(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR

L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE.

AUTEURS DES ARTICLES DE LA PREMIÈRE ANNÉE

BOLTSHAUSER, professeur au lycée de Chambéry.
BEBERT F.-J., de Chambéry.
DELAFONTAINE MARC, de Genève.
DESPINE ALPHONSE, avocat à Annecy, secrétaire-adjoint de l'Association Florimontane.
DESSAIX ANTONY, de Thonon.
DUCRET JOSEPH, professeur à Porentruy (Suisse).
DUFERNEX BENJAMIN, de Genève.
LACOSTE FLEURY, agronome, président de la Société d'agriculture de Chambéry.
MACON LOUIS, de Genève.
MORTILLET (GABRIEL DE), naturaliste à Milan.
PHILIPPE JULES, secrétaire de l'Association Florimontane.
RABUT FRANÇOIS, de Chambéry, professeur d'histoire à Agen (Lot-et-Garonne).
REPLAT JACQUES, avocat à Annecy, président de l'Association Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
ZANTEDESCHI FRANÇOIS, professeur de physique à l'Université de Padoue.

COMITÉ DE RÉDACTION

JACQUES REPLAT — LOUIS REVON — JULES PHILIPPE

1860 — 1RE ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1860

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

REVUE SAVOISIENNE

(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR

L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

882

1860 — 1RE ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE FIER CENTRALE

ANNECY

IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO

—

1860

Pr 16177

1re Année — N° 1 *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 janvier 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

Intérieur . . 6 fr
France et Suisse 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

AUX LECTEURS

L'Association Florimontane est une œuvre de propagande intellectuelle; créée pour l'encouragement des sciences, des arts, et des lettres, son rôle ne doit pas se borner à publier des Bulletins scientifiques, qui ne sont adressés qu'a ses membres et aux Sociétés avec lesquelles elle se trouve en relation, et qui par conséquent, ne sont lus que par un nombre de personnes très restreint. Le but qu'elle s'est proposé est plus grand, plus général. Pour rester fidèle à son programme et pour faire tout le bien que l'on est en droit d'attendre d'elle, il faut que son action se fasse sentir sur les masses et se répande partout; il faut qu'elle se montre attentive à toutes les entreprises utiles et généreuses, pour leur donner son appui et les encourager; il faut, en un mot, qu'elle prouve son existence et son utilité en se montrant toujours là où l'intelligence a besoin d'aide, en déployant au grand jour le drapeau de la *science pour tous*, drapeau qui sera un signe de ralliement pour tous les hommes de notre pays aux yeux desquels la culture de l'esprit est le moyen le plus sûr d'obtenir un progrès vrai et vierge d'utopies.

Pour répondre à cette nécessité, l'Association Florimontane a cru qu'elle ne pouvait mieux faire en créant un organe qui portât au sein des masses l'encouragement et la lumière, et qui, dégagé de toute préoccupation politique ou religieuse, pût répandre ses bienfaits dans tous les partis et appeler à lui les hommes amis des travaux intellectuels.

En dehors de ces considérations, l'Association Florimontane a pensé bien faire en publiant la *Revue savoisienne*, parce qu'en donnant un organe à la jeunesse laborieuse, elle espère créer cet esprit d'émulation sans lequel le plus souvent rien de bien n'est possible. La Savoie a fourni son contingent d'hommes illustres dans les sciences, les arts et la littérature; mais presque tous n'ont vu se révéler leur talent que lorsqu'ils se sont éloignés de leur patrie qui ne leur procurait pas les moyens nécessaires pour faire jaillir l'étincelle sacrée. La *Revue savoisienne*, tout en donnant aux jeunes intelligences l'idée du travail, sera pour elles une arène où elles feront l'essai de leurs forces. Est-ce à dire que le journal de l'Association Florimontane ait la prétention de fonder des réputations? Non; mais il peut préparer les voies et ensemencer pour l'avenir; il peut dès aujourd'hui ne pas désespérer de faire éclore quelques talents qui, par la suite, viendront augmenter le nombre de nos gloires nationales.

Telles sont, en quelques mots, les raisons qui ont déterminé l'Association Florimontane à faire paraître la *Revue savoisienne*.

L'Association Florimontane ne compte pas sur ses seules forces; elle fait un appel à tous les travailleurs, pour qu'ils l'aident dans son œuvre; s'adressant à toutes les classes de lecteurs, elle compte sur l'appui de tous les partis. Les matériaux ne manquent pas: quoi de plus propre à inspirer l'imagination que ces vallées riantes et animées par des souvenirs innombrables, ces vallées que nos ancêtres ont illustrées et où plus d'un grand homme a laissé l'empreinte ineffaçable de ses pas? Il ne s'agit que de regarder et de se recueillir. Et pour les amis des sciences, des arts, de l'industrie, que de questions neuves et intéressantes à traiter! que de sages conseils à donner! La Savoie est un champ presque neuf à cultiver, et les richesses de toute sorte que la nature y a semées ne demandent qu'un peu d'efforts de la part de l'homme pour profiter au pays.

Bien que la *Revue savoisienne* laisse à chaque auteur la responsabilité entière des faits et des opinions qu'il émet, elle exclut de son cadre, et l'on comprendra pourquoi, les questions purement politiques ou religieuses. Sans doute il serait absurde, il serait même impossible de défendre à un auteur d'écrire à tel point de vue politique qui forme sa foi; mais on peut poser des limites à ses appréciations et ne pas tolérer qu'il blesse ouvertement une classe de citoyens, comme aussi qu'il combatte systématiquement les principes immuables du progrès et de la liberté, au nom desquels l'Association Florimontane existe. Ainsi, en dehors de la politique et de la religion, rien ne doit être étranger à la *Revue savoisienne*, qui acceptera de préférence les articles qui pourront plus spécialement intéresser la Savoie, sans écarter toutefois trop rigoureusement ceux qui appartiendront au domaine général de l'esprit humain.

La *Revue savoisienne* ne paraîtra provisoirement que le 15 de chaque mois, sur une feuille in-4°; mais l'Association Florimontane espère pouvoir bientôt publier un numéro tous les quinze jours sans augmenter le prix de l'abonnement.

Le dernier numéro de l'année sera accompagné d'une table contenant les titres de tous les articles publiés avec le nom des auteurs.

LE LAC D'ANNECY.

CONSIDÉRATIONS GÉOLOGIQUES

Si les géologues sont parvenus à constater les grandes révolutions qui ont profondément modifié la surface de notre globe, s'ils ont pu compter ces terribles catastrophes après chacune desquelles les êtres organisés se sont ou modifiés ou renouvelés, rien du moins ne leur a permis jusqu'à présent d'apprécier les intervalles de ces révolutions, ou la durée des diverses époques géologiques. Même la détermination du temps écoulé depuis la dernière de ces époques jusqu'aux temps historiques, repose sur des bases tellement vagues et incertaines, que les divers résultats obtenus par les géologues ne s'accordent pas même pour les centaines de siècles. C'est bien avouer qu'on n'en sait absolument rien : et par conséquent longtemps avant les temps historiques, le lac d'Annecy a eu sa forme et son étendue actuelle.

On constate cependant d'une manière bien certaine que la plupart des lacs ont eu, à une certaine époque, leur niveau considérablement plus élevé, et que, pour quelques-uns, ce niveau n'est devenu constant que depuis environ 1800 à 2000 ans.

Voici ce que dit le célèbre de Saussure sur l'abaissement du niveau du lac de Genève :

« On ne peut pas révoquer en doute que Plainpalais et ses jardins, les plaines au-dessous de Lancy, celle de Carouge, le Pré-l'Evêque, n'aient été antérieurement couverts par les eaux, et ne se soient élevés par l'accumulation de leurs sédiments; le niveau de leur surface, les lits horizontaux de sable et de gravier dont ces terrains sont formés, en sont des témoins irrévocables. On voit de même, le long du lac, des plaines exactement horizontales, couvertes de graviers et de cailloux roulés, qui aboutissent à des collines escarpées dont la base paraît rongée par les eaux, comme sous Reguy, à Rolle, à Dovène, entre Allaman et Morges, et dans un grand nombre d'autres places. Enfin l'histoire civile vient à l'appui de l'histoire naturelle : divers monuments concourent à prouver que les eaux du lac couvraient, il y a 1200 à 1300 ans, tout le bas de la ville de Genève, que ses eaux se sont retirées par gradation, et que les maisons du quartier de Rive et des Rues-Basses n'ont été bâties que depuis leur retraite (1). »

Peut-on constater un pareil abaissement dans le niveau du lac d'Annecy, et depuis quand cet abaissement est-il devenu insensible?

Quoique la discussion de cette question renferme quelque chose de vague, il est cependant des faits bien établis qui prouvent que le niveau du lac a dû être autrefois plus élevé qu'il ne l'est maintenant.

Le terrain de toute la plaine des Fins présente des couches horizontales, et la partie la plus élevée (celle qui longe la colline des Barattes, d'Annecy-le-Vieux et du Petit-Brogny), est formée de gravier, gros d'abord, mais plus fin et sablonneux à mesure que le niveau du terrain baisse. Donc toute la plaine a dû être, à une certaine époque, couverte d'eau qui, après de violentes agitations, a déposé ce fonds pierreux, laissant d'abord a sec la partie la plus rapprochée de la colline. Dans la partie la plus basse de la plaine, c'est-à-dire dans celle qui est traversée par le Thioux, on trouve de l'argile, formant un lit de 6 à 10 mètres de profondeur. Il y a donc eu nécessairement des crues d'eau assez fortes pour entraîner, dans cet endroit, le gravier et le sable précédemment déposés, et former ainsi un évasement dans lequel s'entassèrent, à diverses époques postérieures, les couches d'argile qui alimentent aujourd'hui nos poteries et nos tuileries. A des profondeurs qui varient de 2 à 5 mètres, on trouve, enfouis dans la terre, des troncs d'arbres très considérables, qui mettent hors de doute et l'existence de ces inondations et la violence de ces courants d'eau. La rive de Sévrier à Saint-Jorioz présente aussi partout des couches d'argile appuyées contre des dépôts de graviers, ce qui constate pour ces derniers une formation antérieure.

Dans ce dépôt argileux, les couches inférieures sont les plus puissantes (de 1 mètre à 1 mètre 05); les couches supérieures ont peu d'épaisseur et les matières sont plus ou moins mélangées; d'où il faut conclure que ces crues d'eau ont été de moins en moins fortes, et qu'elles ont dégénéré en des inondations telles qu'on les observe encore maintenant à de rares intervalles.

De l'ensemble de ces faits résulte donc un abaissement successif des eaux du lac, mais à une époque très reculée, car d'autres observations prouvent que le niveau du lac n'a pas sensiblement changé depuis au moins deux mille ans. Un abaissement appréciable et plus récent du niveau des eaux exigerait :

1° Que le canal du Thioux, creusé par la nature dans un terrain très peu résistant, se trouvât dans un ravin plus ou moins profond,

2° Que les constructions romaines dont on trouve des débris dans la plaine des Fins eussent été bâties sur un sol à peine élevé au-dessus du niveau du lac et, par conséquent, fréquemment exposé à des inondations;

3° Que les grands canaux abducteurs des bains romains de Menthon se fussent primitivement déversés au-dessous du niveau du lac, puisque maintenant ils aboutissent à fleur d'eau.

Or, les bords du Thioux étant à peu près au niveau de la plaine, et la seconde et la troisième suppositions étant peu probables, il est presque certain que le niveau moyen des eaux du lac est resté le même depuis au moins deux mille ans.

Le bassin du lac d'Annecy porte les traces de grands bouleversements occasionnés par les eaux, et les rives, ou nues et escarpées, ou plates et sans étendue, avant d'être embellies par la culture, ont dû imprimer au lac un caractère sombre et sauvage. Aujourd'hui ses eaux, capricieusement découpées par une charmante variété de vignobles et de rochers, de prés et de forêts, présentent presque partout le coup d'œil le plus enchanteur.

Ce qui frappe d'abord dans l'aspect du bassin du lac d'Annecy, c'est la petitesse de la circonscription hydrographique qui envoie ses eaux au lac, et qui forme une espèce de haut plateau situé entre le Fier et le Cheran, ayant à peine sept à huit fois la surface du lac. Le bassin proprement dit du lac se trouva primitivement divisé en deux parties par une chaîne de montagne s'étendant du promontoire de Duingt au roc de Chère, et comprenant comme point saillant l'éminence qui, dans le

(1) Voyez de Saussure, *Voyage dans les Alpes*

lac, à quelque distance du château de Duingt, se montre à sec lorsque les eaux sont basses. A l'époque où le bassin était envahi par l'eau, le courant arrivant de la vallée de Faverges, arrêté par cette chaîne comme par une digue naturelle, creusa d'abord la baie de Talloires; ensuite, ayant forcé cette digue elle-même, il se dirigea vers l'est jusqu'à ce qu'un courant latéral, descendant des gorges de Léchaux, poussât les eaux vers Albigny et de là le long de la colline d'Annecy-le-Vieux. Ce qui ajoute beaucoup de probabilité à cette hypothèse, c'est que la ligne de ce courant supposé est sensiblement celle de la plus grande profondeur du lac, et que dans la partie du lac comprise entre Duingt, Saint-Jorioz et Menthon, la profondeur est très variable.

POSITION GÉOGRAPHIQUE, ÉTENDUE, ÉLÉVATION AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

Le lac d'Annecy est compris entre les latitudes 45° 47' et 45° 55' Nord, et entre les longitudes 3° 41' et 3° 47' Est de Paris. Sa plus grande largeur (de Sévrier à la rive opposée) est de 3 kilomètres et demi, sa plus grande longueur est de 14 kilomètres, et sa superficie d'environ 2800 hectares.

Il résulte d'un travail fort intéressant que M. le chanoine Poncet a publié sur l'élévation du lac d'Annecy au-dessus de la mer, que cette hauteur, d'après deux observations barométriques faites par de Saussure et Pictet, de Genève, est de 444m,38

D'après 2 observations faites par M. Nicollet. 444m,38
» 2 observations » M. de Luc. 444m,62
» 2 observations » M. Berger. 446m,97

Et d'après 252 observations faites par M. Poncet lui-même, 448m,02, et 73m,67 au-dessus du lac de Genève.

PROFONDEUR DU LAC

De Saussure est le premier qui ait mesuré la profondeur des principaux lacs de la Suisse et de la Savoie. Voici ce qu'on lit dans ses voyages dans les Alpes, au sujet du lac d'Annecy : « Le 12 mai 1780, j'y étais allé (à Annecy) pour mesurer la profondeur du lac. On m'avait indiqué comme le plus profond du lac un endroit nommé le *Boubio*, à demi-lieue au sud-ouest de la ville. Je trouvai d'abord 180 pieds; un de nos bateliers me fit espérer de trouver un peu plus loin une plus grande profondeur; j'y jetai la sonde, elle ne descendit qu'à 110 pieds. Je voulus alors revenir au premier endroit, mais je ne pus pas retrouver le premier fond, il fallut me contenter de plonger mon thermomètre à 163 pieds. »

J'ai sondé moi-même le lac sur 47 points différents. Il résulte de ce sondage :

1° Que le petit lac (de Duingt à Doussard), offre à peu près la même profondeur que le grand lac (d'Annecy à Duingt);

2° Que la plus grande profondeur du lac est de 62 mètres et se trouve entre Sévrier et Veyrier, à 8 ou 900 mètres de ce dernier lieu;

3° Que dans le grand lac il y a une pente douce de la rive gauche vers la rive droite jusqu'aux 2/3, et quelquefois jusqu'aux 3/4 de la largeur;

4° Que la pente de la rive droite est partout beaucoup plus rapide que celle de la rive gauche;

5° Que la partie du roc de Chère cachée par les eaux est aussi escarpée que la partie visible.

Pour ajouter un nouvel intérêt à la profondeur du lac d'Annecy, voici celle des principaux lacs de la Suisse et celle du lac du Bourget :

Le lac de Constance a une profondeur de	718	mètres.
— Zoug	390	»
— Genève	300	»
— Thoun	234	»
— des Quatre-Cantons	195	»
— Zurich	195	»
— Bienne	157	»
— Neuchâtel	146	»
— du Bourget	78	»
— d'Annecy	62	»

En retranchant pour ce dernier la profondeur (62 mètres) de la hauteur de son niveau (448 mètres), on trouve pour l'élévation du bassin 386 mètres. C'est, de tous les autres lacs cités, le bassin le plus élevé au-dessus du niveau de la mer.

J'ai cherché, pendant le sondage, à retirer de la terre du fond du lac; cette opération a constaté :

1° Qu'il n'y a très probablement aucune espèce de végétation au fond du lac;

2° Que dans toute son étendue le fond est couvert d'un limon très fin;

3° Que ce limon est beaucoup plus abondant le long de la rive gauche que le long de la rive droite;

4° Qu'il y a en général peu de limon sur la ligne de la plus grande profondeur.

Et de l'analyse chimique de ce limon, il résulte enfin qu'il est d'autant plus sablonneux, qu'il provient d'une partie plus étroite du lac.

Cette inégale répartition du limon et la variation dans sa composition chimique, sont très probablement des effets des courants inférieurs, qui paraissent s'établir surtout dans les parties les plus profondes du lac, et être d'autant plus intenses que le lac est moins large.

Le limon dont il est question se compose principalement de carbonate de chaux, de sable et d'argile; la première de ces substances est la plus fine, et celle qui se dépose par conséquent le plus difficilement. Dans la partie étroite du lac, où certainement les courants inférieurs sont le plus sensibles, le limon ne contient que 0,53 à 0,60 de carbonate de chaux, tandis que dans la partie large, où ses courants sont beaucoup moindres, il contient de 0,60 à 0,72.

L'hypothèse des soulèvements et des invasions d'eau, employée par tous les géologues à expliquer la conformation de la surface de notre globe, suppose nécessairement dans le principe l'existence d'un grand nombre de lacs et de bas-fonds, car, quoique un soulèvement ait pu s'étendre à une contrée entière, il doit y avoir eu, au milieu de l'action générale, des soulèvements de détails qui ont détruit la pente générale de la contrée soulevée. Que sont devenus ces lacs et ces bas-fonds, car aujourd'hui ils sont plutôt rares? Comment expliquer leur disparition, si ce n'est en admettant que les eaux, chargées de matières terreuses, les aient peu à peu comblés. Cette action de comblement, sans doute très rapide aux temps géologiques, n'a pas cessé de nos jours. Toutes les rivières qui se jettent dans des lacs forment à leur entrée des bancs de sables et de

graviers qui s'élèvent et s'étendent d'une année à l'autre, et tendent à combler le lac. Les marais près de Doussard et le terrain mouvant près d'Angon doivent évidemment leur existence à cette cause. De Saussure cite, comme exemple, les dépôts du Rhône à l'endroit où il se jette dans le lac de Genève; il entrevoit même un moyen de déterminer le temps qu'emploiera le Rhône à combler le lac entier, en divisant le volume d'eau du lac par le volume des matières déposées dans une année.

Si l'on admet pour le lac d'Annecy une profondeur moyenne de 40 mètres, le volume d'eau qu'il contient est égal à 1,120 millions de mètres cubes, et en supposant que la terre charriée dans le lac par les rivières et les ruisseaux soit de 10,000 mètres cubes par an, ce qui est évidemment au-dessus de la réalité, il faudra plus de cent mille ans pour combler le lac entièrement.

NIVEAU MOYEN DU LAC

M. le chanoine Poncet, dans son travail sur l'élévation du lac d'Annecy au-dessus de la mer, fixe le niveau moyen du lac à un mètre au-dessous de la clef de voûte du pont du Pâquier. Des observations précises n'ayant jamais été faites sur la hauteur des eaux du lac, ce niveau moyen reste encore à déterminer. Plusieurs observateurs m'ont assuré que le curage des canaux de la ville, en 1854, a fait baisser le niveau du lac d'au moins 50 centimètres.

Au mois de janvier 1857, le niveau du lac était de près de 1 mèt. 50, le 11 septembre 1857, de 2 mèt. 06 c. au-dessous du niveau moyen fixé par M. Poncet. Dans l'inondation de 1711, les eaux ont dû s'élever à près de 1 mètre 50 centimètres au-dessus du niveau moyen.

Les crues d'eau qu'on observe après de fortes pluies sont toujours très rapides. Ce fait se produit même d'une manière tellement frappante, que les pêcheurs et les bateliers habitués au lac ont cru devoir l'expliquer par une cause extraordinaire. Selon eux, le *Boubio,* lieu où de Saussure a sondé le lac, est une immense source pouvant déverser assez d'eau dans le lac pour inonder Annecy et toute la plaine des Fins. Comme appui de leur opinion, ils assurent qu'après de fortes pluies on observe sur le *Boubio* une grande étendue d'eau trouble. Il serait très curieux de constater ce fait d'une manière positive. Selon moi, ces crues d'eau subites ont leur cause dans la conformation même du bassin hydrographique du lac. Ce bassin étant très petit et ayant des pentes assez rapides, les eaux de pluie non seulement sont peu absorbées par la terre, mais elles peuvent, même des points les plus éloignés, arriver en quelques heures au lac, et accumulées alors sur une surface sept à huit fois moindre, elles doivent gagner en hauteur ce qu'elles ont perdu en étendue.

J. BOLTSHAUSER.

(La fin au prochain N°)

MÉDAILLE INÉDITE D'ALBERT PIO DE SAVOIE COMTE DE CARPI

La médaille qui fait le sujet de cette note a été trouvée en Savoie. Elle appartient à M. l'Intendant Albenga, et le musée d'Annecy en possède des empreintes. Voici d'abord la description de ce petit monument :

D'un côté, le buste du comte de Carpi de profil tourné à droite, coiffé d'un bonnet orné de pierreries avec les cheveux lisses et plats, vêtu et décoré du collier de l'ordre français de Saint-Michel. Autour on lit la légende :

ALBERTUS PIUS DE SABAUDIA CARPI COMES

Au revers on voit un autel sur lequel brûle un agneau, le tout dans une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche d'olivier. L'autel est d'un bon goût. C'est un cippe orné aux quatre angles de têtes de bélier, aux cornes desquels pendent quatre guirlandes de fleurs par des rubans qui se développent gracieusement au-dessous de la corniche; sur la face antérieure de l'autel est un cartouche où sont figurés des caractères illisibles. Cette pièce est en bronze, terminée de chaque côté par un gros grenetis; elle a un fort relief; elle est fondue tout à fait dans le goût du XVIe siècle.

Ceux qui l'ont vue ont cru d'abord qu'il s'agissait d'un prince de Savoie du nom d'Albert Pio, mais ce nom ne figure dans aucune des généalogies connues de cette Maison, pas même dans celle de M. Cibrario, qui a donné avec soin les bâtards de cette famille. Ce n'est en effet point là qu'il faut aller chercher le personnage représenté sur cette médaille, mais bien en Lombardie, dans la généalogie de la famille Pio.

Les Pio de Savoie, princes de Carpi, étaient une maison de cette contrée qui faisait remonter son origine jusqu'à Constantin-le-Grand. Les Pio ont possédé pendant deux siècles, du quatorzième au seizième, la principauté de Carpi (1). Cette famille porte le nom et les armes de Savoie par agrégation faite par Louis duc de Savoie. Ce prince ayant reçu de grands services d'un Albert Pio, seigneur de Carpi, dans la guerre contre François Sforce, lui permit, ainsi qu'à son frère et à leurs descendants, de porter *le nom et les armes de Savoie*. Les lettres, du 27 janvier 1450, sont rapportées dans Guichenon; elles portent, entre autres, que cette concession a été faite aux seigneurs de Carpi en considération qu'ils tirent leur origine de la maison de Saxe.

Le prince Albert Pio de Savoie, comte de Carpi, auquel appartient notre médaille, a été ambassadeur des empereurs Maximilien Ier et Charles-Quint, général des armées de François Ier, et un des antagonistes de Luther et d'Erasme. Il a écrit des livres de controverse contre les protestants. C'était un élève d'Alde Manuce. Il avait une réputation de bravoure, de générosité, d'honnêteté et de science. Se trouvant à Rome lors du sac de cette ville, il fut fait prisonnier, s'échappa et vint en France servir le roi de ce pays. Enfin, c'était un homme très pieux qui, suivant une dévotion fort répandue de son temps, voulut être enseveli en habits de franciscain dans l'église des Cordeliers de Paris. C'est à cette circonstance que fait allusion Marot, dans sa deuxième lettre du *Coq à l'âne* (2). Ce fut aussi à cause de cela qu'Erasme, pour se moquer de son antagoniste, composa

(1) Carpi en Lombardie, sur un canal de la Secchia, à 12 milles de Modène et 4 milles de Reggio, a aujourd'hui une population de 14,000 âmes. Elle a été une ville forte avec des murs et un château.

(2) Témoin le comte de Carpi
Qui se fit moine après sa mort.

aussitôt la pièce intitulée : *Exequiæ seraphicæ*, l'enterrement séraphique.

Albert de Carpi mourut de la peste à Paris en 1536, et non pas en 1557, comme le dit par erreur Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*. Un magnifique tombeau lui fut élevé dans le chœur de l'église des Cordeliers ; il est dû à Paul Ponce et consiste en une seule figure de cuivre posée sur un sarcophage de marbre. L'artiste, songeant au double mérite du mort, l'a représenté en costumé militaire, couché dans l'attitude de la lecture.

« Cette figure, dit Sauval, fut estimée en toutes ses « parties ; sa cuirasse est chargée de demi-reliefs tra- « vaillés avec une patience toute extraordinaire ; ses « jambes sont croisées fort naturellement l'une sur « l'autre ; mais sa main droite sur tout porte si bien sa « tête, et sa tête repose si bien sur cette main, que ce « n'est pas sans raison que ce mausolée passe pour « une des principales beautés de cette ville. Elle est « du bon goût et faite dans le bon siècle. »

Sur ce sarcophage était gravée une inscription qui a été conservée par Pierre Bonfous et Jacques du Breul (1) et que voici :

ALBERTO PIO DE SABAUDIA, CARPENSIUM PRINCIPI
FRANCISCI REGIS FORTUNAM SECUTO : QUEM PRUDENTIA
CLARISSIMUM REDDIDIT, DOCTRINA FUIT IMMORTALEM ET
VERA PIETAS CŒLO INSERUIT
VIXIT ANN. LV.
HEREDES MŒSTISS. POS. AN. 1535

Au commencement de la révolution, la statue de ce tombeau fut transportée au musée des monuments français, formé chez les Petits-Augustins par les soins de Lenoir ; elle y figurait sous le n° 97. Elle doit se trouver aujourd'hui au Conservatoire des arts.

Revenons, en finissant, à la médaille qui a été l'occasion de cette note : elle paraît, par la nature du revers, avoir été faite après la mort d'Albert Pio et pour rappeler cette mort. Elle serait donc de l'année 1536 environ ; elle paraît aussi avoir été l'œuvre d'un artiste italien.

RABUT François.

Traduction d'une charte copiée par M le chev. Constant Despines, sur un manuscrit de Rd Besson, curé de Chapeiry, appartenant à M. Boigeat, de Chênes Thonex.—Rd Besson avait lui-même copié cette charte sur l'original qui existait en 1750 dans les archives du château de Menthon.

HOMMAGE PRÊTÉ A AMÉDÉE, COMTE DE SAVOIE (*) PAR LA NOBLESSE DU GENEVOIS, LE 24 FÉVRIER 1405.

Nous Amédée, comte de Savoie et de Genevois, a tous par les présentes faisons savoir que ce jourd'hui, par-devant nous ont comparu nos chers et feaux nobles, bannerets et vassaux de notre comte de Genevois, à sçavoir : Girard, seigneur de Ternier ; François, seigneur de Greysi ; Henri, seigneur de Menthon, Albert, seigneur de Dingy ; Antoine, seigneur d'Hauteville ; Jean de Confpey, seigneur de Thorens ; Guigon, seigneur de Sallenôves ; Antoine de Clermont, seigneur de la Bâthie en Albanais ; Girard d'Arles, tous chevaliers ; Jean de Verboux, en qualité de tuteur de Guillaume, fils de feu François Verbouz, Gauthier de Lornay, seigneur de Seyrié ; Aubert des Cles ; Pierre de Duin, seigneur de Châteauvieux ; Pierre de Duin, seigneur de Beauvivier ; Antoine des Clés ; Rolet de Rochette ; Humbert Samuliez, seigneur de Myonnaz, Jean de Brunelle, fils de feu Jean de Brunelle ; Hugonin Dotliez ; Georges de Dreysier, en son nom et au nom de Jean fils de feu Humbert de Dreysier, pour lequel, ainsi qu'il le dit, il supporte hommage ; Guillaume de Rochette ; Jacques fils de Jean vidôme de la Roche, affirmant qu'il a mandat de son père ; Antoine de Crepinier ; Jean Damaciez ; Jacques d'Albiez ; Nicod de Oyumo ; Pierre vidôme ; Pierre de Menthon, Thomas de Menthon ; Jean de Sallenôves ; Henri de Menthon de Lornay ; Pierre de Charrière, pour lui et pour sa femme Helène, fille de feu Rollet de Belnezer ; Guillaume de Ranguis ; Jean de Cuchet ; Henri de Montoux de Proméry ; Jean feu François de Lornay, Jean de Folliet de Talloires ; Jacques Emyonis ; Jacques d'Orlie ; Hugonin Brunier ; Rolet Porta ; Jacquemet Porta et Peronette fille de Pierre Dompere, femme de Jacques de Menthon de Dingy ; — tous les susnommés, convoqués par nos lettres antérieures ont été mandés à comparaître solennellement a Annecy aujourd'hui vingtième jour de fevrier de l'an du Seigneur 1405, pour nous rendre, en notre qualité de comte du Genevois les hommages et fidelités auxquels ils etaient tenus envers nos predecesseurs les comtes de Genevois, de bonne mémoire — Et pour ce faire, les susdits nobles, bannerets et vassaux nôtres nous demandaient avec instance, sous divers pretextes, raisons et motifs de leur accorder un plus grand delai ; — ces raisons entendues, nous susdit comte de Savoie et de Genevois, sans nous arrêter à leurs prétextes qui ne pouvaient obster ni en droit ni en fait, attendu les nombreux délais qui leur avaient deja ete donnés, nous les avons avertis, requis et exhortés de nous prêter leur foi et hommage de suite et sans plus de retard, en affirmant que nous etions bien assuré qu'ils y étaient tenus envers nous : Pierre, comte de Genevois, ayant institué pour heritier universel dans sa comte Humbert de Villards, comte de Genevois, auxquels deux comtes, les nobles et vassaux susdits avaient dans le temps prête hommage, et ledit comte Humbert ayant institue pour son heritier Oddon de Villards, seigneur de Bange, duquel comte Oddon nous tenons en cette partie droit et action, car il nous a remis cédé, transporte et donne par documents publics et solennels tous les droits, raisons, actions et dignites qu'il pouvait et devait avoir dans ledit comte de Genevois. — Donc, lesdits hommages et fidelites nous appartiennent clairement, manifestement et de plein droit, tant en vertu des susdites cession et transmission, qu'en vertu des droits plus forts qui nous appartenaient deja comme seigneur superieur du fief, droits plus amplement deduits dans le proces qui a existé pour ce comte de Genevois — Cependant, lesdits nobles bannerets et vassaux ayant humblement requis de notre grace speciale un plus long délai nous leur avons octroye cette faveur, et les avons ajournes au lendemain 21me jour de fevrier. — Ledit jour, les mêmes nobles ont comparu personnellement par-devant nous en insistant a requérir de nouveaux delais sans proposer d'ailleurs, sans produire ou dire autre chose que ce qu'ils avaient deja dit et proposé : alors, nous comte susdit leur avons enjoint et ordonne, sous peine pour chaque renitent, de 50 marcs d'argent a nous applicables, de nous rendre hommage sans plus de retard. — Cette injonction entendue, lesdits nobles craignant de nous deplaire et aussi de blesser leur propre honneur, nous ont supplie a genoux de leur accorder de notre plus ample grâce un nouveau delai — Alors, nous leur avons repondu que nous cherissions sincèrement le soin de leur honneur, et que nous ne voudrions pas les opprimer ou grever en plus qu'il ne nous etait dû ; neanmoins, de grâce speciale, nous leur avons encore accorde delai jusqu'au lendemain. — Lequel jour, 22me de février, pour les causes dessus dites ils ont comparu en personne, et ont de nouveau cherche des excuses frivoles, mais ils n'ont rien deduit ni produit autre que ce qu'ils avaient dit precedemment. — Et alors, nous comte susdit, avons enjoint a tous et un chacun de nous prêter foi et hommage, sous peine de la perte et confiscation de tous les fiefs qu'ils tiennent de nous, sous peine en sus d'encourir notre colère à perpétuite et toute notre indignation. — Ces paroles entendues, ils nous ont demandé de leur donner, pour une œuvre de cette importance, des conseillers honnêtes et fideles ; à quoi adhérant, nous leur avons fourni pour conseils François de Menthon, chevalier ; Antoine de Monteote, docteur es lois ; Georges Palluel, licencie en droit ; Pierre Marcellet et Mermet de Biller, et après avoir confére avec iceux et avec tous autres qu'ils ont voulu choisir après mûre et longue délibération, le jour 24 du mois de fevrier, lesdits nobles, bannerets

---

(1) *Antiquites de Paris*, recueillies par M. Pierre Bonfous, augmentees par Jacques du Breul, 1608 ; fol. 256 verso.

(*) Amédee VIII, qui avait acquis en 1401, le comté de Genevois, Rumilly, La Roche et Ballaison. *(Note du Traducteur)*

et vassaux nous ont loyalement et sincèrement prêté et rendu lesdits hommages et fidelites. — De tout quoi, ensuite de leur demande, nous leur avons gracieusement accorde attestation par nos presentes lettres que nous avons scellées de notre sçeau et données en notre château d'Annecy ledit jour 24 fevrier de l'an du Seigneur 1405.

Présents : — Le seigneur évêque de Maurienne; — G abbe de la Cluse, chancelier; Jean de Sauvauge et A. de Gerbais.

Les presentes ont ete scellees et expédiees d'ordre de Monseigneur, par Guichard de Marchand, chancelier moderne de Savoie, le 4 novembre 1414.

Traduit par J. REPLAT.

CORRESPONDANCE

—

Un jeune chimiste de Genève, notre ami M. Delafontaine, veut bien entretenir avec nous une correspondance régulière sur les faits les plus interessants et les plus nouveaux des sciences physiques et naturelles Nous nous permettons d'envoyer dès aujourd'hui à la *Revue savoisienne* quelques epis de cette gerbe, et en souhaitant la bienvenue aux epitres de notre confrère, nous formulons l'espoir de voir son exemple suivi bientôt par de nombreux imitateurs Louis R.

Genève, le 7 janvier 1860.

Découvert en 1830 par Sefstrom, dans la mine de fer du mont Taberg, en Suède, puis trouvé à Wanlockhead, au Mexique et en Siberie, le *vanadium* avait eté regardé jusqu'à ces derniers temps comme l'un des métaux les plus rares. Dans le courant de l'ete dernier, M. H. Ste-Claire Deville faisant subir un traitement chimique à une argile de Beaux (France), y reconnut la présence du vanadium. La proportion en est faible sans doute, mais comme cette argile est fort commune dans la localité, les chimistes pourront désormais se procurer aisement les composés vanadiques, dont quelques-uns sont doués d'une belle couleur qui leur vaudra, a n'en pas douter, quelques applications industrielles.

Je dois à l'obligeance de M. le professeur Alphonse Favre quelques échantillons de cette argile, provenant d'un envoi de M. Deville. Ce sont des grains ou nodules de grosseur variable, ovales, fortement colorés en brun par l'oxyde de fer, resistant assez bien au pilon, empâtes dans un calcaire cristallise: En coupant un de ces grains, on reconnaît aisément qu'il est formé de couches concentriques dont la teinte devient generalement plus foncée en se rapprochant du centre. La grande abondance du fer dans ce mineral, ainsi que cette forme en nodules me fait penser qu'on doit le regarder plutôt comme une limonite vanadifère, analogue à celle du Hartz.

Les journaux vous auront sans doute appris, il y a plusieurs semaines déjà, que M Leverrier, d'apres le calcul des perturbations de Mercure, avait ete conduit a admettre que celui-ci doit subir l'influence d'une *planète* ou d'une couronne de planètes jusqu'ici inaperçues et placées à une grande proximite du soleil. D'après une nouvelle très récente, cette planète existerait réellement et aurait ete aperçue il y a peu de jours par un observatoire de province en France Du moins M Leverrier annonce avoir reconnu l'exactitude des registres astronomiques où sont consignées les observations relatives à cet astre nouveau. La nouvelle étant arrivée à Geneve par voie télégraphique, les details manquent encore.

Le mémoire de Rose que je vous ai envoyé (1) vous fait voir ce qu'il faut penser de la pretendue origine purement ignee du quartz, du feldspath et du mica Un mémoire moins recent en fait autant pour l'*émeraude*. L'auteur, M. Lévy, apres avoir décrit la mine de Muso, dans la Nouvelle-Grenade, démontre que la coloration des emeraudes doit être attribuée, non pas à l'oxyde de chrôme, comme on l'a cru longtemps, mais à une matière organique carbonée, destructible par la chaleur. Dans cette mine de Muso, il arrive souvent que les gemmes recemment extraites éclatent et se reduisent en fragments si, au sortir de la terre, on n'a soin de les enfermer pendant quelques jours dans un vase couvert, à l'abri des rayons du soleil. Cela tient à un peu d'eau interposee qu'une application brusque de la chaleur solaire reduit en vapeur, laquelle, par sa force expansive, amène la rupture de l'émeraude. M DELAFONTAINE.

(1) Nous en publierons un extrait dans un prochain N°. — *Réd.*

BIBLIOGRAPHIE

—

Les Lettres d'Everard

PAR P. LANFREY

Ce n'est pas sans un vif sentiment de joie et d'orgueil que nous entreprenons d'écrire ces quelques lignes, au sujet du récent ouvrage publié par notre jeune et déjà illustre compatriote. A quelque point de vue que l'on se place, quelle que soit l'opinion que l'on professe, on ne peut s'empêcher de s'enorgueillir de la gloire acquise par un des siens dans la défense d'une bonne cause.

Les *Lettres d'Everard* sont un long gémissement poussé à l'aspect de la défaillance qui s'est emparée de la société française; elles sont en même temps un cri d'alarme qui doit retentir dans tous les cœurs honnêtes et assez clairvoyants pour se rendre compte de l'abîme vers lequel on les pousse. Elles dépeignent avec vérité, comme le dit leur auteur, la révolte d'un esprit généreux contre la violence que lui font les événements, et la maladie morale qui se produit inévitablement dans les meilleures natures toutes les fois qu'une société abandonne et renie un grand principe de justice et de civilisation.

Les peuples comme les individus ont leur moment de défaillance; alors tous les esprits frappés de torpeur semblent morts à la vie intellectuelle et abandonnent la voie droite; des lois nouvelles et toutes de convention entraînent la conscience hors du sentier de la justice; les idées grandes et généreuses sont mises au rebut comme chose ridicule et inutile; l'homme n'est plus qu'une machine à battre monnaie, parce que le métal a pris la place du cœur. Dans ces moments d'aplatissement général, ainsi que les appelle M. Lanfrey, quelques esprits privilégiés restent inébranlables dans la voie du droit; épouvantés, indignés de la corruption qui les entoure, ils ne peuvent s'empêcher de protester énergiquement contre le culte du veau d'or, au nom duquel on a renversé les autels de la liberté et de la justice : M. Lanfrey est un de ces esprits.

Avec quel intérêt, avec quelle ardeur nous avons lu les pages de son livre! Combien nous avons été heureux de le voir frapper, avec cette énergie froide et raisonnée qui forme la base du vrai courage, les abus qui envahissent tout aujourd'hui! Politique, philosophie, littérature, arts, tous ont passé rapidement sous nos yeux, et tous portaient les marques du style acéré qui les avait frappés : Plus vite! plus vite! ô fantômes! nous sommes-nous écrié avec celui qui les marquait du fer rouge; que de simulacres, que de contrefaçons, que de plagiats, que d'inutiles apparences! Passez, vaines ombres, allez au néant dont vous êtes l'image!

Les *Lettres d'Everard* — de plus compétents que nous l'ont déjà dit — placent M. Lanfrey au rang des plus grands penseurs et des meilleurs écrivains français. L'espace nous manque pour analyser comme il le demanderait ce livre remarquable; d'ailleurs, ce n'est qu'en le parcourant en entier que l'on peut en comprendre toute la portée, et une analyse, quelque bien faite qu'elle fût, n'en donnerait jamais qu'une idée très incomplète. Qu'il nous soit permis, cependant, d'en citer quelques passages qui pourront faire voir avec quel style incisif et brillant il est écrit.

Ecoutez ces paroles sur le génie :

« Le génie n'est point une herbe folle qui croit au hasard où le vent l'a poussée ; c'est un arbre magnifique et delicat qui demande un terrain dès longtemps preparé. Il veut, pour donner son fruit, avoir ete arrosé des sueurs de tout un peuple, et lorsque le mortel predestiné qui doit le cueillir sort de la foule et porte la main sur lui, il n'est pas un privilegié égoiste, il est le grand-prêtre de l'universelle communion des esprits! En lui se retrouvent et reprennent vie tous ces labeurs perdus en apparence, et par lui ils retournent à l'humanite en riches trésors et en abondantes moissons. Qui dira ce qu'il a fallu à une nation d'efforts de travaux, de souffrances pour que dans son sein aient pu se developper un Raphaël, un Voltaire, un Mirabeau, un Mozart, un Byron! Combien d'ébauches la nature n'a-t-elle pas dû briser avant d'arriver à ces epreuves accomplies? Combien de héros ont dû combattre et de rapsodes chanter avant qu'un Homere pût naître de leurs cendres? On a dit que l'enfantement d'un grand homme ne coûtait pas plus d'efforts à la nature que celui d'un idiot; peut-être! mais ce qu'elle n'enfante pas avec autant de facilité, c'est ce mouvement qui le precède et dont il est le terme, c'est cette elite en apparence inutile qui lui sert de point d'appui, qui le comprend et qui le porte, c'est cette sorte de pyramide humaine dont il forme le couronnement. Voila les elements dont l'absence me frappe aujourd'hui parmi nous et me paraît la plus alarmante pour notre avenir. Nous manquons egalement et du public choisi dont la cooperation est nécessaire à l'avénement des grands esprits, et du mouvement intellectuel qui leur sert de precurseur. A la verite, ce que je déplore ici, d'autres s'en rejouissent au nom de l'égalité. Si c'est l'egalite de l'impuissance qu'ils ont cherche a realiser, ils ont lieu en effet de s'applaudir de leur succès. La société qu'ils ont faite est comme ces machines puissantes que la science a mises au service de la richesse publique : vous y entrez lingot, vous en sortez petite monnaie, et marque a l'effigie de l'insignifiance commune. »

Lisez cette apostrophe adressée aux fabricants d'utopies, aux soi-disant organisateurs de la société :

« Et qui vous l'a dit que je voulais être organisé? Qui êtes-vous pour me traiter avec ce mepris? Me prenez-vous pour une chose inanimée, un être inerte, pour une machine dont les rouages se montent ou se demontent à volonte? Est-ce qu'on organise la vie? Est-ce qu'on organise les sentiments, la volonte, l'âme, les forces libres et spontanees de l'esprit? Et cette violence que vous ne pourriez pas imposer au plus humble des végetaux, vous voulez l'imposer à l'homme? Le monde sait maintenant, grâce a vous, ce que c'est que l'organisation, c'est-à-dire le calcul applique aux choses de l'inspiration et du libre arbitre. Il vous a vu fonder des cultes comme on fonde des negoces, combiner à doses égales le mysticisme avec l'agiotage, et passer indifferemment de la banque à la religion et de la religion à la banque. Vous lui avez montre, spectacle nouveau, Robert-Macaire et Mahomet réunis dans le meme homme. Il est fort a craindre qu'il ne veuille pas pousser l'experience plus loin. »

L'ironie est pour M. Lanfrey une arme terrible qu'il manie avec une habileté remarquable. En voici un exemple choisi au hasard :

« Le dix-neuvième siècle a introduit dans la langue de la philosophie et de la politique un mot qui restera comme un de ceux qui le caractérisent le plus heureusement lui-même c'est le mot *aspiration*. Notre époque, en effet, sera longtemps citee pour ses aspirations, c'est ce qu'elle a de mieux, et elle ne se fait pas faute de le repeter : nous avons « les plus nobles aspirations, les aspirations les plus généreuses, etc. » C'est la notre spécialité. On peut dire que nos villes en sont *pavees*, car les aspirations sont a coup sur proches parentes des « bonnes intentions » qui peuplent, dit-on, l'enfer. Sans nous en douter, nous nous sommes admirablement definis et juges nous-mêmes en nous appliquant ce mot vague louche equivoque indecis entre le sens matériel et le sens moral. Une aspiration! comme cela est bien trouve pour dispenser d'avoir une croyance, et mieux encore, pour dispenser de vouloir et d'agir ! On s'expose pour des convictions, mais pour des aspirations allons donc! c'est tout au plus si on *aspire* a s'exposer. C'est léger, commode, portatif, incolore, impalpable, elastique surtout ! elastique comme l'air dont les aspirations sont faites. C'est d'une digestion aussi facile pour une conscience au moral, qu'au physique pour un estomac. Mais formez donc des hommes avec une pareille nourriture! »

A côté de ces pages hardies on trouve dans l'ouvrage de M. Lanfrey des descriptions charmantes et pleines de poésie, qui contrastent avec la mâle vigueur du critique et qui sont comme un temps de repos pour le lecteur.

Tel est cet adieu à l'automne :

« L'or et les pourpres mourantes de l'automne ont disparu sous les premières neiges. Adieu, pâle soleil, lumière spiritualisee à force d'être adoucie, délicates harmonies, tiedes haleines gazes transparentes du matin, magnificences suprêmes de la nature épuisee! Adieu, douce langueur si chère aux cœurs malades, souriante mélancolie, lassitude divine de la mère après l'enfantement ! Adieu, belles nuées, fugitives comme l'esperance! Voici l'hiver et ses longues torpeurs

Nous aurions pu citer encore toute la première lettre, dans laquelle Everard depeint le pays d'où il écrit ses premières impressions. Rarement la nature alpestre a été décrite aussi bien, avec autant de vérité.

M. Lanfrey a donc fait un bon et beau livre, chose bien difficile à trouver aujourd'hui, à cette époque où l'on s'inquiète peu de créer de belles œuvres, mais où l'on n'écrit que dans le seul but de gagner de l'argent.

Quelques-uns accuseront peut-être l'œuvre de notre compatriote d'être parfois entachée d'exagération ; nous répondrons à ce reproche par cet axiôme bien connu : Aux grands maux, il faut les grands remèdes ! Comme pour avoir un peu il faut demander beaucoup, nous croyons qu'Everard a eu raison de porter de rudes coups aux abus qui nous envahissent, même en exagérant le mal, afin de parvenir à frapper de mort au moins quelques-unes des turpitudes qui déshonorent la nation.

Honneur ! trois fois honneur à l'homme qui a eu assez de courage pour mettre son talent au service d'une aussi noble cause !

Heureuse doit être la Savoie d'avoir donné cet homme à la France ! JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE

ASSOCIATION FLORIMONTANE

Séance du 15 décembre 1859

PRÉSIDENCE DE M REPLAT

M. l'archiviste dépose sur le bureau les dons suivants : 1° Le 44e bulletin de la Societe vaudoise des sciences naturelles ; 2° Le tome XV des memoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Geneve ; 3° Le 3e vol des publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambery ; 4° Les comptes-rendus des annees 1854-58 de la Société médicale de Chambery : 5° Le 9e bulletin de la Société centrale d'agriculture ; 6° Ouvrages et brochures diverses don de MM. Rabut de Chambery, Franciscque de Lachenal de la même ville, Charles Burdet, Quetand Louis, Chaumontel, avocat, Bachet Felix et Terrier François d'Annecy : Joseph Desmaison, de Faverges ; 7° 375 échantillons de plantes de la flore savoisienne, donnes par M l'abbe Puget, d'Annecy, 8° 55 médailles diverses trouvees dans les canaux d'Annecy, donnees par M. Joseph Terrier, 9° 36 médailles de Savoie, données par M. Alexandre Paccard ; 10 28 medailles modernes de divers États, donnees par M. Callies Victor ; 11° 20 medailles romaines, donnees par M. A. Despines 12 Un ecu de la république cisalpine, donne par M. le docteur Fleuret.

M. REPLAT depose une copie de la commission donnee au légat *a latere* Louis, cardinal d Arles cure de Sainte-Cecile à Rome, lorsqu'il fut envoye par le concile de Bâle pour annoncer à Amédee VIII, alors a Ripaille, sa nomination au trône pontifical Cette piece interessante a ete envoyee à l'Association par M. Marc Viridet, vice-president de l'Institut genevois, et a ete empruntée aux archives de Soleure.

Des remercîments sont votés à M Marc Viridet.

M Replat donne lecture de la traduction d'une charte qui contient l'hommage prêté à Amédée VIII, en 1405, par la noblesse du Genevois ; la traduction de ce document, curieux à plus d'un titre, a été faite sur une copie envoyée par M. Constant Despine.

M. E. Serand dépose une collection d'antiquités lacustres envoyée par M. Fréderic Troyon et par l'intermediaire de M. le professeur Revon Cette precieuse collection se compose des objets suivants : 1° deux *emmanchures* de haches en pierre, trouvées sur l'emplacement lacustre de Concise canton de Vaud); 2° deux polissoirs formés d'incisives fixées dans des bois de cerf, 3° un poinçon en os forme d'un canon refendu ; 4° trois bois de cerf portant les marques des instruments tranchants avec lesquels on les coupait et preparait pour en faire des manches ou poignees d'outils. 5° un fragment de vase, specimen de la poterie de l'âge de la pierre ; 6° un fac-simile d'un marteau en bois de cerf trouve pres d'Estavayer (âge de la pierre) ; 7° un fac simile d'une hache en serpentine avec son *emmanchure*, trouvee dans la même localité; 8° un fac-simile d'un manche en bois vegetal, trouve par M. Troyon sous cinq ou six pieds de tourbe, dans le petit lac de Luissel, pres de Bex canton de Vaud . L'original n'a pu être conserve qu'en le laissant dans l'eau où il s'est bruni, au moment de la decouverte il avait la couleur du bois en sève qu'on vient de depouiller de son écorce.

L'assemblee charge M le professeur Revon d'adresser des remercîments à M. Fredéric Troyon pour son précieux envoi.

M. F Serand donne connaissance d'une communication qui lui a été faite par M. Croisollet notaire à Rumilly, au sujet d'une inscription romaine inedite qui se trouve à Brailles, village de la commune d'Albens, et situe à 7 kilometres S -E. de Rumilly. Cette inscription, incrustee dans la façade d'une maison, est difficile à dechiffrer à cause du mauvais etat dans lequel se trouve la pierre On voit seulement qu'il y est question d'un *Roncilius*, et l'on peut presumer que cette pierre a recouvert un tombeau.

Dans la même note, M. Croisollet rectifie . 1° une inscription copiee par Albanis Beaumont, inscription qui se voit aujourd'hui sur la place du Bourg a Rumilly dans le même etat où l'a trouvée l'auteur de la *Description des Alpes grecques et cottiennes* · 2° une inscription qu'il avait envoyee en 1844 a la Societe royale academique de Savoie, et dont la reproduction n'a pas ete fidele.

M. Jules Philippe prend la parole et propose a l'assemblee la création d'un organe littéraire et scientifique qui porterait le titre de *Revue savoisienne*, et qui serait place sous la direction de l'Association. Ce journal excluerait de ses colonnes toute question purement politique ou religieuse, et paraîtrait une fois par mois provisoirement, dès le 15 janvier 1860 Après une courte discussion, la proposition de M J. Philippe est adoptee à l'unanimite.

L'assemblee procède à l'electiou des membres du comite de redaction. Sont nommes : MM. Replat, Revon et Jules Philippe; ce dernier est charge, en outre, de la direction et de la gerance du journal

—

Nous insérons avec empressement la communication suivante :

Collége d'Annecy — M le professeur Boltshauser, directeur du pensionnat d'Annecy, vient d'être appele a remplacer M. le professeur Saint-Martin dans la chaire de physique au college de Chambery. Nous ne pouvons que le feliciter de la distinction dont il s'est rendu digne a tous egards par la profondeur de ses connaissances dans les sciences physiques et mathématiques. Mais c'est là une perte, et une perte bien sensible pour le pensionnat. Il n'est point besoin de longs discours pour démontrer que M. Boltshauser, des le jour ou il a ete appele à la direction de cet etablissement n'a cesse de faire preuve non seulement des plus hautes capacités comme administrateur, mais encore d'un esprit de prudence et de conciliation qui lui a valu affection et reconnaissance de la part des elèves, estime et franche amitie du côté des professeurs Aussi son départ, nous en sommes persuades, causera des regrets unanimes Nous surtout, professeurs pensionnaires, qui avons éte à ce titre en contact avec lui a chaque heure de la journée, nous avons été plus particulierement à portée de sentir ce qu'il y a chez lui de douceur d'attentions continuelles, d'abnégation La reconnaissance nous fait un devoir de dire que M. Boltshauser a consacre tous ses soins à nous indiquer, avec l'experience d'un long professorat, les moindres details de la tâche à remplir Son plus vif plaisir, nous l'avons maintes fois constate, était d'ecarter les ronces du chemin et d'ouvrir une voie aplanie aux pas des jeunes professeurs. Aussi perdons-nous en lui plus qu'un directeur habile : nous voyons s'eloigner l'ami sincere, le guide sûr et l'homme de cœur.

Au nom des professeurs pensionnaires,
Louis R.

Note de la redaction. — Bien que M. Boltshauser s'éloigne d'Annecy nous sommes heureux d'annoncer qu'il restera toujours un collaborateur assidu de la *Revue savoisienne*

—

Ont été nommes :

Proviseur royal de la province de Chambéry, M. l'avocat Rey Luc; *secretaire*, M Vincent Bouvard

Proviseur royal de la province d'Annecy, M l'abbé Neuvecelle ; *secretaire*, M. Croizat.

Inspecteur provincial des ecoles pour la province de Chambéry, M Louis Marie Leyat; *secretaire*, M le docteur Victor Truchet

Inspecteur provincial des ecoles pour la province d'Annecy, M Desire Graglia , *secrétaire*, M Benédict Turbil.

Inspecteurs d'arrondissement Albertville, M Frédéric Nielli ; Bonneville, M. Jean Mellé ; Moûtiers, M le docteur Louis Savoyen . Saint-Jean-de-Maurienne, M François Ruffier, Thonon, M Benjamin Darves

—

Dans les dernieres mutations qui ont eu lieu dans l'administration de l'instruction publique et que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous avons a signaler le remplacement de M. Truchet, ex-proviseur à Annecy et dont notre ville entière a pu constater le desinteressement, pendant sept ans de services presque gratuits il n'a cesse de donner des preuves de son dévouement. Il a etendu surtout sa sollicitude sur l'enseignement dans les campagnes, en s'inspirant toujours des tendances les plus libérales

M Truchet a été remplace par M. l'abbé Neuvecelle docteur en droit et professeur de philosophie positive au college de Thonon. Le nouveau proviseur arrive dans nos murs precede d'une reputation qui ne peut que le bien recommander, et qui, nous en avons l'espoir, ne se dementira pas

M. l'abbe Graglia, inspecteur royal de la province d'Annecy, est entré en fonctions. On le represente comme un homme eclairé et doue d'un haut esprit de conciliation

Enfin, un nouveau principal vient d'etre appele à la direction du college d'Annecy, en remplacement de M Boltshauser: c'est M le chanoine Favre professeur de philosophie, qui sera secondé dans ces fonctions par M L. Revon professeur de physique.

J. P.

—

L'Academie royale de Savoie a tenu une séance le 5 janvier

Dans cette seance, elle a decidé que le prix de poesie ne serait pas decerné cette annee, aucun des poemes présentes n'ayant rempli les conditions du programme Une nouvelle commission a été nommée pour choisir le sujet du concours de 1860

M. le docteur Carret a fait une communication très interessante sur des experiences d'*hypnotisme*

M l'abbe Mermillod, cure de Notre Dame de Genève, a été reçu membre correspondant de l'Academie dans cette même seance

—

Le dernier volume des Mémoires et documents publies par la Societe d'histoire et d'archeologie de Chambery contient : 1° un resumé des séances de 1859, 2° *Protestation de Nicod de Menthon contre le podestat et la ville de Chiò en 1437*, publiée par M. F Rabut, 3° *Notice sur Grimaldi de Copponay*, 4° *Note sur un denier d'Aiguebelle du* XIe *siècle*, par M. F Rabut ; 5° *Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin*, publies par Auguste Dufour major d'artillerie; 6° *Liste des hameaux, châteaux, etc , de la Haute-Savoie*, recueillie et editee par F Rabut ; 7° *Pouillé du decanat de Savoie en* 1488, edite par Auguste Dufour ; 8° *Bulletin bibliographique de la Savoie en* 1858, par F. Rabut

—

Nous croyons faire plaisir à MM les professeurs, régents, etc , en leur annonçant qu'une edition de la nouvelle loi sur l'Instruction publique paraîtra le 23 du courant à l'imprimerie de la *Revue savoisienne*.

Jules Philippe, *directeur-gérant.*

Annecy. — Imprimerie de L. Thésio.

1re Année — N° 2 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Février 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

AVIS.

Le présent numéro de la *Revue savoisienne* est envoyé à titre d'essai; il n'en sera pas adressé d'autres.

Les personnes qui désireraient continuer à recevoir la *Revue*, sont priées de faire parvenir à la direction un bon de six francs pour les Etats, ou de sept francs pour la Suisse et la France.

L'envoi du premier numéro qui a paru servira de récépissé.

Sommaire. — Le lac d'Annecy (suite et fin), par M. J. Boltshauser. — Beaux-Arts: L'atelier de M. Vela, par M. L. Revon. — Géologie: Remarques sur le terrain aptien inférieur, par M. J. Ducret. — Correspondance scientifique. — Chronique.

LE LAC D'ANNECY

(Suite et fin.)

TEMPÉRATURE DES EAUX DU LAC

Un des premiers faits constatés après la découverte du thermomètre, fut l'augmentation de température des couches de terre prises à des profondeurs de plus en plus grandes. Cette observation donna lieu aux expériences ayant pour but de connaître la température des mers et des lacs. Les capitaines Phipps, Fœrster et Cook sont les premiers qui aient observé la température des mers et à diverses profondeurs. De Saussure a le premier mesuré la température des lacs de la Suisse et de la Savoie.

TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR M. DE SAUSSURE SUR LE LAC DE GENÈVE

DATES	Température DE L'AIR	Température DE L'AIR à la surface	TEMPÉRATURE à diverses profondeurs
1767 le 13 août	28,7	25,6	12,7 à 68 mètres
1774 le 6 août	22,5	18,7	10,6 à 101 »
1779 le 6 février		5,6	5,31 à 114 »
» le 11 février			5,62 à 32 »
» »			5,62 à 81 »
» »	4,4	5,62	5,19 à 201 »
» »		5,62	5,37 à 309 »

TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR M. DE SAUSSURE SUR D'AUTRES LACS DE LA SUISSE ET DE LA SAVOIE

LACS	DATES	Température DE L'AIR	Température DE L'AIR à la surface	TEMPÉRATURE à diverses profondeurs
de Joux	1779 15 juil.	13,5	13,1	10,6 à 26 m.
Neuchâtel	» 17 juil.	24	23,1	5,1 à 105 »
Bienne	» »	22,2	20,7	6,9 à 70 »
d'Annecy	1780 14 mai	15,2	18	7 à 58 »
Thoun	1783 7 juillet	20,6	19	5° à 114 »
Brienz	» 8 »	19,4	20	4,7 à 157 »
Majeur	» 19 »	23,4	25	6,7 à 109 »
Lucerne	» 28 »	21,2	20,2	4,9 à 195 »
Constance	1784 25 juil.	20	18,1	4,3 à 120 »
du Bourget	» 16 oct.	14,7	17,9	5,6 à 78 »

TEMPÉRATURES OBSERVÉES PAR M. BOLTSHAUSER SUR LE LAC D'ANNECY

	DATES	Température DE L'AIR	Température DE L'AIR à la surface	TEMPÉRATURE à diverses profondeurs	OBSERVATIONS
	1856 2 fév.	— 3	+ 4,1	4,1 à 20 m.	Beau temps, léger vent du nord.
	1858 29 av	19,6	13,6	13,1 à 1 m.	
				6,2 à 46 m.	Vent du sud assez fort.
	30 av	16,6	12,5	12,5 à 3 m.	Après des jours pluvieux.
A	3 mai	8,8	11,3	11,1 à 5 m.	
A				7,9 à 10 m.	
A				5,8 à 20 m	
A				5,2 à 30 m.	
A				5,1 à 40 m.	Après un vent du nord assez fort.
	21 mai à 8 heur.	12°	13,2		
	8 h. 30	14°	13,5		
	9 h.	15,6	13,7		
	10 h.	16,3	14°		
B	11 h.	16,7	14,2	13,9 à 1 m.	
B				10,9 à 10 m.	
B				9,4 à 20 m.	
B				8,6 à 30 m.	
B				7,9 à 40 m.	
B				7,4 à 50 m.	
B				7,3 à 60 m.	Après un vent du nord très froid.
C	1859 14 jr	— 0,5	5,2	5,4 à 10 m.	
C				5,5 à 20 m.	
C				5,6 à 30 m.	
C				5,65 à 40 m.	
C				5,7 à 55 m.	
D	17 janv.	+ 0,8	5,2	5,4 à 20 m.	
D				5,5 à 40 m.	
D				5,6 à 52 m	

Ces températures, considérées soit séparément, soit dans leur ensemble, établissent les faits suivants :

1° La température de l'eau est inférieure à celle de l'air en été et supérieure à celle de l'air en hiver. Les variations de température de l'eau ont donc lieu entre des limites plus resserrées que les variations de température de l'air. Pour l'eau à la surface, ces limites sont dans le lac d'Annecy sensiblement 20° et 2°, ce qui donne une température moyenne de 11°, et, par conséquent, il est fort probable que sans la présence du lac la température moyenne d'Annecy aurait une valeur moindre.

Pour l'eau au fond du lac, les limites des variations de température sont à peu près 8° et 4°, ce qui donne une température moyenne de 6°.

2° La température moyenne des eaux a une valeur particulière pour chaque lac, ce qui prouve qu'elle dépend entièrement de l'action du soleil et de l'influence des vents.

3° L'eau ayant son maximum de densité à 4° de chaleur, toutes les expériences de De Saussure prouvent que l'eau au fond des lacs a une plus grande densité qu'à la surface. Les expériences A et B prouvent de plus que les diverses couches d'eau sont placées par ordre de densité et telles que le veut le principe des liquides superposés. Comme de deux couches d'eau, à une température au-dessus de 4°, la plus chaude est la plus légere et doit, par conséquent, se placer au-dessus de l'autre, il en résulte que l'eau au fond ne peut théoriquement jamais être plus chaude qu'à la surface. Je fus donc très étonné de trouver, dans l'expérience du 14 janvier, une température de 5,7° à 55 mètres de profondeur, tandis qu'à la surface elle n'était que de 5,2°. Craignant quelque erreur, je répétai la même expérience le 17, en y apportant toute l'exactitude possible. La température à la surface était toujours de 5,2°, et à la profondeur de 52 mètres, elle était de 5,6°. Ce fait peut s'expliquer ainsi : puisqu'en été l'eau se réchauffe plus vite à la surface qu'au fond, il est naturel qu'en hiver le refroidissement soit plus rapide à la surface qu'à une certaine profondeur ; donc rien de plus facile que de voir les couches supérieures arriver à une température moindre que celle des couches inférieures ; et lorsque la différence de température n'est que de quelques dixièmes de degré, on comprend qu'une si faible différence de densité ne puisse opérer un déplacement des couches d'eau que très lentement.

4° Les expériences A, B, C et D prouvent que la température croît ou décroît suivant une certaine loi ; que les différences de température, quoique assez grandes dans les couches supérieures, diminuent rapidement dans les couches inférieures.

5° Les températures observées au fond de tous les lacs sont très différentes de celles qu'on observerait à pareille profondeur dans la terre.

En effet, on sait qu'à une profondeur de 30 mètres environ, on observe dans nos contrées une température invariable de 10 à 11° (1). A chaque trentaine de mètres qu'on ajoute à la profondeur, correspond une augmentation de température de 1 degré. A Annecy on observerait donc, à une profondeur égale à celle du lac, une chaleur de 12°, tandis qu'au fond du lac la température n'est en moyenne que de 6°. D'où peut venir cette différence? Pour répondre à cette question, je suppose que pendant l'été toute la masse d'eau du lac puisse prendre une température de 20°. N'est-il pas évident que, pendant l'hiver, l'eau à la surface doit se refroidir considérablement? Mais étant alors devenue beaucoup plus dense que les couches inférieures, celles-ci s'élèveront rapidement à la surface pour y subir à leur tour le même refroidissement. Il donc est certain qu'un seul hiver suffirait pour abaisser considérablement la température de toute la masse d'eau. Reste maintenant à savoir si pendant l'été toute cette masse d'eau pourrait reprendre la première température de 20°. Puisqu'en été l'on arrive facilement à une chaleur de 20 à 30°, il est évident que l'eau à la surface peut atteindre 20°. Mais cette couche étant alors plus légère que les couches inférieures, elle se maintiendra toujours à la surface, et l'eau à diverses profondeurs ne pourra s'échauffer que par le contact et par le calorique rayonnant qui pénètre dans la masse. Or, l'eau a pour le calorique une très petite conductibilité, elle est en même temps peu diathermane, par conséquent l'élévation de température doit être très lente, même à des profondeurs peu considérables, et la saison chaude est tout-à-fait insuffisante pour ramener les couches inférieures à la température de 20°. La basse température qu'on observe au fond du lac est donc la conséquence naturelle des propriétés physiques de l'eau.

Le lac d'Annecy a entièrement gelé au mois de février 1830. Ce fait ne s'était pas produit depuis 1673.

Puisque les diverses couches d'eau se placent toujours par ordre de densité, il est évident qu'un changement de température doit produire dans un lac des courants semblables à ceux qu'on observe dans l'air. Ces courants sont bien constatés dans tous les lacs ; on sait qu'ils sont plus ou moins rapides, allant tantôt dans une direction, tantôt dans une autre ; mais c'est là tout ce qu'on en sait.

Outre les courants provenant d'un changement de température, il y en a d'autres provenant des vents et qui ont toujours lieu dans une direction contraire à celle du vent.

Pour comprendre ces courants, laissons souffler sur notre lac pendant quelques heures un fort vent du nord, il est certain que l'eau, à la surface et jusqu'à la profondeur de plusieurs mètres, est agitée et poussée vers l'extrémité sud, où le niveau augmenterait considérablement, si cette accumulation par un excès de pression ne déterminait pas au fond du lac un déplacement latéral en sens contraire du mouvement de l'eau à la surface. Ce déplacement constitue un courant inférieur qui ramène les eaux du lac au nord.

(1) La source de l'hôpital, qui, en raison de l'invariabilité de son volume d'eau et de sa température, doit venir d'une certaine profondeur, a constamment une chaleur de 11°.

NOTIONS GÉOGRAPHIQUES, STATISTIQUES ET HISTORIQUES

Les affluents du lac d'Annecy sont :

1° Le Laudon, traversant le vallon de St-Eustache dans un parcours de 16 à 17 kilomètres ;

2° La Bournette, sortant des gorges de la montagne d'Entrevernes ;

3° La rivière d'Ire, provenant d'une des gorges de la forêt de Doussard ;

4° La rivière de l'Eau-Morte, traversant la vallée

de Faverges dans un parcours de 16 à 18 kilomètres.

Tous ces affluents sont des ruisseaux presque desséchés en été, et des torrents après les fortes pluies ou pendant la fonte des neiges. Cette circonstance rend le niveau du lac très variable et occasionne facilement des inondations. Les plus grandes ont eu lieu en 1658, 1711, 1740, 1758, 1778, 1801 et 1840.

D'après mes observations faites depuis 1855, et d'après celles qui ont été faites à la manufacture d'Annecy et que M. le chevalier Laeuffer a bien voulu me communiquer, le volume d'eau de l'écoulement du lac par le Thioux est en moyenne de 4,000 litres par seconde; l'écoulement moyen du canal du Pâquier est d'environ 1,000 litres par seconde; de sorte qu'après 7 ou 8 ans, la masse d'eau écoulée est égale à celle que renferme le lac. Dans les grandes sécheresses, le volume d'eau de l'écoulement se trouve quelquefois réduit à 1,400 litres par seconde. Comme alors tous les affluents du lac sont complètement à sec, l'eau de l'écoulement doit provenir des diverses sources qui se trouvent au fond du lac.

La navigation, presque nulle il y a cinquante ans, a pris un certain développement, et surtout depuis que la mine de charbon d'Entrevernes est exploitée en grand trois barques transportent annuellement à Annecy environ 30 à 40,000 quintaux de charbon, et 12 à 15,000 stères de bois.

Mais ce qui rendra la navigation toujours assez précaire, c'est que le retour des bateaux doit se faire à vide, faute de marchandises qui s'expédient d'Annecy à Doussard ou à Faverges. La navigation est du reste favorisée par les fréquents vents du Nord et du Sud, qui soufflent assez régulièrement et sans devenir dangereux. Les coups de vents, assez rares, qui peuvent devenir funestes aux embarcations, viennent de l'Ouest. Ils durent rarement plus de deux heures.

La pêche, toujours peu productive dans le lac d'Annecy, est devenue encore plus pauvre depuis quelqnes années, selon les uns, parce que les règlements de la pêche ne sont pas assez observés et que tout le monde pêche à tort et à travers, et souvent avec de la coque; selon les autres, parce que quelques espèces de poissons, comme le chevaine et la truite, détruisent les autres espèces; selon d'autres enfin, il y aurait assez de poisson, mais à leur avis on ne sait pas le prendre. Tout le monde a probablement un peu raison; cependant personne n'a encore expliqué d'une manière satisfaisante quelles sont les circonstances qui rendent un lac riche ou pauvre en poissons.

Voici quelles sont, d'après M. Ducret, conservateur du musée, les espèces de poissons qu'on trouve dans le lac d'Annecy:

La perche (perca fluviatilis), pèse jusqu'à 1 kilog. 5;

La truite, ne se pêche qu'à l'extrémité Sud du lac, pèse jusqu'à 12 kilog.;

La carpe (cyprinus carpio), se prend aux mois de juin et de juillet, pèse jusqu'à 6 kilog.;

Le véron (cyprinus phoxinus), 1/2 kilog.;

Le chevaine, le cyprin meunier des Français (cyprinusdobula), 3 kilog.;

Le blageon, (appelé aussi truite bâtarde);

La tanche (cyprinus tinca), rare, 1/4 kilog.;

La lotte (gadus lota) ne se trouve dans le lac que depuis 1770, époque où, à l'occasion d'une crue d'eau, elle s'est échappée d'un réservoir d'Albigny, 1 kilog.;

L'anguille (muræna anguilla), devenue très rare, 2 kilog.

La dormille, loche franche (cobitis babartula);

Le chabot, appelé vulgairement *sassot;* il appartient au genre cotte (cottus gobio).

Les oiseaux aquatiques les plus ordinaires sont:

Le grèbe cornu (podiceps cornutus);

Le grèbe huppé (podiceps cristatus) (1);

Le grand cormoran (carbo cormoranus);

Le canard souchet (anas clypeata)

La sarcelle d'hiver (anas crecca);

Le canard sauvage (anas boschas);

La mouette rieuse (larus ridibundus);

Le foulque macroule (fulica atra);

L'huitrier pie (hæmatopus ostralegus);

Le héron crabier (ardea ralloides);

Le héron blougios (arden minuta).

Après la savante communication que M. Troyon de Lausanne fit à la société archéologique de Savoie, assemblée à Annecy le 30 août 1856, sur les constructions lacustres des premiers habitants de l'Helvétie, des recherches faites sur le lac d'Annecy par les soins de M. Eloi Serand, constatèrent l'existence de ces habitations près de Sévrier, où on trouve des restes d'un pilotis assez étendu, et sur l'éminence déjà citée entre Duingt et Talloires, où l'on a pêché des fragments de poteries antiques.

Pauvre lac d'Annecy, de quels spectacles n'as-tu pas été témoin! Que tu as dû être terrible lorsque tes flots déchiraient les flancs des montagnes! Que tu as dû être triste lorsque nos premiers ancêtres, en guerre avec les monstres des forêts, cherchaient un asile sur ta surface apaisée! Que tu as dû être animé et bruyant lorsque d'élégants bateaux transportaient les Romains de l'antique Bautas aux bains de Menthon et au site enchanteur de Talloires! Que tu es beau maintenant que tes rives sont cultivées avec soin, que de nombreux villages t'entourent comme une couronne, que de charmants pied-à-terre sont dispersés dans les vignobles et les champs que tu baignes, qu'une population laborieuse et sans envie te traverse pour échanger les produits de son industrie, pour porter secours au malheur ou pour confondre les chants d'allégresse aux jours de réjouissance! Lac d'Annecy, conserveras-tu toujours l'aspect riant d'aujourd'hui?...

J. BOLTSHAUSER.

BEAUX-ARTS

L'ATELIER DE M. VELA.

Une des plus douces, une des plus vives jouissances qu'il soit donné à l'homme d'éprouver, c'est celle qui résulte de la perception du beau. Devant un grand spectacle de la nature, en face d'un chef-d'œuvre né de la palette ou du ciseau, nous nous sentons la poitrine plus libre, nous sommes plus légers; comme au philosophe antique, il nous semble que l'âme quitte son enveloppe de chair et agite ses ailes de papillon pour voltiger autour d'un centre de lumière. Puis il se mêle

(1) On pourrait ajouter le grèbe castagneux (podiceps minor).

peu à peu au sentiment du beau je ne sais quel élan vers le vrai et le bien, quelle passion pour tout ce qui est grand et généreux. Plus de misère, plus de fiel, plus de fange : on dirait que notre nature s'est transformée et que nous nous élançons dans un monde nouveau, loin de l'égoïsme, à l'abri des petitesses de la terre, dans un monde où tout est foi, splendeur et amour.

Aussi, un de nos premiers soins en abordant une ville étrangère est-il de demander dans quelle église l'orgue fait entendre ses plus mélodieux appels à l'élévation des cœurs ; dans quelle collection publique ou particulière il est donné d'admirer une toile, un émail, une statue ; de quel point du voisinage on peut le mieux voir le soleil dorer les rocs de la montagne et teindre en rose la cime des glaciers aux dernières lueurs du crépuscule.

A Turin, j'ai passé des heures trop vite écoulées au musée de peinture, dans cette riche galerie du Palais Madame qu'un souverain ami et protecteur des arts a fondée et accrue. Peut-être me sera-t-il permis d'en donner un jour une courte description dans ce recueil. Aujourd'hui je me bornerai à parler d'un atelier de cette ville ; il est vrai de dire que celui qui l'habite peut amplement fournir à lui seul la matière d'un long article.

L'Académie Albertine est à peu près pour Turin ce qu'est à Paris l'Ecole des Beaux-Arts. Elle a pour professeur de sculpture M. Vela, l'artiste qui sortit un jour, humble enfant, du bourg de Ligornetto, dans le Tessin, pour s'exercer d'abord à tailler la pierre des édifices, puis celle des statues, et pour marcher bientôt à la tête de cette pléiade de sculpteurs dont les œuvres se profilent sur les places publiques de l'Italie comme autant de blanches Vestales destinées à entretenir à perpétuité dans cette terre privilégiée le feu sacré des arts.

Une année auparavant, j'avais appris pour la première fois à connaître le talent de M. Vela en voyant dans la salle de l'Exposition de l'industrie, à Berne, son buste du général Dufour. L'artiste avait admirablement saisi l'expression d'intelligence et de bonté caractéristique du vieillard que nul n'a abordé sans recevoir le plus gracieux accueil. Les rayons du soleil, tamisés par les vapeurs de l'Oberland, venaient dans la salle colorer vaguement le buste du général. Il était là, regardant du haut de son socle les merveilles de l'industrie. On eût dit que sous les draperies du carrare, qui rivalisaient de finesse avec les tissus voisins des fabriques de Saint-Gall, un cœur allait palpiter d'émotion et de joie en trouvant à ses côtés les enfants de l'Helvétie, venus de tous les points pour ce concours de l'intelligence.

Poursuivi depuis une année par l'impression de ce petit chef-d'œuvre, je m'étais bien promis d'aller un jour frapper timidement à la porte de l'artiste pour obtenir la faveur de voir ses autres ouvrages. Eh bien ! j'y suis, devant cette porte ; comment se fait-il qu'arrivé au terme de mes désirs j'hésite tout-à coup, et qu'après avoir touché le seuil je m'enfuie comme un enfant surpris en faute ? C'est que... c'est que... un homme célèbre, un artiste de génie, ce doit être quelque chose de bien terrible à voir, quelque chose d'inconcevable, de gigantesque, de cyclopéen... Il me semble que je verrai apparaître une espèce de Jupiter tonnant ; et s'il ne m'écrase de son foudre, il m'anéantira du moins sous la puissance de son regard, sous un froncement de ses sourcils, à la manière du dieu d'Horace...

Allons, du courage ! Entrons.

Ma surprise a été grande quand M. Vela s'est avancé vers moi, pas plus grand, pas plus extraordinaire que les autres mortels, mais à coup sûr infiniment plus aimable que beaucoup d'entre eux. Au lieu du carreau fulgurant, sa main était armée de l'ébauchoir ; un bonnet posé avec désinvolture sur l'oreille constituait son unique diadème.

Rien de plus facile maintenant que de vous crayonner à grands traits la tête du maître : une excellente photographie, précieux souvenir de l'artiste, est là pour venir en aide à la mémoire. Donc, esquissons, après avoir noté, pour la plus grande satisfaction des biographes, que M. Vincenzo Vela est né en 1822. Un front large, sur les côtés duquel Spurzheim aurait découvert sans peine le signe de l'*idéalité*, porte quelques rides creusées par la lutte de l'esprit contre les entraves du monde matériel. A travers des yeux fatigués par un labeur de tous les jours, on voit briller l'éclair de l'intelligence. Une barbe d'un blond chaud, taillée carrément, donne à la figure quelque chose d'un peu germanique. L'ensemble de la physionomie reflète un air de tristesse ou de concentration mêlé de beaucoup de douceur. Il y a là-dedans quelque chose de sympathique qui vous attire dès le premier abord ; on sent qu'on est en présence non-seulement d'un grand talent, mais encore d'un bon cœur. Point d'allures haut cravatées, point d'air superbe : M. Vela vient au-devant de vous, presse amicalement votre droite et vous invite à examiner à loisir son atelier.

Quelques modèles en plâtre constituent la seule décoration de la muraille ; tout le reste est simple, sévère. Mais sur un socle tournant, là-bas, dans un angle, vous allez contempler un chef-d'œuvre, la statue de Flore, travaillée dans un marbre de premier choix. La déesse, nue, cela va sans dire, — en sculpture c'est l'article le mieux porté, — levant les bras pour fixer une guirlande de fleurs qui s'échappe de sa chevelure flottante, s'élance en avant, soutenue sur une jambe ; l'autre, inclinée en arrière, sort d'un bouquet de fleurs fouillées avec une finesse étonnante. On voit deux tourterelles se becqueter au pied du buisson fleuri. La figure est épanouie ; de longues paupières s'abaissent à demi pour voiler un regard plein d'ivresse. Qu'elle est belle, cette Flore, dans une attitude qui engendre les lignes les plus délicieusement flexueuses ! Quel moelleux, quel *flou*, quelle morbidesse dans les contours ! A voir les plis de la hanche sur laquelle s'appuie le corps, on dirait que le marbre s'est assoupli et qu'il respire, on serait tenté de toucher la statue pour s'assurer si un sang chaud ne circule pas dans les veines bleuâtres du carrare.

Un hangar voisin retentissait du bruit des ciseaux et des martelines. Les praticiens achevaient d'ébaucher la statue colossale, en marbre blanc, que les Milanais ont offerte par souscription à l'armée sarde en mémoire de l'expédition de Crimée. Le modèle était à côté de l'ébauche, du reste très avancée : c'était en novembre 1858 ; le monument a été érigé quelque temps après sur la place Château, devant la façade restaurée par Juvara. Un officier sarde saisit d'une main le drapeau

aux trois couleurs, et tient de l'autre son sabre pour le défendre. Il y a beaucoup de naturel dans son attitude ; il se campe solidement, comme le guerrier antique :

Jarrets tendus, corps en arriere,
Pressant de ses deux pieds fortement la poussière,
Mordant sa levre de ses dents.

Le type piémontais est reproduit dans ses traits avec la plus grande exactitude. Le talent de l'artiste pour la draperie se manifeste dans les plis froissés du drapeau, et dans ceux du caban jeté sur les épaules de l'officier pour donner l'ampleur convenable à une statue destinée à figurer sur une place publique.

Un troisième atelier enfin est établi à côté du domicile de M. Vela, au bourg de Vanchiglia. Les cloisons de planches se cachent derrière une quantité de modèles en plâtre et de modelages étalés pêle-mêle sur des rayons avec les ébauchoirs, les gradines, les doubles pointes. Autant l'atelier de la Flore, le sanctuaire préféré de l'artiste, était dégarni et silencieux, autant celui-là présente d'encombrement et de bruit. Les élèves chantent les airs aimés de l'Italie, les épanneleurs frappent les blocs à coups redoublés pour en abattre les angles ; et joignez à cela, pour compléter le concert, le son métallique du ciseau, le grincement de la scie et les lamentations aiguës du vilebrequin. Si vous voulez voir à quoi s'appliquent tant de mains et d'outils, enjambez les maillets et les débris epars sur le sol, frayez-vous un passage entre les cloisons mobiles en serpillière tendue au milieu de l'atelier, et faites le tour des selles qui supportent les ouvrages commencés ou déjà livrés aux polisseurs.

Ici, un projet de fontaine : une naïade, pas plus costumée qu'il ne convient aux habitants du liquide élément, relève sur sa tête une draperie d'où l'eau doit retomber en nappe dans la vasque. Là, c'est la statue de Rosmine, à genoux sur un carreau, et tenant l'Evangile. Plus loin est le plâtre moulé d'après la statue de marbre qui est à Milan, représentant le poète Grossi, accoudé sur un mur à hauteur d'appui, les jambes croisées. Il tient un papier sur lequel doivent être jetés de bien beaux vers, s'il faut en juger par la pénétration de son regard. — Puis le modèle du monument de Donizetti à Bergame. La Musique, assise, tient d'une main une lyre et laisse retomber l'autre bras. Elle incline tristement la tête : sans doute sa pensée poursuit les dernières ondes sonores de la *Favorite* ou de *Lucie*.

Enfin, voici l'œuvre la plus importante que renferme cet atelier, la statue colossale de Minerve, en marbre, destinée à Lisbonne. D'une main elle tient une couronne ; de l'autre, la lance et un livre sur lequel est une seconde couronne. La tunique athénienne développe ses longs plis au-dessous de l'égide ; un péplum jeté sur l'épaule complète l'harmonie du costume. Le pur profil de Pallas a l'expression légèrement dédaigneuse du type consacré. C'est bien là l'énergique et intelligente figure de la déesse qui préside à la fois aux combats du corps et à ceux de l'esprit ; c'est bien là le regard de la *glaucôpisthênê* du poète, regard plein de volonté, mais adouci en même temps par ce que les yeux de la race hellénique peuvent accumuler de beauté et de charmes.

Si vous le voulez bien, terminons cette revue par la visite du champ du repos, où vous trouverez encore d'autres produits du ciseau de M. Vela. Et, chemin faisant, allons voir sur les remparts sa statue de Balbo. Ici, nous n'avons plus devant les yeux le gracieux costume de la Grèce, les draperies que Phidias fripait en petits plis avec tant d'art ; ici, plus de tunique dessinant les méplats du corps, rien que le costume du dix-neuvième siècle, imposé au sculpteur par la nécessité de la vérité historique, mais parfaitement antipathique à la statuaire. Heureusement un homme de goût sait tirer parti de toutes choses. Si M. Vela a dû représenter l'ancien ministre tenant d'une main ses lunettes, montrant de l'autre un livre, et revêtu de la réaliste redingote, il a mis du moins tout son art à dissimuler le plus possible les allures étriquées du costume moderne en le drapant d'un manteau dont les plis sont chiffonnés et fouillés avec cette délicatesse qui est un des côtés distinctifs du style de M. Vela. La figure, d'ailleurs, est le plus beau morceau. Elle est pensive ; une arcade sourcilière accentuée dénote une volonté puissante. Il y a une étude approfondie des muscles dans les ravages des traits fatigués par les soucis et les veilles.

Nous sommes au *Campo santo*. Quelques statues du maître y veillent silencieuses. Sur la tombe de M. Provana on voit un grand bas-relief : une femme est debout, portant un long châle qui fait draperie ; sa tête, en s'inclinant, laisse flotter en ondulations les spirales de sa chevelure bouclée. — Un autre bas-relief orne la chapelle de M. Calosso. Un Génie entr'ouvre les lèvres pour exhaler un soupir ; il verse de l'huile sur une lampe au pied de laquelle se tient un hibou. Du sommet du monument une draperie tombe en plis jetés avec *maestria ;* d'autres couvrent le Génie sans nous priver toutefois de la vue d'un bras délicieusement potelé.—Encore une belle œuvre de M. Vela, placée dans la chapelle de la famille Prever. L'Espérance, debout, laisse entrevoir ses beaux pieds nus découverts par le plissement de la tunique que relève la patte d'une ancre. Levant les yeux au ciel, elle avance une main entr'ouverte et ramène l'autre sur la poitrine. Il y a dans ce seul geste tout un symbole, toute une protestation de foi, de résignation et de confiance.

Au sortir du champ des morts, où l'on ne peut faire deux pas sans voir surgir une statue ou une chapelle, nous avons éprouvé une impression pénible en passant devant le chétif monument qui recouvre l'auteur des *Prisons :* un obélisque de quatre à cinq pieds, une épitaphe, un petit médaillon, et c'est tout ! La figure du médaillon est rêveuse. A quoi songe-t-il, le captif du Spielberg ? Sur ce front rembruni passe peut-être un nuage au souvenir des Plombs de Venise ; ou bien c'est une pensée pleine de mélancolie qui se reporte sur des noms aimés, sur Piero, sur Melchior Gioja, sur Andryane ; qui sait ? peut-être est-il poursuivi par le refrain de Madeleine :

Chi rende alla meschina
La sua felicita ?

Ce médaillon suffit sans doute pour rappeler un nom illustre au voyageur qui passe devant la tombe. Mais Pellico mérite mieux que cela. Pourquoi ses compatriotes n'ont-ils pas encore songé à demander une statue au ciseau de M. Vela, qui serait plus que tout autre à même de s'élever à la hauteur de son modèle ? Car lui aussi, il montre par ses œuvres qu'il est un penseur et un poète.

Louis Revon.

GÉOLOGIE

REMARQUES SUR LE TERRAIN APTIEN INFÉRIEUR

En comparant la faune de l'Urgonien des environs d'Annecy et celle de l'Aptien inférieur de la Perte du Rhône et de l'Urgonien de la même localité, je suis arrivé à douter de l'existence réelle de l'Aptien en Savoie, ou tout au moins à conclure que ce que l'on a pris pour l'Aptien inférieur à la Perte du Rhône n'est qu'un facies local de l'Urgonien. Les remarques que j'ai faites à ce sujet ont déjà fait partie d'un Mémoire lu à la Société helvétique des Sciences naturelles en 1858; mais je crois devoir les reproduire dans notre *Revue savoisienne*, afin d'engager d'autres géologues à répéter ces observations sur d'autres points de la Savoie. Si, comme je le pense, on parvient à prouver que sur un grand nombre de points l'Aptien et l'Urgonien se confondent par l'identité ou la presque identité de leur faune, on arrivera à conclure *que ce dont on a fait l'étage Aptien n'est qu'un facies local d'un autre terrain.*

Voici maintenant ce que j'ai observé :

Autour du château d'Annecy, la partie supérieure de l'Urgonien est formée par un calcaire gris bleu, passant au roux, par l'oxidation du fer qu'il renferme. Il est déposé par bancs, lesquels sont séparés par des lits de marnes grises ou jaunâtres. Ce calcaire, qui recouvre l'Urgonien blanc, est certainement l'analogue du calcaire à Ptéracères de Bellegarde, décrit par M. Renevier *(Mémoire géologique sur la Perte du Rhône et ses environs)*. Il renferme un grand nombre de débris organiques dont plusieurs sont bien conservés. Voici la liste de ceux qu'il m'a fournis :

	Se trouve à la perte du Rhône dans le	Indiquée par d'Orb à l'étage	Citée par M Forbes dans le Lower greensand	Se trouve à Annecy dans le
Mollusques gasteropodes.				
Pterocera pelagi, Brong.	Urg.	Néoc.		Urg.
Acéphales orthoconques.				
Panopæa irregularis, d'Orb. Romer.	Urg.	Néoc.		Urg.
Trigonia aliformis, Park.	Apt.		L. g	Urg.
Acéphales pleuroconques.				
Janira atava, Romer. *(J. Neocomiensis*, d'Orb *)*		Néoc.		Urg.
Ostrea harpa, Galdofus. (O. Boussingaulti (?), d'Orb.)	Urg. et Apt.	Néoc.	L. g.	Urg.
Rudistes.				
Caprotina Lonsdalii, Sow.	Urg.	Urg.		Urg.
Caprotina griphæoides, d'Orb.		Neoc.		Urg.
Brachiopodes.				
Rhynconella lata, d'Orb.	Urg. et Apt.	Néoc. et Urg.		Urg.
Terebratula sella, Sow.	Urg. et Apt.	Urg. et Apt.		Urg.
Echinodermes.				
Toxaster oblongus, Agass.	Urg. et Apt.	Alb.		Urg.
Pygaulus depressus, Agass.	Urg.	Alb.		Urg.
Pygaulus Desmoulini, Agass.	Urg.	Urg.		Urg.
Pygaulus cylindricus. Agass.		Neoc.		Urg.
Nucleolites Roberti, Gras.	Urg.			Urg.
Diadema rotulare, Agass.		Néoc.		Urg.
Holectipus Néocomiensis, A. Gras.				Urg.
Foraminifères.				
Orbitolites lenticulata (Lh.), Brong.	Apt.	Alb.		Urg.

Par ce tableau, l'on voit que sur dix-sept espèces, il y en a six communes à l'Urgonien et à l'Aptien; que, parmi ces six, il en est deux qui sont communes à l'Urgonien, l'Aptien et l'Albien; enfin, une commune à l'Urgonien et à l'Albien. Et cependant le terrain qui m'a fourni ces fossiles correspond bien à l'Urgonien de la Perte du Rhône.

D'autres observations sont venues confirmer les doutes que j'exprimais en commençant. Ainsi, sur la route d'Annecy au pont Saint-Clair, près de l'endroit appelé *Planche de Nanay*, le chemin est, pour ainsi dire, pratiqué dans l'Urgonien supérieur, et l'on voit intercalée, entre deux bancs d'Urgonien jaune, une couche marneuse grise. J'y ai recueilli les fossiles suivants :

	Se trouve à la perte du Rhône dans le	Citée par d'Orbigny dans le	Citée par M Forbes dans le Lower greensand	Se trouve à Annecy dans le
Gastéropodes.				
Pterocera pelagi, Brong.	Urg.	Néoc.		Urg.
Pterocera Emerici, d'Orb.		Néoc.		Urg.
Acéphales.				
Pholadomya pedernalis, Romer.		Apt.		Urg.
Terebratula dyphioides, d'Orb.		Neoc.		Urg.

On y retrouve encore quelques-unes des espèces mentionnées dans le premier tableau, entre autres : *Ostrea harpa*, *Janira atava*, *Terebratula sella*, *Rhynconella lata*, *Toxaster oblongus*, *Pygaulus Desmoulini*, *Pygaulus depressus*, et des *Orbitolites*.

Par ce nouveau tableau, on voit encore une espèce de *Pholadomya pedernalis*, indiquée par M. Renevier dans l'Aptien de la Perte du Rhône et qui se trouve ici dans les marnes de l'Urgonien, en compagnie d'autres espèces qui ne laissent aucun doute sur l'âge de ce terrain. Ce tableau confirme en outre ce fait que plusieurs des espèces que l'on croyait appartenir exclusivement à l'Aptien appartiennent aussi à l'Urgonien.

Enfin, en parcourant le sommet déchiré du Parmelan, j'ai vu et exploité, sur plusieurs points, une couche marneuse intercalée entre deux bancs d'Urgonien. Cette couche renferme des Orbitolites par milliards, en compagnie de la

Caprotina Lonsdalii,
Pterocera pelagi,
Venus vendoperata d'Orb.,

et de la plupart des espèces dont il est question plus haut.

Or, lorsqu'on voit des couches à Orbitolites intercalées au milieu des bancs de l'Urgonien et renfermant les débris confondus des anciens habitants des mers Aptiennes et Urgoniennes, n'est-on pas naturellement porté à se demander si l'on ne pourra pas réunir assez de faits pour prouver que ces deux mers eurent les mêmes limites (du moins dans nos environs), ou, pour mieux dire, n'en formèrent qu'une seule; c'est-à-dire, en d'autres termes, y a-t-il réellement lieu de croire que l'époque qui a vu l'Aptien se déposer a vu se renouveler presque entièrement la faune qui existait pendant le dépôt de l'Urgonien?

A cette question je répondrai : pour les environs d'Annecy, non. Car sur vingt-une espèces, dix au moins sont communes aux deux faunes; mais je ne puis répondre entièrement à la question, car mes observations ne peuvent porter que sur un cercle bien étroit, et c'est

précisément pour tâcher d'amener les autres géologues à s'occuper de cette question que j'ai voulu formuler des doutes.

A la Perte du Rhône, dira-t-on, il y a une grande différence entre les faunes de l'Aptien et celles de l'Urgonien. D'abord, il est difficile de décider cela d'une manière rigoureuse, car l'un est un calcaire dur et se laisse à peine entamer par le marteau du géologue, tandis que l'autre, composé d'une marne tendre, lui permet une facile exploitation et lui abandonne de riches dépouilles. Mais je suppose encore qu'il soit parfaitement établi que les deux formations aient une faune un peu différente qu'y aurait-il d'étonnant? Ne voyons-nous pas aujourd'hui dans la même mer ou le même lac les diverses parties occupées simultanément par des êtres totalement différents, suivant le genre d'habitation que doit choisir leur espèce? Les mêmes circonstances ont dû se présenter autrefois; aussi voyons-nous l'Urgonien du Parmelan pétri d'Orbitolites, tandis que celui de la Perte du Rhône (1) n'en renferme pas une. Du reste, je puis appeler à mon appui les observations de M. Forbes. Cet éminent naturaliste a démontré que dans les soixante-trois couches d'Atherfield, dont l'épaisseur totale est de 275 mètres, quelques fossiles sont répandus dans toute la série, et d'autres sont particuliers à telle ou telle division. Comme preuve de l'identité chronologique de l'ensemble du système, il a établi que, toutes les fois que des conditions semblables se reproduisent dans les couches formées en dernier lieu, les mêmes espèces reparaissent. Les changements dans la profondeur ou dans la nature minérale du lit de la mer, la présence ou l'absence de chaux ou de peroxide de fer, l'existence d'un fond boueux, sablonneux ou graveleux, coïncident avec l'exclusion de certaines espèces et la prédominence de quelques autres. Mais ces différences de conditions sont, de leur nature, minérales, chimiques et locales; elles n'ont pu amener l'extinction complète de certains animaux ni de certaines plantes dans un périmètre étendu.

C'est pourquoi, tout en croyant encore à l'existence de l'étage Aptien de d'Orbigny, je me demande comment il se fait qu'un étage aussi riche en débris organiques n'ait fourni que 150 espèces à lui propres, tandis que le Néocomien en renferme 791 et l'Albien 359. Mais je refuse de croire à la présence de l'Aptien inférieur à la Perte du Rhône, et je suis persuadé que, dans nos environs, on trouvera toujours l'étage Aptien tout entier confondu avec l'Urgonien, ou peut-être, en partie avec l'Urgonien, et en partie avec l'Albien.

Joseph DUCRET.

(1) Indiqué par Renevier.

CORRESPONDANCE

Genève, le 6 février 1860.

Origine aqueuse des granits. — On trouve fréquemment dans les collections minéralogiques des echantillons dans lesquels le quartz est associe à des mineraux décomposables à une temperature peu élevée, et qui, a n'en pas douter, ont cristallise en même temps que lui Ainsi, j'ai vu dernierement chez M. le professeur Favre une chaux fluatée en masse cristal ine dans laquelle est implante un cristal de quartz enfume Il est impossible d'admettre la formation ignée de ce minéral, attendu qu'à une si haute température aucun fluorure ne saurait subsister en presence d'acide silicique.

Je possède un cristal de chaux carbonatée empâté dans le quartz laiteux. La cristallisation du calcaire a donc eu lieu antérieurement à celle de la silice et en présence de celle-ci. Or, pour admettre l'origine plutonienne de ce minéral, il faudrait admettre en même temps, ce qui est contraire à nos connaissances chimiques, qu'un acide tres volatil (l'acide carbonique) soit, à la temperature du bleu, plus energique qu'un acide absolument fixe (l'acide silicique).

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, sont d'une haute importance dans la discussion de l'origine des granits, dont le quartz est l'un des elements. M. Rose a publie dernierement sur ce sujet un mémoire tres intéressant, traduit par M le professeur Marignac, et auquel je me permettrai d'emprunter ça et là quelques passages.

La théorie de l'origine neptunienne des granits, émise par Werner, fut abandonnee plus tard par les geologues et remplacée par la theorie de la formation plutonienne. Cependant celle-ci a rencontre plus d'un adversaire, surtout depuis quelques annees. M. Fuchs par exemple base ses objections sur la presence simultanée, dans le granit, de mineraux dont les points de fusion sont très differents, et sur leur pénetration reciproque qui met hors de doute leur formation simultanee. Il s'appuie aussi sur l'absence complète dans le granit et dans les roches analogues, de matières vitreuses qui devraient se rencontrer dans les produits d'une fusion ignee. En second lieu, M. Bischoff a remarqué que dans le granit c'est ordinairement le feldspath, element assez fusible, qui est incruste dans le quartz, mineral presque infusible. Le feldspath s'est donc solidifie le premier, ce qui ne saurait s'expliquer si l'on supposait une cristallisation résultant du refroidissement d'une masse en fusion Il appuie son opinion sur des considerations tirees de l'etude de tous les elements du granit.

L'un de ces eléments, le feldspath, peut se produire artificiellement par voie humide et par voie seche M. Daubree a obtenu un feldspath cristallise, semblable à celui des trachytes, par l'action de l'eau sur l'obsidienne ou sur l'argile en présence d'un alcali, sous l'influence d'une haute température et d'une forte pression. Sa formation par voie sèche est aussi possible, mais exige un concours de circonstances d'une réalisation difficile. D'ailleurs ses nombreuses pseudomorphoses sous les formes de l'analcime et de la laumonite prouvent que ce minéral se forme facilement dans la nature par voie humide.

Quant au mica, ses pseudomorphoses sous les formes de la scapolite, du feldspath, de l'andalousite, demontrent la possibilité de sa formation sous l'influence de l'eau. D'un autre côté, sa presence dans les laves du Vésuve prouve qu'il peut également se former par voie ignee; Mais le mica des granits renferme de petites quantites d'eau et de fluor; dans les volcans, ces substances en sont chassees par la calcination, de sorte que les cristaux deviennent opaques et perdent leur eclat

Enfin, l'examen du quartz contribue particulièrement à faire rejeter l'hypothese de l'origine ignée des granits Dans ces roches, en effet, le quartz est en général moule sur les cristaux de feldspath et n'a donc cristallise qu'en dernier lieu, ce qui ne s'expliquerait pas s'il y avait eu fusion prealable. Ensuite, le quartz des granits se presente souvent sous la variete de quartz enfume qui doit sa couleur à une substance volatile ou combustible, probablement carbonée, qui en est chassée par la calcination.

M Rose voit enfin une puissante objection contre l'origine ignee du granit dans la presence de mineraux tels que la gadolinite, l'allanite, etc, dont les proprietés se modifient a une temperature relativement peu elevée, et qui n'ont pas perdu ces propriétes dans les roches granitiques où on les rencontre exclusivement.

On peut admettre en definitive que les eléments du granit proviennent d'une roche anterieure qui aurait ete formée elle-même par voie ignée. et qui aurait pris l'état cristallin sous l'influence de l'eau, de la chaleur et de la pression. Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer l'absence de débris organiques dans le granit. Toutes ces observations, cela va sans dire, s'appliquent non-seulement aux granits, mais à toutes les roches cristallines qui renferment du quartz, comme les trachytes et les porphyres quartziferes L'état actuel de nos connaissances chimiques ne permet pas de supposer à ces roches une origine ignee.

Origine aqueuse des émeraudes. — Cela etant demontré, je puis vous dire, comme complément à ma lettre de janvier, que l'origine aqueuse des émeraudes peut se déduire du fait qu'on les trouve frequemment dans des terrains anciens (pegmatite,

granits) qui n'ont point été formés par fusion. Je possède un béryl et une émeraude commune, l'un et l'autre nettement cristallisés, et pourtant empâtes dans un granit à quartz noiratre.

Puisque nous en sommes sur le mode de formation des minéraux, j'ajouterai que ma collection renferme des cristaux très bien formés de *mesotype*, dans un calcaire coquillier d'eau douce. Le test des mollusques est trop bien conserve pour qu'on puisse admettre l'action du feu sur cette roche. Dès lors, il faut reconnaître que la mesotype doit sa naissance à une action analogue à celle des eaux de Plombières, qui, en agissant sur une maçonnerie très ancienne, ont fait cristalliser sur cette maçonnerie divers minéraux, tels que l'harmotome.

J'ai pu lire dernièrement le numero des comptes-rendus dans lequel M. Deville parle de l'argile de Beaux voir la lettre de janvier — *Réd*); ce mineral est bien un fer oxyde. mais la forte proportion d'alumine qu'il renferme en a fait abandonner l'exploitation Dufrénoy le classe dans les gibsites (alumine hydratee).

Nouveau gisement d'or. — Les journaux parlent de la decouverte d'un nouveau gissement d'or dans les Andes, au pays des Chiriquis (Baie de Mosquitos , dans l'Amérique centrale. Ces gisements, paraît-il, étaient déjà connus des Indiens depuis une certaine antiquité, puisque l'on a trouve de petites figurines d'or massif dans les tombeaux de leurs ancêtres.

Formation d'un etang naturel à Orcier, près Thonon —D'après des renseignements dont M. le professeur Favre a bien voulu me faire part, je pense que la formation d'un etang naturel à Orcier est susceptible d'une explication fort simple. Il existait dans cette localite, au pied de la montagne, une source qui alimentait des moulins. Le sol s'est effondre à cet endroit-là, sur une étendue de 60 pieds sur 120 ; deux châtaigniers et un frêne ont disparu, et l'eau est venue remplacer le terrain perdu, sans que le volume du ruisseau augmentat. Un grand nombre de bûches, de longueur egale (4 pieds et d mi), sciees franc aux deux bouts, sont venues flotter à la surface. Leur séjour dans les eaux a dû être très prol nge, car la nature du bois est peu reconnaissable, et lorsqu'on les presse dans la main, elles se contractent à la manière de l'eponge.

On se rend très-bien compte de tous ces faits en admettant à l'endroit de la source l'existence préalable d'une nappe souterraine, dont le toit en s'écroulant aurait amené avec lui la disparition de la prairie et des châtaigniers. Cette explication est encore corroborée par l'opinion des habitants d'Orcier, qui regardaient leur source comme très profonde, puisque le jet d'une pierre y déterminait un bruit sourd et un bouillonnement prolonge La présence de bois dont l'essence n'est pas exploitee à proximite, dit-on, prouve qu'il y a entre la nappe et un autre amas d'eau plus eloigné une communication qui nous est inconnue.

Détermination de la hauteur des montagnes — Si, en qualité de physicien, vous avez à vous occuper de la détermination de la hauteur des montagnes. prenez note que, d'après une communication récente faite a la Societé de physique par M E. Plantamour, directeur de l'Observatoire, les résultats obtenus au moyen du baromètre varient suivant les heures de la journée et suivant la saison Ce savant a ete amene à fixer les heures de 7 du matin et 8 du soir, pour les mois de juin, juillet et août, comme etant celles où l'observation conduit a la hauteur véritable.

Carte géologique de la Savoie. — M. Alph. Favre a achevé sa carte geologique de la Savoie Cette œuvre, fruit de vingt années de travail, embrasse le territoire compris entre Genève, Annecy, le Petit-St-Bernard, le Grand-St-Bernard et le lac de Geneve L'échelle adoptée sera probablement de 150 millièmes. La carte sera accompagnée d'un volume de texte

En terminant, je signale à votre attention le supplement du *Journal de Genève* de lundi 6 courant : il s'y trouve des détails sur la découverte faite par M. Lescarbault de la nouvelle planète dont je vous avais parle, et un article intéressant sur l'*hypnotisme*.

M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

—

ASSOCIATION FLORIMONTANE

Séance du 9 fevrier 1859

PRÉSIDENCE DE M REPLAT

M. l'archiviste dépose sur le bureau les dons suivants :

1° *Bulletin* n° 1 de 1860 de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry ; 2° le premier numéro des *Bulletins* de la Société d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne, (M. REPLAT rend compte de ce bulletin et cite quelques passages d'un article de M. l'abbé Truchet sur la commune de Valloires) ; 3° *Bulletins* de decembre 1859 et de janvier 1860 de la Societé centrale d'agriculture de Chambery ; 4° programmes des prix de lettres. sciences et poesie, mis au concours par l'Academie de Savoie ; 5° les trois premiers numeros de la 2me année des *Matinées d'Aix ;* 6° divers ouvrages et brochures donnés par MM Auguste Bernard, de Paris ; Saredo, de Chambéry ; Guilland docteur, d'Aix ; Boltshauser, Challamel, chanoine ; Fleuret, médecin ; Roset, professeur et Louis Calloud, d'Annecy.

M. SERAND donne connaissance d'une circulaire de M. Marc Viridet, chancelier du canton de Genève, qui invite les habitants de Genève et des pays voisins à faire hommage aux archives cantonales des documents qu'ils pourraient posséder concernant l'histoire de la republique genevoise ou de quelque localite de ce pays. L'Association decide qu'elle se chargera de faire parvenir à M. Viridet les documents de cette nature qui lui seront remis.

M DUCRET présente un os fossile paraissant appartenir à un pachyderme : cet echantillon a éte donne au musée par M. Maniglier, cure de Challonges, et a été trouvé dans les marnes de la molasse, il est d'autant plus precieux que le musee ne possédait pas encore d'ossement fossile qui fut dans ces conditions

M. A. DESPINES donne lecture d'un memoire sur l'origine et l'histoire des châteaux de la Savoie qui ont porté le nom de *Chatelard*.

Apres une discussion ayant pour objet les affaires intérieures de l'Association, la seance est levée.

—

Le premier numero de 1860 des procès-verbaux des séances de la Société d'histoire et d'archeologie de Chambery, contient, outre l'enumération des dons precieux faits à la Societe : 1° deux lettres autographes de Mme de Chantal, communiquées par M F. Rabut ; 2° quelques mots d'éloges et de regret sur M Auguste Le Prévost, membre de l'Institut de France, etc , mort à la fin de l'annee dernière M Le Prévost, un des archéologues les plus distingues de France, etait membre honoraire de la Société d'histoire et d'archeologie de Chambéry.

—

Bien que la question traitée dans la brochure intitulée : *Du principe des alliances internationales*, publiée à Chambéry par M J. Saredo, ne rentre pas dans la specialité de la *Revue savoisienne*, nous pouvons cependant recommander cette œuvre de philosophie politique, ecrite d'une maniere impartiale et en un très bon style.

M Saredo a divisé son ouvrage en deux parties ; en premier lieu il traite des *alliances conventionnelles*, ensuite des *alliances naturelles* Il fait ressortir très habilement les faux principes sur lesquels reposent les premieres, qui sont abandonnees chaque jour davantage par la force même des evenements, et il preconise les secondes, qui ont pour bases la raison et l'interêt bien entendu des nations

—

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Pillet-Will La Savoie perd en lui un bienfaiteur qui a repandu ses générosites sur toutes les choses bonnes et utiles, et c'est pour nous un devoir que de nous associer aux regrets exprimes au sujet de sa mort par la presse savoisienne tout entiere.

Chambery surtout a ressenti les effets du genereux patriotisme de M Pillet-Will, et nous engageons nos confrères de cette ville à prendre l'initiative d'une souscription nationale pour elever un monument a l'homme que les grandeurs et la richesse, acquises dans un pays etranger, n'ont pas ébloui à ce point qu'il ait oublie son origine et son pays ; chose assez rare dans ce siècle de mercantilisme.

—

La Société d'agriculture d'Annecy a tenu une séance le 29 janvier. La reunion s'est occupee de diverses questions de pratique agricole des plus interessantes.

Nous ne pouvons que féliciter cette Société sur la bonne voie qu'elle a suivie jusqu'a ce jour ; grâce a ses conseils, la *routine* cessera peu à peu d'exercer sa funeste influence sur nos populations agricoles, ce qui sera un grand service rendu au pays

Les mêmes éloges peuvent être adresses à la Societé d'agriculture de Chambery qui poursuit son œuvre avec succès.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 3 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Mars 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le Parmelan : les lapiaz ou crevasses; glacières naturelles, par M. J. Ducret. — Savoyard! Allobroge! par M. J Philippe. — Les eaux de la Versoix, près Thonon, par M. L. Revon. — Longueur du pendule à seconde à Chambéry, par M. J. Boltshauser. — Inscriptions romaines à Rumilly. — Orientation des monuments druidiques. — Bibliographie. — Chronique.

LE PARMELAN

LES LAPIAZ OU CREVASSES — GLACIÈRE NATURELLE

Rien de plus varié que le spectacle de la nature dans les Alpes : à chaque pas le tableau change. Ici la croupe de la montagne est couverte d'un gazon du plus beau vert ; sur ce fond se détachent des milliers de fleurs colorées vivement ou élégamment découpées. Là c'est une cime, qui s'élève gigantesque et menaçante, d'où le regard du touriste peut embrasser la contrée ou plonger dans les vallées fertiles et jusque sur les cités qui n'apparaissent que comme un point perdu dans l'espace. Les bruits de la plaine n'arrivent que confus et mourants, le mugissement des troupeaux se mêle au tintement des clochettes et ne se fait entendre que par intervalles, selon le souffle du vent. Ailleurs, c'est un champ de neige qui étincelle au soleil et recouvre un sommet arrondi ; là règne le silence le plus absolu ; pas de vie ; le ciel apparaît comme un voile d'un bleu sombre, mais l'horizon se déroule jusqu'à ce qu'enfin il se confonde avec la brume. Ou bien c'est un pic inaccessible, une aiguille qui semble jeter un défi à ceux qui la regardent. A peine, sur ses flancs déchirés, les vautours et les aigles trouvent-ils une place pour se reposer ou dévorer un proie. Plus bas, c'est un riant vallon ; on y descend par un chemin qui traverse un bois de pins ; mille troncs élancés et droits forment comme une forêt de colonnes qui surpasse en beauté tout ce qu'inventa l'architecture humaine. On traverse un torrent qui écume et qui gronde et semble s'irriter contre les rocs moussus qui entravent sa course. Mais il est encore une foule d'autres tableaux qui perdent à être décrits et qui excitent des impressions diverses : de ce nombre sont les glaciers. Qui pourrait retracer l'émotion du touriste qui longe un précipice, un abîme dont il cherche à oublier la présence et la profondeur? Qui pourrait décrire les sentiments que fait naître la vue des crevasses? Assurément, il faut pour cela une plume mieux exercée que la mienne ; aussi, malgré ma bonne volonté, ne puis-je donner qu'une faible esquisse de celles du Parmelan, en tâchant d'expliquer les causes qui les ont formées.

Non loin d'Annecy, au N.-E., s'élève, au-dessus d'un talus rapide, un haute muraille crénelée. Ce talus, c'est le Parmelan ; cette muraille, c'est la face abrupte des rochers qui le couronnent ; cette forteresse tout entière semble commander l'entrée du val de Thônes. Lorsque, partant de Thorens, l'on gravit la pente boisée de la montagne, on voit des roches fortement inclinées descendre du sommet, pour aller s'enfoncer sous la plaine et former le bassin qui, longeant le Salève, met en communication Bonneville et Annecy. Ces bancs de rocs blancs ou jaunâtres sont le limon durci d'une mer immense qui s'étendait, chez nous, jusqu'au bassin de l'Isère. Ce limon durci nous a conservé les dépouilles des êtres qui habitaient cet océan ; ce sont, entre autres, une sorte d'huître, dont les valves sont recourbées; on les a comparées à des cornes de chèvre : de là le nom de *Caprotine* [*Caprotina (chama) ammonia*] donné à cette coquille. Une autre espèce est allongée, sinueuse ; sa forme et son test sillonné offrent une grossière ressemblance avec une queue de cheval ; on l'appelle, pour cette raison, *Hippurite*, [*Hippurites (radiolites) Blumenbachii*]. Ces deux animaux appartiennent à la famille des *Rudistes,* et l'on désigne le dépôt qui les renferme, sous le nom de *calcaire* ou *zône des rudistes*, ou encore de *terrain Urgonien*, d'Orgon, petite ville de Provence où l'on trouve les mêmes restes organiques.

Le talus qui forme la base de la montagne est composé d'un calcaire gris et marneux déposé antérieurement ; on lui a donné le nom de *Néocomien*, (de *Neocomum,* Neuchâtel). C'est aussi un dépôt marin ; il se distingue du précédent par les débris qu'il renferme ; ceux-ci consistent en oursins *(Toxaster complanatus)*, huîtres *(Ostrea Coulonii)*. Cette dernière espèce avait une valve renflée et une valve plate. Enfin, dans les vallées élevées, au passage Pertuiset, par exemple, on trouve un calcaire noir, superposé à l'Urgonien et contenant une quantité prodigieuse de fossiles. Il fut déposé par une mer peu profonde, hérissée d'un grand nombre d'îlots. On l'a nommé grès vert, malgré sa teinte noirâtre, parce qu'il est contemporain de ces grès verts, riches aussi en fossiles semblables, et qu'on observe en plusieurs endroits, entre autres à la perte du Rhône. On l'appelle aussi *gault.*

Mais nous arrivons au chalet du Lot, situé au milieu d'un petit vallon allongé dont le fond est couvert de pâturages. Ce vallon est encaissé entre des bancs de calcaire Urgonien dont les tranches s'élèvent à droite et à gauche, et il doit son existence à la rupture de la roche qui, trop rigide pour se plier en forme de voûte, a dû se fendre et mettre ainsi à nu les marnes néocomiennes éminemment propres à la végétation. Ce petit vallon, parallèle à la vallée du Plot, est ce qu'on nomme en géologie une *combe*, terme employé par les montagnards du Jura, où un tel phénomène est fréquent. Au pied de ces roches blanches sont des éboulis; elles-mêmes offrent l'aspect de la désolation : plus de gazon, on ne voit que des pins qui ont poussé çà et là dans les fentes ; on serait tenté de croire qu'un violent ouragan a passé par là et que les arbres dont on rencontre les débris ne sont pas tombés de vétusté, mais ont été brisés par la tempête; qu'une trombe, qu'une inondation a sapé les roches par leur base et les a fait écrouler, qu'elle a dénudé les flancs du vallon et transporté au loin la terre végétale ; mais il n'en est rien.

Quelques pas de plus, et nous sommes au bord d'une mer de rochers. Un spectacle étrange s'offre à nos regards; aussi loin que la vue peut s'étendre, l'œil ne découvre que des bandes de rocs entourées de crevasses de toutes dimensions, des arêtes aiguisées et sillonnées par les eaux pluviales. A peine voit-on, dans certains endroits, quelques pins résineux qui ajoutent je ne sais quoi d'effrayé, de hérissé, d'échevelé à ce passage horrible. D'autres, tués par la foudre ou brisés par l'ouragan, n'offrent plus qu'un tronc mutilé aux branches tortueuses. A la vue de ces crevasses, de ces débris, de cette vaste étendue qui n'offre qu'un aspect sauvage et désolé, on sent renaître le souvenir de ces légendes des Alpes suisses où Dieu et le génie de la montagne se sont entendus pour punir une orgueil impie ou un crime, et ont enseveli le coupable avec ses champs et ses chalets sous un amas de décombres. On se croit transporté dans une de ces régions que le chasseur ne foule qu'en tremblant et quand sa conscience est sans reproche, car ils lui rappellent le souvenir du Dieu vengeur dont parlent les récits populaires. Aux premiers pas que l'on fait ici, on se demande si le terrain est bien sûr, s'il ne tremble pas encore sous les pieds ; puis on avance lentement ; tantôt il faut enjamber des fissures étroites et profondes, tantôt on rencontre une fente élargie, au fond de laquelle se sont accumulés des fragments de roches ; on est obligé de descendre et de remonter ensuite de l'autre côté ; puis on finit peu à peu par s'habituer à ce manége et par trouver un certain charme à cet exercice.

On découvre alors une foule de choses qu'on n'avait pas vues d'abord : certains rochers, qu'on croyait nus, se montrent couverts de touffes de rhododendrons qui laissent la vue se reposer sur leurs fleurs d'un beau rouge et leurs feuilles lisses et luisantes comme celles du myrte. Ou bien c'est une excavation sur les bords de laquelle croissent des campanules à fleurs jaunes réunies en thyrse *(campanule thyrsoïde, campanula thyrsoidea)*, ou de charmantes crucifères jaunes dont les fruits sont en forme d'écusson, *(biscutelle lisse, biscutella lœvigata)*; d'autres, dont les feuilles, bordées de cils raides, sont ramassées en élégantes rosettes *(drave faux aizoon, draba aizoides)*. Dans les fentes des rocs ce sont : le *lin des Alpes, (linum Alpinum,)* dont la fleur bleue rivalise avec le plus bel outremer ; des *globulaires (globularia cordifolia)* à feuilles longues et luisantes et petites fleurs bleues réunies en une tête touffue ; ou des *bluets de montagne (centaurea montana)* tout velus, avec de grandes fleurs présentant plusieurs nuances de bleu ; des *gnaphales étoilés (gnaphalium leontopodium)*, sorte d'immortelle dont les fleurs sont perdues au milieu d'une collerette de feuilles entourées d'une épaisse fourrure à poils blancs. Ailleurs, une petite langue de terre est humectée par une flaque de neige couverte de larges touffes de plantes à fleurs jaunes, *saxifrage mousse (saxifraya muscoides)*, ou de *gypsophiles rampants (gypsophila repens)*, qui étalent leurs rosettes d'un gris cendré, du milieu desquelles s'élèvent, par centaines, de jolies petites fleurs blanches. Puis on peut apercevoir jusqu'aux moindres détails des crevasses dont on ne voyait tout-à-l'heure que l'ensemble : souvent ces fentes se prolongent à une profondeur inconnue; il en est qui descendent à plus de 100 pieds; il en est aussi qui, au lieu de se terminer à angle aigu, aboutissent à une sorte de puits circulaire et cannelé, dans lequel s'entasse la neige pendant l'hiver. La chaleur de l'été suffit à peine pour fondre entièrement cette neige; elle sert alors à abreuver les chèvres d'un chalet situé au point le plus élevé de la montagne ; c'est aussi la seule boisson que le touriste trouve dans ces régions élevées. Si maintenant nous gravissons l'éminence qui domine ce vaste désert, le paysage se déploie tout-à-coup et l'horizon se recule : toute la vallée d'Annecy se déroule sous nos yeux. Son lac, véritable miniature, offre des charmes que ne possède pas celui de Genève ; il a quelque chose de plus alpestre, de plus vierge que ce dernier ; la main des hommes n'a presque pas altéré l'œuvre de la nature. D'un autre côté, la vue s'étend sur la vallée de Thônes et les Bauges ; ailleurs elle passe par-dessus le Salève et l'on découvre dans le lointain les montagnes bleues du Jura et une échappée du lac de Genève. Tout-à-l'heure tout était morne et silencieux, et voici maintenant que, par un étrange caprice, l'imagination fait entrer le touriste en communication avec la plaine. La vue des champs cultivés lui rappelle la présence des humains et il lui semble que là-bas tout s'agite et qu'il entend les cris du laboureur et la cloche du village. Et puis à ses pieds la nature organique, qui semblait naguère s'enfuir devant la révolte de la nature inorganique, a repris ses avantages sur celle-ci. Un beau tapis vert s'étale sur la cime; ce tapis est semé de gentianes d'un bleu velouté *(gentiana acaulis)*; la corolle en est grande, elle sort presque de terre, à peine est-elle entourée de feuilles à sa base. Le gazon est moucheté *de primevères oreille-d'ours (primula auricula)* dont la feuille unie, épaisse, arrondie et saupoudrée d'une poussière blanchâtre, ressemble plutôt à une langue qu'à une oreille ; cette fleur, d'un beau jaune, exhale une odeur douce et suave; quelques *safrans printanniers, (crocus vernus)* viennent encore y dessiner leur corolle rose ou blanche.

Arrêtons-nous donc ici pour cueillir quelques-unes de ces jolies fleurs et pour savourer en quelque sorte la beauté du paysage que nous offrent les vallées et les montagnes voisines. Ici c'est le Semnoz au dos arrondi, là-bas c'est la Sambuy qui dresse son cône grisâtre ; plus près, la Tournette paraît régner en souverain, en géant sur l'humble montagne de Veyrier.

Puis si nous avançons sur le bord, la vue descend le long d'un horrible précipice jusque dans la vallée de Dingy qui, étroite et allongée, semble s'être cachée entre la Blonière et le Parmelan.

J. DUCRET.

(La fin au prochain numéro).

SAVOYARD ! ALLOBROGE !

Il vous arrive parfois, sans doute, de vous demander quelle est la cause de la transformation du nom de *Savoyard* en une grossière injure que vous entendez proférer à chaque coin de rue dans toutes les villes de France et de Navarre, et d'autres pays encore. Cherchant à vous éclairer, vous ouvrez le dictionnaire et vous trouvez du mot Savoyard la définition suivante : « S'entend particulièrement des fumistes et des ramo- « neurs qui viennent par bandes tous les ans de la Sa- « voie à Paris. — *Grossier et sans éducation*, etc. » Grossier ! Pourquoi ? Le dictionnaire n'en sait pas plus que le premier venu; vous restez donc Gros-Jean comme devant et retombez dans votre ignorance, en vous plongeant dans des réflexions innombrables : qu'il me soit permis de faire part à mes compatriotes de mes impressions à ce sujet.

Je passe volontiers sur les *fumistes* et les *ramoneurs;* le *fourneau* et la *raclette* ne déshonorent pas un homme et tout métier honnête est honorable; mais je proteste contre l'épithète de *grossier et sans éducation;* ici mon amour-propre est blessé, mon orgueil se révolte.

Le mot, me dira-t-on, est consacré par l'usage : que m'importe ? L'usage est comme la mode, et rien n'est absurde, ridicule, comme cette femme qui s'étale aujourd'hui sur les trottoirs et qui, ne pouvant en faire deux fois le tour sans laisser au clou du marchand de nouveautés un lambeau de son vêtement, ne sera plus reconnaissable demain. L'usage et la mode sont aussi mobiles l'un que l'autre; c'est pourquoi je prétends faire revêtir à notre caractère un tout autre costume que celui dont on l'affuble.

Grossier ! Sans éducation !

Mais, ami lecteur, je vois vos lèvres remuer et j'entends à demi des mots sortir de votre bouche; je m'approche : « Quel Ostrogoth ! Boire comme un Polonais et « comme un Suisse ! Voleur comme un Grec ! Vilain « Chinois ! Affreux Cosaque ! » Ah ! vous cherchez les épithètes insultantes que ce fameux usage a accollées au nom d'autres peuples; quelle preuve en prétendez-vous tirer ? Que l'on dise dans le langage ordinaire : *hâbleur* comme un Français, *vantard* comme un Gascon, etc., ce qui doit peu flatter nos voisins; que l'on personnifie en mal même certaines professions et que l'on dise, par exemple, *menteur* comme un dentiste; est-ce à dire que nous ne devions pas nous récrier lorsqu'on nous appelle *grossiers ?* Mille fois non !

Singulière idée que celle de classer ainsi les peuples et les gens ! Je comprends que ceux qui appellent *ivrogne* un Polonais ou un Suisse, *voleur* un Grec, *hâbleur* un Français, peuvent faire passer le mot de Savoyard pour *grossier* et *ignorant* : mais je comprends aussi que l'on peut protester contre toutes ces qualifications, et c'est ce que je fais.

Je repousse ces appellations au nom de la politesse et de l'honnêteté dont le peuple français se fait une gloire à juste titre; je n'en veux à aucun prix et je les raye de ma propre autorité du dictionnaire : tous les hommes honnêtes crieront *bravo !*

C'est encore au nom de la logique que je repousse ces insultes basses et grossières. En effet, le sens commun ne peut s'accommoder de ces personnifications d'un peuple dans un défaut; il y a des voleurs, des ivrognes, des grossiers, des vilains dans tous les pays, partout où l'humanité est représentée, et je défie que l'on me cite un peuple, quelque peu civilisé qu'il soit, tout entier composé de gens qui pillent leurs voisins, ou qui s'enivrent du matin au soir, ou qui s'insultent dès le moment de leur lever jusqu'à celui de leur coucher.

Je n'ai jamis su voir en Savoie plus d'hommes mal élevés qu'en France, en Allemagne ou en Angleterre. Du reste, chacun sait que ce que l'on appelle *Savoyards* à Paris, sont des gens qui viennent en majeure partie de l'Auvergne; c'est donc une injustice de plus envers nous; si les *Savoyards de Paris* sont grossiers et sans éducation, on ne doit s'en prendre qu'à la France qui ne sait pas les élever dans des mœurs plus douces.

Et voyez encore quelle contradiction ! On fait de notre nom un substantif insultant, et malgré cela on nous choisit pour occuper tous les emplois de confiance ! On proclame notre urbanité et notre probité dans le commerce, et dans les rues on nous insulte ! Dans le comptoir, vous êtes Savoyard, on vous confie la caisse; dans la rue, l'impoli, le mal élevé, le rustre, le filou, sont autant de Savoyards ! — O Parisien ! à quels spectacles bizarres tu nous fais assister !

Nous ne sommes que des ramoneurs et nos mains ne sont faites que pour gratter la suie; notre éducation ne va pas au-delà de la vielle, et la marmotte est notre bâton de maréchal; la misère nous couvre de ses haillons, et cependant, aujourd'hui, chacun désire avoir un lambeau de notre chair !

Mais si on le veut, faisons la part de ce terrible Usage, et laissons-le se délecter dans ses dévergondages; passons sur le *Savoyard* qui nous a valu le *Savoisien*, ce dont il ne faut pas s'étonner, car lorsque l'on dénature un peuple il a bien le droit, ce me semble, de se *débaptiser;* passons, et discutons, ou plutôt gémissons sur une autre inconséquence.

Il fut un temps, lequel, je ne saurais le dire, où probablement il manqua dans le dictionnaire français un mot nouveau qui pût servir d'injure : Savoyard n'était plus suffisant. On n'est pas fort en France, généralement, sur la géographie et l'histoire de notre pays; mais on en sait toujours assez pour nous baffouer. Aussi trouva-t-on aisément le mot *Allobroge*. Ah ! pour le coup, j'avoue que je ne comprends pas sur quelles raisons on a pu s'appuyer pour transformer en *rustres*, en *hommes mal léchés* (c'est toujours le dictionnaire qui parle), les plus terribles ennemis des Romains. On a bien voulu dire que Juvénal a raconté qu'un certain rhéteur gaulois, nommé Rufus, avait traité Cicéron d'Allobroge par mépris; mais j'avoue que je n'ai pas vérifié le fait et jusqu'à preuve contraire plus certaine, je me permet de douter de la primogéniture de l'*Allobroge* (non pas comme peuple, entendons-nous bien); car en supposant que nos ancêtres fussent des *rustres*, les Gaulois l'étaient tout autant et le susdit Rufus, s'il a réellement existé, a fait comme ces voleurs qui traitent

leurs voisins de coquins afin de détourner les soupçons qui pourraient les atteindre.

Mon opinion est donc que la création du *mot-insulte* Allobroge est d'origine moderne. Et alors, quelle injustice révoltante! Ceux qui ont ainsi maltraité nos ancêtres ne connaissaient probablement pas l'histoire de nos Alpes ; pardonnons aux coupables, mais éclairons ceux qui pourraient être trompés à l'avenir.

Je ne perdrai pas mon temps à faire des dissertations sur l'origine des Allobroges, cela ne servirait pas à la défense de ma cause ; je me bornerai à rappeler que, selon toute probabilité, le nom de ce peuple dérive du mot *Ambroni* (montagnards), cri de guerre de certains peuples gaulois, auquel on aurait ajouté le mot *Al* qui signifie *tous* : *Al Ambroni*, *Allobroni*, etc. Ce qui prouve que cette nation pouvait être composée de rustres, mais non de lâches. Du reste, tous les auteurs latins s'accordent à faire l'éloge des Allobroges : César, Salluste, Tite-Live, etc. Quelques-uns les ont même appelés *Gallorum fortissimi*. Fournissant des milices auxiliaires, ils se trouvèrent au sac de Rome (389 ans avant J.-C.), et firent partie de l'expédition des Gaulois en Grèce, en l'année 278 avant J.-C., fait que rappelle Cicéron dans son discours pour Man. Fontieus, accusé d'avoir écrasé d'impôts les Gaulois. On les retrouve au service de Carthage, en Sicile, et partout se couvrant de gloire.

Tous les récits contemporains représentent les Allobroges comme d'excellents guerriers, des hommes jaloux de leur indépendance, dévoués à tout ce qui pouvait faire la gloire et le bonheur de leur pays, animés enfin de l'un des sentiments qui honorent le plus l'homme, de ce sentiment qui fait battre tous les cœurs nobles et généreux : l'amour de la patrie.

Pour preuve, je n'ai qu'à rappeler que les Allobroges furent un des derniers peuples de la Gaule qui se soumirent à Rome, quoique étant les plus rapprochés de l'Italie, comme aussi ils furent les plus terribles adversaires des Barbares qui fondirent sur l'Occident, au commencement du ve siècle.

Quelle lutte de géants que celle des Allobroges contre l'invasion romaine! Les peuples de la Provence avaient été battus par Sextus, et le sort de l'Allobrogie ne pouvait être douteux ; nos montagnards n'attendent pas le choc et ils se lèvent pour secourir leurs frères; une rencontre a lieu, et Marcus-Flavius-Flaccus, grâce à la tactique militaire, défait les Allobroges. De part et d'autre les pertes furent immenses, si grandes que le sénat refusa les honneurs du triomphe au général vainqueur. Ceci se passait environ en l'an 125 avant J.-C.

Peu après, les Allobroges remportèrent quelques succès qui doublèrent leur ardeur. Trois ans plus tard, nos braves montagnards se trouvèrent de nouveau en présence des Romains, commandés par Domitius-Ænobarbus; la lutte fut de nouveau terrible. Mais encore une fois, d'un côté se trouvait la discipline et la tactique, tandis que de l'autre il n'y avait que le courage; le courage succomba sous la tactique, et les Allobroges laissèrent, disent les historiens, 20,000 hommes sur le champ de bataille, et 3,000 d'entre eux furent fait prisonniers. Il faut dire aussi que leur défaite fut causée en grande partie par des éléphants qu'avait amenés le général romain, et qui effrayèrent nos montagnards.

Là ne finit pas la lutte. Une autre sanglante bataille eut lieu ; cette fois, Rome avait envoyé un de ses meilleurs généraux, comprenant qu'elle avait affaire avec un peuple dont le courage était à toute épreuve. Le Romain battit encore l'Allobroge, et Fabius fut surnommé l'*Allobrogique* et eut les honneurs du triomphe.—C'était donc un terrible peuple que nos ancêtres!

Enfin, après toutes ces luttes qui tiennent du prodige, l'Allobrogie fut soumise ; les mains garottées, elle prêta le serment de fidélité à Rome ; ce fut par la force que les lèvres allobrogiques prononcèrent le serment, mais les cœurs le tinrent malgré cela et jusqu'au moment où les vexations les en délièrent forcément. N'est-ce pas un spectacle sublime que ce respect de la foi jurée? Avouons qu'aujourd'hui ce fait nous paraît étrange, inouï, après les exemples contraires que nous avons eus dans ce siècle, beau en toutes choses, sauf en loyauté?

Aussi n'est-il pas étonnant que l'on fasse encore un crime aux Allobroges de n'avoir pas voulu tremper dans le complot de Catilina. On les a même accusés d'avoir joué le rôle de *délateurs* dans cette affaire ; Voltaire a dit le mot, je crois, et beaucoup d'autres après lui. C'est une erreur, et je tiens à le prouver, un peuple ne pouvant passer ainsi pour espion. On s'est appuyé sur ce passage de Cicéron dans sa IIIe *Catilinaire* :

« Ces tentatives pour entraîner les Allobroges, cette folle confiance de Lentulus et de ses complices pour des ineonnus, pour des barbares, dans une affaire de cette importance, ces depêches remises entre leurs mains, tout cela aurait-il eu lieu si les dieux immortels n'eussent frappé d'aveuglement leurs esprits audacieux? Ce n'est pas tout ; si des Gaulois faisant partie d'une nation peu soumise, la seule des ces contrées qui ait encore le pouvoir et peut-être la volonte de faire la guerre au peuple romain, ont sacrifié les esperances de domination et les grands avantages que venaient leur offrir nos patriciens ; s'ils ont preféré votre salut à leurs interêts, ne reconnaissez-vous pas, dans cette conduite, l'inspiration du ciel, surtout lorsque, pour vous vaincre, *ils n'avaient pas besoin de combattre, mais qu il leur suffisait de garder le silence?* »

C'est principalement grâce à cette dernière phrase que l'on a voulu justifier ce mot de *délateurs* dont j'ai parlé plus haut. Mais, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, les députés allobroges qui dévoilèrent les ouvertures que leur avait faites Lentulus, n'étaient pas à Rome exprès pour jouer le rôle de dénonciateurs, ils y étaient allés pour récriminer contre les impôts dont on les écrasait; puis ils ne dévoilèrent pas eux-mêmes le complot ; ils confièrent le secret au patron de leur nation, Fabius Sanga; qu'avaient-ils de mieux à faire? Ce n'a pas été leur faute si Sanga ne l'a pas gardé, ce secret; ils ne le lui avaient dévoilé que pour lui demander un conseil. Libre à Cicéron de dire que c'est grâce à Jupiter que les députés allobroges ont préféré le salut de Rome à leurs intérêts ; l'histoire ne doit voir dans cette phrase qu'une tactique oratoire ; l'histoire dit que les Allobroges n'ont pas dévoilé eux-mêmes le complot de Catilina, que dès l'instant que Sanga en avait révélé le secret, eux n'en étaient plus maîtres. L'histoire ajoute aussi qu'ils n'ont pas voulu entrer dans le complot ; ils avaient de graves griefs à proférer ; les gouverneurs les écrasaient d'impôts ; ils venaient demander justice, mais il aurait répugné à leur caractère franc et loyal de combattre dans l'ombre pour se venger; ils préféraient le combat au grand jour.

Et en effet, le sénat n'ayant pas fait droit à leurs justes demandes, ils se soulevèrent. Rome leur opposa

le préteur Promptinius qui tailla en pièces *les plus braves des Gaulois* commandés par Catigut. Ce fut le dernier soupir de la libre Allobrogie ; elle ne vécut plus dès-lors que pour traîner ses chaînes et payer ses impôts. Les Romains envahirent nos vallées, y bâtirent des bourgs et des villas ; les prêtres de Jupiter y remplacèrent les Druides, ce qui n'était pas un changement ; et tout fut dit.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de nos ancêtres. Maintenant, je vous le demande, cette histoire n'est-elle pas toute une épopée? Si nous étions nés poètes, n'y aurait-il pas là de quoi faire une *guerre d'Allobrogie?* Alors, pourquoi avoir dénaturé ce nom d'*Allobroge?*

Je me résume : au nom de tous les bons principes de morale, de politesse et d'équité, je proteste et je m'inscris en faux contre ces transformations grossières et injurieuses que l'on a fait subir au nom d'un peuple qui compte dans l'histoire tantôt mille ans de services honorables. Je proteste surtout, parce que je ne veux pas que les descendants des plus *courageux des Gaulois* doutent de leur valeur, eux qui ont donné au monde des hommes illustres en toutes choses et qui doivent sentir couler dans leurs veines un sang pour le moins aussi noble et aussi généreux que celui des peuples qui les insultent.

Jules PHILIPPE.

LES EAUX DE LA VERSOIX

PRÈS DE THONON

La Savoie, déjà si richement dotée par la nature en sources minérales, peut compter désormais un nouvel agent thérapeutique digne de figurer au premier rang à côté des eaux de Challes, d'Aix, de La Perrière ou d'Evian. Nous voulons parler des sources de la Versoix, près de Thonon.

Vous connaissez certainement la route des Allinges? Le registre du vieux castel perché sur la montagne recèle tant de milliers de noms, que l'on est tenté de croire que toute l'Europe centrale s'y est rendue en pèlerinage. Eh bien, à vingt minutes de Thonon, à quelques pas à gauche de la route, vous avez vu, d'un œil distrait peut-être, une source ombragée par un bouquet d'arbres. Près de là serpentent deux autres ruisseaux dans une plaine marécageuse. Or, le premier de ces filets d'eau n'est autre que la source principale de la Versoix, en patois chablaisien la *Varsouyet,* mot dérivé, m'a-t-on dit, de *vaz* ou *vua,* marais, et de *souyet,* eau versée ou qui se verse. — Humble comme la bienfaisance, elle tombe de deux tuyaux rustiques dans un canal en bois à demi caché sous une mousse couverte d'incrustations de chaux, et sous les racines d'arbres dont l'écorce, tailladée par le couteau des investigateurs, découvre une plaie colorée en rouge vif.

Sur le banc à physionomie agreste auquel aura peut-être succédé dans peu d'années le sopha d'un salon de bains, vous voyez assis un groupe de paysans. Ils devisent entre eux sur les propriétés de la source. Plusieurs vous raconteront les guérisons obtenues dans leurs familles pour les maladies des yeux par de simples lavages. Ils vous diront que depuis quelques mois on voit jusqu'à deux cents personnes se succéder chaque matin autour de ce banc. Les plus savants pourront même vous apprendre qu'il résulte d'une tradition constante que saint François de Sales, l'apôtre et le littérateur dont la Savoie s'enorgueillit à si juste titre, avait déjà préconisé ces eaux comme guérissant les ophthalmies et les coupures. Chaque jour il allait prêcher à Thonon, ville devenue protestante, comme chacun le sait, et se retirait le soir au château des Allinges dont le comte était catholique ; il passait ainsi tous les jours devant la source et pouvait parler de ses propriétés avec connaissance de cause.

Le paysan a l'imagination poétique, quoi qu'on en dise. Il a surtout une remarquable facilité pour la composition des légendes. Aussi, ne soyez pas étonnés si vous entendez dire que l'eau de la Versoix, jusqu'alors sans effet, a acquis ses vertus curatives le jour où saint François est venu pour la première fois y tremper ses mains, les mains qui ont si souvent donné la bénédiction du bon pasteur, et pressé tant de fois la main du pauvre dans l'étreinte de la fraternité. Cela ne vous rappelle-t-il pas la gracieuse fiction des Evangiles apocryphes, où le contact des langes de l'enfant Jésus, lavés par sa mère pendant la fuite en Egypte, communique aux ruisseaux des propriétés miraculeuses?

Quoi qu'il en soit, depuis le jour où le Saint, agissant franchement comme savant, fit connaître les vertus de la source, beaucoup de gens de la campagne, mais un petit nombre d'habitants de Thonon, en ont toujours usé avec succès pour les plaies et les catarrhes des yeux. On ne soupçonnait pas alors l'efficacité de ces eaux pour les affections de la vessie ; on avait remarqué toutefois comme fait négatif que jamais on n'a connu d'exemple de maladie de la pierre dans la contrée. Depuis longtemps aussi les ménagères, reconnaissant le toucher très savonneux de cette eau, venaient y laver leur linge.

Dernièrement, en juin 1859, la ville a disposé du surplus de ses eaux potables en faveur des hameaux qui n'en avaient point. Voulant remplacer la cession de cet excédant par d'autres eaux, elle songea à la source de la Versoix, alors propriété de Mme De Lort, qui en fit très gracieusement la concession à titre gratuit. — Ici, une idée dont je ne suis pas l'auteur, mais à laquelle j'applaudis de toutes mes forces : pourquoi la reconnaissance publique n'attacherait-elle pas désormais à la source le nom de la généreuse donatrice? — Voilà ce que m'écrivait hier de Thonon M. Genoud, ancien procureur, à l'extrême obligeance de qui je dois les détails qui complètent dans cette esquisse les notes que j'avais prises dans la localité.

Poursuivons. Avant de mélanger les eaux de la Versoix, — les *eaux De Lort,* n'est-ce pas? — la ville voulut s'assurer de leurs qualités à cause du voisinage des marais, et les fit analyser par M. Cénevaz, pharmacien de Thonon. Ne se fiant pas aux instruments dont il disposait, M. Cénevaz, en homme consciencieux, envoya des échantillons à analyser à M. Calloud, le pharmacien de Chambéry dont on connait les importants travaux sur l'hydrologie de la Savoie. Celui-ci rédigea un rapport où il indique pour les eaux de la Versoix une minéralisation alcaline, calcique et magnésienne bicarbonatée supérieure à celle qui a été trouvée dans l'eau d'Evian. La source renferme en outre, et c'est là un point important, un principe résineux benzoïque à

l'action duquel M. Calloud attribue plusieurs des guérisons opérées par ces eaux.

Si vous n'avez pas les nerfs sensibles, vous me permettrez de rapporter une cure merveilleuse. Un habitant de Thonon a un enfant âgé de 11 ans, qui depuis sa naissance avait la tête couverte d'une espèce de teigne qu'on n'avait jamais pu faire disparaître. Quelquefois il survenait d'énormes bubons qu'il fallait opérer avec la lancette. Or, une cure d'un mois des eaux prises à l'intérieur a suffi pour guérir radicalement l'enfant. D'autres enfants ont été guéris de croûtes de lait par la simple application de compresses fortement imbibées de cette eau, en même temps qu'on leur faisait prendre le liquide en boisson pendant quelques jours. Il est inutile de multiplier les citations ; il suffira de rappeler que plusieurs cas remarquables de guérison ont été constatés, surtout pour les affections de la vessie, les catarrhes chroniques des bronches, et la cicatrisation des plaies et ulcères même anciens.

Maintenant, il est très possible que des eaux dites de Thonon n'amènent pas la guérison qu'on se croit en droit d'attendre. Sans être le moins du monde agrégé par la Faculté, je crois pouvoir avancer une des raisons principales de cette non-réussite.

Un jour, un voyageur qui se trouvait sur un bateau à vapeur du Léman, voit un individu puiser de l'eau dans le lac, en remplir des bombonnes et les boucher avec soin. Le touriste suit le quidam jusqu'au débarcadère de Genève.

— Que portez-vous là ? demande le douanier de service.

— Eh ! palsambleu ! eau de Thonon !...

Louis Revon.

LONGUEUR DU PENDULE A SECONDE A CHAMBÉRY

Une des questions qui ont le plus occupé les géomètres du XVIIe et du XVIIIe siècle, c'est la dimension et surtout la forme de la terre.

Newton et Huyghens furent conduits les premiers, vers 1670, à admettre un aplatissement de la terre vers les pôles, celui-ci par la théorie des forces centrales, celui-là par sa théorie de la gravitation ; et la forme sphéroïdale de la terre, à peine soupçonnée, fut confirmée par une observation aussi nouvelle que concluante.

En 1672, on apprit avec étonnement que Richer, envoyé par l'Académie française à Cayenne, y observa que son pendule à seconde retardait tous les jours d'environ 2 minutes ½, et qu'il fut obligé de le raccourcir de 1 ligne ¼. Des faits semblables furent constatés quelques années plus tard dans des lieux voisins de l'équateur.

Ces variations étaient trop considérables pour être expliquées par l'influence seule de la force centrifuge, et l'on fut naturellement conduit à admettre un accroissement des rayons terrestres en allant des pôles vers l'équateur. Quoique dans la suite l'aplatissement de la terre ait été constaté par des observations astronomiques et par la mesure directe du méridien terrestre, on a néanmoins reconnu que le pendule était l'instrument le plus propre à déterminer la forme de la terre. En en combinant diverses observations très exactes par la méthode des moindres carrés, on est arrivé à l'expression suivante :

Longueur du pendule à seconde au niveau de la mer = 0,*mm*. 99102557 + 0,00507188 × *le carré du sinus de la latitude du lieu.*

Cette formule caractérise la courbure du méridien terrestre et permet de calculer la longueur du pendule à seconde pour un lieu quelconque dont on connaît la latitude et l'élévation au-dessus de la mer. Les différences assez minimes qu'on observe généralement entre la longueur calculée et la longueur observée par l'expérience directe, prouvent que l'aplatissement résultant de cette formule ($\frac{1}{282}$) doit peu s'écarter de la vérité.

Cependant il est intéressant et important d'augmenter le nombre des comparaisons entre la longueur calculée et la longueur observée du pendule à seconde, autant pour augmenter les éléments qui pourront conduire plus tard à une formule plus exacte encore, que pour établir des irrégularités locales de la forme générale ou des différences de densité des couches de terre.

J'ai fait cette comparaison pour Chambéry. En voici les résultats.

Latitude nord de Chambéry.	45° 34′ 8″.
Elevation au-dessus de la mer.	263 mètres.
Longueur au niveau de la mer du pendule calculé.	993 mm, 61168.
Longueur à Chambery du pendule observe.	993 mm, 483.
Longueur du pendule observé réduit au niveau de la mer.	993 mm, 5695.
Retard du pendule calculé sur le pendule observé en 24 heures.	1 seconde, 74
Hauteur à laquelle il faudrait placer le pendule observé pour qu'il fût d'accord avec le pendule calculé.	122 mètres.

Observation. Un pendule ayant deux points de suspension éloignés l'un de l'autre de 800mm, 25, à la température à laquelle j'ai opéré, et muni d'un poids mobile, après avoir été amené, par des déplacements convenables du poids mobile, à faire pour chaque point de suspension un même nombre d'oscillations dans un temps donné, a fait en moyenne 400 oscillations en 5′ 59″.

J. Boltshauser.

INSCRIPTIONS ROMAINES A RUMILLY

Albanis Beaumont, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, tome I, page 195, 1re partie (planche XIII fig. 78), rapporte l'inscription suivante, gravée sur une pierre qui, de son temps, servait d'appui à la boutique d'un chapelier de Rumilly :

AETENAE
No. PIAE CONIVGI KARISSIMI
BVS SVI DIEBVS V. AVRE
M . ARARI
SV. ASS.

Cette inscription a paru mal copiée à M. Croisollet de Rumilly, et il en a envoyé la copie qui suit à l'Association Florimontane :

AETERNAE
TIAE CONIVGI KARIS
BVS.....I.DIEBVS....RE
PARARI II Γ

M. Croisollet n'a pas su lire les lettres SV. ASS rapportées par Albanis Beaumont. Cette inscription, dit-il, qui pouvait faire partie d'un monument élevé à la mémoire d'une *épouse très chérie :* CONIVGI KARIS (SIMAE), se trouve à Rumilly, sur la place du Bourg, dans le même état où l'a vue Albanis Beaumont qui, on le sait, n'est pas très scrupuleux dans ses copies d'inscription.

Voici maintenant l'inscription romaine trouvée à Hauteville, communiquée par M. Croisollet, notaire à Rumilly, et dont il a été question dans le n° 1 de cette *Revue :*

AVG . VIN...
SACR .
T. VALERIVS
CRISPINVS
SACER . VINI . I.
PRAEF. PAG. DIA.
AEDEM . D.

Cette inscription, rapportée par Albanis Beaumont, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, et rectifiée déjà une première fois par M. Croisollet, en 1844, a été trouvée, il y a plusieurs années, nous écrit-il, à Hauteville, près de Rumilly, dans une vigne appelée aujourd'hui encore *la vigne des idoles*, et à côté d'un champ que l'on nomme également *le champ des idoles*. M. Croisollet croit qu'il y est question d'un monument élevé par un *T. Valerius Crispinus*, prêtre de Bacchus *(Sacerdos vini)* et préfet du bourg de *Dia*, au dieu *Vin*, *deo vino,* soit à Bacchus qui, comme protecteur des vignes, est souvent aussi appelé *vinifer*.

Relativement à ce bourg de Dia *(pagus Dia)*, il est à remarquer qu'il se trouve à Hauteville, près des rives du Fier, une petite plaine appelée *la ville* par les habitants du lieu, et dans laquelle on a trouvé plusieurs objets d'antiquités et des restes de construction.

ORIENTATION DES MONUMENTS DRUIDIQUES.

Tout ce que l'on sait du druidisme se borne à des citations eparses dans les auteurs romains et à des legendes poetiques conservées dans la memoire des peuples. Les citations sont incomplètes et ecrites sous l'empire de préoccupations exclusives ; les legendes datent du moment où les druides, disperses ou anéantis, ne vivaient plus que dans l'imagination populaire à l'état mythique ou mystique. Toutes ces données se reduisent à peu de chose, malgre les excellents travaux entrepris par les *celtomanes* et par des auteurs d'une erudition plus intelligente encore, par Owenn et M de la Villemarqué.

Restent les monuments druidiques, pierres informes, muettes, sans inscriptions, sans sculptures, que les érudits dedaignent. M. Van Bemmel, professeur a l'Universite libre de Bruxelles, a prétendu retrouver la de precieuses indications, et ce n'est, du reste, qu'après avoir fait de ces blocs grossiers une etude patiente, après les avoir compares entre eux, après les avoir mesurés, dessinés, arpentés avec une sollicitude de monagraphe, qu'il s'est hasardé à publier le résultat de ses recherches.

Le point le plus important de ses recherches est l'orientation des pierres druidiques Jusqu'ici on ne s'etait occupé que de la forme, du nombre, de la longueur et de la largeur de ces monolithes M. Van Bemmel en a reconnu et determiné l'orientation, fort significative, selon les diverses destinations de ces monuments

Suivant M. Van Bemmel, et nous devons l'en croire puisqu'il ne parle que *de visu* et qu'il s'y est repris à deux fois pour se rendre raison de ses observations, tous les restes du druidisme, tant dans la Bretagne française que dans le midi de l'Angleterre, présentent ce caractere commun digne d'attention : orientation vers le solstice d'été pour les temples, orientation vers le solstice d'hiver pour les tombeaux.

Et le fait est d'autant plus sensible, d'autant plus intéressant, que l'orientation vers l'est est générale pour tous ces debris d'une achitecture dans l'enfance ; seulement, l'entrée des temples se tourne insensiblement vers le *levant d'été* et l'entrée des sépultures vers le *levant d'hiver*.

M. Van Bemmel a developpe cette opinion dans une conférence qu'il a donnée au *Cercle artistique* d'Anvers, le 17 decembre 1859.

BIBLIOGRAPHIE

Dans le cours d'une crise pareille à celle que nous traversons aujourd'hui, nous voyons avec un vif sentiment de joie apparaître quelques productions littéraires ou scientifiques qui viennent faire diversion à une avalanche de brochures politiques. Ce n'est pas que nous trouvions à redire à ces dernières ou que nous voulions jeter un blâme sur leurs auteurs ; loin de notre esprit est une pareille pensée, car lorsque le procès d'un peuple s'instruit, tous ses défenseurs naturels ont leur place dans l'arene et doivent s'y montrer sous peine de déloyauté. Mais on nous accordera aussi qu'il est consolant de voir quelques esprits résister à l'élan général et continuer paisiblement, au sein même de la mêlée politique, leurs travaux littéraires ou scientifiques.

En premier lieu, nous devons féliciter de ses publications la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry. On sait que cette sœur de l'Association Florimontane s'est donné pour tâche de publier des documents inédits sur la Savoie, et qu'elle en est déjà à son quatrieme volume ; et si nous voulons rendre toute justice à qui de droit, nous ajouterons que cette Société doit, en grande partie, l'activité qui la distingue, à son président, notre ami et notre collaborateur, F. Rabut. Après lui, la première place revient de droit à M. Dufour, major d'artillerie, qui a envoyé et qui envoie chaque jour en grand nombre de documents inédits qu'il copie dans les archives de Turin.

Dans le IVe volume, M. Rabut a commencé la publication de *Fragments de l'histoire de Chambéry*. Le premier fragment est relatif à un évènement qui s'est passé le 16 mars 1791, à la suite duquel on bâtit un corps de garde sur la place Saint-Léger, pour tenir le peuple de Chambéry en respect, corps de garde que la population nomma *Bastille* et qu'elle brûla le 25 septembre 1792 par représailles : simple et innocente vengeance dans un moment où l'on aurait pu craindre des excès bien plus graves !

Dans ce même volume se trouve un travail inédit de Delbene, abbé d'Hautecombe, puis archevêque d'Alby en 1588, membre de l'Académie Florimontane d'Annecy, historiographe de Savoie. Ce travail est intitulé : *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*, an. 1593 - 1600.

Ce document a été copié dans les archives de Turin et envoyé par M. le major Dufour. « Cette des-
« cription de notre pays, faite à la fin du seizième siè-
« cle par un Français, dit l'éditeur dans son introduc-
« tion, contient des détails sur les trois passages par
« lesquels on pouvait arriver en Savoie ; sur les grands
« chemins qui parcouraient alors ce pays et sur les cu-
« riosités qui se rencontrent le long de ces voies ; une
« description de la ville de Chambéry ; des paragraphes

« distincts pour chacun des principaux lacs, et un re-
« cueil d'inscriptions romaines existant à Aix et dans
« ses environs. On y trouve des faits curieux et nou-
« veaux. Tels sont, par exemple, les travaux faits au
« Mont-du-Chat en 1592 pour y ouvrir une route ; la
« descente du Mont-Cenis en traîneaux d'osier, que les
« gentilshommes français aimaient à refaire ; la fré-
« quentation des eaux d'Aix au seizième siècle par les
« Suisses et les Allemands ; l'industrie des cristaux en
« Faucigny ; les eaux de Flumet ; les inscriptions hé-
« braïques gravées sur les dalles de l'église des Francis-
« cains de Chambéry pour les faire fouler aux pieds en
« marque de mépris contre les Juifs ; l'île flottante du
« lac de Chevelu ; les tours du lac d'Aiguebellette ; les
« truites et les écrevisses du Mont-Cenis ; le gel du lac
« d'Annecy en 1583 ; l'incendie du château de Cham-
« béry en 15. . . ; la description du tombeau de Jacques
« et de Philippe de Nemours ; le palais d'Hautecombe ;
« le médecin Brun ; la noblesse de Savoie ; la difficulté
« de se procurer du bois, etc., etc. »

M. Dufour a respecté le texte du manuscrit avec le plus grand scrupule et y a ajouté des notes pour indiquer les noms français de quelques localités. Qu'il nous permette de profiter de cette circonstance pour le féliciter de nouveau, au nom de tous les amis des études historiques, de son activité infatigable et de son patriotisme.

Nous avons à annoncer la publication du *Tableau synoptique de l'histoire des Etats qui ont composé la monarchie de Savoie*, par M. J. Rollier, officier des postes à Thonon. Ce tableau, conçu avec science et habileté, peut rendre de grands services aux hommes qui s'occupent de l'histoire. M. J. Rollier a été décoré pour ce travail de Bénédictin.

Nous avons reçu de Genève un petit volume qui est un chef-d'œuvre typographique ; c'est la vie de Louise de Savoie, religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Orbe, écrite en 1507 par Catherine de Saulx, aussi religieuse dans le même couvent ; cette *Vie* a été publiée par M. l'abbé Jeanneret et sort des presses de M. Fick, de Genève, qui a imité avec un rare bonheur l'impression antique, si recherchée aujourd'hui. D'ailleurs, M. Fick n'en est pas à son premier essai ; tous les bibliophiles connaissent les éditions remarquables qu'il a faites pour M. Gustave Revillod, de Genève, et il a bien mérité la décoration que le gouvernement lui a donnée pour le récompenser de ses travaux.

La vie de Louise de Savoie a déjà été publiée en 1840 par M. Solar de la Marguerite, qui en a fait disparaître la vieille orthographe, ce que les bibliophiles traitent de *barbarie*. M. Jeanneret a été mieux inspiré, il a laissé à l'ouvrage son type primitif et il y a ajouté des commentaires intéressants dans lesquels on trouve plusieurs faits inédits.

Jules PHILIPPE.

CHRONIQUE

—

Prix de lettres et sciences décernés par l'Académie de Savoie :

1° *Biographie d'un Savoisien* decédé avant 1845 ; le meilleur ouvrage obtiendra un prix de 750 fr. qui sera décerné au commencement de 1863.

2° Un prix d'égale somme sera decerné au commencement de 1861 à l'auteur de la meilleure statistique ayant pour objet une fraction quelconque de la Savoie, pourvu que la circonscription étudiée n'embrasse pas moins d'une commune.

Prix de poesie :

Un prix de 400 fr sera decerné dans le mois de juillet 1860, à l'auteur du meilleur conte, soit *nouvelle* en vers, dont la scène, autant que possible, se passerait en Savoie. — Le poème devra contenir de 200 à 400 vers.

Deux médailles de 200 fr. seront données aux poètes qui auront le plus approché du prix.

—

Parmi les nombreux dons que M. le comte Pillet-Will a faits à son pays dans les derniers mois de sa vie, nous aimons a signaler une somme de 5,000 francs, destinée à la fondation d'une rente en faveur de l'Ecole de peinture de Chambéry. Cette rente sera affectee à des prix qui seront décernés chaque année aux élèves les plus meritants.

Ceci nous amène naturellement à rappeler que le Conseil communal d'Annecy a accordé cette année un subside de 800 fr. à M Cottin, de cette ville, élève à l'ecole des Beaux-Arts à Paris. M. Cottin a envoyé à la municipalité trois tableaux : 1° une copie du *Mendiant* de Murillo ; 2° *Narcisse se mirant* ; 3° un paysage. Ces trois toiles ont valu à leur auteur les éloges les plus flatteurs de la part de plusieurs artistes célebres, entre autres de M. Horace Vernet. Elles sont exposées dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry decernera cette année deux médailles, chacune de 150 fr : la première, à la personne qui aura fait connaître à la Société le fragment inédit d'antiquité le plus intéressant sous le rapport de l'histoire ou de l'art, trouvé en Savoie ou relatif à la Savoie. La seconde, à la personne qui aura communique à la Societé les chartes ou autres documents inédits les plus importants relatifs à l'histoire de la Savoie.

Les monuments ou les documents envoyés devront être accompagnés de notes explicatives, et resteront la propriété de ceux qui les auront communiqués.

Le concours sera clos le 30 avril prochain.

—

Nous apprenons que M. le docteur Truchet, ex-proviseur royal de la province d'Annecy, vient de recevoir la croix des SS. Maurice et Lazare. C'est une récompense qui lui était bien due, pour l'intelligence et le zèle avec lesquels il a rempli ses fonctions.

—

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à un prochain numero la publication du *Journal d'un chercheur d'or au Fraser River*, communiqué par notre correspondant, M. Delafontaine. Plusieurs ecrivains de Genève ont promis dernièrement leur collaboration à la *Revue*. Citons, entre autres, M. Edouard Humbert, professeur de littérature et d'esthétique à l'Academie. Grâce à sa correspondance mensuelle, nous serons au courant de ce qui se passe d'interessant à Genève dans le monde des lettres et dans les sociétes philanthropiques. En outre, nous osons espérer qu'il puisera dans ses notes de voyage en Belgique et en Thuringe plus d'un article sur le beau dans l'art et dans la nature. — Puis M. B. Delphin, ancien inspecteur de l'instruction publique, veut bien promettre quelques pages sur l'enseignement, pages substantielles, fruit d'une longue experience. — M. C. Delphin fils est à même, par ses fonctions, de transmettre un tableau mensuel de la statistique du commerce entre la Suisse et la Savoie. — Voici venir enfin M. Benjamin Dufernex, le jeune auteur des *Voix de ma jeunesse*, dont le carnet de voyage fournira plus d'une etude humoristique sur l'Allemagne ; il a déjà remis pour la *Revue* une critique littéraire sur *Maurice de Treuil* ; — et M. L. Macon, qui débute avec succès dans la *Revue internationale* par des travaux sur les poetes de la Provence, s'inscrit aussi au nombre de nos futurs collaborateurs. L. R.

—

Le célèbre astronome hollandais Bome vient de publier une brochure, par laquelle il annonce que la fameuse comète de Charles-Quint, qui apparut en 1558, à la mort de cet empereur, reparaîtra dans le mois d'août de 1860.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 4 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Avril 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Il faut que lumière se fasse ! par M. J. Philippe. — Le Parmelan (suite et fin), par M. J. Ducret. — La Grande-Chartreuse, par M. L. Revon. — Une saison au Frazer-River (journal d'un chercheur d'or). — Bibliographie : Maurice de Treuil, d'Amédée Achard, par M. Benjamin Dufernex. — Chronique.

IL FAUT QUE LUMIÈRE SE FASSE !

La Savoie allant être appelée à de nouvelles destinées, son nom depuis quelques mois retentit dans l'Europe entière, et c'est à qui publiera sur notre pays les appréciations les plus extraordinaires, suivant le besoin de la cause à défendre.

Nous avons le regret de le dire, de tout ce choc d'idées il résulte un fait pénible pour nous, c'est que la Savoie n'est pas plus connue aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a cent ans.

Que de choses extravagantes ont été dites sur notre belle patrie dans ces derniers temps ! N'avons-nous pas lu cent fois que la Savoie était un amas de rocs nus et sauvages où l'homme et le chamois broutaient de compagnie ? N'avons-nous pas lu mille fois que la Savoie était l'Irlande du Piémont ; que l'on n'y voyait ni industrie ni commerce ? N'avons-nous pas vu paraître plus amplifiées que jamais toutes ces histoires touchantes de la *Grace de Dieu*, dont la misère forme le canevas invariable ?

N'avons-nous pas entendu dire en plein Parlement anglais que Chamonix se trouvait à deux heures de Lyon ! Un journal de Paris n'a-t-il pas écrit très sérieusement que les deux villes les plus remarquables de la Savoie étaient Chambéry et Saint-Jean-de-Maurienne !

Ah ! s'il se fût agi d'un canton de la Suisse, une nuée de correspondants se serait abattue sur lui, et au pied de chaque arbre, sur le toit de chaque maison aurait surgi une merveille ; ce n'aurait été partout que bergers et bergères, près fleuris et prairies verdoyantes ; le chalumeau aurait remplacé la pipe de porcelaine ; toute la nature alpestre aurait chanté le *Ranz des vaches*, et l'on aurait eu crainte de marcher dans ce pays enchanteur de peur d'écraser une idyle.

Ce n'est pas que nous voulions rien enlever à la Suisse que nous estimons et qui partage avec nous le domaine des Alpes, mais nous protestons contre une injustice dont nous sommes victimes et qui dure depuis des siècles ; car nous aussi nous avons nos guerriers, nos savants, nos grands hommes, parmi lesquels les deux De Maistre, dont un journal de Paris faisait, il y a quelques jours, un peu prématurément des gloires essentiellement françaises ; nous aussi nous avons nos montagnes, voire même le Mont-Blanc, qui vaut bien le Righy ou le Finsteraarhorn, et que les albums suisses s'approprient sans façon ; nous aussi nous avons nos lacs délicieux, nos vallées, nos prairies, nos bergers, nos bergères, nos chalets, nos villes, nos bourgs, nos villages, tout comme la Suisse ; seulement nous avons eu le tort de n'avoir pas su en tirer parti en les faisant chanter par tous les poètes dont la chevelure en saule pleureur aime à se laisser caresser par la brise au bord des clairs ruisseaux, et dont l'imagination ardente voit Estelle et Némorin dans le berger et la bergère du premier troupeau venu.

Mais il faut que la lumière se fasse un jour ; il faut que l'on sache enfin que la Savoie renferme dans son sein des richesses de toute sorte, et surtout les richesses du cœur ; il faut qu'avant tous la France apprécie à sa juste valeur le pays qui va être joint à elle, et qu'elle apprenne à connaître la nature riche et magnifique ainsi que les hommes de ses nouveaux départements.

A l'œuvre donc, jeunes intelligences ! La patrie, notre mère chérie, a besoin de vous aujourd'hui ; elle vous a donné la vie, vous lui devez aide et appui ; notre devoir le plus impérieux est de la glorifier ; en la glorifiant vous vous élevez vous-mêmes.

Ardents au travail, fouillons l'histoire, remuons la terre, chantons nos héros, nos lacs et nos montagnes, et lorsque le moment sera venu où nous devrons tout quitter, nous aurons la sublime consolation d'avoir accompli un devoir sacré et d'avoir donné l'exemple du plus vrai patriotisme.

La *Revue savoisienne*, nous sommes heureux de le dire, ne faillira pas à ce devoir ; elle comprend sa mission, et si la crise que nous traversons paralyse un peu ses efforts, elle n'en continuera pas moins à employer toutes ses forces à mettre au grand jour tout ce qui peut faire la gloire de notre pays.

Jules Philippe.

LE PARMELAN

(Suite et fin)

Retournons-nous maintenant pour jeter un coup d'œil sur l'ensemble des crevasses. Les principales sont parallèles, les unes à la vallée que l'on suit en allant d'Annecy à Bonneville, les autres à la vallée de Dingy; il existe en outre des myriades de crevasses secondaires dirigées en divers sens. Les premières sont le résultat du soulèvement, qui a fait craquer et déchirer la voûte sur plusieurs points. Pour bien comprendre cet effet, il ne faut pas envisager le soulèvement du Parmelan comme un fait particulier et isolé. Avant que cette montagne eût son dernier relief, une vaste plaine ou des collines sous-marines s'étendaient à la place qu'occupe aujourd'hui le massif compris entre Scionzier, Bonneville, la Roche, Annecy, et la vallée de l'Isère. Puis tout l'ensemble, et il est facile de le prouver, a commencé à se soulever, et, finalement, se sont formés ces longs plis qui s'étendent des environs d'Annecy à Scionzier, en passant par le Parmelan, le Brezon et le Mont-Saxonnex. Ces plis longitudinaux, qui ont donné naissance à la combe d'Ablon, aux vallées de Nerval, de Champlaitier, de Glières, convergent vers celle où s'élèvent les granges de Solézon et le village de Brezon : alors aussi se forma ce *replat* sur lequel sont bâtis les villages d'Andey et de Lassage et s'élevèrent les sommités qui limitent ces vallées : l'Achenaz, Pierre ou Pointe Parmelax, Soudinaz, montagne de Couz, Andey, Brezon, le Crêt de Lovenaz, la Douve, les Oges, ainsi que la Blonière, qui termine le Parmelan du côté d'Annecy, et Traversi, qui forme, du côté de Thônes, le complément, le contrefort du Crêt de Lovenaz, de la Pointe de Ceublet et des Oges. Sur plusieurs points, les couches ont été soulevées à 2,000 mètres et plus. Tout cela n'a pu se faire sans ruptures, car les roches, n'ayant pas la souplesse et l'étendue nécessaires pour former des plis et des voûtes continues, ont dû se fendre et se déchirer sur plusieurs points, et c'est ce qui est arrivé. Les fentes se sont produites suivant deux directions : parallèlement à la vallée de Brogny, le Plot, la Roche, Bonneville, et perpendiculairement à cette vallée; c'est-à-dire, dans le sens longitudinal et dans le sens transversal. Ainsi, la vallée de Lortier, par laquelle on passe de la vallée de Thônes dans celle du Petit-Bornand, est une de ces fentes longitudinales. Il en est de même de la combe de Ballajoux, par laquelle on descend de la montagne de Couz dans cette même vallée; tandis que celles de Dingy, de Thorens, du Petit-Bornand, sont des fentes transversales; et il est facile de s'en convaincre, car des deux côtés de chacune de ces vallées on voit les tranches de l'urgonien se correspondre et montrer les mêmes inflexions.

Sur quelques points, la rupture fut accompagnée de bouleversements tels, que les couches inférieures se sont renversées sur les supérieures. On peut le voir au Crêt de Lovenaz, et surtout à la montagne de Couz. Le sommet de cette montagne est formé par le néocomien inférieur; la décomposition de ce dernier a fourni la terre des pâturages qui recouvrent le sommet. Au contraire, la base de cette sommité est formée par l'urgonien et le flysch (ce dernier dépôt, postérieur à l'urgonien, est représenté ici par des marnes et des grès molassiques très micacés). Cet urgonien renversé, au lieu de faire voûte avec celui de Pierre Parmelax, s'est brisé et, comme au chalet du Lot, il s'est formé une combe où s'élèvent les granges de Balme, et dont le prolongement N.-E. n'est autre que la combe de Ballajoux. La même chose se voit au Mont-Brezon, au sud de Bonneville : lorsque, partant du Petit-Bornand, on fait l'ascension de cette montagne par Termine et Dométaz, on suit les couches doublées du néocomien, et tandis que, sur la droite, l'urgonien paraît nettement superposé à ce dernier, il semble, sur la gauche, plonger au-dessous. C'est que les couches ont dû se plier à angle très aigu à la cime de la montagne, et ensuite s'infléchir du côté de Bonneville; mais, ne pouvant obéir à un plissement si brusque, elles se sont brisées; de là cet escarpement qui termine le Brezon, sur la face qui regarde Bonneville.

D'autres fissures moins profondes et plus étroites se font remarquer jusque sur le sommet des monts; ces fentes ont formé les lapiaz ou crevasses du Parmelan et des Frêtes, crevasses qui plus tard ont été agrandies et modifiées par les agents atmosphériques. La formation des crevasses secondaires, des trous ou puits isolés, est due uniquement aux agents atmosphériques, qui exercent une action tout à la fois chimique et mécanique. D'après Tschudi (*Monde des Alpes*, traduit par Bourrit, p. 75, t. II), « une goutte de pluie venant à tomber sur un point quelconque de cette surface, s'y cherche un chemin en suivant la pente et emporte avec elle une partie, si infiniment petite que ce soit, de la pierre; les gouttes qui tombent plus tard suivent la même direction, et ainsi, dans le cours des siècles finissent par creuser dans la partie la plus tendre de la roche des sillons qui doivent être surtout plus marqués au point de jonction des couches. Une fois que cette action d'érosion de la pluie et de l'eau des neiges s'est bien caractérisée, le gel et le dégel, le frottement, les coups, les chocs de toute espèce la continuent, et c'est ainsi que par un procédé lent, à peine sensible à l'origine, mais continuel, les moindres gerçures, les moindres fissures se transforment en fentes, en canaux, en crevasses, en un mot en cavités, dont la forme dépend essentiellement de la nature du calcaire. »

Entre le Brezon et le Vergy, ils existe aussi des lapiaz, mais ce n'est pas à comparer à ceux du Parmelan. Un autre effet de ce morcellement fut la séparation de la Tournette et des rochers de Morman ou Vado; la Dent de Lanfon s'isola et se sépara de son contre-fort, l'extrémité de la montagne de Veyrier. Le Crouet et la Dent de Lanfon se séparèrent de Traversi et du Parmelan avec lequel ils étaient unis; alors se forma la vallée de Thônes.

Encore un mot, et nous aurons fini avec les lapiaz. Puisque nous sommes sur une cime élevée, nous pouvons voir que le Salève et le Semnoz présentent une croupe arrondie et couverte de beaux pâturages, tandis que la Dent de Lanfon, le Morman, les Frêtes, etc., sont déchirés à leur sommet, qui est nu et aride. Cette différence vient de ce que le sommet du Salève et celui du Semnoz sont formés par les marnes néocomiennes qui, par leur décomposition, fournissent une excellente terre végétale, tandis que les autres sont formés par le calcaire urgonien, qui n'est pas aussi marneux et dont la décomposition ne fournit pas de terre. Cette observa-

tion, on peut la vérifier un peu partout dans nos montagnes. Là où le plateau supérieur est formé par le flysch ou le néocomien règne l'abondance, tandis que là où se montre à nu l'urgonien, on ne rencontre que décombres et misère ; aussi est-ce principalement dans l'urgonien que se creusent les lapiaz.

Il est temps maintenant de redescendre : nous allons, pour cela, suivre un couloir qui nous mènera tout droit dans la vallée de Nerval. De là, nous pourrons à notre gré nous diriger sur Annecy par le passage Pertuiset, ou sur la verrerie de Thorens par un sentier des plus séduisants, traversant tour à tour des bouquets de bois et des clairières. Il finit par déboucher à la source d'un petit torrent *(la Fillière)* qui sort avec fracas d'une grotte profonde et mystérieuse. Nous cueillerons parmi les débris de pierres qui jonchent le chemin dans sa partie supérieure, l'Anémone des Alpes *(Anemone Alpina)*, dont les grandes fleurs blanches sont remplacées plus tard par un fruit orné de longs panaches et dont la feuille est élégamment découpée ; nous pourrons joindre à notre bouquet la *boule d'or (Trollius Europœus)*, plusieurs renoncules, et la rose qui fait mentir le proverbe, la seule rose sans épine, *la rose des Alpes (Rosa Alpina)* ; nous pourrons encore y joindre des *dryades à huit pétales (Dryas octopetala)*, dont les fleurs sont d'un blanc de neige, les fruits garnis d'aigrettes plus fines que les plumes de l'oiseau du paradis, et dont les feuilles luisantes sont découpées à peu près comme celles du chêne. Enfin, tout autour de ce joli bouquet, nous pourrons mettre des feuilles d'*Athamante de Crête (Athamanta Cretensis)*, qui ont des divisions plus délicates et plus légères encore que celles des asperges.

Pendant que nous étions au milieu des lapiaz, nous avons remarqué une caverne ; l'ouverture n'en est pas très grande, mais l'intérieur est spacieux. Le sol de la grotte s'incline vers le fond et il est recouvert d'une épaisse couche de glace : voilà ce qu'on nomme une glacière naturelle. Je la visitai il y a deux ans avec M. le professeur Alphonse Favre ; pour nous éclairer, nous avions allumé un morceau de pin résineux. La température intérieure était très froide, sans qu'on y ressentît de courant d'air ; de la partie supérieure il tombait de l'eau goutte à goutte, et au milieu de la grotte on voyait une superbe stalagmite de glace qui m'a fait présumer que l'eau qui dégouttait pendant la nuit se gelait en tombant, tandis que celle qui tombe pendant le jour s'écoule par le fond de la grotte. (Il ne faut pas oublier que nous étions alors à 1,800 mètres d'élévation et qu'à cette hauteur les nuits sont froides.)

Pour expliquer la présence de la glace en plein été dans ces grottes, on a imaginé diverses hypothèses. Ainsi, Beudant (*Minéralogie*, p. 204) suppose qu'elle est produite par des courants d'air sur les eaux qui suintent dans ces cavités. Sous l'influence de ces courants d'air, une partie de l'eau se vaporiserait en enlevant de la chaleur au reste qui dès lors se solidifierait. Mais des observations faites avec soin sur la glacière de Saint-Georges, située près de Rolle, à 2,562 pieds au-dessus du lac de Genève, ont constaté que ces courants n'existent réellement pas. M. Thury, professeur à l'Académie de Genève, a visité cette grotte (Bourrit, *Le monde des Alpes*, traduit de Tschudi) et y a promené une bougie sans apercevoir nulle part le moindre mouvement dans la flamme. Il a donc dû chercher une autre explication du phénomène, et son opinion est que la glace qui s'y forme est un résultat naturel du froid des hivers. En effet, la glacière de Saint-Georges est, comme probablement toutes celles du même genre, une immense cave, communiquant avec l'air extérieur au moyen d'un soupirail, relativement assez étroit, qui sert d'entrée. En hiver, l'air froid, en vertu de sa pesanteur, se précipite par cette ouverture dans l'intérieur de la cavité. Au printemps, l'air chaud extérieur ne peut aller déloger cet air froid plus pesant que lui ; les eaux provenant de la fonte des neiges et des premières pluies, qui tombent dans le réservoir, s'y congèlent donc au contact de l'air glacé et s'y accumulent peu à peu sous cette forme en masses plus ou moins considérables. M. Thury a observé la température de la grotte au mois d'août, elle ne dépassait pas + 1° centigr. Le peu d'eau qui se rend à cette époque dans la glacière et celle qui provient de la fonte des surfaces du massif de glace s'écoule par une fissure inférieure de la montagne et ressort sous forme de source à quelque distance au-dessous.

Ce que l'on vient de lire au sujet de la glacière de Saint-Georges peut s'appliquer à celle du Parmelan, dont la configuration est la même. Je me range donc bien volontiers à l'opinion de M. Thury ; toutefois, je dois ajouter que quelques-uns de mes amis ont visité la glacière du Parmelan au mois d'août ; ils m'ont assuré y avoir vu des stalactites de glace et en avoir cassé, ce qui semblerait prouver que pendant la nuit la température de la grotte peut s'abaisser suffisamment pour que l'eau qui dégoutte de la voûte puisse se congeler. Ce petit détail, cette hypothèse ne renferme rien de contraire à la théorie de M. Thury, car rien n'est sujet à la variation comme les phénomènes de la nature. S'il n'en était pas ainsi, les étés devraient tous avoir la même température, et les vents une direction constante et régulière fixée par des lois immuables.

J. DUCRET.

LA GRANDE-CHARTREUSE

—

8 octobre 1857.

Maudite pluie ! m'obliger à recourir à une boîte roulante, quand mon désir le plus ardent était d'aller à pied de Grenoble à la Chartreuse ! Les sites en valaient bien la peine : *Guides* et touristes sont unanimes, ce qui n'a pas toujours lieu, dit-on. Mais comment en jouir maintenant ? Les ondées se succèdent sans interruption jusqu'à Voreppe, de manière à voiler le paysage derrière un rideau gris. C'est à peine si j'ai pu m'apercevoir que le véhicule traversait les rues de Voiron, une ville que mon imagination s'était représentée jusque-là comme un immense ballot de toile, de même que je m'étais figuré qu'à Grenoble toutes les mains devaient être gantées huit et quart ; et qu'à Moûtiers tout bourgeois devait réchauffer une marmotte contre la doublure de sa veste, et vous aborder en remplaçant nos compliments par l'invariable formule : *Houp ! la Catarina !* — Ce que c'est que l'influence de la géographie commerciale !

Comme compensation au désagrément de ne voir le paysage qu'à travers la capote de la voiture, j'avais la

conversation émaillée de saillies d'un substitut du procureur impérial de Paris, et la pantomime passionnée d'un jeune officier d'Afrique, visiblement contrarié de ce que l'exiguïté du coupé s'opposait au déploiement de ses gestes.

Nous avons éprouvé à Saint-Laurent-du-Pont la douleur de nour voir écorcher vifs par un aubergiste dépourvu de toute teinture de loyauté, — *perfidus caupo*, comme on appelait déjà cette engeance du temps où il fallait tourner sa phrase en latin pour demander un *beefteak* aux pommes. Et quels mets! un dentier Fattet aurait opéré avec peine la mastication d'un gallinacé abandonné sans doute par l'administration de la Chartreuse pour incapacité de ponte.

A une petite distance de Saint-Laurent-du-Pont, en commençant à gravir les plans inclinés qui mènent au monastère, on trouve Fourvoirie, ancien haut-fourneau transformé en taillanderie. C'est à faire pleurer de joie un aquarelliste. L'usine est une énorme construction carrée, moitié en maçonnerie, moitié en bois, noire comme ces réduits où les ramoneurs vont déposer leurs sacs de suie. Les flancs sont crevassés en maint endroit : ici les planches ont disparu ou se balancent encore à l'aventure sur l'axe d'un clou rouillé; là des portes veuves de leurs battants et des fenêtres aux châssis brisés laissent plonger le regard dans les ténèbres de l'intérieur. Tout cela se revêt d'un enduit de bistre, de charbon, égayé par les tons faisandés d'une colonie de champignons qui travaillent à l'envi dans l'humidité à décomposer le bois des charpentes.

Le Guiers forme une chûte près du bâtiment. Un banc de rochers, occupant toute la largeur du lit, étale le torrent en une large nappe. L'eau se précipite au fond d'un gouffre, mugissante, furieuse, et soulève des flots d'écume, poussière argentée qui ressort en lumière vive sur le fond noir de l'usine et de la montagne.

Là se trouve la première entrée du *Désert :* c'est ainsi qu'on nomme l'ensemble du domaine de la Chartreuse. La route passe entre deux rochers sous une porte voûtée où un bas-relief représente l'emblème des chartreux : sept étoiles couronnant un globe surmonté d'une croix, avec la devise :

Stat Crux dum volvitur orbis;

« La Croix reste debout, et le monde se précipite. »

Depuis Fourvoirie, le chemin monte dans une gorge étroite, solitaire, sauvage, où se déroule une suite de tableaux d'un pittoresque farouche. Le sentier est limité d'un côté par une paroi de rochers et des talus presque à pic. Une forêt de pins couvre d'ombre les prairies. Sur ce vert sombre on voit se détacher en tons chauds le feuillage des arbrisseaux teintés de roux par l'automne. Un rayon de soleil, traversant une clairière, frappe les rocs moussus et fait accourir au milieu d'un bruissement de feuilles sèches le lézard, tout heureux de venir frétiller un instant sur la pente échauffée du calcaire.

De l'autre côté, le sentier longe un précipice vertical; au fond mugit le Guiers-Mort, torrent très mal nommé, soit dit en passant, car j'en ai rarement vu de plus vifs. Des bords du gouffre s'élèvent des pins d'une hauteur incroyable : tandis que les racines reçoivent l'écume du torrent, la tête arrive au niveau de la route. Le mot route est un peu ambitieux; les *Guides*, il est vrai, qualifient cela de voie carrossable : si les voitures peuvent y monter, c'est à la condition que les gens en descendent. Pour macadam vous trouvez des blocs de pierres, des éboulis, des branches de sapin jetées là par quelque orage. Mais les amateurs du beau ne songent pas à se plaindre de ces accidents de terrain; ils sont tout entiers à la contemplation d'un paysage où le gracieux s'allie à chaque pas au sévère, où la fleur des Alpes sourit en levant sa tête rose vers le vieux chêne à physionomie rechignée; où le vent emporte et le chant de l'oiseau et le cri de colère du torrent; où le ciel bleu enfin ouvre par-delà les cimes une échappée sur l'infini.

Le pont Saint-Bruno, construit en 1854, franchit la gorge du Guiers à une hauteur qui donne le vertige. Un peu plus loin, le pic de l'Aiguillette dresse au bord de la route sa pointe colossale contre le fort du même nom, réduit aujourd'hui à une porte voûtée et crénelée, en épaisse maçonnerie. Le fort avait été construit pour défendre le passage contre la bande de Mandrin. Comme on le sait, le fameux brigand et son lieutenant Echinard — un nom expressif — avaient donné la préférence au Dauphiné pour l'exploitation de leur industrie.

La route devient de plus en plus rapide. Les rochers surplombent en maint endroit; il a même fallu pratiquer çà et là des tunnels. Puis la gorge s'élargit un peu; on aperçoit en face de soi la Courrerie, et à l'arrière-plan le sommet aigu du Grand-Som; au fond apparaît la deuxième entrée du *Désert;* enfin, sur la droite, le chalet ou habert de Valombrey, perché à une grande hauteur sur un pâturage incliné; les troupeaux ressemblent, à cette distance, à un semis de points blancs et bruns. — Nous traversons une forêt aux ombres lugubres, aux enfoncements pleins de mystère, quelque chose qui fait songer involontairement à des tromblons, à des mares de sang, à des cadavres de voyageurs enfouis à la hâte au pied d'un arbre. Mais nous sommes en terre chrétienne et hospitalière. La forêt est traversée sans apparition de barbes suspectes, et au sortir de ces ténèbres nous voyons tout-à-coup se dessiner sur un plateau de verdure les murailles de la Chartreuse. L'horizon s'est élargi; de hautes montagnes forment une couronne dentelée autour d'un tapis au milieu duquel surgissent des murs gris, des faîtes aigus où chatoie l'ardoise, des clochetons qui sollicitent de vous un regard vers le ciel. Tout est calme. Les nuages rasent en silence les flancs de la montagne; aucun cri, aucune voix ne frappe l'écho du rocher. Mais là-bas, au sommet d'une tourelle que surmonte le signe de ralliement des chrétiens, une cloche s'est fait entendre : donc, ici l'on prie; ici des cœurs battent à l'unisson du vôtre; ici vous serez reçu comme l'enfant d'une grande famille.

Avançons; mais avant de frapper à la porte, cherchons à nous faire une idée de l'ensemble des bâtiments du haut d'un mamelon voisin de l'hôtellerie des dames (1).

Deux rangées de cellules s'étendent au loin; ce sont des maisonnettes reliées par deux cloîtres qui suivent l'inclinaison du terrain, avec le cimetière et quelques

(1) Les personnes du sexe, n'étant pas admises dans l'enceinte du monastère, descendent dans cette maison qui est desservie par des religieuses.

jardinets dans leur intervalle. Plus près de l'observateur, l'église se montre à demi derrière la masse imposante des bâtiments destinés aux religieux en voyage et aux touristes. Tout cela est entouré de murailles dont la ceinture embrasserait aisément une petite ville. Il ne faut pas chercher dans ces constructions de brillants effets d'architecture gothique : la lueur des incendies a souvent éclairé le *Désert*. Aussi, à part un cloître du XIIme siècle, ne trouvons-nous que des bâtiments élevés pour la plupart à la fin du XVIIme siècle dans un style simple et sévère.

Une flèche aiguë surmonte la grande porte d'entrée, avec l'accompagnement obligé de girouette et de points cardinaux. A droite et à gauche du passage, des statues de chartreux s'abritent dans leurs niches ; au-dessus du cintre est une statue de la Vierge. Des deux côtés s'étendent les logements des guides et des serviteurs, et le laboratoire où l'on fabrique la fameuse liqueur et l'élixir.

Le seuil franchi, on se trouve dans une cour ornée de deux grands bassins circulaires, destinés surtout à fournir de l'eau en cas d'incendie. Voici maintenant le vaste édifice consacré aux voyageurs. Il se divise en une multitude de cellules cotées à raison de soixante centimes par jour. Voulez-vous visiter la mienne, le numéro 12? Le tour en sera vite exécuté, elle n'a pas tout-à-fait trois mètres de longueur. Voici le détail du mobilier, généralement plaqué en sapin : un lit et... ses appartenances et dépendances, comme on dirait en style d'exploit; puis une table embellie par la présence d'un verre et d'une cruche, avec de l'eau à discrétion ; enfin, un prie-Dieu surmonté d'un crucifix, d'un bénitier et d'une image. Voilà tout. Les murs sont nus, d'un gris uniforme. Il y aurait lieu de se croire dans le cabanon d'une maison de détention si une fenêtre aux petites vitres en losange unies par des lamettes de plomb ne jetait sur ce réduit une teinte de couvent moyen-âge.

Le sapin se prête merveilleusement à recevoir des inscriptions au crayon; aussi mes meubles sont-ils couverts de réflexions plus ou moins dignes d'être enregistrées par les Filles de Mémoire. Je trouve des pensées partout, depuis les pieds du lit jusque dans le tiroir de la table. Le prie-Dieu est dépositaire de la signature d'Alexandre Dumas. La chambre n° 10, m'a-t-on appris plus tard, a des notes crayonnées par M. de Lamartine; je présume que ce sont les stances qu'il a improvisées à la Grande-Chartreuse :

> **Jehovah de la terre a consacré les cimes;**
> **Elles sont de ses pas le divin marchepied.**
> . . . . . .

Autrefois les religieux présentaient aux voyageurs un album sur lequel ils écrivaient ou dessinaient leurs impressions. Rousseau avait écrit : « J'ai trouvé dans ces déserts des plantes rares et de plus rares vertus. » L'album a été retiré, vu la nature de certaines réflexions.

A la nuit je descends au réfectoire avec six ou huit voyageurs, au lieu des deux cents qu'on y compte en moyenne pendant l'été, car la saison des promenades à la Chartreuse est passée. Un vent glacial annonce l'hiver précoce de la région des montagnes. Déjà les neiges ont blanchi le Grand-Som et les autres sommités; le plateau seul a conservé sa verdure. La salle est un immense carré-long ; elle est plafonnée de poutrelles noircies; de longues rangées de tables, des armoires en bois sombre, des siéges d'une simplicité toute primitive, en constituent l'ameublement. Une cheminée de marbre gris au manteau gigantesque, abrite nos personnes qu'un feu d'enfer parvient à peine à dégeler. Aussi les conversations languissent; le tableau ne présente qu'une douzaine de mains éclairées de reflets rouges et tendues vers la flamme qui lèche une pyramide de souches. La lueur de l'âtre va mourir aux profondeurs du réfectoire dans un lointain ténébreux; c'est à peine si de temps à autre on voit un éclair furtif errer sur le bois poli des vieilles boiseries.

Le souper ne contribue guère à ramener la gaîté. Du maigre, toujours du maigre! Des domestiques laïques vous apportent des œufs et du beurre, excellents il est vrai, mais qui ont le tort de revenir trois fois par jour durant les douze mois de l'année. Une pièce classique renforce l'omelette et les tartines ; c'est un éternel pâté de poisson, l'analogue du poulet de carton des théâtres. Depuis un temps immémorial il revient comme comparse à chaque repas pour charmer la vue, sinon l'odorat, par l'éclat nacré et soyeux que donne peu à peu à toute sa surface le duvet de la moisissure.—Fort heureusement, un digestif aussi puissant qu'agréable nous aide à supporter les déboires de notre existence : la liqueur de la Grande-Chartreuse est demandée à grands cris et servie par des Ganymèdes en blouse bleue. La liqueur blanche, la verte, la jaune, tout est immolé dans cette hécatombe d'alcool; la verte surtout, la plus recherchée, est engloutie avec une véritable frénésie par des gosiers insatiables.

En regagnant nos cellules, nous avions recommandé qu'on vînt nous réveiller pour assister à l'office des matines. A onze heures du soir, j'entends heurter à ma porte : un fantôme blanc, la tête recouverte d'un capuchon, apparaît avec une lanterne, allume une chandelle, et pendant que je cherche à secouer l'impression d'un rêve échevelé, combinée avec la surprise de cette apparition, le spectre s'évanouit dans l'ombre après avoir prononcé un « voilà ! » caverneux.

A la suite de tatonnements sans fin au milieu des ténèbres du corridor, j'arrive à la tribune. L'église n'a qu'une seule nef, d'une architecture tout-à-fait simple, sans autre ornement qu'un groupe sculpté de la Mère des Sept-Douleurs, placé entre deux statuettes de chartreux sur la boiserie à claire-voie qui ferme l'entrée de la nef. Les stalles occupent à droite et à gauche toute la longueur des murs. — J'assiste à une cérémonie dont l'impression ne s'effacera jamais de ma mémoire.

La nef est déserte. La lueur douteuse de la lampe sacrée jette seule quelques rayons à la corne de l'autel. Par une porte latérale apparaissent les religieux, portant chacun une petite lanterne. Les pères ont une tunique de laine blanche serrée à la taille par une ceinture et recouverte d'une cucule à capuchon, costume d'un effet superbe par sa propreté et l'ampleur des draperies. Les frères convers sont vêtus de la même manière, mais portent la barbe, tandis que les pères sont rasés ; les novices enfin ont une chape noire. Tous défilent un à un. Le premier entré dans l'église saisit une corde qui se balance de la voûte au milieu du chœur; il sonne trois coups de cloche, après quoi il passe la

corde au second religieux, et ainsi de suite sans interruption jusqu'au dernier. Celui-ci alors sonne jusqu'à ce que chacun ait pris place dans les stalles.

L'office commence. Les chartreux n'ont point d'orgue, mais ils chantent avec un ensemble remarquable. La voix vibrante du plus grand nombre s'allie à la voix tremblante et cassée des vieillards pour former un chœur dont les notes graves, je dirais presque lugubres, montent une à une à la voûte et reviennent faire écho au fond de votre âme. Il y a quelque chose de saisissant dans ces oraisons, ces antiennes, ces hymnes chantées en faux-bourdon. Une mélancolie religieuse s'empare de vous. Ces voix n'ont plus rien de la terre; il semble tour à tour que vous entendez les plaintes de Jérémie, ou les menaces d'Ezéchiel, ou des supplications sorties du séjour des morts. Et alors, le cœur débordant d'émotion, vous aussi, voyageur, vous commencez ce sublime dialogue qu'on appelle une prière. La prière! l'acte le plus mystérieux et le plus grand peut-être de notre humanité; la prière, cette parole que l'homme jette avec confiance au sein de l'invisible, de l'infini; la prière, ce parfum qui s'envole comme le nuage de l'encensoir pour aller envelopper là-bas votre famille, vos amis! Et penser que dans le même instant, à travers la distance, des voix chéries répondent à la vôtre, demandant au Dieu des pèlerins d'écarter les ronces des pas du voyageur!...

Les religieux font de temps à autre des génuflexions profondes, notamment au *Gloria Patri*. Dans les passages où il faut montrer un respect plus particulier pour la parole divine, ils rejettent en arrière le capuchon et se prosternent; le reste du temps ils ont la tête couverte. Sur leur figure amaigrie et leur crâne chauve des ombres violentes luttent avec la lueur rougeâtre des lenternes. Ces masses blanches, vaguement accusées par une clarté incertaine, semblent des fantômes fixés des deux côtés de la muraille.

Tout-à-coup les lumières disparaissent sous les stalles, et l'église reste dans une obscurité complète. Aux chants a succédé le silence. Alors une voix solitaire s'élève dans le lointain : un frère récite par cœur la Leçon; tantôt c'est une exhortation de saint Paul, tantôt c'est le dogmatique profond de saint Thomas d'Aquin, ou bien un passage de quelque autre Père de l'Eglise. Cette cérémonie ne vous fait-elle pas songer immédiatement aux catacombes? Dans ces lumières qui disparaissent vous reconnaissez la coutume des premiers chrétiens d'éteindre leurs flambeaux pour éviter d'être épiés ou surpris par les émissaires de la Rome païenne au moment où un confesseur, peut-être un martyr, se levait pour faire entendre au milieu des ténèbres de la crypte la parole de foi et d'espérance.

Voici, pour clore l'office, le chant immortel de saint Ambroise et de saint Augustin. Le *Te Deum* vibre en ondes sonores jusqu'à la voûte, chant d'allégresse, cri de victoire, accent de la reconnaissance. Ce n'est pas une victoire remportée au prix de flots de sang que ces hommes célèbrent : c'est le succès dans la lutte entre les deux natures humaines; c'est l'être charnel vaincu au moyen des macérations et de la prière par l'être qui pense, qui sent et qui veut.

Louis Revon.

(La fin au prochain numéro).

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

Au printemps de 1858, on apprit à San Francisco que de nombreux gisements d'or, très riches et très abondants, avaient été découverts sur les rives du Frazer, rivière qui a son embouchure à la hauteur de l'île de Vancouver, à quelques centaines de lieues plus au nord que la capitale de la Californie. La nouvelle, amplifiée, cela va sans dire, ne tarda pas à se répandre dans le pays, et l'on vit bientôt des milliers de personnes de tout âge et des conditions les plus diverses, abandonner leur travail, se pourvoir de révolvers, de carabines, de couvertures, pioches, pelles, et prendre place à bord des steamers destinés à les transporter dans ce merveilleux Eldorado, où beaucoup devaient perdre la vie et tous endurer les privations les plus cruelles. Nous avons pensé bien faire en mettant sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits du narré que l'un de ces émigrants nous a envoyé et dans lequel il expose ses tribulations sans prétention littéraire aucune. Tout en respectant scrupuleusement le fond, nous nous sommes permis dans la forme les changements que réclament les exigences de la publication.

M. Delafontaine.

..... Nous entrâmes enfin dans cette fameuse rivière du Frazer où nous allions puiser l'or à la pelle. Sans faire de station au fort Langley, le capitaine prit un pilote indien pour nous conduire au fort Hope, les eaux étant assez hautes pour permettre à un bâtiment d'arriver jusque-là. Ne vous faites pas d'illusion sur ce que l'on entend par fort dans ce pays : quelques maisons dans un carré entouré de pieux hauts d'une douzaine de pieds et serrés les uns contre les autres vous donneront une idée de la chose.

Arrivés à notre destination, nous ne savions trop que faire pour nous rendre aux placers.

Remonter la rivière dans des canots eût été dangereux, vu la force du courant; attendre la diminution des eaux, c'était perdre cinq ou six semaines. Neuf de mes compagnons et moi nous nous décidâmes enfin à prendre la voie de terre et à aller au fort Tomwsen sur la rivière du même nom. D'après les journaux, cette localité devait être très riche en gros or. Chacun de nous se munit de 50 livres de provisions, d'une pioche, d'une pelle, d'un fusil de chasse, de couvertures de laine, d'une grille en fer, etc. Pour ma part j'avais 80 livres pesant sur le dos. Notre chemin était un sentier d'Indiens à travers les forêts et les montagnes. Nous eûmes plusieurs torrents à traverser : quand cela était possible, un sapin abattu et jeté au travers nous servait de pont. Chargés comme nous l'étions, la perte de l'équilibre c'était la mort dans une eau glacée. D'autres fois une tentative de radeau ne réussissant pas, force était de nous résoudre à nous dépouiller de tout vêtement. Nous eûmes à gravir pour les redescendre ensuite deux montagnes couvertes de neiges éternelles. Les traces de sentier étaient effacées et nous étions déjà en fin de juin. Quand les pentes étaient propices, je me servais de ma

pelle en guise de traîneau, m'asseyant dessus, le manche en avant pour me servir de gouvernail ; je descendais avec une rapidité qui ne laissait pas que d'être dangereuse quelquefois.

Pendant que nous traversions les vallées, nous eûmes de la neige deux ou trois fois, ce qui rendit les chemins impraticables. A part une troupe de Peaux-Rouges à cheval et bien armés à qui nous offrimes un coup de schnaps, aucune âme vivante ne se présenta à nos yeux ; les canards et les poules sauvages paraissaient être les seuls habitants de cette contrée rocailleuse et inhospitalière.

En passant près d'un marais, nous fûmes assaillis par un essaim de moustiques : vainement frappions-nous à droite, à gauche, avec des branches garnies de feuilles, il fallut leur céder le terrain et nous éloigner. J'aurais préféré avoir à combattre un ours plutôt que ces maudits insectes qui, en une minute, vous couvrent le visage d'ampoules à vous rendre tout bouffis.

Au bout de onze jours de marche, le fort se montra enfin. Après toutes les privations que nous avions endurées, une grange qui nous fut assignée pour logement et dans laquelle se trouvait un tas de foin, eut à nos yeux autant de mérite que la plus belle chambre garnie de tapis, de matelas et de duvets. Pour toute provision on nous céda quelques livres de sel grossier ayant servi à la salaison du porc, et dont le prix était de cinq fr. les 14 onces.

L'examen de la rivière nous convainquit bientôt qu'il n'y avait rien à en espérer ; force nous fut de plier bagage et de tenter fortune ailleurs, en nous rapprochant du Frazer.

Mais les vivres étaient consommés et il fallait songer à les remplacer. On nous indiqua une métairie existant à une lieue de là, à peu près sur notre route, et dans laquelle nous pourrions peut-être trouver quelque chose à acheter.

Nous nous y rendîmes.

(La suite au prochain numéro).

BIBLIOGRAPHIE

MAURICE DE TREUIL

PAR M. AMÉDÉE ACHARD

Durant les âpres soirées d'hiver, lorsque le vent secoue les arbres dépouillés et hurle à nos fenêtres, que faire pour nous délasser de nos études laborieuses, de nos patientes investigations dans les arcanes de la science et de l'art sacré? Alors c'est une joie quand nous trouvons à feuilleter un poème charmant et salutaire, un récit où la pensée et l'imagination s'unissent dans une franche harmonie. Puis vient le plaisir d'en causer avec un ami ; les pieds sur les chenêts, tout en attisant la flamme pétillante, tout en exhalant avec nonchalance la fumée d'un cigare, nous évoquons les personnages qui nous ont émus, nous suivons leurs traces dans notre souvenir, nous remontons à l'idée génératrice de l'œuvre, nous en parcourons les principaux développements ; — et les heures s'écoulent légères et sereines.

Nous devons un bonheur pareil à *Maurice de Treuil ;* c'est là un livre sympathique où l'intelligence et le cœur peuvent se retremper, car il renferme la démonstration dramatique et saisissante d'une vérité morale.

Maurice de Treuil est un jeune peintre de talent ; l'aurore de la gloire se lève déjà pour lui. Il a un ami dévoué qui l'aiguillonne de sa parole rude et franche ; il est aimé d'une jeune fille belle et vaillante dont l'âme sait comprendre toutes les sublimités de l'idéal ; et dans les moments de lassitude, il peut se récréer en compagnie d'artistes joyeux comme les oiseaux dans les feuillages de mai.

Cependant Maurice méconnaît le bonheur qui l'environne. Il sent la nécessité de l'étude, mais il redoute pour cela les privations et le recueillement ; la lutte et l'effort persévérant l'épouvantent. Il se prend à regretter la richesse qui donne le loisir d'attendre les heures de l'inspiration ; il est tourmenté d'une inquiétude fiévreuse. Alors une proposition d'un homme qui se vante d'être l'*ami des arts* sourit pernicieusement à ses désirs insensés ; il se laisse attirer dans une famille plusieurs fois millionnaire, et, sourd aux conseils de la sagesse, il commet un mariage d'argent.

Maurice ne tarde pas à subir la peine de son erreur. Il se trouve au milieu d'une société qui se rit de toutes les belles choses de la vie intellectuelle ; il est tombé dans un monde où parures, promenades et bals sont les sujets uniques de toutes les pensées, où toutes les actions ont pour mobile l'égoïsme, la vanité, l'envie et l'ardeur du gain. Désormais le jeune peintre est soumis à des exigences, à des obsessions inexorables ; on l'arrache à ses travaux, on lui dispute la liberté de ses heures, on cherche même à diriger le mouvement de son esprit. Lorsqu'enfin sa patience est usée, lorsqu'il veut faire acte d'indépendance, on lui en dénie le droit.

Bien plus, l'*ami des arts* se pose en bienfaiteur et spécule sur sa reconnaissance ; il entend donc se servir de lui selon son gré ; mais comme il rencontre en Maurice un homme capable de défendre son honneur devant tous, il jure sa ruine, il soulève contre lui toutes les colères de sa nouvelle famille.

Pourtant le jeune artiste aime sa femme ; mais elle est inaccessible aux sentiments sérieux, elle ne le comprend pas quand il parle le langage inspiré de la passion. A quoi donc lui sert cette fortune tant souhaitée? Un jour il vient en aide à la détresse d'un ami ; aussitôt on se répand en bruyantes récriminations, on s'écrie que cet argent ne lui appartient pas!

C'est trop d'humiliations : Maurice fuit cette société barbare où l'égara sa folie ; il en sort criblé de blessures dont l'une est mortelle, et sa femme ne l'accompagne pas. En vain il l'attend, il se consume dans la solitude et le désespoir, il meurt les regards tournés vers le bonheur modeste que sa main n'a pas daigné saisir.

L'homme de talent doit accepter sans murmure la lutte et les privations, parce qu'elles sont pour lui un aiguillon salutaire : c'est dans la souffrance que l'énergie se retrempe. L'artiste insensé qui allie sa pauvreté à la fortune se condamne à la servitude, car on ne reçoit pas un million impunément ; les obligations que cette richesse lui impose sont terribles et entraînent la ruine de son avenir. — Tel est le sens implicite du beau roman de M. Achard, telle est la vérité qu'il prouve dramatiquement dans une suite de scènes vivantes et pittoresques, mêlées de situations gracieuses ou émouvantes, variées par des péripéties d'un intérêt toujours grandissant, et re-

liées entre elles par un enchaînement logique et solide.

On entrevoit d'un coup d'œil toute la perspective du sujet dans cette scène de la terrasse où l'amertume et les défaillances de Maurice sont exprimées avec une vivacité qui nous gagne; et lorsque le jeune peintre, ébranlé par les avertissements chaleureux de Philippe, hésite et s'abandonne enfin à la direction du hasard, il n'était pas possible de peindre avec plus d'énergie les vacillations de son caractère. Les origines de M. et de Mme Sorbier sont scrutées avec tant de pénétration, leurs portraits sont tracés avec tant de franchise et de relief, il y a tant de réalité dans le tableau de leur intérieur, que l'on se croit de suite en pays de connaissance. Une observation profonde est attestée par ce chapitre où l'auteur analyse la tactique qu'employa M. Sorbier pour édifier sa fortune, et nous initie aux mille mouvements de vanité croissante et de ruse despotique qui agitent l'âme de M. Sorbier.

M. Achard excelle à mettre en scène les personnages; dès la première rencontre il sait leur prêter des paroles si caractéristiques, que le fond de leur âme nous est aussitôt révélée. La réception de Maurice à *la Colombière* peut en fournir une preuve. Et aussi, lorsque Sophie Sorbier se cache avec Laure derrière les persiennes qu'elle entr'ouvre, curieuse de voir de près l'air que doit avoir un artiste, il suffit du dialogue rapide échappé dans cette piquante situation pour nous faire pressentir que Mlle Sorbier, jolie personne à la voix enchanteresse, n'est qu'une tête frivole, que sa pensée ne va pas au-delà des divertissements et des visites, qu'elle ne comprendra jamais la mission du talent. Nous ne pouvons pas oublier non plus la première apparition de Mme de Vitteaux, qui entre comme un tourbillon dans l'intimité de la famille Sorbier; il y a une verve étourdissante dans le portrait de cette jeune femme, classée parmi ces nobles oisives qui, fascinées par les splendeurs décevantes du demi-monde, voltigent près de ses frontières comme le papillon autour d'une flamme.

La lutte qui s'engage est naturelle et vraie, elle est la conséquence directe des intérêts contraires qui se trouvent face à face. Chacun des personnages reste fidèle à son caractère dans toutes ses actions. Mme Sorbier déteste Maurice parce qu'il ne la comble pas de ces adulations empressées si chères à sa vanité sans bornes. M. Sorbier ne l'aime guère plus parce qu'il ne trouve pas en lui un homme qui sache accumuler ces belles piles d'or dont l'aspect chatouille sa vieille avarice. Il manque au jeune peintre cette énergie de volonté qui fait prendre courageusement un parti difficile, mais il a un bon et noble cœur, et toutes les aspirations de son intelligence se dirigent vers l'idéal. Ainsi donc, les combats que la famille Sorbier renouvelle chaque jour contre lui sont inspirés par l'antipathie innée qui existe entre les artistes et les philistins, entre les hommes qui marchent les yeux levés vers le beau et ceux qui ferment leur âme à tout rayon inspirateur pour s'acharner aux conquêtes de la matière. C'est toute une étude de mœurs que le tableau de ces intrigues intestines, de ces ruses, de ces calculs, de ces haines, de ces vengeances; tout cela est saisi, interprété et motivé avec un art perspicace; toutes les péripéties sont préparées habilement et amenées par la force inévitable des choses. Les phases diverses des épreuves de Maurice se succèdent dans une gradation entraînante, et l'on est ému de son repentir et de son amour désespéré.

Nous avons beaucoup de sympathies pour Philippe Duverney, ce caractère loyal et toujours prêt au dévouement, et surtout pour cette physionomie de Laure, si douce, si résignée, qui apparaît par intervalles comme une image du bonheur perdu; l'intérieur de ces deux époux nous fait comprendre par la puissance du contraste, toute la misère de la destinée dont Maurice est victime. La scène où meurt le jeune peintre est empreinte d'un sentiment si pathétique, il s'y rencontre des paroles si navrantes, que nous ne croyons pas possible de la lire sans larmes.

Le style de ce roman est souple, alerte; il a en général plus de trait que de couleur, plus de précision et de fermeté que de grâce poétique; lorsqu'il s'agit de peindre un portrait, de creuser un caractère, il abonde en mots d'une concision énergique et lumineuse. Les descriptions sont contenues; le paysage est sobre, pourtant on y souhaiterait parfois des tons plus moelleux et plus suaves. Le dialogue est preste, incisif, spirituel. M. Achard sait à merveille varier son style suivant les personnages, on peut dire qu'il prête à chacun d'eux un langage caractéristique.

Nous le répétons, *Maurice de Treuil* est un livre salutaire, c'est à la fois une peinture de mœurs et un enseignement; au sortir de cette lecture, nous sentons notre foi plus ardente et plus courageuse.

Nous considérons le roman comme un genre élevé, parce que c'est l'histoire de notre vie à tous, de nos luttes intérieures, de nos passions, de nos joies et de nos douleurs secrètes; c'est l'épopée du peuple. Le roman a une mission régénératrice, car il peut mettre la morale en action. Un beau récit prouve mieux que le syllogisme le plus péremptoire, persuade mieux que le discours le plus rigoureusement logique. C'est qu'il tient toutes les facultés en éveil; il s'adresse tour à tour à l'esprit, au cœur, à l'imagination, il suscite la méditation et les larmes, subjugue la pensée et le sentiment. En effet, au lieu de définir et de disserter, le roman incarne les vérités dans des personnages, il leur donne un corps et une âme, il les fait vivre et agir sous nos yeux.

Mais ils sont rares ces beaux livres où des paroles fécondantes sont renfermées comme un baume dans un vase d'or. Laissons les écrivains mercenaires caresser honteusement les vils instincts de la foule, ils ont troqué la lyre du prophète contre le masque et les grelots du bouffon. La jeunesse pure et forte accueillera toujours avec enthousiasme les poètes qui interrogent la voix de leur conscience et qui interprètent les inspirations de la sagesse : hommage et reconnaissance à ces consolateurs qui croient encore en la noblesse du cœur humain!

Benjamin DUFERNEX.

CHRONIQUE

—

M. le sénateur Layty, chargé par le gouvernement français d'une mission extraordinaire en Savoie, vient de faire une tournee dans la province d'Annecy. Dans chaque ville il a visité tous les établissements d'instruction publique.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 5 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Mai 1860

ON S'ABONNE

DANS LES ÉTATS SARDES

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

Intérieur . . . 6 fr.
France et Suisse. 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les gloires de la Savoie : I. *L'imprimerie a été introduite en France par un Savoyard*, de M. J. Philippe. — La Grande-Chartreuse (suite et fin), par M. L. Revon. — Sur la possibilité de préserver la campagne de la grêle, par M. J. Boltshauser. — Une saison au Frazer-River (journal d'un chercheur d'or — suite). — Correspondance scientifique, par M. M. Delafontaine. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Premier article)

L'imprimerie a été introduite en France par un Savoyard

Nous donnions à entendre dans le dernier numéro de cette *Revue* que tout Savoisien qui connaît un peu l'histoire de son pays doit travailler aujourd'hui plus que jamais à la réhabilitation de sa patrie. Ce mot de réhabilitation, appliqué à un peuple, paraît assez étrange, car on a peine à croire qu'une nation soit forcée de chanter ses propres louanges et de crier à l'univers les bienfaits qu'elle a apportés à l'humanité. Il semble tout d'abord que le principe de justice que l'on ne cesse d'invoquer à tout propos, d'un bout du monde à l'autre, doive suffire, si ce n'est à satisfaire, du moins à ménager l'amour-propre légitime de celui qui a pleine conscience des services qu'il a rendus à la civilisation ; mais il paraît qu'il n'en est rien.

La Savoie, nous ne cesserons de le répéter, a tout fait pour mériter l'estime des autres nations : elle a fourni ses savants, ses littérateurs et ses guerriers ; elle a semé abondamment dans le champ de la science, comme elle a arrosé de son sang les champs de bataille ; mais elle n'a rien moissonné ; elle est restée Savoie comme devant et toujours marquée du stigmate de la nullité ! La justice n'est donc pas faite pour tous les peuples !

Et cependant, quelle vengeance nous pouvons exercer aujourd'hui envers les ingrats ! Vengeance noble, calme, et propre à l'homme fort de son droit : nous n'avons qu'à rappeler nos propres œuvres, et, de gré ou de force, le monde reconnaîtra nos mérites, et nos détracteurs seront désarmés.

C'est dans ce but que nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles dans lesquels nous passerons rapidement en revue les gloires de la Savoie. Puisse notre voix trouver un écho qui porte au loin nos accents patriotiques, et contribue ainsi à la défense d'une cause juste et légitime.

Pour commencer, et par un hasard des plus heureux, nous pouvons dire avec fierté qu'un enfant de la Savoie se trouva mêlé aux évènements qui accompagnèrent l'introduction en France de l'art qui a renouvelé le monde, de l'art qui a ouvert à tous le temple sacré de la science, de l'art qui a fécondé le germe de la civilisation moderne : nous voulons parler de l'imprimerie.

Combien en France, et peut-être en Savoie, savent aujourd'hui que l'invention de l'immortel Guttemberg a eu pour parrain dans la capitale du monde civilisé un enfant obscur du Petit-Bornand ? Bien peu sans doute, et cependant toutes les biographies parlent de Guillaume Fichet !

Guillaume Fichet naquit dans la première moitié du XVe siècle, au village du Crêt ; il était d'une famille aisée qui fournit à la Savoie plusieurs magistrats. Il fit ses premières études au collége de la Roche et alla ensuite à Paris, où il fut reçu docteur de Sorbonne. Pendant vingt ans il enseigna les humanités, la rhétorique, la philosophie et la théologie dans l'Université, dont il fut nommé recteur en 1467, « année, dit Grillet, où « ayant assemblé toutes les Facultés en présence de « Louis XI, qui voulait faire prendre les armes aux « écoliers, pendant la guerre du *Bien public*, il pro- « nonça un discours si énergique contre ce projet, que « le roi se laissa persuader, sans jamais lui en témoi- « gner aucun ressentiment. » Mais tous ces succès, à nos yeux, n'étaient rien en comparaison de la gloire immense que devait acquérir notre compatriote.

Dans le milieu du XVe siècle, Guttemberg, citoyen de la ville de Mayence, avait conçu l'idée de sculpter des lettres pour imprimer et s'était associé avec deux hommes de la même ville, Schœffer et Faust, afin de perfectionner sa découverte. En 1450, ces immortels ouvriers de la pensée avaient édité un vocabulaire latin intitulé *Catholicon*, dont chaque page était sculptée sur bois ; puis, pour remédier à la perte de temps qu'occasionnait ce système, ils avaient successivement fabriqué des lettres de bois mobiles et des lettres de métal avec lesquelles ils avaient édité, à dater de 1457, entre autres ouvrages, un *Psautier* latin et une *Bible*, imprimés en deux couleurs, rouge et noire.

En 1469 environ, un marchand, du nom de Fust, apporta à Paris des exemplaires de ce Psautier et de cette Bible, et il les fit passer pour des copies faites sans faute. Tout ce que Paris comptait de clercs, de co-

pistes et autres gens *de plume*, s'émut de ces prétendues copies d'un nouveau genre ; les commentaires allèrent leur train, si bien que l'on finit par déclarer hautement que la marchandise de Fust sortait des mains de Belzébuth, argument qui, à cette époque, était l'*ultima ratio* des adversaires de toute découverte un peu extraordinaire.

Le malheureux Fust, emprisonné et traduit devant le Parlement, eut beau avouer sa supercherie, rien ne put l'excuser aux yeux des graves et doctes magistrats, qui reconnurent et déclarèrent avec un sérieux incroyable que les lettres rouges du Psautier et de la Bible avaient été écrites avec du sang d'enfants chrétiens !

Condamné à être brûlé vif, Fust allait monter sur le bûcher ; martyr de la science, sans le vouloir, il allait payer de sa vie la gloire d'avoir introduit en France le premier livre imprimé ! La découverte qui devait rendre de si grands services à l'humanité allait être obligée de recevoir le baptême du sang pour pénétrer dans un des pays qui devaient le plus la mettre à profit ! Mais heureusement Louis XI apprit la comédie ridicule qui s'était jouée devant le Parlement, et, sans hésiter, il cassa l'arrêt *per absurdum ;* Fust sortit de prison et ses livres lui furent payés. Bien plus, le roi déclara aux docteurs de la Sorbonne que son intention formelle était d'avoir une imprimerie à Paris.

La demande de Louis XI fut un coup de foudre pour la docte compagnie. Il nous semble voir tous ces gros bonnets de la science de l'époque se signer d'épouvante, à l'idée qu'il leur fallait être les complices d'un commerce avec le diable pour faire exécuter des copies de la Bible, si toutefois ils croyaient sérieusement à toutes ces sornettes. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, ce qu'il y a de bien constaté par tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, c'est que les docteurs français déclinèrent toute responsabilité ; deux de leurs collègues étrangers, Guillaume Fichet, du Petit-Bornand, et Von Stein, suisse, eurent seuls le courage de tenter l'entreprise.

Les deux audacieux docteurs appelèrent à Paris trois élèves de Schœffer : Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger. Ces trois ouvriers imprimeurs arrivèrent en 1470, et on leur donna une des salles de la Sorbonne où ils placèrent leur machine *diabolique*, au grand scandale des docteurs. Le premier ouvrage qu'ils imprimèrent fut le traité de rhétorique de Fichet, en 1471, ouvrage excessivement rare et peut-être impossible à trouver aujourd'hui (1) ; il est intitulé :

Guillelmi Ficheti Alnetani (2), *artium et theologiæ doctoris, Rhetoricorum libri III ; accidit ejusdem Ficheti panegyricus a Roberto Gaguino versibus compositus. In Parisiorum Sorbonâ, per Ulricum Gering, Martinum Crantz et Michaelem Friburger*, anno 1471.

G. Fichet publia ensuite, en 1473, un autre ouvrage peu important intitulé : *Epistolæ Gasparini Pergamensis*, qu'il dédia à son complice Von Stein.

Et ce n'est pas sans intention que nous venons d'écrire le mot de complice, car Fichet et Von Stein (en français, De la Pierre), bien qu'ils eussent réussi dans leur entreprise, n'en continuèrent pas moins à être considérés comme de vrais coupables par leurs savants confrères, dont quelques-uns prévoyaient et redoutaient peut-être la transformation que la nouvelle découverte allait faire subir à la société : du reste, les docteurs de toute sorte n'ont jamais vu avec plaisir qu'on divulguât leur science. Notre pauvre Savoyard et le Suisse son ami eurent donc à subir mille tracasseries ; on ne leur laissa pas un instant de repos, si bien qu'ils finirent par quitter la Sorbonne. Crantz, Gering et Friburger, chassés de leur atelier, allèrent s'établir rue St-Jacques, près de l'église St-Benoît, à l'enseigne du *Soleil d'or*. Fichet se réfugia à Rome, où il fut nommé camérier secret du pape Sixte IV.

Ainsi et pour nous résumer, c'est par un *Savoyard* que la machine civilisatrice la plus puissante a été introduite en France ; c'est un *Savoyard* qui a mis dans les mains de la plus grande des nations ce levier d'Archimède avec lequel elle a soulevé le monde ; et qui plus est, ce même *Savoyard* s'est servi le premier de ce levier !

Guillaume Fichet est donc bien l'une des plus grandes gloires de la Savoie ; aux yeux de la France et même du monde il a droit à l'immortalité, et si on la lui refuse, c'est à nous, c'est à son pays qu'il a honoré de la lui faire accorder.

Il nous a laissé un héritage trop précieux pour que nous ne nous souciions pas de le recueillir.

Jules PHILIPPE.

(1) Grillet dit que de son temps il en existait un exemplaire dans la bibliothèque de M. de Prié, à Turin.

(2) Fichet prenait ce titre d'un bénéfice qu'il possédait à Anet. — V. Grillet, tom. I, p. 398.

LA GRANDE-CHARTREUSE

(Suite et fin)

9 octobre.

A la messe, comme aux autres offices, les religieux défilent un à un en tirant à tour de rôle la corde de la cloche. S'il arrive à l'un d'eux d'avoir la moindre distraction, il sort aussitôt de sa stalle et se prosterne la face contre terre. Au moment où le sacrifice va commencer, celui qui sert la messe se tient étendu sur le flanc le long des degrés de l'autel ; cela produit des effets de draperie à passionner un Overbeck. Il reprend encore cette position à la fin de la cérémonie et la conserve jusqu'à ce que l'église soit vide.

L'officiant paraît. Il se fait voiler la tête d'un amict et le replie ensuite sur l'aube et la chasuble dont il vient de se revêtir. Je préférerais, pour le point de vue artistique, le simple froc, ce vêtement si beau, si majestueux, à l'addition du tapis chamarré, taillé, échancré, qui constitue la chasuble actuelle, après trois siècles de coups de ciseaux donnés çà et là sous prétexte de simplification, pour rendre méconnaissable son ancienne et gracieuse forme de tunique. L'officiant récite les oraisons en étendant les bras en croix, la paume de la main tournée vers le ciel, à la mode antique :

Duplices tendens ad sidera palmas...

C'est fatigant au dernier degré ; mais comme cela fait revivre les premiers siècles, et quels magnifiques plis cette pose développe dans les larges manches de laine blanche !

Quand le prêtre a récité le *Confiteor*, les autres religieux le répètent tous ensemble à haute voix avec un

accent de componction qui pousse irrésistiblement l'étranger à faire aussi un retour sur lui-même : avec quelle force de contrition ne devrions-nous pas nous frapper la poitrine, quand nous voyons gémir de la sorte sur leurs fautes des hommes qui, pour en obtenir l'oubli, ont renoncé à tout : plaisir, amis, famille, patrie ! — Les chartreux se prosternent jusqu'à terre à l'Elévation et pendant la communion de l'officiant. La communion générale ayant lieu le dimanche, on y supplée pendant la semaine par la cérémonie suivante : celui qui sert la messe porte l'hostie dans un ostensoir d'argent au Père placé en tête de la stalle gauche; celui-ci se découvre, baise la blanche victime, et remet l'ostensoir au religieux qui vient à sa suite.

Le Père Bonaventure, chargé spécialement d'accompagner les touristes, me fait appeler pour entreprendre avec lui la visite du monastère.

A l'extrémité du corridor qui mène à la tribune, on voit sur la muraille les plans en couleur des deux cent soixante Chartreuses existant avant la révolution ; leur nombre est actuellement réduit à dix-huit. Celle où nous sommes est chef d'ordre, c'est-à-dire qu'elle commande à toutes les autres.

La salle des peintures, ou du chapitre général, contient les portraits des cinquante premiers généraux de l'ordre, la statue en plâtre de saint Bruno, par M. Foyatier, de Lyon; enfin, les copies de l'histoire de saint Bruno, exécutée en vingt-deux tableaux commandés à Le Sueur pour la Chartreuse de Paris, et placée maintenant au Louvre. — Les copies passent pour avoir été retouchées par l'auteur des originaux. — Les deux derniers tableaux sont dans une autre salle. Celui de la mort du fondateur de la Chartreuse est donné comme original; il est traité avec le calme de coloris particulier à Le Sueur. Une autre toile de cette salle représente les chartreux les plus célèbres ; le cadre est formé des armoiries des différents monastères.

Nous sommes dans le cloître du XIIme siècle, seul reste de l'ancien édifice ; il est parallèle à un autre cloître plus moderne. Chacun d'eux a 216 mètres de longueur; ce sont littéralement des galeries à perte de vue, l'obscurité aidant. Des nervures gothiques se croisent à la voûte pour retomber en gerbes sur des chapiteaux taillés en feuillages, en limaçons sortant de leur coquille, en enroulements pleins de fantaisie. — Les murs sont percés de guichets par où l'on sert à manger aux chartreux, en passant leur maigre ordinaire sur une planche. Aujourd'hui, vendredi, le plateau d'un religieux ne m'a présenté à la vue qu'une gamelle de haricots, et encore celui-là devait-il être un vrai sybarite, s'il n'était pas malade, car les vendredis les chartreux se contentent ordinairement d'un peu de pain et d'eau. Le dimanche, ils mangent ensemble dans un réfectoire particulier ; mais on ne voit sur leur table que des aliments maigres ; les malades eux-mêmes sont assujettis à cette règle.

Voici maintenant les cellules des religieux et leurs dépendances. La description d'une seule suffira pour faire connaître toutes les autres. La porte du cloître donne accès dans un jardinet de quelques pieds carrés, formant la séparation entre chaque cellule. Une grande croix noire est fixée contre la muraille; une tête de mort, posée sur le parapet, vous regarde par les trous noirs de ses orbites, et vous lance un rire éternel, narquois, avec ses longues dents déchaussées; deux fémurs en sautoir complètent la décoration. Ces accessoires contribuent médiocrement à semer du charme sur le parterre. Néanmoins nous aimons la contemplation de ces dépouilles de l'homme : il y a là-dedans une éloquence muette qui laisse bien loin en arrière les périodes les plus saisissantes du père Bridaine.

Du jardin un corridor mène à un atelier de tourneur. Dans leurs moments de loisirs, les chartreux s'occupent de travaux utiles à la communauté : celui-ci tresse des paniers; celui-là exerce ses talents sur la chaussure ; cet autre fait des reprises à une tunique,

Pour reparer des ans l'irréparable outrage.

— Vient ensuite une chambre à cheminée, ayant pour tout mobilier une chaise et un prie-Dieu. Elle communique avec une chambre à coucher, dont le lit a une paillasse et deux couvertures, sans apparence de draps ni de matelas. — Voici enfin un cabinet d'étude où il y a juste assez de place pour faire le tour d'un escabeau. Une vingtaine de livres de théologie s'étalent sur un rayon, reposant sur leurs flancs de parchemin bruni par les années. Sur la table de la modeste bibliothèque, un sablier, le chronomètre classique des couvents, marque les minutes de ce monde; près de là, un crucifix d'ivoire ne compte, lui, que les siècles de l'éternité.

Le cimetière occupe le milieu du parallélogramme que forment les deux rangées de cellules. Les tombes des généraux ont une simple croix de pierre sur laquelle est gravé un nom ; celles des autres chartreux ne portent aucun signe distinctif : le niveau de l'égalité, voilà tout ce que vous trouvez sur ce sol où vos pieds foulent des tombes sans les reconnaître. Une élévation de terre que les pas des voyageurs n'avaient point encore aplanie décelait une fosse fraîchement recouverte. Le Père-conducteur — c'est le nom qu'on lui donne — m'a appris que c'était la tombe d'un jeune novice plein d'ardeur pour son nouveau genre de vie. Une ferveur fiévreuse le portait, malgré les remontrances des Pères, à passer les nuits dans la prière et la lecture. Quelques mois ont suffi pour faire succéder le repos aux veilles.

La chapelle Saint-Louis a été élevée par Louis XIII, qui y a consacré une somme de trente mille livres. C'est une chambrette dont les murs sont peinturés du haut en bas. Sur des consoles reposent les statuettes en bois de Saül, Moïse, Ezéchiel, Isaïe, Daniel et Jérémie, et celle du fondateur de l'ordre.

La bibliothèque a beaucoup perdu de son ancienne importance. La plupart des livres ont été dispersés pendant la Révolution; quelques-uns ont été restitués après la tourmente, mais un grand nombre figurent encore dans la bibliothèque de Grenoble. En fait d'ouvrages précieux, notons la collection des 53 énormes in-folio des *Acta sanctorum* publiés par les Bollandistes.

Les chartreux ont écrit sur la porte de leur cellule une sentence choisie pour l'ordinaire dans la Bible ou dans l'*Imitation*. J'en ai copié quelques-unes.

Celle-ci énonce la préférence d'un religieux pour la maison du Seigneur : *Domine, dilexi decorem domus tuæ*.

Cette autre nous rappelle ce jeune homme qui, demandant au Sauveur s'il voulait le recevoir au nombre

de ses disciples, s'en alla triste et découragé en apprenant que la première condition à remplir était de renoncer à tous les biens : *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet non potest meus esse discipulus.*

Puis l'exclamation d'ironie exhalée par l'Ecclésiaste dans un verset bien connu sur l'inanité des préoccupations terrestres : *Vanitas vanitatum!...*

Une autre pensée sur la nécessité de mépriser cette vie si l'on veut conquérir les joies éternelles : *Si vis beatam viam possidere, præsentem vitam contemne.*

Et cette réflexion sur l'étroitesse et la difficulté du chemin qui mène au bonheur : *Quam angusta porta, et arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam.*

Bah! tout cela est trop effrayant pour nous autres chrétiens tièdes plus qu'à demi. J'aime mieux chercher sur une autre porte quelque parole de confiance en la miséricorde infinie; aussi je copie en grosses lettres cette dernière inscription : DEUS CHARITAS EST.

Oui, Dieu est amour; et cette pensée suffit pour éloigner de notre imagination ces terreurs de la géhenne, ces visions horripilantes de diables cornus et *griffus* qui semblent se complaire à voltiger de temps à autre autour de nous comme autour de ces pauvres ermites burinés dans les eaux-fortes de Callot. Dieu est amour; et si l'on en doutait, il suffirait de monter un jour sur les cimes de la Chartreuse, pour voir avec quelle sollicitude la source du grand et du beau y a répandu pour les jouissances de quelques-uns de ses enfants les splendeurs des paysages alpestres.

10 octobre.

Je suis seul. Tous les étrangers sont partis hier, et bien leur en a pris, car depuis cette nuit la neige a étendu son manteau sur les toits aigus du monastère.

Hier, le soleil, le ciel bleu, la verdure; aujourd'hui, le vent qui jette des menaces, les nuages qui courent en ondulations noires sur la montagne, les flocons de neige qui tourbillonnent dans l'air, les sapins qui dessinent par intervalles des silhouettes noires et blanches, un jour crépusculaire qui enveloppe le couvent d'un voile de mélancolie. C'est un tableau d'hiver dans toute sa sauvage beauté. Comme il fait bon alors, assis devant la grande cheminée du réfectoire, se réchauffer le corps et le cœur devant la flamme du foyer, laissant errer à l'aventure la pensée et les regards... Tiens! sur quoi les miens se sont-ils fixés! un distique latin, et assez bon, quoique méchant, tracé au crayon sur le chambranle de la cheminée :

Carnem cœna negat, patres fortasse fatigant.
Alba toga est, sed cor? quis scit? amice tace!

Autrement dit, traduction *ad libitum* : « Pas moyen de manger des côtelettes ici! Les bons Pères sont parfois assommants. » Quant au second vers, je ne veux pas le traduire; il renferme des insinuations perfides que je crois avoir des raisons pour repousser énergiquement. Et d'ailleurs, ce rimeur est évidemment lui-même un contempteur des lois et règlements : il a tracé son distique précisément au-dessous d'un écriteau qui engage les visiteurs à s'abstenir de confier à la muraille leurs noms et leurs idées — s'ils en ont. Malgré l'avertissement, ou plutôt à cause de lui, la cheminée est couverte de noms, prénoms, surnoms, voire même de titres! O humanité!

Rentré dans ma cellule, au lieu de dormir comme les jeunes gens rangés, je passe une partie de la nuit à écouter mille bruits confus qui me jettent au plus profond de la rêverie. C'est d'abord le clapotement monotone de l'eau dans les deux réservoirs de la cour. L'eau déborde lentement d'un gros tube et retombe en gerbe dans le bassin avec un glouglou régulier, espèce de pendule hydraulique dont chaque bouillonnement semble vous inviter à compter une à une les secondes écoulées de votre existence.

Puis la cloche du soir. Avez-vous entendu un pianiste exécuter l'admirable morceau des *Cloches du monastère?* Eh bien, la douce mélancolie que vous avez éprouvée, vous la sentirez naître aussi vive dans une nuit passée à la Chartreuse, car l'œuvre de Lefébure-Wely est une interprétation exacte de ce chant nocturne de l'airain. La cloche principale lance dans les airs des notes graves, pleines, vibrantes. Une autre plus petite fait entendre la voix argentine de ses joyeuses volées, mélange du gracieux au sévère, comme on voit le frais sourire de l'enfant mêler ses éclats aux paroles de l'âge mûr. De temps à autre les ondes sont balayées par le vent, ou bien elles reviennent frapper plus vivement les oreilles en bouffées d'harmonie. Puis la petite cloche, épuisée par son ardeur irréfléchie, s'arrête la première, et l'autre frappe de ses dernières volées l'écho du monastère.

Les hommes de prière ont répondu aux appels du bronze. A l'heure où dans nos villes on voit

La valse impure, au vol lascif et circulaire,
Effeuiller en courant les femmes et les fleurs,

des hommes sont là, renonçant au sommeil et aux joies du monde pour venir au milieu des ténèbres pleurer sur nos fautes et crier miséricorde. J'entends de mon chevet leur voix retentir dans le lointain sous les voûtes; l'office des morts détache une à une ses notes plaintives, les psaumes des matines exhalent les douleurs d'une conscience tourmentée, le *Te Deum* célèbre avec enthousiasme la toute-puissance.

Et pendant ce temps le vent souffle des plaintes entre les lamettes de plomb de ma fenêtre. Il gronde là-bas dans la forêt; les sapins et les hêtres mugissent en balançant leurs cimes.

Voix des hommes, exhortations harmonieuses des cloches, concert du vent dans la forêt, nous comprenons votre langage. Quand ces voix se réunissent pour former un chœur immense au milieu de la nuit sur les sommités de la Chartreuse, ne semble-t-il pas qu'elles murmurent : *Sursum corda!* L. REVON.

SUR LA POSSIBILITÉ DE PRÉSERVER LA CAMPAGNE DE LA GRÊLE

—

M. Zantedeschi, professeur à Padoue, avantageusement connu par ses nombreux travaux scientifiques, vient de publier un mémoire *sur l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, et sur les moyens économiques d'en préserver la campagne et d'empêcher la foudre de tomber sur les lignes et les stations télégraphiques et sur les maisons rurales.*

Ce titre intéresse par l'annonce d'un paragrêle, il

étonne en parlant de moyens économiques de mettre nos habitations à l'abri de la foudre; car on se demande si le paratonnerre de Franklin a perdu son efficacité ou s'il est possible d'imaginer quelque chose de plus simple qu'un conducteur métallique s'élevant par une extrémité au-dessus du bâtiment, plongeant par l'autre dans la terre. Mais avant de rien préjuger, examinons le mémoire.

L'auteur établit l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle par l'exposé de plusieurs observations, dont la plus intéressante fut faite par lui-même, à Padoue, le 2 décembre 1859.

« Après une journée de pluie orageuse, dit M. Zantedeschi, des éclairs, sans tonnerre sensible, commencèrent à se produire entre les nuages à dix heures du soir. Environ quinze minutes après, la pluie cessa et il tomba une grêle fine, assez abondante pour couvrir le sol et les toits des maisons; mais peu après ce phénomène électrique, la grêle se transforma en neige qui fondait aussitôt au contact du sol. Il faut observer que dans ce changement la grêle tombait pendant quelques instants mêlée avec la neige, et que cette dernière se réduisait en eau déjà dans l'air et à peu de distance du sol, (peut-être parce que la transformation en glace des vapeurs aqueuses se faisait à diverses hauteurs, ou parce que la tension électrique n'était pas assez forte, soit pour produire un plus grand froid, soit pour prolonger la danse des grêlons, d'où serait résultée une congélation plus complète ou un grossissement plus considérable). Quoi qu'il en soit, lorsque environ vingt minutes plus tard les éclairs reparurent plus vivement, mais toujours sans tonnerre sensible, la grêle aussi recommença à tomber, grosse cette fois comme des noisettes; de sorte qu'à une augmentation de la tension électrique correspondait une grosseur plus considérable de la grêle, qui dura sans variation perceptible jusqu'à onze heures et quinze minutes. Alors, un éclair extrêmement brillant vint éblouir les yeux jusque dans les appartements les plus soigneusement fermés (*allorchè un lampo vivissimo di luce abbagliò negli stessi abitati a finestre chiuse, gli occhi dei cittadini),* et en même temps on entendit un grand coup de tonnerre, produisant un bruit sourd, comme s'il eût éclaté à peu de distance des toits des maisons. Aussitôt la grêle tomba plus grosse; mais la scène électrique terminée, la grêle aussi cessa tout-à-fait, et la neige recommença à tomber sans autre interruption. »

Après avoir fait ressortir des observations citées que la formation de la grêle a lieu dans les basses régions de l'atmosphère, et très souvent assez près de la terre, l'auteur rapporte d'autres phénomènes dus à l'électricité atmosphérique, comme la lueur phosphorescente que l'on voit quelquefois à l'extrémité des branches d'arbres ou des objets aigus d'une certaine élévation, l'action des aurores boréales sur l'électromètre et les aiguilles aimantées, et enfin, les courants induits ou naturels dans les fils télégraphiques, lesquels deviennent parfois assez forts pour interrompre complètement le service des dépêches.

En parlant des aurores boréales, l'auteur attribue à tort à Van Swenden l'observation des perturbations des aiguilles aimantées; elles furent remarquées pour la première fois en 1740, par Celsius et Hiorter (1). Van Swenden n'a que le mérite d'avoir constaté que ces perturbations affectent seulement les aiguilles aimantées, et non pas celles en cuivre, en argent, etc.

Quant aux courants induits ou naturels qui circulent quelquefois dans les fils télégraphiques, et dont le plus intense et le plus extraordinaire fut observé le 2 septembre 1859 (2), l'auteur les attribue principalement à l'action des aurores boréales, et, dans les cas ordinaires, directement à l'électricité atmosphérique qui résulte de la condensation des vapeurs d'eau en pluie et en neige, admettant qu'un orage peut exercer une influence électrique jusqu'à la distance de 50 à 60 kilomètres. A l'appui de cette opinion, M. Zantedeschi raconte qu'en faisant, en 1853, des expériences sur la nature de ces courants induits au bureau central des télégraphes à Vienne, ces courants se dirigeaient toujours de Klansenbourg à Vienne, et leur intensité augmentait fortement lorsqu'il pleuvait à Klansenbourg, ou qu'il neigeait sur les Karpathes. Pour transmettre à Klansenbourg, on était alors obligé d'augmenter la pile à Vienne, tandis que Klansenbourg, pour transmettre à Vienne, ne le faisait que mieux sous l'influence du courant induit.

D'après l'auteur, une aurore boréale est une source puissante d'électricité chargeant de ce fluide la couche d'air environnante; celle-ci se décharge sur la couche voisine, et ainsi de suite; de sorte qu'il y a de l'aurore boréale un écoulement d'électricité dans toutes les directions, ou un véritable courant aérien qui, enveloppant sur une grande étendue un bon conducteur, tel qu'un fil télégraphique, peut fort bien y produire un courant induit assez énergique pour dominer le courant de la pile. M. Zantedeschi croit qu'en procurant à ce courant aérien un écoulement facile dans le sol par des espèces de paratonnerres adaptés aux poteaux qui soutiennent les fils télégraphiques, on pourra non-seu-

---

(1) Voyez le *Journal des Savants*, annee 1820.

(2) Voyez la *Gazzetta piemontese* du 5 septembre 1859.
Voici, en outre, ce qu'on a observe au bureau du télegraphe, à Chambery.

29 *août* 1859. — Des courants étrangers, produits par une cause inconnue, entravent la correspondance sur toutes les lignes.

30 *août* — Interruptions fréquentes et momentanées des courants pour le fil supérieur de Piemont.

2 *septembre*. — A six heures du matin, un courant étranger arrive alternativement sur tous les appareils et empêche de correspondre avec Lyon et Turin. Les relais restent baisses et attachés pendant plusieurs minutes.

A neuf heures 10 m., l'influence electrique étrangère diminue sensiblement et l'on peut correspondre avec tous les bureaux. La ligne de Piemont est toujours très mauvaise.

A midi 30, les courants étrangers recommencent : impossible de correspondre, soit avec Lyon, soit avec Turin.

A une heure du soir, même etat de choses sur toutes les lignes . impossible de correspondre jusqu'à

Trois heures 50 : Après avoir correspondu pendant une demi-heure avec Lyon, la ligne se dérange de nouveau soudainement; impossible de recevoir une dépêche que Turin voulait nous transmettre par Marseille.

3 *septembre*. — Cinq heures 15 m. du matin : Turin ne peut pas correspondre avec Lyon.

Midi 30 m. : La communication avec Genève est impossible. Le courant est variable et manque tout-à-fait par moment.

Onze heures 30 m du soir : Communication variable et manquant sur toutes les lignes, surtout sur celle de Piemont.

lement soustraire ces fils aux courants induits, mais encore les préserver, ainsi que les stations, des dangers de la foudre. Il pense surtout qu'en multipliant à la campagne les arbres élevés, ces conducteurs naturels et économiques déchargeraient assez les couches inférieures de l'air du fluide électrique pour empêcher la formation de la grêle, et qu'ils épargneraient ainsi aux cultivateurs les dommages si considérables des tempêtes et de la foudre.

L'auteur a su, par un heureux choix d'observations, vivement intéresser le lecteur, et ménager une certaine probabilité de succès à ses paragrêles. Nous devons lui savoir gré d'avoir attiré l'attention sur cette question, quoique, à notre avis, elle soit loin d'être résolue.

La grêle, comme tout phénomène, est le résultat de la coïncidence d'une foule de circonstances, qui, en concourant à l'action générale par plus ou moins d'énergie, produisent les nuances du phénomène. Ces nuances sont en général très nombreuses, parce que les combinaisons des divers degrés d'intensité sont aussi en très grand nombre; et il est évident qu'on ne peut connaître la nature et les lois d'un phénomène qu'après beaucoup d'observations minutieuses. Or, nous sommes bien loin de posséder ces observations sur la formation de la grêle. Est-elle due à l'action directe de l'électricité atmosphérique, ou à un abaissement général de température, ou à ces deux circonstances à la fois?

Si dans bien des cas, la grêle est précédée de phénomènes électriques, il y en a d'autres où le contraire a lieu. Tout le monde sait que pendant beaucoup d'orages nous n'avons que de la pluie, et que pendant d'autres la grosseur de la grêle ne correspond ni à la tension du fluide électrique, ni aux variations de cette tension. Je me borne à citer ici l'exemple que le hasard me met sous les yeux, au moment même où j'écris ces lignes. On lit dans le *Journal des Débats* du 29 avril 1859 : «Hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, une grêle assez abondante est tombée à Paris. Cette grêle a été suivie de quelques coups de tonnerre.»

Une longue expérience a démontré que les éclairs et les tonnerres peuvent se produire aussi bien la nuit que le jour, mais que la grêle, et surtout la grosse grêle, ne tombe que très rarement pendant la nuit. Enfin, et le cas n'est pas rare, on a vu tomber de la grêle sans qu'il y eût aucun phénomène visible d'électricité atmosphérique. Si aucun de ces cas n'exclut l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, ils tendent du moins à établir une influence moins directe, ce qui rend très probable l'action d'une autre cause étrangère à l'électricité.

On voit tomber tous les printemps de la neige sous la forme de gros plombs de chasse. Ces grains arrondis et assez condensés tiennent le milieu entre la neige en flocon et la grêle. Jamais on ne les voit tomber en hiver, jamais en été, et jamais accompagnés, de près ou de loin, de quelque phénomène électrique sensible. Evidemment la neige en flocon, la neige en grain et la grêle sont les nuances d'un même phénomène; dans la formation de la neige, l'agent prépondérant c'est la basse température; dans la formation de la grêle c'est, admettons-le, l'électricité : donc ces deux agents interviennent, à divers degrés d'intensité, dans toutes les congélations qui s'effectuent dans l'atmosphère.

Quoique la théorie de Volta, concernant la formation de la grêle, n'ait été confirmée jusqu'à présent par aucune expérience ou observation directe, nous l'acceptons comme expliquant le phénomène d'une manière simple et naturelle. D'après cette théorie, des gouttelettes d'eau se congèlent dans l'atmosphère entre des nuages, chargés des fluides électriques contraires. Aussitôt que cette poussière de glace est formée, les nuages l'attirent et la repoussent, et produisent ainsi par l'agglomération, un grossissement des grêlons jusqu'à ce que ceux-ci l'emportent par leur poids sur la force des fluides électriques et tombent à terre.

Si les choses se passent réellement ainsi, la grêle est due à l'électricité latente, car les fluides contraires de deux nuages voisins doivent nécessairement se neutraliser, et cela explique parfaitement pourquoi nous avons quelquefois de la grêle sans éclairs et sans tonnerre. Mais alors la décharge de ces nuages, au moyen de paragrêles, est impossible, ou excessivement lente, et par conséquent sans influence marquée sur la formation de la grêle.

Il reste encore à examiner quelle est l'influence de la température dans la formation de la grêle. Ici les observations nous manquent complètement et nous sommes entièrement réduits aux hypothèses; nos conclusions seront donc d'autant plus probables, que les suppositions elles-mêmes s'écartent moins du vrai ou du possible. La température moyenne des trois mois d'été est, dans nos contrées, de 16° à 18°, soit de 20° à 22° pendant le jour et de 12° à 14° pendant la nuit.

Si, comme Gay-Lussac l'a observé dans son ascension aérostatique, à une élévation de 174 mètres correspond un abaissement de température de 1°, la température moyenne doit être entre 0° et 10° à une hauteur de 1,000 à 2,500 mètres, région où la grêle se forme ordinairement. D'où il résulte que parfois, et la nuit presque toujours, la température doit descendre au-dessous de zéro. La condensation des vapeurs aqueuses est alors très rapide, et les particules d'eau se réunissent promptement en gouttes de pluie qui, en raison de leur grosseur, parcourent la région froide de l'atmosphère avant d'être gelées; et voilà pourquoi nous avons souvent le jour, et presque toujours la nuit, des orages sans grêle.

De toute cette théorie résulte une complète impossibilité d'empêcher la formation de la grêle par les paragrêles proposés. Et, en effet, les essais tentés en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, sont toujours restés sans résultat; de sorte qu'aujourd'hui les paragrêles rencontrent partout une incrédulité qui malheureusement n'est que trop fondée sur l'expérience. S'il existe des lieux privilégiés où il ne grêle presque jamais, cette circonstance n'est pas due à l'action abductrice des arbres, des rochers etc., mais à la conformation des montagnes qui, en modifiant la direction des vents, chassent les nuages orageux plutôt d'un côté que de l'autre, et tandis que certaines localités sont naturellement protégées, d'autres sont presque régulièrement exposées aux ravages de la grêle.

J. BOLTSHAUSER.

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

(Suite)

Il y avait là quelques centaines de vaches commises aux soins d'un vieux Canadien qui y vit avec sa femme (une Indienne) et son enfant, dans un trou creusé en terre et recouvert de branchages, où l'on ne peut se tenir qu'accroupi sur ses talons ou étendu sur le sol, lequel trou est décoré du titre de ferme. Le brave homme habite ce pays depuis si longtemps, qu'il a à peu près oublié le français, en sorte que nous eûmes quelque peine à nous en faire entendre. Il ne trait qu'un petit nombre de vaches et une fois par jour seulement. Je lui demandai pourquoi il ne tirait pas un meilleur parti d'un si grand troupeau en fabriquant du beurre ou du fromage. « Je ne saurais qu'en faire, me dit-il, et d'ailleurs je n'ai pas de vases pour garder le lait. » En effet, quelques plats de fer-blanc constituaient à eux seuls toute sa batterie. Les sauvages sont nombreux dans les environs ; ils se montrent en général pacifiques ; leur plus grand plaisir est de faire des courses à cheval. Comme partout, ils ne travaillent point, se contentant de ramasser des graines et des fruits sauvages qui font leur seule nourriture. Le Canadien nous vendit deux bœufs d'un an pour le prix de cinq cents francs. Les ayant coupés en tranches peu épaisses, nous les mîmes sécher au feu, ce qui en diminua considérablement le poids et le volume, au point qu'il ne nous en resta que la charge d'un cheval, qu'un Indien promit de conduire au Frazer. Après avoir bu un coup d'*eau de feu* en manière d'adieu, nous prîmes le chemin de la rivière, vers laquelle nous arrivâmes sains et saufs après trois jours de marche.

Une dizaine de mineurs travaillaient déjà à l'endroit où nous arrivâmes. Néanmoins notre compagnie s'installa auprès d'eux.

Les sauvages se trouvaient en grand nombre dans nos environs et nous ne tardâmes pas à reconnaître combien ils étaient habiles filous : au bout de deux ou trois jours à peine, mon chapeau, mon poignard, ma tasse en fer-blanc, deux mouchoirs et différents autres objets m'avaient été enlevés. Une tasse de fer-blanc est fort peu de chose, me direz-vous peut-être ; d'accord, mais c'était, avec une poêle à frire et une cuiller, toute ma batterie de cuisine. Quant à la cuiller, ils avaient eu l'obligeance de m'en débarrasser dès le premier jour, et j'avais dû la remplacer par une en bois, de ma fabrique.

Un de mes associés possédait une vieille fourre de casquette en toile cirée, il voulut bien me la donner pour remplacer mon couvre-chef absent. Les deux premières personnes que je vis en arrivant étaient deux Irlandais se battant avec acharnement pour une cuiller de fer ; ils se l'arrachaient des mains l'un de l'autre avec force coups de pieds, de griffes et de dents, si bien qu'ils avaient les bras et le visage tout ensanglantés : cela vous donnera une idée du prix que l'on attachait parmi nous aux moindres ustensiles, dont la perte était irréparable.

La plupart du temps les sauvages rôdaient autour de nos cabanes, surtout à l'heure du dîner, en nous criant *mak-mak !* ce qui peut se traduire par « *à manger !* » et nous avions grand-peine à nous en débarrasser sans leur donner quelque chose : ce qui était bien dur, vu que nous avions à peine de quoi assouvir notre faim.

Quelquefois je m'asseyais devant ma cabane pour les empêcher d'y entrer et pour surveiller en même temps la poêle qui était sur le feu. Trois d'entr'eux venaient alors se planter près de moi pour m'en cacher un quatrième qui s'emparait de mon rôti. Malgré toute notre vigilance nous étions toujours volés. Chaque soir nous étions obligés de rapporter nos outils du bord de la rivière. Et encore fallait-il ménager ces gredins et bien prendre garde de ne leur déplaire, sinon gare les coups de couteau !

D'une taille plus élevée et mieux prise, ces Indiens sont plus robustes, plus alertes et plus rusés que ceux de la Californie. Ils vont beaucoup à cheval et sont très bien armés. Les hommes ne se livrent à aucun travail, si ce n'est à la confection de leurs flèches. Les femmes ont la charge de recueillir les graines et les fruits sauvages qui forment la principale nourriture de la tribu.

Le premier dimanche que nous passâmes dans ce campement, un voisin m'avait donné une pipe de son tabac ; après dîner je choisis un gros caillou sur lequel je pusse m'asseoir commodément et me mis à fumer bien philosophiquement. J'en étais à peine à ma troisième ou quatrième bouffée, quand je fus aperçu par un sauvage qui s'en vint près de moi et me fit signe de lui passer ma pipe. Comme vous le pensez bien, je refusai. Pendant le débat qui s'en suivit, survinrent deux autres de ces mécréants : après avoir échangé quelques paroles avec eux, le premier me réitéra sa demande d'un ton menaçant et en portant la main à ma pipe. Force me fut bien de la lui abandonner : après en avoir tiré quelques gorgées, il la fit passer à ses deux camarades.

Notre cercle ne tarda pas à s'augmenter d'un quatrième, puis d'un cinquième, d'un sixième et enfin d'un septième individu. La pipe passa de bouche en bouche, jusqu'à ce que mon tour revînt : ils eurent alors l'obligeance de me la présenter en me pressant d'en profiter. Je me récusais en les priant de vouloir bien continuer sans moi. C'est bien pour lors que je faisais le poing dans ma poche ! Quand il n'y eut plus rien dedans, ma pipe me fut rendue. A dater de ce jour, j'eus soin de me cacher pour fumer.

(La suite au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE

Genève, le 11 mai 1860.

Lapis lazuli. — Nordenskiold avait reconnu en 1857 que la couleur bleue du lapis lazuli est rarement naturelle, mais qu'elle est produite ordinairement par une élévation de température. Des cristaux de cette substance, venant du lac Baikal, étaient incolores avec des parties vertes, bleues, violettes, roses, et prenaient la belle coloration bleue qui caractérise ce mineral lorsqu'on les chauffait. J'ai éte à même de verifier cette observation, il y a peu de jours, sur une esquille d'un vert sale détachee d'un echantillon du Chili, et qui s'est très bien coloree par une calcination ménagée. — Le lapis lazuli (outremer naturel) a été trouvé, il y a huit ou neuf ans, en grandes masses dans la Cordilière d'Ovalle, non loin des sources de deux petits affluents du Rio Grande. La gangue est un calcaire blanc ou grisâtre, qui forme des couches épaisses entre le schiste argileux et d'autres couches riches en fer et en grenats. L'echantillon sur lequel j'ai experimenté était accompagné de pyrites de fer en petits cristaux, ce qui completait sa ressemblance avec ceux des anciens gisements de Sibérie et du lac Baïkal.

Terre de Sienne et Rouge indien — M Bowney a donné le nom d'*hypoxanthite* au minéral coloré en brun marron après calcination, qu'on appelait auparavant terre de Sienne. Avant d'avoir subi l'action de la chaleur, cette substance renferme : silice 11,14; alumine, 9,47; sesqui-oxyde de fer, 65,35; chaux, 6,53; et eau, 13 %. Sa couleur est alors le brun-jaune. — M. Bowney a également analysé sous le nom de rouge indien une couleur rouge foncé tirant sur le pourpre; elle provient du golfe Persique. C'est un minéral mal déterminé, puisque l'acide chlorhydrique lui enlève 13 % de son poids. Voici sa composition : silice 30,17; sesqui-oxyde de fer, 56,59; alumine, 3,79; chaux, 2,65, etc.

Pêcheries de perles et mines de Californie. — Une lettre particulière de San Francisco m'apprend que les pêcheries de perles de la mer Vermeille sont en grande prosperité, la speculation s'étant tournée de ce côté. — Une riche mine d'argent avait été découverte l'an dernier au Waker-River (Sierra Nevada). On s'attend à voir une quantite considérable d'emigrants s'y porter au printemps. Il est à regretter que le climat y soit trop froid et que les mineurs ne puissent y travailler toute l'année. Du reste, fort peu de contrées sont aussi bien dotées que la Californie sous le point de vue des mines : on y exploite l'or, l'argent, le platine le mercure, le fer, la houille, le plomb, etc. Les gisements offrent une grande analogie avec ceux de l'Aural.

Un remède contre la fièvre. — D'après le *California pictorial for* 1860, les Indiens qui habitent les grandes vallées de la Californie emploient contre la fièvre la methode curative suivante. Ils construisent à proximité d'une rivière un bâtiment souterrain, formé d'une piece unique et pourvu d'une ouverture qui sert tout à la fois de porte et de cheminee. Un feu ardent étaut préalablement allumé sur l'aire, le patient entre dans cette salle, vêtu d'une mauvaise chemise, et, appuyé contre un poteau ou etendu sur une natte, il attend que la transpiration commence. Dès qu'il sue à gros bouillons, — passez-moi le terme — il sort précipitamment et va se jeter dans la rivière. La guérison s'en suit presque toujours.

Carte géologique de la Suisse. — Les naturalistes suisses réunis à Genève l'année dernière avaient décidé de faire demander au Conseil fédéral les fonds pour la création d'une carte géologique de la Suisse, à une grande échelle. Pour cette annee, il vient d'être alloué 3,000 francs à la Société helvetique des sciences naturelles, pour l'aider dans cette entreprise.

M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry a fait distribuer les procès-verbaux de ses séances des 11 mars et 8 avril 1860.

Dans la première séance, la Societé a reçu de nombreuses copies de documents faites aux archives de la Chambre des comptes à Turin, par MM. Dufour et Baralis, archiviste. M. Meurianne a donné lecture d'un rapport sur des feuillets detachés du livre de comptes des Feuillants de Lemenc. — Dans la même seance, M. F. Rabut a commenee la lecture qu'il avait promise des lettres de M. Auguste Le Prevost, le celèbre archéologue décédé l'année dernière. Celles dont il a donné connaissance renferment des notes précieuses sur les etymologies de quelques-uns des noms de lieu de la Savoie.

Dans la séance du 8 avril, M. Rabut a continue la lecture de ces lettres, et la Societe a reçu de nouvelles copies de documents de la part de M. Dufour.

—

M, Baralis, archiviste à la Chambre des comptes de Turin, et M Crottet, pasteur à Yverdun, ont éte nommés membres honoraires de la Société d'histoire et d'archeologie de Chambery.

—

La Société d'Agriculture d'Annecy, dans sa réunion mensuelle du 29 avril, a décide qu'un appel serait fait a tous les agriculteurs du Faucigny et du Chablais pour les engager à joindre leurs efforts à ceux de leurs confrères de l'arrondissement d'Annecy, aux fins de faire progresser l'agriculture dans toute l'etendue du futur departement.

Cette mesure rencontre naturellement les sympathies de la *Revue*, qui a pour but de provoquer l'esprit d'association dans tous les arts, pour les faire fleurir et prosperer.

—

L'Institut historique de France a tenu sa séance publique annuelle le dimanche 29 avril.

Les membres de l'Institut se sont réunis le soir dans un banquet.

—

M. Ehremberg, savant naturaliste de Berlin, a été nommé membre associé de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de M. Alexandre de Humboldt.

—

Une grande exposition archéologique aura lieu cette année à Amiens, sous les auspices de la Société des Antiquaires de Picardie.

—

L'inauguration de la statue de Jacques Amyot, dans la ville de Melun, aura lieu le 20 mai courant.

—

A la fin du mois de février dernier, un ouvrier du chemin de fer a trouvé, en travaillant à des terrassements près de la ville de Sion, l'anneau épiscopal du fameux cardinal Schinner. Cet anneau est d'or massif et pèse 115 fr. L'écusson de l'évêque de Sion, représenté par une rose sur émail blanc, est entouré des lettres S. D. C.

A la surface intérieure de l'anneau se trouvent gravées en lettres hébraiques, grecques et latines, les initiales de Jésus de Nazareth, roi des Juifs (J. N. R. J.). Les croix de cardinal et d'évêque se trouvent également gravées entre ces lettres. Cet anneau, qui a été vendu par celui qui l'a trouvé pour le prix de 100 fr., doit se trouver en ce moment entre les mains de M. Stucky, directeur de la Banque du Valais.

—

Le *Messager de l'Allier* (France) a annoncé que dans les fouilles faites à Neris-les-Bains pour l'agrandissement de l'hôpital, on a découvert trois magnifiques cariatides d'un mètre carré au moins de dimension. L'une d'elles offre la tête de Jupiter olympien, l'autre celle de Junon; la troisième, parfaitement conservée, est l'allégorie de la douleur, la tête penchée sur une main qui laisse échapper l'urne lacrymatoire.

Ces pierres étaient à trois mètres environ de profondeur, une quatrième, qu'on n'a pas pu sortir, avait été brisée par les pieux enfoncés pour former un pilotis.

—

Le *Globe* raconte qu'il s'est produit, pendant l'expédition espagnole dans le Maroc, un incident assez curieux au point de vue historique et archeologique. Les Espagnols ont trouve à Tetuan les canons enlevés par les Maures aux Portugais lors de la malheureuse expédition de don Sebastien, au XVIe siècle Ces canons ont tous été envoyés au Portugal par le gouvernement espagnol, et seront sans doute placés dans le musée de Lisbonne.

—

On vient de retrouver à Gand, dans un état parfait de conservation, le tombeau de Jacques Van Arteveld, que l'on croyait avoir été detruit par les iconoclastes du seizième siècle. En fouillant le sol dans le voisinage de l'hôpital de la Byloque, pour y poser les fondements d'une maison destinée au directeur de cet etablissement, des ouvriers ont découvert une pierre qui recouvrait un caveau dans lequel on a trouvé un squelette que l'accès de l'air n'a nullement fait tomber en poussière Une plaque de metal oxydé, mais sur laquelle on pouvait lire encore parfaitement ces mots : *Jacob van Arteveld upperhoofman. Hooymaend MCCCXXXXV*, ne laisse aucun doute sur l'identite de ces restes.

—

Une nouvelle comète a été découverte à l'Observatoire de Hambourg, par M. G. Rumker. Cette comète, très faible et très difficile à voir, se trouve dans la constellation de Persée, par deux heures d'ascension droite et cinquante degrés de declination boréale.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 6 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Juin 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie : II. *La première Académie qui ait existé sur une terre française a été créée en Savoie*, de M. J. Philippe. — Physique industrielle : tirage des cheminées, par M. J. Boltshauser. — Les docteurs Carron du Villars et Petit. — Un appel aux botanistes, par M. M. Delafontaine. — Une saison au Frazer-River (journal d'un chercheur d'or — suite). — Albert Smith. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Deuxième article)

La première Académie qui ait existé sur une terre française a été créée en Savoie

En 1606, deux hommes déjà illustres habitaient Annecy ; ils se nommaient François de Sales et Antoine Favre.

Le premier, évêque du diocèse de Genève et écrivain de grand talent, avait été avocat au sénat de Savoie, en 1592 ; ayant abandonné le barreau pour embrasser la carrière ecclésiastique qui était plus en harmonie avec ses tendances essentiellement religieuses, il était arrivé au siége épiscopal de Genève en 1702 ; jouissant d'une grande renommée en France, grâce à son éloquence, il avait prononcé devant Henri IV l'oraison funèbre de Philippe de Lorraine, dernier rejeton de la branche des ducs de Mercœur, et malgré les efforts faits par le roi de France pour le retenir auprès de lui, François de Sales n'avait pu se séparer de la *bonne ville d'Annecy*, où il devait écrire sa célèbre *Introduction à la vie dévote*.

Antoine Favre, président du Conseil de Genevois, était le jurisconsulte le plus savant de cette époque ; à vingt-trois ans il avait publié son livre des *Conjectures* qui fit dire à Cujas : « Ce jeune homme a du sang aux ongles ; « s'il vit âge d'homme, il fera bien du bruit ! » A trente ans, il avait été nommé sénateur par le duc Charles-Emmanuel I, et à l'époque dont nous parlons, il venait de publier son fameux *code Fabrien*. Ses publications savantes attiraient l'attention de tous les jurisconsultes de l'Europe, qui ne dédaignaient pas de le consulter, et elles jetaient un grand lustre sur la magistrature de Savoie alors si renommée.

Hommes de sciences, bien plus, hommes de génie, tous deux, François de Sales et Antoine Favre étaient faits pour s'entendre ; du reste, ils devaient céder, malgré eux, à cet attrait irrésistible qu'éprouvent l'un pour l'autre deux esprits d'élite. Vivant de la même vie, aimant à un degré égal l'étude du beau et du vrai, cherchant à élever leurs pensées en fouillant avec une ardeur qui tenait de la passion cette nature qui ne peut qu'engendrer de nobles actions, lorsqu'on sait découvrir et comprendre tout ce qu'elle renferme de sublime, les deux illustres amis se trouvèrent tout naturellement les protecteurs de la science dans notre cité.

Pour eux, la science n'était pas cet épouvantail que certaines gens, aux principes faussés, emploient pour effrayer les simples ; elle n'était pas à leurs yeux l'arbre du mal dont les fruits trompeurs cachent un poison mortel. Ils considéraient la science comme la véritable source du bien, comme l'appui le plus ferme de la foi, mais de la foi vraie, telle que la possèdent les esprits éclairés ; ils pensaient avec raison que l'homme qui étudie et apprend à connaître les secrets innombrables que recèle la nature, ne peut s'empêcher de se rapprocher de l'Etre éternel, parce qu'il sent le besoin de rapporter tout ce qu'il voit de si admirablement organisé à une intelligence suprême, auprès de laquelle l'humanité doit s'humilier et avouer son impuissance.

Animés de cet esprit, nos deux illustres écrivains encourageaient autour d'eux toute tentative scientifique ou littéraire ; ainsi les hommes studieux étaient sûrs de trouver des protecteurs toujours prêts à les soutenir dans leurs essais. Favre et François de Sales réunissaient souvent les jeunes littérateurs, et là, dans l'intimité, ils écoutaient avec patience la lecture de leurs travaux, dictaient les corrections à faire, donnaient des sujets à traiter.

Lorsqu'ils eurent attiré auprès d'eux un certain nombre d'hommes éclairés et instruits, afin de conserver cet esprit d'émulation qui seul pousse aux grands efforts, ils conçurent l'idée de former à Annecy une association semblable à celles qui existaient déjà dans plusieurs villes d'Italie, et que l'on appelait des *Académies*. Peut-être l'idée de cette création doit-elle revenir à François de Sales qui, ayant fait ses études de droit à Padoue, avait pu reconnaître tout le bien que produisent ces associations. Ce qui nous le ferait croire, c'est le nom que nos deux académiciens donnèrent à leur société et la devise qu'ils choisirent, nom et devise tout italiens : leur Académie s'appela *Florimontane*, et elle eut pour emblème un oranger chargé de fleurs et de fruits avec la devise : *Flores fructusque perennes* (fleurs et fruits

toute l'année). Ne reconnaît-on pas dans cette gracieuse devise l'esprit fin et délicat de François de Sales ? Favre, avec son esprit de dialecticien a pu trouver, si l'on veut, le titre de *Florimontane*, conséquence de la devise, mais la plume qui a écrit ces lettres admirables à Mme de Chantal, a seule pu dessiner cet oranger et tracer les mots qui l'entourent.

Quoi qu'il en soit, l'illustre magistrat et le saint aimable venaient de créer la première Académie qui ait existé en-deçà des Alpes, *trente-sept ans* avant que Richelieu ait eu la même pensée à Paris !

Malheureusement, cette société n'a pas survécu à ses deux protecteurs; ses archives ont été égarées, et tout ce que l'on peut savoir de l'Académie Florimontane se trouve épars dans des ouvrages contemporains et dans la correspondance de Favre ; pour le reste, on ne peut s'en rapporter qu'à des conjectures.

Les statuts de l'Académie furent rédigés en 1607, et le duc de Genevois-Nemours, Henri I, en fut le protecteur. Les membres de la compagnie étaient au nombre de quarante, avec un président, un censeur, choisi parmi des *gens habiles en tous genres et bien près de l'encyclopédie*, et un secrétaire qui devait avoir *des idées nettes et claires, un esprit fin et délié, des pensées nobles, et être bien versé dans les Belles-Lettres*.

L'Académie Florimontane fut installée dans la maison d'Antoine Favre ; François de Sales fit le discours d'ouverture et fut chargé de la présidence pour la théologie et la philosophie ; Favre fut nommé président pour la jurisprudence, et tous deux ensemble devaient diriger les travaux littéraires. Dès lors la docte compagnie continua régulièrement ses travaux ; non-seulement les académiciens prononçaient des discours et des harangues pour se former à une belle éloquence ; non-seulement ils traitaient en assemblée des questions de théologie, de philosophie, de littérature, de politique, de rhétorique, de mathématiques, etc., mais ils devaient encore s'occuper de diverses langues, et surtout de la langue française.

Parfois aussi le sanctuaire scientifique s'ouvrait au public, et alors on voyait se placer sur les bancs de l'école *les plus habiles maîtres des arts honnêtes, comme peintres, sculpteurs, artisans, architectes et semblables,* qui venaient suivre les cours professés par les académiciens.

Mais quels étaient les noms de ces quarante académiciens? Hélas! ils sont à peu près tous perdus. Curieuse destinée! Ces hommes, qui avaient fait partie de la première Académie créée dans un pays français, auraient probablement, par ce seul fait, pu être décorés du titre d'*immortels*, tout aussi bien que leurs collègues de l'Académie française dont ils ont été les aînés. On en connaît cependant quelques-uns ; le plus remarquable fut Pierre Fenouillet, d'Annecy, prédicateur ordinaire du roi Henri IV, évêque de Montpellier, et protégé de François de Sales ; il prononça l'oraison funèbre de Henri IV à Paris, et celle de Louis XIII à Montpellier.

Ce fut Fenouillet qui, dans un de ces discours, donna cette leçon aux hommes d'Etat, leçon qui n'est jamais hors de saison !

« Les curieux en la recherche de la nature, disait-il, « remarquent qu'on voit auprès du fleuve Harpesus « une colline ou un rocher, lequel étant touché légère- « ment des doigts se tourne rond comme une boule ; « mais il demeure immobile si on veut apporter de plus « grands efforts et une plus grande contension de bras. « Les hommes nés avec la liberté, et principalement « les Français, ressemblent à ce rocher : la douceur les « conduit et les gouverne, la violence et l'effort les « rend opiniâtres et tenants (1). »

Un autre membre de l'Académie Florimontane fut un savant historien, qui n'était pas Savoisien, mais qui, pendant quelque temps, exerça la charge d'abbé de Hautecombe : Alphonse Del Bène, évêque d'Alby. Del Bène fut lié avec tous les beaux esprits de France, et Ronsard lui dédia son traité de l'*Art poétique*. Cette dédicace, il faut le dire, ne devait guère s'adresser à notre académicien, car s'il écrivit des ouvrages historiques remplis de recherches savantes, par contre, son talent ne put jamais se plier aux règles les plus simples de la poésie ; témoin ce fragment d'un poème heureusement inédit :

> Je chante les travaux, les faits et la valeur
> Du généreux ami qui, des monts de Savoye,
> En Orient alla secourir l'empereur,
> Lorsque le Turc félon issu du sang de Troye
> Vint ravager l'Europe et s'en faire seigneur (2).

Pour l'honneur de l'Académie Florimontane, nous devons nous estimer heureux que Del Bène ait tenu cachés ses essais poétiques ; M. Ménabréa, qui le premier a cité ce fragment, en a déjà trop dit.

Claude Nouvellet, d'Annecy, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale, fit aussi partie de la docte compagnie d'Annecy, et publia plusieurs pièces de poésie burlesque, faisant ainsi application du *Castigat ridendo mores*.

Quoi qu'il en fût du mérite littéraire des membres de l'Académie Florimontane, les noms des deux présidents étaient assez illustres pour attirer l'attention du monde savant, et plusieurs étrangers briguèrent l'honneur de faire partie de la compagnie. Trois ans après la fondation de l'Académie, Antoine Favre en parlait ainsi dans une lettre adressée à Schifordegher, célèbre jurisconsulte allemand qui était venu à Annecy et avait été reçu membre associé : « C'est la première qui, de ce côté « des monts, ait été érigée à l'exemple de celles d'Ita- « lie. Aussi est-ce merveille qu'elle soit déjà si connue, « qu'en France, dans les pays voisins et même en Ita- « lie, on en parle avec grande estime et comme recom- « mandable entre les plus célèbres. J'en parlerais avec « moins d'assurance ou plus de modestie si je ne pou- « vais m'appuyer de votre propre témoignage, puisque, « admis au nombre de nos académiciens, vous avez « tant de fois assisté à nos exercices. »

Malheureusement, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'Académie Florimontane ne survécut pas à ses fondateurs, morts, l'un, François de Sales, en 1622, et l'autre, Favre, en 1624. L'oranger orna de ses dernières fleurs le cercueil des deux hommes qui l'avaient entouré de leurs soins assidus; dès lors il ne porta plus de fruits et se dessécha. Mais cet arbre de la science, bien qu'il n'ait pas vécu de longues années, n'en a pas moins été le premier drapeau des sociétés littéraires planté sur le

(1) V. pour plus de détails concernant Fenouillet, l'*Histoire de la Littérature française à l'étranger,* par M. Sayous, t. I, p. 76.

(2) Léon Ménabréa — Sayous, ouvr. cit.

sol français. Des mains savoisiennes ont tenu la hampe de ce drapeau, et Annecy a eu le bonheur de le voir flotter sur ses murs.

N'est-ce pas là aussi une grande gloire pour la Savoie?

Aujourd'hui l'*Association Florimontane* a succédé à l'*Académie Florimontane*. Il n'appartient pas à la *Revue savoisienne* de donner des louanges à la nouvelle compagnie, mais nous ne serons que juste en disant qu'elle ne néglige rien pour réaliser son programme, qui est le même que celui de son aînée : Encouragement des lettres, des sciences et des arts.

Jules PHILIPPE.

PHYSIQUE INDUSTRIELLE

TIRAGE DES CHEMINÉES

L'architecture a fait depuis un siècle des progrès immenses, moins peut-être dans le choix de formes simples, concordantes, expressives; mais assurément beaucoup dans tout ce qui tient à l'élégance, à la commodité et surtout à la promptitude de la construction. Toutes les parties des divers genres de bâtiments ont éprouvé de nombreuses modifications plus ou moins avantageuses, excepté une, une seule, que l'on construit encore comme il y a cent ans, et qui, cela va sans dire, présente aujourd'hui les mêmes inconvénients qu'alors : ce sont les cheminées. Visitez les maisons rurales, les hôtels dans les villes, partout vous trouverez des cheminées qui fument. En voici une qui fume toujours ; en voici une autre qui fume régulièrement par le vent d'ouest, celle-ci par le vent du nord ; celle-là, toutes les fois qu'on fait du feu à l'étage supérieur, ou à l'inférieur, ou dans la pièce voisine. Il est vrai que dans ces cas on peut s'adresser à un fumiste ; mais malheureusement la plupart des cheminées vicieuses résistent aux efforts de ces artistes de moderne invention, dont le plus grand nombre n'a aucune notion du poids spécifique des gaz ou des matières gazeuses, de leur dilatation et des lois qui règlent leur mouvement. Il n'est donc pas hors de propos de soumettre le tirage des cheminées à un examen général et d'établir les conditions essentielles auxquelles une cheminée doit satisfaire pour ne pas donner de fumée. Commençons par exposer quelques observations expérimentales sur le tirage en général, et appliquons-les ensuite au cas particulier du tirage des cheminées.

Lorsqu'on allume du feu en plein air, on voit que par un beau temps fixe la fumée s'élève, et qu'au contraire elle descend et se répand près de la terre par un temps sombre et pluvieux. Ce même fait s'observe d'une manière frappante dans les chalets. Lorsque le temps est beau, on n'y est nullement incommodé par la fumée, quoiqu'elle ne puisse s'échapper qu'à travers le toit ; par un temps sombre, au contraire, la fumée ne sort qu'avec une extrême difficulté, même par de grandes ouvertures.

Cela prouve que *par une forte pression atmosphérique la fumée est plus légère que l'air et s'y élève facilement ; mais qu'elle devient plus pesante que l'air et tend à y descendre lorsque la pression est faible.*

Lorsqu'une chambre est remplie de fumée, une fenêtre ouverte ne l'en débarrasse que très lentement ; mais si vis-à-vis on ouvre encore une fenêtre ou une porte, alors il s'établit un courant d'air qui entraîne promptement la fumée, et il n'en restera plus lorsque l'air de la chambre sera complètement renouvelé.

Donc, *quel que soit le temps, la fumée peut toujours être déplacée par un courant d'air.*

Si l'on suspend au-dessus de la flamme d'une chandelle un tube de verre (un verre de lampe), et qu'à l'extrémité inférieure on fasse arriver de la fumée de tabac, on en voit une partie entrer dans le tube et s'y élever rapidement. C'est que l'air, échauffé par la flamme, se dilate, devient plus léger, et monte alors dans le tube, comme on voit une vessie remplie d'air ou un morceau de liége lâché au fond de l'eau, monter à la surface. C'est à ce courant ascendant qu'est dû le mouvement de la fumée.

Une flamme quelconque est toujours un moyen de produire un courant ascendant d'air propre à emporter de la fumée.

Si, dans l'expérience précédente, le tube de verre a une certaine longueur, on observe que la vitesse du courant ascendant est très faible à l'extrémité inférieure du tube, qu'elle augmente ensuite rapidement et n'éprouve de diminution dans la partie supérieure que lorsque le tube est très long. Cela vient de ce que latéralement la flamme n'échauffe l'air que très faiblement ; que cet air, comme du reste tout autre corps, ne peut acquérir de la vitesse que peu à peu, et que la forte chaleur immédiatement au-dessus de la flamme produit subitement une grande dilatation, et par conséquent une vitesse en rapport avec le degré de cette dilatation. Le fait que la vitesse d'ascension reste constante sur une assez grande étendue du tube résulte de ce que l'air échauffé conserve pendant quelque temps la même température, mais finit néanmoins par se refroidir peu à peu, ce qui diminue nécessairement la vitesse d'ascension.

Lorsque par un canal vertical on veut se débarrasser de la fumée d'une flamme, la principale difficulté consiste dans la disposition de la partie inférieure de ce canal.

Si l'on expérimente avec des tubes de différents diamètres, on observe que dans les tubes dont la section n'excède pas le décuple de celle de la flamme, la fumée est également bien entraînée dans tous les points d'une section ; mais que dans les tubes très larges elle ne monte bien que sur une certaine étendue d'une section, et même qu'elle peut monter dans une partie et descendre dans l'autre. Cela provient de ce que l'air n'est pas dilaté sur toute l'étendue de la section du tube, et que le courant ascendant n'a lieu que dans une section beaucoup plus petite que celle du tube.

La section d'un canal destiné à recevoir et à conduire la fumée d'une flamme ne peut pas être moindre que celle du foyer, ni plus grande que le décuple de celle du foyer. Dans les circonstances ordinaires, une section double ou triple est suffisante.

Si l'on fait monter de la fumée dans deux tubes d'une même et assez grande longueur et de même ouverture à l'extrémité qu'on présente à la flamme, mais dont l'un va en se rétrécissant, on observe que dans ce tube conique l'ascension se fait avec une vitesse plus constante que dans le tube cylindrique. A partir d'une certaine

hauteur, la force ascendante de l'air dilaté va en diminuant dans les deux tubes; mais avec cette force diminue aussi, dans le tube conique, la section de la colonne d'air à soulever.

Dans les hautes cheminées, il y a avantage à rétrécir la partie supérieure du canal.

Quand on suspend un tube de verre à diverses distances d'une flamme, et qu'on fait arriver chaque fois de la fumée vers l'embouchure du tube, on observe que la fumée y entre facilement lorsque l'embouchure descend au-dessous de la flamme, ou au moins jusqu'à sa partie supérieure, mais qu'elle y entre difficilement lorsque l'embouchure se trouve à certaine distance de la flamme. C'est que dans le premier cas l'air dilaté ne peut s'élever dans le tube qu'autant qu'une égale quantité d'air y entre par l'extrémité inférieure, ou, pour nous servir du langage des fumistes, que le tube aspire de l'air froid. Dans le second cas, il y a depuis la flamme jusqu'à l'embouchure du tube un courant ascendant dans l'air libre qui, lorsque la flamme est agitée, dévie plus ou moins ce courant de sa direction, de manière qu'il n'entre pas dans le tube ou n'y entre qu'en partie.

Pour qu'une cheminée tire bien, il faut que son embouchure (son manteau) descende au moins jusqu'au sommet de la flamme dont elle reçoit la fumée.

Si, dans l'expérience qui précède, on place le tube de manière à aspirer et à élever convenablement la fumée d'une flamme, et si, au moyen d'un soufflet, on fait arriver latéralement un courant d'air vers l'extrémité supérieure du tube, on diminue ou l'on empêche tout-à-fait l'écoulement de la fumée; cela rend le courant ascendant très faible ou nul.

Une cheminée ne tire bien, quelle que soit la direction du vent, que lorsque l'écoulement de la fumée peut se faire à l'abri du vent (du côté opposé à la direction du vent).

Pour que les ouvertures en maçonnerie sur les quatre côtés des têtes de cheminées remplissent cette condition, il faut que, sur deux faces opposées, les trous d'un côté correspondent aux parties fermées de l'autre. Ce qui est encore plus sûr, plus commode et tout aussi économique, c'est une gueule-de-loup, ou bien encore un simple tuyau en fer-blanc ou en tôle, recouvert d'un cône descendant bien au-dessous du bord du tuyau.

Dans toutes les expériences dont nous avons parlé, le courant ascendant se fait d'autant mieux que la direction du tube se rapproche davantage de la verticale. Par conséquent, *il faut, autant que possible, que le canal d'une cheminée soit vertical et droit. On doit avant tout y éviter les coudes aigus.*

Les lois expérimentales sur le mouvement des liquides dans les canaux bifurqués s'appliquent aussi au mouvement des gaz. Elles nous permettent de prévoir ce qui doit arriver, lorsque deux ou plusieurs cheminées débouchent dans le même canal.

Lorsque deux courants angulaires se rencontrent, l'écoulement de l'un gêne celui de l'autre; et si une vitesse est très grande par rapport à l'autre, l'écoulement le plus lent peut dans certains cas cesser tout-à-fait; mais ces effets sont d'autant moins sensibles que les courants se rencontrent sous un angle plus petit.

On ne peut faire déboucher une cheminée dans une autre sans diminuer le tirage de chacune; et l'on s'expose à les faire fumer toutes deux, et presque toujours l'une aux dépens de l'autre, à moins de compenser cet inconvénient par quelque avantage particulier. — Deux cheminées peuvent cependant communiquer sans inconvénients à une distance de 6 à 10 mètres des foyers, parce qu'alors la vitesse du courant ascendant est la même dans chaque canal. Cette communication peut encore avoir lieu, parce que l'aspiration du canal principal (de celui qui a le bon tirage) se fait par sa propre bouche et par le canal de la seconde cheminée.

Maintenant que nous avons exposé d'une manière générale à quelles conditions une bonne cheminée doit satisfaire, passons à l'examen des dispositions particulières, telles que l'aspiration, la prise d'air et la hauteur du canal.

L'aspiration est trop faible, et par conséquent impuissante à entraîner la fumée, si l'ouverture de la cheminée est trop grande. Elle se produit trop sur un point particulier du foyer et n'entraîne qu'une partie de la fumée, si l'embouchure est trop petite. Elle dépend toujours de l'ensemble des circonstances et ne peut être déterminée théoriquement et *a priori*, mais devrait se faire en tout dernier lieu. Cependant tous les constructeurs de cheminées commencent par faire cette partie et bâtissent ensuite le canal. Aussi, après avoir construit une cheminée, pas un seul ne peut dire d'avance si elle tire ou non. Un franklin ne fume pas, parce que cette ouverture y est mobile et peut être élargie ou rétrécie selon le temps et la chaleur du foyer.

Nous engageons fortement ceux qui s'occupent de construction de cheminées, à commencer chaque fois par établir le canal, et à lui donner, selon les circonstances, la disposition la plus favorable pour le tirage; ensuite à y adapter une embouchure (un manteau) mobile en planches, et à chercher expérimentalement, en allumant du feu par divers temps, quelles sont la forme et la grandeur de l'ouverture qui produisent, même dans les circonstances les moins favorables, une aspiration suffisante pour emporter toute la fumée. En rendant fixe en maçonnerie cette embouchure obtenue par le tâtonnement, on est sûr d'avoir ce qu'on appelle si fièrement de nos jours une bonne cheminée. Mais ce qui vaudrait encore mieux, et nous sommes étonné de ne l'avoir pas encore vu mettre généralement en pratique, ce sont des manteaux ou des tabliers mobiles, semblables à ceux des franklins. Il serait certainement facile de placer sur le devant de la cheminée une feuille de tôle ou de cuivre mobile qui, si elle était élégamment façonnée, servirait à la cheminée de tablier et d'ornement. Dans tous les cas, on ne saurait jamais donner trop d'attention et de soin à la construction de ce manteau, car, au dire de tous les observateurs, ce sont les parties les plus délicates des cheminées.

J. BOLTSHAUSER.

(La suite au prochain numéro.)

LES DOCTEURS CARRON DU VILLARS ET PETIT

La Savoie, dans les premiers mois de 1860, a perdu deux hommes de talent, deux médecins distingués qui se sont fait un nom dans la science, MM. Carron du Villars et Petit.

Voici quelques notes extraites des articles nécrologiques publiés sur ces deux docteurs par un de nos com-

patriotes, M. le docteur Caffe, dans son journal des *Connaissances médicales*.

Carron du Villars, né à Annecy, mort à Rio-Janeiro le 2 février 1860, à l'âge de 59 ans, fut l'élève particulier de Scarpa. Après avoir été reçu docteur à Turin, il vint se fixer à Annecy où il jouit bientôt d'une grande popularité. Par suite de certains événements, il quitta sa ville natale et s'installa à Paris, théâtre plus approprié à son activité prodigieuse.

Une fois à Paris, Carron du Villars vit sa réputation grandir avec rapidité; ses opérations ophthalmatomiques devinrent célèbres; il fut le protecteur des cours de Lisfranc à l'hôpital de la Pitié, et il eut, le premier, l'idée de fonder à Paris un dispensaire pour le traitement gratuit des maladies oculaires. Il s'adjoignit MM. de Choiseul, de Larochefoucault-Liancourt, Orfila, Appert, etc.

Ainsi que le dit M. Caffe, Carron était privilégié à beaucoup d'égards pour réussir dans la grande ville; mais quelques tracasseries et peut-être aussi son humeur inconstante le poussèrent à abandonner l'Europe et à gagner l'Amérique qu'il parcourut presque en tous sens. Partout son talent lui procura les plus grands honneurs, les plus grandes marques de distinction; mais grâce à cette ardeur fiévreuse et à cette légèreté de caractère qui formaient la base de sa nature, il ne sut jamais tirer parti de sa position. Et cependant il avait du talent à faire deux hommes célèbres.

Après bien des malheurs, après une vie agitée s'il en fut jamais, Carron est mort à Rio-Janeiro, chargé de titres et de décorations : comme tous les grands hommes, il avait des manies.

Il était membre de l'académie des sciences de Turin, des sociétés de médecine de Paris, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Màcon, de Trévoux, du département de l'Ain, des sciences et arts de l'Aube, du Bas-Rhin, du cercle médico-chirurgical de Montpellier, de la société des sciences naturelles de Bruxelles, associé correspondant de la société médico-chirurgicale de Bologne, membre titulaire de l'académie impériale de Rio-Janeiro, inspecteur général honoraire du corps de chirurgie militaire mexicain, ce qui lui donnait le titre et le rang de général.

Il était chev. de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et de celui de la Légion d'Honneur, commandeur de la couronne de chêne (Hollande) et de l'ordre américain d'Isabelle-la-Catholique; décoré de la grande médaille d'or de Prusse et de la croix de Simon Bolivar.

Carron du Villars a publié plusieurs ouvrages de médecine et un grand nombre de mémoires dans les recueils médicaux et surtout dans les annales d'oculistique.

Alexis Petit, né à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1783, est mort à Paris le 23 avril 1860. Il fit ses premières études à l'école centrale de Chambéry, où il remporta, pendant trois ans, les premiers prix de physique, de chimie, d'histoire naturelle et de mathématiques. Il se rendit à Paris en 1803 pour y étudier la médecine, et fut reçu successivement élève de l'école pratique, élève externe et interne des hôpitaux.

Dès 1806 il fut chargé de plusieurs missions pour combattre ou étudier différentes épidémies, au grand détriment de sa fortune, car les médecins fonctionnaires sont toujours mal rétribués, ainsi que le dit M. Caffe; comme si l'honneur qu'on croit leur faire devait leur suffire et au-delà! En 1808, Petit fut nommé rapporteur au conseil de salubrité, et dans cette même année, une épidémie de petite vérole très meurtrière ayant éclaté dans le département de la Seine, il fut chargé de propager la vaccine; il s'acquitta si bien de cette mission, si délicate à cette époque où la vaccination excitait tant de répugnance, que le gouvernement lui fit décerner une médaille, en présence du préfet de la Seine et des douze maires de Paris, et qu'il fut nommé membre titulaire du conseil de salubrité.

De 1823 à 1833, Petit remplit les fonctions de secrétaire de ce conseil, et pendant ce temps il recueillit les bases d'un important ouvrage resté inédit, l'*Hygiène des populations*. En 1831, il fut nommé secrétaire de la commission centrale de salubrité, instituée en prévision du choléra qui sévissait déjà en Angleterre, et médecin de la Salpètrière (femmes) division des épileptiques; mais une infâme calomnie, dont il ne se donna pas même la peine de se disculper, le força à abandonner cette dernière place.

En 1850, il alla à Londres, pensant y trouver une position plus brillante; ses espérances furent déçues, et il revint à Paris où il vécut avec la plus grande simplicité et sans voir jamais la fortune inconstante lui sourire un seul instant.

Par son testament, il a donné sa bibliothèque et tous ses manuscrits à la Société de médecine de Chambéry, 600 fr. à Saint-Jean-de-Maurienne, et 600 fr. de rente à la commune d'Hermillon, voisine de cette ville.

Petit a publié un grand nombre de mémoires et d'articles dans les recueils de médecine.

UN APPEL AUX BOTANISTES

La botanique est une science pleine d'attraits et facile à cultiver. Ceux qui en font leurs délices ou leur vocation, le font à des degrés et pour des motifs très divers.

Les uns, esprits collectionneurs par excellence, mettent essentiellement leur plaisir dans la formation d'herbiers aussi complets que possible. D'autres, poussés par le désir de se faire un nom en décrivant des espèces nouvelles, sont toujours à la quête de végétaux jusqu'alors inconnus; et si, par bonheur, ils viennent à en rencontrer un, oh! alors, rien ne saurait égaler la joie paternelle avec laquelle ils l'admirent, le décrivent, le nomment et le figurent.

D'autres enfin,..... mais à quoi bon continuer cette énumération? Il suffit de dire que les uns et les autres s'intitulent botanistes. Nous nous garderions bien de le contester; il y a une jouissance infinie à posséder bien arrangés, classés et étiquetés des représentants de toutes les espèces de plantes qui croissent dans une contrée; ou bien à avoir 3,984 espèces dans son herbier, tandis que M. X. n'en a que 3,978, par exemple. Il y en a encore une très grande à annoncer que l'on a pour sa part contribué à ajouter une page au *Prodromus* de Candolle, et à pouvoir dire : Vous connaissez le *Lychnis humilis* (nous inventons)? Eh bien! c'est moi qui l'ai décrit, et si cela vous fait plaisir, je puis vous en offrir un échantillon.

Mais ces jouissances sont-elles les seules que la science puisse offrir à qui la cultive, et n'y a-t-il pas

d'autres pierres à apporter à son édifice que celles qui consistent dans l'addition d'une nouvelle espèce à un genre déjà nombreux? Nous ne saurions le croire.

La botanique, comme nous la comprenons, *c'est toute l'histoire de tous les végétaux.*

Sans aucun doute la description extérieure d'un végétal est importante, mais ce n'est pas là toute son histoire, tant s'en faut. L'étude des fonctions qui sont accomplies par ses organes et la manière dont ceux-ci opèrent pour cela, voilà qui est bien plus essentiel et surtout d'un intérêt infiniment plus élevé.

Cette étude fourmille de particularités intéressantes. Un observateur se penche sur une fleur de capucine au temps de la fécondation, et il reconnaît avec admiration que les étamines s'inclinent vers le pistil chacune à son tour pendant huit jours. Un autre signale l'impressionnabilité des étamines de l'épine-vinette et du chardon, qui se déjettent vivement sous l'attouchement d'un corps étranger et émettent leur pollen avec une sorte de violence.

Il serait facile de multiplier ces exemples, car le champ est vaste et il y a déjà été beaucoup moissonné. Toutefois il reste encore beaucoup à récolter, et les végétaux sont régis par des lois dont bon nombre sont encore inconnues. Et c'est à la recherche de ces lois que nous aimerions voir se vouer les botanistes habitant les riches campagnes de la Suisse et de la Savoie, leur promettant une ample moisson de faits curieux et nouveaux qui leur procureront, certes, bien plus d'agrément que la possession de quelques herbes sèches collées sur du papier.

Peut-être quelqu'un d'entre eux, ayant connaissance des travaux des Hugo Mohl, des Mirbel, par exemple, jettera-t-il les hauts cris, nous demandant où nous voulons qu'il prenne les microscopes grossissant quelques centaines ou même quelques milliers de fois, instruments indispensables pour des recherches auxquelles ces messieurs se sont livrés. Le genre d'observation que nous avons en vue ne nécessite pas d'autre appareil scientifique qu'une paire de bons yeux aidés au besoin d'une loupe.

L'exemple suivant fera mieux comprendre notre pensée. Nous examinions un jour au jardin botanique de Genève un pied de *Pedicularis sylvatica* oublié dans un coin, et nous vîmes que, dans cette espèce, avant l'épanouissement des fleurs, les étamines, au nombre de quatre, sont enroulées sur elles-mêmes au fond de la corolle comme des spiraux de montres, et que peu à peu, par les progrès de la floraison, l'une d'elles se déroule graduellement et vient appliquer son anthère sur le limbe à proximité du stigmate; une seconde, une troisième, puis la quatrième en font autant, à des intervalles tels, que les premières sont déjà en voie de se dessécher quand les dernières ont à peine atteint leur entier développement.

Assurément le fait est par soi-même intéressant, mais combien plus le sont encore les questions qu'il soulève: La fécondation sera-t-elle nulle ou incomplète si, la première étamine étant maintenue intacte, on supprime les trois autres? On bien l'ovaire étant (s'il nous souvient bien) biloculaire, quelles étamines devront être enlevées pour amener la stérilité de l'une des loges? Sera-ce la première et la seconde, ou la première et la troisième, par exemple? Quelles sont les espèces de la même famille qui possèdent des dispositions analogues? Dans quelle famille aura-t-on encore à signaler des exemples semblables? Avec quelles autres particularités physiologiques ce fait de l'enroulement des étamines et leur développement successif est-il en connexité? Et bien d'autres questions encore, susceptibles d'être résolues aisément avec un peu de patience par la comparaison de beaucoup d'espèces.

A l'œuvre donc, botanistes amateurs! Laissant un peu de côté la facile taxonomie, découvrez-nous des faits physiologiques nouveaux et faites-nous surgir de l'inconnu quelques-unes de ces belles lois auxquelles sont assujétis les êtres organisés, et qui frappent d'admiration celui qui contemple les œuvres du Créateur. Ne vous imaginez point que la mine en soit épuisée. Vaucher a publié une volumineuse physiologie de plantes d'Europe, et qui pourtant oserait dire que rien d'essentiel n'a échappé au savant genevois? Et même les observations déjà faites n'ont-elles pas souvent besoin d'être ou confirmées ou complétées?

Marc DELAFONTAINE.

Genève, le 6 juin 1860.

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

(Suite)

Pendant notre travail, nous étions obligés d'avoir constamment l'œil sur notre cabane. Un jour, malgré la précaution que j'avais prise d'en barricader l'entrée, je vis un Indien en sortir. Un de mes voisins reconnut qu'il cachait sous sa chemise un paquet de fil qu'il venait de nous voler. Je me mis à ses trousses en le menaçant de mon revolver. A peine eût-il aperçu l'arme, que, jetant le fil, il s'enfuit à travers les buissons comme s'il eût eu le diable après ses talons. Je riais de bon cœur en le voyant ainsi courir, et je m'en retournai à l'ouvrage, bien satisfait d'avoir été vainqueur. Mais une demi-heure à peine s'était écoulée, quand j'aperçus de nouveau mon voleur accompagné de sept ou huit de ses camarades tous bien armés : je reconnus bientôt à ses gestes et à ses bravades que je m'étais trop pressé de crier victoire. Il me fit entendre que maintenant je pouvais aller prendre mon revolver et me battre contre eux, etc., etc. Ne sachant pas trop comment m'y prendre pour me débarrasser de ces fâcheux, j'eus l'idée de leur offrir avec une bonne poignée de mains le fil qui m'avait été volé. Cette gracieuseté de ma part les apaisa un peu, et me voyant convaincu de leur supériorité, ils voulurent bien conclure la paix avec moi par une nouvelle poignée de mains. Je pus alors retourner au travail en grommelant, et faisant le poing dans ma poche, faute de mieux.

Un couteau de matelot est un article de première nécessité pour un mineur. Le mien m'ayant été volé, j'en avais acheté un autre d'un de ces sauvages; il n'était pas depuis vingt-quatre heures en ma possession, que déjà il m'avait été enlevé, soufflé, faudrait-il dire. Le lendemain, pendant que je travaillais, un Peau-Rouge arriva à trois pas de moi, me faisant voir mon couteau. Le rusé coquin se garda bien de s'approcher et de me laisser toucher mon bien, mais il me fit entendre qu'il l'avait échangé contre une chemise, et que je pourrais le récupérer pour le même prix. Je dus ainsi donner

deux piastres à un mineur pour une chemise en retour de laquelle le couteau me fut rendu; je fus obligé de le racheter ainsi par trois fois.

Nous finîmes par connaître les ruses de ces satanés Indiens et nous pûmes mieux éviter d'en être les dupes. Beaucoup d'entre eux nous saluaient en faisant le signe de la croix et en montrant le ciel d'un air de componction; ceux-là, nous les surveillions de plus près, sachant par expérience qu'ils méditaient quelque filouterie.

Il y avait dans notre voisinage une compagnie de six mineurs dont cinq travaillaient pendant que le sixième gardait la cabane et apprêtait les repas. Un jour que ce dernier préparait de la pâte pour le dîner, il fut accosté par deux Indiens, armés de fusils, qui lui firent entendre le « *make! make!* » de mauvais augure. Il eut beau protester, il dut céder sa pâte. Au même instant, une quinzaine d'autres Indiens entouraient les cinq travailleurs et leur enlevaient leur unique hache.

Voilà, entre mille, quelques-unes des vicissitudes que nous avons dû subir dans ce pays perdu.

Les Indiens ne se volaient jamais entre eux, mais nous piller comme ils le faisaient leur semblait une œuvre méritoire.

Ils se couvraient volontiers de toutes les étoffes qui tombaient entre leurs mains; plus ils étaient grotesquement accoutrés, et plus ils s'en croyaient. Nous en rencontrâmes plusieurs vêtus de pantalons tournés à l'envers dans l'intention de mettre la couture en évidence, ce qui leur paraissait bien plus fashionable. Quelques-uns portaient des grelots de cheval attachés autour de leurs genoux, d'autres se peignaient le visage en noir ou en rouge.

Un débat qui s'éleva entre eux et nous, faillit amener notre complète extermination. Voici le fait : Un des leurs, grand et gros gaillard, qui se proclamait le chef suprême de toutes les tribus environnantes, et qui voulait nous obliger à lui payer des contributions et à nourrir ses hommes par-dessus le marché, vint un jour vers moi en me criant « *make! make!* » Je lui fis comprendre que je n'avais pas à « make, make» pour moi-même, et voyant qu'il me désignait aux autres sauvages avec un sourire sinistre, je lui offris une chique de tabac pour l'apaiser. Il se dirigea alors un peu plus bas vers une compagnie de mineurs français à qui il demanda à emprunter un fusil de chasse dont ceux-ci ne voulurent pas se dessaisir. Outré de ce refus, mon Indien traversa la rivière dans un canot, et quand il fut sur l'autre rive il nous cria qu'avant le lever du soleil le lendemain, il n'y aurait plus un seul Françaïs en vie dans ces parages. Sa menace aurait reçu immédiatement un commencement d'exécution sur la personne d'un Canadien qui descendait en canot, si une femme ne s'était placée devant sa carabine. Pressentant le sort qui nous attendait, nous nous rassemblâmes tous en armes, décidés du moins à vendre chèrement notre vie. Toutefois, à notre grande surprise, le reste de la journée et la nuit s'écoulèrent sans amener d'attaque de la part des Indiens.

Des mineurs qui arrivèrent au campement le lendemain en donnèrent la raison. Deux émigrants avaient été tués par les sauvages aux environs du fort Yale, dont nous étions éloignés de quelques lieues seulement. Les chefs ayant refusé de livrer ceux qui avaient commis le meurtre, les mineurs qui se trouvaient par-là au nombre de deux ou trois mille, prirent les armes et firent une battue générale dans laquelle ils massacrèrent un bon nombre de Peaux-Rouges, ce qui intimida les survivants et les rendit plus souples.

Le chef qui nous avait menacés s'y trouvait et il resta probablement sur le carreau; dans tous les cas nous ne l'aperçûmes plus.

La crainte des sauvages, les ennuis qu'ils nous causaient, le peu de richesse des mines, l'aridité du sol et la rigueur du climat, le manque de vivres et le peu d'espoir de pouvoir s'en procurer, tout était fait pour décourager les plus décidés. C'est pourquoi plusieurs mineurs et entre autres mes deux associés prirent le parti de se porter ailleurs. Je résolus pourtant de rester encore jusqu'à la fin de la saison.

Mes camarades me laissèrent la poêle à frire et ma part des vivres, laquelle consistait en trois livres de bœuf et un morceau de suif. Pour ménager ma viande, je me mis à cueillir de ces graines qui croissent sur les épines, comme il y en a beaucoup en Suisse. Pour varier, je mangeais de temps en temps quelques poignées de fruits de rosiers sauvages. Si cette chétive nourriture apaisait ma faim, elle ne me donnait pas des forces pour travailler.

M. DELAFONTAINE.

(La suite au prochain numéro).

ALBERT SMITH

Albert Smith, l'un des hommes qui ont le plus contribué à rendre le Mont-Blanc célèbre en Angleterre, est mort dans le courant du mois dernier à Londres. La *Revue savoisienne* lui doit une mention dans ses colonnes.

Albert Smith, qui était né le 24 mai 1816, embrassa d'abord la profession de son père qui était médecin; il suivit la clinique de l'Hôtel-Dieu à Paris et se fit recevoir docteur.

Bientôt, quittant la lancette pour la plume, il se fit connaître par une foule de romans, contes, nouvelles, entre autres la *Marquise de Brinvilliers* et *Un mois à Constantinople*, récit sceptique et désenchanté des féeries de l'Orient. Il aborda également le théâtre.

Smith eut le premier l'idée, qui devait faire à la fois sa fortune et sa réputation, d'ajouter aux *lectures* publiques, très goûtées chez nos voisins, des tableaux dioramiques, des costumes, des armes, enfin tout un attirail d'illustrations authentiques. Dès 1839, il parcourut les environs de Londres avec une série de toiles représentant les divers aspects du Mont-Blanc, dont il se constituait le cicérone spirituel et ingénieux.

En 1851, pour mieux se familiariser avec son sujet, il fit l'ascension du géant des Alpes, puis, de retour à Londres, ouvrit dans Egyptian Hall une sorte de musée alpestre. Il varia ce spectacle, dont la vogue immense fut constante, par des exhibitions analogues, descriptions vivantes en quelque sorte de la route de l'Inde *(Overland Mail)* et de l'empire chinois, consciencieusement élaborées en Chine même; Albert Smith gagna à ce métier un demi-million et une grande popularité.

CHRONIQUE

—

Dans sa séance du 31 mai, l'Académie française a decerné le prix Gobert à M. Wallon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour son *Histoire de Jeanne Darc.*

—

Dans sa dernière séance, l'Académie des sciences a ouvert les deux paquets de plâtre qui lui avaient eté envoyés par M. Séguin, et dans lesquels on avait enfermé des crapauds; ces animaux etaient complètement desséchés.

M. Dumeril a rapporté, au sujet de cette petite déconvenue, la découverte faite à Blois en 1831, d'un crapaud sorti vivant d'une pierre encore deposée dans les archives de l'Académie. Cette decouverte serait parfaitement concluante, si l'on avait pu s'assurer que la pierre ne fût point fendue. « En effet, ajoute-t-il, ces batraciens, dont les côtes se composent de cartilages, en faisant le vide dans leur corps par une expiration prolongee, forment de leur ventre une ventouse qui les colle en quelque sorte à la paroi; ils etalent alors leurs pattes molles et agglutinatives qui leur font faire un pas, puis un autre, et ils arrivent ainsi, de proche en proche, jusqu'aux fentes et aux crevasses pleines d'insectes dont ils se nourrissent, ils y penètrent même pour sejourner plus ou moins longtemps, parfois pour y rester renfermés et y mourir. »

—

On s'occupe partout de l'éclipse totale de soleil qui aura lieu le 18 juillet. Tous les astronomes font leurs preparatifs.

Le vice-roi d'Egypte a ordonné une expedition scientifique chargee d'observer le phénomène, dans un des pays soumis à sa domination.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique envoie une expédition semblable, qui s'installera sur le territoire de Washington; des savants vont s'etablir aussi dans le Labrador et la baie d'Hudson.

Les astronomes espagnols ont offert une gracieuse hospitalité à leurs confrères de France, où l'eclipse sera presque nulle. — Le phénomène sera ainsi etudié de tous les points où il sera le plus visible.

—

M. Auguste Mariette a écrit d'Egypte qu'il vient de mettre à découvert tout un palais immense en granit, à quelques pas du grand sphinx Il croit que c'est le palais du fameux Chephrem, qui construisit la grande pyramide. On a decouvert sept superbes statues de ce prince dans le palais ensable.

—

Les fouilles que l'on pratique à l'établissement des eaux thermales d'Aix-en-Provence, sur l'emplacement occupé, du temps des Romains, par les bains de Sextus, ont mis à découvert, dit le *Sémaphore,* un morceau d'antiquite qui va exciter la curiosité de nos archéologues et fournir matière à bien des hypothèses. Ce fragment en marbre de Carrare, d'une hauteur de 52 centimètres sur une largeur de 30, est brisé et détaché d'un monument de dimension beaucoup plus grande. Une des faces, la mieux conservée, represente une figure de fleuve, couronnée de roseaux et tenant une branche de palmier à la main, couchee dans une attitude majestueuse, et appuyee sur une urne d'où s'épanche une nappe d'eau. Cette sculpture est d'un bon travail et d'une assez bonne epoque. L'autre côté ne laisse voir qu'un debris de frise presque fruste et un personnage detruit aux trois quarts, avec une queue de poisson, comme un triton ou un dieu marin, et dont le bras et la main etendus sont les seules parties qui aient subi d'altération On a trouvé, avec ce bas-relief remarquable, un chapiteau corinthien en pierre de Calissanne, en mauvais état, et quelques debris de poteries communes.

—

On écrit de Francfort, qu'en retournant un champ, on a mis à jour une quantite considérable de squelettes d'hommes et de chevaux, des lames, des sabres de toutes grandeurs et pourvus d'ornements, des pincettes de bronze, dont une ornee du chiffre XIX (19e légion), des fers de chevaux et plusieurs objets. Ce fait est important, parce que les historiens modernes designent cet emplacement comme celui où les legions romaines de Varus furent anéanties. Dans l'espoir de découvrir d'autres objets précieux, les fouilles sont poursuivies sous la direction de M. Hamm, conseiller aulique.

—

La marquise Christine de Carail et de Saint-Marsan est décédée à Turin, à l'âge de 62 ans. Riche, tenant dans la haute societé italienne une place à part, lettree, elle chercha dans l'exercice de l'art typographique un délassement aux plaisirs et aux devoirs du monde. Elle y acquit une habileté pratique suffisante pour composer et imprimer dans son atelier de Roffia un livre que les bibliophiles rechercheront un jour comme une rareté : ***Pensées détachées,*** par C. de C. Rodolphie, chez Christine de Carail, typographe, éditeur.

Mme de Carail figurait comme imprimeur sur les rôles de la société turinoise de bienfaisance des typographes. Elle était depuis plusieurs années membre correspondant de la Société française pour la protection des animaux.

—

On a annoncé la mort d'un écrivain allemand dont les ouvrages se comptent par centaines de volumes, Ludwig Bechstein, conservateur de la bibliothèque particulière du duc de Saxe-Meiningen, second bibliothécaire de la bibliothèque publique de Meiningen, conseiller de cour. Bechstein, dont le talent sans profondeur se recommande par la grâce et la varieté, était né, en 1801, dans une petite ville du duché de Saxe-Meiningen. Ses meilleures productions sont le *Livre des contes allemands* et *Vouloir et Devenir.*

—

Le journal officiel de Turin a annoncé que les professeurs Matteucci et Gherardi ont eté chargés par le ministre de l'instruction publique de se rendre à Côme, pour examiner les manuscrits et le cabinet de Volta, et rendre compte au gouvernement de leur état et de leur importance. Il est d'usage chez les nations civilisées, dit ce journal, de conserver comme chose precieuse tout ce qui rappelle et peut prouver les inventions des grands génies. La galerie de Galilée, a Parme, est un monument remarquable, chaque jour visite par les savants et les étrangers Si, comme on l'assure, la famille de Volta est disposee à ceder les papiers et les mémoires de l'inventeur de la pile, il serait à souhaiter que l'Etat en fît l'acquisition, pour les conserver à la gloire nationale et empêcher qu'ils ne soient transportés à Londres ou à Paris.

—

La *Revue de Genève* signale une trouvaille de la plus haute importance, au point de vue de l'histoire suisse. Le docteur Henne, professeur et bibliothécaire à Berne, a reussi à trouver dans la bibliothèque du chapitre de Saint-Gall un exemplaire de la chronique dont Tschudi, le père de l'histoire suisse, s'est servi pour écrire ses *Chroniques de la Suisse.* Plusieurs historiens, entre autres Jean de Muller, avaient fait de vaines recherches pour arriver à la découverte de ce précieux manuscrit. L'exemplaire qui vient d'être découvert est celui-là même dont s'est servi Tschudi, et il est rempli de notes et d'explications ecrites de la main même de cet auteur.

On a trouve aussi une partie d'un manuscrit encore plus ancien et rédigé probablement par Jean de Klingenberg, qui périt à la bataille de Nafels, en 1388, manuscrit qui va jusqu'à l'année 1367, et qui fut continué et rédigé à nouveau dans le XVe siècle, par son fils et d'autres de ses descendants. Cette importante découverte est appelée à jeter un jour tout nouveau sur les anciennes chroniques, et, par consequent, sur les commencements de l'histoire de la Suisse.

—

Le *Moniteur de la Haute-Savoie* rapporte qu'en fouillant le jardin du presbytère de Marcellaz (Genevois), le jardinier a mis a decouvert une medaille romaine en cuivre bien conservée. Sur une face, on voit represente le génie romain, tenant de la main droite une couronne, et de la gauche, une branche de laurier ou de palmier, symbole de la victoire, avec la légende : GENIO POPULI ROMANI.

L'autre face présente une tête ayant des traits fortement accusés, avec la legende : IMP. MAXIMIANO AUG.

Cette médaille paraît avoir éte frappée en l'honneur de Maximien Hercule, associe à l'Empire en 286, par Diocletien, qui lui donna l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules, où il remporta des victoires. Il mourut etrangle de ses propres mains, en 310, par les ordres de Constantin son gendre, qu'il avait tenté d'assassiner.

JULES-PHILIPPE, *directeur-gérant.*

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 7 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Juillet 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet Dupin, de M. J. Replat. — Quelques inscriptions recueillies à Annecy, par M. F. Rabut. — Communication du professeur Zantedeschi, de Padoue. — Physique industrielle : tirage des cheminées (suite et fin), par M. J. Boltshauser. — — Communication de M Fleury Lacoste, president de la Sociéte centrale d'agriculture de la Savoie. — Bibliographie, par M. J. Philippe. — Chronique.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

PAR PERRINET DUPIN

AVANT-PROPOS

Les fragments de la chronique du comte Rouge (Amé VII de Savoie) ont été imprimés dans les *Monumenta historiæ patriæ*. L'unique exemplaire de cette œuvre est déposé aux archives de cour à Turin. Elle avait été écrite par Perrinet Dupin dans la dernière moitié du XVe siècle. — J'entreprends aujourd'hui d'en donner une nouvelle édition pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Lire cette chronique dans le recueil des *Monumenta* est un travail rude et difficile; on y trouve des redites et des longueurs ennuyeuses; plusieurs mots d'ailleurs sont inintelligibles sans le secours d'un glossaire : or, j'ai pensé être agréable au public en rendant accessible à tous la lecture de ces pages curieuses. Dans ce but, j'ai suivi la méthode que j'avais adoptée pour la chronique de *Servion*, dont j'ai publié en 1836 divers extraits, mis à la suite de l'*Esquisse du Comté de Savoie au XIe siècle*. J'ai remplacé les mots qui ont vieilli; j'ai refait certaines phrases, j'en ai retranché plusieurs, mais je me suis appliqué à conserver la couleur et les naïvetés de l'original. Il y a malheureusement de nombreuses lacunes dans l'exemplaire conservé à Turin : des portions de chapitres, et même des chapitres entiers ont été perdus.

On a seulement la fin du premier chapitre; mais par ce qui reste on peut deviner ce qui remplissait les premières lignes; le récit commençait après la mort du comte Vert. Plongé dans une douleur extrême par la perte de son père, Amé VII s'était renfermé dans son logis; sa porte était défendue; invisible depuis plusieurs jours, il ne prenait aucune part aux affaires du pays, et le fragment du premier chapitre fait connaître comment les nobles et sujets vinrent prier sa mère, Bonne de Bourbon, et sa femme, Bonne de Berry, de faire cesser un deuil beaucoup trop prolongé.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

CHAPITRE I

. . . . . .

« Reconfort faisant, vous plaise lui remontrer la « grande tribulation, le dur déconfort et la désolation « où il met tous ses nobles et autres sujets par les termes « déraisonnables de son deuil. » — « *Biaux* seigneurs, « *dit lors la dame*, ma belle-fille et moi vous remer- « cions grandement du bon et loyal vouloir que mon- « trez envers le nouveau seigneur mon fils. Jà, acqui- « tant notre devoir à ce propos, nous sommes mises « sur la voie bien souvent pour aller où vous requérez « que nous allions; mais l'entrée toujours nous a été « tellement proroyée, que ne voyant moyen d'y entrer, « nous n'avous scû trouver remède meilleur que de vous « le faire asçavoir. Pour ce, vous prions que nous « veuillez accompagner; ainsi pourrez ouïr et voir le « soin que nous mettrons pour mener à bon effet votre « présente requête. » — « Madame, *dit messire Loys « de Savoye qui là était*, raison veut que nous y allions, « ainsi qu'en tous autres lieux qu'il vous plaira com- « mander. »

A ces mots, s'acheminèrent les Dames, accompagnées de tous les plus grands du pays, pour aller vers Amé de Savoye, que ses sujets grands et petits désiraient saluer comme leur seigneur souverain.

CHAPITRE II

Comment Madame Bonne de Bourbon fit toucher à l'huis de la chambre de Monseigneur Amé son fils.

Lorsque les Dames et Seigneurs susdits furent à menus pas arrivés près de la chambre où se trouvait le fils de Savoye, les princesses commandèrent toucher l'huis par un de leurs écuyers; ce touchement fait, l'huis fut bien un peu entr'ouvert par l'huissier qui était

dedans, et qui parlant à l'écuyer par la fente de l'ouverture, mais sans se montrer ni tant ni quant, moult doucement demanda qui était celui qui osait à l'huis du prince toucher?

« Ami, *répond l'écuyer parlant d'après l'ordre des « Dames et Seigneurs*, ouvre diligemment l'huis à tes « princesses et aux femmes qui là dedans veulent entrer; « va à monseigneur dire et notifier que mes très redoutées « Dames sont ici tout droit venues pour le voir et visi- « ter. Use envers le comte de quelque moyen adroit et « discret pour l'amener à commander lui-même que « l'huis leur soit ouvert. Elles sont indignées du refus « que souvent tu leur as fait d'entrer vers mon dit Sei- « gneur, tellement que si encore cette fois l'entrée leur « est différée, elles te feront mettre en un sac, puis « jeter en la rivière; et ce sera bien fait, car chacun « dit que c'est toi qui engage monseigneur à porter cette « grande tristesse; et tu es chargé et inculpé de vouloir « chercher sa mort, en empêchant d'arriver jusqu'à lui « ceux qui voudraient le soustraire à sa douleur. Ami, « à jouer tel jeu tu ne peux acquérir profit, pas mieux « que ne profite à une souris jouer devant un chat: « aussi je te conseille de trouver en diligence façon et « moyen de faire entrer mes dites Dames. »

J. Replat.

(La suite au prochain numéro.)

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES A ANNECY

Les inscriptions gravées sur la pierre pour rappeler le souvenir d'un nom ou d'un fait, disparaissent plus rapidement qu'on ne le pense communément, et celles qui remontent à une haute antiquité ne sont, pour la plupart du temps, parvenues jusqu'à nous, que parce qu'elles ont été enfouies durant de longues années.

J'ai souvent été frappé du grand nombre d'inscriptions du XVIe, du XVIIe et même du XVIIIe siècle qui sont perdues depuis longtemps et dont on ne connaît l'existence que par les écrits qui les mentionnent. Grillet nous dit, en parlant de Chambéry : *Il n'est peut-être aucune ville où les syndics eussent, dans tous les temps, pris autant de précaution, pour transmettre à la postérité, par des inscriptions, l'époque des réparations et des améliorations publiques: elles ont été toutes mutilées pendant la Révolution; l'histoire particulière de cette ville se trouve en conséquence privée de plusieurs monuments intéressants* (1). Combien y aurait-il de faits semblables à citer en Savoie! C'est dans les livres qu'il faut aller chercher maintenant le texte de quelques-unes des nombreuses inscriptions qui ont orné nos ponts, nos églises et nos autres monuments des trois derniers siècles, et l'on est heureux quand on rencontre un écrivain qui a songé à en transcrire une ou deux.

Ces réflexions m'ont porté depuis longtemps à recueillir tous les monuments épigraphiques que je rencontre, voire les plus modernes, et elles me décident aujourd'hui à les reproduire. Voici celles que je glanai il y a une quinzaine d'années en passant par Annecy.

I.

On démolissait alors, pour la reconstruire, l'église de Notre-Dame dont le beau clocher roman est resté debout et attend une restauration intelligente. Parmi les décombres qui entouraient le chantier, j'avisai une dalle où je transcrivis les lignes suivantes gravées en caractères romains :

ILLVSTRIS. ET. R.
D. IACOBVS. A
SABAVDIA
ABBAS I[N]TER
MONTI[V]M

(Ici se trouve un écu de Savoie avec une bordure engrelee et une barre)

DECANVS. HV
IVS. ECCLIÆ. ET
PRIOR. TALLO
RIARV. OBIIT
XIII DBRIS
1595

C'est la pierre qui recouvrait les restes d'illustre et révérend dom Jacques de Savoie, Abbé d'Entremont, Doyen de l'église de N.-D. et Prieur de Talloires, qui mourut en 1595. La barre de bâtardise placée sur l'écu de Savoie déjà brisé par une bordure, doit faire reconnaître dans cet ecclésiastique un bâtard d'une branche latérale de la Maison de Savoie.

II.

Un autre débris qui me parut avoir appartenu à la voûte d'une chapelle ne portait que ces mots :

DIEU VEIVLE A[VOIR]
SON AME

avec un écusson mutilé où j'entrevis un chevron accompagné de trois pièces difficiles à déterminer.

III.

Enfin, je pris note de l'inscription suivante qui est plus récente :

HIC IACET R^vs^ D^vs^
IOANNES REY † C^cvs^
HVIVS ECCLESIÆ
ET ARCHIPRESBITER
MACABÆORVM
SANCTI PETRI
GENEVENSIS
OBIIT II IVNII
1670

Au-dessus, des armes semblables à celles de l'évêque Rey : un aigle accompagné à senestre en chef d'une étoile à 5 rais, l'écu surmonté d'un chapeau duquel pendent trois houppes de chaque côté.

Je ne sais ce que sont devenues ces inscriptions.

IV.

J'achevais de copier la dalle funéraire de Jacques de Savoie, quand mon ami Serand Eloi, un archéologue dont la complaisance est proverbiale, me rejoignit et m'offrit de m'en mener voir d'autres si je voulais le suivre. J'acceptai et je grimpai avec lui sur le mur d'un jardin particulier au-dessus duquel on avait placé des pierres plates provenant de l'église de Saint-Maurice,

(1) *Dictionnaire historique,* tom. II, pag. 34.

et là, au milieu du feuillage des arbres voisins, j'ai pu copier les fragments d'une inscription gravée en caractères gothiques :

.... hugueta..

.... de quercu..

.... quae obiit

.... v. 10 1534.

et une autre inscription presque entière et en lettres romaines :

CY GIST HONORABLE
PHRT. JACQUEMIER ... ANT
ORFEBVRE ET
BOURGEOIS D'ANNESSY
DECEDE LE II FEVRIER
1590
REQUIESCAT IN PACE

V.

De là nous allâmes au clocher de l'église Saint-Maurice où je transcrivis sur une dalle une inscription tracée en grandes majuscules dans une moulure formant encadrement ; la voici avec sa singulière orthographe :

SI GIST ..... MA
DAME . JEHANNE.
FRANCOYSE . DALIY.
DES . COMPTES . DE
SAINT MARTIN
FAME DE FEV MOSIEVR
DE COVEITE

Ce dernier mot est en lettres liées. Au-dessous, dans une sorte de cartouche, se trouvent la date

1556

et ces mots

BERNARDE
DE MENTH
ON

La même pierre a recouvert deux dépouilles.

Au sommet de la dalle est un écu parti et contre-parti dans lequel figurent les armes des comtes d'Aglié de Saint-Martin, famille piémontaise qui portait écartelé aux 1er et 4me losangé d'or et d'azur ou bien d'azur à 9 losanges d'or 3. 3. 3. et aux 2me et 3me d'or ; seulement sur la dalle les armes d'Aglié sont parties au lieu d'être écartelées.

François Rabut.

(*La suite au prochain numéro*)

OBSERVATIONS DU PROFESSEUR FRANÇOIS ZANTEDESCHI

Sur l'article intitulé : ***De la possibilité de préserver la campagne de la grêle***, par M. J. Boltshauser, insere dans le n° 5, du 15 mai 1860, de la *Revue savoisienne*.

Sous ce titre, nous recevons de M. le professeur Zantedeschi la lettre suivante, que notre impartialité nous fait un devoir de publier :

« Avant tout, je dois faire observer que le titre de mon mémoire n'est pas : *De la possibilité de préserver la campagne de la grêle ;* mais bien : *De l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle ; des moyens économiques de préserver les campagnes des ravages de cette dernière, et d'empêcher les décharges électriques sur les lignes et les appareils des stations télégraphiques et sur les maisons rurales.* Il est vrai que le savant critique, présente mon travail au commencement de son article comme une découverte extraordinaire ; mais bientôt il en amoindrit le but, et à la fin il le réduit à l'annonce d'un paragrêle. Je suivrai fidèlement, dans ces courtes observations, l'ordre des censures dont mon mémoire a été l'objet, censures qui se rapportent aux moyens économiques *de préserver* : 1° les maisons rurales de la foudre ; 2° les lignes télégraphiques des dommages causés par les courants électriques naturels ; 3° *les campagnes de la grêle.*

Quant au moyen économique que j'ai proposé pour préserver les maisons rurales de la foudre, le critique s'exprime ainsi : « Il étonne en parlant des moyens « économiques de mettre nos habitations à l'abri de la « foudre ; car on se demande si le paratonnerre de Franklin a perdu son efficacité, ou s'il est possible d'imaginer quelque chose de plus simple qu'un conducteur métallique s'élevant par une extrémité au-dessus du bâtiment, plongeant par l'autre dans la terre. » Non, M. le Professeur, les paratonnerres de Franklin n'ont rien perdu de leur vertu, et il serait désirable que des villes et des gros bourgs ils s'étendissent sur les misérables habitations éparses sur les Alpes et dans les vastes plaines. Ces habitations sont exposées chaque année à des incendies, et ceux qui les occupent sont assez souvent frappés par la foudre, sans que pour autant les propriétaires se mettent en mesure de conjurer ces malheurs. La dépense nécessaire pour l'établissement d'un paratonnerre métallique, construit suivant les règles de la science, se monte en moyenne à 100 ou 200 francs pour les maisons rurales en Italie ; et il n'y a pas de propriétaire chez nous, ni en Suisse, ni en Savoie, qui veuille se charger de cette dépense. Il y a en outre des frais annuels pour l'entretien. Il est moins dangereux de ne pas avoir de paratonnerre que d'en avoir un mal construit. Le moyen que je propose est de se servir des conducteurs naturels, tels que les arbres de l'espèce du *peuplier d'Italie* et du *peuplier-cyprès*, dont la hauteur arrive jusqu'à 50 ou 60 mètres, qui sont de forme conique, qui développent un gros tronc parcouru par une abondante matière liquide non résineuse, et qui ont des racines profondes s'étendant autour d'eux. Si la faculté conductrice de ces plantes n'est pas à comparer avec celle des conducteurs métalliques, elle suffit toutefois à préserver les maisons rurales auprès desquelles ces arbres s'élèvent, ainsi qu'il est démontré par l'expérience. Plantez, disais-je, aux deux extrémités des maisons rustiques et à une distance d'environ un mètre des murailles, un ou deux jeunes arbres de l'espèce susdite, et vous aurez des paratonnerres naturels qui vous préserveront des dommages de la foudre. Le prix d'achat d'un jeune arbre est de 50 centimes ; ainsi la dépense se monterait au plus à 1 franc. Quel moyen trouverait-on qui fut plus économique et plus simple ?

Les peupliers ne demandent pas des soins comme les conducteurs métalliques, ils ne s'usent pas et ne se détériorent pas ; au contraire, avec le temps, ils sont

un produit de bois combustible, de fourrage pour les moutons, au moyen de leurs feuilles, et ils acquièrent une valeur comme bois de construction.

Au sujet du moyen que j'ai proposé de transformer les poteaux des lignes télégraphiques en autant de paratonnerres, par l'application à chacun d'eux d'un fil métallique du diamètre d'un millimètre environ, lequel fil dépasserait l'extrémité supérieure du poteau, et à l'extrémité inférieure s'enfoncerait dans la terre à une profondeur de quelques pieds; au sujet de ce moyen le critique ne dit rien de l'importance de l'application que je propose et qui intéresse de si près le commerce et l'administration civile et militaire des gouvernements. Il se borne simplement à dire en note, qu'outre les courants produits par les aurores boréales et les phénomènes météorologiques ordinaires de l'atmosphère, il y a des courants produits par des causes encore inconnues. Admettons même cette hypothèse; mais les pointes de Franklin auront-elles la force d'attraction élective pour dissiper seulement l'électricité qui est produite par les aurores boréales ou par les phénomènes météorologiques ordinaires, ou ne conserveront-elles pas plutôt le pouvoir de dissiper le fluide électrique, quelle que soit la cause qui lui ait donné naissance?

Enfin, pour ce qui concerne les conducteurs naturels et les conducteurs métalliques des lignes télégraphiques, que j'ai proposés comme paragrêles, promettant un succès, l'honorable critique se prononce pour une complète impossibilité: 1° parce qu'on ne connaît pas quelle corrélation peut avoir l'électricité avec la formation de la grêle; 2° parce que la région dans laquelle se forme ordinairement la grêle est élevée de 1,000 à 2,500 mètres, hauteur à laquelle, suivant le calcul de Gay-Lussac, doit correspondre une température moyenne qui varie entre 0° et 10° centigrades; 3° parce que les lieux dits privilégiés, où la grêle ne tombe presque jamais, ne jouissent pas de cette faveur par l'action des arbres de haute futaie, mais par la conformation des montagnes qui, en rompant les nuages, donnent à ceux-ci une autre direction et transportent ailleurs les averses de grêle.

Voyons ce qu'il y a de positif et de vrai dans ces trois arguments, d'après lesquels le critique établit la complète impossibilité de préserver les campagnes de la grêle au moyen de conducteurs.

L'incertitude avancée par notre critique, sur la corrélation de cause et d'effet qui existe entre l'électricité et la grêle, n'a pas été admise par les électrographes principaux qu'ont produit au siècle dernier la France, la Savoie, la Suisse et l'Italie. L'expérience, en outre, a constamment démontré que les grêles les plus dévastatrices ont été accompagnées des commotions électriques les plus fortes.

Il n'est pas exact de dire que le siége ordinaire de la grêle soit à la hauteur de 1,000 à 2,500 mètres. Du moins, dans les tempêtes survenues en Italie, nous avons des hauteurs bien moindres, qui ne dépassent pas 600 mètres, ainsi que le prouvent les écrits des météorologistes italiens. Et d'après l'opinion même de Gay-Lussac, pour avoir la température de 0°, indépendamment de l'influence électrique, la hauteur de 1,000 à 2,500 mètres ne suffirait pas pour la Savoie; dans le jour, la hauteur devrait être de 3,480 mètres, et dans la nuit, de 2,088 mètres; et pour Padoue, dans les jours des plus fortes grêles, elle devrait être de 4,500 mètres et plus.

Enfin, le critique n'a pas démontré que l'absence de grêle dans quelques lieux soit due à la direction des montagnes, de préférence à l'influence des conducteurs naturels, qui attirent en silence l'électricité accumulée dans le sein de la nue orageuse. L'expérience, au reste, prouve que ces mêmes lieux, qui jadis étaient préservés de la grêle, ne le sont plus aujourd'hui. Les chaînes de montagnes sont les mêmes, seulement il est arrivé qu'on les a déboisées ou qu'on a taillé les plantes.

Je dois dire franchement que les tentatives qui ont été faites en France, en Allemagne et en Italie avec des paragrêles formés de tresses de paille, ne méritent aucune attention; je rappellerai plutôt les expériences faites en Savoie même avec des conducteurs métalliques, expériences qui ont donné une solennelle consécration à l'opinion des plus célèbres électrographes du dernier siècle et de celui-ci, qui n'ont pas hésité à affirmer que les paratonnerres de Franklin pouvaient devenir de véritables paragrêles en en couvrant de vastes superficies, comme l'établit Biot. Mais à l'admission de ce système s'opposent les grands frais qu'il exigerait; il n'en est pas ainsi pour le mien qui à la dépense minime joint l'avantage de donner une rente toujours croissante aux propriétaires, et sans que ces derniers soient obligés à une main-d'œuvre ou à des frais d'entretien.

Le peu d'espace qui m'est accordé ici, ne me permet pas d'entrer dans tous les détails que j'avais promis: je les réserve pour un second article; mais j'en ai dit assez pour démontrer combien sont peu fondés les doutes émis par M. le professeur Boltshauser. Je dois toutefois le remercier de l'occasion qu'il m'a donnée de faire l'histoire de mon travail.

Persuadé, Monsieur le Rédacteur, que vous accorderez à ma lettre l'honneur d'être insérée dans les colonnes de votre estimable *Revue*, je suis, etc.

Prof. ZANTEDESCHI.

Padoue, le 19 juin 1860.

PHYSIQUE INDUSTRIELLE

TIRAGE DES CHEMINÉES

(Suite et fin)

Il est bien connu qu'on aspire difficilement de l'air d'un vase fermé, mais très facilement l'air d'un vase ouvert: c'est que dans ce dernier cas l'air aspiré est aussitôt remplacé, et il se produit un courant à travers le vase, de manière qu'après un temps plus ou moins long l'air y est complètement renouvelé. Cela s'applique à la lettre à toute chambre munie d'une cheminée. Le tirage, nous l'avons vu, n'est autre chose qu'une aspiration de l'air de la chambre. Il est faible ou impossible dans les chambres trop soigneusement fermées; assez facile lorsque celles-ci sont ouvertes ou que les portes et les fenêtres joignent mal. Les diverses ouvertures d'une chambre par lesquelles l'air extérieur pénètre et vient remplacer l'air écoulé par le canal de la cheminée, constituent ce que les architectes appellent la *prise d'air*. C'est une des conditions essentielles d'un bon tirage.

Une cheminée fume infailliblement lorsque la prise

d'air est insuffisante, et elle fume d'autant moins que celle-ci est plus considérable. Cela explique pourquoi on ouvre quelquefois une porte ou une fenêtre jusqu'à ce que le feu soit bien allumé; pourquoi une mauvaise cheminée tire bien lorsqu'on a ouvert une porte ou une fenêtre ; pourquoi, après des réparations, beaucoup de cheminées, bonnes auparavant, ne tirent plus : en voulant rendre la chambre très confortable, on a détruit la prise d'air ; pourquoi les cheminées de deux pièces contiguës fument parfois lorsqu'on y fait du feu en même temps, et ne fument pas lorsqu'on s'en sert séparément : c'est que la prise d'air n'est suffisante que pour une seule ; pourquoi enfin une cheminée fume régulièrement par un vent et ne fume jamais par le vent contraire: la prise d'air, insuffisante dans les circonstances ordinaires, est augmentée quand le vent y pénètre directement.

On devine quel est dans tous ces cas le remède efficace contre les cheminées vicieuses. Mais, nous dira-t-on, pratiquer dans une chambre des ouvertures, de petits guichets, des moulinets, c'est un moyen de la pire espèce. C'est faire arriver sur nos têtes, nos reins ou nos pieds des courants glacés ; c'est nous exposer à des ophthalmies, à des maux de dents, des rhumatismes ; c'est enfin d'un mal en faire deux. Et en effet, on pense là involontairement à ces cheminées qui ne fument jamais, mais devant lesquelles on grille d'un côté tandis qu'on gèle de l'autre, et cela d'autant plus qu'on y fait un feu plus violent. Que faire dans ce cas et comment remédier à ces graves inconvénients? Nous ne répondrons point ici avec cette théorie qui résout tous les problèmes : qu'il faut corriger la jointure des portes et des fenêtres et boucher les ouvertures par lesquelles l'air pénètre dans la chambre ;—car de nombreuses observations nous ont convaincu que souvent l'ensemble des circonstances est tel qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'éviter à la fois et la fumée et les courants d'air froid. Ces derniers, lorsque la cheminée ne doit pas fumer, sont surtout inévitables quand la chambre est petite, ou quand la prise d'air a trop lieu sur un point particulier de la chambre. Ces courants sont au contraire peu sensibles quand l'air peut pénétrer dans un appartement par un grand nombre d'ouvertures : alors ces courants dirigés en divers sens s'entrechoquent, se brisent, se réfléchissent, se subdivisent, en un mot s'exercent partout à peu près uniformément et deviennent par cela même insensibles. Nous croyons aussi avoir observé que, toutes choses égales, les inconvénients de la fumée et des courants d'air se rencontrent beaucoup moins dans les cheminées placées dans un angle de la chambre.

On voit donc qu'il est toujours possible d'empêcher une cheminée de fumer, mais non pas sans créer quelquefois d'autres inconvénients. Une cheminée en effet, comme du reste tout autre appareil de chauffage, est placée dans un ensemble de circonstances favorables ou défavorables, et elle ne peut être bonne que relativement. La même science et les mêmes soins qui ont construit dans tel appartement une excellente cheminée, ne pourront établir dans tel autre qu'une cheminée supportable. Et c'est là ce que ne peuvent comprendre la plupart des fumistes, qui trop souvent s'évertuent à rendre bonne une cheminée que son emplacement, la nature de son canal, la disposition des portes et des fenêtres doivent nécessairement rendre mauvaise.

L'observation que le tirage d'une cheminée est toujours amélioré par l'allongement de son canal et jamais en le raccourcissant, conduit à cette importante conséquence, obtenue aussi par la théorie : *une cheminée tire d'autant mieux que son canal est plus haut.* Pour le comprendre, rappelons-nous que l'air dilaté par la chaleur devient plus léger et acquiert une force d'ascension d'autant plus grande qu'il est par rapport à l'air ambiant à une température plus élevée, ou que la quantité d'air dilaté est plus grande. Il va sans dire que le principe énoncé ci-dessus n'est vrai qu'entre de certaines limites ; mais nous avons pu l'exprimer d'une manière absolue, parce que les plus hautes cheminées que nous puissions être dans le cas de construire n'atteignent pas cette limite. Il est évident en effet que l'allongement du canal doit ajouter à la force du tirage aussi longtemps que l'air parvenu au sommet du canal est à une température supérieure à celle de l'air extérieur. Or, ce fait est constaté par toutes les observations, dans le cas bien entendu où la section du canal est en rapport avec la chaleur du foyer. Et de plus la diminution lente de la température à des hauteurs croissantes dans les cheminées prouve que dans certains cas la hauteur du canal pourrait aisément être doublée ou même triplée. Quelques expériences que nous avons faites dans le but de déterminer la loi de cette décroissance de température ont constaté :

1° Qu'à partir du foyer la température décroît rapidement jusqu'à la hauteur de 2 à 3 mètres ;

2° Qu'elle décroît au contraire très lentement à partir d'une hauteur de 5 à 6 mètres, car, toutes choses égales, nous avons toujours trouvé l'air au sommet des cheminées sensiblement à la même température pour des différences de hauteur de 4 ou 5 mètres seulement.

La valeur absolue de ces températures varie beaucoup, non-seulement d'une cheminée à l'autre, mais encore dans la même cheminée, suivant la vivacité du feu et selon que le tirage est favorisé ou contrarié par le vent ou par la pression atmosphérique. De sorte qu'il faudra un très grand nombre d'observations pour déterminer avec quelque précision la loi suivant laquelle les températures décroissent dans les canaux de cheminées, et dont la connaissance permettrait probablement de déterminer *a priori* le minimum de hauteur d'une cheminée. Car tout ce qu'on sait jusqu'à présent sur ce minimum de hauteur, c'est qu'il est d'autant moindre que la section du canal est plus petite ; ce qui conduit à cette autre conséquence si importante pour l'économie, que *la section d'une cheminée doit toujours être le plus petite possible.* Or cette section peut être d'autant plus petite

1° Que le foyer est plus petit ;

2° Que le tirage est plus grand ;

3° Que le combustible contient moins de substances volatiles (donne moins de fumée) ;

Par conséquent, plus petite pour brûler du bois dur que du sapin ; plus petite pour brûler du charbon que pour du bois ; plus petite pour brûler du coke que pour brûler du charbon de bois. On donne souvent à la section une plus grande dimension que le foyer et le combustible ne l'exigent, dans le seul but de donner passage au ramoneur. Mais espérons que l'esprit investigateur

du XIXe siècle ajoutera encore à tant d'inventions celle d'un automate ramoneur.

Notre travail sur le tirage des cheminées était déjà terminé, lorsque le hasard fit tomber entre nos mains le même sujet traité par l'illustre Benjamin Franklin. On sait que cet infatigable bienfaiteur de l'humanité, pour tirer parti de la grande quantité de chaleur perdue dans les cheminées ordinaires sans s'exposer aux inconvénients des poëles en fonte, avait imaginé un système de chauffage qui obtint un grand succès sous le nom de *cheminée à la Franklin*. C'est pendant cette même recherche qu'il fit aussi les observations sur le tirage des cheminées, dont nous croyons devoir donner un extrait tel qu'il se trouve dans le 3me volume des *Annales de chimie*.

Les causes qui font fumer ordinairement les cheminées sont, d'après le célèbre physicien, au nombre de 9.

1° Une fermeture trop exacte dans les maisons, qui empêche d'entrer une quantité d'air assez grande pour alimenter le feu et entretenir le courant qui se forme par le tuyau de la cheminée. Le remède à cet inconvénient est de faire dans la partie supérieure des portes et des croisées, des ouvertures par lesquelles l'air extérieur peut entrer, comme des vasistas, des moulinets.

2° Les trop grandes embouchures des cheminées dans les chambres. Il est nécessaire que l'embouchure d'une cheminée soit proportionnelle à la grandeur de la chambre, à la hauteur des tuyaux et à la quantité d'air fourni, afin que, l'embouchure en étant toujours remplie, elle forme un obstacle au passage de la fumée. Il suffit dans ce cas simple de rétrécir l'ouverture des cheminées.

3° Un tuyau trop court. Il y a deux manières d'empêcher de fumer une semblable cheminée; la première est de hausser le tuyau et la seconde de resserrer l'embouchure de la cheminée, de manière à obliger tout l'air nécessaire à l'aliment du feu à passer à travers ou très près du feu, afin de l'échauffer davantage pour acquérir par là une plus grande légèreté. Franklin observe que lorsque l'on fait un tuyau commun pour deux cheminées, la hauteur réelle du tuyau aspirant pour chaque cheminée ne doit se compter que de l'embouchure des cheminées jusqu'à la réunion des deux tuyaux; qu'ainsi il pouvait arriver qu'un très long tuyau commun à deux cheminées les fit fumer, parce qu'il serait trop court dans chacune.

4° Lorsque les cheminées de deux chambres tirent le même air, et que leurs forces aspirantes se contrebalancent l'une l'autre, il faut détruire cette communication et fournir à chaque chambre les moyens de tirer son air de l'extérieur.

5° Quand le sommet des tuyaux est dominé par des édifices plus hauts ou des éminences, on corrige ordinairement ce vice par un tournant ou gueule de loup.

6° Quand l'éminence qui domine le vent est placée au-delà de la cheminée, il faut élever le tuyau au-dessus du toit et le soutenir avec des barres de fer.

7° Quand une porte placée sur la façade est près d'une cheminée, on dirige son ouverture de manière que le courant d'air qui entre nécessairement en ouvrant la porte se dirige le long de la cheminée et l'outrepassant, entraîne une partie de la fumée dans la chambre. Il ne faut ici qu'un paravent pour rompre le courant, ou bien changer la direction de l'ouverture de la porte.

8° Lorsque par le peu d'habitude de faire du feu dans une chambre, elle se remplit de la fumée des autres cheminées qui descend par son tuyau, il faut fermer parfaitement le tuyau par une coulisse horizontale.

9° Enfin, il y a des cheminées qui tirent généralement bien et qui cependant donnent quelquefois de la fumée dans les chambres, parce qu'elle est entraînée en bas par des vents violents qui passent sur le sommet de leur tuyau. Ce cas, qui arrive assez ordinairement dans les tuyaux courts, pourrait être corrigé par un tournant ou gueule de loup, mais il n'a pas encore été essayé.

J. BOLTSHAUSER.

COMMUNICATION DE M. FLEURY LACOSTE

Président de la Société centrale d'agriculture de la Savoie

Monsieur le Directeur,

J'ai été vivement impressionné en lisant dans le n° du 15 mai dernier de votre intéressante *Revue savoisienne*, un article signé par M. J. Boltshauser, concernant un mémoire de M. Zantedeschi, professeur à Padoue, avantageusement connu par ses nombreux travaux scientifiques, *sur l'influence de l'électricité dans la formation de la grêle, et sur les moyens économiques d'en préserver la campagne, d'empêcher la foudre de tomber sur les lignes et stations télégraphiques et sur les maisons rurales !*

Veuillez, je vous prie, m'accorder la faveur d'insérer dans votre prochain numéro, les réflexions suivantes.

M'étant beaucoup occupé de paragrêlage en 1824 et 1825, sous le patronage d'un ami bien regretté, M. Michel Saint-Martin, professeur de physique à Chambéry, savant aussi modeste que distingué, cette importante question, que j'avais étudiée avec l'enthousiasme du jeune âge, vient encore aujourd'hui me donner une secousse électrique, c'est le cas de le dire, ainsi qu'une hardiesse toute juvénile pour faire part à M. Boltshauser de mes travaux de paragrêlage, de notre manière de voir sur la formation de la grêle et sur les moyens de s'en préserver ! Ces premiers travaux scientifiques avaient, sans doute, vivement exalté une imagination aussi ardente que la mienne, car ils me méritèrent le titre honorable de membre correspondant de la société savante (impériale et royale alors) des Géorgophiles de Florence ! C'était bien encourageant pour un physicien en herbe, âgé de vingt ans !

Examinons le travail de M. Boltshauser. Voici l'analyse qu'il a faite et son opinion sur le mémoire de M. Zantedeschi. Il résulte que l'auteur est convaincu « que la formation de la grêle a lieu dans les basses ré- « gions de l'atmosphère, et très souvent assez près de « la terre, et qu'il rapporte d'autres phénomènes dus à « l'électricité atmosphérique, comme la lueur phospho- « rescente que l'on voit quelquefois à l'extrémité des « branches d'arbres ou des objets aigus d'une certaine « élévation, l'action des aurores boréales sur l'électro- « mètre et les aiguilles aimantées, et enfin, les cou- « rants induits ou naturels dans les fils télégraphiques, « lesquels deviennent parfois assez forts pour inter- « rompre complètement le service des dépêches. »

Il cite à l'appui de cette opinion, les phénomènes observés au bureau télégraphique de Chambéry dès le 29 août 1859.

« D'après l'auteur, dit M. Boltshauser, une aurore boréale est une source puissante d'électricité chargeant de ce fluide la couche d'air environnante ; celle-ci se decharge sur la couche voisine, et ainsi de suite; de sorte qu'il y a de l'aurore boréale un écoulement d'électricité dans toutes les directions, ou un véritable courrier aérien qui, enveloppant sur une grande étendue un bon conducteur, tel qu'un fil telégraphique, peut fort bien y produire un courant induit assez energique pour dominer le courant de la pile. M. Zantedeschi croit qu'en procurant à ce courant aerien un écoulement facile dans le sol par des espèces de paratonnerres adaptés aux poteaux qui soutiennent les fils télegraphiques, on pourra non-seulement soustraire ces fils aux courants induits, mais encore les preserver, ainsi que les stations, des dangers de la foudre. Il pense surtout qu'en multipliant à la campagne les arbres eleves, ces conducteurs naturels et économiques dechargeraient assez les couches inférieures de l'air du fluide electrique, pour empêcher la formation de la grêle, et qu'ils epargneraient ainsi aux cultivateurs les dommages si considérables des tempêtes et de la foudre. »

L'opinion de M. Zantedeschi étant parfaitement identique avec la nôtre, sauf le remplacement des arbres élevés par de petits paratonnerres, placés de distance en distance et dans certaines positions parfaitement indiquées par les courants ordinaires des orages, il convient d'examiner en premier lieu l'opinion de M. J. Boltshauser dont les conclusions sont tout-à-fait défavorables à cette théorie, et je vais tâcher d'y répondre article par article.

M. Boltshauser dit que « l'auteur du mémoire a su, « par un heureux choix d'observations, vivement intéresser le lecteur, et ménager une certaine probabilité « de succès à ses paragrêles ; nous devons lui savoir « gré d'avoir attiré l'attention sur cette question quoique, à notre avis, elle soit loin d'être résolue. »

Puis il ajoute :

Première question. « Est-elle due (la grêle) à l'action directe de l'electricité atmosphérique, ou à un abaissement général de température, ou à ces deux circonstances à la fois ?

Deuxième question. « Si, dans bien des cas, la grêle est précedee de phenomènes électriques, il y en a d'autres où le contraire a lieu. Tout le monde sait que pendant beaucoup d'orages nous n'avons que de la pluie, et que pendant d'autres la grosseur de la grêle ne correspond ni à la tension du fluide électrique, ni aux variations de cette tension. Je me borne à citer ici l'exemple que le hasard me met sous les yeux au moment même où j'écris ces lignes. On lit dans le *Journal des Debats* du 29 avril 1859 : « Hier entre 2 et 3 heures de l'après-midi, une grêle assez abondante est tombée à Paris. Cette grêle a été suivie de quelques coups de tonnerre. »

Réponse à la première question :

Sans pouvoir affirmer que la grêle soit due à l'action directe de l'électricité, nous ne pouvons que raisonner d'après les observations faites et qui constatent d'une manière générale que la grêle ne se manifeste qu'en été, dans la saison et aux heures où l'état électrique de l'atmosphère éprouve les plus grandes oscillations : la grêle tombe toujours au commencement des averses qui se réduisent ensuite en pluie dès que le nuage électrique a pu être déchargé ; *elle ne se forme jamais qu'après plusieurs jours sereins* qui ont interrompu la communication de la terre avec les parties supérieures de l'atmosphère : ce fléau est presque toujours précédé par les éclats de la foudre, et leurs redoublements annoncent une augmentation de violence dans les averses de la grêle : enfin les nuages à grêle sont serrés en forme de colonnes et de boules dont les bords sont tranchés et bien isolés, comme si les vésicules aqueuses étaient soumises à une force extérieure qui tendît à symétriser leur forme, et qui ne peut être que l'électricité accumulée à la surface du nuage. Quant à l'abaissement général de la température, nous ne pouvons pas nous rendre raison de ce phénomène, puisqu'il résulte de nos expériences *que la grêle se forme dans les parties inférieures de l'atmosphère.*

On nous demandera, sans doute, quelles preuves nous en donnerons? Voici ma réponse : pourquoi les montagnards et un grand nombre de voyageurs qui parcourent les montagnes voient-ils si fréquemment les tempêtes ravager les vallées qui sont au-dessous d'eux tandis qu'eux-mêmes jouissent du plus beau ciel, etc.?

Ainsi, nous sommes parfaitement de l'avis de M. Zantedeschi en croyant que la grêle se forme habituellement dans les parties inférieures de l'atmosphère.

Réponse à la deuxième question :

Il est vrai, mais il est très rare que la grêle tombe quelquefois sans être précédée par des coups de tonnerre.

Pour répondre à cette proposition, je puis certifier que trois fois dans ma vie j'ai vu et entendu, un jour d'orage, les éclairs et les tonnerres qui se succédaient avec une effroyable rapidité autour de la *Dent de Granier*, montagne qui est à près de vingt kilomètres de distance de la commune de Cruet d'où j'observais ce phénomène. Au-dessus de ma tête, le ciel était à peine caché par quelques nuages qui couraient dans toutes les directions avec une grande vitesse..... lorsqu'un coup de vent épouvantable survint et qu'une colonne de gros nuages blancs fut emportée comme un tourbillon de la *Dent de Granier* sur Cruet et vint fondre sur ma commune en couvrant le sol, sur une large surface, d'une couche assez épaisse de grêlons gros comme des noisettes. J'ai vu arriver le nuage colossal ; j'ai entendu l'orage, et pas un coup de tonnerre n'avait encore grondé au-dessus de moi. J'ai donc supposé que la grêle s'étant formée sur Granier au milieu des éclats de la foudre, avait été emportée par cet ouragan épouvantable, en traversant l'espace qui nous séparait en moins de deux minutes, et avait fini par tomber sur Cruet au moment où l'orage n'avait plus assez de puissance pour emporter un poids aussi lourd! Le fait raconté par le *Journal des Débats* peut donc fort bien avoir eu les mêmes causes, et il serait encore facile de faire prendre des renseignements sur ce phénomène tout récent, afin de savoir si à 15, 20 ou 30 kilomètres de Paris, un grand orage n'a point éclaté au même instant, en s'assurant de la direction de l'orage. Ce phénomène, que j'ai observé trois fois dans ma vie, m'avait vivement frappé, et lorsqu'en 1824 et 1825 nous fîmes l'essai des paragrêles à pointes métalliques, nous avions déjà le pressentiment du fait annoncé, et il nous paraissait indispensable de garnir toutes les sommités des montagnes soit leurs échancrures, puisque c'est ordinairement là que se forment et passent les orages. Car, pourquoi les orages à grêle passent-ils toujours (les exceptions sont excessivement rares) d'une vallée à l'autre, en suivant les gorges et les cols qui les unissent? Pourquoi la grêle arrive-t-elle à Saint-Alban près Chambéry, spécialement par Saint-Saturnin et par Saint-Louis-du-Mont? A La Thuille, par Saint-Michel et les Gués? A Montmélian et à Cruet, par la grande échancrure du Granier, par les beaux et par toutes les échancrures dont est dentelée la montagne qui domine la vallée au couchant? Pourquoi les habitants de Chindrieux

voient-ils les nuages à grêle, tantôt se former sous eux dans les marais de la Chautagne, tantôt accourir de France à la hauteur du roc de Culoz, et s'étendre sur tous les terrains inférieurs en épargnant le plus souvent un village placé près de la sommité du Colombier ?

Enfin, pour arriver à l'appui du système de paragrêlage naturel émis par le professeur Zantedeschi et qui consisterait *à laisser multiplier les arbres élevés dans les campagnes, qui serviraient de conducteurs naturels et économiques, déchargeraient assez les couches inférieures de l'air du fluide électrique pour empêcher la formation de la grêle;*

Nous disons : Pourquoi les vallées qui sont dominées par les montagnes dont les échancrures sont parfaitement boisées, sont-elles presque toujours exemptes de la grêle, telles que les vallées d'Albertville et autres ? Mais il est évident pour nous que des paragrêles métalliques ayant une très grande énergie d'action sur l'électricité, malgré la petitesse de l'appareil, doivent remplacer avec succès les grandes masses végétales dont la nature avait couronné toutes les hauteurs.

Troisième proposition. « Une longue expérience a demontre que les eclairs et les tonnerres peuvent se produire aussi bien la nuit que le jour, mais que la grêle, et surtout la grosse grêle, ne tombe que très rarement pendant la nuit. Enfin, et le cas n'est pas rare, on a vu tomber de la grêle sans qu'il y eut aucun phenomène visible d'electricité atmosphérique. Si aucun de ces cas n'exclut l'influence de l'electricite dans la formation de la grêle, ils tendent du moins à etablir une influence moins directe, ce qui rend très probable *l'action d'une autre cause étrangère à l'électricité.* »

Réponse à la troisième proposition :

Je suis parfaitement d'accord avec M. Boltshauser puisque j'ai dit que la grêle ne se manifeste qu'en été, *dans la saison et aux heures* où l'état électrique de l'atmosphère éprouve les plus grandes oscillations ; mais si le tonnerre se produit la nuit, l'abaissement de la température aidant, la quantité d'électricité contenue dans l'air et les nuages n'est plus suffisante pour pouvoir former la grêle, et si par hasard elle se forme, ce qui est très rare, ce n'est que dans un moment où l'intensité de la chaleur s'est maintenue tellement forte, qu'on a de la peine à respirer un air aussi brûlant et pour ainsi dire aussi volcanique. Quant à la formation de la grêle sans qu'il y ait eu un phénomène visible d'électricité, je ne puis y croire ; la grêle a pu, comme je l'ai dit, être transportée toute formée d'un lieu dans un autre et cela à une grande distance, mais le foyer où s'est formé l'orage a été préalablement soumis aux éclats de la foudre et du tonnerre. Qu'il y ait enfin une autre cause étrangère pour la formation de la grêle, je ne puis certainement pas dire le contraire, mais la cause principale, suivant moi, c'est l'électricité, et d'après M. Boltshauser, l'électricité ne jouerait qu'un rôle secondaire dans la formation de la grêle. Je saisis donc avec empressement cette déclaration et je dis à M. Boltshauser : puisque vous admettez l'électricité comme un des agents de la formation de la grêle, n'est-il pas évident qu'en partant du fait admis par tous les physiciens, que les pointes métalliques peuvent dépouiller un nuage de son électricité, on détruirait un des agents qui servent à former la grêle ? Et alors ne pourrait-on pas espérer d'empêcher sa formation ou tout au moins d'en diminuer la quantité, la grosseur, et enfin d'en amoindrir les effets désastreux ?

« *Il est permis de croire, écrivait M. Gay-Lussac en* « 1823, *que si les paratonnerres étaient très multipliés* « *sur la surface entière de la France, ils préviendraient* « *aussi la formation de la grêle, qui, d'après les obser-* « *vations de Volta, paraît être un véritable phénomène* « *électrique.*

M. le comte Chaptal cite un fait qu'il a constaté personnellement et qui vient parfaitement à l'appui de cette théorie.

Pendant une pluie d'orage, au milieu du mois d'août, un négociant épicier de Montpellier était dans sa cave à détourner l'eau qui sourdait à travers les lézardes de la muraille : il vit subitement cette eau se convertir en glace, sous l'influence d'un violent coup de tonnerre qui ébranla la maison. M. Gouvert, docteur médecin très distingué de Chambéry, a entendu raconter ce fait par M. Chaptal et en a parlé plusieurs fois à mon ami Saint-Martin.

Des voyageurs ayant vu, pendant une ondée, le tonnerre tomber à une petite distance devant eux, trouvèrent dans le point où l'explosion s'était portée, un creux rempli d'eau dont la superficie était glacée. Ces deux observations semblent de la plus haute importance en faveur des paragrêles : quant au mode d'action de l'électricité dans le phénomène, il est, jusqu'à présent, complètement inconnu.

Quatrième proposition. « On voit tomber tous les printemps de la neige sous forme de gros plombs de chasse. Ces grains arrondis et assez condensés tiennent le milieu entre la neige en flocons et la grêle. Jamais on ne les voit tomber en hiver, jamais en ete, et jamais accompagnes, de près ou de loin, de quelque phenomène électrique sensible. Evidemment, la neige en flocons, la neige en grain et la grêle sont les nuances d'un même phénomène ; dans la formation de la neige, l'agent prépondérant c'est la basse temperature ; dans la formation de la grêle, c'est, admettons-le, l'electricité : donc ces deux agents interviennent, à divers degres d'intensité, dans toutes les congelations qui s'effectuent dans l'atmosphère. »

Réponse à la quatrième proposition :

Il est vrai que chaque printemps on voit tomber de la neige sous forme de gros plombs de chasse. Ces grains sont arrondis et assez condensés ; mais au lieu d'être transparents comme de la glace, ils sont très opaques, et je ne puis attribuer leur formation qu'à une recrudescence de froid. Je suis cependant forcé d'ajouter que j'ai vu tomber très souvent pendant l'hiver de ces grains arrondis en forme de gros plombs de chasse, mais jamais en été, car l'électricité étant l'agent prépondérant de la formation de la grêle, ces petits grains ne sont plus opaques, mais sont plus gros, plus durs et plus transparents, et sont changés en grêle.

Cinquième question. « Quoique la théorie de Volta, concernant la formation de la grêle, n'ait eté confirmee jusqu'à present par aucune experience ou observation directe, nous l'acceptons comme expliquant le phénomène d'une manière simple et naturelle. D'après cette theorie, des gouttelettes d'eau se congèlent dans l'atmosphère entre des nuages charges des fluides electriques contraires. Aussitôt que cette poussiere de glace est formee, les nuages l'attirent et la repoussent, et produisent ainsi, par l'agglomeration, un grossissement des grelons jusqu'à ce que ceux-ci l'emportent par leur poids sur la force des fluides électriques et tombent à terre. »

Réponse à la cinquième question :

Sans vouloir nous permettre de juger la théorie de Volta, qui a indiqué le ballotage des grêlons entre deux nuages différemment électrisés, comme une des causes possibles du phénomène, nous ajouterons l'hypothèse

que, dans la série des explosions qui souvent composent les éclats d'un coup de tonnerre, chaque explosion produit une couche de glace autour *des grêlons à portée*, ce qui expliquerait la différence de grosseur des grêlons dans une même averse. Il n'est d'ailleurs point nécessaire que la grêle tombe de très haut, dans un nuage aussi fortement condensé que le sont les nuages à grêle, et au milieu d'une pluie très abondante, pour rencontrer un grand nombre de gouttes d'eau et s'envelopper d'autant de couches concentriques. Au surplus, un fait que nous ne savons point expliquer ne détruit point un fait que nous pouvons constater: ainsi nos preuves de l'abaissement des nuages à grêle subsistent, quelque insoluble que pût être encore aujourd'hui la théorie de Volta.

Sixième proposition. « Si les choses se passent réellement ainsi, la grêle est due à l'electricite latente, car les fluides contraires de deux nuages voisins doivent nécessairement se neutraliser, et cela explique parfaitement pourquoi nous avons quelquefois de la grêle sans eclairs et sans tonnerres. Mais alors la decharge de ces nuages, au moyen de paragrêles, est impossible, ou excessivement lente, et par consequent sans influence marquée sur la formation de la grêle. »

Réponse à la sixième proposition :

L'action des pointes métalliques sur les nuages et sur l'électricité latente ne nous paraît point aussi impossible ou aussi excessivement lente que le croit M. Boltshauser, car, malgré l'assurance qu'on nous donne que l'action d'une pointe de paratonnerre ne s'étend qu'à 20 mètres de distance, il faudrait alors que les pointes des paragrêles s'approchassent à 20 mètres des nuages pour agir sur eux d'une manière active.

En admetttant que l'action directe de la pointe ne s'étende qu'à 20 mètres de distance pour l'électricité atmosphérique ordinaire, une observation de M. Gay-Lussac nous fournit le moyen de démontrer que l'influence réelle doit s'étendre beaucoup plus loin.

« Lorsqu'une couche d'électricité est répandue sur « un corps conducteur, elle ne peut se porter sur un « autre corps à travers l'atmosphère, qu'en soulevant « la masse d'air qui appuie sur le premier corps à la « surface duquel elle se trouve ainsi contenue par la « pression mécanique de l'atmosphère : mais pour pas- « ser d'une masse d'air dans une autre masse d'air « contiguë, la pression atmosphérique s'équilibrant « autour de l'électricité, la force *cohibante* est considé- « rablement diminuée, et le mouvement du fluide de- « vient beaucoup plus facile *(Annales de physique et de « chimie,* mai 1825). »

Donc, si une pointe métallique désélectrise une sphère de 20 mètres de rayon, le fluide électrique des parties contiguës affluera successivement et à mesure dans cette sphère, pour y subir l'action de la pointe : ce mouvement du fluide aura surtout lieu dans les parties supérieures, parce que l'air, en devenant moins dense, est par cela même moins mauvais conducteur.

Donc, en distribuant, par exemple, à 150 mètres de distance entre elles, des pointes métalliques à la surface du terrain, la couche d'air intermédiaire qui est placée à 75 mètres des pointes, se trouve dans un état électrique beaucoup moins intense que si les pointes n'existaient pas. Il en est de même dans le sens vertical, jusqu'à une hauteur qu'il est impossible d'assigner avec précision.

D'ailleurs les nuages à grêle ne sont pas à une grande élévation.

Donc, il n'est point absurde de croire qu'en arrivant au-dessus d'un terrain paragrêlé, les nuages rencontreront en beaucoup moins grande quantité *un des éléments* de la grêle, et que dès lors il ne la formeront que dans un état de demi-congélation, ou qu'enfin ils verseront de l'eau entièrement liquide, suivant l'intensité plus ou moins grande de l'électricité inhérente aux nuages et de celle qui reste dans l'air.

Septième proposition. « Il reste encore à examiner quelle est l'influence de la température dans la formation de la grêle. Ici les observations nous manquent complètement et nous sommes entièrement réduits aux hypothèses ; nos conclusions seront donc d'autant plus probables que les suppositions elles-mêmes s'écartent moins du vrai et du possible. La température moyenne des trois mois d'été est, dans nos contrees, de 16° à 18°, soit de 20° à 22° pendant le jour, et de 12° à 14° pendant la nuit.

« Si, comme Gay-Lussac l'a observé dans son ascension aérostatique, à une elevation de 174 mètres correspond un abaissement de temperature de 1°, la température moyenne doit être entre 0° et 10° à une hauteur de 1,000 à 2,500 mètres, région où la grêle se forme ordinairement. D'où il résulte que parfois, et la nuit presque toujours, la temperature doit descendre au-dessous de zero. La condensation des vapeurs aqueuses est alors très rapide, et les particules d'eau se réunissent promptement en gouttes de pluie qui, en raison de leur grosseur, parcourent la region froide de l'atmosphère avant d'être gelees ; et voilà pourquoi nous avons souvent le jour, et presque toujours la nuit, des orages sans grêle. »

Réponse à la septième proposition :

Comme M. J. Boltshauser le dit lui-même, nous ne pouvons expliquer l'influence qu'exerce la température dans la formation de la grêle, et nous sommes réduits aux hypothèses. Alors nous disons de nouveau que la grêle ne se formant pas dans les régions élevées, l'abaissement de la température n'est plus pour nous une cause prépondérante dans sa formation pendant le jour ; car si nous avons des orages sans grêle, c'est toujours à la plus ou moins grande quantité d'électricité contenue dans les nuages que nous devons attribuer ce phénomène.

Conclusions de M. J. Boltshauser :

« De toute cette théorie résulte une complète impossibilite d'empêcher la formation de la grêle par les paragrêles proposés. Et, en effet, les essais tentés en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, sont toujours restes sans resultat ; de sorte qu'aujourd'hui les paragrêles rencontrent partout une incrédulité qui malheureusement n'est que trop fondée sur l'expérience. S'il existe des lieux privilegies où il ne grêle presque jamais, cette circonstance n'est pas due à l'action abductrice des arbres, des rochers etc., mais à la conformation des montagnes qui, en modifiant la direction des vents, chassent les nuages orageux plutôt d'un côté que de l'autre, et tandis que certaines localités sont naturellement protégées, d'autres sont presque regulièrement exposées aux ravages de la grêle. »

Réponse aux conclusions de M. J. Boltshauser :

Je ne puis être que très surpris des conclusions de M. Boltshauser qui, cependant, croit comme nous que l'électricité est un agent prépondérant qui contribue à la formation de la grêle, accompagné, dit-il, d'un autre agent qui est encore inconnu. Or, si nous admettons que l'agent connu puisse être modifié et amoindri le plus possible, cette perturbation dans les causes qui paraissent produire la grêle ne pourrait-elle pas en empêcher la formation, ou tout au moins en diminuer la quantité et la grosseur ? N'est-il pas reconnu que les pointes métalliques attirent l'électricité qui est dans l'air, et que ces pointes étant en communication avec la terre

au moyen d'un conducteur en fil de fer, peuvent décharger l'air atmosphérique d'une certaine quantité d'électricité pour la verser dans le réservoir commun qui est la terre?

Il est vrai que dans les années 1824 et 1825 on a fait des essais de paragrêlage en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, et je puis ajouter en Savoie, mais je n'accorde pas à M. Boltshauser que ces essais aient tous été sans bons résultats... J'ai fort heureusement conservé des documents positifs sur les phénomènes les plus remarquables observés à cette époque, et ma conscience m'oblige à en citer quelques fragments.

M. Thollard affirme que, dans le département des Hautes-Pyrénées, des communes entières ou des fractions de communes par lui désignées nominativement, et paragrêlées par ses soins, ont été garanties à telles ou telles dates d'un fléau qui a abîmé les récoltes voisines non paragrêlées.

M. Crud assure avoir observé les mêmes phénomènes dans les environs de Bologne. Lorsque ces savants déclarent avoir vu de la grêle neigeuse tomber dans l'intérieur des espaces garnis de conducteurs électriques, pendant que le cercle extérieur était battu par des grêles sèches et violentes; lorsqu'ils publient que leur voisinage s'empresse d'adopter une invention d'abord vivement combattue, peut-on supposer facilement qu'ils se soient trompés ou qu'ils aient voulu tromper les autres? Peut-on présumer que, s'ils avaient propagé des erreurs, des voix nombreuses ne se fussent élevées pour les contredire?

Dans les environs de Lausanne et de Berne, les paragrêles placés en 1825 avaient produit des effets si avantageux, que les communes voisines des parties paragrêlées réclamèrent immédiatement l'application du même moyen. Il en fut de même à Bologne et à Tarbes.

Dans le Beaujolais, dans le département du nord, des expériences donnèrent des résultats frappants: les journaux de l'époque sont là pour attester la vérité des faits que j'avance.

Enfin, aux portes de Chambéry, plusieurs observations ont démontré que l'action des paragrêles sur les nuages n'est point une illusion.

Le 5 août 1825, l'horizon, couvert de nuages amoncelés que déchiraient les éclats de la foudre, annonçait un orage de grêle. Les nuages, poussés par les vents sur trois colonnes, se précipitèrent sur Saint-Alban et sur Saint-Jean-d'Arvey, communes paragrêlées, à la hauteur des prés du Nivolet qui était couvert de nos conducteurs: les tonnerres cessèrent immédiatement de gronder sur ce point, mais ils continuèrent dans la commune des Déserts, située au-delà des paragrêles. La pluie tomba toute l'après-midi et une partie de la nuit, avec la plus grande violence. Dans les communes environnantes non paragrêlées et sur les limites de Saint-Alban et de Saint Jean-d'Arvey, communes qui sont séparées par la petite vallée de la Doria, non paragrêlée, il tomba quelques grêlons qui pénétrèrent du côté de Saint-Alban, dans la première ligne de paragrêles: la pluie était excessivement froide et plusieurs agriculteurs remarquèrent qu'elle était mélangée de flocons neigeux et à demi-congelés.

Le même jour, à Montmélian qui était paragrêlé, même phénomène et cessation complète de tonnerre. *J'ai vu*, dans l'après-midi de ce même jour, les pointes métalliques placées sur l'ancien fort de Montmelian briller comme par secousses, d'une lumière étincellante.

Dans la commune de Cruet, contiguë à celle de Montmélian et aussi paragrêlée jusque vers les sommités, les tonnerres ont été extrêmement rares, tandis qu'ils éclataient avec beaucoup de violence sur les communes voisines. Postérieurement, les sommités de Montmélian étaient garnies de conducteurs, que diverses personnes ont vus à plusieurs reprises couverts d'aigrettes lumineuses.

Ces faits isolés n'étaient assurément pas décisifs; mais réunis à ceux que les relations étrangères rapportaient, ils leur donnaient et en recevaient une force *qui n'aurait dû être détruite que par des faits contraires et bien constatés*.

En Italie, M. Beltrami, curé de Rivolta près Lodi, ardent propagateur de la découverte, avait publié une brochure où il consignait de la manière la plus détaillée et la plus probante trente-deux faits, tous conformes entre eux et d'un haut intérêt, constatés dans les nombreux paragrêlages de l'ex-royaume Lombardo-Vénitien.

En Suisse, M. Chavannes avait réuni onze observations analogues.

En Piémont, M. Perucca, à Canetto près de Voghera, avait obtenu de semblables effets.

En France, dans les environs de Lumbin (Isère), ces mêmes effets s'étaient produits à la fin de juin 1825.

En Savoie, dans les environs de Cruet et de Montmélian, à la fin du même mois de juin et au commencement de juillet, la grêle a frappé deux fois dans les environs des paragrêles, sans dépasser la première ligne de ces appareils; et, chose remarquable, c'est que les premiers paragrêles placés sur *Galoppe*, qui domine la commune de La Thuille, reçurent une averse de grêlons; mais le nuage, en passant sur les lignes inférieures, se déchargeant de son électricité, des flocons neigeux tombèrent à mi-montagne, et plus bas une pluie violente mais très froide. D'après l'avis de plusieurs montagnards qui se trouvaient sur la sommité la plus élevée de *Galoppe*, ils jouissaient d'un soleil magnifique pendant que la foudre grondait sous leurs pieds.

En juillet 1824, la sommité de Nivolet se montrait au-dessus des nuages pendant que tombait une grêle épouvantable. D'autres exemples authentiques sont rapportés par M. Beltrami (*Manuale teorico pratico sulla formazione de' temporali et sulli paragrandini. Treviglio messagi*, 1825, pag. 19.)

Enfin, toutes les communes des Hautes-Pyrénées, qui les premières ont adopté les paragrêles, ont continué pendant plusieurs années à ne point souffrir du terrible fléau qui tant de fois les réduisit aux plus tristes expédients. En août 1825, le vignoble de Cercié (Rhône), paragrêlé, a pareillement été épargné et n'a reçu que de l'eau et une substance neigeuse au milieu de plusieurs communes abîmées par la grêle. (*Ann. linn.*, mai 1826, vol. V, page 179).

Il en a été de même dans le Frioul, la Carinthie, la Carniole et la Basse-Autriche. (*Id.*, page 190).

Je termine ces citations en disant que si l'électricité contribue à la formation de la grêle, comme j'en ai la conviction profonde, on devrait adopter un paragrêle

général sur une trentaine de départements où la grêle fait ordinairement des ravages. On arriverait, par ce moyen, à résoudre le plus grand problème des temps modernes et on éviterait aussi les trombes ou averses locales dont les eaux funestes s'accumulent sur un seul point, entraînent la récolte et le sol, et détruisent jusqu'aux espérances des générations à venir ; car l'électricité ne pouvant plus se condenser sur un point particulier, se trouverait partout en équilibre, et la distribution des eaux devrait suivre la même loi.

On m'adressera, sans doute, la question suivante : Après avoir obtenu de si beaux résultats, comment est-il possible qu'on ait pu abandonner les paragrêles?

A cette question toute naturelle, je réponds : Quelques résultats négatifs dans certaines contrées; la mauvaise distribution des appareils qui en général étaient placés trop bas, et la négligence des administrations municipales de renouveler les bois qui supportaient les appareils métalliques et de remplacer ceux qu'on avait pris, puis la stupidité d'un grand nombre de cultivateurs qui regardaient le paragrêlage comme diabolique et antichrétien ; enfin, les voleurs de campagne qui coupèrent presque tous les fils conducteurs pour leur service particulier, tout contribua donc à négliger l'entretien des paragrêles... D'ailleurs, il ne grêlait presque plus dans les communes paragrêlées, et on ne pensa plus à la grêle. Voilà bien l'espèce humaine dans toute sa vérité...

Ajoutons enfin que le savant Arago n'avait encore point manifesté d'*opinion favorable sur ce nouveau système*. Cependant, en rendant compte des observations du capitaine Scoresbi, et de la presque *nullité de l'électricité atmosphérique dans les régions circompolaires, où il ne grêle jamais*, il avait dit : le fait paraît indiquer que l'électricité est nécessaire à la formation de la grêle. (*Feuille du canton de Vaud*, n°s 152 et 153, ann. 1825, pag. 243, etc.)

En terminant, je prie M. Boltshauser de m'accorder toute son indulgence et de me pardonner cet ancien enthousiasme de *paragrêleur convaincu*. Je m'incline d'avance avec résignation, si la science me prouve que l'électricité n'agit en aucune manière dans le phénomène de la formation de la grêle.

Cruet, 30 juin 1860.

Fleury LACOSTE,

President de la Societé centrale d'Agriculture de la Savoie.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons sous les yeux un petit livre destiné aux établissements d'instruction publique et que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs; ce sont les *Premiers éléments de cosmographie*, par M. J. L. Bounel, professeur à l'Université de Lyon (1).

Ce précieux petit ouvrage, qui en est à sa seconde édition, est fait sur un plan qui diffère notablement de celui qui a été suivi jusqu'à ce jour par tous les auteurs de *traités d'astronomie*. Il est divisé en dix livres précédés d'une introduction. Cette dernière est un résumé de la constitution générale de l'univers. Les huit premiers livres sont consacrés à l'étude particulière du soleil, de la terre, de la lune et des autres corps de l'univers ; les deux derniers contiennent la description des instruments usuels de l'astronomie avec ses applications. Neuf planches accompagnent le texte.

L'auteur, avec une modestie qui l'honore, avoue que le plan qu'il a suivi a déjà été tracé par d'autres écrivains, tels que le P. Gratry, dans son ouvrage intitulé *Logique*. Mais s'il a su utiliser ce plan pour les études universitaires, s'il a mis à la portée de tout le monde la description des phénomènes célestes, en la débarrassant des calculs mathématiques compliqués qui font de l'astronomie une science étrangère à bien des personnes, M. Bonnel n'a-t-il pas rendu un service signalé non seulement à la jeunesse des écoles, mais encore aux gens du monde?

Dans les hautes sphères de la littérature et de la science, on prête généralement peu d'attention aux œuvres modestes et souvent si profondes qui s'adressent à la jeunesse; c'est là un grand tort et une faute impardonnable ; l'homme qui consacre ses veilles et son savoir à guider et à former les jeunes intelligences, mérite une grande considération, parce que c'est dans ses mains que se trouve l'avenir. Nous savons que le mouvement perpétuel de l'intelligence ne peut pas plus s'arrêter que le mouvement des astres ; mais comme l'univers lui-même est conduit par une volonté puissante, l'intelligence, elle aussi, a besoin d'un guide qui lui imprime le mouvement le plus propre à lui assurer une marche progressive et dégagée de tout ce qui peut occasionner des chocs désastreux entre les différents corps de la société. Ce guide n'est autre que l'homme qui s'empare de l'intelligence au moment où elle prend son essor, et qui la conduit avec patience et dévouement à travers ce dédale d'idées nouvelles qu'elle ne peut encore classer, jusqu'à l'instant où elle est appelée à juger elle-même les choses.

Cet homme-là, à nos yeux, est le plus méritant de tous ; quelque modeste qu'il soit, nous lui donnerons toujours le pas sur ceux que l'on a coutume d'encenser outre mesure et qui ne font peut-être pas la moitié de ce qu'il fait pour l'humanité.

Si ces lignes tombent sous les yeux de M. Bonnel, il voudra bien en prendre la part qui lui revient.

— Voici venir une vieille connaissance, Claude Genoux, que nous croyions perdu, ou à la recherche d'un nouveau monde. Il a donné signe de vie en publiant une brochure : *Le percement des Alpes et la Savoie française*, éditée chez Dantu, l'éditeur obligé de toutes les brochures. Genoux prouve que le percement du Mont-Cenis est d'une égale nécessité pour la France et pour l'Italie; nous ajouterons, nous, que ce travail gigantesque (œuvre d'un homme que nous appelons notre ami avec un juste motif de fierté, M. Sommellier), sera plus utile à l'Italie qu'à la France, par ce motif que l'Italie pendant longtemps encore aura besoin de l'appui de la France pour procéder à son organisation complète : cet appui, nous en avons le ferme espoir, ne fera pas défaut, chaque fois que les circonstances le demanderont.

Après avoir traité la question de chiffres, Genoux aborde celle de l'annexion de la Savoie à la France, et pour nous faire comprendre combien il compte sur l'avenir pour la prospérité de la vieille Allobrogie en général, et celle de la Maurienne en particulier après la

(1) Paris, 1860, chez Dezoby, E Magdeleine et Cie, libraires, 78, rue des Ecoles, et chez les principaux libraires de France.

percée des Alpes, il nous dépeint un chef-lieu de commune en 1870 ou 1875, peut importe la date; ce ne sont que maisons coquettes, *squares*, manufactures, roues, hautes cheminées, locomotives, en somme un vrai paradis terrestre, habité par une foule d'Adam et d'Eve vêtus comme des millionnaires.

Jusque-là c'est très bien ; mais ce que nous reprocherons à C. Genoux, c'est d'être revenu sur cette question ridicule de la *pauvreté proverbiale*, de la *misère*, etc., de la Savoie. Ne dirait-on pas que nous mourons de faim, et que nous avons besoin qu'on nous donne la becquée comme aux petits des oiseaux, à nous qui payions, bon an mal an, quelque chose comme douze millions d'impôts au gouvernement sarde ! Ce *compliment*, qu'on nous adresse chaque jour de Paris, ne nous touche guère lorsqu'il part d'une plume étrangère à nos contrées; mais lorsqu'il est débité par un *naturel* (puisque sauvage il y a), la chose devient plus grave, parce qu'on peut croire que c'est la vérité. Or, Genoux sait très bien que les habitants de quelques-unes de nos vallées seulement émigrent chaque année pour le motif de pauvreté, et que beaucoup même le font par habitude, par coutume, pour faire leur *tour de France*. Oui, la Savoie est plus riche que beaucoup d'autres départements de la France; elle a certes des progrès à faire, mais il est incontestable qu'une foule de contrées françaises sont plus arriérées qu'elle. Que l'on parcoure une grande portion de la Savoie et toute la Haute-Savoie, et l'on dira si ces vallées, ces plaines, ces montagnes et ces collines, car il y a de tout cela, ne sont pas riches en moissons, en mines, en carrières, en forêts, en tout ce qui fait la prospérité d'un pays ? On dira si presque tous les paysans n'y sont pas propriétaires du sol qu'ils cultivent, ce qui n'existe pas dans la plupart des départements? On dira si l'instruction primaire n'y est pas aussi répandue qu'ailleurs? On dira.... on dira..... Après tout, on dira ce qu'on voudra..... Mais la comédie dure depuis assez longtemps, et la Savoie est lasse ! A bon entendeur salut !

— *Va-t-en voir s'ils viennent Jean*, tel est le titre d'un nouveau petit livre de M. Joseph Dessaix, l'auteur de la *Savoie historique et pittoresque* et le rédacteur de *Le Nymphe des Eaux*. Celui-là au moins venge la Savoie de toutes les histoires fantastiques que l'on débite sur son compte ; il fait restituer à son pays ce qui lui appartient, le Mont-Blanc entre autres, que certains touristes annexent à la Suisse sans le consulter. Tout cela est fait avec esprit, tout cela est empreint d'une saveur locale qui réjouit le cœur d'un véritable Savoisien. Notre ami Dessaix compte dorénavant parmi les vengeurs de la vieille Allobrogie.

— Avant de terminer nous devons signaler les dernières publications de la société d'histoire de Chambéry, qui feront partie du tome IV de ses *Mémoires* : 1° Un mémoire inédit sur la construction du fort de l'*Annonciade*, près de Rumilly; ce travail a été découvert et offert par M. Croisollet, notaire à Rumilly; 2° *Essai historique par le P. Pierre Monod, dans lequel il fait voir que la Savoie n'est point et n'a jamais été fief de l'empire*, édité par M. A. Dufour, major d'artillerie. Ce mémoire a été copié dans les archives du royaume à Turin et fait partie des manuscrits du P. Monod, oubliés par Grillet; 3° La continuation des *Documents inédits relatifs à la Savoie*, publiés par M. A. Dufour. La dernière livraison contient vingt lettres de franchises accordées par les princes de Savoie dans les XIIIe et XIVe siècles à différents bourgs de la Savoie, et à d'autres qui se trouvent aujourd'hui dans le département de l'Ain et en Suisse.

On voit que la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry poursuit son œuvre avec une ardeur qui mérite les plus grands éloges.

Jules PHILIPPE.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 28 juin, l'Academie française a renouvelé son bureau. Ont éte nommés : directeur, M. Lebrun; chancelier, M. Empis.

L'Académie française a accordé des prix Montyon cette année aux ouvrages suivants : le *Chancelier d'Aguesseau*, par M. Francis Monnier ; les *Ennemis de Racine au XVIIe siècle*, par M. F. Deltour, les *Mémoires d'Antoine, ou Notions populaires de morale et d'économie politique*, par M. A. Rondelet ; et *Pellisson, étude sur sa vie et ses œuvres*, par M. Marcou.

Dans sa séance du 29 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu au nombre de ses membres M. Miller, en remplacement de M. Philippe Le Bas.

Dans la même seance, M. Gherard, de Berlin, a été élu associé étranger, en remplacement de M. le comte Borghesi.

L'Academie imperiale des sciences de Lyon met au concours les sujets suivants :

1° *Histoire de l'exploitation des gîtes métallifères du Lyonnais et du Beaujolais ;* une triple medaille d'une valeur de 900 fr.

2° *Histoire des associations ouvrières à Lyon, jusqu'à nos jours (colléges, confréries, compagnonnages,* etc.) ; une médaille d'or de la valeur de 1000 fr.

3° Prix de poesie : *Réunion de la Savoie à la France ;* une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

Le concours sera clos le 31 mars 1861.

Un jeune archéologue, M. François Lenormant, continue, sous les auspices du gouvernement français, les fouilles commencées en Grece par son regrettable père. Il a entrepris de deblayer les propylées d'un des temples les plus célebres de la Grèce antique, du grand temple de Cerès à Eleusis. Ces fouilles ont deja donné des resultats importants, grâce aussi à l'appui du gouvernement grec ; l'escalier des propylees, la façade, le soubassement du petit temple d'Artemis Propylæ, les restes de deux autres petits temples sont déblayes.

M. François Lenormant croit avoir retrouvé le fameux puits sacré *Callichoros*, dont parle Pausanias (Liv. I, Chap XXXVIII). Dans une des maisons démolies pour opérer les fouilles, on a decouvert les restes d'un quatrieme petit temple d'ordre corinthien, et une foule de chapiteaux, de colonnes, des inscriptions en grand nombre, des bas-reliefs votifs, des medailles en bronze et une très belle statue de femme.

Sous le titre de *Biographies bénédictines*, dom Onésime Menault, membre de la Congregation de France, a entrepris de publier des notices biographiques sur les personnages les plus illustres de l'Ordre de Saint-Benoît. La vie de saint Guilhem, ami de Charlemagne, et celle de saint Benoît d'Aniane, l'un des restaurateurs de l'Ordre, ont été mises en vente à la librairie Douniol.

Un peintre allemand, M. Amberger, a découvert à Bâle, dans un coin de la boutique d'un marchand de bric-à-brac, un portrait, reste inconnu jusqu'ici, de Schiller La parfaite ressemblance en ayant ete constatée par la fille du grand poète, Mme la baronne de Gleichen, le grand-duc de Saxe-Weimar en a fait l'acquisition et l'a envoyé au Schiller-Haus de Weimar.

Pour la chronique, J Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 8 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Août 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire. — Les gloires de la Savoie : III. *Le premier grammairien français a été un Savoyard*, par M. J. Philippe. — Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet Dupin (suite), de M. J. Replat. — Quelques inscriptions recueillies à Annecy (suite), par M. F. Rabut. — Reponse aux observations de MM. Zantedeschi et Fleury Lacoste, par M. J. Boltshauser. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Troisième article)

Le premier grammairien français a été un Savoyard

Parmi les auditeurs des cours professés dans le sein de l'Académie Florimontane d'Annecy, on remarquait un jeune homme au regard intelligent, à l'air agréable, aux manières douces et de bon ton ; c'était plaisir que de voir avec quelle attention il écoutait les dissertations philologiques de François de Sales et d'Antoine Favre, avec quelle ardeur il cherchait à bien comprendre les règles du *bien dire* posées par ces deux illustres écrivains. Ce jeune homme n'était rien moins que le futur auteur des *Remarques sur la langue française*, le second fils du président Favre ; il se nommait Claude Favre de Vaugelas.

Né à Chambéry en 1585, Vaugelas avait suivi son père à Annecy, en 1595, lorsque le célèbre jurisconsulte était venu occuper la place de président du conseil de Genevois. Etant dans l'âge où le travail intellectuel doit commencer son œuvre, Vaugelas suivait les cours de l'Académie, et son père exigeait qu'il en tirât un profit réel, en se pénétrant des principes du beau langage, du langage honnête et de bonne société, personnifié dans l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Notre jeune étudiant, travaillant sans relâche et avec fruit sous les yeux de son père, sentit alors naître en lui ce feu sacré qui ne l'abandonna plus, et qui lui valut la récompense la plus douce pour l'homme de science et d'étude : la célébrité vraie et durable.

Ainsi se formait dans une petite ville de la Savoie, de ce pays *misérable et sauvage*, au dire de certaines gens, l'homme qui, le premier, devait poser des règles précises à la langue française, celui qui devait mettre la première main au *Dictionnaire* de l'Académie française, dont il devait être aussi un des premiers membres !

En 1618, Vaugelas alla à Paris, où son nom le fit admettre à la cour ; il y jouit immédiatement d'une pension de 2,000 livres dont son père avait été gratifié par Louis XIII, et il devint chambellan de Gaston d'Orléans qu'il suivit un peu partout. Homme d'esprit et de bonnes manières, très galant auprès des dames, qualité essentielle dans une cour où la galanterie trônait en reine, bien fait de sa personne, parlant très bien, notre chambellan obtint un succès complet. Malheureusement, la pension ne fut pas toujours régulièrement payée, et comme les succès de salons ne nourrissent pas, Vaugelas dut accepter la charge de gouverneur des trois enfants de Mme de Carignan, épouse du comte Thomas de Savoie-Carignan. Deux de ses élèves étaient sourds et muets ; le troisième ne l'était pas, mais sa mère, par une originalité incompréhensible, ne voulait pas qu'il parlât ! Ce jeune enfant devait devenir le père de l'illustre prince Eugène, qui fut repoussé de la cour à cause de ses difformités, et qui se vengea si cruellement plus tard de ce dédain sur la France. Une pareille position, il faut l'avouer, était singulière pour Vaugelas, et elle donna lieu à cette remarque très judicieuse de la marquise de Rambouillet : « Quelle destinée pour un homme « qui parle si bien et qui peut si bien apprendre à par- « ler, d'être gouverneur de sourds et muets ! » Et cet état de choses était d'autant plus pénible, que les exigences de Mme de Carignan dépassaient les bornes de la raison, si l'on en croit Tallemant des Réaux, qui prétend que c'est elle qui a fait mourir Vaugelas, *à force de le tourmenter et de l'obliger à se tenir debout*. Cependant, malgré toutes ces déconvenues, Vaugelas n'en avait pas moins entrepris et continué ses travaux littéraires. Il était admis à l'hôtel Rambouillet, et par conséquent il était lié d'amitié avec tous les hommes qui formaient cette petite cour de gens d'esprit, tels que Coeffeteau, Chapelain, Conrart, d'Ablancourt, Patru, etc. ; et quand Richelieu puisa dans cette réunion pour former l'Académie française, Vaugelas fut naturellement compris dans le nombre des élus.

Quand il s'agit de dresser les cahiers du Dictionnaire, œuvre nouvelle et difficile, au sujet de laquelle Richelieu consulta les membres de l'Académie, ceux-ci proposèrent de charger Vaugelas de préparer le travail ; le cardinal accepta cette proposition, fit payer à notre compatriote la pension royale qu'il ne touchait plus depuis longtemps, et comme il l'avait fait appeler auprès de lui pour l'entretenir de son projet, il lui dit en sou-

riant: « Vous n'oublierez pas dans votre Dictionnaire le « mot de *pension.* » — « Et encore moins celui de *reconnaissance*, » répliqua Vaugelas.

Mais l'œuvre du Dictionnaire marchait lentement, comme on peut bien le supposer; la lettre A n'avait pu être achevée qu'au bout de neuf mois, si bien que le mot de *reconnaissance* risquait de ne pas être écrit avant un siècle. On se plaignait hautement; le cardinal montrait de la colère. Vaugelas, probablement pour apaiser ce courroux, publia ses *Remarques sur la langue française*, ouvrage admirable qui eut le mérite, ainsi qu'il arrive à toutes les œuvres capitales, de soulever des controverses innombrables, mais qui finit par être reconnu comme le premier monument élevé à la langue française. Nous ne pouvons analyser ici ce traité grammatical; qu'il nous suffise de dire que ceux mêmes qui l'avaient attaqué le plus vertement, usèrent, sans s'en apercevoir, des règles qu'il avait posées, tant elles étaient vraies: cela arriva à Lamothe-Le-Vayer, son plus tenace adversaire. Molière lui-même, qui lui décocha un vers dans ses *Femmes savantes,* ne put en amoindrir le mérite, et Voltaire n'en dit pas moins, plus tard, que Vaugelas avait été le premier qui eût fixé les règles de la langue.

Mais tous ces succès n'enrichirent pas notre académicien, et lorsqu'il mourut, en 1650, il vendit son corps à la Faculté pour payer ses dettes; bien plus, les cahiers du Dictionnaire de l'Académie, qui étaient déposés chez lui, furent saisis par ses créanciers, qui ne les restituèrent qu'après une sentence du Châtelet de l'année suivante.

Après sa mort, ses deux amis, Conrart et Chapelain, publièrent sa traduction de Quinte-Curce, à laquelle il avait travaillé près de 30 ans. Voiture l'avait plaisanté souvent sur cet interminable ouvrage, et il lui avait dit un jour que pendant qu'il polissait et repolissait un chapitre, la langue française viendrait à changer, et que par conséquent il serait obligé de refaire les autres; il lui avait appliqué l'épigramme de Martial sur ce barbier qui employait un temps si long à faire une barbe, que pendant qu'il la rasait d'un côté, elle revenait de l'autre. Ce qui n'empêcha pas le Quinte-Curce de Vaugelas d'obtenir l'approbation de tous les littérateurs et de jouir d'une réputation immense: Balzac disait que *l'Alexandre de Quinte-Curce était invincible, mais que celui de Vaugelas était inimitable.*

L'élève de l'Académie Florimontane mourut ainsi avec la double réputation d'avoir été le premier grammairien français et un écrivain de premier ordre; il mourut pauvre de fortune, mais riche de gloire. « Né avec les qualités et les agréments qui sont des moyens de parvenir, ni le séjour des cours ne put le rendre ambitieux, ni les attraits d'une société galante ne purent le séduire, ni l'éclat de son nom devenu célèbre n'entama sa modestie inébranlable, ni enfin la misère, plus terrible que la contagion mondaine, ne put altérer la sérénité de son courage. Toujours calme et persévérant, il suivit, à travers les succès et les épreuves, la voie qu'il s'était tracée, recherchant avec ardeur ceux qui pensent et parlent sainement, recueillant partout les trésors du langage, déposant son butin jour par jour dans les notes exquises de son riche inventaire, critiquant sans amertume et toujours heureux d'admirer; homme honnête à qui l'élévation de son âme faisait chercher l'élévation du langage (1). »

Singulière coïncidence, et qui doit étonner bien des Français: c'est un Savoyard qui a introduit l'imprimerie en France; la première académie française a existé en Savoie, à Annecy; et il faut que le premier grammairien qui ait donné des règles précises à la langue de Racine, de Corneille, de Boileau, de Pascal et de tant d'autres génies, soit encore un Savoyard! Tout cela bouleversera bien des idées; on traitera même de contes bleus, dans certaines régions, les faits que nous avons cités jusqu'à présent; les gens qui s'étonnent d'entendre les Savoyards *s'exprimer en français* et qui pensent que la Savoie est un pays neuf qu'il s'agit de *civiliser,* ne voudront pas croire que la France doit tant à cette contrée peuplée de *six cent mille misérables*, suivant l'aimable et touchante expression de M. C. Dupin.

Cependant, ou l'histoire est un mensonge, ou nous avons dit la vérité.

Jules PHILIPPE.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

(Suite)

A ces mots, et sans plus attendre, l'huissier sortit de la chambre, et courut se mettre à genoux devant les princesses:

« Mes très redoutées dames, dit-il, je suis votre très-
« humble *serf;* et supplie vos excellentes et nobles dis-
« crétions de ne mouvoir ire sur moi, si je me suis sou-
« vent excusé de vous laisser entrer. Veuillez bien
« considérer que les refus ne viennent mie de moi qui
« préférerais mourir plutôt que manquer sciemment
« à vos bons plaisirs et vouloirs. Mais le refus procède
« de Monseigneur. En présence de ceux qui le servent
« pendant son deuil, il m'a promis de me faire sur
« l'heure trancher le chef si j'ouvrais à vous et à per-
« sonne autre que ses susdits serviteurs; or, comme
« jamais je ne lui ai entendu faire promesse que sans
« faute il n'ait tenue, peu désireux de lui voir tenir celle
« qui me regarde, j'ai dû, bien malgré moi, m'excuser de
« ne pouvoir vous laisser aller vers lui. Mais je reconnais
« présentement que son profit n'est pas de rester en
« l'état où il se tient nuit et jour, qu'il lui en arriverait,
« au contraire, dommage; aussi je vous requiers grâce
« et pardon des délais que j'ai pris avant de vous faire
« ouverture; et je vous la fais dans ce moment, certain
« que vous ne cherchez que le très haut bien de Mon-
« seigneur, et que vous l'aimez autant que vos propres
« corps; cependant, je doute trop qu'il soit consentant,
« et vous supplie de faire ma paix avec lui; sinon, il
« dira que je suis déloyal d'avoir faussé sa défense; et
« ce disant, il maintiendra que j'ai encouru la peine
« dont il m'avait menacé; après quoi, si par votre pi-
« tié je ne suis tiré de ce péril, il me fera, par le tran-
« chant de l'épée du bourreau, voler la tête avec le cou
« de dessus les épaules.»

En disant ces paroles, l'huissier versait pleurs et larmes en telle abondance que les princesses et seigneurs reconnurent qu'il leur avait dit vérité; ils eurent de lui

(1) Discours de réception de M. Emile Chasles à l'Académie de Mâcon.

pitié et compassion ; aussi d'après l'avis de ceux qui étaient là, Madame Bonne de Bourbon, parlant bénignement, lui dit :

« Ami, de tous vos péchés par le fils de Dieu « vous soit fait plénière indulgence ! ma belle-fille et « moi de bon cœur vous pardonnons ce pour quoi vous « nous demandez pardonnance. De plus, nous vous « assurons et promettons que nous avec les seigneurs « ici présents, n'abandonnerons pas notre beau fils « avant qu'il vous ait fait aussi grâce et remission. »

CHAPITRE III.

Comment Madame Bonne de Bourbon entra dans la chambre de son fils, et la cause pour laquelle, sans vouloir lui parler, elle sortit de ladite chambre.

Aussitôt que dame Bonne de Bourbon eût fini de parler avec l'huissier, accompagnée de sa belle-fille et des seigneurs, elle entra dans la chambre au moment où le *cadet*, qui était sur son lit en grand déconfort, se parlait à lui-même, et si haut que l'on entendait ses lamentations très clairement. A Dieu se plaignant, piteusement il demandait pourquoi le laissait vivre après la mort de son père. Ce disant, il souffrait douleur telle et telle mélancólie que sa détresse l'assourdissait et l'aveuglait, à tel point qu'il ne voyait ni entendait ceux qui étaient près de lui : d'où il advint que sa mère et sa femme, émues par son déconfort, renouvelèrent en chaudes larmes le regret de leur seigneur trépassé, et se mirent à jeter soupirs aigus et si douloureux qu'elles ne purent lui dire un seul mot. Lors, pour ne pas accroître le deuil du prince, et de peur qu'il ne vit les Dames dans cet état, messire Louis les mena très hâtivement hors de la chambre, puis très sensément leur dit :

« Peut-il se faire, Mesdames, que sachant les be- « soins et nécessités du pays, vous princesses du noble « sang de France, issues de la race aimée de Dieu, qui « pour elle a cueilli au jardin du ciel et envoyé par son « ange la très excellente fleur du lys ; peut-il se « faire que vous imitiez la condition des autres fem- « mes qui, dépourvues de vigueur, sont coutumières « de gémir et *plourer* à tous les chocs? Après vous « être si hautement et si prudemment conduites dans « nos tribulations passées : pour Dieu, ne veuillez per- « dre votre beau renom ! Mettez au contraire soin et « diligence à l'accroître en vous montrant fermes dans « les adversités ; et vous montrant telles, votre renom « se renforcera, doublera, et doublant se renouvel- « lera ; car plus grande vertu est savoir se bien com- « porter lorsque l'adversité règne que lorsque pros- « périté triomphe. Pour ce je vous supplie de montrer « vigueur et prudence ; reprenez cœur d'aller avec nous « réconforter Monseigneur, dont le chagrin blesse le « pays si fort que si ce blessement dure tout le peuple « est en danger de couler en très ruineuse désolation. »

Ces paroles entendues, les princesses reprirent vouloir et force de retourner vers celui que petits et grands désiraient recevoir pour leur seigneur ; mais pour mettre fin à ses lamentations, elles mandèrent en avant l'huissier qui, s'adressant au cadet, lui dit en voix moult basse :

« Monseigneur, pour Dieu quittez ce douloureux « maintien, et prenez les manières de prince comblé « de hautes vertus ; adonc, relevez-vous prestement, « car en croyant ouvrir à un mien compagnon, j'ai « laissé entrer mes très redoutées dames. J'espérais « trouver façon de les faire retourner là d'où elles sont « venues, en leur disant que vous reposiez ; mais elles « ont répondu qu'elles venaient vous visiter, et que je « perdais bien mon temps si je croyais qu'elles dussent « retourner pour mon caquet. Aussi, voyant que « je ne pouvais les empêcher d'arriver jusqu'ici, j'ai « annoncé que pour obéir à leur commandement j'al- « lais vous réveiller, et je suis venu vous conseiller de « laisser là vos faibles manières, de tenir les termes « d'un homme ferme, vigoureux et parfait, pour que « les seigneurs ne voient point la fragilité de votre cou- « rage ; car si votre abattement était aperçu d'aucun, « on se mocquerait de vous comme on se rit d'une « vieille femme qui après bien boire pleure, et qui en « pleurant les larmes du vin qu'elle a bu, se lamente « et regrette qu'il n'y ait plus rien à boire dans son « pot. Or, laissez donc toutes ces manières ; et comme « si je venais de vous secouer dans votre repos, tenez « le langage qu'un homme nouvellement réveillé tient « en sortant de son dormir. »

CHAPITRE IV.

Comment les dames susdites retournèrent en la chambre, et comment après leur retour elles parlèrent au fils du comte trépassé.

Ce pendant que l'huissier donnait à voix basse et secrète le susdit avertissement à son seigneur, il le touchait et boutait de façon à faire croire à ceux qui le voyaient de loin, qu'il voulait doucettement le réveiller. Mais, bien je vous le dis, aussitôt qu'il eût fini de parler au prince, l'huissier le prit par le bout du pied ; et comme s'il ne pouvait autrement le réveiller, il le tira, secoua, et éleva la voix si hautement que plusieurs purent l'ouir, disant :

« Monseigneur, pour Dieu sus ! Levez-vous, car mes « très-redoutées Dames sont entrées ici il y a déjà long- « temps, et venues vous voir et visiter. » A ces mots, le Cadet, qui pendant le discours de l'huissier avait essuyé les larmes dont ses yeux étaient arrosés, fit semblant d'être réveillé par le tirer du pied, et, comme courroucé, il demanda très rudement à l'huissier ce qu'il voulait? — « Monseigneur, répondit l'huissier, je « viens vous dire que mes très redoutées Dames sont « ici pour vous voir, attendant le réveil de votre dor- « mir. »

Lors, le prince feignit de tressaillir, ainsi que tressaut celui qui, ayant à besogner, s'éveille mal content de s'être oublié sur son lit ; et tressaillant, il se leva en demandant : « Madame est elle ici? » — « Oui, beau fils, » dit la princesse ; et voyant que le Cadet, pour lui faire révérence, s'était jeté d'un genou en terre, elle lui dit en le relevant : « Ma belle-fille et moi, aussi ceux qui « nous suivent, vous sommes venus voir. » — « Ah ! « madame, répondit le prince, pardonnez-moi l'offense « que j'ai commise en vous donnant cette peine ; votre « humble fils et serviteur prétendait aller vers vous « sans nul retard ; mais je ne sais comment je me suis « assis sur mon lit, où je me suis oublié par déception « de sommeil, et je serais encore pris dans ses liens si « cet homme, à votre vû, ne m'en eût délié. » En cette joyeuse manière, et par l'industrie de l'huissier, parlait le prince qui était tant déconforté pour le trépas de son

père qu'à peine pouvait-il porter sa douleur. — Et j'ose bien vous certifier qu'il usait, malgré son vrai vouloir, de ce langage nouvel et consolant; pour reconforter ceux qui étaient venus le voir, il couvrait d'une gaîté apparente la merveilleuse douleur qu'il tenait dans son cœur enclose et retraite; mais eux qui avaient entendu ses lamentations, la première fois qu'ils étaient entrés dans la chambre, étaient sûrs et certains que sa bouche ne révélait pas les secrets enregistrés dans son âme, et qu'il ne voulait laisser apercevoir ni tant ni quand sa grande mélancolie. — Aussi, ne firent-ils pas semblant de la savoir; et éloignant tous propos chagrins, sa mère l'ayant fait seeoir entr'elle et Bonne de Berry sa femme, doucement lui dit:

« Beau fils, si sommeil vous a pris, et par déception « tenu dans ses liens, vous n'aviez libéral arbitre d'aller « à votre désir; et ne devez pardon requérir de ce que « vous n'êtes venu vers nous; aussi, nous imaginant « que la cause qui vous retenait était bien sans faillir « celle que vous dites, avec toute cette gent nous som- « mes venues à votre secours. »

(La suite au prochain N°.) Réédité par J. REPLAT.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES A ANNECY

(Suite)

VI.

L'église cathédrale a fourni plusieurs pages à mon carnet, et d'abord l'inscription en lettres romaines d'un pied de hauteur, qui se lit en une seule ligne au milieu de sa façade:

SALUTIFERE CRUCI AC DIVO FRANCISCO LAMBERTORUM PROPAGO DICAVIT 1535.

Cette ligne, et les armes des Lambert de la Croix, sculptées au fronton de ce portail, font connaître les fondateurs de l'église. La famille Lambert était de Chambéry, elle se composait alors, entre autres, de trois frères; tous les trois prélats:

Pierre, chanoine de l'église de Genève, évêque de Caserte, et fondateur de la collégiale de la Roche;

Pierre le jeune, évêque de St-Jean de Maurienne, fondateur du collége de cette ville;

Et François, évêque de Nice: c'étaient les enfants de Philibert de Lambert, receveur général à la Chambre des comptes de Savoie, et de Philippine Lothier. Ils firent, en même temps, construire pour des religieux célestins un couvent attenant à cette église, sur l'emplacement de l'évêché actuel. Les célestins furent bientôt remplacés par les frères mineurs, qui firent la consécration de l'église, sous le vocable de Sainte-Croix, en 1539.

VII.

A l'intérieur, il y a beaucoup d'inscriptions funéraires sur le pavé. Une grosse pluie m'ayant forcé de prolonger mon séjour dans cet édifice, j'ai tout transcrit, jusqu'aux plus petits fragments, comme les suivants, gravés en lettres romaines et en relief, sur une aire en creux: l'un est dans le vestibule:

..... ROLLAND
..... CANONICUS.

L'autre est tout près d'un confessionnal qui en cache une partie, et un peu avant d'entrer dans la sacristie:

..... CUS JOANNES DE CONFLENS.

Les pierres qui portent ces légendes recouvrent les tombes de deux chanoines. Besson nous apprend que les membres du chapitre de la cathédrale de Genève ont dit leur office dans l'église de Sainte-Croix depuis l'année 1540, et que la plupart des chanoines, morts à Annecy, y ont été ensevelis.

VIII.

Mais on y ensevelissait aussi des laïques. Les cordeliers donnaient très volontiers asile aux morts des familles riches qui payaient l'emplacement et qui leur donnaient beaucoup de cire pour les funérailles. C'était aussi une occasion d'avoir des fondations de messes, en plus ou moins grand nombre. Aussi, les religieux de Saint-François se disputaient souvent avec ceux de Saint-Dominique ou avec d'autres, au sujet de ces sépultures (1).

Dans la chapelle qui précède la sacristie à droite du chœur, on rencontre une dalle bien conservée autour de laquelle est ciselée en relief, sur une bande creusée, la légende suivante qui est bien lisible, quoique les lettres y soient singulièrement liées:

HUGONIS PERGODI UTR. JUR. DOCT. MONUMENTUM QUOD SIBI FAMILIÆ HOEREDIBUSQUE CONSTITUIT.

Les armoiries, gravées sur le milieu de la pierre, ont été effacées à dessein; à peine peut-on lire le dernier mot de la devise: SPERO. La famille Pergod était bourgeoise, mais, suivant les mœurs de l'époque, elle avait des armes, comme appartenant à la noblesse de robe. Ces armes étaient: *d'argent à une tête de dauphin de sinople, au chef de même, au lion naissant d'argent.*

IX.

Voici une autre inscription funéraire, semblable pour la forme, et avec une date; elle est à l'entrée de l'église:

ICI GIST NOBLE FRANÇOIS FORNERAT, SEIGNr DE CURSINGE QUI TREPASSA EN L'AN 1553 LE 12 DE MARS.

Les Fornerat, seigneurs de Cursinge et de Groisi en Bornes, maison qui est entrée dans celle de Soyrier, avaient pour armes un écu *d'azur à une croisette d'argent, en abîme accompagnée de trois raisins d'or posés* 2, 1.

X.

L'inscription qui suit appartient au dix-septième siècle; c'est la première que l'on rencontre en entrant dans l'église:

FLUXAM HANC HABITATIONEM
BREVI SOLVENDAM PROEVIDENS
SEMPER MENSURAM IN COELIS

(1) Voyez les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Tom II, pages 37, 47, 59, 63, 78.

SAPIENTER SIBI APTAVIT MANIBUS
PAUPERUM CLERICORUM
GENEVENSIUM QUOS HÆREDES
EX ASSE INSTITUIT NOBILITATE
DIGNITATE AC IN PRIMIS VIRTUTE
CLARUS REVERENDUS DOMINUS
CLAUDIUS FRANCISCUS
DE MONTOUZ
PREPOSITUS ECCLESIÆ
CATHEDRALIS GENEVENSIS
AC ANNECIENCIS CHARITATE
FUNDATOR QUI UT PIE VIXIT
SIC OBIIT APRIL. ANNO
1637.

Il y a là l'indication d'une œuvre pie, faite en faveur des pauvres clercs du diocèse de Genève, par le prévôt de ce diocèse, Claude-François de Monthoux, dont on ne connaissait encore que le nom et le surnom (1).

XI.

A côté de la précédente, on en lit une autre au milieu de laquelle se trouve un écu bien conservé, meublé de trois trèfles, et qui commence d'une manière tout à fait polie.

AMICE LECTOR SALVE
HIC JACET R. D. THÉOD.
RUPHY ECSIE (ecclesie) CATHE
DRALIS GÈNEVENSIS
CANONICUS
ET THÆO
LO GUS
QUI TER
RE place de l'ecu NAM
GLO RIA
CUM COE
LES TI
CUMU LATO
IN DOMINO OBIIT
DIE 18 7bs 1692
C. A. RUPHY
IN SABAUDIAE
SENATU ADVOCAT^s
PATRUO DILECTIS
SIMO ET SIBI
HOC MONUM (monumentum)
FIERI CURAVIT.
1694.

Tout celà n'a pas besoin d'explication. Les armes des Ruphy étaient *d'argent à trois trèfles de sinople*, 2, 1.

Les ornements extérieurs de l'écu figurant sur cette dalle ont été mutilés. F. RABUT.

(Sera continué.)

(1) BESSON, *Mémoire pour l'Histoire ecclésiastique*, etc., page 86, le donne ainsi dans la liste des prevôts: Claude-François de Monthouz, dit de Quêge.

RÉPONSE

Aux observations et communications de M. ZANTEDESCHI, *professeur à Padoue, et de M.* Fleury LACOSTE, *président de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie* (1).

M. Zantedeschi a confondu l'en-tête de mon article avec le titre de son mémoire, titre imprimé cependant tout au long et en lettres italiques dès les premières lignes de ma critique. Il est vrai que celle-ci, se terminant par quelques réflexions sur la formation de la grêle et sur le degré d'efficacité des paragrêles, peut, à la rigueur, faire croire que cette question forme le principal sujet de son mémoire. Je dois à la vérité de déclarer que le mémoire de M. Zantedeschi traite avec un égal intérêt toutes les questions contenues dans le titre. J'avoue que j'ai eu tort de ne pas parler plus explicitement *du moyen* (proposé par M. Zantedeschi) *de transformer les poteaux des lignes télégraphiques en autant de paratonnerres, par l'application, à chacun d'eux, d'un fil métallique, du diamètre d'un millimètre environ, lequel fil dépasserait l'extrémité supérieure du poteau, et à l'extrémité inférieure s'enfoncerait dans la terre, à une profondeur de quelques pieds ;* car je pourrais dire que le moyen proposé est mis en pratique dès 1851 dans les lignes télégraphiques des Etats sardes ; que ces lignes n'ont pas été pour cela plus épargnées des décharges électriques que celles de France ou de Suisse où ces paratonnerres-nains ne sont pas employés ; que, malgré ce prétendu préservatif, les fils métalliques des bobines sont fréquemment fondus, même pendant des orages d'une médiocre intensité ; qu'on regarde généralement (après neuf ans d'observations) ces paratonnerres comme étant sans effet sensible.

Quant à l'élévation des régions où la grêle se forme *ordinairement*, j'ai fait, dans mon article, la supposition la plus probable, en admettant un refroidissement d'un degré par chaque 170 mètres d'élévation ; il en résulte nécessairement que la hauteur des nuages de grêle doit être tantôt inférieure, tantôt supérieure à l'élévation calculée, selon l'état d'agitation de l'atmosphère et les vents. Et, en effet, les observations confirment mon raisonnement, puisque M. Zantedeschi rapporte, dans son mémoire, des cas où la hauteur des nuages de grêle n'a pas dépassé 600 mètres, tandis que dans les observations météorologiques faites en 1841 et en 1842 au sommet de Faulhorn (canton de Berne), à une hauteur de 2,674 mètres, on a vu plusieurs fois grêler (2). Or, pour peu qu'on suppose aux nuages de grêle une élévation de 4 à 600 mètres au-dessus du lieu de l'observateur, on arrive à une hauteur de 3,000 mètres et plus.

Voici, du reste, ce qu'on lit dans l'*Exposé des applications de l'électricité*, par M. du Moncel (vol. I, page 248) :

« M. Dupuis-Delcourt, l'habile aéronaute, est un de

(1) Voir le numero 7 de la *Revue*.

(2) *Annuaire météorologique de la France*, 2e année, 1850.

ceux qui croient que l'électricité joue le plus grand rôle dans la formation de la grêle, et, en conséquence, il a pensé que si l'on trouvait moyen de soutirer incessamment l'électricité de l'atmosphère, on préviendrait la naissance et par suite les ravages de ce fléau destructeur ; mais pour cela il faut, dit-il, atteindre constamment à des hauteurs de 1,500 à 2,500 mètres en l'air, et même quelquefois plus. »

Pouillet, dans son *Traité de Physique* (volume II, page 723), dit :

« Plusieurs observateurs pensent que ces nuages (de grêle) sont, en général, très peu élevés ; mais les raisons qu'ils en donnent ne me semblent pas décisives. Souvent, les habitants des hautes collines voient au-dessous d'eux les nuages qui couvrent de grêle le fond des vallées : dans ce cas, il n'y a nul doute, les nuages sont peu élevés ; on a même ainsi une mesure exacte de leur hauteur ; mais dans d'autres cas, il me semble difficile de juger de leur position, comme on le fait quelquefois, par le temps qui s'écoule entre l'apparition de l'éclair et l'arrivée du bruit du tonnerre. »

Je passe maintenant à la communication de M. Fleury Lacoste.

Tous les arguments de M. Fleury Lacoste sont subordonnés à l'hypothèse que l'électricité est l'unique agent dans la formation de la grêle, et qu'il est possible d'en empêcher la formation en soutirant l'électricité des nuages, au moyen de pointes métalliques. Il est clair qu'il a dû trouver erroné tout ce qui est contraire à cette hypothèse. Aussi, je ne m'arrêterai pas à réfuter point par point son argumentation ; je ne relèverai pas même quelques idées par trop hasardées, comme celle-ci, par exemple : « Chaque explosion (électrique) produit une couche de glace autour des grêlons à portée, etc. ; » mais je m'en prendrai à l'hypothèse même.

Ce qui donne à M. Fleury Lacoste cette grande confiance dans les paragrêles, ce sont, sans doute, les succès obtenus par les paragrêleurs, succès dont il nous donne une longue énumération à la fin de son article. Voyons où en est aujourd'hui le crédit des paragrêles, et à quoi se réduit la véritable valeur de ces prétendus succès.

Dans tous les dictionnaires scientifiques, imprimés dans ces derniers quinze ans, les articles *paragrêle* se terminent invariablement par cette phrase : « Leur efficacité n'est pas bien constatée, n'est pas reconnue. » L'article paragrêle du *Dictionnaire de la Conversation*, par W. Duckett (2e édition, 1837), se termine ainsi : « Des expériences faites à Lyon, en 1826, parurent peu concluantes en faveur des paragrêles à une commission de l'Académie des sciences. » Un doute si universel mérite quelque considération.

Le dommage occasionné par la grêle s'élève en France annuellement de 30 à 40 millions de francs. En 1845, dix compagnies d'assurances contre la grêle ont couvert 192 millions de valeur, et le chiffre des pertes éprouvées par les assurés s'est élevé à 1,837,960 francs ; c'est donc à peine le vingtième des dégâts causés par la grêle. Il n'est pas croyable que, si l'efficacité des paragrêles eût été bien constatée, on aurait partout et complètement abandonné un moyen si simple et si économique de préserver la campagne de ce fléau. Ce n'est certainement pas là le cas d'accuser l'insouciance de l'espèce humaine qui n'est que trop active lorsqu'il s'agit d'intérêts matériels.

Les observations et les plans topographiques des lieux dévastés par la grêle, ont prouvé que presque toujours les nuages orageux sont sous l'influence de vents contraires ; que le ballotage de ces vents ne permet jamais de déterminer *à priori* la direction que prendra un orage, ni son étendue ; que les grêlons les plus gros ne tombent en général que sur une ligne assez peu large ; que cette ligne décrit très souvent les zigzags les plus bizarres ; qu'à droite et à gauche de cette ligne, il y en a d'autres sur lesquelles les grêlons tombent d'autant moins gros qu'on s'éloigne davantage de la ligne principale ; que sur les limites, la grêle se change peu à peu en averse, en pluie ordinaire ; que, très souvent, les démarcations de ces zônes sont assez apparentes ; que la grêle tombe généralement par intervalles assez courts et presque toujours avec une intensité différente ; que ces intervalles et les changements de vent apportent une grande irrégularité dans la grosseur des grêlons qui tombent sur les divers points d'une contrée grêlée.

Qu'y a-t-il donc de surprenant si, pendant un orage, tel point est frappé par la grêle, tandis que tel autre ne reçoit qu'une averse ; si, dans telle commune, les grêlons tombent gros comme des noisettes, tandis que dans telle autre, ils atteignent à peine la grosseur d'un petit pois ?

Qu'y a-t-il de surprenant encore qu'un *paragrêleur convaincu* ait pu, de bonne foi, attribuer ces faits tout naturels à l'action des paragrêles ?

Si, comme le prétend M. Fleury Lacoste, les perches munies d'une pointe métallique, les arbres, les objets aigus et élevés ont le pouvoir d'empêcher la formation de la grêle en soutirant l'électricité des nuages orageux, n'est-il pas évident que les pays montagneux, couverts de forêts, offrant aux nuages des rochers nus et élevés, des crêtes, des pics, etc., doivent moins souffrir de la grêle que les pays de plaine ? *Et cependant les observations constatent le contraire.*

N'est-il pas évident aussi que des plaines couvertes d'arbres, de maisons, qui sont toujours des paragrêles plus ou moins parfaits, doivent encore être moins exposées à la grêle que des plaines nues, sans aucun objet saillant, des surfaces unies, telles que la mer ? *Eh bien ! là encore les observations sont contraires à la théorie*, puisque sur mer la grêle est beaucoup plus rare que sur terre, et que les grêlons y sont plus petits.

Que penser maintenant de l'efficacité des paragrêles ?

Mais continuons :

M. Fleury Lacoste est un homme trop instruit et trop judicieux pour ne pas admettre que pour arriver à l'explication d'un phénomène, on ne saurait trop multiplier les observations ni assez consulter les opinions des observateurs, et j'omettrais certainement, dans cet exposé, une chose essentielle si je ne faisais pas connaître les idées des physiciens d'aujourd'hui sur la formation de la grêle.

Depuis qu'on a acquis une connaissance plus complète de l'état électrique de l'atmosphère, et surtout depuis que M. Armstrong a découvert que la condensation et le frottement des vésicules d'eau sont une des sources d'électricité les plus puissantes, la théorie de la formation de la grêle s'est peu à peu modifiée,

et l'on est arrivé à ne plus accorder à ce fluide qu'un rôle secondaire, ou même à ne plus le regarder comme une cause, mais bien plutôt comme un effet de la grêle. Et voilà pourquoi les opinions de Gay-Lussac et d'Arago, que M. Fleury Lacoste invoque en faveur des paragrêles, sont sans importance. Ces deux savants parleraient aujourd'hui autrement. Le grand Newton n'a-t-il pas cru impossible l'achromatisme, qui fut découvert trente ans après sa mort?

Quelques citations justifieront ce que j'ai avancé.

On lit dans l'*Exposé des applications de l'électricité*, par M. Th. du Moncel (vol. I, page 247) :

« Tout le monde connait l'ingenieuse theorie de Volta sur la grêle, et le petit appareil au moyen duquel cet illustre savant croyait démontrer ce phenomène ; mais ce que l'on sait moins, c'est que, d'après des recherches nouvelles faites par les plus habiles météorologistes modernes, la grêle ne se forme pas dans les circonstances qu'avait supposees Volta. Il paraît même que l'action electrique n'est pas une cause determinante de sa formation, mais seulement une suite ou plutôt un accompagnement de sa creation. »

Et page 248:

« Quoique n'etant pas de l'opinion de ceux qui croient à la theorie de Volta, et, par consequent, n'etant pas convaincu de l'efficacité du paragrêle propose par M. Delcourt, etc. »

M. Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, en résumant les observations météorologiques faites dans cette ville depuis seize ans, dit :

« Bien que l'electricite joue le plus grand rôle pendant les orages, il ne faut pas croire cependant que le nombre des orages soit en rapport avec la quantite d'électricite que manifeste l'atmosphère ; il en est au contraire tout autrement. C'est pendant l'ete, saison ou la quantite d'électricité atmosphérique présente un minimum, que l'on compte le plus d'orages, et l'inverse s'observe en hiver.

« Pour la grêle, le maximum se remarque au mois de mars et d'avril, ce qui temoigne assez que l'élément électrique n'est pas le seul qui soit nécessaire à sa formation (1). »

Pouillet, dans son *Traité de physique* (vol. II, p. 729), après avoir fait quelques objections contre la théorie de Volta, ajoute :

« Si ces objections ne detruisent pas la théorie de Volta, elles peuvent du moins la mettre en doute, et prevenir les observateurs qu'il y a encore quelque chose à chercher pour avoir, sur ce point, toute la verite.

« A côte de la théorie de Volta s'en présente une autre: on peut supposer que le refroidissement étant produit par le vent, c'est aussi la puissance du vent qui entraîne les grêlons horizontalement, ou du moins très obliquement dans l'atmosphère; qu'ils parcourent ainsi quinze à vingt lieues, et qu'ils n'ont pas besoin d'être suspendus bien longtemps au milieu des nuages très denses et tres refroidis, pour atteindre le volume énorme qu'ils ont quelquefois Ainsi ce serait une même cause qui déterminerait la formation et l'accroissement de la grêle. Quant à l'électricite qui accompagne toujours ce phenomene, elle serait un effet et non pas une cause. Il est impossible que l'accumulation de vapeur qui est nécessaire pour engendrer la grêle, puisse se faire sans un grand dégagement d'électricite, puisque tous les nuages qui viennent se condenser au foyer même où se forme la grele, y viennent avec une électricite positive ou négative, qui acquiert une grande tension par la condensation. »

M. Cima, professeur de physique à l'Université de Turin, dit dans son Traité, vol. II, p. 647 :

« Sebbene l'elettricità accompagni costantemente questa meteora, non pare esserne la cagione principale. Il raffreddamento necessario per prodursi la congelazione dei vapori atmosferici è attribuito all' azione di venti freddi su masse d'aria spinte da venti meridionali e perciò caldi e saturi d'umidità. E realmente alcune osservazioni ci dimostrano che la grandine si forma soventi volte allorchè vi ha un contrasto di quei venti freddi e caldi. »

Dans le *Mémoire sur l'orage qui a ravagé le canton de Vaud le 23 août 1850*, par M. Blanchet, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud (*Annuaire météorologique de la France*, 1852), on lit :

« A la suite de plusieurs journées très chaudes, l'air de la vallee du Leman acquiert une température très elevée, et se sature d'une grande quantité de vapeurs; cet air envahit l'espace à une certaine hauteur, monte le long du flanc oriental du Jura et en couvre le sommet. Du côté occidental (la vallee des Rousses), la température est moins elevée; il se forme donc, de ce côté, un courant qui amène de l'air plus froid contre l'air echauffé du bassin vaudois; cet air, penetrant dans les vapeurs chaudes qui montent de la vallée du Leman, forme ces nuages menaçants, enormes, connus sous le nom de *cumulus* Il y a un moment où l'air de la vallee des Rousses ayant refroidi la partie superieure du Jura et s'étant fraye un chemin, descend dans la vallee du Leman pour y prendre la place de l'air dilaté ; une fois que le courant froid a pu gagner le flanc de la montagne, il se precipite avec violence dans la vallee, et entraîne les couches supérieures de l'atmosphère avec d'autant plus de force que la difference de temperature est plus grande ; de cette manière, les couches d'une hauteur de plusieurs mille mètres peuvent être mises en mouvement. Mais on sait qu'a cette hauteur la temperature est extremement basse.

« D'un autre côté, il s'etait déjà formé des *cirrus* à la surface superieure de la grosse masse d'air chargee de vapeurs : ce sont ces nuages legers qui blanchissent le soleil. La formation de ces *cirrus* est bien connue.

« Le courant froid qui arrive des régions superieures entraîne les masses de gresil qui constituent les cirrus, ou en forme de nouvelles et les force de traverser une atmosphère fortement chargee de vapeurs ; chemin faisant, les grains de gresil se couvrent de ces vapeurs, comme la carafe d'eau se couvre d'humidite quand on l'apporte de la fontaine. Cette eau se glace par le fait de la temperature basse de l'air en mouvement ; c'est ainsi que le gresil passe à l'état de grêle.

« Le courant finit par arriver dans le vent qui règne à la surface du sol, et qui transporte alors la grêle jusqu'à ce que le frottement ait diminué la force du courant lui-même, ou que le vent de la surface du sol en rencontre un de contraire, qui determine alors la chute de la grêle sur la terre.

« La forme de certains grêlons, composes de couches concentriques, avec un creux dans la partie posterieure, vient confirmer notre manière de voir : ce sont des grêlons qui ont marché directement sans se retourner. Ils ont grossi par devant et sur les côtés, recueillant les vapeurs sur leur route; la partie postérieure n'a pu prendre d'accroissement. On ne pourrait se rendre compte de cette forme par la théorie de Volta.

« Dès qu'ils ont parcouru directement un certain espace, il leur est difficile de se retourner, attendu que la partie la plus pesante de leur sphère se trouve en avant.

« Un ensemble d'observations m'a prouve que les grêles les plus fortes, charriant les plus gros grêlons, tombent de 3 à 4 heures du soir. C'est le moment le plus chaud de la journée; celui où l'air est le plus raréfie, où il est le plus sature de vapeurs, et où ces vapeurs s'élèvent le plus haut dans l'atmosphère. Toutes ces circonstances contribuent à provoquer le courant le plus violent et les grêlons les plus gros.

« Quant à l'electricité, nous ne croyons pas qu'elle joue un rôle actif dans la formation de la grêle : l'electricité est le resultat soit du frottement de l'air dans les parties où les courants se rencontrent, soit du passage de l'eau de l'etat de vapeur à l'etat de glace ; c'est un effet et non une cause. Il serait possible qu'elle contribuât à l'intensité du courant. »

Il me serait facile de multiplier ces citations, mais je crois en avoir assez dit pour prouver qu'il est bien permis d'avoir des doutes sur l'efficacité des paragrêles.

J. BOLTSHAUSER.

(1) *Annuaire météorologique de la France* pour 1850.

CHRONIQUE

—

N'ayant pu reproduire dans notre dernier numéro les nominations qui ont eté faites dans le personnel de l'instruction publique en Savoie, nous les insérons aujourd'hui :

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des cultes, ont été nommes :

Secretaire d'académie pour le vice-rectorat de la Savoie, M. Bouvard, secrétaire du proviseur royal de Chambéry ;

Commis d'académie, M. Bellemin, secretaire de l'inspecteur royal d'Annecy ;

Inspecteur d'académie en résidence à Chambery, M. Grenier, professeur de mathématiques speciales au lycee impérial de Rennes ;

Inspecteur d'académie en résidence à Annecy, M. Belhomme, inspecteur d'académie en residence a Guéret ;

Inspecteur d'académie en résidence à Guéret, M. l'abbé Neuvecelles, proviseur royal à Annecy ;

Commis de l'inspection académique d'Annecy, M. Croizat, secrétaire du proviseur royal d'Annecy ;

Proviseur du lycée impérial de Chambery, M Speckert, proviseur du lycee impérial de Châteauroux ;

Econome du lycee impérial de Chambéry, M. Leforestier, économe du lycee impérial d'Angers ;

Premier commis d'économat au lycee impérial de Chambéry, M. Passet, économe du collége de Chambery ;

Inspecteur primaire de Saint-Jean de Maurienne, M. Ruffier ;

Inspecteur primaire à St-Julien , M. Turbil, secretaire de l'inspecteur royal de Chambéry ;

Inspecteur de l'instruction primaire de Bonneville, M Darves ;

Inspecteur de l'instruction primaire de Chambéry, M Vasselin, inspecteur de l'instruction primaire à Digne ;

Inspecteur de l'instruction primaire à Annecy, M. Berger, inspecteur de l'instruction primaire à Privas ;

Inspecteur de l'instruction primaire à Albertville, M. Dussan, maître adjoint à l'ecole normale primaire d'Aix ;

Inspecteur de l'ecole normale primaire à Aix, M. Leyat, inspecteur royal à Chambéry ;

Directeur de l'école normale primaire à Chambéry, M l'abbé Graglia, inspecteur royal à Annecy.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, dans sa seance du 23 juillet, s'est occupée du concours Pillet-Will Après avoir entendu les rapports des commissions, elle a decerne à M. Jules Philippe, directeur de la *Revue savoisienne*, le prix concernant la communication des documents inedits les plus importants, relatifs à l'histoire de Savoie.

M. J. Philippe avait envoye au concours : 1° *Un inventaire historique et chronologique des chartes des archives du monastère de Talloires, de* 1720 ; 2° *le coutumier* du même monastère, dresse en 1568, d'après les ordres du prieur Claude de Granier. Ces deux documents etaient accompagnés d'une notice historique complète sur l'abbaye de Talloires, dont l'histoire n'a pas été faite jusqu'à ce jour, faute de titres authentiques.

Une mention honorable a eté accordee au P. Camille, de Thonon, capucin du couvent de Chambéry, qui avait envoyé au concours la copie de trois chartes accompagnées de notes ; le tout a été renvoyé au comité de publication de la Societé.

Le prix destiné à la personne qui aurait fait connaître le fragment inédit d'antiquité le plus intéressant sous le rapport de l'histoire ou de l'art, n'a pas ete decerne, parce qu'il n'y avait qu'un seul concurrent, M. Théodore Fivel, architecte.

Cependant, la Société a décerné une mention honorable à M. Fivel, qui avait transmis trois dessins laves representant une vue d'ensemble et la porte d'entrée d'un monument civil du XIIIe siècle, construit en briques rouges et existant à Conflans ; où il est designé sous le nom de *Chateau rouge ;* le troisième dessin etait celui de la porte d'entrée de l'eglise de Montmelian.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry tiendra sa grande séance annuelle le 25 août à Thonon.

—

La seance d'ete de la Societé d'histoire de la Suisse Romande aura lieu le 23 août à Vevey.

—

L'éclipse de soleil du 18 juillet a pu être étudiée par les observateurs postés en Espagne et en Afrique ; mais, jusqu'à ce jour, aucun rapport complet n'a été publié à ce sujet.

—

A propos de l'éclipse, on écrit de Madrid que, dans certaines provinces de l'Espagne, l'autorité locale s'est montrée d'une simplicite sans pareille. Ainsi dans la province d'Alicante, le chef de la municipalite a fait afficher les lignes suivantes :

« Le Gouvernement me prévient qu'il y aura éclise le 18 de ce « mois, si le temps le permet. »

A Zamora , la proclamation ci-après ornait les places publiques :

« Par ordre de M l'alcade , demain il y aura eclipse ; il en est « donne avis aux habitants pour que nul ne soit surpris à la vue « du phenomène *qui se réalise dans tous les pays civilisés*. »

Si la dernière partie de cette proclamation eut exprimé la vérite, Zamora aurait bien pu être privee de la vue du phenomène.

—

M. Mariette, qui poursuit les fouilles entreprises en Egypte par ordre de S. A. le vice-roi, a publié dans la *Revue archéologique* un compte-rendu intéressant de ses decouvertes.

—

La Concorde de Seine-et-Oise a annoncé une découverte archéologique qui a ete faite le mois passé dans la cathédrale de Nantes. Dans un petit caveau que des fouilles ont fait découvrir, on a trouvé deux boîtes en plomb qu'on suppose renfermer le cœur et les entrailles de Philippe-Auguste, que la tradition affirme avoir ete inhumé dans le chœur de l'église de Nantes. Ces boites étaient ouvertes, mais ce qu'elles contenaient était à peu près intact. On croit qu'elles ont éte déjà decouvertes et reintegrées dans le caveau le 7 avril 1629.

—

On ecrit de Pierrefonds au *Journal de l'Oise* que l'on vient de decouvrir près de cet endroit, connu par ses eaux salutaires, des traces de ville enfouie sous les detritus de la forêt mêlés avec des cendres Les ruines artistiques que l'on vient de trouver retracent l'art romain dans son beau temps Les bas-reliefs sont admirables de finesse, de grâce, et causeront le plus grand plaisir aux connaisseurs.

—

Les serres du Jardin-des-Plantes d'Orléans possèdent en ce moment un magnifique bilbergia en fleur Ce bilbergia (famille des bromeliacees) est originaire de l'Amerique du Sud ; la fleur, d'un rose vif, legèrement carné a l'extremité, ne mesure pas moins d'un mètre de longueur.

Ce merveilleux produit de la flore des Indes-Occidentales est aux plantes de la terre ce qu'est a la famille des nympheas la splendide victoria regia, dont la fleur, dans tout son épanouissement, occupe dans l'aquarium du jardin botanique de Leyde, un espace de deux mètres de diamètre.

—

Un prix de 500 francs, mis à la disposition de la Societé internationale des etudes pratiques d'économie sociale, par M. le baron de Damas, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Dans l'etat actuel de notre législation et de nos mœurs, quels seraient les moyens de resserrer les liens naturels et la solidite d'honneur et de vertu qui constituent la famille et qui sont le plus ferme appui de la morale publique et de la grandeur des nations? »

Un second prix de 500 francs sera décerne à l'auteur de la meilleure monographie qui traitera la même question par la methode que la societé adopte pour ses propres travaux.

Le programme est délivré quai Malaquais, 3, a Paris.

—

Le prochain n° de la *Revue savoisienne* contiendra un supplément de quatre pages, destiné à la publication d'articles littéraires qui n'ont pu trouver place dans ce numero.

L Revon.

JULES PHILIPPE, *directeur-gerant.*

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO

1re Année — N° 9 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Septembre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Biographie savoisienne: Auguste Huguenin, par M. F.-J. Bebert. — La question de l'homme fossile, par M. J. Ducret. — Promenade littéraire : *Une voix de l'exil*, par M. Arago, de M. Benjamin Dufernex. — Réponse à M. Boltshauser, et appel à la société pour qu'elle recherche les moyens économiques de se préserver des dommages de la grêle, par M. F. Zantedeschi. — La cave du grand Grenier à Berne, par M. L. Revon. — Une saison au Frazer-River, journal d'un chercher d'or (suite et fin), de M. M. Delafontaine. — Correspondance. — Les habitations lacustres en Lombardie, par M. G. de Mortillet. — Chronique.

BIOGRAPHIE SAVOISIENNE

AUGUSTE HUGUENIN

De toutes les sciences naturelles, la Botanique est sans contredit la plus agréable. Elle procure aux hommes qui la cultivent non-seulement le calme de l'âme, mais elle les réjouit encore par la variété infinie des sujets qu'elle renferme. De plus, les plantes jouent un très grand rôle dans la nature. Sans elles, les feuilles et les écorces n'absorberaient plus le carbone du gaz acide carbonique rendu à l'air par nos poumons lors de l'acte de la respiration, et le phénomène chimique de l'oxigénation de l'atmosphère ne se produisant plus, la vie deviendrait bientôt impossible sur notre planète.

Aussi ne partageons-nous pas la manière de voir de certains individus qui, séduits par les brillants phénomènes de la Physique et de la Chimie, ne traitent qu'avec dédain la Botanique, dont l'utilité est incontestable, et dont la connaissance rend de si grands services à la médecine, à l'agriculture et à plusieurs branches de l'industrie. Les jeunes gens de la classe aisée devraient surtout s'appliquer à son étude. Ils trouveraient peut-être dans ses charmes un obstacle à l'oisiveté qui les entraîne presque toujours, et dont les résultats funestes n'ont été que trop bien démontrés par feu le docteur Bonnet, de regrettable mémoire.

La Savoie est un pays favorisé pour l'étude des sciences naturelles. La Géologie et la Botanique y présentent également un champ vaste à l'esprit des observateurs. Les hommes qui se sont livrés chez nous à l'étude de ces deux sciences y ont trouvé des occupations si étendues, des richesses si nombreuses, qu'ils ont négligé les questions théoriques qui doivent en être le fondement. Nos botanistes, nos géologues n'ont fait que des études locales. On est forcé de remarquer que les Savoisiens qui se sont adonnés jusqu'ici aux sciences naturelles, ont été complètement absorbés par les innombrables trésors enfouis dans nos contrées, que de Saussure a le premier signalés à nos touristes dans son immortel ouvrage : *Les Voyages dans les Alpes*.

La flore de la Savoie est très étendue et présente à celui qui l'étudie de sérieux avantages. Dans un espace de terrain peu considérable, il rencontre tout à la fois les espèces de la zône méridionale, celles de la zône tempérée, et enfin toutes celles de cette dernière végétation dont on trouve les sentinelles perdues sur les cimes élevées qui touchent aux neiges éternelles. Toutes les variations de la nature végétale, les modifications qu'elle subit suivant les divers lieux d'exposition et d'élévation s'observent admirablement bien en Savoie. Le contraste le mieux accusé frappe irrésistiblement les yeux du naturaliste qui étudie ce pays où la vigne, le figuier et l'olivier croissent en dessous de ces forêts de sapins et de ces champs de rhododendrons qui déterminent les dernières limites de cette puissante vie végétale, au dehors de laquelle il ne trouvera que des arbustes chétifs, rabougris, et plus haut encore, des gazons, des mousses et des lichens.

Il n'est donc pas étonnant que la Savoie ait donné naissance à plusieurs naturalistes remarquables. Avant M. Huguenin, elle avait déjà eu des botanistes distingués. Je citerai entre autres J.-L. Bonjean, dont je ne puis dire tous les mérites, à cause des liens de parenté qui m'unissent à sa famille ; et le fameux Daquin, qui découvrit avant Pinel la nouvelle méthode de traiter les maladies mentales et enseigna l'histoire naturelle à Chambéry. En remontant plus loin, on trouve Wernerus de La Chenal, docteur en médecine, qui publia en 1776 une thèse en latin, imprimée à Bâle, sur l'anatomie et la physiologie de quelques plantes médicinales.

Pour revenir à l'objet de cette notice, dictée par un sentiment d'amour et de reconnaissance envers la mémoire de M. Huguenin Auguste, nous dirons qu'il est né à Chambéry, en 1800. Sa famille était originaire du midi de la France et appartenait à la religion protestante. Elle fut obligée de se réfugier au Locle, en Suisse, à cause des persécutions qui accompagnèrent la révocation de l'édit de Nantes, puis elle s'établit à Chambéry en 1787.

Dès sa jeunesse, M. Huguenin cultiva avec passion tout ce qui a rapport à la Botanique. J.-L. Bonjean fut

son guide dans l'étude de cette science. Il travailla chez lui comme élève en pharmacie, puis son goût pour la Botanique se dessinant de plus en plus, il sacrifia complètement toutes ses études pharmaceutiques. Il passa ensuite quelque temps à Turin, dans l'établissement de M. Burdin, pépiniériste, où il s'occupa surtout d'horticulture.

Revenu à Chambéry, il y étudia avec ardeur la flore de la Savoie qu'il se mit à explorer dans tous les sens. Il serait difficile d'énumérer toutes les excursions et tous les voyages de M. Huguenin. Nous nous bornerons à dire qu'il a visité avec beaucoup d'attention les versants français et italiens des Alpes, ainsi qu'une partie de la Suisse. Le Mont-Cenis, le Mont-Rose, le grand et le petit Saint-Bernard, le Saint-Gothard, la vallée de Chamonix, les montagnes de la Grande-Chartreuse, sont les stations botaniques qu'il a le plus fréquentées.

Il n'est aucun site intéressant des nombreuses vallées des Alpes où il n'ait cueilli quelque espèce rare pour la classer dans son herbier.

La plupart de ses observations et de ses travaux, avant 1830, ont été publiés dans la *Flora excursiora* de Reichenbach, qui a paru vers cette époque. Dans cet ouvrage, Reichenbach donne le nom d'Huguenin à un genre de plantes, détaché du genre *Sisymbrium* de Linnée. C'est une belle crucifère, à fleurs d'un jaune orangé, que l'on trouve dans les hautes montagnes des Alpes, au Mont-Cenis, au Val-de-Tignes, etc. C'est l'Hugueninia Tanacetifolia (Rchb.), Sisymbrium Tanacetifolium (L.).

Le nom de M. Huguenin a été laissé à d'autres plantes comme nom spécifique.

Il a découvert plusieurs espèces nouvelles, mais sa modestie était telle, qu'il les a laissé décrire par d'autres.

Membre agrégé de l'Académie impériale de Chambéry, et correspondant de plusieurs sociétés savantes étrangères, il a publié dans les mémoires de l'Académie impériale de Savoie deux notes remarquables, intitulées, la première : *Note sur quelques plantes rares observées en Savoie;* et la seconde: *Note sur quelques plantes phanérogames qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme.*

M. Huguenin a très peu écrit. Ses nombreuses occupations l'ont empêché de publier le catalogue des espèces de plantes que l'on trouve en Savoie, ainsi que les observations qu'il avait faites.

Au moment de sa mort, il se proposait de mettre la main à un ouvrage qu'il aurait appelé : *Annexion à la flore française*, dans lequel il voulait signaler les espèces de notre pays qui ne se trouvent pas en France.

Ce projet a d'ailleurs été ébauché, il y a quelques jours, par un jeune botaniste savoisien, à la réunion de la Société botanique de France à Grenoble.

La production la plus remarquable de M. Huguenin serait bien certainement sa correspondance. Il avait des correspondants partout, principalement de 1825 à 1845.

Les lettres qu'il a écrites sont pleines de faits nouveaux et intéressants, exprimés dans un style charmant et original. Elles renferment la plupart de ses travaux et de ses observations. Les savants qui les recevaient s'en sont emparé pour enrichir leurs ouvrages. Nous regrettons de n'en pouvoir publier quelques-unes.

Ses principaux correspondants étaient les de Candolle, Kerner, Facchini, Grenier, l'auteur de la flore française, Schultz, Reichenbach, Parlatore, Tommasini, tous faisant partie des notabilités de la science.

M. Huguenin a fait don de son magnifique herbier à la Société d'histoire naturelle de Chambéry, dont il a été un des membres fondateurs et l'un des hommes les plus remarquables. Cet herbier est le fruit de longues années d'études et de recherches immenses. M. Huguenin n'a point borné à cette donation son zèle et son affection pour cette Société. Depuis 1848, il a beaucoup enrichi la collection du Musée de Botanique, dont il a toujours été conservateur.

L herbier de M. Huguenin, véritable monument élevé à la gloire de la science, se compose de plus de 40,000 espèces renfermées dans des cartons, et d'un grand nombre d'échantillons pour les échanges. Chaque échantillon de son herbier est préparé dans une feuille mi-blanc in-folio ; une étiquette indique avec détails *l'habitat* de la plante, sa synonymie, et les observations auxquelles elle peut donner lieu. Une espèce est toujours représentée par plusieurs échantillons. En outre, cet herbier a été complètement passé au sublimé corrosif, opération dangereuse qui le met à l'abri des insectes, inconvénient que les anciens botanistes n'avaient su prévoir.

Les étiquettes qui désignent les espèces qu'on trouve en Savoie sont en papier bleu, tandis que les espèces étrangères à notre pays sont étiquetées sur du papier blanc.

Cet herbier renferme des échantillons-types de la plupart des espèces nouvelles découvertes en Europe depuis un demi-siècle. Ses nombreuses relations les lui ont procurées.

M. Huguenin a aussi fait don à la Société d'histoire naturelle de sa bibliothèque, qui renferme une belle collection d'ouvrages sientifiques, dont quelques-uns sont très rares aujourd'hui.

Il a enseigné l'histoire naturelle au collége national de Chambéry, depuis sa fondation. Nul homme n'a été plus regretté dans l'enseignement ! Sa parole paternelle et grave a inspiré à plusieurs de ses élèves l'amour de la science.

Homme de mœurs très simples, il ne fut pas de ceux qui recherchent les fonctions publiques et les honneurs. La nature l'avait doué d'une santé robuste dont il a profité en accomplissant les travaux les plus pénibles. La maladie qui nous l'a enlevé a duré deux jours. Au retour d'une excursion de botanique dans les montagnes environnantes de Chambéry, où il avait cueilli quelques plantes qui manquaient à son herbier, il fut saisi d'un rhumatisme qui se porta immédiatement au cœur. Il est mort le 25 juillet 1860. Tous ceux qui l'ont vu pendant sa courte maladie auront remarqué auprès de son lit, *ses chères plantes*, qu'il n'a jamais pu quitter. La mort ne lui a pas laissé le temps de classer sa dernière récolte. Sa vie tout entière s'est écoulée dans l'étude de la riche flore des Alpes. C'est ainsi qu'il a largement contribué à faire connaître notre chère Savoie.

Nous regrettons en terminant cette trop courte biographie, de ne pouvoir rappeler qu'un des traits de la vie privée de M. Huguenin. Il y a quelques années, le gouvernement l'avait chargé d'une mission scientifique en Amérique. Notre botaniste déclina cet honneur. Jamais

il n'aurait pu se résigner au regret de quitter son pays et ses amis, tellement leur amour était profondément gravé dans son cœur.

Savant modeste dans un siècle où les hommes, aiguillonnés par le sentiment de la vanité et de l'ambition, ne courent qu'après une fausse célébrité ; dans ces moments de transition et de transformation sociales, qui pêchent par l'affaiblissement et l'abaissement des caractères, M. Huguenin est resté la personnification de la dignité et de la fidélité aux convictions, le *robur* contre lequel sont venues se briser toutes les mauvaises passions.

F.-J. Bebert.

LA QUESTION DE L'HOMME FOSSILE.

Tel est le sujet d'une brochure que nous avons reçue de M. Pictet de la Rive. Le sujet est traité avec ce tact délicat que M. Pictet sait apporter dans toutes les questions de controverse. Il expose les faits dans toute leur rigueur, et il les discute avec calme et impartialité ; on sent qu'il préfère voir la science stationnaire plutôt que de la voir s'avancer sur un terrain peu solide et faire de faux pas. M. Pictet a voulu, comme il le dit, donner une idée générale de la question de l'homme fossile, du point où est arrivée la solution d'un problème qui intéresse si vivement l'historien, l'archéologue et le paléontologiste. Ajoutons que cette idée, M. Pictet l'a donnée claire et précise.

Après avoir expliqué comment il faut entendre ces mots : *homme fossile*, l'auteur pose ces trois questions : A quelle époque l'homme a-t-il paru sur la terre ? Quel était l'état géologique de la surface du globe au moment de son apparition ? Quels animaux vivaient alors ?

Une réponse précise à ces trois questions serait la solution du problème.

On a tenté bien des efforts dans ces dernières années pour arriver à cette solution, et tout semble présager que la peine qu'on s'est donnée sera, dans un avenir plus ou moins prochain, couronnée d'un plein succès. Avant d'aller plus loin, l'auteur résume en quelques lignes ce que les données de la géologie et de la paléontologie (étude des êtres enfouis dans l'écorce solide du globe), ont constaté, savoir : que depuis le refroidissement de la terre, des êtres entièrement différents de ceux qui existent maintenant se répandirent à sa surface et dans les eaux, que des bouleversements vinrent modifier bien des fois la superficie de notre planète; les populations elles-mêmes furent modifiées, bien des animaux furent détruits ou remplacés par d'autres, et ce sont les dépouilles de ces êtres que nous trouvons enfouis aujourd'hui dans le limon durci qui constitue les roches. A chaque bouleversement succédait une longue période de tranquillité, et l'on a pu compter jusqu'à trente de ces époques. Une des dernières est appelée par les géologues *époque tertiaire*, c'est celle qui a vu se déposer, pour citer un exemple, les grès qui servent au pavage d'Annecy, les lignites d'Entrevernes et les marnes coquillères qui les recouvent, (terrain nummulitique) ; c'est encore pendant cette époque que se sont déposés le calcaire parisien, les gypses de Montmartre et la molasse. Le Jura, plus ancien que les Alpes, formait déjà île à cette époque. Enfin, les Alpes occidentales, se soulevant, acquièrent leur dernier relief, les dépôts formés par les eaux sont poussés à une hauteur considérable et se trouvent sur la cime ou le penchant des montagnes. C'est ainsi que les dépôts nummulitiques atteignent aux Diablerets une hauteur de 3,000 mètres ; au Righi, près de Lucerne, les poudingues molassiques (nagelflue) se soulèvent jusqu'à 3,000 mètres. Mais bien des points de l'Europe sont encore sous les eaux, ainsi, les contrées où s'élèvent Perpignan, Marseille ; Montpellier, Nice, Turin et la plus grande partie de l'Italie sont encore cachées par les eaux de la Méditerranée qui laissent déposer des lits de marne et de sable remplis de coquilles dont les 50/100es sont identiques à celles qui vivent aujourd'hui dans cette mer. A la même époque, se formaient çà et là, dans les contrées émergées, des dépôts lacustres; tels sont ceux de la Bresse, ceux qui renferment le lignite de Sonnaz, près Chambéry, etc. On a donné le nom de *pliocène* à tous ces dépôts contemporains ; ce sont les derniers qui aient été produits avant l'époque où s'est montrée pour la première fois la population animale actuelle. Ils renferment les débris d'espèces très voisines de celles qui vivent de nos jours ; mais tout s'accorde à prouver que l'homme n'a vécu ni avec cette dernière faune, ni avec celles qui l'ont précédée. Le pliocène est le dernier dépôt formé pendant l'époque tertiaire, laquelle se termine par le soulèvement des Alpes principales; alors la plus grande partie du sol de l'Europe fut définitivement émergée.

Dès que la période tertiaire eut été terminée, c'est-à-dire dès que les derniers animaux de cette époque eurent été détruits et que leurs ossements eurent été enfouis, a commencé la période connue des géologues sous le nom de *diluvienne* ou *quaternaire*, que nous ne pouvons considérer, dit M. Pictet, que comme le commencement de la période moderne ou actuelle. Alors apparaît un ensemble d'animaux, composé en majorité des espèces actuelles et de quelques autres encore qui ont été détruites, telles que l'éléphant velu ou mammouth, et l'ours des cavernes. Alors aussi ont commencé à se déposer ces graviers, ces sables, ces marnes qu'on rencontre un peu partout, et souvent à des hauteurs diverses au-dessus de nos cours d'eau actuels. Cette phase, à laquelle on conservera le nom de *phase diluvienne*, a vu s'éteindre quelques espèces et se former les terrains de transport qui nous ont conservé les débris des espèces détruites. Ces derniers dépôts, ce sont ces amas de sables et de galets arrondis, disposés en couches régulières (graviers stratifiés), les dépôts des cavernes, les brèches osseuses. Plusieurs faits semblent aujourd'hui concorder pour montrer qu'ensuite a commencé une époque de refroidissement pendant laquelle se sont formés de vastes glaciers, qui ont eux-mêmes produit des dépôts semblables à ceux qu'ils produisent de nos jours. Cette époque, nous la nommerons *phase glaciaire*.

Après avoir établi cette division, qui repose sur les données de la géologie et de la paléontologie, l'auteur se pose cette question : L'homme a-t-il vécu pendant la première phase? les populations anciennes ont-elles été témoins des inondations qui ont déposé les graviers diluviens les plus profonds? Ont-elles vu le mammouth ainsi que l'hyène et l'ours des cavernes, ou bien l'homme n'a-t-il apparu que pendant l'époque glaciaire ; ou encore a-t-il attendu pour peupler nos contrées qu'elles

soient tout-à fait entrées dans les conditions du monde actuel, et les plus anciennes populations sont-elles celles que nous connaissons par les données historiques?

La conclusion de l'auteur est celle-ci : chaque jour apporte une nouvelle preuve que l'on devra bientôt adopter la première de ces alternatives. Il ne se dissimule pas que c'est avec une sorte de répugnance qu'on admet les faits qui tendent à établir la haute antiquité de l'homme et il combat cette répugnance par un argument persuasif et entraînant ; il y ajoute une considération nouvelle, la conservation des petites espèces jusqu'à nos jours, tandis que les grandes espèces ont disparu beaucoup plus tôt, ce qui s'expliquerait très bien par la présence de l'homme, comme cause secondaire.

Enfin, l'auteur arrive au fait capital, incontestable et concluant qui est celui-ci : M. Boucher de Perthes a trouvé des instruments de silex dans les graviers diluviens du département de la Somme, dans ces mêmes graviers qui renferment les débris des espèces perdues caractéristiques de l'époque diluvienne. Il n'y a pas moyen de rejeter les faits, les doyens de la science les ont constatés. M. Prestwich a fait opérer sous ses yeux des fouilles qui ont mis à découvert plusieurs instruments. MM. Goudry, Falconner et sir Ch. Lyell, ont aussi fait des recherches avec le même succès. Le dernier de ces savants, qui a habité longtemps l'Australie, fut frappé de la ressemblance des haches avec celles des sauvages de la Nouvelle-Zélande et montra immédiatement de quelle manière elles devaient être adaptées au manche. Comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé des ossements humains avec les haches : c'est ce qu'explique d'une manière très satisfaisante M. Pictet, citant textuellement l'observation de Lyell. Il prouve ensuite que ces instruments de silex sont réellement contemporains du dépôt et que ce dépôt est bien le diluvien, le même qui nous a conservé les dépouilles du mammouth, du rhinocéros de Sibérie, de l'ours et de l'hyène des cavernes, du daim gigantesque, etc.

Des faits analogues ont été observés ailleurs. M. Pictet nous dit encore que des silex taillés, paraissant appartenir à la même époque que ceux d'Abbeville (Somme), ont été trouvés à Hoxne en Suffolk, dans des conditions identiques. Dans les cavernes de Brixhan (Devonshire) les silex ont été trouvés mélangés avec de nombreux os de rhinocéros de Sibérie, de bœufs, de chevaux, de rennes, d'ours et d'hyènes des cavernes; ces faits ont été constatés par M. Prestwich.

La France, l'Allemagne, l'Angleterre présentent une foule de cavernes semblables.

Un examen minutieux avait révélé que dans beaucoup de cas la présence de restes humains dans ces cavernes provenait d'une sépulture ou de toute autre cause. On s'est trop empressé de généraliser cette observation. M. Schmerling a démontré qu'il n'en était pas de même pour les cavernes de la Belgique, où il y a mélange sans cause accidentelle, et par suite contemporanéité. Avec les ossements se trouvent des instruments en silex taillé semblables à ceux d'Abbeville.

De tous ces faits il résulte que l'homme a paru dans ces contrées dès le début de la période quaternaire; qu'il a vu toutes les phases de cette époque et les animaux qui peuplaient alors la terre.

En terminant son travail, M. Pictet attire l'attention des géologues sur les volcans d'Auvergne, où l'on a rencontré des brèches qui renferment des ossements humains; peut-être pourra-t-on y trouver quelques autres données de l'histoire de l'homme.

Enfin, M. Pictet appelle de tous ses vœux des études approfondies et dégagées de toute idée préconçue, sur ces faits curieux qui aideront peut-être à démontrer la grande antiquité des races humaines. J. DUCRET.

PROMENADE LITTÉRAIRE

UNE VOIX DE L'EXIL, PAR M. ETIENNE ARAGO

Pourquoi ce livre, que j'ai lu lors de son apparition, il y a plusieurs mois, me revient-il à la mémoire ce matin? Préoccupé dans l'intervalle par des études diverses, comment se fait-il que j'en garde un durable souvenir? C'est que j'avais senti un cœur loyal palpiter dans ses pages. Cette œuvre n'est pas un vain jeu de la fantaisie, elle ne convie pas notre admiration à des exercices funambulesques; non, c'est la confidence de douleurs vraies, de réels sentiments et de nobles pensées. Ce livre de M. Arago sera donc aujourd'hui le compagnon de ma promenade, j'irai le feuilleter à loisir sur la colline.

Le chemin monte entre deux haies vives où mûrissent les noisettes et les rouges baies des viornes, où çà et là l'escargot se berce dans sa coquille à l'extrémité d'une branche. Au bruit de mes pas, une poule regagne en toute hâte la basse-cour d'une ferme ; là, majestueux dans sa collerette dorée, un coq surveille ses compagnes qui becquettent les graines éparses sur le sol ; un jeune chien me regarde d'un air amical, agite sa queue et s'élance joyeusement à ma suite jusqu'au détour du sentier.

Un pré s'ouvre à moi, je vais prendre séance au milieu des foins. A l'abri d'un pommier qui tord ses rameaux sur ma tête, *lentus in umbrâ*, comme disait le grand flâneur Virgile, je considère ce qui se passe autour de moi. La fourmi braconne dans une forêt de hautes herbes, la coccinnelle grimpe les hauteurs d'une tige, et la cigale d'Anacréon chante je ne sais où. Là-bas, je ne découvre que deux toits à demi perdus dans les arbres; le vent passe au loin, et les saules grisâtres, les sveltes peupliers et les groupes de chênes s'émeuvent avec des rumeurs. Seul vestige de la marche des heures, l'ombre matinale remonte les versants du Salève.

Parle! voix de l'exil, je t'écoute dans une tranquille solitude de ma patrie.

C'est lorsque les barrières du bannissement tombent devant lui, que M. Arago publie ses *Tristes* pour témoigner à la France combien elle lui fut toujours chère, combien il a versé de larmes loin d'elle. Il dit ses épreuves, il révèle ses émotions de proscrit, ses défaillances nostalgiques. A Londres, si quelques paroles françaises résonnent à son oreille, il tressaille dans son morne isolement, et le mirage de la patrie passe devant ses yeux. — A Liége, il erre sur les bords de la *Meuse,* il en voudrait pouvoir remonter le cours, il recueille les soupirs des vagues qui viennent de France. Et quand des compatriotes sont amenés par un bateau, il les observe, les écoute, les frôle, heureux d'échanger parfois une parole avec eux. Il aime Liége,

car il retrouve dans son peuple la vivacité française; les ouvrières y sont vaillantes comme les filles du Midi, et les enfants lui rappellent les gamins de la capitale. — A *Nice,* il vient tendre la main aux proscrits provençaux et parler avec eux de la patrie. Guidez-moi vers la frontière, leur dit-il. On l'escorte; il reconnaît la France, mais il ne peut franchir le pont du Var. A l'ombre d'un bois, il suit le cours du fleuve; le lit est presque à sec, il marche sur le galet comme sur un tapis de fleurs. Ses regards s'enivrent longtemps de la perspective qui s'ouvre devant lui; il admire avec émotion les arbres, les coteaux, les villes et les rivages; il aperçoit au loin Saint-Tropez et Antibes, le Ribéral et les montagnes des Albères; il voit l'horizon natal, — et se prend à rêver à ses premières années. — *Ce qu'il regrette,* ce ne sont pas les figuiers, les pêchers et les vignes du Roussillon, les plaisirs, les théâtres et les magnificences de Paris; mais c'est la France qui vogue à la découverte des plages de l'avenir, la France victorieuse de l'erreur, la France qui sème l'idée aux quatre vents. Tous les plaisirs de l'univers ne peuvent distraire son cœur de la patrie absente; elle est toujours aimée! Aussi, la nostalgie le tourmente d'une étreinte plus douloureuse encore, la *nature inerte* lui fait subir son attraction, il éprouve le regret des choses qu'il ne voit plus que dans ses souvenirs. Où donc est l'églantier qui le retint au penchant d'un gouffre? et le vieux banc où l'aïeul savourait le calme du soir, en regardant rouler ses charriots ployant sous les gerbes? et le clocher où les hirondelles abritaient leurs nids? et l'horloge qui lui répétait l'heure? Ah! l'air natal, la lumière dont ses yeux avaient l'heureuse habitude, le ciel du pays, qui les lui rendra? Ailleurs, les forêts, les cimes, les cathédrales, les paysages lui sont indifférents :

Ce lac est sans eclat, cet air est sans espace;
Les fleurs de l'etranger, quand près d'elles je passe,
Ne repandront jamais des parfums sur mes pas;
Les cailloux de l'exil ne me connaissent pas!

Loin de se replier exclusivement sur lui-même pour épier tous les battements de son cœur, M. Arago mêle à ses impressions personnelles quelques épisodes de la vie des proscrits. Il nous émeut en nous conviant à une *Scène intime :* Cette lettre me l'apprend, dit une jeune fille, tous nos joyaux ont été achetés à vil prix par la famille de notre délateur. — Le calme de mon front, répond la mère. est une couronne qui me reste; et toi, n'es-tu pas fière de ta croix de l'exil? — Et la bague que tu réservais pour mon jour de noce? -- Je l'ai offerte en sacrifice, pour soulager les douleurs de nos frères d'infortune. — Il nous décrit *Deux fêtes,* poignant contraste: la foule parée sort gaîment des murailles de Genève; aux rayons du soleil, au bruit des tambours et des musiques foraines, les enfants jouent sur la pelouse de Plainpalais; cependant les exilés escortent un de leurs morts au cimetière, car depuis dix ans, c'est toujours un cercueil qui préside à leurs réunions. — Il nous dit ce que désire secrètement la *Fille du Proscrit :* ce ne sont pas les costumes, les dentelles, les résilles, les camées et les écrins qu'elle a vus briller sur la longue route du malheur; non, c'est un simple bouquet de roses, fleuries sur la tombe maternelle. — Il bénit le dévoûment des *Femmes de l'exil :* vaillantes colombes, elles ne peuvent nulle part se bâtir leur nid sur la terre étrangère, car l'irrésistible aimant de la patrie les attire sans trêve; pourtant elles marchent avec un sourire à travers les broussailles des épreuves; sans plaintes, fidèles et douces, elles suivent leurs époux et leur versent chaque jour le baume des intimes consolations :

Amour à ces cœurs d'or qui nous ont fait aimer!

Les amertumes de la proscription peuvent-elles donc seules inspirer M. Arago? Non, sans doute; une légende, un souvenir du Roussillon, chante parfois dans sa pensée; fils du Midi, il plaide la cause de l'olivier contre ses détracteurs; tantôt il fredonne une chanson épigramatique, fait respirer les sels de l'ironie à la femme sans cœur, ou décoche un sarcasme à quelque jeune fat; tantôt son esprit cède au courant d'une nonchalante rêverie.

Mon Eldorado, où le poète décrit sa retraite, les petites joies de son intérieur et le souriant horizon que lui ouvre sa fenêtre, est une œuvre charmante, semée de traits fins, de gracieuses remarques et de détails empreints d'une touchante bonhomie. — L'*Ange gardien* renferme une belle idée : morte dans les douleurs de l'enfantement, une mère devient la protectrice invisible de son fils; elle l'endort, elle veille sur lui et caresse des lèvres son front innocent; penchée à son chevet, elle murmure ces mots sacrés : Honneur! devoir!

Ce souvenir, comme une cuirasse, défendra le cœur de l'adolescent contre les atteintes du vice; sentant partout la douceur magnétique des regards de sa mère, il ne voudra pas la contraindre à se voiler la face. — Sans analyser le *Vaurien* que l'exil réhabilite, remarquons l'excellente composition de cette pièce; le portrait de l'ouvrier déchu est énergique et plein de vie, le dialogue frappe par son accent de vérité, une poésie sobre colore la réalité de ce récit que termine un délicieux tableau de famille.

Exemples les mieux réussis dans leur diversité, le *Vaurien,* l'*Ange gardien, Mon Eldorado* et la *Nature inerte* résument le talent poétique de M. Arago; la pensée y marche d'une allure libre et ferme; le vers, correct et précis, laisse éclore çà et là une image mélancolique ou gracieuse, çà et là un élan de l'âme ébranle avec bonheur les lignes austères du style.

Cette œuvre est une solide amphore, ornée de ciselures gravées et remplie d'un vin qui retrempe les forces. Dirai-je que l'auteur méconnaît parfois les limites de la poésie et s'égare dans le domaine de la prose? qu'au lieu de revêtir l'idée d'une forme neuve, qui la presse et en dégage vivement les contours, il se borne parfois à des développements trop didactiques? Dirai-je les notes dures, les dissonnances, les soubresauts de la phrase qui nuisent à la mélodie, et telles strophes qui ne sont pas poussées d'un souffle assez large? — J'aime bien mieux redire qu'un noble cœur palpite dans ce livre, que ces pages nous gagnent aux émotions généreuses, et citer encore la navrante élégie des *Deux jeunes filles;* nées le même jour, à seize ans l'une se marie au milieu des retentissements du bal, tandis que sa voisine expire dans les murs désolés d'une mansarde :

Ma fille, tu veux que j'apaise
Et mes sanglots et mes clameurs;
Tu veux que ta mère se taise;
Lorsque c'est de faim que tu meurs!

. . . . . .

Je dis — et ce n'est pas démence —
Dieu qui permet la pauvreté
Devrait au moins dans sa clemence,
La frapper de sterilite.

. . . . . .

Combien de fois la mort cruelle
Sur un innocent se pencha,
Pendant qu'il suçait la mamelle
Que la misère dessecha !

Que de fois sa main froide tombe;
Comme la serre du vautour,
Sur la gracieuse colombe
Dans son premier rêve d'amour !

. . . . . .

La faucheuse t'abat, ma fille,
Petite fleur à l'œil d'azur,
Alors que l'ardente faucille
Devrait couper seul l'epi mûr ..

Entends-tu la foule qui crie ?...
Du gros banquier, là, devant nous,
C'est la fille qui se marie.....
Elle rentre avec son epoux.

Mais sa dentelle qu'on admire,
Je l'ai faite au milieu des pleurs ;
Ton père fit son cachemire,
De son bouquet tu fis les fleurs.

Eh bien, équité souveraine!
Mes doigts s'y sont paralyses,
Ton père mourut à la peine,
Tes seize ans s'y sont épuisés.

Sous les coups du sang qui s'élance,
O mon pauvre cœur, tu te fends,
Quand je vois à quelle balance
Le destin pèse nos enfants !

De ta chambre ton œil avide
Sonde jusqu'aux recoins obscurs...
Oh ! ne cherche pas, tout est vide ;
Rien, plus rien que les quatre murs !

. . . . . .

Mais j'entends de sublimes harpes....
Les anges sont-ils descendus
Pour t'enlever dans leurs écharpes
Vers les cieux qui te sont bien dûs ?

Non, non, ils n'ont rien de céleste
Ces sons rapides et joyeux ;
Cette musique vive et leste,
Est celle d'un bal furieux.

. . . . . .

Heureuse épouse ! tiens. . regarde
Cette enfant, trésor de douceur ;
Jette un morceau dans sa mansarde.....
Devant Dieu ma fille est ta sœur

. . . . . .

Songez-donc, heureux de la terre,
Que chaque goutte de liqueur
Que vous laissez au fond d'un verre
Réchaufferait un pauvre cœur !

. . . . . .

Mais que vois-je? .. une étoile blanche
Traverse l'espace et s'enfuit.....
Ma fille !... Ah ! sa tête penche...
De son rale a cessé le bruit !

L'œuvre de M. Arago n'est pas un paysage désert; elle abonde en viriles pensées, l'honneur y trône dans sa fierté calme, et l'image du devoir la traverse comme un semeur diligent. Benjamin DUFERNEX.

RÉPONSE A M. BOLTSHAUSER (1)

Et appel à la société pour qu'elle recherche les moyens economiques de se preserver des dommages de la grêle.

Celui qui veut écrire sur un ouvrage quelconque cite tout d'abord le titre et le sujet de l'œuvre qu'il entreprend d'analyser, suivant ainsi les principes de la critique philosophique et de la bienséance. M. Boltshauser a fait le contraire. Il a cité, avant tout, les parties du titre et du sujet sur lesquelles il entendait porter sa critique, et ce n'est que dans le cours de son article qu'il a transcrit le titre et le sujet de mon mémoire.

C'est à cause de cette inversion irrationnelle, qui pourrait avoir des suites graves, que je l'ai incriminé dans mes observations. J'ai cru d'autant plus devoir protester que M. Boltshauser a passé avec une légèreté peu commune sur deux parties bien distinctes de mon mémoire, qu'il est arrivé à réduire à une question pure et simple de paragrêles, question qui, depuis Franklin, a été résolue dans le sein des principales écoles de physique de l'Europe. Mon critique a vu son erreur, et aujourd'hui, avec une ingénuité qui l'honore, il la confesse clairement. Mais ce dont on ne peut le louer, c'est d'avoir passé sous silence, dans sa réponse, le moyen économique de préserver de la foudre les maisons rurales, en employant les conducteurs naturels qui sont les arbres, et, pour nous autres Italiens, principalement le *peuplier d'Italie*. M. Boltshauser, dans son premier article, après avoir lancé contre moi un sarcasme à ce sujet, et après ma réfutation (2), passe là-dessus et ne rappelle pas même ma proposition. Un cœur généreux aurait dû élever la voix en faveur de cette partie de la famille humaine qui, dans les campagnes, travaille et sue pour nous fournir à tous le pain de chaque jour.

J'avais proposé d'armer d'un fil métallique, du diamètre d'un à deux millimètres, tous les poteaux des lignes télégraphiques qui parcourent la péninsule dans les différentes directions, lequel fil dépasserait un peu le poteau à son extrémité supérieure, et latéralement, à droite et à gauche de la ligne télégraphique, serait muni d'appendices qui, en s'étendant horizontalement, seraient parallèles à ladite ligne et isolés d'elle. Lorsque mon critique écrivait dans le n°5 de la *Revue savoisienne*, ce moyen, à son dire, n'avait pas encore été essayé sur les lignes télégraphiques des Etats Sardes; et maintenant, il annonce que l'application en a été faite depuis 1851, sans utilité aucune, ainsi que pour les lignes de la France et de la Suisse où cette application a été faite. A dire vrai, ma proposition n'est pas limitée à quelques portions de lignes télégraphiques, mais elle s'étend sur tout le réseau qui couvre la péninsule. Lorsqu'en 1855, je parcourus la ligne télégraphique de Buffalora à Turin, Suze et Chambéry, je ne remarquai pas que les poteaux de cette ligne fussent munis de fils métalliques *déchargeurs*; peut-être quelques poteaux situés près des sta-

(1) Voir le n° 8 de la *Revue savoisienne*.
(2) Voir le n° 7.

tions télégraphiques étaient-ils garnis d'une pointe métallique. Mais je veux avoir des notions précises sur l'époque, sur le mode et sur l'étendue de l'emploi de ce moyen, notions que je ferai connaître dans mon second mémoire sur ce sujet.

Il est étonnant que M. Boltshauser, habitant la Savoie, n'ait pas connu en 1860 ce qui avait été exécuté sous ses yeux depuis 1851, comme il l'assure ; de là vient la conduite de mon critique: maintenant, il dit que le moyen que j'ai proposé n'est pas suffisant pour les courants naturels d'origine inconnue, et il dit en même temps que ce moyen a été appliqué dans les Etats Sardes avant moi, et qu'il n'a eu aucune efficacité, pas même pour les courants naturels d'origine connue. En s'égarant ainsi de contradiction en contradiction, mon adversaire prouve qu'il est impuissant à me combattre, lui qui confond malheureusement le paratonnerre avec le *déchargeoir* des courants naturels électriques d'induction par moi proposé. Le premier sert à préserver de la foudre une station, et le second, dans son extension la plus grande, est destiné à empêcher que l'électricité d'induction ne se précipite et ne s'accumule sur les fils des lignes télégraphiques, et ne cause ainsi des dommages aux appareils des stations. Les paratonnerres pour la défense des stations avaient été proposés bien longtemps avant que j'y pensasse: des physiciens, entre autres Chagrini et moi, avaient encore proposé des appareils destinés à faire échapper le superflu de l'électricité naturelle, appareils qui avaient été placés dans les stations; leur incomplète efficacité me fit penser à armer, comme je l'ai dit, les poteaux des lignes, en dehors des stations, et sur une étendue qui embrasserait, autant que possible, toute la France, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. Ce ne serait pas là une dépense si forte qu'elle dût épouvanter les gouvernements et les sociétés télégraphiques, d'autant plus, qu'outre les avantages ordinaires que l'on pourrait en espérer pour la télégraphie, on peut en attendre un autre d'une plus grande importance, à savoir que l'on éviterait les dommages de la grêle qui désole souvent de vastes contrées dans des provinces florissantes.

Si la statistique donnée par les compagnies d'assurances contre les dommages de la grêle est juste, ces dommages, en France, se monteraient à 30 ou 40 millions de francs par année. Comparativement, ce serait donc une bien minime dépense qu'aurait à supporter chaque province ou commune, pour armer de fils métalliques, d'après le moyen que j'ai proposé, les poteaux des lignes télégraphiques qui traverseraient leur territoire. Ce serait une expérience universelle qui honorerait le cœur et l'intelligence des gouvernements et des sociétés télégraphiques! Il s'agit de penser à la solution d'un grand problème, qui intéresse de si près le bien-être de l'humanité, et surtout dans un siècle où l'intelligence s'est rendue supérieure, pour ainsi dire, aux conditions de temps et d'espace. Il s'agit de réfléchir encore à un moyen efficace qui puisse équilibrer, sinon entièrement, au moins en partie, le fluide électrique inégalement réparti entre l'atmosphère et la terre: équilibre que la nature tente d'établir au moyen des décharges foudroyantes qui détruisent souvent les habitations et donnent la mort aux habitants et aux animaux.

Je suis surpris de voir qu'en présence d'un sujet aussi grave, il se puisse trouver des calculateurs de quelques théories froids et hésitants, qui voyagent d'hypothèse en hypothèse comme M. Boltshauser, et qui se rendent les instruments d'un retard apporté au bien-être de l'humanité.

Dans le n° 5 de la *Revue savoisienne*, mon adversaire proclame la *complète impossibilité d'empêcher la formation de la grêle au moyen des paragrêles que j'ai proposés;* et maintenant, dans le n° 8 de la même *Revue*, il se borne à *avoir des doutes sur l'efficacité des paragrêles*. Il est permis à qui que ce soit de douter de la valeur d'une proposition, jusqu'à ce que la vérité de cette dernière ait été rendue certaine et évidente ; mais il n'est pas permis à un homme animé de bons sentiments de soulever des doutes à son égard, parce qu'on n'a pas fait des expériences et qu'on n'a pas travaillé sur la question, et de se faire ainsi le promoteur d'idées rétrogrades ou le dieu Terme de la science. La physique est bien peu de chose si nous ne pouvons nous étudier à l'appliquer aux grands intérêts de la société, comme nous avons fait de la vapeur et de l'électricité, qui se sont rendues maîtresses, ainsi que nous l'avons dit, du temps et de l'espace. Cette nouvelle application procurera un jour des avantages inespérés, outre ceux que nous attendons dans un prochain avenir, et qui consistent à préserver les lignes télégraphiques des dommages causés par les courants naturels, et à préserver les campagnes de la grêle. Le dieu du paganisme lui-même, armé des foudres de l'Olympe, descendrait sur la terre couronné d'olivier et viendrait féconder et rendre luxuriant le sol de nos campagnes, en rétablissant, presque d'une manière inaperçue, l'équilibre entre l'électricité de l'atmosphère et celle de la terre.

J'ai le ferme espoir que ma réponse obtiendra l'honneur de l'insertion dans les colonnes de votre excellente *Revue,* d'autant plus que ma réplique ne se renferme pas dans les limites d'une polémique scientifique, mais qu'elle fait un appel à la société pour qu'elle veuille bien s'occuper d'une expérience qui devrait s'étendre sur l'Europe entière. Ma proposition ne trouvera peut-être, pour le moment, personne qui la soutienne et la fasse valoir, comme Colomb n'a trouvé à être soutenu ni par Gênes, ni par Venise dans son entreprise ; mais un jour viendra où un nouveau Pérez, propagateur de ces idées, les proclamera avec succès dans un siècle plus heureux et doué de plus d'esprit d'initiative que le nôtre. La Savoie ajoutera, elle aussi, ce nouveau fleuron à sa couronne glorieuse, et la postérité lui devra de la reconnaissance pour avoir été non-seulement une terre de héros, mais encore une terre de civilisation vraie et durable. François ZANTEDESCHI.

Padoue, le 26 août 1860.

LA CAVE DU GRAND GRENIER A BERNE

Bon nombre de touristes croient connaître Berne quand ils se sont arrêtés quelques minutes devant la façade du palais fédéral — si vous préférez, du *Schweizerbundesrathhaus...;* — devant l'horloge avec sa procession de bonshommes sculptés ; lorsqu'après s'être attendris au musée en lisant l'étiquette qui relate le dévouement du chien Barry, ils sont revenus aux idées joyeuses devant la fosse aux ours ; — ou quand enfin ils ont compté consciencieusement les 223 marches du

clocher du Münster, et copié dans leur carnet le funèbre catalogue des noms de condamnés qui *illustrent* l'intérieur de la cloche des exécutions.

— Maintenant, disent-ils, nous connaissons la capitale de la Suisse.

— Pas encore! Messieurs, ne vous en déplaise. Ces curiosités ont sans doute leur cachet d'originalité; mais il vous manque une chose pour parvenir, dans un voyage d'un ou deux jours, à compléter vos études de mœurs sur la race allemande en général et les Bernois en particulier. Cette chose, c'est une visite à la cave du grand grenier à blé. Là vous verrez poser au naturel une foule de figures typiques où votre calepin et votre album trouveront à s'enrichir.

Avant les acteurs, voyons le théâtre. Il s'agit de descendre deux étages sous terre au moyen d'un large escalier. Ebloui par la lumière de la rue, on hésite, on tâtonne dans l'ombre, on trébuche le long des degrés; on se trouve saisi par un air humide, suffoqué par la fumée et par une complication d'odeurs d'alcool, de jambon, de choucroute, d'orge fermentée.

C'est le commencement de la couleur locale.

L'œil parvient au bout de quelques minutes à distinguer de vagues silhouettes dans les profondeurs de ce Ténare. Une voûte immense appuie ses arceaux contre une suite de piliers dont on ne voit pas la fin. Deux rangées de tables paraissent aussi se prolonger dans un horizon sans bornes, comme ces perspectives que l'on entrevoit entre deux glaces parallèles. Peu à peu les détails se détachent de l'ensemble. Sur chaque table repose un chandelier de bois à la tournure antédiluvienne; il en surgit un monticule de suif, un cratère coulant qui projette des flammèches dont l'éclat rougeâtre permet de sonder les alentours.

Qu'est-ce donc que ces monstres au ventre proéminent, montés sur de courtes jambes et alignés en silence contre les murs? Quelles masses énormes peuvent porter si loin leur ombre? Une tonne, une sœur cadette de celle de Heidelberg, se trouve précisément en face de notre table. Elle ne contient pas moins de 62,000 bouteilles. Je mesure son diamètre : 3 mètres 85, c'est-à-dire plus de 36 pieds de circonférence! A la porte de sortie se voit un autre foudre de 51,000 bouteilles. Sur le fond sont peintes les armoiries des vingt-deux cantons; elles forment comme une couronne dont tous les fleurons convergent vers un centre, la croix blanche des Waldstœtten, la croix que portaient sur leur poitrine les hommes de Morgarten, de Sempach et de Morat.

Voici venir un essaim de Bernoises endimanchées. Toutes ont un air de santé; on désirerait même voir des joues un peu moins nourries; mais de beaux yeux gris-vert enlèvent à la figure son caractère de réalisme en y faisant errer je ne sais quoi de doux, d'aimant et de sentimental. Les jeunes beautés étalent tout le luxe de leurs vêtements nationaux. Des mitons à jour montent jusqu'au coude; les manches de chemise, bouffantes, d'une blancheur irréprochable, et la gorgerette empesée contrastent avec les reflets du corsage de velours noir. Des chaînes d'argent s'agrafent à l'épaule et retombent à droite et à gauche. Une cravate de velours, un jabot, des festons en dentelle noire, complètent les enjolivures du buste. Un large chapeau de paille, orné d'une couronne de fleurs naturelles cueillies dans les clairières de Bremgarten ou de l'Enge, se pose coquettement sur une chevelure d'un blond à rendre fous les imitateurs de Rubens.

Pendant que nous regardons à droite et à gauche, de petites fillettes aux joues rebondies circulent entre les tables, offrant des corbeilles de *küchli*, les beignets bernois. Les garçons de service, chargés de rations de salé au parfum séducteur, se croisent en suivant dans leur marche tardigrade les traditions des attelages mérovingiens. A travers un brouillard de fumée et la pénombre de la cave, on voit se heurter les choppes, les *seidel* d'où s'échappe une mousse impatiente; les brocs d'étain scintillent aux clartés jaunâtres des chandelles et des quinquets suspendus sous les écussons cantonaux qui décorent les piliers. Parfois il arrive qu'un loustic de la campagne débite quelque plaisanterie; alors du cercle d'auditeurs part un rire immense, infernal, un rire comme les dieux d'Homère n'auraient jamais osé s'en permettre, dans la crainte de voir la commotion effondrer la voûte de l'Olympe.

Mais ils se taisent tout-à-coup. Qu'y a-t-il donc? Un vieux chanteur agace un violon que nous ne garantissons pas comme sorti des ateliers de Stradivarius. Il entonne une pastorale d'une voix fausse et chevrotante, mais émue, ce qui rachète tous les défauts. C'est le *Ranz des Vaches*, l'air aimé des *armaillis*. Aux premières notes, des femmes coiffées du mouchoir rouge de Fribourg se sont retournées subitement; elles tendent l'oreille; leur physionomie a pris une teinte rêveuse. Peut-être se prendront-elles à pleurer, comme ces soldats suisses au service de France, que le chant des Colombettes faisait déserter ou mourir de nostalgie. Pauvres enfants de la montagne! la *Marche des Vaches* vous rappelait par ses modulations les concerts de la nature que vous entendiez autrefois sur l'Alpe; le fracas du torrent qui roulait sur son lit de rochers, le bruissement des sapins dont le souffle du *Fœhn* inclinait la tête, les appels de la corne, ou le carillon des sonnailles attachées au cou de vos génisses. Et alors une larme roulait sur les parements de votre uniforme, — tandis que là-bas l'aïeul, cachant sa tête dans ses deux mains, gémissait au coin de l'âtre du chalet où ne venait plus s'abriter le soutien de la famille.

Des applaudissements ont accueilli le ménétrier. Ils partent d'un groupe d'étudiants rangés en cercle devant une légion de choppes de bière. Les élèves des académies adoptent les poses les plus excentriques, les plus michélangélesques : à leur façon de se jucher sur le dossier des chaises de noyer, on dirait qu'ils veulent donner un démenti aux lois de la statique. Posant crânement sur l'oreille le bonnet vert de la société de Belles-Lettres, ou la casquette blanche à liseré rouge de Zofingue, ils bourrent la longue pipe de porcelaine et se mettent à causer philosophie en entremêlant chaque dilemme, chaque sorite, de bouffées de tabac qui encadrent le tableau d'un nuage. Un *bursch*, la taille pincée dans sa lévite de velours à brandebourgs, se lève et entonne un des chants les plus mélodieux du répertoire des étudiants :

Lauriger Horatius,
Quam dixisti verum :
Fugit Euro citius
Tempus edax rerum !

Ubi sunt ô pocula
Dulciora melle !
Rixæ, pax, et oscula
Rubentis puellæ ?

Tout le catalogue y passe : le *Gaudeamus*, la chanson du Roi-très-chrétien dont l'accompagnement consiste à frapper en mesure les verres avec des couteaux et tous autres corps à percussion ; et la séance vocale se termine par le chant national suisse, le *Rufst du, mein Vaterland.*

Tandis que les dernières strophes retentissaient dans les recoins de la cave, un marchand d'objets en bois sculpté faisait le tour des tables. Quel mélange hétérogène dans son panier! Voici des bergers portant sur le dos leur bagage de fruitière ; puis le tailleur de la légende, à califourchon sur le bouc; un bonhomme de casse-noisette grimaçant en Quasimodo ; des lutteurs aux muscles taillés en dépit de l'anatomie par de pauvres xylographes qui avouent ne pas trop savoir distinguer un biceps du sterno-cléïdo-mastoïdien, ce qui est autorisé, du reste. Mais voici des souvenirs de l'histoire suisse : ici c'est Arnold de Melchthal, le fougueux jeune homme que vous avez admiré dans le drame de Schiller, ou dont vous avez vu le caractère tracé à la parisienne dans l'opéra de MM. Jouy et Hippolyte Bis. Là c'est le serment du Grütli, solennel congrès qui avait pour salle de réunion les Alpes et la voûte du ciel. C'est enfin Wilhelm Tell, le paysan sublime, le héros, l'Arminius de l'Helvétie, l'homme dont la bouche ne prononce que quelques sentences, mais dont le bras agit. Il est là, regardant l'arbalète qui doit donner la liberté à la terre de ses aïeux. Il semble songer à la forteresse élevée par le bailli d'Autriche, et dire avec l'accent de la menace et de la conviction cette parole que lui prête le dramaturge allemand :

Was Hœnde bauten, kœnnen Hœnde stürzen :

Ce que les mains édifièrent, les mains peuvent le renverser.

Que de souvenirs, que d'émotions on peut trouver devant une statuette de bois ! Comme ces images des traditions helvétiques parlent à l'âme ! Je voudrais être de la patrie de Tell, si je n'avais le bonheur d'appartenir à celle de Jeanne d'Arc.

Louis Revon.

LES HABITATIONS LACUSTRES EN LOMBARDIE

Dans une lettre adressée au président de la Société des Sciences naturelles de Milan, M. Gabriel de Mortillet, ancien secretaire de l'Association Florimontane. a publie quelques details au sujet des recherches faites jusqu'à ce jour en Lombardie, pour découvrir des habitations lacustres.

Ainsi qu'on va le voir, ces recherches n'ont pas encore donné un résultat complet, parce qu'elles n'ont éte faites que très sommairement ; mais il est permis d'esperer que les fouilles auxquelles présidera M. de Mortillet fourniront aux archéologues de nouveaux eclaircissements sur les usages et l'existence de ces populations dont on ignore l'histoire, et qui attirent aujourd'hui l'attention des savants

Voici la lettre de M. de Mortillet :

Au moment où les efforts combinés des géologues et physiologistes unis à ceux des archéologues tendent à jeter une vive lumière sur l'origine de l'homme, la date de son apparition sur la terre et ses mœurs primitives, permettez-moi d'attirer l'attention des membres de la Société sur les habitations lacustres. Cette question est d'autant plus intéressante qu'elle peut donner lieu, en Lombardie, à d'importantes recherches. Elle se rattache à l'histoire naturelle, servant pour ainsi dire de trait d'union entre la géologie et l'histoire.

En 1854, par suite d'un grand abaissement du niveau des eaux, on entreprit divers travaux sur les bords du lac de Zurich. L'un d'eux, à Miélen, fit découvrir d'abondantes antiquités groupées au milieu d'un grand nombre de pieux plantés dans le fond du lac suivant un certain ordre régulier.

Cette découverte, étudiée par un archéologue des plus distingués, M. Ferdinand Keller, attira l'attention des savants sur divers points des lacs suisses, où l'on connaissait l'existence de pilotis semblables à ceux de Miélen. Partout on fit de nombreuses récoltes d'antiquités au milieu de ces pilotis.

M. Keller fit exploiter, par un paysan fort intelligent de la localité, un pilotage très étendu dans le lac de Constance, à Wangen, près Stein.

M. Uhlmann a exploité un pilotage dans le petit lac de Moosseedorf, près Hofwyl, à deux lieues de Berne.

Le colonel Schwab en a exploité un dans le lac de Bienne, entre Bienne et Nidau.

Les pilotages du lac de Genève ont fourni une abondante récolte à M. Troyon, et à Morges à M. Forel.

Ceux du lac de Neuchâtel à MM. Schwab et Desor.

En 1856, vers la fin d'août, MM. Troyon et Forel communiquèrent à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, réunie à Annecy, les résultats obtenus en Suisse et provoquèrent des recherches dans le lac. M. Replat indiqua des rangées de pilotis dans le lac d'Annecy, en face de Sévrier, et M. Eloi Serand au lieu dit le Roseley. On s'y rendit et séance tenante, M. Gosse, fils, en plongeant, rapporta du fond des débris de poterie.

Ce printemps M. Desor étant venu en Italie, proposa de faire des recherches dans les lacs du pays. Le 16 juin il m'a écrit de Neuchâtel :

« J'ai fait avec M. Gastaldi une course au lac Majeur. Après avoir passé en revue toute la série des phénomènes glaciaires, nous sommes allés à la recherche des stations lacustres. La partie inférieure du lac, qui est un lac morénique, me paraissait bien propre à favoriser ce genre de constructions. Aussi n'avons nous pas tardé à apprendre des pêcheurs qu'il existait sur plusieurs points des pilotis qui, d'après les descriptions qu'ils nous en firent, doivent être les mêmes que ceux de nos lacs suisses. Nous nous fîmes conduire sur les lieux, mais la hauteur des eaux nous empêcha de rien voir. »

Allant assez souvent à Pilzone, sur le lac d'Iseo. où se trouve la carrière de pierre hydraulique qui alimente l'usine de Palazzolo, j'ai pris des informations. Les pêcheurs indiquent des pilotis, sur une assez grande étendue au nord de Pilzone. Les eaux sont trop élevées maintenant pour entreprendre des recherches ; mais au moment des basses eaux, en octobre, j'espère pouvoir faire d'intéressantes récoltes.

Les autres lacs de la Lombardie doivent également renfermer des espaces garnis de pilotis. Il serait important de le constater. On obtient facilement des rensei-

gnements par les pêcheurs ; les pieux plantés au fond de l'eau retenant leurs filets et entravant la pêche, les pêcheurs les connaissent parfaitement.

Les pilotis des lacs supportaient autrefois des habitations : c'est ce qui fait qu'on trouve autour d'eux tant d'objets divers, antiquités et ossements.

Ce mode d'habitation si favorable à la pêche, si propre surtout à se préserver de l'attaque des ennemis et des bêtes féroces, a persisté pendant un laps de temps extrêmement long.

Les recherches faites dans les amas de coquilles ayant servi de nourriture à des peuplades au bord de la mer en Danemark, celles faites dans les tourbières, dans les grottes, dans les tumulus, etc., recherches parfaitement résumées daus un travail récent de M. Morlot, que vous avez bien voulu me communiquer (1), établissent que dans la vie humaine qui a précédé les documents historiques européens, il s'est écoulé trois périodes ou trois époques bien distinctes :

L'époque de pierre, pendant laquelle l'emploi des métaux était entièrement inconnu ; époque caractérisée par des instruments en silex.

L'époque de bronze, durant laquelle les instruments usuels étaient en ce métal ou plutôt en cet alliage.

Enfin l'époque de fer ; l'usage de ce métal, si communément employé de nos jours, n'ayant eu lieu que longtemps après celui du bronze.

Or, parmi les habitations lacustres de la Suisse on en a reconnu appartenant aux trois époques que je viens de citer. On peut espérer obtenir les mêmes résultats en Lombardie, ce qui fournirait d'intéressants matériaux aux antiquaires du pays. Vous aussi, mon cher président, vous pouvez espérer ample récolte en ossements d'animaux, qui vous permettraient de nous faire connaître les anciennes races qui ont vécu sur le sol si beau et si fertile que nous foulons maintenant.

GABRIEL DE MORTILLET.

(1) *Etudes géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse*, mars 1860, *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, vol. VI, n° 46.

UNE SAISON AU FRAZER-RIVER

JOURNAL D'UN CHERCHEUR D'OR

(Suite et fin)

Cet état de choses, qui ne dura malheureusement que trop longtemps, prit fin par l'arrivée de quelques compagnies de mineurs. Ils avaient mis cinq ou six semaines pour remonter la rivière Lilonette jusqu'au lieu où je demeurais, et la moitié d'entre eux avaient naufragé pendant le trajet. L'état de leurs provisions leur permit de me céder 85 livres de farine pour 85 piastres (425 fr.)

La barre sur laquelle ces nouveaux arrivants se mirent à travailler avec moi n'était pas fort productive, puisque nous ne faisions que 5 ou 6 dollars par jour, et nous n'aurions pas tardé à ressentir les atteintes de la faim, si, heureuse surprise, nous n'avions vu arriver au campement une troupe de sauvages chargés de superbes saumons tout frais, du poids de 12 à 14 livres chacun. Ils ne voulurent accepter, contre leurs poissons, ni or, ni argent, mais seulement des bagatelles de peu de valeur. Pour une aiguille, ou pour deux sous de fil, j'en obtenais un ; ils en cédaient volontiers deux ou trois contre une vieille chemise ou un morceau de suif de la grosseur d'une noix. Un de leurs chefs qui venait souvent me faire visite, remarqua un jour, dans ma cabane, un petit miroir de dix sous. L'objet lui plut tellement qu'il m'en offrit de suite quatre gros saumons. Le lendemain, sa fille, âgée de 18 à 20 ans, vint, accompagnée de quatre sauvages, m'apporter les poissons et me réclamer le miroir. La première fois qu'elle s'y regarda, son visage ne trahit aucun étonnement, et elle garda son sérieux comme un âne qu'on étrille. Je lui donnai, en sus, un morceau de suif dont elle s'enduisit immédiatement la chevelure, et cinq ou six aiguillées de fil. Ne voulant pas être en reste avec moi, la jeune fille m'offrit deux poignées de graines sèches.

La pêche aux saumons dura ainsi environ six semaines, pendant lesquelles nous fûmes abondamment pourvus de nourriture. Notre campement s'était peu à peu considérablement augmenté par suite de la venue de nouvelles troupes de chercheurs d'or. Il me serait impossible de vous dépeindre tout ce que ces mineurs avaient eu à souffrir en route : la faim et les naufrages les avaient plus que décimés, et à la vue des difficultés qui les attendaient encore à notre barre, de la cherté des vivres et des rochers escarpés qui, bordant presque partout la rivière, rendaient son exploitation presque impossible, à cette vue, dis-je, le découragement les prenait et le plus grand nombre repartaient pour la Californie. Comme nous étions en force, les Indiens avaient complètement changé de manières à notre égard ; autant ils avaient été dans les premiers temps, effrontés et voleurs, autant ils se montraient à présent humbles et soumis.

Vers la mi-novembre, je pris le parti de remonter la rivière cinq lieues plus haut, avec un autre mineur.

Nous payâmes 500 fr. pour la location des trois mules qui transportèrent nos bagages. Nos journées sur cette nouvelle barre furent en moyenne de 5 à 8 piastres. Mon intention était d'y rester jusqu'à ce que le froid ou le manque de vivres m'en chassât.

Le 1er décembre, survint un froid si rigoureux, que nous ne pouvions nous tenir éloignés du feu : je fis immédiatement mes préparatifs de départ. Les sauvages m'avaient volé une paire de souliers, et mes bottes n'étaient plus mettables ; j'en coupai les tiges, et ayant cousu, dessus, de la toile en manière d'empeigne, j'obtins ainsi des chaussures passables. Le troisième jour, le froid diminuant d'intensité, je me mis en route, abandonnant tout ce qui ne m'était pas d'une nécessité absolue pour le voyage. Deux heures après mon départ, la terre était déjà couverte d'un demi-pied de neige. J'arrivai heureusement au grand camp. La rivière était si gelée que les chevaux pouvaient facilement la traverser sur la glace. Il y avait tout à craindre que la neige et les froids nous fermassent le retour. Tous les mineurs se disposèrent alors à partir, à l'exception de deux ou trois compagnies qui s'étaient construit des cabanes en troncs de sapins et avaient des vivres en suffisance pour passer l'hiver. Nous marchâmes aussi vite et aussi longtemps que possible, afin de combattre l'engourdissement qui nous eût infailliblement gagnés sans cela. La semelle de mes souliers était devenue si lisse, que je ne pouvais faire une montée ou une descente sur la neige gelée, sans glisser et tomber à tout instant. Le soir du

deuxième jour, étant resté en arrière, je me trompai de route et pris un sentier de mules qui me conduisit au bord d'une rivière où il était impossible de croire que les mineurs se fussent rendus. Ne pouvant rétrograder, car il était trop tard, je me décidai à la traverser à gué: La chose fut plus difficile que je ne l'avais cru; l'eau me montait à la ceinture, mes provisions et mes couvertures étaient complètement trempées; il me fallait marcher sur des cailloux recouverts d'une mousse glissante, et à chaque instant un glaçon pouvait me renverser sous l'eau. Cependant, j'atteignis sain et sauf l'autre bord. A peine eus-je pris terre, que mes pantalons se raidirent comme une barre de fer. Je me mis à courir de toutes mes forces, ne sachant trop quelle distance me séparait de mes compagnons. Au bout d'une heure, j'arrivai près d'un lac où je trouvai les mineurs qui m'avaient précédé, sans s'inquiéter de moi, car la devise de toutes les compagnies était: *Marche ou péris*. Il serait trop long de détailler davantage ce voyage; je me contenterai de dire que nous avons traversé cinq lacs de 5 à 15 lieues chacun, dans des bateaux si petits que nous n'osions nous permettre le moindre mouvement de crainte de chavirer. A la sortie du dernier lac, nous étions si exténués, que nous campâmes trois jours et trois nuits sur le sol couvert de neige, et nous n'avions plus rien à nous mettre sous la dent: il fallait sortir de cette position, coûte que coûte. Après quelques efforts, nous parvînmes à entrer dans une rivière qui nous conduisit en peu de temps dans la Frazer. A la première étape, nous rencontrâmes quatre Chinois, qui nous cédèrent pour une piastre de farine, que nous nous partageâmes entre huit...

J'arrivai à Victoria, accoutré d'un chapeau aux ailes pendantes, tout rapiécé avec des morceaux de couverture de laine rouge; d'un habit que j'avais depuis longtemps renoncé à raccommoder, et de pantalons recouverts de larges pièces de toile à voile, cousues avec une aiguille d'emballage. Mes pieds étaient enveloppés de chiffons, mes tiges de bottes étant percées depuis longtemps.

Je ne m'étais pas rasé depuis sept mois, et mon peigne avait été échangé contre du saumon. Après toutes les privations que nous avions endurées, vous pouvez bien croire que la graisse ne m'empêchait pas de courir. Quand j'eus passé deux nuits dans une chambre chauffée, un rhume violent me prit, accompagné d'une extinction de voix qui dura trois semaines....

.... Les mines du Frazer sont généralement peu importantes. L'or y est très fin, comme du sable ou de la farine, et il est difficile à recueillir: avec le lavage au cradle, on en perd près de la moitié. Si l'on ne découvre pas de nouveaux placers, ceux qui sont connus seront vite épuisés, et le pays retombera dans l'oubli.

M. DELAFONTAINE.

CORRESPONDANCE

Genève, 13 septembre 1860.

Je viens reprendre aujourd'hui le cours de mes communications, interrompu depuis quelques mois par suite de circonstances impérieuses. Pendant ce temps des travaux importants et varies ont vu le jour, et pour vous tenir au courant de ce qui peut vous intéresser, il me faudrait plus de loisirs que je n'en possède, c'est pourquoi, permettez-moi de me borner à deux points seulement:

On connait en chimie un certain nombre d'oxydes metalliques auxquels on a attribué le plus souvent, arbitrairement, soit la formule générale MO.2, soit celle M 2 O.3, soit enfin celle MO.3. — De ce nombre sont la silice, la zircone, les acides borique, tungstique, molybdique, tantalique, etc.

A l'égard de la silice, les opinions etaient partagées entre Si O, Si O.2, et Si O.3. — Quant à la zircone, on était géneralement d'accord pour la regarder comme renfermant deux atomes de zirconium pour trois d'oxygene.

Une série de recherches sur la composition et les formes cristallines des fluo-silicates et des fluo-zirconates, compares aux fluo-stamates et aux fluo-litanates, a conduit M. Marignac à assigner définitivement à la silice et à la zircone les formules Si O 2, et Zr O 2. M. Deville avait déjà éte conduit à cette derniere par la détermination de la densite du chlorure de zirconium.

Ces résultats ont pour l'établissement des veritables formules des minéraux et, par suite, pour l'examen comparatif de ces derniers une importance qui ne vous échappera pas.

Dans une précedente épitre, je vous annonçais la decouverte de riches mines d'argent dans la vallée de Washoe (territoire de l'Utah) Voici quelques détails intéressants sur la contrée

La région minière comprend essentiellement deux vallees principales appelees Carson-Valley et Washoe-Valley, à peu près paralleles quoique plutôt divergentes. La vallée de Tarson, parcourue par la rivière du même nom, est située entre les 119 et 120 degrés de longitude; le 39° parallèle la coupe à peu pres au milieu de sa longueur.

La direction est sensiblement du sud au nord. — Les montagnes de la Sierra qui la bordent à l'ouest ont une hauteur de 4,000 pieds environ, tandis que la chaîne qui s'élève à l'est n'en compte que 2,000. « A l'entree est situee le pic de Job, de 6,000 pieds, cône nu et isole, de granit si blanc, que de loin on le prendrait pour de la neige.» La vallee de Washoe, beaucoup moins considerable, est très pittoresque. Les montagnes, du côté oriental, sont complètement depourvues d'arbres, ce qui contraste vivement avec les pentes boisées qui s'élèvent en face.

Les principales villes du territoire argentifère sont Carson-City, la plus peuplée, Sylver-City et Virginia-City. La derniere est située sur l'emplacement des mines.

La ville de Carson est admirablement située pour prendre un grand développement. Plusieurs routes fréquentees par les émigrants viennent y converger. Les rues y sont larges et droites, et, dans la prevision d'un developpement futur, on y a menagé l'emplacement necessaire pour y construire des edifices publics Un bureau de poste et une ligne telégraphique pour la Californie y ont été établis. Virginia, moins avantageusement située que Carson dont elle est tributaire pour ses bois, n'en est pas moins prospère, puisque fondée cet automne à peine, elle compte deja plusieurs milliers d'habitants.

Non loin de là se trouve un endroit remarquable (vallée de Steamboat). « Le voyageur qui s'y rend est etonné de voir beau-
« coup de petites colonnes de vapeur se dessiner devant lui, et
« lorsqu'il s'approche, il entend un bruit semblable à celui que
« fait la vapeur en s'echappant d'un steamer à haute pression.
« Cela provient d'une petite éminence, à l'entrée de la vallée,
« d'environ 1,200 pieds de long sur 4 à 500 de large, élevée de
« 50 pieds au-dessus de la surface genérale. De longues fissures
« horizontales d'environ un pied de largeur existent le long de
« cette élevation tumulaire, dont la surface de granit decomposé
« s'est fendue par la force de la pression interieure.

« Des jets volumineux d'eau chaude sortent de ces fissures à
« des intervalles irréguliers, avec un bruit souterrain. Dans
« quelques endroits ils atteignent seulement l'ouverture où, après
« avoir bouillonné et siffle un moment ils retombent, et la bou-
« che de la fissure reste vide; tandis que sur d'autres points,
« l'eau se tient constamment à la surface et bout comme si elle
« etait agitée par une fournaise intérieure, ou jaillit même à une
« hauteur de plusieurs pieds.

« Les agents chimiques sont plus actifs à certaines places qu'à
« d'autres, le bruit aussi, plus fort et plus fréquent, et la vapeur
« plus abondante. L'air dans le voisinage de ces sources sent
« fortement le souffre et prend l'odeur des œufs pourris.

« Le long de cette élévation coule un petit ruisseau d'une eau
« fraîche et pure jusqu'à ce qu'elle se mêle aux eaux chaudes et
« alcalines provenant des sources thermales, qui viennent ce-
« pendant en petite quantité, car la plupart montent seulement
« jusqu'à l'entree de la fissure et disparaissent ensuite dans des
« cavités inconnues La surface interieure est composee d'une

« croûte qui craque et produit un bruit sourd lorsqu'on marche « dessus ; cependant l'on peut y passer sans danger, même à « cheval. Une analyse chimique de cette eau a donné du chlorure « de sodium et de magnésium, divers sels, de la chaux, de la « silice et un peu de matières organiques. On pense que ces « eaux possèdent des propriétes medicinales d'une grande va- « leur (1). »

Disons maintenant quelques mots de la production minérale du pays. Outre l'or natif, de nombreuses veines de minéraux argentifères, parmi lesquels predominent le métal natif et son sulfure ont éte reconnus sur divers points La teneur moyenne du minerai accuse une grande richesse. Les claims pour l'or sont loin d'avoir la valeur de ceux que l'on exploite pour l'argent ; ces derniers ont un rendement plus constant. La roche est très dure, il faut la faire sauter avec la poudre et l'on est obligé de creuser des tunnels dans les montagnes. Les frais d'exploitations étant considerables, pour eviter ceux de transport, il deviendra nécessaire de traiter le minerai sur place. A cet effet, une puissante maison de banque d'Europe se propose d'etablir à Virginia-City, des engins pour une valeur de 200,000 dollars.

Les emigrants s'étaient rendus en foule à Carson-Valley et à Washoe-Valley ; mais ils y ont subi deux échecs qui ont occasionné le retour d'un certain nombre. Le premier, de la part du temps, qui n'a pas été favorable, puisque à la mi-juin il neigeait à Virginia-City.

« C'est un pays froid et venteux, m'écrit-on ; — la nuit der- « nière, un violent ouragan est venu fondre sur la vallée, em- « portant dans les airs les legères maisons de toile des mineurs. « J'ai eté occupe tout ce temps à planter des pieux contre ma « baraque, pour la consolider ; par moments, je l'appuyais de « toutes mes forces avec les épaules, et, ainsi, j'ai réussi à la « maintenir debout ; elle s'est seulement inclinée d'un pouce ou « deux. »

Le second échec est une guerre contre les Indiens. En voici la cause :

Des mineurs en prospect firent un jour la rencontre d'un chef de tribu qui recherchait l'or dans un claim, sa propriété. L'un des blancs voulut se faire céder la place. L'Indien lui répondit qu'elle lui appartenait, mais qu'il était libre de travailler dans le voisinage où il y en avait d'aussi bonnes. Sur quoi, le blanc, en véritable brute, et sans autre forme de procès, tire son revolver et tue le chef à bout portant.

La nouvelle de cet attentat se répandit rapidement parmi les Peaux-Rouges, et bientôt il ne restait plus un seul de ceux-ci à Virginia ni dans les environs : ils s'étaient réunis, en armes, dans les montagnes du voisinage.

A quelques jours de là, des employés de la station du Poney-Express furent trouves assassinés. L'alarme devint génerale dans le pays ; beaucoup de claims furent abandonnés ; la population blanche se replia sur Virginia où des corps armés s'organiserent. Plusieurs combats amenèrent la mort de 70 mineurs, etc

De tout cela il est résulté une stagnation complète des affaires, le renchérissement des vivres, et, par suite, le départ d'un grand nombre des émigrants.

De 20 piastres les 100 liv. (de 14 onces), la farine est montee à 40. Le bœuf seul est à bas prix (25 sous la liv); le *drink* (petite mesure) de liqueur se vend 25 sous!...

Les *Memoires et Bulletins de la Société de Géographie de Genève*, tome I, 1860, et ma correspondance particuliere sont les sources auxquelles ont eté puisees les details qui précèdent. Je vous recommande la lecture de l'ouvrage précite.

M. DELAFONTAINE.

(1) *Mémoires et bulletin de la Soc. de géographie de Genève*, 1860 Bulletin page 31.

CHRONIQUE

—

L'Association Florimentane a tenu séance le 20 août dernier : parmi les communications les plus intéressantes, on a remarqué les dons qui suivent :

1° *Documenti moneta e sigilli*, Turin 1833, donné par M Cibrario ;

2° *Atti del parlamento subalpino*, 1849 ; plusieurs brochures politiques sur l'annexion de la Savoie à la France et les pretentions de la Suisse ; — deux brochures touchant l'Etablissement thermal d'Aix-les-Bains ; — la medaille commemorative de l'annexion de la Savoie à la France ; — lettres d'Alexandre de Humboldt, (traduction de M. G. Revilliod, 1860) ; — offerts par M. Replat, président de l'Association.

3° *Premiers éléments de Cosmographie*, par J.-F. Bonnel, professeur au Lycée de Lyon ; 2e édition, don de l'auteur.

4° *Memoria del prof. Francesco Zantedeschi, intorno alla influenza dell' elettrico nella formazione della gragnuola*, don de l'auteur ;

5° *Mélodies pastorales*, par Thalès Bernard, don de l'auteur.

6° *La moisson*, poesie par Achille Millieu, avec une préface par Thalès Bernard ; don de l'auteur.

7° Quatre titres authentiques concernant l'abbaye de Talloires, savoir : un echange, une transaction, l'acte de mise en possession de Claude de Charansonnay (1585, 24 janvier), et une feuille sur parchemin d'un obituaire, donnés par M. Jules Philippe

8° *Le livre capitulaire du couvent des Bernardines de la Roche*, commencé le 20 avril 1626, année de la fondation de ce monastère ; gros in-fol, contenant des autographes de Jean-François de Sales, évêque de Genève, donné par M. J. Philippe.

9° Bref sur parchemin, formé de huit feuillets, d'une très belle conservation, consacrant les immunités accordées aux couvents de l'ordre de Saint-Benoît dans les duches de Mantoue et Montferrat, sur les instances de Rd *Guglielmi Cattanei abbatis perpetui commendatarii monasterii sanctorum Salvatoris, Victoris et Coronæ*, Florence, 7 kal. mars 1434, expédié par Christophe Vidman ; donne par M. Alphonse Despine

10° L'Association a encore reçu la collection du journal La *Savoie*, celle des *Matinées d'Aix-les-Bains*, celle de la *Revue des Alpes ;* les publications de la Société d'histoire et d'archeologie de Chambéry, les bulletins de la Societé d'agriculture de Savoie, offerts par M. Bonjean ; les nos parus du journal *La Savoie du Nord ;* 10 nos du *Journal des Connaissances médicales*, offerts par le docteur Caffe ; les programmes du congrès archéologique de France, 1860 ; du concours agricole à Chambéry ; de l'Academie de Savoie pour les prix de poesie, lettres et sciences.

Pour extrait, A. Despines, *sous-secrétaire*.

—

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambery vient de publier le tome II de ses *Mémoires et documents ;* ce volume contient :

1° *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*, par Alphonse Delbene ;

2° *Fragments de l'Histoire de Chambéry :* 1791-1792 ; par M. F. Rabut ;

3° *Essai historique : La Savoie a-t-elle été fief de l'Empire ?* par le P. Monod ; édite par M. Dufour.

4° *Mémoires pour la construction du fort de l'Annonciade ;* publiés par M. Croisollet.

5° *Franchises de la Savoie* ; publiées par M. Dufour.

6° *Petite chronique du frère Billard, chartreux ;*

7° *Bulletin bibliographique de la Savoie, 4e année* (1859). recueilli par M. Rabut.

8° *Trois chartes savoisiennes*, publiées par le P. Camille, de Thonon.

—

Une trouvaille intéressante pour les antiquaires a éte faite à Canville, près le Hâvre, mardi dernier, dans la partie rocheuse de la mer, au bas des falaises.

Elle consiste en une pièce d'or mesurant trois centimètres et demi de diamètre, et portant en exergue l'inscription suivante :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France. »

L'emission de cette ancienne monnaie, connue sous la denomination de *Nobles*, remonte à 1418, et se rattache à l'invasion du roi Henri V d'Angleterre, qui, vainqueur à Azincourt, etendit sa conquête jusqu'à Paris, où il contraignit Charles VI à abdiquer sa couronne, a lui donner sa fille Catherine pour femme avec la France pour dot, et qui s'intronisa roi de France sous le titre de : Henri V, roi d'Angleterre et de France.

Cette belle et rare pièce porte sur ses faces les armoiries de la France et de l'Angleterre, entourant d'un côté une croix latine, et renfermees de l'autre dans un ecusson surmonté d'une tete couronnee, autour de laquelle rayonne un faisceau d'armes, sous lequel un grand rideau dessiné en lame comme attribut de la mer.

Pour la chronique, J Philippe

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

Ire Année — N° 10 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Octobre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE.

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie : IV. *Hommes d'Eglise*, par M. J. Philippe. — Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet Dupin (suite), de M. J. Replat. — Quelques inscriptions recueillies à Annecy (suite), par M. F. Rabut. — Vingt-quatre heures au bord de la Baltique, par M. L. Macon. — Correspondance scientifique, par M. M. Delafontaine. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Quatrième article)

HOMMES D'ÉGLISE

L'honneur qui revient à la Savoie d'avoir donné le jour à l'homme qui dota la France de l'imprimerie, d'avoir possédé la première Académie française, enfin d'avoir élevé dans ses vallées celui qui posa les premières règles précises de la langue de Racine, de Corneille, de Pascal, de Boileau et de Lafontaine, suffirait au besoin pour glorifier éternellement notre patrie. Mais les titres du peuple savoyard à la reconnaissance des nations civilisées ne se bornent pas là; une nuée d'intelligences supérieures sont sorties de ses rangs et ont conquis glorieusement leur place dans le Panthéon européen.

Mais ici notre cadre s'agrandit : nous ne pouvons plus prendre un à un tous ces hommes d'élite, éclos sous l'influence de l'atmosphère pure et vivifiante de nos montagnes, et les suivre sur la route accidentée qu'ils ont parcourue à travers l'humanité. Nous sommes forcé de les grouper et de rappeler d'une manière générale les services qu'ils ont rendus. Du reste, ce que nous écrivons n'est pas une biographie, mais bien une revue sommaire des grands hommes de cette Savoie tant décriée jusqu'à ce jour. Notre but, c'est de montrer que ce pays *misérable et sauvage* a semé presque dans le monde entier des esprits supérieurs. C'est donc comme un trait de lumière que nous devons jeter sur l'ensemble de nos titres de gloire, comme une étincelle qui déchire le voile de l'oubli et de l'injustice qui nous couvrait, et fasse luire aux regards étonnés de nos détracteurs les tables de marbre sur lesquelles se pressent nos titres de noblesse intellectuelle.

Nos premiers noms importants appartiennent à l'Eglise, et c'est par eux que nous commencerons.

L'esprit religieux a toujours trouvé un puissant auxiliaire dans la nature agreste et solitaire des pays de montagnes. L'homme qui vit sur les sommets grandioses des Alpes sent son intelligence s'élever aussi, et sa première pensée est d'interroger le vide qui l'entoure; il veut sonder l'inconnu, et ne trouvant rien qui lui réponde, une force invincible l'attire et l'attire encore, jusqu'à ce que l'idée du surnaturel s'emparant de lui, le mot de Dieu s'échappe de ses lèvres.

Aussi n'est-il pas étonnant que la Savoie ait fourni un grand nombre d'hommes d'Eglise, parmi lesquels on compte des noms éclatants. Nous ne citerons pas cette foule de prélats distingués qui occupèrent successivement l'illustre siége épiscopal de Genève, et qui sortirent de presque toutes les familles nobles de la Savoie, comme aussi des rangs inférieurs de nos populations; nous ne rappellerons qu'en passant tous ces hommes remarquables à plus d'un titre qui honorèrent les siéges épiscopaux de Maurienne, de Tarentaise, de Chambéry et d'Annecy; mais nous choisirons, parmi ces noms qui se pressent sous notre plume, ceux dont la renommée s'est le plus étendue, ceux dont la voix, les actions ou les écrits ont été le plus remarqués.

En premier lieu, et pour rendre à tout seigneur tout honneur, nous constaterons un fait nouveau pour beaucoup de gens, c'est que la Savoie, ce petit coin de terre reculé a donné le jour à CINQ papes! oui, cinq papes bien comptés :

NICOLAS II, soit Gérald de Chevron, né au château de Chevron. L'histoire l'appelle Gérald de Bourgogne, parce qu'à l'époque où il naquit la Savoie appartenait à Rodolphe, surnommé *Le Fainéant*, roi de Bourgogne. Uguelli (1) appelle Gérald *de natione Burgundio, sive Sabaudiensis*. Etant archevêque de Florence, et par l'influence du fameux Hildebrand, il fut élu pape à Sienne, le 28 décembre 1058, comme successeur d'Etienne IX et envers et contre Benoît X nommé par une faction de cardinaux. Il fut un des papes qui firent décréter le célibat des prêtres ; il publia des règlements pour éviter les troubles qui marquaient chaque élection de pape à cette époque ; ce fut lui qui confirma à Robert Guiscard, l'un des fils de Tancrède, la possession des duchés de la Pouille et de la Calabre, et à Richard celle de la principauté de Capoue. Il mourut en 1061.

CÉLESTIN IV, Geoffroi de Châtillon ; quelques auteurs

(1) *Italia sacra*.

ont prétendu que ce pape était de la famille des Castiglione de Milan ; mais Chieza, dans sa *Corona reale di Savoia*, a prouvé qu'il était fils de Jean de Châtillon, seigneur de Chautagne, de Montluel, et de Cassandre Cribelli, sœur du pape Urbain III. Il succéda à Grégoire IX le 22 septembre 1241, mais il mourut 18 jours après, sans avoir pu être couronné. On présuma qu'il avait été empoisonné.

INNOCENT V, Pierre de Champagnon, né à Moûtiers, est le plus remarquable de nos cinq papes. Il se fit recevoir dans l'ordre de Saint-Dominique à Paris, fut nommé docteur, succéda à saint Thomas d'Aquin à la chaire de théologie, et devint provincial de son ordre en France. Le pape Gregoire X le nomma successivement archevêque de Lyon et cardinal d'Ostie, doyen du sacré collége, et grand pénitencier de l'Eglise romaine (1). Il fut élu pape à Arezzo, le 21 janvier 1276, et couronné le lendemain à Rome. Il ne régna que 5 mois et 5 jours, après avoir utilisé ce court espace de temps à pacifier l'Italie. Il a publié plusieurs ouvrages savants.

CLÉMENT VII, Robert de Genève, fils d'Amé III, comte de Genevois, et de Mathilde de Boulogne, naquit au château d'Annecy en 1342. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il fut successivement chanoine de Paris, évêque de Térouane, puis de Cambrai, et enfin cardinal. Après l'élection d'Urbain VI, les cardinaux français prétendirent n'avoir agi que sous l'influence des troubles qui agitaient Rome ; ils se retirèrent à Fondi et élirent, en 1378, Robert de Genève, alors âgé de 36 ans et qui prit le nom de Clément VII. Ainsi commença le schisme le plus long et, suivant l'expression de Moreri, le plus embrouillé de ceux qui ont divisé l'Eglise.

Clément VII, élu sous l'influence de la France qui le soutint toujours, fixa sa résidence à Avignon, où il mourut en 1394, après 16 ans de pontificat. En 1389 Charles VI, faisant un voyage en France, vint le visiter et obtint pour lui et les princes la nomination à beaucoup de bénéfices, ce qui mécontenta tout le clergé. Clément VII, dans cette occasion, couronna le jeune roi de Sicile. En 1390, le duc de Berri et les sires de La Rivière et de La Trémoille, grands partisans de notre pape, persuadèrent au roi de faire une descente en Italie pour chasser de Rome Boniface IX qui avait succédé à Urbain VI (2). Mais ce projet n'eut pas de suite.

FÉLIX V, Amédée VIII, premier duc de Savoie, naquit à Chambéry en 1383. Ayant renoncé à ses Etats en faveur de son fils Louis, il se retira à Ripaille, près de Thonon, sous prétexte de fonder l'ordre religieux de Saint-Maurice, et il s'entoura de quelques nobles de sa cour qui s'affublèrent d'un costume d'ermite. Tous ces illustres anachorètes se croyaient de vrais moines, parce que, dit un auteur ancien, il n'y avait aucune femme avec eux et qu'ils laissaient croître leur barbe ; mais la chronique, cette indiscrète de tous les siècles, rapporte que les membres de l'ordre de Saint-Maurice n'occupaient pas leurs loisirs seulement à prier, et qu'ils ne négligeaient pas la bonne chère, si bien, que grâce à eux le dictionnaire français s'est enrichi d'un proverbe nouveau : chacun sait ce que *faire Ripaille* veut dire.

(1) Moreri Grillet.

(2) *Histoire des ducs de Bourgogne,* par de Barante ; vol. II, p. 121.

Ce fut au milieu de cette vie douce et heureuse qu'Amédée VIII menait au bord du lac Léman, que des députés du concile de Bâle vinrent le surprendre en 1439, pour lui annoncer sa nomination au pontificat, en opposition à Eugène IV. Amédée se rendit à Bâle où il fut couronné et prit le nom de Félix V. C'était un autre schisme, et, chose singulière ! c'était encore un prince savoyard que l'on avait choisi pour le déclarer.

Mais Félix V, vraiment religieux, et peut-être destiné à toujours abdiquer, renonça à la tiare sur la simple prière de Charles VII, lorsque Nicolas V succéda à Eugène IV à Rome ; cette abdication fut si admirée, dit Moreri, qu'on chanta partout ce vers à la façon du temps :

Fulsit lux mundo, cessit Felix Nicolao.

Amédée VIII fut créé cardinal, doyen du sacré collége et légat en Allemagne, par Nicolas V. Il mourut à Genève en odeur de sainteté, en 1451.

Jules PHILIPPE.

(La suite au prochain numéro.)

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

(Suite)

CHAPITRE V

Les doucelets moyens employés par madame Bonne de Bourbon pour cacher à son fils que l'huissier avait ouvert de son bon vouloir, et pour obtenir la pardonnance d'icelui.

Quand dame de Bourbon eût dit au prince de Savoie qu'elle lui était venue à secours avec sa belle-fille, lui, feignant de sourire, répondit :

« Madame, j'entends bien que vous dites m'être « venues en aide ; et néanmoins je n'ai vu ni sçu que « dans mon besoin j'aie été secouru par autres que « ceux qui étaient ici avec moi. »

A ces mots, comprit la dame qu'il déchargeait sa parole sur l'huissier qui l'avait éveillé, et se souvint de la requête de cet homme pour obtenir pardonnance d'avoir ouvert contre le commandement de son maître : pour ce reprit-elle propos, et très doulcement dit :

« Beau fils, votre parler prouve que votre esprit « grandement équivoque, puisqu'il attribue à votre « huissier l'honneur de vous avoir délivré des liens du « dormir ; bien vous certifions que cela n'a été fait de « son plaisir ni vouloir. Soutenant au contraire le parti « du sommeil qui vous tenait enchaîné, il nous a con- « tredit et refusé l'entrée ; et malgré lui l'avons con- « quise. Sachant qu'il ne pouvait nous résister, il « nous a dit humblement que vous dormiez de votre « bon vouloir, que cependant pour amour de nous il « irait vous réveiller, mais à condition que si vous « étiez mal content du trouble mis à l'arrêt où vous « preniez plaisir, nous obtiendrions pour lui pardon « pleinier et absolu : de ce ma belle-fille et moi lui « avons fait promesse entière. Adonc si votre ire s'est « tournée à son encontre, vous prions la révoquer pour « amour de nous, et lui faire universel pardon de tous « ses méfaits. »

La princesse ainsi parlant, crut le cadet que personne n'était entré du consentement de l'huissier, mais que cet homme, voyant bien qu'il ne pouvait défendre l'en-

trée, avait fait entendre aux arrivants que son maître dormait, afin de les empêcher d'entrer si avant qu'ils pussent ouïr ses plaintes et lamentations: ce pourquoi, le prince dans son cœur prisa l'huissier grandement. Toutefois, comme s'il était mécontent de ce que l'huissier n'avait ouvert incontinent, le prince répondit à la requête de sa mère: « Madame, quand trouverez portes « closes vous pourrez sur moi rompre l'huis, et entrer « chaque fois qu'il vous plaira: aussi, le mauvais gar- « çon qui vous a refusé l'entrée a été certes bien avisé « de requérir que pour lui demandiez pardonnance; « car, informé de son refus, je l'eusse puni si grièvement que sa punition aurait donné exemple de ne « jamais dénier aucun de vos commandements; mais, « obtempérant à la requête que sur ce cas me faites, « je pardonne à ce fol son offense et toutes autres qu'à « mon endroit il a commises. » De cette grâce la princesse mercia son fils.

Or, durant les propos que j'ai ci-dessus récités, Bonne de Berry tenait la main senestre de son seigneur Amé, et la tenait en son giron doulcement entre les siennes; comme elle était grosse d'enfant, le fruit de son corps si vivement se tourna, qu'il fit sauteler la main placée sur le giron d'un *sautel* bien apparent; et le prince, qui prenait peine à garder le maintien qu'homme fort doit maintenir en telles affaires, fit effort de sourire au tressaut de l'enfant; et s'adressant à madame de Bourbon: « Je ne suis plus émerveillé, « dit-il, si mon huissier vous a différé l'entrée, puisque « vous ameniez avec vous des gens cachés et embus- « qués sous vos robes. »

Par tels propos, monseigneur Amé tâchait de cacher les douleurs et le déconfort gravés dans son cœur par le regret du trépas de son père; mais en advisant ses yeux battus de pleurs et larmes, sa face décharnée, tournée et décolorée, les assistants bien comprenaient qu'il voulait couvrir son chagrin; c'est pourquoi, ne voulant faire montre de connaître sa douleur ni user de langage piteux, ils se mirent sans autre à traiter des affaires du pays; en les traitant, ils s'attardèrent pour souper avec le prince qui n'osa les refuser; et durant le souper, allant d'un propos à l'autre, ils lui firent amortir et oublier une part de son deuil; puis, au départir de table, après les grâces dites, ils l'appelèrent en conseil, où fut délibéré, conclu et ordonné que monseigneur manderait ses trois Etats. Cette ordonnance faite, messire Loys de Savoie advisa la mère et la femme de monseigneur de rester constamment toutes deux ou l'une d'elles auprès du cadet, et de lui tenir langage tel qu'il pût le détourner de couler de rechef en ses idées mélancoliques. Lui propre aussi se tint de tenue quotidienne; tellement que par la conversation des dames, qui toujours savaient mettre en propos faits nouveaux et matières plaisantes à écouter, le deuil du prince commença peu à peu à disparaître.

CHAPITRE VI

Comment les nobles du pays reçurent en seigneur le fils du comte trépassé; et les *biaux* enseignements que messire Loys de Savoie, en presence de tous ceux des trois Etats, lui enseigna et donna

Nous dirons donc que l'héritier du comte trépassé, suivant le conseil de sa mère, de messire Loys de Savoie son germain, du sire de Cossonay, aussi de plusieurs autres nobles et discrets conseillers, convoqua ses trois Etats en la grande salle du château de Chambéry. Lorsque évêques, archevêques, abbés, chanoines, prélats, princes, barons, chevaliers, écuyers de dignité, bourgeois et marchands discrets, eurent chacun pris place selon son droit et son rang; après plusieurs authentiques, excellentes, fructiférantes harangues, et propositions honorables faites par les prélats, princes, nobles et autres, pour remontrer à monseigneur les termes qu'il devait tenir pour régir, conduire, gouverner le peuple et son pays, et soi maintenir et garder en l'amour de ses sujets: le susdit messire Loys dit au fils de Savoie.

« Monseigneur, les champions de l'Eglise que voyez « dans cet endroit; aussi les princes, les barons, che- « valiers et écuyers qui sont ordonnés par le fils de « Dieu et établis pour aller, avec leurs écus fourbis, « brunis et polis, de loyale conscience défendre la foi « catholique contre payens et mécréants; aussi ces « autres hommes sages et discrets habitants des con- « trées soumises à la conté de Savoie: tous sont ici « venus après la mort de votre père, que Dieu absolve! « pour vous recevoir en droiturier souverain et légitime « seigneur tant en leurs noms qu'aux noms de ceux « des pays où ils demeurent; ils espèrent qu'à l'exemple « de votre dit *géniteur* et de vos pères anciens qui, « fleuris de hautes vertus, ont toujours de tout leur « pouvoir combattu pour la croix, vous les emploirez « avec vous à la défense de la foi chrétienne. Cepen- « dant, que votre élévation ne vous rende point or- « gueilleux! Croyez bien que si nous vous prenons « pour seigneur, vous n'êtes pas pour autant fait d'une « autre matière que ceux qui se rendent vos sujets; « ains considérez que, vous comme eux et eux comme « vous, tous ont été procréés de la semence du pre- « mier homme Adam; pour bref dire, matière plus « précieuse n'a pas été employée pour la facture des « uns que pour la confection des autres. Nous sommes « tous frères humains, et fils d'un père et d'une mère « créés par le Rédempteur. A chacun de nous Dieu a » donné les cinq sens naturels, desquels procède l'a- « noblissement des créatures; et il nous les a départis « pour nous régir et gouverner, aussi pour que nous « sachions apercevoir quand nous faisons bien ou mal, « en nous promettant si faisons bien loyer avec gloire « perdurable, et si faisons mal perte, peine, tourment « infernal durant sans jamais finir. En nous faisant « cette promesse il nous a donné libéral arbitre de « faire du bien ou du mal lequel des deux nous plaira. « C'est pourquoi je dis, monseigneur, que celui-là est « noble qui applique ses cinq sens naturels à servir « Dieu de tout son cœur et à des œuvres de vertu. .

. . . . . .

(Ici, lacune dans le manuscrit)

(La suite au prochain N°.) Réédité par J. Replat.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES A ANNECY

(Suite)

XII

Voici celle qui est gravée sur la tombe de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex; elle n'est pas tout à fait inédite comme les précédentes, Grillet en a déjà publié les

deux tiers (1). Elle est en relief sur une aire creuse en caractères romains et arrangée de cette manière :

OLIM
EPISCOPUS
GENEVENSIS
NUNC
VERMIS
PULVIS
ET NIHIL
MISEREMINI
MIHI
JOAN
D'ARENTHON
D'ALEX
1695.

—

XIII

Je n'ai pas retrouvé l'inscription funéraire de Mgr de Rossillion de Bernex, placée sur son tombeau, dans la chapelle de Saint-Charles, du côté de l'épître ; mais elle a été reproduite plusieurs fois, entre autres, dans la *Vie* de ce prélat, imprimée en 1751 à Paris, chez Michel Lambert, (2e partie, p. 214), et dans l'ouvrage de M. Dassy : L'*Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, (Grenoble, 1846, p. 338), où j'avais envie de renvoyer les lecteurs de la *Revue*. Mais comme ces deux livres ne sont pas communs en Savoie, je reproduis ici cette inscription d'après eux :

MICHAEL GABRIEL DE ROSSILIONE DE BERNEX
EPISCOPUS AC PRINCEPS GENEVENSIS
SANCTITATE VIGILANTIA, ERUDITIONE MORUM
ET GENERIS NOBILITATE
BENEFICENTIA IN CLERUM ET PAUPERES
ALTER SALESIUS
CHRISTO CONFIXUS ET CONREGNATURUS
OBIIT DIE MORTIS DNI
23 APRIL. 1734. ÆTATIS SUÆ 76
EPISCOPATUS 36

Mais je renvoie le lecteur à Grillet pour l'épitaphe du chanoine Falcaz, qui était dans l'église de Saint-Pierre (2).

XIV

J'aurais fini si je m'en voulais tenir à Annecy ; mais sans courir tous ses environs, n'est-il pas le cas de s'occuper au moins d'Annecy-le-Vieux ? Je le fais d'autant plus volontiers que j'ai sous la main cinq inscriptions modernes, recueillies dans cette localité par le curé Morel, qui en a envoyé la copie à Turin, à M. le directeur général des archives du royaume en 1831. Ce fonctionnaire avait sollicité de tous les curés de la Savoie de semblables communications. Plusieurs y ont répondu, et M. Dufour, lieutenant-colonel d'artillerie, a transcrit toutes ces réponses pour la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. C'est grâce à lui que je puis les reproduire.

La première par ordre de date se voit sur la porte du presbytère. Elle est en caractères gothiques, un peu dégradée et sur deux lignes ; la première ligne séparée en deux par une des armoiries complètement effacées. Voici le texte transmis à Turin :

✕ *Mile* ✕ *bc* ✕ *xny* ✕
✕ *Dns* ✕ *jacobus* ✕ *deloenay*

Je propose de lire :

Millesimo quingentesimo decimo septimo
Dominus jacobus de Lornay.

Cette inscription donne la date de la maison et le nom de celui qui l'a fait construire ; le copiste, peu habitué à la lecture de l'écriture gothique, a pu facilement prendre un *v* pour *b*, un *u* pour *n*, et un *r* pour *e*.

XV

A une demi-lieue et au nord d'Annecy-le-Vieux, on voit, sur les ruines d'une chapelle, une pierre avec l'inscription funéraire qui suit :

A CLAUDE NICOLAS
ARPIAUD ET DALE (damoiselle)
ANNABLE DE MAN
DOLE MARIES
16 28

La date est séparée par des armoiries qui n'ont pas été copiées.

La famille Arpiaud, Arpaud ou Arpos, aujourd'hui éteinte, portait de *gueules à trois rencontres de cerf posés* 2. 1 ; *au chef d'azur bordé d'or à trois bésants de même*. La famille de Mandolle ou de Mandollaz, aussi éteinte, portait d'*or à la bande d'azur, accompagnée de deux cottices de sable*.

Claude-Nicolas Arpaud était peut-être le père du barnabite Maurice Arpaud dont parle Grillet à la page 290 du premier volume de son Dictionnaire.

XVI

A la même distance de l'église d'Annecy-le-Vieux, mais dans la direction du nord, au hameau de Provins, on trouve une petite chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. On lit sur le pavé de cette chapelle une inscription qui en fait connaître le fondateur avec quelques autres détails :

D. O. M. M. S. V. (Mariæ Sanctæ Virginis)
UNIGENITI MORTEM
PLANGENTI
S. S. R. R.
ANTONIO ET GUERINO.
R. F. L. C.
DE LA COMBE
PRUVINIANAM
CAPELLAM
ÆDIFICAVIT ORNAVIT
REXIT
HOC ET SAXUM
POSUIT
1672.

(1) Tome I, page 252.
(2) Voy. Grillet, tome I, page 291.

XVII

Au milieu de l'église paroissiale, un peu à droite, on rencontre la pierre tumulaire bien plus récente et très laconique de F. Cohendet.

FRANÇOIS
COHENDET
1774

—

XVIII

Enfin sur le pavé, devant la grande porte de la même église, on trouve ce monument tout-à-fait moderne:

P. J. BIORD
CAMBERII SEPULTO
EJUS VIDUÆ
M. B. GROS TAVEL
EORUMQUE NIPOTI
PROSP. M. BIORD
HIC JACENTIBUS
PAUPERUM
BENEFACTORIBUS
HOC GRATI ANIMI
MONUMENTUM
ANNECII VETERIS
INCOLÆ POSUERUNT
1805

Il s'agit du sénateur Paul-Joseph Biord, frère de l'évêque Jean-Pierre Biord, qui a secondé ce prélat dans une fondation faite et approuvée en 1770, pour envoyer étudier dans les pays étrangers les pauvres élèves qui laissent voir de grandes dispositions pour les arts ou pour les sciences. Il était mort à Chambéry, en 1794, dans une maison d'arrêt, victime des évènements politiques. C'est un hommage d'autant plus précieux que les frères Biord n'étaient pas d'Annecy-le-Vieux, mais de Samoëns.

Je m'arrête pour cette fois. Je pourrai consacrer une nouvelle série aux autres communes du Genevois ou bien à d'autres villes de la Savoie. F. RABUT.

VINGT-QUATRE HEURES AU BORD DE LA BALTIQUE

A MON AMI LOUIS REVON

Hier, à la campagne, je furetais dans le tiroir d'un secrétaire que je n'avais pas ouvert depuis cinq ans. Blottie dans un coin, sous un paquet de lettres et de notes de voyage barbouillées au crayon, je trouvai une rose fanée; j'allais la jeter, quand, soudain, une pensée m'arrêta. Je réfléchis un instant, puis je reposai avec soin cette fleur morte qui venait de réveiller si brusquement un souvenir dans mon cœur.

. . . . . .

J'étais à Hambourg. Levé depuis l'aube, j'errais, un matin, dans les rues encore silencieuses de la ville, attendant, pour l'emploi de ma journée, un conseil du hasard, le meilleur guide à choisir une fois que l'on a dit adieu au vallon natal pour prendre le bâton du voyageur.

Le ciel était d'une pureté éclatante, et une folle brise de mer promettait de tempérer, pendant le gros du jour, les ardeurs souvent importunes d'un soleil de juillet. Joyeux et dispos, j'étouffais à l'idée de passer une journée si belle sous l'étreinte énervante des murs d'une ville, et je rêvais arbres et champs, quand le roulement d'un omnibus ébranla le pavé de la rue. Je me jetai dans ce coucou libérateur qui me déposa bientôt devant la gare du chemin de fer d'Altona.

Quelques voyageurs prenaient leurs billets pour Kiel, et, comme j'hésitais à jeter un nom à travers le guichet, l'employé me dit avec un ton d'impatience : « Pour Kiel, Monsieur? »

Je fis un geste de tête affirmatif, pris le billet qu'il me tendait et montai en wagon. Un bruit criard de ferraille et de tampons m'annonçait que le train se mettait en marche, quand la réflexion me vint.

En effet, traverser cette presqu'île qui se nomme le Danemark, sous le prétexte d'une promenade matinale, peut paraître une idée assez bizarre à des personnes d'humeur sédentaire et raisonnable.

Mais j'avais dix-huit ans et je laissai la machine courir sur ses barres de fer, en m'écriant : Vive la Baltique!

Une douzaine de voyageurs nichés dans mon wagon baillaient comme des tunnels. Force me fut donc de chercher des distractions ailleurs que chez mes compagnons de route. Je mis le nez à la portière, mais le pays que franchissait le convoi était maussade et monotone. Peu à peu il s'égaya et prit des allures moins bourgeoises. De vastes prairies d'un vert clair encore brillantes de rosée étalaient devant mes yeux des perspectives éblouissantes de fraîcheur, bossuées çà et là par des collines dont les flancs étaient parsemés de villages et par des massifs de verdure derrière lesquels se dessinait la façade pauvre et irrégulière de quelques maisons de chaume.

Un brusque contour de chemin de fer m'arracha à la vue de la campagne pour me jeter, quelques minutes plus tard, sous les voûtes enfumées du débarcadère de Kiel.

L'idée que je m'étais toujours faite de la mer était celle d'un spectacle imposant. A Kiel, rien de semblable. La mer s'y montre riante, coquettement encadrée de hautes falaises couleur de bronze, couronnées de chênes. Dans les entaillements des ravines, de grands bois éclairés par le soleil embrassaient amoureusement les sinuosités indéfinies des eaux. Une brume blanchâtre jetait un voile harmonieux sur l'ensemble du paysage et effaçait partout la rudesse des contours.

J'étais monté dans un canot qui fut entraîné loin des quais par deux rames prestement maniées par un robuste marin. Autour de nous l'eau était sillonnée par une foule d'embarcations, allant et venant, se croisant et rôdant autour des lourds navires comme une couvée de jeunes canards qui frétillent et barbotent autour de leur mère.

Depuis deux heures notre canot rayait l'étendue humide, quand une délicieuse retraite s'offrit à nos yeux. Au fond d'un golfe du contour le plus voluptueux qui puisse se voir, des chênes séculaires tordaient leurs branches au-dessus d'un tapis de mousse qui, des hauteurs de la falaise, se déroulait jusqu'au bord de la mer.

Je donnai l'ordre à mon matelot d'aborder.

En mettant pied à terre, je vis un nom écrit sur le sable du rivage; je m'approchai et je lus : *Lucy*.

Ce lieu solitaire me plaisait. Je m'étendis sur l'herbe, et là, entouré de buissons dont les vertes chevelures se mêlaient aux épanouissements des fleurs, j'écoutais le chant d'une nichée d'oiseaux bavards qui folâtraient dans les branches des arbres.

Un ruban de sable constellé de galets me séparait de la mer. Les vagues se mouvaient joyeusement sur la grève, où elles déroulaient leurs blanches guirlandes d'écume. Une d'elles, plus turbulente que les autres, vint brusquement effacer le nom qui avait attiré mon attention.

Je devins rêveur, et, tout en réfléchissant comme chaque œuvre humaine est appelée à disparaître sous le flot des temps, j'arrachai une branche à un arbuste voisin et j'allai retracer le nom que venait d'emporter la vague. J'avais à peine achevé la dernière lettre, quand une joyeuse bande de petits cailloux blancs vint rouler à mes pieds. Je levai les yeux : au bord de l'étroit sentier taillé sur le flanc de la falaise, j'aperçus une jeune fille qui, lorsqu'elle me vït, disparut en riant.

Pensif, je continuai ma route, écoutant monter à mes oreilles les chastes et sévères harmonies de la nature et chanter, dans mon cœur, l'amoureuse mélodie du rire que je venais d'entendre. Bientôt j'atteignis la colline boisée de Düsterbrock. J'en gravis la pente, et, parvenu au sommet, je me trouvai en face d'une avenue de platanes qui conduisait à un bâtiment du style le plus atrocement rococo. Un appétit dévorant aiguillonnait mon audace; — je m'enfonçai sous le dôme de verdure. Devant la maison, une terrasse recouverte d'un sable frais et bleu regardait la mer. Les autres côtés étaient flanqués de massifs de bouleaux et de sapins percés çà et là de longues trouées dont l'ensemble devait sans doute figurer un parc.

Dans mon ignorance complète que cette villa fût assignée à l'usage devenu si général d'un établissement de bains de mer, et que la spéculation eût choisi une oasis aussi charmante pour l'exploitation de ses chambres meublées et de ses dîners à quatre francs, j'explorai les lieux en m'avançant avec prudence. Pas un être humain à qui pouvoir adresser la parole. Je me berçais déjà de la douce espérance d'avoir rencontré un château enchanté, comme on en trouve dans les contes de fées, quand, en passant devant une fenêtre, je vis une longue table très confortablement chargée de plats fumants, autour de laquelle se pressaient une centaine de convives.

Cent convives, pensais-je, c'est là un luxe trop inouï pour un honnête propriétaire danois, et je ne doutais plus de ma bonne fortune. Mon étoile m'avait conduit dans un hôtel.

J'entrai. Un garçon tout de noir habillé m'adressa une longue phrase à laquelle je ne compris mot. En réponse à sa harangue j'ouvris la bouche. Il ouvrit la sienne à son tour. Nous nous étions compris; il me conduit vers une des extrémités de la table où quelques places restaient encore vacantes.

Oh! surprise étrange! je retrouvai dans ma voisine de table la jeune fille qui m'avait apparu, quelques heures auparavant, au bord de la mer.

Elle rougit légèrement en me voyant. Je rougis à mon tour, et tous les deux, nous étions aussi embarrassés que les plus noirs criminels. Je rompis le premier un silence qui devenait intolérable en lui adressant, en langue allemande, une question banale. Elle me répondit dans le même idiôme, mais avec un accent qui m'eut bientôt révélé que l'Angleterre et non l'Allemagne était sa patrie. La conversation s'engagea d'abord lente et indécise. Puis, nous animant peu à peu, nous causâmes de l'Allemagne qu'elle parcourait en compagnie de son père, et de la France qu'elle venait de quitter, — mais de notre rencontre du matin, pas un seul mot.

Après le dîner, les convives se dispersèrent. Les jeunes gens allumèrent un cigare et se dirigèrent vers les allées du parc; les hommes graves se mirent à jouer; les dames, les jeunes filles, les vieillards et les enfants se groupèrent sur la terrasse.

J'allai m'asseoir à l'écart, contemplant alternativement l'azur de la mer et celui de deux beaux yeux.

Elle était habillée d'une robe montante de nankin soutaché de tresses blanches. Un simple chapeau de paille d'Italie et les boucles flottantes de ses cheveux blonds encadraient un de ces doux visages dont l'Angleterre seule a le secret.

Son père, ancien officier au service de la Compagnie des Indes, était à moitié enfoncé entre les deux pages du *Times*. On ne voyait de lui que deux jambes et au bout de ces jambes deux éperons.

Beaucoup de gens, les Français surtout, se moquent bien souvent de la grandeur vaniteuse du roi des journaux anglais. Ce jour-là, ne vous en déplaise, je trouvai que son fondateur était un homme de génie!

Cependant le ciel, si bleu le matin, s'était couvert d'un voile gris. De longues caravanes de nuages noirs défilaient lentement dans les déserts de l'horizon. Un vent chaud commençait à agiter les cimes des forêts, saluant l'orage qui, bientôt, allait régner sur elles en maître absolu. De larges gouttes de pluie ne tardèrent pas à tomber, chassant pêle-mêle devant elles joueurs et fumeurs, baigneurs et baigneuses. En un clin d'œil la terrasse fut plongée dans le silence.

Comme les autres, je m'étais réfugié dans l'hôtel. Accoudé à une fenêtre de ma chambre, j'écoutais les murmures sourds et lointains de la mer auxquels répondaient les frémissements des arbres et les lamentations du vent. J'assistais aux préludes de la tempête.

La nuit commençait à tomber, et les grands bois, les jardins, les maisonnettes et les villes qui s'échelonnent sur la pente des coteaux, se confondaient dans le chaos de l'obscurité. Pendant que les ombres du soir s'étendaient sur la terre et sur les eaux, l'orage entassait dans les cieux les nuées par bancs énormes. Tout-à-coup le tonnerre fit entendre ses notes graves et des éclairs rayèrent les sombres immensités de leurs zigzags de feu. Le vent balayait l'étendue et redoublait à ma porte ses langoureuses confidences. Les falaises prenaient des formes fantastiques, en s'allongeant dans le tumulte des ondes, et leurs sommets ressortaient sur l'horizon enflammé comme une dentelle noire posée sur une robe de pourpre. Les lointains se coloraient de teintes âpres et violettes; les colossales ondulations de la mer et le sable de la grève reflétaient les sinistres lueurs des éclairs.

En regardant l'endroit de la plage où, le matin, par un soleil radieux, j'avais promené mes rêves, je ne pus me défendre d'un sentiment de tristesse. Où étaient-ils maintenant les grains de sable sur lesquels j'avais gravé un doux nom de jeune fille? Ne dormaient-ils pas au fond de l'océan comme mon souvenir au fond de son cœur?

Et je me pris à songer que dans la vie il y a souvent des badinages qui ressemblent à ces légères vapeurs roses qu'on voit passer, le matin, se jouant dans l'azur des cieux; le vent les chasse toutes dans un coin de l'horizon; elles s'y entassent lentement, et, le soir, l'orage éclate.

Tout-à-coup, au milieu de la convulsion des éléments, le chant amoureux d'une valse parvint à mes oreilles.

On dansait dans les salons. Au fracas du tonnerre succédaient, par intervalles, les voix entraînantes des violons, et les claires modulations des flûtes mêlées aux bourdonnements des cuivres.

Là-bas, les rires et la danse! Ici, devant moi, les mâles fureurs de l'orage, l'imposant courroux des vagues, les reflets horribles et les lointains ensanglantés.

J'avais devant les yeux un des spectacles les plus grandioses qu'il m'ait été donné de contempler, et cependant je maudissais les rigueurs du sort qui, le matin, m'avait jeté sur les épaules le paletot de toile grise du touriste. Peu à peu, la tristesse se faufila dans mon cœur. Je me laissai longtemps bercer dans de suaves et mélancoliques rêveries, jusqu'au moment où je m'endormis entre un coup de tonnerre et le chant d'une rédowa.

Mon réveil du lendemain fut joyeux. Et qui, dans le cours de sa vie, n'a eu un de ces réveils riants qui nous font trouver la nature plus belle, le ciel plus bleu, et le parfum des fleurs plus doux! Ce jour-là, les oiseaux semblent traverser l'air avec des cris de fête, et le soleil du bon Dieu n'est ni plus vivant ni plus chaud que celui que vous portez en vous-même.

O jeunesse! printemps radieux qui fait fleurir dans nos cœurs les bluets de l'illusion, je te bénis! Loin de moi, longtemps encore, les ardeurs de l'été! Hélas! elles ne viennent que trop tôt nous surprendre et faner en un jour ces fleurs délicates que la rosée même de nos larmes sera impuissante à faire refleurir.

Cependant, la raison, ce bourreau de toutes les joies, me rappelait à Hambourg, où des amis que j'y avais laissés, sans adieux, devaient être inquiets de ma longue absence. A l'idée du départ, ma gaîté s'envola comme un songe. Partir! Oh! qui dira jamais ce que ces deux syllabes contiennent parfois de cruel et d'amer! Quel poète chantera jamais la longue et douloureuse légende renfermée dans ce seul mot!

L'air du matin était frais. Je descendis au jardin et je m'acheminai bientôt le long d'un sentier bordé de haies vives pleines de fraîcheur, de gazouillements et de doux bruits d'ailes.

Soudain, une rose vint rouler à mes pieds. Je levai les yeux, et j'aperçus, penchée sur la balustrade de la terrasse, une blonde jeune fille qui tenait un bouquet de fleurs dans ses mains. Je reconnus mon apparition de la veille, et, recueillant la fleur tombée, je m'élançai sur la route d'Altona.

Louis MACON.

CORRESPONDANCE

—

En vous disant dans ma dernière lettre que des travaux scientifiques ayant trait à des questions très intéressantes avaient vu le jour dans le courant de l'eté, je faisais allusion surtout à ceux dont les auteurs se proposent d'etablir la grande ancienneté de la première apparition de l'homme sur la terre, et la contemporanéité de celui-ci avec la période dite quaternaire tout entière. Les communications à cet egard sont nombreuses, variées et concordantes. Si vous ne pouvez en prendre connaissance, j'en rédigerai à mon loisir un résume dont je vous ferai part. La chose vaut à elle seule une longue lettre; c'est pourquoi je passe outre pour aujourd'hui. A tout seigneur tout honneur! C'est pourquoi je vais en premier lieu passer en revue quelques-uns des memoires qui ont paru dans la *Bibliothèque universelle* de Genève

M. Marcet a publié sous le titre de: *Deuxième notice sur l'influence supposee de la lune sur le temps*, les resultats numeriques qu'il a déduits de l'examen des tableaux metéorologiques qui paraissent depuis 1800 dans la *Bibl. univ.* de Genève.

Par sa nature même, ce travail, que vous trouverez dans le numéro de juillet 1860 dudit recueil, se prête mal à une analyse, c'est pourquoi je préfere vous en reproduire presque textuellement quelques-unes des conclusions. Pendant la periode de 60 ans (1800-1859), il y a eu 2,630 changements de temps, sur lesquels 93 *le jour de la nouvelle lune* et 90 celui de *la pleine lune*, ce qui se rapproche beaucoup de la moyenne (89) des autres jours. Relativement au *nombre* de changements de temps qui ont eu lieu le *lendemain* des deux principales phases lunaires, il y a eu 109 changements de temps le lendemain de la pleine lune, et 187 le lendemain de la nouvelle, au lieu de 89 qu'il aurait dû y avoir, si ces jours rentraient dans la loi commune. — Quant à la *nature des changements de temps* (de beau en pluie ou *vice versâ*), en ce qui concerne les 93 changements survenus à la nouvelle lune, 55 ont ete de la pluie au beau temps et 38 du beau à la pluie. Sur les 90 survenus le jour de la pleine lune, 51 ont eté de la pluie au beau temps et 39 du beau à la pluie. Il en résulte que, soit à l'une soit à l'autre de ces phases lunaires, il y a eu plus souvent changement en beau qu'en pluie (plus de 7 fois sur 10).

Quant à *la nature des changements* (de beau en pluie ou *vice versâ*) *les lendemains* des susdites phases, M. Marcet a reconnu que le lendemain de la nouvelle lune, quand il y a changement de temps, les chances sont égales du beau au mauvais ou du mauvais au beau; — tandis que le lendemain de la pleine lune, il y a près de 7 chances sur 10 que si le temps change ce sera du beau à la pluie. — C'est precisement l'inverse de ce qui a été constate pour les jours mêmes de pleine et de nouvelle lune.

Le baromètre a dit vrai 1960 fois sur 2630, c'est-à-dire que, environ trois fois sur quatre, le changement qu'il annonçait a eu lieu dans la journee.

Influence du froid sur les facultés germinatives des graines. — M. Wartmann a soumis à l'influence de très basses temperatures des graines de 12 espèces de plantes appartenant à des genres differents (Escholzia, Aulna, Hordeum, Triticum, Linaria, Portulacea). Il a experimenté sur deux lots: le premier a été exposé pendant une demi-heure à un froid de 57°; puis pendant 15 jours dans un melange de neige et de sel expose aux rigueurs de l'hiver dernier; le second lot a séjourne pendant 10 minutes dans un vase dont la température est descendue de — 78° a — 110°. — L'un et l'autre, semes au printemps, dans des vases en plein air, ont germe, cru, fleuri et fructifié aussi bien qu'un troisième lot, qui n'avait ete soumis à aucune experimentation — « D'après cela, il est certain que le plus grand « froid que l'homme sache produire ne détruit point la vitalité « des graines et ne l'amoindrit pas même. » Pourvu bien entendu que cette vitalite n'ait pas deja eté excitee par un commencement de germination.

Présence des algues dans les agates. — Plusieurs considerations ont amene les naturalistes a admettre l'origine aqueuse des calcedoines Voici un nouveau fait à l'appui: Vous avez vu sans doute des agates dites herborisees. Un examen attentif a toujours demontre que ces dendrites sont de véritables cristallisations très déliees d'oxyde de fer ou de manganèse. Cependant on apporte des Indes des morceaux d'agate verte diaphane, dans lesquels M. Schaffner a reconnu plusieurs espèces d'algues admirablement conservées avec leurs couleurs naturelles.

Antidote de l'arsenic — Le sesqui-oxyde de fer hydraté est regardé comme le meilleur contre-poison de l'acide arsenieux. Ce produit, pour être efficace, devant avoir été récemment préparé, il est necessaire de le précipiter par les méthodes ordinaires au moment de s'en servir, mais alors la mort du patient peut survenir pendant ce temps. M. Sharswood, pour obvier à cet inconvénient, recommande d'operer de la manière suivante : Prenez une dissolution de protosulfate de fer, ajoutez-y quelques gouttes d'acide nitrique et precipitez par la magnesie caustique. Vous obtiendrez ainsi avec l'oxyde de fer du sulfate de magnesie (sel d'Epsom), dont la présence n'est point nuisible, vu les proprietés purgatives de ce sel.

Longévité d'un arbre. — Il est reconnu que certains arbres peuvent vivre un tres grand nombre d'années Il en est à qui la tradition assigne une naissance très reculee ; mais il est rare que l'on puisse constater leur âge par des documents écrits authentiques. Il n'en est pas de même du figuier saint du temple d'Anarajapoura (Ceylan), qui remonte a l'an 288 avant l'ère chrétienne, et cela d'après des documents qui se suivent de siecle en siecle depuis l'origine. Ce venérable figuier compte donc 2148 ans, et il est encore plein de sève et de vigueur. Son tronc paraît avoir de 10 à 12 pieds de diamètre.

L'espace me manque pour vous parler du memoire de M. E. Plantamour, sur la fameuse eclipse du 28 juillet dernier. (*Bibl. univ.* de Geneve, août 1860.) Je me contenterai donc de vous y renvoyer.

M DELAFONTAINE.

Genève, 4 octobre 1860.

CHRONIQUE

—

En reponse au dernier article de M. Zantedeschi, M. Boltshauser nous adresse une lettre dans laquelle il déclare qu'il entend cesser toute discussion avec son adversaire de Padoue. Notre collaborateur refuse d'entrer dans la voie adoptée par M. Zantedeschi, d'autant plus, nous dit-il, que ce dernier abandonne la discussion purement scientifique et élude les questions posees.

Quant à nous, nous croyons, de notre côte, devoir mettre un terme à cette polémique, qui, si elle se continuait, ferait sortir la *Revue savoisienne* des règles qu'elle s'est imposees.

—

Par suite des déterminations arrêtées de concert entre la municipalité d'Annecy et l'autorité superieure, l'ancien college Chappuisien de cette ville, transforme en *collége communal de plein exercice,* s'ouvrira le 3 novembre prochain, jour qui a été egalement fixe pour la rentrée au lycee de Chambéry. Le college d'Annecy va subir des transformations qui en feront très certainement un etablissement de premier ordre en son genre.

—

M. Joseph Ducret, notre collaborateur, renonce à l'emploi de conservateur du Musée d'Annecy pour aller exercer au college de Porrentruy les fonctions de professeur d'histoire naturelle. Vivement regrette par tous ceux qui ont ete a même d'apprécier son caractère dans l'intimité, notre ami peut compter egalement sur la reconnaissance des amateurs d'histoire naturelle, pour les soins qu'il a apportes à la conservation et surtout à l'accroissement des collections : outre le don d'un grand nombre de fossiles, de plantes et d'oiseaux du pays, M. Ducret avait genereusement céde au Musée sa collection particuliere de mineraux etrangers.

Nous osons espérer qu'il voudra bien continuer à prendre part à la collaboration de la *Revue,* et qu'il nous enverra en particulier quelques articles sur la geologie de la Savoie, dont il a fait une etude spéciale.

—

La place de conservateur du Musée de la ville d'Annecy etant vacante par suite de la demission donnee par M. Ducret (Joseph), les personnes qui aspireraient à cet emploi sont invitees à presenter leur demande par écrit au secretariat de la mairie jusqu'au 28 du courant, en y joignant les pièces propres à justifier de leur aptitude.

—

L'Académie française, dans sa séance du 12 septembre, a donné pour la première fois le prix fondé par M. Achille-Edmond Halphen, pour l'ouvrage que l'Académie jugerait le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral. Elle a donné ce prix, d'un vote unanime, à l'*Histoire d'Angleterre*, de M. Emile de Bonnechose.

—

Un des plus grands peintres de l'école moderne, Alexandre Decamps, vient de périr bien misérablement. Il chassait à Fontainebleau, où il a une proprieté, lorsqu'il fut précipite de cheval et jeté contre une muraille. L'illustre artiste est mort sur le coup.

Decamps avait 57 ans; il a laissé les œuvres les plus vigoureuses de la peinture contemporaine. Rappeler le *Café turc,* le *Bazar,* la *Halte des cavaliers arabes*, la *Défaite des Cimbres,* la *Sortie de l'école turque*, les glorieux dessins représentant neuf *Scènes de la vie de Samson, Joseph vendu par ses frères, Moise sauvé des eaux*, c'est rappeler autant de chefs d'œuvre. L'art fait une perte cruelle.

—

Nous lisons dans le *Moniteur* que les collections du département des medailles et antiques de la Bibliothèque impériale viennent de s'enrichir d'un groupe de bronze remontant à l'époque gallo-romaine, trouvé le 1er juillet 1860, à Loisia, près Saint-Amour (Jura). Il a été acquis moyennant une somme considerable, et expressement pour le donner au cabinet des antiques, par l'un des connaisseurs les plus distingués de Paris, M. Prosper Dupré, dont la plus belle collection de médailles romaines est connue de tous les amateurs.

Ce groupe, aussi remarquable par la rareté du sujet que par sa parfaite conservation, represente une divinite à demi nue, diadémée, assise de côte sur une cavale que suit son poulain ; sur la base du monument, qui n'a pas moins de 27 centimètres de haut, on distingue un tronc destine aux offrandes des fidèles. Cette divinite, c'est Epona, protectrice des écuries, comme le demontre judicieusement M. Dupre dans la lettre par laquelle il annonçait, le 15 juillet, au conservateur du cabinet des médailles, ses généreuses intentions, et dont nous citerons les premières lignes :

« Depuis longtemps je desirais rencontrer un monument antique assez important par la rareté du sujet, par le style et la conservation, pour meriter d'être offert en don à votre etablissement et d'y être conservé en souvenir du prix que j'attache à mes relations d'amitié avec messieurs les employes depuis plus de soixante ans. »

M. Prosper Dupré ne pouvait rencontrer mieux pour exécuter, comme il vient de le faire, ce projet dont la pensée est aussi honorable pour le directeur que pour le personnel du cabinet des médailles et antiques Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que M. Prosper Dupre a témoigné de son bon vouloir pour le cabinet des médailles. On conserve deja dans cet etablissement de précieux poids antiques de la ville d'Antioche, et deux casques grecs de bronze, donnes par M. Prosper Dupre en 1834 et 1847.

—

Un des correspondants du journal allemand *Das Ausland* lui écrit d'Athènes qu'on a fait recemment une trouvaille fort importante pour les numismates, près du petit village de Zugra, non loin de la ville de Trikala, à six heures de Corinthe. Il s'agit de 9,170 médailles dans un parfait état de conservation, provenant de l'ancienne Grèce, parmi lesquelles les plus modernes remontent à la ligue acheenne. Elles pèsent 17 okas un quart ou 22 kilogrammes. Elles se trouvaient dans un vase de bronze fermé d'un couvercle.

Une circonstance qui a paru très curieuse aux archéologues du pays, c'est que le vase qui les contenait avait eté raccommodé en deux endroits ; sur la partie endommagee étaient appliquées de petites plaquettes de cuivre Ces objets se trouvaient seulement à quelques centimètres de la surface du sol ; il est probable que la terre qui les cachait aura eté ecartée par la pluie et le vent, et c'est ainsi qu'ils ont éte découverts par un paysan.

Cette trouvaille a eté donnee en présent à la reine, qui s'intéresse beaucoup aux choses d'art, et qui l'a transmise à un numismate distingué, M Apostolakos Ce dernier en a déjà dresse le catalogue, qui sera bientôt livré au monde savant.

Pour la chronique, L Revon

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

Annecy. — Imprimerie de L. TUÉSIO.

1re Année — N° 11 (*Omnes omnium caritates patria una complexa est.*) 15 Novembre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie : IV. *Hommes d'Eglise* (suite), par M. J. Philippe. — Notes géologiques sur la Savoie, par M. G. de Mortillet. — Echos des bords de l'Arve, poésies par M. Jules Vuy, de M. Benjamin Dufernex. — Bibliographie, par M. F.-J. Bebert. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

HOMMES D'ÉGLISE

(Quatrième article — suite)

Après les papes viennent se placer les cardinaux.

Le cardinal Hugues de Saint-Cher, dont quelques auteurs ont contesté l'origine savoisienne, mais que ses contemporains ont tous appelés *Sabaudus*, fut d'abord précepteur du fils du comte de Savoie, Thomas I, à Chambéry. En 1220, il devint professeur de droit à Paris, et, trois ans après, il entra dans l'ordre des dominicains, dont il fut ensuite provincial de France. Le 28 mai 1244, Innocent IV le créa cardinal de Sainte-Sabine, et l'envoya plusieurs fois comme légat en Allemagne, en Pologne et en Danemark. Hugues de Saint-Cher mourut à Orvieto le 19 mars 1263, et son corps fut transporté à Lyon. Il a laissé plusieurs ouvrages religieux très estimés dans leur temps.

Mais voici venir un nom plus illustre, une réputation plus grande, bien qu'un peu effacée aujourd'hui dans la mémoire du vulgaire ; car en dehors des érudits, le cardinal de Brogny n'est plus connu en France que par le rôle qu'il joue dans la *Juive*. Et cependant quelle étrange destinée que la sienne ! D'abord gardien de pourceaux à Brogny, près d'Annecy, il est emmené à Genève par deux religieux qui le font élever et le lancent dans la carrière ecclésiastique. Bientôt Jean Alarmet (c'était le nom de notre futur cardinal) devient vicaire-général de l'archevêché de Vienne ; puis Clément VII, un de nos papes, le crée cardinal en 1385, et successivement évêque de Viviers et archevêque d'Arles. Benoît XIII le fait évêque d'Ostie et de Velettri, et vice-chancelier de l'Eglise romaine.

C'était à l'époque du grand schisme d'Occident. Brogny ainsi qu'on vient de le voir, avait d'abord suivi les papes d'Avignon ; mais voulant tenter de mettre fin au schisme, il abandonna Benoît XIII et se retira en Italie avec dix autres cardinaux. Dès ce moment il dirigea lui seul le mouvement religieux et devint si influent qu'il occupa le siége de président du concile de Constance jusqu'en 1417. Il fulmina la déchéance de Jean XXIII, reçut l'abdication de Grégoire XII et lut la sentence de déposition de Benoît XIII. Et lorsque furent balayés papes et anti-papes, le siége de Saint-Pierre étant vacant, il fit élire pour l'occuper Martin V, qu'il couronna le 14 novembre 1417. Dès 1418 il ne quitta plus Rome, où il mourut le 15 février 1426. Telle a été, en quelques mots, la vie étrange de ce pauvre berger savoyard qui parvint, par la seule puissance de son intelligence, à être un instant l'arbitre du monde catholique divisé par le schisme, et à ramener au sein de l'Eglise le calme auquel elle n'était plus habituée depuis longtemps.

De Brogny eut deux neveux qui parvinrent aussi aux premières dignités ecclésiastiques ; l'un, François de Metz (1), fut évêque de Genève en 1428 et cardinal en 1440. Il mourut en 1444.

Un autre cardinal savoyard sortit d'une de nos familles nobles les plus distinguées et originaire de Rumilly : Charles-Thomas de Maillard de Tournon fut sacré patriarche d'Antioche par le pape Clément XI, le 5 décembre 1701. Le même pape l'envoya en Chine en 1703, où il n'arriva que deux ans après. Chargé de régler des différends qui s'étaient élevés entre les missionnaires, il se créa des ennemis terribles dans les Jésuites, qu'il ne ménagea probablement pas assez. Ces bons pères se liguèrent avec les *infidèles* qu'ils étaient chargés de convertir, et firent si bien que l'envoyé du pape fut emprisonné dans leur propre maison, à Macao, où il mourut après trois ans de détention, le 8 juin 1710 !

Pendant sa mission, en 1707, Maillard de Tournon reçut le chapeau de cardinal, et lorsque la nouvelle de sa mort parvint à Rome, le pape prononça lui-même, en plein consistoire, l'éloge du défunt prélat, dont il fit apporter les dépouilles en Italie.

Dans l'époque moderne, la Savoie a encore fourni à l'Eglise un homme illustre à divers titres, le cardinal Gerdil. Nous rappellerons ici ce qu'a été le prêtre ; plus loin nous dirons les travaux du savant. Gerdil naquit en 1718, à Samoëns, dans le Faucigny. Après avoir fait ses premières études à Bonneville, à Thonon et à Annecy, chez les barnabites, il alla étudier la théologie à Bologne, où il devint le protégé de l'archevêque Lambertini, qui devait bientôt occuper le siége pontifical. A l'âge de 19 ans, il enseigna la théologie en Piémont,

(1) Il avait tiré son nom du village de Metz, près de Brogny.

puis il fut nommé provincial des barnabites pour les provinces de Piémont et de Savoie, et le roi de Sardaigne lui confia l'éducation de son fils Charles-Emmanuel IV.

Dans le consistoire du 26 avril 1773, sous le pontificat de Clément XIV, Gerdil fut désigné comme cardinal *in petto*, avec cette note élogieuse : *Notus orbi, vix notus urbi ;* mais ce ne fut que sous Pie VI qu'il obtint le cardinalat. D'abord évêque de Dibon et consulteur du Saint-Office, il fut admis dans le sein du Sacré-Collége le 27 juin 1777, et le 15 décembre suivant il reçut le titre de cardinal de Sainte-Cécile. Tout en s'occupant beaucoup de sciences, Gerdil ne négligea pas les intérêts de la religion. Nommé préfet de la Propagande et protecteur des Maronites, il surveilla la correction des livres orientaux relatifs au culte. Il se montra toujours animé d'un esprit religieux sincère, en éloignant de lui ce luxe mondain qu'affectaient les cardinaux italiens, et toujours, dans ses écrits, il conserva cette dignité, ce calme qui conviennent aux ministres du Christ. C'est ainsi que J.-J. Rousseau, parlant d'une réfutation de l'*Emile* faite par notre compatriote, disait : « Parmi tant de brochures imprimées contre « mes écrits et ma personne, il n'y a eu que celle du « Père Gerdil que j'aie eu la patience de lire jusqu'à la « la fin ; il est fâcheux que cet auteur estimable ne m'ait « pas compris. »

Lorsque Rome fut occupée par les Français, en 1798, Gerdil se réfugia dans l'abbaye de la Clusa en Piémont, abbaye qui lui avait été donnée par le roi de Sardaigne ; et là il vécut en solitaire jusqu'à la rentrée de Pie VII. N'oublions pas de dire que dans le Consistoire qui fut tenu à Venise pour élire le successeur de Pie VI, Gerdil eût probablement été élevé à la dignité pontificale sans l'opposition d'une grande puissance qui considérait cette nomination comme contraire à ses intérêts politiques.

Deux ans après son retour à Rome, notre cardinal fut atteint d'une maladie qui l'emporta au bout de vingt-cinq jours. Il était dans sa quatre-vingt-quatrième année. Ses obsèques eurent lieu avec une pompe inaccoutumée ; Pie VII fit lui-même la cérémonie de l'absoute, et le P. Fontana, général des barnabites, prononça l'oraison funèbre du défunt. Le même religieux composa l'épitaphe suivante, qui fut gravée sur le mausolée érigé en l'honneur de Gerdil dans l'église de Saint-Charles des Catinari, épitaphe qui vaut vingt pages d'éloges et que l'on cite comme un modèle :

Memoriæ et cineribus
Hyacinthi Sigismundi Gerdili
Allobrogis, Fossimacensis. .
Qui metaphysicus sui temporis primus,
Physicus, philologus, theologus præstantissimus,
Immortalem ingenii doctrinæque famam,
Plurimis invictis operibus
In omnigenos religionis hostes
Latine, gallicè, hetruscè editis,
Sibi ubique gentium partam
Modestia lenitate, comitate,
Abstinentiâ, beneficentiâ
Omniumque virtutum splendore æquavit .
Decessit exitu sanctissimæ vitæ consentaneo
In quâ magno sæpe usui ecclesiæ fuit...

(Sera continué.) Jules PHILIPPE.

NOTES GÉOLOGIQUES SUR LA SAVOIE

I

LE LAC D'ANNECY

M. J.-A. Boltshauser, que j'ai eu le plaisir de rencontrer dernièrement à Chambéry, a bien voulu me remettre son travail : *Le lac d'Annecy*, qui a paru dans la *Revue savoisienne*, 15 janvier et 15 février 1860. C'est une étude sérieuse et complète, que j'ai lue avec un intérêt d'autant plus vif que je m'occupe dans ce moment de recherches sur le creusement des lacs alpins.

Le relief osseux des Alpes, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire la forme qu'affecte la charpente rocheuse de cette chaîne de montagnes, date de la fin de la grande période tertiaire. Les derniers soulèvements, les derniers mouvements du sol qui ont fracturé, courbé, relevé les mollasses, dernier terrain de Savoie évidemment tertiaire, dernier dépôt de la mer dans nos pays, sont ceux qui ont complété l'exhaussement de nos montagnes et qui ont dessiné nos vallées. Il y a de cela bien des siècles, des siècles et des centaines de siècles.

Depuis lors, les eaux pluviales ont lentement, très lentement, dénudé les sommets et les croupes de montagnes, élargi les fentes de rochers et formé les cluses, comblé les fonds et nivelé les vallées et les plaines.

C'est à cette époque, désignée successivement sous les noms de diluvienne, quaternaire, postpliocène, pléistocène, époque de l'alluvion ancienne, etc., que se sont accumulés, dans le fond des vallées et dans les plaines, ces vastes dépôts de cailloux, de graviers, de sables et d'argiles qui contiennent parfois des couches de lignite, et dans lesquels on rencontre des restes d'éléphants, de rhinocéros et autres gros animaux d'espèces actuellement complètement éteintes, et de genres qui se trouvent maintenant confinés dans des régions fort éloignées, généralement beaucoup plus chaudes.

Les environs d'Annecy n'ont pas encore, que je sache, fourni des débris de ces divers animaux ; pourtant les dépôts de l'époque quaternaire y sont fort abondants. Ils constituent le sol entier de la plaine des Fins, et on peut facilement les étudier à l'extrémité de cette plaine, dans la profonde coupure que le Fier y a pratiquée.

Les lois de l'hydrostatique, les lois de l'équilibre des corps, veulent que ce nivellement des matières meubles charriées par les eaux se soit opéré d'une manière générale. A cette époque, le lac d'Annecy était donc comblé comme le reste de la vallée, comme le reste de la plaine, par des dépôts de cailloux, de graviers et de sable.

Quel immense laps de temps il a fallu pour opérer cette accumulation de matières meubles !... Pour s'en faire une faible idée, il suffit de rappeler le calcul donné par M. Boltshauser, qui établit qu'il faudrait plus de cent mille ans pour que les eaux comblent simplement le bassin actuel du lac d'Annecy.

Depuis ce nivellement général de la plaine d'Annecy, l'extrémité entre Brogny et Cran a été creusée par le Fier, qui s'y est pratiqué un lit de plus en plus profond à mesure que ses eaux, corrodant les mollasses qui barraient son cours au-dessous de Cran, ont abaissé l'ensemble du niveau de la rivière.

Depuis ce nivellement général s'est creusé le bassin du lac d'Annecy !...

Or, voici comment ce bassin s'est creusé :

A la longue période d'alluvions dont je viens de parler, a succédé, dans les régions alpines, une autre période extrêmement longue, pendant laquelle toutes les vallées des Alpes ont été remplies par des amas énormes de glaces. C'est ce qu'on nomme la période glaciaire. D'immenses glaciers descendaient par toutes les vallées qui rayonnent du centre des Alpes, et venaient s'étaler au pied de la chaîne, jusque dans les plaines. La Savoie entière, si on en excepte quelques sommets élevés, était couverte de glaces. Aux environs de Chambéry, M. Chamousset (1) a reconnu que ces glaces s'élevaient jusqu'à 1,200 mètres au-dessus de la mer, c'est-à-dire à environ 1,000 mètres au-dessus de Chambéry. M. Guyot a constaté qu'elles allaient à plus de 1,550 mètres, et M. Favre (2), à plus de 1,650 mètres dans les environs de Bonneville, soit 1,200 mètres audessus de la ville.

L'existence de cette période glaciaire est un fait actuellement parfaitement prouvé et généralement admis.

Les glaciers ont vigoureusement continué l'action modificatrice de la surface du sol commencée par les eaux pluviales. Ils ont répandu sur toutes les parties basses du pays, outre une multitude de gros blocs erratiques arrachés aux sommets les plus élevés, des amas de cailloux et de boue épaisse, composés des débris provenant de l'usure de toutes les roches qui se trouvaient sur leur passage. Par leur frottement contre ces roches, ils les ont arrondies, moutonnées, striées, polies. Ils ont, si on peut s'exprimer ainsi, donné un coup de rabot général, rabot d'une puissance telle qu'il polissait les roches les plus dures; qu'il y traçait des stries profondes, et qu'il les arrondissait sur toutes leurs faces.

Quelle devait donc être la puissante action des glaciers sur les amas meubles de graviers et de sable qui se trouvaient au-dessous d'eux. Lorsqu'une épaisseur de plus de mille mètres de glace pesait sur un de ces amas, cette glace devait s'enfoncer dans le sol, puis, poussée par les glaces supérieures qui tendaient toujours à descendre, elle chassait peu à peu les éléments meubles et creusait ainsi profondément le terrain, immense soc qui ouvrait lentement un vaste sillon. Après la fonte des glaciers, ces sillons sont restés vides et se sont remplis d'eau. Telle a été l'origine de la plupart des lacs des Alpes, comme je l'ai déjà dit, en 1859, dans ma *Note sur la géologie de Palazzolo et des environs du lac Iseo* (3). Telle a été l'origine du lac d'Annecy, au-dessus du niveau duquel se trouvait probablement, si on en juge d'après Chambéry et Bonneville, un millier de mètres de glace en mouvement, broyant les roches inférieures et charriant les blocs supérieurs. Je n'ai pas constaté d'une manière précise les points culminants sur lesquels on remarque ces blocs aux environs d'Annecy; mais un fait certain, c'est qu'ils passaient pardessus le col de Leschaux pour pénétrer en Bauges. Or, ce col est à 500 mètres environ au-dessus du niveau du lac. La masse de glace avait donc en minimum 500 mètres d'épaisseur, masse certainement plus que suffisante pour produire dans un terrain meuble, sans consistance, un creusement de 62 mètres, profondeur maximum du lac.

Depuis la disparition des glaciers, il y a fort longtemps, le niveau du lac ne paraît pas avoir sensiblement changé, comme l'établit très bien M. Boltshauser, sans quoi les berges du Thioux, écoulement du lac, seraient profondes, comme cela a lieu pour le Fier, tandis qu'elles sont à fleur de sol.

Cette constance du niveau du lac, pour une période bien moins longue, peut se constater d une manière encore très précise par les monuments historiques.

M. Boltshauser montre que les débris de l'époque romaine de la plaine des Fins sont peu élevés au-dessus du niveau actuel du lac, élévation nécessaire pour se préserver de l'humidité et des inondations. En second lieu, preuve encore plus convaincante, les grands canaux abducteurs des bains romains de Menthon aboutissent sensiblement à fleur d'eau dans le lac.

Remontant plus haut, M. Boltshauser aurait pu ajouter que les pilotages de l'époque lacustre qu'on a reconnus dans le lac, en face de Sevrier et au Roselet, montrent que le niveau du lac était à peu de chose près le même à cette époque qu'à la nôtre, époque qui devait être bien antérieure à celle des Romains.

Dans son excellent travail, M. Boltshauser cite l'opinion de Saussure, d'après laquelle le niveau du lac de Genève se serait assez considérablement abaissé depuis les temps historiques, et même depuis 1,200 à 1,300 ans. Mais les pilotages qu'on a découverts dans le lac de Genève, pilotages qui supportaient, dans une époque bien plus reculée, des habitations lacustres, montrent que le niveau de l'eau n'a presque pas dû varier depuis lors. Si le bas de la ville de Genève, recouvert d'eau il y a 1,200 à 1,300 ans, se trouve actuellement à sec, ce doit être plutôt par suite d'atterrissements et de remblais, que par l'effet d'un abaissement graduel du niveau des eaux du lac.

II

URGONIEN D'ANNECY

Dans sa charmante fantaisie intitulée : *Une ascension au Semnoz*, publiée dans les *Bulletins de l'Association Florimontane* de 1856, M. Replat m'a baptisé du nom d'Urgonien.

Noblesse oblige.

Honoré du titre de seigneur de l'Urgonien de par M. Replat, président de l'Association Florimontane, je dois prendre la défense de ladite seigneurie ; c'est ce qui m'engage à faire la présente réclamation.

Voici le fait :

Dans le numéro du 15 février de la *Revue savoisienne*, M. Joseph Ducret, mon successeur comme conservateur du Musée d'Annecy, a publié des *Remarques sur le terrain aptien inférieur*.

Il indique un nouveau gisement de fossiles, qu'il a découvert dans des couches de l'urgonien marneux, sur le sommet déchiré du Parmelan.

Il complète la faune de la couche marneuse de l'urgonien qui se trouve sur la route d'Annecy au pont Saint-Clair, couche qui a été exploitée, depuis longtemps, par MM. Alexandre Paccard, Numa Serand et

(1) *Bull. Soc. geologique de France*, 1844, vol. I, p. 642.

(2) *Mémoires sur les terrains liasiques et keupériens de la Savoie*. Genève, 1859, p. 25

(3) *Bull Soc. géologique de France*, 1859.

moi ; exploitation dont les produits ont été déposés au Musée de la ville d'Annecy.

Enfin, et c'est la partie principale de la note de M. Ducret, il donne un tableau de la faune des couches marneuses de l'urgonien qui affleurent autour du château d'Annecy, tableau qui contient exclusivement, sauf un ou deux, le nom des espèces que j'ai déterminées au Musée de la ville, et que j'ai recueillies moi-même, avec le concours de MM. Eloi et Numa Serand et Alexandre Paccard, comme l'établissent les étiquettes du Musée et l'article que j'ai publié sur la *Géologie du Semnoz* (1). Pourtant, mon successeur a oublié complètement de nous citer. C'est très probablement par inadvertance ; mais, je le répète, seigneur de l'urgonien, je ne puis, sans protester, — nous sommes dans un moment où les protestations sont à la mode, — laisser passer sous silence mes droits et ceux de mes amis !...

Gabriel DE MORTILLET.

ÉCHOS DES BORDS DE L'ARVE

POÉSIES PAR M. JULES VUY

Outre son mérite littéraire, ce livre renferme un témoignage d'énergie morale ; il nous révèle un poète qui chante sous le poids des affaires, à travers les obstacles du positivisme. Après les tumultes du barreau et les orages de la chambre législative, M. Vuy se repose dans le recueillement, il écoute les voix intérieures qui murmurent les mystères de l'âme, il cherche ses joies et ses apaisements dans les confidences de la Muse.

Ne sont-ce pas les plus nobles loisirs ? — Mais le vulgaire ne peut comprendre qu'on donne ses heures à des méditations qui ne mènent pas au gain. Qu'est-ce que cela rapporte? disent les profanes en soulevant une épaule dédaigneuse. Insensés ! ils aiment bien mieux s'accroupir dans les délices de la vigne, lâcher la bride à leurs plus vils désirs et dénouer la chevelure des voluptés vénales. Qu'importent leurs éclats de rire? Marchons toujours sans retourner la tête, car nous le savons, nous, les routes de la pensée et du désintéressement conduisent vers des bois sacrés où s'épanouissent les consolations, où la paix et l'enthousiasme descendent du ciel.

Hôte des solitudes ignorées de la foule, l'auteur de ce recueil aime la nature et se réjouit de la renaissance des feuilles. Assis à l'ombre d'un arbre, il savoure le calme, essaie de comprendre le murmure des branches ou suit le vol d'un insecte ; il demeure attentif tour à tour aux frémissements des herbes, aux rayons qui tremblent dans les gouttes de rosée, aux rêveuses palpitations des fleurs. Il contemple la fuite des nuages où pâlissent les rougeurs du soir, il admire l'éclosion des étoiles, il écoute les voix sympathiques qui traversent les lointains, et son âme, enivrée de parfums et d'harmonie, s'élève à Dieu sur l'aile de la prière. Parfois il cherche dans les sentiers de la montagne les vestiges de ses jeunes années et prête l'oreille à l'écho des souvenirs. — Le triomphe de M. Vuy dans le paysage, c'est la poésie intitulée : *Enfance et Vieillards*. Parcourant les lieux agrestes où il vécut ses premiers jours, il nous montre la cime qu'il gravissait à travers les sapins, il décrit, avec des lignes fermes et des couleurs vivantes, les profondes perspectives de la plaine, les détours du torrent, les hameaux endormis dans le feuillage, les aspects des forêts, et surtout l'asile de la naissance, cette maison blanche qui repose à l'ombre des noyers et des frênes et qu'habitent deux vieillards simples et justes. Cette pièce est remarquable pour le bonheur de l'expression, la fraîcheur du tableau et l'alliance du paysage et du sentiment.

De mes rêves aimés qui me dira le nombre ?

s'écrie le poète, car une bonne fée le touche souvent de sa baguette magique. Il rêve aux jours bleus où l'ange du bonheur passa devant son âme enchantée ; il songe aux horizons qui se déroulent par-delà les mondes visibles ; un lumineux mirage l'égare dans les vallées et sur les hautes cimes, il le poursuit avec ivresse et voudrait fuir vers l'inconnu sur les ailes de sa vision.

Cependant, M. Vuy ne s'enferme pas dans un isolement égoïste, il sait rompre le charme de la rêverie pour aller au-devant de l'amitié : témoin la *Prière pour une jeune fille* et le *Cygne*. Dans la *Prière*, pour traduire l'effusion de son cœur, il choisit les paroles les plus mélodieuses, il entrelace les plus suaves images et son langage devient doux comme une caresse. Le *Cygne* est un symbole touchant. Bercé dans l'azur comme une « vivante fleur, » parfois l'oiseau blanc frappe le flot et veut s'élancer dans l'éther ; mais aussitôt son aile se referme, il regagne l'anse de la rive, car il a vu l'image du ciel dans la profondeur du lac. Ainsi, dit le poète :

Parfois je voudrais fuir la terrestre vallée,
Vers les cieux toujours purs je voudrais m'elever,
Car, malgre la poussière où l'âme est exilée,
J'entrevois cette voûte éternelle, etoilée ;
Dans les ruisseaux divins laissez-moi m'abreuver !

Puis, je sens l'amitie sereine et fraternelle
Qui me presse la main, ô bonheur envie ;
Mon rêve d'infini, je le retrouve en elle,
Je veux comme le cygne aussi plier mon aile,
Mon rêve se reflète au sein de l'amitié.

Le culte de la famille, source d'émotions consolantes, est cher à M. Vuy, et l'inspiration le visite souvent dans le repos du foyer. Son fidèle souvenir accompagne sa sœur vers les bords de l'Isère, en prononçant des vœux fraternels et des paroles de bénédiction. Il admire la sereine vieillesse de sa grand'mère ; sur ce front calme, dans cette figure éclairée par un sourire d'espérance et de foi, il voit un présage de bonheur. Lorsque le soleil disparaît sous un horizon sans nuage, un beau jour nous est promis ; ainsi, dit-il dans de belles et filiales strophes, ô ma grand'mère, puisque tes vieux jours s'endorment dans la joie et la paix, ton âme verra luire un immortel lendemain. — Au premier sourire de sa fille, tout son cœur se dilate, et les vers où il inscrit cet évènement si mémorable pour un père se mouillent d'une larme de bonheur. Pendant une maladie de son fils, il se penche sur le berceau où l'innocente victime se débat sous les étreintes de la douleur, un cruel combat se livre dans sa poitrine et des pleurs lui brûlent les yeux. Souriant au coin de la che-

(1) *Bulletins de l'Association Florimontane*, 1855.

minée, il écoute le babil de ses petits enfants, il suit pas à pas leurs imaginations errantes, et note furtivement leurs naïves idées dans des stances gracieuses comme la candeur du premier âge. — Pour couronner l'analyse de ces poésies domestiques, qu'il nous soit permis de citer l'*Aïeule*, œuvre charmante où la douceur et l'harmonie s'unissent à la pureté des lignes :

Oh! d'un amour profond mystérieux pouvoir!
Helas! elle est aveugleet par l'age affaissee;
Dans ses traits cependant revit une pensee,
Elle leve les yeux, elle semble vous voir!

Elle semble vous voir, ô têtes enfantines,
On dirait que son œil vous contemple et vous suit.
Elle si calme, et vous si prodigues de bruit,
Vrais lutins folâtrant pres de saintes ruines!

Vous êtes son espoir si charmant et si doux,
Pour vous la pauvre aieule a gardé son sourire,
Elle aime vos ebats, elle semble vous dire:
Malgré le poids des ans, tout mon cœur est à vous!

Un chapelet en mains et toujours en prière,
L'aieule vous bénit, petit peuple moqueur,
Elle vous voit toujours avec les yeux du cœur,
C'est son amour profond qui lui rend la lumière.

La famille repose dans la société. Les devoirs du citoyen ne sont-ils pas la sanction des droits individuels? La patrie est le boulevard du foyer. M. Vuy le sait très bien et il chante la Suisse. Il aime cette haute nature, fière comme l'indépendance; il parcourt les ravins où tintent les clochettes des troupeaux, et les verts alpages où les pâtres entonnent le *ranz* au seuil des chalets; il célèbre nos lacs bleus entourés de blanches villes, nos fleuves qui se précipitent des montagnes avec des bruits de tempêtes, fracassant des forêts; entraînant des rochers, renversant tous les obstacles, pareils aux champions des grands jours de notre histoire; il contemple avec orgueil nos glaciers où les avalanches demeurent suspendues comme des menaces, et nos pics sublimes où flotte seule la bannière de la liberté.

Mais les clameurs et les retentissements des discordes intestines troublent le poète; il voit les tourmentes civiles dépouiller l'arbre de la confédération, et levant ses regards vers les hauteurs nuageuses, il cherche avec angoisse d'où viendra le salut. Les pâtres ont prié : le soleil disperse les orages, et les rayons de la paix ruissellent des Alpes au Rhin. — Telle est l'idée contenue dans le *Tilleul des Confédérés*; c'est un beau symbole, mais pourquoi ne produit-il pas tout l'effet désirable? L'ordonnance de la pièce nous semble quelque peu arbitraire; semée de remarquables détails et de traits énergiques, cette œuvre gagnerait singulièrement à une plus grande cohérence. — Les fortes images et les vers larges ne sont point rares dans le *Chant national*, paraphrase du *Rufst du, mein Vaterland*. — Quant au *Rhin suisse*, sa popularité rend toute louange superflue.

Pénétrante, rêveuse et profonde, la poésie germaine a toujours captivé l'admiration de M. Vuy. Le pittoresque Salis, Chamisso, cet émigré champenois qui sut conquérir une place au premier rang dans la légion romantique d'Allemagne; Lenau, dont la noble imagination fut étouffée par les ténèbres de la démence; surtout les maîtres chanteurs de la Souabe, Uhland et Justinus Kerner, sont feuilletés par lui d'une main familière; leur belles pages sont l'objet de son étude constante et il se plait souvent à essayer à leurs pensées le vêtement de la langue française. Parmi ces imitations, nous avons distingué *Une vie de femme*. Dans ce poème, Chamisso a dépeint l'éblouissement d'une vierge lorsque l'amour sillonne son âme comme un éclair, ses ivresses lorsqu'elle est choisie entre toutes par celui qu'elle aime, lorsqu'elle voit briller à son doigt l'anneau d'or des fiançailles et qu'elle revêt ses plus riches parures pour marcher, heureuse et rougissante, vers l'autel nuptial; il a dit son allégresse voilée lorsqu'elle sent tressaillir une vie nouvelle dans son sein, ses transports lorsque deux petits bras d'enfant enlacent comme un collier son cou maternel, ses douleurs lorsqu'elle retombe dans l'isolement du veuvage et les touchantes bénédictions qu'elle prodigue à sa petite fille. Ce chef-d'œuvre abonde en vers jaillis du cœur, en strophes délicieuses et chastes, en paroles émouvantes, en traits naïfs, sympathiques, empreints d'une saisissante vérité, et M. Vuy les a souvent reproduits avec bonheur. — Nous signalerons encore deux pièces traduites de Justinus Kerner : le *Départ*, où respirent la mélancolie douce et l'exquise simplicité de l'original, et les *Quatre frères*, où nous retrouvons la forme nerveuse, la sobriété et la sombre énergie du poète allemand.

Après avoir exposé les sentiments et les pensées qui se succèdent dans le recueil lyrique de M. Vuy, nous reconnaissons que le caractère intime domine dans ces pages, qu'elles portent, pour la plupart, les signes du recueillement. Le style est harmonieux et calme; nulle incorrection ne trouble la limpidité de la phrase; on dirait d'une gracieuse mélodie chantée d'une voix émue par un battement de cœur. Dans les hymnes patriotiques, le langage se condense; il devient mâle, vibrant, mais sans perdre en harmonie ce qu'il gagne en fermeté. L'école allemande fit aimer à M. Vuy la poésie contenue; elle lui enseigna l'art de ces pièces concises où un sentiment est résumé dans une image, où l'idée apparaît sous la transparence du rythme comme un insecte captif dans une goutte d'ambre.

Cependant le vague est l'écueil de l'auteur; sa rêverie semble flotter parfois entre la veille et le sommeil, dans un vaporeux crépuscule où les yeux les plus clairvoyants ne savent plus distinguer les contours des choses. Qu'il se défie des impressions confuses, et ne craigne pas d'élargir son vocabulaire.

La poésie de ce volume est une onde au paisible murmure, qui reflète dans sa limpidité bleue les rivages semés de fleurs par le printemps, l'oiseau baignant au vol son aile, les figures aimées qui se penchent avec un sourire pour puiser l'eau dans le creux de la main; les Alpes de la patrie, les glaciers superbes sous leurs couronnes de neige, et le ciel où passent les blancheurs et les ombres des nuages, l'infini d'azur où rayonnent tour à tour le soleil de la foi et les étoiles de l'espérance.

Benjamin DUFERNEX.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — JOURNAL DES CONNAISSANCES MÉDICALES, 26e année, 1858-59, par

P.-L. Caffe. — ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DE LA SAVOIE, par Adolphe Joanne.

L'origine de l'histoire se perd dans la nuit des âges. S'il fallait seulement signaler les travaux innombrables entrepris depuis le commencement du siècle pour éclaircir les faits embrouillés qui composent le chaos des temps primitifs des principales races de l'Europe, il faudrait mourir à la peine. Des hommes de génie y ont consacré leur vie, et ont acquis une célébrité durable, en parvenant à exposer sous leur vrai jour quelque évènement important, quelque campagne aventureuse, quelques luttes de l'esprit humain. Des recherches seront toujours à faire pour éclairer divers points historiques, et les sujets ne manqueront jamais aux historiens, ni à ceux qui préparent les matériaux dont ils se servent pour écrire impartialement l'histoire. Aussi la publication de mémoires dans le genre de ceux de la Société d'histoire et d'archéologie a-t-elle besoin d'être encouragée. Le ministre de l'instruction publique l'a bien compris, lorsqu'il envoyait dernièrement une subvention pour favoriser les travaux de cette Société, et, tout récemment, plusieurs livres publiés par les comités historiques.

Quoi qu'en disent les ignorants et certains écrivains peu soucieux de la vérité, notre histoire nationale est assez remarquable pour attirer l'attention et braver les railleries des sots. Nous ne croyons pas qu'aucune des provinces qui composent la nation française en ait d'aussi belle.

Selon les étymologistes, Sapaudia ou Sabaudia dérive de la langue celtique et signifie pays montagneux. Amien Marcellin est l'auteur le plus ancien qui ait employé cette expression. La Savoie était autrefois peuplée par les Allobroges, les Nantuates, etc. ; elle faisait partie de la Gaule cisalpine, et son étendue a été bien plus considérable que celle des deux départements qui conservent ce nom. La Sabaudia a compris, outre les provinces actuelles, le Genevois, le pays de Vaud, etc. Elle fut tour-à-tour soumise, après des luttes héroïques qui ont immortalisé nos pères, par les Romains, les Vandales, les Ostrogoths, les Bourguignons, les Francs. A l'extinction du second royaume de Bourgogne, Conrad le Salique érigea la Savoie et la Maurienne en comté, qu'il donna à un seigneur nommé Humbert. Ce fief, perdu dans les montagnes des Alpes, devait être le berceau de la maison de Savoie, l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons royales de l'Europe.

Les successeurs de Humbert s'efforcèrent d'agrandir leurs possessions des deux côtés des Alpes. Amédée VIII prend, en 1416, le titre de duc. Après de nombreuses guerres, dans lesquelles les princes de la maison de Savoie surent admirablement tirer parti de leur politique de bascule entre la France et l'Autriche, Victor-Amédée obtient le titre de roi par le traité d'Utrecht. Dès lors, les descendants de la maison de Savoie ne cessèrent pas d'appliquer le système politique de leurs aïeux et de sacrifier petit à petit leurs possessions d'au-delà des Alpes pour s'agrandir en Italie. De grands désastres devaient enrayer pourtant la réalisation de ce programme. Charles-Emmanuel IV étant entré dans la coalition contre la République française, perdit ses Etats et fut obligé de se réfugier dans l'île de Sardaigne.

La maison de Savoie semblait à jamais perdue lorsque la coalition victorieuse fit sortir Victor-Emmanuel Ier de l'exil, pour lui rendre la couronne de ses pères avec un agrandissement notable de territoire.

Un enfant de la Savoie, dont l'influence fut immense au commencement de ce siècle, Joseph de Maistre, a été l'un des promoteurs de ce brillant résultat par l'habileté qu'il déploya en plaidant auprès des puissances européennes, et surtout auprès de l'empereur Alexandre, la cause de son souverain. Cet homme, si remarquable par son génie excentrique, flagella plus d'une fois la politique astucieuse de Metternich.

On sait ce qui est arrivé sous les règnes de Charles-Félix et de Charles-Albert, et le dicton historique : la Lombardie est un artichaut que les princes de la maison de Savoie doivent cueillir feuille à feuille, s'élargissant à toute l'Italie, est près d'entrer dans la phase des faits sous le règne du chevaleresque Victor-Emmanuel II, dont la Savoie n'oubliera jamais l'héroïsme et les bienfaits.

Les publications de la Société d'histoire de Chambéry contribuent puissamment à jeter un nouveau jour sur ces annales si brillantes.

Le 4e volume de cette Société renferme des documents pleins d'intérêt, parmi lesquels nous aimons à citer les suivants :

Fragmentum descriptionis Sabaudiæ, authore Alphonso Delbene, première édition. On voit, dans ce manuscrit du XVIe siècle, la description des passages qui conduisaient alors en Savoie, de la ville de Chambéry, des lacs du Bourget, de Chevelu, d'Aiguebelette, du Léman, de la Rochette, d'Annecy, du palais d'Hautecombe, et un recueil d'inscriptions romaines existant dans la vallée d'Aix, dont les eaux thermales étaient déjà fréquentées à cette époque. Ce fragment abonde surtout en détails curieux, entre autres sur la descente du Mont-Cenis en traîneaux d'osier, sur la noblesse française, etc.

L'original de ce mémoire existe aux archives de Turin ; c'est là que M. Dufour en a pris connaissance, ainsi que d'autres documents qu'il a envoyés, en les accompagnant de notes explicatives. M. Dufour a publié, en outre, dans le même volume, un essai historique du Père Monod, dans lequel il est prouvé que la Savoie n'a jamais été fief de l'Empire... et deux décades de documents inédits, où l'on trouve le texte des franchises accordées aux habitants de diverses communes de la Savoie et à quelques ordres religieux.

Ces chartes seront très utiles pour ceux qui voudront écrire l'histoire de l'origine de la bourgeoisie en Savoie. Elles sont presque toutes inédites, et ne traitent pas exclusivement des matières ordinaires de franchises. Quelques-unes s'occupent des droits du comte sur les péages, des gabelles, des pêcheries, de la justice, etc.

M. Rabut a commencé dans ce volume la publication des fragments qu'il se propose de réunir sur l'histoire du peuple à Chambéry. Cette année, il en a fait paraître un qui sert de complément à l'*Histoire de la réunion de la Savoie à la France en* 1792, par J. Dessaix. Ce document prouve que Chambéry a eu aussi sa Bastille, laquelle a été détruite, sur les ordres de la municipalité, à l'arrivée du général Montesquiou.

Le président de la Société d'histoire continue la publication du bulletin bibliographique de la Savoie, qui

en est à sa 4e année. Il contient la liste de tous les ouvrages écrits par des Savoisiens, et de ceux qui ont été imprimés à l'étranger sur la Savoie, les Savoisiens et leurs œuvres.

Une des choses les plus remarquables du volume dont nous parlons, est un mémoire d'Emmanuel-Philibert sur le fort de l'Annonciade, dont on voit encore les restes près de Rumilly. Emmanuel-Philibert s'est beaucoup occupé de l'art des fortifications, et son mémoire est d'autant plus intéressant pour nous qu'il est écrit en français.

Pour ne rien omettre, citons encore une petite chronique du Frère Billard, chartreux, qui contient le récit des incendies de la maison d'Aillon, en Beauges, et qui décrit l'étendue des domaines de cette chartreuse, dont les ruines ornent toujours la pittoresque vallée d'Aillon..., et trois chartes publiées par le Père Camille, de Thonon.

Cette année, la Société d'histoire devait distribuer deux prix à celui qui aurait communiqué les chartes ou les documents les plus importants sur l'histoire de la Savoie, et à celui qui aurait fait connaître le fragment inédit d'antiquité le plus intéressant sous le rapport de l'histoire ou de l'art. Un seul prix a été décerné. C'est M. Jules Philippe qui l'a mérité, à cause des travaux historiques et des pièces qu'il a communiqués sur l'abbaye de Talloires.

Il ne faudrait pas croire que les publications de la Société d'histoire et d'archéologie soient de lourdes compilations, obscures et indigestes, où les bibliophiles et les philologues puissent seuls déchiffrer quelque chose. Elles sont accompagnées d'explications, d'éclaircissements et de notes, qui en rendent la lecture agréable, en les mettant à la portée des intelligences les plus vulgaires. C'est là une qualité qu'on ne saurait trop louer dans un siècle où beaucoup d'hommes ne se croient profonds que parce qu'ils sont inintelligibles.

Dans le 26e volume des *Connaissances médicales*, de M. Caffe, notre compatriote, tous les évènements et toutes les découvertes qui ont agité le monde médical l'année dernière, sont signalés et expliqués. Ne pouvant entrer dans des détails spéciaux à cet égard, nous indiquerons seulement les articles qui ont le plus frappé notre attention. Ce sont ceux de MM. Frémy, sur le bois et sa composition chimique; Poggiale, sur le ligneux du blé; Arau, sur les propriétés antipériodiques et fébrifuges des préparations pharmaceutiques de l'olivier; A. Luchet, sur l'art de préparer et de vieillir le vin, d'en faire l'analyse et de découvrir les falsifications auxquelles il est sujet. M. Caffe consacre toujours dans son journal quelques lignes biographiques aux médecins qui ont joui d'une réputation acquise et méritée. Dans le nombre se trouvent quelquefois des Savoisiens. M. Caffe a traité aussi différentes questions de philosophie médicale. Une étude qui a surtout été remarquée en Savoie, est celle sur l'hospice des aliénés de Bassens. Il serait injuste de ne pas mentionner un travail sur les opérations qu'entraînent certaines affections morbides de l'œil, de Carron du Villard, oculiste distingué, originaire d'Annecy, enlevé trop tôt à la science et à ses amis.

Les *Guides* de M. Joanne sont d'excellents ouvrages. Les touristes y trouvent des renseignements très utiles. Mais celui qu'il vient de publier sur la Savoie est moins complet et en même temps plus cher que celui de M. Gabriel de Mortillet. M. Joanne s'est acquis une grande réputation par ses *Guides* exacts et consciencieux. Cependant son *Itinéraire descriptif et historique de la Savoie* renferme des lacunes importantes. Ainsi, il a oublié d'indiquer les bonnes cartes de la Savoie, de 1 à 50,000, publiées par l'état-major sarde. Dans l'article bibliographique d'Aix, il n'est pas fait mention de l'ouvrage capital publié sur les eaux de cette ville, par M. J. Bonjean, tandis qu'une multitude de mémoires secondaires sont notés avec soin. En somme, l'ouvrage en général est assez bien fait, et tout le monde sait que M. Joanne excelle dans la matière. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans cet ouvrage, c'est qu'un M. Elisée Reclus se soit permis d'y placer, en guise d'introduction, un long article qui fourmille d'erreurs sur la Savoie. Nous nous contenterons d'en relever quelques-unes, qui feront voir avec quelle légèreté certains écrivains parlent de notre pays. Au lieu de nous arrêter aux erreurs de détail, qui peuvent échapper à tout le monde, nous nous en tiendrons aux généralités, que doivent connaître tous les écrivains qui passent pour sérieux.

La partie géologique de l'article n'est qu'un tissu de contradictions et d'erreurs. En voici quelques exemples :

Dans un alinéa de la page XXXV, on lit : « que dans « l'état actuel de la science, la dispersion des blocs « erratiques ne peut conduire à une théorie ayant quel- « que chance d'être généralement adoptée. »

Et quelques lignes plus bas, : « Tout prouve que « ces blocs ont été déposés là où ils se trouvent par « des glaciers. »

Plus loin, l'auteur dit: « Le grand axe géologique « qui traverse la Savoie est composé de pics presque « exclusivement cristallins. » Et dans la page suivante: « Aucune montagne de la Savoie n'est composée de « roches granitiques ou cristallines. »

Voilà qui est un peu fort!

Ensuite, l'écrivain dit: « Le mont Granier appartient « à la formation néocomienne, et les plaines qui s'é- « tendent à sa base, de Montmélian au lac du Bourget, « se composent de couches du terrain tertiaire. »

Jusqu'à présent nous avions cru que la grande masse du Granier était jurassique; le néocomien ne forme que sa sommité, et aucune couche tertiaire n'a été signalée à sa base. Pour trouver des terrains de cette époque, il faut aller au-delà de Chambéry ou au col de *Lélia*.

Notre aventureux écrivain prétend que presque toutes les grottes de la Savoie existent dans le terrain jurassique... C'est crétacé qu'il eût fallu dire.

M. Elisée Reclus aurait écrit quelque chose de plus vrai, quoique de moins original, s'il avait voulu consulter les travaux de MM. de Mortillet et Léon Pillet, sur la géologie de la Savoie. Ses doctrines géologiques ne reposent sur aucune base; et, depuis Saussure, ceux qui parlent des sciences naturelles apportent plus de jugement et d'esprit d'observation dans leurs écrits.

L'introduction dont nous parlons renferme des choses charmantes, destinées à désopiler la rate de tous ceux qui la liront. Ainsi, « les rochers sont dissous par les « eaux bondissantes des torrents des Alpes...; des

« plages admirables entourent nos cours d'eau... » Et dans la description des inondations qu'ils causent, M. Reclus dit que « *tous les travaux de l'homme dispa-* « *raissent sous des champs de galets.*

Ignore-t-il donc que les galets ne se déposent que dans les plaines basses, tout-à-fait à la partie inférieure des véritables rivières, telles que celles de l'Isère, de l'Arve et du Rhône?

Décidément l'auteur qui nous occupe a le goût des contradictions. En voici une nouvelle:

« Rien n'est plus simple que les allures des cours « d'eau de la Savoie. » Et six lignes plus bas, on lit: « Il n'est probablement pas sur la terre de montagnes « où les cours d'eau aient plus souvent changé de di- « rection et subi plus de modifications dans leurs al- « lures. »

En un point seul, M. Elisée Reclus a manqué d'originalité. Nous en avons été étonné, nous l'avouons. Avec une imagination comme la sienne, il était facile d'éviter cet écueil, et d'assigner au Rhône et à l'Isère un itinéraire différent de celui que leur avait fait parcourir, quelque temps avant lui, J. Janin, le *célèbre* chroniqueur des *Débats*. C'est ainsi que nous lui sommes reconnaissants d'avoir fait passer successivement le Rhône à Aiguebelette, Montmélian, Albertville, Chambéry. Il est vrai que lorsqu'il s'est agi de lui faire traverser Annecy, l'auteur a réfléchi à deux fois, et nous ne sommes pas encore bien sûrs qu'il se soit décidé à lui faire accomplir ce dernier tour de force; ç'a été le seul moment où le courage de l'auteur ait faibli. Quant à avancer, plus loin, que le lac du Bourget devait avoir autrefois 280 mètres de profondeur parce qu'il en mesure aujourd'hui 80, et que le point le plus élevé de la plaine que traversait le Rhône était à 150 mètres au-dessus du canal de Savières; M. Reclus ne s'en fait aucun scrupule.

C'est encore depuis les recherches de M. Reclus que nous savons que le climat de Genève est plus uniforme que celui d'Annecy, à cause *de la proximité de son lac.* Tout porte à croire que les choses changeront quand le Rhône passera dans cette dernière ville. N'oublions pas de rappeler que l'auteur, à qui le nombre *trois* plaît au moins autant qu'aux dieux, a trouvé ingénieux de faire de Montmélian le centre de *trois larges vallées;* et par condescendance pour Chambéry, l'a déplacée de manière à lui faire occuper le plus large point de la vallée transversale qui va de l'Isère au Rhône.

Autant d'erreurs que de mots. Nous fatiguerions trop nos lecteurs si nous voulions approfondir encore l'ignorance de cet écrivain parlant d'un pays qu'il n'a certainement jamais visité. Avec de pareils adversaires, la critique, même la plus superficielle, n'a pas d'autre mérite que celui de l'œil qui constate en plein midi l'existence de la lumière. Cependant, on lui permettra d'avoir élevé la voix pour faire connaître et livrer au ridicule public, ces hommes chevauchant à tort et à travers sur une plume inepte, dans ce domaine si élémentaire pourtant de l'histoire et de la géographie, et qui n'a pas pu échapper à leur fantaisiste ignorance. Se croire écrivain, *auteur*, parce que l'on a trouvé le moyen de parsemer trente pages, prétendues scientifiques, d'erreurs de toute espèce, de descriptions fausses, stériles, et de ces métaphores usées que désavouerait un 1er *accessit* de rhétorique, c'est là le plus étrange travers de M. Elisée Reclus, qui, depuis longtemps, est parvenu à se prendre au sérieux. Qu'il ne s'étonne donc point de se l'entendre dire!

F.-J. BEBERT.

CHRONIQUE

Conformément au vœu émis par le Conseil municipal d'Annecy, dans sa seance du 9 octobre dernier, un décret imperial a declare la ville d'Annecy seule proprietaire des bâtiments et des revenus du collége Chappuisien.

Ensuite de ce décret, Annecy possèdera un collége communal de plein exercice qui conservera le nom de son fondateur. Pour les depenses annuelles, la ville fournira 15,000 fr., et l'Etat 10,000 fr. En ajoutant à ces sommes les revenus existants, on obtiendra un actif de 34,000 fr. environ pour la première année. Grâce à ces ressources, la ville d'Annecy sera dotee d'un etablissement de premier ordre et qui réunira toutes les conditions voulues pour prosperer.

La delibération du Conseil municipal a été prise après la lecture d'un rapport qui etablit d'une manière irrecusable, suivant le texte même de l'acte de fondation d'Eustache Chappuis, que la ville d'Annecy est seule en droit de revendiquer la proprieté des bâtiments et revenus du college, contrairement aux pretentions de l'ordinaire diocésain

Ce memoire, remarquable sous tous les rapports, vient d'être publie en brochure.

—

Nous avons reçu un nouvel ouvrage de M Payot, naturaliste à Chamonix; c'est un catalogue soigneusement dressé des fougères, prêles et lycopodiacées des environs du Mont-Blanc, ou l'enumération detaillee des plantes acotylédones vasculaires qui naissent dans un rayon de 200 kilomètres autour de la vallee de Chamonix. Cette brochure contient aussi le catalogue des mousses et des lichens des mêmes localites.

« Le travail que j'offre maintenant aux amis des plantes et aux « botanistes, dit M. Payot, est le resultat de quinze annees d'explo- « rations dans les vallees qui entourent le Mont-Blanc. Il com- « prend les conditions exterieures de la vie et les lieux de crois- « sance des fougères et des lycopodiacées, plantes qui, par « l'elégance de leurs formes et la varieté de leurs structures, « méritent la prédilection avec laquelle elles sont aujourd'hui « recherchees. Cet opuscule pourra servir de guide pour la re- « cherche de ces plantes. »

M. Payot a acquis un titre de plus à la reconnaissance de ses compatriotes, par ce nouveau travail, œuvre d'érudition et de patience et qui jettera un nouveau jour sur nos richesses naturelles

—

M. l'avocat Jules Vuy, de Geneve, déjà avantageusement connu par ses poésies et par plusieurs publications savantes, vient de mettre au jour un document inedit qui doit attirer l'attention des hommes qui s'occupent de notre histoire nationale. Il est intitule : *Convention arbitrale entre l'abbaye de Pomiers et la ville de Cruseilles*, de l'annee 1358. Le texte latin de cette convention est accompagne d'une traduction en vieux français et de notes savantes de l'editeur.

La convention est suivie d'une sentence de Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, et de la ratification de cette sentence par le Conseil général de Cruseilles, portant la date de 1359.

—

Le tome XV (deuxième partie) des Mémoires de la Societe de Physique et d'Histoire naturelle de Genève contient entre autres memoires :

1° *Essai d'une faune des myriapodes du Mexique avec la description de quelques espèces des autres parties de l'Amérique*, long et savant travail de M. H. de Saussure;

2° *Mesures hypsométriques dans les Alpes, effectuées à l'aide du barometre*, par M. le professeur E. Plantamour;

3° *Du genre discostigma* (Hassk.) *appartenant à la famille des clusiacées*, par feu M. le professeur Choisy:

4° *Recherches sur la figure de la terre*, par M. Elie Ritter;

5° *Mémoire sur l'échange simultané de plusieurs dépêches telégraphiques entre deux stations qui ne communiquent que par un seul fil de ligne*, par M le professeur Wartmann.

Pour la chronique, J. Philippe

JULES PHILIPPE, *directeur-gerant*

Annecy — Imprimerie de L. THÉSIO.

1re Année — N° 12 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 Décembre 1860

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie : IV. *Hommes d'Eglise* (fin), par M. J. Philippe. — Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appelés *Châtelard*, par M. A. Despine. — Une des gloires de la Savoie : annexion à la faune malacologique de France, par M. G. de Mortillet. — La galerie géologique du museum de Chambéry, par M. F.-J. Bebert. — Littérature des femmes : *La bella Balia*, par Mme la comtesse de Montemerli, de M. A. Dessaix. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

HOMMES D'ÉGLISE

(Quatrième article — fin)

En énumérant les cardinaux savoisiens dans le dernier numéro de la *Revue*, nous avons oublié trois noms assez importants ; qu'il nous soit permis, avant d'aller plus loin, de réparer cette omission involontaire.

Louis Allamand, de St-Jeoire, en Faucigny, naquit en 1390 : il devint successivement chanoine de Lyon, abbé de Tournus, évêque de Magdelone, et enfin archevêque d'Arles en 1424. Deux ans après, Martin V le nomma cardinal de Sainte-Cécile, et plus tard le roi de Naples, Louis III, le choisit pour son ambassadeur au concile de Bâle ; Allamand présida ce concile pendant quelque temps, et ne cessa de jouer un rôle important dans le schisme qui divisait l'Eglise catholique à cette époque. Lorsque le calme fut rétabli, après l'abdication de Félix V, Nicolas V confirma tous les titres du cardinal Allamand, et l'envoya même en qualité de légat en Allemagne. Notre prélat mourut à Salon, dans le diocèse d'Arles, en 1450, et il fut béatifié en 1527 par Clément VII (Médicis).

Antoine de Chalant, de Chambéry, fut appelé à Avignon par Clément VII, et devint archevêque de Tarentaise en 1404. Benoît XIII le nomma cardinal du titre de Sainte-Marie; Jean XXII lui donna le titre de Sainte-Cécile, et il assista ensuite au concile de Constance. Il mourut à Rome en 1418. Quelques auteurs lui attribuent le *Roy Modus et la reine Ratio*, cet ouvrage de vénerie si rare, si recherché par les bibliophiles modernes, et qui a été imprimé à Chambéry.

Philippe de la Chambre, de Chambéry, fut successivement évêque de Bologne et de Belley. En 1533, Clément VII (Médicis) le créa cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, titre qu'il changea plus tard contre celui de Sainte-Marie. De la Chambre mourut évêque de Frascati, en 1550. Tels sont les trois cardinaux savoisiens que nous avions omis; notre faute étant réparée, nous allons reprendre l'énumération de nos hommes d'église.

Parmi les archevêques et évêques savoisiens, nous trouvons en premiere ligne, par ordre de date, Saint-Anthelme de Chignin, évêque de Belley. Il fut d'abord pourvu des premières dignités des chapitres de Genève et de Belley, et ensuite, étant entré dans l'ordre des Chartreux, il fut élu prieur de la Grande-Chartreuse, en 1141. Pendant le schisme de Victor IV, Anthelme de Chignin soutint le pape Alexandre III, et entraîna à sa suite l'ordre entier des Chartreux ; ce fut en récompense de cet acte de dévouement qu'il fut nommé évêque de Belley, en 1163 ; deux ans après, le pape l'envoya en Angleterre en qualité de légat.

L'histoire rapporte que saint Anthelme, qui était un zélé défenseur des prérogatives de l'Eglise, excommunia le comte de Savoie Humbert III, parce que ce prince avait fait mettre à mort un prêtre ; et, comme il voulait maintenir cette excommunication tant que Humbert III n'aurait pas fait amende honorable, le pape donna quand même l'absolution au comte de Savoie. Contrarié de cette conduite d'Alexandre III, saint Anthelme se retira à la Grande-Chartreuse, d'où on l'enleva de force, pour le ramener à Belley (1), où il mourut en 1178, après avoir absout Humbert III, qui vint se jeter à genoux près de son lit de mort. Ce prélat passa pour très érudit.

Dans les siècles postérieurs, nous distinguons les prélats suivants :

Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Herfort, en Angleterre, mourut à Aiguebelle en 1269.

Jean de Chissé, de Sallanches, évêque de Grenoble en 1338, mourut en 1350.

Rodolphe de Chissé, frère du précédent, lui succéda sur le siége épiscopal de Grenoble. Nommé archevêque de Tarentaise en 1380, il fut assassiné avec tous ses domestiques en 1385, parce qu'il avait voulu mettre fin à la vie de pillards que menaient quelques nobles de la Tarentaise, vie du reste fort à la mode à cette époque chez les petits seigneurs, qui trouvaient ainsi le moyen de se faire des rentes à bon marché.

(1) Moreri, verb. *Anthelme (saint)*.

Aimon I de Chissé, neveu du précédent, fut aussi évêque de Grenoble, après le transfèrement de son oncle en Tarentaise. Il échangea son siége de Grenoble contre celui de Nice, avec son neveu, Aimon II de Chissé.

Aimon II de Chissé, de simple religieux bénédictin, devint évêque de Nice, et mourut sur le siége de Grenoble en 1450. Il assista au concile de Constance, où il fut chargé de l'instruction qui fut dirigée contre Eugène IV (1).

François de Conzié, né au château de Conzié, près de Rumilly, devint d'abord évêque de Grenoble, et ensuite archevêque d'Arles, de Toulouse et de Narbonne. Pendant le schisme qui divisa l'Eglise catholique au commencement du XVme siècle, il reçut des marques de faveur de la part de plusieurs papes; ainsi Benoît XIII le députa à l'empereur Sigismond en 1413, pour demander la convocation du concile de Constance; Martin V le nomma légat dans le comté d'Avignon; Eugène IV l'éleva à la dignité de vice-chancelier de l'Eglise et le fit patriarche de Constantinople. François de Conzié mourut le 31 décembre 1432 (2).

De la famille des Conzié sortirent les Conzié-Poncin du Bugey, qui ont fourni un évêque d'Arras, Hilaire de Conzié; ce prélat, suivant quelques biographes, fut le protecteur de Robespierre, qu'il envoya à ses frais dans un collége de Paris en 1768.

Pierre Perrin, de Chambéry, mourut évêque d'Embrun, en 1518.

Pierre de Lambert, de Chambéry, frère des évêques de Saint-Jean-de Maurienne et de Nice, devint évêque de Caserte et préfet de la Rote; il mourut à Rome en 1541.

Antoine de la Chambre succéda à son frère le cardinal sur le siége épiscopal de Belley, en 1552. Il assista au concile de Trente et laissa la réputation d'un homme érudit.

Gallois Regard, de Clermont près de Rumilly, fut camérier d'honneur du pape Paul IV, qui le nomma à un évêché du royaume de Naples. Il mourut à Annecy en 1582, considéré comme un des canonistes les plus profonds de son époque.

Ici vient se placer le nom le plus justement illustre de l'épiscopat savoisien, nom qu'il suffit d'écrire pour rappeler toute la gloire qui le couronne: nous voulons parler de saint François de Sales, de ce génie religieux dont la réputation immense a fait le tour du monde, sans jamais s'amoindrir, de ce véritable ministre du Christ, que toutes les opinions religieuses ont salué des titres de grand et de sincère.

La vie de François de Sales est connue de tous, et il serait par conséquent inutile de la raconter ici; qu'il nous suffise de constater que ce modèle de la piété bien entendue, que ce type, si nous pouvons ainsi dire, du véritable homme religieux. dont la bonté, la tolérance et la charité étaient les guides, que cet homme si remarquable à divers titres, en un mot, est né dans nos vallées. La Savoie ne doit-elle pas s'ennorgueillir avec raison d'une pareille gloire?

Après saint François de Sales, notre patrie a fourni à l'Eglise des évêques moins célèbres, il est vrai, mais qui se sont aussi fait remarquer par leur science.

Fenouillet, d'Annecy, prédicateur ordinaire de Henri IV, devint évêque de Montpellier en 1607, et mourut à Paris en 1652.

Jean d'Aranthon d'Alex monta sur le siége épiscopal de Genève, soit d'Annecy, en 1661; ce prélat passa pour très érudit, et fut lié intimement avec saint Vincent de Paul.

Jean-Pierre Biord, qui occupa le même siége en 1764, entretint une longue correspondance avec Voltaire, qu'il essaya de ramener dans le sein de l'Eglise catholique.

Dans l'époque contemporaine, nous avons à citer Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, savant dont les écrits divers sont justement estimés; Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, mort en 1859, connu par des travaux scientifiques et littéraires remarquables. Puis, pour terminer notre nomenclature, nous inscrivons le nom d'un homme qui, parti d'Annecy sans autre ressource que son intelligence, s'est fait une place brillante dans l'épiscopat français et dans les lettres : MGR DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Parmi les simples prêtres ou religieux, nous aurions à citer un grand nombre d'hommes remarquables sortis de la Savoie; mais nous les rencontrerons plus tard dans les chaires de la science ou de l'Eglise, et nous leur paierons notre tribut de reconnaissance. Cependant il y a un nom qu'il ne nous est pas possible de placer ailleurs que dans cet article, et qui est une de nos plus grandes gloires religieuses: saint Bernard de Menthon. La Savoie a donné au monde catholique le modèle du prêtre, elle a enfanté François de Sales; mais bien longtemps auparavant elle avait eu déjà le privilége de fournir à l'humanité entière le modèle du dévouement et de la charité, dans la personne de Bernard de Menthon, le fondateur de l'hospice du Saint-Bernard, auquel tant de malheureux voyageurs ont dû d'être sauvés d'une mort certaine.

Il n'est personne en Europe qui ne connaisse de nom l'hospice du Saint-Bernard, et c'est à qui couvrira d'éloges cet établissement d'une utilité si grande. Mais, il faut le dire, on s'est plus appliqué à grossir la réputation des chiens qui aident les moines à chercher les voyageurs engloutis sous la neige, qu'à honorer d'une admiration constante le fondateur lui-même de l'hospice; les hommes sont ainsi faits, qu'ils abandonnent bien vite la cause pour ne se rattacher qu'à l'effet. Et puis, il y a loin de 1860 à 970, année où saint Bernard quitta les bords du lac d'Annecy pour aller planter sa tente protectrice sur les neiges éternelles! L'oubli est un linceul impitoyable qui couvre les plus illustres et les plus méritants.

Mais nous, qui sommes les compatriotes de Bernard de Menthon, nous ne devons pas partager l'indifférence dont il est la victime; notre devoir est de proclamer bien haut ce nom vénéré des peuples, et de dire en relevant nos fronts : c'était encore un SAVOYARD !

(Sera continué.) Jules PHILIPPE.

(1) Grillet, tom III, p. 357 et suiv — Chorier

(2) Grillet, tom. II, p 239.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LES CHATEAUX ET LOCALITÉS DE LA SAVOIE APPELÉS CHATELARD (1)

Plusieurs localités en Savoie portèrent et conservent encore le nom de Châtelard. Cette dénomination exprimant l'idée d'un point élevé, et parfois fortifié, a dû naturellement se reproduire dans le pays montagneux de la Savoie où l'on rencontre, à chaque pas, les antiques vestiges de la féodalité. Les ruines pittoresques qui attestent les mœurs, je ne dirai pas guerrières, mais plutôt *batailleuses* de nos ancêtres, témoignent que, là aussi, l'ambition d'avoir le titre de seigneur et de posséder maison-forte, dut se faire une large part sur un sol aujourd'hui rendu à la liberté.

Près de Saint-Martin de Belleville, en Tarentaise, à côté du *nant* de ce nom, on trouve le hameau du Châtelard, où des masures révèlent l'existence d'un grand bâtiment, pour l'histoire duquel les documents me font défaut. Un souvenir gastronomique en passant; c'est dans le val de Belleville que naquit Jean de Belleville, cuisinier du Comte-Vert, de 1348 à 1367, qui s'est immortalisé en inventant le gâteau de Savoie. (Mortillet, *Guide de l'étranger en Savoie.*)

En Faucigny, non loin du joli lac de *Chède,* comblé en 1837 par un éboulement, on traverse le village du Châtelard, à l'occasion duquel je n'ai encore pu recueillir aucune chronique.

En Faucigny toujours, au-delà du passage de la *Tête-Noire,* après avoir dépassé la *Roche-Percée* et la *Barme-Rousse* le voyageur franchit les limites entre le Valais, canton suisse, et la Savoie, sous une porte et près d'une petite redoute, au pied du mont Châtelard qui lui donne son nom. (Mortillet, *Guide.*)

A Beaufort, dans la Haute-Savoie, on rencontre aussi un hameau désigné sous le nom de Châtelard.

Dans le Genevois, sur les bords du Rhône, on voyait le Châtelard en Semine, et enfin dans la Savoie-Propre existent encore d'une part, le souvenir du Châtelard près d'Yenne, et d'autre part, la commune du Châtelard en Bauges.

L'histoire de ces dernières localités étant celle qui offre le plus d'intérêt et sur laquelle je possède les documents les plus étendus, formera l'objet de cette notice.

La perte de titres précieux, emportés par l'explosion de la Révolution française de 89 causera, je le regrette, des lacunes qu'il m'est impossible de remplir. Aussi, ami sincère de l'histoire de ma patrie, je n'en éprouve qu'un désir plus impérieux de sauver de l'oubli les quelques faits qu'il m'a été donné de recueillir.

Les deux ruines, objet de cette notice, existent encore.

I

CHATELARD EN SEMINE

Ces ruines presque ignorées, situées dans la Semine, près des bords du Rhône dont elles dominent le cours, offrent peu d'intérêt. Eloignées de tout groupe d'habitations, elles rappellent plutôt une maison-forte qu'un château. Détruits par le feu vers le milieu du XVIIIe siècle, les bâtiments ne présentaient plus naguère que des pans de murs noircis. Quelques armures brisées, un écusson de conservation assez belle, diverses monnaies romaines et savoisiennes, et deux ou trois ustensiles de ménage sont les seuls débris survivants à une grandeur passée. A cette époque reculée, les seigneurs du Châtelard en Semine luttèrent peut-être contre les seigneurs de la *Dorche* dont le manoir pittoresque et la haute tour dominent encore la rive française (en 1859). Souvent, j'ai parcouru les murs en terrasse qui formèrent l'enceinte du castel et j'aimais à y évoquer les souvenirs des anciens âges. Le vieil éperon rongé par la rouille faisait revivre le preux des siècles écoulés; le fuseau et l'aiguille rappelaient la damoiselle du temps où *la reine Berthe filait;* la vieille monnaie romaine aux effigies de *Constantinus, Hadrianus divus, Augustus pater, Faustina Augusta, Trajano,* confondues avec les petites pièces ornées de lacs d'amour ou portant la légende F.E.R.T., groupaient sous mes yeux les générations et leurs préoccupations de fortune amoncelées dans les débris; parfois encore les peines de cœur me parlaient ce langage qui résiste à tous les siècles, traverse intact toutes les révolutions et que venait animer quelque feuille jaunie par le temps. Là, en effet, par conventions du 13 avril 1670, la baronne de *Lucinge* enchaînait la liberté de Vincent Franchet, moyennant 400 ducatons; le tout signé et approuvé par de Rossillon, de Mortemart et les avocats Bouvard et Rouph. La noble dame voulut-elle monopoliser une affection chancelante, sans renoncer au blason qu'elle tenait de ses ancêtres? Sa pensée fut-elle de faire revivre sous une autre forme les anciens droits du seigneur? Sous le grimoire de ces accords trouverions-nous la jalousie qui se fait excuser ou bien un esprit de sordide spéculation? Qui nous le dira!... Plus loin, cent ans plus tard, c'est demoiselle Toinon F... qui voit outrageusement dédaigné et foulé aux pieds, au milieu d'un bal, par le seigneur de Fésigny, le bouquet dont suivant les usages de nos bons aïeux elle venait de lui faire hommage, et qui engageait l'heureux privilégié à offrir une reconnaissante veillée. Toujours la femme voulant se mettre en garde contre un caprice et se brisant quelquefois contre un autre caprice.

Mais adieu aux rêveries! Reconstituant l'histoire, exhumons les seules traces que j'aie pu découvrir.

Vers le milieu du XVIIe siècle, le domaine et la chapelle du Châtelard en Semine appartenaient au seigneur de ce nom, marquis de Lucinge, qui, en 1650, l'aliéna en faveur de noble de Rossillon, marquis de Bernex, comte de Rossillon, seigneur des Terraux et baron de Ternier. Le *dénombrement* dressé à cette époque attribue à cette terre les rentes qui suivent : quarante coupes de blé froment à 8 florins la coupe, 320 florins; trente-deux *seytimes* pour les prés, de la valeur de 300 florins; cinquante coupes à l'occasion des moulins, évaluées 310 florins; cent cinquante fosserées de vignes, à raison de cinquante sols la fosserée, représentant 375 florins; les colombiers, jardins et vergers du revenu de 100 florins; les *rates*, langues, cornes et autres droits seigneuriaux; les froments qui portent laod, à raison de 10 florins la

(1) En 1858, au mois d'août, la Societe de la *Suisse Romande* voulut bien convier l'Association Florimontane a une réunion solennelle. Le *Châtelard, près Montreux,* était le mot d'ordre. Les bons et affectueux souvenirs gardes de ces circonstances ont détermine l'auteur des notes qui suivent à tenter quelques recherches sur les localites qui, en Savoie, portèrent le nom de *Châtelard* Le résultat de ce travail fut présente à la *Suisse Romande,* dans sa seance tenue à Geneve en 1859.

coupe, évalués 115 florins; l'avoine quatorze coupes, de la valeur de 58 florins; les noyaux ne s'élevant qu'à 5 florins ; le vin à raison de quinze sommées, donnant 240 florins; la *polente* à concurrence de 9 florins 6 sols; poulets vingt paires, de la valeur de 5 florins 10 sols. « S'ensuit le fief de justice directe..... dû à la capelle « du Châtelard que l'on ne met ici par dénombrement.... « en toute justice 23 1/2; hommes taillables 9; hom- « mes liges 5 1/2; hommes à fief noble 1; boucherie et « langue, 30 florins; » soit pour tous ces articles un revenu de 1890 florins 16 sols, somme énorme pour l'époque.

Par acte du 6 novembre 1700, Lugrin, notaire, messire Joseph-Marie comte de Rossillon, marquis de Bernex, préfet de la sainte Maison de Thonon, seigneur du *Chastellard* en Semine, Brüel, Albeterre, Dortan, Morat et Beynod, albergea, en faveur du chirurgien Aymé Franchet, la contenance de 11 journaux et d'un cours d'eau dépendant du fief du Châtelard, sous l'introge de 300 florins, et sous réserve du fief et domaine direct et le servis d'un denier pour chacune desdites choses payables à la saint Michel-Archange. Messire de Bernex fut probablement le frère de Michel-Gabriel, 107e évêque de Genève, illustré par sa prudence et sa charité envers les pauvres prêtres infirmes.

Par autre acte du même jour et entre les mêmes parties, messire de Bernex affranchit, en faveur de Franchet, quarante journaux de biens ruraux relevant du fief de ses rentes et seigneuries rière la Semine, de toutes conditions liéges et taillables et d'autres conditions de main-morte, ne se réservant que le fief et domaine direct à cause des laods et rentes et le servis. Il diminua audit Franchet « de servis et d'autres tributs « annuels revenants à la somme de 40 florins de Savoie « de revenu annuel, lesquels se devront répartir à rai- « son de 18 sols le quart de froment, l'avoine à 5 sols « le quart, les poules à 6 sols chacune, les *courvées* ou « roides à 6 sols chacune, la cire à 18 sols la livre et le « vin à raison d'un sol le pot, et encore 40 florins de « revenu annuel..... sous le servis annuel d'un denier « genevois..... le présent affranchissement, diminution « de servis et vente est fait moyennant le prix de 1700 « florins, eu égard à l'infertilité de la plus grande partie « des pièces de terre. » Ces divers actes réservent les droits des autres conseigneurs de Semine, parmi lesquels un titre, reçu par Hippolyte Franchet le 19 août 1723, m'indique François-Joseph de Varax.

Aujourd'hui ces immeubles, jadis infertiles, sont couverts de riches produits, grâce à la division des terres qui a forcé les progrès de l'agriculture; sur ces coteaux autrefois parsemés de maigres broussailles, la vigne suspend ses grappes vermeilles; et, par une admirable fantaisie de la nature, on récolte un vin doux et parfumé qui peut rivaliser avec les crus si renommés de Seyssel, côte-à-côte avec ce vin sec, couleur d'or et au bouquet prononcé, digne de figurer auprès des vieux flacons, l'honneur de Frangy. Sauf une terrasse conservée comme jalon des siècles passés, les ruines mêmes du Châtelard en Semine ont entièrement disparu; et près du mur où se renfermait l'orgueilleuse mais improductive fortune du baron féodal, s'abritent à cette heure des troupeaux féconds et les mûriers, signe précurseur d'une industrie nouvelle.

II

CHATELARD EN BAUGES

Le Châtelard en Bauges, bien que tombé aussi en ruines, offre plus d'importance et son histoire est plus complète. Ma famille, originaire de ce pays, a conservé plusieurs documents qui m'ont beaucoup aidé à reconstruire une notice historique. Quelques-uns de mes ancêtres y furent à divers titres officiers des princes de Savoie. Les archives du roi de Sardaigne possèdent le *livre des familles* et les comptes où, sous les dates de 1333, 1398, 1415, 1439, 1445, 1482, 1578, 1597 et 1732, on voit figurer *De-Spina* comme trésorier de guerre, châtelain de Beaufort, de Tarentaise, receveur des émoluments des sceaux, châtelain du Châtelard en Bauges et enfin de Chambéry. Déjà en 1190, Hugo De-Spina, moine d'Hautecombe, signa, en cette qualité, un écrit de Rodolphe Alamant et Aymon de Greysier, approuvant toutes les investitures faites en faveur du monastère d'Hautecombe *(Manuscrit de Besson)* (1). Ainsi, par une destinée dont elle peut s'enorgueillir, la famille qui, depuis plusieurs siècles, acquit et conserva par ses travaux la confiance des comtes de Savoie, voyait encore un de ses membres représentant du roi de Sardaigne auprès de la république de Genève, lorsque éclata la Révolution de 89.

Placé, pour ainsi dire, au confluent des trois vallées principales qui partagent les Bauges, occupant un monticule isolé, dominant d'un côté le bourg et entouré des autres côtés par la rivière de Chéran, dont le lit profondément encaissé assure une naturelle défense, le château du Châtelard dut avoir une puissance réelle. En effet, il était maître des Bauges qui sont elles-mêmes une citadelle formée par les mains de la nature. Le maréchal Bugeaud, l'un des guerriers dont la France moderne s'honore le plus, apprécia l'importance stratégique de ce groupe de montagnes; car il avait mesuré la rapidité merveilleuse avec laquelle, sans que sa marche puisse être inquiétée, un corps d'armée peut être jeté de la plaine d'Annecy dans les gorges de la Maurienne.

Ce plateau de hautes montagnes, enserré par le cours de l'Isère, la vallée de Faverges, le lac d'Annecy et les bassins d'Aix et de Chambéry, présente une masse indépendante de la superficie d'environ 23,000 hectares, distribués entre treize communes. On ne peut pénétrer dans les Bauges, appelées par les anciens titres *in Bovilliis* (pays de bestiaux), que par un petit nombre de cols plus ou moins praticables. Les principaux sont ceux du *Fresne*, de *Tamié*, de *Leschaux*, de *Cusy* et des *Déserts*. Depuis peu d'années seulement, quelques-uns de ces passages ont été rendus praticables; et je me rappelle le temps où, pour nous procurer le plaisir de l'inalpage, mon bon père était forcé de nous hisser à dos

(1) Dans les comptes des tresoriers de guerre de l'an 1439 on lit : « Computus nobilis viri Ansermeti De-Spina, guerrarum « Sabaudiæ thesaurii, ab illustrissimo domino nostro Sabaudiæ « duce destinati ad partes Bressiæ per solvendis stipendiis cer- « tarum gentium armorum præfato domino nostro duci in ipsis « partibus Bressiæ ad tuitionem ipsius patriæ adversus quosdam « roctorios nominatos *Escorchieurs*, sub conductu spectabilis « et potentis viri domini Johanis de Seyssello, domini Barjaci, « marescelli Sabaudiæ militis servire mandaturum in et de anno « domini 1439 » — *Relevé aux archives de la Chambre des comptes par le docteur C. Despine.*

de mulet, dans des paniers apportant à la plaine les excellents *vacherins*, production spéciale de ces gras pâturages. Aussi les Bauges sont-elles peut-être la partie de la Savoie où l'on retrouve les plus nombreux usages anciens, où les traditions de famille se roidissent le plus contre la division des patrimoines et où la population a conservé des types caractérisés. Les habitants sont robustes et de belle stature; les traits du visage, fortement accusés, même chez les femmes, révèlent de l'énergie et beaucoup de finesse, parfois même un peu d'astuce qui semble autoriser le dicton savoyard médiocrement flatteur pour la franchise du *Bauju*.

Le Châtelard avait donc une grande importance; et nous ne devons pas être surpris que la famille de Savoie, avant de voir ses principaux intérêts l'entraîner au-delà des monts, ait cherché à y conquérir la prépondérance.

Les Bauges formèrent deux seigneuries principales, distinctes d'abord, puis ensuite réunies dans les mêmes mains qui les firent successivement ériger en marquisats.

Il serait presque impossible de remonter à l'origine des terres qui, plus tard, constituèrent ces deux seigneuries, le *Châtelard* et *L'Escheraine*. Des ventes, des alliances, des dations en hypothèque, des mises en possession se croisent à l'infini et ouvrent au chroniqueur un dédale dont la disparition des archives et des inventaires fait perdre le fil à chaque pas. On voit même des investitures accordées à divers seigneurs dans la même année et pour la même terre.

Disons toutefois que, déjà vers la fin du XIe siècle, Humbert II, comte de Savoie, confirmait et augmentait le prieuré de Bellevaux, près Ecole, ainsi que l'établit une charte reproduite par Besson dans son *Histoire du décanat de Savoie*. Disons encore que, en 1132, Pierre, archevêque de Tarentaise, fondait l'abbaye de Tamié par une charte dont le même auteur nous a conservé la teneur. Jean Frissatus, prieur de Tarentaise, consacre le souvenir de cette fondation par les vers qui suivent :

Forsan Appolonius druidas cum Tamide quærens
Angustos socii nomine dixit agros.
At Stamedæa vocant stabas Amadææ cadentes,
Dum procul hostiles obruis ære choros
(*Domus Sabaudia,* Eleg. IV Amædeus III)

En dehors de ces titres, les plus anciens qui existent aux archives de la Chambre des comptes et dans celles de la cour ne remontent pas au-delà de 1314. Depuis cette époque jusqu'en 1450, on trouve plusieurs investitures relatives à L'Escheraine, le Châtelard et d'autres fiefs de moindre importance, mais conçues en termes généraux et ne désignant ni les biens ni les droits; ces investitures n'apportent que peu de lumières. Ces biens et droits doivent être recherchés dans les carnets, reconnaissances et consignements passés par les seigneurs en faveur du souverain qui accordait l'investiture. Le dernier de ces carnets existant aux archives de cour est de 1343 : il fut consenti par Aymon, fils d'Hugon du Châtelard. Ce document, très long et fort remarquable, contient le dénombrement de tous les hommes taillables, de tous les biens féodaux, des droits et servis jusqu'à *un denier et une cuisse de poulet*. Les consignements postérieurs se trouvaient en 1780 aux archives du château de Chambéry. Depuis lors, on a sans doute à regretter la perte d'un grand nombre de ces titres.

La seigneurie du Châtelard en Bauges s'est trouvée à deux époques entre les mains des princes de Savoie : d'abord, jusque dans les premières années du XVIe siècle, et ensuite vers le milieu du XVIIe. A la fin du premier période, elle fut remise en apanage à un *Jacques de Savoie*. Ce prince doit être le comte de Romont, baron de Vaux, qui, en 1475 et 1476, fut battu par les Suisses, et qui, plus tard, décida, dit-on, le succès de la bataille de Guinegaste en faveur de Maximilien, contre Louis XI.

La seigneurie rentra ensuite au pouvoir du duc de Savoie qui y établit un châtelain pour exiger les revenus et en poser l'état par-devant la Chambre des comptes.

Ces états, dressés sur parchemin, forment des rouleaux dont quelques-uns mesurent 0^m^,40 de diamètre. On y lit détaillés tous les droits et revenus des Ducs, ainsi que le nom des débiteurs. Les droits y sont spécifiés par catégorie : et plusieurs d'entre eux tombèrent plus tard en désuétude, tels que celui de *Brennaria*, imposé sur les chevaux; celui de *placitum*, perçu à l'occasion de chaque mutation de seigneur ou de vassal. et encore ceux de *maieria, chivalagium, clamæ, tachiæ, receptum, geytagium, portagium*, etc., mentionnés dans le compte particulier de 1439.

Les princes exigeaient taille dans les quatre cas ordinaires : lorsque leur fils était armé chevalier, lorsque leur fille se mariait, etc. Les albergements et affranchissements y sont rapportés *in extensum*. Il y aurait assurément des connaissances utiles et curieuses à puiser dans ces documents; mais leur volume énorme, la difficulté de dérouler ces immenses feuillets, comme encore le défaut de répertoire, rendent ce travail extrêmement pénible.

Je ferai remarquer que les châtelains rendaient deux espèces de comptes, l'un annuel et l'autre embrassant quinze ou vingt ans. Ce dernier, appelé *particulier*, était le plus étendu et le mieux détaillé. Par exemple, à l'article *frumentum*, le châtelain disait : « Apud Cas- « tellarium recepit a Petro Rovillet quondam Jacobo « pro redditu... unam bichetam.— A Joanne Bollardi... « pro servitio... unum sestarium, etc. » A l'occasion des comptes de cette espèce, le prince faisait ordinairement rénover ses terriers : nous pouvons, du moins, le constater pour les comptes *particuliers* de 1407, 1439 et 1491. Celui-ci est le dernier compte de cette espèce et du premier période existant aux archives des princes de Savoie, parce qu'ils aliénèrent cette terre vingt ans plus tard.

Quant au compte *annuel*, il exprimait bien tous les articles de recette et de dépense, mais il le faisait d'une manière générale, en se référant au compte *particulier* le plus récent. Par exemple, à l'article *frumentum*, on lisait : « Recepit in 36 partibus et a personis singulari- « ter nominatis et specificatis in computo particulari de « anno... modia 8, sestarios 30... etc. »

Le duc Charles III, dit *le Bon*, qui, dépouillé de ses Etats par les Français et les Bernois, mourut de chagrin à Verceil, le 16 septembre 1553, étant obligé de payer aux Bernois *summam denariorum ferè inœstimabilem*, et ayant épuisé toutes ses ressources, vendit, le 11 novembre 1511, la terre du Châtelard à François de Luxembourg et à Louise de Savoie, sa femme, pour

le prix de 14,000 florins; puis, le 24 du même mois, les parties consentirent un autre acte stipulant droit de rachat durant dix ans.

Nous apprenons par Thomas Blanc, historiographe de Savoie, et par Grillet, que François de Luxembourg-Martigues, baron de Thorens, de Duingt, etc., fut l'un des chevaliers de l'ordre de l'Annonciade lors de son institution; et que sa femme, Louise de Savoie, était fille de Janus, troisième enfant de Louis II, duc de Savoie, marié à Hélène de Luxembourg. Elle prenait le titre de marquise de Beaugé. Fiancée à Charles, duc de Savoie, son cousin, elle épousa néanmoins Jacques-Louis marquis de Gez, frère de son premier fiancé: n'en ayant point eu d'enfant, elle se remaria à François de Luxembourg vicomte de Martigues. Morte en 1538, elle fut ensevelie à Annecy.

De 1511 à 1572, on ne peut fixer d'une manière précise la suite des possesseurs de la seigneurie du Châtelard. Seulement, par acte de 1542, on sait que l'investiture fut accordée à Richard de Châtillon; et un autre acte de 1565 nous apprend que les revenus de cette terre s'élevaient à 1250 florins, soit presque le dixième du prix de vente. Nous pouvons mesurer par ce fait toute la profondeur de la détresse qui réduisit Charles III à aliéner son patrimoine sous d'aussi onéreuses conditions.

En 1572, Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, céda son droit de rachat à Philibert de Monjovet et Isabelle de *Grillet*. Je ferai observer que dans plusieurs édits, notamment ceux du 15 mars 1564 et du 10 octobre 1567, Emmanuel-Philibert prit le titre et la qualité de comte de Bauge, suivant quelques éditions (Le stile et règlement, etc., Pomar. 1582), et Baugé ou Bagé, selon quelques autres (Le stile et règlement, etc., Geoffroi).

En 1581, je ne sais à quel titre, le sire de Monjovet transporta son droit à Charles-Emmanuel dit *le Grand*, qui, sans prendre possession, relâcha cette terre à Bertrand et Bonne de Seyssel de la Serraz, en échange de la seigneurie de Miribel. Enfin, suivant contrat du 5 décembre 1618, Bertrand de Seyssel la vendit à Sigismond d'Est, marquis de Lans, qui, en 1619, fit ériger le Châtelard en marquisat. Sigismond d'Est fut, si je ne me trompe, le père de François-Philippe d'Est, marquis de Lans et de Saint-Martin, lequel épousa Marguerite de Savoie, fille illégitime de Charles-Emmanuel dit *le Grand*.

A. DESPINE.

(La suite prochainement)

UNE DES GLOIRES DE LA SAVOIE

ANNEXION A LA FAUNE MALACOLOGIQUE DE FRANCE

Sous le titre : *Les gloires de la Savoie*, notre ami Jules Philippe publie une série d'intéressants et érudits articles. Documents historiques en main, il cherche à réhabiliter le pays, malheureusement trop peu connu. Avocat habile d'une excellente cause, il atteint pleinement son but. Il nous a montré que la Savoie a l'honneur de compter parmi ses enfants Guillaume Fichet, qui dota la France de l'imprimerie; François de Sales, qui créa la première Académie qui ait existé sur une terre française; Vaugelas, qui a été notre premier grammairien; cinq papes, Nicolas II, Célestin IV, Innocent V, Clément VII et Félix V.

Il passera encore en revue une foule d'autres enfants de la Savoie qui se sont illustrés dans le clergé, la magistrature, les armes, les lettres, les sciences et les arts. Il n'oubliera certainement pas l'illustre Maison qui a pris le nom du pays et qui, sortie du petit comté de Savoie, bien restreint alors, a su s'élever successivement jusqu'au rang des familles royales de premier ordre, en conservant une popularité d'autant plus précieuse qu'elle devient de plus en plus rare.

Mais ce qu'il ne nous dira certainement pas, c'est que la Savoie, qui a donné cinq papes à l'Eglise et une famille royale à la politique, vient augmenter la faune française de pas mal d'espèces d'escargots et coquilles aquatiques. Les deux départements de la Savoie à eux seuls fournissent plus d'espèces spéciales de coquilles terrestres et d'eau douce que n'importe quel groupe de deux autres départements français pris sur tout autre point du territoire.

Certes, c'est là une gloire qui en vaut bien une autre!

Les espèces nouvelles annexées à la faune française par suite de la réunion de la Savoie à la France, sont :

1° *Vitrina nivalis* Charpentier. Très jolie espèce, intermédiaire entre les *Vitrina diaphana* Drap. et *V. major* Fer., mais parfaitement distincte. Au premier coup d'œil, on pourrait la prendre pour la *diaphana* dont elle a l'aspect général, mais quand on l'examine avec soin, elle s'en distingue facilement par sa membrane inférieure, beaucoup moins développée, et par sa bouche moins large et plus haute, rendue transversalement romboïdale allongée, les bords supérieurs et inférieurs formant des angles émoussés à leur jonction avec l'extérieur. Le bord columellaire est moins arqué, ce qui rend la bouche plutôt ovale qu'auriforme. La coquille est aussi plus globuleuse dans son ensemble, pourtant beaucoup moins que celle de la *V. major* qui, du reste, a la bouche ovale arrondie. Habite le sommet des plus hautes montagnes, vers 2,000 mètres d'altitude au-dessus de la mer; se trouve sous les pierres jusque près des glaciers et des neiges éternelles. Col du Bonhomme, 2,300 mètres (François Dumont); Roselin sur Beaufort, 1,800 m.; col de la Valnoise, environ 2,500 m. (Thabuis); Petit-St-Bernard, 2,000 m. (Dumont); au-dessus des granges du Galibier, en Maurienne, 2,500 m., parmi l'herbe couverte de gelée blanche, associée à la *V. diaphana*, mais ne se confondant pas avec elle.

Cette espèce n'a pas encore été signalée en France; elle doit pourtant se trouver dans les hautes montagnes du Dauphiné. La localité du Galibier n'est qu'à trois ou quatre kilomètres de la frontière de cette province.

La Savoie est peut-être de toute l'Europe la partie la plus favorisée sous le rapport des *Vitrina*. On y compte cinq espèces, et c'est tout au plus s'il y en a sept ou huit connues en Europe. Les divers ouvrages sur les mollusques terrestres de France n'en citent que six; il y en a une, la *Vitrina pyrenaica*, qui est plus que douteuse.

Une espèce indiquée en France, mais très critique, est la *Vitrina annularis* Stud. On en rencontre le type parfait en Savoie au-dessus de Bramans, dans la Maurienne, à une altitude de 13 à 1400 mètres.

Du reste, pour les *Vitrina*, genre dont l'étude est passablement embrouillée, je conseillerai, sans fausse modestie, de consulter le *Catalogue critique et malacostatique des mollusques de la Savoie et du bassin du Léman* (1), que j'ai publié, en 1857, en collaboration avec mon ami François Dumont.

2° *Succinea Charpentieri* Dum. et Mort. Espèce extrêmement abondante dans les prés humides du canton de Schwytz et de l'extrémité sud du lac de Zurich, que j'ai retrouvée dans les marais de Motz, en Chautagne, 380 m. Voisine de la *S. putris* Linn., mais beaucoup plus ventrue et plus obtuse, la spire étant très courte, ce qui fait que, posée sur le dos, l'axe de la coquille reste honrizontal, tandis que dans la *putris* il prend une position oblique, le poids de la spire faisant toujours baisser le sommet, qui forcément devient un point d'appui.

3° *Succinea Droueti* Dum. et Mort. Beaucoup plus petite que la *Pfeifferi* Rossm., mais un peu plus grosse que l'*oblonga* Drap. et l'*avenaria* Bouch. Du même groupe que ces deux dernières, elle s'en distingue par sa spire plus courte et plus obtuse. La bouche est ovale, plus grande proportionnellement que dans les deux autres espèces, et s'ouvre plus en dehors de l'axe. C'est pour ainsi dire un intermédiaire entre le groupe des *oblonga* et celui des *putris*. Termignon, en Maurienne, 1,290 m., parmi les herbes le long d'un fossé ; Mont-Cenis, au bord du lac, 1,913 m.

4° *Helix Petronella* Charp., qui n'est peut-être qu'une forme alpine de l'*H. radiatula* Ald., mais qui s'en distingue par sa taille plus forte, sa spire un peu plus élevée, sa teinte blanc-verdâtre uniforme, presque hyalin et non corné, enfin et surtout par son dernier tour et sa bouche arrondis au lieu d'être un peu comprimés et ovales. Sous les pierres, val de Pesey, plus haut que les mines, après les forêts, à la limite des arbrisseaux, 2,000 mètres.

5° *Helix glacialis* Thom. Drouet, dans son *Enumération des mollusques terrestres et fluviatiles de la France continentale,* indique cette espèce, d'après une de mes lettres, sur le versant français du Mont-Thabor, dans le haut Oisans, et il ajoute que je l'ai recueillie moi-même plusieurs fois dans cette localité, ce qui est inexact. Moquin-Tandon, dans son *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France*, cite Drouet. Ayant recueilli cette espèce abondamment en Savoie, avec l'aide d'un guide, ce montagnard, qui avait déjà accompagné plusieurs naturalistes, m'a assuré avoir trouvé la même coquille sur le versant français du Mont-Thabor. Tel est le fait que j'ai communiqué à mon ami Drouet au moment où il travaillait à son *Enumération*. Depuis, j'ai voulu reconnaître l'exactitude de l'indication ; je me suis rendu au Mont-Thabor et je n'ai pas pu rencontrer, sur toute la montagne, une seule *Helix glacialis*. Les points où j'en ai recueilli sont les ravins qui bordent le sentier qui conduit de Lanslebourg à la Ramasse et le long de la route du Mont-Cenis jusque vers le point culminant de la Ramasse, de 1,600 à 2,000 mètres ; dans les prés au-dessus de Lanslevillard, rive gauche de l'Arc, 1,600 mètres ; au bas de la rampe qui descend du fort de Lesseillon, vers le village de Bramans, 1,250 mètres.

Plus à l'ouest, cette espèce est remplacée par l'*Helix alpina* Faure-Big., qu'on rencontre sur plusieurs points de la Savoie. Les localités les plus à l'est de l'*H. alpina* que j'ai pu constater sont, près de Moûtiers, les montagnes de St-Jean-de-Belleville, du côté des Avanchers, 1,600 mètres (Fr. Dumont), et en Maurienne, le hameau de Bonnenuit, 1,750 mètres, et les granges du Galibier, 2,500 m., commune de Valloires. A Montrond, dans les vallées d'Arves, au-dessus de St-Jean-de-Maurienne, 1,350 mètres, j'ai ramassé dans les clairières d'un bois de sapin une variété *major* très grande.

6° *Limnea corrosa* Dumont et Mortillet, espèce fort curieuse. Caractérisée par un test très mince, pellucide ; coquille assez allongée quand elle est intacte, peu ventrue ; bouche ovale, très longue ; ensemble de caractères qui donnent à cette espèce un faux air de *succinea*. Ce qui m'a décidé à lui donner le nom de *corrosa*, c'est que les premiers individus que j'ai recueillis étaient tous énormément corrodés. La spire était généralement toute rongée et la coquille parfois horriblement déformée par des corrosions se trouvant sur divers points, surtout vers la partie columellaire et ombilicale. Les portions corrodées sont blanchâtres, opaques, calleuses. Il s'y est fait une sécrétion irrégulière semblable à celle que les mollusques terrestres emploient pour réparer leurs coquilles brisées par un accident. Cette espèce habite le Salève, entre Annecy et Genève. Je l'ai ramassée dans des flaques d'eau au milieu des sables siliceux du sidérolitique, du côté de Cruseilles, à 925 mètres d'altitude au-dessus de la mer. M. Théobald, actuellement professeur d'histoire naturelle à Glaris, m'a remis un certain nombre d'individus provenant des Pitons, 1,300 mètres ; quelques-uns étaient intacts, chez les autres la corrosion n'avait atteint que l'extrémité de la spire.

7° *Limnea frigida* Charpentier. En parcourant la haute Maurienne, j'ai trouvé, entre Bonneval et Villaron, à 1,750 mètres environ d'altitude, dans un petit ruisseau, une *Limnea* qui me parut nouvelle. Pour la recueillir, je fus obligé de casser la glace qui recouvrait l'eau. J'eus grand froid aux doigts, ce qui me fit donner à la coquille le nom de *frigida*. J'en adressai sous ce nom quelques échantillons à de Charpentier, lui contant mon histoire. Il me répondit de suite qu'il avait donné ce même nom à la même espèce, pour le même motif, et il m'envoya en même temps des exemplaires recueillis par lui dans les hautes vallées des Alpes suisses.

Outre la localité que je viens de citer, la *Limnea frigida* habite encore les filets d'eau au-dessous de Bessans, 1,650 m., et ceux qui avoisinent le lac du Mont-Cenis, 1905 mètres.

Cette espèce se rapproche beaucoup de la *Limnea peregra* Mull., dont elle n'est peut-être qu'une forme alpine.

La *Limnea peregra* en Savoie varie dans les plus larges limites : couleur, forme, taille. On peut en faire des séries très intéressantes. Les types pris séparément sont fort distincts, mais on trouve entre eux tous les passages, tous les degrés intermédiaires. Une des variations les plus intéressantes est celle à laquelle j'ai

(1) Chez Baillière et chez Savy, à Paris A paru d'abord dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* vol IV, 1859, p 310.

donné le nom *Vogtiana*, parce que je l'ai recueillie dans une course que je faisais avec mon excellent ami Vogt. Elle est petite, foncée de couleur, courte, très ventrue et caractérisée par sa bouche rejetée en dehors de l'axe, ce qui agrandit fort l'ouverture de l'ombilic et donne à la coquille un certain air bossu. Je l'ai rencontrée dans de petites flaques d'eau, en gravissant, au-dessus de Bonne, la montagne des Voirons, en Faucigny, 850 mètres.

Telles sont les espèces que l'annexion de la Savoie à la France a fait entrer dans la faune malacologique française. Si maintenant je voulais m'étendre sur les variétés, je pourrais en signaler un grand nombre de fort intéressantes, mais je me contente d'en indiquer deux.

1° *Valvata piscinalis* Mull., var. *opaca* Mortillet. Blanche, complètement opaque, ayant un peu l'aspect de l'os travaillé ou de l'ivoire grossier. Promène le matin sur la vase des bords du lac d'Annecy, du côté du Pâquier, 447 mètres d'altitude.

2° *Pisidium nitidum* Jen., var. *splendens* Baudon. (*Essai monographique sur les pisidies françaises*, 1857, p. 25, pl. 1, fig. B.) Diffère du type par une solidité et une taille plus grandes, par un peu plus d'obliquité, par son ventre assez développé et par sa marge légèrement épaissie. Pêchée aussi dans le lac d'Annecy, du côté du Pâquier.

Si, pour compléter les annexions à la faune malacologique française, nous passons de la Savoie à Nice, nous trouvons là encore deux espèces à ajouter à nos espèces nationales.

1° *Helix cingulata* Studer. Très abondante dans les gorges de Saorgio, traversée par la Roya et par la route qui va du col de Tende à Sospello. Variété à test très léger, beaucoup plus léger que dans le Lombardo-Vénitien et dans les environs de Carare.

2° *Bulimus cinereus* Mortillet. Charmante petite coquille, sans dents à la bouche, ayant la forme du *B. obscurus* Mull., mais moins grande, et de la couleur du *Pupa cinerea* Drap. Egalement très abondant contre les rochers, le long de la route à Saorgio, avec le *Pupa cinerea*, le *Pomatias patulum* Drap., et l'*Helix cingulata*. Je l'ai décrit en 1851 dans ma note *Coquilles fluviatiles et terrestres des environs de Nice* (1). Rossmassler, dans un des derniers fascicules de son *Iconographie der mollusken*, l'a parfaitement figuré. Il a aussi été figuré dans la *Revue et magasin de zoologie* de Guérin, mais un tripoteur d'espèces s'est amusé à changer son nom.

Ces deux dernières espèces ont bien failli ne pas faire partie de la faune française; elles se trouvent sur la limite extrême du territoire niçard annexé. Saorgio appartient au département des Alpes-Maritimes, mais le haut et le bas de la vallée de la Roya, Tende et Vintimille font encore partie de l'Italie.

Au fait, malacologiquement ces deux espèces ne sont pas françaises. L'*Helix cingulata* est éminemment italienne. Si elle pénètre en Suisse c'est dans la partie italienne, le Tessin. Si elle pénètre dans le Tyrol, c'est dans le versant italien de ce pays. C'est en Italie où elle se développe et où elle se fortifie. Sur les limites de l'Italie, comme à Saorgio, elle n'a plus qu'un test léger, peu solide.

Le *Bulimus cinereus*, bien qu'il n'ait pas encore été cité ailleurs, s'écarte des formes françaises pour se rapprocher de celles qui se développent plus à l'est et qui abondent en Orient.

Le reste de la population malacologique des Alpes-Maritimes lie intimément ce pays à la France.

Il en est de même pour ce qui concerne la population malacologique de la Savoie. Cette population est encore plus française que celle de Nice. En effet, elle se compose d'espèces généralement répandues en France et d'un groupe qui est caractéristique des Alpes et du Jura français. Je me contenterai de citer les *Helix* :

H. ruderata Stud. et *H. holoserica* Stud., espèces éminemment alpines.

H. personata Lum., qui en France se maintient assez généralement dans la région des Alpes et du Jura.

H. depilata Drap. ou *edentula* qui ne passe pas les Alpes.

H. zonata Stud., qui en Italie est remplacée par l'*H. planospira* Lum.

H. lapicida Lin., très répandue en France, mais qui manque en Italie. Elle descend seulement au pied des Alpes formant la limite française, comme dans la vallée de la Doire.

H. sylvatica Drap., qui se développe en France et qui ne se trouve qu'accidentellement en Piémont.

H. plebeia Drap., spéciale à la région française des Alpes et du Jura.

H. villosa Stud., espèce qui descend des Alpes au Jura et aux Vosges.

H. alpina Faure-Big., exclusivement des Alpes françaises. Ne se trouve pas même en Suisse, pays dont je n'ai pas tenu compte dans les indications précédentes, parce qu'il est étranger à la thèse que je soutiens.

H. ericetorum Mull., très répandue dans toute la France, remplacée en Italie par les *H. ammonis* Schmid, et *caudicans* Ziegl.

La seule espèce qu'on pourrait dire italienne est l'*H. glacialis* Thom., plus spéciale au versant italien des Alpes, en Piémont; aussi ne la trouvons-nous qu'en Maurienne, sur la ligne de séparation du Piémont de la Savoie, surtout au Mont-Cenis, passage entre les deux pays.

De même quelques espèces françaises franchissent la ligne de séparation et descendent sur les pentes italiennes, dans les vallées les plus voisines de la France et de la Savoie. C'est ainsi qu'on trouve l'*H. sylvatica* dans la vallée qui de Coni conduit au col de Tende; l'*H. lapicida* dans la vallée de la Doire de Suse; l'*H. zonata* dans la vallée d'Aoste, etc.

Mais à Suse, par exemple, tout en rencontrant l'*H. lapicida*, espèce appartenant au versant français des Alpes, on trouve abondamment aussi l'*H. angigyra* Ziegl., spéciale au versant italien et que je n'ai point retrouvé de notre côté du Mont-Cenis. La charmante *Helix nautiliformis* Porro, d'après Stabile, vient aussi jusqu'au pied des Alpes de Savoie, mais ne les franchit pas.

Ainsi les escargots prouvent très clairement que la Savoie et Nice sont des pays français!...

Qu'on dise après cela que l'étude des coquilles ter-

(1) *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, juillet, août et septembre, 1851, p 72.

restres n'est pas très utile. Voyez quelle importance politique elle peut avoir.

Il y a déjà plusieurs années qu'un excellent malacologiste italien, bien qu'il soit doté d'un nom allemand, Pellegrin Strobel, a démontré, par l'étude des coquilles terrestres et fluviatiles, que le Tyrol est une province italienne. Très heureusement pour lui, la police autrichienne ne se doutait pas de l'importance politique des escargots, sans quoi Strobel aurait été probablement réduit à concentrer ses études malacologiques sur les espèces qui habitent les murs des prisons d'Etat.

GABRIEL DE MORTILLET.

LA GALERIE GÉOLOGIQUE DU MUSEUM DE CHAMBÉRY.

On trouve dans les principales villes de la France des musées où sont renfermées toutes les richesses naturelles accumulées dans les diverses localités. Le touriste qui les parcourt peut donc s'enquérir facilement des objets curieux qu'ils présentent dans les diverses branches de l'histoire naturelle, telles que la géologie, la minéralogie, la botanique, l'ornithologie, etc., et après les avoir étudiés dans les galeries des musées, les observer sur place avec toutes les particularités qu'ils présentent.

A présent que la Savoie est rentrée dans la famille française, il ne faudrait pas que le musée de Chambéry restât en arrière avec les riches éléments dont il peut disposer. De grandes améliorations y ont déjà été introduites ; mais il n'offre pas encore aux naturalistes un assemblage de tous les produits que la nature a répandus avec tant de profusion sur notre sol.

La seule galerie complète qu'il renferme est celle de botanique, où se trouvent toutes les espèces de la flore savoisienne. Dans cet article, notre intention est de nous limiter à dire quelques mots de la salle consacrée à la géologie de la Savoie. Pour ce, nous allons citer d'abord les terrains dont l'existence est démontrée dans notre pays, et ensuite signaler ceux d'entre eux qui y sont représentés.

D'après l'ouvrage de M. Gabriel de Mortillet, on trouve en Savoie les terrains cristallin, antraxifère, triasique, liasique, oolitique, callovien, oxfordien, corallien, portlandien et kimmérigdien, néocomien, urgonien, aptien, albien, sénonien, nummulitique, de la molasse d'eau douce et marine, quaternaire, glaciaire, sidérolitique.

Voilà une liste longue, qui prouve que la Savoie est un des pays les plus favorisés pour l'étude de la géologie. Dans une seule course d'un jour, le géologue peut facilement parcourir les différents étages de la formation géologique, et examiner successivement toutes les roches qui les composent, depuis celles dites primitives et métamorphiques, et celles qui existent dans les terrains de transition, jusqu'au terrain glaciaire qui termine les grandes révolutions géologiques, les renouvellements de faune et de flore.

Il s'en faut de beaucoup que le museum de Chambéry contienne les échantillons et les fossiles caractéristiques de tous les terrains dont l'existence a été démontrée en Savoie. Voici une note approximative de ce qu'il offre de plus remarquable.

Les fossiles découverts à Petit-Cœur sont les seuls qui présentent quelque intérêt pour le lias. Quant au terrain liasique inférieur qui existe en Savoie, il n'est représenté par aucun fossile.

La série des fossiles oolithiques est l'une des plus complètes de la collection. M. Girod, de Chanaz, en a fourni de très beaux; il a aussi envoyé quelques fossiles du callovien.

Parmi les fossiles du terrain oxfordien, on remarque ceux des couches inférieures, entre autres les *scyphia*. Il y a aussi des fossiles de ce terrain récoltés à Lémenc et dans la dolomie du Mont-du-Chat.

La collection des fossiles coralliens est fort pauvre. Le terrain valenginien, qui forme une couche grise, existant à la partie supérieure du corallien et à la partie inférieure du néocomien, est représenté par une belle série de fossiles, fournis et classés par M. Léon Pillet, auteur de plusieurs ouvrages de géologie.

On voit des échantillons de fossiles de l'urgonien et du néocomien, recueillis à Chanaz et dans les environs d'Aix. Ils ont été donnés et mis en ordre par MM. Girod et Pillet.

Les terrains aptien et albien, ou grès vert de Savoie, ne sont pas représentés. Ce dernier est très riche en fossiles dans plusieurs parties des Alpes, surtout à la perte du Rhône.

La galerie géologique de Chambéry possède de très jolis fossiles du terrain sénonien, entre autres ceux trouvés à Entremont. Ce n'est pas le cas d'entrer dans les détails de cette découverte, faite exclusivement par des Savoisiens. Nous dirons seulement que le premier endroit où la craie blanche ait été signalée en Savoie, est la vallée d'Entremont-Chartreuse, et qu'au nombre des fossiles de ce terrain qui existent dans le musée dont nous parlons, se trouve un *Catillus Cuvieri*, découvert par M. L. Pillet et cité par Murchisson.

En avançant dans la série des terrains moins anciens, on voit les fossiles du terrain nummulitique de la commune des Déserts, ainsi que ceux de la molasse marine et d'eau douce.

Enfin, quelques fossiles et quelques insectes du terrain pliocène attirent seuls l'attention, avec des argiles à cailloux striés, de la formation glaciaire. Ils ont été donnés par M. Gabriel de Mortillet, qui les a décrits dans les Mémoires de la Société d'histoire naturelle.

D'après ce coup d'œil général, il est facile de voir que les terrains cristallin et antraxifère ne sont pas représentés dans les vitrines du museum de Chambéry. Pourtant ces deux terrains sont les plus importants de la géologie de notre pays. Le terrain cristallin comprend les roches d'éjection et les roches primitives, ainsi appelées par de Saussure parce qu'elles ont formé les premiers ossements du globe. Lors de la sortie du sein de la terre des roches d'éjection, il s'est développé une chaleur considérable qui a fait subir aux couches voisines des altérations tellement profondes, qu'il est impossible de fixer les temps auxquels elles appartenaient. Les phénomènes du métamorphisme sont très curieux à étudier dans les roches alpines qui avoisinent le Mont-Blanc.

Le terrain antraxifère ne se présente nulle part dans des conditions aussi intéressantes qu'en Savoie. Les nombreuses discussions qu'il a soulevées existent encore aujourd'hui. Quelques géologues assurent qu'il représente chez nous l'époque houillère; que l'anthra-

cite qu'il renferme est de la houille dont les principes bitumineux se sont volatilisés sous l'influence du calorique. Il en est résulté une espèce de coke, fortement comprimé par les révolutions que le sol a subies. D'autres géologues, rajeunissant les couches de la grande formation antraxifère, croient qu'il entre dans les terrains tertiaires. L'antraxifère des Alpes présente donc des anomalies singulières sous le point de vue théorique, que les travaux publiés jusqu'à ce jour n'ont pas complètement expliquées. Il est incontestable cependant que les ouvrages de MM. de Mortillet, Lory et Pillet ont jeté un grand jour sur cette question.

Au milieu de la salle dont nous parlons, se trouve une collection de minéraux, classés par Hugard, traducteur de l'excellent *Traité de géologie* de Lyell. A côté de celles-ci se trouve aussi une série des différentes formes cristallines, pouvant servir de modèle pour les études cristallographiques.

En face de la galerie géologique, il y a encore une autre galerie de coquillages et de fossiles étrangers à la Savoie.

La lacune la plus regrettable du museum est une collection des nombreuses richesses minéralogiques dont fourmille notre sol. Aucun échantillon de nos mines de plomb, de plomb argentifère, de cuivre, de fer, d'arsenic, de lignite, de tourbe, d'anthracite, d'alquifoux, de sables blancs, de serpentine et d'ardoises, ne vient frapper la vue.

En finissant, nous dirons que la collection du museum est déjà très importante, et qu'il est à désirer que les naturalistes du pays s'empressent de la compléter. Les Français qui viendront visiter leurs nouvelles provinces, pourront avoir une idée des nombreuses productions de la Savoie, bien supérieures à celles de plus d'un département français. F.-J. BEBERT.

LITTÉRATURE DES FEMMES

LA BELLA BALIA, *par Mme la comtesse de Montemerli*

J'écrivis, il y a quelque temps, dans le journal *La Savoie*, un premier article sous ce titre un peu efféminé, j'en conviens, mais qui pourrait néanmoins servir de pavillon à de la meilleure marchandise. Je m'occupais alors de la littérature à la portée des femmes, et me permettais de désigner quelques ouvrages que j'aimerais à trouver dans leurs mains quand elles se reposent de leur prosaïque tricottage ou de leur futile broderie.

Aujourd'hui, sauf à revenir plus tard sur ma première manière d'envisager mon sujet, j'aimerais à traiter, non pas de la littérature qu'elles doivent lire, mais de celle qu'elles font. L'autre jour les femmes étaient pour moi l'objet de la littérature ; aujourd'hui elles en sont les sujets. Ne nous occupons plus autant de la littérature qui devrait être et un peu plus de celle qui est. Prenons ce qu'elles nous donnent et n'ambitionnons pas ce qu'elles nous refusent. Ainsi nous n'aurons plus rien de commun avec les déceptions, et nous cueillerons quelques bonnes fleurs le long du grand chemin. Que de philosophes ont perdu leur latin à vouloir ramener l'homme à ce qu'il devrait être, et combien peu ont été plus sages de se contenter de l'homme tel qu'il est ! Or l'homme c'est aussi la femme, et en cela elle est plus homme que lui.

Les anciens avaient mis neuf femmes sur le sommet du Parnasse, et un seul homme. Il y a dans ce fait plus de tact qu'on ne le suppose, car la femme la moins poète est plus poète que l'homme le plus poète, et chacune des neuf muses eût donné des leçons à son père Apollon, — s'il eût daigné en prendre.

C'est qu'en effet, nous le voyons dans notre siècle de réhabilitation, les femmes sont nombreuses dans la procession qui serpente sur les flancs du Pinde, et parmi les buveurs de l'Hippocrène, les femmes atteindraient à la majorité, pour peu que la statistique se donnât la peine de s'occuper de ce phénomène.

Elles l'emportent par le nombre, et l'emporteraient encore par le mérite, si l'orgueil masculin ne voulait pas constamment attribuer à Chopin le talent de Consuelo, et consentait à rendre à Marie-Aurore Dupin ce qu'il attribue à Jules Sandeau.

Du reste, on l'a dit plusieurs fois déjà, le beau temps de la civilisation est celui où règnent les femmes ; la gloire de Périclès tient à Aspasie, et celle de Louis XIV à l'influence des ruelles plus qu'aux largesses de S. M. à l'égard de ses pensionnaires.

Qu'elles n'écrivent pas, elles inspirent ; qu'elles n'inspirent plus, elles applaudissent ; qu'elles applaudissent, et Voiture devient un grand homme.

Et qu'elles écrivent à leur tour, elles nous détaillent un monde imperceptible à la prunelle mâle, assez peu délicate pour laisser échapper une quantité de rayons portant des choses sans en réfléchir l'image. A elles le soin des infiniment petits ; à elles les études microscopiques ; à elles de saisir ces nuances insaisissables pour quiconque n'est pas doué de cette sensibilité nerveuse qui caractérise leur sexe, cette faculté qui redouble leurs plaisirs, s'il est vrai qu'elle centuple leurs douleurs.

Où j'aime à les voir, les amazones littéraires, c'est dans un combat à outrance contre une passion souple et légère qui se refuse à la lutte et s'échappe des bras qui la saisissent. Où elles sont belles à voir, c'est dans l'assaut qu'elles livrent à cette passion que les anciens ont représentée par un enfant, parce que, comme un enfant, elle se retranche dans sa faiblesse pour éviter le combat ; parce que, comme l'enfant, elle fuit et bat en retraite, sans craindre l'accusation de lâcheté, sauf à revenir plus tard reprendre son terrain.

Où elles triomphent, ces élèves de St-Cyr, bourrées de mathématiques morales, c'est dans l'analyse pleine d'adresse des moyens mis en œuvre par leurs adversaires, et partant dans l'habileté à déjouer leur trames et à les forcer dans leurs retranchements. Mais où plus rien ne leur résiste, c'est dans la pose des équations en sentiment, et dans la solution des problèmes du cœur.

Mme la comtesse de Montemerli vient de publier à Londres un roman, — non, c'est une histoire, une histoire *quorum pars magna fuit*, dirais-je si je ne parlais ni d'une femme ni aux femmes ; une histoire dans laquelle les événements se déroulent avec une simplicité pleine de charmes, une histoire où les caractères se développent le long du chemin de telle façon qu'on les connaît à fond à la fin du volume, une histoire où la

femme est une fois encore exposée aux yeux des passants sur la claie littéraire, pour étaler aux regards des souffrances inexplicables, si une autre femme ne se chargeait de les expliquer et de les faire ressentir à qui les voit, — une histoire où les descriptions vigoureuses disputent le pas aux récits les plus attachants, — une histoire où la grande dame de Florence lutte d'âme avec la modeste plébéienne, et au bout de laquelle on donne le prix à toutes deux, — une histoire, enfin, qui vous rend meilleur quand on l'a lue, qui repose les regards fatigués par l'exhibition des vices dont nos écrivains ordinaires font leur pâture, en les reportant vers les existences les plus simples, mais aussi les plus vraies et les plus consolantes, — parce qu'elles rendent la foi dans l'humanité, cette foi qui est si près de nous échapper à chaque instant.

Dans ce livre, encore tout humide des presses d'Albion, on peut lire l'histoire de la dernière campagne d'Italie, qui traverse le sujet sans lui faire ombre ; c'est là que la femme déploie toute la générosité de ses palettes et tout le talent de ses pinceaux.

Mais c'est le côté périssable de son œuvre, parce que c'est le côté d'à-propos, de circonstance. Celui qui vivra tout ce que peut vivre un livre dans une époque où les livres ont pour mission de s'étouffer les uns les autres, le côté de l'ouvrage qui résistera aux élements dissolvants qu'il rencontrera dans l'atmosphère, c'est le tableau de l'amitié de deux femmes, — phénomène bien rare, j'en conviens, mais possible aujourd'hui que toutes les merveilles se réalisent, — c'est la peinture d'une existence sollicitée vers le mal et ne s'écartant pas d'un mètre de la ligne du bien. ANTONY DESSAIX.

CHRONIQUE

—

On sait que le ministère de l'instruction publique de France a institue, il y a deja quelques annees, une commission dite de la *Topographie des Gaules* Cette commission, composée des membres les plus éminents de l'Académie des Inscriptions et de la Societé des antiquaires de France, a pour mission de préparer la carte des Gaules a trois époques differentes, et d'accompagner ces cartes d'un texte détaillé. Elle s'est, en outre, chargee d'une traduction des *Commentaires de César* sur la guerre des Gaules, avec des notes et des eclaircissements. Pour donner à son travail toute l'exactitude desirable, la commission a juge a propos de faire explorer, par quelques-uns de ses membres, les lieux dont il est fait mention dans Cesar, et qui ont suscité des controverses.

C'est, nous apprend le *Journal de Genève*, ce qu'elle a fait, en particulier, pour le fameux mur que Jules-César fit construire pres de cette ville, et qui a donné lieu à tant de savantes discussions Elle a chargé de cette exploration, l'annee derniere, M. de Saulcy, et cette annee le géneral Creully et M Alexandre Bertrand, l'un des membres les plus distingues de la Société des antiquaires de France, et l'un des secretaires de la commission. M le general Creully n'a pas pu remplir son mandat, mais M Bertrand a passe à Genève il y a quelques jours et il a explore le terrain depuis Geneve jusqu'au Vuache, en suivant la rive gauche du Rhône, afin de constater quelle devait etre la position du mur de Cesar. L'exploration des lieux a eu pour resultat de prouver, ce qui etait d'ailleurs l'opinion de juges competents et. en particulier, de M le géneral Dufour, que le mur n'était point continu et qu'il n'avait été éleve que sur les points qui s'avançaient en saillie dans le Rhône. Depuis, M Bertrand a présenté sur cet objet un rapport qui sera probablement publie.

Quant a la carte même des Gaules, la commission a charge M. Henri Fazy de la dresser pour tout ce qui concerne le canton de Genève, le pays de Gex et le nord de la Savoie M. Troyon a reçu la même mission pour tout le reste de la Suisse romande, et, si nous ne nous trompons, M. Keller (de Zurich) pour toute la Suisse allemande

M. de Saulcy a publié recemment, dans la *Revue archéologique*, les resultats de son excursion au bord du Rhône ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, il s'en réfere aux résultats acquis par M. le genéral Dufour.

—

La Societe française de géographie a tenu, le 19 octobre, sa premiere seance après les vacances Entre autres communications interessantes qu'on y a entendues, on a remarqué des lettres de M. le docteur Peney, de M. Lejean et de M Miani, ecrites de Kharthoum, en Nubie. Elles apprennent la triste nouvelle de la mort de M de Mainac, voyageur instruit et courageux, qui avait donne de bons renseignements sur les deux Nils, sur l'Atbarah, le Mareh et autres cours d'eau de l'Afrique orientale Elles parlent des chasses aventureuses aux elephants et autres grands animaux sauvages, entreprises par MM. Poncet, les neveux de l'infortune Vaudey, tue par les indigenes sur les bords du Nil Blanc il y a peu d'annees ; elles désignent enfin les peuples riverains de ce fleuve (les Nouerr, les Dinka, etc), comme devenus tres hostiles aux Européens, par suite des injustes attaques et des mauvais traitements auxquels ils sont en butte de la part des trafiquants blancs qui les exploitent, les trompent, et trop souvent en font un odieux commerce, malgre l'abolition de l'esclavage, admise en principe dans la legislation égyptienne.

M. Lejean a envoye un curieux dessin de la prétendue queue des Nyam-nyam ou sauvages de l'interieur : c'est un ornement en peau, qui s'attache à *l'endroit où finit le dos*, et que des voyageurs superficiels ou plaisants ont depeint comme un appendice caudal du corps humain; ils ont ainsi inventé les *hommes à queue !*

M Miani paraîtrait avoir remonte le Nil Blanc jusqu'au 2e degré de latitude nord, ce serait le plus haut point qu'on eût encore atteint sur ce fleuve. — Un autre voyageur italien, M. Andrè de Bono, est alle, semble-t-il, jusqu'à la cataracte de Makedo, vers le 3e degre. Ainsi, on s'avance peu a peu vers la source mysterieuse de cette grande artere du nord-est de l'Afrique

—

Nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* que l'imprimerie impériale de Vienne a adopté deux innovations bien interessantes La premiere consiste dans une nouvelle fabrication de papier de paille de maïs, qui est presque le papier de chiffon. La seconde est une presse mécanique fonctionnant toute seule.

Quiconque a vu marcher une presse sait que d'un côté se trouve un ouvrier qu'on nomme *margeur*, dont le travail consiste à faire descendre le papier feuille à feuille, et d'une certaine provision de papier blanc humecte qu'il possède à côté de lui, pour le faire entrer isolément dans les cordons de la machine ; et qu'un autre travailleur, qu'on nomme *leveur de feuilles*, se trouve place de l'autre côté de la presse pour recevoir chaque feuille après l'impression. Le but de la nouvelle invention est d'économiser ces deux ouvriers.

Le papier n'est pas mis sur la presse en feuilles, mais en rouleaux, tel qu'il sort des fabriques. Le rouleau tout entier est attaché à un axe et se déroule de lui-même ; avant qu'il arrive sur la forme portant les lettres à imprimer, il est coupe par un couteau dans la largeur d'une feuille ordinaire, laquelle passe ensuite sur la composition et ressort imprimée de l'autre côté et alors la machine la saisit par une demi-douzaine de griffes et la dépose aussi regulièrement que pourrait le faire l'ouvrier le plus attentionné.

L'assistance humaine nécessaire à cette nouvelle machine se reduit donc à ceci : attacher sur l'axe un nouveau rouleau de papier lorsque le premier est consomme, et retirer de temps en temps les feuilles imprimées sorties de la presse, lorsqu'il y en a trop d'amoncelees La machine compte en même temps les feuilles imprimées On voit, dans l'imprimerie imperiale, fonctionner dix presses pareilles, pour la conduite desquelles un seul ouvrier suffit. Mais ces presses n'impriment que d'un seul côte ; lorsqu'il s'agit d'imprimer de l'autre côté de la feuille *(en retiration)*, il faut que celle-ci, après avoir été imprimee d'abord au moyen de la presse nouvelle, soit imprimée de l'autre côté au moyen des presses ordinaires. Pour compléter cette nouvelle invention M. d'Auer, le directeur de l'imprimerie imperiale, fait construire en ce moment, d'après le même systeme, une presse a doubles cylindres, qui imprime des deux côtés à la fois et qui, dit-on, a dû commencer à fonctionner au mois de novembre.

Pour la chronique, J Philippe

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

Annecy. — Imprimerie de L THÉSIO

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Aux lecteurs 1

ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE.

Medaille inedite d'Albert Pio de Savoie, comte de Carpi, M. Rabut François 4
Inscriptions romaines à Rumilly 22
Orientation des monuments druidiques 23
Quelques inscriptions recueillies à Annecy, par M. F. Rabut 50, 64, 83
Les habitations lacustres en Lombardie, par M G. de Mortillet 77

BEAUX-ARTS.

'atelier de M. Vela, par M. L. Revon 11

BIBLIOGRAPHIE.

Les lettres d'Everard, par P. Lanfrey, de M. J. Philippe . 6
Bulletin bibliographique, par M. J. Philippe 23
Maurice de Treuil, d'Amédée Achard, par M. B. Dufernex 31
Bulletin bibliographique, par M. J. Philippe 59
Une voix de l'exil, par M. Etienne Arago, de M. B. Dufernex 72
Echos des bords de l'Arve, poesies par M. Jules Vuy, de M. B. Dufernex 92
Bulletin bibliographique, par F.-J. Bebert 93
Littérature des femmes. *La bella Balia,* par Mme la comtesse de Montemerli, de M A. Dessaix 106

BIOGRAPHIE.

Les docteurs Carron du Villars et Petit 44
Albert Smith 47
Auguste Huguenin, par M F.-J. Bebert 69

HISTOIRE.

Hommage prêté à Amédee, comte de Savoie, par la noblesse du Genevois, le 24 fevrier 1405, traduit par M. J. Replat 5
Les gloires de la Savoie, par M. J. Philippe, 33, 42, 61, 81, 89, 97
Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet-Dupin, de M. J. Replat 49, 62, 82

Pages

Notes historiques sur les châteaux et localites de la Savoie appelés Châtelard, par M. A. Despine 99

LITTÉRATURE. — VARIÉTÉS.

Savoyard ! Allobroge ! par M J. Philippe 19
Les eaux de la Versoix, près de Thonon, par M. L. Revon 21
Il faut que lumiere se fasse ! par M. J. Philippe 25
La Grande-Chartreuse, par M. L. Revon 27, 54
Une saison au Frazer-River (journal d'un chercheur d'or), par M M. Delafontaine 30, 39, 46, 78
La cave du Grand-Grenier, a Berne, par M L Revon . . 75
Vingt-quatre heures au bord de la Baltique, par M L. Macon 85

SCIENCES

Le lac d'Annecy, par M J. Boltshauser 2
Id. id (suite et fin) . . . 9
Remarques sur le terrain aptien inférieur, par M. J Ducret 14
Le Parmelan : les lapiaz ou crevasses — glacière naturelle, par M. J. Ducret 14
Id. (suite et fin.) 26
Longueur du pendule à seconde à Chambery, par M. J. Boltshauser 22
Sur la possibilité de preserver la campagne de la grêle, par M. J. Boltshauser 36
Physique industrielle : tirage des cheminées, par M. J. Boltshauser 45, 52
Un appel aux botanistes, par M Delafontaine 45
Communication du professeur Zantedeschi, de Padoue . . 51
Communication de M. Fleury Lacoste 54
Réponse aux communications de MM. Zantedeschi et Fleury Lacoste, par M J. Boltshauser 61
La question de l'homme fossile, par M. J. Ducret . . . 71
Réponse à M. J. Boltshauser, par M F. Zantedeschi . . 74
Notes géologiques sur la Savoie : le lac d'Annecy, par M G. de Mortillet 90
Correspondance scientifique, par M. Delafontaine, 15, 39, 79, 87
Une des gloires de la Savoie : annexion à la faune malacologique de France, par M. G. de Mortillet. 102
La galerie geologique du museum de Chambery, par M F. J. Bebert 105

DÉPÔT
Ha[illegible] S[illegible]
[illegible] £19
[illegible]

(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DEUXIÈME ANNÉE

BOUVIER Dr, vice-president de l'Association Florimontane.
CALLOUD CHARLES, pharmacien à Chambéry
DELAFONTAINE MARC, de Genève
DESPINE ALPHONSE, avocat à Annecy.
DESSAIX ANTONY, de Thonon
DUCIS, professeur d'histoire au college d'Annecy.
FORAY C.-G., de Saint-Jean-de-Maurienne.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste de la Haute-Savoie
MARTIN, cure de Courtes (Ain).
MACON LOUIS, de Lancy
MORTILLET (GABRIEL DE), naturaliste a Milan
NESSI FÉLIX, avocat à Neuchâtel
PHILIPPE JULES, secretaire de l'Association Florimontane.
RABUT FRANÇOIS, de Chambéry, professeur d'histoire à Agen (Lot-et-Garonne).
REPLAT JACQUES, avocat à Annecy, president de l'Association Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du musee d'Annecy

COMITÉ DE RÉDACTION

JACQUES REPLAT — Dr BOUVIER — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1861 — 2ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1861

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1861 — 2ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1861

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

2me Année — N° 1 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 Janvier 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Note sur deux mots du récit de Tite-Live relativement au passage des Alpes par Annibal, par M. Charles Calloud. — Correspondance, de M. François Rabut. — Gênes, par M. Louis Revon. — Les Diamants, pastiche scientifique, par M. Antony Dessaix. — Scènes des Alpes, poème de M. Oyex-Delafontaine, par M. Félix Nessi. — Archeologie: voies romaines, par M. Ducis. — Chronique.

NOTE SUR DEUX MOTS DU RÉCIT DE TITE-LIVE

RELATIVEMENT AU PASSAGE DES ALPES PAR ANNIBAL

Ramener l'attention sur les Alpes à un point de vue quelconque, c'est faire plaisir à tous ceux qui les ont vues et à tous ceux qui espèrent les voir un jour. Elles ont l'avantage de préoccuper le monde, comme tout ce qui est grand et difficile. S'agit-il d'y creuser un tunnel? Les trois continents se rangent avec respect pour applaudir à ce projet merveilleux et semblent même remorquer à sa suite celui du canal de Suez. Doivent-elles être traversées par une armée? Chacun se rappelle les grands faits historiques qui, à deux mille ans d'intervalle, firent trembler Rome et Vienne. Chacun mêle ses souvenirs personnels à celui de ces grandes épopées et cherche à se rendre compte des difficultés considérables d'un tel passage. Lorsqu'on sait comment Henri IV d'Allemagne traversa le Mont-Cenis, en 1077, pour aller auprès de Grégoire VII solliciter l'absolution des censures qu'il avait encourues et qui donnaient le droit aux électeurs du Saint-Empire de le déposséder, on se demande comment Annibal, l'illustre Africain, put franchir ces hauteurs couvertes de neige, avec tout le matériel d'une grosse armée, avec de la cavalerie et des éléphants. Il lui fallait bien, pour mener à bout une expédition aussi effrayante par les périls que grande par la gloire, qu'il avait méditée et mesurée dans le cours de son active adolescence, il lui fallait bien au cœur cette haine implacable contre les Romains que son père Amilcar lui fit jurer sur les autels. Le hardi général, déjà grand par ses triomphes dans les Espagnes, où il avait ruiné le parti de Rome par le sac de l'opulente Sagonte, a déjà laissé derrière lui les Pyrénées, parcouru sans obstacle la Gaule narbonaise et gagné les rives du Rhône qu'il a traversé après une victoire décisive remportée sur les peuples gaulois qui avaient

Après quatre jours de marche, en remontant le Rhône, il touche à la partie méridionale des terres des Allobroges (apparemment au confluent où l'Isère se jette dans le Rhône), au lieu appelé l'Ile, côtoie la rive gauche de l'Isère en tendant *à gauche*, pour arriver aux Alpes *(ad lævam)*. Il passe avec beaucoup d'embarras le Drac (1), et de là parvient aux Alpes par des pays *presque toujours en plaine (campestri itinere)*.

Avant d'entrer dans l'une des hautes vallées qui forment les premiers gradins de la montée des Alpes, (et il dut choisir celle qui lui avait été désignée par ses instructions et par ses guides comme ayant de nombreux pâturages pour ses chevaux, ses éléphants et tout le bétail qu'il emmenait pour la nourriture de ses troupes), il essuie de la part des montagnards allobroges, à trois jours de distance, deux combats meurtriers qui mirent dans un péril extrême toute son armée.

D'après l'itinéraire décrit soit dans Tite-Live, soit dans Polybe, n'est-il pas très vraisemblable que ces peuples, moins faciles que ceux qu'Annibal avait rencontrés jusque-là, sont ceux du Grésivaudan et du pays des Centrons, et que c'est par les cols appelés *Jugum Cremonis* (Cramont, col de la Seigne), *Mons Jovis*, *Alpis Graïa* (Petit-Saint-Bernard), qu'il traversa les Alpes?

Tout porte à le croire, ainsi que l'ont déjà presque démontré plusieurs de nos compatriotes, entre autres et avec d'excellents rapprochements, M. Replat (2). Seulement, le but de cette note n'est pas de toucher à une question aussi épineuse, féconde en disputes et en dissertations. Elle a pour objet l'interprétation fidèle de deux simples mots du récit de Tite-Live dont les commentateurs jusqu'ici n'ont pas donné une explication satisfaisante.

L'armée d'Annibal, soutenue par l'énergie et l'habileté de son chef, est enfin arrivée sur la crête des Alpes. Elle a triomphé des immenses périls que la nature sauvage et âpre des gorges alpines et du caractère de leurs habitants avait semés sur son chemin. Elle a en perspective les plaines riantes de l'Italie et ses villes opulentes dont la conquête lui fournira d'amples compensations de ses sacrifices et de ses peines. Elle brûle d'autant plus de quitter ces lieux arides où la

(1) Soit la Durana de Tite-Live ou une des Drances des Alpes allobrogiques.

(2) Voir *Note sur le passage d'Annibal*, Jacques Replat

neige et la faim sont deux ennemis plus terribles que les Barbares. Elle a commencé sa marche descendante sur le versant italien. Tout-à-coup elle s'arrête; le mouvement est interrompu. Annibal s'en étonne et apprend qu'un énorme éboulement de rochers d'une profondeur de mille pieds empêche d'avancer. Il cherche un détour: il est impraticable. D'un coup d'œil il a mesuré l'obstacle. Son esprit fertile en ressources a trouvé un moyen expéditif: c'est de ramollir la pierre par le feu pour la briser facilement ensuite par le fer. Citons le texte du récit de cette désolante entrave et du moyen employé par le génie d'un homme que rien n'abat pour en triompher.

« *Inde ad rupem muniendam per quam unam via*
« *esse poterat, milites ducti, quum cœdendum esset*
« *saxum, arboribus circa immanibus dejectis detrunca-*
« *tisque struem ingentem lignorum faciunt eamque*
« *(quum et vis venti apta faciendo igni coorta esset)*
« *succendunt, ardentiaque saxa* INFUSO ACETO *putre-*
« *faciunt. Ita, torridam incendio rupem ferro pandunt,*
« *molliuntque anfractibus modicis clivos, ut non ju-*
« *menta solum, sed elephanti etiam deduci possunt.* »

Par ses ordres, les soldats font des abattis d'arbres qu'ils dépouillent de leurs branches; ils entassent leurs troncs contre les parois du rocher où doit être pratiquée la voie, et y mettent le feu. C'est un spectacle grandiose. Le feu de cet immense bûcher, couvrant à une certaine hauteur les parois du rocher à attaquer, les échauffe profondément. Le roc calciné est rendu friable, et, comme Tite-Live le rapporte très bien, par un effet particulier, PAR L'ACIDE RÉPANDU, *ardentia saxa infuso aceto putrefaciunt.*

Mais là est le point où le dédain des critiques s'est usé.

D'abord, j'admire comment les traducteurs ont osé exprimer cet ablatif, suivi d'un participe passif, signifiant un état et non une action, par un temps actif personnel. *Et il répand du vinaigre,* disent-ils tous en chœur! Puis, comme le bon Rollin, ils ont soin de mettre entre note que cela est bien invraisemblable, et qu'en définitive il y aura encore là une de ces imaginations de Tite-Live qui rendent si souvent suspectes ses pages éloquentes.

Or, quand on est éloquent on n'est pas ignorant. L'éloquence vient du cœur et de la conviction. Pour posséder ce don éminent, il faut être hautement éclairé. — Passons.

Annibal, dont l'esprit entreprenant venait aussi bien des grandes passions que du génie que lui donnaient ses connaissances approfondies en tout genre, savait apparemment que du moyen qu'il employait pour entamer un roc qui lui faisait obstacle, que d'une fournaise de bois entassés contre ce roc, se produiraient deux effets puissants: 1° sa calcination; 2° son ramollissement par une affusion de liquide acide produit par la distillation du bois. Que ce fût ici une roche de grauwacke, de calschiste, ou granitique, feldspathique, telles que le sont les roches alpines, c'était bien là le moyen le plus sûr de l'entamer. Qu'on ne s'étonne pas de la difficulté d'une entreprise semblable, vu la masse énorme du roc qui lui barrait le passage. Ce n'était pas le roc entier qu'il espérait par ce moyen mettre en poussière; le grand homme ne voulait obtenir qu'une chose, un simple passage de quelques pieds, le long d'une des parois de ce roc. Or, Tite-Live, son historien fidèle et impartial, appréciant la particularité saillante de cet obstacle, ne pouvait-il pas savoir aussi que du sein d'une masse énorme de bois vert en combustion il s'échappe une certaine quantité de liquide par la distillation pyroligneuse; que ce liquide contient de l'acide acétique qui a parfaitement toutes les propriétés caractérisques du vinaigre? Par la disposition intelligente du vaste bûcher de troncs d'arbres énormes dressé selon les vues savantes du général carthaginois, il s'est fait, dans les parties centrales et supérieures de la masse ligneuse en combustion, une véritable distillation d'eau mêlée à l'acide acétique du bois qui a coulé contre les parois échauffées du roc, et il s'est produit conséquemment le phénomène de l'*étonnement* de la pierre calcinée.

En même temps il s'est fait dans l'air une dispersion de la vapeur acétique dont l'odeur est exactement semblable à celle du vinaigre qu'on verserait sur une brique échauffée (1). L'armée d'Annibal, ignorant les effets chimiques de la combustion du bois, témoin du fait simultané de la dispersion aérienne d'une vapeur dont l'odeur est semblable à celle du vinaigre, répéta sans doute ce phénomène comme une invention du génie de son chef. Mais Tite-Live, en racontant ce fait avec tant de réserve et avec des expressions si exactes, ne semble pas avoir participé à la crédulité du vulgaire. Il a, à mon avis, donné une preuve de plus de ce talent d'observation et de ces connaissances solides en toutes choses qui distinguaient les anciens savants. L'*Infuso aceto* de Tite-Live, dans sa relation d'une des périodes les plus remarquables du passage des Alpes par Annibal, ne paraît donc pas être une fable, un simple jeu de l'imagination, mais plutôt un fait, une observation fidèle que la chimie justifie complètement. Cette idée m'a frappé en relisant l'entreprise du général carthaginois, et j'ai été persuadé qu'un homme aussi étonnant dans ses conceptions méritait d'avoir un historien digne de lui pour la justesse des expressions. Du reste, Tacite, *le plus grave des historiens*, n'a-t-il pas dit de Tite-Live : *Eloquentiæ et fidei præclarus !*

Cet éloge en dit assez : Eloquence et fidélité dans les récits, c'est bien ce qui fait la conviction que l'histoire doit léguer à la postérité sur les hauts faits des héros.

Chambéry, 1er janvier 1861.

CHARLES CALLOUD.

(1) Une observation que j'ai faite et que chacun peut faire à son tour au foyer de la famille, legitime cette explication. J'ai reconnu que le liquide brûlant qui filtre aux deux extrémités d'un tronc de bois vert en combustion dans son milieu, contient de l'acide pyroligneux. Ce liquide rougit le papier de tournesol et a sensiblement une odeur acetique mêlee à celle qui est propre à la fumee Ce liquide acide, en tombant sur la pierre du foyer, la corrode peu à peu De plus, le liquide distille est plus abondant et plus acide si le tronc de bois vert est recouvert de son écorce.

CORRESPONDANCE

A M. le Directeur de la Revue savoisienne.

Agen, le 1er janvier 1861.

Mon cher Directeur,

J'ai réuni, en collationnant les ouvrages relatifs à la Savoie, une soixantaine de volumes dont les titres n'indiquent pas que l'on peut y trouver quelque chose sur ce pays; mais qui ren-

ferment tous un plus ou moins grand nombre de pages, quelquefois assez interessantes, sur nos contrees Je m'etais promis de transcrire ces pages et de les faire reproduire dans votre *Revue,* pour les mettre a la disposition de ceux qui s'occupent de recherches historiques, lorsqu'il a fallu emballer ces livres avec tant d'autres et les confier, avant de partir à des parents et a de bons a mis qui ont offert une genereuse hospitalite à toutes mes collections Mais il en est un qui s'est glisse par hasard dans le petit nombre d'ouvrages que j'ai apportes ici C'est la *Bibliothèque curieuse et instructive* de Trevoux Il n'a paru, je crois, que deux volumes de cette revue que Son Altesse serenissime le prince de Dombes crea en 1704, *pour ouvrir une espèce de bibliothèque curieuse et instructive à beaucoup d honnêtes gens, qui ne faisant pas une profession expresse d'aucune science, ni d'aucuns des beaux-arts, veulent neanmoins en sçavoir suffisamment pour en parler à propos dans les conversations, et dans le commerce des personnes spirituelles.* Vous voyez que l'idee du *Dictionnaire de la conversation* n'appartient pas a notre siècle.

Cette Bibliothèque a ete publiee a Trevoux dans l'imprimerie fondee par le prince de Dombes pour l'impression de ces fameux *Memoires de Trévoux* qui ont paru pendant plus de soixante ans, redigés par les Peres Jesuites. Elle en a le format, et les redacteurs en ont ete sans doute aussi les mêmes. Cela explique comment, voulant donner un modele de relation de voyage, ils ont eu par un des jésuites du college de Chambery un echantillon de recit d'une peregrination en Savoie et en Piémont, dans lequel il n'y a presque point d'erreurs Comme il renferme quelques appreciations et deux ou trois faits qui ne sont pas connus, j'ai jugé à propos d'en transcrire les lignes suivantes C'est mon cadeau du premier de l'an · il est bien petit, mais *les petits cadeaux entretiennent l'amitié,* et je tiens beaucoup à conserver la vôtre, comme je vous garde la mienne.

Votre tout devoué,
RABUT FRANÇOIS.

« Les Etats du duc de Savoye par où je suis entré dans l'Italie sont divisés en deux par les Alpes qui séparent la Savoye du Piémont. Le langage de ces deux pays est différent. Les Savoyards parlent françois et sont vêtus à la françoise. Le pont de Beauvoisin qui sépare la Savoye du Dauphiné, et les Etats du roi de ceux du duc, est un bourg partagé en deux par une petite rivière sur laquelle est un pont qui fait cette séparation, comme il unit les deux parties du bourg.

« Après avoir passé ce bourg on commence à trouver les Alpes que l'on passait autrefois avec beaucoup de peine par une montagne nommée Aiguebelette, mais le duc de Savoye a fait ouvrir un chemin beaucoup plus aisé, en coupant des montagnes, et c'est pour apprendre à la postérité l'obligation qu'on lui a de ce nouveau passage, qu'il a fait mettre cette inscription en marbre appliquée sur le rocher, avec quelques ornements d'architecture :

(Suit l'inscription bien connue de Tesoro qui a été restaurée sous le consulat par le préfet Verneilh (1).

« Ce fut par là que je passai pour me rendre à Chambéri, capitale de toute la Savoye. Cette ville n'est pas des plus agréables ni pour son assiette, ni pour ses bâtiments. Elle est petite mais fort peuplée particulièrement dans les faubourgs, dont ceux que l'on nomme de Maché et de Montmeillan, n'ont guère moins d'habitants que toute la ville. Elle est placée entre deux montagnes, qui en bornent la vûë du côté du septentrion, de l'orient et du midi. Elle est un peu plus ouverte vers le couchant par une longue vallée au bout de laquelle, à deux lieues de là, est le lac du Bourget, de trois lieues d'étendue et d'une de largeur. Il se décharge dans le Rhône au dessous de Pierre Châtel, où est une chartreuse fondée par les ducs de Savoye, pour leur ordre des chevaliers de l'Annonciade. C'est dans ce lac que va se rendre la petite rivière de Leysse qui coule le long des murailles de Chambéri, au septentrion, et qui prend un peu au-dessous deux autres ruisseaux, l'Urbane (1) ainsi nommé parce qu'il coule en divers endroits sous la plupart des maisons de la ville, et Léra (2) qui venant des montagnes tombe dans Leysse en un endroit où il y a un pont de pierre (3) avec cette plaisante inscription ; au nom des consuls de la ville en l'année que ce pont fut construit.

Impar famoso, si Leria non foret Isteo (4)
Ponti Cesareo par propè noster erat (5).

avec ces mots aussi plaisants, qui font allusion à ce qu'on avait dit d'Auguste, qu'ayant trouvé Rome de brique, il l'avait laissée toute de marbre

Ligneum invenimus, Lapideum relinquimus.

« Cette ville est le siége du Sénat et de la Chambre des Comptes qui sont les deux cours supérieures et qui affectent de retenir le nom de cours souveraines dont elles prennent le titre en leurs édits, de *souverain Sénat* et de *souveraine Chambre des Comptes de Savoye.*

« Le Sénat est composé de quatre présidents, deux chevaliers, quinze sénateurs, un avocat et un procureur généraux. Le fameux président Favre qui fut le chef de ce Sénat, l'a rendu célèbre par ses écrits. M. de Vaugelas à qui notre langue est si fort obligée pour ses sages remarques, étoit un de ses fils. Le Sénat n'a point de palais, il tient ses séances dans le cloître des Frères Prêcheurs, et ses audiences dans le Réfectoir. La Chambre se tient dans le vieux château qui étoit la demeure ancienne des Ducs, avant qu'ils se fussent retirés à Turin. Ce château n'a rien de considérable que son antiquité.

« La Sainte Chapelle qui est dans son enceinte est l'ancienne Chapelle des Ducs, où étoit conservé le suaire de Notre Seigneur, qui est à présent à Turin, depuis l'incendie de la Chapelle, qui fut seulement réparée au temps du mariage du duc Charles-Emmanuel II avec mademoiselle de Valois Françoise d'Orléans, fille de monsieur Gaston de France, frère du feu roi. Cette chapelle est servie par des chanoines dont le chef prend la qualité de Doyen de Savoye et porte le Rochaix, le camail et la croix comme prélat. Cependant l'évêque de Grenoble qui a la ville de Chambéri dans son diocèse, prétend être le doyen de tout le Décanat de Savoye, et en fait un de ses titres.

« Il y a hors cette ville, sur une petite montagne, une fontaine fort abondante qui fournit de l'eau à toute la ville et se nomme la fontaine St. Martin. L'église de St. François des Religieux conventuels, et le collége des Jésuites sont les deux plus considérables édifices de cette ville. A deux grandes lieues de là sur les bords du lac du Bourget, est l'abbaïe de Haute Combe, de Religieux Bernardins. La sont les anciens mausolées des Comtes et Ducs de Savoie, proche cette abbaïe, sur

(1) V. GRILLET, *Dict hist* , V° Echelles, tom II.

(1) L'*Albane* aujourd'hui.
(2) Aujourd'hui l'*Ière*
(3) C'est le pont qui est aujourd'hui à l'angle du nouveau Champ-de-Mars
(4) *Ister*, le Danube.
(5) Aujourd'hui brisée et mutilée.

l'autre bord du lac, est le bourg d'Aix célèbre par les eaux alumineuses et souffrées qui attirent tous les ans quantité de malades de toutes les provinces voisines.

« Il y reste des monuments et des inscriptions romaines qui font voir que ce lieu a été autrefois considérable. L'Ecurie du Château est le reste d'un vieux temple. Je ne m'arrêtai pas à transcrire les inscriptions, parce que le chevalier Guichenon les a données dans son histoire généalogique de la Maison de Savoye quoique peu exactement.

« Les Etats du duc de Savoye au deça des monts sont divisés en sept petites Provinces : la Savoye, le Genevois, le Faucigni, le Chablais, la Maurienne et la Tarentaise.....

« Le Genevois est un assez beau pays ; et si le Duc de Savoye avait la ville de Genève, il aurait un état assez considérable deça les monts, cette ville étant d'un grand commerce pour être la clef de la Suisse et de l'Allemagne. Elle est située sur le bord d'un grand lac. L'évêque qui en fut chargé quand cette ville quitta la religion catholique, s'établit depuis à Annecy qui est une petite ville placée sur le bord d'un autre lac à qui elle a donné son nom. Elle a été longtemps l'apanage des ducs de Nemours jusqu'à ce que par le défaut de mâles elle a été réunie au domaine des Ducs de Savoye. Saint François de Sales l'un de ses évêques l'a rendue considérable par sa sainteté et le concours qu'on faisait à son tombeau célèbre par un grand nombre de miracles, s'est beaucoup accrû depuis sa canonisation. Ses reliques reposent sur le maitre autel des Dames religieuses de la Visitation dans un grand reliquaire d'argent où à travers les christaux, on voit l'image de ce saint vêtuë des habits sacerdotaux avec la mitre et la crosse à ses côtés. Ses ossements sont couvers de cette représentation et l'on peut baiser le crane de sa tête par une petite ouverture pratiquée dans ce reliquaire.

« Cette ville est encore illustre pour avoir été le premier berceau de l'Institut de la Visitation fondé par ce saint. Il y en a deux monastères, en cette ville, parce que les premières filles qui lui avaient donné commencement ayant été du vivant du St. fondateur transféré au lieu ou est à présent le premier et grand monastère, pour conserver cependant le lieu que ces filles avaient sanctifié par leurs premiers essais, et où elles avaient reçu leurs règles de leur bien heureux père, en ont fait un second monastère qui n'est que le soixante cinquième de l'Institut selon l'ordre de son établissement.

« Le Chablais est un assez agréable pays pour être en partie sur l'une des rives du lac de Genève, vis-à-vis le pays de Vaud qui était autrefois aux Ducs de Savoye, mais qui ayant été engagé au canton de Berne, est demeuré entre les mains des Suisses.

« Je ne dirai rien ni du Faucigni ni de la Tarentaise, dont je n'ai vu que la pointe des montagnes chargées de neige.

« C'est à l'entrée de la Tarentaise et de la Maurienne que l'on rencontre à deux lieues de Chambéri la citadelle de Montmeillan. C'est une petit eforteresse plantée sur la pointe d'un rocher escarpé qui la rend assez forte, elle est d'un plan irrégulier, accomodé à l'assiette du roc dans lequel les fossés ont été taillés. Elle a des bastions et des tenailles de bonne défense, avec quelques bas forts, et des sources d'eau dans les fossés. Elle parait commandée d'une montagne assez proche où l'on a autrefois porté du canon pour dresser des batteries; et quoiqu'on ait pris soin de ruiner ces endroits il n'est pas impossible d'y en pratiquer d'autre.

« La Maurienne est le paysage le plus ordinaire de France en Italie ; il semble qu'elle ait eu le nom de la couleur de ses habitants qui sont fort noirs, assez difformes et vêtus d'une manière extravagante. Je parle du paysan et des gens de la campagne. Ce sont les anciens Brannoviciens dont César fait mention en ses commentaires ; Braman en était autrefois la capitale, aujourd'hui ce n'est qu'un village. St. Jean de Maurienne est l'unique ville de cette province si l'on peut donner le nom de ville à un bourg qui n'est pas fermé mais qui est siége épiscopal. Il a ce nom à cause de la grande église dédiée à St. Jean Baptiste dont elle a deux doigts dans un reliquaire d'argent qui fait les armoiries du chapitre et de la ville avec cette différence que l'un porte d'azur à un bras d'argent la main levée pour bénir, et l'autre le porte en champ de gueules. A la porte de cette église est un ancien tombeau des trois premiers comtes de Maurienne Humbert, Amé et Boniface, à qui les chanoines ont fait depuis quelques années une espèce d'épitaphe peinte sur le mur.

« Toute cette petite province n'est qu'une chaine de montagnes avec une vallée fort étroite tout le long de laquelle coule l'Arc, rivière très rapide que l'on passe quinze ou seize fois sur divers ponts. A l'entrée de cette vallée est Argentine qui est le lieu des mines de fer et de cuivre qu on y fond et qu'on y met en œuvre, en faulx, clouds, carreaux d'acier et fil de fer, que l'on envoye en France.

« Au fond de la Maurienne on trouve le Mont-Cenis qui sépare la Savoye du Piémont ; on le passe ordinairement sur des mulets, pour soulager ses chevaux et pour plus de sûreté. Au-dessus est une plaine de deux lieues et un lac sur lequel on donna à Madame Royale Chrétienne de France l'an 1619 le 12 de décembre le divertissement d'une naumachie et d'une armée navale qui représentait le siége et le secours de la ville de Rhodes. Ce fut quand cette princesse passa cette montagne la première fois pour aller à Turin après son mariage avec le prince Victor Amédée..... »

GÊNES

I

— Pension suisse', Monsieur?

Va pour la pension suisse. Elle me plaît en ce qu'on y parle français, m'a-t-on dit, ou quelque chose d'approchant. Il est si doux d'entendre notre belle langue, même écorchée, lorsqu'on a dû subir pendant quinze jours le jargon piémontais! Il semble qu'on écoute Rachel après avoir assisté à une farce de *Gianduia*.

Avant tout, je demande une chambre ayant vue sur la mer bleue,

Cæruleum mare,

et, par suite, située au moins au quatrième étage. Le sommelier fait preuve de zèle en m'en donnant une au septième. A Gênes, au rebours des autres villes, ce sont les étages supérieurs que l'on recherche le plus, d'abord à cause de la vue, et aussi parce que bon nombre de maisons se couronnent de terrasses; on vient s'y promener le soir et humer le parfum des orangers.

Quel coup d'œil depuis ma fenêtre! La Méditerranée étend sa nappe grise et verdâtre, bornée à l'horizon par une ligne d'outremer qui se détache en force sur un ciel voilé de nuages blancs. Le port infléchit les cornes de son croissant pour étreindre les navires entre deux bras forts contre la tempête. On remarque peu de grands bâtiments : deux ou trois frégates étrangères seulement dorment au pied du môle, comme dorment les lions, en entr'ouvrant les yeux de leurs sabords ; mais les bricks, les goëlettes et les tartanes se pressent autour des ponts de débarquement, et tracent dans les airs un lacis inextricable de mâts, d'antennes et de cordages.

Si l'on ne m'avait dit que j'étais en face du port franc, je n'aurais eu nulle peine à le deviner. C'est un tapage dont on pourrait se procurer une représentation affaiblie en faisant exécuter par cinquante tams-tams l'ouverture du *Cheval de bronze*. Les *facchini* et les matelots rivalisent de hurlements; les camions chargés de denrées coloniales font gémir les dalles; un débordement de cris et d'injures s'exhale dans tous les dialectes méditerranéens; et, par-dessus tout cela, le petit chemin de fer qui relie la gare au port franc envoie à toute heure des trains de marchandises qui font un vacarme inoui en se ruant sur les rails. — Entre la voie ferrée et le quai s'étend une terrasse extrêmement longue ; la partie inférieure est percée d'arcades servant de portiques et de magasins; la plate-forme, en dalles de marbre blanc comme le parapet, constitue une promenade fort goûtée des étrangers. Au premier moment, on reste ébahi devant cette prodigalité de marbre blanc ; il a fallu sans doute épuiser une carrière pour construire une terrasse d'une pareille longueur. Mais on finit par s'habituer à un tel luxe; le marbre apparaît partout à Gênes : l'hôtel le plus modeste a son grand escalier de marbre, et beaucoup d'édifices n'ont pas d'autres matériaux de construction.

Et si vous en voulez une preuve, entrons dans l'église de l'Annonciade, une des plus grandes et des plus riches. L'extérieur offre un portique composite orné de six épaisses colonnes de marbre blanc. La grande nef est séparée des bas-côtés par de hauts piliers dont les quatre faces de marbre blanc sont cannelées et incrustées de bandes rouges. Des marbres multicolores, et en particulier un rouge superbe, miroitent au pavé, dans les chapelles, à la balustrade du chœur. Il s'y joint un chatoiement de dorures, de bronzes polis, une suite de fresques aux couleurs flamboyantes, un éclat méridional au suprême degré. Cette richesse vous écrase, vous éblouit; les détails absorbent l'attention, et ce n'est que plus tard que l'on est impressionné par les proportions grandioses de l'édifice. J'avoue que je professe une admiration très modérée pour de pareils monuments. Combien je préfère nos églises catholiques, où les vitraux tamisent une lueur adoucie qui favorise le recueillement ; où la nudité relative des murs de grès, sans rien faire perdre à l'art, permet à la pensée de voyager vers les catacombes, vers les cryptes, vers la grotte de Bethléem! Et puis, les temples grecs ont quelque chose d'éminemment païen : leurs grandes lignes, majestueuses, il est vrai, ont le tort de se traîner vers la terre, de s'étendre en largeur comme pour se cramponner le plus longtemps possible à ce monde. Le style ogival, au contraire, marque dans les moindres détails une aspiration continuelle vers les régions supérieures. La matière paraît vouloir y devenir un être immatériel, y passer à l'état de pensée religieuse : les colonnes s'amincissent, elles s'élancent en nous montrant le ciel, semblables à ces bienheureux émaciés que peignait l'Ange de Fiésole; elles vont rejoindre des nervures entrelacées là-haut comme pour se donner le baiser de dilection. Un penseur de nos jours a su traduire en quelques mots la différence si marquée des deux styles : « Dans le genre grec, dit-il, les colonnes portent l'édifice; dans le gothique, elles l'emportent. »

(Sera continué.) LOUIS REVON.

LES DIAMANTS

PASTICHE SCIENTIFIQUE

Il est de ces erreurs issues de l'ignorance et accréditées par les siècles, qui finissent par prendre un air de vérité et faire croire que rien n'est plus vrai qu'elles.

Il est des réputations que l'histoire a transmises, que les temps ont colportées, qui sont si bien assises que les renseignements les plus exacts, que les preuves les plus péremptoires ne sauraient les ébranler.

Au nombre des unes et des autres il faut placer en première ligne les vertus innombrables du diamant.

L'ignorance avait dit que le diamant est le corps le plus dur de la création, le réflecteur le plus brillant, la moins fusible et la plus insoluble de toutes les substances.

Le préjugé s'est chargé d'embellir ce personnage ; on l'a taillé en *roses*, en *brillants*, et les femmes se sont dit : Je porte à mon oreille la chose la plus dure, la plus brillante, la plus infusible et la plus insoluble de toutes les choses.

Par ainsi cette chose est devenue la plus précieuse et la plus chère. Et dès ce jour, le mérite des femmes se mesure au poids de leurs diamants.

Il s'agit bien d'orner son intelligence et son cœur... On décore son oreille, on pare son front ou sa ceinture, suivant la mode du moment; on met à se parer toute l'adresse qu'un art aussi restreint peut comporter ; et l'homme qui ne devrait demander à la femme que de compatir à ses misères, que de le soulager du poids de la vie, l'homme s'est laissé prendre à l'oreille de diamant, à l'épingle de diamant, à la ceinture de diamant.

Oh ! si ces étalages sont l'échantillon de la marchandise qu'ils recouvrent, le cœur le plus diamanté veut, à coup sûr, avoir l'air d'être le corps le plus dur et le plus incombustible.

Eh bien, examinons l'échantillon, analysons ses vertus secrètes ou évidentes, et nous ne tarderons pas à reconnaître l'erreur de nos femmes qui déjà du temps de Cornélie avaient l'impudeur d'ouvrir leur écrin sous les yeux de ceux qui n'en ont que faire.

> Le diamant n'est pas ce qu'un vain peuple pense,
> Notre crédulite fait toute sa..... valeur. ...

Tant pis pour le vers, nous sommes habitués à n'y pas regarder de si près.

C'est le corps le plus dur : profonde erreur, et si les anciens le croyaient invincible, on sait aujourd'hui, depuis longtemps déjà, qu'il ne résiste plus au marteau et qu'un lapidaire peut en casser autant que sa bourse ou sa fantaisie peuvent le permettre et le désirer.

On le croyait inaltérable au feu, comme la salamandre ; mais la science a fait justice de ces deux vieilles erreurs en même temps, en nous faisant espérer encore qu'elle en démasquera bien d'autres. Le diamant mis dans un creuset au foyer d'un fort reverbérateur, brûle comme le charbon le plus modeste et disparaît en fumée comme de l'eau claire.

Où sont donc ses vieilles vertus? Croyons-nous encore aux charmes et aux amulettes? Quelle peut être la cause qui perpétue sa valeur ?

Pas autre que la faculté de *faire bisquer* celle qui n'en a pas.

On dit qu'il réfléchit les rayons lumineux, mais est-il seul à jouir de ce privilége, et n'existe-t-il aucune substance qui puisse rivaliser avec lui à jeter feu et flamme ?

Si le diamant possède cette singulière qualité, il la partage avec les verroteries de toute espèce, les verroteries qui ont conquis la reine Pomaré, aidées du secours d'une pipe de tabac. Mais encore à l'état naturel il ne la possède pas ; c'est la main de l'homme qui la lui donne, et c'est cette même main qui lui suscite des rivaux.

Or, ces rivaux sont sans valeur aucune; il faut être des Indes ou du Brésil pour se présenter dignement quand on se pose en diamant, et quiconque n'a pas fait enregistrer sa naissance dans des paroisses de nègres ou de mogols n'a pas droit à passe-port. Quant au brésilien, il fait comme les parvenus : personne n'est plus vain que lui qui naguères n'était qu'un roturier.

Et pourtant on a vu les seigneurs de la cour, au sacre de Charles X, revêtir la fausse hermine en lieu et place de cette véritable fourrure blanche qui n'a plus de valeur que parce qu'elle devient plus laide que l'autre. On a passé sur toutes les exigences surannées du cérémonial officiel ; on a acheté toutes les peaux de chat dont disposaient les marchands de peaux de lapins, et c'est ainsi qu'on s'est soustrait à un usage *ruinatif* pour le peuple qui alors déjà payait les violons.

Eh bien, faisons-en autant pour les diamants. Adoptons les faux pour faire plier la sottise outrecuidante des véritables.

Puis alors, femmes qui oubliez que vos qualités sont vos plus belles parures, vous penserez moins à votre oreille, moins à votre tour de cou et un peu plus à votre cœur.

ANTONY DESSAIX.

SCÈNES DES ALPES

POÈME, PAR F. OYEX-DELAFONTAINE

Les disputes des écoles littéraires, si vives naguères, n'ont plus aujourd'hui aucun retentissement ; on peut même dire qu'il n'y a plus d'école : chacun écrit à sa fantaisie. Une tendance se remarque cependant d'une manière assez prononcée chez certains poètes, c'est celle de chercher leur inspiration dans les détails. S'imaginant que les grandes veines sont épuisées, ils essaient des filons étroits jusqu'alors inexploités. Au lieu de se faire la voix des aspirations de l'humanité, de s'adresser aux passions qui vibrent dans le cœur de tous, ils nous redisent leurs pensées tout individuelles ; au lieu de tracer un type, ils font un portrait ; au lieu de peindre les grands spectacles de la nature, ils se bornent à mettre en scène un petit coin de pays. Les premiers écrivains chez lesquels est apparue cette tendance sont Robert Burns en Ecosse, et Hebel en Allemagne, Hebel qui a chanté d'une manière si originale la Forêt-Noire et la fraîche vallée de la Wyse. On peut reprocher à ces poètes de manquer d'élévation; mais ils réunissent deux mérites incontestables, la vérité et l'originalité. S'ils ne parlent guère que de leur pays et de ses habitants bien simples, bien primitifs, il faut avouer qu'ils n'en font pas des descriptions menteuses ; leur poésie est empreinte de la véritable couleur locale, qui ne procède pas de l'entassement des épithètes, mais de la connaissance intime des êtres et des choses.

On peut ranger M. Oyex, l'auteur des *Scènes des Alpes*, dans ce groupe de poètes. Il a le naturel de ceux-ci, et en outre l'élévation qui leur fait souvent défaut.

Si nous devions absolument le comparer à un poète français, nous dirions qu'il nous a rappelé le chantre de la Bretagne, Brizeux. Il n'a pas, comme ce dernier, la mer pour horizon de ses tableaux, la mer aux cent voix, la mer aux aspects si divers ; mais nos Alpes tantôt empourprées par le soleil, tantôt pâles, enveloppées de brumes, ne sont-elles pas aussi un sublime horizon ? Si nos pâtres n'ont pas la foi ardente et naïve des bergers bretons, ils ont un cœur, une passion sainte qui ne s'est jamais démentie, l'amour du sol natal. C'est dommage que M. Oyex n'ait évoqué aucune douce figure de femme dont la blanche vision vienne rasséréner ses tristesses sur la terre étrangère, telle que l'image de Marie, la Béatrix de Brizeux.

On a beau dire, l'amour est la plus touchante et la plus poétique des passions ; deux beaux yeux nous en diront toujours davantage que le spectacle le plus grandiose.

Si jamais un nom de femme ne se retrouve dans les vers de M. Oyex, ce n'est pourtant pas qu'il n'ait pas le cœur aimant, mais il a réservé tout son amour pour son pays, pour la nature.

Il n'aime pas les vallons ombreux, comme d'autres rêveurs, parce qu'il est doux d'y errer seul à seul, les bras entrelacés, mais il les aime pour eux-mêmes ; il s'est entretenu avec eux, avec la source, la montagne, le chamois et l'aigle. Il comprend leur langage, il nous le traduit en gracieux vers.

Voici la chanson du roitelet :

On me nomme roitelet,
Inclinez-vous, s'il vous plaît ;
Mon royaume est une haie,
J'ai pour trône un coin de mur,
Je m'en contente, il est sûr.
Mieux qu'un grand roi je m'égaie.

Sans redouter un huissier,
Mes sujets, à plein gosier,
Osent chanter à la ronde.
Sans papier le pèlerin
Peut poursuivre son chemin...
N'a-t-il pas sa part du monde ?

. . . . . .

Ainsi donc le roitelet,
Tout petit oiseau qu'il est,

A du bon sens sous sa plume.
Pas de conseil près de lui,
Ni d'avocat qui le plume.

Ce type des potentats
N'a ni journaux, ni soldats :
Chacun comme lui travaille.
A quoi bon ces paresseux
Nourris du travail de ceux
Qui dorment sur de la paille?

M. Oyex a su nous rendre même d'une manière touchante les gémissements d'un animal vulgaire, de la marmotte.

De mon maître je suis chérie!
Je le nourris depuis trois ans :
Nous pleurons tous deux la patrie,
Moi mes névés, lui ses parents.
J'etais heureuse. solitaire
Sur les pentes du Montanvert,
Logée à vingt pieds sous la terre,
Trottant l'ete, dormant l'hiver

Que l'on souffre en courant le monde!
Aussi je plains ce bon Jose :
Le soir, en finissant sa ronde,
Son faible corps est épuise,
Et moi seule je le console.
Qui penserait à l'orphelin?
L'aumône lui jette une obole,
Mais qui le presse sur son sein ?

Une chapelle hospitalière
La nuit, nous abrite souvent.
José, quand tu dis ta prière,
Moi, je te garantis du vent,
Et sur ta poitrine glacée
Tu m'attires bien doucement;
Maintes fois tu m'as embrassée
Aussi je t'aime tendrement!

Les vers de M. Oyex sont limpides; il sait passer, comme le dit Boileau, du grave au doux, du plaisant au sévère. Son style est toujours en rapport avec la pensée qu'il exprime: simple et familier lorsqu'il reproduit les scènes patriarcales des pâtres, vif et pimpant lorsqu'il nous redit ses joies et ses tribulations de voyageur, noble et majestueux lorsqu'il chante les magnificences de nos cîmes couvertes d'une neige éternelle.

FÉLIX NESSI.

ARCHÉOLOGIE

—

VOIES ROMAINES

« Quand les Romains prenaient possession d'un pays vaincu, ils engageaient, pour ainsi dire, une guerre nouvelle contre le sol. Ils tenaient avec raison la terre inculte pour la meilleure alliée des barbares qui l'avaient habitée, pour la plus dangereuse ennemie des maîtres nouveaux qui la subjuguaient. Il fallait premièrement l'assujétir par une chaîne de constructions fortes, et par un réseau de chemins qui la rattachassent au reste de l'empire. Il fallait ensuite la dompter par le défrichement, lutter contre les eléments rebelles, assainir l'air en ménageant l'écoulement des eaux, percer les bois, féconder le désert. Les dieux avaient mis l'ordre dans le ciel; Rome se chargeait de le réaliser sur la terre, en y portant la sécurité, la régularité, la fertilité. Voilà pourquoi son peuple, le plus guerrier du monde, fut aussi un peuple constructeur et laborieux. Voilà pourquoi le travail était honoré comme un combat, et la culture comme une conquête (1). »

Mais le prix de ces bienfaits fut toujours regardé comme exorbitant par les vaincus : en effet, c'était aux dépens de leur liberté, de leur autonomie qu'ils participaient à la civilisation, et bientôt après à la corruption de l'empire. Les vainqueurs eux-mêmes, non contents d'anéantir de fait l'indépendance des peuples, ne se plaisaient-ils pas à repaître les regards de leurs victimes d'inscriptions qui leur rappelassent sans cesse le souvenir de leur humiliation? de statues dont le matérialisme sensuel insultait à leurs croyances simples, souvent sublimes et plus rapprochées de la vérité primitive? de *villas* dont la magnificence et le luxe se nourrissaient des usures prélevées sur leur labeur? d'amphithéâtres destinés à l'extinction des vaincus réduits à l'esclavage? Et cependant, une fois soumis, ces peuples ambitionnaient l'honneur de faire partie du grand empire : le nom romain, contre la terreur duquel le leur n'avait pu soutenir une lutte égale, les grandissait en raison de leurs prétentions antérieures et des efforts de la résistance. Ils convoitaient surtout les prérogatives de la cité, qui devinrent plus tard si lourdes qu'elles équivalaient à la servitude.

Eh bien, triste destinée des choses humaines! il ne tint pas aux barbares du moyen-âge que l'empreinte romaine ne fût complètement effacée de l'Europe. Les ravages du temps et des éléments ont pris à tâche de poursuivre l'œuvre d'extermination. Pour étudier l'histoire, il faut aujourd'hui fouiller les décombres accumulés par les torrents de nos montagnes, ou sonder la vase des lacs, au sein desquels les *villas* se sont abîmées dans leurs cataclysmes. Souvent même de précieux monuments n'ont survécu à tant de causes de destruction que pour venir se pulvériser sous le marteau de l'industrie; ou s'ils échappent aux vandales modernes, c'est pour aller grossir les musées des grandes villes ; et la cupidité mercantile nous force bientôt d'aller chercher notre histoire à l'étranger.

Recueillons, tandis qu'il en est temps encore, ce qui reste des nations qui ont foulé notre sol ; évoquons de leurs tombes l'Allobroge, le Centron, aussi valeureux et peut-être moins barbares que ceux qui leur ont jeté cette injure ; le conquérant romain, civilisé par la théurgie étrusque et par l'artistisme grec ; le conquérant du moyen-âge transformé par le christianisme, le Goth, le Burgonde, le Franc, le Sarrasin, qui tous nous ont laissé quelque peu de leur sang, de leur caractère, de leurs usages. Etudions leurs œuvres et voyons si, enrichis de la tradition et de l'enseignement de toutes les époques, nous valons plus qu'eux ; si notre civilisation vaut plus que leur prétendue barbarie.

Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*

Déjà, grâce à l'esprit d'association, les collections particulières viennent enrichir les musées publics d'inscriptions, de médailles, de fragments d'architecture, de pierres sépulcrales, d'autels, de cippes, d'armes, d'ustensiles, de tableaux, de statues, de mosaïques. Il faut espérer qu'avec le temps nous pourrons un jour reconnaître tout le mobilier domestique, militaire, etc., des sociétés qui nous ont précédés.

Mais il y a des objets que les musées ne peuvent contenir: ce sont les grandes constructions, les thermes, les mansions et surtout les voies romaines. L'emploi des matériaux dans de nouveaux édifices, les travaux des nouvelles routes, la division de la propriété, l'ignorance ou la pauvreté des acquéreurs, le nivellement exigé par l'agriculture, l'emplacement qui semble dérobé à la production ; tout concourt à faire disparaître ce que le temps, les guerres, les éléments en ont laissé subsister jusqu'aujourd'hui. C'est donc là qu'il faut porter son attention, sinon pour conserver des ruines que les circonstances ne permettent plus de protéger, au moins pour en constater l'existence, la position ; pour en copier les dernières traces et essayer de reproduire le plan intégral à l'aide de tous les débris encore reconnaissables et des principes fournis d'ailleurs par l'étude de monuments analogues.

Parmi les différentes branches d'archéologie, l'étude des voies romaines n'est pas une des moins intéressantes. Les routes sont un cachet remarquable de civilisation. Leur réseau établit l'étendue des relations, fixe les grands centres de commerce, d'administration ou de stratégie; leur direction, leur tracé accusent les connaissances odométriques, les lois du nivellement; de leur forme et de leur largeur on peut déduire leur destination, le rang qu'elles occupaient dans l'état, et même les moyens de transport.

La plupart de ces routes étaient jalonnées de pierres taillées indiquant la distance à partir du chef-lieu de la province et de la cité. Nos pierres kilométriques ne sont qu'une copie bien tardive du savoir-faire romain. Les distances étaient comptées en milles romains. La valeur du mille romain, qui a varié tant de fois dans les auteurs, selon les différentes recherches, paraît être fixée aujourd'hui à 1,481 mètres. Dès le troisième siècle, les pierres indiquent la lieue gauloise dans les Gaules lyonnaise et belgique; elle valait 2,218 mètres. On croit même qu'elles représentaient des stades le long de la Méditerranée, dans les pays peuplés par les colonies grecques.

A ces considérations qui sont applicables à toutes sortes de routes, il faut en ajouter une spéciale à celles qui étaient primitivement entretenues aux frais du gouvernement romain pour le transport des courriers et même des légions, lorsque leur marche n'était pas commandée dans des voies secondaires, selon les besoins de la stratégie. Ces voies *prétoriennes* étaient conséquemment pouvues de *mutations* et de *mansions* pour l'approvisionnement des courriers et des troupes. L'état en publiait la statistique avec les noms des localités et les distances relatives, comme on publie aujourd'hui celle des postes et des étapes militaires. Comme ces stations ont dû à la longue former des villages par le concours des fournisseurs, ces tableaux sont d'un prix inestimable pour les recherches sur la géographie ancienne. Et lorsqu'on a pu fixer avec certitude le lieu d'une station romaine, on a indiqué par-là même une mine féconde pour les fouilles archéologiques.

DUCIS.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE

—

L'Association Florimontane tiendra une séance publique jeudi prochain 17 du courant, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle du musée, à l'Hôtel-de-Ville.

—

La ville d'Annecy vient de perdre un de ses citoyens les plus estimés dans la personne de M le docteur-médecin Louis-Philibert Fleuret, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans les appartements de la Prefecture.

M. Fleuret, depuis de longues années, exerçait la médecine dans notre ville avec un devouement sans bornes, surtout auprès des pauvres; bien que tres souffrant dans ces deux dernières années, son zèle ne s'était pas ralenti et on peut dire qu'il est mort à la brêche, emportant les regrets de tous ses concitoyens

M Fleuret est l'auteur d'un Traite de medecine legale et de plusieurs mémoires scientifiques inséres dans differents recueils.

L'Association Florimontane perd en lui un de ses membres les plus utiles et les plus devoues

—

La Societe d'histoire et d'archeologie de Chambéry a fait distribuer le deuxième numero de ses Bulletins de l'annee 1860-1861. Nous y avons remarqué : 1° une nouvelle serie de documents extraits des archives de Turin et envoyes à la Societé par M Dufour, lieutenant-colonel d'artillerie ; 2° le compte-rendu de deux brochures de M. l'abbe Cochet : *Sépultures chretiennes de la période anglo-normande trouvées a Bouteilles près Dieppe, en* 1857, et *Archéologie ceramique et sepulcrale, ou l'art de classer les sepultures anciennes à l'aide de la céramique* ; 3° une communication de M. Fivel, architecte, au sujet d'un chapiteau qui existe sur le mur du cimetière de Clery-Frontenex, près d'Albertville M. Fivel a aussi presenté de fort beaux specimens de sculpture du XIIIme siecle sur ivoire, dont l'un, representant la *Vierge portant l'enfant Jesus*, provient du château de Charbonniere, près d'Aiguebelle, et a dû appartenir au comte de Savoie Thomas Ier Cette precieuse statuette est faite avec une seule défense d'eléphant et mesure 0^m^,50 de hauteur et 0^m^,13 de diamètre à la base.

—

M. Keller, président de la Société des Antiquaires de Zurich, a fait à cette societe la communication suivante, sur des tissus trouves dans les constructions lacustres :

« Je crois devoir rendre les amateurs de l'antiquité attentifs à la decouverte qu'a faite dernièrement M. Messikomer, a Wetzikon, et qui est très propre à jeter un nouveau jour sur la civilisation de l'âge de pierre En creusant dans le canal de l'Aabach, si riche en pilotis, et qui traverse la plus ancienne partie des constructions lacustres de Robenhausen, les ouvriers sont arrives à un point où, du temps des premiers colons, doit s'être trouvée une sorte de chambre destinee au travail et à la preparation du lin En enlevant du limon d'une place de la grandeur de quelques toises en carre, et à 8 ou 9 pieds au-dessous de la couche tourbeuse, on a trouve du lin en tiges, et même avec semences ; de plus, du lin prépare, puis des écheveaux de lin à simple et a double fil ; des ficelles ou cordelettes d'epaisseurs diverses ; des fragments de filets, et surtout des morceaux d'etoffe tissée qui ne peut avoir eté produite que par le tressage, mais par un appareil simple, si l'on veut, qui devait ressembler à celui de nos tisserands. Parmi ces tissus se trouvent des franges, des lisières et du tissage assez compliqué. J'essaierai, dans le quatrième rapport sur les constructions lacustres, de décrire ces fragments et d'en donner une exacte representation, ainsi que des appareils techniques qui ont probablement servi à leur confection. »

Pour la chronique, J Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant.*

Annecy. — Imprimerie de L. THÉSIO.

2me Année — N° 2 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 Février 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet Dupin (suite), de M. J. Replat. — Annexion à la faune malacologique de France (suite), par M. G de Mortillet. — Archeologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Bibliographie, par MM. L. Revon et J. Philippe. — Chronique

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOIE)

(Suite)

Au chapitre XI, nous trouvons Amé VII dans la ville d'Arras. Il s'y est rendu à l'appel du roi Charles VI, qui a convoqué la grande armée féodale pour combattre les Gantois et les Anglais. La bonne mine du comte de Savoie a charmé les dames d'Arras; et la conversation suivante est engagée entre lui et le roi de France, au moment où le chroniqueur reprend son récit :

— « Quel nom, Sire, peut-on m'avoir donné autre « que celuique je tiens de mes parrain et marraine ? » — « Or, apprenez, reprit le Roi, que vous avez acquis autre « nom ès contrées par deça. Voyant vous et les vôtres « entrer dans la ville tout vêtus de vêtures noires, com- « parant aussi votre beauté à celle du beau Pontus, dont « Dieu ait l'âme ! les Dames de ce pays vous ont nommé « *Comte noir à claire face.* »

Sitôt entendant que le Roi parlait de sa beauté, le cadet rougit moult et doucement sourit en disant au Roi: « Sire, les Dames pour vrai me peuvent nommer le « *Comte noir;* mais pour *la claire face* leur serviteur « les remercie du très-grâcieux blason dont elles ont « bien voulu le blasonner pour faire rire ceux qui bien « voient le contraire. »

— « Ah, beau cousin, reprend le Roi, si voulez ca- « cher votre beauté et garder qu'on n'en parle, il vous « convient muer plumage ou vous retirer en lieu si re- « trait que plus on ne vous voie. »

Ainsi devisant, Roi et comte et ceux qui étaient en leur compagnie se mirent à rire très-joyeusement et de grand vouloir. Puis, sa révérence faite au Roi, le *Comte noir à claire face* retourna en son logis où il fut honoré et fêté grandement.

Par les honneurs et fêtes qu'il fit au jeune prince, le Roi montra bien qu'il l'aimait et prisait, et qu'il était aussi joyeux de sa venue que de celle de quiconque avait obéi à son mandement.

CHAPITRE XII

Comment le Comte de Savoie se maintint devant Bourbourg.

Pendant que le Roi séjournait en la cité d'Arras, hommes d'armes accoururent près de lui en telle multitude que les Anglais n'osèrent plus tenir les champs, et se retirèrent dans certaines places qui leur étaient soumises. Ils garnirent ainsi Bourbourg de fleur de chevalerie, sous la conduite de messire Thomas Trevet. Ce chevalier de très-haut sens trouva plusieurs fois façon d'assaillir et grandement endommager l'host de France, après quoi il se sauvait dans la place; mais ce lui dura moult peu, car aussitôt que toute sa puissance fut assemblée, le Roi ne voulant plus permettre les courses de messire Thomas, vint assiéger Bourbourg de siége si bien assis qu'un petit rat ne pouvait sans être vû sortir ou entrer dans la place. Toutefois puis-je dire que ce siége ne fût sitôt formé qu'il ne coûtât la vie de maint prudhomme; car pendant que bêcheurs et terrassiers s'appliquaient à faire fossés et dos d'ânes pour clorre le parc du siége, lequel était adorné de bastilles et beffroys pour le retrait et séjour dela haute seigneurie, et aussi de maisonnettes pour loger la gent moyenne: le susdit messire Thomas et ceux de sa garnison, qui étaient mal contents de la clôture, s'élancèrent sur lesdits ouvriers de saut si vigoureux que le sire Dagonnoys, qui était chargé avec 100 lances de protéger les travailleurs, fut occis avec plusieurs de ceux qu'il commandait. Cependant messire Thomas Trevet n'eut pas le meilleur de cette mêlée, car avant qu'elle prit fin le Comte Noir, qui se tenait de cette part avec monseigneur de Berry, se fourra l'épée au poing dans le plus fort du combat, et se mit à porter coups si hauts, si cruels et si très-âpres que Trevet, le voyant ainsi sergenter les Anglais, dit au sire de Ponnins *son frère d'armes :* « Monseigneur, voyez-vous ce dur adversaire qui par « merveilleux coups étonne, occit et abat tous ceux « qu'il trouve des nôtres ? » — « Oui, frère, dit Ponnins, « vraiment le vois-je très-bien; ains ma vue seule ne « peut l'empêcher de faire tous les vigoureux exploits « qu'un homme de gentil cœur doit faire. « — « Par « St Georges ! reprit messire Thomas, il fait armes si « démesurées que si ne trouvons moyen de l'expédier « prestement de ce siècle dans l'autre, il nous fera, « bon gré malgré, de cette place vergogneusement « partir. »

Ce disant, Ponnins et messire Thomas résolurent

d'aller par vives armes ruer jus le comte Noir, et tournèrent d'un front vers lui ; mais dans cette entreprise ils furent aperçus par messire Louis de Savoie et par le comte de Chaland qui, ne perdant pas leur Seigneur de vue, accoururent à la rencontre des deux capitaines anglais. Du choc messire Louis culbuta Ponnins avec son cheval au plus profond de la presse ; et Thomas fit voler à terre Chaland, qui se fût trouvé en péril de mort sans l'aide et la haute valeur de son gentil prince. Adonc, messire Thomas, après avoir renversé Chaland, et comme il était mal content d'avoir vu tomber Ponnins, se porta sur monseigneur Louis si chaudement, et l'admonesta si fort de montrer ce qu'il savait faire, que pressé de se défendre le prince Louis ne pût secourir Chaland. Or, celui-ci bien que démonté faisait armes si merveilleuses contre la troupe qui l'entourait, et ruait de tels coups que nul n'osait l'approcher. Cependant Ponnins, qui avait reçu des Anglais un autre cheval et bâton nouveau, vint décharger sur Chaland horions si pesants qu'icelui fût contraint de laisser ceux qui l'entouraient, pour résister au nouvel assaillant et pour lui rendre ce qu'il en recevait ; et alors, assailli de tous côtés, Chaland se trouvait comme vous ai dit en péril de mort si le Comte Noir n'était survenu. Mais voyant les siens en nécessité, le noir Comte lance son coursier si à point que froissant, ruant, jetant par terre tout ce qui est devant lui, il arrive à messire Thomas. Voyant venir celui qu'il désire trouver, l'Anglais abandonne le prince Louis pour courir sur le Comte Noir, qui de sa blanche épée lui porte un coup vigoureux, dur et si pesant qu'il n'y a visière d'acier ni bordure de heaume capable de résister. La lame du couteau, enfoncée entre l'œil et le nez, détranche chair et os en tirant le long des mâchoires vers le nœud qui tient au gozier ; et ce faisant passe outre, par ses hideux coups jetant son adversaire au champ ; puis, s'emparant du cheval de l'anglais, malgré tous ceux qui en ont déplaisir, il le donne à Chaland, et poursuit ses vertueuses armes. Mais un trait du parti anglais tue le puissant coursier du Comte Noir ; sentant la bête faillir sous lui, il vuide selle et arçons, et saute au champ. Louis de Savoie et Chaland s'efforcent de recouvrer nouveau cheval à leur Seigneur qui, déplaisant de se trouver à pied au milieu de la ribeaudaille, blesse, taille, navre, pourfend tout ce qui est à l'entour ; et en pourfendant il rue mort messire Henry Sanglier, se fait un montoir du corps, et saute sur le cheval du trépassé.

Louis de Savoie et Chaland s'étant joints à lui, il renouvelle sur les Anglais un combat chaud et cruel. Messire Thomas, à qui sa blessure près de la gorge, faisait perdre appétit de séjourner là plus long temps, dit alors au sire de Ponnins : « Monseigneur, c'est vérité qu'ici nous sommes venus avec tous les nôtres, « mais bien puis-je certifier que jamais ne retournerons « avec tout notre nombre ; et je doute même que nous « puissions trouver façon de retourner avec ceux qui « vivent encore. » — « Du retour, répond Ponnins, n'est « métier de parler ; mais faut prendre propos de « mourir en bien nous défendant. Si tournons le dos, « nos ennemis prendront nouvelle audace, et nous « chargeront par derrière de si pondereux faix d'armes « qu'il faudra piteusement mourir ; et qui pis est, les « poursuivants, héraults et autres diront par toutes « contrées que nous avons été occis en fuyant, tellement que pour notre honneur mieux nous vaut, sans « tourner pied, chevaleureusement mourir qu'abandonner le champ et en l'abandonnant être occis. » — « Monseigneur, dit messire Thomas, votre parole est « celle d'un preux chevalier, vertueux et épris de très-haut et grand courage ; néanmoins faut-il considérer « que nous avons amené ici l'élite des nôtres, et que « mieux vaut prendre peine d'en sauver ce qui reste, « plutôt que les laisser mourir, et nous avec eux sans ré-« mission aucune. Pour les conserver, nous les ferons « partir devant, et nous derrière les garantirons comme « bonnes murailles ; pendant qu'ils songeront à leur sa-« lut, nous seuls supporterons le poids des armes. De « cette conduite nous retirerons gloire avec louange « telle qu'en tous lieux on proclamera que, chevaliers « imbus de prudhommie, nous sommes morts pour « sauver les nôtres. Au contraire si ne pouvant tenir « nous attendons la mort, nous recevrons après notre « trépas reproche et blâme. On dira que par défaut de « sens nous avons livré nos compagnons pour être hâ-« chés et détranchés, comme on livre des brebis aux « mains du boucher. « — « Ah frère, dit alors Ponnins, « votre parler est si discret que je ne sais rien répliquer « ni dire, sinon qu'il soit fait selon votre vouloir. »

A ces mots messire Thomas donna le signal de la retraite à l'homme qui portait son Enseigne ; et en se retirant il s'efforca, ainsi qu'il avait promis, de faire des armes pour protéger la fuite de ses compagnons : mais pour ce faire il n'avait pas pris l'avis du Comte de Savoie, qui au lieu de consentir à la retraite des Anglais se mit avec tous les siens à hâcher, détrancher et chapeler si durement que Messire Thomas lui-même fût obligé de fuir en toute hâte Le Comte Noir, le chassant à pointe d'éperons, lança son épée d'un tel jet que la cote de maille du sire de Ponnins fut brisée, et son épaule droite entamée par derrière. Ce rude coup lui fit ployer l'échine et la tête jusques sur l'arçon, si bien qu'il ne pût se redresser avant d'être pris par le Comte Noir. Sa foi reçue, et la chasse finie, le Comte fit présent de son prisonnier à son *biau* père de Berry.

(La suite au prochain N°) Réédité par J. REPLAT.

ANNEXION A LA FAUNE MALACOLOGIQUE DE FRANCE

II.

La question suisse, à propos de l'annexion de la Savoie à la France, a fait grand bruit ; cela tient uniquement à ce que la diplomatie ne s'occupe pas assez de malacologie. Si les hommes d'Etat avaient bien connu les escargots, cette fameuse question aurait été résolue de suite.

En effet, que prétendait la Suisse ? Que le Chablais et le Faucigny sont des provinces éminemment helvétiques. Que soutenait la France ? Que ces deux provinces sont intimément liées à la Savoie, et que, comme le reste de la Savoie, elles sont plus françaises que suisses.

L'étude des mollusques terrestres et d'eau douce résout la question d'une manière si claire que toute espèce de congrès devient inutile..... si toutefois congrès a jamais été utile !

Dans mon précédent article je n'ai pas tenu compte de la Suisse ; je me suis renfermé dans les considéra-

tions qui regardaient directement l'Italie et la France. Je vais réparer cette omission et examiner la question spécialement au point de vue helvétique.

Sous le rapport orographique, la population malacologique de la Savoie se divise en deux groupes: le groupe du Jura et celui des Alpes.

Le groupe du Jura, moins bien tranché que celui des Alpes, est surtout caractérisé par les *Helix montana*, *circinata* et *cœlata*, toutes les trois de Studer, et par l'*Hydrobia (Paludina) abbreviata* de Michaud.

Ce groupe, très bien dessiné dans le Jura français et suisse, comme la chaîne des montagnes qu'il habite, vient expirer en Savoie où il est peu développé et où il tend à se fondre avec le groupe des Alpes.

L'*Helix montana*, qu'on recueille sur les plantes dans les bois, les forêts et endroits frais des montagnes, très nettement tranchée dans le Jura, pénètre en Savoie jusque sur les premières pentes alpines et y perd peu à peu ses caractères distinctifs. Elle devient plus velue, son test est plus léger et le bourrelet de la bouche, très fort dans le type, diminue peu à peu et finit presque par disparaître.

Les *Helix circinata* et *cœlata*, très voisines de la précédente, qui est la forme la plus importante, paraissent plus spécialement jurassiques.

L'*Hydrobia abbreviata* se trouve par milliers dans les sources limpides du pied du Jura, au milieu des touffes épaisses d'une espèce d'*Hepatica*.

Le groupe des Alpes a une physionomie générale bien plus particulière. Il est surtout caractérisé par les *Helix ruderata*, *holoserica* et *zonata*, toutes les trois également de Studer. La faune de ce groupe, suivant la chaîne, passe de France en Savoie, puis en Suisse, et se prolonge jusqu'en Tyrol et en Autriche.

Le groupe des Alpes est aussi caractérisé par une série d'espèces d'*Helix*, désignées sous le nom commun d'*Alpines*, qui forment une famille très naturelle, très bien circonscrite, ayant des formes communes, les mêmes mœurs, le même genre d'habitat. On les trouve dans les clapiers, parmi les débris de rochers, sous les pierres et les mottes de terre au milieu des pelouses, sur les sommités des montagnes, à une très grande altitude.

Ces espèces sont :

Helix alpina Faure-Biguet, qui des montagnes calcaires qui dominent Die dans la Drôme et du Lautaret dans les Hautes-Alpes, s'étend du côté de la Grande-Chartreuse et pénètre en Savoie jusqu'en Tarentaise et en Maurienne.

H. Fontenillii Michaud, à la Grande-Chartreuse.

H. glacialis Thomas, qui partant de la Haute-Maurienne, en Savoie, occupe presque toutes les vallées alpines du Piémont, se développe surtout autour du Mont-Rose, et vient finir vers les frontières de la Lombardie.

H. frigida Jan, vers le sommet du mont Codeno ou Grigna septentrionale, dans la province de Côme, environ à 2,000 mètres d'altitude.

H. insubrica Jan, sommet du mont Baldo, au-dessus du lac de Garde, à 2,100 mètres.

H. intermedia Férussac, dans les montagnes du Bellunais, du Frioul et de la Carinthie. Cette espèce descend à un niveau bien plus bas que les précédentes. Je l'ai recueillie contre les murs du château de Moruzzo, au débouché des gorges du Tagliamento, près Udine, à moins de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer.

H. phalerata Ziegler, en Carinthie. Il est curieux de trouver à l'extrémité orientale des Alpes une espèce si voisine de l'*H. alpina*, qui habite l'extrémité occidentale de la chaîne, que plusieurs auteurs les ont réunies.

H. Schmidti Ziegler, en Carniole. On peut faire, pour cette espèce des Alpes orientales, les mêmes observations que pour la précédente. Elle est si voisine de l'*H. Fontenilii*, des Alpes occidentales, que plusieurs auteurs les ont confondues sous le même nom. Cette similitude des termes extrêmes prouve que les termes intermédiaires doivent être considérés comme des passages, des transformations d'un même type.

Au point de vue des deux grands groupes orographiques du Jura et des Alpes, la Savoie est tout-à-fait distincte de la Suisse.

En effet, nous voyons le groupe jurassique, si bien développé entre la Suisse et la France, venir s'éteindre en Savoie. Les *Helix montana* et *circinata* perdent leurs principaux caractères en pénétrant dans ce dernier pays. L'*Helix cœlata* ne touche le sol savoisien que vers la Perte du Rhône. La *Bythinia abbreviata*, que j'ai recueillie en grande abondance à Thoiry, département de l'Ain ; que M. de Loriol a ramassée en grand nombre au Pavon d'Evaux, canton de Vaud ; que M. Brot a rencontrée à Carouge, canton de Genève, n'a pas encore été trouvée en Savoie.

Pour ce qui concerne le groupe alpin dont les caractères sont plus généraux, il existe pourtant entre la Suisse et la Savoie une grande différence. On trouve en Savoie deux représentants de la famille des hélices alpines, les *H. alpina* et *glacialis*, tandis qu'il ne s'en trouve aucun en Suisse ; c'est tout au plus si quelques individus de l'*H. glacialis* passent accidentellement des vallées piémontaises dans les vallées helvétiques autour du Mont-Rose.

En étudiant les espèces isolément, on arrive aux mêmes résultats.

La *Neritina (Nerita) bluviatilis* Linné, qui habite pour ainsi dire les eaux de toute la France, vient expirer dans le lac du Bourget. On la rencontre à Saint-Innocent, près d'Aix. C'est la seule station découverte en Savoie. Elle n'est pas connue dans les eaux de la Suisse française et allemande.

Le *Pomatias apricum* Mousson, *P. carthusianum* Dupuy, si abondant à la Grande-Chartreuse, département de l'Isère, se trouve peut-être plus abondamment encore dans la vallée d'Entremont, Savoie. Mousson l'a rencontré aux environs d'Aix-les-Bains et je l'ai recueilli au pont Saint-Clair, près d'Annecy. Mais il ne pénètre pas en Suisse.

Le *Pupa Bigorriensis* Charpentier a été récolté en nombre par François Dumont et moi, au Grand-Bornand, en Faucigny, et déterminé par de Charpentier lui-même. C'est un type des Pyrénées qui n'a jamais été signalé en Suisse, bien que se trouvant en Faucigny.

L'*Unio Rousii* Dupuy, recueillie dans le Gelon, près de Chamousset, Savoie, par mon ami l'ingénieur Dufour, n'a jamais été trouvée en Suisse, tandis qu'Albin Gras me l'a envoyée du Rondeau, près Grenoble, et qu'elle est citée de plusieurs autres points de la France.

Cette forme appartient à la famille des *U. Requienii* Michaud, famille qui est représentée en Savoie par plu-

sieurs formes. L'une d'elles, pêchée par Auguste Huguenin dans le canal de Laisse, près de son embouchure dans le lac du Bourget, est très intéressante: elle s'allonge, s'applatit et se recourbe à l'extrémité, chez les vieux individus, prenant le forme de l'*Unio platyrinchoideus*.

La famille des *U. Requienii* paraît manquer en Suisse. Elle y est remplacée par les familles des *U. pictorum* et surtout *U. tumidus* qui ne se trouvent pas en Savoie. La nombreuse famille des *U. batavus*, abondante en formes diverses, est commune aux deux pays.

La *Vitrina (Helicolimax) major* Férussac, répandue en France, surtout dans le midi, se trouve dans toute la partie basse de la Savoie. Cependant je l'ai rencontrée jusqu'à 1,000 mètres d'altitude, dans les bois au-dessus de Thônes, près d'Annecy, et dans les forêts du col de La Flue, au-dessus de La Compôte, Beauges. Mon ami François Dumont l'a recueillie, à la même altitude, dans le Faucigny, au Brizon, près Bonneville. Nous l'avons même trouvée, dans ladite province, à 1,200 mètres, au Plan, Grand-Bornand. MM. Brot et Théobald l'ont rencontrée, sur le territoire savoisien, tout près de Genève, à Vétraz-Monthoux, au Monetier de Salève et aux Pitons. En Suisse, au contraire, elle n'a été signalée que par M. Edmond Boissier, à Valeires, canton de Vaud.

L'*Anodonta rostrata* Kokeil a été pêchée, par M. Blanc, dans le lac de Saint-Paul, au-dessus d'Evian, en Chablais, tandis que tout près, dans le canton de Vaud, à l'embouchure du Rhône dans le lac de Genève, on trouve les *Anodonta (Mytilus) cygnea* Linné, et *A. piscinalis* Nilsson, dans le lac, et *Anodonta (Mytilus) cellensis* Gmellin dans les fossés des marais. — L'*Anodonta (Mytilus) anatina* Linné se rencontre sur tous les bords caillouteux du lac de Genève aussi bien suisses que savoisiens.

On doit conclure de tout ce qui précède que malacologiquement la Savoie se lie très intimément à la France, et se sépare, au contraire, de la Suisse, même pour ce qui concerne les provinces les plus voisines, le Chablais et le Faucigny.

J'ai parlé précédemment du *Pupa Bigorriensis*, espèce des Pyrénées qui forme une colonie dans le Faucigny. Ce fait très curieux est loin d'être unique. On le voit se renouveler pour beaucoup d'autres espèces, surtout pour les *Pupa*.

Le vrai type du *Pupa megacheilos* Jan se trouve abondamment répandu dans toute la chaîne des Pyrénées et dans les Alpes du Tessin et de la Lombardie. Entre deux c'est à peine si l'on cite quelques stations isolées, comme les environs de Grasse, département du Var.

Le *Pupa (Turbo) quinquedentata* Born, *Pupa cinerea* de Draparnaud, se trouve en abondance contre les murs et les rochers de Suse, au pied du Mont-Cenis. Cette espèce pourtant ne se rencontre ni en Piémont, ni en Savoie, ni dans la vallée d'Oulx qui met Suse en communication, par le mont Genèvre, avec Briançon et la vallée de la Durance.

Le *Pupa granum* Drapanaud se trouve à Sion, dans le Valais, complètement isolé de tous ces autres lieux d'habitation.

Pour les *Helix*, j'ai cité l'*Helix frigida*, confinée sur un seul point, le sommet du mont Grigna septentrional, et l'*H. phalerata*, ne se trouvant qu'au sommet très isolé du mont Baldo; et pourtant ces deux espèces appartiennent à une même famille, dont la surface d'habitation s'étend tout le long des Alpes.

Ce sont là des faits qui tendent à faire admettre la transformation des formes par suite des influences extérieures et la reproduction des mêmes formes sous l'action des influences semblables : grande question que j'espère traiter un jour d'une manière plus complète. Pour aujourd'hui je me contenterai de citer une observation que j'ai faite chez de Charpentier. M. Edmond Boissier, étant allé herboriser au col de Tende, entre Coni et Nice, recueillit en grand nombre des coquilles qu'il remit à de Charpentier. Parmi ces coquilles se trouvaient des *Helix cingulata* Studer, au test léger, provenant de Saorgio. Puis d'autres *Helix* de la même espèce, mais au test beaucoup plus solide et au péristome moins réfléchi, provenant de niveaux plus élevés. Enfin quelques individus, recueillis sur les hautes sommités, ressemblaient tellement à l'*Helix frigida*, que de Charpentier les classa sous ce nom dans sa collection et les plaça près des véritables *frigida* provenant de la Grigna. Mais à côté de ces individus bien caractérisés s'en trouvaient d'autres intermédiaires qui servaient de transition entre le type *frigida* et le type *cingulata* : deux types qui pourtant, au premier abord, paraissent bien distincts et fort éloignés l'un de l'autre. A la vue de tous ces échantillons, il n'est resté dans mon esprit aucun doute sur la transformation de l'une de ces espèces en l'autre par suite des influences atmosphériques provenant surtout de la différence d'altitude.

Cela expliquerait la localisation si singulière et si restreinte de l'*H. frigida* au sommet de la Grigna. Ce serait une transformation *frigidienne*, si je puis m'exprimer ainsi, de l'*Helix Preslii* Schmidt, une des formes de l'*H. cingulata* qui se trouve en abondance dans les parties inférieures de la Grigna.

Cela expliquerait la localisation également restreinte et singulière de l'*H. phalerata* sur le sommet du Baldo, à 2,100 mètres, car l'*H. cingulata*, très répandue dans le Véronais, se trouve en grand nombre au pied du mont Baldo et s'élève, d'après Edouard de Betta (1), jusqu'à 1,200 mètres sur la base de cette montagne.

On vient de voir que les escargots, plus habiles que les diplomates, ont résolu depuis longtemps les questions de nationalité sur lesquelles la pauvre race humaine est encore à se disputer et à se battre. Je vais maintenant montrer que l'homme, avec toute son intelligence, dont il est si fier, n'a, dans sa dispersion sur la terre, fait que suivre les traces de ces mêmes escargots !... Je me contenterai de parcourir les frontières actuelles de la France.

Les mollusques français comme *Helix lapicida*, *sylvatica*, *zonata*, *edentula*, etc., franchissent les Alpes, descendent dans les premières vallées italiennes et les occupent à l'exclusion des mollusques italiens. De même dans ces vallées, vallée de Pignerol, vallée d'Oulx, au-dessus de Suse, vallée d'Aoste, la population est exclusivement de langue française.

Les mollusques allemands, *Clausilia plicatula* Drap., *Clausilia similis* Charp., *Helix unidentata* Drap., qui manquent à la Suisse française, passent en Alsace,

(1) *Catalogo dei molluschi viventi sul monte Baldo.*

pays occupé par une population de langue allemande.

On voit par-là que l'homme, dans sa distribution géographique, a subi l'influence des mêmes lois générales que les autres animaux.

Enfin, en terminant, je ferai une observation sur l'*Helix unidentata*. Presque tous les auteurs l'indiquent de la Grande-Chartreuse; je puis à peu près certifier qu'elle ne s'y trouve pas. C'était aussi l'opinion d'Albin Gras, qui s'est spécialement occupé des mollusques du Dauphiné. Je doute aussi très fort qu'on l'ait jamais trouvée dans la Bresse. Il est curieux de voir combien les erreurs de distribution géographique à propos des mollusques terrestres de la France se perpétuent même dans les meilleurs ouvrages. Ainsi, pour expulser définitivement de la faune française l'*Helix cincta* Muller, espèce italienne, qui s'étend en Istrie et en Dalmatie, presque aussi grosse que l'*Helix pomatia*, par conséquent facile à trouver, il a fallu plus de temps que pour ruiner la monarchie de juillet et démolir une douzaine de ministères !...

Cette espèce, indiquée à tort par Michaud, en 1831, dans le *Complément à Draparnaud*, comme se trouvant aux environs de Tonnerre, Yonne, est encore décrite et figurée dans Dupuy, en 1848, *Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la France*. Ce ne fut qu'en 1851, que Ray et Drouet, *Catalogue des mollusques vivants de la Champagne méridionale*, établirent que cette espèce n'existait pas à Tonnerre et était étrangère à la faune française, ce qui a ensuite été confirmé par Cotteau.

GABRIEL DE MORTILLET.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Nous avons encore plusieurs de ces *itinéraires*, entr'autres celui qui porte, à tort ou à raison, le nom d'*Antonin*, et la *carte théodosienne* ou carte de *Peutinger* qui l'a découverte et copiée au XVe siècle. Les noms de plusieurs anciennes stations subsistent encore aujourd'hui en Savoie, avec les modifications orthographiques propres au génie de la langue française; ils peuvent servir de départ aux recherches. C'est ainsi que d'Anville avait rétabli la vérité sur *Bergintrum* en remontant d'*Axima* (*Aixme*) vers le Bourg-Saint-Maurice. M. Pillet avait indiqué la station de *Mantala* en partant de *Lemencum* (Lémenc), et en remontant la vallée d'Isère. Abauzit avait fixé *Bautas* en partant de *Genava*. Devignet, à l'aide d'une charte, indiquée par Ménabréa dans le cartulaire de Saint-Hugues, a déterminé aux *Echelles* la position si longtemps débattue de *Lovisco* entre *Lemencum* et *Augustum*, position que de récentes recherches vont peut-être déplacer pour la reporter à *Lépin*, *Lapisco*, si les mesures viennent en aide.

Mais quant aux autres stations, ils n'ont rien laissé de précis, et leurs observations superficielles, déduites d'étymologies plus ou moins incertaines, ne sont fondées sur aucune mesure locale opérée sur des vestiges d'anciennes routes. M. Pillet le premier a recouru aux mesures des routes actuelles, et il n'est arrivé à quelques résultats satisfaisants que lorsque les routes modernes ne se sont pas écartées de la voie romaine. Albanis-Baumont, en s'appuyant sur Simler et Delisle, n'a fait qu'augmenter les erreurs. Du reste son compagnon de voyage, M. de Reydet, est en perpétuelle contradiction avec lui. Il y a effectivement des aperçus nouveaux et exacts dans les manuscrits de ce dernier. Mais celui qui a le plus embrouillé la question des voies romaines, en Savoie, c'est le baron Walkenaër, dans sa *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*.

Ne tenant aucun compte des détours si nombreux que les routes doivent faire dans les montagnes, à cause des escarpements, des rocs abrupts, des dégâts occasionnés chaque année par les torrents rapides, la fonte des neiges, les avalanches, il se contenta de mesurer avec un compas sur des cartes plus ou moins détaillées, et ne pouvant trouver son compte, il se mit sans façon à corriger, à transposer les chiffres des distances donnés par les itinéraires anciens, à supposer des villages pour justifier ses étymologies, sans s'inquiéter de ceux qui pouvaient donner la clef de l'énigme. Désappointé encore, car l'itinéraire romain était toujours plus long que la ligne droite entre les deux pointes de son compas, il imagina de supposer qu'il y avait double voie en partant du sommet de l'*Alpe grecque* pour se diriger vers *Darentasia*, c'est-à-dire depuis le Petit Saint-Bernard jusqu'à Moûtiers; l'une tenant la droite, l'autre la gauche du torrent du Reclus et de la rivière d'Isère. Mais, ô faiblesse humaine! sur les six tableaux confectionnés à grands frais de corrections, d'omissions, de déplacements, les n°s 31, 32, les deux 33, les deux 37, il n'y en a pas un qui soit conforme à l'autre, qui parte du même principe, qui soit le résultat d'un même système. Ils se détruisent réciproquement les uns les autres.

Il y a certainement une grande érudition, beaucoup de travail et de recherches dans l'ouvrage de Walkenaër; mais l'examen de la partie dans laquelle il a traité de la *voie des Alpes graies* diminue bien la confiance qu'on aurait cru lui donner en dehors des départements dont il a été préfet, et dans lesquels ses investigations auront été de la plus grande exactitude. Quant à la partie purement géographique de son ouvrage, elle est assurément bien plus estimable que celle des itinéraires.

En général, dans ces sortes d'études, on ne tient pas assez compte de la nature et de la solidité du terrain, de l'exposition des coteaux, de la pente des routes carrossables, des lacets que cette destination exige; on peut aussi se laisser égarer par les vestiges de chemins étroits et tortueux, qui convergeaient vers les monastères et les châteaux, centres de toute activité au moyen âge. Le tracé romain est grandiose, audacieux; il a une allure libre, dégagée, mais droite, lorsque la localité s'y prête. Il serait difficile de trouver le caractère romain dans les débris de la plupart de nos vieux castels; ils sont l'œuvre de l'invasion et de la féodalité; il n'en faut presque pas tenir compte. On a aussi confondu quelquefois les différentes sortes de routes romaines, *via*, *actus*, *iter*, *semita*, *callis*, qui entr'elles forment une espèce de hiérarchie, dans laquelle les *voies consulaires* ou *prétoriennes* tiennent le même rang que les employés dont elles portaient la qualification tenaient dans les provinces de l'empire.

Mais je ne veux pas répéter ici ce que l'on peut trou-

ver dans tous les traités d'archéologie, ou plutôt dans l'ouvrage si précieux qu'ils ont tous exploité : *Les grands chemins de l'empire romain*, *par Bergier*. L'importance de cet ouvrage lui a ouvert l'entrée de la riche collection de Grævius, en compagnie de plusieurs autres dissertations sur le même sujet. Et cependant tout n'y a pas été dit. Ainsi, dans les trente-neuf volumes *in-folio* du *Trésor des antiquités grecques et romaines* de Grævius et de Gronovius, et de leurs continuateurs, on chercherait en vain la figure d'une *mansion* ou d'une *mutation* romaine. L'explication de cette lacune dans un recueil aussi volumineux de figures archéologiques est facile si l'on considère l'impossibilité où l'on a été d'en trouver des ruines bien authentiques. En effet, les stations placées près des villes ont été absorbées par leur agrandissement ou leur déplacement ; ou si les stations étaient d'abord isolées, elles sont devenues des centres de population, à cause de l'importance du commerce qui s'y faisait pour l'approvisionnement des courriers et des troupes. Ainsi les constructions romaines, n'ayant plus leur destination primitive, depuis les invasions barbares, détruites peut-être à cette occasion ou reconstruites pour d'autres usages, ne peuvent plus être reconnaissables, aujourd'hui surtout que les constructions du moyen âge qui leur ont succédé, finissent elles-mêmes par disparaître.

En suivant donc la direction des itinéraires romains, c'est aux passages les plus élevés des montagnes, c'est sur les hauts plateaux, où la quantité énorme de neige qui les couvre les trois quarts de l'année a toujours été un obstacle permanent à l'établissement de gros villages, c'est là seulement qu'il faut chercher les restes des mansions romaines, si l'intempérie, les orages et les barbares n'en ont pas détruit jusqu'aux fondements.

M. le comte Greyfié avait fait commencer des fouilles sur le plateau du Petit-Saint-Bernard, lorsqu'il fut envoyé en qualité d'intendant général en Sardaigne, où il trouva un champ plus vaste pour déployer son zèle et son activité administrative. Il eut la délicatesse de ne pas emporter les objets trouvés, qu'il destinait à un musée provincial. Mais après son départ, le Petit-Saint-Bernard fut oublié. C'était regrettable ; car peu de localités élevées conservent autant de vestiges de tous les âges. Outre les ruines romaines et la colonne-Jou, on y voit encore un cercle druidique, appelé vulgairement le *cirque d'Annibal ;* puis les traces de plusieurs campements, des tranchées, des redans, des bastions, des redoutes, des retranchements ; les restes du fort *Mont-Valezan* qui a joué un rôle important dans les guerres du prieur Thomas et dans les occupations espagnoles. J'y ai même découvert les deux pierres qui ont indiqué les premières limites de la république française, en 1792, et qui servent aujourd'hui de passerelle sur un ruisseau, à l'extrémité orientale du plateau. Le voyageur foule, sans y prendre garde, les lettres REP. FR. qui, à cette époque, ont répandu tant de frayeur parmi les montagnards de la vallée d'Aoste. Si, comme il est probable, leur emploi actuel n'est dû qu'à la chance d'avoir été trouvées sous la main, leur position prouve évidemment que l'étude des versants avait servi de base aux lignes divisionnelles des Alpes entre la France et l'Italie. Et, puisque j'ai touché cette question, j'ajouterai que le col de la *Seigne* a conservé encore debout sa vieille limite, et pendant toute la période 1815 à 1860, on a pu lire impunément d'un côté *France* et de l'autre *Italie*.

Ce passage et celui du Petit-Saint-Bernard sont comme les deux supports du *Cramont*, le *Cremonis Jugum* de Cælius Antipater ; ou peut-être la syncope de *Graïus-mons*, Gramont. Ils ont partagé tous les deux, dans plusieurs dissertations, l'honneur d'avoir vu passer le *duc Hannibal de Carthaige*. Ils le méritent du reste autant que bien d'autres. Et si le plateau du Petit-Saint-Bernard est un des plus beaux et des plus intéressants sous le rapport archéologique, celui de la Seigne l'est plus encore sous le rapport pittoresque et par la magnificence des vallées qui y aboutissent.

DUCIS.

(La suite au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE

Les trois-six et la littérature — Rigolbochologie — La décentralisation — M. Rogier — *La Moisson*, de M. Achille Millien. — M. Benjamin Dufernex. — Almanach nouveau !

Il y a quelques jours, on lisait dans le bulletin commercial du *Courrier des Alpes* : « Les *esprits fins* (première qualité) sont en hausse par suite de la croyance générale d'un amoindrissement notable dans la production de cette année. » Ce qu'un honorable épicier a dit au sujet des produits en vente au port de Bercy, nous pourrions l'appliquer aussi bien à ceux qui se débitent chez maint éditeur de la capitale. Hélas oui ! en littérature comme en droguerie, on recherche avec avidité, de nos jours, les esprits fins première qualité ; il faut même parfois se contenter de ceux de seconde, tant la production en ce genre est amoindrie. Après avoir étalé dans les feuilletons, dans les livres, sur les théâtres, les turpitudes d'une catégorie d'êtres que leurs panégyristes cherchent à élever à la dignité d'une classe sociale, on trouve que ce n'est pas encore suffisant pour le bon public. Après les filles de marbre, on descend aux filles de plâtre ; après Olympe et Marco, voici venir Rigolboche. Derrière les vitrines des libraires apparaît une série de petits volumes arrivés pour la plupart à leur 5me ou 6me édition en quelques mois ; c'est que la réclame en a publié d'avance le succès à son de trompe ; et d'ailleurs ils ont l'art de piquer la curiosité des bourgeois par leurs titres ébouriffants : *Rigolboche*, — *Mémoires de Rigolboche*, — *A bas Rigolboche !* — *Birlibichon*... Où es-tu, pauvre Racine ? Qu'êtes-vous devenues, *Feuilles d'automne*, *Paroles d'un croyant*, *Harmonies ?*

Aussi est-il facile de comprendre comment les vrais penseurs, étourdis par les coups de tam-tam de la littérature industrielle et égrillarde, ont été obligés de se réfugier bien loin dans la province. Là ils ont donné la main à de jeunes intelligences élevées dans les traditions du vrai, du beau, et que Paris n'a pas encore souillées de son haleine de Harpye. C'est à ceux-là, à Millien, à Mistral, à Aubanel, à Albert Richard, à Autran, et à tant d'autres, qu'est réservée la tâche de faire avancer l'œuvre de la décentralisation littéraire, pour que la pensée désormais ne soit plus jetée dans un même moule, dans une forme où la finesse des traits a disparu, et qui ne donne que des empreintes frustes,

sans originalité, sans caractère. Comme l'écrivait naguère l'auteur de *Mireio* à l'un de nos amis, la jeune phalange doit inscrire sur son drapeau cette devise : « L'unité et non l'uniformité. »

Dans une étude littéraire intitulée *Achille Millien*, M. Léon Rogier fustige certains écrivains de nos jours qui ont inondé la librairie et le théâtre de productions aussi malsaines par le dévergondage de leurs idées que par le mauvais goût de leur style. Il trouve des paroles énergiques pour flétrir des œuvres où la morale est laissée à l'arrière-plan et où des têtes folles célèbrent d'une voix rauque les jouissances de la vie sensuelle. Seulement, on pourrait reprocher à l'auteur de rejeter la faute de telles productions sur le romantisme, qui n'en peut mais. L'école moderne donne aux écrivains toute liberté ; est-ce à elle qu'il faut s'en prendre si quelques-uns de ses adeptes, au lieu de marcher à pied sec sur la prairie, préfèrent s'embourber dans un marais ? Nous voudrions bien aussi taquiner un peu M. Léon Rogier sur le peu d'estime qu'il professe pour les poètes provençaux. La langue de M. Mistral n'est pas tout-à-fait, comme il le dit, un patois incompréhensible et rempli de mots grossiers. Sans doute il faut quelques heures d étude pour se familiariser avec la langue des troubadours modernes ; mais aussi quelle ampleur, quelle sonorité, quelle harmonie !

Le recueil de poésies qui a pour titre *La Moisson* nous a beaucoup plu, soit par l'élévation des pensées, soit par la vérité des portraits. Au lieu des rubans bleus, des pipeaux et des perruques frisées de l'école de Gessner, au lieu de je ne sais quelle odeur suffocante de musc répandue par des bergères en costume de carnaval, on respire ici les senteurs des foins, on entend les voix si variées de la campagne, on voit se dérouler une suite de tableaux champêtres dessinés d'après nature au lieu d'être entrevus à travers les rideaux d'un cabinet de travail. Qu'on lise, pour s'en assurer, les charmantes descriptions intitulées *la Source*, *le Gué*, *Défilé*, *Jean-le-Fier*, *Voyage nocturne*. La plume de M. Achille Millien s'exerce avec une remarquable flexibilité dans des genres différents : tour-à-tour sombre comme dans *la Páqu-rette*, jovial comme dans *Michel*, plein d'une mélancolie religieuse comme dans *Conseil* et l'*Arbre consolateur*, le vers coule toujours régulier et facile, et toujours il traduit les impressions d'un cœur ému de tout ce qui est beau et grand.

M. Benjamin Dufernex, lui aussi, chante le *Sursum corda* de la jeune littérature. En feuilletant son premier volume de poésies, les *Voix de ma jeunesse*, on peut se faire une idée du caractère du poète et de ses études favorites. Voici d'abord les souvenirs de la vie d'étudiant, cette période vers laquelle chacun de nous se reporte avec amour, parce que la folle du logis divaguait alors avec toute liberté, parce que la foi avait toute sa fraîcheur, parce que le cœur s'élançait en avant plein d'ardeur et de confiance. Après avoir adressé un *chant d'adieu* aux sociétés d'étudiants de Genève, après un *dernier regard* jeté sur la nappe bleue du Léman, le poète s'achemine vers l'Allemagne. Tout parle à son imagination dans ce premier voyage : jamais *coucher de soleil* ne lui apparut plus splendide que celui de la première journée ; la sortie d'école de Decamps lui sembla bien froide sans doute quand, *en passage à Lohmen*, il vit pétiller la gaîté des bambins de la Suisse saxonne ; et certes jamais il ne pressa ses camarades dans une plus vive étreinte que le jour où il put souhaiter *la bienvenue* à un ami qui le rejoignait sur le sol étranger. Mais la pensée de la patrie, de la famille, vient tempérer son débordement de gaîté. Après deux ans de séjour sur la terre germaine, il retourne sur ses pas. Il est sur les bords du lac de Constance ; ses regards cherchent à percer les ténèbres pour découvrir la terre natale :

La patrie où mon cœur aspire,
Elle est là-bas, elle respire
Derrière cet horizon noir ;
Déjà son souffle pur m'effleure,
Il gagne mon âme, — et je pleure,
Je pleure et je voudrais la voir !

Au milieu de bluettes composées au premier jet de l'inspiration, nous trouvons intercalés deux poèmes : *la Mère du pêcheur* et *le Soldat de Morgarten*. Ce sont des pages sérieuses, où l'amour de la patrie a dicté à l'auteur maint passage animé d'un vrai souffle poétique ; nous citerons entre autres l'hymne qui termine le dernier poème. — Depuis la publication des *Voix de ma jeunesse*, M. Dufernex a composé d'autres morceaux encore inédits. Ils brillent par une qualité qui n'existait pas toujours à un degré suffisant dans son premier volume : il y a plus de plasticité ; les pensées, tout aussi vives, sont exprimées en moins de termes, et l'image prend un relief plus complet. Notons dans ce genre les *Paroles d'adieu à un jeune Polonais*, *la Moisson*, *Sur le lac*, *l'Angelus dans la taverne*. Voici cette dernière pièce ; c'est une scène de la vie allemande, saisie au vol dans quelque *Kneipe* de Munich ou de Leipzig :

Le soir d'ombre vague emplit la taverne
Où des paysans fument dans le bruit.
Le balourd pêcheur, que le meunier berne,
Ride un front hâlé, dilate un œil terne
Et semble un hibou qu'un rayon poursuit.

Sa fureur naïve amuse le groupe :
Il s'épuise en cris, et s'il boit enfin,
Vingt traits agressifs, qu'un rire entrecoupe,
De sa gorge aride écartent la coupe ..
— Mais l'Angelus tinte au clocher voisin ;

Au clocher voisin l'airain se balance ;
Il sonne à l'espoir un paisible appel
Les buveurs, surpris dans leur turbulence,
Tête découverte, en un grand silence
Ecoutent ce chant qui parle du ciel

Aussitôt paraît la jeune servante
Dont les beaux yeux noirs sont des fleurs d'amour ;
Voilée à demi par la nuit tombante,
Elle joint les mains dans sa foi fervente ;
Chacun gravement se lève alentour.

Elle dit l'*Ave* Les buveurs de bière,
Mêlant leur voix rauque à son timbre pur,
Achèvent en chœur la douce prière.
— La cloche se tait ; sa rumeur dernière
Dans l'air tremble et monte aux parvis d'azur

Après avoir causé de poésie, oserons-nous parler d'un almanach ? On a de singulières idées sur les alma-

nachs; ce seul mot fait sourire : on songe tout d'abord aux *Messagers* plus ou moins *boiteux* de nos ancêtres, sans penser que l'almanach de nos jours s'est transformé en un recueil sérieux, où souvent les gravures luttent de mérite avec le texte : il suffira de rappeler les publications sorties des presses de l'*Illustration* et du *Magasin pittoresque*. L'*Almanach de Genève*, publié sous les auspices de la section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois, donne une assez large part au côté littéraire. On y voit figurer par exemple des poésies de MM. Etienne Arago et Jules Vuy, des articles de MM. Marc Viridet, de Tschudi, James Fazy. Il s'y joint des notices très intéressantes sur les dernières découvertes en chimie appliquée et en botanique. Comme le plan de cette publication le montre, l'*Almanach de Genève* pourrait servir aussi bien au bassin du Léman en général et à la Savoie qu'à la ville où il s'édite. Il existe depuis des siècles entre les deux pays une sorte de combourgeoisie intellectuelle dont les recueils périodiques doivent contribuer à resserrer les liens. Voilà pourquoi nous enregistrons avec plaisir les ouvrages capables de fortifier cette société des intelligences, et c'est dans le même but que la *Revue savoisienne* s'est empressée d'ouvrir ses colonnes aux productions de nos amis d'outre-Salève. LOUIS REVON.

Sous le titre : *Le dernier seigneur de Copponex*, M. l'avocat Jules Vuy, de Genève, vient de publier une excellente étude sur le dernier rejeton d'une famille noble de Savoie qui figure plus d'une fois dans les annales de Genève. François Collomb de Battine, seigneur de Copponex, ne en 1746, de noble Collomb de Battine et de Marie-Claudine de Launay, aurait dû vivre dans les premiers siècles de la féodalité et non au moment où tout se préparait pour la grande Revolution française.

Doué d'un caractère moitie chevaleresque et moitié criminel, le dernier seigneur de Copponex, à peine âgé de vingt ans, s'etait deja fait une reputation de seigneur pillard, en Savoie et à Genève ; il avait rançonné des villages, et à l'aide de quelques mauvais sujets, il avait soutenu avantageusement des luttes avec les gens d'armes chargés de l'arrêter. En 1769, ensuite de ses exploits, il avait été banni du territoire genevois, et quelque temps après les autorités sardes l'avaient emprisonné dans le château d'Annecy, puis dans le fort de Miolans.

En 1776, Copponex, redevenu libre, se prit de querelle, à Carouge, avec un palefrenier, qu'il tua d'un coup de pistolet. Saisi à Lyon, où il s'etait refugié, notre seigneur aventurier fut livré aux autorités genevoises, qui le condamnèrent à avoir la tête tranchée, comme coupable d'assassinat, et cela malgré une defense assez habile qu'il présenta lui-même, avec l'aide de l'avocat Fernex, d'Annecy. Le conseil des Deux-Cents commua cette peine en celle de la detention perpetuelle, et Copponex fut enfermé dans la prison de l'Evêche, où il mourut le 22 fevrier 1791. Ainsi finit le dernier rejeton des seigneurs de Copponex, famille remarquable qui etait alliée aux Grimaldi.

Le travail de M Jules Vuy consiste principalement dans l'analyse des procedures qui amenèrent la condamnation de Copponex, et l'auteur a profité de cette circonstance pour faire quelques dissertations savantes sur le mode de procéder dans les affaires criminelles en usage à différentes epoques dans la republique genevoise. JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE

L'Association Florimontane a tenu une séance le 17 janvier dernier, à laquelle assistait M. le Préfet de la Haute-Savoie

Après quelques paroles de bienvenue adressees à M. Anselme Petetin par M. J. Replat, M. Jules Philippe, secretaire, a donne lecture d'un rapport sur les travaux de l'Association Ensuite d'une proposition faite par M Anselme Petetin, l'Association a nommé une commission chargée d'organiser des cours d'histoire et de géographie pour les ouvriers.

Enfin, M. Jacques Replat a lu une note contenant le détail du trousseau d'une demoiselle noble des environs d'Annecy, dans le siècle dernier ; cette note est extraite d'un ouvrage que prepare M. Replat.

—

La *Revue savoisienne* publiera successivement :

1° La suite de la *Chronique du comte Rouge*, par M J. REPLAT.

2° Notes sur l'histoire naturelle de la Savoie, par M. GABRIEL DE MORTILLET.

3° Des articles de physique et de chimie, par M. J. BOLTSHAUSER

4° *Voies romaines, — Invasion des Sarrasins en Tarentaise, — Sur l'étendue de la Sapaudia,* — et d'autres etudes sur l'archéologie de la Savoie, par M. DUCIS.

5° La suite des *Gloires de la Savoie*, par M JULES PHILIPPE.

6° *Les deux mansardes,* nouvelle ; — *J'aime les morts,* par Arthur de Gravillon, critique litteraire ; — *Souvenirs d'Allemagne : le cimetière juif de Prague,* par M LOUIS MACON.

7° *La Bénichon, — L'Eglise de Saint-Laurent à Nuremberg, — Critiques littéraires*, par M BENJAMIN DUFERNEX

8° *Voyages, — Beaux-arts, — Bibliographie,* par M LOUIS REVON

9° *Archéologie, — Histoire*, par M. FRANÇOIS RABUT.

10° *Etudes historiques sur le Faucigny,* par M SAILLET, etc.

—

Nous lisons dans la *Nation Suisse*, de Geneve, qu'un Fribourgeois, le capucin Gachet, en mission chez les Chippaways, tribu qui reside au sud du lac Supérieur et à l'ouest du lac Michigan (Amérique du Nord), vient d'envoyer à Fribourg une collection d'objets admirablement travaillés par les Indiens Parmi les objets les plus curieux, on remarque un petit livret de feuilles en écorces de bouleau, qui ne craindraient pas d'être comparees à des feuilles de papier fin, ainsi que des couteaux en silex qui sont du plus haut interêt, pour la comparaison avec ceux trouvés dans les fouilles des anciennes habitations lacustres de la Suisse et d'autres pays

—

Entre autres toiles remarquables, on annonce pour l'exposition de 1861 une *Fuite en Egypte* et un *Ensevelissement du Christ*, de M. Gigoux ; plusieurs compositions exécutées sur les bords du fleuve des Amazones par M Biard, et la *Bataille de Solferino*, par M. Yvon.

—

Nous avons à enregistrer la mort d'Henri Murger, littérateur distingue par la verve et l'enjouement de ses productions Né en 1822 à Paris, il debuta par quelques articles inserés dans la *Silhouette* et dans le *Corsaire* ; c'est dans ce dernier recueil qu'il fit paraître les scènes de la vie de Bohême, une des œuvres qui contribuèrent le plus à le faire connaître La *Revue des Deux-Mondes* publia les *Buveurs d'eau*, le *Dernier rendez-vous*, le *Pays latin* Enfin parurent les *Propos de ville et propos de théâtre*, les *Scènes de la vie de jeunesse*, et d'autres œuvres qui achevèrent d'etablir sa réputation.

—

M. Eugène Guinot vient aussi d'être enlevé au monde des lettres Il travailla successivement dans le *Courrier de Paris*, où il fit paraître quelques nouvelles en 1835, dans l'*Europe littéraire* et dans l'*Ordre* le *Siècle*, le *Pays*, où il inséra ses *Revues de Paris*, genre qui devait être appele a une si grande vogue de nos jours Dans la presse, il etait connu sous le pseudonyme de Pierre Durand, et au theâtre, sous celui de Paul Vermond : il signa de ce nom les *Memoires du Diable*, pièce composée en collaboration avec M. Etienne Arago. Eugene Guinot était ne à Marseille en 1805.

Pour la chronique, J Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

ANNECY. — IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO.

2me Année — N° 3 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 mars 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie (5e article) : Hommes de guerre, par M. J. Philippe. — Notes geologiques sur la Savoie (suite) : Le terrain anthracifère, par M. G de Mortillet. — Gênes (suite), par M. L Revon — Archeologie : Voies romaines (suite), par M Ducis. — Chronique

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Cinquième article

HOMMES DE GUERRE

Un fait qui paraît bizarre au premier moment, c'est que les peuples montagnards, tout en ayant le sentiment religieux très développé, sont les meilleurs soldats que l'on connaisse. On a peine à comprendre, tout d'abord, comment des hommes enclins à saluer partout la croix du Christ, de celui qui est mort pour avoir prêché la fraternité sur cette terre, soient en même temps les plus ardents dans les boucheries humaines; et cependant cela s'explique.

Si les montagnards, par la grandeur de la nature au milieu de laquelle ils vivent solitairement, sont pénétrés de l'idée de l'Etre suprême auquel ils doivent forcément rattacher les sublimes mystères qui s'étalent à leurs yeux, ils sont aussi les plus forts et les plus aguerris par la vie pénible qui est leur partage, et par les dangers qu'ils affrontent chaque jour. Le courage chez eux est soutenu par la foi qui, alors, frise le fatalisme et l'idée du devoir, plus forte dans leurs robustes cœurs que chez les autres hommes, et en fait des remparts de granit que le fer a peine à entamer. Voilà pourquoi quelques poignées de Suisses des montagnes ont renversé de formidables bataillons d'Autrichiens; voilà pourquoi les montagnards du Caucase ont résisté si héroïquement et si longtemps à l'empire de toutes les Russies; voilà pourquoi les meilleures troupes de l'Angleterre se recrutent en Ecosse; voilà pourquoi aussi les Savoyards ont toujours été de bons soldats.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, les populations des Alpes se sont fait remarquer sur les champs de bataille. Les Allobroges se sont tracé de brillantes annales dans l'histoire de l'antiquité, avec les pointes meurtrières de leurs lances; on les a vus un peu partout promener triomphalement leur valeur, dans ces guerres de géants, dans ces immenses combats de peuples à peuples où il s'agissait non point seulement de châtier un voisin, mais d'exterminer une race tout entière. Et plus tard, lorsque l'esprit envahisseur de Rome eût fait franchir les Alpes aux légions latines, quelle lutte glorieuse soutinrent nos ancêtres contre ceux qui s'appelaient les maîtres du monde! Pendant plusieurs années, les légions succédèrent aux légions, les généraux aux généraux, sans que pour autant le courage des Allobroges fut amoindri; le patriotisme de ces rudes montagnards grandissait dans les revers, et l'on eût dit qu'ils renaissaient de leurs cendres pour se sacrifier deux fois sur l'autel de la patrie, car leurs rangs étaient toujours plus serrés. Mais un jour arriva enfin où la lutte devint impossible; écrasés par le nombre, les Allobroges succombèrent, et comme compensation à la perte de leur liberté, Rome grava sur leur tombe cette épitaphe glorieuse: *Fortissimi Gallorum*, les plus valeureux des Gaulois! Pendant quelques siècles la vigueur allobrogique s'endormit sous la pression du despotisme romain; la grande invasion des Barbares arriva ensuite; l'empire se sentit crouler; tout devint confusion, les races se substituèrent les unes aux autres, les langues se confondirent; une ère nouvelle s'ouvrit pour l'Europe. Lorsque le calme revint, chacun chercha une place sur ce terrain bouleversé; on vit alors se former au sein des Alpes un petit peuple, faible, presque sans ressource, et qui eut pour chef un homme dont l'origine n'a jamais été bien connue; le pays s'appela *Sabaudia*, Savoie, et le chef prit le nom de comte de Savoie. Maître des Alpes, ce petit Etat acquit bien vite une importance extraordinaire; profitant habilement de sa position, il envoya sa petite armée tantôt à droite, tantôt à gauche de ses fortifications naturelles, suivant le côté qui lui inspirait des craintes; il envahit souvent ses puissants voisins et finit par conquérir avec les lances savoisiennes les plus belles parties des plaines italiques. Le comte devint duc, le duc devint roi et aujourd'hui il règne sur un des plus beaux pays de l'Europe! La couronne de fer ceint son front glorieux!

Les Savoyards n'ont-il pas le droit de s'attribuer une partie de ce triomphe? N'est-ce pas avec leurs robustes bras qu'ils ont préparé l'évènement? N'est-ce pas en combattant plus d'une fois en héros qu'ils ont assis la réputation de leur Maison princière? N'est-ce pas en répandant leur sang sur presque tous les champs de bataille de l'Europe qu'ils ont fait grandir la *Croix de Savoie*, aujourd'hui l'étoile de l'Italie? Du reste, la cravate rouge de

la brigade de Savoie, n'est-elle pas maintenant le signe de la bravoure dans la péninsule? Les Italiens n'ont-ils pas baptisé nos braves du nom de *valorosi*, et n'ont-ils pas versé des larmes de regret lorsqu'ils les ont vu s'éloigner d'eux?

La bravoure des Savoyards n'est donc pas contestable, et si l'histoire atteste que leurs masses armées ont fait des prodiges de valeur, l'histoire signale aussi à la postérité des noms d'illustres capitaines dont les talents militaires ont jeté un vif éclat dans toutes les périodes de notre histoire nationale, ou dans les annales des nations étrangères. Pour rester fidèle au plan que nous avons adopté, nous sommes forcé de laisser de côté cette foule de maréchaux et de lieutenants-généraux de Savoie, sortis des rangs de l'armée savoisienne et qui ont contribué à l'élévation de la race de Victor-Emmanuel II; c'est à regret que nous taisons les noms de ces hommes énergiques, qui à la tête d'une poignées de montagnards, ont pu conjurer tous les dangers auxquels était exposé un petit peuple entouré de puissants voisins et l'acheminer peu à peu à fonder une grande nation; nous voudrions pouvoir décrire toutes ces luttes, peut-être inconnues, mais relativement gigantesques et héroïques; malheureusement, nos lecteurs le savent, notre travail doit se borner à rappeler les noms les plus éclatants, ceux qui ont conquis une place dans l'histoire, grâce à l'importance des évènements auxquels ils se sont trouvés mêlés.

Jusqu'à la Révolution française, les militaires savoisiens qui ont réussi à se faire un nom dans les fastes guerrières, sont presque tous sortis de la noblesse, par ce motif qu'en Savoie, comme dans tous les Etats aristocratiques, la carrière des armes était le partage des nobles qui, sauf de rares exceptions, avaient seuls le privilége d'arriver aux grands commandements.

Le premier homme de guerre que nous signalerons appartient à une famille noble qui, de tout temps, a fourni de vaillantes épées à la Maison de Savoie, les de Sonnaz. Guillaume de Sonnaz, à cause de sa bravoure extraordinaire, fut nommé grand-maître des Templiers en 1260. Le même honneur fut accordé en 1285 à Guifred d'Allinges-Salvaing, de la famille d'Allinges du Chablais.

Dans la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs, qui ensanglanta la France au commencement du xve siècle, les lances savoisiennes jouèrent un rôle actif. Le comte Amédée VIII, beau-frère du duc de Bourgogne par son mariage avec la duchesse Marie, envoya à plusieurs reprises des secours à son parent, et confia le commandement de ses troupes à Amé de Viry, militaire éprouvé qui avait déjà rendu de grands services à son souverain. Amé de Viry se trouva à la bataille de Hesbaie près de Tongres en 1408, où les Liégeois furent taillés en pièces par l'armée du duc de Bourgogne (1); le général savoisien donna dans cette occasion des preuves incontestables de bravoure et d'habileté.

En 1409, de Viry força le duc de Bourbon à prêter hommage au comte de Savoie pour la principauté de Dombes; quelque temps après, Amédée VIII, qui avait embrassé le parti de Charles VI, envoya un secours à ce souverain, et ce fut encore à de Viry qu'il confia le commandement de sa petite armée auxiliaire. Nous n'entrerons pas dans les détails des faits et gestes de notre habile capitaine à dater de cette époque; nous nous bornerons à dire que Charles VI le nomma lieutenant-général dans son armée, puis chambellan, et lui donna le baillage de Mâcon et la sénéchaussée de Lyon (1).

Amé de Viry mourut en 1412 à Nevers, laissant une brillante réputation d'homme de guerre.

(Sera continué.) Jules PHILIPPE.

(1) De Barante, *Hist des ducs de Bourgogne*

NOTES GÉOLOGIQUES SUR LA SAVOIE

III

LE TERRAIN ANTHRACIFÈRE

Les géologues qui se sont occupés de l'étude des Alpes de Savoie peuvent se diviser en deux groupes principaux : les révolutionnaires et les conservateurs.

Les premiers prétendent que nos Alpes ont éprouvé de violentes révolutions qui les ont non seulement soulevées, mais encore qui les ont bouleversées, altérées, profondément modifiées et dérangées.

Les seconds, au contraire, grands défenseurs de l'ordre, tout en admettant les soulèvements qui ont donné aux Alpes leur relief actuel, disent que ces soulèvements ont eu lieu d'une manière si tranquille et si sage qu'on peut très bien reconnaître la succession naturelle des couches. Les modifications incontestables éprouvées, suivant eux, ne déterminent pas les grands caractères de stratigraphie.

Les premiers, en vrais démocrates, accordent les mêmes droits à tous les fossiles. Pour eux les empreintes végétales ont autant de valeur que les débris d'animaux. Ils accueillent même avec bienveillance les simples et modestes cailloux.

Quant aux seconds, ils veulent doter les fossiles animaux d'aristocratiques priviléges au détriment des fossiles végétaux, et ils ne daignent pas même jeter un simple coup-d'œil sur les humbles cailloux.

Tels sont les deux grands partis qui sont en présence.

De Saussure, qui s'est barricadé et fortifié dans son hôtel à Genève et qui a armé tous ses domestiques pour résister à la Révolution française, est pourtant le chef du parti révolutionnaire.

« Il n'y a, dit-il, dans les Alpes rien de constant que leur variété (2). »

Témoignage d'autant plus précieux que personne n'a mieux étudié les Alpes que lui.

Après de Saussure viennent ses compatriotes les géologues de la Suisse républicaine, les Studer, Escher de la Linth, Heer, Favre.

Enfin, les jeunes géologues, la jeune-école, l'école du mouvement, dont font partie Lory, professeur à Grenoble, Louis Pillet, de Chambéry, et vers laquelle m'ont naturellement poussé mes études et mes convictions.

A la tête du parti conservateur se trouve un des géologues les plus distingués de France, Elie de Beaumont,

(1) Grillet, t. III, p. 439.

(2) *Voyage dans les Alpes*, § 2301, vol IV.

partisan et défenseur des mouvements réguliers, réglés, froids, calmes, académiques, qui prétend que les grandes dislocations du globe ont eu le bon esprit de se faire suivant des lignes droites, parallèles pour des soulèvements de même époque. C'est un des plus terribles adversaires de ces pauvres fossiles végétaux qui suivant lui n'ont aucune valeur.

A côté d'Elie de Beaumont, partageant les mêmes idées, se trouve Angelo Sismonda, de Turin, auteur d'une belle et excellente carte géologique des anciens Etats-Sardes de terre-ferme.

Puis vient Fournet, de Lyon, qui a publié plusieurs très bons travaux sur les Alpes.

Entre les deux partis se trouvent les géologues anglais qui, grands partisans du système constitutionnel parlementaire, doivent naturellement être juste-milieu. Je ne citerai que Murchison qui, en parlant de Petit-Cœur, donne tout à la fois raison à Elie de Beaumont et cherche à satisfaire ceux qui sont d'un avis contraire (1).

Est-ce tout?

Non! il y a encore le parti socialiste, représenté par un géologue, Scipion Gras, de Grenoble, qui a grandement contribué à faire connaître les Alpes. Comme les révolutionnaires il admet «que la chaîne des Alpes est remarquable par les bouleversements immenses et variés auxquels elle doit son origine..... Les couches bouleversées dans tous les sens, altérées par les agents plutoniques, sont liées par des relations géologiques difficiles à saisir et qui souvent paraissent contradictoires (2). Comme eux, profondément ému du sort des déshérités, il réhabilite les plantes fossiles; mais dépassant le but, il prend tellement leur intérêt en main qu'il finit par leur donner le pas sur les fossiles animaux qui n'ont plus de valeur pour lui. Comme il arrive souvent que les extrêmes se touchent, Scipion Gras, négligeant les fossiles animaux, se trouve forcé d'avoir recours à des données stratigraphiques et arrive aux mêmes conclusions que les conservateurs.

Il n'y a donc à s'occuper que des deux grands partis conservateurs et révolutionnaires.

La lutte s'est engagée à propos des terrains de sédiment qui composent l'intérieur des Alpes, et qui sont généralement désignés sous le nom commun de TERRAINS ANTHRACIFÈRES.

Ces terrains, qui reposent sur les roches cristallines, contiennent:

Des poudingues, en général talqueux, avec cailloux de quartz et de roches cristallines;

Des grès plus ou moins talqueux;

Des schistes argileux noirs avec empreintes de plantes terrestres;

Des couches d'anthracite intercalées dans les schistes et qui, étant la substance qui a le plus attiré l'attention, vu son importance économique et industrielle, est celle qui a donné son nom à l'ensemble de ces terrains;

Des quartzites d'un beau blanc très durs;

Des roches dolomitiques, se décomposant souvent à l'air et prenant l'aspect d'un tuf; c'est ce qu'on appelle les cargnieules;

Des gypses qui à l'intérieur deviennent de l'anhydrite;

Des calcaires plus ou moins compacts, avec des fossiles animaux;

Des ardoises parfois très saines, parfois toutes en décomposition, formant de puissantes assises, contenant quelquefois des fossiles animaux et parfois aussi des empreintes de fucus, plantes marines;

Enfin de nouveaux poudingues avec des cailloux divers, parmi lesquels il y en a beaucoup de calcaires.

Tout cet ensemble de roches a une puissance énorme.

Pour le subdiviser, les conservateurs, les partisans de l'ordre ne s'en rapportent qu'aux données stratigraphiques.

Les révolutionnaires, au contraire, sachant combien les terrains alpins ont été tourmentés et bouleversés, cherchent uniquement leur point d'appui et de départ dans la détermination du peu de fossiles, tant animaux que végétaux, qu'on y rencontre.

Le fait qui a mis en présence les deux partis et les a divisés en deux camps, toujours en lutte bien que se battant à armes courtoises, est la découverte du gisement de Petit-Cœur, près de Moûtiers, en Tarentaise.

Cette découverte du fait géologique le plus anormal connu jusqu'à présent, est due à Elie de Beaumont (1) et a eu lieu en 1828.

A Petit-Cœur coule un torrent dans le lit duquel, un peu au-dessus du village, on voit la jonction des roches cristallines et des terrains sédimentaires. La partie inférieure de ces derniers se compose d'un grès schisteux, talqueux, grisâtre, sur lequel repose une couche d'environ 14 mètres d'épaisseur d'un schiste argilo-calcaire très fossile, contenant un grand nombre de bélemnites et des débris d'entroques. Immédiatement au-dessus, sans passage bien tranché, vient une argile schisteuse noire avec anthracite, et contenant à sa partie supérieure un grand nombre d'empreintes végétales appartenant aux plantes houillères; puissance 1 mètre 50. Puis réapparaissent des grès schisteux, talqueux, grisâtres, sur lesquels se développe une puissante assise de schistes ardoisiens avec bélemnites. Le tout paraît être en stratification très régulière et parfaitement concordante. Ainsi, dans cette localité, des schistes à bélemnites se trouvent inférieurs à des schistes à empreintes de plantes houillères, et ces empreintes sont intercalées entre deux assises à bélemnites. Ce fait, tout anormal qu'il est, puisque les bélemnites, fossiles propres à l'époque jurassique ou à des époques encore plus récentes, et les empreintes houillères de l'époque carbonifèrienne caractérisent deux terrains d'époque très différente, séparés par la longue période triasique, ce fait, dis-je, a été constaté par tous les géologues qui ont visité la localité, et parmi eux se trouvent les noms les plus célèbres.

Il reste à savoir si les fossiles ont été exactement déterminés? Pour les plantes il ne saurait y avoir de doute. Adolphe Brongniart, en 1828, qui a eu en communication les échantillons d'Elie de Beaumont, cite huit espèces de Petit-Cœur, sur lesquelles sept déjà connues appartienent uniquement à la flore houillère. Bunbury ayant étudié, en 1848, les échantillons du

(1) *On the geological structure of the Alps*, 1849, IV, 2. La partie concernant Petit-Cœur a été traduite dans le journal *Les Alpes*, n° 2, 1850.

(2) *Bull. soc. géol. France*, 1844, *Réunion à Chambéry*, p 90.

(1) *Notice sur un gisement de végétaux fossiles et de bélemnites situé à Petit-Cœur, près Moûtiers en Tarentaise*, dans les *Annales des scienc. nat.* vol. XIV, p. 113.

musée de Turin, arrive à des conclusions analogues. Enfin Oswald Heer, en 1850, établit que sur dix-sept espèces venant de Petit-Cœur qui se trouvent dans les musées de Bâle et de Zurich, il y en a une de douteuse, cinq de spéciales mais offrant tous les caractères de la flore houillère, et onze qui appartiennent positivement à cette flore, sans un mélange de plantes d'époque postérieure, le trias et le lias.

Il n'y pas de doute non plus pour les fossiles animaux. Tous les géologues qui ont visité Petit-Cœur, ou qui en ont vu les fossiles, ont reconnu les bélemnites, genre qui, s'il descend au-dessous du lias, ne va pas plus loin que les couches qui lui sont immédiatement inférieures, l'infra-lias qui rentre encore dans la période jurassique. En 1852, j'ai signalé la découverte faite par Thabuis d'un fragment d'*Ammonites Bucklandi* Sow. dans les schistes à bélemnites inférieurs aux empreintes de plantes de Petit-Cœur, et j'ai reconnu les bélemnites pour être le *Belemnites acutus* Mill., fossiles qui l'un et l'autre appartiennent au lias le plus inférieur. Les bélemnites supérieures appartiennent à d'autres espèces encore plus récentes (1). J'ai déposé au musée d'Annecy un morceau des schistes inférieurs aux empreintes de plantes, avec l'empreinte parfaitement nette de la face étoilée d'un anneau de pentacrine.

Le fait de l'intercalation régulière, entre deux assises à bélemnites, d'empreintes de plantes houillères, plantes qui, dans tous les autres pays, sont constamment de beaucoup inférieures aux couches contenant des bélemnites, est, pour la localité de Petit-Cœur, incontestable.

Reste à l'expliquer.

Les conservateurs, Elie de Beaumont en tête, considèrent la stratification de Petit-Cœur comme parfaitement normale et admettent la contemporanéité des plantes houillères avec les fossiles animaux d'époque jurassique. Puis étendant ce mélange à tous les terrains sédimentaires de l'intérieur des Alpes, ils ne tiennent plus compte des plantes, et, après s'être servis des fossiles animaux pour déterminer une zône liasique, ils subdivisent l'anthracifère des Alpes en trois ou quatre terrains d'après de simples considérations stratigraphiques. Chacun de ces prétendus terrains se compose d'assises de grès à la base et d'assises de calcaires et d'ardoises au sommet. Presque toutes les assises de grès contiennent des empreintes de plantes qui toujours sont d'espèces houillères.

Les révolutionnaires au contraire, se basant sur la distinction de la flore et de la faune, admettent qu'à Petit-Cœur, par suite d'un bouleversement, il y a eu une interversion de l'ordre naturel des couches. Jusqu'à présent on n'a pas pu expliquer d'une manière satisfaisante, pour ce point spécial, de quelle manière l'interversion s'est produite, mais les considérations paléontologiques ne sauraient laisser de doute à l'égard de son existence. Transportant sur les autres points des Alpes l'idée de révolutions, au lieu d'admettre des successions de terrains formés tous d'une double assise de grès et de calcaire, ils ne voient dans les grès à empreintes végétales houillères qu'un seul et même terrain houiller qui, par suite de dislocations, se montre au jour en divers endroits, associé partout aux mêmes calcaires et aux mêmes ardoises de l'époque liasique. Si parfois ces calcaires et ces ardoises sont inférieurs au grès et plongent au-dessous d'eux, comme cela a lieu entre le Petit-Saint-Bernard et Valloires, c'est qu'il y a eu une révolution telle qu'il s'est opéré un vaste renversement des couches sur une longue étendue.

Malheureusement les fossiles sont très peu nombreux et assez mal conservés, dans les formations alpines désignées sous le nom commun de *terrains anthracifères*. Pour suppléer autant que possible à cette pénurie et jeter un nouveau jour sur les questions, j'ai étudié d'une manière spéciale les cailloux contenus dans les poudingues mêlés au grès. J'ai reconnu que presque tous ces poudingues, classés dans des époques très diverses par les conservateurs, et supposés par eux en grande partie postérieurs à d'énormes assises calcaires, contiennent pourtant tous les mêmes fragments de roches, et que parmi ces fragments aucun n'est calcaire. D'après cela il est tout naturel d'admettre que ces divers poudingues appartiennent à une seule et même époque antérieure au dépôt des grandes assises calcaires.

J'ai dit précédemment *presque tous ces poudingues*, parce qu'il en est un, aux Aiguilles d'Arves, qui fait exception. Celui-là, qui est réellement postérieur aux dépôts calcaires, contient de nombreux cailloux provenant de ces dépôts. L'étude du poudingue des Aiguilles d'Arves et des grès qui lui sont associés a donné lieu à une belle découverte faite l'année passée par Lory et Pillet, découverte dont je parlerai dans un autre paragraphe.

Enfin, pour en finir avec les phénomènes révolutionnaires qui se sont produits dans les Alpes et qui masquent plus ou moins la véritable disposition des diverses parties du terrain anthracifère, je répèterai ce que j'ai déjà dit dans ma *Géologie et Minéralogie de la Savoie :* tous ces phénomènes peuvent se classer dans trois grandes catégories dans lesquelles se rangent toutes les prétendues anomalies ; ce sont les *Intercalations*, les *Enclaves* et les *Trouées*.

Les INTERCALATIONS consistent dans l'introduction de couches d'un terrain au milieu de couches ou feuillets d'un autre terrain. C'est le résultat d'un plissement complet, d'un renversement partiel ou du glissement d'une portion de terrain dans les fentes d'un autre. Par suite de ces divers accidents, l'intercalation peut être si complète, si régulière, que les couches des deux terrains paraissent être en stratification concordante.

Petit-Cœur offre une simple intercalation d'un lambeau de lias au milieu d'une assise houillère.

Tout près de Petit-Cœur, dans la montagne qui est en face, de l'autre côté de l'Isère, à la Cudraz, au-dessus de Briançon, on trouve une autre intercalation qui semble placée là pour expliquer la précédente. Des couches de grès talqueux, à grains plus ou moins gros, qui alternent avec des schistes argileux noirs renfermant de l'anthracite, d'une puissance totale de 20 mètres, sont intercalées au milieu des feuillets du straschiste et paraissent être en concordance de stratification avec eux.

Un autre bel exemple d'intercalation peut s'observer au Fontanu à Beaufort. On voit là un lambeau de couches à anthracite houiller et de calcaire jurassique,

(1) Pour de plus amples détails et pour toutes les indications bibliographiques, on peut consulter ma *Geologie et Minéralogie de la Savoie*, 1858 p 56 à 61 et 162 à 172.

intercalé au milieu des schistes cristallins. Ces couches, dont l'ensemble a très peu de puissance, sont pincées par les roches cristallines qui les maintiennent au milieu d'elles.

On pourrait multiplier ces exemples pour ce qui concerne les terrains anthracifères. Mais ce n'est pas seulement dans ces terrains qu'on observe des intercalations. Toutes les formations de la Savoie en présentent. Je me contenterai de citer les intercalations de gault, crétacé supérieur et terrain nummulitique, au milieu des couches repliées de l'urgonien qui se montrent d'une manière si nette au col de la montagne de Veyrier, près d'Annecy, et dans la montagne de Galoppaz en Beauges, et l'intercalation d'un lambeau de grès tertiaire dans les couches néocomiennes des Hivernages, aux Voirons, près de Genève, grès et néocomien qui paraissent en parfaite concordance de stratification (1).

Le phénomène des intercalations ne pourrait-il pas aussi servir d'explication à ces fameuses *colonies* découvertes par Barrande dans le silurien de Bohême? Ce qui le ferait croire, c'est la *Coupe des plaines de Castille, au centre de la chaîne Cantabrique, province de Léon*, donnée par Casiano de Prado, où l'on voit une intercalation analogue. Les couches à faune primordiale sont intercalées au milieu des couches dévoniennes (2).

Les ENCLAVES, lambeaux de terrains supérieurs entièrement isolés au milieu d'une région occupée par des terrains inférieurs.

Dans les régions cristallines de Savoie on rencontre assez souvent des enclaves de grès anthracifères surmontés de schistes ardoisiens, de cargnieules et de calcaires. Ces enclaves, complètement indépendantes, sont superposées au cristallin. Un bel exemple se voit au Grammont dans la vallée de Beaufort. Quand on remonte le ravin de l'Argentine jusque près de sa source, aux Rognots, et qu'on s'élève sur la gauche vers les crêtes qui forment là un petit bassin, on trouve ces crêtes formées de grès siliceux appartenant au terrain houiller. Ils sont en couches bien nettes, peu inclinées, reposant sur les tranches des feuillets presque verticaux du straschiste cristallin. Ces grès sont recouverts de cargnieules en stratification concordante qui forment le sol des pâturages supérieurs du Grammont où se trouvent les chalets. Grès et cargnieules sont complètement isolés et enclavés au milieu des roches cristallines; mais ils n'en sont pas moins tout-à-fait distincts.

On voit une enclave de terrain houiller à anthracite avec schistes ardoisiens du lias, venant de la Tarentaise et se prolongeant en Maurienne au-dessus du Mont-Sapey et d'Argentine.

Il en existe une autre dans la vallée qui s'ouvre au-dessus des Girauds, hameau de Saint-Rémi, en Maurienne, etc.

On trouve aussi des enclaves jurassiques, composées de cargnieules, de gypses, de calcaires et surtout de schistes ardoisiens, au milieu des espaces occupés par les grès houillers à anthracite. Je citerai seulement celle qui existe entre les mines de Pesey et de Macot.

Les TROUÉES sont l'inverse des enclaves. Ce sont des portions de terrains inférieurs qui ont percé les couches des terrains supérieurs et se montrent isolées au milieu d'elles, comme des îles qui sortent du sein des eaux et se montrent à la surface.

Tout près de Moûtiers on peut observer plusieurs trouées de couches houillères à anthracite au milieu du terrain jurassique. La plus facile à examiner se trouve dans la plaine même où est bâtie la ville, à Chandanne, sur la gauche de la route en arrivant d'Aigueblanche.

Au-delà de Salins, en bas de Villarlurin, dans l'angle formé par la jonction du Doron venant de Brides et du torrent de la vallée de Belleville, il y a une autre trouée de grès à anthracite.

Mais outre ces trouées sur de petites proportions, il y en a d'autres sur des proportions bien autrement grandes. Les divers massifs cristallins de la Savoie ne sont autre chose que de vastes trouées au milieu des terrains de sédiment, de grandes *boutonnières*, comme les appelle Elie de Beaumont.

Le grand massif de grès houiller à anthracite qui va du Piémont jusqu'en Dauphiné, en traversant la Tarentaise, entre le Bourg Saint-Maurice et Tignes, et la Maurienne, entre Saint-Michel et Modane, n'est autre chose aussi qu'une immense trouée qui s'est fait jour à travers les couches jurassiques. Il est étonnant qu'Elie de Beaumont, qui a si bien caractérisé les boutonnières cristallines, n'ait pas reconnu cette belle boutonnière anthracifère.

Les trouées, en se faisant jour, ont naturellement déchiré les terrains supérieurs; c'est ce qui fait que des lambeaux sont restés sur leur dos et ont formé les enclaves. Ces trouées ont aussi, en apparaissant, occasionné de nombreux bouleversements. C'est à ces bouleversements qu'il faut attribuer la formation des intercalations. En effet, les trouées ont soulevé, redressé, renversé, recourbé, plissé les couches supérieures, phénomènes qui se sont parfois produits dans de fort grandes proportions, comme le renversement des terrains sédimentaires de la vallée de Chamonix qui plongent sous les roches cristallines du massif du Mont-Blanc, comme le renversement qui a eu lieu sur une échelle encore bien plus grande le long de la trouée de grès anthracifères de Tarentaise et de Maurienne, entre le Petit-Saint-Bernard et la vallée de Valloires.

Les trouées ont mis à jour des roches anciennes jusqu'au milieu des terrains les plus récents. Je me contenterai de citer la montagne des Anes, dans la vallée du Reposoir en Faucigny, trouée de calcaire jurassique qui a percé les terrains crétacés et les terrains nummulitiques.

Les *Intercalations*, les *Enclaves* et les *Trouées* sont trois phénomènes très fréquents dans les Alpes et qui, faute de bonne définition, jusqu'à présent, ont souvent fort embarrassé les géologues et les ont même parfois induits en erreur de la manière la plus fâcheuse. Ce sont eux qui ont occasionné presque toutes les dissidences et les différences d'opinion. Il était donc nécessaire de bien les définir. Avec ces trois phénomènes on peut rendre compte de toutes les anomalies que présente la géologie des Alpes.

GABRIEL DE MORTILLET.

---

(1) *Description des fossiles du terrain néocomien des Voirons*, dans *Materiaux pour servir à la paleontologie suisse*, de F.-J. Pictet, pl. A.

(2) *Bulletin de la Societé geologique de France*, 1860, v. XVII, p. 521

GÊNES

(Suite)

Mais voici précisément du gothique : la cathédrale de Saint-Laurent. Ce serait un bel exemple du passage du plein cintre à l'ogive, si des restaurations ne lui avaient enlevé en partie son cachet primitif : restauration, dans l'art, est un terme trop souvent synonyme de dégradation. L'extérieur est la partie la moins maltraitée. Des assises alternatives de marbre blanc et noir donnent aux murailles une physionomie sévère. Un escalier, gardé par des lions de marbre, conduit aux trois portails de la façade. A droite et à gauche s'élèvent des clochers inégaux ; au milieu, une rose épanouit ses rayons. De fines colonnettes ornent les portails, dont le principal offre dans le tympan le martyre du patron de l'église. Çà et là, sur les murs, se montrent des inscriptions gothiques ; de pieux personnages, taillés en demi-bosse, joignent les mains avec ferveur, comme pour repousser les attaques des monstres qui grimacent à l'ombre de quelque moulure. Jusqu'ici, rien que de très moyen-âge. — Entrons. Heu !... des colonnes de marbre chocolat, avec des chapiteaux composites ! Et au-dessus, une voûte moderne où l'on voit bâiller des fenêtres carrées ! Là-bas, l'œuvre sainte d'une époque d'art et d'enthousiasme ; ici, un échantillon du style des gares. — Les vernisseurs n'ont respecté que la chapelle de saint Jean-Baptiste. D'anciennes statues veillent autour de la châsse de marbre blanc, historiée de figurines et entourée de chaînes auxquelles se rapportent des souvenirs historiques : plusieurs de ces chaînes, appendues aux anciennes portes de la ville, ont été prises par les Gênois au port de Pise, dont elles barraient l'ouverture. Notons en passant que l'entrée de la chapelle est interdite au sexe féminin ; une bulle d'Innocent VIII prescrit cet acte de lèse-gracieuseté comme pour rendre toutes les femmes présentes et futures solidaires du crime d'Hérodiade.

II

Le palais Doria occupe avec ses jardins un espace très étendu au bord de la mer. Du côté de la ville, il rappelle assez une caserne abandonnée, avec ses longs murs nus, délabrés, en partie veufs de leur crépissure. Du côté de la mer, c'est autre chose : une belle colonnade de marbre blanc supporte une terrasse ; en avant, le jardin avec une fontaine monumentale, et, comme ornement principal, une vue magnifique sur l'amphithéâtre de la ville et du port. — Au plafond de la salle d'entrée on voit une fresque de Pierino del Vaga, où les tons faux et ocreux contrastent avec de bonnes qualités de composition. Sur une autre voûte, la fresque, aussi de Pierino, représente Jupiter qui foudroie les Géants. Certains livres en font un grand éloge ; sans doute l'élève de Raphaël s'est distingué par la variété des attitudes et par la conception de la scène ; mais avec la meilleure volonté je n'ai pas pu m'enthousiasmer devant des contours durement tracés, pas plus que pour l'idée qu'a eue l'artiste de représenter les Géants avec des chairs d'un rose tendre, et par contre, les déesses avec la peau cuivrée des Hurons.

En passant sur la place de l'Acqua Verde, j'ai remarqué au centre un piédestal inachevé. Un beau jour, les Gênois s'étant rappelé que Christophe Colomb était leur concitoyen, quelques amateurs de monuments commémoratifs ont proposé de lui élever n'importe quoi. Après avoir éliminé plusieurs projets d'une belle conception, mais qui coûtaient un peu cher, on s'est décidé à établir quelque chose sur la place en question, et là-dessus on a commencé, il y plusieurs années, à apporter trois marches et une pierre ; puis la construction en est restée là. Des gens qui pensent que Collomb a pu enrichir Gênes avec sa découverte, ont bien proposé de lui ériger une statue sur la promenade de l'Acquasola ; mais jusqu'ici l'on ne voit encore rien venir : une statue ! ça rapporte-t-il un dividende ?

Cependant un particulier a voulu rendre hommage au navigateur sorti de Cogoleto. Le palais Farraggiana présente sur la face tournée vers l'Acqua Verde un bas-relief dans un fronton, et au-dessous, cette légende d'une éloquente simplicité :

CRISTOFORO COLOMBO SCOPRI L'AMERICA.

En suivant, depuis cet édifice, la rue Balbi, une des moins étroites, on rencontre d'abord le Palais-Royal, style rococo du XVIIe siècle. Puis vient l'Université, avec un vaste escalier, tout en marbre blanc, cela va sans dire. La disposition de ce palais offre un détail très original. Après avoir escaladé six à sept étages d'un escalier où sont encastrées une quantité d'inscriptions du moyen-âge, on est très surpris, au lieu de se voir entouré de lucarnes et de cheminées, de se trouver au milieu d'un jardin botanique. C'est un salmis incohérent de plantes en pleine terre et de vases groupés sur cinq ou six terrasses superposées, d'où l'on a des échappées ravissantes sur la ville et les collines. Il y a dans les serres une belle série de *Cycadées*, ces plantes à la tournure excentrique, comme tout ce qui naît dans la Nouvelle-Hollande. Deux aloès croissent en pleine terre et ne paraissent pas trop ébahis de se rencontrer face à face par-dessus les toits.

Dans le même palais, le cabinet d'histoire naturelle ne présente de saillant qu'un *Eunectes murinus*, énorme serpent du Brésil, et un jeune gnou à mine rébarbative. L'administration du musée est à l'abri de tout reproche quant à l'excès dans l'ordre et le bon goût. D'affreuses vitrines à carreaux lilliputiens renferment pêle-mêle toutes les classes d'animaux, comme au sortir de l'arche ; l'oiseau heurte le poisson, et celui-ci prend ses ébats au milieu des fragments de tasses et de soucoupes qui servent de réceptacle aux minéraux. S'il est vrai que

Souvent un beau désordre est l'effet du génie,

les directeurs du musée auraient droit à une place de premier choix au Panthéon.

Voulez-vous visiter avec moi les établissements maritimes de l'Etat ? Ils comprennent la Darse, l'arsenal, les ateliers et le bagne. Je vous ferai grâce d'une dissertation sur les perfectionnements introduits dans l'aménagement des navires qui reçoivent là-bas, dans le bassin de carénage, leur dernière couche de brai et de vernis ; il faudrait pour cela un attirail de mots techniques qui pourraient ne pas divertir outre mesure les lectrices de la *Revue savoisienne ;* — les collaborateurs de la *Revue* se figurent, comme tant d'autres, qu'ils ont des lectrices ; c'est une illusion dans le *hamac* de laquelle tout homme armé d'une plume aime à se ber-

cer... Bon, déjà un terme de marine ! Eloignons-nous du bassin de carénage.

On ne peut faire un pas autour des ateliers sans rencontrer quelque forçat occupé le plus souvent à simuler l'occupation. Les gredins ! ont-ils une mine assez effrayante avec leurs orbites caves où flamboie une petite prunelle au milieu d'un cercle blanc ! Ce n'est plus le regard de l'homme, c'est celui du jaguar ou de la vipère. Il portent la même livrée que nos galériens : la veste rouge et le bonnet vert pour les condamnés à perpétuité ; le bonnet rouge distinctif des forçats à temps, et le bariolage de manches jaunes sur la veste rouge pour ceux qui sont profondément vertueux et qui n'ont plus qu'une ou deux années à rester *en pension* avant de retourner dans le monde. Ils se réjouissent d'y faire leur rentrée avec éclat, instruits par le contact de camarades plus habiles dans l'art d'*effaroucher* les *toccantes*, ou de *refroidir* quelque riche *dabuche* avant qu'elle ait donné l'éveil à la *juste,* ou d'exposer un homme à une *fièvre cérébrale* en *jactant* par la *venterne*.

Si vous n'êtes pas assez admirateur de certaine école littéraire pour trouver du charme dans ce *jaspinement du truc*, je vais reprendre le langage des honnêtes gens.

L'église de la marine forme un parallélogramme. La longueur, en réalité considérable, paraît encore augmentée par le peu de hauteur d'une voûte composée de poutrelles rapprochées, comme dans l'entrepôt d'un vaisseau. Les murs sont ornés de belles lithographies de Stanislas Grimaldi ; elles représentent en grand format les épisodes de la guerre de l'indépendance italienne en 1848 et 1849. On ne saurait consacrer au *Deus Sabaoth* une plus digne offrande.

Il n'est aucun touriste qui ne se promène dans la rue des Orfèvres, pour occuper ses heures de flânerie à différents sujets d'étude que je vais énumérer. *Primo*, arrêtez-vous quelques instants devant les magasins d'orfèvrerie, à moins que vous n'ayez au bras une épouse ou une nièce susceptible de porter atteinte à l'intégrité de votre porte-monnaie par quelque penchant pour les ornements en corail. C'est qu'il y a matière à tentation ! C'est à Gênes, comme on le sait, que l'on travaille plus particulièrement le corail. Maintenant qu'il est revenu à la mode, il envahit les étalages des bijoutiers ; le filigrane d'argent, qui a fait jadis la réputation de Gênes, se blottit confus sous des pyramides de colliers et de bracelets. N'oublions pas de mentionner une curiosité intéressante comme étude de mœurs : les breloques destinées à conjurer les effets de la *jettatura*, du mauvais œil. En Italie, et peut-être ailleurs, certaines gens ont dans le regard une puissance magique telle qu'il leur suffit de porter les yeux sur quelqu'un, avec de bonnes ou de perverses intentions, pour que ce quelqu'un tombe sous l'empire du mauvais sort. Alors toutes les entreprises du malheureux échouent, les maux fondent sur sa tête dru comme grêle. Mais le mal a son préservatif ; l'effet de la *jettatura* est réduit à néant si l'on peut tourner contre l'homme aux sortiléges un objet affectant la forme de deux cornes. Le moyen le plus simple est d'utiliser le geste des enfants qui veulent mortifier un adversaire ; mais il a fallu inventer une amulette pour les gens formés aux bonnes manières, toujours avec la condition que j'ai indiquée. Vous savez maintenant pourquoi vous voyez dans les vitrines des orfèvres cette quantité de breloques en or ou en corail représentant, celle-ci une tête de taureau des plus haut encornés, celle-là un poisson dont la nageoire caudale se partage en fourche, ou cette autre une main qui n'ouvre que l'index et le petit doigt. Avec cela vous pouvez affronter les regards les plus transperçants et les incantations les plus abracadabrantes.

Une autre curiosité, c'est la boutique de l'illustre Romanengo, le confiseur qui remplit la Ligurie de la renommée de ses marrons glacés. Entrez ; vous verrez une salle plaquée de marbre blanc du haut en bas ; et peut-être aurez-vous, comme Alphonse Karr, l'heureuse chance de voir plier vos marrons dans une feuille d'un manuscrit inédit des Dialogues de Lucien entre Jupiter et Gobillardès.

Mais il est une occupation plus sérieuse qui conduit le voyageur dans la rue des Orfèvres. Au-dessus d'une arcade de magasin, une peinture appliquée contre la muraille est éclairée le soir par un petit falot qui se balance au bout d'un support en fer ouvragé. C'est la Madone de Siola. Dans toutes les rues de Gênes on rencontre des niches, des statuettes, des tableaux, mais rien n'approche de l'œuvre de Siola pour le mérite artistique ; les Gênois en font tant de cas, qu'ils proposaient jadis une sentinelle à sa garde. La vierge a les yeux à demi baissés et voilés par de longs cils ; la figure, vue à peu près de face, est limitée par un ovale d'une pureté de lignes inimitable. Le coloris est chaud, d'une gamme qui a du rapport avec celle de Raphaël. L'enfant Jésus que Marie tient dans ses bras est moins gracieux, il est un peu ramassé ; mais il se distingue aussi par des chairs potelées et par la puissance du coloris. Oh ! la Madone ! la Madone ! Je suis encore poursuivi par le velouté de son regard ! C'est bien à elle qu'on peut dire avec le Sir-Hasirim : « Vos yeux sont comme l'azur des piscines d'Hésébon, vos regards sont ceux des colombes. »

Pauvre Pellegro Piola ! Comme tant d'autres artistes, il a disparu au début de sa carrière. Celui qui promettait d'élever si haut l'art gênois au XVIIe siècle, celui-là est mort à vingt-trois ans, frappé par un assassin !

(Sera continué.) LOUIS REVON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Strabon *(Géogr. IV)* assure qu'une voie militaire traversait le pays des Salasses. Elle se bifurquait au camp des *Prétoriens* (Aoste). Celle de l'Alpe Pennine n'était accessible qu'aux piétons ; celle de l'Alpe graie était carrossable et continuait à travers le pays des Centrons et des Allobroges jusqu'à Vienne et Lyon. Les noms des villages où se trouvaient les stations et leurs distances respectives ont été conservés, mais avec quelques variantes, dans les différentes copies des itinéraires d'Antonin et de Théodose. Ce sont *Augusta prætoria, Arebrigium, Ad Publicanos, Mantala, Lemencum, Laviscone, Augustum, Bergusio, Vienna.* Le premier donne en outre un autre embranchement : *Darentasia, Casuaria, Bautas, Genabum, Equestrium, Lacum Lausonium, Orbam*, etc., jusqu'à Strasbourg.

Dans ces deux tracés, l'identité de plusieurs noms anciens et modernes est évidente, comme l'*Alpe grecque* ou le Petit-Saint-Bernard, *Aixme ; Lémenc*, *Aoste*, *Bourgoin*, *Genève*, *Lausane*, *Orbe*. Il ne s'agit que de vérifier les distances des points connus et de rechercher l'emplacement des autres.

La mesure, sur des cartes même les plus détaillées, est très inexacte dans les pays de montagnes, où il y a tant d'accidents de terrain. Je me suis procuré les itinéraires des bureaux du génie de Chambéry, d'Albertville et de Moûtiers. Mais les mesures des routes actuelles sont loin de représenter toujours les distances anciennes, même entre des points dont l'identité est reconnue ; car les routes ont subi tant de variations depuis un siècle. En outre, dans la montée du Petit-Saint-Bernard, le chemin actuel a quelquefois une pente de trente pour cent ; ce n'est donc plus la voie carrossable de Strabon.

Je dus renoncer bien vite à deux moyens qui avaient induit en erreur ceux qui s'étaient occupés antérieurement de ce travail. Il ne restait qu'une chose à faire : découvrir les vestiges des plus anciennes routes, en étudier l'ensemble et les détails, les mesurer sur place, et lorsque le résultat serait satisfaisant, en constater l'antiquité. La tâche était longue ; je dus me borner d'abord au pays des Centrons ; j'abordai plus tard celui des Allobroges, entre le Petit-Saint-Bernard, Vienne et Genève.

L'essentiel est de partir d'un point sûr. Et si le Petit-Saint-Bernard est évidemment l'*Alpis graia*, il n'est pas aussi facile de fixer le point de départ sur un plateau qui a près de cinq kilomètres. L'hospice actuel est de construction moderne, et les masures que baigne le lac créé par un des recteurs, ne sont pas assez caractérisées pour servir de base à une proposition historique. Le seul monument qu'on aperçoive de loin est un fût de colonne de 4 mètres 48 de hauteur, 37 de diamètre à la base, et surmonté d'une croix de fer. C'est un granit très quartzeux, veiné de mica. Or, cette roche n'est à découvert qu'aux environs de Pré-Saint-Didier, à près de 12 kilomètres plus bas, par une descente très rapide. D'où l'on conclut que le transport a dû être une affaire d'Etat et que ce pourrait bien être la *colonne-Jou*, sur le chapiteau de laquelle, au dire de Caton, une escarboucle représentait l'œil de Jupiter, d'où *columna jovis*. Mais elle n'a aucune inscription, ce qui n'est pas étonnant, car les inscriptions des colonnes se trouvent en général sur le dé du piédestal, excepté sur les bornes miliaires, dont la base cubique servait à les fixer en terre. Or, il ne paraît pas que ce fût ait formé un monolithe avec sa base ; il a les caractères d'une colonne plutôt que ceux d'un milliaire.

A plus de 30 mètres nord-ouest de la colonne, et sur le plus haut point du plateau, se trouve un trapèze dont la figure est ici représentée sur une échelle d'environ 1/1000e. Les mesures sont prises en dedans des murs. Les lignes noires indiquent les ruines, dans lesquelles on trouve des poteries romaines, des tuiles crues de couleur jaune, *tegula*, des festières cuites, *imbrex*. Les murs indiqués en lignes pointées étaient construits avec un appareil beaucoup plus grossier et ne contiennent pas d'antiquités. La base du trapèze fait face au vent de la Tarentaise.

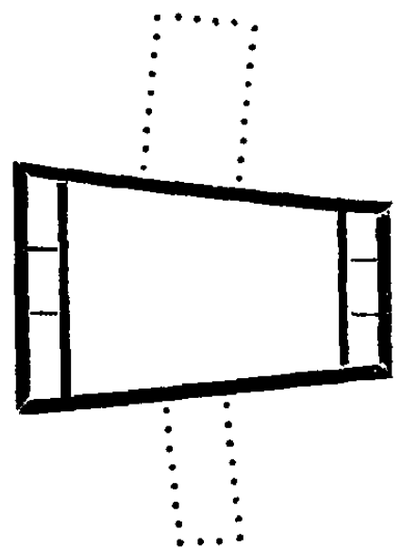

(Sera continué). DUCIS.

CHRONIQUE

Par arrêté ministériel, en date du 22 fevrier dernier, sont nommes membres du Conseil départemental de l'instruction publique de la Haute-Savoie pour la période triennale qui commence le 1er janvier 1861, les personnes dont les noms suivent :
MM. Granet, président du tribunal civil d'Annecy ;
Levet, membre du Conseil general ;
Boimond, id. id.
Lachenal, ancien gouverneur de la division d'Annecy ;
Replat, avocat, ancien depute, president de l'Association Florimontane ;
L'Inspecteur primaire délégué au chef-lieu.

—

On apprendra avec plaisir que M. Louis Revon, conservateur du Musée d'Annecy, profitant d'un conge qui lui a eté accorde pour faire un voyage artistique à Paris, est en voie d'effectuer plusieurs acquisitions importantes pour notre Musee, entre autres celle de deux beaux squelettes pour servir aux etudes anatomiques, de plusieurs animaux rares, etc.

M. Revon a aussi sollicite et espère obtenir du gouvernement plusieurs ouvrages precieux en faveur de notre bibliothèque.

—

L'Association Florimontane a reçu de M. J. Favret, attaché à la préfecture de la Haute-Savoie, les deux ouvrages suivants, dont il est l'auteur :

1° *Annuaire administratif, historique et commercial du département de la Haute-Savoie, pour* 1861.

2° *Guide des Maires et des Receveurs municipaux*, 3e edition.

—

On annonce comme devant paraître la semaine prochaine une *Statistique générale de la Haute-Savoie*, par M. Ch. de Picamilh, chef de division a la Prefecture.

—

La section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois a ouvert un concours pour la composition du meilleur *Manuel d'Apiculture*, ou *Traite sur l'éducation des abeilles*. Le prix sera de 250 fr., et les memoires seront reçus jusqu'au 15 juillet inclusivement.

—

Sans trop nous préoccuper des transitions, nous passons de la question des abeilles à celle des huitres. Les consommateurs, après avoir vu le prix de ces mollusques augmenter en raison directe de leur diminution en nombre et en volume, pourront désormais se rassurer Les essais d'huitrières artificielles, entrepris en 1858 par M. Coste dans la rade de Saint-Brieuc, sont passes maintenant à l'etat d'exploitation industrielle pour un grand nombre de points du littoral ; ainsi la baie d'Arcachon, la rade de Toulon, l'ile de Re se couvrent d'une population sous-marine qui promet des résultats magnifiques. Il suffira de citer un exemple : les huitrières etablies autour de l'ile de Re fournissent une moyenne de 600 huîtres par metre carre sur une surface de 630,000 metres.

Pour la chronique, J Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY. — IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO.

2me Année — N° 4 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 avril 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appelés Châtelard (suite), par M. A. Despine. — Quelques inscriptions recueillies en Savoie, par M. F. Rabut. — Archéologie : Voies romaines (suite), par M. Ducis. — Chronique.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LES CHATEAUX ET LOCALITÉS DE LA SAVOIE APPELÉS CHATELARD

(Suite)

Durant les XVIe et XVIIe siècles, et malgré les actes émanant de Charles III et d'Emmanuel-Philibert, la terre du Châtelard ne paraît pas avoir été possédée par leurs successeurs. Elle passa, si l'on doit en croire quelques manuscrits que j'ai consultés, dans les mains de la fille de Jacques de Savoie, qui serait entrée dans la maison d'Urfé. Une fille issue de cette alliance se serait mariée au comte de la Trinité de Bene, qui plus tard, accordant une de ses filles à Bertrand de Seyssel, lui aurait constitué en dot ses droits sur le Châtelard.

Je ferai remarquer que ces notes du chroniqueur doivent être erronées, Jacques de Savoie, comte de Romont, n'ayant eu qu'une seule fille, laquelle, née du mariage avec Marie de Luxembourg, épousa le comte de Nassau et de Viave (1).

Quoi qu'il en soit, on peut considérer comme certain que la seigneurie dont nous parlons avait passé aux mains de Bertrand de Seyssel, puisque divers actes en font mention, et notamment la transaction du 22 novembre 1586, Dufourd notaire, passée avec Bertrand de Gemilly, prieur et seigneur de Bellevaux. Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz et du Châtelard en Bauges, mestre de camp, général et cornette blanche de la noblesse de Savoie, fut aussi chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1618 (Grillet).

Quelques années avant cette époque, Bertrand de Seyssel et son fils Louis affectèrent la terre du Châtelard pour sûreté des reprises matrimoniales de Jacqueline de Chouvirey (2). Louis étant mort sans enfants, en 1615, sa veuve épousa Alphonse, fils de Pierre de Maillard, baron de Tournon. A ce nom savoisien se rattache le souvenir d'une fidélité d'autant plus digne d'éloges qu'elle fut plus rare. Pierre de Maillard, originaire de Rumilly, resta constamment et sans réserve attaché aux intérêts du malheureux Charles III et occupa une glorieuse place dans cette phalange des quarante gentilshommes savoisiens et piémontais qui partagèrent l'infortune comme les succès d'Emmanuel-Philibert. C'est en récompense de ses services que, élevé aux fonctions de gouverneur de Savoie, il obtint l'érection en comté de la seigneurie de Tournon. Alphonse de Maillard, bien que n'offrant pas une illustration aussi marquée, fut premier capitaine de l'escadron de Savoie (Grillet) (1).

Un procès en restitution de la dot de Jacqueline de Chouvirey ayant été intenté, Bertrand de Seyssel liquida cette créance à 5,100 ducatons de sept florins six sols pièce ; et pour garantir cette somme fixée par transaction du 3 avril 1618 Rochefort notaire, il obligea de nouveau la terre du Châtelard.

En 1618 et par acte du 5 décembre déjà mentionné dans le cours de cette notice, Bertrand de Seyssel ne pouvant acquitter sa dette envers la famille de Tournon, vendit la terre du Châtelard, au prix de 27,000 florins et 100 pistoles d'épingles, à Horace Bonfils, soit, pour lui, son ami à élire. Celui-ci fut Sigismond d'Est, marquis de Lans, qui, le 20 juin 1619, fit ériger en marquisat la baronnie du Châtelard. Cette seigneurie embrassait alors les neuf communes de Bellecombe, La Motte, le Châtelard, Aillon, Doucy, la Compôte, Jarsy, Ecole et Sainte-Reine.

Cependant, la dame de Chouvirey n'avait point encore obtenu paiement. Elle se pourvut au sénat pour être maintenue dans la possession du fief ; puis, par un acte du 19 juillet 1619, Bugnet notaire, elle traita avec le marquis de Lans, lui accordant trois ans de terme, avec faculté à la créancière de se mettre en possession des fonds et droits affectés par l'hypothèque.

Le marquis de Lans, n'étant pas plus exact que ses prédécesseurs à désintéresser Jacqueline de Chouvirey, vendit cette terre au prince Thomas, en date du 24 juillet 1624. Ce prince, cinquième fils de Charles-Emmanuel Ier dit *le Grand*, porta les titres de prince de Carignan, marquis du Châtelard en Bauges, etc.

(1) Blanc, tom. II, pag. 130.

(2) Les Chouvirey portaient d'azur à la bande d'or accompagnée de sept billettes d'argent : quatre en chef et trois en pointe (Guichenon). D'après un manuscrit, les armes de Chouvirey étaient d'azur à fleur de lys d'argent au centre. J'ignore s'il s'agit de la même famille.

(1) Cette maison portait d'azur à étourneau d'argent aux ailes déployées (armorial de M. Serand).

Il devint grand maître de France et général des armées de S. M. Vaillant capitaine, il fut néanmoins malheureux dans un grand nombre de ses entreprises. De sa femme Marie de Bourbon, fille du comte de Soissons, il eut plusieurs enfants dont l'un, Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, porta aussi les titres de prince de Carignan et marquis du *Chastelard* en Bauges. Un autre était Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, colonel général des Suisses et Grisons de France, gouverneur de Champagne et de Brie, qui épousa Olympiade Mancini, nièce du cardinal de Mazarin.

Thomas est le seul prince dont le souvenir ait été conservé dans ses anciens domaines, où un bâtiment assez considérable qu'il fit élever et qui subsiste encore à peu de distance du bourg, est toujours connu sous le nom des *Ecuries du prince Thomas*. La distance qui sépare cet édifice de l'ancien château nous permet de supposer que celui-ci était, déjà à cette date, complètement tombé en ruines. Etrange prestige qui entoure la dignité princière! je me rappelle les sentiments de crainte qui m'agitaient lorsque mon père me conduisait dans cette vieille demeure. Et singulière destinée des choses de ce monde, les écuries du prince Thomas formaient, deux cents ans plus tard, la demeure seigneuriale du dernier représentant de la famille héritière de toutes ces gloires.

Cependant le prince, pas plus que les marquis et barons, n'avait songé aux intérêts de la dame de Chouvirey. Entrée en possession des terres depuis 1622, elle et, successivement, Henry-François, puis Victor de Maillard de Tournon, les conservèrent jusqu'en 1665. Le premier portait les titres de baron du Bouchet, Bernex et Confignon; il fut capitaine dans les chevaux-légers: le deuxième, au titre de comte de Tournon joignit celui de marquis d'Alby, et après avoir rempli les fonctions de gouverneur du château et comté de Nice, de véadour général et capitaine de la première compagnie des gardes du corps, il fut créé chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1696 (Grillet).

Enfin, en 1665, après des retards prolongés durant 47 ans, les héritiers du prince Thomas s'occupèrent sérieusement de la dot de Chouvirey. Ces héritiers étaient Philibert de Carignan et Eugène de Savoie, comme l'établit une transaction du 26 septembre 1660, Claude Despine notaire. Néanmoins, vingt années s'écoulèrent encore avant une solution définitive, qui fut seulement consacrée par l'acte du 13 février 1685, Humbert notaire. Ce titre relate la sentence arbitrale du 22 décembre 1664 et le recours que l'héritier de Tournon avait présenté à Dufour de Rocheron, juge-mage de Savoie, pour obtenir une subhastation, « le recourant, disait-il, « ne pouvant être obligé de demeurer perpétuellement « en hypothèque. » De nos jours, ces monstrueux procès transmis de génération en génération ont, grâces à Dieu, presque disparu. Cela tient-il à l'esprit plus pratique de notre siècle, ou bien à une plus grande abondance de numéraire? A ces deux causes réunies probablement. Toutefois nous en retrouvons encore de rares exemples, et un de mes premiers travaux de stagiaire fut la reprise d'une instance nouée depuis dès plus de 80 ans entre la famille de Thorens-Sales et celle des comtes de Borringe-Genève.

En 1688 et le 21 octobre, sauf erreur, les princes de Carignan-Soissons prirent possession du marquisat du Châtelard; puis, le 4 février 1689, par acte Grinjon (ou Giacon) notaire, ils aliénèrent ce fief en faveur des frères Joseph et Paul de l'Escheraine qui, depuis lors, ont réuni dans leurs mains les deux principales seigneuries des Bauges.

La famille de Lescheraine a ultérieurement consenti plusieurs consignements entre les mains du souverain qui leur accordait investiture. Je puis notamment rappeler ceux faits par le président de Lescheraine en 1692, et par Pierre-Louis en 1735. Mais à cette époque la gestion des terres seigneuriales était l'objet de si peu de soins que le document dont je viens de parler semble avoir été ignoré des intéressés eux-mêmes: en effet, en 1758, le marquis présenta requête aux fins d'être restitué en temps et en entier contre *le défaut de ses auteurs*, disait-il, de s'être conformé au prescrit de l'édit du 10 avril 1734 qui obligeait tous seigneurs et possesseurs de fiefs, biens et rentes féodales, à les déclarer par articles et dénombrement dans un délai déterminé.

Quant au fief de Lescheraine, sa destinée fut moins agitée, sans doute à cause de sa moindre importance. Il ne constituait dans le principe qu'une maison forte inféodée à un certain *Mistralis*. Confisqué à son préjudice en punition d'un crime commis, il passa à Jean de Allevis qui, en 1439, en a aussi été dépouillé pour un crime. En 1440, inféodation en fut accordée à Barthélémy de Chabod, alors châtelain du Châtelard.

Les descendants de celui-ci, notamment un Jean et un Louis de Chabod, ont porté le nom de la terre de Lescheraine dont leurs descendants jouirent pendant près de deux siècles, en ayant reçu l'investiture en 1530. En 1682, Paul de Lescheraine fit ériger cette terre en marquisat. Vers 1700, la maison Posterla, alliée aux de Chabod, se rendit acquéreur de leurs droits; acquisition qui est rappelée dans un acte du 20 janvier 1704, Pillet notaire.

Cependant cette seigneurie ne tarda pas à rentrer au pouvoir des de Lescheraine, bien que j'ignore en vertu de quel titre; mais ces derniers se nommaient de Lescheraine de Blancheville.

Guichenon, dans l'indice armorial, faisant partie de son histoire de Bresse et Bugey, signale une famille de Lescherenne, modifiant ainsi l'orthographe usitée en Savoie, mais il ne rapporte pas leurs armes. Le même auteur doit encore, si je ne me trompe, expliquer l'origine des Blancheville (1).

Indépendamment des deux fiefs principaux dont je viens de retracer l'histoire, on trouvait dans les Bauges plusieurs rentes et biens féodaux d'importance secondaire. La plupart sont venus se réunir dans les mains des de Lescheraine, bien que, originairement, l'investiture en eût été conférée à des familles dès longtemps éteintes. Parmi celles-ci, je puis indiquer François d'Alby, Ugonetto d'Epernay, Giacomo della Compôte, Aynard de Leschaux, Gioanni Vittardi, etc.

La puissante famille des de Lescheraine a disparu dans les premières années du XIXe siècle. Peu à peu, le malheur des temps, les révolutions qui ébranlèrent la société dans ses bases les plus profondes, puis des spé-

(1) D'après un armorial non imprimé et dont M. Eloi Serand, auquel nous devons déja tant de documents précieux, a assuré la conservation, les Lescheraine portaient d'azur à bande ecolée d'or. — Les armes des Blancheville etaient d'or à l'ours *levé* en pied de sable (armorial Serand).

culations industrielles désavantageuses, avaient amoindri ses magnifiques domaines. J'ai connu le marquis de Lescheraine, dernier du nom; sa veuve doit exister encore à Saint-Pierre d'Albigny. Tous les biens ont été vendus. Mon père s'efforça, mais en vain, d'en sauver quelques débris et de les réunir autour de la vieille tour du Châtelard, seul jalon qui marque à notre génération oublieuse les grandeurs d'un temps passé. Avant peu d'années, le nom des Lescheraine, effacé par celui de leurs héritiers, les du Noyer, les de Chambost et les d'Aviernoz, sera inconnu dans ces pays où durant tant de siècles il régna en souverain.

Malgré le voisinage de ses redoutables voisins, le bourg du Châtelard avait su conquérir son indépendance et des franchises respectables par leur ancienneté. En effet, une patente du comte Edouard (quinzième prince de la dynastie de Savoie), du 9 mars 1324, accordait aux *vilains et manants* de nouvelles et nombreuses concessions, lesquelles furent renouvelées et confirmées le 17 janvier 1392, par la duchesse Bonne de Bourbon, veuve d'Amé VI dit le *Comte Vert*.

Mais, comme marque de l'ancienne servitude, des droits assez lourds étaient réservés aux seigneurs, et pour compléter cette notice il est peut-être utile d'en faire connaître quelques-uns.

Ainsi, les *indominieures*, à l'occasion du Châtelard, attribuent aux princes de Savoie:

« 1° Le Chasteau avec le Mollard et appartenances d'icelluy.

« 2° Deux chazals de maison audit Mollard.

« 3° L'éminage du bled qui se vend au Chastellard qui vallait pour l'hors une bichette froment et un quarton avoine.

« 4° Le banc du vin au moys d'apvril qui vallait deux « florins six deniers..... obolles.

« 5° Le prince perçoit des cordonniers qui travaillent « au Chastellard une paire de solliers payable à chaque « feste de Saint-Martin.

« 6° Il perçoit de chaque cordonnier s'il venddes escor- « ces rière le mandement dudit Chastellard trois gros; « et si l'on travaille ladicte escorce dans ledict lieu au- « tres trois gros.

« 7° Plus perçoit la moitié de la layde du sel de ceux « qui la viennent vendre audict Chastellard.

« 8° Plus appert que les bolangers doivent impost « estant taxé le pain.

« 9° Plus perçoit le jour des foires du Chastellard qui « sont au commencemeut de may, et en octobre soit la « Saint-Martin, la layde qu'est accoustumée percevoir « lesdicts jours qui peut arriver à six florins petit poids.

« 10° Plus le péage qu'est pour charge trois deniers « forts et pour chasque paire de bœufs s'en allant vers « le Genevoys quatre deniers forts; pour chasque mou- « ton et agneau cinq deniers et pour chasque vache s'en « allant contre le Genevoys ung autres denier fort: « et pour chasque chèvre autant, et s'ascensoit autrefois « florins 32, quelquefois plus, quelquefois moins.

« 11° Pour l'asle dudict Chastellard avec la banche « y estant rendoient annuellement 17 sols.

« 12° *Item* la montagne et bois de la Maladière qui « prend dès l'eau Chéran jusqu'à la montagne de *Ros- « sana* et les terres de ceux de Mont Tardier jusques au « pré *Favière*.

13° « *Item* les bois et montagnes situés vers Frassin « et tend depuis les terres de ceux du Chastellard de la « part de dessoubs et d'un rocq de dessoubs le Chastel- « lard jusques au nant de Malbuisson, sauf quelques « pièces de bois qui sont dans lesdicts confins qui appar- « tiennent aux héritiers de Jean Daricl et Aymonet Fras- « sin et Jean Regol qui sont du fief de mondict seigneur.

« 14° *Item* un grenier rière Escole dans la maison que « solloit être des Bernard dudict Escole, édiffié au- « dessus de ladicte maison pour y reposer le bled dudict « Seigneur.

15° « *Item* un moulin composé de deux moulins soubs « un même *Triet* sis vers le pont de la Maladière, iceluy « appelé le moulin d'Escorcheval avec leurs rivages et « appartenances avec un battoir proche ledit moulin. « Ledit moulin s'ascensoit quatre seytiers Froment.

« 16° *Item* mondict seigneur a le four d'Escole qui « s'ascensoit 22 sols.

17° « *Item* audit lieu certaine place qui solloit être « grenier dudict Seigneur.

« 18° Plus mondict seigneur a riesre Bellecombe un « placéage situé soubs le cimittière où soulloient estre « deux grandes arches de sapin dans lesquelles on re- « posoit le bled que l'on percevoit vers Bellecombe.

« 19° *Item* a riesre le lieu d'Arict autre placéage « proche le cimittière de la part du vent deux autres « grandes arches de sapin pour reposer le bled que l'on « perçoit riesre ledict lieu. »

Lesdites indominieures estant au commencement d'ung livre et au répertoire d'iceluy stipulé par Me Tessat, contenant 223 *feuillets, recouvert de basanne rouge sur ais de l'an* 1347. — *Et dans ung autre livre stipulé par Me Jacques Prodhomme de l'an* 1435 *qui contient* 113 *feuillets. — Et dans ung autre livre stipulé par ledict Me Prodhomme de l'an* 1437 *contenant* 218 *feuillets.*

Note sur les mesures anciennes du Chastellard.

1° Deux quartes valent une bichette à la mesure du froment.

2° Cinq esquelles valent une bichette: deux bichettes valent ung quartan froment: six quartans valent ung seytier.

3° Pour l'avoine, une razière d'avoine vault deux bichettes.

4° *Item*, une cornée vault troys bichettes et demy.

5° *Item*, un quartan avoine vault quatre bichettes. Six quartans vallent ung seytier à la mesure du Chastellard.

Une vaveine et ung quartan est le même.

Un seytier vault douze bichettes, sauf l'avoine qui double.

Tiré sur le livre de Me Charansonnex, contenant 383 *feuillets de l'an* 1488 *en la Chambre des Comptes.*

Pour animer les arides nomenclatures de chiffres qui remplissent cette notice, j'aurais désiré pouvoir recueillir quelques chroniques, quelques anciennes traditions: malheureusement mes recherches sont restées sans résultat. J'en excepterai toutefois une seule chronique rapportant que les ouvrages avancés de l'ancien château auraient été détruits par un éboulement miraculeux, analogue à la chute du mont Granier, qui ensevelit la ville de Saint-André et créa les abymes de Myans. Tout fait présumer que les possesseurs des fiefs, découragés par le mauvais état des ruines féodales, avaient depuis olngtemps cessé d'y résider. Paradin, Frissatus, Blanc et Grillet, restent ici pour moi des guides muets. Les

seuls souvenirs gardés de mon enfance sont l'existence de rares et vieilles armures, de peintures et porcelaines du Japon, puis une magnifique tête de cerf abattu peut-être dans le bois de la Maladière et dont quelques branches, sciées par un de mes grands oncles, s'étaient transformées en ornement des horloges de bois qu'il s'amusait à fabriquer. On me contait aussi que le maréchal Bugeaud, pendant la courte occupation du Châtelard, en avait égayé la monotonie en faisant, un jour de foire, cerner les avenues du bourg; alors usant du droit du plus fort uni à la galanterie française, il avait improvisé un bal peuplé de nos robustes montagnardes.

C'est à peine si vingt ans écoulés, depuis mon dernier pèlerinage au berceau de ma famille, permettent à ma mémoire d'en reproduire la physionomie. Je ne saurais donc mieux faire que d'emprunter les quelques lignes écrites en 1857 par une main amie, un autre enfant des Bauges.

« La roche qui porte le château a été vendue à L... « Entre les quartiers de rocs et les monceaux de ruines « éclaircies et déblayées à mesure que des constructions « nouvelles les peuvent utiliser, apparaissent de petits « tapis de gazon brouté par d'humbles bestiaux. Quelques bois taillis trop souvent rabattus, les coudriers, « les pins mutilés, les genièvres aux directions capricieuses, l'églantier et puis les ellébores en abondance « ont remplacé les fossés et les meurtrières. Là une « grande croix, surmontant les vestiges des grandeurs « périssables et presque disparues, s'élève sur la sommité culminante. Dominant le bourg, elle atteste une « protection plus efficace que celle de l'orgueilleux « baron. Ici la place où s'allumait le grand feu de la saint « Jean, autour duquel dansaient nos pères. De loin en « loin quelques pans de mur sont encore debout, mais « si rares qu'ils ne suffiraient pas à l'imagination pour « retracer l'enceinte. Lorsque toutefois le touriste « frappe du pied, il semble évoquer un esprit des siècles écoulés; un écho lointain résonne dans les voûtes « du castel antique. L'existence encore actuelle des vieux « souterrains, que la tradition populaire dit considérables, se révèle par un long murmure; comme aussi « l'escalier taillé dans le roc atteste les labeurs des fortes générations qui précédèrent la nôtre. Un usage « traditionnel conserve le souvenir des bourgeois « qui animèrent jadis le manoir. Le jour de Pâques, « après les vêpres, les jeunes gens du bourg dressent la cible d'honneur; et celui dont la carabine « favorise l'adresse rentre triomphalement dans le « bourg au son des violons : puis là hommage lui est « rendu par un repas homérique. Ainsi, lutte avec les « armes, inspirée par le seul point d'honneur, joyeux « hommage et souper pantagruelique, n'est-ce pas là « tout un reflet des anciens passe-temps réservés « au castel? En descendant vers Ecole, quelques « pierres indiquent encore au pied du roc le château de Montmayeur. Le Chéran, avec ses eaux bleues « et écumantes qui, à quelques kilomètres plus en « aval, se chargeront de paillettes d'or, anime là-bas le « moulin et la scierie. Si le regard est dirigé vers le « bourg, la maison Despine attire d'abord l'attention. « L'insouvenance irrespectueuse de ce siècle n'a pas « atteint encore cet ancien asile de la bonté et de l'étude. Des mains de cette famille à demi-seigneuriale, « continuant au nom de la religion une influence presque « féodale, cette maison a passé de fait à la commune « qui l'occupe par les écoles. Il faut qu'elle reste la « maison de tous, la maison des *enfants*, la maison des *consuls*.... Ainsi, ce même asile, où mon « père apprit à lire en même temps que monseigneur Turinaz sur les genoux du bon prieur, voit « encore la jeunesse du Châtelard accourir au son de ses « mêmes clochettes : les bonnes Sœurs amusent les enfants dans ce même préau où nos pères essayèrent « leurs forces; et les bruits joyeux des voix des enfants « éveillent les mêmes échos. Cependant le vieil édifice « conserve son ancienne physionomie; aucun replatrage moderne ne cache ses rides, les volets s'affaissent insensiblement sur leurs gonds; çà et là un lambeau de porte vient grossir la masse des débris; la « vigilance endormie de l'administration perpétue ce « laisser-aller aimé des poètes et des touristes. Les terrasses, où les vieux prieurs psalmodiaient leurs offices au milieu de orages révolutionnaires, s'effondrent « peu à peu en talus rapides; la pervenche et le serpolet, semblables à cette rude mais robuste nature du « tiers état, usurpent chaque jour la place qu'occupait « l'ancien parterre. Voici la grotte d'où ces hommes « pieux, s'abaissant aussi vers la fin de leur carrière, « prononçaient une prière d'adieu à l'heure du soleil « couchant. Voici la fontaine qui coulait pour eux; à « chaque pas leur souvenir ranime ces modestes retraites.

« ..... Nous ne trouverons plus au Châtelard les couleurs rustiques et patriarcales des anciennes Bauges. « On n'y voit plus d'exemple de cette fidélité à toute « épreuve imprégnée de l'ancien servage, par laquelle « les domestiques se *vendaient*, suivant leur expression : « le serviteur engageait sa liberté pour la vie; le maître « adoptait le serviteur comme membre de la famille. « Le dernier contrat de cette espèce s'est accompli « dans la maison Despine; et l'un de ses serviteurs infféodés s'est éteint, il y a peu d'années, comme « ungardien vigilant qui ne veut pas abandonner « les débris de la fortune de ses anciens maîtres. « La *capitale* affecte les allures de petite ville. Ses *lundis* attirent tout le canton. et tandis que le juge pro- « nonce ses arrêts, que la population affairée trafique, « cause politique, le verre à la main, toute maison est « devenue auberge, cabaret ou café. La civilisation du « XIXe siècle promène ainsi son niveau égalitaire jusque « dans le cœur des montagnes savoisiennes. Du sommet « de l'emplacement du château, la vue s'étend sur la principale vallée des Bauges, étranglée, pour ainsi dire, « par le bourg qui forme à peine une seule rue étroite. « A l'est s'élève la dent du *Trelod* (Charbon) où le « génie français plaça durant le premier Empire une « pyramide destinée à ses travaux trigonométriques, « et qui indique les vallées remontant vers Doucy, la « Compôte et Jarsy. A l'ouest domine le pic sourcilleux « de *Rossana* qui peut-être emprunte son nom à la « joyeuse couleur dont le dore chaque coucher de soleil; « au midi l'horizon est limité par l'*Arclusaz*, tandis qu'au « nord il court par-dessus le col de Leschaux vers les « montagnes qui entourent le bassin d'Annecy. »

(Sera continué). ALPHONSE DESPINE.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES EN SAVOIE.

Agen, le 25 mars 1861.

Mon cher Directeur,

En publiant dans votre bonne *Revue* les inscriptions modernes que j'avais recueillies à Annecy, pour prevenir la perte de ces petits monuments qui disparaissent plus aisément qu'on ne pourrait le croire communement, je vous ai promis de faire la même chose pour d'autres localites de la Savoie ; je viens aujourd'hui tenir ma promesse et vous en transmettre quelques-unes appartenant a la Maurienne.

I

La première que je vous signalerai comme inédite a été copiée contre le mur de la chapelle latérale à gauche dans l'église de la commune de La Chambre. C'est une indication de la fondation et de la dotation de la chapelle où elle se trouve, par un chanoine de la Tarentaise.

Oc (sic) *opus fecit fieri ven*[lis] *dns*
Petr. de Crolo curatus crofi Thn
- ecclie canonicus qui hanc capellam
fundavit, dotavit anno salutis
1532. 17. *julii.*

II

L'évêque de Maurienne, Pierre de Lambert, dont je vous ai parlé à propos de la cathédrale d'Annecy, a son tombeau dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne. L'inscription qu'il porte a été souvent reproduite, notamment dans Grillet, pag. 281 du IIIe volume; mais il y a sur la pyramide qui surmonte ce tombeau la légende suivante qui n'a pas été publiée :

PRAEFVIT DEVS PROFVIT

Et plus bas :

STAT TERRIS HOERENS OLYMPO

III

Le même prélat a fait placer dans le chœur de sa cathédrale des bancs à dossier qui tournent autour du chœur contre le mur. On lit sous la corniche de ces bancs une légende qui rappelle cette générosité.

Pour avoir cette inscription en entier, il faut aller en chercher un fragment dans la chapelle qui est à gauche en entrant dans l'église, la chapelle Gorrevod, où l'on a transporté une partie de ces bancs. La voici :

PETRVS LAMBERT SABAVDVS CAMBERIACVS EPISCOPVS MAVRIEN ET PRINCEPS AC DECANVS ECCLIAE COLLEGIATAE S.[ae] SYNDONIS CAMBERII ABBASQUE PATERNIACI NUNC MISERERE AB HERETICIS OCCUPATI AD CELEBERRIMI TEMPLI HVJVS DECOREM ET ORNATVM NVDOS PARIETES LIGNEIS SVBSELLIS APTISSIME CINXIT ELEGANTISSIMAQUE TABVLARVM CONSTRVCTIONE ANNO A CHRISTI NATIVITATE MDLXXVI INTER CAETERAS IMPENSAS PIE OFFICIOSEQUE CONTEXIT.

On y voit son titre de doyen de la chapelle du Saint-Suaire et d'abbé de Payerne qui était alors aux mains des calvinistes.

IV

J'ai copié la suivante chez le comte d'Arves; elle est gravée sur une pierre blanche au-dessous d'un écu aux armes de la famille Rapin. Les Rapin, originaires de Valloire, en Maurienne, portaient *écartelé au* 1. *et au* 4. *d'or à l'aigle de sable et aux* 2. *et* 3. *d'or à trois roses de gueules boutonnées d'or :*

IBI. JACET NO. D. (nobilis dominus) PETRUS RAPINI
DE CHOVDANA VOLOVII HV
JVS CIVITATIS ET TERRE COIS (comitis) COR
REARIVS. ET JVDEX QVI VIAM VNI
VERSAE CARNIS HUMNE. (humanæ) INGRES
SVS EST DIE 8[a] 9[bris] A 1579

et après la date un I et un B liés par un nœud. J'ai déjà rencontré ces deux lettres liées sur une autre inscription funéraire, aux armes de la famille Rapin, que j'ai publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* et qui porte la date 1587, assez rapprochée, comme on voit, de celle de notre inscription. Est-ce une signature ou une invocation à saint Jean-Baptiste, patron de la ville et du diocèse, dont on retrouve là les initiales, comme celles de Jésus I H S ou de la vierge M. dans d'autres inscriptions? Je crois à cette dernière hypothèse.

C'est à cette famille Rapin qu'appartenaient, suivant Grillet, Jacques Rapin, aumônier de la reine de France Catherine de Médicis ; son neveu Philibert Rapin, maître d'hôtel du prieur de Condé, décapité à Toulouse en 1558; et Paul Rapin de Thoiras, l'historien d'Angleterre, arrière-petit-fils du précédent.

V — VI

Pour le XVIIe siècle, je n'ai rencontré que cette petite inscription sur une croix de pierre dans la commune de Saint-Julien :

D. O. M.
COM[tes] (communitos) EREXIT
1636

et celle-ci sur un siége en bois de la forme d'un lion dont la queue sert de dossier, dans l'église de La Chambre, commune située à une lieue environ en deçà de Saint-Jean :

F. B. MARTIN
F. F. (fecit fieri *ou* fit faire)
1642

Je laisse aux savants le soin de décider si cette inscription est en latin ou en français. On trouve dans d'autres églises de la Maurienne des siéges de cette forme.

VII

J'aurais beaucoup d'inscriptions du XVIIIe siècle à vous donner, mais elles offrent en général si peu d'intérêt, que je me borne aux deux suivantes.

La première est gravée dans l'église cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, sur une dalle à droite après la chaire, près du pilier.

CI. GIT. ILLUSTRE
GEORGES DESALES
GRAND PRIEUR
D'AUVERGNE
DECEDE LE 12
OCTOBRE 1759

VIII

L'autre est gravée sur une dalle de marbre noir qui est aujourd'hui, avec bien d'autres objets, entassée dans une salle des cloîtres de l'ancien chapitre de Saint-Jean. Cette salle m'a été désignée sous le nom de chambre des Francs-Maçons. On y voit, entre autres objets, une série de panneaux sculptés et peints représentant la vie de saint Jean-Baptiste, qui paraissent être du XVe siècle et qu'il serait bon de ne pas laisser perdre ou pourrir.

Voici l'inscription :

D. G. M.
HIC JACET
FRANCISC. LAMBERT LASCARIS
E COMITIBUS VIMTEMILIAE
MILITUM TURMAE
QUOS DRACONES VOCANT
IN LEGIONE REGINAE
PRAEFECTUS
NOBILIS GRAECORUM IMPERAT. SOBOLES
VITAM
QUAM AB HEROIBUS
LUNGA PRINCIPUM SERIE TRADUCTAM
HAUSERAT
HEROI CAROLO EMANUELI ET PATRIÆ
TOTAM IMPENDIT
VIXIT ANN. LIII
MILITAVIT ANN. XXXIII
OBIIT ANN. SAL. M. DCCLIV
POST KALEND. MAII

Ce n'est pas le seul descendant de famille impériale qui soit venu mourir en Savoie. Les derniers représentants des Comnène sont aussi morts à Chambéry où ils cultivaient les lettres ou portaient le froc de saint François (1). L'un d'eux s'amusait à Chambéry, à la fin du XVIe siècle, à recueillir les inscriptions alors modernes du pays. RABUT FRANÇOIS.

(1) On trouve dans l'obituaire des Franciscains de Chambéry que j'annote en ce moment pour le public, et à la date du 17 juin, la note de la mort de Sigismond de Comnène qui commence ainsi :

Hac die hoc anno 1739° *obiit frater Sigismondus de Comnène ex stirpe imperatorum grecorum de Comnène.....* Voyez encore Grillet

ARCHÉOLOGIE

—

VOIES ROMAINES (1)

(Suite)

La colonne représenterait un angle carré avec l'un des appendices de murs pointés et une autre ruine à quinze mètres le long de la route. C'était un bâtiment carré de quinze mètres de côté. Sa position en face de la colonne ferait présumer que c'était un *fanum*, et le bâtiment oblong, l'habitation de ceux qui le desservaient. M. Roche, dans ses *Notes historiques sur les Centrons*, 1819, dit que de son temps on voyait encore un autre restant de colonne et une portion d'un chapiteau d'ordre corinthien. Il assure que l'un des bâtiments avait dû être construit en briques. On prétend aussi y avoir trouvé des monnaies; mais elles ont disparu à l'appât du gain.

En suivant la route actuelle, au nord-est, on traverse un *cromlech* de 220 mètres de circonférence. Il était composé de soixante *menhirs* d'un mètre de hauteur ; il en manque déjà quelques-uns.

A 70 mètres, toujours en suivant la route vers Aoste, les ruines présentent la forme de deux trapèzes inégaux ajoutés l'un à l'autre. Mais ici la base est placée en sens inverse de l'autre, pour garantir les grands côtés de l'orage provenant du Grand-Saint-Bernard par le col Ferret et le glacier du Carmet. Pour la même fin, l'entrée principale est garantie par deux murs collatéraux, à la manière des anciennes constructions des pays montagneux. Les appendices du premier bâtiment avaient probablement aussi la même destination. Toutes les ruines se trouvent répandues sur une longueur de trois cent cinquante mètres et à la hauteur de 2,186 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Je n'avais pas attaché d'importance aux édicules figurés par Peutiger dans les grands centres de la table Théodosienne ; mais je fus frappé de la ressemblance de ces figures avec les deux principales ruines que je venais de mesurer. A part la forme du trapèze, qui était destinée à garantir des plus forts courants, je trouvais partout une cour au milieu, des chambres et des corridors tout autour. Cette parenté architectonique se révélait encore, quoique avec quelques modifications, dans le *cavædium* du Virgile du Vatican et le *forum* d'une petite ville donnés par Antony Rich, ainsi que dans l'édifice placé au centre du camp romain qui s'étendait depuis le Viminal jusqu'à la porte Esquiline, d'après le dessin d'Alex. Donati (1). La plupart des temples étaient rectangulaires, quelquefois ronds; mais la forme carrée n'était pas inouïe, comme l'assure le même auteur. Nous en avons, du reste, un exemple dans le temple de Janus à Autun. Or, la position de la colonne-Jou, en face de ce que je présume avoir été un sanctuaire, est respectivement la même que celle de la

(1) Quelques erreurs se sont glissées dans les deux premiers articles. Ainis, à la page 14 (51e ligne), le compositeur a écrit *prieur* au lieu de *prince*. A la page 23, (2e colonne, 53e ligne), dans la nomenclature des noms, après *Arebrigium*, on a omis les suivants: *Ariolica*, *Alpis graia*, *Bergintrum*, *Axima*, *Darentasia*, *Oblimum*, *ad Publicanos*, etc.

(2) *Roma vetus et recens.*

statue et du temple de Jupiter-Capitolin, tels qu'ils avaient été restaurés sous le consulat de Cicéron (1).

Rassuré par ces rapprochements, je présentai l'ichnographie de tout l'ensemble, sur une échelle de 1/500e, au congrès scientifique de France tenu à Grenoble en 1857 : M. de Caumont, dont le jugement est d'une si grande autorité en cette matière, n'hésita pas à y reconnaître le faire romain.

La station romaine était trouvée. Ce ne pouvait être qu'une *mutation*, à cause de la rigueur du climat et de la difficulté des approvisionnements. On n'y découvre aucun vestige d'*agger* ni de *fossa* qui puisse indiquer le *castra stativa*. Rien n'empêche que les Romains y aient campé dans la belle saison ; mais les marques de tentes rondes et carrées qu'on y aperçoit ne peuvent guère être plus anciennes que les guerres de la République ou du premier Empire.

Quant aux autres corps de bâtiments dont l'appareil plus grossier révèle l'œuvre du moyen-âge, je les attribuerais volontiers à l'apôtre des Alpes, saint Bernard de Menthon. Les Sarrasins avaient poussé leurs incursions jusque dans nos montagnes (942). Hugues de Provence, roi d'Italie, les chargea de garder les principaux passages des Alpes du Nord contre son compétiteur Bérenger II, marquis d'Ivrée. Ils s'étaient donc cantonnés dans les Alpes graies et pennines. L'*hospitium* romain de l'Alpe pennine surtout, était devenu un repaire de brigands (2). C'est contre les horreurs qui s'y commettaient que notre saint compatriote, après avoir renoncé aux joies et aux espérances de ce monde, engagea une lutte de prières, d'austérités et de prédications, dont le triomphe devait amener l'établissement éminemment social des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, à l'époque la plus sombre du moyen-âge (968) (3). C'était comme deux rayons d'amour perçant au plus épais de la barbarie. Le zèle du réformateur s'étendit sur les diocèses de Sion, de Genève, de Tarentaise, d'Aoste, de Milan et de Novare, où les invasions des Arabes et surtout des Hongrois n'avaient laissé que des ruines de tout genre. Dans l'archidiocèse de Tarentaise, la piété reconnaissante a érigé vingt-cinq sanctuaires à ce bienfaiteur de l'humanité. Le remarquable monolithe de l'église de Saint-Marcel-sur-Moûtiers ne représente pas autre chose, selon mon opinion, que saint Bernard domptant le dragon infernal, et accosté des deux figures du vice et de la vertu.

Il faut avoir erré pendant la nuit au gré de la tempête et des orages, et joué vingt fois sa vie au milieu des lacs, des torrents et des précipices, pour comprendre ces monuments de gratitude (18 septembre 1844). Si vos pas égarés n'ont pu rencontrer qu'aux éclats de la foudre la maison hospitalière des bons religieux du Grand-Saint-Bernard, alors vous viendrez contempler avec amour, dans la chapelle historique du vieux manoir de sa famille, les précieux souvenirs de celui qui a sauvé tant de vies ; vous foulerez avec respect la terre qui l'a vu naître.

Depuis plus d'un siècle l'hospice du Petit-Saint-Bernard n'est plus administré par les chanoines augustiniens de Saint-Maurice ; un prêtre séculier était chargé d'y exercer la même hospitalité. Aujourd'hui que l'œuvre vient de subir de nouvelles modifications, on aime à interroger le passé, et ces traînées de pierres, muettes pour le voyageur affairé, sont éloquentes pour ceux qui s'exaltent au souvenir des gloires de la patrie.

Trois races et trois époques religieuses revivent dans ces ruines, le Centron, le Romain et le Burgonde ; le druide, le flamine et le prêtre catholique. Et quand à côté du cercle druidique et des monuments d'Auguste ou d'Agrippa, l'archéologie constate ce qui a pu être l'œuvre de saint Bernard de Menthon, l'amertume des regrets qu'inspirent les ravages du temps et des guerres, est tempérée par l'espoir que le foyer de charité allumé depuis neuf siècles par le héros des Alpes, ne s'éteindra pas encore sur cette nouvelle limite de deux grandes nations.

(Sera continué.) DUCIS.

(1) Grævius, III, 411, 575.

(2) *Montmélian et les Alpes*, 48.

(3) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, III, et X de la première série.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 4 avril, l'Association Florimontane a approuve les comptes du Directeur de la *Revue Savoisienne* et du Trésorier pour l'exercice 1860 Elle a entendu la lecture d'une Note très interessante de M. A Despine, sur une expérience de magnétisme.

Les dons et echanges déposés dans cette séance sont les suivants :

1° *Mémoires et Documents* publiés par l'Academie impériale de Savoie, T. II, 1861.

2° *Memoires et Documents* publiés par la Societé d'Histoire de la Suisse romande, T. XVII, consacré tout entier a l'étude savante de M. F. Troyon sur les *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*

3° Bulletins littéraires de la *Bibliothèque universelle* de Genève ; janvier, février et mars 1861.

4° *Revue du Lyonnais*, livraison de fevrier 1861.

5° *Revue des Alpes*, livraisons de février et mars 1861.

6° Rapport sur l'administration de la Societé de lecture de Geneve, pour 1860

7° *Le passé, le présent et l'avenir de la photographie*, par M. Alophe ; don de l'auteur.

8° *Annuaire administratif, etc. de la Haute-Savoie*, 1861, par M. Favret : don de l'auteur.

9° *Statistique générale de la Haute-Savoie*, 1861, par M. Ch de Picamilh ; don de l'auteur.

10° Deux volumes du compte-rendu de l'Academie des Sciences de Paris ; don de M Louis Calloud.

11° *Etrennes patriotiques ou Manuel du citoyen, dédié aux habitants du departement du Mont-Blanc*, 1793 ; Annecy, Durand imprimeur ; don de M Poulet Baptistin.

12° *Coup-d'œil sur le progrès*, par M. le chan. Favre ; don de l'auteur.

13° Diverses pièces sur parchemin, données par un anonyme.

14° Onze sceaux et empreintes, donnés par M. Bonnefoy, de Sallanches.

—

Le Musee d'Annecy a fait les acquisitions suivantes :

DONS.

M. Boucher de Perthes, à Abbeville. — 25 ossements fossiles et silex tailles des tourbières et des sépultures de la Somme ; 2 haches du diluvium ; 7 mémoires sur les silex tailles et sur la question de l'homme fossile.

M Potier, bibliothecaire et conservateur des antiques, à Rouen. — Masque en platre de Henri IV, d'après le masque original conservé au musee de Rouen.

M. Forgeais, à Paris. — 12 poteries du XIVe au XVIe siècle, trouvées dans la Seine et dans les constructions de Paris.

Institut national genevois. — Deux exemplaires de la médaille frappée a l'inauguration du chemin de fer de Lyon à Genève ; grande médaille du jubile triséculaire de la fondation de l'Aca-

démie de Genève ; bulletins de l'Institut ; 21 espèces de graines de plantes étrangères cultivées avec succès dans le bassin du Léman.

M Just, marbrier, à Annecy. — 12 marbres polis des environs d'Annecy.

M. L. C., à Annecy. — 48 espèces de gommes, résines, graines, fruits, etc. ; collection de produits chimiques.

M S., à Annecy. — Collection de produits végétaux.

M. James Revon, à Genève. — Aigle royal, empaille, sur un rocher ; appareil digestif du Canard double macreuse.

M. Garnier, à Annecy. — Œdicnème criard, pris en Savoie.

M. Alexandre Paccard. — 8 mineraux et alliages.

MM. Morel-Frédel, Bonnefoy, S , R , etc. — Empreintes de sceaux et de pierres gravees.

M. Auguste de Reydet, à Annecy. — Lampe arabe ; fruits de l'Algérie ; monnaies ; 2 caméléons ; curiosités.

Sœurs de St-Joseph, Annecy — Objets indiens : panier en palmier, éventail, chaîne en gomme laque, pendant d'oreille en terre dorée.

M. Claude Maniglier, à Annecy. — Monnaie de Constance, trouvee sous le pont Morens.

L. R., à Annecy. — Produits végétaux ; mineraux ; fossiles ; 3 peintures chinoises sur de la moelle d'Œschinomène ; cahier indien, etc.

D'autres dons ont déjà été mentionnés dans le *Moniteur de la Haute-Savoie,* entre autres ceux de MM. le chanoine Favre, J. Orsier, Rollier, Viridet, Poulet

ÉCHANGES.

M. Riocreux, conservateur des collections de la manufacture imperiale de Sèvres — Toutes les matières premières employees à la fabrication de la porcelaine ; montres de cuisson ; 2 assiettes en degourdi, avec leurs porte piece et la cerce d'encastage, assiette cuite ; grand medaillon en biscuit, de S M. l'Empereur.

Jardin botanique de Genève. — 8 echantillons de fruits exotiques, tissus vegetaux, etc

Le Musee recevra prochainement par voie d'echange : du Musée de Rouen, des moulages d'antiquites ; de la Chancellerie genevoise, les empreintes des sceaux de Genève, etc.

ACHATS.

Squelettes d'homme, de fœtus à six semaines, de chauve-souris, d'ouistiti, de chat, d'hirondelle, de grenouille, de vipère ; un œil de grande dimension, preparation en carton-pâte, du docteur Auzoux ; d'autres preparations anatomiques. — Animaux empailles : magot, sarigue, et une quinzaine d'oiseaux — Œufs d'oiseaux. — Nids de mesange rémis et de troglodyte. — Coquilles. Polypiers. — Fruits etrangers, échantillons de bois d'ebenisterie, etc.

—

Le Préfet de la Haute-Savoie, accompagné de MM. l'ingenieur en chef des Ponts-et-Chaussées et l'inspecteur des forêts faisant fonction de Conservateur, s'est rendu, mercredi dernier, sur le lac d'Annecy pour, inaugurer les essais de pisciculture que l'administration doit poursuivre sur les cours d'eau du departement

Des sujets provenant de l'etablissement d'Huningue, truites de grande espèce, saumons, ombres-chevaliers, apportes par des gardes venus exprès, ont eté deposes dans les parties du lac que ces gardes spéciaux ont jugées les plus propices.

C'est avec une vive satisfaction que nous constatons ces premiers essais, dont les resultats peuvent avoir une importance sérieuse pour l'avenir.

—

Bien que les fausses idées que l'on avait en France sur la Savoie commencent à se dissiper, il est toujours bon de faire voir que notre pays est depuis longtemps un pays avancé et plus avancé même, sous plusieurs rapports, que la plupart des départements.

Certains journalistes drôlatiques ont écrit et écrivent encore des voyages impossibles dans nos contrées ; et jusques a *Cham* qui a abusé de notre patience !..... Nous ne devons donc laisser echapper aucune occasion de prouver à nos compatriotes des 86 anciens departements que la Haute-Savoie et la Savoie sont pour le moins aussi dignes qu'eux de s'appeler FRANCE.

Voici un fait :

Là où la civilisation règne, l'esprit d'association règne aussi ; et l'on peut juger d'un pays par le nombre de sociétés qui y existent. Annecy, ville de dix mille âmes, possède :

1° *L'Association Florimontane,* que nos lecteurs connaissent ;

2° *La Société de musique,* qui compose la musique municipale ;

3° *La Société chorale ;*

4° *La Société philharmonique ;*

5° *La Société de Saint-Hubert,* dont les services ont pu être constatés par tous les chasseurs d'Annecy ;

6° *La Société d'Agriculture,* transformee aujourd'hui en *Comice agricole ;*

7° *Le Cercle du Commerce,* qui compte 100 membres ;

8° *La Société philanthropique,* institution admirable, qui compte 800 membres environ ;

9° *La Société pour l'extinction de la mendicité,* qui a soulage tant de misères tout en détruisant la fausse mendicité ;

10° *La Société de Saint-Vincent-de-Paul ;*

11° *La Société pour secours aux vieillards infirmes,* qui est en voie de formation.

Nous pourrions ajouter une douzième Société qu'il est question d'organiser, *la Société des Arts,* dont le but sera de repandre le plus possible le goût des arts libéraux, au moyen de réunions artistiques ou d'expositions.

La ville d'Annecy possède, outre les Societes que nous venons d'énumerer, beaucoup d'institutions de charité auxquelles l'esprit d'association a donné naissance ; nous pourrions citer aussi les salles d'Asile, la maison du Refuge, etc, etc.

Trouvera-t-on beaucoup de villes de 10,000 âmes en France qui puissent rivaliser avec Annecy ?

—

Nous apprenons par le *Pays* que des expériences viennent d'être faites en Angleterre sur un nouveau propulseur à l'usage des navires La *roue-disque*, comme l'appelle son inventeur, présente une sorte de paradoxe en mecanique navale. Il paraît impossible en effet que l'agitation de cette roue, plongeant en partie dans l'eau, en partie dans l'air, produise le moindre effet d'impulsion ; l'experience a pourtant fourni les preuves de la realité de cette puissance mécanique.

L'essai a eté fait sur la riviere de Blackwall, par l'inventeur M. Jean Aston. Un bateau à vapeur a file six nœuds à l'heure avec une depense de combustible inferieure à celle qu'aurait nécessite l'emploi de l'hélice ou des roues

Il est difficile de comprendre comment un simple disque vertical, formé d'une lame mince de métal ou de bois, peut adherer assez à l'eau pour produire un effet de propulsion très intense. Cependant l'adhérence des deux surfaces et l'effet de reaction qui en est la suite ont eté parfaitement etablis dans cette course d'essai. Le *disque-roue* avait près de 5 mètres de diamètre, il plongeait dans l'eau à 60 centimètres environ ; son epaisseur ne dépassait pas 40 millimètres ; il faisait au plus 47 revolutions par minute.

Avec les roues a aubes, la vitesse aurait éte de 7 nœuds au lieu de 6, mais on aurait dépense 40 % de plus de charbon. On peut installer plusieurs disques sur un même arbre de couche.

Voici, selon M Aston, les avantages du nouveau propulseur Il est moins expose que les roues a aubes à etre démonte dans une tempête ou un combat ; l'eau n'est nullement soulevee, et le navire n'entre pas en vibration ; comme l'action du moteur s'exerce rigoureusement dans le sens du navire, elle sera mieux utilisee et l'on pourra atteindre de plus grandes vitesses ; cette même action est continue et non intermittente ; il n'y a aucun remous ni perte de force. Le vent et les vagues auront moins de prise sur le *disque-roue ;* il fonctionne tres bien dans la navigation sur les canaux et les rivières peu profondes ; il pourra s'appliquer aux plus petites barques ; enfin il n'exige pas de moteur puissant et procure une grande economie de charbon.

On parle de reproduire à Paris les expériences faites en Angleterre.

—

Deux naissances très intéressantes viennent d'avoir lieu au jardin zoologique d'acclimatation.

La premiere est celle d'une pouliche naine, issue d'une jument shettlandaise et d'un étalon de Java, et qui n'est pas plus grosse qu'un jeune chevreau Rien de plus charmant que cette miniature de cheval

La seconde, un faon de la biche d'Aristote, remarquable par sa force et très alerte. Dès les premières heures de sa vie, il gambadait autour de sa mère, dans le parc où il se trouve, et attirait par sa grâce et sa gaite l'attention de tous les promeneurs. On sait que le cerf d'Aristote est la plus grande espèce des cerfs connus. Il est originaire de l'Inde.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant.*

Annecy, typ. Thésio

2me Année — N° 5 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 mai 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent etre affranchies

Sommaire — Causerie littéraire : *J'aime les morts*, par Arthur de Gravillon, de M. L Macon — Archeologie : Voies romaines (suite), par M Ducis. — Gênes (suite et fin), par M L. Revon. — Bibliographie : *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, par M. F. Troyon, de M. J. Philippe. — Chronique

CAUSERIE LITTÉRAIRE

J'AIME LES MORTS, *par Arthur de Gravillon* (1).

Pendant mon pèlerinage d'Outre-Rhin, je me trouvai un soir à Berlin, flânant le long de la *Lindenstrasse* qui est le boulevard des Italiens de la capitale prussienne. Comme je sentais l'ennui me gagner à la sourdine, et que, selon moi, s'ennuyer est chose merveilleusement insensée, je suivis les badauds et les badaudes qui se pressaient sous le péristyle de l'Opéra. Une affiche colossale conviait le *très honoré* public à la première représentation d'un ballet intitulé Zamoïda. Séduit par les promesses du programme, j'entrai comme les autres. et, bientôt après, j'étais assis dans une loge, enchassé entre deux honnêtes Berlinois qui portaient des lunettes et disaient des choses très convenables. A la vue de leurs profils arides. un spleen plus affreux que le premier allait m'envahir, quand la toile se leva au milieu des fanfares de l'orchestre.

Un essaim de danseuses vint tourbillonner devant la rampe et me fit oublier les mines refrognées de mes deux voisins.

L'héroïne de l'histoire, la belle et blonde Zamoïda, avait fait vœu de virginité un jour où, descendant de la montagne, elle allait glisser dans un précipice sans le secours inespéré d'une fée accourue à ses cris de détresse. Sa libératrice la baisa au front, fit quelques pirouettes devant elle et disparut. Le danger passé, la jeune Zamoïda oublia ses serments et se prit d'amour tendre pour un berger des environs qui était le plus beau danseur de sa bourgade. Enfin le jour des noces arriva. Villageois et villageoises, bambins et joueurs de violon accouraient tous pour célébrer la fête; des elfes, des nymphes et des sylphides folâtraient à l'envi sur la lisière des bois ; — seule, une fée ne partageait pas l'allégresse générale et se tenait à l'écart au pied d'un vieux chêne, la figure assombrie et les yeux courroucés.

Les danses allaient leur train, la joie rayonnait sur tous les visages, quand, tout-à-coup, un sillon rougeâtre traverse les airs. Aussitôt les rondes champêtres cessent, les rires éclatants se brisent, les ténebres envahissent la scène, et la fée, sous le costume de la mort, enlève la fiancée parjure et l'entraîne avec elle dans les nuages. Des éclairs rayent l'obscurité de serpents de feu, le tonnerre gronde, l'orage éclate. Saisis d'épouvante, gens de la noce et nymphes légères, paysannes et sylphides se sauvent pêle-mêle dans les coulisses ou disparaissent dans des trappes.

Je regagnai mon hôtel, poursuivi par le cauchemar de ce ballet lugubre. Pour éviter l'ennui, j'avais gagné la tristesse : aussi cette soirée laissa-t-elle dans mon esprit une impression profonde que le temps n'est jamais parvenu à effacer.

La lecture du dernier livre de M. Arthur de Gravillon a involontairement réveillé dans ma mémoire ce souvenir de Berlin. Au milieu de ces nombreuses publications à la mode qui racontent les moindres faits et gestes des héroines du demi-monde, au milieu de cette avalanche d'écrits immoraux ou frivoles qui couvrent de la même honte l'écrivain et le lecteur, ce livre m'est apparu comme la fée vengeresse dans le ballet de Zamoïda. A ces étranges débauches du cœur, à ces navrantes saturnales de l'esprit, il fait succéder de fortes et salutaires pensées; aux voix enrouées de l'orgie, il vient mêler une note grave, retentissante, solennelle. Aux oublieux, aux cyniques, aux corrupteurs, aux parjures, à tous les orgueilleux de livrée et à tous les empileurs d'écus, il montre un pâle et froid fantôme qu'ils n'osent pas regarder en face, car sa vue trouble leurs plaisirs, assombrit leurs fêtes et jette l'effroi dans leurs consciences.

J'aime les morts! tel est le titre du nouveau volume que M. de Gravillon a laissé en souvenir à un ami, au moment où il quittait Lyon pour aller habiter Florence. A vrai dire, c'est moins un livre qu'un assemblage de fragments détachés trouvant leur unité dans la pensée générale qui les anime : du reste, l'auteur en convient lui-même très sincèrement dans son épilogue. Cette œuvre n'en est pas moins recommandable et je la signale avec plaisir aux esprits cultivés, amoureux des

temporaines. M. de Gravillon possède la première des qualités que l'on doive demander aux écrivains de notre époque : il sait profondément haïr et franchement s'indigner. Il professe un souverain mépris pour tout ce qui est vil, commun, rampant, hypocrite, — servile !

La vigueur des âmes a tellement été ébranlée, depuis quelque années, par l'éclosion de doctrines imprudentes ou perfides, que je comprends sans peine les désespoirs de ce noble esprit et les paroles amères qu'il laisse parfois échapper.

Tous les écrivains honnêtes ne devraient-ils pas l'imiter et, se dépouillant de leur timidité, combattre hardiment le matérialisme, ce mal envahisseur de notre siècle ? Tous les cœurs généreux ne devraient-ils pas s'unir pour lutter sans trêves ni défaillances, dussent-ils même ne recueillir que les railleries de la foule et les outrages des sots ? Le soldat courageux ne demande pas : Quel est le nombre de l'ennemi ? mais : Où est l'ennemi ? De même, le critique loyal ne doit jamais, en parlant d'une œuvre, se demander : Quel est le nombre de ses lecteurs ? mais : Quelle est la moralité de ce livre ? quelle est sa valeur ? quelle est sa vertu ?

Il n'est malheureusement que trop grand le nombre de ceux qui pensent que le succès légitime tout ; le nombre des écrivains qui, pour parvenir, trouvent tous les moyens bons et le scandale le meilleur de tous ; le nombre de ces lecteurs complaisants, vrais moutons de Panurge, qui achètent un livre parce que *tout le monde le lit*. Esprits dociles qui acceptent la tyrannie de quelques romanciers en vogue ! Cœurs chancelants qui ne veulent pas le mal, mais n'ont pas assez d'énergie pour le repousser !

Certes, ce qui fait le plus défaut à notre époque, ce n'est pas l'idée, c'est la force de soutenir l'idée une fois reconnue vraie, c'est le courage de la conviction, et ce caractère qui ne serait qu'un malheur dans la vie littéraire, devient une calamité dans la vie publique. Le jour où, dans le domaine intellectuel, la foule voudra penser et réfléchir au lieu d'accepter sans contrôle l'opinion générale ; le jour où le lecteur s'informera si le livre qu'il va commencer est bon au lieu de se soucier si *tout le monde* le lit, ce jour-là, dis-je, la nation aura fait un pas immense. Pour faire d'un homme un bon citoyen, il faut commencer par en faire un penseur, et, comme le disait dernièrement un publiciste distingué, « la vraie liberté repose bien moins sur le suffrage universel que sur l'éducation universelle. »

Mais je reviens à mon sujet un instant oublié.

« Convenez, nous dit l'auteur, qu'il est des temps obscurs où il fait bon se tourner vers les morts ? Au moins trouve-t-on la paix dans leur silence, le calme dans leurs ténèbres. Certaines époques ressemblent à des nuits agitées de cauchemars ; mieux vaut se lever et aller prendre l'air sur une tombe que d'étouffer dans son lit. On a toujours son siècle sur le cœur, plus léger ou plus lourd, selon ce qu'il y a de pur ou d'abject dans l'atmosphère du temps : voilà pourquoi je vais parfois faire un tour du côté des morts. »

Ces lignes résument la pensée dominante du nouveau volume que M. de Gravillon vient d'ajouter aujourd'hui à ses *Elévations*, publiées il y a quelques mois.

Dans le premier chapitre, intitulé *L'...*

dans les rousses vapeurs du matin » et s'en va rêver « à travers les prairies désertes et les bois perlés de rosée et de chants d'oiseaux. » Il assiste, avec enchantement, à ce réveil de la nature qu'il nous dépeint avec une suavité exquise et avec des couleurs du meilleur aloi. Mais un bruit soudain arrache le poëte à ses rêveries. « Des pas résonnent dans le chemin ; des formes se profilent par-dessus la haie. Secoué dans son drap noir, c'est un mort qu'emporte la troupe funèbre. Les chants viennent de commencer, et déjà ils se perdent par lambeaux dans les détours d'un mélancolique éloignement. »

L'effet de ces quelques pages, — j'allais dire de ce tableau, — est saisissant. La mort, cependant, apparaît moins triste au milieu du riant paysage qui l'environne. Il semble que l'auteur ait voulu ménager ses lecteurs et ne pas trop les effaroucher, dès le début, en déroulant trop tôt à leurs yeux les sombres et austères images de ce drame mystérieux : aussi feront-ils comme moi, ils suivront l'humble corbillard du pauvre jusqu'au champ du repos et, de là, passeront au chapitre suivant.

Plus loin, nous sommes à Francfort, dans l'ancien cimetière de la patrie de Goëthe, aujourd'hui transformé en jardin public où « circulent de tranquilles promeneurs amants de l'ombre et confidents du silence. L'eau chante au bassin de la fontaine ; le sable brille dans les allées contournantes ; les arbres se penchent en tous sens, comme dans le mouvement d'une fête, les uns chargés de fruits vermeils ou de fleurs allanguies, les autres massant dans les coins leurs épais feuillages, ou grêles se découpant sur un grand ciel d'azur. Aussi, dès l'abord, n'entend-on que gais propos, ne voit-on que souriantes figures. Si l'on écarte, cependant, au hasard de son passage, quelqu'une des branches abaissées sur le sol, grandes mains qui semblent s'étendre pour bénir, on distingue... Est-ce possible ?... Partout des sépulcres, des urnes funéraires, des colonnes brisées, des croix noircies, des statues renversées. »

Je ne suivrai pas l'auteur dans toutes les réflexions que lui suggère cette découverte inattendue, car il faudrait citer entièrement ces pages éloquentes sur l'antithèse de la vie et de la mort.

Elle et lui, délicieux petit poëme qui se noue « aux champs, sous le ciel de mai et par un beau clair de soleil, à cette heure matinale où les futaies s'emplissent de chansons et de lumière, où les feuilles humides pendent comme des lèvres et où les haies poudrées de fleurs, mouchetées de mûres, retirent doucement leurs ombres de la surface des prés.

— « Elle passe près de lui. *Elle ?* la jeune fille qu'on ne rencontre qu'une fois dans le sentier de la vie. *Lui ?* vous, si vous avez vingt ans. »

Longtemps, ils se poursuivent « par les bois, les vallons, les collines aux sentiers contournant sur leurs pentes ainsi que les lacets d'un corsage vert. » Ils s'aiment, mais leur bonheur n'aura duré qu'une saison, la saison des marguerites et des roses.

L'hiver est arrivé.

— « Elle passe près de lui. Elle ? la pauvre femme que l'on porte en terre, toute roidie sous le froid de la mort. Lui ? vous, s'il vous reste un souvenir ! »

Viennent ensuite : *A bas les masques ; l'Avare et son*

plus longs développements. Mais un des chapitres les mieux réussis et que n'eût pas craint de signer Hoffmann, le maître des fantaisistes, est celui que l'auteur a ainsi nommé : *A la voile !*

Sur les bords d'une flaque d'eau verdâtre et moirée de reflets nocturnes, une troupe de hideuses lavandières plongent dans l'eau, frappent et tordent un linge immense. Peu à peu l'étoffe blanchit, devient lumineuse et éclaire les visages de ces femmes sinistres. Un changement miraculeux s'est opéré. L'éclat du linge, en grandissant toujours, n'illumine plus de repoussantes figures, mais rayonne sur des têtes de femmes belles comme des anges et souriantes comme des saintes. Elles déploient le linge tordu dont elles forment une voile immense. Un vaisseau mystérieux s'approche et une foule de passagers jusqu'alors invisibles, revêtus d'habits de fête, envahissent le pont du navire et entonnent un chant de triomphe. Le vent enfle la voile déployée par des anges ; le navire s'éloigne du rivage ; les montagnes s'effacent devant les immensités brumeuses de l'Océan, et le mot INFINI se lit éblouissant à l'horizon !

L'auteur a obtenu l'effet qu'il voulait atteindre, mais l'originalité de l'idée n'eût pas suffi sans la simplicité et l'austérité qu'il a su donner à la forme. En écrivant cette fantaisie étrange de la même manière que le sont quelques autres pages de son livre, M. de Gravillon eût manqué le but en l'outrepassant.

Quelques littérateurs de notre époque traitent absolument leur style comme les dames chinoises traitent leurs pieds : ils le martyrisent par coquetterie. Que l'auteur de *J'aime les morts* y prenne garde, car, souventes fois, je l'ai surpris en flagrant délit, rôdant sur les frontières du Céleste-Empire. Mais le mal est bien facilement réparable tant que la grande muraille n'est pas encore franchie, et il est du devoir de la critique de lui crier, en sentinelle vigilante : On ne passe pas !

Jusqu'à présent je n'ai parlé que du poète : reste maintenant le philosophe. Si l'auteur détourne ses regards des vivants pour les reporter avec amour sur les morts, il est deux façons de mourir qu'il condamne spécialement : le suicide et l'exécution. Il les place toutes deux dans la catégorie du meurtre et les fait tomber sous le coup du commandement sacré : *Tu ne tueras point !* Tout le sang violemment répandu lui est également odieux et il détourne ses regards avec la même horreur de la cervelle fumante du suicidé ou du panier rougi du bourreau ! Plus loin, il nous démontre l'impuissance des doctrines humaines à satisfaire à toutes les exigences de notre cœur et de notre esprit ; il ne voit que contradiction dans l'homme et trouve qu'il n'y a unité qu'en Dieu. « Vous ne savez pas voir Dieu, nous dit-il, les fausses imaginations des hommes vous l'ont troublé comme troublent le soleil les fumées et les miasmes stagnants dans l'atmosphère des cités. » Et pour le voir, il nous enseigne la loi d'amour. « Le cœur qui aime, c'est le ciel ; le cœur qui hait, c'est l'enfer. Nul autre mystère. Il ne vous est pas nécessaire de mourir pour savoir où vous irez ; vous irez là où est votre cœur. »

Certes, s'il y a, dans notre France, une philosophie nationale, c'est le spiritualisme. M. de Gravillon appartient à cette école et nous devons nous en réjouir à une époque où le vieux matérialisme se réveille sous de nouveaux noms et où tant de jeunes et vaillantes intelligences se coalisent pour inoculer ses doctrines dans l'esprit de la nation. Relever la foi en Dieu et l'idéal, lui prêter l'aide de ses forces quand elle est chancelante, n'abandonner à la raison que ce qui rentre réellement dans sa sphère, est une tâche assez noble, une mission assez belle pour un écrivain, surtout quand il s'agit des destinées intellectuelles de son pays. Et, pour atteindre ce but, l'auteur des *Elévations* a suivi un chemin peu fréquenté ; il l'a fait en humiliant ce que tant d'autres glorifient et divinisent — le corps !

Aujourd'hui qui donc aime les morts ? Qui conserve encore, dans un coin de son cœur, le pieux culte des souvenirs ?

Les morts vont trop vite, et notre génération a bien d'autres soucis, d'autres pensers, d'autres préoccupations pour aller s'attrister sous les saules des cimetières.

Quelle religion plus douce, cependant, que la religion envers les morts ? Quel culte plus noble, plus pur et plus désintéressé ?

L'amour ! mais où donc est-il avec ses ravissements et ses douleurs, ses illusions et ses ruines, ses rires du matin si tôt chassés par les larmes du soir ?

La gloire ! mais il est si difficile de l'aborder franchement au milieu de son noir cortége de jalousies, de haines, d'angoisses, de tortures, d'enivrements passagers et de déceptions éternelles, que l'on ne sait vraiment pas s'il vaux mieux implorer ses faveurs ou mériter sa disgrâce ?

La patrie !... mais, pour beaucoup d'entre nous, ne vit-elle pas depuis longtemps dans le culte des morts ?

LOUIS MACON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Nous donnons ici la forme de la principale ruine décrite à la page 30, sur la même échelle et dans la même figuration que celle donnée plus haut (page 24).

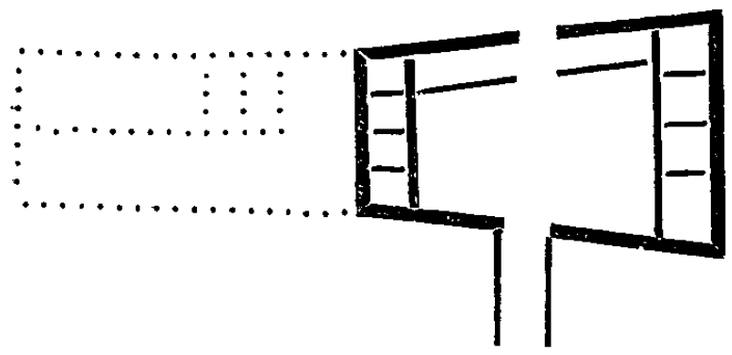

Ces ruines, dont nous avions conservé, en 1792, la partie qui s'appuie au versant savoyard, ne nous appartiennent plus depuis la convention du 7 mars 1861. Le haut patronage dont jouissent aujourd'hui les études archéologiques nous fait espérer que cette nouvelle division de territoire ne sera pas un obstacle aux recherches ultérieures, dont le champ est loin d'y être épuisé. Car je ne doute pas que des fouilles plus complètes ne puissent enrichir un musée. Il n'est même pas impossible qu'elles n'amènent quelques changements dans les figures que j'ai données.

Tous les plateaux de l'alpe graie étaient autrefois oc-

cupés par la race gauloise des Centrons, qui avaient même laissé leur nom aux *alpes centroniques*. Le *saltus graius* n'en était qu'un passage. (1) La race ibéro-ligure des Salasses, acculée pendant quelques années au pied des montagnes par la conquête romaine, n'a pu y faire des établissements considérables avant son extermination par Terentius Varro. (2)

Les noms des anciens villages près desquels s'établirent les stations romaines, viennent à l'appui des géographes grecs et romains *Arebrigium* des Alpes est de la même famille celto-kimrique que l'*Arebrigium* des Belges sur les bords du Rhin, que l'*arebriginus* des Eduens. De même notre *Ariolica* a une parenté linguistique avec l'*Ariolica* du Jura entre les Helvètes et les Séquanes, avec l'*Ariolica* des Bramovices entre la Loire et l'Allier, avec l'*Ariolica* des Rhêmes sur l'*Axona* (3). La *Duria* qui traverse ces deux villages a le même radical que les deux *Duron* des Centrons.

Il serait facile de pousser plus avant ces comparaisons ethnographiques, d'après les travaux de Grégoire, de Legonidec, de Pictet, de Thierry, de Jehan, etc. Mais elles se rattachent à un autre mémoire.

La limite entre la province de Ligurie et celle des Alpes graies et pennines n'a dû être portée au point culminant du passage, vers la *colonne-Jou,* qu'à la nouvelle division des provinces sous Constantin, lorsqu'il sépara les deux préfectures des Gaules et de l'Italie. Le fait de la rénovation et de l'agrandissement de l'*hospitium* romain (partie pointée de la figure), par saint Bernard de Menthon, qui était entré dans le clergé d'Aoste, explique l'extension des limites de ce diocèse dans ces temps de trouble, et la conservation de l'hospice, même après sa translation sur le territoire de Tarentaise.

L'itinéraire d'Antonin réunissant toutes les distances entre *Arebrigium* et *Bergintrum* en 24 milles, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les deux anciens villages gaulois du versant italien, pour établir la concordance de cet itinéraire avec la table théodosienne qui donne les distances intermédiaires de *Bergintrum* à *Alpis graia*, XII milles, j'y reviendrai plus loin — d'*Alpis graia* à *Ariolica*, VI milles. Les vestiges de l'ancienne voies descendent à gauche de la route actuelle par une pente assez modérée, et après avoir longé quelque temps le ruisseau qui sort du lac Verney jusqu'à sa jonction avec celui qui vient du mont de la Basse, elles font un détour pour éviter le passage actuel si dangereux du Pont-Seran, et arrivent en face de la Thuile. J'ai mesuré cet espace en longueur de parcours, d'après les données de Vegèce sur les étapes militaires romaines (4). Un mille romain devait être parcouru en 16 minutes *pleno gradu*, en 20 minutes *gradu militari*, même dans les terrains montueux, avec l'équipement, dont la charge pouvait monter à 60 livres.

Il y a en effet deux heures de marche ordinaire entre la ruine de la station romaine du Petit-Saint-Bernard et le village de la Thuile. Tout le cercle de forêts et de montagnes qui encadrent ce bassin s'appelle encore les *Arioles*. Le centre *Ariolica* a été détruit par le torrent de la Doire, et à côté s'est élevé le village actuel de la Thuile.

De là à *Arebrigium* il devrait y avoir VI milles, et nous aurions les XXIV milles entre *Bergintrum* et *Arebrigium* donnés par Antonin. Et de fait, en suivant encore sur la rive gauche, les vestiges de l'ancienne route, couverte en partie d'un *névé* formé par les avalanches du Cramont, on mesure la même distance jusqu'à l'établissement thermal de Pré-St-Didier. Et les distances d'Aoste, *Augusta prætoria*, qui est un point fixe, hors de discussion, ne permettent pas de placer *Arebrigium* ailleurs qu'à *Pré-Saint-Didier*. Mais la table théodosienne donne XVI milles. Il me semble que c'est moins une erreur de fond qu'une faute de copiste. La plupart des noms de stations sont à l'accusatif, comme point de tendance. La plaque romaine devait donc porter ARIOLICAMVI ou ARIOLICASVI au pluriel, comme aujourd'hui les *Arioles*. Les caractères différents de la copie du XIIIe siècle, déformés encore par celle du XVIe, ont reproduit ARIOLICAXVI (1) Avec cette explication, les deux derniers caractères VI expriment la distance réelle et tous les textes se trouvent d'accord.

Je laisse à la Société académique du duché d'Aoste la suite de ce travail, qu'elle m'avait engagé à achever, dans une première communication (séance du 27 avril 1857); et je reviens au plateau du Petit-Saint-Bernard pour continuer cette étude sur le versant français.

DUCIS.

(Sera continué.)

(1) Strabon IV. Ptolémée III Pline III, 20 XI, 42 XXXIV, 2.

(2) Dion Cassius LIII Appien XVII.

(3) Itineraires d'Antonin et de Theodose. Dictionnaire de géographie ancienne publie dans l'*Annuaire de la société des antiquaires de France,* 1850 Eumène, *Grat Act.* VI

(4) Veget, *De re militari*, I 9, 19, 27.

GÊNES

(Suite et fin)

C'est une charmante promenade que l'Acquasola. Elevée sur une terrasse, elle s'entoure de villas et de jardins par-dessus lesquels la vue plonge sur le cercle des fortifications et sur les collines. Plusieurs allées d'acacias, séparées par des haies de peu de hauteur, partagent la promenade en voûtes de verdure. Au milieu, un bassin donne de la fraîcheur à un groupe de saules pleureurs et de platanes.

A l'extrémité s'élève la Villetta di Negro, sur un mamelon au bas duquel tombe en une large nappe la cascade de l'Acquasola. Les itinéraires s'extasient sur les merveilles de la villa. La seule chose un peu remarquable que j'y aie trouvée, c'est un bas-relief grec figurant un combat d'Amazones coiffées du bonnet phrygien; puis une collection de gravures anciennes, entre autres un certain nombre d'Albert Dürer et de Mamalucke avant la lettre. La « magnifique collection de plantes exotiques très rares » dont parle le *Guide de Gênes* se résume en un jeune poivrier qui essaie de pousser dans un vase; le reste peut se voir sur n'importe quelle fenêtre de lingère. La « vue splendide » consiste dans un panorama très étendu, il est vrai, des toits de la ville; mais je défie le télescope le plus Dolon, le plus Babinet possible, de découvrir dans toute cette surface autre chose que des tuiles et des cheminées. Enfin, la « belle grotte » mentionnée dans

(1) Voyez pour les variantes une note de Muratori dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France,* 1850, p 253.

le même guide mystificateur est un grand trou sur les parois duquel on a collé des stalactites en les gâchant avec du plâtre ; pour se lancer dans la féerie, on a enchâssé dans la pâte des fragments de miroir.

Je me console de cette déception en allant visiter le palais Brignole-Sale, où se trouve la plus belle des galeries de tableaux formées par les grandes maisons gênoises. Le visiteur a toute facilité pour jouir des richesses artistiques du marquis Brignole-Sale et pour s'arrêter où bon lui semble sans être poursuivi par l'ombre d'un cicerone, grâce à un ingénieux système que je voudrais voir établi dans tous les musées : dans chaque salle on trouve déposés sur les consoles plusieurs exemplaires d'une tabelle indiquant la dénomination du salon où l'on se trouve, les noms des artistes et la description succincte de chaque œuvre. Pourquoi ne pas employer quelque système analogue dans nos galeries publiques ? La vente des catalogues y perdrait peut-être, mais l'instruction et l'agrément du visiteur y trouveraient assurément leur compte.

Parmi les peintures remarquables, notons quelques œuvres de Pellegro Piola, l'auteur de la fameuse madone de la rue des Orfèvres. Dans la Ste-Famille, où figurent la Vierge, saint Joseph, sainte Anne, et Jésus à qui le petit saint Jean présente un papillon, Piola a suivi avec talent la manière de Raphaël dans le modelé et le coloris des chairs ; les mains seulement laissent à désirer. Mais comme cette tête de Marie surpasse les autres en expression de douceur ! que de grâces l'artiste a répandues sur la figure de la vierge d'Israël ! — Le saint François d'Assise adorant la croix, par Bernard Strozzi dit *il Cappuccino,* a dans le coloris quelque chose de sévère qui sied bien à ce saint amaigri, couvert d'une robe de bure et ouvrant dans quelque vision extatique ses mains où apparaissent les stigmates. — Les scènes se suivent et ne se ressemblent pas. Rubens, lui, n'a su que faire de l'ascétisme et s'est appliqué seulement à initier les amateurs aux détails de son bonheur domestique ; il s'est peint occupé à caresser l'obèse madame Rubens ; c'est naïvement exprimé, c'est même quelque peu réaliste et le dessin n'offre pas toujours des lignes gracieuses, tant s'en faut, mais il y a là-dedans une magie de coloris qui fait oublier tout le reste. — Comme contraste de la palette rutilante avec les tons froids et verts, nous trouvons une Sainte-Famille, du Pérugin. Le maître de Raphaël rappelle encore le moyen âge par l'air gauche de ses personnages, par l'étude minutieuse des ornements et des lointains. Ces défauts sont rachetés par le talent qu'a mis le Pérugin à peindre la tête de la Vierge, délicieuse de finesse.

Il faudrait citer encore les toiles du Dominiquin, de Caracci, de Maratta, de Bassano, d'Andrea del Sarto, du Grechetto, d'Holbein, de Guercino, du Caravage et une foule d'autres, car la galerie abonde en grands noms et en grandes œuvres. N'oublions pas de mentionner en terminant le portrait équestre du marquis Brignole, par Van Dyck. Au rebours de l'effet produit au musée de Turin par le tableau d'Horace Vernet, où l'attention se portait sur la monture aux dépens de son maître, on oublie ici un gros cheval pommelé qui semble avoir été copié sur les modèles des quadriges antiques ; ce qui attire immédiatement le regard, c'est la figure du cavalier. Van Dyck a réussi à merveille à la faire ressortir en clair en costumant son personnage d'un pourpoint de velours noir noyé dans un fond sombre ; les accessoires s'éteignent avec un art infini ; l'attention se concentre sur le puissant relief d'une tête pleine de noblesse, traitée avec les tons chauds et naturels du maître flamand.

Il est facile de comprendre comment Gênes ne possède pas un musée public : les collections particulières, ouvertes complaisamment aux étrangers, y suppléent ; et d'ailleurs il n'est pas une église, quelque petite qu'elle soit, qui ne présente des ouvrages de mérite. St-Etienne, par exemple, possède un tableau célèbre, la lapidation du saint qui a donné son nom à l'Eglise. Deux artistes de génie ont travaillé à cette grande toile. A la partie inférieure de la composition, le second plan est occupé par une foule de spectateurs avides de voir mourir le premier martyr, et l'accablant sous les pierres. Au premier plan est le jeune diacre, la figure rayonnante, car il voit déjà les cieux s'entr'ouvrir pour le recevoir. Cette partie est due au pinceau de Jules Romain. Au-dessus est la portion dessinée par Raphaël : le Père éternel, arrivant des profondeurs de l'infini, apparaît sur un nuage ; devant lui est Notre-Seigneur, entouré d'anges ; il se baisse en tendant les bras au martyr.

On arrive à l'église de Carignan par un pont jeté sur un large ravin qui sépare deux collines. Pour donner une idée de la hauteur des arches, il suffit de dire que des maisons à six ou sept étages, construites à la base du pont, élèvent à peine leurs toits jusqu'à la naissance du cintre. L'église de Carignan est la plus riche en tableaux et en statues. On y voit d'excellentes toiles du Guerchin, de Luca Cambiasio, de Domenico Piola. Le Florentin Maximilien Soldani a décoré l'autel d'anges, de candélabres et d'aigles en bronze. Quatre statues plus grandes que nature s'appuient contre les piliers qui soutiennent une coupole hardie. Ce sont un Saint-Sébastien et le bienheureux Alexandre Sauli, par notre Pierre Puget, dont le ciseau a laissé à Gênes plus d'une production largement exécutée, entre autres, près du palais Brignole-Sale, deux cariatides dignes de figurer à côté de celles qui soutiennent le balcon de l'hôtel-de-ville de Toulon. Les autres statues sont un saint Jean-Baptiste travaillé avec un excès de recherche anatomique par le gênois Parodi ; enfin un S. Barthélemy, de Borgognone ; l'exécution en est bonne, mais je me demande si l'art en général et la statuaire en particulier doivent se prêter à la représentation de scènes repoussantes, horribles, comme le supplice de saint Barthélemy : en voyant ces muscles mis à nu et cette peau écorchée qui pend en lambeaux, on sent les impressions esthétiques s'évanouir et faire place à un frisson accompagné de chair de poule.

Il est encore un autre édifice dans lequel on ne s'attendrait guère à trouver des œuvres d'art, et qui pourtant en possède un assez grand nombre ; je veux parler de l'Hospice des pauvres. Et d'abord, voici un groupe sculpté par l'artiste marseillais dont j'ai déjà fait mention. Le Puget a taillé dans un seul et immense bloc de marbre blanc un maître-autel entouré de jolis petits anges aux membres rondelets. Les uns voltigent autour de la table de l'autel ; d'autres se groupent dans la partie supérieure sur un nuage et soutiennent la Vierge qui s'élance vers le ciel en étendant les bras. Les figures sont modelées avec *maestria* et les draperies

largement traitées. — Un autel latéral est orné d'un admirable médaillon en marbre blanc attribué à Michel-Ange : *la Pietà*. La Vierge étend sur son fils deux mains sculptées avec toute la grâce imaginable. La tête du Sauveur est une œuvre de génie ; on sent que celui qui vient d'être détaché du gibet de l'infamie n'est pas un homme ordinaire ; le calme divin empreint sur ses traits révèle bien l'homme-Dieu. — On ne peut pas en dire autant d'un Christ en croix placé au-dessus du médaillon. Piola a peint là un corps superbe, s'affaissant avec un mouvement très naturel, mais il y manque le rayonnement de la divinité.

Pour en finir avec les monuments, parlons du Palais ducal, l'ancien palais des Doges. Les peintures qui ornent la salle du Conseil des Dix sont du chevalier Ratti, de Gênes ; il faut en excepter les fresques du plafond, attribuées à Piola, et représentant le triomphe de la Justice et de la Liberté. La salle du grand Conseil forme un magnifique vaisseau de quarante mètres de longueur, de dix-sept de largeur, sur une hauteur de vingt mètres. La voûte est immense et du plus bel effet. Tout autour de la salle règnent cinquante-six colonnes et pilastres corinthiens, en marbre brocatelle d'un rose jaunâtre, venu d'Espagne et coûtant cinquante francs le pied carré ; aussi ne forme-t-il qu'un plaqué que relient des bandes de fer. Dans l'entrecolonnement on voit des statues...

— Au moins en carrare ou en paros, pour s'harmoniser avec ce luxe de brocatelle ?

— Non, tout bonnement en paille hachée, pétrie avec du plâtre et recouvrant une carcasse de bois, avec draperies en serpillière. Voici pourquoi.

En 1797, la populace gênoise avait jugé convenable de marcher sur les traces de sa sœur aînée de Paris. Dans un moment d'entrain, elle s'était divertie à briser toutes les statues de marbre du palais. Or, en 1805, Napoléon arriva à Gênes ; la ville lui offrit un grand bal dans la salle du conseil, et l'on dut se hâter de remplacer tant bien que mal pour cette solennité les débris des anciennes statues par les mannequins allégoriques que l'on voit encore aujourd'hui.

Le soir, l'étranger n'a rien de mieux à faire que de flâner le nez au vent, à la clarté de petits falots suspendus devant les images de madones et luttant de lueur indécise avec les reverbères à la distribution desquels a présidé la plus grande parcimonie. On passe d'un quartier à l'autre en suivant au hasard le dédale des rues, ou plutôt des ruelles, car un grand nombre sont si étroites, surtout dans le voisinage du port, qu'il suffit parfois d'étendre les bras en croix pour toucher les deux lignes de maisons. La ville étant bâtie sur une colline qui plonge dans la mer, la plupart de ces passages sont en pente rapide. Le pavé offre toutes les variétés de formes que peut désirer pour ses études un agent-voyer : tantôt il se compose de larges dalles pour les parties horizontales, tantôt de dalles cannelées pour les pentes modérées, ou enfin de briques échelonnées en cascade pour certaines ruelles qu'on pourrait qualifier à plus juste titre de sentiers à mulets. Deux ou trois rues seulement ont une largeur à peu près raisonnable, par exemple les rues Balbi, Carlo Alberto, Nuova et Nuovissima ; aussi se partagent-elles la foule des promeneurs. Là vous verrez la gracieuse coiffure des Gênoises, le *pezzetto*, léger voile blanc attaché derrière la tête pour laisser admirer plus à l'aise une chevelure d'une abondance remarquable ; vous rencontrerez les matelots du commerce en bonnet rouge et vareuse rayée ; ceux de l'état, avec leur chapeau de cuir bouilli relégué sur l'occiput ; puis les *facchini*, pieds nus, la veste bleue sur l'épaule, l'écharpe rouge à la ceinture, portant leurs fardeaux au pas de course. Les mulets chargés de bois sont harcelés par leurs conducteurs qui épuisent pour les exciter le répertoire des figures de pensées et des imprécations anciennes et modernes. Parmi les plus innocentes, en voici une que j'ai saisie au vol : « Puisses-tu, s'écriait le muletier en battant la mesure de chaque intonation sur l'échine de sa bête rétive, puisses-tu rester en agonie autant de temps qu'il en faudrait à une puce pour faire le tour du monde ! » Ajoutez à cela les vociférations des marchandes de châtaignes établies à tous les coins de rues, les interpellations des colporteurs qui vous offrent pour une *pallanca* (4 centimes) les petits journaux du soir, les clameurs des bandes de matelots en goguette et les hurlements des joueurs de *morra*, et vous aurez une idée décolorée du mouvement et du tapage des ruelles gênoises.

Là-dessus, regagnons pour la dernière fois la Pension suisse. Ce que je ne regretterai pas dans cet hôtel, ce sont les affreuses nuits que j'y ai passées. A peine la chandelle — pardon, la bougie — était-elle éteinte, que des myriades de cousins commençaient à voler autour du lit en m'agaçant les oreilles de leurs bourdonnements aigus ; ensuite, après avoir chanté, au lieu de se trouver dénués d'articles de consommation, comme la cigale du Bonhomme, ils venaient effrontément se repaître du plus pur de mon sang. Oh ! les cannibales !

LOUIS REVON.

BIBLIOGRAPHIE

HABITATIONS LACUSTRES DES TEMPS ANCIENS ET MODERNES

Par M. Fréderic Troyon.

Les études archéologiques sont plus que jamais en faveur. De toutes parts, grâce aux efforts généreux des gouvernements et au zèle infatigable des savants, les débris des splendeurs passées ou des modestes demeures des peuples anciens surgissent comme par enchantement. Tandis que les pays amis et protecteurs de la science envoient dans toutes les contrées méridionales de la terre des explorateurs habiles pour mettre à découvert les œuvres splendides élevées par les grandes nations antiques, une foule d'hommes, animés du feu sacré de la science, fouillent avec ardeur les terres septentrionales, séjour des peuples barbares que la Providence avait désignés pour remplacer les méridionaux, épuisés par une civilisation factice.

Les peuples du midi, rendus plus féconds par un climat qui poussait à un rapide développement de toutes choses, ont laissé partout des traces visibles de leur existence ; chez eux le mouvement progressif s'est opéré avec facilité et a pu être constaté tout d'abord ; leurs monuments grandioses et les produits de leur savoir ont permis de reconstruire leur histoire sans beaucoup de difficultés. Mais il n'en a pas été de même des peuples du nord ; nomades par les conditions climatériques dans

lesquelles ils se trouvaient ; occupés seulement à arracher par la force les moyens d'existence dont la nature se montrait très avare, ils n'avaient pas le loisir de créer pour l'avenir : le présent formait leur unique préoccupation.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si jusqu'à ce jour l'histoire de ces peuples est restée obscure, pour ne pas dire inconnue ; on savait, pour quelques-uns d'eux, d'où ils étaient venus lorsqu'ils envahirent l'Europe méridionale, mais là se bornaient leurs annales ; le feu, la destruction ayant été leurs habitudes favorites, ils avaient anéanti tous les jalons visibles qui auraient pu servir à les faire reconnaître par la postérité. C'était du sein même de la terre qu'il fallait arracher une à une les preuves de leur existence et des notions sur leurs mœurs et leurs coutumes ; voilà pourquoi tout ce qui se rattache à cette question historique excite le plus vif intérêt dans le monde scientifique.

Déjà, depuis de nombreuses années, les antiquaires du nord avaient trouvé enfouis dans la terre des débris de constructions et d'instruments grossiers remontant à une haute antiquité et inconnus jusqu'alors. De pareilles découvertes avaient été faites en Irlande par M. Wilde, et en France par M. Boucher de Perthes; mais ce ne fut qu'en 1853 que les recherches commencèrent dans les contrées alpestres. A cette époque, M. le docteur Keller découvrit, sur les bords du lac de Zurich, à Meilen, des vestiges d'habitations *lacustres*, qui avaient dû être construites sur des pilotis, au-dessus de la surface des eaux ; en fouillant dans la vase, il recueillit des instruments divers dont un grand nombre étaient identiques à ceux qu'avaient décrits les antiquaires du nord. Dès lors les archéologues suisses se mirent à l'œuvre; tous les lacs, toutes les rivières, tous les marais, toutes les tourbières de l'Helvétie devinrent le champ d'investigations minutieuses et savantes, et presque partout on mit au jour des restes d'un âge inconnu. C'est le récit de ces différentes découvertes qu'a publié M. F. Troyon, membre agrégé de l'*Association Florimontane,* dans les annales de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Les inductions historiques tirées de ces découvertes par le savant suisse, ont été et seront encore l'objet de nombreuses controverses, sans doute : n'est-ce pas là le sort de toutes les découvertes ? L'esprit de jalousie (car cette passion s'empare aussi des savants), la répugnance de l'homme à croire ce qui est nouveau empêcheront que l'on admette immédiatement comme article de foi scientifique l'opinion de M. Troyon, ainsi qu'il est arrivé à M. Boucher de Perthes, en France, au sujet des *silex* taillés. Et cependant, notre honorable membre correspondant prouve clair comme le jour, à notre avis, que les *habitations lacustres* (1) ont servi aux peuplades primitives de la Suisse, peuplades dont on connaît à peine le nom ; au moyen des instruments, des ustensiles, etc., trouvés autour des pilotis, il reconstruit en partie leur histoire ; jugeant par analogie, il présume leur origine ; il étudie leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leur industrie ! N'est-ce pas là un résultat heureux auquel nous devons applaudir de toute la force de notre âme ?

M. Troyon, suivant une classification adoptée déjà par les antiquaires du nord, établit trois périodes historiques successives, appelées AGE DE LA PIERRE, AGE DU BRONZE et AGE DU FER ; on pourrait y ajouter les moments de transition d'un âge à l'autre. Dans la première période, les instruments sont en pierre ou en os ; dans la seconde, les ustensiles domestiques, les armes et les ornements, sont en bronze ; dans la troisième, le fer apparaît. Cette classification est justifiée par les couches plus ou moins profondes qui recouvrent les produits de l'industrie, et par la position et le degré d'usure des pilotis ; comme aussi par l'emploi successif des métaux par les peuples du nord.

« Cette diversite des matières employées, dit M. Troyon, caracterise trois âges successifs et repond à la loi generale qui préside au developpement humain. C'est par le travail que l'homme a dû conquerir peu a peu les eléments necessaires au progrès de l'industrie, et les decouvertes qui ont le plus reagi sur son genre de vie n'ont point eté faites simultanement. Les âges successifs que reproduisent les antiquites lacustres, ont éte constates des longtemps par l'etude des anciennes sépultures dans la plupart des pays de l'Europe. On peut envisager comme un fait acquis à la science que les premieres populations qui se répandirent sur l'Occident ignoraient le travail des metaux et etaient reduites, de même que les sauvages de nos jours, à employer l'os et la pierre pour les instruments tranchants ; mais ce qui les distingue du sauvage stationnaire, ce sont les progrès de l'industrie, durant cet age primitif, ainsi que les dimensions colossales de leurs monuments religieux et tumulaires.

« Lorsque les metaux commencerent à être travaillés, le cuivre eut la priorité sur le fer, et ce fut en l'alliant à l'etain qu'on obtint le bronze antique des instruments divers de cette nouvelle periode. L'or et quelque peu d'argent natif ont éte travailles en même temps que le cuivre et l'etain ; mais d'autres metaux, tels que le zinc et le plomb, n'étaient guère utilisés Homère a transmis le souvenir d'un âge dont les armes etaient en bronze.

Les Peruviens et les Mexicains representaient encore le même degre de developpement industriel avant la decouverte de l'Amerique par Christophe Colomb Vint enfin le moment où le fer fut surajoute aux matieres précedentes. Il est a remarquer que ce n'est en general qu'apres l'introduction de ce metal qu'on arrive à mettre en œuvre plusienrs minerais et à posseder les monnaies, l'ecriture et les premiers travaux historiques De nos jours encore, l'emploi plus ou moins grand du fer n'est pas sans rapports avec les progrès de l'industrie, de même que le nombre des matières utilisees désigne le degre de culture atteint par un peuple. »

Nous ne pouvons entrer dans les détails de la description des instruments des trois âges que fait M. Troyon; il nous faudrait pour cela transcrire 270 pages de son savant ouvrage ; mais nous appellerons l'attention sur les considérations générales qui forment la seconde partie du volume. Ces considérations sont, pour ainsi dire, le nœud gordien de la question, car c'est par elles que l'on peut juger de toute l'importance de l'étude des habitations lacustres.

M. Troyon, à l'aide des instruments découverts autour des pilotis, étudie l'influence des premières migrations sur l'industrie et la manière de bâtir. Il explique le choix des emplacements lacustres par la nécessité où se trouvaient les peuplades primitives de se mettre à l'abri des attaques de leurs ennemis ou des bêtes féroces ; et il appuie son dire par l'usage identique qui existe encore chez plusieurs peuples sauvages ou peu civilisés. Il décrit les efforts qu'ont dû coûter la coupe des bois et le pilotage à des hommes qui n'avaient à leur disposition que des instruments grossiers tels que des haches en pierre. Au moyen des poteries et des petits ustensiles en os tels que ciseaux, poinçons, épingles, grains de collier en bois de cerf ou en pierre, etc., il apprécie leur

(1) L'expression de *lacustres*, par laquelle M. Troyon a désigné ces constructions sur les lacs, a eté généralement admise dans les pays de langue française. On peut l'appliquer aussi, dit-il, à la population qui demeurait sur les eaux Il prefererait cependant lui donner le nom général d'*hydrophile*, si ce neologisme pouvait être reçu.

genre de vie et leurs coutumes domestiques. Les fruits, les graines trouvées dans des vases intacts, les débris d'os lui servent à déterminer leur genre de nourriture, comme les pointes de flèches, de lance et de harpon lui font connaître leurs armes de guerre.

A l'époque de l'invasion des Celtes apparaît l'usage du bronze, et M. Troyon, procédant comme pour l'âge de la pierre, reconstruit les caractères principaux de cette seconde période; ainsi fait-il pour l'âge du fer qui remonte à l'époque de l'invasion des Helvétiens. N'oublions pas de dire que le savant archéologue s'aide, dans sa marche à travers les âges, de l'étude des modes funéraires qui est le moyen le plus sûr de retrouver les premières voies de migration des peuples.

Ainsi qu'on peut le voir par cette analyse rapide et bien incomplète, un nouveau champ, vaste et riche, est ouvert aux travaux archéologiques; car, de l'aveu de M. Troyon même, il reste bien des points à éclaircir et beaucoup de découvertes à faire. Ce n'est pas seulement sous le rapport historique que ces nouvelles études sur des âges inconnus méritent d'être encouragées et applaudies; les sciences naturelles y ont aussi leur part d'intérêt. Ainsi, grâce aux découvertes faites jusqu'à ce jour, M. le professeur Rütimeyer de Zurich, cité par M. Troyon, a publié des détails précieux sur la faune de l'ancienne Helvétie, se rapportant soit aux espèces et aux races perdues, soit à l'origine de celles qui ont subsisté jusqu'à nous; il a pu déterminer, par exemple, quarante-une espèces d'animaux appartenant à l'âge de la pierre, parmi lesquelles le *castor*, l'*élan*, l'*urus* et le *bison* qui ont disparu. Le savant botaniste zuricois, M. Oswald-Heer, a reconnu sur les emplacements des lacs de Constance et de Pfeffikon : 1° cinq espèces de céréales, le *froment ordinaire,* l'*épeautre,* le *froment*, l'*orge à six rangs* et l'*orge à deux rangs;* 2° quatre espèces de fruits, la *pomme* sauvage et cultivée, la *poire,* la *cerise* et la *prune;* 3° six espèces de fruits comestibles des forêts, la *noisette*, le *hêtre*, la *ronce,* la *framboise*, la *fraise* et la *prunelle bleue;* 4° dix espèces d'autres graines et fruits qui ont pu servir d'aliments.

Nous avons cru devoir publier ces quelques lignes sur le nouvel ouvrage de M. Troyon, qui occupe aujourd'hui le monde scientifique, parce que d'abord nous avons pensé que l'Association Florimontane devait être une des premières à saluer l'œuvre savante d'un homme qu'elle a l'honneur de compter parmi ses membres agrégés, et ensuite parce que notre lac d'Annecy y a aussi son chapitre dans lequel l'auteur rappelle la course faite, en 1856, à l'emplacement lacustre de *Roselet* par la Société d'histoire de Chambéry et l'Association réunies. Nos confrères se rappellent, sans doute, quelle satisfaction nous éprouvâmes tous en entendant de la bouche même de M. Troyon le récit de ses premières recherches : nous lui devions bien, en retour, un mot de reconnaissance et de souvenir ! JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE

—

L'Association Florimontane a tenu une seance le 19 avril. M le docteur Bouvier, au nom de l'auteur, a depose l'ouvrage suivant : *Recherches sur l'histoire des Phryganides*, par M. Pictet, professeur à l'Academie de Genève : un vol. grand in-4° avec de très belles figures coloriées

M. Ducis a présenté quelques considerations sur une inscription romaine, l'église et la pierre sepulcrale qui se trouvent à Gevrier, près d'Annecy. Il a fait aussi une dissertation intéressante sur l'étymologie du nom de Gevrier.

M Jules Philippe a lu un article bibliographique, après quoi il a presenté les dons et échanges.

A la fin de la séance, le bureau de l'Association a été compose comme suit pour 1861 :

President, M. Jacques Replat ; vice-president, M. le docteur Bouvier ; secrétaire, M. Jules Philippe; secretaire-adjoint, M A Despine ; tresorier, M. Bétrix ; archiviste, M Eloi Serand.

—

Deux sections de l'Institut genevois, celles de l ittérature et des Sciences morales et politiques, conviaient, le 26 avril dernier, tout le public lettre de Genève a une seance dans laquelle devaient être lus des travaux de plusieurs de leurs membres. Le succès a pleinement couronne cette heureuse innovation et, longtemps avant l'heure indiquée les dames accourues a cette fête de l'intelligence egayaient de flots de velours. de soie et de dentelles les bancs venérables où siégent d'habitude les députes du Corps legislatif de la petite république

Le programme comprenait des travaux de MM John Braillard, Antoine Carteret, Jules Vuy Benjamin Dufernex Henry Fazy, Petit-Senn, Cherbuliez-Bourrit et Albert Richard

M Jules Vuy a lu un jugement rendu sous Amédee VIII, rempli de details curieux et completement inedits Cette étude historique lui a fourni l'occasion d'une savante dissertation juridique où l'auteur a mis en presence les deux ecoles allemandes de Savigny et de Thibaut Ce travail nous a prouvé que l'auteur sait encore, au milieu de ses nombreuses occupations de conseiller d'Etat, trouver quelques heures pour les consacrer à d'intelligentes recherches qui ont eclaire bien des points obscurs dans l'histoire de nos contrees. Mais il est bien difficile de briser avec ses premieres amours et M Jules Vuy se souvient qu'il fut poète avant de devenir homme d'Etat Si la féodalité a cree le proverbe qui dit : « Noblesse oblige! » les lettres en ont cree un autre que nous resumerons aussi en deux mots : « Passé oblige! »

M Benjamin Dufernex, un poète de la jeune et saine école, a lu deux pièces de vers intitulees *Paroles d'enfant* et les *Elus de l'amour*, qui lui ont valu un franc et legitime succes Nous le signalons d'autant plus volontiers que nous comptons l'auteur des *Voix de ma jeunesse* parmi les collaborateurs de la *Revue savoisienne*. Ces deux poesies ont révelé une phase nouvelle dans son talent : maître de la forme il a aborde hardiment un sujet vieux comme le monde mais il l'a interprete avec tant de jeunesse au cœur et de noblesse dans les sentiments qu'en definitive la victoire lui est restée. Nous citons seulement ici les trois premières strophes des *Elus de l'amour*, car l'etendue de ce morceau ne nous en permettrait pas la reproduction complete :

Tourbillon printanier, jeunes gens, jeunes belles,
Vous qui bravez le temps, ce cruel moissonneur,
Et chantez votre ivresse au sein des fleurs nouvelles,
Et heurtez en dansant la coupe du bonheur;

Vous qui revendiquez en conquérants superbes
Votre place au soleil et sous les bois tremblants,
Et foulez au hasard comme de folles herbes
Les suprêmes conseils des sages aux fronts blancs;

Tumultueux essaims, chœurs légers, beaux visages
Dont le sourire est doux et puissant à charmer,
En croisant vos regards pleins de tendres presages,
Vous parlez tous d'amour — mais peu savent aimer.

M. Albert Richard a communique, dans cette séance, un fragment de sa *Bataille de Morat* et a attiré l'attention generale par son *Invocation à la liberté* qui contient de fort beaux vers frappés au coin de l'energie et du patriotisme Aussi les applaudissements ne lui ont pas fait defaut et l'ont, de même que M. Dufernex, interrompu au milieu de sa lecture

En un mot, cette séance litteraire a éte très brillante. La nombreuse assemblee qui se pressait dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville temoignait combien le goût des nobles etudes est vivace à Genève, et, en sortant, quelques impatients demandaient deja : A quand donc la prochaine reunion ? L. M.

JULES PHILIPPE, *directeur-gerant.*

Annecy, typ. Thésio

2me Année — N° 6 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 juin 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que de abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — Les gloires de la Savoie (5e article) : Hommes de guerre, par M. J. Philippe. — Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appeles Châtelard (suite et fin), par M. A Despine. — Mémoire sur les miels de la Savoie, par M. Ch. Calloud. — Correspondance scientifique, par M. M. Delafontaine. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

HOMMES DE GUERRE

(Cinquième article — Suite)

A la bataille de Pavie, où François Ier fut fait prisonnier par les généraux de Charles-Quint, un jeune gentilhomme des gardes du corps défendit jusqu'au dernier moment le malheureux monarque; il releva deux fois le roi tombé de cheval et roula enfin dans la poussière criblé de blessures : ce jeune héros était un noble savoyard et s'appelait Etienne Courtois d'Arcollières. François Ier, voulut qu'on transportât auprès de lui son courageux défenseur; il l'embrassa et lui dit avec à-propos, qu'il était *Courtois de nom et d'effet*, puisqu'il l'avait si vaillamment secondé. La maison Courtois d'Arcollières, dès cette époque, fut autorisée à placer dans ses armoiries deux fleurs de lys d'or et une épée d'argent, en souvenir de cette circonstance.

Quelques années plus tard, en 1543, un autre militaire savoyard, de Montfort, défendit Nice contre la flotte de Barberousse dont l'attaque échoua complètement.

Jacques d'Allinges, marquis de Coudré, fut général dans l'armée impériale et se fit une réputation de bravoure et d'habileté au siége de Komorn, en Hongrie.

Dans le XVIIe siècle nous avons à signaler, entre autres hommes de guerre de la Savoie :

Louis de Sales, qui défendit avec courage la Savoie contre les armées de Louis XIII, en 1630. Ce roi, pour punir le général savoisien de sa résistance, fit détruire le château des de Sales, à Thorens; mais par contre, Victor-Amédée Ier, pour le récompenser, érigea la baronnie de Thorens-Sales en comté. Louis de Sales s'occupa beaucoup de littérature et fut membre de l'Académie Florimontane;

Charles de Sales, qui était de la même famille que le précédent. Entré en 1643 dans l'Ordre de Malte, il brilla dans plusieurs combats contre les Turcs et les pirates barbaresques. Ayant été désigné pour secourir Candie, défendue par Mocenigo, il reprit le bastion de Bethléem aux Turcs en 1650, et fut nommé commandeur à la suite de cette campagne.

En 1653, Charles de Sales fut choisi pour aider dans son gouvernement de l'île de Saint-Christophe et des îles adjacentes (Antilles) le vieux Poincy, qu'il remplaça ensuite avec succès : « A la fois magistrat, général et père de son peuple, le commandeur de Sales se fit autant aimer de ses administrés que le vieux Poincy, son prédécesseur, s'en était fait détester. Toutes les colonies françaises des Antilles se ressentirent de l'influence de son gouvernement : le commerce y prit de nouveaux accroissements et eût fait de grands progrès sans la férocité des Boucaniers (1). » Lorsque Saint-Christophe fut cédée à la France, Louis XIV nomma Charles de Sales vice-roi de ses nouvelles possessions en lui décernant de brillants éloges. En 1666, les Anglais étant venus attaquer l'île, les Français les battirent complètement le 10 avril, mais de Sales resta sur le champ de bataille, après avoir tué de sa main quatre ennemis. Ainsi s'éteignit une des gloires militaires de la Savoie les plus pures.

Dans le XVIIIe siècle, la Savoie fournit un nombreux contingent de capitaines distingués; la plupart acquirent leurs grades en Allemagne où ils furent entraînés par le courant politique suivi par la maison de Savoie. Muffat-Saint-Amour, de Megève, s'attacha au prince Eugène qui l'emmena en Hongrie, et il devint général-maréchal dans les armées impériales; il fut créé comte par Léopold Ier et occupa le poste de gouverneur de Pavie. Il se distingua particulièrement à la bataille de Peterswardin, en 1716, et au siége de Belgrade. Un de ses petits-neveux, Jean-François Muffat de Saint-Amour, devint général-major dans l'armée impériale.

Claude-François de Thoire, des anciens barons de Faucigny, devint général et chambellan de l'électeur de Cologne. Son frère, Georges de Thoire, fut capitaine des gardes du corps du prince Eugène.

Philibert de Montfalcon, de Chambéry, servit sous Léopold Ier, Joseph Ier et Charles II, et mourut général de cavalerie en 1772.

Le baron Garnerin de Montgellaz, qui s'était fixé en

(1) Sacy, *L'Honneur français*, t. IX; *Journal des Savants*, juin 1784, p. 329

Bavière, devint général de cavalerie ; Maximilien-Garnerin de Montgellaz arriva au grade de lieutenant-général dans le même pays, et son fils fut premier ministre de Bavière pendant les grandes crises qui agitèrent l'Europe au commencement de ce siècle.

La famille noble savoisienne qui a eu le privilége de fournir le plus grand nombre d'hommes de guerre distingués, est celle des de Bellegarde, de Chambéry. De Bellegarde de Saint-Romain prit du service en Saxe et devint général d'artillerie, gouverneur de Dresde et premier ministre de l'électeur. De ses trois frères, l'un arriva au grade de général en Pologne, sous Auguste III dont il épousa la sœur, au dire de Grillet ; les deux autres, Janus et Jean-Baptiste, moururent généraux dans l'armée sarde. — Le comte de Saint-Romain laissa deux fils, Frédéric et Henri, tous deux au service de l'Autriche. Le premier fut lieutenant-général et le second joua un rôle considérable dans les guerres du commencement de ce siècle.

Né à Chambéry en 1760, Henri de Bellegarde s'engagea dans l'armée impériale, où il conquit bientôt un grade élevé. En 1805, il prit la place de Mélas en Italie, où malgré sa bravoure et ses talents, il ne put tenir tête aux Français. Il assista à la bataille de Wagram et combattit avec talent le maréchal Davoust. Après la paix de Vienne, il reprit son gouvernement de Gallicie auquel il avait été nommé en 1806, et y resta jusqu'en 1813. Lorsque les hostilités reprirent leur cours, de Bellegarde présida le conseil de guerre et fut nommé général en chef de l'armée autrichienne destinée à prendre possession de l'Italie. Il refoula Murat, passa l'Adige et établit son quartier général à Vérone. Ce fut de cette ville qu'il adressa aux Italiens une proclamation violente contre l'occupation française. Pendant quelque temps les armées se combattirent avec des succès et des revers partagés, puis un jour on apprit l'occupation de Paris par les alliés ; de Bellegarde resta maître du champ de bataille par la retraite de l'armée française, et fut fait gouverneur des provinces autrichiennes en Italie. Ce fut à Milan que vint le surprendre la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes. « Dans les nouveaux combats qu'il eut à soutenir contre le roi de Naples, dit un biographe, il fut souvent battu ; mais il eut aussi des succès, repoussa les Napolitains sur Ferrare, et défendit vaillamment le pont d'Occhio-Bello, refusa l'armistice proposé par le général Millet de Villeneuve, chef de l'état-major napolitain, et après la défaite de Murat, continua de gouverner avec la même sagesse ces malheureuses provinces jusqu'en 1816, où l'archiduc Antoine vint en prendre possession, sous le titre de vice-roi du nouveau royaume lombard-vénitien. Le feld-maréchal de Bellegarde se rendit alors à Paris, où il vécut longtemps comme simple particulier. »

Un autre de Bellegarde, cousin du précédent, devint major-général d'artillerie en Russie, et commanda la place de Sveaborg en 1808.

Parmi les officiers généraux savoisiens au service des puissances du nord, nous devons citer encore le lieutenant-général Monet, de Bonneville, attaché à la cour de Pologne. Homme érudit, membre de l'Académie royale de Nancy et de celle des Arcades de Rome, Monet débuta par l'emploi de gouverneur du prince Czatoriski ; Auguste III de Pologne, dit Grillet, lui confia plusieurs missions secrètes ; Louis XV l'appela à Versailles, et Louis XVI et le roi de Sardaigne lui donnèrent le titre de comte. Le général de Monnet, aujourd'hui commandant de la 22e subdivision militaire, est un de ses descendants.

Enfin Emmanuel de Thiollaz fut colonel au service de la Saxe, pendant les guerres du premier Empire.

Tandis que le courant politique du XVIIIe siècle entraînait la jeune noblesse savoisienne vers le nord où elle trouvait appui et protection, plusieurs jeunes hommes de familles plébéiennes arrivaient aux premiers degrés de la hiérarchie en Espagne et en France. Ainsi, en 1718, nous trouvons le général Dupuis, de Nonglard, près d'Annecy, à la tête de l'armée espagnole qui s'empara de la Sicile. Le général Rannaud, de Chambéry, d'abord officier de cavalerie en France, fit partie des troupes françaises destinées à soutenir l'Espagne alors en guerre avec le Portugal. Il passa ensuite au service de Charles III qui le nomma colonel des dragons du prince des Asturies, puis gouverneur de l'île de Minorque où il mourut vers 1793, en instituant le roi d'Espagne son héritier (1).

En France, Frézier, de Chambéry, devint directeur de l'école du génie à Brest, et mourut en 1772, laissant plusieurs écrits remarquables. Nous le retrouverons plus tard parmi les savants savoisiens.

Mais comme si ce n'était pas assez que la Savoie fournît dans le XVIIIe siècle des capitaines à presque toutes les nations de l'Europe, deux enfants de nos montagnes allèrent porter la renommée du nom savoisien jusque dans les Indes. — De Motz de Lallée, né à Rumilly en 1732, entra d'abord, et contre sa volonté, chez les bénédictins de Talloires. Après avoir fait annuler ses vœux, il prit du service en France et partit avec les troupes de la Compagnie française des Indes orientales. A la dissolution de cette compagnie, de Lallée voulut revenir en France, mais il fut pris par les Anglais pendant la traversée, et resta deux ans prisonnier. Il jura, dès lors, une *haine implacable* (1) à la Grande-Bretagne, et après avoir recouvré sa liberté il reprit la route des Indes, afin de se battre contre les Anglais. Le roi d'Adonis, au service duquel il se trouvait, ayant refusé de se joindre à Hyder-Ali, il embrassa le parti de ce dernier vers 1779, et obtint un commandement en chef. Pendant plusieurs années il soutint glorieusement la lutte contre les envahisseurs des Indes et fut comblé de distinctions ; Louis XVI lui-même le créa chevalier de Saint-Louis et colonel dans l'armée française. Mais ce qui fit sa plus grande gloire et lui valut une brillante réputation chez les Anglais même, c'est qu'il se montra toujours humain envers l'ennemi. En 1780, lorsque Hyder-Ali fondit sur le Carnate, les Anglais, après plusieurs combats et malgré une résistance acharnée, furent taillés en pièces sans miséricorde, bien qu'ils se fussent rendus à discrétion ; les chefs français de l'armée indienne en sauvèrent cependant une portion et un historien anglais leur rend ainsi ce témoignage de reconnaissance : « Sans les vives instances et les énergi-
« ques représentations que les commandants Lallée et
« Pimoran adressèrent à Hyder, les braves restes de
« notre petite armée auraient servi à assouvir cette soif
« du sang par laquelle le tyran déshonora sa victoire. »

(1) Grillet, t. II, p. 190.

(1) Grillet, t III, p 256

Le 26 janvier 1782 les Anglais furent encore battus par l'armée d'Hyder-Ali, et de Lallée contribua de nouveau à sauver la vie aux prisonniers après avoir combattu en brave et habile capitaine (1).

De Lallée a dû mourir dans les Indes, mais on ignore dans quelles circonstances et à quelle époque il a terminé sa carrière.

Un autre Savoisien se fit aussi remarquer au premier rang dans ces luttes gigantesques qui ensanglantèrent l'Indoustan à la fin du siècle dernier : le général Leborgne de Boigne. Quant à celui-là, il n'est pas nécessaire que nous entrions dans les détails de sa vie. Chacun connaît la destinée brillante de ce jeune homme obscur et sans fortune qui un jour partit de Chambéry avec des illusions pour tout bagage, et partagea quelques années après la puissance d'un des plus riches monarques de l'Inde. La vie aventureuse de Leborgne de Boigne ressemble à un conte des *Mille et une nuits;* on ne peut se défendre d'un mouvement de profonde surprise lorsqu'on voit ce jeune officier, après avoir tenté la fortune en France, en Russie et dans l'armée anglaise des Indes, prendre en main la destinée d'un des principaux chefs des Mahrates et élever au premier rang de la puissance et de la richesse le royaume de Madhaji-Sindiah. Ce n'est pas sans une vive émotion que les Savoisiens suivent d'un regard brillant d'orgueil leur courageux compatriote sur les champs de bataille de l'Inde, et particulièrement au combat de Mainta en 1790, où avec 6,000 hommes il en défit 45,000; à Patan, où à la tête d'un bataillon il décida la victoire sur Ismaël-Beig, uni aux Rajepouts et s'empara de cent pièces d'artillerie, de deux cents drapeaux, de cinquante éléphants et de 15,000 prisonniers. Notre joie s'accroît encore lorsque nous voyons le général savoisien, au milieu des richesses et de la grandeur dont il fut comblé, ne jamais oublier son pays, placer les écussons de Savoie sur les drapeaux de son armée et venir rendre le dernier soupir dans sa ville natale, après l'avoir dotée de plusieurs millions affectés à des travaux publics et principalement à des institutions de bienfaisance. — Ce dernier trait de générosité suffirait à lui seul pour amoindrir les fautes dont quelques-uns ont chargé la vie du général de Boigne, si toutefois ces fautes ont été commises.

JULES PHILIPPE.

(1) Biographie universelle, au nom *Haïder-Ali*

NOTES HISTORIQUES

SUR

LES CHATEAUX ET LOCALITÉS DE LA SAVOIE APPELÉS CHATELARD

(Suite et fin)

« Ceux qui se meslent d'écrire doivent employer beau-
« coup de temps à relire et à révoir les productions de
« leur esprit avant que de les publier; c'est ce que ce
« peintre de l'antiquité nous enseignoit qui peignoit la
« déesse Minerve avec une tortue aux pieds... il m'a
« fallu néantmoins préférer les sentimens de mes amys
« aux miens et mes intérêts à la satisfaction publique,
« en permettant l'impression d'une pièce, laquelle je
« souhaitois de pouvoir encor retenir. » Cette modeste déclaration de Guichenon, mise en avant-propos de son histoire de *Bresse* et *Bugey*, qui lui avait coûté seize ans de travail, se trouve malheureusement trop applicable à mes informes essais. A peine avais-je livré à l'*Association Florimontane* la notice sur l'histoire des deux principaux Châtelard de Savoie que plusieurs documents se rattachant à celui de Semine sont venus combler des lacunes que je regrettais. Aussi, après avoir redit l'aveu du patient, laborieux, bien que parfois inexact Guichenon, viens-je grouper encore quelques feuillets épars de l'histoire de notre patrie.

Parmi les seigneurs de Semine je dois indiquer la famille Beytaz d'*Eschallons*, seigneurs de Bissy, vidonne de Doms, conseigneur de Semine et qui portait de gueules à échelle d'or (armorial Serand). Le 16 juin 1735, noble Claude-François, natif d'Annecy, se présenta comme parrain à l'église de Challonges. Déjà en 1714, à la date du 10 mars, les registres de la même paroisse consignent la mort de noble Pierre d'Eschallons, archiprêtre des vallées de Chésery, curé de *Sallonges* (Challonges). Guichenon nous apprend que la maison forte d'Eschallons rendait hommage au prieur de Nantua, mais il omet d'en reproduire les armes : et si mes souvenirs ne me trompent pas, cette famille joua un certain rôle à Annecy pendant les XVIe et XVIIe siècles. Parmi ses branches on voit les Baytaz de Doucy, dont l'un publia, en 1644, chez Leyat à Annecy, un traité de perspective pratique destiné au duc de Nemours. Les de Doucy portaient d'azur à trois grenades d'or dont deux en *chef* et une en *Champagne*. (Armorial Serand.)

Quant à *Dorche*, Guichenon indique que les seigneurs portaient *écu d'azur à casque d'or*. Il ne nous donne point de renseignements sur le château et rappelle seulement que les de Chastillons possédèrent ce fief, mais il déclare avoir été forcé, par défaut de documents complets, à supprimer de son travail ce qui concernait cette famille.

Déjà j'ai désigné les de *Varax* comme conseigneurs de Semine, en 1723. Cette qualité leur fut, en effet, conférée par l'acte Franchet notaire, du 19 août. Il me serait difficile de déterminer les terres sur lesquelles leurs droits pouvaient s'étendre. Constatons toutefois que dans cet acte Joseph de Varax prenait le titre de comte de Châtel. Guichenon ne reproduit pas les armes attachées à ce dernier fief. Dans le contrat que je viens de rappeler figure comme témoin Guy de *Montillet*, chevalier, seigneur de Chandor et du Châtellard : ce titre ayant été stipulé au château de Verbaux ou *Verboz*, et en présence de plusieurs autres témoins originaires de la Semine, on peut présumer que ce Guy mesurait quelques droits sur le Châtelard de Challonges. Joseph de Varax, comte de Châtel, avait aussi consenti un autre acte le 15 janvier 1717, Franchet notaire. Ce dernier document, fort intéressant, renferme des données précieuses sur les familles de Mouxy, de Baillard, de Coudré, de Chastillon et de Blancheville, ainsi que sur le fief de Vignères, rière Annecy-le-Vieux. Un jour peut-être, de nouveaux loisirs me permettront-ils de feuilleter cette veine encore inexplorée.

Suivant Guichenon, les Varax de Plana et de Châtel se prétendaient issus de la famille du même nom, marquis de Saint-Sorlin, seigneurs de Richemont, de la Poype, Romans, Colligny, de Saint-André et Bouchoux qui *portait écartelé de vair et de gueule, et pour cimier*

un vieillard ayant un bonnet antique vairé, la barbe et les cheveux longs ; son cri était Varax. S'ils ne purent établir cette origine ils paraissent du moins avoir maintenu leurs prétentions par la possession ; car les de Châtel portaient armes semblables à celles de Saint-Sorlin. (Armorial Serand.) Cette maison croyait compter parmi ses ancêtres les Varanis, ducs de Camerin en Italie. Le dernier représentant mâle de la branche de Châtel est mort sans enfants, il y a une vingtaine d'années. Les principales illustrations de cette famille se produisirent sous les règnes d'Edouard, Aymon, le comte Vert, le comte Rouge, Amé VII et Louis de Savoie. Sa terre patrimoniale fut, dans le XVIIe siècle, possédée par la famille de Varembon.

Spécialement quant au Châtelard en Semine, Guichenon vient encore me fournir de nombreux renseignements, et ces anneaux épars dans deux énormes volumes *in-folio* me permettent presque de reconstituer une chaîne que j'avais crue brisée à tout jamais.

En effet, Bertrand *du Breul,* seigneur de l'Isle, de la Bastie, Sous-Cerdon et autres lieux, fut député par Emmanuel-Philibert auprès d'Henri II. Adroit ambassadeur autant que dévoué à la famille de ses princes, il « moyenna le mariage d'Emmanuel-Philibert avec ma- « dame Marguerite sœur du roi et par ainsy procura à « la Maison de Savoie la restitution de ses domaines. » Ce gentilhomme épousa, en 1535, Louise de Chastellard, dame du Chastellard.

« Il y a, dit Guichenon, plusieurs seigneuries en Sa- « voye qui portent le nom de Chastelard, mais en Bresse « nous n'en avons qu'une qui est le sujet de ce chapitre. « La maison est un fond à trois quarts de lieue de Bourg, « dans la paroisse de St-Rémy et près du chasteau « de Corgenon. Elle fust bastie environ l'an 1280 par « Berard de Lyonnières chevalier, du consentement de « Sibile dame de Baugé et de Bresse, laquelle luy ac- « corda moyenne et basse justice sur ses hommes et « fiefs sous l'hommage des seigneurs de Bresse, dont « ayant jouy l'espace de quinze ans, le jeudi après la « feste de saint Vincent 1295, il la vendit à Pierre de « St-Oyen damoyseau, qui prit dès lors le surnom du « Chastelard, lequel il laissa à sa postérité avec ladite « seigneurie. Elle est demeurée tousjours depuis cette « vente en cette famille, jusqu'à ce que André, seigneur « du Chastelard, vivant en l'an 1507, ne laissa que deux « filles dont l'une, qui fut Loyse du Chastelard, se maria « avec Bertrand du Breul, seigneur de l'Isle. » Parmi les nombreux enfants issus de ce mariage, la lignée mâle conserva le manoir situé en Bresse et elle en jouissait encore au temps de Guichenon qui rapporte plusieurs hommages rendus aux ducs de Savoie à l'occasion de ce fief.

La famille le Breul ou du Breul portait écartelé au 1 et 4 d'or au griffon d'azur qui est le Breul, au 2 et 3 fascé d'or et de gueules de six pièces, à l'aigle d'azur sur le tout couronné d'argent qui est de chatard : cimier en cygne d'argent ; supports deux griffons de gueules, et pour devise : *Celare divinum opus*. Ce fut vers l'an 1540 qu'elle prit le titre de Chastelard (Guichenon).

Andrianne, l'une des filles de Bertrand, fut mariée à Jean de *Chastillon,* seigneur du Châtellard en Semine. Les armes de ce seigneur, *argent à la croix de gueule*, me paraissent être celles reproduites dans l'écusson dont j'ai parlé ; cet unique débris échappé à l'incendie, aux outrages des temps et à la main des hommes. Signalons en passant que Philiberte, sœur d'Adrianne, fut l'épouse de Philibert de Pingon, baron de Cusy, « per- « sonnage assez connu par ses écrits... poète et histo- « rien. »

Les de Chastillon formèrent une des plus anciennes et des plus illustres familles du Bugey. Dès le XIIe siècle, alliés aux de Thoire, ils étendirent successivement leurs rameaux au sein des de Viry, Mascon, Luyrieux, la Balme, Chissé, Sonnaz, Gerbais, Seyssel et de Grolée. En 1359, Pierre avait reçu d'Amé V de Savoie, en récompense de ses services, les moulins et fours de Billia et du Chastellard en Semine. Henri, fils de Pierre, vers la fin du XIVe siècle, prit, à son tour, le titre de Challonges et Chastelard. Cette seigneurie se divisa ensuite entre ses deux fils Jean et Gallois : ce dernier ne laissa que deux filles. Le premier eut pour fils et successeur Louis d'Orli (d'Orlyer de Saint-Innocent). Henri avait formé une autre branche, conseigneur de Semine, qui ne tarda pas à s'éteindre, et par un testament de 1536, tous les droits sur cette terre se trouvèrent réunis dans les mêmes mains, celles de Richard de Chastillon. Le fils de Richard fut, comme nous l'avons déjà dit, le mari d'Adrianne du Breul. Aucun enfant n'étant né de cette alliance, Claude, frère puîné, prit les titres de Chastelard. En 1555 il se maria à Claudine de Charansonnay dont il n'eut que deux filles ; l'une est entrée dans la maison de Seyssel et l'autre dans celle de Bouvens de Cirié. Ici se brise pour quelques instants la transmission de ce fief que nous avons déjà pu suivre durant près de deux cents ans.

Dans l'ouvrage intitulé : *Souvenir du règne d'Amédée VIII*, publié par M. Costa de Beauregard, nous trouvons mentionnés plusieurs de Châtillon et de Varax parmi les chefs de lance qui firent la campagne de 1426 contre le duc de Milan. Les premiers figurent exclusivement dans les lances de Savoie, et les seconds, dans celles de Bresse. Le généalogiste doit rencontrer des difficultés insurmontables à établir l'identité dont il se préoccupe, si nous réfléchissons au grand nombre de rejetons irréguliers qui poussaient au pied de la souche noble. Ainsi, à côté de beaucoup de chefs de lance appelés en 1426, on rencontre la qualification de *Bastardo* que le siècle d'alors se préoccupait d'inscrire, mais qui peut-être s'effaça bientôt sous le passage d'une seconde génération. La branche illégitime, moins pure mais plus vivace, usurpa sans doute plus d'une fois le nom, le titre et les prérogatives auxquels son origine avait d'abord mis obstacle.

La famille de Chalant de Varey prit aussi le titre de Chastillon dès la fin du XIIIe jusque dans le XIVe siècle. Haut placé, l'un de ses membres, allié aux d'Allinges, eut, en 1452, l'honneur de porter l'étendard de Pierre-Philippe de Savoie, lors des funérailles de ce prince. Il prit le titre de Châtel. La branche de cette famille portant le titre de *Fenis* s'est formée durant le XVIe siècle. Par les femmes, elle était alliée aux de Clermont de Vaussère et aux de Poitiers ; peut-être ces derniers furent-ils parents de la belle duchesse de Valentinois qui, dans son château d'Anet, exerça cette souveraineté du cœur entourée de tant de prestiges, mais formant le plus redoutable écueil du bonheur de ceux auxquels la providence distribue si largement ses autres faveurs. Cette branche prit le titre de Châtillon (Val d'Aoste),

puis plus tard celui de Châtelard. S'agissait-il de la localité de ce nom qui nous occupe? Guichenon garde le silence.

Enfin, nous retrouvons le Châtelard en Semine aux mains des Rossillon de Bernex (de Gex), dont, le 23 avril 1734, la lignée mâle s'éteignit en la personne de Michel-Gabriel, chanoine régulier de St-Antoine, puis évêque et prince de Genève. La vie de ce pieux pontife, si remplie de dévouement et de bonnes œuvres, fut publiée par le chanoine Boudet, à Paris, en 1751 et non en 1750 comme Grillet l'a désigné par erreur. Le chanoine de Benevix a fait aussi imprimer à Annecy son panégyrique. Je crois qu'il existe encore en Piémont un marquis de Bernex : se rattache-t-il à la famille savoisienne? Je l'ignore. Peut-être après l'extinction de la lignée mâle, l'une des familles se fit-elle autoriser pour elle et ses descendants à prendre ce titre patronymique.

L'un de ces derniers jours, flâneur-bibliomane, je parcourais l'étalage d'un bouquiniste. Le livre du chanoine Boudet, devenu assez rare, tomba sous ma main, et c'est à lui principalement que j'ai emprunté les renseignements qui suivent.

Les de Bernex portaient de *sable à la croix d'argent* avec la devise *In te spes mea,* et pour supports deux sauvages, homme et femme. Une devise si bien inspirée par la foi, fut rarement mieux justifiée ; car trois membres de cette famille sont morts en odeur de sainteté. Michel-Gabriel, évêque de Genève, modifia les armes de sa famille.

Le fief patrimonial des Rossillon de Bernex n'était point Rossillon en Bugey, près de St-Rambert, ancienne capitale de ce pays, appartenant à la famille de Savoie et dont le château, aujourd'hui disparu, fut élevé par Boniface, archevêque de Cantorbéry, que Guichenon écrit *Cantorbie.* Il y a quelques mois, j'ai pu enrichir le musée de l'*Association florimontane* de 25 monnaies romaines de belle conservation, ainsi que d'une clef antique recueillie au milieu des vieux murs de Rossillon. A cette époque, l'érection d'une statue de la Vierge sur l'emplacement des ruines qui avaient échappé à la *bande noire*, leur a malheureusement porté le dernier coup du démolisseur.

Les de Bernex appartiennent au pays de Gex. Leurs premiers domaines furent deux châteaux déjà détruits par le temps au XVIIme siècle, dont l'un dans la paroisse de Croset et l'autre situé près de Chanci, dans une des îles du Rhône. Ils furent seigneurs de Châteaublanc, qui fait partie de la commune de Chêne, près de Genève. Ce vaste édifice paraît avoir succédé au château des Terreaux comme manoir des seigneurs *de Villette*. Il n'en est pas question dans les terriers avant 1650. En 1504 il appartenait encore aux de Villette ; un demi-siècle plus tard, il est reconnu en faveur des nobles de Rossillon dont Genève possède le titre d'arrière-fief en faveur de la Seigneurie. Celle-ci l'acquit, par deux transactions de 1703 et de 1755, de la famille de Bernex. (Gandy-Le Fort, *Promenades historiques dans le canton de Genève.)*

Leurs armes, que nous venons de rappeler, diffèrent essentiellement de celles adoptées par les Rossillon-Annonay, Rossillon en Dauphiné et Rossillon-Beaurétour. Si nous en croyons Charles-Auguste de Sales, elles sont aussi anciennes que la croix de Savoie prise par le comte *Verd* à l'occasion du siége de Rhodes : « Or, « comme le comte eût fait cette addition ou ce change- « ment, la plupart des chevaliers et gentilshommes qui « avaient combattu avec lui, crurent de bien faire en « faisant le même par son autorité, toutefois avec dis- « tinction ; aussi tient-on que les croix armoriales des « nobles maisons de Duin, d'Allinges, de Forax, de « Rossillon, de Confignon, de Compey et autres en grand « nombre ont leur cause et sujet d'enquérir. » (*Pour pris historique.*)

Les titres les plus anciens de la famille qui nous occupe datent des premières années du XIe siècle. Ainsi, dans une dotation en faveur de l'église de Maurienne (Guichenon, *Histoire de Savoie : preuves*), dans la charte de fondation de l'abbaye de St-Sulpice-Bugey, en 1127 (Guichenon, *Histoire de Bresse : preuves) ;* et dans plusieurs autres titres, le nom de Rossillon figure parmi ceux des témoins à ces actes.

En 1261, Etienne fut châtelain du château de l'Isle, bâti vers 1216 par Pierre Ier de Cessons, LXe évêque de Genève, pour arrêter les incursions du comte de Genève (Spon et Besson). Parmi les lances de Savoie appelées en 1426 contre le duc de Milan, le marquis Costa indique Jehan de Rossillon, seigneur de St-Genys, N... son fils et un autre Amédée de Rossillon. Néanmoins, la filiation régulièrement justifiée par titres de cette famille ne commence que vers le XVe siècle, à Humbert, seigneur de St-Genys. Huit générations mâles forment la chaîne qui de Humbert, soit probablement le fils de Jehan mentionné par M. Costa, nous conduit au dernier seigneur de Bernex ; et leur importance ressort amplement de ce fait que deux alliances furent contractées avec des princesses de la maison de Savoie, toutes deux nommées Marguerite.

Marin de Bernex, qui constitue la quatrième de ces générations, épousa Claudine de Châtillon, sortie de la famille de ce nom qui possédait le Châtelard en Semine (Guichenon, *Histoire de Bresse)*, et peut-être ce fief forma-t-il la dot de la jeune épouse ; du moins tout porte à le croire, car, pendant que le fils aîné faisait ériger Rossillon en comté, le deuxième fils, allié à Péronne de Lambert, transmettait à sa branche le titre de Châtelard. Cette branche remplit presque tout le XVIIe siècle, tomba *en quenouille,* et se fondit dans la famille de Lusinges par le mariage d'Antoine de Rossillon. Nous retrouvons probablement ici la même Antoinette de Lucinges qui, en 1670, avait enchaîné la liberté de Vincent Franchet.

Le fief sortit à cette époque de la branche cadette pour faire retour à l'aînée. Charles-André, fils d'une Marguerite de Savoie, ambassadeur *extraordinaire* du duc de Savoie en Bavière, capitaine des gardes du corps, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de la cornette blanche de Savoie et chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1666, fut l'avant-dernier marquis de Bernex. Il contracta trois alliances successives ; l'une avec D^lle^ Michal de la Pallu, l'autre avec une milanaise, et la troisième avec la fille du marquis de La Serra. Neuf enfants vinrent se grouper autour de lui et semblaient promettre une nouvelle famille patriarcale, mais Dieu en avait autrement disposé. Trois enfants mâles moururent sans être mariés, les deux autres se trouvaient engagés dans les ordres ; enfin les quatre filles étaient entrées dans les maisons de Douvres, de Scarnafix, de Salmatoris et de Mont-Saint-Jean. Cette der-

nière alliance nous conduit aux possesseurs nobles les plus récents du Châtelard en Semine. Ils en jouissaient encore alors que les orages de 89 vinrent briser tant de cimiers seigneuriaux et anéantir les documents précieux qui eussent enrichi nos annales historiques.

Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, fils cadet parmi les nombreux enfants de Charles-Amédée, le seul qui eut fait vœu solennel de pauvreté, se trouva, par suite des événements, réunir entre ses mains presque tous les droits de ses ancêtres : frappant exemple du pouvoir de cette sagesse divine qui déjoue à son gré toutes les combinaisons humaines ! Déjà, dans la première partie de cette notice, j'ai rappelé les actes de 1700 que messire Joseph de Bernex, préfet de la sainte maison de Thonon, avait consenti en sa qualité de Seigneur du Châtelard : il se fit principalement remarquer par ses fondations pieuses et l'érection de diverses chapelles à Thônes, Chesne près de Genève, aux Voyrons, à Franclins et Challonges en Sémine, Evian, Annemasse et Châteaublanc. Mort à Thonon, au mois d'avril 1713, Joseph avait institué pour héritier son frère Michel-Gabriel, qui, en vertu de la substitution ouverte par le décès de son frère aîné, était déjà entré en possession d'une partie des biens patrimoniaux. Le prélat recueillit ceux-ci considérablement diminués par les dettes et les procès. Il accepta toutefois, cédant aux représentations des personnes pieuses et éclairées qui lui firent observer que s'il refusait la quotité héréditaire, les dettes de sa famille ne seraient peut-être jamais acquittées. Sa qualité de chanoine de Saint-Antoine ne lui permettant pas de posséder ni de disposer, il dut solliciter et obtint soit un rescrit d'exception par S. A. R., soit une licence de ses supérieurs religieux. Inspirées par une piété éclairée, ses dispositions testamentaires firent large part aux pauvres et aux bonnes œuvres dans ses modestes économies, et elles assurèrent les avoirs de famille aux quatre sœurs du prélat. C'est ainsi que le fief de Challonges et du Châtelard passa aux de Mont-Saint-Jean. L'ancienne église de Challonges reçut la dépouille mortelle d'un de Rossillon ; mais je n'ai pu déterminer duquel il s'agissait. Le château de Challonges, grosse et lourde construction en molasse, n'offre pas de caractère marqué. Là aussi chaque jour y amoncelle des ruines oublieuses des gloires passées.

Après l'analyse de tous ces faits qui ne disent rien au cœur et où s'entrechoquent seulement des noms sonores, je ne puis résister au désir de jeter un coup d'œil sur la vie de l'illustre évêque de Genève. *Chroniqueur* jusque sur ce point, j'accueillerai sans discussion les pieuses légendes : et puis, l'avouerai-je, bercé pendant mon enfance par ces beaux contes où les fées bienfaisantes prodiguent leurs dons aux nouveaux nés, j'aime encore, dans un âge mûr, à m'entourer des souvenirs d'un merveilleux plus rationnel. Pour moi, cette Providence suprême présidant à nos destinées, soulevant de temps à autre un coin du voile qui nous dérobe l'avenir, et permettant à l'homme d'entrevoir le doigt divin qui marque ses prédestinées, cette Providence, dis-je, me donne alors une haute leçon morale, comme aussi elle accorde un gage à la confiance du chrétien.

On sait la pieuse légende précurseur de la naissance de Michel-Gabriel de Bernex. Tout présageait un accident pour la mère. Un inconnu portant le bourdon de pèlerin, vint frapper à la porte du château bien connu des pauvres. On s'empresse de lui faire la charité : alors cet inconnu, acceptant l'aumône, paye à son tour sa dette à l'illustre famille du croisé, et annonce qu'il vient rassurer la marquise, lui promettre une heureuse délivrance et que le fils dont elle est enceinte rendra un jour d'immenses services à l'Eglise. Frappée de cet événement, la piété reconnaissante de la mère veut que cet enfant soit tenu par deux mendiants sur les fonds baptismaux, et que son nom grave en lui le souvenir de deux messagers célestes.

Bientôt cette mère devint victime de son dévouement à son pauvre petit. Celui-ci fut alors confié à son aïeule Marguerite de Savoie, qui résidait à Annecy, près de la chapelle des Pénitents-noirs, dans la maison devenue plus tard la propriété de M. de Doucy. Cette chapelle était l'ancienne église de Saint-Jean, bâtie en 1290, pour les chevaliers templiers qui furent supprimés dans le commencement du XIVe siècle. Affectée ensuite durant près de 200 années à l'ordre de Saint-Jean, cette chapelle fut, par les sollicitations de saint François de Sales, alors prévôt, cédée aux confrères de la Miséricorde, qui en prirent possession en 1594 (Besson). Elle était située à l'extrémité sud de la rue du Pâquier, dans l'endroit appelé encore de nos jours *Puits St-Jean.* (Ruggert Chistoffet Alberts, plan édité à La Haye, 1725.) Pendant la jeunesse de Michel-Gabriel, de nouveaux signes de prédestination lui furent accordés. Le 8 mai 1666, l'enfant, qui se préparait à la fête du lendemain, commémorative du premier anniversaire de la canonisation de saint François de Sales, aperçut dans les airs une croix rouge et lumineuse ; celle-ci, après avoir plané quelques instants au-dessus de sa tête, descendit avec rapidité de l'orient à l'occident. (Ecrit, daté et scellé par Mgr de Bernex, d'ordre de ses supérieurs, le 23 avril 1726.) Ce phénomène, rapporté à Marguerite de Savoie, devint bientôt public à Annecy. Plus tard, au dire des condisciples de Michel-Gabriel, une colonne de feu descendit du ciel et enveloppa d'une lumière éclatante le jeune enfant qui était en prières au pied de la croix de *La Puya.* Une autre fois encore, la même croix brillante apparut à Michel-Gabriel près de Treson *(tres unum).*

Mais si les faveurs du Ciel étaient prodiguées au jeune comte, des peines amères lui avaient aussi été réservées : Marguerite de Savoie fut enlevée à ce monde dans le cours de l'année 1667. Inhumée dans la chapelle de Saint-Hyacinthe, faisant partie de l'église des Dominicains d'Annecy, sa mémoire y était conservée par une dalle aujourd'hui disparue.

« *Margarita a Sabaudiâ herorum Torquatorum,*
« *gentis Rossillianæ uxor et parens munificentiis vivens*
« *omni laude major, jacet hic extincta. Obiit sextâ*
« *martii* 1667. »

Après avoir reçu au collége des barnabites d'Annecy, puis chez les jésuites à Chambéry, cette éducation vigoureuse que l'instruction publique peut seule consolider, le jeune de Bernex, entraîné par la vocation religieuse, se fit recevoir à l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné, près de Saint-Marcellin. Remarqué par sa piété, ses talents et sa modestie, il fut, en 1676, appelé à résider à Toulouse pour y professer. Louis XIV, désirant faire fleurir le catholicisme dans l'Alsace que lui assuraient les traités de Munster et de Nimègue, y ap-

pela des ministres zélés, prudents, éclairés et capables de combattre l'hérésie : de Bernex fut alors envoyé à Strasbourg, où il passa deux ans. Rappelé à Toulouse en 1685, comme professeur de théologie, il y donna preuve de grands talents, surtout par la netteté et la précision de son élocution. De nombreuses thèses sur la théologie, ainsi que sur le droit civil et canonique, forment les jalons de cette laborieuse carrière.

Nommé supérieur de la maison de Toulouse, proposé à l'évêché d'Aoste, puis préconisé évêque de Genève en 1697, à l'âge de quarante ans, il fut sacré le 6 octobre, à Turin, par le nonce du pape, assisté de l'archevêque de Turin et de l'évêque de Sion, en présence de Madame *royale*.

Dès le début de son épiscopat, Mgr de Bernex fit une étude spéciale de la conduite suivie par ses prédécesseurs dans le gouvernement du diocèse : il composa sur ce sujet une espèce de manuel auquel il avait recours en toute occasion ; s'attachant surtout à imiter son prédécesseur d'Aranthon d'Alex. Une de ses grandes préoccupations était de procurer refuge aux personnes qui fuyaient l'hérésie de Genève : par sa douceur et son affabilité il réussit à gagner leur confiance qui, une fois acquise, ne se démentit jamais. Lorsque ces personnes s'adressaient à lui, il quittait, pour les entendre, ses plus importantes occupations.

Le même esprit de charité le rendait extrêmement sensible aux misères des pauvres : on appelait ceux-ci ses *gardes du corps*. Son palais était toujours ouvert pour eux ; il les écoutait avec une patience admirable. Chaque semaine, il faisait distribuer secrètement une certaine somme aux pauvres honteux. La modicité de ses ressources pouvait seule mettre des bornes à ses inclinations bienfaisantes; et, ses propres avoirs épuisés, il savait trouver le moyen de toucher le cœur des opulents. En 1699, la disette qui sévit en Savoie, augmentait à Annecy le nombre des malheureux : on vit le respectable prélat aller de maison en maison pour les secourir, et se transporter même dans les villages, afin de soulager le pauvre qui n'avait plus la force de venir mendier son pain. La parole du pasteur dévoué descendit alors de la chaire de saint François de Sales, si pénétrante, animée d'une charité si persuasive, que toutes les familles aisées se taxèrent volontairement. Une aumône journalière fut établie à la suite de l'instruction religieuse, et pendant plusieurs jours de suite Monseigneur lui-même s'acquitta de cette fonction. Peut-être est-ce en souvenir de ce zèle si paternel et pourvoyant à tous les besoins que naguères, au grand-séminaire d'Annecy, des distributions étaient faites dans des conditions analogues.

De ses revenus, l'évêque formait trois parts égales : la première destinée aux pauvres ; la deuxième, pour la maison épiscopale, et la troisième pour les aumônes extraordinaires. Les présents qu'il recevait furent presque toujours distribués à quelque famille peu fortunée. Ce désintéressement n'était point l'effet d'une orgueilleuse philosophie mais bien d'une profonde humilité; et le prince de l'Eglise aimait à rappeler tantôt que deux mendiants l'avaient tenu sur les fonds baptismaux, et tantôt qu'il avait fait vœu de pauvreté dans un ordre religieux. En 1698, il commença ses visites pastorales que marquaient de nombreuses prédications. Sans voiture, sans suite, sauf celle de deux ou trois personnes indispensables à son but, le pieux évêque voyageait à cheval, bravant les intempéries qui par deux fois mirent sa vie en danger.

En 1703 et 1711, à l'occasion des inondations qui désolèrent Annecy, son courage personnel et sa parole éloquente lui gagnèrent tous les cœurs. Déjà le 14 décembre 1702 (registres de l'hôtel-de-ville), il avait sauvé la ville d'Annecy du pillage dont la menaçaient MM. de Vallières et de Marcilly à la tête des troupes de Louis XIV ; et peu s'en fallut que dans la rue Sainte-Claire, il ne fut victime de son dévouement, en implorant la pitié de M. de Vallières, au moment où, malgré les décharges de mousqueterie, on levait la serrure de la porte murale. Dévoué à tous sans distinction, il sollicita et obtint la grâce de plusieurs coupables ; c'est ainsi qu'en 1707 il arracha à la mort deux soldats du régiment de Bretagne ; puis, en 1711, plusieurs militaires appartenant au régiment de Bissy. Enfin, plus tard, il fit accorder remise de l'amende de cinquante écus prononcée par les autorités de Genève, le 9 juin 1713, contre des Genevois qui n'avaient pas rougi d'insulter le saint évêque à Carouge. Cette amende, dit la sentence, ne fut pas plus élevée, « attendu la condition pauvre et abjecte » des coupables.

En 1704, il reçut et exécuta la commission de vérifier la châsse de saint François de Sales ; et depuis 1705 à 1729, il ne cessa de travailler à procurer la béatification de Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal.

Les ressources de Mgr de Bernex étaient des plus modiques. Un extrait, dressé par saint François de Sales et renouvelé de cinq en cinq ans, ne portait les revenus de cet immense diocèse qu'à 700 ducatons, toutes charges faites ; et le ducaton valait trois livres dix sols.

Après les traités des 11 avril et 13 août 1713 qui, comme conséquence du traité d'Utrecht, firent passer la couronne de Sicile sur la tête de Victor-Amédée II de Savoie (1), ce prince voulait appeler Rossillon de Bernex à l'archevêché de Tarentaise, mais la modestie de celui-ci s'y refusa avec énergie, comme bientôt après son mépris des richesses lui fit repousser les offres de la duchesse de Ventadour, qui désirait s'employer à lui faire obtenir un bénéfice plus considérable ou au moins une pension.

En 1714, le prélat visita à Thonon le nouveau roi de Sicile qui s'y reposait des exercices religieux auxquels il venait de consacrer huit jours à Tamiers. Quelques mois plus tard, Leurs Majestés se rendirent dans la ville d'Annecy ; le roi, inspiré par sa grande piété, ravivée au tombeau de l'apôtre du Chablais, et dirigée par Mgr de Bernex, y réalisa une œuvre importante pour la religion. Par acte du 27 septembre 1715, Franchet notaire, noble Morand, conseiller d'Etat et procureur patrimonial général, au nom du roi, avait réglé compte avec nobles Gabriel et Melchior Favre des sommes dues à l'occasion de la terre et juridiction d'*Annessy-le-vieux*, inféodée à Claude-Emmanuel Favre le 22 avril 1699 : ce compte étant arrêté à 34,000 florins, noble Morand,

(1) Le traité d'Utrecht fut porte à Victor-Amedée par Jean-Baptiste Despine, avocat, mort en 1732 châtelain de Chambéry, après avoir ete, pendant près de vingt ans, charge de differentes missions commerciales et politiques (et notamment la negociation d'une alliance avec la famille de Portugal) en Hollande et à Lisbonne ; il avait eté nommé plenipotentiaire du roi de Sardaigne par patentes du 15 avril 1720.

en sa qualité, racheta pour ce prix lesdites terres et juridictions. Puis, par autre acte du 5 octobre mêmes année et notaire, Morand, obéissant aux patentes royales du 4 octobre données à Annecy, vendit aux nobles *Scindics et Conseil* de cette même ville, représentés par spectable Joseph Ruffard, avocat de ville, lesdites terre et juridiction avec tous les fiefs ruraux et devoirs féodaux en dépendant, y compris le restant des fiefs ruraux, ceux-ci du produit de 44 florins, sans autre réserve que les personnes des nobles, leurs maisons, pourpris, fiefs et arrière-fiefs. Cette vente fut consentie pour le prix de 34,000 florins comptés au trésorier général Saillet, au moyen de 10,000 florins payables au 1er novembre lors prochain, et de 24,000 florins en sols de Savoie formant le prix capital de la constitution de rente passée le 9 juillet précédent en faveur du procureur patrimonial en sa qualité.

Par cette rente du 9 juillet 1715, le sieur Floccard, en sa qualité, avait reconnu devoir la rente « annuelle « et perpétuelle de 1,200 florins, monnaie de Savoie, « payable chaque année sur les mandats de l'évêque de « Genève pour être employée au soulagement de ceux « qui se convertiront en notre sainte religion, lesquels « s'adresseront à eux. » (Extrait des minutes Franchet H.)

Ainsi Mgr de Bernex posa le principal, et si je ne me trompe, le premier fondement de l'œuvre des *nouveaux convertis*. J'ai cru devoir entrer dans les détails de ces stipulations afin de rectifier les quelques inexactitudes échappées à cet égard à l'auteur de la vie du pieux pontife.

C'est vers cette époque que prend place la conversion au catholicisme de Mme de Warens, de cette femme à l'imagination ardente et au cœur malheureusement trop tendre, dont les faveurs peut-être, mais bien sûrement les bontés, furent chèrement payées par la cynique ingratitude de l'auteur d'*Emile*. Un sermon de l'évêque de Genève avait appelé cette pauvre femme à une foi plus pure. Vevey, triste de cette désertion, changea bientôt sa surprise en fureur. Ses habitants, « vouloient, « à quel prix que ce fut, ravoir celle qui fesoit l'objet de « leurs regrets; et dans leurs premiers transports ils ne « parloient pas de moins que de l'enlever à main armée « au milieu de la cour et de brûler Evian. On en vit mê- « me le soir un grand nombre attroupés sur le port. « Ces mouvemens qui pouvoient avoir des suites firent « dire au roi, parlant à l'évêque de Genève : *Vos con- « quêtes, monseigneur, sont bien bruyantes*..... Pour « prévenir le désordre, Sa Majesté fit sur-le-champ par- « tir Mme de Warens et lui donna sa litière avec qua- « rante gardes qui lui servirent d'escorte et la condui- « sirent à Annecy. » (*Vie de Mgr de Rossillon de Bernex.*)

Après quelques années de séjour dans cette ville, Mme de Warens se retira à la campagne, près de Chambéry, conservant religieusement les sentiments de respect et de reconnaissance qu'elle ne cessait de témoigner à la mémoire de l'évêque de Genève.

Une réputation de sainteté, justement méritée, entourait le prélat. Un événement singulier qui lui arriva au mois de septembre 1729, était bien propre à établir cette réputation : je le rapporterai dans les termes du mémoire qui avait été communiqué au chanoine Boudet par un témoin oculaire.

« Mme de Warens demeurant à Annecy, dans la mai- « son de M. Bosge, le feu prit au four des Cordeliers, « qui répondait à la cour de cette maison, avec une telle « violence, que ce four qui contenait un bâtiment assez « grand, rempli de fascines et de bois sec fut bientôt « embrâsé. La flamme, portée par un vent impétueux, « s'attacha au toit de la maison et pénétra par les fenê- « tres dans les appartements. Mme de Warens donna « d'abord ses ordres pour tâcher d'arrêter les progrès « de l'incendie et pour faire transporter ses meubles « dans son jardin. Elle étoit occupée de ces soins quand « elle apprit que Mgr l'évêque était accouru au bruit du « malheur dont elle était menacée et qu'il alloit paroître « dans l'instant. Elle alla aussitôt au-devant de lui. Ils « entrèrent ensemble dans le jardin, il se mit à genoux « avec elle et avec tous ceux qui se trouvèrent présens, « du nombre des *quels j'étois;* et commença à prononcer « des prières avec cette ferveur qui lui étoit ordinaire. « L'effet en fut sensible. Le vent qui portoit le feu par « dessus la maison jusques dans le jardin, changea tout- « à-coup, et éloigna si bien les flammes de la maison, « que le four, quoique contigu, fut entièrement con- « sumé, sans que la maison eût d'autre mal que le dom- « mage qu'elle avoit reçu auparavant. C'est un fait re- « connu de tout Annecy et que moi écrivain du présent « mémoire, ai vu de mes propres yeux. »

J'ai rapporté *in extensum* ce petit extrait, parce qu'il précise d'une manière certaine la maison occupée par Mme de Warens, qui est simplement indiquée dans d'autres ouvrages (Rousseau); puis encore parce que mes lecteurs, en lisant cette prose correcte et limpide, bien qu'écrite sans aucun art apparent, y auront pressenti celui qui devint et restera un modèle pour la langue française : Jean-Jacques Rousseau, auprès duquel certes, nul ne supposera un crédule bigotisme... Cette attestation était si bien l'expression de la vérité que dans ses *Confessions* (liv. III), Rousseau l'a rappelée. « Je joignis une « attestation du fait que je viens de rapporter, en quoi je « fis bien : mais en quoi je fis mal ce fut de donner ce fait « pour un miracle. J'avais vu l'évêque en prière et du- « rant sa prière j'avais vu changer le vent et même très à « propos. Voilà ce que je pouvais dire et certifier; mais « qu'une de ces deux choses fût la cause de l'autre, voilà « ce que je ne devais pas attester, parce que je ne pou- « vais pas le savoir. Cependant, autant que je puis me « rappeler mes idées, alors sincèrement catholiques, « j'étais de bonne foi. L'amour du merveilleux, si naturel « au cœur humain, ma vénération pour ce vertueux pré- « lat aidèrent à me séduire. » Depuis les circonstances dont il avait été témoin oculaire, le célèbre écrivain avait descendu une pente trop rapide pour ne pas s'efforcer d'atténuer sa première déclaration : mais celle-ci n'en demeurera pas moins simple, sans réserve et sans induction, en un mot, portant avec elle le cachet de la vérité.

Les limites tracées à cette notice ne me permettent pas d'indiquer tout ce que sut fonder et régulariser le zèle pieux et infatigable de Michel-Gabriel de Rossillon. Il augmenta les revenus des missions, contribua à la réédification d'un grand nombre d'églises, enfin sut trouver le secret de mettre en réserve près de 5,000 écus dont il forma les fondations d'écoles pour les deux sexes. Ces ressources, on doit le dire, provenaient essentiellement des rapports bienveillants et des bons offices dont le saint prélat se faisait un titre auprès

des Savoyards qui, originaires de son diocèse, s'étaient créé des établissements avantageux en France, en Allemagne et principalement à Vienne. Les noms de tous ces bienfaiteurs sont inscrits au livre synodal. Parfois même la gratitude acquise des Savoisiens devança les vœux de Mgr de Bernex; ainsi, lorsqu'il se rendit à Paris pour empêcher un échange de terrain dans le mandement de Mortier que sollicitait Genève et qui eût pu devenir funeste aux intérêts catholiques, les *pauvres savoyards* établis à Paris vinrent lui offrir une assez forte somme prise sur leurs modestes égargnes.

En 1732, *l'insatiable* évêque trouva encore de nouveaux fonds destinés à l'entretien des *pauvres prêtres*. La même année, il obtint de Clément XII 600 écus pour les *nouveaux convertis*.

Dieu jugea enfin que trente-six ans d'apostolat étaient assez pour la vie de cet homme de bien : de nombreuses infirmités annonçaient l'instant où il serait appelé à recevoir des récompenses éternelles. Déjà en 1733 Michel-Gabriel dressa ses premières dispositions testamentaires ; puis, le 7 avril 1734, il les réforma. Parmi ses legs pieux ou portant avec eux un gage d'affection particulière, qu'il me soit permis de signaler seulement une pension de 150 livres en faveur de Mme de Warens. A cette époque, la pauvre femme, délaissée par Rousseau, luttant contre les difficultés d'entreprises alchimiques ou industrielles, éprouvait déjà cette espèce de pauvreté que Dieu lui envoya en expiation de ses fautes.

Les œuvres écrites de Mgr de Bernex (j'ignore si elles furent imprimées) forment quatorze articles. Les éléments en sont fournis par des controverses sur les preuves de la vérité de la religion, des dissertations sur des questions théologiques, de nombreux discours et sermons, des méditations à l'usage des religieuses, l'éloge de R^d^ Falcaz, son official vicaire général, et plusieurs thèses sur la théologie, le droit civil et le droit canonique. Le vénérable pasteur était aussi recommandable « par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Sen- « sible aux douceurs de l'amitié, il en observait tous les « devoirs. Ses domestiques le regardaient comme un « père. Affable et prévenant, il ne cherchait sa récom- « pense que dans le plaisir de faire du bien. Tous ses « procédés étaient nobles et généreux, ses manières « douces et polies ; sa conversation, quoique sérieuse et « grave, ne laissait pas de devenir aussi amusante qu'u- « tile par les traits curieux et édifiants que lui fournis- « saient ses lectures. (1) »

Lors des obsèques du prélat, on eut beaucoup de peine à retenir le peuple qui voulait se partager les habits dont il était revêtu. La ville retentissait des éloges que chacun donnait à sa vie pénitente et laborieuse, à sa constante piété et à la charité qui avait animé toutes ses actions. » Le cercueil fut porté à la cathédrale et de là à l'église du premier monastère de la Visitation. Sur son tombeau, préparé dans la chapelle de saint Charles, du côté de l'épître, était gravée cette inscription :

Michael-Gabriel de Rossillon de Bernex episcopus et princeps Genevensis sanctitate, vigilantiâ, eruditione morum et generis nobilitate, beneficentiâ in clerum et pauperes, alter Salesius, Christo confixus et conregnaturus, obiit, die mortis Domini 23 *aprilis anni* 1734, *ætatis* 76. *Episcopatûs* 36.

Ajoutons encore que Rousseau lui-même, malgré sa plume si prompte à dénigrer, a écrit que le bon évêque de Bernex, avec moins d'esprit que François de Sales, lui ressemblait sur bien des points. (*Confessions*, liv. II).

C'est une analyse bien écourtée d'une longue vie consacrée tout entière au bien, que je viens de présenter. S'il y a un plaisir de chroniqueur à exhumer les souvenirs historiques des choses et des hommes qui brillèrent jadis aux yeux du vulgaire, on doit, je l'ai toujours cru, se faire une obligation rigoureuse de rappeler le souvenir des hommes bienfaisants dont les œuvres survivent aux siècles. *Noli lætari nisi cum benefeceris*, a dit un sage. Les joies des heureux du monde ont disparu plus rapidement encore que ces châteaux et maisons fortes auxquels ils crurent peut-être river leur nom pour toujours : mais l'œuvre sacrée par le dévouement et la bienfaisance emporte avec soi une force vitale qui résiste aux révolutions et au temps. Pour nous, je le répète, qui jouissons de ces œuvres, il y a devoir à en bénir les auteurs et à glorifier leur mémoire; c'est mon excuse à cette esquisse bien que trop peu complète de la vie de Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, l'un des derniers possesseurs des fiefs du Châtelard en Semine.

ALPHONSE DESPINE.

(1) Le 25 mai 1720 Mgr de Bernex écrivait la lettre qui suit au plénipotentiaire J.-B. Despine, a la Haye : « Monsieur. quand « je ne serais pas ami et serviteur de votre famille comme je le « suis dès ma jeunesse, aiant eu une affection particuliere pour « feu monsieur votre père dans nos etudes, je prendrois part à « l'honneur que vous faites à notre nation dans l'employ dont « vous êtes revêtu avec distinction et dont vous vous acquittez « si bien pour la satisfaction du roy. C'est ce dont je vous té- « moigne une veritable joie comme de la satisfaction que j'ai de « votre cousin (aumônier à l'evêché) dont le naturel et bonnes « qualites luy attirent ma confiance, aussi bien que mon amitié. « Je vous assure que je suis avec vérité et respect, etc....

MÉMOIRE SUR LES MIELS DE LA SAVOIE

Dans l'exposition des produits agricoles de la Savoie, aux foires d'août à Chambéry, en 1860, je remarquai, entre autres, de très beaux rayons de miel de montagne exposés par M. Bonnet, propriétaire-cultivateur à Longefoy, arrondissement de Moûtiers. Appréciant l'importance qu'il y aurait d'encourager la production des miels dans la Savoie, qui en fournit d'excellente qualité, j'exprimai à cet honorable apiculteur mon intention de faire une analyse de son produit exposé pour joindre cette étude à celle que j'avais déjà entreprise sur sept échantillons de miel de diverses provenances de nos vallées alpines. Il y consentit avec empressement et me livra environ trois kilogrammes de miel en rayons, récolté à Longefoy, en me priant de lui faire connaître le résultat du travail auquel je le destinais.

Les miels divers que j'avais déjà soumis à des recherches étaient : 1° des Houches ; 2° de Megève; 3° de Flumet (chaîne alpine du Mont-Blanc) ; 4° de Jarsy ; 5° du Montcel (chaîne calcaire sous-alpine) ; 6° de Saint-Genix ; 7° de Rumilly (plaine).

Les altitudes de ces diverses localités sont, pour celles de la chaîne alpine du Mont-Blanc, de 1,000 à 1,100 mètres ; pour celles de la chaîne calcaire sous-alpine, de 600 à 700 mètres ; pour celles de la plaine, de 240

à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer (1). Dans les localités appartenant à la chaîne du Mont-Blanc, Les Houches, Megève, Flumet, les céréales et graines alimentaires cultivées sont : l'orge, l'avoine, le seigle, la fève, la gesse ; les essences ligneuses frequentées par les abeilles sont le mélèze, le bouleau, l'érable, le sureau à grappes (*sambucus racemosa*), le prunier, le frêne, le cerisier sauvage (*cerasus avium*). Dans les localités montagneuses sous-alpines (Jarsy, Montcel), on cultive toutes les graines alimentaires, moins le sarrazin, toutes les plantes fourragères, légumineuses, moins la luzerne et le mélilot, tous les arbres fruitiers moins le mûrier, le châtaignier et la vigne, et on y voit toutes les essences résineuses alpines, moins le méleze. La flore des plantes âcres et amères, *caltha*, *ranunculus*, *aconitum*, *veratrum*, *gentiana*, *aquilegia*, *atropa belladona*, etc., y est analogue à celle des hautes localités alpines. Dans les localités de la plaine (Saint-Genix, Rumilly), tous les arbres fruitiers, y compris le mûrier, le châtaignier et la vigne, toutes les cultures fourragères, toutes les cultures grainières, y compris le maïs et le sarrazin, s'y remontrent, et la flore y est des plus variées ; les bois et arbustes résineux et saccharrifères y manquent presque complètement. Après avoir étudié, au point de vue chimique, climatérique et agricole les miels de ces diverses localités, il me paraissait intéressant, pour compléter mes études, de faire des recherches sur un miel d'une localité alpine exceptionnelle, soit par l'orientation, soit par l'exposition, telle que Longefoy, une des plus hautes communes de la Tarentaise, mesurant, dans la partie habitée, une altitude supérieure (de 1,200 à 1,300 mètres), et présentant les mêmes cultures grainières et fourragères des vallées alpines situées à la base du Mont-Blanc et du Mont-Joly, peu d'arbres fruitiers, mais beaucoup de prairies sèches et humides, et surtout de grandes étendues de bois résineux et saccharrifères où le mélèze, le bouleau, l'érable et le frêne dominent. L'orientation du plateau de Longefoy, du levant au couchant, son altitude et son éloignement des lignes culminantes des Alpes et de leurs contreforts, lui donnent une exposition solaire de la plus grande durée. Dans les vingt ou trente jours qui précèdent et suivent le solstice d'été, la radiation solaire diurne, au-dessus de l'horizon, y est de seize heures (2). De là vient évidemment la vigueur végétative qu'on remarque dans les bois et les beaux pâturages qui couvrent ce plateau alpin. Dans la vallée de Chamonix et des Houches, allant du nord-est au sud-ouest, profondément encaissée entre le géant des Alpes, haut de 4,811 mètres, est le Mont-Brévent, de 2,529 mètres; dans le plateau de Megève, allant du nord au midi, entre un des contreforts élevés du Mont-Blanc, le Mont-Joly, haut de 2,544 mètres, et la chaîne des Aravis, de 1,800 à 2,000 mètres, l'exposition solaire est de beaucoup moins longue, et partant il y a, le matin, prolongation des ombres toujours si fraîches dans ces vallées voisines des glaciers éternels et accélération de celles qui suivent la disparition du soleil, caché de bonne heure par l'éminence des crêtes alpines. L'exposition de la plaine, à Saint-Genix et à Rumilly, où on fait un peu de miel, éloignée des montagnes calcaires sous-alpines, d'ailleurs moins hautes, est toute différente ; elle jouit, dans la belle saison, d'une radiation solaire constante de treize à quatorze heures par jour.

Cet exposé sur l'altitude, l'orientation et l'exposition des localités savoisiennes où l'apiculture est exercée m'a paru utile, car les différences de condition climatérique influent considérablement sur la qualité des miels qu'on y récolte, beaucoup plus que les divers genres de de culture. Dans les hautes localités apicoles, bien que leur altitude les assimile à la condition des régions hyperboréennes, la radiation solaire y est plus chaude et plus vive que dans la plaine ; les nuits y sont aussi bien plus fraîches et plus humides, et c'est ce qui contribue le plus à la supériorité constante des miels de ces provenances et à la belle végétation prairiale et forestière qu'on y remarque. La considération portant sur les divers genres de culture, relativement à la qualité des miels, est d'une moindre importance, et mes observations résultant de l'analyse chimique viennent même modifier les idées absolues qu'on s'était faites à cet égard. La matière sucrée que les abeilles prennent aux végétaux est chimiquement partout la même ; leur mode d'élaboration est le même aussi partout ; la richesse seule de la substance saccharrine formant leur récolte industrieuse varie. La provision nutrimentaire des abeilles, limitée comme elle l'est en plaine, dans les nectaires des fleurs, où elles puisent une matière sucrée souvent peu abondante, est toujours plus riche dans les montagnes, à climat hyperboréen, où elles ont à butiner non-seulement sur des fleurs, mais encore sur des arbres qui sécrètent des matières sucrées parfaitement élaborées, tels que le mélèze, le bouleau, l'érable, le frêne où ces essences ligneuses saccharrifères se développent dans toute leur vigueur. Là elles puisent un suc sucré concentré qui exsude tantôt de l'écorce, tantôt des feuilles; leur nutrition saccharrine y est abondante et facile, et leur miel est d'autant plus riche en sucre grenu blanc. On peut appliquer aux miels de la montagne la différence du lait de la plaine, aux pâturages artificiels, comparé à celui qui provient des pâturages montueux. Ici le lait est plus butyreux et plus sucré, là il l'est moins et plus aqueux sous un même volume.

Cette réflexion nous conduit à une considération de statique végétale importante à noter.

Il y a, dans la nature opposée des climats hyperboréens et tropicaux, des similitudes de caractères dynamiques qui leur donnent une action équivalente dans l'élaboration des sucs végétaux. C'est ici qu'on a un bel exemple de l'axiôme : *les extrêmes se touchent*. C'est dans les climats tropicaux, où l'hiver est inconnu, que l'élaboration du sucre au sein des végétaux saccharrifères est jugée la plus abondante ; c'est aussi dans ces climats que l'élaboration des principes organiques vénéneux et résineux est le plus remarquable. Quand on cite la strychnine, la brucine, l'émétine, la morphine, la colocynthine, etc., ces poisons énergiques, nés sous un soleil homicide, les résines de benjoin, d'encens, de copal, de dammar, etc., produits d'un air puissamment échauffé et électrisé, on a un répertoire des plus notables subs-

(1) Les designations hypsométriques rapportées dans ce mémoire ont ete tirees de la nouvelle carte du duché de Savoie, Joseph Perrin editeur, Chambery, 1856, et de l'ouvrage de M. l'abbé Poncet, *Hypsometrie de la Savoie*.

(2) Très vraisemblablement Longefoy tire son nom de *longfeu, longus focus*, à raison de la longue radiation solaire dont ce plateau jouit, comparativement à celle des vallees encaissées qu'il domine.

tances fournies par les pays tropicaux à l'économie domestique, à la pharmacie et aux arts. Eh bien! les climats hyperboréens, qui n'ont le bénéfice d'un chaud soleil que pendant trois mois de l'année et ont un hiver si prolongé dont les rigueurs nous semblent devoir y étouffer toute vie végétative, fournissent des produits analogues. Les forêts glacées du Canada possèdent l'érable à sucre qui donne une abondante provision de sucre candi, équivalente à celle fournie par la canne des Antilles. Le Kamschadale trouve aussi dans les champignons qui pullulent dans les steppes si froides qu'il habite, une riche provision de sucre qu'il transforme en alcool pour composer sa boisson favorite. L'élaboration saccharrine dans ces végétaux y est plus forte que dans la betterave, cultivée dans nos plaines tempérées. Il est inutile de dire ce que les forêts alpines et norwégiennes fournissent aux arts en produits résineux de pin et de méleze. Et aussi, dans ces climats, caractérisés tant par une latitude boréale que par le séjour éternel des glaciers, s'élaborent, au sein de quelques végétaux, des poisons azotés en tout aussi énergiques que ceux des latitudes tropicales, tels que l'atropine, l'aconitine, la vératrine, la colchicine! Remarquons enfin que nos plantes alpines, tirées des verts oasis des glaciers et transplantées dans la plaine, y périssent, de même que les plantes tropicales, à cause des inégalités de la température. Elles y gèlent, ce qui n'arrive jamais dans leur habitat naturel où elles vivent chaudement sous la neige, pendant que, dans la plaine, l'arrêt de la végétation est complet pendant la saison des frimats.

Ces rapprochements de produits similaires par une équivalente force végétative dans les climats si opposés des zônes tropicales et boréales n'existent pas certainement, d'une manière si nette, dans les plaines de nos régions tempérées, où les inégalités de température compromettent souvent ou impressionnent toujours défavorablement la végétation. Il est remarquable que dans ces plaines, on ne sauve de la mort les plantes des régions glaciales et chaudes qu'en les tenant en serre pendant nos sept mois d'hiver. S'il y a, enfin, des rapprochements d'identité de force végétale dans les climats si opposés des régions chaudes et froides, il n'y en a pas moins sous le rapport des phénomènes météorologiques. La foudre, qui électrise l'atmosphère humide et brûlante des tropiques, qui nitrifie l'air de ces régions de l'orage, produit des effets aussi merveilleux dans les régions des cimes glacées des Alpes et des steppes des zônes arctiques. N'observe-t-on pas, en parcourant nos forêts et nos glaciers alpins et les roches cristallines qui les encadrent, des traces de fréquentes décharges de la foudre attestant que là aussi est l'habitat du plus puissant météore de la nature; que là aussi se trouve une station de la force électrique qui fait les riches élaborations de la vie végétative? En rapportant l'attraction magnétique vers l'axe polaire, dans les régions arctiques, où ont lieu de splendides phénomènes électriques, on comprendra aisément qu'il doit s'y passer, relativement à la puissance de la végétation, des effets correspondants. Si l'on considère aussi ce que les lois du rayonnement terrestre produisent en fait de vapeurs électrisées, condensées sous forme de rosée fertilisante dans les climats tropicaux, on trouve une identité parfaite de condition météorologique par le rayonnement dans nos hautes terres alpines. Là, le serein et la rosée y sont d'une abondance extrême. Or, des expériences précises que j'ai tentées sur l'action chimique du serein et de la rosée m'ont confirmé que ces météores aqueux ont une puissance oxydante très prononcée (1). Ce fait établit évidemment une influence des plus favorables pour la force de la vie végétative dans les altitudes alpines et y fait bénéficier la végétation avec d'autant plus de progrès que le temps de la chaude radiation solaire y est d'une courte durée. Tant de causes puissantes réunies dans ces régions, comparées à celles qui président aux élaborations des sucs végétaux précieux dans les chauds climats, électricité, chaleur, rayonnement, rosée, y favorisent admirablement la végétation. En rapportant leurs effets à la seule production du sucre dans les végétaux, objet des démonstrations de ce mémoire, n'y a-t-il pas lieu d'établir théoriquement la supériorité, d'ailleurs constatée par l'expérience, des miels alpins sur ceux de la plaine?

On s'est formé l'idée que les abeilles, en butinant sur telles ou telles plantes, en suçaient simultanément les principes sucrés, âcres et amers, d'où proviendrait la différence de qualité observée dans les miels. Cette idée assez répandue doit être rejetée. Le sarrazin et le châtaignier, si accusés par les apiculteurs ruraux, ne communiquent pas plus leur résine âcre et leur tannin au miel mou, pâteux, de la plaine, que l'aconit, son aconitine, et le mélèze sa résine balsamique au miel dur et grenu des hautes localités montagneuses. Cela a été une erreur d'observation quand on a dit que les miels blancs de Chamonix et de Megève devaient leur parfum agréable aux bouquets de bois résineux fréquentés par les abeilles. Cela a été une plus grande erreur d'imagination encore quand quelques auteurs ont écrit que les abeilles, en butinant sur des plantes narcotico-âcres, communiquaient à leur miel des qualités vénéneuses. Il n'est pas à ma connaissance qu'un pareil fait ait été justifié. Xénophon, à la vérité, dans sa relation de la *retraite des dix mille*, attribue l'enivrement soit la fureur ébrieuse des soldats grecs à l'usage du miel de la Colchide, contrée renommée dans l'antiquité par les plantes vénéneuses qu'elle produisait. Mais en conservant à cette relation sa valeur, il serait peut-être plus juste d'attribuer ce fait à l'usage d'un miel fermenté soit alcoomel. Or, on sait parfaitement qu'un simple mélange d'acide carbonique et d'alcool, tel qu'il s'en produit dans une substance sucrée entrée en fermentation, est capable de stupéfier et de produire les effets physiologiques de l'ivresse (2). Non: le miel est toujours un produit sain de la nature, comme le lait. Pour écarter toute idée de crainte à cet égard, reposons-nous sur un fait d'une invariable fidélité: un instinct privilégié guide toutes les bêtes dans le choix de leur nourriture; cet instinct leur fait fuir les plantes dangereuses. Pour elles, d'ailleurs, la sincère nature n'a pas d'appât perfide.

Mais, à part ces raisons d'ordre moral qui ne suffi-

(1) Mémoire sur *l'ozone dans le serein et la rosée,* lu à l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Savoie, le 5 juillet 1860. L'Académie en a voté l'insertion dans ses recueils

(2) Cette explication trouve d'autant mieux sa raison si le miel de Xénophon etait, de sa nature, liquide. Il y a, en effet, des miels naturellement liquides; le miel du mont Hybla dans la Troade, celui du mont Hymette, dans l'Attique, sont de cette espèce.

sent pas pour convaincre les esprits peu enclins à la méditation, il y en a d'autres déduites de faits observés, contre l'opinion émise sur la production des miels vénéneux. Quoiqu'on voie les abeilles butiner sur des fleurs de plantes vénéneuses, telles que les aconits, les ancolies, les actœa, les daphnés, les solannées, etc., il ne faut pas en induire qu'elles en sucent les principes toxiques. La matière médicale pharmaceutique, très compétente en fait d'investigation toxicologique, établit, en thèse générale, que, de toutes les parties d'une plante douée d'activité, la fleur est la plus pauvre ; et dans la fleur encore elle distingue la partie colorée de la partie incolore, constituée par les onglets et les extrémités inférieures des corolles, rejetée comme inerte. Or, c'est dans cette partie des fleurs, inerte pour la chimie pharmaceutique, que se trouvent les nectaires, minimes glandes mucoso-sucrées qu'entame la trompe de l'abeille.

Le fait de parfum résineux que possède quelquefois le miel si renommé de Chamonix et de Megève ne provient pas des abeilles ni des plantes résineuses qu'elles fréquentent, mais bien des petits barils à douves fraîches de sapin où il est coulé et où on le tient renfermé. Je n'ai, du moins, jamais observé de parfum résineux dans le miel de ces provenances en rayons ou coulé dans des vases de terre, et les recherches spéciales que j'ai faites dans ce but, tant sur le miel du Mont-Blanc et du Mont-Joly que sur celui de Longefoy, ne m'y ont pas révélé la moindre trace de résine balsamique.

Mais dans tous les miels de cette provenance, comme dans tous ceux de la plaine, j'ai reconnu une matière colorante et aromatique, *jaune rougeâtre*, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans l'éther et dans l'essence de térébenthine rectifiée. Elle existe à l'état émulsif dans ces miels et toujours en plus forte proportion dans ceux de la plaine. Elle est de nature grasse, butyreuse, intermédiaire entre les corps gras et résineux. C'est cette matière qui donne aux solutés aqueux de miel une teinte jaune et opaline. Elle existe particulièrement dans la cire jaune dont elle fait tout le principe colorant et aromatique. Elle réduit les sels solubles d'argent très promptement. La potasse caustique la dissout en la saponifiant. En saturant sa dissolution dans la potasse par un acide fort, cette matière colorante blanchit, perd son odeur et vient surnager à la manière des acides gras. Ces caractères démontrent qu'elle est très oxydable et de la nature des acides gras.

Indépendamment de ce principe colorant et aromatique conforme aux acides gras, il y a, dans le miel, en petite quantité, un acide libre, soluble dans l'eau et dans l'alcool, à réaction très nette sur le tournesol, qui m'a paru différer des acides organiques connus, à en juger par les caractères qu'il revêt au contact des réactifs. Je décrirai, dans la partie chimique de ce mémoire, comment j'ai observé ces deux produits acides dont il n'a pas été, que je sache, encore fait une étude. J'ai reconnu, de plus, à l'état constant, mais seulement dans les miels alpins, la présence du sucre de canne, déjà annoncée par deux observateurs, et une notable quantité de mannite. Ces faits réunis m'ont paru devoir intéresser l'histoire chimique du miel encore peu avancée.

(*Sera continué*). CH. CALLOUD.

Chambéry, 31 mai 1861.

Annecy, typ. Thésio

CORRESPONDANCE SCIENTIFIQUE

Geneve, 13 juin 1861.

Sur la solidification de quelques substances — M L. Dufour s'est occupé de recherches en vue d'etablir la théorie de la formation de la grêle Nous nous contenterons d'y renvoyer nos lecteurs; mais nous voulons relater ici une ou deux expériences accessoires concernant le point auquel certains corps se solidifient D'après le physicien de Lausanne, on peut, avec une grande facilite, amener l'eau à des temperatures bien inferieures à 0° sans qu'elle gele. La methode a suivre consiste à faire un mélange de chloroforme et d'huile en proportions telles que la densité du melange soit la même que celle de l'eau Placée dans ce liquide, l'eau s'y maintient suspendue en sphères parfaites et se trouve en dehors de tout contact solide. M Dufour a tente d'etendre ses experiences à d'autres substances La difficulté est de trouver des liquides convenables. M. Dufour y a reussi dans quelques cas, et il a reconnu que le soufre et le phosphore fondus dans une solution convenablement concentrée de chlorure de zinc, recouverte d'une couche d'huile, s'y réunissent en sphères qui flottent librement dans le liquide. Par le refroidissement, ces deux corps peuvent conserver l'etat liquide, à des temperatures bien inferieures à leur point de fusion, dans certains cas à 0° même (le soufre fondant à 115° et le phosphore à 44°). La naphtaline fondue dans l'eau se comporte de meme Le sodium et le potassium chauffes, le premier dans la naphtaline, et le second dans un mélange de naphtaline et de petrole, prennent bien, en se liquefiant, la forme spherique, mais leur solidification a lieu au point habituel de fusion Ces deux métaux subissent dans le liquide une alteration partielle qui influe peut-être sur le phenomene et l'empêche de se produire comme pour le phosphore et le soufre (1).

Sur l'ebullition des liquides — M. L. Dufour a fait connaître à l'Academie des sciences (seance du 13 mai 1861), les expériences suivantes : « Si l'on prend de l'essence de girofle additionnee d'une petite quantite d'huile, on a un liquide où l'eau se maintient en equilibre, en sphères parfaites et librement mobiles dans l'interieur. Si l'on chauffe avec precaution, on depasse toujours et souvent même de beaucoup 100° avant que l ebullition de l'eau ait lieu. On peut arriver à 120°, 140° et même 176° : si, entraînes par les courants inevitables qu'occasionne le rechauffement, les globules viennent heurter les parois du vase, il y a brusque production d'une bulle de vapeur et le globule devenu plus petit est violemment repoussé loin du point où l'explosion a eu lieu Le chloroforme chauffé dans du chlorure de zinc produit des phénomènes semblables, et il est a présumer qu'il en sera de même pour d'autres liquides. Dès lors nos idees sur le point d'ebullition des liquides devront se modifier dans le même sens que celles sur leur solidification. » (Voir plus haut.)

M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

LE MUSÉE D'ANNECY a reçu, du 15 avril au 15 juin, les dons suivants :

M. Gabriel de Mortillet, ancien conservateur du Musée. — 70 minéraux du Valais, d'Allemagne et d'Amérique, entre autres de beaux echantillons de cuivre natif, de wollastonite, d'andalousite, de zeolite, de sphène de gehlénite, de nigrine, de pennine cristallisée, etc. — 130 espèces de fossiles représentées par un grand nombre d'échantillons. La plupart appartiennent au nummulitique de Ronca, près Vicence.

M. Verdun, à Annecy. — Petit pluvier à collier.

M le chanoine Favre. — Médaille de Probus. — Monnaie de l'evêche de Lausanne. — Insignes de societes d'Annecy

MM. L C , E. S., D.—Produits vegetaux et produits chimiques.

M. Cheminal, typographe — Fleche de sauvage. — Billet de logement de 1679.

M Berthod, a Rumilly. — Médaille de Maximin

M. Garnier, pharmacien — Ancienne faience. — Preparations ostéologiques.

M. Rime, cafetier. — Section de tronc de sapin pénetré entierement par une branche.

M. F. Morel-Fredel. — Bague en cuivre du XVIIe siècle.

M. Janus Blanchet Buse bondrée, belle variété brune.

M. Adrien Allmer. — Deux objets fabriques au Congo : ceinture en filoche de cocotier et statuette d'ivoire.

M. Dunant, de Pringy. — Vase gallo-romain, trouvé à Pringy.

(1) *Bibl. univ. de Genève* (partie scientifique, avril et mai 1861).

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

2me Année — N° 7 (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 juillet 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . 6 fr
Italie et Suisse 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire. — Mémoire sur les miels de la Savoie (IIe partie), par M Ch Calloud. — Archeologie : voies romaines (suite), par M Ducis — Notes geologiques sur la Savoie (suite), par M G. de Mortillet. — Quelques inscriptions recueillies en Savoie (suite), par M. F. Rabut — Bulletin scientifique, par M. M Delafontaine. — Correspondance. — Chronique.

MÉMOIRE SUR LES MIELS DE LA SAVOIE

(Deuxieme partie)

Les huit échantillons de miel des diverses provenances indiquées que j'ai soumis à des études ont été l'objet de traitements identiques. Je m'étais proposé pour but d'établir fidèlement une comparaison entre eux, d'après les résultats d'une analyse chimique. Je me suis donc appliqué à isoler et à prendre le poids de chacun des principes constituants du miel. Ainsi j'ai dû faire le dosage : 1° du sucre grenu (glycose); 2° du sucre fluide, incristallisable (mellose); 3° de l'eau d'hydratation; 4° de la matière colorante aromatique. Je me suis attaché à la détermination précise de ces quatre principes, les seuls qui m'ont paru devoir fournir une base pour spécifier la qualité des miels. En effet, par la plus ou moins grande proportion relative du sucre solide, du sucre fluide et de l'eau d'hydratation, on a les termes de la différence remarquée entre les miels fermes et les miels mous, et par la plus ou moins grande quantité de la matière colorante, on a l'expression exacte des miels colorés et des miels blancs. Indépendamment de ces quatre principes essentiels, l'analyse m'en a fait rencontrer d'autres accessoires, tels que l'acide libre, le sucre candi et la mannite. Ces deux derniers, par leur nature solide, augmentent la fermeté des miels; ils sont particuliers aux miels alpins provenant de localités pourvues en végétaux qui sécrètent du sucre de canne et de la manne. La seule indication de leur présence est un titre de faveur, car elle est une preuve que les abeilles ont eu naturellement une abondante provision saccharine. Quant à l'acide libre, il s'est trouvé identique dans tous les miels; j'ai été amené à le considérer, d'après ses caractères, non comme produit végétal, mais comme une sécrétion physiologique de l'abeille même.

Mes études sur les miels de Savoie ont été faites dans la période de 1854 à 1860. Je n'ai analysé que ceux des localités que j'avais visitées et où j'avais pu me procurer des rayons frais, pendant mes tournées comme visiteur des pharmacies. En 1854, j'ai commencé mes essais d'analyse sur les miels de St-Genix et de Rumilly; en 1855, je les ai continuées sur ceux des Houches, Megève et Flumet; en 1856, sur ceux de Jarsy; en 1857-58, sur ceux de Montcel, enfin, en 1860, sur le miel de Longefoy. Indépendamment des miels de ces provenances recueillis sur place à l'état de rayons frais, j'en ai examiné d'autres que je m'étais procuré à l'état de miel fait. Ils m'ont tous présenté, relativement à leur provenance, des caractères communs, identiques, à peu de différence près : les miels de la plaine, *mous, colorés et odorants;* ceux des altitudes subalpines, *un peu plus fermes, de consistance pâteuse, de couleur citrine et à odeur fine de miel;* ceux des altitudes alpines, *durs, grenus, blancs ou d'une teinte citrine pâle, à odeur plus fine encore ou presque inodores.* La constance des caractères distincts des miels provenant de ces trois régions, Alpes, sous-Alpes, plaine, est, à mon avis, une démonstration péremptoire de la nature des sucres qui y sont élaborés électivement par les végétaux. L'espèce d'abeille étant la même pour toutes ces régions, il n'y a aucun doute à élever à cet égard. Cette démonstration étant juste, on peut établir que l'espèce de sucre élaborée par les végétaux de la plaine est principalement du sucre fluide, incristallisable, de la nature de celui des fruits et de la mélasse, et que l'espèce sécrétée par les végétaux des altitudes alpines est particulièrement du sucre cristallisable (de canne et de raisin ou glycose). Très probablement, sans la légère modification moléculaire que l'abeille opère sur les sucres solides des végétaux, les miels alpins ne seraient formés que de cristaux diaphanes de sucre candi. Comme aussi, si, dans la plaine, les végétaux fréquentés par les abeilles n'avaient pas d'autre sucre que le sucre fluide, on y récolterait des miels liquides. Ces observations expliquent les différences de consistance qu'on remarque dans les miels. Le fait de fluidité du célèbre miel du mont Hymette, comparable, pour l'aspect, au plus beau sirop de guimauve, qu'on ne parvenait pas à expliquer parce que, en général, les miels sont consistants, n'a pas d'autre cause.

Il suit de ces observations qu'on peut, par l'état des miels de telle ou telle région, juger des espèces de sucre qui y sont élaborés électivement par les végétaux. L'industrie des sucres indigènes, qui cherche

une plus grande richesse de sucre de canne dans nos végétaux saccharifères, trop pauvres pour soutenir, sans protection, une concurrence avec la canne des colonies, devra en tirer son profit (1).

PRÉPARATION ET ANALYSE.

Les rayons de miel, déchirés avec une spatule d'argent, ont été coulés dans des vases de porcelaine à travers un tamis de crin lavé à plusieurs reprises à l'eau distillée et desséché. Cette précaution est nécessaire, car j'ai observé qu'en me servant d'un linge blanchi à la lessive et lavé à l'eau naturelle calcaire et alcaline, pour passer le miel, celui ci se colorait sensiblement. Le coulage a été opéré à la seule chaleur solaire en plein midi, et les rayons n'ont subi aucune expression. Le miel coulé était clair, de consistance sirupeuse, filante, avec une teinte citrine plus ou moins accentuée, suivant les provenances. Examiné à la loupe et au microscope, je n'y ai observé qu'une masse homogène, diaphane, et aucune parcelle des lames alvéolaires. Je fis deux parts du miel écoulé, l'une, pour être soumise immédiatement à des recherches qualitatives ou d'indication; l'autre, pour être analysée, à l'état de miel solidifié, après deux mois de repos pour les opérations de dosage. Tous les miels ont eu, séparément, un traitement uniforme par l'eau, par l'alcool et par l'éther.

Traitement par l'eau.

La solution des miels dans l'eau distillée était claire, mais non limpide, un peu opaline, *jaune verdâtre* pour les miels de la plaine et des côteaux sous-alpins, *citrine* pour ceux des localités alpines. Toutes ces solutions ont rougi très nettement le papier de tournesol. Toutefois, ce caractère normal d'acidité a été imperceptible au goût et s'est fait à peine remarquer par une action chimique sensible sur une plaque polie de marbre blanc. Après avoir été filtrées au papier lavé, elles ont conservé une opalinité plus prononcée avec les miels de la plaine qu'avec ceux des hautes terres. Elles ont été essayées successivement par la potasse caustique, l'azotate neutre d'argent, l'acétate de bi-oxyde de cuivre, le perchlorure de fer neutre, l'acide tannique et le bi-iodure de potassium.

Potasse caustique. Les solutions des miels de la plaine et des côteaux sous-alpins se sont fortement colorées en *brun*, celles des miels alpins en *jaune brunâtre foncé*. Saturées par l'acide chlorhydrique, toutes sont devenues limpides et incolores avec séparation de flocons de matière grasse. Les miels de la plaine ont produit une plus grande quantité de cette matière grasse que ceux des montagnes alpines. Les solutions, après ce traitement, ont perdu l'odeur du miel. La potasse caustique a, dans cette réaction, amené l'oxydation de la matière colorante aromatique jaune et l'acide chlorhydrique l'a isolée à l'état d'acide gras dépourvu d'odeur et de couleur.

Azotate neutre d'argent. Toutes les solutions ont *bruni* immédiatement avec trouble; la précipitation argentique s'est fait attendre plusieurs jours.

Acétate de bi-oxyde de cuivre. N'a amené aucune réaction sensible. Après quelques jours, il s'est formé dans les solutions un très léger dépôt floconneux blanc de nature muqueuse, ne contenant aucune parcelle d'oxyde de cuivre.

Le perchlorure de fer, l'acide tannique et le bi-iodure de potassium n'ont produit aucune réaction appréciable (1). Il en a été de même avec des solutés alcooliques de miel. L'action négative de ces réactifs sur les huit échantillons de miel que j'ai analysés démontrent suffisamment qu'il ne contenaient ni tannin, ni acide gallique, ni quelque base organique. Ce fait seul contredit les arguments de quelques auteurs qui ont émis une opinion sur la production possible des miels vénéneux. Car, comme je l'ai dit, la flore des plantes amères, âcres, tannifères, se trouve dans toutes les régions de nos Alpes. Une multitude de ces sortes de plantes est fréquentée par les abeilles; s'il y avait dans ces plantes suspectes un mélange de la sève vitale, chargée de principes organiques divers, avec le sucre exsudé dont se saturent ces hyménoptères, on ne manquerait pas d'en trouver quelques parcelles dans le miel. En considérant encore que le miel ne fût qu'un départ choisi de subtances mixtes par le jeu d'une action physiologique, il s'y mêlerait toujours quelques matières réfractaires qui décèleraient une origine connue. Mais il serait fastidieux d'argumenter avec des subtilités. Admettons ce qui est vrai et logique; le miel est un produit des exsudations sucrées simples des végétaux. Pourquoi ne pas admettre qu'il se forme dans les plantes des exsudations sucrées simples, comme il se forme des exsudations résineuses, gommeuses, féculentes simples ? La résine des pins, la gomme des *mimosa,* la fécule du *jatropha manihot* participent-elles des sucs mixtes des végétaux d'où elles proviennent ? On n'a jamais trouvé dans la gomme du *mimosa nilotica,* dans la térébenthine de l'*abies pectinata* ou du *pinus larix*, le tannin dont la sève de ces végétaux abonde. On n'a jamais trouvé non plus dans le tapioka, fécule alimentaire du *jatropha manihot*, le poison contenu dans le suc âcre de cette plante euphorbiacée. On peut multiplier ces exemples à l'infini, parce qu'ils découlent d'une loi invariable que je formulerais ainsi : ***La vie organique isole ses sécrétions***. Le sucre est une sécrétion végétale simple comme la manne, les gommes, les résines, les fécules. De même que le foie, traversé par une multitude de vaisseaux sanguins, sécrète la bile sans mélange de sang ; de même qu'il se forme dans les interstices ou à la surface des muscles des amas adipeux sans mélange de cruor ou de lymphe, du sein des végétaux exsudent distinctement des principes spécialisés qui procèdent mais ne participent pas de la sève. Admirable économie que le Créateur a mise dans les fonctions organiques des êtres, par laquelle se séparent, avec des caractères

(1) A ce sujet, ne devrais-je point conseiller l'acclimatation de l'*érable à sucre* du Canada dans nos forêts alpines ? La culture de la betterave dans les altitudes alpines ne donnerait-elle pas une plus grande richesse de sucre que celle de la plaine? Ce sont des observations à traduire en pratique. De fait, les legumes de la plaine, chous, raves, carottes, sont moins doux, moins sucres que ceux des hautes terres J'ajouterai, à cette observation, que j'ai souvent remarqué des cristaux de candi dans les extraits aqueux de plantes tirees des terres alpines, jusquiame, aconit, belladone, fait que je n'ai jamais rencontré avec ceux obtenus des mêmes plantes de la plaine.

(1) L'acide tannique a séparé seulement une minime quantité de matière muqueuse, insoluble dans l'acide acetique et dans l'alcool.

distincts, des principes d'une commune origine, et qui, divisant mystérieusement la substance de la sève sans l'amoindrir dans son essence, permet à l'abeille de tirer même d'un milieu vénéneux où plane la menace de la mort, un aliment plein de suavité !

L'abeille est donc uniquement l'habile collecteur des sucres des végétaux naturellement préparés, localisés, accumulés. Son miel n'est pas un résultat d'opérations chimico-physiologiques avec séparation de principes hétérogènes, mais une simple collection des sucres tout préparés par les végétaux. Ce qui le prouve, c'est la difference de consistance remarquée dans les miels, différence évidemment due à la variété des sucres solides et fluides. Si le miel était un résultat d'élaboration chimico-physiologique opérée par l'abeille, il serait partout identique, comme l'est, par exemple, le sucre de lait (Lactine) des mammifères herbibores qui, avec les sucres solides et fluides, consomment et digèrent simultanément tous les principes complexes des plantes fourragères.

Transportée sur ce terrain, la question des miels vénéneux se trouve résolue négativement de la manière la plus satisfaisante. L'analyse dit : non ; l'observation dit : non. Cette erreur ne devra plus revenir. Il m'a fallu épuiser le raisonnement pour la réduire, parce que le maintien de cette erreur nous cachait cette admirable vérité philosophique de *la spécialisation des humeurs par les organes*, de *l'isolement naturel des sucs sécrétés*, qu'on peut extraire sans mélange et sans nuire à la vie du végétal. Cette vérité scientifique, l'abeille l'avait révélée elle-même par l'innocuité constante de son produit extrait de mille plantes diverses, et les naturels du Canada et du Mexique l'avaient résolue pratiquement dans leurs solitudes. Une tarière plongée habilement par eux au sein de l'érable à sucre et de l'agave, extrait de ces végétaux précieux un suc très sucré, pur de tout mélange avec leur sève vitale.

Distillation des solutés aqueux de miel. Pour reconnaître les principes volatils des miels divers soumis à l'analyse, j'ai distillé dans une cornue de verre, au bain de sable, leurs solutés aqueux. Le produit distillé a été, en général, légèrement citrin, lactescent, un peu âcre et amer et doué de tout l'arôme du miel. Ces caractères ont été constamment plus tranchés dans le produit distillé des miels de la plaine. Tous les liquides distillés se sont montrés *parfaitement neutres* aux papiers réactifs. Ils ont *bruni* immédiatement par l'azotate d'argent avec une prompte précipitation argentique. Les sels de cuivre et de fer au *maximum* n'y ont produit aucune réaction, mais la potasse caustique les a *éclaircis* complètement. Par la saturation de la potasse, à l'aide de l'acide chlorhydrique pur, il s'est formé des flocons légers de matière grasse qui ont surnagé et adhéré aux parois supérieures des verres. Cette réaction a fait disparaître l'odeur de miel dont les liquides distillés étaient pourvus.

C'est en examinant ces produits distillés que j'ai pu reconnaître la nature de l'arôme du miel et me convaincre qu'il ne possède aucun caractère qui puisse être rapporté à quelque essence de plantes fréquentées par les abeilles. La matière de cet arôme est plus abondante dans les miels de la plaine que dans ceux des hautes localités montueuses qui, pour ce fait, exhalent un parfum plus fin et suave. Car c'est à l'abondance de leur arôme que les miels de la plaine doivent leur odeur forte et nauséeuse, en tout identique à celle que possède la cire jaune qu'on en extrait. J'ai reconnu que ce principe aromatique n'était pas azoté, car en concentrant l'hydrolat lactescent de miel éclairci par la potasse et calcinant le produit de la concentration, je n'ai remarqué aucun dégagement d'odeur animale et d'ammoniaque. C'est le même principe qui donne à la cire jaune son odeur et sa couleur. Ce principe aromatique n'est pas dissipé par la chaleur ; il est persistant. Ce caractère de persistance vient confirmer qu'il est analogue aux corps gras odorants d'origine animale. Mais s'il a ce degré de persistance à l'action de la chaleur, il ne possède pas une grande stabilité, car sous l'influence des corps oxydants, tels que l'azotate d'argent et la potasse, il est atténué au point d'être à peine sensible. Ce fait de la modification et même de la disparition de l'arôme du miel par l'oxygénation, rapproché du fait bien connu de la destruction de l'odeur et de la couleur de la cire jaune exposée à l'action oxydante du serein et de la rosée (très riches en ozone soit bi-oxyde d'hydrogène), jette le plus grand jour sur la cause du peu d'odeur et de couleur des miels alpins. A mon avis, la rosée et le serein, très abondants dans les hautes localités alpines, épurent les sucs sucrés des végétaux et de là vient que les miels de ces provenances sont toujours plus blancs et d'un goût plus exquis que ceux de la plaine.

Chambéry, 31 mai 1861. CH. CALLOUD.

(La suite prochainement.)

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

En partant de la station romaine, l'ancienne voie fléchit tout-à-coup de la ligne droite, comme devant un obstacle insurmontable, et cependant elle quitte un terrain de niveau pour prendre une direction légèrement ascensionnelle. Or, cet obstacle, c'est tout simplement le *cromlech* qu'elle contourne à droite, au lieu de le traverser, comme le fait la route actuelle, quelque peu sceptique à l'endroit du culte de nos ancêtres gaulois. Dans ce détour respectueux d'une voie prétorienne à côté d'un monument celtique, entouré lui-même d'édifices romains, on ne peut voir qu'un témoignage authentique de l'ancienneté du *cromlech* et de sa destination religieuse. Car, de quelque manière que les Centrons aient accédé à l'empire, les conquérants n'auront pas ménagé la susceptibilité nationale au point de sacrifier le principe de la ligne droite dans leurs voies militaires pour laisser subsister un monument d'autonomie politique sur le théâtre même de la lutte. Mais, sans conviction profonde sur leur propre mythologie, ils donnaient volontiers le droit de bourgeoisie aux divinités des peuples soumis.

Il est possible que les *peulvans* atteignissent à cette époque la hauteur qu'ils ont encore dans l'enceinte de Gellainville et dans toutes celles de la Bretagne, de l'Angleterre et des îles de la Méditerranée (1). Et l'on peut

(1) Batissier, *Histoire de l'art monumental*. Ernest Breton, *Monuments de tous les peuples*, II.

même conjecturer la cause de leur dépression. Les Druides, déchus de leur influence sous la centralisation romaine, réchauffaient les souvenirs de l'indépendance primitive, et les Césars, souverains pontifes d'un polythéisme de marbre et de métal, ne pouvaient atteindre les abstractions du monothéisme druidique. Il n'est donc pas étonnant de voir l'empereur Claude multiplier les supplices contre leur corporation et leurs affiliés, jusqu'à punir de mort un chevalier romain du pays des Voconces qui portait un talisman de leur culte, l'*ovum anguinum*, le diamant de la givre ou vouivre (1). Les menhirs auront été brisés sur un passage aussi fréquenté des légions romaines, peut-être au retour de l'empereur de l'expédition de Bretagne, lorsqu'il donna le droit du *latium* et le titre de *forum Claudii* à la cité des Centrons (2). Après le moment de la persécution, les zélateurs auront rétabli le cercle avec les débris, qui n'ont plus qu'un mètre de hauteur. — N'oublions pas que la tradition locale l'appelle le *cirque d'Annibal*.

La voie laisse encore à gauche le temple et la colonne Jou, à droite le premier édifice dont j'ai donné la figure, puis elle tend à l'ouest vers l'aiguille de Belle-Face, contourne le petit lac de l'hospice actuel, vers des ruines qui mériteraient aussi d'être étudiées, et prend enfin la descente.

Ici deux séries de vestiges se disputent l'honneur d'avoir été la *via strata prætoria*. Pour éclairer mes recherches et faciliter ce travail auquel il s'intéressait tout particulièrement, M. Bergoën, alors intendant de la province, m'avait autorisé à réclamer l'aide des employés de la route du Petit-Saint-Bernard. M. Messelod, chargé du tracé de cette nouvelle route, outre les géomètres qu'il mit à mon service, voulut bien aussi recueillir les traditions locales, parcourir ces vestiges et m'assurer qu'ils étaient une œuvre d'ingénieur, sauf à l'archéologie à décider si elle était romaine ou autre.

La première série longe la gauche du Reclus jusqu'au *Traverset*, et dans la direction de Mont-Valesan, passe un ruisseau, une autre crête et de là forme quatre grands tournants à travers les forêts, les prés, les champs, depuis le Gouty jusqu'au Villard-Dessous, à Séez, et repasse le torrent du Reclus pour arriver au Bourg-Saint-Maurice.

Plusieurs traits de cette route ont encore trois à quatre mètres de largeur. Dans les prés et les champs le nivellement de l'agriculture n'a pu en effacer toutes les traces. L'usage n'a pu conserver qu'un sentier dans les ravins où la pente arrive trois fois au douze pour cent. Ailleurs elle est en moyenne du sept au huit, et dans les plateaux du trois au quatre. Les vieilles ornières, aujourd'hui couvertes de gazon, datent probablement de l'exploitation minérale du *Traverset*. Mais lorsque l'ingénieur dont j'ai parlé m'eut appris plus tard que la section de cette route comprise entre le Juttieux et les Têpes-de-l'Envers, avait été exécutée ou réparée en 1814 par Radetzki, alors capitaine du génie autrichien, cette révelation me fit soupçonner que l'ensemble de la route n'eût été ouvert pour desservir le fort Mont-Valesan, avec lequel elle communique depuis le mur d'*arrêt* flanqué de deux petits redans et faisant pont sur le Reclus. Les convois militaires devaient être bien abrités dans cette trouée au milieu des forêts, et leur marche pouvait être surveillée par le poste du *Mas-Govert*, encore plus à l'abri d'un coup de main. C'est du même côté que le génie civil a commencé la nouvelle route du Petit-Saint-Bernard. Elle a l'avantage d'éviter un pont dans une crâse dangereuse, d'être préservée des avalanches par les forêts supérieures et de donner un grand développement aux courbes.

L'autre série de vestiges longe les hauts coteaux de la rive droite, et, par de nombreux lacets ménagés dans une pente qui ne dépasse pas le dix pour cent dans les traits les plus rapides, elle vient contourner le village de Saint-Germain et descend au pont sur le Reclus pour rejoindre la première série au Villard-Dessous. Il est possible cependant qu'autrefois elle n'ait pas quitté la rive droite jusqu'au torrent de Bonneval. Mais les ravins de la *Parai-Blanche*, au bas du village du Mont, n'y ont laissé qu'un sentier presque impraticable.

Indépendamment d'une pente moins rapide et d'une exposition solaire plus conforme aux préférences romaines, cette voie présente à l'appui de son ancienneté un document : c'est la vie de saint Germain, d'abord gouverneur, puis évêque d'Auxerre, qui a dû la suivre en 448, lorsqu'il allait à Ravenne plaider la cause des Armoricains auprès de l'empereur Valentinien III (1). Il paraît que les éboulements avaient lieu précisément à cette époque. Les circonstances de son passage ont été assez éclatantes pour motiver l'érection d'une chapelle non seulement dans le village qui a gardé son nom, mais dans plusieurs autres du diocèse. qui sont devenus des lieux de pèlerinage en l'honneur du patron des voyageurs.

Des personnes dignes de foi m'ont assuré avoir vu assez longtemps sur cette ligne deux colonnes de granit, qui ont fini par rouler dans les abîmes du Reclus. Si c'étaient des pierres milliaires, leur découverte trancherait la question. Elle n'est plus fréquentée aujourd'hui. Comme près de toutes les routes à lacet, les piétons se sont fait un chemin raccourci, les habitants l'ont accommodé à la desserte de leurs chalets, et, seul pratiqué depuis longtemps, il a usurpé le titre de route du Petit-Saint-Bernard.

Ici je ne me suis pas contenté d'évaluer les distances en parcours. La mesure géométrique, que j'ai prise moi-même sur les vestiges, donne pour chaque ligne 18 kilomètres depuis les ruines du Petit-Saint-Bernard jusqu'au Bourg-Saint-Maurice. On peut donc fixer en deça de la Borgeat la station de *Bergintrum*, distante de XII milles de l'*Alpis graia*, soit 17,772 mètres. Le nant de la Borgeat, appelé plus anciennement *Bergenta*, concourt aussi à fixer l'emplacement de *Bergintrum* qu'il divisait autrefois en deux quartiers (2). C'est probablement à la mansion romaine qu'il a dû son extension vers le sud-ouest, où l'église de Saint-Maurice lui a laissé son nom. Mais toute cette partie, déjà bien maltraitée au deuxième siècle de notre ère, a été de nouveau ensablée de 1630 à 1636 par le torrent de l'Arbonne (3). La plupart des anciens monuments ont péri, à part une chapelle conventuelle qui est devenue parois-

(1) Suétone, *Claude*, Tacite, *Annal*, XIV. Pline, XXIX 3.
(2) *Trebonius Rufinus*, V, 5. Pline, III, 20.

(1 Bolland *Acta sanct*, 31 juillet. Lib. II, 66
(2) Roche, *Notice historique sur les Centrons*, 60.
(3) Mémoires sur les inondations en Savoie, par Mgr Billiet.

siale et dans les murs de laquelle on a trouvé une inscription romaine. Elle rappelle les digues élevées contre la violence des torrents par l'ordre de l'empereur Lucius Verus, collègue de Marc-Aurèle. Un autre débris où on lit HERCVLI, peut se rapporter à ces travaux, exécutés sous le patronage d'Hercule, ou à la tradition de son passage à travers les Alpes graies. Je les ai communiquées, lors de leur découverte, à l'Académie royale de Savoie.

Le moyen-âge y a laissé les deux tours de Rochefort, et au-dessus celle du Châtelard, qui défendait le débouché de Bonneval, d'où l'on passe par le Cormet à Beaufort, et par le Bonhomme en Faucigny.

Sur vingt copies de l'Itinéraire d'Antonin, les deux manuscrits d'Orléans du XVIe siècle portent XXIII entre *Arebrigium* et *Bergintrum;* celui de Paris n° 7230 du Xe siècle porte XVIII. Il est évident que le X mal achevé est resté en V, il se rattache donc aux deux précédents. Celui de Vienne, n° 181, qui porte XDII, devient inintelligible, à moins qu'on ne prenne D pour X, comme en grec. Ces variantes, dues aux différentes écritures du moyen-âge, et qui arrivent à un ou deux milles de différence, ne constituent pas une difficulté sérieuse et ne peuvent du reste faire autorité contre les seize autres copies qui portent XXIIII.

En résumé, les mesures prises d'après les itinéraires fixent ainsi les stations :

Itinéraire d'Antonin.	Table de Théodose.	Noms modernes.
Arebrigium.	*Arebrigium.*	Pré-St-Didier.
	Ariolicas VI (Corr.)	La Thuile.
	In alpe graia VI.	Petit-St-Bernard (ruines).
Bergintrum MPXXIIII.	*Bergintrum* XII.	Bourg St-Maurice (Borgeat).

(Sera continué.) DUCIS.

NOTES GÉOLOGIQUES SUR LA SAVOIE

IV

RÉUNIONS DE SOCIÉTÉS SAVANTES — CARTE GÉOLOGIQUE

Mon cher directeur,

Permettez-moi de signaler aux lecteurs de la *Revue savoisienne* quelques nouvelles scientifiques qui peuvent les intéresser.

1° La Société géologique de France a décidé que sa réunion extraordinaire pour 1861 aurait lieu le dimanche 1er septembre, à Saint-Jean-de-Maurienne. Cette décision a été prise sur la demande de M. Lory, professeur de géologie à la faculté des sciences de Grenoble. M. Chamousset, qui se trouvait à Paris au moment où la proposition a été discutée, l'a fortement appuyée. Si je ne me trompe, M. Hébert, ce savant professeur de géologie de la Sorbonne, a aussi été un des défenseurs de la proposition. Je dis *défenseur,* car il y a eu hésitation, ballottage : il a fallu lutter contre deux autres propositions.

La ville de Nantes qui a, cette année, une Exposition générale, avait sollicité la Société pour qu'elle se réunît dans ses murs. Aux attraits de la géologie locale elle avait joint les attraits des fêtes et des banquets qu'on laissait adroitement entrevoir. Mais nos géologues sont restés insensibles à toutes les séductions de la grande ville et ils ont préféré les rudes fatigues et les modestes repas des belles montagnes de la Savoie. Coïncidence curieuse, M. Lory a eu à lutter contre sa véritable patrie pour faire choisir sa patrie d'adoption, les Alpes de la Savoie et du Dauphiné qu'il étudie avec tant de succès.

Une question des plus importantes attire la Société géologique en Savoie. La question du terrain anthracifère, depuis si longtemps débattue et qui n'a pu encore être résolue.

Grâce aux beaux travaux de M. Lory et à ses infatigables recherches, grâce à une découverte qu'il a faite avec M. Louis Pillet, de Chambéry, la question entre dans une phase toute nouvelle, qui semble devoir amener une solution définitive. Cette découverte de messieurs Pillet et Lovy a été faite près de Saint-Jean-de-Maurienne ; c'est pour cela que la Société géologique a pris rendez-vous dans cette ville.

Mais la solution de la question anthracifère semble devoir renverser d'anciennes théories émises par des géologues du plus haut mérite, par les sommités de la science ; de là certaine opposition contre la proposition de se réunir en Savoie.

Pour lutter contre la demande de M. Lory par une autre proposition plus scientifique que les fêtes de Nantes, l'opposition a mis en avant les Corbières. C'est une chaîne de montagnes qui offre le plus grand intérêt, qui a été étudiée par plusieurs géologues très distingués, entre lesquels il faut surtout citer M. d'Archiac, et qui pourtant n'a jamais été visitée par la Société géologique. Heureusement cette proposition d'opposition ne l'a pas emporté. Saint-Jean a prévalu.

A Saint-Jean donc, au 1er septembre.

Vous savez que tout le monde peut assister aux séances et aux courses. Il n'est pas nécessaire d'être membre de la Société.

Les courses seront :

Une visite à l'Echaillon, pour voir les roches cristallines ou métamorphiques, les grès alternant avec des schistes, les calcaires inférieurs, les gypses et les schistes noirs ;

La reconnaissance des terrains qui existent entre Saint-Jean et Saint-Michel, et qui, d'après les nouvelles observations, présentent une intercallation de roches nummulitiques au milieu de deux puissantes assises liasiques. On s'arrêtera surtout aux carrières qui sont au-dessous de Montricher, dans lesquelles M. Louis Pillet, le premier, sur les indications de M. l'agent-voyer de Saint-Jean, a constaté la présence des nummulites. Et au Pas du Roc dont les calcaires, correspondant à ceux des Encombres, contiennent quelques fossiles liasiques ;

L'examen des grès anthracifères entre Saint-Michel et Modane, savoir s'ils forment un *fond de bateau,* comme on le croyait autrefois, ou s'ils affectent la *forme en éventail,* comme le prétendent les nouveaux observateurs. Voir si la montagne entre Saint-André et Modane est composée de grès anthracifère métamorphosé ou bien si elle est vraiment cristalline;

Visite des travaux pour la percée dite du Mont-Cenis;

Course au fort de l'Esseillon et à Bramans. Etude des quartzites, des calcaires superposés dans lesquels MM. de Vignet et Louis Pillet ont trouvé des débris de fossiles,

des gypses et cargneules, enfin de l'euphotide de Villardrodin ;

Passage des Alpes pour se rendre de Modane à Bardonnèche et reconnaissance des diverses roches que doit traverser le tunnel en voie d'exécution.

Puis ?....

Puis, suivant l'ardeur des membres présents, on se sèparera, ou bien, avec l'infatigable M. Lovy, on continuera les courses en se rendant, par le Mont-Genèvre, dans le Briançonnais.

2° La Société helvétique des sciences naturelles tiendra, cette année, sa réunion générale à Lausanne, sous la présidence de M. le docteur de La Harpe père. Cette réunion dure trois jours. Pour qu'on puisse assister facilement à cette réunion et à celle de la Société géologique de France, il a été décidé qu'elle commencerait le mardi matin 20 août.

Nous connaissons de longue date la bonne et cordiale hospitalité de nos voisins. Nous savons tous comment ils nous reçoivent au milieu de leurs réunions scientifiques où nous avons tant à apprendre. Plusieurs d'entre nous se feront certainement un plaisir d'aller assister à la réunion de Lausanne, qui s'annonce comme devant être très nombreuse. D'autant plus nombreuse que la Société helvétique des sciences naturelles se compose non seulement des naturalistes proprement dits (minéralogistes, géologues, botanistes, zoologues), mais encore des astronomes, des physiciens, des chimistes et des médecins. Les hommes les plus distingués de la Suisse, dans toutes ces branches des sciences, se sont donné rendez-vous dans la capitale du canton de Vaud et y ont appelé leurs amis de divers pays.

Plusieurs membres de la Société géologique de France comptent y aller. Puis, en compagnie de divers géologues suisses, ils emploiront les huit ou neuf jours qui séparent le 23 ou le 24 août du 1er septembre, à parcourir le nord et le centre de la Savoie. Les collections et les musées d'histoire naturelle de Genève, d'Annecy et de Chambéry auront donc alors de nombreuses visites.

3° Troisième et dernière nouvelle d'un grand intérêt pour la Savoie. M. le professeur Angelo Sismonda, de Turin, qui a étudié les Alpes avec tant de patience et de persévérance, vient de terminer sa magnifique carte géologique des anciens Etats de terre-ferme du royaume de Sardaigne, contenant, outre le Piémont, la Savoie et Nice. C'est un excellent travail qui rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de la géologie des Alpes. Je ne partage point toutes les idées théoriques de M. Angelo Sismonda; mais je suis forcé de reconnaître que son œuvre est consciencieuse, pleine d'érudition, qu'elle a nécessité les recherches les plus minutieuses et les courses les plus fatigantes. Rien n'a arrêté l'ardeur de l'illustre professeur de Turin. C'est vers le milieu du mois de mai qu'il m'a montré la première épreuve de sa carte. Je suis, m'a-t-il dit, le premier géologue qui l'ait vue.

Pourtant, malgré l'achèvement de son travail, M. Sismonda n'a pas hésité à se rendre, pendant une huitaine de jours, en Maurienne, vers la fin de mai, pour voir la localité où ont été trouvés les nummulites et mettre ainsi sa carte au niveau des découvertes nouvelles.

Cette belle carte, entièrement terminée, doit, je crois, être soumise au public à l'exposition italienne de l'industrie et des beaux-arts qui s'ouvrira à Florence le 1er septembre de cette année.

Agréez, etc. GABRIEL DE MORTILLET.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES EN SAVOIE

(Suite) (1)

CHAMBÉRY

I

J'ai reproduit, en commençant cette série d'inscriptions inédites, une note de Grillet dans laquelle il dit, en parlant de Chambéry, que jamais peut-être il n'y a eu aucune ville dont les magistrats aient pris autant de précautions pour transmettre par des inscriptions le souvenir et l'époque des réparations et des améliorations publiques. Il ajoute qu'elles ont toutes été mutilées pendant la révolution.

Quelques-unes ont pourtant survécu à cet événement auquel on a la coutume d'attribuer toutes les pertes de ce genre et elles existent encore aujourd'hui ; je les ai copiées et je vais les faire connaître. Mais auparavant je veux en donner une qui a disparu, mais qui a été recueillie en 1794 par C.-M. Pillet, le collaborateur de la *Biographie universelle*. Il l'a consignée dans un recueil manuscrit de notes sur la Savoie que m'a communiqué son neveu, l'avocat Louis Pillet.

Elle était gravée sur un pillier carré dont elle occupait trois faces, et se trouvait sur la digue du torrent *la Leisse,* entre la rivière et le chemin qui mène de Chambéry au hameau de Leisse. La voici telle que l'a transcrite C.-M. Pillet :

1° Sur la face sud-ouest :

NICOLAO
DINERIO
IVRECŌS
IOHANNE·
DE CALCIBVS
PATRICIO
PETRO
PILLETO
PROCVRATORE
GVILLO
MOIONE
MERCATORE
SCĪDICIS

2° Face sud-est :

. . . . . D . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

ADVERSŌ LESSIAE
FLVMĪS VIM ET
CREBROS ĪPETUS
COEPTVM OPVS

(1) V. la *Revue savoisienne,* première annee, pages 50, 64, 83, et deuxième année, page 29.

MOX CHAMBER
IACENSIVM
ACC . . . . SVO
IMPENSO PER
FECTVM ATQ
VE ABSOLV
TUM.

Ici se trouvent les armes de la ville de Chambéry.

3° Face nord-est :

. . . . . TAP . . . . . .
MVM FVN
DAMENTA
VI IDVS
FEBRVARII
ANNO
A CHRI
STO NATO
MDLII
MONTO
SOTVR NO
ME GEBEN
ARGINI
TECTO

Il y a dans cette inscription quelques lettres liées et quelques abréviations.

Voici comment je pense qu'il faut la lire :

Nicolao Danerio Jureconsulto, Johanne de Calcibus patricio, Petro Pilleto procuratore Guillelmo Mojono mercatore, scindicis. Posita primum fundamenda VI° idus februarii anno à christo nato 1552 *Moneto Sotur nomine, gebennensi, architecto.....* (Ici il manque la date de l'époque où l'œuvre a été achevée.) *Adversus Lessiæ fluminis vim et crebros impetus cæptum opus mox Chamberiacensium accolarum sommo impenso perfectum atque absolutum.*

On voit par cette inscription que la digue élevée contre le torrent de Leisse avait été commencée en 1552, par l'architecte Monet du Seytour, sous le syndicat des sieurs Danières, de Leschaux, Pillet et Mojon, mais il manque la date de l'achèvement de cette digue.

Tout cela est conforme aux documents qui nous restent de cette époque aux archives de la ville. Il y avait en 1552 pour syndics l'avocat Nicolas Danières, noble Jéhan de Leschaux, le procureur Pierre Pillet et le marchand Guillaume Mojon (1). C'était la règle de prendre un des quatre syndics dans le corps des avocats, un autre dans la noblesse, le troisième parmi les procureurs et le quatrième parmi les marchands. On trouve aussi dans les registres de la ville un Monet du Seytour ou du Seyteur, maître maçon de Genève.

On dépensa en effet beaucoup pour cette digue. Une grande inondation avait eu lieu le 21 février de l'année précédente (1551) et avait ruiné la digue. Le surlendemain le Conseil général de la ville décide qu'on fera les réparations nécessaires et qu'on fera une cotisation *tant sur l'esglise noblesse qu'aultres estats* de 2000 escus.

(1) J'ai publié dans les mémoires de l'Académie de Savoie, 2e série, tome I, l'inscription funéraire de ce marchand qui est sur une dalle de l'église de Lémenc : *Ici est la sepulture de sieur Guill Mojon marchand..... décedé le XXIII août M. V. LV.* (1555).

Mais cela ne suffit pas, et par lettres du 19 septembre 1551, Henri II, qui occupait alors la Savoie, autorise la ville d'imposer les villages et les propriétaires circumvoisins de six mille livres pour faire face à la dépense. Le 5 février 1552, les syndics dont les noms se trouvent sur notre inscription font un prix fait pour les travaux qui ont commencé trois jours après, suivant le document que je publie. On peut combler en partie la lacune relative à l'époque où fut achevé ce travail, en ajoutant qu'on y travaillait encore en 1555 et en 1557, ce que nous apprennent les registres de l'hôtel-de-ville.

(*Sera continué.*) F. RABUT.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Genève, 10 juillet 1861.

Analyse chimique du spectre solaire, par Kirchhoff. Se basant sur des considérations astronomiques, M. Leverrier, contrairement à la théorie d'Arago, soutient que le soleil est lumineux par incandescence de son noyau, et que ce corps est entouré d'au moins deux atmosphères, de densité et de composition différentes. L'étude des lignes noires du spectre solaire avait amené MM. Kirchhoff et Bunsen a reconnaître la présence des métaux alcalins (potassium, sodium, calcium, etc) à l'état de vapeurs, dans l'atmosphère solaire (1) D'après une communication plus récente (2) de M Kirchhoff, le magnesium, le chrôme, le nikel et le fer (ce dernier surtout) existent dans l'atmosphère du soleil. Par contre, l'argent, le cuivre, le zinc, l'aluminium, le cobalt, l'antimoine, paraissent ne pas s'y trouver. Nous ajouterons que les procédés des deux savants ci-dessus nommés leur permettent de reconnaître dans une flamme quelconque, pourvu qu'elle soit assez intense, le présence des composés volatils renfermant un métal quelconque. Il y a là, on le sent bien, les bases de toute une nouvelle chimie analytique qualitative.

Sur l'unité des phénomènes géologiques dans le système planétaire du soleil, par Louis Sæmann (3) Il est généralement admis, depuis les travaux de Laplace, que tous les corps formant le système planétaire duquel nous faisons partie se sont formés aux dépens d'une même substance primitive, ou, en d'autres termes, qu'ils ont une composition chimique analogue, et qu'ils ont tous passé successivement par les diverses phases de l'état gazeux, liquide, puis solide par suite d'un refroidissement graduel. La lenteur de ce refroidissement aura dépendu et dépend en grande partie, mais non uniquement, du volume des astres dont nous parlons.

Cette unité d'origine et cette analogie de mode de formation, les travaux des géologues, des chimistes (voir plus haut) et des astronomes s'accordent généralement pour en démontrer la très grande probabilité, nous allions dire la réalité. Cet accord sur un même sujet de sciences dont les procédés sont si différents, ont suggéré à M. Sæmann quelques réflexions dont nos lecteurs nous sauront gré de les entretenir.

La terre est couverte de montagnes, et il en est de même de la lune ; mais celle-ci manque d'eau et d'air, ces deux agents qui ont dû certainement contribuer si puissamment au soulèvement des montagnes terrestres. Dès lors les phénomènes géologiques lunaires ne sont pas comparables à ceux dont notre globe a été le théâtre, et, par suite, la conception de l'unité de formation des corps planétaires est contestable.

Voilà une objection embarrassante, et M. Sæmann s'attache à la résoudre à l'aide de considérations qui méritent certainement d'être examinées de près. Nous allons en faire une analyse telle que la comportent les limites de notre cadre.

Le volume de la lune étant des $\frac{2}{100}^{es}$ de celui de la terre, on conçoit qu'en admettant un point de départ identique pour les deux corps, la température de la première doit avoir baissé cinquante fois plus vite que celle de la terre ; et les époques géologiques de la lune comparées à celles correspondantes de notre planète doivent avoir présenté une durée d'autant moins longue. Pour bien

(1) Voy. *Bibl univ de Genève* (bullet. scient) septembre 1860.
(2) Voy. *Bibl. univ. de Genève* (bullet. scient) mars 1861.
(3) *Bull. soc. géologique de France*, 2e série, t. XVIII (4 février 1861).

rendre la pensée de M. Sæmann. et s'il nous etait permis de nous exprimer ainsi, nous dirions qune la lune a déjà *énormément vécu*, plus *vécu*, à âge égal, que la terre. Il est logique de supposer que celle-ci presentera un jour les principaux traits qui caractérisent aetuellement son satellite. La terre verra donc disparaître a la longue l'eau de ses mers et l'air de son atmosphere. Mais cette eau et cet air que deviendront-ils?

Les roches, même les plus compactes, contiennent un nombre considerable de petites vacuoles et leur cristallisation y produit des retraits. Ces vacuoles et ces retraits se remplissent d'eau, et des experiences directes le prouvent Quand, par suite du refroidissement, la terre se sera completement solidifiee, c'est-à-dire aura passe tout entière à l'état de roche, l'eau et l'air s'introduiront dans les vides qui y existeront, pour les remplir, et ils n'y suffiront pas Alors le contenu des mers disparaîtra, et notre globe presentera la même absence d'atmosphere que nous nous etonnons de voir chez la lune. Au reste, la marche des eaux vers l'interieur de la terre doit evidemment s'opérer depuis longtemps Telle est en substance l'opinion de M. Sæmann, et nous devons ajouter qu'il l'etaie de données et de calculs qui lui impriment un grand caractere de probabilite. Une discussion sur un sujet si interessant serait assurement fort désirable, et nous esperer que M. Sæmann cherchera des faits nouveaux en corroboration de ceux contenus dans la note dont nous venons de rendre compte.

M. DELAFONTAINE.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Martin, curé de Courtes (Ain), une lettre contenant diverses rectifications relatives aux articles que le directeur de la *Revue savoisienne* a publié sous le titre de *Gloires de la Savoie*. Les objections de M. Martin ne détruisent en aucune manière la thèse que nous soutenons, et elles ne portent que sur quelques appréciations de détail. Voici la première partie de la lettre de notre honorable correspondant ; l'abondance des matières nous force à renvoyer à notre prochain numéro la publication de la dernière partie, exclusivement consacrée à la biographie de Saint-Anthelme :

Monsieur le Directeur,

Mû par un sentiment patriotique auquel je m'associe de grand cœur, vous venez de grouper dans quelques articles de la *Revue savoisienne*, les illustrations de votre pays A ce sujet, permettez-moi quelques observations dans l'intérêt de l'histoire.

Vous faites naître Vaugelas a Chambery, et le cardinal Allemand, à Saint-Jeoire en Faucigny : c'est là une double erreur.

Vaugelas est ne à Meximieux (Ain), où son père avait une residence. M. Ruivet, ancien cure et supérieur du petit-seminaire de cette ville, ne manquait jamais de relever l'erreur des biographes, lorsqu'il avait à parler à ses éleves de cet illustre grammairien. J'ai voulu verifier son assertion, et l'ai trouvée exacte. Voici son extrait de naissance et de baptême, copié textuellement sur les registres de la paroisse

« Annee 1585. — Le 6 du dict moys, (janvier) a esté baptizé Clavde, fils de spectable Anthoyne Favre, juge mage de Bresse, et Damoyselle Benoiste Favre (sa femme). Et a esté parrein Clavde Favre, et marreyne Damoyselle Bonna vesve de noble Philibert Favre. — Et a este baptizé par Loys Estion »

On montre encore a Meximieux l'emplacement où s'élevait la maison Favre, démolie seulement depuis quelques années, et qui a conserve le nom de place Vaugelas

Le cardinal Louis Allemand n'est pas originaire du Faucigny, comme le repète encore après vous l'auteur des *Variétés historiques*, mais du Bugey. Indépendamment du témoignage de plusieurs ecrivains français et italiens, j'invoque, pour le prouver, deux titres qui me paraissent incontestables C'est d'abord un portrait du bienheureux, peint de son vivant, portant cette inscription : « Véritable portrait du B Louis Allemand, cardinal archevêque d'Arles, né au chateau d'Arbent en Bugey en 1390. »

Dans le rescrit de la Sainte Congrégation des Rites, obtenu par Mgr l'evêque de Belley, portant permission de faire l'office du bienheureux dans son diocese, on lit ces mots : In castro Arbentio, diœcesis Bellicensis in Gallià, ubi ejus virtutum memoria adhuc extat, natus fuit (1).

Vous savez combien est minutieux l'examen de la béatification d'un saint : on ne peut pas supposer la moindre inexactitude dans les actes authentiques qui le concernent.

CHRONIQUE

ASSOCIATION FLORIMONTANE

Séance du 11 juillet 1861

PRÉSIDENCE DE M REPLAT

Dans cette séance, M. le docteur Bouvier a donné communication d'une note sur le père Baranzan, professeur de philosophie à Annecy en 1615 Le pere Baranzan fut un des premiers à reconnaître les idees de Bacon et entra en correspondance avec ce celebre philosophe. « Je dois l'avouer, a dit M. Bouvier, en li- « sant, il y a quelques jours, le remarquable ouvrage de M. Re- « musat sur Bacon, j'ai éprouve un vrai plaisir en voyant consi- « gné à la page 412, qu'un simple professeur de philosophie dans « la petite ville d'Annecy (en Savoie), vers l'année 1615, avait « pris parti pour les nouvelles idees du chancelier d'Angleterre, « alors que cette dernière semblait à peine reconnaître son genie « — J'ai pensé que c'était la un titre nouveau dans la vieille his- « toire de notre ville et qui était assez digne d'interêt pour ne « pas être oublié. »

M. Bouvier a ensuite communiqué à l'assemblee une etude biographique sur le docteur Baud, de Rumilly, recteur de l'Universite de Louvain, par le docteur Brunier, d'Aiguebelle.

M. Replat a lu un fragment très interessant d'un nouvel ouvrage qu'il prepare et qui est intitule : *Bois et vallons des environs d'Annecy*.

M. Ducis a presenté quelques considerations sur les voies romaine qui paraissent avoir existe près d'Annecy. Il a signale aussi avec regret la legèrete d'un membre de l'Association qui a cru devoir porter au dehors une fausse interpretation d'une communication qu'il avait faite dans la dernière séance.

Le President déclare que l'Associaion est au-dessus de pareils procedés, qui ne peuvent être commis que par un homme à l'esprit étroit.

M. Revon a déposé le plan d'une villa romaine qui vient d'être découverte à Gévrier. près d'Annecy, ainsi que plusieurs objets antiques trouvés dans cette localite.

L'assemblée a entendu ensuite la lecture de la seconde partie d'un mémoire scientifique de M Charles Calloud, de Chambery, sur les miels de la Savoie Acte a ete donné du depôt de ce travail intéressant à plus d'un titre, et qui est en voie de publication dans la *Revue*.

Une commission a eté nommee pour préparer le programme d'une course scientifique dans les environs d'Annecy. Les membres de cette commission sont : MM. Bouvier, Ducis et Dunant Camille. Le rapport devra être prêt pour la prochaine séance, qui aura lieu dans quinze jours.

Des remercîments ont éte votes à M Joseph Ferrand, prefet de la Haute-Savoie, qui a bien voulu faire hommage à la Societé de deux ouvrages dont il est l'auteur

A la fin de la séance ont été deposés des dons et des échanges de la part de la Societe des sciences naturelles de Milan ; de la Societe pour l'encouragement des sciences de Dunkerque ; de la Société d'agriculture de Chambéry ; de l'Institut genevois ; de la bibliothèque universelle de Genève ; de Mgr Dupanloud, évêque d'Orleans ; de Mgr Magnin, evêque d'Annecy; de MM F.-J. Pictet, de Genève ; Antoine Stoppani, de Milan ; Lecoy de La Marche, archiviste de la Haute-Savoie ; Gabriel de Mortillet ; F.-J. Bebert, de Chambery; Constant Despine, d'Aix ; B. Poulet et Ch. Burdet, d'Annecy

Pour la chronique, J Philippe.

(1) Au bas du rescrit : Pro gratia — Die 7° Aprilis 1852. C. M. Episc. — Præn — Cardin — Pedicini, S. C. R præfectus. — J. C. Fanti, S. C. R. secretarius. — (Locus sigilli).

Le Directeur-gérant, J. PHILIPPE.

Annecy, typ L Thesio

2me Année — N° 8 (*Omnes omnium caritates patria una complexa est.*) 15 août 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — *Les Gloires de la Savoie* : IV. Hommes de guerre (suite), par M. J. Philippe. — Notes géologiques sur la Savoie (suite) : V. Questions soumises à la Société géologique de France, par M. G. de Mortillet. — Quelques inscriptions recueillies en Savoie (suite) : Chambéry, par M. F. Rabut. — Bulletin scientifique, par M. M. Delafontaine. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

HOMMES DE GUERRE

(Cinquième article — suite)

Quelque temps après que la Révolution française eût commencé à ébranler le monde, les Alpes devinrent un des remparts de la jeune république ; la vieille Allobrogie retourna à la Gaule et toutes deux marchèrent unies dans la victoire comme dans les revers. Le sang savoyard arrosa tous les champs de bataille de la République et de l'Empire, et partout nos robustes montagnards se montrèrent jaloux de conserver la réputation de bravoure que leurs ancêtres s'étaient acquise.

Le premier capitaine que fournit la Savoie dans cette époque mémorable fut le général Doppet, né à Chambéry en 1753. Après s'être engagé dans un régiment de cavalerie française, Doppet, dégoûté du service militaire, alla à Turin où il fit son cours de médecine. Etabli ensuite à Paris, il prit une part active à la grande question qui agitait alors les savants et soulevée par Mesmer, celle du magnétisme animal. La révolution éclata, et Doppet, qui avait fixé sa résidence à Grenoble, embrassa avec ardeur les principes démocratiques ; il partit pour Paris avec Aubert-du-Bayet, et bientôt il devint un des membres les plus actifs du club des Jacobins qu'il présida plusieurs fois.

Doppet travailla plus que tout autre à amener la réunion de la Savoie à la France, et lorsque l'assemblée nationale décréta la formation de la *légion franche des Allobroges*, il fut nommé lieutenant-colonel de cette troupe que Bonaparte eut plus d'une fois sous les yeux et qu'il qualifia souvent du titre d'*excellente*. Protégé par son parti politique alors à la tête du gouvernement, et grâce aussi à sa bravoure éprouvée, notre jeune compatriote franchit avec rapidité les degrés de la hiérarchie militaire, et il assista, en qualité de général de brigade, au siége de Toulon. Puis il passa au commandement de l'armée des Alpes et fut chargé de faire le siége de Lyon comme général en chef.

On connaît le sort de cette malheureuse ville, dit un biographe de Doppet, mais ce que l'on ignore, c'est que Doppet, ardent sans-culotte, loin de prendre part aux atrocités commises par les Couthon, les Collot-d'Herbois et autres, contre les Lyonnais, sauva la vie à plusieurs de ces derniers au péril même de la sienne.

Doppet se vit ensuite investi du commandement en chef de l'armée des Alpes, et successivement de celle de Toulon et de celle des Pyrénées-Orientales ; enfin la chûte des jacobins le surprit dans les deux Cerdagnes, où il était allé remplacer le général Dagobert et où il avait obtenu quelques succès ; il tomba avec son parti ; ardent républicain, il ne voulut pas pactiser avec ceux qu'il regardait comme réactionnaires ; il se retira de la scène politique et mourut à Aix en 1800. Doppet brilla plus par sa bravoure que par ses talents militaires, mais il n'en doit pas moins être compté au nombre des hommes remarquables qu'enfanta la Révolution ; au nombre de tous ces jeunes généraux, la plupart improvisés, qui montrèrent au premier jour de bataille autant de sang-froid, de courage et d'expérience que des chefs vieillis dans les camps.

Doppet a publié une assez grande quantité d'ouvrages scientifiques ou politiques. Ses *Mémoires politiques et militaires*, qu'il fit imprimer en 1797, ont été reproduits dans la *Collection des mémoires de la Révolution française*, en 1824.

A côté de Doppet et à la même époque, vient se placer l'une de nos plus grandes illustrations militaires : le lieutenant-général Dessaix, comte de l'Empire. Comme le colonel des Allobroges, Dessaix était médecin ; lorsque la Révolution éclata, il habitait Paris, et, le 12 juillet 1789, il entra comme volontaire dans la garde nationale parisienne. En 1792, il s'aida à organiser la légion des Allobroges dont il fut un des capitaines ; il prit part avec une portion de cette légion, à la journée du 10 août, et à la fin de la même année, il fut envoyé avec les troupes chargées de s'emparer de la Savoie. Dans cette campagne Dessaix se distingua plus d'une fois, surtout à Lanslebourg, où, à la tête de vingt-cinq cavaliers, il entra au galop et épouvanta les troupes piémontaises démoralisées. Son intrépidité et ses talents lui valurent le grade de chef de bataillon ; il avait alors 28 ans.

Envoyé ensuite contre les Marseillais, Dessaix entra à Marseille avec le grade de chef de brigade qui lui avait été donné le 17 août 1793. Puis nous le voyons, toujours à la tête de ses intrépides Allobroges, au siége de Toulon, où il refusa le grade de général de brigade. En 1794, il passa à l'armée des Pyrénées, et avec seize cents hommes, trois pièces de canon et un obusier, il défit huit mille Espagnols devant Oms; il décida la victoire, par un mouvement habile, dans la bataille de Saint-Laurent de la Mouga; peu après, cerné par quatre mille hommes, il se précipita sur l'ennemi à la tête d'un bataillon d'Allobroges, culbuta tout sur son passage et fit sept cents prisonniers! Les Allobroges étaient des *rustres* courageux, il faut l'avouer!

Et lorsque Dessaix passa ensuite à l'armée d'Italie, quels prodiges de valeur ne fit-il pas? A Saint-Jean, en 1796, où malgré un coup de baïonnette qu'il avait reçu à la tête, il se battit jusqu'à onze heures du soir; à Lodi, où par son impétuosité il rompit une charge de la cavalerie autrichienne; à la prise de Salo, de la Rocca d'Anfo, de Storo et de Riva; près de Lavis, où par un heureux stratagème, avec sept chasseurs seulement, il fit poser les armes à deux cents Autrichiens!

En novembre 1797, après avoir combattu comme un lion et reçu deux blessures dans les environs de Vérone, Dessaix fut fait prisonnier avec cinquante officiers de sa division, et envoyé en Styrie et en Hongrie.

Remis en liberté après le traité de Léoben, il reprit son commandement, et fut nommé député au conseil des Cinq-Cents par le département du Mont-Blanc, en 1798. Après le 18 brumaire, il fut envoyé d'abord à l'armée du Rhin et ensuite en Hollande, où il commanda les places de Nimègue, Berg-op-Zoom et Rotterdam. Plus tard, il fut investi du commandement supérieur de Francfort, de La Haye, de Bréda et des duchés de Lunebourg et de Lawembourg; partout il s'attira la reconnaissance des populations.

Nommé général de brigade en 1803, Dessaix fut envoyé au camp d'Utrecht, et lorsque Napoléon Ier lui confia la 1re brigade de la 2me division de l'armée d'Italie, notre compatriote était chef d'état-major du 2me corps de la Grande-Armée.

En 1809, il se couvrit de gloire en Italie, et à Wagram, il fut nommé général de division; ce fut à la même époque que Napoléon Ier, qui le surnommait l'*intrépide*, le créa comte de l'Empire.

Dans la campagne de Russie, Dessaix cueillit de nouveaux lauriers; à la bataille de la Moscowa, un biscaïen lui fracassa l'avant-bras droit et il fut transporté à Moskou, où il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de Berlin. Obligé de se retirer à Thonon à cause de ses blessures, notre intrépide compatriote reprit son épée en 1814, pour défendre le sol de la France. Bien que ses blessures se fussent rouvertes, il soutint avec son courage et son énergie ordinaires, une lutte inégale, et avec quelques conscrits ou volontaires, il reconquit sur les Autrichiens une grande partie du département du Mont-Blanc: ses nouveaux exploits le firent surnommer le *Bayard de la Savoie*.

En 1815, Dessaix fut appelé par Napoléon au commandement de la 19me division militaire; passé ensuite à l'armée des Alpes, il en prit le commandement après le départ du maréchal Grouchy; enfin il fut placé à l'armée du Nord jusqu'à l'arrivée du maréchal Suchet, et revint défendre la Savoie, sa patrie. Mais l'heure des revers ayant sonné, Dessaix déposa son épée; il crut pouvoir se soustraire à toute persécution en ne rentrant pas en Savoie et en se retirant à Saint-Etienne; là on chercha à le compromettre; chassé du pays de Gex, qu'il avait choisi pour lieu de refuge, il alla à Thonon, sa ville natale, où il fut arrêté dans le mois de mai 1816. Emprisonné dans le fort de Fénestrelles, ce brave soldat dont le sang avait coulé vingt fois pour la France, ce général qui partout, dans les revers comme dans la victoire, s'était montré honnête homme et avait attiré le respect sur le nom français, ne vit s'ouvrir la lourde porte de son cachot que lorsqu'il eut obtenu des lettres de naturalisation, dans le mois de septembre suivant: et cependant Mme de Staël elle-même avait intercédé pour lui!

Outre les talents militaires, le général Dessaix possédait d'autres qualités éminentes qui le firent aimer et respecter des ennemis mêmes de la France. Partout où il exerça un commandement, il reçut des populations et des autorités étrangères les plus grandes marques de sympathies. Le roi de Prusse rendit un témoignage honorable de la bonne conduite et de la discipline des troupes confiées à notre compatriote pendant leur séjour dans son royaume. En 1815, dit un biographe, lors de la suspension d'armes convenue avec le feld-maréchal Crenneville qui commandait en Savoie, Dessaix reçut une preuve de l'estime que lui portaient les généraux ennemis, pour sa noble et belle conduite à la guerre. Le général Crenneville lui dit en présence d'un grand nombre d'officiers des deux armées: «Nous avons donné, « général, les ordres les plus précis pour que vos pro- « priétés et celles de votre famille fussent respectées; « c'est un devoir que nous remplissons à votre égard et « que vous a mérité votre conduite franche, loyale et « désintéressée dans notre pays et dans tous ceux que « vous avez parcourus, où vous avez toujours maintenu « la plus grande discipline, en protégeant les personnes « et les propriétés.»

C'est avec bonheur que nous reproduisons ce témoignage éclatant de loyauté et d'honnêteté adressé à notre compatriote; la guerre est chose cruelle, et l'homme qui, au milieu des maux qu'elle engendre, s'efforce de la ramener autant que possible vers les principes humanitaires, mérite les applaudissements de tous les peuples. Malheureusement, les exemples de cette vertu sont rares, et c'est pourquoi nous sommes fiers de proclamer un nom savoisien au nombre des exceptions.

(Sera continué.) JULES PHILIPPE.

NOTES GÉOLOGIQUES SUR LA SAVOIE

V

QUESTIONS SOUMISES A LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

Les questions dont doit s'occuper la Société géologique de France, pendant sa réunion extraordinaire en Maurienne, sont des plus importantes. Il s'agit de résoudre la difficulté qui a le plus embrouillé la géologie des Alpes, le problème anthracifère.

Sous le nom d'anthracifère on a confondu généralement tous les terrains qui se trouvent dans l'intérieur

des Alpes de la Savoie, du Dauphiné, du Piémont et d'une partie de la Suisse. Puis chaque géologue a subdivisé ces terrains d'une manière plus ou moins arbitraire, souvent, trop souvent, en désaccord avec toutes les lois géologiques et paléontologiques reconnues partout ailleurs.

Il s'agit maintenant d'établir une subdivision rationnelle, vraie, basée non seulement sur des observations stratigraphiques faites avec le plus grand soin, mais encore sur des données paléontologiques positives, rigoureuses. Il s'agit de démontrer que les terrains des Alpes, au lieu de se trouver dans des conditions anormales, exceptionnelles, ont été soumis aux mêmes lois que tous les autres; qu'ils ont été seulement plus profondément altérés, plus violemment bouleversés. Il s'agit de prouver que ces terrains contiennent les mêmes flores et les mêmes faunes distinctes que les terrains qui se trouvent en dehors des Alpes, et que ces faunes et ces flores caractérisent les mêmes époques diverses.

Tel est le but que se propose la Société géologique en venant en Maurienne, au centre des Alpes; but qui sera d'autant plus facilement atteint que les questions ont été déjà étudiées, depuis longtemps, avec ardeur, persévérence et talent, par les géologues que j'ai désignés dans un précédent article (1) sous le nom de *révolutionnaires :* la jeune école française et l'école suisse.

1° *Cristallin.*

La première course de la Société sera consacrée à étudier le terrain cristallin des environs de St-Jean.

Les roches cristallines, — Granite, Protogine ou granite talqueux, Gneiss, Micaschiste et Talschiste, — forment la base sur laquelle reposent, contre laquelle s'appuient toutes les autres roches.

Les roches de sédiment se sont d'abord déposées d'une manière horizontale sur les roches cristallines qu'elles ont recouvert. Mais, plus tard, par suite de violents soulèvements, les roches cristallines trouant les roches de sédiment, ont formé, au milieu de ces dernières, de vastes BOUTONNIÈRES, suivant l'expression si pittoresque et si heureuse de M. Elie de Beaumont, et se sont fait jour à travers ces *boutonnières*.

Ces TROUÉES de roches cristallines au milieu de roches de sédiment s'observent sur toute la longueur de la chaîne des Alpes, et leur ensemble forme, à peu près, l'axe central de cette chaîne.

Une belle *trouée* cristalline, partant de Flumet et de la vallée de Beaufort, traverse la Tarentaise ou vallée de l'Isère, entre Albertville et Petit-Cœur, la Maurienne ou vallée de l'Arc entre Aiguebelle et La Chambre, et, passant dans le Dauphiné, va se terminer en Oisans dans la vallée de la Romanche. Les bords de la *boutonnière* qui enferme cette *trouée* sont formés par les grès carbonifères, les grès supérieurs et cargneules, et surtout par les calcaires et schistes ardoisiers, si développés, du lias.

Tout près de St-Jean-de-Maurienne, entre cette ville et La Chambre, la grande *trouée* est flanquée d'une autre *trouée* de roches cristallines, beaucoup plus petite, qui forme le massif de Rocherai et à laquelle appartiennent les roches de l'Echaillon.

(1) Note III. *Le terrain anthracifère,* dans la *Revue savoisienne* du 15 mars 1861.

C'est un fait très fréquent de voir les grandes *trouées* cristallines des Alpes ainsi accompagnées de *trouées* beaucoup plus petites, de *trouées* accessoires.

Les roches cristallines ont ouvert les *boutonnières* à travers lesquelles elles se sont fait jour par une action de soulèvement.

Lorsque la poussée n'a pas été suffisante pour rompre les roches de sédiment, ces roches forment voûte au-dessus des roches cristallines. Dans la petite *trouée* voisine de St-Jean, les parois qui dominent Pontamafray et la source de l'Echaillon montrent les grès altérés, les schistes bariolés, les cargneules et gypses, enfin les schistes ardoisiers formant ainsi voûte sur le cristallin.

Mais lorsque la *trouée* est complète, lorsque la *boutonnière* est entièrement ouverte, les couches sédimentaires entourent tout le massif cristallin.

Si la poussée qui a mis à jour les roches cristallines s'est faite verticalement, les couches sédimentaires formant les bords de la *boutonnière* viennent s'appuyer des deux côtés sur le massif cristallin, suivant une inclinaison plus ou moins forte, mais dans leur ordre naturel de superposition; c'est ce qui a généralement lieu pour la *trouée* qui traverse la Maurienne.

Mais au contraire, si la poussée s'est faite obliquement, les roches cristallines, en ouvrant la *boutonnière,* se sont rejetées sur les couches de sédiment qui forment l'un des côtés et les ont renversées. Dans ce cas, d'une part les couches sédimentaires s'appuient bien régulièrement sur le massif cristallin, en conservant leur ordre normal de superposition, mais de l'autre part, du côté opposé, les roches cristallines recouvrent les couches sédimentaires qui se trouvent, par suite du renversement, dans un ordre inverse, les plus récentes supportant les plus anciennes et paraissant ainsi plus vieilles. Cette poussée oblique s'observe très bien dans le massif du Mont-Blanc. Du côté de Courmayeur, les roches sédimentaires ont conservé leur ordre normal, tandis que du côté de Chamonix elles sont renversées, le cristallin s'appuyant sur elles, comme on l'a signalé depuis longtemps.

Les roches cristallines, en trouant les roches sédimentaires, ont, suivant l'expression de Dolomier (1), *déchiré le manteau qu'elles portaient sur leurs épaules en en conservant des lambeaux.* C'est ainsi qu'il cite les Aiguilles-Rouges, près du Mont-Blanc, où M. Favre (2) a en effet reconnu, sur le sommet d'une pyramide cristalline, le grès carbonifère, les cargneules et les schistes calcaires du lias.

Sur la croupe du Grammont, entre la vallée de Beaufort et celle de l'Isère, j'ai signalé (3) des grès blancs et des cargneules isolés au milieu des roches cristallines qui composent la montagne.

Vers le sommet de la Belledonne, entre Allemont et Domène, près Grenoble, M. Lory (4) indique un lambeau de grès carboniférien, etc., etc.

Mais ce n'est pas seulement sur les sommets que se trouvent ces lambeaux, ils sont parfois contenus dans

(1) *Rapport fait à l'Institut national par le citoyen Dolomier,* p. 427.

(2) *Bull. Soc. géol. France,* sér. II, vol 5, 1847-48, p. 260, fig.

(3) *Géologie et min. Savoie,* 1858, p. 161, fig. 5

(4) *Carte géologique du Dauphiné,* 1858.

les dépressions, les plissements des roches cristallines. C'est ainsi que, dans la *trouée* qui va de la vallée de Beaufort en Oisans, on trouve les grès carboniférіens et les schistes du lias entre la Dent du Corbeau et le mont Bellachat, au col de Basmont, passage entre la Tarentaise et la Maurienne.

Ces lambeaux de terrain, entourés de toute part d'un autre terrain au milieu duquel ils gisent, ressemblent beaucoup à ces petites portions de territoire que les anciens Etats possédaient au milieu d'un autre Etat et qu'on désigne sous le nom d'ENCLAVES ; c'est ce qui m'a fait leur donner le même nom. L'analogie entre l'*enclave* politique et l'*enclave* géologique est surtout frappante sur les cartes. Toutes les deux, du reste, sont presque toujours le produit de révolutions et de bouleversements.

2° *Métamorphique.*

Outre le terrain cristallin de l'Echaillon, la Société géologique visitera un petit massif de roches cristallines qui se trouve entre St-André et Modane.

Ces roches sont-elles de vraies roches d'origine cristalline ?

Ou bien des roches ayant pris l'aspect cristallin par suite d'actions métamorphiques ?

Les opinions sont très partagées à ce sujet, et la solution du problème paraît difficile.

Si l'on se contente d'examiner l'aspect minéralogique des roches du seul massif de St-André, on est porté à admettre l'hypothèse de l'origine cristalline, surtout en voyant ces roches contenir de larges cristaux de feldspath.

Si l'on compare ces roches avec celles qui ont été coloriées en cristallin dans la belle *Carte géologique de France*, avec celles, par exemple, des environs de Pesey, en Tarentaise, on trouve entre elles une entière analogie. Les roches de Pesey sont pourtant, au moins en partie, indubitablement métamorphiques, puisqu'elles contiennent parmi elles des poudingues encore très reconnaissables.

Le caractère cristallin des roches du massif de Saint-André n'est point tellement tranché qu'on puisse nettement déterminer la limite de ces roches. M. Lory lui-même (1) avait cru les reconnaître sur le chemin qui conduit de Modane à Notre-Dame-du-Charmet, et M. Delesse, dans des échantillons provenant de la galerie dite du Mont-Cenis. Depuis, M. Lory a vu qu'il était dans l'erreur. Ce passage des grès carbonifères aux roches du massif de Saint-André tendrait à faire admettre l'hypothèse du métamorphisme, d'autant qu'en supposant une *trouée* cristalline en ce point, on ne voit pas bien comment les roches de sédiment peuvent former *boutonnière* autour du massif cristallin.

3° *Carbonifèrien.*

De Saint-Michel à Modane, la Société traversera une longue série de couches de grès talqueux contenant de l'anthracite, des schistes à empreintes végétales et des assises de poudingue.

Ces grès, du côté de Modane, s'enfoncent sous les assises de cargneule, de gypse, de calcaire et de schistes ardoisiers.

(1 *Bull Soc géol France,* 1860-61, sér II, vol 18, p 56.

Mais du côté de St-Michel, comme au Pas du Roc et au col des Encombres, ils reposent d'une manière très claire et très évidente sur des calcaires et des schistes contenant des fossiles liasiques.

La zône de ces grès talqueux à anthracite, partant du Piémont au-delà du Petit-Saint-Bernard, traverse la Tarentaise et la Maurienne et va se terminer en Dauphiné, vers Briançon.

Lorsqu'on examine avec soin les empreintes de plantes renfermées dans les schistes de cette zône de grès à anthracite, on reconnaît que ces empreintes appartiennent toutes, sans exception et sans aucun mélange, aux plantes de la période carbonifère. Ces grès sont donc carbonifériens. Si, du côté de Saint-Michel, ils reposent sur des couches à fossiles animaux de l'époque liasique, c'est qu'il y a eu renversement.

Ce qui vient confirmer cette conclusion et prouver que les grès à anthracite sont plus anciens que les calcaires et les schistes ardoisiers, c'est que les poudingues des grès, comme je l'ai établi en 1855 (1), ne contiennent aucun caillou de calcaire, de schiste ardoisier, de cargneule ou de gypse. Ils sont composés uniquement de débris de roches cristallines, tout comme les grès à anthracite qui reposent directement sur le cristallin et qui sont, de l'avis général, incontestablement inférieurs aux calcaires et schistes ardoisiers liasiques. Du reste, la flore de ces grès reposant sur le cristallin, est la même que celle des grès de la zône qui traverse la Maurienne entre Saint-Michel et Modane. Ces grès constituent donc une seule et même formation appartenant à l'époque carbonifère.

On a objecté que la puissance des deux dépôts est bien différente. Ainsi, sur les bords de la grande *boutonnière* qui entoure la *trouée* cristalline qui va de Beaufort en Oisans, les grès à anthracite n'ont en général que peu de mètres de puissance, tandis qu'ils atteignent jusqu'à plusieurs centaines de mètres dans la zône qui s'étend du Petit-Saint-Bernard à Briançon. Cette objection tombe d'elle-même devant l'observation directe des faits. Dans lavallée de Vallorcine, aux Céblancs, la formation à anthracite a plus de 200 mètres de puissance, tandis que de l'autre côté de la vallée, au Buet, seulement à 11 kilomètres en ligne directe, elle n'atteint que 5 à 6 mètres (2). C'est pourtant bien là une seule et même formation, pourquoi n'en serait-il pas de même en Tarentaise et en Maurienne ?

La grande zône des grès à anthracite qui, du Petit-Saint-Bernard, s'étend jusqu'à Briançon en traversant la Tarentaise et la Maurienne, est tout simplement une immense *trouée* carbonifèrienne ayant formé une vaste *boutonnière* dans les quartzites, les gypses, les cargneules, les calcaires et les schistes ardoisiers.

Je suis étonné que M. Elie de Beaumont, qui a si bien décrit la *boutonnière* qui enceint la *trouée* cristalline parallèle qui va de Beaufort dans l'Oisans, en traversant aussi la Tarentaise et la Maurienne, n'ait pas reconnu la *boutonnière* qui a donné passage à la *trouée* carbonifèrienne voisine.

Ces deux vastes *boutonnières* sont à peu près semblables, seulement les *boutons* sont d'âge tout-à-fait différent.

(1) *Prodrome d'une géologie de la Savoie,* p. 57

(2) *Geol et min. de la Savoie,* p 148

Les deux grandes *trouées,* la cristalline et la carboniférienne, présentent les mêmes phénomènes.

Nous avons vu la grande *trouée* cristalline flanquée de petites *trouées* accessoires, comme le massif de Rocherai. La grande *trouée* carboniférienne est aussi flanquée sur plusieurs points de petites *trouées* accessoires. Je me contenterai de citer le petit massif de grès à anthracite qui se trouve à Salins, en Tarentaise, à la jonction des deux Doron, et celui plus circonscrit encore qui se voit dans la plaine même où est bâtie la ville de Moûtiers, à Chandanne, sur la gauche de la route, en arrivant du côté d'Aigueblanche.

La grande *trouée* carboniférienne, comme la cristalline, contient dans son intérieur des *enclaves* de roches plus récentes, lambeaux arrachés aux bords de la *boutonnière* au moment de la rupture des couches. Je me contenterai de citer le lambeau calcaire qui couronne le Mont-Thabor, vers la chapelle, signalé depuis longtemps par M. Angelo Sismonda, et la crête calcaire qui, partant du sud-est de Valloires, en Maurienne, va jusqu'au-delà du col de Buffier, dans le Briançonnais.

La poussée qui a produit la *trouée* carboniférienne s'est faite très obliquement de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, de sorte que les couches des terrains supérieurs qui forment le bord ouest-nord-ouest de la *boutonnière* ont été renversées et que les couches de grès à anthracite viennent reposer sur elles.

Cette poussée violente a rompu les couches carbonifériennes et leur a donné une *disposition en éventail*, comme on peut très bien le reconnaître en traversant le massif, surtout dans les parties élevées, au sommet de la vallée de Belleville et dans celles de Bissorte et de Valménier.

Les *trouées* avec leurs *boutonnières* sont des phénomènes qui ne sont pas seulement propres aux roches cristallines. On en trouve à peu près de toutes les époques. Les Alpes de Savoie en offrent plusieurs exemples d'âge très divers.

Entre les vallées du Grand-Bornand et du Reposoir il y a, au milieu de couches crétacées et nummulitiques qui semblent former un *fond de bateau* (1). une *trouée* qui, d'après les fossiles recueillis par M. Vallet, est infraliasienne.

Aux Voirons, montagne de Savoie, près de Genève, existe un *trouée* de calcaires oxfordiens et de marnes néocomiennes (2), au milieu de grès tertiaires.

A plus forte raison donc peut-il exister des *trouées* carbonifériennes au milieu des couches liasiques.

4° *Trias et lias.*

Entre les grès à anthracite contenant des empreintes de plantes carbonifériennes et les calcaires et schistes ardoisiers à fossiles liasiques, il y a généralement, en allant de bas en haut :

Des grès presque toujours blancs, lustrés, parfois bigarrés, habituellement très compacts, désignés généralement sous le nom de quartzites ;

Puis des schistes bariolés, des gypses, des cargneules, des calcaires plus ou moins magnésiens.

(1) Signalé par M Favre, *Bull. soc géologique,* 1843-49, ser II, vol 6, p. 176.

(2) *Description foss. néocomiens des Voirons,* par Pictet, 1858, fig

Ces deux assises occupent la place du Trias.

Mais appartiennent-elles bien à l'époque triasique?

Aucun fossile animal ou végétal n'est encore venu le prouver.

Dans cet ensemble de couches on a seulement trouvé des fossiles, à la partie supérieure, dans les calcaires, et ces fossiles appartiennent à l'infralias, aux schistes de Kossen, les Kossener-Schichten des géologues allemands.

L'existence de l'infralias, étage qui vient d'être parfaitement déterminé par M. Stoppani (1), qui a pris pour point de départ l'étude des Alpes lombardes, est incontestable dans les Alpes de Savoie.

Il a été indiqué, depuis longtemps, par MM. Escher de la Linth et Studer (2),dans le Chablais, au bord du lac de Genève et le long de la Drance, au-dessus de Thonon.

Il a été étendu en Faucigny, à Matringe, entre Saint-Jeoire et Taninges, et au Môle près Bonneville, par M. Favre (3).

Il a été reconnu par M. Vallet (4), dans l'ancienne province du Genevois, à la montagne de Châtillon, entre le Reposoir et le Grand-Bornand, et à la montagne de Sullens, près Serraval, entre la Tournette et le Mont-Charvin.

Les fossiles découverts au fort de l'Esseillon, en Maurienne, par MM. de Vignet et Pillet (5); ceux que j'ai trouvés au-dessus des granges du Galibier, vers les frontières de la Savoie et du Dauphiné (6), appartiennent aussi très probablement à l'infralias dont la puissance, d'après M. Stoppani, atteint en Lombardie jusqu'à 400 mètres.

Puis au-dessus des couches infraliasiques viennent les calcaires et les schistes ardoisiers à fossiles liasiques, fossiles signalés depuis bien longtemps par Messieurs Elie de Beaumont et Angelo Sismonda.

Le gisement le plus abondant et le plus connu est celui du col des Encombres dont les fossiles appartiennent au lias moyen et au lias supérieur. Les roches qui contiennent ces fossiles descendent du col dans la vallée de l'Arc, et forment, près de Saint-Michel, un étroit défilé nommé le Pas-du-Roc, que visitera la Société. Les fossiles y sont plus rares qu'aux Encombres, pourtant on en rencontre encore quelques-uns.

5° *Nummulitique.*

Jusqu'à ces derniers temps tous les fossiles animaux déterminables trouvés dans l'intérieur des Alpes de Savoie, appartenaient aux divers étages du lias. On ne pouvait donc établir d'une manière certaine l'existence de terrains d'époque plus récente.

Cependant, en 1856, après avoir étudié les cailloux de grès à anthracite pour prouver que tous ces grès sont antérieurs aux dépôts calcaires et ardoisiers, j'étudiai aussi les cailloux qui composent un poudingue qui se

(1) ***Essai sur les conditions générales des couches à avicula contorta,*** 1861, et ***Paléontologie lombarde.***

(2) ***Carte géologique de la Suisse,*** t. IV.

(3) ***Mémoire sur les terrains liasiques et keupériens de Savoie,*** 1859.

(4) *Essai* de Stoppani, p. 16.

(5) ***Etudes géologiques sur les Alpes de Maurienne,*** 1860.

(6) *Essai* de Stoppani, p. 16

trouve sur les roches liasiques de la vallée de Beaufort et de la Tarentaise. A la suite de ces études, j'écrivais dans ma *Géologie de la Savoie*, page 201 :

« Dans les parties supérieures de la zône liasique, « au-dessus de Granier en allant au Cormet, au-dessus « du Bourg dans le haut du vallon du Charbonnet, et « surtout dans la vallée de Roselin, se trouve un pou- « dingue composé de cailloux de toutes grosseurs.

« Parmi ces cailloux, il y en a beaucoup de calcaires, « même de calcaires déjà altérés, de calcaires magné- « siens, de calcaires cristallins, de cipolins. Il y a aussi « beaucoup de fragments de roches talqueuses. On voit « que ce poudingue s'est formé après la première al- « tération d'une partie des roches liasiques. Il est donc, « suivant toutes les probabilités, postérieur à l'époque « liasique elle-même ; mais à quelle époque appar- « tient-il? Je n'y ai trouvé aucune fossile.

« Ce terrain doit être antérieur au grand soulève- « ment qui a mis à jour les grandes zônes de terrain « anthracifère ; en effet, on n'y trouve pas ou très peu « de fragments de roches se rapportant à celles de « ces zônes (1). »

Peu après, en 1859 (2), M. Lory étudiant aussi le poudingue des Aiguilles d'Arve, au-dessus de Saint-Jean-de-Maurienne, reconnaissait que ce poudingue contient des cailloux de calcaires pétris d'Encrines, de granite et de porphyre quartzifère, ce qui n'existe pas dans les poudingues des vrais grès à anthracite. Ce poudingue et les grès qui lui sont associés se prolongent jusqu'à Bonnenuit, alternant parfois avec des schistes calcaires et même de vrais calcaires. Ils ne contiennent que des indices de charbon non exploitables et n'ont pas fourni de plantes houillères. Ils sont évidemment supérieurs aux couches à Bélemnites et Ammonites. A la suite de cet examen, M. Lory rapproche ces diverses couches de poudingue et de grès d'un dépôt nummulitique qui se trouve dans le Dauphiné, du côté des Trois-Evêchés.

Deux ou trois mois après (3), ce rapprochement s'est trouvé confirmé d'une manière éclatante par la découverte faite par M. Pillet, sur l'indication de l'agent-voyer de Saint-Jean, de vraies nummulites, au bord de l'Arc, dans une carrière qui se trouve sous le village de Montricher, dans le prolongement des roches de Bonnenuit et des Aiguilles d'Arves.

Le terrain nummulitique, signalé déjà depuis longtemps dans l'intérieur des Alpes du Dauphiné, se trouve donc aussi dans l'intérieur des Alpes de Savoie.

Mais dans la vallée de l'Arc, en Maurienne, sa position est tout-à-fait anormale, il se trouve *intercalé* entre deux assises liasiques.

Les couches nummulitiques se sont déposées sur le lias avant la formation de la grande *trouée* carbonifèrienne qui va du Petit-Saint-Bernard à Briançon. Puis quand elle s'est faite, cette *trouée*, par suite d'une vigoureuse poussée oblique, les roches liasiques formant le bord de la *boutonnière* se sont trouvées renversées et se sont ainsi repliées sur les couches nummulitiques, les *intercalant* entre elles et les couches liasiques inférieures qui, du côté de Saint-Jean, ont conservé leur position normale.

(1) *Géologie et minéralogie de la Savoie*, 1858, p. 201.
(2) *Bull. soc. géol. France*, 1859-60. ser. II, vol. 17, p. 21.
(3) *Bull soc géol. France* 1859-60, sér II, vol 17, p. 177.

Si on compare les poudingues de Granier et de Charbonnet, en Tarentaise, et de Roselin dans la vallée de Beaufort et des Aiguilles d'Arves, on est disposé à les synchroniser. En effet, ces deux dépôts de poudingue contiennent non seulement des calcaires, mais des débris de roches relativement récentes. Ces dépôts sont pourtant tous les deux antérieurs à la grande *trouée* carbonifèrienne qui traverse la Tarentaise et la Maurienne. Tous les deux aussi reposent sur le lias. Il y a complète analogie de gisement et de composition. La mer nummulitique se serait donc étendue jusque dans le haut de la vallée de Beaufort et près du Petit-Bornand où elle aurait formé une espèce de golfe assez circonscrit. En effet, le poudingue de ces localités renferme de très gros blocs qui n'ont pu être charriés bien loin. Il en contient beaucoup d'autres qui sont mal arrondis, ce qui prouve qu'ils proviennent du voisinage. Dans tout son ensemble, c'est un dépôt éminemment cotier.

Tels sont à peu près les questions dont la Société géologique aura à s'occuper en Maurienne. Ce simple exposé, tout en montrant leur intérêt et l ur importance, prouve aussi qu'avec un esprit droit et non prévenu, on peut facilement arriver à une solution et que ce qui apparaissait tout d'abord comme des difficultés très grandes, s'est beaucoup simplifié, grâce aux infatigables recherches des nombreux géologues qui se sont voués à l'étude des Alpes. G. DE MORTILLET.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES EN SAVOIE

(Suite) (1)

CHAMBÉRY

II

L'ancien pavé de la cathédrale de Chambéry, que l'on vient de refaire, contenait dans le prolongement des nefs latérales autour du chœur, plusieurs dalles portant des inscriptions funéraires. J'ai publié les plus anciennes dans le Ier volume de la seconde série des Mémoires de l'Académie de Savoie. En voici encore quelques-unes des dix-septième et dix-huitième siècles. Les pierres où elles sont gravées ont été placées depuis quelque temps sous les cloîtres de l'évêché; une tradition rapporte qu'elles ont été apportées d'une autre église dans la cathédrale au commencement de ce siècle :

SEPULCRUM COMEND. GULLIELMI CHARROCT
CUST. MONETAR. SABAUDIE ET EX NOB.
CONS. CIVITATIS CAMB. ET EJUS FAMILIÆ
ANNO SALUT. M. D. C. LI.

Cette inscription, qui était derrière le chœur en face de l'autel privilégié, est gravée en caractères romains autour d'une dalle où l'on aperçoit les traces d'un écu armorié sur lequel apparaît encore un chef avec un *lion issant*.

C'étaient sans doute les armes de la famille noble des *Charroct*, *Charrot* ou *Charros*, (car on trouve ce nom écrit de ces différentes manières), qui portent *d'or à un*

(1) Voir la *Revue savoisienne* : table de la première année et pag. 29 et 58 de la deuxième année

palmier de sinople au chef de gueules à un lion naissant ou *issant*, suivant les uns ; ou, suivant d'autres, *au chef cousu d'argent à un lion naissant de sable*. La pierre recouvrait le sépulcre de Guillaume Charroct, garde des monnaies de Savoie et l'un des conseillers nobles de Chambéry, et de sa famille.

III

D. O. M.
PIIS QUE MANIBUS
NOBILIS..... IMI D. JOANNIS
JACOBI VULLIET IN SUPREMA
SABAUDIÆ CURIA SENATORIS
PIETATE IN SUPEROS AMORE IN SUOS
LIBERALITATE IN EGENOS
JUSTITIA IN OMNES SPECTABILISSIMI
UXOR DOMICIIa FRANCIS. LANGLOIS
AMORIS ET MÆRORIS
H. M. P. C. (hoc monumentum ponendum curavit)
OBIIT. AN. ÆTATIS SUÆ 57
A PARTU VIRGINIS 1678
NON. NOVEMB.

La pierre où est gravée cette inscription d'un bon style était voisine de la précédente. L'inscription est surmontée d'un écu aux armes des Vulliet avec casque, lambrequins et collier de l'Annonciade. Les Vulliet, marquis d'Yenne, famille éteinte, portaient : *de gueules au chef d'argent au levrier naissant de sable*. Besson l'a vu : *de gueules au chef d'or au levrier issant d'azur accolé d'argent*. Quelques héraldistes ont vu un *coupé* au lieu d'un *chef*. Cela vient peut-être de ce que l'on a exagéré la largeur du chef pour y placer plus aisément le lévrier. Il y a d'autres exemples semblables.

IV

Voici pour exercer les OEdipes de la localité :

TOMBEAU POUR
I. C. M. L.
1685.

Au-dessus de la date est gravé l'~~outil~~ tranchant et arrondi dont se servent les selliers pour couper le cuir. La dalle où ces objets sont gravés était devant la chapelle de Notre-Dame-du-Pilier, appelée vulgairement *la chapelle du curé*, parce que le curé y a son confessionnal.

V

Celle-ci était dans le pourtour du chœur, comme les autres, et devant la chapelle de St-François de Sales ; elle a été gravée sur une pierre où l'on aperçoit les traces d'une inscription plus ancienne. C'est une sorte de palimpseste.

CHARLE
DE LABEY
BOURGEOIS
DE
CHAMBÉRY
1687
H (Ici une tête de mort posée sur deux os en sautoir) H
A I
1687.

Elle offre cette particularité que la date est reproduite deux fois, au-dessus et au-dessous d'une tête de mort avec deux os en sautoir. De chaque côté de la tête de mort se trouvent les exclamations *ha ! hi !*

VI

Tout auprès se trouvait la suivante :

SÉPULTURE
DE SIEUR
LOUIS PAVY
MARCHAND BOURGEOIS
DE CHAMBÉRY
ET DE CLAUDINE
BOUVIER
SON ÉPOUSE
ET DES LEURS
1704
REQUESCANT
IN PACE

VII

SÉPULTURE
D'HONORABLE
JACQUES
BOUCHARD
MARCHAND
ET LES SIENS
1711

Entre l'inscription et la date a été gravée la marque qui servait sans doute de cachet à cet honorable marchand ; un cœur surmonté d'une croix à deux branches et accosté de ses initiales I. B., le tout dans un ovale.

VIII

HIC JACET
DOMINA GABRIELA MARIA
VICTORIA DE BIEU DE FLUMET
CONJUX NOBILIS CAROLI
BAZIN DOMINI DE CHANETI
OBIIT DIE 24 JULII ANNO
DOMINI
1740.

Ceci est écrit au-dessous d'un grand médaillon renfermant deux écus ovales accolés, aux armes de Bazin et de Bieu, surmontés d'une couronne de marquis et entourés de deux palmes. Les Bazin du Chanet avaient pour armes : *d'azur à la bande de gueules bordée d'argent et chargée de trois étoiles de même*. Les Bieu, comtes de Flumet : *Parti d'or et de gueules à la boulée* (arbre) *de sinople brochant sur le tout*.

IX

HIC JACENT OSSA ILLU.....
QUONDAM DOMINI CH..... (risto)
PHORI D'ALEXANDRI
D'ORENGIANI.... (obiit)
DIE QUINTA FEBRUARII
ANNO MDCCXIX
SALUTIS LXIV ÆTATIS SUÆ
IN HOC TUMULO ILLUSTRIS
FAMILIÆ DE ALEXANDRI DE
ORENGIANI SEPULTUM EST

CORPUS ILLUSTRIS PARITER
DOMINÆ MARGARITÆ ADRIAN
DE MENTHON UXORIS DICTI
DOMINI CHRISTOPHORI DE
ALEXANDRI QUÆ VIDUA OBIIT
DIE XXVII APRILIS ANNO
SALUTIS 1752 ÆTATIS SUÆ

. . . . . .

Cette pierre était derrière le chœur, presque sur le prolongement de son axe; on y aperçoit à peine les armes des d'Alexandri et des Menthon. Celles des Menthon sont très connues. Celles d'Alexandri, famille originaire du Piémont, étaient : *écartelé* aux 1 et 4 d'azur à trois soleils d'or posés deux, un ; et aux 2 et 3 d'argent à un oranger de sinople.

X

D. O. M.
HIC JACET NOBILIS
PETRUS FRANCOIS
PRESES SENATUS
SABAUDIE DOMINUS
DAYGUEBELLETE (une petite rose)
ÆTATIS SUÆ 82
OBIIT DIE Bª
DECEMBRIS 1775
REQUIESCAT IN
PACE

On aperçoit au-dessus de cette inscription un écu mutilé avec un chef d'azur chargé de.....

F. RABUT.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Genève, le 10 août 1861.

Affinités zoologiques du dinotherium. M. Gondry, envoyé par l'Académie des sciences de Paris, en expedition scientifique à Pikermi (Grèce), en a rapporte, entre autres ossements fossiles, un membre posterieur de dinotherium qui prouve que ce mammifere appartient non pas a l'ordre des cetaces, mais bien à celui des pachydermes et doit être classe auprès des éléphants et des mastodontes (1).

Le venin des serpents exerce-t il sur eux-mêmes l'action qu'il exerce sur les autres animaux ? D'après Fontana, le venin de la vipère aspic (*Vipera aspis)* est sans action sur l'animal qui l'a secreté et sur d'autres de la même espèce.

M. Guyon a fait des expériences analogues à celles de Fontana, en opérant sur des vipères fer-de-lance (*Bothrops lanceolatus*), des Antilles, des vipères cornues *(Cerastes ægyptiacus)*, des échidnees mauritiennes et à queue noire *(Echidne mauritanica* et *E. atricauda)*. M. Vallee et M. Duméril ont eu l'occasion d'observer, au Jardin des Plantes, des cas où des *Frigono cephalus piscivorus,* des *Echidne arietens,* etc., se battaient et se mordaient sans que la mort des blesses s'en suivit (sauf quand une lesion d'un organe important avait eu lieu, bien entendu).

Les experiences ci-dessus mentionnees conduisent M. Guyon à generaliser de la manière suivante la loi de Fontana : *Le venin des serpents n'en est point un pour eux-mêmes, ni pour l'individu qui le fournit, ni pour celui à qui il est transmis, dans aucune espèce, soit d'une espèce à une autre* (2)

Découverte de deux nouveaux métaux. La même méthode d'expérimentation qui a amené MM Hirchhoff et Bunsen à reconnaître l'existence du fer, du calcium, etc., dans l'atmosphère solaire, leur a fait découvrir deux metaux nouveaux dans les eaux de la source minérale de Pfierzheim en Bohême et dans le lépidolithe du même pays.

Ces deux corps, sur lesquels les renseignements nous manquent d'ailleurs paraissent excessivement disseminés, puisque, pour en obtenir une quantite bien petite, il a fallu traiter 44,000 litres d'eau minerale et 150 kilog. de lepidolithe. L'un de ces métaux a reçu le nom de *Cœsium*, et l'autre, celui de *Rubidium;* leurs proprietés les placent auprès des metaux alcalins (potassium, sodium, etc.). En se combinant avec l'oxigène, ils donnent naissance a des oxydes doues d'affinites et de propriétés tres energiques, et comparables à la potasse.

Le poids du cœsium étant, approximativement, égal à 124 fois celui de l'hydrogène, est un des plus elevés que nous connaissions

S'il y a lieu, nous nous empresserons de completer ces quelques détails sur les metaux de MM Hirchhoff et Bunsen.

M. DELAFONTAINE.

(1) Comp rend. Ac. scienc , t LI, p. 1295 (Juin 1860)
(2) Id. (Juin 1861)

CHRONIQUE

L'Association Florimontane a tenu deux séances dans la ville de Thônes, le 28 juillet. — La première séance a ete consacrée à l'examen des archives de la localité, la seconde aux faits archéologiques que possède la vallee.

Deux nouvelles seances se tiendront prochainement, l'une au Grand-Bornand et l'autre à Manigod, au pied du Mont-Charvin

Le compte-rendu de l'exploration que l'Association a jugé a propos de faire cette année dans cette belle partie de nos montagnes, paraîtra dans le prochain numero de la *Revue*.

—

M. Ducis a visité, à Bluffy, un sarcophage ancien qui sert aujourd'hui d'auge Treize lignes de lettres couvrent presque la moitié des bords La difficulte d'en tirer une interpretation, a cause du petit nombre de lettres que comporte l'étroitesse de chaque bande, et surtout leur position en sens inverse de celle qu'occupait le corps du defunt, font presumer que l'inscription couvrait toute la largeur de la pierre, qui plus tard fut creusée pour un tombeau.

Il a visité aussi les tombes trouvées à Annemasse tout près du parcours de la voie romaine; mais elles sont probablement Burgondes. Elles paraissent avoir été ensablees par le ruisseau du Foron

De semblables découvertes ont été faites au tertre de Monthoux, vers les ruines de l'ancien château et dans le cimetière actuel de la paroisse.

Dans un champ voisin on a trouvé tout dernièrement cette inscription :

FIRMVS · HILARI · F ·
MARTI · PRO · MEI
C. ATEIO. CAPITONE. G. VIBIO POSTVM
COS

C'est un votif au Dieu Mars par Firmus, fils d'Hilaire, sous le consulat de C. Ateius Capito et de G. Vibius posthumus. Ces deux consuls ne se trouvent dans aucun des fastes consulaires les plus complets.

A l'inspection de la forme des lettres, M. Ducis pense qu'elles peuvent être de la fin du IIIe au commencement du IVe siècle. C'est du reste à cette époque que l'election simultanee de plusieurs empereurs par differents corps d'armée. peut avoir aussi amené celle des consuls dans chaque parti, de même qu'on a vu quelquefois plusieurs sénats.

Dans l'inscription tombale du pied droit de la porte de l'église, assez mal copiee par Grillet, notre infatigable collaborateur a remarque aux ailes du Dé, d'un côté une *ascia*, et de l'autre un niveau à perpendicule. Ce niveau marque-t-il l'égalite que la mort établit entre ses victimes, ou doit-il être rangé, ainsi que l'*ascia,* dans le mobilier de l'artiste qui a fait le tombeau? Dans ce dernier cas, il viendrait en preuve d'une des nombreuses interprétations encore si controversées de l'*ascia* sepulcrale.

—

A notre grand regret le manque d'espace nous force de renvoyer au prochain numero la suite de la communication de M. l'abbe Martin, curé de Courtes (Ain).

Pour la chronique, J Philippe

Annecy, typ Thésio

2me Année — N° 9 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 septembre 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — Note sur l'origine du nom d'Annecy, par M. A. Lecoy de la Marche. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Le Père Baranzan à Annecy, en 1615, par M. le Dr Bouvier. — Histoire naturelle : note sur les étiquettes, par M. G. de Mortillet. — Le contre et le pour... à propos des Revues littéraires, par M. Antony Dessaix. — Chronique.

NOTE SUR L'ORIGINE DU NOM D'ANNECY

Grande est la foule des chercheurs d'étymologies. Mais peu d'entre eux se préoccupent des lois philologiques qui sont la clef du dédale où ils s'égarent. La langue des antiquités a engendré notre langue par une suite de transformations insensibles, mais régulières, et entre les deux termes extrêmes de la lignée dorment superposées bien des générations de mots : dans de pareilles catacombes, il est dangereux de s'aventurer sans tenir le fil conducteur. Les noms de lieu, en particulier, ont suivi dans leurs modifications successives une marche reconnaissable et à peu près uniforme. Aussi la recherche de l'étymologie a-t-elle, pour cette catégorie de mots, un précieux avantage : elle nous révèle non seulement le mode, mais encore l'époque de la formation du vocable géographique, et par là, bien souvent, l'âge de la ville ou du bourg auquel ce vocable a été appliqué. Peu servirait, en effet, de s'évertuer à tirer telle ou telle racine, s'il n'en devait pas résulter d'autre enseignement historique. Ce serait faire de l'art pour l'art ; bon tout au plus pour ceux qui en ont la passion. Mais n'est-il pas plus utile, et en même temps plus piquant, de chercher dans la forme primitive du nom l'acte de naissance de la localité qui le porte? C'est ce que l'on peut très bien entreprendre, sans qu'il faille toutefois ériger en système cette méthode d'investigation, car la philologie n'admet rien d'absolu.

Tels sont les principes avec lesquels nous voudrions jeter quelque lumière sur l'origine du nom d'Annecy. Question controversée ! Ne serons-nous pas téméraire en y revenant, et en marchant sur les brisées des érudits savoisiens, nouveau venu que nous sommes parmi eux ? Espérons que leur courtoisie éprouvée nous excusera, et qu'ils montreront un peu de ce faible attribué à la fortune : *Audaces juvat.*

La plus ancienne mention que l'on connaisse de la ville d'Annecy se trouve dans une charte de l'empereur Lothaire, de l'an 867 (1), et le nom du lieu s'y présente sous ce type : *Annessiacum.* Décomposons le mot : nous avons la désinence *iacum*, qui se reproduit dans un très grand nombre de vocables géographiques. Cette désinence est un élément celtique, ou plutôt la traduction latine d'un son guttural de la langue celtique, entendu par les Romains *iac.* Mise à la suite d'un radical, elle avait en quelque sorte la valeur de *locus ;* par exemple, *Camill-iacum* équivalait à : lieu ou ville de *Camull* (divinité gauloise). C'est la même idée qui a créé les noms plus modernes de *Stras-bourg*, *Albert-ville*, et autres du même genre. *Iacum* s'est contracté à l'origine de la langue française, et a pris des formes variées dans les diverses régions : de sorte que le même nom latin a produit plusieurs noms français, quelquefois très différents. Voici le *Camilliacum* de tout-à-l'heure qui devient en Gascogne *Camillac*, en Anjou *Chemillé*, en Bourgogne *Chemilly*, en Gévaudan *Chamblas* (prononcé *Chamblâ) ; Victoriacum* donne *Vitré* en Bretagne, *Vitry* en Champagne, *Vitrac* en Languedoc ; *Aureliacum* se transforme ici en *Aurillac*, là en *Orly.* On pourrait multiplier les exemples : mais ceux-là suffisent pour démontrer que la désinence *iacum* a été généralement rendue par *ac* dans le midi (où l'accent romain était moins altéré), par *ai* ou *é* dans l'ouest, enfin par *i* ou *y* dans l'est. Il est donc naturel que le nom de lieu *Annessiacum* ait produit *Annessi* (forme encore usitée du temps de saint François de Sales), puis *Annecy*, l'*y* n'étant du reste qu'un double *i* ou un *i* long. En mouillant légèrement cet *y*, on a encore un son quelque peu guttural, conformément à l'antique désinence gauloise.

Ainsi, la fin du mot nous indique qu'*Annessiacum* était le lieu ou la ville de quelqu'un ou de quelque chose. Reste à demander à la première partie ce terme inconnu du problème. Mais le radical *Anness*, tel qu'il est, ne signifie pas grand chose, pour ne pas dire moins. Il n'est évidemment qu'une altération opérée par la langue vulgaire, qui naissait au moment même où nous le rencontrons, au milieu du neuvième siècle. Pour savoir ce qu'il représente, procédons par analogie : parcourons du regard la famille des noms de lieu en *iacum.* Quelle espèce de mots se trouve d'ordinaire, comme radical, en tête de cette désinence? Le plus souvent

(1) Voyez l'intéressant travail de M. Jules Philippe sur *Annecy et ses environs*, page 21.

des noms de personnages, et parmi eux, principalement, des noms d'officiers ou de gouverneurs romains. *Camilliacum*, *Aureliacum*, *Victoriacum*, pour en revenir aux exemples déjà cités, sont les villes de Camull, d'Aurélius, de Victor : *Juliacum* (Juliac, Juilly), *Albiniacum* (Aubigné, *Albigny*) sont les villes de Jules, d'Albinus. Dans une famille voisine et de formation identique, celle des noms en *dunum* (du celtique *dun*, éminence), voici *Augustodunum*, *Cæsarodunum*, *Verodunum*, etc., les collines ou les montagnes d'Auguste, de César, de Verus. Assurément nous trouvons accolés à ces désinences des mots d'une autre catégorie, mais en moins grand nombre. L'opinion d'Albanis Beaumont, suivant laquelle la ville d'Annecy aurait été ainsi appelée en mémoire d'un général romain du nom d'*Annicius*, est donc vraisemblable et paraît avoir été rejetée trop légèrement de nos jours. Quand cet Annicius, qui sans doute gouverna à une certaine époque la province, n'eût pas mérité un tel honneur, quand même il n'eût pas brillé parmi ses contemporains plus qu'il ne brille dans l'histoire, on n'en pourrait tirer une induction contraire. Si les premiers personnages de l'Etat, comme Auguste ou César, se faisaient les parrains d'une ou de plusieurs villes, c'en était assez pour que leurs subordonnés ambitionnassent le même privilége. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas seulement depuis le siècle du bon Lafontaine que

« Tout marquis veut avoir des pages »

Mais, dit-on, le nom d'*Annecy* eût dû alors appartenir à l'ancienne colonie romaine établie sur la colline d'Annecy-le-Vieux, et non à la nouvelle ville qui s'éleva plus tard sur un emplacement différent. Néanmoins la première s'appelait *Binia* ou *Civitas Bovis*. — Nous répondrons d'abord que ces deux dernières dénominations (dont, au reste, on gratifie aujourd'hui la localité en question faute d'avoir une meilleure place à leur assigner sur la carte), n'excluent nullement la possibilité d'un autre nom, soit postérieur, soit simultané, soit plutôt antérieur, comme l'indique la physionomie d'*Annessiacum*. Et la meilleure preuve, c'est ce terme même d'*Annecy-le-Vieux*, resté comme un argument vivant à l'endroit où l'on découvre tous les jours de nouveaux vestiges de la ville romaine : les vocables géographiques se sont en effet maintenus presque partout, et donnent des indications sûres. Un jour les habitants, dépossédés par une invasion barbare ou séduits par les rivages que le lac leur abandonnait en se retirant, transportèrent leurs pénates sur l'emplacement de la ville actuelle : ils conservèrent naturellement le nom d'Annecy, et employèrent, pour distinguer la localité qu'ils venaient de quitter, la qualification de *vieux*. Voilà comment s'explique fort bien que la nouvelle ville, bâtie assez longtemps après la domination romaine, porte le nom d'un gouverneur romain ou d'un de ses homonymes quelconque.

On sait que l'*e* et l'*i* sont sans cesse confondus dans le latin barbare : *Annicius* s'est prononcé et s'est écrit *Annecius* sans difficulté aucune ; de même le type originel *Anniciacum* a fait place à *Anneciacum*, ou *Annessiacum*. Mais ce qui nous fait surtout pencher en faveur de cette étymologie, c'est l'invraisemblance et la nullité de celles qu'on a été chercher ailleurs. Les auteurs qui, comme Fodéré, tirent Annecy du grec *Nessy* ou *Nissy*, signifiant une île, n'entendent rien aux règles de la formation des mots ; de plus, les noms de lieu qui gardent des traces d'origine grecque ne se rencontrent guère, en Gaule, que dans le voisinage de la Méditerranée, et enfin il est fort douteux qu'Annecy ait jamais été entouré d'eau au point de figurer une île. Quant à la version naïve « *Annexum aquis,* » due sans doute à quelque génie poursuivi par l'idée des lacustres, elle repose sur une pure consonnance, assez faible même, avec la forme *Annessiacum*. Vouloir changer *aquis* en *acum*, c'est torturer affreusement l'usage et la grammaire. Jamais *aquæ, aquis,* ne se serait contracté en *y* dans la langue française. Cette manière d'analyser les mots, en tenant compte simplement de la ressemblance des sons, me rappelle ces bons clercs du onzième siècle qui, ayant à remettre en latin, dans les actes qu'ils rédigeaient, des noms de lieu francisés d'une origine déjà oubliée, rendaient, par exemple, *Boneuil (Bonogilum)* par *Bonus oculus*, ou *Saint-Mars (Sanctus Medardus)*, par *Quinque-Martes*. Heureux temps où la philologie n'excluait pas le jeu de mots !

On peut donc justement ranger *Annessiacum* dans la grande classe des *hybrides*, c'est-à-dire des vocables formés d'un élément celtique et d'un élément romain. Ces noms-là datent des premiers temps de la conquête, alors que la langue des fiers vaincus, dernier rempart de leur nationalité, résistait encore à l'absorption romaine. Plus tard il en paraîtra de purement latins, quand la Gaule aura accepté non pas tant la domination que les habitudes de ses conquérants. Ainsi, l'origine du nom d'Annecy doit être reportée à une époque très ancienne, celle où commença la dépendance du pays des Allobroges ; et l'origine de la ville elle-même peut être reculée davantage encore. Car, tout en admettant qu'elle ait eu pour parrain un Annicius, on ne saurait affirmer que ce personnage en fût le fondateur. La plupart du temps, les Romains choisissaient pour l'établissement de leurs colonies des bourgs déjà existants, dont la position riante ou avantageuse les attirait : ils les agrandissaient, les *refondaient*, pour ainsi dire, et acquéraient par là le droit de leur donner un nom. Nous croyons que l'antique *Annessiacum,* qui engendra la ville d'Annecy, fut dans ce cas.

Défions-nous en général des étymologies brusquées, et non conformes à la filière suivie par la langue dans le cours des siècles. Soyons difficiles, et demandons des preuves : il y en a en philologie comme ailleurs. C'est une science de raisonnement et d'analogie, non d'hypothèses. Il ne faudrait pas admettre que *Savoie,* par exemple, vient de *Sapaudia* sur le seul indice de la similitude des deux premières lettres. Mais on l'induit d'une manière certaine, parce que le *p* fléchit régulièrement en *b* ou en *v* (comme dans *sapere, savoir);* parce que l'*i*, étant autrefois indifféremment voyelle ou consonne, et s'écrivant *j* dans ce dernier cas, la finale *dia* a dû produire successivement les formes *Savaudja*, *Savaudjia,* par adoucissement *Savojia* (et l'on trouve en effet, au onzième siècle, *ager savojiensis)*, comme le mot de basse latinité *vadiare* a fait *gadjer*, *gager ;* enfin parce que ces deux lettres pareilles, l'*i* et le *j*, se fondent en une seule qui est l'*i* long ou l'*y*, d'où la forme si longtemps usitée de *Savoye*.

Ajoutons, comme corollaire de cette démonstration, que l'adjectif moderne *Savoisien* n'a point de filiation

légitime. Il est issu, au commencement de ce siècle, du cerveau d'un poète de Chambéry qui s'imaginait avoir à rougir de l'antique dénomination de *Savoyard*. Celle-ci n'a peut-être pas non plus d'état civil bien régulier, mais au moins son âge respectable fait-il oublier la tache de sa naissance. La forme la moins hostile à la grammaire serait encore *Savoyen*, *Savoien*. Pourquoi, cependant, ne pas s'en tenir au langage de nos pères? Si le nom de Savoyard a été pris quelquefois dans une acception défavorable, si l'on a été jusqu'à le faire synonyme d'épithetes peu bienveillantes, en est-il moins le représentant séculaire de la probité et du travail?

De tels noms ne seront jamais une injure.

A. LECOY DE LA MARCHE,
Archiviste de la Haute-Savoie

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

D'après le plus grand nombre des manuscrits de l'itinéraire d'Antonin, *Darentasia* se trouve à XIX milles de *Bergintrum*. Quelques autres ont XVIII. Le manuscrit de Paris du Xe siècle, n° 7230, porte XIIII. Il est probable qu'une des branches de l'X formait un V avec le premier trait suivant pour marquer XVIII — 18. Les manuscrits de Madrid et de Florence du XVe siècle portent XXIII; le second X était sans doute un V dont les traits ont été trop prolongés. Celui de l'Escurial donne XXVIII. Je ferai sur le premier X la même observation que pour *Ariolicam*.

La carte de Théodose place entre ces deux stations celle d'*Axima*, à IX milles de *Bergintrum* et X milles de *Darentasia;* ce qui confirme le nombre XIX.

Nous avons vu que l'extrémité du Bourg-Saint-Maurice a été couverte par les alluvions d'Arbonne ; on ne doit donc retrouver la voie romaine que vers Orbassi. Dès lors la route ne semble pas trop s'en écarter, si ce n'est qu'elle a perdu un peu le niveau, ensuite de la forte poussée de quelques bandes de terrain peu solides. Les IX milles soit 13,339 mètres se mesurent parfaitement bien entre la Borgeat et Aime ou Aixme, l'ancienne *Axima*.

Elle aussi a été en partie couverte des dépôts de l'Ormante. Les fouilles pour constructions modernes ont fait découvrir, depuis le torrent jusqu'au clos Bérard, un dallage formé de blocs dont quelques-uns avaient un mètre cube. Un souterrain dont il reste quelques traces traversait la ville entre les ruines de Saint-Sigismond et le château de Montmayeur. Le prieuré de Saint-Martin a été bâti avec des débris de constructions romaines, surtout dans la crypte. On en remarque aussi quelques fragments au plateau de Saint-Sigismond. J'y ai copié quatorze inscriptions romaines entières ou brisées ; deux autres, reproduites par Guichenon et Albanis Beaumont, sont perdues. On y a trouvé des médailles, des vases antiques, des restes de statue en bronze doré, le piédestal d'un groupe en marbre, des colonnes, des sarcophages en tuf, des tombeaux maçonnés, contenant, outre les ossements, des soucoupes, des fioles en verre, etc.

Le pont romain devait être plus bas que celui d'aujourd'hui, et la voie passait près de l'église romane de Saint-Martin, vers la croix d'Aime, et de là par la route actuelle presque jusqu'au *nant de la Tour*, où elle prend à gauche pour entrer dans le bas de Villette, à côté de l'église. Tout près se voit encore une inscription romaine sépulcrale, avec les deux bustes en relief d'une mère et de son fils. Elle descend ensuite, entre le roc de Sainte-Anne et celui des Crêtes, par deux lacets jusqu'au plateau de Centron où elle a dû être couverte par un éboulement. On a trouvé dans les décombres un moulin en pierre portatif et plusieurs autres objets. Il y a dans le nouveau Centron les ruines d'un château et sur la rive gauche de l'Isère celles d'un couvent. J'ai toujours écrit *Centron,* comme l'usage l'a établi et comme les chartes du moyen âge reproduisent le nom du village qui rappelle ce peuple antique. Mais il paraît, par les anciens manuscrits de Strabon, de César, de Ptolémée, de Pline, et par les inscriptions locales, que l'ortographe primitive était *Ceutron.* On peut voir là-dessus les dissertations de MM. Léon Rénier et Auguste Bernard dans la *Revue archéologique* (1). Je l'avais déjà fait observer au congrès de Grenoble (2) et dans les mémoires de l'Académie impériale de Savoie (3).

De Centron la voie suivait au bas de la côte la rive droite de l'Isère jusqu'au détroit du Saix, de *Saxo*. Ici se présente une difficulté ; une route ancienne monte sur le plateau de Saint-Marcel au bas des ruines du château fort de Saint-Jaquemoz ; on en trouve quelques traces taillées dans le roc au-dessus de la route actuelle, en face du lac de Saint Marcel, à l'extrémité duquel elles continuent en coupant la nouvelle route à la descente, pour longer le village de la Pomblière, puis, vers la campagne d'Ador, continuer sur la rive gauche jusqu'à Moûtiers.

Mais il ne reste aucun vestige du pont, et la position ne paraît pas être de celles que choisissaient les Romains, dont un des premiers principes étaient la solidité. Une tradition, qui pouvait encore il y peu d'années s'appuyer sur les vestiges d'un pont, faisait passer l'ancienne voie sur la rive gauche de l'Isère, à la sortie du détroit du Saix, et de là jusqu'à Moûtiers. Il n'en reste plus aucune trace authentique, sauf, comme je l'ai dit, depuis la maison Ador. Du reste, la mesure géométrique est presque la même, car les détours des premiers vestiges sous Saint-Marcel et aux bords du lac, sont abondamment compensés par le contour de l'Isère derrière le roc Pupim et le roc de Bremont.

Les mesures géométriques prises sur la ligne de ces anciennes traces correspondent parfaitement avec les X milles romains, soit 14,810 mètres, pour placer *Darentasia* sur la rive gauche de l'Isère à Moûtiers, près du quartier Saint-Alban ou du collége. Les étymologies viennent encore ici appuyer les mesures pour l'emplacement de cette ancienne ville. *Darentasia* ou *Durantasia* (Tharentaise) comme l'écrit un manuscrit du Xe siècle, vient évidemment de sa position au confluent du *Duron* (Thoron) dans l'Isère.

C'est ainsi que *Juncto durus* et par contraction *Octodurus* (Martigny en Valais) tire son nom de la jonction

(1) N^os^ du 15 novembre 1857 — XIVe année; page 496; du 15 juin 1859 — XVIe année, page 353.
(2) 1857 — II, 397.
(3) IV.

de la Dranse, *Durantia,* avec le Rhône. C'est ainsi que *Bergintrum* tire le sien du confluent de la *Bergenta* dans l'Isère.

C'est toujours la petite rivière qui forme l'accident sur la plus grande et donne son nom au village établi à leur confluent. Citons encore *Durotiucum* sur les bords du Drac, et *Darentiaca* sur les bords de la *Druna* ou Drôme, etc.

La ville de Tarentaise a été ensablée à son tour par l'Isère et le Doron. Les rectifications et les nouvelles constructions ont amené la découverte, à quelques mètres de profondeur, d'une taillanderie, d'une collection de poteries vers la rue de la Marmora, d'un vivier près le théâtre, de constructions en pouzzolane chez les Sœurs de Saint-Joseph.

Deux débris d'inscriptions romaines ont été trouvés dans les maisons Duplan et Duverger et des médailles près de la brasserie. On a retrouvé à la Contamine un camée représentant Pompée et Cornélie, avec inscription grecque ; il est postérieur à son expédition d'Orient. Il y avait un cimetière Burgonde au bas du mont Saint-Michel dans la route actuelle. Aymar du Rivail rapporte quatre inscriptions qu'on voyait encore à Salins, il y a trois siècles, et dont deux sont relatives au passage de Septime Sevère (1). Lors de la construction de l'établissement thermal, on a trouvé plusieurs monnaies, ainsi que d'anciennes murailles, un souterrain le long du roc de Melph. Le château fort ne présente plus que quelques ruines.

Comme le bassin de Moûtiers est très encaissé, la station romaine pouvait avoir une vigie à Versailles ou à Champoulet, d'où l'on découvre la haute et la basse Tarentaise. On y a trouvé aussi des médailles.

On a vu plus haut que la question n'était pas décidée entre les deux lignes de vestiges qui subsistent encore sur les rives droite et gauche du torrent du Reclus jusqu'à Séez. Elles ne doivent point être confondues avec les deux imaginées par Walckenoër; car chacune d'elles reproduit complètement la longueur du même itinéraire; ainsi l'adoption de l'une doit exclure l'autre. Il pouvait y avoir plusieurs routes; mais une seule était prétorienne, celle dont les itinéraires officiels donnent les stations et leurs distances. Walckenoër en a supposé deux simultanées pour absorber toute la distance qu'il ne parvenait jamais à compléter en mesurant en droite ligne sur les montagnes, comme on le ferait pour un tunnel. Il les prolonge jusqu'à Moûtiers à gauche et à droite de l'Isère, en confondant cette dernière avec le Reclus. Il s'est permis d'ailleurs de substituer à *Bergintrum,* tantôt *Axima*, tantôt *Ariolica*, distants l'un de l'autre de 27 milles. Il réunit des villages, la Thuile et Pont-Seran, distants de deux kilomètres et demi, Saint-Maurice et le Villaret (lequel des deux Villarets?), éloignés tous les deux de près de deux kilomètres, perchés au flanc de la montagne et en dehors d'un système possible de voie romaine. Il confond Centron et Bellentre, séparés par dix kilomètres, et les place à l'orient de l'Isère; ailleurs il met Centron à l'est de Bel lentre, etc. (2) Je m'arrête : en voilà déjà assez pour qu'on ne m'accuse pas de contredire gratuitement un membre de l'Institut de France.

DUCIS.

(Sera continué.)

(1) *De Allobrogibus*, III, 316.

(2) *Géographie ancienne historique et compassée des Gaules cisalpine et transalpine,* III, 26, 27.

LE PÈRE BARANZAN A ANNECY, EN 1615

Un fait digne de remarque et qui, à tous égards, mérite d'être signalé dans nos annales, d'autant plus que jusqu'ici il est complètement resté dans l'ombre, c'est le fait nouveau qui rattache la ville d'Annecy à la révolution philosophique opérée par Bacon au commencement du XVIIe siècle. Par suite de quelle circonstance une petite ville de la Savoie se trouve-t-elle mêlée à ce mouvement et a-t-elle l'honneur insigne d'une mention dans ce grand débat de l'histoire des sciences? C'est là l'objet de cette note.

A cette époque, un homme en Angleterre avait pensé qu'il fallait mettre un terme au despotisme scolastique et fonder à nouveau la science, qui ne devait plus être apprise de mémoire, mais augmentée par l'expérience et cherchée dans la nature et non dans la tradition. Bacon, se posant ainsi en adversaire déclaré de la doctrine aristotélicienne, avait pris à tâche de la renverser, mais comme Christophe Colomb, Bacon faisait de ses conjectures son espérance, et comme lui il trouvait des incrédules. Il était obligé d'expliquer que le trouble dans le monde savant n'était pas une perturbation dans la société civile, qu'une lumière nouvelle n'était pas un bouleversement nouveau. Il avait à lutter contre cette administration des doctrines, cette police des sciences qui en comprimait le progrès. Dans ses lettres aux universités, il les pressait de le suivre et leur disait : « Adonnez-vous vaillamment à l'accroissement des sciences. — Gardez dans la modestie de l'âme la liberté de l'esprit. — Ne croyez pas que les travaux des anciens ne soient rien ni tout. »

Bacon avait proclamé la vérité dans la république des lettres et plaidé sa cause au tribunal de la raison publique. A l'ascendant de la vérité et du talent il avait pu joindre l'autorité que lui donnaient sa réputation et son rang, et cependant il voyait avec douleur les hommes de science balancer à s'engager sur ses pas. Il fallut que la voix de la renommée vint du dehors et fit taire les clameurs qui s'élevaient contre lui. Tandis que l'Angleterre s'obstinait à méconnaître son génie, l'Italie lui venait en aide et lui envoyait des témoignages d'approbation. Le Père Baranzan, barnabite et professeur de philosophie à Annecy, et le P. Fulgence Micanzio, religieux servite et correspondant de Galilée, furent les premiers à reconnaître les idées du réformateur des sciences et à accepter la doctrine du *Novum Organum* comme la foi savante des esprits éclairés.

Baranzan, comme on le voit par les lettres de Bacon, était en correspondance avec lui et avait pénétré dans la confidence de sa pensée. Pendant cinq ans il professa la philosophie à Annecy, et pendant ces cinq années il prit à partie l'école d'Aristote dont il combattit l'autorité, et communiqua avec âme à ses élèves les principes de la nouvelle philosophie.

Je dois l'avouer, en lisant, il y a quelques jours, le remarquable ouvrage de M. de Rémusat sur Bacon, j'ai éprouvé un vrai plaisir en voyant consigné à la page 412 qu'un simple professeur de philosophie dans la petite ville d'Annecy (en Savoie), avait pris parti pour les nouvelles idées du chancelier d'Angleterre alors que cette dernière semblait à peine reconnaître son génie.

Dans l'histoire littéraire de notre pays, nous connaissons jusqu'ici deux faits honorables pour la ville d'An-

necy : c'est dans son sein qu'a pris naissance la première Société littéraire de la Savoie en 1607, sous le nom d'*Académie Florimontane,* et que s'est établie en 1747 la première bibliothèque publique qu'ait possédée la Savoie. A ces deux faits nous en ajouterons un troisième : *c'est d' Annecy qu'est partie en 1615 la première voix qui se soit déclarée sur le continent en faveur de Bacon.*

J'ai pensé que c'était là un titre nouveau dans la vieille histoire de notre ville et qui était assez digne d'intérêt pour ne pas rester oublié.

Dr Bouvier.

HISTOIRE NATURELLE.

NOTE SUR LES ÉTIQUETTES.

Cher directeur,

Stimulé par la longue liste des dons faits au Musée d'Annecy, liste que vous avez insérée dans la *Revue savoisienne*, je prépare aussi mon envoi.

Je ne puis oublier que j'ai été un des conservateurs de ce Musée, position qui m'a procuré de douces jouissances, en me permettant de m'occuper exclusivement de mes études de prédilection, et qui, en même temps, m'a été des plus utiles, sous le rapport matériel, dans un moment difficile.

Tout en étiquetant des fossiles recueillis en Italie et quelques échantillons qui me restent encore de la Savoie et de la Suisse, je réfléchissais sur l'importance des étiquettes, importance telle qu'elle donne aux échantillons presque toute leur valeur. Un échantillon, quelque beau qu'il soit par lui-même, sans étiquette ne signifie à peu près plus rien.

Avant d'aller à Annecy, j'ai été chargé, grâce à la bienveillance des professeurs Vogt et Pictet, de classer les collections géologiques du Musée de Genève. Il y avait grand nombre de beaux et bons échantillons provenant des récoltes abondantes faites par Saussure. Mais Saussure, doué d'une mémoire prodigieuse, ne sentait pas le besoin d'étiquettes; aussi presque tous ses échantillons en étaient-ils dépourvus, et il a fallu les rejeter des collections.

Dernièrement, visitant Parme avec un de mes amis, B. Gastaldi, le professeur Strobel, directeur actuel du Musée, nous a montré de très nombreuses richesses minéralogiques et géologiques entassées dans plusieurs pièces, richesses qui ont perdu presque tout leur prix, faute d'étiquettes. Il y a entre autres une magnifique défense d'éléphant fossile, tout entière, avec pointe et alvéole, qui n'est plus qu'un simple objet de curiosité, faute d'indication de localité.

Je crois donc utile d'insister sur la nécessité non seulement d'étiqueter, mais encore de bien étiqueter les objets d'histoire naturelle; c'est ce qui me fait vous adresser quelques considérations sur ce sujet.

Sommet de l'étiquette.

En haut de l'étiquette, on met les noms et déterminations des objets.

Si ce sont des animaux, des végétaux ou des fossiles, on met le nom générique et le nom spécifique, en les faisant toujours suivre de l'indication de l'auteur, afin d'éviter toute confusion, le même nom ayant parfois été donné à plusieurs êtres par des auteurs différents.

Si l'on est parfaitement sûr de la détermination, surtout dans les cas où elle est difficile et critique, on peut l'indiquer en faisant suivre le nom d'un point d'exclamation (!).

Si, au contraire, il reste quelques légères incertitudes sur la détermination, on met un point d'interrogation (?).

Dans les cas ordinaires, on ne met qu'un simple point.

Mais dans le doute il vaut beaucoup mieux s'abstenir et ne pas déterminer. Dans ce cas, on inscrit simplement le nom de genre, et même on laisse les deux noms générique et spécifique en blanc.

Rien n'est plus nuisible que les fausses déterminations; elles induisent en erreur les personnes qui se livrent à l'étude et jettent la perturbation et le doute dans la science. Les véritables naturalistes, les véritables savants en sont tellement convaincus, qu'ils s'abstiennent avec soin de toute détermination qui n'est pas parfaitement sûre. Les débutants et les esprits faibles, qui croient tout savoir ou veulent en imposer par un faux étalage d'érudition, seuls déterminent tout avec aplomb, même les échantillons indéterminables.

Lorsqu'une espèce est critique ou en discussion, on peut faire suivre son nom d'une ou deux synonimies.

Lorsqu'une espèce est connue sous plusieurs noms qui sont admis dans divers pays ou par divers auteurs très répandus, on peut les rappeler tous.

Enfin, si l'échantillon vient de l'auteur qui a créé l'espèce, ou si cet auteur en a fait ou reconnu la détermination, il est bon de l'indiquer en faisant suivre les noms des mots : *Type d'auteur*, ou bien : *Détermination d'auteur.*

Milieu de l'étiquette.

Le milieu de l'étiquette doit être occupé par :

Des détails sur l'habitat, si c'est un être vivant, animal ou plante;

L'indication du terrain, très circonstanciée, avec noms locaux et les particularités les plus précises possible, si c'est une roche ou un fossile;

L'indication exacte du gisement, si c'est un minéral.

Ces indications, ces détails doivent pécher plutôt par leur prolixité que par leur trop de concision.

C'est pour ainsi dire l'âme de l'étiquette. C'est la partie qui lui donne de la vie, de l'intérêt.

Bas de l'étiquette.

Le bas de l'étiquette est réservé aux indications de localité.

Ces indications doivent être le plus précises possible. Il faut les donner de manière à ce qu'il ne puisse pas y avoir équivoque, et en indiquant suffisamment le pays pour qu'en aucun cas l'esprit ait à se préoccuper d'un problème de géographie.

Les indications de localité sont de la plus haute importance.

On peut toujours, ayant l'échantillon, rétablir la détermination.

Au moyen de la détermination et surtout de l'indication de localité, on peut souvent rétablir d'une manière suffisamment exacte les indications d'habitat et de gisement.

Mais rien ne peut remplacer d'une manière sûre et utile les indications de localité.

Ces indications sont d'autant plus indispensables qu'actuellement la science a abandonné la voie aride de la simple nomenclature, pour entrer dans la voie bien plus fertile et plus intéressante de la philosophie naturelle. Ce que l'on étudie maintenant, c'est le rapport des êtres entre eux, c'est leur distribution, soit dans le sein du globe, soit à sa surface ; mais pour alimenter cette étude, afin de lui fournir les données nécessaires, il faut que les collections soient riches de détails sûrs et précis. Ces détails ne peuvent être fournis que par les étiquettes qui accompagnent les échantillons.

Ces étiquettes doivent porter, tout-à-fait en bas, le nom de la personne qui les a faites; renseignement utile.

Lorsque cette personne a recueilli elle-même l'échantillon et que, par conséquent, elle est parfaitement sûre de la localité, elle fait suivre le nom de cette localité d'un point d'exclamation (!).

Dans le cas où l'échantillon lui vient d'une autre personne, elle doit, au coin de l'étiquette, à droite, après le nom de la localité, indiquer le nom de cette personne.

En agissant ainsi on fait un acte de justice, laissant à chacun la responsabilité et le mérite de ses œuvres.

Telles sont les règles que j'observe dans l'exécution de mes étiquettes. Ce sont, je crois, les meilleures.

Voici un exemple à l'appui :

Bourgueticrinus ellipticus d'Orb.

Espèce de la craie qui se trouve mêlee à des nummulites.

Couches tout-à-fait inferieures du terrain nummulitique.

Cichelina, près Schio

Vicentin, Italie PASINI

GABRIEL DE MORTILLET

GABRIEL DE MORTILLET.

LE CONTRE ET LE POUR... A PROPOS DES REVUES LITTÉRAIRES

I

LE CONTRE.

Que de gens à lorgnons, que de gens à binocles !

Que de livres qui ont les yeux ouverts sur les autres livres !

Que de parasites littéraires qui grimpent le long de l'écorce des véritables écrivains!

D'où vient cette avalanche de brochures de quinzaine qui s'écroule sur tout ce qui se hasarde dans les sentiers difficiles du Parnasse moderne, sur les flancs escarpés de la véritable science?

Pourquoi tant de livres qui parlent des autres livres, si ce n'est pour donner le change et attirer le regard du côté de la planète au préjudice du soleil, dans cette idée que le soleil éblouit le regard et que la planète est plus facile à contempler ?

Il en paraît des Revues, il en naît tous les jours. On a raison de traiter le monde écrivain de phalange littéraire. La phalange macédonienne qui a conquis les Indes n'a jamais autant que la phalange littéraire, étalé sur les champs de fête les armes qui ne lui sont confiées que pour briller aux champs des combats.

La *Revue de Paris* avait ouvert le cortége ; la *Revue des Deux-Mondes* semblait être digne de le terminer. Mais il s'en est trouvé d'autres qui, comme des masques à la barrière, escortent le bœuf gras, sans prendre garde que le *crescendo* nécessaire à la circonstance est interrompu. Brutus accompagne César, le char de triomphe de l'empereur est le plus haut degré de sublimité que la mascarade puisse atteindre, et l'on croirait que tout est dit quand César a passé. Mais point, les masques qui n'ont pas trouvé place au milieu des licteurs ou des gladiateurs, se ruent en désordre sur les pas du char triomphal, qui en arlequin dépareillé, qui en pierrot dégingandé, qui en paillasse dépaysé, qui en cassandre rafraîchi.

Et c'est ainsi qu'on s'y prend quand on ne trouve pas place au soleil des deux Mondes : on se fait un soleil en fer blanc.

Oh ! combien j'en ai vu naître de ces Revues!

On a frappé à la porte du sanctuaire de Bulloz, Bulloz a fait la sourde oreille..... On s'en venge et..... l'on crée une Revue. On l'appelle nationale, générale, impériale, royale..... tout comme une diligence. Le catalogue des titres n'est jamais épuisé.

S'il s'en trouve qui sortent de l'ornière, elles font trop d'efforts. Elles ne se désembourbent à la gauche que pour se rembourber à la droite du chemin. On croit être original, fantaisiste, en disant qu'on l'est. On en donne à croire au public, et on ne parvient pas à s'en conter à soi-même, — différant en cela de ce bon baron de Crac qui avait fini par se croire sur parole. On met sur son chapeau : *C'est moi qui suis Guillot.....* et les moutons ne s'y laissent plus prendre. Aussi, combien en verra-t-on mourrir de ces Revues..... et si elles meurent..... qui aura la charge de les regretter et de pleurer sur leur tombe?

II

LE POUR.

Moi..... moi qui n'ai pas assez d'yeux pour les lire, et de temps pour les apprécier ;

Moi qui en ai reçu un ballot ces jours derniers, et qui ne sais par laquelle commencer ;

Moi qui, au fond, suis le premier à reconnaître que lorsque la finance est l'arbitre de la publication, les hommes d'un talent vrai sont obligés de se cotiser pour mettre au jour les idées saines et généreuses que la finance répudie et voudrait anéantir ;

Moi qui ferais volontiers partie de tous les régiments qui s'organisent autour d'un drapeau quelconque, au risque d'être enseveli avec tous ces vaillants champions de l'idée dans les plis mêmes de ce drapeau, avant d'avoir été porté à l'ordre du jour ;

Moi qui retrouve en tête ou en queue de chacune de ces livraisons des noms connus d'abord et amis ensuite, près desquels j'aimerais à voir figurer le mien ;

Moi qui viens de me décider en faveur de la *Revue fantaisiste* (1), et d'en lire les premiers numéros d'un bout à l'autre, plein d'espérance et de curiosité pour ceux qui suivront ;

Moi qui, bien que le titre me paraisse un peu Guillot, ai vu avec plaisir la fantaisie se rangeant au joug de la raison et ne dépassant jamais les bornes de la sainte littérature, — semblable en cela à ce qu'elle n'est pas et qui est le sublime de ce qu'elle doit être ;

Moi qui aime la *Revue savoisienne*, parce qu'elle jette sur mon pays — mon pays que j'aime — une lueur qui éclairera bientôt tous les touristes qui le visitent sans chandelle, et qui finira par dessiller les yeux de ces bons Parisiens si enclins à parler à tâton ;

Moi.....

J'allais dire : moi, dis-je, et c'est assez.

Oui, que la *Revue fantaisiste* vive plus ou moins de fois ce que vivent les roses, elle n'en renferme pas moins le germe d'une plante qu'on aimerait à voir grandir, et d'un fruit qu'on serait heureux de voir éclore.

Oui, que la *Revue savoisienne* continue son petit chemin ; que l'Association florimontane prenne garde à l'œil jaloux qui la guette : que son journal paraisse bientôt deux fois par mois, et l'on verra à la marge des journaux de Paris que la Savoie n'est pas ce que l'on pense et que sur ce chapitre-là comme sur bien d'autres, un amour de parler,

Des auteurs de Paris fait toute la science

ANTONY DESSAIX.

Chambéry, 10 septembre 1861.

CHRONIQUE

Une nouvelle Societé, appelée à rendre de grands services à Annecy, vient d'etre fondee sous le nom de *Société des Arts*. Son but est de repandre et d'encourager, par des réunions artistiques ou des expositions, le goût des arts libéraux, soit de la musique, de la sculpture, de la peinture et de l'architecture.

Le 8 septembre, cette Societe a célebre son inauguration en donnant une petite fête de nuit sur le lac, avec le concours de la musique municipale et de la Societé chorale.

—

Un nouveau journal vient d'être fondé à Thonon, par M J. Dessaix, sous ce titre : *Le Léman* Cette publication, destinée a faire connaître les établissements de bains de la Haute-Savoie remplace avantageusement la *Nymphe des eaux*, que publiait l'année derniere le même publiciste a Thonon. Nous nous empressons de souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère.

—

La *Revue savoisienne* a publie dans son numero du 15 août une inscription, qui date du consulat de C. Ateius Capito et de C. Vibius Postumus L'auteur de la note qui accompagnait cette inscription s'était trompe en disant que ces deux consuls ne se trouvaient dans aucun des fastes consulaires ; M Hisely, secrétaire de la Societé d'histoire de la Suisse romande, nous adresse la rectification suivante :

« J'ai dans ma bibliothèque trois fastes consulaires, et tous les trois mentionnent les deux consuls dont il s'agit

1° Dans l'ouvrage intitule : Theodori Ianson'i ab Almeloveen *Fastorum romanorum consularium* libri duo.... Amstel. 1740, page 110, on lit :

A. V. C.	P. C. N.
759.	6.

. . . . . .

Suffecti C. Aetius (*sic*) Capito.
C. Vibius Postumius (*sic*).

Ibid. page 239 :

A U. C. 759 T. C. Ateio Capitone
T. ** Vibio Postumo.

Ibid. page 393 :

« 759. C. Vibio Postumo } *Suff*
T. C. Ateio Capitone }
D'après *Gruter Inscript.*

2° *Fasti consulares triumphalesque Romanorum* — recognovit — Io. Georg. Baiterus. Zurici 1838 ; p. LXI :

A	C	N.	U	C.
		5.		757.

. . .

Ex Kal. Jul C. Ateius C. f. Capito
C. Vibius Postumus

Ibid., p CLXX :
C. Ateius C. f. Capito Cos. suff. 757.

Ibid, p CCXXXVI :
C. Vibius C. f. Postumus. Cos. suff. 757.

3° *Romische Zeittafeln.* — Von Dr E. W. Fischer. Altona 1846, page 433.

A. U. C.	P. C. N
758.	4

. . . . . .

Ex Kal. Jul C. Ateius C. f Capito
C. Vibius C. f Postumus.

Ibid., page 452
C. Ateius Capito Cos. suff. 758.

Ibid., page 461 :
C. Vibius Postumus. Cos 758.

Votre inscription serait donc de l'an 4, 5 ou 6 de notre ère (suivant le systeme chronologique qu'on adoptera), et non de la fin du IIIe siecle ou du commencement du IVe. »

—

Voici la seconde partie de la lettre de M. l'abbé Martin, curé de Courtes (Ain) :

Un mot sur votre biographie de saint Anthelme. Nous sommes tellement habitues à vénérer ce saint evêque, en deçà du Rhône, qu'il n'est pas possible de ne pas protester contre vos appreciations inexactes. C'est Moreri qui vous a servi de guide ; mais, vous ne pouvez l'ignorer, l'érudition de cet auteur est souvent en defaut. La science historique a du reste poussé les investigations beaucoup plus loin qu'il ne pouvait le faire de son temps, et fait jaillir des lumières dont l'eclat nous met à même de mieux approfondir l'histoire du siècle dans lequel vecut notre saint.

Selon vous, ou plutôt selon Moreri, l'evêché de Belley aurait été donne à saint Anthelme en recompense du devouement qu'il avait montre pour faire reconnaitre le Pape Alexandre III. — Aucuns en lisant votre article, seront peut-être tentes de penser que saint Anthelme n'avait favorisé le parti d'Alexandre contre Octavien que dans une pensée d'ambition. — Rien n'est moins vrai cependant. Sa conduite ulterieure ne permet pas d'en douter.

Ce fut sur la demande du peuple et du clergé que le Pape le nomma, et notre saint avait si peu couvoité cette haute dignité, qu'il la refusa et fit immediatement le voyage de Bourges. où se trouvait alors Alexandre, afin de lui faire agréer son refus Mais ce fut en vain. Le Souverain-Pontife, en l'entendant parler avec tant de science et de sagesse, s'affermit de plus en plus dans la resolution de maintenir son choix. — Il le sacra lui-même le jour de la Nativite de la Sainte Vierge 1163. Si saint Anthelme, de retour dans son diocèse montra de l'ambition, ce fut celle de sauver les âmes qni lui etaient confiees et de defendre la liberte et l'independance de son saint ministère. Fleury lui-même lui rend cette justice. C'est à ce sujet qu'on a laissé le plus d'ombres sur saint Anthelme D'après les recits de tous les historiens du temps, nous voyons l'illustre évêque de Belley et Humbert III comte de Savoie vivre en mesintelligence et se poursuivre dans d'interminables querelles, qui finissent par attirer sur le comte les foudres de l'excommunication, et la désapprobation implicite de l'évêque par le Souverain-Pontife. — Les historiens qui ont

(1) Bureau de la *Revue fantaisiste*, passage Mirès, escalier C, — et Librairie nouvelle

rapporté leurs débats n'étant pas remontés jusqu'à leur source, n'ont pu porter un jugement impartial, et ont faussé leur caractère, devant lequel le lecteur se scandalise, avec quelque raison.

C'etait l'epoque à laquelle Fréderic Barberousse, revenu de la croisade et trouvant tous ses Etats insurges contre son pouvoir, voulut les soumettre par la force des armes. Ayant mis le siége devant Alexandrie, il nomma, dans une pensée plutôt politique que religieuse, — comme le fait très bien remarquer M J. Baux, — les évêques de Savoie, parmi lesquels se trouvait alors l'evêque de Belley, princes du Saint-Empire. -- A ce titre etaient attaches, on le sait, les droits régaliens, c'est-à-dire la puissance absolue (Bulle d'or).

Les évêques qui avaient deja joui de ces droits sous les rois de Bourgogne et les empereurs caroligiens, les reçurent comme une institution de leur ancien pouvoir, d'une autorite qu'ils devaient regarder à bon droit comme légitime, la souverainete des empereurs n'ayant ete ni abolie ni abandonnée. Humbert, dont les ancêtres avaient cherche à s'affranchir de cette suzerainete, se croyait de son côté indépendant dans ses Etats, et ne voulait pas consentir à partager son autorite avec les evêques.

On le voit, à ce temps de composition et de decomposition, il etait facile de se faire illusion sur ses droits et de contester ceux des autres. Il ne faut donc pas s'étonner de ces conflits, mais plutôt admirer les hautes vertus de ces deux illustres adversaires, dont l'un, pour ne pas perpetuer des querelles, quitte son diocèse et va se preparer à la mort dans une cellule de la Grande-Chartreuse, et l'autre, ne se croyant pas tout-à-fait innocent, vient se jeter aux pieds de son evêque pour lui demander son pardon

Ces éclaircissements me paraissent suffire pour dissiper les nuages au milieu desquels sont demeurées obscurcies, jusqu'à ce jour, ces deux belles figures de saints. — Veuillez monsieur, les accueillir avec bienveillance; votre véracite pas plus que votre amour-propre n'ont à en souffrir : dans la recherche loyale de la vérite il ne peut y avoir ni blesse ni vaincu. L. MARTIN.

—

Le 15 août 1861, un guide de Chamonix a rapporté des débris humains qu'il avait trouves sur le glacier des Bossons. On a acquis la certitude que ces restes avaient appartenu aux victimes de la catastrophe du 20 août 1821.

Le docteur Forbès, savant géologue anglais, auteur d'importantes etudes sur les glaciers et leur marche declinante continue, avait dit à son dernier voyag · à Chamonix (1858) qu'il ne serait point étonnant qu'au bout de 35 à 40 ans les victimes de ce terrible evenement fussent deposees par le glacier a ses dernieres bases dans la vallee. En effet, a quarante et un an de distance presque jour pour jour, le gouffre a rendu sa proie.

Les debris humains retrouves consistent en deux crânes avec leurs teguments Toute la partie maxillaire garnie de belles et blanches dents; plusieurs touffes de chevelure blonde et noire adherentes au cuir chevelu recouvrent les fragments de cranes; un avant-bras et la main adhérente a laquelle il ne manque qu'un doigt, ce bras et cette main revêtus de leurs chairs, portant les traces sanguinolantes de la coupure d'un des doigts et conservant une certaine flexibilite dans les articulations.

A côte de ces restes, on a ramasse de larges morceaux d'etoffes de drap ou de velours indiquant les premiers la forme d'une veste, les seconds celle d'un collet de gilet; une mitaine de peau chamoisee, des fragments de deux sacs de peau de diverses nuances, un chapeau de feutre noir, un crampon en fer à quatre dents et a charnières pour attacher des patins sous la chaussure, une lanterne de fer blanc ecrasée et aplatie, mais laissant très bien deviner sa forme primitive des lanternes rondes du pays.

Des trois guides de la caravane du docteur Hamel qui perirent si tragiquement en 1820, l'un, Pierre Balmat, était blond, et le premier crane retrouve porte plusieurs touffes de cheveux de cette nuance Il y avait deja peu de doutes sur l'identite de ces premiers débris, quand on a pu obtenir du guide chef de la caravane, Joseph-Marie Couttet, septuagenaire vivant et encore plein de raison et de sante, l'attestation que Pierre Balmat, qui ouvrait la marche des excursionnistes, etait porteur de la lanterne qui servait a constater le phenomène de la rarefaction de l'air dans les régions élevees où se produisit l'épouvantable accident.

Il resulte encore des renseignements de Couttet et de plusieurs contemporains survivants que Pierre Balmat portait un chapeau de paille; or, à côte du crâne garni encore de cheveux blonds, on a recueilli un fragment de tresse de paille.

Un chapeau de feutre noir presque entier a été ramassé à côté de l'autre crâne que plusieurs indices ont fait reconnaître pour celui de Pierre Carrier.

Toutes ces depouilles ont eté inventoriees minutieusement dans un procès-verbal dressé par M. le commissaire spécial de Chamonix, assisté d'un medecin, le docteur Million, qui a pu constater la nature des diverses parties anatomiques comprimées et déformées par ce sejour de près d'un demi-siècle sous la glace

Ce fait vient en aide à la science pour confirmer sans réplique la théorie, deja peu contestée, de la marche constante des glaciers par leur force d'expansion ou leur dilatation. Agassiz, Escher de la Linth, Charpentier, Forbès, Mgr Rendu, admettent unanimement le principe, en variant sur la donnee des periodes de progression. Ces debris humains viennent d'être rejetés par une fissure à près de trois mille mètres au-dessous du lieu de la chûte des corps en 1820.

—

L'Academie de législation de Toulouse rappelle qu'elle a proposé pour le concours de 1862 le sujet suivant :

Etude sur la vie et les travaux d'Antoine Favre, premier président du Sénat de Chambéry

Programme : « L'Academie desire qu'après avoir retrace les phases principales de la vie du savant et du magistrat, les concurrents se livrent à une appreciation critique de ses œuvres, en signalant celles que l'admiration des jurisconsultes a placées à côte des plus fameux monuments de la science du droit; qu'ils en caracterisent la methode et qu'ils marquent leur part spéciale d'influence sur la pratique des tribunaux, notamment dans les pays qui obéissaient au droit écrit. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les conditions du concours sont indiquées dans le *Journal de l'instruction publique*, numéro du 7 septembre 1861.

—

La *Société d'histoire de la Suisse romande* vient d'avoir sa deuxième assemblée generale annuelle à Sion

M. *Vuy* y a donne lecture d'une partie d'un travail qu'il prepare sur un *bail du XIVe siècle, relatif à la chatellenie de Ville-la-Grand* Il a parlé de la guerre civile de 1307 et du rôle que joua le château de Ville-la-Grand dans les guerres acharnées du XIVe siècle entre les comtes de Geneve et les comtes de Savoie. Il a prouvé qu'en 1397, les seigneuries de Rolle, de Grilly (pays de Gex) et de Ville-la-Grand, appartenaient à la famille de Graitly, qui, originaire du pays de Gex est devenue souveraine dans le midi de la France Il a parlé, d'après les chroniqueurs contemporains, du *chaptal de Buch*, le chef du parti anglais dans la Gascogne, et qui, fait prisonnier, preféra se laisser mourir de faim plutôt que de trahir son drapeau et d'obtenir sa délivrance au prix de son honneur

—

Presque chaque annee de hardis voyageurs gravissent le Mont-Blanc: mais pour la plupart d'entre eux cette penible ascension n'a d'autre objet que de jouir de la vue magnifique qui s'offre du sommet de ce roi des montagnes de l'Europe Le docteur Wilhelm Pitschner, de Berlin, a fait, la semaine derniere, par ordre du gouvernement prussien, une ascension dans un but purement scientifique.

Sa mission a ce triple but : constater d'abord, par la comparaison du résultat des mesurages actuels avec celui des precédents, jusqu'à quel point la quantité des plus hautes masses de neige et de glace, et par conséquent aussi l'elevation du Mont-Blanc, peuvent, par suite de chargement de temperature, de nouvelle chûte de neige et de la fonte des glaciers, s'augmenter ou diminuer Ensuite, etudier la vie microscopique des hauteurs, les plantes phanerogames et cryptogames, ainsi que les infusoires qui donnent souvent à des masses entières de neige une teinte rougeatre; enfin, faire des observations astronomiques qui, au-dessus du voile de l'atmosphere, sont naturellement plus faciles et plus abondantes Le docteur Pitschner doit consigner dans un grand ouvrage le résultat de sa penible expédition, qui a duré plusieurs jours, passés au milieu des glaciers.

—

On a découvert à Prague, il y a quelque temps, un manuscrit inconnu de Jean Huss

Pour la chronique, J Philippe

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant.*

Annecy, typ Thésio

2me Année — N° 10 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 octobre 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet Dupin (suite), de M. J. Replat. — Deux chartes de l'abbaye de Vallon, en Chablais, par M. A. Lecoy de la Marche. — Mémoire sur les miels de la Savoie (suite), par M. Ch. Calloud. — Chronique : le nouveau cardinal de Chambéry, par M. le Dr Bouvier.

FRAGMENTS DE LA CHRONIQUE DU COMTE-ROUGE

(AMÉ VII COMTE DE SAVOYE)

(Suite)

CHAPITRE XIII

Les louanges et grand honneur que le roi attribua à son beau cousin de Savoie pour le haut devoir qu'il avait accompli.

Nous avons ci-dessus dit qu'après avoir pris le sire de Ponnins, le comte de Savoie voulut en faire présent au père de sa femme ; mais Berry, au lieu de l'accepter pour lui-même, alla l'offrir au roi au nom de son beau-fils ; et le roi, prisant fort celui qui l'envoyait, dit en présence de tous : « Gloire, louange avec honneur perpé-« tuel et perdurable soit imparti par notre rédempteur « à beau cousin de Savoie ! Par sa haute valeur, vertu « et prouesse, pour porter bonheur à notre entreprise, « dans le premier assaut que les ennemis ont osé ten-« ter, il a mis Anglais en tel malheur qu'il leur a fait « perdre environ deux cents combattants, les meilleurs « de toute leur compagnie, et avec eux celui qui est le « meilleur de leurs capitaines après messire Thomas. « Nous remercions notre beau cousin du très haut ser-« vice et beau présent qu'il nous a fait offrir par vous « en témoignage du commencement de ses hauts faits. »

— « Monseigneur, dit alors le duc de Berry, si le com-« mencement de beau fils de Savoie a été bon, j'espère, « Dieu aidant, que la conclusion de ses services sera « encore meilleure. Suivant les traces de ses pères « anciens, qui ès affaires de vous et des vôtres se sont « toujours moult et vertueusement comportés, il ac-« querra louange telle que, bien qu'il ne soit pas votre « sujet, vous le tiendrez en grand amour ; et par vos « doux traitements, vous obtiendrez de son libre ar-« bitre qu'il ne s'éloigne jamais de vous pour suivre un « autre parti. » — « Bel oncle, dit alors le roi, je veux bien « que chacun sache que ma personne et celle de beau « cousin sont une seule et même chose ; celui qui ai-« mera notre germain sera notre ami ; celui qui le « haïra sera de nous haï, fût-il notre propre frère. » De ce langage tous furent ébahis ; et Berry retourna tout joyeux dans sa bastille où, de la part du roi, il remercia le comte Noir du présent qu'il avait envoyé au seigneur des fleurs de lys.

CHAPITRE XIV

Le prince de la Morée donne au roi le conseil de ne pas assaillir Bourbourg.

Après la capture du sire de Ponnins, et messire Thomas étant blessé comme nous l'avons dit, les Anglais, redoutant le comte Noir, n'osèrent plus s'aventurer sur le quartier du siége que Berry gardait ; toutefois, avant que la clôture du parc fût complète, ils firent des sorties sur les Guyennois, Normands, Manceaux, Poitevins, Angevins, Lorrains, Orléanais, Touranjaux, Bourguignons, Bourbonnais, Picards, Lombards, Germains, Ecossais, Espagnols et Siciliens. Là, de part et d'autre, furent faites armes vives et prouesses, dont je n'ai à parler parce qu'elles ne concernent pas les gestes de Messeigneurs de Savoye. Pour retourner à eux, je dis qu'après le parachèvement de la clôture du parc, les Anglais se tinrent cois et menèrent si peu de bruit qu'on pouvait croire qu'il n'y avait dans la place aucun homme en vie. Les choses étant restées en cet état le nombre de trois jours entiers, le roi fit par ses hérauts crier aux ennemis qu'ils eussent à se rendre. Il fit aussi apprêter ses engins, *coillars* et grosses bombardes pour battre les murs ; mais ayant tenu conseil touchant le fait de l'assaut, messire Amé de Savoye, alors prince de Morée, donnant son opinion au roi qui l'avait demandée, discrètement parlant, dit :

« Sire, quand par vos engins voudrez abattre ces « murs, ils coûteront gros argent à détruire et démolir « ce que plus tard faudra refaire, si l'on ne veut pas « que Bourbourg soit pour toujours abandonné et dé-« sert. Ce serait grand dommage pour vous et les vôtres, « point pour vos ennemis ; ils voudraient que déjà vous « eussiez rué bas les murs de toutes vos villes et cités, « de tous vos châteaux et autres places fortes ; ils au-« raient moins de peine à soumettre vos pays. D'autre « part, Sire, je n'approuve pas l'assaut, car il est prouvé « et connu que messire Thomas n'a pas là dedans un « homme avec lui qui ne soit vaillant, vigoureux, « assuré et éprouvé de sa personne. C'est pourquoi je

« dis, considérez qu'ils sont tous gens de haut cœur, « et que ceux qui sont chargés de défendre une place, « étant sur les murs, jetant pierres et cailloux sur ceux « qui du pied prétendent vers eux monter contremont, « ont trop plus d'avantages que ceux qui s'aventurent « d'assaillir la place. Or grand merveille sera si à cet « assaut vous ne perdez aucun des vôtres ; et vous serez « de leur mort à cent doubles plus courroucés que vous « ne l'êtes de l'occupation de Bourbourg par les Anglais. « Il me semble donc que sans assaillir ni abattre gué- « rites, créneaux et murs, vous pouvez les mettre hors « de la place, en faisant deux choses que vous êtes « puissants de faire sans dégarnir votre siége. Vous « pouvez faire garder vos hâvres par ceux de vos bonnes « villes, en telle manière que les Anglais ne reçoivent « aucun secours par mer. Secondement, vous pouvez « leur couper les vivres ; et vu qu'ils sont très nom- « breux, qu'ils ont peu de victuailles, il faudra qu'ils « meurent de faim, ou bien que les genoux fléchis, le « chef découvert, les mains jointes, ils viennent requé- « rir miséricorde avec grâce et pardon de l'offense qu'ils « ont commise en cuidant soumettre vos pays. Qu'ils « veuillent ou non, dans le brief temps ils seront forcés « de se rendre. »

Ce parlement du prince de la Morée fut bien ouï, bien noté, clairement entendu par le roi de Germanie, les ducs de Berry, d'Orléans, de Tourraine, de Bourgogne, d'Anjou, de Bourbon, d'Alençon et autres là présents ; tous se rangèrent à cette opinion du prince, et par ainsi le roi à son tour sans difficulté s'y tint. Il fit garder ses ports de mer, et empêcha les vivres d'entrer dans la place. Il fit si bonne garde et tint conduite si discrète que les Anglais perdirent l'habitude de faire des sorties. Ceux du siége, malcontents de la défense d'assaillir la place, allaient sans cesse devant les portes de Bourbourg chercher la façon de faire à l'escarmouche sortir et venir les Anglais. Ceux-ci, animés de haut vouloir pour défendre leurs barrières sans les dépasser, venaient à pointe de lance, coups de hache et d'épée, résister aux Français. A ceux qui les voyaient et les coups ne recevaient, il était plaisant regarder les armes que faisaient de part et d'autre les chevaliers et écuyers de valeur.

Réédité par J. Replat

DEUX CHARTES

DU PRIEURÉ DE VALLON EN CHABLAIS.

Vous connaissez ce joli coin de terre qui s'étend comme une bordure fleurie tout le long du Léman, sur la rive de Savoie. La nature l'a traité en enfant gâté, les poètes y sont venus chercher des inspirations, et aujourd'hui qu'il n'y a plus de poètes, les touristes vont y dépenser une part de leurs loisirs. La route ombragée s'écarte à peine du lac, dont elle enchâsse le capricieux contour : à gauche, l'eau bleue et limpide conduit l'œil jusqu'à la côte suisse, qui surgit dans un horizon lumineux ; à droite, les vergers et les châtaigneraies masquent le sévère panorama des montagnes, pour ne laisser entrevoir, au milieu de la verdure, que la blanche habitation du châtelain bourgeois, ou le débris noirci de quelque vieille construction féodale. C'est une petite Touraine, c'est le jardin de la Savoie. Sur cette terre, riche aussi en souvenirs, s'élevaient jadis en foule les monastères et les manoirs, ces deux symboles qui résument les deux sociétés du moyen-âge. Autour de l'antique château et du bourg florissant d'Allinges, alors chef-lieu d'un doyenné qui embrassait soixante-quatre paroisses du Chablais, s'étaient groupées les abbayes de Filly, d'Aulph, d'Abondance, du Lieu, et plusieurs prieurés de différents ordres. Le plus ancien, parmi ces derniers, était la Chartreuse de Vallon, fondée au XIIe siècle à côté de la ville de Thonon. Enrichi successivement par les largesses des princes et des particuliers, ce prieuré subsista jusqu'en 1536, époque où il fut saccagé et détruit, avec plusieurs autres, par une bande de protestants bernois. Dans le commencement du siècle suivant, lorsque le pape Paul V supprima les chanoines réguliers de saint Augustin établis depuis 1410 au village voisin de Ripaille, la Chartreuse de Vallon fut restaurée en leur lieu et place. Ses archives furent transférées avec elle, et lui survivant encore au moment de sa destruction définitive, se conservèrent jusqu'à nos jours assez intactes pour permettre de reconstituer l'histoire du prieuré depuis sa fondation.

Il a fallu que la meilleure partie de cette précieuse collection tombât dans les mains de vandales du XIXe siècle, pour être dilapidée et jetée aux vents, ou bien enfouie, trésor inutile, par quelque détenteur égoïste ! C'est ce dont nous avons pu nous convaincre dans le cours de la mission que nous avons rempli dernièrement aux archives de la sous-préfecture de Thonon. Dans un inventaire qui y est déposé, nous avons retrouvé l'indication des principaux documents qui composaient le fond des Chartreux de Vallon et de Ripaille. Or, cet inventaire a été dressé en 1820, et prouve qu'à cette époque les pièces en question existaient encore, au nombre de 379, dans les archives de l'intendance du Chablais : elles ont donc été détournées depuis, sans doute par ceux qui avaient le libre accès du dépôt, mais à coup sûr par des gens à la conscience large. Nous avons lieu d'espérer que des mesures vont être prises pour aviser à leur recherche et à leur réintégration dans les archives de la Haute-Savoie, ce qui sera un acte de justice non moins qu'un service rendu à la science.

Pour donner une idée de la valeur de ces documents, il suffit de reproduire un ou deux articles de l'inventaire :

« Fondation de la maison de Vallon ; 1138.

« Privilèges et donations accordés par des princes et des particuliers à la Chartreuse de Vallon ; même année.

« Donation faite à la dite Chartreuse par Aimé *de Fulciniaco* (Faucigny) ; même année.

« Donations diverses au même couvent ; années 1208, 1221, 1222, etc.

« Fondation de la maison de Ripaille ; 1410. »

Ces simples indications nous fournissent déjà la date exacte de la fondation du prieuré de Vallon. C'est sans doute par erreur que Besson, dans ses *Mémoires pour l'histoire des diocèses de Genève, Tarentaise*, etc., l'a reportée deux ans plus haut. « Ce fut, dit-il, en 1136 que les frères seigneurs de Ballaison firent donation des fonds qui leur appartenaient dans la terre de Vallon, pour y bâtir une Chartreuse, ès-mains d'Hugues, qui

en fut le premier prieur. Huit ans après, Rodolphe, seigneur de Faucigny, acheva cette fondation. » Quoi qu'il en soit sur ce dernier point, l'inventaire nous montre que le prieuré, dès la première année de son existence, fut enrichi par plusieurs nobles personnages, notamment par Aimé de Faucigny (1), et probablement aussi par le duc de Savoie qui régnait alors, c'est-à-dire par Amédée III, le brave et le pieux, qui relevait le célèbre monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice et prenait la croix, bientôt après, avec Louis VII de France.

La fondation de la maison des Augustins de Ripaille, que nous venons de voir mentionnée également par l'inventaire, est due, comme on le sait, au fameux Amédée VIII, qui s'y retira lui-même avec six chevaliers « pour bien prier et bien vivre. » La manière dont le joyeux prince entendait le bien-vivre donna naissance, paraît-il, à la locution proverbiale *faire ripaille;* et c'est ainsi qu'un nom de lieu n'exprimant pas autre chose que le voisinage du lac *(ripalia)* devint synonyme de bonne chère. Aujourd hui tout le passé de Vallon et de Ripaille n'est plus représenté que par des restes de monuments de pierre et par de trop rares monuments écrits.

Mais si les archives des Chartreux ont été dilapidées, les pillards n'ont pas eu la main assez heureuse pour en soustraire toutes les pièces dignes d'intérêt. A partir du VIe siècle, le fonds subsiste presque en entier, tel qu'il est détaillé dans l'inventaire. Quant à la période antérieure, il nous a été donné d'en retrouver quelques débris, perdus et oubliés dans des liasses de papiers plus modernes. Tous ces documents, précieux à divers titres, vont être prochainement transférés aux archives départementales, mesure dictée par l'intérêt de leur conservation aussi bien que par les règlements.

Nous prenons parmi eux deux chartes, dont la valeur s'accroît encore par la rareté des pièces de cette provenance, et nous les publions pour la première fois, avec une traduction littérale.

La plus ancienne est la vente, faite en 1274 à la maison des Chartreux par les frères Desgyez, des terres que ceux-ci possédaient dans le territoire de Vallon. Cette famille Desgyez, dont nous ne retrouvons plus la trace, était riche et nombreuse, à en juger par la propriété qu'aliènent deux de ses membres, et par les témoins de même nom dont la souscription figure au bas de l'acte. Le contrat de vente est passé, comme il arrivait souvent dans les petites localités, par des notaires ecclésiastiques, les deux desservants de Bonne et de Lucinge, châtellenies comprises dans la baronnie de Faucigny.

Nos, Nadorns et Jor., de Bona, de Lucingio incurati, Notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod in nostra presencia constituti Lambertus et Pe. dicti Desgyez filii quondam R Desgiez, non vi, non dolo inducti, sed spontanei vendunt, quitant et remittunt, et titulo pure et perfecte vendicionis tradunt religioso viro fratri P. priori de Valuns ordinis Cartusiensis (1) presenti et recipienti nomine suo et dicte domus de Valuns, omnia que sui juris erant vel esse poterant in terris cultis et incultis, nemoribus, in loco qui dicitur *Melly*, sitis infra terminos de Valuns ubicumque sint, pro septem libris, quam summam pecunie confitentur se habuisse et recepisse a dicto priore in bona pecunia numerata; Devestientes supradicti Lam. et Pe. de predictis omnibus et singulis, et dictum priorem recipientem nomine suo et domus supradicte investiunt corporaliter de eisdem, ipsum in possessionem corporalem inducendo; Promittentes per juramentum super sancta dei evangelia prestitum coram nobis (2), et sub obligatione omnium bonorum suorum mobilium et immobilium, se contra dictas vendiciones, quitaciones, verbo, facto vel opere in judicio et extra non venire nec alicui contravenire volenti consentire; Supponentes se predicti Lam. et P. certificati de jure suo, juridictioni et potestati omnium ecclesiasticarum seculariumve personarum que ipsos possent compellere si aliquo modo venirent contra predicta per se vel per interpositam personam; renunciantes in hoc facto exceptioni doli, metus in factum supradicti venditores pro se et suis, exceptioni non numerate pecunie, deceptioni ultra dimidium justi precii, et legi Julie de beneficio minorum, etiam et restitucionis in integrum jura danti mulieri in rebus maritorum, etiam et omni juri canonico et civili per quod possent venire contra predicta vel aliquid de predictis. Actum anno domini M° CC° LXX° quarto, apud Valuns in presen-

Nous, Nadorns et Jor., curés de Bonne et de Lucinge, savoir faisons à tous ceux qui les présentes verront que, par devant nous comparaissant, Lambert et Pierre Desgyez, fils de feu R(aymond) Desgiez, sans y être determines par violence ni par fraude, mais agissant spontanément, vendent, cèdent, remettent, et à titre de pure et parfaite vente livrent à religieux homme frère P(ierre), prieur de Vallon, de l'ordre des Chartreux, présent et acceptant en son nom et en celui de la dite maison de Vallon, tout ce qui était ou pouvait être de leur domaine, en terres cultivées ou non cultivees et en bois, au lieu dit *Melly,* dans l'enceinte du territoire de Vallon, pour le prix de sept livres (3), laquelle somme ils declarent avoir tenue et reçue du dit prieur en bon argent comptant Les susdits Lambert et Pierre, se devêtissant de tous et de chacun des biens susdits, en investissent materiellement le dit prieur, acceptant en son nom et en celui de la susdite maison, et le mettent en possession effective (4); promettant, par serment prête devant nous sur les saints évangiles de Dieu, et sous l'obligation de tous leurs biens meubles et immeubles, qu'à l'encontre des dites vente et cession ils ne viendront ni ne laisseront venir, ni en paroles ni de fait, ni en action judiciaire ou autrement (5); se soumettant les susdits Lambert et Pierre, après s'être assuré de leurs droits, à la juridiction et au pouvoir de toutes personnes ecclesiastiques ou séculières qui pourraient exercer contrainte sur eux dans le cas où ils viendraient à l'encontre des clauses susdites par eux-mêmes ou par un tiers; Renonçant, sur ce point les dits vendeurs, pour eux et les leurs, aux reserves faites ponr les cas de surprise ou de crainte, de non-livraison de la somme, de perte dépassant la moitie du juste prix (6), et au bénéfice de la loi Julia sur le bien des mineurs, de la loi qui accorde a la femme des droits de restitution integrale sur les biens du mari, enfin de tout droit ecclésiastique ou civil par le moyen duquel on pourrait venir à l'encontre des conventions susdites

(1) Ce prince ne se trouve pas dans la généalogie de la maison de Faucigny tracée par Grillet; peut-être s'agit-il d'*Aimon*, à qui la baronnie appartenait vers cette époque, et qui fonda l'abbaye du Reposoir

(1) La forme ordinaire est *Cartusianus*

(2) Ici se trouve un renvoi reporte en haut de l'acte, où on lit ces mots, sans liaison avec la phrase et ajoutes apres coup : « *Juravit coram testibus super altare Valonis se contra non venire, sed defendere et manulenere omnes res et bona Valonis* » Il s'agit sans doute du prieur, et c'est alors la contre-partie du serment des vendeurs Remarquons que la locution *de Valuns,* employée dans l'acte, est remplacée ici par le genitif *Valonis* La forme *Valuns* est du reste, nee elle-même de ce génitif, comme d'autres sont issues du nominatif ou de l'accusatif

(3) Sept livres de monnaie genevoise.

(4) C'est là le *vest* et le *dévest*, ou la mise en possession, qui s'effectuait, comme nous le verrons dans la charte suivante, par la remise d'un objet symbolique.

(5) Ajoutons ici le renvoi : « Il a juré, en presence des témoins, sur l'autel de Vallon, qu'il ne viendrait point à l'encontre, mais qu'il défendrait et garderait tous les biens et interêts de Vallon »

(6) D'après une disposition du droit romain due à Dioclétien, la vente pouvait être annulée lorsque le vendeur perdait plus de moitié sur la valeur reelle de l'immeuble vendu. Dans le droit moderne, il faut que le vendeur soit lésé de plus des sept douzièmes

cia procuratoris de Valuns, fratris Jo., fratris Ay., R Loston, A. Sadet, P. de Vart, Jo. Tissot, Vi. Degyez, R. Desgyez, et plurium aliorum. Datum eodem anno, mense novembri. In cujus rei testimonium nos predicti incurati, ad preces et instanciam predictorum L. et P. sigilla nostra presentibus duximus apponenda

ou de quelqu'une d'elles (1) Fait l'an du Seigneur mil deux cent soixante-quatorze, à Vallon (2), en presence du procureur de Vallon, de frère Jean, de frère Ay(mard), de R. Loston, A. Sadet, P. de Vart, Jean Tissot, Vi. Degyez, R. Desgyez, et de plusieurs autres. Donne en l'an susdit au mois de novembre. En foi de quoi nous, susdits desservants, à la requete et sur les instances des dits Lambert et Pierre, avons fait apposer nos sceaux à ces presentes.

Cette pièce est encore munie des attaches du sceau, consistant en deux petites bandes de parchemin taillées dans le bas de la charte, comme cela se pratiquait souvent; mais le sceau lui-même a entièrement disparu.

Le second document que nous publions, plus intéressant peut-être que le premier, date de 1305. C'est à la fois une vente de terres passée entre deux hommes-liges de la Chartreuse de Vallon, et l'investiture donnée à l'acquéreur par le prieur de la même maison.

L'acte est écrit au nom de ce dernier, et scellé de son sceau. La maison des Chartreux jouissait donc à cette époque du privilége, réservé antérieurement aux seules grandes abbayes, de valider elle-même ses contrats particuliers.

— Nos frater P humilis prior Valonis, ordinis cartusiani, Notum facimus universis quod in nostra presentia constitutus Johannes dictus Salatz filius P. Delamole noster legius, non vi, non dolo, non metu inductus, pro se et heredibus suis, vendit, quitat et remittit, et titulo pure venditionis tradit Johanni Delarmant, filio quondam Nicholay de Exerto (3) Armant homini nostro legio et heredibus ejus, perpetue possidendum, quidquid habebat vel habere videbatur in terra *de larta plane* et *de lenversint*, culta et inculta, pratis et nemoribus, videlicet quartam partem dicte terre, que terra sita est inter terram Johannis Delessert ex parte inferiori et protenditur usque ad cacumen montis, pretio duodecim librarum et quinque solidorum, et quatuor ulnarum boni panni nigri, et quatuor solidis et vi denariis domui Valonis annuatim persolvendis. Quam pecunie quantitatem dictus Johannes confitetur et recognoscit se habuisse et recepisse a dicto Johanne in bona pecunia numerata; Devestiens se supradictus venditor pro se et heredibus suis, et etiam per juramentum suum super sancta dei evangelia prestitum contra dictam venditionem, quitationem, verbo, facto, vel opere in judicio vel extra de cetero non venire nec alicui contra venire volenti consentire, sed pro posse suo defendere et omnia supradicta garentire Nos vero supradictus prior, de consilio et voluntate conventus nostri, dictum Johannem ac ejus heredes de predicta terra cum suis pertinentiis traditione cujusdam baculi investimus presentem et recipientem pro se et heredibus suis perpetuo possidendam, concedentes dicto Johanni, laudantes et ratificantes omnia et singula pro ut superius sunt expressa. Pro qua laude et ratificatione confitemur habuisse et recepisse viginti solidos bonorum gebennensium. In cujus rei testimonium, nos predictus prior sigillum nostrum duximus apponendum Actum in domo Valonis, circa festum omnium sanctorum, anno domini M° CCC° quinto.

Nous, frère Pierre (4), humble prieur de Vallon, de l'ordre des Chartreux, savoir faisons a tous que, comparaissant par-devant nous, Jean dit Salatz, fils de P. Delamole, et notre homme-lige, sans y être amené par violence, par ruse ou par crainte, en son nom et en celui de ses heritiers, vend, cède, remet et a titre de pure vente livre à Jean Delarmant, fils de feu Nicolas de l'Essert Armant, notre homme-lige, et à ses hoirs, en perpetuelle propriété, tout ce qu'il avait ou devait avoir dans la terre de l'*Art-Plain* et de l'*Enversint*, lieux cultivés et non cultives, en pres ou en bois, c'est a savoir le quart de ladite terre, qui est sise contre la terre de Jean Delessert par en bas et s'étend jusqu'au sommet de la montagne, pour le prix de douze livres et cinq sous, et de quatre aunes de bonne etoffe noire, avec la charge de payer chaque annee quatre sous et dix deniers à la maison de Vallon Laquelle somme ledit Jean confesse et reconnait avoir tenue et reçue dudit Jean, en bon argent comptant; le susdit vendeur se devetissant pour lui et ses heritiers de ladite terre, et nous en investissant, nous, susdit prieur et notre couvent. par la remise d'un bâton, également en son nom et en celui de ses heritiers; et promettant en outre, par serment prêté sur les saints évangiles de Dieu, qu'à l'encontre de ladite vente et cession il ne viendra ni ne laissera venir en parole ou de fait, en action judiciaire ou autrement, mais qu'il défendra selon son pouvoir et garantira lesdites conventions. De notre côté, nous, susdit prieur, sur l'avis et d'apres la volonte de notre couvent, nous investissons de ladite terre, par la remise d'un bâton (1) ledit Jean et ses héritiers, lui présent et l'acceptant en son nom et au leur en perpétuelle propriété; accordant au susdit Jean, approuvant et ratifiant toutes et chacune des choses ci-dessus stipulées. Pour laquelle approbation et ratification nous déclarons avoir eu et reçu vingt sous de bonne monnaie genevoise En foi de quoi, nous, susdit prieur, avons fait apposer notre sceau aux présentes Fait à la maison de Vallon, à la fête de tous les saints, l'an du Seigneur mil trois cent cinq.

Le sceau du prieur de Vallon est demeuré appendu à cette charte, sur double queue de parchemin, et dans un état de conservation assez remarquable. Il est petit, et sa forme est l'ovale brisé appelé anciennement *cornu*. La cire en est brune, comme celle de la plupart des sceaux ecclésiastiques, mais noircie par le temps. Autour de la croix pattée qui forme toute l'empreinte, on lit encore ces deux mots : CARTUSIANE VALLON.

A. LECOY DE LA MARCHE,
Archiviste de la Haute-Savoie.

(1) Ces formules se retrouvent dans la plupart des contrats anciens, et souvent les scribes les allongeaient a plaisir. Cependant ces mots « sur le bien des mineurs » ne sont pas frequents, et leur adjonction nous autorise à conjecturer que les deux frères vendeurs n'avaient pas atteint la majorité.

(2) *Apud*, comme *infrà*, dans les chartes, signifie toujours *à* ou *dans* C'est pourquoi, dans la charte qui suit, nous traduisons de même « *circa festum omnium sanctorum* » par « *à la fête de la Toussaint*, » et non *vers* la fete.

(3) Ce nom se trouve deux lignes plus bas sous sa forme française, *Delessert*, de même que celui de Vallon, dans la première charte, se presente à la fois en latin et en langue vulgaire.

(4) Bien que cet acte soit de trente ans postérieur au precédent, on peut croire que le prieur de Vallon, designe pareillement dans es deux, est un seul et même personnage.

MÉMOIRE SUR LES MIELS DE LA SAVOIE

(Suite)

TRAITEMENT PAR L'ALCOOL ABSOLU

Détermination des principes sucrés. — Les échantillons de miel soumis à l'analyse se sont dissous, à froid et à chaud, complètement, sauf unepetite quantité de matière muqueuse, dans l'alcool à 50° et même dans l'alcool à 80° centésimaux. Comme pour les solutés par l'eau, les solutés alcooliques de miel avaient une teinte citrine plus ou moins accentuée suivant les provenances, et ont gardé, après la filtration au papier lavé, une opalinité due à la présence de la matière colorante aro-

(1) C'est habituellement *festuca*, ou le fétu de paille, dont la remise, reelle ou fictive, constitue la mise en possession; le bâton est plus rare. Par cette cerémonie, le bien vendu passe dans les mains du prieur, qui en a la suzeraineté, et celui ci le cède à son tour au nouveau vassal, en percevant un droit de relief ou de mutation.

matique à l'état d'émulsion. Ils se sont comportés avec les réactifs comme les solutés aqueux, *rougissant* le tournesol, *brunissant* par la potasse caustique, et *réduisant*, à froid, les sels solubles argentiques. Il n'en a pas été de même avec l'alcool absolu qui, à froid, n'a dissout que le sucre fluide, incristallisable (mellose) et l'acide libre. Aussi les dissolutions du miel dans l'alcool fort n'ont jamais réduit les sels d'argent, mais seulement les ont précipités en *blanc*, en combinaison *insoluble* avec l'acide libre particulier au miel. Les autres parties, le sucre solide (glycose et sucre candi), la matière muqueuse, la mannite et le principe colorant aromatique, sont restées sur le filtre. L'alcool absolu m'a donc fourni le moyen de séparer les parties solides et fluides du miel sur lesquelles j'avais des recherches spéciales à faire. Ainsi, j'ai traité directement chaque échantillon de miel par l'alcool absolu ; le sucre fluide s'y est dissout en entier, les sucres solides sont restés sans dissolution. Après deux et quelquefois trois traitements successifs, la séparation du sucre solide et du fluide a été complète. En défalquant ensuite le poids des matières organiques étrangères restées en mélange dans la masse du sucre solide et que j'ai séparées (1), j'ai obtenu, d'une manière précise, celui du sucre solide. De même, par une évaporation ménagée de l'alcool qui tenait en dissolution le sucre fluide, j'ai connu le poids de ce dernier dans les essais de chacun des échantillons de miel.

On sait par les travaux de Proust, Guibourt, Soubeiran, Clerget et de plusieurs autres observateurs, que le miel se compose principalement de deux sortes de sucre, d'un sucre grenu, à cristallisation granulaire, conforme au sucre de raisin et de fécule (glycose), et d'un sucre fluide, complètement incristallisable. Le premier, représenté par la formule (C^{12}. H^{14}. O^{14}.), diffère chimiquement du sucre fluide noté ainsi (C^{12}. H^{12}. O^{12}.) par la copule de deux molécules d'eau en plus. Il en diffère aussi essentiellement par son caractère optique, en déviant *à droite* les rayons de la lumière polarisée, tandis que le sucre fluide, incristallisable, les dévie *à gauche*. Le sucre fluide du miel est de beaucoup plus *lévogyre* que le sucre fluide des fruits. Sa saveur paraît être aussi plus sucrée et sa nature incristallisable est plus tranchée. Pour simplifier la désignation de ces deux sortes de sucre, j'ai appelé *mellose* le sucre fluide du miel, bien qu'il soit en tout identique, dans ses réactions chimiques, avec celui des fruits, de la mélasse, enfin avec celui qui naît de l'action des acides sur le candi.

Outre le sucre grenu *dextrogyre, Glycose*, et le sucre fluide *lévogyre, Mellose*, le miel contient quelquefois aussi du sucre candi, *sucre de canne*, dont la notation élémentaire est (C^{12}. H^{11}. O^{11}.) et dont la forme de cristallisation polyédrique est parfaitement définie. De même que le sucre fluide du miel (mellose) dévie le plus *à gauche* le plan de polarisation de la lumière, le sucre de canne est celui de tous les sucres solides qui est le plus *dextrogyre*. L'état opposé de ces deux sucres, dans leurs caractères physico-chimiques, offre des contrastes d'autant plus remarquables que ce sont les deux espèces les plus sucrantes, soit celles dont la saveur est la plus douce. Ils sont aussi très rapprochés l'un de l'autre par leur notation élémentaire. Il semble que leur différence d'état physique et de propriété optique, rapprochée de l'identité de leur pouvoir sucrant, ne tient qu'à une action électrique exercée en plus ou en moins sur les molécules sacharines. Deux remarques semblent appuyer ces vues : l'une porte sur le fait de la conversion immédiate du sucre candi en sucre fluide, au contact de l'eau acidulée; l'autre sur la nature différente du sucre des fruits des climats tropicaux, ananas, coco, bananes, dattes, etc., riches en sucre candi, de celui des fruits des régions tempérées, prunes, pêches, mûres, poires, etc., qui est incristallisable. Cela ne tiendrait-il pas à la différence de l'état électrique de ces deux climats? Peut-être n'est-il pas téméraire de compter que le but vers lequel tend l'industrie des sucres indigènes, la conversion du sucre incristallisable en sucre candi sera atteint un jour?

Mais il est une autre observation dont les déductions intéressent plus directement le miel. Le dédoublage des molécules élémentaires des trois espèces de sucre, opéré, par la fermentation, en alcool et en acide carbonique ou en acide lactique, est commun à toutes; mais l'espèce incristallisable, lévogyre, est la seule qui soit apte à entrer directement en fermentation, celle enfin dont la condition moléculaire est indispensable pour que le sucre acquière la propriété fermentescible. Il s'en suit que plus le miel contient de mellose, et plus il est susceptible d'altération. Les miels fermes, riches en glycose et en sucre candi, sont les moins altérables et se conservent bien. Leur altération commence avec la conversion de leur sucre candi et de leur glycose en mellose, condition moléculaire du sucre directement fermentescible. Dès lors, ils se fluidifient et fermentent.

Cette remarque est essentielle pour la détermination de la valeur des miels, non au point de vue de leur pouvoir sucrant, mais à celui de leur conservation. Ce fait a, du reste, une démonstration bien sensible par l'exemple de nos fruits sucrés, mûres, figues, poires beurrées, etc., dont l'élément sucrant est exclusivement le sucre incristallisable et qui ne peuvent être conservés longtemps sans subir une fermentation qui les altère profondément, tandis que les fruits sucrés par le glycose et surtout par le sucre candi se conservent, au contraire, très bien. On voit, de suite, de quelle propriété conservatrice jouissent les sucres cristallisables, notamment le sucre de canne, et que si le miel peut être employé comme condiment, c'est à la condition qu'il contienne le moins de sucre fluide (mellose) et le plus de glycose et de sucre candi. Nos beaux miels alpins, comme tous les miels grenus, fermes, des Corbières, en Languedoc, et des montagnes de l'Espagne, sont dans cette condition avantageuse.

La constatation du sucre de canne dans les miels est donc un titre de faveur.

MM. Soubeiran et Clerget (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1849), en soumettant du miel de Gâtinais à l'analyse par la sacharimétrie optique, y ont reconnu, outre le glycose et le mellose, un troisième sucre qui se comportait comme la solution de sucre de canne, déviant fortement *à droite* les rayons de la lumière pola-

(1) Pour les séparer, j'ai traité le sucre solide, soit la masse que n'avait pas attaquee l'alcool absolu, par l'ether pur qui a dissout seulement la matière colorante jaune aromatique, et par l'alcool a 80° bouillant, qui, par le refroidissement, a laisse précipiter la mannite. La matière muqueuse, seulement soluble dans l'eau, est restee indissoute.

risée et susceptible de subir l'inversion *à gauche,* après l'action des acides. Ces caractères sont bien ceux du sucre cristallisable de canne. Tout en notant ce troisième sucre dans le miel, M. Soubeiran a fait observer qu'il y existe en petite quantité et que même on ne l'y trouve pas constamment. Ce fait est vrai pour les miels mous, pâteux de la plaine; mais j'ai observé constamment la présence du sucre de canne dans les miels grenus et fermes de nos hautes localités alpines, Les Houches, Mégève, Flumet, Longefoy.

Pour cette révélation, j'ai procédé différemment que MM. Clerget et Soubeiran. Peu exercé aux procédés optiques qui exigent surtout, pour leur réussite, de l'habitude et une certaine habileté pratique, j'ai cherché un procédé de laboratoire d'une exécution plus facile.

La jolie découverte du glyco-chlorure de sodium (glycosate de chlorure de sodium de Péligot), par mon oncle et mon maître Fabien Calloud, de vénérée mémoire, combinaison cristalline très curieuse que Liebig appelle *admirable* (1) et qu'on rencontre souvent en concentrant les urines des diabétiques soumis au régime d'une alimentation salée, m'a fourni le moyen de la constatation du sucre de canne dans les miels alpins. On sait que le sucre de raisin se sépare sous la forme de gros rhombes, diaphanes comme du quartz hyalin, au contact d'une solution de sel marin avec lequel il contracte une combinaison cristalline, tandis que le sucre de canne affecte, dans la même circonstance, un état déliquescent. En mêlant le sucre solide resté indissous dans le traitement des miels alpins par l'alcool absolu à une solution concentrée de sel marin, à la chaleur du bain-marie, j'ai obtenu d'abord, par le refroidissement, les cristaux rhomboédriques de glycochlorure; ensuite, après un nouveau traitement des eaux mères par la solution de sel marin et par l'addition de l'hydrate de chaux en excès, j'ai retiré du sucrate de chaux d'où une solution d'acide borique, ou un fort courant de gaz carbonique, a séparé le sucre candi, reconnaissable à sa saveur, à sa cristallisation et en ce qu'il ne réduisait pas le bi-oxyde de cuivre en présence de la potasse. Ce procédé, inférieur certainement, pour un dosage exact, au procédé optique, remplit parfaitement le but de l'indication du sucre candi mélangé au glycose.

Avant d'avoir trouvé ce procédé, j'en avais essayé un autre fondé sur l'insolubilité complète du sucre de canne dans l'alcool absolu, même à chaud, tandis que le glycore s'y maintient dissous. J'avais fait, à chaud, une solution concentrée d'un échantillon de chacun des miels alpins, jusqu'à saturation, dans l'alcool à 55° centésimaux et j'ai versé cette solution dans vingt fois son volume d'alcool absolu bouillant, comptant sur une précipitation de sucre de canne. Mais au lieu d'obtenir du sucre candi, j'eus une précipitation de mannite en quantité assez notable. Pour réussir, il faut procéder à chaud, car, par le refroidissement de la liqueur, il se précipite aussi du glycose, d'une blancheur presque aussi brillante que celle de la mannite. J'ai reconnu ainsi la mannite en petites paillettes blanches nacrées dans tous les miels alpins. Entre tous, celui de Longefoy contient le plus de cette intéressante substance qui donne même au miel vierge et frais de ces provenances des propriétés lénitives et laxatives qu'on retrouve aussi dans les miels communs et cuits de la plaine, mais par une autre cause, par exemple, par suite d'une altération des principes sucrés et de la formation d'un principe âcre. Toutefois je n'ai pas observé la mannite dans les miels vierges et récents de la plaine et des localités sous-alpines. Je l'ai trouvée dans le miel de Longefoy dans la proportion de 1 1/2 à 2 1/2 pour cent. Il est hors de doute que ce principe doux, particulier à la manne, provient des exsudations sucrées des pins, des mélèzes et des frênes qui contiennent, comme on le sait, de la mannite. Or, le mélèze est assez commun dans les forêts élevées des Alpes de Savoie. A Longefoy, il y est abondant et de la plus remarquable vigueur. J'en dirai autant du frêne qui acquiert une force particulière jusque dans les plus hauts étages des grandes végétations alpines.

(1) *Nouvelle lettre sur la Chimie*, lettre XXXIV.

TRAITEMENT PAR L'ÉTHER RECTIFIÉ.

Détermination de la matière colorante aromatique, (mélichroïne). — L'éther pur, rectifié, mis en contact avec chacun des échantillons de miel analysés, en a séparé la matière grasse colorante jaune. Ici, l'action dissolvante de l'éther s'est exercée uniquement sur cette matière. Après deux et quelquefois trois lixiviations éthérées successives, le miel, complètement blanchi, a été privé de sa matière colorante entraînée par l'éther. Par l'évaporation spontanée de l'éther, la matière colorante grasse est restée isolée. Elle s'est montrée avec les mêmes caractères physiques et chimiques que dans les produits entraînés par la distillation des solutés aqueux du miel. L'éther pur, la benzine, l'essence de térébentine rectifiées, qui la dissolvent également bien, l'ont laissée, par évaporation du menstrue, sous forme d'une substance *butyreuse jaune rougeâtre* à forte odeur de miel, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, indifférente aux papiers réactifs. Elle s'est montrée plus abondante dans les miels colorés de la plaine. Exposée à l'air, elle s'est décolorée avec la plus grande facilité et a fini par perdre l'odeur de miel et par blanchir, sous la forme d'une matière grasse, concrète, ne tachant pas le papier. Elle s'est montrée très oxydable; ainsi, elle a réduit instantanément une solution de permanganate de potasse et de nitrate d'argent. Elle s'est dissoute dans la potasse caustique et n'a pas tardé à s'y décolorer. En saturant sa dissolution potassique par l'acide chlorhydrique, elle est revenue à la surface sous forme de *pellicules blanches nacrées* qui, déposées sur la porcelaine, ont pris un aspect radié. Nous avons vu, en traitant des produits de la distillation aqueuse du miel, que cette matière colorante et aromatique était susceptible de se volatiliser avec les vapeurs aqueuses; mais sa volatilisation paraît être toute mécanique, car lorsqu'on la chauffe mélangée à un corps gras fixe, comme dans la cire jaune, elle ne se dissipe pas. C'est évidemment là le principe colorant et aromatique qui, suivant sa plus ou moins grande proportion dans les miels, les jaunit plus ou moins. C'est aussi le même principe qui donne à la cire jaune sa couleur et son odeur de miel, et ce principe n'est pas inhérent à la cire mais bien au miel qui le lui cède. J'ai observé, du moins, le fait suivant sur lequel je base ma proposition. J'ai retiré d'un beau gâteau de miel de montagne des lames alvéolaires diaphanes et presque incolores; je les ai lavées à l'eau distillée

pour les débarrasser de toute trace de miel. Après ce traitement, je les ai fondues en une plaque. La cire était blanche, soit d'une blancheur verdâtre, telle que l'est la cire blanchie à la rosée. L'autre portion du gâteau, foulée et exprimée à chaud par l'écoulement du miel, a donné, après l'ébullition du marc miellé dans l'eau, de la cire jaune à odeur de miel. Le même fait est observé en faisant digérer du miel dans de l'axonge; celle-ci devient jaune et aromatique.

Cette matière colorante et aromatique du miel et de la cire vierge a beaucoup d'analogie avec la matière colorante grasse du pollen, mais elle en diffère par l'acide gras qu'elle forme après sa dissolution dans la potasse qui la saponifie. Celui qui provient de l'oxydation de la matière colorante grasse du pollen est liquide comme l'acide oléique, tandis que celui formé par l'oxydation de la matière colorante du miel est solide et cristallisable. Néanmoins, on ne peut pas méconnaître la source de la matière colorante grasse du miel et de la cire; elle est évidemment dans le pollen que charrient les abeilles pollinières qui lui font subir ensuite une modification moléculaire dépendant de l'organisme animal.

A ce principe colorant et aromatique du miel et de la cire vierge, intéressant sous plus d'un rapport, dont il n'a pas été que je sache encore fait d'autre étude que celle que je présente, il faut un nom simple indiquant son origine; je l'appellerai *Mélichroïne*, des deux mots grecs : *meli,* miel, et *chroa*, couleur.

Il reste à déterminer si la mélichroïne, soit le principe gras colorant du miel et de la cire vierge qui, par sa dissolution dans la potasse, se décolore et se saponifie, forme un acide gras différent ou non de ceux de la cire, acides cérinique, cérotique, mélissique, désignés par les analystes Lewy, Ettling, Brodie, etc. La quantité limitée de cette substance que j'ai retirée dans mes opérations et que j'ai toute consacrée à l'étude la plus importante, savoir, celle de ses propriétés, ne m'a pas permis d'en compléter l'analyse au point de vue élémentaire. Je me suis assuré cependant qu'elle n'est pas azotée mais seulement oxhydro-carbonée, car elle s'est réduite simplement en eau et en acide carbonique par sa combustion au contact du chlorate de potasse. Mais on peut établir par induction que l'acide gras qui se produit par l'oxydation du principe colorant du miel (mélichroïne), ne diffère pas de la nature de ceux de la cire blanchie que quelques observateurs résument en un seul.

Les propriétés désoxygénantes de la mélichroïne, son peu de fixité, comme couleur, ne lui vaudront jamais aucun intérêt dans les arts, sinon peut-être dans la photographie, comme agent réducteur. Mais je crois devoir lui en assigner un dans la matière médicale. Sa propriété désoxygénante lui en attribue une autre antiphlogistique, cicatrisante. L'antique préparation du cérat, si utile dans les inflammations cutanées et pour la cicatrisation des plaies, telle que l'avait formulée Galien, avec la cire vierge *désoxigénante*, telle qu'elle se fait encore dans certains hôpitaux, a sa raison d'être, bien mieux certainement que cette autre préparation de pure mode, faite avec la cire blanchie, c'est-à-dire la cire acide, oxygénée. La matière médicale, éclairée, à cet égard, par les observations que je viens de signaler sur la nature de la matière colorante aromatique du miel et de la cire vierge, devrait désormais fixer la préparation si répandue du cérat avec la cire jaune, la seule qui atteint utilement le but de son emploi.

(La fin prochainement.) CH. CALLOUD.

Chambery, septembre 1861.

CHRONIQUE

LE NOUVEAU CARDINAL DE CHAMBÉRY

Nous savions depuis longtemps qu'il était question de conferer le cardinalat au venerable archevêque de Chambéry, et si la confirmation de cette nouvelle que le telegraphe nous a apportée le 28 septembre dernier n'a surpris personne en Savoie, nous pouvons tout au moins assurer qu'elle a rencontre un accueil sympathique auprès de tous les amis de la science. Et pourquoi en serait-il autrement? Et pourquoi, dans un recueil qui est ouvert à toutes les illustrations de notre commune patrie, ne nous serait-il pas permis de rappeler quelques traits de la vie du nouveau cardinal? — Toujours simple, toujours modeste, S Em. a voué une notable part de son existence laborieuse au culte de la science, toujours disposee à accorder une estime particulière aux membres divers de la savante famille, toujours heureuse de les admettre en toute occasion a sa table frugale. Ses premieres publications datent de quarante ans bientôt et n'ont jamais porté que sur des objets du pays : aussi aimons-nous à le regarder comme un observateur national precis, vigoureux et méthodique, et à le considerer comme le nestor de la science savoisienne

Mgr Billiet tiendra noblement sa place dans les rangs du Sacré-College : son nom figurera avec honneur sur la liste glorieuse qui comprend le cardinal d'Arles, de Brogny et Gerdil Les souvenirs imperissables que ces trois illustres compatriotes ont laissés, les genéreuses traditions qui s'attachent à leur mémoire seront dignement perpétuées entre les mains du président honoraire de l'Académie de Savoie.

Pourvu de bonne heure de l'évêché de Maurienne, Mgr Billiet consacra à la science tous les loisirs que lui laissait l'administration de son diocese. Laissant de côte le domaine des faits généraux, il se renferma dans le champ de l'observation pure et simple et concentra toute son attention sur la province arrosée par les eaux de l'Arc.

Tous les phenomènes de cette contrée furent étudiés et elucides par lui, recherchés dans leurs causes et poursuivis dans leurs effets. C'est ainsi que nous pouvons citer comme ayant été l'objet d'autant de monographies spéciales, la meteorologie, les brises periodiques des hautes vallees, les differentes productions du sol, le mouvement de la population de la Maurienne pendant pres de trente ans, les causes et la prophylaxie des infirmités qui sévissent plus particulièrement sur elle.

De son humble résidence il entretint une correspondance très active avec l'Academie des sciences de Paris et celle de Turin, mais à St-Jean, ce fut surtout la botanique qui eut pour lui un attrait tout particulier et qui entra bien avant dans ses affections — Lié avec Colla, il a fourni à ce dernier des documents precieux et nouveaux sur la lichenographie de la Maurienne. Voici du reste la mention qu'en a laissee le botaniste piemontais dans son ouvrage : « *Ad lichenes sabaudos quod spectet, plurima specimina ac nova mihi humaniter exhibita fuerunt à Rev. diœcesis Maurianensis Episcopo A. Billiet de Botanicâ et cryptogamiâ præsertim optimè merito.* » (Herb. pedemontonum juxtà methodum naturalem dispositum, curante Aloysio Colla Taur 1836 — vol VI, p. 414) — Au surplus, si nous avons quelque chose à regretter, c'est que Mgr n'ait encore rien publie sur cette science qu'il a cultivee avec tant de predilection Nous savons qu'il lui reste en portefeuille de belles et nombreuses observations : ce qui nous donne l'espoir de ne pas en etre prive indefiniment.

Il est une particularité de la vie de Mgr Billiet qui se rattache à son sejour à St-Jean et que nous devons faire connaître.

En 1846, l'administration de l'hospice et la direction de la paroisse du Mont-Cenis furent données aux moines benédictins de la Novalaise, sous la juridiction de l'evêque de Maurienne. Mgr Billiet, n'ayant pas a se louer de leur conduite, voulut leur retirer la direction des pouvoirs spirituels et prit à tache d'en informer la cour de Rome. Le cardinal Lambruschini lui repondit que son refus de confier le salut des âmes aux benédictins

était une humiliation pour cette congrégation, d'ailleurs si méritante et si distinguee, et que la persistance qu'il mettait en cette affaire l'exposait, lui evêque de Maurienne, à encourir la disgrâce du St-Siege. Mgr Billiet ne se tint pas pour battu, il répliqua par un mémoire très explicite qu'il adressa au même cardinal le 24 décembre 1832, et après un échange de notes et de contre-notes, après mille difficultes sans cesse renaissantes, il eut la legitime satisfaction d'aboutir à la solution qu'il poursuivait depuis cinq ans. En effet, le 10 janvier 1837, Grégoire XVI rendit un décret qui determinait que l'hospice du Mont-Cenis serait cede par les pères bénédictins et confie à l'administration de l'evêque de Maurienne.

En 1840, Mgr Billiet quitta son diocèse de Maurienne qu'il avait etudié sous toutes les faces, ses chères vallees qu'il avait aimées, ses chers disciples qu'il avait formes, et vint s'asseoir sur le siége métropolitain de Chambéry Dans cette nouvelle position, l'archevêque de Chambéry a continué les études de l'evêque de Maurienne, approfondissant les unes et donnant aux autres un plus grand champ d'observation Et au milieu de tout cela, l'œil toujours fixé sur sa chère Maurienne (comme le prouve le dernier travail qu'il vient de faire paraître conjointement avec M. le chanoine Albrieux) : si c'est la sa joie, sa joie des premières annees, des premières émotions scientifiques, c'est aussi son plus beau titre que nous voulons lui conserver sous la pourpre romaine

Aussi lui appliquerons nous en toute justesse ce vers si connu :

A tous les cœurs bien nes que la patrie est chère!

Voici les differentes publications auxquelles Mgr Billiet a attaché son nom :

Histoire et archéologie.

1. Lettre de Mgr Billiet au president de la societé academique de Savoie, au sujet de tombeaux et de monuments découverts en 1827 au col de la Magdeleine en Maurienne. — *Mém. de l'Ac. de Savoie*, tome III, 1828.

2. Dissertation sur les diptyques, suivie de la description d'un diptyque grec trouvé en Savoie. — *Id.*, XII, 1846.

3. Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie — *Id.*, III, 2e serie, 1859.

4. Chartes du diocèse de Maurienne. Documents recueillis par Mgr Billiet et l'abbe Albrieux, chanoine de St-Jean, avec un glossaire des mots de la basse latinité le plus ordinairement employés dans les chartes de la Savoie. — *Id* , IV, 2e série, 1861.

Statistique.

5 Memoire sur le mouvement de la population dans le diocèse de Maurienne, de 1810 a 1830. — *Id* , V, 1831.

6. Mouvement de la population de la Maurienne. — *Id* , I. 2e serie, 1851.

7. De l'instruction primaire dans le duché de Savoie — *Id.*, I, 2e serie, 1851.

8 Recensement des alienés existant en Savoie en 1850. — *Id.*, II, 2e serie, 1851.

On voit, d'après cette monographie, que la Savoie comptait 447 alienes en 1850 Le recensement de la population en 1839 ayant eté de 565,138 habitants, ce qui donnerait un aliéne pour 1,264 habitants — Le nombre des aliénés est proportionnellement le même dans les montagnes et les vallees exposées au goître et au crétinisme que dans le reste de la Savoie. Il est sensiblement plus grand dans les villes que partout ailleurs.

Physique et météorologie.

9. Résumé des observations météorologiques faites en 1822, par le chanoine Billiet. — *Id.*, I, 1825.

10. Resume des observations météorologiques faites à Chambéry en 1823, par le chanoine Billiet, aujourd'hui évêque de Maurienne. — *Id* , I, 1825.

11 Des brises periodiques dans les vallées des Alpes. — *Id.*, XI, 1843.

Géologie.

12. Memoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie. — *Id.*, XIII, 1851.

Médecine.

13. Notice sur la peste qui a affligé le diocèse de Maurienne en 1660. — *Id* , V, 1837.

14. Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne. — *Id.*, I, 2e série, 1851.

Dans le diocèse de Chambéry, sur une population de 176,145 individus, le nombre des personnes atteintes de goître ou de crétinisme s'élève à 1,187. Le nombre des personnes affectées dans le diocèse de Maurienne est de 5,587, sur un chiffre de 63,156 Tandis que dans le premier de ces dioceses on ne trouve que 6,73 goitreux ou crétins sur 1000 habitants, on en trouve dans le dernier 88,46 sur la même proportion. Ces chiffres démontrent surabondamment la grande part d'influence exercee par *les airs et les lieux* dans la production de cette facheuse affection.

Les causes du goître et du crétinisme ont éte, il y a quelques années, le sujet d'interminables discussions qui, comme toujours, n'ont pas abouti à de grands résultats, et si, malgré de persevérantes recherches, les causes genérales de ces maladies restent dans une flagrante incertitude, nous ne sommes pas mieux renseignes à l'endroit des causes prochaines Le principe de perversion qui survient dans la nutrition et par suite dans la composition des organes affectés est peu ou mal connu; la question est posee, mais elle n'est pas résolue.

Mgr Billiet, sans se prononcer formellement sur la cause pathogénique, paraît disposé à rattacher ces infirmites à l'action nuisible de certaines eaux de source contenant en dissolution de la chaux ou de la magnésie Il incline à croire qu'elles tiennent a certaines localites, qu'elles sont comme inhérentes à certaines vallées et qu'elles ont eu de temps immémorial leur domicile fixe dans les mêmes endroits où elles sévissent encore aujourd'hui — Cette manière de voir, etayee sur une statistique très complète avec une parfaite connaissance des localités, range l'archevêque de Chambéry dans la catégorie des savants qui ont pense trouver dans la composition géologique du sol l'etiologie du goitre et du cretinisme, opinion generalement admise dans le dernier siecle et qui a été récemment soutenue par MM. Grange et Bouchardat.

Dr Bouvier.

—

Nous apprenons avec une vive satifaction que l'éminent historien suisse, M. Daguet, de Fribourg, membre agregé de l'Association Florimontane, vient d'être décoré de la croix des SS. Maurice et Lazare.

M. Daguet a publié un grand nombre de travaux, dans lesquels l'histoire de la Maison de Savoie occupe une large place.

—

On assure qu'il n'y a pas moins de douze mille ouvriers employes en ce moment aux travaux de l'isthme de Suez.

Tout recemment les fouilles ont mis au jour a Gizeli un edifice religieux vaste comme le Louvre et dont la construction remonte à plus de cinq mille ans A Karnali, on a trouvé un tempte d'une lieue de circuit et un autre à Edfou qui renferme vingt salles. Les revêtements sont partout couverts de sculptures, de maximes renfermées dans des cartouches, d'hiéroglyphes et de peintures d'une incroyable fraîcheur.

—

M. Paul Cabaud vient d'être nommé professeur de dessin au Collége communal d'Annecy.

Nous croyons savoir que M. Cabaud ouvrira aussi un cours public de dessin et de peinture.

—

Notre collaborateur, M. Louis Revon, conservateur du musée d'histoire naturelle d'Annecy, est en ce moment en exploration scientifique en Algerie. Son voyage aura pour résultat d'enrichir nos collections d'un grand nombre de spécimens des produits indigènes de l'Afrique.

—

Un nouvel envoi d'ouvrages d'histoire et de statistique, édités par les soins du gouvernement, vient d'être fait à la bibliothèque de la ville d'Annecy par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Pour la chronique, J Philippe.

Jules Philippe, *directeur-gérant*.

ANNECY, TYP. THÉSIO

2me Année — N° 11 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 novembre 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . 6 fr
Italie et Suisse 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie (6e article) : le lieutenant-général Chastel, par M. J. Philippe. — Eaux salines froides de la vallee de Pontamafrey en Maurienne, par M. C.-G. Forey. — Quelques inscriptions recueillies en Savoie (suite), par M. F. Rabut. — Mémoire sur les miels de la Savoie (suite et fin), par M. Ch. Calloud — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis — Bibliographie : *Annuaire de la noblesse*, nobiliaire de la Savoie, de M Borel d'Hauterive, par M. A. Lecoy de la Marche. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Sixième article — suite)

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL CHASTEL

Après Dessaix vient se placer par ordre de date l'homme de guerre le plus remarquable qu'ait fourni la Savoie aux armées françaises, dans le commencement du siècle : Chastel, baron de l'Empire, lieutenant-général, etc., né à Veigy en Chablais, le 29 avril 1774, fit ses premières armes dans la légion des Allobroges, sous les ordres de son parent Dessaix. Il prit part à la campagne du Midi, et après la prise de Toulon il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis revint dans les Alpes. Il fit partie de l'armée d'Italie; combattit glorieusement à Dego, à Mondovi et au passage du Tagliamento où il reçut une blessure très grave; cette campagne lui valut le grade de capitaine.

Appelé à faire partie de l'armée d'Egypte, Chastel se distingua dans toutes les rencontres avec l'ennemi ; il se montra ardent et intrépide sous ce ciel brûlant qui éprouvait les plus fermes ; à la bataille de Canope, il prit part à cette charge extraordinaire de la cavalerie française qui, sous les ordres du général Roize, traversa les masses anglaises. On sait quelle part importante eurent les découvertes scientifiques dans l'expédition d'Egypte; Chastel, là encore, cueillit de nouveaux lauriers. Il avait suivi le général Desaix qui poursuivait le fameux Mourad-Bey; après une rude journée, l'armée avait fait halte près du Temple de Denderah, et Desaix voulut visiter les ruines de ce monument célèbre; il invita ses officiers à le suivre dans cette excursion; mais deux seulement répondirent à son appel : le général Belliard et Chastel. Ce dernier parcourut toutes les salles, examinant chaque chose avec attention ; il découvrit un signe, puis un second, un troisième... il avait trouvé le fameux Zodiaque de Denderah qui fut ensuite transporté en France.

Chastel revint en France avec le grade de chef d'escadron; après avoir servi sur les côtes et au camp de Boulogne, il entra en Allemagne avec la grande armée, et, à la suite de la bataille d'Austerlitz, passa dans la garde avec le grade de major en second des grenadiers à cheval. Ce fut en cette qualité qu'il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, pendant lesquelles il conquit le grade de colonel. Il fut appelé ensuite en Espagne, où son intrépidité lui valut d'être nommé général de brigade.

Chastel ne resta pas longtemps en Espagne; il rejoignit bientôt la grande armée et prit part à toutes ces luttes de géants qui ensanglantèrent le nord de l'Europe. Le 26 août 1812, il fut nommé lieutenant-général et l'Empereur le plaça à la tête d'une division de cavalerie forte de quatre mille hommes. A la bataille de la Moskowa, il exécuta plusieurs charges hardies qui ébranlèrent le corps d'armée de Doklorow ; à Gœrlitz, il se montra d'une grande habileté, en contribuant à soutenir cette lutte, où le corps de Murat avait à résister à vingt-cinq mille hommes de cavalerie et quarante mille d'infanterie.

Dans la campagne de 1814, Chastel combattit encore en héros ; il disputa pied à pied le terrain de la patrie. « Sa division et celle du général Bordesoulle, dit un biographe, faisant partie du corps du duc de Raguse, furent repoussées jusqu'à la barrière de Ménilmontant. Le duc de Raguse avait une si grande estime pour le caractère du baron Chastel, et il redoutait tellement l'ascendant que cet officier général pouvait exercer sur l'armée, qu'il crut devoir, au moment où il traitait avec le prince de Schwartzemberg, non seulement lui laisser ignorer ses négociations, mais encore lui retirer le commandement de ses troupes. Dans ce jour d'une honteuse défection, ce ne fut pas sur le général Chastel et sur le brave Lucotte que tombèrent les malédictions des soldats. Ils savaient aussi bien que leur chef que ce général n'aurait pas oublié ses serments et trahi sa patrie malheureuse, et qu'il n'aurait pas voulu entraîner à la défection ceux qu'il avait conduit à la victoire. »

Dans la campagne de 1815, Chastel fit partie du 2e corps ; il fut un des officiers généraux dont les conseils n'eurent aucun poids pour faire changer de malheureuses combinaisons sans lesquelles la France n'aurait probablement pas subi l'affront de Waterloo.

A la Restauration, Chastel abandonna la carrière militaire et se livra exclusivement aux belles-lettres et aux

beaux-arts; il fixa sa résidence à Ferney (Ain). Comme la plupart des généraux de l'Empire qui ne conservèrent pas leur emploi sous les Bourbons, il fut en butte à des dénonciations réactionnaires et accusé, en 1820, de vouloir tenter d'enlever le duc d'Angoulême, à son passage près de Lons-le-Saulnier. Il sortit victorieux de cette épreuve et fit condamner le fameux journal *Le Drapeau Blanc* qui l'avait accusé.

Chastel mourut à Genève le 16 octobre 1826. Une foule immense l'accompagna au champ du repos. Français, Suisses, Savoisiens, tous s'étaient donné rendez-vous pour suivre les restes d'un homme qui avait réussi à ne faire naître que des sympathies. Le général Dessaix conduisait le deuil, et on remarquait dans le cortége plusieurs conseillers d'Etat genevois en costume.

Chastel était favorisé par la nature: grand, bien fait, ayant un aspect imposant, il réunissait toutes les qualités nécessaires pour le commandement. Aussi Napoléon lui marquait-il une grande estime; il avait bien vite reconnu en lui l'homme de guerre hardi, au coup d'œil prompt, qui formait avec raison à ses yeux le type de l'officier supérieur. Chastel, de son côté, ne négligea rien pour justifier cette marque de haute confiance; homme d'une intelligence supérieure, littérateur, artiste même, il ne se borna pas à conduire sur les champs de bataille ses fougueux escadrons, il fit encore de *l'art pour l'art*. Le champ de bataille était aussi pour lui un champ d'étude, et au milieu de la mêlée il trouvait assez de sang-froid pour prendre, dans sa mémoire, des notes sur la stratégie; recueillies plus tard, ces notes ont formé des études militaires très remarquables, appréciées par plusieurs généraux de mérite; elles avaient principalement rapport à l'arme de la cavalerie.

Chastel n'a pas seulement laissé la réputation d'un des meilleurs officiers de cavalerie de l'Empire; nous avons dit qu'il était artiste et littérateur, et le monde des lettres et des arts le regardait comme un juge compétent; sa bibliothèque se composait des meilleurs ouvrages français qu'il savait presque par cœur, car il était doué d'une mémoire prodigieuse; ses collections d'objets rares et précieux faisaient l'admiration des amateurs. et ses tableaux, qu'il donna à la ville de Genève, furent évalués à la somme de 100,000 fr.

(Sera continué.) JULES PHILIPPE.

EAUX SALINES FROIDES DE LA VALLÉE DE PONTAMAFREY EN MAURIENNE

Au commencement du XVIIe siècle (1634), des sources d'eau salée furent reconnues au pied des rocs dans la vallée de Pontamafrey en Maurienne. En 1855, en amont du tunnel, les ouvriers terrassiers du chemin de fer ont trouvé des débris de tuyaux de plomb, près des rocs éboulés dans la falaise de Mont-Vernier.

Les travaux qui furent pratiqués en 1663 et les premiers essais d'exploitation donnèrent d'heureux résultats. Un marquis de Fleury obtint l'inféodation de cette exploitation. Elle dura peu de temps, car Fleury ne put pas même tirer parti d'un salinage.

Le duc Charles-Emmanuel II et son successeur Amédée firent continuer l'exploitation des sources salines tant sous Mont-Vernier que sous le Sapey, à droite et à gauche de la rivière d'Arc, en 1664, après la cessation de celle du marquis de Fleury. Les travaux que les princes de Savoie firent exécuter pendant plus de douze ans, en plusieurs fois (1664, 1669, 1677), n'entraînèrent que d'énormes dépenses *(enormi spese)*. Des éboulements extraordinaires *(scoscendimenti straordinarii)* détruisirent en entier les édifices construits en 1664, et les sommes que l'on destinait dès lors à de nouvelles constructions furent enfin jugées trop considérables, pour l'exploitation d'une saline sans cesse exposée aux éboulements des rochers voisins.

Ce marquis de Fleury était apparemment d'une famille originaire du Hainaut, transplantée en Savoie vers 1600, fondue ensuite dans celle de Barol; car en 1742 *(Costa, 1712)*, un nommé Louis-Joseph Wilcardel, marquis de Fleury, homme instruit qui contribua à répandre le goût des sciences à Turin et à jeter les fondements de l'académie des sciences de cette ville, fut choisi pour diriger les études du prince royal Victor-Amédée III et ensuite chargé des fonctions de ministre d'Etat, après avoir exercé divers emplois de cour. *(Bulletin de la Société savoisienne,* 1859, p. XXXVI. — *Mémoires historiques,* de Costa, 3e vol. —*Raccolta* de l'avocat. Duboin, tome XXI, v^e^, XXIII.)

Charles-Emmanuel et Victor-Amédée avaient accordé de grands priviléges aux exploitants et aux fermiers des salines de Savoie. En même temps, pour sauvegarder leurs intérêts, ils avaient ordonné des peines très rigoureuses contre ceux qui faisaient la contrebande du sel, entre autres la fustigation jusqu'au sang et l'exposition au pilori, parce que l'importation clandestine du sel avait dès lors pris une extension rapide et considérable, tandis que de nobles seigneurs s'occupaient de plusieurs industries lucratives au détriment du pays.

Par bail à ferme de la gabelle générale du sel en Savoie, renouvelé pour six ans le 23 juin 1663, par le duc Charles-Emmanuel à sieur Louis Deschamps, conseiller ducal, ce *gabellier*, dit le texte, fut tenu de s'entendre avec le marquis de Fleury en ce qui concernait les droits et les priviléges de celui-ci en Maurienne. De fait, Louis Deschamps resta le seul et dernier exploitant. Il fut obligé de se soumettre à ne vendre le sel que quatre sous la livre (20 cent. le demi-kilogr.). Quand le gouvernement jugea prudent de ménager les populations de la Savoie par des faveurs, en 1790, à la veille de cette révolution qui produisit d'autres plus épouvantables éboulements que ceux de Pontamafrey en 1665, il abaissa le prix du sel à *deux sous la livre*.

On voit encore aujourd'hui, sur la rive gauche de l'Arc, en face de l'entrée-sud du tunnel, au pied de la berge boisée formant angle, une espèce de dé en maçonnerie de dix mètres de côté sur trois de hauteur à sa partie extérieure. Au milieu du périmètre existe un vide circulaire comme un puits, de deux mètres de profondeur. Ce réservoir, dont le diamètre porte environ deux mètres et demi, est formé par des pierres grossièrement taillées au ciseau et soigneusement jointes l'une à l'autre. Le puits a une bordure qui dépasse un peu la hauteur du terre-plein. Là, dit-on, aboutissait un ancien pont qui reliait les deux berges de la rivière, le long duquel on avait fait tenir les tuyaux en plomb qui de la rive droite conduisaient les eaux salines à ce réservoir, dit *Bordeneau,* où probablement se réunissaient aussi celles de la rive gauche pour la salification.

Je n'ai pu trouver aucune trace de canal ni de bâtiment sur les deux rives dont la droite est maintenant occupée par la route impériale et par la voie ferrée en ligne parallèle, sous laquelle sont enfouies les trois premières sources découvertes en 1634 et où furent anéantis les premiers bâtiments destinés aux salines.

Cette vallée, qui est en effet une des plus pittoresques, fournit un autre phénomène géologique qui doit attirer l'attention des hydrologues.

Sous un roc au bord du chemin de Mont-Vernier, à la base du château des seigneurs de La Balme, à cent mètres d'élévation au-dessus des sources, existe une cavité d'où sort, en hiver, une vapeur dont le degré d'intensité calorifique et l'odeur peuvent être assimilées à la chaleur et à l'odeur qui sortent d'une écurie remplie d'un nombreux bétail. C'est la même effluve continue. Il serait à désirer qu'un chimiste vînt y faire une étude spéciale. La couche de vert jaunâtre (1) qui s'y voit ressemble à la gelée verte, gluante et membraneuse que les chimistes, je crois, désignent sous le nom de *nosthoc*, et que j'ai plusieurs fois aperçue dans les corridors des bains de soufre, contre les murs sous les fenêtres des bains, notamment à Aix.

Je présume que ces gaz et ces eaux ont une relation naturelle entre eux dans les flancs de cette vallée, distante à peine de six kilomètres des eaux thermales d'Echaillon. Les gisements des rochers qui entourent ces divers récipients d'eaux minérales me paraissent d'une nature homogène, sauf quelques mélanges dans de rares stratifications de schiste et de gypse. D'ailleurs, les sources de Brides, de Salins, en Tarentaise. n'appartiennent-elles pas au même massif des Alpes cottiennes?

Je suis persuadé que l'hydrologie bien étudiée dans le val de Pontamafrey fera découvrir quelques secrets dont les abîmes de la nature ne sont pas souvent prodigues envers les chimistes et les géologues. Que les touristes se le disent ! On pourrait consulter à ce sujet, dans les archives des finances à Turin, un *Mémoire* adressé par le comte de Megève, sénateur à Chambéry, le 6 décembre 1724, sur le sel indigène, mémoire extrait en grande partie d'une notice faite par un moine, franciscain à la Chambre probablement *(Strate peritissimo di mineralogia)*, sur les sources et les minières de la Tarantaise et de la Maurienne. Le moine l'avait envoyé à Don Félix de Savoie, gouverneur deçà les Alpes dès 1634 à 1643.

C.-G. FORAY.

---

(1) La *couche de vert jaunâtre* dont il est ici question n'est point du domaine de la chimie mais bien du ressort de l'algologie. *Suum cuique!*

Elle n'appartient pas au genre *nostoc* dont les espèces, remplies d'une gelee très peu consistante, sont toutes plus ou moins de forme vésiculeuse et n'apparaissent à la surface de la terre qu'après la pluie. C'est tout simplement une espèce de *conferve*. C'est ainsi qu'à Lons-le-Saulnier, dans des conditions identiques, on trouve le *vaucheria appendiculata* DC ; à Aix les Bains sur la partie inférieure et humide des murs de l'établissement thermal, *conferva capillaris* L. ; et dans le bassin des eaux d'alun, au moins deux espèces d'oscillaires, *oscillaria major* et *oscillaria nigra*. Ces êtres oscillent sur leur base en produisant des mouvements angulaires plus ou moins marques. Plus tard, à un age avancé, ils perdent leurs mouvements, se rapprochent entre eux et forment des plaques feuilletées d'une certaine épaisseur.

Dr BOUVIER.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES EN SAVOIE

(Suite)

CHAMBÉRY

XI

Voici encore des inscriptions copiées sur les anciennes dalles du prolongement des collatéraux de la cathédrale de Chambéry. Elles sont placées aujourd'hui sous les cloîtres de l'archevêché. A celle-ci il manque la première ligne :

. . . . . .
Anthnie de Mar
me vx Claudii
Vallerii

Anthonie de Marme uxor. Claudii, etc.

XII

La suivante est accompagnée d'un écu de forme ogivale contenant trois étoiles à huit rais, posées 2,1 :

Cy : git : noble : My
chel : Solu : garde
de : la . . . are.

XIII

La troisième est celle d'un boucher :

Jaqueme tallam
ont bochier.

XIV

Celle-ci, qui appartient comme les trois précédentes au XVe siècle et qui est comme elles gravée en caractères gothiques, n'a pu être mieux lue :

Hic. ê (est) sepult. n. (nobilis) Dall..yt

Au-dessous, deux écus effacés. Elle était devant la porte de la salle du chapitre.

XV

J'arrive à ces inscriptions qui rappellent les travaux des syndics de la ville de Chambéry et qui subsistent encore aujourd'hui sur les constructions dont elles donnent la date. On y trouve les noms de plusieurs de nos administrateurs communaux.

En voici d'abord quelques-unes relatives à l'hôtel-de-ville. Il faut mettre en première ligne l'inscription qui rappelle l'acquisition du bâtiment. Elle est tracée en gros caractères sur une pierre de très grande dimension qui n'a peut-être jamais été mise à la place qui lui était destinée ; elle était depuis fort longtemps derrière un tas de pierres amoncelées dans la cour de l'hôtel-de-ville quand elle a été transportée, il y a une dizaine d'années, au jardin des plantes, derrière le musée. La voici :

DIVI. CAR. EM. S. P. FEL. AVSP.
QVÆ VRB. DIGN. RESPOND. HAS
ÆDES PVB. REI. CIVILIS COMMODO
QVESIERVNT DEDICARVNT
CONS.
L. DE BVTET EQ. F. RVFFIN DE BIGVERNE
ALEX. DVCREST CL. TIOLLIER
DAN IACQVES P. DVCREST
IAC. APRIN NAT. GAVD

On a fait mention de cette inscription comme ayant été gravée sur une belle inscription romaine. C'est une erreur.

XVI

La plus ancienne avec une date est sur les latrines, une des premières choses dont se sont préoccupés les syndics de Chambéry après l'acquisition de la maison dont ils ont fait l'hôtel-de-ville actuel. On peut la lire depuis la fenêtre du bureau où était, il y a quelques années, l'architecte de la ville.

†
CONSS (consules).
MAXIMIL. FAVERIUS.
CLAVD. DELALE.
MELCHIOR. BATAGLINO.
CAROLVS. LA BREVILLE.
ANNO M. DCXIII.
CONSTRVI CURARUNT.

Tout cela est conforme aux registres.

XVII

La maison achetée par les syndics ayant une entrée d'assez mauvaise apparence, ils songèrent à lui en donner une plus convenable et ils firent faire la porte et le vestibule qui existent encore. Au fond du vestibule se trouve une autre porte par laquelle on passe pour gagner l'escalier qui mène aux étages supérieurs.

C'est au-dessus de cette porte que se lit l'inscription suivante dans un fronton qui la surmonte :

1615.
ÆDIVM. AMPL. RESPOND.
HANC ALTERAMQ. ADITVS
PORTAM POSVERE
CONSS. CL.
ANT. RUFFIN S. MARESCHAL
CL. GINET ANT. BONAVD.

Ædium amplitudini respondentem, etc. C'est facile à comprendre : on voit qu'il s'agit des deux portes situées à l'extrémité du vestibule. Celle qui est sur la rue a conservé son ancienne porte en bois sculptée où est gravée la date : **1616.**

XVIII

Avant de quitter l'hôtel-de-ville il faut transcrire les lignes suivantes tracées au pinceau au bas des portraits du duc Charles-Emmanuel II et de sa femme Anne d'Orléans :

D. LVD. GARNERIVS
PREFECTVS MILITARIS VRBIS
D. IGN. PASQVIER
D. GEO. ROSSIAVD
D. JOAN. ANT. MAR. TONCE
NOBIL COSS. PINGI
CVRAVERVNT. A CIA
CHARLES. 1688.

XIX

Voici maintenant celles qui existent encore dans les murs de l'ancien Jeu de Paume, aujourd'hui maison de M. Termier. La première est dans le vestibule de l'escalier de l'imprimerie Puthod. Elle est surmontée d'un écu aux armes de la ville de Chambéry :

ANº DOˡ 1638
HVNC PILÆ LVDVM
FOELICIBVS COEPTVM
AVSPICIIS
FOELICISSIMIS PERFECTVM
TANDEM VOBIS
RELINQVNT
NOBILISSIMI CONSVLES
CAMBERIENSES.
N.º JO GASPARD FAVIER
ANTONIVS GAVD
PETRVS DOLIN
IO. BONAVENᴬ PLANCHE.

XX

La seconde est sur la façade orientale de la maison Termier, au-dessus de la treille du café. Elle est également surmontée des armes de la ville :

ANNO DOM MDCXLI
REGNANTE CAROLO EMANVELE CAMB. RESIDENTE
REGENTE CRISTINA
GVBERNANTE D. FŒLICE A SABAVD.
CONSS NOBIL GASPAR CRASSVS GASPAR DE MOZ
GVIDO LA BREVLLIE JOANN DVNANT CAMB
POSVERVNT
AD LVDENTES
LVDITE FELICES CRASSO PONENTE CORONAS
HOC PILA FLECTENTI NVMINE FAVSTA CADET
SPHINX LVDIT
VENTRI CARCER OVIS STARDVM FIT VENTER ARACHNES
PLANVM ANGIT PVNCTIS SPHERA LIGATA T...VS (tribus?)

Elle se termine, comme on voit, par un distique adressé aux joueurs et par un autre distique qui contient une sorte d'énigme ou de jeu de mot sur les instruments du Jeu de Paume, qui témoigne de la gaîté de nos ancêtres.

XXI

Je termine la série des inscriptions relatives aux syndics par la suivante, copiée sur l'escalier nord-ouest du grand-séminaire qui était alors le collége :

BALT. DVPRA
JOAN. FORESTIER
CLA. GANIERE
RAYM. LAGASSE

(Sera continué.) F. RABUT.

MÉMOIRE SUR LES MIELS DE LA SAVOIE

(Suite et fin)

Eau d'hydratation, eau hydroscopique. — Quand on mêle avec le miel des fragments d'un sel neutre, déliquescent ou avide d'eau, tel que le chlorure de

calcium anhydre, l'iodure de potassium, l'acétate de potasse, l'acétate de chaux, etc., on ne tarde pas à voir ces sels tomber en *deliquium*. D'autre part, en desséchant le miel, par son exposition pendant plusieurs heures à la chaleur d'un bain de vapeur d'eau, on reconnaît qu'il a perdu notablement du poids après cette opération. Mes expériences pour le dosage de l'eau des huit échantillons de miel que j'ai analysés, comme on le verra par le tableau de l'analyse de chacun d'eux, établissent la proportion d'eau de 6,50 à 8,50, en moyenne 7,50 pour cent de miel.

Ces faits démontrent matériellement la présence de l'eau dans le miel, mais l'esprit philosophique n'est pas satisfait de ce résultat simple, prévu du reste. La question est donc de savoir si cette eau y est simplement à l'état de *mélange* ou à l'état d'*hydratation*.

A la sortie des alvéoles, le miel est liquide et transparent ; si on l'étend sur un verre à vitre, on voit, bientôt après son exposition à l'air, s'y former des cristaux granulaires blancs et la masse devient opaque et s'épaissit. En exposant le miel liquide, fraîchement extrait des alvéoles, à un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro, on n'y voit pas de cristaux de glace, mais une multitude de cristaux granulaires, brillants, fixes à + 15°, d'une blancheur de pain. En même temps, le miel est raffermi et son volume s'est accru. On observe ce fait quand on a coulé le miel de montagne dans des vases de terre qu'on a laissés exposés au froid pendant l'hiver ; les vases éclatent. Si alors, on ouvre la masse du miel cristallisé, solidifié par le froid, on y aperçoit des crevasses et des petites cavités remplies par du sucre fluide dont la dessication, opérée au bain de vapeur, accuse une déperdition d'eau qui n'est pas en rapport avec celle trouvée dans une même quantité de la masse solidifiée. La déperdition d'eau du sucre fluide, dans cette circonstance, est moindre d'un tiers environ. Que sont devenus les deux autres tiers de l'eau ? Ils ont été absorbés par la cristallisation des sucres solides, ou peut-être encore, par la matière muqueuse jouant ici *le rôle d'un mucilage gommeux ou pectique*. Dès lors, c'est par mode d'*hydratation* que la majeure partie de l'eau entre dans la constitution du miel fait ; l'autre partie, retenue par l'hygroscopicité du sucre fluide, y est à l'état de mélange.

Il est vrai, en présentant une alternative dans l'absorption de la majeure partie de l'eau constituante du miel par le sucre cristallisable ou par la matière muqueuse, je ne précise pas. Mais il m'a paru difficile d'élucider ce fait philosophique qui demande d'autres études. Je me bornerai aux remarques suivantes. Lorsqu'on expose directement, à une légère chaleur, la masse de miel solidifiée par le froid et pressée ensuite pour en séparer le sucre fluide, elle se ramollit et se liquéfie. C'est là une preuve que l'eau n'y existe pas à l'état d'hydrate, bien qu'elle y soit par voie d'absorption chimique, puisque par une solidification brusque du miel opérée par le froid, la masse augmente de volume au point d'occasionner la rupture des vases où il est tenu renfermé. On interpréterait mal ce fait en l'attribuant à une congélation de la masse aqueuse du miel par le froid, car alors l'eau retenue par le sucre fluide serait aussi à l'état de glace, et la distllation du miel simulerait, dans cette circonstance, celle d'un sorbet congelé, ce qui n'est pas. J'ai dit plus haut que le miel solidifié par le froid se maintenait également ferme à une température de plus de 15° au-dessus de zéro.

A cette observation intéressante sur l'état double de l'eau dans le miel, il faut ajouter qu'avant sa solidification, il possède une saveur plus sucrée et plus moelleuse. La cristallisation, soit la solidification du miel, lui fait perdre notablement le moelleux de sa saveur première. N'y a-t-il pas lieu d'attribuer ce fait à une fixation d'eau par les sucres solides dont la constitution et la saveur seraient ainsi modifiées ?

Dois-je oublier de noter que la solidification des miels par le froid les blanchit considérablement ? Pour réussir, il convient de diviser la masse du miel et d'en multiplier les surfaces. Le blanchîment du miel à l'air, par abaissement brusque de température, s'effectue beaucoup mieux dans des fûts que dans des vases de terre, ce qui est dû à une plus grande facilité donnée à l'accès de l'air par les pores du bois. Cet effet est produit par la facile décoloration de la matière colorante jaune du miel (mélichroïne) qui, comme je l'ai dit, est très oxydable.

Acide libre du miel. — La petite quantité du principe acide particulier au miel vierge, n'a pas été, que je sache, l'objet de recherches précises. Quelques observateurs ont jugé qu'il était dû à l'acide acétique. Mes expériences m'ont confirmé que l'acide acétique n'existe jamais dans le miel récent. Dans les miels gardés depuis un certain temps, l'acidité est augmentée ; elle est sensible comme dans une crême sure. Alors seulement on y constate la présence de l'acide acétique et même celle de l'acide lactique ; mais ces deux acides sont évidemment le produit de l'altération des principes sucrés du miel. L'acide libre du miel frais n'est pas volatil et n'a pas d'odeur ; ce n'est donc ni de l'acide acétique, ni de l'acide formique, ni aucun acide odorant de la série organique. En distillant le miel étendu d'eau dans une cornue de verre, au bain de sable, il passe des vapeurs aromatiques complètement dépourvues d'acidité, tandis que le liquide resté dans la cornue en accuse notablement. Les diverses réactions qu'il a manifestées au contact de l'eau de chaux, de baryte, de l'acétate de cuivre, du perchlorure de fer et du nitrate d'argent ne permettent pas de le confondre avec les acides organiques connus. De tous les réactifs que je viens de dénommer il n'y a que les sels solubles de plomb et d'argent qui le précipitent. Le précipité qu'il forme avec le nitrate d'argent est *blanc*, soluble également dans l'acide nitrique et dans l'ammoniaque. Cet acide est très soluble dans l'eau et même dans l'alcool absolu. Les difficultés de son extraction et surtout sa minime proportion ne m'ont pas permis de le déterminer avec assez de précision. Voici comment je l'ai observé.

J'ai dit précédemment que le soluté de miel dans l'eau brunissait immédiatement par le nitrate d'argent et que ce fait était dû à l'action réductrice de la matière colorante et aromatique du miel (mélichroine). On ne peut donc pas capter, par le nitrate d'argent, l'acide libre du miel dans le soluté aqueux. On ne peut pas non plus, dans aucun cas, employer l'oxyde de plomb, car il forme une combinaison insoluble avec les principes sucrés. Pour le capter par l'azotate d'argent, le seul des agents essayés qui le précipite par exception, il faut isoler préalablement la matière colorante. Sachant que la mélichroïne ne se dissout pas dans l'alcool, tan-

dis que l'acide libre du miel s'y dissout bien, j'ai employé ce moyen pour isoler la matière colorante. Ainsi j'ai traité le miel par l'alcool absolu; le soluté alcoolique a été évaporé au bain-marie; j'ai redissous le résidu dans l'eau distillée et j'ai filtré pour séparer jusqu'à la moindre parcelle de la matière colorante grasse restante. J'ai traité ce soluté contenant uniquement le sucre fluide et l'acide par l'azotate d'argent qui l'a troublé immédiatement sans aucune apparence de réduction. Il s'y est formé un précipité *blanc*, soluble dans l'acide nitrique et dans l'ammoniaque. En traitant le précipité argentique par un courant de gaz sulphydrique, j'ai isolé l'acide du miel, mais en si petite quantité, que je n'ai pu l'étudier que dans quelques réactions dont les caractères me l'ont fait considérer comme différent des acides organiques connus. Je le crois particulier au miel; il est indépendant des acides divers contenus dans les sucs sucrés des végétaux, car il s'est trouvé le même dans les huit échantillons de miel tirés des trois régions des Alpes de Savoie. Il est sans doute le produit d'une sécrétion physiologique de l'abeille même.

Après avoir décrit toutes les opérations auxquelles j'ai soumis ces miels divers et exposé toutes les observations et réflexions que leur étude a fait surgir dans mon esprit, il me reste à dresser le tableau des analyses.

Pour abréger ce travail déjà assez long et dans le but de le rendre aussi complet que possible, j'ai cru devoir y joindre une note descriptive de la nature de chacun de ces miels, avec l'indication sommaire de l'hypsométrie, du terrain géologique, du sol meuble, des cultures, du site et de l'état de l'industrie apicole, du lieu de sa provenance.

MIELS DE LA PLAINE.

Miel de Saint-Genix; — septembre 1854.

DOCUMENTS — *Hypsométrie :* 230 mètres. — *Terrain :* molasse. — *Sol meuble :* arénacé léger, pauvre en calcaire. — *Exposition des terres :* au couchant. Horizon limité au levant et au nord par une montagne, illimité au couchant et au midi. — *Cultures :* toutes celles de la plaine en céréales et en légumes, prairies artificielles, mûriers, vignes, châtaigners, etc. ; pas de mélèzes ni d'érables. — *Industrie apicole :* produits en miel et cire limités aux besoins de leur consommation dans le canton, peu d'exportation.

Caractères de ce miel.

Consistance :	Pâteuse, molle.
Couleur :	Rousse
Odeur :	Un peu nauséeuse, indefinie de miel et de pollen n'affectant aucune odeur propre à une plante.
Saveur :	Sucree, balsamique, suivie d'une sensation d'astriction à la gorge.

La solution aqueuse a une teinte *jaune roussâtre*, légèrement louche, rougit très sensiblement le tournesol; convertie en sirop à 30° par concentration à feu nu, elle se colore facilement et devient *brun clair*.

Proportions :

Sucre solide (glycose),	45,10
Sucre fluide (mellose),	43,95
Eau d'hydratation,	7,70
Matière colorante aromatique (mélichroine),	1,15
Matière muqueuse, acide libre.	2,10
	100,00

Miel de Rumilly; — septembre 1854.

DOCUMENTS. — *Hypsométrie :* 330 mètres. — *Terrain :* mollasse et argiles. — *Sol meuble :* siliceux-argileux calcaire. — *Direction de la vallée :* du nord-ouest au sud-est; vallée la plus ouverte de toute la Savoie; centre d'une multitude de collines bien cultivées et bien boisées, rangées en amphithéâtre, qui donnent à la campagne de Rumilly l'aspect riant d'un immense jardin anglais. — Longue exposition solaire. — *Cultures :* toutes celles de la plaine en céréales et en légumes; prairies naturelles et artificielles; châtaigners, mûriers, vignes; pas de mélèzes ni d'érables. — *Industrie apicole :* limitée; peu d'exportation en miel et en cire.

Caractères de ce miel.

Les mêmes que ceux trouvés au miel de Saint-Genix.

Proportions.

Sucre solide (glycose),	45,90
Sucre fluide (mellose),	42,00
Eau d'hydratation,	8,00
Matière colorante grasse (melichroine),	1,20
Matière muqueuse, acide libre.	2,90
	100 00

MIELS DE LA RÉGION SOUS-ALPINE.

Miel de Montcel; — octobre 1857-58.

DOCUMENTS. — *Hypsométrie :* 650 mètres. — *Terrains :* calcaire urgonien et mollasse. — *Sol meuble :* argilo-calcaire, marneux. — *Cultures :* toutes celles de la plaine en céréales et légumes, tous les arbres fruitiers, moins le mûrier et la vigne, prairies sèches. — *Horizon :* limité au levant par une ligne non interrompue de montagnes, très ouvert au midi, au couchant et au nord. — *Industrie apicole :* limitée, peu d'exportation.

Caractères de ce miel.

Consistance :	Pateuse, demi-solide.
Couleur :	Jaune roussâtre
Odeur :	Speciale au miel et au pollen, tout-à-fait distincte de l'arôme des plantes
Saveur :	Sucrée, balsamique, suivie d'une légère sensation d'astriction à la gorge.

La solution aqueuse de ce miel a une teinte *jaune roussâtre*, légerement opaline, une reaction acide et fournit par concentration à feu nu un sirop cuit à 30°, colore en *brun clair*.

Les proportions relatives de sucre solide, de sucre fluide, d'eau hygroscopique et de principe colorant ont ete, à tres peu de différence près, les mêmes que dans le miel de Rumilly

Miel de Jarsy ; — octobre 1856.

DOCUMENTS. — *Hypsométrie :* 790 mètres. — *Terrains :* nummulitique et urgonien. — *Sol meuble :* siliceux, argileux, calcaire. — Exposition des terres au midi, centre d'un enchevêtrement de petites vallées à quatorze communes et d'un massif de belles montagnes calcaires tapissées de prairies et de bois, appelées Bauges (Bovilia). — *Cultures :* toutes celles de la plaine, tous les arbres fruitiers, moins le châtaignier, le mûrier et la vigne. — Prairies à châlets abondantes. — *Bois :* hêtres, érables et sapins, pas de mélèzes. — *Industrie apicole :* produits en miel et en cire en quantité excédente aux besoins de la localité. Les terres des Bauges fournissent une notable partie de la cire et du miel du commerce de Chambéry. On manque de documents précis sur la quotité du produit exporté. En évaluant la production totale à 10,000 kilogrammes de miel et 400 kilogrammes de cire, d'après une moyenne établie sur la production d'une des plus petites communes des

Bauges, Ste-Reine, on est près de la vérité. Cette quantité est minime, vu l'étendue et la condition éminemment favorable de ces terres montueuses, si vertes et si boisées; elle deviendrait dix fois plus forte si l'élève des abeilles était conduite avec habileté.

Caractères de ce miel.

Consistance : Pâteuse, assez grenue, demi-solide pendant l'été, ferme pendant l'hiver, sans séparation de sucre fluide.
Couleur : Citrine.
Odeur : Agreable, spéciale au miel.
Saveur : Sucrée, balsamique, douce.

La solution aqueuse a une teinte citrine, légèrement opaline, rougit le tournesol et donne par concentration a feu nu un beau sirop à 30° *jaune-citrin clair*. Ce miel convient parfaitement à la preparation des mellites des officines.

Proportions.

Sucré solide, (glycose et sucre candi),	54,00
Sucre fluide (mellose),	34,30
Eau hygroscopique,	7,80
Mélichrome,	0,80
Matiere muqueuse, acide libre,	3,70
	100,00

On le voit, ce miel est déjà supérieur en qualité à celui de la plaine. Il est d'une consistance plus ferme, moins coloré. Il contient du sucre de canne, ce qui indique l'avantage qu'il y a de mettre à la portée des abeilles des arbres saccharifères, tels que l'érable et le mélèze, pour améliorer le miel.

MIELS DU GRAND MASSIF ALPIN.

Miel des Houches (vallée de Chamonix); — sept. 1855.

Documents. — *Hypsométrie :* 1,000 mètres. — Vallée très encaissée, à la base du Mont-Blanc. — *Terrains :* granit et gneiss. — *Sol meuble :* très léger, micacé, arénacé. — *Horizon :* ouvert du nord-est au sud-ouest, fermé au levant par le point culminant du Mont-Blanc et au couchant par le Brévent. — Dans toute la vallée, coulées d'énormes glaciers enclavés dans les prairies et les champs cultivés. — *Cultures*: orge, avoine ,seigle, gesse, légumes, crucifères; — prairies sèches et arrosées à petits chalets. — *Bois :* sapins, pins, bouleaux, cerisiers, pruniers, mélèzes, érables peu. — Toute la vallée de l'Arve supérieure, toutes les terres adossées au versant de la ligne du Mont-Blanc, de Vallorcine à Notre-Dame de la Gorge, produisent le miel si renommé de Chamonix dont il se fait une exportation évaluée en moyenne, par saison, à 28,000 kilog. et 1,000 kilog. de cire, et susceptible d'être triplée si l'industrie apicole y était dans tous ses perfectionnements.

Caractères de ce miel.

Consistance. Ferme, grenue, à petits grains brillants avec separation partielle de sucre fluide.
Couleur : Citrine pale, passant au *blanc de pain*
Odeur : Peu accentuee, fine,
Saveur : Sucree, douce, ne laisse pas d'âcreté sensible à la gorge.

La solution aqueuse a une teinte citrine legère, rougit le tournesol et se colore à peine en la convertissant en sirop à 30° par concentration a feu nu. Ce miel blanchit tout-à-fait et perd complètement son odeur *sui generis* en l'exposant par couches à l'air froid, procédé que suivent, dit-on, les industriels apiculteurs qui ont à leur portée les glaciers du Mont-Blanc.

Proportions.

Sucre solide (glycose et sucre de canne),	55,35
Sucre fluide (mellose),	33,00
Eau d'hydratation,	8,00
Matière colorante (melichroïne),	0,60
Mannite, matiere muqueuse, acide libre,	3,05
	100,00

Miel de Megève (Mont-Joly); — septembre 1855.

Documents. — *Altitude :* 1,100 mètres. — *Terrains :* granit et lias. — *Sol meuble :* micacé, argileux, calcaire, ferrugineux. — Plateau bien ouvert. — Exposition solaire plus longue que dans la vallée de Chamonix. — *Cultures :* les mêmes que celles des terres des Houches, mais beaucoup plus de bois en sapins, pins, mélèzes, frênes; grandes prairies à chalets. — Produit en miel et en cire, en quantité excédente à la consommation locale. Ce miel entre en concurrence avec le plus beau de Chamonix et est exporté dans des petits barils de bois de sapin, de même forme et de même capacité.

Caractères de ce miel

Semblable, pour l'aspect et pour la condition, au miel des Houches. Il est tout aussi blanc et même un peu plus ferme. Le sirop fait avec ce miel est legerement citrin, très beau et d'une saveur sucree agréable.

Proportions.

Sucre solide (glycose et sucre candi),	55,30
Sucre fluide (mellose),	32,00
Eau d'hydratation,	8,30
Mannite,	1,10
Melichroine,	0,70
Matière muqueuse, acide libre.	2,60
	100,00

Miel de Flumet (à l'extrémité sud du plateau de Megève) ; — *septembre* 1855.

Documents. — *Altitude*: 920 mètres. *Terrain :* Calcaire jurassique et lias. *Sol meuble :* argilo-calcaire ferrugineux. — Vallée encaissée allant du nord au midi, centre de communes très élevées où l'apiculture est en voie de prospérité, Bellecombe, Saint-Nicolas, Chaucisse, La Giettaz, Crest-Voland. — Les mêmes cultures et les mêmes essences ligneuses saccharifères qu'à Megève, mais en plus grande quantité. — Belles prairies montagneuses à chalets. — Produits en miel et en cire, en quantité excédente aux besoins du canton. — Exportation encore peu importante. — Cette contrée, très verte et très boisée, dont l'altitude est toute alpine, est une des plus favorisées de la Savoie pour la prospérité de l'industrie apicole.

Caractères de ce miel.

Consistance : Très ferme, à gros grains avec séparation partielle de sucre fluide.
Couleur : Citrine, passant au *blanc de pain* après l'exposition du miel à l'air froid.
Odeur : Fine, speciale au miel
Saveur : Très sucree, balsamique.

La solution aqueuse est legèrement citrine, rougit sensiblement le tournesol et donne par la concentration à feu nu un sirop citrin clair, d'un goût agréable.

Proportions.

Glycose et sucre candi,	56,00
Mellose (sucre fluide),	32,00
Mélichrome,	0,75
Eau,	7,90
Mannite, matière muqueuse, acide libre.	3,35
	100,00

Miel de Longefoy (Tarentaise); — septembre 1860.

DOCUMENTS. — *Altitude :* 1,200 mètres. — *Terrain :* Lias métamorphique, anthracifère. — *Sol meuble* : siliceux, argileux, gypseux. — *Direction du plateau :* de l'est à l'ouest. — *Horizon* : étendu, limité seulement au midi. — Exposition solaire, très longue. — *Cultures* : seigle, orge, avoine, fève, crucifères. — Grande étendue de prairies sèches et arrosées, et de beaux bois saccharifères, mélèzes, pins, érables, cerisiers, bouleaux, frênes. — Produits en miel et en cire, en quantité excédente aux besoins de la consommation dans le canton. — Exportation encore peu importante. Ce miel, malgré sa qualité excellente, est peu connu. Celui des communes voisines à Longefoy, Champagny, Notre-Dame-du-Pré, Fesson, Montagny, est de la même qualité. Le plateau de Longefoy et de Notre-Dame-du-Pré possède les meilleures conditions pour la production du miel de qualité supérieure.

Caractères de ce miel.

Consistance : Très ferme, grenu, à gros grains craquant sous la dent

Couleur : Citrine, passant aisément au *blanc de pain* par son exposition à l'air froid, comme le miel de Chamonix.

Saveur : Très sucree, ne laisse pas d'âcrete sensible à la gorge.

La solution aqueuse offre les mêmes caractères que celle des beaux miels alpins. Ce miel jouit d'une propriete lenitive et laxative due à une notable proportion de mannite.

Proportions.

Sucre solide (glycose et sucre candi),	56,00
Sucre fluide (mellose),	30,40
Eau,	8,50
Mannite,	1,90
Mélichroïne,	0,60
Matiere muqueuse, acide libre,	2,60
	100,00

On voit par ces tableaux d'analyse quelle différence en qualité les miels de la Savoie présentent entre eux, selon l'étage hypsométrique et la condition climatérique du lieu où ils ont été récoltés. L'abeille, n'ayant à butiner, en plaine, que sur des fleurs, ne donne qu'un miel généralement moux et coloré. Dès qu'elle a le choix d'une abondante provision saccharine dans les plantes des prairies et dans les arbres saccharifères des bois qui couvrent les montagnes, son miel est plus ferme, plus riche en sucre et moins coloré. Cette remarque, qui paraît être toute en faveur des hautes terres, n'offrira-t-elle pas la perspective d'une amélioration dans les produits de l'industrie apicole de la plaine, en y acclimatant des plantes saccharifères de la montagne et des régions froides, telles que l'érable et le mélèze (1) ? Mon opinion, à cet égard, est toute favorable. C'est, au reste, une question tendant à être résolue par les soins de l'administration forestière et des comices agricoles, qui poussent, par décision gouvernementale et par des encouragements, au reboisement général des forêts, des terres incultes et des ravins dénudés, par le mélèze, ce précieux arbre, précieux autant par l'incorruptibilité de sa fibre qui en fait un bois de service de premier ordre, que par les produits de sa sève sucrée et balsamique.

Il y a lieu de promettre un résultat favorable à l'industrie apicole par la propagation générale du mélèze, car partout, dans les localités alpines où ce bel arbre végète naturellement, l'élève des abeilles donne un produit avantageux sous tous les rapports. Si toutefois, comme il résulte de mes observations, la condition climatérique de l'air et de la lumière, telle qu'elle est dans les sommets alpins, points de réunion des vapeurs électrisées, vrais aimants de la foudre, influe particulièrement sur les sécrétions saccharines des végétaux, sur l'épuration des sucs sucrés, ce qui n'est pas obtenu également du climat de la plaine, le miel n'en serait pas moins amélioré par l'introduction des principes saccharins solides sécrétés par l'écorce, par les feuilles et les fleurs du mélèze, et c'est là un avantage dont il faut tenir compte. D'ailleurs, la réussite dans l'élève des abeilles dépend de ce principe fondamental, *multiplier les sources saccharines ;* et ce but sera atteint partout en mettant à la portée de ces précieux insectes les fortes végétations saccharifères.

J'avais entrepris ce travail dans le but restreint d'une étude pratique tendant à appeler dans mon pays les progrès de l'industrie apicole, cet important accessoire de l'agriculture. Il m'avait paru que ce simple accessoire, augmenté en vue d'une plus grande collection de matière sucrée qui, si elle n'est pas consommée en nature, peut devenir une source lucrative d'alcool, augmenté aussi proportionnellement au besoin intarissable qu'on a de la cire, la plus pure, la plus belle, la plus noble substance éclairante, consacrée presque exclusivement à l'éclairage des églises, pour les magnificences du culte, pour les cérémonies funèbres; il m'avait paru, dis-je, que ce simple accessoire devait ajouter quelque chose au bien-être de l'homme des champs. Par exemple, dans les huit cents églises de la Savoie, il se consomme annuellement, en adoptant, en moyenne, pour chacune d'elles, 35 kilogrammes — 800 + 35 = 28,000 kilogrammes de cierges. Or, d'après les documents que j'ai recueillis, la production annuelle totale en cire de tout le pays s'élève à peine à 6,000 kilogrammes. Le déficit serait énorme, et il faudrait onéreusement recourir à la production étrangère, si le fabricant et la *fabrique* ne pouvaient pas s'arranger d'un mélange, quelque grossier qu'il soit...

Il m'avait semblé aussi que l'élève des abeilles devait être encouragée par elle-même, en la représentant comme une bonification ménagée au pauvre par la Providence, comme une bonification prélevée sur le bien d'autrui, comme une charmante réalisation du communisme. En effet, l'élève des abeilles par le pauvre qui n'a pour toute propriété qu'une maison et un abeiller situés près des champs, ne constitue-t-elle pas en sa faveur l'exercice d'un simulacre de droit de chasse et de colombier dont se prévalait le seigneur de la féodalité ? Oui : et tout l'invite, son intérêt comme l'intérêt général de l'économie publique, à user largement de ce droit. Qu'il en use donc et tout le monde applaudira à ce touchant tableau représentant une république d'abeilles apportant à ses maîtres déshérités de la fortune un tribut recueilli en pleine mesure sur le seul du riche, qui seul en a les charges et en l'impôt.

(1) Voir l'intéressant ouvrage qu'a publie récemment M. Dufour, de Rumilly, ancien Avocat Général (Procureur Général) à la Cour d'appel de Savoie, sur les avantages de la propagation du melèze.

Je pensais donc, par des images simples et par des notes exclusivement pratiques, encourager l'apiculture, sans m'attendre à ce que l'étude du miel devait m'offrir un sujet plus attrayant encore et des révélations non sans importance pour la science.

Ainsi, j'ai cru reconnaître et établir d'après cette étude :

1° Que le miel varie de l'état solide, mou et liquide, *par le seul fait de la sécrétion prédominante en sucre solide ou liquide, par les végétaux de telle ou telle région; que là est la cause du fait de fluidité exclusive de certains miels, inexpliqué jusqu'ici;*

2° Que le sucre sécrété par les végétaux rentre dans l'ordre *des sécrétions végétales simples, isolées des substances mixtes de la sève,* telles que la gomme, la manne, les résines, etc., d'après cette loi naturelle : *La vie organique isole ses sécrétions;*

3° Que *ce fait*, soit *l'isolement naturel* du sucre dans les végétaux, dément la formation d'un miel vénéneux par la fréquentation des plantes vénéneuses par les abeilles, *erreur* accréditée par tous les auteurs qui ont tracé l'histoire du miel ;

4° Que l'arôme du miel est indépendant des essences aromatiques spéciales des plantes, mais seulement lié à la plus ou moins forte proportion d'une substance grasse jaune provenant du pollen des fleurs, animalisé par l'abeille et que j'ai appelée *mélichroïne;*

5° Que cette substance colorante jaune se décolore facilement à l'air (d'où le secret du blanchîment des miels); qu'elle est très oxydable et se résume, par l'oxydation, en un acide gras de la nature de ceux de la cire blanchie ;

6° Enfin, par les réactions que j'ai obtenues, j'ai cru devoir interpréter que l'acide libre du miel lui est particulier.

Chambéry, octobre 1861.

CH. CALLOUD.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Il y a peu d'années on voyait encore une pile formée de gros blocs dans le Doron, presque en face du cimetière de Moûtiers; c'était le reste d'un pont construit dans le milieu du siècle dernier pour le transport de l'eau des salines à Conflans. Ce pont avait succédé à celui que l'archevêque de Chalant avait fait construire un peu plus haut, en 1848, sur les ruines d'un pont romain.

Depuis le rocher qui servait de culée, l'ancienne route se voit encore presque partout sur la rive gauche du Doron et de l'Isère. Le pont dont on aperçoit les restes au bout du défilé portait le canal des eaux salées sur la rive droite. Mais la voie continuait sur la rive gauche, puisque en allant vers la chapelle de Ste-Hélène on trouve encore un tronçon taillé dans le roc à 16 pieds romains de largeur.

Le château d'Aigueblanche communiquait avec cette voie par le pont du Borgeaillet dont on aperçoit encore la porte ogivale. Près de l'église romane de Bellecombe la route longeait un cimetière dont les tombes, tournées dans la direction du cours solaire et formées de trois dalles du schiste ardoisier de Doucy, renfermaient des corps repliés sur eux-mêmes, la tête dans les jambes, et sans aucun autre objet que des fers de chevaux. Les vides étaient remplis de sable du Morel. Au-delà des dépôts de ce torrent, le nom d'*Estrat* est resté comme pour marquer la reprise des vestiges de la *strata* qu'on peut suivre jusqu'à Briançon.

Le château-fort, occupé longtemps par une famille de Sarrasins, a laissé de terribles souvenirs du moyen-âge (1). Les constructions enfermaient la route sur une longueur de près de cent mètres avant d'arriver au pont.

Quelques-uns ont cru que le *Brigantio* mentionné dans l'inscription romaine de Villette se rapportait à ce Briançon. Mais il pouvait tout aussi bien convenir au roc de Sainte-Anne sur lequel s'élevait autrefois le château-fort de Villette. Car *Brig* signifie *hauteur*, quelquefois relative; ainsi l'élévation sur un cours d'eau devient un pont : *Artobriga, Samarobriva, Briva Isaræ,* sont de la même famille celto-kimrique que *Brigantia* du lac Constance et *Brigantium* du Mont-Genèvre.

Cette *hauteur* ou ce *pont fortifié* de Briançon était une des clefs du pays des Centrons. Car bien qu'on ne sache pas encore précisément jusqu'où s'étendaient leurs limites sur l'Isère, les confins de l'ancienne province de Tarantaise qui, avant le XVIIIe siècle, ne dépassaient pas la cascade des Champs, formeraient déjà une présomption avec la configuration locale de Briançon ou même de la Roche-Cevins, pour servir de base à des recherches ultérieures.

Quoi qu'il en soit, les vestiges de l'ancienne route s'arrêtent là pour continuer sur la rive droite, au bas du château de Fessons et probablement aussi de celui de Cevins; car les traces du vieux chemin qui passait derrière la Roche ne sont guère carrossables.

Le village d'Albine, ou, comme on l'écrivait autrefois, *Ablêne*, est évidemment la station de *Obilunum*, *Obelenon*, selon l'anonyme de Ravenne. Le torrent y a détruit l'ancienne église paroissiale; transportée au bas du château-fort de la Bâthie sous l'influence féodale, elle vient d'être construite aujourd'hui entre les deux extrémités au village de Gubigny. C'est précisément près de là qu'arrive la mesure des XIII milles, soit 19,253 mètres, entre *Darentasia* et *Obilunum*. On m'a signalé un peu au-dessus un hameau appelé les *Roumains*. On voit encore au cimetière de la Bâthie une pierre sépulchrale avec les deux initiales DM du votif et une *ascia*. Le château est évidemment de l'époque romane. La tour, l'enceinte et les divisions intérieures présentent trois caractères bien différents. Des meurtrières, des corniches et le revêtement d'un mur sont en briques.

D'*Obilunum*, la plupart des copies de l'itinéraire d'Antonin placent *Ad Publicanos* à III milles, puis *Mantala* et *Lemencum*, chacun à XVI milles. Le même itinéraire donne, pour l'embranchement sur Genève, *Casearia* à XXIV milles de *Darentasia* et *Bautas* à XVII et XVIII. Mais il y a entre ces itinéraires, ainsi que la table de Théodose, et les mesures locales, surtout dans le bassin d'Albertville, de telles différences, que j'ai douté un instant si les chiffres ne représenteraient pas des lieues gauloises de deux kilomètres au lieu de milles

(1) *Esquisse du comté de Savoie au XIe siècle,* par J. Replat

romains (1). Ce changement vers les limites des Alpes graies et pennines, pouvait être motivé dans ce fait que cette dernière province a appartenu plus longtemps à l'Italie que la Viennoise et le reste de l'ancienne Narbonnoise.

Dans cette hypothèse, on parvient d'abord à fixer, d'une manière satisfaisante, les deux stations de *Ad Publicanos* et de *Casuaria;* mais le système est inapplicable au reste de la voie; car il déplace *Genaba* et *Lemencum*, deux stations sur la position desquelles il n'y aucun doute.

Force est donc de reconnaître avec Ammien Marcelin (XV.II.) que les voies qui traversaient le pays des Allobroges avaient été tracées d'après les mesures italiennes, à une époque où les traditions de la conquête se substituaient volontiers à l'exactitude géographique, et où le nom de *provincia* sans addition rejetait jusqu'au Rhône les confins politiques et administratifs de l'Italie.

Une seule leçon de l'Itinéraire d'Antonin s'accorde avec la position de *Lemencum*, celle donnée par les manuscrits de Madrid du XIVe ou XVe siècle. Nous allons la suivre. Le résultat nous permettra d'apprécier et de remplir les lacunes des autres.

(Sera continué.) DUCIS.

BIBLIOGRAPHIE

ANNUAIRE DE LA NOBLESSE, *par M. Borel d'Hauterive.* — NOBILIAIRE DE SAVOIE (2).

Une des publications les plus importantes pour l'histoire des familles nobles est sans contredit celle que nous devons à M. Borel d'Hauterive, secrétaire de l'Ecole impériale des Chartes. Sous le titre d'*Annuaire,* qu'il ne faut pas prendre ici dans sa sèche et rigoureuse acception, le laborieux érudit nous tient au courant, depuis dix-huit ans, de tous les faits intéressants au point de vue nobiliaire et héraldique. En outre, des notices historiques puisées aux meilleures sources font revivre tour à tour, dans ce recueil, les vieilles et glorieuses maisons de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Mais cette fois un intérêt particulier s'y ajoute pour les habitants de la Savoie. Aucun livre spécial n'avait été consacré encore aux annales de la noblesse savoisienne, que des alliances et des sympathies réciproques unissaient depuis longtemps à la patrie française. L'auteur a rassemblé des matériaux épars pour combler cette lacune : son Annuaire de 1861 contient un nobiliaire de Savoie assez détaillé, qui retrace le passé et décrit le blason de chaque ancienne famille.

Ce travail, sans doute, n'est pas encore complet : mais le sillon est ouvert, espérons qu'il sera continué et creusé dans les années suivantes. Tel qu'il est, le Nobiliaire de Savoie peut déjà être d'une grande utilité pour les recherches historiques, en même temps qu'il fait connaître à la France entière les illustrations d'un pays plus riche sous ce rapport que beaucoup d'autres. Voici les noms des familles anciennes sur lesquelles M. Borel d'Hauterive a donné une notice spéciale :

Allinges, Andrevet, Angeville, Balaison, Ballan, Balon, Bellegarde, Berliet, Berthollet, Bertrand, Bertrier, Blonay, Boigne, Bolomier, Buttet, Candie, Capré de Mégève, La Chambre, Chevron, Chignin, Chissé, Constantin, Contamine, Conzié, Corgenon, Costa de Beauregard, Croyson, Escrivieux, Faucigny, Favre, La Fléchère, Foncet de Montailleur, Foraz, Garnerin de Montgelaz, Genève ou Genevois, Hauteville, Ivoley, Jaillet de Saint-Cergues, Laforest, Lazary, Lescheraine, Leuctre, Lucinge, Maillard de Tournon, Maistre, Mareschal, Mareste, Mellarède, Menthon, Millet, Monet, Montbel, Montfort, Monthoux, Morand, Motz, Mouxy, Muffat de Saint-Amour, Oncieux, Orly, Passier, Perret d'Hauteville, Pillet-Will, Pingon, Pobel, Du Port, Portier, Rochette, Sacconay, Sales, Sallier de la Tour, Salteur, Seyssel, Sonnaz, Tamisier, Thiollaz, Thoire, Vialet de Montbel, Vichard de Saint-Réal, Villette, Viry.

Nous ne dirons rien de l'élégante exécution typographique du texte et des planches où sont représentés les blasons. C'est un agrément que le lecteur appréciera : car les avantages extérieurs ne nuisent jamais, pas plus aux bons livres qu'aux honnêtes gens.

A. LECOY DE LA MARCHE.

CHRONIQUE

ASSOCIATION FLORIMONTANE

Séance du 7 novembre 1861

PRÉSIDENCE DE M J REPLAT

M. le docteur *Bouvier*, vice-president de la Societé, a ouvert la seance par la lecture d'une charmante poésie, due à une jeune personne de seize ans, sur une herborisation dans le Salève, à la recherche du Sabot de Venus (Cypripedium calceolus, L.).

M. *Lecoy de la Marche*, archiviste de la Haute-Savoie, a donne lecture de plusieurs passages d'un *Mystère* manuscrit qui a pour sujet la vie de saint Bernard de Menthon Cette lecture a captivé l'attention de l'assemblée par les details curieux qu'elle a fait connaitre sur les mœurs du moyen-âge en Savoie.

M. *J. Replat*, president de la Société, a lu ensuite un fragment interessant d'un ouvrage en préparation

M *J Philippe*, secretaire, a fait le depouillement de la correspondance. Sur sa proposition, l'assemblee a nommé une commission chargee de rechercher le lieu de naissance de Henri Murger; tous les biographes sérieux s'accordent à dire que cet ecrivain, de regrettable memoire, est originaire de la Savoie, mais aucun ne cite sa ville natale

A la fin de la séance, les dons ou echanges suivants ont été deposés sur le bureau :

1° *Cartulaire de Notre-Dame de Paris;* don de S. Exc. M le Ministre de l'Instruction publique,

2° *Cartulaire de Savigny,* id,

3° *L'éclaircissement de la langue française*, par Jean Pals grave ; id.

4° *Comptes et dépenses de la construction du château de Gaillon;* id.

5° *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t I, id

6° 35 ouvrages sur differentes matières ; id

7° *Mémoires* de l'Académie imperiale de Dijon; 2e serie, t VIII; année 1860;

8° *Bulletin* de l'Académie delphinale; 2e série, t. I, 1856-1860,

(1) C'est par erreur que la lieue gauloise a été fixee à 2,218 mètres, page 8 de la *Revue* (1861). Elle vaut 1,999 mètres, soit un mille et demi gaulois Ce mille de 1,500 pas vaut 1,333 mètres

(2) Paris, au bureau de la publication, rue Richer, 50, et chez les libraires Dentu, Diard et Lemoine. — Un fort vol. in-12.

9° *Mémoires* de la Société dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, etc, 1860-1861.

10° *Mémoires* de la Societé de physique et d'histoire naturelle de Genève; t. XVI, 1re partie;

11° *Atti della Società italiana di scienze naturali,* vol. III, fasc. II, f 6 a 11. Milan;

12° *Mémoires et documents* de la Societe d'histoire de la Suisse romande, t. XVIII, 1re liv. Lausanne.

13° *Bulletin* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1861-1862, 1er numéro.

14° *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 2e bulletin, 1860;

15° *Bulletin mensuel* de la Societe d'agriculture de la Savoie; n° 9;

16° *Le mouvement littéraire dans l'Académie de Grenoble, depuis le 1er janvier* 1858, par M. Antonin Macé, professeur d'histoire a la faculté de Grenoble. Don de l'auteur;

17° *Lettres rogatoires en France et dans les Etats sardes*, par M. L.-A. Eyssautier, de Grenoble. Don de l'auteur;

18° *Bulletin bibliographique de la Savoie,* 5e annee, 1860; par M. F. Rabut. Don de l'auteur;

19° *Numismatique vallaisanne*; *époque mérovingienne*, par M. J.-E. d'Angreville. Don de l'auteur;

20° *Chants prosaïques,* par M. Paul-Ernest de Rattier; Paris 1861. Don de l'auteur;

21° *Description du pays des Ségusiaves*, avec le supplément, par M A. Bernard, Paris, 1850 Don de l'auteur;

22° *Ortografia sarda,* etc, 2 vol, par le professeur Giovani Spano, bibl othecaire de l'université de Cagliari. Don de l'auteur;

23° *Projet d'histoire universelle*, etc, par le baron Ernest Roguet, deputé de la Gironde; Paris, 1861. Don de M. le general comte Roguet;

24° *Cours élémentaire d'Agriculture,* par M Fleury Lacoste; 1861. Don de l'auteur;

25° *Carte des anciens glaciers du versant italien des Alpes*, par M. G. de Mortillet Don de l'auteur;

26° *Erminia Buniva-Cambieri* Don de M. F. Delachenal, conseiller à la Cour d'appel de Cagliari (Sardaigne);

27° *Bibliothèque universelle* de Genève, 1861; n°s 43, 44, 45, 46;

28° Deux brochures. Don de M. J. Replat;

29° *Notre-Dame de Savoie*, etc.; par M. l'abbé Grobel, 1861. Don de M. C. Burdet.

30e La *Gazette de Savoie;* Chambéry.

31° *Le Leman;* Evian

32° *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, du docteur Caffe; Paris.

L'assemblée a voté des remercîments à tous les donateurs.

—

Le 7 septembre 1861 a eté un jour de fête pour la Societé d'histoire et d'archeologie de Chambéry; elle se trouvait réunie sous la presidence de M. Rabut François, eloigné de sa ville natale depuis plus d'une année. L'assemblée était nombreuse; chacun avait eu a cœur de donner un nouveau témoignage de son affection et de son dévouement au savant modeste qui a consacre son intelligence et ses lumieres à faire connaître la Savoie.

On sait que M. F Rabut est l'âme de la Societé d'histoire et d'archéologie de Chambéry; et bien qu'il soit aujourd'hui separé de ses collegues, son influence contribue puissamment à maintenir la Societe dans la voie excellente qu'elle a suivie jusqu'à ce jour.

—

M. Croisollet, notaire à Rumilly, nous écrit qu'on a decouvert, le 19 octobre dernier, dans le Val-de-Fier, ancienne voie romaine près de Rumilly, en creusant pour les fondations d'un mur de soutènement, plusieurs rouleaux de pièces romaines. Les ouvriers, en faisant cette decouverte, ont crie *au trésor!* Il y en avait, assurent-ils, de quoi remplir un double-décalitre Malheureusement, l'endroit où travaillaient les ouvriers se trouvant d'une pente rapide et dominant le Fier, le précieux trésor a roulé dans la rivière.

Les quelques medailles qu'on a pu atteindre dans leur chute sont à l'effigie des empereurs Constantin et Licinius. M Croisollet en possède deux qui sont assez bien conservees Elles sont en cuivre et du diametre d'une pièce de cinquante centimes.

—

Trente-sept ascensions au Mont-Blanc ont eté accomplies l'eté dernier. On en a compté trente-six depuis 1786 jusqu'en 1850 inclusivement — Ainsi en une seule année il en a éte fait plus que dans le cours de soixante-quatre ans.

—

On a tout recemment decouvert, dans la plaine des Fins, voisine d'Annecy, une matrice de sceau remontant au quatorzième siècle environ, et en état de conservation parfaite. Elle est en cuivre, d'une forme ovale brisee, de la grandeur d'un œuf, et munie d'une poignée L'empreinte represente la Vierge debout sous un dais gothique, et tenant l'enfant Jésus dans ses bras; au-dessous est un ecusson orne d'une croix épiscopale. La legende qui est autour est ainsi conçue :

S. r. p. d jo. orioli, sedis ap ce protho.nus vicarius habundancie.

C'est-à-dire : *Sigillum reverendi patris domini Johannis Orioli, sedis apostolicæ prothonotarius, vicarius Habundanciæ.*

Cet interessant monument a éte reuni par M. E. Serand aux collections de l'Association florimontane.

—

Volta, le grand physicien dont le merveilleux appareil destiné à la production de l'électricité a popularisé le nom et a puissamment contribue à l'invention de la telégraphie, a laisse en mourant des manuscrits et des instruments de physique.

L'institut scientifique de Milan, sachant que sa famille, tombée dans la detresse, cherchait à vendre le tout, a saisi cette occasion de montrer son attachement à la memoire de Volta. Il a décidé que 100,000 francs seraient payés à la famille.

Des souscriptions ont éte immediatement ouvertes dans ce but La municipalité de Como, la ville natale de Volta, a souscrit l'une des premières pour la somme de 20,000 francs

—

Les sciences viennent de faire une perte immense : M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a succombe le lundi 11 du courant, à dix heures du matin, à une maladie qui le tenait, depuis peu de temps, eloigne de ses travaux.

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire était membre de l'Institut (Académie des Sciences), conseiller et inspecteur général honoraire de l'instruction publique, professeur administrateur au Museum d'histoire naturelle (dont il était directeur au moment de sa mort), professeur de zoologie à la Faculte des Sciences, membre libre de l'Academie impériale de Médecine. C'est à ce savant qu'on doit la fondation de la Societé zoologique d'acclimatation, dont la presidence, qu'il occupait encore, lui fut décernée dès 1854. M. Geoffroy Saint-Hilaire n'etait âgé que de cinquante-six ans Digne fils de l'illustre Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, mort en 1844, il etait ne le 16 décembre 1805, au Jardin des Plantes de Paris.

Ses obsèques ont eu lieu le 13. On remarquait dans l'assistance, M. le ministre de l'Instruction publique, le marechal Vaillant, le prince Lucien Napoléon, etc. Cinq discours ont éte prononcés sur la tombe, par M. Milne-Edward, membre de l'Institut; par M. Robinet, président de l'Academie impériale de Medecine; par M. De Launay, de la Faculte des Sciences, par M. Drouyn de Lhuis, au nom de la Societé générale d'acclimatation, et par M Pasteur, au nom de la Societé de secours des amis des sciences.

—

M. Perrot, ancien elève de l'école d'Athènes et chargé, comme on sait, par ordre de l'Empereur, d'une mission scientifique en Asie-Mineure, vient de faire une importante découverte épigrafique à Angora (l'ancienne Ancyre). — Il a trouvé une partie considerable du fameux monument connu dans la science sous le nom de *Testament d'Auguste*, dont on ne possedait que la fin. Toute la premiere partie de la traduction grecque de ce testament

existait dans un parfait etat de conservation sur un mur en briques crues faisant partie de la maison d'un Turc. Ce fait vient jeter une nouvelle lumière sur la vie d'Auguste, sur les honneurs qu'il avait reçus pendant sa vie, etc. C'est ainsi qu'Auguste y parle du *pouvoir absolu* qu'il a refusé, de la *préfecture annuelle* qu'il a exercee, du *consulat à vie* dont il n'a pas voulu, de la *préfecture des mœurs*, de son titre de *prince du sénat*; il y donne même la date de son testament, toutes choses qui manquent dans le latin. — Voilà pour l'archéologie une de ces bonnes fortunes qui deviennent de plus en plus rares, et les nombreux adeptes qu'elle possède en tous lieux trouveront là une feconde matiere pour piquer à la fois leur zèle et leur sagacite.

—

L'expédition anglaise entreprise sur le Niger était retournée, d'après les dernieres nouvelles, à l'embouchure de la Rivière, où le navire l'*Espoir* l'avait accompagnée pour la protéger Le docteur Baikie et son aide ont éte trouvés vivants et en bonne santé après une résidence de deux annees parmi les indigenes, pendant lesquelles ils furent sans communication avec des Europeens.

Le docteur Baikie resta au confluent. L'*Espoir* fit voile pour Ascension apres avoir quitte la Riviere.

—

Découverte d'un nouveau mammifère — Un hardi baleinier, le capitaine Maclenchar, vient de decouvrir dans la baie d'Hudson un mammifere nouveau qui avait echappé jusqu'ici à l'attention des naturalistes Cet animal, qui rappelle un peu le Lamentin, mais qui est beaucoup plus gros, ne pese pas moins de 3,222 livres Il peut vivre dans l'air et dans l'eau, mais il ne supporte l'air que le jour et l'eau que la nuit, de telle sorte que durant les longues nuits de ces solitudes polaires, il est presque toujours caché dans les profondeurs de la mer. — Quand il est à terre, il a huit pattes armées chacune de cinq doigts assez semblables à des pattes d'ours; mais se plonge-t-il dans l'eau, ses doigts se dilatent et deviennent de veritables nageoires. L'animal saisi par le capitaine Maclenchar est une femelle qui possède tous les accessoires nécessaires pour allaiter ses petits. Comme les yeux du crocodile, ceux de cet amphibie ont une triple paupière La nature ne lui a pas refusé le don de la voix et il pousse des cris plaintifs qui emeuvent les cœurs les moins sensibles Il se nourrit d'algues marines et paraît inoffensif On croit que c'est l'animal inconnu rencontre par sir John Franklin en 1847 et dont cet infortuné navigateur, surpris par les glaces, n'a pu donner qu'une relation fort incomplète.

Bien que sa place dans la série zoologique ne soit pas encore irrevocablement arrêtée, on peut des à present le ranger dans la famille des cetaces herbivores qui ont la faculte de ramper sur la terre et qui viennent, à la façon des ruminants, paitre l'herbe sur le rivage de la mer — Cette analogie de régime a valu à ces animaux de la part des voyageurs le nom de *veau marin* par lequel on les designe souvent.

—

Le *Pronostiqueur du temps* — L'amiral anglais Fitz-Roy, directeur du bureau des observations météorologiques, vient d'envoyer à l'Academie des sciences de Paris un petit appareil très simple, destine, comme le baromètre, a indiquer les variations atmospheriques Le baromètre est un instrument d'un prix elevé, les observations sont difficiles à faire, difficiles à interpreter. — Le nouveau *Pronostiqueur* du temps, au contraire, est d'un prix très modique et facile à construire et à observer Nous croyons qu'il peut rendre de grands services aux agriculteurs.

La science de la connaissance du temps n'est pas encore constituée On conçoit facilement son objet : connaitre les lois qui régissent l'atmosphère, et prevoir au moyen de ces lois les variations du temps Mais comment arriver aux lois, sinon par les faits bien interpretes et bien classes? Or ici les faits manquent et l'on n'a que des pronostics d'une valeur plus que douteuse. Ces pronostics toutefois, malgre leur insuffisance, doivent être pris en consideration

Quand les mouches piquent et que les abeilles sont méchantes, c'est un signe d'orage; quand les hirondelles volent en rasant la terre et les eaux, c'est un indice de pluie; lorsque les abeilles s'ecartent peu de leur ruche, les pigeons reviennent tard au colombier, les poules se roulent dans la poussière plus que d'habitude, on peut prédire une pluie prochaine; de même si les grenouilles coassent longtemps, si les vers sortent de terre en grande quantité, si les taupes fouillent plus que de coutume, quand la lune est environnée d'une lueur blanchâtre. la pluie est certaine, et lorsque les étoiles perdent de leur clarté, c'est un signe d'orage. La chouette qui crie pendant le mauvais temps, les nuages qui, après la pluie, roulent près de la terre, annoncent le retour du beau temps. Lorsque les corbeaux croassent le matin, lorsque l'horizon est sans nuage, ou que les nuages, le soir, se forment a l'ouest et se colorent en rouge, cela indique un temps sec.

La direction des vents peut donner aussi de precieuses indications pour un lieu determiné, car le même vent n'indique pas toujours le même temps dans tous les pays : la latitude du lieu, son altitude, le voisinage des hautes montagnes, de la mer, peuvent changer la direction initiale des vents

L'organisation des animaux, les phénomènes naturels peuvent donc donner des renseignements sur les variations du temps, mais l'agriculteur n'est pas tenu à tant de science, et lui demander toutes ces connaissances, ce serait lui demander l'impossible Un instrument facile à observer qui lui donnerait toutes les indications dont il a besoin, ferait bien mieux son affaire. Le probleme a souvent ete abordé mais sans succès Quoiqu'il en soit, l'instrument de l'amiral Fitz-Roy est un instrument très simple, que chacun peut construire, qui est d'une grande sensibilite et donne des indications très exactes. — Il se compose d'un tube en verre de 30 centimètres de hauteur sur 8 de circonference, rempli aux trois quarts d'une dissolution dans de l'alcool pur de deux parties de camphre, d'une partie de nitrate de potasse et d'une partie de sel ammoniacal. On y verse de l'eau distillee jusqu'a ce que les sels tenus en dissolution apparaissent et se precipitent en partie; puis on ferme le tube et on le suspend le long d'un mur.

Si les particules solides reposent au fond du tube et si le liquide est parfaitement clair, le temps doit être beau. Les petits cristaux flottent dans le liquide lorsque le temps tourne à la pluie Avant une tempête, les cristaux surnagent a la partie supérieure, s'y groupent en une sorte de rameau qui se forme du côté d'où viendra la tempête Une cristallisation étoilée est un indice de neige et de gelee — Un trouble dans le liquide pronostique une perturbation prochaine.

Un de nos amis se sert depuis quelque temps de ce petit instrument et n'a jusqu'ici qu'à s'en louer.

—

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* que les habitants d'Hampeisville, dans le Dacotah, s'apercevaient depuis quelque temps que d'épaisses colonnes de fumee s'exhalaient de la vallee de la Tête-Plate non loin de la vallee des Nez-Percés. Plusieurs d'entre eux s'étaient rendus sur les lieux et n'avaient reconnu aucune trace d'incendie Seulement la fumée semblait sortir des entrailles de la terre par plusieurs fissures L'opinion générale voulait que ces symptômes fussent les precurseurs de l'éruption d'un nouveau volcan, mais les savants de l'endroit faisaient observer avec raison que le sol environnant etait un terrain d'alluvion et n'avait rien de commun avec les territoires où se produisent d'ordinaire les phenomènes volcaniques Enfin, le mystère s'est expliqué, et on a decouvert que d'immenses forêts souterraines, recouvertes par de recentes alluvions, etaient en feu L'air nécessaire à leur combustion penetra par la caverne de Kinglake, au fond de laquelle personne n'est jamais allé. On ne sait au juste combien de temps pourra durer cet embrasement, qui gêne de plus en plus les citoyens d'Hampeisville. De pareils incendies ont duré parfois des annees, laissant après eux d'excellentes couches de tourbe et de charbon propres a être exploitées plus tard

—

On annonce, pour le 1er decembre prochain, l'apparition à Annecy d'un nouveau journal sous le titre. *Le Mont-Blanc.*

—

Notre dernier numero contenait, à l'article intitulé : *Deux chartes du prieure de Vallon*, une erreur typographique qu'il importe de corriger : c'est à partir du *seizième* siècle, et non du *sixième*, que les archives de l'ancienne chartreuse de Vallon subsistent à peu près en entier.

Pour la chronique, Jules Philippe

JULES PHILIPPE, *directeur-gerant.*

ANNECY, TYP. THÉSIO.

2me Année — N° 12 (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 décembre 1861

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

L'Association laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Du magnétisme, souvenirs, par M. Alph. Despine. — Les deux mansardes, par M. L. Macon. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Bulletin scientifique, par M. M. Delafontaine. — Chronique.

DU MAGNÉTISME

SOUVENIRS

Le magnétisme animal et le somnambulisme naturel ou artificiel présentent tant d'observations curieuses, même pour la personne qui n'admet pas leur réalité, qu'un vif intérêt s'éveille toujours à leur nom seul. Cette étude se rattache, en effet, aux phénomènes les plus élevés de la physiologie et du système nerveux. Longtemps on a nié l'existence du magnétisme; — tantôt on a soutenu qu'il ne pouvait produire aucun résultat, et tantôt on a prétendu qu'il était très nuisible. Singulières contradictions devant lesquelles ne reculent pas des esprits prévenus! Cependant, des preuves multipliées démontrent que le traitement magnétique augmente la force vitale des individus malades... Enfin, forcée dans ses derniers retranchements, la prévention a dû plier devant l'existence de cet agent qu'elle niait, parce qu'elle ne pouvait le saisir: mais, en admettant à regret cette existence, les mêmes hommes ont persisté à contester la sincérité de ses effets. Si des crises, disent-ils, si des guérisons, si des faits étranges se sont produits à l'ombre du magnétisme, n'est-ce pas un jeu de l'imagination, cette *folle du logis*, comme parle sainte Thérèse? Ou bien, n'est-ce pas l'effet d'une honteuse charlatanerie? Tout vrai magnétiseur, ajoute-t-on, est persuadé, mais il est dupe lui-même. Le magnétisme est réel pour ceux-là seulement qui y croient: or, qui a jamais osé dire dans aucune science, commencez par croire, afin que je vous prouve ensuite ma doctrine? Si le magnétisme existe sans la croyance, montrez-le-nous séparé d'elle, afin que nous l'admettions!

Comme toute lutte, celle-ci a compté de nombreux athlètes; parmi ceux qu'animait une profonde conviction, les uns, modestes et patients, ont poursuivi leur œuvre dans le silence du cabinet; chaque jour leur apportait de nouveaux matériaux, dont par malheur la classification, toujours différée, n'a pu s'accomplir; les autres, ardents, audacieux, impatients de la renommée, imprudents peut-être, ont affronté trop tôt la publicité; armés à la légère, ils se sont présentés au combat, allant même jusqu'à ouvrir champ clos, où un succès incomplet, si ce n'est un échec, leur fut réservé. L'insuccès de la démonstration apportait alors un obstacle de plus à ce que la science nouvelle fût accueillie: pour une expérience manquée ou incomplète, on rejetait aveuglément tout un monde de faits; comme si l'on eut été en droit d'exiger à heure fixe une épreuve décisive de ces capricieux phénomènes, à peine entrevus, et sur lesquels la moindre circonstance de temps, de lieu ou de personne, exerce presque toujours une influence que l'on ne peut mesurer! Les affections bizarres, qui ordinairement rendent le *sujet* plus impressionnable au fluide magnétique, sont-elles donc les seules qui doivent rencontrer infaillibles les prévisions de nos modernes Esculapes? On regarde en pitié les croyants, parce qu'ils sont persuadés que la volonté est le principal moyen d'accumuler l'influx vital et de le pousser dans un corps voisin, tout comme la volonté envoie dans nos muscles le pouvoir de les remuer... Mais si cette volonté pousse le fluide nerveux à l'extrémité de ma main ou de mon pied, serait-il absolument impossible qu'elle l'élançât au-delà de mes membres dans un individu voisin? Si l'on peut jeter des regards ardents de colère ou d'amour, pourquoi ne transmettrions-nous pas aussi d'autres influences? Si l'approche d'une personne aimée agit à distance même sur un aveugle, pouvons-nous nier l'existence d'effluves, insaisissables il est vrai, et néanmoins réelles et certaines?

Dans le camp adverse on rencontrait une opposition systématique, un parti pris d'expliquer par d'autres causes connues ce que l'on ne pouvait plus nier; et plus souvent encore, la persistance à employer cette espèce de force d'inertie qui consiste à tout nier; ces différentes circonstances, dis-je, ont étouffé la lumière qui commençait à se faire.

Parfois aussi les esprits purement littéraires prirent part à la lutte, et plusieurs ont su trouver dans le magnétisme un nouvel élément de vie pour leurs conceptions. Là, aussi, les deux camps se sont retrouvés en présence, et nous devons le reconnaître, celui des *croyants* a triomphé du persifflage de ses adversaires.

Mon père se range parmi les hommes prudents et sérieux: convaincu lui-même, par une expérience constante de plus de quarante années, il ne crut toutefois devoir présenter l'ensemble de ses travaux qu'au mo-

ment où son œuvre aurait été rendue complète; mais le nombre de ses jours trop tôt comptés a laissé cette œuvre inachevée. Ses laborieuses observations sur le somnambulisme, la catalepsie et le magnétisme m'ont plusieurs fois appelé comme témoin de leurs surprenants effets, et cela me permet d'en présenter une rapide esquisse.

Etranger aux sciences médicales, je dois bannir toute discussion scientifique : je ne puis m'ériger en juge ; je resterai donc simple narrateur, mais consciencieux et digne de foi, parce que je puis dire : *j'ai vu* (1).

Vers la fin du mois d'août 1838, se trouvait à Aix-les Bains une dame genevoise. Belle, bonne et gracieuse, tout paraissait lui sourire : son cœur de jeune épouse s'ouvrait aux douces émotions de l'amour maternel, lorsqu'une spéculation commerciale trop hasardée vint détruire ce bonheur. Son mari, M. Désiré S..., fut forcé de s'expatrier ; et son enfant, suçant un lait envenimé par le chagrin, s'envola bientôt après vers une autre patrie.

Des coups si rudes, frappant un tempéramment délicat, frêle et nerveux, hâtèrent l'explosion des prédispositions que Mme Eugénie S... avait à une maladie du cerveau. Longtemps suspendue entre la vie et la mort, la malade supporta pieusement sa destinée. Une heureuse réaction écarta enfin tout danger sérieux ; toutefois, d'atroces douleurs à la tête résistaient à la science médicale. Depuis trois mois, la paupière de Mme Eugénie n'avait accordé qu'à la fatigue de rares instants de sommeil. Des phénomènes étranges commençaient à se produire spontanément. Ce fut alors que je vins à Aix, et que je connus cette intéressante jeune femme.

Les circonstances qui avaient précédé le développement de la maladie et quelques autres observations de mon père lui firent pressentir que le magnétisme pourrait agir ici puissamment. Ses premiers essais procurèrent effectivement un sommeil plus prolongé et plus réparateur, néanmoins il restait presque toujours traversé par des songes pénibles.

Ce demi-succès était déjà beaucoup ; un incident particulier donna à mon père l'espérance d'obtenir davantage. Sortie de l'état de somnolence, la malade trouvait un vif plaisir dans la musique : ses contractions nerveuses en devenaient sensiblement moins fortes. Puisque la musique, par elle seule, calmait les souffrances de Mme Eugénie et puisque les *passes* magnétiques réussissaient à donner le sommeil, n'était-il pas naturel de réunir ces deux moyens? Un jour donc que quelques instants avaient suffi pour endormir la malade, on mit en jeu une harmonie douce composée de flûte et guitare.

Mme Eugénie, jusqu'alors languissamment étendue sur un lit de repos, se leva brusquement, les yeux fermés. Elle appuya sa tête contre le mur opposé aux musiciens, prêta quelque temps l'oreille, puis, frappant des mains en mesure, elle s'avança vers nous. Sa démarche restait encore maladive, hésitante : mais quel changement dans ses traits ! Un bien-être vivement senti était empreint sur son visage et dans tous ses mouvements. Ceux-ci obéissant avec docilité aux pensées de la musique, étaient comme elle tour-à-tour souples, gracieux, rompus ou énergiques.

Sur le point de nous atteindre, la malade s'arrêta, promena son bras en cercle autour d'elle, le fixa vers un coin de la chambre et s'avança dans la direction toujours indiquée par son bras étendu. Nous étions impatients de deviner son projet, car de seconde en seconde, ses pas paraissaient plus fermes et plus pressés. Parvenue au but qu'elle indiquait, Mlle Eugénie tourna avec précaution le bouton d'une armoire. Puis, avant de passer outre, se hâta de souffler sur ses doigts, à peu près comme l'aurait fait une personne touchée par un objet brûlant. Nous remarquâmes alors que le bouton était formé de deux métaux. Au point de leur jonction se développait sans doute un courant électrique insensible pour nous, mais que bien souvent, depuis lors, j'ai vu se révéler sous l'exquise sensibilité procurée par le sommeil magnétique.

L'armoire étant ouverte, la malade en tira une longue chaîne en or qu'elle posa sur son front, et sa démarche, auparavant chancelante, devint assurée et comme libre de tout effort.

De temps à autre, l'influence des passes magnétiques diminuait : du moins nous le présumâmes à l'expression de souffrance qui, pour quelques instants, semblable à un voile, couvrait les traits de Mme Eugénie. Alors celle-ci se rapprochait des musiciens ; elle s'appuyait avec délices contre les instruments pour en sentir plus entières toutes les vibrations : ses mains cherchaient à saisir les cordes sonores, à les rouler autour de sa tête ; quelquefois elles en formaient comme un invisible faisceau qu'elles déposaient sur la partie du corps la plus endolorie. Une des remarques qui caractérisèrent le mieux cette phase de la crise fut que la malade, musicienne fort ordinaire dans son état normal, nous signalait alors par ses gestes impatients et avec une justesse remarquable, le plus léger désaccord.

L'on n'avait encore joué que des morceaux d'harmonie : une valse se présenta ; c'était une composition de Strauss fort répandue. Mme Eugénie en écouta la première partie avec une singulière attention ; puis, sans doute un souvenir riant s'éveilla dans son cœur, car, le sourire aux lèvres, elle plia sa démarche au rhythme musical, et détachant la chaîne d'or, son premier talisman, elle la balança joyeusement devant elle et semblait l'offrir à quelqu'un. Je m'approchai, saisissant l'une des extrémités de la chaîne, et nous fîmes quelques tours de valse. Tout-à-coup ma danseuse s'arrête, pousse un soupir et laisse peser sur mon bras le sien enroidi ; sa gaîté avait fui comme un songe ; des pleurs inondaient son visage. C'était la première apparition des crises de catalepsie. Ayant assisté déjà plusieurs fois à des accidents de cette nature, il m'était facile de faire cesser celui-ci. La joie reparut aussitôt et Mme Eugénie, se livrant de nouveau au plaisir, reprit la valse commencée. Jusqu'alors le plus profond silence avait régné entre nous deux : ma danseuse murmura enfin quelques mots; je ne pus en saisir le sens ni répondre. Etonnée de ce silence, la malade passa lentement sa main à une faible distance de ma figure sans la toucher et s'écria d'un ton de dépit : « Ce n'est pas lui ! » Le mouvement qu'elle fit alors pour se séparer de moi fut si brusque, qu'elle oublia entre mes mains la chaîne d'or : sa démarche redevint aussitôt faible et chancelante.

(1) Il est à remarquer que, pour apporter plus de rapidité à mon récit, j'ai groupé, dans une seule soirée, les faits dont je fus témoin, bien qu'ils ne se soient produits qu'à diverses époques, et pour quelques-uns même, chez des personnes différentes.

Ces hallucinations, cette exquise sensibilité pour l'harmonie musicale, le sens du toucher porté si rapidement à une perfection telle qu'il révélait à Mme Eugénie l'existence de l'or et la puissante influence de ce métal, voilà déjà des faits bien remarquables ! D'autres cependant vont leur succéder, plus intéressants encore, parce qu'ils démontreront l'influence du sommeil magnétique sur l'état moral du souffrant.

Les musiciens, fatigués, furent remplacés par une jeune personne, Mlle V. F. qui, s'accompagnant de la guitare, chanta la romance : *Vous souvient-il, Marie....* Le refrain si mélancolique de cette poésie : *Les rêves n'ont pas d'ombre alors qu'on a quinze ans*, reporta Mme Eugénie vers les jours où elle vivait heureuse.

« Oh oui ! dit-elle tristement, mes rêves d'alors étaient « bien joyeux !... mais, ce bonheur, je ne l'ai vu qu'en « songe... Le pain que mon cœur voulait porter aux « malheureux, on l'a gardé pour moi. L'amour, la fé- « licité que tu m'apportais, cher Désiré, où sont-ils au- « jourd'hui ? L'un a fui bien loin de moi, et l'autre... « c'est un ferment de mort au fond de mon âme. Mon « Dieu ! mon Dieu ! »

La jeune V. F. chanta l'élégie de Jean Reboul : *Un ange au radieux visage...* La simplicité sublime dont le poète boulanger a su imprégner ses paroles, la douce mélancolie de la musique, cet enfant qui meurt, et cet ange de consolation qui veille auprès du berceau, tout impressionna profondément Mme Eugénie. Elle dit d'une voix etranglée par la douleur : *Mon fils !* Puis avec un soupir ajouta : *Dans le ciel !* Et sa tête s'affaissa sur sa poitrine. Mais, bientôt, elle la releva : le désespoir contractait tous les traits et la malade reprit sur l'air de l'élégie l'improvisation qui suit :

Oh ! toi qui connais ma faiblesse,
Toi qui veillais près du berceau,
Bon ange, encore toi tu me laisses!
Je souffre ; ouvre-moi le tombeau

Effrayée de l'état où involontairement elle avait jeté la malade, Mlle V. F. essaya de la distraire en lui rappelant l'amitié de sa famille, les soins affectueux qui l'entouraient, et en lui montrant dans le lointain l'aurore de nouveaux beaux jours. D'abord insensible, Mme Eugénie entra peu à peu dans les idées nouvelles qu'on lui offrait, et cette voix, cette âme qui, parlant à son cœur semblait être celle d'un ange de consolation, devint pour elle un génie bienfaisant. Alors que les douleurs se faisaient sentir plus poignantes, alors qu'une pensée chagrine se présentait de nouveau à son imagination, la malade recourait à son ange tutélaire en chantant sur une modulation plaintive et suppliante : *Azael, Azaël, Azael, viens à moi !* S'identifiant avec lui, elle se nommait elle-même Azaèla. Avec lui elle parcourait des régions bienheureuses : elle voyait son époux, riche de fortune et d'estime, la conduire vers leurs bienfaiteurs. Oh ! combien, dans ces moments, les paroles de Mme Eugénie devenaient affectueuses. Alors elle se plaisait à revoir sa vie de souffrances ; mais, comme un mendiant devenu riche considère parfois sans amertume les haillons de sa misère, ainsi la malade rappelait avec calme et même avec joie ses malheurs passés. Et quand la place où son époux lui avait dit adieu, quand le pain qu'ils avaient mouillé de leurs larmes, quand les jours où il fallut abandonner une maison qui n'était plus la leur se présentaient aux souvenirs de Mme Eugénie, celle-ci souriant devant ses tristes souvenirs, disait : *N'est-ce pas, Désiré, que tout redevient beau dans le bonheur ?*

Mais si, au milieu d'autres pensées, se glissait celle du fils unique, mort si jeune, la pauvre mère voyait son courage défaillir. Elle pleurait amèrement ; puis aussitôt, considérant les bontés de Dieu envers elle, elle s'indignait avec larmes de ce qu'elle appelait son oublieuse ingratitude ; elle implorait la miséricorde du Tout-Puissant ; elle implorait son assistance ; une fois entre autres elle improvisa les vers qui suivent :

Je suis faible dans ma carrière,
Je puis sans cesse m'égarer,
Seigneur, inspire ma priere !
Sans toi, Seigneur, puis-je prier !
L'infortune brisa mon âme :
Oh mon Dieu ! pardonne à mes pleurs !
Je suis faible et je suis femme. .
Pauvre femme dans la douleur.

Des scènes d'une nature bien différente de celles que nous venons de voir se dérouler succédèrent brusquement : les crises de catalepsie devinrent plus fréquentes ; la malade cessa de parler ; elle était toutefois dans une agitation extraordinaire : ses gestes se prodiguaient rapides et violents ; elle essayait des tours d'équilibre (1) : tantôt elle s'élançait d'un siége sur un autre ; tantôt elle devenait immobile sur l'étroit dossier d'un fauteuil ou dans les attitudes les plus difficiles : tantôt encore elle entassait plusieurs objets fragiles, les tenant en équilibre sur une pointe aiguë. Cependant ses yeux restaient fermés (2) ; mais ses doigts, desquels s'échappait une lueur phosphorescente formant une aigrette lumineuse. paraissaient suppléer au sens de la vue. Par instants aussi, l'ouie était déplacée et semblait errer sur tout le corps, se produisant sur divers points, bien qu'elle nous parut affectionner spécialement l'extrémité des doigts et le creux de l'épigastre.

(La suite prochainement.) ALPH. DESPINE.

LES DEUX MANSARDES

—

FANTAISIE DÉDIÉE A MON AMI BENJAMIN DUFERNEX

—

Le printemps est revenu, le doux printemps qui fait ouvrir les corolles des fleurs, dans les champs, et les fenêtres des mansardes, dans les villes. Déjà les lilas et les oiseaux remplissent l'air de parfums et de chansons. La nature entière, dépouillée de ses habits de deuil, tressaille, et, confiante, livre ses épaules engourdies par l'hiver aux premières caresses du soleil d'avril.

(1) Le phenomène qui suit se rapporte à Mlle A. R.
(2) Le fait suivant se produisit chez Mlle M V.

I

Elle a ouvert la fenêtre de sa mansarde, Louise, l'infatigable ouvrière, où, chaque jour, après son *Ave* du matin, elle vient travailler sans trêve, depuis l'aube jusqu'au soir. Son pur et noble visage est encadré de longs cheveux noirs, et, par intervalles, ses beaux yeux se tournent vers le ciel pour regarder le nuage qui fuit ou l'hirondelle qui passe.

La toilette de la pauvre fille est sombre, sombre comme sa vie ! Une robe de couleur brune lui monte jusqu'à la naissance du cou autour duquel s'arrondit un fichu bien blanc.

Parfois Louise suspend son ouvrage, et chante quelques couplets d'un air aimé au vallon natal. Mais, soudain, comme si elle avait honte de perdre ainsi son temps, elle se hâte de reprendre l'aiguille qu'elle fait courir alors entre ses doigts avec un redoublement de vitesse.

Un simple bouquet de violettes, enfoui dans un vase de faïence, remplit la mansarde de fraîches senteurs.

Assise dans un fauteuil délabré, une femme à cheveux blancs la regardait avec tristesse, et soupirait en voyant sa fille s'user à un si pénible travail. Elle était bien triste la bonne vieille, car de déchirantes pensées agitaient son esprit. C'est qu'elle songeait, en ce moment, que la fin de sa carrière rapprochait chaque jour l'heure fatale de la séparation, et qu'elle laisserait alors Louise, seule, orpheline, abandonnée au milieu des séductions d'une grande cité. Puis, en contemplant les traits amaigris de sa fille que minait un excès de fatigue, amicalement elle lui dit :

« Ecoute, Louise, le temps est si beau ce matin ! Si nous allions nous promener ensemble au Jardin du Luxembourg? Le grand air nous fera du bien. »

La jeune ouvrière, dans la pensée de faire plaisir à sa mère, et dans l'espoir de rattraper le temps perdu en travaillant plus tard sur les heures de son sommeil, mit bien vite son châle et son chapeau.

Elle offrit son bras à la vieille infirme, et toutes deux descendirent lentement les cinq étages qui séparaient leur chambrette de la rue.

Un matin, Louise n'ouvrit pas, comme d'habitude, la fenêtre de sa mansarde, et déjà les voisins jasaient à l'envi en faisant mille conjectures. Si leurs regards curieux avaient pu pénétrer jusque dans l'intérieur, ils auraient vu la pauvre enfant tenant à sa main une lettre d'une écriture vulgaire, et de grosses larmes inonder son visage.

Pierre, appelé à la conscription, avait tiré un mauvais numéro, et devait partir pour l'armée. Or, le père du valet de ferme n'était pas riche, et, au village, tout le monde disait que Pierre était l'amoureux de Louise, et que cette bonne fille était bien digne de l'amour de ce brave garçon.

. . . . . .
. . . . . .

Et, le soir, en achevant son ouvrage de la journée, Louise sanglotait !

II

L'amour est un jeu .
— Aimons nous, Ninette !
Eau, terre et ciel bleu,
Tout joue à ce jeu.

— L'amour est un jeu ? .
Fort bien ! dit Ninette
Mais, j'en fais l'aveu,
Moi, je triche au jeu

LÉON NOEL

Elle a ouvert la fenêtre de sa mansarde, Olympia, la joyeuse étudiante, où, chaque jour, après sa toilette du matin, elle vient fumer sa cigarette, depuis l'aube jusqu'au soir. Son frais et mignon visage est encadré de tresses blondes, et, par intervalles, ses yeux malins s'abaissent vers la rue pour regarder une voiture qui fuit ou un étudiant qui passe.

La toilette de l'opulente courtisane est frivole, frivole comme sa vie ! Une robe de gaze légère l'enveloppe de ses plis onduleux, et son corsage à demi entr'ouvert est plein des plus riantes promesses.

Parfois Olympia quitte sa cigarette et chante quelques couplets d'un air aimé au quartier latin. Mais, soudain, craignant que le feu ne vienne à s'éteindre, elle se hâte d'aspirer quelques bouffées qu'elle fait courir sur ses lèvres roses en tourbillonnantes spirales.

Un bouquet des fleurs les plus rares, coquettement placé dans un vase de Sèvres, remplit la chambrette d'exquises senteurs.

Assis dans un confortable fauteuil, un jeune homme regardait Olympia avec tristesse, et soupirait en la voyant si belle en sa nonchalance. Il était bien triste le vieil étudiant en droit, car de déchirantes pensées agitaient son esprit. C'est qu'il songeait, en ce moment, que la fin de ses études rapprochait chaque jour l'heure fatale de la séparation, et qu'il laisserait alors Olympia à Paris, pour retourner seul au fond de sa province. Puis, en contemplant les traits chéris de sa maîtresse, que rembrunissait une teinte de mélancolie, amicalement il lui dit :

« Ecoute, Olympia, le temps est si beau, ce matin. Si nous allions nous promener ensemble au Bois ? Je suis sûr que cette course te distrairait. »

La jeune étudiante, dans la pensée de ne pas déplaire à son amant, et dans l'espoir de rattraper ce moment d'ennui en s'échappant seule, plus tard, pendant qu'Alfred irait aux cours, mit sa mantille et son chapeau.

Elle accepta le bras de son cavalier, et tous les deux descendirent rapidement les cinq étages qui séparaient leur chambrette de la rue.

Un matin, Olympia n'ouvrit pas, comme d'habitude, la fenêtre de sa mansarde, et déjà les voisins jasaient à l'envi en faisant mille conjectures. Si leurs regards curieux avaient pu pénétrer jusque dans l'intérieur, ils auraient vu la belle enfant tenant à sa main une lettre d'une élégante écriture, et deux larmes glisser furtivement le long de son visage.

Alfred, rappelé dans sa famille, partait le lendemain pour Toulouse. Or, le père de l'étudiant en droit était fort riche, et, au quartier latin, tout le monde disait qu'Alfred était l'amant d'Olympia, qu'il se ruinait pour elle, mais que la drôlesse n'était pas digne de l'amour de ce brave garçon.

. . . . . .
. . . . . .

Et, le soir, en fumant sa cigarette de tabac turc, Olympia chantait !

III

L'hiver est venu, et enveloppe déjà vallons et collines sous son manteau de neige. Une bise âpre souffle à travers la campagne, et les arbres, pareils à des squelettes, entrechoquent leurs branches couvertes de givre.

Devant l'église d'un village de Normandie, une bande de petits garçons donne l'assaut à une redoute de neige vaillamment défendue par une poignée de petites filles, dont les figures violettes et les nez rougis par le froid s'aperçoivent à travers les embrasures de la blanche citadelle. En peu d'instants, la mêlée est devenue générale. Quelques assaillants grimpent déjà sur les murs ; les plus heureux s'y maintiennent avec effort; d'autres s'y cramponnent un moment de leurs mains bleues, mais vigoureusement repoussés, ils roulent pêle-mêle dans le fossé. Chaque défaite est aussitôt signalée par les cris de triomphe de la petite garnison féminine. Cependant la forteresse, attaquée de tous les côtés, va infailliblement capituler, quand le combat cesse tout-à-coup. Assiégeants et assiégés s'arrêtent d'un commun accord. La joie s'envole, les bouches restent muettes, la stupeur est générale !

Que s'est il donc passé?

Tenez ! regardez là-bas, sur la route, cette femme qui s'avance péniblement. Quelques méchantes guenilles la préservent à peine des rigueurs de la saison, et un foulard rouge enveloppe de ses lambeaux sa figure hâve et flétrie. Elle n'est pas vieille, cependant, et la débauche seule a courbé son dos et imprimé sur son front ces rides prématurées.

Quand la pauvresse eut dépassé l'église, quelques-uns des plus mauvais sujets de la bande lui jetèrent des boules de neige en criant à plein gosier : « Ohé ! la sorcière ! ohé ! » Les plus poltrons s'abstinrent et firent un grand signe de croix. Quant aux petites filles, elles avaient toutes jeté leurs tabliers sur leurs têtes. Le premier moment de crainte passé, tous voulurent recommencer à jouer, mais l'entrain avait disparu. Adieu, donc, la petite guerre ! bruyants éclats de rire, adieu !

La sorcière avait semé la terreur sur son passage et répandu l'effroi dans ces âmes enfantines. C'est que la tireuse de cartes n'était pas aimée dans le pays : on disait partout qu'elle jetait de mauvais sorts aux enfants qu'elle touchait, et que, tous les soirs, elle rôdait, à minuit, sur les cimetières pour arracher les croix sur les tombes des jeunes filles.

Aussi, après sa funeste apparition, les petites paysannes refusèrent-elles à leurs frères de reprendre la défense de la forteresse, et toute la bande redescendit le village en s'égrenant à la porte de chaque chaumière.

Cependant, à l'extrémité du hameau, la bohémienne s'était arrêtée devant une maisonnette de construction récente. Là, transie de froid, ne sachant où chercher un refuge, elle frappa timidement à la porte. Une femme, qui tenait dans ses bras un enfant en bas âge, lui ouvrit.

L'intérieur du logis où elle venait d'être introduite, quoique très simple, se distinguait par sa remarquable propreté et par une légère coquetterie de décoration. Un grand buffet de noyer faisait resplendir trois rangées de vaisselle en étain, brillante comme la gamelle d'un soldat un jour de parade. En face, un yatagan algérien et un sabre de cavalerie croisaient leurs lames au milieu desquelles s'épanouissaient deux épaulettes de laine rouge.

Tout respirait l'honnêteté et le bonheur dans cette modeste cuisine de campagne. Couple fortuné ! vous l'avez su trouver le bonheur, sans grands efforts et sans grands combats, dans un milieu paisible et raisonnable, dans une de ces bonnes et modestes existences d'autrefois. Affections saintes de la famille, cris joyeux de l'enfant qui grandit, consolantes pensées de l'hospitalité accordée aux malheureux, salutaire travail quotidien, honorable médiocrité passée entre la maison qui nous a vu naître et le cimetière où nous attendent ceux que nous avons aimés, n'êtes-vous pas seuls dignes d'occuper notre existence, seuls dignes d'occuper notre cœur? Hors de là, hors de l'amour, hors du devoir, hors du travail, tout n'est-il pas que désenchantement, désordre ou folie?

Ainsi l'avait compris le jeune ménage qui, dans un élan de cœur, venait d'accueillir la bohémienne, insultée par l'enfance et de tout le monde repoussée.

Le dîner chantait sur la braise, et, près du foyer, un homme aux vigoureuses épaules et au teint bruni par le soleil d'Afrique, tressait des corbeilles d'osier, en fredonnant une marche guerrière. Quand la tireuse de carte entra, il cessa son chant et jeta au feu un fagot de broussailles.

En voyant l'état de misère de la malheureuse et en sentant ses membres glacés, la maîtresse de la maison s'était empressée d'apporter une chaise près de la cheminée, et dit d'une voix bienveillante :

« Venez ici, ma bonne femme, vous vous réchauffe-
« rez, car vous devez avoir bien froid. Dans un instant
« notre dîner va être prêt, et, avant de continuer votre
« route, vous le partagerez avec nous. »

En s'approchant, la flamme vive des broussailles qui pétillaient dans l'âtre éclaira le visage de l'hospitalière paysanne.

La tireuse de cartes poussa un cri.

Olympia, l'étudiante, avait reconnu Louise, son ancienne voisine de mansarde ! LOUIS MACON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

La voie longeait le coteau de Tours, montait probablement à Conflans, à l'époque où l'Isère baignait le bas de la roche et venait ensuite traverser l'Arly au plus étroit de la vallée. L'Arly paraît d'abord avoir la même étymologie celtique qu'Arles : AR — *sur*, LAITH — *eau ; eau* qui vient *sur* ou de *haut*. Mais si on consulte l'ancien dialecte, on lira : *ar* — cours d'eau, *lai* ou *ley* — étang, petit lac. Les deux étymologies peuvent s'accorder avec la nature des lieux, puisque cette rivière prend sa source dans les marais de Megève.

On a trouvé sur la rive droite une tête de bronze bien barbée avec les yeux en cuivre jaune. Sur les ruines du monument romain auquel elle appartenait, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem établirent plus tard un hôpital, et les comtes de Savoie un autre sur la rive gauche. Le nom de l'*Hôpital* est resté aux maisons qui se son

groupées auprès de cet établissement, et celui de *Jérusalem* au quartier de l'église de Saint-Jean-Baptiste. Le chœur et quelques ruines de cellules dans les jardins inférieurs passent encore pour remonter à la date de la fondation. La chapelle des comtes de Savoie, en face du vieux pont, est détruite; mais le nom d'*Hospitailles* est resté au quartier de la rive gauche, appelé aussi Adoubes. On sait qu'à son passage, en 1835, le roi Charles-Albert donna le nom d'Albertville aux deux villes de Conflans et de l'Hôpital, qui furent réunies administrativement l'année suivante.

De là, par Saint Sigismond, la Croix-de-l'Orme, Aidier-Dessous, Gilly, Bornery, Saint-Vital, on arrive au ruisseau de Fermeux qui terminait autrefois le diocèse de Tarentaise. Nous reviendrons sur les antiquités que l'on trouve dans ce parcours, et nous continuons par-dessous Montailleur et Grésy. Le clos du vieux cimetière contient une pierre sépulcrale très intéressante. Le village de Fontaines a aussi plusieurs débris d'inscriptions, dont quelques-unes monumentales. Dans le cours de mes investigations, je montais un jour au château de Miolans avec M. l'ingénieur Clert-Biron. Au milieu du vaste panorama qui se déroulait à nos regards, j'appelai son attention sur l'espace que j'avais à explorer entre les Fontaines et Albigny, et lui soumis le tracé hypothétique que je me proposais de suivre pour abréger mes recherches. Dès qu'il eut son approbation, nous descendîmes dans la plaine, et la première découverte que nous fîmes sur la ligne de ce tracé pas tout-à-fait imaginaire, ce fut celle d'une chaussée ancienne avec pavé, dans les marais, en bas de Frêterive. Les érosions de l'Isère en avaient détruit une portion, d'où peut-être *fracta ripa*. On nous montra ensuite, dans la campagne voisine, quatre inscriptions tumulaires appartenant à la même famille romaine.

La ligne était donc assurée, même dans l'endroit où les débordements de l'Isère la rendaient le plus douteuse. De là, il fut facile de la compléter par le Bourget, Chevillard et Albigny sous Saint-Pierre, Bourg-Evescal et Saint-Jean de la Porte. Je laisse aussi pour le moment les antiquités qui y abondent et suis les vestiges par-dessous Cruet, à la Chapelle, à Mérande, Arbin, où sont plusieurs tombeaux gallo-romains.

Quoi qu'il en soit du rôle qu'a pu jouer Montmélian à l'époque romaine (1), les traces de la voie me semblent se maintenir derrière, au bas des Caloudes, à la Maladière, et de là à droite de la route actuelle jusque vers Saint-Jeoire, où elle a dû tourner et monter le plateau. On en aperçoit encore un petit tronçon strié dans le roc au-dessus de Trivier. Tout près de l'église de la Ravoire, on a trouvé des restes de fortifications romaines avec aqueducs, colonnes, mosaïques, etc. De là, par la Peisse et Buisson-Rond, elle atteignait le château de Chambéry.

Je dirai ailleurs les raisons sur lesquelles je m'appuie pour y voir la station placée près de *Lemencum*. Qu'il me suffise à présent de l'indiquer, pour pouvoir mesurer de là XVI milles, 23,696 mètres, jusqu'à Saint-Jean-de-la-Porte. C'est la distance que donnent tous les itinéraires entre *Lemencum* et *Mantala*. Or, entre Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Pierre-d'Albigny, sur quatre kilomètres de longueur, on trouve une quantité de constructions romaines, d'objets antiques, d'inscriptions, entr'autres celle d'un votif des décurions viennois. Deux villages jalonnent encore cette distance, Bourg-Evescal et Albigny, et semblent relier les deux extrémités, entre lesquelles on ne peut douter qu'il n'y ait eu autrefois un grand centre de population.

D'après la tradition, l'église de Saint-Jean n'était autrefois qu'une chapelle élevée à la porte de la ville, et Saint-Pierre, une dépendance d'Albigny. Si l'importance de cette ancienne ville peut se conjecturer d'après son étendue, il n'y a rien d'improbable dans l'assemblée des évêques de la Bourgogne à ce *Mantala*, en 879, pour donner le sceptre royal au comte Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve et vice-roi de Lombardie (1). Le *territorium viennense* ne doit point s'entendre seulement du diocèse de Vienne; il indiquait ici la province ecclésiastique pour marquer la préséance de l'archevêque de Vienne, primat des Gaules, en présence des métropolitains de Besançon, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix et d'Arles. Le Mantaille de la Valloire n'était qu'un château appartenant à Boson, comme comte de Vienne (2), et on ne conçoit guère que les évêques s'y réunissent en son absence. Cet acte d'indépendance devait s'ourdir prudemment dans une vallée reculée des Alpes, pour se consommer au grand jour par la consécration du roi à Lyon. Et le nom de *Burgum episcoporum* qu'a conservé, après la destruction de la ville, au Xe siècle, le quartier qui leur a servi de centre, est un souvenir assez remarquable de ce *Mall* burgonde.

Entre *Mantala* et *Ad Publicanos*, les manuscrits de Florence et d'Orléans donnent XIII milles, soit 19,253 mètres; et jusqu'à *Obilimum*, celui de Madrid donne la même distance, ce qui ferait 38 kilom. 1/2. Or, entre Saint-Jean-de-la-Porte et Arbine de la Bâthie, il n'y a que 35 kilomètres 1/2, par Conflans, ou 33, si l'on suppose que le pont ait été plus près de la jonction de l'Arly et de l'Isère.

La différence n'est pas très grande, surtout si on la divise encore pour en attribuer une part proportionnelle aux deux traits de route séparés par *Ad Publicanos*, dont la station se trouverait, d'après ce système, à Saint-Vital. La localité ne manque pas non plus d'inscriptions romaines; il y en a à l'Etraz, à l'Epigny, à Tournon, dans les ruines du château. D'après cette dernière, un prêtre de Mercure (Mercury de Chevron?) aurait élevé là un monument public à ses frais.

Mais un fait surtout motiverait peut-être ici la station des *Publicains;* c'est la limite probable entre la province des Alpes graies et pennines et la Viennoise.

Les Publicains, presque tous chevaliers romains, étaient les fermiers des *Vectigalia* sous la République et les premiers empereurs. Les *tributa* étaient perçus par les agents des gouverneurs de province (3). A cause des énormes avances à faire à l'Etat, les Publicains s'associaient le plus souvent pour opérer ou comme *redemptores* ou comme *negociatores*. Avec la quantité de numéraire dont ils disposaient, ils faisaient la banque *mensarii*, et même d'autres négoces (4). Ils

(1) Menabréa, *Montmelian et les Alpes*.

(1) Labbe, *Coll. concil*, IV.

(2) Mille, *Hist. de Bourgogne*, III; notes et preuves

(3) *In verr*, III, 27.

(4) *Liv* VII, *Valer Max*, v 6.

continuèrent à exercer ces dernières industries lorsque le recouvrement de tous les impôts fut confié aux *procuratores cæsaris* pour le fisc, et successivement aux *curiales* et aux employés de chaque spécialité pour l'*ærarium* (1).

Parmi les objets qui concouraient à grossir le Trésor, il faut bien compter l'impôt des ponts et des routes, appelé *portorium* (2). Mais les *portitores* n'étaient que des employés subalternes chargés de récupérer cet impôt pour le compte des Publicains, comme ailleurs les *pecuarii* et leurs variétés, les *oviarici*, les *boviarici*, etc.; comme aussi les *saltuarii*, les *sapinates*, etc., dans leur spécialité. Il y aura eu des *portitores* au ruisseau de Formeux, ou ailleurs, si la limite a été changée ; mais l'expression générique *Ad Publicanos* indique plutôt une station centrale des chevaliers romains pour réunir non seulement le *portorium*, mais les *decumæ*, les *scripturæ*, les *pecuaria*, *salinaria*, *aquaria*, etc., et toute cette variété d'impôts qui écrasaient les provinces (3). Il n'y aurait donc rien d'étonnant de les voir changer de domicile, comme semblent l'indiquer les variantes des itinéraires.

Si toutefois leur présence tenait à la ligne de démarcation des deux provinces, leur déplacement trouverait encore ici sa justification. J'ai observé plus haut que l'ancien diocèse de Tarentaise se terminait au ruisseau de Formeux. Fondé au commencement du ve siècle, il n'a dû avoir d'autres limites que celles de la cité de *Darentasia*, selon l'usage de l'Eglise, qui, surtout depuis Constantin, adopta les circonscriptions civiles.

Mais la division des cités de la Gaule, sous cet empereur et les suivants, était loin de représenter les anciennes agrégations gauloises, telles que nous les donnent César, Strabon, Pline et Ptolémée. Cantonnées sur les hauts plateaux des Alpes, le plus souvent sur les deux versants à la fois, la conquête en avait fait des municipes, des colonies, des commandements militaires, et les provinces se trouvèrent taillées sur l'étendue territoriale de ces peuples. Cette organisation, du reste, était dans les lois de la stratégie : tant que ces provinces alpines ressortirent du prétoire d'Italie, l'armée romaine devait être à cheval sur les Alpes pour les défendre.

Du moment que Constantin ne laissa aux *Recteurs* que le pouvoir civil, l'administration dut être plus facile avec les limites naturelles des crêtes et des eaux pendantes. Il y eut donc quelques déplacements dans les provinces appuyées aux deux flancs de la chaîne alpine ; quelques-unes mêmes furent divisées, et chaque fraction, attribuée l'une au prétoire d'Italie, l'autre au prétoire des Gaules, dut acquérir dans la plaine ce qu'elle perdait sur les plateaux du versant opposé. Ce travail successif de réorganisation provinciale ressort évidemment de l'étude comparée du *libellus provinciarum romanarum*, de la *Notice des dignités de l'empire*, des différentes copies de la *Notice des Gaules* et des géographes et historiens de l'époque. Et pour ne parler que des provinces qui nous occupent ici, le transport de la limite de la Forclaz de Saint-Gervais (4) au col du Bonhomme, entre les diocèses de Genève et de Tarentaise, expliquera peut-être le retrait de ce dernier au Petit-Bernard, et son extension vers ceux de Genève et de Grenoble jusqu'à Marthod, Tamie et Saint-Vital. Il semble, en effet, au premier coup d'œil, que dans l'occupation primitive, les familles échelonnées sur le cours inférieur de l'Isère, depuis le confluent d'Arly, n'ont pas dû avoir leur centre à Moûtiers, et que si la cité allobroge de Genève comprenait Ugines, qui ne paraît pas trop lui appartenir topographiquement, à plus forte raison la suite du cours de l'Arly et de l'Isère, qui ouvre la magnifique vallée du Grésivaudan, devait former l'extrême contour du territoire allobroge. Deux inscriptions viendront corroborer cette présomption : et si, comme on l'a dit quelque part, la position des Publicains y est intéressée, cette opinion acquerra un degré de plus de probabilité.

(Sera continué.) DUCIS.

(1) *Petri Burmani, de vectigalibus populi romani* — Guizot, *Essais sur le régime municipal romain.*
(2) Senec., *de Const. sapient.*, XIV.
(3) *Inverr.* II *Pro lege Manilia. Pro Fonteio De lege Agraria.*
(4) Congrès de Grenoble, 1857 ; II, 395.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Sur l'ébullition des liquides — Dans un précédent numero de la *Revue* (1), j'ai dit quelques mots d'un travail de M. Dufour sur la congelation et l'ebullition des liquides. Le physicien de Lausanne a poursuivi et étendu ses recherches, et il vient de publier un memoire sur l'ébullition des liquides dans lequel il examine quelles causes font varier le point auquel cette ebullition a lieu. Ce memoire a paru en extrait dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences (numéro du 11 novembre 1861) et *in extenso* dans la *Bibliothèque universelle* de Genève (numero du 20 novembre 1861), comme il compte une soixantaine de pages, qui se prêtent mal à un résumé, je me bornerai à en reproduire textuellement les conclusions, qui intéresseront tous les curieux de la nature, renvoyant les hommes speciaux au travail original.

M. Dufour resume donc son etude par les conclusions suivantes :

1° Lorsque dans des capsules de platine, de cuivre, de porcelaine, de verre, on chauffe de l'huile de lin, puis que l'on y introduit, avec des precautions convenables, de petites quantites d'eau qui tombent au fond de la couche d'huile, cette eau peut arriver bien au-dessus de 100° avant de bouillir. Des gouttes aqueuses ont atteint ainsi plus de 150°.

2° Lorsque l'eau ordinaire, non purgee d'air, est introduite dans un mélange convenable d'essence de girofle et d'huile de lin, elle flotte en equilibre dans ce milieu de même densité. Si on la chauffe dans ces conditions, sa temperature depasse toujours 100° avant que l'ebullition ait lieu. Des spheres d'eau ont ete amenees ainsi à 178°.

3° Lorsque l'eau n'est pas placée dans un vase solide, mais qu'elle flotte dans un fluide de même densite, elle peut subsister à l'etat liquide (sans changement de pression) jusqu'a — 20° d'une part et 178 d'une autre ; c'est-à-dire durant 198° du thermometre.

4° Diverses dissolutions salines, chauffees sur un bain de soufre en fusion et sous une couche d'huile, peuvent atteindre des temperatures supérieures a celle de leur ébullition ordinaire sans changer d'etat.

5° Des sphères de chloroforme, flottant en équilibre dans une dissolution de chlorure de zinc de même densite, peuvent être chauffees jusqu'à 97 et 98° sans bouillir.

6° L'acide sulfureux liquide, flottant en équilibre entre deux couches inegalement denses d'acide sulfurique convenablement etendu d'eau, a pu être conservé jusqu'à + 8° sans que l'état gazeux se produisit.

7° Dans les conditions particulières de ces expériences, l'ebullition intervient tantôt spontanement, tantôt sous l'influence d'actions moleculaires etrangères.

8° Le contact des corps solides, surtout des corps poreux, est très généralement une cause provocatrice de l'ébullition.

9° L'electricité, comme agent special, ne paraît pas agir pour déterminer l'ébullition de l'eau surchauffee.

10° La decomposition, par un courant electrique, de l'eau sur-

(1) Voy. *Revue savoisienne*, numéro de juin 1861.

chauffée, et le dégagement gazeux qui en resulte, sont une cause provocatrice de l'ebullition.

11° Les retards d'ébullition dans les liquides ne peuvent pas être attribués à une cohesion pour les parois des vases dans lesquels ils sont chauffés

12° Les retards d'ebullition et toutes les irrégularites qui s'y rattachent, s'expliquent convenablement en les attribuant aux liaisons moléculaires, à la cohésion interieure des liquides.

13° Les causes qui produisent l'ébullition sont celles qui viennent modifier ou detruire ces liaisons moleculaires.

14° Les retards d'ebullition et les retards de solidification des liquides se produisent dans des circonstances semblables et disparaissent sous des influences semblables également.

15° La chaleur seule, agissant dans les liquides sans le concours d'influences moleculaires étrangères, ne determine pas leur ebullition à une temperature constante pour chaque pression.

16° L'ebullition d'un liquide, à une pression déterminee, peut se produire à des temperatures variables suivant les conditions physiques dans lesquelles il est placé; ces temperatures sont egales ou superieures à celles où la force elastique de la vapeur du liquide fait equilibre à la pression extérieure.

Sur un nouveau corps simple. — M. Crodkes a soumis à l'analyse spectrale un depôt selenifere provenant d'une fabrique d'acide sulfurique de Filkerode, au Hartz, et il a reconnu dans le spectre produit l'existence d'une raie verte très brillante, déterminee par la presence d'un element probablement nouveau, appartenant au groupe du soufre. Ce corps simple est completement volatilisable à une temperature inferieure au rouge, et ses autres proprietes sont encore très mal etablies (1)

Eau oxygénatée, sa préparation et ses emplois en thérapeutique, par M. Ozanam (2). — M Ozanam designe sous le nom d'eau oxygénatée l'eau distillée que l'on a chargee ensuite d'oxygène sous l'influence d'une haute pression (8 à 15 atmosphères) L'eau absorbe ainsi environ un ½ volume de gaz oxygène; exposée à l'air libre, elle n'en conserve plus que 1/20 à ¼ de volume.

Les expériences faites sur ce medicament nouveau ont conduit M. Ozanam à lui reconnaître : 1° une action reconstituante sur le sang ; 2° une action oxydante ou metamorphique ; 3° une action excitante et regulatrice sur le cerveau et la glande thyroide ; — de là son importance dans le traitement du goître et du cretinisme. Si l'eau de neige, en effet, prise en boisson, produit peu à peu ces graves états morbides, c'est parce qu'elle est entièrement privée d'air vital. M. Ozanam cite à l'appui de son assertion un exemple remarquable de goitre aigu survenu en pleine mer sur les gens de l'equipage de Cook, qui avaient bu de l'eau de glace pendant un voyage au pôle austral

L'eau oxygénatee, de même que les inhalations d'oxygène gazeux, a donné des résultats nuls contre les migraines, et defavorables dans les maladies inflammatoires (telles que le croup et le cancer ulcére).

L'eau oxygenatee est parfaitement limpide, peu savoureuse et un peu pesante pour l'estomac Le gaz s'en degage sous forme de bulles très fines et sans mousse persistante.

Geneve, 7 decembre 1861. M. DELAFONTAINE.

(1) *Bibl. univ. de Genève*, juin 1861.

(2) Comp Rend Ac. Scienc, t. LIII. (Séance du 4 nov. 1861)

CHRONIQUE

Acquisitions du Musée d'Annecy

I. — ALGÉRIE

Don de M. le docteur Bureau, maire à Kouba (Sahel). — Coton longue soie Georgie, en capsules. égrené, non egrené, etc — Goyaves, citrons, jujubes, pin d'Alep, oranger sauvage, grenades, fleur de bananier, rondelle et fibres d'opuntia.

Don de M Charles C., à l'Haouch Mimouch — 5 variétes de tabacs algeriens, en manoques — Palmes de dattier. — Papyrus. — Bambou.

Don du jardin impérial d'acclimatation, au Hamma (M. Hardy, directeur). — Rondelles de Caroubier, de jujubier, d'oranger. — Cotons nankin, Géorgie, Kiang-nan. — 25 espèces de fruits —30 especes de plantes d'agrement — Bambou. — Roseaux

Don de M. Laffay, à Kouba. — 15 espèces de plantes d'ornement. — Raquettes d'Opuntia ferox et C maxima.—Psidium. — Metrosideros etc.

Don de M le colonel Mouton, au Hamma — Details de la fabrication du crin végetal: palmier nain demi-effile, en filasse, tordu, teint. — Vin blanc et vin rouge de la Boudzareah.

Don de M. Vallier, à l'Agha — Cotons longue soie de la Rassauta ; courte soie de l'Agha ; graines.

Don de L. R. — Palmier nain et son fruit — Platydactyle. — 12 espèces de mollusques — Plantes marines. — Mineraux et fossiles

Achat d'objets algériens. — Panier et corbeille de nègre, chapelet, flûte, eventails, gibecière kabyle, flissa, plateau marocain, bracelet, collier, bourse, porte-monnaie, trebuchet, brûle-parfums, couteau kabyle, babouches mauresques, miroir, flacon à koheul, peigne syrien, gant de bain maure, etc

Achat d'objets d'histoire naturelle — Patates, arbouses, glands doux, arachides, objets en palmier nain, etc.

II — SUISSE ET SAVOIE.

Don de M. Duchosal, directeur de l'hospice des Vernets (Genève). — 124 flacons contenant 114 variétes de froment, 5 d'epeautre, 5 d'orge. — 124 varietes de froment en épis, 5 d'epeautre, 7 d'orge.

Echange du jardin botanique de Genève — Rondelle de Vernis du Japon. — 6 espèces de courge d'ornement — Fruits.

Echange du musée de Porrentruy — 21 espèces de fossiles du Kimméridjien

Achat — 27 échantillons de minéraux. — Perdrix rouge. — Loriot femelle

Don de M le chanoine Favre. — Armoiries de Genevois-Nemours, sculptees sur pierre. — Statuette en bois, du moyen âge.

Don de M. Loppé — Roches du dôme du Goûté, vitrifiées par la foudre

Don de M. Radaz, à Albertville. — 6 espèces de mineraux de Savoie, représentees par 14 échantillons

Dons de MM Berthet, Poreaux, Cottin, Fivel, Paris. — Médailles, empreintes de sceaux, etc.

—

Avec le n° de janvier 1862, les membres de l'Association florimontane et les abonnés recevront la table, les titres et la couverture de l'année 1861.

—

L'editeur Ballay aîné vient de publier un nouvel ouvrage de M Arthur de Gravillon, l'*Histoire du feu par une biche.* Au mois de mai dernier, la *Revue savoisienne* a rendu compte d'une œuvre du même auteur intitulée : *J'aime les morts!* Dans un de nos prochains numéros, nous parlerons du dernier livre de cet ingenieux et hardi fantaisiste : pour le moment, nous nous bornerons à signaler les succès qu'il obtient à Paris, et nous engageons à le lire tous ceux qui désirent passer quelques heures agreables, et abréger ainsi les longues veillées de l'hiver.

Cet ouvrage est en vente, à Paris, a la Librairie nouvelle, 15, boulevard des Italiens, et à Genève, à la librairie Desrogis, 13, rue du Rhône.

—

La fabrique belge de l'*Union des papeteries* a obtenu un assez bon papier avec du bois. Fendu a la scie en morceaux de même grandeur le bois est disposé à plat autour d'une meule verticale, sur laquelle tombe un courant d'eau. L'action de la vapeur pousse avec force les morceaux de bois contre la meule, qui les ecrase et les reduit en miettes La pulpe est entraînée par l'eau et dirigée dans un premier réservoir, où elle est tamisée et separee des filaments trop longs qui ont échappe a l'action de la meule Conduite dans un second réservoir, elle est ensuite separee par le tamisage en deux categories ; la pulpe la plus grosse est dirigee sous une meule horizontale qui achève le broyage, et la plus menue est conduite vers un dernier réservoir où elle est passée sur un tamis cylindrique très fin. Lorsque cette pâte provient du bouleau et même du hêtre, elle est employée directement à la fabrication du papier, sans lessivage et même sans blanchiment Voici la composition de la pâte : pulpe de bois ⅓, chiffons ⅓, kaolin ⅓ La pulpe est versee dans la raffineuse ; le kaolin est introduit dans la pâte en mélange intime avec la colle et la fecule. La pâte de ce papier etant plus transparente que celle des chiffons, le kaolin en remplit les pores et lui donne du corps. La forte proportion de matière minérale doit faire de ce papier un produit mediocre ; aussi n'est-il destine qu'à l'impression des journaux.

Pour la chronique, Jules Philippe.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

ANNECY, TYP. THÉSIO

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

Pages

Voies romaines, par M Ducis 7, 13, 23, 30, 35, 53, 71
Id *Id* 93, 101
Quelques inscriptions recueillies en Savoie, par M F. Rabut 29, 58, 66, 87
Note sur l'origine du nom d'Annecy, par M A Lecoy de la Marche 69

BIBLIOGRAPHIE

Scènes des Alpes, poeme, par M F. Oyex, de M. F. Nessi 6
La moisson, par M. A. Millien; *Voix de ma jeunesse*, par M. B Dufernex, de M. L. Revon. 14
Le dernier seigneur de Copponex, par M. J. Vuy, de M. J. Philippe 16
J'aime les morts, par M. A. de Gravillon, de M. L. Macon 33
Habitations lacustres, par M. Troyon, de M. J. Philippe 38
Annuaire de la noblesse; Nobiliaire de Savoie, de M A. Lecoy de la Marche. 94

BIOGRAPHIE.

Le nouveau cardinal de Chambéry, par M Bouvier . . . 83
Rectifications sur le lieu de naissance de Vaugelas, par M. Martin 60
Observations sur saint Anthelme, par le même . . 75

CHRONIQUE

Comptes-rendus des seances de l'Association Florimontane; Découvertes; Inventions, etc . 8, 16, 24, 31, 40, 52, 60
Id. 68, 75, 84, 94, 104

HISTOIRE.

Note sur deux mots du récit de Tite-Live, relativement au passage d'Annibal, par M. C. Calloud. . . . 1
Fragments de la chronique du comte Rouge, par Perrinet-Dupin, de M J. Replat 9, 77
Les gloires de la Savoie, par M. J: Philippe . 17, 41, 61, 85
Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appelés Châtelard, par M. A. Despine . . . 25, 43
Le P. Baranzan à Annecy, en 1615, par M. Bouvier. . . 72
Deux chartes du prieure de Vallon en Chablais, par M. A. Lecoy de la Marche 78

LITTÉRATURE — VARIÉTÉS — VOYAGES

Gênes, par M. L. Revon 4, 22, 36
Description de la Savoie, extrait de la *Bibliothèque de Trévoux*, par M. F. Rabut 2
Les diamants, par M. A. Dessaix 5
Le contre et le pour, à propos des revues littéraires, par M. A. Dessaix 74
Les deux mansardes, par M. L. Macon. 99

SCIENCES.

Annexion à la faune malacologique de France, par M. G. de Mortillet 10
Notes géologiques sur la Savoie; le terrain anthracifere, par le même 18
Id. — Reunions de sociétés savantes; carte géologique, *id* 57
Id — Questions soumises à la Societe geologique de France, *id* 62
Note sur les etiquettes, par le même. 73
Memoire sur les miels de la Savoie, par M. C. Calloud 49, 55, 80, 88
Bulletin scientifique, par M M Delafontaine. 52, 59, 68, 103
Eaux salines froides de la vallée de Pontamafrey. par M Foray. 86
Du magnétisme, souvenirs, par M. A. Despine. . . 97

(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 882 IMPRIMÉS

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1862 — 3ME ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1862

Pér. 80 1977

3me Année — N° 1. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 janvier 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Revue scientifique : première session générale des sociétés savantes de France à la Sorbonne ; session scientifique de Manchester, par M. le docteur Bouvier. — Du magnétisme, souvenirs (suite et fin), par M. Alph. Despine. — Archéologie : Gevrier, par M. Ducis. — Croquis algériens : Une fête de nègres, par M. Revon.

REVUE SCIENTIFIQUE

PREMIÈRE SESSION GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE A LA SORBONNE. — SESSION SCIENTIFIQUE DE MANCHESTER.

L'année 1861 vient d'être témoin de deux grandes assises de la science qui ont eu lieu presque jour pour jour, l'une en France et l'autre en Angleterre. L'intérêt qui s'est attaché à ces réunions, l'importance et la variété des questions qu'elles ont suscitées, traitées d'ailleurs par des hommes spéciaux et élucidées par des discussions sérieuses en dehors de toute personnalité; l'affluence considérable de savants qu'elles ont attirés, en ont fait un événement digne de prendre place dans l'histoire des recherches intellectuelles de notre époque. Ces sortes de congrès ont l'inappréciable avantage de rapprocher les pionniers de la science, de réchauffer leur zèle et de provoquer l'accomplissement de leur tâche par l'échange rapide de leurs idées. En outre, ils gagnent à la science un plus grand nombre d'adeptes, et par le spectacle des découvertes naissantes qu'ils nous donnent, ils rendent de plus en plus manifeste la marche progressive de nos connaissances. — Loin de moi la pensée de reproduire *in extenso* la physionomie de ces nouveaux débats, le cadre de la *Revue* ne le comporterait pas ; mais les quelques documents que j'ai réunis vont me permettre d'en citer les principaux traits.

I.

Session française de la Sorbonne. — Travaux des savants des départements depuis dix ans.

M. le Ministre de l'instruction publique, voulant imprimer une impulsion plus forte à la marche du travail scientifique dans toutes les parties de la France, en consacrer l'utilité par une plus grande publicité et récompenser les travaux les plus importants et les mieux faits, a convoqué pour la première fois, sous les voûtes de la vieille Sorbonne, toutes les sociétés savantes de l'Empire. A sa voix, près de trois cents membres sont accourus de toutes parts pour se communiquer le résultat de leurs travaux. Cinq séances ont été tenues du 21 au 25 novembre dernier, cinq séances pendant lesquelles les mémoires les plus divers ont été lus et discutés. En voici quelques-uns.

I. *Section de physique et de mécanique.* — 1. Mémoire d'*optique*, par M. Bernard, de Bordeaux.

2. Mémoire sur les *demi-lentilles*, comprenant la description d'un compensateur pour la mesure des franges, par M. Billet, de l'académie des scinces, arts et belles-lettres de Dijon.

3. M. Favre, de l'académie des sciences de Marseille, a communiqué le résultat de ses *Recherches sur la chaleur dégagées par le mélange de deux liquides chimiquement actifs*.

4. M. Dupré, professeur à la faculté des sciences de Marseille, a présenté un *mémoire sur la résistance que les fluides opposent au mouvement*. L'auteur énonce un théorême nouveau qui permet de calculer cette résistance même dans le cas de grande vitesse des projectiles.

5. M. Morren, doyen de la faculté des sciences de Marseille, a donné connaissance de ses expériences remarquables sur la *phosphorescence des gaz raréfiés* (hydrogène, oxygène, azote, bi-oxyde d'azote). — M. Morren, en présentant la phosphorescence comme le résultat des décompositions et des combinaisons successives qui s'opèrent au sein du gaz, ouvrirait la voie à un nouvel ordre de faits qui ne sera pas d'une minime importance en physique, tant au point de vue de l'expérience que de la théorie.

6. MM. Quet et Seguin, de Grenoble, ont présenté l'explication de la *stratification de la lumière électrique dans les gaz raréfiés*.

7. M. Arthur, de l'académie des sciences de Caen, a rattaché la *déviation du pendule à l'action combinée de la rotation et de la translation de la terre et même de la translation du système solaire*.

II. *Section de chimie.* — 1. M. Isidore Pierre, de la société Linnéenne de Normandie, a communiqué ses *Recherches sur la production des matières grasses dans le colza* et a donné les proportions et la répartition de ces matières dans les différentes parties de la plante aux diverses époques de son développement.

2. M. Béchamp, de l'académie des sciences de Montpellier, a présenté le résumé de ses *Recherches sur la Xyloïde et sur les nouveaux composés nitriques de la fécule*.

3. M. Nicklès, professeur à la faculté des sciences de Nancy, a exposé le résultat de ses *Recherches sur les métaux du groupe de l'azote*. — Les composés qu'il a étudiés lui ont démontré que le bismuth doit être rangé à côté de l'antimoine et de l'arsenic, dans le groupe des métalloïdes, où tout le monde est déjà d'accord pour placer l'azote et le phosphore.

4. M. Filhol, de l'académie des sciences de Toulouse, a communiqué ses *Recherches sur quelques matières colorantes*. Ce chimiste s'est surtout occupé de la matière qui a reçu le nom de *Xanthogène* et qui prend naissance quand on plonge des fleurs blanches dans une dissolution alcaline. — M. Filhol a isolé cette matière pour la première fois et a reconnu son identité avec le *quercitrin*, qui existe dans les fleurs du marronnier d'Inde et de la gaude.

III. *Section de zoologie*. — 1. M. Dareste, de l'académie des sciences de Lille, a annoncé qu'il a repris les études commencées, il y a quarante ans, sur la *production artificielle des monstruosités*, par Geoffroy-Saint-Hilaire, puis abandonnées par cet illustre naturaliste.

2. M. Jourdan, professeur à la faculté des sciences de Lyon, a fait part d'une communication sur *quatre grands mammifères nouveaux*.

3. M. Hollard, professeur à la faculté des sciences de Poitiers, a présenté une série d'*Etudes relatives au squelette des poissons*. Il s'est surtout attaché à mettre en relief les caractère que peut fournir le système osseux pour la classification de ces animaux.

4. M. Joly, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, s'est livré depuis deux ans à des expériences sur les *générations spontanées*. Il a pleinement adopté l'opinion de Pouchet, le premier qui ait réveillé en France, durant ces années dernières, cette vieille théorie d'Aristote. -- M. Joly a présenté l'ouvrage dans lequel il a rassemblé comme en un seul corps de doctrine les faits indiqués par les partisans de cette école que M. Pasteur, au nom de la science officielle, s'est chargé de combattre.

IV. *Section de botanique*. — M. Faivre, directeur du jardin botanique de Lyon, a communiqué des *observations sur les usages des sucs propres dans les végétaux*. — D'après ses expériences, les sucs contenus dans les vaisseaux lactifères pourraient, en l'absence d'autres éléments nutritifs, servir à l'entretien des plantes.

2. M. Aubergier, de la Société des sciences de Clermont, a fait connaître une *variété de pavot* le plus propre à la production de l'opium en France. Il a recommandé la variété du *pavot à graines noires*, qui fournit plus de morphine que le pavot à œillette.

3. M. Baudrimont, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, a donné connaissance de ses *Expériences sur l'action de la lumière solaire sur la végétation*. — Selon lui, chaque espèce de lumière colorée possède une action chimique spéciale ; chacune de ces espèces de lumière peut être complètement inerte à l'égard de certaines matières et au contraire très active à l'égard de certaines autres. Aucune lumière co'orée ne permet aux végétaux de parcourir toutes les phases de leur végétation, et sous l'influence de cette lumière aucun d'eux ne fleurit ni ne fructifie. Pour que les phénomènes de la végétation s'accomplissent, il faut absolument l'intervention de la lumière blanche.

4. M. Duval-Jouve, de l'académie de Strasbourg, a lu un mémoire sur les *Rapports qui existent entre les Equisetacées et les Fougères*. — Dans la pensée de l'auteur, ces deux familles du règne végétal ne doivent plus être séparées comme elles l'ont été jusqu'à ce jour dans les classifications universellement adoptées.

5. M. Clos, directeur du jardin de plantes de Toulouse, a présenté une *Esquisse de la végétation d'Ussal* (Arriége). — L'auteur de cette étude s'est attaché à faire connaître les plantes les plus intéressantes de ce département, dont on ne possède aucune flore, et à établir les relations de la végétation d'Ussal avec la nature particulière de cette contrée.

V. *Section de géologie*. — 1. M. Alexis Perrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon, a présenté un mémoire sur *les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques au Japon*. — La première partie de ce travail a trait à la description des volcans du Japon et de leurs produits ; la seconde renferme l'histoire des manifestations éruptives de ce grand phénomène.

2. M. Coquand, président de la société d'émulation de Provence, a décrit les *formations géologiques* qu'il a constatées dans l'Afrique méridionale et notamment les découvertes récentes qu'il doit à ses deux derniers voyages dans la province de Constantine. — Il a reconnu quatre formations : 1° la formation des schistes cristallins ; 2° la formation jurassique ; 3° la formation crétacée ; 4° la formation tertiaire. Les divers étages que comportent ces formations apparaissent en Afrique aussi complets qu'en Europe. — La découverte, dans ce terrain crétacé, de plus de deux cents espèces fossiles nouvelles, a largement compensé les fatigues que le géologue marseillais a éprouvées sous le soleil de l'Afrique.

3. M. Raulin, de la société Linnéenne de Bordeaux, a présenté une note intitulée : *Aperçu sur les terrains tertiaires de l'Aquitaine occidentale*.

4. M. Lory, membre de la Société de statistique de Grenoble, a présenté un mémoire portant pour titre : *Questions étudiées pendant la dernière réunion de la Société géologique de France, en septembre* 1861, *dans les Alpes de la Savoie et du Dauphiné*.

Ce mémoire, qui contient l'exposition des résultats acquis par l'étude des terrains alpins, faite sur les lieux par les membres de la Société, a soulevé une longue discussion entre les géologues présents à la séance. Des découvertes faites en Maurienne ont fixé tout dernièrement la classification des terrains alpins, restée jusque-là dans le domaine de l'incertitude. Le renversement des couches du sol est le fait inattendu qui est venu tout expliquer et qui, soumis sur les lieux, en septembre dernier, à une vérification décisive, ne peut plus laisser aucun doute. Ainsi les terrains alpins rentrent dans l'ordre ordinaire de succession des stratifications et des éruptions géologiques. — MM. Hébert, Coquand, Leymerie et Jourdan, prenant successivement la parole, ont discuté divers points de géologie relatifs à la classification de ces terrains.

VI. *Section de médecine.* — M. Morel, membre de la Société de médecine de Rouen, a présenté une *Note sur les variétés maladives de l'espèce humaine.* — Ce travail a été l'occasion d'une discussion prolongée concernant les causes de la dégénérescence de l'espèce humaine, la mortalité des enfants trouvés et la mortalité dans les fabriques.

2. M. Bourgade a donné connaissance d'une étude sur la *pellagre d'Auvergne.* — La pellagre, constatée pour la première fois dans les Asturies et dans le Milanais, et qui s'est montrée à Paris en 1841, existe en Auvergne à l'état sporadique. Jusqu'ici l'altération du maïs a paru, aux yeux de tous les observateurs qui se sont occupés de cette question, comme la cause productrice de cette affection. En Auvergne, les choses se passeraient autrement, puisque, dans ce pays, le maïs n'est pas consacré aux usages alimentaires. La véritable cause de la pellagre en Auvergne, suivant M. Bourgade, c'est l'appauvrissement de la constitution sous l'influence de la misère ou d'une alimentation insuffisante jointe à l'action trop fréquente de l'action solaire.

On peut voir, d'après cette rapide énumération, à combien de questions le congrès a touché, quel nombre d'expériences et d'observations nouvelles il a fait connaître, expériences et observations venant éclairer d'un jour nouveau ces grands et éternels problèmes que poursuivent sans cesse les hommes d'étude. Un trait digne de remarque et que je dois signaler, c'est l'étude nouvelle des terrains de nos Alpes qui ont été l'objet d'une longue et vive discussion et qui ont obtenu les honneurs de la séance où se traita cette intéressante question de géologie.

Passons maintenant à l'analyse du *discours sur les progrès des sciences dans les départements* pendant la dernière période décennale, prononcé par M. Milne Edwards, président de l'Académie des sciences, le 25 novembre, à la distribution des récompenses aux sociétés savantes présentes au congrès. Ce discours a principalement porté sur les travaux des naturalistes français.

Vient en première ligne le doyen d'âge des zoologistes de la France, M. *Léon Dufour*, qui depuis plus d'un demi-siècle, consacre à des investigations scientifiques tous les instants dont l'exercice de la médecine lui permet de disposer. Fixé au pied de Pyrénées, dans la petite ville de St-Sever, il a su trouver le temps de faire une longue série de travaux sur la structure intérieure des insectes, sur la botanique descriptive et sur la lichenographie. Par ses écrits qui remplissent plusieurs volumes de l'Académie des sciences, il a beaucoup contribué au progrès de l'anatomie comparée. L'amour de la science a toujours été son unique mobile, et, malgré ses quatre-vingts ans, il est tout aussi passionné dans ses recherches qu'il l'était dans sa jeunesse. — M. *Eudes Deslongchamps,* de la faculté de Caen, autre vétéran de la science, dont la vie a été consacrée à étudier principalement les fossiles des environs de Caen ; toujours consulté avec profit par les paléontologistes, même les plus éminents.

M. *Gervais*, doyen de la faculté des sciences de Montpellier, compte parmi les hommes les plus zélés pour la science. Noble cœur, plein d'activité et dans toute la force de l'âge, il parcourt avec le plus grand honheur la voie ouverte par Cuvier. Il a publié de nombreux travaux sur la zoologie. Mais son principal titre à l'estime des naturalistes est son ouvrage relatif à la détermination des ossements fossiles du midi de la France, ouvrage capital et de premier ordre, par la masse de connaissances qu'a dû réunir son auteur. — Strasbourg possède aussi un zoologiste habile, M. *Lereboullet*, dont les recherches sur l'anatomie comparée et sur l'embryologie ont reçu à plusieurs reprises des récompenses de l'Académie des sciences. — A Lille, M. *Lacaze-Duthiers,* professeur de zoologie, s'occupe de l'anatomie et de la physiologie des animaux marins. En 1860, l'Académie des sciences a couronné ses recheches sur les mollusques. — Pour clore la liste des zoologistes de l'Université, il faut mentionner les observations de M. *Brulé*, de Dijon, sur le système appendiculaire des insectes et ses expériences sur la nutrition des os ; — les recherches de M. *Hollard,* de Poitiers, sur l'organisation et la classification des poissons ; — les publications de M. *Joly*, de Toulouse, sur la tératologie et la maladie singulière des vers-à-soie ; — les expéciences de M. *Faivre*, de Lyon, sur les propriétés physiologiques de diverses parties du système nerveux des insectes ; — les expériences de M. *Dareste*, de Lille, sur la production artificielle des anomalies organiques; — les observations de M. *Favre*, d'Avignon, sur les mœurs et les métamorphoses de certains insectes ; — celles de M. *Lespès,* de Dijon, sur l'histoire naturelle des fourmis blanches de la Rochelle ; — les nombreuses publications de M. *Mulsant,* de Lyon, sur la faune entomologique de la France, qui ont fait, depuis longtemps, de leur auteur, un des plus infatigables et des plus habiles entomologistes de l'Europe ; — enfin, les travaux de M. *Etallon*, de Gray, sur les fossiles du terrain jurassique. — Ajoutons encore à cette liste, et c'est justice, le nom d'un des nouveaux concitoyens que la France s'est donnés, M. *Verani*, professeur au lycée de Nice, dont le bel et splendide ouvrage sur les céphalopodes de la Méditerranée, que j'ai eu l'occasion d'admirer chez lui le 15 mars 1859, a rendu de grands services à cette partie de la zoologie. Cet éminent observateur a terminé depuis plusieurs années un nouveau volume sur les mollusques nus du littoral de Nice, qu'il m'a fait l'honneur de me confier et qui est resté inédit entre ses mains, en raison des frais considérables que doit entraîner cette publication. Que M. Verani se console, la France, sa patrie d'adoption, y pourvoira !

D'autres naturalistes en dehors de l'université se sont livrés à des recherches longues et pénibles. — M. *Cotteau,* de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, est connu par ses études approfondies sur les zoophytes fossiles de la famille des échinides. — M. *Guéné,* de Châteaudun, cultive avec succès l'entomologie. — M. *Hesse*, de Brest, a recueilli beaucoup d'observations judicieuses sur les crustacés inférieurs. — M. *Morelet*, de l'académie de Dijon, entraîné par son amour pour les sciences naturelles, a entrepris à ses frais plusieurs voyages lointains. Il a publié de nombreux écrits sur les productions des pays qu'il a parcourus et notamment sur les mollusques du Portugal et des Açores, ainsi que sur la faune de l'Amérique centrale.

Plusieurs naturalistes ont formé des collections d'une grande importance pour l'étude. Les collections de M. *Lecoq* à Clermont, de M. *Pouchet* à Rouen, de M. *Jourdan* à Lyon, sont des modèles en ce genre.

Pendant cette période, la zoologie a perdu cinq hommes qui ont puissamment contribué à ses progrès et dont elle doit conserver les noms, ce sont *Macquart* de Lille, *Grateloup* de Bordeaux, *Thiolière* de Lyon, *Nodot* de Dijon, et *Dujardin* de Rennes.

La physiologie humaine a dû des progrès notables à plusieurs membres du corps médical des départements. — Ainsi, M. *Denis*, de Commercy, au milieu des labeurs de la pratique médicale dans la petite ville de Toul, s'est livré avec persévérance à des investigations délicates sur la composition chimique du sang. — M. *Blondlot*, de Nancy, a livré au public des recherches et des expériences d'un haut intérêt sur la digestion. — M. *Chauveau*, de Lyon, a repris l'étude de la physiologie du cœur et donné sur les mouvements de cet organe des observations d'un grand mérite. — La structure intime des muscles a fourni de nouvelles considérations à M. *Rouget*, de Montpellier, tandis que M. *Ollier*, de Lyon, s'inspirant des travaux de M. Flourens, est venu remettre en lumière plusieurs points de la régénération des os.

La botanique a participé également à ce mouvement général et depuis la fondation de la société botanique de France, nos richesses végétales ont été inventoriées sur tous les points du territoire national. — Durant la dernière période décennale, trois grands ouvrages ont paru, les *Mousses d'Europe*, par MM. Bruch et Schimpe.; la *Flore française*, de MM. Grenier et Godron, et les *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier sur la végétation du plateau central de la France*, de M. Henri Lecoq. Cet ouvrage, qui se compose de neuf volumes in-8°, a été commencé le 15 janvier 1854 et terminé après quatre ans et demi de travaux de rédaction. Le dernier volume a paru le 30 juin 1858. — Les recherches de M. *Thuret* sur les algues portent sur le mode de reproduction des plantes marines, les mémoires de M. *Fée*, de Strasbourg, sur la famille des fougères, les travaux de MM. *Martins et Planchon*, de Montpellier, de M. *Jordan*, de Lyon, de M. *Clos*, de Toulouse, de M. *Bornet*, d'Antibes, de M. *Lejolis*, de de Cherbourg, ont dignement soutenu la réputation des botanistes français. — Durant ces dix dernières années, la botanique a enregistré des pertes sensibles. La mort est venu frapper *Dunal*, le successeur de l'illustre Decandolle à Montpellier, le respectable et laborieux *Seringe* à Lyon, *Chauvin* de Caen, l'admirable et savant préparateur des algues de la Normandie, *Guépin* à Nantes, *Delastre*, auteur d'une flore de la Vienne, *Desvaux*, à qui l'on doit la flore de l'Anjou et enfin ce regrettable *Boivin*, qui, en arrivant de Madagascar avec 12 caisses, vint tristement expirer à l'hôpital de la marine à Brest en 1852.

Les géologues ne sont pas restés en arrière du mouvement ; en tous lieux ils ont payé un large tribut à la science. — M. *Daubrée*, en 1852, s'est fait connaître par la description géologique du département du Bas-Rhin. M. *Lory*, de Grenoble, publie en ce moment un travail analogue sur la partie de la région alpine qu'il habite. — Les mémoires intéressants qu'il a publiés, ses nombreuses observations météorologiques, ses courses multipliées ont placé depuis longtemps M. *Fournet*, de Lyon, parmi les géologues les plus actifs et les plus féconds de la France. — M. *Lecoq*, de Clermont, s'occupe depuis trente ans d'une magnifique carte géologique de la partie centrale de l'Auvergne. — La constitution de l'Aquitaine et de quelques autres parties de la France a été étudiée par M. *Raulin*, de Bordeaux. — MM. *Leymerie* à Toulouse, *Coquand* à Marseille, *Rouville* à Montpellier, *Delbos* à Mulhouse, *Terquem* à Metz, *Triger* du Mans, *Perrey* à Dijon ont voué leur existence à la solution des questions géologiques. — Enfin, rappelons les célèbres découvertes de M. *Lartet* dans les flancs de la colline de Sansan près d'Auch et payons un juste tribut de regrets à la mémoire de *Durocher*, de Rennes, dont la perte a été si affligeante.

La chimie qui, depuis Lavoisier, a tant contribué à la prospérité de l'industre et à la gloire de la France, a poursuivi ses conquêtes loin de Paris comme dans la capitale. — *Gerhardt* a posé à Montpellier les bases de sa grande réputation. Il est mort à Strasbourg, sa ville natale, à l'âge de quarante ans, sans avoir eu la satisfaction d'accomplir son œuvre. — Tout récemment *Braconnot* avait établi son laboratoire à Nancy et avait fait de cette ville un foyer de lumière pour les chimistes. — *Laurent* est mort à Bordeaux laissant un nom célèbre. — MM. *Kuhlmann et Girardin* se livrent à Lille à des recherches scientifiques dont l'industrie bénéficie chaque jour. — Mais en dehors des facultés et des ressources qu'une grande ville peut offrir, il s'est trouvé un homme doué d'un rare esprit d'investigation qui, isolé et abandonné à ses propres ressources, a été conduit à de belles découvertes, grâce à sa persévérance. Sans maître, sans autre laboratoire que celui qu'il s'est créé dans sa modeste demeure, M. *Dessaignes*, receveur municipal de la ville de Vendôme, s'est livré à des recherches difficiles et d'un haut intérêt sur la constitution des diverses substances organiques. Ses découvertes ont été couronnées l'année dernière par l'Académie des sciences. — MM. *Malagutti* de Rennes et *Isidore Pierre* de Caen sont bien connus dans la science par les nombreux travaux qui ont signalé leurs noms.

La physique, comme les sciences qui précèdent, compte dans les départements bon nombre d'adeptes qui ont acquis une juste renommée. — L'optique et l'électricité doivent au vénérable M. *Delezenne*, de Lille, des instruments ingénieux et des recherches d'une haute valeur. — M. *Abria*, de Bordeaux, suivant ce noble exemple, a exploré avec un rare talent un champ nouveau ouvert par les découvertes de Faraday. — A Toulouse, M. *Boisgiraut* avait continué l'œuvre d'Ampère, et aujourd'hui nous voyons à Grenoble M. *Quet* venir compléter les travaux de Fresnel et de Cauchy sur la diffraction. — Un des membres les plus distingués du corps enseignant, M. *Favre*, de Marseille, a enrichi la science d'un grand nombre de faits relatifs à la théorie de la chaleur. — On doit à M. *Daguin* un traité de physique très estimé et à M. *Billet* un important ouvrage sur l'optique. — MM. *Bertin*, de Strasbourg, *Nickles* de Nancy, *Seguin* de Grenoble sont tout autant de noms qui font honneur à la physique des départements.

L'astronomie n'est pas négligée et les noms bien connus de M. *Valz* à Marseille, de M. *Petit* à Toulouse, et du docteur *Lescarbault* dans le village d'Orgères, en Normandie, suffisent pour en témoigner.

Cette longue et incomplète énumération prouve surabondamment que toutes les sciences sont cultivées avec succès dans les différentes provinces de la France

et que partout se rencontrent des hommes dévoués, des intelligences d'élite, des existences modestes et laborieuses qui acceptent avec bonheur l'honorable mission d'en maintenir le culte et d'en reculer les bornes.

II

Session scientifique de Manchester. — Questions posées. — Discours d'ouverture du President.

L'Association britannique pour l'avancement des sciences, qui compte aujourd'hui trente et un ans d'existence, a tenu sa réunion annuelle le 4 septembre dernier. Deux mille membres se sont donnés rendez-vous dans la ville de Manchester, et quand on voit se former une assemblée aussi nombreuse pour entendre et discuter les plus graves questions, on peut juger par là de l'immense intérêt que nos voisins d'outre-Manche portent aux recherches scientifiques. Sans négliger le domaine de la théorie, la science anglaise s'attache de préférence aux applications utiles : de là le but de l'Association de *chercher le bien-être de l'humanité*, suivant la belle parole de Bacon, et de provoquer une amélioration de plus en plus grande. Aussi tous les sujets traités et abordés devant cet imposant congrès tendent-ils à des résultats pratiques. Voici quelques-unes des questions les plus neuves qui aient fixé l'attention dans cette circonstance.

La structure du cuivre, vue au microscope, par M. Vivian ; — mouvement des glaciers, par M. Hopkins ; — les glaciers du Groënland, par le colonel Shaffner ; — de l'excédant d'eau dans les parties australes du globe, par M. Yatel ; — la flore irlandaise, par le docteur Dickie ; — effets de la diète des prisons sur la santé, par le docteur Edouard Smith ; — ravages causés par le *teredo* sur les navires, par M. Gwyn Jefferys ; — de l'acclimatation de l'homme, par le docteur Hunt ; — antiquité de la race humaine, par M. Crawfurd ; — le coton, par M. Bazley. — Toutes ces questions ont été longuement traitées dans les divers comités qui ont siégé pendant six jours, du 5 au 11 septembre. Ces comités étaient au nombre de sept et répartis ainsi qu'il suit : sciences physiques et mathématiques ; — sciences chimiques ; — géologie ; — botanique et zoologie ; — géographie et ethnologie ; — sciences économiques et statistiques ; — enfin, sciences mécaniques.

Dans son discours d'ouverture, M. William Fairbairn, président pour l'année 1861-1862, s'est attaché à démontrer que l'homme, à toutes les époques, a été stimulé à cultiver la science et à créer des industries par l'urgence de satisfaire à ses besoins et de pourvoir à sa sécurité. Et si les besoins sont en raison directe de l'agglomération de l'homme, c'est dans les pays les plus peuplés qu'il faut s'attendre à rencontrer les inventeurs en plus grand nombre.

Il présente une revue rapide des découvertes en astronomie, des progrès de la chimie qui n'a cessé d'augmenter le bien-être général par l'analyse des matières alimentaires, la purification des eaux et la dénonciation des fraudes. La médecine, l'industrie, l'agriculture lui doivent de grands progrès. Ainsi *l'aniline*, découverte par le docteur Hoffmann, forme aujourd'hui la base des teintures rouge, bleue, violette et verte. Cette découverte affranchira non seulement l'Angleterre de toute importation de matières tinctoriales, mais même on fera le marché où viendront s'approvisionner les autres nations. — Il en est de même de la *composition de l'acier*. En 1857, M. Rimks démontra que le nitrogène est un élément constitutif de l'acier, M. Desprez ayant prouvé quelques années auparavant que le fer peut se combiner avec ce gaz. Cette théorie fut reprise plus tard par MM. Caron et Frémy qui démontrèrent que le cyanure d'ammonium est l'élément qui convertit le fer en acier. Ces découvertes auront pour résultat certain de substituer une méthode simple, peu coûteuse, à des procédés coûteux et incertains.

Après quelques considérations sur les théories géologiques auxquelles se lie une application pratique de tous les jours, le savant orateur passant à la botanique et à la zoologie, énumère les services rendus à la géographie et à l'ethnographie par Humboldt pour ses recherches sur la géographie physique de l'Amérique, par le capitaine Parry et sir James Ross dans leurs expéditions polaires ; par le docteur Livingstone, le capitaine Speke et M. Macdonald Stuat, les trois intrépides et courageux explorateurs de l'Afrique et de l'Australie.

Arrivant à la mécanique, M. Fairbairn montre les améliorations majeures obtenues depuis soixante ans dans cette branche des sciences. Il fait un historique succinct des progrès réalisés et montre leur influence sur la prospérité générale. Il rappelle les immenses services que le génie de notre siècle a rendus à la civilisation et qu'il voit dans trois moyens principaux, les canaux, la navigation à vapeur et les chemins de fer. — Les canaux à bon marché organisés par Brindley et Sméaton donnèrent à la spéculation commerciale une impulsion inouïe avant eux et vinrent remplacer avec avantage les chariots et les bêtes de somme, les seuls modes de transports en usage, il y a cent ans, sur des routes rudimentaires. — La canalisation arrivée à son terme de développement, un nouveau mode de propulsion fut trouvé et la vapeur se présenta avec son étonnante célérité et sa merveilleuse précision. En 1812, pour aller de Holyhead à Dublin et franchir une distance de 116 kilomètres, il fallait toute une semaine. Aujourd'hui, il suffit de trois heures *(en tous temps)*. Alors un voyage d'Amérique demandait deux mois ; aujourd'hui il s'accomplit en huit à onze jours. — Cette révolution était à peine opérée qu'il s'en produisit une autre. L'introduction des premiers navires à vapeur comptait moins de vingt-cinq ans lorsque la même puissance fut employée à obtenir une rapidité plus grande encore par le moyen de la locomotive et des convois.

M. le Président considère ensuite la machine à vapeur qui a changé toutes les habitudes de la vie ; le bien-être du pauvre surtout a été augmenté, les manufactures ont décuplé et le temps et l'espace ont été comblés. La vapeur laboure la terre, moud les grains, tisse les étoffes et fait tout le travail des usines. — Il consacre en dernier lieu quelques mots à la télégraphie et compare les résultats obtenus par les télégraphes terrestres et les télégraphes sous-marins. Les premiers fonctionnent sans la moindre difficulté ; mais pour les seconds, que de déboires les attendent encore.

Tel est le tableau, très incomplètement résumé, de l'admirable spectacle que nous a offert la réunion de Manchester, de cette grande ville qui, pour être le centre de l'industrie manufacturière des îles britanniques, n'en poursuit pas moins les progrès des sciences avec un zèle

et un dévouement à tout jamais dignes de nos éloges. Ces deux grandes assises de la science sont destinées à montrer une fois de plus le génie opposé des deux nations dans les recherches intellectuelles : d'une part, la France, toujours passionnée pour la gloire, toujours maîtresse souveraine dans les grandes questions de doctrines et de prosélytisme scientifique; d'autre part l'Angleterre, avec son caractère éminemment positif et inventif, perpétuellement en quête de moyens et d'applications utiles. Elles nous montrent, en fin de compte, l'intelligence humaine, planant sur toutes les préoccupations du jour, comme insatiable de voies nouvelles, cherchant éternellement à entasser conquêtes sur conquêtes et à ajouter sans cesse aux résultats acquis des résultats nouveaux. Ainsi se retrouve la science en face du grand mot de Daniel, qui reste l'expression la plus vraie de la loi imposée à ses œuvres : *Pertransibunt multi et semper adaugebitur cognitio.*

Dr Louis Bouvier.

DU MAGNÉTISME

SOUVENIRS

(Suite et fin)

Cette agitation que nous voyions augmenter d'intensité, chaque fois que la malade se rapprochait de quelque meuble en soie ou en métal autre que de l'or, se calma graduellement, et Mme Eugénie parut de nouveau transportée dans le monde des esprits. Comme elle ne prononça aucune parole. nous ne pûmes savoir les hallucinations qui se présentaient à elle; cependant, il est probable qu'elle se trouvait devant un personnage imposant : peut-être développait-elle en silence et sous une forme nouvelle les sentiments dont nous l'avions déjà vue pénétrée envers la Divinité. Quoi qu'il en soit, cette phase de la crise fut une des plus attachantes. La grandeur du sujet qui occupait la malade avait ennobli ses traits et ses allures; ce n'était plus des gestes rapides, une démarche légère et folle; ce n'était plus, si je puis parler ainsi, une expression de danseuse, mais tout en elle avait pris un caractère de noblesse et de grandeur. Je me rappellerai toujours l'instant de l'invocation et celui de la prière. Combien je regrettais de ne pouvoir reproduire par quelques coups de crayon les poses pleines de dignité et à la fois si gracieuses de Mme Eugénie. C'eût été une riche et magnifique étude. Je n'ai pas encore pu m'expliquer comment cette pantomime nous impressionnait aussi fortement, comment elle nous paraissait si intelligible, la malade ne pouvant s'aider de la magie du regard et ses yeux demeurant toujours fermés.

Mais de plus longs détails sur ce sujet fatigueraient peut-être : les scènes muettes ne peuvent parler qu'aux souvenirs.

Bien que sortie de cet état d'extase, Mme Eugénie continua à être méditative. Elle se promenait, parlant à voix basse à elle-même; il nous parut qu'elle s'occupait d'une personne partie la veille pour Lyon, car nous distinguâmes plusieurs fois son nom, monsieur X., monsieur X. Peu à peu la voix de la malade devint plus distincte : « Il est arrivé, disait-elle..., mais pourquoi « aller dans cette maison?... Il est si heureux d'être « libre encore... Et ne sait-il pas qu'on cherche à le « marier... La jeune fille est jolie, riche, c'est vrai; mais « quel caractère! quels antécédents!... Monsieur X... « prenez garde; on vous trompe... Ah! mon Dieu! il « hésite... Bon! un refus... Je suis contente de lui... « Oh non! il devrait résister à tout. L'imprudent! « pourquoi, après avoir triomphé d'une part, se laisser « entraîner à un nouveau torrent... Cela lui deviendrait « funeste... je veux le lui dire. »

Après ces paroles prononcées avec vivacité, mais comme par secousses, Mme Eugénie se tourna vers la jeune personne dont les chants avaient produit les premières scènes que j'ai rapportées. — « Pauvre « Azaël! tu veux partir aussi, toi... et pour des pays « lointains... et dans huit jours, penses-tu?... Non, « oh! non, tu ne le pourras pas... Ne sais-tu pas qu'une « maladie est en toi?... Vois la couleur de ton sang... « Oh! dans huit jours, tu seras bien inquiet, bon Azaël! « et moi aussi. »

Ces quelques mots, écrits à mesure que la malade les prononçait et que la liaison des faits m'a empêché de faire précéder par une observation, doivent paraître sans intérêt. Je les jugeais ainsi et je serais encore porté à les regarder comme les rêves d'une imagination exaltée ou comme ces craintes vagues qui, parfois, s'emparent d'un cœur aimant : cependant, je dois le dire, tous les détails de la première révélation (peut-on l'appeler autrement?) se trouvaient de la plus exacte vérité, ainsi que peu de jours après nous l'apprîmes de monsieur X; et la justesse de la seconde fut également confirmée par les événements ultérieurs.

Ce période de la crise fatigua beaucoup Mme Eugénie. La sueur coulait abondante sur son visage, et les contractions nerveuses se succédaient plus nombreuses. La douleur se montrait plus vive, tantôt sur une partie du corps, tantôt sur une autre. C'était là un signe précurseur de la transposition complète de la vue, de ce phénomène encore plus contesté que celui de la vision à distance. Dans quelques instants nous allions être appelés à prononcer sur la réalité d'un fait que l'académie de médecine de Paris devait plus tard, en octobre 1840, déclarer impossible, à la suite de l'expérience que tenta le docteur Teste, concourant au prix Burdin. Dans cette circonstance, le *Journal de Médecine pratique* formula une condamnation en termes assez légers : « Le vigoureux athlète du magnétisme, disait-il, le « docteur Frappart abandonnera-t-il ces questions qui « cessent d'être à l'ordre du jour? L'Académie ne de- « mandera pas mieux que de ne plus avoir de vertes « admonitions de son aristarque. Mais pourtant, l'inté- « rêt du magnétisme s'épuise; car, après tout, que nous « importe que, par exception, une fille hystérique « puisse lire quelques mots à grand peine en ne se ser- « vant pas de ses yeux comme vous et moi? »

Mme Eugénie se plaignait beaucoup, disant qu'un feu ardent la consumait; qu'elle sentait ce feu courir avec rapidité dans ses veines et s'arrêter surtout à la poitrine et aux extrémités. Tout à coup elle s'approche d'un secrétaire, saisit une plume et écrit une lettre adressée à une jeune personne qu'elle entourait de l'affection la plus dévouée.

« Marie, Marie, mon bon ange, Jenny (Eugénie) t'a « écrit; permets à Azaëla d'en faire autant et je suis « bien sûre que le petit baron de N... se chargera aussi

« de ce billet ; j'aimerais beaucoup t'avoir là près de « moi, pour te donner un baiser bien doux et te dire « tant de choses qui t'intéressent personnellement. Oh « oui, j'ai besoin d'en causer; viens, viens !...— Adieu, « mon ange, repose en paix, et que pendant ton som- « meil, ton esprit soit bercé par des songes de bon- « heur, de pures et délicieuses joies, semblables à « celles que l'on goûte près de toi lorsqu'on en est ai- « mée. Qu'à ton réveil, les songes s'envolent pour faire « place à la réalité de bonheur que tu mérites. Que, « sans cesse, Dieu verse sur ta tête, abondantes et pré- « cieuses, ses bénédictions ; et qu'à chaque pas que tu « feras dans la vie, tu poses tes petits pieds d'ange sur « des fleurs sans épines. Qu'il en soit de même pour « celle qui t'a donnée au monde et qui t'aime. Adieu, « bon ange. »

Cette lettre, rapidement écrite, nous offrit un double intérêt. D'une part, Mme Eugénie, ne pouvant s'aider des yeux toujours fermés, paraissait y suppléer par la lumière phosphorescente qui s'échappait de ses doigts, car la main gauche suivait la droite comme pour en reconnaître le travail. D'un autre côté, nous ne pûmes qu'être frappés de la différence du style chez la malade, selon qu'elle se trouvait ou non plongée dans le sommeil magnétique. Autant Eugénie, soit Jenny, avait une phraséologie embarrassée, longue et pénible, autant Azaëla savait trouver spontanément une diction pure, élégante et gracieuse.

Encouragés par ce premier fait, nous résolûmes de tenter une expérience. M. B., chimiste établi à Chambéry et peu connu, je le crois, de Mme Eugénie, traça quelques mots qui furent placés à la partie du pied indiquée par la malade, et celle-ci récita facilement, mais par mots entrecoupés, la phrase suivante : « Si la guérison « des malades était en raison directe de l'intérêt qu'ils « inspirent, la vôtre serait aussi prompte que la pen- « sée. » (14 octobre 1838.) Mme Eugénie nous fit même remarquer que l'écrivain avait commis une faute d'orthographe en ne mettant pas la lettre S au mot *qu'il*. Durant cette lecture, nous avions, par précaution, enveloppé la tête de la malade avec une écharpe et plusieurs étoffes noires ; ses bras étaient croisés sur la poitrine; et étendue sur son lit de repos, elle froissait avec ses pieds la feuille de papier soumise à leur action ; sur chacun de ceux-ci on remarquait une petite tache très rouge : c'était à cette place que Mme Eugénie s'efforçait d'appliquer l'écriture grosse, mais assez serrée, de M. B. Cette dernière particularité qui, si je ne me trompe, a échappé jusqu'ici à toutes les remarques, fournira peut-être un jour une explication matérielle de la transposition des sens. Au reste, lorsqu'on interrogeait la malade sur la cause de ce phénomène, elle répondait : « C'est comme si l'organe de la vue descendait : c'est « singulier, il me semble que c'est un fluide... Quoi qu'il « en soit ma vue descend, et quand ma lumière s'y « porte, je vois... La vue est là fixée ; c'est ainsi que « s'opère la perception ; la lumière étant à telle ou telle « place, montre les objets à la vue. Chose singulière, « je vois les objets éclairés comme par le soleil. »

Un étranger, certainement inconnu à la malade, venait d'entrer dans une salle voisine ; nous demandâmes à Mme Eugénie qui il était et ce qu'elle en pensait. Elle répondit après un court instant de contention : « C'est un homme de terre. » Il eût été difficile de déterminer plus exactement la profession et le caractère de cet homme qui, riche propriétaire foncier, mettait son unique bonheur à grossir ses propriétés exploitées par lui-même, et qui avait, plus d'une fois, sacrifié à ce sentiment toutes les autres affections.

Cette série d'expérience avait beaucoup fatigué Mme Eugénie ; il eut été impossible de reconnaître dans son visage enflammé, dans ses chairs meurtries et palpitantes de fièvre, la jolie somnambule du commencement de la soirée, aux joues fraîches, animées par la jeunesse et un sourire plein de douce bienveillance. Il était temps de clôre cette longue et pénible veillée ; mais l'agitation où se trouvait jetée la malade ne permettait pas d'y songer de sitôt. Mon père conseilla alors un moyen qu'il avait vu employer et révéler par une somnambule elle-même. Rien de plus simple que ce procédé ; il suffisait de croiser les bras sur la poitrine en faisant reposer l'extrémité de la main droite sur la naissance de l'avant-bras gauche, et *vice versâ*.

La malade s'empressa d'agir comme on l'indiquait et un calme profond s'empara d'elle ; sa respiration, d'abord pressée et très forte, baissa graduellement.

Loin de troubler ce repos réparateur, nous causions à voix basse des faits extraordinaires accomplis sous nos yeux : chacun apportait au trésor commun les observations qu'il avait pu faire ; nous applaudissions à l'heureux succès du moyen employé pour tranquilliser la jeune femme, admirant l'intuition qui avait suggéré à une malade elle-même ce précieux moyen de calmer ses souffrances. L'un de nous signalait (1) cette espèce d'odeur phosphorique qui présageait la disposition aux crises, odeur analogue à celle de l'aigrette électrique. Un autre faisait remarquer la différence énorme que semblaient produire les différentes voix, dont les unes fatiguaient la malade, tandis que les autres lui apportaient manifestement le bien-être. Un troisième rappelait un fait très curieux observé déjà chez d'autres sujets et qu'il avait cru devoir attribuer à la supercherie de la malade, mais dont la sincérité lui était désormais manifeste (2), c'était l'existence d'ecchymoses diverses produites pendant la crise, puis dissipées par l'électricité qui déterminait, sur le point d'où l'on tirait l'étincelle, une ampoule horticée. L'ecchymose disparaissait après quelques heures et tombait en poussière analogue au charbon brûlé. Ces taches étaient en général noires ; cependant elles apparaissaient bleuâtres ou verdâtres sur les points mis en contact avec du cuivre rouge ou du cuivre jaune. Dans ce cas, l'électricité agissait aussi, mais plus lentement. Les taches de la même teinte, produites par de l'indigo ou de la couleur verte sur une personne en santé, n'étaient aucunement modifiées par l'étincelle, bien que l'action en eût été fort prolongée. Tous nous étions surpris de ce vif et brillant éclair s'échappant du corps de la malade et qui avait marqué une des crises de catalepsie. Chacun de nous rappelait les phénomènes si manifestes dus à l'influence des métaux ; des plaques de zinc, de cuivre, d'argent, de fer, d'étain avaient parfois suffi à rendre le mouvement au membre qui semblait être paralysé; d'autres fois, placés à la nuque, aux orteils, etc., ils avaient procuré des saveurs différentes aux boissons et à la nourriture. Le cuivre surtout appliqué aux orteils

(1) Mlle A. R. — (2) Mme V.

faisait simuler la mastication, et la malade s'était écriée : « Oh ! que c'est bon ! je puis déjeuner à bon compte et délicieusement. »

Les instants s'écoulent vite lorsque l'on parle avec enthousiasme, et une heure avait déjà passé depuis le moment où notre intéressant *sujet* s'était assoupi ; le calme le plus entier ne cessait de régner en lui. L'un de nous remarqua qu'il était étonnant de n'entendre rien auprès de son lit de repos, pas même le bruit de la respiration. Notre attention éveillée se porta dès lors tout entière sur Mme Eugénie. Quelle fut notre émotion en l'apercevant blanche et froide comme un marbre : la vie semblait s'être retirée ; à de rares intervalles nous entendions cependant prononcer le mot *tombe*. En vain interrogeait-on la malade, en vain essayait-on de la réveiller par des passes magnétiques : tout semblait rester sans effet; et la jeune somnambule était toujours là, froide, presque inanimée, les bras rivés sur la poitrine. Le sommeil a si souvent été comparé à la mort !... Nous tremblions qu'au lieu de procurer le sommeil le moyen employé, mais d'une manière trop prolongée, n'eût déterminé la mort elle-même.

Néanmoins une circonstance nous rassurait : un sentiment extrême de contentement et de bonheur se laissait deviner dans tous les traits de Mme Eugénie. Peu à peu la figure se colora, le mouvement reparut, nous pûmes constater des soubresauts légers, mais fréquents. Dès ce moment l'état physique de la malade n'attesta plus que de vives souffrances et comme une lutte intérieure. La vie revint lentement, sans toutefois mettre fin au sommeil magnétique.

Aussitôt que Mme Eugénie put nous rendre compte des sensations qu'elle venait de traverser, nous l'interrogeâmes avidement ; elle nous répondit par ces mots (1) :

« Le premier sentiment que j'éprouvai, dit-elle, fut « celui du bien-être ; il se prononça dès que mes bras « se trouvèrent croisés de la manière par vous indi- « quée. Mon corps, jusque-là endolori et brûlant dans « toutes ses parties, ressentait une fraîcheur indicible. « Une molle lassitude succéda bientôt. Le bien-être où « je me trouvais fut ensuite remplacé par un assoupisse- « ment involontaire et l'enraidissement de tous mes « membres... j'avais froid. Je ne pouvais faire le moindre « mouvement ; la pensée de la mort se présenta à moi ; « j'eus peur et je sentis tout mon corps frémir. Cepen- « dant mon âme était calme, elle commençait à être « heureuse. L'âme voulait sortir du corps et il s'établis- « sait une lutte entre l'âme et le corps... L'âme éprou- « vait un commencement de bonheur... L'âme jouissait, « et le corps souffrait horriblement de la séparation « qu'il pressentait. Dans la lutte qui s'établissait entre « le corps et l'âme, il semblait que ce fût le paradis « voulant combattre avec l'enfer. Parce que le corps « sentait la vie s'en aller ; parce qu'il sentait que l'âme « allait prendre son essor, le corps se roidissait... il « voulait se livrer à des accès de fureur. Mais l'âme a « été la plus forte ; elle voulait maîtriser le corps, Dieu « les a forcés à rester unis... Je vis une lumière qui « tombait du ciel comme un torrent. C'est alors que tu « entendis ces mots qui t'effrayèrent ; je disais : *Ça « tombe !*... Tu compris *la tombe !* Si tu avais vu com- « bien c'était beau ! Je voudrais pouvoir te le représen- « ter ; mais je ne puis le comparer à rien de ce que nous « voyons. La lune qui verse sa lumière dans les lacs, tu « sais combien cela est admirable ! Eh bien, ça ne peut « te donner qu'une faible idée de ce fluide qui m'appe- « lait à lui et m'entraînait. Je montais par ce chemin... « et je jouissais d'un bonheur inexprimable. Je voyais « le ciel chargé d'étoiles qui tremblaient comme dans « nos lacs ; mais tout était plus beau, plus pur. Je « voyais aussi mon corps presque privé de vie, là, sur « mon lit, et toi qui donnais des soins à ce corps... Mon « âme ne tenait plus à mon corps, si ce n'est par des « liens imperceptibles... Et puis j'arrivai à une région « bienheureuse d'où je vis les Anges, plus haut les « Archanges, plus haut les Séraphins, et au-delà les « Puissances. » (Les intonnations de la voix vont progressant jusqu'au dernier mot que Mme Eugénie prononce avec une conviction enthousiaste que rien ne peut rendre.) « Au-delà est Dieu, mais nul œil humain ne peut le « voir... Ce n'est pas encore le ciel que j'ai vu ; c'est une « région, un monde différent du nôtre. Tout y est aé- « rien... On vit, on existe, et l'on ne *souffle* pas comme « le font les corps vivants. On a des corps brillants, « mais notre corps est comme une vision... C'est comme « une robe transparente où il n'y a rien dedans que notre « âme... On voit comme des prairies, pourtant ce ne sont « pas nos prairies ; tout y est brillant... Le ciel y a aussi « des étoiles, mais l'air n'est pas agité, il est pur. On ne « désire plus rien, on est dégagé de tout. Je commence « maintenant à comprendre ce que Jésus-Christ a dit de « cette plénitude de bonheur... et quand on a goûté ce « bonheur, on ne peut que désirer d'y rester toujours... « On voit tous les soins rendus à notre corps lorsqu'on « meurt ; mais cela ne nous touche plus. A la mort le « corps retourne à la terre, *le fluide au fluide* et l'âme « au créateur... Cependant l'âme combattait toujours « avec mon corps... elle l'a maîtrisé en rentrant entiè- « rement en lui... puis nos deux êtres se sont réconci- « liés parce que tu as voulu que cela eût lieu... Ton « corps agissait sur mon corps et ton âme sur mon « âme... l'animation de ton corps agissait sur celle du « mien..... Tout était tranquille en ton corps et par « conséquent calmait le mien. Ton âme qui était bien « tranquille dans ton corps appelait la mienne dans le « mien... ton âme appelait mon âme, non point dans « ton corps mais dans le mien... Tu peux bien l'appeler « à toi... être vivifié par son influence, te grandir par « elle... mais tu ne pourrais la faire entrer en toi... Tu « ne peux pas avoir deux âmes... Elles peuvent s'en- « tendre, se joindre presque, mais non se confondre... « L'âme entièrement séparée du corps ne peut rentrer « dans un autre corps, elle retourne alors vers son au- « teur.... Dans l'état de veille, vous ne pouvez com- « prendre cette force irrésistible qui s'établit entre « nous... j'ai la conscience de ma liberté, et cependant « mon indépendance est anéantie. Tu commandes et « j'obéis, parce que Dieu le permet.... La différence « d'agonie qu'on voit chez les mourants provient pres- « que toujours du plus ou moins de force vitale... Une « personne qui n'a que peu de force aura une agonie « beaucoup moins longue et moins violente que celle « qui en a beaucoup... Le plus ou le moins de force dé- « pend de l'organisation plus ou moins solide, des or-

(1) Je reproduis littéralement les expressions employées par Mme Eugénie et recueillies par l'un des temoins, M. G.

« ganes plus ou moins proportionnés entre eux... Il ne « faut pas croire que la personne soit toujours animée, « bien que l'on voie son corps qui se remue... Le corps « peut être animé sans être vivant... l'animation n'est « pas la vie : c'est l'âme qui est la vie de l'homme. « Quand le corps a beaucoup de force vitale, une grande « abondance de fluide, il peut être animé pendant un « certain temps, quoique l'âme en soit sortie... C'est « comme une corde d'instrument qui vibre encore, bien « que l'on ait cessé de lui donner l'impulsion et qu'elle « soit impuissante à produire un son... Et quand la « corde est grosse, longue, la vibration dure plus long- « temps que si la corde se trouve mince et courte... Tu « avais beaucoup de fluide et il a agi fortement sur le « mien... mais seul il n'eût pas suffi; ta volonté a plus « fait encore. Au moment de la catalepsie mon corps « est comme un linge mouillé et gelé; si tu le forces « violemment, il se brise; mais sitôt que ton fluide l'a « réchauffé, il n'offre plus de résistance et s'affaisse sur « lui-même. »

Interrogée au sujet des sensations qu'elle éprouvait à l'occasion de ses crises, la malade nous disait (1) : « Plu- « sieurs nuits à l'avance j'éprouve le pressentiment des « crises que je redoute; puis après quelques heures de « calme surviennent les malaises; je commence à ne plus « voir de l'œil gauche, à ne plus entendre de l'oreille gau- « che; la machoire est à moitié paralysée; puis je ne sens « plus mon bras du même côté : le coude devient très pe- « sant, les jambes sont lourdes, enfin les pieds sont enva- « his et je ne sens plus rien. Si je veux alors soulever un « membre, il me semble n'être plus à moi ; il me paraît « comme séparé de mon corps: pourtant ma volonté est « entière. Oh ! combien alors je désire les passes ma- « gnétiques; c'est un fluide qui envahit mon être, le ré- « chauffe, le fait revivre. Celui qui, pour moi, sacrifie une « partie de sa vie; puis-je l'aimer autrement que l'on « vénère son père ! mais il faut qu'il soit bon, aimant : « tant d'autres croient me faire du bien qui ne m'ap- « portent que des douleurs et je suis forcée de les subir. « On ne saurait croire combien certaines voix, certaines « étoffes, certaines couleurs, certains fluides me fati- « guent... Ceux qui rient de nos caprices ne savent pas « que tout semble vivant pour nous, que toute chose a « une action agréable ou pénible. La divine providence « n'a rien fait d'inutile... On se rit de nos plaisirs ou de « nos maux, hélas ! trop réels, et pourtant dans son « orgueil l'homme se dit qu'il ne juge jamais qu'après « avoir entendu ! »

Auprès d'autres malades (2) qui gardaient les yeux ouverts, nous avons remarqué un fait de strabisme produit instantanément sous la décharge d'une bou- teille de Leyde. Voici l'explication qui en fut donnée : « Mes étincelles s'écartent des yeux et vont aux deux « côtés de la poitrine, — alors mes yeux sont tirés en « sens contraires, ce qui les fait loucher. » Dans cet instant qui se prolongeait pendant plusieurs minutes, les yeux étaient fixes et grandement ouverts par la ré- traction des paupières. La malade en riait et ne parais- sait pas être péniblement affectée.

Voilà toute une histoire bien étrange et qui ouvre un vaste champ aux systèmes. Un sourire d'incrédulité en accueillera sans doute les détails : je ne puis que lui répondre : *Et pourtant j'ai vu toutes ces choses.*

Après avoir analysé la majeure partie de la séance dont je fus un des témoins, je n'ai cru pouvoir mieux faire que de copier textuellement les *révélations* de Mme Eugénie. Elles renferment une métaphysique pro- fonde, et, pour ainsi dire, elles nous montrent du doigt bien des choses qui pour la plupart sont et demeu- reront longtemps un mystère. Il doit être difficile de devenir *croyant* sur ce simple récit : cela est impossible pour quiconque n'a pas vu des faits de cette nature se dérouler sous ses yeux. Aussi les phénomènes offerts par cette maladie sont-ils rejetés comme fabuleux et sont-ils traités comme un jeu de l'imagination par la plupart de ces hommes qui disent : Je ne crois que ce que je touche ; notre raison est au-dessus de pareilles jongleries : qu'importe à nous de savoir qu'une *fille hystérique* puisse lire *par les pieds plutôt que par les yeux comme vous et moi !*

Un jour, gardons-en l'espérance, un patient et cons- ciencieux scalpel mettra à nu les causes de cette singu- lière affection. Une série de laborieuses observations nous dira si des effets aussi étranges qui embrassent à la fois et l'être moral et l'être physique, ont une exis- tence réelle. Les travaux de mon père, si Dieu lui avait permis d'y mettre le couronnement, me semblent in- diquer la route à suivre, prudente du moins alors même qu'elle ne pourrait conduire à un succès décisif. Quant à moi, j'ai rempli ma tâche en retraçant le récit d'un témoin, ignorant sans doute, mais qui a vu et qui dès lors a cru. Toutefois, je dois le reconnaître, il ne suffit pas d'être convaincu ; il faut encore et toujours rester observateur impassible : car si des faits réels, incon- testables se produisent, trop souvent aussi un certain désir d'intéresser peut faire dévier la malade de sa pre- mière sincérité. D'un autre côté encore, la *croyance* de l'expérimentateur, le charme sous lequel il est invo- lontairement placé, et l'espérance de pouvoir constater des phénomènes jusqu'alors inaperçus, toutes ces cir- constances, dis-je, peuvent parfois donner, pour lui, l'apparence de la vérité à des faits auxquels le charlata- nisme aurait pris une large part. A. DESPINE.

(1) Mme A B. — (2) Mme V.

ARCHÉOLOGIE

GEVRIER

En rendant compte à la Société Florimontane, dans sa séance du 13 avril dernier, d'une excursion archéologique vers l'église de Gevrier, je disais que les ruines, et surtout l'abside, me paraissaient présenter les caractères de la fin du XIIe siècle ; j'en exceptais tou- tefois la grande fenêtre de la nef, qui n'est qu'une contrefaçon du XIVe, la porte d'entrée qui est du XVIe, ainsi que la fenêtre du chevet qui a remplacé la baie romane du milieu. Les deux autres baies de l'abside ont été murées, ainsi que deux niches d'une époque postérieure, et, comme pour mettre le sceau au mau- vais goût de ces restaurations, la niche de droite a été bouchée par une coupe ovale en pierre, dont on a abattu le bord supérieur pour le niveler avec le mur. C'était probablement un bassin de baptistère, car le fond est percé d'un trou étranglé.

Les moulures de la table de l'autel témoignent de son antiquité; car ces ornements sont devenus inutiles depuis que les linges recouvrent habituellement nos autels, même hors le temps du sacrifice.

Viollet-le-Duc n'hésite pas à attribuer à la primitive Eglise ces tables, conservées quelquefois dans des édifices bien postérieurs, entre autres à l'église de Saint-Sernin à Toulouse, à celle de Montréal près Avallon, etc. (1) L'absence de la capsule-reliquaire au bord antérieur reporte aussi la confection de cette table à l'époque où elle se plaçait sur les reliques de quelque saint, lorsqu'on n'avait pas de tombeau sur le couvercle duquel on put offrir le sacrifice. C'est en souvenir de cet usage que le reliquaire aussi bien que le massif de l'autel portent encore la dénomination de *tombeau*.

Un petit bloc carré orné de moulures en panneaux forme la moitié du massif de l'autel collatéral à gauche. La table de celui de droite, formée en partie par une tête de stèle, est supportée d'un côté par un tronçon de colonne de 0^{m}, 40 de diamètre. La partie supérieure d'un fût avec astragale, de même marbre et de la même dimension, se trouve à un kilomètre plus loin, à la maison de M. Gaillard. On m'apprit que des tronçons de colonnes, des briques, des poteries, etc., avaient encore été trouvées dans le labour autour du chœur.

Cette église a succédé, selon toute apparence, à un monument religieux élevé là à l'époque romaine. Malheureusement, le débris d'inscription qui relate ce dernier fait n'a plus que les trois dernières lignes, dont la première est même brisée à moitié et la dernière vient encore de subir une détérioration dans la démolition de la sacristie.

LXIVLIV
OPTATV
D S P

En achevant proportionnellement les traits qui restent de la première ligne, on pourrait essayer de lire EX. IVLIVs OPTATVs De Sua Pecunia *Dedit,* ou plutôt *Faciendum Curavit*, car l'espace qui reste exige deux lettres abréviatives.

Si le mot *optatus* s'entendait du *lieutenant* d'un centenier, pourrait-on lire L*egionis* X ou XI ou XIV, avec les noms de mérite ou de création IVLIæ V*ictricis*, etc. ? C'est très douteux. Outre que le mot de *legio* est indiqué habituellement par trois lettres LEG, la légion XI a porté le titre de *Claudia*, qui ne se trouve pas ici. Les deux autres étaient *géminées,* mais sans aucun titre, au moins dans la *Notice des dignités de l'Empire romain*. L'exclusion du mot *legio* me dispense de consulter d'autres documents plus circonstanciés sur les titres des légions.

Il faut donc revenir à la première lecture, sauf à voir dans LX un chiffre dépendant des mots précédents, si on ne peut pas y reconnaître un nom propre commençant par EX.

Mais, quelle que puisse être l'interprétation de la partie qui manque, le peu qui nous reste de cette inscription autorise suffisamment à conclure que l'auteur du votif devait avoir quelque fortune et peut-être une *villa*.

Tout près de là, autour de la maison de Mme Burnod, ancienne dépendance du château d'Alléry, on avait trouvé, outre le sceau d'un seigneur d'Alléry que possède aujourd'hui le musée, plusieurs tombeaux en dalles schisteuses, du genre de ceux de Lovagny, de Doussard, et d'autres localités de la Savoie, sur lesquels l'archéologie n'a pas dit encore son dernier mot, bien qu'ils semblent appartenir à l'époque des invasions.

Tout faisait donc présumer que le plateau de Gevrier ne serait peut-être pas moins intéressant à étudier que celui d'Annecy-le-Vieux, et que les maisons de plaisance établies à l'époque romaine sur ces deux coteaux confirmeraient de plus en plus l'existence d'une ville dans la plaine des Fins, si riche déjà en découvertes archéologiques.

Mes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Deux mois après, M. Gaillard, maire de Gevrier, faisant miner un champ, rencontra d'anciennes constructions presque à fleur de sol. Quelques membres de la Société Florimontane s'y transportèrent et purent constater le caractère romain de plusieurs des objets découverts, entre autres du *rudus*, des plaques de marbre, de tuf scié, une clef, des débris de poterie au vernis blanc, en terre rouge, terre noire, terre de samos, un fragment de meule de moulin en scorie, des manches d'outil en bois de cerf, des coquilles d'huîtres, des contrepoids de tisserand et nœud, de filets en brique, des bases, des chapiteaux, etc. Les charbons et le calcaire vitrifié indiquent assez que la destruction de cette habitation a été le résultat d'un incendie.

Deux tombeaux, semblables à ceux trouvés chez Mme Burnod, posaient sur l'intersection et s'étendaient ainsi sur les *rudera* de deux pièces. On imagine quel désordre il y a eu dans cette *villa* pour que les ruines aient dû abriter les restes des barbares goths, francs ou burgondes qui venaient d'en achever la destruction. Peut-être même les ve et vi^{e} siècles sont-ils innocents de ces excès et faut-il les attribuer aux hordes sarrasines, hongroises ou normandes du xe siècle.

M. Revon a levé le plan de ces ruines, dessiné les débris d'architecture, et a enrichi le musée de l'estampage des inscriptions et des objets les plus rares et les plus caractéristiques. Parmi ces derniers, un tube en os lutinait surtout les antiquaires. Il sifflait parfaitement. A son retour d'Afrique, M. Revon en vit plusieurs semblables au musée de Lyon, et reconnus pour des sifflets de théâtre! Il y avait donc un théâtre à la ville de *Baut,* à moins que quelque famille aristocratique eût apporté cet objet d'une autre ville de l'Empire. Grâce aux travaux de la route, aux fouilles persévérantes et à l'esprit conservateur de M. Gaillard, les richesses archéologiques de Gevrier ont augmenté. Des matériaux précieux qui allaient être employés à l'empierrement de la route, ont échappé au vandalisme. Une dalle qui servait autrefois de marchepied d'autel a révélé l'inscription suivante :

SENNIVS-MARCIANVS-ET-SEX-CAPRILIVS-AT.

Une tête de stèle se trouvait tout auprès, de la même sculpture que celle de l'autel à droite, mais beaucoup moins conservée, et ressemblant à celles qui couronnent les autels tauroboliques de Lyon, ainsi que quelques monuments funéraires soit de Lyon, soit d'Aime (Savoie). Je crois reconnaître la stèle qui supportait une de ces têtes, dans une pierre quadrangulaire

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XIVe *siècle,* tome II.

de 1m, 35 de longueur, sur 0m, 88 de largeur, au mur méridional du chœur. Des moulures formant un cadre 0m, 54 de large entouraient une inscription d'au moins dix lignes, mais tellement détériorée que je n'ai pu y reconnaître que seize caractères. Le mot *filiæ* indique suffisamment que c'était un cippe funéraire. Enfin un débris d'inscription est venu tendre la main au sifflet de théâtre. C'est une longue pierre de 0m, 29 d'épaisseur et de 0m, 57 de hauteur, arrondie par le haut comme un mur de clôture. Malheureusement, elle est brisée, et on ne peut plus lire que ces lettres de 0m, 12 de hauteur :

EATRVM ET

Taillée à angle droit après ce dernier mot, elle devait être jointe à une autre dont la découverte donnera probablement le nom de l'établissement renfermé avec le *théatrum* dans la même enceinte, ou de l'exercice public qui avait lieu au théâtre, comme chez les Grecs (1). Les gradins du sanctuaire sont de la même taille. Dans les fouilles de M. Gaillard se trouve une pierre longue de 2m, 30 et haute de 0m, 27, taillée en arc, comme pour l'escalier d'un théâtre ancien. Si celle-ci avait fait partie d'un des gradins supérieurs de la *cavea*, la mesure de son rayon donnerait environ 4 mètres pour le *proscenium*. Les gradins du chœur et quelques blocs des murs de l'église sont de la même dimension.

Je n'examine pas ici si le théâtre était public ou privé. Dans le premier cas, les Allobrogo-romains de *Bautæ* auraient imité les Grecs, en adossant leur théâtre à un coteau voisin, tandis que les Romains les élevaient au beau milieu de leurs villes.

La seconde hypothèse n'a rien non plus d'invraisemblable ; car les villas pouvaient aussi bien avoir leurs théâtres qu'elles avaient leurs thermes, comme ceux de Menthon, de Veyrier, des Barattes et d'Annecy-le-Vieux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était réellement situé au plateau de Gevrier ; car les matériaux n'y auraient été transportés d'ailleurs que pour servir à la construction de quelques édifices au moyen-âge.

On remarque bien en effet dans le château d'Alléry plusieurs blocs qui ont appartenu à d'autres constructions. L'église de Gevrier en contient aussi plusieurs, outre ceux que j'ai énumérés plus haut. Mais les objets trouvés à la profondeur d'un mètre chez M. Gaillard, ceux mêmes trouvés en fouillant autour de l'église, tronçons de colonne, débris de poterie, etc., étaient évidemment enfouis sur place avant la construction des deux seuls édifices publics du pays. On peut en conclure avec assurance que la stèle et l'inscription du théâtre, isolées des constructions du moyen-âge, faisaient partie, comme tout le reste, d'un monument antique élevé sur ce plateau.

Espérons que d'ultérieures recherches viendront jeter un nouveau jour sur cette question et feront succéder aux conjectures les réalités de l'histoire. Cependant il serait urgent de recueillir ces pierres avec celles qui gisent sous les portiques de l'hôtel-de-ville, en attendant qu'une salle des antiques, depuis si longtemps réclamée par la Société Florimontane, vienne les réunir avec tant d'autres objets, précieux monuments de l'histoire nationale.

DUCIS.

(1) Cicer., *Pro Flacc.* 7. Tacite, *Hist.*, II, 80.

CROQUIS ALGÉRIENS

UNE FÊTE DE NÈGRES

Errant un jour au hasard dans les ruelles tortueuses qui font de la partie supérieure d'Alger le labyrinthe le plus pittoresque, je fus guidé vers la rue Benali par un bruit souterrain, semblable à celui de la machine d'un bateau à vapeur. Qu'est-ce donc, me disais-je, que ce *broumbroum broumbroum*... qui remue le sol et trouble tout un quartier ? Est-ce une locomotive allant et venant sans trève sur une plaque tournante ? Est-ce un battoir à écorces, un train de pilons, un atelier de chaudronnerie ?

C'était de la musique de nègres.

Vers le sommet de la ruelle, une petite porte en ogive s'entrebâille pour laisser pénétrer deux ou trois mauresques. Un nègre avance la tête et me fait signe d'entrer, en ajoutant quelques paroles gracieuses en langue franque :

— *Franceze bono, toi mirar la casa negro? negro far fantasia besèf.* (Autrement dit : Mon cher Français, veux-tu voir la maison des nègres ? ils sont en grande fête.)

Les rameaux d'un figuier ombragent une cour mauresque. Des arcades en fer à cheval, supportées par des colonnettes, font le tour des quatre faces. Des drapeaux rouges à liseré jaune s'inclinent devant la galerie du premier et unique étage. Derrière la balustrade en bois tourné, découpé, festonné, on entrevoit une triple rangée de négresses et de mauresques, regardant avec une fixité magnétique le seul Européen qui assiste à la cérémonie. La cour est peuplée de noirs accoutrés de la façon la plus drolatique : sur le pantalon bouffant attaché au genou et surmonté d'une ceinture rouge, vous voyez tantôt une chemise française à petits pois, flottant au gré du zéphyr ; tantôt une blouse bleue, une veste de matelot, un ancien habit de soirée acheté chez quelque revendeur juif. Le turban, longue pièce d'indienne blanche à lignes roses, est enroulé en boudins horizontaux. Les assistants ont une mine réjouie et l'air de braves gens qui ne demandent qu'à se divertir. Un nègre, me voyant accroupi à l'écart, m'invite avec force gesticulations d'amitié à m'asseoir sur un tabouret qu'il place près de l'orchestre, attention dont mon cœur lui a su plus de gré que mes oreilles. Un négrillon m'apporte une tasse de Rio brûlant, tandis qu'un autre explique tous les détails de la fête. Je demande, entre parenthèse, si dans beaucoup de sociétés de la nation civilisée on accueillerait un étranger avec autant de cœur que le font ces enfants du désert ?

Vingt-huit musiciens nègres, disposés sur deux rangs, occupent le fond de la cour. Les uns ont de larges castagnettes en fer, clouées aux deux bouts d'une tige fixée à la main par une courroie ; ils les frottent avec violence et produisent ainsi un tapage dont on se ferait une idée affaiblie en jouant des cymbales avec tous les couvre-plats d'un restaurant. D'autres se démènent sur des tambourins, des timbales, d'énormes caisses qu'ils frappent à tour de bras avec des bâtons recourbés. Il y a surtout deux de ces caisses suspendues, dont le tonnerre me donne des tiraillements d'estomac ; il faut être vigoureusement constitué pour affronter les ondes

sonores dégagées par de tels engins. Parmi les musiciens les plus électrisés, je remarque un vieux nègre à barbe blanche ; il paraît prendre un plaisir indicible à faire gémir ses timbales avec deux baguettes flexibles; il s'agite éperdûment, ses petits yeux pétillent, sa bouche se dilate en four, il tire la langue pour témoigner son ravissement d'une façon plus ostensible. Une espèce de chant, ou plutôt des vociférations, accompagnent les instruments. Le morceau interprété par les artistes a beaucoup de rapports avec le *Galop des chemins de fer*, mais avec une intensité de tintamarre inappréciable à tous les dynamomètres connus.

Un nègre de vingt-cinq à trente ans, grand gaillard taillé en Hercule, vient se placer en face de l'orchestre. Il porte la moustache et la barbiche. Son costume se compose d'un large turban blanc à dessins roses, d'une veste et d'un pantalon bleus, surmontés d'une longue chemise blanche flottante. C'est le danseur en titre. Il débute par un petit pas dodeliné sur place, consistant à lever les pieds l'un après l'autre en branlant la tête, comme dans la danse des ours. Pour plus de grâce, il pince délicatement les pans de sa chemise. Peu à peu il active son pas, sautille, pirouette, les bras en croix. La musique redouble de violence, les femmes de la galerie font entendre des *youyou* enthousiastes, les spectateurs ont le cou tendu. Le nègre, surexcité, se transforme en toupie ; on ne voit plus qu'un tourbillon noir et blanc. Tout-à-coup le danseur s'arrête, les bras étendus sur la tête, et le silence remplace le concert le plus furibond.

Pendant que le chorégraphe se repose, les instruments alternent avec une musique vocale qui imite assez le chant de nos moissonneurs. Le même négro rentre en scène. Il imprime à ses mains un mouvement de rotation autour du poignet, il jette ses bras devant et derrière lui, se comprime le ventre, se livre à des effets de torse et à un balancé général d'avant en arrière. Ceci n'est qu'un intermède en attendant une pantomime.

Les négresses descendent une à une de la galerie et vont se placer sur un banc en face des musiciens. Elles ont la tête couverte d'un foulard jaune, orangé, amarante, serré au front par un second foulard enroulé à plat. Une chemise en fine mousseline constitue le seul vêtement du buste. Le reste est couvert d'une jupe bleue rayée sur laquelle s'attache un tablier. On remarque deux ou trois vestes en soie groseille avec passementeries d'or. La toilette et complétée par d'énormes bagues d'argent, des boucles d'oreilles, des bracelets dorés, des anneaux pour les jambes.

Le danseur tombe sur le sol après un pas de deux exécuté avec un autre nègre ; son turban roule à quelques mètres. Une négresse apporte un brasero d'encens sous le nez de l'artiste ; il paraît se ranimer et ne tarde pas à se balancer à genoux. Pendant qu'il continue à osciller, on lui noue un mouchoir bleu autour de la taille, on attache les manches de sa veste. Alors il fait le geste d'un homme qui cherche à se dégager de ses entraves; il jette les bras en avant, se traîne à terre, frappe du poing le sol, puis se lève après avoir tendu les mains au ciel. Prenant un poignard à manche d'ivoire, il entreprend une pantomime guerrière : il frappe avec vigueur, mais la lame de l'ennemi se retourne maintes fois de son côté. On le voit partout où est le danger, aussi des *youyou* sortis de tous les gosiers féminins proclament sa vaillance. Une négresse vient s'accroupir à ses pieds ; c'est la fin du premier acte.

Deux négresses exécutent un balancé pendant que le vainqueur parcourt la ligne des femmes et fait tourner successivement chaque tête et chaque épaule avec ses deux mains. Il se joint ensuite aux danseuses et se fait couvrir la tête d'un voile de mousseline. Toutes les femmes se lèvent et marchent en cercle, comme des enfants qui jouent à la *queue du loup ;* bientôt la marche se complique d'une espèce de pas de valse. Puis arrive entre le danseur et les deux négresses une gigue très vive avec de puissants effets callipygiens. — Tout s'arrête là ; les femmes remontent sur la galerie, les hommes causent bruyamment sur le talent des artistes. On apporte devant les musiciens de grands plats de terre remplis d'une mixtion qui défie l'analyse ; ils plongent des petits pains dans la bouillie et s'emparent des parties solides avec les doigts.

Le lendemain, j'arrive avec un ami au moment où une négresse, prenant deux rasoirs, les ouvre et danse en frappant ses bras nus avec le tranchant. Le sang jaillit. D'un air de triomphe, elle en montre les gouttelettes répandues sur le sol ; toute l'assistance pousse des hurrahs : voilà la femme forte ! ! Cette ménade avait un riche costume : un foulard de tête brodé d'or, une jupe de dessous bleu clair à lames d'or, et là-dessus une espèce de tunique en soie rouge, serrée par une ceinture. Son travail terminé, elle enlève la tunique, sous laquelle on voit un corsage blanc serré fortement par plusieurs tours de dentelles depuis le cou jusqu'à la taille. Elle s'assied, et une négresse répand de la poudre d'encens sur ses estafilades.

Une Pépita à face noire, ayant une belle robe verte lamée d'argent, un foulard bleu, une veste bleu foncé à bandes rouges, se drape dans un voile de mousseline. Elle s'accroupit, se fait adresser le *salamalek* par ses compagnes, et commence un balancé interminable. Tandis qu'une seconde danseuse l'accompagne et fait voltiger une écharpe avec beaucoup de grâce, nous voyons tout-à-coup une masse noire et blanche sauter comme une grenouille par-dessus les deux rangs de négresses assises, et venir s'étaler sur les dalles : c'est une jeune danseuse qui fait son entrée en scène... Elle exécute des sauts de carpe sur un flanc et sur l'autre, elle frappe le sol avec fureur, s'arrête un instant pour se pencher sur un brasero où fume l'encens, et se jette sur deux poignards avec un geste frénétique. L'ami qui m'avait accompagné ce jour-là, ayant déjà le cœur soulevé par la cérémonie des entailles, m'entraîna dans la rue pour ne pas assister à une représentation qui menaçait de prendre le caractère d'une scène d'abattoir.

LOUIS REVON.

L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro le compte-rendu des dernières séances de la Société, ainsi que la chronique.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant.*

ANNECY, TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 2. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 février 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les franchises de la ville de Thônes, par M. Lecoy de la Marche. — Appel à la jeunesse des écoles, par M. L. Macon. — Quelques inscriptions recueillies en Savoie (suite), par M. F. Rabut. — Chronique.

LES FRANCHISES DE LA VILLE DE THONES

L'existence tout entière de nos vieilles cités se reflète dans ces chartes de *franchises* ou de *priviléges* qui leur ont été octroyées par les suzerains. C'est une législation, c'est un code qui est rédigé le plus souvent par le seigneur ou en son nom, mais qui n'est au fond que la réunion des anciennes coutumes locales, déterminées régulièrement et reconnues comme ayant force de loi. La liberté communale ou municipale, la décentralisation du pouvoir administratif est le fondement de la constitution politique du moyen-âge ; et c'est dans les *franchises* qu'apparaît surtout ce caractère, c'est en elles qu'on voit le contraste le plus vif entre le régime absolu qui a prévalu depuis le XVIe siècle et les institutions presque toutes populaires de la période précédente, — période où naguère encore on plaçait la tyrannie et l'asservissement, avant que la vraie science n'ait commencé à dissiper ce préjugé.

Peu de villes de Savoie ont été assez heureuses pour conserver les titres originaux où étaient consignés leurs priviléges et leurs usages. Celle de Thônes est du nombre: il existe dans ses archives plusieurs documents de cette nature, qui sont restés jusqu'ici inconnus et inédits, et que nous nous empressons de mettre en lumière comme un précieux jalon dans le champ inexploré de l'histoire du pays.

Les premiers comtes de Genevois, au dire de Grillet (1), auraient accordé à la ville de Thônes des franchises très étendues. Toutefois il n'y a point trace de concessions de ce genre avant Amé ou Amédée III, qui fut comte de Genevois de 1320 à 1367. C'est de ce prince qu'émanent les plus anciens priviléges conservés à Thônes, lesquels ne font allusion à aucune charte antérieure, comme cela aurait eu lieu s'il en eût existé. Amédée III peut être considéré comme un des plus grands propagateurs et protecteurs de la *commune* en Savoie; car c'est lui qui accorda également les premières lettres de franchise aux habitants de La Roche, en 1335, et à ceux d'Annecy, en 1367. Il fit aussi battre monnaie dans cette dernière ville, depuis l'an 1356.

La charte qu'il octroya aux bourgeois de Thônes est datée du 20 septembre 1350. Mais elle ne nous est parvenue que par deux *vidimus*, ou copies authentiquées : l'un du 4 octobre 1453, dressé sur l'ordre du comte Amédée III par un notaire impérial de la Roche, Aymaret de Bosson ; l'autre sans date, mais se rapportant à la fin du même siècle et rédigé également par un notaire impérial, Jean Milon, de Pont-de-Beauvoisin, au nom d'Hugonard Chabod, juge de Rumilly, de Thônes, et autres seigneuries en Genevois.

L'acte original des franchises est donné à Annecy, *au château*, *dans la chambre du comte*, en présence des témoins Pierre de Compey, chevalier, Obert Vigniol, homme de droit, Humbert de Nave, et Berthet Vagonet, d'Alby, qui est le notaire rédacteur. Il est scellé du sceau d'Amédée III et de celui de sa femme Mathilde de Boulogne.

L'administration de la ville, d'après ce pacte de commune, est confiée à quatre sindics ou *prud'hommes (probi homines)*, élus annuellement par la masse des bourgeois. A côté d'eux, mais non au-dessus, se trouve le *châtelain*, officier du comte, dont la mission est également temporaire : il jure à son entrée en charge d'observer « les droits, statuts et libertés de la ville, de maintenir les bonnes et antiques coutumes, de garder les habitants et leurs biens. » Ce serment est aussi celui du seigneur, chaque fois que le comté passe en de nouvelles mains. Un conseil de bourgeois assiste les quatre magistrats ; et les décisions de la majorité de cette assemblée, à condition qu'elles ne soient point hostiles au comte, doivent être respectées par le châtelain. Celui-ci convoque les chefs de maison aux délibérations, et ceux qui ne s'y rendent point sont soumis à une amende. Il prend part au conseil s'il le veut, et tout ce que les bourgeois décident avec lui a force de loi.

Les dépenses publiques et les tailles sont réglées par les bourgeois; tous les habitants doivent y contribuer selon leurs moyens, et le châtelain peut les contraindre, sur la réquisition des magistrats, à payer leur quote-part.

Tous les sept ans, le serment prêté par les habitants d'observer le pacte de commune doit être renouvelé. Tout individu qui séjourne sur le territoire de la ville *un an et un jour*, sans réclamation de la part de son seigneur, est déclaré libre et jouit des priviléges des *jurés*, en prêtant le serment. Il n'est admis à cet avan-

(1) Tome III, p. 410.

tage qu'avec le consentement du châtelain, des sindics, et de dix prud'hommes pris parmi les bourgeois de la ville.

Il paie à la ville, en jurant le pacte, vingt sous de monnaie genévoise; s'il veut rompre son engagement, il ne le peut qu'avec le consentement des mêmes personnages, et en payant cette fois vingt sous au seigneur et vingt à la ville. Les obscurités et les difficultés qui se rencontreront dans l'interprétation de la charte de commune seront dissipées et levées pacifiquement par deux prud'hommes d'égale condition, élus simultanément par le seigneur et par les bourgeois. Le comte, en accordant ces franchises, ne se réserve que la part de redevances qui lui revient, selon les coutumes, sur les maisons et les biens.

La répression des délits, qui forme une partie importante de la charte de commune. consiste presque entièrement en peines pécuniaires. Il est recommandé d'user avec douceur de ces punitions *(pene omnes cum misericordia leventur)*, de les appliquer en ayant égard à la position, au sexe et à l'âge du délinquant, et en prenant conseil de trois ou quatre prud'hommes. Les procès des pauvres, des veuves, des orphelins, quand il ne s'agit pas d'une somme supérieure à dix livres, doivent être terminés sans frais par le châtelain et les bourgeois. L'étranger qui vient se fixer sur le territoire de la ville est également avantagé : s'il est réclamé par un seigneur, les bourgeois doivent le sauvegarder et peuvent s'opposer à la réclamation, à moins qu'elle n'ait un fondement raisonnable.

Aucune maison, aucun bien ne peut être saisi pour dettes : mais on peut en ôter les clôtures et forcer le débiteur à payer ; s'il remet les portes à leur place, la dette est doublée.

Le bourgeois est exempt du *pedagium*, de la lède et des autres impôts. Il peut changer de domicile et quitter la ville sans cesser de jouir de ses priviléges. On ne le poursuit en justice que sur l'autorisation du juge, et on lui laisse tous les moyens de se défendre. Personne ne peut être arrêté sur le territoire de la ville, si ce n'est à cause d'un délit grave, pour lequel la caution ne soit pas admise.

Mais la partie la plus curieuse de toutes ces dispositions est celle qui a rapport au commerce et aux marchés de Thônes. Quiconque habite dans l'enceinte de la commune et en observe les usages est libre de vendre tout ce qu'il voudra et au prix qu'il pourra, à condition de faire bonne mesure et à moins que les bourgeois, d'accord avec le châtelain, n'en décident autrement. Le marché de la ville, qui se tenait auparavant le mercredi de chaque semaine, aura lieu désormais le samedi ; de plus, une foire annuelle est fixée au dimanche qui suit la Saint-Martin d'hiver, et durera deux jours, en outre de celle que la coutume a établie dans le mois de septembre. Le vin, le laitage, le beurre, les fromages du pays, aujourd'hui encore si estimés, ne pourront être vendus en détail à Thônes que par les habitants qui observent les usages de la ville. Le jour du marché, nul n'achètera de denrées hors de la ville, si ce n'est aux centres d'habitation. Les plaintes et les réclamations élevées contre un des bourgeois par l'étranger venu au marché, ou *vice versâ*, seront écoutées et jugées sur-le-champ, et sans forme de procès, par le châtelain assisté des prud'hommes.

Les bouchers ne doivent pas avoir l'audace de vendre *de la viande qui sent* avec la viande saine, sous peine d'amende et de confiscation de la marchandise. Il leur est également interdit de livrer de la vache pour du bœuf, du porc pour de la truie, etc., et ils doivent déclarer avant tout à l'acheteur quelle chair ils lui présentent. De même, le vin annoncé à tel prix ne peut être débité plus cher; vendre un vin pour un autre, en mélanger plusieurs d'espèce différente, les allonger avec de l'eau, sont des méfaits prévus et punis. Il n'est donc rien de nouveau sous le soleil, pas même les procédés de nos modernes industriels !

Tout marchand doit avoir, sous peine de confiscation, une mesure légale portant la marque du seigneur. Le châtelain vérifie toutes les fois qu'il le veut et qu'il en est requis, les poids et les mesures de chaque commerçant; il met à l'amende le fraudeur et particulièrement celui qui a *deux mesures, une petite pour vendre, une grande pour acheter*.

Les limites de la commune sont aussi définies dans la charte de franchise. L'ancien territoire de Thônes, sans que nous puissions aujourd'hui nous rendre un compte exact de son étendue, paraît avoir été assez vaste, et nous retrouvons dans la délimitation qui en est faite plusieurs noms encore subsistants, tels que celui du Fier, qui s'écrivait alors *Cyers* ou *Sier*.

Le châtelain était tenu, à la réquisition des sindics, de faire déterminer les bornes des pâturages et biens communs, ainsi que des terrains qui formaient les rues et places publiques.

On pourra trouver encore bien d'autres détails intéressants dans la charte même, que nous nous réservons de publier d'après les deux *vidimus* mentionnés plus haut. Ces deux pièces sont entières : mais l'écriture y est, en certains endroits, très altérée, et c'est en les rapprochant, en les complétant l'une par l'autre que nous avons pu, non sans peine, reconstituer intégralement le texte original. La plus récente d'entre elles offre une particularité curieuse : le parchemin, qui a été régulièrement taillé sur trois de ses côtés, a été laissé, à la partie supérieure, dans sa coupe primitive, de sorte qu'il reproduit la configuration du cou et des épaules de l'animal dont il est la dépouille.

Des différends ne tardèrent pas à s'élever entre les habitants de Thônes et les officiers du comte de Genevois, au sujet des franchises accordées aux premiers par Amédée III. Les commerçants de la ville privilégiée furent accusés de s'être servi de mesures fausses et illégales, contrairement à une des clauses de la charte de commune. Ils se défendirent en répondant que ces mesures portaient la marque du comte, et qu'elles avaient été légalisées par la main même des officiers seigneuriaux. D'autres points étaient en même temps en litige. Les bourgeois adressèrent, pour en finir, une supplique à Amédée IV, fils et successeur d'Amédée III, et ce prince leur octroya de nouvelles lettres par lesquelles était arrêté ce qui suit :

1° Les bourgeois de Thônes testeront et disposeront de leurs biens comme ils l'entendront, ainsi qu'il est contenu dans leurs franchises, et les gens du comte ne pourront opérer sur les mêmes biens aucune confiscation sous prétexte d'usure commise par le possesseur.

2° Tout individu qui aura juré le pacte de commune, qu'il soit taillable ou non, qu'il demeure sur le terri-

toire de Thônes ou ailleurs, jouira des priviléges et libertés de la ville au même titre que tous les bourgeois.

3° Si les gens du comte découvrent des mesures de commerce trop fortes ou trop petites, mais marquées du sceau seigneurial, ces mesures seront remplacées ou refaites sans qu'il y ait lieu d'infliger aucune peine.

4° L'élection des sindics et la réception des bourgeois pourront être faites par un conseil de six prud'hommes, avec l'assentiment du châtelain et en sa présence.

En outre, cet acte reconnaît et garantit solennellement tous les priviléges antérieurement accordés à la ville. Mais il n'a point le caractère d'une pure et gratuite concession, bien qu'Amédée déclare, dans le préambule, vouloir charmer par des gracieusetés ses bons bourgeois de Thônes : car ceux-ci, pour prix de cette faveur, avaient dû payer au *receveur* du comte quatre-vingt-dix florins *de bon poids*, et au *Conseil du Genevois* vingt florins de même nature, sommes dont il leur est donné quittance dans la charte même. Un post-scriptum nous indique en outre qu'ils purent, en remettant quatre florins de plus au receveur, Guillaume de Crans, avoir le droit de passer tous les contrats qu'il leur plairait. Déjà nous avons vu les premières franchises les favoriser sur ce chapitre, qui les touchait fort : cette autorisation des transactions de toute espèce engendra ou développa chez eux des habitudes d'usure qu'il fallut réprimer plus tard.

Le document dont nous parlons est daté du 6 septembre 1369 : néanmoins Grillet fait mourir Amédée IV en 1368 (1), ne lui laissant ainsi qu'une année de règne; il est probable qu'il n'a point eu de renseignements certains sur cette date, que nous sommes autorisé à rectifier. L'acte est donné à Annecy, *au château, dans notre chambre rouge*, dit le comte; il est souscrit par plusieurs témoins, entre autres un évêque de Cambray et un procureur du Genevois, Pierre de Naves. Transcrit à la suite du second *vidimus* de la charte d'Amédée III dont nous avons parlé, il ne forme avec lui qu'une seule pièce, rédigée par le même notaire, Jean Milon de Pont-de-Beauvoisin, à la requête du même magistrat, Hugonard Chabod, juge de Rumilly, Thônes, et autres lieux en Genevois.

La plus ancienne confirmation des priviléges de Thônes qui soit arrivée ensuite jusqu'à nous est due à Janus de Savoie. Le Genevois, comme l'on sait, avait été vendu en 1401, par Oddo de Villars au duc Amédée VIII, et réuni aux domaines de la maison de Savoie : Louis, successeur d'Amédée VIII, le donna en apanage à son propre fils Janus, qui le possédait depuis quatre ans lorsqu'il donna l'acte de confirmation dont nous parlons (en 1464). Dans cette pièce, Janus s'intitule « comte de Genevois, baron de Faucigny, seigneur de Beaufort, lieutenant général de son illustre seigneur et père Louis, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste. » Mais il est à observer que les titres de comte de Genevois et de baron de Faucigny sont également donnés au duc Louis, qui avait conservé la suzeraineté de ces pays.

La charte de Janus contient ces mots importants : « Vu les lettres de franchise octroyées à nos bourgeois de Thônes par notre prédécesseur, d'illustre mémoire, Amédée comte de Genevois, et *les quatre confirmations qui ont suivi ces mêmes lettres et qui sont annexées aux présentes*..... » Aucune pièce malheureusement n'est aujourd hui annexée à celle-ci; toutefois il n'en est pas moins avéré par là que les franchises émanées du comte Amédée III avaient eu déjà quatre confirmations successives antérieurement à Janus : la première est évidemment celle que fit Amédée IV et que nous venons de publier; les trois autres ne nous sont pas parvenues, mais nous voyons par un nouveau passage de la charte de Janus qu'il faut les attribuer — ou au moins attribuer deux d'entre elles — à l'aïeul et à l'oncle de ce prince, savoir à Amédée VIII qui devint pape sous le nom de Félix V, et à Philippe de Savoie qui fut apanagé du Genevois avant son neveu.

Cet acte maintient et agrandit les priviléges des habitants de Thônes, mais il ne les augmente point. Il est donné à Annecy, le 24 avril 1464; parmi les souscriptions qui figurent au bas, on remarque celles de Nicolas et de Bernard de Menthon, du seigneur de Montrottier, de Bertrand de Dérée, d'un *vice-juge* de Genevois, et d'Aimon Ruphi.

Au commencement du seizième siècle, le Genevois changea encore de seigneurs, et passa aux mains de la branche de Savoie-Nemours, celle qui fit le plus pour la prospérité de la province et d'Annecy sa capitale. Philippe, le premier des princes de cette maison, étant mort en 1533, sa veuve, Charlotte d'Orléans, douairière de Genevois, gouverna le pays durant la minorité de son fils Jacques : c'est de cette duchesse qu'émanent les dernières lettres de priviléges accordées aux habitants de Thônes. Elles sont écrites en français, contrairement aux précédentes, et datées du 6 février 1546, époque à laquelle Jacques n'avait encore que quinze ans. A tous les droits des bourgeois, qu'elles confirment et garantissent de nouveau, elles ajoutent cinq articles, qui les autorisent : 1° à élire un *serviteur de ville*, c'est-à-dire une sorte de commissaire de police; 2° à louer et acenser les biens communaux; 3° à lever un impôt sur le commerce de boucherie et sur celui du vin; 4° à ne point payer de gabelles; 5° à tenir chaque année une nouvelle foire, à la fête de saint Nicolas de mai. Cette foire, dit l'acte, ne devait être préjudiciable à personne, *parce qu'il n'y en avait point d'autre ce jour-là dans tout le Genevois et le Faucigny ;* elle est fixée au lendemain de la saint Nicolas, dans le cas où cette fête tomberait un dimanche ou un autre jour solennel. Cette dernière clause est stipulée par le conseil de Genevois, et se trouve dans les lettres d'entérinement jointes à l'acte de la princesse. Celui-ci nous montre encore que les marchés de Thônes avaient pris dès lors une importance assez grande pour qu'une halle ait été construite sur leur emplacement.

L'impôt en question sur la viande et le vin devait être prélevé par les bourgeois pendant neuf ans seulement, à partir de l'entérinement de la concession, qui est daté du 10 avril de la même année 1546. Cette contribution fut sans doute établie pour remédier aux charges et aux maux que le pays avait eu à supporter dans les années précédentes, et qui avaient été occasionnés, comme le dit la charte même, par les exactions des gens de guerre, la peste et la stérilité de la terre.

Mais Charlotte d'Orléans, tout en octroyant ces priviléges, fit une œuvre de rigoureuse justice qui honore son administration : les négociants de Thônes, comme

(1) II, 512.

nous l'avons vu, étaient tant soit peu adonnés à l'usure, et ils avaient toujours eu soin de faire insérer dans les chartes concédées en leur faveur quelque petite clause ayant pour objet de couvrir ou d'autoriser leurs trafics. Elle abolit complètement cet abus, comme contraire à la loi divine, par l'acte même qui accordait de nouvelles franchises aux bourgeois; et de cette manière, ceux-ci ne purent vraiment pas s'en formaliser.

Charlotte a apposé de sa propre main sa signature, qui est écrite en capitales maigres et allongées. Son sceau est encore appendu à la charte, ainsi que celui du *Conseil de Genevois*. L'importance de ce Conseil, qui remplissait le rôle de Chambre des comptes, se voit dans les lettres d'entérinement par lesquelles il valide et ratifie la concession de la duchesse; lettres également curieuses sous le rapport philologique, par le mélange, assez fréquent à cet époque, du français et du latin. Les actes émanés de cette institution ont dû être assez nombreux, et renfermer mille indications utiles pour l'histoire du Genevois sous les ducs de Nemours. Mais, comme tant d'autres documents précieux concernant la Savoie, ils ont été maladroitement disséminés, ou adroitement soustraits.

Nous ne terminerons pas cette revue rapide du passé de la ville de Thônes sans mentionner un fragment intéressant qui la regarde, et que nous avons récemment découvert à la fin d'un manuscrit traitant de tout autre chose. On sait qu'il était d'usage d'inscrire, sur les pages restées en blanc des livres d'heures et autres, les annales du pays que l'on habitait ou de la famille à laquelle on appartenait. C'est d'un document de ce genre que nous voulons parler. Il a rapport à la construction du clocher de Thônes, qui, d'après ce que nous y lisons, fut « commencée en octobre et finie en novembre 1562. » Une circonstance curieuse est relatée ensuite : les nommés Girifaux, dit Vifrey, et François Barbason, qui eurent l'honneur de mener à bonne fin cette œuvre d'architecture, « montèrent et s'assirent sur la croix du coq *(ascenderunt et sederunt super crucem galli)*. »

C'était là encore une vieille coutume dont il reste même parmi nous quelques traces, par exemple le drapeau, ou autre emblème, que les ouvriers vont planter au faîte des édifices nouvellement achevés. L'église qui fut ornée du clocher en question n'existe plus: celle qui l'a remplacée a été bâtie un siècle après, en 1664 (1).

Le même fragment nous donne les noms de plusieurs personnages de la localité alors existants, des « sindics Blaise Advrillion et Mamert Marchand ; des procureurs de Thônes Etienne Besson, Jean Mermilliod, dit Folet, Claude Formier, dit Ruol, et François de la Boitière, ou de la Boiterie *(de Bocteria)*, » enfin des vicaires de la paroisse « révérends seigneurs Jean Lambert, Jean Duchenal, ou Du Canal, et Marus Noussilier. » Quelques uns de ces noms se sont perpétués jusqu'à nos jours dans le pays. Voilà un titre généalogique où quelques descendants des féaux prud'hommes de Thônes pourront trouver la preuve de l'antique bourgeoisie de leur famille.

A. LECOY DE LA MARCHE,
Archiviste de la Haute-Savoie.

(1) V. Grillet, III, 410.

APPEL A LA JEUNESSE DES ÉCOLES

—

C'était à l'époque des vacances. Le temps était doux ; les feuilles commençaient à jaunir sous les baisers de l'automne, et les chants des vendangeurs venaient seuls troubler, par intervalles, le silence qui enveloppait la colline sur le flanc de laquelle nous avions dirigé nos pas.

Stanislas était un de mes anciens camarades de collége. Il venait de quitter Paris où il étudiait le droit : moi je venais d'Allemagne. Nous nous étions perdus de vue depuis quelques années, mais la même amitié avait continué à germer au fond de nos cœurs.

Assis sous une tonnelle, nous devisions de choses et d'autres ; lui me racontant son existence au quartier Latin, moi lui parlant de la vie des universités allemandes, puis nous interrompant tour à tour pour lancer brusquement, à travers nos derniers souvenirs, le récit de nos espiégleries de collégiens.

Stanislas était une admirable nature d'artiste ayant un rêve au cœur, celui de la prochaine délivrance de sa malheureuse patrie. Bien qu'il n'eût jamais vu le pays de ses ancêtres, il parlait toujours de la Pologne avec amour et tendresse. Dans sa ferveur, ce brave garçon aurait voulu communiquer à tous ses jeunes compatriotes émigrés sur la terre étrangère le feu qu'il portait au fond de son âme, et les convertir en autant d'avocats plaidant la cause polonaise devant le tribunal européen.

Avant de nous quitter, nous nous étions liés par un mutuel engagement, nous promettant d'écrire, chacun de notre côté, les réflexions que nous aurait suggérées notre passage au milieu de la jeunesse des Ecoles. Nous devions échanger ces notes aux vacances prochaines.

En lui serrant une dernière fois la main, j'étais loin de songer qu'il me laisserait bientôt seul pour accomplir ma promesse !

La guerre d'Orient venait de surgir. Entraîné par son ardente imagination, Stanislas crut entrevoir la délivrance de la Pologne dans cette lutte de la France et de l'Angleterre contre la Russie. Il s'engagea comme volontaire et partit. Hélas! trois jours après son débarquement sur le sol moscovite, mon ancien camarade de collége tombait, atteint par un éclat d'obus sous les murs de Sébastopol.

Noble ami ! tu as été frappé en emportant dans la tombe ton rêve bien-aimé, et, puisque tu devais trouver la mort sur cette terre de Crimée, un boulet russe est au moins venu briser ta belle tête avant l'heure où l'amertume de la désillusion aurait brisé ton pauvre cœur !

. . . . . .

J'ai retrouvé les quelques notes que j'avais crayonnées alors et que je livre aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue savoisienne*. Je réclame donc pour elles l'indulgence, car, lorsqu'elles furent écrites, elles étaient destinées à ne pas sortir du portefeuille de l'amitié.

—

I

A l'angle fleuri des toits
Que plus d'un rapin dessine,
Il niche comme autrefois
Pierrot et sa Colombine ;
Il sort de maint soupirail
Entr'ouvert avant l'aurore
Comme un parfum de travail :
La France étudie encore.
PIERRE DUPONT.

Tu auras certainement remarqué, cher Stanislas, en traversant le dédale des rues tortueuses du quartier Latin, à l'heure où depuis longtemps les fenêtres sont closes et noires, quelques petites clartés, perdues çà et là à fleur des toits sombres, et brillantes comme des étoiles. Quels sont donc ces yeux rouges braqués sur les passants au milieu des ténèbres? Que se passe-t-il derrière ces vitres éclairées?

Ami, tu le sais aussi bien que moi. Ce sont les petites lampes des étudiants travailleurs, des *piocheurs*, comme on les appelle dans le dialecte en vogue sur les hauteurs de Ste-Geneviève. Ils sont rares ceux-là ; le plus souvent ils sont pauvres. Envoyés à Paris pour faire leurs études, ils se feraient un scrupule de perdre un seul instant, et, le jour ne leur suffisant pas, ils travaillent bien avant dans la nuit. Chaque heure gagnée, pensent-ils, est un sacrifice évité à mon père ou une privation soustraite à ma mère. Avides de s'instruire, ils fuient même jusqu'à l'idée du plaisir, et, si jamais ils commettent des excès, ce ne sont que des excès de travail. Souvent ils oublient que cette lutte imprudente est au-dessus de leurs forces, et beaucoup tombent épuisés avant d'atteindre le but.

Pour eux donc, les longues nuits consacrées à l'étude, les labeurs incessants, les repas modestes, les fatigues de la veille, les peines du jour et les préoccupations du lendemain!

Ils cultivent avec amour les travaux délicats de l'intelligence ; ils s'éprennent pour les arts, les sciences, la poésie, et, un flambeau à la main, ils cherchent non plus un homme, comme Diogène, mais une idée qui puisse rajeunir notre vieux monde. Ils s'enthousiasment facilement pour toutes les nobles causes, pour toutes les grandes infortunes. L'étude du bien et du beau leur a fait aimer les éternels principes de la justice, de la vérité et de la liberté. Au nom de la justice, ils revendiquent une meilleure part pour les opprimés ; au nom de la vérité, ils poursuivent les doctrines fausses et malsaines ; au nom de la liberté, ils savent mourir pour défendre leur foi.

Quel est, cependant, leur sort? Les uns, esclaves de la science, vont parcourir les mers et explorer les nouveaux mondes ; d'autres se jettent dans le grand tourbillon de la presse militante pour répandre leurs doctrines et faire triompher leurs idées ; d'autres, enfin, au premier appel d'une sainte cause, prennent les armes et troquent leurs livres contre un fusil.

Quelques-uns réussissent, mais pour ces rares élus de la fortune, combien d'autres paieront de leur vie leurs généreuses tentatives? Ils iront, — les savants, s'ensevelir sous les sables d'un désert inconnu, — les penseurs, expier dans un cachot les hardiesses de leur plume, — les soldats, ensanglanter un lointain champ de bataille!

Et la foule qui les connaît à peine les oubliera bientôt, et les égoïstes les traiteront d'insensés, et les satisfaits les montreront à leurs fils comme des exemples à éviter.

Mais il est, de par le monde, une jeune femme qui ne les oubliera pas et qui enregistrera les actes de l'héroïsme accompli dans l'ombre par ces jeunes martyrs. Cette femme, c'est la Muse du quartier Latin, qui sera toujours fière de voir que ses enfants ont conservé dans leurs veines quelques gouttes du sang généreux de leurs ancêtres et ont ouvert leurs âmes à la vertu, à la pitié et au désintéressement.

La foule peut passer indifférente et oublier leurs noms, mais la France des Ecoles saura perpétuer leur souvenir parmi les générations futures.

Courage donc, au milieu des rudes épreuves, courage, jeunes travailleurs, car vous êtes les seuls, les vrais étudiants, vous êtes l'intrépide avant-garde enrôlée sous la bannière du progrès et qui doit frayer les voies de l'avenir.

II

Regardez-les passer, ces gandins à l'œil terne
Qui parlent un argot de bouge et de taverne.
Ils ont dans leur orbite un monocle insolent
Qui cache leur prunelle au regard morne et lent.
Ils portent un habit qui leur serre la taille,
Un jonc de chez Verdier et des gants jaune-paille
Ils ont un beau gilet, mais dessous point de cœur :
Aussi se gaussent-ils, d'un air fin et moqueur,
De ces pauvres niais qui croyent à la science,
Aux gloires du pays, a l'honneur de la France.
Pour eux, que l'etranger vienne ou ne vienne pas,
C'est un deuil trop léger pour troubler leur repas.
Mais a ces Lucullus de la Rome moderne,
Si les huitres manquaient, et si quelque taverne,
Où la brune Circé se promène à minuit,
Venait à se fermer trop tôt, — Tudieu! quel bruit!
RÉGULUS FLEURY.

Il est minuit ! D'où viennent ces flots de lumière qui s'échappent des fenêtres de ce premier étage? D'où partent ces chants, ces rires et ces bruits?

Mais ne viens-tu pas, cher Stanislas, de passer devant l'un des restaurants les plus en vogue de Paris, et où soupent d'habitude les gandins du quartier des Ecoles?

Longtemps contenus dans les étroites limites de la vie de province, ils sont arrivés ici bien moins pour étudier que pour vider jusqu'au fond la coupe de toutes les joies parisiennes. Pour eux, les folles équipées, les nocturnes débauches, les ruineuses fantaisies, les romans en un seul feuillet! Pour eux, les bals, les théâtres, le jeu, les soupers fins, les intrigues d'une heure, les caprices d'un soir! Au premier appel du plaisir, ils bondissent, et, haletants, ils se précipitent avec avidité dans toutes les ivresses d'un sensualisme effréné!

Pour eux, aller aux cours, étudier... fi donc! Cette vie-là n'est pas faite pour des fils de famille ou des enfants de riches banquiers : il faut laisser ce souci aux jeunes nécessiteux. D'ailleurs le lansquenet n'a-t-il pas mille fois plus de charmes que les moroses études?

Et la plupart, pour bien témoigner du choix qu'ils ont fait, dédaignent même d'habiter le quartier où vit la jeunesse des Ecoles. C'est pourquoi, le plus souvent, vous rencontrez ces beaux messieurs soit au faubourg Saint-Germain, soit à fleur de l'asphalte des boulevards, car ils craindraient de salir leurs bottes vernies dans la

vieille rue Saint-Jacques. Aussi n'y viennent-ils que de nuit... et en voiture.

Pauvres fats! petites têtes gorgées de préjugés comme une cuve de grappes au jour de la vendange, et qui ne rachetez pas même tous vos travers en ayant du cœur.

En amour, ces messieurs professent une morale à part, morale essentiellement égoïste, et qu'il est permis de trouver blâmable sans pour cela être un Caton très sévère, ou un esprit morose ou chagrin. Il est une chose cependant qu'il est difficile de ne pas leur accorder, c'est que le platonisme en amour, surtout au quartier Latin, n'est qu'un rêve, un beau rêve. Mais, même en vous faisant cette concession, il existe, mes beaux messieurs, des degrés dans ces passagères amours, filles du hasard et de la fantaisie, et si l'on peut encore excuser la *Bernerette* d'Alfred de Musset et la *Musette* d'Henri Mürger, il ne peut en être de même de ces filles de marbre, dignes compagnes de vos brutales orgies. Sachez bien aussi que *Frédéric* et *Rodolphe* n'ont commis que des fautes, tandis que vous qui succombez à l'ardeur de vos sens, sans que l'amour ne les épure, vous commettez des crimes.

Et puis, un beau jour, dégoûtés du travail, épuisés de débauche, bardés d'égoïsme et de préjugés ridicules, que vous restera-t-il de tant de plaisirs d'orgueil? Que vous restera-t-il quand la tirelire où vous aviez soigneusement renfermé les louis d'or de votre jeunesse se sera brisée contre la borne de la désillusion, ne laissant rouler à terre qu'une poignée de gros sous vertdegrisés? Il vous restera trois choses : le dégoût, l'ennui et le remords. Le dégoût qui, dans la vie, vous fera trouver moins beau le ciel du bon Dieu, moins sublime l'innocence de la vierge, moins suave le parfum de la rose, moins chaude la poignée de main d'un vieil ami ; — l'ennui, ce choléra moral qui, de nos jours, paralyse autant d'âmes que son collègue tue de corps ; — le remords, ce hargneux cerbère qui viendra se loger dans un coin de votre cœur, barrant le passage à vos émotions les plus douces et aboyant à vos joies les plus pures, implacable trouble-fête qui chantera faux, à chaque instant du jour, et avec lequel vous aurez passé un bail pour la vie.

Etres nuls et inutiles! quelles pensées pourront remuer vos têtes, vous dont l'unique préoccupation fut toujours d'être irréprochablement habillés, corsetés et gantés? Quelle poésie fera battre vos cœurs, vous qui n'avez jamais lu le *Lac* et qui ne connaissez ni Byron, ni Schiller, ni Hugo? Quelle parole ferez-vous entendre au forum, vous qui n'avez étudié votre langue que dans la grammaire Breda?

Mais, dites-vous, nous ne voulons être ni écrivains, ni poètes, ni orateurs. Eh bien! soit; mais quelle est alors votre ambition, pygmées qui vous glorifiez sans cesse de vos aïeux, les géants?

Oseriez-vous prétendre à donner une impulsion quelconque aux hommes ou aux choses de votre siècle? Mais vous n'avez approfondi aucune des graves questions que tout réformateur doit connaître, et vous avez même oublié ce que le collégien avait appris. Voudriez-vous, par hasard, régir les finances de l'Etat? Mais le premier usage de votre liberté fut de dévorer la valeur d'une ferme paternelle en un soir d'ardent lansquenet. Auriez-vous, enfin, l'insolente audace de vouloir gouverner vos concitoyens? Mais toute votre science est peu de chose et consiste à conduire de fringants chevaux dans les allées du bois de Boulogne ou à faire polker ces petites dames au bal Mabile.

Allez, gandins du quartier des Ecoles, vous n'êtes pas des étudiants!

III

Cessez aux brises passagères
De jeter votre âme et vos jours ;
Songez à combien de misères
Semblent insulter vos amours.
Dans le travail, source de vie,
Il est temps de purifier
Vos erreurs pour servir la patrie,
Vos noms pour la glorifier!

LOUIS BARRÉ.

Jeunesse de nos écoles, moisson promise à l'avenir de la France, sache te montrer digne des espérances que la patrie fonde sur toi.

Etudiants désœuvrés, cessez de perdre de longs jours dans les salles enfumées d'un estaminet, quittez ces lieux d'orgie, et remontez bravement dans vos paisibles chambrettes. Là, vous retrouverez le calme qui fait aimer le travail, le travail qui fait aimer la vie. Allez, le vrai bonheur ne se montre pas dans les distractions tapageuses, dans les triomphes mondains, dans les bals échevelés ou dans les caboulots étincelants. Le vrai bonheur, celui qui améliore et fortifie l'âme, se réfugie dans les joies du travail, dans le témoignage de sa conscience et dans le bon emploi de sa liberté.

Jeune homme, réfléchis que tu ne travailles pas seulement pour *toi*, et que tu n'as pas le droit de dire, en te retranchant derrière le rempart de l'égoïsme : « Après « tout, si je gaspille mon temps et si je perds ma jeu- « nesse, cela ne regarde que moi et non pas les autres. » Eh bien! tu te trompes, et ceux que tu appelles les *autres* ont leur mot à dire dans ta lâche conduite.

Tu ne travailles pas pour toi seul, — tu travailles pour ton père qui t'a laissé un nom sans tache ; pour ta mère qui n'aurait jamais consenti à se séparer de son fils si le brillant avenir qu'elle rêvait pour lui n'eût désarmé ses inquiétudes ; pour cette belle jeune fille que tu as laissée au vallon natal, et qui, confiante à tes serments, te garde fidèlement son amour ; pour ton pays qni attend de toi un citoyen qui sache défendre ses droits.

Après avoir insolemment brisé les désirs de ton père, les souhaits de ta mère, les rêves de ta fiancée et les espérances de ta patrie, t'obstineras-tu à laisser obscurcir ta raison par les vapeurs de l'égoïsme et oseras-tu répéter, dans ton ignorance inerte du but de l'existence : « Ma paresse ne regarde que moi seul et non pas les autres! »

Jeunes gens des Ecoles, travaillez, et sachez diviser votre vie en deux parts égales. Travaillez, et, le labeur quotidien une fois accompli, fermez vos livres, et en avant vos chansons! Vive la gaîté! dites-vous, c'est le cri de ralliement de la jeunesse étudiante. Certes, vous avez raison, et je ne sache rien de plus triste que ces figures froides, moroses et vieillotes sur des épaules de vingt ans. Mais, à ce premier cri, ajoutez un mot sacré et dites : « Vive le travail et la gaîté! » Car, mes amis, pour trouver le vin bon, le cigare parfumé et le bal

amusant, il faut pouvoir danser, fumer et boire, sans traîner derrière soi le remords d'une journée perdue.

Il serait injuste cependant de jeter le cri d'alarme et d'accuser trop généralement la jeunesse qui peuple nos Ecoles de France. A côté des tristes spectacles qui s'offrent parfois aux regards, il est une consolante pensée, celle que vous cause la vue des mâles caractères et des vaillantes intelligences que vous rencontrez encore parmi les jeunes étudiants. Certes, l'égoïsme n'a pas resserré toutes les poitrines, étouffé tout élan, détruit toute vertu, et de généreux intérêts animent le cœur d'un grand nombre d'étudiants.

Les autres sont de faux frères qui, dès la première heure, ont reculé devant la tâche et se savaient vaincus d'avance. Laissons donc ces âmes personnelles et vulgaires qui font de leur infériorité lourde la mesure de toute chose, et abandonnons-les au triste sort qui leur est réservé.

Mais vous, les forts, les vaillants, les jeunes, persévérez dans le sentier du devoir et ayez foi dans l'avenir. Etudiez, étudiez toujours, et soyez les hardis novateurs de la pensée, du forum et du pinceau. De retour dans vos foyers, répandez autour de vous l'instruction à pleines brassées, et devenez les intelligents éducateurs d'un peuple dont la moitié ne sait ni lire ni écrire. Soyez donc fiers d'être jeunes, car — ne l'oubliez jamais — c'est à la jeunesse que revient l'honneur d'ouvrir la marche et d'imprimer l'entrain dans la vie publique comme dans les fêtes.

Etudiants, travaillez, luttez pour le droit, la justice et la liberté. Accomplissez la mission qui vous est confiée, et la France reconnaissante vous bénira.

LOUIS MACON.

QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES EN SAVOIE

(Suite)

CHAMBÉRI

XXII

Voici maintenant des inscriptions recueillies dans divers endroits, et tout d'abord la suivante, que j'ai vue gravée en creux, en caractère gothique du XVe siècle, sur un bénitier en pierre :

Johannes Verromesii.

Le nom du donateur sans doute, Jean Verromei ou Verromai. J'ignore d'où provient le vase circulaire sur le bord duquel on lit ces deux mots. Je l'ai vu dans la cour du moulin des Charmettes, propriété de M. Collomb.

XXIII

Quand on a démoli l'ancien bâtiment du Sénat souverain de Savoie, qui était une partie du couvent des Dominicains, j'ai copié sur deux énormes poutres ces deux légendes qui y étaient peintes en caractères romains tels qu'on les employait volontiers à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle :

SERVITE DOMINO IN TIMORE ET EXVLTATE
EI CVM TREMORE.

VOS AVTEM GLORIARI OPORTET IN CRVCE
DNI NOSTRI JESV CHRISTI.

Ces poutres faisaient partie du plafond d'une salle immense qui avait été subdivisée pour le service du greffe ou secrétariat. N'est-il peut-être pas convenable de rappeler ici l'usage où l'on était de tracer de semblables légendes dans les réfectoires des maisons religieuses ?

XXIV

Des Charmettes nous sommes allé à la place Saint-Dominique; de cette place revenons en arrière et arrêtons-nous à l'hôpital militaire, ancienne maison des religieuses de Sainte-Claire, et là nous trouvons, sur la porte d'entrée une date, un nom et des armes.

A. D. 1618.
CLARA DE RVBOD
HVMILIS ABBA F. F. (abbatissa fecit fieri)

Les armes de Claire de Rubod, qui a fait faire cette porte, sont sculptées entre la date et le reste de l'inscription; c'est un écu chargé de deux chevrons, surmonté d'une crosse tournée à senestre, et entouré d'une cordellière.

Le couvent des religieuses de Sainte-Claire fut fondé en 1471 par la duchesse de Savoie Yolande, sœur de Louis XI.

XXV

On découvrit, il y a quelques années, dans les caves de la même maison, une pierre d'une grande dimension, sur laquelle étaient assez grossièrement tracées les lignes qui suivent :

† ALTARE HOC OMNIPOTENTI DEO IN HONOREM
SS. SACRAMENTI ERECTUM PRIVILEGIO QUOTIDIANO
PERPETUO AC LIBERO PRO DEFUNCTIS MONIALI
BUS EORUMQUE CONSANGUINEIS ET AFFINIBUS
IN PRIMO AC SECUNDO GRADU AC MONASTERII
DUNTAXAT BENEFACTORIBUS AD QUOSCUMQUE
SACERDOTES VIGORE BREVIS BENEDICTI
PAPÆ XIV DIE IV OCTOBRIS MDCCLI
INSIGNILUM ATQUE A MINISTRO GENE
RALI ORDINIS DIE IX MENSIS JANUARII
MDCCLIII DESIGNATUM †

XXVI

Encore un bénitier : celui-ci est tout petit, en marbre, placé à l'entrée de la chapelle intérieure du collége national (aujourd'hui lycée impérial) qui a été, avant la Révolution, la maison des Visitandines. L'inscription qu'il porte donne une date récente et un nom. Elle est tracée en lettres assez bizarres :

PETRUS GALICE
17 76
PROCURATOR

XXXII

Cette inscription est la plus récente de toutes. Elle est sur une dalle au milieu de l'église de Lémenc, dans une des premières travées :

QUAM DEDERAS AMATAM
EAM REDDO TIBI DOMINE JUSTINAM
JUSTIFICAT HIS HEU PIÆ FILIÆ MORS
PACIS SPEIQUE INCREMENTUM
SIT PATRI AMANTISSIMO
JOS. ENRICO FAVA TAURINENSI
REGALI IN SABAUDIA ÆRARII PRÆF. (ecto)
1790.

—

ANNECY

Avant de passer à une autre ville, je veux ajouter ici encore trois inscriptions d'Annecy, que j'ai retrouvées dans un de mes carnets de voyage. Je les ai recueillies en 1856, lorsque la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie est allée tenir, avec la Société Florimontane, quelques séances dont le souvenir m'est très agréable. Ces trois inscriptions ont été copiées dans l'église Saint-Dominique. L'une est tracée sur le cadre d'un tableau peint sur bois, représentant la Vierge, Jésus, saint Joseph, saint Jean-Baptiste et sa mère.

Hoc. opus. fecit. fieri ven^{lis} *dominus*
Stephanus de Comba archiep^{r} *Geben.* 1579.

Elle contient le nom du donateur avec la date. On trouve aussi celui du peintre, qui était hollandais, dans un des coins du tableau.

Jhan (Johannes) *Caracan*
Harlemn (Harlemensis) *hoc*
fecit 1578.

Le tableau a été fait un an avant d'être donné.

XX

C'est dans le chœur de la même église qu'on trouve la dalle qui recouvrait le sépulcre des barons de Sales. Elle est du côté droit; la voici :

RECEPTACVLVM CORPORVM
DOMINORVM BARONVM DE
SALES.

J'ai écrit sur mon carnet, à côté de cette inscription, la note suivante : « Registres de la Chambre des comptes du Genevois, testament de Louis comte de Sales, 11 juillet 1647. » Sans doute pour en préciser la date.

XXI

La dernière est en entrant dans l'église par la petite porte à gauche de la grande entrée; elle est gravée sur la dalle et surmontée d'un écu armorié avec une couronne de comte. Sur l'écu on aperçoit le chevron des Monthoux du Genevois qui portaient d'*or au chevron de gueules*.

MONVMENTVM
ILLVSTRIBVS DVDVM
PROAVIS POSITVM
VETUSTATE CONFECTVM
CHRISTIANA DE MONTHOVX
. . . . . .
ANNO
. . . . . .

La date est effacée. F. RABUT.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 19 décembre.

L'Assemblée procède au renouvellement de son bureau pour 1862 Sont nommés :

Président, M J. Replat, avocat.
Vice-Président, M. L. Bouvier, docteur-médecin.
Secrétaire, M. Jules Philippe.
Secrétaire-adjoint, M. Ducis.
Archiviste, M. Eloi Serand.
Trésorier, M. Bachet, directeur de la Caisse d'escompte

M. le professeur *Ducis* présente quelques considerations intéressantes sur le caractère architectonique de l'eglise de Gévrier et les inscriptions romaines qu'il a decouvertes dans ce monument.

M. *Lecoy de la Marche* donne lecture d'une petite chronique sur le chocher de Thônes, ecrite en 1562, et qui sera insérée dans la *Revue savoisienne*.

Il communique ensuite une lettre qui lui a été adressée par M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Delisle demande des renseignements sur un monument sigillographique qui lui est tombe dans les mains et n'est autre que la matrice du sceau de l'église de Notre-Dame de Liesse d'Annecy. M. Lecoy, en répondant à M. Delisle, l'a prie d'employer son crédit et son influence à faire restituer au musée d'Annecy ce précieux débris qui a ete emporte il y a quelques années, et dont il n'existe plus qu'une empreinte sur cire.

M. le docteur *Bouvier* lit une *Note sur l'histoire et la nature de la neige rouge*.

Passant en revue les différentes observations qui ont été faites en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse sur cet étrange metéore dont la première mention est due à de Saussure, M. Bouvier combat l'opinion qui tend à faire envisager la neige rouge comme le resultat des infusoires polygastriques. — Dans sa pensee, cette merveilleuse production des Hautes-Alpes ne serait ni purement vegetale, ni purement animale; elle tiendrait à la fois des deux natures et constituerait une substance mixte

L'Association reçoit ensuite au nombre des membres agrégés, M. de Jussieu, archiviste de la Savoie.

Les dons et échanges suivants sont déposés :

1° *Bibliothèque universelle* de Genève, n° de novembre ;
2° *Revue du Lyonnais,* n° de novembre;
3° *Almanach de Genève* pour 1862; don de l'Institut genevois;
4° *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du palais des arts de Lyon;* don de M. Charvet;
5° Discours de M. l'avocat général Diffre à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Chambéry, en 1861; don de M. Replat.

Séance du 8 janvier.

M. *Replat*, au nom de M. le comte de Foras, a donné communication de l'extrait d'une charte qui peut fixer la date de la fondation du vieux pont de Saint-Clair, sur la route d'Annecy à Thônes.

D'après cette charte, le 29 mai 1405, nobles Mermet de Menthon, Albert de Menthon, seigneur de Dingy, Pierrre de Menthon, fils de feu Girard, et Jeannet Cuginet de *Glandon*, Aymonet Ryvicons de Chisonay, Pierre *de Traxia*, etc, etc., en leurs noms et au nom de tous les habitants de la communauté de la paroisse de Dingy, ont fait une convention avec maître Antoine de *Cartusia*, pour la construction du pont de la *Maladière* sous Dingy, sur le cours de l'eau du *Cyers*.

M. Replat a fait remarquer à ce propos que dans les anciens titres, le *Fier* est presque toujours appelé *Cyers*.

La communication de M. le comte de Foras a été accueillie avec reconnaissance et des remercîments lui ont été votes par l'assemblée.

M. *Ducis* a rectifié l'interprétation des inscriptions romaines de Gévrier, qu'il avait présentée dans la dernière séance.

M. *A. Despine* a donné lecture d'une notice très complète sur le sanctuaire de Myans, communiquée par M. le docteur Constant Despine, d'Aix-les-Bains.

M. *Lecoy de la Marche* a fait hommage à la Société de son dernier travail, intitulé : *Histoire de l'Histoire*, et dedié à l'Académie Florimontane.

La Societé a reçu en échange de ses publications :

1° *Bibliothèque universelle* de Genève, décembre 1861 ;
2° *Bulletin mensuel* de la Societe centrale d'Agriculture de la Savoie, décembre 1861.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY, TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 3. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 mars 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neige rouge, par M. le Dr Bouvier. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Les gloires de la Savoie (8e article) : le lieutenant-général Decoux, par M. Jules Philippe. — Deux tombeaux gallo-romains de Pringy, par M. L. Revon. — Le sceau de Pompée, par M. Ducis. — Croquis algériens (suite) : le bain maure, par M. L. Revon. — Bulletin scientifique, par M. M. Delafontaine. — Chronique.

LA NEIGE ROUGE

La neige rouge est un des phénomènes les plus curieux que puisse nous offrir la météorogie dans les stations élevées de nos Alpes. Voici bientôt un siècle qu'elle a frappé pour la première fois les regards d'un grand observateur dont la vie entière fut employée avec une rare persévérance et une merveilleuse sagacité à l'étude des hautes régions. Dès lors introduite dans le domaine de la science, cette étrange production a subi des fortunes bien diverses et a provoqué de nombreuses expériences en Suisse, en Italie, en Angleterre et en Allemagne.

Ce n'est pas uniquement dans la neige des hautes sommités qu'on rencontre ce phénomène de rubéfaction, les eaux de la mer, certains lacs, certaines fontaines présentent parfois des faits analogues. M. Evenor Dupont a observé le phénomène de la coloration des eaux de la mer Rouge dans un espace de quatre-vingts lieues (1). Dans la substance recueillie à la surface de cette mer, M. Montagne a reconnu une algue microscopique dont il a donné une description et une figure. A l'aide de cette observation, notre habile et savant cryptogamiste a été conduit à établir, par quelques recherches philologiques, que c'était probablement dans le phénomène en question qu'il fallait chercher l'origine, l'étymologie du nom de mer Erythrée donné par les Grecs au golfe arabique. Le même phénomène produit par la même cause a été observé sur les côtes du Brésil et de la Californie.

Chaque année les eaux du lac de Morat se colorent en rouge par le fait de l'*Oscillaria rubescens* D C.

En 1845, un phénomène nouveau de coloration a été vu dans l'Océan atlantique, presque en face de Lisbonne, sur une surface d'environ 8 kilomètres carrés. Suivant M. Montagne, ce phénomène aurait été déterminé par la présence d'un *Protococcus* (de couleur rouge) qu'il a nommé *atlanticus* (1).

Un autre fait de ce genre a été signalé dernièrement en Amérique, je veux parler de l'existence d'une fontaine de sang qui se trouve dans le Honduras. Il y a sans doute un peu de métaphore dans une pareille énonciation, surtout quand il s'agit d'une source d'eau fortement colorée en rouge par la présence d'une myriade d'infusoires. Cette fontaine consiste en petites flaques pleines d'un liquide qui coule au sein d'une grotte et qui par sa couleur, son odeur et son goût ressemble au sang naturel. Ce liquide coule constamment de la partie supérieure de la caverne et rougit les eaux d'un ruisseau dans lequel il se déverse (2).

Tous ces faits sont du même ordre, et, comme la neige rouge, ils sont constants dans leurs effets et se produisent en vertu des mêmes causes.

Tout récemment, dans une ascension qui a eu lieu au Mont-Blanc en septembre dernier, la question de la neige rouge a été ravivée par une explication toute nouvelle. Quoi qu'il en soit, sans avoir la prétention de juger définitivement la question, je crois opportun d'en faire l'histoire, d'en réunir les traits épars et de fournir sur la nature du phénomène ce qu'il y a de plus plausible en ce moment.

I.

Histoire des observations faites sur la neige rouge.

De Saussure est le premier qui ait remarqué l'existence de la neige rouge. Voici ses propres paroles à ce sujet :

« Lorsque je montais, dit-il, pour la première fois « sur le Brévent, en 1760, ces pentes étaient encore « couvertes de neige en différents endroits. Je fus très « étonné de voir leur surface teinte par places d'un « rouge extrêmement vif. Cette couleur avait la plus « grande vivacité dans le milieu des espaces dont le « centre était plus abaissé que les bords. Quand j'exa- « minais de près cette neige rouge, je voyais que « sa couleur dépendait d'une poudre fine, mêlée avec « elle et qui pénétrait jusqu'à deux ou trois pouces de « profondeur, mais pas plus avant. Cette poudre ne

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences. — Séance du 15 juillet 1844.

(1) Montagne. — Note présentée à l'Académie des Sciences dans sa séance du 16 novembre 1845.

(2) Figuier. — *L'année scientifique et industrielle*. — 1862, page 274.

« paraissait point être descendue ou coulée du haut de « la montagne, puisqu'on en trouvait dans des endroits « séparés et même éloignés des rochers ; elle ne sem- « blait pas non plus avoir été jetée par les vents puis- « qu'on ne la voyait point semée par jets : on aurait « dit qu'elle était une production de la neige même, « un résidu de sa fonte qui restait attaché à sa surface « comme un tamis, lorsque les eaux produites par sa « liquéfaction la pénétraient et descendaient plus « bas. » (1)

En 1761, de Saussure retourna au Brévent et y retrouva la même quantité de cette neige rouge. Il la retrouva encore, dix-sept ans après, en 1778, au Grand-Saint-Bernard et en recueillit pour l'observer de plus près. Après l'avoir soumise à différents procédés, il ajoute :

« Ces épreuves semblent prouver que cette poudre « est une matière végétale et vraisemblablement une « poussière d'étamines. Il est bien vrai que je ne con- « nais aucune plante en Suisse dont les fleurs donnent « une poussière rouge et qui soit assez abondante pour « correspondre à l'universalité de cette poussière sur « les neiges des hautes Alpes. »

Bonnet, à qui de Saussure communiqua ses recherches et ses doutes, lui conseilla d'examiner cette poussière au microscope. Il suivit ce conseil et cette nouvelle expérience, comme les premières, ne lui donna aucun résultat.

Le célèbre navigateur anglais, sir John Ross, chargé en 1819 d'explorer la baie de Bassin et d'arriver s'il était possible, à la découverte d'un passage à travers les mers polaires, a consigné dans une magnifique publication les recherches qu'il a faites dans son voyage en sa qualité de capitaine de l'*Isabella*. Il a joint à son ouvrage une planche qui représente les rochers du pôle arctique couverts de cette neige rouge qu'il y a découverte (2). — Le capitaine Parry, de son second voyage, exécuté durant les années 1821, 1822, 1823 sous les mêmes latitudes, voyage fécond en découvertes, a également rapporté de la neige rouge (3).

R. Brown, Bauer et Hooker, trois botanistes anglais du plus haut mérite, ont examiné la neige rouge qui provenait de ces deux voyages et se sont accordé à en rapporter la coloration à l'existence de certains champignons.

Schuttleworth, d'après des recherches faites en 1839 auprès de l'hospice de la Grimsell, a cru reconnaître dans la neige rouge l'existence simultanée de plusieurs animaux infusoires et de deux plantes cryptogamiques. Il a trouvé que la coloration de la neige rouge se dédoublait d'une part en un rouge vif et presque couleur de sang et d'autre part en un rouge opaque et de couleur grisâtre. — Les deux plantes sont deux espèces de *Protococcus*, le *P. nivalis* Agardh, qui consiste en une seule utricule transparente renfermant des granules d'un rouge de sang, et le *P. nebulolus* Kutzing, qui se compose de très petits globules sphériques, incolores, libres ou réunis en groupes. — Quant aux infusoires, il en a décrit et même figuré plusieurs espèces.

Plus tard, Vogt en 1841 et Agassiz en 1845, ont prodigieusement augmenté le nombre des infusoires de la neige rouge. Je n'ai pas à contester l'existence de ces animalcules qu'Ehrenberg a du reste rencontrés partout, en Afrique, en Asie, en Europe, dans l'eau de la mer comme dans celle des fleuves, dans les profondeurs comme à la surface du sol. Le développement de ces animaux paraît être riche en formes successives, et dans l'espèce, je suis très porté à penser qu'on croie voir des espèces différentes là où il n'y a pas autre chose que de simples degrés de développement.

Parlatore, en 1849, a fait au Mont-Blanc un voyage qui lui a permis de recueillir de la neige rouge et de la soumettre au microscope à son retour à Florence. — Il a purement et simplement confirmé les observations de Schuttleworth (1).

En septembre dernier, le Dr Pitschner, dans son ascension au Mont-Blanc, à la limite supérieure du glacier des Bossons, a rencontré au bord d'un ruisseau une longue traînée rougeâtre qui figurait assez bien au premier abord des traces de sang et qui n'était autre chose que la neige rouge. Le physicien de Berlin regarde la coloration de la neige rouge comme exclusivement produite par des infusoires. A Berlin on est porté à voir des infusoires partout (2), et je crains sous ce rapport que le Dr Pitschner ne subisse l'influence des idées et des vues de son compatriote le Dr Ehrenberg.

Voilà donc la neige rouge, d'après les observations faites jusqu'à ce jour, regardée dès le début comme une poussière pollinique, transformée plus tard à l'état de champignon entre les mains des botanistes anglais, attribuée à la présence simultanée de deux algues et de plusieurs infusoires, et donnée en dernier ressort comme le résultat des infusoires polygastriques. Cette opinion qui tend à faire envisager la neige rouge comme une production essentiellement animale demande à être confirmée par de nouvelles observations.

II

Habitat et nature de la neige rouge.

La neige rouge a été rencontrée jusqu'ici au Brévent, au Mont-Blanc, au Grand-Saint-Bernard, au pôle arctique, dans les montagnes du Tyrol : je ne sache pas qu'elle ait jamais été signalée dans les Pyrénées.

Elle se montre à l'époque de la fonte des neiges, toujours au-dessus de 2,000 mètres, jamais plus bas. Dans le premier moment de son apparition, elle est d'un rouge vif qui va s'affaiblissant graduellement à mesure qu'elle subit l'influence du temps et qu'elle s'éloigne davantage de la date de son apparition. On la

(1) *Voyages dans les Alpes*, tome II, 1786 - 44 et 45

(2) *A voyage of discovery, made under the orders of the admiralty in His Mayesty's ships Isabella and alexander for the purpose of exploring Baffin's Bay and inquiring into the probability of a North-West passage.* — London 1819.

(3) *Hooker in Appendix to captain Parry's journal of a second voyage for the discovery of a North-Westh passage from the Atlantic to Pacific performed in His Mayesty's ships Fury and Hecla in the years* 1821-22-23 — London 1825

(1) *Viaggio alla catena del Monte Bianco.* — *Firenze*, 1850, *p.* 135

(2) En voici un exemple. — Dans des circonstances exceptionnelles un parasite se developpe à la surface de certaines substances alimentaires et les fait paraître couvertes de sang. A Berlin, M. Ehrenberg regarde cette production comme formee par des infusoires du genre *Monas*. A Paris, au contraire, M. Montagne, se fondant sur l'observation microscopique, la considère plutôt comme une algue du genre *Palmella* (*Comptes rendus de l'académie des sciences*, *séance du* 26 *juillet* 1852.

trouve tantôt par plaques irrégulières, plus ou moins étendues en surface, tantôt par traînées ou en guise de rubans simulant tant bien que mal des traces de sang. Son aspect ne saurait en aucune façon donner l'idée de ce qu'elle est en réalité.

Quant à sa nature, la neige rouge est un phénomène des plus singuliers, une nouvelle preuve des métamorphoses si variées que revêt la vie au sommet des hautes montagnes comme aux plus grandes profondeurs.

Elle n'est ni purement végétale ni purement animale. Elle tient à la fois de l'une et de l'autre : c'est une production des deux règnes.

Elle tient de la nature végétale par ces globules sphériques, de couleur rouge, parfaitement visibles au microscope, qui renferment eux-mêmes d'autres granules plus petits : ces globules ne sont autre chose que le *Protococcus nivalis* Agardh.

Elle tient de la nature animale par deux espèces d'infusoires que Schuttleworth a le premier fait connaître.

L'une, de forme ovale ou pyriforme, opaque, couleur de sang, a été décrite par lui sous le nom d'*astasia nivalis ;*

L'autre, de forme sphérique, beaucoup plus grande que la précédente, très multipliée et contribuant plus que celle-ci à la coloration de la neige rouge : c'est le *giges sanguinens* du même auteur.

Je viens de préciser l'état de la question relative à la neige rouge et dire à quoi tient ce phénomène. Est-ce là le dernier mot ? Je ne le pense pas et avant peu nous aurons sur ce sujet de nouvelles études, de nouvelles observations qui viendront ajouter aux anciennes, confirmer les idées que je viens d'émettre ou en substituer d'autres, suivant l'adage qu'on ne doit jamais perdre de vue dans les sciences d'observation : *Dies diem docet.*

Dr Louis Bouvier.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Rappelons-nous qu'entre Saint-Jean-de-la-Porte et Arbine de la Bâthie il y a bien 35 kilomètres 1/2, qui ne pourraient être représentés que par XXIV milles, ou 32 1/2 représentés par XXII, si on évite Conflans. Mais le manuscrit de Madrid, qui donne XIII jusqu'à *Publicanos*, donne XVI jusqu'à *Mantala*, ce qui fait 43 kilomètres. D'une autre part, la leçon des manuscrits de Florence et d'Orléans, qui donne XIII milles jusqu'à *Mantala*, n'en donne que trois jusqu'à *Publicanos*, qui ne font que 23 kilomètres 1/2. Enfin la leçon des autres manuscrits de l'itinéraire d'Antonin et celui de Théodose, qui donnent le même nombre de milles jusqu'à *Publicanos* et XVI jusqu'à *Mantala*, est encore incomplète, puisqu'elle n'arrive qu'à 28 kilomètres, tandis que la distance réelle est de plus de 35 ou au moins de 33.

Lorsque l'erreur n'est que d'un kilomètre, on la néglige facilement, d'abord parce que les milliaires romains ne donnent jamais des fractions de milles ; et cependant la plupart des villages-stations étant gaulois et antérieurs à l'établissement des routes romaines, leur distance n'aura donné que par hasard un nombre entier de milles. Ensuite les stations ne se plaçaient jamais dans l'intérieur des villes et on peut toujours douter que la mensuration ait été poussée jusqu'au bureau des courriers, si elle ne concorde pas avec le centre ou l'une des extrémités de la bourgade. Cette question est bien vite résolue lorsque surtout l'étymologie vient à l'appui du fait principal.

Mais ici l'erreur est si grave qu'il faut nécessairement reconnaître une altération des caractères, très présumable à travers toutes les transformations de l'écriture pendant le moyen-âge. Cependant on peut réduire toutes les variantes à deux principales, d'abord celle qui placerait *Ad Publicanos* à Saint-Vital, comme nous l'avons vu, et d'après laquelle le manuscrit de Madrid, portant XVI entre *Ad Publicanos* et *Mantala*, se lirait XIII, parce que les deux traits du V se seraient joints sous la plume du copiste. La même explication s'appliquerait aux autres manuscrits, en observant que l'S finale de *Publicanos* a pu se confondre avec le premier chiffre de XIII et qu'il n'est resté que III.

Mais si l'on croit devoir maintenir la leçon de XVI milles que donnent la plupart des copies de l'itinéraire d'Antonin, d'accord en cela avec la table théodosienne, il ne reste plus que VIII milles pour compléter le nombre XXIV, ou VI pour former le nombre XVII, peut-être le seul conforme à la réalité. Dans la leçon XIII, les traits du V auront été trop allongés en X. Ce dernier caractère se sera confondu dans les copies postérieures avec l'S finale de *Publicanos* pour ne laisser que III.

En faisant l'application de ce système, nous trouvons les XVI milles, soit 23,696m entre Saint-Jean-de-la-Porte et Aydier de Gilly ; et VIII milles, soit 11,848m jusqu'à Arbine de la Bâthie.

Au congrès scientifique de Grenoble (1), j'avais expliqué la variante III par la négligence du copiste de joindre les deux premiers traits en VI, équivalant à 8,886 mètres, que l'on mesure en effet entre les deux mêmes villages, mais en passant par dessous Conflans au nord de la fonderie, près de laquelle se serait trouvé le pont sur l'Arly, et de là par la vieille chaussée dont on aperçoit des restes sur la rive droite de l'Isère jusqu'à la Rachî, village de Gilly.

C'est ensuite de ces mesures que des fouilles ont été faites dès 1856 sur plusieurs points de la commune de Gilly, par les soins de M. Faudrain, d'Albertville. J'en ai fait une première communication à l'Académie royale de Savoie et une autre au congrès historique tenu la même année à Annecy (2). Le résultat établit évidemment que la plaine de Gilly, entre l'Isère, Chevron et St-Sigismond, a été un grand centre de population. Ce sont d'abord des plaques de marbre, des briques, des poteries séchées au soleil, d'autres en terre de Samos, avec les marques de fabrique CARVSSA, IOVI-ILI, OF-SEVE. Les deux dernières sont bien connues dans l'ouest de la France (2). Ce sont des vases peints au vernis, d'autres en pierre ollaire, en albâtre, des patères de métal, des lampes à trois becs en cuivre, des crémaillères, des chandeliers, des haches

(1) Vingt-quatrième session 1857, II, 555

(2) *Bulletin de l'Association Florimontane*, II — *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, I.

(2) Cochet, *Normandie souterraine*, 174.

de fer, des boucles de ceinturon, des dents de sangliers, des canaux en plomb, une aile de génie en laiton d'un travail achevé, des monnaies, etc. Tous ces objets ont été trouvés dans des ruines de constructions, des voûtes, à un mètre ou deux de profondeur. On y voit encore quatre colonnes de grandeur différentes, dont deux ont été repiquées, et une à base brute pour la fixer en terre ou dans un blocage. Les érosions de l Isère ont découvert dans la berge des tombeaux en maçonnerie. Outre un débris d'inscription sépulcrale trouvé à la Rachî, on voyait autrefois dans l'ancien prieuré de Gilly un votif à *Apollon Aug.*, transporté aujourd'hui à la Forêt. Une autre inscription rappelle que de l'*autorité de l'empereur Commode Antonin on construisit des digues contre les débordements des eaux.* Le titre de *Britannicus* donne pour extrême date de cet ouvrage l'année 183 de notre ère.

A Aydier, quatre bases de colonnes d'ordre ionique présentaient la forme d'un *Œdiculum* ou dais sous lequel devait s'abriter une statue. Tout près on a trouvé le torse d'une coriatide, avec ceinture feuillée de vigne et plusieurs débris d'inscriptions. Sur le coteau voisin on a démoli des restes d'aqueducs dans la direction de ceux trouvés à la Rachî.

L'importance de ce centre se fortifie encore de toutes les antiquités des environs. Ainsi le coteau de Saint-Sigismond renferme beaucoup de constructions anciennes. Une inscription romaine est incrustée au chœur de l'église, bâtie sur les ruines d'un monument romain, en l'honneur du roi burgonde qui a fondé St-Maurice en Vallais. Celle du cimetière est relative à un membre de la tribu *Voltinia*, celle des Viennois, qui est qualifié de juge et chef du pays, *præf. pagi II vir. jur. dic.* Il est bon d'observer que l'ancienne paroisse de St-Sigismond comprenait autrefois le territoire de l'Hôpital des chevalier de Rhodes (Albertville), qui portait en 1456 le nom de *Villa nova hospitalis* et ne fut érigée en paroisse qu'en 1529. J'ai mentionné plus haut une tête de bronze. On vient d'y trouver encore plus de cinquante pièces de monnaie romaines en creusant les nouvelles culées du pont.

Le nom de la commune de *Mercury* rappelle le temple sur l'emplacement duquel s'élève l'église de Chevron. On y a trouvé plusieurs statuettes en bronze. La tradition place une ville au bas de l'ancien cimetière de la *Tombâ*. A Allondaz, une belle inscription entourée d'un cercle en relief constate la hauteur et la largeur d'un édifice religieux ou peut-être d'un antre consacré aux déesses *Mères* par quarante associés de la Vénus *Mithré*. Il devait y avoir le groupe habituel du dieu *Mithras*, si l'on en juge par un pied de taureau en marbre trouvé dans la montagne voisine. Enfin à Thénésol, dans la chapelle de St-Jaquemoz, la plus ancienne du pays, une inscription rappelle un monument élevé à un citoyen de Valence et conséquemment de la province viennoise. On a trouvé aussi dans le ruisseau une hache bipenne en cuivre de la forme de celles attribuées à l'âge de bronze.

En face de cet ensemble d'antiquités autour des ruines déjà si remarquables de Gilly, l'étoile de Saint-Vital pâlit quelque peu, et la seconde hypothèse pour l'explication des itinéraires, celle qui place *Ad Publicanos* à Aydier, me paraît plus probable. Ces banquiers devaient naturellement choisir des positions centrales pour le recouvrement du *vectigal* et leurs opérations financières. La station des courriers trouvait dans ce noyau déjà romain une sympathie nationale, et autour de ces deux établissements il est facile de croire à la formation d'une bourgade, si déjà elle n'existait pas dans le voisinage.

On a vu plus haut une nomenclature bien incomplète des variétés du *vectigal* exploité par les Publicains. On conçoit tout le personnel qu'exigeait leur maison centrale. Ajoutons-y celui de la station des courrier, *muliones*, *stratores*, *frumentarii*, et plus tard *agentes in rebus*, etc., pour l'approvisionnement de l'*annone militaire* ou lorsque le *cursus publicus* était requis par le préfet du prétoire (1).

On ne trouve rien à Saint-Vital qui autorise à présumer le séjour de tant d'employés ; il s'accorde au contraire parfaitement avec le nombre et le caractère romain de la plupart des antiquités de Gilly. Avec l'importance de cette colonie, il n'est pas étonnant que les itinéraires officiels aient inscrit la station du nom de leurs nationaux de préférence au nom gaulois de la localité, qui peut-être n'a pas disparu. Avant les mesures et les fouilles dont j'ai parlé jusqu'ici, on pensait que cette ville dont la proximité était nécessaire à l'approvisionnement des employés romains, était Conflans. C'est en effet une des plus belles positions de villes en Savoie. Le fort et les murs d'enceinte ont été détruits successivement par les troupes de François Ier et d'Henri IV. Mais je n'y ai trouvé qu'un débris d'inscription romaine à l'angle de la sacristie. Celle de la maison rouge rappelle, il est vrai, le souvenir d'un monument ancien, mais ne date guère que du XVIIe siècle, et je ne fais qu'une conjecture en disant qu'elle pourrait se rapporter à la famille Parthenay, descendant des Lusignan, alliés de la maison de Savoie.

Quant au nom de *Confluens*, au moyen-âge *Conflentum*, l'origine latine établirait son existence simultanée avec *Ad Publicanos* plutôt que son antériorité. Car l'équivalent gaulois *condate* ne se trouve nulle part.

Il est du reste difficile de croire qu'avant les établissements romains il n'y eût pas de village considérable sur la rive droite de l'Arly en face du confluent avec l'Isère ou aux environs. Pourrait-on retrouver le nom de cette bourgade primitive dans celui de Gilly, *gilliacum*, *gilliac*, qui paraît être de la même famille que celui du ruisseau de *Chiriac*, évidemment celtique, ou bien dans le nom d'*Aydier*, qui signifie *aiguier*, *aquarius*, comme *Eydiez* du Vallais (Bouveret) ? Les deux Aydier sont en effet le long du ruisseau. Quoi qu'il en soit, la ville portait encore le nom de *Publicanos* au VIIe siècle, si l'on en croit l'anonyme de Ravenne, qui la nomme parmi les principales de la Bourgogne.

La tradition la fait détruire par les Barbares et la fait rebâtir sous le nom de *Biournes* ou *Biourges*, peut-être une corruption de *Burgum*. Deux bases et un chapiteau corinthien de l'époque romane et surtout des murs tapissés de cuirs gauffrés-dorés accusent encore une époque bien postérieure aux Romains.

Quant à la dernière catastrophe qui l'a fait disparaître, la tradition en accuse les Sarrasins dans leur invasion du Xe siècle, et le nom de *Rachî*, en arabe *hommes*, *multitude*, donné au village qui, avec Aydier,

(1) Bergier, IV. Notes d'*Herennius*.

conserve le plus d'antiquités, vient autoriser cette opinion. Mais ils n'ont pas tout fait; car si l'on rencontre en plusieurs endroits les traces de l'incendie, on découvre aussi partout les alluvions du Chiriac (en celtique *destructeur*) contre lequel les digues de l'empereur Commode ont été impuissantes et qui, en achevant le nivellement cemmencé par les enfants d'Ismaël, a rendu cette plaine à la culture.

Revenons maintenant au point de départ de la discussion. L'agrégation d'Ugines au diocèse de Genève, les deux inscriptions de Thénésol et de Saint-Sigismond, relatives à des citoyens allobroges ou viennois, comme celles de Passy, l'inscription de la Forclaz de Saint-Gervais marquant les limites des Viennois et des Centrons, établissent évidemment que l'ancienne Narbonnoise et, depuis Galba, la Viennoise comprenaient toute la vallée de Sallanches, le plateau de Megève et étaient terminées au moins par le cours de l'Arly et celui de l'Isère, depuis le confluent.

J'ai conjecturé plus haut les circonstances du transport de la limite au bas de Saint-Vital, et je me réserve d'y revenir dans une étude sur l'invasion burgonde.

Si réellement la station des courriers a été changée, comme semblent l'indiquer les chiffres variés des itinéraires, on ne peut expliquer le maintien du nom *Ad Publicanos* que comme celui du *Var* à un département qui ne touche plus cette rivière. DUCIS.

(Sera continué.)

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Huitième article)

—

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DECOUX.

Decoux, lieutenant-général, baron de l'Empire, commandant de la Légion-d'Honneur, né à Annecy le 18 juillet 1775, fit ses premières armes en qualité de sous-lieutenant dans les volontaires du Mont-Blanc. Il montra dans les premières campagnes d'Italie une bravoure à toute épreuve, qui lui valut le grade de lieutenant dans le 69e de ligne. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et devint capitaine sur le champ de bataille des Pyramides et chef de bataillon après le siége de Saint-Jean-d'Acre. Dans cette campagne, parvenu à un grade qui lui permettait de faire connaître toute son intelligence et son habileté, Decoux se distingua entre tous, et le général Lannes le nomma son aide-de-camp; cet officier supérieur le choisit pour une mission très délicate à remplir auprès du Pacha de Syrie, mission dont le jeune chef de bataillon s'acquitta si bien qu'il fut élevé au grade d'adjudant-commandant.

Rentré en France, Decoux commanda l'état-major de la 7e division militaire, et en 1805, Lannes, qui avait apprécié toutes ses qualités, le rappela auprès de lui en qualité de sous-chef d'état-major en Allemagne. Dans cette campagne immortelle, qui a légué à l'histoire de la France tant de noms illustres, notre compatriote fit des prodiges de valeur : à Austerlitz, deux chevaux furent frappés de mort sous lui, et Napoléon, après cette journée, l'éleva au grade de colonel du 21e de ligne. A Iéna, à Friedland, à Pathutsk, à Ratisbonne, partout il se couvrit de gloire. En 1809, à Wagram, par un coup de main hardi, il s'empara d'une île du Danube, fit prisonniers six cents hommes, au nombre desquels se trouvait le colonel de Saint-Julien, et s'empara d'un grand nombre de pièces d'artillerie. Après cette sanglante bataille, Decoux reçut le grade de général de brigade et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur; il avait alors 34 ans.

L'année suivante, Decoux servit en Italie où il exerça la charge de commandant de la place d'Otrante et où l'Empereur lui confia la haute surveillance des ports de l'Adriatique. Rappelé en France en 1812, il reçut le commandement du 1er régiment de chasseurs à pied de la vieille garde et se distingua dans les batailles de Lutzen et de Bautzen; élevé ensuite au grade de général de division, il commanda un corps de la jeune garde à Dresde et à Leipsick, et dans la retraite de l'armée française, il fit partie de l'arrière-garde, sous les ordres d'Oudinot.

Lorsque la France, après ses revers, vit son sol foulé par les armées étrangères, Decoux se trouva encore au premier rang des défenseurs de la patrie; il ne fut pas du nombre de ces généraux qui, gorgés d'honneurs et de richesses, n'eurent plus assez de cœur même pour défendre leurs foyers, et préférèrent leur bien-être à l'honneur de la France ! Decoux se battit avec son ancienne valeur; blessé grièvement au commencement du combat de Brienne, il résista aux sollicitations de ses officiers qui voulaient l'éloigner du champ de bataille, et resta en présence de l'ennemi. Mais bientôt après, comme si Dieu eût voulu épargner à une âme droite et honnête le spectacle du cataclysme qui devait renverser ses plus chères espérances, notre brave compatriote fut frappé une seconde fois mortellement, et il expira quelques jours après, emportant avec lui l'estime de ses compagnons d'armes et de Napoléon.

JULES PHILIPPE.

DEUX TOMBEAUX GALLO-ROMAINS DE PRINGY

C'était une jeune fille de dix-huit à vingt ans : les dents de sagesse commençaient à se dégager de l'alvéole. Parfaitement conservés, les os de la tête nous permettront d'esquisser un portrait et de vous dire qu'elle avait un front droit, plein d'intelligence et terminé par des courbes gracieuses; les dents solides et régulières, le menton arrondi, un nez romain doué d'une bosse un peu trop accentuée, comme chez Agrippine. Si vous tenez à connaître son caractere, nous vous dirons encore, d'après les révélations de la phrénologie, que c'était une personne bienveillante, un vrai modèle de discrétion et d'attachement amical, mais peu soucieuse d'étudier la musique, la peinture, et encore moins l'arithmétique. La preuve qu'à l'exemple de Cornélie elle préférait les joyaux du cœur à ceux des bijoutiers, c'est qu'on a trouvé à son bras gauche quelques bracelets très simples et tout bonnement en cuivre. Une coupe de même métal était renversée à sa droite; un vase en terre, sans ornement, avait le col appuyé sur le crâne. Point de sépulcre en marbre : un long clou de fer est le seul débris de la caisse où on l'avait mise. Prête à se lever dans la direction où le soleil apparaît, elle était couchée depuis 17 ou 18 siècles au sommet d'un tertre qui porte le nom de Paradis, quand les ou-

vriers qui puisaient du sable trouvèrent les restes de la jeune femme gallo-romaine à un pied et demi de profondeur.

Trois jours auparavant, le 21 février dernier, on avait découvert au milieu du sable un squelette appartenant à une personne âgée : la trace des sutures du crâne a disparu. Orienté comme le précédent, le squelette avait deux bracelets de cuivre ouverts en croissant, deux petits vases de terre à droite et à gauche, et derrière la tête un autre vase à large panse.

Tous ces objets ont été cédés avec empressement par M. Ernest de Lagrange, qui a déjà offert à plusieurs reprises un grand nombre d'antiquités à notre Musée.

LOUIS REVON.

CACHET DE POMPÉE.

Notre Musée s'est enrichi d'un objet précieux, dû à la bienveillance de M. Grange Camille, vérificateur de l'insinuation. C'est le cachet de Pompée, trouvé à la Contamine de Moûtiers.

Cette intaille en verre, de forme ovoïde, longue de 0m,038, large de 0m,030, haut de 0m,012, présente deux têtes conjugées, avec la légende grecque *Pompée et Cornélie*, gravée de manière que le relief doit se lire de droite et de gauche. Les Grecs ont partagé autrefois ce mode d'écrire avec les peuples orientaux. Mais le C pour le sigma accuse le dernier siècle avant notre ère. Il n'y a pas de marque d'artiste.

Les figures de Pompée données par Visconti n'ont en fait de costume aucun rapport avec celle-ci. Seule une contrefaçon d'un grand bronze du Musée d'Annecy, reproduit les mêmes traits ainsi que la barbe touffue. Quant à la coiffure, elle prête à la discussion.

C'est un bourrelet lacé par intervalles égaux de manière à produire des renflements. Il est surmonté sur le devant d'un panache formé de plusieurs plumes comme celles figurées dans les flèches. Les hachures horizontales dans la direction du bourrelet ne sauraient être prises pour des cheveux, dont la longueur n'atteignait jamais cette dimension chez les Romains. Encore moins y verrait-on ce tour de cheveux bouclés en dehors que l'on observe dans les têtes de Jupiter, de Mercure, de Junon, de Diane et de Vénus, des dames romaines et même des jeunes gens qui s'exerçaient au tir.

Pourrait-on y reconnaître des cheveux bouclés et bouffant au-dessous d'une bandelette, c'est douteux ; car dans cette coiffure autrefois très usitée chez les rois de l'Asie centrale, les spirales tombaient perpendiculairement, comme on le voit dans les têtes d'Artabaze et de Tirée, rois de la Characène, et dans celle de Berenice, ou bien elles collaient verticalement sur tête comme à celle de Messaline. Mais ici les tores formés par les lacets n'ont aucune spirale et s'adaptent en rond pour la forme bombée du bourrelet.

A moins donc d'accuser l'artiste d'une grande ignorance de son art, il faut voir ici un ornement distinct de la chevelure. L'absence de la spirale empêche encore d'y reconnaître le *torulus* ou le rouleau entortillé comme un turban que portaient les hommes et les femmes quelquefois sous le chapeau. Si Pompée avait été pontife, peut-être y verrait-on l'*infula* des sacrificateurs ; mais aucun nœud de rubans ne représente ici les *tænia* qui enlaçaient ce rouleau de laine.

Le port de la barbe est généralement adopté aujourd'hui par notre armée lorsqu'elle va se mesurer avec les peuples qui en ont aussi l'usage. Rien n'empêche que Pompée en ait fait autant lors de son expédition que lui confiait la loi *Manilia*. D'une autre part, on a vu des empereurs romains, non contents d'être titrés du nom du peuple qu'ils avaient soumis, emprunter à leurs victimes quelques singularités de costume pour impressionner plus facilement les multitudes du résultat de leurs victoires, ou pour marquer l'absorption de ces peuples dans l'unité de l'Empire. Ce costume inouï de Pompée ne serait-il point un souvenir de son expédition d'Orient, souvenir exécuté lors de sa dernière lutte avec César, puisque Cornélie y figure, par ses partisans grecs, pour raviver les traditions de son ancienne gloire ?

Cornélie porte pendue au collier la *bullula ;* sa coiffure trouve quelque similitude dans celles de plusieurs dames romaines de l'*Iconographie* de Visconti. Mais on distingue sous le panache une espèce de pompon, peut-être l'ornement des coiffures de Livie et de Julie, car il est difficile de l'apprécier.

La faiblesse d'exécution de quelques parties de cette intaille et l'étrangeté du costume pourraient faire présumer une contrefaçon. Mais en admettant même la parfaite authenticité de l'objet, on ne peut pas en rapporter la confection plus haut que l'année 52 avant notre ère, où Pompée, veuf de Julie, fille de Jules-César, qu'il avait acceptée après Autistia, pour cimenter le triumvirat, épousa Cornélie, fille de Metellus Scipion et veuve de Publius Cassius. Cette date, postérieure de 26 ans à l'expédition de Pompée contre Sertorius, enlève tout espoir d'en tirer une conclusion sur son passage dans les Alpes, à moins que les relations ouvertes par Pompée dans le pays des Centrons aient motivé, à l'égard de quelque ami, l'envoi de son cachet, comme cela se pratiquait assez souvent.

DUCIS.

CROQUIS ALGÉRIENS

LE BAIN MAURE

Le propriétaire de l'établissement, un Maure à figure calme, digne, régulière, encadrée dans une magnifique barbe noire, se tient accroupi dans une niche du vestibule. Accoudé sur un coffret de thuya bordé d'arabesques en cuivre, il regarde les volutes de fumée qui s'échappent de sa longue pipe. Un rayon de soleil, s'infiltrant par l'ouverture de la porte, fait chatoyer la soie de son turban et de sa veste, et jette des éclairs dans les passements d'un double gilet aux boutons pressés. Derrière lui, une rangée de chevilles reçoit les objets précieux des baigneurs : le flissa kabyle au fourreau de bois sculpté, une bourse en soie de Tunis, un chapelet à 99 grains en dents de chameau, des amulettes où un marabout a écrit quelques versets du Koran soigneusement cousus dans un sachet de toile. Au fond du vestibule, un domestique va et vient devant un potager et prépare le *qahoua* dans des cafetières à long manche.

Après s'être courbé sous une rangée de perches historiées de guenilles, le baigneur arrive par une espèce d'échelle à une soupente dont le sol est couvert de ma-

telas et de nattes. Pendant qu'il dépose ses vêtements sur des rayons, un jeune Mozabite lui passe autour de la taille un pagne en étoffe rayée, qui subsistera pendant toute la suite des opérations, et lui jette sur les épaules un carré de laine ; les pieds se chaussent tant bien que mal avec des sandales de bois que les Arabes appellent par onomatopée des *kobkob*.

On entre dans l'étuve par une porte basse. D'un côté, la fraîcheur du vestibule ; de l'autre, une chaleur suffocante. L'étuve est un caveau polygonal, tout en pierre, avec un dôme percé de petites ouvertures vitrées et grillées. Des bassins correspondent à des robinets fixés dans les niches qui font le tour de la salle. Au centre, au-dessus du foyer souterrain, se trouve un tambour en faïence, couvert d'une table de marbre. C'est là que l'on s'assied. Au premier instant, la vapeur et une température de 40 à 50 degrés gênent la respiration ; haletant, la bouche ouverte comme un brochet dans un panier, on attend avec anxiété le moment où il faudra rendre son dernier souffle. Mais on ne tarde pas à s'habituer à cette atmosphère brûlante et même à éprouver un certain bien-être. Le jeu des poumons se régularise ; la sueur vient perler sur la peau, qui se colore en rose ; les veines se gonflent et dessinent leur lacis bleuâtre.

Au bout d'un quart d'heure, le Mozabite vous emmène à côté d'un bassin et vous fait étendre sur le dos, la tête protégée contre la chaleur des dalles par un tortis de chiffons. Il commence une série de massages, faisant craquer les articulations, appuyant la main à plat successivement sur tout le corps et la ramenant en arrière. Le masseur ne cesse de régaler le *sidi* d'une chanson arabe exécutée avec un dodelinement de tête perpétuel et d'une voix chevrotante et nasillarde. La même phrase musicale revient à de courts intervalles sans la moindre variation ; elle offre quelque analogie avec les lamentations d'un office des trépassés. La tristesse de la musique est en harmonie avec l'aspect lugubre d'un caveau éclairé à peine par une lueur crépusculaire, et auquel les corps des baigneurs, gisant à côté d'un filet d'eau, prêtent un faux air de morgue ou d'amphithéâtre d'anatomie.

Après avoir suffisamment étiré, fléchi, pressé en tous sens les membres du patient et l'avoir pelotonné, retourné sur le dos ou sur le ventre, le masseur se livre à un autre exercice, le brossage. Muni d'un gant en poil de chameau, il vous frictionne pendant quelques minutes, enlevant de longs rouleaux d'épiderme qu'il saisit par une extrémité pour vous les présenter d'un air de triomphe, avec cette formule de civilité :

— « *Vois, Monsieur* — ou *Madame*, car le même établissement, qui s'ouvre de minuit à midi pour les hommes, est consacré le reste de la journée à l'autre sexe, — *vois comme tu étais sale ! Maintenant tu es chic !..* » Nous dirons, à propos de ce terme, que les indigènes, à force d'entendre le langage des troupiers, en ont adopté les expressions pittoresques sans songer à se demander si elles sont approuvées par les quarante.

Au brossage succède le savonnage. Le masseur plonge un paquet de filasse d'aloès dans une écuelle de bois où il agite son savon. Pendant que vous êtes ramassé en boule sur le sol, il vous frotte la tête avec une vigueur à faire croire que vous sortirez de là dans un état complet de calvitie. Enseveli sous une avalanche d'écume, aveuglé, ne pouvant plus respirer, on tousse, on se raidit, on fait les gestes d'un homme qui se noie ; mais le tortionnaire n'en continue pas moins à faire mousser le savon, tout en poursuivant avec un calme parfait son refrain monotone. L'opération se termine par un déluge d'eau presque bouillante.

Cela fait, le Mozabite essuie le baigneur, le recouvre d'un pagne à raies, fait plusieurs fois le tour de sa tête et de son corps avec un haïk long de cinq à six mètres, et ajoute pour coiffure une autre pièce d'étoffe enroulée en turban. Ainsi emmailloté comme une momie, trébuchant avec ses sabots sur les dalles rendues glissantes par la vapeur humide, le baigneur remonte dans la soupente où il s'est déshabillé. Un jeune garçon l'étend sur un matelas, jette sur lui quelques couvertures et apporte une tasse de thé ou de café. Il est impossible de décrire le bien-être que l'on éprouve en faisant ainsi le *kif* pendant une heure après avoir subi les phases du bain maure : les membres sont assouplis, une douce chaleur les parcourt, la respiration est plus libre ; il semble que l'on vient d'acquérir un nouveau corps, plus jeune, plus fort et plus agile.

LOUIS REVON.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Pouvoir tœnifuge de la semence de citrouille. — M. le docteur Farneau avait fait connaître un cas intéressant de guérison du tœnia par la graine de citrouille. Son exemple a eté suivi par M. Rigaud. Une dame à qui tous les tœnifuges connus (ecorce de grenadier, kousso, fougère mâle, huile de Dippel, etc.) avaient ete administrés, a été traitee par l'émulsion de semences de citrouille mondees. Huit jours après, cette dame était complètement debarrassee de l'animal parasite.

Eruption volcanique près d'Edd, sur la côte africaine de la mer Rouge. — A Edd, a peu près a moitié chemin entre Massouah et Bab el Mandeb, on a ressenti pendant environ une heure des secousses de tremblement de terre, dans la nuit du 7 au 8 mai 1861. Au lever du soleil il y a eu une chute de poussière, d'abord blanche et après rouge ; le jour était obscurci et la poussiere etait si abondante, qu'elle s'elevait presque jusqu'aux genoux. Le 9, la poussière diminua Dans la nuit, on vit le feu et la fumee sortir du Jebbel Dubbeh, montagne placée à environ une journée de voyage dans l'interieur des terres, et l'on entendit des détonations semblables à celles du canon. Les mêmes bruits se firent entendre a Périm les 8, 10 et 11 mai. La poussière fut emportee fort loin en pleine mer, elle ne cessa de tomber pendant plusieurs jours sur toute la côte de l'Yémen. Plusieurs secousses ont ete ressenties le 8 à Mokka et à Hodaida.

Pépite d'or monstre — La plus grosse pépite d'or que l'on ait trouvee en Australie, depuis 1851 jusqu'a ce jour, a éte decouverte à Bakery-Hill. Elle pesait 184 liv. 9 onces.

Sur la coloration d'os d'animaux nouveaux-nés par la simple lactation de mères ayant mangé de la garance. — M. Flourens avait obtenu, il y a deux ans, la coloration d'os de fœtus en melangeant de la garance à la nourriture de la mère pendant la gestation. Plus récemment, ce savant a communiqué a l'Academie des sciences le résultat d'expériences qui démontrent incontestablement l'influence de la mere sur le nouvel être.

« J'ai fait soumettre, dit-il, à un régime mêle de garance une « femelle de surmulot qui venait de mettre bas. Au bout de quinze « jours, j'ai examiné les petits ; tout ce qui etait déjà osseux « dans leur squelette était rouge. » L'experience, répétee sur des lapins, a donne les mêmes résultats

« Le fait est donc certain, continue M. Flourens : la lactation agit « comme la gestation : le lait a le même pouvoir que le sang de « porter au fœtus le principe colorant de la garance, de rougir « ses os. En d'autres termes, la mère influe sur le petit par la « lactation comme elle influait sur lui par la gestation ; et sous « ce point de vue, la lactation n'est qu'une prolongation de la « gestation .... ressource thérapeutique dont la médecine savante « de nos jours ne manquera sûrement pas de tirer parti. »

Horloges électriques. — Genève vient d'être dotee d'un certain nombre d'horloges électriques, reparties sur une ligne allant de l'observatoire à la gare. Les cadrans sont appliqués contre les vitres des réverbères à gaz. Au Bourg de Four, point de départ des omnibus des chemins de fer, un triple cadran donne simultanément les heures de Paris de Berne et de Genève Le mouvement de la grande aiguille, dans tous ces appareils, s'effectue de minute en minute.

Geneve, 12 mars 1862. M. DELAFONTAINE.

CHRONIQUE

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 6 fevrier 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

La Société a procedé à la formation du Comite de rédaction de la *Revue savoisienne*. Ont éte elus au scrutin MM. Ducis, Lecoy de la Marche, Philippe, Revon.

M. Jules Philippe reste charge de la direction et de la gerance.

Ensuite les echanges et les dons suivants ont ete deposés sur le bureau :

1. *Revue archéologique*, février 1862 ;
2. *Revue du Lyonnais*, janvier 1862 ;
3. *Atti della Società italiana di scienze naturali*, Milano, vol III, fasc 4 ;
4. *Journal des connaissances médicales* du Dr Caffe, janv. 1862;
5. *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, janvier 1862 ;
6. *Bulletin* mensuel des séances de la Societé centrale d'agriculture, janvier 1860 ;
7. *Jugement rendu par Amédée VIII à Ripaille le 20 juin 1438 dans le procès entre l'abbé de Saint-Jean-d'Aulph et les habitants de Samoëns*, etc., par Vuy. Don de l'auteur ;
8. *Rapport à la Commission des musées du canton de Vaud sur les fouilles faites à Concise du 27 sept. au 19 oct 1861*, par M F. Troyon. Don de l'auteur ;
9. Documents inédits relatifs au Dauphiné, tirés du *Cartulaire de Saint-Robert*, par M. le chanoine Auvergne. Don de l'auteur;
10. *Mémoire sur les miels de la Savoie*, par C. Calloud. Don de l'auteur ;
11. Biographie de M Ducis, peintre, neveu du poète, extrait des *Archives de la France contemporaine*. Don de M Ducis ;
12. Le sceau de Pompée, don de M Camille Grange, inspecteur de l'insinuation, par l'intermédiaire de M. Despine, sous-préfet de Moûtiers;

La Societé vote des remercîments aux auteurs de ces dons.

Séance du 13 mars.

Après le dépouillement de la correspondance, contenant diverses communications faites par l'Académie impériale de Chambery, par MM. Morlot, Frédéric Troyon, etc, le secretaire a presenté la situation financière de la Societé pour l'exercice 1861. Il a été décidé que l'on procederait immédiatement à la rentrée des cotisations du 2e semestre de 1861.

La Societe a reçu au nombre de ses membres M. Charles Calloud, de Chambery, et a nommé membre agrége M. l'abbé Martin, curé de Foissiat (Ain).

M. *Ducis* a lu une note interessante sur le cachet de Pompée trouvé à Moûtiers.

R. *Revon* a presenté à l'assemblée diverses antiquités trouvées à Pringy.

Les dons et echanges suivants ont été déposes sur le bureau :

1. *Bibliothèque universelle de Genève*, n° du 20 février 1862;
2. *Bulletin* de la Societe d'histoire et d'archeologie de la Maurienne (Savoie) ;
3. *Journal des connaissances médicales*, etc., par M. Caffe ;
4. *Bulletin* mensuel de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;
5. *L'illustration restituée à la montagne de Montsec* (Meuse), par M. Cl -Fr. Denis. Don de M. Porcaux, architecte municipal d'Annecy ;
6. *Recherches sur le livre anonyme, ouvrage inédit de Guichenon*, par M le marquis Costa de Beauregard. Don de l'auteur;
7. *Le livre du Recteur, catalogue des étudiants de l'Académie de Genève, de 1559 à 1859* ; Genève, 1860. Don des editeurs, MM. Gustave Revillod, Ch. Lefort et Edouard Fick ;
8. Les journaux *Le Léman* et *Le Glaneur savoyard*

—

Par décision ministerielle, M. Louis Revon, Conservateur du musee d'Annecy et l'un des redacteurs de la *Revue savoisienne*, vient d'être chargé de la surveillance de la Bibliothèque publique d'Annecy.

—

Une Commission nommée par M. le Prefet de la Haute-Savoie, pour la publication d'un *Album* de ce departement, a tenu sa première séance le 4 du courant.

M. le Préfet a donne lecture d'une lettre de M. Wills, membre du club des Alpes de Londres, qui promet son concours empresse. Il a expose ensuite à la Commission ce qu'il attend d'elle et ce que seront ses travaux L'Album devant se composer de deux parties distinctes, le texte et le dessin, la Commission est appelee a delibérer sur le mode d'execution de chacune d'elles

En ce qui concerne le texte, après avoir entendu plusieurs de ses membres sur la question, la Commission a adopté à l'unanimité cette base : « que l'Album sera conçu de façon à faire valoir le plus possible les *richesses* et les *ressources* du pays » L'Album étant destine surtout à faire connaître le pays aux etrangers, sera avant tout pittoresque : les indications économiques viendront en seconde ligne, comme accessoires. Un redacteur unique sera charge de reunir, de condenser et de mettre en œuvre les notes et renseignements recueillis par la Commission. Il sera choisi parmi les écrivains les plus expérimentes et les plus distingues du genre, afin que la publication excite autant que possible un intérêt général Cet écrivain devra visiter lui-même les localités qu'il decrira, et soumettra son travail à l'approbation de la Commission entière.

Quant à la partie artistique, la discussion s'est engagée sur les avantages et les inconvenients réciproques de la photographie, de la lithographie et de la gravure sur bois; la Commission, dans l'impossibilite de resoudre immediatement et sans information préalable une question d'art aussi importante, a décidé qu'un Comité sera choisi dans son sein pour recueillir tous les eclaircissements necessaires. Ce Comité aura en même temps la tâche de déterminer les points de vue les plus dignes d'être reproduits et les artistes à qui l'œuvre sera confiée.

La Commission a renvoye à sa prochaine séance, fixée au 15 avril, le choix du mode de souscription qu'il convient d'adopter pour la publication de l'Album, et l'examen de tout ce qui concerne les voies et moyens.

En terminant, la Commission a decide par acclamation qu'on sollicitera l'autorisation de dedier l'Album de la Haute-Savoie au Prince Imperial, et qu'une deputation sera chargée d'aller l'offrir tant à S A. I. qu'à Leurs Majestes.

—

Le *Moniteur universel* a publie dernièrement un compte-rendu d'une seance de l'Academie des sciences, dans laquelle M. Payen a lu les conclusions d'un memoire sur les transformations de la substance amylacee en matières gommeuses, sucrees, alcooliques.

Dans ce compte-rendu se trouve un paragraphe qui a rapport aux travaux scientifiques entrepris par MM. F. Bachet et E Machard. Nous nous faisons un devoir de reproduire ce passage, heureux que nous sommes de constater les succès obtenus par nos honorables concitoyens. L'auteur de l'article s'exprime ainsi :

« L'acide chlorhydrique, en réagissant sur les tissus ligneux du hêtre, du sapin, des peupliers, etc, transforme en dextrine et glucose fermentescible la cellulose faiblement agrégée, puis l'une des substances incrustantes congénères, menageant la cellulose douee d'une forte cohésion ; on prepare simultanement ainsi, en suivant le procedé de M. Bachet, deux produits très distincts : de l'alcool facile a rectifier et de la cellulose douee d'une agrégation assez forte pour entrer dans la composition des pâtes à papier. »

Nous publierons prochainement un travail complet sur la découverte faite par MM. F. Bachet et E. Machard

—

Un decret imperial du 8 mars a approuvé la creation, au château de Saint-Germain, d'un musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines, qui sera placé dans les attributions de la direction générale des musées impériaux (deuxieme conservation).

M. Rossignol, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, a ete nomme conservateur-adjoint des musées impériaux, et chargé en cette qualite du service du musée de Saint-Germain

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

ANNECY, TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 4. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 avril 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — L'homme fossile, par M. G. de Mortillet. — Inscriptions antiques d'Aix-les-Bains, par M. Auguste Bernard. — Notes sur les caractères chimiques de la liqueur sécrétée par les nectaires de la *Fritillaire Impériale*, par M. Ch. Calloud. — La baguette divinatoire, par M. Dufour. — Chronique.

L'HOMME FOSSILE

A M. Jules Philippe, directeur de la *Revue savoisienne*.

Milan, 20 mars 1862.

Mon cher Directeur,

M'occupant d'un travail d'ensemble sur les terrains quaternaires et l'apparition de l'homme sur la terre, je viens de résumer les remarquables découvertes de M. Boucher de Perthes. Je vous adresse ce résumé, suivi de quelques considérations spéciales à la Savoie. Elles peuvent mettre sur la voie de découvertes analogues.

Agréez, etc. Gabriel de Mortillet.

M. Boucher de Perthes, archéologue éminent, habitant Abbeville, a annoncé, dès 1838, dans un ouvrage intitulé : *De la création, essai sur l'origine et la progression des êtres,*

« Que tôt ou tard on finirait par trouver dans le diluvium, à défaut de fossiles humains, des traces d'hommes antédiluviens. »

Par *diluvium* il entend les couches d'argile, sable et gravier qui reposent sur toutes les autres formations géologiques et ne sont recouvertes que par les alluvions de l'époque actuelle.

Buckland, en effet, a donné le nom de *diluvium* à cette formation, et la plupart des géologues, après lui, ont adopté ce malheureux nom. Malheureux parce qu'il est trop significatif et qu'il entraîne après lui de fausses idées théoriques.

Le véritable nom de la formation dont il s'agit est celui de *formation* ou *terrain quaternaire* quand on l'envisage dans son ensemble, et mieux encore celui proposé par M. Elie de Beaumont, *alluvions anciennes*, quand il s'agit d'une manière spéciale des couches d'argile, sable et gravier, semblables à celles qu'a en vue M. Boucher de Perthes. En effet, ces couches sont le produit d'anciennes alluvions qui ne diffèrent de nos alluvions actuelles qu'en ce qu'elles datent des temps géologiques au lieu d'appartenir aux temps historiques, qu'elles sont souvent dans des positions que n'atteignent plus les alluvions actuelles et qu'elles contiennent des animaux d'espèces éteintes aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la série de raisonnements que s'était fait M. Boucher de Perthes eut le grand avantage de former chez lui une conviction profonde qui le soutint dans ses recherches et lui donna la force nécessaire pour lutter contre toute l'indifférence et peut-être même le mauvais vouloir qu'il rencontra et qu'il eut à vaincre. C'est une foi inébranlable en son œuvre qui le mit à même de la mener à bonne fin.

M. Boucher de Perthes n'épargna ni soins ni dépenses pour acquérir la preuve matérielle du fait qu'il avait théoriquement avancé. Heureusement placé dans une position de fortune qui lui permettait de se livrer entièrement à ses recherches, pendant près de vingt ans, on peut dire qu'aucune tranchée un peu importante ne fut ouverte dans le terrain quaternaire du bassin de la Somme sans qu'il soit allé la visiter et l'étudier avec soin.

Ces persévérantes recherches furent bientôt couronnées des plus brillants succès. Il en consigna les résultats dans ses *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, belle publication in-8°, dont le premier volume, de 628 pages et 80 planches, parut en 1847, et le second, 511 pages et 26 planches, en 1857.

Dans ce volumineux atlas de plus de cent planches, M. Boucher de Perthes montre un très grand nombre de silex, évidemment taillés par la main de l'homme, qui proviennent des couches inférieures de l'alluvion ancienne ou terrain quaternaire. Ils y étaient mêlés à des ossements d'éléphant, de rhinocéros, de cheval, de bœuf d'espèces actuellement éteintes. Le tout a été recueilli bien en place, dans des terrains vierges, n'ayant subi aucun remaniement depuis l'époque de leur dépôt. Force était donc d'admettre que l'homme, dont on trouvait les œuvres, avait vécu à l'époque quaternaire, lorsque des éléphants, des rhinocéros et de grands bœufs d'espèces éteintes, dont les débris sont mêlés aux silex taillés, habitaient les plaines du bassin de la Somme. C'est surtout dans les gravières du Moulin-Quignon, de la Porte-Mercadé, et les argilières de Menchecourt, près Abbeville, que M. Boucher de Perthes a fait ses récoltes.

Comme toutes les importantes découvertes qui viennent contrarier les idées reçues, celle de M. Boucher de Perthes fut accueillie par le sourire de l'incrédulité. On trouva beaucoup plus facile et plus commode de

faire quelques plaisanteries sur ce sujet que de l'approfondir, et il n'en fut plus question. Personne ne mit en doute la bonne foi de M. Boucher de Perthes, mais on prétendit qu'il avait été dupé par de malins ouvriers qui spéculaient sur sa bonhomie et on l'accusa de se faire d'étranges illusions. Ce fut donc en vain qu'il soumit plusieurs fois, à partir de 1844, la question à l'Académie des sciences de Paris, envoyant ses ouvrages et des échantillons ; c'est à peine si l'on daignait en faire mention dans les *Comptes-rendus*.

Il ne fut pas plus heureux auprès des autres sociétés savantes, car même en automne 1858 la Société des Antiquaires de Picardie, réunie à Laon, discuta la question, et sur de beaux raisonnements *a priori*, la prit peu au sérieux, ne songeant pas même à aller constater les faits.

La première conversion éclatante que fit M. Boucher de Perthes fut celle du docteur Rigollot, d'Amiens. Comme tout le monde, il s'était d'abord rangé du côté des rieurs, mais ayant étudié la carrière de gravier de Saint-Acheul, il y découvrit des silex taillés associés à des ossements d'animaux d'espèces éteintes, cela dans des couches d'alluvion ancienne intactes, à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la Charente. Il se rendit à l'évidence et confessa son ancienne erreur dans une brochure qui parut en 1854 : *Mémoire sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul, près Amiens, considérés sous les rapports géologique et archéologique.*

Ainsi que cela avait eu lieu pour M. Boucher de Perthes, on prétendit que le docteur Rigollot était victime d'une cupide supercherie de la part des ouvriers et on l'accusa de bonhomie, ce qui n'empêcha pas l'Institut de le nommer membre correspondant, pour ses autres mérites bien entendu.

La question en était là quand M. Joseph Prestwich, membre des Sociétés géologique et archéologique de Londres, ayant appris que M. le docteur Falconner, le célèbre paléontologue, avait rencontré des silex travaillés avec les débris de la faune des cavernes, dans la grotte de Brixham, près Torquay, résolut d'étudier les faits signalés par MM. Boucher de Perthes et Rigollot.

Il se rendit une première fois à Abbeville et à Amiens dans le courant d'avril 1859. Après avoir visité la magnifique collection de M. Boucher de Perthes, il fit une reconnaissance des lieux qui, sans lui fournir de fait bien décisif, suffit pour lever ses doutes.

Dans un second voyage, entrepris en mai, avec son ami et collègue, M. Evans, il fut plus heureux. Etant à Abbeville, il reçut une dépêche de M. Pinsard, d'Amiens, lui disant qu'une hache en silex venait d'être découverte et laissée en place dans le terrain pour qu'il pût étudier son gisement. Il se rendit de suite sur les lieux et reconnut que ce silex, travaillé en effet, était bien en place, à près de six mètres de la surface, dans un terrain vierge. Il fit prendre la photographie du terrain avec l'instrument qu'il contenait. Dans la même assise il rencontra quelques dents de cheval et une partie de celle d'un éléphant *(Elephas primigenius)*.

A la suite de cette exploration, qui dura cinq jours entiers, M. Prestwich écrivait à M. Boucher de Perthes, 14 mai 1859 :

« Après avoir attentivement examiné les gisements de Moulin-Quignon, Saint-Gilles à Abbeville et Saint-Acheul, j'ai la conviction que l'opinion que vous avez avancée en 1847, dans votre ouvrage sur les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, que ces haches se trouvent dans un terrain vierge, et associées avec les ossements de grands mammifères, est juste et bien fondée. »

M. Prestwich revint, peu après, une troisième fois, et par lettre du 8 juin 1859, donna à M. Boucher de Perthes les détails suivants sur les résultats de ce nouveau voyage :

« Je suis parti il y a dix jours pour Amiens, avec mes amis MM. Godwin-Austen, Flower et Mylne. Nous nous sommes mis à l'œuvre de bonne heure le lendemain matin, et enfin, après avoir passé quelques heures à faire des recherches et à bien étudier le terrain à la carrière de Saint-Acheul, M. Flower a découvert et détaché de ses propres mains, à 20 pieds de profondeur et à un pied de la face du gravier, une belle hache bien taillée et longue à peu près de 25 centimètres. C'était dans une couche ferrugineuse, au-dessous de la couche de gravier blanc où j'ai pris l'autre échantillon. Au-dessus du gravier il y avait la couche de sable avec des coquilles d'eau douce et terrestres très fragiles, et puis de l'argile brune, du gravier et de la terre à briques ; le tout bien en ordre et nullement dérangé. C'était, en effet, bien évidemment un terrain vierge. »

Ayant ainsi constaté de la manière la plus positive la vérité de la découverte de M. Boucher de Perthes, M. Prestwich s'empressa de la faire connaître aux diverses sociétés savantes de l'Angleterre. Ce furent aussi les communications du savant anglais à l'Institut de France, qui forcèrent les membres de l'Académie des sciences à classer enfin cette importante découverte parmi les faits scientifiques.

Depuis, la vérité de cette découverte a été de nouveau constatée par un grand nombre de personnes. Il suffira de citer deux de ces constatations faites avec le plus grand soin.

La première, par un géologue distingué, M. Albert Gaudry. Des fouilles exécutées en sa présence, dans les environs d'Amiens, lui ont fait trouver personnellement neuf silex taillés en forme de hache, parfaitement en place dans l'alluvion ancienne. Au milieu du banc où il a rencontré ces haches et presque en contact avec elles. il a recueilli des ossements d'animaux d'espèces éteintes, entre autres d'éléphants. Ces résultats ont été signalés à l'Académie des sciences en fin septembre 1859.

La seconde de ces constatations a été faite par un de nos plus habiles archéologues, M. l'abbé Cochet, qui en a consigné le résultat dans un *Rapport* fort intéressant au préfet de la Seine-Inférieure (12 novembre 1860). M. l'abbé Cochet, à Saint-Acheul, a vu une hachette extraite sous ses yeux d'un terrain intact et en a examiné une autre encore engagée dans le sol et gisant dans sa gangue naturelle.

Il ne saurait donc plus y avoir de doutes, d'autant que les meilleurs géologues, Charles Lyell, en Angleterre, Hébert, en France, ont reconnu que le sol qui contient les silex taillés ou hachettes, est bien quaternaire, parfaitement en place, et n'a subi ni altération ni remaniement.

Du reste, le fait d'Abbeville et d'Amiens n'est plus isolé.

Vers le milieu de mai 1859, M. Prestwich recueillait à Hoxne, comté de Suffolk, en Angleterre, dans du

gravier, sous trois ou quatre mètres d'argile à briques, une hachette en silex avec des ossements d'éléphant.

M. Radiguel a recueilli, en 1859, des silex taillés à Creil, près Paris.

M. H.-J. Gosse, le 30 avril 1860, annonçait, à l'Académie des sciences de Paris, qu'il avait trouvé dans les sablières de Grenelle, derrière le Champ-de-Mars, à Paris, des silex taillés avec des ossements d'éléphant et de bœuf d'espèces éteintes.

Le 16 mai 1860, M. Peigné-Delacourt a exposé à la Société des Antiquaires de France que M. Elie Petit, de Creil, avait, en 1858, recueilli une hachette et une dent d'éléphant dans une sablière de Précy (Oise).

M. le docteur Noulet a signalé, en 1860, une découverte analogue qui remonterait à 1851 : *Sur un dépôt alluvien renfermant des restes d'animaux éteints mêlés à des cailloux façonnés de main d'homme, découvert à Clermont, près Toulouse.*

Peut-on espérer trouver en Savoie des débris humains de l'époque quaternaire ?

Certainement, car les terrains quaternaires y sont très développés et très variés. A ce sujet, je citerai ce que je disais, le 28 février 1850, à la Société d'histoire naturelle de Savoie :

« On trouve dans le lignite de Sonnaz des morceaux de bois carbonisé par l'action du feu. Ces charbons proviennent de forêts incendiées. Le feu y aura été mis par la foudre ou bien par l'homme. Cette dernière hypothèse, qui ne s'appuie sur aucune observation locale, n'est pourtant point improbable. La tradition historique nous prouve que l'espèce humaine existait avant la dernière grande révolution du globe. L'observation directe est venue confirmer pleinement cette tradition. Des ossements humains, mêlés à des restes d'animaux d'espèces perdues, ont été trouvés dans les cavernes du midi de la France, dans celles de la Belgique, dans celles de la province de Bahia, dans le détritus et la terre noire du calcaire alpin de la Basse-Autriche, dans les brêches osseuses de la Dalmatie, dans les terrains volcaniques anciens de la Haute-Loire, dans le sol marno-alluvial de Krems, dans les terrains meubles d'atterrissements d'Auvergne et dans le grand dépôt alluvial du Rhin. » *(Bull. Soc. Hist. nat. de Savoie,* vol. I, 1850, p. 123)

La découverte de traces humaines dans le quaternaire inférieur de la Savoie serait d'autant plus importante qu'elle établirait d'une manière certaine que l'apparition de l'homme est antérieure à l'époque glaciaire, ce qui n'est point encore prouvé. On aurait ainsi une date plus précise du moment de notre origine.

G. DE MORTILLET.

INSCRIPTIONS ANTIQUES D'AIX-LES-BAINS

A M. J Philippe, secrétaire de la Societe Florimontane et directeur de la *Revue Savoisienne.*

Mon cher Monsieur,

Voilà bien longtemps que je voulais vous écrire sur un sujet qui m'intéresse beaucoup comme antiquaire, mais qui vous intéresse encore plus comme Savoisien (je n'ose dire Savoyard, quoique je l'eusse préféré).

L'année dernière j'allai prendre les eaux à Aix-les-Bains, comme vous savez, puisque vous m'hébergeâtes pendant deux jours à Annecy, à la suite d'un accès de rage qui me fit quitter subitement la ville aquatique. Cette rage était bien fondée, ma foi : je venais à Aix pour chercher le repos, et afin de l'avoir je m'étais logé dans une maison particulière où je l'avais trouvé précédemment. En 1861, les choses tournèrent moins bien, et je quittai cette ville plus malade que je ne l'étais en venant. A côté de moi était installée une vieille dame, femme d'un magistrat parisien, qui, voulant à toute force être remarquée dans le village, ne pouvant l'être à la ville, faisait un vacarme d'enfer, elle et toute sa bande. Le piano, le punch, la danse ne me permettaient pas de fermer l'œil avant minuit, et j'étais obligé d'aller à la douche à trois heures du matin ! Si au moins on m'avait permis de dormir le jour ; mais alors j'entendais constamment ma désagréable voisine appeler sa bonne d'un ton nazillard, *Tontine* , qui me portait sur les nerfs. Je ne puis encore songer à ce mot sans me mettre en fureur. Je me suis souvent demandé depuis si l'autorité municipale ne devrait pas prendre des mesures contre les *viveurs*, dans l'intérêt des malades, qui, en définitive, font la fortune de la ville depuis deux mille ans. Ne pourrait-on pas confiner la polka au Casino, par exemple. Là rien de mieux : qu'on y danse, qu'on y chante, qu'on y boive tant qu'on voudra, on n'incommode personne, car le malade qui y va sait ce qu'il y trouvera, et il peut même être bon pour lui d'y aller passer quelques instants ; mais, pour Dieu ! laissez-le reposer chez lui. Quoi ! il sera loisible à une vieille péronnelle que l'indifférence parisienne blesse de venir casser la tête à tous ses voisins malades, pour faire parler d'elle, moyennant la location d'une chambre d'hôtellerie à 3 fr. par jour !

Mais ce n'est pas pour vous parler de mes tribulations que j'ai pris la plume, c'est pour vous entretenir d'un sujet plus sérieux, auquel se rattache pourtant mon préambule.

Ne pouvant trouver le repos dans ma chambre, je me mis à faire de l'archéologie dans la ville et ses environs, malgré les défenses de mon médecin. Je recueillis ainsi un certain nombre d'inscriptions que je me proposais de publier, lorsqu'à mon retour à Paris j'appris qu'un de mes bons amis, comme moi membre de la Société des Antiquaires de France, avait remis à cette compagnie un travail complet sur les inscriptions d'Aix. Dans l'état des choses, je n'avais rien de mieux à faire que d'attendre la publication de mon ami pour savoir si j'avais quelque chose de particulier à dire, et c'est ce que j'ai fait.

Cet ami vient enfin de me remettre son travail imprimé, et je m'aperçois qu'il a relevé toutes les inscriptions dont je me proposais de parler (sauf une seule) et beaucoup d'autres qui m'étaient inconnues.

Quant à l'inscription qu'il a omise, je vais la transcrire telle que je l'ai copiée moi-même dans la crypte de l'église du Bourget, qui renferme plusieurs autres monuments dignes d'intéresser un antiquaire, et que je n'aurais pas vue cependant sans l'insistance de mon compagnon de voyage. Après une excursion sur le lac, nous courions chercher à dîner, lorsqu'en passant devant l'église nous fûmes accostés par quelques gamins mâles et femelles qui, pour avoir le *petit sou*, nous engagèrent à entrer. L'un d'eux alluma une chandelle et

nous conduisit dans la crypte. Pendant que nous considérions certaines pierres qui semblent provenir d'un autel à sacrifice, une petite fille nous dit : « Voulez-vous vous voir l'*écriteau?* » Et en même temps elle nous indiqua un point de la muraille où nous aperçûmes, encastrée dans la maçonnerie, l'intéressante inscription que voici, et qui se rapporte peut-être aux pierres dont je viens de parler.

MERCVRIO AVGVST
SACRVM
T. TERENTIVS CATVLLVS
V. S. L. M.

Le travail de mon ami est intitulé : *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, par Félix Bourquelot, in-8° de 96 pages.

Puisqu'il ne m'a rien laissé à dire, je parlerai du moins de son livre. Et tout d'abord j'en tirerai un enseignement utile pour Aix. La circonstance qui a porté M. Bourquelot à associer dans son travail deux villes de bains me fournit l'occasion de faire remarquer qu'à Luxeuil on a recueilli dans une salle particulière de l'établissement balnéaire les inscriptions et les débris antiques trouvés dans la localite. Pourquoi n'en ferait-on pas autant à Aix ? Il appartient à la *Revue savoisienne* de réclamer avec insistance, dans le nouveau bâtiment en construction, une salle pour recueillir les monuments antiques d'Aix, et particulièrement les inscriptions se rapportant à ses eaux, inscriptions destinées à périr tôt ou tard si elles restent où elles sont aujourd'hui.

Voici celles qui me sembleraient devoir être recueillies tout d'abord :

1.

(Cette inscription paraît avoir été emportée en Piémont. Il sera peut-être bien difficile de la recouvrer.)

COMEDOVIS
AVGVSTIS
M. HELVIVS. SEVERI
FIL. IVVENTIVS
EX. VOTO

Lecture : *Comedovis Augustis Marcus Helvius Juventius, Severi filius, ex voto.*

« Les *Comedovæ* ou *Comedovi*, dit M. Bourquelot, paraissent être des divinités ou des génies analogues aux *Sulavæ*, aux *Fatæ Dervones*, aux *Campestres*, et avoir été invoquées à Aix-les-Bains par les malades qui recouraient matériellement aux eaux minérales pour le rétablissement de leur santé. »

2.

(Dans le mur du cimetière du village de Saint-Innocent, près d'Aix.)

DOMINIS
EXS VOTO ↄ S ↄ L ↄ M
M. CARMINIVS M^O
PRO SALVTE SVA ET
SVORVM.

Lecture : *Dominis, exs voto soluto libenter merito, Marcus Carminius Myro (?) pro salute sua et suorum.*

Les *Dames* auxquelles Carminius adresse ici un vœu pour sa santé et celle de ses parents sont encore des divinités inférieures qui présidaient aux eaux. On les appelle ailleurs *Nymphes*.

M. Bourquelot fait remarquer que la forme *exs* pour *ex* n'est pas rare dans les inscriptions.

3.

(Deux fragments d'une même pierre faisant partie de l'escalier par lequel on descend aux bains dits *de César*, existant dans la maison Périer-Chabert.)

M LICIN RVSO
BORM VVSLM.

Lecture : *Marcus Licinius Ruso Bormoni, uti voverat, solvit libens merito.*

4.

(Dans une des salles de l'établissement des bains, paroi du côté Est de la piscine gratuite à l'usage des femmes.)

CVLIIIVS
CVTICVS
BOR VVSLM

Lecture : *Caius Vellius Cuticus Bormoni, uti voverat, solvit libens merito.*

J'adopte ici en partie la lecture proposée par un de mes amis, M. Allmer, dans un curieux mémoire consacré aux deux dernières inscriptions, et inséré dans la *Revue du Lyonnais* en 1859. Cette lecture diffère de celle de M. Bourquelot, particulièrement dans les dernières lignes, où celui-ci croit devoir lire : *Borvoni votum solvit libens merito.* Il est vrai que le nom de la divinité invoquée ici est écrit ailleurs *Borvo ;* mais il me semble plus naturel de conserver dans deux inscriptions, qui sont du même temps et du même pays, la même forme orthographique. D'ailleurs, M. Allmer a cru voir entre le sigle BOR et les deux V qui suivent un espace un peu plus marqué qu'entre les autres lettres, ce qui semble prouver qu'à Aix on disait *Bormo* et non *Borvo.*

Quoi qu'il en soit, cette divinité aquatique a laissé son nom à plusieurs autres localités où elle était invoquée. Je citerai particulièrement *Bourbon*-l'Archambault, *Bourbonne* - les - Bains, *Bourbon* - Lancy, voire même Worms, en latin *Bormio.*

M. Allmer fait à ce sujet des réflexions intéressantes: « De *Bormo* ou *Borvo* se sont formés les noms de Bourbon et de Bourbonne. Il est réellement étonnant qu'en présence du témoignage formel de la carte théodosienne et des révélations épigraphiques, on ne s'en soit pas aussitôt aperçu, et que la plupart de ceux qui ont eu à s'occuper de la question aient persisté à vouloir en douter.

« Ainsi ce nom de Bourbon, devenu si illustre dans notre histoire, ne vient pas, comme on l'a souvent écrit, *à burbis, id est ab aquis lutosis quas* BOURBES *nostri vocitant* (1) ; ni, comme le rêvait, il y a bientôt deux cents ans, un très docte et fort original personnage, le sieur Nicolas Catherinot, du nom d'un fondateur appelé *Urbanus* (2) ; ni, comme le veut si singulièrement messire Olivier de la Marche, d'un *bon bourg* retourné en un *bourg bon* (3).

(1) Voyez Adrien de Valois, et après lui Ducange, Ménage, Expilly.
(2) *Les fondateurs de Berry.*
(3) Introd a ses *Mémoires*, edit Petitot p 202.

« Assurément, l'ingénieux courtisan qui s'est mis en frais d'imagination pour trouver cette étymologie louangeuse, ne se doutait guère que ce qu'il cherchait avec tant de peine se lisait gravé tout au long sur d'antiques pierres heurtées plus d'une fois peut-être par son pied dédaigneux, et que la vérité laissait loin derrière elle tout ce que l'effort de son esprit eût pu lui suggérer de plus flatteur.

« Non ! ce n'est ni dans la *bourbe* d'une eau trouble, ni dans un *ramas de taverniers, d'hostellier et de marchans*, qu'il fallait aller chercher l'origine du nom des Bourbons. Il fallait remonter jusqu'à la mythologie gallo-romaine et jusqu'à l'Olympe, et l'emprunter au nom d'une divinité bienfaisante, qui n'était peut-être autre qu'Apollon lui-même (1). »

Mais c'est assez sur ce sujet. Je continue à relever les inscriptions qui me paraissent devoir faire partie du musée des thermes d'Aix.

5.

.....CR.....
....COSE....ARV.....
....TIQVA CONSVE.....
....NE L...RIVS.....
....NVS EX V..DI....

Incrustée aujourd'hui dans une muraille des thermes Albertins, cette inscription est toute prête à entrer dans le musée en question. Malheureusement elle est dans un tel état que son interprétation est à peu près impossible. Voici toutefois la lecture proposée par M. Bourquelot : *Augusto sacrum, pro lucis, segetibus et arvis, ab antiqua consuetudine, Lucius Arrius Marinus ex voto dicavit.*

6.

D. M.
D. TITI. HILARI.
TITIA. APATE
CON
PIISSIMO
ET. FILI ET
D. TITIVS. HERMES
FRATER.

Lecture : *Diis manibus Decimi Titi Hilari, Titia Apate conjugi piissimo et filii, et Decimus Titius Hermes, frater.*

Encastrée dans le mur de la façade de l'église d'Aix, cette inscription, en fort bon état, pourra facilement entrer dans le musée, puisqu'elle appartient à la ville.

Voici, suivant moi, le fondement du musée d'Aix ; mais il y a beaucoup d'autres inscriptions qui doivent en faire partie. Les docteurs Despine, Davat, Vidal, en possèdent plusieurs dont ils se dessaisiraient sans doute en faveur de l'établissement dont ils sont les grands prêtres. On indiquerait d'ailleurs scrupuleusement les noms des donateurs à côté de chaque objet donné. Les placer là c'est le seul moyen de les sauver d'une destruction inévitable. Pour mon compte, j'en ai vu périr une presque sous mes yeux.

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'attacher seulement aux inscriptions : tout objet d'antiquité a sa place marquée dans le musée d'Aix.

(1) Voyez Henzen, *Suppl. à Orelli*, p. 23 de la table.

Au reste, le musée dont je demande la formation existe déjà à l'état d'embryon. Depuis quelque temps, en effet, on a déposé dans une cour de l'établissement une certaine quantité de débris d'antiquités ; il suffit de leur donner une salle au lieu de les laisser à la merci du premier passant venu. La salle trouvée, le reste viendra de soi. Obtenez donc la salle, et vous verrez avec quelle rapidité un musée peut s'accroître. Vous le savez d'ailleurs par vous-même, puisque vous en avez fondé un à Annecy. Mais je puis citer un fait curieux à ce sujet. Il y a une douzaine d'années, la *Société archéologique* de Nantes avait fondé un musée spécial, qui prit rapidement assez d'importance. Des subventions annuelles lui étaient allouées par le Conseil général et par le Conseil municipal. Ce musée était installé dans un local dont l'administration avait abandonné gratuitement la jouissance à la Société. Néanmoins ces ressources étaient encore insuffisantes, et dans le désir de voir sa collection prendre tout le développement dont elle était susceptible, la Société d'archéologie se détermina à l'offrir au département de la Loire-Inférieure. Cette offre fut acceptée par le Conseil général, et le musée prit le titre de *Musée départemental d'archéologie*. Un conservateur et une commission administrative furent nommés par le préfet, et une somme de 10,000 francs fut affectée par le Conseil général à la restauration de la façade de la chapelle de l'oratoire où est installé ce musée.

Que cet exemple vous stimule : faites créer un musée à Aix, et vous aurez bien mérité de la patrie savoyarde et française.

AUG. BERNARD.

NOTE

Sur les caractères chimiques de la liqueur sécrétée par les nectaires de la Fritillaire-Impériale.

On sait que les fritillaires, ces magnifiques plantes du groupe des *tulipacées*, notamment la *fritillaire pintade*, *fritillaria meleagris*, et la *couronne impériale, fritillaria imperialis*, présentent, à la base interne de leurs belles corolles pendantes, des fossettes nectarifères qui se remplissent d'un liquide limpide comme les gouttes de rosée et que la capillarité y fait adhérer. On appelle communément *perles de la couronne impériale* les gouttes brillantes qui ornent le fond des corolles de cette plante. Ce liquide est sensiblement sucré, incolore, de la plus belle eau et complètement inodore. Persuadé de trouver dans cette liqueur une preuve du fait de l'isolement naturel du sucre élaboré par les végétaux, fait dépendant de la loi que j'ai formulée dans mon Mémoire sur les miels de la Savoie et qui jette un nouveau jour dans l'étude du miel (1), j'ai cherché tout récemment à en recueillir pour la soumettre à un examen.

A l'aide d'un tube de verre creux, coupé en biseau à l'extrémité et d'un mince calibre, j'ai recueilli aisément cette liqueur. Pour opérer ce captage précieux, je redressai avec précaution les fleurs et fis couler successivement dans le tube la goutte saccharine qui remplissait la fossette de chaque pétale. Pour ne rien

(1) « La vie organique *isole* ses sécrétions » Voir *Revue savoisienne*, 1861, page 54

perdre, souvent j'aspirai le liquide par un léger mouvement de succion. Le liquide était incontinent reçu dans un petit flacon bouché à l'émeri.

Dans trois opérations successives à un jour d'intervalle, par un beau soleil, j'ai recueilli d'une douzaine de plantes de *fritillaire impériale* environ cinq grammes de cette liqueur saccharine. Souvent, j'ai dû disputer cette cueillette aux mouches, aux abeilles et aux fourmis qui avaient envahi l'intérieur secret des corolles pour sucer leur nectar.

Cette minime quantité de suc saccharin, d'ailleurs limitée par le petit nombre de plantes que j'ai eues à ma disposition, m'a suffi pour en déterminer les caractères.

Il est, comme je viens de le dire, sensiblement sucré, sans odeur et sans aucune saveur aromatique, âcre ou amère, parfaitement incolore et transparent. Les pétales, néanmoins, sont colorées en jaune safran, sensiblement amères et pourvues de l'odeur stupéfiante des liliacées (1). Leur suc exprimé, et surtout celui des feuilles, se colore à l'air et teint en noir le perchlorure de fer. Le bulbe a une odeur puante, il contient même un suc âcre malfaisant.

Aucun de ces caractères ne se trouve inhérent au suc saccharin sécrété par les nectaires.

Le suc transparent est composé d'eau, de sucre de raisin (glycose), d'un peu de sucre fluide (mellose), et d'une minime quantité d'un principe mucilagineux. Il a à peine sensibilisé le papier de tournesol qui a pris une teinte *rose violat* tendre, identique à celle que donnerait une solution de sucre pur. L'alcool absolu ne l'a pas troublé, la potasse caustique l'a légèrement teinté en *jaune brunâtre*, sans y produire aucun trouble. Le perchlorure de fer n'y a produit aucune coloration qui pût y accuser la présence du tannin et de l'acide gallique. Chauffé dans un tube de verre, il n'a dégagé aucune odeur distincte, mais il s'est très légèrement *troublé*, toutefois sans formation de mousse ni de caillot albumineux. Enfin, quelques gouttes de réactif de Frommherz (soluté de tartrate cuprico-potassique) ont immédiatement produit dans le liquide chaud un précipité *rouge brique* abondant, indice spécial de glycose, (sucre de raisin).

Ces caractères attestent que la liqueur des fossettes nectarifères de la fritillaire est le produit d'une sécrétion saccharine *simple* et ne participe point des principes divers, aromatiques, âcres et colorants disséminés dans la plante.

Il serait intéressant de trouver quelques autres fleurs douées de nectaires aussi bien dessinés que ceux des fritillaires; l'observation aurait quelques exemples de plus à l'appui du fait de l'*isolement naturel* du suc saccharin sécrété par ces organes, base de la démonstration dont je me suis servi pour repousser les idées erronées qu'on s'est faites sur les influences directes des plantes dans la constitution des miels, eu égard à leurs différentes qualités.

Chambéry, 9 avril 1862. CHARLES ÇALLOUD.

(1) Cette odeur paraît même exercer une certaine influence sur les abeilles qui restent trop de temps dans l'intérieur des corolles; j'en ai retire dans un etat de torpeur qui les rendait insensibles à toute provocation. Ainsi, je les maniais sans danger, mais après les avoir laissées un instant au grand air elles reprenaient bientôt leur vivacité habituelle.

LA BAGUETTE DIVINATOIRE

Les sciences positives ont singulièrement progressé depuis 30 ans. Beaucoup de phénomènes ont été expliqués; mais il est encore des points sur lesquels les savants ne sont pas d'accord. Il y a des choses qui probablement resteront à l'état de mystère. Le magnétisme animal, la catalepsie, le somnambulisme ont été l'objet de discussions profondes, et souvent les opinions ont été opposées. L'âme agit incessamment sur le corps, et le corps, de son côté, agit sur l'âme. Mais comment cela se fait-il? Nul ne le sait. Ce qui paraît certain, c'est qu'il n'y a pas de vide dans le monde. L'air que nous respirons est rempli d'animaux et de corpuscules microscopiques qui se pressent; on peut le considérer comme un intermédiaire entre tous les êtres de la création. Puis, il y a le fluide électrique qui est partout. Ceux qui croient au fluide magnétique supposent qu'il participe à la nature du premier de ces fluides, et que par lui l'homme peut se mettre en rapport intime avec d'autres hommes et même avec des agents purement matériels.

Je laisse la question du magnétisme, qui a fait et fait encore tant de bruit ; dans cette lettre je ne m'occuperai que de la baguette de coudrier, connue sous le nom de *baguette divinatoire*, dont l'influence, ou *les vertus*, comme on dit, sont encore contestées par des hommes de cabinet. Pour moi, je crois à ce que je vois, lors même que je ne puis l'expliquer.

Il y a, dans la commune de Rumilly, un ouvrier jardinier qui découvre très bien les sources d'eau avec la susdite baguette. On peut citer par centaines ses découvertes. Je connais encore un garçon meunier, de la commune de Moye, qui a reçu de la nature la même faculté. Il a été, pendant deux ans, au service du fameux abbé Paramel, lequel procédait au moyen d'appréciations géologiques. Il m'a affirmé que, lorsque l'abbé se trouvait en défaut, lui, serviteur à gages, tirait d'embarras son maître avec sa baguette. En 1849, je fis venir chez moi à la campagne une pauvre fille de Cessens, aujourd'hui décédée, sur laquelle on m'avait raconté des choses merveilleuses. Il s'agissait de rechercher une eau qui causait des éboulements dans un champ, eau que j'avais vainement recherchée par des fouilles nombreuses; elle se rendit sur les lieux avec sa baguette, et, au bout de quelques instants, l'eau fut trouvée, à la profondeur déclarée par la fille de Cessens. Cette découverte ne me surprit pas, car j'avais vu l'ouvrier jardinier opérer avec un plein succès. Mais, en conversant avec la fille dont il s'agit, pendant qu'elle dînait à l'office, j'appris qu'elle trouvait les métaux, l'or, l'argent. Je descendis dans mon jardin, et, après avoir fait plusieurs détours, je cachai une pièce de cinq francs sous un chou. J'appelai la fille, qui était rentrée dans la cuisine. Elle prit sa baguette, au moyen de laquelle elle suivit ma trace et arriva jusqu'au chou. Je lui demandai comment cette faculté s'était révélée en elle. Elle me raconta que, se trouvant servante dans une ferme, elle moissonnait de l'orge avec la maîtresse de la maison. Celle-ci perdit sa croix, qu'on ne put trouver. Comme elle savait que la servante pouvait découvrir les sources, elle lui proposa de chercher la croix avec la baguette. *Je me mis à quêter avec une baguette coupée dans une haie*, m'a dit la fille, *et je trouvai sans*

peine la croix; dès lors, on m'a souvent fait chercher des pièces de monnaies; mais notre curé m'a recommandé de ne pas me servir de ma baguette pour tout le monde.

Je me rappelai alors des faits de cette nature dont souvent mon père m'avait parlé dans ma jeunesse, et qui étaient confirmés par M. le docteur Magnin. Il y avait, à Cessens, un homme appartenant à la famille Collomb, famille fort riche, souvent visitée par les chasseurs de Rumilly : cet homme, avec la baguette de coudrier, pouvait trouver, ayant les yeux bandés, non seulement des pièces de monnaie, mais jusqu'à des épingles. Souvent il avait ainsi procédé, en présence de mon père, de M. le docteur Magnin et d'autres personnes. Mais voici qui est bien autrement curieux. Peu d'années avant la Révolution, on commit un vol de sacs de blé dans la maison Perret d'Angloz, située à Rumilly. Le châtelain de la ville (il n'y avait pas alors de juge de mandement à Rumilly) informa et ne put rien découvrir. M. Collomb arriva sur ces entrefaites, et il fut invité à dîner chez l'un de ses nombreux amis, qui tous étaient des camarades de collége. Mon père se trouvait au dîner. Après le dessert, on parla du vol de sacs de blé, et, par mode de plaisanterie, on proposa à M. Collomb d'aller à la chasse du voleur. Il accepta en riant. On se rendit dans la maison Perret d'Angloz, qui est située en face du collége, à 200 mètres du Cheran. Muni de sa baguette, dont il suivait les mouvements, M. Collomb déclara, toujours en riant, que le blé était sorti par une fenêtre qu'il indiqua. Il se rendit au bas de la fenêtre, et accompagné de ses joyeux amis, il fit appel à sa baguette, qui le conduisit jusqu'aux bords de la rivière. Ma foi! s'écria-t-il, il paraît que le voleur a passé l'eau. On rit beaucoup et l'on se sépara. Quelques-uns des assistants firent des plaisanteries sur la baguette. — Or, un mois après, il y eut une querelle dans un moulin, situé au-delà du Cheran, entre le meunier et son domestique. Celui-ci reprocha à son maître d'avoir volé le blé de M. Perret d'Angloz. Cela vint à la connaissance du châtelain, qui fit une descente chez le meunier et découvrit quatre des sacs de blé volés. A la suite d'une procédure, le Sénat de Savoie condamna ledit meunier aux galères. Je puis attester que ces circonstances m'ont été racontées par mon père et par M. le docteur Magnin.

La *Revue savoisienne* a des collaborateurs qui sont des hommes de science, je soumets à leur appréciation les faits que je viens d'exposer. DUFOUR.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 mars 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

M. le Président de l'Academie impériale de Savoie, chargé de préparer le questionnaire du congrès de France qui doit se tenir à Chambery en 1863, avait demandé le concours de la Societé Florimontane. M. *Ducis,* charge de ce travail, a présenté pour la section d'histoire et d'archeologie un projet en vingt questions qui a eté adopte et envoye.

La Société croit devoir les publier dès aujourd'hui; car elles signalent les principaux points dont l'obscurité appelle de plus profondes recherches sur l'histoire de notre pays, et quelque soit le programme définitif du congrès de Chambery, elles s'y rattacheront toujours par leur importance, leur actualité et leur intérêt local.

1° Quelles races auraient habité les lacustres, les grottes et les souterrains ? Age de la pierre et âge du bronze.

2° A quelle époque pourrait-on rapporter l'invasion des Allobroges, des Ceutrons, des Médulles, des Graiocèles, etc. Qu'étaient les Acitavones ? Tumulus et pierres druidiques.

3° Passages d'Annibal, de Pompée, de Cesar et de Brutus.

4° Préciser l'époque de la soumission des Allobroges, des Centrons, etc , aux Romains Leur organisation municipale, provinciale.

5° Voies, camps, aqueducs, thermes, théâtres, temples, tombeaux, etc. Artistisme allobrogo-romain.

6° Quelle a été, à différentes époques, l'etendue de la *Sapaudia?* Ce nom aurait-il été primitivement celui du pays occupé par les Allobroges?

7° Epoques et limites des invasions gothique, burgonde et franque.

8° Trouverait-on dans le caractère des Burgondes ou dans d'autres circonstances la cause de leur absorption successive par les Francs, malgre leur position fortifiée dans la chaîne centrale des Alpes ?

9° Origines des évechés et des abbayes en Savoie. Comment ont-ils acquis le pouvoir temporel ?

10° Rôle de la Savoie dans les royaumes de Lorraine et des deux Bourgognes Concile de Mantala.

11° Invasions arabe, hongroise et normande. Colonies sarrasines.

12° Origines de la maison de Savoie, ses premières acquisitions. Quel etait le territoire cede par Henri IV d'Allemagne à son beau-frere, Amedée II de Savoie ?

13° Quelle part les princes et la noblesse de Savoie ont-ils prise aux croisades ?

14° Quelle a éte l'influence monacale et feodale sur la marche de la civilisation dans nos Alpes ?

15° Développer par les monuments du pays le caractère local de l'architecture romane et ogivale.

16° Origines des communes en Savoie. Quelle a été la part de l'element romain, germanique ? Compagnies de tir, confraternité, grand Orient.

17° Developper les phases législatives par la loi gombette, les statuts de Savoie, le code fabrien, les royales constitutions, le code albertin avec les reglements transitoires de toutes les occupations françaises et le code Napoleon.

18° Quelle a ete la marche du progres des lettres et des sciences en Savoie? L'imprimerie, l'Académie Florimontane, les colléges d'Avignon, de Louvain, de Rome, et les colleges préparatoires de la Savoie.

19° A quelles langues anciennes appartiennent les differents dialectes de la Savoie ? Les etudes philologiques viennent-elles éclairer les données historiques sur nos origines ?

20° Apprécier les causes du nombre d'illustrations savoyennes relativement bien supérieur à celui de plusieurs autres contrees.

Le reste de la séance est consacré à l'échange de correspondances avec M. de Caumont, président de la Société française d'archeologie et le fondateur des congrès de France.

M. Dufour, avocat géneral en retraite, de Rumilly, a adresse un mémoire qui sera inseré dans la *Revue.*

Séance du 10 avril.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bibliothèque universelle de Genève,* mars 1862.

2° *Revue du Lyonnais,* mars 1862.

3° *Revue archeologique*, avril 1862.

4° *Alti della societá italiana di scienze naturali*, vol. III fasc. V.

5° *Journal des connaissances médicales,* mars 1862.

6° *Theatrum Sabaudiæ*, avec une lettre d'envoi du donateur, M. Constant Despine, médecin des eaux d'Aix en Savoie.

7° *Vita Jesu Ghristi secundum Bonaventuram*, 1497. *Vi.a Cartusiana*, *auctore Petro Sutore*, 1572. Dons de M. le docteur Terrier.

8° M. l'avocat *Despine* propose l'échange de la *Revue* avec l'*Union magnétique* de Paris, dont il presente les premiers n^os^ de cette année. La Société accepte et enverra ceux de la *Revue.*

9° La Societé reçoit un abonnement gratuit à l'*Industriel savoisien* et à l'*Abeille de Chamonix.*

M. *Replat* lit un mémoire du docteur Pinget, de La Roche. Renvoyé au comite de rédaction.

M. *Ducis* rend compte d'une excursion faite au mois d'octobre dernier à Albens où il a copié deux inscriptions et mesuré le camp romain qui se trouve à peu de distance, entre la route d'Annecy et de Rumilly. Tout près passait la voie romaine qui de Lemenc conduisait au Val-de-Fier. Il avait environ 500 metres de long sur 100 mètres de large. On y rencontre differentes constructions et un grand nombre d'objets plus ou moins anciens

M *Revon* a exploré, il y a quelques jours, la même localite, ainsi que Marigny-Saint-Marcel. Il annonce avec regret qu'une collection d'antiquites d'Albens a eté vendue et emportee ailleurs au lieu de rester en Savoie pour l'etude de l'histoire locale. Il a exposé l'estampage de neuf inscriptions, la partie inferieure *meta* d'un moulin à bras en granit, des vases, des poids de filets, des carrélages, des médailles, etc. Il a exhibe aussi une collection de faiences fabriquees au siècle dernier a Sainte-Catherine et à la Forêt. Ces produits sont destinés à la collection céramique du Musée d'Annecy.

La Societe a reçu de M. de Caumont une invitation pour être représentée à l'assemblee générale de l'Institut des provinces qui aura lieu à Paris du 22 au 28 avril. Cet envoi est accompagné d'un précis des statuts de la Societé.

—

Le comité institué pour la publication de l'*Album de la Haute-Savoie* s'est réuni samedi 5 avril à la Préfecture.

Il a été donné connaissance au comité d'une lettre par laquelle M. Bartholoni fait connaître ses vues au sujet de l'*Album* et de la souscription, ainsi que les démarches qu'il a faites relativement aux editeurs. L'honorable depute annonce que tenant à concourir le plus possible au succès de l'*Album*, il souscrit dès à present pour une somme de 1,500 francs.

Le comite a décidé que cette lettre serait mise sous les yeux de la commission générale dans sa prochaine séance.

Il a eté donne ensuite lecture de diverses lettres et propositions d'editeurs de Paris, notamment de celles de M. Morel, éditeur de l'*Album des Vosges*, etc , qui offre la collaboration de M. Théophile Gautier pour les notices, et de M. Bellel pour les paysages.

Le comite a décidé qu'il entrerait en rapport avec M. Morel, et qu'en même temps de nouveaux renseignements seraient recueillis auprès d'autres editeurs.

Après des communications de M. Replat, relatives au choix des vues, le comité s'est ajourné.

Dans une nouvelle séance, tenue le 8 avril, sous la présidence de M. le Préfet, le comite a entendu la lecture d'une lettre de M. Pissard, dans laquelle l'honorable député propose la publication d'un Album collectif pour les deux departements de la Savoie; l'œuvre ainsi conçue lui paraîtrait plus complète, plus nationale, et d'une plus facile execution.

Le comité a décidé que cette lettre serait soumise à la commission générale dans sa prochaine seance.

Après la lecture de diverses lettres d'éditeurs de Paris, M. Morel, introduit auprès du comité, a exposé les conditions auxquelles il consentirait à se charger de la publication. Le comite a adressé quelques observations à M. Morel et l'a prié de presenter des propositions definitives.

Le comité a décidé, en outre, qu'il serait pris de nouveaux renseignements auprès de quelques autres éditeurs, et ajourné au 5 mai la seance de la commission génerale, qui avait été primitivement fixée au 15 avril.

—

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le 1er trimestre de 1862.

DONS.

M. *Pâris*, menuisier. Une centaine de fossiles recueillis au Crêt du Maure et aux Puisots

M. *Just*. Marbre de Goncelin.

M. *Balmat*. Protogine rose du Brévent.

M. *Dagand*, instituteur à Allèves. Chaux carbonatée cristallisee ; encrines.

M. *Burlat* Basalte ; 50 belemnites et 80 ammonites des Cévennes; coquilles marines.

MM. *Dubettier*, *Calligé*. Coquilles marines.

MM. *Radaz*, *Richard*, *Bugeat*, *Burgos*, *Bernaz*. Médailles et antiquites.

MM. *Grange et Despine*. Cachet de Pompée et Cornélie, intaille sur verre decouverte a Moûtiers

M. *Ernest de Lagrange* Antiquités de Pringy : 4 bracelets de bronze, coupe en cuivre, 4 vases, 2 crânes.

M. *Dondeville*. Saint Claude, statuette en bois, provenant de l'ancienne église Saint-François.

M. *Brun*. Groupe de monstres, genre gothique, sulpture sur grès.

Mlles *Rey*. Plat, sucrier et cloche ancienne en faience de Sainte-Catherine ; grand plat de faience du XVIIIe siècle ; 3 statuettes modelees par M. Kiry ; 5 autres objets pour collection céramique.

M. *Chapuis*. Poteries fabriquées à Annecy.

M. *Et. Machard*. Drains, manchons, briques creuses.

M. *Cassagnes*, sergent au 79e. Cruche catalane.

ACHATS ET ÉCHANGES.

Bec-fin siffleur, Bec-fin de murailles, Traquet tarier, Bruant jaune, Merle de roche, Astrie. — Mineraux et fossiles. — Saint Pierre es-liens, statue en bois provenant de Scionzier. — Faience ancienne. — Armoirie brodee, trouvée à Sainte-Claire. — Curiosités de l'Algerie, de l'Inde et de la Chine : ustensiles, peintures, statuettes, porcelaines.

—

L'Académie française avait proposé un prix extraordinaire de 10,000 fr., prélevés sur les reliquats disponibles de la fondation Monthyon, pour une œuvre dramatique en vers qui, représentée avec succès, réunirait le mieux à l'utile de la leçon morale le mérite de la composition et du style.

Ce prix a éte decerné par l'Academie de la manière suivante :

Un prix de 6,000 fr à M. J. Lacroix, pour sa traduction de la tragedie grecque *OEdipe-Roi ;*

Une medaille de 2,000 fr. à M. Bouillet, pour sa comedie : *Hélène Perron ;*

Une medaille de pareille valeur à M. Rolland, pour sa comédie : *les Vacancees du Docteur*.

—

La Societé Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers décernera dans la Séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 29 mai 1862 :

1° Une couronne de laurier en argent à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc, ou sur quelque autre province du Midi de la France.

2° Un rameau de chêne en argent à la meilleure pièce de vers français.

3° Un rameau d'olivier, aussi en argent, au meilleur poème en langue néo-romane. Tous les dialectes du Midi sont admis à concourir.

—

Un nouveau journal scientifique et littéraire, *l'Abeille de Chamonix*, fera son apparition à Annecy le 1er mai et continuera le cours de ses publications chaque semaine jusqu'a la fin d'octobre. Destiné à faire connaître aux etrangers les ressources et les beautés de notre pays, particulièrement en ce qui concerne le massif du Mont-Blanc, ce journal renfermera des articles d'histoire naturelle, de voyages, d'industrie, de littérature, et publiera en outre une liste des voyageurs qui visitent Chamonix et de ceux qui fréquentent les établissements de bains de la Savoie

—

Le *Progrès* de Lyon annonce qu'un ingénieur a trouvé, dans un atterrissement du Rhône, à la hauteur de Cordon, une barque celtique enfouie depuis des milliers d'années sous un lit de sable et de gravier. Ce bateau est d'une seule piece, creuse, comme les pirogues des sauvages, dans un tronc d'arbre ; il mesure de 8 à 9 metres en longueur sur 2 mètres 50 de largeur. Le bois dont il est fait se trouve completement petrifié ou fossile Ce curieux vestige de la navigation des Allobroges est destiné au musée de Lyon, où il sera transporte prochainement sur un des radeaux de planches qui descendent le haut Rhône.

Il y a quelques annees, on trouva dans la Seine une barque à peu près semblable, mais dans un tres mauvais état de conservation ; elle fut attribuée aux anciens pirates danois ou normands qui remontaient jusqu'à Paris. A Aiguemortes, on decouvrit, dans des conditions à peu près analogues, une ancienne galère de saint Louis — « Nous faisons des vœux, ajoute le *Progrès*, pour que la barque celtique du Rhône soit chargée avec precaution, car le bois fossile se brise au choc comme du verre. »

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*.

ANNECY, IMPRIMERIE DE L. THÉSIO.

3me Année — N° 5. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 mai 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie (9e article); le lieutenant général Curial, par M. J. Philippe. — Antiquités de Thonon, par M. Revon. — Une grande erreur archéologique, par M. Lecoy de la Marche. — Archéologie: Voies romaines (suite), par M. Ducis. — Chez les Kebaïles, par M. Revon. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Neuvième article)

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL CURIAL

Curial (Philibert Jean-Baptiste-Joseph) comte, lieutenant-général, pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, naquit à Saint-Pierre-d'Albigny, le 21 avril 1774, et fit ses premières armes dans les Allobroges, avec le grade de capitaine. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, et en 1799 il fut élevé au grade de chef de bataillon. Cinq ans après, Curial devint colonel du 88e régiment d'infanterie, puis il conquit à Austerlitz le grade de colonel major des chasseurs à pied de la garde impériale, et reçut l'étoile de la Légion-d'Honneur. A Eylau et à Friedland, il montra une si grande bravoure, que Napoléon le nomma successivement colonel commandant et général de brigade.

Il décida la bataille d'Essling en enlevant le village de ce nom, qui avait résisté à sept attaques consécutives, et fut nommé général de division le 5 juin 1809.

Dans la campagne de Russie, de triste mémoire, Curial commanda les chasseurs de la garde. Au milieu de ces immenses désastres, il se montra plus que jamais à la hauteur de sa mission; le courage, l'habileté, le sang-froid ne lui firent pas défaut un seul instant; donnant le premier l'exemple de cette résignation héroïque qui caractérise le véritable homme de guerre dans les revers, il soutint l'esprit de son corps d'armée et mérita les éloges de l'Empereur.

En 1813, Curial reçut de Napoléon la mission d'organiser douze bataillons de jeune garde, et ce fut à leur tête qu'il fit de nouveaux prodiges de valeur dans les batailles de Wachau et de Hanau; il se rendit ensuite aux frontières du Nord pour résister à l'invasion des armées étrangères.

Lorsque ces dernières eurent envahi la France et dicté des lois à son peuple, Curial fit bientôt sa soumission à Louis XVIII qui le maintint sur les cadres de l'armée, le nomma ensuite pair de France et lui confia le commandement de la 19e division militaire. Dans les *Cent-Jours*, il s'enrôla de nouveau sous ses anciens drapeaux et combattit encore en brave à Waterloo, où la France fut étouffée une dernière fois sous les masses étrangères qui, en signe de victoire, plantèrent sur le sol national imbibé de sang le drapeau du prétendu roi légitime.

Après cette seconde restauration, Curial se vit de nouveau en possession de tous ses grades et de tous ses titres, auxquels vinrent s'ajouter ceux de premier chambellan et de grand-maître de la garde-robe du roi.

En 1823, il prit part à la guerre d'Espagne à la tête de la 5e division, et se fit remarquer à l'attaque de Molinos-del-Rey sous Barcelone.

Il assista au sacre de Charles X, et pendant le voyage à Rheims il fit une chute très grave; depuis cette époque sa santé fut altérée et il fut bientôt forcé par la maladie de renoncer à la vie active pour vivre dans la retraite la plus absolue. Alors la révolution commençait à se montrer ouvertement; la France s'apprêtait au grand jour à secouer le trône des Bourbons et chaque parti combinait ses moyens d'attaque ou de défense. Dans le camp royaliste on convint éventuellement de confier au maréchal Marmont le commandement général des troupes de Paris, en cas de révolte; ce choix, blâmé par plusieurs hauts personnages, ne trouva pas grâce devant Curial; attaché de cœur à Charles X, le premier chambellan, avant de se retirer de la lutte, se fit transporter chez le roi et lui dit ces dernières paroles: « Je viens prendre congé du roi et de la vie; la « brièveté des jours qui me restent à vivre me dispense « de toute autre pensée que l'attachement personnel et « profond que j'ai pour Votre Majesté. Permettez un « dernier conseil à mon affection. Une conspiration « étendue, active, infatigable, sape votre trône; si elle « éclate et que le gouvernement soit forcé d'employer « les armes pour défendre la couronne, n'ayez pas une « grande confiance dans Marmont, il a trop à racheter « du parti révolutionnaire, et les chefs de faction ont « su lui lier les mains (1). »

Curial n'eut pas le temps de voir sombrer la monarchie bourbonienne; il mourut à Paris le 29 mai 1829.

Son nom est inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, côté Est.

JULES PHILIPPE.

(1) De Lamartine, *Histoire de la Restauration.*

ANTIQUITÉS DE THONON

A quelque chose malheur est bon. Les enrochements du nouveau port, en disparaissant sous les eaux, ont soulevé autour d'eux la marne sablonneuse sur laquelle repose un emplacement lacustre. Il s'est formé çà et là des îlots au milieu desquels un amateur qui s'intéresse à nos antiquités nationales, M. Genoud, a pu recueillir des ossements et des fragments de poterie noire semée de grains siliceux. L'addition du sable est destinée, selon M. Morlot, à empêcher le fendillement au feu : il cite des peuplades américaines qui, privées de cette matière, la remplacent par des coquillages pilés. L'un des débris trouvés par M. Genoud est orné d'une ligne de points en relief. — J'ai consacré quelques heures à explorer le vaste rectangle peuplé de pieux en bois lourd et bien conservé. N'ayant pas emporté de pince, j'ai dû saisir les poteries, sur un fond de 2 à 3 mètres, avec deux lattes clouées l'une sur l'autre et maintenues ouvertes à l'extrémité par un morceau de bois attaché à une ficelle. Avec cet instrument un peu primitif, j'ai ramené des fragments de grands vases à panse ballonnée, et dont l'un offre un bouton en saillie ; d'autres en forme d'écuelles, d'assiettes à bords élevés ; enfin un débris percé de deux trous pour y passer un fil de suspension. Parmi les ossements se trouve un canon de cerf.

En nivelant le terrain à Rive, on a trouvé des ossements de grande dimension : quelques têtes d'os ont un diamètre de 15 à 20 centimètres. Une tête de tibia et un atlas m'ont paru appartenir à l'éléphant, à en juger par la comparaison de quelques esquisses faites à la hâte chez M. le docteur Dubouloz, propriétaire de ces précieux restes. Quant aux 4 ou 5 vertèbres dont l'apophyse épineuse atteint jusqu'à 37 centimètres, longueur qui est de moitié moindre dans l'éléphant vulgaire, il faut peut-être les attribuer à l'*Elephas primigenius*, espèce qui a déjà été trouvée à Morges, sur l'autre rive du Léman. La partie intérieure d'une corne, longue de $0^m,30$, adhérente à une portion du front, doit avoir appartenu à un aurochs : elle offre tous les caractères du dessin figuré dans les *Ossements fossiles* de Cuvier, pl. 171, fig. 1.

MM. Dubouloz, Jarre, directeur des travaux du port, et J. Genoud, possèdent un assez grand nombre d'antiquités romaines découvertes également dans les terrassements de Rive. Ce sont des fragments de gargoulettes, de vases pour le lait, d'amphores dont l'une porte l'inscription PORPAII, de petits vases à jolis dessins rouges et blancs, des contre-poids signés d'un X, des briques avec des stries pour faire adhérer le mortier, des tuiles plates, une meule, une chaînette en bronze, une base de colonne. Les médailles, en bronze et en argent, sont d'Auguste avec l'autel de Lyon et la légende ROM ET AVG ; de Faustine, Antonin-le Pieux, Commode, Domitien, Gordien, Constance, etc. — Plusieurs tombeaux en pierre ont été découverts près de là. Un squelette de grande taille avait dans la bouche une médaille d'Antonin, et à côté une médaille de Faustina Augusta ; sur la poitrine, une longue plaque de bronze posée en sautoir ; aux pieds deux anneaux de bronze ouverts en croissants, avec des dessins de chevrons et de demi-lunes. Autour de la tête il y avait un cercle de fer tombant en poudre, cloué par un bout à une plaque de bronze ovale, posée sur le front ; cette plaque est longue de 14 centimètres et munie d'un crochet qui s'agrafait à une chaînette de trois boucles aussi en bronze, pour se relier à l'autre extrémité de la bande de fer.

Quelques débris du moyen-âge proviennent du même endroit ; ils consistent en un chapiteau et quelques objets en fer, tels qu'une clef, un éperon, un poignard.

Il y a quelques mois, j'avais proposé l'établissement à Thonon d'un modeste Musée où l'on conserverait les souvenirs du passé et les produits de la riche nature chablaisienne. Les antiquités découvertes récemment fourniraient déjà un commencement de collection. J'ai lieu d'espérer qu'il sera donné suite à ce projet, grâce au zèle qui anime plusieurs savants ou amateurs parmi lesquels il faut citer M. le comte de Foras, M. le docteur Dubouloz, M. J. Genoud et quelques autres. Pour fonder une collection publique, il suffit de se mettre dans la tête cette idée que les plus grands câbles se fabriquent tout bonnement avec la réunion de plusieurs petites ficelles.

LOUIS REVON.

UNE GRANDE ERREUR ARCHÉOLOGIQUE

Demandez aujourd'hui aux dix-neuf vingtièmes des gens de science ou de goût s'occupant de l'architecture du moyen-âge quel est le caractère le plus saillant du style gothique ; ils vous répondront : l'*ogive*. L'ogive, l'arc ogival, les formes ogivales, toute cette terminologie remplit la bouche des admirateurs comme des détracteurs de nos vieux monuments nationaux. Et qu'entendent-ils par cette expression, l'ogive? Ils n'entendent pas autre chose que le cintre brisé appliqué spécialement aux baies de l'édifice, en un mot la fenêtre pointue.

Or, il y a là, sans aucun doute, une de ces méprises de belle venue, engendrées par la négligence, fortifiées par la routine, et qui poussent dans le champ des sciences historiques avec toute l'exubérante vigueur des mauvaises herbes, jusqu'à ce qu'il devienne impossible de les déraciner. Une pareille erreur est facile à reconnaître lorsqu'on veut se donner la peine de remonter aux textes et aux monuments anciens, sans idée préconçue, en faisant abstraction des théories et des systèmes aujourd'hui en faveur. Voici en quoi elle consiste et comment elle s'est produite.

L'architecture romane proprement dite, dès son début, au Xe siècle, part d'un principe constant et invariable : la superposition de la voûte au vaisseau des basiliques. La voûte remplaçant la couverture en charpente, tel est le grand fait qui est l'avénement d'une méthode et d'un style complétement neufs, et qui est amené surtout par le besoin de prémunir les églises contre des incendies presque continuels (1). Du jour où ce pas est franchi, l'art hiératique rompt avec les traditions romaines ou byzantines ; il s'élance dans une voie inconnue jusque-là ; il devient national et original. En effet, pour soutenir la voûte au-dessus des grandes nefs, les constructeurs sont conduits forcément à multiplier les supports, qui sont les piliers, et par consé-

(1) Les mentions d'incendies d'églises se rencontrent à chaque pas antérieurement à l'an 1000 Les incursions des Normands et des Sarrazins etaient la source principale de ces désastres.

quent à réduire la largeur des arcades et des fenêtres : la hauteur de ces percements restant la même et leur largeur étant diminuée, la proportion change et il en résulte la forme allongée ou élancée, qui est d'abord, dans le roman, à l'état rudimentaire, et qui reçoit plus tard, dans le gothique, de merveilleux perfectionnements. Dès lors tout tend à la verticale dans les grandes lignes de la construction, tandis que l'effet du style antique était au contraire produit principalement par les membres horizontaux; la corniche, par exemple, traitée chez les anciens avec un luxe de détails qui attirait le regard, s'efface et disparaît presque entièrement. En un mot, l'élancement devient le type, la formule de l'architecture religieuse : dans chaque pays, dans chaque école, on s'ingénie à l'envi pour atteindre cet idéal, on cherche des procédés pour soutenir la voûte à une hauteur de plus en plus considérable (1). Divers expédients sont imaginés successivement, qui presque tous consistent à fractionner la voûte pour en réduire la poussée et prévenir un écroulement général; ainsi paraissent le berceau divisé par des doubleaux, la voûte d'arêtes, etc. Puis on arrive à un procédé nouveau, offrant encore de l'avantage sur les précédents : ce procédé, qui commence à se répandre dès le XIe siècle, est la *croisée d'ogives*.

La croisée d'ogives se compose de deux arcs conduits en diagonale sous la voûte, dans le carré formé par quatre autres arcs, les doubleaux et les formerets. Par là tout le poids de la voûte se trouve amené et concentré sur une carcasse de six arcs, répétée autant de fois qu'il y a de travées dans la nef : la résistance procurée par ces six arcs est plus que suffisante, et permet de donner au vaisseau une élévation déjà très remarquable, but cherché par les artistes romans et gothiques (2). Les deux arcs en croix ou en diagonale apportant un surcroît de solidité à la voûte, furent appelés *augives* ou *ogives* (*arcus augivi*, de *augeo*, comme qui dirait arcs augmentatifs); leur assemblage fit la *croix* ou la *croisée d'ogives*, et tel est le véritable, l'unique sens du terme dont on a tant abusé.

On ne trouve pas dans tout le moyen-âge d'autre application de cet adjectif. Vint la Renaissance, qui fit la nuit sur la littérature et les arts des siècles chrétiens pour rejeter la lumière sur les arts et la littérature de l'antiquité païenne. Au XVIIIe siècle, quelques antiquaires, plus curieux que leurs contemporains ou plus amoureux des gloires de leur patrie, osèrent jeter un furtif coup d'œil sur les édifices gothiques : mais ceux-ci étaient trop en défaveur pour faire l'objet d'une étude sérieuse et attentive. Voilà comment il se fit que les rares amateurs dont nous parlons, peu versés dans la langue du moyen-âge, virent dans la *croisée d'ogives* des anciens textes le mode de percement appliqué aux fenêtres des XIIIe et XIVe siècles, dans l'*arcus augivus* le cintre brisé usité dès la fin de l'époque romane; et ainsi commença à se propager une interprétation qui n'a aucun fondement rationnel. La langue française avait pourtant déjà consacré le mot d'*ogive* dans le sens d'arc en croix placé dans les voûtes; le *Dictionnaire de Trévoux* (éd. de 1732) ne lui donne pas encore d'autre signification. Au commencement de notre siècle, l'Académie française n'osa pas s'écarter d'abord de cette définition logique et traditionnelle. Mais l'erreur, comme la renommée, vole vite : en 1836, la fausse acception était devenue tellement commune que la docte assemblée crut devoir faire une concession à l'usage au détriment de la grammaire, et l'édition de son dictionnaire qui parut à cette date donna en même temps les deux sens, le mauvais à côté du bon, l'intrus à côté du légitime.

Les archéologues les plus distingués se sont faits les complices de cet abus de langage, et le savant M. de Caumont lui-même n'a pas peu contribué à le répandre, en prodiguant, dans sa lumineuse classification des différents styles architectoniques, les expressions d'ogive et d'ogival pour désigner la forme du cintre brisé. Cette confusion, devenue générale, a amené de graves inconvénients (car il ne s'agit pas ici d'une simple querelle de mots) : l'étude des textes a offert des difficultés nouvelles aux archéologues, déroutés sur la valeur véritable des termes d'architecture qu'ils rencontraient soit dans le latin soit dans le vieux français. L'obscurité n'existera plus pour ceux qui sauront faire la distinction enseignée par un de nos plus éminents professeurs d'archéologie, M. Jules Quicherat (1), c'est-à-dire séparer complètement, dans la pensée, l'arc ogive des voûtes d'avec le centre brisé affecté principalement aux ouvertures de l'édifice gothique, et en un mot ne plus les appeler l'un comme l'autre. Que l'on réserve le nom d'ogive au premier, comme le veulent la raison, la langue et l'antique usage; qu'on applique au second la dénomination d'*arc tiers-point*, comme on disait au moyen-âge, par opposition à l'arc à deux points qui est le plein cintre, ou celle d'*arc pointu*, employé par les Anglais, ou simplement celle d'*arc brisé*, en vigueur dans le langage technique de ces derniers siècles.

Cette forme d'arc brisé, appelée à tort ogive, a été encore l'objet de plusieurs suppositions erronées qui ne souffrent guère la discussion. Ainsi, on a cru que sa présence dans les monuments annonçait constamment le XIIIe siècle : elle se rencontre, au contraire, aux grandes ouvertures de la nef dès le commencement du XIe dans certains pays, tandis que dans d'autres contrées le plein cintre se trouve usité jusqu'à la fin du XIIe. Elle n'est donc pas le signe distinctif du gothique, comme on le répète tous les jours : le type gothique et tous ses perfectionnements sont partis du principe de l'arc-boutant, qui était un nouveau et le plus puissant moyen d'alléger la voûte.

(1) C'est ce qui a fait dire à un érudit que l'histoire de l'architecture au moyen-age n'est que l'histoire de la lutte des architectes contre la poussée des voûtes

(2) La poussée accumulée sur les arcs est conduite par ceux-ci, comme par autant de canaux, sur les piliers qui les supportent, et par les piliers sur le sol : autant d'arcs, autant de colonnettes s'élevant du pavé jusqu'à la voûte C'est ainsi qu'une foule de petites membrures qui semblent de pure ornementation, dans l'édifice gothique, ont leur raison d'être et leur utilité immédiate. Le moyen-âge est sobre et utilitaire dans son architecture, sous l'apparence du luxe et de la profusion; chaque pièce y concourt à un but donné, chaque innovation est amenée par un besoin nouveau, et c'est là peut-être le point de vue le plus curieux sous lequel on puisse étudier l'art de nos pères.

(1) Voyez *Revue archéologique*, VII, 65. M. Blavignac, dans son *Histoire de l'architecture sacrée* (p 222 et suiv.), a aussi élucidé cette question importante, spécialement au point de vue de l'archéologie romande, et il cite comme nous le savant maître dont nous sommes heureux d'avoir recueilli les leçons.

On a ensuite disserté longuement sur l'origine de la prétendue ogive et sur sa signification symbolique ; on l'a fait venir tour à tour des quatre points cardinaux, et l'invention en a été attribuée successivement à tous les peuples constructeurs. Le fait est qu'on a reconnu une forme de cintre brisé dans certains édifices de la Haute-Asie, de la Palestine et des pays arabes : mais celle-ci se rapproche bien plutôt de l'arc en accolade usité au XVe siècle que de l'arc brisé du gothique pur. Pourquoi donc s'en aller chercher si loin la patrie d'un type architectonique dont l'idée se présentait si naturellement aux artistes du moyen-âge? Depuis l'avénement du style roman, ils étaient en quête de toutes les combinaisons qui pouvaient favoriser l'élévation et l'élancement de la nef : or le cintre brisé est, lui aussi, comme la croisée d'ogives, comme l'arc-boutant, un ingénieux procédé pour arriver à ce résultat. Il est évident, en effet, que dans l'arcade à plein-cintre les pièces qui tendent le plus à tomber et qui exercent le plus de poussée sont celles qui se trouvent placées le plus verticalement au-dessus du vide, c'est-à-dire au sommet de l'arc: retranchez cette partie supérieure, décapitez l'arcade, et rapprochez les deux côtés qui restent, vous avez le cintre brisé, qui par conséquent aura perdu les principaux éléments de faiblesse et offrira une solidité, une résistance beaucoup plus grandes (1). Que des peuples de l'antiquité aient connu cet artifice, c'est possible : mais que nos pères aient eu besoin de le leur emprunter et l'aient apporté d'Orient au retour des Croisades, rien n'est moins prouvé, rien n'est moins admissible, quand toutes les écoles françaises d'architecture visaient à l'allégement, et créaient dans ce but une foule de systèmes; quand, d'ailleurs, le cintre brisé se rencontre chez nous, dès le temps du roi Robert, bien avant le retour des Croisés et la multiplication des rapports de l'Orient avec l'Occident. Il y a de ces esprits ainsi faits qu'ils refusent le mérite de tout art et de toute science aux siècles du moyen-âge, au génie de la France chrétienne, et qu'ils éprouvent le besoin de faire remonter aux Grecs, aux Perses, aux Egyptiens ou plus haut encore, les belles et bonnes idées écloses naturellement sur notre sol.

Non, le type de l'église gothique dans son ensemble, ni sa gracieuse forêt d'arceaux brisés, ni la chaîne de tuteurs gigantesques qui l'étaye au dehors, ne sont des produits exotiques qu'il ait fallu naturaliser et acclimater dans notre patrie. Fruit de l'étude et de l'inspiration de ces milliers de clercs artistes qui peuplaient les écoles des monastères et dont les noms resteront à jamais ignorés, ce type s'est formé et perfectionné peu à peu, au souffle de foi et d'émulation qui animait nos aïeux. L'arc tiers-point n'est pas plus arabe que grec ; le style gothique lui-même ne vient pas plus des Goths que des Allemands : car le pays qui l'inaugura n'est autre que l'Ile-de-France, et le premier essai connu en fut fait à la cathédrale de Laon, en 1112 (2). Disons donc — puisque nous sommes en train de faire la guerre aux noms — que cette appellation de *gothique* n'est pas plus rationnelle pour l'architecture en vogue aux XIIIe et XIVe siècles, que celle d'ogive pour le cintre brisé des fenêtres, des portes ou des arcades ; la qualification de *française* serait bien plutôt celle qui lui conviendrait s'il fallait la désigner par son lieu de naissance.

Il serait temps de rendre à chaque terme sa valeur, à chaque objet son nom, et l'œuvre serait digne d'une époque de restauration scientifique comme la nôtre. Mais dans les luttes de la science contre la routine, il est rare que celle-ci ne l'emporte pas. Ainsi en sera-t-il cette fois encore, si tous les archéologues écrivant ou enseignant ne font, chacun en son particulier, le serment d'abandonner l'ornière, et ne s'écrient une bonne fois :

J'appelle un chat un chat... et l'ogive un tiers-point.

A. LECOY DE LA MARCHE,
Archiviste de la Haute-Savoie.

(1) M. de Caumont reconnait que l'abandon du plein cintre pour l'arc brisé ou ogival fut commandé par les besoins et l'expérience. (*Abécédaire d'archéologie*, p. 129)

(2) La France avait déjà vu s'élever les eglises gothiques de Laon, de Noyon, de Saint-Denis, de Senlis, lorsque le goût de cette architecture penetra, en 1168, dans la Normandie et sur les domaines du roi d'Angleterre : il ne gagna les bords du Rhin qu'à la fin du XIIe siècle, et le pays des Goths, l'Espagne, qu'au commencement du XIIIe.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

V

Je présume que *Lemenc, Leminicum,* était le nom du lac, nom générique, il est vrai, comme celui de *Léman,* comme le *Liman* de la mer d'Azow, etc. Le radical a la même signification dans les langues classiques : en grec *limnè*, *limna*, lac, étang, marais. Les observations géologiques établissent que le lac du Bourget a dû s'étendre autrefois jusqu'au bassin de Chambéry. Le retrait du lac par l'encaissement du Rhône était commencé certainement à l'apparition de l'homme dans ces parages. Mais l'atterrissement n'a pu s'effectuer qu'à la longue par les alluvions de la Leysse, grossie de la Doria, de l'Albane et de l'Hyères. C'est au moins à l'époque où les marais formaient encore comme un appendice du lac que le village élevé à l'extrémité en prit le nom de *Lemenc* (1). Privé de ce nom générique par l'éloignement de la bourgade qui le lui conservait, le lac a dû recevoir depuis longtemps celui du *Bourget*, village qui se trouve à son tour à l'une des extrémités, comme le *Léman* a reçu celui de Genève.

Les Romains ont laissé des souvenirs au village allobroge de Lemenc. On y a trouvé les débris d'une statue en bronze de Mercure avec le caducée, plusieurs tombeaux avec squelettes, armes et poteries. Le clos de la Visitation est une mine archéologique. Il y avait à Nezin des puits taillés à une grande profondeur dans le roc, des murs cimentés, des médailles, etc. Les publications de l'Académie impériale de Savoie, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, et plusieurs autres ouvrages connus me dispensent d'entrer dans de plus grands détails sur les antiquités trouvées aux environs.

J'ai dit plus haut que le château de Chambéry a dû

(1) Comme le *Lemonis portus* de la Manche en Angleterre, les caps *Lemano* et *Limone* qui abritent des ports sur la mer Noire. En grec et en latin *limen*, port de mer.

succéder à la station des courriers romains. Ces établissements ne se plaçaient jamais à l'intérieur des villes. La *mansio*, pour le campement d'un corps d'armée, exigeait un grand espace libre. La simple *mutatio* se trouvait aussi plus à l'aise en dehors des indigènes. Ici la topographie rendait inévitable l'application de ce principe.

On a vu qu'entre *Mantala* et *Lemencum* les XVI milles se mesuraient exactement sur les vestiges que j'ai indiqués; tandis que le parcours par Saint-Alban et Bassens, très allongé pour éviter les marais et les débordements de la Leysse, serait en contradiction avec le principe de la ligne la plus courte et représenterait au moins un mille de plus que l'itinéraire officiel.

Il est probable que lors de la conquête romaine le bassin de Chambéry était encore tout marécageux, car on n'y trouve aucune antiquité romaine.

Or, arrivé sur la rive gauche de la Leysse ou sur le bord de l'étang, il aurait été superflu de pousser sur la droite jusqu'au village de Lémenc, puisqu'il en fallait ressortir encore plus péniblement pour se diriger vers *Labisco*. Il me semble donc que la position du château était la plus commode pour asseoir la station.

Elevé sur ses ruines le castel d'un seigneur burgonde ou franc aura pris le nom de *Camera, Cameriacum* d'une pièce voûtée, comme d'autres châteaux se sont appelés S*aale*, *Salles*, de la pièce principale (1). Comme une voie romaine menait de *Lemencum* à *Aquæ gratianæ*, au camp romain d'Albens et au Val-de-Fier, je suppose qu'elle était reliée à la station par une chaussée, le long de laquelle auraient continué au moyen-âge les constructions dépendantes de *Camberiacum*. Sous le régime féodal, ces nouvelles bourgades acquéraient l'importance que perdaient les anciens villages gaulois, le plus souvent ruinés par les invasions. Seules les traditions religieuses conservèrent Lémenc. L'église et la crypte succédèrent au temple païen et les nouvelles paroisses de Chambéry en dépendaient encore au XVe siècle.

De *Lemenco* tous les itinéraires donnent XIIII milles jusqu'à *Labisco*, XIII jusqu'à *Augustum*, excepté un des manuscrits de Paris du Xme siècle, qui donne XVII pour ce dernier trait de route.

L'identité d'*Augustum* et d'Aoste, au-delà de Saint-Genix et du Guiers, étant suffisamment établie et par l'étymologie et par les nombreuses découvertes qu'on y a faites, quatre systèmes ont été soutenus sur la direction de la voie romaine dans cette section: celui du Mont-du-Chat, celui de l'Epine, celui d'Aiguebelette et celui des Echelles (2). Je vais les examiner successivement.

Des vestiges authentiques d'un chemin romain ont été reconnus au Mont-du-Chat, ainsi que des tombeaux, dont le plan et les dessins ont été publiés (3). On peut encore en reconnaître quelques restes. Albanis Beaumont rapporte le votif d'un *sextus Apicius* à *Mercure Auguste* trouvé au sommet du passage avec plusieurs pierres d'une taille antique et transporté à Gratteloup (4). Une autre inscription de *T. Terentius Catulus* à *Mercure* a été déposée à la crypte de l'église du Bourget, où l'on voit encore la pierre des sacrifices. On a trouvé dans cette dernière localité un tombeau en briques cimentées, une urne en verre, une coupe en cuivre et des médailles romaines. On peut voir ces objets au musée de Chambéry.

En suivant la direction de l'ancienne route par Bissy, la Motte-Servolex, le Bourget et les vestiges reconnus du Mont-du-Chat, on mesure XIIII milles, soit 20,177 mètres jusqu'à Chevelu, sur le coteau occidental, en face d'un lac réduit aujourd'hui à deux étangs. De là par Yenne, la Balme, Champagneux et Saint-Genix jusqu'à Aoste, on mesure XVII milles, soit 25,177 mètres; c'est la distance donnée par un manuscrit de Paris; ou XIIII milles, distance donnée par tous les autres, en passant par Saint-Paul, Loisieux ou Saint-Martin, Saint-Maurice de Rotherens, Grésin et Saint-Genix, selon l'opinion de MM. Cramer et Wickham sur le passage d'Annibal, à laquelle Deluc a fini par se ranger (1).

Mais la table de Théodose donne un embranchement de route de *Genava* à *Augustum* passant par *Condate* qui devait se trouver vers le château de Vence, et *Etanna*, Yenne, c'est-à-dire à 6 kilomètres de Chevelu, station supposée de *Lavisco*. Or, il n'est pas probable que deux stations aient été aussi rapprochées. En admettant la leçon de XVII milles, il semble qu'il était facile aux courriers qui descendaient du mont *Thuates* de faire IV mille de plus pour arriver à *Etanna*. Ces dix-huit milles étaient loin d'atteindre les plus forts parcours d'une station à une autre, qui sont quelquefois de trente milles. Si *Etanna* avait été la réunion des routes romaines venant du mont *Thuates* et de *Condate*, elle aurait dû en être la station centrale.

Si on adopte la leçon des autres manuscrits, XIIII milles, ces deux embranchements devaient se réunir à Loisieux ou plutôt vers la chapelle St-Martin; et c'est là qu'on voudrait trouver une station centrale. Mais toutes les mesures s'y opposent. C'est plutôt vers *Augustum* que la table théodosienne indique la réunion, en supposant qu'*Etanna* et *Labisco* sont à distance et séparés par un cours d'eau.

Il est vrai que s'il fallait prendre à la rigueur tous les dessins accumulés sur cette bande, la voie de *Genava* à *Augustum* serait sur la rive droite du Rhône; mais, comme il serait impossible d'accorder les distances réelles avec celles de l'itinéraire, qui ne peuvent se mesurer exactement que par Chaumont et les Usses, et qu'enfin l'identité d'*Etanna* et d'Yenne est prouvée par toutes les anciennes chartes, il est évident que ce tracé doit se placer sur la rive gauche. Du reste, jamais aucun auteur, ni Bergier, ni Deluc, ni Walkenaër, ni les autres n'ont donné à la carte Peutinger l'autorité d'une carte géographique. L'auteur n'a eu pour but que les étapes militaires, et les dessins topographiques n'arrivent qu'accessoirement pour indiquer les grandes divisions naturelles et accentuer un peu les variétés de direction de près de quinze voies militaires.

Et pour rentrer dans notre sujet, il ressort de l'inspection de ce travail, indépendamment des noms qu'on peut donner aux fleuves, que ces deux lignes, loin de se réunir ou au moins de marcher presque parallèle-

(1) Cambray, *Cameracum*, paraît avoir la même origine. En celtique *cam*, recourbé.

(2) *Mémoires de la Société royale académique de la Savoie*, XI, de Vignet

(3) *Vues de la Savoie*, par Ch. Courtois, etc.

(4) *Description des Alpes grecques et cottiennes*, II.

(1) *Dissertation anglaise*, etc., 23. *Histoire du passage des Alpes*, 2me édition

ment pendant douze milles avant d'atteindre à *Augustum*, y arrivaient au contraire de points très différents. Sans abandonner donc d'une manière définitive le tracé du Mont-du-Chat, je m'abstiens, pour le moment, de le considérer comme la suite des itinéraires d'Antonin et de Théodose entre *Lemencum* et *Augustum,* jusqu'après la discussion des autres tracés.

Guillaume de Montbel, dont la famille avait pris part à presque toutes les croisades et était alliée à celle des Lascaris, se distingua lui-même à celle de saint Louis et obtint une épine de la sainte couronne, dont il enrichit la chapelle de son château de Nances, situé au nord du lac d'Aiguebelette. Elle devint l'objet d'un pèlerinage si fréquent qu'elle a donné son nom de l'*Epine* non seulement au chemin qui y conduisait de Chambéry par Bissy, la Villette, Villard-Perron, etc., mais à la partie de la montagne traversée par ce passage.

D'Anville en a fait une voie romaine et a fixé à Novalaise la station de *Labisco,* pour de là continuer par Sainte-Marie-d'Alvey, Saint-Genix jusqu'à Aoste, *Augustum*.

Novalaise avait au moyen-âge un mur d'enceinte de 8 pieds d'épaisseur. On y a trouvé des tombeaux romains. On voit encore dans le mur de clôture du cimetière une inscription romaine d'un assez mauvais goût, et dans une autre pierre de même nature le relief de la tête d'un idiot avec goître. M. le curé Marquet, des notes duquel est tirée l'histoire de la Sainte-Epine, y avait trouvé des monnaies romaines, entre autres de Vespasien, de Gordien, etc.

Quant au chemin, il est tracé sur les deux versants avec assez de régularité, et l'inclinaison ne dépasse guère le quinze pour cent. Les charriots le parcouraient encore au milieu du siècle dernier. Mais s'il arrive parfois à cinq mètres de largeur dans les endroits où il a pu recevoir des améliorations dont quelques-unes ne sont pas très anciennes, on voit évidemment par les tronçons taillés dans le roc que sa largeur normale atteignait à peine deux mètres. Il est du reste assez pierreux et rocailleux, et l'on n'y rencontre pas un reste de dallage romain. S'il a été frayé à l'époque romaine, tout l'honneur qu'on a pu lui faire aura été de le classer parmi les *actus;* mais il n'a aucune prétention à passer pour une *via*. Il ne représente même pas la distance des itinéraires, puisque entre Chambéry et Novalaise il n'y a guère que 16 kilomètres, comme entre Novalaise et Aoste, et en cela MM. Wickham et Cramer ont eu parfaitement raison d'attaquer le système de d'Anville, quoi qu'en dise le comte Vignet, qui a cru pouvoir l'appuyer en prenant pour une pierre milliaire un bloc d'un mètre de hauteur trouvé au revers occidental de la montagne de l'Epine et sur lequel étaient gravées trois lignes verticales (1).

Je n'ai pu voir cette pierre, mais à la description qu'en a donnée M. Vignet fils, il me reste un doute sur sa destination. Ces trois lignes présentent, dit-il, à deux tiers de leur hauteur un évasement qui s'étend à droite et à gauche (2). C'est un caractère inconnu dans les chiffres des bornes milliaires. Cet évasement ne serait-il point celui d'une épine vers sa racine? Il ne serait pas impossible qu'une pierre gravée de trois épines eût été placée au détour, après la traversée du plateau, pour indiquer que de là on commençait à apercevoir le château où était conservée la précieuse relique et donner ainsi une première satisfaction à la dévotion ou à la curiosité des pèlerins. Le nombre ternaire a sa signification symbolique et son analogue dans les trois clous figurés aussi comme monuments de la passion de Jésus-Christ. Les épines auront été gravées la pointe en bas, comme les clous, et la tête ou la racine en haut, caractérisée par cet évasement. Je ne fais ici qu'une conjecture. Mais quand il me serait démontré que c'est une pierre milliaire, je n'en conclurais pas moins que le passage de l'Epine n'est point la voie romaine indiquée dans les itinéraires.

DUCIS.

(1) *Memoires de la Société royale academique de Savoie,* XI, 358

(2) Id , IX, page XXII.

CHEZ LES KEBAILES

I

THIZI-OUZOU

Vingt-cinq lieues séparent Alger de Thizi-Ouzou ; de l'aurore au crépuscule vous avez franchi cette distance, et pourtant vous ne reconnaissez plus rien de ce qui a frappé vos regards au chef-lieu de la province. Une race d'hommes différente vous coudoie, ce sont d'autres costumes, d'autres mœurs, d'autres visages ; les plantes appartiennent à une autre flore, les montagnes dessinent des profils nouveaux, le soleil lui-même n'est plus aussi implacable et paraît éprouver ici un sentiment de commisération pour le voyageur.

A quelques pas de la ville naissante, sur le flanc d'une montagne couverte d'oliviers, nous trouverons plusieurs villages abrités par des haies de cactus. Les gourbis en roseaux commencent à disparaître : les conseils de l'autorité française ont amené peu à peu les indigènes à se construire des habitations en pierre. Rien de plus facile que d'en visiter l'intérieur, car les Kebailes sont le peuple accueillant et hospitalier par excellence. Un homme d'un âge mûr, à la figure gaie, reflétant cette loyauté qui caractérise les montagnards de tous les pays, m'aborde avec des paroles de civilité exprimées d'une façon assez correcte ; il me conduit d'un air triomphant vers sa maisonnette, à laquelle les couvreurs mettent la dernière main. A peine ai-je eu le temps de lui faire un compliment sur la bonne apparence de sa demeure, qu'un garçon imberbe m'invite à aller prendre place au milieu de sa famille. J'entre dans une construction en petites pierres blanchies à la chaux ; une perche soutient à l'intérieur un toit en roseaux recouverts de tuiles courbes d'un rouge vif. Pour entrer dans l'unique pièce, il faut s'incliner sous une porte basse, tournée vers la cour ; du côté de la ruelle il n'y a pour toutes fenêtres que des meurtrières assez hautes pour éviter les regards indiscrets. La famille couche sur une soupente, séparée du réduit consacré au bétail par une plate-forme en terre battue, sur laquelle sont les instruments de travail. Au premier instant, j'aperçois vaguement dans les ténèbres des formes de bimanes et de quadrupèdes ; puis, l'œil se faisant à l'obscurité, une femme apparaît, accroupie,

triant le blé dur pour le couscoussou. Dans les angles, des amphores pour porter l'eau ou pour contenir la provision d'huile, des gargoulettes, des lampes à becs multiples, des vases aux anses capricieusement recourbées, tout cela en terre épaisse, très lourde, vernissée de dessins noirs, jaunes et rouges, en damiers, en losanges, en zigzags, en parallèles. Ces poteries, fabriquées ici par les femmes, dénotent une puissance d'imagination et une entente de l'art qu'on voudrait bien retrouver ailleurs que chez les Kebaïles. Un métier à tisser montre un commencement de burnous. Des nattes rondes, en palmier, remplacent nos tapis et nos chaises. Mon hôte me fait boire de l'eau fraîche au bec d'un *aiedhid* où toute la famille vient d'appuyer ses lèvres. Une petite fillette crispe dans sa main peu propre deux ou trois figues pour me les offrir; il y a bien là-dessous quelque espoir d'obtenir un *sordi* en échange du cadeau, mais l'attention n'en est pas moins délicate. Je vois arriver un à un tous les membres de la famille, dont les yeux étaient braqués derrière les clôtures de la cour. On me les nomme les uns après les autres : voici la mère, femme déjà amaigrie par l'âge et le travail; son profil ridé offre encore une certaine finesse et cet air de dignité que la femme kebaïle doit à sa liberté; puis vient une petite sœur et une autre plus jeune, ayant toutes deux une foule de choses dans leur chevelure ébouriffée; puis un grand frère barbu qui égrène son chapelet pour se donner une contenance, car le Kebaïle n'est pas dévot outre mesure; ensuite un autre frère, et un autre, et un autre encore. Il faut écouter jusqu'au bout la liste de leurs noms, déroulée solennellement comme une généalogie des livres saints.

C'est surtout vers les fontaines que le dessinateur doit se poster pour voir des costumes à effet, car la femme qui ne porte que des guenilles à la maison, se pare de ses plus beaux habits et de ses bijoux lorsqu'elle va puiser de l'eau. Dans le midi, l'eau est le grand trésor, la fontaine est un centre, un lieu de réunion, comme aux temps bibliques. C'est un va et vient continuel; en quelques instants on voit défiler une collection des types les plus gracieux et des parures les plus originales. La figure des femmes est ordinairement régulière et reproduit les traits fiers et énergiques attribués à la Liberté. Les cheveux sont noirs, très abondants, frisottés, le plus souvent à la Ninon, en petits tire-bouchons qui se pressent en bataillons touffus. Cet encadrement sombre fait ressortir une peau veloutée, d'un blanc mat, sur laquelle le soleil a étendu légèrement une teinte dorée. Le tatouage, contrairement à ce qu'on pourrait en penser, produit là-dessus un effet charmant; il se borne à une palmette bleuâtre au menton et à une espèce de fleur de lis au-dessus de la jonction des sourcils. On figure autour du cou des colliers à plusieurs rangs, ou des lignées de chevrons. Une dissolution de poudre de chasse constitue la teinture.

Le costume consiste dans une longue pièce d'étoffe sans couture; elle se plie comme la tunique athénienne : on la passe devant le corps, puis derrière, les extrémités étant à droite, on en fixe le premier et le dernier tiers sur les épaules avec des agrafes d'argent de forme triangulaire, ornées de corail, de morceaux de verroterie et de dessins émaillés. Des chaînettes partent de ces agrafes pour soutenir sur la poitrine une grande plaque ornée de la même façon. La pièce d'étoffe blanche, ou avec de larges bandes bleues, ou rouge avec des bandes noires, laisse à découvert les bras et les jambes; elle est serrée par une ceinture de laine rouge dont le premier tour embrasse la taille, et le second retombe en avant comme dans la Rebecca d'Horace Vernet. Une chemise à manches se trouve parfois sous ce vêtement. La coiffure est un foulard, plus souvent une espèce de bonnet phrygien très coquet, en soie amarante; une plaque d'argent se fixe à la partie antérieure. La parure se complète par deux larges bracelets en corne, des boucles d'oreilles quelquefois si grosses qu'il faut les soutenir par une chaînette, un collier de verroterie serrant le cou, et chez les jeunes filles un immense collier tombant sur la poitrine. Les fardeaux de toute espèce, depuis la cruche et le panier jusqu'au petit enfant, se portent sur le dos : les bras se fléchissent des deux côtés de la tête pour que les mains viennent saisir l'objet à hauteur de la nuque. Grâce au modelé parfait des muscles, cette inflexion des bras engendre des lignes d'une finesse remarquable.

Chez les hommes, le costume est loin d'être riche. C'est tout simplement une longue chemise flottante, ou serrée à la taille par une corde. En voyage, un burnous est jeté sur les épaules; pour coiffure, la *chachïa*, calotte de feutre dont la blancheur primitive se change par la suite des années en un noir luisant. Le Kebaïle a le teint bronzé; il laisse croître sa barbe et un peu ses cheveux. L'œil est vif, la physionomie empreinte d'un air de bonté et d'intelligence. Dans ses allures il diffère beaucoup de l'Arabe : il marche vite, parle avec volubilité et ne prend nul souci de sa tournure. Tandis que l'Arabe fabrique sous la tente ce dont il a besoin, ou va acheter dans les villes les objets de nécessité, les Kebaïles sont organisés en corps de métiers; on voit des ateliers de tisserands, de potiers, d'orfèvres, d'excellentes fabriques d'armes. C'est une race forte, active, éveillée, qui offrira les plus grandes ressources pour notre colonisation. Après nous avoir fait une guerre acharnée, à laquelle prenaient part les femmes et les enfants, ils se sont donnés franchement à nous dès qu'ils ont reçu l'assurance que leur liberté et leurs propriétés seraient respectées, et qu'ils auraient l'accès de nos marchés. L'ouverture de la route de Thizi-Ouzou à Fort Napoléon a plus fait pour la paix que les coups de fusil et les razzias. Le Kebaile profite de cette nouvelle voie pour aller vendre à Alger ses huiles, ses olives vertes, ses figues, ses raisins : il prend avec lui sa nourriture, couche à la belle étoile, accompagne à pied son *bourrico* et vend 12 francs à Alger un panier de raisins qui vaut 4 francs dans la montagne. — Le Kebaïle est parfois méfiant en matière de trafic; souvent pour un marché insignifiant il exige qu'on le paie d'avance ou tout au moins qu'on lui fasse *la carte* (la note). En revanche on peut lui prêter de fortes sommes sans billet avec la certitude d'être remboursé. Des colons m'ont dit avoir voyagé au milieu de la nuit dans les montagnes les plus éloignées, avec plusieurs milliers de francs en poche, sans aucune escorte. Le Kebaïle ne songe pas trop à voler de l'argent; il cherchera plutôt à soustraire des objets insignifiants qui peuvent lui être utiles, comme des morceaux de fer, des bouts de cordes. Jusqu'ici on n'a encore constaté, m'a-t-on

dit, aucun assassinat sur un colon en Kebaïlie ; on ne peut pas en dire autant pour les environs d'Alger.

LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 mai 1862

PRÉSIDENCE DE M J. REPLAT

M. le Président, au commencement de la séance, a donné communication de deux programmes pour le prochain concours aux prix de la fondation de Loche, decernés par l'Academie impériale de Savoie. Le premier a pour sujet le *répertoire archeologique* d'un arrondissement de la Savoie ou de la Haute-Savoie, et le second, la *biographie d'un Savoisien mort avant* 1845. Ces prix, chacun de la valeur de 750 fr., seront décernés au mois de septembre 1863, en presence du Congrès scientifique de Chambéry.

M. le Président a ensuite communiqué à l'assemblée les franchises de la ville d'Alby, transmises par M. le docteur Dagand, et il est entré dans quelques détails au sujet de ces documents

M. *Revon* a présenté les poteries qu'il a recueillies sur l'emplacement lacustre de Thonon, et des empreintes de sceaux prises à Lausanne et à Genève. Il a parle des antiquités découvertes dernièrement dans les terrassements du port de Thonon

M. *Ducis* a donne connaissance d'une inscription latine qu'il a decouverte à Novalaise, en faisant ressortir ce fait curieux que sur la même pierre, à côté du texte, se trou e une figure representant un goîtreux. M Ducis a ajouté qu'il a reconnu dans le lac d'Aiguebellette la châtaigne d'eau qui a disparu de la plupart des lacs de Savoie et de Suisse. Ce fruit était autrefois très abondant dans les contrées alpestres, car parmi les debris de l'époque lacustre on en trouve ordinairement de nombreux echantillons.

M *Lecoy de la Marche* a lu un article interessant sur l'*ogive* et le *style ogival*, qui paraîtra dans la *Revue savoisienne*.

M. *Replat* a donne lecture de l'analyse d'un memoire curieux, écrit par un chanoine d'Annecy, dans le siècle dernier, et qui a été retrouvé dans une recente démolition Ce mémoire, en racontant une histoire romantique *très véridique*, dit son auteur, fait connaître dans un style simple et original les côtés les plus saillants des mœurs de nos pères.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, t V, 1re livraison ; 2° *Bulletin annuel* de la Societé centrale d'Agriculture de la Savoie, 4e n° ; 3° *Bibliothèque universelle* de Geneve, avril 1862 ; 4° *Revue archéologique* de Paris, n° d'avril 1862 ; 5 *Journal des connaissances médicales* de Paris ; 6° l'*Union magnétique* de Paris, nos 175, 176 ; 7° *Notice sur l'exploitation des terres et sables réfractaires du Til* (Ardèche), don de M. G de Mortillet ; 8° *Note sur le crétacé et le nummulitique des environs de Pistoia* (Toscane), par M G. de Mortillet, don de l'auteur, 9° *Catalogue des minéraux utiles de la Savoie* envoyes à l'exposition de Londres, en 1862, par la Chambre de commerce de Chambéry, don de M. Bonjean, de Chambery ; 10° *De l'autorité de Gregoire de Tours ; réponse à M. Bordier*, par M. Lecoy de la Marche, don de l'auteur ; 11° *Rapport à la commission du canton de Vaud, sur les fouilles faites à Concise, du 23 septembre au 19 octobre* 1861, par M F. Troyon, don de l'auteur ; 12° Brochures diverses, par M Morlot, don de l'auteur.

—

Depuis quelques années le goût des lettres a fait de notables progrès en Savoie ; le nombre des volumes qui s'y vendent aujourd'hui en est une preuve certaine. Mais, entre tous les genres de composition, le public accorde la préference au *Roman* et à la *Nouvelle*, qui donnent plus de relief, plus de couleur a la peinture des caractères et à l'étude du cœur humain Beaucoup de dames genevoises se sont distinguées, ces derniers temps, dans ces deux branches de la litterature ; aussi nous ne surprendrons personne en mentionnant leurs succes. Au nombre de ces dames, nous citerons Mme Jeanne Mussard, dont un roman : *Mieux vaut tard que jamais*, a été publie l'année dernière à Paris à la librairie Hachette. Aujourd'hui cet auteur vient nous offrir un roman nouveau intitule : *La fille d'un homme d'argent* C'est une facette de la vie contemporaine, une image trop sincère d'une grande plaie sociale, et l'auteur nous en montre les terribles résultats dans le relâchement et même l'anéantissement des liens les plus sacrés de la famille. Nous avons la certitude que cette œuvre, aussi bien écrite que noblement pensée, satisfera pleinement les souscripteurs qui favoriseront son essor en même temps qu'ils encourageront et soutiendront l'auteur dans une carrière où il a deja fait de si grands pas.

La fille d'un homme d'argent formera un fort volume in-12, imprimé sur beau papier. Prix : 2 fr. 50. Une liste de souscription est déposée a Annecy chez M. Didier Monnet, libraire.

—

La librairie Poulet-Malassis vient de publier un nouvel ouvrage de M. Arthur de Gravillon, intitulé : *La malice des choses*. « Nous avons trouve, nous dit M. Freynet, le spirituel chroniqueur de l'*Illustration*, dans ces trop courtes pages, de la philosophie, du comique, de la melancolie, de l'ironie, de la rêverie, de l'éloquence, beaucoup de fantaisie et un peu d'amourette. » Nous rendrons compte de ce charmant petit livre dans un des prochains numeros de la *Revue savoisienne*, car il renferme des pages qui laissent le sourire sur vos lèvres longtemps après que le volume est fermé et il donne envie de lire aussi l'*Histoire du feu par une bûche* du même auteur. . à moins qu'on ne l'ait deja lue

—

Un comite de souscription s'est organisé à Paris pour élever une statue de bronze à Parmentier, l'introducteur de la pomme de terre en France. Les souscriptions sont reçues à l'Ecole de pharmacie, à Paris, et chez M. le tresorier du comite, rue Laffitte, 44.

—

Nous trouvons dans la *Correspondance littéraire* des nouvelles fort intéressantes sur les fouilles du Palatin. On a enlevé et transporté hors de la ville les énormes amas de terre recouvrant les voûtes qui soutenaient le pave du monument appelé à tort le *Temple d'Apollon*, et l'on a pu alors pénetrer dans les etages inferieurs. On y a découvert deux chambres. La première, au-dessous du Casino Farnèse, etait entièrement remplie de terre. Quand elle fut déblayee, on s'aperçut qu'elle avait ete, à une époque tout-à-fait récente, depouillee de tous ses ornements.

La seconde chambre, qui donne sur la première, etait aussi presque complètement comblee, mais elle n'a certainement pas ete visitée Les murs sont en pierre d'Albano, et les angles en travertin Elle paraît avoir forme autrefois un édifice isolé qui fut englobé posterieurement aux autres constructions du palais, et date des derniers temps de la République, comme ce qu'on appelle le *Forum de César*. Ces deux chambres communiquent ensemble par une petite galerie ou corridor. Là, les recherches des dépredateurs se sont arrêtees : aussi la ruine, à partir d'un mètre au-dessus du sol, contient encore de nombreux objets de décoration.

Nous citerons, entre autres, une petite colonne torse avec cannelures, ornee de feuilles d'acanthe ; un thyrse en forme de candelabre, surmonte également d'une pomme de pin et de feuillages, le tout bien conservé et d'un admirable travail ; et enfin des fragments de corniche en marbre rouge antique La pureté de style de ces objets prouve, avec d'autres indices, qu'ils appartiennent à une belle epoque de l'art. La continuation des fouilles montrera bientôt si l'on approche du temple de Cybèle, que l'on savait avoir existe sur le Palatin.

On ne peut se faire une idee, dit une lettre de Rome, de l'empressement du public à visiter ces ruines, et cela se conçoit, car chaque jour il y a quelque chose de nouveau à voir. Les anciens pavés de marbres precieux, auxquels une restauration intelligente a rendu presque leur ancien aspect, produisent surtout le plus grand effet.

Les fragments d'architecture, chapiteaux, bases, corniches, tronçons de colonnes que l'on a déeouverts dans la semaine, sont successivement remis, lorsque cela est possible, à la place qu'ils occupaient, ou disposes sur les murs de manière à être en vue. Cela forme un véritable musée d'un genre tout nouveau à Rome, où d'habitude les antiquités sont transportées dans les magasins du Vatican, et y restent invisibles au public.

JULES PHILIPPE, *directeur-gérant*

ANNECY, IMPRIMERIE DE L. THÉSIO.

3me Année — N° 6. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)* 15 juin 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Cours sur la haute antiquité, par M. Morlot. — Les gloires de la Savoie (10e article) ; le général Songeon et le lieutenant-général Pacthod, par M. J. Philippe. — L'Ecole des Chartes ; — bibliographie, par M. Ducis. — Chez les Kebaïles (suite), par M. L. Revon. — Chronique.

COURS SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ

PAR M. A. MORLOT

M. le professeur Morlot avait proposé dernièrement à la Société Florimontane de venir faire à Annecy un cours public et gratuit sur la haute antiquité. Avant d'être entré en relations avec nous, le savant professeur bernois nous était déjà connu par ses écrits et par ses leçons : infatigable pionnier de la science, il avait parcouru plusieurs villes de la Suisse, enseignant aux jeunes et aux vieux l'histoire des anciens âges, montrant les tâtonnements, les hésitations des premiers pas de l'humanité, pour établir ensuite un rapprochement avec l'état actuel de la civilisation et montrer la route qui reste à parcourir. Des voyages dans le nord, des fouilles pratiquées dans le sol de nos contrées, une correspondance suivie avec quelques sommités de la science, les succès obtenus dans ses cours précédents, telles étaient les garanties que M. Morlot nous offrait de l'étendue de ses connaissances et de la justesse de ses appréciations. Aussi la Société Florimontane n'a-t-elle pas hésité un instant à appeler auprès d'elle l'archéologue missionnaire. Un salon de l'Hôtel-de-Ville, mis à notre disposition par M. le maire, a vu affluer durant cinq leçons un auditoire nombreux et choisi, recueillant avec une attention flatteuse les exposés faits par M. Morlot avec la bonhomie allemande associée à la clarté et au brillant de l'esprit français. Des antiquités du Musée d'Annecy et de la collection particulière du professeur contribuaient à faire pénétrer la science par les yeux aussi bien que par les oreilles.

Nous ne doutons pas que M. Morlot ne laisse un souvenir durable chez ceux qui ont suivi ses cours ou qui ont conversé avec lui dans l'intimité, et que tous ne désirent assister encore à de nouvelles leçons. Aussi, en nous séparant de lui, ce n'est pas un adieu que nous lui adressons ; nous lui disons seulement : au revoir !

LOUIS REVON.

I. INTRODUCTION.

Les temps antéhistoriques, ou la haute antiquité. — Histoire de la science. — Classification. — De la méthode à suivre. — Question chronologique. — But et utilité de la science.

L'histoire de nos contrées ne remonte pas très haut : les Romains parlent des peuples qu'ils ont trouvés à l'époque de la conquête ; au-delà, les documents écrits n'existent pas. Comment arriverons-nous à refaire l'histoire des peuples primitifs du nord de l'Europe ? Si le géologue a pu retracer la série des bouleversements du globe en comparant des roches et des fossiles recueillis sur divers points, l'archéologue pourra se servir du même procédé pour composer une histoire de l'humanité. L'homme a laissé des traces de son industrie primitive ; ces débris nous feront connaître plus ou moins les arts, les mœurs, la religion des premiers peuples. D'un fragment de vase on passe au potier qui l'a façonné, et le travail du potier nous apprend à quel degré était arrivée la civilisation. De même, un tombeau nous donnera des notions sur les religions de l'antiquité.

A la naissance d'une science on se fourvoie facilement ; ce n'est qu'avec le temps que l'on arrive à une bonne méthode et à la découverte de la vérité. La haute antiquité a eu le sort des autres sciences : on a recueilli d'abord les antiquités comme des objets de curiosité, et l'on s'est borné à faire des hypothèses ou à avancer des théories étranges. On n'avait alors aucune idée de ce qui n'était pas mentionné dans les ouvrages des classiques. Les Romains n'ayant pas laissé dans le nord les traces nombreuses qu'on étudiait de préférence en France, les savants du nord s'attachèrent à étudier les restes des premiers âges et commencèrent à poser les principes de la science. M. Nilsson, professeur à l'université de Lund, et M. Thomsen, directeur du musée de Copenhague, parvinrent à classer avec méthode les objets trouvés dans leur pays. On découvrit des tombeaux formant des salles sépulcrales en gros blocs recouverts de terre ; ces cellules contenaient des couteaux, des poignards, des haches, des flèches, uniquement en silex, d'où l'on conclut que les habitants primitifs n'avaient pas connu le métal, car autrement ils ne se seraient pas servis de la pierre qui est difficile à travailler. D'autres tombeaux, de simples tertres, ne contenaient plus d'objets en pierre, mais des instruments en bronze ; d'autres enfin renfermaient des anti-

quités en fer. Ces découvertes amenèrent une classification en trois époques . l'*âge de la pierre*, auquel succéda l'*âge du bronze*, et enfin l'*âge du fer*, qui se continue encore de nos jours. En 1836 parut pour la première fois un ouvrage danois où cette classification est bien déterminée. Nous étudierons successivement ces trois périodes.

Voyons quelle méthode l'on suit pour arriver à bon terme. La comparaison des objets en pierre avec les instruments des sauvages est très utile. Dans beaucoup de parties du monde à la fin du siècle dernier, et encore accidentellement aujourd'hui dans certaines îles que les Européens visitent rarement, on a vu des sauvages ignorer l'usage du métal et se servir de la pierre. L'usage bien connu de ces pièces modernes a fourni des éclaircissements pour l'antiquité. Ainsi, on a trouvé en Danemark, dans une tourbière, une pointe de lance en fer avec des clous d'argent. On cherchait la signification de ces rivures, lorsqu'on examina au musée de Copenhague une pointe analogue venant de l'Himalaya : on savait que chaque guerrier qui avait tué un ennemi avec sa lance avait le droit d'y implanter un clou ; on en jugea de même par analogie pour l'antiquité. — Le style permet de reconnaître l'âge d'un objet ; l'architecture a des données certaines là dessus : un architecte, en examinant les caractères de la tour de Notre-Dame, à Annecy, pourra dire qu'elle est du style roman et qu'elle date à peu près du XIe siècle. Il en est de même pour les petits objets : on a porté des bracelets aussi bien dans l'âge du bronze que dans l'âge du fer, mais le style fait distinguer facilement les deux époques. Lorsqu'on pratique une fouille, il faut noter avec soin l'association des objets ; l'ensemble peut jeter un grand jour sur chaque pièce, aussi les tombes sont-elles d'une grande utilité, parce qu'on y trouve des groupes d'objets dont l'un éclaire l'autre. Il est bon de conserver ces groupes tels quels dans les musées, comme cela se pratique à Schwerin. Un objet est intéressant par la position qu'il occupe dans une tombe ou dans le sol où il est plus ou moins enfoncé : si l'on découvre par exemple des ruines romaines, et au-dessous d'elles un objet, on sait que celui-ci est plus ancien. En fouillant des tertres ou *tumuli*, le docteur Keller remarqua de la poterie en fragments jetés irrégulièrement dans les tombes. Il conclut qu'on faisait dans l'enterrement un festin après lequel on jetait les débris. Cet usage existe encore dans plusieurs pays (1). — Une application intéressante de la superposition a été faite en Allemagne ; elle a fourni un argument de plus contre les sceptiques qui nient la succession des trois âges et disent que les riches se servaient du bronze et les pauvres de la pierre. En fouillant un tertre, on trouva au sommet des restes de l'âge du fer : un squelette, des terres cuites, du fer rouillé. Plus bas, sur plusieurs points, des encaissements de deux ou trois pieds où étaient des urnes cinéraires et des objets en bronze, des épingles à cheveux, des broches, un couteau. Enfin, à la base, une grande construction en blocs renfermant des squelettes et des objets en silex. Il paraît donc que sur une surface horizontale on avait enfoui une sépulture de l'âge de la pierre et qu'on l'avait recouverte d'un monticule ; sur celui-ci on en avait élevé un autre recouvrant une sépulture de l'âge du bronze, et finalement une troisième sépulture de l'âge du fer.

Quelle date faut-il assigner à chacun des trois âges ? On n'en sait à peu près rien pour le moment. Les plus anciennes traditions ne remontent pas jusqu'à la premiere apparition du fer ; son introduction date des âges antéhistoriques ; à plus forte raison pour les deux autres époques. Evidemment l'usage du fer est beaucoup plus ancien qu'on ne se l'était imaginé ; il remonte dans nos pays bien au-delà de l'ère chrétienne. — La géologie a fourni quelques données à la Tinière, près de Villeneuve ; les travaux du chemin de fer ont fait pratiquer la section d'un cône de gravier, d'environ 33 pieds de profondeur, formé par les alluvions d'un torrent. A quatre pieds au-dessous de la surface, on a trouvé une mince couche de terre avec une monnaie et des briques romaines ; à dix pieds, une pareille couche d'ancien terreau avec une poterie grossière et trois objets en bronze caractéristiques de l'âge du bronze ; à vingt pieds, une couche renfermant des poteries très grossières, des fragments d'ossements, et pas de métal : cette couche appartenait à l'âge de la pierre. En supposant, comme tout porte à le croire, que les alluvions aient continué à se former régulièrement pendant la série des siècles, on peut calculer la date des deux couches inférieures, la troisième étant déjà connue, puisqu'elle est de l'époque romaine. Pour le bronze on obtient 3 à 4000 ans, et pour la couche de l'âge de la pierre de 5 à 7000 ans, ce qui se rapproche assez de l'idée reçue sur l'existence de l'humanité. — Depuis lors, M. Gilliéron a fait un calcul qui a amené un résultat analogue. Entre le lac de Bienne et celui de Neuchatel, on trouve un petit golfe qui a été comblé régulièrement. On y voit un établissement lacustre des temps anciens de l'âge de la pierre. A une certaine distance du lac est une abbaye fondée il y a 750 ans, et que l'on croit avoir été établie primitivement au bord de l'eau. Après avoir calculé le temps qu'il a fallu au lac pour se retirer au dessous de l'abbaye, on obtient par une règle de trois le temps que le retrait a dû exiger depuis les pilotis lacustres, ce qui donne une date de 67 siècles et 1/2 pour cet établissement (1).

« A quoi bon, dira-t-on, la recherche de l'antiquité ? Nous avons assez d'autres choses plus intéressantes à étudier. » Au siecle dernier, de Saussure eût peut-être hésité à dire à quoi la géologie était bonne. Il y a trois mille ans, si l'on avait demandé à la philosophie antique à quoi servait la recherche des sections coniques, elle aurait dit que c'était une étude fort inutile, et pourtant cette étude a permis de calculer le cours des astres en étudiant l'ellipse qu'ils décrivent autour du soleil, ce qui

(1) Il y a quelques mois en me rendant en Kebailie, j'ai visité sur le plateau des Issers un cimetière musulman Un bois d'oliviers, atteignant les proportions de nos chênes, ombrageait un mamelon sur lequel les tombes étaient disséminées sans ordre. Les unes se composaient d'un rectangle de quatre pierres minces, les autres, de cailloux disposés en amas ovales ou rectangulaires Des debris de poteries, particulièrement des lampes de terre et des écuelles, couvraient le sol en plusieurs points. J'ai surtout remarqué un espace circulaire, legèrement creusé, de deux mètres de diamètre, entièrement rempli de ces fragments, et près de là plusieurs traces de foyers. — Les Arabes ont l'habitude de distribuer sur le cimetière même des vivres aux pauvres qui accompagnent le convoi. — L. R

(1) V. *Bibliothèque universelle*, avril 1862, et *Bulletin de la Soc vaud des sc. nat*, 1860, n° 46.

a fourni aux navigateurs un puissant secours pour leurs voyages. Ainsi, il ne faut pas négliger une science; il faut seulement prendre patience. L'archéologie est bien jeune encore, elle ne peut pas montrer immédiatement des résultats comme l'application de la vapeur et de l'électricité; cependant elle a déjà produit quelque chose. Quand on aura bien compris l'état passé de l'humanité, on connaîtra le présent, et l'on aura acquis une science utile pour les destinées humaines.

II. AGE DE LA PIERRE.

Le Nord, la Suisse et la Savoie. — Marais tourbeux et leurs antiquites — Les Kjœkkenmœdding — Instruments et armes en silex. — Habitations lacustres. Leur découverte. Les objets qu'on y trouve.

Un très bel exemple des superpositions s'est présenté en Danemark. On y trouve dans le sol argileux des enfoncements qui ont été de très petits lacs; ils ont été comblés par la tourbe et recouverts ensuite de matières végétales. M. Steenstrup, professeur à Copenhague, a étudié ces dépôts que l'on exploite pour la tourbe. Il a distingué plusieurs couches successives englobant des arbres très bien conservés. A la partie inférieure se trouvent des troncs du *Pinus sylvestris*, qui a formé les premières forêts du pays; les pins ont complétement disparu, sauf ceux qui ont été plantés artificiellement à la fin du siècle dernier, et encore ils ne prospèrent pas. Puis vient la couche des troncs de chêne, enfin le hêtre, qui est en pleine prospérité actuellement. Ces trois époques de la végétation correspondent aux trois âges que nous avons indiqués. L'homme avait déjà apparu à la première époque du pin, car on y trouve des silex travaillés. Dans la couche du chêne on a fait encore peu de découvertes; cependant on y a recueilli un bouclier en bronze. Les plus anciennes traditions, par exemple les Sagas, ne parlent que du fer dans ce pays et ne mentionnent pas un âge du bronze. Cette superposition est utile pour nous qui avons des tourbières où il faudra étudier avec soin la superposition des débris végétaux.

Un autre ordre de recherches est celui des dépôts appelés en Danemark *Kjœkkenmœdding* (en danois *débris de cuisine*). Ce sont des amas de coquillages comestibles, de cendres, d'ossements concassés pour en retirer la moëlle. On les trouve dans le voisinage des fiords. Ce sont les restes de la toute première habitation dans le pays. En animaux domestiques on reconnaît seulement le chien; tout le reste est sauvage, le castor, le lynx, le loup, l'aurochs, bœuf énorme que César compare à l'éléphant; cette espèce est éteinte; il existe encore en Lithuanie une espèce voisine, le bison. On trouve aussi dans les Kjœkkenmœdding des instruments en pierre très grossiers.

Pour obtenir de beaux objets en Danemark, il faut s'adresser aux tombes, salles en pierre qui renferment des squelettes, des restes d'aliments, des ossements de rennes, de beaux objets en pierre. La contrée est riche en silex ou pierre à feu, formant de gros rognons que l'on façonne assez facilement par le choc. Ce qu'on a de plus beau en ce genre est un poignard en silex dont le manche est orné sur toutes ses arêtes d'une ligne de petites esquilles enlevées très régulièrement en frappant de petits coups. On a des vases en terre cuite de forme caractéristique; c'est un cône évasé, suivi d'une panse. Les ornements sont des chevrons, des lignes brisées gracieusement combinées; la ligne courbe ne paraît qu'à l'âge du bronze. Parmi les instruments, on peut citer des haches polies sur la meule dormante, des ciseaux, des scies bordées de petites esquilles tranchantes. Le Danemark se distingue par la beauté et l'abondance de ces objets en pierre.

En Suisse et en Savoie, on a fait des découvertes identiques. Il y a peu d'années, on s'imaginait que l'habitant primitif de l'âge de la pierre s'était limité aux pays riverains, comme les côtes de la Baltique, de la Hollande, de l'Angleterre, de la Bretagne. Mais dans ces derniers temps, des découvertes ont prouvé que nos pays avaient été passablement peuplés. En janvier 1854, on fit accidentellement une découverte au bord du lac de Zurich. Les eaux étant descendues à un niveau très bas, on trouva, au-dessous d'une couche qui ne renfermait rien, une seconde couche noirâtre où étaient beaucoup de pieux implantés dans le sol primitif. Le docteur Keller y recueillit des fragments de poterie, des instruments en pierre, du charbon, des dalles de foyers; il en conclut que l'homme avait habité sur cette place même, et que les pilotis étaient primitivement élevés jusqu'à la surface de l'eau où l'on avait établi un plancher, et sur celui-ci les habitations. Un pont, comme on en a trouvé ailleurs, reliait le village à la rive. Les pieux de ces habitations sont ordinairement en chêne et sont quelquefois très longs; à Nyon, ils ont plus d'un pied d'épaisseur. — Quand le docteur Keller rendit compte de sa découverte à la Société des antiquaires de Zurich, on se moqua de lui, comme cela arrive assez souvent; mais bientôt on fit les mêmes découvertes dans plusieurs lacs de la Suisse, et il fallut se rendre à l'évidence. Ce qui éclaircit la question, ce fut la relation du voyage fait par Dumont d'Urville sur la corvette l'*Astrolabe*: le savant navigateur décrit des établissements analogues, des sauvages de la Nouvelle-Guinée, et en particulier ceux du hâvre de Doré, où les habitations reposent sur des plateaux élevés sur pilotis. —Ces traces de lacustres existent en Savoie: il y a deux emplacements sur le lac d'Annecy (1), un à Thonon (2), où l'on pêche des poteries au milieu des lignées de pieux; à Hermance, où les pilotis abondent. On pêche avec une pince à ressort que l'on ferme en tirant une ficelle; on peut aussi draguer avec une grosse pelle fixée à angle droit sur un long manche. On lave la vase dans des baquets d'eau pour chercher les objets qui peuvent être très fins, comme des graines de fraises. Un excellent moyen est de plonger avec un casque de plongeur muni d'un tube dans lequel on foule l'air à l'aide d'une pompe établie sur un bateau. — Des lacs très petits ne doivent pas plus être négligés que les grands: dans un petit lac suisse, profond de 30 pieds, l'habitant primitif avait jeté des matériaux pour former une île dans laquelle on a trouvé des pieux et des débris; près de là, un autre monticule avait été seule-

(1) 1° Le *Roselet*, dans la partie étranglée du lac, entre Duing et Talloires. M. Serand et moi, nous y avons pêche des poteries grossières; 2° le *Châtillon*, à une assez grande profondeur, en avant de Sévrier. Les pilotis y forment un rectangle étendu. — L. R.

(2) V. *Revue savoisienne* du 15 mai 1862, *Antiquités de Thonon*.

ment commencé : on y a découvert quelques pieux et pas de débris. Les tourbières ont été parfois de petits lacs à établissements; aussi, là où l'on brûle de la tourbe, il faut examiner les cendres : il peut y rester des objets incombustibles, comme des silex taillés.

Passons en revue les objets qui ont été découverts. C'est principalement la hache en pierre, comme on en voit plusieurs au musée d Annecy. On a trouvé des emmanchures de deux sortes : c'est une simple branche recourbée, dont le petit bout a été fendu pour y attacher avec des ligaments un tranchant de pierre; ou bien ce sont des cornes de cerf dans lesquelles un bout de bois de cerf fixé en mortaise reçoit le tranchant. On a aussi la scie, en silex emmanché. Pour marteau on se servait d'un caillou rond. Le ciseau en pierre est rare dans les lacs de la Suisse, mais en os il est fréquent, surtout en canons de cerf et de chevreuil. L'if présentait une très bonne conservation pour les pilotis; on a trouvé des pieux où les coups de la hache de pierre sont parfaitement marqués. Dernièrement on a découvert des arcs entiers en if. Il y a quelques années, l'if des environs de Zurich était acheté par un marchand hollandais qui l'envoyait aux Indes pour la fabrication des arcs. — La poterie est grossière; elle est faite à la main et non avec le tour, qui est venu plus tard. — On regardait l'habitant primitif de nos contrées comme un sauvage n'ayant ni troupeaux, ni agriculture. Or on voit que l'on pratiquait alors l'élève du bétail et la culture : on a découvert du blé et du pain carbonisé, dans un état parfait de conservation à cause de l'inaltérabilité du charbon. Le grain se broyait avec un caillou sur une pierre plate. Le pain était cuit en galettes sur des plaques de pierre chauffées. Le docteur Keller a reconnu deux espèces de froment, l'un petit, l'autre à beaux grains, puis l'épeautre et l'orge. On retrouve beaucoup de quartiers de pomme sauvage desséchée pour en faire des provisions puis carbonisée par un incendie; la pomme cultivée est beaucoup plus rare. Le lin se rencontre sous toutes les formes, en tiges avec les capsules contenant encore les graines, en filasse, en paquets très bien filés, en tissus, enfin des lambeaux d'étoffe. A cette époque on retrouve le chien, le sanglier, une petite espèce de cochon domestique analogue à celle des Grisons, la chèvre comme la nôtre, le mouton à cornes de chèvre droites et non recourbées, le bœuf sauvage et domestique; le cheval manque encore. — D'après ces données, on voit que l'habitant primitif de nos contrées avait une civilisation assez respectable et qu'il n'était nullement un sauvage.

(La suite au prochain numéro.)

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Dixième article)

LE GÉNÉRAL SONGEON

Songeon (Jean-Marie), général de brigade, officier de la Légion d'honneur, naquit à Annecy le 3 avril 1771. Poussé par son humeur aventureuse, il quitta la Savoie bien avant que ce pays fut annexé à la France, et s'engagea dans le corps royal d'artillerie des Colonies, le 10 juin 1787. Après avoir servi jusqu'en 1791 dans l'île de St Domingue où il reçut une blessure au combat de St-Marc, il revint dans sa patrie. Les événements politiques ne tardèrent pas à lui donner l'occasion de reprendre la carrière militaire, et s'étant présenté au général Montesquiou, en 1793, il fut admis dans le 5e bataillon du Mont-Blanc qui se trouvait alors dans les Pyrénées-Orientales. Songeon, la même année, se distingua à la prise d'une redoute espagnole dont il s'empara à la tête de 50 hommes et reçut successivement, dans le mois de juin, les grades de capitaine et de lieutenant-colonel en second. A l'affaire des Moulins, en Catalogne, il reprit aux Espagnols le drapeau de son bataillon, et à St-Laurent de Morga, il fit prisonnier le duc de Crillon-Mahon, alors colonel dans l'armée espagnole; malgré la guerre à mort qui était décrétée, il sauva la vie à cet officier supérieur.

En l'an IV, Bonaparte nomma Songeon administrateur de la 20e demi-brigade. L'année suivante il fut employé comme officier supérieur d'ordonnance auprès du général Joubert dans le Tyrol, et quelque temps après il devint commandant du quartier général de l'armée de Naples. En l'an VII, il fut aide-de-camp du général Garnier, à Rome; deux ans après il fut transféré dans la 19e demi-brigade, en qualité d'administrateur, et en l'an XIII il devint colonel du 53e de ligne, à Rimini.

En 1809, Songeon fut nommé commandant supérieur de la lisière septentrionale du Tyrol et de la Rocca-d'Anfo, après la bataille de Sorile, et ensuite chef d'état-major du prince d'Essling, en Moravie. En 1810, il exerça un commandement supérieur en Hollande et devint chef d'état-major de la deuxième division du 9e corps, en Portugal; il servit, dans les mêmes fonctions, en 1811 et 1812, dans le septième et le cinquième gouvernements d'Espagne à Salamanque et à Burgos, ainsi que dans la place de St-Sébastien. Pendant le siége de 77 jours que cette dernière ville eut à soutenir contre les Anglais, Songeon commanda l'aile gauche de la ligne de défense et se battit avec un si grand acharnement et avec tant de témérité qu'il fut fait prisonnier. Il resta en Angleterre jusqu'en 1814, et ses compagnons d'armes, voulant le faire récompenser de son courage, signèrent une déclaration qui rappelait ses traits de bravoure et la firent présenter au ministre de la guerre. Le 15 novembre suivant Songeon fut élevé au grade de général de brigade.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon appela Songeon à Paris et lui confia le commandement d'une brigade de tirailleurs de la garde, ce qui lui valut son retrait d emploi pendant tout le règne des Bourbons de la branche aînée; il fut interné à Seyssel (Ain), et ses fils à Montpellier. En 1830, ayant été rappelé à l'activité, il reçut le commandement de la Seine-Inférieure; mais, placé de nouveau en retraite, après trois ans de ce dernier service, il se retira d'abord à Paris, puis au château de Lemaulette, près Houdan, (Seine-et-Oise), où il mourut le 13 septembre 1834, à l'âge de 63 ans.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL PACTHOD

Le comte Pacthod (Michel-Marie), lieutenant-général, grand-officier de la Légion d'honneur, naquit à Saint-Julien le 16 janvier 1764. Auditeur des guerres avant la révolution, il prit du service dans les armées françaises aussitôt après l'annexion de la Savoie à la France

et avança rapidement en grade. En 1793, il était à la tête du 2e bataillon du Mont-Blanc.

Pacthod, après le siége de Toulon, auquel il prit part, entra dans l'armée d'Italie avec le grade de sous-chef d'état-major; puis, ayant été nommé provisoirement général de brigade en 1795, il revint en France et commanda les troupes envoyées contre les insurgés de Toulon; il mena cette expédition avec tant de succès que la Convention, par un décret spécial, le confirma dans son grade, et la ville de Marseille lui offrit un sabre d'honneur portant cette inscription : *Les habitants de Marseille au général Pacthod, pour les avoir sauvés le 5 prairial an III.*

En 1799, Pacthod se trouva à la tête de l'avant garde de l'armée de Hollande, et l'année suivante il fit partie de l'armée gallo-batave. Il prit part aux campagnes de 1805 à 1807; à la fin de la bataille de Mohrungen, qu'il décida en partie par sa bravoure, il reçut un coup de biscaïen à la hanche gauche. En 1808, il passa à l'armée d'Espagne et se distingua dans plusieurs actions : à Espinosa, où il fut fait général de division sur le champ de bataille; à Madrid et à Uclès, où l'armée française fit prisonnière l'infanterie espagnole tout entière. Il assista ensuite à la bataille de Wagram où il fut grièvement blessé.

En 1810 et 1811, Pacthod commanda dans les Calabres, et en 1812, dans les provinces illyriennes et albanaises. L'année suivante, il fit la campagne de Saxe; il se fit surtout remarquer à Bautzen et à Hoyes-Werda où il fit mettre bas les armes à 8,000 Prussiens; à Hanau où il reçut sa troisième blessure. Le 25 mars 1814, à la tête de six mille hommes déterminés, il résista pendant cinq heures aux charges d'un corps de cavalerie cinq fois supérieur, et ne se rendit que lorsqu'il eut perdu presque tous ses soldats et qu'il n'espéra plus de pouvoir sauver le reste. Cette action héroïque lui valut, sur le champ de bataille même, les félicitations de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse qui en avaient été témoins.

Après la déchéance de l'Empereur, Pacthod fut nommé successivement comte et commandant de la 4e division militaire dont le centre était à Nancy. Il ne prit point part aux événements qui survinrent dès lors, et figura, à dater de 1821, parmi les lieutenants-généraux en disponibilité. En 1827 il fut mis à la retraite et il mourut à Paris le 24 mars 1830. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l Etoile, côté Sud.

JULES PHILIPPE.

L'ÉCOLE DES CHARTES — BIBLIOGRAPHIE

En supprimant les ordres religieux, les niveleurs du siècle dernier n'avaient rien fait pour remplacer les travaux des Bénédictins et des Bollandistes. Sous le premier Empire, M. de Champagny avait proposé de fonder une école pour les études historiques. Chargé de faire un rapport, M. de Gerando conçut le projet de l'*Ecole des Chartes :* les événements seuls en empêchèrent la réalisation. Sur ses instances réitérées, elle fut fondée en 1821.

Sans rien ôter à l'autorité des deux ordres que j'ai nommés et dont les travaux ont été repris avec une nouvelle activité, cette Ecole offre un enseignement spécial à ceux qui ont la vocation des mêmes recherches, sans avoir toujours celle de la vie conventuelle. Elle a été considérablement développée sous les gouvernements suivants.

Le cours est de trois ans : la première année est consacrée à la paléographie et à la philologie, la seconde à la diplomatique et au classement des archives et des bibliothèques, la troisième aux sources du droit civil, canonique et féodal, aux institutions politiques, à l'histoire de l'art, de l'industrie et du commerce au moyen-âge.

Il serait superflu d'insister sur l'importance de ces cours. On conçoit que pour les suivre sérieusement le diplôme de bachelier ès-lettres soit tout aussi indispensable que pour les cours universitaires. Mais quelque vaste que soit déjà le cadre de ces études, il est probable qu'il s'agrandira encore; tel est du moins le vœu des élèves. C'est dire que le feu sacré a gagné cette institution. Aussi a-t-elle fourni déjà une pléiade de laborieux investigateurs des archives nationales. Organisés en société au sortir de leurs cours, les archivistes paléographes publient un recueil intitulé *Bibliothèque de l'école des Chartes :* les vingt-neuf premiers volumes contiennent les matériaux les plus précieux sur la jurisprudence, l'histoire littéraire, la philologie, l'histoire générale et locale de la France, la biographie, l'archéologie, la diplomatique, etc.

Le diplôme obtenu aux examens de l'Ecole des Chartes ouvre aux candidats les emplois dans les archives communales et départementales, les bibliothèques publiques, les travaux de l'Académie des inscriptions, la publication des documents inédits de l'histoire de France, etc., et même le concours pour l'auditorat au Conseil d'Etat.

En tout cas, cette Ecole mène à la science, et nos jeunes compatriotes, plus heureux que leurs devanciers, trouveront sans peine dans cet enseignement ce que d'autres ont dû acquérir par un travail toujours long et pénible lorsqu'il est isolé. Des bourses pendant le cours des études, des subsides pendant l'expectative d'un emploi témoignent de l'intérêt et de la sollicitude du gouvernement pour ceux qui entreprennent cette carrière. Pour plus de détails on peut consulter le *Livret de l'école des Chartes* publié par la Société du même nom (1), ainsi que *Quelques mots sur l'étude de la paléographie, par Léon Gautier,* ancien élève de cette Ecole (2).

La thèse que M. Lecoy de la Marche, archiviste du département de la Haute-Savoie, a soutenue en terminant son cours à cet établissement, a pour titre : *De l'autorité de Grégoire de Tours, étude critique sur le texte de l'histoire des Francs* (3). Dans cette étude, des plus consciencieuses, l'auteur apprécie au flambeau de la critique la valeur des sources citées dans l'histoire des Francs, puis les récits traditionnels qui ont passé dans le texte historique, et enfin les faits racontés comme contemporains. Il distingue avec une rare sagacité tout ce qui paraît être l'œuvre originale du saint évêque de Tours d'avec les annotations postérieures que les copistes maladroits ont confondues avec le texte primitif, au point que saint Grégoire devenait responsable de

(1) Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13
(2) Paris, chez Victor Palmé, rue St-Sulpice.
(3) Paris, chez Durand, rue des Grès-Sorbonne, 7.

certains récits ou incompatibles avec son caractère, ou postérieurs à son époque, ou invraisemblables dans l'ensemble de l'action. C'est ainsi qu'on aime à voir Clovis reprendre dans l'histoire le rôle moral qui convenait au fondateur de la monarchie française, et ses successeurs, moins féroces que ne les font certains historiens, qui ne croient jamais pouvoir assurer les progrès de la civilisation moderne sans noircir le passé jusqu'en ses origines. L'histoire de nos premiers rois burgondes est aussi dégagée de quelques exagérations semblables, répétées banalement par les abrégés historiques, la pire espèce de livres, après les romans historiques, pour étudier les temps passés.

Mais il est dans les destinées de toute œuvre réparatrice d'avoir à lutter contre la possession des préjugés. Notre archiviste a été trop heureux de ne rencontrer qu'un contradicteur dans la *Correspondance littéraire* (1). Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans le débat. Je veux simplement constater que la lecture des deux articles de M. Bordier ne m'a pas inspiré la moindre arrière-pensée sur la valeur du livre de M. Lecoy. Car dans ces détails, en apparence minutieux, mais qui indiquent avec quelle patience de bénédictin les leçons de l'Ecole des Chartes ont été suivies, il ne faut pas voir seulement cette assurance et cette satisfaction d'un élève dont les études revêtent un caractère public dans une thèse ; mais à travers ces discussions paléographiques et historiques appuyées sur une grande érudition, force est bien de reconnaître l'inspiration des professeurs avec toute l'autorité d'un enseignement qui a fourni ses preuves.

Aussi la réfutation n'a pas été difficile (2) : M. Lecoy de la Marche n'a eu qu'à rappeler son adversaire à une lecture plus attentive de son ouvrage, à une citation plus complète des passages incriminés et quelquefois à le mettre en contradiction avec ses propres attaques. Je dois ajouter que cette réponse a été aussi honnête et modeste que solide et péremptoire, et que la *Correspondance littéraire* l'a accueillie avec la même impartialité.

M. Lecoy a débuté dans la presse savoisienne par *l'Histoire de l'histoire* (3), qui est plutôt le plan d'un ouvrage indiqué à grands traits et avec beaucoup de sûreté. Dans quelques belles pages, l'auteur, après avoir replacé l'histoire sur son vrai piédestal, passe en revue les différentes manières de l'écrire à chaque époque et précise le degré de confiance que méritent ces productions successives. Les préoccupations littéraires des anciens y contrastent avec la sécheresse des annalistes du moyen âge ; mais les broderies romanesques des premiers sont souvent un calcul de la gloriole, tandis qu'elles ne sont chez nos chroniqueurs que les naïvetés d'une ère d'imagination. Justice est faite aussi des préjugés accumulés sur cette époque, dont les clartés ont jeté parfois un vif éclat sur ses ombres.

Nous ne désirons nullement le retour de ces dernières; mais les gloires de ces siècles tant décriés ne peuvent être indifférentes à celles du XIXe siècle ; car ils ont vu la lutte longue et désespérée des libertés féodales et communales, dont l'absorption a abouti aux grandes centralisations qui caractérisent les temps modernes ; elle a vu ses pionniers conserver les trésors des lettres antiques en même temps qu'ils défrichaient les forêts et étendaient les bienfaits de l'agriculture ; elle a produit dans les arts les magnifiques édifices qu'à peine nous parvenons à imiter aujourd'hui ; dans les sciences physiques elle a entrevu plusieurs de nos inventions modernes, dans les sciences morales elle a été illustrée par de grands maîtres auprès desquels pâlissent nos utopistes du jour, et qui avaient proclamé dès longtemps les principes attribués trop exclusivement à la Révolution de 1789.

Après avoir rendu hommage, en passant, à l'œuvre des Bénédictins, l'auteur constate que les travaux modernes cherchent à satisfaire l'art et la science en réunissant les qualités historiques des différentes époques : l'étude comparée des monuments et la critique sérieuse des documents ont ouvert en histoire l'ère des grandes réhabilitations ; il appartient à un siècle qui cultive le positivisme comme le nôtre, de s'attacher à ces labeurs solides et consciencieux au lieu de se laisser illusionner par les pages brillantes, mais superficielles, pour ne rien dire de plus, du roman historique.

DUCIS.

(1) Paris, Durand, rue des Grès-Sorbonne.

(2) *De l'autorité de Grégoire de Tours, réponse à M. Bordier,* id.

(3) Annecy, chez Burdet et Didier Monnet, libraires,

CHEZ LES KEBAILES

—

II

DE THIZI-OUZOU A FORT NAPOLÉON

Avant d'avoir mis le pied sur le sol algérien, on est assez sujet à se le représenter comme une annexe du Sahara, une sorte de plaine sablonneuse, grise ou jaune, avec deux ou trois bouquets d'herbe frite, un pays désolé où l'on n'échappe aux attaques d'apoplexie amenées par l'insolation que pour tomber sous la griffe d'une panthère ou sous le couteau d'un Bédouin féroce. Il est bon de savoir qu'en maint endroit, surtout dans les montagnes de Kebaïlie, on trouve une végétation plus riche, des ombrages plus frais, des sites plus accidentés et des mœurs plus douces que dans beaucoup de localités françaises ; et même il se présente çà et là des tableaux qui prêteraient matière à des idylles infiniment plus intéressantes que celles de Gessner ou de Florian.

J'ai pour guide un bon vieux Kebaïle qui ne sait pas un mot de français, ce qui est rare, mais qui s'ingénie à m'être agréable en fredonnant d'une voix cassée les airs de sa nation et en allant cueillir dans les propriétés d'autrui des figues et des concombres pour nous rafraîchir. Nous suivons la route de Fort Napoléon, cette fameuse route dont les journaux ont tant parlé jadis, qui fut construite en seize jours au beau milieu de la guerre et contribua à amener une prompte soumission des Kebaïles, frappés des prodiges de la civilisation française. Cette voie, correctement macadamisée, unie comme un parquet, escalade plusieurs montagnes sur les flancs desquelles elle décrit un nombre prodigieux de lacets, de manière à produire une pente excessivement douce. Les soldats qui ont pris part à ce travail de géant se sont procuré la satisfaction bien légitime de graver leurs noms sur les parois des rochers. Il y a quatre ans à

peine, le bruit du canon et de la fusillade frappait les échos de ce passage qu'éclairait la lueur des incendies. Aujourd'hui un Français peut s'aventurer sans escorte, au milieu de la nuit, sur une terre que les Romains n'ont pu conquérir. Le Kebaïle, après avoir convié sa femme et ses enfants à la guerre de l'indépendance, a posé les armes dès qu'il a su que l'on respecterait sa religion, ses propriétés, ses franchises municipales. Il chemine gaîment, à côté de son âne chargé de fruits, sur une voie de communication qui réduit à deux journées de marche la distance d'Alger au Djerdjera.

Les sites les plus pittoresques se succèdent pour ainsi dire sans interruption ; chaque détour de la route amène un nouveau point de vue. L'œil plonge dans les profondeurs des vallées de l'Oued-Aïssi et du Sébaou. Là-bas le soleil fait miroiter les deux rivières; il inonde la plaine d'une lumière chaude, qui contraste avec les ombres des pentes couvertes d'oliviers, de figuiers et de frênes. L'olivier, en Kebaïlie, ne rappelle en rien l'arbuste rabougri de la Provence ; il prend les proportions de nos plus grands chênes, il fouille au loin la terre de ses racines, tord ses branches, étale un dôme de feuillage aux reflets singuliers, grisâtre lorsqu'on le regarde par-dessous, vert intense et d'un brillant métallique lorsqu'on le domine. L'un de ces colosses, aux racines dénudées par les éboulements du talus, se penche en berceau sur la route. La vigne s'enroule autour des arbres fruitiers. Des maisonnettes se groupent sur les points culminants. Là où un ruisseau creuse un sillon, son passage est marqué par une épaisse bordure de plantes, car l'eau combinée avec la chaleur donne dans ce pays à la végétation une puissance prodigieuse. Des femmes Kebaïles descendent le long des monticules en portant leurs paniers sur le dos, les bras renversés en arrière ; des bambins sont juchés sur les arbres pour la cueillette des olives. Partout l'animation et le travail; partout la vigueur et la beauté, depuis le vieux frêne jusqu'à la jeune fille. A l'entrée d'un village apparaît une mignonne fille de quinze ans, au nez gracieusement arrondi comme dans les figures bibliques de Schopin, avec des lèvres fines et souriantes, au front et au menton un léger tatouage bleuâtre ; et sur la *melafa* serrée par une ceinture qui fait ressortir les contours des hanches, un luxe d'agrafes et de plaques d'argent où l'émail et la verroterie scintillent. D'autres fillettes, plus jeunes, plus fraîches encore, s'arrêtent pour voir passer le voyageur, l'accueillent avec un sourire et l'accompagnent de leurs grands yeux noirs. — Dites, ce paysage d'Afrique est-il bien inférieur aux allées du Trianon, et les bergères véritables de la Kebaïlie feraient-elles triste figure à côté des pastourelles enrubannées de Boucher et de Lancret ?

Parvenu à l'un des détours les plus élevés, on se trouve tout à coup en face d'un tableau qui justifie le surnom de *Suisse sauvage* donné à ce pays. Au-delà des talus ravinés où serpente la route, on découvre un entassement bouleversé de montagnes tailladées, érodées, déchiquetées. A l'arrière-plan, la chaîne du Djerdjera, avec son amoncellement de pointes, de rochers à pic, de parois nues. J'aperçois le Fort Napoléon encore bien loin devant nous, perché sur une cime, et déjà le soleil se couche, étalant une teinte de pourpre dans la vallée des oliviers. La nuit approche ; le vent des régions élevées inspire un chant mélancolique aux poteaux du télégraphe, des nuages commencent à couvrir le ciel d'un rideau noir ; ils s'entr'ouvrent juste assez pour permettre à la lune d'éclairer d'affreux ravins au bord desquels le mulet chemine avec sa sûreté d'allures. Je passe plusieurs heures au milieu des ténèbres sans découvrir d'autre figure que celle de mon guide. A coup sûr, je n'aurais pas été sans crainte s'il avait fallu voyager dans ces conditions près des villes de la plaine, où les Arabes sont moins à redouter encore que certains Européens. Mais ici, comme dans nos Alpes, le montagnard laisse lire dans ses yeux les mots loyauté et droiture.

A peine l'enceinte du fort est-elle franchie, que de la lignée de bouchons qui forme la majeure partie des établissements civils, j'entends s'échapper un joyeux tintamarre de chants et d'éclats de rire. Je descends à l'*Hôtel de l'Europe*, où l'on est reçu en enfant de la famille, avantage précieux pour celui qui se trouve isolé à mille mètres au-dessus de la mer et à trois cents lieues des siens. Des troubades remplissent la salle ; attablés devant une rangée de *maas-bier,* comme dans une *kneipe* d'Alsace, ils épuisent un répertoire fort bien choisi de romances où figurent au premier rang les strophes si belles et si pures d'Edouard Plouvier. Oh ! que l'on aime à entendre si loin de chez soi les airs de la patrie ! L'émotion qui m'a gagné quand un jeune soldat a chanté les *Souvenirs de France* m'a fait comprendre l'effet que devait produire le *Ranz des Vaches* sur les militaires suisses éloignés de leurs lacs et de leurs montagnes.

Fort Napoléon, ou Souk-el-Arba, est une petite ville qui se compose avant tout de bâtiments pour les troupes. Les murs sont blanchis à la chaux et les toits couverts en zinc; l'effet général est satisfaisant, quoique d'une gaîté modérée. Les maisonnettes occupent deux ou trois plateaux enfermés par un mur d'enceinte ; des chemins descendent en zig-zag sur le flanc des talus et relient les différents points de cette ville singulière, où les maisons forment des amoncellements sur les hauteurs plutôt qu'elles ne s'alignent en rues. Des jardinets, des tonnelles où grimpent les volubilis et les ipoméas, rompent la monotonie des pentes gazonnées. Si mes renseignements sont exacts, il doit y avoir ici environ trois mille soldats, parmi lesquels brillent les turcos. On compte seulement une cinquantaine de *civils* établis à poste fixe ; mais les Kebailes viennent en grand nombre chaque matin apporter leurs paniers d'œufs, de fruits, de légumes, et donnent pendant quelques heures à Fort Napoléon le mouvement d'une cité populeuse. Les jeunes gens de la tribu des Beni-Raten, sur le territoire de laquelle est établie la forteresse, ont les allures dégagées et la gaîté insouciante des troupiers. Ils parlent notre langue avec volubilité ; ils sont curieux, questionneurs, éveillés, très enthousiastes des Français. Peu scrupuleux à l'endroit des préceptes du Coran, ils ne dédaignent nullement de déguster le vin du crû, un vin assez bon en définitive, mais auquel on trouve le premier jour un goût de suie prononcé, dû à la surabondance du tannin.

De retour à Thizi-Ouzou, je n'ai rien eu de plus pressé que de prendre le chemin des fontaines pour étudier de nouveaux types. Des jeunes filles vont et viennent avec leur cruche le long des haies de cactus; elles disparaissent dans des sentiers encaissés, couloirs qui n'ont que la largeur d'un homme entre deux talus de

terre rouge de deux mètres de hauteur; des ronces entrelacées d'un bord à l'autre forment un berceau continu ; c'est charmant de fraîcheur et de sauvagerie.

Au village inférieur, les femmes ont un aspect moins truculent que dans les régions élevées, où mes *salam alek* étaient accueillis par un regard farouche et un froncement de sourcils, tandis que les hommes étaient les premiers à me saluer en accompagnant leur *ha ! bono !* d'un franc rire. Au bord de la fontaine qui avoisine Thizi-Ouzou, les femmes se bornent à cacher leur visage entre les mains pour ne pas se laisser *marcar sur la carte,* mais elles le font de manière qu'un œil aussi curieux que noir puisse tout examiner à travers le grillage formé par l'entrelacement des doigts. Je parviens à décider une jeune fille à poser quelques minutes dans son costume pittoresque et surchargé de bijoux. Oh ! la gracieuse figure ! une peau éburnéenne, légèrement dorée par le hâle ; des yeux d'un brun foncé, doux, espiègles, imposants, magnétiques, scrutateurs, passionnés, langoureux, tout ce qu'on voudra, brillent, s'humectent, se fixent un instant, se promènent dix fois à droite et à gauche en quelques secondes ; ils exécutent leur manége à l'ombre de longs cils noirs. Une bouche de carmin change constamment de forme pour traduire avec la naïveté de l'enfant toutes les idées qui passent par la tête de mon modèle. La jeune fille plaisante avec un groupe de Kebaïles ; mais elle s'inquiète de sa cruche qui doit être pleine depuis longtemps. Elle exprime ses préoccupations et son impatience avec une voix qui chante ; elle tourne sans cesse les yeux vers la fontaine, multiplie ses petits mouvements de lèvres, et au moment où je lève la tête pour étudier le contour d'une épaule à demi-voilée par la melafa, le modèle a disparu.

L'heure du retour a sonné. C'est avec un vif regret, je l'avoue, que je m'éloigne des montagnes du Djerdjera, de ces hommes dont le serrement de main vous électrise, de ces femmes dont la parole est un chant, de ce climat plus doux et plus fortifiant que celui de l'Italie. Bien des fois je tournerai mes pensées vers une terre qui captive par la splendeur de ses paysages, vers une population qui a su rester neuve et originale après quelques milliers d'années d'existence, vers des hommes qui ont droit à nos sympathies par leur entraînement vers le progrès, par leur respect pour les lois de la fraternité et par leur amour de l'indépendance.

LOUIS REVON.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M J REPLAT

Séance du 12 juin 1862.

M. le President fait connaître qu'il a reçu de M. l'Inspecteur d'Académie 12 exemplaires du prospectus de la *Revue des Sociétés savantes* (partie scientifique), pour les distribuer aux membres de la Société qui s'occupent plus spécialement de sciences *mathématiques, physiques* et *naturelles*. Dans sa lettre d'envoi, M l'Inspecteur d'Academie ajoute que si les membres de la Société, qui seraient disposés à envoyer des mémoires, veulent bien joindre à leur envoi un extrait succinct de leur travail, cet extrait sera publié dans le plus prochain numéro de la *Revue*

M. *Ducis* donne lecture d'une lettre de M le professeur Morlot, qui remercie la Société Florimontane de l'accueil qu'elle lui a fait et de sa nomination de membre correspondant.

M. Ducis fait ensuite une communication au sujet de la vieille église de Saint-Jorioz, où il a remarque dans plusieurs parties des caractères des XIe, XIIe et XIIIe siècles ; il désirerait que l'on fit dessiner ces differents types avant la destruction du monument qui menace ruine.

M. *Revon* dit qu'il est allé au-devant du desir exprimé par M. Ducis, et il met sous les yeux de la Société plusieurs dessins representant les types d'architecture dont il est question

M. *Lecoy de la Marche* donne lecture de fragments d'un *Mystère* qui a pour sujet la vie de saint Bernard de Menthon On sait ce qu'étaient ces ouvrages qui ont précéde l'art théâtral moderne, et dans lesquels on faisait intervenir Dieu, les saints, les anges et les diables Celui qui nous occupe est peut-être le seul connu en Savoie ; il doit appartenir au XVe siecle et il est par consequent précieux, car jusqu'au XVIe siècle les *Mystères* sont tres rares.

M. *Revon* donne de nouveaux details sur la collection intéressante qu'il a commencee de toutes les inscriptions romaines de la Savoie. Au moyen d'un procéde des plus ingenieux, M Revon releve les inscriptions en imitant les dimensions les cassures et jusqu'a la couleur des pierres sur lesquelles elles sont gravees. La collection est destinee a orner les salles du Musee, et pour en faciliter l'étude, M Revon a eu l'heureuse idee de dresser deux tables, l'une par ordre alphabétique et l'autre par numéros d'ordre, contenant les indications les plus precises sur l'origine des inscriptions et les notes dont elles ont éte l'objet Ce travail interessant sera peut-être l'unique dans son genre.

Les dons et echanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Revue des Sociétes savantes ;* n° de mai 1862 ;
2° *Revue du Lyonnais ;* n ° de mai et juin 1862 ;
3° *Rapport* sur les travaux de la Société de physique et d'histoire naturelle de Geneve, de juillet 1860 à juin 1861 :
4° *Bibliothèque universelle* de Genève ; n° de mai 1862 ;
5° *Revue archéologique* de Paris : n° de mai 1862 ;
6° *Cours d'antiquites monumentales ;* Paris 1858, par M. de Caumont, don de l'auteur par l'intermediaire de M. L. Pillet, de Chambery ;
7° *Congrès archéologique de France ;* séances generales de 1847 ; Paris, 1848 ; don du même ;
8° *Histoire de l'architecture religieuse au moyen âge ;* Paris, 1841 ; par le même ;
9° *Definition élémentaire de quelques termes d'architecture ;* Paris, 1846 , par le même ;
10° *Feuille de route de Caen à Cherbourg ;* Caen, 1860 ; par le même ;
11° *Statistiques routières de la Basse-Normandie ;* Paris, 1858 ; par le même ;
12° *Discours de réception* de M. de Jussieu à l'Academie imperiale de Chambery ; don de l'auteur ;
13° *Les eaux thermales de Brides-les-Bains en* 1860 *et* 1861 ; par le docteur Laissus fils, don de l'auteur ;
14° *Journal des connaissances medicales*, de M. Caffe,
15° *L'Union magnetique,* de Paris ; n° de mai 1862 ;
16° *Le Glaneur savoyard ;*
17° *Le Léman ;*
18° *L'Abeille de Chamonix*

—

On vient de recueillir dans le comté de Cornouailles un grand nombre d'ossements de cerfs, d'elephants, de rhinoceros, de loups, d'hyènes et de renards d'espèces fossiles, auxquels se trouvent melangées des haches et des pointes de lance en silex, semblables a celles qu'on rencontre à Saint-Acheul, près d'Abbeville, et dans les terrains du Bas-Meudon

—

Le musée du Louvre vient de s'enrichir d'une magnifique toile de Velasquez . c'est un portrait en pied de Philippe IV, roi d'Espagne. Un gros mâtin gris, assis, repose à ses pieds ; au fond est un paysage boise et accidenté. Ce tableau, acquis moyennant 23,000 fr , est placé près du célèbre Pouilleux de Murillo.

—

On a commencé à construire la voûte de la cathedrale de Cologne. Après l'achèvement de ce travail, l'édifice proprement dit sera terminé ; il ne restera plus qu'à finir les deux tours de l'ouest, ce qui coûtera environ 3 millions de thalers (11,025,000 fr.)

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 7. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)* 15 juillet 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Cours sur la haute antiquité, par M. A. Morlot (suite et fin). — Gaspard Monge, par J. Philippe. — Restitutions faites aux archives de la Haute-Savoie, par M. Lecoy de la Marche. — Annexion à la faune malacologique de France (3e article), par M. G. de Mortillet. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Une lettre inédite de Silvio Pellico à l'abbé Truffet, par M. Croisollet. — Croquis algériens : le marabout, par M. L. Revon. — Chronique.

COURS SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ

PAR M. A. MORLOT

III. — AGE DU BRONZE

Le cuivre, l'étain et l'or employés. Instruments tranchants, armes et objets de parure en bronze.

Qui se serait douté qu'en arrachant de la terre un métal, la société se serait transformée? L'art du mineur a fait faire des progrès immenses à la civilisation, et l'on peut dire que sans le métal l'homme serait presque un sauvage, et sans le feu une brute.

Il semble qu'avant d'arriver à allier deux métaux, le cuivre et l'étain qui constituent le bronze, on aurait dû se servir d'abord de l'un d'eux. Le cuivre pur est assez fréquent, tandis que l'étain existe sur un petit nombre de points, en Cornouailles, dans l'Erzgebirge et en Transylvanie; et cependant à la première époque nous rencontrons presque toujours le bronze; on n'employait le cuivre pur que lorsqu'on était forcé de se priver de l'étain par l'interruption des relations commerciales. Dans l'Amérique septentrionale on a découvert les tombeaux d'un peuple de civilisation avancée; quelques-uns de ces *tumuli* ont jusqu'à deux millions de pieds cubes de terre; là étaient des instruments et des ornements d'un âge de cuivre qui manque en Europe. Il est probable que l'usage du bronze a été importé d'Asie.

L'âge du bronze offre des objets très gracieux : des poignards aux riches ornements, des bracelets couverts de jolis dessins, comme ceux du Musée d'Annecy. Habitué à regarder les Gaulois et les Helvétiens comme des demi-sauvages, on croyait que ces beaux bronzes avaient été importés du midi et qu'ils étaient l'œuvre d'artistes romains. Or on a trouvé chez nous des pièces non finies, avec des bavures; il est évident qu'elles ont été fabriquées là où elles ont été découvertes. Il y a plus : on a trouvé des moules, par exemple à Morges, des culots, des réunions d'objets manqués, mêlés avec des charbons, des scories. Ainsi, à Zurich, en établissant, il y a une trentaine d'années, les fondations d'une filature, on mit au jour l'emplacement d'une fonderie; il y avait là une quantité énorme d'objets ouvrés, commencés, des scories, des culots. Toute la masse a passé sur la balance où l'on a pesé trente quintaux de bronze qui fut employé aux machines de la fabrique. A Annecy, M. Eloi Serand a sauvé du creuset, au profit du Musée, des faucilles, des haches, des épingles à cheveux, des bracelets, trouvés dans les environs.

L'or apparaît pour la première fois dans l'âge du bronze. En Suisse, on a trouvé une hache en bronze incrustée de petits clous d'or; en Danemark, quelques objets très beaux, en or massif. L'analyse indique que cet or a dû être tiré de l'Oural. — L'argent, qui apparaît dans l'âge du fer, manque encore dans l'âge du bronze; cela s'explique par le fait que l'or se rencontre souvent pur, en paillettes ou en pépites, ce qui en facilite l'exploitation, tandis que l'argent, étant combiné avec le plomb, le soufre, l'arsenic, exige des procédés métallurgiques assez compliqués. — Une autre matière, le verre, fait aussi défaut dans l'âge du bronze; en Danemark on a trouvé seulement quelques grains d'un verre auquel le cuivre avait donné une teinte bleuâtre; il est probable qu'il s'était formé dans des scories de bronze.

Les objets en bronze, coulés et martelés, indiquent un art du fondeur perfectionné. En se refroidissant lentement dans la cendre, cet alliage acquiert déjà une certaine dureté; mais après la fusion on martelait encore les instruments tranchants, tels que les épées, les poignards, les faucilles. Quelques objets sont moulés simplement en deux pièces, comme les haches; d'autres ont des creusures servant d'ornement ou pour enchâsser des matières précieuses; il est probable que ces pièces ont été façonnées avec de la cire prise ensuite dans un moule où le métal incandescent vient prendre la place de la cire qui s'échappe liquide par des évents.

Un élément d'une grande importance est la décoration, le style. Les formes en général sont belles, et les ornements indiquent une rare perfection du goût. On observe la double spirale, puis les cercles concentriques avec des points ou la croix au milieu, des combinaisons de cercles rappelant la double spirale, des lignes ondu-

lées en méandres gracieux, des lignes droites et brisées en chevrons. Les formes animales n'apparaissent que dans l'âge du fer. De nos jours encore le style mahométan proscrit les représentations d'objets animés et doit s'en tenir aux lignes géométriques.

Passons en revue les principaux objets de cet âge. Au premier rang figure la hache, qui offre trois types principaux : la forme la plus simple est un tranchant avec une douille pour recevoir un manche recourbé; l'un de ces manches, en frêne, a été découvert en Autriche. Ces haches ont quelquefois des ornements et un anneau de suspension; elles sont improprement appelées haches celtiques · nous ne savons pas à quel peuple elles ont appartenu. — La seconde forme a quatre oreillettes pour fixer le manche, système préférable au nôtre, le bronze n'étant pas assez dur pour supporter le genre d emmanchure de nos haches de fer; en outre elles ont l'avantage de présenter trois sortes d'emmanchures, en ciseau, en doloire, en hache ordinaire. — Une autre forme, assez fréquente, a les oreillettes moins développées. Enfin il existe des pièces où au lieu d'oreillettes on n'a qu'un simple manche pour protéger la main qui saisissait cet instrument comme on le fait avec nos couteaux de sellier. — Il y a, surtout en Danemark, des échantillons rares d'autres types; une belle pièce à clous d'argent ne servait que de hache de commandement; la preuve, c'est que l'une de ces haches, très riche, était creuse avec un noyau de terre cuite. D'autres, en pierre, avaient un tranchant arrondi.

On a trouvé des couteaux à Estavayer et sur d'autres points. La lame est ouvragée, décrit une ondulation gracieuse et se termine par une pointe recourbée.

La faucille a un bouton pour la saisir quand elle est dépourvue de manche, et une pièce au dos pour la renforcer.

Dans l'âge de la pierre les armes n'étaient guère représentées, mais dans l'âge du bronze elles apparaissent en grand nombre; le musée de Copenhague en possède trois cents. Dans le poignard la lame est ornée et le manche assez simple, tandis que dans l'épée c'est la poignée qui a des ornements et la lame est unie. La lance a des ailerons tranchants, rarement ornés de simples lignes longitudinales. La pointe de flèche en silex s'est conservée dans les premiers temps de l'âge du bronze, comme la pointe de bronze jusqu'au commencement de l'âge du fer.

Les objets de parure étaient rares dans l'âge de la pierre; il est probable que l'on se parait de plumes, de belles peaux. Dans la période suivante, les anneaux sont très nombreux et de formes variées, les uns fermés, d'autres en croissant. Les agrafes des manteaux se présentent volontiers sous la forme de double spirale, avec une pointe par derrière. Une de ces agrafes, trouvée dans le Mecklenbourg, pèse une livre et demie; l'Inde actuelle offre aussi de ces exagérations. Un ornement très beau, qui s'est rencontré quelquefois en Suisse, plus souvent dans le Nord, est un diadème de forme très gracieuse, avec des ornements d'une grande finesse. Les épingles à cheveux varient beaucoup de formes et de dimensions; on en a trouvé qui atteignent 90 centimètres. Le nombre des épingles est immense : à Nidau on en a découvert cinq cents sur un seul point.

Dans un *tumulus*, découvert en Danemark en présence de M. Worsaae, on a trouvé, au centre d'un amas de cailloux, un tronc de chêne creusé en cercueil. L'eau des infiltrations ayant demeuré dans le cercueil depuis une époque reculée jusqu'au jour de la trouvaille, les objets qu'il contenait furent bien conservés par l'absence d'air. Un manteau en laine renfermait les cheveux et les cendres du défunt; près de là, une épée de bronze et une poche en cuir, dans laquelle était la queue d'une couleuvre, une coquille de la Méditerranée, deux couteaux en bronze entortillés de bandes de cuir, une pointe de trait en silex, cousue dans un morceau de vessie, des herbes sèches, en un mot l'attirail d'un sorcier ou médecin, — deux termes synonymes chez plus d'un peuple.

IV. — PREMIER AGE DU FER.

Origine du fer. Argent. Verre Emaux Monnaie. Alphabet.
Decouvertes dans le Nord et dans nos contrées.

La fonte était inconnue des anciens. Ils employaient un procédé analogue à la méthode catalane des Pyrénées : on produit un fer doux sans passer par la fonte. La fonte est un progrès du moyen âge; pour l'obtenir il faut une chaleur intense et des fourneaux considérables; puis, il faut la transformer en fer doux par un travail de forge au charbon de bois. Ce n'est qu'au commencement de notre siècle que l'on a imaginé des méthodes d'affinage qui ont permis l'emploi de la houille. — Il y a deux siècles et demi seulement que l'usage de la poudre a été introduit dans les mines; jusque là le mineur était obligé de travailler avec le marteau. On voit encore à Freiberg des galeries tout juste assez larges pour le passage d'un homme, de sorte que quand deux mineurs se rencontraient, l'un se couchait sur le ventre et l'autre lui passait dessus.

L'introduction du fer dans nos pays et dans le Nord est un événement antéhistorique, remontant à mille ans au moins avant notre ère. Il devait être excessivement difficile d'arriver à son emploi : il ne se trouve jamais à l'état natif, excepté dans les aérolithes ou pierres tombées du ciel, qui donnent un fer malléable, quelquefois même à froid. Des tribus sauvages, qui ne connaissaient pas l'usage des métaux, avaient déjà travaillé ces aérolithes du temps d'Américc Vespuce.

N'y a-t-il pas eu une transition entre l'âge du bronze et celui du fer? Les indices d'un passage graduel ne sont pas fréquents; on en voit seulement quelques exemples. On a trouvé des haches en Suisse, en Allemagne et dans le Nord; elles ont presque la forme de celles de l'âge précédent, sauf que la douille est carrée. Les formes de l'âge du bronze se trouvent aussi dans certaines épées de fer. Dans l'ornementation, la spirale est conservée, mais elle se déroule et prend différentes formes; les chevrons subsistent aussi. On voit apparaître pour la première fois des formes animées, rarement des feuillages, mais souvent des animaux. Un autre caractère est la présence du bronze martelé, repoussé, laminé; les exemples de ces pièces, appartenant à la fin de l'âge du bronze, existent quelquefois dans le Nord, mais chez nous elles sont propres à l'âge du fer.

Un autre alliage apparaît dès le commencement de cet âge : c'est le laiton, mélange de cuivre et de zinc. — On voit pour la première fois le plomb; ainsi un bracelet de la collection du professeur est en bronze

creux et rempli d'un noyau de plomb. — L'argent se montre aussi.

Une autre substance importante est le verre, d'abord plein, puis soufflé à dater de l'arrivée des Romains. Le verre plein forme des colliers et des bracelets ; il est excellent, dur, très siliceux, nullement altéré à la surface, tandis que le verre romain devient mat.

La poterie prend un nouveau développement, le vernis est introduit par les Romains. Une des formes usitées est un vernis étendu au pinceau ; une autre forme propre aux Romains est l'émaillage à chaud. Avec la chute de Rome cet art de l'émaillage disparaît de nos contrées ; il est inconnu des Burgondes, des Mérovingiens et des Carolingiens. En 1283 mourut à Schlechstadt un potier qui avait réintroduit l'émaillage, emprunté alors probablement aux Arabes.

Un progrès notable est l'introduction de l'écriture et de la monnaie, deux signes distinctifs d'un pas immense de l'humanité. Jusque là on avait été réduit à faire des échanges.

Examinons les objets de cette époque qui ont été retrouvés. En Danemark on s'était imaginé que le fer avait été introduit très tard, au VIIe ou au VIIIe siècle ; mais dans ces derniers temps on a fait dans les tourbières des découvertes d'armes et d'objets en fer avec des monnaies romaines du premier siècle de notre ère. On y a recueilli un nombre considérable d'objets cachés là exprès par des gens qui avaient planté des pieux pour s'orienter et retrouver leurs trésors. Il y avait en différentes zones des boucliers circulaires avec une bosse et une traverse de fer pour passer la main, des anneaux massifs en or, un casque romain en argent, des harnais richement ornés, avec garnitures d'argent, des épées romaines avec poignée en argent et en ivoire, des pantalons de laine cousus avec les bas et s'attachant à la ceinture au moyen d une courroie, des lames d'épée en acier parfaitement damassé, de petits couteaux, des cottes de mailles où chaque anneau était rivé, des pointes de lances travaillées au marteau, avec les ailerons ornés de chevrons très délicatement gravés, et parfois avec des clous d'argent.

Les Helvétiens n'étaient pas des sauvages comme on pourrait le croire. Sous César, 300,000 Helvétiens se mirent en marche avec leurs femmes et leurs enfants, et des provisions pour trois mois ; les moyens de transport nécessaires pour ce nombre d'hommes et de fardeaux indiquent une civilisation respectable.

MM. Castan et Delacroix, de Besançon, ont fait des fouilles au village d'Alaise, à la recherche de la fameuse Alesia, qu'on sait maintenant être Alise-Ste-Reine, dans la Côte-d'Or. On ne trouva pas Alesia, mais on fit beaucoup de découvertes importantes, entre autres de tombeaux dans lesquels étaient à la fois des objets gaulois et romains ; on reconnut que sur le sol vierge existaient des sépultures gauloises, et qu'on avait fait des creusures dans les *tumuli* pour ensevelir des Romains. Les objets gaulois étaient d'une époque antérieure à ceux de caractère romain.

Près de Berne, à Tiefenau, on découvrit un grand nombre d'objets d'une époque helvétienne anté-romaine, entre autres une centaine d'épées à lame large et arrondie au bout, avec une pointe de métal destinée à fixer une poignée. Dans une motte de terre glaise on trouva une cotte de mailles rouillée. Il y avait aussi des pointes de lances et de flèches, et des mors de chevaux de forme très simple, puis des cercles de roues de charriot, très étroits, de trois pieds de diamètre, avec des ferrures de charriots. — Dans cette trouvaille figuraient des monnaies barbares en potin, c'est-à-dire en bronze mêlé de plomb, analogues aux spécimens du musée d'Annecy, qui proviennent du roc de Chère. Un animal y est grossièrement représenté ; ce sont des imitations barbares de monnaies marseillaises, offrant d'un côté la tête d'Apollon laurée, de l'autre le taureau. Marseille a cessé de battre monnaie 49 ans avant J.-C. On rencontre aussi en Suisse des imitations de monnaies de Philippe de Macédoine. Il y a des inscriptions autour des monnaies ; l'une porte ORCITIRIX (les deux II représentent l'E dans l'ancien alphabet latin) ; ce sont les monnaies qu'Orgétorix avait fait frapper pour fournir des sommes aux chefs gaulois avec lesquels il avait fait des traités pour préparer la grande expédition helvétienne.

Dernièrement on a trouvé à Pringy (1) deux tombeaux avec des bracelets dont le style est de cette époque ; sur cinq bracelets accolés par la rouille, le 3me et le 5me sont en fer et le reste en bronze ; il y avait aussi là des vases romains et une coupe en bronze, c'était donc une sépulture gallo-romaine.

Une pièce caractéristique de cette époque est le bracelet en bois ou en jayet, quelquefois très gros, comme on peut en juger par les échantillons que possède le musée d'Annecy.

V. — REVUE GÉNÉRALE.

La civilisation et son développement Débuts de l'humanite. Haches diluviennes. Tombeaux Religions. Langues. Races.

Ce que nous avons fait jusqu'ici n'est qu'une partie de l'histoire de la civilisation ; nous nous sommes attachés aux objets matériels, mais cette étude suffit pour faire pressentir ce qui s'est passé dans l'ordre moral. Disons maintenant quelques mots des antiquités morales, des mœurs et usages, étude qui comporte au fond celle du droit. L'histoire du droit a traversé des phases curieuses chez les différents peuples : ce qui est droit à une époque devient le contraire à une autre ; les idées changent à travers les siècles. — L'histoire des religions a déjà été traitée, mais elle demande encore de grandes recherches. L'histoire des superstitions s'y rattache ; il reste dans nos pays de montagnes une foule de superstitions dont il serait facile de faire remonter l'origine à deux ou trois mille ans.

Enfin l'histoire des langues est une étude de la plus haute importance ; étudier les langues, c'est attaquer au vif l'histoire de la pensée et des développements de l'esprit humain. Dans ces derniers temps on a abordé ce sujet d'une manière beaucoup plus profonde qu'on ne l'avait fait précédemment. Traçons-en l'esquisse générale en quelques mots. Il est évident que la première expression de la pensée doit avoir été l'emploi des monosyllabes ; les langues les plus anciennes sont monosyllabiques, par exemple le chinois, qui l'est strictement, entièrement. Comme les idées s'augmentent de jour en jour, sans que les syllabes changent, il en résulte que pour le Chinois la même syllabe exprime jus-

(1) Voy *Revue savoisienne* du 15 mars 1862.

qu'à quarante choses différentes avec de simples nuances de prononciation ; seulement, dans l'écriture les signes sont différents. Les langues d'agglutination sont celles où les syllabes ont été agglomérées, comme les langues de l'Amérique du nord en fournissent des exemples. Enfin, il est une classe de langues qui présentent des ressources beaucoup plus grandes : ce sont les langues de flexion, où l'on a modifié la racine par des terminaisons différentes. Il y en a deux grandes familles, les langues indo-européennes et les langues sémitiques.

Nous n'avons pas touché jusqu'ici la question de l'origine de l'humanité. Au point de vue de la science nous ne pouvons pas nous prononcer sur son commencement. Les trois âges que nous avons étudiés se rapportent à l'époque géologique actuelle. Le dernier des âges géologiques qui ont précédé s'appelle improprement le *diluvium*, dénomination qui peut faire croire qu'il se rapporte au déluge de Noé, avec lequel il n'a pas de rapport. Dans ces derniers temps on a fait en Angleterre et en France des trouvailles qui prouvent que l'homme avait déjà paru à cette époque. Quand un continent se soulève, le niveau des rivières s'abaisse et laisse un lit d'alluvions anciennes. Dans ces dépôts de graviers on a trouvé des ossements d'animaux aujourd'hui disparus de nos contrées, et des morceaux de silex qui ont été évidemment façonnés par la main de l'homme : ce sont des haches grossières, qui n'ont jamais été polies ou aiguisées, comme on le voit dans les échantillons donnés au musée d'Annecy par M. Boucher de Perthes. Ce sont les traces les plus anciennes que l'on connaisse de l'existence de l'homme ; elles peuvent remonter à cinq, six, sept mille ans. On a cru d abord à une supercherie, à une spéculation d'ouvriers désireux d'augmenter le prix de leurs journées de travail en fabriquant des antiquités, mais on a vérifié cela dans plusieurs points du département de la Somme et dans cinq comtés en Angleterre.

Pour arriver de cet âge primitif à la civilisation relativement avancée des lacustres, il a fallu un grand nombre d'années. Nous avons la preuve que des relations à de grandes distances existaient déjà à l'époque de la pierre ; ainsi, on trouve en Suisse des silex taillés dont la matière est venue de la Champagne, du midi de la France, de l'Allemagne, et sur plusieurs points on a découvert des haches en néphrite, substance inconnue en Europe et qui provient de l'Asie.

Dans le Nord, les restes de l'âge de la pierre présentent, comme nous l'avons vu, des objets remarquables par leur fini. Ce que le Nord offre de plus curieux dans cette période, ne sont les tombeaux, blocs recouverts de terre, formant parfois une chambre à laquelle on arrive par un corridor. Les squelettes y étaient rangés le long de la muraille, ramassés sur eux-mêmes pour occuper moins de place. On n'a pas de trace de la combustion des corps à l'âge de la pierre. Ces tombeaux, fréquents dans le Nord, rares jusqu'ici en Suisse, sont quelquefois ornés à l'extérieur de blocs rangés autour de la base, et parfois à mi-hauteur, avec une construction au sommet. Il y a en Allemagne des tombeaux qui sont en carré long, avec des pierres tout autour ; cette dernière forme ne se rencontre pas chez nous.

Quelle peut avoir été la religion des habitants primitifs de l'Europe? Quelques-uns croient que c'était le culte de la pierre, mais on peut croire plutôt que cette religion était le culte des ancêtres, à en juger par le soin que l'on prenait à construire les tombeaux. Les Chinois, qui ont la langue la plus ancienne connue, poussent à l'extrême le culte des ancêtres, quelquefois même au détriment des vivants.

Il y a plusieurs dénominations pour les constructions en blocs : le simple bloc levé, atteignant jusqu'à 60 pieds, s'appelle *menhir ;* réunis, ces blocs forment un *cromlech*, comme les quatre pierres disposées en carré à Grandson où on les appelle improprement le monument de la bataille de Grandson. Quand ils forment une espèce de maison, c'est un *dolmen,* comme à Reignier, à quelques lieues d'Annecy. Il y a quelquefois, par exemple près de Porrentruy, des blocs percés, qui passent pour guérir les enfants rachitiques. On trouve des pierres de moyenne grosseur, qui ont à la surface de petites creusures : ce sont des autels anciens, portant des noms différents selon les localités ; ainsi, dans le canton de Vaud, la *pierre à Penni* doit son nom au dieu Penn (Pennilucus, Villeneuve). Un autre bloc, près de Féterne, dans la forêt, était tout recouvert de petits creux, et l'on disait que les sorciers venaient y faire le sabbat ; on l'a fait sauter pour construire l'église de Féterne.

La langue de cette époque doit avoir été probablement monosyllabique. — Quant à la race, le seul moyen qui nous reste est l'étude des crânes, dont la forme est très caractéristique pour les races. En Suisse il y a fort peu de crânes de cette époque, mais en Danemark ils ont été recueillis en grand nombre dans les tombeaux. Le crâne est petit et rond, la longueur à peu près égale à la largeur, type de la race mongole. En Angleterre et en France on en a trouvé de même caractère; il est donc probable que la race mongole habitait l'Europe à cette époque. Il en existe encore quelques restes : les Lapons, les Finnois, les Romanches des Grisons, les Basques dans les Pyrénées.

L'introduction du bronze est venue révolutionner la civilisation en Europe. A cette époque arrive un tout autre mode de sépulture : on brûle les corps. Il est vraisemblable que la religion d'alors était le culte du feu. Le seul objet trouvé en Suisse qui paraisse avoir un caractère religieux, est un croissant orné, dans lequel on peut voir le croissant de la lune.

L'invasion d'une nouvelle race est ordinairement liée à l'extermination de la race précédente, comme nous le voyons en Amérique par l'invasion de la race blanche : les Peaux-Rouges des Etats-Unis ne seront bientôt plus qu'un souvenir historique. En Europe, nous pouvons nous représenter l'invasion de la race du bronze comme ayant amené l'extermination de la race mongole de l'âge de la pierre, laquelle paraît avoir été assez douce, à en juger par la petite quantité d'armes qu'elle a laissées. Nous ne savons presque rien sur la race qui a occupé l'Europe pendant l'âge du bronze : en Suisse il existe un exemple d'un type allongé.

Nous avons vu qu'à l'âge du bronze une civilisation uniforme s'était répandue dans toute l'Europe, car d'un bout à l'autre du continent on retrouve les mêmes instruments, de même forme, avec les mêmes ornements. On peut supposer que la fabrication des objets de bronze était le monopole d'une caste particulière, comme le clergé ; il faut une cause comme celle-là pour

expliquer cette parfaite unité de types, amenée par des relations intimes de diverses contrées.

Il est probable que les langues de l'âge du bronze ont été des langues d'agglutination, comme le hongrois en offre encore un exemple.

Avec le fer apparaît un nouvel élément de développement; l'humanité prend un essor beaucoup plus puissant que tout ce qu'on avait vu précédemment. Il est à croire que le fer a été introduit par une nouvelle race, ayant d'autres habitudes que les précédentes; dans les sépultures par exemple, le cadavre, au lieu d'être replié sur lui-même ou brûlé, est étendu tout de son long. Les tumuli sont plus fréquents qu'on ne s'en doute, surtout dans les forêts. Il faut se transporter sur les petites élévations d'où l'on a une jolie vue. Deux tombeaux de cette époque, découverts à Pringy, présentent évidemment le type celtique par leur crâne allongé. La race de l'âge du fer paraît avoir été celtique ou plus généralement indo européenne, comme celle à laquelle nous appartenons.

Quant à la religion de l'âge du fer anté-romain, nous n'en savons pas grand'chose. Les fouilles ont montré qu'il y avait là deux sortes de sépultures : des squelettes couchés avec soin, et d'autres, près de là, jetés négligemment et quelquefois avec des membres fracassés. Il est probable que ces derniers étaient les victimes: on sait que les Gaulois faisaient des sacrifices humains.

A propos du développement physique, disons que la race mongole était petite et faible, comme les Lapons de nos jours. La race de l'âge du bronze avait des mains très petites, comme l'indiquent les poignées d'épées, ce qui se voit encore chez les Hindous, les Arabes, et d'autres peuples demi-civilisés (1). Avec le fer apparaît une race grande et forte : les poignées d'épées sont d'une grande longueur. On voit donc que contrairement au préjugé ordinaire, l'homme a cru en force et en vigueur en même temps qu'en intelligence. Ce qu'on a observé pour l'homme se retrouve chez les animaux : le chien de l'âge de la pierre était très petit, aux extrémités grêles; celui de l'âge du bronze est plus grand, et celui de l'âge du fer est supérieur encore. Même progression chez le bœuf et chez le cheval, très remarquable dans le cochon et surtout dans le mouton. La bonne nourriture, un bon gîte, les soins ont amené ce résultat chez l'animal comme chez l'homme.

Nous avons constaté un progrès régulier à travers la série des siècles. Ce progrès doit avoir été très lent chez les peuples primitifs, et sa rapidité est allée en croissant à mesure que l'on faisait de nouvelles conquêtes matérielles et intellectuelles. Aujourd'hui l'on marche à pas de géant. Puisse ce pays si beau, si riche, si intéressant, contribuer toujours pour sa large part au progrès général de l'humanité.

A. MORLOT.

Pour l'analyse du cours,
L. R.

(1) Le manche des flissas kebailes du Musee et de ma collection offre seulement une longueur de 6 à 7 centimètres entre le pommeau et la lame. — L R.

GASPARD MONGE

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Savoie vient de s'enrichir d'une nouvelle gloire : l'illustre Gaspard Monge, né à Bonne, en Bourgogne, en 1746, est originaire de notre pays par son père qui sortait de Saint-Jeoire en Faucigny.

La découverte des documents qui prouvent cette origine est due à M. le docteur Caffe, qui en a fait l'objet d'un article dans son *Journal des connaissances médicales*.

Voici comment s'exprime M. Caffe :

La renommee de Monge est fondee sur des titres si incontestables que la ville de Beaune et la Bourgogne entière sont justement fieres d'avoir éte le lieu de naissance de ce savant que la France compte parmi ses illustrations.

En cherchant à connaître le degre de parenté qui unissait la modeste famille de Monge a la Bourgogne nous avons découvert que son alliance avec cette province était nouvelle, et que la Savoie pouvait revendiquer la moitié de la gloire dont l'auteur de la *Geométrie descriptive* a dote le monde savant.

En effet, Gaspard Monge n'était Bourguignon que par sa mère, Jeanne Rousseau, née à Beaune; par son père, il appartenait à la Savoie où son aieul exerçait l'utile et estimable profession de laboureur, comme le prouve l'acte de mariage de son pere Cette piece gisait oubliee dans les anciens « registre des mariages, « baptêmes, mortuaires de la paroisse de Saint-Pierre de la ville « de Beaune en Bourgogne » Elle nous a semble digne d'être consignee a la postérite, en raison des details inédits et circonstancies qu'elle fournit sur l'humble origine de l'une des plus belles fortunes scientifique et sociale de notre epoque si féconde en évolutions de cette espèce.

« Ce dix-neufvieme may 1744 a été célebre le mariage de Jac-
« ques Monge, gagne-denier, fils majeur de Claude Monge, la-
« boureur à St-Joire-en-Faussigny, diocèse de Genève, consen-
« tant par acte du 28 décembre dernier, légalise à Annecy le 3e
« janvier suivant, par M. Ribeolle, vicaire general d'Annecy, en-
« fin vise par M Hamard le 12e du courant, et de Jacqueline
« Quet, d'une part, avec Jeanne Rousseau, fille majeure de
« Pierre Rousseau, voiturier a Beaune, et Jeanne Debois; les
« deux parties de cette paroisse, l'epoux depuis sept ans, l'epouse
« des sa naissance; trois bans publiés en cette église sans oppo-
« sition ny connaissance d'empechement; dispense des publica-
« tions a faire à Joire, lieu de naissance de l'epoux; la dite dis-
« pense du 12e du courant accordee par M Hamard, vicaire ge-
« neral de M l'évêque d'Autun, à cause des difficultés d'un
« voyage en Savoye, veu les troubles occasionnes par la guerre
« qui s'y fait actuellement; presents audit mariage : Claude Mo-
« rot, maître savetier à Beaune; Etienne Loret, garçon perru-
« quier; Vivant Chambrillon, maître cordonnier a Beaune, amis,
« et Claude-François Monge, frere de l'époux; Jean-Baptiste
« Pernot, maître tailleur d'habits; Vivant Desbois, vigneron à
« Chorey, et Edme Mousseau, chapelier à Beaune, amis de l'é-
« pouse, temoins requis soussignes, qui nous ont certifié la li-
« berté des parties pour le present mariage, notamment le domi-
« cile de l'epoux; Chambrillon et le frère de l'epoux ont déclaré
« ne savoir signer enquis, de même que Desbois — Signé au re-
« gistre : Jacque (*sic*) Monge; Jeanne Rousseau; Etienne Loret :
« Claude Morot, et Lhomme, archiprêtre, curé de Beaune. »

Les biographes les mieux renseignes s'accordent à dire que le père de notre grand géomètre fut un homme recommandable, doué de beaucoup d'esprit naturel, et qui honorait sa profession. mais aucun n'avait determiné exactement quelle était cette profession On vient de voir que la position sociale du père de Monge fut primitivement plus modeste encore qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour. Il ne commença pas même par être un pauvre remouleur, un gagne-petit, comme un biographe beaunois (M. P. Joigneaux) l'a écrit par erreur, ni un marchand obscur. D'abord gagne-denier, c'est-à-dire manouvrier, portefaix, gagnant sa vie au jour le jour, sans avoir de métier, et cela durant les dix premières années de son séjour à Beaune (1737-1746), ce n'est qu'en 1750 que nous lui voyons donner la qualification « d'*artisan de Beaune* » dans l'acte de naissance de Germain Monge, son troisième fils. L'annee suivante, lors de la naissance de Jean Monge, son quatrième fils (27 juin 1751), nous le trouvons adjudicataire de la halle de Beaune et entré définitivement dans le commerce (1). Porté comme « marchand forain, demeurant à

(1) Autrefois on ne perdait pas si vite que de nos joors le souvenir du pays natal. Ainsi, quoique Jacques Monge fût marié a Beaune et qu'il y eût fixé son domicile depuis quinze ans, on rappelle encore dans l'acte de naissance de son fils Jean (1751) qu'il était « de Saint-Joire-en-Faussigny, province du duché de Savoye. »

*

Beaune, » dans l'acte de naissance de Gaspard Monge, son premier fils (10 mai 1746), on le qualifie encore de « manouvrier, » ainsi que dans l'acte de naissance de Louis Monge, son troisième enfant et son second fils (11 avril 1748)

Nous n'avons pu suivre la trace de Germain Monge; quand aux autres frères de l'illustre mathématicien ils ont parcouru, avec distinction, la carrière des sciences; Louis Monge fut examinateur des elèves de la marine, et Jean Monge devint professeur d'hydrographie au port d'Anvers

Monge ne parlait jamais de son père sans un profond sentiment de vénération La vie modeste active et laborieuse de cet obscur enfant de la Savoie est malheureusement inconnue; elle formerait sans aucun doute la digne preface de son illustre fils « Son « jugement et ses idees, » dit le baron Charles Dupin, en parlant du pere de Monge, « l'elevaient de beaucoup au-dessus de son « etat; il fit tout pour donner à ses enfants une education solide « et une instruction supérieure » (*Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge*, par Ch. Dupin, élève de Monge et membre de l'Institut de France, p 5; Paris, 1819, in-4°)

Nous devons féliciter M. Caffe d'avoir été assez heureux pour restituer à la Savoie un homme illustre, et de nous avoir mis à même de constater que les deux savants les plus remarquables du commencement de ce siècle, les deux chefs de l'expédition scientifique d'Egypte, étaient savoyards : Monge et Berthollet!

J. PHILIPPE.

RESTITUTIONS FAITES AUX ARCHIVES DE LA HAUTE-SAVOIE

Les anciens documents qui intéressent les provinces formant aujourd'hui le département de la Haute-Savoie n'ont jamais été recueillis en un seul dépôt public. Dès longtemps, les archives locales qui pouvaient se trouver dans le pays ont été livrées au désordre et à l'abandon, et cette négligence a engendré les disparitions et les dispersions les plus regrettables. Les archives départementales n'ont donc pu jusqu'ici réunir que des débris isolés, pour la période antérieure à la Révolution. Mais elles viennent de s'enrichir notablement par suite de restitutions importantes, qu'après de longues sollicitations, le Ministre de l'intérieur a autorisées.

Les archives de Chambéry possédaient un grand nombre de titres relatifs à la Haute-Savoie : cette ville, comme capitale de tout le duché et comme chef-lieu, sous le premier Empire, du département du Mont-Blanc, avait centralisé un grand nombre de richesses historiques et paléographiques. Sans parler du cadastre confectionné vers 1730, et qui n'a guère qu'un intérêt administratif, le dépôt d'Annecy vient de recouvrer des pièces d'une valeur réelle, remontant jusqu'au treizième siècle, et qui seront désormais une mine ouverte à tous les amis de la science. Citons entre autres les suivantes :

Fondation, par le duc de Savoie Amédée VIII, du prieuré de Ripaille, formant un monastère composé de quinze chanoines et dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice; 1410.

Ordonnances de paiement pour diverses dépenses de Philippe de Savoie, comte de Genevois; 1440-1441.

Lettres et quittances relatives au subside dû pour dépenses de guerre, au duc Charles de Savoie, par les habitants de Rumilly; 1487.

Recueil des priviléges et concessions accordés à Jacques, duc de Genevois-Nemours, par les ducs de Savoie; cartulaire rédigé sur les originaux.

Titres concernant la seigneurie de Boëge; quinzième siècle (une vingtaine de pièces).

Quittances, ventes, testaments, etc., par divers personnages, depuis 1238.

Nomination de noble Jean de Revel comme châtelain d'Annecy, en 1499.

Charles, duc de Savoie, cède la moitié du subside de toutes ses terres à Jacques, comte de Genevois; 1534.

Règlement pour l'administration des finances du duc de Savoie-Nemours; 1617.

Cession du Genevois et du Faucigny faite, à titre d'apanage, par Louis, duc de Savoie, à Janus de Savoie; 1468.

Ferme des *langues* et du *vandi* (sorte de pêche) dans Annecy, en faveur de Claude Brazin; 1655.

Arrêts de la Chambre des comptes de Savoie-Nemours; un registre, 1538.

Inventaire des biens meubles et immeubles de la ci-devant chartreuse de Pomié, terminé le 24 décembre 1792; etc., etc.

Il faut y ajouter plusieurs inventaires de pièces déposées aux archives de Turin et qui devraient être également rendues à la Haute-Savoie. Grace aux indications fournies par ces inventaires, et à celles qu'a eu l'obligence de nous transmettre M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, dont la collection paléographique est justetement renommée, on pourrait retrouver, dans les différents dépôts de Turin, tous les originaux qui y ont été emportés successivement de la Savoie entière. La restitution de ces derniers ne serait qu'un acte de justice, dont l'exécution est, du reste, expressément stipulée dans la convention internationale conclue lors de l'annexion. On s'occupe de revendiquer, auprès du gouvernement sarde, tout ce qui appartient à la Savoie : faisons des vœux, et si nous le pouvons, des efforts, pour hâter le succès des démarches entreprises ou à entreprendre dans un but aussi louable.

La reconstitution entière de nos archives est encore loin : toutefois un grand pas vient d'être fait. Le dépouillement du dépôt départemental de Chambéry, à mesure qu'il s'achèvera, fera certainement découvrir de nouveaux documents qui devront nous revenir. Que nos voisins n'en soient pas jaloux : il restera encore un vaste champ ouvert à leurs savantes études, et en partageant le domaine, ils ne feront que partager le travail et la peine de l'exploitation.

La sous-préfecture de Thonon nous a transmis également la presque totalité des anciens documents qu'elle avait conservés sur les abbayes de Chartreux, de Barnabites et autres maisons religieuses des environs.

Ainsi viendront se grouper peu à peu tous les matériaux renfermant l'histoire de la Haute-Savoie. Il s'agira ensuite de les mettre en œuvre et d'en extraire des lumières nouvelles sur un passé trop ignoré ou trop méconnu. Pour cette noble tâche, que tous ceux qui cultivent la science et qui aiment le pays se donnent la main. Tout en nous félicitant des résultats acquis, ne nous contentons pas du crépuscule, mais cherchons à faire le jour.

A. LECOY DE LA MARCHE,
Archiviste de la Haute-Savoie.

ANNEXION A LA FAUNE MALACOLOGIQUE DE FRANCE

III

Après avoir écrit et expédié à tous mes correspondants mes deux premiers articles sur l'*Annexion à la*

faune malacologique de France, je dormais, fort tranquillement, sur les deux oreilles, fier d'avoir produit un pareil chef-d'œuvre, fier surtout d'avoir relevé magistralement quelques erreurs de mes devanciers, quand une lettre d'Edoardo de Betta, 6 juillet 1861, est venue me tirer désagréablement de cet heureux état de béatitude.

Mon collègue de Vérone, avec la plus grande bienveillance du monde, me montre que j'ai moi-même commis une erreur.

Après avoir indiqué l'*Helix insubrica* au sommet du mont Baldo et l'*Helix phalerata* en Carinthie, ce qui est vrai et exact, par suite d'une distraction, confondant les deux noms, j'ai écrit deux fois *phalerata* pour *insubrica*.

J'en fais mon *mea culpa*, et pour le plus grand triomphe de la vérité je proclame que, dans mon deuxième article, il faut lire *H. insubrica* partout où il est question de l'espèce qui habite le sommet du mont Baldo.

Dans sa lettre, Edoardo de Betta m'apprend qu'il a découvert une seconde localité habitée par l'*H. insubrica;* c'est dans le Vicentin, les montagnes au-dessus des célèbres bains de Recoaro, dont la base est peuplée d'*Helix cingulata*. Quant à l'*Helix phalerata*, de Carinthie. de Betta ne la connaît en Vénétie que sur les Alpes de Venzone, tout-à-fait vers la frontière.

Comme on le voit, les deux petits articles que j'ai publiés dans la *Revue savoisienne,* décembre 1860 et février 1861, m'ont valu les honneurs d'une correspondance scientifique. Mais ce dont on ne se doute peut-être pas, c'est de l'importance de cette correspondance. Les quelques mots que j'ai dit sur les nouvelles coquilles annexées à la France ont occasionné dans le service des postes de France, de Suisse, d'Italie et d'Autriche, une augmentation considérable de recettes. Cela prouve l'importance des escargots sous le rapport du Budget!...

Je ne parlerai pas des lettres politiques dans lesquelles on me reproche de n'être pas assez Suisse, de n'être pas assez Italien, d être trop ou pas assez Français. Parbleu ! je ne suis rien de tout cela ! Je suis naturaliste, et je répondrai que ce n'est pas ma faute si la faune malacologique suisse se distingue de celle de la Savoie; si les escargots de Nice et de Savoie sont plus Français qu'Italiens; si ces mêmes escargots se permettent parfois des pérégrinations et des colonisations sur le versant italien des Alpes; enfin, si des mollusques allemands, passant le Rhin, viennent s'établir en France. Je renvoie donc toutes les lettres concernant ces questions à qui de droit : aux escargots eux-mêmes !

Cela dit, et étant bien établi qu'on peut être excellent citoyen de n'importe quel pays tout en étudiant impartialement la distribution géographique des animaux, je vais faire droit à une réclamation d'un des naturalistes qui a le plus savamment étudié la distribution des mollusques terrestres et d'eau douce. Pelegrino Strobel, par lettre du 7 juillet 1861, me rappelle que déjà en 1853, dans le *Giornale di malacologia,* p. 48, il a établi que les faunes malacologiques de la Savoie et de Nice ont tous les caractères de la faune française.

Deux jours plus tard, le 9 juillet, le docteur Grateloup, doyen des conchyliologues français, aimé et estimé de tous, prenait la plume pour me remercier de l'envoi que je lui avait fait de mes articles. C'est le dernier souvenir que j'ai reçu de ce savant si bienveillant et si obligeant. Peu après il cessait de vivre, emportant les regrets de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et d'avoir des relations avec lui. Je n'ai entendu qu'un seul homme parler mal du docteur Grateloup, et cet homme avait reçu de lui, à Bordeaux, la plus cordiale hospitalité... C'était à une table d'hôte d'Italie, il y a deux ou trois ans. En face de moi, se trouvait une dame très sémillante qui s'était placée à côté du Monsieur à l'air le plus important. Elle eut bientôt lié conversation avec lui. Après diverses phrases insignifiantes, elle lui dit, assez haut pour être entendue de tous les voisins :

— Connaissez-vous ce monsieur qui est à l'autre bout de la table ?

— Non, madame.

— C'est M. X.

— C'est possible, mais je n'ai pas l'honneur de connaître ce nom.

— Comment ! vous ne connaissez pas M. X.? Mais c'est un des naturalistes les plus distingués de France. C'est l'homme le plus fort en conchyliologie.

Et le monsieur regarda M. X., tout honteux de ne pas connaître une pareille célébrité.

J'appris plus tard que la dame était tout simplement la belle-mère de M. X.

Quant à M. X., il se mit à causer histoire naturelle avec ses voisins sur un ton aussi élevé que celui de la dame, ce qui me permit d'entendre sa conversation. Il passa en revue tous nos conchyliologues français, et nul ne fut épargné. Grateloup ne fut pas la seule victime de cet homme qui en fait d'aménité n'a que l'étiquette du sac : Michaud, Dupuy, Moquin-Tandon, Deshayes, Petit de La Saulcaie, Reclus, Saint-Simon, Morelet, tous y passèrent.

Mais laissons ce ridicule et affligeant spectacle pour revenir aux observations qui m'ont été faites par des conchyliologues sérieux.

Il faut, m'a-t-on dit, ajouter encore à la faune française, comme se trouvant dans les environs de Nice, le *Pupa pallida* Phil. Je n'ai point rencontré cette jolie espèce aux environs de Nice, mais je viens de la recueillir en grande abondance à Porto Venere et au capo Corvo, des deux côtés de l'entrée du magnifique golfe de la Spezia. Elle se trouve là sur des rochers dolomitiques, s'élevant au-dessus de la mer, sous un climat à peu près semblable à celui des côtes rocheuses de Nice, côtes qui en partie sont aussi dolomitiques.

Cette espèce, qui a la même couleur que le *Pupa cinerea*. s'en distingue surtout par sa bouche qui est plus solide et dépourvue de dents en lamelles palléales. Elle a une dent columellaire et deux plus ou moins rudimentaires, sur l'avant-dernier tour de spire, au sommet de la bouche.

Le *Pupa pallida* est groupé sur certains points assez restreints et y vit en familles extrêmement nombreuses. On peut le recueillir par milliers contre les rochers qui bordent la route avant d'arriver à Porto Venere, tandis qu'au Lazareto, à trois ou quatre kilomètres de distance, je n'ai plus trouvé que le *Pupa cinerea*. Du côté de Capo Corvo je n'ai également plus retrouvé que le *Pupa cinerea,* à Lerici. Le *Pupa cinerea* existe aussi seul à la Spezia.

Ces deux espèces sont très voisines, cependant elles se distinguent bien à première vue. Ainsi, bien que j'aie

la vue mauvaise, je fus frappé, en cheminant sur la route de Porto Venere, de l'aspect particulier qu'avaient les *Pupa* fixés contre la roche. Le *pallida* se trouve mêlé au *cinerea,* et sans les examiner on peut les séparer et ne recueillir à volonté que des uns ou des autres. Le *cinerea,* est plus disséminé que son congénère.

Il est pourtant quelques très rares individus qui paraissent participer des deux espèces. Ce sont peut-être des hybrides. Ils ont sur la callosité palléale des dents allongées rudimentaires.

Pour moi, ces deux espèces sont aussi bonnes que tant d'autres, mais leur appliquant les principes émis dans mon deuxième article concernant les *Helix* alpines et l'*H. cingulata,* je les considère comme des transformations d'un type dont l'un des extrêmes serait le *Pupa cinerea* et l'autre mon *Bulimus cinereus*. Le *Pupa pallida* se trouverait être un terme moyen. Il est donc tout naturel de le rencontrer aux environs de Nice où le *Pupa cinerea* est extrêmement abondant et offre un grand nombre de variétés de taille, de couleur et de dentition. L'une des plus remarquables a 15 mill. de longueur, 5 de largeur, une ou deux fascies rouges sur la spire, 2 dents columellaires et 4 dents ou lamelles palliales.

Ce passage des espèces les unes aux autres se remarque surtout dans les *Lymnea*. On peut à volonté multiplier les espèces ou les restreindre si fort qu'il n'en reste plus que deux ou trois. Presque toutes les formes intermédiaires se rencontrent. C'est ainsi que M. Jules Mabille m'a adressé, des environs de Paris, une *Lymnea* à test assez léger plus ou moins corrodé, sous le nom de *Lymnea corrosa*, et que mon ami Auguste Baudon, se basant sur cet intermédiaire, rapporte la *L. corrosa* Dum. et Mort. à la *L. peregra* dont elle ne serait plus qu'une remarquable variété. Mais il n'y a pas du tout identité entre la coquille recueillie aux environs de Paris par M. Jules Mabille et celle de Savoie à laquelle nous avons donné le nom de *corrosa*. La première est bien une variété directe de la *peregra*. La seconde a le test encore plus délicat, plus transparent ; les tours de spire sont moins bombés, les sutures moins accentuées, la bouche surtout moins arrondie. La *L. corrosa* au lieu d'avoir la bouche ovale arrondie, l'a ovale très allongée, un peu déprimée sur le bord latéral externe. Ce sont donc deux formes bien distinctes, qui ont une maladie ou un accident commun, la corrosion.

Une autre très intéressante trouvaille de M. Jules Mabille est celle de l'*Helix variabilis*, en abondance dans la plaine de St-Denis, aux portes de Paris. Est-ce une espèce parisienne, ou simplement un produit accidentel dû à la culture, importé avec des graines fouragères? Je suis porté à admettre cette dernière supposition. L'*H. variabilis* pendant des années favorables s'est développée abondamment. Elle subsistera jusqu'à ce qu'un hiver trop rude vienne les détruire. C'est ainsi que cette espèce apparaît et disparaît alternativement pendant certaines périodes aux environs de Lyon, pays voisin des localités où, dans le bassin du Rhône inférieur, elle se maintient d'une manière permanente. C'est ainsi que de Charpentier ayant introduit aux Devins, près Bex, canton de Vaud, plusieurs espèces, entre autres les *H. variabilis* et *striata,* les vit se multiplier pendant plusieurs années, puis entièrement disparaître en une seule saison défavorable.

Je pourrais encore ajouter quelques considérations intéressantes concernant les mollusques du Piémont, mais M. Joseph Stabile préparant un travail sur les coquilles de cette région, je lui laisse le soin de les développer.

Enfin, avant de terminer, j'aurais voulu dire quelques mots d'une note concernant mes deux premiers articles lue, par M. Villa, à l'une des séances de 1862 de l'Institut lombard ; malheureusement cette note n'a pas encore été publiée, ce qui fait que je dépose ma plume comptant ne plus la reprendre pour ce sujet. Je la reprendrai d'autant moins qu'un conchyliologue de grand talent, dessinateur très habile, mon ami Auguste Baudon, a entre les mains tous mes matériaux, et qu'il en tirera un bien meilleur parti que je ne pourrais le faire.

GABRIEL DE MORTILLET.

Post scriptum. — Antonio Villa, naturaliste distingué de Milan, me remet à l'instant une épreuve de sa note *Della annessione dei molluschi di Savoia e Nizza alla fauna Francese*. Ce travail, qui doit paraître dans le prochain numéro du *l'olitecnico*, contient de bonnes observations qui complètent ou rectifient les miennes.

Mais l'auteur est désolé parce que le farouche Dr Carlo Cattaneo, directeur du *Politecnico*, s'est permis de faire plusieurs changements au manuscrit. La conclusion a été presque entièrement refaite. On m'y accuse, et encore par grande condescendance, d'une simple folie d'amour national (*Noi vogliamo riferire a un vaneggiamento d'amor patrio*, etc). N'est-il pas terrible de se voir traité ainsi dans un *Répertoire d'études appliquées à la prospérité et culture sociale*, quand on a été condamné à deux ans de prison et deux mille francs d'amende pour s'être trop occupé de la dite culture? Heureusement, mon collègue en socialisme n'a pas encore les tribunaux pour lui! Je lui promets de m'amender quand son parti arrivera au pouvoir.

Le titre lui-même n'a pas été épargné. Villa, appelant les choses par leur nom, avait écrit : *Observations lues au royal Institut lombard.* Carlo Cattaneo, ardent mazzinien, a biffé impitoyablement le mot *royal*. Et vive la liberté mazzinienne!...

Décidément, l'étude des escargots vaut cent fois mieux que la politique. Elle rend les hommes plus doux et plus sociables.

G. DE M.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Le passage d'Aiguebelette a été signalé aussi par M. de Vignet. Aidé des précieuses indications de M. Laurent Rabut, qui a bien voulu partager les fatigues de ma première excursion, je l'ai étudié et mesuré dans plusieurs autres visites.

En sortant de Maché par Cognin on arrive au village de Monfort, on remonte la rive droite du ruisseau le long d'un grand ravin, puis la rive gauche d'un autre ruisseau, dont les éboulements ont ébréché l'ancienne route sur une longueur de près de cinquante mètres. En suivant le chemin profondément encaissé de la forêt, l'archéologue n'oubliera pas une fontaine qui, quoique d'une antiquité bien plus respectable, n'en marche pas moins avec son siècle en offrant une eau toujours fraîche et limpide aux amateurs de ces ombrages.

Après avoir rejoint le chemin venant de St-Sulpice, vers l'extrémité des champs cultivés, on arrive au sommet par cinq lacets tracés sur le flanc rocailleux de la montagne. Je ne pense pas que la trace indiquée par M. de Vignet et se dirigeant depuis la chapelle du Crucifix vers une échancrure de la montagne au sud, soit antérieure comme œuvre d'art au chemin actuel. C'était probablement une rectification qui n'a pas été achevée ; car on n'en trouve aucun vestige sur le flanc occidental. La clairière gazonnée du sommet du plateau n'y aboutit pas.

La descente se fait par dix lacets jusqu'au village des Allamands, puis à Aiguebellette et à Lépin, après avoir laissé à droite, sur les bords du lac, un *peulvan* dont la fente sert de limite entre ces deux communes.

Depuis l'embranchemant du chemin de St-Sulpice jusqu'aux Allamands le dallage romain est conservé en grande partie, on distingue parfaitement les restaurations postérieures en mauvais pavés ronds ou pointus. La moindre largeur est de huit pieds romains avec une pente de 12 à 15 pour cent, surtout depuis les ruines de la chapelle du Crucifix ; et c'est probablement pour adoucir cette déclivité que l'on avait commencé le tracé dont j'ai parlé. Ce travail aura été interrompu à l'invasion des barbares.

Entre Chambéry et Lépin j'ai mesuré les XIIII milles qui distancent *Lemencum* de *Labiscone*.

En présence de ce résultat, confirmé encore par la distance entre Lépin et Aoste, *Augustum*, on ne peut s'empêcher d'un rapprochement étymologique entre *Lespin* et *Labiscone* ou *Lapiscone ;* il ne s'agit au surplus que d'une transposition de lettres, comme dans les noms d'*Axona*, *Axima*, *Oblimum*, *Gennaba*, *Crotona*, *Caralis*, *Syrte*, etc., contemporains de l'époque romaine et qui se sont écrits plus tard *Aisne*, *Aixme* ou *Ayme*, *Ablène* ou *Albine*, *Gebenna* ou *Janua*, *Cotrone*, *Calaris* ou *Cagliari*, *Sidre*, etc.

Sans doute les étymologistes du pays affirmeront que Lespin s'écrivait à une époque antérieure Les pins, puis Le pin, et que le dernier de ces arbres a succombé il y a bien des années. D'autres voient dans le mot *lé* ou *les* la signification de lac que j'ai déjà remarquée ailleurs. Je n'ai pas de renseignements assez complets pour trancher la question.

Ce qui est hors de doute c'est qu'on a trouvé à Lépin plusieurs colonnettes romaines et une inscription que je n'ai pu lire, engagée qu'elle était dans le seuil d'une porte. Une autre, trouvée sous les racines d'un vieux noyer, a dû servir de borne ; elle n'est pas romaine. Le chœur de l'église avec ses trois absides à baies rappelle l'époque latine. Au milieu de l'île on a trouvé des sarcophages et plusieurs autres objets. L'acquisition de ce lac par M. Costa de Beauregard est une bonne fortune pour l'archéologue. La limite du Peulvan à l'extrémité orientale du lac confirme l'importance primitive de Lespin.

Mais la station romaine ne tarda pas à déchoir devant la puissance féodale du château-fort élevé à l'époque sarrasine sur un plateau qui domine l'angle sud-est du lac. Cette baie, appelée *Aiguebellette,* est transformée aujourd'hui en marais. Mais le castel a imposé ce nom, qui était devenu le sien, à tout le lac, comme ceux du Bourget et d Annecy l'ont fait ailleurs.

Les prieurs de Lépin avaient bâti au bas du château une petite chapelle ogivale, conservée encore dans l'église actuelle. On y voit deux tombeaux dont l'un avec la croix, le marteau et l'équerre en relief.

Le tronçon de voie signalé par M. l'abbé Vallet (1), le long du lac au bas de la montagne et détruit en grande partie, ne peut être la suite de la lig e que nous étudions ; car si elle devait aboutir à Novalaise, on ne conçoit pas la raison du détour qu'elle aurait fait au village des Allamands. Même il faudrait ajouter au moins deux kilomètres pour pouvoir placer la station vers le village de Bellemain, à quatre kilomètres en deçà de Novalaise. La largeur du reste n'est que celle d'un *actus*.

De Lépin on continue le long du lac à l'ouest. La voie s'écarte de la route actuelle avant le gué des planches pour arriver au Mauvais-Pas. On y rencontre encore des vestiges dallés presque jusqu'à la Bridoire. Il aurait été facile, à quelques minutes au-dessus de ce village, de passer à la droite sur le ruisseau et de continuer sur une crête solide au nord et à l'ouest pour traverser Verel-de-Montbel et Belmont, où l'on trouve des inscriptions et autres antiquités romaines. Mais le vieux dallage nous mène forcément à la Bridoire, et de là jusqu'à l'ancienne église de Verel-Montbel, on ne trouve que des marais sur la rive droite du Tiers. Force est donc de suivre les coteaux de Domessin et de la Corbillère pour arriver dessous Belmont et au-delà du château de la Forêt en deçà du Plat.

Presque en face du château du Boutey sous Romagnieux il y a de vieux pilotis dans le Guiers et la tradition y place un ancien pont qui, à une époque très reculée a dû avoir au moins autant d'importance que plus tard celui du Pont-de-Beauvoisin. Les travaux d'améliorations agricoles sont venus confirmer ces premières données. Un propriétaire de Chanaix, en faisant miner un pré marécageux, rencontra presque à fleur de sol un empierrement et un blocage de dix mètres de largeur. Sa direction marque à peu pres la ligne droite entre le pont de Boutey et la ville d'Aoste. La mesure de tout le parcours entre Lépin et Aoste représente parfaitement les XIV milles entre *Labiscone* et *Augustum*, soit 20,734 mètres.

J'arrive au quatrième passage, celui des Echelles. M. de Vignet y a vu la voie prétorienne entre *Lemencum* et *Augustum*. D'après cet auteur, il est impossible que les Romains n'aient pas connu ce passage ; s'il n'eût pas été ouvert à cette époque, ils se seraient certainement frayé une route du côté de Saint-Pierre-de-Genebroz ou au midi du côté du Châtelard. Les négations de ce dilemme doivent nous jeter bon gré malgré dans le chemin de la Grotte.

Une seconde et meilleure raison est le nom de *Lavascrone* qu'aurait porté *Antiquitus,* le bourg des Echelles, d'après deux chartes d'Humbert-aux-Blanches-Mains, l'une citée par Guichenon, l'autre observée dans le cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble par M. Ménabréa.

Nous supposons d'abord avec l'auteur que la voie romaine ait suivi à droite ou à gauche le ruisseau d'Hyères, par Saint-Thibaud et Saint-Jean-de-Couz, quoiqu'on n'en connaisse pas de traces authentiques. A quelques pas du tunnel commencé sous Napoléon Ier

(1) Congrès de Grenoble, 1857, He vol. 357

on suit à gauche une route dans une grande coupure de la montagne. Elle est bordée à gauche de deux grottes d'inégale grandeur, à droite d'une autre d'une dimension remarquable. Dans les temps de pluie, il s'y forme un lac qui débouche au sud-ouest par une fissure sur le village de Saint-Christophe-de-la-Grotte. Autrefois les piétons seuls pouvaient, au sortir du passage, descendre dans ce village par des marches, d'où le nom *Ad Scalas*.

Avant la délimitation définitive de la France et de la Savoie par le Guiers, en 1354, tout ce territoire appartenait à la même paroisse, dont le centre avait ainsi hérité du nom des *Echelles*, insensiblement substitué à celui de *Lavascrone*. Plus tard, cette descente fut améliorée de manière à la rendre accessible aux bêtes de somme. Mais ce n'est qu'en 1670 que le chemin est devenu carossable par les travaux de Charles-Emmanuel II, comme l'atteste l'inscription gravée sur un entablement.

Nous ne savons pas en quel état se trouvait le passage intérieur à l'époque romaine ; nous admettons encore avec M. de Vignet qu'il fût tel, que le plus considérable des travaux du duc de Savoie, en 1670, ait été la création du chemin en corniche. Là n'est pas toute la difficu tè. Si les Romains ont passé par là pour aller à *Labiscone*, la route a dû être carrossable ; les *marches*, *scalæ* ne sont pas leur fait Elles ont dû succéder à un ancien chemin nivelé par un remblai dalle et contenu dans un fort mur de soutènement.

Qui a pu détruire ces travaux d'art si solides de l'époque romaine ? Il n'y a pas de torrent comme au Val-de-Fier, qui conserve cependant encore de remarquables vestiges de murs romains. M. de Vignet constate que la tradition n'en accuse pas les Sarrasins, ces coupables nécessaires de toutes les destructions, ces chercheurs de grottes ; du reste, en supposant qu'ils eussent voulu réduire le passage à un sentier dangereux pour rançonner les voyageurs dans l'intérêt de leur spéculation, ils auraient respecté la suite de la route jusqu'aux Echelles pour les amener dans leurs filets. Or, dans tout l'environ des Echelles on ne trouve aucun vestige de voie romaine. M. de Vignet, qui attribue à la chute des rochers la destruction du travail romain remplacé par le chemin *ad scalas*, ne donne aucune raison de l'absence totale de ces vestiges, que les accidents de la montagne n'auraient pu atteindre, s'ils avaient existé.

Enfin la tradition locale se tait absolument sur un chemin romain dans ces parages, tandis qu'elle est formelle pour l'antiquité du passage d'Aiguebellette, bien avant l'ouverture de la route de Chailles et des Echelles.

Je sais avec quelle réserve on doit apprécier les éloges poussés jusqu'à la flatterie dans les inscriptions. Cependant il faut reconnaître qu'en Italie, où de grands tronçons de voies romaines sont encore entiers, on a conservé plus qu'en France la connaissance pratique de ces monuments, et Emmanuel Tesauro, l'auteur de l'inscription de la grotte, pouvait bien avoir étudié les lieux et savoir ce qu'il disait en inscrivant : *viam à natura occlusam, romanis intentatam, cæteris desperatam*, etc.

Mais comme je n'ai aucun système préconçu, j'avouerai franchement que le *Lavascrone* des chartes du XIe siècle représente assez le *Labiscone* des itinéraires, et que de Chambéry aux Echelles la distance par le parcours indiqué est précisément de quatorze milles romains.

(Sera continué.) DUCIS.

UNE LETTRE INÉDITE DE SILVIO PELLICO

Rumilly, le 7 juillet 1862.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre inedite de Silvio Pellico, adressée a M Benedict Truffet, prêtre, professeur de rhetorique au Pont-Beauvoisin.

Cette lettre, dont je possède l'original, renferme des conseils precieux a suivre dans le plan d'un ouvrage du genre de celui dont il est question

Le livre sur le plan duquel l'abbé Truffet demandait des conseils a eté pub ie à Paris en 1848, sous ce titre : *L'Italie ou une conversion au XIXe si·cle*, 1 vol. in-8° ; Parent-Desbarres, éditeur C'est un voyage en Italie sous forme de dialogue

Je fais suivre cette copie d'une petite notice biographique sur M. Truffet, que vous trouverez peut-être intéressante

« Monsieur,

« Pardonnez-moi si je vous remercie si tard de la preuve de « souvenir que vous m'avez donnee au commencement de l'an- « nee J'ai admire votre talent et je voulais vous exprimer ma « reconnaissance Des souffrances vinrent me rendre plus pares- « seux Je vous demande pardon aussi de n'avoir pas repondu « plus promptement a votre dernière lettre ... J'ai bien reflechi « a l'idee que vous me communiquez du livre que vous auriez « l'intention de publier Vous avez tout le talent pour faire de « bons livres Cependant ce ui dont vous me parlez me paraît « extremement diffi ile a bien exécuter, à moins que vous ne « puissiez faire un voyage dans toute la peninsule. Sans ce « voyage il vous sera impossible de ne pas ignorer mille circons- « tances, mille specialites, mille changements en bien et en mal « qui modifient sensiblement la societe de dix ans en dix ans. « L'imagination de l'homme le plus spirituel ne saurait suppleer « à ce qui manque, faute d'avoir vu les lieux et les populations « Voila, Monsieur, ce que je crains Pensez-y Si vous faites cet « ouvrage, appliquez-vous à ne pas trop determiner les choses « locales qui ne vous seraient pas connues de la manière la plus « positive car aujourd'hui la critique est sévère Je ne vous dirai « rien de la peinture que vous ferez de votre intéressant jeune « homme, ni des sujets religieux et moraux que vous dévelop- « perez C'est l'affaire de votre talent, de vos forces, de vos con- « naissances Ce que j'ai vu de vos ecrits me fait bien esperer. « En fait d'ouvrages litteraires, je ne sais point donner de con- « seils. Je me suis trompe plus d'une fois en applaudissant a des « essais qui me paraissaient bons et qui n'ont pas reussi Cela « m'a rendu indecis, craintif, pour tout plan de livre qu'on me « communique Il me semble qu'un auteur a seul la mesure ap- « proximative de sa puissance avant que le public ne l'ait jugé.

« Ce que j'ajoute bien sincèrement, Monsieur, c'est que je prie « Dieu de vous inspirer. Les conseils des hommes sont toujours « des conseils d'aveugles. Recourez a Jésus, recourez à Marie, « suivez leur impulsion.

« Je vous renouvelle de tout mon cœur l'assurance des senti- « ments d'estime et de respect que je vous ai voues — Votre « très humble serviteur. SILVIO PELLICO

« Turin 10 mai 1844. »

Benedict Truffet, ne à Rumilly le 29 octobre 1812, a succombé aux fatigues de l'apostolat encore a la fleur de l'age. Avant de suivre sa vocation pour les missions, il avait professé avec distinction la rhétorique pendant près de dix ans au college royal du Pont-de-Beauvoisin Consacre à Paris le 25 janvier 1847, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, sous le titre d'eveque de Callipolis, il fut nommé aussitôt vicaire apostolique de l'Afrique occidentale. Il s'embarqua à Bordeaux le 18 avril de la même année, et arriva le 7 mai suivant à Dakar (Guinee), où la mort le surprit le 23 novembre, après un sejour seulement de six mois et quelques jours

Des son arrivée, secondé par de zelés cooperateurs, il se voua au salut de ses freres avec cette ardeur que lui inspirait sa foi, tout en se livrant à une étude profonde des langues du pays. Deja il était parvenu à se concilier l'estime et l'affection des noirs d'une manière particulière quand Dieu l'appela à lui ; sa mort a eté pour eux le sujet d'une profonde affliction.

L'abbe Truffet etait un litterateur distingue. Il etait deja connu comme un des publicistes religieux les plus remarquables Il nous reste de lui *L'Italie ou une conversion au XIXe siecle*, 1 vol in-8° de 300 pages, Paris 1848, Parent-Desbarres editeur, — *Sanctuaires du Dauphine et de la Savoie*, — plusieurs articles interessants dans l'*Allobroge*, revue scientifique et litteraire des Alpes françaises et de la Savoie

L'abbé Truffet était membre de l'Academie de Savoie et de celle de Grenoble

Agreez, etc.

F. CROISOLLET

CROQUIS ALGÉRIENS

UN MARABOUT

Nous sommes à la fin d'octobre, époque où commence d'ordinaire la saison des pluies. Il n'est pas tombé une goutte d'eau dans la plaine depuis le commencement de juin, et maintes fois le sirocco a brûlé la terre de son haleine ardente. Les croyants organisent la cérémonie religieuse des Rogations pour supplier Allah de voiler enfin l'azur et de faire pleuvoir ses nuages. Les habitants de Blidah ont appris l'arrivée d'un marabout, un de ces hommes de priere que les musulmans honorent comme des saints, à qui ils demandent à la fois les remèdes du corps et ceux de l âme, et en qui les chrétiens eux-mêmes reconnaissent souvent la science unie à la sagesse. S'il est vrai que plusieurs marabouts nous ont nui en faisant appel au fanatisme et en prêchant la guerre sainte, s'il en est d'autres qui traitent en jongleurs la religion et abusent pour s'élever de la vénération qui les entoure, il en est beaucoup qui se distinguent par leur piété, par leurs lumières, par leur charité. Celui qui excite depuis quelques jours un grand émoi à Blidah est un homme d'une quarantaine d'années, à figure douce et réfléchie. Monté sur un cheval, il sort de la ville avec un nombreux cortége de cavaliers. En tête est un chaouch, agent de police indigène, agitant sa canne de bambou pour tenir en respect une troupe de gamins qui jettent en l'air leurs petits bonnets rouges, se poussent, se bousculent, comme dans l'*école turque* de Decamps. Six hommes portent des drapeaux de soie aux couleurs du prophète : vert, jaune, rouge. Derrière eux sont les musiciens ; les uns font mugir la grosse caisse avec une baguette flexible et un maillet ; d'autres frappent des deux mains en coups alternatifs de grands tambours de basque élevés à hauteur de la tête ; les clarinettes nasillent ; une douzaine de flûtes en roseaux se livrent à des piaulements désordonnés qui contrastent par leur caquetage avec les notes graves, lentes, solennelles, de quelques chanteurs à barbe blanche. Des dévots, des curieux, des mauresques, se précipitent en foule à la suite de la musique et la font disparaître sous un voile de poussière.

La troupe s'arrête dans le bois sacré des oliviers, converti en jardin public. Là, sous un berceau de grands arbres, on voit un marabout, nom que l'on donne à la fois aux personnages qui ont une réputation de sainteté et au monument qui abrite leur tombeau. La forme de ces constructions est presque toujours la même : quatre murs blanchis à la chaux, le plus souvent sans fenêtres, avec une porte cintrée en fer à cheval, peinte en vert, et une coupole terminée par un croissant. Le tombeau occupe le milieu de la salle ; il est couvert de bandes d'étoffe de soie ou d'indienne, apportées par les dévots, et qui tapissent également les murs. Des drapeaux richement brodés se groupent dans les angles ; au plafond se balancent des lampes de métal à plusieurs becs et des œufs d'autruche ou de cygne emprisonnés dans une filoche pomponnee. Enfin, le long des murs, on voit d'ordinaire quelques tableaux rehaussés de dorures ; ils représentent la pantoufle du Prophète, des vues de la Mekke et de Médine, des versets du Koran.

Le marabout, la tête ensevelie sous le capuchon d'un burnous rayé, s'est accroupi devant le monument ; on fait cercle autour de lui, les hommes d un côté, es femmes de l'autre. Il récite d'abord des versets entre chacun desquels les flûtes soupirent une phrase musicale accompagnée d'un léger bruit de tambourins. De temps à autre les mauresques traduisent leur ferveur ou leur admiration par une longue file de *you-you*, cris gutturaux qui imitent la voix claire des grenouilles à la fin des beaux jours. Un dévot présente au marabout divers objets a bénir, surtout de petits cierges en cire verte et rouge. Les Arabes, jusque là renfermés dans leur gravité, accourent tumultueusement pour se disputer ces souvenirs du passage du saint homme.

Jusqu'ici, rien que de très convenable et de très édifiant. Mais voici venir la jonglerie.

Un Arabe à figure osseuse et allongée, nez crochu, œil féroce, entr'ouvrant une bouche armée de dents formidables, bondit tout à coup avec un rugissement de tigre mêlé de plaintes étouffees. Il se démène en soubresauts pour se débarrasser de ceux qui l'entourent. Deux compères le saisissent comme pour le retenir, mais en réalité pour le soulever et le pousser au-dessus du groupe des fidèles, en même temps qu'ils lui enlèvent prestement sa coiffure. L'effet est très bien réussi : le public voit un haïk développé en longues draperies, un burnous jeté de travers. et là-dessus deux bras maigres et bronzés qui s'agitent, et une tête grimaçante, au sommet de laquelle flotte une mèche de cheveux noués sur un crâne rasé et brillant de sueur. Le démoniaque tombe sur le flanc aux pieds du marabout qui lui impose les mains. Un instant après, l'exorcisme le tracassant, il se relève et entreprend un balancé ondulant d'avant en arrière, genoux fléchis, bras coudés, mains pendillantes, la tête agitée comme lorsqu'on secoue une statuette chinoise à cou articulé. Et quelle figure! un front ridé, balayé par la touffe de cheveux, des sourcils contractés, un œil démesurément ouvert, des narines froncées, des crocs longs et jaunes qui semblent vouloir tout mâcher. C'est sublime! Les mauresques ne peuvent retenir leur enthousiasme et poussent des *you-you-you* aigus, tandis que les hommes laissent échapper des cris rauques, sauvages, accompagnés de gestes frénétiques. Pendant cette scène, le marabout, sans perdre le moins du monde son aplomb, continue à chanter sur un ton tres mélancolique. Excité par les grondements des grosses caisses et par les glapissements éperdus des clarinettes, le possédé redouble d'activité. Il ne danse plus, il se détend tout d'une pièce comme un ressort, il prend une expression de fou furieux, de panthère en appétit, de chien enragé. A la fin, il s'arrête épuisé, suant, écumant ; on le recouvre de son burnous, on le soutient, — et toute l'assistance se lève pour remonter à cheval et poursuivre le pèlerinage.

LOUIS REVON.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M J. REPLAT

Séance du 10 juillet 1862

Cette séance a été consacrée en grande partie à l'examen des affaires interieures de la Societé

M. le Présidient a depose plusieurs exemplaires du programme du prix de poesie qui sera decerne en 1863 par l'Academie impériale de Savoie.

Les dons et echanges suivants ont été deposes sur le bureau:

1° *Revue archéologique ;* n^os de juin et juillet 1862 ;

2° *Bibliotheque universelle*, de Geneve ; n de juin 1862 ;

3° Bulletin mensuel des seances de la Societe d'agriculture de la Savoie ; n°s 6 et 7 ,

4° L'*Union magnétique ;* n° du 25 juin 1862;

5° *Journal des connaissances medicales*, de M Caffe ; n°s 15, 16 et 17 de 1862 ;

6° *Notice sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie,* par M Laurent Sevez ; Chambéry, 1862 ; don de l'auteur ;

7° *Galerie historique et critique du* XIXe *siècle*, J.-F. PALLUEL, depute, par M. Henry Lauzac ; don de M J Replat ;

8° *Notice sur les habitations lacustres du pont de Thielle*, par M. V Gillieron ; don de l'auteur ;

9° *Leçon d'ouverture d'un cours sur la haute antiquité,* par M. A. Morlot ; don de l'auteur ;

10° Nouvelles etudes sur les eaux sulfureuses, etc de Challes, par M le Dr Bertherand ; don de M. le Dr Domenget ;

11° Bible de 1527 ; don de M. César Amblet, d'Annecy ;

12° *Le Leman ;*

13° *Le Glaneur Savoyard ;*

14° *L'Abeille de Chamonix.*

—

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le second trimestre de 1862.

DONS.

Mme *Gaymoz*, à Rumilly ; MM *Bernaz*, à Talloires ; *Picus*, juge à Albens ; *Astic*, *Paris :* monnaies et medailles.

MM. *G. de Mortillet,* à Milan ; *Bonnefoy*, à Sallanches ; *Latoix*, à Geneve, *Jaquemin ; Paris ; Et Machard ;* Dr *Perrissoud ; Gavard* minéraux, fossiles et mollusques.

MM. *Eloi Serand*, Dr *Dubouloz*, à Thonon ; *Louis R* . antiquites.

Mme *Maurin*, à Rumilly ; Dr *Perrissoud ;* M. *Justin*, à Chambery : faiences fabriquées a la fin du siecle dernier à La Forêt près Albens

M *C Chirat*, à l'Haouch Mimouch (Algerie) : graine de tabac chébli ; fruits du plaqueminier, neflier du Japon, cacis, etc. — Nids de cigales.

M. *Horn*, fabricant de vitraux : six fragments de vitraux, du XIIe au XIVe siècle, provenant d'anciennes églises de Savoie.

Institut genevois. 20 espèces de graines de plantes utiles à acclimater.

MM. *Rod Blanchet*, à Lausanne ; *Marc Viridet* et *J Girard*, à Genève ; *Bonnefoy*, à Sallanches ; *Louis R.* : 60 empreintes de sceaux

M. *Morlot*, à Lausanne : Antiquites lacustres : étoffe de lin, pain et ble carbonisés, pomme sauvage et cultivee, graines de framboise et de meuron. — Fragment d'un manteau de sorcier du Danemark — Estampage d'une inscription d'Allamand. — Fac simile d'une brique a figures, du moyen-âge.

M. *Frédéric Troyon*, à Lausanne : moulage d'une tête de Méduse, d'Avenches ; fac-simile d'une lamelle en silex trouvee près d'Yverdon.

M. *Brun*, maître ramoneur : groupe sculpté sur pierre de Seyssel par le donateur.

M. *Pacoret*, horticulteur : vase à suspension, sujet rustique. — Plusieurs plantes rares, en vases.

M. *Raoul Michaud,* à Tresserve : 12 rondelles de bois d'ebenisterie et d'autres produits végétaux.

Ville de St-Julien. — 3 medailles grand bronze, commémoratives de l'inauguration des travaux departementaux et communaux.

Mme *Montanier-Garbillon* ancienne arbalète fabriquée a Annecy.

ACHATS.

Groupe composé d'une hermine belette et bec-fin, sur un rocher Grand harle. Tétras rouge Cardinal huppe Gros-bec fascie. Cornes de chevreuil. — Antiquites. — Anciennes faiences — Photographie representant des monuments et des statues antiques de Rome — 2 grandes gravures a l'aqua-tinte, d'apres les tableaux bibliques de Schopin. — 15 tableaux colories, d'agriculture, de mecanique, d'histoire naturelle — Curiosités. — Œufs d'oiseaux

—

La Societe Florimontane tiendra jeudi 17 juillet à une heure apres-midi une seance dans laquelle sera discute et arrete le programme de la seance *extra muros* annuelle.

On se rappelle que cette seance a ete tenue à Thônes l'annee derniere, le mauvais temps ayant empêché la realisation complete du programme, où figurait une excursion au Grand-Bornand avec retour par la Clusaz et Manigod.

—

Un comite composé de MM Beaurain, Dr Dubouloz, de Foras, Fournier-Sarloveze, J. Genoud, abbe Puget, Rollier, Thiebaut et Tredicini de St-Severin, s'est formé a Thonon pour y etablir un musee. La municipalite a cede un local dans lequel se grouperont les collections d'antiquités d'objets d'art et d'histoire naturelle La partie archeologique offre d ja une série interessante, composee des debris lacustres et gallo-romains dont il est fait mention dans un des derniers numeros de la *Revue*. Nous sommes heureux de voir une petite ville de Savoie travailler aussi activement à repandre le goût des etudes serieuses, et nous ne doutons pas que chacun ne prete fraternellement son concours à la nouvelle entreprise ; le Musée d'Annecy en particulier s'est déjà empresse, comme c'etait son devoir, de tendre une main amie au musée naissant.

—

Dans la liste des prix de vertu decernes recemment par l'Académie française, nous trouvons trois noms savoisiens :

Jeannette Neyroud, a Chamoux (Savoie) ;

Josephte et Peronne Fontaine, à Rumilly (Haute-Savoie) ;

Louise Portier, a Chambery (Savoie).

—

Le gouvernement belge vient de faire l'acquisition, dans une vente a Londres, de plus de 400 lettres originales de Charles-Quint et de Marguerite d'Autriche, ainsi que d'autres documents non moins importants pour les archives de la Belgique.

—

La *Correspondance littéraire* annonce une heureuse nouvelle pour les fouilles du Palatin à Rome On a enfin decouvert une statue. Elle est d'une rare beauté et appartient a la plus belle époque de l'art grec D'après la photographie que nous avons sous les yeux, elle représente Eros aile, de grandeur naturelle, debout, avec un carquois auprès de lui. La tête et les jambes et une partie des bras manquaient au moment de la decouverte, mais comme on a depuis retrouvé une jambe, on espère que les autres fragments se retrouveront aussi Les fouilles se poursuivent avec activite. On continue a deblayer les voûtes qui recouvrent les etages inferieurs.

Les moulages de la colonne Trajane sont entièrement termines. On construit en ce moment autour de l'arc de Constantin des echafaudages qui permettront de mouler les bas reliefs de cet arc, qui proviennent d'un arc de Trajan et qui sont à la fois plus beaux et mieux conserves que ceux de la colonne.

—

Le 18 juin, on a retrouve à Pompei un petit faune en bronze de la hauteur de presque un mètre. Il avait en origine des yeux d'argent ; ses pieds sont elegamment chaussés, et une peau de chevreau lui descend de l'epaule gauche sur la poitrine. Cette statuette d'un très beau style, a ete placee au Musee national On mentionne aussi la découverte d'un vase très remarquable en bronze qui a le manche cisele en argent.

—

Nous apprenons par la *Gazette de Madrid* qu'on a découvert recemment un précieux manuscrit de la vie et des hauts faits de Charles V, ecrit par lui-même. On savait depuis longtemps que Sa Majesté Impériale, à l'exemple de César, avait été l'historien de ses propres exploits ; mais on croyait que son travail avait été perdu Ce precieux ouvrage, qui par bonheur vient d'être retrouvé, ne tardera pas à être livré à l'impression.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 8. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est)* 15 août 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie (11e article) : les généraux Dupas, Forestier François-Louis, Forestier Gaspard-François et Guillet, par M. J. Philippe. — Les antiquités de Seyssel, par M. Ducis. — Causerie littéraire, par M. L. Macon. — Archéologie : Voies romaines (suite), par M. Ducis. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Onzième article)

LE GÉNÉRAL DUPAS

Le comte Dupas (Pierre-Louis), général de division, commandant de la Légion d'honneur, grand cordon de l'ordre du Lion de Bavière, chevalier de la Couronne de fer, naquit à Evian le 13 février 1761. Il servit d'abord en Piémont, puis à Genève, et en 1787 il fut admis au service de France, comme soldat, dans le régiment suisse de Châteauvieux. Après avoir plusieurs fois changé de corps et s'être distingué à la prise de la Bastille, il fut nommé chef de bataillon lieutenant-colonel dans la gendarmerie à pied de Paris.

Lorsque la Savoie eut été réunie à la France, Dupas accourut dans les rangs de la légion des Allobroges avec le simple grade d'adjudant-major. Il y devint bientôt capitaine et le 10 août 1793 il fut nommé chef de bataillon commandant des carabiniers ; il assista au siége de Toulon et remplit les fonctions d'aide-de-camp du général en chef Carteaux. Il passa successivement dans les Pyrénées-Orientales, en Cerdagne, dans les Pyrénées-Occidentales et en Suisse.

Commandant du 3e bataillon de la demi-brigade des Allobroges, Dupas servit à l'armée d'Italie ; il s'empara du pont de Lodi à la tête de 200 carabiniers allobroges et décida la victoire ; ce fait d'armes lui valut un sabre d'honneur que Bonaparte lui décerna. Il se distingua ensuite dans plusieurs affaires, notamment à Caldiero, où il reçut cinq blessures, et à Anghiari où il fut atteint par une balle à la cuisse droite.

Le 22 floréal an VI, Dupas partit pour l'Egypte, fut nommé chef de bataillon dans les guides à pied de Bonaparte à la prise de Malte, puis chef de brigade provisoire le 23 nivôse an VII, et commandant de 1re classe de la citadelle du Caire. Il soutint le siége de cette place pendant 34 jours avec 200 soldats blessés contre les habitants révoltés et 2,000 Osmanlis auxquels il enleva trois queues de pacha, cinq drapeaux et des armes qui furent transportés à Paris et suspendus au dôme des Invalides.

Rentré en France, Dupas fut confirmé dans son grade de chef de brigade et devint colonel des mamelucks le 12 floréal an XI. Général de brigade la même année, il reçut différentes missions du premier consul et commanda ensuite une brigade de la division de grenadiers d'Oudinot au 5e corps de la grande armée. Il se fit remarquer à la bataille d'Austerlitz et prit part aux campagnes de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne. A la bataille de Friedland il se distingua d'une manière si éclatante que les bulletins signalèrent ses exploits ; il passa en Danemark en 1808 et fut créé comte de l'Empire vers cette époque. En 1809 il se trouvait à l'armée d'Allemagne dans le corps du prince de Ponte-Corvo ; il assista aux batailles d'Essling et de Wagram : deux jours après cette dernière lutte, dit un biographe, Dupas se trouvait encore en ligne avec 23 hommes du 5e léger qui restaient seuls de toute sa division. Sa conduite dans cette campagne lui valut une lettre flatteuse de Napoléon. Il fit partie des corps des maréchaux Augereau et Gouvion-St-Cyr, en 1812, et passa en 1813 au corps du duc de Castiglione ; mais sa santé délabrée le força de se retirer du service la même année. Il obtint sa retraite et mourut à Ferney (Ain) le 6 mars 1823.

LE GÉNÉRAL FORESTIER (FRANÇOIS-LOUIS)

Le baron Forestier (François-Louis) général de brigade, officier de la Légion d'honneur, naquit à Aix-les-Bains le 3 mars 1776. Il s'engagea dans les Allobroges et suivit cette troupe intrépide dans toutes ses courses victorieuses. Il se fit remarquer au siége de Toulon où il fut blessé en défendant la porte de la Grille-de-Fer ; ayant passé à l'armée des Pyrénées-Orientales il y devint capitaine des carabiniers, et soutint avec deux compagnies d'élite la retraite de la division Charlet dans les montagnes du Canigou.

Forestier fit ensuite la campagne d'Italie, et se distingua tout d'abord à l'assaut de la redoute de St-Jean, près de Ceva où il eut la jambe cassée. Ayant été nommé adjoint à l'état-major le 6 pluviôse an VII, le général Duhesme le chargea de se rendre en mission de Pescara dans les Abruzzes, au quartier général de Championnet, près de Capoue. Forestier traversa la ligne ennemie et 80 lieues du pays insurgé et parvint à sa destination

après avoir perdu la moitié de son escorte. Le 6 frimaire an VIII, à l'affaire de Pignerol, il fit prisonniers 300 Autrichiens avec le seul secours d'une dizaine de hussards, et fut cité, pour ce fait d'armes, à l'ordre de l'armée. Devenu aide-de-camp du général Duhesme il n'abandonna pas cet officier supérieur et le suivit dans l'armée gallo-batave et ensuite à Lyon où il resta pendant les ans XIII, XIV et partie de 1806, avec le grade de chef d'escadron.

Envoyé dans le royaume de Naples, Forestier devint aide-de-camp du général César Berthier; il passa ensuite à l'armée d'Italie en 1809 et rejoignit avec elle la grande armée d'Allemagne. Il fut blessé à la bataille de Raab, fut créé baron de l'Empire le 15 août et officier de la Légion d'honneur le 22 du même mois. Après la paix de Vienne, il revint en Italie, repartit pour la Russie en 1812, fut blessé à Krasnoë et remplaça en 1813, à l'armée d'Allemagne, le général Vial dans le commandement de la 6e division du 2e corps. Nommé général de brigade le 19 novembre 1813, il suivit le mouvement de retraite de Franckenthal en France, fut blessé très grièvement au combat de Brienne, en 1814, et mourut peu de temps après des suites de ses blessures.

LE GÉNÉRAL FORESTIER (GASPARD-FRANÇOIS)

Le baron Forestier (Gaspard-François), maréchal de camp, commandant de la Légion d'honneur, naquit à Aix-les-Bains le 14 mars 1767; il s'engagea dans les Allobroges et fit avec eux les campagnes des Pyrénées et d'Espagne. Sur la montagne des Alberès, le 27 frimaire an II, il défendit le poste de *la Tour de la Massane* avec 150 hommes contre 500 Espagnols. Le 30 du même mois, au combat livré sous le fort Saint-Elme, il s'élança au milieu des gardes Wallones et leur arracha le drapeau de son bataillon dont elles s'étaient emparé. Il alla ensuite en Italie, fut nommé successivement adjoint provisoire à l'adjudant-général Guillet, aide-de-camp du général Frégeville, et chef d'escadron le 3 messidor an XII. Il fit la campagne de Naples en 1806 et fut blessé grièvement à l'assaut de Civitta del Tronto.

En 1807, Forestier rejoignit la grande armée et fut blessé au siége de Stralsund où il remplissait les fonctions de major de tranchées. L'année suivante il passa au corps d'observation des Pyrénées-Orientales, devenu 2e corps de l'armée d'Espagne; il se distingua à Rio-Secco, fut grièvement blessé à la bataille d'Oporto, en 1809, et résida ensuite pendant quelque temps à Madrid. En 1812, dans le mois de janvier, il devint sous-chef de l'état-major général de l'armée du Midi, et, ayant été nommé général de brigade le 30 mai 1813, il fut désigné peu de mois après pour servir au corps d'observation d'Italie. Dans la campagne de 1814, Forestier commanda une partie de l'avant-garde de l'armée du vice-roi, et dans un rude combat il sauva ce prince qui s'était réfugié au milieu d'un bataillon carré dépourvu de munitions et cerné par une nombreuse cavalerie. Le même jour il enleva, à la tête du 84e régiment, le village de Pozzolo, sur le Mincio, défendu par 6,000 Autrichiens.

Rentré en France, Forestier fut nommé inspecteur d'infanterie dans la 16e division militaire, puis commandant de l'Hérault le 10 juin 1815. Mis en non-activité le 1er septembre suivant, il fut admis à la retraite le 1er janvier 1825 et mourut à Paris le 24 avril 1832.

LE GÉNÉRAL GUILLET

Guillet (Pierre), général de brigade, commandant de la Légion d'honneur, naquit à Chambéry le 3 février 1765. Il fut d'abord volontaire dans les gardes du roi de Sardaigne et passa en 1786 au service de l'Espagne. Lorsque Guillet apprit la réunion de la Savoie à la France et la déclaration de guerre à l Espagne, il revint dans son pays et entra dans le 1er bataillon du Mont-Blanc en qualité de lieutenant, le 28 février 1793. Capitaine le 18 mars suivant, il passa dans l'armée des Pyrénées-Orientales, et se distingua dans plusieurs rencontres et notamment à la reprise de Villelongue où, suivi de deux ordonnances, il fit prisonniers 28 grenadiers portugais et 2 officiers. A la retraite du 1er nivôse, dit un biographe, il attira l'attention de toute l'armée en se portant seul au-devant d'un escadron espagnol qu'il obligea de se replier après lui avoir tué à bout portant deux cavaliers.

Guillet, nommé adjudant-général chef de bataillon, puis adjudant-général chef de brigade, fut promu au grade de général de brigade le 12 thermidor an VIII, après avoir servi dans l'ouest et en Italie. Il fit ensuite la campagne de Portugal sous les ordres du général Leclerc, et fut employé dans les 10e et 9e divisions militaires pendant les ans X et XI. Nommé commandant de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, sans avoir passé par les grades inférieurs de l'Ordre, il se rendit en Italie, suivit Marmont en Dalmatie et fut envoyé, en 1807, dans les îles de la Brazza et de la Solta pour y maintenir l'ordre troublé par des révoltes après le départ des Russes; il montra une si grande rigueur dans cette dernière mission qu'il fut rappelé à Milan dans le mois de septembre 1807, et mis en non-activité le 12 février 1809. Pendant les *cent* jours il reprit du service dans les gardes nationales actives de la 7e division de réserve à l'armée des Alpes, et après la paix il se retira dans son pays. Il mourut au fort de Fénestrelles, le 3 mars 1836.

JULES PHILIPPE.

LES ANTIQUITÉS DE SEYSSEL

Dans un précédent article relatif à l'embranchement de voie romaine indiqué sur la carte de Peutinger entre Genève et Aoste, j'ai placé les deux stations intermédiaires, *Condate* à Vence près de Seyssel, et *Etanna* à Yenne. Plusieurs découvertes semblent venir confirmer le résultat de ces mesures. Dans les nombreuses ruines de murs du plateau de Vence, on vient de trouver parmi les briques une antéfixe avec palmette, plusieurs monnaies romaines fourrées avec la légende retournée, quelques petits bronzes d'une contrefaçon postérieure, peut-être celle dont l'atelier se voit encore sur la rive gauche dans le val de Fier, enfin quelques sous romains authentiques. On remarque surtout une petite pièce portant de face une figure équestre avec la légende *Eburo*, et au revers une tête casquée avec le reste du mot, *dunum*.

On connaît depuis longtemps deux inscriptions à Seyssel: l'une, qui sert de piédestal à une croix, a été tirée de dessous l'autel principal de l'église, et porte *Bono reipublicæ nato*. La cavité du sommet et le canal

d'écoulement indiquent évidemment une *ara* élevée à la naissance du fils d'un empereur romain. L'autre est un *ex voto Deo Vintio Polluci*, c'est-à-dire à *Pollux*, devenu le dieu onomastique de Vence. C'est ainsi que *Mars* s'appelait aussi *Vintius* sur les inscriptions de Vence, dans le département du Var.

On en a trouvé une troisième au château de Vence, que possède aujourd'hui M. Trolliet :

ACCENS
CONSVLARIS. CVR
TOR. CIVIVM. ROMAN

Malheureusement elle est brisée, et le nom du personnage manque ; mais il nous reste deux de ses titres. L'*accensus consularis* précédait celui des consuls qui n'avait pas les faisceaux, convoquait le peuple aux assemblées, maintenait l'ordre dans les séances des tribunaux, etc. Le *Curator* était un inspecteur ; il y en avait pour tous les édifices, les travaux publics, les employés, les corporations industrielles, les citoyens des colonies et des provinces. Relativement à ces dernières catégories, on voit dans le musée lapidaire de Lyon un *primus secundianus Curator coloniæ copiæ Claudiæ Augustæ*. On sait que la colonie lyonnaise avait pris son nom de l'empereur Claude, qui en était originaire. Ailleurs, un *Sextus Ligurius* est qualifié *Summus Curator civium romanorum provinciæ Lugdunensis*.

Tout près de Vence, au village d'Arbigny, la tradition locale place une ancienne ville dont les ruines se retrouvent en descendant jusque dans les gués débordés du Rhône. La proximité du confluent du Fier expliquerait le nom gaulois *Condate*. Ce ne serait pas le seul village du nom d'Albigny qui aurait succédé, au moyen âge, à une ville gallo-romaine. J'ai établi ailleurs qu'Albigny sous Saint-Pierre était le centre de la station romaine de *Mantala*. Nous avons encore plusieurs villages d'*Albin*, d'Arbin, d'Albigny, tout près d'autres bourgs qui ont eu ou qui ont encore quelque importance. Deux voies romaines aboutissaient à Condate, celle des Usses et celle du Fier.

Espérons que de nouvelles recherches prouveront de plus en plus l'importance de cette station. DUCIS.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Mieux vaut tard que jamais, par Mme Jeanne Mussard — *Chants agrestes*, par M. Achille Millien — *Histoire du feu racontée par une bûche*, par M Arthur de Gravillon.

Nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue savoisienne* un romancier, un poète et un fantaisiste. Aucun d'eux n'appartient à ce monde de célébrités contemporaines créées par les talons rouges de la critique parisienne, et déjà rien qu'à ce titre ils auraient droit à notre préférence. Ecrites en province, leurs œuvres n'ont donc pas vu le jour dans l'atmosphère factice des salons de Paris, qui donnent souvent aux livres ce qu'une serre chaude donne aux fruits : une maturité précoce, mais privée de tout parfum.

Mme Jeanne Mussard, MM. Arthur de Gravillon et Achille Millien ne sont certes pas des noms nouveaux, mais ce ne sont pas encore des noms proclamés. Chacun d'eux groupe autour de lui une phalange de lecteurs dévoués, de cœurs sympathiques ; mais cela n'est pas encore la gloire. Qu'ils ne se découragent donc point, car pour avoir grandi lentement leur réputation n'en sera que plus solide. La foule s'éloigne presque toujours des talents modestes : elle va où est le bruit, où est la grosse caisse, et c'est ainsi que bien souvent elle contribue, sans s'en douter, à la consécration de ces gloires banales si soudainement florissantes, mais si tôt fanées, de ces réputations bâties en un jour, mais qui n'ont que l'oubli pour lendemain. La mode n'est que rarement du côté des talents sincères et des écrivains consciencieux. Ils ne l'ignorent pas et s'en consolent aisément, car ils ont pour eux ce qui vaut mieux que la mode : ils ont l'estime des cœurs honnêtes.

I

Mme Jeanne Mussard s'est fait d'abord connaître à Genève par des productions d'un goût délicat et ennemi de la vulgarité. Aujourd'hui son nom a franchi le Jura, et la France a accordé une gracieuse hospitalité à son dernier roman : *Mieux vaut tard que jamais !* Son livre, du reste, arrivait à propos. Le public commence à se lasser des excentricités de quelques-uns de nos romanciers en vogue ; il est fatigué de les suivre toujours dans les bas-fonds de la vie sociale ou dans les boudoirs d'Aspasies poitrinaires. Par leurs propres excès, les écrivains sensualistes ont donc opéré une réaction salutaire. Ils avaient renoncé à l'idéal dans leurs œuvres ; ils avaient le plus souvent recherché leurs succès dans la vulgaire complicité des sens, et ils recueillent aujourd'hui ce qu'ils avaient semé. La curiosité du lecteur une fois satisfaite, l'attrait pour le fruit défendu une fois assouvi, il n'est plus resté que le dégoût pour ces œuvres matérialistes où se déroulait sans cesse le sombre tableau de nos infamies secrètes et de nos corruptions ignorées. Répétons-le bien haut à ceux qui paraissent l'oublier de nos jours : l'idéal est la vie de l'art ! Or, quiconque s'écarte de ce principe sacré et prend seulement son point de départ dans le réel, sans s'élever jusqu'à l'idéal, celui-là, qu'il soit poète ou prosateur, qu'il écrive un ouvrage dramatique ou un roman, ne laissera point une œuvre durable. Certes, ce n'est pas le talent qui fait défaut à notre époque ; ce sont les principes qui font défaut au talent. Pourquoi tant de romans meurent-ils dans l'ombre, après avoir été carillonnés et fêtés à leur naissance ? La raison en est fort simple : le romancier s'est fait photographe. Placé en observateur, il guette l'humanité au passage, la saisit dans toutes ses poses, choisissant de préférence les plus triviales et les plus forcées ; puis, fier de son travail, il l'expose à tous les regards. Et les badauds de s'écrier en passant : C'est parfait ! Non, ce n'est pas parfait ; — ce n'est que ressemblant, car la mission du romancier n'a rien de commun avec l'art du photographe. C'est ce qu'a parfaitement compris Mme Jeanne Mussard.

La donnée de son livre n'est point extraordinaire. Un jeune homme appartenant à une des premières familles de Genève se croit adoré d'une femme du demi-monde, et il délaisse pour elle une jeune et belle cousine qui l'aimait depuis son enfance. Il épouse cette rouée, malgré les larmes de sa mère, et part avec elle pour l'Italie. Mais là une lettre vengeresse lui apprend qu'il

n'a jamais été aimé et que Léonore Vernier n'a cherché qu'à se créer une brillante position sociale. Une rupture éclate à la suite de cette révélation. Peu de temps après, Léonore meurt, et Angéline devient alors la femme d'Ernest Farvel. Autour de cette action principale s'enroule une autre intrigue qui se termine par le mariage de la sœur d'Ernest avec un sentimental enfant de l'Allemagne.

Le mérite de l'invention seul sauverait difficilement ce livre, s'il ne se cachait pas derrière chacun des personnages que l'auteur fait mouvoir, une idée ou un sentiment. La préoccupation constante qu'a Mme Jeanne Mussard d'idéaliser son œuvre lui a même fait un peu oublier de choisir, avec toute la délicatesse désirable, les faits et gestes des acteurs qu'elle met en scène. Plusieurs détails sont dépourvus d'originalité et se rencontrent déjà dans maint roman. Souventes fois aussi le style est terne et le dialogue est faible. D'où vient donc que, malgré ses défauts, on lise ce livre avec attrait du premier au dernier chapitre? D'où vient qu'il vous captive, vous attache et vous attendrisse ? Ce n'est ni par un style à la Sand, ni par l'inattendu des péripéties. Dès le début — et à défaut de perspicacité, le titre l'indique assez, — on sent qu'Ernest échappera des mains de l'habile Léonore et que le pur amour d'Angéline sera récompensé. Où est donc la force de ce livre ? Elle réside tout entière dans les sentiments vrais et chastes qui s'y développent, dans l'honnêteté du cœur de l'écrivain qui se révèle à chaque page, dans la noblesse des pensées, dans l'*idéal*, en un mot.

Mme Jeanne Mussard va bientôt nous donner *la Fille d'un homme d'argent* dont la *Revue savoisienne* annonçait dernièrement la prochaine publication. Nous ne connaissons pas encore cette œuvre, mais le passé est pour nous un sûr garant de l'avenir; nous avons lieu de croire que ce livre viendra, comme son aîné, se ranger parmi les romans spiritualistes et qu'il sera pour l'auteur l'occasion d'un nouveau succès.

II

Il nous est arrivé, avec le printemps, un second volume de poésies de M. Achille Millien, intitulé : *Chants agrestes*. A vrai dire, cela n'a point été une surprise pour nous, car nous nous y attendions un peu. Le bienveillant accueil qui a salué ses débuts avait dû encourager ce jeune poète. Aussi s'est-il empressé de témoigner sa reconnaissance, en nous offrant réunis en gerbe les blonds épis qu'il a glanés, depuis lors, dans les plaines de son cher Nivernais. Il s'est écrié avec un de nos amis :

> Je suis alerte à mon ouvrage,
> Car je me sens les bras dispos :
> A vingt ans on a beau courage,
> On ne craint rien que le repos!

Si la plus précieuse qualité de la critique est la franchise, nous dirons, dès le début, à M. Achille Millien, que nous n'avons pas trouvé dans ses *Chants agrestes* un progrès assez sensible sur son précédent volume. Il se raidira peut-être un peu contre l'amertume de notre remarque, mais qu'il s'en console bien vite, car, dès son apparition, il arrivait à nous avec des qualités solides et sérieuses qui nous l'avaient fait distinguer parmi les poètes de la jeune génération. Nous avions rencontré en lui une âme droite et loyale, un cœur enthousiaste et sincèrement épris du beau, et, en le lisant, nous avions appris à l'aimer. Ses *Chants agrestes*, comme sa *Moisson*, nous ont convaincu que c'est surtout dans les pièces rustiques, dans les scènes de village, dans les tableaux de genre que M. Achille Millien réussit le mieux. Parmi les poésies de ce genre, il en est de charmantes ; nous nous bornerons à signaler : *En allant à la foire*, — *le Char rustique*, — *la Dernière gerbe*, — *l'Auberge*, — *la Vache*, — *la Blonde*.

Et l'*Ingénu?* Quel tableau achevé dans ses modestes proportions! Les sentiments les plus vrais s'y épanouissent, et quand la poésie retrace de pareilles images, l'âme en est fortifiée et rendue meilleure. L'auteur des *Chants agrestes* s'y montre dans toute son originalité. Du reste, M. Achille Millien a un bonheur qui devient tous les jours plus rare et que bien des poètes lui envieront : il a découvert un filon d'or! Qu'il l'exploite donc cette veine avant que de s'essayer dans de nouveaux genres qui, d'après notre opinion, lui réussissent moins bien. Or, ses *Chants agrestes* dénotent une tendance vers les sujets sublimes, vers la poésie élevée. Mais M. Achille Millien aborde rarement un sujet philosophique sans qu'un reflet de Victor de Laprade n'en vienne éclairer quelque partie, et quand, plus loin, il veut toucher la corde patriotique, elle ne résonne pas non plus sous ses doigts avec assez de vigueur. Ses pensées alors ne se renferment pas toujours dans une expression frappante, en relief, et l'idée première manque parfois aussi de nouveauté et de profondeur. Le style même ne se soutient pas avec une force suffisante : il y a de très belles lueurs, mais une lueur n'est pas la lumière.

Combien nous préférons le ton simple, alerte ou ému de ses chants rustiques, de ses poèmes familiers, de ses pastorales où les images fraîches et où les observations piquantes abondent. Là, il nous montre que sous la vigueur du tempérament peut vivre une âme sensible qui s'attendrit et nous attendrit; il sait trouver, dans les faits les plus vulgaires, une source inépuisable de douces émotions et de sages enseignements. Peint-il un petit tableau de genre, c'est merveille de voir comme il réussit alors à former avec un rien quelque chose qui lui appartient, quelque chose qui a une saveur toute particulière même pour ceux qui connaissent les délicieuses productions de Brizeux et d'Autran. Là est, selon nous, le vrai talent poétique de M. Achille Millien; là est son individualité; là est le chemin à suivre. Qu'il continue à développer cette idée d'enseignement rustique; qu'il interroge les bois remplis d'ombre et de fraîcheur, les vallons, les solitudes, les prairies; qu'il s'abreuve toujours plus aux sources fécondes de cette nature par lui si bien comprise et si loyalement aimée! Qu'il donne, en un mot, de nouvelles sœurs à ses premières poésies agrestes, et notre tâche de critique sera bien simplifiée, car nous n'aurons plus alors que des éloges à lui adresser.

III

M. Arthur de Gravillon n'est point un nom nouveau pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*. Nous avons déjà parlé ici de cet écrivain quand nous avons rendu compte de *J'aime les morts!* dont M. Jules Janin disait dernièrement : « Il est ingénieux et touchant, ce doux

» livre, qui nous apprend l'utilité de toutes ces pous-
» sières qui se mêlent sans cesse et sans fin, depuis le
» commencement du monde. »

Avec son *Histoire du feu racontée par une bûche,* M. de Gravillon se révèle à nous sous un nouveau jour. De philosophe qu'il était dans *J'aime les morts!* il est devenu fantaisiste. Blotti au coin de son feu, il nous fait assister à l'emploi d'une de ses journées passée dans la solitude, et nous livre les spirituelles bizarreries, les brillantes divagations et les étourdissants paradoxes qui lui ont été suggérés durant sa captivité volontaire. Pages charmantes, où le persiflage coudoie la mélancolie, où les rires tapageurs éclatent, tout à coup, au milieu des larmes, où les boutades folâtres s'accouplent aux pensées profondes, et où l'émotion grandit de chapitre en chapitre.

Mais suivons l'auteur dans sa retraite, et examinons ensemble l'emploi de ses heures. Confiné dans sa chambre, loin des importuns et des indiscrets, en compagnie de son chat, comme Théophile Gautier, il a résolu de faire, tout un jour, sa plus intime société d'une grosse *bûche du fond.*

« Au lecteur, nous dit-il, de juger si ma bûche m'a
» bien inspiré, ou plutôt si sa fréquentation est agréa-
» ble, féconde, instructive ; si elle a vraiment mérité la
» publicité où je la lance et l'auréole de gloire dont je
» la fais rayonner. »

Cependant, ce n'est pas sans difficulté qu'il allume son feu : le bois était humide, les vents contraires, et, tandis qu'il souffle et tisonne, sa chambre nage dans une atmosphère bleue. « Comment échapper à mon su-
» jet? s'écrie-t-il, il me tient à la gorge. » Ainsi naît le chapitre intitulé : les *Fumées.*

Et, tour à tour, défilent les fumées du vin, — les fumées des batailles, — les fumées de l'usine, — les fumées du cigare, depuis celle des collégiens qui se cachent « pour aspirer furtivement deux ou trois bouffées
» de leur papier buvard ou de leurs pages de Cornélius
» traduit en cigarettes » jusqu'à celle qui remplit les tavernes d'outre-Rhin.

Aux *Fumées* succèdent les *Lueurs,* — lueurs de l'aurore, — lueurs sinistres de la tempête, — lueurs qui flottent derrière les barreaux des prisons, — lueurs d'espoir, — lueurs de la beauté. Ici, arrêtons-nous un instant, car nous sommes arrivés à un chapitre écrit avec une verve remarquable. « Ne me contestez point,
» nous dit-il, que les premières lueurs de la beauté
» soient celles de l'aube pour nos âmes. Tout est nuit
» sur la terre, excepté la beauté. Tout est doute, com-
» bat, dispute et incertitude, sauf ce rayon direct qui
» nous vient de par-delà le soleil : nous marchons à
» tâtons jusqu'à ce que nous l'ayons rencontré, et nous
» fermons les yeux qu'avec ce seul regret de ne plus le
» poursuivre encore. Hors la beauté, est-il chose évi-
» dente ou sérieuse et qui vaille la peine de respirer
» une fois? Je dirai plus ; tout passe en ce monde, si
» ce n'est la beauté. Mutuellement se renversent les
» doctrines ; les religions se transforment, les empires
» s'écroulent ; rois, sages et philosophes se rient au
» nez tout à coup, par derrière leurs rideaux ou leurs
» murailles, mais la Sulamite du temps de Salomon
» n'aurait qu'à paraître pour régner de même qu'au-
» trefois, sur les cœurs ou les trônes d'aujourd'hui.
» Hélène, qui perdit Troie, conquerrait aussitôt Paris
» si elle surgissait au milieu de nous. Elles sont mortes
» ces femmes merveilleuses, mais leur beauté s'est
» transmise à d'autres, comme la flamme de flambeaux
» en flambeaux. Tout s'est éteint de ce qui faisait la vie
» des peuples antiques, et alors que rien n'en peut re-
» prendre, la beauté seule a survécu dans sa puissance
» et dans son éclat, toujours ancienne et toujours nou-
» velle, miracle de ce matin, bénédiction de ce soir,
» unique et incontestable triomphe de l'heure où nous
» vivons ! »

Depuis un moment, la bûche brûle avec activité au fond de la cheminée et se livre à de tapageurs épanouissements. — « Elle pétille jusqu'au milieu de ma cham-
» bre, nous dit l'écrivain fantaisiste, et lance des pa-
» quets d'étincelles dont chacune se dédouble et se
» multiplie, éclatant en l'air comme des pièces d'ar-
» tifice. »

Ces quelques lignes d'introduction nous conduisent tout naturellement au chapitre des *Etincelles.*

Etincelles qui vous échappez des fers des chevaux lancés au galop, — étincelles qui ruisselez autour de l'enclume du forgeron, — étincelles fatales qui portez l'incendie au sein d'un village endormi, — étincelles de la rosée qui brillantez les prairies au lever du soleil, — vous, lucioles, qui êtes des étincelles animées, et vous, enfin, étincelles de l'amour, que de pages gracieuses, originales, émouvantes, vous avez inspirées à votre historien! Comme, pour vous bien décrire, il fait étinceler tout son esprit!

Ici se place une anecdote pleine de fraîcheur, un souvenir de voyage de l'écrivain où se dessine une charmante figure de jeune fille du nom de Lina.

Dans la partie intitulée : *Les petites flammes,* M. de Gravillon nous parle de toutes ces petites lumières, fixes ou ondoyantes, qui, la nuit, s'éclairent soit sur les flancs des monts, soit dans les brumes de la plaine, qui se perdent isolées sous les bois ou qui, par milliers, illuminent le front de nos grandes villes. Arrivent, à la suite, les petites flammes de l'amour où se trouvent les meilleures pages du volume, l'épisode de *Jenny,* chaste petite flamme qui éclaira la marche de l'auteur, pendant les premières années de sa jeunesse. Analyser ce ravissant poème serait lui enlever toute sa virginité : il faut le lire.

Après les *Petites flammes* viennent les *Foyers.* Passent successivement devant vos yeux les ardents brasiers des forges, les foyers villageois, les foyers du riche, les foyers du pauvre et les foyers solitaires des penseurs. Foyers de la cuisine, vous aussi vous avez votre mention, car vous jouez un grand rôle en ce bas monde. Sans vous, adieu les banquets officiels, les joyeux repas, les franches lippées! M. de Gravillon doute « que l'a-
» mitié survive à l'impossibilité de dîner en commun, et
» croit que l'amour perdrait beaucoup à ne plus pouvoir
» souper en tête-à-tête. »

Mais, après l'ironie, la tristesse. L'auteur n'oublie pas les hommes assez malheureux pour ne point avoir de foyer, et, devant ces réelles souffrances, en face de ces muettes douleurs des deshérités de la fortune, il sait trouver d'éloquentes paroles pour nous convier tous à la charité et à l'amour des pauvres.

Et le soleil? n'est-il pas le grand foyer où se réchauffe l'humanité entière, et comme le dit si bien Edouard Plouvier :

En fait d'amis il n'en est guère
Dont la visite à mon reveil
Parvienne aussi vite à me plaire
Que celle de l'ami soleil :
Impossible qu'on lui résiste,
Quand d'amour il vient vous parler;
Impossible de rester triste,
Quand il prétend vous consoler.

Pour tout répandre en abondance,
Pour voir éclore sous ses yeux,
Raisins, chansons, fleurs, espérance,
Il n'a qu'à se montrer joyeux.
Donnant toujours, sans faire attendre,
Même sans se faire prier.
Du monde, qui ne peut lui rendre.
Il est l'eternel creancier.

De le voir les fleurs sont heureuses,
Et c'est devant lui seulement
Que leurs corolles langoureuses
S'entr'ouvrent amoureusement!...
Généreux, même aux égoïstes,
Il sourit aux cœurs fatigués,
Fait moins tristes ceux qui sont tristes,
Et rend plus gais ceux qui sont gais.

M. de Gravillon ne pouvait oublier l'ami soleil; en homme généreux, il veut qu'il réchauffe tout le monde et il le dit franchement : « Diogène, empêché de jouir « du soleil par une ombre royale, ne chassa-t-il pas « Alexandre devant lui! Et, encore aujourd'hui, qui « donc n'aurait autorité pour crier au roi comme au « passant, au tyran d'une époque comme à l'importun « d'une heure, à celui qui confisque un rayon de liberté « comme à celui qui intercepte un rayon de lumière : « *Ote-toi de mon soleil !* »

Mais le soir est proche, et le feu de la bûche commence à faiblir. L'auteur nous l'annonce lui-même : « Plus fréquemment je m'interromps pour réédifier « mes charbons croulants; pincettes en avant, prenant « un à un les plus gros, puis les moyens et les tout « petits, soigneusement je les couche ou les entasse « contre ma vieille bûche; ils remplissent à peine le « vide de ses côtes efflanquées. En vain je garnis de « cendres le fond de la cheminée; mon foyer n'est plus « qu'un feu de veuve. Par-ci par-là quelques flamme- « rolles bleuâtres, quelques essais d'étincelles, quelques « lueurs inquiètes de leur mort prochaine, quelques « fumées qui tirebouchonnent et s'enlèvent sur elles- « mêmes; c'est tout ce que j'obtiens. Evidemment, et « je ne cherche plus à me le dissimuler, dans un instant « ma bûche va s'en aller en deux tisons : deux tisons « de ruine et de discorde, image fidèle de la querelle « des sots qui s'embrasent d'autant qu'ils sont bûches « d'essence et de vocation. »

Les *Cendres*, telle est la dernière partie qui clôt naturellement le volume de M. de Gravillon. Lugubre et farouche est son tableau de la destruction d'Herculanum, de cette ville étouffée sous les cendres d'un volcan voisin. Attendrie et poétique est sa description de la poussière, de ces atomes imperceptibles qui errent dans les airs et qui, à l'aide des siècles, ont enseveli des multitudes de temples, de statues, de bas-reliefs, de camées, de mosaïques, de tombeaux, trésors artistiques d'Athènes et de Rome.

Cendres sont aussi nos ambitions, nos vanités et nos haines, et quiconque lira ces derniers feuillets se prendra involontairement à réfléchir sur le néant des choses d'ici-bas.

Puis, tout-à-coup, au milieu de ces tristes pensées, de ces sages sentences, de ces sombres rêveries, surgit une historiette piquante, nous racontant les conséquences fatales d'un petit tas de cendres oublié sur un piano qui trahit la belle Alise et rend le blond Armand furieusement jaloux. Tout s'arrange à la fin; toutefois, depuis cette révélation maudite, le malheureux Armand conserva toujours un arrière-goût de cendre sur la langue.

Mais la grosse bûche est entièrement consumée. Tout est cendre dans le foyer, tout est noir dans la chambre, et l'auteur prend ainsi congé de ses lecteurs :

« Déjà machinalement, par-dessous ma petite table « de travail, j'ai chassé mes souliers, l'un emportant « l'autre; déjà mon habit s'est retiré de moi d'une « manche entière; déjà mon foulard nocturne s'est « venu nouer de lui-même sur mon front..... et ma « tête, chargée de songes, s'allonge amoureusement « du côté de l'oreiller. Il fait nuit noire; j'ai sommeil « et je prends froid. Permettez que devant vous, sans « lumière et sans façon, je..... Je vous abandonne mon « livre encore tout chaud : prenez-le, s'il peut vous « servir à veiller durant que je dors, et puisque,

Ma bûche etant morte,
Je n'ai plus de feu,
Ouvrez-lui la porte
Pour l'amour de Dieu.

Telle est l'*Histoire du feu par une bûche*. L'auteur des *Elévations* et de *J'aime les morts!* s'y montre avec toutes ses qualités et toutes ses imperfections. Sa pensée est vive, sa verve est inépuisable, son ironie mordante, mais l'écrivain se laisse quelquefois emporter par les ardeurs de son imagination, et dépasse souvent le but qu'il voulait atteindre. Son style est chaud, alerte, passionné, mais il ne se meut pas toujours avec la sobriété, la justesse et la proportion voulues. Que M. de Gravillon y prenne garde, car les délicats pourraient, un jour, lui reprocher d'avoir plutôt une manière qu'un style. Le style et la manière sont liés entre eux par une parenté très étroite : l'*individualité*. Mais l'individualité du style repose sur les qualités de l'écrivain, tandis que la manière consiste dans ses défauts. Une manière est composée de procédés, d'affectations, de *trucs* souvent répétés et devenus visibles pour un lecteur attentif. On peut presque dire que si le style est l'homme, la manière n'en est que le tic. Il est indéniable que tout style comporte une manière, mais, remarquez-le bien, cette manière résidera toujours dans les parties les plus faibles du style, et, pour ne pas devenir fatiguante, elle ne devra être employée qu'avec tact et modération. Cette tendance à un style tourmenté est le plus grave reproche que l'on puisse adresser à M. de Gravillon, reproche qui est vite oublié au milieu des légitimes encouragements que mérite son œuvre sous tant d'autres rapports.

La critique a assez innocenté de romans malsains, assez parfumé d'encens des écrits saupoudrés de mots douteux et de périphrases cyniques, pour que la publication d'un bon livre soit saluée avec enthousiasme.

Aussi, ami lecteur, si, un jour, l'ennui vous saisit dans ses froides étreintes, prenez la bûche de M. Arthur

de Gravillon. Si elle ne vous réchauffe pas, allez vite consulter un médecin, car vous êtes alors bien malade, bien sérieusement malade. LOUIS MACON.

ARCHÉOLOGIE

—

VOIES ROMAINES

(Suite)

La conclusion principale de M. Vignet étant loin d'être certaine, nous pourrions remonter à ses deux prémisses alternatives. Elles sont toutes les deux négatives. Le chemin laissé à gauche vers la croix de Blaise aboutit au bassin du Guiers par des escarpements bien rapides, soit sur le pont St-Martin, soit un peu plus à l'est, malgré de récentes améliorations. Nulle part on ne trouve un passage à charroi. Quant à la montagne de la Magdelaine, pour arriver à la Bauche ou à Genebroz, il n'y a que d'étroits sentiers sur le roc brut, sans nivellement, sans direction principale. Continuons cependant son système.

Entre le bassin des Echelles et celui du Pont-de-Beauvoisin on ne connaît aucun vestige de voie romaine. Rien dans la tradition ne vient donner un relief d'antiquité au taillé de Chailles. Et cependant le consul romain qui l'aurait fait exécuter aurait eu moins raison d'être modeste que celui qui a fait ouvrir le passage de Dingy-St-Clair. Or, le pays de Chailles est tout à fait stérile en monuments romains. Du Pont-de-Beauvoisin la direction toute naturelle de la voie semblerait avoir été le Rôti et Touvanches, pour se rattacher aux vestiges de Romagneux. Car les masses ondulées de grès semées de fer oolithe dans lesquelles est ouverte la route actuelle, sur la rive droite du Guiers, ne présentent ni la solidité ni la ligne droite que préféraient toujours les Romains. Or, l'une et l'autre de ces directions dépassent les 14 milles des itinéraires.

Enfin un dernier système menace de s'ajouter aux quatre précédents. Il consisterait à rapprocher étymologiquement *Labisco* de la Bauche. Question d'étymologie, en effet ; car il n'y a point de vestiges romains entre Aiguebellette et la Bauche, pas plus qu'entre la Bauche et Chailles ; on sait le reste. Il y a même un excédant de cinq kilomètres en continuant d'Aiguebellette par Oncin jusqu'à la Bauche.

Après avoir passé en revue tous les systèmes sur la direction de la voie romaine entre *Lemencum* et *Augustum* pour chercher la station intermédiaire de *Labisco*, je n'ajouterai plus qu'un mot sur le nom de cette localité et j'arrive à des considérations d'un autre ordre en faveur des opinions que j'ai embrassées.

D'après tout ce qui précède, la position réelle ou supposée de *Labisco* se trouverait ou à Chevelu, au bas d'une descente de montagne et près d'un lac autrefois plus étendu qu'aujourd'hui ; ou aux environs de Novalaise ou Lépin, c'est-à-dire encore tout près d'un lac et après la descente de la montagne ; ou aux environs des Echelles, c'est-à-dire au confluent du Guiers-vif et du Guiers-mort dont les méandres forment une espèce de lac dans les grandes pluies et tout près d'un accident de montagne coupée à pic.

Enfin quelques auteurs dauphinois placent *Labisco* à l'ancienne ville d'*Ars*, abîmée, dit-on, dans le lac Paladru, au sud-est du passage. Cette opinion est suffisamment réfutée par tout ce que j'ai dit précédemment et ce qui suivra. Je ne prends acte que du rapprochement traditionnel du lac et de *Labisco*. Voilà donc cinq positions de *Labisco* près d'un amas d'eau et quatre près d'un accident de montagne. Il y a là une énigme dont on trouverait peut-être l'explication en reconnaissant un nom générique dans le *labisco, lavisco, lavascro*, etc., et dont le radical serait *labes* ou *lavacrum*, et qui aurait été donné à plusieurs localités différentes. La question, ainsi dégagée de la discussion étymologique, parce qu'elle aboutit à plusieurs solutions identiques, peut être reportée sur un terrain plus sûr et plus fécond.

Nous ne savons pas jusqu'à qu'elle précision les Romains appréciaient la hauteur des montagnes. Ce que nous savons c'est qu'entre les deux principes qui luttent perpétuellement dans la confection des routes, la direction droite et le niveau, la première domine dans les voies romaines, le second dans les routes modernes. Et, pour le dire ici en passant, il y a entre les deux extrêmes toute l'étape parcourue par les idées sociales qui ont, bon gré malgré, leur expression dans tous les grands travaux.

Aujourd'hui, le passage de l'Epine, haut de 1,004 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne mériterait pas la peine d'une étude, non plus que celui d'Aiguebelette, de 913 mètres d'altitude. Mais on a tenu compte du plateau du Mont-du-Chat, de 634 mètres, et de la route de la Grotte dont le plus haut point, près de la Croix-de-Blaise, est de près de 600 mètres.

Sans doute qu'à l'époque romaine, on préférait les passages moins élevés lorsqu'ils ne détournaient pas trop de la ligne droite, comme aujourd'hui on ne s'effraie pas non plus d'une élévation lorsqu'il s'agit d'une route stratégique. Nous en avons un exemple dans les restes romains du Mont-du-Chat et dans la route des Encombres projetée par Napoléon Ier.

Deux autres principes ressortent évidemment de l'étude des tracés romains, c'est la solidité du terrain et l'aménité ou la solarité du local. Or, la vallée de l'Hyères ou de Couz, étroite, sombre, aqueuse, aboutissant à une fissure, puis à un précipice, puis aux marécages du Guiers, et enfin aux corniches abruptes de Chailles, n'offrait pas assez de compensation aux travaux d'art qu'elle nécessitait ; tandis que les riants coteaux de La Motte et du Bourget invitaient d'eux-mêmes à gravir l'entaille du Mont-du-Chat au-delà duquel la route ne rencontrait plus d'obstacles sérieux, surtout par Saint-Martin et Grésin. Entre ces deux lignes, il n'y avait pas à hésiter, et le choix des Romains, prouvé par leurs monuments, confirme ces données.

Si nous étudions maintenant la direction naturelle de *Lemencum* à *Vienna*, nous arriverons encore à une solution convenable. Aujourd'hui que le nivellement des routes fait de plus en plus préférer les vallées profondes, même avec de grands détours, on n'est pas étonné de la nécessité de passer par les Echelles et Chailles pour arriver de Chambéry au Pont-de-Beauvoisin. Mais on le serait certainement d'être obligé de passer par Aoste pour aller des Echelles à la Tour-du-Pin, près de laquelle passe néanmoins la voie d'*Augustum* à *Bergusium*. Cet étonnement aurait été plus rationnel encore à l'époque romaine où les obstables de la nature n'arrêtaient pas

plus la ligne droite des *agrimensores* que la résistance des populations ne brisait le despotisme du peuple-roi.

Le détour au village des Echelles, entre *Lemencum* et *Augustum,* devait être tout aussi insolite que le détour à *Augustum* entre les Echelles et Vienne. Si donc la voie romaine de *Lemenco* à *Vienna* a dû passer aux Echelles, certainement elle n'a pas dû remonter à *Aoste*. Mais comme elle passait évidemment à *Augustum*, elle n'a pas dû y arriver par le détour des Echelles.

Ce raisonnement *à priori*, basé sur l'étude des localités, est confirmé par le tracé romain du Mont-du-Chat et surtout par celui d'Aiguebellette et Lépin, la ligne la plus directe entre Chambéry et Aoste. Aussi a-t-elle été remise à l'étude ces temps derniers, mais à la condition de réunir les deux principes de la ligne droite et du niveau dans un tunnel. Et, pour en finir avec cette question, si le passage d'Aiguebellette et de Lépin me semble reproduire plus énergiquement la ligne directe du tracé romain à travers les obstacles, pour la correspondance des courriers, le passage du Mont-du-Chat, plus accommodé à l'usage du *plaustrum* romain, a dû venir après et servir de complément à l'autre. DUCIS.

(Sera continué.)

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

Séance du 17 juillet 1862

La Société a reçu les dons et échanges suivants :

1° *Revue du Lyonnais ;* juillet 1862 ;

2° *Union magnétique ;* juillet 1862 ;

3° *Journal des connaissances médicales ;* juin-juillet 1862 ;

4° *Compte-rendu médical de* 1861 *sur l'asile départemental de Bassens,* etc. ; don du docteur Fusier.

5° Une clef trouvée dans les fouilles de Gevrier ; don de Mme Burnod.

M. *Revon* a exposé les objets antiques qu'il a recueillis à Bredannaz dans un souterrain qu'il pense avoir eté une fabrique de poterie. Il a donné le plan geometrique de ce qui reste et une vue de l'entrée où l'on remarque un rudiment de style ogival.

M. *Serand* a fait observer qu'en 1836 on a trouvé dans la même localité une certaine quantité de medailles romaines.

L'inscription signalée par la *Société d'histoire et d'archéologie* au château des Allamands près d'Evian, a ete transportée à Lausanne. M. Morlot en a envoye à M. Revon un estampage, sur lequel M. Ducis a donne quelques explications.

Il a cité ensuite quelques faits sur la nationalité savoisienne de Joachim Murat, roi de Naples, dont la famille serait originaire des Avanchers, en Tarentaise.

La Société a voté à l'unanimité des remerciements à M. le Prefet pour l'appui qu'il a prête à la reintegration d'une partie notable des archives du departement, et à M. l'archiviste qui a provoqué et mené à bonnes fins cette restitution si avantageuse soit à l'administration, soit à l'étude de l'histoire du pays.

Séance du 7 août 1862.

Dans cette séance, la Société a decidé qu'elle suspendrait ses reunions pendant les vacances, jusqu'au 6 novembre prochain

Les dons et echanges suivants ont eté déposes :

1° *Revue archéologique ;* août 1862 ;

2° *Bibliothèque universelle*, de Genève ; juillet 1862 ;

3° *Saint-Gervais sur Arve, vallée du Mont-Joie ;* par A. G. ; Bonneville 1862 ; don de l'auteur ;

4° Pièces historiques et autographes, donnés par M. Charles Burdet ;

5° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe ;

6° *L'Abeille de Chamonix ;*

7° *Le Glaneur savoyard ;*

8° *Le Léman ;*

10° *Le Criquet,* nouveau journal paraissant à Chambery.

—

La Commission instituée pour la publication de l'*Album* de la Haute-Savoie a tenu séance, lundi 25 août, à l'hôtel-de-ville d'Annecy, sous la presidence de M. le Prefet. Le Comite que cette Commission avait choisi dans son sein, pour traiter avec des editeurs et organiser la publication, a rendu compte de ses travaux et soumis diverses propositions. La plupart de ces dernières tendent à faire adopter, pour la reproduction des plus belles vues du pays, la gravure sur bois ; d'autres plaident en faveur de la photographie, qui a l'avantage d'entraîner beaucoup moins de frais La Commission, avant d'opter entre les deux procédés, a décidé qu'une souscription publique serait ouverte immediatement, et que selon l'importance de la somme qui serait réalisée par ce moyen, on ferait un album grave ou photographié Cette souscription, grâce à la genérosité de MM. les Députés, de M. le Préfet et de plusieurs Conseillers généraux, a atteint, seance tenante, un assez joli chiffre Espérons qu'avec le concours du département et des municipalités, on n'aura pas de peine à réunir des fonds suffisants pour créer une œuvre artistique et litteraire digne, sous tous les rapports, de la contree qui y sera décrite. Le patriotisme, aussi bien que le goût de la belle nature, fera un devoir à tous nos concitoyens de contribuer à l'execution de ce monument en apportant leur part de cotisation, qui sera reçue chez M. le Receveur général et chez MM. les Receveurs particuliers du département.

—

Par arrête de S Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 22 août, M. l'abbé Ducis, professeur d'histoire au collége Chappuisien d'Annecy et sous-secrétaire de la Société Florimontane, a eté nommé officier d'Academie.

—

Il existe à Londres un journal spécialement consacré à donner les résultats des observations faites au microscope. Le *Journal microscopique* contient le résumé de curieuses observations faites par le docteur Maddon, sur des organismes animaux développés dans un bain de nitrate d'argent. Il est vraiment étonnant de trouver des êtres organisés dans un milieu aussi destructeur, au sein d'une liqueur aussi corrosive que le nitrate d'argent. C'est le cas de rappeler les observations tout à fait analogues qui ont été faites sur le développement de certains infusoires dans une dissolution de noix vomique, l'un des poisons les plus violents que l'on connaisse. La presence de ces êtres extraordinaires ne semble devoir s'expliquer que par la génération spontanée Il faut toutefois attendre, pour prononcer, que l'auteur ait publie ses observations avec plus de détail, et qu'il ait fait connaître le mode de formation de ces singuliers infusoires.

—

Le savant botaniste Unger, directeur du jardin de botanique de Vienne, croit pouvoir, à l'aide de quelques observations de géologie microscopique, caractériser l'état de la végétation de l'Egypte dans les temps géologiques M. Unger a soumis à l'examen microscopique la poudre d'une brique provenant des ruines de la ville d'Eileithyia, en Egypte. Il a reconnu dans cette poudre des débris organiques mêlés aux restes, encore determinables, de huit espèces de plantes que l'on trouve encore aujourd'hui en Egypte et en Nubie, à l'etat sauvage ou à l'état de culture.

Cette brique paraissait remonter à trente-cinq ou même quarante siècles. Le fait, constaté par le savant botaniste de Vienne, prouverait donc que cette longue période a passé sur l'Egypte sans faire subir de changement notable au caractère général de la végétation de ce pays. M. Unger compte faire venir une quantite plus considérable de ces restes curieux pour les soumettre à un examen approfondi, ce qui lui permettra d'arriver a des conclusions precises sur la flore de l'Egypte ancienne

—

Un accident, arrive au moment de mettre sous presse, a necessité la recomposition d'une des planches du journal. De là le retard eprouvé par les lecteurs de la *Revue savoisienne* dans la réception du present n°.

Le Directeur gérant, J PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 9. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 septembre 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les gloires de la Savoie (suite) : Hommes de guerre, par M. Jules Philippe. — La légende de Marcellaz, par M. A. Lecoy de la Marche. — Les amours de la Joson, esquisse des mœurs du vieil Annecy, par Me Jacobus. — Le discours de M. de Persigny à la Diana, par M. A. Lecoy de la Marche. — Correspondance, par M. Ducis.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Douzième article)

HOMMES DE GUERRE

(Suite et fin)

Après les onze généraux que nous venons de passer en revue, la Savoie a encore fourni aux armées françaises plusieurs officiers distingués qui ne doivent pas être oubliés et qui tous sortirent de l'intrépide légion des Allobroges.

Le baron Louis-Ignace Marthod, de Chambéry, fit toutes les campagnes de la liberté, de 1792 à l'an VI, dans les Alpes, le Midi, l'Italie et la Suisse. En l'an II il passa dans le 15e régiment de dragons, en qualité de lieutenant ; le 24 fructidor an IV, à la tête de son peloton, il enfonça un escadron de hussards autrichiens, s'empara des portes de Vicence et les conserva jusqu'à l'arrivée de la division française. A Arcole, il se battit avec distinction pendant les trois journées, et, avec quelques cavaliers, fit mettre bas les armes à 700 Autrichiens.

Marthod fit les campagnes d'Egypte et de Syrie en qualité de capitaine et se distingua d'une manière éclatante à Redesir, où il prit le commandement de son régiment dont le colonel et la moitié des soldats avaient été tués. Il fut nommé chef d'escadron le 7 ventôse an XI et servit dans différentes divisions militaires jusqu'en 1807 ; dans cette année il entra aux dragons de la garde impériale et fit les campagnes d'Espagne de 1808 à 1811. Pendant ce temps, il fut nommé colonel-major et baron de l'Empire.

La campagne de 1812 fournit à Marthod une nouvelle occasion de montrer sa bravoure à toute épreuve, mais elle lui fut fatale. Envoyé en reconnaissance avec un escadron aux environs de Moscou le 25 septembre, il culbuta une nuée de cosaques qui l'avaient attaqué et enfonça ensuite un régiment de cuirassiers; mais bientôt entourés par plus de 4,000 ennemis, les dragons et leur brave chef se défendirent avec une rare vigueur et firent payer chèrement leur vie : Marthod, après avoir reçu deux coups de sabre sur l'épaule gauche, eut le bras cassé, la cuisse gauche ouverte par deux autres coups de sabre, et le corps criblé de coups de lance; il fut fait prisonnier parce qu'il ne put plus se défendre ! Il mourut le 5 octobre suivant des suites de ses blessures.

Balleydier, colonel d'infanterie légère, officier de la Légion d'honneur, naquit à Annecy le 12 février 1762. Il servit d'abord en qualité de commandant des volontaires d'Annecy au commencement de la Révolution, se distingua en Italie où il fit la guerre depuis l'an II jusqu'à l'an VII, et fut nommé chef de la 29e brigade. Ayant rendu de grands services à l'arrière-garde de Kellermann, le grade de général lui fut offert, mais il le refusa sous prétexte qu'il en était indigne ! Trait remarquable de modestie que l'on aurait de la peine à rencontrer aujourd'hui !

La veille de la bataille de Magnano, Belleydier fit prisonniers 1,500 Esclavons du corps du général Sommariva, et pour cette action d'éclat il fut cité à l'ordre de l'armée.

Il fit ensuite les campagnes des ans VIII et IX aux armées de l'Ouest et gallo-batave, et fut encore cité à l'ordre de l'armée le 13 frimaire an IX. Réformé et nommé commandant d'armes dans l'île d'Elbe en l'an X, il quitta ce poste en l'an XII pour prendre le commandement du 18e régiment d'infanterie légère, au camp d'Utrecht. En l'an XIV, Balleydier faisait partie de la 1re division du 2e corps de la grande armée, et dans la nuit du 18 au 19 brumaire, il fut tué aux avant-postes, en allant en reconnaissance au village de Vordenberg.

Pillet (Louis-Marie), né le 18 avril 1775 à Chambéry, s'engagea dans les Allobroges et fit les campagnes de 1793 à l'an IX aux armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et des Grisons, et se distingua dans plusieurs affaires. Nommé chef de bataillon, le 24 thermidor an VII, par le général Championnet, le 2 floréal il enleva à la tête de son bataillon le village de Gravières, dans la vallée de Suse, en chassa l'ennemi qui s'y trouvait en nombre bien supérieur, lui fit 200 prisonniers et s'empara de trois pièces de canons; le 17 prairial suivant, avec 50 chasseurs, il enfonça un corps de cavalerie ennemie.

Le 30 frimaire an XII, Pillet fut nommé major du 10e d'infanterie légère et membre de la Légion d'hon-

neur ; il fit les campagnes de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807, et celle du Nord en 1809. Nommé colonel du 1er régiment d'infanterie légère le 5 mai 1812, il se distingua en Espagne, aux combats d'Yecla, de Villena, de Castalla et de Barja, en 1813, et fut cité à l'ordre de l'armée. Retraité en 1814, il se retira à Chapareillan (Isère) où il mourut le 8 mars 1830.

Philippe (François), né à Annecy le 30 janvier 1774, s'engagea dans l'armée d'Italie à la fin de 1792 ; il fit la campagne de 1793 en qualité de capitaine dans la 18e demi-brigade, et celle de 1794 comme adjoint à l'adjudant-général Delort. En l'an III et en l'an IV, Philippe se trouva à l'avant-garde de l'armée d'Italie. Sous les ordres du commandant Dupas, il commanda la première compagnie de la colonne qui s'empara du pont de Lodi, et il alla tomber parmi les blessés à la tête du passage ; il reçut dans cette affaire un coup de sabre à la jambe droite, un coup de lance à la main gauche, quatre coups de sabre à la tête et un coup de feu à la jambe gauche qui fut fracturée. Cette dernière blessure le rendit incapable de continuer le service actif, et il obtint le commandement de Crémone, le 16 vendémiaire an V, sur les recommandations des généraux Berthier, Vaubois et Vignolle. L'année suivante il fut transféré, dans les mêmes fonctions, aux îles Sainte-Marguerite.

Absent au moment des promotions, Philippe avait été oublié ; mais sur la réclamation de ses camarades mêmes, il fut élevé au grade de chef de bataillon en 1800 : il avait alors 26 ans. Ses blessures ayant altéré sa santé, il demanda un congé, revint à Annecy et mourut à Menthon le 30 octobre 1803 à l'âge de 29 ans.

L'auteur des *Mémoires d'une contemporaine en Egypte*, en faisant les plus grands éloges du commandant Philippe, rappelle que ce fut cet officier, alors commandant des îles Sainte-Marguerite, qui fit tirer sur les bâtiments montés par Bonaparte revenant d'Egypte : ces bâtiments n'ayant pas répondu aux signaux des ports, il les avait pris pour des vaisseaux anglais.

Je pourrais citer encore un certain nombre d'officiers savoyards dont les noms figurent avec distinction dans les annales des armées de la République et de l'Empire ; mais j'en ai dit assez pour prouver que la Savoie a fourni plus que sa part proportionnelle de ces hommes intrépides dont les phalanges victorieuses ont foulé le sol de l'Europe entière ; j'en ait dit assez pour démontrer à nos détracteurs que nous avons payé à la nation notre tribut de sang et de courage.

Et dans les temps modernes nos cohortes montagnardes ne se sont-elles pas montrées dignes de leurs devanciers ? Interrogez les plaines de l'Italie, fouillez les champs de bataille de l'indépendance et vous y trouverez des milliers de nos braves dont les restes reposent sur les lambeaux du vieux drapeau de Savoie, qu'ils ont défendu jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Du milieu d'eux ont surgi des capitaines distingués, et je citerai entre autres les généraux Mollard, Ménabréa, Jaillet de St-Cergues, de Rolland et de Sonnaz.

En Russie même, la Savoie compte un de ses enfants parmi les officiers distingués de cet empire, le feld-maréchal Burnod, d'Annecy.

La vieille bravoure savoyarde n'est donc pas près de s'éteindre !

JULES PHILIPPE.

LA LÉGENDE DE MARCELLAZ

C'est une histoire bien triste ; et pourtant, c'est de l'histoire.

Elle s'est passée tout près de la ville que nous habitons ; les échos de nos montagnes l'ont redite à la Savoie tout entière ; deux ou trois siècles peut-être se sont écoulés depuis, et c'est à peine si l'on trouverait aujourd'hui, hors de la localité qui en fut le théâtre, quatre personnes au courant de ce drame oublié. Mais la justice divine et la justice humaine se sont partagé le soin d'en perpétuer la mémoire dans un funèbre monument : il ne faut pas laisser éteindre une aussi intéressante tradition.

Il y a quelques jours, en m'acheminant vers Rumilly, curieux d'interroger les annales de cette vieille capitale de l'Albanais, je m'arrêtai dans un chétif village, dont le site élevé et pittoresque fait le seul agrément. Un petit groupe de maisons de pauvre apparence, une église qui semble encore neuve, voilà tout Marcellaz. A l'entour et sur la longue pente qui descend au riche bassin du Cheran, s'étagent de vénérables châtaigniers qui ont dû survivre à bien des tourmentes : là, et dans les campagnes voisines, se recrute la meilleure partie des marrons de Lyon, que jusqu'ici j'avais naïvement crus lyonnais.

Ces arbres séculaires ne sont pas les seuls demeurants du passé que renferme le territoire de Marcellaz. A cinquante mètres de l'église, une vieille construction, maladroitement rajeunie, et décorée par les indigènes du nom de château, étale encore aux yeux du visiteur des restes d'écussons, de portes, de tourelles, d'où s'échappe un certain parfum d'antiquaille. En questionnant, j'appris qu'à ces ruines se rattachaient de tragiques souvenirs.

« — Connaissez-vous, me dit-on, la tête de mort du clocher ? C'était là le manoir de la tête de mort. »

J'avouai que mon intelligence était rebelle aux énigmes, et que le rébus n'avait jamais été mon jeu de prédilection. On voulut bien me faire faire la connaissance de la tête mystérieuse, et je ne tardai pas à avoir le secret du lien singulier qui unissait son histoire à celle du vieil édifice.

L'antique maison d'Auteville, propriétaire du fief de Marcellaz, avait là une ferme, un pied-à-terre, un rendez-vous de chasse, où, dans les beaux jours, le seigneur venait parfois charmer ses loisirs, non loin du château féodal qui faisait sa principale résidence (1).

Le fermier y demeurait l'année entière avec sa famille. Or, à l'époque des événements en question, le fermier avait une fille, une enfant unique : jolie, ses compagnes l'enviaient ; sage, tout le monde l'admirait.

Appelons-la Jeanne : ce fut de tout temps le nom populaire dans les pays de langue française.

Formée à la simplicité et à la vertu par l'exemple de

(1) On voit encore dans la commune d'Auteville quelques ruines de ce dernier château. La branche seigneuriale dont il s'agit ici, disparue depuis longtemps, était alliée dès le quatorzième siècle aux illustres maisons de Lucinge et de Conzie Ses armes étaient : pale d'argent et de gueules de huit pièces, à la fasce d'azur, brochant sur le tout. Diverses familles ont porté depuis le nom d'Auteville. Quelques-uns croient que le héros de cette histoire appartenait à la maison de Pontverre, dont le blason se voit sur l'ancien manoir de Marcellaz : la tradition ne semble pas autoriser cette opinion.

ses parents, par les leçons du vieux prêtre qui régissait la paroisse, Jeanne n'avait pas la moindre prétention à faire la damoiselle. Venue au monde quelques centaines d'années plus tard, elle eût peut-être dédaigné la crinoline ! Dieu l'avait créée fleur des champs : fleur des champs elle restait.

Un jour, un matin, le soleil illuminait le feuillage naissant des grands châtaigniers, et, à leurs pieds, tombait doucement tamisé sur les gouttes de rosée de la prairie, dont il faisait autant de perles scintillantes.

C'était le printemps : dans les cœurs purs, le retour de la sérénité au ciel, de la verdure sur la terre, réveillait la gaîté et mille suaves émotions. Jeanne sortait, leste et joyeuse, de la maison paternelle, portant dans les champs aux travailleurs le repas préparé pour eux. Elle pensait... non, elle ne pensait à rien ; elle marchait avec l'insouciance de ses dix-sept ans, et elle se sentait chez elle au milieu des oiseaux et des fleurs.

C'était le printemps : au fond des âmes dégradées, les nouvelles ardeurs du soleil réveillaient la brûlante convoitise des sens et tout le cortége des basses passions. Dévoré par l'oisiveté, sous l'empire de quelque démon malfaisant, le sire d'Auteville était, lui aussi, parti de bonne heure pour se rendre à la ferme de Marcellaz.

Il était de cette classe de nobles, ferrailleurs et libertins, que la Renaissance avait vus surgir sur les ruines de la chevalerie. Voltairien avant Voltaire, il ne professait guère d'autre culte que celui du plaisir. Quoiqu'il fût jeune encore, des excès de plus d'un genre lui avaient fait une vieillesse précoce, dont les progrès visibles irritaient son esprit sensualiste. Il prétendait toujours au rôle de séducteur, et il avait à cœur de se prouver qu'il était capable de le remplir.

Comme le serpent et la colombe, le sire d'Auteville et Jeanne se rencontrèrent à l'ombre de la même feuillée. Saluant son maître, la jeune villageoise passa craintive et réservée sous le regard fascinateur qui l'enveloppait. Le premier, ébloui par cette fraîcheur d'enfant, par cette grâce champêtre qui s'ignorait, resta un moment immobile, surpris, comme s'il n'eût jamais vu la fille de son fermier. Longtemps il la suivit d'un œil avide ; et lorsqu'à travers son étonnement mille désirs coupables se firent jour, elle avait disparu.

A partir de cette heure, la fièvre d'une brutale passion courut dans les veines du châtelain. Entourer Jeanne d'obsessions et d'embûches, la tenter par tous les moyens imaginables, tel fut l'emploi de ses journées. Il ne quittait plus Marcellaz. Sa famille, ses anciens compagnons de plaisir, sa vénerie et tous les nobles passe-temps de la vie féodale furent sacrifiés à la poursuite de cette proie, qu'il se flattait de conquérir en huit jours.

Mais les jours, les mois se succédèrent : promesses, menaces, prières, emportements, tout lui était inutile. Les parents de Jeanne, occupés la plupart du temps en dehors de la ferme, ne s'apercevaient guère de ces dangereuses manœuvres. Le séducteur n'en était que plus étonné de son insuccès, et cherchait à deviner quel était l'invisible soutien de la vertu qu'il assiégeait. Il ne tarda pas à le reconnaître.

Le pasteur qui avait donné à l'humble fille la première instruction continuait tous les jours à veiller sur sa conduite. Elle, de son côté, recourait fréquemment à ses conseils, à sa protection, et puisait des forces dans les salutaires exercices de la piété.

Peut-être aussi attendait-elle avec un secret espoir, sans oser se l'avouer à elle-même, quelque brave et jeune promis qui devait lui apporter le bonheur dans le travail. Saura-t-on jamais tout ce qu'un chaste penchant, gardé comme un parfum mystérieux au fond d'une âme simple, peut donner de courage contre les séductions ?

Mais le prêtre seul se révélait aux yeux du seigneur courroucé comme l'odieux obstacle sur lequel se brisaient ses efforts. Chez celui que dévorait déjà le feu du désir, s'alluma une haine sourde, implacable : vingt fois elle fut sur le point d'éclater ; vingt fois le caractère sacré de l'homme qui en était l'objet, l'estime et l'affection dont il était entouré, arrêtèrent l'explosion. Ainsi le flot de deux passions opposées montait, montait toujours dans le cœur du malheureux, sans qu'il pût trouver l'occasion d'assouvir l'une ou l'autre.

La saison entière s'écoula dans cette lutte stérile. Poussé à bout, mis hors de lui par une résistance si longue et si inattendue, le sire d'Auteville résolut d'en finir. C'était par une matinée d'automne, froide et pluvieuse, qui contrastait singulièrement avec celle où, pour la première fois, dans cette fatale rencontre sous les châtaigniers, il avait juré que Jeanne serait à lui. Vous l'eussiez vu, l'œil en feu, la lèvre frémissante, s'élancer seul, armé comme pour la chasse, s'éloigner de la ferme avec un de ses limiers fidèles, puis se blottir, ainsi qu'une bête fauve, derrière un épais fourré près duquel il savait que la jeune fille devait passer.

Sûr de sa victime, il attend, il écoute avec anxiété... Bientôt des pas légers se font entendre : c'est elle. En deux bonds il est à ses côtés ; il va pour la saisir, lorsque tout près, au détour du sentier, apparaît, muette et sévère comme le fantôme du Destin, la figure du vieux curé de Marcellaz. Un coup-d'œil suffit à celui-ci pour reconnaître l'urgence de son secours : s'approchant aussitôt de l'agresseur, il l'arrête d'un geste impérieux, tandis que la pauvrette s'enfuit effarouchée vers sa demeure et va donner l'alarme au voisinage.

Au premier aspect du téméraire qui, une fois encore, lui arrachait sa proie, le châtelain avait laissé déborder en menaces et en injures le ressentiment que depuis longtemps il avait peine à contenir. Que se passa-t il lorsqu'ils furent demeurés seuls tous deux?... Personne ne le sait. Mais quand les gens de la ferme et des environs accoururent aux cris de Jeanne, et se firent conduire par elle sur les lieux où elle avait été attaquée, ils ne trouvèrent qu'un cadavre : le pasteur gisait baigné dans son sang, au bord du chemin. En même temps, ils entendirent les aboiements d'un chien qui s'éloignait dans la plaine : le meurtrier allait chercher l'impunité derrière les fossés et les créneaux de sa résidence seigneuriale.

A cette époque, si, malgré la disparition de l esprit chevaleresque, la noblesse exerçait encore un prestige puissant, le clergé, de son côté, conservait sur les masses l'intégrité de son influence protectrice. Tuer un de ses membres était un acte inouï qui demandait une vengeance immédiate, une réparation éclatante ; et quels que fussent le crédit ou l'autorité du sire d'Auteville, ils ne pouvaient étouffer le cri d'horreur qui vola de bouche en bouche à la nouvelle de ce sanglant sacrilége. Peut-être les vassaux de l'assassin n'osèrent-ils pas

prendre l'initiative des poursuites. Mais à coup sûr, il se trouva parmi eux des témoins, lorsque le Sénat de Savoie, la cour souveraine du pays, ordonna une enquête au sujet des faits dont la rumeur publique lui apportait le lugubre écho (1).

Le procès s'instruisit avec rapidité. Les remparts derrière lesquels s'abritait le coupable n'arrêtèrent pas longtemps le cours de la justice des hommes. Afin d'entourer le châtiment de plus de solennité et de laisser aux générations futures un monument qui attestât, avec la honte du châtelain de Marcellaz, l'impartialité des juges ses pairs, le Sénat accompagna la sentence de mort d'un étrange et impitoyable arrêt : la tête du supplicié devait être détachée du gibet et clouée sur la façade de l'église que sa victime avait desservie, à l'endroit le plus apparent, pour y rester à tout jamais.

Ainsi fut fait. Et aujourd'hui que des siècles ont passé sur ce tragique événement, elle est là, béante et décharnée, cette éternelle tête de mort, preuve vivante du néant des passions humaines, trophée sinistre que la vengeance divine s'est chargée de nous transmettre intact.

Seulement, elle n'est pas demeurée dans sa position primitive : traversée autrefois par un barreau de la fenêtre grillée qui surmontait le porche, elle regardait en face quiconque franchissait le seuil sacré. Un clocher ayant été, par la suite, adossé à la façade même de l'édifice, la fenêtre disparut, et ce ne fut plus qu'à travers une ouverture, ménagée exprès dans la construction de la tour, que l'on put apercevoir le crâne blanchi du sire d'Auteville. Enfin, en 1843, l'église entière fut rebâtie : le vieux clocher, seul conservé par respect pour la tradition locale, se trouva, non plus en devant, mais sur un des côtés du vaisseau. C'est là maintenant que de rares curieux vont contempler ce qui reste de l'ancien seigneur de Marcellaz : une tête enserrée dans le ciment, et, au-dessous, deux os fixés en croix dans le mur.

Bien des visiteurs ont passé outre, sans connaître le mot de l'énigme qu'ils avaient sous les yeux. Si vous vous arrêtez au village, frappez à la porte de cette modeste demeure qui s'élève à droite de l'église. Le presbytère, en Savoie, est l'asile ouvert à tous : le bon curé qui l'habite sera heureux du vous accueillir et de deviser avec vous, au coin du foyer, de ces événements d'un autre âge. Il évoquera en votre présence les ombres de son courageux prédécesseur, et de Jeanne la fermière, et du libertin blasonné ; puis vous remercierez Dieu ensemble de ce qu'il y ait eu jadis des hommes d'Eglise pour s'opposer aux excès des hommes d'épée.

Aucun document n'a pu être retrouvé concernant les faits qui viennent d'être racontés. Les archives de l'ancien Sénat de Savoie sont muettes à cet égard ; et dans les registres de la paroisse de Marcellaz, il manque les feuillets qui paraissent correspondre à l'époque du crime et du châtiment. Peut-être la famille du coupable, autrefois puissante et aujourd'hui complètement éteinte, aura-t-elle réussi à les faire disparaître clandestinement. Quoi qu'il en soit, la tradition vit chez les *anciens* du pays, et, bien qu'elle ne désigne pas de date précise, ce qu'elle rapporte ne semble pas remonter si haut qu'on ne puisse y ajouter foi.

Bien des récits ne nous sont point parvenus autrement : les pères les ont redits à leurs fils, dans ces veillées de famille que l'hiver fait si longues à la campagne ; et les fils les ont transmis à leur tour, jusqu'à ce qu'une plume enfin se soit rencontrée pour les confier à la garde plus fidèle de l'écriture.

C'est ainsi que je vous livre ma légende, comme je l'ai recueillie.

A. LECOY DE LA MARCHE.

Rumilly, 22 août 1862.

(1) Le Sénat de Savoie, séant à Chambéry, fut substitué par le duc Emmanuel-Philibert, en 1559, au *Conseil suprême* de justice. Il connaissait, comme ce dernier, des causes des barons, châtelains, baillis et autres officiers, ainsi que des plaintes formees contre eux.

LES AMOURS DE LA JOSON

ESQUISSE DES MŒURS DU VIEIL ANNECY

Reproduction interdite.

I

A deux heures d'Annecy, on trouve la campagne du Crévion. Elle s'élève sur la pente inférieure du côteau de Montagny, au-dessus d'un vallon plantureux, derrière un double rempart de collines aux noires futaies. Aujourd'hui propriété des hospices, le manoir délabré n'est plus qu'une habitation fermière ; cependant il est en bel air, a belle apparence et conserve encore quelques vestiges du temps qu'il était le séjour des fêtes et des banquets joyeux. Au plafond de certaines chambres, dont le sol est encombré de bahuts, de linge qui sèche et de sacs de blé, des médaillons en guirlande gardent les portraits de quelques beautés du dernier siècle. Dans un compartiment du salon une musicienne à tête blonde touche du piano, au-dessous d'une colombe tenant banderole à son bec avec devise latine effacée à demi : pieusement on pourrait la prendre pour une sainte Cécile quelconque.

De la terrasse, plantée de vieux marronniers, on a une grande vue des montagnes. Le Semnoz, la Tournette, le Parmelan, plus loin le Môle et le Jura, au-dessus de tout la cime du Mont-Blanc, forment le cadre du paysage.

Le Crévion était, il y a cent ans, la résidence favorite d'un homme remarquable à plusieurs titres. François Aubert, chanoine de Saint-Pierre de Genève, tenait large et digne place au chapitre et à la ville. Annecy lui doit bien un peu de reconnaissance : avec le chanoine Dumas son ami, il fut le fondateur de notre bibliothèque publique. Envoyé à Rome comme postulateur de la béatification de vénérable mère de Chantal, il avait passé huit ans de sa vie dans cette capitale du monde chrétien. Pendant son absence, le chapitre de Saint-Pierre lui avait fait un passe-droit en donnant la préséance à R^d^ Perréard, chanoine de nomination postérieure. Aubert s'en était plaint au roi Charles-Emmanuel, au ministre d'Orméa, et avait dit vertement son fait au chapitre ; il lui reprochait d'avoir favorisé Perréard parce que ce révérend était alors à la mode et qu'il donnait de bons dîners. Bref, ayant fini par obtenir réparation, Aubert s'en félicitait par sentiment de patriotisme : « Tout injuste passe-droit, dit-il dans une « de ses lettres, est un morceau difficile à digérer « dans l'estomac d'un Savoyard. »

A son retour de Rome, en 1740, ayant repris stalle au chapitre, il partageait ses loisirs entre la campagne du Crévion et le soin de la bibliothèque de ville qui occupait une partie de sa maison bourgeoise. Le jeune An-

dré, son neveu, l'unique rejeton de la famille, était surtout l'objet de ses soins les plus tendres; l'éducation achevée, il songeait à l'établir. Or, le manuscrit dont nous allons rendre compte renferme le récit des peines et tribulations que lui a causées le mariage de son cher neveu.

II

Ce manuscrit contient 517 pages; il embrasse une période de dix années, de 1747 à 1757. Il était renfermé dans une boîte en fer blanc hermétiquement close et scellée dans le mur d'un galetas de la rue Notre-Dame, où elle a été trouvée le 15 mai 1861 par les ouvriers de M. Lacombe, maître maçon.

Le manuscrit porte ce titre :

« X... — X...

« Histoire savoyarde qui n'a que les apparences du « roman, étant en tout très véritable, et comme telle « écrite par François Aubert, chanoine de Genève, en « l'année 1757. »

L'auteur nous apprend pourquoi il a caché son manuscrit; après avoir dédié cette œuvre à l'un de ses arrière-neveux, il ajoute : «Je me vois contraint de pren« dre de grandes précautions pour que cette histoire, « qui est celle du mariage de votre cher père, et qui « par plusieurs bonnes raisons doit être tenue long« temps secrète, ne tombe jamais entre ses mains, « parce que très sûrement il la jetterait au feu, ayant « eu toujours une honte infinie du personnage extraor« dinaire, pour ne pas dire extravagant, qu'il a fait du« rant ses légitimes amours. »

Le chanoine dit ailleurs : « Il me faudra maçonner « moi-même cette histoire tragi-comique, ce qui « m'embarrasse beaucoup, n'étant ni faux ni franc« maçon. »

A toutes ces précautions, pour que son manuscrit reste longtemps caché, il a joint une liste de onze familles auxquelles on ne devra point le communiquer; mais toutes aujourd'hui sont éteintes, et dès lors rien n'empêche de rendre publique cette histoire. Le chanoine pensait lui-même qu'elle pourrait plus tard être mise au grand jour. Tout préoccupé du soin d'en cacher l'existence à son neveu, il écrit en terminant :

« J'avais annoncé que je brûlerais tous les originaux « qui ont servi à cette histoire, de même que les deux « *factums;* mais j'ai pensé depuis qu'il convenait de ne « le pas faire. Mon neveu pourra donc se satisfaire en « trouvant tous ces papiers dans ma garde-robe après « ma mort; et s'il les brûle, comme je n'en doute pas, « après les avoir lus peut-être par curiosité, il aura par « là moins de défiance sur la présente histoire qu'il ne « soupçonnera jamais que j'aie eu l'idée ni la patience « d'écrire. Il croira sans doute que tous mes écrits sur « ce sujet sont entre ses mains, et croira en les brûlant « qu'il ne sera jamais plus parlé de son histoire. Mes « arrière-neveux sauront si j'ai deviné juste; et s'ils « ne trouvent point les susdits originaux que leur père « André aura brûlés en ce cas, ils comprendront que « j'ai bien fait de prendre de grandes précautions pour « sauver cette histoire, qui mérite assurément d'être « conservée par son extrême singularité, car un bon « esprit peut y faire de grandes et sérieuses réflexions « sur la force presque inconcevable que les passions « ont sur les hommes. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Les romans, qui sont des histoires faites à plaisir « au coin d'un feu par quelque beau génie, ne servent « tout au plus qu'à amuser les jeunes gens; les per« sonnes sensées dédaignent d'employer leur temps « toujours précieux à lire des fables, méprisent avec « raisons ces sortes de livres. . . . . .

« Mais quand les gens sérieux peuvent trouver des « cas pareils dans les histoires en tout véritables, ils « les lisent alors avec un plaisir infini, pouvant y étu« dier à fond le cœur humain qui est après la religion « la science la plus nécessaire à l'homme dans quel« que état qu'il puisse être. Sur ce principe j'ose dire « que cette histoire, dont je n'ai cherché qu'à conser« ver le fond, n'ayant pas eu le temps de la polir, doit « faire plaisir à tout le monde, car étant en tout très « réelle et véritable, elle a encore tous les agréments « d'un vrai roman, ayant d'un bout à l'autre une infi« nité de singularités qui paraissent des plus extraor« dinaires, et qui par la réalité des faits attirent beau« coup plus l'attention du lecteur et lui plaisent infini« ment plus que la lecture des romans. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« C'est surtout ce qui rend précieuse cette histoire « qui ne doit faire aucun tort à ma famille, André et « la Joson n'ayant manqué que par défaut de monde et « de politesse, mais ayant eu tous deux toutes les par« ties essentielles des honnêtes gens, beaucoup plus « même que tant d'autres qui sont infiniment méprisa« bles, n'ayant que les susdites premières qualités. Mes « arrière-neveux peuvent donc, après la mort des « principaux intéressés, montrer avec discrétion ce« pendant la présente histoire à de bons génies, sans « s'en faire aucune peine ni scrupule : c'est du moins « mon avis. »

C'était encore celui du R. P. Dumas, car le chanoine dit quelque part :

« La seule personne qui a eu connaissance de cet « ouvrage, le R. P. Dumas, prévôt des barnabites, « homme de beaucoup d'esprit, de science et de bonnes « mœurs, mon ancien ami et mon confident dans toute « cette intrigue, m'a toujours défendu de jeter au feu « une histoire qui est peut-être unique dans son es« pèce. »

Il écrit encore ailleurs : « Viendra un jour que « ce grand secret ne sera plus si fort requis, et que « cet écrit, où la nature se voit telle qu'elle est, fera « plaisir à ceux qui sont curieux d'apprendre au vrai « de quoi les différentes passions sont capables, et « comment elles font agir et parler ou taire ceux dont « le naturel est différent du commun des hommes. »

Les motifs qui paraissent avoir déterminé le chanoine à cacher son manuscrit, c'étaient quelques récriminations personnelles; or, nous avons eu soin de les supprimer dans notre analyse.

La publicité ne peut donc offenser personne. La mémoire d'André ne sera point blessée, parce que l'on dira qu'il fut un modèle de constance amoureuse; l'ombre de la Joson ne sera pas indignée, parce que nous aurons

appris à nos contemporains qu'elle fut une aimable et jolie femme.

III

Si l'auteur a voulu conserver cette histoire à cause des singularités qu'elle contient, ce n'est pas le même motif qui nous engage à la faire connaître. Les agréments que le bon chanoine y trouvait nous touchent fort peu. Laissons-le s'émerveiller à son aise sur la force inconcevable des passions ! Son récit offre un attrait qu'il ne pouvait guère soupçonner.

Ce qui charme dans les pages qu'il nous a laissées, ce sont les détails intimes sur les mœurs de nos pères ; ce sont des tableaux d'intérieur pris sur le vif, et qui nous apprennent ce qu'était il y a cent et cinq ans l'existence des bons bourgeois d'Annecy. Tel passage nous initie aux goûts, aux habitudes, aux pensées des hommes qui peuplaient notre cité dans le milieu du XVIIIme siècle. Tel autre passage ouvre à deux battants un de leurs salons de la rue Ste-Claire ou de la rue du Pâquier.

Un autre charme, dont l'auteur était loin de se douter, c'est que l'excellent oncle est lui-même le héros de son épopée. Sa figure est bien certainement la plus intéressante et la plus originale dans la galerie d'originaux qu'il a mise sous nos yeux.

Mais les faits et gestes du chanoine, les traits de vieilles mœurs, les tableaux intimes qu'il a semés dans le récit sont liés aux aventures d'André et de la Joson. Nous devons donc raconter après lui l'histoire très véridique de leurs très laborieuses amours.

En conservant au récit du chanoine son style, sa vive impression du passé, nous supprimerons toutefois les longueurs, les répétitions et plusieurs lettres inutiles. Que le chanoine ait voulu tout rapporter, qu'il se soit complu dans les redites, on le conçoit : il y mettait un peu d'amour-propre d'auteur. Si le digne homme n'a pas été amoureux de sa nièce future, il a du moins, en tout bien tout honneur, filé le parfait amour aux lieu et place de son neveu ; il lui dictait ses lettres les plus tendres ; il plaidait pour lui auprès de la belle en vers et en prose.

A côté de la haute mine de l'oncle, celle du neveu est certes un peu bien pâle ; voici son portrait :

« Le caractère d'André est abstrait, peu affable, du « tout point prévenant ; il est incapable de faire le per- « sonnage d'amant badin et frétillant. Sa petite figure « n'est pas indifférente, mais son naturel a toujours été « peu poli. Le fond en est bon, mais les corps ne sont « pas diaphanes ; c'est ce qui l'a perdu. »

La Joson était jolie et avait de l'esprit, *même du mâle et du malin*, dit le chanoine, *ce qui ne nous a que trop donné de peine !* Quelquefois, en badinant, on l'appelait *Mlle de la Tour du Pin*, parce qu'elle était propriétaire d'une petite métairie, avec tour et pigeonnier, au bas de la montée des Molasses, au-delà du pont des Arnons.

Le chanoine la connaissait dès le berceau. Etant vicaire à St-Maurice en 1731, il l'avait baptisée ; il lui fit même à son entrée dans le monde beaucoup plus d'honneur qu'au commun des enfants. *A cause de M. son père qui était le meilleur médecin de la ville, à cause de M. le curé son oncle qui était le parrain*, le chanoine prit une chape, fit allumer six cierges sur l'autel, et reçut la fillette en grande solennité.

Elle était encore enfant à la mort de son père. Sa mère s'était remariée à l'avocat Ribitel, homme de plaisirs, grand chasseur et beau diseur. C'était lui qui, le 1er mai de chaque année, avant l'élection des syndics, et en sa qualité d'avocat de la ville, adressait au populaire le discours d'usage.

Les commensaux habituels de l'orateur du 1er mai étaient son frère, R^d^ Ribitel, de l'ordre des Barnabites, et son neveu, le P. Favre, de l'ordre des Jacobins. R^d^ Ribitel racontait volontiers qu'il était autrefois grand-vicaire à Bazas ; mais le chanoine n'avait pas vu le diplôme de la charge, et n'en croyait rien ; il n'aimait pas ce barnabite, *qui d'ailleurs était détesté de tous ses confrères*. Quant au jacobin Favre, c'était (toujours au dire du chanoine) un petit-maître fat et galant ; il assistait régulièrement à la toilette de trois dames d'Annecy, Mme Magnin, Mme du Tour et Mme de Seyssel.

La famille Ribitel habitait tantôt Annecy, tantôt Alby, quelquefois Sillingy où Josette et sa mère possédaient de grands biens. En cas de célibat de la demoiselle, qui était unique enfant, les terres de Sillingy devaient faire échûte aux bénédictins de Talloires : aussi la mère et le beau-père étaient fort désireux de la marier.

Comme elle passait pour le meilleur parti de la ville, les soupirants ne manquaient pas. Le public, qui souvent fait les mariages, avait déjà décidé, tant les convenances étaient grandes, qu'André serait l'heureux mari de la Joson. Le bruit en était grand. Le chanoine voulut sonder le gué ; il fit une première ouverture à l'avocat Ribitel, en se promenant un jour avec lui dans la rue de Notre-Dame. Le spectable (1) laissa voir que la proposition lui était agréable.

Le jeune homme plaisait assez à sa prétendue. Elle l'aimait un peu à la muette.

Le chanoine chargea son ami R^d^ Dumas de s'enquérir à cet endroit des sentiments du neveu : mais, de ce côté, on ne trouva qu'une froideur extrême. André n'aimait alors que la vie de garçon, aucune femme n'avait encore fait battre le cœur de ce jeune et farouche Hippolyte. Il se faisait même une gloire de fuir le commerce des dames.

Quelques intéressés à rompre le projet de mariage lui avaient mis en tête que Mlle Josette était une Agnès dépourvue de tout esprit.

Le chanoine avait du projet de mariage touché quelques mots à son neveu, l'engageant à y réfléchir.

Peu après, sur la route du Crévion, le neveu fit connaître en ces termes le résultat de ses réflexions : « J'ai pensé à ce que vous m'avez dit, mais je pense que « je n'y pense du tout point. » Après cette superbe réponse, il fallut retirer les premières paroles échangées avec l'avocat Ribitel.

Cependant le public ne cessait de parler de ce futur mariage. Le jeune homme prit dès lors à l'égard de Mlle Josette un air de réserve et de hauteur dont la fine mouche s'aperçut bien vite.

Un jour, à Alby, après le dîner, l'avocat offrit aux deux jeunes gens des cartes de piquet, leur disant : « Tenez, jouez vous deux quelques parties au mariage. » La demoiselle prit bien les cartes ; mais André refusa constamment de jouer à ce jeu-là : on aurait dit qu'il s'agissait de lui faire signer son contrat de mariage. Un autre jour, invité à boire à la santé de la Joson, il fit sourde oreille ; l'avocat, voyant cette impolitesse, dit

(1) Titre qu'on donnait aux avocats en Savoie avant l'annexion.

d'un ton haut en prenant son verre : « Eh ! Mlle Josette vaut bien un verre de vin ! »

Tous ces mauvais procédés mortifièrent la jeune personne. Son amour à la muette s'en allait grand train.

IV

Sur la fin de 1748, André dut partir pour l'Université. Il avait bien parlé un peu de se faire prêtre ; le chanoine avait soufflé sur cette fausse vocation. Il fut destiné au barreau.

Après avoir achevé une première année de droit, il revint passer les vacances en Savoie. Durant ce séjour il vit beaucoup Mme Thérèse Magnin née Chardon. Cette jeune femme avait été donnée à un mari qu'elle n'aimait pas. Les douces confidences de l'incomprise amollirent le farouche Hippolyte ; elles commencèrent à lui donner quelque tendresse pour la plus belle moitié du genre savoisien.

Les vacances finies, de retour à Turin, il entra au collége des provinces, s'y lia d'amitié avec Charlot Crochon, son condisciple et son compatriote.

Mlle Josette était cousine de Charlot et la confidente de ses amours. Charlot avait une passion malheureuse pour Mlle Henriette Brunier, qui fut plus tard Mme Dépouilly. Il écrivait ses peines de cœur à la cousine et en recevait des nouvelles de sa bien-aimée.

De la cousine Charlot avait dit beaucoup de bien à André, qui lut la correspondance, et ainsi put juger que la Joson n'était point, comme on le lui avait fait croire, une Agnès à 24 carats.

André écrivait avec facilité ; il proposa à Charlot de lui servir de secrétaire et de composer sa correspondance avec la belle cousine. La proposition fut acceptée : André faisait les lettres et Charlot les transcrivait.

Le faux Crochon écrit une première, puis une seconde, puis une troisième lettre, et reçoit les réponses ; à la quatrième il était affolé.

La demoiselle, de son côté, avait bien vite découvert l'amoureuse friponnerie du prétendu Charlot. La correspondance n'en devient que plus active.

Toutes les lettres de la Joson allaient de droit fil au cœur du neveu.

Pour les écrire, elle se cachait dans une vieille maison de sa mère au faubourg de Bœuf. Un coffre lui servait de bureau.

Quelquefois elle donnait au faux Charlot les nouvelles de la ville. Un jour elle écrit : « Les divertissements « du carnaval ne seront pas fort brillants. Les officiers « sont aux bourgeoises, de quoi les dames de condi« tion sont fort piquées. » L'échange de lettres continue ainsi près de deux mois, sur un ton mi-parti de badinage et de tendresse.

Au bout de ce temps, André prend la résolution d'écrire à visière découverte. Il se démasque et signe de son nom. La réponse est gracieuse et permet d'espérer. Il charge son oncle de rouvrir les protocoles avec les grands parents.

L'oncle va du Crévion à Alby rendre visite aux Ribitel. Il rencontre la Joson auprès d'un bois, vêtue en bergère, elle faisait paître un mouton frisé au bout d'un ruban bleu. Cette bergerie, renouvelée de l'Astrée, fait dire au chanoine qu'il a eu une vision de sainte Geneviève, et il écrit à André qu'il a trouvé la Joson plus jolie que jamais dans son attirail de simplicité.

Le chanoine, qui se flattait de connaître parfaitement la racine grecque du cœur humain, ne pouvait manquer de réussir dans son ambassade.

En recevant la bonne nouvelle, le neveu lui écrit : « Abstraction du collet, dérobez-lui un baiser, et con« fiez-en à un zéphir autant qu'il en faut pour me faire « apercevoir, malgré le déchêt que produit le voyage, « qu'il a été pris en forme. Oh ! pour le coup je suis « fol ! J'ai relu cette phrase, et je ne puis m'empêcher « d'en rire. Il est de votre réputation de ne pas me « laisser rire impunément. Nous avons un axiôme en « droit : *Qui mandat ut alter aliquod negotium gerat, « idem est ac si mandator per semetipsum faceret.* Si « vous ne le faites pas en forme, j'aurai une grande ac« tion contre vous. »

Il écrit par le même courrier à Mme et à M. Ribitel pour demander leur agrément au mariage. Invitée par eux à déclarer ses sentiments, Mlle Josette cache avec soin sa pensée ; elle ne montre pas d'opposition, mais se fait presser, et finit par dire à M. Ribitel qu'il peut répondre ce qu'il jugera à propos, qu'elle souscrit à tout.

En conséquence, et pour conclure, on n'attend plus que le retour du jeune étudiant. On est au mois de mai ; il quittera le Piémont vers la mi-juin. Son impatience est extrême, son amour l'est bien davantage. Mais dès cette époque certains passages des lettres à son oncle font déjà pressentir l'écueil où son esquif viendra sombrer.

JACOBUS.

(La suite au prochain n°)

LE DISCOURS DE M. DE PERSIGNY A LA DIANA

Nous ne pouvons laisser passer sous silence, parmi les événements littéraires et scientifiques, les remarquables paroles prononcées par M. le comte de Persigny à la réouverture de la Diana. L'édifice qui porte ce nom, à Montbrison, est le lieu où se tenaient jadis les assemblées des nobles du Forez. Converti depuis en magasin, il vient d'être restauré et rendu à une destination digne de son origine : il sera consacré désormais aux séances d'une société savante, nouvellement fondée dans l'ancien chef-lieu de la Loire, et qui entreprend de former là un musée archéologique avec une bibliothèque intéressant spécialement la province du Forez. M. de Persigny, enfant du pays, présidait la première réunion des sociétaires. Bien que sa sollicitude pour les intérêts historiques nous ait été plus d'une fois démontrée, on est heureux de retrouver de nouveau chez l'homme du présent la noble préoccupation du passé, et dans sa bouche un langage comme celui-ci :

« Le culte du passé honore le présent. Sans l'étude et l'expérience des siècles, pas de grandes choses ! pas de grand peuple sans tradition ! »

Mais la partie la plus instructive de ce discours est sans contredit celle où sont implicitement renversés les systèmes absurdes de certains historiens trop accrédités, tendant à diviser la nation française en deux races encore distinctes de nos jours, les Francs et les Gaulois, la noblesse et le peuple, en un mot, les vainqueurs et les vaincus de la Révolution. La fusion du sang germanique et du sang gallo-romain était commencée dès le septième siècle : il y a longtemps qu'elle est complète. C'est

l'idée que développe avec un grand sens M. de Persigny, pour répondre à cette objection : A quoi sert de restaurer les emblèmes de la féodalité, les blasons de familles éteintes, et toutes ces choses qui semblent n'intéresser que quelques personnes ?

« Au temps où nous vivons, a-t-il dit, nous sommes frappés de la mobilité que présente l'histoire des familles tour à tour élevées ou abaissées par la fortune. Mais ce spectacle n'appartient pas seulement à notre siècle et à notre société telle que l'a faite le Code Napoléon. Si nous considérons le tableau que présente l'état social des huit derniers siècles, nous y voyons que, malgré les institutions tendant à immobiliser la propriété, pour une terre qui se maintient dans la même maison, mille autres passent de famille en famille ; que la liste des possesseurs de fiefs se modifie de siècle en siècle avec une étrange rapidité, et que sans cesse des familles disparaissent de la scène pour faire place à de nouvelles.....

« Non seulement les anoblissements royaux, mais encore une foule de charges civiles, militaires ou judiciaires, accessibles au mérite ou à la fortune, font franchir à la bourgeoisie les degrés de la noblesse ; de sorte que, tandis que la pauvreté rejette sans cesse d'anciennes familles, et surtout les branches cadettes de ces familles, hors de la classe privilégiée, de nouvelles y pénètrent à l'envi et comblent les vides laissés par les premières. Pour quiconque, sans parti pris et sans préjugés sur ces matières, parcourt les titres, les terriers, c'est un singulier spectacle que ces transformations continuelles de la société.

« A certaine époque, vous voyez des noms de laboureurs, d'ouvriers, que vous retrouvez à peine un siècle plus tard portés par la bourgeoisie des villes et bientôt par la noblesse. Le phénomène contraire se produit tout aussi vite. Jetez les yeux sur la plus haute noblesse du douzième siècle ; déjà au quatorzième un grand nombre d'entre eux se trouvent dans la bourgeoisie, et bientôt après parmi les ouvriers et les laboureurs ; et de cette manière se justifie ce proverbe, fameux au moyen âge : *Cent ans bannière, cent ans civière*.....

« C'est, du reste, une loi mathématique qu'en remontant d'un certain nombre de générations en arrière, tout individu d'une nation a pour ancêtres, à une époque déterminée, la population de cette nation entière. Comme le nombre des aïeux, en commençant par ceux de père et de mère de chaque individu, se double à chaque génération, et que cette progression pour vingt générations dépasse déjà le chiffre d'un million, si nous prenons pour moyenne trois générations et demie par siècle, nous pouvons dire que chacun de nous a pour ancêtres tous les habitants du Forez, noblesse et peuple, au temps du comte Jean, le fondateur de la Diana. »

Sans exagérer la portée de ce raisonnement, qui a dû faire éclore plus d'un sourire sur les lèvres des auditeurs, il y a là une grande vérité. Bien des familles se sont maintenues dans le rang qu'elles occupaient autrefois, la haute noblesse surtout ; mais bien davantage ont suivi ce flot de la mobilité humaine, qui abaisse et élève tour à tour les races comme les individus.

La fondation de la Société de la Diana, accompagnée du discours dont nous venons de citer une faible partie, est un puissant encouragement pour les associations de même nature. Bien que la Savoie n'y soit pas particulièrement intéressée, elle se ressentira quelque peu, il faut l'espérer, de cette haute impulsion donnée aux sciences historiques. A. LECOY DE LA MARCHE.

CORRESPONDANCE

Saint-Etienne, 12 septembre 1862.

Eloigné depuis quelques années des congrès, par les pertes successives que j'ai faites, pendant les vacances, de personnes auxquelles je tenais le plus en ce monde, j'ai pu cette année faire une apparition à celui de St-Etienne, qui s'est ouvert le 8 septembre. Comme dans les précédents, les représentants des nouveaux départements ont été très bien accueillis et plusieurs ont eu les honneurs du bureau. Les Savoisiens, du reste, ne sont venus ici que pour renouer la chaîne des traditions, recevoir, comme on dit, le *crochon* pour l'année prochaine, et serrer la main aux anciennes et nouvelles connaissances pour le congrès de Chambery. Il n'y a pas, en effet, entre la Savoie et le Forez les rapports qui existaient depuis longtemps entre la Savoie et le Dauphiné, et qui ont rendu le congrès de Grenoble si intéressant pour les deux pays. Cependant, à la séance générale de la Societé française d'Archéologie, j'ai fait une communication sur les decouvertes de lacustres aux lacs de Genève, d'Annecy et du Bourget, M le marquis Costa de Beauregard a parle de celles qu'il faisait dans le lac d'Aiguebellette dont il est proprietaire. L'assemblée a éte vivement impressionnée par les decouvertes faites dans cette branche d'archeologie toute nouvelle pour la France, et elle attend avec curiosite les discussions qui s'ouvriront à ce sujet l'annee prochaine.

Je n'ai pas l'intention de résumer les travaux scientifiques accomplis jusqu'à ce jour ; le compte-rendu de la session le fera mieux et plus complétement. Je ne veux que vous faire part d'une de mes impressions de voyage. En parcourant les vieux quartiers de Saint-Etienne, je traversai un jour la rue de *Tarentaise*, toute bordee d'anciennes maisons, dont les façades étaient formées de grosses dalles noires de plus d'un mètre de carrure, et dont les portes étaient couronnées de timbres veufs de leurs armoiries Ensuite des explications que je demandai sur l'origine de ce nom, on m'apprit qu'à près de 15 kilomètres au sud-est il y avait une commune du même nom. Je n'eus rien de plus pressé que d'aller la visiter

Je n'y trouvai nullement l'objet de mes recherches. Les populations industrielles ne s'occupent pas d'histoire ; c'est au point qu'un curé de Saint-Etienne, voulant publier une notice historique de sa paroisse, qui ne date que de cinquante ans, a eu mille peines a se procurer quelques titres

Il faut pourtant que j'aventure quelque chose sur Tarentaise. Parmi les croix monolytes, avec Christ sculpté sur pièce, que l'on rencontre dans les pays vierges, il y en a une qui porte un saint Roch, le patron de la paroisse ; il l'est aussi de celle de Rochetaillée et de l'un des faubourgs de Saint-Etienne. La dévotion à ce saint s'est beaucoup etendue pendant les pestes des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Il est possible qu'une colonie de Tarins, comme on en voit encore beaucoup en emigration, se soit groupée dans la rue en question et lui ait donne le nom de la Tarentaise ; puis qu'a l'apparition d'un fléau, ils se soient enfuis et aient remonte le torrent du Furens, à travers des gorges qu'on appelle *le Gouffre-d'Enfer*, et dont je ne vous donnerai pas la description, parce que les Alpes en offrent de semblables dans toute leur chaîne ; et qu'enfin ils se soient fixes dans un bassin creusé au sommet de la montagne sur la route d'Annonay, là où ils pouvaient respirer un air aussi pur que celui de leur patrie primitive, la Tarentaise, dont ils ont conservé le nom.

Cette explication s'appuie sur un reste de tradition d'après laquelle Tarentaise aurait été une colonie, sur une analogie de dévotion à saint Roch et quelques emigrations de la haute Tarentaise en Savoie, enfin sur l'identité de plusieurs noms de famille qui viennent evidemment dn même pays. DUCIS

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 10. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 octobre 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les amours de la Joson, esquisse des mœurs du vieil Annecy, par Me Jacobus. — Bibliographie : *Chartes inédites du diocèse de Genève,* et *Dick Moon,* de Francis Wey, par M. A. Lecoy de la Marche. — Croquis algériens : les courses d'automne, par M. L. Revon. — Correspondance, par M. F. Rabut. — Chronique.

LES AMOURS DE LA JOSON

ESQUISSE DES MŒURS DU VIEIL ANNECY

(Suite. — Reproduction interdite.)

V

D'un caractère timide, concentré, André redoute la première entrevue. Le 25 mai, il mande à son oncle : « J'ai fixé mon départ au dix du mois prochain, « ainsi je pourrai vous voir le quinze et vous témoi- « gner par combien de respects et de tendresse je serai « attaché au directeur de mes conquêtes amoureuses. « . . . . . Je n'ai pas encore acheté le bouquet . « . . . . . « peste soit de la première entrevue ! je sue d'avance. « Au reste, croyez qu'avec mon petit air nigaud je « pourrai donner leçon à Dompmartin ; il l'emportera « sur moi pour faire *le pied de veau* (le petit-maître) ; « puis, le père Dumas m'éduquera sur le bon ton. . . »

On lit dans une autre de ses lettres : « Mon Dieu ! « que cette première entrevue me pèse ! Il faut être « un peu plus leste que je ne le suis pour laisser son « monde édifié. Comment tenir bon devant dix à douze « yeux qui semblent s'être malicieusement donné le « mot pour ne rien laisser échapper de mon premier « début ! . . . . . C'est autant de guet-à- « pens pour me décontenancer dès la première révé- « rence. Il en sera cependant tout ce qu'il plaira à Dieu « et à la *sainte petite Geneviève*, etc. . . . . »

Le 9 juin il annonce qu'il part de Turin. « Je suis « bien curieux, écrit-il, de voir le progrès de votre « plantation (1) ; en fils chéris et reconnaissants, les « tilleuls et les marronniers s'empresseront dans quel- « ques années de prêter leur ombre pour garantir du « hâle la Joson votre bonne amie. . . . . J'ai en- « fin acheté des fleurs ; la sœur de Fleury m'a assuré « qu'on en faisait d'infiniment plus belles à Annecy ; « celles-ci sont cependant de Milan et des plus belles « qu'il y ait à Turin, etc. »

Le 16 juin il écrit de Saint-Félix. Le chanoine lui avait conseillé de faire, en arrivant, une visite aux Ribitel et d'entrer dans leur maison par la porte de derrière. Il répond : « Mon cher oncle, j'ai donc vu hier au « soir le fameux Chambéry qui ne le cède guère en lai- « deur à Annecy, quoiqu'il soit notre capitale. La place « Château, dans l'obscurité de la nuit, fournissait plu- « sieurs tête à tête. Il y régnait un doux zéphir qu'exci- « taient à ce que je crois maints et maints soupirs d'a- « mour. C'est ce que je conjecturai sur l'ondulation de « l'air, n'ayant pas encore l'odorat assez fin pour en « décider en habile connaisseur. L'on y voyait un tas d'al- « lans et venans qui semblaient prendre à tâche de vous « coudoyer ; ils poussaient leur curiosité jusqu'à vous « regarder sous le nez. Dans les petites villes, c'est « l'étamine des étrangers. Il se présenta le cas d'es- « corter une fort jolie personne, car il est du dernier « ridicule d'avoir les deux bras libres et la respiration « aisée et uniforme. Je n'en fis rien, sachant que ce « n'était pas la terre que je devais *incendier*. A propos, « mon cher oncle, vous m'avez marqué que je devais « ouvrir ma thèse ce soir vers les neuf heures. Un « honnête homme ne doit jamais prendre son monde « par derrière. Venir en bottes, tout d'une volée faire « la demande, cela sent trop le contrat ou un enlève- « ment. Je ne sais point si mademoiselle s'accommo- « dera d'un début qui sent un peu la présomption . . « . . . . . En amour il faut un peu « plus de mystère ; c'est un assaisonnement que de « dire : *Je vous aime tendrement, et j'espère que ceux « dont vous tenez le jour ne désavoueront pas des feux « aussi sincères* . . . . . C'est trop raffiner, me di- « rez-vous. Je le sais. Aussi, si vous jugez à propos « que je commence ma visite ce soir, envoyez-moi « votre valet avec deux mots de lettre à la rencontre « du Crévion où nous allons passer à la tombée du jour. « Il nous trouvera vers les Molasses. »

Le lecteur voudra bien remarquer ces mots : « Ce « n'était pas la terre que je devais *incendier*. »

Hélas ! le pauvre garçon aurait bien dû se garder d'une velléité pyrotechnique ; elle lui valut plus tard le quolibet d'*incendiaire*. Nous allons voir comment il ne sût que trop bien le mériter. « Nous touchons, dit

(1) Les arbres de la terrasse du Crévion.

« le chanoine, au point capital de l'histoire ; ici com-
« mence

« LA TRAGÉDIE. »

VI

Le 16 juin, à la brune, André et son ami Charlot descendent de cheval dans la rue Ste-Claire. Le chanoine les attendait chez l'avocat Crochon. Peu après, ils sortent pour aller souper au logis du chanoine.

Arrivés à côté de la chapelle qui existait alors au milieu du Pont-Morens, ils voient venir le professeur Fontaine, Mlle Constance Crochon et Mlle Josette. Le chanoine et l'avocat étaient à une vingtaine de pas en avant des deux *Piémontais*. « Voici la Joson, dit le chanoine, voyons un peu comment tout se passera ! » Il regarde des deux yeux, et l'avocat prend sa lorgnette. Mlle Constance embrasse son frère d'abord, André ensuite. Mlle Josette embrasse aussi le cousin Charlot, et le fait parler en attendant qu'on vienne à elle. Au lieu de l'aborder, voilà mons' André qui se tourne galamment du côté de l'abbé Fontaine, le salue, l'embrasse, cause avec lui, et ne fait aucune attention à Mlle Josette.

Justement blessée du procédé, elle reprend le bras de Mlle Constance, et s'éloigne vivement sans qu'on fasse mine de l'accompagner.

« Comment diable ! s'écrie le chanoine stupéfait,
« est-ce ainsi que les Piémontais font l'amour ? Peut-
« être que les manières ont changé ! . . . » Le père Crochon ahuri laisse tomber sa lorgnette. André les rejoint. « Eh quoi ! lui dit son oncle, n'avez-vous pas
« reconnu la Joson ? » « Oui, sans doute, mais je me
« suis mis à causer avec M. Fontaine, et voilà ! » A cette réponse, le chanoine hausse les épaules et ne sait plus que dire.

VII

Le lendemain, il donne à dîner à quelques amis. Avant de quitter la table, il avertit le neveu qu'il est temps d'aller faire ses révérences à la famille Ribitel. Ne pouvant l'accompagner lui-même, et redoutant l'incendie, il prie le R^d^ père Dumas d'aller avec le prétendu. Le père Dumas avait lu toutes les épîtres du jeune homme ; il pensait que l'amour lui avait mis le diable au corps, et avant de frapper à la porte, il crut devoir lui donner cet avis fort sage : « A propos, An-
« dré, il faut bien faire les choses, mais il ne faut pas
« sauter sur la Joson comme un loup sur la brebis. »
Admonition bien inutile.

M. Ribitel fait bon accueil aux deux visiteurs. On s'entretient de choses indifférentes, du voyage de Turin, des cours de l'Université. Mais la Joson ne paraît pas. Encore piquée de la rencontre de la veille, elle affecte de ne pas se montrer au salon, et reste dans la pièce voisine d'où on l'entend causer et rire avec Charlot.

M. Ribitel l'appelle à deux ou trois reprises. Enfin, elle arrive, mais traverse la chambre d'un air froid, fait sans s'arrêter quelques révérences, et prend place en dehors du cercle dans un coin reculé. La conversation continue sur le même thême, Turin, l'Université, le passage du Mont-Cenis. Les assistants sont sur les épines. L'ennui les gagne. André, décontenancé, baisse les yeux, et ne dit mot. Le R^d^ père Dumas, honteux d'une si sotte visite, y met fin en se levant. André se lève aussi, fait force révérences à M. Ribitel, et se retire sans avoir regardé la demoiselle.

Outrée, furieuse des manières du galant, elle rapproche cette première entrevue de la rencontre sur le Pont-Morens, et croit à un parti pris de l'offenser. Sa mère et elle se persuadent qu'André n'est point du tout amoureux, que le chanoine a mené seul toute l'affaire, que les lettres et les démarches du neveu n'avaient eu pour but que de faire la cour à son oncle.

De son côté, le chanoine se fait rendre compte d'une aussi inqualifiable conduite. Le pauvre André en est étonné plus que personne. Il ne sait quel funeste enchantement l'a saisi ; la crainte et le respect l'ont paralysé. Non seulement il n'a pas adressé le plus petit mot à la belle, mais il avoue avec candeur qu'il ne l'a pas même regardée ; et pourtant il proteste qu'il l'adore toujours.

La conversation de l'oncle avec son neveu est rapportée par un tiers dans la maison Ribitel. On se calme un peu. André fait une seconde visite, mais, comme à la première, il ne sait pas ouvrir la bouche. Rien ne le peut tirer de son assoupissement. La demoiselle se croit jouée ; elle en devient toujours plus furieuse.

Afin de porter remède à la situation, le chanoine dicte à son neveu une lettre touchante, pleine d'excuses et de tendresses. L'épître était bien tournée, et fit bien quelque impression : mais elle venait trop tard. L'amour-propre était blessé.

Peu expérimentée, ne connaissant l'autre amour que par les révérences, les sauts et les gambades des jeunes gens à la mode, ou bien par les mots galants que parfois il leur inspire, la Joson ne pouvait croire à cet effet bien étrange d'une passion qui va ôtant l'usage de la parole à ceux-là mêmes qui ont le plus d'esprit.

André se présente encore de temps à autre dans la maison, mais toujours en tremblant. Ses visites sont d'autant plus sottes, qu'elles sont reçues plus froidement. Il fait de mal en pis tout ce qu'il entreprend pour se réhabiliter. On va, on vient, on se tourmente ; « ou
« plutôt, dit le chanoine, je faisais presque seul tout
« cela pour remettre notre affaire en bon train ; mais
« mon neveu, toujours incapable de parler ou d'agir,
« détruisait dans une seule visite tout ce que j'avais
« pu faire dans une semaine. » Le chanoine était condamné au travail de Pénélope.

VIII

M. et Mme Ribitel sont allés à Alby pour faire rentrer leurs foins. Mlle Josette est restée à la ville. Une parente d'âge mûr lui sert de chaperon.

Avec les beaux jours de l'été commencent les promenades *extra muros*. On met en train les petits goûters sur l'herbe dans les bois de Trézon. Il y a là une troupe de folle jeunesse qui ne cherche qu'à se divertir. Les cousines Crochon et d'autres belles personnes attirent les cavaliers. On remarque surtout la jolie Défavergette de Turin, et la charmante Gabrielle Perréard, surnommée *la belle piqueuse* parce qu'elle excellait à faire des tabatières d'osier.

André est de toutes les parties, mais toujours grave, toujours silencieux. S'il ose approcher de la Joson, c'est pour lui débiter des sentences. Naturellement distrait, il ne s'aperçoit point qu'elle l'observe et l'étudie. Il

donne à son tour quelques goûters, mais il n'en fait pas galamment les honneurs. A table même, où ses compagnons se réjouissent fort, il fait une très petite figure. Au lieu de se poser, comme il convenait, en amant déclaré de Mlle Josette, il ne sait ni l'amuser ni l'entretenir, et va toujours s'accrochant aux bras des autres dames. Avec celles-ci bien disant et assez gracieux, auprès de celle qu'il aime il perd toujours la parole.

Dans ses meilleurs moments, s'il ouvre la bouche, il ne sait que trouver et redire cette phrase : « Soyez « persuadée, Mademoiselle, de l'intégrité de mes sen- « timents. »

En comparant les manières de cet amoureux transi aux belles façons enjouées et galantes des étudiants revenus comme lui de Turin, la Joson tire ce corollaire de bon sens : c'est que l'on calomnie le Piémont lorsqu'on attribue à son influence le peu d'amabilité du jeune homme. Elle croit, et plusieurs sont du même avis, qu'André est un bourru, un philosophe bizarre, bouffi d'orgueil et de vanité pédantesque. Aussi l'aigreur, qui avait déjà remplacé le premier penchant, tourne à l'aversion.

Un jour enfin, le malheureux, après avoir assuré la belle de *l'intégrité de ses sentiments*, essaie de pousser plus loin sa déclaration. Elle l'écoute d'abord en dissimulant sa colère, puis le gasconne, le ravaude d'importance, et lui signifie un congé en bonne forme.

IX

Après cette rupture, furieuse d'avoir été leurrée, mécontente d'ailleurs d'avoir, à l'intention d'André, éloigné les galants, refusé même d'autres partis, elle trouve insupportable le séjour de la ville, et demande par grâce à sa mère de lui permettre de passer à Sillingy le reste de l'été.

Le chanoine opine qu'il est prudent de laisser filer cet orage. Mais l'amant congédié se désespère. Il proteste, pleure, supplie son cher oncle, et va s'enfermer au Crévion où il mènera la vie d'un ascète. Touché d'un si violent désespoir, le chanoine se sent porté de nouveau à renouer l'affaire.

Il reçoit de son chapitre la commission d'aller mettre les dîmes à la Balme, paroisse voisine de celle de Sillingy. Il se propose d'aller surprendre la cruelle Joson dans sa retraite, et de lui lever de la tête toutes ses préventions. Il fait dire à son neveu de trouver un prétexte pour venir le rejoindre. M. Ribitel, grandement pressé de marier sa belle-fille, a de son côté le soin de l'avertir de la visite de l'oncle.

Après avoir terminé à la Balme ses affaires capitulaires, le chanoine monte à cheval et part pour Sillingy.

Il rencontre sur le chemin un jeune paysan qui venait de prendre et portait dans un panier une poule d'eau en vie. Fidèle au principe que les petits présents entretiennent l'amitié, il achète le joli palmipède qu'il veut offrir à la Joson.

Sillingy plaît au chanoine; il trouve ce village tout autre qu'il n'avait cru. « Je pensais, dit-il, que c'était « tout marécageux, mais point. L'air y est bon, et l'en- « droit n'est pas indifférent. On y est à la vérité logé « comme paysans, mais à peu de frais on s'y donnerait « des aisances. Il y a de très beaux promenoirs, et « beaucoup plus qu'au Crévion. »

Il a du reste tout loisir d'admirer, car au moment de son arrivée la demoiselle venait de quitter la maison. Elle est allée se promener avec sa servante, et paraît prendre plaisir à dépister le chanoine qui s'est mis en quête. Il court à la ferme de Lusy, où elle n'était déjà plus. Il va ensuite à Quincy, autre grangerie qu'elle venait de quitter. Il la rattrape enfin lorsqu'elle était près de rentrer au logis. Il met pied à terre, est accueilli poliment. Elle le retient à souper. Il s'en défend d'abord, parce qu'avant de quitter la Balme il lui avait fallu goûter et boire avec les dîmiers. Bref! il finit par accepter.

A table, et tête à tête, le chanoine se plaint de l'arrêt inhumain qu'elle a prononcé. Elle lui répond gracieusement; et toutes les politesses qu'il en reçoit *lui font toujours plus souhaiter de raccrocher cette adorable fille* (sic).

Entre la poire et le raisin, il entame la justification du neveu; mais sur cet article la Joson se montre fort récalcitrante. Vainement lui dépeint-il en termes touchants la situation de l'amoureux retiré au Crévion *avec un morceau de pain sec dévoré par le plus violent désespoir*.

Elle retient à peine un éclat de rire, et assure le cher oncle qu'il est vraiment trop bon de croire à ce grand désespoir. « Sçavez-vous, lui dit-elle, ce que vo- « tre beau neveu m'a répondu lorsque je lui ai donné « son congé? Eh bien! il m'a dit avec la plus parfaite « tranquillité d'âme : *Mademoiselle, me permettrez-* « *vous du moins de vous voir quelquefois?* »

Ce trait inouï d'indifférence stupéfie le bon chanoine. Il proteste qu'il y a dans tout cela un malentendu extraordinaire, et qu'apparemment l'excès de son amour a rendu André méconnaissable.

Le souper fini, le chanoine veut partir. La demoiselle lui offre un lit, insiste, et pour le retenir elle a fait cacher la selle du bidet.

Il reste donc à coucher, et le lendemain reste encore à dîner. Un peu avant le repas, il entreprend à nouveau la justification du neveu; mais sur ce point il est de plus fort et vivement contredit. André se présente à son tour. La demoiselle est infiniment surprise de le voir. Pour donner le change, le chanoine s'écrie : « Eh! « mon neveu, où donc allez-vous? » André fait son personnage à merveille; il dit d'un ton languissant : « Mademoiselle, pardonnez-moi ma hardiesse! je suis « à la recherche de mon oncle pour affaire pressante. » Puis il se laisse tomber sur une chaise comme un homme que le chagrin accable, et reste court.

Le neveu ne disant plus rien, l'oncle reprend la parole, et ajoute à ses précédentes supplications tout ce qui se peut de plus fort et de plus tendre. Il est tellement pénétré de son sujet qu'il s'émeut et verse des larmes. Un peu émue aussi, *l'adorable fille* s'écrie : « Ah! messieurs! » se lève, passe un instant dans la chambre voisine, mais retourne bientôt d'un air parfaitement tranquille.

Entreprise de rechef et pressée de se déclarer, soit qu'elle veuille mettre fin à ces instances, soit qu'elle soit un peu revenue de ses préventions : « Monsieur, « dit-elle, n'a pas achevé son cours de droit, on a du « temps pour y penser. » Le chanoine réplique : « Nous en finirons, s'il vous plaît, pendant ces vacances « mêmes, car avec son amour mon neveu est tout à « fait incapable d'un travail suivi. »

En somme, et dans un dialogue de plus de deux heures, le chanoine dit tant et tant de belles choses qu'il aurait pu ramollir un caillou. Très certainement il aurait opéré une conversion complète, si André l'eût un peu secondé. Mais après les deux mots débités en entrant, mutisme complet.

Le charme et l'enchantement, qui lui nouaient la bouche, persistèrent jusqu'à la fin de la visite. Cela produisit un fâcheux effet. Aussi quelques jours après la Joson disait à M. Ribitel : « L'oncle a fait merveille, « mais le neveu n'a rien dit!... »

Ce propos, rapporté au chanoine, lui persuade que la place n'est pas absolument imprenable, et que l'on pourra s'en rendre maître si le neveu une bonne fois veut enfin parler.

X

Elle est toujours retirée à Sillingy.

L'occasion s'offre d'aller encore à la Balme pour affaires du chapitre. Le chanoine s'y rendra le lendemain, mais la veille il veut demander à la Joson le gîte et le souper.

Il monte à cheval, après avoir mis une paire de poulets dans ses sacoches. Lorsqu'il arrive, elle est encore à courir les champs. Il met sa monture à l'écurie, entre dans la maison dont il sait où prendre la clé, retire la porte sur lui pour n'être point vu des paysans; et dans cette solitude, ne sachant que faire, il plume ses deux poulets, les nettoie, et brûle d'envie de les mettre rôtir en les tournant lui-même ayant le dos sur le foyer. « Il eût été plaisant, dit-il, que la Joson me surprît « dans cette posture. » Malheureusement pour cette mise en scène, la broche était dans une chambre dont l'errante damoiselle avait gardé la clé. A son retour de la promenade, on prépare le souper, et l'on mange les poulets assez gaîment.

Ainsi, grâce au chanoine, les choses encore se soutiennent. Il sollicite de plus fort son neveu pour qu'il s'aide aussi de son côté : peine perdue! il est toujours plus sot, plus hébété, rien ne le peut tirer de sa léthargie.

Le chanoine est à bout de patience. *Verba volant, scripta manent*. Croyant que ses exhortations écrites seront plus puissantes que ses paroles, il adresse une longue épître à son neveu, lui demande une catégorique explication de sa trop singulière conduite, et le somme de déclarer si, oui ou non, il persiste dans ses vues matrimoniales. Il reçoit pour réponse nouvelles protestations d'amour, nouvelles prières de continuer ses bons offices.

XI.

Le 12 août 1751, le chanoine et tous les membres de la famille Ribitel se trouvaient à Sillingy. L'avocat dit en badinant : « A propos, la Joson finit au- « jourd'hui ses vingt ans. La voilà majeure (1), et « M. le secrétaire de ville, Bessonis, n'a plus de droit « sur elle comme son curateur. Il faudra lui faire « savoir que ses pouvoirs ont cessé. » Aussitôt le chanoine prend la plume, et écrit à M. Bessonis la lettre suivante :

(1) La majorite était fixée à vingt ans par les Royales Constitutions.

« Monsieur,

« L'adorable Claire-Brune, mademoiselle de la Tour « du Pin, fille de très généreuse dame de Sillingy, « Quincy, Luzy et autres lieux, ayant appris de sa « chère maman qu'il y avait aujourd'hui vingt ans « qu'elle fut mise au monde pour le bonheur, dit-on, « du neveu de ce grand coquin de chanoine qui prit la « chape et fit si bien les choses en l'ondoyant, ménageant dès lors ses bonnes grâces par une politique « prophétique qui lui a beaucoup servi dans le présent « négoce, dont êtes très informé; et en conséquence, « ladite très aimable demoiselle, fine comme l'ambre, « douce comme satin, polie comme marbre et blanche « comme neige, ayant ouï dire à son très illustre et « jurisprudent beau-père qu'un fille dès lors n'est plus « sujette à gratelle, tutelle, ni curatelle; ladite en ques- « tion, dès longtemps dégagée de la bagatelle, n'ayant « point l'esprit volatile en femelle, vous prie et conjure « de la rayer enfin de votre matricule, vous avertissant, « en échange, de bientôt radouber parchemin fort et « large,

« Pour apprendre à postérité
« Comment, par vertu d'antimoine (1),
« On tire des pattes du moine
« Une ample et belle héredité. »

Signé : L'ami AUBERT, secrétaire.

Après avoir lu ce chef-d'œuvre épistolaire à la Joson et aux grands parents, le chanoine charge Charlot de le porter à son adresse.

M. Bessonis répond le même jour par le même courrier :

« Monsieur, puisque monsieur y a, bonjour bonne « œuvre. A quelque chose malheur est bon. Tant « va la cruche à l'eau qu'à la fin elle fend. De trois « choses Dieu nous garde : de bœuf salé sans mou- « tarde, d'un valet qui se regarde et d'une femme qui « se farde. Mieux vaut bonne renommée que ceinture « dorée. A fol fortune. Le diable n'est pas toujours à la « porte d'un pauvre homme. Les petits deviennent « grands, et les mères ont des enfants. A propos de « quoi je juge qu'il était fort à propos de me ramente- « voir que notre aimable défunte pupille est devenue « majeure et hors de ma puissance, afin que je ne me « conchie pas si elle aliène son corps et ses biens, tri- « pes et boudins, pourvû que mort naturelle ne s'en- « suive, et qu'au contraire elle se dépêche de travailler « de tous ses sens de nature, en tout bien et tout hon- « neur, à me faire en amis des arrière-neveux pour « que je voie leur quatrième génération (ceci est ma- « tière de bréviaire). Avouez-moi donc sans fard que « vous seriez bien fâché aujourd'hui de déambuler les « *Compites* et *Quadrives* de l'école, et que bien mieux « vaut sillogiser en sillogisant la verbocination latine « avec le dévot grand-vicaire du temps jadis (2) qui « prêche si bien la St-Dominique, et le très révérend « et dévot orateur du beau premier jour de mai, sans « oublier madame l'oratrice, la mère de la fille, et l'une « des braves gens jadis de mon Quartier, que je prie

(1) On sait que le celibat de la demoiselle devaît entraîner l'échûte des biens de Sillingy aux R^ds Pères de Talloires.

(2) Le R. P. Ribitel.

« d'agréer mes baisemains, avec la lettre de voiture ci-
« après :

« A la garde de Dieu, et à la conduite du sieur Cro-
« chon, je vous envoie mon ami André, lequel ayant
« reçu bien conditionné, vous me le renverrez de même
« bien frotté, crotté, botté, éperonné, et franc de port
« suivant l'avis du défunt et inutile curateur de *la da-*
« *moidéla de la Tor du Pain.*

« *ADIU GOGAN!* »

Si nous avons reproduit ces deux lettres, ce n'est pas qu'elles soient des modèles d'un goût bien épuré; mais elles font connaître le côté rabelaisien de l'esprit de nos pères. JACOBUS.

(La suite au prochain n°)

BIBLIOGRAPHIE

Chartes inédites du diocèse de Genève, publiees par la Société d'histoire et d'archeologie de cette ville. — *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris,* par M. Francis Wey.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève vient d'éditer un volume de chartes inédites antérieures à l'année 1312, et relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève ainsi que de quelques pays environnants (1).

Une telle publication offre un intérêt tout particulier pour la Haute-Savoie, formée en grande partie, comme on le sait, de l'ancien diocèse de Genève. Environ la moitié des pièces contenues dans ce recueil concerne des familles ou des localités savoisiennes. La première idée de l'œuvre est due à un savant regrettable, que vient de perdre il y a quelque temps la ville de Genève, M. Edouard Mallet : c'est lui aussi qui en commença l'exécution, en recueillant durant de longues années une quantité de documents précieux, dont la copie, faite de sa main, remplissait au moment de sa mort plusieurs milliers de pages. MM. Paul Lullin et Charles Le Fort ont entrepris la tâche laborieuse de mettre au jour ces trésors inconnus, en y ajoutant toutes les pièces de même nature dont ils ont pu se procurer la transcription. Ils ont ainsi réuni quatre cent deux chartes, dont la plus ancienne remonte à l'an 926. Les archives de Genève, de Lausanne et de Turin en ont fourni le plus grand nombre ; mais, en ce qui concerne spécialement la Savoie, MM. Costa de Beauregard, Bonnefoy, notaire à Sallanches, Eloi Serand, archiviste de la Société Florimontane, ont largement enrichi par leurs communications la collection dont nous parlons.

Est-ce à dire que l'ouvrage soit complet, et représente le cartulaire général du diocèse de Genève pour la période antérieure à 1312? Il s'en faut bien, et telle n'est pas, du reste, la prétention des éditeurs.

Mais, comme ils le disent dans leur préface, une exploration plus étendue, sans amener un résultat complet, eût retardé indéfiniment la publication. Dans les travaux de ce genre, on ne finirait jamais si l'on voulait finir. Néanmoins le volume qui vient de paraître est appelé à rendre de véritables services à la science, et nous souhaitons qu'il soit suivi de plusieurs autres. Le recueil des franchises et lois municipales des plus importantes localités du Genevois, actuellement sous presse, ne fera pas moins d'honneur au zèle et à la sagacité de nos voisins; sur cet heureux terrain neutre de l'érudition, nous devons leur tendre la main et les encourager de toutes nos sympathies. Rassembler de côté et d'autre des matériaux ignorés, déchiffrer les indéchiffrables, en former un recueil méthodique et raisonné, d'un abord facile, tout cela peut sembler au public une besogne ordinaire. Pour nous, qui connaissons un peu les coulisses, qui ne sommes pas étrangers aux labeurs de cette nature, nous féliciterons en toute sincérité MM. Lullin et Le Fort d'avoir surmonté comme ils l'ont fait des difficultés réelles et nombreuses.

Il faut citer quelques-unes des pièces les plus remarquables et les plus anciennes que cette publication renferme concernant la Savoie :

Donations faites à l'abbaye de Bonlieu par les seigneurs de Sallenove, de Chaumont et autres, vers 1160.

Henri de Faucigny confirme à la Chartreuse du Reposoir des donations faites par son père Aymon et son frère Rodolphe, en 1185.

Confirmation par Thomas, comte de Savoie, des donations faites par ses prédécesseurs aux couvents d'Aulps et d'Abondance, en 1225.

Aimon, seigneur de Faucigny, reçoit sous sa garde et protection le prieuré et les hommes de Chamonix, en 1236.

Délimitation de la vallée de Vallorsine, opérée entre l'abbaye de St-Maurice et le prieuré de Chamonix, en 1307.

Voici un nouveau volume qui, à un point de vue différent, n'intéresse pas moins le pays. Ce n'est plus l'érudition pure et sèche qui entreprend de faire connaître la Savoie, c'est la fantaisie et l'humour d'un littérateur nomade. Sous l'équipement du touriste de profession que revêt l'auteur de *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris* (1), on voit bien percer le bout de l'oreille du savant et de l'explorateur d'archives ; mais M. Francis Wey, comme il avait déjà fait dans *les Anglais chez eux*, a eu le talent de cacher les épines de la science sous les fleurs du beau langage, — j'allais dire du langage mondain — et il a pris des gants pour offrir au public ce bouquet d'une composition si variée.

Dick Moon est un voyageur anglais, mais un Anglais cosmopolite. un Anglais de Paris en un mot, qui, pour étudier la France, l'aborde successivement par les quatre points cardinaux, avant de s'enfoncer au cœur de ce vaste polygone : à Marseille, à Calais, à Strasbourg, autant de fausses entrées; c'est de Bordeaux que le fils d'Albion se décide enfin à pénétrer dans l'intérieur et à se lancer vers la capitale en suivant la grande artère qui passe par Poitiers, Tours, Blois, Orléans. Son récit émaillé d'anecdotes et de saillies, ses observations fines et judicieuses, respirent beaucoup plus l'esprit parisien que le flegme britannique. Les mœurs de la capitale et des différentes provinces sont critiquées d'une manière piquante ; chaque ville a son portrait et son histoire dans cette galerie incomplète, mais déjà riche.

En flânant aux environs de Grenoble, Dick Moon se

(1) In-8°, 1862 Librairies Jullien frères à Genève, et Allouard à Paris.

(1) In-12, 1862 ; librairie Hachette.

laisse naturellement entraîner sur la route de Savoie. Une halte à la Grande-Chartreuse lui permet de recueillir ce petit trait plein de sel. Un de ses compagnons de voyage, jeune lion tenant à la fois de l'étourneau, questionnait à outrance et jugeait à tort et à travers. C'était dans le réfectoire des moines, traversé dans toute sa longueur par deux tables avec des bancs pour s'asseoir. « Puisque les statuts de l'ordre, de-
« manda-t-il d'un ton tranchant et convaincu au reli-
« gieux qui le conduisait, obligent les Pères à se tour-
« ner le dos pendant le repas, comment donc vous
« placez-vous à table ? »

— « Rien n'est plus simple, répondit le bon Père
« avec un sérieux parfait ; chacun s'assied perché sur
« la table et tient son assiette à ses pieds sur le banc
« de siége ; de cette manière, nous mangeons dos à
« dos... — L'austérité du cloître ne préserve pas tou-
« jours de la tentation de se railler des gobe-mouches. »

M. Tupinier fils ne comprit pas la leçon, assez claire pourtant. C'est lui-même, bien sûr, que j'eus le bonheur de rencontrer à mon tour à la Grande-Chartreuse, vers le printemps dernier ; nous étions dans la bibliothèque du couvent, qui commence à réparer les immenses pertes subies lors de la Révolution. Une série de vénérables in-folio latins frappe les yeux du présomptueux dandy ; sur le dos de l'un d'eux, renfermant les écrits de Rupert, il déchiffre un titre ainsi conçu : *Ruperti opera.* « Quoi, dit il en se retournant vers son guide avec un ton de connaisseur qui n'excluait pas une légère nuance d'admiration, quoi ! vous possédez dans votre bibliothèque *jusqu'à des opéras !* » Si ce n'est pas là le héros de M. Francis Wey, ce doit être son frère ou quelqu'un des siens, si nombreux dans la classe des touristes.

On voit que Dick Moon, lui, relève la sottise et combat le préjugé partout où il le rencontre. Il ne sera donc pas de ces rapsodes ignorants et déclamateurs qui jugent la Savoie du haut d'un wagon ou d'une chaise de poste, en ressassant pour la millième fois les histoires de marmottes et de ramoneurs qui excitaient naguère la noble indignation de notre ami Jules Philippe. Dick Moon est anglais ; il n'a pas à se faire l'esclave de ces hâbleurs parisianissimes et le complice de leurs calomnies. Dans les courtes pages qu'il consacre aux villes de Chambéry et d'Annecy, il y a quelques dures vérités, il y en a beaucoup de flatteuses. Nos voisins de Chambéry sont cependant assez maltraités, et la comparaison est toute en faveur des Anniçois.

« Annecy, dit-il, plus voisin de Genève, en est beaucoup plus distant (que Chambéry) par le caractère. Les esprits y sont doux, les mœurs hospitalières, les dispositions liantes... Polis et serviables, les Anniçois ne ressemblent pas plus aux Chamberiens inquiets que Jean-Jacques Rousseau à saint François de Sales... Ce n'est pas qu'Annecy soit une fort belle ville, et loin de là. Elle est mal percée, mais plaisante : au bord de son joli lac, et d'un frais paysage encadré de collines riantes et fertiles, elle prend une physionomie champêtre qui repose la vue et réjouit la pensée. Le climat y est d'une douceur exceptionnelle, bien que les neiges de la Tournette viennent se refléter dans les eaux du lac, au pied des pampres entremêlés de pêchers et de figuiers qui mûrissent le long des coteaux. »

Hommage mérité rendu aux sites ravissants de Menthon et de Talloires, qui sont notre petite Provence !

Maintenant faut-il adopter toutes les idées émises par notre voyageur fantaisiste au sujet de ceux qu'il appelle les Chambériens inquiets ? Le lecteur jugera. *Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Toujours est-il que ce livre est appelé à rendre un grand service à la Savoie entière, en la faisant tant soit peu connaître parmi les amateurs de littérature à la main, qui représentent la grande masse des lecteurs d'aujourd'hui. C'est donc une œuvre qui a droit aux sympathies du pays.

Mais, s'il montre à la France ce qu'est la Savoie, le livre de M. Francis Wey doit également répandre parmi les Savoisiens la véritable connaissance de la France, et c'est à ce titre qu'il leur est recommandé spécialement. Paris n'est point toute la France ; et dans les récits de Dick Moon, l'élément provincial, si fort et si fécond jadis, occupe une large place. Il doit en être de même dans toutes les appréciations, dans tous les jugements portés sur la France. Sans doute le sol français n'est pas entièrement connu ni décrit par l'auteur ; quelquefois même, il procède d'une manière trop générale en attribuant à toute une province la physionomie de sa capitale ; ainsi fait-il à l'égard de la Touraine, dont la ville de Tours et la vallée de la Loire, prises isolément, ne peuvent donner une notion juste. Derrière cette plaine trop spacieuse et ces coteaux uniformes dont parle notre capricieux touriste, combien de coins pittoresques, combien de riches paysages lui ont échappé ou lui ont passé sous les yeux par un jour de mauvais temps !

Malgré ces inévitables imperfections de détail, les impressions de Dick Moon sont la plupart du temps vraies, et sérieusement instructives. Livrées au public sous la forme d'un espèce de roman dont le dénouement ne manque pas d'originalité, elles offrent un grand caractère d'utilité et d'à-propos, indépendamment de l'intérêt qui s'attache toujours aux nouvelles productions d'un écrivain renommé comme celui qui a prêté son nom et sa plume à l'Anglais francomane.

A. Lecoy de la Marche.

CROQUIS ALGÉRIENS

LES COURSES D'AUTOMNE

Parodiant la phrase de Buffon, quelqu'un a dit que ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le cheval. Un Bédouin serait assez disposé à prendre au sérieux cet aphorisme. Pour lui, un coursier, un *mangeur d'air*, c'est l'être le plus noble, le plus digne de soins et de prévenances. Le chef de tente portera volontiers un burnous en lambeaux, un haïk effiloché, pourvu que son cheval ait une selle de maroquin rouge, une musette brodée d'argent, une housse en soie de Tunis. Le cheval est l'ornement obligé de toutes les fêtes ; il n'est donc pas étonnant que les courses d'automne acquièrent les proportions d'un grand événement pour l'Algérie. Plusieurs jours avant la solennité, les Arabes se mettent en route avec armes et bagages. On les voit apparaître sur les hauteurs du Sahel et des-

cendre processionnellement le long des chemins bordés de lentisques et d'aloès. En tête des cavaliers sont les musiciens ; ils font mugir les tambours et les timbales en les frappant de deux coups consécutifs suivis d'un moment de silence. Puis viennent les chefs, signalés au loin par le scintillement de leurs armes. Ils sont accompagnés par une dizaine de porte-étendards et par le gros de la troupe, tenant verticalement sur le pommeau de la selle des fusils enveloppés d'étoffes aux couleurs voyantes. A quelques pas en arrière, les serviteurs surveillent un convoi de mulets chargés de tentes, de coffres, de nattes, de fagots, de foin, d'ustensiles. Le point de réunion est à deux ou trois kilomètres d'Alger, sur les plateaux de Mustapha, où l'on voit bientôt se dresser plusieurs centaines de tentes.

Le grand jour est venu. Tout Alger se porte au Champ-de-Mars, placé dans une position magnifique. Le Sahel décrit un arc de collines peuplées d'ombrages touffus, de bosquets, de jardins au milieu desquels s'élèvent les murs de couleur laiteuse des villas mauresques. Les pentes viennent mourir au bord de la Méditerrannée, ce grand lac intérieur, si coquet dans sa majesté, avec sa nappe d'un bleu d'outremer où glissent lentement des voiles blanches. Les routes qui aboutissent au champ de manœuvres présentent un va et vient de piétons empressés, une cohue fiévreuse de chevaux, de calèches, d'omnibus, de corricoli, qui déversent à chaque minute une foule bariolée ; toutes les races de l'Afrique, tous les types de vêtements, toutes les originalités de la fantaisie semblent s'y être donné rendez-vous. Le costume pittoresque des Maures, des Juifs, des Arabes, des nègres, des Mozabites, se mêle aux uniformes des zouaves, des turcos, des spahis, des chasseurs d'Afrique. Les étoffes de soie, les passementeries, les galons d'or, les bijoux et les armes chatoient ou scintillent sous les flots de lumière. Il faut être allé dans le pays du soleil pour se faire une idée de cet éclat, de cet assemblage des couleurs les plus gaies et les plus vives.

A l'arrivée du gouverneur, les Arabes rangés le long de la plaine répondent à l'air de la reine Hortense par une fusillade générale, suivie d'un concert de tambourins et de flûtes. Les étalons défilent un à un, conduits à la bride blanche et ornés de rosettes et de rubans. Crinière au vent, les narines agitées, la tête droite, l'œil en feu, ils semblent avoir nettement conscience de l'admiration qu'ils excitent avec leur robe soyeuse et leurs formes d'une délicatesse exquise.

Voici le moment des grandes émotions : les courses commencent ! Au signal, un peloton de sept ou huit cavaliers part d'un galop violent, échevelé ; les crinières s'agitent, les haïks flottent avec des claquements ; le cavalier se couche en avant, le cou tendu, l'œil féroce, harcelant son cheval avec l'éperon et la baguette. Lorsque cet ouragan passe devant la tribune, on entend un roulement sonore de sabots sur la terre durcie, un frémissement de vent, on entrevoit à travers la poussière des draperies blanches qui se gonflent, un éblouissement de harnais dorés. Le peloton, d'abord compact, s'éclaircit peu à peu ; au premier tournant, quelques cavaliers perdent le cordon, des chevaux se dérobent, si bien que pour le reste du parcours il n'y a plus que deux concurrents qui éperonnent avec fureur. Ce qui gâte un peu la fête, c'est la vue d'une civière placée près du tournant, avec un aide-chirurgien qui se promène en guettant une proie. Il est rare qu'il n'y ait pas quelque crâne fracassé ; quant aux chevaux qui se brisent les jambes, on n'en parle pas. Mais qu'est-ce que la mort d'un ou deux individus, comparée au triomphe qui attend le vainqueur ? Le grand intérêt de la victoire ne réside pas seulement dans un prix de deux à trois mille francs, véritable fortune pour qui connaît la sobriété de l'Arabe ; ce que l'on envie le plus, c'est la considération qui s'attache à la récompense : acclamé d'abord par des milliers de spectateurs de sa race et de la grande nation franque, l'Arabe sera reconduit dans sa demeure par ceux de sa tribu, avec grand renfort de musique, et longtemps il fera le sujet des conversations sous la tente.

La fête se termine par la fantasia ou le défilé. Après la fusillade de rigueur, les Arabes se groupent en un immense pêle-mêle à l'extrémité de la tribune. Ils se détachent successivement par pelotons et parcourent au galop le front des gradins en déchargeant leurs armes devant le pavillon du gouverneur. En faisant un détour avec leurs chevaux lancés à fond de train, plusieurs glissent à terre ; un vieillard, entre autres, tombe pour ne plus se relever, tandis qu'autour de lui deux ou trois chevaux sont emmenés dans un piteux état. Cela n'empêche nullement les autres Arabes de rire, de gesticuler, de pousser des interpellations gutturales. Ils se massent par milliers ; c'est une cohue de chevaux, de burnous blancs, noirs ou rouges, de housses éclatantes de broderies ; l'argent, l'or jettent des éclairs, les drapeaux flottent au vent, les timbales grondent, les flûtes élèvent leurs notes aiguës au-dessus du brouhaha des voix humaines. Tout cela montre au plus haut degré l'enthousiasme des hommes de la plaine ; ils ont perdu leur gravité et se livrent avec ardeur aux tours de force variés que comporte la fantasia : les uns sautent à terre et remontent en selle pendant que leurs chevaux sont lancés au galop ; d'autres profitent du même galop pour charger leurs fusils, les décharger et les recevoir après les avoir jetés en l'air.

Les officiers français parviennent à grand'peine à réunir les cavaliers pour le défilé qui termine la cérémonie. La musique se tait, les flots de populations s'écoulent, et de tout cet entraînement il reste, comme en beaucoup d'autres choses, — un nuage de poussière.

LOUIS REVON.

CORRESPONDANCE

—

Agen, septembre 1862.

Mon cher directeur,

Me voila en vacance et, comme je vous l'ai promis, je viens causer un peu avec vous d'histoire et d'archéologie.

Eloigné comme je le suis de mes collections et des sources, je ne puis vous envoyer pour la *Revue* des travaux suivis ; mais je peux, si cela vous est agréable, vous adresser quelquefois des lettres où nous causerons des choses de notre goût et que vous pourrez insérer dans votre recueil si vous les en jugez dignes Dans ces epitres familières je vous ferai connaître quelques-unes des notes que j'ai pu glaner à differentes époques sur l'histoire des trois provinces de Chablais, de Faucigny et de Genevois et que je destine à la Société Florimontane.

Je vois avec plaisir que cette Société donne la plus grande partie de ses soins aux recherches historiques relatives au departement dont elle habite le chef-lieu ; car j'ai le bonheur d'être de

ceux qui aiment à voir la besogne partagee et le cercle des travailleurs s'élargir. Il y a tant à faire pour reconstituer la topographie ancienne et les annales littéraires, politiques, religieuses, etc., de notre pays, qu'il n'y aura jamais assez de plumes ou de crayons en mouvement.

Je vous ferai aussi part des observations que m'aura suggéré la lecture de la *Revue savoisienne* et, si vous voulez le permettre, je relèverai quelques légères erreurs qui se glissent parfois dans des notes écrites rapidement ou tronquées dans le cours de l'impression et qui sont toujours fâcheuses dans un recueil qui prend de l'importance et qui sera souvent consulte. J'ai hésité un peu à m'y déterminer, de peur de passer pour un esprit frondeur ou jaloux. Mais je ne suis ni l'un ni l'autre, et en histoire il ne faut rien laisser passer d'erroné. Je le ferai donc, et pour me montrer résolu, je debute par une rectification qui est bien légère mais qui temoignera de ma bonne volonté.

Dans le dernier article de M. Lecoy de la Marche, dont l'acquisition est une des bonnes fortunes de la Societé Florimontane, il a donne en note de la manière suivante les armes de la famille d'Auteville ou Hauteville : Palle d'argent et de gueules de huit pièces à la fasce d'*azur*. J'ai toujours vu que la bande etait de *gueules*. Je l'ai vu ainsi dans l'indice armorial de Guichenon, dans l'armorial manuscrit de Besson, et dans l'armorial manuscrit de M de Reydet qui, je crois, appartient aujourd'hui à la *Florimontane*. Ces armes sont aussi données de cette manière dans le recueil qui est aux archives de la Chambre des comptes à Turin.

Avant d'aller plus loin, je veux vous feliciter, mon cher directeur, de la serie des *Gloires de la Savoie* que vous venez de terminer : LES HOMMES DE GUERRE. Non seulement vous avez prouvé votre thèse, que la Savoie avait fourni sa large part d'illustrations guerrières, notamment dans les armées françaises ; mais vous avez accompli un travail où l'on ira chercher des renseignements quand on voudra écrire l'histoire militaire de cette contrée. Aussi aurais-je voulu, pour la commodite de ceux qui iront faire des recherches dans la *Revue,* que vous eussiez indique les noms, au moins les noms, avec une date et l'indication du plus haut grade, d'autres hommes de guerre ; et pour vous aider à cet appendice, je vous envoie quelques noms.

Parmi ceux qui ont appartenu à des armees etrangères : Frédéric de Bellegarde, frère aîné d'Henry de Bellegarde, né en 1757, mort en 1822 lieutenant-genéral en Autriche ; et Xavier de Maistre, général-major en Russie.

Parmi ceux qui ont servi en France : le genéral en chef Maison Nicolas-Joseph, originaire de Jarsy en Beauges, né en 1770, mort en 1840 ; les généraux de division Bagdelone, mort en 1795 ; Janin Antoine, de Chambéry (1775) ; Montfalcon Jean, du Pont-Beauvoisin (1767-1845) ; Monfort Joseph, de Combloux (1769-1821) ; les generaux de brigade Chevillard Victor-Joseph, d'Aix-les-bains (1757-1827) ; Favre-Buisson, de Thonon (1769-1830) ; Montserrat, de l'Hôpital (1770-1830) ; Riondet, des Echelles (1768-1796 ; De Monthoux Othon, de Monthoux (1769-184) ; les adjudants-généraux Favre François-Bertrand, des Marches (1770-1800) ; Viviand Gaspard, de Chambery (1772-1839) ; les colonels Beauchaton, d'Evian, mort vers 1820 ; Gay François, de Chambery (1767-1796) ; Martinel, d'Aix-les-Bains, mort en 1814 ; et son frère Martinel Joseph-François, de la même ville (1763-1820).

Je laisse les autres grades

J'arrive au but principal de cette correspondance et je vous y transcris une ou deux notes que j'ai extraites de quelques cahiers sortis des anciens greffes du Faucigny. Dans un cahier intitule : *Notes de provisions et procédures criminelles de la judicature-mage de Foucigny* (1653-1656), je n'ai rien trouvé à recueillir que le nom du Fiscal du Faucigny, MONET, et 25 *livres d'amendes applicables à la réparation du Château-Tribunal, pour larcin.*

Dans un *Roole des informations prinses à requeste du procureur d'office d'Abondance*, j'ai vu au milieu de delits ordinaires parmi lesquels figurait le *coppement des bois*, qu'en 1655 on avait informé contre les nommes Andre Vuaraud et Thomas Mercier, *pour avoir beu à la santé du diable,* et en 1657 contre Michel Presset, *ponr parrolles malsonnantes contre l'honneur dheus à justice proferées le* 13 *janvier*

Dans un rôle de neuf feuillets *des informations jugées et à juger produites au gréffe des juridictions de Chamonix, Servoz et Ayse dès décembre* 1639, je n'ai pris que les noms du procureur au baillage, *Jean de Passier*, et d'un prévenu en 1644, *Abraham Montfort de Blancheville, parrochieu de Sallanches.*

Un autre rôle des *informations et procédures criminelles produites au gréffe des juridictions de Chamonix, Servoz, Ayse et Cluses dès le* 28 *février* 1648, m'a fourni les deux notes suivantes :

1651. *Michel Simon, accusé d'avoir eu la compagnie de Michelle Mugnier sa parente et servante..... Par le bon Conseil des PP. de la mission s'en est ensuivy mariage.*

1656. *Sur plaintif et dénoncé du curé, ... accusé et convaincu de blasphèmes est condamné à* 50 *sols d'amendes à œuvres pies.*

C'est peu pour aujourd'hui, mais il fallait entrer en matiere. Vous aurez davantage la prochaine fois.

Je termine en vous signalant un fait peu connu dans la vie du barnabite Redemptus Baranzano, qui a eté professeur à Annecy où il a publié quelques-uns de ses ouvrages. Ce religieux piémontais, un des premiers philosophes qui ont secoue le joug d'Aristote, etait familier avec François de la Mothe-le-Vayer. Il lui promit plusieurs fois, mais cependant *sous le bon plaisir de Dieu, qu'il se ferait revoir à lui* s'il partait le premier de ce monde. Il mourut en effet le premier, en 1622, mais La Mothe ne le revit plus. (La Mothe-le-Vayer, *Discours de l'immortalite de l'ame*, tome IV de ses œuvres, page 172.) F RABUT

CHRONIQUE

Acquisitions du Musée d'Anneey pendant le troisième trimestre de 1862.

DONS.

Ministère d'Etat. Moulages d'après l'antique, accordés sur la demande faite à S. M. par le Conservateur. Statues : Venus de Milo, Antinous du Capitole, Vénus de Medicis, Venus accroupie. — Sept bustes. — Trois statuettes d'après des modeles egyptiens — Bouclier d'Apollon.

MM. *Tavernier ; Dunant*, de Pringy ; *Court*, à Faverges ; *E Buttin ; J Genoud,* à Thonon. Minéraux et fossiles

Mlle *Fanny Serand ;* MM. *Pacoret, Páris* Produits végétaux.

MM. *Massarolo ; Terrier*, drapier. Œufs d'oiseaux.

Mme *d'Orlyé ;* MM. *Dunant* de Pringy ; *Edmond Moglia, J. Guillot*, à Bredannaz ; *Horn, B. Poulet ; Raphin ; Poreaux ; J et F Terrier ; Rouge*, relieur Antiquites, curiosités, medailles

M. *J. Replat*. Frontière, coiffure des femmes d'Aime.

M. *Borget*, confiseur Antiquites égyptiennes : deux statuettes en bronze, trois en émail vert, deux scarabées, trois médailles

M. *F. Morel-Frédel*. Un Busard St-Martin.

M. *Anrioud*. Benikat, coiffure de femme kebaile.

Mlle *Joséphine Bernard*, à Carouge. Sandales turques — Bas turcs en laine brochée or. — Couteau du XVIIIe siècle. — Noix de coco sculptée.

L. R. Poteries et pilotis lacustres du Roselet et du Châtillon. — Estampages d'inscriptions — Minéraux. — Produits végétaux.

ACHATS.

Hibou scops, Bécasseau cocorlis, Gros-bec ventre orange, Gros-bec joue orange, Roi des gobe-mouches, Guêpier rose, Groupe de jeune coucou se faisant nourrir par un rouge-gorge ; nids et œufs. — Lezards à deux queues, bois de chevreuil à 1, 2 et 3 ans, serpent cuivré et deux scorpions de l'Inde ; 80 espèces de coquilles marines. — Preparations osteologiques. — Produits industriels tirés du Pin sylvestre. — Cercles concentriques de l'âge du bronze, trouvés à Perroix. — 5 dessins originaux : portrait au crayon par Lugardon, dessin à la plume par Burdallet, aquarelles d'Adolphe Topffer.

—

Nous lisons dans la *Correspondance littéraire* que les fouilles du mont Palatin, à Rome, suspendues presque entièrement à cause des chaleurs, ont pourtant donné lieu, le 22 août dernier, à la decouverte d'une inscription que M. L. Renier a communiquée à l'Académie. Elle est gravée sur une petite colonne en pierre d'Albano, et appartient par son orthographe au commencement du sixième siècle de Rome, bien que la forme des caractères ne permette pas de la faire remonter au-delà du règne de Claude, c'est-a-dire qu'elle aurait éte refaite à cette dernière époque, particularité dont il existe plus d'un exemple. C'est un monument éleve au roi des Equicoles, auquel, suivant Tite-Live et plusieurs autres historiens, Ancus Martius avait emprunte le code du droit des Féciaux ; et l'inscription est précieuse en ce qu'elle offre le premier texte où le nom de ce roi, Fertor Erresius, soit donné exactement. Il avait été estropié jusqu'ici dans les éditions de Valere Maxime et d'Aurélius Victor, les deux seuls écrivains qui l'eussent mentionné.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 11. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 septembre 1862

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Gloires de la Savoie (13e article) : hommes politiques, par M. J. Philippe. — Les amours de la Joson (fin), par Me Jacobus. — Disque en bronze de Perroix, sur le lac d'Annecy, par M. Fréd. Troyon. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Treizième article)

HOMMES POLITIQUES

La carrière politique a de tout temps été peu goûtée par les Savoyards : leur caractère franc et loyal se prêtant difficilement aux exigences de la diplomatie, ils se sont rarement engagés dans cette voie dangereuse. Frapper son ennemi par derrière et dire *oui* lorsqu'il pense *non*, sont deux choses que le Savoyard n'a jamais su faire à propos ; c'est une gloire qui en vaut bien une autre !

Cependant la Savoie compte quelques hommes dont les noms ont marqué dans les annales de la diplomatie, sans abandonner toutefois la voie de la loyauté. Ce n'est que dans le XVIe siècle que nous trouvons les premiers.

Pierre de Lambert, seigneur de la Croix, de Chambéry, fut envoyé par le duc de Savoie, Charles III, en qualité d'ambassadeur auprès de plusieurs cours de l'Europe. Le règne de ce duc, qui dura de 1504 à 1553, fut des plus malheureux ; la Savoie et le Piémont furent envahis tour à tour par les voisins de Charles III, qui mourut complétement dépouillé de ses Etats. Il ne fallut rien moins que la *tête de fer* d'Emmanuel-Philibert pour reconstituer en partie ce petit Etat si grand aujourd'hui. Dans d'aussi malheureuses circonstances, Pierre de Lambert rendit de grands services à Charles III, sans cependant pouvoir le sauver ; François Ier, qu'il chercha à délivrer après la bataille de Pavie, lui montra une grande confiance. Il assista à l'entrevue qui eut lieu à Nice en 1538 entre Charles-Quint et François Ier, entrevue qui amena un traité par lequel ces souverains se partagèrent les Etats du duc de Savoie.

Lorsque Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, eut reconquis les terres de ses pères qui lui furent restituées par la fameuse *paix maudite* du 3 avril 1559, il s'occupa de réorganiser son petit Etat. Il choisit, pour l'aider dans cette tâche difficile, les hommes les plus habiles dans toutes les branches de l'administration publique. Ce fut un Savoyard, Louis Millet, de Chambéry, qu'il employa dans les missions les plus délicates. Louis Millet appartenait à une famille qui dès lors a fourni à notre pays un grand nombre d'esprits supérieurs. Il fut envoyé huit fois en ambassade auprès du roi de France et négocia différents traités avec les voisins des Etats de Savoie. Après avoir pris une grande part à la réorganisation politique et administrative entreprise par Emmanuel-Philibert et poursuivie par Charles-Emmanuel, il mourut en 1599, avec le titre de grand-chancelier de Savoie.

Ici vient se placer un nom qui pendant longtemps a eu un triste retentissement dans la cour de Savoie : Réné de Lucinges, ambassadeur extraordinaire de Charles-Emmanuel Ier. Cet homme politique fut envoyé à Lyon en 1601, pour conclure un traité avec Henri IV qui avait envahi une partie de la Savoie. Ce fut ce fameux traité qui enleva à la Maison de Savoie la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, cédés à la France en échange du marquisat de Saluces. A la nouvelle de cet arrangement, la cour de Savoie retentit de plaintes et de récriminations ; le duc laissa éclater une si grande colère que Réné de Lucinges n'osa plus reparaître devant son souverain ; et cependant il n'avait rien moins que jeté la première base d'une ligne politique uniforme et constante qui allait détourner les princes savoisiens de la voie indéterminée qu'ils avaient suivie antérieurement, et leur donner l'idée de chercher l'agrandissement de leurs Etats là où leurs limites naturelles étaient tracées.

Jusqu'alors la politique savoisienne avait été indécise ; jetant ses efforts tantôt à droite, tantôt à gauche des Alpes, elle ne s'était pas encore bien rendu compte du résultat qu'elle pourrait obtenir au moyen de ce système de tergiversations. Du côté de la France, un obstacle puissant et insurmontable l'aurait toujours arrêtée ; mais du côté des plaines italiques, le morcellement des Etats lui donnait la facilité de gagner peu à peu du terrain ; Réné de Lucinges, soit qu'il ait prévu sagement l'avenir, soit qu'il n'ait été inspiré que par des considérations secondaires, remit la Maison de Savoie dans le droit chemin et prépara les événements immenses qui se sont passés en Italie dans l'époque moderne. Singulière coïncidence, ce fut un diplomate savoyard qui, le premier, détermina les princes de Savoie à porter leurs vues de l'autre côté des Alpes, et

c'est un diplomate à moitié Savoyard (1) trop tôt enlevé à l'Italie, qui a le plus fait de nos jours en faveur de cette idée.

Dans le XVIIe siècle, la Savoie a fourni un homme politique remarquable bien que malheureux. Le P. Monod, né à Bonneville, entra dans l'ordre des Jésuites et se fit connaître par quelques travaux historiques sur la Maison de Savoie, entre autres son *Trattato del titolo reggio dovuto alla Serenissima casa di Savoia, insieme con un registretto delle revoluzioni del reame di Cipro appartenente alla corona di Vittorio-Amedeo, duca di Savoia*, Turin 1633.

Il s'agissait alors de soutenir, contre les Vénitiens, les droits de la Maison de Savoie sur le royaume de Chypre, qui aurait dû revenir de fait à nos princes, en 1487, après la mort de Charlotte de Lusignan, veuve de Louis II de Savoie. Venise fit réfuter l'ouvrage du P. Monod, qui n'en acquit pas moins une certaine considération auprès du duc Victor-Amédée Ier, au nom duquel il remplit deux missions en France, en 1631 et en 1636.

Le 11 juillet 1635, un traité d'alliance avait été signé entre Louis XIII et le duc de Savoie pour la conquête du Milanais sur l'Espagne, et la campagne qui s'en était suivie ayant été infructueuse, Victor-Amédée Ier, l'année suivante, envoya le P. Monod à Paris pour y faire régler les frais de la guerre et connaître le plan de la prochaine campagne; mais le Jésuite-diplomate eut surtout pour mission d'obtenir la couronne royale pour son souverain qui, en 1632, avait déjà pris le titre d'Altesse Royale (1).

Le P. Monod eut, dans ces circonstances, de fréquents rapports avec le cardinal de Richelieu, le Père Joseph, le Père Caussin, Emery, MM. de Bullion, Bouthillier, Chavigny, etc. (4), et il montra, jusqu'à un certain moment, la plus grande habileté et le plus grand dévouement dans ses actes diplomatiques, à en juger par la correspondance qu'il entretenait directement avec le duc. Malheureusement, il ne réussit point dans ses négociations, peut-être à cause de son caractère un peu violent et altier qui finit par le brouiller avec Richelieu dont l'obstination le lassa. Entraîné par l'ardeur de la lutte, il alla jusqu'à entrer dans le complot ourdi par la reine-mère, le Père Caussin et Mlle de la Valette contre le cardinal, qui lui jura une haine implacable (1). A dater de cette époque, la vie du P. Monod fut semée de malheurs. Il rentra en Piémont où, sur les instances de Richelieu, la régente de Savoie, Christine de France, le confina dans une ville, puis le fit emprisonner à Miolans. Pendant sa captivité, il fut assez habile pour intéresser à son sort les cours de Madrid et de Rome; le pape Urbain VII venait d'envoyer à la cour de Turin l'invitation de remettre en liberté la victime de Richelieu lorsque la mort de notre fougueux Jésuite, arrivée le 31 mars 1644, mit fin à toutes les tempêtes qu'il avait soulevées. « Son *Trattato* « *del titolo reggio,* dit M. Costa de Beauregard (5), « attaqué par Graswinkel et Gianotti, resta sans dé- « fenseur, et plus tard cet ouvrage, écrit sur l'ordre « exprès de la cour de Savoie, *fut désavoué par elle.* « *C'est ainsi que la raison d'Etat* justifie souvent, aux « yeux des souverains, l'ingratitude et la faiblesse; le « Père Monod, comme son livre, lui furent successive- « ment sacrifiés. »

Homme d'une vaste intelligence, Monod se retrouvera encore au nombre de nos savants les plus distingués.

Après lui, plusieurs autres diplomates savoyards se distinguèrent par leur habileté dans les négociations toujours si difficiles qu'eut à poursuivre la cour de Savoie avec les grandes puissances de l'Europe. Grillet cite, entre autres, Jérôme de Chabôt, premier marquis de Saint-Maurice, remarqué pour ses grandes connaissances dans les conférences qui précédèrent la paix de Westphalie, en 1648; les marquis de Lullin, de La Pierre et de Bellegarde, qui furent chargés de missions importantes auprès de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV.

Le comte Philibert Sallier de La Tour, de Chambéry, joua un rôle important au congrès de Riswick en 1697, et s'attira l'estime de Louis XIV et de Guillaume III, roi d'Angleterre.

Pierre de Mellarède fut envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès de toutes les cours de l'Europe par Victor-Amédée II, sous le règne duquel la Maison de Savoie monta d'un degré dans le rang des monarchies, et plaça définitivement la couronne royale sur son écusson (1720).

Le comte de Viry, sous le roi Charles-Emmanuel III, prit une part importante aux négociations qui précédèrent le traité de Paris de 1763, grâce auquel fut terminée la guerre de sept ans; le parlement anglais lui vota, en reconnaissance de ses bons services, une pension reversible à son fils, Joseph-Marie de Viry, qui, après avoir été successivement ambassadeur à La Haye, à Londres et à Madrid, devint chambellan de Napoléon Ier.

Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, d'autres noms savoyards s'illustraient à l'étranger : le comte de Bellegarde de Saint-Romain arrivait au poste élevé de premier ministre du roi de Pologne, Auguste III. Le baron Germain de Montgelaz remplissait les mêmes fonctions à la cour de Bavière. Gavard, de Viuz, en Faucigny, était administrateur général des finances en Toscane, et Dupré, de Saint-Jean-de-Maurienne, d'abord secrétaire particulier de l'infant d'Espagne, Don Philippe, devenait secrétaire d'Etat de Parme et Plaisance, cédés à ce prince après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. A la même époque, la Savoie fournissait à l'Amérique un administrateur habile : Joseph Ducroz, de Passy, près de Sallanches, devenait successivement officier-major des milices, procureur des hoiries vacantes, lieutenant-général de police, l'un des régidors perpétuels et dépositaire général de la Nouvelle-Orléans, sous les gouvernements français et espagnol.

Quelques années après, le général de Boigne, dont j'ai parlé plus haut et que je ne rappelle qu'en passant, reconstituait un Etat puissant dans les Indes, de telle sorte que je puis dire, sans rien exagérer, qu'à la fin du XVIIIe siècle la Savoie était représentée dans presque toutes les parties du monde par des intelligences d'élite.

(1) La mère de M. de Cavour appartenait à la famille de Sales.
(2) Voir les *Recherches sur le livre anonyme de Guichenon*, publiées dans la 1re livr. de la Ve série des *Mémoires* de l'Acad imp. de Chambéry, par M. Costa de Beauregard.
(3) Ouvrage cite
(4) Ouvrage cité.
(5) Id.

Beaucoup de peuples pourraient-ils en dire autant?
(La suite au prochain n°.) JULES PHILIPPE.

LES AMOURS DE LA JOSON

ESQUISSE DES MŒURS DU VIEIL ANNECY

(Suite et fin — Reproduction interdite.)

XII

Bien que toujours polie envers l'oncle, l'adorable claire-brune se montre de plus en plus rétive à l'endroit du neveu.

Elle parle d'entrer dans un couvent. Le chanoine combat à outrance cette fausse vocation. Il charge Charlot Crochon de plaider un peu pour André. Charlot y consent. Dans le jardin de Sillingy, il a un long entretien avec sa cousine. Le chanoine surprend la conversation en se traînant, couché dans l'herbe, derrière un rideau de pois ramés.

Comme l'on croit facilement ce que l'on désire, il s'imagine que l'éloquence de Charlot a un peu ébranlé la Joson. Aussi, de retour à Annecy, s'empresse-t-il de lui écrire qu'il va demander sa main à ses parents. Mais l'effet de cette missive n'est du tout point favorable. La réponse porte en substance *qu'avant de songer au mariage, le jeune bachelier doit aller à Salamanque achever ses études.*

André devient toujours plus taciturne.

Pour suppléer au défaut de la parole, l'oncle compose pour lui des lettres d'amour ; il les transcrit et les envoie à son inhumaine.

Si elle les lit, elle n'y répond pas.

Il paraîtrait qu'à cette époque (mais cette partie de l'histoire est assez obscure dans le manuscrit du chanoine), ayant tout de bon tourné le dos à André, elle cherchait un mari sur un autre point de l'horizon.

Elle suivait d'ailleurs trop volontiers les conseils de son parent le jacobin Favre, de ce petit-maître qui assistait chaque matin à la toilette de trois dames. C'est à lui apparemment que faisait allusion André dans ce passage d'une de ses lettres : « Il y aurait eu plus de « gloire pour moi d'avoir sçu imiter les attitudes d'un « *polichinel enfroqué*, que d'être réduit à la réputation « stérile de n'être propre qu'à faire des lettres. »

XIII

Les vacances sont finies. André retourne à Turin. Il part toujours atteint de son mal d'amour.

Le malade n'a pas recouvré la parole.

Il écrit de Turin lettres sur lettres. La Joson ne les décachète pas, les laisse traîner sur les tables de la maison.

De taciturne il devient affreusement mélancolique.

Seul, le chanoine ne désespère pas. Il compte sur un grand mémoire justificatif auquel il travaille sans relâche. Il voit très bien que l'adorable évite sa rencontre ; il est même fort convaincu que dans ce temps-là elle n'aurait pas pris de lui de l'eau bénite dans l'église : mais il élabore le fameux *factum* qui doit la convertir, et il ne cesse d'épier toutes les occasions de lui faire sa cour. « En ce temps de carnaval, dit le chanoine, nos « gens de condition représentaient certaines pièces « choisies sur un petit théâtre qu'ils avaient fait faire « dans une salle de la maison de M. le marquis de Sales. « La Josette s'en amusait infiniment, et n'y manquait « jamais. Comme les spectateurs y mangeaient quelquefois des confitures, j'en fis provision. Ma place « au théâtre étant au premier rang, je priai la très aimable dame Ruphy, née Marclay, ma grande amie, « amie aussi de la Joson, de se placer au moins au second rang, et de tâcher de la faire placer à son côté. « La très aimable dame m'en fit la promesse, et je la « mis dans la confidence de ce que je voulais faire. « Mon projet était de porter au spectacle une tourte « maigre, toute coupée par morceaux dans une boîte « bien propre, de la glisser auprès de Mme Ruphy sans « faire semblant de rien, et d'y faire mordre la Joson ; « ce que certainement elle n'aurait pas fait, si elle eût « pu sçavoir que la boîte venait de moi. Mme Ruphy « m'assura que tout irait à mes souhaits, et que la « tourte mangée, on ne manquerait pas de m'en faire « honneur. C'était tout mon désir.

« Ma tourte étant faite, je la coupai toute par morceaux raisonnables, et les rangeai très proprement « dans une boîte en séparant les couches par du papier « blanc. Je pliai ma boîte dans ma soutane, ce qui ne « paraissait, le tout étant couvert d'un manteau court, « et j'allai de bonne heure à cette noble comédie. J'attendis plus de 3/4 d'heure dans la chambre des acteurs, qui n'auraient pas manqué de me dévaliser « s'ils avaient sçû quelle contrebande je portai sous « mon manteau. Tout le monde étant enfin placé, je « me mis au premier rang, et vis avec plaisir Mme Ruphy au second, assez près de moi et gardant une « place à la Joson. Celle-ci étant arrivée, Mme Ruphy « voulut la faire mettre à son côté, mais s'apercevant « qu'elle m'aurait pour voisin elle s'y refusa et alla se « placer au troisième rang. Mes confitures se débitèrent fort bien sans que j'en fisse les honneurs « Quant à la tourte, je fis tout ce que je pus pour la « faire manger, l'ayant glissée fort à propos dans sa « boîte vers le bout des pieds de Mme Ruphy. Malheureusement, le parterre était trop éclairé, ce que je « n'avais pas prévu. La très aimable dame, de peur de « faire rire l'assemblée, n'osa jamais prendre ni ouvrir « la boîte, et je fus obligé de la remporter dans ma « soutane. »

XIV

Pour se consoler de cette petite mésaventure, le chanoine n'en travaille qu'avec plus d'ardeur à son grand *factum* justificatif. Il pense que c'est le dernier moyen de ramener la Joson.

Ce mémoire contenait quarante-huit pages. L'exorde en prenait trois. Il était divisé en deux points, l'un présentant la justification du neveu, l'autre renfermant l'apologie de l'oncle. L'apologie était nécessaire, parce que des malveillants, *proh pudor!* avaient cherché à le faire passer pour un Harpagon.

« Ce *factum*, dit le chanoine avec une parfaite modestie d'auteur, ce *factum* n'était pas bien écrit ; mais « il était fort et persuasif, en même temps affectueux « et gracieux. Une fille de bronze se serait ramollie en « le lisant. »

La taciturnité d'André y était attribuée à une sorte d'enchantement ou de maléfice. A l'appui de cette thèse

venait une citation de *L'esprit des conversations agréables*, par M. Gayot de Pittaval, où il est ainsi parlé des effets de l'amour et du vin : « On dit que l'amour et le « vin donnent de l'esprit à ceux qui n'en ont point et « l'ôtent à ceux qui en ont. » Le *factum* étant couvert d'un papier doré, lié d'un beau ruban, le chanoine charge son domestique *Liodo* de porter le poulet. Mais ce lourdaud de valet, au lieu d'aller droit au logis des Ribitel, ne s'avise-t-il pas de le présenter à la Joson en pleine rue, lorsqu'elle sortait de la messe! Rabroué comme il le méritait bien, il dut reporter le *factum* à son maître. Bref! après quelques autres tentatives sans résultat, le chanoine finit par le remettre en mains propres ; mais, hélas! ce chef-d'œuvre de force et de persuasion ne fut pas même lu, du moins en entier, par la belle inhumaine. Elle laissa le mémoire traîner par la maison. Plus tard, l'avocat Ribitel dit au chanoine qu'il s'était amusé en le lisant devant sa femme et sa fille, pendant le carême après la collation.

XV

Sur ces entrefaites, R^d^ Ribitel va à la cité d'Aoste ; il passe par Turin et dit à André de la part de Mlle Josette qu'il ne doit plus penser à elle.

Dans son désespoir, il brûle tous ses livres de droit, ses cahiers, son diplôme de bachelier, les attestations de ses professeurs. Il écrit à son oncle qu'il ne retournera plus en Savoie. Il se propose de quitter l'Europe.

Sa tête avait donné le tour:

Tantôt il parle d'aller au Canada, tantôt d'entrer chez les Barnabites ou dans la congrégation de messieurs de l'Oratoire. Le chanoine s'emploie de son mieux à exorciser toutes ces fausses vocations.

Sachant d'ailleurs que la Joson marque très hautement du dépit et de la colère, il en conclut qu'elle est fâchée surtout d'avoir manqué un mari, et que le cas n'est pas absolument désespéré. A son avis, la maladie de la jeune personne n'est point mortelle; seulement il doit redoubler d'attention pour guérir ses deux malades, l'un en Piémont et l'autre en Savoie.

Dans ce but, il prie l'abbé Fontaine de chercher à adoucir l'humeur de la belle. Au retour de sa mission, l'abbé rend compte en ces termes du résultat : » Imagi- « nez-vous un chat sauvage que l'on veut caresser, et « qui à chaque fois qu'on le touche vous donne une « égratignure. » C'est pourquoi il conseille au chanoine de se lever de la tête cette chimère *et de l'envoyer paître les oies*.

Mais le chanoine connaît mieux que le professeur Fontaine toutes les racines grecques du cœur des femmes. Il compare à un tournant d'eau les sentiments d'André et de la Joson : ils ont beau, dit-il, s'éloigner l'un de l'autre, ils ont beau tourner et pirouetter, ils finiront par glisser dans le courant du mariage.

Ne rencontrant plus la charmante et douce minette, il prend le parti de lui adresser encore une missive ; il lui écrit entre autres qu'il pleure en pensant à elle, et que cela lui arrive même quelquefois lorsqu'il dit sa messe. L'épître renferme cette phrase : « Tant que « vous ne serez pas religieuse professe ou morte, « j'espérerai toujours votre conversion, car si vous « en épousiez un autre j'espérerais encore un veu- « vage. »

La Joson ne répond rien à cette lettre, et la renvoie au chanoine avec toutes celles qui l'avaient précédée.

De ce côté, la maladie s'aggrave.

A Turin, André va de mal en pis. Il tombe en fièvre tierce ; il se croit en péril de mort, et fait son testament. Abnégation touchante! il institue pour héritier le premier enfant à naître du mariage de Mlle Josette.

Au milieu de toutes ces tribulations, le chanoine compte un peu moins sur sa prose ; il fait un appel aux muses et enfante un sonnet. Il suppose artificieusement que son neveu en est l'auteur, que Desmaisons, condisciple du neveu, l'a pris sur sa table à Turin ; et il charge l'étudiant de remettre lui-même ce bouquet à Iris. Voici le sonnet :

« Ecoute, si tu peux, inflexible Josette !
« Par l'absence et le temps mon mal ne fait qu'aigrir ;
« Tout mon cœur n'est qu'amour, j'en vais bientôt mourir,
« Si toujours cet amour chez toi n'est que sornette.

« Ayant pris tes rigueurs en amoureux athlète,
« Fière bergère, hélas! tu devais t'adoucir :
« Mais puisque mes tourments ne font que t'endurcir,
« Ne pouvant te haïr, je brise ma houlette.

« Que fais-je? c'est ainsi qu'une folle raison
« Me fait desespérer de l'aimable Joson,
« Que je connais trop bien pour taxer de cruelle.
« Je l'adore, elle est juste, eh! pourquoi reculer?
« La constance toujours triompha d'une belle,
« Quand par d'autres vertus on ne sut l'ébranler »

XVI

Les vers eurent plus de succès que la prose. La demoiselle les lut et les conserva. Ils le méritaient bien. « Ils furent, dit le chanoine, la première étincelle qui « alluma sa conversion, tant il est vrai que tout ce qui « se chante pénètre mieux les esprits ! ce qui fait res- « souvenir du beau passage de S. Ambroise dans sa « préface sur le premier psaume : *Legis tabulæ prius- « quam cantico firmarentur per indignationem Moysis « fractæ et communitæ sunt : ubi vero tali signaculo « consecratæ sunt, humana locum ira non habuit.* »

Deux Révérends, les Pères Dumas et Ribitel travaillaient aussi à la conversion. Un jour, R^d^ Dumas dit en présence de la demoiselle *qu'elle était bien la cause que le jeune Aubert n'avait rien fait cette année à Turin ;* mais elle lui répondit d'un ton sec : « Mon père, en « voilà assez ! vos paroles me donnent la fièvre. » R^d^ Ribitel fit à son tour le récit du désespoir d'André, de sa maladie, et de ses dispositions testamentaires en faveur de l'enfant à naître. Ceci fit une certaine impression. Le lendemain, R^d^ Dumas ayant demandé à Mlle Josette si sa fièvre était passée, elle lui répondit avec politesse, lui permit même de la badiner sur les belles et héroïques passions qu'elle savait inspirer. Le R^d^ Père enfila ensuite le récit des tragiques effets du désespoir d'André, redit une partie de ce que le chanoine lui avait fait lire dans son grand *factum ;* et bien qu'elle eût un air de se moquer, elle écoutait avec complaisance, même paraissait prendre un certain plaisir à la conversation.

Charmé de ces premières apparences de retour à des sentiments plus traitables, pour achever la guérison de l'adorable fille, le chanoine élabore un second *factum* en trente et une pages, avec toutes les pièces à l'appui, les lettres, la copie du testament, etc., etc.

Le neveu, d'ailleurs, étant remis de sa fièvre tierce, le chanoine le décide à revenir en Savoie pour changer d'air, et aussi pour faire encore une tentative.

André a trouvé à Turin un nouvel ami, M. Béardé, l'aîné. Ils quittent le Piémont ensemble, et vont passer quelques jours à la campagne de l'*Abbaye*, à deux lieues de la petite ville d'Yenne. Alarmé de ce voisinage de la Grande-Chartreuse, persuadé en outre que son neveu donnera à droite ou à gauche selon qu'il sera bien ou mal conseillé, le chanoine écrit à M. Béardé pour faire entrer dans ses vues ce nouveau directeur de l'esprit du jeune homme. Dans sa lettre, il a grand soin de se récrier de plus belle contre les fausses vocations. « Le « voilà, dit-il, près de la Grande-Chartreuse; c'est là « apparemment qu'il va se jeter, comme dit la chanson, « *pour l'amour d'une fille!* . . . . . « . . . . . S'il est toujours décidé « contre le mariage, il n'est point nécessaire pour cela « de s'enfroquer ou de s'exiler, ni de s'enfoncer dans « un cloître en vrai héros de roman. » Il écrit aussi à André qui se flattait de pouvoir surmonter son amour : « On porte en croupe sa passion, mon cher neveu. Si « on galope pour la faire tomber, elle embrasse son ca- « valier, et se tient ferme sans broncher. *Equitem se- « quitur atra cura :* c'est bien pire quand c'est *blanda « cura!* »

XVII

Cependant, la Joson est à Alby, et le chanoine veut la prévenir du retour d'André. Le second *factum* est achevé; il y joint une grande lettre qu'il arrose encore de ses larmes; et à ce propos, il s'excuse ainsi d'en verser trop souvent : « On ne manquera pas sans doute « de se mocquer de me voir pleurer si souvent dans « cette affaire; il semble être honteux en effet de voir « pleurer comme un enfant un homme de cinquante « ans, un homme grand, fort et robuste, encore un « prêtre, et cela dans la crainte de n'avoir pas une « femme ! J'avoue moi-même n'avoir jamais lu, dans le » 3e chap. du 2e livre des Rois, le renvoi de Michol « à David sans avoir levé les épaules de pitié contre son « mari Phalthiel à qui on l'enleva pour la rendre à Da- « vid, lequel mari la suivait en pleurant, comme le re- « marque l'Ecriture (1) ; mais il ne m'arrivera plus de « m'en mocquer depuis ma propre expérience ; non « parce que j'ai souvent pleuré moi-même pour pa- « reille chose, car ce serait là une mauvaise raison, « mais parce que je suis très persuadé qu'une excel- « lente femme mérite bien qu'on la regrette par des « pleurs quand on la perd. »

Loay, garçon de ferme au Crévion, et que le chanoine appelle son *Page aux pieds nus*, est chargé de porter à Alby la lettre et le *factum*, le tout roulé comme une paire de lunettes et enveloppé d'une paire de jarretières.

C'étaient des jarretières toutes neuves dont on avait fait présent au chanoine ; elles étaient de soie et de couleur verte. Ce rouleau de bon goût le met en verve; et pour mettre la Joson en belle humeur, il a l'ingénieuse idée de glisser dans le paquet huit superbes alexandrins. « Peut-être, dit-il, je les fis bien un peu trop « galants; mais on ne peut pas faire des mariages sans « parler ce langage. Mon intention était bonne, on me « pardonnera le reste. Voici les vers qui se ressentent « de ma précipitation :

« La Joson bondissant, et courant devant nous,
« Nous a mis hors d'haleine, et nous a fait morfondre ;
« Mais ces liens d'amour ont daigné nous répondre
« D'arrêter cette belle au-dessus des genoux.

« Allez, volez, courez, pliante jarretière!
« Entortillez-vous donc sur cette fine peau ,
« Et par un stratagème et plaisant et nouveau ,
« Nous la tiendrons un jour sur la verte fougère. »

Dans l'enveloppe de la grande lettre, il insinue encore ces quelques petits mots :

« Mademoiselle, je vous envoie mon page d'autant « plus volontiers qu'il s'acquitta à merveille de sa com- « mission en son premier voyage du mois de juin. Ja- « mais je n'ai ambitionné l'état d'un domestique qu'à « présent. Quel plaisir, en effet, n'aurais-je pas de pas- « ser quelques heures seul avec vous ! J'aurais à vous « entretenir huit jours de suite des affaires dont vous « allez être l'unique arbitre, mais je suis toujours mal- « heureux. J'espère que ce dernier écrit y suffira. Je « vins hier au soir au Crévion pour faire partir mon « *Loay* qui est un peu plus éveillé que mon sot de « *Liodo* qui vous présenta au milieu de la rue mon « premier *factum*, dont j'eus un chagrin mortel. Je ne « puis plus voir la ville dès que vous êtes à la cam- « pagne, où je vous vois toujours en idée. »

Le mémoire produisit le meilleur effet. Après l'avoir lu, et aussi poussée un peu par ses parents, la charmante avait résolu de se rendre ; mais ses bonnes dispositions furent longtemps ignorées du chanoine. Il dut continuer ses travaux herculéens. Il n'était pas au bout, et voici bien un autre embarras !

XVIII

André l'incendiaire s'est mis en tête la sotte idée qu'il est impropre aux devoirs du mariage ; il mande à son oncle qu'il se croit incapable de faire le bonheur de la Joson. Cette billevesée lui attire cette verte réplique : « On répond ordinairement à un capucin qui se signe « *capucin indigne* au bas d'une lettre : *De quoi diable « seras-tu digne si tu n'es pas digne d'être capucin?* « (ce que je ne dis ici qu'en badinant, étant pénétré « d'un grand respect pour ce saint ordre). Je vous dis « donc de même, mon neveu : de quoi diable seras-tu « capable si tu ne l'es pas d'épouser une aimable et « jeune fille ? »

Reprenant courage, le neveu, qui est toujours à l'*Abbaye*, écrit une lettre à son inhumaine, et lui demande à genoux *si elle lui permettra de vivre?*

Le chanoine va du Crévion à Alby chercher une réponse ; il est arrivé assez tôt pour donner du jour au lit de la charmante, et la surprend dans le simple appareil; mais il ne peut la joindre, ni l'entretenir en

(1) *Sequebaturque eam vir Suus, plorans usquè Bahurim.*

particulier. Bien que souriante et gracieuse, elle lui échappait toujours.

Aussi, de retour au Crévion, s'empresse-t-il de lui envoyer des excuses pour ne lui avoir pas même adressé la parole. Voici quelques fragments de sa lettre : « Dieu « sait qu'en faisant ce voyage, j'ai eu en vue de vous « gagner la première comme la pièce la plus impor- « tante de notre sac, et la personne la plus rétive qu'on « ait jamais pu rencontrer sur les routes de Cythère ! « J'avais l'idée de vous *incendier* des feux de mon ami- « tié, et de ceux de l'amour immense de mon neveu, « dont j'avais en poche les preuves les plus authen- « tiques . . . . . « Je n'ai pas même eu la force d'en faire autant que le « pauvre André, qui vous assurait au moins quelque- « fois *de l'intégrité de ses sentiments* . . . . . « . . . . . « La première personne que je découvris en entrant « chez M. Ribitel fut la diligente Josette. Je brûlais « d'envie de lui baiser la main ; et le croirez-vous, je « fis semblant de ne l'avoir pas aperçue, craignant de « la désobliger dans son déshabillé . . . . . « J'ai fait plusieurs demi soupirs ; j'en fis un tout en- « tier au premier bonjour que j'eus l'honneur de lui « donner . . . . . « . . . . . « Je croyais être assez savant dans l'art d'aimer, mais « je vois que je n'en avais pas appris tous les détours, « et tous les revers. Il n'est pas étonnant qu'une jeune « demoiselle s'y méprenne, tandis que des vieux rou- « tiers y font de si grands écarts . . . . . »

Il termine en la suppliant d'avoir pour son neveu l'œil de la colombe, et de lui épargner le regard du basilic.

XIX

Le *vieux routier* va se promener du Crévion à Vouchy, chez les Pères barnabites. Il est très agréablement surpris d'y rencontrer Mlle Josette.

Tous les Ribitel avaient dîné dans cette pieuse maison. Au moment du départ, le Père Dumas dit en confidence au chanoine que la belle est enfin décidée à capituler. Aussi, comme elle était déjà en selle, le chanoine, dont le cœur est gros de joie, s'approche tout épanoui, se contente de bien lui serrer la main, et la prie de se conserver.

Il apprend ensuite qu'avant le dîner le Père Dumas a eu avec elle une longue conférence, qu'elle lui a avoué qu'elle finissait par se rendre, mais qu'elle en était encore à comprendre comment elle avait pu en venir à ce point, qu'elle aurait cru que le Rhône aurait remonté contre sa source plutôt qu'elle n'aurait surmonté son aversion.

A cet heureux revirement le chanoine trouve une explication toute naturelle, et comme toujours puisée dans sa connaissance de la racine grecque du cœur. L'aversion avait pour cause le dépit ; elle s'était imaginée qu'elle avait été dupe de semblants amoureux ; elle croyait qu'on l'avait jouée : or, le dépit suppose l'amour, et le dépit s'en allant, l'amour reste. Il est vrai que sa première belle passion n'était pas encore revenue. Elle ne revint même que beaucoup plus tard, et par les grâces du sacrement. Aussi, en parlant de cet amour à l'état de seconde éclosion, le chanoine dit un jour à l'abbé Fontaine que pour le rendre parfait comme celui des pénitents qui n'ont encore que l'attrition, il fallait y ajouter le sacrement. L'abbé trouva le mot assez joli pour en faire l'épigramme suivante, adressée à Joson-Cloris.

« L'AMOUR COMMENCÉ.

« A CLORIS.

« ÉPIGRAMME.

« Vous reprochez à tort au malheureux Clitandre
« Qu'il n'ait encor pour vous qu'un amour commencé :
« Ce reproche, en effet, peut-il être sensé,
« S'il n'a tenu qu'à vous de le rendre plus tendre !
« Demandez-vous comment il faut donc vous y prendre
« Pour pousser sa tendresse au plus vif sentiment ?

« Dès longtemps ma réponse est prête :
« Il en sera de lui comme d'un pénitent,
« Ajoutez-y le sacrement,
« Et la voilà parfaite. »

XX

En recevant l'heureuse nouvelle du revirement de la Joson, André-Clitandre et son ami Béardé partent de l'*Abbaye* pour Annecy. Comme ils devaient, en passant à Alby, s'arrêter dans la maison Ribitel, ils eurent soin de faire à Chambéry ample provision d'excellent gibier. L'avocat et son Révérend frère étaient coutumiers du mignon péché de gourmandise. Les jeunes gens avec leur chasse furent donc les très bien venus. Mais à ce revoir André et la charmante furent un peu bien embarrassés. Il essaya de dire par moments quelques petits mots. Elle fit la sourde, et se montra toujours rétive.

Elle tenait à ces deux vices rédhibitoires.

La première entrevue, du reste, fut très courte. Les voyageurs prirent congé et arrivèrent le soir au Crévion où le chanoine fut ravi de tenir enfin dans ses bras son désespéré de neveu. En apprenant que la visite à Alby n'a pas eu tout le succès possible, et que la Joson a toujours échappé comme anguille, l'excellent chanoine dit au neveu : « Je vois fort bien que tu ne sais pas encore « la bonne manière de l'entreprendre. Il ne faut pas « t'embarrasser dans la première phrase, que d'ordi- « naire elle n'écoute pas. Elle est comme un cheval « qui trépigne quand on veut le monter : il faut lui « parler ferme au début, et te radoucir ensuite, lors- « qu'elle aura été fixée par un premier coup de main « fortement appuyé sur la selle. »

XXI

Mais, triste retour des choses du cœur ! en revoyant son prétendu, la belle a rechu dans ses premières aversions. André va une seconde fois à Alby. Il y fait quelques révérences de plus, allonge quelques phrases de plus ; mais la Joson toujours lui échappe.

Enfin, le 10 octobre, le chanoine prend la résolution d'aller chercher une parole définitive. Il trouve toute la maison bouleversée. Mme Ribitel, excitée par son mari, a malmené sa fille, l'a menacée du couvent, et lui a donné jusqu'à l'après-midi seulement pour qu'elle

se décide entre le cloître et le mari. La pauvrette est gémissante au coin du feu de la cuisine. Le chanoine est désespéré qu'on ait eu recours aux moyens violents. Il adresse à la belle éplorée force excuses, force prières, force supplications, et lui parle du constant amour d'André, de l'intégrité de ses sentiments : mais à toutes ses homélies elle répond tout net : « Oui ! je sais « qu'il m'aime, mais, moi, je ne l'aime point ! » Le chanoine tombe de son haut. Il y perd son grec et son latin.

Jusque-là il avait pensé que pour décider la cruelle il suffisait de bien la convaincre de l'amour du neveu. Dans ce but, il avait tout mis en œuvre, lettres nombreuses et instructives, *factums* justificatifs, prose et alexandrins ; et lorsqu'il croit toucher au terme, voilà que subitement aigrie par la dureté de ses proches, elle fait retomber sur l'innocent et malheureux Clitandre toute la tempête soulevée à son occasion !

Le mauvais temps, se dit le chanoine, vient seulement de ce côté ; alors, il prie et supplie encore ; il rappelle à l'adorable qu'autrefois elle était moins dure pour le faux Crochon. « J'avoue, réplique-t-elle, que « j'ai aimé votre neveu sur sa manière d'écrire ; mais à « son premier retour de Turin je m'étais déjà dégoûtée « de lui parce qu'en effet il se comporta, vous le savez, « très mal à mon égard. Tout ce que vous avez fait en- « suite, vos discours et vos écrits m'avaient calmée, et « depuis quelque temps j'étais résolue de l'épouser ; « mais, en le revoyant ici ces jours passés, mes pre- « mières aversions sont revenues. Je ne sais ce que « c'est que tout cela. Je cherche à l'aimer, à me vain- « cre sur ce point, mais je ne puis ; je crois que c'est « un prestige, un sortilége..... enfin, je suis bien mal- « heureuse ! »

A ce dernier mot, le chanoine fond en larmes ; jamais, dit-il, elles ne coulèrent de si bonne grace.

Soulagé par cette effusion, il reprend un peu ses esprits, et il épuise tout ce qui peut se dire de plus insinuant et de plus tendre. Ses pleurs bien plus que ses raisons la désarment. Elle le quitte en lui disant qu'elle donnera une suprême réponse au Père Ribitel.

XXII

On dîne tranquillement, et sans faire aucune allusion aux scènes du matin. R^d^ Ribitel rapporte au chanoine qu'elle a été vivement touchée de ses larmes, que cependant elle a bien de la peine à se rendre. La journée passe sans rien conclure, et le chanoine couche à Alby.

Le lendemain, au matin, l'avocat se disposait à partir pour la chasse ; la table était dressée pour le déjeuner ; on avait déjà servi le thé au lait ; la Joson était depuis longtemps au jardin avec Ribitel le barnabite. On appelle ce Révérend pour qu'il vienne prendre son thé ; il tarde encore quelque peu, puis rentre enfin avec la demoiselle, et s'adressant à sa belle-sœur : « Ma- « dame, dit-il, voilà le chanoine Aubert qui demande « votre fille en mariage, et votre demoiselle y consent « si c'est votre bon plaisir. » Mme Ribitel répond d'une façon très courtoise ; mais encore tout sot d'avoir été tant battu et abattu, le chanoine n'a pas même l'esprit d'embrasser la mère et la fille.

Dieu sait pourtant, s'écrie-t-il, Dieu seul sait tout ce que j'ai fait, dit, écrit, souffert, pour en venir à cette bienheureuse fin, pour obtenir ce *oui* tant désiré !

XXIII

Le moment était venu de s'occuper des cadeaux de noce. Comme l'on avait calomnié le bon chanoine en cherchant à le faire passer pour un avare, il tenait à faire grandement ses honneurs.

Une dame de Turin voulait se défaire de ses diamants ; ils étaient de fort belle eau, et lui avaient couté 8,000 livres ; le chanoine en fit l'achat au prix de 2,000.

Heureux temps d'innocence et de candeur primitive, où l'on ne connaissait point les lettres chargées ! Pour le transport de Turin à Annecy, les brillants, roulés dans un papier gris, furent jetés tout simplement dans la boîte aux lettres de la place Carignan.

Il y avait 47 diamants, 15 gros et 32 petits. Le plus gros sert pour la bague ; les autres font une belle croix et des pendants d'oreille. Les petits servent à garnir les pendeloques et les pendants. Un Anglais, horloger fort habile, résidait à Annecy : on lui commande la montre avec la grande chaîne de vermeil ; il se charge de faire mettre à la montre deux boîtes d'or, des plus propres de Genève, l'une tout unie, l'autre ciselée, avec le surtout de chagrin vert orné d'un cercle d'or et de clous d'or. Toute cette commande réussit à merveille, et coûta bien au chanoine soixante patagons. Il achète encore d'un ami une assez belle tabatière. Pour les autres emplettes, les Ribitel ont décidé que l'on fera le grand voyage de Lyon : aussi, l'on ne confectionne à Annecy qu'un habit de cheval pour la Joson.

L'habit est rouge avec parements et collet de *velours*, larges et doubles trennons, et les *almars* d'or. Un castor avec son plumet blanc et un beau point d'Espagne en or complètent le costume.

Le contrat passé, les jeunes gens fiancés, il est donc décidé que l'on ira se promener à Lyon pendant que les proclamations se feront à la paroisse. Au retour, on célèbrera le mariage à Alby ; on le consommera au Crévion. Les Ribitel invitent à faire le voyage le Père Montant, provincial des Cordeliers, un bon réjoui. On écrit à Genève pour avoir un bon carosse. A cette époque, on ne voyageait guère qu'à dos de cheval ou de mulet (1). Si l'on excepte les charriots à bœufs, les voitures dans notre Savoie étaient aussi rares qu'elles l'étaient à Paris du temps de Henri IV, lorsque ce bon roi écrivait à sa mie : « Je n'irai pas tirer vos rideaux ce matin, « vu que ma femme a pris ma coche. »

La coche de Genève devant se trouver à Seyssel au jour indiqué, et tout étant ainsi disposé, on partit d'Annecy le 15 novembre, un jour de mercredi. La caravane se composait de M. et de Mme Ribitel, du Père Ribitel, barnabite, du père Montant le gros réjoui, des deux fiancés, du chanoine, et de deux bons valets ; plus, d'un troisième, pour ramener de Seyssel les chevaux des personnes qui devaient monter dans le carrosse. Sur la route, on se régala très bien dans toutes les hôtelleries.

(1) Par un acte du 14 avril 1699, Chappet notaire, François Lavigne, bourgeois d'Annecy, s'engage envers M. Hely Collomb de Lacharrière et M Jean-Baptiste Saxe, ces deux derniers en qualite *de traittants des postes et messageries en Genevois*, à faire chaque semaine *deux* voyages d'Annecy à Genève, et *un* voyage à Chambéry, en portant et rapportant *les malles d'estaffet et messageries*.

Mais, hélas! dans ce voyage l'ingrate Joson commença par se montrer très peu polie pour le chanoine; ce n'était plus l'adorable fille, la petite sainte Geneviève avec son agneau frisé et son ruban bleu. On doit ajouter qu'elle ne fut du tout point complaisante pour son futur, qui pourtant se comportait aussi bien qu'elle voulait le permettre.

A Lyon, aussitôt après le débotter et le dîner on se promène un peu par la ville. La Joson n'a pas voulu changer d'habit; elle a gardé celui d'écuyère, avec le castor, le plumet blanc, le point d'Espagne. Elle a, ainsi costumée, un beau succès dans les rues. Chacun accourt pour la voir. Les courtauds sortent des boutiques. « C'est une Anglaise! » disent les uns. « C'est une Hollandaise! » disent les autres. Tous vont répétant: « Qu'elle est jolie! Comme elle est rose et blanche! » Il est vrai qu'elle était charmante sous cet habit de cheval; mais elle l'eût été bien davantage si elle s'était fait marronner, qu'elle eût porté ses diamants, et fièrement donné le bras à son fiancé. Malheureusement, elle avait gardé sous son chapeau un mouchoir qui la couvrait trop. Puis n'ayant jamais donné le bras à personne, elle marchait seule et négligemment à côté de son beau-père ou d'André, ce qui diminuait de beaucoup ses graces.

Le lendemain de l'arrivée, elle se fit voir sous le même costume; et tout le monde encore sortait des boutiques à son passage, tant elle plaisait aux Lyonnais. Les jours suivants elle prit d'autres habits, afin de n'être plus tant remarquée ni inquiétée.

On passa ainsi toute une semaine dans la seconde ville de France. En dentelles, en étuis d'argent avec les armes accolées des deux familles, en boîtes de senteur, pendants d'oreille, rubans, bas de soie, pompons et colifichets, le chanoine finit par laisser à Lyon un gros argent; mais comme il ignorait certains usages, il oublia de faire des cadeaux à l'avocat Ribitel et à son révérend frère: aussi, le voyage du retour se fit avec assez peu de cordialité. Le chanoine et les Ribitel se piquaient à tout propos. La Joson se montrait toujours moins polie et moins reconnaissante.

En passant à Chambéry, elle était bien allée à confesse, mais elle n'en devint pas plus affectueuse.

Décidément, le chanoine n'était plus sous le charme de cette adorable fille.

XXIV

La fête de saint André était le jour fixé pour le mariage. La veille, il faillit rompre. Le barnabite, qui avait sur le cœur l'oubli des cadeaux, monta la tête de Mme Ribitel à propos de certains procédés du chanoine, que l'on avait dénaturés et noircis. L'ami Bessonis et le Père Dumas raccommodèrent la maille défaite. Enfin, le 30 novembre, dans l'église d'Alby, le chanoine administra le sacrement et ses grâces à un neveu *qui avait du sentiment mais n'en témoignait guère*, et à une charmante nièce qui n'était pas la rose sans épine: « Dieu « soit béni! exclame le chanoine, c'est une de ses « croix; je la porterai jusqu'à la mort. »

Le dîner fut un peu sérieux pour un festin de noces. La tristesse de l'épouse, un jour pareil, n'avait rien d'extraordinaire; elle devait bien montrer quelque regret de quitter le giron maternel. Puis, si elle répandit quelques larmes, historien désillusionné et trop véridique, le chanoine prétend que plus tard elle lui fit l'aveu d'avoir employé des oignons pour se donner des airs de pleureuse.

Aussitôt le couvert levé, on partit d'Alby en belle cavalcade. L'épouse portait son magnifique habit de cheval, avec le chapeau à plumes et le point d'Espagne. Elle montait une jument forte et fringante, toute trênnée de rubans et proprement harnachée. Quand on eût fait les premières montées, elle lui lâcha la bride et se mit à galoper, faisant bien voir ainsi comment elle regrettait la maison Ribitel. La bise était très mauvaise ce jour-là, et jetait de temps en temps les chapeaux à terre; mais à cela près, tout fut gai et heureux, hors les chevaux qui gagnèrent bien leur avoine; car la Joson, qui se tenait bien en selle, aimait passionnément le galop.

Mme Aubert et plusieurs amis attendaient la noce au Crévion. En touchant à cet heureux séjour, il semblait qu'on eût passé la ligne et qu'on fût entré dans un nouveau monde. Une symphonie était préparée sous les marronniers de la terrasse, pour saluer la bienvenue. Il y avait là M. Dépouilly, maître de musique de la collégiale de Notre-Dame, l'abbé Fontaine, professeur de philosophie, et dom Ducol, bénédictin. A ces habiles exécutants se joignirent bientôt M. Bessonis avec sa basse, le chanoine avec son violon; et toutes les ombres noires s'envolèrent bien vite. Un grand feu ayant aussi ranimé toute la compagnie, on ne pensa plus qu'à chanter, danser et rire.

Dom Ducol avait composé pour la circonstance une pièce de chant et de musique des plus burlesques. Elle ne rendait que trop bien les phrases fescennines *(Erotica verba)* que le bénédictin avait pillées un peu partout pour en faire un épithalame. Le poème était en latin, ce qui fut très heureux, les dames ne le comprenant pas.

M. Fournier, du Grand-Bornand, curé de Léchaux, un vrai poète celui-là, avait aussi envoyé quelques jolis vers sur un œillet piqué par une rose. Il avait de plus composé une pastorale, dont voici quelques passages assurément bien remarquables:

« Tous nos bergers en sont en fête,
« Il n'est que festins et banquets,
« Feux de joie, chansons et ballets;
« Métys au son de sa musette
« D'aise sautille sur l'herbette;
« Lycas, fredonnant ses airs gais,
« Recommence sur nouveaux frais;
« Ménalque fait la pirouette,

« Et dans le vin eteint ses feux secrets
« Pour Lucille qui le maltraite.
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .

« Calcas, surnomme le Devin,
« Et qui ne fait ses propheties
« Que lorsqu'il est trempe de vin;
« Rempli de son esprit divin,
« Après maintes vives saillies:

« Je vois, je vois, dit-il, la *Tour du Pin*
« Attaquée par les harpies,
« Un berger, la férule en main,
« Les en chasser comme des pies,
« Et les mener loin, le bon train.

« Ce ne sont point des harpies femelles
« Ni qui volent avec des ailes,
« Mais certains barbares humains
« Qu'on n'ose plus appeler moines,
« Qui pour prendre ont plusieurs mains
« Et dévorent les patrimoines.

« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . »

Nous en passons, et des meilleurs.

L'allusion aux révérends et joyeux compères de Talloires est, on le voit, aussi fine que transparente ; pour les chanter, le poète-curé de Léchaux ne mettait point ses plus blanches manchettes : mais *ceci est matière de bréviaire.*

XXV

On avait bien dîné à Alby, on soupa encore mieux au Crévion. Les uns ne s'étaient pas trouvés au dîner ; la bise avait rouvert l'appétit des autres.

Sur la fin du repas, le chanoine craignait qu'on ne fît des folies pour emmener l'épouse, ou qu'elle ne fît de sottes difficultés pour s'en aller. Mais tout se passa sans bruit. L'épouse se leva doucement de table. Une ou deux dames la suivirent. Le neveu assez longtemps après fit de même, et ne fut suivi de personne. Trois ou quatre des convives, parmi les plus éveillés, préparèrent bien une rôtie, mais ils la mangèrent eux-mêmes, et n'en portèrent point aux nouveaux mariés. Le chanoine avait prié de les laisser en paix. Connaissant leur naturel effarouché, il pensait avec raison qu'ils devaient être déjà assez étourdis et étonnés de se trouver ensemble. Du reste, une copieuse rôtie fut faite le lendemain, puis portée en grande cérémonie au spectable avocat Ribitel et à madame son épouse.

A cet endroit de notre récit se place un mystère qui a préoccupé beaucoup le bon chanoine. A vouloir l'éclaircir, il a consacré au moins trois grandes pages. Sans chercher après lui à lever les voiles de l'alcôve, contentons-nous de dire que selon toutes les probabilités la Joson fit subir à son tendre époux la dure épreuve, sinon des trois nuits et trois jours, au moins de deux des nuits du jeune Tobie lorsqu'il s'unit à Sara, fille de Raguel. « Or, dit le chanoine, c'est une dévotion « que je n'approuve guère que dans les vrais Tobies. »

Le lendemain du mariage, il y eut grande symphonie à la première messe de l'épouse, qui fut dite à la chapelle domestique après le déjeuner.

Tous les invités à la noce restèrent au Crévion pendant cinq jours. D'autres amis remplacèrent ensuite les plus pressés de partir. On s'égaya infiniment par toutes sortes de jeux. Les chants, la danse et la musique succédaient à chacun des quatre repas. Claudine Paget, cuisinière du chanoine, était un cordon bleu ; et l'on avait pour le maigre du très beau poisson de Genève.

XXVI

Tout ce temps passé au Crévion, qui prit une douzaine de jours, fut le plus gracieux du monde.

Il ne restait plus dans le champêtre asile que Mlle Philiberte Crochon, devenue plus tard Mme Marchant. Tous les autres gens de la noce étaient partis.

Un beau matin, les époux ne descendent pas de leur chambre. Le chanoine envoie la domestique écouter pour savoir s'ils ne bougent point. La messagère rapporte qu'au dortoir le silence est complet. La matinée avance, il est déjà tard. On attend, on écoute encore. Même silence au dortoir. Personne ne remue. Le chanoine, qui riait dans sa barbe, va tout doucement avertir Mlle Philiberte de ne faire aucun bruit. Midi sonne, et l'on dîne sans les mariés. Vers une heure et demie, M. Greyfié, qui habitait Montagny, vient en visite. On l'amuse de l'endormie des deux jeunes gens. Une deuxième heure s'écoule ; enfin, l'on commence à se réveiller.

Pour pousser la plaisanterie jusqu'au bout, le chanoine a reculé la montre de la Joson, qu'elle avait laissée au salon la veille.

Vers les deux heures, elle descend ses jarretières à la main, et donne un bonjour. L'oncle lui demande si elle veut son café. Elle dit qu'elle le prendra volontiers, et passe dans le cabinet à côté du salon pour faire sa prière du matin.

Le neveu descend à son tour, et comme il a grand appétit, il annonce qu'il prendra pour déjeuner autre chose que du café.

C'était jour maigre. La servante vient à passer, et le chanoine affecte de lui dire très haut : « A propos, « Claudine, n'y a-t-il pas encore du poisson? » Elle répond affirmativement. « Eh bien ! ajoute-t-il, quand « il sera temps vous l'accommoderez pour le dîner, car « M. Greyfié nous fera bien la grâce de manger la soupe « ici. » Les deux jeunes gens prirent à merveille ce brûlot, et l'on s'amusa auprès du feu sans sortir, eux attendant toujours midi et le couvert.

Il était passé trois heures ; le chanoine était obligé de venir à Annecy ; ne pouvant plus reculer son départ, il prend la Joson en particulier, et lui dit : « Que veux-« tu envoyer à Mme Ribitel? » — « Quoi ! dit-elle, par-« tez-vous donc avant dîner? » Le chanoine l'embrasse et lui montrant la fenêtre : « Ne vois-tu pas, grosse « folle, qu'il est nuit bientôt ! Regarde où en est le so-« leil. » Les voilà tous à rire.

Elle ne pouvait croire la chose, et ne se rendit qu'en voyant le soleil à une heure de son couchant.

Elle pria bien le cher oncle de ne rien dire à Annecy de cette *jolie petite aventure ;* mais puisque l'excellent homme en a conservé le souvenir, nous pensons qu'elle doit former la conclusion toute naturelle des amours de la Joson.

JACOBUS.

DISQUE EN BRONZE DE PERROIX
SUR LE LAC D'ANNECY

A M. L. Revon.

Lausanne, 12 novembre.

Les antiquités que vous avez découvertes dans un

terrain d'éboulis, au-dessus du hameau de Perroix, sont tout à fait pareilles à celles qui se retrouvent des deux côtés du Jura, d'une part sur le massif d'Alaise, et de l'autre dans les tombeaux helvétiens de la Suisse. Vos cercles en bronze, quelque peu mutilés et incomplets, sont la reproduction exacte des anneaux concentriques du même métal, aplatis et généralement au nombre de six, que nous trouvons autour d'une plaque circulaire et à jours, dont le centre fait saillie sur les faces, comme vous pourrez en juger par la figure 21e de la planche XVIIe de mon ouvrage sur les *Habitations lacustres*. Quelquefois ces diverses pièces sont reliées entre elles par des restes de lanières de cuir entrelacées comme la trame d'un tissu. Un anneau placé sur la circonférence de ce disque a évidemment servi à le suspendre.

Les tumuli de la Suisse allemande et du canton de Vaud ont déjà présenté plusieurs exemplaires de ce genre d'ornement qui appartient aussi à la Franche-Comté; mais jusqu'à présent je n'ai vu aucune pièce pareille dans le reste de la France, ni en Allemagne, ni dans les pays du Nord. La découverte de Perroix offre donc à cet égard un intérêt particulier, et elle me confirme en outre dans l'idée que les antiquités de la Savoie présenteront de plus en plus de grands rapports avec celles de la Suisse.

Il n'est pas facile de dire quelle a été la destination de ce genre de disque. On en a fait un *umbo* de bouclier; mais, outre son peu de solidité, on ne comprendrait pas pourquoi les deux faces de ce disque sont également ornées de stries pareilles, si l'une devait être appliquée sur le cuir ou le bois du bouclier. Ces pièces ont évidemment été suspendues de manière à être vues des deux côtés, et leur grandeur, qui varie de 25 à 30 centimètres de diamètre, me paraît exclure l'idée d'un ornement personnel, quoiqu'elles se retrouvent ordinairement dans des sépultures : cette dernière circonstance exclura peut-être aussi l'idée d'un ornement d'étendard. Cependant, si cette hypothèse venait à se confirmer, il y aurait quelque induction intéressante à tirer sur les rapports que devaient avoir dans l'antiquité les peuplades des contrées où l'on découvre le même genre de signe.

Quant à l'époque à laquelle remontent ces pièces, on ne saurait douter qu'elle ne corresponde avec le premier âge du fer. Vos anneaux de Perroix étaient accompagnés d'un charmant petit poignard de ce dernier métal, et nous les retrouvons aussi en Suisse avec des cercles de roues de chariots et divers débris en fer. Quelques-uns des tumuli qui les contenaient et que j'ai fouillés moi-même, présentaient en outre tous les caractères des sépultures gauloises, avec l'urne cinéraire et les traces évidentes de sacrifices humains. Aux détails fournis par les auteurs anciens à ce sujet, on peut ajouter de nouveaux traits, ainsi l'usage de jeter violemment des pierres sur les restes funèbres, ce dont il est facile de se convaincre quand on retrouve à distance les fragments de la même pièce qui ont volé en éclats sous le choc d'un caillou qui en recouvre encore une partie. Je possède l'un de ces disques dont j'ai recueilli 43 fragments sur un espace d'une toise carrée, et le même tumulus offrait encore d'autres indices de cet usage qui a, du reste, été propre à plusieurs peuples de l'antiquité. Il est donc possible que la fracture de quelques-uns de vos anneaux ne provienne pas uniquement de l'éboulement dans lequel a sans doute disparu la plaque centrale qui vous manque.

En résumé, sans pouvoir déterminer la destination du disque de Perroix d'une manière tout à fait satisfaisante, je ne doute pas qu'il ne provienne des Allobroges et ne remonte aux derniers temps de l'indépendance gauloise. FRÉD. TROYON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

D'Aoste, la voie continuait par *Bergusium*, Bourgoin, jusqu'à Vienne, ville principale des Allobroges, dont Jules-César avait fait une colonie, *Colonia Julia Viennensis*, et qui devint, sous Galba, la métropole de la province Viennoise. Les milles romains se comptaient donc en partant de cette métropole, comme on le voit d'ailleurs par les noms des villages établis près des milliaires. C'est pourquoi nous partirons de Vienne. Nous avons du reste un autre motif encore. Les phases historiques de la longue lutte des Allobroges contre la conquête romaine, accusent un état de civilisation plus avancé que ne semble d'abord l'exprimer l'épithète de barbares jetée par les vainqueurs. Si nous en jugeons par d'autres détails, la capitale des Allobroges devait, bien avant la domination romaine, communiquer par une route principale avec les deux autres villes considérables de ce pays, Genève et Cularo ou Grenoble. D'après les manuscrits de M. Schneyder, fondateur du musée de Vienne, les Romains auraient réparé ces voies de communication sous le consulat de M. Plantius Hypseus et M. Fulvius Flaccus, et relié Vienne à la voie *domitienne* qui venait d'Arles. On sait les concussions du prêteur Fonteius qui la fit réparer et le plaidoyer de Cicéron contre les Allobroges.

Lorsque, après la soumission des Centrons, Agrippa fit construire la voie des Alpes graies, il ne se contenta pas de la faire aboutir au grand chemin qui faisait communiquer Genève et Grenoble à l'extrémité du territoire allobroge, par *Bautas, Ad publicanos* et l'Isère. Il voulut la mener directement à Vienne par *Lemencum*, *Labisco* et *Augustum*, où il rencontrait l'ancienne route de Vienne à Genève, que nous allons suivre.

Les monuments de Vienne ont été décrits par Lelièvre, Chorier, Charvet, Mermet, Delorme, Collombet, etc. Ils sont en si grand nombre que nous renvoyons à leurs ouvrages. Nous ne mentionnerons ici que la découverte de près de 80 colonnes provenant du théâtre romain et employées à l'ornementation de l'église romane de St-Pierre avec des chapitaux romans. M. l'architecte Quenin, chargé de la restauration du temple d'Auguste et de Livie et de St-Pierre, en dégageant ces colonnes de la masse de stuc dont l'architecte Soufflot les avait empâtées pour draper à la moderne un des plus beaux monuments du moyen-âge, a continué ses fouilles dans le sol et a trouvé un grand nombre de sarcophages romains et des premiers siècles du christianisme.

La voie que nous allons parcourir avait pour stations *Bergusium* à XXI milles, *Augustum* à XVI, *Etanna* à XII, *Condate* XXI, *Genava* XXX.

D'après Trebonius Ruffinus (1), le rempart qui, du mont *Quiriacum*, descendait à l'endroit appelé aujourd'hui Pont-l'Evêque, y était percé de deux arcades, l'une pour donner passage à la rivière de Gère, l'autre à la route d'Italie qui, à peu de distance de la ville, se subdivisait pour tendre aux Alpes cottiennes par Cularo et aux Alpes graies par Bourgoin. La première de ces arcades s'appelait *Pons Lausoniæ*, la seconde, porte d'Apollon. On conçoit que cette porte, la plus orientale de la ville, fut consacrée au soleil, qui du reste y avait un temple. Quant au *Pons Lausoniæ*, faut-il voir dans ce nom l'indication du lieu de tendance ou la destination primitive de la route à laquelle il menait, c'est-à-dire vers le *lacum Lausonium*, dont Genève était la tête? Car ce nom signifie en gaëlique la *tête de l'eau*. Les analogues ne manqueraient pas; il y avait dans la même ville la porte de Lyon sur les bords du Rhône.

C'est ainsi qu'on a dit plus tard la porte de France à l'ancienne capitale du Dauphiné, la porte Susine à Turin, la porte Tarine à Conflans, etc.

A quelques mètres au-dessus de la rue actuelle de Pont-l'Evêque, on voit encore un beau tronçon de voie romaine. Ce sont des dalles de granit dont plusieurs ont un mètre de surface. On distingue encore toutes celles qui ont été employées au mur de soutènement de la vigne voisine. Dans les temps modernes, cette voie avait été couverte de gravier et de terre sur lesquels on avait construit un pavé en galets.

Je pense qu'elle passait sur la gauche de la Véga pour arriver au village de Soultier, puis à Septême. Leurs distances respectives donnent la clef de leur étymologie, *Sextus*, *Septimus lapis*. Le moyen-âge y a laissé le château fort de Septême. A un kilomètre se trouve le village d'Oyctier qu'on interprète *Ad octavum lapidem;* mais la distance est insuffisante; il faut chercher l'ancien village-station au Paget, le petit *Pagus* qui a été détruit par un torrent; le nom du milliaire est resté au village voisin, probablement à cause d'un établissement thermal dont on a découvert encore quelques ruines d'hypocaustes et de canaux dans la tranchée de la route.

Le village de Diemoz que l'on croit avoir été au dixième milliaire, représente plutôt le douzième pour les distances. De là, la voie continuait par Roche, Four, Domarin, jusqu'à Bourgoin, *Bergusio;* les XXI milles romains représentent 31,101 mètres, et la distance réelle est de 32 kilomètres entre Vienne et Bourgoin par le parcours que j'ai suivi. Tous les autres que j'ai explorés dépassent de plusieurs kilomètres les distances des itinéraires.

Le plateau de Bourgoin est riche en antiquités romaines; il est regrettable qu'un musée local n'ait pas soustrait à l'avidité mercantile une foule d'objets, tels que statues, monnaies, mosaïques, coupes, fioles, gobelets, lampes funéraires, etc. On a trouvé aussi des tombeaux en briques, des colonnes, des aqueducs, des ruines de villas, etc. (2).

M. l'abbé Perrot m'a montré près de la fabrique de MM. Gindre, etc., l'emplacement d'un camp romain, où l'on a découvert des colonnes, des urnes, des fioles, des médailles, etc.

(1) Mermet, *Histoire de Vienne*, I, 80.
(2) *Souvenirs historiques sur Bourgoin, Saint-Chef et Maubec*, par L. F.

M. Fauchiez, auteur d'une notice intéressante sur Bourgoin, pense que de cette ville la voie se dirigeait par la route actuelle de Morestel pour arriver à Vercin, Arcisse, Crussilieu, Veseronce, Curtins, Thuelins, Verins, Granieu. Mais ce parcours donne 32 kilomètres, tandis que les XVI milles ne font que 23,696 mètres. Du reste, on ne conçoit pas trop la raison de ce détour; tandis que le cours de la Bourbre indiquait une ligne assez directe pour les deux tiers du parcours. Quand on a pu voir les constructions romaines dans les marais de la Verpillière, comme aussi le camp romain dans les marais d'Albens, il n'y rien d'insolite à supposer que Bourgoin, la fabrique et Cessieux étaient reliés par une route. Je pense donc que la voie, suivant d'abord la direction de la route actuelle de Grenoble jusqu'au camp qu'elle laissait à gauche, passait la Bourbre, et, entre cette rivière et la montagne, continuait au bas de Cessieux, de Roche, toujours en remontant la rive droite, parce qu'elle est plus solide, plus courte et plus exposée au soleil. Cette supposition, faite sur la simple inspection des lieux, me fut confirmée par le témoignage d'un vieillard de plus de 80 ans, qui avait heureusement recueilli les traditions des générations précédentes. J'ai même observé à Cessieux de beaux débris de colonnes romaines. Au bas de ce village, la voie a été coupée par le chemin de fer.

La Bourbre ayant détruit l'ancienne route entre Cessieux et la fabrique, on en ouvrit une autre par Ruy, derrière le monticule, sous le règne de XIV. La sculpture des pierres indiquant les lieues est bien, en effet, de cette époque. La route actuelle en est déjà une modification. En quittant la Bourbre, la voie passait à la Bathie-de-Mont-Gascon et laissait Faverges à gauche et Chimillin à droite pour tomber assez directement sur Aoste.

Cette ligne, la plus courte de celles que j'ai étudiées, n'a pas moins de 25 kilomètres, tandis que les XVI milles qui séparent *Augustum* de *Bergusia* ne représentent que 23,696 mètres. Mais si l'on considère que le camp de la station de Bourgoin se trouvait à un mille de cette bourgade et qu'il est très possible que l'on n'ait compté les distances pour *Augustum* que de ce point de départ, on arrivera à une exactitude parfaite entre les mesures anciennes et les modernes.

On trouverait la même distance par Montceaux; mais les deux abords de ce plateau sont trop rapides, et il n'est pas probable qu'on les ait préférés au cours de la Bourbre.

Les nombreuses découvertes faites à Aoste et aux environs, ont amené la création d'un musée qui s'enrichit chaque jour. Ce sont des tuyaux, des urnes, des amphores, des fioles, etc., des moulins portatifs en lave, des autels, des inscriptions. L'une d'elles précise le titre de la localité dans ces mots *Vicanis augustanis*. Un établissement thermal y était alimenté par des eaux venant du sud.

DUCIS.

(Sera continué.)

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance de rentrée du 13 novembre 1862

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

A l'ouverture de la séance, M le Président donne lecture d'une

lettre de M. le marquis Costa de Beauregard, invitant la Société Florimontane à prendre part à la souscription ouverte à Chambery pour elever un monument à Antoine Favre.

Sur la proposition d'un membre, il est décidé qu'une souscription sera ouverte parmi les membres de la Société et qu'une commission de deux membres sera nommée pour la présenter et recueillir les fonds.

MM. Favre, chanoine, et E. Serand sont nommés à cet effet. La liste de souscription est dressée, et tous les membres présents s'y inscrivent.

M. le Président a ensuite donné connaissance d'une lettre du secretaire de l'*Union des Arts* de Marseille, qui demande à entrer en relation avec la Société. Cette proposition est acceptee avec empressement

Sur la proposition de M. *Replat*, la Societé reçoit au nombre de ses membres correspondants MM. Francisque de Lachenal, conseiller à la Cour d'appel de Cagliari, et M. Croset-Mouchet, chanoine de la cathédrale de Pignerol.

A ce propos, M. *J. Philippe* fait observer que jusqu'à ce jour la Société avait pris pour regle de ne pas nommer de membres correspondants dans l'ancienne Savoie; maintenant que notre pays est divise en deux departements bien distincts, il serait opportun de se départir de cette règle pour ce qui concerne celui de la Savoie; on conserverait ainsi d'une manière plus sure les liens de confraternité intellectuelle qui doivent tenir toujours unies les populations savoyardes. Cette proposition est adoptée.

M. *Lecoy de la Marche* fait une communication au sujet du tombeau de *messire Thomas de Savoie*, qu'il a recemment visité dans la cathédrale d'Amiens Ce Thomas de Savoie, chanoine dans cette dernière ville, était le quatrième fils de Thomas III, comte de Maurienne et de Piémont; il mourut en 1335. Son tombeau, d'un style remarquable, se trouve dans une chapelle nouvellement restaurée; il est orné des armes de Savoie, d'une statue du defunt et de moines pleureurs des differents ordres de l'époque.

Cette communication fera l'objet d'un note spéciale dans la *Revue savoisienne*.

M *Revon* fait connaître de nouveaux estampages d'inscriptions qu'il a rapportes du Midi de la France et qui peuvent servir a interpreter les inscriptions existant en Savoie. Il expose ensuite ses croquis, coupes et plans des monuments de la Provence et il explique leurs analogies avec des fragments trouves près d'Annecy.

Cette intéressante communication fera aussi l'objet d'une note pour la *Revue*.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau:

1° *Union des Arts,* brochure publiée par la Société de ce nom à Marseille;

2° *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tom. XIV;

3° *Mémoires de l'Académie impériale de Dijon;* 2e serie, tom. IX;

4° *Revue scientifique italienne;* livr. 2 et 3;

5° *Bulletin mensuel* des seances de la Societe d'agriculture de la Savoie; nos de juillet et d'août;

6° *Bulletin* de la Societé vaudoise des sciences naturelles; 2 VII, n° 49;

7° *Revue archéologique,* de Paris; nos de septembre, octobre et novembre 1862;

8° *Bibliothèque universelle*, de Genève; nos 56, 57, 58;

9° *Revue du Lyonnais;* nos d'août et septembre 1862;

10° *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe; nos de septembre et octobre;

11° L'*Union magnétique*, de Paris; nos d'août, septembre et octobre;

12° *Contes et causeries*, par Jacques; Paris 1862; don de l'auteur, membre correspondant de la Societé;

13° *Illustrazione di una base votiva in bronzo, con iscrizione trilingue, latina, greca et fenicia, trovata in Pauli gerrei nell'isola di Sardegna*, par le chanoine Spano, de Cagliari; Turin 1862. Cet ouvrage, tiré à seize exemplaires seulement, a ete donné par l'auteur;

14° *Catalogo della raccolta archeologica sarda*, par le chanoine Spano; Cagliari, 1860. Don de l'auteur;

15° *Lettres pastorales et mandements* de Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, précédés d'une notice biographique, par M. l'abbe Mermillod; don de ce dernier;

16° *Discours* prononce par M. l'abbé Mermillod, recteur de Notre-Dame de Genève, en faveur des pauvres d'Irlande, à Paris, dans l'église de Sainte-Clotilde, le 22 mai 1862; don de l'auteur;

17° *Rapport général du Préfet de la Haute-Savoie au Conseil général;* session d'août 1862;

18° *Les bibliothèques scolaires, prescrites par S. Exc. le ministre de l'instruction publique*, brochure in-8°, Paris, 1862. Envoi du ministère.

19° *Mémoire sur l'ozone manifesté dans le serein et la rosée*, par M. C. Calloud, de Chambéry. Don de l'auteur;

20° *Analyse d'une terre argileuse en culture;* par le même auteur,

21° *Rapport présenté au Conseil départemental de l'instruction publique*, par M. Marignac, inspecteur d'Académie à Annecy; don de l'auteur;

22° *Discours* prononcé à la distribution des prix au Petit-Seminaire de La Roche, le 6 août 1862, par M. l'abbé Grobel; don de l'auteur;

23° *Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites,* par M. F. Rabut; don de l'auteur;

24° *Observations météorologiques faites à Chamonix* en 1858 et en janvier et fevrier 1859, par M. Venance Payot; don de l'auteur,

25° *Végétation de la région des neiges,* par le même auteur;

26° Brochures archeologiques, données par M. F. Troyon;

27° Thèses diverses, données par M. Jean Terrier;

28° Manuscrits divers, donnes par M. C. Burdet;

29° Chartes sur parchemin, données par M. Samuel Girod;

30° Id. id., données par M. François Terrier;

31° Deux petites sagayes; une autre sagaye à lance phalange; deux gargoulettes en terre aurifère; la *cuiller du roi de Carrache,* donnée par lui-même; un aileron de requin; vertèbre de cachalot, pêché entre le Groënland et le cap Vert. Tous ces objets ont ete donnés par M. Jules Selle, capitaine à bord de la *Couronne de Savoie*, et ont eté recueillis par lui-même, dans les differentes expeditions qu'il a faites sur la côte occidentale d'Afrique et dans les mers du Nord.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

—

C'est avec la plus grande satisfaction que nous annonçons l'apparition d'un nouveau journal scientifique, intitulé *Revue scientifique italienne,* et publie à Milan par notre collaborateur, M. Gabriel de Mortillet

Les travaux remarquables de M. de Mortillet repondent de l'avenir de son journal; personne mieux que lui n'est à même de rassembler, de grouper les élements épars de la science en Italie; ses relations étendues, son activite l'aideront puissamment à atteindre le but qu'il se propose et qu'il résume ainsi dans son programme:

« Je fais appel aux savants italiens, les priant de me mettre à même de rendre cette *Revue* aussi complète que possible. Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications et toutes les publications qu'ils voudront bien m'adresser.

« Cette *Revue*, à laquelle je donne toute la publicite possible, a pour but de vulgariser les remarquables travaux scientifiques qui se produisent de toute part en Italie, mais qui, malheureusement, manquent trop souvent de publicité et restent ainsi parfois presque inconnus. J'ose esperer que les Sociétes savantes, aussi bien que les particuliers, voudront bien me seconder dans cette œuvre d'une vraie utilite et d'un intérêt si général.

« Le tirage à part formera une série de volumes, résumant, année par annee, tout le mouvement scientifique, medical, agricole et industriel de l'Italie. Ce sera en même temps un repertoire complet de bibliographie pour ces branches des connaissances humaines. C'est assez dire que ce livre doit trouver place dans toutes les bibliothèques, dans tous les cabinets d'études, d'autant que la modicite du prix de souscription le met à la portée de tous. »

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère, et nous faisons les vœux les plus sincères pour qu'il reçoive tous les encouragements et l'appui qu'il mérite.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 12. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 décembre 1862.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Gloires de la Savoie (14e article) : hommes politiques, par M. J. Philippe. — Antiquités et source minérale de la Bauche, par M. Ch. Calloud. — Les Evangiles de l'imprimerie impériale, par M. L. Revon. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Bibliographie : Le *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, par M. L. Sevez. — Chronique.

LES GLOIRES DE LA SAVOIE

(Quatorzième article.)

HOMMES POLITIQUES

Sous la République, à cette époque extraordinaire où du sol de la France surgit cette foule d'esprits supérieurs qui jeta de force l'humanité dans une voie nouvelle et glorieuse, notre pays fournit peu d'hommes politiques. Cette particularité, qui peut étonner au premier abord, n'a cependant rien que de très naturel : le peuple savoyard n'était pas préparé à la lutte; ses hommes d'intelligence se sentaient mal affermis sur les degrés de la tribune qu'ils n'osaient gravir, et leur parole n'était pas assez exercée pour qu'il leur fut permis de prendre part à ces joûtes oratoires qui resteront comme des monuments historiques; aussi leur dévouement patriotique se créa-t-il une issue plutôt dans la carrière des armes, comme nous l'avons vu.

Après l'annexion de la Savoie à la France, le mouvement politique se fit vivement sentir dans notre pays, ainsi qu'en témoignent les actes de l'*Assemblée des Allobroges;* mais c'est à peine si je puis citer deux noms savoyards qui aient marqué leur passage dans ce grand mouvement de réorganisation : Doppet et Simond de Rumilly.

Le premier, que nous avons vu figurer parmi nos généraux, ne se mêla pas seulement aux événements militaires. Ardent républicain, il prit une part active aux luttes politiques, après s'être rangé dans le camp des Jacobins avec lesquels il succomba. Doppet, plusieurs fois attaqué dans ses actes, publia, pour se disculper, ses *Mémoires politiques et militaires* (Carouge, 1797), ainsi que plusieurs brochures sur la Révolution.

Né à Rumilly en 1755 et issu d'une famille originaire de Samoëns, Philibert Simond embrassa la carrière ecclésiastique et fut ordonné prêtre en 1780, au grand-séminaire d'Annecy. Dès les premiers jours de son entrée dans la vie active, il parait que l'on put s'apercevoir qu'il avait fait fausse route dans le choix de sa carrière, et il donna une fois de plus la preuve que ce que l'on appelle la *vocation* n'est pas chose si facile à déterminer.

Interdit par l'évêque d'Annecy au bout de quatre mois d'exercice, Simond erra pendant quelque temps en Savoie, après avoir passé plusieurs mois à Paris où l'avait envoyé un de ses oncles; puis, en 1788, il se rendit à Strasbourg où il devint professeur du prince de Metternich. Ce fut dans cette ville que son ardeur révolutionnaire prit son premier essor. Il fut remarqué dans les clubs par ses discours patriotiques, obtint, en 1791, la place de vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, et la même année fut élu député à la Convention par ce département.

Après l'annexion de la Savoie à la France, Simond fut compris au nombre des commissaires envoyés par la Convention pour organiser le département du Mont-Blanc. Rappelé à Paris dans le mois d'avril 1793, il prit une part active aux luttes parlementaires, et dans le mois d'août suivant, il fut de nouveau envoyé en Savoie en qualité de commissaire près l'armée des Alpes, avec le représentant du peuple Dumas; sa mission dura jusqu'à la fin de l'année. Lorsqu'il revint siéger sur les bancs de la Convention nationale, il se jeta dans le parti de Danton, en opposition avec Robespierre, dont il espérait, disait-il, voir tomber la tête avant la sienne. Son espérance ne se réalisa pas. Danton avait été exécuté le 5 avril 1794, et le 13 du même mois, à six heures du soir, Simond gravit à son tour les degrés de l'échafaud (1).

Simond n'avait pas une intelligence extraordinaire; ses discours n'avaient rien de cette éloquence grandiose qui a fait la gloire d'un grand nombre d'hommes politiques de son époque; mais son ardeur révolutionnaire suppléait à ses talents, et il brillait dans les clubs où le geste et la parole du tribun impressionnaient plus que le talent du véritable orateur.

Je n'entreprendrai pas de louer ou de blâmer Simond dans ses actes politiques, car ce n'est point une histoire que j'écris; chacun appréciera à son point de vue la part que notre compatriote a prise à ce grand mouve-

(1) Le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, a publié des renseignements nouveaux sur Philibert Simond, dans le tome V, 2e série des *Mémoires* de l'Académie impériale de Chambéry.

vement qui a changé la face de la France et ébranlé l'Europe. Ici, je parle pour tous et je dois citer tous les Savoyards dont le nom a eu du retentissement, à quelque parti qu'ils appartiennent, et en admettant cette idée que tous ont agi avec sincérité, avec la conviction de faire le bien.

C'est ainsi qu'après avoir retracé en quelques mots la vie du révolutionnaire Simond, je dois écrire le nom d'un homme, son contemporain, dont les opinions furent bien opposées aux siennes : Joseph de Maistre.

Joseph de Maistre, né à Chambéry en 1754, siégeait au Sénat de Savoie lorsque la révolution française éclata.

Fidèle à la maison de Savoie par tradition de famille, il émigra en Piémont après l'annexion de la Savoie à la France, et se fixa à Venise lorsque les armées de la République pénétrèrent en Italie. Il fut envoyé ensuite, en qualité de régent de la chancellerie royale, en Sardaigne, par le roi qui n'avait plus que cette île pour Etat, et, en 1802, il reçut l'ordre de se rendre à Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire.

Dans ce poste qu'il occupa jusqu'en 1817, de Maistre montra un dévouement que l'on ne saurait trop admirer. Séparé pendant longtemps de sa famille, sans appointement et vivant pour ainsi dire au jour le jour, ministre d'un roi sans royaume, desservi même par des envieux auprès du prince auquel il sacrifiait tout, il n'en fit pas moins tous ses efforts pour défendre les intérêts de celui qu'il appelait son maître. Il tenta plusieurs démarches auprès de Napoléon Ier, afin que l'on n'oubliât pas l'existence du roi de Sardaigne, perdu par l'Autriche même qu'il détestait et qu'il considérait avec raison comme la plus grande ennemie de l'Etat sarde. Bien qu'il n'ait pas toujours réussi, il déploya les plus grands talents dans toutes ces négociations et conquit l'estime particulière de l'Empereur Alexandre et même celle du gouvernement français.

Après la restauration et le rétablissement du roi de Sardaigne, de Maistre obtint de conserver son poste à Pétersbourg, où il s'était créé des relations et une position qu'il lui coûtait d'abandonner. Puis ayant demandé son rappel par suite des tracasseries auxquelles il était en butte de la part de certains hommes de la cour de Turin, il se rendit dans cette ville en 1817 et fut nommé chef de la grande chancellerie du royaume avec le titre de ministre d'Etat. Il mourut le 26 février 1821, quelques jours avant la révolution piémontaise.

Ce qui frappe le plus dans la vie politique de Joseph de Maistre, c'est ce dévouement complet, absolu envers son roi, dont il donna des preuves si éclatantes. Dans tous les partis, dans toutes les opinions, le dévouement sincère est chose qui commande le respect et l'admiration. Comment ne pas se découvrir devant cet homme qui, sans appui matériel, sans autre fortune que son intelligence, représentant d'un roi qui n'en est plus un, défend pied à pied ce roi de nom mais non de fait ! Il frappe à toutes les portes royales ou impériales, il crie partout le nom de son souverain, poussé par la seule idée d'accomplir son devoir. Aussi n'est-il point étonnant de l'entendre répondre à un personnage qui, après les conférences de Tilsitt et d Erfurt, lui demandait ce qu'il allait faire : « Tant qu'il y aura une Maison de « Savoie et qu'elle voudra agréer mes services, je res- « terai tel que vous me voyez. »

Joseph de Maistre fut aussi le premier qui jugea sainement la politique de l'Autriche relativement au Piémont, et il donnait, de ce côté, la main aux amis de l'Italie. « Toujours il y aura des puissances prépondéran- « tes, dit-il dans une de ses lettres (1), et la France « vaut mieux que l'Autriche. Nous n'avons nul besoin « d'un Charles V. Si je n'ai point de fiel contre la « France, n'en soyez pas surpris, je le garde tout pour « l'Autriche..... Vous parlez d'orgueil, de prétentions ; « trouvez-moi une suprématie, une domination plus « insultante que celle que l'Autriche exerce à notre « égard.

« J'aimerai mille fois mieux 30,000 émigrés qui se « battraient pour nous, que 30,000 Allemands qui sont « venus nous voir assommer sur les montagnes avec des « lunettes d'approche. » Et plus loin : « Cette maison « d'Autriche est une grande ennemie du genre humain, « et surtout de ses alliés. »

Les événements modernes n'ont-ils pas donné raison à Joseph de Maistre ?

Le comte de Cavour, l'un des premiers hommes d'Etat de notre époque et à demi Savoyard, a tendu la main à la France et l'Italie a été créée.

Je m'arrête dans l'énumération des hommes politiques auxquels la Savoie a donné le jour. Je pourrais citer encore quelques noms qui ont un peu marqué dans les annales de la diplomatie sarde, mais ne devant parler que de ceux qui ont occupé le premier rang, je suis forcé de taire les autres que les circonstances ont peut-être moins favorisés, quoiqu'ils fussent également doués de talents.

On sera sans doute étonné de ne pas voir sortir de l'époque de régénération du Piémont quelques hommes politiques appartenant à nos vallées. Mais il n'y a rien là de surprenant ; le mouvement qui s'est produit dès 1848 au-delà des Alpes a été exclusivement italien, et bien que les cœurs savoisiens fissent les vœux les plus sincères pour le triomphe de la liberté italienne, ils subissaient l'influence de certaines appréhensions qui leur représentaient l'avenir comme très incertain pour eux.

Les hommes politiques de la Savoie hésitaient forcément, mais nos soldats se faisaient tuer sur les champs de bataille, au pied de leur immortel étendard, pour la cause de l'indépendance.

Nous ne pouvions donner que notre sang !

(Sera continué.) JULES PHILIPPE.

(1) *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, publiés par son fils Rodolphe de Maistre ; Paris 1851, tome I, p. 1.

Voir aussi le remarquable ouvrage intitulé : *Mémoires politiques et correspondance diplomatique du comte J. de Maistre*, par M. Albert Blanc.

ANTIQUITÉS ET SOURCE MINÉRALE DE LA BAUCHE

—

A M. L'ABBÉ DUCIS

Chambéry, 24 novembre.

Monsieur,

Dans votre très intéressante étude sur les voies romaines à travers l'antique province des Allobroges dont vous entretenez, avec bonheur, les lecteurs du journal

de l'académie salésienne et florimontane d'Annecy, j'ai remarqué, à propos de la station romaine *à trouver (ad inveniendam)* de *Labisco* ou *Lavisco*, entre *Lemencum* et *Augustum*, le passage suivant (n° d'août 1862, p. 71) :

« Enfin, un dernier système menace de s'ajouter aux quatre précédents. Il consisterait à rapprocher étymologiquement *Labisco* de La Bauche. Question d'étymologie, en effet ; car il n'y a point de vestiges romains entre Aiguebelle et La Bauche, pas plus qu'entre La Bauche et Chailles. »

Je suis obligé, tant pour satisfaire aux droits de la vérité historique que pour publier, par anticipation, une découverte toute récente qui intéresse beaucoup l'hydrologie minérale de la Savoie et même l'archéologie, de venir vous demander une rectification en faveur de la modeste paroisse de La Bauche, elle aussi dotée de quelques vestiges vénérables de l'occupation romaine en deçà des Alpes. Or, voici que dans le courant de l'été dernier un filet d'eau ferrugineuse, très riche en fer, rougissant considérablement le sol et endommageant pour cela un pré dépendant du beau domaine de M. le comte Crotti de Costigliole, non loin de son château à la Bauche, fut soumis à une investigation chimique. Je fus invité à venir constater sur place ce que pouvait être et valoir cette eau. Mes réactifs signalèrent immédiatement une eau minérale *proto-ferrée* d'une valeur exceptionnelle dans la classe des *eaux minérales ferrugineuses bi-carbonatées et crénatées*, je puis dire même (aujourd'hui que je suis très avancé dans son analyse et que j'ai opéré le dosage du fer et des autres éléments minéralisateurs) d'une richesse inouïe dans les annales hydrologiques de France, de Navarre et de Savoie. Elle tiendra la même place, dans la classe des eaux *proto-ferrées bi-carbonatées et crénatées*, que la célèbre eau de Challes dans celle des *eaux sulfureuses monosulfhydratées*. Cette révélation obligeait à un captage de la précieuse fontaine. Le propriétaire, M. le comte Crotti, obéissant noblement, selon ses propres expressions, *aux ordonnances de la science*, commanda, sur le champ, les travaux nécessaires. Des ouvriers furent amenés et, d'après mes indications, une tranchée fut ouverte dans le sens d'une colline à terre cultivée, reposant sur un banc de molasse marine abondant en nodules ferrugineux, avec indices de lignite (1). A mesure qu'on avançait en longueur et en profondeur dans le sol, le mince filet d'eau primitif grossissait et devenait multiple, car de tout côté suintait de l'eau que définissaient d'abord les réactifs et, le lendemain, l'aération, par de nombreuses pellicules irisées et par des dépôts de la plus belle ocre (2).

Désirant trouver enfin un captage fixe, pris sur le point de réunion des eaux, il fallut creuser encore et élargir le périmètre d'excavation qui fut porté à plus de deux mètres de profondeur sur cinq de large. Ces fouilles amenèrent, dès la profondeur de $1^m,20$ à $2^m,60$ au-dessous du niveau du sol, la découverte de quelques briques rouges à rebords, à argile siliceuse, à pâte fine, homogène et compacte, d'une cuisson parfaite, telles que savait si bien les faire l'art céramique des anciens ; d'un pavé dallé, d'une auge, de pieux et autres pièces en bois que leur tannin et l'eau ferrée avaient teintes en *noir violet* et conservées en partie, et enfin d'un mur de soutènement à ailes, parfaitement conservé, de $1^m,15$ d'épaisseur sur quatre mètres de long, dans l'enceinte duquel jaillissaient sur deux points deux sources, dont l'une, plus abondante, y était amenée par un canal. Ici se terminent les découvertes faites jusqu'à ce jour ; mais M. le comte, autant pour l'aménagement utile des eaux que pour l'intérêt archéologique, se propose, dès que le beau temps le permettra, de faire élargir l'excavation pratiquée, ce qui amènera peut-être un plus riche butin d'objets enfouis, sur lesquels, avec ceux déjà découverts, auront à débattre MM. les docteurs en archéologie.

Quoi qu'il en soit de mes études hydrologiques et des faits rapportés ci-devant, il conste pour moi : 1° que là existe et *existait jadis une fontaine d'eaux minérales ferrugineuses froides, alcalines, terreuses, bi-carbonatées et crénatées et un peu ammoniacales*, dont la proportion en *protoxyde de fer*, dissous par les acides carbonique et crénique, dépasse tout ce que je connais dans l'espèce ; que ces eaux sont si bien minéralisées qu'elles conservent, chose rare ! sans altération, *leur élément proto-ferré* lorsqu'elles ont été embouteillées avec soin au temps beau de la saison sèche (1) ;

2° Que ces eaux, *antiquitùs*, avaient attiré l'attention de quelques dévots à la nymphe des eaux minérales, peut-être de quelques vétérans des légions romaines, usés par les fatigues des combats, et qui savaient apprécier, pour cause, l'utilité des eaux minérales ferrugineuses dans la cicatrisation des plaies, l'étanchement des blessures et, à l'intérieur, pour la réparation d'un sang appauvri et d'un tempérament débilité.

Si je ne donne pas à cet égard de plus précises appréciations, c'est que, en plus d'un mur solidement construit, de quelques briques bien caractérisées, d'un canal et d'un pavé dallés, je n'ai trouvé ici ni inscription ni cet air d'élégance qu'avaient l'habitude de revêtir les constructions hydro-minérales de la grande époque romaine.

Il conste toutefois deux faits à l'avantage historique dont l'horizon, au midi, est très beau par la luxuriante végétation des côteaux de la vallée et par le relief des montagnes de la Grande-Chartreuse et de Voreppe.

(1) M. le chanoine Vallet, l'un de nos savants géologues, a visité tout récemment avec moi les sources ferrugineuses de La Bauche Très familiarisé avec la connaissance de cette localité, il a constaté, tres pres des sources en question, dans un affleurement de molasse, la présence d'une quantite considérable d'*amandes ferrugineuses*. Cette sorte de molasse a un large developpement dans la vallee. A La Bauche, elle se voit adossée aux strates urgoniens de la montagne, s'incline dans la vallée et se redresse vers la colline de St-Franc, au-dessus de Chailles.

(2) Un artiste peintre de mérite, M Reverchon Chamussy, de Chambery, qui avait remarqué depuis longtemps l'eclat de ces depôts ocraces, a eu l'idee de les faire servir à la peinture et en a obtenu des tons avantageux pour certains coloris. Cet artiste s'occupe presentement d'une toile representant le site des sources

(1) J'ai verifié bien des fois ce fait remarquable de la conservation de l'element *proto-ferré* dans les eaux de La Bauche, embouteillees dans de bonnes conditions. Ainsi, deux bouteilles emportées par M. le comte Crotti dans un voyage qu'il a fait à Turin, ont été examinées par un chimiste distingué, M le professeur Abbene, qui avait déjà fait l'analyse des eaux minerales de la vallee d'Aoste. Non-seulement le transport n'a pas altere l'eau, mais après un mois et plus elle a eté trouvée telle qu'à la source. Et M. Abbene a rendu le même témoignage que le mien sur la richesse exceptionnelle de cette eau en *elément proto-ferré*.

de la paroisse de La Bauche, située à égale distance de Lépin et des Echelles :

1° Un aménagement ancien des eaux, accusé par des restes de captage pratiqué avec l'intelligence de ces sortes de travaux communs dans l'époque gallo-romaine.

2° L'utilisation d'une source minérale des plus estimables, et qui atteste un groupe peuplé non loin de là et habitué, par l'effet diffusif de la civilisation, aux usages hygiéniques et thérapeutiques des eaux.

D'autre part, le dressement de la route des Echelles à Yenne par La Bauche, Lépin et Novalaise, a mis à découvert partout, notamment à La Bauche, des tuiles et des tombes de l'époque gallo-romaine.

Ici se terminera ma digression ; car, je l'avouerai sans peine, je n'ai pas suffisamment le don d'archéologie. Mais à propos d'une similitude apparente de *Labisco* ou *Lavisco* de la carte Peutinger avec La Bauche, je vous dirai, d'après le vénérable curé du lieu, aussi estimable qu'érudit, qu'un chemin existant sur les plus anciennes mappes y est noté *chemin de Lavicoque*. Si, à ce mot, quelque archéologue militant ne voyait que l'adjonction du mot roman *vi* (chemin rural) à un nom propre de maison *Coq* ou *Coca,* je m'empresse de dire que la tradition et les registres de la paroisse viennent attester solennellement qu'aucun de ces drôles de noms n'y est connu de temps immémorial. Ce chemin mappé, qui, il faut le dire, tel qu'il est à présent, délabré, pierreux et boueux, n'a rien de romain, passe tout près des sources ferrugineuses de M. le comte Crotti, *jadis fontaines gallo-romaines*, et mène, d'une part, à la route neuve, vers Attignat-Oncin, et de l'autre, vers le passage pratiqué encore par les habitants à travers la montagne pour aboutir plus brièvement à Chambéry, par Vimine. Vimine ! à propos, *Via minor?* implique l'existence, *à proximité*, de la grande voie prétorienne dont vous nous avez entretenu avec tant d'intérêt. Où est-elle ? En sortant de *Lemencum* pour conduire à *Labisco* ou *Lavisco*, passait-elle la montagne à la droite ? la passait-elle à gauche ? Selon le système de la solarité, dont je suis aussi ami que jadis le tempérament romain, j'inclinerai vers le côté *gauche*. En effet, la solarité est bonne et la neige séjourne rarement sur le revers *sud-est* de la montagne de Vimine, au-dessus de St-Thibaud, menant droit à La Bauche.

Enfin, s'il faut absolument, pour obtenir la station romaine de *Labisco*, la circonstance d'un lac ou amas d'eau quelconque, ceci peut se trouver encore à La Bauche. Près du château et plus près encore des sources ferrugineuses anciennement captées, se trouve une belle pièce d'eau d'une étendue de 40 à 45 ares, mesurant en profondeur environ cinq mètres et qui, autrefois, a dû avoir une plus grande étendue, à en juger par les dépôts superposés de tuf arénacé *blanc jaunâtre,* que les eaux calcaires ont laissé sur les bords en se concentrant dans la saison sèche. Mais, jusqu'à plus ample information, je suis résolu à vous suivre par le chemin dallé de la montagne d'Aiguebelette menant à..... *Labisco*. Et je suis de ceux qui ne peuvent pas voir à Chevelu cette station romaine qui serait là, comme vous le faites remarquer judicieusement, à peine à six kilomètres d'*Etanna*, autre station importante entre *Augustum* et *Genaba*, d'autant plus qu'*Etanna* n'a pas dû être à la position d'Yenne d'aujourd'hui, mais bien au village yennois d'Etain, en dessous de Jongieux.

Agréez, etc. CHARLES CALLOUD.

Je me fais un plaisir de publier cette lettre de M. Calloud. Elle vient ajouter aux preuves déjà si nombreuses de la richesse hydro-minérale de nos contrées, et en même temps de leur antique civilisation. J'ai pu dire qu'il n'y avait pas de vestiges romains à La Bauche, puisque ces découvertes n'ont eu lieu qu'après ma dernière excursion. Du reste elles n'infirment aucunement mes assertions sur la station prétendue de La Bauche.

1° Lorsque j'ai signalé la vallée d'Hyères comme sombre et aqueuse, j'ai entendu le fond de la vallée par où M. Vignet mesurait les 12,000 toises. Il est évident que ces épithètes ne pouvaient convenir à la surface raboteuse des rochers qui tapissent le flanc oriental de la montagne.

2° En admettant l'étymologie de *Via minor,* qui est contestable, je maintiens que, soit le sentier qui de Vimines tend à Aiguebellette, Oncin et La Bauche, par le plateau de l'ancien hospice de St-Michel, — soit celui qui, en face de St-Thibaud, mène à La Bauche, entre le mont Grelle et la Magdelaine, ne présentent ni l'un ni l'autre aucun caractère de voie prétorienne. Si on en trouve une trace, je suis prêt à la vérifier et à mesurer le parcours sur place comme je l'ai fait ailleurs.

3° Je soutiens encore que le prolongement de la voie romaine de Chambéry à Lépin, par Oncin, pour atteindre La Bauche, même en prenant un raccourci depuis Aiguebelette, a un excédant de six kilomètres sur les XIV milles romains entre *Lemencum* et *Labiscone*. Il est inconcevable du reste qu'arrivé à Aiguebelette on dût aller faire le détour par La Bauche et Chailles pour atteindre plus directement Aoste.

4° Quelque puisse être le rapport étymologique du chemin de *la Vicoque* des mappes cadastrales avec le *Labiscone* des itinéraires romains, le plus ancien nom latin de La Bauche que j'aie pu trouver est *Boschia*, dans une charte de 1142, citée par Guichenon (histoire du diocèse de Belley, dont dépendait La Bauche). La première syllabe de *La Bauche* est tout simplement un article comme dans *La Bridoire*, traduit par *Bredoria* dans la même charte. *Boschia* vient probablement de *boscus,* bois, à moins qu'eu égard à la pièce d'eau sus-mentionnée, on préfère le tirer de *boscas* ou *boscis*, espèce de canard d'après l'agronome Columelle. DUCIS.

LES EVANGILES DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M. Anselme Petetin, directeur de l'imprimerie impériale, vient d'offrir à la bibliothèque publique d'Annecy un chef-d'œuvre de typographie et de gravure. Les caractères employés pour l'impression des *Saints-Evangiles* ont une plénitude de formes propre à rendre la lecture facile aux plus mauvaises vues, tout en offrant des liaisons d'une finesse remarquable. Les lettres se dessinent avec des contours si vifs, si nets, si purs, qu'on les dirait tracées dans une plaque d'acier.

Des gravures sur bois ornent la tête et la fin des chapitres. L'exécution des dessins a été confiée à MM. Barrias, Lenepveu, Bouguereau et Biennoury, quatre

artistes qui ont débuté comme grands prix de Rome. Plusieurs compositions, par leur fougue, leur tumulte de personnages groupés dans les attitudes les plus diverses, rappellent certains cartons de Kaulbach ; d'autres, au contraire, sont conçues avec le calme et la sobriété qu'on retrouve dans les œuvres d'Overbeck et de l'Ange de Fiésole. Ici, c'est le mouvement, la vie, l'action, les clameurs d'une multitude compacte, gesticulant avec la mimique passionnée des hommes qu'échauffe le soleil de l'Orient ; là, ce sont des groupes silencieux de disciples qui recueillent la parole du Maître. L'espace nous manque pour mentionner une foule de tableaux dont chacun mériterait une description détaillée ; contentons-nous d'indiquer parmi les mieux conçus : Jésus environné d'une foule de peuple, le Renoncement de St-Pierre, la Guérison d'une femme courbée, *Ecce homo*, et les deux gracieux sujets de la Parabole des semences.

Le trait de cette multitude de petites gravures est un prodige de xylographie : on est tenté de les regarder à la loupe afin d'étudier dans leurs plus légers délinéaments les figures de Jésus, des apôtres, des saintes femmes ; il ne nous semble pas que la gravure sur bois puisse arriver à une perfection plus grande.

Quatre grands dessins de M. Lehmann, tracés à larges traits et tirés sur un papier d'une teinte chaude, avec de gracieux encadrements composés par M. Liénard, produisent au milieu des autres planches un effet puissant. Il est regrettable seulement que quelques têtes pèchent par le défaut de grâce et de caractère religieux, entre autres celle de St-Jean.

Parler du soin qui a été apporté à la correction du texte, du goût qui a présidé à la disposition des chapitres, à l'ampleur des marges, à la richesse de la reliure, tout cela, selon nous, serait chose inutile ; il suffit de dire que le livre sort de l'imprimerie impériale, et que M. Petetin y a mis les soins et le dévouement dont il nous a donné maintes fois les preuves pour des entreprises d'un autre genre. LOUIS REVON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

D'*Augustum*, la table de Peutinger suppose que la voie passait le Rhône pour arriver à *Etanna*, *Condate* et *Gennava*. J'ai déjà fait observer plus haut que ce tableau des routes romaines n'a jamais été considéré comme une carte géographique. La projection de cette carte routière semble enserrer dans une zône allongée non seulement les routes, mais les fleuves, les montagnes et la mer, dont les grands traits ne sont accentués que pour faciliter un peu le classement des routes par versants et bassins. Les brisures des lignes routières ne représentent pas même géométriquement les distances indiquées par les chiffres qui leur sont accolés. Les villes sont déplacées ; Genève, par exemple, qui est séparée de deux stations du lac Léman. En dehors des nombres itinéraires, il ne faut donc y chercher aucune exactitude topographique. Cette conclusion deviendra de-plus en plus évidente dans l'étude de cette section de route.

Au moins depuis Agrippa, une voie reliait Genève à Lyon, et conséquemment à Vienne, par Miribel, Montluel, Lagnieu, Belley et Seyssel (1). Mais celle qui, dans la carte de Peutinger, rattache directement Genève, la seconde ville des Allobroges, à Vienne leur capitale par Aoste, était évidemment leur route nationale, dont j'ai parlé plus haut. Ils avaient un intérêt politique et industriel à ce qu'elle desservît leur territoire.

Or, les Allobroges de la rive droite du Rhône ne devaient pas être bien nombreux, si l'on en juge par le texte de César. Cette zône ne devait guère dépasser les cimes du grand Crest-d'Os, du grand Colombier et du Nû. En cas de lutte avec les peuples voisins, le Rhône restait leur seule ligne de défense, comme on le voit dans la campagne de Jules-César contre les Helvètes (1). C'est donc à l'est du Rhône que devait être tracée une voie de cette importance. C'est du même côté qu'ont dû la maintenir les Romains bien avant la soumission des Séquanes et des Helvètes.

C'est bien là aussi que l'on trouve les trois stations qui la jalonnaient, *Etanna*, que toutes les traditions placent à Yenne ; *Condate*, en celtique *confluent*, que les mesures placent entre les confluents des Usses et du Fier ; tandis qu'en face, sur l'autre rive, aucun torrent de quelque importance ne vient justifier cette étymologie ; enfin, *Gennava*, sur la rive gauche encore, puisque, selon Jules-César, le pont menait au territoire helvète sur la droite du Rhône (3).

Ajoutons, enfin, que les distances itinéraires de la table de Peutinger sont dépassées de près de 12 kilomètres par la direction la plus courte que l'on puisse supposer à l'ouest du Rhône.

D'abord il serait bien difficile de désigner avec quelque probabilité la position d'un ancien pont sur le Rhône, autour de la presqu'île de Cordon, où le fleuve a une si grande étendue. Le pont romain de Brangues correspondait à l'embranchement de Véseronce dont j'ai parlé plus haut. Mais *Augustum* était en dehors de cette ligne. On ne conçoit pas, en effet, le prolongement jusqu'à Aoste de la route de Vienne à Genève, si elle ne devait pas achever le contour du Rhône par un pont sur le Guiers.

Le bassin de cette rivière, dont les débordements s'étendent quelquefois du côté d'Aoste, est si large à son embouchure dans le Rhône que plusieurs géologues en ont attribué le creusement à ce fleuve. Et il n'est pas étonnant que le recenseur romain les ait confondus vers cette courbe ou ce *cordon*, qui donne au Rhône la direction du Guiers.

Les villages de Flandres et de Champagnes sont probablement des colonies établies sur les ruines de l'ancienne *Augustum* qui s'étendait plus que la ville actuelle vers cette rivière. Et Saint-Genis d'Aoste où sont encore plusieurs monuments et inscriptions romaines, pouvait être considéré comme un faubonrg d'*Augustum*. C'est donc de là que nous suivrons l'embranchement de la route sur Genève.

Continuait-elle au bas de Champagneux, entre la montagne et le Rhône, puis à travers le défilé de la Balme, ou grimpait-elle depuis Truison par Gresin,

(1) Description du pays des Segusiaves, par A. Bernard, 158.
(2) *Commentarii*, I., 11.
(3) *Comment*, I, 6.

Saint-Maurice-de-Rotherens pour aboutir à Yenne par Charosse ou Loysieux? Le Rhône ne comblait-il point les grottes de la Balme, il y a deux mille ans? C'est très possible. Aussi je pense que les Allobroges auront primitivement suivi le chemin de la montagne; puis à mesure que le Rhône s'abaissait, ils auront passé à Léchaud, à la Fontaine-aux-lions et, vers les Bessons, monté à Charosse. Le Rhône s'encaissant de plus en plus dans son lit actuel au bas de Pierre-Châtel, ils auront traversé les Balmes et suivi jusqu'à Yenne un passage au-dessus de la route actuelle.

Quant à l'ouverture de la corniche, si elle a été l'œuvre des Romains dans la rectification de la vieille route en voie prétorienne, les caractères authentiques en ont disparu dans les agrandissements successifs qu'elle a reçus. La seule preuve de l'encaissement du Rhône et de l'ancienneté de la route reposerait sur le caractère des culées que l'on remarque un peu plus haut que le pont actuel de la Balme.

L'autre parcours se dirige de Truison par-dessous Duisse, vers le Borget, sous les mâsures du château Maréchal. Entaillé à près de deux mètres dans un banc de grès, il offre, de temps à autre dans son pavé, quelques échantillons de dalles de granit. Mais la montée est un peu rapide et irrégulière. Il laisse Gresin à droite, tourne les ruines du château-fort de Rotherens et par le flanc de la montagne arrive à Murger, à Beyrin, à Berthel, laissant à droite Loysieux et Traize, et aboutit au château de la Dragonnière sur le Flon. Mais le faire romain n'est bien caractérisé nulle part. Croyant, sur la foi des indications, que l'ancienne ville se trouvait toute à l'est, je n'avais pas d'abord exploré cette petite combe qui de la Maladière mène aux Curtellods, parce qu'elle ne semble avoir aucune sortie régulière pour se relier à celle que je viens de décrire. M. l'abbé Vallet, dans ses recherches géologiques, y observa des ornières. En effet, sur une longueur de plus de 20 mètres, il y a la marque d'au moins trois passages de roues qui convergent aux deux extrémités, et dont les ornières respectives sont espacées en moyenne de $1^{m},30$, ou plutôt de $1^{m},25$, si l'on tient compte de la pente; car la roche forme un plan incliné de l'ouest à l'est. Les ornières de droite en montant ont de 20 à 30 centimètres en profondeur et en largeur, tandis que celles de gauche sont à peine marquées.

En supposaut que l'*area* de ce chemin eût eu autrefois un niveau horizontal, les rainures de droite auraient dû être entaillées par angle, tandis qu'elles sont creusées perpendiculairement à l inclinaison de la roche. Il est à présumer qu'à mesure que la roche se fendillait et subissait une dépression à l'est, on remuait en ce sens le passage des chariots, ou bien que les ornières de droite n'ont été creusées que pour pallier cette déclivité et obtenir un niveau, bien imparfait sans doute.

Ce chemin continuait probablement du côté de Charosse pour descendre aux Bessons, ou pour atteindre, vers une croix au-dessus de Bressieux, le tracé de la montagne. Mais aujourd'hui des ravins et des monceaux de pierres ne permettent pas d'en suivre la direction.

La première conclusion qu'on peut tirer de ce tracé, c'est qu'il devait aboutir à la route actuelle venant de la Balme, et conséquemment, que la ville d'Yenne s'étendait aussi près qu'aujourd'hui du Rhône; autrement le parcours par Loysieux et Traize, aboutissant à la Dragonnière, vers l'autre extrémité de l'ancienne ville, aurait été plus court et plus avenant.

La seconde conclusion est que ce chemin, antérieur à celui de la Balme, évitant complétement cette localité, il ne faut point y chercher *Etanna*, quoique les XII milles y aboutissent, mesurés du milieu d'Aoste.

Mais pour atteindre Yenne avec les XII milles romains qui séparaient *Augustum* d'*Etanna*, il ne faut les compter que du pont de Saint-Genis sur le Guiers. On a vu plus haut les raisons qui permettent ce procédé. On voit ici celles qui le confirment. La longueur de toute cette ligne est la même que celle par Champagneux et la Balme. La traversée de Charosse aux Bessons n'y change rien non plus. DUCIS.

(La suite au prochain n°)

BIBLIOGRAPHIE

LE JOURNAL DES CONNAISSANCES MÉDICALES PRATIQUES ET DE PHARMACOLOGIE.

Parmi les ouvrages imprimés hors de la Savoie et publiés par des compatriotes, celui qui fait l'objet de cet article s'adresse spécialement aux médecins et aux pharmaciens. Son rédacteur principal, M. Caffe, occupe depuis longtemps un rang distingué dans la science médicale et dans la presse scientifique. Il suffirait à la rigueur, pour déterminer la valeur de cette publication, de dire qu'elle existe depuis vingt-neuf ans, mais je préfère passer une revue rapide de quelques-uns des articles du volume que j'ai entre les mains et qui porte la date de 1861.

A tout *compatriote*, tout honneur! Qu'il me soit donc permis de citer d'abord une intéressante observation sur la *monomanie suicide instantanée au sixième jour du puerperium*, due à un médecin savoisien, M. Dardel. Le sujet de cette observation est une jeune femme qui, tout-à-coup et sans cause apparente, se trouve atteinte d'aliénation mentale, six jours après un accouchement heureux. Dans le paroxysme du délire, elle se fait au cou une profonde blessure. Des soins intelligents lui sont prodigués, et après la guérison toute trace de folie a disparu. Déjà même, les assistants avaient pu observer le retour à la raison pendant les instants qui suivirent l'acte fatal, la jeune mère, encore baignée dans son sang et privée de la parole, ayant témoigné par ses gestes un profond désespoir de sa tentative homicide. Ici se présente naturellement une question de la plus haute gravité : à quels signes le médecin légiste et le jurisconsulte peuvent-ils distinguer nettement un crime d'un accès de monomanie instantanée et passagère? Le problème ne paraît point d'une solution facile, et il suffit de parcourir les comptes rendus de la *Gazette des Tribunaux* pour être de plus en plus obsédé par le doute. A côté de l'observation de M. Dardel vient se placer une étude médico-légale sur l'aliénation par M. Guépin. Il s'agit d'une pauvre jeune fille du Morbihan, accusée de six tentatives d'incendie, détenue dans la prison de Vannes et que l'auteur de cette étude a réussi à faire acquitter. Heureusement pour l'accusée, le docteur Guépin lui avait ultérieurement et à deux reprises différentes donné

des soins; il avait donc pu observer son état mental et il lui a été facile de porter la conviction dans l'esprit des magistrats sur l'état hystérique de sa malheureuse cliente. Mais admettons un instant que cette circonstance d'avoir été traitée par un médecin observateur ait fait défaut à l'accusée, je demande quel eût été le verdict du jury? D'ailleurs, il n'est pas toujours facile, même au praticien éclairé, de suivre la trace des affections nerveuses, et pour ce qui concerne cette maladie aux symptômes bizarres, particulière aux femmes, qui faisait dire à Démocrite *uterus sexcentarum ærumnarum causa in mulieribus*, que Sydenham comparait à un caméléon qui varie sans cesse ses couleurs, à un Protée insaisissable, que d'opinions contradictoires ont été émises par les hommes dont les noms sont intimément liés aux fastes de la médecine! Sydenham, Stahl, Lorry, Tissot la confondent avec l'hypocondrie, tandis que le savant Hoffmann, Hygmore, Astruc, Cullen, Pinel, etc., distinguent ces affections. Il faut dire aussi, pour être juste, que les travaux des aliénistes modernes ont sensiblement éclairé cette obscure question. Parmi ces derniers, je tiens à citer l'honorable auteur de la *Philosophie de la folie*, le Savoisien Daquin, et en cela j'obéis à un certain sentiment de justice et peut-être aussi d'amour-propre national.

Le *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie* est divisé en six parties dont quatre : le *répertoire de thérapeutique*, la revue des *sociétés savantes*, la *chronique* et la *nécrologie* sont dues à la plume de M. Caffe. Les deux autres, qui traitent de la *médecine et de la chirurgie* plus spécialement, de la *chimie et de la pharmacie*, sont rédigées par divers collaborateurs, MM. Beaugrand, Gustin, Beaude, Gunsant, Mialhe, Leroy d'Etéoles, etc. S'il me fallait simplement énumérer les nombreuses productions que contient le 28e volume, le format de la *Revue savoisienne* suffirait à peine et ce serait abuser de l'hospitalité qu'elle m'accorde. Je signalerai cependant une étude sur le *cactus opuntia* (figuier de Barbarie) par M. Fégueux. Le mérite de ce travail n'échappera point aux personnes qui sont initiées aux difficultés de l'analyse immédiate. M. Fégueux aurait laissé ignorer qu'il est l'élève de M. Poggiale que je l'aurais probablement deviné en lisant son examen des urines de deux malades, dans lequel il est aisé de reconnaître l'excellente méthode du maître. L'une de ces urines appartenait à un albuminurique qui n'a pas tardé à succomber; l'autre provenait d'un malade atteint de polydipsie. En réfléchissant aux précieuses indications que fournit la sécrétion urinaire dans les différents états pathologiques de l'homme, on ne peut s'empêcher de souhaiter l'extension, la vulgarisation même de la science urologique. Les anciens d'ailleurs, qui devraient rester éternellement nos guides, attribuaient une grande importance à ce genre d'investigation, et malgré l'absence de moyens précis d'analyse à l'époque où vivait Galien, cet illustre médecin donnait, par l'observation seule des aspects extérieurs de l'urine, de salutaires renseignements sur diverses modifications de l'organisme. Vers le VIe siècle, Palladius le sophiste, médecin grec de l'Ecole d'Alexandrie, réunissait en un corps de doctrine les observations d'Hippocrate et de Galien sur l'uroscopie. Plus tard, les traités sur cette matière abondèrent dans les Ecoles. Le célèbre Bartolomeo Montagnana de Padoue en édita un; il y eut aussi ceux de Pierre Léon de Spolète, de l'Espagnol Alphonse Daca, du Romain Salluste Salvioni, de François Rondelet, de l'école de Montpellier, de Jean Hecché, de Bologne, de Bernard Gordon, etc. Les Allemands, les Hollandais surtout, tous buveurs de bière, en produisirent de nombreux. Je citerai le Zélandais Lemnius, l'Allemand Jean de Ket, de Reusner, Jean de Munnichs qui publia en 1674 un traité intitulé : *Dissertatio de urinis earumdemque inspectione*. Les adversaires — et quelle cause n'a pas les siens, d'autant plus acharnés qu'elle est meilleure — ne manquèrent pas aux partisans du diagostic urinaire. Parmi ceux-ci on remarque le Gascon Primerose, le Hollandais Forestus, Fuchs le Bavarois qui ne ménage point les épithètes malsonnantes à ses confrères les urologues et les appelle des *ânes*. Il y en eut bien d'autres encore, mais l'avénement de la chimie vit cesser ces contradictions, et depuis que d'illustres savants n'ont point dédaigné de s'occuper de l'urine, depuis qu'elle a fait le sujet des études de Fourcroy, de Vauquelin, de Berzélius, de Stromeyer, de Mitscherlich, de Woehler, de Becquerel, de Lehmann, de Liebig, etc., et plus récemment, du docteur Golding Bird, sa nature n'est plus un mystère. Si l'équilibre entre les principes qui la constituent vient à se rompre, la maladie est là, menaçante et parfois mortelle. Il y a aussi maladie si elle renferme des principes anormaux, le glucose, que la liqueur de Barreswill, ou mieux encore le diabétomètre, décèlent infailliblement; l'albumine, ce terrible précurseur de la mort, ce révélateur de l'altération du sang et des affections rénales les plus graves, la bile, les calculs, le sang, le lait, etc., toutes substances qui accusent une grave perturbation dans l'économie.

M. Fégueux n'est pas seulement pharmacien, il est aussi chimiste. Ses analyses sont faites avec intelligence; il a soin de bien exprimer tous les principes que renferme la substance qu'il analyse. Contrairement à l'écrivain, il est de règle que le chimiste

Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.

La statistique médicale occupe aussi une large place dans le journal de M. Caffe, et les renseignements qu'il nous donne ne se bornent pas seulement à la France. L'Angleterre, la Prusse, l'Amérique, lui fournissent aussi des chiffres qui permettent d'établir d'éloquentes comparaisons.

Le *répertoire de thérapeutique* est un choix judicieux des formules et des procédés nouveaux que la médecine, aidée de la chimie, perfectionne chaque jour. Les praticiens peuvent y puiser de nombreux éléments pour la guérison de leurs malades. La *chronique* est un exposé fidèle, quoique succinct, des travaux qui se publient soit en France, soit à l'étranger, et de toutes les découvertes scientifiques modernes. Le chapitre des *sociétés savantes* est, ainsi que l'indique son titre, un compte-rendu sommaire des séances de l'Académie de médecine, de l'Institut, etc., et des sociétés savantes étrangères. M. Caffe est un ennemi juré de l'empirisme, cette plaie honteuse de la société actuelle. Contre elle la science des médecins honnêtes est impuissante ; mais il faut savoir gré à M. Caffe de la signaler intrépidement chaque fois que l'occasion se présente. Enfin, la *nécrologie* est un tribut d'impartiale confraternité payé

à la mémoire de tous les membres de la famille médicale qui meurent à la tâche. Chaque mort a sa biographie et les travaux qui ont illustré sa carrière sont consciencieusement évalués. On retrouve dans les écrits du rédacteur en chef de ce recueil la trace de cet esprit bienveillant et aimable que, personnellement, l'auteur de cet article a maintes fois pu apprécier.

Tel est le cadre du *Journal des connaissances médicales et de pharmacologie*. Une publication de cette nature, dans laquelle sont scrupuleusement consignés les progrès de la médecine et de la chirurgie, ces deux sciences jumelles, n'est pas seulement à mes yeux une œuvre de sagacité et de patience, c'est aussi une œuvre de philanthropie. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table générale des matières contenues dans les dix premiers volumes pour se convaincre que M. Caffe n'a point oublié le classique aphorisme, *vita brevis, ars longa;* il serait difficile de remplir une existence plus fructueusement et de mieux satisfaire à la maxime du célèbre médecin de Cos. L. SEVEZ,

Ex-professeur de chimie à l'Ecole technique de Chambery.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. J. REPLAT

Séance du 4 décembre 1862.

Dans cette seance, M. Ducis a fait connaitre une demande qui lui a ete adressée par le secretaire de l'Académie des sciences et lettres de Palerme, tendant à obtenir un echange de communications entre cette Societé savante et la Societe Florimontane. Cette proposition a été acceptee à l'unanimité.

L'assemblee a procéde ensuite au renouvellement du bureau. Ont été nommés :

Président, M. Camille Dunant.
Vice-Président, M. Ducis.
Secrétaire, M. Jules Philippe.
Sous-Secrétaires, MM. Louis Revon et Lecoy de la Marche
Archiviste, M. Eloi Serand
Trésorier, M. François Bachet, neveu.

M. Replat ayant déclaré formellement qu'il ne pouvait plus remplir la charge de président, n'a pas été réelu; mais il a eté nommé par acclamation *President honoraire.*

L'Assemblée a maintenu comme membres du comité de redaction de la *Revue savoisienne,* MM. L Revon, Ducis, Lecoy de la Marche et Jules Philippe.

Les dons et echanges suivants ont ete déposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande;* tome XIX, 1re livraison;
2° *Mémoires de la Societé dunkerquoise*, 1861-62; 8e volume;
3° *Bibliothèque universelle*, de Genève; n° du 20 novembre 1862:
4° *Journal des connaissances médicales;* nos de novembre 1862;
5° L'*Union magnétique*, de Paris; nos de novembre 1862 (R. de la Tour d'Auvergne, 20);
6° *Le Léman;* nos de novembre 1862,
7° *Le Glaneur savoyard;* nos de novembre 1862;
8° *Discussions de politique démocratique et Melanges,* par M Anselme Petetin; Paris, 1862; don de l'auteur;
9° *Les Amours de la Joson,* par Me Jacobus; don de l'auteur;
10° *Panégyrique de saint Anthelme*, par M. l'abbe Arminjon; don de l'auteur;
11° *Panégyrique de saint François de Sales*, par le même;
12° *Dissertation sur la mort d'Antiochus Evergètes et sur deux médailles de ce prince;* Paris, 1815; par Tochon, d'Annecy; don de M Masson, notaire à Annecy;
13° *Cachets antiques des médecins oculistes;* Paris, 1816; par Tochon, d'Annecy; don de M. Masson, notaire;
14° *Notice historique sur la royale abbaye de Hautecombe*, par M le chan Vibert; Chambery, 1826; don du même;
15° *Histoire des Arts en France*, par Alex. Lenoir; Paris, 1810; don du même;
16° *Voyage sur le Mont-Rose*, par Joseph Zumstein; don du même;
17° Brochure concernant le *Plan de Paris*, 1807; don du même;
18° *Notice sur le baron F.-X de Cocatrix*, par M J.-E. d'Angreville; Saint-Maurice en Valais, 1862; don de l'auteur;
19° *Notice sur le chanoine L.-J. Murith,* par M. P.-G. Tessier; don de M. d'Angreville;
20° *Promenade sentimentale de Genève à Carouge*, etc, par M. Gaston de Chaumont; don de l'auteur;
21° Cinquante-huit brochures savoisiennes et trente-neuf étrangères; don de M. C. Burdet;
22° Papiers de famille, manuscrits provenant de Réné Favre de La Valbonne, parmi lesquels se trouvent : 1° un cachier du manuscrit des *Rationalia* d'Antoine Favre; 2° plusieurs lettres autographes de cet illustre jurisconsulte ainsi que le codicile de son testament; en tout, 180 pièces; don de M. Frédéric de Lagrange.

—

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le quatrième trimestre de 1862.

DONS.

Le R. P. Germain, missionnaire à Saint-Paul (Brésil). Pointe de flèche en silex, faite par un Indien des Pampas — Dix oiseaux du Brésil. — Cinq espèces de poissons — Deux serpents — Hippocampe. — Caiman. — Trois appareils sonores de serpent a sonnettes. — Araignée venimeuse. — Carapace de tatou.

M Jules Selle, du Havre, capitaine de la *Couronne de Savoie*. Objets rapportes d'un voyage a la côte occidentale d'Afrique : Deux sagayes prises à un naturel de Cagnabac (archipel des Bissagots). — Autre sagaye à lance plus large, provenant de l'expedition de Podor, ainsi qu'une sagaye à lance de cuivre, donnee par le chef Ali-Samba — Deux gargoulettes en terre aurifère, de Dagannah et de Bakel — Cuillere ayant appartenu au roi de Carrache. — Aileron de requin; vertèbre de cachalot; bézoard.

M Joseph Ducret, professeur à Porrentruy, ancien conservateur du Musee d'Annecy : quarante-sept espèces, representees par 130 échantillons, de minéraux et fossiles du Jura bernois et du Dauphiné, en particulier, une serie d'encrines de l'hypocorallien et d'ammonites des marnes oxfordiennes. — Lucane désarticule, pièces dénommees.

MM. Levet, avocat; *Favre*, à Sevrier, *Lettraz* et *Jules Selle*, à Annecy : lerot, mouette, grand cormoran jeune, *id.* adulte, tués dans les environs d'Annecy.

MM. Ernest Pelloux, receveur des domaines à Albens; *Victor Rosset*, à Saint-Gervais; *Pâris*, menuisier à Annecy : minéraux et fossiles.

MM. Rime, cafetier, *Eloi Serand, Jean Chappet :* antiquités.

MM. Etienne Machard, à Annecy, *Claude Latoix,* à Genève, et le *Jardin botanique* de Genève : produits vegétaux.

M. Jacques Delesmillières : deux figures en faience ancienne de Savoie.

M. de Fésigny, à Veyrier : serrure ouvragée, du XVIIe siècle.

M. Bon Valentin, ébeniste à Marseille : bois de teck, de courbaril, de citronnier, bois jaune de Cayenne.

M. Gilly, naturaliste à Marseille : plaque de faux ebène de l'Inde.

L. R., à Annecy : estampages d'inscriptions romaines et grecques, releves dans les Musees et les monuments de Vienne, Arles, Nîmes, Orange, Avignon, etc. — Coupes et détails des arènes d'Arles et de Nîmes.

ACHATS.

Martinet noir, bec-fin babillard, bec-fin tête noire, rossignol, grive, veuve, bécassine double, poule d'eau poussin — Quatorze espèces de bois employés en sculpure, et divers produits vegetaux bruts ou appliqués. — Deux gravures au burin. — Nombreuse série de coquilles avec leurs applications, madrépores, faiences de Moustier, curiosités, photographies de monuments antiques, etc., acquisitions faites pendant un voyage dans le Midi de la France.

—

M. Auguste Bernard, archiviste-paléographe, bien connu par ses travaux sur le Forez, membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'être nommé inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ARCHÉOLOGIE.

Gevrier, par M. Ducis 9
Quelques inscriptions recueillies en Savoie, par M. F. Rabut. 19
Voies romaines, par M. Ducis 23, 40, 60, 71, 98
Deux tombeaux gallo-romains de Pringy, par M. L. Revon. 25
Cachet de Pompee, par M Ducis 26
Inscriptions antiques d'Aix-les-Bains, par M. A. Bernard . 31
Antiquites de Thonon, par M. L. Revon. 38
Une grande erreur archeologique, par M. A. Lecoy . . . 38
Cours sur la haute antiquité, par M. A. Morlot . . . 45, 53
Les antiquites de Seyssel, par M. Ducis 66
Correspondance, par le même 80
Disque en bronze de Perroix près de Talloires, par M. F. Troyon 97
Antiquités et source minérale de La Bauche, par M C Calloud 102

BIBLIOGRAPHIE.

L'école des chartes; bibliographie, par M. Ducis 49
Mieux vaut tard que jamais, par Mme J. Mussard; *Chants agrestes*, par M A. Millien; *Histoire du feu racontée par une bûche*, par M. A. de Gravillon, de M L. Macon . 67
Chartes inedites du diocèse de Genève; Dick Moon en France, par M F Wey, de M. A. Lecoy. 85
Le Journal des connaissances médicales, par M Sevez . . 106
Les *Evangiles* de l'imprimerie impériale, par M. L Revon. 104

BIOGRAPHIE.

Les gloires de la Savoie, par M. Jules Philippe, 25, 37, 48, 65, 73, 89, 101
Gaspard Monge, par le même 57
Lettre inédite de Silvio Pellico; Bénédict Truffet, par M. Croisollet 62

Pages

CHRONIQUE.

Seances de la Société Florimontane; faits divers, 20, 28, 35, 44, 52, 64, 72, 88, 99, 108

HISTOIRE.

Les franchises de la ville de Thônes, par M. A Lecoy. . . 13
Restitutions faites aux archives de la Haute-Savoie, par le même 58
La legende de Marcellaz, par le même 74
Le discours de M de Persigny à la Diana, par le même. . 79
Correspondance, par M. F. Rabut. 88

LITTÉRATURE — VARIÉTÉS — VOYAGES.

Croquis algériens, par M. L. Revon : Une fête de nègres. . 11
— — Le bain maure . . . 26
— — Chez les Kebailes (Thizi-Ouzou) . 42
— — — (Fort Napoleon) 50
— — Un Marabout . . . 63
— — Les courses d'automne 86
Appel à la jeunesse des écoles, par M. L. Macon 16
Les Amours de la Joson, par Me Jacobus 76, 81, 91

SCIENCES.

Premiere session génerale des sociétés savantes à la Sorbonne; session scientifique de Manchester, par M. Bouvier 1
Du magnétisme, souvenirs, par M. A Despine. 6
La neige rouge, par M. Bouvier. 21
Bulletin scientifique, par M. Delafontaine 27
L'homme fossile, par M. G de Mortillet. 29
Caractères chimiques de la liqueur secrétée par les nectaires de la Fritillaire imperiale, par M. C. Calloud 33
La baguette divinatoire, par M. Dufour 34
Annexion à la faune malacologique de France, par M. G. de Mortillet 58

(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA QUATRIÈME ANNÉE

BOLTSHAUSER, directeur de l'Institut technique de Tortona (Italie).
BOUVIER, médecin, à Annecy.
CALLOUD CHARLES, pharmacien à Chambéry.
DESPINE FÉLIX ✠, sous-préfet de Moûtiers.
DUCIS, vice-président de la Société Florimontane.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste de la Haute-Savoie.
MACON LOUIS, de Lancy.
MARTIN, curé de Foissiat (Ain).
MORTILLET (GABRIEL DE), naturaliste à Grenoble.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT FRANÇOIS, de Chambéry, professeur d'histoire à Dijon.
REPLAT JACQUES ✲ ✠, président honoraire de la Société Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
TRIPPE, négociant à Tampico (Mexique).

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — LECOY DE LA MARCHE — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1863 — 4ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1863

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

Pages.

Voies romaines, par M. Ducis. . . 4, 13, 22, 28, 50, 57, 65
Les Troglodytes de la Savoie, par M. L. Revon . . 12, 56
Habitations lacustres du lac du Bourget, par le même . . 20
Bautas et Annessy, par M. Ducis. 38, 48, 53

BEAUX-ARTS.

Causerie artistique, par M. L. Revon . . 30

BIBLIOGRAPHIE.

Recueil des franchises de l'ancien diocèse de Genève. — Annuaire administratif et historique du département de la Savoie, de M. A. Lecoy de la Marche 15
Revue geologique savoisienne, par M. G. de Mortillet . . 21
La *Revue scientifique italienne,* par M. G. de Mortillet, de M. J. Philippe 42
La *Mythologie du Rhin,* par M. X.-B. Saintine, du même, 72, 80
Causerie littéraire ; *Amara,* poésies de M. Louis Rambaud, par M. L Macon 98

BIOGRAPHIE.

Note sur Antoine Favre et sa famille, par M. Martin . . . 84
Simon Bigex, secrétaire de Voltaire, par M. Bouvier . . . 85

CHRONIQUE.

Seances de la Société Florimontane, faits divers, 8, 16, 24, 31, 44, 52, 60, 68, 76, 84, 92

HISTOIRE.

Trésoriers generaux du Genevois et châtelains d'Annecy, par M A. Lecoy 4

Pages

Causeries historiques, par M. F. Rabut 7, 23, 43
Notice historique sur Ripaille en Chablais, par M. A. Lecoy 9, 25, 33. 45
Testament d'Amédee III ; l'église Notre-Dame d'Annecy ; la monnaierie des comtes de Genevois, par le même . . . 61
Une vallée de Savoie, par M. Ducis 73, 77, 89, 96
Les franchises d'Alby, par M. A. Lecoy 88

LITTÉRATURE — VARIÉTÉS. — VOYAGES.

Projet d'érection d'un monument à saint François de Sales, par la Societe Florimontane, M. A. Lecoy. 1
Lettres inédites de saint François de Sales . : . 42
Funérailles en Sardaigne, par M. F. Despine . . . 65
Récolte du jalap au Mexique, par M. Trippe 66
Bois et vallons, par M. J. Replat 69

SCIENCES.

L'humidité dans les appartements, par M Boltshauser . . 2
Le Musée d'Annecy, par M. Ducis. 4
Succin des Allinges. — *La terre avant le déluge,* de L. Figuier, par M G. de Mortillet 7
Question du goître et du crétinisme endémiques, par le même 40
La mâchoire humaine decouverte à Moulin-Quignon, de M. J. Philippe 59
Lettres sur le Congrès scientifique de Chambéry, par MM. Ducis et Lecoy 63
Le Congrès de Fribourg, par M. Ducis 82
Existence de l'homme pendant l'époque glaciaire, par M. G. de Mortillet 93
Note sur les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme), par M. Jules Philippe 93

4me Année — N° 1. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 janvier 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Projet d'érection d'un monument à saint François de Sales, par M. A. Lecoy de la Marche. — L'humidité dans les appartements, par M. Boltshauser. — Le Musée d'Annecy, par M. Ducis. — Trésoriers généraux du Genevois et châtelains d'Annecy, par M. A. Lecoy de la Marche. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Le succin des Allinges, — *La Terre avant le Déluge,* de M. L. Figuier, par M. Gabriel de Mortillet. — Causerie historique, par M. F. Rabut. — Chronique.

PROJET D'ÉRECTION D'UN MONUMENT A S. FRANÇOIS DE SALES

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Le spectacle de la grande nature a toujours éveillé le sentiment religieux. Les sites les plus magnifiques ne semblent avoir leur complément que lorsqu'une haute pensée, symbolisée par la pierre ou l'airain, vient les animer et donner, en quelque sorte, une voix à leur muette beauté. Sur la grande mer qui se déroule devant Marseille, domine le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde. Les statues de Notre-Dame-de-Fourvières, de Notre-Dame-de-France, couronnent également deux des panoramas les plus spendides de nos contrées, et consacrent les rochers sur lesquels la foi des peuples a fait un trône à la Vierge.

Sur les bords de notre lac d'Annecy, aux contours si variés et si pittoresques, plus d'une éminence, plus d'un emplacement prédestiné par la nature attendent un monument. La colline ombragée de la Puya, par exemple, n'offre-t-elle pas un piédestal grandiose à quelque colosse de bronze, dont la figure, douce et tranquille comme les eaux qui murmurent au bas, planerait sur le lac et la ville. A l'entour seraient un jardin, de frais bosquets, avec les plus riantes échappées de vue; et pour s'y rendre, on aurait la plus délicieuse promenade des environs.

Mais laissons le rêve. Voici, pour le moment, toute la réalité.

Il est un homme entre tous qu'Annecy doit avoir à cœur de faire revivre aux yeux de ses habitants; il est une statue digne d'orner la plus belle de ses places ou le plus riche de ses sites. Cet homme est la première illustration de la Savoie, et il est populaire en France, en Italie, dans l'Europe entière. Il est né près d'Annecy : ses restes vénérables y reposent et y attirent chaque année, de différents coins du globe, une multitude de pèlerins. Il a exercé dans cette ville, sur le siége épiscopal, les vertus qui l'ont fait mettre au rang des saints; il a été l'apôtre et le pacificateur du Chablais; il est le type de la mansuétude, de l'affabilité, de la sage tolérance qui doivent distinguer le chrétien moderne.

Mais c'est aussi une gloire littéraire de la Savoie que le nom de François de Sales. Il serait superflu de rappeler les qualités si diverses de ses écrits inimitables, où brillent surtout cette grâce et cet enjouement qui ont fait surnommer leur auteur *le plus aimable des saints*. Qui de nous, à moins d'avoir reçu une éducation païenne, n'a appris de bonne heure à connaître et à goûter les productions de cet esprit charmant, qui font les délices du savant comme de l'homme simple, du littérateur comme de la femme pieuse?

De toutes les institutions établies par S. François de Sales, l'une de celles qui lui étaient le plus chères survit dans cette ville. La Société Florimontane s'honore d'avoir recueilli l'héritage de l'Académie du même nom fondée par ce grand homme et par son illustre ami, le président Favre. Il est donc du devoir de cette Société de perpétuer le glorieux souvenir de l'évêque et de l'écrivain en lui élevant un monument patriotique, qui sera pour elle un monument de famille, et fera un digne pendant à celui que la ville de Chambéry érige en l'honneur d'Antoine Favre.

Ce projet a été arrêté en principe par la Société Florimontane, dans sa séance du 8 janvier 1863. Il va être soumis à une sérieuse étude, et on avisera mûrement aux meilleurs moyens de le réaliser. Le concours de personnages éminents, dans le monde comme dans l'Eglise, celui de la population tout entière, ne nous feront certainement pas défaut, quand le moment sera venu. L'entreprise dont la Société assume l'initiative peut sembler, au premier abord, difficile, audacieuse. Mais quand on songe à la multitude de personnes de tout pays, de toute classe, de toute école qui devront s'y intéresser, la crainte se dissipe et le succès se laisse entrevoir.

La réussite d'une telle œuvre sera une satisfaction donnée au légitime orgueil de la Savoie, non moins qu'au sentiment de reconnaissance du monde chrétien tout entier envers notre grand saint.

A. Lecoy de la Marche.

L'HUMIDITÉ DANS LES APPARTEMENTS

Un appartement est humide lorsque les objets s'y humectent ou s'y imprègnent d'une quantité d'eau assez grande pour en occasionner plus ou moins rapidement la détérioration ou la destruction, en les faisant moisir ou pourrir; lorsque le linge finit par y sentir mauvais; lorsque la matière collante du papier s'y ramollit, et que ce dernier se déchire au moindre effort; lorsque le bois s'y décompose, et se réduit en une espèce de sciure fine qui, étant humide, ressemble à de la terre; lorsque les fruits verts ou secs s'y gâtent et pourrissent rapidement.

Les inconvénients énumérés sont certainement plus que suffisants pour faire détester un appartement humide, et cependant il en existe d'autres bien plus graves encore. L'humidité des appartements exerce sur la santé une influence d'autant plus funeste que plus lentement et plus insensiblement elle prédispose le corps à un genre d'infirmités qui, en raison de leur invétération même, sont presque toujours incurables, telles que les scrofules, la phthisie, le rachitisme, etc.

Personne ne trouvera donc étonnant que nous examinions les diverses causes qui rendent un appartement humide, et les moyens de l'assainir.

L'air, en tout lieu et en tout temps, contient de l'humidité ou de la vapeur d'eau, et il en peut contenir d'autant plus, qu'il se trouve à une température plus élevée. Si l'on condensait la vapeur d'eau qu'un mètre cube d'air peut renfermer à la température

de	0°	on obtiendrait	5,4	grammes d'eau.
—	5°	—	7,3	—
—	10°	—	9,7	—
—	15°	—	12,9	—
—	20°	—	17,2	—
—	25°	—	22,5	—
—	30°	—	29,4	—

Un espace est saturé de vapeur d'eau lorsqu'il en contient la plus grande quantité possible. En refroidissant jusqu'à 10° un mètre cube d'air saturé à 25°, on lui enlève la faculté de contenir 22,5 grammes de vapeur d'eau, pour lui laisser celle d'en contenir seulement 9,7 grammes; par conséquent 22,5 — 9,7 ou 12,8 grammes de vapeur d'eau sont obligés de retourner à l'état liquide, et de se déposer sur les parois du vase qui contient l'air en question. Si l'abaissement de température s'opérait dans les mêmes circonstances dans une chambre longue de 6 mètres, large de 4^m et haute de 3^m, la quantité d'eau qui se déposerait sur les parois et sur les divers objets serait de 12,8 g. × 72 = 921,6 grammes, ou de plus de $9/10^{es}$ de litre. Et si finalement ce refroidissement se reproduit 5 fois dans le courant d'un mois, la quantité d'eau qui résulte de la condensation de la vapeur d'eau est de plus de 4 litres 1/2. Bien que généralement les conditions d'une chambre humide ne soient pas aussi défavorables que celles que nous venons de supposer, on voit néanmoins comment, dans un espace de temps assez court, il peut se former dans un appartement une quantité d'humidité préjudiciable aux personnes qui l'habitent et aux objets qui s'y conservent, et surtout il est démontré maintenant que cette humidité dépend de l'état hygrométrique de l'air et de la température de la chambre par rapport à celle de l'air extérieur.

Examinons chacune de ces deux conditions.

Que l'air extérieur soit saturé ou seulement voisin du point de saturation, une condensation de vapeur d'eau est toujours la conséquence d'un abaissement de température; de là il résulte qu'une chambre humide doit être essentiellement froide, c'est-à-dire sa température doit se trouver habituellement au-dessous de celle de l'air extérieur, ou au-dessous de celle des pièces attenantes.

Dans cette condition se trouvent :

1° Les appartements situés au nord, qui, par conséquent, ne reçoivent jamais les rayons du soleil, lesquels sont calorifiques tout aussi bien que lumineux;

2° Les appartements qui, quoique exposés à l'action directe des rayons solaires, ont des parois massives, épaisses, et qui ont des ouvertures petites ou peu nombreuses;

3° Les appartements qui se trouvent enfoncés dans le sol et se rapprochent plus ou moins de la condition des caves;

4° Ceux enfin que le vulgaire appelle chauds en hiver et frais en été, et qui, par le concours des diverses circonstances énumérées, changent lentement de température et en présentent une moyenne inférieure à celle de l'air libre.

Il serait non seulement très intéressant, mais encore très utile, de connaître, pour un endroit habité et pour un certain nombre d'années, de combien de degrés il a fallu chaque jour abaisser la température de l'atmosphère pour amener l'air au point de saturation. Or, on déduirait une moyenne d'autant plus exacte que les observations auraient été faites pendant plus longtemps. Si l'on a constaté, en outre, de combien, en moyenne, la température d'une chambre se trouve au-dessous de la température extérieure, la comparaison des deux moyennes fait immédiatement connaître si la chambre est humide ou non. Si, par exemple, un abaissement moyen de 5° amène l'air au point de saturation, et si en moyenne la température d'une chambre est de 6° au-dessous de la moyenne de l'air libre, il est évident que fréquemment il doit y avoir dans cet appartement condensation de vapeurs, et que par conséquent il est humide. Ces observations, non sans importance dans la construction des habitations, peuvent se faire facilement à l'aide de trois thermomètres suffisamment sensibles et d'accord entre eux. L'un est placé à l'air libre, dans un lieu situé vers le nord, et à l'abri des rayons solaires; l'autre dans l'endroit de la chambre que l'on présume être le plus froid. Notant tous les jours la différence des températures indiquées par les deux thermomètres, on se forme peu à peu une moyenne qui indique de combien de degrés la température moyenne de la chambre est inférieure à la moyenne de l'air libre. Pour savoir maintenant de combien de degrés il faut abaisser la température de l'air pour amener celui-ci au point de saturation, il suffit de prendre un verre d'eau à la température de l'air, d'y plonger un thermomètre, et d'y ajouter ensuite lentement de la glace pilée jusqu'à ce que les parois du verre commencent à se couvrir d'humidité. A ce moment on observe la température de l'eau et la température extérieure; leur différence est ce que l'on voulait trouver.

On comprend maintenant que, les conditions de température étant les mêmes pour deux appartements diffé-

rents, le plus humide doit être celui dans lequel l'air contient une majeure quantité de vapeurs d'eau. Passons donc à l'examen de la condition hygrométrique de l'air. Comme la température d'un appartement n'est généralement pas beaucoup au-dessous de celle de l'atmosphère, il ne peut s'y produire une condensation que lorsque l'air est saturé ou presque saturé, ce qui conduit déjà à la règle théorique qu'à de certaines époques un appartement ne doit pas être humide, et que lorsqu'on y observe de l'humidité en quantité, celle-ci doit être à peu près proportionnelle à l'état hygrométrique de l'air; qu'un appartement, par conséquent, doit être plus humide en hiver qu'en été; plus par un temps pluvieux que par un temps sec; plus dans le voisinage de l'eau qu'ailleurs. Toutes ces déductions théoriques sont pleinement confirmées par l'expérience. Reste seulement à expliquer pourquoi, contrairement à la théorie, certains appartements sont toujours humides. Pour nous en rendre compte, supposons une chambre parfaitement sèche, mais dans des conditions telles, qu'à un moment donné, il doive s'y produire une condensation de vapeurs d'eau. Cette humidité ne peut disparaître que par l'évaporation, et celle-ci ne pourra s'effectuer que lorsque l'air dans la chambre est très sec, ou que la température est plutôt élevée; mais ni l'un ni l'autre de ces deux cas ne se produit facilement dans une chambre qui contient de l'humidité, de manière que celle-ci se maintient, et va plutôt en augmentant par les condensations qui nécessairement se reproduisent à des intervalles plus ou moins rapprochés.

Il existe, enfin, un troisième genre d'appartements humides. qui n'est ni le moins important ni le moins fréquent, ce sont les appartements du rez-de-chaussée construits sur un sol argileux, ou, sur une pente par laquelle se fait quelque écoulement d'eau, et avec des matériaux plus ou moins poreux qui, par conséquent, s'imbibent de l'humidité de la terre et la font remonter à plusieurs mètres au-dessus du niveau du sol. Dans une chambre de cette sorte, cinq surfaces sont de véritables nappes d'eau, et un plancher en briques ou en terre battue est la pire des conditions qui puissent exister. Si, en outre, d'autres circonstances rendent une telle chambre froide, elle est humide au plus haut degré, et réunit tous les inconvénients et tous les dangers hygiéniques de l'humidité.

Arrivons au but de cette revue des appartements humides.

Connaître la cause d'un mal, c'est en connaître le remède; démontrons-le pour le cas qui nous occupe, en déduisant de l'exposé qui précède des recommandations, soit pour les appartements à construire, soit pour les appartements déjà construits.

Pour les appartements à construire, il convient :

1° De choisir une place suffisamment élevée au-dessus du niveau que les eaux de pluie peuvent atteindre;

2° De détourner par des fossés une trop grande quantité d'eau qui se répand près de l'endroit et y reste stationnaire une partie de l'année;

3° De rechercher, autant que possible, l'air et la lumière, et de ne pas adosser la maison contre quelque rocher, contre quelque pente au fond d'un ravin ou d'une gorge, au pied d'une colline, d'une montagne qui doit la protéger contre tel ou tel vent, mais qui, en même temps, la prive des rayons du soleil. Il est surprenant de voir combien, sous ce rapport, des considérations d'économie, d'avantages matériels, d'agrément, de vue, etc., l'emportent sur des considérations hygiéniques, et combien de fois les campagnards surtout, pour épargner quelques centaines de francs, construisent des maisons malsaines, et y établissent une cause permanente de maladies, d'infirmités et trop souvent de mort prématurée;

4° De faire toute la partie inférieure de la maçonnerie en pierres compactes, tels que les pierres calcaires, le granit, les cailloux; dans les localités où ces matériaux manquent, il serait nécessaire de revêtir les murs d'une couche de ciment, au moins jusqu'au niveau du sol;

5° De choisir les chambres pour travailler et pour dormir de manière que le soleil y donne au moins pendant une partie de la journée; ensuite de les éclairer et de les aérer le plus possible en y pratiquant les portes et les fenêtres en dimension et en nombre proportionnés à la grandeur de ces chambres.

Pour assainir les appartements humides, on doit :

1° Faire disparaître, autant que possible, les défauts de construction, et cela se réduit presque toujours à introduire dans les chambres une plus grande quantité d'air et de lumière;

2° Eviter d'y répandre de l'eau, d'y préparer des aliments, d'y sécher du linge, car avec tout cela on ajoute considérablement à l'humidité déjà existante;

3° Y maintenir une température constante et supérieure à celle de l'air extérieur ou à celle des pièces attenantes. Ce moyen est le plus efficace lorsque les circonstances ne permettent pas de modifier la construction des appartements. En élevant la température d'une chambre, toute l'humidité, ou du moins la plus grande partie, s'évapore et vient se concentrer dans le volume d'air renfermé dans la chambre. Si alors au chauffage on peut réunir un aérage convenable, l'appartement se débarrasse de son humidité, et il est assaini. Mais si, après une élévation de température, et sans renouveler l'air, le chauffage est interrompu, toutes les vapeurs d'eau se condensent de nouveau, et cette alternative de chaud et de froid, de siccité et d'humidité, est certainement aussi préjudiciable qu'une humidité constante.

Un appartement humide peut donc toujours être assaini, et en dernier lieu et infailliblement par le chauffage combiné à l'aérage. Il est vrai que, jusqu'à ce jour, personne n'a réussi encore à trouver un appareil qui réunisse tous les avantages désirables de ce mode de chauffage. Pour tous ces fourneaux, le prix d'achat est tellement élevé, la consommation de bois ou de charbon si considérable, qu'en bien peu d'endroits on a pu les adopter; mais les conditions d'économie qu'on n'a pas encore obtenues pourront se réaliser plus tard, et alors ce sera le cas de dire : plus d'appartements humides!

Mais dans le cas même que cette découverte ne se fît jamais, il sera toujours possible de faire disparaître peu à peu les appartements humides, ces caves, ces taudis où des milliers de personnes s'empoisonnent lentement, mais immanquablement; et que faudra-t-il faire pour cela? Exiger pour l'hygiène ce qu'on exige depuis longtemps avec succès pour la symétrie, c'est-à-dire établir un règlement hygiénique pour la construction des habitations et obliger tous ceux qui bâtissent à s'y conformer.

BOLTSHAUSER.

LE MUSÉE D'ANNECY

M. Emile Blanchard, membre de l'Institut, professeur et administrateur au Muséum d'histoire naturelle à Paris, visite chaque année un certain nombre de Musées des départements et en rend compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous le patronage du ministre de l'instruction publique. L'appréciation de celui d'Annecy, qu'il a exploré le 26 septembre 1862, nous intéresse trop pour que nous n'en donnions pas connaissance au public.

Après avoir passé en revue les Musées de quinze villes de l'Empire, parmi lesquelles il déplore l'absence d'un établissement de ce genre à Toulouse, siége d'une académie et d'une population de plus de 100,000 âmes, il continue ainsi :

N'oublions pas dès à présent de mentionner un petit Musee qui est un modèle dans son genre. On ne s'attendrait pas à trouver ce modèle dans la Haute-Savoie. Il existe cependant dans la petite ville d'Annecy. Plusieurs salles qui réjouissent la vue par leur excellente tenue renferment les collections Les unes sont reservées à la Faune de la Savoie, et, pour trois classes d'animaux, les mammifères et les oiseaux parmi les vertebrés, et les lepidoptères parmi les articulés, la collection peut être considérée comme presque complète. Le choix des individus est excellent; les differences d'âge, les différences de pelage et de plumage, suivant les saisons, sont représentés avec une intelligence parfaite On ne peut plus désirer maintenant que de voir les autres classes representees de la même façon. Les conservateurs du musee d'Annecy ont eu le bon esprit de classer à part les produits de leur région et de grouper d'un autre côte les objets d'autres provenances.

Un semblable arrangement devrait être adopte dans tous les Musées de province. Les directeurs et les conservateurs de ces etablissements scientifiques désirent avec raison réunir pour l'instruction les principales formes typiques de la creation; mais à nous autres, hommes de science, qu'ils montrent la collection des êtres qui habitent le département ou la province, et ils captiveront tout à fait notre interêt.

Pour mettre à exécution le désir de M. Blanchard relatif aux autres branches, le Musée d'Annecy n'attend plus que la cession d'un plus vaste local, car plusieurs objets encombrent aujourd'hui les salles destinées à la Bibliothèque.

Les fondateurs et ceux qui suivent encore leur généreuse initiative, les conservateurs qui ont développé la pensée fondamentale de l'œuvre, tous ont déjà recueilli une ample satisfaction de l'utilité de cet établissement pour l'instruction de toutes les classes sociales. Mais, même avec la conscience de l'excellente direction de leur Musée, ils ne s'attendaient probablement pas, dans leur modeste labeur, à le voir proposer comme modèle au reste de la France. Le témoignage bienveillant de M. Blanchard n'en est que plus honorable pour ceux à qui il s'adresse.

DUCIS.

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX DU GENEVOIS ET CHATELAINS D'ANNECY

En dépouillant plusieurs *comptes* des ducs de Genevois-Nemours, déposés aux archives de la Haute-Savoie, nous avons relevé les noms des *trésoriers généraux* qui administrèrent les finances de ces princes et de leurs prédécesseurs depuis 1440. Ainsi la série est à peu près complète pour toute la période durant laquelle le Genevois eut une existence à part, c'est-à-dire depuis Philippe, fils d'Amédée VIII, qui fut le premier apanagé de cette province, jusqu'à l'extinction de la branche de Nemours en 1659.

Nous avons dressé, d'après les mêmes documents, la liste des châtelains d'Annecy de 1471 à 1549. Ces noms, la plupart inconnus, ne sont pas sans offrir quelque intérêt pour l'histoire d'un pays et d'une ville dont la prospérité se développa principalement sous la maison de Savoie-Nemours. Nous les reproduisons, en mettant en regard les dates extrêmes auxquelles nous avons rencontré la mention de chaque personnage.

Trésoriers généraux du Genevois.

Jean Veteris	1440—1441.
Noble Humbert Gruet	1472—1482.
Noble Bernardin Mornieu	1521—1522.
Noble François de Michaille	1527—1528.
Spectable Bernard	1542—1548.
Jean Lemort	1554—1565.
Martin Longi (1)	1566—1571.
Noble Antoine Lect	1571—1578.
François Paquellet de Moiron (2)	1578—1612.
Noble Orace Bonfils	1612—1616.
Spectable Louis Armand	1617—1623.
Noble George Cize	1623—1630.
Jean-André Pavi	1630—1634.
George Gantellet	1634—1644.
Jacques Coste (3)	1653—1657.

Châtelains d'Annecy.

Jean de Thurens	1471.
Aimon de Batailleur et Jean Dunand (4)	1479.
Noble Jean de Revel (5)	1499—1502.
Spectable Hugon de la Balme	1515—1516.
Noble Jean Latard	1535—1537.
Noble François Croison	1540.
Noble Jean Rei	1542.
Pierre Germanet (6)	1543.
Noble Maurice Epiautaz	1544.
Noble Jean-Jacques Dubois	1549.

A. LECOY DE LA MARCHE.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

L'ancienne *Etanna* devait s'étendre au levant vers Communien et au midi vers Chambuet et la Dragonnière, si l'on en juge par les nombreuses ruines de maisons qu'on y a trouvées, ainsi que plusieurs objets antiques, tels que monnaies, urnes, vases, débris de

(1) Qualifie « Commis à la recette des parties casuelles de Genevois et fabrique du château d'Anneci. »

(2) Qualifie « Argentier ordinaire des duc et duchesse de Savoie-Nemours. »

(3) On trouve encore dans des comptes sans date les noms de Humbert Delallee, Claude Epeaute, Pierre Monaton.

(4) Ces deux premiers sont qualifiés « commissaires des extentes. »

(5) La nomination de ce châtelain, en 1499, pour trois ans, existe aux archives de la Haute-Savoie.

(6) Qualifié « Curial d'Annecy. »

statues, d'inscriptions, plaques de marbres, pavés, etc.; l'ancienne route du Mont-du-Chat descendait par Fromentière et Volontaz, entre Chambuet et Communien, et marquait ainsi le centre de la ville. Les anciens murs du chemin de ronde et les quatre portes sont l'œuvre du moyen-âge. Autant les villes romaines se projetaient au loin par le rayonnement des *villas* sur les coteaux environnants, autant les bourgs qui s'élevèrent sur leurs ruines se fortifiaient dans un cadre rétréci contre de nouvelles invasions ou contre la turbulence des seigneurs voisins.

Les nombreuses antiquités observées à Yenne, lorsqu'elle était capitale du Bugey savoyard, par Polycarpe de la Rivière, Claude Chatelain, chanoine de Paris, et autres, avaient déterminé plusieurs auteurs de mérite comme Labbe, Colomby, Ménétrier, Pagi, etc., à y voir la ville d'*Epaona* où fut convoqué un concile, en 517, par S. Avite de Vienne. Les monuments du culte de la déesse *Epona* semblaient expliquer l'origine du nom (1). Mais il paraît que la véritable *Epaona* du concile se trouvait près d'Aneyron, entre Vienne et Mantaille (2).

Quant aux différents noms d'Yenne, je soupçonne que le *t* très court d'*Etanna*, dans la copie de Peutinger, ait remplacé par erreur l'*i* d'*Eianna*, peut-être mal formé dans les copies précédentes. Car les leçons des autres chartes admettent toutes l'*i*, *eiauna*, *eiona*, *iauna*, etc. (3).

De Landrecin, on peut suivre les vestiges d'une ancienne route entre le vieux chemin de la plaine et celui du Bas-Soumont jusqu'au bas du château de Lagnieux. On a trouvé dans le village du même nom des murs d'une largeur et d'une solidité remarquables. J'ai observé au petit Lagneux des moulures romanes. Dans la campagne Revairon, le minage a découvert plusieurs tombeaux avec ossements, lampes sépulcrales et autres objets funéraires.

Le village d'*Etein*, *Etain*, *Etaing*, *Hetein* ou *Estains*, qui, d'une part, pourrait venir de *Stagna*, semble, d'autre part, représenter plus grammaticalement *Etanna*. Mais il est à six kilomètres, soit quatre milles, du point où se termine la mesure déjà bien tolérante des XII milles entre *Augustum* et *Etanna*. Il faudrait alors supposer que le second trait s'enjambe avec le premier pour former XII, c'est-à-dire 16 milles.

Quoique les stations des courriers fussent en dehors des villes, elles ne devaient cependant pas trop s'en écarter, à cause des approvisionnements. Or, *Etain* est à plus de quatre kilomètres de l'ancienne ville. En outre, lorsque les stations se trouvaient près d'une localité considérable, elles en portaient presque toujours le nom. Le village d'Etain n'est rien en comparaison de l'étendue de l'ancienne ville d'Yenne, au rapport de Labbe, de Pagi, etc. Si réellement la station romaine était à Etain, c'est elle qui y aura laissé le nom qu'elle tirait elle-même de la ville voisine. Dans ce cas, cette station se trouvant en dehors de la ligne qui du Mont-du-Chat tendait à Aoste, je ne verrais plus de difficulté à placer à Chevelu la station de *Lavisco*.

On voit encore à Lucey le cippe funéraire de *Carminius Bellicius* (de Belley?); on y a trouvé aussi des lampes, des monnaies, des vases, etc. De là, il semble d'abord que la voie aurait dû continuer à suivre les bas côteaux des Altesses, au bord du Rhône, jusqu'à Chanaz. Mais aucun vestige n'y a encore été découvert. Attendons les travaux de la nouvelle route.

Mais en remontant à droite le ruisseau de Lucey, entre les moulins et la maison Puthod, dans un champ terminé d'un côté par un vieux chemin, dont la ligne droite est significative, et de l'autre par la route actuelle, on a trouvé des monnaies romaines, un moulin portatif en pierre, un autel élevé *Deo invicto* par *Severianus*, puis un poids de pierre taillé en pyramide tronquée, avec une boucle de fer au-dessus. Sur une des quatre faces, le négociant *Spirniolus* a gravé un votif *Deo Merqurio*.

Au-dessus des moulins sur le bord d'un plateau, un gros bloc de granit est posé sur deux autres moindres, comme une *pierre branlante;* et quoique sa position inclinée semble faire craindre à chaque instant qu'il ne roule dans la vallée, on assure que les tremblements de terre ne le font pas même chanceler. Il passe pour être druidique. Plus haut encore, sont les ruines d'un château de Sarrasins, qui renfermait beaucoup d'ossements. A ces monuments de trois époques, ajoutons le château féodal de Lucey, près duquel les ducs de Savoie avaient essayé d'acclimater des plants de vigne apportés de Chypre et produisant le fameux vin dit *des Altesses*.

De la maison Puthod, le vieux chemin, assez nivelé, se dirige par Veytrier et Landaz sur Chanaz, c'est-à-dire vers l'embouchure du chanals, *canalis*, du lac du Bourget dans le Rhône. Mais celui qui de Creymont tend au château de Pomboux pour aboutir à Sendon, me paraît présenter un caractère plus romain. Il y a partout des lignes de vieux noyers ou châtaigniers; mais dans le second, l'appareil des murs de soutènement accuse un chemin de quelque importance et de quelque ancienneté.

De Sendon, la voie devait se diriger vers les Flandres pour descendre à l'angle le plus septentrional du chenal ou canal de Savières, sur lequel la tradition place un ancien pont. Des blocs taillés et des tas de pierres indiquent encore la place des culées. Ce pont rattachait les Granges, le Mollard-de-Vions, la Loy ou Loëx.

Peut-on facilement supposer qu'une voie longeait quelque temps le Rhône? La digue de Serrières serait-elle venue disputer au fleuve une langue de terre autrefois traversée par une chaussée romaine? Si ces conjectures n'ont rien d'étrange, si elles ne sont pas trop téméraires, elles se noueront avec la tradition locale, qui, au nord de la digue de Serrières, garde le souvenir d'une grande voie de communication alluvionnée par le Rhône. Et de fait, plusieurs lignes de noyers et d'autres arbres présentent, malgré de nombreuses solutions de continuité, un ensemble de direction qui pourrait bien avoir été celle de cet ancien chemin couvert par les dépôts limoneux du fleuve et qui se retrouve vers les Ripes, *ad ripas*, où, après une petite montée, il rejoint le vieux chemin de Château-Fort, au bas de Motz.

En admettant l'hypothèse du passage du Rhône par

(1) *Historia conciliorum*. Grande collection d'après Labbe, Coleti, Manzi, etc.

(2) Mille, *Abrégé chronologique de l'histoire de Bourgogne*, I., preuves 4, 5 Cependant l'opinion de l'*Epaone* du Valais n'est point invraisemblable. Boccard. *Histoire du Vallais*, 378.

(3) La carte de Peutinger porte la même erreur dans le nom de *Segustaves*, tandis que tous les autres monuments établissent l'orthographe de *Ségusiaves*. Aug Bernard, *Description du pays des Segusiaves*, 34.

les marais de la Chautagne et le lac du Bourget à une époque anté-historique (1), on peut supposer aussi que, lorsque ce fleuve s'est enfin détourné à l'ouest du Mollard-de-Vions, les eaux du lac se sont abaissées par le canal de Savières au point que la partie nord ne fût plus qu'un marais. Le lit du Rhône s'est encaissé par les alluvions de ses bords, qui seront devenus, à la longue, assez consistants pour recevoir un chemin de hâlage et plus tard une vraie route. Le Mollard-de-Vions indiquerait celui des quatre monticules de cette vallée de dépression, près lequel aurait passé la *via* ou, selon le dialecte local, le Vion.

Une grande inondation a pu détruire ces ouvrages, comme elle a ensablé les ruines romaines d'Albigny au bas de Seyssel, peut-être à l'époque de la pirogue romaine ou allobroge trouvée à Cordon (2). La végétation marécageuse a fait monter insensiblement le niveau de la tourbe; le Rhône a continué à déposer, et le marais et le fleuve sont de nouveau à peu de distance, et cependant cette route ne serait pas encore impossible aujourd'hui.

Mais si ces considérations ne nous rassuraient pas suffisamment sur l'authenticité du tracé romain, nous serions obligés de revenir au point de départ, à Creymont, et, depuis Montagnin, de dévier sur Curtille, Saint-Pierre ou le Paradis et la Côte. Dans ce dernier hameau, on a trouvé, sous les racines d'énormes chênes, des tombeaux en dalles avec des vases en terre cuite rouge, des plaques de marbre noir, un cercle de fer qui a dû être adapté à l'envergure d'un vase, des médailles, etc.

Je ne pense pas cependant que le chemin qui de là mène à Conjux et aux Portodts soit une voie romaine. Elle devait revenir à Semelaz, puis à Sendon. Là aussi, la descente aux Portodts est bien rapide. Il y a eu nécessairement un affaissement de terrain. Pour expliquer ce tracé, j'invoquerai encore le système géologique de Mgr Rendu.

L'extrémité nord-ouest du roc de Châtillon a subi le contrecoup de l'abaissement de la ligne du Colombier et du Landaz. Elle a dû être autrefois assez élevée pour ne laisser au Rhône qu'une embouchure de cinq à six cents mètres dans le lac du Bourget entre la tuilerie et les Portodts. L'effondrement qui a changé le lit du fleuve, ne s'est pas complété tout à coup dans un seul cataclysme. Il aura eu des phases successives, comme la plupart des faits géologiques. Le chemin allobroge a pu s'appuyer sur un bras très prolongé du Mont-de-Châtillon, dont quelques moutonnements soutiennent encore aujourd'hui l'assise du chemin de fer. Quant au lit abandonné du fleuve et réduit aux proportions du canal de Savières, le nom du village de *Portodts* indique suffisamment l'importance que ce passage a eue depuis longtemps; et, de fait, en creusant dernièrement pour une chaussée, on a découvert les restes d'une autre plus ancienne et plus profonde; la tourbe du marais, en montant graduellement et en sens inverse de la dépression insensible de la roche, a pu couvrir des vestiges d'anciens chemins, comme dans les marais de la Verpillière (Isère). Du reste, depuis Chindrieux jusqu'au bas de Motz, le parcours est sur un terrain solide. Entre Chindrieux et Ruffieux, le nom du village de *Viuz* a la même origine et la même valeur que celui de *Vions;* mais placés en face, ils marquent peut-être les deux extrémités d'une vieille chaussée à travers le marais. A Ruffieux, on a encastré dans le mur de la nouvelle église un *ex voto* de *Beccus numini Aug. Deo Apollini.*

En dehors de ces deux hypothèses, il faudrait recourir à la rive droite du Rhône, où, selon Jules-César, les Allobroges avaient *vicos et possessiones*. Nous ne parlons pas du passage de la Balme qui s'écarte vers Virignin et Belley et nous jetterait dans le territoire des Ambarres de la Grande-Séquanaise. Le chemin rayé des Curtellods semble laisser de côté le contour d'Yenne, Lagnieux et Etain, et avoir une vue plus directe sur Saint-Didier, Marnix et Nattages. Mais la boucle de fer trouvée au roc près de la Maladière indiquerait un passage à barques plutôt qu'un pont. Je ne sache pas, du reste, qu'on ait observé aucun vestige de voie prétorienne sur ce terrain assez accidenté, quelquefois mouvant, et encore moins dans les marais de Cressin et de Lavours, plus profonds que ceux de la Chautagne. Formés probablement par le Rhône lorsqu'à la dépression dont j'ai parlé plus haut, il cherchait un passage vers les Balmes, ils devaient opposer les mêmes obstacles que ces derniers. Le *lit au roi,* qui sert de fontaine à Lavours, ne prouve rien. D'ailleurs ce monument funéraire, élevé par *Silenius Luciolus Conjugi Carissimæ,* a été apporté là de l'extrémité opposée de la commune de Rochefort.

Enfin, à quel titre que les Allobroges fussent autrefois sur la rive droite, comme nationaux ou comme propriétaires forains, si, depuis l'organisation des Gaules par Auguste, une voie a été ouverte dans cette zône, il faudra toujours reconnaître que celle pratiquée par les Allobroges durant leur autonomie, réparée par la République romaine lorsque le Rhône la divisait encore du reste des Gaules, devait être abritée sur la rive gauche. La destination du mur de César en est une preuve frappante.

Le moyen-âge ne passe pas pour avoir été constructeur de grandes routes. Les corporations marchandes étaient heureuses de retrouver quelques lignes des chemins du peuple-roi, lorsque les barbares envahisseurs ne les avaient pas complétement dégradés pour établir des péages aux pieds de leurs castels, ou que les inondations et les éboulements n'étaient pas venus au secours de la barbarie.

Or, il est bien constaté qu'à la fin du moyen-âge les huiles de la Provence approvisionnaient encore le marché de Genève par le Dauphiné et la Chautagne. Les entrepôts d'Yenne et de Seyssel étaient considérables. Ce fait, joint à tous les développements qui précèdent, nous confirme dans l'opinion qu'il y avait à l'époque romaine un grand chemin sur la rive gauche du Rhône, en attendant que de nouvelles découvertes viennent en fixer définitivement le tracé.

Si les travaux de la route entre le Rhône et les Altesses viennent révéler un tronçon de voie romaine, ce sera une démonstration de la première ligne que j'ai proposée par Vions et la Loy; sinon, le détour à droite vers les moulins de Lucey, Pomboux et Curtille serait justifié par le second détour vers Chindrieux et Ruffieux.

(1) Memoires de la Societé Royale Academique de Savoie, VII, 246, 253.

(2) Veget. *De re militari*, II, 25

Les XXI milles entre *Etanna* et *Condate,* soit 31,101 mètres mesurés depuis Landressin, extrémité de l'ancienne ville d'Yenne, par Lucey, le Landaz, Vions, la Loy, Maty, etc., arrivent à Seyssel ; et mesurés par Lucey, Curtille, Semelaz, les Portodts, Chaudieu, Chindrieux, Serrières, etc., ils n'atteignent qu'à Arbigny, au bas de Vence.

(Sera continué.) DUCIS.

SUCCIN DES ALLINGES — LA TERRE AVANT LE DÉLUGE

DE LOUIS FIGUIER

A M. Louis Revon, conservateur du Musée et bibliothécaire à Annecy.

Les fragments d'ambre ou succin trouvés dans le grès des Allinges exploité pour paver Thonon, sont très intéressants, et M. Jean Genoud, ancien procureur, a bien mérité de votre Musée et de la science en recueillant ces curieux fossiles.

J'ai examiné les échantillons que vous avez eu la bonté de m'adresser. Leur couleur varie du jaune clair vitreux au brun parfois assez foncé. Entre ces deux extrêmes, il y a de fort jolies nuances. La transparence serait généralement très belle si les morceaux ne se trouvaient pas tout fendillés à l'intérieur; aussi la matière est très cassante, ce qui empêche de pouvoir la tailler et l'employer industriellement. Elle fond facilement et brûle avec flamme en dégageant beaucoup de fumée et une odeur résineuse. Son contact avec une bougie allumée suffit pour l'enflammer, mais elle décrépite et se brise, lançant au loin ses fragments. Par le frottement, elle se charge facilement d'électricité très persistante. Enfin elle a tous les caractères d'une résine.

Il serait bien à désirer qu'on parvienne à trouver parmi les débris végétaux qui accompagnent ce succin des empreintes déterminables, cela pourrait faire connaitre l'arbre qui produisait cette résine. Attirez sur ce sujet l'attention de M. Genoud et des autres personnes qui s'occupent de la découverte des Allinges. Il faudrait aussi examiner avec soin tous les morceaux de succin recueillis pour s'assurer s'ils ne contiennent pas d'insectes. Vous savez que le succin de la Baltique, qui est le succin du commerce, en renferme beaucoup, ce qui a permis de reconstituer une brillante faune entomologique.

Le succin ou résine fossile a été trouvé dans plusieurs terrains. On le signale déjà dans plusieurs assises secondaires, mais son véritable gisement, auquel appartient le succin de la Baltique, est dans le terrain tertiaire, surtout le tertiaire moyen ou miocène.

Justement le grès des Allinges appartient soit à la partie supérieure du flysch des Alpes qui est oligocène, c'est-à-dire intermédiaire entre l'éocène et le miocène; soit à l'étage de la molasse qui est miocène. Il est donc à peu près contemporain du terrain à succin du nord de l'Europe. La flore de ces diverses périodes a été très bien étudiée. La découverte, aux Allinges, d'échantillons de plantes déterminables aurait donc le grand avantage de fixer l'âge positif de ce grès qui, comme on vient de le voir, est encore incertain.

Voilà ce qui concerne le directeur du Musée.

Je vais maintenant m'adresser au Bibliothécaire et signaler un bel et bon livre. Certes, ce n'est pas chose commune!... Je veux parler de *La Terre avant le Déluge,* par Louis Figuier.

Sous ce titre, l'auteur de l'*Année scientifique* vient de nous donner ses étrennes. C'est un magnifique volume grand in-8°, imprimé avec luxe, contenant vingt-cinq vues idéales de paysages de l'ancien monde, dessinées par Riou, sept cartes géologiques coloriées et trois cent seize figures sur bois intercalées dans le texte, le tout pour dix francs. Il est impossible de vulgariser la science avec plus d'attrait, tout en restant strictement dans le vrai. Je me méfie généralement de ce genre d'ouvrage dont Zimmermann et Boitard, ces deux fantaisistes antédiluviens, m'ont donné une indigestion. Heureusement, le livre de Figuier est loin, bien loin, de ses devanciers. L'auteur le destine à l'enfance et à la jeunesse. C'est trop de modestie. *La Terre avant le Déluge* sera lue avec attrait et profit, non seulement par les jeunes débutants, mais même par les grandes personnes, y compris les naturalistes et les géologues. Cette lecture m'a fort intéressé et je ne suis pas le seul. Mon exemplaire prouve qu'il a passé en de nombreuses mains, et plusieurs de ceux qui l'ont eu se sont empressés d'acquérir l'ouvrage. Je vous recommande donc d'une manière toute spéciale ce beau et bon volume. C'est le commencement d'une série qui doit compléter le tableau de la nature. La terre et les mers; les plantes ; les animaux et l'homme ; le monde invisible ou les merveilles du microscope : tels sont les titres des ouvrages que l'auteur se propose de publier successivement d'année en année. Si les futurs volumes ressemblent au premier, ce dont je ne doute pas, l'œuvre aura certainement autant et plus de succès que *Le Spectacle de la nature,* de Pluche, qui a fait les délices de nos grands-pères, de nos pères et de nous-mêmes, pendant que nous étions au collége.

Agréez, etc. GABRIEL DE MORTILLET.

CAUSERIE HISTORIQUE.

Dijon, le 31 décembre 1862.

Mon cher Directeur,

Me voilà fort en retard avec la Société Florimontane; mais j'ai, cette fois, une excuse bien admissible. Je viens de franchir plus de mille kilomètres avec ma famille et mon mobilier pour me rendre d'Agen à Dijon, ma nouvelle residence. Ce rapprochement de mon pays natal est venu réchauffer encore mon ardeur pour les recherches historiques sur la Savoie, et j'espère bien que la bibliothèque et les archives de la ville que j'habite maintenant me fourniront la connaissance de nouveaux faits inédits relatifs à l'histoire de nos contrées En attendant que j'aie le loisir de fouiller dans ces precieux dépôts, je veux vous donner signe de vie, reprendre mes causeries historiques et vous adresser, comme je vous l'avais promis, quelques notes glanées dans le temps à Chambéry.

J'ai trouvé quelques renseignements sur le comté de Genevois aux archives de l'intendance générale. Déjà quelques-uns des livres que j'avais depouilles vous sont parvenus et ont passé du depôt de Chambéry dans les archives de la Haute-Savoie, ainsi que je l'ai lu dans la *Revue* du mois de juillet. Je ne vous parlerai pas de ceux-la. Voici les titres de quelques autres que j'y ai vus à l'etat de copies authentiques.

1° Déclaration de l'empereur Charles IV, par laquelle le comté de Genevois n'est soumis à aucun vicaire du Saint-Empire ; du 4 fevrier 1360.

2° Lettres du même empereur, par lesquelles il est défendu

à tous princes et autres personnes, de quelque rang qu'elles soient, de recevoir l'hommage et la fidelité du comte de Genevois ; du 7 février 1360

3° Acte d'inféodation du comté de Genevois au duc de Savoye Amedee VII par l'empereur Sigismond, du 24 août 1422.

4° L'infeodation de ce comté par le duc Amédée VII à son second fils, Philippe, en 1434.

5° L'acte d'émancipation du dit Philippe par son père en 1443.

6° La concession faite par le duc Louis de ce comté, de la baronie de Faucigny et autres biens à son troisième fils, Janus, en 1468.

7° L'investiture des mêmes fiefs par le duc Charles II à son frere Philippe, en 1514.

8° Les privileges accordes par Emmanuel-Philibert, par lettres à la date des années 1563, 1564, 1565, 1570, 1571, 1578, 1580, 1583, 1587, etc., aux ducs de Genevois.

9° Sentence du duc Emmanuel Philibert, de l'annee 1578, relative aux droits et priviléges accordes au duc de Genevois (1).

J'en passe plusieurs. Je ne sais si ces pieces sont encore en Savoie, car vers l'epoque où je prenais des notes, cinq ou six grandes caisses allaient encore être expédiées à Turin. Vous devez comprendre avec quelle peine j'appris cela, aussi je courus vers un de nos députes qui s'occupe de recherches historiques et j'ai toujours sur le cœur la reponse que j'en reçus. La voici : « *Mais je ne sais pas si ces pièces ne sont pas mieux à Turin!!* » Je me retirai decourage en pensant, pour me consoler, que le député, obligé d'aller à Turin chaque année, pourrait au moins extraire quelques bonnes choses de ces pièces Je dois cependant, en chroniqueur exact, ajouter que depuis l'annexion la même personne s'interesse beaucoup à la restitution de ces documents aux archives de Chambéry ; ce qui serait une bonne fortune aussi pour vous, car dans le nombre il y a beaucoup de titres qui ont trait à votre departement.

En attendant que je vous parle en detail de quelques-unes de ces pièces, je me bornerai pour aujourd'hui à vous donner une liste des châtellenies qui appartenaient au duc de Genevois en Savoie, avec leurs noms latins au génitif, comme je les ai trouves :

Châtelainie d'Annecy		— *Anneciaci.*
Vice-chatelainie d'Alby.		— *Albiaci.*
Id.	de Gresy et Cessens.	— *Gresiaci et Sessenorum.*
Id.	de Clermont	— *Clarimontis.*
Id.	de Chaumont.	— *Calvimontis*
Id	d'Arlod.	— *Arlodi.*
Id.	de la Balme.	— *Balme.*
Id	de Cruseilles.	— *Crusillie.*
Id	de Mornai.	— *Morniaci.*
Châtelainie de la Roche.		— *Rupis.*
Vice-châtelainie de Rumilly-sous-Cornillon		— *Rumilliaci subtus Cur-*
Id.	de Thônes.	— *Thoni.* [*nellionem.*
Châtelainie d'Ugine.		— *Ugine.*
Vice-châtelainie de Faverges.		— *Fabricarum.*
Id.	de Duing.	— *Dugnii*
Id.	de Gordans.	— *de Gordanis*
Id	de Beaufort.	— *Belli fortis*
Châtelainie du petit chastel de Credoz.		— *Credoz.*
Vice-châtelainie de Bone.		— *Bone*
Id.	du château de Faucigny	— *Castri Fauciniaci.*
Id.	de Bonneville.	— *Boneville.*
Id.	de Samoëns	— *Samoencii.*
Vice-châtelainie de Cluses.		— *Clusarum.*
Id.	de Sallanches	— *Salanchie*
Id.	de Charosse (1).	— *Charossie.*
Id	de Mont-Joie.	— *Montis gaudii.*
Id.	de Flumet.	— *Flumeti.*
Châtelainie de Menthon.		— *de Mentone.*
Vice-châtelainie de Chasey		— *Chasiaci.*
Id	de Château-Neuf	— *Castri novi.*
Id.	de Château-Vieux	— *Castri veteris*
Id.	de Mandollaz.	— *de Mandolaz*
Id	de Chaulcin.	— . . . . .
Id	de Chevron.	— *Chevronis.*
Id	de Seyssel.	— *de Seycelliis.*

(1) La plupart de ces pieces existent aujourd'hui, en cartulaire, aux archives departementales de la Haute-Savoie. (*Note de la Rédaction*).

(2) Charosse, aujourd'hui Passy.

C'est sur toutes ces châtelainies et vice-châtelainies que le tresorier general du duc allait faire des perceptions, seul ou accompagné d'un delégué. Il rendait ensuite compte de ses recettes devant la Chambre des comptes qui était chargée de vérifier et d'approuver ses états En cas d'infidelité dans ses actes, il devait payer 25 marcs d'argent, et c'est pour cela qu'en prêtant serment, il se reconnaissait, à titre de garantie, debiteur d'une somme semblable. Le traitement du tresorier général était de 450 florins seulement (florins de petit poids), mais il avait des indemnites pour ses voyages.

Je veux vous signaler une donation faite à la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à cette chapelle que les Pères barnarbites ont fait construire pendant l'annee 1645 et les années suivantes sur le même plan et dans les mêmes dimensions que celle qui existe dans la nef de l'eglise de Lorette. Dame Marguerite, fille de feu Amédée de Savoye, veuve du marquis de Bernex, avait déjà donné les fonds nécessaires pour etablir dans cette chapelle une lampe qui y serait perpétuellement allumée. Par testament du 1er avril 1665, Diaconis notaire, elle légua encore aux Barnabites *cinq pièces de tapisseries de Flandre et deux tableaux représentant la Sainte-Vierge tenant en mains l'enfant Jésus, lesquelles tapisseries et tableaux elle veut être placés* dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette.

Agréez, etc. RABUT FRANÇOIS.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 8 *janvier* 1863.

Au commencement de la séance, il a été donné connaissance de lettres de remercîments adressees à M. le président par MM les chanoines Croset-Mouchet, de Pignerol, et Spano, de Cagliari, nommes recemment membres correspondant de la Sociéte.

L'assemblee a ensuite arrête qu'elle prenait l'initiative de l'érection d'une statue monumentale de saint François de Sales, à Annecy ou dans ses environs. Un projet d'organisation, pour cette entreprise nationale, devra être soumis à la Societé dans une de ses prochaines reunions.

M. *Ducis* a donne communication de plusieurs inscriptions et armoiries sculptées qu'il a trouvées a Ruffieux et à Lucey (Savoie) ainsi qu'à Saint-Sylvestre (Haute-Savoie).

M. *Replat* a lu un fragment de son ouvrage qui sera publié sous le titre de *Bois et vallons;* le chapitre dont il a donné connaissance a pour sujet le château de Proméry et la famille de l'illustre jurisconsulte A. Favre; ce chapitre contient l'analyse du testament de Réné Favre, pièce très curieuse à consulter et dont M. Replat a fait ressortir toute l'originalité avec sa finesse d'esprit habituelle.

M. *E. Serand* a donné quelques détails sur des médailles antiques qui ont ete trouvees récemment dans une carrière ouverte, près d'Annecy, par les entrepreneurs du chemin de fer.

M *Revon* a présente un couteau de bronze et un grand nombre de fragments de vases qu'il a recueillis sur l'emplacement lacustre de Thonon.

Les dons et echanges suivants ont éte déposés sur le bureau :

1° *Revue des Societés savantes;* liv. du 26 décembre 1862;

2° *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie;* 2e série, tome V, 2e liv.

3° *Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie;* décembre 1862;

4° *Revue archeologique,* de Paris; décembre 1862;

5° *Revue du Lyonnais;* nos de novembre et decembre 1862;

6° *Revue scientifique italienne;* liv. 4, 1862;

7° *Bibliothèque universelle et Revue suisse;* n° 60, 20 decembre 1862;

8° *Le Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe;

9° L'*Union magnétique,* de Paris;

10° Deux brochures, publiees par M. G. de Chaumont, données par l'auteur;

11° *Le Glaneur savoyard;*

12° *Le Léman.*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 2. (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 février 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — Notice historique sur Ripaille en Chablais, d'après des documents inédits, par M. A. Lecoy de la Marche. — Les troglodytes de la Savoie, par M. L. Revon — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis — Bibliographie, par M Lecoy de la Marche. — Chronique.

NOTICE HISTORIQUE SUR RIPAILLE EN CHABLAIS

D'APRÈS PLUSIEURS D CUMENTS INÉDITS (1).

I.

Il est peu de localités, en Savoie, qui aient joui d'une aussi grande célébrité que Ripaille : il en est peu qui soient aujourd'hui plus déchues de leur splendeur et plus effacées de la mémoire des hommes. Sur le bord du lac Léman, à un kilomètre environ de la ville de Thonon, l'ancienne capitale de la province du Chablais, on remarque, au milieu d'un petit groupe d'habitations, une façade d'église, des restes de murailles et de tours, et quelques autres vestiges d'un monument disparu. De riches vignobles, de charmants ombrages, et le limpide azur des flots qui viennent expirer à côté, tel est le cadre que la nature a fait à ces ruines.

Ce coin de terre, qui vit un jour affluer les princes et la noblesse de l'Europe, n'est plus visité que par le touriste désœuvré ou par l'archéologue — *rara avis* — en quête de découvertes. L'histoire de Ripaille, quoique ne remontant pas à une époque reculée, offre un véritable intérêt et mérite une étude spéciale. Les documents à l'aide desquels on peut la reconstituer n'abondent pas : les archives de la Haute-Savoie en renferment cependant un certain nombre, d'où nous essaierons d'extraire quelques indications. Retrouvées partie dans les archives de l'ancienne intendance de Chambéry, partie à Thonon, dans les combles de la sous-préfecture, ces pièces ont été réintégrées, avec beaucoup d'autres, au dépôt départemental d'Annecy, leur place naturelle (2).

Ripaille ne fut jamais qu'un village. — Mais sa renommée et son importance ne dépendirent pas de son extension matérielle.

La structure de son nom ne trahit pas une origine bien ancienne, et n'indique rien autre chose que le voisinage du lac. « *A ripâ Lemani lacûs Ripalia,* » dit le P. Labbé. C'est, en effet, dans un adjectif de latinité barbare, tel que *ripalis* ou *ripalius,* qu'il faut chercher l'étymologie du mot, et non dans *ripa alia,* comme on l'a fait sous prétexte que de l'autre côté de Thonon se trouve le hameau de Rive, *Ripa*. La *ripaille* est un fréquentatif de rive, comme le *rivage*, qui est formé sur un adjectif analogue, *rivaticus*. Ce nom nous apparaît pour la première fois dans la fondation du prieuré d'Augustins faite, en 1411, par le célèbre Amédée VIII, alors simple comte de Savoie. Les historiens qui se sont occupés du pays n'ont fait qu'enregistrer cette création, et ne mentionnent point Ripaille avant cette date. Est-ce à dire que la localité n'ait pas existé antérieurement, et que les premières maisons qui la composèrent se soient élevées, comme il est arrivé tant de fois, à l'ombre des murailles du cloître? Les moines attiraient à eux la population ; ils utilisaient les bras, et leur servage était presque l'affranchissement. Nous construisons l'église pour le village ; c'était le village autrefois qui se formait autour d'une église ou d'une abbaye nouvelle, et à son occasion.

L'établissement des Augustins dut donc apporter la vie à Ripaille : toutefois il y avait là, avant eux, un centre d'habitation et même un manoir appartenant aux comtes de Savoie. L'acte de fondation du prieuré nous en fournit la preuve. Ce texte, jusqu'à présent inédit, montre Amédée VIII, cédant pour le monastère « sa maison ou son manoir de Ripaille (*Domum seu maners de Ripallia*), avec toutes les dépendances contenues dans l'enceinte des remparts ou clôtures qui l'enfermaient, et tout autour une étendue de terres de quarante pieds de Comte. »

Ce château féodal devait être construit depuis de longues années, la province du Chablais étant la plus ancienne possession de la Maison de Savoie. Dans le même titre, avant la teneur de la fondation, Ripaille est désigné par le mot *locus* (1). Cette qualification, quoique assez vague, s'employait généralement pour désigner de petites agglomérations d'habitants; l'existence d'un manoir implique d'ailleurs celle d'un certain entourage de bâtiments ruraux.

L'acte en question, reçu par « discrète personne Gui-

(1) Cette notice a dû être abrégee, à cause de l'étendue des documents qu'elle comporte, pour être insérée dans la *Revue savoisienne* Le travail complet doit être publie incessamment par la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

(2) Parmi les nombreux titres interessant la Haute-Savoie qui se trouvent encore aux archives de Turin, il en est bien sûr quelques-uns qui concernent Ripaille.

(1) *Fondavit in loco suo Rippalie.*

gonet, maréchal de Chambéry, notaire public, » est daté du dimanche 23 février 1410 (1), et de la première annéedu pontificat d'Alexandre V.

Il est passé à Thonon, dans la demeure de Jean Ranays, secrétaire du comte de Savoie et dans la chambre du *parement* (*in camera paramenti*) en présence des témoins Hugues d'Arens, prévôt de Mont-Joux (2), Humbert, bâtard de Savoie, Guichard Marchand, chancelier de Savoie, François de Menthon, Amédée de Challant, chevaliers; Aymon, seigneur d'Apremont, Hugonard Chabod, docteur ès-lois (3), Pierre Andrevet, maître d'hôtel du prince, conseillers; et Jean Boubat, de Divonne, autre secrétaire d'Amédée VIII. Voici le fond de la teneur :

Le comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, marquis et prince en Italie, comte de Genevois, fonde à Ripaille, sous la double invocation de Notre-Dame et de Saint-Maurice, un prieuré de chanoines réguliers, au nombre de quinze y compris le prieur, qui seront soumis à la règle de saint Augustin et aux statuts de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune dans le diocèse de Sion. Il leur abandonne, avec ses droits sur le domaine cédé (*de domo et fondo Rippallie*), un revenu annuel de mille florins d'or en monnaie de Savoie, les investit par la tradition d'une paille (*traditione unius calami, ut est moris*), et leur interdit seulement la faculté d'aliéner la propriété, si ce n'est dans les cas réservés par la législation.

Le manoir ne pouvait suffire ou n'était pas approprié aux besoins du nouveau couvent : Amédée s'engage à construire dans le plus bref délai possible, et à livrer au prieur, dans un état de parfait achèvement, une église et tous les autres bâtiments nécessaires; de plus, il promet de fournir *les livres*, *vêtements*, *ustensiles*, *meubles*, *cloches*, et tous les autres objets que réclament tant le service divin que l'entretien des chanoines.

Le généreux prince fut fidèle à sa parole : les travaux commencèrent immédiatement, et la construction se fit, eu égard au temps, avec une grande célérité; car, dès le 10 décembre de la même année, l'évêque de Lausanne, Guillaume de Challant, commis à l'exécution de la bulle du pape Jean XXIII, put consacrer l'église des Augustins.

Quant au revenu annuel de mille florins d'or, il était à prendre, selon les volontés du donateur, sur des *dîmes*, *cens*, *services et usages*, cédés en emphytéose aux religieux. La constatation de ces différentes redevances et leur reconnaissance par les débiteurs devaient se faire au plus tôt et aux frais du comte; si leur produit dépassait mille florins, l'excédant devait venir en augmentation de la rente du couvent. Il serait curieux sous plus d'un rapport de connaître le détail des revenus affectés par Amédée VIII à cette fondation. Malheureusement le bas du parchemin que nous avons entre les mains a été coupé, et l'énumération nous manque, de même que les clauses finales. Celles-ci déterminaient, sans doute, quelques offices particuliers à célébrer dans l'église de Ripaille pour le comte et les siens, seule charge qu'imposaient d'ordinaire les fondateurs en retour de leurs libéralités. Une telle lacune est regrettable dans un titre de cette importance; nous verrons plus loin comment elle a pu se produire. Peut-être pourrons-nous la combler un jour, si un double intact de l'original vient à se retrouver quelque part.

Aujourd'hui, nous avons seulement le moyen de reconnaître, à l'aide de documents postérieurs, quels sont à peu près les biens dont les Augustins eurent la jouissance, tant en vertu de la donation d'Amédée VIII, que par suite d'acquisitions faites dans le courant du même siècle. Car des lettres-patentes du 5 mai 1416 leur accordèrent la faculté d'acquérir de nouvelles richesses « jusqu'à concurrence de deux mille écus d'or, sans paiement d'aucun *lods*, le souverain se réservant cependant la directe en cas de vente. » (1) Leur dotation s'accrut ainsi de plusieurs manières : la même année, Félice Bally les institua héritiers des biens d'Hugonet Bally, son aïeul, comprenant une rente sur le territoire d'Hermance, Conches, Cusy et autres lieux. Amédée ajouta plus tard à sa fondation primitive « certains hommes, hommages, cens, servis, antérieurement tenus en fief par noble Jean Daniel » et s'étendant sur un bon nombre de paroisses voisines. Enfin ils achetèrent de divers particuliers, entre autres de noble Berthet de Neuvecelle et de sa femme Jacquemette, fille de noble Jean de Saint-Jeoire, plusieurs autres biens meubles ou immeubles (2), et leur domaine se trouva constitué de la sorte :

A Ripaille même, tout autour du couvent, bâti à deux cents mètres environ de la rive du lac, un enclos de plus de cent hectares (3); à Allinges, Armoy, Marin et Thonon, des vignes ou terres pour une contenance presque égale (4); plus des prés, vignes et bois d'une étendue déterminée, situés sur Evian, Féterne, Maringe, Mermotel, Morsier, Thollon et Tullier. Les revenus annuels du prieuré embrassaient des *servis* tant en argent qu'en fruits, vins, blés, etc., à prélever sur des terres dépendant des localités suivantes :

Allinges, Corsier, Evian, Fessy, Féterne, Larringes, Lugrin, Machilly, Neuvecelle, Publier, Thollon, Thonon,

(1) Et non du 25 avril, comme le dit Besson, *Mémoires pour l'histoire des diocèses de Genève*, etc, Annecy, 1759, p 103. La designation du notaire se trouve dans un preambule mis en tête de la charte de fondation. L'annee est prise, dans cet acte, a Noel ou au premier janvier, comme on le voit en rapprochant les indications chronologiques.

(2) C'est le même que Besson mentionne à l'annee 1402, sous le nom de Hugues de Lare

(3) Ce magistrat est celui qui fit rediger à la fin du XIVe siècle les franchises de Thônes, où il figure comme juge de Rumilly, Thônes et autres lieux en Genevois (V. *Revue savoisienne*, 15 février 1862). C'est sous le règne d'Amédée VIII que la bourgeoisie savoisienne commence à se montrer dans les conseils du souverain.

(1) Sommaire des titres des fiefs du Chablais, articles Vallon et Ripaille (arch de la Haute-Savoie).

(2) Ibid

(3) C'est-a-dire le terrain qui formera un jour la propriete des Chartreux, plus la portion alienée avant l'etablissement de ces derniers

(4) Echues plus tard à l'ordre des SS Maurice et Lazare comme provenant du prieuré de Ripaille. (Archives de la Haute-Savoie, *Déclaratoires sur les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise*, rédigés pour la *mensuration générale* du duché de Savoie en 1732). Tous les possesseurs de biens ecclesiastiques ou feodaux durent, à cette epoque, pour s'assurer l'immunité de la taille faire constater l'origine de leur proprieté et produire les titres sur lesquels ils l'appuyaient Le recueil des *Déclaratoires* que dresserent à cette occasion les delegations de chaque province, contient des citations de pieces très anciennes et une foule de renseignements précieux, qui peuvent remedier à la disparition des originaux.

Veigy, Cilliens, Choisier, Conches, Cusy, Douvaine, Hermance, Mésinge, Morcier, Moysier, Pérignier, Agnyères, Anthier, Brecorens, Brens, Buchiliolaz, Bucz, Champery, Chapinin, Genesve, Lajoux, Lamma, Les Crestels, Les Planteaux, Loisin, Lullier, Lyez, Margancel, Massilier, Maychia, Missirier, Montheys, Nernier, Oytroz, Rissier, Rossières, Saint-Mauris, Treytorens, Tullier, Varlangnier, Verier, Verrière, Yvoire (1).

Les Augustins reconnurent, à différentes reprises, tenir le tout en fief ou en emphytéose perpétuelle des princes de la Maison de Savoie.

Pierre Mouton, mentionné comme témoin dans le testament d'Amédée VIII, fut, selon toute probabilité, le premier prieur de Ripaille. Le monastère ne paraît pas avoir subi de modification, jusqu'en 1430 : le fondateur adjoignit alors aux chanoines réguliers des ermites qu'il tira de l'abbaye de St-Maurice et qui furent soumis aux mêmes statuts. « Amé, qui penchait à la dévotion, rapporte Guichenon, créa (le 21 octobre de cette année) l'ermitage de Ripaille, de l'ordre de Saint-Augustin, auquel la piété d'Humbert, bâtard de Savoie, avait donné commencement. » (2) Tout cela n'était que le prélude d'un événement inattendu, qui devait, quatre ans après, attirer tous les regards sur ce lieu ignoré.

II.

Amédée VIII, devenu *duc* de Savoie depuis 1416, en vertu de lettres-patentes de l'empereur Sigismond, avait atteint un assez haut degré de puissance ; il exerçait en Europe une influence véritable. Le monde apprit soudain qu'il abandonnait sa capitale et sa cour pour se fixer dans la solitude, à Ripaille, avec six de ses chevaliers. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter les suites bien connues de sa détermination et les circonstances qui le firent ensuite élire pape, sous le nom de Félix V, par le Concile de Bâle changé en conciliabule. Cependant il importe de faire voir que la retraite de ce prince et la conduite qu'il mena depuis ont été généralement mal appréciées. La plupart des historiens se sont inspirés du malencontreux proverbe, ou plutôt de la locution populaire *faire ripaille*, qu'on prétend avoir pris naissance à ce propos ; et d'après la signification qu'elle a de nos jours, ils nous ont représenté Amédée abdiquant, avec le souci des affaires, sa longue renommée de sagesse (on l'appelait le Salomon de son temps), pour couler le reste de ses jours, entouré de gais compagnons, dans les délices de la bonne chère (3). L'abdication et la vie voluptueuse qu'on lui prête sont deux points sur lesquels nous pouvons nous éclairer à l'aide de plusieurs témoignages contemporains. — Examinons d'abord le premier.

Le 7 novembre 1434, une scène imposante se passait à Ripaille. Le duc venait de faire bâtir à côté du couvent des Augustins un nouveau château, composé de sept appartements et de sept tours. L'édifice à peine achevé se remplissait de l'élite de la noblesse savoisienne : Amédée, en présence des Etats du duché convoqués par lui, investissait son fils aîné, Louis, de la lieutenance générale, puis se retirait avec ses compagnons dans les appartements préparés pour eux. Le lendemain tous les sept recevaient des mains du prieur l'habit d'ermite. Tel est le résumé du récit du P. Monod, que nous a transmis Guichenon, et dont on a conclu que le duc avait renoncé au gouvernement pour se faire moine. Mais la lieutenance conférée à son fils n'impliquait pas une abdication absolue : les personnages qu'il gardait en sa compagnie, tous âgés comme lui d'environ cinquante ans, étaient précisément les gentilshommes ou les magistrats qui avaient eu part aux affaires les plus importantes de son règne, et dont il avait fait ses conseillers ordinaires (1). La demeure qu'il leur avait construite était loin de ressembler à un cloître ; en leur faisant prendre un habit spécial, il instituait tout simplement un Ordre de chevalerie séculière, qui devint l'ordre fameux de S. Maurice, uni plus tard à celui de S. Lazare. Les ermites et les chanoines de Saint-Augustin, dont la fondation n'avait sans doute pas été faite sans une arrière pensée pour l'avenir, devaient être les directeurs des chevaliers. Ceux-ci avaient une part déterminée de leur temps à consacrer aux affaires de l'Etat, et une autre à employer au service de Dieu. Ils ne prononçaient pas de vœux ; ils conservaient un certain nombre de domestiques ; un revenu annuel de deux cents florins était alloué à chacun d'eux, sauf leur chef ou doyen qui en avait six cents (2). De là à la vie cénobitique, il y a déjà loin. Le duc de Savoie n'avait pas entendu dire adieu au monde, comme l'a cru Guichenon lui-même : un document plein d'intérêt, tout récemment publié à Genève par M. Jules Vuy, le prouve surabondamment. C'est un jugement rendu par Amédée VIII entre l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulps et la communauté du bourg de Samoëns. Il est daté de Ripaille, le 20 juin 1438. Le prince y figure avec tous ses titres officiels : duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, marquis en Italie, comte de Piémont, de Genève, de Valentinois et de Diois. Il y exerce l'un des attributs essentiels de la souveraineté, et il n'est pas même question de son fils Louis, lieutenant-général. Parmi les témoins se trouvent Jacques Rosset, juge du Chablais, et François de Bussy, l'un des chevaliers résidant à Ripaille. Cette sentence suppose une enquête et toute une sérieuse étude qui ne peut s'accorder avec le désœuvrement attribué au duc et à ses compagnons. Il y a donc lieu de penser que leur retraite ne fut pas une abdication, un renoncement aux affaires, mais qu'au contraire ils continuèrent, aidés par

(1) *Sommaire des titres des fiefs et Déclaratoires des servis ecclesiastiques* (Archives de la Haute-Savoie). Plusieurs de ces villes ou villages appartiennent aujourd'hui à la Suisse. Nous laissons aux noms l'orthographe que leur donnent les pieces citées C'est une particularite interessante au point de vue philologique, que les noms de lieu de cette region terminés aujourd'hui en *y* ou *i* prenaient autrefois, et encore au dix-huitième siècle, la finale *ier* Lully, Anthy, Veigy, se trouvent sous la forme Lullier, Anthier, Veigier, etc , etc

(2) *Histoire de la royale Maison de Savoie*, 1660, p. 469.

(3) Le P. Daniel, Duclos, *Hist de Louis XI*. Grillet, *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, III, 194. Dessaix, Genoux, *Hist de Savoie*, etc. Nous avions nous même adopté cette version, avant examen, dans la *Revue savoisienne* du 15 octobre 1861.

(1) V. Guichenon, p 480 Ces six dignitaires furent Henri de Colombier, seigneur de Voufflans, au pays de Vaud ; Claude Du Saix, seigneur de Rivoire en Bresse : Lambert Odinet, president du Conseil de Chambery ; François, seigneur de Bussy et d'Erya, en Bugey ; Ame de Champion, et Louis, seigneur de Chevelu, au pied du mont du Chat

(2) Eneas Sylvius, *De concilio Basiliense.*

le recueillement et par de pieux conseils, à s'exercer dans l'art difficile de bien gouverner, qui avait fait la préoccupation constante d'Amédée, le codificateur des *Statuta Sabaudiæ*. Selon l'intention expressément formulée de ce prince, les ducs de Savoie, ses successeurs, devaient recourir aux chevaliers de S. Maurice dans tous les cas importants ; l'Ordre ne pouvait se recruter que parmi les hauts personnages, ni comprendre plus de sept membres dont un doyen (1). C'était en un mot une sorte de conseil privé permanent, ou suivant la qualification du P. Monod, un *Sénat* qu'Amédée établissait pour lui et les ducs à venir.

A. LECOY DE LA MARCHE.

(La suite au prochain n°.)

LES TROGLODYTES DE LA SAVOIE

Les grottes de nos contrées ont servi de demeure à l'homme depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les habitants primitifs n'étaient peut-être pas des troglodytes proprement dits, comme ceux de la Géorgie, de la Sicile ou de la Sardaigne, qui trouvaient un gîte assez convenable dans des cavernes immenses, protégées contre le froid et l'humidité par le climat du midi. Chez nous, il fallait être bien malheureux, bien coupable ou bien accommodant et inaccessible aux rhumatismes pour se décider à faire un long séjour dans des antres où la lumière hésite à pénétrer, où le frisson vous saisit même en juillet, où l'eau suinte à travers les murailles. Et cependant il est certain que des hommes sont venus s'y fixer, non seulement à l'époque où les lacustres enfonçaient leurs pilotis dans les eaux de nos lacs, mais pendant la période romaine, au moyen-âge et même en plein dix-neuvième siècle. Ceux qui ont vu le campement de Bohémiens établi en permanence dans les trous de rochers voisins du pont du Gard ; ceux qui ont entendu raconter les aventures des faux monnayeurs installés il y a peu d'années au Salève et dans le Jura ; ceux enfin qui ont appris par les livres le triste sort des Arabes enfumés dans les grottes du Dahara, ou des partisans d'Antigone attaqués par les soldats d'Hérode dans les cavernes de Galilée, où ils s'étaient réfugiés avec leurs familles, — ceux-là ne s'étonneront pas qu'à diverses époques certains individus aient cherché dans nos grottes un abri contre les bêtes sauvages, contre l'ennemi ou contre la justice, et que de pauvres diables soient allés y demander une solution à la crise des loyers.

Si les appartements créés par la nature dans nos montagnes n'étaient pas confortables, en revanche ils étaient nombreux : rien que dans un parcours de dix lieues nous avons compté, du Salève au bout du lac d'Annecy, environ vingt-cinq grottes susceptibles d'être habitées. Sur ce nombre, la moitié a déjà fourni, dans deux séries d'explorations, la preuve évidente du travail et du séjour de l'homme.

Avant de dresser un inventaire des découvertes, il est bon d'indiquer les termes employés par nos montagnards pour désigner les grottes ; ce sera un moyen de guider les explorateurs. En premier lieu, on a vu l'intervention des fées dans des constructions de main d'homme, élevées en avant de certaines excavations naturelles ; de là, les noms de *bornale dé faya* et de château ou *châté dé faya* (prononcez le *ch* comme le thêta grec). Puis viennent les souvenirs de l'invasion des Sarrasins, qui passent pour avoir quelque peu hanté les cavernes appelées aujourd'hui *bornale dé Sarrasins*. Ce mot *bornale*, dérivé de l'allemand *born*, source, fontaine, signifie également un trou, une cheminée, une creusure dans les rochers. Parmi les termes d'origine celtique, le mot *balme*, appartenant aussi à la langue d'oc, signifie tout simplement une grotte : balme de Thuy, balme de Sillingy ; certains paysans fantaisistes prononcent *barme*. Le diminutif *balmette* s'applique souvent à des antres peu profonds ou à des galeries inhabitables. *Dân-ne*, terme très employé dans les environs d'Annecy, est une variante de *tân-na*, qui veut dire tanière dans le Faucigny, ainsi la *tanna de lé faya*, près de Boëge ; en Tarentaise, *tâna* a la même signification. Enfin, d'autres dénominations s'expliquent sans commentaires : *four*, *fenêtre*, *goletta*, *pertuis* ou *partuise*.

Maintenant, passons en revue les principales grottes de la Savoie, en commençant par celles du Salève et des environs d'Annecy. Je n'ai nullement la prétention de faire ici un travail complet : mon but est de parler des découvertes les plus intéressantes, et surtout de décrire dans une liste aussi détaillée que possible, les objets d'industrie et les ossements exhumés du sol des cavernes, pour fournir des éléments de discussion à des hommes plus instruits et plus expérimentés.

Les fouilles exécutées en juin et juillet 1861 par mon frère et quelques habitants de Genève, seront mentionnées en premier lieu, parce que les débris recueillis fournissent des données sur la faune des temps reculés et prouvent le séjour de l'homme dans nos grottes à des époques distinctes. A force d'exercices gymnastiques et de sauts de chamois, ces messieurs ont pénétré dans plusieurs excavations perdues au milieu des rochers du Salève, au-dessus du Coin. N'ayant pas encore visité la localité, j'en néglige provisoirement la description, et je passe à l'examen des objets qui font partie de ma collection et de celle de M. Grasset, de Genève. M. Frédéric Troyon, toujours prêt à mettre son musée particulier et ses lumières à la disposition des débutants, m'a aidé avec la plus grande obligeance pour plusieurs déterminations difficiles.

Les plus anciens restes d'industrie sont quelques fragments de vases en terre noire, grossière, fortement mélangée de particules siliceuses : ceux qui ont examiné dans les Musées de Suisse et de Savoie les poteries lacustres, y reconnaîtront au premier coup d'œil le caractère de la céramique de cette période. Ainsi, il est déjà prouvé que des gens doués d'une grande souplesse musculaire sont venus nicher dans les trous d'aigles du grand Salève au temps où l'on élevait sur les eaux de nos lacs les plateformes des villages primitifs. Une preuve antérieure en avait été fournie par les découvertes de M. Troyon et de quelques Genevois dans une grotte d'Etrembières et dans une autre, près du Pas-de-l'Echelle : la première contenait des instruments en os dont quelques-uns sont conservés au Musée de Genève, et la seconde, des silex taillés en pointes de flèches et en lamelles, des charbons et des ossements concassés. Une relation de ces intéressantes trouvailles

(1) V. Guichenon, ibid.

a été publiée par M. Troyon dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses,* en novembre 1855.

Ensuite, voici des restes de l'époque romaine : des morceaux de poteries fines, vernissées en brun, offrant de petits cordons d'ornements creusés à la molette ; un os sculpté pour un style ou une pointe quelconque, mais d'un travail tout à fait romain; de gros fragments d'un vase à rebords, en terre grise, compacte, dure et épaisse. Si ce dernier échantillon n'était pas romain, il faudrait alors le placer au moins au dixième siècle de notre ère. Enfin, une pièce curieuse qui appartient à M. Grasset, consiste dans un instrument en bronze, long de 0^{m},136. Il est terminé à un bout par un renflement de forme ovale, comme dans les sondes de chirurgien *(specillum),* et à l'autre par un double bourrelet et une portion aplatie qui est brisée; peut être y avait-il à l'extrémité une spatule, comme je l'ai vu dernièrement dans des instruments de même forme conservés aux Musées d'Arles et de Montpellier.

Des cendres et des charbons se trouvaient au fond de la grotte, dans une partie propre à l'établissement d'un foyer.

En creusant jusqu'à un pied de profondeur, mon frère a trouvé des ossements recouverts d'une terre jaunâtre qui leur donne une certaine tournure quaternaire. Le savant M. Pictet de la Rive est d'avis qu'il ne faut pas trop se hâter de voir des fossiles dans les ossements de nos grottes. Ils appartiennent le plus souvent à des animaux qui sont venus mourir dans les cavernes, selon leur habitude (une dent d'écureuil et une mâchoire supérieure de lièvre rentreront dans cette catégorie); ou bien, ce sont aussi les restes de la nourriture des habitants, ce que l'on reconnaît à des indices d'entailles; plusieurs ossements trouvés dans les grottes en question, surtout des côtes, offrent de pareilles coupures, et des os longs ont été brisés pour en retirer la moelle. Dans tous lescas, il est intéressant de recueillir ces débris pour reconnaître la présence d'animaux qui existaient chez nous dans l'antiquité et qui ont disparu ou tendent à disparaître.

Parmi les ossements enfouis à une certaine profondeur, on remarque la portion sincipitale d'un crâne d'enfant, strié par la dent d'une souris ou de quelque autre animal de la même tribu ; les rongeurs étaient déjà bien connus à l'époque lacustre, comme le prouvent les marques laissées sur une emmanchure en bois de cerf pêchée à Concise et offerte par M. Troyon au Musée d'Annecy. Une mâchoire inférieure de cochon domestique et deux dents de sa mâchoire supérieure, appartiennent à un individu qui a dû être introduit comme objet de consommation, car les solutions de continuité que présentent les rochers, et que l'on doit franchir en s'appuyant sur le bâton de touriste, excluent l'idée d'une ascension volontaire de la part d'un animal peu gymnaste de sa nature. Mentionnons, pour clore l'énumération, une arcade orbitaire d'un fœtus humain, une tête de fémur qui a pu appartenir à un mouton, des dents de ruminants et une foule d'autres os que je n'ai pas encore eu le loisir de déterminer.

Dans un prochain article, en décrivant les grottes que j'ai visitées dans les environs d'Annecy, j'insisterai sur deux points importants : les constructions du moyen-âge, élevées en avant de quelques excavations, et la présence d'entailles creusées dans les parois du roc pour soutenir des charpentes. LOUIS REVON.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

L'espace compris entre le château de Vence et l'extrémité de Seyssel, sur une longueur de près de trois kilomètres, abonde en antiquités. Au plateau de Vence, on voit encore les fondations massives d'anciennes constructions, dans lesquelles on a trouvé plusieurs monnaies romaines; celles d'argent sont fourrées. Un débris d'inscription rappelle qu'un des propriétaires avait été *accensus consularis, curator civium romanorum* (1). Au bas du village d'Arbigny, dans les gués du Rhône, les ruines d'un édifice qu'on a pris pour un temple, avaient quinze mètres en largeur et vingt-trois de ce qui restait en longueur, d'après les mesures de M. le géomètre Burdet. Les décombres contenaient une quantité de morceaux de marbre, de stuc, de vases en terre rouge, jaune, samienne, de briques romaines ; j'ai pu en observer encore parmi des restes d'incendie. On a conservé une urne de la contenance de plus d'un hectolitre. La tradition place là une ancienne ville détruite par le Rhône, qui aurait aussi emporté la voie romaine taillée dans la mollasse presque à la hauteur du petit sanctuaire. La vieille statue trouvée dans la niche qui a précédé la chapelle, a pu être un votif relatif à cette catastrophe.

On voit encastré dans le mur de l'église de Seyssel au autel *Deo Vintio P lluci.* C'est un *ex voto de Terentius*, fils de *Billon.* Au premier abord, on croirait retrouver ici le dieu local de Vence, personnifié dans Pollux. protecteur des navigateurs. Mais l'inscription d'Hauteville, sur le Fier, *Aug. Vintio,* pourrait donner lieu à une autre supposition.

La rectification et le nivellement de la rue principale de Seyssel vers le nord ont mis à découvert plusieurs tombeaux avec ossements. Le piédestal de la croix sur lequel on lit *Bono reip. nato* a été tiré de dessous le maître-autel de l'église paroissiale.

Si l'appellation teutonique *Sessel,* siége, station, accuse l'établissement d'une colonie burgonde dans une partie de l'ancienne *Condate*, le nom d'*Arbigny* trahit aussi la présence d'une race que nous rencontrons souvent près des ruines allobrogo-romaines : Albigny entre les deux Annecy, Albigny entre Saint-Pierre et Bourg-Evescal, Arbin près de Montmélian, Arbine de la Bâthie, etc. Serait-ce des colonies du *Pagus albinensis* qui comprenait les bassins d'Albens, Alby, Rumilly, Annecy, Faverges et le plateau des Bauges, ou d'une autre peuplade que l'on retrouve dans le Dauphiné, le Lyonnais, la Bresse et la Suisse?

Il devait y avoir à Seyssel (Ain) une inscription sépulcrale (2). Mais personne n'a su me l'indiquer. La prépondérance que tous les monuments donnent à Seyssel (Haute-Savoie) pendant l'époque romaine, s'est

(1) *Revue savoisienne*, 1862, 66.
(2) Guillemot. *Introduction à la monographie hist du Bugey,* 81.

maintenue dans les temps postérieurs, soit pour la population, soit pour les villages environnants. Sous les ducs de Savoie, les deux Seyssel ne formaient qu'une commune et qu'une paroisse; et l'église de Savoie, qui a succédé au temple païen élevé à la naissance du fils d'un empereur, est restée l'unique centre paroissial des deux Seyssel jusqu'au commencement de ce siècle. L'étymologie de *Condate* s'explique d'ailleurs par les confluents des Usses et du Fier.

Il y avait sur la rive droite du second torrent une assez belle voie romaine, si l'on en peut juger par les tronçons taillés dans le roc. Mais les vestiges que j'y avais observés en 1848, la première fois que je l'ai explorée, ont disparu en grande partie dans les travaux de la nouvelle route. Contre la montagne, un trottoir de 0,80 c. s'élevait de 0,10 à 0,15 sur le niveau de l'*Agger*. La largeur du *Currus* était de 1,65, y compris les ornières. De chaque côté, il y avait encore un espace libre qui variait de 0,50 à 0,60 entre le *Currus* et le *Crepido* et qui avait trois fois cette largeur vers le torrent. Le plus large taillé atteignait à cinq mètres. D'après les XII tables, la moindre voie, qui devait avoir au moins huit pieds de largeur, pouvait arriver à seize dans les anfractuosités (1).

De distance on distance, on voyait des niches pour statues, des retraites creusées dans la roche pour s'abriter pendant l'orage ou à la rencontre d'un charroi considérable. On y observe encore un pan de mur de soutènement presque détaché du banc de roche contre lequel il devait s'appuyer, et d'une hauteur d'environ vingt-cinq mètres. Plus loin, sur une éminence, des débris de briques romaines, sept marches taillées dans le roc; les plus basses, demi circulaires, indiquent évidemment un ouvrage fortifié, une vigie, d'où l'on pouvait inspecter les mâsures de la rive gauche qui passent pour avoir été un atelier de fausse monnaie. A deux kilomètres de Saint-André, les ouvriers de la route ont découvert plusieurs monnaies en cuivre et des coins à fendre les pierres.

Cette route allait-elle vers Genève par Crempigny, Clermont, etc.? Ce n'est guère vraisemblable, à moins que cette section du val de Fier n'eût fait emploi pour trois embranchements, l'un vers Genève, l'autre vers *Bautas* par Hauteville, et un autre pour *Lemencum*. Dans ce cas, pour adoucir la montée de Crempigny, la rampe du premier embranchement aurait dû commencer à un kilomètre avant d'arriver à Saint-André et longer le bas de la roche par les villages de Chavannes et de Perraux. Mais aucune tradition, aucun vestige ne viennent étayer cette supposition. Au contraire, le niveau des tronçons taillés dans le roc, bien plus bas que la nouvelle route, montre évidemment que l'ancienne ne pouvait tendre qu'à Syon.

Outre une inscription encastrée dans le mur de l'église et plusieurs blocs de marbre et de granit dont la taille indique la provenance de constructions considérables, on y a trouvé des tombeaux en dalles avec ossements et anneaux aux doigts. Celui d'un enfant était creusé dans le tuf. Il y a aussi une inscription romaine en face, à Lornay. Tout cela montre bien l'importance de Syon aux époques romaine et burgonde, mais cet angle nous écarte trop de Genève.

(1) Tab. VII Fr. 6.

L'embouchure des Usses indique un parcours plus direct. Mais ce torrent a tellement corrodé la mollasse dans laquelle il s'est creusé un large bassin, qu'il ne reste plus de vestige authentique d'aucun chemin ni à droite ni à gauche. En le supposant sur la rive droite, il pouvait monter à Chaumont par Mons et Chessenaz plus convenablement que par Frangy et Collonges. De Chaumont, il pouvait tendre à Genève par Minzier, Viry, Thairy, Perly, Arare, et depuis le Plan-les-Ouates par une ligne entre Lancy et Carouge, plus rapprochée de cette dernière localité et aboutissant au pont qui mène à Plainpalais, le plus ancien pont sur l'Arve, au moins dans cette région.

On peut remarquer le caractère roman de quelques décors dans les ruines de Mons et de Chaumont. Mais la ligne ne présente rien de vraiment romain. On ne peut nier que Chaumont ait eu une grande importance au moyen-âge. Les foires et les marchés étaient favorisés de priviléges considérables, comme on peut le voir dans les chartes locales. On y venait du Mont-Cenis par Tamié, Annecy et Sallenôves. De là, les compagnies marchandes longeaient le flanc méridional du Vuache et, par Bellegarde et Châtillon, elles allaient aux célèbres foires de Nantua. Sur la même route, François Ier a suivi une marche en sens inverse dans une de ses expéditions en Italie. Le château-fort de Chaumont fut démantelé. Mais un corps de son armée, envoyé à Genève pour soutenir la révolte de cette ville contre le duc de Savoie, fut complétement battu, entre Contamine et Marlioz, par Alexandre de Sallenove; 1536.

Je n'ai pas à examiner ici les raisons de ce détour à Contamine, lorsque de Chaumont ce corps pouvait marcher plus promptement sur Genève, par Minzier, etc. Mais je dois constater que Chaumont était un centre dans la direction de Sallenôves à Bellegarde et non dans celle de Seyssel à Genève, et que la tradition place un chemin romain à travers Marlioz, Chavannaz, Vers, l'Eluiset, Viry. Et de fait, on peut suivre, dans cette direction, un chemin pierré ou pavé en grande partie sur une largeur de trois à quatre mètres. Mais cette assise de pierres de toutes dimensions me semble au pavé romain ce que les œuvres latines de la Renaissance sont aux œuvres classiques de l'ancienne Rome, une pastiche quelconque. Néanmoins le tracé est régulier, la direction assez caractérisée, et il n'est pas impossible que ce *chemin du sel*, comme on l'appelle encore, ait été un essai de restauration du chemin romain.

Entre Contamine et Musiége, quelques tailles dans le roc accusent une suite aux traditions du plateau supérieur. Cette route se reliait probablement par le *pont des Sarrasins* à celle dont on voit encore des tronçons dallés vers Chilly et qui devait suivre la Morge par Menthonnex, Thusy où les deux *Charrières* indiquent un ancien chemin; ou bien par la Vieille-Poste sous Clermont, Crempigny, Bonneguête et Saint-André. J'ai exposé plus haut les motifs qui me portent à considérer ce coude comme incompatible avec la ligne que nous étudions; surtout qu'il aurait été facile de le dissimuler et en même temps de ménager le nivellement. De nouvelles découvertes pourraient trancher la question.

En dehors de ce système, resterait à supposer un embranchement du château-fort de Clermont par Droisy, les Epériers jusqu'à Epinosaz et Arbigny ou Vence. Le

tracé en est assez régulier. Quant à celui de Valland, Courty et Desingy, il ne pourrait se relier qu'à Chaumont par Frangy ; mais cette ligne n'a aucun vestige ancien.

Les XXX milles romains entre *Condate* et *Gennava*, soit 44,430 mètres, se mesurent abondamment de Seyssel à Genève par Mons, Chaumont, Viry et Plainpalais;

D'Arbigny à Genève par Droisy, Clermont, Chilly, Musiége, Marlioz, Vers, Viry et Plainpalais;

Et également de Vence par le Fier, Crempigny, Menthonnex, Chilly, Musiége et le reste de la ligne.

La direction du Plan-les-Ouates au pont de l'Hospice qui mène à Plainpalais, a été consignée dans la carte de Genève par M. Mayer, capitaine du génie. Autrefois, le village de Carouge n'avait pas d'autre passage sur l'Arve. C'est du côté de Carouge qu'ont été découvertes les deux inscriptions tumulaires de *Julius Modestinus* et de *Carantius Macrinus*, cette dernière si intéressante par l'énumération de ses titres.

Pour les antiquités de Genève, je ne puis mieux faire que de renvoyer aux œuvres de Spon, de Bérenger, d'Abauzit, de Baulacre, de Gaudy-Lefort, de Blavignac et aux Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et de l'Institut genevois.

En résumé, cette ancienne route des Allobroges, transformée en voie prétorienne, se retrouve ainsi :

Itinéraire d'Antonin.	Table de Peutinger.	Noms modernes.
Vienna	*Vigenna* . . .	Vienne.
Bergusia MPXX .	*Bergusium* XXI.	Bourgoin.
Augusta XVI .	*Augustum* XVI.	Aouste.
	Etanna XII.	Yenne
	Condate XXI.	Seyssel
	Gennava XXX.	Geneve.

(Sera continué.) DUCIS.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil des franchises de l'ancien diocèse de Genève (1) — Annuaire administratif et historique du département de la Savoie (2).

Ainsi qu'elle nous l'avait promis, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève vient de faire paraître un recueil des franchises des principales villes de l'ancien diocèse de Genève. Ce volume contient les chartes municipales de dix-neuf localités, dont dix-sept appartiennent à la Savoie. C'est dire tout l'intérêt qui s'attache à cette publication pour le pays. Il serait superflu de rappeler l'importance qu'avait au moyen-âge la *commune* : la vie municipale, la décentralisation, ce grand élément d'ordre social, faisaient la prospérité des bourgs et des cités ; les *franchises* renferment presque à elles seules tout le code de l'époque. C'est donc l'existence administrative tout entière du Genevois que mettent sous nos yeux les documents édités par MM. Lullin et Lefort. Ces pièces embrassent la période qui s'étend de 1234 à 1546 : quelques-unes avaient été recueillies par M. Edouard Mallet; un bon nombre ont été communiquées par des habitants de la Savoie. La collection est loin d'être complète ; on pourrait lui reprocher notamment de ne renfermer que des franchises locales, et aucune de celles qui ont été accordées d'une manière générale aux provinces composant le diocèse de Genève. Telle qu'elle est cependant, elle peut fournir la matière d'une étude comparée des plus intéressantes sur le droit et les institutions de ces provinces au moyen-âge. Une préface intelligente résume les principaux enseignements à tirer de toutes ces franchises, et aplanit la voie au lecteur. La mention bienveillante que nous y avons trouvée de notre faible concours nous impose l'obligation d'être sobre d'éloges : qu'il nous soit permis toutefois d'envoyer, au nom de tous les amis de la science historique, une nouvelle parole d'encouragement à nos laborieux voisins, qui travaillent autant pour notre pays que pour le leur.

Sous le titre d'*Annuaire administratif et historique* du département de la Savoie, M. de Jussieu, archiviste à Chambéry, vient de publier un travail important, qui sort des limites des annuaires ordinaires. Dans un volume de plus de 400 pages grand in-8°, sont condensées les notions les plus utiles et les plus intéressantes sur l'administration publique en Savoie, avant et depuis l'annexion. Cet ouvrage intéresse donc également le département de la Haute-Savoie, qui a subi les mêmes transformations que son voisin. « D'une part, les lecteurs savoisiens y verront toute l'organisation politique, administrative et économique de l'Empire, depuis l'Empereur, les grands pouvoirs de l'Etat et les administrations centrales, jusqu'aux institutions les plus modestes établies dans le département, l'arrondissement, le canton ou la commune. De l'autre, les fonctionnaires et toutes les personnes qui sont venues ou viendront des anciens départements s'établir en Savoie, y verront comment fonctionnaient antérieurement les institutions du pays, quelles habitudes elles ont créées ou elles peuvent avoir laissées malgré la substitution de notre régime au régime précédent, quels droits, intérêts ou titres, nés avant l'annexion, ont conservé leur valeur, quels actes ou quelles mesures transitoires sont encore nécessaires en certaines matières. »

Cet annuaire, que l'auteur définit parfaitement une sorte de mémorial de la transition, et qu'il publie sous les auspices du Préfet de la Savoie, n'est que la première partie d'un vaste travail de statistique projeté par M. Dieu. Il sera continué sous la même forme les années suivantes : ainsi un dictionnaire historique, topographique et héraldique du même département nous est promis pour 1864, et nous le saluons d'avance comme une œuvre d'un intérêt plus captivant encore. La partie qui vient de paraître embrasse ces trois divisions : administrations centrales, départementales, communales. Chaque service fait l'objet d'une notice spéciale, qui en expose l'organisation et l'utilité.

Combien de patientes recherches ce travail a coûté à son auteur, nous le savons et nous le comprenons mieux que nous ne saurions le dire. L'ordre et la lucidité règnent surtout dans le cours du volume ; M. de Jussieu possède ces qualités par état. Une ou deux légères erreurs de noms de personnes, qu'il était impossible d'éviter dans un cadre aussi vaste, ne sont pas de nature à déparer une œuvre qui se recommande à tant de titres à l'attention et à la bienveillance publiques.

A. LECOY DE LA MARCHE.

(1) Geneve, imprimerie Ramboz et Schuchardt ; 1863.
(2) Puthod fils, imprimeur à Chambéry, éditeur; 1863.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Séance du 12 février 1863

Après le dépouillement de la correspondance, M. le president a annoncé que M. le ministre de l'instruction publique avait bien voulu allouer à la Societe un subside de 300 fr. pour l'aider dans ses travaux.

La Société a appris avec satisfaction que le mémoire sur les voies romaines de la Savoie, en cours de publication dans la *Revue savoisienne,* prendra place aux archives du comité des travaux historiques, ensuite du rapport favorable de la commission chargée de juger ce travail. Cette détermination a ete communiquée à l'auteur, M. Ducis, par une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes

M. *Replat,* président honoraire, a donné lecture d'un article en reponse à quelques appréciations erronees dont la Savoie a été l'objet de la part de MM. E. de Girardin et Arsène Houssaye. L'assemblée, tout en regrettant que cet article ne puisse être insere dans la *Revue savoisienne,* y a adhere sans reserve.

M. *Revon* a ensuite donné connaissance des recherches intéressantes qu'il a entreprises dans les grottes qui ont servi d'habitations dans les environs d'Annecy.

M. *Serand* est entre dans quelques détails au sujet de la découverte de medailles d'argent et de billon, faite dans une carrière de pierres à la Balme-de-Sillingy. M. Guerimand, maire de cette commune, a bien voulu ceder quelques-unes de ces médailles à la Société, elles sont du milieu du IIIe siecle et appartiennent aux règnes de Gordien-Pie, Philippe I, Philippe II, Trajan-Dèce, Etruscille, Valerien, Salonine et Trebonien M Serand a rappelé qu'une semblable trouvaille a eu lieu à Sevrier en 1851, et il a ajouté qu'il était très important de constater régulièrement ces decouvertes, parce qu'elles peuvent aider à nous éclairer sur plusieurs points encore obscurs de l'histoire des diverses invasions subies par notre pays.

M. *Ducis* a présenté des observations sur des inscriptions romaines deja connues mais mal interpretees

M. *Poulet Baptistin* a donné lecture de l'analyse d'une transaction passée en 1767, entre l'abbé commendataire de Talloires et les religieux, pour fixer les revenus de l'abbe.

M. le *secrétaire* a lu ensuite un memoire, transmis par M C. Calloud, de Chambéry, sur l'analyse chimique des eaux d'Epierre (Savoie). Ce mémoire sera publie dans la *Revue.*

Enfin, apres avoir pris connaissance de la situation financière de la Societé, la réunion a nomme une commission chargée d'etudier le projet d'érection d'un monument à saint François de Sales.

Les dons et echanges suivants ont éte deposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents,* publies par la Societé d'histoire et d'archéologie de Chambéry ; tome VI ;

2° *Bibliothèque universelle* de Genève ; n° de janvier 1863 ;

3° *Revue archéologique,* de Paris ; n° de fevrier 1863 ;

4° *Revue scientifique italienne ;*

5° *Revue du Lyonnais*, janvier 1863 ;

6° *Revue des Societés savantes ;*

7° *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes du diocèse de Genève,* publie par la Société d'histoire et d'archéologie de Geneve ; dons des éditeurs, MM. Paul Lullin et C. Le Fort ;

8° *Annuaire administratif et historique du département de la Savoie,* par M. A de Jussieu, archiviste de la Savoie ; don de l'auteur ;

9° *Etude sur les zonites de l'Italie septentrionale,* par M. G. de Mortillet ; don de l'auteur :

10° *Note sur l'invasion des Sarrasins dans le Lyonnais,* par M A. Vingtrinier, de Lyon ; don de l'auteur ;

11° *Deuxième mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes notariés anterieurs à* 1790, par M. G. Saint-Joanny, avocat, 1863 ; don de l'auteur,

12° L'*Union magnetique,* de Paris ;

13° *Le Léman ;*

14° *Le Glaneur savoyard ;*

15° *Le Journal des connaissances médicales,* de M Caffe

Pour extrait :

Le Secrétaire,

JULES PHILIPPE.

Le bureau de l'Académie des inscriptions pour l'annee 1863, est compose de la manière suivante, outre le secretaire perpetuel : M. Paulin Pâris, président, et M. de Saulcy, vice-president.

—

Le *Journal de l'Aisne* annonce que l'on pose en ce moment, au centre du camp romain de Mauchamp, une pierre monumentale destinée à perpétuer le souvenir de la decouverte faite au printemps dernier sur cet emplacement. On lit sur le tambour de la colonne :

« Sur l'ordre de l'Empereur Napoleon III, ce camp, occupé par « J. César en l'an LVII av. J. C., a éte recherché et découvert ; « il a eté visité par Sa Majesté le XIX novembre MDCCCLXII »

—

La librairie Garnier frères, à Paris, vient de faire paraître la deuxième annee des *Petites chroniques de la science,* par Sam Henry Berthoud Ainsi que l'indique son titre, ce livre est un recueil, sous forme amusante et à la portée de tous les esprits, des principaux faits scientifiques qui se sont produits dans l'année Ainsi, la *Revue savoisienne* a eu les honneurs d'une citation : le travail de M. le Dr Bouvier, sur la neige rouge, est tout entier reproduit dans les *Petites chroniques de la science* Il est a regretter toutefois que M. Henry Berthoud, qui nomme la plupart des auteurs auxquels il fait des emprunts, ait cru devoir taire celui de notre collaborateur.

En résumé, cette publication sera d'un très grand secours aux hommes qui s'occupent de science, en ce qu'il leur evitera souvent de longues recherches et la perte d'un temps precieux.

—

Un nouveau recueil litteraire et artistique, *la Suisse,* vient de paraitre chez nos voisins Cette revue mensuelle, remarquable comme typographie et ornée de gravures sur bois, sort des ateliers de M Haller, à Berne, qui édite depuis plusieurs annees une publication analogue, la *Schweiz*, pour les cantons allemands M Haller vient de combler une lacune regrettable en faisant paraitre à Berne et à Geneve un organe de la littérature et des arts dans la Suisse romande. Nous souhaitons la bienvenue à la revue naissante ; elle ne peut manquer d'éléments de vitalite dans un pays riche en beautes naturelles, en souvenirs historiques, en legendes et en noms illustres L R.

—

On a découvert à Pompei une maison complète de boulanger avec un four dont la bouche est encore fermee par une large porte de fer, munie de deux poignées. Au moment où la porte a éte descellée on a pu voir une pleine fournée de pains, tels qu'ils ont été placés il y a 1783 ans Les pains sont au nombre de 82 ; ils ont une forme ronde et leur diamètre est d'environ vingt centimètres.

—

On annonce qu'un jeune pâtre de la commune de Ceffia (Jura), qui gardait un troupeau de moutons sur la montagne, a trouve une medaille d'or presentant, d'un côte, une tête couronnée de lauriers, de l'autre un char attelé de deux chevaux lancés, et au-dessous du char, le nom de Philippe, en grec. — Il y eut un Philippe, roi de Syrie, qui mourut en l'an 64 avant notre ère et qui vit ses Etats réduits en province romaine. On presume que cette medaille est à son effigie, et qu'elle a pu être apportée dans ce pays lors de la conquête des Gaules Cette medaille précieuse a éte achetee par un amateur.

La *Sentinelle du Jura* explique ainsi, d'après M. Ch Toubin, l'origine qui doit être attribuée à cette medaille :

« Ces *Philippes* etaient des monnaies gauloises Les Gaulois, dit M. H Martin (*Histoire de France,* livre I, page 91), ne paraissent avoir commencé à battre monnaie qu'après leur grande expedition de Macedoine. Ils imitèrent d'abord les Philippes d'or. M. Toubin cite encore à l'appui de cette hypothèse l'autorité de M. Hénin (*Manuel de numismatique,* livre II, page 53) : « On trouve même, dit cet auteur, parmi les monnaies gauloises des pièces qui sont indubitablement copiees sur les monnaies de Philippe II, roi de Macedoine. »

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 3. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 mars 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Eaux potables d'Epierre (Savoie), rapport sur leur composition chimique, par M. Charles Calloud. — Habitations lacustres du lac du Bourget, par M. L. Revon. — Revue géologique savoisienne, par G. de Mortillet. — Archéologie : voies romaines (suite), par M. Ducis. — Causerie, par M. F. Rabut. — Chronique.

EAUX POTABLES D'ÉPIERRE (SAVOIE)

RAPPORT SUR LEUR COMPOSITION CHIMIQUE

Chambéry, le 8 février 1863.

A Monsieur le Président de la Société Florimontane d'Annecy.

Un vœu exprimé par l'éminent magistrat qui préside à l'administration du département de la Savoie, est de reprendre les recherches étiologiques du goître et du crétinisme endémiques déjà noblement élaborées, mais sans succès, par plusieurs savants et hommes de bien et surtout par la Commission sarde, sous le règne de Charles-Albert. Il a entretenu plusieurs fois le Conseil central d'hygiène publique de Chambéry de cette question qu'on pourrait appeler ingrate parce qu'elle est humanitaire. Pour engager dans la voie où il convie tous les hommes d'étude du département, il fait procéder, dans ses bureaux, au relevé des cas de réforme motivés par le goître et le crétinisme, dans les opérations qui ont eu lieu pour le recrutement dès 1801 jusqu'à 1862 inclusivement. Ce laborieux dépouillement fournira une statistique intéressante du goître et du crétinisme dans les localités où ces tristes infirmités prélèvent un tribut onéreux sur la population virile appelée aux armes. Ce tableau, qui sera complété par des documents spéciaux fournis par les commissions cantonales d'hygiène, devra jeter une grande lumière sur l'état du goître et du crétinisme endémiques dans la région alpine de la Savoie, sur sa marche ascendante ou décroissante pendant une période de soixante années. Mais là se terminera l'œuvre administrative; viendra après l'œuvre scientifique qui ne sera pas, sans doute, la plus facile; mais devant couronner une entreprise inspirée par une noble sollicitude, elle offre une arène où sont appelés et où devront se rendre les hommes de méditation, les amis de l'humanité. Cette œuvre a déjà eu d'honorables pionniers et je dois citer, entre tous, celui qui nous intéresse le plus puisqu'il appartient au pays, S. Em. le cardinal archevêque de Chambéry dont les observations étiologiques sont d'un très haut intérêt.

Désirant apporter aussi mon concours à cette œuvre, je viens présenter à la Société Florimontane un rapport sur la composition chimique des eaux d'Epierre dont j'ai fait l'analyse, l'été dernier. Dans cette commune, sans compter le bétail domestique, 1/8e de la population environ est atteint du goître endémique, et cependant, nulle part peut-être il ne se fait un usage d'eaux plus légères et plus pures. Si les eaux, comme c'est ma persuasion et l'opinion la plus accréditée et la plus ancienne, sont le véhicule du goître, l'exposé de mon travail devra donner une nouvelle interprétation de la cause qui le produit. Mais, ici, il n'y a pas lieu de l'attribuer, comme on l'a supposé, au *sulfate de chaux*, à *l'usage d'eaux chargées de sels, crues, pesantes, limoneuses, tuffeuses*, car elles n'ont qu'une minéralisation saline très faible, insignifiante, et possèdent suffisamment de gaz aériens. Mais si je rapproche du fait de l'existence du goître dans cette commune, une observation dont rend compte le résultat de l'analyse de ses eaux, savoir que la partie de la population saine n'est pas belle, qu'il ne s'y voit pas un sujet de haute stature, que le bétail y est, en général, chétif, que les poules (notons ceci) *y pondent très inégalement et, très souvent, des œufs sans coquilles*, il y a lieu de tirer une déduction logique, pour l'interprétation commune de ces faits, *de l'absence ou de la trop minime proportion des sels de chaux assimilables* (phosphate et carbonate de chaux), *qui manquent ou ne viennent qu'incomplétement subvenir au travail économique de l'ossification*. L'absence ou la pauvreté du calcaire carbonaté et phosphaté dans les terres alpines et conséquemment dans les eaux qui en font bénéficier l'économie, suivant la régularité de la proportion de ces sels assimilables, fournit une thèse qui ouvre une nouvelle orientation pour les recherches étiologiques du goître endémique.

En tout cas, cette analyse sera un document. Pour la première fois peut-être, elle fournit l'exemple d'un moyen avantageux d'amendement des eaux insuffisamment minéralisées.

Agréez, etc.

Ch. Calloud.

M. Michel André, maire d'Epierre, m'a fait remettre une certaine quantité d'eau de trois sources existant sur le territoire de cette commune pour que j'établisse, par l'analyse, leur valeur comme eaux potables.

La quantité d'eau de chaque source s'élevait à environ quatorze litres. C'était : 1° l'eau du ruisseau *des Moulins*, qui, durant l'été et pendant les crues produites par la fonte des neiges ou par de fortes pluies, prend les proportions d'un torrent impétueux, faisant mouvoir plusieurs moulins et artifices et dont s'abreuvent les hameaux du centre de la commune.

2° L'eau d'une source jaillissant sur la rive droite du torrent dit *des Fabriques*, source dénommée *Côte-Longue*, inusitée, vu son éloignement.

3° L'eau du torrent *des Fabriques*, qui a sa source dans les glaciers de la montagne, qui alimente l'usine importante des hauts fourneaux de M. Balmain et dont une légère portion déviée forme exclusivement la fontaine du village de l'ancienne église.

M. le Maire m'avait encore donné à examiner deux eaux de source du lieu dit *la Côte-Bordeau;* mais un simple examen me les a fait rejeter comme ne réunissant pas les conditions minéralogiques des bonnes eaux potables.

Les trois échantillons d'eau des sources indiquées ont été essayées séparément, dans mon laboratoire à

Chambéry, pour l'indication de leur minéralisation principale.

Ainsi, ont manifesté :

1° *L'eau du ruisseau des Moulins.*	2° *De la source Côte-Longue.*
Par l'eau de chaux : — trouble à peine sensible	Id comme ci-contre.
Par la potasse pure tres léger dépôt blanc floconneux.	Id. id. id.
Par l'oxalate ammonique : — trouble immédiat sensible	Trouble immédiat plus prononce.
Par le chlorure barytique : — reaction insensible.	Trouble sensible persistant apres l'addition de quelques gouttes d'acide nitrique.
Par l'azotate acide d'argent : — id	Reaction insensible.
Par l'acétate de plomb tri-basique : — trouble laiteux disparaissant par l'acide acétique	Trouble blanc de lait plus fort que celui ci-contre, disparaissant par l'addition de quelques gouttes d'acide acétique.
Par le phosphate ammoniaco-sodique : — trouble floconneux très leger n'apparaissant qu'après plusieurs heures.	Trouble floconneux plus prononcé.

3° L'eau du torrent des *Fabriques* a présenté les mêmes réactions et sans plus d'intensité que celles notées ci-dessus pour l'eau du ruisseau des *Moulins*

Caractères particuliers. — Les eaux de ces trois sources ont été trouvées limpides, claires, sans odeur ni saveur étrangères, très légères et bonnes à boire à l'état de fraîcheur, mais fades et désagréables, après avoir subi l'influence de la température de l'air ambiant au-dessus de 18° centigrades.

La température des eaux a été prise sur les lieux, à l'aide d'un thermomètre de précision. L'eau de la source *Côte-Longue* a accusé de 8 à 9° centigrades au-dessus de zéro, la température de l'air étant de 23°, le 10 juillet à 9 heures du matin ; celle de l'eau du torrent *des Fabriques* a été trouvée de 12° et demi au-dessus de zéro (1) ;

Celle de la même eau, prise à la fontaine du village de la vieille église, a été trouvée, le même jour à 10 heures du matin, de 13° 3/4 au-dessus de zéro, l'air ambiant marquant 24° 1/2. Celle du ruisseau *des Moulins* a été trouvée, le même jour, vers 11 heures du matin, à la hauteur de la cascade, de 15° 1/2 centigrades au-dessus de zéro, la température extérieure étant de 23°. Toutes ces expériences ont été faites avec un thermomètre de précision de la maison Salleron, de Paris, et chaque vérification a duré au moins 25 minutes.

Toutes ces eaux ne durcissent pas, pendant leur cuisson, les légumes apprêtés pour le service culinaire ; mais la farine pétrie avec elles est loin de donner une pâte aussi bien levée et un pain aussi poreux et aussi léger que le sont la pâte et le pain préparés avec l'eau des fontaines de Chambéry prise pour comparaison, différence qui tient à la trop faible minéralisation saline *bicarbonatée* des eaux d'Epierre, comme il est démontré dans le détail de leur analyse ci-après.

Examinées tant sur place que transportées, ces eaux ne produisent aucun dépôt appréciable. Le gravier du lit des ruisseaux *des Moulins* et *des Fabriques* et de celui de la source *Côte-Longue* est pur ; aucune mousse n'y adhère ; il est composé de grains de quartz et de granite, de débris de schistes micacés et de schistes métamorphiques violets assez durs. Je n'y ai pas remarqué le moindre grain de calcaire carbonaté. Les acides forts n'y produisent aucune effervescence.

Versées dans un verre à pied au fond duquel sont quelques gouttes d'acide acétique concentré, ces eaux ne dégagent que très peu de bulles de gaz acide carbonique. Chauffées dans un matras au col duquel a été adapté un tube recourbé plongeant sous une cloche à mercure, elles n'ont accusé aucune trace de gaz inflammable mais seulement un peu de gaz acide carbonique avec des *traces* de gaz aériens. L'eau du matras, après une ébullition de 20 minutes, ne s'est pas même troublée d'une manière sensible, ce qui démontre la minime minéralisation calcaire bi-carbonatée de ces eaux. Je n'y ai observé non plus aucuns filaments de glairine ou de toutes autres matières organiques qui deviennent apparentes après l'ébullition de beaucoup d'eaux. Le chlorure d'or et le permanganate de potasse y ont paru sans action.

Alcalinité. — Lorsqu'on met un fragment de papier de tournesol *rougi* et lavé à l'eau distillée, dans chacune des eaux analysées, il devient peu à peu *bleu,* mais ce caractère normal d'alcalinité est surtout sensible dans l'eau concentrée à un très petit volume. Entre toutes, l'eau de la rivière *des Moulins* manifeste le plus ce caractère d'alcalinité.

Recherche des métaux. — Dans une contrée traversée, comme l'est particulièrement cette partie de la Maurienne, par des filons métallifères, il était important de rechercher la présence des métaux dans les eaux que j'avais à analyser. Dans ce but, le résidu de sept litres d'eau de chaque source a été traité par l'eau régale et la dissolution, ramenée avec précaution à siccité. J'ai ensuite repris le résidu par l'eau distillée bouillante. J'ai essayé, enfin, cette dissolution par l'ammoniaque caustique, par la lame de fer poli, qui ne révélèrent aucune coloration, aucun dépôt caractéristique *de cuivre ;* par le sulfhydrate, l'iodhydrate et le chrômate de potasse qui ne donnèrent aucune réaction caractéristique *du plomb* ou *du mercure ;* par l'acide tannique et le sulfocyanure de potassium qui donnèrent de très faibles colorations caractéristiques *du fer ;* enfin, l'épreuve de l'appareil de Marsh, conduite avec un soin tout particulier, ne révéla pas la moindre trace *d'arsénic* ou *d'antimoine.* J'ai donc acquis la certitude que ces trois eaux ne contiennent, en proportion appréciable par les réactifs les plus sensibles, aucun sel métallique toxique ou malfaisant en dissolution, mais seulement un peu de fer dont la présence est toute hygiénique et salutaire.

Les graviers quartzeux, gneissiques et schisteux du lit des trois eaux analysées ne fournissent pas de dissolution saline à l'eau distillée froide.

Les graviers schisteux verts et violets, pulvérisés, ont donné seulement une faible dissolution de sulfate de chaux et de silicate de potasse à l'eau distillée bouillante, entretenue un certain temps au degré de l'ébullition. Les mêmes graviers, traités par l'eau régale chimiquement pure, ont cédé, de plus, en dissolution un peu de sesqui oxyde de fer avec des *traces* d'arsenic.

Recherche de la matière organique. — Quoique j'aie dit que les eaux bouillies n'avaient manifesté aucun

(1) L'experience pour préciser la température de l'eau du torrent *des Fabriques* a été faite à côte de la source *Côte-Longue.*

indice de matière organique filamentaire, comme cela se voit dans certaines eaux insalubres de marécages ou habitées par des animalcules aquatiques, j'ai dû m'enquérir autrement de la présence et de la nature de la matière organique contenue dans les eaux d'Epierre destinées pour les fontaines de cette commune. Dans ce but, j'ai acidulé chaque échantillon d'eau, mis dans un matras de verre blanc, par quelques gouttes d'acide sulfurique pur, concentré et parfaitement incolore, et l'ai fait évaporer lentement dans une étuve suffisamment chauffée.

Pour éviter l'introduction de corps étrangers dans l'eau, j'ai placé au-dessus de l'orifice du matras une calotte de papier perméable seulement à la vapeur. Lorsque le liquide a été concentré au point de ne retenir presque que l'acide sulfurique, j'ai examiné les teintes produites. Elles étaient, à très peu de choses près, les mêmes dans les trois eaux. Les teintes étaient très légèrement *brunâtres, ambrées,* au lieu de *brunes foncées* que cette épreuve donne avec la plupart des meilleures eaux potables de la vallée de Chambéry, ce qui atteste que la dose de la matière organique des eaux d'Epierre est des plus minimes (1).

Après avoir vérifié les eaux par tout moyen qui pouvait éclairer sur leurs qualités, j'ai procédé aux expériences de dosage de leurs éléments constituants. Pour abréger l'exposé de ce travail, je ne décrirai pas les procédés suivis; je dirai seulement que j'ai employé les procédés les plus simples décrits par les auteurs et ceux que mon expérience dans les études des eaux m'a révélé être les plus fidèles. J'ai opéré sur le résidu de six litres d'eau de chaque source dont l'évaporation a été faite avec le plus grand soin dans des capsules de porcelaine, recouvertes de papier perméable et placées dans une étuve chauffée de 120° à 140° centigrades. Dans ces résidus, j'ai reconnu parfaitement la présence des acides carbonique, sulfurique et silicique, des bases potasse, chaux, magnésie, alumine et oxide ferrique. L'iode n'y a pas été trouvé. Je me suis borné à prendre le poids détaillé des matériaux en quantité pondérable; quant à ceux dont la quantité a été trouvée minime, j'en ai évalué le poids ou l'ai pris en bloc.

Pesée de la minéralisation totale fixe de six litres d'eau. — Les résidus salins produits de l'évaporation de six litres, soit 6,000 grammes d'eau, desséchés à 120° degrés centigrades, pesaient :

Celui de l'eau *des Moulins*. . . . 0 gr. 440 mill.
Celui de l'eau *Côte-Longue* . . . 0 » 552 »
De l'eau *des Fabriques*. . . . . 0 » 398 »

Ce qui donne le poids de la minéralisation totale fixe rapportée à un litre, soit 1,000 grammes :

Pour l'eau *des Moulins*. . . . . 0 gr. 073,2.
Pour celle de *Côte-Longue*. . . . 0 » 092,0.
Pour celle *des Fabriques*. . . . . 0 » 066,3.

Ces résultats démontrent clairement que l'eau de chacune de ces trois sources est très peu minéralisée, excessivement légère, d'une densité peu différente de celle des eaux de neige et de pluie.

(1) En saturant l'acide sulfurique par la potasse et chauffant le tout à siccité dans une capsule de porcelaine, j'ai pu apprecier, a l'odorat, un principe aromatique agreable dans la matiere organique de ces eaux, circonstance due aux herbes et bois de la montagne touches par les eaux C C.

Toutefois, il est bon d'observer que ces résultats ont été obtenus avec les eaux des trois sources recueillies pendant l'été, lors de la grande fonte des neiges qui couvrent la cime de la montagne. Peut-être leur minéralisation est-elle un peu plus abondante en hiver, soit lorsque le volume des eaux est moindre. Mais, vu les caractères d'insolubilité des roches que touchent ces eaux, on peut conjecturer que le poids des sels ne doive pas être, même alors, sensiblement augmenté (1).

Minéralisation en sels et acide carbonique réunis, contenue dans 6,000 *grammes, soit* 6 *litres d'eau.*

TABLEAU DES ANALYSES.

	Eau des Moulins.	*De la source Côte-Longue*	*Du torrent des Fabriq*
Air (oxigène et azote).	Indéterminé.	(Traces).	Indetermine
Gaz acide carbonique libre	0 gr 024	0 gr 050	0 gr. 052
Bi-carbonate de chaux. .	0 » 172	0 » 178	0 » 165
— de potasse, de soude . .	0 » 108	0 » 095	0 » 100
— de magnesie	0 » 077	0 » 075	0 » 048
Sulfate de chaux . . .	0 » 036	0 » 154	0 » 052
Silicate d'alumine, oxide ferrique, matière organ.	0 » 082	0 » 085	0 » 086
Totaux	0 gr. 499	0 gr 617	0 gr 483

Toutes ces eaux n'ont accusé aucune trace manifeste d'iode, de chlore et d'acide phosphorique.

Résumé et conclusions. — Ces trois eaux sont très légères, très peu minéralisées, même insuffisamment en bi-carbonate de chaux et de magnésie pour subvenir normalement aux besoins de la digestion et au travail de l'ossification. Elles se recommandent à un égal degré comme eaux potables salubres, mais celles des ruisseaux *des Moulins* et *des Fabriques* auraient besoin d'être refroidies pour être employées utilement comme eaux potables. Celles *des Moulins* marquent plus de 15° centigrades au-dessus de zéro et celle *des Fabriques* près de 14°, la température de l'air étant de 22° à 24° au-dessus de zéro. Cette température excédente pendant l'été les rend peu agréables, fades et peu digestives. N'étant point encaissées, elles subissent naturellement l'impression de la température de l'air, chaude ou froide. A ce point de vue, l'eau de la source *Côte-Longue,* qui, bien qu'elle ait un peu plus de sulfate de chaux que les deux précédentes, possédant une température fixe de 8° à 9° centigrades, devra leur être préférée; car la fraîcheur naturelle de l'eau est une recommandation excellente au point de vue de l'hygiène et des conditions de la digestion pendant les chaleurs énervantes de l'été.

Enfin, quel que soit le choix adopté, toutes ces eaux sont bonnes à remplir le but d'eaux potables, sous les conditions ci-après :

1° En faisant amener à une température fixe (au plus 11° centigrades au-dessus de zéro), par un séjour souterrain et par une canalisation bien conditionnée, les eaux provenant de torrents.

2° En procurant à toutes, soit à celles des torrents, soit à celles de la source naturelle de *Côte-Longue*, un supplément de minéralisation calcaire, en bicarbonate et phosphate de chaux, ce qu'on obtiendra en mettant

(1) La dissolution aqueuse ne peut avoir lieu qu'avec les schistes et seulement lorsqu'ils sont devenus friables et pulverulents, encore est-elle très limitee. C C.

en contact avec les eaux, dans leur réservoir et dans leur canal, une certaine quantité de cailloux calcaires brisés et d'os calcinés. Ainsi, on fera, au fond du réservoir, un lit de 15 à 20 centimètres d'épaisseur de graviers calcaires provenant de la même roche, et on tapissera de ces mêmes cailloux brisés toutes les parois du réservoir et du canal afférent, de manière à multiplier le contact des eaux avec ces cailloux. Des expériences que j'ai faites en mettant des cailloux brisés de *calcaire oxfordien coquillier* dans des vases pleins des trois eaux d'Epierre mentionnées dans ce rapport, me permettent d'affirmer qu'elles sont susceptibles de recevoir ainsi *une notable augmentation* de minéralisation calcaire. Je conseille de faire choix d'un calcaire de roche jurassique, *très coquillière et ferrugineuse*, laquelle sorte est, de plus, notablement phosphatée, alcaline et iodée. Le calcaire gris, très coquillier, de Chanaz, dit calcaire à *scyphia*, me paraît devoir bien remplir le but désiré. On trouve ce calcaire à Chanaz, vers les excavations pratiquées pour retirer le fer hydroxydé calcaire qu'on faisait servir naguère, à Cran, de castine pour la préparation de la fonte. Le mont du Chat, les rochers de Lémenc, à Chambéry, ceux de Challes et de Montmélian possèdent aussi le calcaire à *scyphia;* toutefois, il est moins riche en *coquilles et en spongiaires* que celui de Chanaz. J'ajouterai que les calcaires coquilliers sont *iodés* et qu'à ce titre ils peuvent fournir aux eaux le remède si utile contre les affections strumeuses et le goître dont on voit de nombreux cas dans la commune d'Epierre.

Chambery, le 28 juillet 1862.

Ch. Calloud.

HABITATIONS LACUSTRES DU LAC DU BOURGET

L'année dernière, MM. Desor, de Neuchâtel, Despine, d'Aix, Pillet, Rabut, de Chambéry, explorant à plusieurs reprises le lac du Bourget, ont reconnu sur ses rives cinq emplacements lacustres. L'un est au Bourget; le second, en face des rochers connus sous le nom de Saut-de-la-Pucelle, près de Tresserve; un autre existe entre Aix et Saint-Innocent; le quatrième, au fond de la baie de Grésine, et le dernier sous Châtillon. Comme il est juste d'accorder aux auteurs d'une découverte le privilége d'en faire part eux-mêmes au public, je laisserai à ces messieurs le soin de décrire leurs intéressantes trouvailles, et je me bornerai à consigner ici le résultat de mes propres investigations.

Mettant à contribution l'obligeance de M. le baron Michaud et de son fils, et guidé par leur connaissance approfondie du lac, j'ai visité les emplacements du Saut et de Grésine. Pour donner une idée de la richesse de ces deux points en débris de poteries, il suffit de dire qu'en explorant seulement la surface avec une petite pince, nous avons pu recueillir en deux jours et demi plus de trois cents pièces! Il est vrai que le temps était on ne peut plus favorable : depuis un mois, le ciel se maintenait d'un bleu obstiné; pas une ride à la surface de l'eau, si pure, si transparente, qu'à 25 pieds on distinguait les fragments de vases éparpillés en dehors des pilotis. Grâce à une température comme on en voit rarement en février, le niveau était d'un mètre plus bas qu'à l'ordinaire. Si, à deux ou trois mille ans en arrière, le ciel avait cet éclat, l'air ces bouffées tièdes et parfumées, le lac cette coquetterie de tons cobalt et gris-perle, nous comprenons que des hommes aussi friands de la chair du lavaret que peu soucieux d'avoir maille à partir avec les sangliers ou avec les tribus ennemies, soient venus planter leurs pilotis près des rives abritées contre le vent du nord. La baie de Grésine, en particulier, est protégée contre la bise par une montagne et présente un fond de huit à quinze pieds très propice à l'établissement d'une bourgade lacustre. Aussi trouvons-nous à environ 200 mètres de la rive un vaste emplacement couvert de pilotis en chêne. Les fragments de poteries abondent; la plupart ont trente à quarante centimètres de longueur et appartiennent en général à la partie supérieure de grands vases à panse renflée. L'étude des courbes indique pour l'ouverture un diamètre de quarante, cinquante et même plus de soixante centimètres. Ces dimensions, rares dans les autres lacs, sont ici l'état normal. La terre est souvent d'un assez beau rouge et parsemée de grains siliceux. Autour du col s'enroule un cordon festonné, et des ondulations sillonnent le fond et le rebord. Parfois, au lieu de cordon, ce sont des lignes creusées parallèlement, ou des points creux marqués avec un outil à empreinte carrée, ronde ou triangulaire. J'ai recueilli quelques vases de moindres dimensions, presque complets, en terre grise ou noire, et d'un galbe élégant : le rebord s'infléchit en arrière, suivi d'un renflement que des méplats relient à une base étroite. Plusieurs fragments sont calcinés par un incendie qui a réduit en charbon un certain nombre de pieux. Au fond d'un vase était une pierre usée d'un côté, ayant servi probablement de polissoir:

Si l'emplacement de Grésine est intéressant pour le nombre et le volume des amphores, celui du Saut l'est peut-être davantage pour la variété des produits. Etabli à 120 mètres de la rive, il présente d'abord un fond assez uni, de trois à quatre mètres en moyenne, mais qui plonge tout à coup à une profondeur de sept à huit mètres. C'est précisément dans les parties un peu profondes, à quatorze pieds, que notre pince a ramené le plus d'objets curieux : quatre couronnes en terre, pour supporter les vases à fond pointu ou arrondi; plusieurs fragments de jattes et d'assiettes dont le rebord est perpendiculaire à la base; un petit vase à col étroit; un autre de la dimension d'une salière; des débris de poterie très fine, amincie parfois jusqu'à un millimètre, et d'un travail soigné. Dans la partie moins profonde, nous avons recueilli beaucoup de restes de grandes amphores, des pieux en chêne, et une pièce intéressante : c'est une longue traverse de plateforme, non équarrie; elle présente en trois points des mortaises faites maladroitement avec un instrument qui a déchiré le bois plutôt qu'il ne l'a scié ou taillé.

Ces débris, joints à ceux que j'ai recueillis sur les emplacements lacustres de Thonon, du Roselet, du Châtillon, et aux dons précieux de MM Troyon et Morlot, seront groupés la semaine prochaine au Musée d'Annecy dans une armoire spéciale, avec accompagnement de croquis à l'aquarelle. Il est à souhaiter que le Musée de Chambéry et la collection naissante de Thonon mettent aussi bientôt à la disposition du public leurs richesses exhumées des lacs, ces produits qui donnent, depuis quelque années, aux musées suisses un cachet

singulier, en dehors de tout ce qu'on voit ailleurs, et bien propre à piquer la curiosité. Si les collections de Savoie ne rivalisent pas jusqu'ici avec la Suisse pour le nombre des instruments en silex, en bois de cerf, en bronze ou en fer, elles offrent toutefois assez d'éléments pour convaincre les incrédules, pour affermir les gens bien pensants dans leur foi aux lacustres, et pour intéresser le public aux mœurs, à l'industrie et aux arts de ces peuplades dont il y a dix ans à peine on ne soupçonnait guère l'existence. LOUIS REVON.

REVUE GÉOLOGIQUE SAVOISIENNE

SOMMAIRE. — Lory : *Rapport sur la réunion extraordinaire de la societé géologique à St-Jean-de-Maurienne.* — Sismonda : *Carte géologique de Savoie, Piémont et Ligurie* — Favre : *Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc* — Desor : *Orographie des Alpes.* — Ramsay : *Origine glaciaire de certains lacs* — Henri de Parville : *Causeries scientifiques.*

J'ai promis de causer, de temps en temps, avec vous, des divers travaux scientifiques concernant la Savoie, qui se publient en France ou à l'étranger. Je viens tenir ma promesse et j'arrive les mains pleines.

Vous souvient-il d'une de mes *Notes géologiques sur la Savoie (Revue savoisienne*, mars 1861), dans laquelle, à propos du terrain anthracifère, j'ai classé en diverses catégories les géologues qui s'occupent de l'étude des Alpes. Les deux catégories extrêmes sont celle des conservateurs ou de l'ancienne école et celle des révolutionnaires ou de la nouvelle école. Dès lors la nouvelle école a porté un défi à l'ancienne. Elle l'a provoquée en champ clos, dans le fond de la vallée de l'Arve, entre Saint-Jean-de-Maurienne et Bramans.

Les champions de la nouvelle école sont accourus nombreux et pleins d'ardeur. Je puis citer Lory, Favre, Hébert, Studer, Vallet, Pillet, Stoppani et un grand nombre d'autres. Les maîtres de l'ancienne école ont fait complétement défaut. Ils ne se sont fait représenter que par deux ou trois jeunes élèves de l'école des mines.

Les études et les recherches n'en ont pas été moins scrupuleuses ni exécutées avec moins de soin. Les résultats obtenus ont été consignés dans un rapport très remarquable, rédigé par M. Lory : *Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Saint-Jean-de-Maurienne ;* 134 pages avec diverses coupes. Les conclusions se sont trouvées entièrement favorables aux nouvelles théories. Ces conclusions ont d'autant plus de poids qu'elles sont basées sur l'étude minutieuse de faits très bien observés et vérifiés par une réunion de quarante à cinquante géologues.

L'ancienne école ne s'est pourtant pas tenue pour battue. Un de ses champions les plus distingués, M. le professeur Angelo Sismonda, de Turin, a publié dans le courant de 1862, sa *Carte géologique de Savoie, Piémont et Ligurie*. Cette carte peut être considérée comme un manifeste de l'école. Manifeste brillant, exécuté avec talent, dénotant une profonde érudition, mais qui a le malheur de ne pas tenir suffisamment compte des observations nouvelles.

Quelques mois plus tard, vers la fin de 1862, paraissait la *Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*, par M. Alphonse Favre, de Genève. C'est le manifeste de la nouvelle école. Ce manifeste, qui dénote tout autant de talent et d'érudition que le précédent, a sur lui l'immense avantage d'être parfaitement au courant de toutes les découvertes récentes et de mettre en relief toutes les conclusions qui en découlent.

L'infatigable professeur genevois ayant consacré vingt-deux ans à l'étude du massif du Mont-Blanc et ayant par ses nombreux travaux, largement contribué aux progrès de la géologie alpine, était mieux que personne à même de faire la carte d'une région aussi accidentée et aussi difficile. Il s'en est admirablement acquitté, et il a doté le pays d'un beau et excellent travail. Cette carte au 150 millième est parfaitement exécutée sous le double rapport de la gravure et de la coloration.

Elle est accompagnée d'une courte *explication*, résumé très clair et très net, contenant quelques vues nouvelles, surtout pour ce qui concerne les grès tertiaires dits grès de Taviglianaz.

L'auteur annonce, pour plus tard, un travail beaucoup plus étendu. Sa *Carte* et sa courte *Explication* font vivement désirer ce nouveau travail, qui certainement jettera un grand jour sur l'étude de nos belles montagnes.

Un autre Suisse, le professeur E. Desor, de Neuchâtel, s'est occupé *de l'orographie des Alpes dans ses rapports avec la géologie*. C'est une brochure in-8°, de 70 pages, avec une petite carte générale des Alpes. Cette brochure contient le résumé de diverses communications faites, pendant l'hiver de 1861-62, à la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. L'auteur divise les Alpes en trente-quatre massifs cristallins dont cinq font plus ou moins partie de la Savoie.

— En novembre 1860, parlant du lac d'Annecy, je posais, dans la *Revue savoisienne,* les bases d'une nouvelle théorie sur le creusement des lacs alpins, par l'affouillement des glaciers au moment de leur grande extension. Dès lors cette théorie a fait son chemin.

Le professeur Capellini l'a développée dans ses cours à l'université de Bologne.

M. Ramsay, président de la Société géologique de Londres, dans un mémoire *sur l'origine glaciaire de certains lacs* (*On the glacial origin of certain lakes)* non seulement applique mon idée aux lacs alpins, mais l'étend jusqu'au nord de l'Europe et de l'Amérique.

M. Lyell, dans un ouvrage très remarquable qui vient de paraître : *Antiquités de l'homme (Antiquity of man)*, expose aussi tout au long ma théorie.

Enfin, M. Lory m'écrit que seule la théorie des affouillements glaciaires peut rendre compte des phénomènes qui se sont produits, dans le bassin de l'Isère, pendant la période quaternaire. Il vient de présenter un mémoire sur ce sujet à la Société de statistique de Grenoble.

— Je ne puis mieux terminer cette revue, sous forme de causerie, qu'en vous signalant d'une manière toute spéciale les *Causeries scientifiques* d'Henri de Parville. Du reste, je ne sors pas de mon sujet, car le volume de 1862, seconde année, contient un long article, extrêmement intéressant, sur le tunnel des Alpes. C'est un aimable causeur que M. Henri de Parville. Prenez son livre et vous vous trouverez au courant de tous les grands travaux, de toutes les grandes découvertes, de

toutes les inventions utiles; cela sans peine, sans fatigue. Je n'ai jamais vu enseigner les choses les plus graves d'une manière aussi légère èt aûssi spirituelle. C'est vraiment le cas de dire qu'on s'amuse en s'instruisant. Faites-en l'essai et je suis sûr que tous vous serez de mon avis. GABRIEL DE MORTILLET.

Milan, 3 mars 1863.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

L'itinéraire d'Antonin donne deux parcours de Milan à Vienne et de Milan à Strasbourg par les Alpes graies. Ils se confondent de fait jusqu'à Albertville et de droit jusqu'à *Darentasia*, puisque le second nomme ensuite *Casearia*, sans faire mention d'*Oblimum*. C'est pourquoi, dans l'étude que nous avons faite de la section du Petit-Saint-Bernard jusqu'à Vienne, pour ne pas nous exposer à des redites, nous les avons discutés tous les deux ensemble sans distinction jusqu'à leur bifurcation, en les complétant par la carte de Peutinger, qui donne aussi toute la ligne de Milan à Vienne. Maintenant il nous reste à étudier la section entre Albertville et Genève sur le parcours de Milan à Strasbourg.

Nous préférons commencer par Genève, parce que la discussion des distances est plus facile. En effet, la section que nous venons de parcourir entre Vienne et Genève ne nous est indiquée depuis Aoste que par la carte de Peutinger. Si nous avons rencontré des difficultés dans la configuration locale, il n'y en avait pas du moins dans un texte unique. Celle que nous allons étudier de Genève à *Darentasia* par les stations de *Bautas* et de *Casuaria* ne nous est donnée que par l'itinéraire d'Antonin, dont on connaît les variantes, moins nombreuses toutefois que les opinions des auteurs sur leur application à cette section du parcours.

Le point le plus rapproché de Genève dans la voie des Alpes graies est bien Albertville. C'est donc vers le bassin d'Annecy et de Faverges qu'il faut diriger ses recherches pour rencontrer *Bautas* à XXV milles, soit 37,025 mètres. Les avenues ne manquent pas autour du lac; leur nombre même vient compliquer cette étude. Cependant la trouée de Chaumontet, entre la montagne de Mandallaz et les hauteurs de Poisy, se présente tout d'abord comme la sortie la plus naturelle.

1° Le système le plus simple semblerait donc de reprendre le parcours indiqué à l'article précédent et qui aurait fait double emploi par Viry, Marlioz, et de tourner à Sallenôve, par un vestige de pavés sur la gauche des Usses, puis à Mésigny ou Mont-Dragon et à la Balme-de-Sillingy. C'est la route qu'ont suivie, il y a plus de trois siècles, les religieuses de Sainte-Claire de Genève lorsqu'elles vinrent chercher un refuge à Annecy (1). Les 25 milles aboutissent à Meytet, où il y avait un temple, dont quelques inscriptions ont été transportées à Novel, chez Mme Garbillon. L'une d'elles semble rappeler un monument élevé aux divinités du pays et aux bourgeois *numinibus et vicanis bo....* Malheureusement la brisure de la pierre empêche de lire le nom si cherché de cette localité à l'époque romaine. Une autre de moindre dimension se rapporte également aux *numinibus* sans donner plus d'éclaircissements. De nombreux débris de corniches, de colonnes avec chapitaux y ont été découverts au commencement de ce siècle. En 1851, on a trouvé dans un champ un vase de terre contenant plusieurs objets en cuivre, que M. E. Serand a arrachés au creuset d'un fondeur pour en enrichir le musée d'Annecy. Ce sont des haches à ailerons, des faucilles, un large coutelas, des agrafes, des bracelets, qui semblent appartenir à l'âge du bronze. Au fond du vase se trouvaient dix kilogrammes de cuivre rouge non purifié.

On a trouvé dans les ruines féodales de la grande et de la petite Balme plusieurs monnaies romaines des Gordiens, des Philippes, de Trajan, de Valérien, etc. Les constructions autour des grottes sont évidemment du moyen-âge. Le château de la Bâthie a fourni également ses antiquités et plusieurs tombeaux. Mais aucun autre vestige d'ancienne route ne vient sur cette ligne faire suite à ceux observés vers Marlioz et Sallenôves.

En ne supposant le détour que depuis Chilly par Coucy, Mougny, La Combe et Sillingy, les 25 milles s'arrêteraient à Chaumontet. Ici encore, près de Ceizolaz, un plateau s'appelle *Dessous la ville*. On y a trouvé une quantité de vieux murs, de briques à rebords, des tombeaux, etc. Un embranchement de route qui de là tendait par Nonglard vers le Val-de-Fier, explique ces constructions dont l'importance est loin d'atteindre à celle de Meytet.

2° D après les traditions locales, les plateaux de Marlioz, de Présilly, Neydens, Beaumont, étaient autrefois couverts de forêts. Les chartreux de Pomiers, en venant défricher ces parages, auraient les premiers ouvert une route par St-Blaise et Cruseilles (1). Auparavant cn aurait gravi péniblement par Monnetier les crêtes du grand Salève, autant pour éviter les forêts adjacentes et les malfaiteurs qui s'y abritaient, que pour jouir du spectable magnifique qu'offrent dans cette belle traversée les cours du Rhône et de l'Arve et le Mont-Blanc. Le nom de l'*Etraz* que porte encore ce chemin, rappellerait la *strata via*, comme *estrada* dans les langues méridionales, *stretten*, *street*, *straass*, dans celles du nord. Mais il ne faut pas abuser de cette étymologie. Dans plusieurs vallées de la Savoie, le nom d'*Etraz*, contracté d'*Etrans*, signifie une petite grange, de *stramen*, paille, chaume. L'exploitation des chalets, bien avant l'extraction de la poudre siliceuse, a nécessité une grande artère de communication; mais elle ne représente point une voie prétorienne. Celle-ci, pour être carrossable, ne devait pas, ce me semble, choisir les crêtes de la montagne la plus élevée de cette zône (1381m). C'était déjà assez des obstacles que pouvaient opposer les contreforts du Salève, le Sion (793m) et la Borne (794 et 850), ainsi que les combes des Usses et du Fier. Nous reviendrons sur ce tracé.

3° Quand on se rappelle qu'un certain nombre d'antiquités romaines ont été trouvées sous des chênes énormes, on est disposé à présumer que plusieurs des forêts défrichées par les religieux au moyen-âge n'existaient peut-être pas aussi épaisses à l'époque romaine, qu'elles ont pu s'étendre depuis les invasions, entre le

(1) Relation de la sœur Jeanne de Jussie

(1) Grillet, I, 125; III, 125.

v^e et le xe siècle, et qu'en ouvrant de nouvelles routes jalonnées par leurs maisons hospitalières, les moines rétablissaient des communications interrompues par la barbarie à quelque distance des lieux choisis pour leur retraite.

Les plateaux de Marlioz et Vers ont bien été autrefois couverts de forêts, et cependant le souvenir d'une voie romaine s'y est conservé. Si, d'après quelques archéologues, les inscriptions et autres monuments romains trouvés à Pinchat, près de Carouge, indiquaient là une voie romaine (1), elle aurait pu avoir suite au bas de Collonge et de Beaumont, et de là à travers le Mont-Sion par Andilly ou Copponex, avec un pont sur les Usses vers le Chosal, entre Châtillon et les Goths : elle serait remontée par Cologny ou Hartaz, Roussy, et redescendue le long du flanc occidental de Mandallaz vers la Balme ; ou bien de Roussy elle aurait pu traverser le village de Mandallaz et par Elunet longer le flanc oriental de la même montagne jusqu'aux bains romains de Bromines.

On a trouvé des tombeaux et une urne romaine à Châtillon, un canal formé de larges briques à rebords sur le plateau de Choisy. Plusieurs parties de cette route sont encore assez fréquentées ; mais elles n'ont aucun caractère romain. Toutefois on peut remarquer sur les deux flancs de Mandallaz, au bas de la forêt ou dans la plus haute lisière des champs et des prés, une ligne droite, d'une pente uniforme, quelquefois encore à l'état de chemin ou de sentier, d'autres fois comme simple *broue* avec ligne de vieux arbres. Ces chemins peuvent avoir été contemporains ou même antérieurs aux Romains, ainsi que celui du Salève. Car les lignes de montagnes, comme celles des rivières, ont dû servir de boussole aux voyageurs. Nous l'avons vu pour le Vuache. Ce parcours donne 25 milles jusqu'à Crans.

4° Si l'on examine maintenant la route actuelle de Genève à Annecy, on peut observer une ligne plus courte encore que celle qu'elle a remplacée, plus régulière et mieux nivelée que celle des Chartreux de Pomiers. Elle ne passe point à St-Blaise, comme cette dernière, mais au bas du coteau ; elle se confond quelquefois tantôt avec l'une tantôt avec l'autre, mais elle se distingue encore souvent par un restant de tranchée et des lignes d'arbres.

Toutefois aucun monument vraiment romain n'a encore été découvert sur ce parcours, au moins jusqu'aux Usses. Les tombeaux d'Etale et de Noyeray étaient en dalles sans autre objet. Les fortifications de Cruseilles, sur une longueur de près de 400 mètres, sont du moyen âge.

A l'est du pont en fil de fer, il y a eu trois passages sur les Usses. Le plus rapproché et le plus rapide peut avoir fait suite à la route de Pomiers. Le plus éloigné est moderne. Celui du milieu avait un nivellement convenable, mais les ruines des culées ne sont pas anciennes ; si elles ont succédé à un pont romain, elles n'en ont gardé aucun souvenir.

La continuation de cette ligne paraîtrait d'abord très naturelle au bas de Cuvat ; mais la descente à Proméry n'a point de vestiges anciens ; puis à la combe du Fier, il fallait encore ajouter celle des Viérans. Il est plus probable que la route aura toujours suivi les coteaux de St-Martin et de Pringy, où nous retrouvons trois anciens tracés, outre ceux des deux dernières routes.

Celui qui du nord tend directement vers l'église de Pringy s'appelle encore la *vi des Romains* et va passer au bas d'un plateau appelé le *Paradis* (chez M. E. de Lagrange). C'est un ancien cimetière dans lequel on a trouvé à différentes reprises plusieurs squelettes portant des bracelets en bois avec filets en bronze, d'autres avaient des bracelets en bronze et étaient entourés de vases (1).

Dans le *Champ du recours* (chez M. Buttin), le pavé romain a été découvert à peu de profondeur et tout à côté un genre de sépulcre assez rare. C'était un cube de grès tendre, de 1^m,20 de carrure et fendu par le milieu. A l'ouverture des deux moitiés, on trouva dans une cavité carrée, de 0^m,66 pour les deux réunis, une belle urne cinéraire en albâtre avec couvercle et anses, haute de 0^m,45, remplie d'ossements calcinés, et de chaque côté des fioles dites lacrymatoires.

Les entrepreneurs de la route ont signalé plusieurs tombeaux formés de dalles ou de pierres plantées autour des squelettes et couverts de larges briques. Les ossements calcinés étaient noyés dans la cendre avec des vases, des tasses, des bouteilles en argile, des biberons en terre noire très grossière, des soucoupes en terre de Samos, des fioles en verre. Sur le fond d'une assiette, on lisait le nom du potier ONALISIO. La plupart de ces objets sont au musée d'Annecy (2).

La direction de cette route ne pouvait tendre qu'au pont actuel de Brogny. En mesurant tout ce parcours de Genève par Neydens, etc., on trouve les 25 milles au bas d'Annecy-le-Vieux.

(Sera continué.) DUCIS.

(1) *Bulletin de l'Institut national genevois*, VI, page 7.

(1) *Bulletin de l'Association Florimontane*, I, 275. *Revue savoisienne*, 1862, 25.

(2) Extrait des notes de M. E. Serand.

CAUSERIE

Mon cher Directeur,

Vous savez que M. de Jussieu, archiviste du département de la Savoie, vient de publier un annuaire plein de bons renseignements. Le *Courrier des Alpes* a dit, en rendant compte de ce travail, que M. Palluel avait été parmi nous l'inaugurateur de ce genre de publications. Je crois devoir relever cette erreur. Bien d'autres ouvrages du même genre avaient paru en Savoie avant ceux de M. Palluel ; seulement les titres ne portaient pas les noms d'*Annuaire* ou d'*Indicateur*, mais au fond c'était la même chose L'etiquette seule differait. L'etiquette, vous ne l'ignorez pas, est une affaire de mode ; les *Almanachs* et les *Calendriers historiques* sont devenus des *Annuaires* ou des *Indicateurs* comme les apothicaires sont devenus des pharmaciens. Je ne vous parlerai pas de ceux qui se sont produits dans toute la Savoie avant l'an XII de la République française, date du premier annuaire Palluel ; je ne vous dirai qu'un mot de ceux qui ont ete imprimés à Annecy.

Je ne rangerai pas parmi ceux-ci l'*Almanach géographique du commerce..... Annecy*, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, parce que ce nom de lieu est ici un pseudonyme. Mais je vous signalerai le *Calendrier de Savoie* qui était imprimé a Annecy, chez C.-M Durand, imprimeur du roi, depuis l'année 1775, à ma connaissance, jusqu'en 1790 ; charmant petit in-12 dont les pages sont encadrees de filets et qui, après les renseignements utiles, faisait aussi la part de l'agreable ; par exemple, en donnant des problemes sur l'histoire de Savoie, une bonne notice sur l'inscription antique de Talloires, le portrait du roi grave en taille douce, etc. Il faisait concurrence aux *Etrennes historiques de Savoie*, publiees et imprimées à Chambéry, par Lullin, à la même époque. Je n'aurai garde d'oublier les *Etrennes patriotiques ou Manuel du citoyen, dédié aux habitants du departe-*

ment du Mont-Blanc, 1793, par André Charles, habitant à Thonon, membre de la Société patriotique des amis de la liberte et de l'égalite *y séante et agrégée* à celle d'Annecy, imprimées par C -M. Durand. La continuation etait annoncee comme devant paraître après l'organisation du Mont-Blanc

Enfin il y a encore, dans une autre specialité du même genre, les *Etrennes religieuses* de Burdet, 1800, 1801, 1802.

— Je lis toujours très attentivement la *Revue ;* j'y ai vu dans un article historique sur Ripaille, de M. Lecoy de la Marche, que l'evêque de Lausanne, Guillaume de Challant, commis à l'exécution de la bulle de Jean XXIII, put consacrer l'eglise des Augustins le 10 décembre 1410 Cela n'est pas d'accord avec les documents que M Dufour a transmis à la Société d'histoire de Chambery, et dont on peut lire les titres ou indications sommaires dans le volume V des Memoires de cette Societé (pag. VII et suivante). Il y a, en effet, parmi ces documents, une bulle de Jean XXIII, du 2 juin 1410, qui charge l'evêque de Lausanne *d'approuver la fondation* du monastère de Ripaille, et un acte de consecration de l'eglise du même prieure, faite *par l'évêque de Genève, Jean Bertrand,* en presence d'Amédée VIII, le 17 septembre 1410. Il suffit d'indiquer ces différences au consciencieux auteur de la notice historique sur Ripaille pour qu'il vérifie où est l'erreur.

— J'ai vu, avec plaisir, dans le numéro de janvier, une liste des trésoriers généraux du Genevois et des chatelains d'Annecy On ne saurait trop et trop tôt publier des materiaux semblables qui sont utiles à tous les travailleurs. M Glover a inseré dans les Mémoires de la Societé savoisienne d'histoire (tom. VI) une liste des baillis, gouverneurs, châtelains et juges du Chablais dont vous pourriez reproduire les noms et les dates La *Revue* deviendrait ainsi un recueil precieux pour les amis de l'histoire locale, qui y trouveraient réunis des renseignements qu'on ne sait où chercher lorsqu'on en a besoin C'est à ce titre que je vous envoie aujourd'hui les armes de quelques villes du departement de la Haute-Savoie ·

ANNECY : *De gueules à une truite d'argent, posée en bande*

ALBY : *D'azur à un pont d'argent accosté de deux tours de même.* J'ai vu les armes de cette ville blasonnées avec un fond de gueules et le pont d'or

BONNEVILLE : *Ecartelé aux 1er et 4e quartiers de gueules à la croix pleine d'argent, aux 2e et 3e de gueules à trois pals d'or.* Ce sont les armes de Savoie et de Faucigny.

CHAUMONT : Voici un bourg dont les armes ont ete donnees de bien des manières différentes :

D'azur à trois cailloux d'argent (archives de la Chambre des comptes) ;

De sinople à trois pierres marines d'argent (Besson, manuscrit) ;

D'argent au mont de sinople à 5 pointes (LITTA, Familles italiennes) ; on trouve ailleurs : *à 7 pointes.*

CLERMONT : *De gueules à deux clefs d'or posées en sautoir accompagnées d'un mont d'argent mouvant de la pointe* (Besson). On trouve encore ces armes blasonnées de la manière suivante : *De gueules à deux clefs d'or, au chef d'argent chargé de trois monts de sinople*

COLLONGES : *D'azur à une fleur de lys d'or, au chef cousu de gueules à la croix pleine d'argent* qui est de Savoie.

CRUSEILLES : *De gueules à une coquille d'argent en abyme.* On trouve quelquefois la coquille *d'or.*

EVIAN : *D'azur à un poisson d'argent qui avale un petit poisson de même, posé en fasce, au chef cousu de Savoie.* Je les ai vues avec un chef d'argent abaisse sous le chef de Savoie qui alors n'est plus cousu.

FAVERGES : *De gueules à un fer de cheval d'argent en abyme* On trouve quelquefois le fer *d'or*

FLUMET : *De gueules à deux clefs d'or adossées et passées en sautoir.* J'ai lu quelque part avec une seule clef d'or contournée et posée en pal

LA ROCHE : *Cinq points d'azur équipollés de quatre points d'or*

RUMILLY : *De gueules à l'aigle d'argent membrée et béquée d'or* (Besson), ou bien *de gueules à l'Albanais* (sorte d'oiseau essorant) *d'argent membré et béqué d'or*

SALLANCHES : *De gueules au chevron renversé et ondé d'argent.* Ce sont deux rivieres mouvant des angles superieurs de l écu et confluant en pointe C'est une allusion aux deux Sallanches qui se réunissent près de la ville qui porte leur nom

SAMOENS : *Ecartelé aux 1er et 4e quartiers de gueules à trois pals d'or* qui est du Faucigny, *et aux 2e et 3e d'argent à une montagne à 7 pointes au naturel surmonte d'un sapin de sinople.* Allusion au nom latin *Septem montes.*

SEYSSEL : *De gueules à un S d'argent chargé d'une rose au cerf d'or passant entre deux.* Il faut avouer que cet énonce est bien peu intelligible. Dans l'ouvrage des Familles italiennes dejà cité, l'ecu de Seyssel est encore representé d'une maniere plus curieuse Dans un paysage au naturel, on voit un cerf au naturel avec une housse blanche sur laquelle se detache en noir un S et au-dessus une petite croix alézee. Tout cela n'est guère héraldique.

TANINGES : *Ecartelé en sautoir à dextre et à senestre d'azur, en chef et en pointe de gueules à trois chevrons d'argent, ceux du chef renversés ; sur le tout de Savoie.* Ces armes sont à enquérir

THÔNES : *D'azur à la herse d'argent,* ou bien *de gueules à la herse d'or*

THONON : *Parti d'or et d'azur* (Besson), ou *parti d'argent et de sable* (document cite par M Lochon).

UGINES : *De sable au gril d'argent ;* on trouve aussi *de gueules au gril d'argent.* C'est le gril de saint Laurent qui est le patron d'Ugines.

— Je termine par un mot de philologie qui vous prouvera une fois de plus l'attention que je porte à vos travaux. M. Revon, en parlant du mot *Balme,* qui en Savoie signifie *grotte,* ajoute : certains paysans fantaisistes prononcent *Barmes.* Ce n'est point là, je crois, une affaire de fantaisie Le changement de l'*l* en *r,* est un fait très fréquent en géneral Il est une règle constante après l'*a* pour la plupart des patois de notre Savoie où l'on dit : *carma* pour calmer, *Arby* pour Alby, *armana* pour almanach, *varsa* pour valser, etc. Cela ne s'est-il pas produit, du reste, dans le français où, par exemple, d'*ulmus,* dont les Italiens ont fait *olmo,* nous avons fait orme et ormeau ? Je laisse aux lecteurs de la *Revue* le plaisir de multiplier les exemples.

Agréez, etc. RABUT FRANÇOIS

Dijon, 1er mars 1863

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 12 mars 1863

Après le dépouillement de la correspondance fait par le secretaire, M. *Ducis* a donne quelques détails sur un fauteuil antique trouvé à La Rochette (Savoie) ; le dossier de ce fauteuil est orne de différents caractères dont la plupart sont inconnus. Le même membre a fait une communication sur une inscription enclavee dans le portail de l'eglise de La Muraz, et il a ensuite donne lecture d'un memoire sur les voies romaines des environs d'Annecy.

M *Revon* a presenté les nombreux débris lacustres qu'il a retires du lac du Bourget et qui forment une collection de 300 echantillons environ

A la fin de la seance, la réunion a nommé membre correspondant de la Societe, M. Charles Calloud, chimiste de Chambéry, elle a voulu reconnaître ainsi tous les services rendus à la Societe Florimontane par M Calloud, dont les savants travaux ont souvent enrichi les colonnes de la *Revue savoisienne*

Les dons et echanges suivants ont ete deposes sur le bureau :

1° *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var ;* 1860-61 ;

2° *Revue des Societes savantes,*

3° *Revue du Lyonnais ;* fevrier 1863 ;

4° *Revue archeologique ;* mars 1863 ;

5° *Bulletin mensuel* de la Societe centrale d'agriculture de la Savoie ; nos 1 et 2 de 1863 ;

6° *Revue scientifique italienne,* publiee à Milan par M. G. de Mortillet ;

7° L'*Union magnétique,* de Paris ;

8° *Le Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe ; n° de février 1863 ;

9° *De la nécessite de proteger les animaux utiles,* par M Glober, de Berlin ; 2e edition ; don de MM. Victor Masson et fils, editeurs ;

10° *La Flore vallaisanne,* par M d'Angreville ; Genève, 1863 ; don de l'auteur ;

11° *Le Léman,* journal de Thonon,

14 *Le Glaneur savoyard.*

Pour extrait :

Le Secrétaire, JULES PHILIPPE

Le Directeur gérant, J PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 4. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)* 15 avril 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Notice historique sur Ripaille (suite), par M. A. Lecoy de la Marche. — Archéologie: voies romaines (suite), par M. Ducis. — Revue artistique, par M. L. Revon. — Chronique.

NOTICE HISTORIQUE SUR RIPAILLE EN CHABLAIS

(Suite.)

II

Notre précédent article avait déjà paru, lorsque l'extrême bienveillance de Mgr l'Evêque d'Annecy, en qui les études historiques trouvent depuis longtemps un protecteur aussi empressé que savant, nous a mis à même de compléter certaines indications au moyen de notes précieuses qui sont en sa possession, et qui ont été tirées des archives du couvent de Ripaille avant la Révolution. En exprimant l'espoir de voir combler un jour la lacune que présente la charte de fondation mutilée dont il a été question, nous ne pensions pas le voir sitôt réalisé. On nous permettra donc de revenir brièvement sur cet acte important. Les notes prises sur un double intact de la pièce fournissent les renseignements suivants :

Les mille florins de rente assignés, dans l'origine, par Amédée VIII, à l'entretien du prieuré des Augustins étaient à prendre sur les chatellenies de Thonon, de Rivoire, d'Allinges, d'Hermance, de Gex, de Chillon, de La Tour, de Vevey, de Morges, d'Entremont, de Saint-Maurice et d'Evian. Sur cette somme, vingt florins devaient être payés le jour de la Saint-Michel à chaque religieux, et trente au prieur, pour leur vestiaire. Douze ou tout au moins dix des religieux devaient être prêtres. Le prieur avait l'entière administration des personnes et des biens du monastère; il devait en rendre compte chaque année au chapitre. En outre, il avait le droit de justice ecclésiastique et séculière sur tous les individus de la dépendance du couvent, en quelque lieu que ce fût (*omnimodam ecclesiasticam et secularem punitionem habent*). Les chanoines étaient déclarés indépendants de l'évêque de Genève; ils devaient, dans la suite, élire eux-mêmes leurs prieurs, mais le prince se réservait la nomination du premier.

Amédée augmenta encore ces priviléges en concédant aux religieux de Ripaille le pouvoir de construire un moulin sur l'eau d'Oncion, sans aucune charge ni redevance, et à l'endroit qui leur serait le plus commode; en leur abandonnant, pour leur affouage, cent cinquante poses de bois dans la forêt dite *Lonnaz*, entre Thonon et le *Liaudi;* enfin en unissant à leur maison, par lettres-patentes du 20 mai 1416, la chapelle de St-Bon, proche de Thonon.

Nous avons dit que la retraite de ce prince à Ripaille n'était nullement une abdication, comme l'avaient cru quelques-uns, et nous avons cité, pour le montrer, un jugement important rendu par lui-même dans cette résidence, en 1438. D'autres actes, impliquant davantage encore, s'il est possible, le plein exercice de la souveraineté, achèvent de le prouver: le 7 août 1435, à Ripaille, Amédée conclut le mariage de Louis, marquis de Saluces, avec Isabelle, fille du marquis de Montferrat, à laquelle il donne quinze mille florins d'or; le 12 juin 1436, à Thonon, il passe un traité avec ce même marquis de Montferrat (1); le 21 juillet de la même année, il reçoit, à Thonon, l'hommage de Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne (2); le 15 septembre 1437, à Ripaille, il donne un sauf-conduit à l'empereur et au patriarche des Grecs, qui devaient traverser ses Etats pour se rendre à Bâle (3); enfin le 23 décembre, même année, se célèbre à Ripaille le mariage d'Aimée de Montferrat avec Lusignan, roi de Chypre (4).

En faudrait-il autant pour nous autoriser à conclure que le duc de Savoie, après sa retraite de 1434, continua de mener une vie active, au milieu de ses conseillers intimes, composant l'ordre naissant de St-Maurice? Et ne devient-il pas superflu de citer l'acte même par lequel Amédée, en se retirant à Ripaille, crée son fils Louis prince de Piémont et lui confère une sorte de lieutenance générale, acte où il se réserve une autorité pleine et entière, entendant expressément garder jusqu'à sa mort toute l'administration de ses Etats (5)?

Ce point acquis, il est facile d'élucider la question

(1) Guichenon, tome II, p. 59.

(2) Capré, *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoie*, p. 145.

(3) Senebier, *Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Genève* (1779), p. 91.

(4) Guichenon, II, 59.

(5) « *Addidit in iis tabulis multas exceptiones ut authoritatem suam sartam tectam conservaret, utque integra administratio, dum in vivis esset, ad ipsum pertineret.* » *(Amedeus pacificus*, p. 65.)

du proverbe et de la conduite que menèrent les nouveaux habitants de Ripaille.

En effet, ces derniers, n'étant point assujettis à la vie claustrale, pouvaient parfaitement conserver le train de grand seigneur auquel ils étaient habitués précédemment, sans pour cela s'adonner à une débauche que leur âge et leur caractère rendent d'ailleurs invraisemblable. Eussent-ils réellement donné naissance au proverbe, il ne faudrait pas encore l'entendre dans un sens défavorable. Moreri, qui écrivait deux siècles après, n'attache pas au mot *faire ripaille* d'autre signification que celle de jouir des plaisirs de la campagne. Le *Dictionnaire de Trévoux,* un peu postérieur et édité aux portes de la Savoie, révoque en doute l'origine de cette locution, et prétend qu'elle est inconnue dans le pays, ainsi qu'en Piémont. Cette assertion cependant est en désaccord avec Addison, qui cite comme existant de son temps (au XVIIe siècle) le proverbe italien «*andare a Ripaglia*» à peu près analogue au nôtre. Les autres raisons données par le même ouvrage sont aussi peu satisfaisantes : Ménage lui-même ne s'en contente pas. D'un autre côté, il est difficile de voir dans *Ripaille* une contraction de *repaissaille*, étymologie reproduite par un de nos plus récents dictionnaires, peu scrupuleux du reste en matière d'histoire (1).

Cette locution proverbiale, se rencontrant dans la langue des deux pays qui avoisinaient la Savoie, semble donc réellement un vestige du nom de notre village du Chablais. Mais c'est là tout : et, comme nous venons de le dire, cette origine, fût-elle plus clairement démontrée, ne prouverait en rien la vie désordonnée des chevaliers de Ripaille. Tant d'abus de langage, tant de variations dans l'acception des mots se produisent d'un pays à l'autre, d'un siècle au suivant, que la simple exagération du sens d'une expression populaire n'a rien qui doive surprendre : ce sont toujours les termes les plus usités qui changent le plus dans leur forme et dans leur signification. Voltaire, à qui la langue française doit plus d'une altération, n'a pas peu contribué à répandre celle-là : il est peut-être le premier qui ait entendu par *faire ripaille* mener une vie de plaisirs et qui ait prêté au mot une idée désavantageuse. Ce petit abus servait les besoins de sa cause : tout le monde connaît les vers peu flatteurs et peu véridiques que, du fond d'une solitude assez voisine de celle d'Amédée, — et où lui-même ne vécut pas de manière à faire taire les mauvaises langues — le patriarche-philosophe adressait à la mémoire du prince-pape (2).

Mais Voltaire n'a pas réfléchi, comme l'observe Senebier (1), que cette expression ne fait allusion qu'au site riant de l'ermitage, et à la vie heureuse que les ermites devaient y mener. Ainsi à l'origine, et encore dans l'esprit de Senebier, au milieu du dix-huitième siècle, elle n'avait d'autre portée que celle que lui attribue Moreri. D'ailleurs, la table d'Amédée VIII et de ses compagnons pouvait sembler relativement somptueuse aux gens d'alentour, qui vivaient beaucoup plus simplement, et qui voyaient sans doute emporter à Ripaille les meilleures denrées du marché de Thonon. « Il n'est pas étonnant, remarque judicieusement un historien de Savoie, que des villageois parmi lesquels l'opulence était inconnue vîssent du faste, du luxe, une table splendide, dans l'aisance convenable à un prince entouré de ses principaux conseillers (2). » Le proverbe né chez eux put donc s'appliquer, à la rigueur, au train de vie de leur souverain, mais encore une fois sans entraîner aucune appréciation malveillante. Il servit d'arme et de point d'appui à la calomnie, qui s'en empara en le dénaturant.

La calomnie n'avait même pas attendu Voltaire, ni l'invention du proverbe, pour s'attaquer au duc Amédée. Au milieu du concert d'éloges que font entendre les contemporains de ce prince, il se rencontre deux voix dissonnantes : mais il est facile de réduire ces témoignages à leur juste valeur. Le Pogge et Monstrelet, voilà les deux sources premières où ont puisé tous ceux qui ont médit de la retraite d'Amédée.

Le Pogge, de Florence, auteur à l'esprit satyrique, prétendit que le changement d'habit du duc de Savoie était un secret artifice pour arriver à la papauté (3). Mais la position élevée que cet écrivain occupait auprès d'Eugène IV, dont Amédée fut le compétiteur sous le nom de Félix V, nous permet de suspecter son impartialité : quoique Félix ne fut qu'un antipape, il faut reconnaître que, dans ces malheureux jours de schisme, la division des esprits, la vivacité de la lutte, engendraient chez les adhérents de l'un et de l'autre parti des appréciations réciproquement défavorables. Celle du Pogge paraît d'autant plus dénuée de fondement, que, l'année de la retraite du duc de Savoie, l'Eglise avait la paix, et le concile de Bâle était réconcilié momentanément avec le pape Eugène ; ce qui enlevait tout espoir et tout prétexte aux convoitises dont le trône pontifical pouvait être l'objet.

Monstrelet s'exprime ainsi au sujet d'Amédée : « Et se faisaient lui et ses gens servir, en lieu de racines et d'eaux de fontaine, du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on pouvait rencontrer (4). »

Il est certain qu'ils n'avaient jamais fait vœu de se nourrir de racines et d'eau claire, et il n'est nullement surprenant, comme nous l'avons expliqué, que les meilleurs mets leur fussent réservés. L'imputation est

(1) Plus bas, dans le même article, le même dictionnaire, qui est celui de Bescherelle (1861) change d'avis, et dit : « Cette façon de parler, lisons-nous dans l'*Etymologie des proverbes français* par Bellingen, a *pour auteur* Amédée *septième* du nom... lequel se retira *en* 1439 à Ripaille, lieu solitaire *des appartenances d'un prieuré de l'ordre de St-Maurice*, jadis fondé *par ses prédécesseurs et rebâti par lui-même* au rivage du lac de Genève, à *une demi-lieue* de Thonon. »

En quatre lignes, sept erreurs! Et l'on nous vantera l'exactitude des Dictionnaires!

(2) Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape et cessas d'être sage?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étais aussi pénitent,
Je ne voudrais point être pape.

(1) *Histoire littéraire de Genève*, tome Ier, p. 55.
(2) *Frézet*, II, 55.
(3) *V. Guichenon*, p. 478.
(4) *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, II, 100.

bien faible, et n'implique même pas l'idée de débauche. Encore faut-il en rabattre : Enguerraud de Monstrelet, gouverneur de Cambrai pour le compte du duc de Bourgogne, qui était un des princes les plus hostiles à Amédée, devait parler de celui-ci dans les mêmes termes que son maître, et il se trouve à cet égard dans les conditions du Pogge (1).

Aux allégations de ces deux auteurs, qui ailleurs, du reste, parlent avantageusement d'Amédée VIII, il faut opposer l'accord des autres contemporains. Olivier de la Marche, qui tenait également à la cour de Bourgogne, a été beaucoup plus impartial. « Cestuy Felix, dit-il, vesquit avec François et Bourgougnons, et si sagement se gouverna au temps des divisions de France que son païs de Savoye, était le plus riche, le plus seur et le plus plantureux de ses voisins (2). » Mais il y a des textes plus précis sur la vie du prince dans sa retraite : Raphaël Volaterre dit expressément qu'il fut choisi pour le pontificat à cause de la renommée de ses mortifications (3). Eneas Silvius, secrétaire du concile de Bâle et pape plus tard sous le nom de Pie II, rapporte ainsi l'élection de Félix V qu'il avait eu l'occasion de voir à Ripaille même : « Il y en eut un qui eut plus de voix que les autres : c'est le très-excellent Amédée, duc de Savoie, doyen des chevaliers de St-Maurice de Ripaille, dans le diocèse de Genève; les électeurs, considérant qu'il était alors dans le célibat et que sa conduite était celle d'un religieux, le jugèrent digne du gouvernement de l'Eglise. » Et après un long éloge de ce prince, il ajoute « qu'il ne portait d'habits que ceux qui étaient nécessaires pour se garantir du froid, et ne mangeait que ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim (4). » Ici aussi, faisons la part de l'exagération : Amédée ne vivait certainement pas en anachorète de la Thébaïde, et les prélats de Bâle, qui voulaient l'opposer au pontife légitime, avaient tout intérêt à vanter sa sainteté. Mais la singularité même de leur choix, et l'espoir qu'ils avaient de faire agréer à l'Europe leur audacieuse tentative en l'élisant, lui intrus, complétement étranger aux ordres, indiquent bien qu'il menait une vie irréprochable et que le fait était de notoriété publique.

Ainsi les jours s'écoulaient à Ripaille dans le calme, et dans un loisir occupé. Le nouveau château s'élevait vis-à-vis et au midi de l'église des Augustins : sa façade principale, située au nord-est, du côté opposé à Thonon, était flanquée de sept tourelles crénelées, alignées sur le même plan, distantes de vingt-neuf pieds de Savoie les unes des autres, et engagées à moitié dans la construction. Un logement uniforme était attenant à chacune d'elles. Leur hauteur, y compris la toiture conique qui les surmontait, était de cinquante-huit pieds : leur diamètre de huit, et l'épaisseur de leurs murs de deux et demi. Mais la première du côté du lac était plus élevée de quinze pieds, un peu plus large aussi, et contiguë à un grand pavillon carré qui formait comme la tête de ce long corps de bâtiment : c'était l'habitation du doyen, comprenant au premier étage une chapelle en forme de rectangle voûté d'arêtes. La façade postérieure donnait sur sept jardins, affectés à chacun des sept logements, et séparés par un mur (1). Dans l'enclos du couvent, le duc avait fait planter de chênes un vaste terrain, que traversaient en tout sens de larges allées, distribuées en étoiles irrégulières (2). Sous ces ombrages, les chevaliers venaient deviser ou méditer aux heures de réunion, vêtus de la robe ou du chaperon gris qui composaient, avec la croix d'or suspendue au cou, le costume distinctif de l'ordre naissant. A l'extrémité de chaque avenue du parc, ils apercevaient un bourg ou une ville du pays de Vaud, et en-deçà l'immense plaine bleue du Léman. Site enchanteur, bien fait pour la vie studieuse ou contemplative ! Amédée avait choisi en connaisseur.

Et pourtant il s'arracha aux douceurs de cette paix, lorsqu'une députation du concile de Bâle vint le chercher pour poser sur son front une tiare usurpée. Il résista, raconte le P. Monod, et versa un torrent de larmes, en opposant des difficultés sur les serments à prêter, sur l'habit, la barbe d'ermite dont il ne voulait pas se défaire, sur les bonnes relations qu'il avait eues jusque là avec le pape Eugène ; mais enfin on lui fit croire qu'il s'agissait du salut de l'Eglise, et il céda. Il serait difficile, d'après ces diverses circonstances, de suspecter sa bonne foi et de le taxer d'ambition. A cette époque de désordre, où des prélats accréditaient l'idée de la supériorité du concile sur le pape, où les consciences troublées flottaient incertaines entre Bâle et Rome, la conduite qu'on voit tenir au duc de Savoie semble naturelle. Toutefois son erreur, ou, si l'on veut, sa faiblesse ne lui portera pas bonheur : son administration ne sera point complétement sans tache, et la tiare tiendra peu sur sa tête.

L'intronisation d'Amédée ou de Félix V se fit en grande pompe dans l'église des Augustins de Ripaille, et non, comme le raconte Guichenon et plusieurs autres après lui, dans l'abbaye de St-Maurice en Valais. Cette méprise résulte sans doute d'une mauvaise lecture du procès-verbal de la cérémonie, où il est dit que celle-ci eut lieu « à l'église du monastère de St-Maurice, de l'ordre de St-Augustin, fondée dans la dite solitude, » (c'est-à-dire dans celle de Ripaille) (3). Une telle désignation pouvait en effet prêter à confusion pour un œil peu attentif. Assis sur le grand autel, le nouveau pape donna aux assistants sa bénédiction solennelle, après que le décret de son élection lui eût été remis, le 17

(1) *Guichenon* (p. 479) traite d'infidèles les memoires de Monstrelet, d'Alain Chartier et autres écrivains éloignés de la Savoie, n'ayant pu être au courant de ce qui s'y passait. Paradin, quoique faisant l'histoire particulière du pays, les a copies. Voyez aussi à ce sujet les *Mémoires de Beaulacre*, tome II.

(2) Livre Ier, ch. 6.

(3) « *Ob abstinentiæ clarique nominis famam invitus in concilio Basiliense pontifex factus.* » Guichenon (p. 497) a réuni encore d'autres témoignages favorables à Amedée.

(4) *De concilio Basiliense*, II, 107.

(1) Nous tirons ces indications de plans qui furent dressés plus tard, mais où l'on peut reconnaître l'etat primitif des lieux. La grande tour conserva le nom de *tour du pape Felix*.

(2) Quelques-unes de ces allées avaient trente pieds de roi de largeur.

(3) « *Presentato sibi, die videlicet Jovis 17° mensis decembris 1439, decreto electionis predictæ.... ad ecclesiam monasterii sancti Mauricii, ordinis sancti Augustini, in dicta solitudine constitutam processerunt, eumdem electum intronisaverunt, ipsum super altare majus elevantes*, etc. » V Guichenon, preuves, p. 316. La consecration de cette eglise de St-Maurice de Ripaille, que nous avons rapportée précédemment, d'après Besson, au 10 décembre 1410, aurait été faite par l'évêque de Genève, le 17 septembre de la même année, d'après le document signalé par M. Rabut dans le dernier numero de la *Revue savoisienne*.

décembre 1439. Le 6 du même mois, il avait rédigé son testament, pièce importante que Guichenon n'a publiée qu'en partie, et qui réglait l'avenir de l'établissement de Ripaille.

Par cet acte, le duc ordonnait que le monastère et la maison des chevaliers seraient compris dans une même clôture, formée par un mur ou par une forte haie entourée d'un fossé; que l'élection des chevaliers, quand il y en aurait à remplacer, serait réservée à lui et à ses successeurs, avec le conseil des autres membres de l'Ordre; que les nouveaux élus seraient pris parmi des gens d'honneur, d'un âge avancé, d'une prudence et d'une probité consommées, qui se seraient distingués dans les expéditions guerrières ou les conseils des princes, et qu'ils seraient considérés comme les principales lumières de l'Etat pour les affaires importantes de la politique; qu'ils auraient un libre accès à l'église du monastère de Ripaille pendant l'office divin, et que les chanoines seraient leurs directeurs spirituels. Il léguait aux chevaliers, pour leur procurer un entretien honnête et conforme à leur condition, un revenu annuel de dix-huit cents florins d'or du petit poids, de la valeur de douze gros chacun, savoir six cents pour le doyen et deux cents pour chacun des autres. Le doyen, qui était au choix du prince, devait prescrire aux chevaliers leur genre de vie, fournir la nourriture et le salaire des domestiques communs, entretenir les édifices. Enfin il était ordonné que si Amédée venait à mourir avant l'accomplissement des dispositions relatives aux revenus, à la clôture et aux fossés, son héritier universel serait tenu de les exécuter dans un délai de deux ans (1).

Avant de partir pour Bâle, Félix V, par bulle du 4 janvier 1440, nomma doyen des chevaliers de St-Maurice de Ripaille Claude du Saix, seigneur de Rivoire. Par deux autres actes du 6 du même mois, il émancipa, à Thonon, ses deux fils Louis et Philippe, et institua le premier duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste (2): c'était, cette fois, une véritable abdication. Alors on vit affluer à Ripaille des prélats et des ambassadeurs qui venaient prêter obédience à leur élu, et l'inviter à se rendre à Bâle. Grillet fait une énumération exagérée des princes et des pays qui le reconnurent pour pape, et range dans ce nombre la France, l'Angleterre, la Castille, Milan, les cantons suisses, l'Autriche, la Hongrie, la Bohème, la Savoie, le Piémont et les chevaliers de l'ordre Teutonique (3). A ce compte que serait-il resté dans l'obédience du véritable chef de l'Eglise, d'Eugène IV? Il est certain cependant que le roi de France Charles VII, dans l'assemblée tenue à Bourges le 2 septembre 1440, défendit à tous ses sujets de reconnaître pour pape « Monsieur de Savoie » bien que celui-ci lui fût uni par les liens du sang; que le roi d'Angleterre, Henri VI, écrivit de Windsor au conseil de Bâle, pour l'exhorter à ne pas se séparer d'Eugène IV (4); enfin que la majeure partie de la chrétienté resta fidèle à ce dernier.

(1) Les articles du testament omis par Guichenon (preuves, p. 303) se trouvent dans *Amedeus pacificus*, p. 37. Il existait aux archives de Ripaille des doubles intacts de cette pièce.

(2) Guichenon ne parle point de ces actes, dont les deux premiers se trouvent dans *Amedeus pacificus*, p. 164 et 167, et dont le troisième se voyait aux anciennes archives de Ripaille.

(3) *Grillet*, III, 95.

(4) Cette lettre est à la bibliothèque de Genève. Voy. Senebier, *Catalogue raisonné*, etc. p. 104.

Nous n'avons pas à suivre Félix V depuis le jour où il partit pour Bâle accompagné d'une nombreuse noblesse et de quelques-uns des ermites de Ripaille. Disons seulement que, dans sa nouvelle puissance, il n'oublia pas l'établissement qu'il avait fondé et enrichi. Par une sentence arbitrale qu'il rendit en 1446 dans le couvent de St-Dominique-hors-des-murs, à Genève, il déclara que les habitants de Thonon, ainsi que ceux des villages de Ripaille et de Concise, seraient exempts de leydes, de gabelles, de péages, pour toutes les marchandises qu'ils transporteraient, par terre ou par eau, chez les Genevois, lesquels devaient jouir, de leur côté, d'une franchise réciproque (1). Le prieuré des Augustins fut, en 1448, l'objet d'une nouvelle faveur : il fut érigé en abbaye, et les évêques de Belley et de Sion, avec l'abbé d'Abondance, en furent nommés les *juges* ou *conservateurs* (2).

Quelques temps après, Félix redevenait Amédée et rentrait dans la retraite de son choix: sa démission, qu'il avait eu enfin le bon esprit de donner au mois d'avril 1449, rétablissait la concorde au sein de l'Eglise. Il passa le reste de ses jours dans le calme et la piété, conservant toutefois avec le titre de cardinal de sainte Sabine, l'administration des diocèses de Lausanne et de Genève, où il se rendait fréquemment. Il mourut le 7 janvier 1451, à Lausanne suivant Spon, à Ripaille selon Senebier, à Genève selon Guichenon: cette dernière version paraît cependant plus accréditée. Dans son testament, il avait exprimé le désir que son corps fût porté au monastère d'Haute-Combe et son cœur déposé dans l'église de Ripaille. Néanmoins ce fut dans cette dernière qu'on l'inhuma: les Augustins lui élevèrent un somptueux tombeau de marbre blanc; une vieille bible en parchemin, à ce que nous apprend Spon, fut déposée sous sa tête en guise d'oreiller. Sa vie peut se résumer dans ces mots d'Eneas Silvius, son contemporain : « Il laissa une réputation de vertu. Trop heureux prince, si les dignités ecclésiastiques n'eussent terni sa vieillesse (3)! »

A. LECOY DE LA MARCHE.

(La suite au prochain n°)

(1) Titre des anciennes archives de Thonon.

(2) *Nos igitur qui dictum prioratum in abbatialem dignitatem duximus erigendum, discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus quatenus vos, vel duo, aut unus vestrûm, per vos, per alium seu alios, etiamsi sint extra loca in quibus deputati estis, conservatores et judices,* etc. (Bulle donnée à Lausanne le 6 novembre 1448, et qui existait aux anciennes archives de Ripaille.)

(3) *Europa*, ch. 38.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite)

Je n'avais pas abordé, dans les articles précédents, l'hypothèse de chercher *Condate* dans le bassin de Rumilly, parce que les résultats ne m'en paraissaient pas assez concluants. Engagé par M. Dufour, ancien avocat général, à faire une nouvelle étude sur ce pays intéressant, j'y consacrerai encore quelques lignes pour ne laisser aucun doute. De ma part, il n'y a aucun parti

pris. Qu'on trouve les deux stations qui jalonnaient la route d'Aoste à Genève, à moins de frais possible, j'y souscris le tout premier. Mais il est difficile d'éviter le lac du Bourget et les marais qui en forment le prolongement en Chautagne et vers Chambéry.

Partons donc de Genève, arrivons à Marlioz; nous connaissons le chemin. Supposons qu'au bas du Villard de Contamines ou vers le village des Sarrasins un pont nous fasse remonter à Sallenove, nous suivrons, en laissant Mésigny à gauche, une vieille route par Orgemond, Sublessy, Lacombe, Sallongy, le Villard de Saint-Eusèbe, le château de Chitry, Burnel, Verlioz, le pont de Coppet, et nous arrivons à Rumilly avec les 30 milles romains qui séparaient Genève de *Condate*. Mais cette ligne est loin d'être carrossable et n'offre aucun souvenir romain.

Et, si de Marlioz nous continuons par Contamines, Serrasson, Chilly et la droite de la Morge, les 30 milles sont absorbés au Mollard, près de l'embouchure du Chéran dans le Fier. Dans l'une et l'autre supposition, l'étymologie de *Condate* trouve une application évidente. Mais la tradition locale fait continuer la voie du val-de-Fier, dont nous avons parlé plus haut, vers Hauteville, d'où elle se serait bifurquée d'une part vers Nonglard ou Lovagny pour *Bautas*, de l'autre, en passant le Fier, elle aurait longé l'Annonciade, Germinay, Sales, et remonté la droite du Chéran pour le passer à Lupigny et arriver à Saint-Marcel.

Cette ligne ne manque pas d'antiquités. A Hauteville, on a trouvé des monnaies romaines d'argent et de moyen bronze, plusieurs lits superposés de ciment et de charbons au fond d'un réservoir. Les plaques de pierre blanche qui le recouvraient sont de la même nature que celles des bains romains d'Aix et n'ont aucune carrière aux environs (1).

En face, sur la gauche du Fier, dans le *Champ des Idoles*, il y avait, entre autres, un *sacrum* élevé *Aug. Vintio* par *Valerius Crispinus sacerdos vintii præfectus pagi*. A Germinay et à Sales, on a trouvé des colonnes, des vases, des monnaies de Faustine, de Marc-Aurèle, de Balbin, de Claude, d'Antonin, etc., des tombeaux gallo-romains, des inscriptions; on en peut voir encore à Sales un débris qui rappelle la province flaminienne et un bloc conique renflé, cannelé en spirale de $0^{m},75$ de diamètre. Il y a une suite de murs antiques vers la route, et les antiquités observées à Boussy semblent leur faire suite.

En admettant ce tracé, il faut renoncer à trouver *Condate* vers un des confluents, puisqu'il se mesurerait à Hauteville. Mais on pourrait rattacher à cette ligne un vieux chemin de Sallenove par Orgemont, Lacombe, Arzy, Quincy, Monthoux, Hauteville, et mesurer les 30 milles à Sales. Pas plus que le premier, ce troisième chemin ne se recommande ni par des antiquités ni par un niveau carrossable, au moins jusqu'à sa jonction avec celui que la tradition donne comme romain.

Quant à celui-ci, il devait communiquer par un *diverticulum* à Rumilly, vers le pont du Château-Fort, le seul dont l'érosion profonde du Chéran ait laissé des traces. Albanis Beaumont assure avoir lu dans la chapelle du château un débris d'inscription *Romillia*. Quel rapport étymologique ce nom peut-il avoir avec la tribu rustique de *Romilia* ou *Romulea*, avec la déesse *Ruma*, ou enfin avec le consul ou le centurion *Romilius?* Ce sont des questions que je laisse à ceux qui les ont soulevées (1).

L'inscription *Reedificavit Domitianus*, qu'y a lue M. le baron Despine, relaterait un incendie ou toute autre catastrophe à laquelle la position fortifiée de Rumilly l'exposait dans les vicissitudes de la guerre (2). La campagne de Louis XIII en est une preuve dans les temps modernes. On m'a cité encore plusieurs autres inscriptions que je n'ai pu voir.

De Rumilly, il ne serait pas le cas de gravir le mont Cessens par la route du Sappeney, puisqu'à la descente sur Chindrieux on se trouverait encore en face du marais de Chautagne. Allons plutôt rejoindre le tracé de la tradition à Saint-Marcel. Ici, nous retrouvons un centre d'habitations allobrogo-romaines assez considérable; ce sont des ruines de bains, de tombeaux, des monnaies de Néron, de Galba, de Faustine, etc., des inscriptions sépulcrales.

D'après une inscription monumentale, un C. *Sennius* de la tribu *Voltinia, prœfectus fabrorum*, aurait donné aux *Vicanis albinnensibus balineum, campum, porticus et aquas, jusque earum aquarum tubo ducendarum*. On a retrouvé plusieurs débris de ce canal en plomb. Mais le vandalisme a passé par là. Malgré de généreuses réclamations, l'entrepreneur de l'église de Marigny a confondu, dans les matériaux de constructions, un grand nombre de blocs enrichis d'inscriptions ou d'autres ornements précieux à l'histoire (3).

De là, une ancienne route nous mène à Saint-Félix, Saint-Girod, les châteaux de Loches et de Grésy, Aix, le Viviers, Voglans et arrive au Bouvard avec 31 kilomètres de Rumilly; ce sont les 21 milles romains entre *Condate* et *Etanna*.

De Rumilly, une autre ancienne route longeait le coteau de Savoiroux, à droite de la route actuelle, et se confondait à Savigny avec l'*actus* qui venait de la Chautagne par la Chambotte, Antoger et Aix. On y rencontre les vestiges anciens de Martinay, les inscriptions et médailles nombreuses de Brailles, d'Albens et de Montfalcon, le camp romain d'Albens, long de 300 mètres et large de 100, environné de marais, et dont les fouilles révèlent un grand nombre d'antiquités. Je ne parle pas de celles d'Aix, du Viviers, de Voglans, elles sont assez connues et justifient abondamment le tracé que j'indique (4), et dont le parcours porte à la Mothe la distance de 21 milles de *Condate* à *Etanna*.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher quels rapports le mot *Etanna* peut avoir avec les localités où les mesures le placeraient; c'est la moindre difficulté. Il n'est pas aussi facile de contourner le lac pour se diriger vers *Augusta*. Nous retrouvons ici les mêmes obstacles qu'en Chautagne. On ne conteste pas aux Romains l'art de jeter des chaussées à travers les marais; l'essentiel est

(1) Manuscrits de M. Despine.

(1) *Annuaire statistique du Mont-Blanc*, an XIII. Albanis Beaumont

(2) Grillet, III.

(3) *Courrier des Alpes*, 16 octobre 1847.

(4) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, première série, I, 225, III, 399. — *Manuel de l'Etranger aux eaux d'Aix en Savoie*, par Constant Despine, 25. — *Revue archéologique*, 1857, XIV, 496. — *Revue savoisienne*, 1862, 31.

de retrouver quelques traces de ces constructions dont la forme et la solidité soient un certificat d'origine.

Or, aucune découverte de ce genre ne vient autoriser les mesures que j'ai indiquées, ni au Bouvard ni à la Mothe. Et en supposant même que le marais recouvre encore ces vestiges précieux, la mesure la plus courte dépasse celle de l'itinéraire romain. Je suppose que de Genève à Rumilly il n'y ait aucune difficulté, comme de Rumilly à la Mothe. On se rappelle ce que j'ai dit du passage de la montagne de l'Epine; je veux encore que ce soit une voie romaine; le parcours par Novalaise, Sainte-Marie d'Alvey jusqu'au pont du Guiers à Saint-Genis d'Aoste donne 26 kilomètres du Bouvard et 24 de la Mothe. Or, les 12 milles romains, on se le rappelle, n'équivalent au plus qu'à 18 kilomètres.

Le passage du Mont-du-Chat et celui d'Aiguebellette ont des vestiges évidemment romains. L'un des deux doit être la suite de la voie prétorienne des Alpes graies à Vienne. Mais l'un et l'autre dépassent en longueur celui de l'Epine. Il est donc superflu d'y recourir pour les rattacher à cet itinéraire. Alors, peut-on bien concevoir qu'entre ces deux passages, faisant partie, comme je l'ai établi précédemment, du parcours de Vienne à Milan, il y en eut un troisième, le plus élevé de tous, et indispensable au parcours de Vienne à Genève? Peut-on bien supposer qu'un chemin de Vienne à Genève doive, en passant par le mont de l'Epine, croiser à angles droits un chemin de Vienne à Lémenc qui passerait au Mont-du-Chat? Nulle part trouverait-on un pareil luxe de voies prétoriennes à travers une crête de montagne et dans un espace de 16 à 17 kilomètres entre la route du Mont-du-Chat et le chemin d'Aiguebelette? Que serait-ce donc si on ajoutait encore toutes les autres prétentions de routes anciennes jusqu'aux Echelles?

En conclusion, je maintiens donc le tracé, que j'ai discuté précédemment, par Yenne et Seyssel.

Cet incident vidé, je reviens à l'itinéraire de *Genève* à *Bautas* et je continue le n° 4.

Pour la satisfaction des partisans du chemin de *l'Etraz,* je dirai que depuis Genève par Etrembières, Monnetier, les contours du Salève, Cruseilles, etc., les vingt-cinq milles sont absorbés en face de Cuvat, bien avant d'atteindre à Pringy. D'ailleurs à quoi bon ce grand détour par Etrembières et Mornex pour revenir traverser tout le creux de Monnetier (684 mètres à 1360) et gravir le sentier si rapide des Treize-Arbres? Cette montée ne sera carossable que par la route actuellement en construction. L'industrie privée a dû améliorer ces sentiers souvent dangereux, qui n'ont rien de romain. Sans doute une légion romaine pouvait fort bien surveiller le pays des plateaux du Salève; on aimerait à y rencontrer les assises d'un camp, comme on voit les ruines d'une station au Petit-Saint-Bernard, comme on voit aussi le camp espagnol au mont Saint-Jacques (Savoie); mais il n'y a rien de tout cela au Grand-Salève. Le magnifique sommet du Petit-Salève est un camp drudique plutôt que romain. Il est vrai que par Château-Blanc, le pont de Sierne, Veyrier, l'Escalier, etc., les vingt-cinq milles atteignent au pont de Brogny. Mais peut-on sérieusement prétendre que le *Pas-de-l'Echelle,* à l'Ermitage, représente la voie prétorienne de Milan à Strasbourg?

5° Sur un plateau adjacent parallèlement à l'est du Grand-Salève, et dont le point culminant est de 531 mètres moins élevé (1381-850), la tradition donne comme romaine une route empierrée, dans le genre de celle de Marlioz à Vers; la dalle de grès schisteux s'y rencontre plus fréquemment avec quelques carreaux de granit. Elle longe quelquefois les limites communales; alors elle occupe dans une largeur de 3 à 4 mètres le milieu d'une *area* légèrement taillée dans le sol, et qui elle-même atteint parfois jusqu'à 20 mètres de largeur. Elle suit ainsi dans un niveau carossable une ligne assez droite, dont les chemins battus s'écartent de temps en temps, depuis Groisy par Fontaine-Vive, les Dupont, Lachat sur Arbusigny, Vachoux, Grange-Brûlée, puis entre Esserts et Esery vers Césarges où on la perd. Mais évidemment elle allait par Etrembières rejoindre la route romaine dont on connaît plusieurs vestiges sur la rive droite de l'Arve jusqu'à Genève.

A Groisy, on a trouvé un débris d'inscription, des tombeaux burgondes avec agrafes de ceinturon, etc. De là elle se rattachait probablement à la *vi des Romains* de Pringy par le haut de Villy-le-Pelloux, car les coteaux accidentés de Charvonnex n'offrent aucun passage régulier. Sur cette ligne les 25 milles se comptent de Genève au Petit-Brogny.

Il est donc évident que, quelque soit celui des deux derniers systèmes que l'on adopte, on arrive à peu près au même résultat, à savoir que *Bautas* se trouvait dans la plaine des Fins d'Annecy. Si nous avons indiqué plus particulièrement le bas d'Annecy-le-Vieux, c'est que nous pensons que la station s'y trouvait, comme ailleurs, en dehors de la bourgade et que la voie continuait de ce côté sur la rive orientale du lac.

(Sera continué.) DUCIS.

CAUSERIE ARTISTIQUE

Le goût des arts en Savoie. — Les nouvelles collections du Musée d'Annecy.

Depuis longtemps on s'est plu à répéter sur tous les tons, y compris celui de l'insulte, qu'en Savoie le sens artistique est réduit à zéro. A ceux qui posent avec tant d'aplomb cette affirmation il est inutile de répondre par de longues théories esthétiques; nous les inviterons simplement à se promener avec nous dans les rues, dans les collections, sur les montagnes, et à ouvrir les yeux et les oreilles.

Vous avez dû rencontrer parfois des bandes joyeuses de jeunes gens et de dames qui s'envolent, chaque dimanche, dans toutes les directions, qui gravissent les rochers en chantant une mélodie nationale, et, arrivés en face de quelque panorama des Alpes, s'arrêtent, émus, et poussent un cri d'admiration. Sont-ils dépourvus du sentiment du beau dans la nature, ceux et celles qui prennent ainsi toutes les semaines le bâton du voyageur et ne craignent pas de faire souvent quatre à cinq lieues pour contempler les œuvres du sublime Artiste?

Et si vous craignez, Messieurs les critiques, de fatiguer vos pieds dans les chemins de la montagne, contentez-vous d'aller sous les ombrages de la promenade un jour où la musique militaire se fera entendre. Jetez

d'abord les yeux sur ces toilettes à la fois si simples et si fraîches, pour vous assurer que le bon goût est au moins aussi développé ici que dans les autres départements de notre France ; le paysan lui-même comprend les lois de l'harmonie des couleurs comme ne les comprennent pas bon nombre de bourgeois dans les grandes villes. Essayez maintenant de saisir au vol les conversations de ces personnes qui établissent des comparaisons entre la musique italienne et la musique française, qui apprécient un morceau avec la plus grande rectitude de jugement, et vous nous direz si le sens musical est nul chez les Savoisiens. Mêlez-vous aux groupes qui examinent un monument en construction, écoutez ces observations si pleines de bon sens pratique sur l'effet de tel ou tel détail d'architecture, et vous serez convaincus qu'à Annecy, comme à Chambéry, comme à Thonon, les gens sont loin d'être dépourvus de notions sur les règles de l'art monumental. Feuilletez les livres des bibliothèques publiques, afin de vous édifier sur l'aptitude des hommes de ce pays pour la poésie. Parcourez, enfin, les ateliers des peintres à l'huile et au pastel, des sculpteurs sur bois ou sur marbre; visitez les écoles de dessin ouvertes si libéralement par les municipalités en faveur de ceux qui espèrent, malgré vos ricanements, devenir un jour des ouvriers-artistes, et après cela vous essaierez de soutenir que les Savoisiens sont parfaitement étrangers aux arts plastiques.

Oui, le sentiment du beau existe en Savoie, le jugement du beau existe, la pratique des arts existe. Il manque seulement des collections publiques assez complètes pour fournir des modèles variés et pour faire connaître les manifestations du beau dans tous les temps et chez tous les peuples. Depuis quelques années, Chambéry possède un assez grand nombre de bonnes toiles ; il est à désirer qu'à cette galerie de peinture, il s'en ajoute une pour la sculpture et les moulages. Au musée d'Annecy, on a tenu avec beaucoup de raison à former d'abord une collection complète des produits du pays en histoire naturelle et en antiquités ; il ne restait donc pas de sommes disponibles pour les acquisitions d'objets d'art ; aussi, jusqu'à l'année dernière, cette branche n'a été représentée que par cinq ou six tableaux anciens, une excellente scène pastorale de Lancret, deux peintures de Chevillon, dit l'Ange, et quelques autres toiles dues au pinceau de jeunes artistes annéciens. La sculpture était réduite au buste en marbre de Fabien Calloud, largement exécuté par un amateur d'Albertville, M. Levret ; à une tête antique de bacchante, en marbre, et à un magnifique modèle du Colisée, par M. Conversi.

Il y a deux ans, profitant d'un voyage à Paris, j'ai adressé bien timidement à l'Empereur une lettre, afin d'obtenir quelques moulages du Louvre. La réponse a été l'envoi de treize reproductions de bustes et bas-reliefs, et de quatre moulages de statues : la Vénus de Milo, l'Antinoüs du Capitole, la Vénus de Médicis et la Vénus accroupie. Encouragé par ce premier acte de libéralité et soutenu par l'appui toujours dévoué de M. le Maire d'Annecy, j'ai demandé à S. Exc. M. le Ministre d'Etat une série d'œuvres provenant du musée Campana. Nous les avons reçues cette semaine, et elles sont déjà installées dans de nouvelles armoires ; on y remarque une superbe collection de vases étrusques, s'élevant à plus de 70 pièces, des bas-reliefs en terre cuite, une statue d'Harpocrate, en marbre, et quatre têtes également en marbre. On pourrait classer parmi les œuvres d'art, aussi bien que dans l'ethnographie, la collection complète, donnée par le prince Napoléon, des moulages de types de races exécutés pendant le voyage de S. A. I. dans les mers du nord ; il y a là d'excellents sujets d'étude, soit pour ceux qui veulent apprendre à mouler sur nature vivante, soit pour le dessin d'après la bosse. Nous avons reçu à plusieurs reprises, du ministère de l'instruction publique, une quantité considérable de publications artistiques, entre autres les *Galeries de Versailles*, les *Trésors de l'art,* les *Loges de Raphaël*, des monographies d'architecture gravées et en chromolithographie. Les *Evangiles* de l'imprimerie impériale, don de M. Anselme Petetin, viennent prendre place dans cette énumération, de même que les 24 lithographies, dessinées et données par M. Terry, l'artiste à qui est confiée l'exécution de l'*Album* de la Haute-Savoie. — Enfin, employant au profit des beaux-arts une faible partie des sommes qu'une Municipalité éclairée alloue pour les collections d'histoire naturelle, nous avons acheté quelques belles gravures sur cuivre et à l'aquatinte, et plusieurs dessins originaux qui habitueront les élèves à une manière large et expéditive. L. REVON.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M C. DUNANT.

Séance du 16 avril 1863.

Après avoir passé en revue les bustes, statues et poteries provenant du musée Campana et donnes par l'Empereur au musée d'Annecy, la Societé entend une communication de M. *Revon sur une inscription* romaine récemment découverte à Concise, près de Thonon, et transportee au musée d'Annecy. L'inscription est inédite; d'après l'estampage qu'il a fait lui-même, M. Revon en donne la lecture suivante :

TRIB. PLEBIS
(Po) NTO. ET. BITHY (niae)
(P) ATRI PIEN (tissimo)

Il donne aussi quelques détails sur une urne cineraire en verre recouverte d'une enveloppe de grès, et trouvée à Cruseilles

M *Ducis* communique une autre inscription provenant du cimetière de Sales, près de Rumilly, et qui est restee également *inedite* Elle est ainsi conçue :

V · IVLLINA.
LAMINICA. PROVINC

Il redresse ensuite le texte d'une inscription mal interprétée jusqu'ici, et qui a eté transferée du *champ des idoles* (commune de Marcellaz) au collége de Rumilly

M. *Replat* donne connaissance de deux lettres inédites de saint François de Sales, conservees par Mme Berthet, à Sevrier, et dont il a pris une copie exacte. La premiere, datee d'Annecy le 18 août 1610 ou 1620, est adressée au duc de Nemours; le seconde, datée aussi d'Annecy le 20 septembre 1620, paraît avoir eté écrite au gouverneur de Montmelian. Ces précieux autographes seront publies dans le prochain numéro de la *Revue savoisienne.*

M. *Lecoy de la Marche* fait remarquer, a ce propos, que le projet d'erection d'un monument à saint François de Sales est en bonne voie; que plusieurs personnes, sans attendre l'ouverture de la souscription, offrent déjà leur concours, notamment M. l'abbé Martin, curé de Foissiat (Ain), dont l'empressement, ainsi que celui de ses paroissiens, a droit à un remerciement special. La commission instituee pour étudier le projet présentera prochainement son rapport.

M. *Replat* lit un fragment très intéressant de son ouvrage encore inachevé, *Bois et vallons,* concernant le château de Cusy

et la légende sanglante qui s'y rattache. C'est dans ce château même, entre les années 1455 et 1462, que l'auteur, d'après ses recherches, place l'assassinat commis par le sire de Montmayeur.

L'admission de M. Pillet, secrétaire de l'Académie de Savoie, au nombre des membres correspondants de la Société Florimontane, est prononcée à l'unanimité, sur la proposition de M. *Serand*.

Les dons et échanges suivants ont eté déposés sur le bureau :

1° *Collection des documents inédits sur l'histoire de France,* 1e série, tome II (journal d'Olivier Lefevre d'Omerson); don du Ministre de l'instruction publique;

2° *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 2e série, tome V, 3e livraison;

3° *Mémoires lus à la Sorbonne,* 1863, 2 volumes;

4° *Revue des Societés savantes;*

4e *Revue archéologique;* avril 1863;

6° L'*Union des arts*, de Marseille, 1863, tome I;

7° *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn), 1862; mémoires;

8° *Revue du Lyonnais;* mars 1863;

9° *Société d'agriculture de Savoie*, bulletin mensuel de mars;

10° *Journal des connaissances médicales;* nos de mars et d'avril;

11° L'*Union magnétique,* nos des 10 mars, 25 mars et 10 avril;

12° *Description des fossiles du terrain crétacé des environs de Sainte-Croix*, par F.-J. Pictet, professeur à l'Académie de Genève, et Campiche, docteur en médecine et en chirurgie; 1858-1860. Don des auteurs, par l'intermédiaire de M. Ducret, professeur à Porentruy;

13° *Atlas historique du département actuel du Rhône*, publié sous l'administration de M. le sénateur Vaisse par G. Debombourg, Lyon, 1862; un beau volume orné de cartes et de planches; don de M. Charvet, architecte;

14° *Mémoires de l'Institut national genevois,* tomes V, VI, VII et VIII; don de M. Gabriel Loppé;

15° *Chambéry sous la République et l'Empire,* notes et documents par M. Claret; don de l'auteur;

16° *Chansons en patois de J.-F. Ducros de Sixt,* avec traduction et notes, par H. Tavernier, juge de paix à Taninges; deux exemplaires, don de l'auteur;

17° Collection reliée du journal *le Temps* (année 1861) et du journal *le Siècle* (années 1859 et 1860); don de M. Louis Calloud;

18° L'*Abeille medicale,* de 1851 à 1857; don du même;

19° Collection du journal *la Science;* don du même;

20° *Le Mont-Blanc;*

21° *Courrier de Savoie,* nos 1 à 10;

22° *Le Léman,* journal de Thonon;

23° *Le Glaneur savoyard.*

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le 1er trimestre de 1863.

DONS.

S. A. I. le Prince Napoléon. Types de races, 24 moulages sur nature vivante, exécutés par M. Stahl en 1856, pendant le voyage du prince dans les mers du Nord : bustes et membres d'Irlandais, de Groënlandais, de Danois, etc.

Ministère d'Etat. Collection provenant du musée Campana. Marbres : statue d'Harpocrate; bustes de femme, d'enfant, de Vénus, de jeune satyre. Vases grecques et étrusques. Terres cuites : lampes, bas-reliefs, figurines, urne cinéraire. En tout 85 pièces.

MM. *Jean Genoud,* à Thonon; *Pâris,* menuisier à Annecy; *Garcin*, à La Puya; *Joseph Ducret*, à Porrentruy. Minéraux et fossiles de Savoie.

M. le baron *Michaud*, à Tresserve. Antiquités du lac du Bourget. — Rondelles de bois d'ébénisterie. — Fossiles de Chanaz.

MM. *Guérimand,* maire à la Balme de Sillingy; *Laurent Avet; Jacques Lavorel, Pacoret; baron d'Ivoire; Dumurgier*, cordonnier. Médailles antiques et monnaies.

M. *Dalloz* cadet. Muscardin casse-noisette.

M. *Raphoz*, employé de la poste. Autour adulte.

M. *Malassard,* chef armurier au 79e de ligne. Etui en métal employé par les dames chinoises pour protéger les ongles. Grand bâton d'encre de Chine, de Pekin.

M. *André Levron*, à la Puya. Pierre tumulaire de 1570, avec écusson, provenant de l'ancienne chapelle de La Puya.

M. *Georges Jacquet*, à Chosal. Vase gallo-romain en terre; urne cinéraire en verre et son enveloppe en grès, fouilles pratiquées chez le donateur, en 1862.

M. *Pacoret,* horticulteur. Produits végétaux pour collection.

L. R. Poteries et pilotis lacustres du Léman et du lac du Bourget — Estampes d'inscriptions. — Mollusques de Savoie.

ACHATS ET ÉCHANGES.

Plaques polies de bois cultivés dans les environs d'Annecy. — Fossiles de Bassy, de La Puya et de Sévrier. — Antiquités d'Annecy-le-Vieux et de Gillon. — Produits vegétaux du jardin d'acclimatation du Hamma — Curiosités et publications indiennes. — Bengali perle Combassou. Pada. — Lithophanies — Coquilles et crustacés. — Préparations anatomiques. — Inscription trouvee près de Thonon. — Monnaies de Savoie. — Le violon de Crémone, gravure a l'aqua-tinte. Dessins originaux a la plume, par Fontanessi.

Acquisitions de la Bibliothèque publique.

Don de M. *Terry*, peintre, à Lausanne, 24 lithographies dessinées par le donateur d'après les compositions de M. Hesse.

Don du *Ministère de l'instruction publique*. Œuvres de Lavoisier.

Don de M. *Joseph Ducret,* professeur à Porrentruy. Minéralogie et géologie de Beudant; Botanique de Jussieu; Zoologie de Milne Edwards.

Voir, pour les dons de 1861 et 1862, la chronique et divers articles de la *Revue savoisienne*.

Achats Planétaire a mécanique, globe terrestre, grand planisphère homalographique, cartes topographiques de la Savoie. — Dictionnaires latins, grecs, allemands, espagnols, italiens. — Publications allemandes illustrées. — Figuier, *le Savant du foyer* et *la Terre avant le déluge*. — Girardin, *Leçons de chimie elementaire* — Tschudi, *le Monde des Alpes*. — Lamartine, *Œuvres*. — Charles Edmond, *Voyage dans les mers du Nord*. — *Revue critique des livres nouveaux*.

M. le directeur général des Archives de l'Empire ouvrira prochainement au public un musee paléographique et sigillographique. Le musée paléographique occupera dans le palais des Archives les appartements du premier etage. Après avoir vu les documents, le public descendra au rez-de-chaussée où il trouvera les empreintes de sceaux. Des vitrines montreront d'abord une suite de documents scellés dans toutes les formes en usage; puis une collection de matrices de sceaux, enfin un choix de 10,000 empreintes prises parmi les monuments les plus remarquables de la sigillographie. Des tiroirs, disposés comme des médaillers, contiendront toute la suite de la collection.

Les souscriptions recueillies jusqu'à ce jour en faveur de l'*Album* de la Haute-Savoie s'élèvent à 21,047 fr. Les divers frais sont évalués approximativement à 26,000 fr. On peut donc considérer l'œuvre comme en bonne voie.

Les *Gloires de la Savoie,* dont quelques chapitres ont eté publiés dans la *Revue savoisienne*, viennent de paraître à la librairie Didier Monnet, à Annecy. Elles forment un beau volume in-8° de 330 pages (1). L'édition est presque entièrement absorbée par les souscriptions.

Un nouveau journal bi-hebdomadaire, non politique, le *Courrier de Savoie*, paraît à Chambéry depuis un mois. Il s'occupe d'hydrologie, d'agriculture, et donne des comptes-rendus de tribunaux.

L'*Abeille de Chamonix*, qui paraît seulement pendant la belle saison, est annoncée pour le 1er mai.

Enfin, un journal musical, *Le Touriste*, vient d'être créé à Sallanches, par M. Kerl, directeur de la musique de cette ville. Ce journal paraît le 10 et le 24 de chaque mois. Le 1er no contient un brillant pas redoublé de M. Kerl, intitulé le *Mont-Blanc*.

Nous souhaitons la bienvenue à ces publications qui marquent le mouvement littéraire et artistique en Savoie.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

(1) Se trouve à Chambéry, chez Baudet, libraire, sous les Portiques; à Paris, Clarey, libraire, rue de Seine, 40. — Prix : 3 fr. 50 cent.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 5. (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 mai 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire — Notice historique sur Ripaille (suite), par M. A. Lecoy de la Marche. — Bautas et Annecy, par M. Ducis. — Question du gottre et du crétinisme endemiques, par M. Ch. Calloud. — Lettre inédites de saint François de Sales — Bibliographie : *La Revue scientifique italienne,* rédigee par M. de Mortillet, de M. Jules Philippe — Causerie. — Chronique.

NOTICE HISTORIQUE SUR RIPAILLE EN CHABLAIS

(Suite)

III (1)

Les fondations d'Amédée VIII à Ripaille, n'étaient pas destinées à une longue existence. Aux quinzième et seizième siècles, nous sommes loin de ces âges de stabilité où les gouvernements, les institutions, les abbayes vivaient cinq ou six cents ans, défiant les révolutions et les catastrophes. L'Europe toute entière s'agite ; et c'est un spectacle singulier que ce grand déchirement de la société du moyen-âge, dont l'écho nous arrive avec des cliquetis d'armes, avec des cris de détresse, avec le bruit de ces détonations meurtrières que l'homme n'avait encore jamais entendues. Le Chablais, situé au centre de la lutte suscitée par les partisans de la réforme, exposé aux incursions des Bernois et de leurs alliés de Genève, est un des pays qui eurent alors le plus à souffrir ; tandis que, tout à côté, Annecy et sa province demeuraient paisibles, grâce à la faveur dont jouissaient à la cour de France les ducs de Genevois-Nemours.

La prospérité de Ripaille se maintint jusqu'à l'invasion de 1536. Mais, dans cet intervalle, le monastère avait déjà perdu de sa discipline primitive, et un certain relâchement, presque toujours avant-coureur de la ruine, s'était introduit dans l'observance de ses statuts fondamentaux. En ce qui concerne du moins la gérance des biens conventuels, le prieur n'avait pas rendu avec régularité le compte prescrit chaque année, de sorte que les revenus n'avaient pas été employés exclusivement au profit de la communauté. C'est ce qui ressort d'une curieuse lettre d'Amédée IX, le Bienheureux, adressée en 1468 à l'abbé de Saint-Maurice, et dans laquelle il prie celui-ci d'exiger la reddition des comptes omise, malgré ses admonitions réitérées, depuis vingt trois ans, soit par la faute du prieur, soit par celle des chanoines. Le couvent, disait le duc, était aussi mal régi au spirituel qu'au temporel, et l'excédant des ressources était plutôt emboursé qu'utilisé.

Quant au château, que les chevaliers continuaient d'habiter, il fut de temps à autre animé par la présence des princes. Le petit-fils d'Amédée VIII, Louis de Savoie, devenu roi de Chypre, d'Arménie et de Jérusalem, à la suite de son mariage avec Charlotte de Lusignan, avait été expulsé par les Turcs de ces diverses principautés : tandis que sa femme trouvait un asile à Rome auprès du pape Sixte IV, lui vint se retirer à Ripaille, où il mourut au mois d'août 1482, « après avoir donné, dit Guichenon, de merveilleux exemples de piété et de constance dans ses infortunes (1). »

Les bouleversements qui survinrent bientôt après amenèrent la disparition d'un bon nombre de titres, dont la privation nous empêche de connaître plus en détail cette période de l'histoire de Ripaille. Cependant les noms de quelques prieurs ou abbés sont encore parvenus jusqu'à nous : entre autres ceux d'Aymon et de Sébastien de Montfalcon, qui furent tous deux évêques de Lausanne (2).

Soutenus par François Ier, qui s'emparait pendant ce temps de la Savoie, les protestants de Berne envahirent, en 1536, les possessions septentrionales du duc Charles III. « Malheur, dit lui-même un écrivain de Genève, à ceux qui n'étaient pas de leur opinion ou qui ne se soumettaient pas immédiatement. Ils s'étaient mis à piller et à incendier les couvents, les châteaux et les églises avec une ardeur qui laisse loin derrière elle celle qu'on déploya depuis, en France, pendant la Révolution. Les routes étaient couvertes de familles, de gentilshommes, de religieuses, de moines, de prêtres qui cherchaient à gagner la côte du lac pour se réfugier en Savoie (3). » Telle était l'épouvante qui précédait les Bernois, que les autorités du Chablais, à leur approche, envoyèrent leur soumission pour épargner le pays. Cet acte de prudence sauva le château de Ripaille ; mais le couvent et ses dépendances furent

(1) Des documents importants, que nous avons tout recemment recueillis à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, venant encore ajouter aux details contenus dans nos précédents articles, nous esperons livrer bientôt ce travail compléte sous forme de volume, avec documents et lithographie.

(1) Guichenon, p. 544.
(2) Besson, p 104.
(3) J. Fazy, *Précis de l'hist de la Reforme de Genève,* I, 252.

saccagés, et les religieux dispersés. Le prieur Jacques *de Plastro* (du Plâtre) se réfugia, en 1544, à Saint-Maurice, et fut admis au nombre des chanoines de l'abbaye (1).

Les pillards brisèrent le tombeau d'Amédée VIII, dans l'espoir d'y trouver des trésors. Mais la famille de Merlinge recueillit en secret les ossements du duc fondateur : en attendant le jour où Emmanuel-Philibert (selon d'autres Charles-Emmanuel) devait leur donner à Turin une sépulture encore plus brillante que la première, ils furent conservés religieusement à Evian (2). Car cette ville, ainsi que tout le haut Chablais, au-delà de la Dranse, avait été occupée par les catholiques valaisans, et Ripaille, qui touche presque cette rivière, se trouvait précisément la dernière place du territoire pris par les Bernois.

Après avoir fait abattre tous les signes du culte romain, le Sénat de Berne arrêta que « les capitaux et biens-fonds légués aux églises seraient restitués aux familles desquelles elles provenaient en origine (3). » Il était plus facile de prononcer une pareille décision que de l'exécuter. Comment remonter jusqu'aux premières donations faites à tel ou tel monastère? Comment reconnaître à qui devait revenir chaque maison, chaque vigne ou chaque rente? Les Bernois avaient d'ailleurs un excellent motif pour laisser leurs lois à l'état de lettre morte en ce qui concernait Ripaille : ce lieu n'avait jamais appartenu originairement qu'à la Maison de Savoie, et il leur eût fallu le restituer à celui-là même qu'ils venaient de dépouiller. Ils s'attribuèrent donc, en même temps que beaucoup d'autres, les propriétés des Augustins, qui eurent à subir plus d'une détérioration.

Quand le traité de Lausanne (30 octobre 1564) rendit au duc Emmanuel-Philibert une partie du territoire enlevé à son prédécesseur, la religion réformée était implantée dans le Chablais. Son maintien fut, selon Grillet et plusieurs autres, une des conditions de la restitution. Mais c'est outrepasser, il nous semble, le sens du premier article du traité : il y est dit, en somme, que, les Bernois voulant imposer la conservation du culte établi par eux, au moins jusqu'à la réunion d'un concile général de la chrétienté, les délégués du duc de Savoie ne purent y consentir; les médiateurs se bornèrent alors à stipuler une clause ménageant à la fois les intérêts des deux parties, lesquelles devaient régler ce point d'un commun accord (4). Emmanuel-Philibert et ses successeurs n'étaient donc, à cet égard, liés par aucun engagement. Leur rôle était la tolérance, jusqu'à ce que les temps fussent mûrs pour le retour au catholicisme, qui devait s'opérer à la voix de saint François de Sales. Les biens ecclésiastiques vendus furent laissés, en vertu de l'article 5 des conventions de Lausanne (5), aux nouveaux propriétaires : mais nous verrons que les principales dépendances du prieuré de Ripaille ne se trouvèrent pas dans cette catégorie. Les baux et acensements conservèrent aussi leur effet.

(1) Archives de l'abbaye de Saint-Maurice, *Liber Sabaudiæ*, folio 1

(2) Grillet, III, 199.

(3) Edit. du 24 décembre 1536, article 3.

(4) V. Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud, publies par Grenus en 1817. Traite de Lausanne, article 1er.

(5) Ibid.

Quant aux titres de propriétés, aux anciennes chartes des seigneuries et des monastères, celles qui avaient survécu au pillage avaient été emportées à Berne. Comme l'article 16 du traité en stipulait la restitution, le duc Emmanuel-Philibert, par procuration datée du 7 juin 1567, chargea trois de ses conseillers d'aller les reprendre dans cette ville, et d'en donner quittance à qui de droit.

En conséquence, Etienne Calet, procureur général au Sénat de Savoie, Florentin Detardi, procureur patrimonial à la Chambre des comptes, et Barthélemy Deville, secrétaire ordinaire de Son Altesse, prirent jour avec les délégués bernois, qui étaient, de leur côté, Ambroise Imbrof, Pettermann Derlach, membres du Conseil privé de la république, et Nicolas Querlindem (ou Kerkendom), commissaire général de la ville de Berne. Le 24 juin, on fit le récolement et on dressa l'inventaire de tous les titres que l'on trouva aux archives de Berne concernant les bailliages de Thonon, Gex et Ternier; puis il fut convenu que, si plus tard on découvrait d'autres documents de même nature, ils seraient également restitués de bonne foi (1). Cette dernière clause avait son importance, et peut être l'aurait-elle encore aujourd'hui si, pour la recomposition des archives de la Haute-Savoie, il y avait à revendiquer, auprès de « Messieurs de Berne, » quelques pièces oubliées. En effet, soit que la meilleure partie des anciens titres aient été détruits, soient qu'ils aient été gardés, les restitutions faites aux délégués de Son Altesse ne furent pas très importantes, ainsi qu'il résulte de l'inventaire même. L'article qui regarde Ripaille mentionne précisément un double de la fondation du prieuré analysée plus haut. Cette pièce, marquée A, est bien celle qui nous a servi à reproduire la première partie du texte de la fondation. Elle était jointe alors à plusieurs reconnaissances des biens des Augustins, faites tant avant qu'après l'occupation bernoise; et cependant elle nous est parvenue seule et incomplète. Elle a donc dû être mutilée et celles qui l'accompagnaient ont dû disparaître soit dans le sac de Ripaille, survenu un peu plus tard, soit dans un des incendies du château de Chambéry, où tout ce qui restait avait été ensuite recueilli. Douze rôles de parchemin figurent en tête du même article de l'inventaire; une note, ajoutée en marge, constate que huit d'entre eux seulement furent remis aux délégués du duc de Savoie. Vient ensuite la mention de plusieurs autres actes ou volumes d'*extantes*, de *reconnaissances*, etc., indiquant un grand nombre de localités, sur lesquelles s'étendaient les droits du prieuré, et que nous avons énumérées plus haut (2). La liste des nouveaux contrats d'*albergement*, ou d'emphytéose, par lesquels le gouvernement de Berne aliéna les biens ecclésiastiques saisis, — et dont il dut rendre également les originaux, puisque le traité de Lausanne en consacrait l'effet — se trouve aussi dans cet inventaire; mais aucun n'a trait aux dépendances de la maison de Ripaille.

La masse de ces dernières eut le sort de toutes les

(1) Voir aux archives de la Haute Savoie, le double de ces trois pièces, la commission, l'inventaire et la quittance.

(2) Voir chapitre I. Sur le même inventaire sont portés differents titres provenant des châteaux, couvents, cures et chapelles situes dans les trois bailliages de Gex, Ternier et Thonon, entre autres des abbayes de Filly, du Lieu, etc.

propriétés de l'ancien patrimoine de l'Eglise qui n'avaient pas été aliénées depuis 1536 dans les bailliages de Gex, Ternier et Gaillard, et dans le duché de Chablais : les couvents demeurant fermés ou ruinés, leurs biens furent donnés, en 1575, à l'ordre de Saint-Maurice. Celui-ci, qui avait abandonné son berceau et dont la prospérité grandissait en dehors du pays protestantisé, venait d'être uni par Grégoire XIII, trois ans auparavant, à l'ordre beaucoup plus ancien de Saint-Lazare. Sa richesse immobilière reçut l'accroissement que nous venons de dire en vertu de deux brefs du même pape, datés l'un des ides d'avril 1575, l'autre du vingt-quatrième jour de juin 1579. La même donation fut aussi concédée par Emmanuel-Philibert, grand maître de l'ordre, dans ses lettres-patentes datées de Turin le 7 avril 1576. Les chevaliers des Saint-Maurice héritèrent ainsi du prieuré des Augustins, en dépit de la clause prohibitive contenue dans sa fondation : nous avons plusieurs actes d'acensements et d'albergements faits par les premiers en vertu de cette concession, et concernant soit les revenus du prieuré, soit une partie de son entourage. Mais le Conseil de l'ordre ayant été transféré à Turin en même temps que le siége du gouvernement, l'éloignement des propriétaires ou la négligence des fermiers, ajoutés aux nouvelles guerres qui survinrent, achevèrent la ruine du domaine (1).

Le château d'Amédée VIII, fortifié de nouveau, était devenu une place de guerre et la résidence d'un gouverneur (2). Ripaille eut même un port, et Charles-Emmanuel, successeur d'Emmanuel-Philibert, pour se prémunir dorénavant contre les attaques de ses voisins de Genève ou de Berne, y fit équiper deux galères destinées à commander le lac Léman (3). C'était donner un prétexte à la reprise des hostilités, quand le moment en serait venu : car le traité de paix défendait aux deux parties d'établir « aucunes forteresses l'une contre l'autre, ni aussi aucuns appareils de guerre à une lieue près des frontières (4). » Mais le duc n'attendait même pas la rupture pour revendiquer ses anciens droits sur Genève. En 1582, il dirigeait contre cette ville une expédition clandestine qui se lie à l'histoire de Ripaille, et que nous raconte ainsi Guichenon :

« Pendant que le duc travaillait en Italie à acquérir « une ville rebelle au pape, Estienne de Festerne, « seigneur de Compois, gouverneur du chasteau de « Tonon, faisoit une entreprise pour S. A. sur Ge- « nève, par le moyen d'un nommé Du Plan, bourgeois « de Tonon, qui s'estoit retiré à Genève, et y avoit « acheté une maison proche de la porte du lac, où il « faisait hostellerie. Compois avait un frère gouver- « neur de Ripaille, où se faisoient les préparatifs néces- « saires pour l'exécution de ce dessein : le duc y en- « voya Jean-Baptiste Vivalda, chevalier de l'ordre de « saint Jean de Jérusalem, lieutenant des arquebusiers « de sa garde, suivi de 600 Provençaux, commandés « par Espiard et Boucicaut, qui devaient se rendre à « Ripaille secrettement. Les Bernois qui en eurent « quelque vent, y mandèrent des gens pour s'en in- « former, à la sollicitation des Genevois. Le gouver- « neur de Ripaille fit cacher les soldats ; tellement que « les députés de Berne, ne voyant point d'apparence « d'armement, s'en retournèrent, et ainsi il y avait es- « pérance que, le soupçon des Bernois levé, l'entre- « prise devoit avoir un bon succès. Mais quelques-uns « des soldats de Ripaille, qui estoient de la nouvelle « opinion, s'estant retirés à Genève, déclarèrent ce qui « s'estoit fait, ce qui donna nouvel ombrage aux Gene- « vois qu'il n'y eût quelque party formé contr'eux (2). »

La surprise ayant échoué, Charles-Emmanuel résolut d'attaquer Genève par la force, et fit avancer des troupes jusqu'à deux lieues des remparts. Le roi de France Henri III ayant déclaré qu'il protégerait la ville, le duc en fut pour ses frais et dut attendre une occasion plus favorable.

Dans une telle situation, la guerre ne pouvait tarder à se rallumer. Soudain elle éclate, plus terrible et plus désastreuse que la première fois. En 1589, Berne, Genève, et quelques autres cantons suisses, achetant cent mille écus le concours de la France, prennent l'offensive. Le Faucigny et le Chablais sont inondés de troupes et ravagés. Avant que le duc de Savoie ait eu le temps de réunir son armée, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, marche à la tête de dix mille hommes sur Thonon, qu'il prend en trois jours (1). Alors c'est le tour du château de Ripaille, cette place qui, au dire de Sancy, « estoit si bonne et si bien préparée, qu'elle pouvait souffrir deux mille coups de canons (2). » Le gouverneur Borgo Ferrero n'avait que cent hommes enfermés avec lui. Il essaye une défense inutile. Le duc lui expédie des renforts, 1,500 chevaux, 1,000 hommes de guerre et 500 arquebusiers à cheval, commandés par le comte Martinengue. Mais une faible partie d'entre eux parvient à pénétrer dans la place : le reste est forcé de reculer. Une plus longue résistance devenait folie : le premier jour de mai, Ferrero capitule et sort, suivi de sa garnison, avec les honneurs de la guerre. Aussitôt le port est comblé, le château démantelé ; les remparts sont détruits, et les deux galères brûlées. Le village voisin de Concise devient lui-même la proie des flammes.

Quoique mutilé, le manoir princier qui avait vu tant de nobles réunions, tant de scenes intéressantes, resta debout cette fois encore. Il servit à loger le détachement de soldats suisses auquel Sancy confia la garde de ce champ de ruines. Mais, à dater de là, les beaux jours de Ripaille sont passés. En vain, par la vaillance de la noblesse savoisienne et le secours des Espagnols, Charles-Emmanuel rentre, dès la même année, en posses-

(1) A la fin du même siècle, une partie était réduite en friches

(2) Parmi les gouverneurs de Ripaille, on trouve Louis de Brotty (1534), Guigues de Compois (1570), Philibert de Compois, fils du précédent (1585), Borgo Ferrero, dont il sera question plus loin (1589), et Charles de Compois (1608). V. *Mémoires de la Société d'hist et d'arch. de Chambéry*, VI, 141. La famille des Compois, seigneurs de Féterne, remontait à Pierre de Compois, chevalier, vivant en 1244. Plusieurs de ses membres furent aussi gouverneurs de Thonon et des Allinges.

(3) C'est sans doute à cette époque qu'il faut rattacher la construction d'une tour engagée dans le mur d'enceinte, sur le bord du lac, un peu plus haut que les autres bâtiments Dans l'intérieur de cette tour, où se voient encore des meurtrières, a poussé un arbre vigoureux dont le feuillage forme au-dessus un veritable toit.

(4) *Conventions de Lausanne*, art 15

(2) Guichenon, p 711.

(1) *Ibid* p 720 En dix jours selon Grillet ; III, 415.

(2) Confession de Sancy.

sion de ses villes de Chablais. Le mal est trop grand : les fortifications sont partout renversées, il faut les raser entièrement ; les campagnes sont dévastées, on les laisse incultes ; les maisons religieuses qui auraient la liberté de se relever sont trop pauvres pour y parvenir. La confusion s'est introduite dans les propriétés, dans les droits ; et cette perturbation engendre une foule de procès, dont les arides dossiers viendront remplir, durant les deux siècles suivants, les vides malheureux faits dans les archives.

De nouvelles guerres entretinrent encore le trouble dans les pays repris par le duc de Savoie jusqu'à la conclusion de la paix de Lyon, en 1601. Le traité par lequel furent réglés alors les différends d'Henri IV et de Charles-Emmanuel portait, à l'article 14 : « Les subjets de l'une et l'autre part, tant ecclésiastiques que séculiers, non obstant qu'ils ayent servy en party contraire, rentreront paisiblement en la jouissance de tous et chacuns leurs biens, offices et bénéfices, suivant ce qui est contenu par le septième article du traité de Vervins, sans que cela puisse être entendu des gouvernements (1). » S'appuyant sur cette clause, le conseil de l'ordre des SS. Maurice et Lazare délégua immédiatement un commissaire, pour aller rétablir ses possessions dans les baillages de Gex, Ternier, Gaillard, et dans le duché de Chablais. Thomas Bergera, « chevallier et recepveur de la susdite sacrée religion et milice, » fut chargé de cette mission. Un acte du 30 juin 1601 lui donna le pouvoir de faire les instances, les enquêtes, les contrats et toutes les démarches nécessaires pour remettre les choses dans l'état où elles étaient avant les guerres, en vertu de la donation de 1576. Muni de cette procuration, il se rendit en Chablais, et trouva entre autres « *les biens ruraulx du premier lot de Ripaille reduictz presque en fryche, pour le mauvais menage des fermiers et admodiateurs, au grand prejudice et dommage de la dicte religion et de ses successeurs.* » Le clos ainsi désigné consistait en « *seze poses de vigne, tant servaguines roges que blanches, en quattre poses d'utins et trois poses de terre, cinq seytiers de prez et marest, le tout assis et situes aupres des tours et priore de Ripaillie, jouxte et dans leurs confins* (2). »

Ces terres n'étaient pas les seules qui fussent demeurées improductives depuis le passage des pillards, et les bâtiments voisins n'avaient pas été restaurés non plus. Pour y remédier, le 24 novembre 1603, Thomas Bergera céda le clos en albergement ou en emphytéose à « reverendissime et illustrissime messire Vespasien Gribaldi, archevêque de Vienne, » moyennant un cens annuel de six cents florins de Savoie, à la condition expresse que « *le dict seigneur archevesque albergataire meliorerait de mieulx en mieulx les susdictz biens à lui aberges, en y faisant faire les melioransses necessaires, en bon père de famille.* » Le commissaire de l'ordre s'engageait de son côté « *a maintenir et rendre les susdicts biens au dit seigneur archevesque debrigues et garantis envers et contre tous, de tout le temps passe jusques a present, a peyne de tous damps et de toutes charges d'eviction estre tenu* (1). » Par une transaction du même jour, l'archevêque Gribaldi s'affranchit des charges qu'il venait de contracter, et recéda l'albergement pour sa vie durant, moyennant six cents écus d'or, à « messires Garin Mugnier et Jacques Rebut, praticyens, bourgeois de la ville de Thonon. » On voit par ces différentes pièces que la reprise de possession donna lieu à plus d'une difficulté.

(1) V. *Hist. de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex*, par Jules Baux ; document, p 78.

(2) Le voyageur qui a parcouru le Chablais a pu voir des vignes disposées en lignes symétriques et soutenues par des arbres morts fiches en terre, aux branches desquels s'entrelacent les ceps. Ces festons, enroules quelquefois aussi à des arbres vifs, sont du plus gracieux effet. Tel est le genre de culture qu'on appelle *hutins* ou *hautins* en termes du pays La pose est une mesure locale, usitée surtout aux environs d'Annecy, et équivalant a peu près au journal, qui dans le Chablais est de 36 ares.

IV

Mais une restauration plus heureuse et plus efficace se préparait en même temps pour Ripaille. Déjà le saint prévôt de l'Eglise de Genève, François de Sales, avait entrepris avec ses missionnaires la conquête pacifique du Chablais. Dans l'espace de six ans, les conversions se multiplièrent, les églises se rouvrirent comme par enchantement. En 1597, le président Antoine Favre obtenait le rétablissement du culte catholique à Thonon (2). Les habitants des campagnes environnantes accouraient en foule aux instructions, et, dès l'année suivante, presque toutes les communes de la province, en rentrant dans le giron de l'Eglise, reprenaient leurs vieux usages, leurs mœurs, leurs libertés. C'était un peuple tout entier qui renaissait à son ancienne vie, après une léthargie de soixante ans. Une commission instituée par le duc de Savoie et dirigée par saint François de Sales, qui était muni des pouvoirs les plus étendus « fit dresser un inventaire de tous les revenus ecclésiastiques tant existants qu'aliénés par les Bernois, pour que, des sommes qui en proviendraient pendant trois ans, on relevât les autels, les églises et les presbytères. Toutes les cloches que les Bernois avaient fait transporter au fort des Allinges furent restituées à chaque paroisse. Le primicier d'Angeville dressa, avec l'avocat Marin, l'état de tous les bénéfices tels qu'ils étaient avant la réformation ; ils déterminèrent les sommes qu'exigeaient les réparations les plus urgentes, et se servirent des revenus non aliénés pour les faire exécuter (3). »

Comme on le voit, l'illustre saint ne borna pas ses soins à la prédication : il fut un véritable administrateur. On pressent que le souffle de résurrection répandu par lui sur tout le Chablais dut atteindre le couvent de Ripaille. En effet, la concession des biens ecclésiastiques faite en 1575 à l'ordre des SS. Maurice et Lazare venait d'être révoquée par un bref de Clément VIII ; les raisons de conservation qui l'avaient inspirée n'existaient plus. Les chanoines Augustins purent donc reprendre possession de leur domaine et rouvrir les portes de l'église élevée par Amédée VIII. Dès 1602, un de leurs prieurs, Thomas Pobel, qui réunissait plusieurs autres dignités, figure au sacre de François de Sales, promu à l'évêché de Genève.

Mais que ce rétablissement était loin d'être complet, et que d'obstacles l'entouraient ! Le bref révoca-

(1) Acte d'albergement du *premier lot de Ripaille*. (Archives de la Haute-Savoie).

(2) Grillet, III, 416.

(3) Ibid. II, 25.

toire de Clément VIII paraît, d'ailleurs, n'avoir jamais reçu son entière exécution, puisqu'en 1619, et même plus tard, nous trouvons des revenus dépendant de la maison de Ripaille affermés encore par les chevaliers de Saint-Maurice, puisqu'en définitive ceux-ci possédèrent jusqu'à la Révolution un fief appelé la *commanderie de Ripaille*, pour la revendication duquel ils se prévalurent toujours de la donation de 1575 (1). La pénurie de prêtres et de religieux où se trouvait le diocèse, la grandeur des dommages à réparer et le peu de fonds qu'on avait à y consacrer, tout cela était encore autant de difficultés prolongeant une situation précaire. Aussi lorsque Thomas Pobel mourut, Charles-Emmanuel ne vit rien de mieux à faire que d'offrir le prieuré à François de Sales lui-même (2). Un horizon brillant fut prêt à s'ouvrir pour le monastère sous la direction active du vénéré prélat, qui venait de fonder précisément à côté de Ripaille la Sainte-Maison de Thonon. Mais des intérêts plus grands et d'un ordre plus général le réclamaient : l'éclat de son nom ne devait illuminer qu'un instant l'histoire que nous avons à retracer.

François remercia. Toutefois, voulant assurer à la fondation des ducs de Savoie une nouvelle ère de prospérité, il pria Charles-Emmanuel d'établir, en place des chanoines Augustins réduits presque au néant, l'ordre puissant des Chartreux (3), et d'unir au couvent de Ripaille celui de Vallon.

Quelques mots sur ce dernier sont nécessaires.

Dans une des gorges formées par les montagnes qui séparent le Chablais du Faucigny, sur le territoire de Bellevaux, s'élevait depuis une époque reculée le prieuré de Vallon. Cette ancienne Chartreuse a été l'objet d'une intéressante notice, publiée par M. Léon Ménabréa dans les Mémoires de l'Académie de Savoie (4). Nous la résumons en peu de mots, tout en complétant quelques-unes des indications qu'elle fournit. Il n'y avait à Vallon, dans l'origine, qu'une solitude *(eremus Valonis)* où se retirèrent en 1136 plusieurs disciples de saint Bruno, sous la conduite de frère Hugues, premier prieur. Une donation leur fut d'abord faite, en 1138, par les sires de Langin, de Ballaison, et consorts : elle les rendait maîtres de tout le *désert de Vallon*, avec ses appartenances et dépendances, c'est-à-dire d'un territoire déjà très étendu, comme on en peut juger par la délimitation contenue dans l'acte (5). La maison de Faucigny augmenta successivement leur domaine, et l'un de ses membres, Aymon, est appelé dans un de leurs titres le principal fondateur de leur établissement (6). Au XIIIe siècle, les comtes de Savoie les enrichirent à leur tour, et les placèrent sous leur juridiction. La faveur du comte de Bourgogne même vint les chercher, et ce prince leur accorda « six charges de grand sel en son pays de Sallins, à payer chescun an à la quinzaine de Pasques, pour porter à leur maison (7). » A la même époque, les Chartreux de Vallon validaient eux-mêmes leurs actes, et passaient, moyennant un droit pécuniaire, les contrats de leurs hommes-liges (1). Ils rendaient la justice sur leur territoire, et avaient le droit d'appliquer toutes les peines, sauf le dernier supplice, réservé au souverain.

Ils nommaient, pour l'exercice de cet important privilége, un *juge*, un *procureur d'office*, un *greffier*, un *châtelain*, un *curial*, un *métral*, et divers autres officiers : ces nominations leur furent attribuées par une charte de Philippe, comte de Savoie, donnée à Evian, le dimanche après l'Ascension de l'année 1284, et qui a échappé à M. Ménabréa (2). Une bulle du pape Jean XXII nomma gardiens ou conservateurs des privilèges de la maison de Vallon les évêques de Genève et de Lausanne. Ceux-ci frappaient d'excommunication, sur les réclamations ou les plaintes du prieur, tous ceux qui avaient porté préjudice aux religieux ou lésé leurs droits. La facilité avec laquelle on prodiguait alors cette peine en atténuait singulièrement la force : mais elle était encore un secours puissant pour la Chartreuse, dans les luttes que celle-ci avait à soutenir contre ses vassaux ou contre les seigneurs voisins. La sentence ne tardait pas d'ailleurs à être levée : comme il était difficile, en raison de l'éloignement, d'absoudre l'un après l'autre ceux qui l'avaient encourue, l'un des deux conservateurs conférait à cet effet les pouvoirs nécessaires au desservant d'une paroisse voisine; par là on évitait à chacun les frais et la peine d'un déplacement. C'est ce qui résulte d'une procuration de cette nature donnée, en 1387, au curé de Mieussy par l'official de Tarentaise, délégué spécial de l'évêque de Lausanne (3).

Cet état prospère ne fut interrompu que par l'invasion bernoise en 1536. Toutefois, Messieurs de Berne ne prirent pas immédiatement possession de la terre de Vallon, la duchesse de Nemours l'ayant revendiquée comme une dépendance de sa souveraineté de Faucigny : c'est seulement en 1544 et 1545 que se rencontrent les premiers actes d'aliénation des biens de Vallon passés par les envahisseurs. A la faveur de la contestation soulevée par la duchesse, les religieux dépossédés eurent le temps de se réfugier dans la Chartreuse de Pommiers, au baillage de Ternier, seul monastère qui eût échappé à la ruine, et ils y demeurèrent jusqu'au rétablissement du catholicisme. Le prieur s'était retiré au Reposoir, où avaient été envoyés par précaution une partie des titres du couvent de Vallon, et le procureur à Mélan, d'où il data plusieurs actes d'albergement concernant des dépendances de sa maison à Boëge. A la rentrée d'Emmanuel-Philibert dans le Chablais, tous les biens de Vallon qui n'avaient pas été aliénés par les Bernois furent vendus par un délégué du duc, Pierre Gautier, conseiller à la Cour des comptes de Savoie, pour la somme de deux mille quatre cents écus, valant chacun cinq florins, le 29 septembre 1569. Cette vente, ainsi que celle d'un certain nombre de domaines du Chablais qui eurent lieu en même temps, avait pour but de fournir les fonds nécessaires à la construction du fort de l'Annonciade, près de Rumilly.

En 1598, le général de l'ordre des Chartreux de-

(1) *Déclaratoires sur les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise* (Archives de la Haute-Savoie).
(2) L'abbé Marsollier, *Vie de saint François*, II, 49.
(3) Marsollier, ibid.
(4) Deuxieme serie, tome II, p 241 ; 1854.
(5) *Mém de l'Acad. de Savoie*, ibid
(6) « *Iste Dominus Fulciniaci precipuus fundator domus fuit.* » Copie d'une donation faite par Aymon de Faucigny en 1138 (Archives de la Haute-Savoie).
(7) *Mém. de l'Acad de Savoie*, ibid

(1) V. la *Revue savoisienne,* du 15 octobre 1861
(2) Sommaire des titres des fiefs du Chablais, art de la Chartreuse de Vallon et Ripaille (Arch de la Haute-Savoie.)
(3) Orig. aux Archives de la Haute-Savoie.

manda au duc Charles-Emmanuel la réintégration des religieux dans leurs anciennes propriétés de Vallon; mais il ne put l'obtenir qu'en rachetant chaque bien en détail, et après plusieurs procès contre les détenteurs. Les Chartreux payèrent dans cette occasion, tant au souverain qu'à divers particuliers, pour frais de toute espèce, une somme de plus de deux cent mille florins. Lorsque des lettres-patentes du 1er avril 1607, intérinées par le Sénat le 6 septembre de la même année, les remirent en possession régulière, ces vastes terrains, qu'ils avaient défrichés des siècles durant, étaient presque redevenus le *désert* de Vallon, et les bâtiments qu'ils avaient élevés n'étaient plus que des débris (1).

(Sera continué.) A. LECOY DE LA MARCHE.

BAUTAS ET ANNECY

Les découvertes nombreuses faites entre le torrent du Fier et le lac établissent évidemment qu'il y avait là un grand centre de population dont les villages environnants d'Annecy-le-Vieux et de Gevrier n'étaient que le rayonnement.

Nos documents ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle. Sans aucun doute, d'abondantes trouvailles auront été faites auparavant; les matériaux en auront été employés aux constructions d'Annecy; mais aucune chronique ne les a contatées. Fodéré et Della Chieza sont les premiers qui parlent des richesses archéologiques de la plaine des Fins (2). Nous commencerons par là et nous ajouterons toutes les autres découvertes faites à Annecy-le-Vieux, etc.

En 1613, on a découvert aux Fins des chambres souterraines et bâties à l'antique. Elles contenaient des urnes pleines de vieilles médailles d'or, d'argent, de bronze; quelques-unes avec la légende connue P.M.EAT ROMA et le char triomphal. Le procureur fiscal et domanial Barfety en envoya une quantité au cardinal Maurice de Savoie. Il y avait aussi dans des niches des idoles de bronze portant l'effigie des dieux lares et plusieurs débris d'inscriptions romaines. On fit alors jouer la baguette et l'on trouva une quantité de métal. Le plafond de ces chambres souterraines était fait de grands et beaux carreaux de briques. Les murs qu'on y observait, sur la route d'Annecy à Genève, étaient larges et d'une grande solidité (3).

En 1614 et dans les années suivantes, on a trouvé aux avenues et dans le voisinage du faubourg de Bœuf. des pièces d'or et d'argent, des médailles de bronze de toutes grandeurs, des sépulcres avec ossements, de grosses pierres taillées en pyramides, en obélisques, d'autres creusées en forme de bassins, quelques-unes avec inscriptions, entre autres celle-ci : SEPVLTVRA PVBLI.

Dans la première partie du siècle dernier, on y a trouvé également des médailles d'argent, de cuivre, des urnes cassées, des tombeaux, des pierres sépulcrales, des fragments de statues, de larges tuiles et des pans de murs souterrains. On n'a conservé que l'inscription suivante :

CASTORI. ET POLLVC
G.ATEIVS . PECVLIAR
P.P. APOLLIN
EX STIPE DVPIA
FACIENDVM CVRAVIT

C'était un monument élevé à *Castor et Pollux, au moyen d'une double collecte, par les soins de G. Ateius Peculiaris, pontife perpétuel d'Apollon* (1). Vers le milieu du XVIIIe siècle, le peintre Vanhelmont, bourgeois d'Annecy, avait fait une collection de près de 2,000 médailles trouvées dans les champs derrière Notre-Dame-de-Pitié ou achetées des enfants qui en ramassaient souvent dans les Fins. Il en avait vendu plus de mille à M. le comte de La Mellarède. Au même endroit, chez M. Carraz, on avait trouvé, en 1740, un gros pied de bronze (2).

A la même époque, dans un champ appartenant aux Dominicains, le minage ouvrit un caveau avec un plein vase de monnaies romaines en argent. Quelques années plus tard, on y trouvait encore des portions considérables de colonnes, de tombeaux, d'inscriptions, qui ont été perdues.

Au commencement de ce siècle, on a découvert, dans un champ appartenant à l'hôpital et dans un autre appelé le *Vernay*, des tombeaux avec squelettes, une quantité de médailles et de monnaies romaines. Elles ont été remises à M. le chanoine David, auteur de plusieurs recherches historiques restées manuscrites. Ses collections numismatiques ont été envoyées à Turin, à divers personnages.

En 1802, M. le baron Despine a trouvé au Vernay des médailles de Trajan, de Faustine, des Antonins, etc., des fragments de vases antiques, entre autres un avec cette inscription en relief sur l'anse : DICTA SABINA, peut-être celle mentionnée dans les Odes d'Horace. Il a signalé également vers les Iles, plusieurs grands bronzes, surtout des Antonins, vers des restes de gros murs (3).

Vers la même époque, dans les ruines de fondations d'une maison romaine, on trouve un buste de Minerve, en bronze doré, de trois pieds de haut, un autre un peu plus gros représentant un Gaulois revêtu du *sagum*, les cheveux épars sur les épaules et une corde nouée autour du cou, un fragment de vase couvert de bas-reliefs représentant des panthères, des bacchantes ornées de leurs thyrses, des lampes sépulcrales, des fioles lacrymatoires, des poulies en terre, des camées, des pierres de moulins portatifs en basalte, des monnaies consulaires et impériales (4).

(1) Toutes ces indications sont tirees des lettres-patentes de Charles-Emmanuel II, des Declaratoires sur les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise, et de plusieurs autres pièces du fonds de Vallon, aux archives de la Haute-Savoie. L'église de Vallon renfermait autrefois les tombeaux des seigneurs de Ravoire. Le portail de cet édifice, transféré par les Bernois à l'entrée du temple qu'ils elevèrent à Habere-Lullin, fut ensuite rapporté à Thonon, puis place dans la cour de la maison du marquis de Lullin, connue plus tard sous le nom de *maison des arts*, et aujourd'hui detruite.

(2) *Narration des couvents de Saint-François et de Sainte-Claire*, 993. *Corona reale di Savoia*, IV.

(3) Extrait d'un ancien manuscrit, conservé par M. E Serand.

(1) Besson, *Mémoires pour servir*, etc , 112

(2) *Cahier pour l'intelligence des médailles*. Archives de la Société Florimontane.

(3) Manuscrits de M Despine, père.

(4) Albanis Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*, J, 346

Dans un champ de Mme Burdallet, on a trouvé, en 1823, une tête de bacchante couronnée de feuilles de vigne, de lierre et de raisins, avec l'extrémité du pied gauche, une portion du bras et quelques doigts. Elle est en marbre blanc et de demi grandeur. Il y avait aussi un bas-relief en marbre, un fragment de moulin à bras, en lave, et plusieurs monnaies (1).

Une dizaine d'années après, une fouille mettait à découvert parmi les restes d'un édicule, avec des débris de futs, de chapiteaux, un parallélipipède rectangulaire de 0,64 de hauteur sur 0,34 de largeur, en calcaire blanc de la Puyat. Sur la face antérieure, on a dessiné assez grossièrement deux vases séparés par un poteau surmonté d'une petite traverse qu'on prendrait pour une enseigne; sur la face supérieure les figures ont quelques rapports avec celles des anciens cadrans solaires horizontaux, mais sans divisions d'heures. En outre, le petit bassin du milieu ressemble à un *foculus* d'autel domestique et ne paraît pas avoir été destiné à porter un style (2).

En 1844, chez M. Bachet, on a mis à jour cette inscription :

APOLL
VIROTVT
T. RVTILL. BVRICVS

C'est un votif de *T. Rutilius Buricus à Apollon Virotutis*. Plusieurs autres fragments ont été employés à des constructions. Il y avait aussi des médailles de moyen bronze de Claude (3).

On a brisé en 1852 un marbre servant de marche au jardin Bocquet, près le collége. M. de Reydet y avait lu au commencement de ce siècle ce fragment d'inscription :

TRIBVN
AN TRAC
BIN TERRAET (4)

M. Serand l'a copiée ainsi avant sa destruction :

TRIBVN
VIIIRVC
L VL

On peut voir encore ce débris, au bas d'un escalier, dans une ancienne maison en face de la cathédrale :

Q FVO
O ETGA

Et cet autre à l'angle de la maison Ruphy, rue Royale et rue des Boucheries : XIVLIV; elle vient aussi des Fins.

On lisait celle-ci dans l'ancienne maison du séminaire, rue de Bœuf, n° 15 :

MVRV
PRIVATV
T I

Et dans la maison Rivollier, même rue, ce fragment relatif probablement à un citoyen de la tribu Voltinia, celle des Allobroges :

MA
VOLT

En 1858, on découvrit encore au milieu des Fins plus de trente tombes, en plaques de mollasse. Une seule était formée avec quelque luxe de dalles en beau calcaire. Mais leur agencement, et surtout les débris d'inscriptions montraient évidemment une autre destination primitive. Elles ont dû faire partie d'un EX VO*to* monumental élevé par..... ITIVS-ATTILLVS et dont les débris ont servi à abriter les restes d'un chef barbare. Sur la tranche extérieure d'une dalle plus mince et fruste, on lit en lettres plus petites et moins soignées : MER.AVG.G.SPV.I

Je passe sous silence plusieurs autres objets qui ont été perdus, ainsi qu'un grand nombre de débris de poteries, de contrepoids de tisserands ou de pêcheurs en terre rouge, de bagues en argent avec chaton en cornaline et tête d'Esculape, de médailles et de monnaies de presque tous les empereurs romains, entre autres de Vitellius, Honorius, Pétrone Maxime, Avitus, Anthemius, Olybrius, Glycerius, Magnence, Romulus Augustule, mais surtout de Néron.

Il est rare qu'à l'époque du labour et au lendemain des pluies, on ne rencontre pas quelque objet d'antiquités dans la plaine des Fins.

Plusieurs dépressions de terrain n'ont pas d'autres causes que l'enfoncement des voûtes souterraines. Dans les temps de sécheresse, on peut distinguer dans le gazon plusieurs bandes plus arides que l'on croit marquer les fondations de gros murs ou peut être les rues de l'ancienne ville. Avec quelques fouilles il serait facile d'en retrouver le plan, surtout dans le plateau central, celui des plus abondantes découvertes, qui s'élève légèrement au-dessus du niveau de la plaine, dans l'espace d'un kilomètre carré.

Ce qui contribue à donner de l'importance à ce centre, ce sont les antiquités trouvées aux environs, la *villa*, l'autel, le théâtre et les tombeaux de Gevrier (1), le temple de Meythet (2), celui d'Annecy-le-Vieux, ainsi que les *villas*, les thermes, etc.

On lit encore au clocher cette inscription :

VI.O.MAXIMO
VINICIVS.SEVERV
O.ET.L.VINICI.LATINI
TRIS.SVI.NOMINEDAT
ARAM

C'était un *autel dédié à Jupiter très bon et très grand par Vinicius Severus en son nom et à celui de son frère L. Vinicius Latinus.*

On lit ces débris, incrustés dans le mur de la nouvelle église :

S.AV
M.PO
CIA

Ces lettres se rencontrent fréquemment dans les inscriptions pour exprimer les mots de *Cæ*S.AV*gustus* PO*ntifex tribuni* CIA *potestate*.

(1) *Bulletin de l'Association Florimontane*, I, 228.
(2) *Bulletin*, etc , I, 111.
(3) *Mémoire de l'Académie royale de Savoie* Seconde serie, I, XXVI
(4) Manuscrits de M de Reydet.

(1) *Revue savoisienne*, 1862, 9.
(2) *Revue sav.*, 1863, 22.

On lit cette autre, sur une maison voisine :

Q POMILIV
ADIVTOR

Il y avait des *adjutores consulis, ab epistolis, à rationibus*, etc. (1), c'est-à-dire des adjoints, des commis, des employés d'intendants, etc. Le surnom de *Pomilius* lui venait probablement de sa petite taille.

D'après Guichenon, on lisait sur le seuil de la porte de l'église de Saint-Laurent, ces fragments :

LAVRI IPÆ LLINAR
FIDE DVPLA

Le mot *fides* exprimerait ici l'idée de secours, de patronage ou de garantie, à moins qu'il faille lire *stipe dupla*, comme nous avons vu plus haut.

Enfin, il a conservé ces lettres, lues sur un fragment de marbre :

ANN

Dans le clos de M. Rochet, au bas de l'église d'Annecy-le-Vieux, on a trouvé plusieurs tronçons d'anciens canaux en plomb, ainsi que des briques et des débris de poterie romaine. Plus bas, à l'abbaye, on lit aussi ce débris d'inscription : T.DEC.

Aux Barattes, dans une fouille que fit faire M. Replat, on trouva une salle de bains, dont le pavé, fait de larges dalles de marbre blanc, reposait sur une couche épaisse de *rudus*. Les conduits en terre cuite ressemblaient parfaitement à ceux d'Aix-les-Bains (2).

Chez M. Ruphy, il y avait un vaste caveau formé d'un mur très épais, entaillé lui-même de plusieurs niches. Plusieurs cellules superposées contenaient des amphores de différentes formes avec les marques COM, OLÆ, CALPVRNB, des coupes avec celle de OPRMIC en rond, de larges briques avec la marque CLARI. On y a trouvé aussi des colonnes, des chapiteaux, etc.

On peut y lire encore cette inscription qui constate les confins d'une propriété privée, comme celle des Fins :

MVR. PRIVAT
L. LICINI.
TITVRIANI.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération, nous ne dirons rien pour le moment des bains de Bromines, de la Caille, des thermes de Menthon, des antiquités de Talloires, de Sevrier et autres environs du lac. Tout concourt à établir que la bourgade des Fins devait avoir autrefois presque la même importance que plus tard Annecy; qu'elle occupait un espace triangulaire dont le sommet touche au faubourg de Bœuf et la base repose sur la ligne du Fier, espace couvert jusqu'à un mètre de profondeur d'une terre noire remplie de cendres et de charbons, résultats de l'incendie. Il est évident aussi qu'il n'y avait pas à Annecy-le-Vieux un ensemble d'habitations. C'étaient des *villas* éparses et séparées de la ville par une zône de terrain où l'on ne trouve aucune antiquité romaine, sauf quelques tombeaux d'une époque postérieure, puisqu'on trouve les mêmes aux Fins et à Gevrier par dessus les ruines romaines. Cette dernière localité pouvait être une dépendance de la ville ; car d'après les fouilles de *Pompéia*, de Vienne et d'autres villes anciennes, le théâtre était souvent adossé au coteau voisin.

Maintenant, se dira-t-on, comment s'appelait cette ville située entre le lac et le torrent du Fier, entre Gevrier et le Petit-Brogny? Quel était ce nom, qui a dû être mille et mille fois répété pendant des siècles dans toute la banlieue ? Aucune inscription ne nous l'a encore révélé. Aucun document ancien n'en parle. Seule la tradition locale l'appelle la plaine des Fins.

Le mot *fines*, dont la signification primitive vient des cordes dont on se servait pour mesurer (1), devint l'expression des confins d'un territoire. Les chartes du moyen-âge parlent d'Annessy comme d'une partie du *pagus albanensis*, qui, avec le *pagus gebennensis*, le *pagus falciniacus* et le *pagus alingiensis*, formaient la *cité* de Genève. Si le *pagus*, dont nous avons fait *pays*, correspondait à nos arrondissements, les *fines* en étaient une subdivision représentant à peu près nos cantons (1). Les *Fins*, expression d'une idée collective, ont pu rester le nom individuel de la ville qui en était le centre, comme la *Cité* à Aoste, en Piémont, comme la *Ciotat*, en Provence, comme les *Cités* de Paris et de Londres. Nous pourrions nommer encore *Finalium*, Final, près de Gênes et de Modène, *Fines*, Aveillane en Piémont, *Ad fines*, Pfin dans le canton de Thurgovie, etc. Ce dernier paraît signifier plutôt les limites d'un territoire.

Il y a plusieurs localités du même nom en Savoie ; on connaît les Fins d'Aix, de Faverges, de Seyssel, d'Evian, de Publier, etc. Je n'oserais affirmer qu'elles aient toutes la signification d'étendue territoriale ou celle de limites ; mais je les signale aux recherches de ceux qui pourraient éclairer la question en comparant les anciennes chartes, les traditions locales et les découvertes archéologiques.

Mais nous ne devons pas oublier que plusieurs auteurs ont donné à cette ville le nom de *Bautas*, et que le résultat des mesures itinéraires confirme parfaitement cette assertion.

(La suite au prochain n°.) DUCIS.

(1) *Notitia dignitatum imperii.*
(2) *Manuel de l'Etranger aux eaux d'Aix en Savoie*, planche V, fig. 4.

(1) Isidor. *De Orig.*
(2) Guérard. *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule.*

QUESTION DU GOITRE ET DU CRÉTINISME ENDÉMIQUES

Chambéry, 6 mai 1863.

A M. le Président de la Societé Florimontane.

Après m'être livré, avec suite, à des études sur les eaux, depuis quelques années, j'ai été entraîné dans des recherches sur la question du goître et du crétinisme endémiques. L'examen des systèmes proposés ne m'ayant pas satisfait sur toutes les faces, j'ai considéré cette question comme non résolue. Persuadé d'avoir mis le pied sur une base qui a l'appui de bonnes déductions, je viens d'adresser à M. le président du Conseil central d'hygiène publique de Chambéry, officiellement provoqué à des recherches réitérées sur cette question, l'exposé d'un nouveau système pour l'investigation étiologique de ces tristes infirmités, localisées dans quelques vallées dépendant des versants alpins.

Ce système, résumé en sept propositions que j'ai l'intention de soutenir dans une thèse, au prochain congrès

scientifique de Chambéry, me paraît assez plausible pour que je le fasse connaître avant cette époque.

Sincèrement animé du désir de voir avancée une question encore pleine d'obscurité, et qui intéresse si vivement l'humanité, je n'éprouve nulle crainte de m'exposer à toutes les blessures du combat académique en mettant déjà au jour mes *propositions*, précisées seulement d'après quelques observations et des études spéculatives.

Le système que je veux soutenir, par *l'absence ou l'insuffisante proportion du calcaire assimilable* dans les eaux et par *les variations* de sa présence dans une alimentation compensatrice, me paraît parfaitement convenir à l'entente philosophique de la question, puisqu'il n'exprime aucune exclusion de cause locale d'*endemie* et de *preservation*, puisque j'y vois engagés localement aussi et l'endémie *permanente* et la préservation *conditionnelle*, autrement dit, le remède côtoyant le mal.

Les systèmes entrepris jusqu'ici, entraînés par la perspective unique d'une cause d'endémie locale, se sont arrêtés sur le seuil de la question parallèle, *la cause de la préservation locale*. De là, l'arrêt de la question, irrésolue par l'ombre laissée sur la face alterne; de là, dis-je, l'arrêt malheureux de la question, ensevelie ensuite dans la noble poussière des matériaux remués par de braves pionniers dont les louables efforts, applaudis par la science, resteront pour eux, malgré l'insuccès, un titre permanent de gloire devant l'humanité.

Je n'ai pas la prétention d'être plus heureux: cependant, j'ai une espèce de conviction que dans le point de vue ouvert par mes *propositions*, réside la clef de solution du problème de la cause primordiale de ces infirmités endémiques, qui sont *natives* seulement dans les terrains sédimentaires *alteres*, *infra-liasiques*, *triasiques et etrangers au systeme calcaroide*, sous toutes les latitudes et altitudes, et sur toutes les configurations topographiques du globe où se trouvent ces terrains. Mes observations et mes instructions me portent à affirmer ce système.

A ces propositions, se trouve annexé un questionnaire dont je désire aussi la publication dans le journal de la Société Florimontane. Je ne l'ai posé que dans un but accessoire, ainsi pour recueillir, par les réponses que voudront bien me transmettre des hommes de bonne volonté et bons observateurs, ce dont je leur rendrai grâce, des matériaux supplémentaires pour une dissertation pratique. Je serai très aise de recevoir les réponses correspondantes aux questions posées avant l'ouverture du congrès scientifique de Chambéry, fixé au mois d'août prochain.

Agréez, etc. Ch. Calloud.

SYSTÈME NOUVEAU POUR LES INVESTIGATIONS ÉTIOLOGIQUES DU GOÎTRE ET CRÉTINISME ENDÉMIQUES,

Communiqué à M. le préfet de la Savoie, president du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité.

PROPOSITIONS.

1° L'absence ou la minime proportion des sels de chaux assimilables (carbonate et phosphate de chaux) dans les eaux des terrains alpins, utilisées comme eaux potables, *est la cause primordiale* du goître et des cachexies endémiques.

2° Pour que *la chaux carbonatée et phosphatée* des terrains procure à l'économie le bénéfice de l'ossification parfaite et des réparations organiques, il faut qu'elle soit apte à être dissoute par les eaux, comme elle l'est toujours, lorsqu'elle est le résultat d'un précipité pulvérulent ou d'un dépôt granulaire opérés tranquillement, tels que ceux qui constituent les assises calcaires non altérées.

3° Dès que la chaux carbonatée et fossilifère a été *altérée* par un événement géologique quelconque, par le contact ou le voisinage des roches cristallines, et convertie en marbre cristallin, en masse cuite et très dure, elle est entrée dans un état d'*indifférence chimique* qui fait obstacle à sa dissolution dans les eaux. Dès lors, les terrains qui en sont formés ne fournissent *pas* ou *peu* de calcaire aux eaux et se comportent, à cet égard, comme les terrains étrangers au système calcaroïde.

4° Les roches gypseuses fournissent aux eaux une notable quantité de sulfate de chaux, *sel non assimilable*, mais susceptible de le devenir selon un régime alimentaire particulier qui le convertit, par une réaction chimique au sein de l'économie, en carbonate de chaux.

5° Les terrains mixtes à gypse et carbonate de chaux fournissent aux eaux de l'un et l'autre sel, mais ce dernier, cédant à la saturation des eaux par le sulfate de chaux, ne tarde pas à déposer : de là, des dépôts et concrétions tuffacées et des eaux uniquement gypseuses dont l'usage est apte à produire le goître.

6° Hors la condition de terrains, exprimée par la proposition 2e, qui fournit *normalement* aux eaux et conséquemment à l'économie les sels de chaux assimilables, *toutes les autres conditions de terrains sont de nature à engendrer le goître et les cachexies endemiques.*

7° Dans les conditions défectueuses de terrains, *la preservation provient* (mais souvent d'une manière irrégulière et accidentelle) du régime alimentaire qui modifie le sulfate de chaux, avec les eaux séléniteuses, et de la nature et qualité des aliments riches en chaux carbonatée et phosphatée, avec l'usage exclusif des eaux pauvres en calcaire.

Chambéry, 3 mai 1863. Ch. Calloud,
Secrétaire du Conseil central d'hygiène publique.

QUESTIONS POUR DOCUMENTS

A servir pour les investigations etiologiques du goître et du cretinisme endemiques, d'après les propositions ci-annexées.

1° Les eaux de torrents, ruisseaux et fontaines déposent-elles du tuf ou des concrétions *notables* dans leur trajet ou en s'éparpillant par leur chute dans les localités signalées pour le goître? Oui ou non pour les cours d'eau; oui ou non pour les fontaines.

2° Quel est le rendement moyen du lait, par jour, pour la vache laitière, tenue à l'étable, dans les communes ou hameaux spécialement infectés, soit hors le temps de l'inalpage?

3° Quel est le rendement du lait, par jour, pour la vache laitière tenue à l'étable, dans les communes ou hameaux totalement préservés du goître et crétinisme, soit hors le temps de l'inalpage?

4° Quel est aussi le rendement moyen de lait, par jour, pour la vache pâturant dans les montagnes pendant l'inalpage?

5° La ponte des poules offre-t-elle des différences sensibles dans les hameaux infectés ou préservés?

6° La consommation du lait en nature, pour la famille, ou sa conversion en petits fromages, pour le marché, est-elle plus en pratique dans les familles infectées que dans les familles préservées?

7° L'usage du vin ou du cidre, des fruits sucrés et acides est-il plus ou moins en pratique dans les localités infectées que dans les préservées?

8° Les enfants et les femmes participent-ils *notablement* à cet usage?

9° Quelle est la nature du pain consommé généralement dans les versants et les bas des vallées et sur les hauts plateaux habités?

De froment et de seigle? — De seigle et orge? — De seigle et vesces mélangés? — D'avoine ou d'orge ou de seigle seul?

10° Quelle est, en moyenne, la quantité d'eau pure

consommée par un sujet adulte (quotidiennement), travaillant à la terre dès le mois de mai au mois de septembre? Dire s'il y a, à cet égard, une différence dans les localités infectées ou préservées.

11° L'usage de gruaux, des pois, haricots, lentilles, fèves, des fruits légumiers et de la viande est-il plus considérable sur les plateaux élevés que dans les versants et le bas des vallées?

12° Observe-t-on une plus grande multitude de mouches et d'insectes ailés incommodes, de toutes sortes, sur les plateaux élevés, dans les hameaux et pâturages, que dans les terres des versants et dans le bas des vallées?

13° Jusqu'à quelle hauteur observe-t-on des poissons dans les cours d'eau importants? Sont-ils poissonneux également dans tout leur cours? Plus ou moins en haut qu'en bas? (Désigner ces cours d'eau.)

14° Dans les eaux de fontaine, usitées ou non usitées dans les hameaux goîtreux, ainsi que dans les ruisseaux voisins, observe-t-on des crevettes, petits poissons, écrevisses et autres crustacés?

15° Les lacs élevés, dans les hauts plateaux, et les étangs sont-ils habités par des poissons ou des grenouilles? (Désigner les localités, leur altitude et leur plus ou moins grande distance des glaciers et nevés, s'il y en a à proximité.) Ch. CALLOUD.

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Nous publions les deux lettres inédites de saint François de Sales dont il a été question dans le compte-rendu de la dernière séance de la Société Florimontane, et qui ont été retrouvées chez Mme Berthet, à Sevrier.

La première paraît adressée au duc de Nemours, et porte le cachet épiscopal. On lit au dos : *A son Excellence :*

« Monseigneur,

« Puisque le Sr de la Valbonne est actuellement receu au Sé-
« nat, et que V. E. a gratifié le Sr Arpeaud de la judicature de
« Genevois; je la supplie très-humblement de favoriser le Sr Bou-
« vard de l'estat de son advocat Fiscal; l'asseurant en toute vé-
« rité que la recommandation que ci devant jay faitte de la per-
« sonne et mérites d'jceluy, se trouvera moindre que le sujet ne
« requéroit, et . . . . . .
« . . . . . ne scauront faire un choix plus utile à son
« service que celuy de cett homme là, vertueux, sçavant labo-
« rieux, et nourri es lettres par la grace de V. E., je prie N. S.
« qu'il vous prospere, Monseigneur, et comble vostre grandeur
« de ses benedictions, cependant je vivray heureux d'estre

« D. V. E.

Tres-humble et tres obéissant
orat^r^ et serv^r^

« XVIII aoust 1620 Aneci — Franç^s^ E. de Geneve.

La deuxième est en italien, et paraît adressée au gouverneur de Montmélian :

« Illmo Sig^r^ Oss^mo^,

« Ho pregato il Sig^r^ advocato Bouvardo latore della presente,
« d'andar a Monmelliano per un negocio che è d'importanza, a
« me, es a Monssig^r^ di Calcidoina mio fr^ello^, come intendera dal
« susdetto latore; et perchè havra egli forsè bisogno della autho-
« rita di V. S. Illma per riuscire io la supplico di conceder la
« dovè ne fossi mestier, per amor del Sig^r^ abbate di Abondanza
« che mi vuol tanto bene, et per amor d'Iddio dell'honor del
« quale in parte si tratta, in questo negocio; et promettendomi
« facilmente questo favore dalla cortesia et generosità di V. S.
« Illma finisco augurandoli ogni santa prosperita.

« In Annessi alli 23 di sep^re^ 1620

« Di V. S. Illma — Humilliss^r^ et aff^mo^ servitore
Franc^o^ Vescovo di Geneva.

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE SCIENTIFIQUE ITALIENNE (1)

Rédigée par M. Gabriel de Mortillet.

Dans le courant de l'année dernière, nous avons déjà annoncé la publication de la *Revue scientifique italienne*, rédigée par notre ami et collaborateur, M. Gabriel de Mortillet. Nous n'avons pu alors que souhaiter la bienvenue à l'œuvre naissante, n'ayant pas sous les yeux un ensemble de travaux qui nous permît de porter sur elle un jugement raisonné. Aujourd'hui que tous les fascicules de l'année 1862 sont réunis en volume, il nous est donné de pouvoir louer et recommander sans crainte, aux lecteurs sérieux, la *Revue* de M. de Mortillet.

Le nom seul du rédacteur en chef de ce journal scientifique eût suffi pour le faire accueillir avec faveur par le monde savant; mais, s'il faut dire toute la vérité, nous avions craint un instant que tout le talent de M. de Mortillet ne put pas triompher des obstacles sans nombre qui devaient se présenter dans l'accomplissement de la tâche qu'il avait entreprise. La science a aussi ses rivalités, ses jalousies mesquines; dans ce champ neutre, où tous les esprits pourraient se rencontrer sans s'exposer à des luttes fratricides, il arrive assez souvent que des discordes divisent les champions d'un même parti. En Italie surtout, où la fusion n'est pas encore complète, ce danger était à craindre.

Mais, nous le constatons avec plaisir, nos craintes n'ont pas été justifiées. M. de Mortillet a su s'attirer les sympathies de tous les savants des principaux centres intellectuels de la péninsule, et tous lui ont prêté leur appui pour l'aider à mener à bien son excellente entreprise.

La *Revue scientifique italienne*, dans les six premiers mois de son existence, a résumé les travaux de toute catégorie qui se sont produits en Italie dans la dernière moitié de l'année 1862. Rien de ce qui intéresse l'homme studieux ne lui est resté étranger : mathématiques, physique, chimie, astronomie, météorologie, minéralogie, géologie, botanique, zoologie, philosophie naturelle, médecine, agriculture, industrie, archéologie, toutes les branches de la science enfin ont trouvé place dans ses colonnes, elle a tout embrassé.

Nous ne pouvons donc que féliciter notre ami et collaborateur du succès bien mérité qu'il a obtenu, et qui doit être pour lui un encouragement à continuer son œuvre utile non seulement à l'Italie, mais encore au monde savant tout entier. JULES PHILIPPE.

(1) Cette *Revue* paraît mensuellement à Milan, via del Gesù, n° 11. Prix d'abonnement, 5 fr. pour l'Italie, la France, la Suisse et la Belgique, et 6 fr. pour l'Angleterre et l'Allemagne. A Paris, chez Savy, libraire, rue Hautefeuille, 24.

CAUSERIE

Dijon, le 19 avril 1863.

Je continue à vous donner quelques renseignements héraldiques sur le departement de la Haute-Savoie

M de Foras va publier les armes des familles nobles dans un ouvrage splendide; occupons-nous seulement des autres branches. En vous donnant les armes des villes, j'aurais pu vous donner celles des provinces ; mais elles sont si connues :

Genevois : *Cinq points d'or équipollés de quatre points d'azur.*

Faucigny : *De gueules à trois pals d'or*

Chablais : *D'argent semé de billettes de sable au lion de même armé et lampassé de gueules brochant sur le tout*

C'est pour ce motif que je n'avais pas jugé à propos de vous en parler Aujourd'hui, je vous blasonnerai les armes de quelques corporations religieuses

Chapitre de Saint-Pierre, à Annecy : *De gueules à deux clefs d'or passées en sautoir.*

Chapitre du Saint-Sépulcre, à Annecy : *D'argent à la croix longue de gueules mouvant de la pointe, chargee d'un Christ et d'un ecriteau d'argent et accostee de deux croisettes à double traverse de gueules.*

Collégiale de Notre-Dame, à Annecy : *D'azur à une étoile à huit rais d'or.*

Collégiale des Machabées, à Annecy : *D'azur à la croix double de gueules*

Chapitre de Megeve : *De gueules à deux clefs d'or passées en sautoir, au chef cousu d'azur chargé d'un agneau passant d'argent portant un étendard de même.*

Chapitre de La Roche : *D'azur à la tête de saint Jean-Baptiste d'argent dans un plat de même.*

Collégiale de Saint-Jacques, à Sallanches : *De gueules au chevron renversé et ondé d'argent accompagné de trois coquilles d'or posées* 1, 2 Ce sont les armes de Sallanches avec des coquilles de saint Jacques pour brisure.

J'ai vu ces armes sur un sceau de cette collégiale, sceau dont je vous donne en passant une description sommaire.

Ce sceau paraît être du XIVe ou du XVe siècle. Il est ogival, de six decimètres dans sa plus grande dimension. On y voit dans une double niche gothique les statues de la Vierge, tenant l'enfant Jesus dans ses bras, et de saint Jacques qui porte un bâton de pelerin et un livre Au-dessous, les armes que je viens de decrire sont gravées sur un écu, et autour on lit la legende suivante:

S. (Sigillum) *capli* (capituli) *ecce* (ecclesie) *sci* (sancti) *Jacobi de salacia* (salancia) *geben* (gebennesi).

J'ai aussi vu l'empreinte d'un petit sceau rond où il n'y avait que les armoiries et la legende abrégee. La présence de deux saints sur le grand sceau ogival me fait présumer qu'il est postérieur a l'union du doyenne rural de Sallanches avec la collégiale de Saint-Jacques, union qui eut lieu en 1389. Quand vous publierez des dessins, je vous enverrai le *fac simile* de ces deux sceaux.

A propos, où en êtes vous de l'affaire du grand sceau de la collegiale de Notre-Dame-de-Liesse ? J'en possède une épreuve que je dois a notre confrère Serand J'ai aussi dans ma collection l'empreinte d'un autre sceau de la même collegiale, qui est plus petit, rond et plus moderne. On y voit la Vierge debout, nimbee, tenant l'enfant Jesus dans ses bras, et sous ses pieds un ecu aux armes de la collégiale ; les mots de la legende sont :

Sigil. Laud Bte Marie Lete annes.

—

Je me souviens en ce moment d'un nom qui pourra figurer parmi les hommes de guerre de la Savoie, dans vos *Gloires*, c'est un nomme Hudry Claude, ne à Fessy, qui, dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, a ete capitaine-commandant d'une compagnie equipée à ses frais. Je tiens ces renseignements de M. Hudry-Menos, rédacteur du *Glaneur savoyard*, qui se propose, je crois, de faire une notice sur ce personnage et qui pourra vous donner quelques details J'aurais ete bien étonné qu'il n'y eut pas de Savoyards dans la guerre d'Amerique. Ils se sont battus partout ; il y avait des Allobroges a Alesia, des Burgundes à Chalons-sur-Marne, des Savoyards aux croisades et dans la guerre de la ligue lombarde, dans les armées de l'empire contre les Turcs et dans celles de Typoo-Saib contre l'Angleterre ; il y en avait à Crécy, a Pavie, à Wagram et à la Beresina, a Inkermann et à Solferino.

—

Je viens de vous faire connaître un nouveau Savoyard ; je vais presque vous en ravir un. Mon ami Dufour m'ecrivait il y a quelques jours, qu'en Italie, on regardait le pape Célestin IV comme Milanais Il a lu a Bologne un grand nombre d'ouvrages anciens et modernes, qui disent que ce pape est issu d'une famille milanaise, des Castiglione. Il pense que cela est bien établi dans une biographie de nobles milanais, qui est un ouvrage très sérieux. Reste à savoir si Castiglione est la traduction de Châtillon, ou Châtillon la traduction de Castiglione. Il serait bon de revoir, dans la *Corona reale* de Chieza, quelles sont les raisons qui l'ont déterminé à faire un Savoyard de ce pape.

—

M Letellier a signale, dans le *Bulletin de la Societé des antiquaires de Normandie*, deux objets que je crois utile de vous faire connaître, comme ayant quelque interêt pour Annecy. Ce sont deux medaillons brodés par Mme de Sevigné L'un represente l'apothéose de son aieule, Mme de Chantal, et l'autre, une visite de saint François de Sales au couvent de la Visitation. Le saint, suivi d'un prêtre, est dans le préau où il benit sainte Chantal, pendant que trois sœurs, Meres Favre, Bréchard et Fichet, se tiennent à l'ecart.

Je vous indique encore en passant, dans une notice de M Meplain aîne, juge au tribunal de Moulins, intitulée *Notice sur la législation civile et sur les jurisconsultes du Bourbonnais*, et insérée dans le *Bulletin de la Societe d'émulation de l'Allier*, quelques pages sur le jurisconsulte Jean Miles ou Milles, qui a ete premier président du conseil du Genevois, sous le regne d'Henri II Un de ses livres, que possede sans doute la Societe Florimontane, a éte fait pour familiariser les hommes de lois du comté de Genevois avec les lois françaises Il y en a eu plusieurs edltions. Voici le vrai titre, tronque dans Grillet : *Style et pratique fondez, et successivement adaptez aux ordonnances royaulx et coustumes de France, compilez par monsieur Maistre Jean Miles, premier president des pais de Genevoys et Faucigny* Ce livre est précédé d'une épître à madame Charlotte d'Orleans, duchesse de Nemours, *contesse de Genesue et Geneuoys*, datee d'Annecy, 1er janvier 1549.

—

Enfin, et pour le cas seulement où vous ne la connaîtriez pas encore, je vous transcris ici l'inscription funéraire d'Eustache Chappuis qui était dans la chapelle du college de Louvain Je l'extrais d'un livre rare en Savoie : *Monumenta sepulcralia et inscriptiones publicæ privatæque ducatus Brabantiæ. Franciscus Sweertius F.; Antverpiæ,* 1613. (Pag 251).

INL. VIRO AC PIETATE INSIGNI D. EUSTACHIO CHAPUYS ANNECIACENSI, PATRIA SABAUDO, I V. DOCTORI, PRUDENTISSE VIXIT. ANNOS LVI DICESSIT XXI JANUAR AN M D LVI FUIT HIC D. CAROLO V IMP. A CONSILIIS SUPPLICUM LIBELLORUM MAGISTER ORDINARIUS. ANNOS XVII APIU AUGLIE REGEM LEGATUS CONTINUUS DUO COLLEGIA CUM HOC, TUM ANNESSIACENSE INSTITUIT, SUISQUE OPIBUS DOLAVIT.

—

J'ajoute, en terminant, quelques indications aux faits que vient de donner le *Léman*, dans son numéro du 29 mars, relativement aux projets d'ériger des statues à saint François de Sales et au président Favre. — Une des choses qui ont entravé le projet d'elever un monument à saint François de Sales a Chambéry, c'est qu'il n'etait pas né dans cette ville.

La première idee d'un monument au jurisconsulte distingué qui a fondé l'Académie Florimontane, a éte emise (et c'est justice de le faire connaître) par l'avocat Francisque De Lachenal, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel de Cagliari, qui en a fait la proposition, a l'occasion de la pose de la première pierre du Palais de Justice, le 27 mai 1850, dans un fort bel et assez long article, inséré dans les journaux de Chambéry de ce temps.

—

J'allais clôre cette lettre quand votre bel ouvrage m'est arrive. *Les Gloires de la Savoie,* dont la *Revue* avait deja publie plusieurs fragments, sont une œuvre patriotique, élaboree avec patience et persevérance, une œuvre utile au pays, écrite avec le cœur, et en même temps avec beaucoup de convenance. Vous devez ressentir une joie, à la fois bien douce et bien profonde, de l'avoir accomplie et, en vous adressant avec mes remercîments, mes felicitations bien vives, c'est surtout de cette satisfaction intime que vous éprouvez dont je veux me rejouir avec vous avant de fermer ma lettre.

Rabut F.

CHRONIQUE

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 7 mai 1863.

M. *Ducis* fait observer que dans le compte-rendu de la seance d'avril, on a omis de mentionner une lettre par laquelle M. de Caumont invitait la Societé Florimontane à se faire représenter à la réunion des Sociétes savantes qui a eu lieu le 18 mars dernier à Paris. M. Ducis demande que l'on rappelle que la lettre dont il s'agit est arrivee trop tard pour donner le temps à la Societé de prendre une determination ; il ajoute qu'ayant eté délegue par la Société française d'Archéologie pour la représenter dans ce congrès, il aurait pu représenter aussi la Societé Florimontane ; mais ses occupations ne lui ayant pas permis de s'absenter, il a envoye à M. de Caumont un volume de la *Revue savoisienne* de 1862.

Après cette communication, la réunion déclare accepter l'echange de publications avec la Société scientifique de Castres, qui lui a ete offert par l'intermédiaire de M. Marignac, inspecteur d'académie à Annecy ; le même echange est établi avec la Sociéte des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

M. *Replat* donne lecture d'un fragment de son ouvrage en préparation, intitulé : *Bois et vallons*.

M. *Despine Alphonse* lit quelques passages d'un memoire très intéressant sur les mœurs des habitants de l'île de Sardaigne, composé sur des notes écrites par M. Despine, sous-préfet de Moûtiers

M. *Ducis* communique à l'assemblée une inscription en lettres gothiques qui existe sur le piédestal d'une croix située près du pont de Nanay, dans la commune de Dingy-St-Clair ; cette inscription, qui relate la date de l'achèvement du prieuré de Saint-Clair, est ainsi conçue :

REVERENDI PATRES ROBERTUS ET RODOLPHUS
DE MENTHONE PRIORES
SANCTORUM BERNARDI ET CLARI
PERFECERUNT HUNC PRIORATUM
DEUM PRO IPSIS ORATE
ANNO CHRISTI 1501.

Le même membre donne lecture d'un memoire historique intitule : *Bautas et Annecy*. Ce memoire, dans lequel sont relatées toutes les antiquites retrouvées dans les environs d'Annecy, est destiné à fixer le veritable emplacement de la ville romaine qui a précede la ville moderne.

Les dons et echanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 3e trimestre de 1862 ;
2° *Revue des Societés savantes*, nos d'avril et de mai ;
3° *Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture de la Savoie*, n° d'avril ;
4° *Revue du Lyonnais*, n° d'avril ;
5° L'*Union magnétique*, n° d'avril ;
6° *Journal des connaissances médicales*, nos d'avril ;
7° *Le Mont-Blanc :*
8° L'*Abeille de Chamonix ;*
9° *Le Glaneur savoyard ;*
10° *Le Léman ;*
11° *Le Courrier de Savoie ;*
12° *L'esprit des journaux*, de 1788 à 1810 ; don de M. Constant Despine, d'Aix-les-Bains.
13° *Lettre autographe de Sylvio Pellico ;* don de M. Charles Burdet ;
14° *Les Gloires de la Savoie*, par Jules Philippe ; don de l'auteur.

Pour extrait :
Le Secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

A l'occasion de la réunion du trentième congrès scientifique de France, qui aura lieu cette année à Chambery, du 10 au 20 août, le comité chargé d'organiser cette solennité a eu l'heureuse pensée de preparer une exposition artistique. Cette exposition comprendra tous les objets d'art et de curiosité que recevra le comite, tels que tableaux, dessins, gravures, manuscrits, miniés, impressions et reliures anciennes, autographes curieux, ivoires, meubles sculptés ou à incrustation, objets d'art religieux, nielles, émaux, bronzes, produits de l'art céramique, armes, antiquités lacustres, romaines ou gauloises, etc. Une salle sera reservée aux ouvrages des artistes savoisiens decedes ou vivants, et chaque objet figurera sur le catalogue imprimé, avec le nom de son possesseur. Les frais de transport resteront à la charge du comite.

Nous ne saurions trop recommander à tous ceux de nos compatriotes qui possèdent quelque objet curieux, de repondre a l'appel qui leur est fait Nous devons nous soutenir en tout et partout et ne pas oublier la divise : *Omnes omnium caritates patria una complexa est.*

—

L'*Album* de la Haute-Savoie, dont l'initiative a eté prise par M. le Prefet, est en voie d'exécution. Le comité a arrête dans sa dernière séance la liste des vues qui y figureront. Ces vues sont au nombre de cinquante.

L'artiste chargé des dessins est deja à l'œuvre ; il commence par Thonon et Ripaille. Après le Chablais, il croquera le Faucigny et successivement Saint-Julien et Annecy.

La subvention promise aux éditeurs, fixee à 26,000 fr., est à peu pres couverte par les souscriptions. Il ne manque plus guère que deux ou trois mille francs qui ne tarderont pas à être recueillis Les habitants des localités qui figurent dans l'*Album*, et qui sont directement intéressees à sa publicatioh, ne manqueront pas de faire, en cette circonstance, acte de patriotisme.

—

L'Academie des sciences de l'Institut impérial de France, dans sa seance du 18 mai 1863, a procédé a l'election d'un membre qui remplira la place devenue vacante, dans la section de physique genérale, par suite du décès de M. Despretz

Sur 55 votants, majorite 28, M. Edmond Becquerel a obtenu 42 voix, M. Foucault 9 et M. Jamin 2 ; il y a eu 2 billets blancs.

M Edmond Becquerel ayant réuni la majorite absolue des suffrages, le président l'a déclaré élu.

Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

—

Dans la séance du 18 mai de l'Academie des sciences, M. Duchartre a lu un travail sur la décoloration des fleurs de lilas. Il y a quarante ans, cette décoloration s'obtenait en plaçant des touffes de lilas arrachés dans une fosse profonde remplie de fumier et couverte par des paillassons Depuis quelque temps M. Laurent aîne obtient le même résultat dans des serres exposees au nord, chauffées de 32 à 35 degrés par des thermosyphons.

M. Duchartre a fait le récit de quelques experiences personnelles, d'après lesquelles il attribuerait cette decoloration à l'hydrogène ozoné, agissant sur les pétales des fleurs de lilas pour en detruire le principe colorant.

—

Une trouvaille assez étrange vient d'être faite par le major Pappazolu, de Bucharest. Il s'agit d'un glaive ayant appartenu à Absalon. La lame de ce glaive porte, sur un des côtés, ces mots traces en caractères hebraiques : « Cadeau de Gessur à Absalon, fils de David. Jeho, Jeho. » Du même côté est gravée l'image du sceau hexagone de David, et de l'autre quelques caractères dont le sens n'a pas encore ete expliqué. Enfin, à la place correspondante à celle des caractères hébreux, on lit sur la face opposee de la lame ces mots gravés en or : « Titus accepit ex Jerusalem. » Ce glaive avait une poignée en or représentant par le haut une tête de guerrier couverte d'un casque à ecailles se reliant à une tête de dragon squammeux par une chaîne qui formait la garde. Le vieux moine possesseur de cette arme la tenait d'un janissaire entre les mains duquel elle était tombée, lors des troubles de Constantinople, en 1807. Dans un moment de détresse, il vendit la poignée et le fourreau qui etait, assure-t-il, fait d'une espèce de peau de serpent et monté en or Le haut de la lame en établit l'antique origine par une marque de fabrique tracée en caractères sémitiques

Le *Moniteur* a enregistré cette « étrange trouvaille » et dans les termes qu'on vient de lire : ce n'est pas un motif pour que nous la considérions comme officielle ; mais *si non è vero è ben trovato*.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 6. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 juin 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Notice historique sur Ripaille (suite et fin), par M. A. Lecoy de la Marche. — Bautas et Annecy (suite), par M. Ducis. — Archéologie : Voies romaines (suite), par M. Ducis. — Chronique.

NOTICE HISTORIQUE SUR RIPAILLE EN CHABLAIS

(Suite et fin.)

La détresse des deux maisons de Ripaille et de Vallon détermina Charles-Emmanuel à céder aux instances de saint François de Sales, et à décréter l'union proposée, qui devait sauver par une transfusion de sang la vieille fondation d'Amédée VIII. Un curieux manuscrit du dix-septième siècle, appartenant à M. de Foras, et intitulé *Fidelle relation de la fondation de la Chartreuse de Vallon*, mentionne ainsi le fait :

« Comment le parc de Ripaille a esté donné à l'ordre.

« En ce temps Charles-Emmanuel, onzieme duc de « Savoye, voulant gratiffier le dit ordre, luy donna le « parc de Ripaille tout clos et environné de murailles, « qui peut contenir environ cinquante journaux de « terre (1) et une petite demy lieue de circuit avec « tous les batiments et mazures estans en iceluy, à « forme de ses patentes escrites en parchemin scellées « du seau pendant en cire rouge, données à Turin le « douzième octobre 1623.....

« Faut noter que tout ainsy que Vallon fut donné à « l'ordre à l'instance d'Arducius, evesque de Genève, « prélat digne d'heureuse et sainte memoyre, porté « d'une singulière affection et bienveillance envers le « dit ordre, de mesme le parc de Ripaille fut donné à « l'ordre à l'instance et poursuitte fort particulière du « B. François de Sales, aussi evesque de Genève, qui « au temps que la donation d'icelui parc se trouvait « presque entièrement interrompue par divers événe- « ments de plusieurs mauvais affaires, se rendit lui- « même solliciteur du dit affaire tant aupres de S. A. « que de l'ordre, jouxtes ses lettres escrites à ce subet « à notre R. P. dom d'Affringues général de l'or- « dre. (2) »

Grillet prétend que l'évêque de Genève installa les Chartreux de Vallon à Ripaille en 1614. Mais nous voyons encore en 1619 un gouverneur, Charles de Compois, administrer la propriété donnée à ces religieux : il obtint même, cette année-là, de la Chambre des comptes une défense à toute personne de venir chasser autour du parc, à une distance moindre d'un quart de lieue; et le 20 mai 1620, un nouvel arrêt déclara les contrevenants passibles d'une amende de mille livres, payable au gouverneur de Ripaille pour l'entretien des murs du parc (1). D'ailleurs le transfert définitif des Chartreux ne fut ordonné que par lettres-patentes du 12 octobre 1623, suivies d'autres lettres du 24 avril 1624, et d'un procès-verbal de mise en possession par le président de La Roche, terminé le 26 mai de la même année (2).

Le couvent restauré prit le nom de *Chartreuse de l'Annonciade ;* on le trouve aussi mentionné dans les textes sous les dénominations de *Chartreuse de Savoie, Chartreuse de Ripaille-Savoie, Chartreuse unie de Vallon et de Ripaille,* etc. Il embrassa le château, le parc, et une partie seulement de l'ancien domaine des Augustins, le reste ayant été laissé à l'ordre de Saint-Maurice ou antérieurement aliéné par lui. Encore les Chartreux eurent-ils à soutenir, pour faire reconnaître leurs droits, plusieurs procès contre les procureurs du même ordre, et d'autres contre les maisons de Compey et de Monthoux, qui avaient des prétentions sur Ripaille. Toutefois, ce qui leur fut attribué, joint à l'apport plus considérable du prieuré de Vallon, forma un ensemble important de territoire et de revenus, et ils purent ainsi remonter à un certain degré de splendeur.

Nous n'avons pas l'acte original de la donation de Charles-Emmanuel. Mais d'autres pièces comblent cette lacune, et nous permettront de reconstituer exactement l'état des biens dont jouissait la Chartreuse. Les seules clauses onéreuses imposées par le souverain furent des anniversaires et des messes quotidiennes que l'on célébra sans interruption tant que subsista le couvent. La Chartreuse restaurée se composa de dix religieux et de cinq frères, nombre égal à celui des anciens chanoines augustins.

Le dernier prieur de Vallon, dom Laurent de saint Sixt, continua de remplir le même office à Ripaille. Les

(1) Evaluation beaucoup trop faible, comme nous le verrons.
(2) V. *Compte-rendu des travaux de l'Académie de Savoie,* 1860-1861.

(1) *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chambéry,* VI, 141.
(2) V. les documents cités ci-dessus, aux archives de la Haute-Savoie, et Grillet, III, 200.

actes où l'on retrouve son nom l'intitulent successivement *prieur de Vallon,* puis *recteur de Vallon* et *prieur de Ripaille,* et enfin *recteur* ou *prieur des deux Chartreuses unies*. Ses premiers soins se portèrent sur l'appropriation du local, la réparation des édifices, l'embellissement et l'entretien du parc, selon ce que nous apprennent des *prix faits*, rédigés pour ces divers objets. Les tours, dont trois seulement subsistaient intactes, et l'intérieur du château, qui était presque en délabrement, furent laissés encore dans l'état où les avaient mis les Bernois (1) : mais pour les protéger, on rétablit partout des toitures. L'ancienne église servit provisoirement aux religieux, jusqu'en 1762, époque à laquelle ils firent construire celle qu'on voit aujourd'hui et qui n'a jamais été achevée. La disposition actuelle des bâtiments claustraux est de la même date. Mais, à leur arrivée, les Chartreux conservèrent le cloître tel que le représentent encore les plans de 1730 (2). Chacun décora sa porte de la devise de son choix, pratique constante qui sert à distinguer les unes des autres les cellules des fils de saint Bruno. Une de ces inscriptions frappa l'attention des évêques de Genève et de Belley, un jour qu'il étaient venus visiter Ripaille, quelque temps après l'installation des Chartreux. C'était un dystique :

« Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ
Lumen, et in solis tu mihi turba locis »

Les deux prélats admiraient ces vers et la pensée sublime de l'auteur, lorsqu'on leur apprit qu'ils avaient été faits par Tibulle, dans une intention bien différente de celle qu'ils supposaient. Alors ils admirèrent l'esprit d'à-propos qui avait sanctifié des paroles profanes (3).

Des fours, des granges, et d'autres bâtiments accessoires se construisaient en même temps. Des avenues, à moitié ensevelies sous les ronces, étaient rétablies, et les bois taillés (4). Le mur d'enceinte fut en partie renouvelé, et percé de portes à l'extrémité des principales artères : ce qui pourtant n'effraya pas toujours les maraudeurs. Un jour, en effet, le prieur traversait le parc avec son charpentier pour aller choisir des matériaux, lorsqu'ils découvrirent un nommé Maurice Guend « avec ung autre homme a eux incogneu, barbu » commettant des dégâts et coupant du bois. Dom Laurent invita les auteurs du délit à le suivre et à sortir par la porte ordinaire du parc, « à quoi le dit Guend et son compagnon n'auroyent voulu obéir, ains se seroyent sauvés et retournés par dessus la muraille du dict parc, la quelle ils auroyent escallés mesprisant les inhibitions et penonceaux. » Ils eurent à comparaître pour cette affaire devant le juge-mage du Chablais, résidant à Thonon. Effectivement, le souverain avait fait mettre ses panonceaux sur les murs du couvent, et réservé au tribunal du juge-mage toutes les causes de première instance intéressant les Chartreux (1).

A cette prérogative s'en joignaient encore d'autres. Les Chartreux avaient été exemptés, dans tous les États de Charles-Emmanuel, des droits de péage et de gabelle sur les objets d'usage domestique (2). En outre, une certaine quantité de sel était livrée chaque année au couvent de Ripaille par le gabellier général du duché, ce qui n'était pas une aussi mince faveur qu'on pourrait le croire. Nous ne nous représentons plus le prix qu'avait autrefois cette denrée aujourd'hui si commune, le sel, ni le rôle important qu'elle jouait dans la vie matérielle de nos pères. On en trouve la preuve à chaque pas, en Savoie surtout, dans les chartes, dans les légendes, dans les traditions populaires : à tel endroit du lac d'Annecy, par exemple, des fées protectrices voulaient construire un pont, mais elles se retirèrent du pays parce qu'on leur refusa le sel ; tel château des environs, bâti sur un rocher inaccessible, est l'œuvre des villageois de la plaine, à qui le seigneur donnait une livre de sel pour chaque *quarte* de sable apportée par eux. Quand Charles-Emmanuel octroya aux Chartreux de Ripaille « douze minots de sel de six-vingts livres chacun, payables de six mois en six mois par noble Michel Magneran son moderne gabellier général, et tous autres qui lui succéderoient, lesquels seroient tenus faire délivrer le dict sel dans les greniers de la ville de Tonon (3), » cette concession rencontra une vive résistance dans le sein de la Chambre des comptes de Savoie. L'intérinement fut d'abord refusé, par les motifs que la libéralité était excessive, « attendu que douze minots reduictz en argent revenoient à trois-cent-soixante florins au prix du sel blanc, et a celluy du rouge a quattre-cent-soixante ; que tels entretiens et semblables, que tascheroient d'obtenir les autres, consumeroient une partie de la gabelle, etc. » Il fallut que le duc insistât : ce ne fut que sur son commandement exprès, formulé par lettres de jussion, et au bout de dix-huit mois de résistance, que la Chambre accorda, non pas douze, mais « quatre minots de sel, et par provision, pendant le bon plaisir de Son Altesse (4). » En même temps, les Chartreux recevaient toujours chaque année les six charges de grand sel dont le comte de Bourgogne les avait dotés au XIIIe siècle. A la suite de l'invasion bernoise, l'abbaye de Pommiers, où ils s'étaient réfugiés, avait joui de cette rente en nature, par autorisation du Sénat de Savoie. Depuis leur rétablissement à Vallon, les malheurs du temps et la négligence avaient fait tomber en désuétude le privilége, accordé jadis à leur maison, d'introduire dans le duché du sel de provenance étrangère, malgré les édits qui le prohibaient. Une fois transférés à Ripaille, n'osant plus amener chez eux les six charges qui leur étaient livrées à Salins, ils furent contraints de les vendre à bas prix dans cette ville même. Enfin, ils sollicitèrent et ils obtinrent de

(1) Nous trouvons seulement en 1702 une permission accordee au prieur de faire reparer la tour du pape Félix.

(2) Arch. de la Haute-Savoie, cadastre.

(3) Vie de saint François de Sales, par Cotolendi, 1686.

(4) « Seront tenus .... exserter et nettoyer une allee de trente pieds de roy de largeur, et de la longueur qu'est portee dempuis la grande porte du parc du dict Rippallie jusques en l'autre murallie du dict parc, et ainsy que portent les margines soient pieux qui ont estez poses en la dicte allee . .. tirer les bois y estantz, soit qu'ils consistent en chesnes, arables, espines, buyssons et aultres quelsconques, etc » *(Prix fait pour les allées de Ripaille,* en 1625, arch. de la Haute-Savoie).

(1) *Information contre Maurice Guend pour les Chartreux*, en 1625. Lettres-patentes du 15 novembre 1596 (arch. de la Haute-Savoie).

(2) Lettres-patentes du 3 mars 1584 (ibid.).

(3) Lettres-patentes du 18 mars 1627 (ibid). Le minot de sel était plus souvent de cent livres.

(4) Lettres de jussion pour l'interinement des précédentes, 4 mars 1628; arrêt de la Chambre des comptes, 6 septembre 1628 (ibid.).

Charles-Emmanuel II, en 1672, une nouvelle permission de « faire conduire et transmarcher dans les Estats du duc la susditte quantité, dès Salins en Bourgogne, pour s'en servir en leurs maisons de Ripaille et Vallon, tout ainsy et de mesme qu'il leur feust permis par le susdit arrest du Sénat de Savoye, sans encourir les peynes portées par les édits, à la condition de n'y commettre aucun abus et d'observer les précautions qui leur seroient présentées pour ce regard (1). »

Ainsi établie et protégée, la Chartreuse de Ripaille se maintint sur le même pied jusqu'au jour de sa destruction. L'existence des monastères dans les deux derniers siècles n'offre plus rien de bien intéressant. Au moyen-âge c'étaient de puissants corps, de véritables cités, mêlées à la vie intellectuelle et matérielle des peuples : alors, au contraire, ils s'isolent de la société, ou plutôt la société les isole. Ils sont encore de grands propriétaires, de grands cultivateurs, et c'est à peu près le seul lien qu'ils conservent avec le monde du dehors. Les documents qui subsistent pour cette période de l'histoire de Ripaille sont en assez grand nombre ; ils ne se composent guère que de procédures dénuées d'attrait. Ce lieu, jadis fréquenté des souverains, s'efface complètement de la scène politique. La Savoie tout entière subit, du reste, un sort analogue : sa grandeur décroît du jour où ses princes, par une déviation qui ne discontinuera plus, abandonnent leur antique berceau pour chercher des agrandissements au midi.

Nous nous contenterons donc de donner ici une liste des prieurs de la Chartreuse dont nous avons recueilli la mention dans les actes, et le tableau des possessions de cet établissement, telles que nous les trouvons au commencement du dix-huitième siècle.

1. Dom Laurent de Saint-Sixt, ancien prieur de Vallon ; procureur de la Grande-Chartreuse et administrateur du prieuré de Vallon en 1614 ; recteur ou prieur des Chartreuses unies de Vallon et de Ripaille 1623—1647 (2).

2. D. Pierre de Durcin, prieur de Ripaille, 1649—1662.

3. D. Charles-Emmanuel Jacques, 1663—1681.
4. D. Jean-Paul Lombardet, 1682—1687.
5. D. Antoine Bouchard, 1688—1689.
6. D. Jean-Baptiste Arnaud, 1691—1692.
7. D. Daniel Privé, 1692—1696.
8. D. Claude Guichenon, 1696—1699.
9. D. Luc de la Leuretière, 1699—1705.
10. D. Raphaël Ramel, 1708—1714.
11. D. Jean Griffon, 1715—1734.
12. D. Honoré Revoux. 1741—1745.
13. D. Laurent Favre, 1756—1767.
14. D. Jean-François Melos, 1786.

Des documents précis nous renseignent sur l'étendue et l'état du domaine des Chartreux. A Ripaille même, ils possédaient, y compris les bâtiments claustraux et l'ancien château d'Amédée VIII, un enclos d'environ 128 hectares.

Un dessin qui se trouve dans le *Theatrum Sabaudiæ*, publié en 1726, nous représente les édifices, avec le parc et les dépendances. Mais il n'en donne qu'une idée inexacte ; les distances, les proportions y sont fausses, et les tourelles mal placées ; tout y est arrangé pour la régularité et le coup-d'œil. On a un guide bien plus sûr dans le plan qui fut levé, à la même époque, pour les travaux de la mensuration générale de la Savoie : mais il faut tenir compte des modifications postérieures introduites dans l'édifice. L'état actuel des lieux nous fait d'ailleurs reconnaître leur état ancien. En arrivant de Thonon par le chemin qui passait au village de Concise, on se trouvait devant la porte principale du couvent, située au nord-ouest vers le lac, ayant à gauche une chenevière, à droite une maison servant d'hôpital pour les pauvres. Cette porte, aujourd'hui ombragée par deux puissants châtaigniers, donnait accès dans la grande cour, qu'entouraient sur ses trois autres côtés différentes constructions disposées en fer-à-cheval : à gauche, l'ancienne église et le cimetière, supprimés depuis 1762, avaient fait place à un pavillon réservé pour les hôtes notables du couvent ; du côté opposé, le pavillon d'Amédée VIII, avec sa tour, se reliait aux nouveaux bâtiments, de telle sorte que les six autres logis des chevaliers, avec leurs tours respectives, se trouvaient former par derrière un prolongement de l'aile droite ; au fond s'élevaient le cloître et l'église nouvellement reconstruits, celle-ci ornée d'une élégante façade où le marbre était prodigué. De l'autre côté de la cour, sur la droite, on trouvait les jardins correspondant aux sept logements d'Amédée et de ses compagnons. Les fossés subsistaient, à l'exception de l'espace recouvert par la cour et le cloître.

Le reste de l'enclos s'étendait au nord-est, à peu près jusqu'au village de Saint-Disdille. Derrière l'église s'ouvraient une seconde cour et un chemin conduisant aux dépendances du monastère, qui étaient : un moulin et une scierie ou *resse*, mis en mouvement par le ruisseau de la Bézière ; une lavanderie, une forge, deux granges, etc. Un peu plus loin on rencontrait la porte du parc, vaste bois de chênes d'une contenance d'environ 65 hectares (1), sillonné par neuf allées droites et larges, dans lesquelles s'élevaient plusieurs croix. Il était confiné par des prés et des vergers appartenant aussi à la Chartreuse, par le lac et par les hameaux de Saint-Disdille : ainsi, il se prolongeait presque jusqu'à la rivière de la Dranse. Un écrivain du temps, qui l'avait visité, en parle en ces termes : « Les Chartreux y ont ouvert de grandes avenues, où ils font régulièrement toutes les semaines la promenade qu'ils appellent leur *spatiament*. On vous fera remarquer de vieux chênes qui sont encore du temps d'Amédée VIII, c'est-à-dire qui ont vécu trois siècles. J'en vis au moins quinze ou vingt de cette date, il y a quelques années, quand j'allai me promener à Ripaille. Ce sont là de ces arbres vénérables que l'on peut regarder comme les rois des forêts (2). »

La propriété que nous venons de décrire était tout ce que les Chartreux avaient recueilli de l'héritage des chanoines augustins. Le reste des biens meubles ou immeubles dont avaient joui ces derniers formait la commanderie de Ripaille, et appartenait à l'ordre des

(1) Lettres-patentes de Charles-Emmanuel II, du 8 juillet 1673 (ibid).

(2) Ces annees sont les deux termes extrêmes où se rencontre, dans les actes, le nom de chaque prieur.

(1) Il est porte, dans le cadastre de 1730, pour une superficie de 180 journaux de Chablais, dont chacun est de 36 ares.

(2) Beaulacre, *Journal helvétique,* juin 1741.

SS. Maurice et Lazare, excepté ce qui avait été aliéné antérieurement par les chevaliers, par exemple la rente dite *des anniversaires de Ripaille*, et le lot albergé à l'archevêque Gribaldi (1). Ce terrain, désigné comme voisin des tours, se trouvait sans doute à l'opposé du parc, vers Thonon ; car la Chartreuse ne possédait de ce côté rien au-delà des fossés du château. Mais les religieux avaient un fonds bien plus considérable provenant de leur ancien prieuré de Vallon. Il comprenait :

1° A Bellevaux, les montagnes du grand et du petit Souvroz, de Vésinaz, de Belmont (2), avec des prés, bois et rochers, en un mot tout ce qui avait dû composer l'*eremus Valonis*, superficie de plus de 1,000 hectares, sur laquelle la Chartreuse conservait « la juridiction omnimode, le mère et mixte empire et tous les droits à elle concédés par Philippe de Savoie en 1284 (3). » L'antique résidence des religieux située sur ce territoire, au lieu nommé encore aujourd'hui *l'abbaye*, avait été relevée de ses ruines, et on y venait souvent de Ripaille.

2° A Vallonnet, commune de Fessy, deux maisons et une tuilerie avec leurs entourages, provenant de la donation faite en 1222 par Thomas comte de Savoie.

3° A Thonon, une maison avec magasin située *rue de la Croix*, sur un emplacement acheté en 1283 de Gérard Chastrani ; et deux petits clos aux portes de la ville, l'un appelé *Clos de Vallon*, acquis par un échange avec Amédée VIII, en 1433, le second au lieu dit *La Patenerie*, acheté en 1500 de noble Jean Joly.

4° A Mieussy, un bâtiment avec jardins et prés, acquis au xve siècle de divers particuliers.

5° A Lucinge, des champs et pâturages tant donnés que vendus par les seigneurs du lieu au xiiie siècle.

6° A Vailly, une maison d'acquisition récente, destinée à servir d'asile aux religieux ou à leurs gens, lorsqu'ils allaient et venaient par les mauvais temps de Ripaille à Vallon ou *vice versâ ;* ce pied-à-terre se trouvait à moitié chemin entre les deux localités, distantes de six lieues l'une de l'autre.

A l'exception de ce dernier article, tout le domaine que nous venons de détailler, fut déclaré franc d'impôt comme acquis à la Chartreuse avant l'édit de la taille rendu par le duc de Savoie en 1580, et fut classé parmi les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise. Il formait un ensemble d'environ 3,714 journaux ou 1,368 hectares (4). La fortune des Chartreux comprenait encore des revenus annuels provenant également du prieuré de Vallon, et se composant de servis en argent ou en nature. Ces redevances, dont il serait difficile de fixer la valeur totale, à cause de leur diversité et de la variété multiple des monnaies spécifiées pour leur paiement, étaient à prendre sur des terres, vignes, prés, bâtiments, etc., situés dans les paroisses suivantes : Bellevaux, Boëge, Cervens, Fessy, Lucinge, Lully, Mieussy, Thonon, Vigny (1).

La Chartreuse de Ripaille ne fut dépossédée que par la Révolution. Les troupes françaises étaient entrées en Savoie le 22 septembre 1792, et, dès la fin de la même année, Thonon n'était plus qu'un chef-lieu de district du département du Mont-Blanc, en attendant qu'il devînt une sous-préfecture de celui du Léman. Toutefois, nous trouvons des actes constatant l'existence du monastère jusqu'en 1793. Alors seulement il disparut. Ses dépendances furent vendues, comme biens nationaux, le 24 messidor an IV. On ne déboisa qu'une minime partie du parc. Les bâtiments furent convertis en ferme par les particuliers qui en firent l'acquisition. Ce qui subsiste aujourd'hui appartient aux fils du général Dupas, à qui la propriété avait été revendue en 1809. L'autel et les boiseries de la chapelle des Chartreux se voient encore dans l'église de Saint-Germain de Genève, où on les a transférés vers cette époque, et plusieurs autres débris du même édifice ont été dispersés pareillement à Lausanne ou aux environs.

Ainsi s'en est allée une des plus illustres fondations de la Maison de Savoie : l'éclat et la renommée qui l'environnaient n'ont pu la sauver de ce naufrage inévitable et général qui coupe court l'histoire de toutes nos anciennes institutions. A. LECOY DE LA MARCHE.

(1) V. ci-dessus, ch. III.

(2) Ces montagnes furent *albergées* par la Chartreuse, et ensuite réunies à son domaine.

(3) V. *Sommaire des titres des fiefs du Chablais* Cent deux familles, à Vallon, devaient alors l'hommage-lige aux Chartreux.

(4) V. *Déclaratoires,* etc., aux articles des communes désignées, et registres cadastraux de 1730. Le journal y est compté pour 500 toises, de 7 centiares 57 decimètres chacune.

BAUTAS ET ANNECY

(Suite)

A part l'itinéraire d'Antonin, aucun document ancien ne fait mention de *Bautas*. Saint François de Sales assure avoir lu dans un ancien manuscrit : *Extabat antiquitus apud Allobrogos civitas bovis à Gothis funditus eversa*. Ce texte va servir de trame à un commentaire pour la suite de cette étude.

Cet *antiquitus* accuse une vieille tradition recueillie probablement à l'époque du développement des franchises communales ; car le mot de *civitas* ne remonte pas pour Annecy jusqu'à l'époque romaine, pendant laquelle les seules villes reconnues avec le droit de *cité* étaient *Vienna*, *Genava* et *Cularo*, appelée ensuite *Gratianopolis*. Les cités étaient divisées en *pagi* et le *pagus* en *fines*. Ce dernier titre semble fixer la place de *Bautas* ou des Fins dans la classification hiérarchique des localités de l'empire romain. La *civitas bovis*, explication plus ingénieuse que vraie du mot *Bautas*, ou même *Boutas*, est introduite là avec un vague souvenir par le faubourg de Bœuf, qui a été comme le trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle ville, pour affirmer de vieux droits de bourgeoise contre la domination féodale des comtes de Genève au castel d'Annecy. On voit évidemment que la commune burgonde voulait s'appuyer par le nom de *Civitas* aux souvenirs du municipe romain.

Rien ne doit étonner dans une ville où la noblesse ne pouvait remplir les fonctions municipales, ni commander l'armée communale, dans une ville où le premier des syndics sortant de charge était nécessaire-

(1) Le détail est contenu dans les *Déclaratoires des servis ecclésiastiques,* articles de la Chartreuse de Ripaille.

ment colonel des quatre compagnies, comme les propréteurs et les proconsuls romains dans les provinces de la République. Il y a là toute l'histoire des villes industrielles de la Flandre. Que pourrions-nous ajouter ? Si les communiers anneciens du moyen-âge continuaient les traditions de *Bautas*, celle-ci aurait bien mérité d'être une petite *civitas*, comme les quatre *cités* de Vallais qui, en cette qualité, ont laissé une adresse à leur patron C. Drusus (1), et qui néanmoins n'étaient reconnues qu'en réunion dans la seule *cité d'Octodure* (Martigny) (2); mais cette adresse, avant d'être arrêtée collectivement, a dû être proposée et votée dans chacune des quatre subdivisions par une assemblée, une *curia*. C'est, du reste, ce que viennent de démontrer pour les territoires subdivisionnels des grandes *cités*, les savantes recherches archéologiques de M. Léon Rénier (3). Si aucun titre d'organisation municipale n'a encore été découvert aux Fins, l'inscription de Meythet constate des *Vicani* qui ont une certaine importance, puisqu'ils sont nommés immédiatement après la divinité dans la dédicace d'un monument public.

Pour expliquer le *civitas bovis*, les humanistes du XVIe siècle ne trouvèrent rien de mieux que de décomposer *Bautas* ou *Boutas* en *bov...tas* et de lire *bovis civitas;* sans réfléchir que cette contraction n'aurait pu avoir lieu que dans le langage vulgaire et après quelques siècles de décadence du latin. Tandis qu'au contraire ce mot disparaît dans les traditions locales et *Bautas* ne se retrouve plus que dans l'itinéraire d'Antonin, une pièce puisée aux sources officielles, qui conservent en général les types primitifs. Et de Rome à la distance des Alpes, ce document devait encore moins subir les altérations du patois local, s'il y avait eu lieu. Puis, comment expliquer par *bovis civitas* la variante *Baittas* du manuscrit de Florence du Xe siècle? Je ne parle pas de celle de *Bantas*, du manuscrit de l'Escurial du XIIIe siècle, je suppose qu'on a confondu *n* avec *u*, ce qui est très facile dans les écritures du moyen-âge.

Fort de l'explication de *bov...tas*, on voulut même y voir une colonie égyptienne venant fonder une ville en l'honneur du bœuf Apis. Mais pour tirer une pareille conclusion, il faut autre chose que quelques statuettes de momies, voire même de la déesse Isis ; car on en trouve assez dans des villes d'origine essentiellement gauloise ou romaine. Le culte d'Isis, introduit à Rome depuis la conquête d'Egypte, a pu se répandre dans l'Empire, comme celui de Mithra après les campagnes de Pompée en Asie. Et les chapitaux figurés et historiés de la Balme-de-Sillingy et de Talloires mis en avant pour servir d'appui à cette opinion, sont tout simplement des ornements architectoniques très communs au IXe siècle.

Puisqu'on en était à chercher une origine étrangère, autant valait-il y trouver une colonie de *Bauté*, l'une des six sectes philosophiques de l'Indostan.

Néanmoins, il y a une idée qui ressort de tout cela et qui est peut-être la seule historique, c'est celle du bœuf ; car elle s'est conservée dans le faubourg de ce nom et dans le texte cité par saint François de Sales, dont personne ne révoquera en doute l'érudition et la critique. Si la découverte du restant de l'inscription de Meythet, VICANIS BO..., venait à autoriser une variété ortographique dans le nom de *Boutas*, ce nom grec, signifiant bouvier, nous ramènerait au radical *bous*, bœuf ; le *bootes* latin, signifiant le *Bouvier*, constellation, a une origine grecque ; car la dérivation latine a produit *boviarum* et *bovillæ*. L'échange de *o*, *ou* et *au* n'est pas rare dans les noms primitifs de ces contrées (1). Le patois local viendrait en aide : le radical *bou* signifiant un bœuf ou une bouverie, se prononce *bou*, *baou*, *beu* et *buœu*, selon les vallées.

Ce pays était occupé par les Allobroges mille ans avant les premières colonies grecques en Gaule. Je ne pense pas que les Grecs ni les Romains aient appris à nos aïeux le nom de l'espèce bovine si nécessaire à l'exploitation agricole, ni même que l'introduction officielle de la langue romaine ait pu substituer universellement le nom latin au nom allobroge. Les variantes que j'ai citées prouveraient plutôt que le nom tiré du dialecte local ne différait pas beaucoup des langues étrangères, et que l'expression de cette idée a peu varié dans la confusion des langues, précisément parce qu'elle était d'une application nécessaire au premier de tous les arts. Nous verrons plus loin une autre preuve de ce que j'avance ici. Néanmoins il n'est pas hors de propos de rappeler que *bous* en grec est aussi le nom d'une espèce de poisson. Je laisse aux amateurs d'histoire naturelle le soin de vérifier son identité avec celui des armoiries de la ville. Le *Boutas* aurait encore là une justification bien naturelle. Mais en tout cas le mot ne me paraît pas avoir une origine romaine.

L'échange des dentales *t* et *d*, que nous retrouvons assez souvent (2), nous permettait aussi de rapprocher *Boutas* de *bod*, maison, si, comme le prétend Bullet, ce nom était celtique au lieu d'être teutonique (3). A l'une ou à l'autre de ces deux origines se rapportent *Baud* et *Baut*, ville et village de la Bretagne, *Boutey*, *Baudin* et *Boudin*, noms d'un grand nombre de villages en Savoie et en Dauphiné.

L'ortographe *Baittas* pourrait se rapprocher de *Bed*, hommes (analogue de *bod*) (4), du grec *Baita*, tente en peau de bœuf, *bettaz* ou *baittaz*, maisonnette, petite grange dans les dialectes de nos montagnes. Ces noms ont une remarque analogique avec l'hébreu *beth*, maison, famille.

Avant que la civilisation romaine eut fait du plateau d'Annecy un lieu de plaisance et d'industrie, avec son théâtre, ses thermes, ses temples, ses villas, etc., *Baut* ou *Bath* aurait donc probablement commencé par l'exploitation agricole et lacustre. Le nombre des fermes aurait été assez considérable pour que les Romains l'aient latinisé au pluriel *Bautæ*, comme ailleurs *Bovillæ*, *Aquæ*, etc., puis *Bautas* à l'accusatif, comme point de tendance dans l'itinéraire. Elle ne serait pas la seule à revendiquer une pareille origine, qui remonte,

(1) Boccard, *Histoire du Vallais.*
(2) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*
(3) *Revue archéologique*, décembre 1862, 355.

(1) L'itinéraire d'Antonin écrit *lacum Lausonium ;* une inscription locale porte *vikanorum lousonnensium ;* la carte de Peutinger écrit *lacus losanensis*. Les Bauges s'appellent *Bovillæ* et *Boggæ* dans les chartes ; la Bauche, *Boschia ;* La Maurienne, *Morigenica*, etc.
(2) *Darentasia*, Tarentaise ; *Dertona*, Tortone ; *Thoron*, Doron ; *Syrta*, Sidre ; *Ceutrones*, Cendrones, etc.
(3) *Dictionnaire celtique français*, par Buttet.
(4) *Dictionnaire celtique français*, par Grégoire.

du reste, au premier, au plus utile et au plus noble de tous les arts. Outre *Bovillæ* et *Bovianum* en Italie, sans sortir de la Savoie, nous trouvons Chevaline, Vacheresse, Bergerie, Bozel, Arêches et même *Bovillæ* des Bauges, qui tous rappellent une des spécialités de la vie agricole. L'armoirie du Bœuf, le faubourg de ce nom sont peut-être un souvenir des traditions primitives, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'étymologie forcée de *Bov...tas*, ni au bœuf *Apis* d'une colonie égyptienne.

Une fois détruite on a pu oublier le nom de la ville, c'était une individualité de moins; mais on aura conservé le titre qui intéressait et comprenait tout le canton *Fines*.

Mais si la découverte du reste de l'inscription VICANIS BO... de Meythet venait à y fixer la position de *Bautas* ou *Boutas*, conformément aux mesures itinéraires de la ligne de Marlioz et de Sallenôves, alors la ville dont nous avons décrit les monuments se serait appelée *Fines*, Les *Fins*, du nom que la tradition a toujours gardé à cet espace si riche en découvertes archéologiques, et la station romaine aurait pris son nom du village situé en face de l'autre côté du Fier, et qui a dû être assez important pour avoir un temple dédié *Numini*... et *Vicanis*, etc.

Comme on le voit, le champ des conjectures est encore vaste, même avec de nombreuses antiquités, lorsque, pour nommer une localité ancienne, les trois sources historiques, un document écrit, un débris d'inscription et une tradition ne concordent pas ensemble. Mais les mesures itinéraires circonscrivent déjà la question et réduisent toutes les prétentions à Meythet ou aux Fins.

Quant à Annecy-le-Vieux, on l'a dit plus haut, il n'est pas probable qu'il y ait eu autre chose que des *villæ*, et pour en rechercher les origines, qu'on me permette quelques considérations sur la configuration locale.

(La suite au prochain n°.) DUCIS.

ARCHÉOLOGIE

—

VOIES ROMAINES

(Suite)

Les antiquités de la station de Bautas ont été énumérées dans un article spécial.

Revenons maintenant à la voie romaine. Il est indubitable que les Allobroges avaient des chemins de chaque côté du lac. Mais aucune tradition ne rappelle une grande voie sur la rive occidentale. Seule une pierre milliaire de Constantin trouvée à Sevrier indique une ligne dont je n'ai pu trouver la suite nulle part que vers les Bauges, tandis qu'en plein moyen-âge la grande route se trouvait encore sur la rive orientale, et c'est bien là en effet que l'on retrouve le plus de monuments romains.

Depuis les Barattes on suit les vestiges d'une route qui peut avoir succédé, par des réparations successives, à la voie romaine. Le niveau de ce chemin avant d'arriver à Margeria correspond à celui que l'on reprend au grand Chavoire. La route n'a été probablement abaissée au bord du lac qu'ensuite de l'éboulis des blocs que l'on exploite maintenant.

On peut encore admirer aujourd'hui les restes remarquables des thermes romains au bas de Menthon et du roc de Chère. Ils sont élevés d'environ 8 à 10 mètres au-dessus du lac. On peut donc présumer qu'à l'époque romaine le niveau n'était guère plus élevé que de 4 à 5 mètres. Le tracé que je viens d'indiquer est bien au-dessus de cette altitude.

Déjà en 1796, M. Cursillat avait trouvé dans sa vigne de Veyrier une médaille d'Antonin de l'an 145 de notre ère. Dans ce siècle on a découvert dans la même commune, à Moraz, plusieurs sarcophages en pierre, dont l'un de $2^{m},25$ de longueur, un clepsydre et des médailles en plomb. Dans la campagne de M. C. Dunand, le minage a mis à découvert en 1854 les restes d'une *villa* parmi lesquels on distinguait des tronçons de conduits rectangulaires comme aux Barattes. En 1830, au village de Lacombe, on a trouvé une grande quantité de petites monnaies d'argent, qui ont été partagées entre les musées d'Annecy et de Chambéry. Il y en a de celtiques et de romaines (1).

En 1786, les travaux agricoles mirent à découvert au roc de Chère, près des bains romains, un vase de terre rempli de monnaies romaines en argent. On en vendit à différents orfèvres d'Annecy pour plus de 20 écus pesant. Elles avaient de face une tête coiffée ou casquée et au revers un cheval, une syrène, un mouton, un bœuf ou une figure équestre. Parmi les légendes on distingua ces lettres VOL... COOV... OMA (2).

La voie laissait les bains à droite et passait derrière le roc de Chère pour redescendre sur Talloires. Ici nous prenons sur le fait un détail de progrès social à l'époque romaine dans nos contrées. C'est la fondation d'un *horologium cum suo edificio et signis omnibus et clatris* par *C. Blæsius gratus*, de la tribu *Voltinia*, avec le salaire de l'esclave *ad id administrandum*.

Une pierre, servant d'escalier de l'abbaye au lac, porte l'inscription sépulcrale de *Rutilius celtus*, de la tribu *Voltinia*, monument élevé par son père.

Le chemin actuel qui, de Talloires, suit le lac vers la chapelle de la Maladière, n'est pas ancien. Sur la fin du siècle dernier, il était plus élevé d'au moins quatre mètres ; c'est ainsi qu'il correspondait au niveau d'Angon. La largeur était de 10 à 12 pieds, d'après l'attestation des vieillards que j'ai pu interroger sur place en 1858.

L'aventure arrivée aux mulets chargés de la vaisselle de Lesdiguières et qui se précipitèrent dans le lac en 1600 vers la chapelle, ne prouve point, comme le prétend M. de Reydet, qu'une grande route était impossible par là. Le défaut accidentel d'un tronçon de route au XVIIe siècle ne peut préjuger l'état d'une voie romaine à quinze siècles de distance. Au reste, *ad abundantium juris*, il y aurait encore sur le plateau de la Maladière deux vestiges de vieux chemins qui, avant l'exploitation de la carrière, pouvaient parfaitement correspondre à l'un des plus anciens murs de soutènement des vignes d'Angon, celui qui marque l'entaille de la vieille route. Et du côté de Talloires, ces vestiges

(1) *Mémoires de la Société académique de Savoie*, IV. Notes de M. Serand.

(2) Manuscrits de M. Despine.

ont pu rigoureusement se rattacher à une ligne qui passait derrière le chef-lieu de Talloires ou même à celle des Granges, détruite par le ruisseau et qui se réduit aujourd'hui à un sentier. Mais, je le repète, ce n'est qu'une conjecture qui ne nous est point nécessaire.

Le principe établi jusqu'ici de l'élévation de l'ancienne route de quatre à cinq mètres au-dessus du chemin actuel, a sa raison d'être jusqu'au bout du lac au niveau de Verthier. On peut s'en convaincre depuis les Balmettes où il en reste plusieurs vestiges. L'inclinaison de l'extrémité la plus rapprochée d'Angon n'était pas aussi forte qu'elle le paraît aujourd'hui, si on examine les vieilles entailles du roc qui font suite à la ligne de l'empierrement maintenant recouverte de terre.

La tradition place une petite ville ensablée sous le plateau de Verthier. De là la voie suivait très probablement le pied de la montagne jusqu'à Viuz, en face de Faverges. Le parcours public s'y est maintenu jusqu'aux derniers siècles qu'on a cessé de réparer les dégats du ruisseau. C'est là qu'aboutissent du Petit-Brogny les XVII milles, soit 25,177 mètres qui séparaient *Bautas* de *Casuaria*. L'importance stratégique de cette station s'explique facilement par le croisé de quatre chemins. Son importance industrielle ne peut guère se constater qu'au XIIe siècle, où les chartes donnent le nom de *Fabricæ* au bourg du Château, dont les terres étaient séparées de celles du prieuré de Viuz par une zône appelée encore les *Fins*. Les médailles des empereurs Tibère et Sevère, les tombeaux maçonnés, les briques à rebords, la dépendance de Faverges à l'égard de Viuz sous le rapport spirituel, la direction de l'ancienne route, tout témoigne en faveur de la prééminence et de l'antiquité de Viuz sur Faverges. Mais dans aucune charte on ne trouve le mot de *Vetus* comme pour Annecy. Nous avons assimilé ailleurs Viuz à *Via ;* telle est aussi l'interprétation donnée ici par un vieillard assez instruit. Néanmoins il ne serait pas invraisemblable de l'expliquer aussi par *Vicus*. Car si l'on compare les autres localités qui portent ce nom, on verra, par exemple, que Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz semblent distinguer la *Villa* du *Vicus ;* il en serait ainsi de Viuz et de la Chiésaz, deux anciens prieurés réunis aujourd'hui en une commune.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, gardons-nous de confondre, comme l'a fait Albanis-Beaumont, *Casuaria* avec *Cularo,* d'où Plancus écrivait à Cicéron.

Avant d'aller plus loin nous devons prévenir quelques objections. S'il fallait chercher *Bautas* en dehors d'Annecy, nous suivrions sur la ligne d'Etrembières, d'Arbusigny et de Groisy un chemin très fréquenté encore, il y a trois siècles, par le Plot, et en remontant la Fillière par Aviernoz ; les mesures nous mèneraient de Genève à Villaz. On y a trouvé un débris d'inscription en l'honneur de Mercure. A part cela et la beauté du plateau, aucune autre découverte ne vient justifier cette solution. En outre la descente de Groisy et la montée d'Aviernoz n'étaient guères carrossables. De Villaz par Naves on rejoint un chemin taillé dans le roc sur la droite du Fier et continué jusqu'au pont sur deux arcades dont les voûtes sont évidemment romaines, comme la taille dans le roc. Une inscription vient confirmer ces observations : *L. Tincius Paculus pervium fecit.* Un dernier trait isolé pourrait se lire L *ocum*, d'après l'excellente observation de M. Despine père.

Mais ce tronçon ne se rattache à aucune des catégories de routes exécutées *publicè* aux frais de l'Etat ou des provinces et dont on connaît la largeur officielle : 8 pieds pour la moindre *via*, 4 pour l'*actus*, 2 pour l'*iter*. Or, celui-ci varie de 6 à 13 pieds 1/2 romains dans un espace assez court. Si l'entrepreneur était déjà en défaut pour les 6 pieds, comment a-t-il joué de générosité avec le gouvernement en poussant à 13 1/2? Le *Curator viarum* aura-t-il admis cette compensation ?

En outre, ce chemin n'a pas même le niveau qu'il était facile d'obtenir et qu'on retrouve dans tous les travaux de ce genre exécutés d'ordre public, comme celui de Saint-André au Val-de-Fier. Et si l'on observe attentivement le travail de *Tincius Paculus*, on se convaincra qu'il n'a fait qu'abaisser d'environ deux mètres le niveau d'un plus ancien chemin pour le rendre plus praticable, *pervium*. Car le cartouche de l'inscription pose dans la largeur d'un décimètre sur la taille inférieure. Et comme la ligne divisionnelle des deux tailles ne se remarque pas partout du côté du torrent, je présume que *Tincius Paculus*, en abaissant le niveau, a élargi quelquefois le chemin, dont la largeur normale était probablement de 6 pieds, comme on le voit sur les arcs.

Enfin ce personnage, avec ses trois noms indispensables à tout bon citoyen romain, me paraît être tout simplement un propriétaire de la localité sans caractère officiel ; car s'il avait eu une mission légale, l'inscription n'aurait pas manqué de la constater avec tous ses titres. Toute l'épigraphie romaine est là pour appuyer ce principe.

Ce travail ne peut donc avoir été qu'une œuvre privée ; ceci ne doit pas nous étonner : le pont actuel en est une autre, mais du XIXe siècle.

De là on ne rencontre plus aucun vestige qui puisse faire suite sur l'une des rives du Fier. Néanmoins il est probable que le chemin aura continué par le vallon de Menthon pour rejoindre la voie prétorienne. Le vieux chemin suivait une ligne assez droite sur le flanc occidental jusqu'aux Moulins.

On connaît le sarcophage de Bluffy avec inscription en petites lettres sur les bords (1), les cercles concentriques et le poignard en bronze trouvés à Perroix (2) ; le passage par ces localités n'a pu être qu'un *iter*. Il porte encore des traces de réparations du XVIIe siècle, mais elles ne se maintiennent que dans la direction de Saint Germain.

Deux autres suppositions peuvent être faites. L'une, d'une ligne qui, de Genève par Etrembières, Reignier, La Roche, Thorens, n'aboutit à Villaz avec les XXV milles que par le Foron-Devant. Outre les difficultés entre La Roche et Thorens par cette vallée, on a vu plus haut celles depuis Villaz.

L'autre s'appuie sur la voie romaine dont on connaît des vestiges sur la droite de l'Arve, et qui se confondait aux Houches avec celle qui, de la Tarentaise par le Bonhomme et Chamonix, allait à Martigny en Vallais.

(1) *Revue Savoisienne,* 1861, p. 68.
(2) Id 1862, p. 97.

Or, en supposant qu'un embranchement s'en fut détaché pour passer le pont Saint-Romain sur l'Arve et se fut dirigé vers Saint-Pierre de Rumilly pour remonter la Borne, la mesure des 25 milles de Genève à *Bautas* atteindrait le village de *Ville*, entre le Petit-Bornand et Entremont. Les dégats du ruisseau ont couvert là un ancien village; toutefois les travaux de l'agriculture n'ont amené la découverte d'aucun objet intéressant, sauf des débris de forêts.

Entre Saint-Pierre de Rumilly et le Petit-Bornand, il y a plusieurs tronçons d'un ancien chemin dans le roc taillé à la pointe seulement, et dont le niveau traverserait presque horizontalement la route actuelle vers l'oratoire de Bonlieu, creusé aussi dans le roc. Mais ce niveau se déforme ensuite par une montée rapide dans le contour de la même roche.

En remontant toujours la rive droite depuis Entremont, on trouve encore quelques tronçons d'anciens chemins assis sur des entailles dans le roc; mais elles sont assez frustes et ne présentent plus le caractère artistique romain ni le niveau convenable. Ce chemin a pu être un *actus*, qui tournait, comme aujourd'hui, Saint-Jean-des-Sixt pour descendre à Thônes; mais on ne rencontre plus d'anciens vestiges, non plus que de Thônes à Faverges, soit par Serraval, soit sur la gauche du torrent où le terrain est mouvant et marécageux, sauf depuis la mine de cuivre près du château de Nant-Bellet. La pente et l'étroitesse de ce pavé excluent toute prétention à passer pour la voie qui nous occupe. Néanmoins, du village de *Ville*, les mesures porteraient *Casuaria* au Chenet, en-delà de *Viuz*-Faverges. Ces vestiges correspondaient évidemment avec ceux qu'on retrouve de Cons à Verchères et qui portent encore le nom de *Vi des Romains*. La pente est du 15 au 20 pour cent. On a trouvé d'anciens tombeaux à Verchères, et le champ Bellon, *campus Bellonæ*, sur un monticule autrefois fortifié, commande le bassin de Faverges et le vallon de Tamié où continuait cette route, par Frontenex et les Prières, pour rejoindre à Tournon la grande voie prétorienne venant des Alpes vers *Mantala* et que nous avons décrite plus haut. Mais, sur le petit espace du plateau à Plancherine, la pente est forte de 1327^{m} à 587^{m}, et il n'est pas possible d'y découvrir un trajet carrossable. La pente est précisément celle du Nant-Bellet. Toute cette ligne était probablement un *actus* ou chemin raccourci pour rattacher la vallée de l'Arve à celle de l'Isère.

(*La suite au prochain n°.*) DUCIS.

CHRONIQUE

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 4 juin 1863.

M le President donne lecture d'une circulaire par laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître que la distribution des recompenses qui seront décernées aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1864, et que les notices destinees à être lues dans cette réunion devront être transmises le 1er février de la même annee, *dernier délai.*

M. *Jules Philippe* donne communication d'une inscription en lettres gothiqnes, qui se trouve incrustée dans le mur extérieur du chœur de l'église des Ollières, et qui fait connaître la date de la construction de cette partie de l'église, et rappelle le nom du fondateur; elle est ainsi conçue :

A.O.D.M.V.C.VIII
—
HVC.CHORV.FECIT
FIERI.D.MARTINVS.D.
BACHALICVRATVS.OLLE

M. *Lecoy de la Marche* lit une notice sur l'exécution du testament d'Amé III, comte de Genevois, intéressant l'église de Notre-Dame d'Annecy, et la monnoierie de ce prince.

M. *Ducis* donne lecture de la suite de son memoire intitulé ***Bautas et Annecy***.

M. *Revon* fait connaitre à l'assemblée que le Musée des antiques vient de recevoir de M. Alphonse Despine deux bas-reliefs qui, depuis une époque reculée, étaient incrustés dans le mur d'une maison rustique d'Annecy-le-Vieux, et qui proviennent de l'eglise romane de l'abbaye de Talloires. Albanis Beaumont a prétendu à tort que ces bas-reliefs etaient des restes d'antiquités celtiques (1); ils représentent des sujets mythologiques qui n'ont pu encore être bien déterminés. Ils feront l'objet d'une note dans la *Revue savoisienne.*

Des remercîments sont votés à M. A. Despine.

Les dons et echanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie* de Geneve, t. XIII; 1863;

2° *Revue des Societés savantes,* 3e série, t. Ier;

3° *Bulletin de l'Union des arts de Marseille,* t Ier;

4° *Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture de la Savoie,* n° de mai 1863;

5° *Du Progrès dans les langues par une direction nouvelle donnée aux travaux des philologues et des Académies*; Paris, 1863; don de l'auteur, M. P. Boissière;

6° L'*Union magnétique,* n^{os} de mai 1863;

7° *Journal des connaissances médicales,* n^{os} de mai 1863;

8° *Le Mont-Blanc :*

9° *Le Courrier des Alpes ;*

10° *L'Abeille de Chamonix ;*

11° *Le Courrier de Savoie ;*

12° *Le Léman ;*

13° *Le Glaneur savoyard ;*

14° Collection de brochures et d'arrêtés municipaux; don de la Municipalité d'Annecy.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

La *Vie de César* est en voie d'impression à l'Imprimerie impériale. Elle aura trois volumes. Le premier est déja prêt, on s'occupe du second; tous deux paraîtront ensemble Le troisieme paraîtra seul et plus tard.

—

La Societé botanique de France se réunira en session extraordinaire à Chambéry, le 27 juillet prochain. Le but principal de cette session, qui durera une dizaine de jours, est l'exploration de la riche végétation du Mont-Cenis.

—

L'Academie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 12 juin, a decerne le prix fonde par feu M. Bordin à M. Eugène Boutarie, pour son mémoire sur la question proposée relative au *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

—

On annonce la mort du célèbre historien et philologue C.-A. Munch, lecteur (1837), puis professeur titulaire d'histoire à l'Université de Christiana, sa ville natale. Il est décédé à Rome où il etudiait les archives du Vatican Les éditions d'anciens ouvrages danois, notamment du vieux recueil de légendes intitule l'*Edda,* et ses grammaires des vieilles langues du Nord devinrent, selon le *Dictionnaire des contemporains,* le fondement d'une science toute nouvelle, la grammaire des langues du Nord comparees. Les dissertations sur la géographie et l'histoire de la Norwége sont justement estimées. Munch n'était âge que de 53 ans.

(1) Voir *Annecy et ses environs,* p. 184, 2e édition.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 7. (Omnes omnium caritates patria una complexa est) 15 juillet 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — Bautas et Annecy (suite et fin), par M. Ducis. — Les Troglodytes de la Savoie (suite), par M. L. Revon. — Archéologie : Voies romaines (suite), par M. Ducis. — La machoire humaine découverte à Moulin-Quignon, par M. Jules Philippe. — Chronique.

BAUTAS ET ANNECY

(Suite et fin)

La nature du terrain qui borde le lac, depuis le Pâquier jusqu'aux Barattes, accuse évidemment un séjour prolongé des eaux à une époque antérieure et sur une largeur de quatre à cinq cents mètres. On pouvait remarquer, il n'y a pas très longtemps encore, plusieurs dépressions de terrain, autrefois des flaques d'eau ou des langues marécageuses, aujourd'hui nivelées par l'agriculture ou pour de nouvelles constructions.

Des Barattes, si on contourne les atterrissements formés par les ruisseaux de Vinières et d'Annecy, on retrouve une dépression de terrain qui suit toutes les sinuosités du coteau jusqu'au Petit-Brogny. Le terroir est encore très humide, surtout à Novelle (*Novale*, terre nouvellement défrichée). Le sous-sol se compose d'une couche de galets disposés comme par un courant d'eau. Le canal devait laisser le Petit-Brogny à droite et tourner à gauche pour aller se déverser dans le Fier.

La tradition appelle encore *Viremolin* l'endroit où un moulin était mis en mouvement par la chute de ce cours. Si l'on tient compte de l'abaissement graduel du lac dont les eaux ont fini par se retirer de ce gué, de la poussée des terres du coteau supérieur, terres qui, n'étant plus emportées par le courant, ont comblé le canal, et enfin du nivellement obtenu par les travaux de l'agriculture, on ne sera pas même obligé de remonter bien haut pour retrouver l'époque où le canal était encore une langue marécageuse du lac.

D'après ces principes, le gué d'écoulement du lac vers l'extrémité sud, au bas du château, devait occuper une zône bien plus large, et le marais de Louverchie a pu être un prolongement du lac. L'écoulement accéléré par plusieurs canaux creusés plus profondément pour compléter le système de fortification des barrières successives d'Annecy-le-Neuf, a pu contribuer à faire baisser le lac et de ssécher le canal du nord. Les prolongements des ruisseaux d'Annecy-le-Vieux et de Vinières n'ont bientôt plus été que des canaux de dessèchement, et ont laissé le nom de Barattes à l'espace qu'ils circonscrivent au bas de ce coteau (1). Mais avant ce changement, Albigny était peut-être une île ; on a trouvé tout près, dans le lac, une corniche antique avec ces lettres : T. M. (2).

Toutes ces découpures primitives du lac formaient des baies, des presqu'îles, et les deux grands dégorgements du lac le long des deux coteaux étaient alimentés par plusieurs affluents qui, après avoir formé par leurs contours plusieurs îles, se réunissaient enfin les uns au canal du nord, les autres à celui du midi (3).

Iles et presqu'îles, c'est tout un pour le peuple dont l'imagination s'impatiente de l'analyse et de la division, et qui, dans sa phrase rapide, aime à exprimer des idées simples. Il appelle communément *île* toute langue de terre plus ou moins environnée d'eau, comme celles qui ne sont formées que par un confluent, quelquefois même les glières ou grèves d'une rivière qui n'est pas diguée ; probablement parce que les débordements des eaux y forment accidentellement des îles (4).

Les Allobroges devaient donc dire : les îles, en celtique *Enesy*, dont on a fait *Annessy*, en conformant l'orthographe franque à la prononciation, comme dans la même langue on a fait *Vannes* de *Venes*, capitale des Venetes (Morbihan) (5). L'*a* est resté toujours assez bref dans la prosodie locale pour motiver le double *n*. Néanmoins quelques chartes n'en mettent qu'un. Ou mieux, *Annessy* était peut-être la forme différentielle du dialecte allobroge.

Quoi qu'il en soit, toutes les anciennes chartes confirment exclusivement cette lecture. Le *c* n'a été substitué aux deux *ss* que dès le XVIe siècle, alors que l'engouement des origines classiques avait fait imaginer un *Titius Anicius*, pour creuser le Thioux et bâtir Anneci. Je ne sais pas même si *Tincius Paculus*, de

(1) *Barât*, champ cultivé, en roman provençal, n'est qu'une consequence de *Barad*, fossé d'ecoulement. Mary-Lafon, *Tableau hist. et litt. des langues du Midi*, etc.

(2) Manuscrit de M. Reydet.

(3) Il en est de même pour l'autre extrémite du lac vers Doussard et Verthier : on appelle *îles* la partie marécageuse traversée par les affluents.

(4) On appelait autrefois *île* une maison, une localité séparée ou *isolee* par l'eau, par une forêt, par les rues d'une ville. C'est le sens du latin *insula*.

(5) *Dictionnaire celtique ou bas-breton*, par Grégoire. — M. Diverrès, principal du collége d'Annecy et originaire de la Bretagne, m'avait fait observer le premier cette étymologie.

Dingy-Saint-Clair, n'était point accusé aussi d'avoir creusé l'autre Thioux et planté le Pâquier? Aymar du Rivail voulut aussi donner son étymologie d'*Amnicium*, pays traversé par une rivière, *amnis* (1). Mais en ce cas, c'est le Thioux, assez mal traduit par *Tertius*, qui aurait dû laisser son nom à la ville, et non pas le terme générique. C'est ainsi que *Octodurus*, *Darentasia*, *Bergintrum*, *Darentiaca*, *Durotincum*, *Axuenna*, *Isara*, tiraient leur nom de la rivière près de laquelle ces villes étaient situées. Le nom générique n'est employé que dans ce sens : *Inter-amnes*, Interamne, ville d'Italie, Entrèves, *Interaquas*, en Savoie.

Celle d'*Annexum aquis* n'est pas plus soutenable, ayant contre elle les anciennes chartes et les lois de la filiation des mots dans les langues (2).

Après les Latins, les Grecs. La plaine d'Annecy est presque environnée d'eau par le lac, le Fier et les canaux, et, dit encore Fodéré, qui a recueilli toutes les opinions de son temps, quelques-uns imaginèrent le mot grec *nissi*, îles (3). Excellente idée, mais qui n'était juste ni dans l'explication grammaticale, ni dans l'application. Car si *nesos* signifie île, *anesos* en est le privatif. Aussi se mit-on à écrire Nissy ou Nessy, comme s'il eût été possible de répudier la première syllabe en possession dans les chartes de huit siècles!

Il aurait été plus grammatical de reconnaître une préposition ou un article avec le pluriel, *en nesois* vers les îles, ou *ai nesoi*, les îles, que l'on prononce encore à Athènes *ennissis*, *ènissi*, presque comme les Bas-Bretons dans leur dialecte. Mais ce pluriel ne s'applique pas à l'île unique dans laquelle se trouvait la ville des Fins. Il ne s'agit donc pas d'elle. Du reste, elle a un nom, peut-être deux, *Bautas* ou *Fines*, c'est assez. Les habitants de cette ville ont dû parler tous les jours des îles et presqu'îles formées par les contours des canaux dès leur naissance, des maisons, des fermes dont ils étaient ainsi isolés. Et c'est là seulement et non pas au centre de la ville qu'on peut justifier l'appellation d'*îles* au pluriel.

En outre, si le nom d'Annessy, quelle qu'en fut l'origine, avait été primitivement celui de la ville des Fins, les ruines de cette ville auraient dû s'appeler Annessy-le-Vieux en face des progrès d'Annessy-le-Neuf. Or, le nom de Fins a été exclusivement celui de cette plaine couverte d'antiquités, et le nom d'Annessy-le-Vieux ne s'est appliqué d'abord qu'à la partie orientale du coteau nord jusqu'à Albigny; comme celui d'Annessy-le-Neuf depuis Albigny jusqu'au coteau méridional. C'est donc entre les deux coteaux et dans ce que j'ai appelé les franges du lac qu'il faut trouver les Iles si bien désignées par leur nom grec ou celtique.

Nous avons déjà observé une assez forte analogie entre *Bautas* et *Boutas*. Les rapports nombreux du celtique et du grec ont été constatés par plusieurs philologues, et expliquent l'usage que faisaient les Gaulois des lettres grecques, au rapport de Jules-César (4).

Nous avons aussi constaté la possibilité d'une colonie grecque; mais rien de plus.

(1) *De Allobrogibus*, 59.
(2) *Revue savoisienne*, 1861. Nous sommes loin cependant d'adopter toutes les conclusions de l'auteur.
(3) Narration des couvents de Saint-François et de Sainte-Claire.
(4) *De Bello gallico*, I, 29.

Entre deux étymologies analogues, la plus vraisemblable nous paraît la celtique. C'est dans la même langue que *Genava* ou *Genabum* vient de *Cen-Avon*, tête de l'eau; *Pennolucos* de *pen-loc*, pointe du lac, traduit en roman par Cabolay, Capolay; *Talgeria* de *tal*, front, hauteur, *ger*, *wer*, gué, rivage, ou *gær*, *ker*, village. Le *Roc de Chère* est un pléonasme en deux langues.

Les Grecs ni les Romains n'ont pas à revendiquer ici des noms bien antérieurs à leurs colonies ou à leurs conquêtes. L'occupation gauloise est de mille ans antérieure à la colonie grecque de Marseille, qui a précédé de quatre siècles les Romains en deçà des Alpes (1).

C'est en vertu des mêmes principes que je repousse également l'étymologie teutonique *an ach*, vers l'eau, proposée par M. Menabréa (2), et supposant dans *anachium* le *c* que l'on ne trouve pas avant le XVIe siècle. S'il ne s'agissait que du *Chatel et borg d'Annessieu*, œuvre de la féodalité, nous ne ferions peut-être pas difficulté d'en rechercher l'origine dans la langue des envahisseurs, et le mot composé *anneczen*, arroser, nous permettrait d'approcher de l'orthographe primitive. Mais le burgonde et le franc, dialectes teutoniques, n'ont pu s'introduire en Savoie qu'aux invasions du Ve siècle. Or, Annessy-le-Neuf est essentiellement lié d'origine à Annessy-le-Vieux. Tous les deux ont la même raison étymologique de remonter au-delà de l'époque romaine.

On a vu les monuments que les Romains ont laissés à ce dernier, parmi lesquels le débris d'inscription ANN... reproduisait peut-être le nom celtique latinisé. L'autre n'en est pas complètement dépourvu.

En 1779, M. Brunier, faisant travailler à des mines sous le château, trouva une pleine coupe de chapeau de monnaies et de médailles romaines d'argent, de cuivre, quelques-unes fourrées, la plupart de Néron, comme celles trouvées aux Fins en 1614 (3). En 1835, on a découvert aux Balmettes une statuette de momie à 1^m^,80 de profondeur. En creusant pour les fondations du quai du jardin public, on trouva dans la vase quantité de briques à rebords. L'une d'elles portait l'impression d'une patte de chien, comme celles trouvées à Menthon. En 1855, le curage des canaux d'écoulement du lac a amené une pêche de près de 6,000 médailles de diverses époques, dont 1,108 ont été acquises par le Musée, parmi lesquelles 47 sont romaines. Il y avait également des sceaux, des poignards, des fragments d'armes, des débris de lances, des bijoux de divers métaux, des vases, des clefs, etc. (4).

Ce qui fait encore conjecturer l'existence d'autres monuments, absorbés peut-être par les constructions du château, c'est une pierre milliaire de l'époque de Constantin ou de Constance, découverte à Sévrier, sur la route romaine qui conduisait aux Bauges, après avoir passé probablement au bas de la côte sur la gauche du Thioux.

Nous ne savons rien des scènes de désolation au milieu desquelles *Bautas* ou *Fines* ont succombé, ni de l'époque de cette destruction. Faut-il en accuser les Goths, d'après le manuscrit cité par saint François de

(1) Nous leur devons néanmoins Bromines, du grec *bromos*, puanteur, et un certain nombre de mots encore en usage dans les patois.
(2) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, IX, 288.
(3) Notes de M le baron Despine.
(4) *Bulletin de l'Association Florimontane*, I, 62.

Sales ? Rien ne s'y oppose. La catastrophe n'aura pas eu lieu à la grande invasion de 407, puisque la rive gauche du Rhône fut épargnée alors. Mais en l'année suivante, le Goth Sarus, lieutenant de Stilicon, au service d'Honorius, battit dans la Viennoise le soldat de fortune Constantin, débarqué de la Grande-Bretagne et prétendant à l'empire des Gaules. Les Burgondes et les Goths auxiliaires prirent part à cette lutte. Ces derniers se portèrent sans doute à quelques excès, car Sarus dut céder devant une réaction locale, et ses troupes furent même rançonnées par les Bagaudes en repassant les Alpes.

Si la ville de Baut ou des Fins ne fut pas complètement ruinée au passage des Goths, elle a pu l'être dans les deux guerres soutenues par les Burgondes contre Clovis et ses enfants (1), ou dans l'invasion des Lombards en Savoie, en 571. Mais la survivance d'Annecy-le-Vieux concourt à prouver qu'il était bien différent de la ville détruite dont le nom disparaît dans l'histoire. Cette disparition même établirait aussi que la destrûction de la ville a eu lieu avant l'établissement définitif des Burgondes, puisqu'ils n'en ont guère conservé de souvenir, et conséquemment qu'elle a été l'œuvre des Goths, vengée par les Bagaudes, ancienne agrégation armée des Alpes occidendales qui ne cessait de lutter contre la domination étrangère (2).

Les tombes en plaques de mollasse du pays que l'on trouve fréquemment par-dessus les ruines romaines, à Gevrier, aux Fins, aux deux Annecy, dans la plaine entre la route de Genève et Novel et dans les environs, sont peut-être des monuments de cette lutte. D'autres cependant les attribuent aux Sarrasins, par le motif que ces tombeaux ne contiennent que des ossements. La conservation de tout autre objet aurait paru idolâtrique aux enfants d'Ismaël.

Après le passage du fléau, les débris de la population restèrent cantonnés aux environs de la ville fumante, surtout dans les îles, à peu près comme les Allobroges qui, à la faveur de ces îles ou villages lacustres, avaient continué quelquefois, sous Jules-César, la lutte d'indépendance soutenue contre ses prédécesseurs (3).

Pour les envahisseurs parlant burgonde et franc, le nom celtique d'Anesy n'était plus qu'un nom local admis par l'usage, sans aucun retour vers son étymologie ou sa signification primitive. Aussi, après quelques siècles d'occupation, il n'est pas étonnant de voir les notaires du moyen-âge écrire *Annessiacum* (4) avec la finale indiquant l'idée de localité, comme ailleurs ils ont fait *Camberiacum*, *Luciacum*, de *Camera*, *Lucia*. L'orthographe *Annessie* conservée dans un ancien sceau de Notre-Dame-de-Liesse et celle d'*Annessium burgum* dans une charte font présumer qu'on a pu dire aussi *Annessia* avant *Annessiacum*.

A mesure que le niveau du lac baissait, la frange marécageuse reculait, et le village du vieux Annessy se trouvait de plus en plus éloigné des îles et presqu'îles qui lui avaient donné son nom. Mais le fait n'en est pas moins palpable; car les limites de cette ancienne paroisse, qui comprennent encore presque tout Albigny, tenaient ainsi la moitié de la largeur du lac, surtout lorsqu'il pointait vers les Barattes et au bas de Vinières.

Les îles du midi, devenues plus consistantes, furent exploitées pour l'industrie. Le progrès de la population fut assez considérable pour que la bourgade fût déjà, au xe siècle, le siége d'un décanat rural (1), c'est-à-dire qu'elle reprenait dans l'organisation diocésaine l'importance que le titre de *Fines* avait eue dans le système municipal romain.

La charte citée plus haut nous est encore un témoin de cette importance. On sait que Lothaire, roi de Lorraine, pressé par le pape Adrien II de reprendre sa femme Tiedtberge, ou au moins de lui assigner de quoi s'entretenir selon sa condition, si, pour des causes légitimes, elle était obligée de vivre séparée de lui, donna à cette reine infortunée plusieurs domaines dans les diocèses de Grenoble, de Belley, de Maurienne, de Genève, de Lausanne et de Besançon (2). Evidemment Lothaire lui offrait l'occasion de s'éloigner de la Cour pour le laisser vivre en liberté avec sa concubine Valdrade.

Chaque groupe de ces terres devait avoir pour centre un castel; c'est ainsi du moins qu'on doit le supposer de la part du roi pour pallier les apparences d'une répudiation, sinon pour la sûreté de la reine dans ces siècles malheureux, où les dernières invasions allaient marquer le paroxysme de la barbarie.

Dans le *pagus* de Genève, Annessy est nommé le premier, puis Balmont ou Beaumont, Talloires, Doussard, Marlens et Veyrier. Quoiqu'on n'y fasse aucune distinction d'Annessy-le-Vieux et d'Annessy-le-Neuf, il est évident qu'il s'agit de ce dernier, qui a été si longtemps un fisc royal de Bourgogne et le chef-lieu du Genevois. Du reste, Annecy-le-Vieux n'a aucune trace d'ancien château qui puisse approcher, entre autres, des bas murs de la grande tour, une des plus anciennes constructions du château d'Annecy-le-Neuf, jusqu'à la hauteur d'environ huit mètres. Le nom de *Tour de la Reine* est peut-être un souvenir du séjour de Tiedtberge. Néanmoins je ne veux pas donner à cette conjecture plus d'importance que n'en a la légende d'une reine du pays, qui ne peut se rapporter qu'au troisième royaume de Bourgogne.

Lorsque M. Menabréa dit qu'au XIIe siècle Annecy n'était encore qu'un village médiocre, etc. (3), il n'a sans doute en vue que les cabanes groupées autour du *Castrum* et dont l'ensemble formait la *Curtis*, propriété rurale des comtes de Genève. Mais cette *Curtis* devait être déjà bien considérable, puisqu'en 1132 la chapelle du château fut agrandie comme église paroissiale de

(1) L'inscription trouvée au château d'Allamand, près d'Evian, se rapporte à la seconde guerre. Elle rappelle le rachat des Brandobrices par Godomar II, sous l'unique consulat de Mavurtius, l'an 327 de notre ère.

(2) A. Thierry, *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, II, IX, III, I.

(3) Suidas II, Troyon, *Habitations lacustres*, 168 La prétendue distinction entre les Allobroges et les Allobriges est sans fondement. Suidas ecrit Allobriges comme Polybe parlant d'Annibal à son passage dans les Alpes et non pas sur le Rhin. On conçoit cette variéte orthographique chez les auteurs, si l'on observe que l'*u* grec employé par Ptolemée se prononçait tantôt *i*, tantôt *u*, soit *ou* pour les Latins Du reste, la description de Suidas represente parfaitement les lacustres reconnus dans les lacs allobroges de Genève, d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebellette.

(4) Charte du roi Lothaire en 867. Muratori, *Antiquités italiennes*, II

(1) Grillet, I, 268
(2) D. Bouquet, VIII, 412
(3) *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856, 186.

Saint-Maurice, et qu'elle a suffi telle quelle jusqu'à la Révolution française. En dehors des colons, serfs et autres serviteurs de la *Curtis* qui formèrent le premier groupe d'habitations autour du château, il faut tenir compte aussi de cette population mouvante de marchands, d'artisans, qui cherchait la liberté du travail et de l'industrie au milieu des guerres féodales et des invasions étrangères, et qui souvent ne l'obtenait qu'en se mettant sous la protection du châtel. Elle engageait sa liberté au profit de sa sécurité.

Le christianisme se trouve à toutes les origines du moyen-âge. Cette population cosmopolite a cherché ses consolations autour du sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Joie, de *lætitiâ*, qui deviendra la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, avec tour romane, jubé et trois nefs, et conséquemment plus remarquable que l'église du château, composée d'une nef à plusieurs étages par suite des agrandissements (1). Mais le droit d'asile n'est guère respecté au passage des hordes armées. Aussi le seigneur du châtel obtiendra l'*avouerie* des églises. Toutefois ce noyau d'artisans n'oubliera pas ses premières aspirations ; il deviendra la bourgeoisie turbulente qui, les grands dangers une fois passés, après l'écoulement des dernières hordes sarrasines, hongroises ou normandes du Xe siècle, voudra reprendre ses libertés confiées pour un temps à la sauvegarde du seigneur comte. Et de là sortiront ces *franchises communales* qui ont assis la base du tiers-état.

On sait le résultat des immunités ecclésiastiques. Les évêques restèrent investis de la juridiction féodale des cités dont ils avaient été les *défenseurs* sous les derniers empereurs romains. Les comtes gardèrent les campagnes. Les comtes de Genevois, déboutés de leurs prétentions sur Genève par les concessions des empereurs d'Allemagne aux évêques et par les traditions municipales de la ville, réservèrent leurs affections pour Annessy-le-Neuf. Les franchises favorisèrent le développement de la ville, qui dut reculer trois fois ses barrières, jusqu'à ce qu'enfin elle rencontrât, au-delà du plus grand contour du Thioux, un souvenir de l'ancienne ville, peut-être le *forum boarium*, qui devint le faubourg de Bœuf de la ville moderne d'Annecy.

Il n'entre pas dans mon plan de passer en revue les établissements industriels, les maisons religieuses, les institutions chevaleresques, l'organisation municipale et militaire et les franchises communales qui ont contribué au progrès et au développement de cette ville pendant le moyen-âge (2).

Sous la maison de Savoie-Némours, Annecy eut, comme auparavant Chambéry, une Chambre des comptes et un Conseil de justice, dont le ressort comprenait non seulement le comté de Genevois, mais encore les baronies du Faucigny et de Beaufort.

Chef-lieu d'un décanat de 96 paroisses, Annecy était la seconde ville du diocèse ; elle devint la première en recevant l'évêque, le clergé et les ordres religieux de Genève, lorsque cette ville brisa définitivement les derniers liens politiques et religieux qui la rattachaient à la Savoie pour tourner ses regards vers la Suisse.

La fondation universitaire du cardinal de Brogny à Avignon, en 1424, fut faite après que les Genevois eurent refusé l'érection d'une université par l'empereur Charles IV, en 1365. Eustache Chappuis assura mieux le succès de sa fondation universitaire à Louvain par celle du collége d'Annecy en 1549. Saint François de Sales voulait faire de sa nouvelle ville épiscopale ce que les empereurs avaient projeté pour Genève, c'est-à-dire un centre littéraire et scientifique. Mais les guerres de cette époque n'ayant pas permis l'établissement d'une université, il ouvrit, de concert avec le président Favre, l'Académie Florimontane, la plus ancienne en deçà des Alpes, 1607.

J'ai marqué la place qu'a pris Annessy en Savoie au commencement des temps modernes. Elle change alors son nom en celui d'*Annecy*, et sort du domaine de l'archéologie.

DUCIS.

(1) Manuscrits recueillis par E. Serand.

(2) Voir Besson, *Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses de Savoie;* Grillet; Jules Philippe, *Annecy et ses environs.*

LES TROGLODYTES DE LA SAVOIE

(Deuxième article)

Les débris de l'industrie humaine découverts dans nos grottes établissent déjà la certitude que dans tous les siècles on y a cherché un refuge. Prouvons maintenant qu'à une époque reculée ces excavations n'ont pas seulement présenté un abri d'un jour à quelques individus, mais qu'elles ont fourni un domicile attitré, une demeure où l'on comptait s'installer le plus longtemps et le plus confortablement possible.

Dans la plupart des grottes que nous avons visitées, en particulier celles du bassin d'Annecy, les parois offrent des entailles rectangulaires ayant 10, 15, 20 centimètres de côté sur une profondeur de 3 à 8 centimètres; quelques-unes sont rondes ou triangulaires. Parfois elles se suivent d'assez près, selon une ligne horizontale, et dans les grottes élevées il y a plusieurs lignes à environ deux mètres l'une au-dessus de l'autre. Dans tous les cas où ces alignements existent, ils se reproduisent exactement au même niveau sur la paroi opposée. Ne voyez-vous pas là des creusures faites pour recevoir les poutrelles d'un plancher plus sain et plus commode qu'un sol humide et inégal? Et les lignées qui se succèdent dans la hauteur des excavations les plus vastes ne sont-elles pas les traces d'une suite de planchers et de chambres susceptibles de recevoir une société nombreuse?

D'autres fois, lorsque les grottes étaient petites, avec un sol plat et sec, je n'ai point trouvé de ces lignes régulières, mais seulement quelques entailles à droite et à gauche de l'ouverture, comme si l'on voulait dissimuler l'entrée par une cloison verticale.

On pourra objecter que les entailles étaient peut-être destinées à recevoir tout simplement des échafaudages d'ouvriers carriers dans les temps modernes; à quoi nous répondrons que ces dernières se distinguent toujours par les stries que creuse le ciseau et par une teinte plus claire du roc taillé à une époque récente, tandis que les creusures en question offrent la même teinte que le reste de la paroi et ne montrent pas les stries faites par un outil bien aiguisé.

Si vous le voulez bien, escaladons ensemble la montagne de Veyrier, qui avoisine Annecy, pour constater la présence des entailles, leurs diverses dispositions et leur usage probable.

Vous voyez ce grand four, cette gueule noire ouverte dans un rocher vertical et qui semble inaccessible : c'est la *Bornale des Sarrasins*. Après s'être hissé le long d'un couloir, on arrive à des constructions du moyen-âge en petit appareil, formant un mur posé hardiment sur le bord d'un rocher, de manière à ne laisser qu'un étroit passage entre eux et les flancs de la montagne. De là on monte à la grotte par un sentier horripilant, une sorte de cannelure qui va en diminuant de largeur, si bien qu'aux derniers pas il y a juste de quoi poser un pied devant l'autre ; à gauche, une paroi à pic sans une anfractuosité ou un buisson pour se retenir ; à droite, un précipice !... Reposons-nous des émotions et du vertige sur cette grande pierre plate qu'on appelle *la table des fées*, et qui, vue de la plaine, présente un faux air de dolmen. En face de nous, se déroule un panorama ravissant ; le lac étend sa nappe de cobalt sur laquelle apparaît, comme une bande d'un vert émeraude, le bas-fond d'un emplacement lacustre, le Châtillon. Décidément les troglodytes ont fait preuve de bon goût en venant se percher ici, en face de leurs voisins les lacustres, dont ils pouvaient voir errer les pirogues creusées dans un tronc de chêne pour relier à la rive les bourgades aquatiques. Dans cet enfoncement de rochers des hommes sont venus établir leur demeure, des hommes de chair et d'os comme nous, ayant les mêmes passions, donnant aux uns leur amour, aux autres leur haine ; professant, comme on l'a fait toujours, une dévotion assidue pour leur personne, mais adorant aussi, il faut le croire, quelque chose de plus relevé : on ne peut pas être athée quand on contemple les spendeurs du lac d'Annecy. — Ces gens-là venaient-ils du nord ou du midi ? Etaient-ils débonnaires ou, comme l'ogre, amateurs féroces de la chair fraîche ? Leurs dames étaient-elles des Cornélie ou aimaient-elles à se charger les bras, le cou et les oreilles d'affiquets en bronze et en défenses de sanglier ? Nous bouleverserons un jour le sol des cavernes pour vous dire si l'on y trouve des engins de destruction à l'usage des hommes et des fanfreluches pour l'ornement de leurs moitiés. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ce temps-là on avait déjà la bosse de la constructivité et de l'habitativité, comme vous allez le voir.

A droite et à gauche de l'entrée, une longue rainure verticale semble avoir été pratiquée pour y faire glisser une clôture à coulisse. Au fond, dans un petit espace triangulaire, deux rainures analogues, exactement en face l'une de l'autre, s'élèvent depuis le sol jusqu'à une hauteur de $1^{m},50$. N'est-ce pas le système de porte glissant de haut en bas, que l'on emploie de nos jours pour fermer les caisses renfermant le charbon ou les légumes ? Remarquez ensuite, à trois ou quatre mètres d'un sol inégal, ces entailles rectangulaires, creusées l'une vis-à-vis de l'autre à l'origine de chaque enfoncement, comme pour fermer celui-ci par une cloison verticale ou pour établir un plancher ; et, dans les réduits abrités contre le vent du nord, cette base du roc taillée à plat comme si l'on voulait y installer une couche commode ; à droite, un second compartiment dont on a évidemment abattu les inégalités de l'entrée pour permettre à un homme d'y pénétrer debout. Cette chambre a une tablette sculptée dans la pierre, dans le genre des autels d'ermitages, sur une longueur de deux mètres et une hauteur de $1^{m},30$; au fond, encore une niche à provisions, avec ses traces de clôture. Examinez enfin, à l'entrée de la grotte, ce foyer en hémicycle, dont la pierre est calcinée, et qui était placé de manière à éviter que l'appartement fût envahi par la fumée. — Ces travaux sont-ils l'ouvrage d'un carrier venu là au risque de se casser le cou pour exploiter des pierres qu'il trouverait plus facilement au bas de la montagne ?

M. Eloi Serand, qui a eu l'obligeance de me guider dans l'exploration de la Bornale, a trouvé sous le sol quelques traces de charbon, des ossements, un fragment de poterie grise et dure, postérieure à l'époque romaine ; un morceau de vase verni que l'on peut rapporter au XVe siècle, car il est identique à certaines poteries de même époque pêchées dans la Seine et dont M. Arthur Forgeais, de Paris, a fait hommage au Musée d'Annecy. La même collection possède une médaille fourrée, de Posthume, découverte en 1846 par M. l'abbé Montagnoux sous la *pierre aux fées*. Des fouilles plus profondes nous feront peut-être exhumer un jour des poteries contemporaines des lacustres, comme on l'a fait au Salève.

LOUIS REVON.

(Sera continué.)

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite et fin)

La voie prétorienne avait sa direction toute tracée sur la rive orientale du lac, comme nous l'avons vu, et dans la combe de Faverges par Marlens et Ugines à Albertville, où la pente n'est que de 7 pour 1000. Mais, comme on l'a déjà observé, il est plus rare de trouver des vestiges de voies romaines dans les plaines que dans les montagnes. Les premières, usées par les chariots, ont dû subir de nombreuses réparations ; les secondes, fréquentées par les piétons, ont résisté plus longtemps.

Il n'est pas impossible néanmoins de conjecturer le tracé de celle qui nous occupe. En partant de *Viuz*, on peut suivre des marques de vieux chemins au Chenet, à Marlens, où l'on a fait en 1780 une riche découverte de monnaies romaines, d'après M. Despine. Depuis Sonay on rencontre, entre l'ancienne route qui monte à Ugines et la nouvelle, deux autres lignes dont l'une me semble représenter le tracé romain, au bas du coteau d'Ugines, vers les Fontaines, où elle traversait la Chaise pour continuer sous les ruines du château de Lavoëx ou de Chabod par une taille dans la roche schisteuse, et de là sous Marthod et Thénésol, où se voit encore l'inscription sépulcrale de *L. Cassius Bassus Valenti*... et de *son épouse Duronia*. L'ancienne route continuait par Pallud ; mais elle ne représente guère une voie consulaire, surtout à la descente sur Albertville. Je présume qu'elle n'a été pratiquée qu'après la destruction de la *via munita* sur les bords de l'Arly.

Les Romains, qui ont jeté des chaussées non seulement à travers les marais de la Verpilière, de Bourgoin, de Chautagne et de Lémenc, mais contre les déborde-

ments de l'Arbonne au Bourg-Saint-Maurice, et du Chiriac à Gilly, ainsi qu'en témoignent les inscriptions locales ; qui ont laissé les travaux remarquables du Val-de-Fier et de la Val-d'Isère ; les Romains n'auront pas forfait à leurs principes pour trois kilomètres le long de l'Arly. Mais il est arrivé à leurs routes quelquefois ce qui arrive aux nôtres un peu plus souvent.

Le torrent d'Arly est, du reste, coutumier du fait. Les registres des paroisses environnantes rapportent de nombreux ravages dans lesquels il a emporté routes, maisons et habitants. Le mandement de Beaufort qui, comme ancien fief du Faucigny, ressortait du conseil du Genevois, prétexta les inondations fréquentes d'Arly et la difficulté de se rendre à Annecy par le tour de Tamié, pour se faire annexer à la division judiciaire de Chambéry, comme il l'était déjà à cette province sous le rapport administratif (1). L'effet ne tarda pas à appuyer cette demande. En 1740, l'Arly couvrait toute la vallée jusqu'à la hauteur des premiers villages (2).

Il y avait donc primitivement une grande route sur la droite de cette rivière, et les chemins de Pallud et de Tamié ne venaient qu'à défaut.

Le trajet d'Albertville à Moûtiers est connu. Mais ici se présente une grave difficulté. Les XXIIII milles qui séparent *Casuaria* de *Darentasia* n'arrivent que vers Fessons-sous-Briançon. Cependant la position de Darentasia est bien fixée à Moûtiers (3). Si on les compte de là, on arrive au bas d'Ugines. Le confluent de la Chèze ou Chaise dans l'Arly avait bien pu laisser au village voisin un nom dérivé de cet accident. On appelle encore Outre-Chaise le village qui se trouve en face sur la rive droite de ce ruisseau. Il ne serait point invraisemblable d'y retrouver *Casuaria*. Mais de là à Viuz-Faverges, il y a encore plus de dix kilomètres d'excédant.

Le système du col de Tamié n'y changerait rien ; car le détour à Plancherine égale, s'il ne dépasse pas, celui d'Ugines. Du reste, le rapprochement qu'on a voulu faire entre *Casuaria* et Chevron n'est pas soutenable. Les chartes que j'ai eues à ma disposition établissent ainsi la généalogie du nom de Chevron : *Caprædunum, Chabredunum, Chibredun, Chipvron,* Chevron. C'est le nom d'un monticule, *dun* en celtique, couvert de broussailles pour le pâturage de la chèvre, *Capræ*, et sur lequel les seigneurs de ce nom élevèrent au moyen-âge leur castel, dont les ruines s'appellent aujourd'hui Château-Vieux. Les antiquités romaines ne se trouvent qu'à Mercury, comme je l'ai dit plus haut. Et le prétendu CIVARO, d'où Placus écrivait à Cicéron, n'est pas autre chose que CVLARO ou Grenoble (4).

Il y a donc évidemment ou altération de chiffres ou omission de station. Le manuscrit d'Orléans, en mettant XXIII et XVIII pour XXIIII et XVII ne change rien à la question. Les variantes du manuscrit de l'Escurial sont encore moins rassurantes, on va en juger :

Darentasia.	M^ss^ de l'Escurial.		M^ss^ d'Orléans.		Tous les autres.	
Casuaria.	XVIIII	= 28,139	XXIII	= 34,063	XXIIII	= 35,544
Bautas	XXX	= 44,430	XVIII	= 26,658	XVII	= 25,177
Genava.	XV	= 22,215	XXV	= 37,025	XXV	= 37,025
	LXIIII	= 94,784	LXVI	= 97,746	LXVI	= 97,746

(1) Archives communales de Beaufort
(2) Notes du châtelain Carsey, de Marthod
(3) *Revue savoisienne,* 1861, 71.
(4) D. Bouquet, *Script. rerum francic.* I.

La situation de Genève est connue, ainsi que celle Tarentaise. Entre ces deux extrémités j'ai indiqué les lignes les plus anciennes, les plus carrossables et qui me paraissaient présenter le plus d'authenticité. Il s'agit en ce cas de comparer leur longueur totale avec celle des itinéraires.

En suivant de Moûtiers la route actuelle jusqu'à Faverges, puis sur la rive orientale ou occidentale du lac jusqu'à Annecy, et de là par Crans, Sallenôves, Marlioz, Viry et Genève, on compte de 112 à 113 kilomètres. Si d'Annecy on suit la route actuelle par Cruseilles et le Sion, ou par Groisy, Arbusigny et Etrembières, comme je l'ai indiqué ailleurs, on n'a que 109 à 110 kilomètres, et c'est bien, je crois, la plus courte. Et cependant, elle dépasse encore de 12 kilomètres l'itinéraire romain. Je ne parle pas de la ligne du pont Saint-Clair, qui n'est pas admissible comme voie prétorienne. Evidemment, il y a : 1° ou omission d'une station ; 2° ou échange de chiffres entre les différents manuscrits ; 3° ou un déplacement successif des deux stations intermédiaires, devenues, comme on le voit, responsables l'une de l'autre.

Le manuscrit de l'Escurial surtout fait naître l'idée d'un changement successif des stations, qui, pourtant, ne s'expliquerait guères sans la substitution des noms des bourgades près desquelles les bureaux venaient se fixer.

Les 22 kilomètres représentant les XV milles entre *Genava* et *Bautas* placeraient cette dernière à Marlioz, ou à La Caille, ou chez Dupont par Arbusigny, ou à La Roche par la gauche de l'Arve, ou à Baudin entre la Côte-d'Hyot et Bonneville par la droite de l'Arve. Ce nom semble présenter quelque analogie avec celui de *Bautas*. Mais aucun monument ne vient justifier l'une ou l'autre de ces suppositions. Néanmoins, pour satisfaire la juste curiosité du lecteur, nous ajouterons que, selon l'Escurial, les XXX milles jusqu'à *Casuaria* se mesureraient, dans ces systèmes, de Marlioz ou de La Roche à Mercier, au bas de Vesone, en deçà de Viuz-Faverges ; de chez Dupont par Annecy, ou de Baudin par les Siz et Thônes, à la chapelle du Chenet au-delà de Viuz, et enfin de La Caille à Ugines, en face d'Outre-Chaise, qui pourrait avoir la prétention de représenter étymologiquement *Casuaria*. Ce système, du reste, n'aboutit à aucune solution, puisque la longueur de cet itinéraire reste toujours la plus inférieure aux distances réelles, et qu'aucune hypothèse ne peut faire aboutir *Darentasia* à Moûtiers.

La confusion des chiffres semble plus probable. Nous allons donc essayer de composer avec ces éléments des itinéraires qui représentent la distance véritable.

Darentasia		
Casuaria	XXIII	= 34,063
Bautas	XXX	= 44,430
Genava	XXV	= 37,025
		115,518

Cette supposition se rapprocherait de la ligne de Marlioz, Sallenôves, etc., et placerait *Bautas* à Meythet, *Casuaria* à Césarches. On se rappelle qu'à Meythet se trouvait le monument dédié aux *Vicanis Bo*... peut-être de *Boutas*. Quant à Césarches, il reproduit pres-

que évidemment *Casuaria*. Mais de là à Moûtiers, il y aurait plus de 3 kilomètres d'excédant sur la distance réelle, même après avoir absorbé en mesure l'emplacement des villages-stations. En voici une autre :

Darentasia		
Casuaria	XVIIII	= 28,139
Bautas	XXX	= 44,430
Genava	XXV	= 37,025
		109,594

Dans ce système, *Bautas* est aux Fins d'Annecy, *Casuaria* à Albertville. Mais il est peu probable que cette dernière station fût aussi rapprochée de celle *Ad Publicanos*. J'ai établi ailleurs qu'elle devait se trouver à Gilly ou Aydier-Dessous, qui ne sont éloignés que de 3 kilomètres d'Albertville.

Il faut donc recourir à l'hypothèse d'une omission. L'itinéraire d'Antonin, de Milan à Vienne, et la table Théodosienne placent à XIII milles à l'ouest de *Darentasia* la station d'*Obilunum*. J'ai prouvé qu'elle se trouvait vers Albine de la Bâthie, entre Moûtiers et Albertville. En supposant que cette station dût avoir aussi sa place dans l'itinéraire d'Antonin, de Milan à Strasbourg, puisqu'il se confond avec les précédents jusqu'à Albertville, nous aurions ce tableau :

Darentasia		
Obilunum	XIII	= 19,253
Casuaria	XVIIII	= 28,139
Bautas	XVII	= 25,177
Genava	XXV	= 57,025
		109,594

Les chiffres présentent la même conformité aux mesures réelles et les stations sont convenablement distancées. *Obilunum* est à Gubigny, entre Albine et la Bâthie, *Casuaria* est à Viuz-Faverges, *Bautas* au Petit-Brogny, soit aux Fins. Ce système réunit surtout l'autorité du plus grand nombre des manuscrits, sauf pour le premier chiffre XXIIII ; mais il est facile de présumer que le second X était un V dont les deux traits se sont trop prolongés, ou que le premier était le *m* final de *Casuariam*, et que le second s'enjambait avec la première unité pour faire X/IIII.

(La fin au prochain n°.) DUCIS.

LA MACHOIRE HUMAINE DÉCOUVERTE A MOULIN-QUIGNON

Le 28 mars dernier, M. Boucher de Perthes trouvait dans une des couches inférieures du terrain d'alluvion exploité comme carrière de cailloux à Moulin-Quignon, près d'Abbeville, la moitié d'une machoire humaine à côté de deux haches en silex. Ce n'était pas la première fois que l'on trouvait des débris d'ossements humains dans le terrain qui renferme les traces d'une période antéhistorique, et déjà on avait prouvé surabondamment que l'homme avait été contemporain de l'*Elephas primigenius* et d'autres espèces d'animaux qui ont disparu de la surface de notre sol. Mais, jusqu'à ce jour, aucun ossement humain n'avait été découvert dans le terrain de transport de la Somme, riche en objets fabriqués par les hommes. Aussi, ne faut-il point s'étonner si la découverte de M. Boucher de Perthes eut un grand retentissement ; immédiatement accoururent sur les lieux des savants français et anglais, entre autres MM. de Quatrefarges, Desnoyers, Delesse, Pictet et Falconer, qui reconnurent l'authenticité de la machoire en question, et convinrent qu'elle était un fossile du terrain diluvien de Moulin-Quignon.

Cependant, le savant anglais, M. Falconer, qui avait semblé en premier lieu partager l'opinion de ses confrères, de retour à Londres, publia dans le *Times* une lettre dans laquelle il déclarait, qu'après un mûr examen, il considérait les haches trouvées avec la machoire comme fabriquées récemment, et que par conséquent il devait traiter l'os fossile d'apocryphe. Il ajoutait qu'une dent, qui lui avait été donnée par M. Boucher de Perthes, et provenant du même terrain, venait prouver sa nouvelle assertion par les signes évidents de récente formation qu'elle portait sur elle.

La lettre de M. Falconer fit grand bruit ; les savants se partagèrent en deux camps ; les Anglais suivirent le drapeau de M. Falconer, mais les Français, on doit le dire à regret, prirent en majorité le parti de..... rire de leur *trop crédule* compatriote ; ils cédaient en cela à une habitude que l'on ne parviendra jamais à déraciner.

Il se trouva toutefois des hommes sérieux qui pensèrent qu'une question aussi importante méritait d'être étudiée avec soin, et qu'il ne fallait point jeter avec tant de légèreté le ridicule sur un savant aussi distingué que M. Boucher de Perthes, dont la vie tout entière a été consacrée à des recherches archéologiques du plus haut intérêt. Un jury, composé des naturalistes et des paléontologistes les plus distingués de la France et de l'Angleterre, fut donc formé dans le but de donner une solution définitive à la question soulevée par la découverte faite à Moulin-Quignon.

MM. de Quatrefarges, Milne Edwards, Desnoyers, Lartet, Falconer, Prestwich, Carpenter, Busk, etc., se rendirent sur le terrain exploré ; ils firent exécuter des fouilles sous leurs yeux ; ils discutèrent sur place le mérite des découvertes de M. Boucher de Perthes ; si bien qu'en fin de compte, Français et Anglais reconnurent unanimement que la machoire humaine, qui avait soulevé la tempête scientifique des deux côtés de la Manche, était en tous points orthodoxe et que l'illustre archéologue d'Abbeville avait bien remporté une nouvelle victoire.

M. Milne Edwards, chargé de faire connaître le résultat de l'enquête à l'Académie des sciences, a terminé son rapport comme suit :

« La nouvelle découverte de M. Boucher de Perthes pourra donc, sans contestation ultérieure, prendre place à côté de celles de Schmerling, de Tournal, de M. Lartet, de M. de Vibraye, et des autres paléontologistes qui ont constaté précédemment des faits du même ordre. »

Le résultat de l'enquête à laquelle a donné lieu la machoire de Moulin-Quignon n'est pas seulement précieux au point de vue purement scientifique, mais il prouve encore qu'il ne faut pas se presser, ainsi qu'on le fait trop souvent, de tourner en ridicule les recherches qui se rapportent aux âges antéhistoriques.

Cette branche des études archéologiques est née à peine, et chaque jour des faits nouveaux viennent lui donner le droit de cité dans le monde savant.

Lorsque M. Boucher de Perthes commença à appeler l'attention des naturalistes sur les haches en silex qu'il trouvait dans la vallée de la Somme, bien peu consentirent à le suivre dans les conjectures qu'il tirait de ses découvertes; mais dès lors, il a fait de nombreux prosélytes; la question des habitations *lacustres* a été soulevée, et dans les contrées du Nord de l'Europe, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en France, en Italie, partout de nombreux savants se sont appliqués à faire sortir du sein de la terre et des eaux des données historiques déjà très précieuses sur les populations dont l'existence est antérieure aux âges connus.

Ils recueilleront dans l'avenir la récompense de leur dévouement et de leurs travaux.

JULES PHILIPPE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 9 juillet 1863.

M. le president fait connaître à l'assemblée que, par sa lettre du 7 juin dernier, M le president de la Societe suisse des sciences naturelles a invite les membres de la Société Florimontane à prendre part à une réunion scientifique qui doit avoir lieu les 24, 25 et 26 août prochain à Samaden (Suisse).

L'assemblée charge M le secrétaire de remercier la Societe suisse des sciences naturelles du marque de sympathie qu'elle a bien voulu lui donner.

M. *J Replat* donne lecture de la suite de son travail, intitulé *Bois et Vallons*

M *Eloi Serand* offre à la Société deux panneaux sculptés, de la part de M. Golliet, greffier à Albertville. L'un de ces panneaux represente un personnage qui doit appartenir a la famille des Lornay, si l'on en juge par les armes sculptées au bas, et qui sont *de gueules au lion d'argent, à la bande d'azur brochant sur le tout et chargée d'une rose d'or mise en chef pour brisure*. Les Lornay ont fourni plusieurs membres distingues au clergé savoyard; l'un d'eux, Guillaume III, fut évêque de Genève en 1388.

Des remercîments sont votés à M. Golliet.

M. *L. Revon* met sous les yeux de la Société :

1° Une plaque de marbre blanc sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

HIC R : FIL · SVOS ALTHEVS IN PACAE.

Cette inscription, trouvée à Gruffy et dont les caractères appartiennent au VIIIe siècle, peut se lire ainsi : *Hic recondidit filios suos Altheus in pace* Un Altheus, evêque de Sion, vivait au commencement du VIIIe siècle;

2° Un crâne, une assiette et trois vases trouves à Pringy, près d'Annecy, dans un monticule de sable où l'on a dejà decouvert des tombeaux gallo-romains;

3° Des fragments d'une urne cineraire en verre contenus dans un vase en terre, trouves à Albens dans une tranchée du chemin de fer.

Les dons et echanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* 4e trimestre de 1862;

2° *Bulletin de l'Union des arts de Marseille,* livr de juin 1863;

3° *Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* juin 1863;

4° *Revue des Societés savantes;*

5° *Revue archéologique,* n° de juillet 1863;

6° *Revue du Lyonnais;* n^os^ de mai et juin 1863;

7° L'*Union magnétique,* n^os^ de juin 1863;

8° *Journal des connaissances médicales;* n^os^ de juin 1863;

9° *Notice historique sur Ripaille en Chablais,* par M. Lecoy de la Marche; 1863; don de l'auteur;

10° *Cenno sulle ricchezze minerali dell'isola di Sardegna,* etc., par M. E. Marchese; Cagliari, 1862; don de l'auteur;

11° *Note sur la concentration au moyen du froid des eaux minérales naturelles,* par M. B. Pichon; Chambéry, 1863; don de l'auteur;

12° *Inventaire des titres et papiers trouvés dans les archives de l'insigne abbaye et monastère d'Entremont;* manuscrit donne par M. Jean Dalloz;

13° Le *Mont-Blanc,* le *Courrier de Savoie,* l'*Abeille de Chamonix,* le *Léman,* le *Glaneur savoyard.*

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire, JULES PHILIPPE

—

Notre collaborateur, M. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie, vient de faire paraître une *Notice historique sur Ripaille* (1) dont une partie seulement a eté publiee dans la *Revue savoisienne*. Ce travail interessant, accompagne de documents inedits, est divisé en quatre chapitres, dans lesquels est retracée en un style clair et précis l'histoire de l'illustre retraite d'Amedée VIII.

M. Lecoy, en vrai et sincère archéologue, cherche d'abord l'étymologie du nom de *Ripaille,* qu'il trouve dans un adjectif de latinité barbare : *ripalis* ou *ripalius: ripaille*, fréquentatif de rive; il nous montre cette localité comme etant une propriété des princes de Savoie, jusqu'au moment où le premier de nos ducs y fonda un prieuré de moines Augustins, par acte du 23 fevrier 1410

L'auteur fait ensuite l'historique des circonstances qui accompagnèrent la retraite d'Amédée VIII à Ripaille; il depeint la vie des seigneurs-moines, et prouve par des faits incontestables que c'est à tort que l'on a accuse ces nobles religieux de mener une vie sensuelle; il retrace en quelques pages l'histoire de l'élévation du duc de Savoie au pontificat et les évenements qui en furent la suite; puis, il nous fait assister aux luttes de toute sorte qu'eut à soutenir Ripaille depuis l'epoque où les armees bernoises ravagèrent le Chablais, jusqu'au jour où la Revolution vint mettre fin à l'existence religieuse du célèbre monastère.

Le nouveau travail de M. Lecoy intéressera non seulement nos compatriotes, mais encore le lecteur étranger à nos contrées qui y trouvera l'histoire impartiale d'un lieu dont le nom a eu un si grand retentissement.

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le deuxième trimestre de 1863

ACHATS ET ÉCHANGES.

Bec-fin aquatique. Chevalier aboyeur. Colin. Nids de roitelet à triple bandeau et de mesange longue queue; œufs d'oiseaux. — Antiquités de Savoie — Modèles industriels; modèle en relief de la machine de Watt. — Peinture à la gouache par Hartmann. — Paillettes d'or du Fier. — 200 fossiles de Savoie et du Piémont.

ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Don du *Ministère d'Etat. Correspondance de Napoléon Ier*, tome XII — *Collection de sceaux,* tome I.

Don de M. *Louis Macon,* à Genève *La Suisse,* revue litteraire et artistique, 1863. — *Amara,* poésies de Louis Rambaud. — Deux ouvrages scientifiques.

Don de M. *Margueret.* Carte du vicariat de Vizagapatam, lithographiée par le donateur.

Don de la *Ville d'Annecy* Collection d'arrêtés municipaux.

Don de M *A. Lecoy,* archiviste Sa *Notice historique sur Ripaille,* 1863.

Don de M. *Durand,* libraire à Turin Trois beaux ouvrages in-4° imprimes à Parme: *Esope*, grec-latin; *Anacréon*, id ; un volume contenant 20 types de langues étrangères.

Achats. Le *Tour du Monde,* journal des voyages, hebdomadaire. — *Année géographique,* par Vivien de Saint-Martin. — *Cartes* de l'état-major sarde : feuilles de Saint-Gingolph, Seyssel, Ruffieux, Moûtiers, Mont-Iseran.

(1) Depôt chez les principaux libraires de la Savoie.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 8. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 25 août 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Testament d'Amédée III : l'église Notre-Dame d'Annecy; la monnaierie des comtes de Genevois, par M Lecoy de la Marche. — Lettres sur le congrès scientifique de Chambéry, par MM. Ducis et Lecoy. — Récolte du jalap au Mexique, par M. Trippe. — Archéologie : voies romaines (suite et fin), par M. Ducis. — Funérailles en Sardaigne, par M. Félix Despine. — Chronique.

TESTAMENT D'AMÉDÉE III

L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'ANNECY — LA MONNAIERIE DES COMTES DE GENEVOIS

Les archives de la Société Florimontane contiennent une certaine quantité d'anciens documents qui n'ont pas encore été dépouillés, et qui dorment en attendant le jour. Pour commencer, nous en faisons connaître aujourd'hui un des plus intéressants, qui éclaire deux points obscurs de l'histoire des comtes de Genevois : 1° la sépulture d'Amédée III, ainsi que l'agrandissement apporté par lui à l'église de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy; 2° l'endroit où ce prince et son successeur firent battre monnaie au quatorzième siècle.

Quelques historiographes ont avancé que le comte Amédée III transforma l'antique chapelle de Notre-Dame, qui existait seule dans l'origine sur l'emplacement de l'église, en basilique à trois nefs, et fit creuser son tombeau dans le chœur. Mais comme certaines parties du clocher qui nous reste sont antérieures à l'époque de ce prince, et que d'un autre côté cette tour est trop importante pour avoir appartenu à une simple chapelle, la transformation en question semblerait déjà avoir eu lieu plus tôt. Amédée introduisit en effet dans l'église une modification nouvelle, mais moins considérable; et le document dont nous parlons en révèle précisément la nature. Cette pièce contient les clauses du testament d'Amédée III relatives à Notre-Dame-de-Liesse, et le procès-verbal de leur exécution par sa veuve Mathilde de Bologne et ses fils Robert et Pierre, ou du moins par les trois délégués que ceux-ci nommèrent pour la circonstance, en 1371.

Le comte, dans son testament, ordonne à son héritier de fonder et de construire, si lui-même ne réalise pas ce projet de son vivant, « une chapelle dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, et dans la dite chapelle le tombeau où il veut être enterré, de la manière qui convient à sa condition (1). » Trois messes, dont une grande, devront y être célébrées chaque jour pour le repos de son âme et de celles de sa femme, de ses prédécesseurs et de ses successeurs : dans ce nombre, il y en aura une de la Sainte-Vierge, une du Saint-Esprit, et une des défunts. A chacune d'elles se fera la commémoration de saint Antoine. « Si la chapelle, ajoute le prince, n'est pas terminée au moment de notre mort, nous voulons que ces offices soient célébrés, jusqu'à son achèvement, au maître-autel de la même église (2). »

Amédée ne choisit donc pas sa sépulture dans le chœur de Notre-Dame, mais dans une chapelle spéciale construite soit aux alentours du chœur, soit le long d'un bas-côté de la nef. Il agrandit ainsi l'édifice : mais il n'indique en aucune façon, comme les testateurs ne manquaient pas de le faire en pareil cas, qu'il l'eût précédemment rebâti. Au contraire, il parle de l'église comme possédant un maître-autel, et, par conséquent, comme ayant acquis son développement, depuis une époque indéterminée.

Il affecte ensuite à l'entretien de sa fondation une rente annuelle de soixante livres genevoises, à assigner par son héritier sur ses propres revenus. Le patronage de la chapelle est entièrement réservé aux comtes de Genevois. Un recteur est institué pour la desservir, sous l'obligation expresse de demeurer dans la ville d'Annecy (3). Enfin, chaque année, le jour de l'Assomption, il devra être fait, toujours dans la même chapelle, une *done* ou distribution de quatre deniers à chaque pauvre d'Annecy, et, la veille de Noël, vingt-quatre indigents recevront chacun un corset blanc (4).

Telles sont les dispositions qu'exécutèrent, le 5 septembre 1371, Humbert de Naves, juge de Genevois, Jean Mossures et Guillaume de Crans, commissaires désignés par la veuve et les enfants du comte. Après

(1) « *Unam capellam in ecclesia beate Marie Lete de Anessiaco, et in ea monumentum seu tumulum nostrum in quo sepelliri volumus, et ibidem nostram eligimus sepulturam, quam per dictum heredem nostrum fierivolumus et jubemus secundum decentiam status nostri* »

(2) « *Quod dicte tres misse modo et forma quibus supra celebrentur in magno altari dicte ecclesie integriter quousque dicta capella sit completa.* »

(3) « *Quod ipse rector in villa Annessii moram faciat continuam* »

(4) « *Una dona sive helemosina..... viginti quatuor corsetos albos.* »

avoir arrêté que les aumônes seraient réparties par le recteur même de la nouvelle chapelle, ils assignèrent et remirent entre les mains de ce dernier, sur son serment solennel d'en faire l'usage prescrit, la quantité de revenus nécessaire à l'accomplissement des legs qu'on vient de voir, formant une somme annuelle de 85 *livres*, 13 *sous*, 4 *deniers* genevois. Dans cette évaluation, la *done* de l'Assomption est comptée pour 16 *livres*, 13 *sous*, 4 *deniers*; ce qui porte les pauvres gratifiés chacun de 4 deniers au nombre de mille. Les vingt quatre corsets sont estimés 9 *livres*, soit 7 *sous et* 6 *deniers* chacun. Le vêtement bon marché ainsi désigné correspond vraisemblablement à la *cotte*, ou habit de dessous, en usage du douzième au quatorzième siècle.

Les trois commissaires ne parlent nullement de l'érection du tombeau et de la chapelle, et on ne voit point de fonds assignés pour ces travaux; ce qui laisse entendre qu'ils étaient terminés en 1371, et peut-être même avant la mort du comte, arrivée en 1367. L'église ainsi enrichie par Amédée III devait être portée à un plus haut degré de splendeur par Robert de Genève, son fils et l'un de ses exécuteurs testamentaires, qui devint anti-pape sous le nom de Clément VII, puis érigée en collégiale par Benoît XIII, en 1395. On peut voir le détail de ces faits dans la notice sur Notre-Dame-de-Liesse écrite par l'abbé Magnin, aujourd'hui Mgr Magnin, évêque d'Annecy.

A ce propos, on se rappelle avoir lu, l'année dernière, dans la *Revue savoisienne* (1) qu'un petit monument en fer, représentant les trois patrons de l'église, la Sainte-Vierge, saint Antoine et saint Maurice, et portant la légende *Nostre Dame de Annessie*, monument dont il existe seulement une empreinte moderne sur cire au Musée d'Annecy, venait de passer par les mains de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, qui avait bien voulu nous demander quelques indications à ce sujet. Ce précieux débris, emporté d'Annecy il y a un certain nombre d'années, a fini par être acquis pour le Musée de Turin. M. Delisle nous a fait remarquer depuis que ce n'était pas là, comme on l'avait cru, un sceau proprement dit de l'église Notre-Dame, mais une matrice avec laquelle on frappait de petites plaques de plomb, servant d'*enseignes* de pèlerinage. Ces enseignes étaient portées par les pèlerins comme emblèmes ou signes de reconnaissance (2). Celle dont il s'agit, quoique se rattachant assez bien par ses figures et ses caractères au milieu du quinzième siècle, ne nous semble dater cependant que des premières années du seizième : car saint Maurice, qui y est représenté, n'a dû être adjoint aux deux anciens patrons de la collégiale, la Vierge et saint Antoine, que lorsque la vieille église, bâtie sous son invocation près du château, fut réunie à celle de Notre-Dame; et cette union fut faite par Jules II, qui ne monta sur le trône pontifical qu'en 1503 (1).

Le procès-verbal d'exécution du testament d'Amédée III se termine par le détail des revenus affectés à sa fondation dans l'église de Notre-Dame. L'énumération comprend des redevances annuelles, tant en argent qu'en nature, les unes prises sur la *leyde* des blés et les droits de pesage que les comtes de Genevois percevaient dans Annecy (2),les autres payables par différents particuliers dans la même ville, dans les châtellenies de Thônes et de Cruseilles, et dans le mandement de Chaumont. C'est dans cette dernière partie de l'acte que nous trouvons une indication précieuse et tout à fait nouvelle, relative à la monnaierie du comte.

Amédée III est le premier prince de sa maison qui se soit permis de battre monnaie, en dépit des droits régaliens que possédait sur toute l'étendue de son diocèse l'évêque de Genève (3). Celui-ci, à la nouvelle d'une pareille infraction, protesta. Le 17 août 1356, Guillaume de Menthonnay, chanoine de Besançon, et Rodolphe de Mura, official de l'église de Genève, remirent au comte une protestation écrite d'Alamand de St-Jeoire. Amédée fit répondre, par le chanoine Etienne de Compey, qu'il était prêt à soumettre l'affaire à un arbitrage. On ne sait pas bien ce qui en résulta sur le moment; mais le comte paraît avoir abandonné plus tard sa tentative, pour la renouveler en dehors du diocèse de Genève, dans la partie de ses domaines qui était sous la suzeraineté de la Maison de Savoie (4).

Toujours est-il qu'un atelier monétaire, établi dans un lieu soumis à la juridiction épiscopale, fonctionna pendant assez longtemps. Les nombreuses monnaies d'Amédée III et de Pierre, son successeur, retrouvées successivement aux environs d'Annecy ne peuvent que confirmer le fait. Quelques-uns ont placé l'établissement au château même de cette ville, la principale résidence du comte. Une tradition locale, conservée jusqu'à nos jours dans la dénomination de *Château de la monnaie*, semblait désigner au contraire les ruines d'un vieil édifice, d'origine inconnue, situées à environ six kilomètres d'Annecy, au milieu des marais du village d'Epagny. M. Serand, archiviste de la Société Florimontane, en écrivant une note iconographique sur les monnaies des comtes de Genevois (5), avait recueilli cette indication, sans pouvoir en déterminer le degré de certitude. Il citait seulement un passage de Levrier, portant que les députés de l'évêque de Genève, chargés de faire des représentations au comte sur l'émission de sa monnaie, vinrent trouver celui-ci au château de la Balme, où il se trouvait alors (6). Le château de la Balme était à peine à deux kilomètres de l'emplacement désigné par la tradition : l'on pouvait penser qu'Amédée avait construit sa monnaierie à proximité d'une de ses maisons de campagne, et qu'il était venu dans cette

(1) N° du 15 fevrier 1862, chronique.

(2) Le rapport de M Alfred Maury à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (seance publique annuelle du 31 juillet 1863), contient précisement quelques mots à ce sujet : « Les pèlerins rapportaient ces plombs comme les temoignages de leurs meritants voyages. Ils s'en servaient comme de sauf-conduits et presque comme de passeports. Dans ce temps de guerres continuelles, il n'y avait que la religion d'assez forte pour inspirer le respect de l'humanité .... Louis XI ne faisait en réalité que se conformer à une coutume devote de son temps, en attachant à son bonnet la médaille de Notre-Dame-de-Cléry C'etait pour témoigner de sa presence à des lieux revérés, et non par avarice, qu'un signe de si modeste valeur decorait son chef royal. »

(1) Besson, p 117.

(2) Le premier article consiste en 20 *coupes* de grain, moitié blé, moitié avoine, à la mesure d'Annecy, évaluees 25 *livres genevoises*.

(3) Voir aux archives de Genève plusieurs prestations d'hommage des comtes aux évêques, une entre autres faite en 1346 par Amedée III lui-même.

(4) Levrier, *Hist. des comtes de Genevois*, I, 221 ; Guichenon, *Hist de la Maison de Savoie*, I, 411

(5) Bulletin de la Societé Florimontane, 1855.

(6) Levrier, ibid.

dernière surveiller l'exécution de son entreprise. Toutefois, aucun texte positif n'éclairait la question. Le document que nous venons d'analyser fait mention, à trois endroits différents, de deniers et d'oboles de Poisy en Genevois *(Poysi* ou *Poysaci gebenn)*. Or, ce village est situé près de celui d'Epagny, à la même distance d'Annecy; le bâtiment ruiné, appelé par les gens de l'endroit *Château de la monnaie*, se trouve précisément sur la limite des deux, et pouvait parfaitement dépendre, au quatorzième siècle, de Poisy, quoiqu'il dépende aujourd'hui d'Epagny. Il serait donc difficile de conserver un doute à cet égard. La tradition populaire, qu'il faut toujours contrôler, mais ne jamais négliger, se trouve ici confirmée.

L'hôtel monétaire du comte de Genevois n'offre plus qu'un grand quadrilatère recouvert de broussailles et de gazon, ayant un mètre de hauteur sur vingt-cinq ou trente de côté. Un manuscrit sur les antiquités de Savoie, déposé à la Bibliothèque savoisienne par M. le docteur Despine, donne quelques renseignements sur l'état de ces ruines au siècle dernier : « Le château, y est-il dit, était de forme carrée, environné de murs et de larges fossés toujours remplis d'eau. Au milieu est une espèce de cour, qui, il y a plusieurs années, fut labourée pour chenevière; en creusant, on entendit un bruit sourd comme sur une voûte; on n'alla pas plus bas, et on ne put découvrir ce qu'était cette espèce de cave qui était au-dessous. » N'est-ce pas là une nouvelle preuve de la destination de l'édifice, et n'en acquerrait-on point de plus significatives encore si l'on pratiquait des fouilles en cet endroit? Si l'on s'étonne qu'un établissement de ce genre ait été placé dans un lieu marécageux, écarté, presque clandestin, à une demi-lieue de la plus proche résidence seigneuriale, et qu'il n'existe pas de mentions plus fréquentes ou plus connues de cette monnaie de Poisy, il faut se rappeler que l'entreprise du comte de Genevois avait un caractère d usurpation, de délit féodal, et qu'en outre elle n'eût ni succès ni durée. Toutefois, la dénomination de *monnaie de Poisy* s'était assez répandue pour être encore en usage en 1371, quelques années après la mort d'Amédée III. Le comte Pierre continua peut-être lui-même d'utiliser la monnaierie construite par son prédécesseur, quoiqu'il y ait lieu de croire, d'après d'autres traditions, qu'il en fut créé une nouvelle au château d'Annecy, ou comme Guichenon le rapporte, sur le territoire relevant du comte de Savoie.

A. Lecoy de la Marche.

LETTRES SUR LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE CHAMBÉRY

Chambéry, le 16 août 1863.

Mon cher Directeur,

Deux mots à la hâte sur le Congrès, car je crains que ma lettre ne vous arrive trop tard pour la *Revue;* et d'une autre part on a à peine le temps de se recueillir après sept heures de séance les jours ordinaires, et au milieu des visites et des excursions les jours de fête.

Mercredi marquera dans les annales de nos réunions. M. de Lesseps passait à Chambéry : on l'entraîne au congrès, où il tient pendant trois quarts d'heure tout l'auditoire haletant sous le charme de ses communications fréquemment applaudies. M. Challe, au nom de l'Institut des Provinces, lui présente une médaille frappée en son honneur. L'occasion ne pouvait être meilleure pour la lui remettre.

A la demande du bureau, M. de Lesseps reprend les parties les plus intéressantes du discours qu'il venait de prononcer à la réunion des actionnaires du canal de Suez, à Paris; cette fois c'étaient des tonnerres d'applaudissements à chaque pointe qu'il lançait à l'opposition egoïste des Anglais contre une œuvre étonnante qui ouvre l'Orient au commerce et à la prépondérance publique de la France, qui amène la colonisation sur les bords du canal et conséquemment la civilisation chrétienne dans l'isthme de Suez. La Savoie sera reconnaissante à l'Impératrice d'avoir fait dédier à saint François de Sales une des trois églises érigées au milieu de ces nouvelles colonies.

Depuis bientôt six ans M. Baruffi, de Turin, stimulait l'appui moral des congrès en faveur de cette œuvre colossale. Cette fois c'est le fondateur de l'œuvre qui parlait de ses luttes et de ses succès. A voir cette figure énergique et cordiale en même temps, à cet accent de conviction qui timbre sa parole, on sent toute la force et la persévérance de caractère capable de mener à bonne fin ce travail gigantesque.

A nous maintenant. Le congrès s'est ouvert dans la section d'archéologie et d'histoire par la question des lacustres, que j'avais annoncée l'année dernière à celui de Saint-Etienne. Jamais pareille discussion n'avait occupé les congrès scientifiques de France. La primeur en revient à notre petit congrès historique d'Annecy en 1856.

Cette intéressante question a rempli deux séances de section, obtenu des communications dans deux séances générales, et s'est terminée aujourd'hui par la pêche au scaphandre dans le lac du Bourget.

Un convoi spécial nous amenait ce matin sur les bords du lac; vingt-cinq barques pavoisées nous transportent à l'abbaye royale d'Haute-Combe. Après la messe, un souvenir et une prière sont donnés à ces morts illustres qui furent nos comtes, nos ducs et nos rois, qui furent nos gloires dans les cabinets et sur les champs de bataille et dont quelques-uns sont couronnés de l'auréole des saints.

L'Academie impériale de Savoie avait fait préparer un excellent déjeuner sur les bords de la fontaine intermittente, dont l'eau glacée tempérait la chaleur des meilleurs crus de Savoie. Le gouverneur d'Haute-Combe nous offre le café au nom de Sa Majesté Victor-Emmanuel II dans les appartements royaux. Immédiatement après on se jette dans les barques qui vont former un grand cercle vers la baie de Grésine. Au milieu, M. le marquis Costa de Beauregard dirigeait les explorations du plongeur armé du scaphandre. L'eau était si limpide que l'on pouvait facilement suivre sa marche et même distinguer les objets dans la vase.

Pendant que tous les regards s'attachaient à la découverte du mobilier de nos ancêtres les Allobroges, abîmé, il y a quelque mille ans, dans les eaux après l'incendie de leurs forteresses lacustres, deux représentants des progrès artistiques et industriels du XIXe siècle vinrent nous surprendre un instant et ajouter à nos émotions. C'était le bateau à vapeur d'Aix à Lyon, qui le dimanche fait la promenade du lac pour les baigneurs, c'était surtout le chemin de fer, sortant du tunnel de Saint-Innocent, traversant les bords du lac comme un de ces dragons fabuleux qui vomissent des flammes, et rentrant dans le tunnel de Brison comme une apparition fantastique. Jamais congrès n'avait joui d'un pareil spectacle. Les barques nous ramènent à Aix où, après la visite d'un musée celto-romain, un dîner nous attendait au Casino. Je ne vous dirai rien des toasts d'Haute-Combe et du Casino, tous plus courtois, plus chaleureux, plus patriotiques les uns que les autres. Dans les discussions scientifiques comme dans les épanchements du cœur, nos nouveaux compatriotes ont compris

et apprécié le caractère savoyard, et le congrès aura fait faire un grand pas à l'annexion morale, un instant retardée par le dédain insultant d'écrivains ignorants ou dépourvus de jugement. Il marquera surtout dans les congrès de France par trois faits hors ligne : les lacustres, question neuve en archéologie; le canal de Suez, destiné à rapprocher l'Orient de l'Occident; le tunnel des Alpes que nous allons voir après-demain. Ducis.

A M. Jules Philippe, directeur-gérant de la *Revue savoisienne*.

Chambéry, 19 août 1853.

Mon cher ami,

Ne pouvant vous rendre compte de toutes les séances intéressantes qui se sont succédé depuis l'ouverture de la trentième session du Congrès scientifique, tenue dans cette ville, je veux au moins vous adresser à la hâte quelques mots sur la charmante journée d'hier, qui nous laissera de longs souvenirs. Dès cinq heures du matin, environ cent cinquante membres du Congrès prenaient place dans le train spécial que la compagnie du chemin de fer avait mis à notre disposition, et fuyaient sur l'aile de la vapeur vers ce fameux Mont-Cenis, dont les gigantesques travaux stimulaient notre curiosité. La verdoyante vallée de l'Isère, les rochers fantastiques de la Maurienne défilèrent sous nos yeux comme des visions incertaines, et, au bout de deux heures, nous débarquions sur le sol hospitalier de Saint-Michel. Là, revenus complètement à la prose, nous n'eûmes rien de plus pressé que de savourer, dans la gare, le copieux déjeûner qui nous avait été préparé et dont *le besoin se faisait généralement sentir*. Aussitôt après, sept larges véhicules, traînés chacun par sept chevaux vigoureux, nous hissèrent de Saint-Michel à Fourneaux, où nous attendait la plus gracieuse réception.

Introduits dans l'une des salles de l'atelier par M. Sommeiller, l'habile ingénieur chargé de la direction du percement du côté de Modane, nous avons pu entendre de sa bouche le récit des efforts et la description des procédés grâce auxquels il n'y aura bientôt plus d'Alpes. Les applaudissements, contenus par l'intérêt saisissant qui s'attachait à ces paroles si savantes et si simples, ont éclaté à la fin avec une rare unanimité : ils partaient du cœur. En sortant de la salle, tapissée de verdure et de fleurs, pavoisée aux couleurs françaises et italiennes, nous avons été accueillis, dans la cour, par une sonore fanfare, jouant les airs nationaux des deux pays. Cette musique, plus harmonieuse que celle de beaucoup de villes de Savoie, s'est recrutée parmi les ouvriers employés au tunnel : ces braves gens vont ainsi réjouir, chaque dimanche, les échos des environs.

Vous décrire un à un les appareils et les machines que l'on nous a fait examiner, serait une tâche au-dessus de mes forces et en dehors de ma compétence. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est la simplicité de ces instruments de perforation, en apparence si compliqués; mais encore fallait-il les imaginer. C'est l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb. La force de l'eau dérivée de l'Arc met en mouvement des *compresseurs*, au moyen desquels l'air est soumis à une pression de six atmosphères. Cet air comprimé est transmis par des conduits hermétiquement fermés, et sans perdre de sa puissance d'impulsion, jusque dans le tunnel, dont l'ouverture est cependant de deux cents mètres plus haute que la dérivation de l'eau. Là, il met en mouvement des machines dites *perforateurs*, munies d'une espèce de lance, qui, en frappant le roc vif deux ou trois cents fois par minute, finit par y creuser des trous assez profonds. Dix machines pratiquent simultanément et en sens divers des cavités semblables; puis on introduit dans celles-ci la mine, qui emporte des quartiers de rocher plus ou moins considérables. Mais que ces déblais semblent peu de chose quand on les compare à la montagne qu'il s'agit de percer! On avance en moyenne d'un mètre par jour, et le tunnel doit avoir une longueur de près de 13 kilomètres, dont à peine trois sont exécutés, tant du côté de Bardonèche que du côté de Modane. Quelle œuvre de patience, de persévérance et d'audace! Mais M. Sommeiller est un autre de Lesseps : les obstacles ne font qu'irriter son courage; il espère accélérer de plus en plus, par de nouvelles découvertes, l'achèvement de son œuvre, et ne se reposera que lorsqu'il aura réuni ses deux patries, comme il les appelle, la France, où se trouve aujourd'hui sa ville natale, et l'Italie, dont il est citoyen.

Nous nous sommes enfoncés sous cette voûte sombre que recouvrent 1600 mètres de montagne. Les ouvriers, portant des lampes fumeuses, ressemblaient aux nochers du Styx introduisant dans les enfers une myriade d'ombres pressées les unes contre les autres. L'entrée du tunnel avait disparu depuis longtemps pour nous lorsque nous sommes arrivés au fond : une atmosphère pesante nous étouffait, malgré la quantité d'air amenée du dehors par des tuyaux spéciaux; car les compresseurs servent à double fin, ils donnent à la fois le mouvement aux machines et l'air respirable aux ouvriers. Chacun de nous ramasse à la hâte un fragment de quartz, souvenir précieux des entrailles de la terre, et n'a rien de plus pressé que de revenir au jour. Le premier éblouissement passé, nous redescendons aux ateliers, les uns par le sentier aux mille contours, les autres par un escalier de trois ou quatre cents marches (chemin plus court, mais bien plus fatigant), et quelques privilégiés dans un wagon, que son propre poids entraîne sur une pente effrayante de trente ou quarante centimètres par mètre. Ce mode de locomotion a lieu, comme sur le chemin de fer de la Croix-Rousse, à Lyon, au moyen d'un câble reliant ensemble deux wagons, dont l'un monte tandis que l'autre descend, et qui se font contre-poids. Ce n'est pas là le spectacle le moins singulier, au milieu de ces merveilles de l'art et de la nature.

La musique nous suivait partout, et, prenant des sentiers à elle connus, nous devançait pour nous surprendre à chaque détour par ses éclatantes symphonies. Une jeune et gracieuse Marseillaise, qui accompagnait résolûment le Congrès dans toutes ses courses, eut l'idée de faire une collecte pour les infatigables artistes de la montagne : en un instant, dans le chapeau de M. Albert de Costa, qui lui offrait le bras, elle réunit plus de deux cents francs. La science n'est donc pas toujours égoïste, et une bonne œuvre couronnait admirablement une belle journée.

Le buffet de la gare nous réunit encore le soir, à Saint-Michel, après une visite archéologique à l'église et aux vieilles tours de cette ville. Dans ce local trop étroit, hélas! pour d'aussi nombreux convives, les toasts les plus chaleureux, les remercîments les plus cordiaux furent prodigués à M. Sommeiller et à M. Challe, vice-président du Congrès, qui nous dirigeait. Puis l'excursion finit comme elle avait commencé... dans les boîtes somnifères de la compagnie Victor-Emmanuel.

Que n'étiez-vous là, mon cher ami, vous et nos autres collègues? Vous eussiez assisté, en outre, au triomphe de notre très cher et très savant vice-président, l'abbé Ducis, dont le talent aussi modeste que solide a remporté le prix proposé par l'Académie de Savoie, pour le meilleur répertoire archéologique d'un arrondissement. C'est un succès dont nous devons tous être fiers, et qui n'a pas été le seul obtenu au Congrès par notre infatigable dénicheur de voies romaines.

Quant à moi, plein des souvenirs du Mont-Cenis, j'ai rappelé au Congrès, dans la séance du lendemain, qu'un autre héros avait percé les Alpes, ouvert la route de l'Italie, réuni des nations sœurs; et cela, au dixième siècle, sans machines et sans capitaux, avec le seul aide de Dieu

et de la charité. Vous devinez que je veux parler de saint Bernard de Menthon, dont vous savez que je m'occupe. Quel beau sujet de comparaison, et que ne m'aviez-vous prêté, pour ce jour-là, votre chaude éloquence !

Enfin, la Florimontane, quoique représentée par un petit nombre, n'aura pas joué un rôle inutile dans ces grandes assises de la science provinciale fondées par M. de Caumont. Un jour, elle pourra y figurer avec plus d'éclat encore, si elle a le bonheur de voir le Congrès se réunir à Annecy.

A bientôt le plaisir de me retrouver auprès de vous, et de vous donner des détails plus intimes. Votre dévoué,

A. Lecoy de la Marche.

FUNÉRAILLES EN SARDAIGNE

. . . . . .

Scanno me rendit témoin des préparatifs d'un ensevelissement. A cette occasion, Rossano me dit que l'usage des chants autour du lit du moribond était général en Sardaigne et qu'après le dernier soupir ces chants continuaient au milieu de sanglots déchirants. Plus tard, j'assistai à cette triste cérémonie : il s'y agissait d'une jeune fille. Les parents, en pleurs, se tenaient agenouillés autour du lit et le chant funèbre commença avec l'agonie. La mère et les sœurs de la jeune fille disaient : « Voyez cette enfant ! elle était si fraîche lors- « que, en avril dernier, reverdissaient nos prairies. « C'était elle qui conduisait les danses. Ses compagnes « l'aimaient, car elle était bonne. — Chère fille, repre- « nait la mère, tu fus la plus jolie fleur de mon jardin. « Le vent qui s'élève des bois parfumés de Milis m'était « moins agréable que ton haleine, alors que, penchée « sur ta natte, je recueillais les soupirs que, dans un « doux rêve, ton sein laissait s'échapper de tes lèvres « roses. Puis l'une des sœurs chantait : Cara Ritta, ma « bien-aimée, pouvais-je avoir une meilleure amie ? « Toi seule tu m'endormais dans mon berceau de liége, « etc..... » Les hommes avaient aussi leurs louanges : c'était la taille svelte et ferme comme un vigoureux olivier, ou les yeux noirs de l'enfant, ou son pied bien fait, ou sa main blanche que si souvent ils avaient pressée durant la danse. C'était aussi la beauté de son teint, ses lèvres gracieuses où l'amour plaçait de si douces promesses; puis tous, en chœur, répétaient un refrain qui résumait les éloges mérités par la brune enfant de Cuglieri.

Le médecin et le prêtre entrèrent ; déjà la mort les avait précédés ; la scène se prononça plus déchirante. La vieille mère se frappait la poitrine ; les sœurs gémissaient ; les hommes pleuraient et moi-même, bien qu'étranger, je me sentais ému. « Tout est fini, » dit le docteur. Alors, à l'aide d'une étincelle du foyer, on alluma la lampe des morts, suspendue au pied du lit, et le dernier chant commença : « Pauvre enfant, sanglottait « la mère, pourquoi nous quittes-tu ? L'amour de ta « mère ne te suffisait donc plus ! Pourquoi nous quittes- « tu ? N'avais-tu pas des sœurs et des amies heureuses « de t'entourer de soins et de caresses ? Et Garino, « ton *sposæ*, ne devait-il pas partager ta vie ? Pourquoi « nous quittes-tu ? etc. »

Les chants continuèrent. Je me retirai laissant cette famille libre dans sa douleur. Ces adieux, ces reproches si affectueux envers le mort varient avec son caractère, son âge, sa qualité et aussi avec le génie populaire : car, tous, ils sont spontanés et improvisés. Auprès du lit mortuaire d'un père de famille, je me rappelle avoir entendu les paroles qui suivent : « *Babu* « *caru, Babu dissu guru meu* (père chéri, père de « mon cœur) ; pourquoi es-tu mort ? N'avais-tu pas un « cheval, de l'orge pour le nourrir ? Bon père, n'avais- « tu pas un fusil, un couteau de chasse, tes flasques « remplies de poudre et de balles ! Pourquoi es-tu « mort ? N'avais-tu pas de la salade dans ton jardin, « du froment dans ton grenier, des troupeaux dans tes « pâturages ? *Babu meu, Babu caru,* pourquoi es-tu « mort ? etc. » Cette douleur qui s'exhale en sentiments affectueux, pénétrés de respect, oubliant les vivants pour tout rapporter à la mémoire du mort, a quelque chose de profondément touchant. Elle émeut tous les cœurs. A moi surtout, elle rappelait la poésie qu'un grand écrivain a su jeter sur les derniers soupirs des sauvages de l'Amérique : et je me demandais si le véritable cri de l'âme, la douleur sincère, la nature enfin n'étaient pas là plutôt que dans cet isolement, respectueux sans doute, mais froid et morne dont la civilisation entoure le lit d'un mourant.

Avant que la rigidité de la mort ne se soit étendue sur le cadavre on lui ferme les yeux et la bouche. Les jambes sont liées par un cordon de soie et les mains croisées sur la poitrine. Le visage est lavé avec soin et rasé lorsqu'il s'agit d'un homme. La dépouille mortelle est revêtue des plus beaux habits. Le visage reste découvert. Un voile de gaz est jeté sur tout le corps. S'il s'agit d'une jeune fille nubile, on l'habille en épouse, déposant dans sa main une branche de palmier et sur sa tête une couronne de fleurs. Le corps est placé dans la salle d'entrée, les pieds tournés vers la porte et un flambeau allumé est posé dans la main du mort. Les parents et amis sont appelés à venir réciter quelques prières. Puis, l'heure de la sépulture arrivée, le corps, placé dans une bière découverte, est transporté à sa dernière demeure. Souvent l'ensevelissement, plus solennel encore, n'a lieu que la nuit, à la lueur d'un grand nombre de flambeaux.

Dans certaines localités, les parents se font eux-mêmes un devoir d'accomplir tous les préparatifs de ces tristes cérémonies : cependant, presque partout, on trouve des femmes gagées, les *Arcaba doras*, qui satisfont à ces soins douloureux. Félix Despine.

ARCHÉOLOGIE

VOIES ROMAINES

(Suite et fin)

Avant de terminer ce mémoire, on me permettra de consigner ici incidentellement une conjecture. Après la défaite des Ceutrons, des Graiocèles et des Caturiges, à son passage au mont Genèvre (1), Jules-César a pu dans ses voyages subséquents traverser les Alpes chez les deux premiers peuples, où plus tard furent établies deux voies romaines. Dans cette supposition, son chemin le plus court en sortant des vallées de l'Isère ou de

(1) *De Bello gall*, I. 10.

l'Arc pour se rendre par Genève dans le nord-ouest de la Gaule, était celui que nous venons d'étudier. Or, on a voulu voir dans Césarches, entre Albertville et Ugines, et Césarges, entre Mornex et les Esserts, deux camps de César, entre lesquels Agrippa aurait trouvé l'indication de la section de voie romaine que nous venons de parcourir. Ce sont, en effet, deux plateaux fortifiés naturellement, l'un au confluent du Doron dans l'Arly, et l'autre à celui du Viaison dans l'Arve. Mais aucune découverte sérieuse n'est venue encore appuyer cette conjecture.

Nous ne quitterons pas Albertville sans rappeler un fait historique relatif à la bifurcation qu'y formait la voie des Alpes graies. La fusion des races cosmopolites qui composaient l'empire romain ne s'effectuait pas plus dans l'armée que dans l'administration civile. De fréquentes collisions avaient lieu surtout entre les cohortes étrangères qui servaient d'auxiliaires aux légions. Souvent elles prenaient fait et cause pour les provinces soulevées. Lorsque Vitellius eut passé les Alpes pour se rendre à Rome, il licencia les Gaulois volontaires. Il renvoya dans l'île de Bretagne la quatorzième légion, dévouée à Othon, mais en lui laissant, pour la contenir, les indomptables cohortes bataves, dont il voulait aussi se défaire. Et pour l'empêcher de prêter main forte à une nouvelle insurrection des Viennois, il la fit diriger par la route des Alpes graies, de Milan à Strasbourg. Après une collision avec les cohortes, à Turin, la légion partit seule, laissant ses feux allumés, qui incendièrent une partie de la ville. Arrivés sur les bords de l'Arly, les plus exaltés dirigeaient leurs enseignes vers la station des *Publica'ns*, pour aller par *Mantala*, *Lemencum*, etc., soutenir le mouvement viennois. Mais enfin la discipline l'emporta, et l'on fit route par *Casuaria*, *Bautas*, Genève, etc. (1).

Nous avons terminé l'étude des voies dont les itinéraires nous sont parvenus. Outre l'intérêt qui s'attache à connaître le degré de fréquentation des provinces, à suivre la stratégie du peuple-roi dans les voies de communications, les chiffres des distances leur donnent une importance géographique, en permettant de fixer l'emplacement des villes et villages qui servaient de stations.

Nous avons encore plusieurs autres chemins romains; mais, en l'absence de tout itinéraire, leur étude n'offrirait que le premier de ces avantages.

Ainsi, les deux cités de *Darentasia*, Moûtiers, et d'*Octodurus*, Martigny, qui ont porté les noms de *Forum Claudii Ceutronum* et *Forum Claudii Vallensium*, formaient la province des Alpes graies et pennines et communiquaient directement par le col du Bonhomme, entre les *Mons Mercurii* et *Mons Jovis*, par les vallées de Montjoie ou de Contamines et de Chamonix, sans sortir du territoire de la province, dont une des limites est encore conservée au Montfort de la Forclaz du Prarion (2).

J'ai dit un mot de celle qui remontait l'Arve. La pierre milliaire, les inscriptions et les tombeaux d'Annemasse sont connus (3).

(1) Tacite, *Hist.* II, 66.
(2) *Congrès scientifique de Grenoble,* II, 395. *Mémoires de l'Académie imperiale de Savoie*, V. *Revue archeologique,* 1859, page 358
(3) Manuscrits de M. Despine. *Revue savoisienne*, 1861, p. 68

La rive méridionale du Léman aura été longée par une voie. Les inscriptions de Concise, de Douvaine et autres objets de la même époque n'y auront pas été isolés (1).

Les deux cités allobroges de *Cularo*, ou Grenoble, et de Genève devaient communiquer non seulement par *Viruntia*, Voirons, et le long du Rhône, comme nous l'avons vu, mais par la zône orientale du territoire allobroge. Ainsi de Grenoble une voie aura remonté l'Isère pour rejoindre au confluent de l'Arly celle que nous avons vue en dernier lieu. Un embranchement se détachait des bords de l'Isère pour remonter la vallée de l'Arc, et plusieurs tronçons ont été observés soit près de la Chapelle-Blanche et Détrier (2), soit entre Hermillon et les eaux de l'Echaillon en Maurienne, soit de Bessans au passage du col d'Arnaz en Piémont (3).

J'ai signalé plus haut celle qui de Bautas allait aux Bauges par Léchaud. Les lettres brisées de la pierre milliaire de Sevrier semblent reproduire les noms de Nepotianus ou Leontius qui ont été consuls les années 301, 344 et 350, à l'époque des empereurs Constant et Constance. Un autre embranchement y tendait par Viuz-la-Chiésaz, où l'on trouve encore assez d'antiquités, entre autres, des poids coniques percés au sommet comme aux Fins.

Parmi les différentes lignes dont j'ai discuté la valeur, sur lesquelles j'ai exprimé quelques doutes ou que j'ai cru devoir écarter à cause de leur étroitesse ou du défaut de nivellement, quelques-unes peuvent avoir été des *actus* ou des *itinera*. Il resterait à faire une étude particulière des unes et des autres afin d'arriver à une classification hiérarchique d'après leur largeur relative.

En attendant que je puisse continuer ce travail, j'indiquerai dans ma carte ces chemins, mais sans donner à leurs tracés l'importance et l'exactitude des voies dont nous connaissons les itinéraires et les stations. Ducis.

(1) Grillet, II. *Revue savoisienne*, 1863, 31.
(2) *Congrès de Grenoble,* 1857, 356; *Mémoires de l'Académieimperiale de Savoie*, V
(3) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, IV 191.

RÉCOLTE DU JALAP AU MEXIQUE

M Trippe, l'un des bienfaiteurs du musee d'Annecy, nous adresse de Tampico une lettre dont nous extrayons les details suivants :

Entre la Vera-Cruz et Tampico se trouve la ville de Zacualtipan. C'est là qu'arrive des montagnes circonvoisines la majeure partie du jalap mâle et femelle ; les commerçants l'achètent par quantités variables, depuis quelques livres jusqu'à plusieurs quintaux, selon que l'Indien a été pauvre et isolé dans son travail, ou que plusieurs d'entre eux se sont réunis, munis de vivres et de tout l'attirail nécessaire, et qu'il y a eu aussi plus d'intelligence et de courage de la part des chercheurs.

On rencontre, à diverses distances de la ville, des bourgades peuplées d'Indiens descendant en droite ligne de ceux qui occupaient ces mêmes lieux lors de l'arrivée de Fernand Cortez. Tout le pays en deçà des Cordillères, formant un versant sur le golfe du Mexique, était alors occupé par leurs ancêtres, hommes doux et hospitaliers comme le sont généralement les peuples pauvres.

Les terres intertropicales sont loin d'être en toute saison couvertes de fleurs et de verdure. A part le temps des pluies, qui dure de juin à septembre, elles sont le plus souvent inondées d'un soleil dévorant, qui calcine le sol, sur lequel on ne trouve en certains endroits que des broussailles épineuses et des plantes grasses aux mille formes. Mais si la végétation est suspendue pendant ces longs mois de sécheresse, en revanche l'arrivée des pluies lui imprime une activité surprenante. Tout verdoie, tout pousse à vue d'œil. Bientôt les nouvelles tiges, ne pouvant plus supporter le poids de leurs rameaux, s'inclinent vers la terre et forment avec d'autres branches une suite d'entrelacements inextricables. Avec de semblables réseaux, vous jugez de la difficulté que l'on éprouve à pénétrer dans ces forêts, où l'on rencontre aussi des reptiles venimeux, des moustiques, des moucherons avides de sang, des insectes qui enfoncent la tête dans les chairs et y restent fixés. Vous pouvez apprécier, d'après cet aperçu, les embarras et les dangers auxquels sont exposés les chercheurs de jalap, et comprendre que le prix excessif auquel revient cette plante sauvage n'a rien de surprenant.

L'Indien qui se dispose à aller à la découverte du jalap est pauvre, et c'est le manque de tout qui lui donne le courage nécessaire pour vaincre les obstacles. Il a un teint cuivré tirant sur le noir, un nez large et saillant, la figure sans expression, mais il se distingue par les belles formes de son corps. Grâce à ses vêtements en peau couleur amadou, s'il se tient immobile au milieu des bois on peut être très près de lui sans l'avoir aperçu, tandis que nos habits à couleurs tranchantes lui font souvent remarquer un Européen à plus d'une lieue. Il ne recherche jamais la société de l'homme de race blanche ; il le craint comme un être supérieur, mais lui accorde facilement sa confiance, si l'Européen veut tant soit peu prendre la peine de la mériter.

Le chercheur de jalap est souvent nu jusqu'à la ceinture ; son pantalon en cuir, grillé par le soleil, ne lui descend qu'à mi-jambe. Son pied est chaussé d'une bande de gros cuir qu'on appelle *guaraches* ou *sandalias,* fixée comme nos patins par des lanières. Pourvu de quelques instruments, d'un sac, d'un peu de maïs qui suffira à sa nourriture pendant plusieurs jours, il s'avance vers les montagnes, recherchant de préférence les endroits où nul homme n'a encore pénétré, parce que là il espère une plus abondante moisson.

Arrivé sur les lieux, toujours accidentés, entrecoupés de plateaux, de ravins, de précipices, de montées et de descentes, il porte ses regards sur tous les buissons, sur tous les arbustes. Le jalap a pour tige une liane déliée comme un fil de fer. Au moment de la floraison, celui qui est connu sous le nom de *hembra*, femelle, s'annonce par de petites fleurs à cloche d'un violet triste, au port humble, ayant à l'ouverture un pouce de diamètre ; la feuille est d'un vert sale. Le *macho*, ou mâle, offre le même aspect, mais sa cloche tire sur le rose. Les cousins et petits cousins de cette famille de convolvulus varient aussi dans leur couleur respective, et les feuilles sont plus dentelées.

Lorque l'explorateur découvre cette liane, qui s'élance fort haut sur les arbres ou se traîne sur la terre, il la suit des yeux jusqu'à la naissance, enlève les plantes épineuses qui l'entourent, puis, avec son outil, il pratique une large ouverture pour l'extraire. Au milieu de son travail il est inquiété par un tigre, par un serpent, et quelquefois il arrive que l'Indien ne reparaît plus dans sa demeure.

Les tubercules du jalap, employés en médecine comme purgatif violent, sont classés en diverses catégories. La première qualité prend le nom de *limoncillo*, limon, citron, parce qu'elle affecte souvent la forme de ce fruit ; mais la forme n'est pas l'essentiel, car elle peut être accidentée par la nature du terrain, quoique l'on ait toujours la même qualité distinguée par sa couleur, ses gerçures, et surtout par sa pesanteur. Une espèce est connue sous le nom de *hembra,* femelle, par opposition au mâle, *macho,* qui est beaucoup plus abondant, mais d'une qualité bien inférieure, car sous un même volume il contient beaucoup moins de gomme purgative. La matière sucrée entre facilement en fermentation par la simple exposition à l'air chaud. Cette fermentation, passant rapidement à l'état vineux, puis à l'état acétique, altère la nature de la résine, qui est bientôt livrée à l'évaporation. ce qui en diminue le mérite et donne des morceaux légers et sans vertus. Pour sauver son bien de la destruction, le chercheur de jalap n'a d'autre moyen que de le faire immédiatement sécher, au fur et à mesure qu'il récolte. Voici comment il s'y prend. A l'aide de branches fichées en terre, il fait un vaste entonnoir d'un mètre d'élévation. Il place horizontalement d'autres branches par dessus pour constituer une espèce de claie, et ferme tous les interstices inférieurs par un enduit de boue, laissant seulement une ouverture dans le genre de celle d'un fourneau. Il place le jalap sur la claie, allume un peu de feu, et ne fait sécher les tubercules qu'à l'aide de la fumée. — Le tubercule du *macho* est quelquefois d'une grosseur prodigieuse, jusqu'à 15 et 20 pouces de long sur 6 à 7 de diamètre vers le centre ; il est de forme un peu ovoïde, mais la partie inférieure s'allonge en pointe. Cette espèce doit être également mise à sécher sans interruption dans les 24 heures qui suivent son extraction. Pour y arriver plus vite, on le coupe par tranches de 2 à 3 doigts d'épaisseur qui, mises à plat, sont quelquefois recoupées encore. Il faut plusieurs jours pour le séchage ; les morceaux déjà secs sont remplacés par d'autres nouvellement arrachés et quelquefois apportés de loin. S'il y a plusieurs Indiens, les uns s'occupent de l'extraction, les autres du transport ; ils ont pour point de mire la fumée qui indique le lieu de l'opération. C'est là qu'ils se réunissent à la nuit pour prendre un peu d'une maigre nourriture et quelques heures de repos, sans pourtant suspendre le travail du séchoir.

Quelle existence ! me direz-vous. Eh bien, elle a ses charmes, je le sais par expérience. Pendant les cinq premières années que j'ai passées au Mexique, combien de fois n'ai-je pas couché à la belle étoile, n'ayant d'autre nourriture qu'un pain de maïs cuit sous la cendre, une peau pour matelas, ma selle pour oreiller. Séparé du brouhaha du monde, environné des grands tableaux de la nature, l'homme trouve dans cette vie aventureuse des jouissances que méconnaît l'habitant des villes. Libre de toutes les petites passions qui nous avilissent, l'Indien ne connaît pas l'envie, l'ambition, l'avidité, qui sont le fléau des villes et qui ne portent jamais leurs pas vers ces montagnes.

TRIPPE.

CHRONIQUE

—

La trentième session du Congrès scientifique de France a été tenue à Chambéry, du 10 au 19 août L'impression du n° d'août de la *Revue* a été retardée de dix jours pour porter à nos lecteurs un premier aperçu des travaux du Congrès.

—

Les dons et échanges suivants ont été déposés sur le bureau de la Société Florimontane depuis sa dernière séance :

1° *Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan,* etc., par M. l'abbé Trepier; 1863 Don de l'auteur;

2° *Recherches chimiques sur l'action des eaux d'Aix en Savoie, dans le traitement des paralysies*, par M. le docteur César Gaillard; 1863. Don de l'auteur;

3° *Bollettino archeologico sardo;* n^{os} de janvier, février et mars 1863;

4° Notice biographique sur M. Aimé Burdet, don de M. Ch. Burdet;

5° *Revue archéologique*, n^{os} de juillet et d'août 1863;

6° *Revue du Lyonnais;* juillet 1863;

7° *Revue des Societés savantes;*

2° *Bulletin de l'Union des arts,* de Marseille;

9° *Journal des connaissances médicales;* n^{os} de juillet 1863;

10° *Atti delle Società italiana di scienze naturali*, vol V, fasc. III

11° *Bulletin mensuel des séances de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* n^{os} de juillet 1863;

12° L'*Union magnétique,* n° du 25 juillet 1863;

13° Le *Mont-Blanc;*

14° Le *Courrier de Savoie;*

15° L'*Abeille de Chamonix;*

16° Le *Léman;*

17° Le *Glaneur savoyard.*

—

Nous avons la satisfaction d'annoncer que sur la proposition de M. le docteur Bouvier, d'Annecy, la Societé de botanique de France a décidé, dans sa réunion du 27 juillet dernier qui a eu lieu à Chambéry, qu'elle viendrait tenir sa session extraordinaire à Annecy, en août 1865.

—

M. Camille Dunant, d'Annecy, conseiller de préfecture de la Haute-Savoie, président de la Société Florimontane, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il était déjà decoré de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

—

M. William Currie, célèbre bibliophile anglais, vient de mourir à Nice. Il a légue à l'Ambroisienne de Milan sa riche collection de livres imprimés avant le XVIIe siècle.

—

Le cabinet des médailles de la bibliothèque impériale, après avoir ete fermé pour le classement de la collection du duc de Luynes, est rendu au public.

« La collection du duc de Luynes, dit le *Siècle,* qui se compose d'armes antiques, de vases étrusques, de medailles et d'objets analogues, a pris place au milieu des curiosités que la bibliothèque possédait déjà, mais on n'a rien changé au classement qui en avait ete fait par le savant donateur. On y remarque une très grande quantite de monnaies grecques, asiatiques, etc., entre autres une de ces pièces de Sinope que Diogène avait contrefaites, car on se rappelle que le Cynique avait éte faux monnayeur avant de devenir philosophe. Puis des pièces gauloises, dont une à l'effigie de Vercingétorix, le héros des Arvernes, et une pièce parisienne qui porte le serpent, emblème du fleuve qui entourait l'antique Lutèce. »

—

D'après un relevé statistique qui vient d'être publie, il existe en Allemagne et en Suisse 27 Universités qui comptent ensemble 19,069 étudiants Les Universités les plus frequentées sont celles de Berlin, 2,708 étudiants, et de Vienne, 2,123. Les moins fréquentées sont les Universités suisses de Bâle, 93 étudiants, et de Berne, 50.

—

La Commission de la carte des Gaules a fait transporter au Musee de Narbonne une grande et magnifique borne milliaire, qui se trouvait dans la rivière de l'Aragal, près de Saint-Couat (Aude), et qui avait été divisée en plusieurs fragments pour faciliter aux piétons le passage de ce petit torrent. — Cette borne, maintenant restaurée, indiquait la vingtième milliaire en partant de Narbonne vers Toulouse, et se trouvait, par conséquent, placée à trente mille mètres environ de cette première ville. L'inscription, parfaitement conservée, offre les noms et les diverses dignités de l'empereur Auguste, fils de Jules César. C'est le seul monument complet de ce genre qui existe dans le midi de la France.

—

Un habitant de Versailles, M. Suriau, vient en mourant de léguer à l'Académie française une somme de 25,000 fr. dont le produit annuel sera consacré à l'institution d'un prix de vertu analogue à ceux qui ont été fondes par le baron Montyon.

—

M. l'abbé Cucherat a publié une petite notice sur une découverte qui a été faite dans le departement de Saône-et-Loire.

Près de Paray, on a trouvé dans un champ qui avait fait partie l'an dernier d'une forêt voisine, un large fragment de tuile romaine; et sous cette tuile on a recueilli des coins métalliques ayant servi à fabriquer de la monnaie.

Les sujets gravés sur ces coins représentent les empereurs Tibère, Caligula et Claude. Les legendes en font foi aussi bien que la ressemblance de l'image.

L'authenticité de ces eoins est prouvee par la fidèle reproduction des types si connus et la présence d'une tuile romaine. Quant au reste, dit M. l'ahbé Cucherat, chacun sait que les Romains battaient monnaie jusque dans leurs expeditions militaires. Rien n'empêche de supposer au centre des *Auterci Brannovices* de César le passage de leurs armées, qui ont tant sillonné notre Gaule avant Constantin.

—

L'Aquarium du Jardin d'acclimatation de Paris vient de s'enrichir de plusieurs espèces de poissons d'eau douce des plus rares et des plus précieuses, Ce sont : un silure, des lottes, des féras, des ombres et des metis-truites-ombres. Ils sont adressés par l'établissement imperial d'Huningue

Cet établissement, dû à l'initiative du professeur Coste et dirigé aujourd'hui par M Coumes, l'habile ingénieur des travaux du Rhin, a eté fondé en vue du repeuplement de tous nos cours d'eau. Daus ce but, on recolte, sur des poissons destinés à la consommation, des œufs qui sont expedies gratuitement et lorsqu'ils sont près d'éclore, à toute personne qui en fait prealablement la demande. C'est ainsi que le Jardin d'acclimatation a reçu cette année trente mille œufs de truites, saumons, ombres, que les visiteurs ont vus avec le plus vif intérêt se développer sous leurs yeux.

Les poissons qui composent le dernier envoi, arrivés en bon état, conservent tout l'éclat de leur couleur et font aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de l'Aquarium.

L'un des réservoirs renferme des féras, des ombres, des truites, espèces qui vivent dans nos lacs, ainsi que les métis de truite saumonée et d'ombre-chevalier, animaux de nouvelle création dus à la fécondation artificielle, et qui réunissent les qualites des deux espèces dont ils proviennent.

Dans un autre bac, on voit des jeunes lottes, remarquables par leur forme, leur enveloppe tigrée et leur mode de natation qui se rapproche de celui des anguilles. La chair de ces poissons est fort estimée, et le foie surtout, puisqu'il a donne lieu à un dicton populaire fort ancien.

Un troisième compartiment contient le silure (*siluries glarius*), surnommé la baleine d'eau douce, qu'à diverses reprises les naturalistes ont tenté d'importer dans nos eaux. Autrefois, cependant, il habitait les fleuves de France.

Ce poisson, dont les formes grossieres, rappellent celle des animaux antédiluviens, est remarquable par son genre de vie et par la taille gigantesque qu'il acquiert. Sa bouche, largement fendue, est garnie de longs barbillons qui d'avertissent de l'approche de sa proie, tandis qu'il est enfoncé dans la vase pour dissimuler sa presence.

On le rencontre surtout en Allemagnc, en Hongrie et en Turquie, où les paysans se nourrissent de sa chair dont la saveur peut être comparee à celle du veau, tandis qu'ils se servent de sa peau en guise de vitres, et qu'ils en couvrent des instruments de musique. La graisse est utilisée pour la cuisine et pour l'éclairage.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 9. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 septembre 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (fragments), par M. J. Replat. — La mythologie du Rhin, de M. X.-B. Saintine, par M. J. Philippe. — Une vallée de Savoie, par M. Ducis. — Chronique.

BOIS ET VALLONS

Sous ce titre, M. J. Replat vient de mettre la dernière main à une spirituelle étude historique et pittoresque des environs d'Annecy, dont lecture a été donnée dans plusieurs séances de la Société Florimontane. Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux lecteurs de la *Revue savoisienne* la primeur de quelques chapitres de cette nouvelle production d'un écrivain qui leur est sympathique. Nous choisissons ceux qui ont trait aux vallées de Thônes, si belles et si peu connues. J. P.

Thônes, en patois *Touno*, dérive du celtique *Town*, mot qui signifie *assemblage de maisons*. L'heureuse position de ce bassin, au débouché de plusieurs hautes vallées, au point où celles de Serraval et du Grand-Bornand se relient à la vallée d'Alex, a dû en faire de toute antiquité un campement de montagnards, un centre de population. Assise au milieu de prairies que traversent de nombreux cours d'eau, la ville est placée au revers de la Tournette, et au pied de la montagne de Saint-Colomban. A sa base et jusque vers le milieu de sa hauteur, la Tournette est couverte de forêts, de chalets, de pâturages; mais en s'approchant de la crête, ses roches revêtent la couleur grise des moraines; et ses pentes abruptes sont sillonnées par des coulées de glace.

La montagne de Saint-Colomban, qui se profile de Thônes à La Clusaz, est au contraire, de la base à la cime, parée de tous les atours des bois et des clairières.

Si Thônes a été jadis une station celtique, on peut dire en vérité que cette ville est aujourd'hui une colonie américaine, constellée de Parisiens. Entrez au cercle (la petite cité a son cercle) et vous y trouverez ce que vous chercheriez vainement dans toute autre ville de Savoie, de France et de Navarre, les ports de mer exceptés : vous y trouverez le *Journal des Etats-Unis*.

Les Tounins sont, comme La Fayette, les hommes des deux mondes. Ils s'embarquent pour la Nouvelle-Orléans aussi facilement que nous partons pour les vendanges. Puis, de retour au pays, ils y dotent des établissements d'utilité publique, et font ainsi le plus noble usage d'une fortune noblement acquise par leur travail et leur intelligence.

Donc nous aimons Thônes et ses naturels, et ses Américains aussi, et ses Parisiens encore.

Mais nous aimons pareillement les Villards et toutes les vallées charmantes dont Thônes a l'honneur d'être le chef lieu.

On leur avait donné, en 1815, le nom de *Vallées-Royales*, par un motif à peu près semblable à celui qui fit nommer Bordeaux *la Ville du douze mars*. Elles méritaient l'épithète car elles sont royalement belles; et belles dans toutes les saisons, même à l'époque où le soleil d'hiver diamante leur manteau de neige.

Cependant, pour les voir dans toute leur splendeur, il convient de choisir le moment où l'on coupe les foins. Alors, des Villards à Saint-Jean-de-Sixt, la route forme une longue avenue tout enguirlandée par les grappes de cerises. Les prés sont émaillés de grandes marguerites et de pensées sauvages. Ici des champs de lin aux fleurs bleues; là, des landes couvertes de genêts dorés.

Sur toutes les pentes, à l'ombre des noyers, dans les traînées de lumière, se dessinent les mâles figures des faucheurs aux bras nus.

Des femmes s'appuient sur leurs rateaux, pour regarder qui passe; ou bien, elles reposent mollement groupées autour de la corbeille qui renferme le déjeuner des hommes.

Puis, des clameurs lointaines, prolongées, éclatent sur les hauteurs : les appels des faucheurs et des pâtres se répondent d'une cime à l'autre.

Partout, dans ces montagnes, l'air a des tressaillements de vie.

Au sortir de Thônes, sur la route des Villards, les amateurs des lointains pittoresques font une halte au premier pont. Les arbres riverains, en se croisant d'une berge à l'autre, forment une voûte profonde et légère; ses arceaux moirent d'ombres tremblantes les flots tumultueux du Nons.

Cependant nous avons pris un sentier qui grimpe à travers prés; il contourne les roues écumantes de plusieurs moulins superposés, et il nous conduit au seuil de la maison de la Tour. Cette demeure est bien humble, bien modeste, mais nous l'honorons plus que le palais des rois : elle a abrité pendant quelques heures la royauté du génie. Ici, Jean-Jacques a passé la plus belle, peut-être la seule heureuse journée de sa vie. L'étage supérieur de la maison a été reconstruit récemment, à la suite d'un incendie. Le rez-de-

chaussée a été respecté par le feu. L'écusson de la famille Galley de St-Pierre, chargé d'étoiles et de croissants, est sculpté sur le portail de la cuisine. Cette pièce bien noire, bien enfumée, avec des bancs de pierre dans l'embrasure de la fenêtre, est telle encore qu'au temps de Rousseau. C'est la fameuse cuisine de la grangère, celle où il a fait un si bon dîner. Ecoutez plutôt :

« Nous dînâmes dans la cuisine de la grangère, les « deux amies assises aux deux côtés de la longue table, « et leur hôte entr'elles deux sur une escabelle à trois « pieds. Quel dîner ! Quel souvenir plein de charmes ! « Comment, pouvant à si peu de frais goûter des plaisirs « si purs et si vrais, vouloir en rechercher d'autres ? « Jamais souper des petites maisons de Paris n'approcha « de ce repas, je ne dis pas seulement pour la gaieté, « pour la douce joie, mais je dis pour la sensualité.

« Après dîner nous fîmes une économie : au lieu de « prendre le café qui nous restoit du déjeûner, nous le « gardâmes pour le goûter avec de la crême et des gâ- « teaux qu'elles avoient apportés ; et pour tenir notre « appétit en haleine, nous allâmes dans le verger ache- « ver notre dessert avec des cerises. Je montai sur « l'arbre et je leur en jetois les bouquets dont elles « me rendoient les noyaux à travers les branches. Une « fois mademoiselle Galley, avançant son tablier et « reculant la tête, se présentoit si bien, et je visois si « juste, que je lui fis tomber un bouquet dans le sein ; « et de rire. Je me disois en moi-même : Que mes lèvres « ne sont-elles des cerises ! Comme je les leur jetterois « de bon cœur ! »

Le cerisier a survécu longtemps encore à ce beau jour de fête : il a été abattu il y a une vingtaine d'années.

Du manoir de la Tour, en allant encore à travers les prés-bois, on vient toucher barre au pont de la Vacherie. Ses margelles arrondies, son cintre aigu indiquent une construction du moyen-âge. Une de ses rampes aboutit à une ancienne chapelle, l'autre à une scierie escortée d'un moulin et aux premières habitations des Villards.

Les Villards ! un des plus jolis villages que l'on puisse rencontrer dans les Alpes. La plupart des maisons, élégantes et proprettes, sont dans le pur style oberlandais. Partout larges galeries, avec découpures, festons et astragales, dont la forêt voisine et le charpentier local ont fait les frais principaux ; mais leurs rustiques parois renferment souvent confortable et bon goût. Derrière plusieurs fenêtres, vous apercevez des rideaux en toile, sinon d'une grande finesse, du moins d'une entière blancheur. Dans une logette, à deux pas d'une étable, nous avons trouvé lit d'acajou, armoire à glace, au-dessus du lit une fraîche couronne de noces : la mariée et la fleur d'oranger arrivaient de Paris, le tout battant neuf.

Les carrefours sont ornés de petits oratoires. L'un d'eux a pour bénitier une conque marine : encore un souvenir de l'Amérique !

Au-devant des habitations, sous la galerie ou la fenêtre, sont disposées des tablettes pour servir de supports à des pots de fleurs. L'innocente passion de l'œillet ou de la giroflée est du reste très répandue dans toutes ces vallées. Presque pas de chalet qui n'ait un beau rosier sur sa porte. Les Villards ! Quel charmant pays !

Un ancien magister, en veste de bure et en sabots, nous signale les curiosités de l'endroit. Ce *Dominie Sampson* n'est pas fier, point jabot, du tout point universitaire : aussi la connaissance est bientôt faite ; tout son bagage scientifique est mis de bonne grâce à notre disposition ; et il nous apprend comme quoi M. l'abbé pense avoir fait la trouvaille d'une pierre druidique.

Le menhir serait gîté dans un bois voisin du chalet des Genans.

Pour atteindre ce chalet, il faut traverser la rivière, escalader ensuite le premier gradin du Saint-Colomban. La profonde ravine où coule le *Nons* est tout animée du joyeux mouvement des moulins, des scieries, des nombreuses chutes d'eau. Arrivés sur le plateau de la rive gauche, nous rencontrons une bonne femme et lui demandons le chemin du chalet. « Allez toujours, dit-elle, vous le trouverez assez. » Reconnaissants d'une indication aussi complète que rassurante, nous lui demandons encore dans quel bois se trouve la grosse pierre, la pierre de M. l'abbé ? — « Puisque vous allez « chez Genans, la Mélanie vous la montrera assez ! » Un peu plus loin, nous abordons une seconde, puis une troisième femme : mêmes questions ; réponses identiques, finissant toujours par ces mots : « La Mé- « lanie vous la montrera assez ! »

Le chalet de *Cujus* finit par se montrer sur la lisière de la forêt ; il faut presque le toucher pour le voir, tellement il est assombri par les voiles des sapins. Un jeune gars quitte ses chèvres, et après dix minutes d'ascension sur des pentes de gazon humides et glissantes, il nous conduit auprès d'un bloc énorme, rongé par le temps, troué par les pluies, couvert d'une triple couche de mousse et de cryptogames. Une autre pierre est superposée. Deux sapins ont planté leurs racines dans le caillou antique et pittoresque.

Est-ce bien un menhir ou un dolmen ? Comme toujours, le doute est permis. Mais si nous ne reconnaissons pas la pierre sacrée des Druides, à notre retour au chalet nous avons le plaisir de faire connaissance avec la Mélanie : sa toilette est simple, mais de bon goût, et deux diamants scintillent à ses oreilles. Cette aimable jeune femme nous fait les honneurs du chalet. Après nous avoir introduits dans sa chambre, elle nous offre des cerises et du beurre sur des soucoupes en porcelaine, *et de bon cœur*. Son agreste boudoir est paré de fleurs et de gravures. Nous y remarquons entre autres deux vues de New-York. Mélanie, toutefois, n'est jamais allée en Amérique : mais elle a été élevée à Paris ; elle a passé dans cette Babylone quatre de ses belles années.

A l'âge heureux où l'on garde encore toutes les illusions de l'esprit et du cœur, comment cette charmante femme a-t-elle pu reprendre la rude existence d'une fille des montagnes ? Sa figure ouverte et enjouée nous porte à croire qu'elle a bravement accepté sa vie nouvelle. Mais n'a-t-elle point quelques regrets ? Sa pensée jamais ne voyage-t-elle du côté des horizons lointains ?

Rappelez-vous, ô Mélanie, le châtiment de la femme de Lot, coupable seulement d'avoir regardé derrière elle ! Puis, sachez-le bien, ô Mélanie ! tous les plaisirs des grandes villes ne valent point l'air pur de votre chalet. Leurs nuits les mieux parées, les plus bril-

lantes, les plus folles, pâlissent devant la sérénité de nos Alpes sous un ciel étoilé.

De la galerie du chalet, le regard embrasse une partie de la vallée. J'avais entendu parler de la tombe de *La Marmotta*. C'est une légende des Villards. On raconte qu'une jeune bergère a été assassinée et ensevelie dans la montagne. Sur la terre qui la recouvre l'herbe jamais ne pousse, la neige en hiver jamais ne tombe. Je demandai à un vieillard où était ce lieu maudit. Il savait la légende, mais il ne connaissait pas l'endroit. « Cette histoire, ajouta-t-il, est bien ancienne, et les « vieux n'ont pas vu cela. » Cette simplicité nous charme; nous serrons la main du vieillard, sans oublier les doigts mignons de dame Mélanie... et au revoir, bonnes gens du chalet!

Deux ou trois maisonnettes, semées dans les champs de trèfle rouge, couronnent le plateau qui sépare le bassin des Villards de celui du Grand-Bornand.

Au dernier tournant de la montée, on a une belle vue d'ensemble de la vallée de Thônes : c'est une longue corbeille de verdure, brusquement relevée à son extrémité par les pentes massives de la Tournette. Sur la droite, les majestueuses aiguilles des Aravis percent l'azur du ciel de leurs pointes grisâtres ou blanches de neige.

Au revers du plateau, le paysage revêt un caractère encore plus alpestre. Les prairies sont découpées par des écharpes de sapinières et de nombreux châlets. Le fond du tableau est un vaste hémicycle formé par les flèches de pierre qui s'élancent du Mont-Fleuri. Une descente longue et rapide aboutit au torrent de la Borne, à l'entrée de la gorge d'Entremont.

Ici, l'on quitte les zônes lumineuses pour les ténèbres d'une *via mala*.

Resserrée entre des montagnes qui d'une hauteur immense tombent perpendiculairement sur le fond du défilé, la Borne furieuse lance ses eaux sauvages et ses flots d'écume dans un chaos de rochers. Les flancs de la gorge sont couverts de sombres forêts, ou sillonnés de noires excavations. Si le temps est pur, une étroite bande azurée fait seule pénétrer dans ces abîmes un peu des clartés du ciel; mais si le brouillard court sur les cimes latérales, les eaux bouillonnantes prennent des teintes crépusculaires, et les sapins, attachés aux parois de rochers, ressemblent à une procession de fantômes.

Quelques-uns de ces arbres ont poussé sur des blocs dans le milieu du torrent, et ils étendent leurs grandes ailes d'un bord à l'autre. Vers le milieu du défilé, des tourbillons de fumée jetés par une charbonnière complètent les noirceurs du paysage.

Cependant les Alpes sont toujours et partout la terre des contrastes.

Sur le bord du sentier, à l'endroit le plus désolé, s'élève un petit oratoire, et sa grille est parée d'une gerbe de bluets aux larges fleurs. Puis, au-dessus de la charbonnière, haut, bien haut, dans la rampe d'un pâturage où les chèvres elles-mêmes refuseraient de grimper, est perché un chalet qui paraît servir d'habitation; ses poutrelles de couleur dorée ressortent vivement sur le fond obscur des futaies qui l'encadrent.

Mais qui donc a pu avoir l'idée de bâtir dans un lieu pareil? Evidemment, ce chalet ne peut être que le palais d'une bergère au bois dormant.

Après une demi-heure de marche, la vallée s'ouvre au pont des *Etroits*. On débouche dans une prairie triangulaire où chevaux et poulains paissent en liberté, côte à côte avec les vaches. Bientôt on découvre le village, un peu plus loin l'ancienne abbaye, et l'on descend à l'auberge de l'*Epée couronnée*.

Cette enseigne, empruntée au moyen-âge, rappelle les hôtelleries d'Ecosse et les romans de Walter-Scott. Il est vrai qu'à l'*Epée couronnée* on ne rencontre pas des chefs de clans ni des dames errantes; mais on y trouve des truites délicieuses.

La Sainte-Maison d'Entremont appartenait à des chanoines de l'ordre de St-Augustin. Fondée et dotée en 1225 par Amédée comte de Genevois, elle fut supprimée en 1770.

Les possessions de cette abbaye étaient très étendues : outre les bois, les eaux et les montagnes de la vallée, elle comptait dans son domaine des terres situées à La Roche, au Grand-Bornand, à Pers, à Amancier, à Passeirier, à Poisy, à Ténésol, des moulins à Crans près d'Annecy, des vignes en Faucigny, à St-Sigismond et à l'Hôpital-sous-Conflans.

Les cures du voisinage lui devaient d'ailleurs diverses prestations. Ainsi, par un acte du 12 novembre 1437, le curé de Saint-Pierre-de-Rumilly promet de donner gîte et de recevoir une fois l'année le seigneur abbé d'Entremont *avec six chevaux, honorifiquement et suivant la condition du seigneur abbé*.

Le curé d'Amancier était soumis à pareille redevance.

L'abbaye avait omnimode juridiction et sèigneurie *haute, moyenne et basse, mère, mixte, empire et dernier supplice*.

Le 13 mars 1370, les hommes de la Forclaz se reconnaissaient *taillables à miséricorde du seigneur abbé*.

Le 1er mars 1382, Durerius Choussard fut condamné *à avoir la tête coupée, et après à être enterré, pour avoir baillé un coup de bâton sur la tête de Pierre Chrespin*.

La sentence fut prononcée par le juge de l'abbaye, devant la grand'porte du monastère, *auquel lieu l'on avait accoutumé de rendre la justice*. Il est juste d'ajouter que Pierre Chrespin était mort du coup de bâton que Choussard lui avait baillé.

En 1384, le Conseil du comte de Genève adressa des lettres aux châtelains de Thônes, de Rumilly et de La Roche *pour qu'ils eussent à reconnaître l'excès commis par des particuliers de Rumilly, qui avaient forcé les portes du château de la vallée d'Entremont, où était détenu prisonnier Nicod Cubat, accusé d'homicide*.

En 1403, Jean Girod de Pellaz avait été mis en prison pour avoir dérobé *certaine doloire* à Henry Suglard, et pour l'avoir frappé d'un coup de pierre à la tête. Girod ayant rompu la prison, il fut condamné à être pendu par sentence du juge de l'abbaye.

En 1404, le même juge tient des assises devant la maison forte du Crest au Petit-Bornand, et condamne à l'amende de vingt solds certains hommes de la Pesse, pour avoir, dans le but de prendre des poissons, *tari et épuisé l'eau qui va au moulin*.

Au XVe siècle, diverses transactions furent passées

entre l'abbé et divers individus qui avaient conduit leurs bestiaux sur les pâturages de la Sinisse. Outre l'amende encourue, et en réparation de leur faute, les délinquants se soumettaient à faire offrande *d'une chandelle de cire allumée au grand autel de N.-D. d'Entremont.*

De cet usage est dérivée une locution populaire ; on dit d'un homme qui doit payer une sottise : « Cela lui coûtera un beau cierge. »

En 1682, l'abbé Granery accordait un permis de chasse et de pêche à R^d^ Déléan, curé du Petit-Bornand. Cet abbé Granery avait restauré le couvent : aussi, ses armoiries sont sculptées partout, à l'intérieur et à l'extérieur des murs.

L'ancienne abbaye sert aujourd'hui de presbytère ; mais les bâtiments, qui autrefois étaient très vastes, ont été détruits en majeure partie. A côté de l'église, et sur une plate-forme plantée de tilleuls séculaires, on retrouve de nombreux débris de l'antique splendeur du couvent, des toroboles, des chapiteaux couverts d'écussons que le temps a rendus indéchiffrables.

Les stalles des chanoines sont découpées comme des dentelles, et surmontées d'un réseau de légères guipures.

A côté de l'autel, tout chargé d'or, on remarque deux statues grossières, l'une de saint Ruph, l'autre de saint Augustin, et dont le style appartient à l'époque de la fondation de l'abbaye.

Le portail est gothique roman ; mais la porte est beaucoup moins ancienne ; elle date du commencement du dernier siècle. Un fer de mulet est cloué sur cette porte, avec l'inscription : « *Hæc nota erat in antiquâ* 1723. » Ce qui veut dire que le fer du mulet était déjà dans l'ancienne porte de l'église, et qu'il a été replacé dans celle refaite en 1723.

Or, voici la légende. Certain soir, *un baudet chargé de reliques* vient frapper à la porte du couvent. Le frère sacristain dormait, ou peut-être s'était-il attardé à l'auberge de l'*Epée couronnée*. Le mulet avait hâte de déposer son fardeau dans le sanctuaire ; il s'impatiente, frappe à coups redoublés, et finit par enfoncer la porte ; mais il y a laissé son fer.

Le reliquaire est encore d'une grande richesse. Il renferme une châsse de sainte Colombe et un coffret d'argent avec des incrustations de pierres précieuses. Ce coffret porte une inscription en lettres onciales. On remarque aussi une madone dont le sein est à jour, mais couvert d'une vitrine, et derrière cette vitrine est placée une petite bouteille où sont quelques gouttes de lait miraculeux.

J. REPLAT.

LA MYTHOLOGIE DU RHIN

PAR M. X.-B. SAINTINE.

Les bons livres deviennent de plus en plus difficiles à trouver, malgré l'avalanche de volumes qui pleut sur la France chaque jour :

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Ils apparaissent rares, aussi rares que les beaux jours en hiver, au milieu de ce gouffre immense où se pressent et s'étouffent ces myriades de feuilles de papier noirci.

C'est qu'en effet nous sommes entrés dans une mauvaise saison littéraire. La littérature, comme toutes les choses qui se rattachent à l'humanité, a ses heures de grandeur et ses moments de défaillance ; comme la terre elle a son printemps, son été, son automne et son hiver.

Aujourd'hui, je ne crains pas de le dire, elle est recouverte d'un linceul qui étouffe ses germes ; un vent glacial a desséché ses fleurs qui sont tombées dans la boue ; l'arbre de science et d'esprit se repose ou se recueille : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne produit presque plus de ces fruits si doux à savourer, de ces fruits qui ont le don de rafraîchir et de nourrir l'intelligence.

Depuis de nombreuses années, combien d'hommes nouveaux se sont fait connaître par des œuvres littéraires réellement sérieuses? Point ou presque point. Le roman, sous les formes les plus astucieuses, a envahi le monde des lettres ; la reine aux camélias a détrôné le roi Voltaire, et la maison Alexandre Dumas et Cie a accaparé toutes les affaires intellectuelles.

Mon intention n'est pas de rechercher ici les causes de cette dégénérescence littéraire ; je ne veux que la constater, afin de faire apprécier à mes lecteurs toute la joie qui s'empare des esprits sérieux lorsque, au milieu de ce chaos d'œuvres insignifiantes, surgit un livre dont le fond est instructif, et par conséquent utile. Je ne veux pas parler d'un livre essentiellement savant, hérissé d'arguments et produit d'études les plus approfondies ; il faut se résigner à n'en plus voir de ce dernier genre, car aujourd'hui, pour être lu, un écrivain est obligé de couvrir sa science sous les dehors d'un style léger et brillant ; la science profonde, pour ne pas être entièrement repoussée, doit faire des concessions à l'esprit du siècle ; elle doit se contrefaire si elle veut avoir droit de cité dans la république de lettres ; bien plus, il faut, pour qu'on l'accepte, que souvent elle recouvre son visage du masque de la folie.

C'est pourquoi je dis que les hommes qui aiment à appliquer leur esprit à l'étude des livres sérieux, accueillent avec joie toute œuvre littéraire qui, même sous une forme légère, a un fond instructif et utile.

Au nombre de ces productions malheureusement trop rares, je demande la permission aux lecteurs de la *Revue savoisienne* de choisir pour le leur présenter, un petit volume de 300 pages in-8°, qui a pour titre *La mythologie du Rhin* et *les Contes de la mère-grand*, par M. X.-B. Saintine.

A celui qui s'effraiera de la première partie de ce titre, je dirai que la seconde doit le rassurer complètement. Chacun sait, d'ailleurs, que l'auteur de *Picciola* a un style des plus attrayants, et qu'il ne saurait faire de la science sans entourer son œuvre comme d'une atmosphère douce et agréable dans laquelle l'esprit des lecteurs se meut sans effort.

Le Rhin, ce fleuve splendide chanté par tous les poètes allemands, a de tout temps été une barrière et, par conséquent, un point de halte pour les peuples conquérants de cette partie du monde qui comprend l'Europe et l'Asie ; si, dans les âges reculés, il vit s'arrêter sur ses bords les hordes des barbares du Nord et de l'Est, aujourd'hui encore il est le point de mire des nations européennes ; il est comme un drapeau sacré sur lequel chacun porte un œil attentif et jaloux ; il est une limite formidable qu'aucun peuple

n'ose franchir. Les anciens habitants de ses rives avaient été bien inspirés en l'appelant le *dieu* Rhin !

L'importance historique du grand fleuve est donc immense, et tout ce qui se rattache à lui, comme faits politiques et comme tradition, mérite d'attirer l'attention.

M. Saintine, qui n'est ni un historien ni un savant (c'est lui du moins qui nous l'apprend), n'a point voulu retracer les grandes annales du dieu Rhin, ce qui, du reste, avait déjà été fait avant lui. Il a pensé avec raison qu'il y avait encore quelque chose à faire pour compléter l'histoire intime du fleuve célèbre, et il s'est appliqué simplement à étudier les religions des anciens peuples riverains, soit des Celtes, pour y retrouver l'origine des croyances ou des préjugés populaires d'aujourd'hui : de là *La mythologie du Rhin* et *les Contes de la mère-grand'*.

Cette étude n'est pas seulement intéressante pour les populations rhénanes, mais aussi pour nous tous Français et Germains, puisque les Celtes occupèrent la Gaule et la Germanie.

M. Saintine, dans la première partie de son livre, nous retrace les différentes transformations subies par les croyances religieuses des Celtes.

Ce fut d'abord le culte des astres, « sorte de sa-« béisme qui, cependant, n'excluait pas l'existence « d'un Dieu créateur, mais non régulateur de toutes « choses. » Dieu fainéant qui avait créé le monde sans vouloir se donner la peine de le gouverner.

Ce système religieux convenait à ces peuples nomades. qui arrivaient de contrées lointaines, de l'Inde peut-être, et qui devaient forcément rapporter le bien et le mal et adresser leur prière aux seules choses toujours présentes à leurs yeux : le soleil, la lune. les étoiles, leurs compagnons inséparables dans leurs pérégrinations lointaines. N'ayant comme les marins que les astres pour se guider, ils divinisèrent ces globes de feu dont l'existence leur paraissait tenir du prodige, et qu'ils s'imaginaient avoir été placés là exprès pour éclairer leur route.

Mais lorsque ces peuples envahisseurs eurent cessé de mener leur vie nomade, le culte des astres ne leur parut plus rationnel. Ils portèrent leurs regards plus près d'eux, s'adressèrent à la terre, et firent des arbres leurs idoles préférées.

Cette transformation dans les croyances religieuses des anciens Celtes marque évidemment une première tentative de vie sédentaire, comme le fait observer très judicieusement M. Saintine. « Les arbres ne « manquaient pas, chacun eut le sien. Ne pouvant « l'emporter avec soi, on s'habituait à vivre près de « lui. — L'homme pouvait y adosser sa cabane ; le « troupeau y dormir à l'ombre. »

L'arbre devint alors la marque de la propriété, un signe de ralliement pour la famille, un signe d'autorité qui n'a, pour ainsi dire, rien perdu de sa valeur dans les temps modernes. L'arbre sert encore de nos jours à délimiter la propriété ; on plante encore l'arbre natif à la naissance d'un enfant, et le *mai* désigne encore la demeure du chef de la commune.

Si l'on cherchait bien, on retrouverait l'origine de nos moindres usages domestiques dans les coutumes de nos plus vieux ancêtres.

Après un certain temps (quelques centaines d'années peut-être) les Celtes abandonnèrent le culte des arbres ; les Druides apparurent dans les sombres forêts, et le chêne sacré resta comme le seul souvenir de l'ancien culte.

D'où vinrent les Druides, quelle fut leur origine? Nul ne le sait précisément. Les opinions sont très partagées à cet égard, et M. Saintine, en bon conciliateur, cherchant à les faire accorder toutes ensemble, arrive à cette conclusion que les Druides sont originaires des mêmes contrées d'où étaient partis les Celtes primitifs ; seulement ceux-ci n'avaient emporté des bords de l'Indus et du Gange que « quelques rêves « d'un naturalisme malsain, propagés hors du temple « par la foule des faux docteurs, tandis que c'est dans « le temple même, c'est-à-dire dans les conférences « suprêmes de l'initiation, que les Druides avaient « connu la vérité, la vérité vraie au sujet de la di-« vinité. »

Et cette vérité est la même que celle qui a été proclamée par les religions les plus avancées : *un Dieu unique ; l'immortalité de l'âme ; récompense ou châtiment dans une autre vie.*

Cette première époque de l'existence des Druides fut la plus pure ; la serpe d'or ne se teignait pas encore du sang de victimes humaines, et elle ne servait qu'à détacher de l'arbre sacré le *gui* aussi vénéré.

Mais le fanatisme de ces populations barbares força bientôt la caste des prêtres à marcher de concession en concession.

Le peuple voulut des oracles, et les Druides se divisèrent en trois classes : les *druides* proprement dits, philosophes et savants ; les *devins,* qui étaient chargés de faire parler le chêne sacré ; les *bardes*, poètes inséparables de l'autel.

Puis, on fit aussi des chevaux des oracles, et de fiers coursiers, à la robe entièrement blanche, furent nourris dans des enceintes sacrées pour être consultés « dans leurs tressaillements subits, dans leurs hennis-« sements, dans un moment de surprise ou d'effroi. » Après les chevaux-prophètes (transition un peu brusque) vinrent les femmes. Les druidesses furent créées, qui s'élevèrent bientôt à un haut degré d'influence.

Enfin, comme l'imagination de l'homme ne s'arrête jamais dans ses exigences, nos pères ne se contentèrent plus d'un culte si simple et si débonnaire ; il leur fallut voir couler le sang sur l'autel et consulter des entrailles encore chaudes. La serpe du druide se plongea d'abord dans la gorge des animaux nuisibles, tels que le loup, l'ours et le lynx ; puis, elle immola les animaux domestiques, et un beau jour, suivant une progression qui pouvait être prévue, elle se plongea dans le cœur de victimes humaines.

A dater de ce jour, le règne des druides entra dans sa seconde époque : le sacrificateur remplaça le philosophe des anciens temps, et le sang humain effaça sur les pierres druidiques les principes excellents de la religion primitive.

JULES PHILIPPE.

(*La fin au prochain n°.*)

UNE VALLÉE DE SAVOIE

Lorsqu'on descend d'Ugines à Albertville, on aperçoit de l'autre côté de l'Arly une arête de montagne cou-

verte de forêts. Elle cache aux regards l'ouverture d'une vallée très étendue, dont la plupart des voyageurs ne soupçonnent pas l'existence. A l'extrémité méridionale de cette crête se montrent encore deux ruines de tours, derniers restes du château-fort de Cornillon, dont le mandement comprenait les châteaux du Barrioz à Queige, de Césarches, des Lavoëx, de Marthod et de l'Epigny. La corniche de Césarches sert comme de premier étage à la cime de Cornillon. Entre le plateau de Césarches et celui de Ventnou une profonde crevasse laisse un passage au torrent du Doron, qui descend en grondant de la vallée de Beaufort pour se jeter dans l'Arly.

Malgré l'étroitesse de cette gorge, deux auteurs, M. le comte Vignet et M. l'avocat Replat, se sont permis d'y faire passer Annibal avec tout l'attirail de son armée. Entraîné par leur exemple et aussi, il faut bieu le dire, par un sentiment de gloriole locale, j'ai commis à mon tour ce péché de jeunesse. Et pourquoi pas? Henri IV y a bien séjourné en octobre 1600, et si la neige l'a surpris un jour au col du Cornet, d'où l'on descend en Tarentaise, elle ne l'a point empêché de passer outre, pas plus qu'aux généraux français, espagnols et autrichiens, qui y ont conduit de nombreux corps d'armées dans les siècles précédents et même au commencement de celui-ci.

Sans nous prononcer définitivement sur Annibal, nous ferons, si vous le voulez bien, une excursion de touriste, ou mieux, d'antiquaire, dans cette vallée cachée.

Sur la carte géographique, la vallée de Beaufort est le plus court chemin pour passer les Alpes. Sur place c'est autrement. En attendant que la route départementale s'achève, nous laisserons à gauche l'oasis de Queige. Le pays ne s'ouvre guère qu'au-delà du Villard sur la plaine de la Pierre. De là, il se divise en trois vallées, celle d'Hauteluce, au nord, arrosée par le Dorinet, celle d'Arêches, au sud, que parcourt l'Argentine, et la vallée centrale de Beaufort, traversée par le Doron. Celle-ci se subdivise elle-même en trois autres vallées, celle de la Gittaz, de Roselenc et de Trécols. Mais ces dernières, comme celles de Pont-ça-le-Mont et des Amis, au-dessus d'Arêches, ne sont habitées que dans la saison de l'alpéage. La superficie du canton est de 245 kilomètres carrés.

Le nom le plus ancien de cette contrée est *vallis Lucia*. A laquelle des deux cités romaines de Genève ou de Tarentaise se rattachait-elle? c'est ce qu'on ne pourrait préciser, bien que les plus fortes probabilités soient pour la seconde. Mais topographiquement elle n'appartenait ni à l'une ni à l'autre ; car son sommet touche au col du Bonhomme, qui séparait les deux comtés de de Genève et de Tarentaise ; elle est entourée de part et d'autre d'une barrière de hautes montagnes et n'a pas d'autre débouché qu'au-dessus d'Albertville.

Le chemin romain du Bonhomme, *Mons Mercurii*, qui reliait les cités de Tarentaise, d'Octodure et de Genève, avait vue sur les extrémités du pays de Luce ; il est difficile que les Romains ne l'aient pas connu. Néanmoins, jusqu'ici les découvertes romaines sont presque nulles à Beaufort. On conserve bien au village de Praz un cippe funéraire d'un type assez romain ; mais il est sans inscription. Quelques tronçons de chemins taillés dans le roc ressemblent aussi aux *actus* romains. Le plus remarquable, comme œuvre d'art, est celui de la Portettaz, en allant de Beaufort aux Fontanus. Il a deux mètres de largeur, comme celui de la Marzellaz. Mais la taille en est plus régulière, plus polie, plus fine. Du côté du torrent, s'élève un trottoir de $0^m,40$ de hauteur et de largeur ; il est même taillé en bassin comme pour servir de siége. Contre la montagne, une entaille, à la hauteur de $0^m,45$, semble destinée à laisser passage à l'essieu d'un charriot. La facture de ce tronçon se distingue parfaitement d'un élargissement qu'il a subi en amont dans un changement de direction postérieur à la taille primitive. Il se distingue à plus forte raison des autres tronçons taillés bien plus tard après la mine.

On sait que le village des Oultars *(Altaria)* dans la commune de Passy, avait deux autels dédiés au dieu Mars, ainsi que l'attestent deux belles inscriptions encastrées aujourd'hui dans le clocher de Passy. Beaufort a aussi son village des Oultars *(Altaria)* dans les chartes. Sur le même plateau s'éleva au moyen âge le *Castrum de Altaribus* avec les *Curtes* et les *Curtilles* burgondes de part et d'autre. Cette similitude de noms, la position remarquable du plateau, les débris de constructions que le labour y découvre, me font présumer que dans l'avenir les fouilles y mettront au jour quelque antiquité romaine.

Les noms de localités y sont celtiques, latins, mais surtout burgondes et francs. La population est en grande partie burgonde par le type physique, le caractère et le langage.

Les trois paroisses de Beaufort, d'Hauteluce et d'Arêches ont un patois très articulé, sans aucune de ces aspirations que l'on rencontre fréquemment dans les vallées voisines de Faucigny et surtout de Tarentaise. Celui de Queige a beaucoup plus de douceur, et celui du Villard plus de mollesse.

Le fondateur du premier royaume de Bourgogne avait donné la vallée de Luce à saint Jacques, premier évêque de Tarentaise, au commencement du ve siècle.

Bien avant le xe siècle, la puissante maison de Beaufort avait là son premier manoir (1), sur un tertre en forme de cône tronqué, adossé vers le nord à la montagne entre le Villard et Hauteluce. C'était une enceinte de murs flanquée de sept tours. Il reste encore trois de ces dernières, dont une assez endommagée par la foudre, un pan d'une quatrième, et j'ai vu autrefois les fondations d'une cinquième. Les murs de la plus forte tour ont 4 mètres d'épaisseur et sont percés intérieurement d'escaliers dérobés pour communiquer avec les différents étages. Sur les petits plateaux adjacents au nord, se groupaient les cabanes des colons et autres serviteurs de ce nid féodal, dans un carré de près de 500 mètres, aujourd'hui presque couvert de broussailles.

L'ancienne chapelle se rattachait à des traditions relatives à l'invasion sarrasine, qui y a laissé de nombreux souvenirs ; les murs était tapissés d'*ex voto*.

L'infatigable auteur de *Platon Polichinelle* et de tant d'autres ouvrages politico-religieux, a composé une partie de ses écrits pendant qu'il habitait les ruines majestueuses de ce Beau-Fort, d'où sont sorties, non seulement les deux branches de la famille de ce nom éteintes en Savoie, mais encore celles qui se sont fixées

(1) Le parrain de saint Bernard de Menthon, né en 923, était Bernard de Beaufort, *de Bellaforti*.

en France, en Belgique, en Angleterre, et celle qui est allée en Palestine pendant les croisades.

Rien n'enflamme l'imagination comme le spectacle magnifique de cette région alpestre, vue des *Châteaux* (c'est le nom vulgaire du vieux manoir). Le Grand-Mont qui sous des neiges presque perpétuelles recèle des cristaux et de riches mines de cuivre et d'argent autrefois exploitées; le bloc majestueux de *Piéra Menta* (pierre limite), ancienne borne des chalets de Beaufort et de Tarentaise; le massif d'Outray, derrière lequel se cachent encore des cristaux et plus loin, dans le prolongement des mines de cuivre et d'argent sous le lac de la Girottaz et les crêtes dentelées qui nous séparent de Contamines et de Megève, les deux vallons d'Hauteluce et d'Arêches, avec leur anthracite, leur asphalte, leurs ardoises; les gradins superposés des Avinières, du Bersend, de la Bettrière et de l'Entru; les autres plateaux des Curtillets, des Oultars, des Villes-Dessus, de la Salle, de la Marzelle, et ces doubles thermopyles qui mènent au magnifique vallon de Roselenc, etc., cela est d'un effet grandiose.

Trois autres petits castels, ceux de Hauteluce, des Oultars et de La Tour-du-Villard formaient le mandement féodal. Je n'ai pas trouvé de ruines anciennes au Châtellard. Les deux armoiries assez riches que l'on voit à la maison Duc-Jacquet, proviennent du castel du Crey, une des dépendances du grand château de la Salle. A l'extinction de la famille de Cornillon dans celles de Beaufort et de Blancheville, le château de Queige fut séparé de ce mandement pour compléter celui de Beaufort.

Les deux apôtres du pays, saint Jacques de Tarentaise et saint Maxime de Riez, ont laissé leurs noms aux deux paroisses dont ils sont devenus les patrons, *ecclesiæ Sancti Maximi in Lucia et Sancti Jacobi in alta Lucia*. La puissance féodale des barons de Beaufort étendit insensiblement le nom de leur manoir à tout le mandement, à toute la vallée et spécialement au bourg principal, qui s'appela Saint-Maxime de Beaufort. Dès le XVIe siècle le nom primitif ne se retrouve plus dans les chartes que lorsqu'il s'agit de Saint-Jacques de *Hauteluce*.

Au XIIIe siècle, la maison de Beaufort faisait ailleurs de nombreuses acquisitions, notamment à Ugines, dans la val d'Isère, en Tarentaise et même en Piémont. Elle vendit à celle de Faucigny son vieux manoir et la moitié de la châtellenie située sur la rive droite du Doron. On éleva alors le château de la Grand'Salle pour être le centre de l'autre moitié, sur la rive gauche. Mais cette dernière ne tarda pas à devenir la propriété de la maison de Faucigny, ou plutôt du Dauphin de Vienne, qui avait épousé l'unique héritière des barons faucignerans. Toutefois la baronie de Beaufort resta sous la souveraineté des comtes de Savoie.

Les Dauphins étendirent aux baronies de Faucigny et de Beaufort les franchises et libertés des autres parties de leurs Etats. Ils établirent à Saint-Maxime de Beaufort des foires et des marchés, et s'attachèrent le pays par d'autres faveurs encore, au point que de nombreuses alliances croisèrent les familles dauphinoises et savoyardes. Aussi, lorsqu'au milieu du XIVe siècle, la Maison de Savoie voyant le Dauphiné lui échapper pour arrondir le royaume de France, fit échange des enclaves qu'elle y avait contre celles qui en Savoie relevaient des Dauphins, les habitants du Faucigny et de Beaufort refusèrent énergiquement d'adhérer à cet acte politique. Le comte de Savoie mit une armée sur pied pour conquérir ses nouveaux sujets, elle fut dispersée; une seconde fit le blocus du pays en s'emparant de toutes les issues par lesquelles on pouvait recevoir du secours du dehors. Force fut bien alors de se soumettre. La prise de possession eut lieu avec tout le cérémonial usité à cette époque, entre les commissaires delphinois et savoyards. A Beaufort, tous les chefs de famille durent prêter le serment de fidélité devant l'église à deux mains levées, mais à la condition stipulée dans l'acte, de conserver toutes les libertés et franchises accordées par les Dauphins. La même représentation eut lieu successivement en Faucigny où les commissaires se rendirent de Beaufort par le *passon* du Mont-Joly, *per passum Juriæ*.

J'ai dit plus haut que cette vallée de Luce avait été l'objet d'une donation à l'évêché de Tarentaise. Mais les comtes de Genevois, comme suzerains des seigneurs de Faucigny et de Beaufort ou autrement, y avaient fait des acquisitions et molestaient les archevêques. Le nom de *marchionatus Luciæ*, le marchon de Luce (*mark*, frontière), qu'on trouve dans les chartes, accuse un pays limitrophe et sujet à des conflits de juridiction. Toutefois les archevêques, dotés sur la fin du Xe siècle du comté de Tarentaise par Rodolphe III, se prévalurent contre les prétentions des comtes de Genevois sur la vallée de Luce, de la donation primitive, *totam vallem Luciæ B. Jacobo in suâ fundatione donatam*, et jamais de la donation rodolphienne ni de l'investiture qu'ils en recevaient des empereurs d'Allemagne, comme suzerains de la Bourgogne.

Ce n'était pas seulement avec les comtes genevois que les archevêques comtes de Tarentaise avaient des démêlés; c'était encore avec les Dauphins de Vienne, héritiers des barons de Faucigny, suzerains d'abord, puis acquéreurs de la châtellenie de Beaufort. Après bien des débats sur le patronage des églises, sur les familles liges, sur les droits de leyde aux foires et marchés, sur les fourches patibulaires, etc., le pouvoir immédiat de l'archevêque fut réduit au chef-lieu et circonscrit au confluent du Doron et de l'Argentine jusqu'à la forêt des Avinières, *quidquid est inter aquas usque ad nemus*. Mais le Dauphin, comme le comte de Genevois, fut obligé de reconnaître pour la banlieue la supériorité de l'archevêque qui leur défendit toute exécution capitale dans le mandement. C'était, sur une plus petite échelle, ce qui se passait ailleurs dans les villes épiscopales, dont les évêques gardaient la juridiction, en laissant aux comtes celle des campagnes (1).

C'est depuis lors que les seigneurs de La Salle élevèrent leur *domus fortis* de Randen comme une menace permanente contre le bourg de Saint-Maxime, situé entre les deux eaux. Mais, par contre, la bourgeoisie du chef-lieu eut toutes les prétentions de celle des plus grandes villes du moyen-âge. Les actes publics distinguaient avec soin les bourgeois, manants et habitants de la ville de Beaufort. Parmi leurs priviléges, il faut noter celui de pouvoir monter aux différents étages des maisons carrées de cette époque par une tour

(1) C'est pour cela qu'en Italie le nom de *contadino*, sujet d'un comté, *contado*, est devenu synonyme de campagnard.

ronde murée. Il y a bien des années, je comptais encore une vingtaine de ces tours ogivales des XIVe et XVe siècles, qui ont bientôt toutes disparu. Et tel est l'empire de l'habitude, qu'aujourd'hui encore on appelle *Cliens* non seulement les habitants des communes voisines qui viennent inalper leur bétail dans les montagnes de Beaufort, mais même tous les étrangers qui y affluent pour les foires et marchés.

(La fin au prochain numéro.) DUCIS.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 3 septembre 1863, la Société Florimontane a reçu au nombre de ses membres correspondants, M. Frédéric Lock, chef de bureau au ministere de l'instruction publique, à Paris

—

Nos lecteurs n'ont pas perdu le souvenir de la catastrophe arrivée en 1820, dans une ascension du docteur russe Hamel au Mont-Blanc Piqués dans leur amour-propre par ce voyageur, les guides s'engagèrent dans un couloir qu'ils étaient d'avis d'éviter, à cause des dangers qu'il présentait Une avalanche tombe et entraîne avec elle trois malheureux guides ; les plus actives recherches faites pour retrouver leurs cadavres restèrent en pure perte, et l'on se resigna à les abandonner dans leur tombeau de glace.

En 1861, c'est-à-dire quarante et un an après la catastrophe, des guides ramassèrent au bas du glacier des Bossons plusieurs débris humains, un crâne auquel adhéraient encore des chairs et les cheveux, un bras, une main, revêtus de leurs chairs avec tous ses teguments, comme si la victime eût été engloutie la veille.

A côte de ces débris, on trouva des lambeaux de linges de toile, de vêtements de drap, de guêtres en cuir, un chapeau, etc. Tous ces débris ont eté reconnus par les témoins survivants de la catastrophe pour appartenir aux trois malheureux guides.

L'année dernière, le glacier rendit encore plusieurs lambeaux de ses victimes, un tybia,une seconde main, des parcelles de cervelle, un chapeau, un gigot de mouton, des debris de volaille, le tout bien conservé. Cette annee, le glacier a continué à rejeter des debris ; une troisième main a été ramassée, avec une lanterne, un fragment de panier d'osier, une aîle et une cuisse de pigeon avec leurs plumes. On s'est rappelé que le docteur Hamel avait acheté des pigeons vivants à Sallanches qu'il voulait lâcher sur le Mont-Blanc pour une experience.

Tous ces debris, qui prouvent d'une manière irréfutable la marche des glaciers et permettent d'en préciser le mouvement, ont été recueillis avec soin par M. de Catelin, commissaire spécial de Chamonix, qui en a consigné la découverte dans des procès-verbaux authentiques.

Ces procès-verbaux et celles de ces tristes épaves qui offrent le plus d'intérêt ont été remis à M. le Préfet, à une récente tournee dans cette partie du département, pour être déposés au Musée d'Annecy, où l'on peut les voir.

En outre que ces debris viennent appuyer la théorie de Mgr Rendu sur la poussee des glaciers, ils témoignent encore de la merveilleuse puissance de conservation de la glace qui rend intacts des cadavres après quarante et un an de sejour.

—

Plusieurs journaux ont reproduit un article du docteur Hoefer, dans lequel ce savant prétend démontrer que les constructions lacustres doivent être attribuées à des castors et non à des hommes.

L'honorable docteur fonde son opinion : 1° sur ce que les castors abondaient en Helvétie ; 2° sur le genre des habitations, semblables à celles des castors, peu éloignées des rivages ; 3° sur l'absence d'ossements humains et la présence d'ossements de castors.

Si l'article en question n'est pas un *puff,* nous aimons à croire que le docteur a voulu se permettre une petite plaisanterie ; aussi n'en parlons-nous qu'à titre de curiosité. Ce serait être par trop naif que de s'attacher à combattre les raisons sur lesquelles M. Hoefer appuie son opinion ; nous préférerions croire qu'un castor peut, avec sa queue, enfoncer, dans un terrain pierreux, un pilotis de 8 à 10 mètres de hauteur et large en proportion, que de nous donner la peine de prouver le contraire.

Nous acceptons cependant la comparaison des anciens habitants des villages lacustres avec les castors, si l'on veut donner une idee générale des constructions sur pilotis et faire un simple rapprochement qui peut avoir sa raison d'être.

Cela nous rappelle une réponse que fit Napoléon III à M. Replat, president de la Société Florimontane, lors du passage de S. M. à Annecy en 1861. Après avoir écouté attentivement M. Replat, qui lui parlait des habitations lacustres, l'Empereur s'écria : « Mais c'était donc des castors, vos habitants de lacustres ! »

On comprend en quel sens l'Empereur entendait faire la comparaison. M. Hoefer a peut-être eu connaissance de cette réponse, et elle lui aura suggére l'idée d'un nouveau système pour se donner le plaisir de faire un peu d'opposition ; souvent on gagne à ne pas être de l'avis de tout le monde, même à propos de *lacustres.*

—

Par suite des recentes discussions qui ont eu lieu à l'Institut, sur l'âge des monuments hebraiques, il a été décide que M. de Sauley, accompagné de l'abbé Michon, et de M. Salzemann, photographe, se rendraient en Orient, où ils visiteront Jérusalem et quelques-unes des anciennes cités bibliques.

Les recherches de ces archéologues distingués jeteront peut-être un jour definitif sur cet art hébraique, dans lequel quelques-uns voient un art indigène contemporain de la civilisation juive, tandis que d'autres ne le considèrent que comme un art en décadence et une pâle imitation des monuments grecs. L'expedition partira le 8 octobre.

—

Les plus anciens objets du Musée des Souverains au Louvre datent de l'an 488, et ils furent trouvés dans le cercueil de Chilperic. Ces objets consistent en un glaive dans son fourreau, une grosse boule de cristal de roche, huit bijoux d'or, une hache, un poignard et deux petites médailles d'or. Vient ensuite le fauteuil de Dagobert, qui date de l'an 638.

—

En faisant fouiller un tumulus, situé au château de Kercadie, en Carnac, M. Lefebvre, prefet du Morbihan, et M. René Galles, ont découvert un des plus beaux dolmens, à galerie, connus jusqu'à ce jour.

La crypte sépulcrale se compose d'une chambre quadrangulaire mesurant trois mètres de côté sur un peu plus de deux mètres cinquante de hauteur, et d'une galerie longue de dix mètres et dirigee vers le sud-est. On a trouvé dans l'intérieur une assez grande quantité d'ossements et de charbons ; de nombreux fragments de poteries, trois grossières pendeloques en chiste micacé et un grand collier en serpentine, très gros et de forme rectangulaire, sept grains de collier en jaspe, dont l'un, très beau, n'a pas moins de deux centimètres de diamètre, et une petite celta en matière ressemblant au jade, bijou fort remarquable précisément à cause de sa dimension qui ne dépasse pas 33 millimètres.

—

Dans l'ancienne ville de Concordia, située à un mille de Portogruaro (province de Venise), sur la rive droite du fleuve Lemene, on a découvert un amphithéâtre, dont l'étendue n'est pas encore connue.

Il est certain que les murs mesuraient quatre pieds de largeur. En poussant les excavations jusqu'à la profondeur de dix pieds, on a trouvé un casque d'or avec cette inscription : *Legio X — XXIII — Cesare imperante ;* un piédestal en bronze admirablement travaillé et haut de six pieds, avec cette inscription : *Amulio Tito Concordiensi honoris caussa Anno X, Cesare imperante,* et enfin une épée ornée de pierres precieuses, qu'aucun homme n'est assez fort pour soulever avec les deux mains. Le concours des curieux est grand et les excavations continuent.

—

On annonce la mort : à Dijon, de M. Frautin, membre de l'Académie de cette ville et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, auteur des *Annales du moyen-âge* et d'autres travaux scientifiques ; à Padoue, de M. Virgilio Trettenero, professeur d'astronomie, auteur de travaux remarquables, parmi lesquels *Le Catalogue de deux zônes d'étoiles fixes.*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 10. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 octobre 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Une vallée de Savoie (suite et fin), par M. Ducis. — La mythologie du Rhin, de M. X.-B. Saintine (suite et fin), par M. J. Philippe. — Le congrès de Fribourg, par M. Ducis. — Note sur Antoine Favre et sa famille, par M. l'abbé Martin. — Chronique.

UNE VALLÉE DE SAVOIE

(Suite et fin)

Ensuite de sa réunion aux États de Savoie, Beaufort avait fait partie, en 1361, de l'apanage de Jacques d'Achaïe, rentré en graces auprès du Comte-Vert. Après l'acquisition du Genevois par la Maison de Savoie, à la mort de Robert de Genève (l'antipape Clément VII), ce pays fut donné, ainsi que le Faucigny et Beaufort, en apanage à Philippe, puis à Janus de Savoie, qui n'eurent pas de postérité.

En 1514, cette partie septentrionale de la Savoie fut érigée en duché en faveur de Philippe, fils de Jean-Sans-Terre, souche de la branche des Genevois-Nemours, qui résida au château d'Annecy, y établit un conseil de justice, présidé avec tant d'éclat pendant quatorze ans par l'auteur du *Code fabrien*. Beaufort fut alors détaché de la judicature de Bonneville pour ressortir de celle d'Annecy jusqu'en 1737, où les inondations d'Arly, entre Ugines et L'Hôpital, servirent de prétexte pour l'annexer à Chambéry sous le rapport judiciaire comme il l'était sous le rapport administratif dès les invasions espagnoles du XVIIe siècle.

J'ai signalé déjà les marchés, foires et franchises, accordées par les dauphins de Vienne, en augmentation de celles octroyées au XIIIe siècle par la Maison de Beaufort. Pour s'attacher leurs nouveaux sujets, les comtes et les ducs de Savoie durent confirmer et étendre progressivement ces libertés et accorder beaucoup d'affranchissements personnels ou de famille. On peut constater quatorze de ces actes de 1368 à 1578. Aussi, lorsqu'en 1536 François Ier prétendit à l'hommage du Faucigny et lança plusieurs colonnes armées dans les Alpes, les habitants de Sallanches, de Beaufort, de Tarentaise et de Maurienne firent une énergique résistance. Le corps français qui remontait l'Isère, sous le commandement du marquis de Chabot, fut repoussé de Conflans à Chambéry par le régiment de Tarentaise.

Victor-Amédée II et Charles-Emmanuel III peuvent bien être considérés comme les derniers démolisseurs du régime féodal en Savoie par les édits d'affranchissement et la généralisation du cadastre déjà établi dans plusieurs communes. Lorsque le second eut permis, en 1772, à tous les habitants de la Savoie de s'affranchir des redevances féodales, ceux de Beaufort et de Sallanches furent les premiers à répondre aux idées libérales du souverain. Vingt-quatre heures après la publication de l'édit, les quatre communes du mandement de Beaufort votèrent la vente des forêts communales jusqu'à la concurrence de 100,000 livres anciennes, dont 60,000 suffirent à désintéresser le marquis de Villecardel de Fleury.

L'amour de la liberté est très naturel aux habitants des montagnes, cantonnés dans leurs barrières formidables et exaltés par le spectacle grandiose de la nature. Aussi le régime communal s'y est développé plus rapidement qu'ailleurs aux dépens du système féodal.

La paroisse de Saint-Maxime de Beaufort se divisait pour le civil en plusieurs quartiers ou *communitates*, ayant droit de propriété et d'administration qu'elles exerçaient chacune par leurs deux syndics élus annuellement et responsables des intérêts qui leur étaient confiés : c'étaient entre autres l'école, la chapelle, le four banal, le guêt, l'alpéage et les biens-fonds, dont les revenus étaient affectés à ces différents services. La réunion de ces petites communautés dans leurs intérêts généraux prenait le nom de *Universitas Bellifortis*. C'était en miniature une prétention aux Etats unis de la Suisse. La ville seule avait quatre syndics et un conseil qui s'assemblait solennellement au son de la plus grosse cloche, déterminé par autant de tintements qu'ily avait de conseillers. Deux procureurs des œuvres pies étaient chargés de ce qui regarde aujourd'hui les conseils de fabrique. Le curé, élu par la paroisse, prenait part à plusieurs actes administratifs.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle que l'organisation communale subit quelques modifications. Les quartiers ne conservèrent qu'un procureur chacun et purent concourir à la formation du conseil communal à la tête duquel il n'y eut plus que deux et enfin un seul syndic. C'est alors aussi que Nicolas Buttardin, agrimenseur juré, confectionna le premier cadastre avec mappe de la commune (1645).

Ces idées d'indépendance municipale reconnaissaient, comme ailleurs, leur inspiration dans les traditions primitives de l'organisation ecclésiastique. La paroisse de Saint-Maxime avait conservé intact jusqu'au

XVIe siècle le droit de patronage de son église. L'élection du curé se faisait par le clergé, le conseil, les syndics, les procureurs et les chefs de famille assemblés sur la place des halles devant l'église. Après le contrat civil passé avec la commune, l'élu allait demander l'institution canonique à l'archevêque de Tarentaise. Autour du curé, comme *primus inter pares*, se groupaient les prêtres du pays, dont les uns avaient le titre d'*Altariens* ou desservant les douze autels secondaires de l'église, les autres celui de *Chapelains*, parce qu'ils étaient pourvus de l'une ou de plusieurs des cinq chapelles de la ville ou des dix-huit de la campagne. En dehors de leurs bénéfices personnels, ces ecclésiastiques s'étaient organisés de temps immémorial en collégiale, sous le nom de *Vénérable communauté des prêtres altariens et chapelains de Saint-Maxime*. C'était probablement un souvenir de l'abbaye de Lérins, d'où sont venus les premiers missionnaires du pays, saint Honorat, saint Jacques et saint Maxime. Le *monasterium* de Moûtiers n'a pas d'autre origine. Mais ce qui certainement ne venait pas de la sainte maison de Lérins, c'est l'exclusion des étrangers d'après une de leurs règles. *Ecclesia Bellifortensis nescit extraneos*. Ils étaient tenus d'aider le curé dans le service de la paroisse, avec droit à trente-cinq réfectoires par an à sa table. Les oblations et les fondations en faveur de cette communauté augmentèrent beaucoup pendant les luttes que la paroisse dut soutenir contre l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. Dans la transition de Jules II à Léon X, cette dernière, privée d'une partie de ses collectes par le cardinal Schiner, évêque de Sion, parce qu'elle était alliée du duc de Savoie, avait obtenu, en cour de Rome, l'union de Saint-Maxime de Beaufort. Un procès s'ensuivit avec la commune patronesse primitive, et, grâce à la division des ayants-droit, ce procès était encore pendant au souverain Sénat de Savoie lorsque le pays fut occupé, en 1792, par le général Montesquiou. Pendant cet intervalle, l'abbaye, lorsqu'elle ne pouvait faire accepter ses élus en face des résistances locales, accensait la cure à deux prêtres du pays ou vendait *ad actum* le droit de patronage à la commune.

Malgré ces faits regrettables dont le commencement avait coïncidé avec l'explosion du protestantisme, l'esprit de foi s'y maintint très vivace. Dans les grandes calamités des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, comme les guerres, les épidémies et les mauvaises saisons, il n'était pas rare de voir trois à quatre cents personnes aller en procession non seulement aux sanctuaires de la vallée, mais jusqu'à Moûtiers, à Saint-Bon, à Notre-Dame de Myans, etc. A la suite des nombreuses pestes qui ont sévi pendant ces quatre siècles, la population avait été considérablement réduite. Le mouvement d'émigration pour remplir les vides s'est continué du nord au midi. On peut s'en convaincre en comparant les registres de baptême des différentes communes limitrophes de Faucigny, de Beaufort, de Tarentaise. Ceux de Beaufort datent du concile de Trente, en exécution de ses prescriptions, par les soins du duc de Nemours, et donnent à chaque acte trois et souvent quatre générations.

Les religieuses dominicaines, chassées de Genève, furent accueillies à Notre-Dame des châteaux de Beaufort en 1536. Après leur départ, les Dominicains d'Annecy continuèrent à desservir le sanctuaire sous le patronage des ducs de Nemours, puis firent l'acquisition de ce qui restait de l'ancien château-fort en échange d'une maison avec clos destinés à l'agrandissement du collége d'Annecy. L'union canonique de la chapelle au monastère des Frères prêcheurs est de 1614, la même année que saint François de Sales confia le collége aux Barnabites. Dès lors les Dominicains partagèrent avec les chanoines de Moûtiers, les Capucins et les Jésuites les stations quadragésimales de la paroisse de Saint-Maxime de Beaufort.

L'instruction publique y était très développée. Le chef-lieu avait un petit collége communal pour les cours de latinité jusqu'en troisième inclusivement et pour toutes les classes primaires. La direction en était confiée préférablement à un prêtre du pays à la nomination du curé, du syndic et du procureur de l'église. L'enseignement était gratuit pendant onze mois. Dans la plupart des hameaux d'autres fondations permettaient aux plus jeunes enfants de suivre l'instruction primaire pendant les rigueurs de l'hiver. Ils revenaient à l'école centrale dans la belle saison, sans nuire à l'ordre de leurs études; car les instituteurs des villages, formés eux-mêmes à ce *grand collége*, comme ils l'appelaient *(si parva magnis componere licet)* continuaient à en suivre la direction : c'était pour eux l'*Alma mater*. Et les jeunes gens ne rougissaient pas de la fréquenter de longues années lorsque la position de leur famille le permettait.

Je n'ai pu compléter les tableaux scolaires des époques précédentes. Mais dans toute la première moitié du XIXe siècle, la vallée de Beaufort avait quarante-cinq écoles sur une population moyenne de 6,200 personnes. La commune de Beaufort, de 2,500 âmes, avait pour sa part vingt écoles. La salle d'asile n'a été créée que quatre à cinq ans avant l'annexion.

En face de cette statistique, il n'est plus permis de s'étonner que tous les habitants de cette vallée sachent lire et que sur cent il y en ait nonante-trois qui sachent écrire. Et cette lacune s'observe surtout parmi les femmes âgées, dont l'enfance a traversé les troubles de la grande Révolution ou les premières guerres du consulat et de l'Empire.

Ces chiffres ont leur éloquence; je les recommande à certains publicistes de Paris, en les invitant à venir dans nos montagnes entendre parler le français dans un accent plus pur que celui de plusieurs fonctionnaires qui disaient être venus pour nous civiliser.

Dans ces pays de montagnes il n'y a pas seulement des marmottes; les recherches des naturalistes y avaient signalé sur la fin du siècle dernier à Arêches et Hauteluce de l'anthracite aujourd'hui en pleine exploitation; du fer oxidé et du plomb argentifère à Beaufort, à Hauteluce et au Villard. Depuis bien longtemps on exploitait au Grand-Mont un filon puissant de cuivre pyriteux et de cuivre gris. Les brocards et la fonderie se trouvaient à Arêches. Le passage des troupes espagnoles en 1703 a mis fin à ces travaux. La plupart des fosses sont aujourd'hui effondrées. Une carrière d'argent a été aussi exploitée dans les montagnes d'Hauteluce. Les plus anciens albergements que l'on connaisse de ces mines sont d'Amédée VIII, en 1418, et de Janus de Savoie, en 1470.

En 1662, le marquis de Villecardel de Fleury vendit à Son Altesse Royale son palais de Turin pour servir

d'hôtel aux ambassadeurs étrangers, au prix de 16,000 ducatons, en paiement desquels le duc de Savoie lui inféoda le mandement de Beaufort et toutes les minières du pays. Après plusieurs refus suivis de sommations réitérées, la Chambre des comptes de Savoie se résigna à entériner l'acte, mais elle fit une opposition expresse à l'aliénation des minières.

On y trouve aussi plusieurs bancs ardoisiers. Les meilleurs sont ceux d'Hauteluce et d'Arêches. C'est de cette dernière localité que venaient les ardoises dont était couvert le toit de l'ancien cercle d'Aix-les-Bains. Elles correspondent à la même couche que celles de la Roche-Cevins. Le gypse d'Arêches et d'Hauteluce est exploité avec succès. Mais la cuite du poudingue est de moindre qualité avec l'anthracite qu'avec le bois. Les cimes d'Outray et du Grand-Mont ont des cavernes dont les voûtes sont tapissées de cristaux. Quelques particuliers en ont vendu à Chamonix et à Genève. Le mode d'extraction qu'ils ont employé est exactement celui qui était usité dans les Alpes au temps de Pline le naturaliste (1).

J'ai cité plus haut la vente des forêts communales pour l'affranchissement définitif du pays. On peut juger de la richesse et en même temps de la nullité de l'industrie forestière de cette époque par le prix de 12 sous que se vendait la toise de forêt, c'est-à-dire, 0,60 les 7^{m},37 carrés. Les choses ont bien changé depuis. Pendant les trente années qui ont précédé l'annexion, ce sont les forêts de Beaufort qui ont fourni le plus grand nombre de planches exportées en France par les radeaux sur l'Isère. Il était temps qu'un système protecteur vint arrêter cette destruction des forêts de sapin si longues à se former.

Au-dessus du niveau actuel de la végétation du sapin on trouve la tourbe en abondance. Il paraît que le fonds des bassins tourbiers a été fourni par des débris de végétaux assez considérables ; car on y découvre parfois de longues pièces de bois couchées horizontalement. L'extraction de la tourbe est absolument nécessaire à l'exploitation des alpéages. Dans la commune de Beaufort 36 montagnes, chacune de 80 vaches en moyenne, fabriquent pendant près de trois mois de la belle saison deux fromages gruyères par jour, plusieurs autres variétés telles que Brezecou, boudanes, vacherins, etc., et une quantité de beurre qui se vend à part aux marchés d'Albertville. Aucune de ces montagnes n'appartient à la commune ; conséquemment l'usage de l'exploitation à fruits communs ou proportionnels n'existe pas. Les revenus de deux seulement sont affectés à des services publics ; l'une était autrefois la propriété du collége et l'autre celle des pauvres familles pour quelques distributions périodiques chaque année.

On compte vingt autres montagnes de même valeur à Hauteluce. Celles du Villard ne fabriquent pas le gruyère. Le miel de ces montagnes est aussi blanc que celui de Chamonix. Il a été primé, ainsi que les fromages, dans plusieurs concours agricoles. Malheureusement, les meilleurs producteurs ont une apathie excessive pour l'exposition.

Les chalets, les forêts, les carrières minérales sont une compensation à l'infécondité relative du sol arable, qui produit à peu près tous les grains des autres vallées de Savoie. mais en quantité inférieure à la consommation locale. Il serait le cas de relever ici une des erreurs de la spéculation agricole.

Les terres noires d'alluvion peuvent illusionner quelque temps l'agriculteur ; mais elles s'usent à donner un grain qui n'aura jamais la solidité, la pesanteur ni l'abondance qu'on obtient dans les terres rouges des plateaux à mi-côte, tandis que les pâturages tendres de cette marne engraissée donnent aux produits laiteux une abondance et une saveur remarquable. Je ne parle pas des autres terres maigres, légères et froides, formées de la pulvérisation des roches granitiques. Il serait temps que l'on étudiât la *vocation,* c'est le mot, de chaque terrain. Elle est aussi essentielle pour le bien-être physique que la vocation professionnelle pour le bien-être moral de la société. Je vais plus loin. Les qualités des grains farineux que j'ai signalées, on les obtient à une puissance bien plus élevée dans les terres argileuses et calcaires des rives droites de l'Arly et de l'Isère. Ces différentes vallées sont admirablement fournies pour se compléter les unes les autres par l'échange de leurs productions respectives. Eh bien, c'est à n'y pas croire : plusieurs propriétaires de la montagne bouleversent et usent leurs terres pour en tirer un grain d'une valeur et d'une quantité toujours inférieures à celui de la plaine ; et plusieurs propriétaires de la plaine s'efforcent aujourd'hui de former des fruitières dont les produits n'atteindront jamais en valeur ceux des chalets de la montagne, attendu qu'entre les terres et l'atmosphère il se fait un travail chimique duquel dépendent, malgré tout le travail de l'homme, les qualités fondamentales des produits agricoles. Je ne prétends nullement parquer d'un côté tous les champs ni de l'autre tous les prés ; mais je crois qu'on se fourvoie dans un monde un peu renversé. Je sais qu'il est bien agréable pour un propriétaire d'avoir dans sa campagne un peu de tout. J'admets aussi que la dépense et la peine du labour sont moindres dans les terres légères de la montagne ; mais cette différence de prix est loin de compenser celle des produits ; et à moins de se résigner à végéter toujours dans une médiocrité que le moindre accident peut changer en misère, il faut avoir l'énergie de ne cultiver que sa spécialité et dans la plus large mesure possible. On le peut à Beaufort plus qu'ailleurs. J'ai toujours remarqué que plus les agglomérations des maisons en villages sont fortes, plus la propriété est divisée, plus les différentes pièces d'une ferme sont dispersées et conséquemment d'une pénible exploitation. C'est le genre qui domine en Tarentaise et en Maurienne. Le contraire se voit à Beaufort, où chaque campagne forme le plus souvent un tout arrondi, qui ne se partage jamais et au centre duquel le propriétaire habite isolément avec sa famille.

Il est temps donc que pour la richesse publique on remette chaque chose à sa place. Une véritable mission incombe sur cette question aux comices agricoles.

Je n'ai point la prétention d'être agronome. Ces observations ne sont qu'un souvenir des leçons élémentaires de géologie que j'ai été chargé de donner, pendant quelques années, dans un autre collége. Je m'étais attaché au côté pratique de cette science. Et si j'ai empiété un instant sur une question qui est en dehors de mes attributions, je me hâte d'en sortir. Toutefois, comme je désire sincèrement le progrès de l'a-

(1) *Natur. hist.*, XXXVII, 2.

griculture, je ne saurais donner un meilleur conseil aux amateurs que de leur indiquer comme lecture les ouvrages de M. P. Joigneaux, entre autres *La Chimie du cultivateur, Les Prés et les Champs, Instructions agricoles, L'Art de produire les bonnes graines, Conseils à la jeune fermière, Légumes et Fruits*, etc. Je ne sache rien d'aussi pratique, d'aussi adapté au développement intellectuel de ceux à qui il s'adresse, sans aucun de ces termes par trop scientifiques qui font frissonner même les bons caractères. Il va sans dire que ces ouvrages sont accessibles au plus médiocre porte-monnaie.

Dans cette esquisse rapide sur la vallée de Beaufort, j'ai omis un grand nombre de faits qui ne peuvent trouver place que dans une histoire détaillée.

Près de quinze ans avant l'annexion, un agronome de Toulouse a décrit dans un journal agricole tous les assolements de labour et toute la manutention des chalets de Beaufort. Dans un coup d'œil sur les mœurs locales, il a recueilli la tradition de Gargantua dont les faits et gestes étaient racontés par le menu détail pendant les longues veillées d'hiver. La configuration locale devrait beaucoup à ce géant aussi puissant au moins que les géants de la Mythologie grecque. M. Martegoute pense que c'est pendant son séjour à Lyon et ses courses de naturaliste dans les Alpes de Savoie que Rabelais aurait emprunté l'idée de son œuvre aux contes populaires de ce pays.

On me permettra de ne pas remonter si haut en citant quelques-uns des noms honorables de la vallée.

Beaufort est la patrie de Bernard de Beaufort, parrain de saint Bernard de Menthon, qui a accompagné ses parents dans la vallée d'Aoste, xe siècle;

De Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, premier président du conseil suprême de justice à Chambéry, qui a rédigé avec Nicod Festi de Sallanches les *Statuta Sabaudiæ*, sous Amédée VIII;

De plusieurs autres membres de la même famille, qui, d'après Louis della Chiesa, ont occupé les premières charges à la cour de Savoie;

De François Blanc et Humbert Martinet, prieurs des Dominicains de Chambéry, XVIe siècle;

De Bruet, commissaire des guerres en Genevois, XVIIe siècle;

De Maxime Blanc, surintendant des mines de Beaufort;

Des nobles Jean Crépin et Claude-Antoine de Granier, châtelains et bienfaiteurs de la paroisse;

De Pierre Lombard, second fondateur du collége et de l'œuvre des pauvres, XVIIIe siècle;

Du chanoine Vibert, docteur en théologie, auteur d'une biographie abrégée des rois de France en vers français et latins;

De V. Doix, professeur de théologie à Thonon, bienfaiteur de la paroisse et fondateur de l'école de Veigy en Chablais;

De son neveu J.-Ant. Doix, capucin, auteur de *Mémoires*, etc., *utiles à la jeunesse inconsidérée;*

De MM. Tharin, curé de Bellecombe, Vibert, Gachet et Blanc, curés de Beaufort, de l'abbé Viallet, etc., qui tous ont laissé des notes historiques très précieuses sur le pays;

De Viallet, riche cultivateur de Saint-Domingue;

De Cornu, banquier à Paris;

De Bouchage, banquier à Toulouse;

De Pierre-Antoine Favre, fabricant à Lyon, aïeul de l'avocat Jules Favre, député;

Du chanoine Girard, réformateur des études en Savoie, vicaire-général de Chambéry, désigné évêque d'Aoste, XIXe siècle;

Du chanoine Frison, supérieur du grand-séminaire et vicaire-général de Tarentaise;

Du chanoine Ducis, professeur de théologie à Moûtiers, qui a laissé de précieux manuscrits;

De M. Tissot, second fondateur de l'école de Boudin à Arêches;

De l'abbé Bugand, professeur et principal du collége royal de Conflans, puis d'Albertville;

Hauteluce est la patrie de Jean et Pierre Ducis, trésoriers des comtes de Savoie aux XIVe et XVe siècles. Jean-François Ducis, membre de l'Institut et successeur de Voltaire à l'Académie française, quoique né à Versailles, était encore propriétaire à Hauteluce;

Du curé Pierre Ligeon, docteur en théologie, orateur distingué, bienfaiteur de la paroisse de Macot, en Tarentaise, XVIIIe siècle;

De M. Bal, officier supérieur militaire sous le premier Empire;

De D. Claude Bal, bénédictin, auteur du rétablissement du sanctuaire de Notre-Dame des Châteaux;

Le Villard a produit Aplagnat Satre, riche armateur en Bretagne au siècle dernier, et dans celui-ci, le célèbre médecin Maigrat.

Je ne puis mieux terminer que par Mgr Martinet, né à Queige, évêque de Tarentaise, puis archevêque de Chambéry.

J'omets toutes les honorabilités encore vivantes, selon le vieil adage : *Lauda post mortem.* DUCIS.

LA MYTHOLOGIE DU RHIN

PAR M. X.-B. SAINTINE

(Suite et fin)

La Gaule était depuis longtemps déjà sous la domination des Romains qui poursuivaient à outrance les druides sacrificateurs, que sur la rive germaine du grand fleuve les autels druidiques suaient encore du sang humain. Pendant de longues années le Rhin resta la limite de deux civilisations bien différentes l'une de l'autre, de deux peuples qui s'épiaient, qui surveillaient réciproquement leurs moindres gestes.

M. Saintine profite de cette halte de l'invasion romaine pour nous faire assister aux scènes de la vie intime du peuple de la rive germaine, et dans un chapitre intitulé *Visite à la terre des aïeux*, il fait la description des cérémonies dont on accompagnait les principaux actes de la vie chez les Francs-Saliens, qui occupaient déjà les bords du Rhin en attendant de fondre à leur tour sur la Gaule.

Que de pages charmantes nous aurions à faire connaître à nos lecteurs, si nous avions le loisir de citer textuellement ce chapitre! On verrait avec quelle habileté M. Saintine a su extraire des mœurs relativement sauvages de ces anciens peuples tous les instincts sociaux qui s'y trouvaient. Nous ne savons rien d'aussi attrayant que ce travail qui consiste à dépouiller un peuple primitif de son enveloppe grossière, pour mettre à découvert ces instincts que Dieu a placés dans

le cœur de tous les hommes sans acception de race; une pareille analyse est non seulement intéressante pour celui qui la fait, mais elle est aussi pleine de charmes pour le lecteur.

Quelles leçons ne pourrions-nous pas tirer, nous autres hommes d'une époque de grande civilisation, de ce contraste frappant que relève avec délicatesse M. Saintine dans les cérémonies dont on entourait chez les Francs-Saliens deux des événements les plus marquants des phases de la vie humaine : le mariage et la mort ! Aujourd'hui on célèbre par des réjouissances folles l'accomplissement du mariage, et des pleurs inondent la tombe d'un être cher. Nos ancêtres ne procédaient point de la sorte : la jeune fille qui allait être liée pour sa vie à un homme passait par des épreuves morales souvent terribles.

« Vêtue de noir, une couronne de feuillage sombre « sur la tête, la mariée marchait au milieu des siens, « courbée en deux comme sous le poids de pensées « accablantes. Une matrone, placée à sa gauche, lui « mettait sous les yeux une nappe blanche ; c'était un « linceul, le linceul dans lequel elle devait être ense- « velie un jour. A sa droite, un druide entonnait un « chant, au rhythme solennel, où étaient longuement « énumérés tous les tourments, toutes les angoisses « qui l'attendaient dans son ménage. »

Jusqu'au moment où elle passait dans les bras de son époux, tout était tendu de noir aux yeux de la jeune mariée. Mais pour la mort, nos pères n'avaient que des chants d'allégresse ; « ils se réjouissaient devant la « mort, qui affranchit l'homme de tous ses maux ; ils « n'avaient que des pleurs à lui donner quand il pour- « suivait son temps d'épreuves. »

Et nos pères avaient raison.

Cependant les légions romaines finirent par traverser le Rhin, et avec elles les dieux de Rome. Mais ceux-ci ne parvinrent pas immédiatement à faire leur piédestal des hôtels druidiques : Jupiter eut à compter avec Teutatès. Les dieux les plus frivoles pénétrèrent bien sur le territoire germain, mais ce fut sous le couvert de quelque divinité des sombres forêts; la masse avait l'air de les accepter, et en secret elle retournait au pied du chêne sacré où l'appelait la voix austère de ses anciens prêtres. Il y eut comme un compromis passé entre les deux religions.

Sur ces entrefaites, les dieux de Rome se trouvèrent en face d'adversaires qui se déclarèrent nettement leurs ennemis. Les plus puissants des peuples de l'extrême nord, que les Romains désignaient sous le nom d'hyperboréens, les Scandinaves, à force de traverser en tous sens la Germanie, avaient laissé quelques-unes de leurs bandes sur différents points du territoire, et notamment dans les îles du Mein, du Weser et du Necker. Leur dieu suprême, Odin, avait bientôt étendu son domaine, et lorsque l'Olympe romain se fut introduit subrepticement dans le sein des contrées allemandes, le dieu scandinave trouva l'occasion de consolider son pouvoir en se proposant pour adversaire déclaré des envahisseurs. Alors les druides germains se réunirent à lui, et la religion nouvelle eut à opposer aux légions des dieux latins des masses aussi compactes de divinités de toute espèce. Le dieu unique des Germains n'étant pas assez fort pour se mesurer avantageusement avec Jupiter et sa suite, on se mit sous la protection d'Odin et de tous ses terribles coadjuteurs. Ce fut le commencement de l'ère des druides de la troisième époque ; dès lors la théogonie scandinave étendit sa puissance sur les bords du Rhin et dans toutes les contrées germaniques.

M. Saintine consacre la fin de la première partie de son livre à faire ressortir les points principaux de cette curieuse mythologie scandinave, dont l'histoire sacrée commence à la création du monde pour finir au grand jour de la désorganisation universelle. Car on retrouve dans ces croyances religieuses, à côté de nombreuses données grossières, les traces des principes fondamentaux sur lesquels reposent les religions modernes de l'Europe, depuis la création de la lumière jusqu'aux prédictions apocalyptiques. Du reste, tout tend à prouver que les hommes et leurs croyances ont eu un point de départ unique, l'Orient. De là, l'espèce humaine s'est répandue sur le reste de la terre conservant en tradition les premières idées religieuses, qui n'ont jamais pu être entièrement effacées malgré tous les changements de forme qu'on leur a fait subir.

Nous avons dit que le dieu Odin et ses satellites se posèrent ouvertement en adversaires de Jupiter. Longtemps, sur le territoire germain, les deux religions restèrent en présence, sans que les efforts des soldats romains pussent entamer profondément les divinités farouches des grandes forêts druidiques ; si bien qu'après l'invasion de la Gaule par les Francs et les Bourguignons, les proconsuls de Rome, épouvantés de cet événement et redoutant des représailles, cessèrent leur propagande armée en faveur de leurs dieux énervés ; les druides germains devinrent presque libres de leurs mouvements. « Une longue trêve fut consentie entre « tous les cultes, avec quelque défiance de part et d'au- « tre, il est vrai. Odin eut ses autels distincts de ceux « de Jupiter ; on éleva un temple au dieu Thor (1) en « regard de celui du dieu Mars ; si Bacchus, Diane, « Apollon eurent leurs jours fériés, il en fut de même « pour Bragi (2), pour Frigg (3), pour Freya (4). »

Mais un jour, suivant l'heureuse expression de M. Saintine, des pêcheurs du Rhin, occupés à retirer leurs filets, entendirent des voix courir sur la surface du fleuve en murmurant les noms de Jésus et de Marie. C'était le christianisme qui poursuivait ses conquêtes, renversant tout sur son passage sans armes apparentes ; c'était l'idée de Jésus qui faisait son chemin à travers la terre, sans le secours du marteau de Thor ni de la foudre de Jupiter, et qui forçait bientôt Clovis à se prosterner au pied de l'instrument de supplice sur lequel avait expiré le promoteur de l'émancipation et de la réhabilitation des hommes.

Les dieux de la Germanie et avec eux leurs confrères de tout le nord de l'Europe signèrent un traité d'alliance pour lutter contre cet adversaire invisible et pourtant si terrible ; au grand jour de la bataille, ils

(1) *Thor* était le fils d'Odin; il était chargé de porter les foudres, et eut pour mission de faire la chasse aux géants Il portait sur lui trois objets précieux qui le rendaient invincible, un marteau, des gants de fer et un baudrier de vaillance.

(2) *Bragi* était le dieu de la poesie et du beau langage.

(3) *Frigg* était la première épouse d'Odin.

(4) *Freya* était la seconde epouse d'Odin ; c'était la protectrice des amoureux.

tonnèrent tous ensemble; leur foudre éclata avec fureur ; le reflet de leurs épées éblouit un instant les habitants des sombres forêts ; leurs cris de guerre couvrit tous les bruits de la nature. Et après ?... Après on ne retrouva presque plus de trace de cette armée extraordinaire ; les dieux avaient été abîmés. On rencontra bien par-ci par-là quelque divinité fugitive qui essayait de se faire adorer; mais l'Olympe avait disparu sans savoir par quelles armes il avait été frappé : une croix seule s'éleva sur le champ de bataille qu'elle sembla commander avec une puissance irrésistible.

Dès lors, les peuples les plus rapprochés du Rhin acceptèrent la *bonne nouvelle* comme une manifestation du vrai Dieu. Il ne faudrait pas croire, toutefois, que la fusion des idées religieuses s'opéra sans quelques embarras et d'un seul coup. Le christianisme, quoique à un moindre degré que les religions antérieures, dut aussi compter avec les populations germaines qui, tout en ayant perdu leurs dieux, n'en conservaient pas moins au fond de leur cœur un ressouvenir des anciennes cérémonies druidiques. C'est ainsi qu'après avoir converti les saints en dieux, ils leurs dressèrent des autels et leurs sacrifièrent des victimes humaines.

Ce mélange des vieilles et des nouvelles idées dura assez longtemps ; cela devait être ainsi en Allemagne plus que partout ailleurs, grâce au caractère mystique des populations du Nord. Et lorsqu'avec Witikind tomba le dernier rempart important du druidisme, vaincu par le principe chrétien, l'idolâtrie régna encore pendant des siècles sur les bords de l'Oder et de la Sprée, au milieu des Prussiens, et perpétua « dans « les bas fonds du monde allemand les croyances my- « thologiques... » Si l'on ajoute à cela que les soldats des croisades rapportèrent de l'Orient la tradition des gnomes, des péris et des ondines, on trouvera l'origine de toutes les croyances superstitieuses qui dominent encore aujourd'hui en Allemagne, et auxquelles M. Saintine a consacré les derniers chapitres de son livre.

Cette partie de *la Mythologie du Rhin*, bien que la moins savante, est celle où l'auteur s'est montré le plus habile à décrire et à raconter. Ce récit, mêlé de légendes, eut paru monotone sortant d'une autre plume que celle qui a écrit *Picciola;* mais M. Saintine a reçu de la nature le don de rendre attrayantes les traditions les plus communes et les plus simples, et tel qui écouterait avec indifférence narrer dans le langage ordinaire les faits et gestes des descendants des dieux scandinaves et d'autres lutins de cette espèce, suit avec le plus grand intérêt, dans *la Mythologie du Rhin*, le récit des ébats et des tours malicieux des Sylphes, des Elfes, des Nixes, des Ondines, des Kobolds, des Killecroffs et *tutti quanti*.

Nous n'essaierons pas de suivre M. Saintine dans ses excursions au monde des fées et des diablotins; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à son livre, s'ils veulent apprécier toute la valeur de cette œuvre de science et d'esprit.

Notre tâche est achevée, car nous ne nous sommes proposé que de payer un humble tribut de reconnaissance à un écrivain qui a su conserver sa plume vierge des banalités littéraires de notre époque. Forcé par le peu d'espace qui nous est réservé dans ces colonnes de n'esquisser qu'à grands traits le plan de *la Mythologie du Rhin,* souvent nous avons regretté de n'en pouvoir citer textuellement plusieurs passages qui eussent donné une idée plus complète de son mérite. Mais comme à l'impossible nul n'est tenu, nous croyons avoir rempli entierement notre devoir, et nous acclamons une dernière fois l'œuvre de M. Saintine comme une œuvre forte et utile, comme une protestation contre le courant actuel qui entraine fatalement le monde littéraire.

JULES PHILIPPE.

LE CONGRÈS DE FRIBOURG

A LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Lyon, le 20 septembre 1863.

Encore un Congrès. Vous savez que pendant celui de Chambéry j'ai reçu pour la Société Florimontane l'invitation d'assister au Congrès bisannuel que devaient tenir à Fribourg plusieurs Sociétés historiques de la Suisse. Outre vos encouragements et l'honneur de vous représenter, il y avait pour moi un attrait de circonstance à pouvoir comparer immédiatement le genre suisse et le genre français. Un motif surtout m'attirait à cette réunion, c'était la visite annoncée aux ruines d'Avenches, l'*Aventicum Helvetiorum*, qui, d'après Ammien Marcellin, a dû être un moment la métropole ou une des importantes cités de la province des Alpes graies et pennines.

Le Congrès étant purement historique, il n'y a pas de sections. Les séances du matin réunissent pendant quatre heures toutes les Sociétés. Le soir, chaque Société tient à part sa séance administrative. Le nombre des assistants est arrivé à plus de 150; c'est beaucoup pour un pays où ces réunions sont si fréquentes. La préséance était, le premier jour, à la Suisse française, le second à la Suisse allemande.

Les Sociétés de Genève et de Lausanne n'ont pas oublié l'accueil qu'elles avaient reçu à Annecy à la réunion de 1856. Aussi tous les honneurs ont été pour le représentant de la Société Florimontane. M. Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, l'a annoncé à toute l'assistance après le discours d'ouverture et lui a offert la parole avant tous les inscrits.

Parmi les mémoires qui ont été lus, un surtout se rattache à notre histoire nationale; c'est un excellent travail sur l'état administratif du pays de Vaud sous la domination savoisienne, et dont l'auteur, M. Secretan, avait lu au Congrès de Chambéry la première partie, c'est-à-dire l'origine des acquisitions de la Maison de Savoie dans le même pays. M. Secretan avait déjà lu au Congrès d'Iverdon, l'année dernière, une *Note critique sur la date du combat de Chillon, mentionné dans les chroniques de Savoie,* vers le milieu du XIIIe siècle.

Un autre remarquable travail de M. l'abbé Gremaud, professeur d'histoire à Fribourg, sur les origines du diocèse de Sion, était également intéressant pour nous, puisqu'il s'agit encore d'une des cités de la province des Alpes graies et pennines et du premier royaume de Bourgogne.

Ce qui caractérise les Congrès suisses, après la solidité et le positivisme de leurs travaux, c'est le genre de famille qui règne dans leurs réunions, c'est le sentiment patriotique qui rattache toutes les dissidences

politiques ou religieuses. On ne peut se quitter même après des discussions qui n'ont pas moins duré depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après-midi. Un banquet de souscription réunit tous les membres du Congrès, même ceux de la localité où il se tient, et toujours sous la même présidence que la séance du matin. Là, toutes les croyances, toutes les opinions, toutes les nuances politiques font assaut de politesse et échangent les relations les plus amicales. Les oppositions, de quelques couleurs qu'elles soient, n'ébrèchent point cette bonne harmonie. Au contraire, on tient à s'envoyer les toasts les plus courtois, même entre éléments très disparates.

J'ai reçu pour la Société Florimontane un toast des plus chaleureux de M. Alexandre Daguet, président de la Société historique de Fribourg. Pour détourner un courant d'idées bien innocent de la part de l'auteur, j'ai dû proclamer que la science n'a pas de frontières politiques et porté un toast à la Suisse savante et sœur des autres nations. Il a été accueilli par un tonnerre d'applaudissements et M. Daguet m'a voté un *ban* redoublé.

Vous voyez par tout ce qui précède combien l'esprit de tolérance pénètre les mœurs sociales de la Suisse. En voulez-vous d'autres preuves? Dans une réunion en majorité protestante, on a applaudi à un toast porté au clergé qui honore son caractère par sa science, ainsi que le Congrès en prenant part à ses travaux. C'est la première fois que j'ai essayé de porter mon costume complet dans des pays exclusivement dissidents. C'était une nouveauté, un objet de curiosité. Mais je dois reconnaître que je n'ai rencontré partout que la plus exquise politesse et quelque chose de plus encore, toutes les prévenances. Je ne l'aurais pas fait impunément à Londres.

Les discours allemands n'étant pas de nature à captiver beaucoup mon attention, j'ai consacré le jour où ils devaient abonder, à visiter les lacs de Thun et de Brienz. Le premier est signalé dans les guides du voyageur comme un des plus beaux de la Suisse. Plusieurs passagers m'ont avoué qu'ils lui préféraient celui d'Annecy. Quoi qu'il en soit de ces préséances secondaires, le plus pittoresque de tous les lacs sera toujours celui des Waldstœttes.

Le même vapeur ne suit pas le cours de l'Aar entre les deux lacs, comme je l'ai vu autrefois entre ceux de Neuchâtel et de Brienne, comme cela se pratique encore entre ceux de Neuchâtel et de Morat. Mais un omnibus vous transporte de l'un à l'autre et vous permet d'admirer pendant le trajet le caractère d'antique simplicité du village d'Untersée et la coquetterie moderne d'Interlaken. Ce contraste trouve sa date archéologique dans l'emploi de deux noms différents pour exprimer la même situation de ces deux villages entre deux eaux.

C'est dans cet intervalle qu'une trouée de montagne découvre la gigantesque *Yungfrau,* la reine des glaciers de l'Oberland bernois, et néanmoins inférieure de plus de 600 mètres au Mont-Blanc. A l'extrémité du lac de Brienz, le vapeur nous dépose presque tous, Français, Anglais, Allemands, Hongrois, Russes, etc., au bas du torrent de la Giesbach qui forme quatorze cascades étagées les unes sur les autres.

On a ménagé des chemins pittoresques sur les deux côtés avec plusieurs ponts, l'un desquels derrière la plus belle des cascades. La nuit, elles sont illuminées. Le concours des visiteurs a nécessité un hôtel sur le premier plateau avec tous les agréments que les Suisses savent imaginer pour attirer les étrangers à la contemplation des merveilles de leur pays. Avouons en toute humilité que nous autres Savoyards nous sommes un peu apathiques sous ce rapport.

Vous me direz que nous sommes trop fiers pour mendier l'argent du touriste. Je répondrai que les Suisses sont encore plus fiers quand ils le tiennent, malgré l'extrême politesse avec laquelle ils l'ont obtenu. Cela n'empêche pas qu'ils nous escroquent toujours Chamonix et le Mont-Blanc dans leurs guides et leurs cartes. Heureusement que nous les tenons par le pied, comme Jacob tenait Esaü, quand ils firent leur entrée en ce monde.

Mais à part le géant des Alpes, les lacs d'Annecy et du Bourget, qui est-ce qui connaît nos cascades simples, doubles, triples, etc., nos grottes dont les profondeurs se perdent dans d'immenses pièces d'eau, nos lacs perchés sur les hauts plateaux, et ces profondes crevasses fouillées par les tourbillons des torrents, et ces ponts de rocs, et toutes ces sublimes horreurs, auxquelles nous sommes tellement habitués que nous ne prenons pas la peine de les offrir aux touristes de la plaine, je dirai mieux, à ces âmes d'élite fatiguées des plaisirs énervants des grandes villes et avides des émotions toujours nouvelles des grands spectacles de la nature?

Une des plus intéressantes journées du Congrès a été pour moi la visite des ruines d'Avenches. On peut contempler encore presque toute l'enceinte des murs romains, il n'y manque guère que le revêtement. Le Musée renferme une riche collection de chapiteaux, de colonnes, de vases, d'inscriptions, de médailles, de statuettes, de reliefs, etc., entre autres celui de la louve et des deux enfants, puis l'oie du Capitole sur un bloc dont la surface inclinée représente un toit couvert de briques demi-rondes. Tous ces objets ont été trouvés à la surface ou dans le labour; aucune fouille sérieuse n'a encore été faite. Le Musée se trouve à l'extrémité d'un amphithéâtre, derrière lequel on remarque les ruines d'un petit théâtre. Les restes d'un autre se trouvent plus loin en rase campagne. Au milieu d'un champ s'élève encore un débris de colonne majestueuse, composée d'énormes blocs superposés. Les frises sont incrustées dans deux maisons en ville. Ce monument pouvait être un temple ou un prétoire sur le forum.

Le gouvernement romain, extrêmement centralisateur comme tous les gouvernements despotiques, tenait à absorber les petites individualités locales dans les grands centres, à rattacher chaque peuplade conquise au chef-lieu de la cité, dont il faisait une grande ville. On en peut juger par les dimensions d'*Aventicum Helvetiorum* et de ses monuments. Mais il est probable que l'espace compris dans le pourtour des murs était loin encore d'être tout occupé par des constructions lorsque les Alamans vinrent ravager ces magnifiques commencements dans le IIIe siècle. Ce serait donc une ville manquée, selon la judicieuse expression de M. Forel. Après plusieurs destructions successives, la ville actuelle a été rebâtie autour d'un castel du moyen-âge et n'occupe qu'une très médiocre partie de l'enceinte primitive.

A peu de distance sont les fameux champs de bataille de Laupen et de Morat. Le lac de Morat se rattache au lac de Neuchâtel par un canal qui contourne une petite arête de colline, à peu près comme le canal de Savières qui unit le lac du Bourget au Rhône. Les pêches lacustres ont été abondantes sur la rive occidentale du lac de Neuchâtel. Les poteries présentent les mêmes façons que celles d'Annecy, du Bourget et de Genève. L'âge de la pierre y est bien caractérisé.

De là, je suis allé visiter les hauts plateaux du Jura et plusieurs monuments archéologiques de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Ils sont connus d'ailleurs, je ne vous en parlerai pas. Je veux pourtant dire, en finissant, un mot de deux tours de force, de ceux qui prouvent si bien l'adage : *Labor improbus omnia vincit.*

Les habitants du Locle (petit lac) se sont débarrassé de leur lac en lui ouvrant un débouché au travers de la montagne. Et pour que la postérité s'inspirât de ces exemples d'intelligence et de dévouement, les noms des auteurs de l'œuvre sont gravés sur la pierre, à l'entrée du tunnel. Du lac, il ne reste donc qu'un ruisseau à travers les champs et les prés. Le plateau est fermé de toutes parts, il est impossible d'avoir une chute d'eau pour un moulin. Un propriétaire a creusé dans le sol assez bas pour pouvoir y loger trois grandes roues étagées les unes sur les autres et mises en mouvement, chacune à part, par un filon de ce ruisseau qui trouve ainsi sa chute et se perd par des issues inconnues.

Le moulin est au grand air et les artifices dans l'intérieur de la terre. Pour visiter ces merveilles, qui ailleurs seraient des travaux d'Etat, on suit une section de chemin de fer qui, entre la Chauds de-Fonds et le Locle, atteint à près de 1,100 mètres au-dessus du niveau de la mer, hauteur qui ne sera surpassée que par le tunnel des Alpes. DUCIS.

NOTE SUR ANTOINE FAVRE ET SA FAMILLE

Monsieur le Directeur,

En lisant les ouvrages du président Favre, j'avais remarqué que dans plusieurs passages il aimait à se nommer Sebusien, Sebusianus. Bien d'autres après lui se sont donnés cette satisfaction, et ce n'est pas vous qui leur en ferez un reproche! Mais quelle ville de la Sébusie l'avait vu naître. Mes recherches viennent de me confirmer que c'est Bourg. Il y est né le 4 novembre 1557. Son père s'appelait Philibert Favre, et sa mère, Bonne de Châtillon.

Il s'est marié en premières noces à Benoite Favre (dame de Vaugelas), fille de Claude Favre, bourgeois de Meximieux, et de Jacqueline Guinet, et en secondes noces à Philiberte de la Perouse.

Sa résidence habituelle était à Meximieux, dans une maison qu'il avait fait construire en 1581. La preuve c'est que plusieurs de ses enfants y sont nés, et ont été baptisés dans l'église du lieu.

De ces mariages sont issus :

Claude Favre de Vaugelas, dont j'ai donné l'extrait de baptême, en date du 6 janvier 1585 ;

Anthoine, né et baptisé au même lieu en avril 1588, et inhumé dans l'église de Saint-Apolinaire ;

Jacqueline Favre, l'une des fondatrices de la Visitation ;

Réné Favre, qui fut président du Genevois, en 1611 ;

Lucrèce Favre ;

Anthoine Favre, doyen de la Sainte-Chapelle à Chambéry ;

Et Jean-Claude Favre de Charmettes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé MARTIN,
Membre correspondant de la Société Florimontane.

Foissiat (Ain), 15 octobre 1863.

CHRONIQUE

M. l'avocat Despine a publie il y a quelques années une notice historique très intéressante sur le Saint-Sépulcre d'Annecy.

Voici sur cet établissement une note que j'ai trouvee dans les visites pastorales du diocèse de Moûtiers

L'archevêque de Tarentaise etait protecteur, supérieur, conservateur et defenseur perpetuel des maisons dépendant du Saint-Sepulcre de Jérusalem dans tous les Etats du duc de Savoie. Dans la visite faite en 1633 par Mgr Benoît-Theophile de Chivron-Villette, le personnel du Saint Sépulcre se composait ainsi : Prieur commendataire, R^d^ Pierre-François de Novery ; sous-prieur claustral, Etienne Chardon ; chanoines, Amblard Baude, Claude-Philippe Curtet, Jean-Prudent Pavy, Pierre Chardon, François Gaudet, Pierre-François Grivet. Cette maison, de l'ordre de St-Augustin, devait avoir dix prêtres et deux novices; il n'y en avait que sept

L'abbé commendataire recevait 377 florins de revenu de différents pres. Le chapitre recevait 60 coupes de froment, mesure d'Annecy, dont 20 coupes devaient être employees aux aumônes à faire aux pauvres le jeudi-saint ainsi qu'au dîner de toute la maison, 10 coupes de cense au duc de Genevois-Nemours, 10 coupes pour la manutention du moulin d'où elles proviennent, restent 20 coupes. Le sous-prieur recevait 30 florins de revenus des prés Le chapitre en recevait 80 de même provenance, 50 coupes de froment, dont 3 coupes au vicaire de Saint-Didier d'où elles provenaient, 4 coupes au barbier et au chirurgien. Enfin la maison avait 30 sommees de vin. D.

—

M Louis Revon, conservateur du musée d'Annecy, fait en ce moment un voyage scientifique en Italie. Il doit visiter les principales villes de la péninsule et entrer en relation avec les conservateurs des musées de toute espèce qui abondent dans ce pays privilégié.

M. Revon rapportera d'Italie de nouveaux objets d'art et d'histoire naturelle qui viendront enrichir nos collections Nous pouvons annoncer aussi a nos lecteurs qu'il publiera dans la *Revue savoisienne* plusieurs articles composes sur les notes qu'il aura prises pendant son voyage.

—

La *Revue archéologique* a publié dans son n° d'octobre 1863, des détails intéressants sur de nouvelles fouilles qui viennent d'être faites dans les tourbières de Nydam (Sleswick). On a trouvé en assez grande quantité des glaives *en fer*, des hampes de javelots, des flèches, des debris de boucliers, des instruments de ménage, etc.

« La découverte la plus inattendue et la plus importante, ajoute la *Revue*, est celle d'un navire antique de 25 mètres de long sur 3 de large, ayant pu contenir, dit-on, 40 rameurs. Ce navire est à fond plat ; mais les deux extrémités, après s'être arrondies en s'élevant, se terminent en pointe comme celle des navires de la tapisserie de Bayeux. Le vaisseau, qui se compose de fortes planches unies par des clous de fer, était chargé de toute espèce d'armes et d'ustensiles, appartenant comme les autres antiquités du marais au premier âge de fer. »

Toutes ces antiquités paraissent avoir été enfouies intentionnellement dans les marais de Nydam, avec l'idée, qui n'a pu être réalisee, de venir les y rechercher.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Anne — N° 11. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 novembre 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Simon Bigex, secrétaire de Voltaire, par M. le Dr L. Bouvier. — Les franchise d'Alby, par M. A. Lecoy de la Marche. — Une vallée de Savoie (reponse), par M. Ducis. — Chronique.

SIMON BIGEX, SECRÉTAIRE DE VOLTAIRE

(D'après des papiers de famille inedits.)

Passant à la Balme-de-Thuy le 2 avril dernier, j'eus l'idée de m'enquérir si la mémoire de l'ancien secrétaire de Voltaire y subsistait encore et si, par hasard, la famille de ce personnage se trouverait en possession de quelques documents capables de me renseigner à l'endroit de cette existence, restée jusqu'à ce jour dans l'oubli le plus complet. Bien me prit de cette idée ; et sur l'indication que me fournit un honnête vieillard de l'endroit, je pénétrai dans une maison d'assez bonne apparence, habitée par deux arrière-neveux de Simon Bigex. Un sentiment de défiance, défaut assez commun chez les gens de la campagne en présence d'un étranger, m'accueillit tout d'abord ; mais peu à peu la confiance s'étant établie entre mes nouveaux interlocuteurs et moi, on m'ouvrit une caisse remplie de vieux papiers et, qui plus est, on me permit d'en disposer en toute propriété (1). C'est donc à l'occasion de cette trouvaille inattendue que je me permets de sortir du cadre de mes études habituelles et d'exhumer la mémoire du secrétaire de Voltaire, à laquelle, du reste, la publication toute récente de la correspondance de Commerson, nom justement célèbre dans les fastes de la science du dernier siècle, vient prêter un intérêt de plus (2).

Simon Bigex naquit en 1729 à la Balme-de-Thuy, dans la vallée de Thônes. Il fréquenta de bonne heure l'école de son village et employa ses premières années à partager les occupations agricoles des membres de sa famille. Plein de force, d'une haute stature et d'une grande maturité d'esprit, il partit pour Paris vers l'âge de vingt ans, imitant en cela les jeunes gens de sa vallée que l'émigration commençait déjà à emporter au loin. Il paraît qu'il fut attaché de bonne heure au personnel de la domesticité du palais des Tuileries et que, prévenant en sa faveur par sa bonne mine, un air sérieux et beaucoup de bon sens, on lui confia des fonctions relativement assez importantes sur la nature desquelles, je dois le dire, je n'ai pu réunir aucune donnée précise. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il passa du service de Louis XV dans la maison de Voltaire, et voici comment lui advint cette nouvelle position.

Voltaire, au faîte de la gloire et de la fortune, avait quitté Paris en 1756 et était venu se choisir une retraite sur les bords du Léman. Il passa d'abord trois hivers successifs à Lausanne. C'est en arrivant dans cette ville qu'il reçut du bailli cette singulière recommandation : « M. de Voltaire, on dit que vous avez écrit contre le bon Dieu ; cela est mal, mais j'espère qu'il vous le pardonnera ; on dit que vous avez écrit contre Notre-Seigneur Jésus-Christ, cela est très mal, très mal ; mais il le pardonnera dans sa grande clémence. Mais, M. de Voltaire, gardez-vous d'écrire contre LL. EE. de Berne, nos souverains seigneurs, car elles ne vous le pardonneraient jamais ! » — Comment Voltaire prit-il ces paroles du grave magistrat, c'est ce que nous ignorons, mais il a soin de nous apprendre qu'il passa dans la société de Lausanne les meilleurs jours de sa vie.

A son départ de Lausanne, il vint s'établir aux portes de Genève, à la campagne des *Délices*, qui se voit aujourd'hui dans le quartier actuel de Montbrillant, sur la rive droite du Rhône. C'est en ce lieu que Voltaire, en quête d'un secrétaire, reçut, au mois de juillet 1757, la visite de Commerson, qui parcourait alors les Alpes de Savoie en botaniste et auquel fut adressée la première proposition de l'emploi en question. Les détails que donne à cet égard l'illustre naturaliste, prématurément enlevé aux sciences, dans une lettre adressée à son ami Gérard, auteur de la *Flore de Provence*, sont pleins d'intérêt pour le sujet qui m'occupe ; mais ce qui est nouveau et plus curieux encore, c'est le sans-façon et le franc-parler avec lesquels le compagnon de Bougainville s'explique sur le compte du Roi-Voltaire. Je lui laisse la parole :

« C'est par la meme raison que je n'ay jamais été des « partisans de Voltaire. La nature, comm'a dit un de ses « juges, fit tout pour son esprit, rien pour son cœur. Quant

(1) J'éprouve un vrai plaisir à consigner ici la rare obligeance des frères Bigex, que je ne saurais trop remercier, ainsi que M. le curé de la Balme, qui a mis le plus grand empressement à parcourir avec moi ses vieux registres, pour me fixer sur la date de la mort de Simon Bigex.

(2) *Philibert Commerson, naturaliste voyageur*, par Paul-Antoine Cap, grand in-8°. Paris, 1861.

« je lisois ses plus beaux ouvrages, je me disois à moi « meme, pour me tenir en garde contre une stupide ad- « miration : celui qui a écrit de si belles choses est le meme, « qui a eu la bassesse de les vendre à 20 imprimeurs... « Ce beau génie dans la république des lettres est un co- « quin dans la société... Je fus le voir, comme vous avés « fort bien présumé lors de mon voyage de Genève; je « trouvai dans sa physionomie le feu de Promethée et l'air « d'un filou. Je dois sans doute à quelques recommanda- « tions l'accueil distingué et l'offre qu'il me fit de son se- « cretariat, avec 20 louis d'appointemens et sa table. Abs- « traction faitte de l'honneur vrai ou apparent de cette « place, si vous scaviés comme moy combien elle est com- « parable à celle d'un galérien, vous ne seriés pas étonné de « ce que je ne balançai pas meme un instant à l'en remer- « cier. Imaginés vous une ame damnée, une ombre errante « sur les bords du Styx, qu'il faut suivre fidèlement par- « tout pour ecrire jusqu'a ses frayeurs nocturnes, car il « est bon de vous dire que le dit sieur a actuellement peur « du diable et qu'il rime coussi coussi les effets de la grace. « Au reste, rien de plus riant que sa maison des Délices, « c'est ainsi qu'il la nomme. Figurés vous une maison de « plaisance, belle par elle meme, assise dans une campagne « des plus riantes, à un demi mille de Geneve, dont on voit « en plein la perspective la plus brillante; ajoutés a cela la « vue de la plus grande partie du lac, du Rhone qui en « sort et qui se marie bientôt avec l'Arve, du pays de Vaux « qui est le roignon de la Suisse, du fort de l'Ecluse qui est « la clef de la France, tendés enfin autour de tout cela un « rideau de montagnes qui terminent agreablement la vue « sans la fatiguer par un trop grand éloignement, et vous « aurés une idée du manoir vrayment delicieux de Vol- « taire; mais que ne sera-ce pas si vous voyiés tout cela avec « des yeux de naturaliste. C'est le mont Jura, c'est celuy de « Salève, ce sont les glaciers de Savoye que vous distin- « gués au bout de votre horizon; chaque pas que vous « faittes en y allant vous offre quelque chose de nouveau; « y estes vous arrivé, vous ne suffisés plus aux objets qui « vous accablent en foule. Vous vous croyés transportés « dans un autre monde. »

Quoi qu'il en soit, le secrétariat ne pouvant s'allier avec un caractère aussi franchement accusé et une pareille indépendance d'esprit, Commerson déclina *l'honneur vray ou apparent,* pour user de ses propres expressions, de la place que lui offrait Voltaire. N'ayant rien pu obtenir du naturaliste passionné et insatiable qui avait à mettre à d'autres épreuves son zèle, ses forces et sa curiosité savante, le philosophe des Délices s'adressa au fils de nos montagnes qu'il trouva plus traitable et qui accepta ses offres, consistant en vingt louis d'appointements et la table. Comment Simon Bigex quitta-t-il le service des Tuileries et par quelle voie lui parvinrent les propositions de la nouvelle position qui allait lui être faite? De cela je ne puis rien dire, les papiers que j'ai entre les mains se taisant relativement à cette circonstance.

Son emploi auprès de Voltaire n'était pas un métier doré, mais bien, comme le dit si vertement Commerson, un métier de *galérien*. Par l'obligation qu'il avait contractée de ne jamais perdre son maître de vue, de le suivre, pour ainsi parler, partout pas à pas et d'être en permanence auprès de son lit, durant la nuit, la plume à la main, pour écrire toutes les rêveries sans nombre qui passaient par sa tête, Bigex s'était réduit au rôle de la plus entière abnégation personnelle, et l'on conviendra que Voltaire ne se montrait pas d'une bien grande munificence pour son serviteur en ne lui allouant que vingt louis d'appointements. Les choses se réglaient ainsi au château de Fernex, et si les écus, dans chacun desquels son malin propriétaire se plaisait à voir un ami, entraient fort nombreux dans son coffre-fort, en revanche ils n'en sortaient plus que dans une discrète mesure.

Bigex resta près de dix-huit ans à Fernex, constamment soumis aux caprices et aux fantaisies maladives du philosophe. Après sa mort, il rentra à la Balme, vers 1788. Il avait alors cinquante-neuf ans.

A la Balme, je retrouve l'ancien secrétaire de Voltaire venant prêter l'appui de sa plume au Conseil général de sa commune, composé du corps municipal et des notables de l'endroit, dans une difficulté survenue entre ce dernier et le Directoire départemental. Il s'agit de savoir si la commune doit recevoir ou non le remboursement d'un capital que le nommé Simon Déléan veut lui restituer, conformément à l'article 54 de la loi du 14 décembre 1789. Les pièces qui se rattachent à cette question d'une petite localité, en l'an II de la République, ont un intérêt historique trop réel pour ne pas les rapporter *in extenso*. Voici d'abord une réponse de Simon Bigex, secrétaire de la Balme, à l'administration du district d'Annecy :

« ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ OU LA MORT.

« Balme-de-Thuy, ce 18 germinal an II de la Répu- « blique une, indivisible et démocratique.

« Citoyens,

« La municipalité de la Balme-de-Thuy, qui s'est en « tout exécuté si loyalement, a vu avec douleur, dans la « lettre du commissaire national du 5 du courant, qu'on « nous soupçonnait de vouloir refuser les assignats de Dé- « léan, par l'arrêté de notre Conseil du 25 ventôse; nous « ne les refusons pas, nous requérons seulement le tribu- « nal du district de vouloir autoriser un des membres du « dit Conseil à les recevoir en présence du vérificateur du « district, à en rester dépositaire jusqu'à ce que nous trou- « vions à les replacer ou à les employer pour les besoins « de la commune, dont nous ne sommes que les économes. « Protestant, au surplus, des dépens faits et à faire, surtout « du défaut d'interstice de l'assignation du 16 du courant, « à ce comparaîtront.

« Signé : Simon BIGEX, secrétaire suppléant.

Sur cette réponse, délibération de l'administration du district d'Annecy, enjoignant au Conseil général de la Balme de se conformer aux lois sur le remboursement des capitaux :

« *Extrait des délibérations de l'administration du district* « *d'Annecy, du 29 germinal an II de la République fran-* « *çaise, une, indivisible et démocratique.*

« Vu la dénonciation portée à cette administration par « le commissaire national de ce district, contre le Conseil « général de la commune de Thuy, qui s'obstine, au mépris « des lois, à refuser de Simon Déléan le remboursement « d'un capital de 1,000 livres, pour éviter, dit-il, les mur- « mures de la commune qui n'en a pas besoin ;

« L'administration considérant que la loi du 15 aoust 93, « vieux stile, sur la consolidation de la dette publique, dé- « clare nationales toutes les dettes des communes, § 28, et « qu'elle déclare également nationales, § 29, art. 91, leurs « créances à concurrence de leurs dettes;

« Arrête, sur l'avis de l'agent national, qu'il est enjoint « au Conseil général de la commune de la Balme-de-Thuy, « de se conformer aux lois sur le remboursement des ca- « pitaux, sans préjudice des clauses du contract, sous peine

« d'être procédé contre lui en conformité des lois; arrête, « en outre, qu'extrait du présent sera transmis au commis- « saire national pour le poursuivre comme réfractaire, en « cas d'inexécution. Signé sur le registre Audé, président, « les membres présens, Burnod, agent national, et contre- « signé Jacquet, secrétaire général. »

Sur ces entrefaites, le citoyen Simon Déléan demande à l'administration du district d'Annecy qu'injonction soit faite au conseil de la Balme-de-Thuy, de recevoir la somme dont il est débiteur à la commune. L'administration, pensant que le capital en question n'appartient pas à la commune mais à la nation, rapporte son arrêt qui précède, passe à l'ordre du jour sur le contenu de la demande de Déléan et lui laisse le choix de s'adresser, s'il veut se libérer, au préposé de la régie de l'arrondissement de Thônes qui est chargé de poursuivre la rentrée des créances actives des communes.

Déléan se rend donc à Thônes auprès du citoyen Lognoz, préposé à la régie de l'enregistrement et des domaines, mais ses démarches sont tout aussi infructueuses à Thônes qu'à Annecy. Lognoz, pour satisfaire aux vœux de l'infortuné solliciteur, s'adresse à la municipalité de la Balme et lui demande la communication du contrat de vente passé en sa faveur par Simon Déléan qui veut la racheter. Le conseil de la Balme, qui n'est pas des plus faciles à émouvoir, refuse toute communication et l'avis du refus est transmis immédiatement aux administrateurs du district d'Annecy, par le préposé à la régie des domaines à Thônes. Nouvel arrêté du district et nouvelle invitation aux maire et officiers municipaux de la Balme, de remettre le contrat de vente avec la soumission aux lois qui caractérise des fonctionnaires publics. Le conseil de la Balme est terrible, il ne veut absolument rien entendre ni rien abandonner de ses prétentions. Fort de son droit, il fait tenir par l'organe de Simon Bigex à Annecy, d'une part, et à Thônes, de l'autre, la réponse péremptoire que voici :

« *Répondu le* 20 *prairial à l'administration, et le* 10 « *messidor au citoyen Lognoz, en ces termes :*

« Citoyens, pour répondre à votre invitation du 16 prai- « rial courant, nous observons que suivant l'article 91 « du § 29 du Décret de la convention nationale du 15, « 16, 17 et 24 août 1793, publié aujourd'hui, l'actif des « communes ne devant appartenir à la nation que jusqu'à « concurrence de leurs dettes, *or*, *celle de la Balme-de-* « *Thuy n'ayant point de dettes*, le contrat que veut rache- « ter Déléan ne paroit pas devoir être communiqué au « citoyen Lognoz.

« L'instruction publiée le 25 floreal par le directoire du « département, dit expressément que la loi leur réserve « les sommes qu'elles ont à leur disposition, provenant ou « de l'imposition en sols additionels, ou du produit des « biens communaux, c'est le cas précisément de notre « contrat.

« Salut, union, fraternité.

« Signé : S. Bigex, municipal et secrétaire adjoint. »

Cette réponse, si nettement et si logiquement articulée, fut décisive ; elle mit fin à la querelle controversée et valut à la municipalité de la Balme gain de cause contre l'administration du district.

J'ai reproduit tout au long ce débat qui m'a paru offrir un côté historique digne d'attention et qui n'est point indifférent. Son vrai caractère, que je tiens à lui conserver, c'est de nous montrer le génie de Voltaire, cette âme incarnée de l'opposition au dernier siècle, pénétrant au sein de la vallée de Thônes et venant, au plus fort du règne de la Terreur, inspirer les délibérations d'une municipalité rurale de peu d'importance et lui faisant obtenir un triomphe sans réplique contre les arrêtés et les invitations pressantes des administrateurs de son district. — Dans l'histoire d'une province, je ne crains pas de l'avancer, le débat du conseil général de la Balme-de-Thuy en l'affaire de Simon Déléan, s'élève presque à la hauteur d'un fait historique qui est désormais acquis à nos annales.

Indépendamment des fonctions de secrétaire qu'il remplissait auprès de la municipalité de sa commune, Simon Bigex s'occupait, dans sa retraite, de médecine, de botanique (il connaissait parfaitement les plantes de sa localité), et de langue hébraïque. Il possédait une bibliothèque assez complète pour un particulier. Il aimait, comme j'ai pu m'en convaincre, les beaux et bons livres, et montrait un goût très décidé pour collectionner les vieux parchemins qui avaient trait à l'histoire de son pays (1). A tout prendre, c'était un homme distingué et par-dessus tout un homme de bien. Pendant dix-huit ans, il consacra la majeure partie de son temps au soulagement des malheureux. Il avait assez de fortune pour vivre indépendant, mais il ne pouvait renoncer à mettre à la disposition des pauvres les ressources de sa modeste aisance. *Savoir et charité :* voilà les deux mots qui résument, à mon sens, la vie intime de Simon Bigex.

Il mourut à la Balme en 1806 (2), à l'âge de 77 ans, objet des regrets unanimes de ses compatriotes qui lui portaient une véritable affection et qui avaient en lui la plus grande confiance.

Après la mort de Simon Bigex, sa bibliothèque fut dilapidée, et ses manuscrits, jetés dans un grenier, n'obtinrent pas un sort meilleur. Ses héritiers, n'attachant à tout cela aucun prix, ont confondu tous ces papiers et ont bravement fait servir le plus grand nombre à allumer leur feu de chaque matin. Une bien minime partie a pu échapper au bûcher : c'est celle que je possède.

Dans cet auto-da-fé sans merci qui a dévoré la majeure partie des collections de Bigex, ce que nous avons le plus à regretter c'est le manuscrit, composé de six gros cahiers en parfait état, où toutes les rêveries nocturnes du philosophe de Fernex avaient été consignées jour par jour par Bigex lui-même pendant son séjour auprès de lui. Mais consolons-nous, les ouvrages de Voltaire ont contribué à pervertir assez d'intelligences, pour que le journal des idées fantastiques de sa vieillesse ne vînt pas en augmenter le nombre !

Dr Louis Bouvier.

Annecy, le 16 novembre 1863.

---

(1) J'en possède quelques-uns qui renferment des faits bons à connaître et qui sont dignes de la publicite à laquelle je les réserve.

(2) L'extrait mortuaire de S. Bigex est ainsi conçu dans les registres de la Balme : « L'an mil huit cent six, le 20 juin à 6 heures du soir, est decédé, après avoir reçu les sacrements, Simon, fils de feu Nicolas Bigex dit *le philosophe*, âge de 77 ans, — Bonnaventure, recteur. »

LES FRANCHISES D'ALBY

L'importance des anciennes franchises des villes de Savoie, le secours que de tels documents peuvent fournir à l'histoire du pays, ont été assez démontrés par la récente publication de la Société archéologique de Genève, dont nous rendions compte naguère à cette même place, et qui contient la plupart des chartes de priviléges accordées jadis aux principales localités du Genevois, du Chablais et du Faucigny. Nous avons également analysé dans la *Revue savoisienne* les franchises de Thônes, dont les premières datent de 1350; elles ont été depuis publiées intégralement dans le recueil dont nous venons de parler. Celles d'Alby sont demeurées jusqu'à ce jour inconnues, et le texte original ne s'en retrouve même pas. Grillet en fait mention et les attribue aux premiers comtes de Genevois (1). Cependant les plus anciennes dont il nous reste trace émanent du comte de Savoie Amédée V, dit le Grand. Un manuscrit dont nous avons eu communication et qui appartient à M. Dagand, maire d'Alby, en contient une traduction française, écrite au XVIIe siècle. Que le patient traducteur eût bien mieux fait de nous transcrire simplement l'original ! Son travail paraît un mot-à-mot assez littéral; mais a-t-il pu rendre par son équivalent propre chaque terme de cette langue si variée du moyen-âge? — Quant aux confirmations et franchises postérieures, concédées par les ducs de Savoie et les ducs de Genevois-Nemours, nous en avons trouvé, dans les archives de la localité, une analyse assez développée. C'est au moyen de ces éléments que nous allons indiquer, d'une manière sommaire, les points saillants des anciens priviléges d'Alby.

Cette bourgade mérita et porta autrefois le nom de ville. Située sur la grande voie qui menait de Chambéry à Annecy et à Genève, elle dut devenir de bonne heure une station importante. Del Bene nous apprend que les Bourguignons y bâtirent deux châteaux sur les collines séparées par la rivière du Chéran, afin de protéger un passage si resserré et si propice à la défense, et qu'ils en firent le chef-lieu de l'Albanais *(pagus Albanensis)*, titre qui fut plus tard dévolu à la ville de Rumilly (2). Les comtes de Genevois entourèrent Alby d'une muraille. L'importance de la localité s'accrut encore par les marchés et les foires qui s'y établirent. Enfin en 1297, le 14 avril, les habitants firent rédiger et signer par Amédée V leur premier code municipal, avant qu'Annecy, Thônes et bon nombre de villes voisines n'eussent le leur. Ces franchises contiennent 66 articles : après avoir réglé les conditions de bourgeoisie, les obligations des châtelains et les autres conventions qui se retrouvent à peu près dans toutes les chartes analogues, elles spécifient quelques points intéressants. Les bourgeois d'Alby sont exempts de la leyde et des autres péages. Ils ne peuvent être arrêtés, si ce n'est pour crime, sur tout le territoire de leur ville : malheureusement les limites de ce territoire, habituellement détaillées avec un soin minutieux, ne sont pas indiquées. Ils peuvent élire, chaque année, quatre prud'hommes, « pour traiter ce qui concerne le bien public, négocier et exercer les affaires de la communauté; lesquels jureront de remplir la dite charge par ensemble. » Les pâturages, les chemins et les places publiques seront délimités tous les ans, et tout empiètement sera puni de 20 sous d'amende.

Les bourgeois pourront aller *en montagne* couper du bois, et en user comme il leur plaira pour eux et pour tous ceux du mandement, mais non le vendre au dehors (1). Il pourront exploiter encore la propriété commune en y faisant des *escorces*, moyennant une redevance d'une mesure d'avoine, et des *rafours*, moyennant douze deniers par charretée. Ce terme de *rafour (rafurnus)* est une locution usitée en Bresse, signifiant four à chaux (2); il s'appliquait au contenu comme au contenant, et c'est dans ce sens qu'il paraît être employé ici.

Le châtelain, assisté des prud'hommes, devra terminer gratis les procès des pauvres, des veuves et des orphelins, à moins que les frais n'excèdent dix livres. Parmi les clauses pénales, en voici de curieuses : Quiconque tirera les cheveux à quelqu'un, ou le prendra par la chemise, payera dix sous si c'est avec les deux mains, et cinq si c'est avec une seule; s'il le frappe du pied, dix sous; s'il lui brise un membre ou un intestin, dix livres.

Les jours de foire et de marché ne sont pas désignés; mais on voit qu'ils étaient déjà fixés antérieurement. Ces jours-là, il est défendu aux bourgeois de rien acheter hors de la ville. L'industrie des cordonniers, répandue aujourd'hui encore dans la localité, y était déjà florissante, puisque le comte de Savoie se réserve sur eux spécialement un droit de six deniers, payables à la Saint-André. Il exige la même redevance de chaque boucher tuant ou vendant, et lui interdit ce petit abus, très commun alors, « de vendre des chairs infectes, une brebis ou une chèvre pour un bouc, une truie pour un pourceau, etc., et de *falsifier les rognons.* » La fabrication du pain est également réglée et avec des détails qui sont des traits de mœurs : « Tous ceux qui devront moudre leur blé au moulin du seigneur comte, le meunier les attendra pendant un jour, et sous cette condition que lorsqu'un envoyé viendra de la part d'un bourgeois de la ville trouver le meunier et lui dire : Pouvez-vous nous moudre tant de blé, à telle heure ? s'il répond oui, ce sera bien; mais s'il ne peut, que l'envoyé aille moudre où il voudra, et que sur cela on s'en rapporte à son serment. Le fournier doit semblablement attendre jusqu'à ce que la pâte soit levée; et chacun paiera, pour la cuisson de son pain, savoir : pour un quart de pain gros, trois oboles; et pour un quart de pain en petit, deux deniers, soit en argent, soit en pain. »

L'acte ainsi dressé et signé par Amédée V est « donné à Annecy, dans le château du dit seigneur comte, en présence des témoins à ce appelés, savoir : Messire Vullielme, curé de Saint-Léger à Genève, Thomas de Pompey, Henri Panatier, Jean de Aquaria, clerc Jacquemet Lombard, Ginonnet Villet, et moi, Vullielme de Cru-

(1) *Dictionnaire historique*, I, 249.

(2) Ce *pagus* embrassait les territoires d'Alby, d'Albens, d'Annecy, de Rumilly, de Talloires, et une partie de la vallée de Faverges.

(1) « *Item quilibet burgensis et juratus ville Albiaci possit uli de monte ad voluntatem suam, dum tamen aliis non vendat nemus extra mandamentum Albiaci.* » C'est le seul article du texte latin qui nous ait éte conservé.

(2) Ducange, *Glossaire* : « *Rafurnus, fornax calcaria.* »

seilles, notaire public par l'autorité impériale et par celle dudit seigneur comte, sur le commandement duquel j'ai écrit le présent, et y ai mis mon nom et mon seing. Fait, comme dessus, le quatorze du mois d'avril de l'an mil deux cent nonante-sept (1). »

Les priviléges qu'on vient de voir se maintinrent en vigueur, sans être renouvelés, jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Mathilde de Boulogne, comtesse de Genevois, veuve d'Amédée III, les confirma par patentes données à Annecy le 15 juin 1396 ; Humbert de Villard, comte de Genevois et gendre du même prince, en fit autant le 17 janvier 1396, par acte passé *dans son château d'Alby*. Enfin, Amédée VIII, comte de Savoie, qui avait acquis le Genevois d'Oddo de Villards, les confirma et les renouvela tout au long à Genève, le 13 septembre 1414.

Mais, avec le temps, les franchises municipales tendaient partout à se développer. Louis, fils d'Amédée VIII, dut augmenter celles des bourgeois d'Alby. D'un autre côté, la prospérité décroissante de leur ville les forçait de solliciter de nouvelles faveurs. Le duc, étant venu à passer par là, eut l'occasion de remarquer « la caducité et le pauvre estat des bastimens du dit lieu. » Il exempta les habitants pour 30 ans des tailles et autres impositions, ainsi que de la *chevauchée*, ou service militaire à cheval ; défendit de citer en justice et d'arrêter les allants et venants aux marchés et foires d'Alby, excepté pour un crime grave; fit une obligation expresse, pour tous ceux du mandement, d'aller vendre leurs denrées à ces marchés, sous peine de 3 sous d'amende, et autorisa l'établissement d'une boucherie. Ces priviléges furent octroyés le 11 juillet 1454, dans la ville de Chambéry.

Bientôt après, le duc, pour doter sa fille, la marquise de Montferrat, réclame de ses sujets le subside féodal ordinaire en pareil cas. Son châtelain et ses autres officiers voulurent contraindre les bourgeois d'Alby à y contribuer, malgré l'immunité qui venait de leur être accordée. Ceux-ci résistèrent, et le prince leur donna raison en confirmant sa concession par lettres datées de Rumilly, le 7 février 1458.

Nouvelles confirmations de tous les priviléges précédents : le 11 décembre 1463, dans l'acte de fidélité prêté par messieurs d'Alby à Janus de Savoie, apanagé du Genevois par son père ; le 24 janvier 1493, par Blanche, fille de Guillaume de Montferrat, en qualité de tutrice de son fils Charles II ; le 26 avril 1499, par le duc Philibert II; le 24 janvier 1505, par son frère Charles III, et le 6 août 1508, par le même. Ce dernier acte offre une particularité et une expression très remarbles pour l'époque : il fut accordé à la requête « *des trois estats* des habitants du dit Alby, s'estant présentés et assemblés pour le demander. »

Toutes les chartes mentionnées ci-dessus sont écrites en latin, et nous n'en possédons que des fragments de traduction ou d'analyse en français. Les suivantes, octroyées par les ducs de Genevois-Nemours sont françaises.

Alby eut à souffrir, sous l'administration de ces princes, de plusieurs incendies considérables, qui achevèrent de détruire son ancienne importance. L'un de ces désastres fut, pour la duchesse douairière de Genevois-Nemours, Charlotte d'Orléans, l'occasion de consacrer de nouveau les priviléges des bourgeois, « pour n'avoir obtenu, dit-elle, aucune confirmation de son mary (Philippe), mesme encore à cause de l'incendie arrivé depuis peu de jours, qui a désolé leur ville. » Fait à Aix, le 9 mai 1543.

La Savoie était alors sous la domination française. Les ducs de Genevois-Nemours étaient trop bien en cour pour ne pas conserver leur apanage : en 1549, la régence de Charlotte d'Orléans expirée, le Genevois fut remis par François Ier à Jacques, le prince le plus fameux de cette branche, celui dont Brantôme nous a légué un portrait si flatteur. En conséquence, Claude David, grand-juge de Genevois, au nom du nouveau duc, « prit possession de la ville d'Annecy le 7 août, et, le lendemain, de la ville d'Alby, où M. Antoine Ribitel, châtelain du dit lieu presta le serment de fidélité au nom de la ville, disant *Benedictus qui venit in nomine Domini.* » Une date intéressant l'histoire d'Annecy, et sans doute ignorée, un nom de châtelain qui survit encore dans le pays et que les lecteurs de la *Revue savoisienne* n'auront pas oublié, voilà ce que nous trouvons dans la confirmation des franchises d'Alby qui fut faite pour ajouter à la solennité de la circonstance. Seize ans plus tard, le même prince, Jacques de Genevois-Nemours, « à cause de l'incendie de la dite ville arrivé deux fois en sept ans, accorde aux bourgeois, pour en réparer les portes et murailles, pouvoir de gabelle de trois pots de vin par sommée, et d'une maille genevoise pour chaque livre de chair qui se vendra en détail au dit lieu. » Lettres-patentes délivrées à Annecy, le 11 janvier 1565, enregistrées à la Chambre des comptes le 8 mai suivant.

En dernier lieu, ces différents actes furent renouvelés par madame Royale, Chrestienne de France, duchesse de Savoie, comme tutrice de son fils Charles-Emmanuel, à Turin, le 15 janvier 1647 ; et en même temps fut confirmée la concession de deux foires, le 1er mai et le 6 août, et d'un marché tous les lundis : foires et marché qui subsistent encore; seulement la première a changé de date.

La terre d'Alby fut érigée en marquisat le 25 avril 1681, en faveur de la maison de Maillard de Tournon(1). Insensiblement, cette localité est devenue ce qu'elle est aujourd'hui : un petit bourg encadré de verdure, penché sur la rive escarpée du Cheran, comme la fleur du rocher sur le précipice. Entrez dans ses rues tortueuses : vous ne trouverez plus de l'antique chef-lieu de l'Albanais que des vestiges épars : quelque fenêtre à prétention archaïque, quelque ruine de château, et les portiques obligés des vieilles cités savoyardes. Mais il lui reste ce qui ne passe pas, ce qu'il doit à la nature : l'originalité de son site et la beauté de ses environs.

A. LECOY DE LA MARCHE.

(1) Il faut se rappeler que nous n'avons là qu'une traduction, et que les noms de ces personnages doivent être plus ou moins defigures.

(1) Grillet, I, 249.

UNE VALLÉE DE SAVOIE

(Réponse)

Trop et trop peu : tels sont les deux pôles plus ou moins magnétiques dont le courant m'a traversé depuis

la publication des deux articles sur la vallée de Beaufort. Vous avez exagéré, vous avez omis beaucoup de choses!

Quant au premier reproche, je maintiens mes *dire;* car je n'ai rien avancé sans en avoir les documents, dont je n'ai pas même tiré tout le parti que j'aurais pu. Le second est plus fondé, puisque je n'ai fait qu'analyser sommairement des matériaux dont les dates authentiques dépassent le chiffre de 300, seulement dès la fin du XIIe siècle jusqu'à celle du XVIIIe. Mais lorsque certaines époques présentent encore des lacunes considérables, il est indispensable de restreindre les époques les plus riches pour avoir un travail proportionné. Sans m'engager donc à donner une foule de détails dont le cadre de la *Revue savoisienne* ne comporte pas la publication, je répondrai néanmoins à quelques observations.

On m'a reproché de n'avoir rien dit de la viticulture de Beaufort. Parce que plusieurs treilles de vin blanc atteignent leur maturité dans la première moitié de septembre non seulement au château de Randen à 755 mètres d'altitude, aux Nais, etc., mais aux Péchay sur les Oultars et aux Tours des Châteaux à plus de 900 mètres; parce que la vigne pourrait facilement réussir ailleurs dans des expositions très favorables, si le goût des habitants tournait à cette spécialité; parce que la récolte de la Pierre, celle du Villard à 720 mètres, celle de Queige à 597^m^ sont assez abondantes pour remplir quelques futailles, on ne peut pas encore inférer de là que le plateau de Beaufort soit vinicole. N'exagérons rien. Si j'avais un conseil à donner aux amis des progrès agricoles, ce serait de ne pas s'aventurer pour la satisfaction d'avoir quelques ceps de vigne, de ne pas trop spéculer sur le froment et le maïs, mais avant tout de soigner leurs pâturages et de fournir des bestiaux et d'excellents fromages à d'autres contrées qui leur donneront en échange du bon grain et du vin généreux.

Les fréquentes inondations dont le pays a été le théâtre viennent appuyer ces principes sur sa destination agraire. Pour ne remonter qu'au siècle dernier, les chroniques écrites par les curés mentionnent celle de 1733 qui aurait dévasté le quartier de Randen, celle de 1750, celle de 1762 qui détruisit la chapelle de Saint-Donat au même lieu, celle de 1764 qui emporta le pont Morens ou d'Amont, celle de 1768 qui fit croûler la chapelle de Saint-Roch, celle de 1778 qui fit disparaître les quartiers du Crey et du pré de foire échelonnés avec leur artifices sur les bords de l'Argentine. Cette inondation coïncida avec la visite pastorale de l'archevêque de Tarentaise. Assiégé là par le débordement des rivières, il ne put se rendre à Moûtiers pour le jour de l'ordination, le samedi après la Pentecôte : les ordinands passèrent la montagne et reçurent les ordres à l'église de Beaufort.

Les dégâts de ces inondations n'ont été réparés à Beaufort, au Villard et à Queige, que dans la première moitié de ce siècle. Dans celle de 1859, les rivières ont repris leurs anciens errements et remis les campagnes à l'état de glières comme au siècle dernier.

Respecteront-elles désormais les digues qui défendent la nouvelle route départementale? Je le souhaite. Quant à ces champs dénudés et *recalonnés,* ils ne paraissent pas destinés à autre chose qu'à des pâturages. A Dieu ne plaise que je décourage jamais les essais de réparations. Mais l'expérience est trop fraîche et trop évidente pour qu'on ne mesure pas les dépenses aux résultats qu'il est raisonnable d'en attendre. J'ai hâte d'ajouter que l'avenir agricole du pays est loin d'être uniquement représenté par ces zônes riveraines.

Comme on le voit, l'histoire est toujours un enseignement, même celle des inondations. Celle des incendies ne l'est pas moins. Beaufort a été victime de ce fléau en 1455, 1703 et 1705. Les deux premiers ont été partiels; le dernier, presque général, a été causé par une explosion de la poudrière en plein midi.

Une sage institution, le garde du *guêt,* a préservé jusqu'ici le chef-lieu de Beaufort des incendies de nuit. Les instruments traditionnels, la hallebarde et la clochette, sont encore là comme témoins de son antique origine. Deux personnes, chaque nuit ordinaire, quatre la veille et le lendemain des foires, circulent par la ville et aux avenues, depuis dix heures du soir jusqu'à deux ou trois heures du matin, selon les saisons. A minuit et à deux heures, ils vont faire acte de présence chez le conseiller de commune qui a reçu la veille la note officielle de ces gardes fournies à tour de rôle par autant de familles. L'usage d'une petite ferme communale est attribué à l'agent public chargé de cette administration.

Cette coutume existait dans les villages, où la garde se faisait encore pendant la grand'messe les dimanches et fêtes. Dans l'énumération des charges des procureurs de quartiers, j'ai oublié le bachal ou la fontaine qui joue un rôle essentiel à côté du four bannal, pour le ménage, les bestiaux et l'incendie. Il serait utile de lui donner partout les dimensions d'un grand réservoir, comme on le fait plus souvent en Tarentaise, parce que les villages, plus populeux, sont plus exposés à ces redoutables accidents. A cet égard, on ne saurait trop louer l'exemple donné déjà par plusieurs petites localités, de l'achat d'une pompe à incendie qu'un seul homme peut porter facilement dans des lieux abruptes, et d'une provision de paniers à eau, plus légers, moins froids à manier et moins fragiles que les seaux en bois ou les bassins en fer.

On lit dans un vieux règlement de police de Beaufort un article qui obligeait tous les ménages à avoir constamment un seau plein d'eau pour le premier coup de tocsin, en attendant qu'une chaîne fût organisée. Un autre article ordonnait d'éclairer toutes les fenêtres lorsqu'on entendait le tintement sinistre, qui, du reste, ne cessait pas tant que l'incendie présentait encore quelque danger.

Je fais ici de l'histoire pratique, et quelque insignifiants que puissent paraître ces détails, on voudra bien me pardonner de les avoir exhumés pour les mettre en regard de ce qui se passe aujourd'hui en pareilles circonstances. Malgré notre civilisation plus avancée, nous pourrions quelquefois encore mettre à profit les sages précautions de nos aïeux, comme leurs bons exemples. C'est pour cela que j'aime aussi à constater que le curé Doix, fondateur de l'école de Veigy en Chablais, avait donné encore une montagne à l'œuvre des pauvres, aujourd'hui le bureau de bienfaisance de Beaufort; qu'une autre montagne avait été léguée à la même œuvre par M. Lanche, curé de Beaufort; que l'école communale compte parmi ses fondateurs MM. Nanterme et Lombard, ce dernier pour un fort capital et une montagne.

Parmi les célébrités du pays, j'aurais pu mentionner encore Pierre Molliet, d'abord chanoine de la collégiale de Sallanches. Il fut un des premiers qui, à l'exemple de Charles-Auguste de Sales, embrassèrent la règle de saint Dominique à Voirons. Il mourut en odeur de sainteté à Saint-Dominique d'Annecy. On lui trouva sur le corps une chaîne de fer de 17 anneaux qui y avaient laissé de profondes empreintes.

L'avocat Mansord, auteur de plusieurs ouvrages de droit, sous l'Empire et la Restauration, est aussi originaire de Beaufort.

Mais je n'ai point rappelé que Pierre de Beaufort et Guillaume Ducis ont été les derniers champions du duc de Savoie, l'un comme vidomne, l'autre comme châtelain, lors de la révolution religieuse et politique de Genève en 1536, parce que le premier, de la branche de Salagine, n'est point né à Beaufort : pour le second, je n'en ai pas trouvé de preuves, bien qu'Hauteluce eût fait partie du Faucigny où il avait ses terres, et qu'on y trouve un témoin du même nom à la date de 1539.

J'ai mentionné un cadastre avec mappe exécuté en 1645 par Nicolas Bastardin, d'ordre de Christine de France, duchesse régente de Savoie. On en trouve un de 1605, sans mappe, et le dossier d'un procès de la commune de Beaufort avec celle des Chapelles en Tarentaise en relate de plus anciens.

Outre les deux procureurs des œuvres pies, chargés de ce qui concerne aujourd'hui la fabrique paroissiale et le bureau de bienfaisance, il y avait encore quatre procureurs de ville, espèce de pouvoir exécutif, qui remplacèrent quelquefois les quatre syndics et qui étaient renouvelés chaque année par moitié.

Parmi les familles aristocratiques qui se partageaient les arrière-fiefs de la vallée de Beaufort, les reconnaissances et les investitures signalent surtout les nobles de La Croix, de La Frasse, de Bellegarde, d'Espine, de Conflans, de Sécal, de Château-Neuf, de Briançon, de Bonnefoy, de Pepin, de Bouchage, de Frison, de Vibert, du Maney, de Baron, de Noyeray, de Monthoux du Barrioz, de Queige, de Verdun, de Molliaix, de Granier, de Mansord, de Viallet, etc. La puissante maison de Belletruche avait acquis la plupart de leurs droits et en faisait hommage au XVe siècle à la maison de Savoie qui lui en confirmait l'omnimode juridiction.

Les services rendus par Jean de Beaufort à Amédée VIII replacèrent la maison de Beaufort dans la possession de plusieurs de ses anciennes terres qui étaient devenues domaines de la couronne. Cette recrudescence féodale amena de nouveaux conflits avec la commune. Elle commit en 1442 les notaires Geract-Ravet et Amédée Belli pour aller demander aux archives de Grenoble une copie authentique des franchises delphinales, que le duc Louis Ier dut confirmer au mois de juin 1445, mais après avoir, au mois d'avril, acheté de Charles VII, roi de France, la dispense de l'hommage des baronnies de Faucigny et de Beaufort pour la somme de 54,000 écus et la renonciation à tous ses droits en Dauphiné. Le Dauphin (Louis XI), gendre du duc de Savoie, avait beaucoup contribué à cet arrangement.

Nonobstant le traité, François Ier réclama encore cet hommage et en fit un *casus belli* ou plutôt un prétexte du passage des Alpes en 1536. J'ai dit ailleurs quelle résistance il y rencontra. Il n'est pas le cas de rappeler tout ce que la Savoie eut à souffrir pendant la lutte de Charles-Quint et de François Ier. Sous Henri II et après la bataille de St-Quentin, la commune de Beaufort crut pouvoir réclamer avec plus de succès l'observation de ses franchises et libertés octroyées par le Dauphin Humbert. La requête l'appelle Républicque et dans la partie latine de la consulte : *Respublica Bellifortis quæ regitur per administratores, scindicos,* etc. Après le traité de Cateau-Cambrésis, qui rendait la Savoie à ses princes, ceux-ci durent plusieurs fois encore confirmer ces priviléges.

Dans les libertés et franchises figurait l'organisation des foires et marchés. Le plus ancien acte connu relatif à cet objet est une quittance de 25 livres fortes, passée le 29 mai 1238 par le comte de Savoie à Aimon de Beaufort pour ce privilége.

En 1317, le Dauphin de Vienne leur donna un plus grand développement. Les marchés fixés au lundi avaient fini par se tenir le dimanche. Pour trancher cet abus, le duc de Savoie les transporta au mercredi par décret du 22 avril 1420, donné à Rumilly. Mais les intérêts locaux et les habitudes ne s'accommodaient pas de ce changement. Sur requête des habitants de la vallée, le duc Louis les fixa de nouveau au lundi, par décret donné à Thonon le 14 janvier 1437. Ensuite de l'incendie du chef-lieu, en 1455, et pour venir en aide aux habitants et les alléger *de damno per eos ex ignis incendio, proh dolor, novissimè passo, res que publica inibi suscipere queat incrementa,* le même duc ordonna, sous peine de 25 marcs d'argent, de faire observer tous les priviléges du pays. Transportés de nouveau au mercredi par Janus de Savoie, le 22 avril 1482, à Annecy, les marchés furent encore, sur de nouvelles plaintes de la République de Beaufort, replacés au lundi où ils ont été maintenus par Philippe de Savoie, comte de Genevois, avec ordre de respecter les anciens priviléges et franchises, sous peine de 100 livres genevoises. Annecy, 19 nov. 1519.

Le fait suivant donne une idée des aspirations de l'époque au milieu des entraves de la féodalité. En 1571, Emmanuel-Philibert avait donné à son cousin Jacques de Savoie, duc de Genevois et Nemours, l'autorisation des affranchissements avec droit du *tot quot* qui lui en revenait. Ce dernier affranchissait, à Lyon, le 1er octobre 1574, sept particuliers, nés dans le mandement de Beaufort, mais habitant à l'étranger, ainsi que de tout hommage, fief taillable, censif et toute condition de main morte, toute angurie, perangurie, servitudes, sujétions et astrictions, etc., moyennant la somme de 16,000 florins, monnaie de Savoie, et 100 louis d'or.

Le 14 novembre, les députés des trois paroisses du mandement de Beaufort passèrent une obligation de 12,000 florins, restant du prix d'affranchissement, en faveur de noble Antoine Lest, trésorier général de Son Altesse. Le même donna quittance de la somme totale, à Annecy, au 1er décembre, homologuée par la Chambre des comptes du Genevois le 10 décembre même année.

A la mort du dernier prince apanagé, Charles-Emmanuel voulut régulariser dans le Genevois, le Faucigny et à Beaufort, la vérification des poids et mesures, d'après l'usage du reste des Etats.

La famille Poentet exerçait cette charge de père en fils, sous les ducs de Genevois. Jean Poentet était alors canonier au château d'Annessy. François Cuénot, auteur du *Livre de l'architecture civile et sculpture,* dédié au

duc de Savoie, avait été nommé « architecteur et sculpteur, tant deça que delà les monts, » le 17 juin 1660. Sur l'avis favorable de la Chambre des comptes, du 25 juin, le duc les associa dans la charge de marqueurs et échantilleurs des poids et mesures, le premier spécialement pour le Faucigny, le second pour le Genèvois et Beaufort, le 17 juillet 1660. Ils prêtèrent serment le 12 août. Ils devaient faire la visite deux fois par an en présence du Conseil communal. Pour une simple vérification, il leur était défendu de rien percevoir à moins de 500 livres d'amende. Mais il y avait un tarif pour toutes les rectifications, en conformité des matrices officielles dont le double était conservé dans chaque localité. Un procès-verbal de visite, du 13 août 1694, constate à Beaufort des matrices pour les poids de 100, 50, 25, 12, 6, 4, 3, 2, 1, 1/2 livres ; pour les liquides, 1 pot, 1/2 pot et gevelot; pour les matières sèches, 1 quarte, 1/2 quarte, 1/4 de quarte, le sixain et le douzain.

(Sera continué.) DUCIS.

CHRONIQUE

Acquisitions de la Bibliothèque publique d'Annecy pendant le 3e trimestre de 1863.

Don du ministère d'Etat Réimpression de l'ancien *Moniteur,* 32 vol. — Œuvres de Leibnitz. — Ch. Bonaparte, *Iconografia della fauna italiana.* — Hippeaux, *Le Bel inconnu; Le Bestiaire d'amour; Messire Cauvain; Amadas et Ydoine* — Hatin, *Histoire de la presse en France.* — Grenier et Godron, *Flore de France.* — *Dictionnaire du commerce et de la navigation.* — Blanchard, *Organisation du règne animal.* — Lebert, *Traité d'anatomie pathologique,* fig. color. — Wurtz et Bareswill, *Chimie pure;* id, *appliquee.* — Hommaire de Hell, *Voyage en Turquie et en Perse,* avec atlas lithographie par J. Laurens. — Moland, *Origines littéraires de la France.* — Tardieu, *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité.* — Dufour, *Grande carte de la France.* — Drioux, *Somme théologique de saint Thomas* — Lami, *Anatomie artistique.* — Stoppani, *Paléontologie lombarde* — Littré, *Histoire de la langue française.* — Garnier, *Atlas sphéroïdal* — Vapereau, *Année littéraire,* 5 vol — De Bazancourt, *Campagnes d'Italie, Crimée, Chine, Cochinchine — Mémoires de l'Académie de médecine,* — etc., etc.; en tout 280 volumes, livraisons ou atlas.

Don du ministère de la maison de l'Empereur. Tome XIII de la *Correspondance de Napoléon Ier.*

Don du ministère de l'intérieur. Statistique de la France, mouvement de la population.

Don de M. G. Sommeiller, ingénieur *Traforo delle Alpi tra Bardonnèche e Modane,* 1863, 1 vol. et un grand atlas, richement relies.

Découvertes archeologiques. — Le *Journal de l'Aisne* annonce que l'on a découvert a Neuvillette un dolmen enfoui sous terre Les trois enormes grès, qui formaient ce monument, ont eté trouvés couches sans ordre sous de nombreux ossements humains On a ramassé plus de quarante mâchoires humaines; mais on n'a rencontre aucun instrument.

— L'année dernière, des ouvriers qui traçaient une route à travers la basse forêt d'Eu, pour joindre Neuchâtel au Vieux-Rouen, découvrirent une assez grande quantité de vases qu'ils n'eurent pas le soin de conserver. M. l'abbé Cochet ayant eu connaissance de cette découverte, a entrepris de faire des fouilles dans l'endroit indique, et il a ete assez heureux pour y constater la presence d'un cimetière gaulois, antérieur à la conquête ou tout au moins contemporain de Jules Cesar.

« Malheureusement, dit le *Journal de Neuchâtel,* il ne restait plus que deux sepultures qui n'avaient pas ete entamées par les voyers. Ces sépultures se composaient, l'une d'une coupe grossière en terre grise surmontant ou accompagnant un dépôt d'os brûles, simplement confiés a la terre ; l'autre consistait en quatre vases de terre déposés côte à côte à 75 ou 80 centimètres du sol actuel Trois de ces vases etaient broyés par la pression des terres et des racines; mais le plus grand de tous, l'urne principale, était parfaitement intact. Cette urne est en terre grossière et mal choisie. Dans sa composition il entre de gros gravois de silex. La teinte en est rougeâtre, comme celle d'une des urnes gauloises de Moulineaux. La paroi intérieure est lisse et presque brillante. La forme, qui est celle de nos soupières ou gamelles, ne manque pas d'élégance pour cette époque reculée. »

— On a trouvé dans une carrière de la montagne de Crépy (Aisne) une très belle hache celtique en silex, qui a été déposée dans le musée de Laon.

— On vient de découvrir à Marseille (cette ville antique qui ne possède point d'antiquités) quelques pierres sculptées dont les sujets laissent supposer qu'elles proviennent d'un temple phénicien. Elles ont ete déposées au musée.

— Le Ministre de l'Instruction publique a chargé M. Jules Dumontel, membre du comite des travaux historiques, de lui adresser un rapport spécial détaillé sur les antiquites provenant des fouilles de Neuvy-sur-Barangeon. Ces objets resteront exposés à Aubigny jusqu'au 30 novembre.

— Dans les fouilles pratiquées à Pompéi à la fin d'octobre, on a découvert un assez grand nombre d'objets en bronze : vases de cuisine, supports de lampes, clef, poids, statuette de Jupiter tenant la foudre, phallus, lampe à deux becs, serpent lové; on a également trouvé plusieurs bocaux de verre à panse carree, et trois bagues en or. Au commencement de novembre, une armée de travailleurs se hâtaient de déblayer le terrain pour preparer les grandes fouilles qui devaient s'executer devant le roi. Tout près de là, des inscriptions en lettres rouges apparaissaient sur les pans de murs encore à demi ensevelis sous les cendres et les pierres ponces

—

Au moment de publier son *Histoire de l'Homme avant les temps historiques,* M. Gabriel de Mortillet fait un dernier appel aux naturalistes et aux archéologues qui peuvent lui fournir des documents C'est avec un vif sentiment de gratitude qu'il recevra tous les renseignements qui lui seront adressés :

Par les géologues, sur les periodes quaternaire et actuelle (diluvium, alluvions anciennes et récentes, cavernes, lœss, tourbières, etc.) ;

Par les archéologues, sur les epoques de pierre, de bronze et de fer (kjôkkenmôddings, stations lacustres, monuments celtiques, sépultures se rapportant aux trois epoques indiquées).

Désireux de présenter, en même temps que le texte de l'ouvrage, les preuves à l'appui de ce texte, M de Mortillet réunit une collection d'objets anté-historiques et de l'époque quaternaire. Il acceptera avec plaisir, comme don ou echange, tous ceux qu'on voudra bien lui envoyer : originaux, fac-simile, moulages ou dessins. Il desire surtout les ossements humains, principalement les crânes, et en demande au moins communication momentanée aux personnes qui en possèdent de parfaitement authentiques.

—

L'une des sommités médicales du Piémont, M. le docteur Benoît Trompeo, vient de publier le rapport qu'il a adresse à l'Académie de médecine de Turin, au sujet du congrès scientifique de France tenu à Chambéry dans le mois d'août dernier Toutes les questions qui ont eté traitees dans la classe de médecine sont passees en revue dans la brochure de M. Trompeo ; par une attention délicate, l'auteur a tenu à rendre compte de sa mission en français.

—

Trois explorateurs anglais viennent de realiser une entreprise qui n'avait jamais éte menée à bonne fin avant eux. L'un, Macdonald Stuart, a traverse tout le continent australien en partant d'Adélaide et en venant aboutir au golfe Van-Diémen, ce qui fait un parcours approximatif de 650 lieues à vol d'oiseau. Les deux autres, MM. Makinlay et Landsborough, ont effectué le même voyage dans d'autres directions. De curieux details ont eté donnés sur les observations et les découvertes des trois voyageurs au recent congrès scientifique de Newcastle.

—

On annonce la mort de M. Cambessède, membre du Conseil général du Gard, botaniste distingue, qui possédait une riche collection qu'il a légué a la ville de Montpellier; de M. Cristian de Martins, de Erlangen (Bavière), frère du célèbre naturaliste, et auteur lui-même d'ouvrages estimés de pharmacie et de zoo- o gie

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

4me Année — N° 12. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 décembre 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Existence de l'homme pendant l'époque glaciaire, par M. G. de Mortillet. — Notes sur les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme), par M. Jules Philippe. — Une vallée de Savoie (réponse, fin), par M. Ducis. — Causerie littéraire, par M. L. Macon. — Chronique.

EXISTENCE DE L'HOMME PENDANT L'ÉPOQUE GLACIAIRE

Dans l'*Histoire de l'homme avant les temps historiques*, à laquelle je travaille, j'arriverai, j'espère, à démontrer d'une manière certaine que notre espèce est, sinon antérieure, du moins contemporaine de la grande époque glaciaire.

Le caractère particulier de la période quaternaire dans nos régions est d'avoir laissé de puissants amas d'alluvions qui non seulement ont comblé le fond de toutes nos vallées, mais encore ont recouvert la plupart de nos plateaux. Plus tard, ces vastes dépôts, qui avaient nivelé toutes les parties basses et moyennes de nos pays, ont été peu à peu corrodés, affouillés, dénudés par les eaux, et alors se sont formées les vallées actuelles avec leurs terrasses longitudinales.

L'action de comblement et de dépôt successif suppose un affaissement du sol; l'action de corrosion et de dénudation suppose un rehaussement.

Pendant l'affaissement du sol, la mer a dû prendre un grand développement. Il paraît qu'elle a envahi en partie le centre de l'Europe, et, d'autre part, couvert, en Afrique, le grand désert de Sahara. Ce sont là des causes très suffisantes pour expliquer l'abaissement de température qui a occasionné le développement des glaciers. Cet abaissement devait peu différer de celui qui, à latitude égale, existe actuellement dans l'émisphère boréal, en Amérique.

Par suite du rehaussement, la mer a été successivement refoulée dans ses limites actuelles, et la température, s'élevant graduellement, a occasionné le retrait des glaciers.

L'étude directe des faits, comme je l'ai indiqué dans ma *Carte des anciens glaciers du versant italien des Alpes* et dans la note *Sur la théorie de l'affouillement glaciaire*, prouve que la formation de la partie supérieure des alluvions quaternaires date bien de l'époque de la plus grande extension des glaciers, et que le creusement des vallées à terrasses longitudinales commence vers la fin de cette époque de grande extension, c'est-à-dire un peu avant le premier mouvement de retrait.

Si l'on veut appliquer ces considérations générales au cas particulier d'Amiens, on reconnaîtra que l'homme est contemporain de la grande époque glaciaire.

En effet, les hachettes en silex se rencontrent à la base des alluvions quaternaires du plateau de Saint-Acheul, alluvions qui datent de l'époque du plus grand abaissement du sol et par conséquent du plus grand froid. Ces alluvions sont antérieures au creusement de la vallée au fond de laquelle coule actuellement la Somme, et par suite à l'exhaussement du sol qui a occasionné la fonte des glaces.

Il y a plus, l'époque glaciaire a pour ainsi dire laissé son sceau, son cachet dans les dépôts de Saint-Acheul. Cette époque a donné une date certaine aux débris de notre industrie primitive. Ce sceau, ce cachet, très authentique, est sous forme de blocs erratiques mêlés à l'alluvion quaternaire.

Toute l'alluvion de Saint-Acheul est composée d'éléments très ténus. Ce sont des sables, des graviers, des cailloux de petit volume. Pourtant, au milieu de ces produits de courants d'eau peu puissants, peu actifs, se rencontrent de gros blocs très irréguliers, peu arrondis, parfois même aplatis en forme de table, souvent à angles simplement émoussés. Ces blocs évidemment n'ont pas été roulés. Pour expliquer leur présence dans les alluvions quaternaires des plateaux, il faut forcément avoir recours à l'intervention de la glace, il faut remonter à la grande période de froid, à l'époque glaciaire. En effet, ces blocs n'ont pu être charriés que par l'intermédiaire de puissants glaçons. Ils donnent donc date certaine aux dépôts dans lesquels ils se trouvent et par suite aux objets d'industrie humaine qui se rencontrent dans les mêmes dépôts.

Gabriel de Mortillet.

NOTE SUR LES PRÉDICTIONS DE M. MATHIEU (DE LA DROME)

Jusqu'à ce jour aucun savant n'avait osé prédire le temps; seuls, les almanachs à vingt centimes s'étaient arrogé le droit de faire connaître une année d'avance les perturbations de l'atmosphère, et Dieu sait si l'exactitude de leurs observations pouvait faire espérer qu'un jour on en viendrait à dire la vérité à ce sujet!

Arago, l'illustre astronome, l'auteur de ces char-

mantes notices météorologiques qui ont fait le succès de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* pendant de longues années, Arago lui-même publia en 1846 cette déclaration formelle :

« Jamais une parole sortie de ma bouche, ni dans « l'intimité, ni dans les cours que je professe depuis « plus de trente années ; jamais une ligne publiée avec « mon assentiment n'ont autorisé personne à me prêter « la pensée qu'il serait possible, *dans l'état de nos « connaissances*, d'annoncer avec quelque certitude le « temps qu'il fera une année, un mois, une semaine, « *je dirai même un seul jour d'avance..... Jamais*, « QUELS QUE PUISSENT ÊTRE LES PROGRÈS DES SCIENCES, « *les savants de bonne foi et soucieux de leur réputa- « tion, ne se hasarderont à prédire le temps* (1). »

Cette déclaration solennelle, faite par un homme aussi autorisé qu'Arago, était bien de nature, il faut l'avouer, à effrayer les profanes et à retenir les élus de l'Observatoire qui, même pour un fauteuil à l'Académie, n'auraient pas voulu se hasarder à donner tort à leur maître à tous. Aussi ne faut-il point s'étonner si la prédiction du temps est restée jusqu'à nos jours la propriété exclusive des faiseurs d'almanachs, si les savants ont considéré la solution du problème comme impossible et peut-être comme indigne d'eux.

Et cependant Arago avait-il raison de protester aussi formellement contre les progrès de la science? Nous ne le croyons pas. Lorsqu'il déclare que *dans l'état de ses connaissances*, la prédiction du temps est impossible, il se montre logique; mais lorsqu'il vient soutenir que cette prédiction ne pourra jamais être faite, *quels que puissent être les progrès des sciences*, il tombe dans la contradiction et son opinion n'est plus acceptable. Est-ce que Galilée n'a pas pas été traité de fou et emprisonné pour avoir soutenu que la terre tournait? Est-ce qu'avant l'invention de la vapeur, le cheval, aux yeux de l'homme, ne renfermait pas dans ses jarrets le maximum de vitesse? Est-ce qu'avant l'invention du télégraphe électrique, ces grands bras qui s'agitaient sur une tour et que paralysait le moindre brouillard, ne constituaient pas à nos yeux le moyen le plus perfectionné de correspondre dans le moins de temps possible entre deux lieux éloignés? Est-ce qu'il y a cent ans on aurait cru à la photographie et à vingt autres inventions modernes dont quelques-unes sont venues dérouter les vieilles données scientifiques?

Oui, il est téméraire, même pour un savant comme Arago, de s'inscrire en faux contre les progrès de la science, quelque absurdes qu'on puisse les supposer; car, ce qui aujourd'hui nous paraît impossible parce nous ignorons une loi naturelle, peut devenir demain une vérité éclatante.

Nous n'en voulons pour preuve que la propre déclaration de l'illustre astronome que nous venons de citer. En effet, Arago qui soutenait que l'on ne pouvait prédire le temps même un jour d'avance, a été démenti depuis plusieurs années grâces aux observations minutieuses de l'amiral Fitz-Roy qui, par le seul moyen du baromètre, est arrivé à annoncer vingt-quatre heures à l'avance, à tous les ports de l'Angleterre et du littoral français, les tempêtes dont ils auront à souffrir. M. Fitz-Roy, à l'époque de ses premières expériences, fut traité de fou; aujourd'hui tous les marins l'honorent et le bénissent.

Mais voici venir un plus terrible adversaire d'Arago, qui affirme, preuves en mains, qu'il peut prédire la plupart des bouleversements atmosphériques un, deux, trois, quatre ans d'avance! Pour le coup, le défi jeté par l'illustre astronome est bien relevé!

M. Mathieu (de la Drôme) commença à faire connaître ses prédictions en 1862, après avoir consacré plusieurs années d'exil à l'étude préliminaire de la science qu'il a créée. Aussitôt, nous aurions tort de ne pas le constater, un immense éclat de rire retentit dans toute la France ; c'était toujours la vieille habitude gauloise qui avait le dessus : les Gaulois rirent au nez de César qui les avait conquis.

M. Mathieu (de la Drôme) annonçait qu'il avait créé une science nouvelle, appelée à rendre les plus grands services à l'humanité. Sauvegarder les intérêts les plus précieux de la société, tel était le but du novateur. N'importe, on se moqua quand même de son idée et on lui répondit par un jeu de mots : on le surnomma *Mathieu Laensberg !* Les bouches rirent à se fendre jusqu'aux oreilles; les rates se désopilèrent, toute la France se tint le ventre !

M. Mathieu (de la Drôme) demanda en communication les observations météorologiques faites à l'Observatoire de Paris; on les lui refusa et c'était justice. Est-ce qu'un savant qui s'appelle Leverrier peut donner la main à un maniaque du nom de Mathieu, qui se permet d'empiéter sur les pouvoirs des savants en titre? Il est vrai qu'à l'Observatoire de Genève, où l'on compte aussi des hommes remarquables, l'imprudent novateur avait trouvé chez M. Plantamour et ses collègues un accueil fraternel; mais Paris n'est pas la province. A Paris, les savants sont savants de par le droit divin et nul ne peut les consulter ou leur donner un conseil ; ils agissent au nom de leur *science certaine*.

Et les rires n'en continuèrent que de plus belle.

Mais M. Mathieu ne s'avisa-t-il pas d'avoir raison trois fois sur quatre en 1862 et en 1863 ! Oh ! alors les visages s'assombrirent. En voyant arriver les bourrasques et les ouragans au jour fixé, les rieurs, à l'exception des savants de l'Observatoire, commencèrent à réfléchir. Puis, le *Mathieu Laensberg* de la veille, ayant fait connaître sa méthode scientifique, chacun se dit : il pourrait bien avoir raison.

Quant à nous, qui ne sommes qu'un profane en météorologie (nous nous hâtons de le déclarer), il y a longtemps que nous pensons que M. Mathieu peut avoir raison, et nous le pensons d'autant plus sérieusement depuis que nous connaissons les règles qui servent de bases aux calculs de l'honorable météorologiste.

Ces règles, les voici dans leur plus grande simplicité. On sait que la lune exerce une influence bien marquée sur l'atmosphère dans ses différentes phases (1); depuis les temps les plus reculés, cette influence a été constatée et reconnue. Eh bien, M. Mathieu (de la Drôme), en étudiant les observations faites à l'Observatoire de Genève pendant soixante années, a remarqué que lorsqu'une même phase de la lune se produisait à la même heure, les mêmes perturbations atmosphéri-

(1) *Annuaire du Bureau des Longitudes*, 1846.

(1) ☌ Nouvelle Lune, ☽ Premier Quartier, ☍ Pleine Lune, et ☾ Dernier Quartier.

ques avaient lieu à un ou deux jours de différence ; il a constaté aussi que la plupart des pluies exceptionnelles avaient suivi des phases arrivées vers minuit, et qu'il fallait pour produire ces grandes perturbations le concours de trois phases au moins.

Telle est la théorie de M. Mathieu, dégagée de tous les détails techniques qui l'accompagnent et que nous ne pouvons reproduire ici. Cette théorie peut être sujette à des objections auxquelles l'auteur s'est chargé de répondre ; pour nous, qui ne jouons ici que le rôle d'historien, après l'avoir exposée, nous n'avons qu'à examiner si ses conséquences ont été conformes aux prévisions qu'on en a déduites. Or, voici ce qui s'est passé en 1862 et en 1863.

Dans le mois de juin 1862, M. Mathieu (de la Drôme) avait annoncé qu'il y aurait à Genève, du 3 au 9 août, *au moins* trois jours pluvieux, et du 13 au 20, *au moins* quatre jours pluvieux, et il avait ajouté que du 3 au 20 la quantité d'eau qui tomberait dépasserait 50 millimètres. — Du 3 au 9 août il y eut cinq jours pluvieux, et du 13 au 20, quatre jours pluvieux ; la quantité d'eau tombée fut de 51 millimètres.

A la fin du mois d'août, M. Mathieu prédit que la période du 7 au 16 octobre serait très pluvieuse, et que l'on avait à craindre des sinistres, particulièrement au sud du 47e degré de latitude, soit dans le midi de la France. En effet, du 7 au 10 octobre de violents orages éclatèrent dans la zône indiquée et pas au-delà. Toulon et Marseille furent presque inondées ; le chemin de fer de Montpellier à Cette fut intercepté

Le 4 octobre, M. Mathieu annonça que la période du 28 octobre au 8 novembre serait pluvieuse dans tout le midi de l'Europe et particulièrement à l'est, c'est-à-dire en Italie. Le 28 octobre même, la pluie tomba sur tout le littoral de la Méditerranée ; des orages éclatèrent dans tout le midi de la France ; le lendemain et les jours suivants, la pluie tomba sur les côtes des trois mers du midi de l'Europe. La quantité d'eau de pluie constatée fut à Béziers (à l'ouest), de 75 millimètres, et à Turin (à l'est), de 125 millimètres. Les rivières débordées ravagèrent plusieurs contrées dans le midi de la France, mais en Italie les désastres furent immenses ; enfin les bords de la mer Noire furent aussi maltraités que ceux de l'Adriatique et de la Méditerranée.

En 1863, les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme), sauf une ou deux exceptions, se sont en tous points réalisées. Il avait annoncé un automne très orageux et très pluvieux, sur terre comme sur mer. On se rappelle si la pluie a manqué de donner raison au météorologiste. Veut-on savoir, par exemple, combien on a compté de sinistres en mer du 1er au 15 novembre ? En voici le triste tableau :

On a enregistré, sur les côtes françaises, pendant cette période de quinze jours, 1160 sinistres. Nantes en a eu 35, Saint-Malo 10, Marseille 37, le Havre 14, Bordeaux 16 (autant que dans toute l'année 1862), Dunkerque 15, au lieu de 5 qu'il avait eus dans toute l'année 1862, de 7 en 1861, de 10 en 1860 et de 11 en 1859.

Ces faits ne semblent-ils pas plaider victorieusement la cause de la nouvelle science ?

Mais les ouragans des premiers jours de décembre sont ceux qui ont le plus frappé les incrédules.

M. Mathieu avait annoncé que du 1er au 9 décembre, et plus particulièrement VERS LE 5 OU LE 6, on devait s'attendre à de violents ouragans. Or, qu'est-il arrivé ? Le 30 novembre, les observations météorologiques faites dans toute la France ont constaté un ciel serein ; le 1er décembre, partout on a constaté un ciel nuageux ou un temps pluvieux ; le 2 décembre, le 3 et le 4, la tempête s'est déchaînée sur toute la France, l'Angleterre, l'Italie et la Suisse ; des sinistres sur mer et sur terre ont été partout constatés, et partout on répétait : Mathieu (de la Drôme) pourrait bien avoir raison.

Dans cette occasion, l'Observatoire de Paris, tout en se moquant de M. Mathieu, l'a un peu imité en signalant la marche de l'ouragan aux différentes régions menacées, ce qui fit dire à Paris : « L'Observatoire avertit et Mathieu prédit. »

Bref, le succès de M. Mathieu (de la Drôme) a été complet dans cette dernière épreuve. Hâtons-nous d'ajouter cependant qu'il ne prétend pas avoir toujours raison, comme l'ont avancé quelques badauds ; il avoue lui-même que la science qu'il crée est à l'état d'enfance et a besoin d'être approfondie, et que chaque jour il cherche et étudie. « N'allez pas, dit-il aussi, m'accuser « d'erreur parce que vous verrez tomber de l'eau à une « époque dont je n'aurai point parlé. Accusez-moi tout « simplement d'ignorance, et ce sera bien assez. Ignorer, ce n'est point se tromper. »

En face de cette déclaration loyale. quel est le devoir de tout homme consciencieux ? Evidemment, c'est de donner acte au savant et courageux météorologiste des idées nouvelles qu'il émet aujourd'hui dans l'intérêt de l'humanité. Ce n'est point en riant de lui, ce n'est point en le gratifiant d'épithètes plus ou moins cabalistiques, ce n'est point en rejetant dédaigneusement ses doctrines, ce n'est point surtout en lui refusant les lumières dont il a besoin, ainsi que l'a fait l'Observatoire de Paris, que l'on peut espérer de prouver qu'il est tombé dans l'erreur.

Si les doctrines de M. Mathieu (de la Drôme) sont erronées, combattez-les, savants chercheurs de planètes, mais ne vous coiffez pas ridiculement de votre bonnet d'astrologue pour traiter votre adversaire d'imbécile. Vous ne comprenez donc pas que tout le ridicule retombera sur vous ! Et, certes, vous n'en avez pas besoin !

Quant à nous, modeste spectateur de la lutte engagée, nous ne nous sommes pas senti le courage de rester impassible à la vue de cet homme honnête et ami de l'humanité, battu en brèche par ses compatriotes parce qu'il s'est rendu coupable d'annoncer qu'il croyait avoir fait une découverte des plus précieuses ! — Nous n'avons pas la prétention de défendre M. Mathieu (de la Drôme) ; nous faisons mieux : nous lui tendons la main ; et au lieu de rire de ses recherches, nous lui disons, avec un sentiment de franche reconnaissance : courage, travaillez à votre œuvre ; l'homme qui travaille dans l'intérêt de l'humanité peut compter sur l'estime et sur l'affection de tous les cœurs droits et honnêtes. Cette récompense, à vos yeux, doit avoir une valeur bien plus considérable que tout l'or amassé par les tripotages modernes.

JULES PHILIPPE.

UNE VALLÉE DE SAVOIE

(Réponse. — Fin)

En dehors des prétentions indéfinies de la hiérarchie féodale, comment expliquer cette persistance des rois de France à réclamer, comme acquéreurs du Dauphiné, l'hommage des baronnies du Faucigny et de Beaufort, malgré l'échange de pays équivalents ou le paiement de plus-values? Evidemment la France, en train d'annexer successivement toutes les provinces de l'ancien royaume de Bourgogne, voulait se ménager un pied-à-terre au centre le plus fortifié de cette Savoie, autour du Mont-Blanc. Parcourons les chroniques locales dans leurs synchronismes avec les guerres des trois siècles précédents, nous verrons que la vallée de Beaufort était une ligne stratégique pour tourner par les cormets d'Arêches et de Roselenc les colonnes descendant du Petit-Saint-Bernard ou remontant l'Isère. Elle se rattache par plusieurs cols à la ligne du haut Faucigny et du Bonhomme, déjà connue des Romains, et dont je laisse à une autre plume plus autorisée que la mienne l'histoire militaire.

Le classement de la route départementale de Beaufort et l'assortiment de ses chemins de grande communication sont tout en faveur de ses richesses minérales et agricoles que j'ai signalées dans un autre article. Espérons que son importance militaire ne lui sera plus funeste comme elle l'a été autrefois. On sait le parti qu'en a tiré François Ier en 1536, les massacres et les incendies qui en furent le résultat.

En 1591, Charles-Emmanuel, venant de Madrid avec 4,000 Espagnols, passa à Beaufort pour aller compléter son armée en Piémont et recommencer la campagne de Provence. Le même y séjourna huit jours avec la plus grande partie de son armée, lors de la prise de Montmélian par Lesdiguières en 1597. Plusieurs autres compagnies y firent halte trois fois dans la même année. L'année suivante le comte Piobe, le baron de la Serraz et le senor Angeliste y retournèrent avec leurs corps jusqu'à la paix de Vervins. Dans la guerre pour le marquisat de Saluces, lorsque Charles-Emmanuel vint camper à Aime avec 10,000 hommes d'infanterie et 5,000 cavaliers, Henri de Savoie-Nemours, dont les intérêts se trouvaient en dehors de cette lutte, se détacha de l'armée en Tarentaise et avec sa chevalerie se rendit à Annecy par Beaufort le 11 septembre 1600. Le 14, un corps français vint y faire une razzia de bétail. Le 10 octobre, Henri IV y montait avec 8,000 hommes et accompagné de Lesdiguières, de Montpensier, d'Epernon, de Nerestan, de Rosny et de Biron qu'il envoya visiter les autres passages, pendant que lui-même irait reconnaître celui du Cormet d'Arêches. Le 11 au matin, en attendant ses bagages pour faire cette ascension, il écrivit à Mlle d'Entraigues, qu'il avait fait marquise de Verneuilh. La mort presque subite de Gabrielle d'Estrées, arrivée l'année précédente, n'avait pas modéré les passions du roi *Vert-Galant*. Les fatigues de la guerre et les rigueurs de la saison ne pouvaient modérer ce *diable à quatre*. Il partit le 12, *ayant fait grandissimes folies*, d'après les registres de naissances et de baptêmes de la localité; et, dit-on, sa race n'y est pas encore éteinte.

Après une descente à Montmélian il était monté en Tarentaise; mais avec sa noblesse et ses arquebusiers il ne put forcer le passage du *Nant de la Tour*, entre Villette et Aime, défendu par le duc de Savoie. C'est de Villette qu'il écrivait encore le 20 octobre à la fille de la maîtresse de Charles IX. Mais si *le roi s'amusait*, le peuple souffrait. Dès le 12 novembre, les ducs de Montpensier et d'Epernon étaient remontés à Beaufort avec 18,000 hommes qui affamèrent le pays. Le 21 novembre, Henri IV revint au Villars de Beaufort où se trouvait leur quartier général et de là Philibert de Nerestan alla de nouveau reconnaître le pas du Cormet d'où il refoula un corps de Milanais. Le roi et toute sa suite allaient tomber sur la Tarentaise par ce passage lorsque, le 23, une neige abondante les obligea de rebrousser chemin. Le 6 décembre, la compagnie du seigneur d'Albigny de l'armée ducale y vint de Tarentaise et incendia plusieurs maisons.

Le 24, Lesdiguières y envoyait de Conflans 12 compagnies qui achevèrent de tout saccager. La saison suivante fut déplorable. Une énorme quantité de neige couvrit trop longtemps les campagnes et les gelées se firent sentir jusqu'au mois d'août. La paix de Lyon, de 1601, vint à propos pour les populations. Peu leur importait que la Maison de Savoie devint de plus en plus italienne par l'échange de la Bresse, du pays de Gex, du Bugey et du Val-Romey contre le Marquisat de Saluces.

Mais tout n'était pas fini. Une garnison espagnole séjourna encore à Beaufort depuis 1603 jusqu'en 1609 sous les ordres d'Allaidoz et de Pradaz successivement. Elle n'en sortit que pour l'expédition de Genève, suivie de la paix de St-Julien, et en 1606 pour la campagne de Flandre, non sans avoir commis toutes sortes de profanations sur le cimetière et les vases sacrés.

Les temps précédents avaient été bien mauvais sous tous les rapports. Mgr Germonio, qui fut plus tard ambassadeur du duc de Savoie, à Madrid, y vint donner en 1608 la confirmation à 800 personnes : c'était le 1/8 de la population de toute la vallée.

Ensuite du traité de Brussol pour l'annexion de la Savoie à la France en échange du Milanais, plusieurs compagnies traversèrent la vallée de Beaufort sous le commandement de MM. de St-Michel et du Châtellard en 1610. L'assassinat de Henri IV ayant fait avorter tous ces projets, Charles-Emmanuel fit repasser ses compagnies par Beaufort l'année suivante. A la reprise des hostilités avec l'Espagne, plusieurs corps, sous les ordres de MM. de la Forêt, de la Faysque, y séjournèrent encore en 1614.

En 1630, Louis XIII venait de prendre Chambéry, Rumilly, Annecy et arrivait à Conflans. Les Espagnols s'échappent de Beaufort en y laissant la peste. Les habitants, éprouvés déjà trois fois par ce fléau, s'isolent immédiatement et s'aperçoivent à peine du passage rapide du maréchal de Bassompierre qui courait au *pas de la Louzaz*, à celui de la *Fourche*, pour couper la marche du prince Thomas de Savoie dans la haute Tarentaise.

Dans la guerre pour la succession d'Espagne, lorsque Victor-Amédée, frustré du Milanais que Louis XIV lui avait promis, s'allia avec l'empereur, le comte de Tessé pénètre en Savoie en 1703. Un corps espagnol s'enfuit de Beaufort en ne laissant que des ruines à l'invasion française. C'est alors que dut cesser l'exploitation des mines du Grand-Mont.

Pendant la guerre pour la succession d'Autriche, les Espagnols occupèrent la Savoie de 1742 à 1749. Beaufort eut pour sa part 800 grenadiers, Queige, 400.

Pendant que Schullomberg balayait la Maurienne, le duc de Savoie la Tarentaise, un autre corps, sous la conduite de M. d'Entremont, débouchait par Roselenc et Arêches vers la fin de septembre et chassait les Espagnols de Beaufort. Mais il repartit au mois de janvier. On sait le funeste résultat de la retraite de l'armée sarde qui périt en grande partie des rigueurs de la saison dans les Alpes.

Les Espagnols reprirent tous leurs postes et accablèrent la Savoie de contributions. Pour 30,000 hommes ils levaient une capitation de 1,700,000 livres, sans compter les fournitures de toutes sortes dont les chroniques locales donnent la statistique effrayante. On sortait à peine de la famine causée par les inondations et la mauvaise saison de 1740 et 1741.

A l'entrée de Montesquiou en Savoie en septembre 1792, un escadron de hussards, un bataillon d'infanterie vinrent avec deux pièces d'artillerie occuper Beaufort sous les ordres de Lannes alors colonel. Le roi de Sardaigne passa l'hiver à organiser son armée et lança au printemps plusieurs corps à travers les Alpes. On sut par les éclaireurs qu'une compagnie austro-sarde débouchait par Roselenc et une autre par Arêches. La panique s'empare de la garnison républicaine (1). Au lieu de se fortifier au Châtellard et aux Avinières pour battre successivement les deux compagnies avant leur jonction au chef-lieu, Lannes dût se replier sur l'arête de la Roche-à-l'Aigle depuis le plateau de la Marzellaz jusqu'au Biolley où il posta la petite batterie.

Les austro-sardes ne tardèrent pas à arriver vers le soir. Le corps venant d'Arêches occupa le château de la Grand'salle et la position du Crey, d'où il tiraillait pendant la nuit sur les avant-postes français vers les Champs. Celui qui venait de Roselenc se cantonna à la Chapelle-des-Pénitents et le lendemain, après deux heures d'engagement, cette petite compagnie de quatre-vingts hommes mit en fuite la troupe républicaine. La lutte se maintint encore un moment à Queige. La garnison austro-sarde campa dès lors pendant un mois entre la Marzellaz et le ruisseau de Dorinet.

Ce succès ne s'explique pas seulement par la répulsion que rencontrèrent dans le pays les premiers émissaires de la Révolution française. Les témoins oculaires m'ont assuré que les troupes austro-sardes étaient bien disciplinées ; la simultanéité de leurs mouvements, leur bonne tenue, la richesse de leur costume, le courage et l'ardeur qu'elles montraient, contrastaient avec la pauvreté du costume français, le désordre et l'irrégularité des évolutions de ces troupes improvisées de la République, qui depuis.....! Mais alors elles commençaient l'apprentissage de la valeur.

Lorsqu'ils eurent reçu le baptême de sang au siége de Lyon, les mêmes corps reprirent le chemin de ces montagnes mal gardées par des troupes à qui un premier succès et les sympathies locales avaient donné trop de confiance. Cette fois ils exercèrent de terribles représailles dans ce pays témoin de leur premier échec. C'était du reste le règne de la Terreur, aggravé encore par les mauvaises saisons de 1791 et 1793.

En 1814, un corps austro-sarde vint de nouveau des montagnes chasser devant lui un détachement français jusqu'à l'Hôpital où le capitaine Bugeaud résistait encore malgré les événements.

Après ce coup d'œil sur les nombreux mouvements de troupes en toute saison, conduites non seulement par des officiers supérieurs, mais par les chefs des deux Etats limitrophes, on conçoit qu'il n'y a pas d'invraisemblance à chercher dans le même pays la marche d'Annibal, qui devait, lui aussi, contourner par des passages écartés les routes connues des Romains.

Les preuves de l'importance stratégique de Beaufort m'ont entraîné beaucoup plus loin que je ne croyais. Mais au moins les réclamations qui ont motivé cet article prouvent l'intérêt qui s'attache à l'histoire locale de la paroisse, de la commune, c'est-à-dire la véritable histoire du peuple.

Assez longtemps nous n'avons étudié que l'histoire dynastique. Toutes les nations voudraient pouvoir offrir dans la liste de leurs chefs politiques une généalogie aussi morale, une série de princes aussi dévoués au bonheur de leurs sujets que celle que présente la Maison de Savoie. Néanmoins, quelque glorieuse que soit cette dynastie, elle ne constituait pas la nation. L'un de ses membres a pu dire : je n'ai qu'à frapper du pied la terre et il en sortira des bataillons. Mais aucun n'a dit : l'Etat, c'est moi. Et après huit siècles d'agrandissements territoriaux, leur famille est restée la plus pauvre des familles régnantes.

Mais, dans l'intérieur de l'Etat, il y avait entre les idées et les institutions un tel rapport de progression ascendante qu'aucune révolution orageuse n'avait été nécessaire pour nous mettre au niveau des gouvernements les plus avancés de l'Europe. Cette marche constante vers le progrès a certainement trouvé dans les princes savoyards des promoteurs intelligents, mais elle a aussi sa cause dans les mœurs nationales, dans les institutions communales, dont le germe a été développé par ces princes sur une échelle qui s'agrandissait avec leurs acquisitions. Ces usages, ces mœurs, ces règlements, cette organisation locale : voilà le noyau de l'histoire ; voilà le caractère national d'un pays ; voilà la raison de ses principes constitutionnels, l'explication de ses évolutions politiques.

Collectionner les documents historiques, recueillir les us et coutumes de chaque localité, faire la biographie de chaque vallée, telle est la tâche qui incombe à tout ami de son pays. C'est avec ces notices partielles qu'on pourra élever plus tard l'édifice de l'histoire nationale. Déjà nous avons des essais historiques sur plusieurs centres importants au moyen âge, sur les abbayes d'Aulps, du Vallon, du Beton, de Valloires, de Ripailles, etc. Tamié les suivra. Chambéry et Annecy ont été l'objet de diverses études. Les communes de Manigod et de Valloires ont eu leurs chroniqueurs. Les franchises de Thônes et d'Alby ont paru dans ce recueil. Sallanches et le haut Faucigny attendent d'être connus dans un travail des plus consciencieux. D'autres encore sont promis (1). L'histoire des familles nobles fera res-

(1) Les soldats de Biron à Quiévrain et ceux de Dillon à Lille avaient encore plus mal debuté l'annee precedente.

(1) Un grand nombre ont ete publiées par la Société d'histoire et d'archeologie de Genève. Le cartulaire du diocèse de Maurienne a paru.

sortir le développement des communes au sein de la féodalité. Les biographies abondent.

Les colonnes de la *Revue savoisienne* sont ouvertes à toutes les plumes de bonne volonté, même pour la moindre notice qui ne semble pas d'abord mériter une publication à part, mais qu'il faut néanmoins recueillir avec soin, en attendant qu'elle serve à compléter d'autres documents. DUCIS.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

AMARA, Poésies par M. Louis Rambaud. — Paris. Librairie Poulet-Malassis.

Amara ! Oui, amères sont parfois nos pensées et nos tristesses ! Amers surtout doivent être aujourd'hui les désenchantements du jeune homme qui, entrant résolument dans la vie, croit pouvoir utiliser les nobles facultés dont la nature l'a doué pour se rendre utile aux siens et à son pays. Tout bouillant d'ardeur, il s'élance au Forum, mais il le trouve désert; il veut initier la foule au verbe de la pensée, l'ouverture d'un simple cours est hérissée de mille difficultés ; il s'adresse à la presse, mais, là encore, il se voit condamné à mutiler ses idées ou à garder le silence. Alors, son cœur se brise au contact des lâchetés contemporaines, son énergie s'épuise en face de l'indifférence béate, sa voix s'enroue au milieu du silence général. Il est las de la lutte, et cependant il n'a point combattu ! Et c'est pourquoi amers sont ses regrets quand il interroge le passé, — plus amers encore sont ses découragements quand il songe à l'heure présente. Heureusement l'avenir est là, devant lui, qui le console de toutes ses amertumes !

Elles sont nombreuses ces âmes vaillantes et fortement trempées, toujours inquiètes, toujours vibrantes, toujours anxieuses, — ces âmes que rien n'étonne plus aujourd'hui mais que tout afflige. Quelques-unes se sont pourtant laissé séduire par les propos du jour. On a proclamé si haut que notre génération est fatiguée, qu'elle doit se recueillir, et qu'après tant d'agitations elle a besoin de repos ; on l'a tant dit et répété que quelques-unes ont cherché ce repos dans la solitude, d'autres au coin du foyer domestique, d'autres encore dans les calmes études de la science et de l'art. L'ont-elles trouvé ce repos désiré? Et, si elles l'ont trouvé, ont-elles complètement oublié, dans son sein, les vagues aspirations qui les tourmentèrent autrefois, les nobles frémissements qui les agitèrent un jour ?

Non ! notre génération n'est pas faite pour le repos : elle est faite pour la lutte, pour la sainte lutte des idées fécondes terrassant les préjugés vieillis, car, en un seul jour de mollesse, il n'est que trop facile de perdre les plus belles conquêtes, celles qui ont coûté de glorieux efforts et de longues années de persévérance. Le monde marche, il doit marcher toujours, et, comme le dit si bien le poète :

Les repos souhaités sont de honteux mensonges !
Un peuple doit marcher, et, fût-ce vers des songes,
Il doit marcher comme un géant ;
S'il s'arrête, trouble des hasards formidables,
C'est le commencement des chutes insondables,
Qui l'entraînent vers le néant.

Et c'est pourquoi malheur au peuple qui chancelle,
En qui s'evanouit la dernière étincelle
Des superbes témérités ;
Qui chancelle, prêtant une oreille indécise
Aux contes de la peur, et flechit et pactive
Avec les sourdes lâchetés !

Malheur ! quand, oublieux de sa fortune même,
Trahissant son passé, se trahissant lui-même
Pour quelque profit clandestin,
Un peuple, dedaignant sa tâche commencée.
Laisse choir de son sein l'orgueil de sa pensée,
Le fier souci de son destin !

La lutte est plus difficile aujourd'hui qu'autrefois. Mais est-ce une raison pour abandonner le champ de bataille, et l'honneur des opinions généreuses n'est-il pas de lutter pour des idées dont les défenseurs ne seront peut-être pas appelés à voir le triomphe ?

Le volume d'*Amara* s'ouvre par une pièce aux mystiques inspirations et dédiée à M. Frédéric Morin. M. Louis Rambaud s'adresse à ces « fiers marcheurs » dans un langage plein d'une mâle élégance, et il leur demande si les amertumes qui remplissent son âme ne sont pas aussi les leurs. Nous voudrions pouvoir citer en entier cette poésie intitulée : *Rari nantes*. Bornons-nous à quelques strophes du début :

Ne vient-il pas des jours où la terre s'oublie ?
Où sa force feconde est comme ensevelie
Sous le manteau neigeux de son morne sommeil ?
Où, pendant les langueurs que sa paresse allonge,
La trace des hivers se traîne et se prolonge
Jusque parmi les mois familiers au soleil ?

Le matin quelquefois essaye de sourire,
Un souffle inattendu se lève, puis expire ;
On sent les pesanteurs tristes de la saison
Qui refoulent au cœur les amours pres d'eclore,
Et le pâle couchant s'eteint, comme l'aurore,
Dans la brume immobile éparse à l'horizon

Connaissez-vous l'ennui de ces heures douteuses,
Où passent du printemps les promesses menteuses,
Qui ne sont plus l'hiver et ne sont pas l'ete ?
Il est des jours pareils dans l'histoire de l'homme,
Et l'on ne peut trouver de nom dont on les nomme,
Car il n'ont ni soleil, ni Dieu, ni Liberté !

Ce sont des temps impurs, livres aux defaillances,
Aux torpeurs sans limite, aux stupides silences,
Des temps où, dedaigneux de ce qui va venir,
L'homme reste flottant aux confins de deux mondes,
Où, tous deux enfouis dans les brumes profondes,
L'espoir décoloré se mêle au souvenir

Rien de ce qui vivait ne continue à vivre,
Tout est trouble et pareil aux songes de l'homme ivre ;
On se croirait au bout des cycles révolus ;
Sur les forêts d'hier l'oubli semble s'étendre,
Il est des voluptes qu'on ne sait plus comprendre,
Il est aussi des mots qu'on ne prononce plus !

Vous le voyez par ces vers, M. Louis Rambaud n'est point un de ces poètes pleureurs qui s'attendrissent sur une rose fanée ou qui se désolent de l'infidélité d'une blonde maîtresse. Non, ses douleurs sont motivées, ses tristesses sont réelles, ses lamentations sont sérieuses. Le mal existe ! Et, certes, quand la secte des indifférents ne fait que croître sans embellir, quand l'anarchie des croyances affaiblit les caractères, quand la sainteté du serment est bafouée, quand les vaincus sont misérablement insultés, l'on est heureux de rencontrer sur

son chemin de jeunes hommes qui font preuve de virilité intellectuelle et que consume une indignation fiévreuse.

Ils sentent je ne sais quelle etrange amertume
Même à dire ton nom suave, ô Liberté!

Les vers adressés à M. de Lamartine respirent une grande noblesse de sentiment. Notre poète n'imite pas tant d'autres de la jeune génération, si vite oublieux des services rendus par l'homme pour ne se souvenir que des légères fautes du vieillard ; il ne vient point jeter une pierre sacrilège au poète tombé dans le malheur !

Oh! le degoût saisit les âmes les plus fortes
Lorsqu'elles voient tomber leurs esperances mortes
Que le passant distrait va fouler à ses pieds,
Et, quand vient a changer le vent de l'habitude,
La foule delaisser dans son ingratitude
Ses grands citoyens oublies !

M. Louis Rambaud est un amant sincère de la nature. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les *Automnales*, les *Eaux dormantes*, *De Mynardière à Céverac*, l'*Eté*, et, certes, parmi les poètes de la jeune école, bien peu ont écrit d'aussi belles strophes que celles que nous avons rencontrées dans les *Eaux dormantes*. Sans efforts, M. Louis Rambaud parvient à nous attendrir, et c'est le cas de dire qu'il a fixé dans des vers d'or les battements de son cœur.

Mais, soudain, sa Muse change. De rêveuse qu'elle était, elle devient narquoise, et passe hardiment du sentiment le plus délicat à l'ironie la plus étincelante. Permettez-nous de détacher ici quelques couplets de sa *Chanson :*

Oh! que le siècle où nous vivons m'enchante!
Que de grandeur et de félicité!
Qu'il fait bon rire et boire, et moi je chante
D'enthousiasme et de folle gaîte!
Tant de bonheur a ravi ma prunelle;
J'eclate enfin, criant à plein poumon :
Voici le temps des gilets de flanelle,
Voici le temps des bonnets de coton!

Tout est rassis, tout est gras, tout repose ;
Les epiciers sont contents, m'a-t-on dit;
Le ciel est pur et l'avenir est rose,
Quand nous mangeons, c'est de bon appétit;
Les ventres pleins crèvent plus d'un bouton;
Et c'est le temps des gilets de flanelle,
Et c'est le temps des bonnets de coton!

On ne voit plus de ces rêveurs qu'enivre
Le fol espoir d'un monde plus parfait ;
Nos jeunes gens sont tres flattes de vivre,
Et leur cravate est du meilleur effet ;
Si quelques-uns n'ont rien dans la cervelle,
C'est encor la preuve de leur bon ton ;
Car c'est le temps des gilets de flanelle,
Car c'est le temps des bonnets de coton!

Les vers d'amour ne charment plus les âmes,
Comme les dieux les poetes s'en vont
Où sont, helas! tous ceux que nous aimâmes,
Et les clartés qui tombaient de leurs fronts?
La poésie a replié son aile
Et Lycoris fait place à Margoton!
Car c'est le temps des gilets de flanelle,
Car c'est le temps des bonnets de coton!

Des révoltes veulent nous faire croire
Qu'il faut fronder, raisonner, se moquer ;
Non, le respect est chose obligatoire,
Respectons tout de crainte d'y manquer ;
N'ayons jamais d'audace criminelle
Evidemment le succès a raison!
Et c'est le temps des gilets de flanelle,
Et c'est le temps des bonnets de coton!

Guérissons donc cette terreur panique
Que nous donnaient les révolutions,
D'être un héros nul de nous ne se pique ;
Dévouons-nous..... avec precautions.
Soyons rangés, soignons notre escarcelle,
Ces chers écus rendent un si beau son!
Et c'est le temps des gilets de flanelle,
Et c'est le temps des bonnets de coton!

Il y a parfois, dans la vie d'un pays, des heures où l'ironie devient la seule arme possible, et la raillerie implacable d'un Auguste Barbier a souvent mieux fustigé les corrupteurs du bon droit que d'éloquentes et stériles protestations.

. . . . . .
Nous savons rire aussi, quand l'heure en est venue,
De ce rire vengeur qui condamne et qui tue
Et que rien ne surprend ;

Notre gaîte survit à toutes les epreuves,
Dans ses mepris nouveaux forgeant des armes neuves ;
Même quand l'ennemi nous impose ses lois,
Même quand il nous mâte et quand il nous fustige,
Nous sommes les railleurs et nous rions, vous dis-je!
Nous sommes les railleurs, nous sommes les Gaulois!

Nous nous affranchirons de toute sotte idole,
Puis, unissant nos mains, non dans l'etreinte molle
Des amitiés d'un soir,
Mais dans le serrement des vieilles sympathies,
Nous nous consolerons avec les propheties
Encor grosses d'espoir!

Et si la vérité n'est pas l'ombre d'un songe
Qui du fond de la nuit sur nos jours se prolonge,
Si l'histoire du monde a des enseignements,
Si le progres n'est pas la promesse frivole
D'un fantôme fuyard qui parait et s'envole
Secouant dans les airs ses pavots endormants,

Eh bien! nous serons prêts à braver les tempêtes,
S'il en faut traverser pour marcher aux conquêtes
Que les cieux béniront,
Et nous les bâtirons, les villes merveilleuses
Où vos germes sacres, libertes périlleuses,
Fleuriront! fleuriront!

Ces beaux vers sont extraits d'une pièce qui clôt dignement le volume qui nous occupe, et dans laquelle le poète lyonnais adresse une invocation à Dante, à Schiller, à La Béotie, à tous ces penseurs qui consacrèrent leur vie à la défense des idées généreuses et dont les immortels efforts ne doivent point rester sans fruits pour l'humanité.

L'ironie, M. Louis Rambaud le sait fort bien, est insuffisante pour obtenir la victoire. Pour vaincre, il faut aimer, croire et vouloir fortement. Oui! il faut savoir aimer dans un siècle d'égoisme, affirmer une foi robuste dans une atmosphère de molles croyances, conserver une volonté inébranlable alors que tant d'hommes s'empressent d'abdiquer la leur. Il faut vouer sa vie et son âme à la défense de la justice contre les projets malsains des ambitieux et des intrigants.

M. Louis Rambaud est un poète de combat, et le fer de son javelot est de bonne trempe. En nemi des vulgarités, il parle toujours une langue courtoise, et, sans jamais avoir recours à l'injure, il frappe droit et fort.

Avidement il cherche à déchiffrer l'alphabet mystérieux du jour qui suivra notre journée ; il dit à ceux qui luttent déjà : Persévérance ! et à ceux qui entrent dans la carrière : Courage !

Aux lecteurs qui croiraient que, pour être aussi absolu, notre enthousiasme envers l'auteur d'*Amara* doit nécessairement être empreint d'un complaisant esprit de camaraderie, nous dirons que nous n'avons pas l'honneur de connaître personnellement M. Louis Rambaud. Nous avouons que son livre contient maintes imperfections qui n'échapperaient que bien difficilement à la loupe d'un critique étroit, mais, pour nous, ces maigres imperfections s'effacent devant l'ensemble de l'œuvre. Il y a longtemps que nous n'avions lu d'aussi beaux vers, et nous éprouvons une joie intime à faire part de nos impressions. LOUIS MACON.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 3 décembre 1863.

Le *Secrétaire* procède au depouillement de la correspondance ; il fait connaître que l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon et la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, ont transmis les programmes des Concours qu'elles ont ouverts pour 1864. M. le Maire de Bayonne a aussi fait parvenir à la Societé l'arrêté relatif à l'Exposition internationale *franco-espagnole*, agricole, industrielle et artistique, qui aura lieu a Bayonne en 1864 Ces différents programmes sont deposés chez le Secrétaire où les membres de la Societe pourront en prendre connaissance.

Il est donne ensuite lecture d'une lettre de M F. Lock, de Paris, qui remercie la Societé de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants

M le *Président*, au nom de M. l'ingénieur Sommeiller, fait hommage à la Societé d'un exemplaire, relie avec luxe, du rapport presenté au gouvernement sarde en 1863, sur les travaux de la percée du Mont-Cenis. Des remercîments sont votés à M. Sommeiller.

M. l'*Archiviste* dépose, au nom de l'Institut genevois, la collection complète des publications de ce corps savant. La réunion vote des remercîments à l'Institut genevois.

La réunion, sur la proposition de deux de ses membres, nomme à l'unanimite, au nombre de ses membres correspondants, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et M Sommeiller, ingénieur, directeur des travaux de la percée du tunnel des Alpes

Il est arrête ensuite que la Commission chargee d'elaborer un projet pour l'erection d'une statue à saint François de Sales, présentera son rapport à la seance de janvier prochain.

M *L. Revon* met sous les yeux des membres présents les objets d'art qu'il a rapportés d'Italie, et qui sont destinés à enrichir les collections du Musée.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Mémoires de l'Institut genevois ;* collection complète ;
2° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences,* etc., de Dijon ; 2e sér., tome X ;
3° *Actes de la Société jurassienne d'émulation ;* 11e, 12e et 13e session, 1859-60-61 ;
4e *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences,* etc., de la Loire, 1re, 2e livr. de 1863 ,
5° *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;* bulletin du 1er et du 2e trimestre de 1863 ;
6° *Bulletin de la Societé vaudoise des sciences naturelles ;* tome VII, bull 50 ;
7° *Societé française d'archéologie ;* séance academique internationale, tenue à Dives le 17 août 1862 ;
8° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;* août, septembre et octobre 1863 ;
9° *Bulletin de l'Union des Arts de Marseille ;* 9e à 15e livr. ;
10° *Atti dell'Academia di scienze et lettere di Palermo ;*
11° *Revue des Sociétés savantes ;*
12° *Revue archéologique de Paris ;*
13° *Revue du Lyonnais ;*
14° *Journal des connaissances médicales,* etc., publie par M. Caffe ;
15° L'*Union magnétique ;*
16° Le *Mont-Blanc ;*
17° Le *Courrier de Savoie,*
18° Le *Glaneur savoyard ;*
19° L'*Abeille de Chamonix ,*
20° Le *Léman ;*
21° *Traforo delle Alpi : relazione,* 1863 ; avec atlas, reliure de luxe ; don de M. l'ingénieur Sommeiller ;
22° *Coupe géologique de la colline de Sienne,* par G. de Mortillet ; don de l'auteur ;
23° *Sur la théorie de l'affouillement glaciaire,* par MM Gastaldi et Mortillet ; don de ce dernier ;
24° *Terrains du versant italien des Alpes, comparés à ceux du versant français,* par M. G. de Mortillet ; extrait du bulletin de la Societé géologique de France, séance du 5 mai 1862 ; don de l'auteur ;
25° *Gustavo Jourdan et la Sardegna,* per Filipo Vivanet ; Cagliari, 1861 ; don de l'auteur ;
26° *La quistione dell'Aunis,* per G. De Gioannis Gianquinto ; Pavia, 1863 ; don de l'auteur ;
27° *Le 30e Congrès scientifique de France ;* rapport de M. le docteur Trompeo a l'Académie de médecine de Turin ; don de l'auteur ;
28° *Chartes inédites ,* publiées par M. Jules Vuy ; Genève, 1863 ; don de l'éditeur ;
29° *Dissertation sur la légende Virgini parturæ,* etc., par A S Morin ; Paris 1863 ; don de l'auteur ;
30° *Notice historique sur la Société economique de Fribourg,* par M. A. Daguet ; Fribourg, 1863 ; don de l'auteur ;
31° *Rapport sur l'industrie genevoise à l'Exposition universelle de Paris en* 1855, par M Wartmann ; Genève, 1858 ; don de l'auteur ;
32° *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie,* par M. l'abbé Ducis ; don de l'auteur ;
33° *Les Fins, Bautas et Annessy,* par le même ;
34° *Execution du testament d'Amedée III,* etc , par M. Lecoy de la Marche ; don de l'auteur ;
35° *La crue des gages des gendarmes,* etc , par M J -A. Bonnefoy, de Sallanches, don de l'auteur ;
36° *Discours prononcé à la distribution des prix du Petit-Séminaire de La Roche, le 3 août* 1863, par M. l'abbe Grobel ; don de l'auteur ;
37° *Notices biographiques sur M Pierre Mermier, missionnaire, et Mgr Neyret, évêque d'Olène ;* don de M C Burdet ;
38° *Règlement et tarif d s Guides de Chamonix ;* don de M C. Burdet ;
39° Quatre brochures sur la Banque de Savoie ; don des auteurs ;
40° Lettre adressee à J d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, par la duchesse Christine, regente de Savoie ; autographe donné par M. Morel Frédel fils ;
41° Medaille grand module de Philibert II, duc de Savoie ; don de M. Laeuffer pere ;
42° Deux fibules, trouvees dans un tombeau romain à Saint-Jean de-Belleville (Savoie) en 1863 ; don de M. l'abbe Ducis ;
43° Médailles antiques, trouvees en Sardaigne ; don de M. Francisque de Lachenal ;
44° Medaille de la Societe des 13 d'Annecy ; don de M A. Saillet ;
45° Liasse de manuscrits, don de M Theodule Orcier.

—

MM. Ducis et Lecoy de la Marche, le premier vice-président et le second secretaire-adjoint de la Societe Florimontane, viennent d'être nommes membres correspondants de la Societe d'histoire et d'archéologie de Geneve, pour le concours qu'ils ont apporté à ses travaux

—

M. Jules Philippe, secrétaire de la Societe Florimontane, a éte admis au nombre des membres correspondants de l'Institut national de Genève

Le Directeur gérant, J PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
8° 882
IMPRIMÉS

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1864 — 5ME ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
PRÊT

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1864

Ld 10 1977

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

Pages.

Fouilles de Concise, sur le lac de Neuchâtel, par M F. Troyon 2
Les dolmens de l'Algérie, par M. E. Desor 17
Aqueduc du Châtelard, par M. Personnat 58
Fouilles de Gevrier, par M. L. Revon 75
Analyse des bronzes antiques du Musée d'Annecy, par M. A. Morlot 76
Inscription romaine de la Forclaz de Saint-Gervais, par M. Personnat. 109
Inscription du Larioz, par M. Ducis. 117
Tombeaux de Bel-Air, près Lausanne, par M. Fréd. Troyon. 133
Communication, par M. Ducis 135

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M. Weber . . 7, 61, 106
Le paysage en Savoie, par M. G. Saussac 19
Lettres sur l'architecture et les arts qui en dépendent au XIXe siecle, par M. L Charvet . . . 71, 82, 95, 113, 125

BIBLIOGRAPHIE.

Recherches sur l'abbaye d'Abondance, de M. Charvet, par M Lecoy de la Marche 10
Petit-Jean, le messager genevois, de Mme J. Mussard, par M. B. 11
Toute nue, de M. S. de Vico, par M. Ponzio 22
La Gaule, gouvernement représentatif sous les Romains, de M. A Bernard, par M. Jules Philippe. 24

BULLETIN

Séances de la Société florimontane, faits divers 11, 24, 35, 52, — 64, 76, 88, 99, 108, 128, 136

HISTOIRE.

Pages

Note sur l'abbaye de Talloires, par M J-B Poulet . . . 21
Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, par M. G de Mortillet 134

LITTÉRATURE — VARIÉTÉS

A nos lecteurs, par M Jules Philippe. 1
Bois et vallons, par M J. Replat 3, 13, 25, 37. 53, 65, 77, 89, 101
Chronique litteraire, par M L. Macon . . 10, 33, 48
Les timbres-poste, par M G de Mortillet 58
A propos de la decentralisation intellectuelle, par M. Jules Philippe. 60, 108
Décentralisation intellectuelle, par M. Alexandre Lassus . 76
Poésie chinoise à l'epoque des Thang, par M A Valabrègues 97, 104, 115, 126
Recherches sur les poesies en dialecte savoyard, par M. A. Despine 129
Aix-les-Bains, par M G. Saussac 130

POÉSIE

Réalité, par M. L. Rambaud . . 32
Premier baiser, par M. A Masse 47
Soirée de pêche, par M. A Millien 128
Matinée de chasse, par le même 135

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Coup-d'œil sur l'histoire de la botanique savoyarde, par M le Dr Louis Bouvier. 30, 45, 111, 122
De la nécessité de réformer les méthodes d'observation dans la météorologie, par M. Boltshauser 72, 85
La galvanotypie, par M Amion Faure 98
Eau de la Fontaine d'Elisee, par M. Ch Calloud . . 119
Pierres des Saints-Lieux, par le même . 121

5me Année — N° 1. *(Omnes omnium caritates patria una complexa est.)* 15 janvier 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — A nos lecteurs, par M. J. Philippe. — Fouilles de Concise sur le lac de Neuchâtel en Suisse, par M. Troyon. — Bois et vallons, par M. J. Replat — Chronique musicale par M. J. Weber. — Chronique littéraire, par M. L. Macon. — Bibliographie : *Recherches sur l'Abbaye d'Abondance,* par M. Charvet, de M. A. Lecoy de La Marche; — *Petit-Jean, le messager genevois,* par Mme Jeanne Mussard, de M. B***. — Bulletin.

A NOS LECTEURS

La Société Florimontane occupe aujourd'hui, dans le monde scientifique et littéraire, une place honorable qu'elle a conquise à force de persévérance. Dévouée avant tout à la patrie, animée du désir ardent de faire connaître nos brillantes annales et notre nature grandiose à l'étranger, et aux savants les richesses naturelles enfouies sous la vieille terre allobrogique, la Société Florimontane, depuis treize ans, a poursuivi sa tâche avec courage; aujourd'hui elle peut sans orgueil se considérer comme ayant atteint son but, et elle n'a plus qu'à entretenir autour d'elle le feu sacré de la science et du patriotisme.

Ses relations s'étendent chaque jour; elle correspond déjà avec trente sociétés savantes de la France, de la Suisse et de l'Italie; elle compte au nombre de ses membres correspondants de grands noms de savants et de littérateurs; les procès-verbaux de ses séances témoignent de l'empressement que mettent à lui envoyer leurs publications les écrivains nationaux et des pays voisins.

A quoi doit-on attribuer ce succès obtenu par une petite société de province, dont les moyens d'action ne peuvent être nombreux, et qui a dû lutter aussi contre les préjugés accrédités sur notre pays? Deux causes principales, croyons-nous, ont permis à la Société Florimontane d'attirer les regards bienveillants de l'étranger sur notre contrée : son nom d'abord, et ensuite son journal.

Sœur cadette de l'Académie Florimontane, de cette compagnie qui avait pour directeurs deux hommes illustres, Antoine Favre et François de Sales, la Société actuelle, en prenant le même nom que son aînée, a vu rejaillir sur elle un éclair de la renommée qui environna un instant la première académie fondée sur un territoire français. Il n'est aucun homme, ayant la moindre instruction littéraire, qui ne sache ce qu'était l'Académie Florimontane, au sein de laquelle Vaugelas puisa les premières notions de la langue française, et ce nom seul de *Florimontane*, si gracieux et portant l'empreinte de l'esprit de François de Sales, suffit pour réveiller le souvenir de la belle âme et de la figure angélique de l'ami de Philothée; il se répand autour de lui comme un doux parfum de littérature saine et bienfaisante, et tout ce qui s'en approche, de près ou de loin, participe aux affections pures qu'il fait naître.

La *Revue savoisienne* n'a pas moins contribué à attirer à la Société Florimontane des sympathies précieuses. En fondant ce journal, le but de la Société n'était pas de créer un organe lui appartenant d'une manière exclusive; elle n'a pas entendu faire de la *Revue* un bulletin dans lequel les travaux des sociétaires auraient eu seuls accès. Son programme, basé sur des principes éloignés de toute idée d'exclusivisme et résumé dans sa devise, *Omnes omnium caritates patria una complexa est,* lui défendait de suivre une voie étroite et semée de sentiments égoïstes. Aussi s'est-elle empressé d'appeler à elle tous les travailleurs de bonne volonté; placée sur le terrain neutre de la science, elle a tendu la main à tous les amis de l'intelligence et les a conviés à ses travaux : Français, Suisses et Italiens ont répondu à son appel avec un empressement dont elle ne saurait être trop reconnaissante.

L'essai tenté par la Société Florimontane a donc pleinement réussi, et elle peut s'applaudir d'avoir ainsi contribué, de concert avec les autres sociétés scientifiques de la Savoie, à appeler sur nous, sur le peuple Savoyard, si méconnu jusqu'à ce jour, l'attention des hommes le mieux à même de le réhabiliter aux yeux des nations.

Ce point constaté, qu'il nous soit permis de rappeler en quelques mots la marche suivie par la *Revue savoisienne* dès sa création. Bien que disposant d'un espace restreint, la *Revue*, pendant les quatre premières années de son existence, a publié, outre les articles de chronique, cent cinquante-un mémoires qui se répartissent ainsi : dans la 1re année, 44; dans la 2e, 32; dans la 3e, 42; et dans la 4e, 33; par ordre de matières, ils se divisent comme suit : sciences, 42; archéologie, 25; littérature, 25; bibliographie, 24; histoire, 22; biographie, 11; beaux-arts, 2. Enfin, les quarante-huit numéros équivalent environ à quatre volumes in-8° de 300 pages.

L'ordre des matières suivi jusqu'à ce jour est bien, à notre avis, celui qui répond le mieux au programme que s'est tracé la Société Florimontane et au but utile qu'elle s'est proposé; ce qui le prouve, c'est que la plupart des travaux de la *Revue savoisienne* ont été cités dans un grand nombre de recueils spéciaux de Paris et des départements et même de l'étranger. Nous reconnaissons toutefois que dans l'année qui vient de s'écouler, l'archéologie et la littérature n'ont pas tenu, dans la *Revue*, le rang qui leur revient de droit; la Société leur réserve une ample revanche. Pour ce qui concerne l'archéologie, nous avons au milieu de nous des hommes qui ont déjà fait leurs preuves et dont le savoir nous sera d'une aide puissante; quant à la littérature, la question semblait être plus difficile à résoudre, les sciences ayant plus d'attrait pour l'esprit sérieux et positif du Savoyard que la culture des belles-lettres; d'autre part, il n'est pas aisé d'attacher à un petit journal de province la collaboration de littérateurs étrangers déjà connus. Mais d'heureuses circonstances ont permis à la Société Florimontane de lever la difficulté plus tôt qu'elle n'aurait osé l'espérer : M. Replat, son président honoraire, a bien voulu lui apporter son dernier ouvrage, intitulé *Bois et vallons*, dont la *Revue* commence aujourd'hui la publication. D'un autre côté, les relations que la Société s'est ménagées en France et en Suisse lui assurent la collaboration d'écrivains déjà aimés du public parmi lesquels nous citerons : MM. Auguste Abadie, J. Aubert, Auguste Bachelein, Thalès Bernard, J.-B. Boredon, Arthur de Gravillon, à Paris; Louis Guibert, à Limoges; Edouard Hervé, Henri Maret, à Paris, Achille Millien, à Beaumont-Laferrière (Nièvre); Petit-Senn, à Genève; J.-G. Ponzio, à Aigues-Vives (Gard); Louis Rambaud, à Mynardière (Loire); Paul Thouzery, à Paris; A. Chevassus, à Mâcon; Peychez, à Bordeaux.

Les beaux-arts demandaient aussi à occuper une plus grande place dans nos colonnes : M. Johannès Weber, collaborateur du *Temps* et de divers recueils littéraires, a bien voulu nous promettre quelques articles, et inaugurer son entrée par une savante revue musicale.

Ainsi, grâce à ce nouveau concours, la *Revue savoisienne* acquiert une force et une vitalité qui lui permettent de continuer et de rendre plus efficace sa mission patriotique; tout en s'appliquant à mettre en relief ce qui peut faire apparaître la Savoie dans son véritable jour et montrer à l'étranger que ce pays recèle des richesses inconnues et dignes de l'attention du savant ou du curieux, elle pourra étendre son champ d'études et répondre au désir d'apprendre et de connaître qui, chaque jour, devient plus pressant. Puissent ses efforts lui assurer la continuation des sympathies de tous les amis sincères de notre patrie.

JULES PHILIPPE,
Directeur de la *Revue savoisienne*

FOUILLES DE CONCISE

SUR LE LAC DE NEUCHATEL, EN SUISSE

L'un des emplacements lacustres les plus remarquables de la Suisse est assurément celui de Concise sur le lac de Neuchâtel, mais c'est aussi celui dont on a le plus contesté la valeur scientifique, à la suite du commerce frauduleux auquel cet emplacement donna lieu de la part des ouvriers employés, en 1859, à la construction de la voie ferrée d'Yverdon à Neuchâtel. Une drague à vapeur, placée sur un bas fond, en face du village de Concise, mit à découvert des restes de pilotis pris dans le limon, ainsi qu'un nombre considérable d'antiquités dont les ouvriers s'emparèrent. Les prix excessifs auxquels ils vendirent ces objets ne tardèrent pas à exciter leur cupidité, et, s'il n'était pas facile de fabriquer des haches de pierre, on s'amusa du moins à ajuster à du bois de cerf des instruments qui n'avaient pas de manche, et à composer un certain nombre de pièces dont la plupart cependant n'étaient que la reproduction des types authentiques.

Dans le but de mettre un terme à ce commerce illicite et pour rendre à cet emplacement, par de nouvelles fouilles, toute sa valeur scientifique. le Conseil d'Etat du canton de Vaud a interdit l'exploitation publique de ce point jusqu'à ces derniers temps. Chargé de diriger les recherches faites à Concise, je pense qu'il ne sera pas sans intérêt d'en indiquer les principaux résultats.

En 1861, j'ai déjà retiré de cet emplacement près de huit cents objets antiques, et mes dernières fouilles nous ont procuré une collection de plus de douze cents pièces, toutes de l'âge de la pierre, c'est-à-dire sans aucune trace de métal.

L'emplacement lacustre de Concise, baigné par cinq à dix pieds d'eau, présente un monticule dont la couche supérieure, de quatre pieds d'épaisseur, recouvre le fond primitif du lac. Cette couche artificielle, formée de limon, de gravier et de pierres cassées, contient un grand nombre de pièces de bois, de charbons, d'ossements fracturés et d'objets d'industrie. Pour retirer ceux-ci du milieu de tous ces débris, j'ai employé une petite drague consistant en une poche munie d'un long manche qui fouille le sol le long du radeau, à l'aide d'une chaîne passant sur une poulie suspendue à un pied de chèvre, d'où elle redescend et s'enroule sur le cylindre d'un treuil. Ce genre de drague, organisé par M. Gay, professeur, et par M. Bridel, ingénieur, permet de fouiller le sol à plusieurs pieds de profondeur et de ramener sur le radeau tous les débris accumulés sous les habitations lacustres. Une personne de confiance a surveillé la fouille d'une manière continue et recueilli tous les objets sortis du fond du lac par la drague, en sorte qu'on ne saurait mettre en doute l'authenticité d'aucun de ceux-ci.

La bourgade lacustre de Concise a été l'un des lieux de fabrique les plus importants de l'âge de la pierre, et la spécialité de cette fabrique consistait surtout dans le travail des bois de cerf taillés pour des emmanchures de haches, de ciseaux, de tranchets et d'instruments divers. Plusieurs morceaux, plus ou moins ébauchés, sont tombés à l'eau avant d'être achevés; beaucoup de pièces très bien finies sont intactes, un certain nombre étaient hors d'usage, et quelques-unes ont été carbonisées par l'incendie. L'os était aussi employé pour de nombreux poinçons, pour des ciseaux, des pointes de flèche, des poignards, des épingles à cheveux et pour quelques instruments d'une destination difficile à saisir. Des espèces de couteaux fort curieux ont été faits avec des défenses de sangliers dont l'une ne mesure pas moins de vingt-quatre centimètres de longueur. Des dents d'ours percées d'un trou ont été portées comme ornement ou comme amulettes.

La série des instruments en pierre renferme de fort belles pièces en roches diverses, mais entre autres en serpentine et en silex étranger à la Suisse. La hache était l'instrument principal. De nombreux échantillons montrent aussi les divers degrés de la fabrication faite sur place. Les meules à aiguiser, de grès-molasse, témoignent par leur usure d'un usage plus ou moins long. Le fini et le tranchant de bon nombre d'instruments est d'autant plus remarquable que la pierre ne pouvait être taillée et polie qu'à l'aide de la pierre.

Les poteries sont le produit industriel du caractère le plus primitif. S'il n'a pas été possible de retirer des pièces intactes, nous avons du moins un grand nombre de fragments qui permettent de juger de la grandeur et de la forme des vases employés, soit pour cuire les aliments, soit pour contenir des liquides et des provisions de genres divers.

Les débris d'instruments en bois et de pièces de construction, qui sont de beaucoup les plus difficiles à conserver, présentent un intérêt réel en ce qu'ils montrent ce qu'on était capable de produire avec de simples outils en pierre. Des milliers de pilotis de chêne, de sapin, de bouleau et d'autres essences étaient coupés, taillés en pointe et plantés dans le limon du lac pour supporter l'esplanade sur laquelle s'élevaient les cabanes. Leurs dimensions varient de dix à trente centimètres de diamètre; plusieurs ont été refendus en deux ou quatre morceaux et portent encore les entailles faites avec la hache de pierre. Quelques planchettes ont été recueillies, ainsi que divers manches de haches et d'autres instruments. Je mentionnerai encore des fragments d'une espèce d'auge ou radeau et d'une petite coupe d'une seule pièce, évidée avec délicatesse; mais la plupart de ces pièces, en se desséchant, se fendillent et perdent leur forme primitive.

Sans entrer dans l'énumération de tous les objets recueillis, je dois mentionner les plus remarquables, mais aussi les plus rares, qui sont les instruments encore fixés à leurs emmanchures. Je citerai entre autres cinq haches, seize ciseaux ou tranchets de formes diverses, une pierre enchâssée comme marteau dans un bois de cerf, un ciseau en os fixé dans une emmanchure, une dent d'animal brisée dont la racine est adhérente à un andouiller, des espèces de poinçons en bois sortant de petites poignées coniques, une pointe de flèche avec une partie de sa hampe, des marteaux en os ou en bois de cerf emmanchés et deux lamelles ou scies de silex assujetties à leur manche en bois à l'aide d'un mastic noirâtre. Quelques formes nouvelles ont été découvertes, et grâce à la surveillance rigoureuse qui a présidé à ces fouilles, on ne saurait contester l'authenticité d'aucune de ces pièces dont la valeur scientifique sera appréciée par tous les connaisseurs en antiquités.

Au milieu de couches de débris de végétaux plus ou moins décomposés et à une profondeur d'environ trois pieds au-dessous du limon, nous avons trouvé de la mousse parfaitement conservée et qui remplaçait sans doute le crin de nos matelas, et même un petit écheveau de fil retors carbonisé, d'après lequel on voit que l'industrie du fileur était très développée à cette époque reculée. Des restes de ficelle paraissent avoir fait partie d'un filet de pêcheur, et les pesons de pierre que nous avons retirés du fond du lac ont sans doute été employés soit pour les fuseaux, soit pour les filets.

Les ossements sortis de la vase, et que je n'ai point fait figurer dans le chiffre total des objets recueillis, sont aussi extrêmement nombreux. Je citerai d'abord un humerus et un radius du squelette de l'homme, ainsi qu'un fragment de l'os frontal d'un crâne humain. — Le bœuf, le mouton, la chèvre, le cochon domestique et le chien n'étaient point rares. — Entre les animaux sauvages, l'urus, l'élan, le cerf, le chevreuil, l'ours, le loup et le sanglier témoignent par leurs restes que la chasse était abondante. Trois mâchoires et des vertèbres de brochet montrent aussi que la pêche était tout naturellement l'un des moyens de subsistance des populations lacustres. Quelques grains de froment et des graines diverses expliquent l'usage de meules employées comme moulins.

Les deux fouilles que j'ai dirigées à Concise, en 1861 et l'automne dernier, ont enrichi le musée de Lausanne de plus de deux mille pièces de l'âge de la pierre, parmi lesquelles les instruments en os et en bois de cerf occupent la plus grande place. Cet ensemble, assurément imposant en tant qu'il provient du même emplacement et représente l'industrie de générations nombreuses, fait voir d'autre part quelle était la pauvreté de l'outillage dans ces âges reculés, et cependant ces populations ont élevé de nombreuses bourgades au-dessus de la surface des eaux, elles ont défriché le sol en le disputant aux animaux sauvages, et entretenu des relations commerciales par l'échange des matières premières et des produits de leur industrie. Les unes ont dû s'adonner au soin des troupeaux et d'autres s'occuper plus exclusivement de la chasse et de la pêche. Il existait en outre de véritables ateliers, et si Robenhausen, sur le lac de Pfeffikon, se fait remarquer par ses nombreux tissus, Concise se distingue entre autres par le travail de l'os et du bois de cerf.

FRÉD. TROYON.

Lausanne, le 21 decembre 1863

BOIS ET VALLONS (1)

« Ces montagnes sont a nous »
(TÖPFFER *Lac de Gers*)

Le paquebot de la Florimontane, dans son voyage sur les transparences du lac, a seulement touché aux rives prochaines. Aventures et découvertes étaient limitées par les anses et les contours d'un bassin d'eau pure.

Tout fiers de montrer notre pavillon sur les cimes reflétées par un miroir liquide, nous avions négligé certaines fleurs retraites dans la pénombre des vallées, omis la perle et le brin d'herbe cachés sous l'ondulation des collines.

L'écrin de notre lac ne renferme pas toutes les pierreries des montagnes et des vallées qui l'entourent. Remettre en lumière la beauté qui s'oublie; rendre au caillou pittoresque tout l'honneur qu'il mérite; restaurer par le souvenir les ruines du monastère ou du château : dans ce triple but, nous avons mis la plume au vent, et entrepris sur la terre-ferme un autre voyage au long cours.

(1) Ce nouvel ouvrage de M. Replat fait suite au *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*.

I

La plaine était couverte d'un brouillard d'automne; ses flots argentés couraient sur les flancs du monticule où je venais de m'asseoir.

Des profondeurs de la brume montaient vers nous les cris d'un laboureur gourmandant ses bœufs, dans le lointain les abois d'un limier, et la chanson lente d'un pâtre à l'orée du bois des Glaisins.

Du côté des Beauges, les aiguilles de la montagne d'Entrevernes, le *rocher blanc* du Semnoz s'élevaient dans le bleu du ciel au-dessus de l'océan des nuages, comme des écueils semés sur des plages inconnues. Parfois les campanilles du manoir de Premeiry étincelaient dans une trouée sombre; et les murailles du vieux Monthoux, entrevues un instant, bientôt disparaissaient sous un linceul gris et légendaire. Plus loin, le val de Sainte-Catherine ouvrait son berceau rempli d'ombre et de mystérieuses fraîcheurs. Sur les pentes inférieures de la montagne des Barattes, les peupliers d'Italie, jaunis par une froidure précoce, isolés et épars, dressaient leurs obélisques d'or sur un champ d'émeraude.

Comme suspendues sur le rocher qui les supporte, et que le brouillard voilait encore, les tours du château d'Annecy ressemblaient à des constructions aériennes. La cime des tilleuls du Pâquier était seule visible et entourait le donjon d'un bastion de verdure.

II

Vieux château! Si l'œil pouvait lire ce que le temps a écrit sur tes dalles massives, pénétrer le secret de ces pierres où la confrérie des maîtres-ès-œuvres a gravé ses symboles; si quelque sibylle, oracle du passé, déroulait tes frustes annales : combien de pages intéressantes s'ajouteraient à notre histoire! Quelles scènes curieuses, dramatiques et diverses ont dû s'accomplir dans tes murs depuis le temps où le premier des comtes de Genevois y planta sa bannière, jusqu'au jour qui vit s'éteindre le dernier des Nemours!

Toutes les grandes, les fortes passions, l'amour, l'ambition, la *vendetta,* eurent ici leurs journées de folie, de gloire et de terreur. Mais l'antique et lourde cuirasse garde tous ses mystères. A peine a-t-elle transmis aux âges nouveaux un écho éloigné des rumeurs éclatantes qui autrefois la remplirent.

Vieux donjon! tes voûtes sombres ont répercuté des bruits d'armures et des chants de fête. Elles ont aussi entendu le cliquetis lugubre des chaînes, les grincements de la torture, et des lamentations de damnés.

Ici, fût le cachot d'Antoine de Sure, dit le Galois. Ce chef de bande et Aynard de Cordon avaient formé un audacieux complot : déguisés sous des habits de moines, au moment des funérailles du maréchal de Savoie Gaspard de Montmayeur, ils devaient s'introduire dans la chartreuse de Pierre-Châtel, s'emparer du duc Amédée VIII, le jeter dans un bateau préparé sur le Rhône, et le livrer à son ennemi le comte de Clermont. Dénoncé par Aynard, le Galois fut arrêté et amené au château d'Annecy. Bien qu'il fût chargé de fers, pendant quatre-vingts jours et autant de nuits, trois hommes veillèrent constamment sur le formidable routier. Il fut ensuite transféré à Evian, torturé, puis décollé aux fourches patibulaires de Thonon (1).

Mais quel joyeux mouvement de pages, varlets, palefrois et levriers remplit la grande cour et ses abords! Dame Yolande, sœur de Louis XI, et le gentil duc Philibert-le-Chasseur sont arrivés hier dans leur *chastel de Annessie*, avec l'évêque et le comte de Genève, avec plusieurs *prélats de l'Eglise et barons, chevaliers et seigneurs nobles*. Une trompe d'aurochs sonne au pied des murs. Une longue file d'hommes et de chevaux gravit la rampe. Les hommes sont armés de l'épée à deux mains; ils portent grandes barbes, avec larges chaînes d'or, chausses d'écarlate, pourpoints de satin cramoisi.

Place aux vainqueurs de Grandson et de Morat! Ambassadeurs de Berne, de Schwytz, d'Uri et du Valais, ils sont chargés de faire un appointement entre les ligues d'Allemagne et *les pays de Savoie* (2).

Depuis ces mémorables conférences, et dans le cours des années qui séparent d'Anne d'Est ou d'Elisabeth de Vendôme la duchesse Yolande, de combien d'autres spectacles ces antiques remparts ne furent-ils pas les témoins!

Mais la légende est silencieuse. La sibylle du passé, muette comme un sphinx, reste couverte de sa cagoule de granit : voile obscur, impénétrable, découpé seulement par quelques raies lumineuses.

On dirait les sillons de feu qui, par un soir de fête nationale, flamboyent aux étroites baies des tours, pendant que le corps du château reste enveloppé dans sa grande ombre du moyen-âge.

III

Cependant, la nue montait lentement au-dessus du lac, et déjà laissait voir l'azur des vagues sous une vaste coupole, tout empourprée et resplendissante au lever du soleil.

Bientôt des traînées de lumière dorent les pentes de Duingt et de Menthon.

A mesure que le brouillard s'élève chassé par un vent léger, les feuilles se détachent une à une des arbres voisins et tourbillonnent à mes pieds.

Or, cette époque de l'année, où les bois posent leur frondaison, est bien celle où l'on aime aller à l'aventure. C'est la saison préférée des rêveurs, celle qui favorise les songes, si l'on doit croire à ce propos l'aphorisme du docteur pantagruélique :

« Ce que les anciens prophètes et poètes mysticque-
« ment nous enseignent, disans les vains et fallacieux
« songes gésyr et être caches sous les feuilles cheutes
« en terre. »

C'est encore la saison préférée des chasseurs :

Jaculis lætisque procul clamoribus instant.

Et de cette préférence savez-vous le motif? Peut-être vous direz qu'avec les feuilles qui tombent le gibier arrive. C'est la raison vulgaire; voici la bonne.

Si les bois dépouillés de leur verte parure, si les teintes crépusculaires de l'automne font les délices des clercs de saint Hubert, c'est qu'en marchant de bois en

(1) *Souvenirs du règne d'Amédée VIII,* par le marquis Costa de Beauregard

(1) V. *Chronique d'Yolande de France,* par Léon Ménabrea.

clairières sur des tapis de mousse, en allant ici et là où la Providence les mène, ils trouvent des rêves sans fin sous les feuilles *cheutes en terre*.

Tous les vrais chasseurs sont poètes. Si quelques-uns, c'est le petit nombre, sont entraînés par un brutal appétit de gain ou de destruction ; d'autres par la vaine gloire de montrer leur adresse, presque tous obéissent, souvent à leur insu, à cet instinct de l'idéal, à ce sentiment de poésie que Dieu a gravé dans les cœurs, séduits qu'ils sont par l'attrait des bois et des ruisseaux, par la magie des solitudes, par la splendeur des landes où la rosée matinale verse des pluies de diamants ! Sans y songer peut-être, ils goûtent ces beautés ; mais leurs sensations, pour n'être pas analysées, n'en sont pas moins vives et profondes.

Enfants des Allobroges, ils subissent le charme puissant qui entraînait le Gaulois sous la voûte des chênes.

IV

Les feuilles détachées tourbillonnent toujours sur le monticule où je suis posté : viennent-elles solliciter mes rêves? Ah ! si vos légers tissus, flottant à toutes les brises, gardent encore nos songes aimés, nos illusions et nos espérances lointaines, venez à nous petites feuilles d'automne ! apportez à chacun le souvenir qui lui plaît, la pensée qui le charme.

Eh ! qui ne donnerait un des jours que Dieu lui a comptés pour rencontrer, ne fût-ce qu'une heure, le mirage des horizons disparus ! Mais, hélas ! combien de feuilles mortes sont déjà tombées sur nos rêves ! Comment les retrouver sous cette couche épaisse, froide et décolorée !

Feuille errante aujourd'hui, petite feuille tombée de la branche de l'aune, as-tu encore souvenance des douces paroles qui furent au printemps échangées sous l'ombrage? Ah ! si vous les gardez toujours nos songes aimés, venez donc à nous, petites feuilles des bois !

Qui sait? en allant des prés aux taillis, des vallons aux collines, en cherchant les sentiers perdus sous les mousses jaunies, peut-être nous retrouverons une empreinte effacée à demi, une trace de l'enchantement des jeunes années.

Ne vous est-il donc jamais arrivé de choisir, au lieu de la route nouvelle et plus facile, un chemin depuis longtemps désert et négligé? Le gazon riverain a usurpé ses bords. Les grandes haies l'embarrassent de folles branches. Mais, à ce détour de la voie abandonnée, tout à coup un site reconnu évoque à votre esprit une scène des jours écoulés ; et des ombres chères sortent comme des fées lumineuses des limbes de votre mémoire. Là, vous avez entendu, et il vous semble encore entendre les rires éclos sur des lèvres roses et moqueuses, muettes aujourd'hui. Là, vous avez serré des mains amies, et il vous semble revoir ceux que nous avons pleurés.

Vieux chemins de nos pères, voies connues des piétons et des mulets d'autrefois, sentiers perdus, tortueux et montants, combien nous préférons votre fraîcheur agreste, avec les fleurs du souvenir semées sur la lisière, aux grandes lignes, droites toujours, où passent de notre temps les rumeurs de la foule ! Vieux chemins, avec vous l'on n'a point à redouter l'ennui, cet enfant blême et naturel de l'uniformité. Vos charmes sont rudes il est vrai, d'un abord souvent escarpé ; vous grimpez aux montagnes, pour descendre aux ruisseaux ; mais grâce à vous, l'on voit du pays, on jouit du parcours, les beaux paysages sont à portée, et l'on retrouve des rêves sous les feuilles d'automne, champêtre ornement de votre sévère nudité.

V

Mais, on va demander à quel propos je roucoule ainsi des élégies solitaires sur le mode éolien, et sur un monticule quelconque? La question est trop juste pour ne pas y répondre.

Or, le mamelon où j'ai fait élection de domicile provisoire, n'est du tout point un monticule quelconque : il porte le nom plus ou moins celtique de *Bellevarde* (belle vue en bon français). D'ici, les jours de brouillard exceptés, on découvre en entier le bassin de la charmante ville de *Necy en Genevois,* avec son beau lac, et le magnifique pourtour de ses montagnes. Non loin du belvédère, se dresse la tour romano-byzantine du clocher de mon village. A la base du clocher, on peut lire une inscription à Jupiter, en lettres moulées de la bonne époque. On rencontre à deux pas le hameau riant de Frontenex, et le manoir qui aurait, dit-on, appartenu au fameux Jean de Brogny. Descendez ce chemin creux jusqu'à l'endroit où un tombeau romain sert d'abreuvoir aux matrones de l'étable voisine, et vous arriverez au verger où, dans son enfance, le futur cardinal d'Ostie, le président du Concile de Constance, gardait les pourceaux paternels. C'est là qu'il fut rencontré par deux religieux se rendant à Rome ; charmés de la bonne mine du jeune berger et de la vivacité de son esprit, ils le décidèrent à partir avec eux. On a débité sur l'enfance du pape Sixte V une seconde édition de cette histoire : mais la première est la bonne. Sur le cordon extérieur de la chapelle des Machabées, que Jean de Brogny avait fait élever à Genève en 1416, on voyait encore, au dernier siècle, un jeune gars pieds nus, assis sous un arbre, et gardant des cochons. Dans la bibliothèque de la même ville, on a conservé une stalle, qui était placée anciennement dans l'église de Saint-Pierre et qui représente aussi un pastoureau menant en laisse un compagnon de saint Antoine.

En remontant le chemin creux, dans les pierrailles du talus, on trouve la pierre tombale de dame de Flumet, *morte de peste en* 1623.

Bellevarde n'est donc pas un monticule quelconque, et mérite au contraire de fixer l'attention des archéologues.

Après cela, voulez-vous savoir pourquoi j'étais perché dans les brumes, et tout enguirlandé de feuilles mortes? Eh bien ! je l'avoue sans honte : j'attendais mélancoliquement le passage d'un lièvre. et j'allais..... à Talloires.

VI

Golfe bleu de Talloires et de Duingt, paysage merveilleux, nous voulions te revoir ! Et si nous avons fait longtemps l'école buissonnière, c'était dans la flatteuse espérance de trôner un beau jour comme roi de la chasse dans le plantureux réfectoire de ta vieille abbaye.

C'est que de par saint Hubert à tous ses fidèles il était ordonné de célébrer la fête du patron ; et les gros bonnets de l'ordre avaient décrété qu'elle serait chômée à grand carillon dans la salle du couvent. La fête devait être pleinière, monumentale, digne en tout du célèbre monastère, et de nature à faire croire aux ombres des anciens moines que leur bon temps était revenu.

Or, en vertu d'un article additionnel à la loi vénérable des douze tables *(lex duodecim tabularum)*, tous les membres de la confrérie sont tenus d'apporter à saint Hubert leur tribut de gibier : c'est pourquoi huit ou dix jours avant le festival tous les disciples du grand saint se mettent en campagne et en quête.

Ces bons apôtres, tous poètes je vous l'ai dit, et les dévots de la Florimontane se tiennent par la main. Ceux-ci comme ceux-là cherchent les rêves cachés sous les feuilles *cheutes en terre*. Ils s'éparpillent dans les taillis, vont picorer aux buissons, et tiennent des séances à tout bout de champ.

Aussi, dans cette magistrale promenade cynégétique je n'ai point voyagé, je vous prie de le croire, comme un héron solitaire flânant sur les grèves ; mais presque toujours, nous avons battu l'estrade en compagnie de deux ou trois jeunes chasseurs ; et souvent nous avons rencontré, ici ou là, des pèlerins de l'archéologie, des éclaireurs et des corps détachés de notre savantissime association.

Pour le surplus, entière liberté d'allure. Loisible à chacun de suivre son idée ; j'avais suivi la piste de la mienne ; et c'est encore pourquoi j'étais perché un beau matin sur le monticule de Bellevarde.

VII

Cependant, mon lièvre a filé dans le brouillard ; mais j'ai entendu l'alouette chanter dans la plaine des Fins.

De sillon en sillon, j'arrive sur les talus qui bordent les îles du Fier (1). La place est occupée par les géologues. Ils sont en quête de cailloux roulés. Leur examen doit aider à la solution d'un problème : l'existence d'un second lac qui aurait orné cette partie de la plaine, avant que les eaux se fussent ouvert un passage dans les roches de Montrottier.

Le second lac est une tradition, respectable comme tout ce qui est tradition. François de Sales aurait lu dans un ancien manuscrit que la ville du Bœuf *(Bovis civitas,* par contraction *Bautas,* Annecy indubitablement) avait été complétement détruite par les Goths, et qu'elle était située entre deux lacs : *Civitas Bovis, sita intèr duos lacus, à Gothis funditùs eversa.*

Lorsqu'il était au collége d'Annecy, François de Sales venait souvent se promener dans les îles du Fier ; il y conduisait ses jeunes condisciples, et là récitait avec eux des litanies *à l'ombre des bois*. Que les temps sont changés ! Les beaux ombrages ont disparu ; et ce sont nos géologues qui chantent sur les galets leurs litanies d'avant le déluge.

Mais pendant qu'ils buttent aux cailloux, deux ou trois coups de fusil partent du pied des hauteurs. Je reconnais des membres de ma tribu : ils jettent leur poudre aux râles des genêts.

(1) *Cier* dans les anciens titres.

La chasse est de la guerre une image en taille-douce ; et les détonations qui viennent de bruire à nos oreilles nous remettent en mémoire une scène dont, à cette même place, nous fûmes, encore enfant, le spectateur émerveillé.

C'était pendant les Cent-Jours. Le héros de Sagonte et de Valence, une des gloires les plus pures de l'épopée impériale, le maréchal Suchet passait en revue, dans la plaine des îles, une division du septième corps chargé de la garde des Alpes. La terre tremblait sous les pas des chevaux, sous le roulement des caissons et des chars de l'artillerie. Des clameurs guerrières remplissaient la terre et le ciel. A la voix des clairons, rapides hussards, dragons à la longue crinière précipitaient leur course ardente. Tout le peuple de la ville et des campagnes, accouru sur les plateaux qui bordent la lande, ébranlait les airs de ses cris enthousiastes : « Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! » et la voix du peuple dominait la voix des canons.

Or, si nous rapprochons cette grande scène de notre enfance, une des dernières fêtes militaires du grand Empire ; si nous la rapprochons de celle dont nous fûmes naguère le témoin, à cette heure solennelle où notre pays, quarante-cinq ans après Waterloo, a fait entendre les mêmes acclamations : « Vive l'Empereur ! Vive la France ! » ces souvenirs suffisent à chasser tous les doutes, à dissiper certaines défaillances. Ils nous affermissent dans cette conviction que vous tous, mes frères de Savoie, vous avez accompli une œuvre patriotique et sainte en mettant de nouveau les fils des Allobroges sur le glorieux sentier de guerre des ancêtres gaulois.

VIII

Mais laissons les hauteurs pindariques pour rebrousser à nos sillons.

Il faut bien en convenir, et nous en avons fait la dure épreuve : en ce plaisant pays de Savoie, les chasseurs sont exposés à trop de distractions. Prenez le premier bout de sente perdue sous les bois : il ne manquera pas de vous conduire à quelque souvenir historique. Exemple : tout à l'heure c'étaient les Cent-Jours, maintenant c'est la Fronde.

Sur la rive droite du Fier, groupées sur un tertre et ceintes de beaux arbres, quelques chaumières composent le hameau de Métet. Ce village avait jadis une petite église, qui a été démolie il y a peu d'années. Nous avons vu encore ses vieux murs lézardés, modestement couverts d'un toit de chaume.

Eh bien ! sous le porche de la pauvre église, un jour étaient accourus en foule les grands de ce monde.

Le 30 juillet 1652, un prince illustre et déterminé frondeur, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale, avait été tué en duel par son beau-frère Vendôme duc de Beaufort, surnommé le *Roi des Halles*. Le cœur du malheureux prince fut remis aux religieux recolets de Gisors ; et son cadavre fut déposé à Nemours, en attendant sa translation à Annecy dans le tombeau des princes de sa famille.

Sept ans passèrent : les morts peuvent attendre. Ce fût seulement en 1659 que sa veuve, Elisabeth de Vendôme, petite-fille de Henri IV et de Gabrielle, eut assez

de loisir pour faire le voyage de Savoie, et pour venir rendre à son époux les derniers honneurs funèbres.

Partie de Paris dans le milieu de mai, la princesse prit le corps à Nemours, et le conduisit jusqu'à Lyon. Mais arrivée dans cette ville, elle y reçut des lettres de Madame Royale, Christine de France, qui l'invitait *de bonne grâce et fort amoureusement* à passer en Piémont. La nouvelle Artémise n'eût garde d'y manquer.

En attendant son retour, le corps fut porté à Lagneu, dans le marquisat de St-Sorlin.

Après deux mois de séjour à Turin, l'inconsolable veuve songea qu'il était temps d'achever les funérailles, et de faire célébrer la messe *du bout de la septième année*. Le 23 août elle arriva à Faverges avec ses deux filles, les duchesses de Nemours et d'Aumale. Le chapitre de l'église collégiale et la ville d'Annecy députèrent auprès d'elle, pour prendre ses ordres, deux chanoines et deux conseillers.

Il fut arrêté que le corps serait amené dans l'église de Métet, pour y rester en dépôt pendant que la noblesse des trois provinces, la ville et l'église collégiale de Notre-Dame régleraient les divers articles du cérémonial.

Le marquis de Lullin, chevalier de l'ordre du collier, grand-écuyer de Madame Royale, général de la cavalerie de Savoie et gouverneur du Chablais, était chargé de représenter le duc Charles-Emmanuel II. Les nobles du Genevois, du Faucigny et de Beaufort furent convoqués par 215 lettres adressées aux chefs de famille ; les 14 et 15 septembre leur furent assignés pour se trouver à Annecy en habits de deuil.

De Faverges la princesse était venue loger au château de Menthon. La ville la fit complimenter dans cette résidence par trois syndics, huit conseillers et quarante bourgeois, *tous bien montés* et de noir vêtus.

Cependant, le corps étant arrivé à Métet le 26 du mois d'août, le même jour, vers le soir, les trois duchesses et treize dames de leur suite s'embarquèrent à Menthon dans trois bateaux couverts ; elles descendirent au port de la Visitation ; et furent reçues dans le premier monastère de l'ordre de Ste-Marie par la mère Françoise-Madeleine de Chaugy, accompagnée de toutes les révérendes sœurs.

Le lendemain sur le tard, la ville, avec 120 chevaux, alla jeter de l'eau bénite sur le corps du prince à Métet.

Les jours suivants furent tenus divers conseils pour déterminer plusieurs points d'honneur touchant les églises, la nob'esse et la ville.

Le marquis de Lullin arriva le 13 septembre avec 40 chevaux à lui et 40 chevaux d'escorte fournis par la ville ; il logea dans le palais du feu président Favre de la Valbonne. De tous côtés les gentilhommes arrivaient. Ils tinrent une grande assemblée, sous la présidence du comte de Sales, dans le réfectoire du couvent de saint François. Les difficultés de préséance ayant été débattues et aplanies, grâce à l'autorité du marquis de Lullin, le grand jour de la pompe funèbre fut définitivement fixé au 17 septembre. A l'église de Notre-Dame les préparatifs étaient achevés. Nous ne voulons point décrire par le menu la splendeur de ses décorations, ses poutres semées de larmes, ses flambeaux écussonnés, ses portaux chargés de trophées et d'armoiries. Nous dirons seulement que les emblèmes et les rébus étaient tout à fait dans le goût de l'époque. Ainsi, la chapelle ardente était entourée de huit niches surmontées par des emblèmes. Dans la première, la *contrition* était représentée par un pénitent qui se frappait la poitrine avec une pierre ; au dessus, l'emblème figurait la cuisse et la jambe d'une personne qui paraissait sortir du cadre, avec un serpent qui cherchait à mordre au talon, et avec la devise : « Serpentis fugat insidias. »

La troisième niche représentait la *foi*, et dans l'emblème figurait un fusil frappant une pierre d'où sortait du feu, avec cette *âme :* « Accendit fidem. » Une autre niche renfermait une pleureuse ; dans l'emblème la pluie tombait à verse, avec la devise : « Parcite jam lacrimis ; » et tout le reste à l'avenant.

Mais si les magnificences du catafalque vous intéressent peu, les détails du convoi sont curieux à étudier. J'ai le temps de vous les dire pendant que Cosaque et Médor battront ces touffes de roseaux, où les sarcelles gîtent volontiers.

(La suite au prochain n°.) J. REPLAT.

CHRONIQUE MUSICALE

—

UNE FIN D'ANNÉE

Paris, 30 décembre 1863.

1863 s'en va avec un bagage musical plus que léger ; la nouvelle année approche grosse de promesses dont elle tiendra peut-être quelques-unes.

Si nous laissons de côté les reprises dont les plus importantes sont celles de la *Muette de Portici* et du ballet de *Giselle*, le théâtre de l'Opéra ne nous a donné cette année-ci que la *Mule de Pedro* et *Diavolina*. L'opéra de M. Massé a disparu après trois représentations ; le ballet de *Diavolina* n'est qu'une bluette d'importance nulle. Pour le moment, nous attendons la reprise de *Moïse* et le nouveau ballet de M. de Saint-Georges avec les débuts de Mlle Boschetti. On nous promet en outre pour cet hiver uu ouvrage en un acte de M. Boulanger et *Roland à Roncevaux*, grand opéra de M. Mermet.

Les gens qui cherchent à faire croire qu'ils ont toujours les nouvelles les plus fraîches assurent que pour l'automne nous aurons l'insaisissable *Africaine*. Ce qui est certain, c'est que Meyerbeer est en ce moment à Paris et que la question s'agite en effet. La difficulté est toujours de trouver des artistes agréés par le compositeur.

J'allais oublier Mme Talvo-Bedogni, cantatrice française qui a obtenu des succès en Italie et qui s'est aventurée, le mois dernier, à l'Opéra. Elle a paru une seule fois dans la *Favorite*, puis on l'a dédommagée largement et on l'a priée de repasser les monts.

On prétend aussi que M. Ambroise Thomas s'occupe de la composition d'un grand opéra, sans qu'on sache d'avance à quel théâtre l'œuvre sera destinée. Un grand opéra de l'auteur du *Caïd* et du *Songe d'une nuit d'été* ne pourra manquer de piquer la curiosité.

En fait de nouveautés, l'Opéra-Comique n'a pas été plus heureux que son voisin de la rue Lepelletier. Un ouvrage faible, la *Déesse et le berger;* un misérable vaudeville de carnaval, l'*Illustre Gaspard*, avec petits airs à la nouvelle mode; une mauvaise farce, *Bataille d'amour*, avec musique à la mode ancienne; un petit lever de rideau, sans consistance, les *Bourguignonnes;* reste zéro. On a vainement cherché à acclimater, à l'Opéra-Comique, les *Amours du Diable* de M. Grisar. On a prouvé une fois de plus que les plus beaux décors du monde et les plus jolis tours de passe-passe des machinistes ne peuvent soutenir une musique débile.

La fiancée du roi de Garbes se fait toujours désirer. D'après ce que disait un journal de musique au commencement de ce mois : « La direction avait pris ses mesures pour que la nouvelle partition pût être jouée vers la fin de novembre; mais M. Auber n'ayant pas remis au copiste quelques morceaux qui manquaient à son œuvre, il s'en est suivi un retard que personne ne pouvait prévoir. »

Quant à d'autres ouvrages nouveaux, on n'en parle pas pour le moment, dans l'espoir probablement que M. Auber nous donnera un chef-d'œuvre. Parmi les reprises qu'on annonce, la plus intéressante sera celle de l'*Eclair*, un des bons opéras comiques d'Halévy. Souhaitons que l'exécution en soit bonne.

Passons au Théâtre-Lyrique. *Ondine,* les *Fiancés de Rosa* et le *Jardinier et son seigneur* appartiennent à l'hiver dernier. Le troisième de ces ouvrages a seul obtenu un petit succès; on l'a repris il y a peu de temps et on l'a donné deux seules fois en guise de lever de rideau. Somme toute, c'est une bagatelle agréable qui ne vaut pas même les *Bourguignonnes*. Les *Pêcheurs de perles* n'existent plus que dans les magasins de l'éditeur, car il est à remarquer qu'aujourd'hui tout opéra se publie par la gravure, eût-il été sifflé outrageusement. Cela prouve que le musicien le plus médiocre est tellement convaincu d'avoir produit une merveille, qu'il n'hésite pas à la faire publier à ses frais, dans l'attente que l'avenir le dédommagera des dédains du présent.

Les représentations des *Troyens* vont cesser dans peu de jours, à cause du départ de Mme Demaur-Charton. On ne dit pas si elles seront reprises plus tard. L'ouvrage se monte en Angleterre et en Italie. M. Berlioz continuera donc à être prophète ailleurs que dans son pays.

J'ai omis à dessein *Peines d'amour*, dont personne ne parle plus et dont la partition gravée restera comme un monument du vandalisme le plus éhonté.

La reprise de la *Perle du Brésil* donnera pendant quelque temps de bonnes recettes au Théâtre lyrique; mais il n'en serait pas de même si cet ouvrage était transporté sur la scène de l'Opéra-comique. Ce n'est au fond qu'une édition revue et détériorée de l'ode symphonie : *Cristophe Colomb*. La division est exactement la même : le premier acte se passe dans l'ancien monde, le second en mer avec la tempête obligée, et le troisième au milieu des Peaux-Rouges. La musique est un amalgame de la manière propre de M. Félicien David et des vulgarités de l'opéra-comique français actuel. C'est le premier ouvrage que ce compositeur ait écrit pour le théâtre; on sait que depuis ce temps son talent a grandi. Nous allons avoir aussi une traduction de *Rigoletto*, de Verdi. Il n'est pas encore question de *Mireille* de M. Gounod qu'on avait annoncé. M. le prince Poniatowski, l'auteur de *Pierre de Médicis,* destine au Théâtre-Lyrique un ouvrage intitulé les *Aventuriers*. Les *Bouffes parisiens* sont toujours en reconstruction; ils n'ouvriront pas avant le mois de janvier.

La direction du Théâtre-Italien a été donnée au rabais. Si l'expression n'est pas du meilleur goût, elle est du moins très exacte. M. Bagier n'aurait point obtenu la préférence s'il n'avait renoncé à la subvention. M. Bagier, ancien agent de change, est en même temps directeur du Théâtre royal de Madrid, ce qui lui permet de défrayer les deux scènes par les mêmes troupes. Aussi plusieurs artistes vont-ils nous quitter à la fin de ce mois, entre autres Mmes de Lagrange et Borghi-Mamo et M. Fraschini. En revanche, on nous rendra Mlle Patti qui fait assez de bruit dans le monde pour que personne n'ait pu l'oublier. Je vous en donnerai des nouvelles dans ma prochaine chronique.

Fraschini n'était point encore venu se faire entendre à Paris. C'est un artiste de la bonne école italienne; je n'ai à lui reprocher que de ne point toujours éviter les éclats de voix dans la musique de Verdi. C'est une concession qu'il fait au mauvais goût du public, et dont des chanteurs comme lui devraient être les premiers à se garder. Que voulez-vous ? Tamberlick a bien son fameux *ut* dièse ! Lorsque je vois des artistes tels que Tamberlick et Fraschini s'incliner avec reconnaissance devant un public qui les a applaudis davantage pour une note aiguë poussée à pleins poumons que pour tout un morceau parfaitement chanté, je ne puis m'empêcher de penser que, rentrés dans les coulisses, ils doivent hausser les épaules en proférant quelque exclamation peu flatteuse pour l'auditoire et que je vous laisse le soin de deviner.

J'emprunterai à la seconde édition de la *Biographie universelle des musiciens*, par M. Fétis, les détails suivants sur le nouveau ténor que nous venons d'entendre : « Gaëtano Fraschini, né à Pavie en 1815, se livra d'abord à l'étude de la médecine; mais, doué d'une des voix de ténor les plus puissantes qu'on ait entendues au théâtre, il résolut de la cultiver et prit des leçons d'un maître nommé Moretti, qui lui fit faire de rapides progrès. En 1837, Fraschini fit l'essai de son puissant organe vocal dans la cathédrale de Pavie; l'effet qu'il produisit le fit engager immédiatement pour chanter à Pavie le second ténor dans *Belisario* de Donizetti; puis, à la foire de Bergame, le rôle de Rodrigo dans *Otello*, de Rossini. En 1840, Fraschini chanta au théâtre de la Scala de Milan et y produisit une profonde impression. De là il alla à Naples et fut attaché pendant plusieurs années au théâtre Saint-Charles. Je l'y trouvai en 1841 : il remplissait cette vaste salle de sa voix formidable et y attaquait les notes les plus aiguës avec une énergie extraordinaire. Je le retrouvai à Bergame en 1850 et fus frappé de retrouver sa solide voix qui n'avait rien perdu de sa fraîcheur, en dépit de la musique exagérée sur laquelle il avait dû s'exercer depuis neuf ans; mais il avait appris à mieux chanter. Les villes où il s'est fait entendre sont : Milan, Naples, Bologne, Venise, Turin, Padoue, Vicence, Londres, Bergame, Vienne, où il est retourné plusieurs fois et où il se soutenait dans la faveur du public en 1852. » — Depuis 1852, Fraschini s'était réservé à l'Espagne et au Por-

tugal. La double direction de M. Bagier aura eu le mérite de nous faire connaître ce grand artiste.

Mme de Lagrange s'était essayée, en 1840, comme simple amateur dans une représentation à bénéfice, donnée au théâtre de la Renaissance. Plus tard, en 1848 et 1849, elle chanta à l'Opéra mais sans trop de succès. Revenue à Paris en 1853, elle étonna le public par ses tours de gymnastique vocale et par l'étendue de sa voix, montant jusqu'au *sol* suraigu. Mariée à un comte russe dont j'ai oublié le nom, Mme de Lagrange est aujourd'hui veuve. Sa voix, quoique assez bonne encore, est fortement sur le retour. Elle n'arrive plus qu'au *re* ou au *mi* bémol suraigus; souvent même des notes moins élevées deviennent dures et criardes. Le medium est faible; les notes graves sont sourdes. Froide au fond, Mme de Lagrange a des manières distinguées et une grande intelligence dramatique. Ajoutez qu'elle a peine à se persuader que les tours de force qui lui valurent tant de succès autrefois ne produisent plus le même effet aujourd'hui que la fraîcheur de sa voix a disparu, surtout lorsqu'elle s'avise d'en placer dans des scènes où ils forment un révoltant contre-sens avec la situation dramatique. En résumé, Mme de Lagrange est une artiste très estimable et que dans ses bons rôles on écoute avec plaisir.

Mme Borghi-Mamo, après avoir chanté pendant quelque temps à l'Opéra, est retournée au Théâtre-Italien. Elle s'est fait une réputation surtout comme chanteuse dramatique. Nous ne l'avons entendue cette année-ci que dans des rôles où elle a montré beaucoup de talent, mais qui convenaient peu à sa voix de mezzo-soprano.

Pour les connaisseurs, le meilleur artiste du Théâtre-Italien, comme chanteur et comme acteur, c'est Delle Sedie. N'était sa voix sourde, sa supériorité frapperait l'attention des auditeurs les plus inintelligents : et Dieu sait s'ils manquent au Théâtre-Italien qui passe cependant pour le théâtre le plus aristocratique! Parmi les autres artistes, quelques-uns sont estimables, la plupart sont médiocres. Quant au répertoire, on ne nous a donné jusqu'à présent que des ouvrages que nous entendons tous les hivers, à l'exception d'*Ernani,* opéra faible de Verdi, qui n'avait pas été joué depuis plusieurs années et dont le besoin ne se faisait nullement sentir. On nous a promis, comme nouveautés, *Simon Boccanegra* et la *Forza del Destino,* de Verdi; mais il est plus que probable qu'on ne tiendra pas parole pour le second de ces ouvrages.

La suppression de la subvention a entraîné l'augmentation des places. Cela n'a rien que de naturel; mais ce qui a été une faute, ce fut de porter à cinq le nombre des représentations données par semaine. Pour réparer l'erreur tant bien que mal on ne joue plus les dimanches que tous les quinze jours; et l'on choisit de préférence le mercredi et le dimanche pour les premières représentations où les billets donnés à la presse garnissent toujours un certain nombre de places ou de loges.

En attendant la liberté des théâtres dont on parle tant en ce moment, Bade s'est fait la succursale de nos théâtres lyriques. Pour la saison de 1864, on annonce trois opéras et trois comédies. MM. G. Héquet et Laurencin, Pascal et J. Barbier, Mme de Grandval et M. Carré sont les auteurs des opéras; les comédies sont de MM. Ernest Feydeau, Decourcelles et Verconsin. M. G. Héquet rédige la chronique musicale de l'*Illustration;* il est connu aussi par plusieurs œuvres musicales, entre autres par le *Roi Lear*, grande scène lyrique exécutée avec succès en 1844 et en 1845 aux concerts de la Société du Conservatoire, et par le *Braconnier* (en un acte), représenté en 1847 à l'Opéra-Comique. M. Pascal est le rédacteur de la chronique musicale du *Courrier du Dimanche;* Mme de Grandval est l'auteur de la musique des *Fiancés de Rosa.*

A propos de la liberté des théâtres, la clause la plus remarquable du projet de loi m'a semblé la suivante : « La liberté des genres sera assurée avec interdiction formelle du droit d'altérer le texte des ouvrages tombés dans le domaine public. » C'est fort bien; reste à savoir qui sera chargé de constater les altérations et quelles lois pénales seront promulguées pour les empêcher; car il est évident qu'une pareille défense doit s'appliquer non moins aux théâtres lyriques qu'aux autres théâtres.

Pendant que l'opéra n'est guère en progrès, la musique dite classique gagne tous les jours dans la faveur du public, quoiqu'au fond l'amélioration du goût musical en France ne soit pas aussi rapide qu'on pourrait le croire. La Société des concerts du Conservatoire qui passe, avec raison, pour la meilleure institution qui existe en ce genre, a donné ce mois-ci deux séances extraordinaires avant de commencer les concerts annuels de l'abonnement. Les concerts du Cirque-Napoléon jouissent toujours de la même vogue. Des séances populaires de musique de chambre ont lieu dans les salles d'exposition de la Société nationale des Beaux-Arts; d'autres sont données à la salle Herz par la société de MM. Lamoureux et Rignault. Des séances semblables par invitation ont lieu de différents côtés. Je remettrai à la fin de l'hiver le compte-rendu détaillé de tous les concerts.

Afin qu'il y ait de la musique pour tous les goûts, on va rétablir au faîte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, située en face du Louvre, un carillon de trente-huit cloches, donnant une gamme chromatique de trois octaves plus deux notes, et qui sera mis en jeu par le moyen d'un clavier semblable à celui d'un piano. Un tel mécanisme n'a rien de nouveau. Le chapeau chinois, supprimé depuis longtemps dans la musique militaire en France, n'était qu'un joujou ridicule; mais un clocher devenant une niaise boîte à musique semblerait scandaleux si ce n'était pas une des règles de la sagesse en ce monde-ci de ne pas trop prendre les choses à cœur.

Je terminerai en signalant un fait qui a bien sa signification. En 1859, l'Académie des Beaux-Arts avait mis au concours pour la fondation Bordin une *Histoire de la musique en France* depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Le concours restait ouvert pendant deux ans. Or, en 1861, l'Académie a dû se contenter de remettre la question au concours pour 1863 parce que, disait-elle, « elle n'avait reçu que des ouvrages déjà publiés ou qui ne remplissaient pas les conditions du programme. » Remarquons que pour « les ouvrages déjà publiés » il n'en existe qu'*un seul,* d'un M. Poisot, compilation peu volumineuse mais pitoyable et pleine d'erreurs. Cette année-ci, l'Académie a de nouveau remis sa décision à l'année prochaine, mais sans donner aucune explication. Et voilà comme en France on s'ima-

gine faire merveille avec des prix, des concours et des congrès! JOHANNÈS WEBER.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Cher directeur,

Vous me demandez d'être le chroniqueur de la *Revue savoisienne*. J'y consens de grand cœur et je vous remercie d'avoir pensé à moi. Mais n'avez-vous peut-être pas trop présumé de mes faibles forces? Ou bien, quand, parmi vos collaborateurs, tant d'autres peuvent faire entendre une parole plus éloquente et plus autorisée que la mienne, n'y a-t-il pas témérité de ma part à accepter cette mission délicate? Certes, s'il ne fallait que de la bonne volonté pour réussir, je serais certain d'avance d'occuper dignement le poste que vous voulez bien me confier. Mais je ne suis qu'un soldat dans le rang, qu'une sentinelle sur le rempart. Je vous promets de remplir fidèlement mon devoir; de ma voix la plus forte je m'engage bien à crier : Qui vive ! toutes les fois que j'apercevrai quelque chose surgir à l'horizon. Cependant, si je venais à ne pas répondre à votre attente, si je m'endormais dans la guérite, ne craignez pas de faire avancer la garde et de me relever de faction. Je passerai la plume à un autre, et, sans me plaindre, je rentrerai dans les rangs.

En attendant je vous adresserai, chaque mois, ma petite *chronique*.

Je serai tour à tour grave comme un Turc qui fume sa pipe, enjoué comme un écolier en vacances ou insignifiant comme un article de M. Paulin Limayrac. Je serai taquin avec les puissants, indulgent avec les faibles, sincère toujours. Si je viens à vous parler d'un poète inspiré, ce ne sera pas de M. Belmontet, — d'un historien impartial, ce ne sera pas de M. Crétineau-Joly, — d'un vaudevilliste honnête, ce ne sera pas de M. Victorien Sardou, — d'un critique indépendant, ce ne sera pas de M. Sainte-Beuve, — d'un homme aux convictions immuables, ce ne sera pas de M. Dupin. Quand j'aurai à juger une œuvre, je chercherai à me livrer à la calme étude des idées ou des principes et non à la haine des personnes, à moins qu'il ne s'agisse d'un gredin qui n'ait ni idées ni principes, — et, sans être un pessimiste, je crois qu'il s'en trouve plus d'un dans la république des lettres. Je vous parlerai aussi peu que possible des romans scandaleux qui font les délices de ma portière, des drames en cinq actes et vingt tableaux, des discours académiques, des biches en vogue ou des chevaux en renom, des prédictions de M. Mathieu (de la Drôme), des cours de la Bourse, des ballons et des timbres-poste. Je vous parlerai encore bien moins des sénateurs excentriques ou des députés de l'opposition, Figaro m'ayant soufflé à l'oreille « qu'il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celles de la presse, et que, pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout exprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. »

Tout en tenant compte des sages avis de Figaro, j'estime qu'un chroniqueur qui s'adresse à un public sérieux, peut encore remplir son devoir sans parler politique et sans raconter des anecdotes grivoises. C'est pourquoi, si je rencontre sur ma route un poète inspiré dont la muse sympathique réchauffe, améliore et vivifie, je vous citerai ses vers; si j'ouvre un volume où se déroule la pensée d'un écrivain jeune et libéral, je m'empresserai de vous signaler son titre; si je vois des hommes combattre sous la bannière du vrai, du beau et du bien, consacrer leur vie à la défense des causes nobles et des idées généreuses, multiplier leurs efforts pour affranchir les âmes et instruire leurs concitoyens; si je vois des hommes, en un mot, travailler à la gloire intellectuelle de notre patrie bien-aimée, vite je me hâterai de vous dire leurs noms. Car ce sont eux, les obstinés, les courageux, les purs, qui fondent l'avenir ! Ce sont eux qui méritent nos meilleurs encouragements et nos meilleurs bravos !

La publication fondée par la *Société Florimontane* d'Annecy entre dans la cinquième année de son existence, et des forces nouvelles, jeunes pour la plupart, viennent aujourd'hui s'unir aux hommes distingués qui ont su, depuis quatre ans, lui assurer une place si honorable parmi les recueils contemporains. La *Revue savoisienne* s'est acquis de nombreuses et sincères sympathies en France et à l'étranger, car elle est restée nationale sans afficher, comme d'autres revues, un exclusivisme qui n'est plus de notre époque. Parmi les collaborateurs nouveaux qui viennent grossir nos rangs, plusieurs portent des noms déjà connus dans le monde des lettres, tous portent des noms aimés. Ce que nous saluons surtout en eux avec le plus d'enthousiasme, c'est leur jeunesse.

La jeunesse, diront peut-être quelques esprits chagrins, est le temps des printaniers enchantements, des stériles extases, des naïves illusions et des multiples inexpériences de la vie, des hommes et des choses. C'est vrai ! Mais c'est aussi le temps des courages énergiques, des dévouements sublimes, des convictions chaleureuses, des consciences pures. Ainsi donc, un reproche de ce genre ne me découragera jamais, et nous l'acceptons résolument. Les fleurs sont fières de leur parfum, elles l'exhalent. Les jeunes gens sont fiers de leur jeunesse, ils l'affirment. Ils le font bien quelquefois avec un peu de turbulence, car ils portent dans leurs cœurs toutes les tempêtes de la vingtième année. Qu'importe? La turbulence est un signe de vie : l'immobilité est, au contraire, un signe de mort.

Venez donc à nous, jeunes et hardis travailleurs, vous serez les bienvenus ! Vos fraîches voix se mêleront à des accents plus graves; vos créations fantaisistes s'uniront aux travaux plus austères de nos collaborateurs scientifiques; vos tendres œuvres, écloses sous l'aile de l'inspiration, viendront fraterniser avec les patientes recherches de l'archéologue et de l'historien, et de cette triple union de la science, de l'art et de la poésie naîtra une véritable fête pour l'esprit et pour le cœur. LOUIS MACON.

BIBLIOGRAPHIE

RECHERCHES SUR L'ABBAYE D'ABONDANCE

Par M Charvet, architecte.

L'abbaye d'Abondance est sans contredit le monument le plus curieux et le mieux conservé que le moyen-âge ait légué à la Savoie. L'église et le cloître offrent tous deux des types remarquables de l'architecture commune au canton de Vaud, au Valais, et à quelques régions environnantes. La simplicité est le plus saillant caractère de la nef d'Abondance; le fait s'explique à la fois par la nature des matériaux employés dans la construction, composés presque exclusivement de tuf du pays, et par l'isolement de cette agreste localité, avec laquelle les communications étaient très difficiles. Néanmoins si on observe l'édifice du haut de la tribune, on est frappé de la richesse du chœur, formé par des piliers romans et offrant cette belle disposition française, le *deambulatorium* et des chapelles rayonnant tout autour. Ces piliers sont le plus antique fragment qui subsiste dans l'église, et datent au moins du XIIe siècle.

Le département a entrepris avec raison de faire clas-

ser dans les monuments historiques un joyau si précieux pour l'archéologie. M. Charvet, architecte, ayant été chargé à cette occasion de présenter un rapport spécial sur l'abbaye d'Abondance, en a profité pour élucider en même temps les annales de ce vénérable établissement, qui remontent, par la tradition, jusqu'à saint Colomban, l'apôtre irlandais du septième siècle. On montre encore, à Abondance, les traces d'un éboulement qui aurait recouvert, il y a plusieurs siècles, les cellules de Colomban et de ses compagnons. Ces derniers, après le départ de leur chef, qui s'était retiré en Italie, exilé par le roi de Bourgogne Théodoric, auraient transporté leur résidence un peu plus haut, à La Chapelle, et se seraient mis sous la protection de l'abbaye voisine de Saint-Maurice-d'Agaune; d'où seraient venus les droits de cette dernière sur le monastère fondé plus tard à Abondance. Voilà tout ce que nous apprend la tradition sur cette antique et sainte origine. Le reste, qui appartient à l'histoire, a été raconté avec trop d'intérêt et de clarté par M. Charvet pour que nous en donnions ici un aperçu; nous craindrions de mettre sous les yeux du lecteur un pâle reflet de ce savant travail. et mieux vaut renvoyer les amis de la science historique au livre lui-même, sorti récemment des célèbres presses de Perrin. On sait quelle toilette gracieuse et recherchée cet éditeur sait donner à chacun de ses nouveaux-nés, en les présentant au baptême de l'opinion publique, qui en consacre le succès. La forme est donc digne du fond dans ce joli ouvrage, qui a le seul tort d'avoir été tiré à un trop petit nombre d'exemplaires.

Un plan de l'abbaye, soigneusement dessiné par M. Charvet, ouvre le volume. L'auteur décrit successivement la route d'Abondance, l'église, le cloître et les environs, le tout avec des détails architectoniques à réjouir le cœur de tous ceux qui connaissent et admirent l'art du moyen-âge. Il indique les mesures de conservation à prendre pour le monument, et nous espérons que ses enseignements seront fidèlement suivis lorsque le classement sollicité aura été obtenu. Il expose ensuite le différend des chanoines réguliers de saint Augustin et des Feuillants, dans lequel apparaît un instant la grande figure de saint François de Sales, et énumère les différentes particularités qu'il a pu recueillir concernant le monastère. Les sources qu'il a consultées sont de plusieurs natures : M. l'abbé Dufour, vicaire à Abondance, lui a communiqué, avec sa complaisance ordinaire, des pièces anciennes retrouvées aux environs et qui proviennent sans doute du démembrement des archives de l'abbaye; nous avons été heureux de pouvoir nous-même apporter à cette œuvre utile quelques éléments pris aux archives de Saint-Maurice. Mais il est regrettable que, par suite de l'éloignement et de la lenteur des négociations entreprises par le ministère pour la restitution de nos archives, M. Charvet ait été privé des précieux documents déposés à Turin, qui lui auraient fourni de nouvelles lumières sur l'établissement dont il s'est fait l'historien. Avec peu, il a déjà fait beaucoup; quoi qu'en dise son extrême modestie, sa main manie la plume aussi habilement que le crayon, et son nom demeurera attaché, en Savoie, aussi bien à cette intéressante publication qu'à la construction de grandioses édifices.

A. LECOY DE LA MARCHE.

Petit-Jean, le messager genevois, photographie populaire, par Mme Jeanne Mussard; Geneve, Ch Gruaz; in-8°, 1864

Rien de plus attachant que la lecture de cette charmante nouvelle de l'auteur de : ***Mieux vaut tard que jamais.*** Ecrites en faveur de la jeunesse, ces pages luttent de fraîcheur, de sensibilité, de parfaite connaissance du cœur humain et de cette pure morale qui découle des faits, avec ce que miss Egdeworth a produit de plus applicable à cet âge où toute lecture porte son fruit, bon ou mauvais Qu'on ne croie pas cependant que *Petit-Jean* soit un livre exclusivement ecrit pour la jeunesse; ce sont de ces pages que l'on aime lire a tout âge et dont plus d'un episode peut attendrir les cœurs les plus désillusionnes par le frottement du monde.

Quoique nouvelle genevoise par les personnages mis en scène, ce livre excellent n'offre rien que l étranger puisse trouver trop special, trop local; l'ouvrage, tel qu'il est, est vraiment cosmopolite par sa forme et ses details generaux Et cependant Mme Mussard, tout en donnant a son œuvre ce caractere genéral, a su le rendre particulièrement intéressant et aux Genevois et à ceux qui s'occupent de l'histoire de la langue française, en y employant plusieurs milliers de mots et de tournures romanes, faisant de cet ouvrage un vrai glossaire genevois qui, par le nombre des mots inedits qu'il offre, prend la plus honorable place à côte des glossaires locaux, publiés par Gaudy et par Humbert.

En terminant, nous exprimons un regret : nous eussions voulu voir ce livre terminé par une bonne table alphabétique, par cette *âme* de tout livre qui a un côte scientifique; esperons que le prompt ecoulement de cette edition mettra bientôt l'auteur dans le cas de nous en donner une nouvelle où il comblera, nous n'en doutons pas, une lacune qui d'ailleurs ne diminue en rien la valeur de l'ouvrage lui-même. B***

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 7 janvier 1864

Le Secretaire donne lecture de deux rapports dont l'un est relatif à la situation financiere de la Société, et l'autre aux travaux publiés par la *Revue savoisienne* La réunion donne pleine decharge au Secrétaire, directeur de la *Revue*, de sa gestion de 1863, et decide que le compte-rendu des travaux sera publié dans le premier numéro du journal de la Société.

La nomination du bureau et du comite de rédaction de la *Revue savoisienne* ainsi que la lecture du rapport relatif à l'erection d'une statue à saint François de Sales, sont renvoyées à une prochaine seance qui est fixee au 14 du courant.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Societe admet au nombre de ses membres correspondants, M. l'abbe Mermillod, de Genève

M. *Revon* met sous les yeux des membres présents le moulage en plâtre d'une inscription burgonde qui a eté trouvée aux environs d'Evian Il depose au nom de M Thioly, de Genève, 1° le relief d'un tumulus helvétien, 2° des mailles de filet trouvees sur un emplacement lacustre; 3° une épreuve photographique d'une porte de la Renaissance.

Le même membre offre, au nom de M. le professeur Morlot de Lausanne, des echantillons d'etoffes decouvertes au milieu de debris lacustres.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne;* 3e trimestre 1863;

2° *Bulletin de la Societé littéraire et scientifique de Castres*, (Tarn);

3° *Revue archéologique*, décembre 1863;

4° *Revue des Sociétes savantes;*

5° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie;* n° de décembre 1863;

6° *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen;* 2e série, tome 1er;

7° *Bulletino archeologico Sardo,* 2e semestre 1863;

8° *L'Union des arts de Marseille;* n° du 15 septembre 1863;

9° *Revue du Lyonnais;* n° de decembre 1863;

10° L'*Union magnétique;* decembre 1863;

11° *Journal des connaissances médicales;* nos de décembre 1863;

12° *Recherches sur l'abbaye d'Abondance, en Chablais;* par M. L. Charvet, architecte; Lyon 1863; don de l'auteur;

13° *Della vita et degli scritti del conte Ferrero della Marmora*, par M Pietro Martini; Cagliari 1863; don de l'auteur;

14° *Réflexions et notes au sujet des médecins inspecteurs,* par M le docteur L Guilland; 2 brochures; don de l'auteur;

15 *De la notation du plain-chant,* par M. l'abbé P.-F. Poncet; don de l'auteur;

16° *Vingt-cinq notes sur les Gloires de la Savoie*, par M. F. P.; don de M Ch Burdet;

17° *Poëme héroïque ou description poétique en français et en latin,* etc. etc, par revérend Claude-Joseph Jacquemar, prêtre, chanoine regulier de l'abbaye de Sixt Cette brochure, qui contient des éloges historiques en vers de princes de la Maison de Savoie, a éte imprimee à Annecy, chez la veuve Humbert Fontaine, en 1715 Don de M. le docteur X. Pinget;

18° *Ascension des Dents d'Oche et du Midi; Promenades et excursions aux environs de Genève; Zermatt et l'ascension du Mont-Rose; Voyage aux glaciers de Savoie: l'Italie et la Suisse dans la question de Savoie,* par F. Thioly; dons de l'auteur;

19° *Almanachs* pour 1863, édités par M. Ch. Burdet;

20° Le *Mont-Blanc;*

21° Le *Courrier de Savoie;*

22° Le *Léman;*

23° Le *Glaneur savoyard.*

Séance du 14 janvier 1864.

La réunion procède à la nomination du bureau de la Société et du comité de redaction de la *Revue savoisienne* pour 1864.

Sont nommés :

Membres du bureau : MM. C. Dunant, président; Ducis, vice-président; Jules Philippe, secrétaire; Lecoy de la Marche, Louis Revon, secrétaires-adjoints; Eloi Serand, archiviste; Bachet François, tresorier.

Membres du comité de rédaction : MM. Ducis, Lecoy, Louis Revon et Jules Philippe.

La Société, sur la proposition d'un de ses membres, reçoit au nombre de ses membres effectifs, MM. Louis Macon, à Genève, et Paul Thouzery, de Paris.

M. Ducis, president de la commission nommée pour étudier le projet d'élever une statue à saint François de Sales, lit un long rapport à ce sujet. Apres avoir rappele les circonstances de cette proposition et les premières demarches de la Société, il justifie abondamment le retard de la Commission à rendre compte de son travail; il discute successivement les raisons et la convenance de l'erection du monument dont il s'agit, les divers emplacements proposés, la matière a employer a l'œuvre, la forme de la statue et des accessoires, et enfin la depense et les moyens de se procurer les ressources nécessaires.

Après avoir entendu la lecture de ce rapport, la reunion charge la Commission de préparer un programme pour ouvrir la souscription.

Les dons et echanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Revue des Societés savantes*, novembre 1863;

2° *Les voies romaines en Gaule*, par M. Alexandre Bertrand; don de l'auteur;

3° *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, etc, par M le géneral Creuly; don de l'auteur;

4° *Statistica della istruzione publica in Palermo, dell'anno* 1859, par M. Federico Laucia di Brolo; don de l'auteur.

Acquisitions du Musée d'Annecy pendant le deuxième semestre de 1863.

I. ITALIE

Don de M *Perer*, professeur à Gênes. 25 silex taillés, trouves dans les cavernes de Mentone

Don de M. *L. Revon.* 130 produits volcaniques avec leurs applications industrielles — Stucs de Pompéi et matières qui ont enseveli cette ville et Herculanum — Matériaux de construction des Romains — Matières pour la fabrication des mosaiques — Capsules de coton. — Fac-simile du calendrier rustique de Pompéi. — Estampages d'inscriptions romaines, grecques, étrusques, osques : annonces sur les murs de Pompei, tombeau des Scipions, fragment du plan de Rome au Capitole, comptes des frères Arvales, inscriptions de Naples, du Vatican, des Catacombes

Echanges du jardin botanique de Naples. 24 rondelles de bois étrangers : dattier, chêne-liege, etc. — 35 especes de graines et fruits pour collection

Achats Grande coupe en vert de Prato, vases sculptés de Florence, statuette en terre cuite, peintures à la gouache, aquarelles, photographies. — 22 espèces de poissons 40 coquilles marines et leur emploi industriel. Polypiers, crustaces — Cornes de buffle, id. de bœuf romain, longues de 0 80, et phases de la fabrication des objets en corne. — Details de la fabrication des objets en coco. — Pailles de Florence brutes et travaillees — Verreries de Venise et phases de la fabrication : filigrane, verre-dentelle, millefiori. verres filés et colores, pâtes emaillées.

II. FRANCE.

Don de *S M l'Empereur*. Vue des environs de Lillebonne, peinture par M Lapito, exposée au salon de 1863.

Don de M *Edmond de Catelin*, commissaire spécial à Chamonix. Restes des trois victimes de la catastrophe du 20 août 1820 (ascension du docteur Hamel au Mont-Blanc), retrouvés au glacier des Bossons en 1863 : ossements, lambeaux de vêtements des guides, débris d'un pigeon, fragment de lanterne, voile du colonel Anderson, etc. Procès-verbaux et notices

Don de M. *Petit*, juge d'instruction Perruche ondulée, d'Australie.

Don de M. *Berthet*, avocat. Modèle d'une échelle pour les incendies, inventée et executee par M. Fernex — Plats et assiettes en faience ancienne de La Forêt et de Ste-Catherine.

Don de M. *Holl*, conducteur des ponts et chaussees Collection de 114 papillons

Don de M. *Perravex*, directeur du telegraphe. Dépêche et dessin obtenus par le nouveau telegraphe autographique de M. Caselli

Antiquites, monnaies et medailles, données par Mme *Dunant*, de Metz. M. *Ducis*, professeur, MM *Laeuffer, Louis Tournier, C. Burdet, Levron, Plouthier, Eloi Serand, Charvet, Desmaisons, Orsier, Marion, Montagnoux, Albert Biachet, Fortuzzi, F. de Lachenal* et *Porru.*

Objets d'histoire naturelle donnes par MM. *E. Machard,* docteur *Callies, Favre, L. Calloud, Watard, Just*

Achats Groupe d'oiseau-mouche saphir avec nid et œuf — Cigogne blanche, de Seyssel. — Coq de roche orangé. — Sculpture sur grès — Hache antique en silex. — Preparations anatomiques.

—

Une convention vient d'être signée entre la Russie et le gouvernement chinois pour l'établissement du télégraphe électrique.

Le telegraphe, qui arrive déja au centre de la Sibérie orientale, ira dans trois ans jusqu'a Peking A cette époque, en envoyant de Paris, vers huit heures du matin, une depêche dans la capitale de la Chine, on recevra la réponse le même jour, entre six et sept heures du soir. Depuis Kiakhta jusqu'à Peking, le télegraphe sera souterrain. Les Russes sont autorises à construire un certain nombre de blockhaus pour protéger les stations telegraphiques qui seront construites sur le territoire chinois.

—

On construit en ce moment dans les ateliers d'un mécanicien de Versailles une machine locomotive électro-magnetique devant remplacer la machine à vapeur sur les chemins de fer. L'inventeur est M de Rouvres qui croit avoir atteint son but après plusieurs années d'expérience sur l'electro-aimant Sa machine aurait l'avantage de coûter moins cher et d'avoir plus de force motrice sous un moindre volume que les locomotives actuelles Ce serait tout une revolution dans le système de traction des lignes de fer.

—

Des expériences fort importantes pour le passage des Alpes par une voie ferrée sont faites actuellement en Angleterre par MM Brassey et Ce. Un ingénieur de cette Compagnie, M. Tel, a construit une locomotive devant traîner sur une pente de 8 % un poids égal au sien. Les expériences peuvent être considerées comme ayant réussi : la machine a repondu au-dela de l'attente; elle a enleve sur une pente de 7 ½ % le double de son poids Il ne s'agit plus que de savoir si la machine peut fonctionner sur des courbes d'un petit rayon avec une forte pente. On doit essayer cette machine sur le chemin de fer provisoire que MM. Brassey et Ce ont entrepris de construire sur la route actuelle du Mont-Cenis Ils esperent pouvoir parcourir en quatre ou cinq heures la distance entre Saint-Michel et Suse.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 2. (Omnes omnium caritates patria una complexa est.) 15 février 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (suite), par M. J. Replat. — Le paysage en Savoie, par M. Saussac. — Note sur l'abbaye de Talloires, par M. J.-B. Poulet. — Bibliographie : *Toute nue*, de M. de Vico, par M. Ponzio ; *La Gaule, gouvernement représentatif sous les Romains*, de M. Auguste Bernard, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite.)

IX

Le cérémonial qui fut observé dans cette circonstance nous fait connaître la société de l'époque ; il témoigne aussi de l'importance qui était déjà acquise, deux cent et un ans avant l'annexion, à la ville aujourd'hui le chef-lieu de la Haute-Savoie, et dont un auteur contemporain de la Fronde a laissé cette esquisse (1) :

« Ville située en un lieu fort amœne, ceinte de cam-
« pagnes et collines très fertiles, dans une très bonne
« température de l'air, au dégorgement d'un lac cris-
« tallin, petite à la vérité, mais remplie de bon peuple,
« ornée de plusieurs églises, marquée de tours, arro-
« sée de canaux, distinguée de rues, liée de ponts,
« noble par son superbe chasteau. »

Le même écrivain (2) a conservé tous les détails des honneurs funèbres rendus à la mémoire du prince de Nemours.

Le 17 septembre, au matin, le trompette de la ville publia aux quatre portes et par tous les carrefours ordre à chaque bourgeois de nettoyer la rue devant sa maison, et de tenir les boutiques fermées. De trois à quatre heures du soir, *tous les capables* de la milice étaient enjoints de se ranger sous les armes au battement des quatre tambours. Des quatre grandes portes, celle de Bœuf devait seule rester ouverte. Il fut commandé que depuis cette porte jusqu'à l'église de Notre-Dame *toutes les fenêtres de part et d'autre et du bas des maisons en haut fussent garnies de chandelles allumées.*

Un peu après quatre heures, le clocher de Notre-Dame premièrement, et tous les autres à la suite, par le son *pénétrant et lugubre de vingt-quatre cloches*, donnèrent le signal de la pompe, et les quatre tambours celui de l'arrangement des soldats. L'évêque se fit porter en chaire à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié *qui est tout au bout du grand fauxbourg de Bœuf*, et fut le premier en attente avec douze prêtres et sa famille. C'était là que le curé de Metet et le vicaire du chapitre collégial de l'église de Saint-Maurice devaient faire la remise du corps.

Les aides du maître des cérémonies firent ranger de part et d'autre de la rue les pauvres et les flambeaux écussonnés, *ce qui était d'une fort triste vue, d'autant que tous ces pauvres en nombre d'environ trois cents, vétus de noir, tenaient avec un flambeau chacun son chapelet.*

Vers les cinq heures et demie le sieur des Côtes, colonel de la ville, conduisit les quatre compagnies, faisant chacune cent soldats, jeter de l'eau bénite sur le corps du prince à Metet. Ils furent suivis des magistrats, *montés en housse et en robes et bonnets d'audience.* La noblesse y fut après, *en forme d'escadron*, sans distinction de rang.

La levée solennelle du corps étant faite, le convoi général se mit en marche dans l'ordre suivant :

« Premièrement, un valet de ville seul, vêtu de
« deuil. Il étoit suivi de quarante-six députés des vingt-
« trois mandements ou baronies de l'apanage, c'est-à-
« dire des vingt-trois châtelains et syndics des sei-
« gneuries de Haubert, dont le duché de Genevois, les
« baronies de Faucigny et de Beaufort sont compo-
« sées au principal, non compris les domaines des sei-
« gneurs vassaux.

. . . . . .

« Les rangs étoient fermés par les officiers de la
« terre ducale d'Annessy, sous la conduite du capitaine
« de justice, après lequel marchoient le châtelain et le
« corps de ville représenté par quatre-vingts bourgeois.

« La seconde distribution de la marche fut par les
« Etats de la haute justice composés de vingt-quatre
« procureurs, des fiscaux, des juges-mages et de leurs
« lieutenants, tous vêtus des robes et des bonnets de
« leurs conditions.

« *Il y eut à dire en ce que le corps des avocats*
« *choisit son ordre et sa marche en la cinquième distri-*
« *bution.*

(1) *Vie du bienheureux François de Sales*, par son neveu Charles-Auguste.

(2) *Les honneurs funèbres rendus à la mémoire du duc de Nemours, avec la harangue*, par Charles-Auguste de Sales, évêque et prince de Genève.

« La troisième fut des pauvres porte-flambeaux, « dont la partition première fut de cent trente-deux « pour les communautés seigneuriales, chaque man- « dement en ayant donné six écussonnés des armoiries « de la terre, en vives couleurs. Outre ce nombre, la « ville d'Annessy en avoit donné vingt-quatre avec ses « armoiries qui sont *de gueules à la truite d'argent* « *marquetée de sable et de gueules mise en bande.*

. . . . . .

. . . . . .

« La quatrième distribution fut de l'insigne confré- « rie des Pénitents-Noirs et du sacré clergé. Mar- « choient donc en cet ordre, sous une croix de deuil, « cinquante pénitents vêtus de leurs sacs à visage cou- « vert, dont les rangs étoient fermés par deux bâton- « niers, et par leur chapelain ordinaire vêtu de surplis « et de bonnet quarré; et tout proche marchoit le « capucin porte-croix, et vingt-cinq religieux de cet « ordre, suivis de la croix de Sainte-Claire, et de celle « de Saint-François, avec dix-huit religieux de l'obser- « vance régulière. Immédiatement, la croix de l'église « de Saint-Dominique et vingt pères en chapes noires. « Et puis la croix du prioré du saint sepulchre de « Hierusalem, avec huit chanoines de l'ordre de Saint- « Augustin. Voilà quant aux réguliers (ne restant que « les Pères Barnabites qui n'ont pas coutume d'aller « en de semblables processions) : et voici quant au « clergé séculier. Premièrement, la croix de l'église « paroissiale de Saint-Maurice, avec ses aquariens, « clercs et vicaires, dont le premier comme curé por- « toit l'étôle noire, et tous en surplis. Secondement, « le maître des cérémonies de l'insigne église collé- « giale de Notre-Dame avec sa masse d'argent, la « croix, six enfants de chœur vêtus de robes bleues « et de surplis, dont deux portoient des chandeliers « d'argent, six habitués, onze prêtres d'honneur, et « huit chanoines avec leurs aumusses (quatre autres « étant auprès du corps), le doyen marchant seul. Troi- « sièmement, le corps de l'illustre église cathédrale de « Saint-Pierre de Genève; c'est à sçavoir le maître des « cérémonies, la croix, huit enfants de chœur en robes « violettes et surplis; six habitués, six habilités, et « vingt chanoines (du nombre de trente) en chapes « violettes et dominos parés d'armaisin rouge. Deux « chantres chapés de noir et mitrés de blanc simple, « l'évêque entre deux assistants vêtus de tuniques; et « lui chapé de velours noir, et mitré de toile d'argent, « suivi de deux prêtres en surplis, de six en man- « teaux, et de dix serviteurs domestiques.

« La cinquième distribution fut aussi triplement « ordonnée, car en premier lieu marchoient vingt-cinq « pauvres revêtus sous le nom du prince défunt avec « des flambeaux et ses armoiries écartelées sous la « couronne et le manteau ducal. Cinquante pauvres « revêtus avec autant de flambeaux écussonnés en « écartelure, à trois tymbres couronnés, et les deux « ordres de saints Maurice et Lazare et de l'Annon- « ciade, donnés par les Altesses Royales de Monsei- « gneur et de Madame. Quatorze avocats en robes et « bonnets de leur doctorat, et de leur réception au « souverain Sénat, firent le second ordre *à cause d'un* « *différent (et l'on jugea qu'il n'étoit pas à propos de* « *rien troubler, surtout puisqu'il n'y avoit pas de* « *grande plainte)*. Le troisième ordre fut de quarante « serviteurs domestiques du duc défunt, bien rangés « selon leurs charges, ceints de leurs épées, et mar- « chant en triste et pitoyable mine, pour avoir perdu « l'un des meilleurs maîtres du monde. . . . . .

« Il ne faut pas oublier une belle circonstance, que « les trois rues du premier, second et troisième faux- « bourg de Bœuf, distinguées par trois portes, étant « en ligne droite, tous ces flambeaux allumés en trois « espaces faisoient une ravissante perspective à l'en- « trée de la nuit. Le corps, placé sur un grand cha- « riot, trainé par six chevaux couverts en convenance, « étoit en la sixième distribution, autour duquel on « considéroit vingt-six personnes (sans y comprendre « le cocher) c'est à sçavoir : 1° un valet de ville; 2° le « secrétaire de ville; 3° les deux derniers syndics avec « leurs bâtons de magistrature, Gabriel Roch à la gau- « che et Jean-François Comte à la droite, et en der- « rière les deux autres premiers syndics, aussi avec « leurs bâtons en robes de doctorat, François Charcot « et Charles Garin; 4° quatre chantres de l'église de « Notre-Dame, chapés de velours; 5° les quatre sei- « gneurs des gyrons, le comte de Menthon et le baron « de Monthoux pour le Genevois, le baron d'Arenthon « et le seigneur de Boëge pour le Faucigny; 6° les « deux gentilshommes de la part de la noblesse, le « sieur de Gruet pour celle de Genevois, et le sieur de « Loches de Pourmenex pour celle de Faucigny; 7° le « dais de velours noir, aux armoiries de la ville sur le « milieu des quatre faces, étoit élevé par quatre gen- « tilshommes de la ville, le baron de Peroges, le sei- « gneur des Clets, le sieur Vincent de la Ruaz, et le « sieur Baitaz; 8° et de part et d'autre marchoient « quelques pages et valets de pied.

« La septième distribution étoit du grand deuil : le « très excellent seigneur marquis de Lullin marchant « seul, et portant un grand manteau de frise noire jus- « qu'à terre, croisé en devant jusqu'à la médaille du « collier de l'ordre, et le sieur Perret son gentilhomme, « écuyer soutenant de loin la grande queue de ce man- « teau funèbre. Il étoit environné de ses pages et de « quelques soldats..... à quelques pas marchoient trois « des principaux gentilshommes du duc défunt, le « sieur du Puis en qualité de capitaine des gardes por- « tant le bâton ducal, le sieur de la Martinière comme « écuyer et qui portoit l'épée de son bon maître élevée « dans son fourreau et beaudrier de frise noire, et le « sieur de Fremonville qui portoit la couronne en qua- « lité de maître d'hôtel. Venoient après et sans dis- « tinction les autres gentilshommes de son train. Et « puis les gentilshommes officiers et domestiques du « marquis de Lullin, en fort grand nombre et en bel « ordre.

« La huitième et dernière distribution étoit le corps « de la noblesse des trois provinces de Genevois, de « Faucigny et de Beaufort, composée d'environ trois « cents gentilshommes..... Ils étoient tous bien vêtus « de deuil, bien montés, et bien suivis; de sorte que « cette troupe illustre faisoit le nombre d'environ cinq « à six cents hommes, audevant desquels marchait un « *trompette en son lugubre*.

« Comme le convoi fut arrivé à la ville, et reçu à la « porte de Bœuf par le colonel et ses quatre compa- « gnies, *toutes les fenêtres étant en feu, et les quatorze* « *clochers tous en sons,* le peuple, et spécialement les

« femmes, dont les rues étoient si serrément bordées « que l'on eût eû peine de trouver passage, se mirent « à pleurer, à joindre les mains, etc. »

L'oraison funèbre fut prononcée le lendemain par l'évêque de Genève ; mais je vous ferai grâce de l'homélie de monseigneur.

X

De Metet on descend au pont de Tassel, et l'on arrive à Crans, village autrefois illustré par ses ânes, remarquable toujours par ses chutes d'eau, ses fabriques et ses cyclopes.

Deux écrivains de caractère bien opposé et de plumage bien différent ont parlé de cette bourgade : Jean-Jacques, et R^de^ sœur Jeanne de Jussie.

A Crans, Rousseau emprunta un âne, lorsqu'il accompagnait dans sa fuite le musicien Lemaître. Ce chef d'orchestre emportait la caisse de musique du vénérable chapitre de Saint-Pierre. On lit dans les *Confessions :* « Claude Anet, le jardinier et moi portâmes la « caisse comme nous pûmes jusqu'au premier village « où un âne nous relaya ; et la même nuit nous nous « rendîmes à Seyssel. »

Dans leur voyage au long cours de Genève à Annecy, les dames de Sainte-Claire eurent à Crans force tribulations. Ecoutez sœur Jeanne :

« Après (les révérendes religieuses) cheminèrent « contre Anissy en grande diligence, mais quand elles « furent à Cran la rivière estoit grande et menoit si « grand bruit que jamais cheval ne bœuf ne voulut « passer par-dessus le pont, et firent là grande pause, « et les fallut passer l'une après l'autre, et y en avoit « plusieurs qu'il fallut passer entre les bras ; et puis à « bras d'homme fallut passer les charriots par-dessus « le pont, qui fut cause de les mettre du tout à la « nuict. Messieurs d'Anissy mandoient luminaire et « gens jusques-là au-devant pour les haster, disans « que la ville les avoit attendu toute la journée. Depuis « Anissy jusqu'à Cran le chemin étoit plein de gens « portans lumières, torches et fallots ; toutes les clo- « ches sonnoient mélodieusement. »

Crans traversé, nous laissons à gauche *Anissy* avec *ses luminaires*, et nous grimpons à la chapelle de Gevrier. Là, nous ferons comme les bonnes sœurs une *très grande pause*.

Le site mérite l'étape. Je suis heureux d'y rencontrer des éclaireurs de la Florimontane. Chassant aussi à leur manière, et battant les buissons de l'antiquité, les honorables membres étaient en train de déchiffrer une inscription inédite, placée dans la façade latérale de la petite église.

Cette ruine réunit tous les styles d'architecture, et des vestiges de tous les âges : c'est un autre musée de Cluny. Les murs sont formés en partie de grosses et lourdes pierres, travaillées à l'antique, et qui ont appartenu à quelque bâtisse romaine.

Sur la porte ogivale flamboyante, on lit la date de 1521 et le nom de Johannis Revillieti. Le chœur en forme de tour, percé d'étroites fenêtres, est dans le style du XIIe siècle. La table de l'autel principal remonte au temps du paganisme : ses bords sont ornés de moulures, ornement inutile à un autel chrétien qui est toujours recouvert de linges, suivant les prescriptions canoniques. Les autels latéraux sont supportés l'un par une colonne, l'autre par un entablement, débris jumeaux de l'époque latine.

Une dalle énorme, qui était placée à côté du porche de la chapelle, a longtemps servi de siége aux anciens de la paroisse ; là, ils devisaient au soleil le matin avant la messe, le soir après vêpres. Cette dalle a été récemment retournée, et sur la face qui était couchée sur terre on lit l'inscription *Theatrum* gravée en lettres majuscules. La pierre a-t-elle été apportée de la plaine? Ou bien, le théâtre de la vieille Bautas était-il construit sur la colline de Gevrier? S'il est vrai qu'un second lac occupait une partie des Fins, possible que la cité primitive ait couronné le demi-cercle des collines qui entourent la plaine. Les antiquités découvertes à Annecy-le-Vieux, à Gevrier, à Pringy, prêteraient à cette supposition. Il est possible aussi que le *Theatrum* de Gevrier ait fait partie d'une propriété particulière : les Nababs de l'ancienne Rome se permettaient dans leurs villas le luxe des jeux scéniques. En tout cas, c'est un problème à résoudre, et nous l'abandonnons aux archéologues (1).

XI

Autre problème. Notre attention se porte sur une pierre tombale couchée au milieu de la nef. Une grande épée, accostée de deux écus, est gravée sur le sépulcre vide. Que signifient ces emblèmes? Aucuns croient y reconnaître l'alpha et l'oméga, le principe et la fin de toutes nos poussières. Mais l'un des écus porte un serpent tortillé, dont la dent mord le bout de la queue : est-ce l'image du temps? Serait-ce la guivre? Qui n'a entendu parler de cet animal fantastique, de son diamant sans pareil, de l'*ovum anguinum* des Gaulois? D'après les traditions celtiques, cet œuf est lancé en l'air par des serpents; il faut le recevoir dans un *sagum* avant qu'il touche la terre; après l'avoir recueilli, son ravisseur devra s'enfuir à bride abattue, car les serpents le poursuivront jusqu'à ce qu'une rivière les arrête. Jeté dans le fleuve, le véritable *ovum anguinum* en remonte le courant. Chargé de liens d'or, il flotte malgré ce poids. Pline l'ancien rapporte qu'il a vu un de ces œufs; sa grosseur était celle d'une pomme; sa coque cartilagineuse était percée de trous comme un polypier.

Le diamant de la guivre fait, dit-on, gagner les procès, et procure la faveur des rois : mais le doyen des naturalistes doute, sur ce dernier point, de la vertu du talisman; il rapporte, en effet, que l'empereur Claude fit mettre à mort un chevalier romain du pays des Voconces, uniquement parce qu'il portait dans son sein l'escarboucle enchantée. Et sur le premier point, d'aucuns partagent l'avis du bon monsieur Bridoye, *lequel sententioyt les procez au sort des dez*.

Quoi qu'il en soit de ses vertus, la croyance à la guivre est toujours vivace chez les montagnards du Jura et des Alpes. La guivre est le serpent aux ailes flamboyantes, que l'on voit passer comme un éclair dans une nuit d'été. Quelquefois elle rase le sol, le lendemain une trace flétrie et le gazon brûlé marquent l'endroit de son passage.

Elle a joué un grand rôle dans les récits du moyen

(1) Voir, pour les antiquites de Gevrier, le *Mémoire sur le voies romaines* et *Les Fins, Bautas et Annessy,* par M. Ducis.

âge. C'est un des monstres que, selon le livre des *Merveilles de l'Inde*, Alexandre avait eu à combattre.

Le baiser de la guivre forme un des plus charmants épisodes du poème de la Table ronde, intitulé le *Biaus Desconnus*. Les Bestiaires nous apprennent que la guivre prend la fuite devant l'homme nu, et court sur celui qui est habillé. Aveugle de nature, son diamant lui sert d'organe visuel ; si elle le pose quelquefois, c'est au bord d'une fontaine où elle vient se désaltérer. Heureux alors le berger qui, profitant de sa cécité temporaire, peut s'approcher d'elle et lui ravir son trésor ! le fortuné Guillot aura en partage santé, amour, richesse, tous les biens de ce monde, à condition pourtant qu'il ne rencontre pas sur sa route un autre empereur Claudie, et que le juge Bridoye tourne les bons dés.

La guivre a figuré sur les armes des barbares qui envahirent le monde romain.

Le duc Galéas Sforza portait les fleurs de lys écartelées avec la guivre de Milan. Les du Refuge portaient deux guivres dans leurs armoiries. Une monnaie de Rodolphe II, roi de Bourgogne, présente le même signe dans un grenetis.

Or, quelle que soit d'ailleurs l'origine du nom de Gevrier, *guivri* et *givri* dans les anciens titres, il est fort possible que les seigneurs du lieu aient pris une guivre pour emblème. En fait d'étymologie, la superbe ignorance des gentilshommes féodaux n'y regardait pas de si près : il leur suffisait que le symbole reproduisît un peu dans la prononciation le nom de la terre ou de la famille.

Ainsi, les de Bellet avaient dans leurs armes une belette d'or. Les armoiries des Lanfrey étaient d'azur à une lamproie d'argent mise en bande. Les Pina portaient de gueules à un pin de sinople. Les Collomb, seigneurs de la Sale et de Chavaux, portaient d'azur à trois pigeons d'argent.

Les Parpillon portaient de gueules à trois papillons. Les de Chevron-Villette portent d'azur à un chevron d'or, bien que le fragment d'une pièce de bois n'ait aucun rapport avec chevron, *capræ dunum* ou *capræ dumum* (monticule ou buisson de la chèvre) véritable nom du fief.

Les Louvat de Champolon portaient d'azur à un loup passant d'or, avec la devise « *Lupus in fabulâ.* »

XII

Mais durant les digressions héraldiques et autres qui précèdent, un de nos confrères avait fini par lire sur l'inscription inédite le mot *Julio*.

Les antiquaires seuls ont de ces bonheurs-là ! Vérification faite, il est constaté que l'honorable a lu les lettres à rebours, et qu'au lieu du nom de Jules, le moellon brisé porte le mot *optato* : au lieu de César, c'est Laridon. Apparemment, un *optatus* avait élevé ici ou dans le voisinage un monument quelconque. Avec la permission du tribun militaire, les centurions nommaient des suppléants, *optati*, qui les remplaçaient dans leur charge en cas d'absence ou de maladie. Le centurion était le capitaine, l'*optatus* était le lieutenant.

Possible que le vétéran, médaillé de César ou d'Auguste, et dont le titre se voit encore sur la chapelle de Gevrier, ait habité la *villa* récemment découverte dans la propriété de l'ancien président du Comice agricole (1). Ses fouilleuses et sa charrue Armelin ont fait sortir de terre, avec un tombeau burgonde superposé, une grande quantité de rudus et de briques, des meules, des sifflets de théâtre, voire des écailles d'huître marine..... reliefs des festins du *Lucullus optatus*.

A peu de distance de la chapelle-musée s'élève le manoir d'Alléry. Il appartenait au dernier siècle à la famille D'Oncieux de Chaffardon. En 1708, le comte d'Alléry commandait en Maurienne l'armée du roi Victor-Amédée, alors en guerre avec Louis XIV.

Aujourd'hui le château est devenu maison de ferme. Des rosiers de Bengale, et les bancs verts du courtil contrastent avec la masse noire des murailles. Dans la petite cour, voilée de lierre et d'ombre, la margelle d'un puits porte des armoiries sculptées, avec la date de 1583. On rapporte que de ce puits l'on a retiré, au commencement du siècle, plusieurs pièces d'argenterie, des vases, des coupes, des aiguières finement ciselées. Nous-même, à Alléry, dans un bahut centenaire, sous un tas de feuilles parcheminées, nous avons fait une précieuse trouvaille, nous y avons découvert le trousseau complet d'une mariée de grande maison.

En 1740, D^lle^ Magdelaine Millet d'Arvillards épousait Joseph-Louis D'Oncieux, comte de Saint-Denis et de Douvres, marquis de Chaffardon, etc.

Il appartenait à cette illustre famille des D'Oncieux, que l'on croit originaire d'Angleterre, et qui a fourni à la Savoie un grand nombre d'hommes distingués. Nous citerons seulement ici Guillaume D'Oncieux, président au Sénat en 1599, à la fois jurisconsulte, poète et philosophe. Entre autres ouvrages, il a publié un *Traité des singularités de la mémoire*, un autre traité sur *Les Propriétés des nombres*, et le *Miles venator*. Ce dernier livre, écrit dans le style de Plaute, résume les opinions philosophiques du temps. Plusieurs sont d'une hardiesse qui étonne. L'auteur dénonce avec une indignation courageuse les brigandages des hommes de guerre. Il blâme l'emploi de la torture, dont il fait une horrible description. Du reste, le *Miles venator* traite *de omni re scibili*, et d'autres choses encore : chasse, amour, religion, histoire naturelle, démonologie, sorciers, œuvre hermétique, tout s'y trouve.

Messire Joseph-Louis D'Oncieux, petit-fils du savant Guillaume, a écrit deux ouvrages restés inédits, une *Histoire de la Maison de Savoie* et une *Légère idée de la Situation de l'Europe*.

Or, dans le tiroir fossile du bahut d'Alléry, avec son contrat de mariage nous avons retrouvé l'inventaire du trousseau de l'épousée.

Les modes des grand'mères peuvent encore intéresser leurs filles. Pour être agréable à ces dames, et au risque d'ajouter un chapitre au roman des *Bijoux indiscrets*, nous copions quelques articles du

« *Trousseau de la demoiselle future épouse :*

« Premièrement en pierreries : deux boucles d'o-
« reilles avec leurs pendeloques à double entourage de
« diamants, et leurs nœuds en façon d'un lacs d'amour,
« et à chacune d'icelles trois brillants fins.....

« Secondement en argenterie : une montre d'or, une
« tabatière de nacre doublé d'or, une écuelle de ver-
« meil avec son couvercle ; deux flambeaux de toilette ;

(1) M. Fabien Gaillard.

« une grande tasse avec son couvercle et soucoupe « ovale ; un bougeoir ; un miroir de toilette à cadre « d'argent... »

C'est bien aussi votre sentiment, madame :

Un petit coup-d'œil au miroir
Donne plus d'éclat à vos charmes...

« Troisièmement, en nippes : un dessus de velours « vert avec galon et frange d'or ; une robe de gros de « Tours, couleur de rose et argent, garnie d'un réseau « d'argent ; un jupon de moire blanche garnie de den- « telles d'argent ; une robe de gros de Tours blanc, can- « nelée et rebrochée en couleur ; plus, une autre robe « ronde de damas des Indes, peinte ; plus, une autre « robe de tafetas rebroché, avec la jupe du même ; plus, « une robe de tafetas rayé ; plus, une autre robe de « gros des Indes bleu et blanc ; un jupon de tafetas « blanc ; plus, une autre robe de mousseline brodée ; « une coiffure à dentelles en plein à deux barbes, avec « les manchettes à deux rangs ; le tour de gorge du « même...

Ce qui remet en mémoire ces deux vers de Voltaire :

D'une fille il prit la coiffure,
Le tour de gorge et le panier.

Nous passons une grande quantité de coiffures et de coiffes à dentelles et à barbes ; nous passons pareillement les corsets de basin, les jupes et jupons, les chemises de jour et celles de nuit à double rang de mousseline, rayées, rebrochées, brodées, à fourchettes garnies ; les manteaux de lit garnis de mousseline, les mouchoirs et les bonnets de nuit. Mais nous notons :

« Deux peignoirs de toile d'Aman, une toilette de « mousseline brodée en plein, un petit manteau du « même garni de dentelles, et quatre douzaines de « chaussons.

Suivent les fichets et les paires de manchettes brodées avec leurs tours de gorge.

« Plus, un pet-en-l'air ; une ménagère de tafetas ; et « finalement deux carreaux avec leurs quatre housses « garnies de mousseline. »

Pour extrait certifié conforme :

JACOBUS.

XIII

Au milieu de tous ces flots de brocart, de mousseline et de dentelles, j'avais perdu de vue mes confrères les archéologues. Je les retrouvai au pied du château d'Annecy : ils étaient en contemplation devant une fenêtre historique.

Jacques de Nemours méditait une attaque contre Genève. Dans ce dessein très orthodoxe, il avait demandé au sire de Boisy de Sales de lui livrer, pour y loger des troupes, son château de Brenc en Chablais. A tort ou à raison, de Boisy avait refusé. Jacques de Nemours, le vieux compagnon du grand Balafré, était certes bon prince et la fleur de toute chevalerie ; mais il avait un défaut, le même défaut que le bon connétable du Guesclin, celui de se mettre en colère, et de s'y mettre souvent. Donc, irrité du refus de messire de Boisy, le duc un beau jour avait failli jeter notre gentilhomme par cette fenêtre où nos besicles sont affûtées.

A l'intercession de quel saint dût-il de ne pas faire le saut périlleux ? l'histoire ne le dit pas.

Mais un incident musical met fin à notre contemplation. Posté dans une embrasure de la maîtresse tour, jambe de çà jambe de là, un clairon du 79e vient de saluer notre bienvenue avec la *casquette* d'un illustre maréchal, dont le nom en Savoie est resté populaire (1).

Cet air connu nous rappelle au sentiment de la situation ; et je dois faire connaître *urbi* et *orbi* dans quelles nouvelles conditions s'est accompli notre voyage.

Or, je vous le dis en vérité, parmi les raretés archéologiques et lacustres, vous pouvez classer tout notre ancien fourniment. Nous avons, il est vrai, conservé blouse gauloise et gaîté conforme. Mais, aujourd'hui, c'est monsieur Jabot de Seyssel, le personnage illustré par Topffer, monsieur Jabot l'*homme supérieur*, avec son habit noir et sa cravate blanche, qui triomphe sur toute la ligne.

Adieu donc revues et parades au cours du chemin ! adieu les théories par deux et par quatre ! adieu aussi le beau panache aux plumes bleues, flatteur ornement du front immaculé de notre guide en tête ! adieu encore... adieu à toutes les feuilles si vertes au renouveau, et maintenant *cheutes en terre !*

XIV

Si l'*homme supérieur* nous charme peu, nous aimons Jacques Bonhomme. Celui-ci, assurément, est notre frère véritable : le Français généreux, spirituel et vaillant.

Aussi, nos sympathiques hourras avaient-ils répondu au salut de la *casquette*. Déjà nous allions serrer la main du clairon du 79e, du brave porte-voix de la France et de la victoire, lorsque deux bouts de cravate blanche se dessinèrent sur le clair-obscur du passage Nemours. L'habit noir de M. Jabot montait comme un grain sur un ciel déjà peu azuré. Lui aussi s'était mis en chasse ; il avait une envie de marmotte ; pour satisfaire son envie, il avait quitté l'heureux pays qui l'a vu naître. Je lui criai de loin :

« La marmotte a mal au pied,
« Faut lui mettre un emplâtre ;
« Quel emplâtre lui mettrez ? etc.

A cette chansonnette du crû de Barcelonnette (vieille France), le monsieur avait dressé l'oreille. Peu désireux de sa rencontre, je fis un à-gauche, et m'éclipsai derrière la tour de la Reine.

Là, sans trop m'attendrir sur les infortunes conjugales de la princesse Tiedtberge, que son mari Lothaire aurait, dit-on, confinée dans cette tour, afin de vivre plus en liberté avec sa concubine Waldrade ; comme j'avais en face de moi les forêts de Sainte-Catherine, je me souvins à propos de ces deux vers d'un poète latin :

« Quum nemus omne suo viridi spoliatur honore
... Præda est facilis et amœna scolopax. »

« Lorsque le bois est dépouillé de sa verte couronne, « la bécasse est une proie agréable et facile. »

Puis, sans attendre M. Jabot, je gagnai du haut.

(1) En 1815, le colonel Bugeaud a eu l'honneur de brûler sur les bords de l'Arly les dernières cartouches de la France.

XV

Le chemin de la montagne longe un instant les pentes vertes et ondulées des Balmettes. On rapporte, et des rampes artificielles peuvent le faire croire, qu'il existait à mi-côteau un pavillon qui servait de rendez-vous de chasse aux comtes de Genève.

Bientôt, le chemin s'élève dans les bois. Le brouillard, qui veut monter aussi, décharge son lest et nous rafraîchit de nombreuses gouttes de pluie.

A la bruine succède l'averse.

Trempés comme des pèlerins, trouverons-nous un abri au prochain monastère?

Celui de Sainte-Catherine, fondé en 1228 par Béatrix de Savoie, reçut plus tard le titre pompeux de *royale abbaye de Sainte-Marie du mont de Sainte-Catherine du Semnoz*. Entourée de bois et de rochers élevés, ouverte seulement du côté du nord, la vallée était grandement propre à la vie religieuse et contemplative.

Au moment de la Révolution, le cloître était depuis longtemps désert; mais le tombeau du bienheureux Willelme comte de Genevois, et les mausolées de ses trois enfants existaient encore, il y a 25 ou 30 ans, à la porte de l'église, démolie aujourd'hui.

Signe du temps! De même qu'à Alléry la ferme a remplacé le château, ici la maison rustique a remplacé la royale abbaye.

Les seuls vestiges du passé sont quelques chapiteaux de l'époque romane épars dans un jardin, une promenade nommée encore l'*Allée des dames,* et une voûte ogivale servant de portique à une fontaine.

Compter sur le porche du couvent, c'était donc compter sans l'hôte. Heureusement, le soleil beau et clair se montre à point. Ses rayons bienfaisants ont séché mon *sagum*. Un des chapiteaux susdits me sert de fauteuil; et, tout en méditant sur l'instabilité des choses sublunaires, j'entrevois dans un tourbillon de feuilles mortes les jours fortunés du monastère et les tristes jours de sa décadence.

XVI

Au temps de sa splendeur, des sources pures murmuraient doucement dans ses fraîches retraites. Des lampes d'or s'échappait un encens éthéré. Dans la pieuse volière, des voix séraphiques chantaient sans cesse des cantiques de jubilation.

Mobiles et menues étaient les grilles de la cage. Leurs baies multiples laissaient arriver sous le *velarium* des flots de lumière et quelques-uns des bruits du monde. Religieuses en grand nombre, dames professes à droit corsage, novices, tendres fleurs de beauté mystique, animaient le pourpris de jeunesse et de grâce. Leurs chapelets de blanches marguerites s'égrenaient dans les prés, dans les bois d'alentour.

Domestiques et ouvriers des deux sexes remplissaient les cours et la cuisine de l'abbatiale. D'opulents troupeaux garnissaient tous les pâturages. Une foule de bergers, de laboureurs et de meuniers étaient les vassaux du noble monastère. La route n'étant pas accessible aux voitures, chevaux, ânes, mulets, allaient et venaient à toute heure, apportant du bas de la montagne les redevances des tenanciers et les produits des vastes domaines. Dans ce vallon aujourd'hui silencieux éclatait partout le mouvement et la vie.

Le coutumier des bonnes dames n'était point trop sévère. Les portes, il est vrai, devaient être closes en été à sept heures du soir religieusement; et en hiver, à cinq heures mêmement. Les clés devaient être portées dans la chambre de l'abbesse très scrupuleusement. La retraite sonnait à huit heures ponctuellement. Les sœurs devaient être couchées à neuf heures précisément.

Mais, comme avec le ciel, il est avec la règle des accommodements.

François de Sales a écrit quelque part que *dans ces temps-là les maisons religieuses des filles étaient ou trop rigoureuses ou trop ouvertes*. La maison de Sainte-Catherine était certainement de cette dernière catégorie. Aussi, en parlant de ce monastère et de celui de Bonlieu, le saint évêque disait encore : « Les portes des religieu-
« ses de Cîteaux sont ouvertes à qui que ce soit, aux
« religieuses pour sortir, aux hommes pour entrer (1).»

Donc, l'abbaye de Sainte-Catherine n'était pas *fièrement murée*. Le voisinage des ravins rendait même impossible l'établissement d'une clôture régulière. Etait-ce un bien? était-ce un mal? Nous opinons que c'était pour le mieux. Sur ce point nous sommes fort de l'avis de certain moine : « où mur y a devant et derrière, y a
« force murmure, envie et conspiration mutue. »

Les solitaires, fort peu recluses, de la royale abbaye, reconnaissaient les moines de Cîteaux pour leurs Pères spirituels. De temps à autre elles recevaient la visite et les instructions d'un vicaire général de cet ordre. Il leur était particulièrement recommandé de prier pour leurs Altesses Sérénissimes de Savoie, *à qui Dieu baille paix en leurs Etats*. L'observance du vœu de chasteté était aussi l'objet d'une recommandation spéciale, accompagnée de cette restriction de bon sens : « autant que peut la fragilité humaine favorisée de Dieu » (2).

Parmi les douces colombes se rencontraient bien quelques âmes en peine; blessées aux feux du jour, elles étaient venues chercher la paix du cœur sur la montagne, l'oubli sous les voûtes du cloître: pareilles à ces petits oiseaux qui, après avoir trop chanté au soleil, se sont couchés dans les hautes herbes à la tombée du soir, et qui, réveillés au bruit de vos pas, montent par bandes silencieuses dans les faîtages des chênes.

Les belles repentantes erraient comme des ombres sur la lisière des forêts; à deux quelquefois, échangeant leurs souvenirs, elles parlaient la voix des larmes.

Mais la plupart des dames de céans étaient de haut lignage, issues de comte ou de baron. Ayant beaucoup trop de nobles frères et n'ayant pour dot qu'un chapeau de roses, elles auraient langui dans le siècle : en revêtant la blanche tunique, la coule à larges manches des Bénédictines, elles trouvaient dans le couvent la vie large et facile des filles de bonne maison.

Maîtresses de vastes domaines, suzeraines des eaux, des futaies, des prairies, elles soutenaient à bon droit qu'avec la permission de madame l'abbesse elles étaient libres absolument de se promener sur toutes leurs terres (3). Comme les terres s'étendaient loin, les pro-

(1) *Vie du bienheureux François de Sales,* par son neveu Charles-Auguste, p. 362.

(2) Instructions données aux religieuses de Sainte-Catherine par le R. P. de Monthollon, de l'ordre de Cîteaux. — *Mss de la Société Florimontane.*

(3) Enquête faite par Mgr Biord. — *Mss de la Société Florimontane.*

menades étaient longues souvent, variées et charmantes toujours. A leur usage quotidien se trouvait à portée *la promenade de la Croix,* que l'on appelle aujourd'hui *l'Allée des dames*. Si vous cherchiez bien dans les taillis qui la bordent, vous trouveriez encore quelques rosiers mignons, dont les mères-tiges furent plantées par les Bénédictines. De ce promenoir, protégé par des arceaux de hêtre, leurs regards pouvaient parcourir les fertiles vallons de l'Albanais, pénétrer dans les gorges du Fier, s'élever jusqu'aux sommités vaporeuses et bleuâtres du Mont-Jura. Au tournant du rocher, notre lac leur montrait une frange de sa robe d'azur. Plus loin, la tour de Montrottier dressait devant elles une fière image des grandeurs féodales.

Sous le transparent ombrage des châtaigniers, sur les sentiers bordés de reines des prés, d'églantiers fleuris, elles descendaient dans la plaine jusqu'au Moulin-Rouge, ou bien jusqu'au village de Vovray, et allaient encore par delà.

Plus rarement, mais quelquefois, et c'étaient jours de grande allégresse ! reines vivantes des prés et des bois, portées sur des mules pacifiques, les bonnes dames allaient goûter du beurre frais et boire du lait pur dans leur chalet de *la grande montagne* : c'est le nom qu'elles donnaient au Semnoz.

Leur grangéage des Puisots était aussi un but de promenade. Pour y arriver, elles suivaient le chemin de l'Ours, qui s'élève en lacets sous la feuillée voisine. Un banc taillé dans le roc, au pied d'un oratoire portant le millésime de 1416, servait de reposoir vers le milieu de la montée. A quelques pas, un plateau adorné de beaux arbres leur offrait son tapis de mousse, tout émaillé de fraises et d'ambresailles.

De ce plateau, la vue est splendide : au pied, les cabanes des Puisots avec leurs toits de chaume, leurs enclos de bergerie, et du fond de cet agreste berceau des vagues de sombre verdure s'élançant jusqu'au faîte du Semnoz.

Quelques pas encore : on aperçoit le Mont-Blanc dont la cime étincelle entre Lanfont et la Tête-Noire ; on découvre en même temps toutes les hautes gerbes de rochers qui encadrent l'horizon du lac.

Ainsi, et à courte distance de leurs cellules, les bonnes sœurs jouissaient de toutes les magnificences de la création : la vue des montagnes et des eaux limpides.

A leurs promenades, à leurs plaisirs champêtres, succédaient un peu bien d'autres distractions, même quelques-unes des folles joies du monde. On recevait, avec la permission de madame l'abbesse, des visites fréquentes. Les étrangers se réunissaient dans le salon de l'abbatiale ; et les religieuses, toujours avec la permission de madame l'abbesse, leur tenaient compagnie.

L'aumônier discret, l'économe, les tabellions et procureurs chargés des affaires temporelles de la communauté, un ou deux révérends Pères de Tamié, étaient les commensaux ordinaires du couvent. C'étaient aussi les grands parents, les nobles amis de ces dames ; parfois encore, un bel officier du roi ou quelque galant garde du corps de Sa Majesté, ayant sous le voile sœur ou cousine.

Tous rencontraient céans bon gîte, bon visage, hospitalité pleinière.

Avec la permission de madame l'abbesse, les révérendes sœurs prenaient place à table avec ces messieurs. Venaient à la suite les belles conversations, toujours avec la permission de madame l'abbesse.

Sans doute, pendant l'hiver, les visites étaient rares. Il était dur, long à passer. Souvent le chemin devenait impraticable. Le soleil était invisible. La vallée restait plusieurs mois ensevelie sous les neiges, ou noyée dans les brumes glaciales. Mais les domestiques, les fermiers entretemps apportaient leurs provisions de nouvelles de la plaine. Un beau feu clair flambait constamment sous les hottes des vastes cheminées.

Puis venaient les bonnes fêtes, avec les cloches sonnant à toute volée : à cet appel des moines vaillants, des bourgeois intrépides bravaient la bise et les frimas, venaient égayer d'un gros rire la table du monastère et semer sur le menu quelques grains du sel dérobé aux chroniques de la ville.

Mais, qui dira jamais quels joyeux carillons saluaient les Pâques fleuries et le retour du printemps !

Ver novum, ver jam canendum,
Vere natus est orbis.....

Charmante, alors, était l'entrée des bois. La scille bleue à double feuille, les guirlandes de primevères, les fleurs suaves du daphné ornaient à l'envi les pieds des sapins ; elles répandaient dans le benoît pourpris leurs effluves odorants, leurs enivrantes exhalaisons.

Avec le renouveau, visites nouvelles, et longues promenades, et courses dans la grande montagne, et toutes les floraisons qui souriaient aux bonnes dames.

J. REPLAT.

LE PAYSAGE EN SAVOIE

A M ADOLPHE APPIAN

> **Le Français n'est ni poétique ni plastique, il ne s'entend pas plus en statues qu'en tableaux Pour la premiere toile bien lechée et bien luisante de M Paul Delaroche, il donnerait volontiers toutes les *stanze* du Vatican et les fresques de la Sixtine. Au Musée, vous trouverez toujours le vrai Français se mirant émerveillé dans le chaudron de M. Drolling Ce chaudron lui va, l'art ainsi fait lui convient.**
>
> (TH. GAUTIER, *Les Grotesques*)

I

De tous les paradoxes échappés à la plume de l'éminent critique, celui que l'on vient de lire est à coup sûr un des plus singuliers et des moins justifiés : seul, M. Théophile Gautier en serait la réfutation vivante et toute puissante ; il n'avait pas, lui surtout, le droit de parler de la sorte du génie artistique national. On se rappelle encore ces admirables comptes-rendus de l'Exposition universelle des Beaux-Arts, en 1855, où tant de science réelle et d'observation profonde se trouvent réunies à une incomparable couleur de style ; nous n'avons pas non plus oublié que le même écrivain, qui la veille causait poésie ou théâtre d'une si vigoureuse et si originale façon, analysait le lendemain, en maître, les chefs-d'œuvre de la peinture moderne et rendait une éclatante justice à l'école française contemporaine.

Il est un fait aujourd'hui reconnu par tous, c'est que

sous l'influence des mœurs modernes, l'art s'est agrandi, vulgarisé sans rien perdre de sa force et de son éclat. Il est un autre fait également avoué et constaté par l'auteur des *Beaux-arts en Europe*, lui-même, c'est que parmi les écoles de peinture actuelles l'école française prend place au premier rang.

L'Allemagne, — nous ne parlons pas des autres nations, — l'Allemagne, à Ingres et à Eugène Delacroix opposait Kaulbach et Cornélius. L'Europe artiste a prononcé au dernier grand concours de l'Exposition universelle; ce n'est point à la France à se plaindre de son verdict.

II

Il est du moins une supériorité que l'on ne nous contestera pas et que nul du reste ne songe à nous contester, pas même les aquarellistes anglais; c'est la supériorité de nos peintres de paysage. Le paysage a pris, depuis cinquante ans, un développement sans pareil, jusqu'à présent. Si l'on comprend moins l'idéal de l'être humain, on comprend merveilleusement celui de la plante, de la montagne, on le rend avec perfection. Nos paysagistes expriment d'une manière ravissante la poésie de la terre, poésie multiple, douce, pénétrante, changeante, poésie éternellement jeune, implacablement belle.

C'est ainsi que Marilhat, Decamps, Flers, Jules Dupré, Diaz, Cabat, Corot, Daubigny, Théodore Rousseau, vingt autres, cent autres non moins habiles, non moins illustres, jettent sur notre école française un éclat jusqu'ici sans égal. Heureux artistes qui ont préféré la nature à l'académie et les grands chênes de Crémieu ou de Fontainebleau aux fossiles des musées : on les a tour-à-tour appelés romantiques, fantaisistes, réalistes, panthéistes; que sais-je! Ces noms-là n'ont rien qui nous effraie : l'art compris ainsi est moral dans la plus haute acception du mot; il est la traduction du souffle divin qui circule à travers la terre et anime tout. Ne peut-on pas dire que la divinité fleurit dans les roses, tonne dans l'orage, plane sur l'immense océan? N'est-ce pas se mettre en communication avec elle que de contempler la nature idéalisée, fixée et condensée sur une toile par le pinceau!

La nature! la grande institutrice, la toute puissante maîtresse!

Vous me le disiez un jour, dans une de nos trop rares causeries, mon cher Appian : — « Si je suis aujourd'hui dans la voie du vrai, c'est surtout à l'observation attentive de la nature que je le dois; si mon nom, un jour — rêve inespéré — s'ajoutait à la liste des noms glorieux dont notre pays s'honore, c'est à l'étude de la nature seule que je le devrais. »

Lorsque je songe au chemin que vous avez parcouru en si peu d'années et à l'avenir qui vous attend, je ne puis m'empêcher, mon cher ami, de me dire à moi-même combien vous pensiez juste et combien vous aviez raison.

Oui, ceci est vrai : l'étude sérieuse, approfondie de la nature peut seule produire dans l'art ces œuvres exceptionnelles qu'il nous est donné d'admirer, dans cette première moitié de notre siècle : oui, on peut l'affirmer sans craindre d'amener le sourire, même sur des lèvres académiques, le Bas-Bréau, Barbizon, la Mare-aux-Loups, les gorges de Franchard, d'Apremont, toute cette magnifique forêt de Fontainebleau, ont plus fait pour le développement de l'art du paysage en France que les plus savantes leçons des maîtres d'Alexandre Desgoffes ou de Paul Flandrin.

Ce que je dis de la forêt de Fontainebleau, je le pourrais dire des forêts et des montagnes du Jura, du Dauphiné, de l'Auvergne, des Pyrénées, où nos meilleurs paysagistes ont peint leurs meilleurs tableaux, où vous-même, mon cher Appian, avez puisé vos meilleures inspirations ; mais au point de vue artistique, chacun de ces pays pris à part demeure incomplet.

A mon sens, il en est un qui à lui seul les représente et les résume tous.

J'ai nommé la Savoie.

III

Dans un banquet, au dernier concours du comice agricole de Taninges, le député de la Haute-Savoie disait : — « Je suis fier, je suis heureux de représenter le département le plus pittoresque de France. »

M. Bartholony avait raison.

Du lac de Genève au Mont-Blanc, sur un espace de quelques lieues à peine, la nature s'est plu à prodiguer ses trésors les plus divers, les plus rares, les plus enviés : lacs, torrents, sombres forêts, fertiles vallées, sites gracieux ou terribles, panoramas grandioses, immenses horizons, tout, dans ce pays si peu connu et si digne de l'être, tout provoque l'attention du voyageur et force l'admiration de l'artiste.

Mais cette nature aux aspects multiples et insaisissables, comment la dépeindre avec la plume? Cette contrée, comment la faire voir aux yeux? Je voudrais décrire maintenant, et comment ne pas être banal en face de cette originalité puissante, de cette splendeur souveraine dont nul autre pays ne m'avait fait même entrevoir l'idée!

Je hais à la mort l'outre-mer, le carmin et l'or, l'or, la pourpre et l'azur ; je tiendrais même à me priver des émeraudes et des rubis; les émeraudes et les rubis, ce sont de ces cailloux que l'on trouve sur l'étal de tous les orfèvres littéraires qui ne sont pas pour cela des Benvenuto : la banalité au teint blême, aux pieds plats, n'a-t-elle pas une réserve de carmin et d'azur dont elle saupoudre toutes ses descriptions?

J'essayerai donc de me soustraire aux procédés descriptifs habituels.

Ce qui frappe dans le paysage savoyard, c'est cette individualité vigoureuse qu'aucune autre ne saurait effacer ou même atteindre : il se révèle dans les grands détails avec une largeur énorme et dans les petits avec un fini achevé. Ce n'est point la fraîcheur agreste et la grâce souriante de l'Alpe dauphinoise, ce ne sont point les lignes tourmentées et les tons ardents des sommets cévenols, ce ne sont pas non plus les aspects un peu théâtrals des montagnes des Pyrénées; c'est tout cela à la fois, et c'est plus que tout cela. Ce paysage a l'âpreté sévère et grandiose d'un paysage historique du Poussin et il a, en même temps, tout le charme mystérieux et mélancolique d'une page de Ruysdael. Le nord et le midi semblent ici s'être donné la main.

Pourrai-je me faire comprendre?

Tous ceux qui ont observé la nature méridionale savent qu'elle rayonne d'une clarté intime; le soleil peut être absent, mais sa splendeur ne l'est jamais. Dernié-

rement, je traversais une gorge des Beauges, la gorge de Cusy, gorge désolée, encombrée de roches en ruines, drapée de taillis à la couleur tannée, couleur qui fut jadis celle des rois ; les nues de septembre obscurcissaient le ciel et cependant des rayons jaillissaient à travers les taillis dépouillés de leur verdure et s'échappaient de toutes les roches. J'aurais dû être dans l'obscurité et une vague splendeur nageait autour de moi.

C'était là l'apparition resplendissante de la lumière contenue et renfermée du Midi.

La physionomie des contrées du Nord est encore, s'il se peut, plus énergiquement rendue. Le chef-d'œuvre de Charlet, *La retraite de Moscou*, au musée de Lyon, m'a fait comprendre à quelle hauteur le génie peut atteindre lorsqu'il prend la nature pour guide et pour modèle. — Ce foudroyant tableau, je l'ai revu, non plus au palais Saint-Pierre, mais dans les montagnes de Vergy, en plein hiver : le paysage se déroulait devant moi, vivant, muet, terrible ; jamais plus gigantesque page ne sortit des mains de ce sombre génie qui a nom : Salvator Rosa.

Chaque pas fait en Savoie par l'homme qui sait sentir et veut comprendre, lui réserve une surprise pareille.

Et dire que la Savoie est si peu connue !

IV

Je lisais dernièrement sur l'album d'un de mes amis, — jeune étranger : — « La France, pays intéressant et peu connu par ceux qui l'habitent. » Cette phrase me frappa, elle exprime une vérité. Le Français voyage peu et il ne voyage pas du tout dans son pays. Si un négociant a des économies à dépenser, il visite les bords du Rhin et parcourt la classique Italie ; il prend la voiture, la poste, le chemin de fer, arrive rapidement, voit en courant et repart sans se souvenir de rien.

Le jeune Français ignore le charme du voyage à pied ; il ne se doute pas de tout ce que l'on peut apprendre en courant le long d'un chemin, le sac sur le dos et le bâton ferré au poing. Qui trouve-t-on sur nos routes dans l'attirail du touriste? Des Anglais, des Suisses, des Belges, des étudiants allemands ! Veut-on entendre parler avec convenance et science des merveilles de notre nature, des charmes de la Provence, des volcans de l'Auvergne, des douceurs de la Bourgogne ou de la Touraine, des paysages de la Savoie ? Il faut fréquenter les clubs de Londres ou les brasseries de Vienne et de Berlin.

Et de bonne foi, quel Français a étudié cette belle France tant chérie ? Qui a écouté le flot bleu de la Méditerranée babiller sous les tours du Château-d'If et les rocs du cap de Saint-Tropez, et en même temps a entendu le pâle océan gronder dans la baie des Trépassés et les rescifs de Saint-Malo? qui connaît bien Arles, la Rome des Gaules, et Guérande, la vieille ville celtique? qui a gravi les cônes de cendres et de scories vomis par les volcans vivarais et escaladé les glaciers du Mont-Blanc ? Personne, en France du moins : le Français est à la fois léger et casanier.

Ce sont de ces vérités que nous pouvons bien nous dire à nous-mêmes, mais elles n'en sont pas moins tristes à dire.

L'annexion, mon cher Appian, nous a valu une terre trop ignorée et néanmoins magnifique entre toutes, une contrée hospitalière, une nature vierge, une population loyale, ardente au travail, intelligente, énergique, une France nouvelle enfin, la vaillante et digne sœur de son aînée.

Vous la voulez connaître, m'avez-vous dit.

Lorsque viendront les beaux jours, souvenez-vous, ami, de votre promesse : apportez pinceaux et fusains, les sujets d'étude se présenteront en foule dans ce pittoresque pays de Savoie, l'une des plus belles provinces dont s'enorgueillisse aujourd'hui la patrie.

G. Saussac.

NOTE SUR L'ABBAYE DE TALLOIRES

L'honorable secrétaire de la Société Florimontane dans sa *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*, dit, page 74, que le partage des revenus de cette abbaye donnait lieu à de nombreuses discussions entre l'abbé commendataire et les religieux, et que la dernière de ces discussions eut lieu en 1736.

Plusieurs transactions postérieures, entre autres celle du 28 juillet 1746, Beaud notaire, celle du 3 avril 1758, Berthollet notaire, et celle que je vais mentionner prouvent que les discussions ne se sont pas arrêtées là.

La transaction passée le 1er décembre 1736 entre le révérendissime seigneur Amé-Philibert de Mellarède, en qualité d'abbé commendataire de la royale abbaye de Talloires, et les révérends seigneurs abbé claustral et religieux de la dite abbaye, était trop élastique, et les moines, sous prétexte de frais de procédure, de réparations aux chapelles, de gelée, de grêle, sous prétexte aussi qu'ils étaient menacés des frais de la reconstruction de l'église de Saint-Jorioz, attendu le mauvais état et la caducité de cette église que l'on avait projeté d'édifier ailleurs (1), rognaient tous les ans les revenus promis à l'abbé commendataire, au point que, de guerre lasse, l'abbé de Mellarède donna sa démission en 1764.

Le roi Charles-Emmanuel, voyant cette charge diminuer de valeur, demanda à plusieurs reprises que le cens de ladite abbaye fût réduit à un revenu fixe, perpétuel et invariable, et qu'il fût remédié aux préjudices que les traités portaient à la commende. Il délégua, par lettre du 14 novembre 1767, Paul-Joseph Biord, sénateur au Sénat de Savoie, et Marin, substitut avocat-fiscal général, pour provoquer une nouvelle transaction qui déterminât en faveur de l'abbé un revenu fixe à l'abri de la tempête. Cette transaction fut passée le 17 décembre 1767 entre révérendissime seigneur Hyacinthe Rodolphe Duclos Dufrénoy d'Eséry, aumônier de Sa Majesté, en qualité d'abbé commendataire de la royale abbaye de Talloires, et révérendissime don Florentin Devieux et révérend don Léandre Carron, le premier abbé régulier dudit monastère et tous deux procureurs des révérends seigneurs abbé, prieurs et religieux, et fixa définitivement les revenus de la commende à 2,500 livres.

Cette transaction est très intéressante parce qu'elle

(1) Il n'est pas inutile de faire connaître que cette eglise n'a jamais ete rebâtie, et qu'elle existe aujourd'hui telle qu'elle etait en 1764 (*Réd*)

contient l'inventaire des revenus et des charges de l'abbaye de Talloires et une procuration qui fait connaître les noms de quinze religieux qui composaient la communauté en décembre 1767.

Bien que ces religieux aient agi au nom des absents, il est à présumer qu'ils n'étaient guère plus nombreux, puisque 25 ans plus tard ce nombre se trouvait réduit de près de moitié.

La procuration, passée le 10 décembre 1767 à Talloires, dans le chapitre de la royale abbaye, par devant maître Berthollet, notaire royal, en faveur des révérendissimes don Florentin Devieux, abbé régulier, et don Léandre Carron, est signée par révérendissime don Ildefonse Belly, abbé de Sainte-Anne, et les révérends seigneurs don Germain de Saultier, prieur dudit monastère de Talloires, don Jean-Baptiste Ribitel, doyen, don Charles d'Arcolières, doyen et prieur de Sillingy, don Antoine Constantin, doyen et prieur de Faucemagne, don Harion de Grailly, doyen, don Ildefonse de Montfalcon, don Placide Bourgeois, prieur de Thyé, don Augustin Rapin, don Bernard Rubellin, don Louis Belly, don François Dufour et don Amédée Duclos de Laplace, tous religieux profès bénédictins « du présent monastère dudit Talloires où ils résident, de la congrégation du Mont-Cassin, dûment et capitulairement assemblés au son de la cloche, à la manière accoutumée, excédant les deux tiers. »

Je ne parlerai pas en détail de l'inventaire des revenus qui n'offre rien de bien intéressant; je n'extrairai de cette pièce que les données suivantes qui font connaître quel était le cours des denrées il y a cent ans. Ainsi, le vin valait 8 livres la sommée (120 litres); le froment, 8 livres la coupe; le seigle, 5 livres 6 sous 8 deniers; l'avoine, 2 livres; le fromage vieux, 6 sous la livre; le fromage nouveau, 4 sous la livre.

Comme les charges de l'abbaye n'ont figuré dans aucune notice, elles offrent un intérêt particulier.

Les religieux étaient chargés de payer en denrées les curés, recteurs, vicaires perpétuels et vicaires amovibles de quelques chapelles dont ils retiraient la dîme.

Dans les charges de l'abbaye on trouve les prébendes de vingt religieux en denrées détaillées au compte, évaluées à 6,114 livres, 13 sols, 4 deniers.

	Liv	Sous	Den.	C
Sacristie	102	8	»	»
Ouvriers sur les dimes	416	»	»	»
Les soufflets	2	»	»	»
Ecuyers	267	19	1	8
Portiers	267	19	1	8
Vicaire perpétuel de Talloires	289	19	1	4
Les recteurs des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean avaient droit aux mêmes portions de denrées				
Le vicaire amovible	22	4	5	4
Au curé de Montmin	154	13	4	»
Id. de Bluffy	80	13	4	»
Id de Saint-Eustache	48	»	»	»
Id. de Chevaline	88	»	»	»
Pour le potage des pois 3 coupes de froment à 8 livres	24	»	»	»
Repas aux officiers locaux, le châtelain, le curial, le syndic, le secrétaire, pour le dimanche-gras, le dimanche des Rameaux et le Jeudi-Saint à 1 livre 5 sous par tête	15	»	»	»
Les services des solennités, etc, pour le prieuré de Saint-Jorioz	1,105	»	»	»
Les aumônes y figurent pour	1,874	15	»	»

En résumé les revenus nets étaient de . . . . . Liv. 14,307 18 s.
Les charges sus-énoncées étaient de » 11,579 17 »

Il restait un boni de. . . . Liv. 2,728 1 s.

Cette somme servit de base au chiffre de 2,500 livres à payer au révérendissime abbé commendataire et fixé par la transaction dont il s'agit, qui fut approuvée par le roi Charles-Emmanuel le 13 janvier 1768, et enregistrée au Sénat de Chambéry le 15 février de la même année.

J.-B. POULET.

BIBLIOGRAPHIE

Toute nue, par S DE VICO, 2e édition, augmentée. Paris librairie Centrale, boulevard des Italiens, 24. — Prix : 2 fr.

La librairie Centrale vient de mettre en vente la seconde édition de *Toute nue*, ce beau livre de M. de Vico qui a déjà obtenu un succès bien mérité. Cette nouvelle édition, revue avec soin, a été augmentée de plusieurs pièces de vers remarquables qui suffiraient pour gagner à l'auteur la sympathie des illustrations de notre époque, si cette sympathie ne lui était acquise depuis longtemps. C'est donc avec une bien vive satisfaction que nous recommandons ce livre à la jeunesse des écoles et à tous ceux que la dépravation littéraire de ces dernières années avait dégoûtés de la poésie.

M. de Vico appartient à cette héroïque phalange des poètes de combat qui a pour chef de file M. Laurent Pichat, un homme d'un grand talent et d'une énergie plus grande encore, et dont le nom est très estimé dans le monde des lettres et de la politique. C'est à ces poètes enthousiastes, à ces lutteurs infatigables qui vont droit leur chemin sans s'inquiéter des obstacles, c'est à ces hardis pionniers de l'intelligence que nous devons le mouvement intellectuel qui se manifeste depuis trois ou quatre ans sur tous les points de la France. Que les sceptiques en prennent donc leur parti : la poésie n'est pas morte et elle ne peut mourir, puisque de tels écrivains l'ont prise sous leur sauvegarde.

Chacun sait que nos préférences sont pour les vers énergiques, chacun sait que nous préférons la note sonore du clairon à la note mélodieuse de la harpe, mais nous n'en aimons pas moins pour cela la véritable poésie du cœur. L'auteur de *Toute nue* excelle dans ce genre et il faudrait être insensible comme le marbre pour ne pas se sentir ému en lisant des strophes semblables à celles que le poète laisse tomber de sa plume en ne retrouvant pas au hameau les êtres qu'il y avait laissés au départ :

O du matin du jour, joie à mon cœur ravie,
Êtres que j'adorais, vous m'avez delaissé!
Et je suis seul ici pour répondre à la vie
Qui me demande encor où vous avez passe.

Le voilà, ce gazon où, belle comme un ange,
Elle m'ouvrait son cœur pour la première fois;
J'y vois encor voler et chanter la mésange;
Mais d'elle, d'elle, helas! je n'entends plus la voix.

Je vous retrouve encore, agréables prairies,
Bois touffu que mes pas ont trop vite laissé;
Mais je ne trouve plus les fraîches rêveries,
Ni le chaste bonheur des beaux jours du passé.

Ne vous semble-t-il pas voir cette douce Mlle Flaugergues se promenant, pâle et mourante de douleur, dans le cimetière de la Vallée-aux-Loups et exhalant ses regrets et son amour sur la tombe de De Latouche ? Quelle grâce ravissante dans ces vers et quel suave parfum de mélancolie il s'en exhale ! Ce serait admirable si ce n'était si triste.

M. de Vico a servi sous Garibaldi et il a été l'un des plus remarquables officiers de cette vaillante armée de volontaires qui, en quelques jours, a brisé le trône des Bourbons de Naples et délivré l'Italie méridionale de leur oppression. Il a vu de près l'indomptable général, le héros du peuple, et plus que personne il a été à même d'apprécier son talent, ses vertus et son courage. Cela explique la large part qu'il lui a faite dans son joli recueil de poésies et ce n'est pas nous, certes, qui nous en plaindrons, car notre admiration pour l'intrépide soldat est si pleine, si entière, que parfois, en pensant aux misères de notre temps, nous répétons mentalement ces vers du poète :

Il faudrait à chaque patrie
Un seul homme fort comme toi.

Pour célébrer les exploits d'un tel homme, il fallait un poète de bonne trempe et M. de Vico possède parfaitement toutes les qualités requises. Il a de la verve, de l'esprit, une inspiration naturelle et franche, une énergie exemplaire, et, de plus, il possède l'art de bien façonner le vers. A l'Achille plébéien il fallait un Homère du peuple.

Comme toi, comme vous, ô mon grand capitaine,
Du sommet des Balkans aux rives de la Seine,
Il nous faudrait encor des héros plebeiens ;
Oh ! nous irions alors, nous, la *sainte canaille*,
Livrer aux oppresseurs la derniere bataille,
Changeant des sujets vils en libres citoyens.

Le peuple, c'est Dieu ! s'écrie-t-il plus loin. *Vox populi, vox Dei !* Et il raconte alors à grands traits et dans des vers ardents comme le soleil du Midi, énergiques comme le courage de son intrépide général, cette courte mais glorieuse épopée que l'Italie régénérée inscrira un jour parmi les plus belles pages de son histoire. Quand on a vu toutes ces choses, lorsqu'on a pris une part active à ces grandes luttes du progrès contre l'esclavage, de la liberté contre le despotisme, on ne peut les oublier du jour au lendemain.

Oh ! je garde en mon cœur votre chère memoire,
Belles heures des jours passés au grand soleil,
Superbes lendemains, marques par la victoire
Qui rayonnait pour nous à l'horizon vermeil !
La voix sainte du Droit etait notre fanfare,
Et des murs de Capoue aux flots riants du Phare
On n'entendait au loin, par les vents répété,
Qu'un cri : « Garibaldi, patrie et liberté ! »
Ce cri retentissant, plein de ton nom magique,
Electrisait les cœurs d'un peuple fatidique.
En vain les rois disaient : « Il faut l'anéantir
« Ce grand démolisseur de l'autel et du trône,
« Ce tigre rugissant qui veut une couronne ! .. »
Non, cet homme veut l'avenir.

Il est aisé de voir, par ces derniers vers, que les hymnes de notre poète n'ont rien de trop personnel et que, tout en célébrant son héros, ce sont les idées qu'il représente qu'il entend glorifier. C'est ce à quoi les jeunes gens d'aujourd'hui ne réfléchissent pas assez. La mission du poète ne se borne pas à chanter les grands hommes de notre siècle ; il faut aussi, il faut surtout qu'il s'attache à célébrer, à propager les immortels principes pour lesquels ces grands hommes ont vécu. M. de Vico a fort bien compris son rôle et nous ne saurions trop l'en féliciter.

En mer, *Délivrance, A la vieille Europe*, ne sont que le développement de cette généreuse pensée : l'affranchissement des peuples. Plusieurs de ces morceaux ont été composés pendant le séjour de l'auteur dans les Calabres. Nous n'avons pu lire cette partie du livre sans donner une larme au souvenir de ce noble enfant de la France, de ce grand cœur que nous avons tous connu et aimé, de ce cher Paul de Flotte qui a trouvé là une mort glorieuse et qui repose maintenant, oublié de tous, sous les dalles de l'église de Solano !

Ce n'est pas seulement pour une cause que doit combattre le poète, mais pour toutes les causes justes. L'Italie ne pouvait faire oublier la Pologne à M. de Vico, car la France du Nord, elle aussi, mérite les sympathies des peuples civilisés. L'auteur de *Toute nue* est indigné de la conduite atroce des soldats de l'empereur Alexandre, et, ce qui l'indigne plus encore, c'est le peu d'empressement que mettent les grandes puissances européennes à faire cesser cette boucherie humaine. Un de ses amis vient d'endosser le costume des insurgés polonais et part pour aller mêler son sang au sang de tant de martyrs. Aie bon courage, lui dit le poète,

Marche, à nos frères esclaves
Apporte un cœur rempli d'un amour indompté ;
Ta patrie est la terre où se battent les braves
Pour conquerir leur liberte !

A la Pologne est un plaidoyer éloquent en faveur de ce peuple infortuné dont le tyran moscovite semble avoir juré la perte ; c'est l'une des plus belles pages du livre. Après avoir encouragé les Polonais à persévérer dans cette lutte à outrance qu'ils soutiennent depuis bientôt un an, le poète se demande avec tristesse si personne ne leur viendra en aide. D'ailleurs, qu'importe ! Faut-il céder ?...

Non, non, peuples, il faut bondir comme les laves
Des volcans en fureur, par les volcans heurtés ;
Le dieu qui fit le fer ne voulait point d'esclaves,
Et l'homme doit vouloir ses saintes libertes.

Nous aurions bien quelques observations à faire à l'auteur relativement à la partie de cette pièce où il est question de notre pays, mais cela nous entraînerait trop loin. Il nous suffit de savoir que le poète pense, au fond, comme nous, et que ce qu'il y a d'équivoque dans cette poésie est dû à un entraînement de l'inspiration.

Dans le *Marinier du Tibre*, M. de Vico, ainsi que le fait remarquer avec raison M. Thalès Bernard, idéalise la difficulté de vivre qui opprime les âmes les plus vastes. C'est Masaniello, forcé de conduire les promeneurs de Naples à Procida pour gagner sa vie, et rêvant au fond de sa barque coquettement balancée par les vagues à son pays esclave. *Voix d'exil* est le complément de cette pensée. Le chemin qui mène à la liberté est semé d'épines et bien souvent, trop souvent, hélas ! après avoir lutté pour elle, l'homme du peuple passe du

champ de bataille à la terre d'exil, heureux encore s'il croit entrevoir dans le lointain cette douce lueur qui est comme l'aube d'une ère nouvelle. Il souffre alors avec courage, il attend, résigné, il espère quand même, car selon le cri du poète,

L'espérance est bien douce au cœur de l'exile.

L'auteur de *Toute nue,* il faut bien l'avouer, n'excelle pas seulement dans la poésie politique. *A Vingt ans, Elle dort,* l'*Innocence, Soir d'Italie,* sont des pièces pleines d'une grâce charmante et qui ne le cèdent en rien pour la fraîcheur et la flexibilité aux meilleures productions des jeunes poètes les plus estimés. Nous nous abstenons de toute citation pour ne pas déflorer ce joli recueil que tous les vrais amis de la poésie seront heureux d'acheter et de lire, que tout le monde en général voudra posséder.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Nous l'avons dit ailleurs et nous le répétons: lorsque nous ouvrons un livre, nous nous préoccupons beaucoup moins de la forme que du fond. La poésie n'est pas seulement pour nous une distraction, c'est encore un devoir et un devoir qui a bien son importance. C'est l'idée que nous allons chercher d'abord et c'est elle que nous scandons avec soin. Mais est-ce à dire que nous fassions fi de la forme? Non. Il faut que celle-ci réponde à celui-là. Sous ce rapport les vers de M. de Vico laissent quelque chose à désirer. Nous l'engageons vivement à apporter plus de soin dans son travail. Il y a des rimes insuffisantes dans quelques pièces et notamment dans celles intitulées : *Palos* et *Voix d'exil*, et, chemin faisant, l'on rencontre des vers comme celui-ci :

Tu vis des rois cruels *sur* ta gorge fumante
Enfoncer leur poignard . . . . . .

rendus incorrects par la négligence du poète. Mais est-il juste, est-il raisonnable de s'arrêter à ces petits détails quand l'ouvrage, dans son ensemble, brille de mille grandes qualités? Nous ne le pensons pas. Que nos lecteurs lisent *Toute nue ;* c'est à eux de prononcer.

J.-G. PONZIO.

Aigues Vives (Gard), décembre 1863

Sous ce titre : *La Gaule, gouvernement représentatif sous les Romains,* M. Auguste Bernard a publié dans la *Revue archéologique* un excellent article, tiré en grande partie d'un livre qu'il vient de faire paraître et qui est intitulé : *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise.*

M. A. Bernard se récrie contre l'opinion généralement admise que les Romains ont exercé une horrible oppression sur les provinces gauloises. Il prouve que cette opinion, qu'un amour-propre national mal placé a fait naître, est complétement contraire à la vérité. Au moment de la conquête de César, certes les Gaules ne purent se louer des procédés des soldats romains qui, ainsi que tous les soldats vainqueurs, pillèrent et ravagèrent les cités des peuples vaincus ; mais la conquête une fois achevée, le régime introduit dans les Gaules par le pouvoir de Rome fut loin de ressembler à un régime essentiellement despotique. M. Bernard cite, à l'appui de son assertion, des faits auxquels on avait semblé, jusqu'à ce jour, attacher peu d'importance, et qui cependant démontrent que les Romains avaient laissé une grande liberté politique aux peuples des trois Gaules, *Tres provinciæ galliæ.*

C'est ainsi que de différents documents qu'il analyse, M. A. Bernard établit :

1° Que la Gaule avait une assemblée représentative ;

2° Que chaque cité nommait plusieurs députés ;

3° Que les mandats de ces députés étaient impératifs ;

4° Que les réunions de l'assemblée avaient lieu au mois d'août, etc.

De telle sorte que la conquête des Gaules par les Romains eut pour conséquence d'*unifier* les peuples gaulois, de les doter d'une administration unique. En présence d'un pareil résultat, tout esprit impartial se rangera au parti de M. A. Bernard, et le félicitera d'avoir rétabli la vérité sur le point historique dont il s'agit, en faisant on ne peut plus heureusement l'application de la fameuse maxime : *Rends à César ce qui appartient à César.*

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

La librairie Didier, de Paris, vient de publier un nouveau volume intitulé : *Joseph Vernet et la peinture au dix-huitième siècle,* par M Leon Lagrange. L'auteur, depuis longtemps attache à la rédaction de la *Gazette des Beaux-Arts,* a eu soin de s'entourer de documents authentiques et inedits C'est dans les livres de raison, écrits de la main même de J. Vernet, qu'il a puise les eléments d'une étude biographique, qui est en même temps le tableau d'une époque :

La même librairie a mis en vente :

L'Art et les artistes modernes en France et en Angleterre, par M Ernest Chesneau ;

Les Chefs d'ecole, la *Peinture au XIXe siècle,* par le même ; 2e edition

—

Le troisième et dernier volume de l'*Histoire du Directoire,* par M. Granier de Cassagnac, a paru au commencement de ce mois chez l'editeur H. Plon, a Paris

—

M. Benjamin Duprat, éditeur de Paris et orientaliste distingue, a publié dernièrement sous ce titre : *La Femme dans l'Inde antique,* des etudes morales et littéraires, d'autant plus remarquables qu'elles sont l'œuvre d'une jeune fille, Mlle Clarisse Bader, membre à 22 ans de la Societé asiatique de Paris.

—

L'éditeur Pagnerre vient de publier le 12e volume de la traduction de Shakespeare, par M. François Victor Hugo Cette traduction contiendra les œuvres complètes du célèbre poète anglais

—

On sait que l'on a annoncé à la fin de l'année dernière que les voyageurs anglais Speke et Grant, avaient decouvert la source du Nil. Cette découverte est aujourd'hui contestee en Angleterre par M. le docteur Beke, qui propose d'ouvrir une souscription pour faire les fonds nécessaires a une exploration qu'il entreprendrait lui-même M Beke prétend que les véritables sources du grand fleuve n'ont encore eté désignees par personne, et il pense qu'elles doivent se trouver au sud de l'equateur, dans les montagnes neigeuses qui sont à l'est du lac Nyanza.

—

On fait en Angleterre des préparatifs splendides pour celébrer le 300e anniversaire de Shakespeare. Cette fête, si l'on en juge par l'entrain que mettent les Anglais à l'organiser, depassera celle qui a éte donnee par les Allemands en l'honneur de Schiller. Un journal spécial a ete créé pour toutes les communications relatives à la solennité

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (suite), par M. J. Replat. — Session extraordinaire de la Société botanique de France à Chambéry: Coup-d'œil sur l'histoire de la botanique savoyarde, discours prononcé par M. L. Bouvier. — Réalité, poésie de M. L. Rambaud. — Chronique littéraire, par M. L. Macon. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite.)

XVII

Mais hélas! ils devaient finir ces beaux jours de fête. Des vieillards vénérables, mais absolument dépourvus de sentiment pittoresque, n'ayant jamais connu ou bien ayant oublié les poésies de la jeunesse, firent la belle découverte qu'il était dangereux d'aller au bois cueillir la fraise ou la noisette. Donc, sous le spécieux prétexte d'éloigner la brebis de la dent du loup, ils avaient décrété que les maisons religieuses de filles cesseraient d'occuper les lieux champêtres, et qu'elles seraient transférées dans l'enceinte des villes ou dans leur voisinage immédiat.

Dès la promulgation de ce décret prosaïque, l'existence de la royale abbaye fut menacée. Dans la prévision de sa chute prochaine, le nombre des novices alla en diminuant. Une petite guerre intestine précipita la catastrophe.

Sœur Madelain, qui était de roture, fut élue abbesse en 1736. Elle succédait dans cette charge aux nobles dames de Saint-Thomas, de Bellegarde et de Gruffy. Quelques religieuses formèrent opposition à son élection, en soutenant que les prescriptions canoniques n'avaient pas été observées. Quelles étaient ces prescriptions? Pour les faire connaître nous croyons à propos de citer en partie le procès-verbal de l'élection de madame de Bellegarde. Cet acte, reçu par notaire en présence de témoins, démontre que déjà alors on pratiquait dans l'intérieur des couvents les formalités prescrites par les lois modernes pour garantir la liberté du vote, et qui ont pour résultat, chacun le sait, des élections aussi pures que la blanche hermine.

Madame de Saint-Thomas, abbesse de Sainte-Catherine, était décédée le 24 février 1714. Le 3 mars suivant, révérendes sœurs Marie-Balthazarde de Menthon de Dingy, Angélique de Barnous, Marie-Anne et Jacqueline Reydellet, Joseph-Prospère de Blancheville, Antoinette Rouph, Jacqueline-Peronne de Sales, Anne-Antoine Le Seurre, Louise-Amédée de Gruell du Villard et Jacqueline-Charlotte Excoffon, toutes religieuses professes, sont assemblées capitulairement sous la présidence de Révérendissime Dom Arsène de Jougla, abbé de Tamié et vicaire général de l'ordre de Cîteaux en Savoie. La sœur portière remet au seigneur abbé les clés du couvent, et certifie qu'il ne s'y trouve aucune personne étrangère. Il est ensuite donné lecture *de ce qu'on lit ordinairement dans l'élection, soit postulation d'une abbesse,* et du chapitre de la règle *de ordinando abbate.* Après avoir adressé aux religieuses les admonitions convenables sur les graves conséquences d'un bon ou d'un mauvais choix, le président fait prêter au notaire le serment de rédiger fidèlement l'élection, *plenè et integrè,* et d'en expédier des doubles *à qui il appartiendra tant seulement.* Les témoins jurent aussi, entre les mains du seigneur abbé, de porter témoignage de la vérité.

La religieuse chantre procède à l'appel nominal. Chacune des dames ayant répondu en se levant de son siége, il leur est demandé *s'il n'y en a point quelqu'une parmi elles qui ait quelque empêchement canonique pour assister et procéder à l'élection, et si toutes celles qui ont voix d'élection sont présentes.* Ayant répondu qu'il n'y a aucun empêchement et qu'elles y sont toutes, le président les exhorte à invoquer le Saint-Esprit. Après le chant du *Veni Creator,* le seigneur abbé, *pour plus grande précaution,* leur donne absolution *de toutes censures et de tous empêchements occultes qui pourraient infirmer le présent acte d'élection.* Il prête lui-même serment sur les Saints-Evangiles *que dans cette élection et dans tout ce qu'il a dit il a agi de bonne foi et dans la vue de Dieu.* Puis, nouvelles exhortations sur l'importance d'un bon choix, avec nouvelles recommandations de ne pas donner leur suffrage *à celle qu'elles sçauraient avec quelque vraisemblance avoir promis ou donné quelque chose temporelle pour se faire élire, de même de le refuser à celle qu'elles sçauraient avoir prié elles-mêmes ou fait prier d'autres personnes, ou travaillé en quelque manière directement ou indirectement pour se procurer l'élection;* sur quoi *ledit seigneur abbé a exigé d'elles le serment, qu'elles ont en effet prêté entre ses mains.* Ayant expliqué qu'il y a trois modes d'élection établis par le droit, *le scrutin, le compromis, l'inspira-*

tion, le président leur demande en quel mode elles veulent procéder. Elles optent pour le vote au scrutin et choisissent trois scrutateurs. Les trois élues prêtent serment qu'elles feront un rapport fidèle du nombre des suffrages, qu'elles ne divulgueront point le secret du vote de chacune et que dans le dépouillement du scrutin *elles se comporteront de bonne foi, sans fraude et sans tromperie*. Ces préliminaires remplis, les religieuses reçoivent *un bout de papier blanc, l'une après l'autre ;* elles écrivent, l'une après l'autre, le nom de leur choix sur une table placée dans un coin du chapitre, *où l'on ne peut voir ce qu'elles font*. Elles rapportent le bulletin *plié, roulé, attaché avec un filet* ; puis le mettent *dans un vase couvert, dans lequel on s'est assuré auparavant qu'il n'y a rien dedans, et qui est placé sur une table couverte d'un tapis au milieu du chapitre.*

La votation achevée, les religieuses se retirent dans le cloître. Les trois scrutateurs, *l'une après l'autre et en secret,* ayant procédé au dépouillement, il est constaté que dame Françoise de Bellegarde d'Entremont, religieuse professe de l'abbaye du Betton, réunit l'unanimité des voix.

Les religieuses rappelées au chapitre, le seigneur abbé leur fait connaître le nom de l'élue, leur demande si elles consentent qu'on la reconnaisse pour abbesse et que l'élection soit publiée. Sur leur réponse affirmative, le notaire, escorté de ses témoins, proclame le nom de madame de Bellegarde à la porte de l'abbaye, à la porte de l'église, à la porte du chapitre ; et la communauté se rend au chœur pour chanter le *Te Deum*.

XVIII

Vingt-deux ans plus tard, lorsque sœur Madelain fut élue, l'édifiante harmonie qui avait fait choix de dame de Bellegarde, ne régnait plus dans le couvent.

Un certain Dom Pennet, grand artisan d'intrigues, avait été pendant quelques mois le confesseur de la communauté. Après l'élection de la nouvelle abbesse, on l'avait envoyé comme prieur à l'abbaye d'Aulphs en Chablais ; mais il regrettait la maison de Sainte-Catherine, et malgré son éloignement il ne cessait d'y fomenter la discorde. Il espérait, si l'élection de sœur Madelain était cassée, redevenir l'aumônier de ces dames. Une sœur de N...., deux sœurs de X..... avaient arboré le drapeau de l'opposition et fait parvenir jusqu'au roi leurs protestations contre la validité de l'élection. Un jacobin d'Annecy, le père Vibert, les secondait activement dans toutes leurs démarches. Ce moine formait trait-d'union entre les opposantes et Dom Pennet : il leur servait de boîte aux lettres. Instruit de ce petit scandale, Charles-Emmanuel s'empressa de le faire cesser. Roi d'une monarchie tirée au cordeau, il était l'ennemi déclaré de tout ce qui pouvait blesser l'ordre ou les convenances. Le 8 décembre 1736, il manda à M. de Saint-Georges, premier président du Sénat, de faire signifier au troupeau révolté sa volonté souveraine et son royal mécontentement. La mission fut déléguée à noble Pierre François, sénateur, et de plus homme d'esprit.

Ecoutons-le rendant compte lui-même de l'exécution de son mandat. — Le récit qu'on va lire a été copié sur le brouillon de son rapport ; il ouvre un demi-jour sur les petits mystères du cloître.

« Nous noble Pierre François, sénateur au Sénat « de Savoie, faisons savoir que pour exécuter les or- « dres de S. M. portés par sa lettre du 8 du courant « mois de décembre, écrite à S. Exc. Monsieur le « comte de St-Georges, premier président dudit Sénat, « et en conséquence de la Commission que S. Exc. nous « a fait l'honneur de nous donner à ce sujet : nous nous « sommes rendu, le 16 dudit mois, de Chambéry en la « ville d'Annecy, et le lendemain dans le couvent des Ja- « cobins de la dite ville. Là, après nous être fait indi- « quer la chambre du père Vibert, et sans la perdre de « vue, nous avons fait demander le prieur, et à son « défaut le père Marchant, sous-prieur. Lui ayant no- « tifié notre commission, nous sommes entré à l'instant « dans la chambre dudit père Vibert ; et après l'avoir « prié d'en sortir, nous avons procédé à la recherche « de la cassette en présence du sous-prieur, qui nous « ouvrit à cet effet les armoires de la chambre susdite. « Nous y avons trouvé différentes lettres, qui nous ont « paru avoir trait au fait de notre commission, des- « quelles nous nous sommes saisi ; et après avoir jeté « les yeux dans tous les endroits où la cassette pouvait « être cachée, nous l'avons trouvée avec sa clef sur une « petite soupente derrière le lit du père Vibert. Comme « elle était remplie de papiers concernant les religieuses « opposantes, et pouvant servir à dévoiler leurs intri- « gues, nous nous sommes saisi de la susdite cassette.

« Ce que dessus s'est passé secrètement et sans éclat ; « cependant nous avons compris que le père Vibert ne « tarderait pas d'en aviser les dites religieuses.

« Rentré dans la chambre où nous étions logé chez « l'hôte Delates, nous avons examiné les papiers saisis, « pour en tirer les connaissances qui pouvaient nous « mettre en état d'exécuter de notre mieux les inten- « tions de S. M., et le 18 du dit mois nous sommes allé « au couvent de Sainte-Catherine.

« Ayant fait assembler la communauté, nous avons « exhorté l'abbesse et les religieuses à vivre en paix ; « nous avons invité la première à la douceur et à la « charité envers toutes, invité celles-ci à lui rendre le « respect et l'obéissance, sous peine de l'indignation du « Roi. Dans ce but nous avons employé les termes les « plus propres à faire impression sur leurs esprits. « Le couvent étant situé sur une hauteur, dont les ap- « proches sont difficiles dans la saison présente, « nous y sommes resté dès ledit jour 18 jusqu'au 20. « Pendant notre séjour, nous avons fait à madame « l'abbesse les représentations les plus convenables « pour l'inviter à rétablir et maintenir une bonne « union. Elle nous y a paru très-disposée, en nous as- « surant qu'elle n'avait rien oublié pour y réussir. Elle « a une grande douceur, et paraît ne pas manquer « d'esprit pour le gouvernement de cette maison. Les « religieuses (aux opposantes près) s'en louent beau- « coup.

« Le nombre des opposantes se réduit à la dame de « N.... et aux deux sœurs de X..... nous leur avons « parlé en particulier pour écouter leurs griefs. Elles « nous ont représenté, les larmes aux yeux, les inquié- « tudes et les chagrins qu'elles avaient eus depuis l'é- « lection de la sœur Madelain pour abbesse. Leurs « griefs cependant se réduisent à des minuties, et aux « précautions prises par la dite abbesse pour découvrir « leurs vues et détourner leurs démarches au sujet de

« son élection. Sans la saisie de la cassette dont elles « étaient informées, nous n'aurions pu réussir à leur « persuader qu'elles devaient se soumettre à l'obéis- « sance. Elles nous ont paru fixes sur ce qu'elles pré- « tendent que l'élection n'est pas canonique. Elles nous « témoignèrent que du moins pour leur tranquillité « elles souhaitaient que l'on fît passer l'abbesse de Bon- « lieu à Sainte-Catherine, et celle de Sainte-Catherine « à Bonlieu ; mais, après avoir réfléchi sur ce que de « vive voix nous leur avons dit à cet égard, elles ont « marqué leur soumission aux ordres de S. M., et se « sont réconciliées en notre présence avec l'abbesse, « qui les a assurées de son amitié, avec protestation « de part et d'autre d'oublier le passé.

« Les opposantes s'étant plaintes que les religieuses « du parti de l'abbesse avaient de mauvaises manières « pour elles, la Communauté de nouveau assemblée, « nous leur avons représenté qu'elles devaient contri- « buer à maintenir l'union et la paix ; que S. M. aurait « pour désagréable qu'aucune d'entr'elles donnât lieu « à de nouveaux troubles, et qu'elles devaient tâ- « cher de mériter sa protection par leur sage con- « duite.

« L'abbesse et plusieurs religieuses nous ont dit que « Dom Pennet, à présent prieur de l'abbaye d'Aulphs, « qui a été leur confesseur pendant plus d'une année, « avait semé le trouble et la discorde dans leur Com- « munauté, et qu'il ne cessait de la fomenter. Elles « nous ont fait comprendre que s'il avait pu réussir à « faire élire une des trois opposantes pour abbesse, « ses vues étaient de négotier à redevenir leur aumô- « nier.

« Parmi les papiers de la cassette, il y a entr'autres « deux lettres de ce même Dom Pennet, écrites aux « sœurs de X...., conçues en des termes qu'on ne peut « concilier avec la bienséance. . . . . , « et qui découvrent que le cœur a eu plus de part dans « ses démarches que la raison.

« Les autres papiers par nous saisis ne laissent pas « à douter que le père Vibert n'ait servi de bureau « d'adresse dans tout ce qui s'est négotié pour parvenir « à une nouvelle élection.

« La religieuse de N.... a une grande simplicité. « L'aînée de X..... est d'un génie fixe dans ses idées. « La cadette est plus docile et a beaucoup d'esprit, de « l'aveu même des autres religieuses.

« Le confesseur nommé Doyen, Comtois de nation, « âgé de 40 à 45 ans, nous a paru un homme sage et « prudent. L'abbesse et plusieurs religieuses nous en « ont dit beaucoup de bien. Mais, une des plus an- « ciennes, et qui est d'un âge fort avancé, à laquelle « nous avons demandé en confiance quel était le ca- « ractère de ce confesseur, nous en a fait une relation « avantageuse, à cela près qu'il était trop fréquemment « dans la chambre de madame l'abbesse, et s'entrete- « nait souvent avec elle tête à tête. La cadette de X..... « nous a dit la même chose; elle a ajouté *qu'il leur « fallait pour directeur un vieux barbon, et qu'il valait « mieux lui donner le bras pour l'aider à marcher que « s'il était d'un âge à leur offrir le sien*. Nous pensons « que l'exemple de Dom Pennet lui a fait faire cette ré- « flexion. L'abbesse est encore jeune; et le couvent « étant sans cloîture, le confesseur y a un libre accès. « Les opposantes, surtout les sœurs de X....., nous « ont déclaré qu'elles ne pouvaient se résoudre à se « confesser à Dom Doyen : leur en ayant demandé le « motif, elles nous ont répondu que s'agissant d'une « affaire de conscience elles ne pouvaient nous le dire. « Cependant elles nous ont fait entrevoir que ce Direc- « teur étant dans les intérêts de l'abbesse, elles n'avaient « point confiance en lui. Nous avons insinué à l'abbesse « qu'il était de sa prudence de continuer à faire venir « un confesseur extraordinaire, et de consulter à ce « sujet ses supérieurs.

« Quant au temporel, nous joignons l'état que nous « en avons formé. . . . . .

« Ce Temporel est administré depuis quelques mois « par Dom Bastian, natif de la Bonneville, religieux de « Cîteaux, et procureur dudit couvent. Il est jeune. Il ne « nous a pas paru avoir toute la prudence nécessaire « pour la direction des affaires de cette maison, et pour « suppléer au spirituel en cas d'absence ou de maladie « du Confes-eur.

« En foi de quoi nous avons signé le présent, et vac- « qué tant pour notre transport, séjour que retour, six « jours.

« Chambéry, le 22 décembre 1736. »

XIX

Après la visite du sénateur François, dame Madelain resta longtemps encore à la tête de la communauté. Mais à sa mort, arrivée en 1770, cette abbesse ne fut pas remplacée. Charles-Emmanuel régnait toujours. Il était de ces princes qui n'oublient rien et savent attendre. Trente-quatre ans écoulés n'avaient point effacé de sa mémoire le souvenir des désordres causés par la dernière élection. Il voulut profiter de la vacance pour supprimer le couvent. Mgr Biord occupait à cette époque le siége de Genève. Ensuite des ordres du roi, l'évêque dut procéder à une enquête.

L'enquête dura deux ans : deux ans d'agonie pour les bonnes sœurs. Elles suppliaient et protestaient, gémissaient et se lamentaient sur la destruction d'une abbaye *qui subsistait avec tant d'honneur depuis tant de siècles !* Protestations, prières, lamentations, tout fut inutile. La volonté du roi était inflexible. Par décret épiscopal du 3 novembre 1772, la communauté de Sainte-Catherine fut annexée à celle de Bonlieu.

Le décret était motivé principalement sur les prescriptions du Concile de Trente, sur l'absence de clôture, sur l'impossibilité d'en établir une, *sur les inconvénients et facheux accidents qui peuvent résulter du voisinage des bois*.

Au moment de sa suppression, la royale abbaye était bien déchue de son antique splendeur. Depuis 1755 une seule novice y était entrée : c'était une Anglaise, Mme Wlieger-Duplisson. En 1770, on n'y comptait plus que huit religieuses de chœur, six sœurs converses et un frère oblat presque centenaire. La plupart des dames étaient aussi très âgées, quelques-unes valétudinaires. Pauvres femmes ! ne pouvait-on les laisser mourir en paix dans leur vieux monastère ! Le cœur se serre à la pensée de toutes leurs souffrances lorsqu'elles furent contraintes de quitter, pour le cloître muré de Bonlieu, leurs cellules de mousse dans la montagne, leur vie champêtre et libre, et lorsqu'il fallut dire un dernier adieu à leurs grands bois peuplés de souvenirs.

XX

Les réflexions qui précèdent nous accompagnèrent à la *Bouverie*, autre promenade aimée des bonnes sœurs. Placée au sommet des prés, ceinte de forêts profondes ou de rochers inabordables, la Bouverie ferme la vallée de Sainte-Catherine.

C'est un de ces petits bouts du monde que vous avez rêvés, madame, dans vos plus belles heures de jeunesse et d'amour, une verte oasis qui rafraîchit le cœur et repose la pensée. Le ruisseau chante, l'herbe engage, et la clarine des vaches envoie sa musique à l'écho de *la grande montagne*.

En s'élevant à droite sur une crête boisée, on jouit d'un splendide panorama. C'est à peu près le même que nous avons admiré en visitant l'*Allée des dames;* mais, ici, le cadre est plus grandiose. A nos pieds la pyramide du clocher de Vicugy monte dans les airs; vue ainsi d'en haut, sa pointe hardie donne presque le vertige. Sur la gauche, les montagnes de Cuzi déploient un rideau zébré de sillons bleuâtres.

Au pied de ces montagnes, à l'entrée de la gorge sauvage d'Allèves et sur un plateau défendu de trois côtés par les berges profondes du Cheran, se dressent les ruines d'une forteresse féodale qui eut pour seigneur et maître le fameux Jacques Montmayeur.

On connaît la légende. Montmayeur avait un procès avec une de ses nièces. Il s'agissait de prétentions sur le château des Marches. Le procès était pendant à la cour des Comptes de Savoie, que présidait messire Gui de Fésigny. Peu confiant dans son bon droit, Montmayeur sollicite ses juges. Le président le rassure, lui promet un arrêt favorable, et il a l'imprudence d'ajouter *qu'il en répond sur sa tête.*

Mais le président n'est pas la cour, et Montmayeur perd son procès. Toujours d'après la légende, il dissimule son ressentiment, fait mine d'avoir oublié la promesse faillie; puis, un beau jour, il invite de Fésigny à dîner en lui promettant joyeuse société de dames et de gentilshommes. Le malheureux se laisse prendre au piége. Exact au rendez-vous, il n'y trouve que l'amphytrion et dîne tête à tête avec lui. Sur la fin du repas, Montmayeur fait saisir et garrotter son convive, le dénonce comme traître à sa parole, et le traduit devant un tribunal qu'il improvise avec cinq hommes choisis parmi ses vassaux. La sentence, aussitôt rendue, est impitoyablement exécutée. Un domestique tranche le cou du président avec la doloire qui sert à tailler la vendange sous le pressoir.

Montmayeur s'empare de la tête sanglante, la met dans un sac à procès et va la jeter lui-même sur le bureau de la chambre des Comptes.

Voilà bien la légende; mais ce n'est pas l'histoire. Des pièces authentiques, retrouvées aux archives de Turin par l'un de nos plus infatigables explorateurs de chartes (1), ont restitué au drame son véritable caractère. Montmayeur n'a pas eu recours à la ruse pour s'emparer de sa victime : en digne seigneur féodal qu'il était, il n'a employé que la force brutale. Après avoir enlevé le président de Fésigny, il l'enferma dans son château d'Apremont, l'y retint prisonnier pendant quelques semaines, puis le fit juger et exécuter, le tout en voie sommaire. A la suite de cet attentat, Montmayeur fut condamné dans sa personne et dans ses biens, mais du haut de son aire d'Apremont, il put braver la justice, et il s'y maintint en paix jusqu'à sa mort, arrivée naturellement. Seulement, de temps à autre, il faisait pendre à ses créneaux les sergents ou les huissiers chargés de lui notifier sa condamnation.

Le château et la baronnie de Cuzi avaient été inféodés à Montmayeur en 1444. Ce château n'est qu'à une demi-heure du manoir de Fésigny, qui subsiste encore. Il est probable que déjà avant le malheureux procès les deux voisins s'étaient un peu blessés aux ronces de la haie ou de la juridiction mitoyenne, et que l'arrêt de la cour avait rouvert chez Montmayeur d'anciennes égratignures.

Le meurtre a dû s'accomplir entre 1455 et 1462, car en 1455 Jacques de Montmayeur était encore maréchal de Savoie; et c'est en 1462 que Jean du Saix, seigneur de Rivoire, a succédé à Gui de Fésigny dans la charge de président de la chambre des Comptes. En 1486, les biens de Montmayeur étaient depuis longtemps confisqués. Ils furent revendiqués par Gilberte de Polignac, femme d'Anthelme de Miolans. Elle soutenait que ces biens lui revenaient par substitution en cas de décès de Montmayeur sans enfant mâle, et que les biens substitués n'étaient point sujets à commise. Par transaction intervenue le 27 août 1486, ils furent partagés entre le duc Charles de Savoie et la dame de Miolans. Le duc s'attribua les terres d'Apremont, de Saint-Alban et de Briançon. Les châteaux, domaines, juridictions et mandements de Montmayeur, Villarsallet, Cuzi, Entremont-le-Vieux, Sillan, l'Etoile et Saint-Pierre de Soucy furent attribués à la baronne de Miolans. A l'époque de cette transaction, Jacques de Montmayeur vivait encore, car il y fut stipulé qu'après sa mort seulement la dite dame pourrait entrer en possession. Au surplus, si cette prise de possession a jamais eu lieu, elle n'a pas duré longtemps. Il résulte en effet des actes d'inféodation des 8 et 24 mai 1488 qu'en échange et récompense du château de Cuzi, la baronne de Miolans recevait l'investiture du château et du mandement de Montfalcon; tandis que le château et la baronnie de Cuzi étaient inféodés à dame Hélène de Luxembourg, comtesse de Genevois.

Ce nom de Luxembourg fait naître un singulier rapprochement. On sait que la comtesse Hélène était fille du célèbre connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui, après avoir trompé tour à tour Charles-le-Téméraire et Louis XI, fut décapité en place de Grève comme criminel de lèze-majesté. Or, le comte de Saint-Pol avait été, de la part du roi de France, l'objet d'une équivoque absolument semblable à celle qui causa la mort du sire de Fésigny.

Saint-Pol avait écrit au roi pour se justifier de ses trahisons. Louis XI lui répondit : « Venez me trouver; « je suis empêché en beaucoup de grandes affaires, et « j'ai besoin *d'une tête comme la vôtre.* »

Le XVe siècle avait de sinistres jeux de mots.

Au siècle suivant, la terre et le château de Cuzi, vendus par Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, furent inféodés et octroyés en fief noble à Philibert Pingon, grand-référendaire, vice chancelier et historiographe de Savoie. Dans les patentes d'inféodation, sous la date

(1) Le savant M. Chapperon, president du tribunal de commerce de Chambery.

du 9 août 1567, il est rappelé que la seigneurie de Cuzi était parvenue à Son Altesse le duc de Savoie *par la confiscation faite au préjudice de Jacques de Montmayeur, occasion de certains excès par lui commis.*

XXI

Devenu le séjour de la docte et pieuse famille de Pingon, le château de Cuzi fut témoin un jour d'un curieux spectacle ; et si l'on cherchait bien sur les écorces des arbres qui l'entourent, peut-être retrouverait-on encore deux noms qui nous sont chers : ceux de François de Sales et du président Favre.

La sainte ligue et l'exaltation des guerres religieuses avaient mis à la mode les grandes processions.

Or, des pénitents couverts d'un sac de toile noire qui leur descendait jusqu'aux talons, la tête et la face voilées d'une capuce conforme, la taille entourée *d'un cordon de filet du même, tout fait à nœuds comme celui des cordeliers,* venaient d'arriver à Cuzi et suivaient les sentiers sous bois qui mènent aux bords du Cheran.

La marche était ouverte par un pénitent placé entre deux hautes lanternes et portant une grande croix.

C'étaient en effet les dévots confrères de la Croix qui, sous la conduite du prévôt de Saint-Pierre de Genève, revenaient d'un pèlerinage à Aix-les-Bains. Ecoutons le récit que Charles-Auguste de Sales a tracé de cet épisode du voyage :

« Bérard de Pingon, baron de Cuzi et du Bonvil-
« laret, seigneur de marque, et qui honoroit incompa-
« rablement le seigneur prévôt, se treuva à cette action
« si célèbre, et le pria de vouloir ramener sa compa-
« gnie par le chemin de sa terre, puisque mesmes c'étoit
« le plus court. Le serviteur de Dieu consentit à sa
« prière, et dit : *Mes frères, il faudra donc que nous*
« *passions par Cuzi, puisque M. le baron le veut ainsi.*
« A mesmes temps il enfila chemin, accompagné prin-
« cipalement d'Antoine Favre, de Catherin d'Hostel,
« du maistre de chambre Bertier, de François Genand
« advocat (qui depuis a esté capucin), de Melchior
« Battalin, de l'advocat André et de quelques autres.
« Cuzi estoit autrefois une petite ville, de laquelle il
« ne reste maintenant que le chasteau, avec quelques
« maisons. La rivière de Cheran arrose ses racines.
« C'est le chef et tiltre d'une Baronnie qui s'estend à
« plusieurs villages, possédée autresfois par les princes
« de Luxembourg vicomtes de Martigues, maintenant
« par les seigneurs de Pingon. Les dévots pélerins
« estant arrivez en ce lieu d'assez bonne heure (car le
« soleil n'en marquoit pas davantage que quatre aprez
« midy), le baron leur dit : *Messieurs, cependant que*
« *l'on apprestera le souper, vous plaist-il de descendre*
« *en nos solitudes, par de petits sentiers que j'ay moy-*
« *même faicts ?* Ils consentirent tous fort-volontiers,
« et ayans chacun pris un baston, suivirent leur bon
« hoste. Estans arrivez au bas de la colline, que la ri-
« vière bat de ses flots, ils entaillerent la figure de la
« Croix sur les escorces des arbres, et y escrivirent
« chacun le nom de leur patron ; et puis ayant fleschy
« les genoux sur la terre qui estoit couverte de mousse,
« et faict leur oraison : *Nous voicy maintenant,* dit le
« bienheureux François, *en des lieux bien tenebreux et*
« *constituez à l'ombre de la mort ; quittons ces abysmes*
« *et ces cavernes, et montons en la montagne du sei-*
« *gneur, et de vray il n'est point d'autre montagne du*
« *seigneur que celle à laquelle il porta sa Croix.* A la
« mesme heure ils se firent des croix des bois qu'ils
« avoient treuvez abondamment coupez par les servi-
« teurs de la maison, et se les mettans sur les espaules
« reprirent la montée avec silence par les mesmes sen-
« tiers qu'ils étoient descendus. Comme ils entroient
« au chasteau, le bienheureux François, voyant qu'un
« magnifique souper leur estoit préparé, dit au Seigneur
« Baron : *Qu'est cecy, mon père,* (il le qualifioit de la
« sorte), *nous pensions monter au Calvaire, et c'est un*
« *Thabor ; mais c'est ainsy que l'on entre au Royaume*
« *de Dieu par plusieurs tribulations.* . . . . . .
« Tout le long du souper leurs discours ne furent d'au-
« tre que de la gloire céleste et du souper du Roi éter-
« nel ; et le Baron, ravy de tant de saints entretiens,
« protestoit qu'il étoit Abraham qui avoit logé des
« Anges. »

Si le XVe siècle avait des jeux de mots terribles, il faut convenir que le XVIe avait des passe-temps bien singuliers.

Aujourd'hui, près des ruines du château féodal, s'élève un cottage élégant (1), où l'on retrouve l'aimable accueil et la plantureuse hospitalité de Bérard de Pingon, *seigneur de marque.*

XXII

En descendant de Cuzi les rives du Cheran, on rencontre le bourg pittoresque d'Alby. Il a succédé à une ville importante, qui fut fondée par les Burgondes au commencement du Ve siècle. Pour défendre le passage, ils avaient construit deux châteaux sur les collines que sépare la rivière. Le gros de la nation burgonde, après sa défaite par Aëtius et par les Huns, avait été transféré en Savoie. A la différence des autres peuples barbares que le Nord avait jetés sur la Gaule, les Burgondes se livraient volontiers aux travaux manuels. Ils possédaient cette bonhomie et cette tête carrée qui distinguent la race germanique. Peut-être ont-ils pour beaucoup contribué à former notre caractère national, qui, par ses côtés à la fois sérieux et débonnaires, a bien certaines affinités avec celui des naturels d'outre-Rhin. Les Burgondes étaient presque tous gens de métier, artistes en cuir ou en charpenterie. Si l'on en juge par les nombreuses échoppes de cordonniers qui décorent les rues, il faut croire que, dans l'armée de leur peuple, les fondateurs d'Alby avaient fait partie de la légion de Saint-Crépin.

Au IXe siècle, cette ville était le chef-lieu du *pagus albanensis* ou pays d'Albanais qui, sous le 2e royaume de Bourgogne, d'après certaines chartes de l'abbaye de Talloires, comprenait les territoires d'Albens, de Rumilly, d'Annecy, de Faverges, et s'étendait jusqu'à Marlens. Les premiers comtes de Genevois, dans le Xe siècle, avaient entouré Alby d'une forte muraille ; et en 1297 le comte de Savoie Amé IV lui avait accordé de larges franchises, qui furent confirmées par ses successeurs et par les princes de Nemours. Des gargouilles et des chimères sculptées sur les façades, des portiques boiteux sur des piliers torses ou obèses, variétés hybrides du style roman, nous révèlent encore la vieille cité.

(1) Il appartient à notre ancien ami Matrod, avoue à Lyon.

Mais si l'on a peine à comprendre que le bourg fût jadis une ville considérable, sa déchéance n'a pu lui ravir les sauvages beautés du site: son pont antique; ses moulins perchés sur l'abîme; les immenses draperies de lierre dont les guirlandes jouent avec l'écume du biez, ou suspendent leurs broderies aux roches striées qui encadrent les eaux vertes du Cheran.

En suivant toujours le fil de la rivière, vous toucherez à Rumilly. C'est aujourd'hui la capitale de l'Albanais. Agréablement située dans une plaine riante, cette jolie petite ville est le centre d'une population vive, alerte, intelligente, tout animée d'un patriotisme exubérant quelquefois, mais louable toujours. Les Rumilliens ont raison d'être fiers de leur pays. Entre autres faits glorieux, nous trouvons dans leurs fastes un trait d'héroïsme qui fait honneur aux femmes de Savoie.

L'armée de Louis XIII avait envahi les Etats de Charles-Emmanuel; les Français assiégeaient Rumilly; déjà ils avaient emporté le fort de l'Annonciade; mais les citoyens de la ville refusaient de se rendre. Ils avaient repoussé avec dédain la capitulation offerte. Au parlementaire qui leur avait apporté la sommation de livrer la place, en leur disant que Chambéry et Annecy étaient pris, les Rumilliens avaient répondu par leur fameux « *Et capoe!* » Qu'importe! mot aussi fier que celui de Cambronne, et surtout bien plus honnête, si l'on pouvait admettre la version réaliste qu'un romancier célèbre a eu le triste courage d'infliger à l'une des gloires militaires de la France.

Cependant, la faiblesse de la place n'autorisait pas l'obstination de ses défenseurs. Les murs d'enceinte étaient troués par le canon. L'incendie et le pillage allaient consommer la ruine de la cité et punir ses habitants de leur intrépide résistance. Déjà les ordres étaient donnés, lorsque le général français apprend qu'il y a dans la ville trois demoiselles du Peissieux de Salagine, parentes du maréchal du Hallier. Il leur fait dire de venir sans délai se réfugier à son quartier-général. Mais ces trois femmes au courage antique répondent à leur protecteur qu'elles partageront le sort de leurs compatriotes, qu'elles mourront plutôt que de s'en séparer. Touché de cette généreuse réponse, le général révoqua les ordres incendiaires. Une heure seulement de pillage fut accordée aux troupes. Pendant cette heure de désolation, la demeure des demoiselles de Salagine fut mise sous la sauvegarde de la loyauté française. Leur maison devint un lieu d'asile pour l'honneur des femmes; et en y transportant leurs effets les plus précieux, les habitants de la ville parvinrent à sauver la meilleure part de leur fortune.

Louis XIII fit raser le fort de l'Annonciade et abattre les remparts de Rumilly; mais les valeureux habitants de cette ville démantelée osèrent encore résister aux troupes de Louis XIV, et soutinrent un nouveau siége le 15 août 1690. Quelques généreux citoyens payèrent de leur vie une défense héroïque et désespérée.

(La suite au prochain numéro.) J. REPLAT.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE A CHAMBÉRY

Séance du lundi 27 juillet 1863

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA BOTANIQUE SAVOYARDE

Messieurs,

M. le Président (1), avec l'autorité qui se rattache à ses travaux, vient de rappeler les glorieux titres des botanistes italiens et en particulier ceux d'Allioni, l'un des initiateurs de la flore des Alpes et qui a, le premier, illustré cette incomparable région du Mont-Cenis, l'objet de cette session. A ce point de vue, les plantes du pays de Cottius offriront aux membres de la Société d'intéressantes études d'histoire et de critique, et, pour ma part, je sais gré à M. le Président de nous avoir signalé les espèces qui doivent attirer l'attention des pérégrinateurs, car, bon nombre d'entre elles réclament aujourd'hui de nouvelles investigations.

Dans l'œuvre scientifique il y a de tout un peu: il y a des mérites brillants, des mérites de premier ordre; il y a aussi des mérites modestes, des labeurs secondaires que j'appellerais volontiers des mérites utiles. Et si la science marche, si elle recule ses limites de jour en jour, elle le doit au concours simultané des uns et des autres. Une large part a été faite aux premiers; permettez-moi de rendre aux seconds la part qui revient à leur mémoire et de vous dire les états de service fournis depuis deux siècles dans les Alpes de la vieille Savoie par cette succession sans cesse renaissante d'hommes de tous les âges et de tous les pays.

La Société de botanique, dans les différentes assises extraordinaires qu'elles a tenues jusqu'ici, s'est fait un devoir de renouer constamment le présent au passé en comptant largement avec les recherches et les préoccupations de ses devanciers: dans cette enceinte, je ne saurais manquer à ce précédent que j'invoque avec autant de justice que de satisfaction personnelle.

Depuis longtemps les Alpes de Savoie, par la variété de leurs formes, l'étendue de leur surface, l'altitude de leurs fiers sommets et la richesse de leurs productions, ont eu l'incontestable privilége d'attirer à elles les pionniers de la science et de provoquer d'année en année les ardeurs des botanistes. Le premier venu dans nos parages qui vient commencer cette longue série d'infatigables chercheurs sur le sol de l'Allobrogie est presque une figure légendaire. C'est un des patriarches de la botanique et c'est la Suisse qui a le mérite de nous l'envoyer, comme elle a encore, par une rare et heureuse exception, la gloire de posséder, à l'heure qu'il est, le plus grand nombre d'intelligences vouées au culte de la nature. Le voyage de *J. Bauhin* (2) remonte à l'année 1564. Toutefois, si cette date est certaine et authentique, je ne puis en dire autant des points qu'il a parcourus, ni des plantes qu'il a recueillies. Aucun renseignement ne nous est parvenu sur les uns et les autres.

Compatriote de Bauhin et rival de Linné, *Haller* vint, à deux époques différentes, en 1728 et en 1736, herboriser sur le mont Salève. Le Chablais ne lui fut pas étranger et c'est sur les frontières d'une province de l'ancien duché de Savoie que ce grand homme, retiré dans un petit

(1) M. le docteur Cosson, auteur de la *Flore des environs de Paris*, 2e éd 1861, et de la *Flore de l'Algérie*, en cours de publication, president de la Société pour 1863.

(2) Jean Bauhin a publie une histoire universelle des plantes sous le nom d'*Historia plantarum universalis Ebroduni*, 1651, 3 vol in-folio Cet ouvrage renferme la description de 5226 espèces.

village du canton de Vaud, rédigea sa fameuse *Histoire des plantes de la Suisse* (1). Voici du reste en quels termes de Saussure rend compte d'une visite qu'il fit au botaniste solitaire :

« Lorsque j'allai le voir en 1764, j'étois déjà depuis « quelques années en relation avec lui, je lui avois même « fait d'autres visites et il m'avoit toujours reçu avec « bonté; mais cette dernière parut lui faire encore plus « de plaisir, parce qu'il étoit, comme il le dit lui-même, « pressé du besoin de voir quelqu'un avec qui il pût s'en- « tretenir des objets de ses études. En effet il suspendit « toutes ses occupations et pendant les huit jours que je « passai dans sa maison, j'eus le bonheur d'être conti- « nuellement avec lui. J'avois alors vingt-quatre ans, je « n'avois point encore vu et je n'ai même guères vu depuis « d'hommes de cette trempe : car l'ami (2) le plus intime « qu'il ait eu, le seul philosophe avec lequel j'aimasse à le « comparer, est trop modeste pour me le permettre. Il est « impossible d'exprimer l'admiration, le respect, je dirai « presque le sentiment d'adoration que m'inspiroit ce « grand homme : quelle variété, quelle richesse, quelle « profondeur et quelle clarté dans ses idées ! Sa conver- « sation étoit animée non de ce feu qui éblouit et fatigue « en même temps, mais de cette chaleur douce et profonde « qui vous pénètre, vous réchauffe et semble vous élever « au niveau de celui qui vous parle, s'il sentoit sa supé- « riorité; et comment auroit-il pu l'ignorer? Au moins « n'offensoit-il jamais l'amour-propre; il écoutoit les « objections avec la plus grande patience, résolvoit les « doutes et n'avoit jamais le ton tranchant et absolu, si ce « n'est quand il étoit question de ce qui pouvoit blesser « les mœurs ou la religion. Ces huit jours ont laissé dans « mon âme des traces ineffaçables; sa conversation m'em- « brasait d'amour pour l'étude et pour tout ce qui est bon « et honnête; je passois les nuits à méditer et à écrire ce « qu'il avoit dit le jour : je ne me séparai de lui qu'avec « les regrets les plus vifs, et notre liaison n'a fini qu'avec « sa trop courte vie. »

Haller passa six ans à Roche, chargé de la direction des salines de Bex (3). Il avait compté sur cette retraite isolée pour se livrer entièrement à ses études de physiologie et de botanique. Mais au bout de trois ans la solitude qui lui avait procuré ses doux avantages ne lui ménagea pas ses tristes inconvénients, et Haller laissa échapper cet aveu précieux à recueillir, à savoir que l'homme, surtout à l'approche de la vieillesse, a besoin de société pour être heureux.

A côté du maître citons l'élève, l'hôte de Roche, le correspondant et l'ami de Haller qui vint ramasser, dans sa longue course à travers nos Alpes, les premiers faits de l'histoire physique du globe joints à des expériences exactes et comparatives sur les phénomènes des hautes régions. — A mon sens, le père de l'*Observation alpine*, celui qui le premier en a honoré la pratique; celui qui en a montré les merveilleux résultats dans un style toujours animé qui, autant que le langage en est capable, sait éveiller les peintures dans l'esprit; en un mot, l'homme infatigable qui a fondé l'histoire naturelle de la chaîne centrale de l'Europe et qui, a cette tâche nouvelle a abandonné, usé et perdu sa vie; celui-là, notre père à tous et notre maître à tous, c'est *de Saussure*, l'un des plus grands observateurs et des plus courageux missionnaires de la science du dix-huitième siècle.

(1) *Historia stirpium indigenarum Helvetiæ*, 3 vol. in-folio, 1768.

(2) Cette allusion a trait à l'un des hommes qui ont le plus contribue à propager le goût des sciences naturelles au dernier siecle, a Bonnet qui était à la fois le maître et parent de Saussure

(3) J'ai visité, il y a quelques annees, les salines de Bex et j'ai pu me convaincre par moi-même que ce bel etablissement portait encore l'empreinte du grand homme qui avait preside a son administration cent ans auparavant.

Pendant trente-six années, de Saussure s'est renfermé, pour ainsi parler, dans nos Alpes à l'étude desquelles il a consacré une grande partie de sa fortune. Durant cet intervalle de temps, l'incomparable voyageur a traversé quatorze fois la chaîne entière par huit passages différents, fait seize grandes excursions au centre de la même chaîne et principalement dans cette merveilleuse vallée de Chamonix qui devint le tourment de ses meilleures années et qui resta le culte de toute sa vie, et parcouru trois fois la Savoie dans toute sa longueur, de Genève au Mont-Cenis (1). Tous ces voyages, il les a accomplis en physicien de premier ordre, en géologue consommé et en botaniste qui a droit à nos souvenirs, le baromètre d'une main et le marteau de l'autre. Tantôt il avait à sa solde un nombreux personnel de montagnards, tantôt il était accompagné de quelques amis, et sans être jamais arrêté par les neiges et les glaces éternelles, il gravissait, chemin faisant, toutes les sommités accessibles qui lui promettaient une découverte et pénétrait jusqu'aux plus hautes cimes qui lui doivent leur première histoire. Pour se reposer de ses grandes fatigues, il consignait jour par jour, année par année, toutes ses observations, condensées depuis dans un grand ouvrage devenu immortel et consulté encore par tous ceux qui viennent aux mêmes lieux et dans le même but.

Les faits botaniques relatés dans les *Voyages* de l'illustre naturaliste genevois méritent d'être rappelés dans cette enceinte, d'abord parce qu'ils ont trait presque exclusivement à la géographie botanique de la Savoie, et en second lieu, parce que c'est la première mention de quelque importance qu'ils obtiennent dans le passé.

Au Salève, il cite parmi les plantes les plus remarquables qu'il a rencontrées : *Ranunculus Thora* L., *Anthyllis montana* L., *Potentilla rupestris* L., *Asperugo procumbens* L., *Orchis pyramidalis* L., *Satyrium nigrum* L., *Daphne alpina* L.

Dans les pâturages du Môle, qui domine Bonneville, il observe : *Gentiana purpurea* L., *Anemone narcissiflora* L., *A. Alpina* L. (désignée à tort sous le nom de *Pulsatilla*), *Crepis aurea* Cass., *Campanula thyrsoidea* L., *Gentiana acaulis* L., *Pinguicula alpina* L., *Oxyria digyna* Cambd., *Viola biflora* L., *Tussilago alpina* L., et vers la sommité de cette montagne : *Salix retusa* L., *S. reticulata* L.

Le Brevent, dans la vallée de Chamonix, lui fournit : *Potentilla grandiflora* L., *Gentiana asclepiadea* L., *Arnica scorpioides* L., *Artemisia rupestris* L., *Saxifraga aspera* L., *Cherleria sedoides* L., *Scleranthus perennis* L., *Juncus trifidus* L.

Dans les bois du Montanvert, il signale : *Achillea macrophylla* L., *Chrysosplenium alternifolium* L., *Euphrasia minima* Schleh., *Vaccinium vitis Idæa* L., *V. myrtillus* L., *V. uliginosum* L., *Arnica montana* L., *Pinus cembra* L.

Au bord de la Mer de Glace : *Chrysanthemum alpinum* L., *Pedicularis rostrata* L., *Viola cenisia* L., *V. biflora* L., *Potentilla aurea* L., *Empetrum nigrum* L., *Phyteuma hemisphæricum* L., *Saxifraga cuneifolia* L., *S. bryoides* L., *Arenaria grandiflora* L., *Trifolium alpinum* L., *Alchemilla pentaphyllea* L.

Les deux plantes que de Saussure a trouvées à la plus grande élévation dans nos Alpes sont, d'une part, au col du Géant : l'*Aretia helvetica* Gaud., et d'autre part, aux Grands-Mulets : le *Silene acaulis* L.

Indépendamment de la mention qu'il accorde à quelques plantes du Buet, du col de Balme et du col du Bonhomme, il indique l'existence du *Linnæa borealis* L. aux Voirons; mais cette plante du Nord de l'Europe a tout à fait disparu de cette localité et n'existe plus sur le sol de la Savoie qu je sache. J'en dirai autant du *Celtis australis* L. et d *Pistacia Terebinthus* L., plantes méridionales qu'il di

(1) En 1772, 1780 et 1787.

avoir reconnues aux environs d'Aix-les-Bains, à Saint-Innocent. C'est en vain que je les ai cherchées dans l'endroit indiqué et je crois pouvoir affirmer qu'elles n'existent nulle part dans nos limites.

Je viens d'indiquer les motifs qui recommandent la mémoire de Saussure auprès des botanistes; faisons actuellement place à une autre illustration qui nous touche de plus près, au célèbre auteur de la *Flore helvétique*.

Gaudin, entrant en carrière sur les pas de Saussure, mort depuis peu, se rendit à Chamonix en 1799. Il visita le Montanvert et le col de Balme, et y fit une abondante récolte en plantes alpines.

Sur les bords de la Mer de Glace et dans les pâturages de l'aiguille des Charmoz, il rencontra : *Achillea moschata* Jacq., *Geum montanum* L., *Hieracium alpinum* L., *H. angustifolium* Hop., *Primula viscosa* Vill., *Viola cenisia* L.

Au col de Balme dont il loue la richesse : *Erigeron alpinus* L., *Hieracium albidum* Vill., *Luzula lutea* DC., *Salix helvetica* Vill., *Senecio incanus* L., *Veronica bellidioides* Wulf. Auprès des chalets des Herbagères : *Ajuga pyramidalis* L., *Pedicularis recutita* L., *P. rostrata* Jacq.

En 1804, il partit de Genève et gagna par la vallée de l'Arve et la vallée de Montjoie, le col du Bonhomme, le col des Fours, le col de la Seigne et l'Allée-Blanche. Après un court séjour à Aoste et à Courmayeur, il traversa le Grand-Saint-Bernard où il fut accueilli avec toutes sortes d'égards par le prieur d'Alesse.

Les plantes des principales stations de ce voyage furent : dans la vallée de Montjoie : *Acrostichum septentrionale* L., *Calamintha grandiflora* Moench., *Colchicum alpinum* DC. — Au Chapiù : *Pedicularis gyroflexa* Vill. — Au col des Fours : *Androsace alpina* Gaud., *Carex capillaris* L., *C. curvula* All., *C. fœtida* All., *Elyna spicata* Schrad., *Luzula spadicea* DC., *Saxifraga biflora* All., *Senecio incanus* L. — Au col de la Seigne : *Artemisia spicata* Jacq., *Oxytropis campestris* DC., *Ranunculus glacialis* L., *Statice plantaginea* All. — Au Grand-St-Bernard il trouva la *Pedicularis pennica* Gaud., qu'il a soigneusement décrite, ainsi que l'*Androsace pennina* Gaud., (*Androsace glacialis* Hop.), qu'il a donnée comme espèce distincte de l'*Androsace pubescens* DC.

Quelques années après, il monta sur les Voirons et de là pénétra dans la vallée d'Abondance dont il cite comme particularité le *Salvia verticillata* L.

Vers 1808 il fit une nouvelle visite aux Alpes du Faucigny, et passa dans la vallée du Reposoir avec ses deux amis *Weismann* et *Peterson*. L'ascension du mont Méry valut aux voyageurs quatre plantes de prédilection : *Valeriana saliunca* All., *Saussurea alpina* DC., *Poa minor* Gaud., *Lappa tomentosa* All. — Parvenus à Sallanches, ils se dirigèrent sur Chamonix par le col de la Forclaz dans le dessein arrêté d'escalader le mont Brevent qui vint ajouter à leur récolte : *Valeriana celtica* L., *Bupleurum stellatum* L., *Cerastium pedunculatum* Gaud., *Cherleria sedoides* L., *Gentiana asclepiadea* L., *Ranunculus parnassifolius* L., *Sisymbrium pinnatifidum* DC.

En avril 1810, Gaudin accomplit sa dernière course dans notre pays, course qu'il dirigea cette fois du côté de la Maurienne et du Mont-Cenis. La saison étant par trop précoce, il ne constata dans cette dernière station que deux plantes : *Orchis sambucina* L. et *Æthionema saxatile* R. Brown.

Tandis que Gaudin parcourait les Hautes-Alpes de Savoie dans l'intérêt de sa Flore (1), fruit de trente années de courses et d'observations, un autre voyageur s'était cantonné dans les vallées de Thônes et du Reposoir. Encouragé par les conseils du docteur Jurine, Berger, de Genève, vint pendant les années 1799, 1800 et 1801 déterminer, à l'aide du baromètre, la hauteur de la Tournette et du mont Parmelan, et recueillir les plantes de ces montagnes. — Il fit la remarque que cette vallée très resserrée devait jouir d'une température moyenne plus élevée que celle de Genève et cela par le fait de la présence de l'*Artemisia Absinthium* L. qu'il trouva très répandue d'Alex à Thônes et qui ne se rencontre pas dans le bassin du Léman. Dans la vallée du Reposoir il découvrit à Point-de-Château, sur les flancs du Méri : *Valeriana saliunca* All., plante jusqu'alors nouvelle pour les floristes de la Suisse, *Eryngium alpinum* L., *Phaca frigida* L., *Leontodon Taraxaci* Lois. Au mont Vergy, qui est extrêmement riche en plantes rares, il observa parmi les éboulements de l'Encrenaz, au-dessus du lac Saxonnet, le *Papaver alpinum* L., remarquable par le beau blanc de lait de ses pétales et l'odeur agréable de vanille que répand la fleur au moment de son épanouissement.

En 1820, Seringe, élève de Candolle et instituteur à Berne, recueillit les plantes de toute la chaîne qui s'étend sur la gauche de l'Arve depuis La Roche jusqu'a Sallanches et en fit l'objet d'une publication distribuée par fascicules de cent espèces. J'ai vu cette collection dans le cabinet de l'ancien directeur du jardin botanique de Lyon.

Je me suis demandé si l'illustre auteur du *Prodromus* qui a eu la gloire de transporter, pour me servir de la belle expression de Dunal, le siége de la coordination systématique des espèces des bords glacés de la Baltique aux rives fleuries du Léman, je me suis demandé, dis-je, si de Candolle était resté étranger à nos localités de Savoie et s'il n'avait pas été tenté de les voir de ses propres yeux, surtout depuis sa rentrée à Genève en 1816. A la vérité, de Candolle reçut bien en 1806 du gouvernement la mission de parcourir la France et l'Italie pour compléter ses recherches sur la *Flore française*, mais n'ayant pu me procurer le volume qui renferme ses voyages botaniques, je ne suis en mesure de rien préjuger sur cette question. Du reste, les nombreux disciples que compte dans Genève l'école du Linné de notre âge n'ont pas délaissé nos Alpes et chaque année les ramène, heureusement pour la science, les uns ou les autres dans nos parages même les plus éloignés.

Dr Bouvier.

(La suite au prochain n°.)

(1) ***Flora helvetica***, Turici 1828-1833, 7 vol. in-8°.

RÉALITÉ

Il faut le dire en soupirant :
Il est encor dans le langage
Des mots hideux d'où se degage
Je ne sais quel tableau navrant !

Il est encor dans notre monde
Des faits hideux dont je frémis !
Quand verrons-nous, ô mes amis !
S'effacer leur souillure immonde ?

Un soir j'allais dans les faubourgs
Où, fuyant ses rives de pierre,
Fuyant la cite, la rivière
Baigne des gazons dans son cours ;

Mon âme alors était bercee
Au sein d'un bien-être charmant,
Et dans ce repos d'un moment
Je laissais flotter ma pensee ;

J'admirais le soleil couchant,
Quand, sous les feuilles d'une branche,
J'entrevis une maison blanche
Elevee à l'angle d'un champ ;

Propre, coquette et retirée,
Elle etait a l'abri du vent ;
Bien modeste était son auvent
Et modeste aussi son entree ;

Mais les yeux pouvaient alentour
S'etendre au loin sur des prairies,
Des arbres à têtes fleuries
Dépassaient les murs de la cour ;

Or, a la voir, mes fantaisies
Devaient se plaire ce jour-là,
Il me fallait cette villa
Pour y loger des poésies :

« Bonne maison, en vérite !
Pensai-je aussitôt en moi-même,
Pour y goûter, quand on les aime,
Les heures de tranquillité.

« Sans doute ici des cœurs malades
Seraient bien pour se reposer ;
J'y voudrais, je crois, composer
Des virelais et des ballades ! »

Proche du seuil, sur le talus,
Une fillette était assise,
Sa robe etait de couleur grise ;
Elle avait douze ans, tout au plus ;

Ses yeux etaient mélancoliques.
« Mon enfant, » dis-je en m'approchant,
Toujours pousse par mon penchant
A me paître de bucoliques,

« Est-ce un chasseur, un hobereau
Qui vit la dans cette retraite ?
Est-ce un rêveur ? est-ce un poète ? »
« Non, dit-elle, c'est le bourreau ! »

Octobre 1863. LOUIS RAMBAUD.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Avant d'étudier plusieurs œuvres méritoires qui ont surgi durant ces dernières semaines, nous pensons qu'il est plus sage de jeter un rapide coup-d'œil sur les forces littéraires dont dispose la Province. Chaque jour, nous voyons se fonder de nouveaux organes; chaque jour, nous voyons se grossir ce bataillon d'écrivains jeunes et courageux qui ont écrit sur leur drapeau ces trois mots : Liberté, décentralisation, progrès! Quant à nous, nous accueillerons toujours avec de fraternels bravos la naissance d'une revue, littéraire ou philosophique, éclose en dehors de Paris, et c'est avec une joie sincère que nous observons cette réanimation des esprits et ce réveil des intelligences qui se manifestent un peu partout.

La vie provinciale, par son calme salutaire, par ses longs loisirs, est plus favorable qu'aucune autre à la culture des lettres et des arts. Pourquoi donc ce profond sommeil dans lequel elle semble se complaire? Pourquoi cette glace épaisse d'indifférentisme dont elle entoure si souvent ceux qui s'occupent de travaux littéraires ou artistiques? La réponse à ces questions est bien facile. Aux écrivains comme aux artistes il manquait un public ami, bienveillant, sympathique. Il ressuscite aujourd'hui, et nous voyons la féconde impulsion qu'il imprime dans plusieurs de nos départements. En effet, nous avions toujours été choqué d'un spectacle vraiment étrange, d'une inconséquence vraiment bouffonne. Nous entendions sans cesse ces bonnes gens de la province se plaindre de notre centralisation excessive, se lamenter en pensant que les jeunes gens de talent se ruent vers Paris, et se fâcher de ce que ceux qui restent au vallon natal ont toujours les regards tournés vers cette ville insatiable qui corrompt et dévore plus d'intelligences qu'elle n'en élève et n'en fortifie. Puis, si, un beau jour, dans telle ou telle petite ville, un esprit généreux désirait, soit organiser un humble musée, soit ouvrir une modeste bibliothèque, soit enfin fonder un journal littéraire ou artistique, et que, pour arriver à son but, il s'adressât à la bourse de toutes ces bonnes gens, — subitement le décor changeait! Aussitôt tout le monde de faire la sourde oreille, et chacun de trouver une excuse pour fermer sa bourse ou refuser son concours. M. le sous-préfet de la localité n'est point hostile au projet en question, mais il croit, cependant, devoir en référer au préfet; le maire est rempli de bonne volonté, mais il trouve que les finances municipales sont déjà bien obérées; l'adjoint est de l'avis de Monsieur le maire; le médecin de l'endroit a un neveu à Paris, un élève de Delacroix, qui, chaque année, lui envoie pour sa fête une copie d'un tableau du Louvre, et il ne pense pas que le besoin d'un musée se fasse sentir dans la ville; le curé ne s'oppose pas à la création d'une bibliothèque, à la condition que l'achat de tous les livres sera soumis à son autorisation; le notaire reçoit, chaque samedi, d'un cabinet littéraire du chef-lieu les romans nouvellement parus et il trouve qu'on peut patienter encore avant de rien entreprendre; le capitaine de gendarmerie estime qu'une vieille bouteille de Bourgogne vaut mieux que tous les livres et les tableaux du monde et il ne se gêne pas pour le dire; seul, le marguillier est bien d'avis qu'on fasse quelque chose et il offre de grand cœur son zèle et ses jambes. ... à condition qu'on n'oublie pas la pièce blanche.

Et c'est de cette façon que la Province a longtemps végété dans la misère intellectuelle, la pire de toutes les misères. C'est en ne favorisant rien de ce qui devait être favorisé, c'est en n'encourageant rien de ce qui devait être encouragé, c'est en n'applaudissant à rien de ce qui devait être applaudi, c'est en raillant souvent même les âmes généreuses qui voulaient la tirer de sa profonde torpeur, qu'elle est restée ignorante et déshéritée. Les hommes de cœur n'ont jamais manqué en province, et, s'ils ont échoué dans leurs efforts, c'est qu'ils n'ont pas rencontré chez leurs concitoyens cet esprit d'initiative sans lequel rien ne peut véritablement réussir, ce patriotisme ardent qui, en France, animait autrefois les cites provinciales qui toutes étaient fières de leurs artistes et de leurs écrivains. Lorsque Jean Goujon sculptait le superbe tombeau des cardinaux d'Amboise et qu'a ses côtés travaillaient les Regnaud Therouyn, les Pierre Desaubeaulx, les Jean Chaillou, les André Le Flament, les Mathieu Laignel et les Jehan, ils apportaient à l'exécution de ce joyau de la cathédrale de Rouen tout leur génie et tout leur cœur. La Normandie était fière d'avoir de pareils enfants, et ces artistes dotaient leur patrie de chefs-d'œuvre en reconnaissance de l'amour dont les entouraient leurs compatriotes. Mais comment les choses se passent-elles de nos jours? Si une ville de province veut ériger une statue ou décrète un monument quelconque, vite elle confie ce travail a un artiste de Paris dont le nom a été proclamé dans les grands journaux de la capitale. Or, l'artiste, dédaigneux d'un succès départemental et avide seulement des louanges parisiennes, livre le plus souvent une œuvre achevée à la hâte et qu'il estime être toujours assez bonne pour une ville de second ordre. Et, après cela, pourquoi se plaindre? Pourrait-il même en être autrement? Etranger au pays, ne devant avoir pour juges de son œuvre aucun de ses parents ni aucun de ses amis, méprisant l'article pompeux que pourra lui consacrer un petit journal de sous-préfecture, quel fervent amour apporterait cet homme à l'œuvre qui lui a été confiée? Certes, il en serait autrement si chaque province encourageait ses propres artistes. Travaillant pour le pays qui les a vus naître, sous les yeux d'une population qui les connaît et dont le blâme ou l'éloge irait droit à leur cœur, ces artistes s'appliqueraient alors à bien faire et chercheraient à se distinguer. Si ce que nous disons est vrai dans le domaine de l'art, cela est vrai également dans le domaine de la littérature.

Mais comme nous sommes déjà loin de notre sujet !

Nous voulions parler des publications littéraires de la Province, et nous voilà causant de Jean Goujon et de Notre-Dame de Rouen ! On dit bien que tout chemin mène à Rome, et je soupçonne fort que ce dicton populaire fut, un jour, inventé par un chroniqueur en détresse.

Pendant que nous y pensons, dressons un peu la liste des Revues littéraires qui prospèrent, aujourd'hui, en dehors de l'octroi de Paris, — liste qui sera malheureusement incomplète, mais qui comprendra toujours les publications principales. Ce sont : la *Revue de Toulouse*, à Toulouse ; la *Tribune lyrique*, à Mâcon ; la *Revue du Lyonnais* et la *France littéraire*, à Lyon ; la *Revue de Marseille*, la *Tribune artistique* et le *Mistral*, à Marseille ; la *Revue littéraire de la Franche-Comté* et les *Annales franc-comtoises*, à Besançon ; la *Loire illustrée*, à Tours ; le *Contemporain*, l'*Atelier* et la *Lorgnette*, à Bordeaux ; l'*Echo du Dauphiné et du Vivarais* et la *Revue des Alpes*, à Grenoble ; la *Revue de l'Alsace*, la *Revue de théologie et de philosophie* et le *Bibliographe alsacien*, à Strasbourg ; l'*Abeille*, à Nantua ; l'*Album angevin*, à Angers ; le *Grelot*, à Avignon ; la *Fauvette du Nord ;* la *Revue de Normandie*, et la *Revue des Provinces de l'Ouest*, etc., etc., etc.

A ces recueils périodiques il faut ajouter les livres publiés par une réunion d'écrivains unis par un même désir, groupés sous une même pensée. Citons, entre autres, les *Varia*, imprimés à Nancy, et les *Francs propos* édités à Metz : ces deux publications se distinguent par une allure franchement libérale et méritent les plus énergiques encouragements. L'autre jour, nous avons reçu un volume conçu dans le même esprit d'association : les *Rimes et pensées du Siècle*. Le titre dit assez qu'il renferme des vers, et les poètes qui chantent s'appellent MM. Boué de Villiers, Armand Lebailly, Joseph Autran, J.-M. Demoule, Léandre Brocherie, Thalès Bernard, Achille Millien, Adolphe Chevassus, Paul Thouzery, Jean Larocque, etc. La deuxième série, qui formera un volume plus considérable, aura pour titre : *Chants d'Amour*. Le public achète encore plus facilement un livre qu'il ne s'abonne à une Revue, et cela est si vrai que le succès est rapidement venu couronner ces premières tentatives. Courage donc, car la voie est ouverte !

Les recueils littéraires ne manquent pas aujourd'hui aux écrivains de la Province, et quiconque manie une plume avec élégance peut se procurer le plaisir de faire imprimer sa prose ou ses vers. Mais, au milieu de cette apparente prospérité, il y a un mal rongeur qu'il est de notre devoir de signaler. Quel est cet ennemi ? Où se cache-t-il ? L'ennemi, disons-le carrément, c'est l'esprit de camaraderie qui règne presque partout en despote absolu et qui verse souvent à pleines mains de sottes louanges sur des œuvres plus sottes encore, enlevant ainsi à la critique sa moralité, son influence et son autorité. L'*ennemi*, en un mot, ce sont les *amis*. Et en disant cela nous ne venons point faire l'étalage d'un paradoxe, mais nous venons simplement signaler un malaise, constater une situation. Souventes fois, les écrivains de la Province ont énergiquement protesté contre certains critiques parisiens, habiles faiseurs de réputations, courtisans aimables qui déposent, chaque matin, sur le front de leurs amis des couronnes qui seront flétries avant le soir. Eh bien ! Catons sévères, racontez-nous un peu comment vous avez compris, à votre tour, les devoirs de la critique. Nous lisons, chaque mois, un grand nombre des publications que vous dirigez. Qu'y trouvons-nous ? Sauf quelques exceptions que nous sommes heureux de signaler, les critiques des ouvrages nouveaux publiés en Province sont dictées par l'esprit de la plus pure camaraderie. Nous le proclamons hautement et sans crainte de rencontrer sur ce terrain d'éloquents contradicteurs, la critique provinciale n'est pas toujours à la hauteur de sa mission et fausse quelquefois l'opinion publique qu'elle devrait au contraire éclairer.

Voici, d'habitude, comment les choses se passent. Deux jeunes écrivains, deux débutants par exemple, échangent courtoisement leurs premiers volumes. L'un d'eux écrit un compte-rendu élogieux du livre qu'il a reçu ; son ami s'empresse, à son tour, de répondre à cette politesse par une critique non moins favorable. Et comment attendre du premier une réelle indépendance dans ses jugements ? N'a-t-il pas les mains liées ? Hasardera-t-il une critique un peu verte sur l'œuvre de celui qui demain va devenir son juge ? Mon Dieu non ! Voilà où est le mal, où est l'ennemi ! Quand donc nous élevons la voix contre ces comptes-rendus hypocrites, où il est facile de voir que celui qui écrit est bien plus préoccupé de ciseler de gracieux compliments que d'exposer franchement sa pensée, quand nous fustigeons ces adulations et ces complaisances, loin de nous est la prétention de vouloir passer les œuvres des jeunes littérateurs au crible d'un examen étroit, minutieux, impitoyable. Non ! le métier de l'*éreinteur* nous est aussi odieux que celui du flatteur. Nous les détestons aussi bien l'un que l'autre, car ils sont également funestes aux lettres. Autant une critique loyale et bienveillante peut être utile à un jeune auteur, autant des éloges exagérés peuvent lui être malsains. En couronnant de fleurs son premier roman ou ses premiers vers, vous le poussez fatalement dans une carrière où il ne trouvera plus tard que déceptions amères et découragements prolongés. Grisé par votre encens, il se croira peut-être un jour un grand génie, un grand poète, un grand romancier ; plus tard il se raidira contre une critique impartiale et l'accusera d'être entachée de jalousie ; il se proclamera alors incompris et s'attaquera à l'injustice de ses contemporains quand il ne devrait s'attaquer qu'aux amis complaisants qui l'ont trompé. Un exemple pris au hasard. M. Théodore Vibert est l'auteur d'un poème plus que médiocre intitulé les *Girondins*. Ecoutez cependant les voix harmonieuses qui ont charmé les oreilles du poète. M. Perrin dit en parlant du style de cet ouvrage : « Nous le trouvons « coloré sans être dur, hardi sans témérité, sage sans être « froid. En comparant le talent de M. Vibert aux genres « qu'ont produits diverses écoles de peinture, nous pour- « rions dire : on reconnaît dans ses *Girondins*, non pas « la brosse excentrique de Callot, mais le pinceau élégant « et poétique de Paul Delaroche ; non pas le crayon sec et « glacial de David, mais la palette de Rubens. » M. Léon Lizot ajoute : « Votre poème, charpenté à la manière an- « tique, est pensé avec une profondeur remarquable, est « écrit avec une pureté de style qui rappelle les beaux « jours de notre littérature. Que la hardiesse et la gran- « deur du plan s'harmonisent bien avec la grâce et la « délicatesse des détails ! Comme l'expression saisit heu- « reusement au vol la pensée, pour en faire ressortir toute « la beauté ! Votre imagination, Monsieur, est féconde « comme l'écrin d'une fée : il en jaillit des images fortes « et saisissantes, des métaphores vigoureuses et grandio- « ses. Sous votre pinceau, d'une richesse à faire envie, il « éclot des peintures d'une vérité frappante. Votre poésie, « énergiquement mouvementée, déroule avec éclat la « pompe de ses chants, et le lecteur arrive au terme avec « regret et avec la tentation de recommencer le voyage « pour revoir encore les fleurs charmantes dont la route « est semée. » Nous pourrions multiplier les citations, car M. Vibert a eu soin de réunir en brochure les critiques de ses amis. Ajoutons cependant que M. René de Maricourt croit que M. Gustave Planche lui-même ne retrouverait rien à redire aux vers de l'auteur des *Girondins*. Voyons un peu, et glanons au hasard. C'est Vergniaud qui parle :

Le despotisme peut condenser aujourd'hui
La poudre et la mitraille en *un sauvage étui*.
Qu'importe ! nous avons condensé la parole,
Qui plus loin que son plomb leste et terrible vole

Plus loin Marat apparaît,

Agitant dans les airs son *acier alarmiste!*

Mais rendons la parole à Vergniaud :

L'egalité ! j'ai lu que dans l'antiquité,
Sur un lit *calculé par la férocité,*
Un tyran etendait à ses yeux des victimes
Afin de les punir d'imaginaires crimes.
Tantôt les mutilait, si leurs membres trop grands
Depassaient, en hauteur, la taille des tyrans,
Ou bien les disloquait si leur *taille débile*
Ne pouvait mesurer la honte du reptile.

Et si le lecteur n'est pas encore assez ému, qu'il écoute les exploits de Nanteaux :

Nanteaux frappe et toujours, comme un vaste champ d'herbe
La gerbe ensanglantee, *en hurlant,* suit la gerbe.
N'avez-vous jamais vu les tronçons d'un serpent
Sépares sur le sol, par un *acier coupant?*
Chaque membre se tord, *en sifflant,* se replie,
Espérant, *vainement, qu'un hasard les relie*
Tels les rouges soldats, fauches en deux tronçons
Font retentir le sol sous les derniers frissons ;
Les membres séparés se roulent sur eux-mêmes,
Exhalant leurs transports en larmes, en blasphèmes.
Néanmoins Ancelot, redoutable guerrier,
Accourt, et *tout d'abord,* les faucheurs fait ployer ;
Il ranime les siens, et sa puissante lame
A de vingt moissonneurs *fait évanouir l'âme*

Apportez vite des sels pour ces pauvres moissonneurs ! Et dire que M. René de Maricourt est certain que Gustave Planche, etc..... Respectez au moins les morts, M. René de Maricourt !

Après des tirades aussi pompeuses que celles que lui adressaient ses amis, comment croyez-vous qu'une observation sensée, juste, raisonnable, soit accueillie par l'auteur des *Giro dins?* Nous ne le dirons pas ici. Plus d'un en a fait l'expérience avant nous.

Concluons. Pour que la presse provinciale rende aux lettres les nombreux services que l'on est en droit d'attendre d'elle, il faut qu'elle se montre plus impartiale dans ses critiques, plus sobre dans ses louanges. Vouloir élever à la hauteur de Lamartine, de Victor Hugo ou d'Alfred de Musset, des écrivains qui ignorent souvent le génie de leur langue et qui remplacent la grammaire par l'aplomb, c'est rechercher bénévolement le discrédit. Nous pouvons affirmer que cette presse perd tout prestige à ce jeu dangereux et qu'elle compromet son avenir. Certes, il ne manque pas dans nos villes d'hommes pour lesquels les beautés des littératures anciennes sont choses familières, et qui sont capables de porter un jugement éclairé sur les nouvelles productions littéraires. Ils ne sont pas rares ces modestes et infatigables travailleurs dont le front pâli par des veilles prolongées accuse l'amour des sérieuses études et des patientes recherches. C'est à eux que devrait échoir la plume du critique dans nos Revues provinciales. Qu'ils jugent les œuvres de leurs compatriotes avec équité et que surtout ils bannissent loin d'eux le cortége des aimables complaisances et des banales adulations !

Une longue et consciencieuse lecture des publications périodiques départementales nous a convaincu de l'existence du danger que nous signalons aujourd'hui. Elle nous a démontré qu'une réforme est urgente, qu'une abdication de ces tendances malsaines est nécessaire. Que chacun de leurs rédacteurs confie, à l'avenir, le Bulletin bibliographique à un ou deux collaborateurs, et qu'ils choisissent pour cette tâche difficile et délicate des hommes d'une humeur bienveillante, d'un caractère indépendant, d'un esprit impartial. Seulement alors cesseront les abus que nous avons rapidement esquissés. Seulement alors la critique provinciale remplira sa mission en rendant un égal service au public qui attend d'elle des arrêts et non des flatteries, et aux écrivains qui ont besoin d'être éclairés et non d'être dupés.

Nous arrivons à la fin de cette chronique sans avoir parlé des *Destinées de* M. Alfred de Vigny, des *Poèmes de la Nuit* de M. Achille Millien, des *Rimes limousines* de M. Lestourgie, des *Fables* de M. Carteret et de *Mes cheveux blancs* de M. Petit-Senn; nous le ferons prochainement, car ces œuvres méritent une étude approfondie et ce serait leur faire injure que de ne leur accorder qu'une mention rapide et nécessairement incomplète. En terminant, nous formulons un souhait : c'est que la place laissée vacante à l'Académie par l'auteur de *Stello* soit occupée par un poète aussi digne que lui, par M. Joseph Autran dont le nom est déjà dans bien des bouches et autour duquel se groupent les sympathies du public qui aime à ce que les honneurs viennent chercher dans leur retraite les talents modestes, vrais et purs.

LOUIS MACON.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 3 mars 1864

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M le *Secretaire* procède au dépouillement de la correspondance et fait connaître les nouvelles relations établies entre la *Revue savoisienne* et des recueils périodiques publies soit à Paris soit dans les départements

Une discussion s'engage au sujet des attributions du comité de rédaction du journal de la Societe La reunion decide que le comite dont il s'agit sera dorénavant composé de trois membres au lieu de quatre.

M. *Ruck,* inspecteur d'Académie, propose de nommer deux commissions, dont l'une serait chargée de préparer un questionnaire dans le but de faire procéder, dans chaque commune du département, à des recherches archéologiques, et l'autre devrait s'occuper du dépouillement des archives de la Societe. Cette proposition est adoptée à l'unanimite. Sont nommés membres de la commission chargée du questionnaire : MM. Ruck, Ducis et Revon. MM Saillet, professeur, Serand Eloi et Revon sont nommes membres de la seconde commission. Il est admis en principe que les comites rendront compte de leurs travaux à chaque séance mensuelle de la Société.

La Societe admet au nombre de ses membres effectifs MM. Charvet, de Lyon, architecte; Meray, garde-mines à Annecy, et Dufieux, lieutenant au 96e de ligne.

Les dons et échanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Mémoires et documents* de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry; tome VII;
2° *Revue des Sociétes savantes;*
3° *Bulletins* annuels de la Société centrale d'Agriculture; 6e et 7e années;
4° *Revue archéologique* de Paris;
5° *Revue du Lyonnais;*
6° *Revue nouvelle* de Paris;
7° *Nouvelle Revue de Paris;*
8° *Revue critique et bibliographique;* Paris, Durand éditeur;
9° *Bulletin* de l'Union des Arts de Marseille;
10° La *Tribune lyrique;*
11° L'*Union magnetique;*
12° La *Muse gauloise;*
13° L'*Abeille du Bugey;*
14° L'*Atelier,* journal de Bordeaux;
16° Le *Mont-Blanc;*
15° Le *Courrier de Savoie;*
17° Le *Léman;*
18° L'*Industriel savoisien;* collection donnée par M E. Serand;
19° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe;
20° *Rimes limousines,* poesies par M. Lestourgie, d'Argentat; don de l'auteur;
21° *Fables,* par Antoine Carteret; don de l'auteur;
22° *Reorganisation des Banques;* Paris, 1864; don de M. Bétrix, directeur de la Banque de Savoie;

23° *Réorganisation du système des Banques;* Paris, 1863; don du même;

24° *Compte-rendu des opérations de la Banque de Savoie,* du 1er janvier au 30 juin 1863; don du même;

25° *Proposta di fondazione di un'accademia, Addio alla Sardegna,* par M. Francisque de Lachenal, don de l'auteur;

26° *Un trait de dévouement filial,* par Mlle Maria Gay; Nevers 1862; don de l'auteur;

27° *Almanach de Genève,* pour 1864; don de l'Institut de Genève;

28° Diverses vieilles brochures; don de M. Charles Burdet.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

Notre compatriote, M. le docteur Caffe, membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'être nommé membre de la commission centrale chargée de donner son avis sur toutes questions d'alimentation, d'habillement, d'hygiène, de gymnastique, etc., concernant les lycees de l'Empire.

—

M. Louis Revon, membre du comité de redaction de la *Revue savoisienne,* vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut de Genève.

—

Vient de paraître à Chambéry : l'*Histoire du Sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province,* par M Eugène Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), période de 1329 à 1630 Un second volume, qui comprendra la periode 1630 à 1848, est sous presse.

Cet ouvrage important a été imprimé avec soin par M. Puthod fils, de Chambéry.

—

Sur la proposition de M Duruy, ministre de l'instruction publique, l'Empereur a institue une commission à l'effet de préparer l'organisation d'une expedition scientifique au Mexique, et d'en suivre les résultats.

—

Il vient de se fonder, à Paris, un nouveau journal intitulé : l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, qui enregistre des questions sur toute espèce de sujets et les réponses à ces questions Ce journal, qui vient combler une lacune au milieu des publications periodiques françaises, est appele a rendre les plus grands services aux litterateurs, aux artistes, aux archéologues, aux bibliophiles, etc , et nous faisons des vœux sincères pour qu'il obtienne tout le succès auquel il a droit. — Prix de l'abonnement : 4 fr. par an; on s'abonne à Paris, chez M. Benjamin Duprat, libraire de l'Institut, rue Fontanes, 7.

—

M Larousse a commencé la publication d'un ouvrage important qui a pour titre . *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, litteraire, artistique, scientifique,* etc. etc

Si l'ouvrage de M Larousse reunit toutes les conditions voulues pour faire un dictionnaire exact et sérieux qualites assez rares dans les œuvres de ce genre), il sera sans contredit un des travaux les plus considerables et les plus utiles qui aient ete entrepris dans les temps modernes.

—

On a célébré à Pise le 18 fevrier dernier, le 300e anniversaire de la naissance de Galilee. Des députations de toutes les societés savantes de l'Italie ont pris part à cette fête.

—

Des cours libres d'enseignement superieur se sont ouverts à la Sorbonne, sous le nom de *Soirées littéraires et scientifiques,* le 7 de ce mois.

—

Le 16 fevrier dernier, le musée Boymans, a Rotterdam, est devenu presque entièrement la proie des flammes La perte occasionnée par ce sinistre est irréparable, car le musée Boymans était composé des chefs-d'œuvre des peintres flamands On a à regretter surtout la destruction d'une *Descente de Croix* de Gaspard Crayer, d'un *Saint Jean* de Hemling, d'un *Vieillard* d'Adrien Ostale, d'un Rembrandt, de plusieurs toiles de Ruysdaël et de Steen. Cette collection precieuse, dont les trois quarts ont été brûlés. était un don du conseiller Franz-Jacob Otto Boymans, mort en 1857.

—

Douze mille pièces de monnaies anciennes ont été trouvées dans le mois dernier en Ecosse, à Kirkaldy, ville située au bord du golfe de Forth C'est dans une urne en terre, d'une capacité d'environ deux gallons, que ces pièces etaient renfermées La plupart sont du temps des trois Edward Quelques-unes sont des monnaies d'Alexandre III, de John Balliol, de Robert-Bruce et de David

—

Le prix quinquennal de 1,000 thalers en or pour le meilleur ouvrage sur l'histoire d'Allemagne, fondé en 1844, a été accordé, cette année, à M. Haeusser, pour son histoire d'Allemagne depuis la mort de Frederic-le-Grand

—

M H Taine a fait paraître à la librairie Hachette une *Histoire de la litterature anglaise,* 3 vol in-8° de 650 pages chacun Des extraits de cet ouvrage ont ete publiés dans les *Débats* et dans la *Revue des Deux-Mondes*.

—

L'Académie des jeux Floraux de Toulouse a reçu, pour le concours de 1864, 610 pièces qui se distribuent de la manière suivante : 94 odes, 43 poemes, 2 épîtres, 1 discours en vers, 3 eglogues, 45 idylles, 88 elegies, 14 ballades, 73 fables, 87 sonnets, 25 hymnes, 8 discours en prose, 93 pieces diverses. Ce chiffre n'avait jamais été atteint dans les concours précédents.

—

Nouvelle Revue de Paris. — Sommaire de la 1re livraison (fevrier 1864): Le secret du bonheur (roman), Ernest Feydeau ; Don Quichotte (étude), Edmond About ; Les repentirs de la nature (poésie), Alphonse Daudet ; Une ville de garnison (roman), Alfred Assollant ; Les livres de l'an 1863, Francisque Sarcey ; Bulletin des lettres, des sciences et des arts.

Revue critique et bibliographique. — Sommaire de la 2e livraison (fevrier 1864): Traduction en vers d'Aristophane et d'Eschyle, Ad. Hatzfeld ; La Cistellaria de Plaute (Ed Benoist), G Boissier ; Poésies (fragments), Alf de Vigny ; Historiens de la Litterature espagnole, A Mezières ; Lessing, par M. Crouslé, H. Schmidt ; Etudes de philosophie grecque et latine, Ch Lévêque ; M. Renan, E. Caro ; Varietes ; Chronique ; Bulletin bibliographique.

Revue nouvelle. — Sommaire de la 5e livraison (1er mars 1864) : Miettes de critique, Auguste Vaquerie ; Les Mariages de province Jean du Boys ; L'esprit de la Revue, Alcide Dusolier ; Poésies de Charles Baudelaire ; Fleurs parisiennes, Georges Lafenestre ; L'aiguillon, Albert Glatigny ; L'ombre d'un poète, Hippolyte Babou ; Longfellow, Louis Dépret ; Revue de la quinzaine, Emmanuel Durand ; Causerie scientifique, Amédee Guillemin.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne — Sommaire de la 5e livraison (1er mars 1864) : L'école des beaux-arts et le décret du 13 novembre, de Champeaux ; Histoire de la glyptique depuis les temps antiques jusqu'à nos jours, S. Blondel ; Les ateliers de peinture en 1864, Charles Gueullette ; Le roi de Thulé d'Ary Scheffer, F Barre ; Batiste, G.-L. Cormont ; Chronique théâtrale, L. Goblet ; Courrier des Beaux-Arts, X. ; Bibliographie litteraire, X.

La Suisse, Revue nationale, littéraire et artistique. — Sommaire de la 1re livraison (janvier 1864). Texte · A nos lecteurs ; Le drapeau des sept champions (nouvelle), Gottfried Keller ; Des modes et des costumes au point de vue historique, par M le professeur Hagen ; Histoire d'un violon (recit), par P V. ; Esquisses de l'Afrique orientale, par Werner Munzinger ; Portraits de famille, par H Rœmy de Bertigny, Coup d'œil sur la sixième période de la legislative federale, par Fl Gengel ; Carl Schenk, conseiller féderal ; Art Suisse (Plus heureux qu'un roi), tableau de Jos Hornung ; Quelques réflexions à propos de la cathedrale de Berne, par P V. Illustrations : Initiale de la nouvelle (Le drapeau des sept champions) ; (Plus heureux qu'un roi,) d'après un tableau de M Hornung ; Portrait de Carl Schenk, conseiller féderal ; Illustrations de l'article sur les modes ; *a.* 1re moitié du XIIIme siècle, *b* commencement du XIVme siècle ; *c.* XIVme siècle, *d* XVme siècle ; *e* costumes à creves ; *f* costume espagnol ; L'ouverture du Conseil national le 11 decembre 1863, dessin de M. Paul Volmar.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 avril 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (suite), par M. J. Replat. — Session extraordinaire de la Société botanique de France à Chambéry: Coup-d'œil sur l'histoire de la botanique savoyarde, discours prononcé par M. L. Bouvier (suite). — Premier baiser, poésie de M Alexandre Massé. — Archéologie, par M. Desor. — Chronique littéraire, par M. L. Macon — Bulletin

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite)

XXIII

Avant la construction du fort de l'Annonciade, Rumilly possédait un antique château, siége d'une commanderie des chevaliers de Rhodes. Ce château, dont quelques vestiges à peine se voient à fleur de terre, était situé sur la terrasse triangulaire qui est jetée comme un promontoire au confluent de la Néflaz et du Cheran.

Il servit de prison à un jeune prince célèbre par sa vie aventureuse, ses amours, ses longues infortunes et sa fin tragique. Zizim ou Djem, fils de Mahomet II, avait disputé le trône à son frère Bajazet; mais son armée avait été battue et dispersée. Le vaincu errait de caverne en caverne. Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, lui fit offrir un asile et des secours. Cette offre cachait une odieuse trahison. S'étant livré à la foi du grand-maître, Djem fut transporté à Nice, conduit ensuite à Exilles, à Saint-Jean-de-Maurienne, puis enfermé dans le château de Rumilly. Les seigneurs du voisinage vinrent le voir dans sa prison; sa jeunesse et ses malheurs leur inspirèrent un vif intérêt. Sur ces entrefaites, le duc de Savoie Charles Ier, revenant de Paris, voulut aussi visiter le sultan Djem. Le duc n'avait que quinze ans; il se prit d'une chevaleresque amitié pour le prince captif. Ils se plurent l'un l'autre et firent échange de présents. Djem donna au duc une masse d'armes de Damas incrustée d'or.

Charles songeait aux moyens de rendre la liberté à son ami. Un plan d'évasion était concerté. Djem devait aller rejoindre en Hongrie le vaillant Mathias Corvin. Mais les chevaliers de Rhodes eurent vent du projet; ils enlevèrent leur captif, l'embarquèrent sur l'Isère et le conduisirent en Dauphiné au château de Rochechinard (1). Barrachin Alleman, seigneur de ce château, devait prendre grand soin de la vie du sultan. La politique tortueuse des chevaliers de Rhodes l'exigeait. Privé de distractions et d'exercice, Djem serait mort trop vite. Pour le tenir en joie et en santé, le bon châtelain promena Djem de manoir en manoir. C'étaient tous les jours nouvelles fêtes, grandes chasses, belles danses et banquets dauphinois.

Djem avait alors 22 ou 23 ans, la stature élevée, le visage sévère et basané, des yeux bleus, un peu obliques sous des sourcils épais. Il était beau, mais de la beauté du lion. Spirituel d'ailleurs, il faisait bien les vers : on a de lui un *Divan* ou *Recueil de poésies*. Dans une des fêtes données à son occasion, il rencontra la belle Hélène de Sassenage, et s'en fit aimer. Il y eut entre eux correspondance épistolaire, tendres rendez-vous. Les bois des Royans, les rives de la Bourne ont gardé le secret de leurs amours.

Des traditions populaires, d'anciennes ballades témoignent encore de l'intérêt que les dames de France portaient au beau sultan.

Mais Djem fut enlevé aux plaisirs qu'il goûtait sur les bords de l'Isère et transféré successivement dans différents châteaux.

Il fut renfermé dans un fort, qui était placé au milieu d'un lac; il habita aussi, pendant plusieurs années, la commanderie de Bourganeuf au fond du comté de La Marche. Il fut enfin livré au pape et renfermé au fort Saint-Ange. Alexandre VI entretenait des intelligences avec le Grand-Turc. Bajazet avait offert au Pape 300,000 ducats d'or « *afin qu'il lui plût délivrer* « *Djem des angoisses de ce monde et l'envoyer dans un* « *monde meilleur.* »

Charles VIII étant entré dans Rome, il se fit remettre le prince ottoman et l'emmena avec lui dans la Basse-Italie; mais Djem ne resta pas longtemps sous la protection du roi de France; au dire de Comines, *il avoit été baillé empoisonné.*

Les uns ont accusé les Vénitiens; d'autres ont prétendu que le Pape avait voulu gagner les 300,000 ducats. Un frater, parti de Rome à la suite de l'armée de Charles VIII, se serait introduit auprès de Djem et lui aurait fait la barbe avec un rasoir empoisonné. Sa tête enfla démesurément; tombé malade à Terracine, il mourut en arrivant à Naples, le 14 février 1495, à l'âge de 35 ans, après treize ans de captivité.

Du pied du rocher où s'élevait le château qui a servi de prison au malheureux Djem, sort une fontaine dont

(1) Notice sur Djem, par Alfred de Bougy; Michaud: *Histoire des Croisades*

le nom indique la haute antiquité de Rumilly. Les soldats romains, qui venaient y remplir leurs amphores, appelaient cette source *à mole*, parce qu'elle sortait de la citadelle. Aujourd'hui, on prononce *àmolé:* c'est que dans le patois de Rumilly, comme dans la prosodie italienne, l'*e* muet n'existe pas (1).

Ainsi, sous la domination romaine, le chef-lieu de l'Albanais était déjà une place forte qui se reliait à Condate (Seyssel) par le chemin du val de Fier. D'après la tradition locale, Rumilly aurait été fondé 300 ans avant Genève, incendié sous Jules-César et reconstruit sous l'empereur Domitien, ainsi qu'il est prouvé d'ailleurs par cette inscription retrouvée dans les ruines du vieux château :

REÆDIFICAVIT IMP. DOMITIANUS

Mais il ne faut pas que l'archéologie nous fasse oublier le pèlerinage que nous devons, comme chasseur, à la chapelle de l'Aumône. Elle a été fondée en 1240 par Amédée de Conzié disciple de saint Hubert, et voici à quelle occasion. — Ce seigneur dans sa jeunesse, il faut bien le confesser, était quelque peu mécréant. Au lieu d'assister le dimanche aux offices, il poursuivait la bête fauve dans les forêts qui couvraient alors les rives du Cheran. Un jour, comme il retournait bredouille et de fort méchante humeur, il fait voler une de ses flèches contre une statue de la Vierge élevée sous le couvert du bois ; mais la flèche revient frapper le chasseur en plein visage et le prive de l'usage des yeux.

Pour expier son crime et obtenir merci de Notre-Dame, il fonda un prieuré rural de chanoines de Saint-Augustin et fit construire la chapelle où l'on a déposé la madone miraculeuse.

XXIV

Si de Cuzi on remonte le Cheran, qui roule dans ses flots des paillettes d'or, on passe au pied des aiguilles de Racheroche. Leur cime est souvent visitée par le grand aigle des Alpes. Elles ressemblent aux ruines gigantesques d'une construction pélasgique. Un peu plus loin, s'ouvre la grotte de Bange ou d'Allèves. Cette longue galerie, ornée de stalactites aux formes bizarres, se termine par un lac dont les eaux vont se perdre dans les profondeurs du Semnoz, et forment la source du Var, sur le versant opposé de la montagne.

Ce lac a eu ses chercheurs d'or. On rapporte qu'en 1740 des naturels d'Héry-sur-Alby forcèrent un prêtre de dire dans la grotte une messe à rebours et d'y baptiser un chevreau; ils voulaient ainsi évoquer le pied fourchu et obtenir du diable, qui sait tout, la révélation du gisement aurifère.

Dans les chaudes soirées du mois d'août, on voit un grand feu luire à l'entrée de la grotte. Au dire de certains paysans, ce feu a été allumé par les esprits qui travaillent à la composition de l'or. Mais les plus malins prétendent que les gnomes supposés sont tout simplement des marchands genevois qui viennent pêcher dans les eaux de la Californie.

Et nous aussi, dans cette grotte de Bange, nous avons fait un rêve émaillé de brillantes pépites ; mais notre Californie était celle que l'on cherche à vingt ans, la Californie au ciel toujours bleu !

Jeunes compagnes, jeunes amis étaient descendus sur les bords du petit lac. Bientôt, mariant leurs pas sur le sable de la rive et dansant aux flambeaux, ils accompagnèrent la ronde d'un vieux refrain, encore aussi frais que la feuille du laurier des bois.

Et je disais :

D'aller au bois, amis, c'est l'heure !
Sur l'herbe tendre brille et pleure
La perle vive du matin.
Verte est la feuille Sur sa branche,
Eclose hier la rose franche
Promet un odorant butin.

Sur nos Alpes, libre et joyeuse,
La jeunesse, aube lumineuse,
Chante l'amour à pleine voix.
Mais du matin l'heure légère,
Comme l'amour, ne dure guère ..
Plus tard, nous n'irons plus au bois.

Lutins, soyez jaloux ! De sa grotte profonde
La pâle ondine accourt se prendre à nos flambeaux.
Plus d'une péri, brune ou blonde,
Entre sans vous en danse, et de la folle ronde
Conduit les rapides anneaux.

Dansez, amis, dansez ! Aux lèvres demi-closes
Surprenez les aveux lentement échappés. .
Au bois, l'on se dit tant de choses !
Dansez ! plus tard l'orage aura flétri les roses,
Et les lauriers seront coupes.

Compagnons de la verte tente, (1)
Des frais sentiers suivez la pente,
La douce pente des beaux jours.
Des sapins trouant la dentelle,
Un beau rayon d'or étincelle
Sur la mousse, nid des amours.

De votre bouquet, jeune fille,
Entre la feuille ou la brindille,
A qui vous plaît donnez le choix...
Du matin la ronde legere,
Et nœuds fleuris ne durent guère :
Plus tard, nous n'irons plus au bois.

XXV

Ou si vous allez encore au bois, myrtes et lauriers seront coupés ! Alors, vous aurez l'agrément de quêter des rêves sous les feuilles *cheutes en terre,* ou bien vous chercherez sous le bocage ce que j'étais venu chercher à Sainte-Catherine.....

Præda facilis et amæna scolopax.

Au fait ! j'avais complétement oublié cette Californie des chasseurs, ce but important de notre ascension sur une épaule du Semnoz. Les fuyants horizons de Cuzi nous avaient entraîné bien loin de la *Bouverie,* et sur tous les chemins frayés par la folle du logis : *chemins qui cheminent,* dit Rabelais, *les uns chemins errans à la semblance des planetes, aultres chemins passans, chemins croisans, chemins traversans;* et tandis que notre étourdie suivait ainsi tous les zigzags des bords du Cheran, après m'être reposé dans les grandes herbes du pourpris, j'étais descendu au Moulin Rouge par

(1) Nous sommes redevable de cette remarque étymologique à un excellent Rumillien, antiquaire à ses heures, homme d'esprit toujours, notre cher confrère M. Dufour, ancien avocat-général.

(1) En ce temps-là, tous mes amis étaient charbonniers.

le *sentier de l'âne,* ainsi nommé parce que le philosophe y passait d'habitude en rapportant la farine au couvent.

Dévalés de la montagne, nous enjambons plaines et collines, flânant ici, muguettant là : puis, nous arrivons où tout arrive, à la porte d'un enclos funèbre. Dans ce modeste cimetière villageois, repose une femme dont le nom est encore cher au jeune âge. C'est ici que Mme Leprince de Beaumont a terminé une carrière utile, laborieuse, mais qui fut traversée par de nombreux orages. Elle a passé à Chavanod les seize dernières années de sa vie.

Après avoir donné une larme à l'auteur du *Prince Titi,* de *La belle et la bête*, et de tous ces jolis contes qui enchantèrent notre enfance, nous faisons halte sur un monticule voisin du presbytère.

XXVI

De cette esplanade, on découvre une vallée féerique, et l'on se croirait transporté en plein moyen-âge.

En face, au-dessus des gorges où le Fier précipite ses flots tourmentés, le donjon de Montrottier se dresse menaçant et superbe.

Plus loin, là où formant un coude la rivière s'effile comme un serpent, et déroule ses anneaux argentés dans les sombres couloirs des crevasses, un autre colosse des temps féodaux, la tour de Chauve-Roche détache sur le ciel sa cuirasse massive. Elle semble faire corps avec le rocher à pic qui lui sert de piédestal, et qui domine à une élévation immense les eaux vertes et sauvages, enfin échappées de leur linceul de pierre.

Autrefois, un troisième château s'élevait sur la crête qui est couronnée d'un plumet de sapins, et dont le pied touche l'abîme où le Fier disparaît dans une fissure profonde.

Un pont est jeté sur ce gouffre : c'est Pont-Verre.

Naguère encore, toute la vallée était silencieuse et formait un cadre austère à tous ces géants pétrifiés, derniers représentants d'une grande époque historique. On n'entendait sur ces bords que le bruit du vent dans les feuillées ou le mugissement de la rivière, ici fuyant sous Pont-Verre, là précipitant du portique de rochers, que traverse le pont *des Liasses,* sa large nappe blanche, écumante et ouverte comme un éventail.

Si d'aventure les pas d'un étranger s'égaraient dans ces solitudes, son œil découvrait à peine quelques êtres vivants dans cet âpre paysage, marqué d'une si rude empreinte par le gantelet de fer du moyen-âge. Sous les grands noyers qui entourent les pauvres cabanes groupées au pied du donjon, de rares villageois passaient comme des ombres; ou bien un troupeau, ramené du *pré du Seigneur,* montait lentement la rampe qui descend aux abîmes.

Naguère, disais-je; et telle devait être cette vallée lorsqu'il venait s'asseoir sur la rive solitaire, celui qui a fait donner à ces beaux ombrages le nom de *bois du Poète*. Et ce poète ignoré, qu'est-il devenu? Nul ne le sait. Son nom est un mystère. S'il est encore de ce monde, il aura passé vivant à l'état de légende. Jeune et rêveur, il devait aimer; s'il revenait chercher ici le parfum des lointaines amours, reconnaîtrait-il ces lieux, qui furent peut-être les confidents des songes bleus de sa jeunesse?

Naguère, disais-je, toute cette vallée était remplie d'un vaste et mystérieux silence : mais, aujourd'hui, partout le mouvement et la vie des temps nouveaux. Des ouvriers nombreux coupent les rocs, nivellent les précipices. Tous les échos répondent aux éclats de la mine. Un tunnel débouche dans le *pré du seigneur*. Un autre tunnel a percé la colline où s'élevait le château de Pontverre. Un troisième ouvre sa gueule sombre précisément dans le rocher qui porte la tour de Chauve-Roche. Seul, le donjon de Montrottier semble jeter un défi aux magnifiques créations de l'industrie.

Eh bien! pendant qu'ils sont encore debout les représentants d'un autre âge, parlons un peu de leur passé qui eut aussi ses jours d'éclatantes rumeurs.

XXVII

Le Pont-Verre *(pons vitreus* dans les vieux parchemins) avait donné son nom au château dont nous venons de côtoyer les ruines. Ses maîtres étaient aussi seigneurs de Chauve-Roche.

« La maison de Pontverre, dit Charles-Auguste de « Sales, a pris son nom d'un château à présent ruiné « sur la rivière de Ciers, en un horrible détroit et « passage très périlleux rière la paroisse de Louva- « gny. »

Les sires de Pontverre étaient d'humeur batailleuse, et avaient souvent maille à partir avec les barons du voisinage. On voit par une charte du 19 septembre 1285 (1) qu'un Richard de Pontverre *(de ponte vitreo)* avait promis au comte de Savoie de ne faire, sans son consentement, ni paix ni trêve avec Amédée comte de Genevois.

Le nom de Pontverre a une page sanglante dans l'histoire de Genève. A la suite d'un banquet dans un château de la rive vaudoise, quelques gentilshommes savoisiens, dont les têtes étaient un peu échauffées par le vin de la côte, avaient juré de faire des Genevois de la chair à pâté, et de les avaler comme de la bouillie. En témoignage de cette emprise, ils suspendirent à leur col une cuiller en bois de bruyère, et on les nomma dès lors les gentilshommes de la confrérie de la Cuiller. Ils avaient élu pour leur capitaine François de Pontverre; et Genève eut à subir de la part de ces messieurs *injures, bruslements de maisons, pilleries et aultres infinies oppressions.*

En 1528, vers les fêtes de Noël, Pontverre entra dans la ville par la porte de la Corraterie; il voulut en sortir par celle de Saint-Gervais. Irrité du retard que le portier mettait à ouvrir, il lui donna un soufflet en disant : « Morbleu, paillard, faut-il ainsi faire attendre « des gentilshommes? » Puis, continuant de jurer il ajouta : « Il ne se passera guère de temps que nous « n'abattions vos portes, et que nous ne marchions « dessus comme nous avons fait autrefois. »

Le portier fit rapport au Conseil, et le peuple se montra fort courroucé de l'insolence du capitaine savoyard.

Quelques jours après, Pontverre commet l'imprudence de rentrer dans Genève; bien qu'enveloppé de son manteau, il est reconnu sur le pont, entouré et assailli par plusieurs citoyens. Il se fait jour, et veut gagner la

(1) *Recueil de chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève,* par Edouard Mallet

porte de la Corraterie. Mais la porte est fermée. Ne sachant où fuir, il franchit avec son cheval les degrés de l'hôpital de la Monnaie, et finit par se cacher sous un lit. Il est bientôt découvert par les gens qui le poursuivent. « Incontinent, dit Spon, les coups d'épée « commencèrent à pleuvoir sur lui si serré qu'il fut « tué sur place. Le corps fut porté à la chapelle de « l'hôpital et visité par les syndics; « *mais qui fut « mort fut mort* » ajoute froidement l'écrivain calvi- « niste.

Une histoire sanglante aussi, mais moins authentique, est racontée dans les veillées du village de Pontverre. Un chevalier de ce nom, suivi de son jeune page, avait porté un défi insultant au châtelain de Montrottier. Le sire de Pontverre était à cheval, le varlet était à pied. Vivement poursuivis par les hommes d'armes du château, ils arrivent en courant aux abîmes du Fier. Au moment où le chevalier va les franchir, le page se suspend à la queue du coursier, qui d'un bond l'emporte avec son maître sur l'autre bord du précipice. Mais Pontverre, voyant le danger que lui a fait courir la témérité de son vassal, lui plonge son poignard dans le cœur et jette à l'eau du gouffre le corps de l'enfant.

Un clocher, que l'on rencontre sur la route de Rumilly, conserve des Pontverre un autre souvenir lugubre. S'il vous arrive de parcourir les plateaux couverts de châtaigners qui forment le couronnement des plaines de l'Albanais, arrêtez-vous dans le joli village de Marcellaz. Vous y trouverez une antique maison blasonnée, qui servait de rendez-vous de chasse. Sur la muraille aux tons fauves sont sculptées les armoiries des sires de Pontverre. L'église est à deux pas : entrez dans le clocher, et à l'intérieur du portail vous rencontrerez le sinistre rictus d'une tête de mort. Maintenant, voici la légende.

Le maître du pavillon écussonné y venait fréquemment sous prétexte de chasse, mais en réalité pour induire à folles amours une jeune fille de Marcellaz. Ses projets de séduction furent déjoués par le curé du village. Furieux contre le prêtre, le gentilhomme le rencontre un jour dans le bois, et l'abat d'un coup de feu.

Il fut condamné à mort, et la sentence portait que la tête du meurtrier serait placée à perpétuelle demeure dans le lieu le plus apparent de la paroisse. La tête du supplicié est restée longtemps derrière une fenêtre grillée au-dessus du porche de l'église; mais en 1843, elle fut transportée dans le clocher, et scellée dans le mur à la place qu'elle occupe aujourd'hui.

Or, après avoir fait sa belle part à la légende, on peut se demander si pareille relique est bien placée dans la maison du Dieu de miséricorde? S'il ne serait pas mieux séant de rendre à la terre ce débris humain, triste monument d'une époque de justice sauvage qui, non contente de frapper le coupable, le poursuivait jusque dans la tombe, franchissant ainsi la limite où commence l'éternelle justice?

XXVIII

On a vu des rois épouser des bergères, mais le cas est rare; et plus ordinairement on a vu les seigneurs campagnards du bon vieux temps s'affoler du muguet des bois ou de la nymphe-coquelicot.

Ainsi une jeune vassale, dont le maître de céans voulait larronner l'honneur, a été renfermée dans la tour de Montrottier : des raies horizontales, que sa main a tracées sur le mur, indiquent le nombre des jours de sa captivité.

Les causeries villageoises abondent en légendes semblables. Presque toujours dans ces récits l'innocence persécutée échappe par miracle aux griffes de Satan, déguisé en baron féodal avec plumet noir et manteau de velours rouge.

Dans notre belle Tarentaise, près du monticule de Villette que l'Isère entoure de ses eaux profondes, au sein d'une nature grandiose et tout empreinte d'une sombre magnificence, les falaises des deux rives se rapprochent au-dessus du gouffre, et forment les culées aériennes d'un pont gigantesque dont l'arche du milieu aurait été coupée. On rapporte que poursuivie par un Montmayeur, une bergère, protégée par la Vierge, a sauté d'un bord à l'autre : le site a gardé le nom de *Saut de la pucelle*.

En vérité, si l'on ajoutait foi à toutes ces traditions, on serait tenté de croire que dans l'imagination du populaire les hobereaux du moyen-âge avaient remplacé les satyres des fables antiques.

Mais revenons aux Pontverre. Un membre de cette famille occupait à Annecy la charge de président, lorsque les dames de Sainte-Claire vinrent s'y réfugier. Aussi M. le président fait-il très grande figure dans l'odyssée de sœur Jeanne de Jussie. Ecoutez plutôt :

« Noble Ancelin de Ponvoire, seigneur de Chaveroche « qui les attendoit devant sa maison avec grande no- « blesse, et du premier adressa son salut en courroux à « M. le juge, disant qu'il avoit trop tardé, et qu'il n'es- « toit pas heure convenable pour faire entrer de telles « dames en ville de prince : puis, pour la première, va « crier *sœur Pernette de Chasteau-Fort, ma maistresse, « où estes-vous, autrefois vous m'avez tenu en vostre « subjection, or maintenant vous serez à ma mercy :* « et ce disant la descendit, et l'embrassa tendrement « en plorant : car il l'aimoit d'amour cordial, et disoit « qu'elle estoit cause de son bien : car luy estant jeune « page de M. de Chasteau-Fort, elle l'endoctrinoit et « remonstroit ses legeretes, de quoy lui sçavoit tres « bon gré : il avoit espousé sa cousine germaine, fille « de M. de Saint-Andrieu, noble Gabrielle de Viry, « qui estoit là présente pour les recevoir. . . . . « et en ces propos furent les sœurs introduites dedans « la maison de M. le président : mais plusieurs estoient « tant malades de la force de l'air et du travail du « chemin, qu'il les fallut porter sur le lict. »

Le curé pacifique et bonhomme, dont Rousseau a laissé le pastel, fut un des derniers représentants de la turbulente famille des Pontverre :

« A force d'e voyager et de parcourir le monde, j'al- « lai jusqu'à Confignon, terre de Savoie à deux lieues « de Genève. Le curé s'appeloit M. de Pontverre..... « Il me reçut bien, me parla de l'hérésie de Genève, « de l'autorité de la sainte mère Eglise, et me donna « à dîner. Je trouvai peu de choses à répondre à des « arguments qui finissoient ainsi, et je jugeai que les « curés chez qui l'on dinoit si bien valoient au moins « nos ministres. J'étois certainement plus savant que « M. de Pontverre, tout gentilhomme qu'il étoit; mais « j'étois trop bon convive pour être si bon théologien ;

« et son vin de Frangy, qui me parut excellent, argu-
« mentoit si victorieusement pour lui, que j'aurois
« rougi de fermer la bouche à un si bon hôte. »

XXIX

A écouter ainsi souvenirs et légendes, le temps marchait, le chemin cheminait, et tout doucement nous entraînait dans la fosse de Montrottier.

C'est une gorge demi-circulaire qui se déroule comme une verte ceinture au pied du donjon. Etroite, ombreuse, tapissée de grandes fougères, émeraudée par les mousses, brunie par les lichens aux tons cuivrés : la fosse était anciennement le l't du Fier. Dans les rochers à pic dont elle est encadrée, des excavations profondes attestent le passage des eaux. On y rencontre des grottes qui feraient envie à Galatée, et que décorent toutes les efflorescences des lianes aux longues chevelures.

La tradition est connue : avant de porter le nom d'Annecy, Bautas était un autre *Interlaken*. La vieille cité se mirait dans deux lacs, l'un au midi et l'autre au nord; celui ci formé par les eaux du Fier, qui venaient ensuite couler dans la fosse de Montrottier. Les anciens nous ont raconté qu'ils avaient vu au-dessus de la plaine des Iles les vestiges d'un port, et un pieu énorme qui servait à amarrer les bateaux. Lorsque les Romains brisèrent les rochers qui formaient un barrage à Tassel et en amont du château de Pontverre, le second lac disparut, l'ancien lit du Fier fut abandonné. Le nom de Mont-Rottier, que l'on trouve écrit ainsi dans les vieux livres, en latin *Mons Ruptus,* confirme la tradition. Il est d'ailleurs facile de vérifier que vers le pont *des Liasses* les eaux tombaient dans une série de tines ou réservoirs, dont la main de l'homme a rompu les parois pour ouvrir un passage à la rivière.

Or, la main de l'homme, qui a taillé ces rocs, était celle d'un poète ou d'un peintre. Le lit abandonné se prête en effet aux plus charmantes études. A l'endroit où la gorge s'évase et vient toucher la rampe du château, les fuyantes perspectives sous les noyers, les mosaïques d'ombre et de lumière fascinent la rêverie, attirent le pinceau. Sur les divans de mousse qui bordent le courant des sources, et sous les lueurs flottantes qui tombent des ramées, un paysagiste de l'école flamande dresserait volontiers les tables d'un banquet rustique ou les tréteaux d'un champ de foire.

Après avoir parcouru la fosse, nous visitons le château. Il appartenait à une branche de la grande famille des Menthon. Nicolet de Menthon, seigneur de *Beaumont-sus-Ternier*, a fait souche des sires de Montrottier. Il vivait dans le XIVe siècle, et les plus anciennes constructions du manoir paraissent dater de cette époque. On retrouve l'écusson des Menthon-Montrottier dans une vaste salle d'armes. Une immense cheminée, avec ses tores armoriés, en occupe le fond. Le plancher supérieur est traversé par un réseau de poutres énormes chargées de moulures, et qui forment, en se croisant, des caissons dans le style de la Renaissance. Nous admirons dans une tourelle voisine un escalier dont la coupe est aussi hardie que gracieuse. Sa main courante est taillée dans l'épaisseur de la muraille. Vu d'en bas, avec ses volutes enroulées, il ressemble assez à la coquille transparente et bariolée d'un escargot.

La tour centrale est entourée de machicoulis, surmontée d'une couronne de créneaux. A sa base, on remarque un cordon d'anneaux en fer où les hommes d'armes attachaient leurs chevaux. Un escalier en coquille conduit dans les logettes qui forment les divers étages du donjon. Une de ces logettes a gardé le nom de *chambre de l'alchimiste*. Près de la fenêtre, d'où il lisait dans les étoiles et prêtait l'oreille aux paroles du vent, on remarque une niche, svelte de forme, avec arc à talons et meneaux trilobés : or, comme elle paraît avoir été destinée à une image de la Vierge, nous pouvons en conclure que le vieil astrologue n'avait pas fait avec le diable un pacte trop compromettant. On a recouvert d'une teinte en grisaille le laboratoire du maître, sa forge et les placards où il renfermait les herbes magiques nécessaires à la pratique des sciences occultes : aussi, l'on pourrait croire au premier aspect que la forge n'a jamais vu le feu; mais il nous souvient qu'il y a quelques années les parois de la hotte étaient parfaitement enfumées et d'un beau noir nécromantique.

La plate-forme de la tour est aujourd'hui coiffée d'un bonnet pointu. Autrefois, elle était à ciel découvert; l'escalier seulement était abrité par une échauguette ou lanternon servant de guérite à la sentinelle.

Au moment de notre arrivée au faîte du donjon, le soleil de notre première journée de voyage empourprait de ses dernieres rougeurs les glaces lointaines du Mont-Blanc. Après une chasse des plus laborieuses, le moment était venu de chercher le repos. Nous élisons pour la nuit domicile dans la chambre de l'alchimiste. Le manteau de la forge hermétique sert de baldaquin. Le sommeil arrive, et nous trouvons la vraie pierre philosophale dans un des songes de notre âge d'or.

XXX

A l'heure où les oiselets chantaient leurs matines, où l'aube illuminait les côteaux de Poisy, nous quittions Montrottier pour aller à Sallenôve, où nous attirait le souvenir des *chasses tant de Savoye que de France*. On laisse à droite les champs de tourbe d'où l'on a déterré naguère un pliant de fer du temps de Charlemagne. Il est orné d'incrustations avec filigranes de cuivre, et ressemble, disent les savants, à la *sella castrensis* des Romains. Puisqu'il a été trouvé enfoui entre deux chênes, m'est avis qu'une matrone carolingienne était venue prendre le frais sous cet ombrage, et qu'elle y avait oublié sa chaise curule.

Bientôt, une gorge pittoresque se déroule au pied de Mandallaz. Vue de la plaine, et si on la compare aux superbes cimes qui encadrent notre lac, cette montagne a sans doute l'air un peu bien humble. Elle paraît obèse et trapue comme un dieu terme que dame nature aurait posé à l'entrée des Fins. Mais à l'ouverture de la gorge, Mandallaz change d'aspect. Sa crête de pierre forme, en se courbant, un immense fer-à-cheval. Trois assises de rochers à pic découpent ses flancs et sillonnent les taillis qui étaient autrefois peuplés de sangliers. Ils ont conservé le nom de *forêt du Sangle :* mais, hélas ! aujourd'hui maître renard a remplacé les solitaires et les ragots.

Plus loin, la croupe allongée de la montagne se redresse fièrement, et prend l'apparence d'un sphinx colossal. Les ondulations de la vallée, sous leurs couronnements de bois et de prairies, revêtent aussi des couleurs agrestes et romantiques. De distance en distance, derrière les grandes haies, du milieu des chaumines villageoises, transpercent les grises murailles d'une gentilhommière ou les tourelles d'un maison forte. Cette région était jadis tout émaillée de nobles et de châteaux. Celui de la Balme, qui appartenait aux comtes de Genevois, est complétement ruiné. Il était placé sur le monticule de la Bâthie, au-dessus des marais de *la Cour*. C'est dans ce château que fut signée, le 19 novembre 1367, par Amédée IV, comte de Genevois, la charte confirmative des franchises d'Annecy. Quant au nom du marais de *la Cour*, il vient de *Curia*, et date de l'époque où les seigneurs comtes rendaient la justice en haut, et lançaient en bas leurs faucons sur poules d'eau et bécassines.

En suivant les lacets de la descente qui conduit du château de la Bâthie aux marécages, on arrive au *Tornet* : on appelle ainsi un bout de chemin encaissé dans une épaisse bordure de ronces, et marqué par un bac de bois où coule un mince filet d'eau. A cet endroit se rattache une merveilleuse histoire.

Après avoir pillé le château, les Bernois venaient d'y mettre le feu. Ils se retiraient avec leurs mulets chargés de butin, lorsqu'arrivés au *Tornet*, ils sont subitement arrêtés par une croix plantée sur le bord de la route. Les mulets refusent de passer outre ; leurs conducteurs eux-mêmes sont frappés d'immobilité ; bêtes et gens paraissent cloués au sol. Cependant, les Bernois font tous leurs efforts pour vaincre l'obstacle, et cherchent à renverser la croix : mais au moment où ils vont porter sur elle leurs mains sacriléges, mulets, muletiers et Bernois subissent le sort des compagnons d'Ulysse, et sont métamorphosés en pourceaux. Aujourd'hui encore, cet endroit est hanté ; des revenants à quatre pattes y font des apparitions fréquentes, et l'on y entend après la nuit close des grognements prolongés. Aussi l'on n'y passe jamais après l'Angelus du soir ; et même en plein jour les bonnes femmes, pour éviter le *Tornet*, font un détour à travers champs.

Les nombreuses maisons tourées de la grande et de la petite Balme, les châteaux de Choisy et de la Bâthie formaient une longue avenue écussonnée, allant aboutir à la magnifique résidence des seigneurs de Sallenôve.

Hommes de notre temps et de notre pays ! gardons un pieux respect pour ces tours lézardées, pour ces châteaux qui tombent : au temps de leur splendeur, c'étaient des sentinelles avancées vers la frontière, et faisant bonne garde sur une des portes de notre vieille Savoie.

Au XVIe siècle, le chemin qui traversait la rivière des Usses, au-dessous de Sallenôve, était le passage suivi ordinairement pour se rendre de Genève en Dauphiné. « Il n'y avoyt, dit Froment (1), aultre passage que « cestuy là pour aller à Genève, sinon le pertuys de « la Cluse (L'Ecluse) et celui de sus les montagnes de « Getz (Gex) par Saint-Claude, qui sont passaiges es- « troicts et difficiles ; et ne fauldroit que cinquante ou « cent hommes pour en empescher cent mille, tant « estroicts et fortz passaiges sont-ilz. »

Deux heures de promenade nous conduisent sur une éminence qui domine le bassin des Usses. Les collines montantes, chargées de villages, de clochers, de maisons éparses, de bois et de guérets, forment les gradins d'un amphithéâtre qui s'étend du Mont-Sion à Mandallaz, du Salève à la montagne de Chaumont ; et sur le premier plan, de la verte panne des ruines surgissent les grandes ombres des deux puissances du moyen-âge : la forteresse féodale et le couvent.

(1) *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Geneve.*

XXXI

Sur la rive des petites Usses, dans le creux d'un vallon qui sépare le village du château de Sallenôve, était cachée, comme un nid de cailles dans les sainfoins en fleurs, la célèbre abbaye de *Bonlieu*, de l'ordre de Cîteaux. Elle avait été fondée au XIIe siècle. La date se reconnaît aux grossières brisures des linteaux surmontant les ouvertures de l'église, donnant accès sur la pelouse qui a remplacé le cloître. La voûte de l'église offre un beau spécimen de la transition du roman au style ogival. C'est là que les seigneurs de Sallenôve et de Viry venaient dormir leur dernier sommeil. On y voyait encore, il y a peu d'années, plusieurs tombeaux remarquables ; celui, entre autres, de Hugues de Viry et de sa femme, Antoinette de Genevois. Mais l'église a été transformée en étable, et les reliques ont été livrées aux ravages de l'insouciance. Toutefois, dans le coin obscur d'une grange, sur des fragments d'insignes brisés et de statues mutilées, on peut lire l'inscription en lettres gothiques :

Hìc jacet Hugo Dominus à Viriaco, miles, defunctus die 18 *martis* 1347, *et Antonia de Gebennà ejus uxor, quorum animæ requiesçant in pace.*

Sur l'une des portes de l'étable on retrouve les armoiries des vidommes de Chaumont. Il résulte d'une charte du XIIe siècle (1) que diverses donations furent faites au couvent par les sires de Chaumont, et par les seigneurs de Sallenôve ou Salleneuve (*de Aulà Novâ*). Dans cette charte, les religieuses sont qualifiées *sanctæ moniales de Bono Loco* (les saintes nonnes de Bonlieu) : mais leur réputation de sainteté ne s'est pas continuée jusqu'à nos jours. La discipline de ces dames s'était même un peu bien relâchée, si tout ce que l'on raconte est vrai, et si les anciennes histoires n'ont pas fait tort aux bonnes sœurs.

En 1644, elles furent transférées à Annecy. Logées d'abord au faubourg du Bœuf, leur couvent fut établi plus tard dans le clos du Pâquier, qui a emprunté à l'abbaye-mère le nom de Bonlieu. Il est probable que ce changement de domicile se fit en exécution du fameux décret du Concile de Trente, qui avait déclaré suspects les bois prochains et les sites champêtres.

La proximité du château de Sallenôve, avec ses hommes d'armes et ses fêtes bruyantes, était peut-être plus dangereuse que le voisinage des ombreuses feuillées. Mais, cette réserve faite, il est sûr que pour l'établissement d'un cloître de nonnes jamais position ne fut mieux choisie que celle du plaisant Bonlieu. Tout y respire le calme des âmes contemplatives. Le vent léger,

(1) Recueil d'Edouard Mallet.

qui rase les herbes du verger, semble avoir retenu un soupir des âges lointains; les ombres, glissant des arbres, vous donnent la fantaisie des visions séraphiques.

Et ne quittons pas les ruines du monastère, sans rappeler que sœur Jeanne y passa une nuit avec ses compagnes. Nous laissons la parole au gentil chroniqueur :

« Et cheminerent tant qu'elles approcherent l'abbaye « de Bon Lieu, et les bonnes dames religieuses leur « vindrent au devant en belle procession et devotion, « et les receurent volontiers, et descendirent pour hé- « berger : car il estoit tard sur la nuict, et fut donné « congé à leurs bons charretiers de Viry de s'en re- « tourner, de quoy furent marris, car ils avoient « grande devotion de les mener jusques à Anissy : « mais M. le juge avoit commandement de les faire « mener de mandement en mandement. On pensoit « que M. de Salle-Neufve feroit comme le bon baron (1) : « mais il fut autrement : car il se tint mesprisé que « les sœurs n'estoient allees descendre à son chasteau, « et comme mal content manda son fils, M. de Sainct- « Denis, avec un flascon de vin et un plat de raisins « pour ses deux tantes, mère vicaire et sa sœur, man- « dant *que le chasteau estoit bien fourny de vivre pour* « *faire bonne chere dedans : mais non pas pour man-* « *der dehors*, et pour ce ne voulut faire autre aide.

« Celle nuict les sœurs habergerent en celle abbaye « en une chambre assez mal disposée, *reposant leur* « *chef l'une sur l'autre.....* » absolument comme des brebis endormies dans un parc sur les montagnes !

XXXII

Le château de *M. de Salle-Neufve,* en l'an de grâce 1864, n'est pas aussi bien fourni pour faire *chère lie,* qu'il l'était sans aucun doute dans le temps de mère Jeanne. Mais à la chasse comme à la guerre ; et le château aura notre visite.

Il s'élève à l'extrémité d'un promontoire, formé par les petites et par les grandes Usses. Le monticule qui lui sert de piédestal est couvert de chênes et d'ormeaux. Des toits aigus, des machicoulis, des encorbellements sortent comme des fleurs de pierre de l'immense bouquet de feuillage. Puis, dominant un ensemble de bâtisses d'âges divers, la *tour de César* couronne la pyramide de verdure.

D'où vient le nom donné à cette tour? Un antiquaire un peu blessé de cervelle a rêvé d'avoir lu dans les *Commentaires* que le vainqueur des Gaules avait construit sept tours sur les bords des Usses. Celle de Sallenôve serait une des sept. A la suite du songe-creux, et sans prendre la peine de vérifier le texte, d'autres antiquaires ont rapporté la même histoire. Mais le fameux passage des *Commentaires* est introuvable, encore inédit. La tour de Sallenôve ne paraît pas dater d'une époque antérieure au XIIe siècle ; elle est contemporaine de l'abside de Bonlieu ; et les sept tours de César ressemblent fort aux *sept châteaux du roi de Bohême,* découverts par Charles Nodier.

On raconte que le citoyen Albitte aurait fait raser la partie supérieure de la tour de César. Nouveau Brutus, il voulait décapiter le nom. Mais peut-être cette histoire est-elle aussi apocryphe que la version des *Commentaires*. Il est seulement bien positif que les proconsuls de 93 ont fait gratter plusieurs des écussons qui décoraient le château. Ils n'ont pas même épargné les armoiries qui étaient sculptées sur la porte d'un moulin, caché sous les grands arbres au bord des Usses et pittoresque comme tous les moulins.

Cependant, les emblèmes féodaux n'ont pas entièrement disparu. Un écusson encore intact surmonte un charmant portail de la Renaissance, placé dans une curtine au pied de la tour de César. On voit aussi les armoiries des Sallenôve et celles des Pingon sur des cheminées richement sculptées, et jusque sur l'arcade immense du foyer de la cuisine, pièce aussi vaste, aussi enfumée que la salle du fabuleux manoir de la dame de Baldringham.

A en juger par les vestiges de son antique splendeur, Sallenôve était une habitation vraiment princière.

Ses approches étaient défendues par une double ceinture de fossés; mais aujourd'hui les arbres, la mousse et les grandes herbes ont pris leur place. Où coassait la verte rainette, les oiseaux chantent gaîment sous les feuilles. La cour d'honneur est transformée en potager, où croissent *à plaisir l'oseille et la laitue.*

Des portes à linteaux brisés, dans le style roman, distinguent les constructions les plus anciennes. Dans la partie plus moderne, des fragments de briques vernissées sont épars sur le sol, mêlés aux décombres. Toutes les voûtes sont à nervures croisées. Tous les escaliers ont leurs mains courantes en pierre encastrées dans l'épaisseur du mur. Dans un avant-corps de logis, un pilier massif occupe le centre d'une salle d'armes, et toutes les nervures de la voûte jaillissent du fût du pilier. Au-dessus, deux autres salles formaient autant d'étages, et leurs voûtes étaient aussi supportées par une colonne centrale qui réunissait sur son fût les nervures des arcades.

Dans la tour du midi, un vaste salon est éclairé d'une manière originale; il reçoit le jour d'une seule fenêtre, mais elle ouvre sur deux faces du château ; ses baies sont séparées par l'angle même de la tour, qui fait ainsi office de meneau.

XXXIII

Comme toutes les grandes ruines, Sallenôve a des apparitions surnaturelles, et de mystérieuses légendes. Dans ses appartements, que les vivants ont désertés, les esprits du monde invisible viennent prendre leurs ébats. Une salle porte le nom de *chambre du diable :* elle le devait probablement aux fantastiques ornements d'un lit de parade, où maître Satan aurait pu se dorloter à l'aise, et dont les sculptures étaient bien faites pour flatter l'orgueil de sa seigneurie. Sur toutes les boiseries de la superbe couchette, le ciseau capricieux d'un artiste de la Renaissance avait reproduit sous mille formes l'image du tentateur. Des dragons vomissant des flammes, des guivres monstrueuses, des serpents à la queue ondée, au dard sanglant, se roulaient dans les médaillons, rampaient dans les soubassements, se tordaient sur les colonnes, et suspendaient au baldaquin leurs rutilants anneaux.

Au sommet du principal escalier, on a été obligé de murer la porte qui ouvrait dans les combles, afin de couper court aux visites d'un spectre d'espèce rare :

(1) Le baron de Viry.

le fantôme était un cheval. A l'heure noire où les sorcières mènent leur ronde, un destrier à la haute encolure, tout armé et bardé, le mors chargé d'une rouge écume, battait du pied les dalles sonores, secouait à grand bruit son caparaçon d'acier, et l'eau ruisselait à flots de son épaisse crinière; puis, il disparaissait au dernier coup de minuit, après avoir poussé trois hennissements lugubres et stridents comme la voix du clairon d'alarme.

A ces apparitions du cheval fantôme se rattache une légende, qui nous a été racontée par un chevrier sur les ruines du château de la Bâthie.

C'était dans le temps des Croisades. Berthe la blonde, fille du comte de Genevois, était plus fraîche que la fleur de mai, plus blanche que la fleur d'épine : aussi, avait-elle affolé de ses bleus regards le sire de Sallenôve et le vidomme de Chaumont. Dans les joûtes, dans les tournois, les deux rivaux s'étaient disputé longtemps les faveurs et la main de la belle. Après plusieurs lances rompues en l'honneur de sa dame, Chaumont obtint le don d'amoureuse merci. Mais peu de temps après son mariage, il dut suivre en Terre-Sainte Amé de Savoie, son suzerain.

Il avait emmené avec lui tous ses hommes d'armes; pour garder son manoir et veiller sur son épousée, il n'avait laissé à Chaumont qu'un varlet d'âge tendre et un chapelain à barbe blanche.

Le vidomme était parti depuis trois ans, et durant ces trois longues années il n'avait point donné de ses nouvelles. On pouvait croire qu'il avait péri dans la traversée ou succombé en Orient sous le cimeterre des Sarrasins.

Cependant, messire de Sallenôve avait été grandement courroucé du triomphe de son rival, puis il était tombé dans une sombre mélancolie. Au lieu d'aller, comme c'était son devoir de chevalier, à la recouvrance du Saint-Sépulcre, il s'était confiné dans son donjon, et n'en sortait plus, pas même pour aller à la chasse, pas même pour aller à la messe de la paroisse. Son humeur noire fut un peu dissipée par le départ du vidomme; l'absence se prolongeant, il reprit un peu d'espérance; au bout des trois ans, il finit par se dire que Berthe la blonde était veuve ou à peu près, qu'elle devait, d'ailleurs, s'ennuyer à mourir dans sa tourelle solitaire, ayant son vieux chapelain pour toute compagnie, et pour toute distraction la lecture d'une vie des saints ou d'un roman de chevalerie. Donc ayant résolu d'arriver jusqu'à elle, il imagina, pour s'introduire dans le château, le stratagème du *loup devenu berger*.

A l'embrunir d'un soir d'été, après une journée de chaleur étouffante, Berthe était montée sur la plate-forme de la tourelle pour respirer un peu de fraîcheur, lorsqu'elle vit arriver au pied des murailles un chevalier monté sur un destrier armé en guerre.

Le temps était sombre; d'épais nuages, sillonnés d'éclairs, se massaient du côté du Jura.

Le chevalier porte les armes et la devise des Chaumont, une coquille de pétoncle est nouée à son cimier; la croix rouge se dessine sur son épaule. Il sonne du cor, et fait entendre le cri de guerre de la famille des vidommes. Berthe, l'heureuse Berthe, croit son mari de retour, et s'empresse de quitter la plate-forme pour courir au-devant du croisé. Déjà le varlet, qui était chargé de garder la poterne, avait levé la herse, abaissé le pont-levis, et livré passage au chevalier qu'il prenait pour son maître. De son côté, le chapelain est descendu dans la cour, et va le serrer dans ses bras : mais, quelle n'est pas sa stupeur! aux premiers mots échangés, il reconnaît la voix du sire de Sallenôve. Que Notre-Dame de Bonlieu protége Berthe la blonde! Toute résistance paraît impossible : le château est sans défenseurs, et l'ennemi a un pied dans la place. Alors, et dans le paroxysme du désespoir, le chapelain fulmine un *Vade retrò!* énergique; il maudit le chevalier félon dans sa personne, dans ses armes et dans son cheval.

Aussitôt le tonnerre gronde, la tempête éclate. Le destrier devenu furieux repasse le pont-levis; il emporte son cavalier au milieu des éclairs et des rugissements de l'orage. La rivière des Usses, qu'il faut traverser pour rentrer à Sallenôve, est subitement grossie par des torrents de pluie impétueuse : il s'y précipite, et disparaît sous des bouillons d'écume.

Les flots irrités se fermèrent pour toujours sur le cheval et sur son maître.

C'est depuis lors que le coursier fantôme s'est montré souvent, et surtout par les nuits d'orage, dans les combles du château de Sallenôve.

XXXIV

A voir les restes grandioses de cet édifice, il est facile de se figurer quel luxe, quelle magnificence y furent déployés par les seigneurs de Sallenôve lorsque, en 1589, leur château devint, pendant plusieurs jours, le siége d'une conférence entre le duc de Savoie et les députés des ligues bernoises. Le duc s'y était fait représenter par le comte de Challant : la morgue et les hauteurs de cet envoyé empêchèrent tout arrangement.

Comme celle des Pingon qui lui a succédé, la famille de Sallenôve a fourni à la patrie savoisienne plusieurs personnages distingués. Les Sallenôve ont figuré dans toutes nos guerres des XVe et XVIe siècles. L'un d'eux fut fait prisonnier à la bataille d'Anthon.

Isabelle de Sallenôve, abbesse de Bellerive, était une des femmes les plus remarquables de son temps.

En 1536, Alexandre de Sallenôve défit au passage des Usses les troupes que François Ier envoyait au secours de Genève. Cet épisode a été raconté par Froment :

« Huit jours, dit-il, après que les images et les « messes furent abattues dans Genève, Mgr de Verey (1), « capitaine du roi François de France, accompagné du « baron de Flacieu de Savoye, s'en vint trouver le ma- « gnifique Mesgret son compagnon pour parlementer « avec lui : lesquels firent entreprise de bailler secours « à ceux de Genève par le moyen et consentement du « roi de France, qui déjà auparavant avoit délibéré de « prendre le pays de son oncle le duc de Savoye..... « et se imposèrent ces deux capitaines, Verey et le « magnifique, deux noms comme deux marchands qui « s'entendoient par leurs écrits..... le nom de Verey « étoit *Pierre Croquet*, l'autre *Loys Croquet*, et ainsi « s'envoyoient des lettres l'un à l'autre. Quant M. de « Verey eût parachevé son entreprise et fait quelques « amas de gendarmerie, envoya lettres comme de mar- « chandises au magnifique soit à Loys Croquet son

(1) Le *Citadin de Genève* appelle ce capitaine *de Verez*; il rapporte qu'il était natif de Savoie. Il est plus probable qu'il était de la vallée d'Aoste.

« compagnon, disant : *Vous recevrez certaines charges « de mulets de bonne et mettable marchandise, et seront « là un de ces jours :* ce qu'on entendoit bien sans da- « vantage spécifier, car c'étoient 500 hommes de pied « qu'il avoit apprêtés avec le capitaine Mestral de « Voyron en Daulphiné pour les conduire à Genève..... « mais iceux ne purent passer, car furent repoussés « en grande puissance par M. de Salleneuve et les aul- « tres gentilshommes de Savoye, tellement qu'il les en « fallut retourner en Daulphiné. »

Robert de Sallenôve, après avoir été page de Henri IV et de Louis XIII, fut créé lieutenant de la grande louveterie. Il devint ensuite écuyer de Madame Royale Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, et gentilhomme de la Chambre de Victor-Amédée II. Il a publié un livre curieux : *La Vénerie royale divisée en deux parties qui contient les chasses tant de Savoye que de France.*

L'ouvrage est dédié à Louis XIV, et on y lit cette maxime :

« Si faisant chasse vous rencontrez un prêtre, re- « tournez chez vous, vous n'aurez point de gibier. Si « chemin faisant vous trouvez jolie fillette, allez : vous « aurez bonne aventure. »

La maxime est bonne tout au plus pour les novices de l'ordre de saint Hubert; mais les anciens suivent une autre piste.

(La suite au prochain numéro.) J. REPLAT.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE A CHAMBÉRY

Séance du lundi 27 juillet 1863

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA BOTANIQUE SAVOYARDE

(Suite)

Les membres actuels de l'école botanique genevoise qui soutiennent avec honneur la vieille réputation scientifique de la moderne Athènes ont, pour la plupart, payé tribut aux Alpes de Savoie, soit dans leurs écrits, soit par leurs pérégrinations. — M. *Duby* recherche depuis plus de vingt ans, tant en Suisse qu'en Savoie, les cryptogames dont la description doit trouver place dans la deuxième édition du *Botanicon gallicum.* — M. *Alphonse de Candolle*, dans une publication importante (1) qui lui assure une place parmi les premiers botanistes contemporains, a réuni des considérations étendues relativement à l'aire, à la situation, aux limites géographiques des familles, des genres et des espèces alpines. — M. *Edmond Boissier*, qui a exploré en 1837 l'ancien royaume de Grenade (2), partie la moins visitée et peut-être la plus riche, la plus curieuse de l'Espagne, et qu'une ardeur sans égale a conduit en Orient (3) en 1842, est un des plus sagaces descripteurs de l'époque. Travailleur infatigable, usant le plus noblement du monde d'une grande fortune, il met tous les jours avec une rare bienveillance à la disposition des hommes d'études le plus bel herbier que je connaisse, dans lequel j'ai pu voir bon nombre d'espèces récoltées dans nos stations classiques. — Directeur du Jardin botanique, ami et collaborateur de Boissier, M. *Reuter* se distingue à mes yeux par une sorte d'affection toute spéciale qu'il porte aux régions des hautes Alpes. Il a visité la vallée du Reposoir, parcouru la Tarentaise et fait au Mont-Cenis trois stations différentes. en 1842, 1851 et 1863. Ce triple séjour lui a valu la découverte de l'*Arabis cenisia* Reut., de l'*Anthyllis parviflcra* Reut., espèce provisoire et même très contestable, et lui a permis de retrouver le *Cardamine thalictroides* All., qui, depuis longtemps, s'était dérobé aux regards des explorateurs. Le catalogue des plantes des environs de Genève (1), que l'on doit au savant et habile monographe, nous intéresse à plus d'un titre. La Savoie y figure pour bon nombre de plantes et notamment pour celles du Mont-Vergy et du Mont-Méry, deux montagnes du Reposoir qui se recommandent à l'attention des botanistes par la végétation exceptionnelle qui les recouvre. — M. *Rapin*, auteur d'une excellente flore du bassin du Léman (2), observateur exact et consciencieux, poursuivit ses études sur les plantes de nos régions. — M. *Chanin*, curé de Compesières, disciple de Gaudin dont il conserve religieusement le souvenir et les traditions, est un explorateur infatigable. Ni l'âge ni les fatigues n'ont pu refroidir l'amour de la science chez notre vénérable ami dont le domicile est le trait d'union accepté entre les botanistes de Genève et de Savoie : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit !*

MM. *Muller*, conservateur de l'herbier de Candolle, qui vient de mettre la dernière main à la monographie de la famille des euphorbiacées pour le *Prodromus* et de publier une énumération complète des lichens des environs de Genève (3), le docteur *Fauconnet*, *Ducommun*, *Alfred* et *Edouard Huet*, se rangent parmi les excursionnistes dont les découvertes apportent chaque année de nouveaux matériaux à la flore de la Suisse et de la Savoie.

Tandis que les botanistes suisses dirigent leurs explorations dans la partie septentrionale de la Savoie, viennent presque simultanément les botanistes italiens qui s'attaquent aux parties orientales et méridionales du même pays. Ces dernières sont pendant de longues années le théâtre de leurs recherches et de leurs excursions incessantes. — Un des premiers, Allioni se voua pendant près de trente ans à l'étude du Mont-Cenis dont il a récolté et décrit les nombreuses espèces. L'auteur de la *Flora Pedemontana* (4) recherchait avec prédilection les plantes de cette merveilleuse contrée; aussi leur a-t-il accordé une large part dans son ouvrage. C'est en Savoie que le botaniste piémontais fait son premier voyage scientifique. En l'an 1750 il passe à Chambéry et y rencontre un pharmacien qui lui communique un fascicule de plantes du pays; il traverse Annecy et y trouve Eminet. Heureux de mettre la main sur un prêtre adonné à l'histoire naturelle, Allioni fait avec lui une ascension à la Tournette sur les flancs de laquelle il récolte plusieurs plantes remarquables qui portent dans la *Flore piémontaise* l'indication de cette localité alpestre. Nature désintéressée, pleine de zèle, capable d'enthousiasme, l'illustre Piémontais, tout entier à l'ivresse de ses débuts, ne reculait devant aucune difficulté en fait de recherches, et cette science qu'il aimait, il se plaisait à en propager le goût dans son entourage. Son exemple ne resta pas lettre morte auprès de ses compatriotes, et de nombreux disciples, recueillant avec avidité les leçons du maître, se chargèrent de continuer son œuvre. Dans cette

(1) Alphonse de Candolle, *Géographie botanique raisonnée,* 2 vol grand in-8°, 1855.

(2) Boissier, *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne,* 2. vol. grand in-4°, 1839-1845, accompagne de très belles planches.

(3) Boissier, *Diagnoses plantarum Orientalium*, 1re série, 2 vol. in-8°, 1842-1853. — La 2e série se continue

(1) Reuter, *Catalogue des plantes vasculaires des environs de Genève,* — 2e éd.. in-12, 1861

(2) Rapin, *Guide du botaniste dans le canton de Vaud,* — 2e éd , gros in-18, 1862

(3) Muller *Principes de classification des lichens et énumération des lichens des environs de Genève,* grand in 4°, Genève 1862.

(4) Allioni, *Flora Pedemontana,* — 3 vol. in-fol 1785.

voie d'explorations se montrèrent successivement Cornalia, Donati, Bellardi, Peyroleri et les deux frères Molineri.

Pierre Cornalia, gardien du Jardin botanique, et *Vitalianus Donati*, professeur de botanique, visitèrent le Mont-Cenis, une partie de la province de Maurienne, la Tarentaise, le Grand-Saint-Bernard et la vallée d'Aoste. — *Louis Bellardi*, élève d'Allioni, formé à ses leçons et à ses goûts, se voua avec passion à l'étude des plantes. En 1764, il parut au Mont-Cenis où il découvrit le *Festuca flavescens* Bell. et parcourut en voyageur intrépide la plus grande partie de la Savoie. — *François Peyroleri* se rendit dans les Alpes pour observer les plantes dans leur lieu natal et joignit au talent de l'observateur l'art et l'habileté du peintre. — Pierre et *Ignace Molineri*, qui surent associer aux liens du sang une communauté de vues et d'études, entreprirent différents voyages au Mont-Cenis et dans les montagnes du voisinage.

Au commencement du siècle, le Mont-Cenis reçut les visites répétées de *Lavy* (1), de Re (2) et de Bilbis. Plus récemment, *Colla* (3) et le professeur *Moris* vinrent opérer dans la même contrée de nouvelles récoltes. — Vers 1830, Ponsero (4), médecin à Suze, inscrivit un nom de plus parmi les explorateurs du Mont-Cenis.

Enfin, *Parlatore*, professeur de physiologie végétale à Florence, préludant à la publication d'une œuvre à tous égards importante (5), vint clore cette liste et fut jusqu'ici le dernier venu des botanistes italiens dans nos Alpes. Parti d'Aoste le 4 août 1849, après avoir étudié la végétation du Cramont, il fit l'ascension du col du Géant, station si renommée depuis le fameux séjour de Saussure et qu'on ne peut atteindre sans risque. Sa curiosité satisfaite de ce côté, il prit une autre direction, passa le col des Fours, le col du Bonhomme, s'avança par la vallée de Montjoie et arriva à Chamonix par Bionassay et le col de Voza. Il explora successivement Chamonix, le Montanvert, la Mer de glace, le Jardin et le glacier d'Argentière, redescendit par la vallée de l'Arve et gagna Genève par Servoz, Cluses et Bonneville. Chacun des points explorés par l'éminent botaniste furent l'objet d'une lettre adressée à une amie de la science à Florence et suivie d'un tableau systématique des plantes qu'il avait rencontrées. Ces courses eurent pour résultat final la découverte au Cramont d'une plante nouvelle : *Oxytropis Parvopassuæ* Parl. (6). — Parlatore a consigné les observations multipliées qu'il devait à son voyage dans une publication pleine de faits que je regarde comme une des meilleures monographies que puisse revendiquer la géographie botanique des Alpes de Savoie.

Telle a été, Messieurs, la part de l'Italie dans ce pays que vous n'avez pas jugé indigne de votre attention. Comme vous le voyez, cette part est assez belle pour exciter un sentiment de reconnaissance vis-à-vis de la vieille nourricière des arts et des sciences, et si nous avons dû nous en séparer, cela n'a pas été sans quelques regrets légitimes et bien plausibles.

Passons à l'Angleterre.

(1) Lavy, *Stationes plantarum in Pedemontio et monte Cenisio indigenarum*, in-12

(2) Re, *Flora segusiensis*, in-12, Suze, 1806.

(3) Colla, *Herbarium pedemontanum*, 7 vol in-8°, Taurini, 1833

(4) Ponsero, *Le guide du voyageur* à *Suze et au Mont-Cenis*, in-8°, Suze, 1831.

(5) Parlatore, *Flora italiana*, in-8°. Firenze, 1850-1862. En cours de publication; il n'a paru que les trois premiers volumes.

(6) Je dois donner ici la diagnose de cette plante, très voisine du reste de l'*Oxytropis lapponica* Gaud , et qui doit se retrouver dans la chaîne du Bonhomme et même dans la vallée de Chamonix : *Acaulis, piloso-sericea, foliis 7-8 jugis, foliolis ovatis, vel ovato-lanceolatis, acutiusculis, pedunculis folio longioribus, racemis abreviatis sub 7-floris, bracteis pedicellos vix superantibus, apiculo carinæ longiusculo, leguminibus pendulis, lineari-ovatis, pilosis, nigricantibus.*

La part de la botanique anglaise dans nos Alpes ne brille pas par le nombre, mais bien par la qualité des personnages. Elle se résume dans deux noms qui forment les deux anneaux extrêmes d'une longue chaîne; elle porte deux dates, l'une fort ancienne et l'autre toute moderne. Le premier est un grand naturaliste, un des législateurs de la science qui parcourt successivement l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, s'arrête à Genève en 1665 et met trois mois à scruter une partie de la Savoie (1). L'autre paraît au Mont-Cenis vers 1810 et dit y avoir récolté le *Kobresia caricina* Willd. sur les bords du lac. — *Rai* et *Smith*, le prédécesseur de Linné d'une part, et l'auteur du *Botanicon anglais* d'autre part, constituent à eux seuls un glorieux appoint fourni par l'Angleterre dans les recherches de nos plantes indigènes.

Dans ce mouvement et cette succession d'investigations, la France, notre voisine d'hier et notre patrie d'aujourd'hui, a ses représentants, les uns acquis à l'histoire et les autres actuellement vivants, bien connus de vous tous. Les deux plus anciens noms inscrits dans cette voie sont *Tournefort* et *Commerson*. — De nos jours, M. *Charles Dumoulins* (de Bordeaux), dans une visite aux glaciers de Chamonix en 1820, s'est attaché à la végétation du Brevent. — MM. *Lecoq* (de Clermont), *Alexis Jordan* (de Lyon), *Charles Beautemps*, aujourd'hui procureur impérial à Mantes, ont exploré les contrées préférées des Italiens, le Mont-Cenis et une partie de la Maurienne. — Ici vient se placer tout naturellement le voyage encore peu connu d'un des principaux membres de la Société botanique à la fondation de laquelle il a pris la plus grande part. Désireux de se renseigner sur la distribution géographique des plantes répandues dans la Tarentaise et la Maurienne et de les étudier comparativement avec celles du Valais qui lui étaient familières, M. *J. Gay* (2) parcourut pédestrement ces deux provinces en 1830. Au 1er juin de cette même année, il quitta Saint-Pierre-d'Albigny, remonta le cours de l'Isère, allant successivement de Moûtiers au Bourg-Saint-Maurice, de cette dernière localité à Sainte-Foy, de Sainte-Foy dans le bassin de Tignes. De là il pénétra dans le bassin de Laval qui le conduisit au pied du mont Iseran dont il gravit le revers septentrional. Pour arriver au sommet, le voyageur chemina deux heures sur la terre et une heure et demie sur la neige. Il descendit par le revers méridional à travers des neiges fondues d'espace en espace et opéra son retour par la vallée de l'Arc. Il rentra avec une récolte abondante de plantes à son quartier général qu'il avait provisoirement fixé à Aix-les-Bains.

Les principales plantes, tant observées que récoltées durant ce voyage, furent les suivantes :

A Aigueblanche (1er juin) : *Lilium bulbiferum* L., *Ornithogalum pyrenaicum* L.

Entre Moûtiers et la gorge du Trébuchet (2 juin) : *Vesicaria utriculata* Lam., *Laserpitium gallicum* L. var. *angustifolia*, *Carum bulbocastanum* Koch, *Stipa capillata* L., *Isatis tinctoria* L., *Cerasus Mahaleb* Mill., *Astragalus monspessulanus* L., *Acer monspessulanum* L.

A Aime : *Tragopogon majus* Jacq., *Asperugo procumbens* L., *Lactuca sylvestris* Lam., *Larbrea aquatica* S. Hil.

Entre Séez et Sainte-Foy : *Typha minima* Hopp., *Hieracium dubium* Willd., *Poa alpina* L. var. *brevifolia*, *Potentilla intermedia* L., *Spergula saginoides* L., *Cerasus Padus*

(1) Rai a publié dans les *Transactions philosophiques* la liste des plantes recoltées par lui à cette epoque reculee.

(2) J'eprouve le douloureux regret d'enregistrer ici la perte de cet homme éminent qui a eté enleve, le 16 janvier 1864, après une courte maladie, a l'affection des botanistes français qui étaient habitués a le regarder comme un maître chéri et à reclamer ses bons offices dans toutes les questions difficiles et douteuses. — Pour ma part, j'ai maintes fois mis à contribution toute la bonté de son cœur et les inepuisables ressources de ses lumières

Dc., *Chærophyllum hirsutum* L., *Larix europæa* Dc., *Pyras Aria* Ehrh., *Pteris crispa* All., *Thlaspi alpestre* L.

Du pont de la Balme aux Bréviaires : *Corthusa Mathioli* L., *Juniperus sabina* L., *Lonicera alpigena* L., *Cardamine resedifolia* L., *Primula farinosa* L., *Luzula lutea* Dc., *Primula pedemontana* Thom., *P. latifolia* Lapeyr.

Bassin de Tignes (3 juin) : *Rosa centifolia* L., *Lychnis chalcedonica* L., *Rumex alpinus* L., *Campanula thyrsoidea* L., *Potentilla alpestris* Hall. fil., *Carum Carvi* L., *Viola calcarata* L., *Cirsium heterophyllum* Dc., *Ranunculus pyrenæus* Dc., *Crocus vernus* All., *Carex cæspitosa* L., *Erysimum pumilum* Gaud., *Orchis viridis* All., *Artemisia Absinthium* L., *Saxifraga piapensoides* Bell., *Atragene alpina* Dc., *Arenaria austriaca* Jacq., *Salix daphnoides* Vill., *S. cæsia* Vill., *S. grandifolia* Ser., *Ajuga alpina* L., *Hepatica triloba* Dc., *Pulmonaria angustifolia* L., *Thalictrum fœtidum* L.

Bassin de Laval : *Allium schœnoprasum* L., *Meum adonidifolium* Gay (1), *Imperatoria ostruthium* L., *Colchicum alpinum* Dc., *Sisymbrium tanacetifolium* L., *Carex atrata* L.

Revers septentrional du mont Iseran (4 juin) : *Pinus cembra* L., *Phalangium serotinum* Lam., *Cherleria sedoides* L., *Primula pedemontana* Thom., *Ranunculus rutæfolius* L.

Revers méridional : *Ranunculus glacialis* L., *Petrocallis pyrenaica* Brown, *Herniaria alpina* Vill., *Artemisia glacialis* L., *Achillea nana* L., *Anemone vernalis* L.

Après quelques herborisations dans les environs d'Aix, M. Gay poussa une reconnaissance dans la vallée des Beauges et, le 27 juin, gravit le mont Trelod, sommité à laquelle Carlini et Planaz donnent une élévation de 2174 mètres et qui se recommande surtout au botaniste par le grand nombre de lichens qu'elle recèle sur le revers septentrional.

Voici l'indication des plantes récoltées par lui au Trelod : *Linum montanum* Schleich., *Gnaphalium carpaticum* Walhnb., *Dianthus glacialis* Jacq., *Primula Auricula* L., *Oxytropis montana* Dc., *Festuca pumila* Vill., *Draba frigida* Sauter., *Androsace pubescens* Dc., *Lepidium alpinum* Dc., *Lecanora Lagascæ* Ach., *L. Smithii* (2).

Sur la fin de juin, M. Gay fit ses préparatifs de départ et rentra à Paris, emportant un bon souvenir de son séjour en Savoie qui lui avait été profitable au double point de vue de sa santé et de ses études favorites.

(La fin au prochain n°). Dr Bouvier.

---

(1) Dumont, dans son *Catalogue des plantes de la Tarentaise,* attribue la decouverte de cette espece a Huguenin. C'est la une erreur. L'auteur de cette decouverte, qui remonte au 3 juin 1830, et le père de l'espèce nouvelle, est M Gay Je me hate d'ajouter que c'est par son entremise que Huguenin a eu connaissance du fait et de l indication de la localité

(2) Depuis la publication du dernier n° de la *Revue* M l'abbé Delavay, vicaire à Saint-Nicolas-la-Chapelle, m'a adresse une lettre relative à l'existence du *Pistacia Terebinthus* L constatee a Saint-Innocent par de Saussure et que j'y avais bien inutilement cherchée M. l'abbe Delavay réclame contre la proscription formulée et me dit avoir reçu cette plante du versant meridional de la Chambotte où elle a ete cueillie, sur la commune de Moye, en 1861 par M l'abbé Mermont De plus, il l'a trouvée lui-même au Val-de-Fier près Rumilly — J'ajoute que M J. Gay, dans ses courses aux environs d'Aix en juin 1850, a récolté cette même plante dans un vignoble de Cergoen au-dessus du lac du Bourget D'après ces faits, la presence de cette espèce meridionale comme indigène sur notre sol n'est plus un mythe, mais bien un fait authentique et parfaitement observe — Je dois a M. l'abbé Delavay des remercîments pour son obligeante communication qui vient ainsi me fournir l'occasion d'une rectification pleine d'opportunite.

PREMIER BAISER

—

Comme tout souriait ce jour dans la nature!
C'était au mois de juin, je m'en souviens encor.
Versant l'espoir au cœur de toute créature,
Le beau soleil de Dieu donnait ses rayons d'or.

Des bois, des champs montaient mille voix inconnues,
Cantique, hymne eternel à la création ;
Et deux enfants marchaient — deux âmes ingénues —
Le long des sentiers verts où chante le grillon

Tous les deux etaient beaux, ayant vingt ans a peine.
Purs comme le parfum de la fleur du hallier,
Blonds comme les épis ondulant dans la plaine,
Ils causaient en suivant leur chemin familier.

— « Regarde, disait l'un, les oiselets nos frères!
Fauvettes et pinsons, tous s'aiment sous le ciel.
Pour charmer les instants de nos jours ephémeres,
Aimons aussi, ma sœur, l'amour est un doux miel ! »

Et l'autre : « N'as-tu pas, auprès de ta fenêtre,
Entendu comme moi la chanson de l'oiseau?
Il disait : le printemps tous les ans doit renaître,
Mais pour les cœurs, ô vierge, il n'est qu'un renouveau ! »

Et toujours ils marchaient. Et moi, fermant mon livre,
Sans en être aperçu, je les suivais des yeux
Et je pus voir alors l'amante, d'amour ivre,
Au baiser de l'amant livrer son front joyeux

Et puis tout souriait ce jour dans la nature :
C'était au mois de juin, je m'en souviens encor
Versant l'espoir au cœur de toute créature,
Le beau soleil de Dieu donnait ses rayons d'or

Alexandre Massé

ARCHÉOLOGIE

Nous empruntons à une correspondance de M Desor les détails suivants :

Au nombre des observations les plus curieuses que nous avons faites en Afrique, je compte celle des dolmens. Les dolmens d'Algérie, en effet, ressemblent de tout point à ceux de la Bretagne ; comme chez ceux-ci le dolmen est souvent entouré d'un ou de plusieurs cercles de pierres plus petites (cromlechs). C'est surtout depuis l'année dernière que les fouilles ont été poussées avec activité et elles ont donné des résultats inattendus, car on a mis au jour non seulement des squelettes, mais des poteries, des objets en bronze, des haches en pierre, etc. On peut s'en faire une idée en examinant le volume publié sur ce sujet par la Société d'Archéologie de la province de Constantine. La présence de ces monuments n'était cependant pas ignorée. Il y a trente ans qu'un archéologue éminent, M. Berbrugger, ayant entendu parler de tombeaux près de Guyotville, se livra à des recherches qui lui firent découvrir des dolmens et divers objets, tels que des anneaux, des flèches, des fragments de poterie, qu'il jugea être celtiques. On peut imaginer sa surprise et son embarras. Quelque temps après, poursuivant ses recherches sur les inscriptions funéraires, il trouva près d'Aumale une inscription en l'honneur d'un centurion de l'Armorique et l'idée lui vint qu'il y avait eu probablement dans la contrée une légion de Bretons qui avaient conservé les mœurs et les coutumes de leur pays et avaient élevé des sépultures et des monuments semblables à ceux dont le sol de la Bretagne est cou-

vert. Cette explication trouvée, on en resta là. Plus tard, un antiquaire anglais, M. Christy, qui s'est occupé de semblables recherches en Angleterre, ayant été informé de l'existence de ces monuments, les visita avec M. Féraud, et, encouragé par M. le général Desvaux, commença des explorations qui amenèrent la découverte de plusieurs centaines de dolmens : tout le plateau de Bou-Merzoug, à 35 kilomètres au sud-est de Constantine (1), en est couvert. Lorsque la nouvelle s'en répandit et parvint aux officiers du génie qui avaient eu des missions à remplir sur divers points de la contrée, ils affirmèrent que rien n'était plus fréquent ; d'après M. le capitaine Richard que nous rencontrâmes à Biskra, on les compte par milliers sur les plateaux des environs de Guelma. A côté des vrais dolmens, il y a des tombeaux circulaires ayant un diamètre de quelques pieds, l'espace d'une sépulture humaine, et rappelant les gal-gal de la Bretagne. Je suis tenté de rapporter à ce dernier type de tombeaux, deux monuments énormes, bien connus en Algérie, et qui n'en sont que l'exagération; l'un est le *Medrazen,* près de Batna, qu'on dit être le tombeau de Massinissa, et le tombeau de la *Chrétienne* (tombeau de Syphax), entre Cherchel et Alger. — On ne sait encore rien de précis sur ces constructions colossales, si ce n'est qu'elles ont dû être les tombeaux de familles régnantes ; on s'est assuré cependant qu'il y a dans l'intérieur une cavité, mais on n'a pu y pénétrer à cause des décombres qui y sont entassés. Les pierres sont de dimensions considérables.

Il ne faut pas se hâter de tirer de ces faits des conclusions prématurées; cependant plusieurs archéologues se sont prononcés nettement et ont reconnu dans ces monuments le type gaulois, le même qu'on trouve en Scandinavie, dans la Grande-Bretagne, aux Orcades, dans les Gaules, en Suisse et jusque dans l'Atlas. Mais alors quel était ce peuple? Il est évident que l'idée de la nation gauloise telle que nous nous la représentons ne correspond plus à une étendue de pays pareille. Je me demande si, au lieu de supposer avec M. Bertrand (2) une race particulière qui, refoulée de l'Asie centrale vers le Nord, aurait envahi successivement les bords de la Baltique, la Grande-Bretagne, les Gaules, et serait arrivée d'étapes en étapes jusqu'au Portugal et enfin jusqu'en Afrique, il ne serait pas aussi légitime de lui assigner un autre point de départ en la faisant venir du continent africain pour se répandre de proche en proche sur l'Europe, probablement à une époque antérieure à son démembrement en Gaulois et en Germains.

En thèse générale et lorsqu'on n'a pour se guider que les monuments funéraires, on est tout aussi fondé à chercher les origines des peuples dans les régions méridionales que dans les contrées boréales. C'est là, du reste, une opinion que j'ai déjà énoncée auparavant, quand je cherchais en Italie l'origine de nos lacustres. Ce qui m'a confirmé dans cette manière de voir, c'est en Afrique l'absence de traditions se rapportant à l'invasion d'hommes venant du Nord ; en outre, j'ai été frappé de l'analogie que présentent les objets découverts sous les dolmens d'Algérie avec les similaires provenant de nos lacs. Sous ce rapport, le Musée de Constantine renferme une collection précieuse; on y trouve notamment des monnaies à l'effigie de l'éléphant et d'autres à celle du cheval, ces dernières rappelant celles qu'on est convenu d'appeler gauloises et en particulier celles de la station de la Tène, sur le lac de Neuchâtel, qui appartient à l'âge du fer. Les richesses numismatiques accumulées dans le Musée de Constantine sont destinées à jeter un grand jour sur ces questions, quand elles auront été étudiées comme elles le méritent. Je mentionnerai aussi des plaques de grès couvertes d'inscriptions qui n'ont pas encore été déchiffrées et qui sont tracées en caractères qui me sont inconnus, mais qui, en tout cas, ne sont pas carthaginois ; elles rappellent plutôt les inscriptions runiques.

M. de Rougemont a cité, à l'appui de l'hypothèse ci-dessus, les traditions celtiques des Irlandais qui font venir leur race de l'Afrique. La disposition des cromlechs d'Afrique nous rappelle aussi ce que dit Aristote des Ibères d'Espagne qui élevaient autant de pierres autour des tombeaux que le défunt avait tué d'ennemis dans les combats.

Je n'ignore pas qu'en émettant l'idée que nous pourrions bien, tous tant que nous sommes, descendre des Numides, je soulèverai une foule de réclamations de la part des antiquaires et spécialement des linguistes qui placent notre berceau en Asie. Je ne suis pas en mesure de discuter la question à ce point de vue. Mais si réellement nos langues ont leurs racines en Orient, je me demande encore s'il n'est pas aussi facile de faire venir nos ancêtres d'Asie par l'Egypte et le nord de l'Afrique que par les bords de la Baltique. Ici du moins, nous pouvons suivre leurs traces depuis l'Algérie par le Portugal, la France, l'Angleterre et le Danemark. Il n'en est nullement de même dans l'Orient de l'Europe, le long de la route qu'on prétend leur assigner. Vous le voyez, ces dolmens soulèvent une quantité de problèmes qui ne laissent pas que d'avoir leur intérêt.

E. Desor.

(1) Voir la description avec figures dans les *Mémoires de la Société archéologique de Constantine,* 1863, et le *Magasin pittoresque* de mars 1864.

(1) *Revue archéologique,* décembre 1863, p. 519.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Nous parlions, dans notre chronique du mois passé, des Revues littéraires et de l'heureuse réanimation des esprits qui se manifeste en province. Mais les Revues s'adressent à un public opulent et lettré. Il faut déjà être riche pour donner les trois louis exigés pour un abonnement annuel à la *Revue des Deux-Mondes;* il faut être dans l'aisance pour payer les dix ou vingt francs que coûte une Revue provinciale. Le peuple ne s'abonne pas à des publications de ce genre. Le laboureur ou l'ouvrier retourne longtemps entre ses doigts une pièce d'or avant de la dépenser, et les exigences impérieuses de la vie matérielle ne lui permettent guère d'acheter des livres ou des journaux. Parce que le peuple est pauvre, faut-il, pour cette raison, qu'il soit perpétuellement voué à la misère intellectuelle et sevré des pures jouissances de l'esprit? Certes non, car un des grands malheurs de notre époque c'est l'ignorance des masses trop longtemps entretenue par des hommes intéressés à laisser le peuple vivre dans les ténèbres.

Or, il s'est trouvé, dans un village de l'Alsace, un homme de cœur, un homme au caractère fortement trempé, qui a voulu porter remède à ce mal et qui n'a pas douté du succès réservé à son idée, parce qu'il avait au fond de l'âme deux choses qui sont malheureusement trop rares de nos jours : une conviction profonde qui, chaque

matin, vous fait reprendre l'œuvre commencée avec une ardeur nouvelle; et une volonté inébranlable qui ne se laisse rebuter par aucun obstacle. Cet homme n'est pourtant ni un puissant du jour, ni un grand propriétaire de la contrée, ni un riche capitaliste disposant de nombreux banknotes : il n'est qu'un humble instituteur primaire. M. Jean Macé connaît le paysan, l'artisan, l'ouvrier, parce qu'il a vécu au milieu d'eux; il connaît leurs besoins, leurs goûts, leurs aspirations. Il a voulu répandre l'instruction parmi le peuple des campagnes en propageant le goût de la lecture, et c'est pour atteindre ce noble but qu'il a fondé, avec l'aide de quelques-uns de ses compatriotes, ces *bibliothèques communales* qui ont pris une si rapide extension dans le département du Haut-Rhin, qui pénètrent déjà dans les départements du Bas-Rhin, du Doubs et du Jura et qui, nous l'espérons, s'étendront bientôt sur toute la France. Il faut que dans la plus petite bourgade il y ait une bibliothèque, car la bibliothèque une fois fondée fera honte à tous ceux qui ne sauront pas lire.

Les bibliothèques communales sont appelées à remplir une mission doublement régénératrice : elles encourageront le peuple à s'instruire et l'éloigneront du cabaret. Pour que leur nombre grandisse, il suffit de trouver dans chaque département quelques hommes dévoués à leur pays et ayant à cœur son développement intellectuel. Il n'est point nécessaire de débuter d'une manière brillante; il s'agit seulement de faire le premier pas. Pendant quelques mois, la bibliothèque se composera peut-être d'un seul rayon chargé des offrandes de ses fondateurs, mais

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Peu à peu le nombre des volumes ira en augmentant; les gens du village s'intéresseront à la prospérité de leur bibliothèque et, dans la suite, y contribueront eux-mêmes par des dons volontaires. Il n'est aucunement besoin d'encouragements officiels pour faire réussir ces utiles institutions. Le plus bel encouragement que pourront recevoir les citoyens qui se mettront à la tête de cette généreuse croisade, ne se trouve-t-il pas dans la satisfaction ineffable que tout homme puise dans le sentiment du devoir accompli. Comme le disait dernièrement M. Charles Dollfus : « Il n'y a que deux manières d'accomplir des réformes dans l'ordre social. La première est celle que pratique l'Etat, la seconde est celle que pratiquent les citoyens. Dans l'une, on procède généralement par voie d'enquête, et l'on finit par un décret ou par une loi; dans l'autre, on procède par la voie d'association : un homme d'initiative rassemble autour de lui un groupe qui constitue une mise en commun d'intelligence, d'argent et de bon vouloir; et ce groupe s'applique à faire entrer dans les faits l'idée dont il s'est constitué le patron. Dans les pays de liberté, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Hollande, en Belgique, en Suisse, c'est ainsi que les grandes réformes sont nées, c'est ainsi qu'elles ont grandi, en luttant contre l'inertie, la routine, les préventions et les préjugés que rencontre toujours l'innovation. »

L'homme qui est instruit ne doit pas être un égoïste; il doit faire profiter les classes deshéritées de l'instruction que les hasards de la fortune ou de la naissance lui ont permis d'acquérir. Nous savons que ce ne sont pas les bonnes intentions qui font défaut à un grand nombre d'hommes généreux que l'on trouve toujours prêts à s'associer à une œuvre libérale, si quelqu'un les y invite : ce qui manque à ces natures honnêtes mais engourdies, c'est l'esprit d'initiative. C'est donc aux jeunes de fonder l'avenir; c'est à eux de se mettre à la tête du mouvement avec une vigoureuse énergie; c'est à eux d'imprimer l'entrain dans chaque bourg, dans chaque village; c'est à eux de combattre l'ignorance qui engendre les plus grands maux : la misère, les préjugés et le fanatisme. Que ceux qui craindraient venir se heurter aux difficultés inhérentes à toutes les innovations lisent la petite brochure de M. Jean Macé, intitulée : *Conseils pour l'établissement des bibliothèques communales,* et publiée dernièrement par M. Hetzel. Cet intéressant opuscule, qui s'adresse à tous les amis du peuple et de la liberté, leur fournira les renseignements nécessaires et facilitera leurs premiers pas, en leur montrant la meilleure voie à suivre et les écueils à éviter.

L'amour du pays est un sentiment que l'on trouve toujours vivant dans le cœur de la jeunesse française, mais ce sentiment revêt malheureusement un caractère trop uniforme. Les instincts guerriers de la nation ont entretenu parmi cette vaillante jeunesse l'idée que pour servir noblement son pays il faut absolument se distinguer par une action d'éclat. Erreur grossière! pensée imprudente! préjugé fatal! C'est grâce à cette idée fausse que nos classes laborieuses sont actuellement beaucoup moins instruites que celles de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande. Il est une manière moins bruyante d'être utile à son pays, qui ne rapportera peut-être ni honneurs, ni croix, ni rubans, ni médailles, mais qui n'en est pas moins une noble action, et le citoyen qui, volontairement, a répandu les bienfaits de l'instruction dans un simple hameau a aussi bien mérité de la France que le soldat qui a brûlé une jonque chinoise ou encloué un canon mexicain!

Nous avons à parler aujourd'hui de plusieurs œuvres que nous avions simplement signalées aux lecteurs de la *Revue savoisienne* dans notre dernière chronique. Commençons par les *Destinées* d'Alfred de Vigny. Ce qui nous a décidé à lire ce livre de l'auteur de *Cinq-Mars*, de *Chatterton* et de *Stello,* — de celui qui a écrit le *Déluge, Moïse, Eloa,* — du poète que nous aimions et qui fut un de nos préférés avec Victor Hugo, Lamartine et Alfred de Musset, ce sont les injures qu'une presse soi-disant bien pensante s'est empressée de débiter sur ces poésies posthumes. Insulter, insulter toujours, ah! la belle affaire! Il suffit pour cela d'aller se promener dans les halles, en fumant son cigare, ou d'aller s'accouder à la table d'un méchant cabaret au milieu des chiffonniers et des cochers de fiacre. En un seul jour vos études sont faites, et vous pouvez devenir le premier insulteur de France et d'Algérie. Non! l'insulte est une arme qui commence singulièremeut à s'émousser à mesure que le public s'instruit et prend la saine habitude de juger les choses par lui-même. Les critiques dont le plus fort argument est l'injure nous rappellent ces enfants étourdis qui vont à la chasse avec un fusil rouillé qu'ils ont découvert au fond d'une antique armoire. Le coup part, l'arme éclate, et ses débris vont blesser le chasseur imprudent et les amis qui se tenaient derrière lui pour admirer son adresse.

Le livre de M. Alfred de Vigny a certainement trompé l'attente du public : il méritait peut-être une critique sévère de la part de ceux qui ne partageaient pas ses idées, mais il ne méritait pas cette prodigalité d'injures. Sur la tombe à peine fermée du poète on parlait encore de sa foi religieuse toujours immuable, de ses sentiments chrétiens jamais démentis. Peu de jours après sa mort, on annonce la publication de ses poèmes philosophiques recueillis par les soins d'un ami, M. Louis Ratisbonne. Quelle en sera la philosophie? Chrétienne, sans aucun doute. Le livre paraît. Le poète, qui avait toujours été orthodoxe, se montre sous un nouveau jour. Sur la fin de son existence, il a sournoisement ouvert sa porte au démon du doute. Mais, vous tous qui lui jetez la pierre parce que ses vers posthumes ne rappellent plus ceux qu'il avait publiés de son vivant, répondez à cette question : « Quel est l'homme le plus croyant qui n'ait jamais douté? Quel est le sceptique le plus endurci qui n'ait jamais cru? » Il est impossible de descendre au fond des consciences pour se livrer à cette

investigation, mais ils sont rares ces hommes qui, comme un baromètre arrêté à beau fixe, ont *toujours* cru ou *toujours* douté. Seulement, pour la plupart, on ignore les secrets combats qui se sont livrés dans leurs âmes. Le penseur ou le poète qui jette, chaque jour, sur le papier ses souvenirs les plus intimes, ses rêves les plus insensés, ses pensées les plus chères, est placé dans une autre condition que la foule. On lit ouvertement dans son âme. Mais cela ne signifie nullement qu'elle soit moins pure que celle de celui qui se tait quand il renferme peut-être dans son cœur un doute qui lui pèse ou une vérité qu'il serait utile de proclamer. Il est très facile aux muets de paraître vertueux.

On rencontre certainement dans les *Destinées* des vers qui rappellent les sublimes malédictions de Lamartine ou les railleuses impiétés d'Alfred de Musset. Mais quelle est la grande âme sur laquelle n'a pas soufflé, ne serait-ce que pendant une heure, le vent de la révo'te? Et pour une courte velléité d'indépendance renierez-vous le poète que vous avez aimé dans votre jeunesse? Et, lors même que vous le renieriez, effacerez-vous les émotions qu'il vous a causées autrefois, effacerez-vous les joies qu'il vous a procurées, effacerez-vous les larmes que peut-être il vous a fait verser? Non! et c'est la raison pour laquelle l'injure est une lâcheté odieuse. Critiquez tant que vous voudrez le livre, œuvre d'un mauvais jour, fruit d'une fâcheuse inspiration, mais respectez l'homme qui eut un passé pur et glorieux!

M. Alfred de Vigny pense, avec justesse, que ce qui élève un homme au-dessus de ses contemporains, c'est son intelligence, son génie, et non pas une lignée d'ancêtres plus ou moins blasonnés ou titrés. Il a osé écrire ces vers d'une allure un peu fière mais dont la fierté est rachetée par une concession aux idées modernes d'autant plus franche qu'elle ne lui était nullement imposée :

A ÉVA.

Si l'orgueil prend ton cœur quand le peuple me nomme,
Que de mes livres seuls te vienne ta fierté.
J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.
J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire.
Qu'il soit ancien, qu'importe! Il n'aura de mémoire
Que du jour seulement où mon front l'a porté.

Ces vers ont fait jeter les hauts cris à quelques écrivains. Ecoutez la mercuriale que lui adressait une Revue légitimiste, le *Souvenir* : « Ce qui vous surprendra, ce qui vous révoltera le plus dans ce volume, c'est le dédain, le mépris des aïeux personnels du comte Alfred de Vigny, par lui-même. Il osera leur dire : Vous n'avez rien fait pour moi! Ecoutez un instant cet orgueil, cette insolence; disons le mot : cette *sottise!* Comment M. Ratisbonne, son ami, n'a-t-il pas pensé à cacher de si *misérables* sentiments? Tenez, dire cela de soi et des siens, cela est indigne!... Nous n'osons dire le mot vrai. Cela n'est pas d'un gentilhomme. L'hémistiche : « *Qu'il soit ancien, qu'importe!* » fait rougir toute noblesse!..... »

Qu'elle rougisse donc à son aise. Sa rougeur n'empêchera pas M. le comte Alfred de Vigny d'être dans le vrai. La noblesse a eu pour elle les hommages du passé, mais l'avenir réserve ses distinctions aux rois de l'intelligence, aux grands poètes, aux grands artistes, aux grands philosophes, aux grands inventeurs, et non « à certains fils de famille qui s'enorgueillissent de la noblesse de leur sang; grands noms posés avec insolence sur de petits fronts ignobles; pygmées qui parlent sans cesse de leurs ancêtres les géants; fats, nuls et inutiles, vils êtres remuants, qui sont à la mémoire de leurs pères ensevelis ce que les vers sont à leurs sépulcres! » Ce portrait est un peu sombre mais il n'est pas de nous : il a été tracé par un noble, M. Arthur de Gravillon, qui, comme M. le comte Alfred de Vigny, a

..... mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.

Le nombre des pièces qui composent ce volume des *Destinées* est au nombre de onze, et les plus remarquables sont : la *Bouteille à la Mer,* la *Mort du Loup,* la *Maison du Berger* et la *Colère de Samson.*

Quand un vaisseau démâté est sur le point de faire naufrage, le capitaine confie à l'océan une frêle bouteille qui renferme ses dernières observations, écrites quelques minutes avant de mourir. M. Alfred de Vigny, en retraçant ce drame sombre, le compare à la transmission de la pensée humaine, aux enseignements que la génération qui meurt laisse à celle qui lui succède. Cette poésie est empreinte d'un cachet grandiose, et nous ne pouvons résister à la tentation d'en détacher la dernière strophe :

Le vrai Dieu, le Dieu fort est le Dieu des idées.
Sur nos fronts où le germe est jete par le sort,
Répandons le Savoir en fecondes ondées;
Puis, recueillant le fruit tel que de l'âme il sort,
Tout empreint du parfum des saintes solitudes,
Jetons l'œuvre à la mer, la mer des multitudes :
— Dieu la prendra du doigt pour la conduire au port.

Puis, c'est encore l'amour qui arrache les plus beaux accents à la muse du poète qui va mourir, l'amour, cette abeille divine qui produit du miel si doux quand le printemps et les fleurs lui plaisent et qui fait des piqûres si brûlantes quand on veut la chasser au loin d'une main brutale. Dans la *Maison du Berger* nous retrouvons l'artiste, le poète délicat d'autrefois: c'est la pièce la plus littéraire du volume.

La nature t'attend dans un silence austere ;
L'herbe elève a tes pieds son nuage des soirs,
Et le soupir d'adieu du soleil a la terre
Balance les beaux lis comme des encensoirs.
La forêt a voilé ses colonnes profondes,
La montagne se cache, et sur les pâles ondes
Le saule a suspendu ses chastes reposoirs.

Le crépuscule ami s'endort dans la vallée,
Sur l'herbe d'emeraude et sur l'or du gazon,
Sous les timides joncs de la source isolée
Et sous le bois rêveur qui tremble à l'horizon,
Se balance en fuyant dans les grappes sauvages,
Jette son manteau gris sur le bord des rivages,
Et des fleurs de la nuit entr'ouvre la prison.

Il est sur la montagne une épaisse bruyère
Où les pas du chasseur ont peine a se plonger,
Qui plus haut que nos fronts leve sa tête altière,
Et garde dans la nuit le pâtre et l'etranger.
Viens y cacher l'amour et ta divine faute ;
Si l'herbe est agitée ou n'est pas assez haute,
J'y roulerai pour toi la maison du berger.

Dans la poésie intitulée la *Colère de Samson,* nous trouvons également de bien beaux vers :

Il ira dans la ville, et là, les vierges folles
Le prendront dans leurs lacs aux premières paroles.
Plus fort il sera né, mieux il sera vaincu,
Car plus le fleuve est grand et plus il est ému
Quand le combat que Dieu fit pour la créature
Et contre son semblable et contre la nature
Force l'Homme à chercher un sein où reposer,
Quand ses yeux sont en pleurs, il lui faut un baiser;
Mais il n'a pas encor fini toute sa tâche
Vient un autre combat plus secret, traître et lâche ;
Sous son bras, sous son cœur se livre celui-là,
Et, plus ou moins, la Femme est toujours DALILA.

Pour résumer notre pensée sur ce dernier livre de M. Alfred de Vigny, nous dirons qu'il eût été impuissant à fonder la réputation du poète. Il y a de nobles strophes, de sublimes passages, mais nous sommes déjà loin du poète de 1830. La pensée est parfois nuageuse, la forme faible, l'harmonie maltraitée. On sent qu'il y a plus d'amertume que de tristesse sincère dans ces vers qui sont souvent des dissertations versifiées plutôt que de vrais poèmes. Certains critiques ont prétendu que l'esprit philosophique était incompatible avec l'esprit poétique. Que font-ils alors de Dante et de Milton? Ces grands génies n'étaient-ils pas à la fois des poètes et des philosophes? Il n'y a donc pas inimitié entre la poésie et la philosophie, et M. Alfred de Vigny l'avait prouvé lui-même le jour où il nous avait donné son *Moise.*

Quand on a annoncé dans le monde littéraire l'apparition des *Destinées,* ce livre fut attendu, pendant quelques semaines, comme un évènement. Le passé du poète avait fait concevoir des espérances exagérées que des éditeu s avides cherchaient à augmenter encore : ces espérances ont été déçues et sur leurs ruines a surgi une réaction inévitable. Les éditeurs d'Alfred de Vigny n'ont pas é é des amis bien soucieux de sa gloire. Mais qu'importe la gloire d'un écrivain à MM. Michel Lévy frères, pourvu que leur caisse se remplisse!

M. Achille Millien n'est point un nom nouveau pour les lecteurs de cette *Revue* qui connaissent tout le bien que nous pensons de ce jeune poète dont la muse est une bonne fille, rieuse, franche, alerte, ayant ce teint rose et frais qui réjouit la vue. L'auteur des *Chants agrestes* et de la *Moisson* aimait autrefois à s'égarer dans les sentiers du Nivernais quand la brise d'avril secouait sur son passage le parfum des feuilles naissantes et que les arbres se couronnaient de fleurs et de bourgeons; il aimait à entendre les oiseaux chanter leurs amours dans les haies blanches, et, rentré au logis, il coulait dans de délicieuses strophes les impressions de ses promenades matinales. Sans renier ses premières amours, il cherche aujourd'hui à se frayer une voie nouvelle; il nous l'annonce lui-même dans la préface de ses *Poèmes de la Nuit :* « De nos jours, dit-il, où il n'est guère possible et où il serait mauvais de s'isoler complétement de la vie sociale et de s'arracher aux préoccupations qu'elle impose, le poète se croit plus que personne obligé de remplir son devoir d'homme et de faire acte de citoyen en jetant parfois dans la foule un chant de combat, — que d'ailleurs nul n'écoute, et qui va, sans écho, se perdre au milieu du bruit. » Cette parole est noble, ami, et vous fait honneur, mais il ne suffit pas de *vouloir* être un poète de combat : il faut, pour l'être réellement, avoir un air martial et des allures guerrières que vous ne possédez pas. Un critique qui, certes, ne peut pas être accusé de manquer d'indulgence pour les jeunes poètes, M. Laurent-Pichat, disait dernièrement en parlant de l'auteur des *Poèmes de la Nuit :* « L'entrain lui manque; le coup d'aile lyrique lui fait souvent défaut. Mais il respecte son art; il vit avec la nature et cherche à chanter les sentiments honnêtes et éternels de ce bas monde. Il lui manque le coup de crayon large et magistral. » M. Laurent-Pichat nous semble être dans le vrai et nous sommes heureux de nous rencontrer avec lui pour adresser le même conseil à un poète qui, plus d'une fois, a su nous attendrir. Voici ce que nous écrivions, il y a deux ans, dans ces mêmes colonnes : Quand M. Achille Millien veut toucher la corde patriotique, elle ne résonne pas sous ses doigts avec assez de vigueur. Les pensées ne se renferment pas toujours dans une expression frappante, en relief, et l'idée première manque parfois aussi de nouveauté et de profondeur. Le style même ne se soutient pas avec une force suffisante : il y a de très belles lueurs, mais une lueur n'est pas la lumière.

Le nouveau volume, que nous annonçons aujourd'hui, se divise en trois parties : *Poèmes de la nuit, Humouristiques, Paulo Majora.* Nous avons trouvé dans les deux premières des peintures joviales, des tableaux attendris, des causeries spirituelles, où le sens moral éclate partout sans affectation et sans pédanterie. Les poésies les plus faibles sont celles groupées sous le titre de *Paulo Majora* et dans lesquelles M. Achille Millien a voulu se montrer *poète de combat.* Que l'auteur de la *Moisson* ne l'oublie pas, c'est dans le genre descriptif qu'il excelle, et ceux qui lui conseillent de l'abandonner pour se mêler à nos luttes politiques et sociales lui donnent un conseil fatal. Nous avons salué dernièrement dans la *Revue Savoisienne* un jeune écrivain, un rude lutteur, un vrai poète de combat, au souffle énergique et à la parole brûlante, M. Louis Rambaud Peut-être que si l'auteur d'*Amara* cherchait une voie nouvelle, il nous laisserait froid et indifférent. Un homme, un poète surtout, à moins qu'il ne possède le génie d'un Schiller ou d'un Victor Hugo, ne modifie pas facilement la direction dans laquelle l'ont poussé ses goûts, ses habitudes, ses travaux. Si Alfred de Musset avait voulu courtiser la muse de l'auteur des *Iambes*, il n'eût été qu'un fort méchant poète, et si Auguste Barbier avait voulu imiter le chantre de *Namouna* il serait peut-être déjà oublié à cette heure.

Le poète est obligé, sans aucun doute, de remplir son devoir de citoyen, mais il peut le faire de mille manières, surtout si son « chant de combat » reste aujourd'hui « sans écho » et « va se perdre au milieu du bruit. »

Nous sommes bien convaincu qu'il y a maint village autour de Beaumont-Laferrière où il n'existe aucune de ces bibliothèques communales dont nous parlions au début de cette chronique. M. Achille Millien pourrait, par exemple, se consacrer à cette œuvre essentiellement populaire et libérale, et, si chaque admirateur de son beau talent lui envoie un seul volume, la bibliothèque dont il sera le fondateur, sera bientôt la plus riche de la contrée. Il remplirait alors son devoir de citoyen, et, à l'abri du reproche, sans nul souci de la politique, il continuerait à chanter comme autrefois,

Sur le bord d'un ruisseau, dans le mois où les roses
Parfument les sentiers qui mènent aux hameaux,

quelques-unes de ces chansons agrestes dont le refrain est toujours allé frapper droit à notre cœur.

M. Auguste Lestourgie est un poète qui aime le vallon natal et qui a conservé intacte la foi traditionnelle du foyer. Sa muse

Est une franche paysanne
Sans corset et sans brodequin
Qu'on voit dans les prés quand on fane,
Aux vignes quand on fait le vin.

Nous aimons cette franchise et nous avons passé une charmante soirée avec l'auteur des *Rimes limousines.* Quoi de plus suave, par exemple, que la pièce intitulée : *l'Eglise neuve* ! Un homme revient au village après une longue absence. Il approche à pas lent. Son cœur bat. Ses souvenirs d'enfance se dressent devant lui, et il pense retrouver hommes et choses à la place accoutumée.

Mais le vieux fermier est mort ! l'ancienne église est démolie !

Tout pensif, j'arrivai sur la place déserte.
Je passais inconnu Je me pris à pleurer.
Je vis l'eglise neuve... et la porte entr'ouverte...
Seigneur, pardonnez-moi, — sans y vouloir entrer !

Elle étalait son porche aux pierres ciselées,
Ses vitraux rajeunis, et dressait fièrement
Au sommet du coteau, par-dessus les vallees,
Sa tour faite d'hier dans le style roman.

Eh! que me font a moi la blancheur de tes dalles,
Tes voûtes, ton fronton artistement fouillé?
Ah! j'espérais baiser avec mes lèvres pâles
Le sol du temple auguste où j'avais tant prié!

Je rapportais de loin mes chimères eteintes,
Et comme un ex-voto je les voulais placer
Au pied de ces autels et sur ces parois saintes,
Vestiges venéres que l'on vient d'effacer!

Il va repartir quand une voix céleste descend de la tour, celle de la vieille cloche du village. Elle lui disait :

. . . . . « Reste!
« Mon chant, triste aujourd'hui, te fêta nouveau-ne :

« Je suis la vieille cloche, et pourtant je demeure
« Ici, tu le sais bien, j'ai tant sonne Noël!
« Par pitié l'on me garde à present, car je pleure
« Comme si le passé pouvait être éternel!

« Reste! nous parlerons des amitiés anciennes,
« Et ma voix sera douce à ton cœur attristé!
« La brise mêlera tes plaintes et les miennes!
« Frère, fais comme moi : reste! » Je suis resté!

Signalons encore les poésies suivantes : *A la Taverne Remede, Mathurin*, qui se distinguent par leur vive grâce et leur naturel exquis.

Dans le *Baptême de l'ouvrier*, M. Lestourgie regrette ces contrastes navrants qui affligent toute âme vraiment chrétienne, ces carillonnées bruyantes qui ébranlent la tour du temple pour l'enfant du riche et qui se taisent pour le fils du prolétaire. Comme lui, nous voudrions que certaines cérémonies du culte fussent toujours invariables et que le même nombre de cierges brulât sous les voûtes sacrées quand on y apporte un cercueil. Qu'il renferme les dépouilles d'un millionnaire ou d'un artisan, peu importe! En face de ce cadavre recouvert d'un drap noir, dans cette cérémonie suprême, au milieu de ces chants lugubres, ce serait une salutaire impression pour tous que la disparition de tout indice des inégalités sociales qui seront toujours une réalité dans la vie humaine, mais qui ne sont plus qu'un mensonge devant la tombe! Cette pensée de l'égalité devant la mort serait un avertissement pour le riche, une consolation pour le pauvre. Citons quelques strophes du *Baptême de l'ouvrier* qui nous ont inspiré les précédentes réflexions :

On l'a rapporté de l'église;
L'orgue pour lui n'a pas chanté.
— Petit enfant que l'on baptise
Ta marraine est la pauvreté!

Ton parrain, le travail honnête,
Aux doigts calleux, mais au cœur franc,
A fait tous les frais de la fête,
Ne te plains pas, petit enfant :

Le sacristain était morose,
Car il n'avait rien à toucher;
Mais sur ton beau front blanc et rose
J'ai vu les anges se pencher.

Si le bedeau pour toi lesine
Et serre ses brillants velours,
Si ton cierge n'est que resine,
Souris-en, l'ange est là toujours!

L'ange du bon Dieu qui te garde
Et qui te fera sommeiller!
Il te suivra dans ta mansarde :
Jésus aussi fut ouvrier!

Et Jésus qui sent ces arômes.
Monter de ton humble foyer,
Oubliant ce qu'ont fait les hommes,
Bénit l'enfant et l'atelier!

Content de son sort, se riant des ambitions folles qui sont le plus souvent suivies de déceptions amères, M. Auguste Lestourgie se promène, en sage, dans son vallon limousin, contemplant les monts couronnés de brume et les bois remplis d'ombre, recueillant les vieilles légendes du pays, et il retrace ses impressions simplement, naïvement. Ce n'est pas lui que l'on pourra jamais accuser de faire de l'art pour l'art. Il laisse librement parler son cœur; là est tout le secret du poète.

MM. Achille Millien et Auguste Lestourgie appartiennent à cette saine école de poètes et de penseurs qui se nomment Brizeux, Victor de Laprade, Joseph Autran, Leconte de Lisle, Louis Rambaud, Thalès Bernard et auxquels nous avons accordé depuis longtemps notre amour et notre estime.

Louis Macon.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 14 avril 1864

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le *Président* donne lecture d'une lettre de S. Exc M le Ministre de l'instruction publique qui accorde une allocation de 300 fr à la Société Florimontane, à titre d'encouragement.

M. le *Président* communique ensuite le programme du concours de poésie ouvert par l'Academie de Mâcon, pour l'année 1864. Le sujet choisi est Vercingétorix.

M *Ruck*, inspecteur d'Académie, donne lecture du questionnaire archéologique, redige par la commission qu'il preside Ce questionnaire sera imprime prochainement et envoyé surtout aux instituteurs du département

M. *Revon* montre les dessins de quelques antiquités recueillies à Thonon, et rend compte des fouilles qu'il a executées dans des constructions romaines, près d'Annecy.

Les dons et échanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Mémoires* de l'Academie impériale de Savoie, tome VI, 1863; — 2° *Mémoires* de l'Institut national genevois, tome IX; — 3° *Bulletins* de l'Institut genevois; — 4° *Rapports* sur l'exposition de Londres, par la commission suisse; don de l'Institut genevois; — 5° *Bulletin* de l'Académie delphinale, tome II et V, 1863; — 6° *Revue archéologique* de Paris; — 7° *Revue du Lyonnais;* — 8° *Revue des Sociétes savantes;* — 9° *Revue nouvelle,* de Paris; — 10° *Bulletin* de l'Union des Arts de Marseille; — 11° L'*Union magnetique;* — 12° *Les Beaux-arts;* — 13° *Atti della Società italiana* di scienze naturali, — 14° *Annales* de la Societé impériale d'agriculture de la Loire; — 15° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture du département de la Savoie; — 16° *Journal des connaissances médicales*, — 17° La *Tribune lyrique,* de Mâcon; — 18° L'*Atelier,* de Bordeaux; — 19° L'*Abeille du Bugey;* — 20° Le *Mont-Blanc;* — 21° Le *Léman;* — 22° Le *Courrier de Savoie;* — 23° La *Nymphe des eaux,* annees 1859 et 1860; don de M. Louis Macon; — 24° La *Suisse,* année 1863; don du même; — 25° La *Vallée de Beaufort,* par M. Ducis; don de l'auteur; — 26° Les *Jurassiennes,* poésies, par A. Chevassus; don de l'auteur; — 27° Les *Olympiades,* album de l'Union des poètes, 1864; — 28° *Des moyens d'élever au sein des classes rurales le niveau des connaissances agricoles,* par M J Dunand; — 29° Deux thèses de médecine, don de M. H. Gosse, — 30° Brochures, don de M. Ch Burdet.

—

La distribution des prix accordés aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, a eu lieu le 2 de ce mois à la Sorbonne Dans la section d'histoire, M. T. Chapperon a obtenu une mention honorable pour son ouvrage intitulé : *Chambéry au XIVe siècle,* et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, une mention très honorable pour son mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie

—

Ampère, fils de l'illustre mathématicien membre de l'Académie française et de l'Academie des inscriptions et belles-lettres, est mort subitement à Pau, le 27 mars dernier. Ampère naquit à Lyon le 12 août 1800 L'histoire, la poesie, les voyages, les littératures anciennes et etrangères furent les sujets favoris de ses études Ses principaux ouvrages sont l'*Histoire litteraire de la France avant le XIIe siècle* et l'*Histoire de la litterature en France au moyen-âge,* résumes de ses cours à la Sorbonne et au college de France; un travail sur la *Grèce, Rome et Dante* et l'*Histoire romaine à Rome.*

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (suite), par M. J. Replat. — L'aqueduc du Châtelard, par M. P. de Marans. — Les timbres-poste, par M. G. de Mortillet. — A propos de la décentralisation intellectuelle, par M. J. Philippe. — Chronique musicale, par M. J. Weber. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite.)

XXXV

Après avoir dit adieu aux ombres du moyen-âge, le cloître et le château, pour rentrer dans le bassin d'Annecy les anciens, au lieu de la route battue, prennent le sentier qui longe le pied de Mandallaz ; c'est l'étroit chemin que suivit Jeanne de Jussie. Avec son livre mignon, nous allons revoir de plus près les gentilhommières aperçues ce matin derrière les grandes haies.

Nous avions laissé les bonnes sœurs *reposant leur chef l'une sur l'autre;* continuons le récit de mère Jeanne :

« Le dimanche oyrent messe devotement et les matines des dames, puis leur fut donné à disner, et « M. le juge paya la despence qui estoit grande : car « estoient environ cinquante personnes et plus de « trente bestes tant bœufs que chevaux : après disner « leur fut amener d'autres chariots, et ceux qui les « conduisoient estoient fort rudes et mal gracieux, et « leurs chariots mal en ordre : et toutesfois pour le « desir qu'elles avoient d'estre tantost en lieu de re- « pos, et hors d'entre les seculiers, prindrent bien à « gré le tout, combien qu'il pleuvoit, et n'avoient rien « pour s'affubler, et les chariots n'estoient couverts que « de linceux, que l'abbesse de Bonlieu leur avoit « presté. Departant donc dudit Bonlieu pour aller à « Anyssi, elles eurent tant de defortunes qu'elles y « arriverent bien tard. Par tous les villages où elles « passoient on les recevoit en devotion, processionnel- « lement à cloches sonnantes, et tous les chemins « pleins de monde qui couroient devant et derrière « pour les voir. Quand furent à la Balme, une lieüe « d'Anyssi, estoit soleil couchant, elles y furent receües « en grand honneur. Les seigneurs et dames leur pre- « senterent de dormir là ceste nuit : mais M. le juge « ne voulut, disant qu'il avoit donné le jour à Anissy, « et qu'il n'y vouloit faillir, de quoy furent marris, et « par force firent arrester les chariots, et contrai- « gnoient les sœurs de boire, et leur donnerent de bon « pain et du fromage vieux, et de bon vin blanc et « rouge, et de bon cœur, c'estoit plaisir de les voir « servir. »

Antique et simple et cordiale hospitalité, qu'êtes-vous devenue? Si vous êtes de notre monde, nous vous retrouverons à Pringy ou aux Villards.

Sur la route, encore un château ! mais celui-ci n'a tour aucune, de créneaux point, ni herse ni pont-levis : c'est le *château des Fées.*

Deux ouvertures béantes dans le rocher, presque taillé à pic, conduisent au palais des filles de l'air. Dans le beau temps où les fées pouvaient tout, si l'on portait, la veille de Noël, un pot de terre non vernie à l'entrée de la grotte, le lendemain au lever du soleil il était rempli de pièces d'or.

Sur le seuil du castel enchanté, on voit encore des restes d'ancienne muraille : il est probable qu'il fut habité par les hommes de l'âge de la pierre, par les enfants des lacs et des forêts.

Après avoir dépassé Mandallaz, nous laissons à droite l'emplacement du château *de la Monnaie,* qui s'élevait du milieu des marécages. La tradition rapporte que ce nom lui fut donné parce qu'il aurait servi de repaire à une bande de faux-monnayeurs. Mais les chartes nous apprennent que ce château était la monnayerie des comtes de Genevois. On peut cependant concilier les deux étymologies, celle des doctes et celle du populaire : ne sait-on pas que certains barons féodaux et même des rois de France, y compris Philippe-le-Bel et le roi Jean, ont battu souvent de la fausse monnaie?

Bécassines et poules d'eau peuplent les flaques qui entourent la monnayerie. Ici, la caravane se divise. Cosaque et Médor font des arrêts superbes : ils entraînent dans les herbages la bande joyeuse des novices.

Les anciens flairent un tumulus, et vont escalader la butte de Saint-Paul, où l'on a découvert de nombreuses tombes sarrasines.

Laissant tous ces messieurs à leurs occupations diverses, doucement attiré par le gazouillement des mésanges, j'allai m'asseoir à la lisière d'un bois, qui trempe ses pieds dans les flots du Viran.

XXXVI

Bois touffu, doux rivage, abri de notre enfance, tu

es habité par les fées lumineuses, les bonnes fées du souvenir.

Leurs robes blanches se détachent sur le fond obscur de la feuillée, et les ombres légères semblent venir à nous. Vision charmante! comme le jour où elles étaient groupées sous ces arbres, je les revois les compagnes de nos années d'innocence, d'abord une sœur aimée, puis jeunes femmes et jeunes filles, fleurs tombées avant midi sur le bord du sentier de la vie.

C'était par une matinée d'octobre. La lumière filtrait dans un tiède azur ; les feuilles étaient dorées comme la grappe mûre du raisin blanc; des vols de ramiers passaient à la cime des chênes, et l'écureuil sautait sur la branche flexible des vernes.

Cherchez dans le retrait le plus solitaire des futaies, là où le bois se creuse en vallon, où le vallon forme une corbeille de mousse. Elles étaient là : comptons-les bien !... Les mains enlacées, leurs cheveux flottant à la brise, elles écoutaient la lecture d'une histoire d'amour racontée dans un livre maintenant oublié. Elles étaient là : je les revois encore !... comptons-les bien !... Mais le vent qui glace a soufflé sur leurs têtes : la vision décroît ; une étoile s'efface, et le vent souffle toujours ! encore une feuille qui tombe ! encore une étoile qui s'éteint ! Le cercle lumineux se rétrécit ; de cinq il en reste une ; mais le vent froid souffle toujours : la dernière blémit et disparaît. Toutes sont allées où va la rose qu'on effeuille, où sont allées *neiges d'antan*.

Adieu donc, suave retraite où nous avons goûté le prestige des heures légères ! adieu fraîches matinées de prime jeunesse passées à l'ombre des bois !

XXXVII

Mais laissons aller au fil de l'onde nos pauvres feuilles mortes.

En remontant les bords du ruisseau, nous atteindrons Premeiry, la terre des floraisons précoces et des vents printaniers.

Heureuse contrée, tu dois ton nom aux primeurs de la nature, à ces charmantes fleurs qui ouvrent leurs corolles dorées aux effluves du renouveau. Ici, plutôt qu'ailleurs, les primevères tapissent le talus des vergers, la margelle des ruisseaux ; et, se mêlant au lierre ami des ruines, elles enguirlandent le pied des murailles qui rappellent trois noms illustres à divers titres : Antoine Favre, et ses deux fils Vaugelas et René.

Le grand légiste possédait un grangéage à Gillon, sous la colline de Poisy. Ce fut son fils René qui fit construire la maison forte de Premeiry, d'où la vue embrasse un magnifique horizon, le cirque des montagnes et la plaine fuyante du lac. Composée de quatre pavillons, reliés par deux vastes corps de logis, la maison était défendue par une enceinte crénelée, avec tourelles aux angles, avec cour, avant-cour, portes ferrées et pont-levis. Cette construction, *y compris tout, tant en écurie, granges, qu'enceinte des trois cours, tournelles, pigeonniers et autres choses, coûta bien dix mille ducatons* au seigneur René (1).

Dans les premières années de notre siècle, ce manoir était un des monuments les plus curieux du XVIIe. On y retrouve encore plusieurs des nombreuses devises dont René avait paré sa demeure ; nous avons rapporté ailleurs les plus remarquables (1), celles-ci entre autres .

« Les amis de l'heure présente
« Sont du naturel du melon,
« Il en faut bien chercher cinquante
« Avant que d'en treuver un bon. »

« Une femme bonne
« Vaut une coronne,
« Mais c'est bien fortune
« D'en treuver une. »

L'entrée du cabinet de travail est défendue contre les importuns et les oisifs par ces quatre mots :

« Aliàs aliis
« Hic mihi. »

Ce cabinet renferme un dessin en détrempe du château et de ses alentours. La porte de la cuisine est surmontée de vers latins formant un jeu de mots dans le goût de l'époque, mais que Brillat-Savarin, le spirituel gourmand et légiste conforme, n'aurait pas désavoué :

« Ut in urbe jus conditum me sorbet
« Hic jus conditum sorbeo (2) »

Les écussons de plusieurs grandes familles décorent la salle d'honneur : outre les armoiries de la maison Favre, on y remarque celles des Châtillon et des Olland-Crescherel. Il est vrai que le temps, *ce grand mangeur des choses,* les a détruites à moitié : mais ce qu'il n'a pu dévorer, ce qui est toujours vivace dans la maison de Premeiry, c'est l'impérissable souvenir de notre grand jurisconsulte, et le souvenir moins éclatant, mais durable encore, de Vaugelas, l'intelligent pionnier de la langue française (3).

Né sur la rive droite du Rhône, ayant vécu surtout à Paris, Vaugelas appartient beaucoup plus à la vieille France qu'à notre province. Toutefois, il est bon de rappeler que s'il est né en Bresse, la croix blanche de Savoie flottait alors sur sa terre natale. N'oublions pas d'ailleurs que son jeune esprit s'était formé au sein de l'Académie Florimontane, à l'école de deux grands génies : Antoine Favre et François de Sales.

Mais dans ces notes écrites au pas gymnastique, en allant par monts et par vaux, nous devions seulement un salut à messire de Vaugelas. La révérence faite, bornons-nous pareillement à lever notre toque devant la mémoire du président Favre. Pour nous entretenir de sa vie et de ses œuvres, le moment d'ailleurs serait-il opportun? Nous savons que ses doctrines ne sont pas aujourd'hui en grande faveur. Les feuilles de ses livres sont aussi des feuilles mortes ; bientôt, peut-être, elles seront aussi peu consultées, aussi peu connues que la glose d'Accurse ou de Cujas. Et lui-même, s'il revenait dans ce monde, pourrait-il reconnaître à tout ce qu'on légifère de nos jours cette science du droit qui fit sa gloire?

L'œuvre admirable de législation, honneur du commencement du siècle, a été surchargée d'une masse de pièces rapportées, disparates ; et pour se reconnaître

(1) Mss de la Société Florimontane.

(1) *La Maison de Favre*, par J. R.

(2) Traduction libre : « A la ville, je suis absorbé par le droit ; « ici, j'absorbe du jus confit »

(3) Le château de Premeiry a été restauré par son propriétaire actuel, mon excellent ami le Dr Lachenal.

dans ce *diluvium*, pour retrouver les couches superposées, il faut être géologue plutôt que jurisconsulte.

Ajoutez que certaine école, laissant le droit scellé dans ses arcanes, a la prétention de ne suivre que l'équité ou ce qui en prend le nom à l'idée de chacun. On introduit ainsi dans la pratique une sorte de protestantisme équivoque en substituant à l'autorité de la loi la fantaisie individuelle. Au lieu de progresser, la science du droit a une tendance à rebrousser vers cette époque où Montaigne pouvait dire : « Les advocats et les juges « de nostre temps treuvent à toutes causes assez de « biais pour les accommoder où bon leur semble. »

Prononcer selon l'équité! mais la méthode n'est pas neuve ; elle existait déjà du temps de Barthole : aussi, lorsqu'on venait lui demander de résoudre une question, non point selon la loi, mais selon l'équité, le spirituel bonhomme renvoyait le client à son voisin le maréchal.

Et, à notre tour, nous le dirons à tous ceux qui veulent remplacer l'étude des maîtres du droit par les ressources de leur bon sens particulier, à tous ceux qui préfèrent à la lumière de la science les decevantes lueurs de l'équité, à tous ceux-là nous dirons : allez, grands docteurs, allez vite emprunter une lanterne à la forge du voisin.

Donc, à quoi bon nous entretenir aujourd'hui des travaux de l'homme qui fut pour la science du droit ce que fut Thomas d'Aquin pour la science sacrée? A quoi bon? Mais bien plutôt disons quelques mots de son fils, le seigneur René.

Par ses défauts plus que par ses qualités, par son besoin du paraître, par l'énorme développement du bourgeon de la vanité, il se rapproche des hommes de notre temps, et il sera par eux plus facilement compris.

XXXVIII

Fils d'un tel père, René était jurisconsulte, docte aussi et lettré. On a de lui des mémoires et consultations dans les nombreux procès qu'il eut à soutenir, au sujet notamment de l'hérédité de son frère Vaugelas. Son œuvre principale est un *Parvulus liber*, intitulé : *Le bien public pour le fait de la justice*. Il a émis dans ce petit livre des idées utiles, neuves pour son temps, et proposé plusieurs améliorations judiciaires, réalisées depuis par la sagesse de nos anciens rois. Le seigneur René, en écrivant cet ouvrage, ne visait à rien moins qu'à *l'extermination de la chicane, ce cerbère d'enfer*. Il voulait « supprimer en partie cette engeance de ser- « penteaux qui sifflent et soufflent la discorde parmi « les hommes. » Il désirait, en un mot, « porter de « l'eau à ce grand feu de la chicane, de la discorde et « de la longueur des procès qui consument l'Europe. »

Mais chose singulière! cet homme, qui semble détester si cordialement les débats sur le tien et sur le mien, a passé presque toute sa vie à plaider *pro domo suâ*. Il avoue dans son testament qu'il a été *pendant plus de vingt ans en dispendieux procès, et qu'il y a employé la meilleure part de sa vie*.

A sa mort, arrivée le 28 septembre 1656, ses querelles litigieuses n'étaient point terminées; et dans l'acte suprême de ses volontés, il défend très expressément à son fils Gabriel de rabattre la moindre chose des sommes qui lui sont dues, *ne voulant pas que son dit fils par trop grande complaisance vienne à perdre et à donner à autrui ce qu'il lui a légitimement acquis par tant de soins et de fatigues de corps et d'esprit.*

Puis, voulant perpétuer outre-tombe le souvenir de ses luttes judiciaires, il recommande à ses héritiers « de faire imprimer dans l'année de son décès toutes « les écritures en droit qu'il a faites dans ses procès, « et de les recueillir toutes pour en faire un petit livre, « et ce pour de bonnes et légitimes considérations, et « parce que le public pourra en tirer instruction et « profit. »

Son testament est du reste tout-à-fait excentrique (1); on peut dire de cet acte, ce que M. Costa de Beauregard a si bien dit du testament de Gérard de Ternier : « C'est un monument remarquable des mœurs de « cette époque où l'expression d'une foi sincère s'al- « liait sans scrupule aux écarts les plus étranges de la « vanité. (2) »

A l'œuvre on reconnaît l'homme, et dès le préambule on voit le bourgeon s'épanouir; il débute ainsi :

« Je René Favre, seigneur de la Valbonne, baron de « Péronge et d'Aiguebelette, seigneur du Villaret et de « Vaugelaz et de ma maison noble de Premeiry, con- « seiller d'Etat de S. A. R., premier sénateur et doyen « du Sénat de Savoye, et président du conseil de Ge- « nevois ; et afin que ma postérité sache, le plus ancien « officier de S. A. R. deça et delà les monts, ayant « quarante-neuf ans de magistrature, fais ce mien tes- « tament..... »

Dans cet acte, il prend soin de rédiger son épitaphe, et il ordonne de mettre une pierre sur sa tombe « où « seront gravés en grosses lettres lisibles les mots sui- « vants : *Renatus Faber, baro, senator et præses, tan- « quàm Job expectat hìc donèc veniat jmmutatio sua* (3). « Et y seront, ajoute-t-il, mes armes gravées avec « celles de dame Andrée-Nicolle de Crescherelle de « Olandoz ma très aimée et regrettée femme. »

La partie la plus curieuse de ses dispositions testamentaires est celle qui concerne les fondations et legs pies. Il commence par déclarer que sur ce chapitre il sera fort peu libéral : « Quant aux légats pieux, mon « père en a déjà fait d'assez notables pour lui et pour « toute sa famille. » Cependant, il veut apporter aussi une pierre, ou pour mieux dire quelques briques à l'édifice des œuvres de main-morte. Comme il a établi une fabrique de tuiles dans sa terre de Premeiry, il fait les legs suivants :

« Premièrement, je donne et lègue aux Révérends « Religieux du couvent de la ville d'Annissy (4) an- « nuellement 250 tuiles et 10 corniers pendant que « ma tuilerie de Premeiry subsistera, et qu'on y tra- « vaillera effectivement, à les mander prendre par eux « sur les lieux. Je lègue aussi de la même façon et « condition 250 tuiles tous les ans au couvent des « R^ds Pères capucins d'Annissy : 250 tuiles et 10 cor- « niers; et au couvent de Sainte-Claire de même an- « nuellement 250 tuiles et 10 corniers. »

Plus loin, il fait une fondation qui marque toute la bizarrerie de son esprit :

(1) Ce testament est insere dans les procès-verbaux de la Chambre des comptes du Genevois Mss

(2) *Souvenirs du règne d Amédée VIII.*

(3) Rene Favre, baron, senateur et président, attend ici, comme Job, le jour de sa transformation.

(4) Celui de saint François.

« Je lègue, dit-il, à la pieuse confrérie de la Sainte-« Croix et du Saint-Crucifix, érigée en l'église de Saint-« Jean en la ville d'Annissy, soit des Pénitents-Noirs, « la somme qui me sera due pour le quartier dernier « auquel je mourray pour mes gaiges et pension de ma « charge et office de président du conseil de Genevois, « comme aussi le gaige du même quartier pour mon « office de senateur au souverain Sénat de Savoye, « sçavoir pour celui de président mille florins, et pour « celui de senateur cinq cent seize florins et neuf « solds, qui font en tout quinze cent seize florins neuf « solds . . . . . .

« Auquel legat j'impose ces charges et conditions, « sçavoir qu'ils bailleront charge à telle personne qu'ils « voudront et désigneront, et à laquelle lors de l'action « on fera porter une casaque de treillis noir, sur la-« quelle sera peincte la sainte croix, et ladite personne « lira et prononcera distinctement en un billet im-« primé par les carrefours de la ville d'Annissy et ses « fauxbourgs, aux endroits qu'on a accoutumé de faire « les criées, et à haute et intelligible voix, tous les « jours de mardy, à une heure après midy, en laquelle « est le plus grand concours du marché de la ville, les « paroles suivantes qui seront écrites de cette façon :

« Gardez-vous de mal penser, de mal dire et de mal faire,
« Faites le bien pour l'amour de Dieu tant seulement,
« Ne tenez point tort de personne,
« Souvenez-vous de la mort,
« Et qu'il y a un paradis et un enfer pour jamais,
« Pour jamais, pour jamais
« *Requiescat in pace.*

« Voulant espérer que quelques-uns des assistants « diront *Amen*. Or, j'entends que ledit personnage por-« tera en main une clochette qu'il sonnera par trois « fois au lieu où il prononcera telles paroles pour « donner advis et loisir au peuple de s'assembler.

« J'entends aussi et prie MM. mes confrères que « parmy les oraisons que le prestre dit après la béné-« diction du Saint-Sacrement de l'autel ils procurent « et fassent dire ces deux petites collectes : *Deus qui « corda fidelium,* etc....., et encore une autre qui se « lit en la messe en la veille du jour de l'Ascension « de Notre-Seigneur : *Deus à quo bona cuncta proce-« dunt,* etc....., et c'est à l'intention de prier Dieu qu'il « lui plaise d'inspirer MM. les magistrats et tous of-« ficiers de justice de bien rendre leurs devoirs en « justice, et de la faire bonne et briefve, m'estonnant « que jusqu'à présent on n'aye encore point composé « ni pensé à faire des prières à ces fins et à cette inten-« tion pour une chose si utile et nécessaire dans le « monde, puisque la justice est ce soleil qui produit « et conserve tous les biens politiques. »

Pour le cas où les pénitents noirs ne voudraient pas accepter le legs avec toutes ses charges et conditions, le testateur leur substitue l'église de Saint-Maurice, et à défaut le collége de la ville. Il prie l'évêque et prince de Genève de tenir main à l'exécution ponctuelle de la fondation, et d'accorder 40 jours d'indulgence *à tous ceux qui ouiront lesdites paroles avec résolution d'en faire leur profit.* Il manifeste en outre le désir que l'on obtienne du Saint-Père des indulgences encore plus étendues.

Enfin, après avoir substitué ses enfants et petits-enfants les uns aux autres en cas d'extinction de la branche masculine; après avoir rappelé que l'illustration de sa famille remonte au temps du Comte Vert : *voulant maintenir en lustre sa maison,* il impose à ceux qui prétendront hériter de lui la condition *de n'épouser jamais femme qui ne fasse pour le moins la quatrième race de noblesse de père et de mère en rang de noblesse,* le cas toutefois excepté où ses héritiers *prendroient, comme il se pourroit faire, un parti ayant pour le moins vingt mille ducatons effectifs et vaillants.*

On voit que le seigneur René était de l'avis de Mme de Grignan et pensait comme elle *qu'il fallait bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres.*

XXXIX

A peu de distance de Premeiry, des futaies séculaires versent la fraîcheur de leurs ombrages sur les tours de Monthoux. L'ancien château de ce nom était placé vers le milieu de la forêt du Barioz : il en reste seulement quelques murs ruinés et couverts de ronces. Le château actuel paraît avoir été construit dans le XIVe siècle.

La famille de Monthoux est une des plus illustres du Genevois. Sa devise est : *Tout en bien.* Ses armes sont de gueules au chevron d'or, avec trois plumes pour cimier, deux d'or, une de gueules, et deux haches d'or pour supports. Cette famille rattache son origine à la légion Thébaine. Retenu par la maladie, un compagnon de saint Maurice n'avait pu suivre son chef dans le Valais. Après le martyre de ses frères d'armes, il aurait fondé l'ancien château du Barioz.

Un de Monthoux figure dans la première promotion de l'ordre du collier, faite par le Comte Vert en 1362 (1).

Philibert de Monthoux faisait partie du cortége de gentilshommes qui suivirent à Milan Marie de Savoie, fille aînée d'Amédée VIII, lors du mariage de cette princesse avec Philippe-Marie Visconti.

Ecuyer du duc Charles, Pierre de Monthoux du Barioz fut un grand pèlerin : après avoir visité les trois rois de Cologne et Saint-Jacques de Galice, il entreprit le voyage de Jérusalem où il fut créé chevalier du Saint-Sépulcre.

Joseph de Monthoux a fait, avec le duc de Longueville, la guerre de Candie contre les Turcs. Blessé dangereusement en 1669, il fut à son retour nommé capitaine aux gardes, gentilhomme de la Chambre, intendant des fortifications et bâtiments du duc de Savoie.

Vers la fin du XVIIe siècle, Jean-François Angot de Bonnières, marquis de Cruseilles et baron de Monthoux, était capitaine dans l'escadron de Savoie, écuyer de Madame Royale Christine de France, et commandant du château de Nice. Pendant son séjour dans cette place, il entretint avec Madame Royale une longue et curieuse correspondance (2). On lui avait confié la garde d'un prisonnier d'Etat, le comte de Bruent. Arrêté à Turin, transporté secrètement au château de Nice, le comte était l'objet d'une surveillance excessive. Un jour, de Bonnières écrit que son prisonnier demande un confesseur, et Madame Royale lui répond : « Permettez-lui de voir un prêtre, mais que ce ne soit

(1) Cibrario : *Storia della monarchia di Savoia.*
(2) Elle est conservee dans les archives de Monthoux.

« pas un Jésuite ! » La recommandation est singulière de la part d'une princesse qui avait elle-même pour confesseur un Jésuite, le célèbre Père Monod.

On rapporte que Monthoux eut l'honneur de recevoir dans ses murs Henry de France et de Navarre,

« Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire. »

Au dire de Charles-Auguste de Sales, « le bienheu-« reux François a été quelque temps nourry de laict « en ce château, sous l'œil de Bonnaventure de Chi-« vron, dame de Monthoux, son ayeule maternelle et sa « marraine. »

A ces grands et lointains souvenirs ajoutons le souvenir prochain, plus humble il est vrai, mais plus cher et plus doux du dernier propriétaire de ce château (1). Appelé plusieurs fois à siéger dans les conseils de la nation, il s'y était fait remarquer par ses connaissances administratives et par son rare bon sens. Instruit autant que modeste, il était doué de toutes les qualités du cœur. Lui, certes, pouvait de ses aïeux porter la devise : TOUT EN BIEN.

Et je vous le demande, à vous mes vieux condisciples, si remontant la pente des jours, nous pensons à tous ceux que nous avons laissés sur le chemin, n'est-il pas vrai que dans notre Savoie nous avons rencontré grand nombre d'hommes excellents, âmes d'élite et cœurs d'or?

Foi d'Allobroge! c'est un véritable plaisir d'avoir vécu assez longtemps pour dire cela et pour le dire bien haut à la génération qui nous suit.

XL

Cependant, le jour touchait à son déclin. Je m'étais attardé en cette noble compagnie des Favre et des Monthoux. *Le bon pain et le fromage vieux, et le bon vin blanc et rouge* des seigneurs de la Balme revenaient à notre mémoire ; c'était l'heure de songer au gîte et au souper : nous trouvons l'un et l'autre, et le *bon cœur* aussi, chez un patriarche de *la vieille*, ami de choix entre cinquante des meilleurs.

Et tout d'abord, notre hôte nous reçoit en cour plénière de Saxe et de Courlande; puis, d'un joli vin de Tokai il nous verse rasade pleine.

Evoë! Que d'autres vous entretiennent de la voie consulaire ou prétorienne de Pringy, de ses antiquités gallo-romaines, du tumulus celtique d'où l'on a exhumé des bracelets de bronze, des urnes cinéraires et des fioles lacrymatoires!

Evoë! A toutes les urnes possibles nous préférons une coupe pleine de purée septembrale, et nous vidons la nôtre en l'honneur de ces dames !

Blondes filles de la Germanie, portant manteaux d hermine mouchetée et fleurs au corsage, elles répondent à notre toast par un beau sourire de l'autre siècle.

Evoë! Une coupe encore en l'honneur des dames !

Mais par quel miracle toutes ces beautés de haut parage, les grandes tantes de la très gracieuse duchesse de Gênes, sont-elles à Pringy! Le maître et maire de céans vous le dira (2).

Ces Savoyards! on les trouve partout.

(1) M. Joseph de Livet, baron de Monthoux.
(2) Notre ami M. Jean Dunand.

Georges de Lachinal d'Annecy était major-général en Saxe, et directeur de la cour de S. A. R. le duc de Courlande. Son frère aîné était colonel des gardes du duc de Saxe. Revenu au pays natal en 1780, Georges a fait construire la maison qui nous prête son toit hospitalier; il a paré ses lambris des images qui lui étaient chères; et il a doté ses vignes d'un plant de Tokai, la gloire de ces côteaux.

Ami! une coupe encore à la mémoire du major de Saxe et de Courlande!

XLI

Abattre un sanglier serait un coup de maître!

Mais trouve-t-on encore des marcassins dans les bois de Thorens? Cette question nous tenait perplexe à l'heure matinale où nous quittions Pringy, après avoir serré la main de notre hôte.

Deux rochers énormes, piliers massifs d'un vestibule alpestre, ouvrent en face de nous l'entrée d'une vallée charmante : mais y trouverons-nous des solitaires ou des ragots? Autrefois, le fait est sûr, ils peuplaient les taillis voisins. Au mois d'août 1486, la princesse Hélène de Luxembourg a chassé le sanglier sur les côteaux qui verdissent au pied du château de Thorens; mais depuis ce temps-là, possible que les compagnies aient émigré. Ce doute bien légitime nous fait renoncer à l'honneur éventuel d'ajouter une hure, en guise de fleuron, aux pompes de la saint Hubert.

Et cependant, Thorens est une vallée charmante. Le demi-cercle de montagnes qui en forme le fond présente surtout un ravissant paysage. D'épaisses forêts couronnent les prairies ; les pentes d'un vert sombre, mollement arrondies, sont semées de bouquets de hêtres et de bouleaux ; leurs ramées s'entrelacent et ondulent comme des guirlandes préparées pour quelque fête pastorale.

Je le redis encore, Thorens est une vallée bien attrayante; et si l'on n'y rencontre plus des sangliers, on y goûte le prestige des beaux sites de montagne ; on y rencontre aussi grands souvenirs et humbles légendes.

A Roche-Taillée, le chemin s'escarpe au pied d'un oratoire qui renferme une ancienne image de la Vierge. Elle fut un jour enlevée de son sanctuaire, et précipitée dans un gouffre inabordable ; jamais le pied de l'homme n'avait pénétré dans cet abîme ; et cependant, le lendemain de son horrible chute la madone était remontée dans sa niche.

Une autre chapelle est élevée sur les ruines du château de Sales : elle occupe la place de la chambre où naquit saint François.

Le château a été détruit en 1630 par un corps détaché de l'armée de Louis XIII. Les arrière-neveux du grand évêque habitent aujourd'hui l'antique manoir des seigneurs de Compey ; mais avant de leur appartenir il avait souvent changé de maîtres, et son histoire est singulière.

La fortune bien diverse de ces deux maisons rivales, les de Sales et les Compey, rappelle un peu la fable du chêne et du roseau.

Charles-Auguste de Sales fait remonter bien haut l'origine de sa famille. A son dire, le nom viendrait des prêtres Saliens. A l'appui de cette thèse, il fait observer que le cri d'armes de sa maison « Mamour! Mamour! » est loin de signifier *mon amour*, comme pour-

rait l'imaginer le vulgaire ignorant : mais cette devise est un refrain du chant Salique : « Mamurius. »

Toujours à son dire, l'écu armorial des de Sales n'est autre que l'ancile sacré tombé du ciel et recueilli par Numa Pompilius. Il fait aussi une description magnifique de son château paternel *avec ses six hautes tours, ses trois tournelles, ses douze girouettes, ses trois granges et autres fabriques de ménage*. Il nous apprend que l'on voyait sur les écuries *quantité de paons se promener et faire la roue de leurs belles queues*.

Le Père d'Hauteville, dans son livre intitulé : *La Maison de saint François de Sales*, a partagé toutes les imaginations de Charles-Auguste, et fait remonter comme lui la noblesse de la famille au temps du roi Numa et de la nymphe Egérie.

Quel que soit notre respect pour les deux écrivains que nous avons cités, nous sommes porté à croire que l'illustration des de Sales ne remonte guère au-delà du XVe siècle. Leur fortune est venue en grande partie de la faveur des princes de Luxembourg ; et leur château, lorsqu'il avait pour voisin très proche le fier donjon des Compey, n'était probablement qu'une maison tourée.

(La suite au prochain numéro.) J. REPLAT.

AQUEDUC DU CHATELARD

Entre la rivière d'Arve et le cône de Montfort, se trouve une étroite vallée, qui, descendant de la Forclaz de Saint-Gervais, débouche dans la plaine de Chedde, au rocher des *Egraz* (1).

C'est à travers cette vallée du Châtelard qu'une vieille tradition du pays fait passer l'Arve, en s'appuyant sur les traces de canal existant encore sur quelques points du roc des Egraz, et sur le niveau que devaient avoir autrefois les eaux du lac de Servoz, en amont du pont du *Pertuis (porte, passage)*.

Il est évident que jadis les eaux devaient suivre un thalweg bien plus élevé que le tablier du pont actuel, qui ne repose que sur les deux parois d'un même rocher, ouvert et profondément creusé par le torrent.

D'un autre côté, à voir la configuration du sol, on est forcé de reconnaître fondée la tradition qui attribue la formation du *col du Châtelard* (tel qu'il sépare aujourd'hui les deux vallées), à un éboulement de la montagne, lequel éboulement, barrant tout-à-coup le lit de l'Arve, aurait déterminé une de ces grandes catastrophes que se transmettent les générations : sous les alluvions, sous les blocs amoncelés des coteaux de Chedde et de Joux, aurait en effet existé une petite ville du nom de Diouza, engloutie à tout jamais à la suite de cette terrible inondation.

Une découverte des plus intéressantes vient d'éclairer d'un jour nouveau ces fragments d'histoire échelonnés dans les souvenirs et presque perdus dans la nuit des temps. La nouvelle route de Chamonix, après avoir escaladé les Egraz par une entaille titanesque dans le roc vif, doit franchir le col du Châtelard en un tunnel d'environ 75 mètres, auquel on a préludé, du côté du lac, par une profonde tranchée à ciel ouvert.

Or, les travaux, qui se poursuivent sur ce point depuis huit mois, ont mis à jour, au moment d'entrer en tunnel, une magnifique galerie souterraine, qui suit parfaitement l'axe de la future route, mais dont le plafond se trouve à 6 mètres au-dessus du niveau de celle-ci et à environ 12 mètres au-dessus de l'Arve.

Taillé *au ciseau* dans la roche vive, cet aqueduc, dont on doit faire remonter la construction à la période romaine, mesure 65 mètres de longueur sur 1^m^,50 de largeur et une hauteur qui, de 2 mètres à l'entrée, s'abaisse dans le centre pour se relever à la sortie. Les infiltrations ont produit sur plusieurs points de la voûte des stalactites qui semblent tuffeuses et sont d'un gris boueux, et l'eau recouvre encore certaines parties de la cuvette privées d'écoulement.

A l'entrée de l'aqueduc on remarque dans le rocher un entablement particulier formant arcade et sans nul doute destiné à recevoir les vannes dont on a trouvé quelques débris à peu de distance de cette arcade.

Cette découverte justifie donc en partie la tradition, et semble permettre de reconstituer un point obscur des temps anciens. Il est clair maintenant, en effet, que l'Arve n'a jamais eu d'autre lit que celui que nous lui voyons ; une partie seule des eaux du lac passait au Châtelard, sans doute pour mettre en mouvement, ou dans la vallée ou sous les Egraz, quelque usine *importante*. On ne saurait s'expliquer autrement l'utilité d'un travail semblable, d'une galerie aussi longue creusée de main d'homme.

Quand plus tard l'Arve, brisant la barrière qui la retenait dans le vallon de Servoz, se sera précipitée, à travers le *pertuis*, dans la plaine de Chedde, les usines placées sur la rive gauche auront été emportées, et l'aqueduc, que ne pouvaient plus atteindre les eaux du lac, a disparu sous les affaissements lents mais continus des terres légères qui recouvrent la couche rocheuse de la montagne.

Quant à l'éboulement formidable qui aurait englouti le village de Diouza, il est plus probable qu'on doit l'attribuer aux débordements du *Nant-Noir* et de la *Dioza*, qui ont déjà, à tant de reprises, bouleversé le sol depuis Anterne jusqu'à la plaine.

Un trident, trouvé près de l'emplacement des vannes du Châtelard, doit être déposé, à l'heure qu'il est, au musée d'Annecy. Ne l'ayant pas vu, je ne puis en rien dire ; mais je suppose qu'il ne doit avoir aucune corrélation avec les travaux du canal souterrain. Tout au plus pourrait-il indiquer approximativement l'époque où il aura été obstrué.

Il est à regretter qu'aucune inscription ne paraisse sur les parois du roc ; l'avenir nous réserve peut-être quelque nouvelle surprise. Je n'ose l'espérer ; mais en terminant cette notice, je ne saurais trop vivement engager les archéologues de notre département à venir visiter *l'aqueduc du Châtelard*, avant que les travaux de la route ne l'aient complétement anéanti ; car malheureusement, je l'ai dit, il suit l'axe de la route et sous peu il sera confondu dans le tunnel.

P. DE MARANS.

(1) Nom patois signifiant *escalier*.

LES TIMBRES-POSTE

Le timbre-poste n'a que vingt-trois ans d'existence et déjà il fait grandement parler de lui dans le monde.

Modestement créé pour le simple affranchissement, il s'est presque de suite donné les airs de papier-monnaie. D'une valeur bien déterminée, d'un emploi usuel, commode à transporter, facile à envoyer, il réunit toutes les qualités requises pour servir de numéraire. Aussi a-t-il été immédiatement accepté comme valeur d'appoint, comme paiement de petites sommes, comme complément de comptes. De tout temps on a été fort embarrassé pour payer au loin les sommes insignifiantes. Le timbre-poste est venu détruire cet embarras, aussi l'a-t-on reçu avec empressement. Sous ce rapport, la création du timbre-poste a été un progrès réel, tout aussi bien que sous celui de la facilité des relations postales.

En Chine, dit-on, les vieux timbres-poste, les timbres-poste ayant servi, sont employés comme monnaie courante. Les missionnaires feraient en Europe de grandes récoltes de timbres-poste maculés pour les employer à racheter de petits Chinois!..... Je ne sais, mais cet emploi du timbre-poste me paraît aussi douteux que le commerce des enfants lui-même.

Il n'est pas nécessaire d'aller dans le Céleste-Empire pour voir le timbre-poste utilisé après qu'il a rempli son service postal. Le vieux timbre-poste, le timbre-poste maculé est devenu chez nous :

Document historique;
Objet d'ornementation;
Article de fantaisie;
Marchandise cotée sur le marché;
Matière industrielle.

Les timbres bleus français de vingt centimes sont recherchés par l'industrie. Ils se vendent trois francs le mille. On cite une brave sœur de charité qui entretient deux ou trois pauvres malades avec le produit de la vente de ces timbres. Il lui en arrive de toute part; ceux que je reçois vont entre ses mains par l'intermédiaire d'une aimable jeune personne.

Tous les timbres indistinctement, pris en nombre, en très grand nombre, sont employés dans l'ornementation des appartements comme tapisserie. En les combinant de diverses manières, on dessine des arabesques très variées, on fait des mosaïques fort originales. Pour cela, il en faut des quantités énormes, deux mille pour couvrir un mètre carré.

Vers la fin de décembre 1862, un Anglais habitant Florence, a parié avec une demoiselle très aimable mais peu fortunée, que dans le courant de 1863 elle ne parviendrait pas à réunir un million de vieux timbres-poste. Toutes les dames d'Italie se sont liguées contre la bourse de l'Anglais. De toute part les vieux timbres affluaient à Florence, de sorte qu'avant le 31 décembre le million se trouvait complet et l'Anglais remettait vingt-cinq mille francs, somme promise. Eh bien, le croirez-vous, ce million de petits carrés de papier n'a pas suffi pour exécuter les tapisseries projetées par l'excentrique enfant d'Albion. Il fait faire de nouvelles récoltes en 1864. Cette fois, j'ignore quel est l'enjeu.

Les vieux timbres-poste se récoltent surtout pour les collections. Il est de mode, de grande mode de faire des collections de timbres-poste. Il est évident que les timbres-poste portant des effigies, des armoiries et des légendes, peuvent servir de documents historiques tout comme les monnaies. Seulement, la date récente de leur apparition, 1840, rend ces documents peu importants, d'autant qu'ils ont le grand tort d'être arrivés à une époque où les autres documents sont loin de faire défaut. N'importe, sous ce rapport, les timbres ont encore une certaine utilité pour qui sait en tirer parti. Ainsi, ils me servent très bien à enseigner, à mon fils, la géographie et l'histoire. Les armoiries et même l'effigie des souverains actuels me permet non seulement d'aborder l'histoire de nos jours, mais encore m'ouvre le champ à de nombreuses digressions dans l'histoire du passé. Cette histoire, du reste, est souvent rappelée directement par des allégories ou bien par d'anciens portraits comme celui de Christophe Colomb sur les timbres du Chili, les portraits de Washington ou de Franklin sur ceux des Etats-Unis.

La mode, après tout, s'inquiète généralement assez peu de l'utilité réelle des objets. Il est de mode d'avoir un album de timbres-poste, cela suffit.

Le commerce de suite a exploité la mode. Des éditeurs, à Paris, à Bruxelles, à Londres, en Allemagne, se sont empressés de publier des albums spéciaux dans lesquels chaque timbre est décrit et a sa place désignée. Ces albums sont accompagnés de cartes géographiques indiquant tous les pays qui ont des timbres particuliers. Ils contiennent aussi des tableaux de réduction des diverses monnaies.

Ce n'est pas chose facile de réunir une collection passab'e de timbres-poste. Bien que ne datant que de 1840, ces timbres sont déjà fort nombreux. Il y en a plus de 1,500 différents. L'Angleterre, qui la première s'en est servie, est le pays qui en a le plus émis. Par suite d'un sentiment aristocratique et hiérarchique, elle a institué des séries diverses pour chacune de ses trente-trois colonies, sans excepter les plus restreintes : Malte, Sainte-Hélène, et les plus récentes, comme Hong-Kong en Chine. Le total des timbres anglais s'élève à 310. Après l'Angleterre, viennent les Etats-Unis où il y en a plus de 130, non seulement à cause de la séparation du Nord et du Sud, mais surtout parce que dans ce pays éminemment démocratique un grand nombre d'offices particuliers sont autorisés à émettre des timbres-poste. L'Espagne, changeant à peu près chaque année de timbres, se trouve en troisième ligne, bien que n'ayant commencé qu'en 1850.

La France, dont les timbres-poste datent de 1848, entre la République, la Présidence et l'Empire, pour la mère-patrie et les colonies, n'a émis, jusqu'à ce jour, que trente-deux timbres différents, encore dans ce nombre sont comprises quelques simples variétés de teintes.

Les timbres-poste qui ont eu cours en Savoie sont au nombre de vingt-six.

1851, première émission sarde, FRANCO BOLLO, rectangulaires, imprimés en blanc sur fond de couleur, tête nue du roi Victor-Emmanuel à droite :

40 centimes, fond rose.
20 — — bleu.
5 — — noir.

1852, deuxième émission sarde, même type, imprimés en relief sur papier de couleur :

40 centimes, papier rose.
20 — — bleu.
5 — — vert.

1855, troisième émission sarde, même type, impri-

més en relief, la tête dans un ovale blanc, le cadre et la lettre sur un fond de couleur :

40 centimes, cadre rouge.
20 — — bleu.
20 — — vert foncé.
5 — — vert pâle.

1856, quatrième émission sarde, même type, impression en blanc sur un cadre de couleur, tête en relief dans un ovale blanc :

3 francs, cadre doré.
80 centimes, — jaune ocre.
40 — — rouge.
20 — — bleu.
10 — — bistre.
5 — — vert.

Il y a quelques variétés de teintes.

1860, timbres français, rectangulaires, tête nue de l'empereur Napoléon à gauche, imprimés fond de couleur, ce qui laisse la tête, le dessin et la lettre en blanc :

80 centimes, carmin.
40 — orange.
20 — bleu.
10 — jaune.
5 — vert.
1 — vert bronzé.

CHIFFRE-TAXE : quadre noir carré, contenant dans son milieu imprimé en noir sur blanc :

15 centimes à percevoir.
10 centimes à percevoir.

1863, timbres rectangulaires, sans encadrement, tête laurée de l'empereur Napoléon à gauche, dans un rond ; en bas gros chiffres indicatifs de la valeur :

2 centimes, rouge brun.
4 centimes, gris perle.

La passion des timbres-poste a pris un tel développement qu'elle a produit une branche assez importante de commerce. Paris, Bruxelles, Londres, l'Allemagne ont leurs *négociants en timbres-poste*. Ouvrez le fameux *Almanach des* 100,000 *Adresses*, vous trouverez indiqué, rien que pour Paris, cinq de ces négociants, et pourtant tous ceux de la capitale ne sont pas nommés. Plusieurs ont publié des catalogues avec prix courants. Il est curieux de jeter un coup d'œil sur ces prix. On y voit, par exemple, que le timbre-poste d'Espagne, 1re émission, ovale, ours montant à un arbre, qui neuf valait 1 cuarto, soit 3 centimes et demi, se vend actuellement maculé 15 francs. Deux timbres du Gouvernement provisoire de Naples de 1/2 tournèse, soit 1 centime, l'un avec les armes de Naples, l'autre avec la croix de Savoie, valent chacun maintenant 10 francs, bien qu'ayant servi. Ces prix très élevés de certains timbres et les demandes réitérées des collectionneurs ont engagé les marchands à photographier les types les plus rares. C'est ce qu'ils ont fait pour le 1 cuarto d'Espagne dont je viens de parler. La photographie se vend 25 centimes. Il est d'autres timbres qu'on a imités : ainsi le 5 centimes bleu et le 5 centimes vert des Etats-Confédérés d'Amérique, avec l'effigie de Jefferson Davis, se vendent neufs 3 francs, mais pour 75 centimes on peut avoir des imitations. J'ai aussi reçu d'Allemagne des imitations de timbres du Gouvernement provisoire des Romagnes. Entre ces imitations avouées et les faux vendus pour vrais, il n'y a que la distance qui sépare un homme franc et délicat de ce qu'on appelle poliment dans le commerce un homme fin. Avis aux amateurs.

GABRIEL DE MORTILLET.

A PROPOS DE LA DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE

De toutes parts en France il se manifeste une réaction contre la centralisation intellectuelle qu'exerce Paris. Chacun propose un moyen propre à secouer le joug de la capitale. Les uns voudraient créer à Paris même un organe littéraire qui ouvrirait ses colonnes aux hommes de lettres de la province ; les autres proposent au contraire de grouper les forces sans les centraliser, problème difficile, il est vrai, mais dont la solution est la seule qui puisse produire quelque résultat avantageux.

En effet, créer un organe à Paris, n'est-ce pas retomber dans le mal dont on veut éviter les effets ? n'est-ce pas tourner dans un cercle vicieux ? Décentraliser en centralisant est une tentative qui ne peut aboutir qu'au ridicule ; en dehors de l'inconséquence nous voyons encore dans ce moyen une grande impossibilité, par ce motif qu'un seul journal ne pourrait suffire à la reproduction des travaux de tous les écrivains provinciaux. C'est ce qui nous fait penser que le *Glaneur littéraire*, qui vient d'être fondé pour l'émancipation de la province, et qui a ses bureaux à Paris, n'atteindra pas le but qu'il se propose ; l'idée peut être généreuse, mais l'application utile en est impossible.

Le moyen le plus propre à obtenir la décentralisation, celui qui mérite, à notre avis, d'être étudié avec le plus de sollicitude, est dû à M. le chevalier de Maynard, de Saint-Lô ; il consisterait à créer « une vaste « association provinciale, dont tous les membres sous- « criraient pour une faible somme qui serait versée « mensuellement ; le produit de cette cotisation, toute « patriotique, serait employé à subventionner un ou « deux journaux par département, afin qu'ils soient « tenus de rendre un compte parfaitement impartial « de toutes les publications scientifiques ou littéraires. »

Cette proposition, faite par M. de Maynard au congrès scientifique de Saint-Etienne, a été prise en considération ; la question a été discutée de nouveau au congrès de Chambéry, sans que toutefois on ait pris une détermination. Nous ne pensons pas que le moyen dont il s'agit puisse être accepté sans être modifié ; mais nous croyons qu'il forme la meilleure base pour une étude approfondie de la question ; l'idée d'une association embrassant tous les départements est la seule qui fournisse des éléments sérieux à une organisation durable.

C'est pourquoi nous engageons tous les hommes qui ont à cœur de voir enfin les provinces prendre la place à laquelle elles ont droit dans le mouvement intellectuel, à méditer sur un sujet aussi important ; il ne suffit pas de dire que la décentralisation est nécessaire, mais il faut encore et surtout chercher le moyen de l'opérer. Il serait à désirer que la question fût tranchée dans le congrès scientifique qui aura lieu cette année à Troyes.

JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 8 mai 1864.

Nous voici arrivés à la fin de la saison musicale, c'est-à-dire de la partie de l'année où l'on s'occupe le plus de musique et que les théâtres choisissent de préférence pour donner les œuvres nouvelles. Le Théâtre-Lyrique prendra comme d'habitude ses vacances à la fin du mois; le Théâtre-Italien fermera ses portes dans huit jours; il a retardé sa clôture parce que, à cause des réparations et des changements qu'on a faits dans la salle, la réouverture n'avait eu lieu que vers le milieu d'octobre. Aucun théâtre n'annonce comme très prochaine la représentation de quelque ouvrage nouveau; les promesses qu'on nous fait pour l'été sont bien vagues ou bien parcimonieuses.

La première question qui se présente est celle-ci : Y a-t-il progrès? A considérer le fond des choses, il y a toujours progrès dans l'art comme en tout. La décadence romaine elle-même était un progrès en ce sens qu'elle accomplissait la ruine d'un état de choses vicieux et ouvrait la voie au christianisme et à l'émancipation de la société humaine, qui en est la conséquence logique, si lente qu'elle soit à se réaliser entièrement. En raisonnant de la sorte, on peut découvrir du progrès dans les temps les plus barbares ou les plus dépravés; mais alors la question devient inutile. Lorsqu'on demande s'il y a progrès, on ne considère pour l'ordinaire que les faits extérieurs, en comparant une époque à une autre, de telle manière que les mots de décadence et de progrès impliquent contradiction. La question étant posée dans ces termes pour la musique théâtrale, je réponds : non, il n'y a point de progrès, et je suis presque tenté d'ajouter : au contraire! — Mais la liberté des théâtres? me direz-vous. Je vous en parlerai.

L'Opéra continue à vivre selon les règles d'une sage économie domestique. Il paraît fort satisfait de l'état de ses affaires. C'est qu'il y a toujours à Paris assez d'étrangers ou de provinciaux et assez de gens peu exigeants pour se contenter d'une exécution médiocre des plus belles œuvres du répertoire. Et puis on a soin de temps en temps d'entretenir la curiosité du public par quelque ballet où brille tantôt une danseuse russe, tantôt une danseuse italienne.

La reprise de *Moise* a fourni pendant trois mois de bonnes recettes. C'est un joli spectacle, rehaussé d'une musique brillante et agréable, avec quelques morceaux réellement beaux. En général la partition est peu digne d'un sujet pareil; elle est écrite dans le style et le système de la plupart des opéras de Rossini, où la même musique ou des mélodies se ressemblant pour le fond servent indifféremment à accompagner des situations très diverses et tout à fait opposées. La comparaison de la partition italienne et de la partition française pourra fournir des remarques très curieuses. Quant à l'exécution, deux artistes seuls se sont réellement distingués; c'est M. Faure et Mlle Marie Battu, qui n'avait été engagée que pour cet ouvrage.

Nous avons eu un ballet nouveau en trois actes et un opéra nouveau en un acte. Le ballet de *la Maschera* de MM. de Saint-Georges et Rota, musique de M. Giorza, a été écrit pour les débuts de Mlle Boschetti, une artiste italienne, qui a beaucoup de talent, mais qui n'est supérieure à nos ballerines françaises que par une remarquable vigueur musculaire. Cet avantage est contrebalancé par un embonpoint qui ne laisse pas que de gêner les mouvements de la danseuse. Le ballet de *la Maschera* en lui-même est une œuvre estimable, mais rien de bien nouveau; la musique ne sort pas d'une franche médiocrité; il semble qu'on l'ait déjà entendue partout.

Le *Docteur Magnus* est un petit opéra comique peu récréatif, égaré, on ne sait comment, au théâtre de la rue Lepelletier. La pièce est d'une insignifiance et d'une niaiserie dont il y a peu d'exemples. M. Boulanger trouve quelquefois des mélodies gracieuses, mais il aura tout profit à nous les faire entendre ailleurs qu'à l'Opéra.

Nous avons eu aussi la reprise de *Giselle,* un des meilleurs ballets-pantomimes, pour la rentrée de Mlle Mouravieff, une danseuse russe qui n'a pas le même défaut que Mlle Boschetti. Les mauvais plaisants n'ont pas manqué, à cette occasion, d'appliquer à l'Opéra deux vers chantés par Leporello dans son grand air du *Don Giovanni* de Mozart. Mlle Mouravieff n'en a pas moins un jarret d'acier; elle mime avec intelligence et elle danse avec une précision et une souplesse très rares.

L'opéra de M. Mermet, *Roland à Roncevaux*, est loin d'être prêt à paraître devant le public. Si j'en croyais certains bruits, il ne faudrait pas fonder de grandes espérances sur cette partition, mais de pareils dire ne doivent rien faire préjuger de la valeur d'une œuvre. La mort de Meyerbeer a fait répandre le bruit que l'*Africaine* serait désormais perdue pour l'Opéra. Mais M. Perrin, dans son discours prononcé à la gare du Nord, a déclaré positivement que l'ouvrage sera représenté. Cela n'a rien que de croyable; on le donnera d'autant plus qu'on sera libre de le donner comme on voudra. L'œil du maître manquera, et ce n'est pas l'autorité de M. Jules Beer, le neveu de l'illustre compositeur, qui pourra y suppléer.

Avant de parler des autres théâtres, disons-le tout de suite : la position des compositeurs en France ne s'est point améliorée depuis l'année dernière, et cette fois-ci j'ajoute résolûment : au contraire. Les petits ouvrages appelés levers de rideau offraient jusqu'à présent un moyen simple et en général peu dispendieux pour mettre à l'essai de jeunes compositeurs, afin de constater leur talent et de leur fournir l'occasion d'acquérir cette expérience de la scène que la pratique seule peut donner. Eh bien! les théâtres tendent de plus en plus à leur interdire cette ressource; ils veulent avoir des compositeurs tout grands, ayant fait leurs preuves je ne sais où, peut-être dans la lune. Quand l'Opéra daigne, tout au plus une fois par an, donner un ouvrage nouveau en un acte ou en deux actes, pour servir de lever de rideau à un ballet, il choisit des compositeurs plus ou moins aptes à écrire un opéra comique, mais dont l'incapacité pour le grand opéra ressort clairement de leurs œuvres précédentes. Au surplus les textes qu'on leur confie sont invariablement des pièces fort médiocres d'opéra comique. On a donné ainsi successivement *la Voix humaine* de M. Alary, *la Mule de Pedro* de M. Victor Massé et le *Docteur Magnus* de M. Ernest Boulanger. Pourtant, puisque l'Opéra a été mis sous la tutelle directe du gouvernement, sous prétexte qu'il est avant tout une question d'art, la direction ne devrait-elle pas s'occuper activement de chercher les compositeurs qui lui manquent? Meyerbeer est mort; qui donc prendra sa place?

Le seul avantage que je puisse reconnaître au système d'après lequel est administrée notre première scène lyrique, c'est que la critique ne sait pas trop à qui s'en prendre. Le décret impérial par lequel l'Opéra a été mis à la charge de la liste civile contient l'article que voici : « Une commission supérieure permanente est instituée près le ministre de notre maison, pour donner son avis sur les questions d'art et sur toutes les mesures propres à assurer la prospérité de l'Opéra. Cette commission est présidée par le ministre. » Il découle de là que le directeur du théâtre n'a qu'une responsabilité restreinte; si l'on voulait aller au fond des choses, on risquerait de frapper trop haut pour pouvoir le faire sans inconvénient. On aime à éviter les avertissements, même quand ils sont simplement officieux.

Si du moins on chargeait les compositeurs français d'écrire la musique des ballets, les airs de danse sont leur affaire; ils en mettent tant dans leurs opéras! Mais non : on leur préfère des compositeurs italiens ayant un certain

renom dans leur pays, ayant déjà fait la musique de quarante ou cinquante ballets, et par conséquent n'ayant plus guère d'idées dans la tête, si tant est qu'ils en aient jamais eu.

Le dernier ouvrage nouveau en un acte qu'ait donné l'Opéra-Comique ce sont les *Bourguignonnes,* représentées au mois de juillet de l'année passée. On l'a repris quelquefois cet hiver; le plus souvent on a choisi pour lever de rideau des opéras connus depuis longtemps, tels que : *Rose et Colas* de Monsigny, le *Tableau parlant* de Grétry, le *Chalet* d'Adolphe Adam, les *Noces de Jeannette* de M. Victor Massé et quelques autres. Le Théâtre-Lyrique cherche le plus possible à se passer de lever de rideau et à ne donner dans une soirée qu'un seul opéra, en trois, quatre ou cinq actes. Lorsque par extraordinaire il a eu besoin d'une *rallonge* (pardon du mot) pour ses spectacles, il prenait l'*Epreuve villageoise* de Grétry ou *Ma tante dort,* bluette en un acte, dont la musique est de M. Caspers et qu'on est allé emprunter à l'Opéra-Comique où il a servi de lever de rideau il y a peu d'années.

Le poème d'un opéra occasionne aux compositeurs des embarras très grands, si absurdes qu'ils soient. Pour qu'un ouvrage lyrique soit reçu à un théâtre, il faut, avant que le directeur songe à examiner la musique, que la pièce soit agréée par lui. Pour se faciliter la besogne, MM. les directeurs ont coutume d'honorer de leur confiance certains auteurs dont ils acceptent les productions presque les yeux fermés, tandis qu'ils éconduisent plus ou moins gracieusement les littérateurs peu connus, ou pour le moins, mettent les plus incroyables difficultés à leur accorder une attention sérieuse. Or, les auteurs privilégiés ne sont, à parler franchement, que des faiseurs plus ou moins habiles; lorsque par hasard ils tombent sur un sujet favorable et qu'ils ont la main heureuse, ils produisent une pièce bonne ou supportable; dans le cas contraire ils nous gratifient des inventions les plus pitoyables, les plus plates ou les plus grotesques qu'on puisse imaginer; de telle sorte qu'on est à se demander qui des trois a été le plus malavisé, du *librettiste,* du musicien ou du directeur de théâtre.

Depuis l'automne dernier, nous avons eu, en tout, six opéras nouveaux : les *Pêcheurs de Perles,* les *Troyens,* la *Fiancée du roi de Garbes,* le *Docteur Magnus, Mireille* et *Lara.* M. Berlioz n'a écrit lui-même le texte des *Troyens* que pour en finir avec les obstacles qu'il rencontrait partout à se procurer un poème bon et qui lui convînt. La pièce de la *Fiancée du roi de Garbes* est de Scribe (mort il y a environ trois ans) et de M. de Saint-Georges; elle n'est pas mauvaise sans être excellente Le texte de *Mireille* est de M. Michel Carré; celui des trois opéras suivants : les *Pêcheurs de Perles,* le *Docteur Magnus* et *Lara,* est de MM. Eugène Cormon et Michel Carré. Les *Pêcheurs de Perles* n'étaient qu'une pauvre et gauche contrefaçon de la *Vestale;* je vous ai dit plus haut ce que vaut le *Docteur Magnus.* La maladresse insigne avec laquelle est faite la pièce de *Mireille* est la cause principale que, les deux premiers actes exceptés, l'ouvrage est ennuyeux et ne restera pas au répertoire du Théâtre-Lyrique. Le texte de *Lara* seul a bien servi le compositeur.

Lundi dernier, il y a huit jours, l'affiche du Théâtre-Lyrique annonçait, pour le mercredi suivant, la première représentation de la *Captive,* opéra en trois actes, paroles de M. Michel Carré, musique de M. F. David. Le lendemain, point de nouvelles de la *Captive;* quelques jours plus tard, on apprit par les journaux que les auteurs avaient retiré l'ouvrage. On m'a assuré que c'était la faute de la pièce. Ainsi, voilà un opéra pour lequel on avait fait tous les frais, toutes les études nécessaires, et au moment de le soumettre au jugement du public, on se ravise et l'on trouve prudent de ne pas affronter une chute certaine. Que les auteurs remettent l'œuvre sur le métier, ou non, peu importe; de pareils faits n'en sont pas moins concluants et n'ont pas besoin de commentaire. Il se peut, du reste, que le dernier mot ne soit pas dit sur la *Captive,* car l'éditeur a fait graver d'avance la partition (encore une mauvaise habitude qui se propage) et il ne peut se tenir pour satisfait. En attendant, on annonce que la direction de l'Opéra-Comique se propose de charger M. F. David d'écrire un grand ouvrage en cinq actes; les auteurs du texte sont MM. de Leuven (le directeur de l'Opéra-Comique), Michel Carré et Hadot.

Il résulte de cet état des choses que les compositeurs cherchent autant que possible à obtenir un texte écrit par l'un des faiseurs en renom ou en crédit chez tel ou tel directeur. Ils y voient une garantie précieuse pour que leur ouvrage soit représenté. Ils éviteront donc avec soin de mécontenter leur collaborateur; même lorsqu'ils sont assez perspicaces (ce qu'ils sont loin d'être souvent) pour apercevoir les défauts que peut avoir un texte d'opéra, ils n'oseront trop s'en plaindre ou ne le feront qu'avec une extrême réserve.

Je demandai à une personne que j'avais lieu de croire bien informée, comment M. Gounod, après avoir déjà commis l'inconcevable faute de mettre en musique la *Reine de Saba* de MM. Jules Barbier et Michel Carré, avait pu accepter une pièce aussi défectueuse que *Mireille.* Voici ce qu'on me répondit. C'est M. Gounod qui a indiqué à M. Carré le poème provençal *Mirèio* de M. Frédéric Mistral comme pouvant fournir un sujet favorable à la scène. M. Carré fit les deux premiers actes et le compositeur se mit aussitôt avec ardeur à en écrire la partition. Lorsque M. Gounod reçut les actes suivants, il vit bien qu'ils lui offraient de grandes difficultés, mais il s'obstina à vouloir les vaincre. Là était son tort : il fallait comprendre non seulement que ces trois derniers actes étaient pauvres d'action et mal conduits, mais qu'ils contenaient aussi des scènes très défavorables à la musique.

De tous les théâtres lyriques, l'Opéra-Comique a seul été heureux, au point de vue pécuniaire, pour les nouveautés qu'il a données. La pièce de la *Fiancée du Roi de Garbes* n'a que des ressemblances fort vagues avec les contes de Boccace et de Lafontaine qui portent le même titre et que vous ne seriez pas blâmables ne n'avoir point lus. L'intrigue est assez décousue, souvent absurde, mais elle est spirituellement conduite et suffisamment amusante. Dans la musique on trouve des morceaux fort jolis où l'on reconnaît tout le talent de M. Auber, mais c'est le petit nombre. Je ne crois pas que cet ouvrage reste au répertoire de l'Opéra-Comique ni que beaucoup de théâtres songent à le monter. M. Auber, qui est aujourd'hui dans sa quatre-vingt-troisième année (il est né le 29 janvier 1782), a écrit trop d'œuvres bien supérieures à sa dernière partition pour que celle-ci pût éveiller chez le public un intérêt bien vif et bien durable.

Le sujet de *Lara* est emprunté à lord Byron; il est plus habilement traité que celui de *Mireille.* La musique est de M. Aimé Maillart, l'auteur de *Castibelza,* des *Dragons de Villars* et des *Pêcheurs de Catane.* Parmi les compositeurs de l'école de M. Auber, M. Maillart est un des mieux doués, mais aussi un de ceux qui suivent le plus fidèlement les errements du maître. *Lara* sera représenté partout où l'on aura donné les *Dragons de Villars.* C'est le plus grand succès de la saison et peut-être de l'année.

Le Théâtre-Lyrique a dû ses meilleures recettes à *Faust* et à *Rigoletto* qu'il a monté avec une traduction française. Il est très possible que cette bonne fortune lui donne envie de représenter d'autres opéras italiens. Les œuvres de Mozart et de Weber seront pendant quelque temps à l'abri de ses mauvais traitements. M. Carvalho avait promis, au commencement de l'hiver, de nous rendre le *Freyschutz* « dans son intégrité, » mais il ne paraît plus trop s'en souvenir; et, à tout prendre, de telles promesses sont assez

chimériques, en considération des procédés dont usent nos chanteurs et nos cantatrices. La disparition subite de la *Captive* a provoqué la reprise de la *Reine Topaze* de M. Victor Massé, qu'on annonce pour prochainement.

Quant à des opéras nouveaux, le Théâtre-Lyrique en a donné trois depuis l'automne dernier. Les *Pêcheurs de perles*, musique de M. Georges Bizet, un jeune compositeur, lauréat de l'Institut, a disparu, tant par la faute de la partition que par celle de la pièce. Les *Troyens à Carthage* dénotent beaucoup plus de talent que ne le croit le vulgaire, quoique, même parmi les personnes non musiciennes, les avis soient partagés. Le principal tort de M. Berlioz, c'est d'avoir voulu ressusciter la tragédie lyrique à la façon des opéras de Gluck. Le génie musical et dramatique le plus puissant réussirait difficilement dans une pareille entreprise. L'histoire des amours de Didon et d'Enée, empruntée à l'*Enéide*, offre particulièrement de très grands écueils et fort peu d'intérêt au théâtre. Les deux premiers actes de *Mireille* contiennent des morceaux excellents, et au quatrième acte il y a une scène pastorale qui est une des plus délicieuses compositions de M. Gounod. Dans le reste, il a le plus souvent tenté l'impossible en luttant contre les défauts de la pièce.

La conclusion à tirer de tout ce que je viens de dire, c'est que les compositeurs qui, comme MM. Berlioz et Gounod, cherchent à suivre une voie originale, n'ont point réussi à conquérir un succès incontesté et durable et qu'il est toujours moins périlleux de suivre les routes battues. En se contentant d'écrire des mélodies charmantes, des vocalises brillantes, des motifs de danse spirituels, fût-ce au mépris de l'expression vraie des situations, on réussit plus facilement au théâtre qu'en ne voulant copier personne. Des œuvres comme *Lara* peuvent faire le tour de l'Europe, mais elles ne sauraient prétendre à élever la France au-dessus du rang secondaire qu'elle occupe jusqu'à présent en musique par rapport à l'Allemagne et à l'Italie. J'espère, lecteur, que vous comprendrez maintenant le jugement sommaire que j'ai énoncé au commencement de cet article, et vous ne m'accuserez point d'être un esprit morose ou pessimiste.

Disons quelques mots du Théâtre-Italien. La saison a été malheureuse. M. Bagier, en acceptant la direction, avait renoncé à la subvention de cent mille francs; il la réclame maintenant comme indispensable. Il fut un temps où le Théâtre-Italien marchait à souhait; c'était une affaire d'or. On y trouvait régulièrement tous les ans les mêmes artistes, aimés du public; les abonnements étaient faits pour toute la saison, dès le commencement; une société *d'élite*, comme on l'appelait, y venait applaudir une musique selon son cœur. Aujourd'hui, les bons artistes italiens sont devenus plus rares. Le public est moins épris des charmants opéras de Rossini, de Bellini, de Donizetti, qu'il idolâtrait tant autrefois. Les directeurs font de vains et maladroits efforts pour conserver au Théâtre-Italien la réputation de théâtre aristocratique par excellence, eu égard à la toilette bien entendu, car le monde interlope n'y manque pas. Jugez de la surprise du public lorsqu'au mois de février dernier l'affiche du Théâtre-Italien contint un jour en gros caractères l'avis suivant, conçu en style de commissaire de police: « Les dames ne seront pas admises en chapeau aux premières loges ! » Le même avis fut affiché à l'intérieur du théâtre sous une forme un peu plus polie; il fut respecté, sans contestation.

Nous n'avons eu ni *Simon Boccanegra* ni la *Forza del Destino*, comme on nous l'avait promis. Rossini, Bellini, Donizetti et Verdi ont seuls défrayé le répertoire; Mozart et Cimarosa l'ont échappé belle. Quant aux chanteurs, nous n'avons entendu, outre Fraschini et Delle Sedie, que quelques artistes estimables, tenant convenablement leurs rôles, d'autres fort médiocres, puis Mlle Adelina Patti. La sémillante cantatrice a continué à faire les délices d'une certaine partie du public. Pour les gens plus clairvoyants ou moins accessibles à l'enthousiasme, c'est une jeune fille aimable, fine, distinguée, assez maniérée, possédant une voix ravissante, une grande facilité naturelle pour la vocalisation, du sentiment et du goût, mais ne comprenant bien aucun des rôles qu'elle interprète, ne se faisant point faute de les arranger à sa guise et inhabile surtout aux scènes dramatiques. C'est toujours et partout Mlle Patti, jamais le personnage de la pièce.

Ce qui inquiète surtout M. Bagier, c'est le décret sur la liberté des théâtres. On assure qu'il est question d'établir un grand théâtre italien à la tête duquel se trouverait Mme Alboni. L'entreprise n'est pas sans dangers; en tout cas, si elle se réalise, elle pourra contribuer à éclaircir la question de la nécessité et de l'utilité de ce genre de spectacle.

Les Bouffes Parisiens n'ont pas été fort heureux de leur côté. Ils n'ont fait leur réouverture que le 5 janvier et ils feront leur clôture annuelle à la fin de mai. Voici les opérettes nouvelles qui y ont été représentées: *Lienhen et Fritzchen*, une amusante petite pièce à deux personnages, qui a obtenu du succès; *il signor Fayotto* et l'*Amour chanteur*, qui ont disparu promptement; enfin un opéra-bouffe en trois actes, les *Georgiennes*, dont l'existence se terminera probablement avec la fermeture du théâtre. La musique de ces quatre ouvrages est de M. J. Offenbach.

Pour quiconque juge la situation sainement, la liberté des théâtres ne saurait, pour l'instant, exercer une influence sur les progrès de l'art musical. Les bons chanteurs et les œuvres à succès sont trop rares, et l'établissement d'un nouveau théâtre lyrique est une entreprise trop périlleuse pour qu'on y songe aisément, à moins que ce ne soit un petit théâtre d'opérettes où l'art véritable n'a rien à voir. Il se peut cependant que les Bouffes Parisiens, qui ont agrandi considérablement leur salle, soient conduits par la force des choses à donner mieux que des opérettes ou de grosses bouffonneries et à prendre par rapport à l'Opéra-Comique une position semblable à celle qu'a prise le Théâtre-Lyrique par rapport au Grand-Opéra. On remarque aussi que le décret du 6 janvier commet une inconséquence flagrante en laissant subsister la défense faite aux cafés-concerts d'exécuter des morceaux d'opéras ni rien qui ressemble à une représentation théâtrale. C'est restreindre la vulgarisation de la musique; c'est avouer en même temps qu'on chante fort mal dans les théâtres lyriques.

Les concerts ont abondé comme les années précédentes. Là du moins le progrès est visible quoique lent à s'accomplir. La musique classique fait des adeptes de plus en plus nombreux; son influence ne s'exerce pas seulement sur le goût du public, mais aussi sur les instrumentistes, obligés de s'appliquer à un jeu plus sérieux. On connaît la haute réputation de la Société des Concerts du Conservatoire. Les concerts populaires du Cirque-Napoléon jouissent toujours de la même vogue, quoique les trois festivals annoncés par M. Pasdeloup pour la clôture annuelle aient mis le public en fuite, si bien que le troisième n'a pas pu avoir lieu du tout. M. Pasdeloup s'exagère sa valeur et il a commis une faute en doublant ou en triplant le prix des places pour ses festivals. Deux concerts populaires de musique classique à orchestre ont eu lieu, le mois dernier, au Cirque de l'Impératrice, sous la direction de M. Deloffre, chef d'orchestre du Théâtre-Lyrique. Pour l'exécution des œuvres de musique de chambre il faut citer d'abord les quatre sociétés principales qui donnent annuellement plusieurs séances et se distinguent par l'excellence de l'interprétation. Ce sont les sociétés Alard, Armingaud, Mauris et Lamoureux (en les désignant du nom de l'artiste qui joue la partie de premier violon). Une vingtaine de séances du même genre ont eu lieu dans les salons d'exposition de la Société nationale des Beaux-Arts (boulevard des Italiens). M. Ferrand, fondateur de la Société des quatuors

français, a donné trois concerts pour l'audition d'œuvres de compositeurs nationaux, la plupart vivants. Quant aux concerts particuliers, je dois renoncer à en parler ici. Les personnes qui aiment à entendre de la musique de tout genre, classique par exception, et à savourer en même temps une chope de bière, une demi-tasse de café avec ou sans accompagnement de cigare, ont pendant l'hiver le Casino de la rue Cadet et l'Athénée musical, situé près de l'hôtel de Cluny. L'été ils peuvent se rendre aux concerts des Champs-Elysées ou au pré Catelan (bois de Boulogne).

Je remets à ma prochaine chronique le compte-rendu des publications musicales les plus intéressantes.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 12 mai 1864

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, M. le chanoine *Favre* donne lecture d'un fragment de ses *Conférences philosophiques* en cours de publication

M *Alphonse Despine* lit quelques passages d'un travail en préparation sur la poésie en patois de la Savoie.

M. *Revon* presente divers objets antiques en bronze et en fer qui sont destines à prendre place dans les collections de la Societe.

Les dons et échanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Atti della Società italiana* di scienze naturali, de Milan; vol VI, fasc. 1; — 2° *Revue des Sociétes savantes:* janvier-fevrier 1864; — 3° *Bulletin* de la Societe des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; 4e vol de 1863; — 4° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture du département de la Savoie; avril 1864; — 5° *Bullettino archeologico sardo;* janvier, février, mars 1864; — 6° *Bulletin* de l'Union des Arts de Marseille; mars 1864; — 7° *Rapport sur les Travaux et les Publications academiques des provinces, pendant l'année* 1862, par M. Challe; Caen 1863; — 8° *Revue archéologique* de Paris; mai 1864; — 9° *Revue du Lyonnais;* avril 1864: — 10° *Les Beaux-arts;* 1er mai 1864; — 11° *Tribune lyrique;* 1er mars 1864; — 12° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe, — 13° *Conférences philosophiques,* etc., par M. l'abbe H. Favre; don de l'auteur; — 14° *Rimes franches,* par M. Louis Guibert; don de l'auteur; — 15° Le journal l'*Atelier,* de Bordeaux; — 16° L'*Union magnetique,* de Paris; — 17° L'*Abeille du Bugey;* — 18° Le *Mont-Blanc;* — 19° Le *Courrier de Savoie;* — 20° Le *Léman.*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

M. l'abbé Ducis, vice-président de la Société Florimontane, a été nommé membre correspondant de l'Académie royale des sciences et lettres de Palerme. Cette Societé, fondée en 1715, sous Victor-Amedee II de Savoie, s'est reorganisée sur de nouvelles bases en 1832.

Par decret de S. M. Victor-Emmanuel, M. Pillet Louis, avocat, officier d'académie, secretaire de l'Academie impériale de Savoie, a éte nomme chevalier des SS. Maurice et Lazare.

Par décision ministérielle, M. Laurent Rabbut, professeur au lycee de Chambéry, l'un des membres les plus actifs de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, a été nommé officier d'academie.

M. le chanoine Favre vient de faire paraître la première livraison d'un ouvrage intitule : *Conférences philosophiques*. Les esprits, il faut le constater et le regretter tout à la fois, ne sont guère portés aujourd'hui vers l'etude des choses abstraites, et l'on pourrait contester l'opportunite d'une telle publication si elle ne se recommandait, en outre du talent avec lequel ces *Conférences* sont traitees, par son but philanthropique. Les souscriptions recueillies assurent a l'auteur un benéfice qu'il destine à l'asile des vieillards pauvres. Nous lui souhaitons un large succès.

Apres un long silence, M. Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes,* s'est décidé à publier un nouveau volume de poésies intitulé *Silves*. Cet ouvrage a paru chez l'editeur Dentu

---

Si M. Mathieu (de la Drôme) a été, à cause de ses prédictions sur les variations atmosphériques, le sujet de sarcasmes et de plaisanteries inconvenantes, il a trouve d'un autre côté un grand nombre de défenseurs, parmi lesquels on compte quelques savants. C'est ainsi que M. Beleguic, capitaine de vaisseau, a publié il y a quelques semaines, une lettre dans laquelle il demontre que le fondateur de la nouvelle science météorologique a vu se réaliser, avec une ponctualite désesperante pour les railleurs, ses prédictions concernant le mois de mars. M. Beleguic termine sa lettre par ces mots : « Si l'on eût écouté M. Mathieu (de la « Drôme) l'*Atlas* n'aurait pas péri. »

L'attention des savants se porte aujourd'hui sur un phénomène qui n'est pas sans précédent, mais qui a eté très rare jusqu'à ce jour dans les regions européennes : il s'agit de la formation d'une île volcanique sur les côtes de la Sicile. Un navire anglais, qui a à son bord plusieurs savants chargés de suivre les progrès du travail sous-marin, stationne dans les parages témoins du phénomène.

Dejà en 1831, à la même place, une île semblable surgit tout à coup On observa d'abord un jet d'eau qui s'élevait tous les quarts d'heure jusqu'à 30 ou 40 mètres; à ce jet d'eau succeda une colonne de vapeur atteignant la hauteur de 500 metres. Puis l'île parut avec un cratère au centre, et elle mesura bientôt 5 kilomètres de tour Deux savants, M. Hoffman, allemand, et M. Constant Prévost, anglais, se rendirent sur les lieux pour étudier le phénomène. M. Constant Prevost descendit sur l'île et reconnut la nature des matières qui la fournit; l'examen auquel il se livra lui permit de predire qu'une fois le travail intérieur suspendu, les vagues finiraient par ronger et emporter cette île formée de scories En effet, après quelques mois, toute trace disparut de la surface de la mer, et il ne resta qu'un récif qui, lui-même, au bout de quelques annees, fut completement détruit.

Ce phenomene est en train de se produire aujourd'hui, et on conçoit qu'il doive exciter la plus grande curiosité dans le monde scientifique.

On a vendu aux enchères, à la fin du mois de mars, la collection de manuscrits précieux délaissés par la duchesse de Berry. Un livre d'heures aux armes d'Henri II et de Catherine de Medicis, enrichi de miniatures remarquables et de 55 portraits, a eté chaudement dispute; il est échu au musée des souverains pour la somme de 63,000 francs. Le même musée a acquis un manuscrit de Louise de Savoie, mère de François Ier, au prix de 3,210 francs.

Le *Moniteur* du 31 mars a publié un rapport du ministre des beaux-arts à l'Empereur, sur les nouvelles découvertes faites dans les ruines de Ninive par le consul de France, M Place. Le ministre a propose de publier la description et les dessins de ces trésors archeologiques et d'ouvrir à cet effet un premier credit de 70,000 francs au budget extraordinaire de 1865. La depense totale, répartie en trois années, serait de 210,000 francs.

Le *Journal du Loiret* annonce qu'ensuite de fouilles pratiquées sous les auspices de la municipalite d'Orléans, dans les environs de Saint-Euverte, on a decouvert un cimetière remontant à l'epoque où l'on brûlait les corps Ce cimetière a été trouve au-dessous de deux autres, dont le premier appartient à l'époque chrétienne et le second à l'époque du paganisme. C'est la superposition de ces deux champs de repos qui a fait présumer avec raison à M. de Pibrac, le directeur des fouilles, qu'un troisième devait se rencontrer au-dessous.

On a trouvé dans le premier tombeau qui a été mis à decouvert, plusieurs objets curieux tels qu'ils avaient été placés il y a seize cents ans : une urne spherique en verre à deux anses, deux coupes également en verre dont l'une contient quelques matières calcinées, un lacrymatoire de verre et un très beau bracelet de bronze d'une forme inconnue jusqu'à ce jour, au milieu duquel est fixée une febule qui descendait le long du bras.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 juin 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (suite), par M. J. Replat. — Lettres sur l'architecture et les arts qui en dependent au XIXe siècle, par M. L. Charvet. — De la nécessité de réformer les méthodes d'observation dans la météorologie, par M. J.-A. Boltshauser. — Fouilles de Gévrier, par M. L. Revon. — Décentralisation intellectuelle, par M. J. Philippe. — Analyse des bronzes antiques du musée d'Annecy, par M. A. Morlot. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite)

XLII (1)

Dans le XIe siècle, Gérold Ier, comte de Genevois, avait donné à Oddon de Compey la seigneurie de Thorens. Il en reçut l'investiture par la tradition d'un poignard doré et nu : transmise à ses descendants, cette arme sinistre a trop souvent jeté sur leurs fastes un sanglant éclair.

Grande maison, noble et ancienne; plus grande, plus ancienne et plus noble, sans faire injure aux autres, que les plus illustres maisons des pays de Genevois, de Vaud, de Chablais, de Faucigny; possédant forteresses, châteaux, seigneuries, hommages nobles et non nobles en grand nombre : la famille des Compey avait fourni plusieurs générations d'hommes féaux et valeureux, *vrais catholiques, aimant et craignant Dieu, grands fondeurs d'églises, accoutumés de vivre du leur, servant leur prince en ses nécessités très honorablement, sans pillerie ni rapine* (2).

Tout ce passé vertueux s'abîma aux pieds d'une femme.

A l'époque de son mariage avec le duc Louis, Anne de Chypre avait entraîné à sa suite un grand nombre de courtisans. Les mœurs efféminées des Cypriotes et des Grecs, leur corruption, leur faste, leur orgueil, déplurent singulièrement à la rude noblesse de Savoie, peu souple, peu endurante, et mieux faite à la vie des champs de bataille qu'à la mollesse des cours. Anne était dissolue et merveilleusement belle. Le duc Louis, faible d'esprit et de caractère, subissait le joug des favoris de sa femme. Les grands étaient divisés. Il y avait la faction des *Corrompus*, les *Cypriens et Cypriennes*. Les Savoyards pur sang formaient le parti opposé : on comptait dans ses rangs les Varambon, les Luyrieux, les Montbel, les Challant, les Menthon, les Monthoux, les Viry, et autres grands noms de notre histoire. Jean de Compey, qui tenait le premier rang dans les faveurs de la duchesse, avait abandonné le camp national pour devenir le chef des *Corrompus*.

Mais du jour de son pacte avec l'étranger, il fut maudit dans sa personne et dans sa race. Les annales des seigneurs de Thorens ne formèrent plus qu'une longue et lugubre série de meurtres et de brigandages.

Les barons des montagnes n'étaient point accoutumés de se plaindre, ils châtiaient eux-mêmes leurs insulteurs; cependant, et *seulement par révérence pour Monsieur de Savoie,* ils avaient demandé au duc Louis justice et raison des outrageuses manières de M. de Compey : leur requête n'ayant pas été répondue, ils jurèrent la perte du favori.

Le 29 août 1446, dans une chasse sur le Mont-Salève, en présence de toute la cour et sous les yeux de sa maîtresse, Jean de Compey est frappé d'un coup d'épée en plein visage : mais sa vengeance et la colère de la duchesse ont des éclats terribles.

Les nobles patriotes sont proscrits, leurs biens confisqués, leurs châteaux rasés. Ils obtiennent de rentrer après plusieurs années d'exil. On promet d'oublier le passé; le traité de paix est signé dans le château de Chambéry : mais dans ce même château et trois jours après la signature de cette paix fourrée, Compey frappe de son poignard Pierre de Menthon-Montrottier.

Ce meurtre reste impuni.

Plus tard, Compey refuse de prêter hommage à son suzerain, le comte de Genevois; il se retire dans ses terres du pays de Vaud; là, il soudoie un assassin, attire dans la tour d'Aigle le plus jeune des de Sales, et le fait étrangler par un nommé Claude Marchand.

La vieillesse est venue, mais elle ne lui a rien enlevé de sa fougueuse et criminelle ardeur; il se trouve à la journée de Grandson; entraîné dans la déroute de Charles de Bourgogne, il s'enfuit à Vevey, s'y porte à des violences contre le châtelain de la ville; le châtelain se défend, et Compey tombe à son tour frappé d'un coup mortel.

Mais il laisse le poignard nu à qui saura bien s'en servir.

(1) Dans ce paragraphe, nous n'avons guère fait que résumer faiblement le bel ouvrage sur les Compey, par M. Léon Costa de Beauregard.

(2) *Le Pourpris*.

Le 14 septembre 1479, au lever du soleil, Bernard de Menthon et les gens de sa suite venaient de quitter Rolles. Ils étaient arrivés entre deux bois, près d'un pont jeté sur l'Aubonne. Tout-à-coup, quatorze cavaliers les entourent; les assaillants sont armés de glaives et d'arbalètes; le chef de la bande porte une robe rouge, un capuchon couvre sa figure; il saisit Bernard par les cheveux, et le jette à bas de son mulet. « Monseigneur de Thorens, s'écrie une voix, que Mon- « sieur de Menthon ne meure pas sans confession ! » Mais l'homme rouge saisit de nouveau Bernard par les cheveux, l'entraîne à quelques pas, lui plonge son poignard dans la gorge; puis, il essuie tranquillement la lame sanglante, et avant de la remettre dans sa gaîne il lui donne un baiser.

Cet assassin était Philibert Ier, fils de Jean de Compey.

Il fut condamné à mort, ses biens furent confisqués, et le duc Charles en donna l'investiture à Hélène de Luxembourg.

Philibert mourut dans l'exil. Son héritage fut revendiqué par son frère, ensuite par son neveu. La seigneurie de Thorens avait passé à dame Louise de Duingt, fille de la princesse Hélène; mais elle fut *mal servie par ses advocats et procureurs* (1) : par sentence du 3 novembre 1526, elle fut obligée de restituer la terre de Thorens à ses premiers maîtres.

Quarante-sept ans s'étaient écoulés depuis le meurtre de Bernard de Menthon ; et lorsque Philibert II, le dernier des Compey, reprit possession du château de ses ancêtres, les plantes sauvages avaient envahi la cour d'honneur, les bergers y menaient paître le bétail, les arbres avaient poussé dans les tours découvertes, et s'élevaient plus haut que les murailles.

Le nouveau seigneur de Thorens avait aussi hérité du poignard nu et de la malédiction qui pesait sur sa famille. Au lieu de vivre en paix dans ses domaines, il se mit à piller les terres de ses voisins. Toujours armé jusqu'aux dents, suivi d'une troupe de gens de sac et de corde, il faisait de frêquents voyages à Genève, menait grand train par les rues de la ville, et s'y était lié avec les principaux réformateurs. Froment rapporte que « durant les dis- « putes de M. le docteur Furbity les prescheurs pres- « choient tous les jours en une grande salle auprès de « la maison de Baudichon, *dans la maison de M. de « Tourens,* et ce par l'espace de deux ou trois mois. »

Compey fut mêlé à tous les troubles qui eurent lieu dans Genève. Il passe pour avoir été un des meurtriers du chanoine Verly.

Le dimanche 4 mai 1533, ce fougueux chanoine, armé d'une hallebarde et d'une large épée, était descendu sur la place du Mollard, et avait assailli des citoyens qui se promenaient *en attendant d'aller boire ensemble* (2). Branlant sa hallebarde, il criait : « Où « sont les chrétiens? Qu'ils viennent après moi ! Venez ! « venez ! » On arrache de ses mains la hallebarde, il dégaîne son épée, et se jette sur les partisans des prêcheurs ; mais bientôt entouré et blessé, il est obligé de prendre la fuite : « Le lendemain on le trouva mort « sur les degrés de la maison de Chaultemps, près du « Moulard ; » et à la date du 6 mai, on lit dans les *Registres publics* que « en conseil des 200 on dit à M. de « Thorens de n'aller pas par la ville avec tant de gens, « mais de se contenter de ses serviteurs. »

Cependant les Fribourgeois, courroucés de la mort du chanoine leur compatriote, avaient ramené dans Genève l'évêque Pierre de la Baulme.

Compey et plusieurs citoyens, accusés comme lui d'avoir pris part au meurtre, furent immédiatement arrêtés. L'évêque *les fit mettre en ses prisons, fort-étroitement liés, pieds et mains enferrés aux ceps* (1). Un voiturier fut seul condamné. « Pierre l'hoste, un « paoure charreton de la ville qui confessa l'avoir tué, « ne fut exécuté par justice, car aulcuns veulent dire « qu'il ne l'avoit pas tué ; mais il fut tant tiré par la « corde qu'il fût contrainct à le confesser. Bien est « vray qu'il lui coupa les jarres (les jarrets), mais un « aultre a le bruit de l'avoir tué (2). » Quoi qu'il en soit de ce bruit, le seigneur de Thorens, acquitté par sentence rendue à Genève, fut condamné en Savoie, banni de nouveau, et les biens de Thorens, confisqués une seconde fois, retournèrent à la famille de Luxembourg.

Philibert traîna dès lors une misérable existence. Le proscrit revint secrètement à Thorens. Les seigneurs de Sales, oubliant tout le mal que lui et les siens leur avaient fait, le tinrent caché en lieu sûr. Sentant sa fin prochaine, le dernier des Compey se fit porter dans l'ancien château de sa famille, et il y dicta son testament.

Ramené ensuite dans la maison de Sales, il y rendit le dernier soupir le 30 juillet 1538, en demandant pardon à Dieu, et *en protestant que nonobstant toutes ses intrigues avec ceux de Genève, il mourait enfant très-soumis de la sainte Eglise.*

Aussitôt après son décès, le baron de Mont-Chenu, son héritier, voulut prendre possession de la terre de Thorens. Il y envoya dans ce but Claude de Châteauvieux, Aymar de Seyssel, Augier de Naux, avec plusieurs autres cavaliers et gens d'armerie. Ils enfoncèrent les portes du château, et s'y maintinrent de vive force jusqu'au mois de septembre : mais un arrêt du Parlement de Chambéry les déclara coupables de rébellion, avec bannissement et confiscation de biens, et les força de déguerpir.

En 1559, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, vendit la terre et la seigneurie de Thorens à M. de Sales, père du saint. Le duc Emmanuel-Philibert, dans son château de Chambéry, et Jacques de Nemours, dans son château d'Annecy, lui donnèrent l'investiture par la tradition d'une épée nue.

Ce n'était plus le sinistre poignard des Compey.

Dans la main des nouveaux barons de Thorens, l'épée ne devait jeter son éclat que sur les champs de bataille, constamment employée au service du prince et de la patrie savoisienne.

Mais l'illustration militaire de la famille de Sales, toute grande qu'elle soit, s'efface au second plan derrière le nimbe d'or d'un élu, derrière la palme de l'écrivain aimable et populaire : c'est lui que l'on vient chercher sous les ombrages de Thorens, au pied des vieux arbres contemporains de son enfance.

(1) *Pourpris.*
(2) *Registres publics,* d'après Flournois.

(1) Froment.
(2) Id.

XLIII

Si vous quittez Thorens, vous pourrez nous rejoindre en traversant la montagne de Dron ; la pente facile des pâturages vous conduira tout près des cascades de Morette : j'y attendrai votre bonne venue en me prélassant sur une natte d'herbe fraîche, où les cyclamens ont semé des broderies d'améthystes.

Après avoir fait mes adieux à la cour de Saxe et de Courlande, j'étais entré dans les gorges du Fier. Le petit chemin qui me mène côtoie la rive droite et aboutit au pont de Saint-Clair. Je préfère ce sentier, qui zigzague sous les grands arbres, à la chaussée de la rive gauche. Celle-ci offre pourtant de belles échappées sur la plaine d'Alex, ruban vert dont les méandres vont s'agrafer aux sommités lointaines. Lorsque l'on arrive à certain tournant de la corniche, marqué de bouteroues, l'apparition imprévue du Lanfont avec sa dentelure de rochers, avec ses pentes hardies, surprend et saisit l'âme d'une impression étrange : c'est la soudaine révélation de l'écrasante majesté de l'Alpe.

La rive gauche offre encore le prestige d'un charmant souvenir. Ici et là les tronçons d'une voie abandonnée, celle qui était suivie au siècle dernier, se dessinent sur la mousse, et vont se perdre en fuyant sous les taillis. Le rossignol y chante dans le feuillage, comme il y chantait le beau matin où Jean-Jacques rencontra sur cette route Mlles Galley et Graffenried.

Mais sur la rive droite le chemin est plus agreste ; et si le Lanfont étonne moins, il domine toujours l'ensemble du paysage. Les bois et les vergers descendent au bord de l'eau ; plus loin, les berges s'escarpent, et leurs roches tourmentées plongent à pic sur le torrent. Quelques chaumières sont gîtées dans le creux des ravins. Ici, une roue babille ; et des poules, lissant leur plumage, font toilette dans le ruisseau du meunier. On tourne le mamelon de Rochebart couronné d'une superbe aigrette de bois noirs ; puis, l'on descend au village du Nanai, où les archéologues admirent une croix gothique portant la date de l'an du Seigneur 1501.

Des blocs moussus détachés des flancs de la Blonnière, des haies de charmille, et, dans la saison, des bouquets de myosotis ou de pervenchcs bordent la route. Elle tourne un second monticule, et débouche sur le prieuré de Saint-Clair : ses ruines forment aujourd'hui les murs de clôture d'un jardin potager. La voie romaine est à deux pas, avec l'inscription bien connue :

TINCIUS PACULUS
PERVIUM FECIT

Mais le nom du Romain n'est pas seul incisé sur la pierre antique ; et Töppfer avait bien raison de dire que les poètes, comme les simples, aiment graver leur nom dans les passages difficiles, sur le granit des montagnes, sur les parois des grottes. La moulure de l'inscription porte ces dix lettres :

A. LAMARTINE

Ont-elles été écrites par un admirateur du grand poète, ou par le chantre d'*Elvire?* Nous l'ignorons ; mais on est heureux de retrouver ce nom illustre et aimé dans cette gorge sauvage, où Rousseau a buriné le sien en caractères ineffaçables (1).

XLIV

Du pont Saint-Clair, en suivant le val des Engagnes, on serait par le plus court arrivé à Talloires, notre terre promise.

Cette traverse offre des aspects imprévus et changeants. Si l'on vient de Menthon, au faîte du col qui sépare la vallée d'Alex du bassin du lac, le regard se repose doucement sur le village de Dingy couché dans les prairies, au pied de la chaîne du Parmelan dont les rochers resplendissent d'un coloris chaud et lumineux.

Si l'on vient de Dingy, on a devant soi les tours féodales de Menthon élevées sur un monolithe de sombre verdure, à l'horizon les immenses vagues de pierre surmontant la vallée d'Entrevernes et le plateau des Beauges. Le lac étincelle dans le fond d'une coupe triangulaire ; puis, l'on descend la gorge romantique où le Biolon précipite ses eaux limpides sous le crépuscule des ombrages, courant ici et là sur le biez de quelques moulins aux toits délabrés et dont le chaume disparaît sous l'éclat des mousses.

Le vallon des Engagnes est enserré d'un côté par le revers de la montagne de Veyrier, aux flancs onduleux, couverts de taillis et de maisons champêtres. L'autre rebord est formé par les pentes abruptes et ravinées du Lanfont, avec sa longue robe brodée de sapinières, avec sa couronne murale qui monte dans l'azur radieuse et superbe.

On montre au pied du Lanfont les masures d'une chaumine où demeurait jadis une vieille et méchante femme. Elle y vivait seule avec une chèvre et une petite orpheline. Cette pauvre fille menait la chèvre paître. Un soir, elle retourna seule au logis : la bête vagabonde était restée dans la montagne. La croyant perdue, et furieuse de cette perte, la vieille maudit la pauvrette. Courbée sous le poids d'une malédiction de sorcière, elle sortit en pleurant pour chercher la chèvre, et depuis ce moment elle n'est pas revenue : mais, toutes les nuits la chèvre revient ; elle pousse autour de la masure des bêlements plaintifs, et fait jusqu'au matin tintinnabuler sa sonnette dans la forêt voisine.

Au-dessous des pitons de la Tête-Noire, on rencontre Alex et son château.

Le village est tapi dans les vergers sous des tilleuls aux troncs caves, mais dont la cime, jeune toujours, porte d'immenses coupoles de feuillage.

Le château est assis au milieu d'un paysage d'une ravissante fraîcheur ; de ses fenêtres et de sa terrasse, la vue s'étend sur la partie de la vallée comprise entre le détroit Saint-Clair et les chutes de Morette. Il conserve encore des restes du moyen âge, une grande porte ogivale, une tour carrée, une salle d'armes dont la voûte est composée d'arcades à nervures croisées, un cachot et des oubliettes.

Jean d'Arenthon d'Alex naquit dans ce manoir ; il fut certainement l'un des plus remarquables entre les pré-

(1) L'endroit où la voie romaine aboutit à un pont de création récente, est celui où Jean-Jacques a traversé le Fier, ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes, et tirant après lui le cheval de Mlle Galley.

lats distingués qui ont occupé le siége épiscopal de Genève. Sa famille était ancienne et illustre.

François d'Arenthon, un des vaillants du chevaleresque Amé VI, avait combattu à ses côtés sous les murs de la ville d'Asti ; et le comte Vert l'avait choisi pour champion dans le duel de dix contre dix qui devait terminer la querelle entre Louis d'Anjou et Charles de Duras.

Pendant ses études en Sorbonne, Jean d'Arenthon se lia d'amitié avec le vénérable instituteur de la Mission de Saint-Lazare. Ils entretinrent depuis une correspondance suivie. Lors de sa promotion au siége de Genève, saint Vincent de Paul lui écrivit :

« Tout misérable que je suis, Monseigneur, depuis « que j'ay eu le bonheur de vous voir, il m'est resté une « idée de votre chère personne, rapportante à celle que « j'ay eu du bienheureux François de Sales, votre pré- « décesseur. »

Quel éloge, et quels noms !

Le souvenir de Jean d'Arenthon d'Alex se rattache, d'un peu loin il est vrai, aux glaciers de Chamonix. On sait que jusque vers la fin du dernier siècle, le Mont-Blanc portait le nom de Montagne maudite. Les gens du pays racontaient que les vallées de glace avaient été autrefois tapissées de verdure, peuplées de bergers et de troupeaux ; mais qu'une fée, ayant quelque sujet de rancune contre leurs habitants, avait maudit ces vallées et les avait ensevelies sous les neiges éternelles.

En voyant, à certaines époques, les glaciers croître et descendre tout près de leurs villages, les Chamoniards éprouvaient une grande frayeur. Aussi, lorsque ses visites pastorales l'amenaient au Prieuré, ils priaient l'évêque d'aller *exorciser et bénir ces grosses montagnes de neige et de glace*, qui menaçaient de les engloutir (1).

Peu d'années avant la mort du prélat, ils lui envoyèrent une députation, avec une requête ainsi conçue : « Depuis votre dernière visite et votre dernière béné- « diction, les glacières ont reculé de plus de 80 pas ; « mais, de jour en jour, Monseigneur, vous êtes plus « vieux et plus cassé ; venez donc nous voir encore une « fois et bénir la montagne, avant que le poids des ans « vous empêche de voyager. Il ne faut pas que la dé- « pense vous arrête, car nous offrons de payer nous- « mêmes tous les frais de votre visite. » Charmé de leur foi naïve, l'évêque répondit aux ambassadeurs : « Oui, mes bons amis, j'irai quand je m'y devrois faire « porter pour joindre mes prières aux vôtres. » Il tint parole, fut reçu avec grande joie par les bons habitants de Chamonix, et donna encore sa bénédiction aux glacières qui rebroussèrent de plus d'un quart de lieue.

Dans les transformations que l'on a fait subir au château d'Alex, on a eu le bon esprit de respecter la chambre à coucher et le cabinet de travail de Jean d'Arenthon ; dépourvues de tout ornement, ces deux pièces n'ont rien de remarquable, sauf un cordon aux trois couleurs de la jeune Italie qui pare le plafond du cabinet.

A l'opposite et sur le penchant de la montagne de Veyrier, une gentilhommière, ensevelie sous les feuillées, porte le nom de château de Feuillet (de Folieto) (2).

(1) *Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex*, par le T. R. P... Lyon, 1697.

(2) Pourpris.

Il appartenait, au XVIIe siècle, au seigneur de Charmoisy. Plus anciennement, il était la résidence des sires de Feuillet. De cette famille sont issus plusieurs grands personnages, *capitaines et chevaliers dorés, et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.*

Mais à cette heure, et sur ces frais rivages, que nous étions loin de songer à une chevalerie quelconque de Malte ou de Jérusalem ! Talloires même était oublié. Un ensemble de séductions nous écartait de la voie droite.

XLV

Ici, comme dans tous les sites alpestres, le paysage revêt des aspects différents avec le nuage qui passe, avec le rayon qui illumine.

Les brouillards, assez fréquents dans le défilé de Saint-Clair, y produisent de singuliers effets. Massés d'abord au fond de la vallée, ils montent en longues vagues dans les excavations latérales. Puis, troués par le soleil, ils se déchirent en écharpes. Ces draperies flottantes, enroulées autour des monticules, laissent surnager les cimes qui, soudainement éclairées par des jets de lumière, apparaissent comme des îlots semés sur la blanche écume d'un lac.

Parfois, les brouillards estompent en noir les contreforts du Rampon et du Parmelan. Les arêtes de ces deux montagnes se rapprochent ; elles serrent l'extrémité de la gorge, et, dessinées dans la brume, elles forment les nervures sombres d'une voûte élancée dans l'infini : portique jeté sur un premier gradin du sanctuaire des Alpes.

Mais ce matin le ciel est pur. Des banderoles de mousse, diaprées de gentianes bleues, se balancent aux rochers qui terminent le détroit ; la petite plaine d'Alex reverdit sous les rayons du lever ; ils s'échappent d'une gaze dorée, et leur résille de feux empourpre la roche Turpin, tour cyclopéenne qui se relie aux créneaux du Parmelan.

Les eaux du Fier, souvent impétueuses et troublées, ont aujourd'hui la transparence d'un miroir ; leur courant nous apporte une vive sensation de l'air des hauteurs. Les pierres qui découpent le lit du torrent forment des cascatelles étincelantes. Le triton montagnard a même pris un faux air de syrène : paré de gerbes de cristal et de colliers de perles, il chante à nos oreilles la mélopée des chalets avec toutes les joyeuses fanfares du vent dans les forêts de mélèzes.

A la lisière du chemin, les clématites se dressent en pyramides ou se déploient en folles guirlandes ; les ailes des sapins secouent leurs dentelles d'ombre sur les clairières montantes vers les cimes.

On voit reluire sur les pâturages de la Blonnière la grise toiture du chalet où s'abrita souvent un célèbre exilé (1).

En face, encore un chalet : celui d'Enlô. La fumée de ce wigwam des pâtres s'élève au pied d'une aiguille dont la pointe, recourbée en forme de corne de chamois, surmonte le croissant formé par la jonction du Lanfont à la Tête-Noire.

Bientôt arrive jusqu'à nous un écho lointain de la clarine des vaches. Tout rappelle à notre esprit les ta-

(1) Eugène Suë

bleaux de la grande montagne, et ses prestiges et ses âpres saveurs.

Entraîné par mes souvenirs, attiré par la fraîcheur du paysage, aspirant avec délices le souffle des bois, je m'étais insensiblement éloigné de la route, et j'avais pris, sans y regarder, un sentier qui grimpe dans la forêt.

Mais le sentier s'escarpe ; il aboutit à une pelouse droite comme un parapet. Ayant une escalade en perspective, je me disposai à rebrousser, lorsque j'entendis le bruit sourd et rapproché d'une eau tombante. J'écartai les branches qui obstruaient le passage et la vue ; après quelques pas d'une descente scabreuse, j'étais au pied d'une merveille.

Peu de personnes la connaissent. De la route, elle est invisible ; un épais rideau de futaies la dérobe aux regards. Cependant, elle est belle, admirablement belle, aussi belle qu'elle est ignorée.

J'ai visité déjà bien des cascades, et je ne crois pas en avoir jamais vu d'un aspect aussi saisissant. Elle n'a pas sans doute l'élévation ni l'ampleur du Staubach, mais elle en a toute la gracieuse dignité. Elle n'a pas les bouillonnements furieux de la Handek ; mais elle en rappelle les abords par la sauvage grandeur du site qui l'encadre. Elle ne ressemble, du reste, à aucune de ses sœurs de Suisse ou de Savoie. Sa physionomie lui est propre, son air est à elle : l'air étrange d'une vierge élevée au désert.

Elle descend dans un profond couloir qui s'ouvre en demi-cercle, et dont les parois sont tellement lisses, tellement unies, qu'on les croirait ouvrées de main d'homme. Le fond du conduit, de la cime à la base, est tout tapissé de petites mousses d'un vert sombre. Après avoir bondi sur les rochers qui surmontent le couloir, en s'y précipitant, l'eau se divise en deux tresses : reluisante comme une lame de damas, une d'elles s'engouffre sous une énorme pierre qui avance en forme de pont jusqu'au milieu de la cataracte ; l'autre glisse avec une majestueuse lenteur sur son lit de velours et se déroule en longue natte de neige resplendissante.

Inconnue, presque sans nom, et pourtant si belle, la blanche fille de la montagne retint longtemps mon admiration captive. Puis, songeant à toutes les autres magnificences de notre Savoie, et qui sont comme celle-ci complètement ignorées, j'appliquai à mon bien-aimé pays le mot de l'astrologue vénitien qui disait de l'un de nos anciens ducs : « Monsieur de Savoie est le plus riche « des princes de l'Europe ; mais il ne connaît pas ses « richesses. »

XLVI

Penché au bord de la cascade, un sureau balançait sur l'écume ses grappes à grains rouges.

Charmant arbuste, il se plaît dans les hautes régions ; ordinairement, il habite le voisinage des neiges éternelles, et attache à leurs approches sa parure de corail.

L'ondulation de ses brindilles fascine mes regards, et promène ma pensée sur les cimes lointaines, au sein de cette magnifique nature dont Monsieur de Savoie a méconnu les richesses.

Doux vallon des Lanches et de Pezai ! je revois tes allées de mélèzes, tes champs de rhododendrons, et la fleurette aux vives couleurs détachée, un beau soir, du vert ruban de ton glacier.

Je t'ai revue aussi, lande où croissent les roses ! fraîche vallée de Roselan, avec tes bergers et tes chalets, et tes cataractes où les chamois viennent se désaltérer.

Adieu, rivages aimés où le Doron précipite un ouragan de neige liquide ! A la pointe de l'île des Fraises, passons le pont tremblant jeté sur la tempête des flots ; ou bien reposons-nous sur les herbages fleuris, ceinture pastorale du lac des Praz.

En suivant toujours les sentiers montants, bordés de brindilles aux grappes rouges, nous visiterons le plateau du Carolai, son petit lac aux nuances variées comme celles d'un beau marbre ; et son enceinte splendide formée par d'immenses obélisques de granit noir, alternant avec d'autres obélisques tout recouverts de glace.

Mais pourquoi, je vous le demande, n'irions-nous pas serrer la main des brunes faneuses de Courmayeur ? Leurs grands yeux voilent des éclairs sous le rebord de leurs chapeaux enrubannés. Courmayeur ! coin de terre dorée où résonne déjà la langue du *si*, où les zéphirs de l'heureuse et libre Italie envoient leurs parfums aux aiguilles irrisées de la Brenva.

La baguette de corail nous ouvre la porte de la cure de Pralognan ; Sophie, la bonne vieille, nous en fait les honneurs ; et j'entends de nouveau le joyeux tapage qui surprit un jour cet ancien couvent de Pères Augustins. Nos pas retrouvent le sentier qui fuit dans les hautes herbes ; il mène à la forêt, que couronnent les fleuves glacés de la Vanoise. Et quelle bonne halte à l'orée du bois ! Les faunes cachés sous ses ombrages séculaires durent battre des mains en écoutant, au lieu de la psalmodie des moines, les notes fraîches et perlées que des voix de jeunes femmes jetaient dans le profond silence des vastes solitudes.

XLVII

Bref, j'étais parti, je crois, pour le Saint-Bernard et lieux circonvoisins, lorsque ma rêverie fut interrompue par l'arrivée d'une dame au manteau blanc, au muffle humide et noir. Elle avait annoncé sa présence par les vibrations argentines d'une grosse clochette, qu'elle portait suspendue à un large collier de cuir.

A son air digne et circonspect, à son allure compassée, il était facile de reconnaître une habituée des hauteurs. Elle descendait la rapide clairière voisine de la cascade ; son pesant brodequin découpait en lacets le velours de la pelouse. Pour descendre à mon tour, je suivis les festons qu'elle venait de tracer ; et sur les pas de l'honnête matrone, j'arrivai tout doucement au bord d'une fontaine.

La source abondante et pure jaillit d'une grotte ouverte au pied d'un grand rocher qui surplombe. Les touffes d'arbres qui l'entourent projettent sur la conque ruisselante des teintes mystérieuses. On dirait une des retraites sacrées où les Nymphes antiques déposaient leurs voiles :

. . . . . Divæ quas pastor viderat olim
Idæis tunicam ponere verticibus

Cette fontaine de Pierre-fendue, avec ses verts tapis et son toit de feuillage, forme une délicieuse *posada* sur la route de Thônes..... mais, sommes-nous encore

sur celle de Talloires? Il est bien permis d'en douter.

L'air vif et pur apporté par le courant du Fier, la fumée bleue des wigwams, puis la cascade et le sureau à grains rouges, enfin la grosse clochette et le collier de cuir de la matrone, nous avaient entraîné dans le cercle des enchantements de la grande montagne. Or, si l'on a mis un pied dans cet orbe magique, le pied oublie d'en sortir. On est alors sous le charme de la fée Viviane.

Vous savez tous que cette fée des bois a ensorcelé l'enchanteur Merlin, et le retient captif dans le palais qu'elle a construit sous un buisson d'aubépine au milieu d'une forêt druidique.

Pour rompre le charme je ne sais qu'un moyen : peut-être vous le dirai-je un jour si cela vous amuse.

En attendant, c'est la fée des bois qui nous guide. Nous avons bu à même la coupe où cette magicienne des montagnes a versé tous ses philtres.

Voilà pourquoi, après Thorens, après avoir traversé les pâturages de Dron, vous avez retrouvé la caravane mollement couchée sur une natte de cyclamens, au pied des chutes de Morette; et c'est aussi pourquoi nous irons de compagnie à Thônes et par delà.

XLVIII

Moins belle, moins imposante que la cascade-sans-nom, celle de Morette est belle encore : elle a toutes les graces légères d'une écharpe qui flotte au vent.

Après avoir glissé comme un fil argenté sur l'herbe rase de la montagne, l'eau se précipite et ondule dans un couloir aux tons ocreux et ardoisés; bientôt la brise déchire l'écharpe, et ses parcelles éthérées couvrent de brillants le glacis des mousses où la nymphe pose en fuyant un pied diaphane et rapide.

Dans le rocher même où descend la cascade, se trouve l'entrée de la grotte ou *Barme* qui a donné son nom au village voisin, la Balme-de-Thuy. Cette longue galerie souterraine aboutit à un lac; en suivant ses bords, on arrive à une seconde galerie supérieure également terminée par un lac.

Les grottes, j'en conviens, se ressemblent à peu près toutes; et celles de Morette n'ont rien de plus remarquable que la grotte de Magland ou la grotte d'Allèves: mais il n'est pas moins vrai que la vallée qui s'étend du pont Saint-Clair à Thônes réunit sur un étroit espace cascades bondissantes, lacs souterrains, cryptes merveilleux, en un mot presque toutes les beautés alpestres que les touristes ne rencontrent ailleurs qu'à des distances considérables.

Mais pourquoi cette vallée est-elle si peu connue? D'où vient que si peu d'étrangers la visitent? Plusieurs causes peuvent l'expliquer; la plupart avaient leurs raisons d'être dans le passé de notre pays; mais la principale tient à notre caractère national. Le Savoyard n'a aucun trait du type Jabot : c'est là son moindre défaut; il déteste la réclame, et laisse au baudet du Bonhomme le fastueux plaisir de faire sonner ses sonnettes.

Mais vous dirai-je notre regret en parcourant ces contrées si belles et si ignorées? Il est un écrivain que nous citons volontiers, et que nous aimons entre tous. Nous l'aimons de cet amour qu'il avait lui-même pour notre Savoie. N'a-t-il pas dit dans une de ses pages ravissantes : « J'apprenais ainsi à aimer la Savoie, et « à goûter la nature, deux choses qui auront répandu « tant de charme sur le cours entier de ma vie. » Il aimait aussi le bassin de notre lac; il a employé pour le peindre ses couleurs les plus douces, en même temps les plus vives (1). Il aimait la Savoie, il aimait Annecy... Mais quel dommage que Töppfer n'ait pas connu Thônes et ses vallées!

XLIX

Thônes, en patois *Touno*, dérive du celtique *Towñ*, mot qui signifie *assemblage de maisons*. L'heureuse position de ce bassin, au débouché de plusieurs hautes vallées, au point où celles de Serraval et du Grand-Bornand se relient à la vallée d'Alex, a dû en faire de toute antiquité un campement de montagnards, un centre de population. Assise au milieu de prairies que traversent de nombreux cours d'eau, la ville est placée au revers de la Tournette, et au pied de la montagne de Saint-Colomban.

A sa base et jusque vers le milieu de sa hauteur, la Tournette est couverte de forêts, de chalets, de pâturages; mais en s'approchant de la crête, ses roches revêtent la couleur grise des moraines; et ses pentes abruptes sont sillonnées par des coulées de glace.

La montagne de Saint-Colomban, qui se profile de Thônes à La Clusaz, est, au contraire, de la base à la cime, parée de tous les atours des bois et des clairières.

Si Thônes a été jadis une station celtique, on peut dire en vérité que cette ville est aujourd'hui une colonie américaine, constellée de Parisiens. Entrez au cercle (la petite cité a son cercle) et vous y trouverez ce que vous chercheriez vainement dans toute autre ville de Savoie, de France et de Navarre, les ports de mer exceptés : vous y trouverez le *Courrier des Etats-Unis*.

Les Tounins sont, comme La Fayette, les hommes des deux mondes. Ils s'embarquent pour la Nouvelle-Orléans aussi facilement que nous partons pour les vendanges. Puis, de retour au pays, ils y dotent des établissements d'utilité publique, et font ainsi le plus noble usage d'une fortune noblement acquise par leur travail et leur intelligence.

Donc nous aimons Thônes et ses naturels, et ses Américains aussi, et ses Parisiens encore.

Mais nous aimons pareillement les Villards et toutes les vallées charmantes dont Thônes a l'honneur d'être le chef-lieu.

On leur avait donné, en 1815, le nom de *Vallées-Royales*, par un motif à peu près semblable à celui qui fit nommer Bordeaux *la Ville du douze mars*. Elles méritaient l'épithète, car elles sont royalement belles; et belles dans toutes les saisons, même à l'époque où le soleil d'hiver diamante leur manteau de neige.

Cependant, pour les voir dans toute leur splendeur, il convient de choisir le moment où l'on coupe les foins. Alors, des Villards à Saint-Jean-de-Sixt, la route forme une longue avenue tout enguirlandée par les grappes de cerises. Les prés sont émaillés de grandes marguerites et de pensées sauvages. Ici des champs de lin aux fleurs bleues; là, des landes couvertes de genêts dorés.

Sur toutes les pentes, à l'ombre des noyers, dans les

(1) *Voyage à Gênes*.

traînées de lumière, se dessinent les mâles figures des faucheurs aux bras nus.

Des femmes s'appuient sur leurs rateaux, pour regarder qui passe; ou bien, elles reposent mollement groupées autour de la corbeille qui renferme le déjeuner des hommes.

Puis, des clameurs lointaines, prolongées, éclatent sur les hauteurs : les appels des faucheurs et des pâtres se répondent d'une cime à l'autre.

Partout, dans ces montagnes, l'air a des tressaillements de vie.

De Thônes on passe à Tronchine pour visiter les Fontaines. Venues de diverses directions, elles sourdent sans bruit de la racine des herbages, se réunissent, et confondant leurs eaux se déploient en large courant de cristal glacé. Ce ruisseau et un canal, dérivé du Fier, renferment un îlot de la grandeur et de la forme d'une barque, avec sapins pour mâts en poupe et en proue. L'endroit fait souvenir de la douce retraite décrite par Longus (1) : « Au fond de laquelle sourdoit « une fontaine qui faisoit un ruisseau, dont estoit ar- « rousé le beau pré verdoyant. » Toute cette partie du paysage est empreinte de calme, de bien-être et de fraîcheur. Groupées au milieu d'un pâturage où retentit la clochette des troupeaux, à demi voilées par les dômes de verdure et par les ombres portées de la Tournette, les habitations de Tronchine ressemblent tout-à-fait à un gros et paisible village des campagnes helvétiques.

(La suite au prochain numéro.) J. REPLAT.

LETTRES

SUR L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT AU XIXe SIÈCLE

I

A M. L. REVON

Vous avez pensé, cher Monsieur, que des entretiens sur l'architecture offriraient quelque intérêt aux lecteurs de la *Revue ;* je me rends à votre invitation, et si ma plume inexpérimentée fait le désespoir de notre honorable compagnie, soyez là en vedette pour couvrir le maladroit prosateur que vous avez introduit dans le bercail.

L'architecture est le premier des arts; on l'oublie quelquefois dans un siècle où l'on construit autant.

S'il semble que je pose mon idole sur un piédestal trop élevé, certainement le tort est du côté des architectes modernes; car leur art est le plus justifié, le plus durable, le plus utile, enfin le plus indispensable à la production des autres.

Une erreur trop généralement répandue est celle de confondre l'architecte, qui doit être l'artiste, avec le bâtisseur, qui est nécessairement le commerçant.

Etablissons les rôles de chacun.

L'architecte est l'homme qui conçoit des formes dans son imagination et en assure l'exécution matérielle.

Un écrivain, pas architecte, Arthur de Gravillon, a des lignes qui définissent bien cette mission :

« ..... L'architecte est semblable à un général « d'armée; il déploie ses plans comme un drapeau, « le plante en tel lieu, puis frappe le sol, et la multi- « tude, qui lui obéit aveuglément, se courbe et creuse « jusqu'à ce qu'il s'écrie : c'est assez! Il parle, il ex- « plique, il distribue des tâches; on s'agite, armé de « mille industries autour de son idée et de ce trou fait « en terre. Des années de tumulte et de labeur s'accu- « mulent en terre pendant que les pierres s'entassent : « un jour vient, enfin, où le silence redescend sur tout « cela, et le monument, nu, fier, debout, immobile, « indifférent, regarde du haut de ses tours, s'en aller, « sous la poussière dont il est lui même sorti, la foule « des vivants qui l'en ont tiré. Le convoi de l'architecte « passe aussi devant l'œuvre, mais, seul, son nom « reste sur la pierre relu par la postérité comme celui « d'un de ces héros morts au bout de leur victoire : « n'a-t-il pas vaincu le temps, ce grand ennemi?..... »

Les entrepreneurs reçoivent des tâches, amènent cette foule et s'agitent avec leurs industries; par eux, les blocs arrivent en formes bizarres et irrégulières qu'ils troquent contre d'autres, non moins étranges, mais déterminées par certaines dimensions. Ils recrutent et paient les bras qui apportent la matière à vivifier par la pensée. Ils se préoccupent surtout de ce que coûtera la tâche de cette multitude et supputent le bénéfice qu'ils en pourront retirer.

Il se trouve quelquefois dans ce rôle des hommes à la fois probes et intelligents qui facilitent singulièrement la besogne de l'architecte et ont l'amour-propre de leur travail même contre leur intérêt.

Mais il ne peut y avoir confusion : au premier la pensée, au second le bras. Un seul homme ne peut suffire aux deux entreprises; il faillirait à l'une d'elles.

On connaît la fable ancienne, vingt fois répétée, d'un architecte qui a vendu son âme au démon contre un plan merveilleux. Il trompe le diable, commence l'œuvre, qu'il laisse inachevée, et meurt oublié.

On n'en peut dire autant de nos jours : quel jugement poursuivra, dans les siècles futurs, les noms — très connus — des architectes de notre époque?

Cette différence entre le passé et le présent a une cause : l'architecte, de nos jours, n'est plus le même que celui, condamné à l'oubli, non par la colère du démon, mais par le système du moyen âge.

Alors, chaque corps d'état, organisé en corporation, comportait en lui-même une connaissance parfaite du métier qu'il exerçait. Inutile de dire au tailleur de pierre, à l'imagier, ou au charpentier, comment il fallait modeler une moulure, composer un chapiteau ou fortifier un assemblage; c'était chose connue et réglée d'avance. A ces corps isolés, un chef était indispensable; il se nommait le maître de l'œuvre. Il se bornait à déterminer les grandes lignes de l'édifice, les points essentiels de stabilité, la distribution et la dimension; et chacun savait ajouter les détails les mieux en rapport avec l'ensemble. Ce rôle trop modeste, pour les chefs-d'œuvre qui en sont nés, est la cause première de l'oubli de la postérité.

La science de corporation s'affaiblit; peu à peu le maître de l'œuvre devint architecte et dut accepter une tâche bien lourde. Ces mille chapiteaux, toutes ces moulures, que chaque ouvrier artiste variait à sa guise, il faut qu'il les compose; il doit veiller aux maladroits, prévoir un accident, régler les échafauds, pousser les tâcherons, corriger les modèles du sculpteur, donner

(1) Traduit par Amyot.

la teinte locale aux peintres, dessiner chaque ornement, vérifier les matériaux ; c'est un labeur incessant.

Aussi, il est l'âme bien connue de la machine ; si elle réussit, il monte au Capitole ; si elle est manquée, tout est oublié — même sa peine — et il se retire dans un coin obscur.

L'éclectisme en matière d'architecture vient un peu de ce système. Voulez-vous une église selon le style dit du moyen âge ? me voici. On nous commande un hôtel du style dit Louis XIII, le voilà. Il s'agit de faire un théâtre, je m'inspire où je peux. Aussi, pas une œuvre de même physionomie, et parmi tous ces styles, pas de style suivi comme aux siècles derniers.

Et pourtant nous avons un style.

Je vais essayer de vous l'expliquer ; car si tous ne s'en doutent guère, ceux qui nous jugeront dans l'avenir ne s'y tromperont pas.

Le style de notre époque, c'est de faire des édifices complets : nous ne laisserons pas à nos enfants le soin d'ajouter une aile ou une façade à ce que nous avons commencé. Nous préférons faire moins beau, moins bon et moins grand ; puis bien vite jouir d'une œuvre encore plus rapidement élevée ! Le style de notre époque, c'est de sacrifier le sérieux à l'ingénieux. On a six petites pièces où l'on ne peut se remuer, au lieu de trois où l'on serait à l'aise. Nos pères prenaient leurs repas à la cuisine avec leurs domestiques ; je vous vois sourire ! Quel bourgeois oserait, de nos jours, en faire autant ? Il y a trois siècles on offrait à l'étranger un lit dans la chambre commune, et c'était un grand honneur. Il est juste de faire remarquer que chaque lit, grâce aux tentures, était une petite chambre ; mais à présent on préfère des boîtes adroitement dissimulées qui ont le nom d'alcôves. On reconnaîtra le XIXe siècle aux petites chambres avec force armoires, cabinets et alcôves.

Le style de notre époque, c'est la construction de ces gares, où part et arrive chaque jour une population égale à celle de certains chefs-lieux de département, de ces viaducs, de ces ponts, de ces palais d'exposition, de ces hospices, de ces maisons de détention où chaque disposition est habilement combinée et plus habilement encore exécutée.

Le style de notre époque, c'est la création de ces rues, de ces boulevards, de ces quais, de ces promenades des villes récemment rajeunies, ventilées et décorées en un règne.

Je sais bien que le plein cintre et la plate-bande s'y heurtent contre l'anse de panier et l'arc brisé. Une raide maison *neo-grecque* est voisine des serviettes et des chicorées du temps de Louis XV. Tout cela n'est que l'habit ; entrez, les dispositions sont les mêmes, aussi ingénieuses, aussi coquettes ; puis le loyer est de la même élévation dans le *Pompadour* que dans le *Ruprich-Robert*.

Une petite liste des — j'allais dire styles — genres employés dans l'habillement de nos constructions :

Le *roman*, dit *byzantin*, ou *romano-byzantin*, le *latin*, le XIIe siècle, se voit dans les églises, dans les couvents, dans les cimetières. Le *gothique* ou moyen âge du XIIIe, celui du XIVe, celui du XVe siècle, inspire encore les édifices religieux, mais commence à perdre l'immense faveur dont il a joui depuis quelques années.

La *Renaissance*, le Louis XIII, le Louis XIV ont vogue pour les grands édifices et les hôtels ; le Louis XV, en mode pour les intérieurs, est distancé par le Louis XVI.

Cela semble bizarre, et pourtant cet éclectisme a sa raison d'être. Chaque genre est employé plus volontiers dans l'édifice où il semble avoir le mieux répondu à la destination indispensable.

Depuis plusieurs années il se greffe sur tous ces genres des individualités puissantes et remarquables ; les noms de MM. Labrouste, Duban, Constant-Dufeux, Ruprich-Robert, Bossan, etc., etc., sont bien connus. Ces artistes éminents ont été *eux-mêmes* et du XIXe siècle dans leurs œuvres ; on sent d'où leur vient l'inspiration, et pourtant la pensée et l'exécution en sont originales. On rencontre parfois chez eux quelques défaillances ; c'est lorsqu'il a fallu restaurer ou obéir au genre imposé par le client. Mais le même ordre de qualités les suit dans ces œuvres d'imitation : voilà nos maîtres, voilà l'avenir.

Disons tout de suite que là est la route bordée de précipices. Il est difficile d'être soi-même, d'être original ; c'est une tâche ardue de combiner la construction avec la décoration sans sécheresse et sans pauvreté. La route sûre, c'est l'imitation d'un genre et son application à l'œuvre demandée. Au lieu de chercher, on profite de l'expérience de nos devanciers ; on copie les édifices et, à défaut, leurs photographies ou leurs reproductions gravées ; là est le succès le mieux assuré.

Il vous semblera peut-être étrange, cher Monsieur, que je vous entretienne des questions les plus controversées de l'architecture. Vous, qui avez constamment devant les yeux le plus beau spectacle que la nature puisse offrir, me demanderez pourquoi se préoccuper des détails de ces cabanes où l'homme cherche à s'abriter et qui semblent si petites au pied de vos monts superbes ? Qu'elles soient belles par leur ensemble avant tout, et qu'elles s'harmonient au moins avec la nature qui les entoure : voilà le programme.

On avait oublié cela au commencement de ce siècle, et, se bornant à puiser dans les sources de l'architecture antique, on ne vit plus que les portiques romains et les palais de l'Italie qui semblent grelotter dans nos frimats.

Si cela eût été le moindre défaut, passe encore ! mais il en était un autre plus sérieux : cette manie de *classique* faisait sacrifier la commodité la plus élémentaire à une sévère symétrie. On en est revenu pour tomber un instant dans la fantaisie ; cela est vrai. On se débat encore pour trouver une route. Elle se fera.

L. CHARVET.

DE LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LES MÉTHODES D'OBSERVATION DANS LA MÉTÉOROLOGIE

Les phénomènes qui se produisent dans l'atmosphère se distinguent tous par un caractère tellement particulier et ils présentent entre eux une telle liaison comme cause et effet, que leurs observations et les recherches sur leur origine, leur influence sur la fertilité des terres et leurs signes précurseurs ont formé dès la plus haute antiquité une branche particulière du savoir humain.

La météorologie est une sœur jumelle de l'astronomie et tout porte à croire que les Chaldéens, les In-

diens, les Egyptiens, si habiles en astronomie, ont fait dans la météorologie des observations non moins nombreuses, non moins importantes. Malheureusement, elles sont pour nous complétement perdues et le plus ancien document de cette science, le traité d'Aristote, n'est probablement qu'un recueil des traditions vulgaires plus ou moins corrompues de l'antique météorologie. L'autorité d'Aristote, qui fit foi pendant des siècles et qui tint les sciences prisonnières entre les limites étroites de son époque, consacra aussi les fausses idées qu'on avait *imaginées* sur les phénomènes météoriques; et lorsque enfin le génie de Galilée, de Descartes, de Newton fit renaître le goût des sciences et sut les développer par des méthodes nouvelles éminemment efficaces et fécondes, on ne trouva dans la météorologie ancienne que des erreurs à rectifier, que des préjugés à combattre, et cette science, probablement regardée comme une des premières par les anciens, fut réduite aux humbles dimensions d'un appendice de la physique. Ce fait, peut-être un effet du hasard, exerça sur le sort de la météorologie une influence immense. La méthode d'observer le même phénomène un grand nombre de fois et dans des circonstances différentes de lieu et de temps et de comparer entre eux les résultats obtenus pour en déduire le rapport constant entre une même cause et son effet, cette méthode, dis-je, si sûre et si féconde pour l'étude des phénomènes physiques, fut appliquée aussi à la météorologie et avec d'autant plus de confiance qu'ailleurs elle avait conduit à des succès plus inespérés et à des découvertes plus merveilleuses. Finalement les bons résultats qu'on croyait être en droit de pouvoir attendre de cette méthode semblaient être infaillibles parce que l'invention du baromètre, du thermomètre et de l'hygromètre assurait aux observations météorologiques ce degré de précision qui a tant contribué à accélérer les progrès de la physique. Fort de ces considérations et encouragé par les travaux de de Saussure et de Humboldt, on établit partout de nombreux observatoires météorologiques et l'on enregistra avec le plus grand soin et jour par jour la pression atmosphérique, la température, la direction et la force du vent, l'état hygrométrique et électrique de l'air, la quantité d'eau tombée sous forme de pluie, de neige ou de grêle, et tous les autres météores enfin qui apparaissaient ou périodiquement ou accidentellement. La comparaison et la discussion des notes d'une même nature et suffisamment multipliées, devaient conduire à des faits d'un ordre supérieur; ceux-ci, après une certaine accumulation, pouvaient à leur tour révéler d'autres faits d'un ordre plus élevé encore, jusqu'à ce qu'enfin on fût arrivé à connaître, non pas l'ensemble, mais au moins une partie des lois générales qui régissent les changements atmosphériques. Après un demi-siècle, et pour beaucoup d'endroits après un siècle d'observations, on a tenté cette comparaison et cette discussion, et l'on a, il faut l'avouer, mis en évidence des faits d'une importance incontestable, on a résolu bien des problèmes, répondu à bien des questions, éclairci bien des doutes et surtout fait disparaître bien des superstitions et bien des préjugés; mais on a, en même temps, accumulé des faits tellement contradictoires que toutes les tentatives de les subordonner à une cause plus ou moins générale sont restées jusqu'à présent infructueuses. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est qu'on a dû se convaincre que des observations beaucoup plus prolongées laisseraient toujours subsister ces anomalies et ne feraient tout au plus que les modifier plus ou moins légèrement. Et il n'en pouvait pas être autrement pour deux raisons principales : la première est que la plupart des nombres obtenus à grands frais d'argent, de temps et de peines, sont bien loin d'avoir l'exactitude qu'on leur suppose; la seconde, que ces mêmes nombres expriment l'effet non pas d'une cause, mais d'un concours de causes infini dans ses changements et dans ses variations. Ceci demande des éclaircissements.

Par des observations régulières, faites depuis le 1er janvier 1796, on a trouvé pour Genève une moyenne température de 9°,73, mais durant ce laps de temps on a changé trois fois l'emplacement du thermomètre et l'on a constaté que la moyenne de chaque localité différait assez sensiblement des autres. N'est-il pas évident que si toutes les observations eussent été faites sur un même emplacement, on aurait trouvé une moyenne différente de la moyenne actuelle? Ce qu'on prétend donc être la moyenne température de Genève est plutôt la moyenne d'une localité de Genève ou d'un emplacement particulier, et l'expérience constaterait autant de moyennes différentes qu'il existe d'emplacements différents. Il est bien évident que cette température moyenne officielle, si je puis m'exprimer ainsi, s'applique encore moins aux alentours de la ville, de manière qu'après plus de 60 ans d'observations on est arrivé à un résultat applicable tout au plus à l'emplacement même du thermomètre; en modifiant ensuite l'entourage de ce même emplacement, soit en élevant quelques constructions dans le voisinage, soit en démolissant celles qui existent, on en changerait certainement les conditions thermométriques et par conséquent la température moyenne. L'expérience, du reste, ne prouve-t-elle pas tous les jours que dans une même ville, dans un même bourg, dans un même village les températures en deux emplacements différents présentent à la même heure des différences qui peuvent aller jusqu'à deux degrés, et ne démontre-t-elle pas aussi que sur un même emplacement les indications thermométriques varient avec la hauteur à laquelle le thermomètre est placé au-dessus du sol?

De tout ce qui précède, il résulte évidemment que le nombre de degrés qu'on donne comme moyenne température d'un lieu et qui par de longues observations a été déterminé pour certains lieux jusqu'aux centièmes de degrés, n'est nullement la vraie moyenne du lieu et peut en être éloigné de plus d'un degré, selon que l'emplacement du thermomètre observé est un des plus chauds ou un des plus froids de la localité. Qu'on ne se méprenne donc pas sur l'apparente précision de toutes ces moyennes températures : elles ne sont jamais que des valeurs approximatives, et la seule indication précise qu'elles peuvent nous fournir est le nombre d'années pendant lesquelles il faut observer le thermomètre pour connaître la température moyenne du lieu avec une approximation déterminée.

Mais d'autres considérations encore et d'une importance bien autrement notable doivent nous inspirer peu de confiance pour les observations thermométriques en général. On a établi comme règle générale d'observer le thermomètre à l'ombre et à l'abri des vents, de la

pluie, et autant que possible de toute reverbération de chaleur. Mais ces conditions constituent évidemment des circonstances exceptionnelles et bien différentes de celles dans lesquelles se trouvent les divers emplacements d'une localité. Selon qu'on se place dans l'ombre d'un édifice ou d'un arbre ou d'une forêt, selon qu'un lieu ombragé est à l'abri de tous les vents ou de l'un ou de l'autre seulement, on observe des températures différentes. Et qui voudrait décider lequel de ces cas doit l'emporter sur les autres, ou lequel se rapproche davantage de la condition thermométrique vraie d'une localité? Comment, du reste, peut-on obtenir la moyenne température d'un lieu, si d'un côté on y observe les températures les plus basses et si de l'autre on y exclut les plus grandes chaleurs (1)? Pourquoi, à cette condition artificielle de l'ombre, à l'abri des vents et de la pluie, ne substituerait-on pas la condition dans laquelle se trouvent les plantes et la plupart des animaux, c'est-à-dire le grand air et l'exposition aux rayons directs du soleil et à toutes les injures du temps? La méthode d'observer le thermomètre à l'ombre rend les moyennes thermométriques inexactes à plus d'un égard, ainsi que l'on va en juger.

C'est un fait bien connu que la différence entre la température d'un lieu ombragé et la température d'un lieu exposé aux rayons du soleil, va croissant de l'hiver en été et diminuant de l'été en hiver; que cette différence est à peine de 8° à 10° en hiver et qu'elle peut dépasser 20° en été (2). Arrêtons-nous aux valeurs 10 et 20°.

Si en hiver on observe à l'ombre . . . — 2°
Et au soleil. . . . . + 8°
La vraie moyenne température est de . . + 3°

Et la moyenne enregistrée est de 5° au-dessous de la moyenne vraie.

Si ensuite en été on observe à l'ombre . + 28°
Et au soleil . . . . . + 48°
La vraie température moyenne est de . + 38°

Et cette fois la moyenne enregistrée est de 10° au-dessous de la moyenne vraie.

Et puisque les moyennes enregistrées s'écartent capricieusement plus ou moins des moyennes vraies, comment pourrait-on déduire de celles-là une moyenne annuelle vraie? Mais toute l'erreur n'est pas là. Dans les jours couverts ou pluvieux, la moyenne enregistrée est égale à la moyenne vraie ou n'en diffère que de très peu, et si durant une année entière le temps restait couvert ou pluvieux, la moyenne annuelle observée serait sensiblement égale à la moyenne vraie. On voit par là que les températures moyennes annuelles méritent d'autant plus de confiance qu'il y a eu exceptionnellement moins de jours sereins ou que le climat de l'endroit est naturellement plus humide, et qu'au contraire elles sont d'autant moins vraies qu'il y a eu plus de beaux jours ou que le climat est plus sec. Dans tous les cas, l'habitude d'enregistrer tantôt la vraie moyenne température et tantôt une valeur bien au-dessous de la vraie moyenne ne peut pas conduire à des résultats comparables entre eux. En voici une preuve.

Une observation de 74 ans a donné, pour la température moyenne annuelle d'Annecy, 9°,09 (1); et pour celle de Londres, d'après une observation de 40 ans, 10°,4. En comparant ces deux nombres, ne semble-t-il pas que le climat de Londres devrait être beaucoup plus propice à la végétation que celui d'Annecy? Ne croirait-on pas que l'on devrait trouver à Londres des plantes et des fruits qui, à Annecy, ne résisteraient pas au froid ou ne mûriraient pas? Et, cependant, ce raisonnement si naturel et si logique est loin d'être confirmé par les faits. A Annecy, la vigne gèle assez souvent, mais le raisin mûrit parfaitement; à Londres, la vigne ne gèle jamais, mais le raisin n'y mûrit plus. A Annecy, l'on cultive avec succès le maïs et le châtaignier; à Londres, ces plantes sont tout-à-fait improductives. A Annecy, on moissonne du 10 au 20 juillet; aux environs de Londres, plus d'un mois plus tard. Et voilà, cependant, dans quelles contradictions on peut tomber en voulant juger de la végétation d'un lieu d'après sa moyenne température.

Mais si les observations thermométriques d'un demi-siècle ne nous fournissent pas des renseignements plus précis sur la végétation d'un lieu, on est presque en droit de se demander à quoi elles servent et dans quelles circonstances il est permis de les prendre en considération. Si l'on n'avait jamais enregistré que les moyennes réelles, le résultat qu'on aurait obtenu pour Londres, où le climat est brumeux et nébuleux pendant une grande partie de l'année, serait sans doute de beaucoup inférieur à celui d'Annecy où l'on jouit plutôt d'un ciel serein et où la température au soleil dépasse en été bien souvent 45°, et la comparaison de ces autres moyennes annuelles aurait conduit à des conclusions théoriques moins discordantes avec la réalité. Et puisque raisonnablement il doit y avoir une étroite relation entre les conditions thermométriques d'un lieu et sa flore, ne serait-il pas possible de caractériser celles-là par celle-ci? L'indication d'un petit nombre de plantes cultivées, du degré de productibilité, de l'époque des diverses récoltes, serait, ce me semble, parfaitement suffisant pour déterminer la température d'une contrée, et ce genre de renseignement présenterait, en outre, l'avantage de n'exiger aucune observation prolongée et de pouvoir être recueilli immédiatement et à toutes les époques de l'année (2). Il est vrai qu'ayant contracté l'habitude d'exprimer toutes les températures en degrés, dixièmes et même centièmes de degré, ce nouveau genre d'observation doit paraître trop général, trop vague, trop peu exact. Mais qu'importe à nous de savoir que dans telle ou telle année la température moyenne d'une localité a augmenté ou diminué de quelques demi-degrés? Les productions annuelles d'une contrée sont-elles proportionnelles aux

(1) Cette idée n'est pas neuve, Regnault l'a déjà exprimée en 1858 dans une réunion de l'Institut.

(2) L'opinion vulgaire que le soleil du mois de mars et d'avril fait mal à la tête lorsqu'on s'expose à découvert à ses rayons, a son fondement dans cette circonstance. Lorsque dans ces mois on passe de l'ombre au soleil et par conséquent d'une température plutôt basse à une chaleur inaccoutumée de 20° à 25°, on éprouve la même sensation que lorsque en hiver on entre dans un appartement fortement chauffe ou lorsqu'on s'assied trop près du feu, et l'on éprouve le même malaise qui, pour la plupart des personnes, est un mal de tête.

(1) Voyez *Bulletin de l'Association Florimontane* du 31 mars 1858.

(2) Il appartiendrait aux botanistes de désigner les plantes et les observations les plus propres à fournir des indications plus ou moins precises sur la température moyenne et les températures extrêmes d'un pays.

moyennes de la température? Non, et voici des faits à l'appui. La température moyenne de 1780 a été, à Annecy, de 0,12° supérieure à celle de 1776, et cependant cette dernière année a été très bonne, l'autre très mauvaise. En 1816, la température moyenne a été de 7°,64 ; en 1817, de 9°,75. L'année 1816 était mauvaise, mais l'année 1817 plus mauvaise encore. A-t-on peut-être besoin de ces températures précises pour arriver à quelque théorie météorologique? Non encore, car cette théorie doit expliquer les chaleurs les plus excessives comme le froid le plus intense, et à plus forte raison une température quelconque comprise entre les extrêmes.

Non pas que je veuille faire bon marché de ces précieuses observations thermométriques faites dans toutes les parties du monde. Ce sont des connaissances que l'on a payées un peu cher, il est vrai, mais qui ont conduit à des conclusions très importantes et dont la principale est la certitude de ne pas pouvoir atteindre le but qu'on s'était proposé en les faisant. Donc il faut changer de système et enregistrer les températures moyennes vraies ou caractériser les conditions thermométriques d'une contrée par sa végétation, et n'employer le thermomètre que pour les lieux où la végétation manque, comme, par exemple, sur la mer, dans les déserts et dans les régions polaires.

(La fin au prochain n°.) J.-A. BOLTSHAUSER.

FOUILLES DE GEVRIER

En juillet 1861, quelques précieux restes de l'époque romaine ont été découverts à Gevrier (1). Le maire, M. Fabien Galliard, toujours dévoué aux intérêts du Musée d'Annecy, fit alors hommage de deux inscriptions et de divers objets. Tout récemment, il a eu l'obligeance de faire exécuter, dans l'ancienne chapelle et dans la villa romaine, des fouilles qui ont amené la découverte de deux nouvelles inscriptions.

La première, offerte par M. Galliard au musée lapidaire où elle figure depuis quelques jours, a été trouvée à la fin de mai dans les fondations de la chapelle. Elle est gravée sur une plaque épaisse de calcaire, haute de 1m,75, large de 80 centimètres, formant un rectangle à moulures surmonté d'une partie triangulaire, aussi à moulures, et dont le milieu est occupé par un croissant qui entoure une étoile. Voici le texte :

D M
LIGVRIE
MARTINE
PVBLII FIL
M · DRIP
IANVARIVS
CON · CAR

Les caractères sont d'un style médiocre et quelque peu usés ; cependant ils se lisent assez facilement, à l'exception du mot DRIP, où le P semble suivi d'un S. Parmi les noms qui ressemblent à celui-ci, on connaît Drepanius, et Dripsinum, ville de Vénétie ; quant aux Ligurius et aux Januarius, les collections de Lyon en offrent plusieurs exemples. Je ne me souviens pas d'avoir vu dans les musées qui nous avoisinent la représentation du croissant, mais j'ai copié au Musée d'Alger une inscription romaine plus petite que celle-ci, et surmontée comme elle d'un triangle où se trouve un croissant flanqué de deux étoiles.

La seconde inscription a été découverte la semaine dernière à côté des murs de la villa romaine. C'est un parallélipipède en beau calcaire, soigneusement poli du côté gravé. Sa hauteur est de 90 centimètres sur 46 et 30 centimètres. Les lettres sont profondément creusées, très élégantes et d'une conservation parfaite :

SEX · IVLIVS ·
OPTATVS ·
FLAMENMAR
TIS VIENN.
D·S·P·D.

Il est intéressant de trouver ici le nom de Vienne, la métropole des Allobroges. Cette inscription s'adapte exactement à un socle à moulures trouvé un peu plus loin. Elle vient compléter celle qui avait été découverte en 1861 dans la chapelle de Gevrier :

ɔEX · IVLIV
OPTAT
D S P

Notre flamine de Mars paraît avoir joué un rôle important dans la localité, à en juger par d'autres inscriptions mutilées où son nom figure. A l'angle de la rue des Boucheries et de la rue Royale, on lit en magnifiques lettres, hautes de 23 centimètres :

se X.IVLIV s

Au hameau de Novelle, il y a aussi une inscription brisée, qu'on peut rapporter à la même source :

SEX ·
MER

En creusant dans les fondations de la villa, les ouvriers ont encore exhumé des débris d'amphores, de jattes, de petits vases en pierre ollaire, en terre samienne ou en terre légère à lignes blanches ; un tuyau en plomb ; un gradin de théâtre, légèrement cintré ; enfin des pierres à section semi-circulaire, qui ressemblent au couronnement du podium des amphithéâtres antiques. Un grand nombre de matériaux analogues ont été utilisés, il y a déjà trente ans, pour la construction des usines de Cran.

Il est à désirer qu'une allocation nous permette un jour de faire des recherches suivies sur différents points de cette localité si riche en débris antiques. Il existe en particulier un mamelon qui domine la plaine des Fins et qui offre toutes les conditions recherchées par les Gaulois pour l'établissement d'un cimetière. La découverte de plusieurs tombes mises au jour depuis quelques années, nous confirme dans la croyance que les fouilles donneraient des résultats intéressants ; peut-être cet emplacement serait-il une mine aussi abondante que le cimetière gallo-romain de Pringy.

LOUIS REVON.

(1) V. *Revue sav.*, chronique de juillet 1861 et article spécial de janvier 1862.

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE

Tout ce qui a trait à la décentralisation intellectuelle mérite d'attirer l'attention des hommes impatients de voir enfin se réaliser cette idée juste et généreuse de l'égalité des talents devant l'opinion publique. Pour arriver à une solution satisfaisante du problème, il faut envisager sérieusement tous les côtés de la question, développer complètement les motifs favorables et indiquer aussi les obstacles qui se présentent. Il s'agit de trouver la vérité au milieu de ce dédale de propositions, de projets innombrables qui se sont produits, et il n'est pas de trop que tous les hommes sincères et réellement sérieux apportent leur concours à cette œuvre difficile mais non impossible.

C'est pourquoi nous nous faisons un devoir d'insérer la lettre suivante qui signale un des premiers obstacles que le mouvement décentralisateur doit vaincre, et dont la persévérance des hommes bien pensants pourra seule triompher. J. P.

Bordeaux, 26 mai 1864.

Monsieur le Directeur,

Depuis longtemps on prêche la *décentralisation*, et, il faut l'avouer, le but est presque atteint.

Ne vous êtes-vous point quelquefois demandé si la décentralisation, qui par elle-même est une œuvre sublime, doit être le moteur qui pousse sans cesse à écrire certaines gens indignes du nom d'écrivain ?

N'avez-vous point fouillé dans les publications du jour? Qu'y avez-vous trouvé? D'ignobles et dégoûtantes pages, écrites sans goût et sans soin, et jetées au public pour lui servir de pâture.

Mais là n'est pas le plus grand mal. Ces livres, qui d'ordinaire se vendent fort cher, ne sont pas accessibles à tout le monde, tandis que cette foule de petites brochures ou de cahiers de chansons, se livrant à bas prix, sont trop malheureusement à la portée de tous.

Dira-t-on que c'est par la décentralisation que l'auteur du *Pied qui r'mue* a été conduit à publier cette repoussante rapsodie? — Non !

Et pourtant, chose triste à dire, le goût de l'époque veut que chacun s'arrache et se dispute pareille incongruité, tandis que des œuvres véritablement dignes n'obtiennent qu'un succès médiocre. Il est vrai que ce sont de véritables appréciateurs et de bons juges qui occasionnent ce succès et qu'un auteur s'en doit montrer fier.

De toutes parts des concours poétiques s'organisent, des publications sérieuses se créent dans le but de propager les idées décentralisatrices, et le silence seul répond à tant d'efforts.

Où donc est la cause de ce qu'on peut appeler une dépravation de l'esprit ?

Voilà le problème. Pour moi je renonce à en chercher la solution; je trouverais peut-être de trop tristes résultats.

J'arrête ici cette première lettre, heureux et fier de l'hospitalité que vous avez bien voulu me donner et me promettant de revenir au plus tôt.

Agréez mes salutations empressées.

ALEXANDRE LASSUS.

ANALYSE DES BRONZES ANTIQUES DU MUSÉE D'ANNECY

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. A. Morlot la communication suivante :

Lausanne, le 15 juin 1864

Monsieur,

Vous m'avez remis un morceau de culot en bronze, de Meytet, près d'Annecy, pour être analysé par le professeur L. R. de Fellenberg à Berne. Voici ce qu'il vient de publier dans une brochure allemande et que je vous donne en traduction exacte :

N° 161 (c'est la 161me analyse de M. de F., *de métaux antiques). Bronze de Meytet, près Annecy.* Morceau d'un culot d'une fonderie antique, où il se trouvait des haches, des faucilles, des epingles a cheveux et des bracelets. On consomma pour l'analyse 1,773 grammes. Résultat :

Cuivre.....	88,79	%
Etain.....	9,71	
Argent.....	0,15	
Fer	0,20	
Nickel.....	1,15	

Veuillez agreer, etc.

A. MORLOT.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 9 juin 1864

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, M. *Louis Revon* fait une communication sur de nouvelles fouilles pratiquées à Gevrier, près d'Annecy, par M. *Fabien Galliard,* sur sa propriété. Il présente l'estampage de deux inscriptions romaines qui viennent d'être découvertes dans cette localité ainsi qu'un fragment de conduit en plomb.

L'assemblee vote des remercîments à M. *Galliard* pour le zèle et le désinteressement dont il fait preuve dans ses recherches archéologiques et à M. *Revon* pour le dévouement qu'il apporte dans l'etude des diverses antiquités mises au jour et qui, presque toutes, viennent enrichir le Musee d'Annecy.

M. *L. Revon* met aussi sous les yeux des membres de la Société les estampages d'inscriptions romaines qu'il a recueillis dans son voyage d'Italie. La plupart de ces inscriptions offrent le plus grand intérêt par leur analogie avec plusieurs de celles qui ont ete découvertes en Savoie et qu'elles aident à expliquer.

Le même membre présente un échantillon de l'eau de la source sulfureuse recemment découverte à Menthon. Cette source, moins abondante que celle qui était déjà connue, est plus précieuse par ses qualités. Elle a eté découverte dans la carrière de grès exploitée au bord du lac, à une petite distance des thermes romains, et son existence dans cet endroit semblerait indiquer que dans les temps anciens un bouleversement intérieur a obstrue la source principale qui alimentait les bains et l'a divisee en plusieurs petits filets Cette opinion est corroborée par la croyance populaire d'après laquelle une partie de l'eau sulfureuse de Menthon se perd dans le lac. On peut espérer que les fouilles, qui sont continuées, amèneront la découverte de nouveaux filets de cette source, qui, étant réunis, pourront être utilises.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents,* publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, tomes XVIII, XIX; — 2° *Atti della Società italiana di scienze naturali,* vol. VI, fasc. II; — 3° *Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne;* 4e bulletin; — 4° *Revue des Sociétes savantes;* — 5° *Revue archéologique;* — 6° *Journal de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie;* mai 1864; — 7° *Analyse de l'eau de la Bauche,* par C. Calloud; Chambery 1863; don de l'auteur; — 8° Les *Beaux-Arts,* revue; — 9° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe, — 10° La *Tribune lyrique;* — 11° L'*Union magnétique;* — 12° L'*Atelier,* journal de Bordeaux; — 13° La *Muse gauloise;* — 14° L'*Abeille du Bugey;* — 15° Le *Mont-Blanc;* — 16° L'*Abeille de Chamonix;* — 17° Le *Courrier de Savoie;* — 18° Le *Léman.*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

3me Année — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 juillet 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — Bois et vallons (suite), par M J. Replat. — Lettres sur l'architecture et les arts qui en dependent au XIXe siècle (suite), par M. L. Charvet. — De la necessité de réformer les méthodes d'observation dans la météorologie (fin), par M J.-A. Boltshauser. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite)

I

Au sortir de Thônes, sur la route des Villards, les amateurs des lointains pittoresques font une halte au premier pont. Les arbres riverains, en se croisant d'une berge à l'autre, forment une voûte profonde et légère ; ses arceaux moirent d'ombres tremblantes les flots tumultueux du Nons.

Cependant nous avons pris un sentier qui grimpe à travers prés ; il contourne les roues écumantes de plusieurs moulins superposés, et il nous conduit au seuil de la maison de la Tour. Cette demeure est bien humble, bien modeste, mais nous l'honorons plus que le palais des rois : elle a abrité pendant quelques heures la royauté du génie. Ici, Jean-Jacques a passé la plus belle, peut-être la seule heureuse journée de sa vie. L'étage supérieur de la maison a été reconstruit récemment, à la suite d'un incendie. Le rez-de-chaussée a été respecté par le feu. L'écusson de la famille Galley de St-Pierre, chargé d'étoiles et de croissants, est sculpté sur le portail de la cuisine. Cette pièce bien noire, bien enfumée, avec des bancs de pierre dans l'embrasure de l'unique fenêtre, est telle encore qu'au temps de Rousseau. C'est la fameuse cuisine de la grangère, celle où il fit un si bon dîner. Ecoutez plutôt :

« Nous dînâmes dans la cuisine de la grangère, les « deux amies assises aux deux côtés de la longue table, « et leur hôte entr'elles deux sur une escabelle à trois « pieds. Quel dîner ! Quel souvenir plein de charmes ! « Comment, pouvant à si peu de frais goûter des plaisirs « si purs et si vrais, vouloir en rechercher d'autres ? « Jamais souper des petites maisons de Paris n'approcha « de ce repas, je ne dis pas seulement pour la gaieté, « pour la douce joie, mais je dis pour la sensualité.

« Après dîner nous fîmes une économie : au lieu de « prendre le café qui nous restoit du déjeûner, nous le « gardâmes pour le goûter avec de la crême et des gâteaux qu'elles avoient apportés ; et pour tenir notre « appétit en haleine, nous allâmes dans le verger achever notre dessert avec des cerises. Je montai sur « l'arbre et je leur en jetois les bouquets dont elles « me rendoient les noyaux à travers les branches. Une « fois mademoiselle Galley, avançant son tablier et « reculant la tête, se présentoit si bien, et je visai si « juste, que je lui fis tomber un bouquet dans le sein ; « et de rire. Je me disois en moi-même : Que mes lèvres « ne sont-elles des cerises ! Comme je les leur jetterois « de bon cœur ! »

Le cerisier a survécu longtemps encore à ce beau jour de fête : il a été abattu il y a une vingtaine d'années.

Du manoir de la Tour, en allant encore à travers les prés-bois, on vient toucher barre au pont de la Vacherie. Ses margelles arrondies, son cintre aigu indiquent une construction du moyen-âge. Une de ses rampes aboutit à une ancienne chapelle, l'autre à une scierie escortée d'un moulin et aux premières habitations des Villards.

Les Villards ! un des plus jolis villages que l'on puisse rencontrer dans les Alpes. La plupart des maisons, élégantes et proprettes, sont dans le pur style oberlandais. Partout larges galeries, avec astragales, festons et losanges, dont la forêt voisine et le charpentier local ont fait les frais principaux ; mais leurs rustiques parois renferment souvent confortable et bon goût. Derrière plusieurs fenêtres, vous apercevez des rideaux en toile, sinon d'une grande finesse, du moins d'une entière blancheur. Dans une logette, à deux pas d'une étable, nous avons trouvé lit d'acajou, armoire à glace, au-dessus du lit une fraîche couronne de noces : la mariée et la fleur d'oranger arrivaient de Paris, le tout battant neuf.

Les carrefours sont ornés de petits oratoires. L'un d'eux a pour bénitier une conque marine : encore un souvenir de l'Amérique !

Au-devant des habitations, sous la galerie ou la fenêtre, sont disposées des tablettes pour servir de supports à des pots de fleurs. L'innocente passion de l'œillet ou de la giroflée est du reste très répandue dans toutes ces vallées. Presque pas de chalet qui n'ait un beau rosier sur sa porte.

Les Villards ! quel charmant pays !

Un ancien magister, en veste de bure et en sabo's, nous signale les curiosités de l'endroit. Ce *Dominie Sampson* n'est pas fier, point jabot, du tout point uni-

versitaire : aussi la connaissance est bientôt faite ; tout son bagage scientifique est mis de bonne grâce à notre disposition ; et il nous apprend comme quoi *monsieur* l'abbé a fait la trouvaille d'une pierre druidique.

Le menhir serait gîté dans un bois voisin du chalet des Genans.

Pour atteindre ce chalet, il faut traverser la rivière, escalader ensuite le premier gradin du Saint-Colomban. La profonde ravine où coule le *Nons* est tout animée du joyeux mouvement des moulins, des scieries, des nombreuses chutes d'eau. Arrivés sur le plateau de la rive gauche, nous rencontrons une bonne femme et lui demandons le chemin du chalet : — « Allez toujours, dit-elle, vous le trouverez assez. » Reconnaissants d'une indication aussi complète que rassurante, nous lui demandons encore dans quel bois se trouve la grosse pierre, la pierre de *monsieur* l'abbé ? — « Puisque vous allez chez Genans, la Mélanie vous la montrera assez ! » Un peu plus loin, nous abordons une seconde, puis une troisième femme : mêmes questions ; réponses identiques, finissant toujours par ces mots : « La Mélanie « vous la montrera assez ! »

Le chalet *de Cujus* finit par poindre sur la lisière de la forêt ; il faut presque le toucher pour le voir, tellement il est assombri par les voiles des sapins :

Pinus et incumbens latas circumdabat umbras

Un jeune gars quitte ses chèvres, et après dix minutes d'ascension sur des pentes de gazon humides et glissantes, il nous conduit auprès d'un bloc énorme, rongé par le temps, troué par les pluies, couvert d'une triple couche de mousses et de cryptogames. Une autre pierre est superposée. Deux sapins ont planté leurs racines dans le caillou antique et pittoresque.

Est-ce bien un menhir ou un dolmen? Comme toujours, le doute est permis. Mais si nous ne reconnaissons pas la pierre sacrée des Druides, à notre retour au chalet nous avons le plaisir de faire connaissance avec la Mélanie. Cette aimable jeune femme nous fait les honneurs du logis. Sa toilette est simple, mais de bon goût, et deux diamants scintillent à ses oreilles. Après nous avoir introduits dans sa chambre, elle nous offre des cerises et du beurre sur des soucoupes en porcelaine, *et de bon cœur*. Son agreste boudoir est paré de fleurs et de gravures. Nous y remarquons entre autres deux vues de New-York. Mélanie, toutefois, n'est jamais allée en Amérique : mais elle a été élevée à Paris ; elle a passé dans cette Babylone quatre de ses belles années.

A l'âge heureux où l'on garde encore toutes les illusions de l'esprit et du cœur, comment cette charmante femme a-t-elle pu reprendre la rude existence d'une fille des montagnes? Sa figure ouverte et enjouée nous porte à croire qu'elle a bravement accepté sa vie nouvelle. Mais n'a-t-elle point quelques regrets? Sa pensée jamais ne voyage-t-elle du côté des horizons lointains?

Rappelez-vous, ô Mélanie, le châtiment de la femme de Lot, coupable seulement d'avoir regardé derrière elle! Puis, sachez-le bien, ô Mélanie! tous les plaisirs des grandes villes ne valent point l'air pur de votre chalet. Leurs nuits les mieux parées, les plus brillantes, les plus folles, pâlissent devant la sérénité de nos Alpes sous un ciel étoilé.

De la galerie du chalet, le regard embrasse une partie de la vallée. J'avais entendu parler de la tombe de *la Marmotta*. C'est une légende des Villards. On raconte qu'une jeune bergère a été assassinée et ensevelie dans la montagne. Sur la terre qui la recouvre, l'herbe jamais ne pousse, la neige en hiver jamais ne tombe. Je demandai à un vieillard où était ce lieu maudit. Il savait la légende, mais il ne connaissait pas l'endroit. « Cette histoire, ajouta-t-il, est bien ancienne, et les « vieux n'ont pas vu cela. » Cette simplicité nous charme ; nous pressons la main du vieillard, sans oublier les doigts mignons de dame Mélanie... et au revoir, bonnes gens du chalet!

LI

Deux ou trois maisonnettes, semées dans les champs de trèfle rouge, couronnent le plateau qui sépare le bassin des Villards de celui du Grand-Bornand.

Au dernier tournant de la montée, on a une belle vue d'ensemble de la vallée de Thônes : c'est une longue corbeille de verdure, brusquement relevée à son extrémité par les pentes massives de la Tournette. Sur la droite, les majestueuses aiguilles des Aravis percent l'azur du ciel de leurs pointes grisâtres ou blanches de neige.

Au revers du plateau, le paysage revêt un caractère encore plus alpestre. Les prairies sont découpées par des écharpes de sapinières et de nombreux chalets. Le fond du tableau est un vaste hémicycle formé par les flèches de pierre qui s'élancent du Mont-Fleuri. Une descente longue et rapide aboutit au torrent de la Borne, à l'entrée de la gorge d'Entremont.

Ici, l'on quitte les zones lumineuses pour les ténèbres d'une *via mala*.

Resserrée entre des montagnes qui d'une hauteur immense tombent perpendiculairement sur le fond du défilé, la Borne furieuse lance ses eaux sauvages et ses flots d'écume dans un chaos de rochers. Les flancs de la gorge sont couverts de sombres forêts, ou sillonnés de noires excavations. Si le temps est pur, une étroite bande azurée fait seule pénétrer dans ces abîmes un peu des clartés du ciel ; mais si le brouillard court sur les cimes latérales, les eaux bouillonnantes prennent des teintes crépusculaires, et les sapins, attachés aux parois de rochers, ressemblent à une procession de fantômes.

Quelques-uns de ces arbres ont poussé sur des blocs dans le lit du torrent, et ils étendent leurs grandes ailes d'un bord à l'autre. Vers le milieu du défilé, des tourbillons de fumée jetés par une charbonnière complètent les noirceurs du paysage.

Cependant les Alpes sont toujours et partout la terre des contrastes.

Sur le bord du sentier, à l'endroit le plus désolé, s'élève un petit oratoire, et sa grille est parée d'une gerbe de bleuets aux larges fleurs. Puis, au-dessus de la charbonnière, haut, bien haut, dans la rampe d'un pâturage où les chèvres elles-mêmes refuseraient de grimper, est perché un chalet qui paraît servir d'habitation ; ses poutrelles de couleur dorée ressortent vivement sur le fond obscur des futaies qui l'encadrent.

Mais qui donc a pu avoir l'idée de bâtir dans un lieu pareil? Evidemment, ce chalet doit être le palais d'une bergère au bois dormant.

Après une demi-heure de marche, la vallée s'ouvre au pont des *Etroits*. On débouche dans une prairie triangulaire où chevaux et poulains paissent en liberté, côte à côte avec les vaches. Bientôt on découvre le village, un peu plus loin l'ancienne abbaye, et l'on descend à l'auberge de l'*Epée couronnée*.

Cette enseigne, empruntée au moyen-âge, rappelle les hôtelleries d'Ecosse et les romans de Walter-Scott. Il est vrai qu'à l'*Epée couronnée* on ne rencontre pas des chefs de clans ni des dames errantes; mais on y trouve des truites délicieuses.

LII

La Sainte-Maison d'Entremont appartenait à des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. Fondée et dotée en 1225 par Amédée comte de Genevois, elle fut supprimée en 1770.

Les possessions de cette abbaye étaient très étendues : outre les bois, les eaux et les montagnes de la vallée, elle comptait dans son domaine des terres situées à La Roche, au Grand-Bornand, à Pers, à Amancier, à Passeirier, à Poisy, à Ténésol, des moulins à Crans près d'Annecy, des vignes en Faucigny, à Saint-Sigismond et à l'Hôpital-sous Conflans.

Les cures du voisinage lui devaient d'ailleurs diverses prestations. Ainsi, par un acte du 12 novembre 1437, le curé de Saint-Pierre-de-Rumilly promet de donner gîte et de recevoir une fois l'année le seigneur abbé d'Entremont *avec six chevaux, honorifiquement et suivant la condition du seigneur abbé*.

Le curé d'Amancier était soumis à pareille redevance.

L'abbaye avait omnimode juridiction et seigneurie *haute, moyenne et basse, mère, mixte, empire et dernier supplice*.

Le 13 mars 1370, les hommes de la Forclaz se reconnaissaient *taillables à miséricorde du seigneur abbé*.

Le 1er mars 1382, Durerius Choussard fut condamné *à avoir la tête coupée, et après à être enterré, pour avoir baillé un coup de bâton sur la tête de Pierre Chrespin*.

La sentence fut prononcée par le juge de l'abbaye, devant la grand'porte de l'hôpital du monastère, *auquel lieu l'on avait accoutumé de rendre la justice*. Il est juste d'ajouter que Pierre Chrespin était mort du coup de bâton que Choussard lui avait baillé.

En 1384, le Conseil du comte de Genevois adressa des lettres aux châtelains de Thônes, de Rumilly et de La Roche *pour qu'ils eussent à reconnaître l'excès commis par des particuliers de Rumilly, qui avaient forcé les portes du château de la vallée d'Entremont, où était détenu prisõnnier Nicod Cubat, accusé d'homicide*.

En 1403, Jean Girod de Pellaz avait été mis en prison pour avoir dérobé *certaine doloire* à Henry Suglard, et pour l'avoir frappé d'un coup de pierre à la tête. Girod ayant rompu la prison, il fut condamné à être pendu par sentence du juge de l'abbaye.

En 1404, le même juge tient des assises devant la maison forte du Crest au Petit-Bornand, et condamne à l'amende de vingt solds certains hommes de la Pesse, pour avoir, dans le but de prendre des poissons, *tari et épuisé l'eau qui va au moulin*.

Au XVe siècle, diverses transactions furent passées entre l'abbé et divers individus qui avaient conduit leurs bestiaux sur les pâturages de la Sinisse. Outre l'amende encourue, et en réparation de leur faute, les délinquants se soumettaient à faire offrande *d'une chandelle de cire allumée au grand autel de N.-D. d'Entremont*.

De cet usage est dérivée une locution pupulaire ; on dit d'un homme qui doit payer une sottise : « Cela lui coûtera un beau cierge. »

En 1682, l'abbé Granery accordait un permis de chasse et de pêche à Rd Déléan, curé du Petit-Bornand. Cet abbé Granery avait restauré le couvent : aussi, ses armoiries sont sculptées partout, à l'intérieur et à l'extérieur des murs.

L'ancienne abbaye sert aujourd'hui de presbytère; mais les bâtiments, qui autrefois étaient très vastes, ont été détruits en majeure partie. A côté de l'église, et sur une plate-forme plantée de tilleuls séculaires, on retrouve de nombreux débris de l'antique splendeur du couvent, des tores, des chapiteaux couverts d'écussons que le temps a rendus indéchiffrables.

Les stalles des chanoines sont découpées comme des dentelles, et surmontées d'un réseau de légères guipures.

A côté de l'autel, tout chargé d'or, on remarque deux statues grossières, l'une de saint Ruph, l'autre de saint Augustin, et dont le style appartient à l'époque de la fondation de l'abbaye.

Le portail est gothique roman; mais la porte est beaucoup moins ancienne; elle date du commencement du dernier siècle. Un fer de mulet est cloué sur un des vantaux, avec l'inscription : *Hæc nota erat in antiquâ :* 1723 ; ce qui veut dire que le fer du mulet était déjà dans l'ancienne porte de l'église, et qu'il a été replacé dans celle refaite en 1723.

Or, voici la légende. Certain soir, *un baudet chargé de reliques* vint frapper à la porte du couvent. Le frère sacristain dormait, ou peut-être s'était-il attardé à l'auberge de l'*Epée couronnée*. Le mulet avait hâte de déposer son fardeau dans le sanctuaire; il s'impatiente, frappe à coups redoublés, et finit par enfoncer la porte; mais il y a laissé son fer.

Le reliquaire est encore d'une grande richesse. Il renferme une châsse de sainte Colombe et un coffret d'argent avec des incrustations de pierres précieuses. Ce coffret porte une inscription en lettres onciales. On remarque aussi une madone dont le sein est à jour, mais couvert d'une vitrine, et derrière cette vitrine est placée une petite bouteille où sont quelques gouttes de lait miraculeux.

Les reliques attiraient les pèlerins, les pèlerinages amenaient les offrandes : c'était pour la sainte maison une source pieuse de richesses mondaines.

LIII

Nous avions fait honneur aux truites de l'*Epée couronnée*.

Une allée bordée de frênes à feuilles noires nous met sur la route du Petit-Bornand. De nombreuses scieries avec leurs planchettes qui reluisent au soleil, et des ponts tout-à-fait primitifs jetés sur la Borne distinguent cette partie de la vallée.

Pour faire un pont, voici le procédé : sur le premier bloc venu, au milieu du torrent, on pose deux pièces

de bois en équilibre ou à peu près, sur ces piliers une ou deux planches, et puis c'est tout!

Un troupeau, flanqué d'une bergère d'âge mûr. débouche de l'un de ces viaducs. L'Estelle sur le retour tient dans sa mitaine une rose-pompon. Entrées dans la prairie, les vaches piquées par les mouches prennent un galop furieux; la bergère galope aussi non moins furieusement, le bras tendu, la rose au poing..., nouvelle preuve de l'amour des fleurs, si général dans ces montagnes!

Le Petit-Bornand aligne ses maisons blanches au pied de l'aiguille de la Jalouvre : verte jusqu'à la cime, elle domine les pâturages de la Sinisse, que traverse un large collier de rochers nus.

Ici, est né un des émules de l'immortel Gutenberg : le célèbre Guillaume Fichet.

Un autre enfant de ce village a donné à sa paroisse une œuvre d'art qui serait partout admirée : c'est une descente de croix, attribuée à l'un des Carrache; elle vient de la galerie d'un cardinal. Le prince de l'Eglise avait pour valet de chambre un Bornandin nommé Gaillard, du hameau de Termine. Après plusieurs années de bon service, le montagnard voulut revoir son clocher; mais au moment de quitter Rome, son maître lui ayant demandé quel souvenir il désirait emporter : — « Un des tableaux de la galerie de Votre Eminence, « répond-il, j'en ferai offrande à la chapelle de Ter- « mine. » — Et le cardinal lui ayant accordé de choisir la toile qu'il préférait, le Savoyard mit bellement la main sur un chef-d'œuvre.

Pendant les mauvais jours de la Révolution, pour cacher plus facilement ce tableau et le dérober aux Iconoclastes d'alors, le cadre a été brisé, et la toile roulée : aujourd'hui, veuve de son cadre, la toile est pendue au clou du presbytère.

Après la visite au tableau, nous rencontrons *monsieur* le capitaine. Au temps des plumets bleus, ce naturel de la zone a commandé une compagnie. La milice citoyenne est aujourd'hui morte et bien morte ; mais ce n'est qu'un détail : le capitaine est toujours le capitaine ; à cet heureux mortel on ne connaît plus d'autre nom. Il veut bien nous apprendre que « la Jalouvre est la plus haute montagne de la Savoie. »

Qui donc pourra dire encore que le Mont-Blanc n'est pas en Suisse?

Les constructions en bois cessent au Petit-Bornand, mais les cabarets abondent. On s'aperçoit que la plaine et Bonneville ne sont pas loin. C'est à Bonneville que Töpffer a rencontré encore plus de messieurs qu'à Verceil.

Attendu que nous préférons les pâtres aux messieurs, nous quittons Bornand-le-Petit pour monter au grand.

LIV

On traverse de nouveau la gorge d'Entremont. Au moment où nous sommes près d'en sortir, un beau point de vue nous arrête : au premier plan, le vieux pont des Enterrois, les pâturages, les chalets de Saint-Jean-de-Sixt; au second, la montagne de La Clusaz que tapisse une verdure sombre. Les cimes neigeuses de la chaîne des Aravis forment le dernier plan.

Avant d'arriver au pont des Enterrois, on remarque une fissure au pied des rochers de la rive gauche : ici, la Borne partage ses eaux. Les unes, continuant leur course impétueuse, se mêleront bientôt à l'Arve glacée, aux splendeurs du Rhône, et arriveront les premières aux bords étincelants de la Méditerranée. Les autres, glissant dans la fissure, parcourent sans bruit des grottes inexplorées, des labyrintes inconnus ; puis, en reparaissant au jour elles vagabondent par les prairies, arrosent les fleurs des solitudes, et descendent en cascade sur les falaises de Morette. Mais pour s'être attardées aux rivages obscurs et aux fraîches retraites, elles n'arriveront pas moins au même but, et iront se perdre à leur tour dans les golfes lointains.

N'est-ce pas l'image de la vie? Qu'elle ait été humble ou superbe, grande dame ou bergère, son flambeau s'éteint sur les mêmes récifs toujours battus par les vents noirs et les flots éternels.

La rude montée des Enterrois finit au Villaret où nous trouvons le souvenir d'un autre capitaine; on lui a consacré une inscription latine : mais de celui-ci, gardez-vous d'en douter, la légion n'est pas morte; elle est au contraire bien vivante, et militante, et toujours plus triomphante. Le Père Favre ou Lefèvre fut un des premiers chefs de la célèbre compagnie fondée par saint Ignace.

On nous montre le côteau où, jeune enfant, il menait brouter les chèvres. Une petite chapelle a été érigée sur l'emplacement de la cabane où il vint au monde; elle renferme son portrait, et une image de la Vierge, copie d'un bon maître.

Le Villaret touche à Villeneuve, le chef-lieu du Grand-Bornand. Or, c'est tout plaisir d'arriver dans ce beau village, au milieu de ses vastes pelouses éblouissantes de fraîcheur.

Ici, comme aux Villards, maisons de bois avec galeries, losanges et astragales, tavillons sur les toits, chalets bistrés ou dorés, et des pots de fleurs sur toutes les fenêtres.

Ici, point de messieurs Jabot; mais de bonnes gens, presque tous pâtres ou bûcherons; et puis encore des truites, bonnes pareillement.

Vous pourrez même, si cela vous plaît, assister à la pêche que nous allons faire dans les tines du Chenaillon.

Avant de dérouler ses rubans sur les prés voisins, ce torrent est encaissé entre deux rives sauvages, profondes et tout hérissées de bois noirs. Pour le remonter, il faut entrer dans son lit, imiter les merles d'eau et sauter d'une pierre à l'autre : c'est ainsi que l'on arrive au pied des tines. On donne ce nom à des bassins creusés dans des rocs semi-circulaires, et qui forment des barrages naturels. En tombant dans ces réservoirs, les flots s'apaisent un instant, font miroiter sous les ombrages leur nappe verte et endormie, puis reprennent bientôt leurs bonds précipités.

Pendant que nous marchions dans cette gorge, c'était partout le vaste silence des grandes solitudes; on ne percevait d'autres bruits que les sonorités de l'onde. Nous admirions les filets de lumière jouant avec l'écume des flots; quelquefois, une ombre rapide les traversait : un aigle venait de passer sur nos têtes. Les impressions s'échangeaient tout bas; instinctivement la voix de l'homme s'humilie dans les sanctuaires de la nature.

Mais, soudain, des cris retentissent; des bras nus, armés de perches et de harpons, se dressent et s'agi-

tent au-dessus du rideau de pierre qui nous cachait les pêcheurs. Après quelques efforts, montés sur la berge ils amènent au rivage leur filet alourdi, où une mère truite se débat prisonnière.

Cette scène vive et animée, éclatant imprévue dans ces déserts, cause à tous une joyeuse surprise.

LV

En montant sur la rive droite des Tines, on entre dans la vallée du Chenaillon ; elle aboutit à un col très élevé, d'où l'on descend à la Chartreuse du Reposoir.

Je ne sais rien de beau comme ce parcours, et je le recommande particulièrement aux honorables membres de l'*Alpine Club :* c'est ici la véritable grande montagne avec toutes ses splendeurs.

Eclatantes de lumière et de sérénité, les prairies sont parsemées de chalets innombrables. Une flore puissante s'épanouit en larges bleuets, en larges marguerites, en bouquets de toutes nuances.

Sur toutes les pentes, les chèvres, les vaches, les brebis font entendre la musique d'un millier de clochettes. Des troupes de chevaux bondissent jusqu'au bord du sentier. Puis, la tête dressée, la crinière au vent, ils s'arrêtent superbes sur les crêtes voisines. Parfois, un nuage rase les hauteurs, il éparpille sa blanche toison aux flancs des rochers, et projette sur le vert manteau des clairières de longs voiles d'ombre lumineuse.

Vers le haut du col, le paysage devient plus sévère, l'herbe plus rare. On longe la base de la Colombière, montagne gigantesque et nue, mais toute reluisante de reflets argentés. Des amas de roches striées indiquent l'emplacement d'un glacier disparu. Des touffes de fleurettes bleues, pourpres et lilas, couvrent les pierres de la moraine. Une croix, que les rafales d'hiver ont couchée sur le sol, marque le faîte du passage.

Au revers, la vue plonge dans les profondes volutes d'un cercle de verdure ; l'horizon est fermé par le majestueux rideau des montagnes d'Arâches.

La descente est rapide et longue, mais bordée d'immenses tapis de rhododendrons, de corbeilles de pensées violettes ; et le rosier des Alpes répand sur les pâturages ses rouges guirlandes. Après avoir traversé une grande forêt, on retrouve les grands troupeaux, et les pouliches et les cavales en liberté.

Cependant, depuis le haut du col on a marché pendant deux heures, c'est dur ! La nuit arrive ; enfin, on perçoit plus rapproché le bruit d'un torrent, et l'on touche au fond de l'Entonnoir.

A l'auberge du *Praz-Long*, chef-lieu du Reposoir, le souper est douteux, la couchée difficile et laborieuse. C'est demain la fête du village. Une salle voisine de la nôtre est pleine d'étrangers qui passent la nuit à boire : à propos de quoi, nous remarquons que les habitants de la zone ont l'humeur gaie et le vin aussi. Après avoir épuisé tout leur répertoire de chansons, ils se disposent à le recommencer, lorsqu'une voix demande un morceau d'opéra !

Pour nous, c'est le final, et l'on s'endort à la symphonie.

La clarté matinale nous réveille en même temps que le paysage ; il s'illumine et se pare de ses plus frais atours.

Des prairies montantes couronnées de bois noirs, et plus haut des cimes neigeuses encadrent le berceau où sont coquettement groupées les cinq ou six maisonnettes qui forment le hameau. On nous fait remarquer dans la chaîne du Meiry la crête de *Pointe-percée :* elle est en effet percée à jour, et dans cette fissure la lune fait rayonner son disque une fois l'an.

Où commence la descente sur la vallée de l'Arve, la petite plaine est close par la porte d'âge : on donne ce nom à deux rochers reliés l'un à l'autre par une maison crénelée, où les anciens moines avaient établi un péage pour la sortie des bois. Le chemin passe sous la voûte de cet édifice.

La vallée de l'Arve n'étant pas comprise dans notre itinéraire, nous allons visiter la Chartreuse. Elle est construite sur un monticule, à l'entrée d'une gorge sombre, et à dix minutes de Praz-Long.

Elle avait été fondée en 1151 par Aymon de Faucigny ; les pieux enfants de Saint-Bruno commencent à relever ses murs antiques ; mais, en attendant que sa restauration soit achevée, elle est habitée par deux pères et un frère : à les voir, couverts de leurs grandes robes blanches, passer lentement au milieu des ruines du monastère, on dirait des revenants d'un autre âge.

Comme toutes les maisons de l'ordre, celle du Reposoir a été faite sur le plan de la Grande-Chartreuse. Les cellules se ressemblent ; chacune se compose d'un corridor, d'une salle à manger avec cheminée, d'une chambre à coucher avec son lit et ses rideaux en bois, d'un retrait avec un prie-dieu, d'un petit cabinet où sont disposés quelques rayons pour recevoir des livres, et d'un jardin enclos de hautes murailles. Le pain quotidien et les maigres aliments nécessaires à la vie sont introduits chez le reclus au moyen d'un couloir, où ils sont déposés par des mains invisibles.

Le portail de l'ancienne église est d'un beau style gothique. Le cloître est aussi fort remarquable, et paraît dater du XIIe siècle ; la croix blanche est peinte sur ses voûtes, à côté des armoiries des seigneurs de Faucigny, qui sont encore celles de la ville de Cluses, autrefois capitale de la province.

Dans une salle attenante à l'église, on montre le caveau où étaient renfermées les dépouilles du bienheureux Jean l'Espagnol, le premier prieur du Reposoir. Un écrivain du XIXe siècle (1) assure que *les paysans qui ont la fièvre vont encore maintenant se reposer sur son tombeau, et qu'ils se relèvent souvent parfaitement guéris.*

Possible ! et possible aussi que le bon air du Reposoir, à 1038 mètres au-dessus de la mer, soit un excellent fébrifuge.

Les reliques du Bienheureux sont aujourd'hui entreposées dans la jolie église de Praz-Long.

Cependant, au village tout se prépare pour la fête ; les pâtres endimanchés descendent des chalets ; on dresse déjà tréteaux et étalages ; mais nous sommes peu curieux d'assister à la vogue ; nous aimons mieux l'éternelle fête des montagnes, et nous prenons le chemin du retour.

Après avoir de nouveau franchi le col, on trouve aux premiers chalets la douane et les douaniers. Poliment ces messieurs nous visitent, c'est un des petits agréments attachés à la création de la zone ; mais les ma-

(1) *Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex*

gnificences du paysage le font bien vite oublier. Et que n'oublierait-on pas dans cette pure atmosphère de nos montagnes ! Sur leurs altitudes sereines, l'esprit de l'homme reprend sa liberté native; le cœur aussi devient plus sympathique et meilleur; on est si loin des fourmilières de la plaine! Et vraiment, si je rencontrais ici le monsieur qui cherche des marmottes, je lui dirais de ma voix la plus douce : « Bonjour, monsieur Jabot, bonne chance et bonjour ! »

Mais la Tournette apparaît déjà sous des vapeurs lointaines; le Mont-Fleuri, sillonné par des rubans de neige, se détache en vigueur au-dessus des croupes verdoyantes; à leurs pieds on voit luire le clocher du Grand-Bornand.

Beau village, si l'on a pu te quitter, c'était bien avec la promesse de te revoir.

Heureux qui pourrait s'attarder dans ces doux pâturages, séjourner plusieurs mois dans cette contrée enchanteresse ! Mais Dieu ne nous a pas fait ces loisirs, et nous partons pour les Aravis.

(La suite au prochain numéro.) J. REPLAT.

LETTRES

SUR L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT AU XIXe SIÈCLE

II

A M. L. REVON

J'ai lu quelque part des plaintes fort vives sur la décadence de l'art, sur son infériorité vis-à-vis des siècles passés, sur ses tendances au matérialisme, sur la réussite prétendue d'artistes et d'êtres dégradés.

Les pièces de théâtre, disait-on, sont devenues des apothéoses de l'artiste et de la courtisane; les expositions sont des exhibitions où se distinguent à peine quelques œuvres sérieuses au milieu d'une multitude de productions sans caractère et sans moralité, etc., etc.

Je ne défends personne, mais, hélas ! je crois qu'aucune époque n'a été plus riche en gens de talent et d'instruction courant les rues avec la misère.

N'oublions pas non plus ce que je montrais tout à l'heure : que l'art en est encore à demander la route qu'il doit suivre. Nos pères, au sortir de la révolution de la fin du siècle dernier, sont allés au plus pressé ; s'ils n'ont été soldats, ils ont vécu ouvriers, commerçants ou bourgeois; il n'y avait plus d'artistes. L'empereur Napoléon Ier rétablit tout d'un trait de sa volonté ; mais il fallut créer un enseignement, un système, un style. Cela ne s'improvise point et la meilleure preuve en est que nous marchons encore à l'aveuglette en plein éclectisme.

En attendant, ceux trop nombreux qui ont embrassé la carrière des arts ne savent pas plus où ils veulent aller que s'ils auront du travail le lendemain.

La bohême artistique est une chose particulière à notre siècle.

Alors, pour vivre, Messieurs, qui vous plaignez de la décadence de l'art, ces bohêmes font ce qu'ils peuvent, puis ce que la foule veut bien applaudir et par suite payer.

On exagère, dans les romans à vingt sous, dans les vaudevilles, dans les petits tableaux et dans les maisons d'entrepreneurs, ce qui flatte le plus les sens et le plaisir parce que cela rapporte plus.

Les artistes incontestés de notre époque passeront à la postérité, sinon riches, mais au moins chargés des couronnes officielles; ils représenteront le XIXe siècle avec quelques autres moins connus dont le mérite ne sera apprécié qu'après leur mort, sur leurs œuvres.

Le XXe siècle leur élèvera peut-être des statues, de même que le XIXe en taille chaque jour à ceux qui sont morts pauvres ou découragés, il y a quelques cents ans, et dont les œuvres sont couvertes d'or aux ventes publiques.

Je crois qu'il est inutile de soulever de semblables questions; il y aura toujours des écrivains et des artistes de moindre talent pour les œuvres banales et sans moralité. S'il y a faute, c'est du côté de ceux qui achètent, écoutent ou regardent.

Quand le sens moral et le goût du pays se sera encore plus élevé, les artistes feront mieux et mourront un peu moins de misère et d'oubli !

Vous avez vu, sans doute, quelquefois ce qu'on nomme *les plans* d'un bâtiment; et vous avez probablement admiré de coquettes façades, relevées en couleur, où tout avait une physionomie flatteuse, puis des plans contournés en méandres roses et bordés de vertes pelouses. Quelques-uns croient que tout le travail de l'architecte est là et que la bâtisse va se modeler, à la baguette, sur ce patron gros de merveilles.

Permettez-moi de vous faire entrer dans le laboratoire du métier, ce qui, d'habitude, enlève bien des illusions.

Ces *plans*, nous les nommons l'esquisse (dans tous les cas l'expression *plans* est inexacte, car on nomme plan la projection horizontale d'un objet et, d'ordinaire, l'ensemble d'une esquisse ou d'un projet comprend aussi des élévations ou projections verticales et des coupes); c'est pour nous le dépôt sur le papier du *parti* qui a été discuté avec l'administrateur ou avec le client. Ces tracés sont ordinairement faits, défaits et refaits plusieurs fois avant de reproduire exactement l'idéal du client, amendé ou rendu pratique par l'architecte. Il est donc naturel qu'on ne se donne pas la peine de les tracer avec une exactitude, laquelle, dans tous les cas, demanderait un trop long travail.

Cependant le sort en est jeté ; *les plans* ont été acceptés et même des devis ont été dressés sur cette base; il faut commencer.

Mettez-vous un instant dans la peau d'un architecte et une émotion particulière agitera votre berceau. Ce ne sont plus des lignes inertes qu'il va tracer sur le papier; il faut que ces hiéroglyphes créent une chose palpable — et fort coûteuse — qu'on ne peut plus effacer et refaire : ce qui sera commandé sera exécuté.

Il faut tracer un plan, donnant l'empâtement du béton, la position des libages, les ressauts de l'édifice, la position des escaliers, les caves, tout ce qui intéresse la solidité et la disposition générale de l'édifice.

Les tracés des murs disparaissent sous un réseau serré de traits fins et interrompus çà et là par de petites croix et par des chiffres à décimales. Ici, un rabattement de voûte, à côté, une pénétration de tourelle. Ce seul plan de fondation coûte à lui seul autant de peine que le joli dessin dont je vous parlais tout à l'heure, et il faudra à

chaque étage plusieurs plans semblables, pour la poutraison, pour la pierre de taille, pour la distribution, pour les calorifères !...

Mais la construction presse ; les carriers demandent des appareils, les sculpteurs des dessins et les tailleurs de pierre des panneaux et des profils.

Il faut dessiner des élévations et à grande échelle ; il s'agit de percer les fenêtres et les portes dans une agréable proportion, de profiler les corniches et les chambranles. La fièvre gagne encore plus l'artiste, car personne ne voit le plan ou la distribution, tandis que chaque passant jugera la façade sans s'inquiéter si elle est ou non en rapport avec l'intérieur. Il revoit sa première esquisse, tracée en petit et qu'il a perdue de vue lorsqu'il se débattait dans la boue des fondations. Alors, il rectifie la silhouette d'un pavillon, la saillie d'un bandeau, le galbe d'un encadrement ; il retoucherait toujours — puisque tout est perfectible ici-bas — mais on l'attend ; il livre ses élévations.

Ouvrons une parenthèse.

Les ponts, les quais, les tracés de chemin de fer, les fortifications, choses qui dérivent d'une formule et où rien ne peut être douteux, sont complètement arrêtés sur le papier dès le début et émaillés de chiffres qui en fixent les dimensions de lignes d'appareils et d'explications précises.

Cela est indispensable, car ici le détail est cause génératrice de l'ensemble : cette voûte de quarante mètres de portée et d'une faible flèche ne peut tenir que parce que la culée est d'une résistance calculée. Cette forme de quai est commandée par l'obstacle qu'il s'agit d'opposer à un courant ou à tel affluent qui en change le régime. Il en est de même pour le dessin d'une locomotive ou d'un navire cuirassé ; la formule scientifique trouvée, la matière à employer, le mode de l'assembler, tout donne la forme de l'ensemble et il faut s'y conformer à la lettre.

Remarquons en passant que les œuvres dont je parle ont un style ou genre de beauté spécial et généralement en rapport avec le but proposé (1). Quoi de plus gracieux que ce yacht, bon voilier, où chaque morceau de bois, de toile ou de cordage a été savamment combiné ; quoi de plus mâle que la frégate cuirassée ou la locomotive Crampton ; quoi de plus merveilleux que l'aqueduc de Roquefavour, le viaduc de Dinan ou le pont de Kelh ?

Fermons la parenthèse.

L'architecture est bien autre chose : nous avons dit que *les plans* ont été convenus ; c'est-à-dire qu'on a arrêté que le salon était ici et la salle à manger là, qu'on entrait sur cette façade et que l'escalier serait dans tel angle. Mais, je vous le demande, qu'importe que telle salle ait vingt centimètres de plus ou de moins au profit de telle autre ou dans l'un de ses sens : n'a-t-il pas été reconnu, tout à coup, qu'elle serait mieux placée à un autre endroit ?

Et puis qu'importe l'habillement — la façade, comme on le nomme — sans la commodité intérieure ? cette fenêtre, de meilleur style, éclairera-t-elle moins ? Tout peut s'améliorer, avec l'étude, non seulement sans nuire à l'ensemble, mais encore pour le perfectionner.

Inutile de vous rappeler que si vous sortez vingt centimètres de largeur à cette culée le pont tombera, et que si vous ajoutez un centimètre par mètre à cette rampe, la locomotive ne pourra plus la gravir.

On se trompe en assimilant quelquefois les travaux de l'architecture à ceux des ingénieurs ; ils ne demandent d'abord ni les mêmes moyens ni le même genre de connaissances ; ensuite ils n'ont pas le même but.

Le but d'un ingénieur est d'établir à moins de frais possible (car la dépense générale est toujours énorme) et dans les meilleures conditions, une communication de route, de chemin de fer ou de navigation entre certains points donnés.

La beauté est inutile ; si elle peut s'y allier, tout est pour le mieux : mais, avec raison, on ne s'en préoccupe pas. Le but de l'architecte est de créer des habitations agréables à l'intérieur et d'une physionomie qui flatte l'amour-propre du propriétaire. Il ne faut pas se dissimuler qu'on sacrifie ici beaucoup au confort, à la mode, au luxe, en un mot, à toutes sortes de choses inutiles au point de vue purement rationnel. La question d'argent devient forcément accessoire, quoiqu'elle ne cesse jamais d'être la principale. Il faut que ces décorations, imposées par l'orgueil, coûtent le moins possible, et pourtant le luxe de la construction est le plus dispendieux de tous les luxes. Cette contradiction, spéciale à notre époque, est une suite de cette égalité dans l'apparence à laquelle nous nous sommes condamnés et qui fait porter les mêmes toilettes à des personnes d'une condition bien différente.

Au moyen-âge, l'architecte ou maître de l'œuvre résumait tous les travaux. Il bâtissait des ponts et fortifiait des villes ; à tout cela Michel-Ange ajoutait la construction de palais et d'églises, puis leur peinture et leur sculpture.

Mais alors les mathématiques n'existaient presque pas et l'on était, en construction, fort loin de la formule scientifique.

Les ponts, généralement de faible portée, en plein cintre ou en arcs d'ogive, étaient de l'architecture ; fortifications, châteaux, palais et abbayes ne faisaient souvent qu'un. Chacun était soldat ; personne n'ignorait comment on défendait une ville et comment se construisaient les engins de guerre.

Au XVIIIe siècle, on fut conduit à diviser la besogne : l'hydraulique, les fortifications, les routes eurent des ingénieurs spéciaux pour la construction des canaux, la défense par le canon et les communications pour les voitures publiques.

Au XIXe siècle, la vapeur, l'électricité ont ajouté de nouvelles spécialités et on a des ingénieurs des mines, des chemins de fer, des produits chimiques, des usines, des constructions navales, des télégraphes, etc., etc. Les architectes même se sont spécialisés : tel, qui ne dirige que des églises, sait à peine distribuer une maison ; celui-ci construit les édifices d'utilité publique, celui-là s'occupe de mitoyennetés et de réglements de comptes.

Aussi la vraie architecture — celle à laquelle se vouent les artistes célèbres de notre époque dont les noms sont dans toutes les bouches — est le plus beau des arts, et c'est souiller la plus noble des professions que de la faire descendre aux calculs et aux chances de la spéculation.

(1) Les arts qui cessent d'exprimer le besoin qu'ils ont en vue de satisfaire, la nature de la matiere employee et le moyen de la façonner cessent d'avoir du style (Viollet-le-Duc : *Entretiens*. page 183).

Réunir, dans l'habitation humaine, le beau et le bien à une sage économie, à la solidité, à la grandeur et aux convenances usuelles, n'est-ce pas une mission libérale, honorable et digne du respect de tous? Si quelques-uns faillissent à la carrière qu'ils ont embrassée, il faut s'en prendre à l'immensité et à la difficulté d'une tâche où il est impossible de réussir complètement.

Cet art est donc comme tous les arts, fils de l'imagination; ne lui demandons pas la marche correcte et froidement calculée de la formule et de l'aide-mémoire.

Les œuvres sont indissolublement attachées au nom de leur auteur parce qu'il en est le créateur absolu.

Qu'il vienne à mourir avant la fin, en laissant l'œuvre à moitié construite, son successeur aura-t-il le même goût à profiler les moulures et à corriger les sculpteurs; trouvera-t-il dans les croquis informes du projet en petit la proportion de ces colonnes et la décoration des détails variés des salons et des cabinets? Non, il viendra avec d'autres qualités, avec d'autres aptitudes, refaire à contre sens ce que le premier avait mûri dans sa tête pendant de longues insomnies; il grossira ce qui devait être élégant et sentira moindre ce que l'autre eût accusé.

Un tableau, une statue, un monument ne peuvent être continués par un autre; un quai, un pont, un chemin de fer ne sont pas arrêtés parce que l'ingénieur est appelé ailleurs. La création première reste sur le papier; il ne faut qu'un homme pratique pour l'interpréter et la diriger.

Cet esprit d'administration qui prévoit tout avec une admirable unité de vues et un contrôle complet dans les travaux publics des ponts et chaussées et du génie, substitue le corps entier à l'individu. L'œuvre est collective et chacun, dans son rôle, apporte un supplément de perfection s'il est actif, mais n'y enlève rien s'il est indifférent.

Dans l'architecture les œuvres en collaboration sont impossibles : il faut un chef, et une manière de voir uniques. Les auxiliaires ne sont utiles qu'autant qu'ils cherchent à s'unifier dans la pensée du maître, dans son goût et dans son individualité en abdiquant leurs idées personnelles.

Aussi pas de hiérarchie : l'inspecteur d'aujourd'hui sera le collègue demain.

Un artiste inconnu naguère, est chargé tout à coup, par le concours, de la plus colossale construction qu'on puisse rêver !

Pourquoi? Parce qu'il a pu réaliser le tour de force inouï de tracer en quelques mois des dessins qui fixaient sur le papier les dispositions les plus heureuses de l'édifice important à construire.

Il n'a certes pas, en même temps, supputé la dépense, prévu tous les menus détails, appareillé chaque mur, et créé la décoration de chaque recoin. Ceci est la besogne de l'exécuteur, et l'avenir nous dira s'il a su ajouter l'expérience du constructeur et le talent du décorateur au génie de la composition.

A présent que sa création a été réputée la meilleure, il reste seul, responsable sur sa tête et sur son avenir personnel de la réussite ou de l'échec. S'il eût été soumis à un contrôle et à un partage de pouvoir, l'œuvre eût gagné assurément une certitude d'honnête convenance, mais eût perdu en même temps l'originalité et l'unité qui peuvent en faire le succès incontestable.

J'avoue qu'il faut une confiance bien grande pour mettre sur la tête d'un seul une chance aussi problématique; mais les vrais organisateurs savent juger leurs hommes et apprécier ce qu'ils peuvent. Alors ils laissent aller, engagent la responsabilité et obtiennent des résultats exceptionnels.

En architecture, comme en médecine — cela a été dit depuis longtemps — chacun a toujours une idée à substituer à celle que l'artiste a mûrement élaborée dans son cabinet, de même que chacun est muni de la recette la plus efficace contre la maladie qui vous épuise.

Parce qu'un particulier paye un artiste, il croit avoir fait tout ce qu'il doit pour cet homme et oublie qu'il ne lui a pas donné la seule chose qu'il désire : l'encouragement ou l'éloge. En effet, l'argent ne procure que la vie animale, tandis que la vie intellectuelle, l'amour-propre, si l'on veut, ne peuvent se développer que sous l'égide du succès ou de la satisfaction de la tâche accomplie.

Nous voilà en plein dans la question tant controversée : la critique.

Des gens qui travaillent sur la place publique et pour tout le monde seraient bien maladroits de se croire au-dessus de cette multitude dont ils ont besoin. Parce que certains orgueilleux, ne doutant de rien, auront sali de leur bave envieuse le labeur de plusieurs années, parce que des étourdis auront jugé l'œuvre à peine commencée, faut-il braver les impressions de la foule et les conseils des hommes de bon jugement? Non; les artistes qui se croiront blessés par la critique ne grandiront jamais.

Je sais que la critique a souvent avancé qu'elle était la mère et le soutien de l'art. Oui, la critique bienveillante et faisant passer sous les fleurs des compliments un bon avis sur certaines parties qui, mieux étudiées, eussent assuré un succès éclatant. Non, cette critique acerbe et désobligeante qui, d'un ton léger, anéantit le travail patient de longues journées et décourage dans l'avenir de laborieuses études.

Un bon conseil est chose rare et difficile à donner, surtout dans le monde des arts.

Je m'adresse à un artiste de talent ordinaire; il me loue pour que je reste dans la mauvaise voie. Je rencontre une de ces célébrités qui planent au-dessus du vulgaire et l'amène voir mes essais. Comment faites-vous donc, s'écrie-t il, pour produire de semblables effets ! que je voudrais avoir fait cela ! Ouf... quelle flatterie, et cependant beaucoup prennent cela pour de l'argent comptant. Hélas, ce génie a peur de passer pour jaloux.

Survient un autre maître : Jeune homme, dit-il, que faisiez-vous auparavant; du commerce? Retournez-y et ne touchez plus au crayon.

Celui-là n'est ni envieux ni égoïste, il est brutal et refuse l'aumône de sa science. Ajoutez à ces faux conseillers des hommes qui voient faux, qui ne sentent rien ou qui pourraient recevoir eux-mêmes des avis de la part de ceux qui en demandent.

L'archéologie, qui a tant contribué au respect de nos monuments nationaux, a eu quelquefois une influence inopportune sur l'architecture.

En matière d'édifices religieux elle a fait restaurer

nos merveilleuses cathédrales, mais elle conduit à une mode d'architecture ogivale qui paralyse pour quelque temps les sérieuses études de l'art religieux.

Quel fabricien ne rêve sa flèche et des fenêtres à créneaux du plus pur XIVe siècle? On ne parle plus que de *Triforium cluestory*, *deambulatorium*, trilobe ou quinte-feuille. Monsieur l'architecte, il nous faut trois travées, une grande nef avec contreforts, un transsept, et je tiens essentiellement à ce que le clocher soit sur la façade; il aura cent pieds de haut. Je vois mon église devant mes yeux, je l'ai bâtie dans mon imagination et son plan est parfait..... Ne songez pas à me contrarier, j'ai adopté le XIVe siècle; le XIIIe est trop grave; le XVe est trop riche et mènerait trop loin par ses pénétrations et ses clochetons répétés.

Cependant, balbutie l'architecte, cela me paraît assez bizarre. cher Monsieur, de bâtir en 1864 comme on le faisait en l'an de grâce 1350. Je n'ai plus de corporations avec leurs maîtres et leurs compagnons à un sou par jour. Il faudra que je dessine vos cent chapiteaux, que je trace moi-même chaque pénétration et que je sois tout seul là où ils étaient cent au temps jadis. Puis cela nécessitera une somme assez ronde.

Oh! Monsieur l'architecte, pourvu que cela soit du plus pur XIVe siècle, nous ferons les voûtes, les nervures et tout ce qui ne se touche pas en plâtre et en bois; ce sera plus vite fait, cela coûtera moins cher et personne ne s'en doutera.....

C'est fort embarrassant, qu'en pensez-vous? C'est ainsi qu'on fausse l'architecture.

Sans tomber dans cette imitation servile du moyen âge et sans revenir à ces affreuses bâtisses du style soi-disant classique dont on a depuis trente ans affligé le pays, n'y a-t-il pas possibilité de faire une église de caractère vraiment religieux? Je puis l'affirmer, et si j'osais entrer dans les personnalités, j'en citerais plusieurs inconnues de vous peut-être, mais qui portent fièrement le drapeau de l'architecture moderne.

Leurs auteurs ont su y réunir deux conditions qui semblent s'exclure : un style vraiment religieux et de l'économie bien entendue. Pourtant elles sont voûtées en matériaux solides et sont bâties de façon à défier le temps comme il convient pour des édifices de cette destination.

Si j'osais indiquer un de ces artistes, modestes dans leur célébrité, et dont le talent est incontesté, je vous parlerais d'un sanctuaire vénéré dans ma ville natale et à cinquante lieues autour, lequel doit être reconstruit suivant ses magnifiques tracés, et où il a imprimé sa pensée, sa vie et son avenir. Dix temples restaurés ou construits selon le même principe l'ont affirmé d'avance. La construction dont je vous parle prouvera aux siècles futurs qu'il existait au XIXe siècle des architectes qui ne se traînaient pas dans l'imitation servile des siècles passés.

(La suite au prochain n°.) L. Charvet.

DE LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LES MÉTHODES D'OBSERVATION DANS LA MÉTÉOROLOGIE

(Suite et fin)

Les réflexions que je viens de faire relativement aux observations thermométriques, pourraient, en quelque sorte, justifier ce que j'ai dit plus haut sur l'inefficacité en général des méthodes employées dans les observations météorologiques; je crois néanmoins nécessaire d'ajouter quelques mots sur l'observation des vents et de la quantité d'eau qui tombe annuellement dans un lieu donné.

Relativement à l'exactitude, l'observation des vents ne laisse rien à désirer et elle a fourni les faits et les données les plus rigoureux de la météorologie; et pourtant ce sont ces valeurs mêmes qui ne nous ont conduits à aucune conclusion importante, à aucune théorie nouvelle et qui n'ont résolu aucun problème concernant les vents ou quelque autre question de la météorologie. La théorie proposée et généralement acceptée pour l'explication des vents alisés, des vents périodiques et des brises est indépendante de leur force et en partie aussi de leur direction. La théorie des vents accidentels est complétement indépendante de leur force et de leur direction; l'une et l'autre de ces deux théories sont antérieures de beaucoup à l'observation exacte des vents, et après un siècle d'existence elles n'ont pas éprouvé la moindre modification.

Mais si l'observation des vents n'a pas conduit jusqu'ici à une conclusion décisive sous un rapport quelconque, peut-on espérer des résultats plus heureux en prolongeant et en complétant ces mêmes observations selon la méthode suivie jusqu'à présent? J'en doute fort, et voici pourquoi.

Toutes les observations faites jusqu'à présent prouvent que dans les régions supérieures il règne constamment des vents et qu'à diverses hauteurs il existe très souvent des courants de force et de direction différentes; que de la rencontre de ces courants plus ou moins opposés, il résulte des vents modifiés soit dans leur force, soit dans leur direction; que par un temps serein nous n'avons aucun moyen de constater la direction et la force des courants supérieurs, ni l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres; que les modifications qu'un courant peut avoir éprouvées sont en général d'autant plus compliquées qu'on s'approche davantage de la surface du globe et que les courants inférieurs sont toujours les effets et jamais les causes des courants supérieurs. De là, il faut conclure que quoiqu'on admette généralement qu'à un courant inférieur corresponde un courant supérieur en sens contraire, il doit arriver fréquemment qu'un courant inférieur souffle, non pas dans la direction contraire d'un vent supérieur, mais dans la direction contraire de la résultante de deux ou de plusieurs vents supérieurs; que, dans ce cas, il n'y a plus de relation saisissable entre l'effet et la cause et qu'il est impossible de juger de la dernière par le premier. Il est donc évident que chaque vent accidentel que nous observons à la surface duglobe est pour nous une espèce de secret qui ne devient en aucune manière plus facile à pénétrer par l'addition d'un second, d'un troisième. Et voilà pourquoi je me suis permis de dire que l'observation des vents, selon la méthode employée jusqu'à présent, ne nous pourra jamais conduire à une conclusion sûre et de quelque importance.

Les résultats fournis par les observations pluviométriques sont importants si on ne les considère que comme une indication approximative des condensations de vapeur. mais ils induisent en erreur si l'on persiste

à voir en eux la mesure précise des quantités d'eau condensée. L'expérience a prouvé que si dans le même local on place deux pluviomètres à différentes hauteurs, la quantité d'eau recueillie à la station inférieure est toujours notablement plus grande. Selon les uns, cette différence serait due à la circonstance qu'à la station supérieure le vent n'étant pas gêné par des arbres, par des édifices. imprime à la pluie une direction plus oblique qu'il ne le fait à la surface de la terre et diminue de cette manière la quantité de pluie qui peut entrer dans le pluviomètre. D'autres admettent qu'en temps de pluie même la couche la plus inférieure de l'atmosphère est saturée ou à peu près et que les gouttes de pluie froides, en la traversant, condensent les vapeurs qu'elles rencontrent sur leur passage et que leur volume va ainsi en augmentant jusqu'à ce qu'elles arrivent sur le sol. Quoique la première opinion ne soit pas sans fondement, la dernière, cependant, est la plus probable. Comme qu'il en soit, il en résulte toujours beaucoup d'inexactitude pour la quantité de l'eau tombée. Et puisque dans l'eau recueillie se trouve comprise celle qui a été condensée tout-à-fait près du sol, pourquoi ne tiendrait-on pas compte des condensations qui produisent la rosée et d'autant plus qu'il y a des pays où il ne pleut presque jamais et où la plupart des condensations ne produisent que de la rosée.

Si ensuite on réfléchit que la pluie correspond presque toujours à un changement de vent ou à l'existence simultanée de vents contraires, on reconnaît que les observations pluviométriques constituent un contrôle particulier des vents présentant encore le même défaut que l'observation directe en ce qu'il ne fournit aucun moyen de juger de la quantité d'eau tombée d'après les vents ou de juger des vents d'après l'eau de la pluie. Et si maintenant l'on jette un coup d'œil général sur les observations thermométriques, pluviométriques et celles des vents, et si l'on observe que le résultat de chaque genre d'observation dépend des deux autres, on est obligé de s'avouer que tous ces résultats constituent trois équations entre trois inconnues sans intervention d'aucune quantité connue et que, par conséquent, ils ne pourront jamais conduire à un résultat définitif.

La conclusion naturelle de tout ceci est d'abandonner la méthode d'observation suivie jusqu'à présent. Mais quelle autre ou quelles autres lui substituerait-on? Personne n'a répondu encore d'une manière catégorique à cette question.

On comprend que pour atteindre le but principal que la météorologie s'est proposé, et qui est de fournir des renseignements sûrs et utiles à l'agriculture, il faudrait rendre les observations plus décisives, en d'autres termes, il faudrait les concentrer sur les perturbations principales de l'atmosphère et faire abstraction des faibles oscillations d'équilibre d'une importance tout-à-fait secondaire; il faudrait caractériser par la température, par l'eau tombée, par les vents, par la pression atmosphérique, non pas les mois et les années qui n'ont aucun rapport naturel avec les perturbations de l'atmosphère, mais les époques durant lesquelles il s'est produit un événement météorique important; il faudrait pouvoir se procurer des connaissances plus positives sur les courants d'air supérieurs qui certainement ne doivent pas leur origine à la dilatation de l'air ou à la condensation des vapeurs (1); il faudrait pouvoir constater que par observations sur les points les plus élevés d'un pays ou par des ascensions d'aérostats en quelle manière les vents près du sol sont influencés par les courants supérieurs; il faudrait surtout trouver des signes précurseurs infaillibles des principales perturbations atmosphériques et constater avec quelque certitude le temps qui s'écoule entre l'annonce de l'événement météorique et son apparition.

C'est en ce dernier point que se résume toute la partie pratique de la météorologie, c'est celle-là aussi qui a été de tout temps l'objet de recherches particulières; et qui sait si l'étude de la météorologie ne commence pas par où elle semblait devoir finir : je veux dire par la découverte d'indices précurseurs qui permettent de prédire, avec quelque certitude, les perturbations importantes de l'atmosphère. De tels indices nous sont fournis depuis longtemps par le baromètre, mais parce que ses indications sont bien souvent en contradiction avec le temps ou plutôt semblent l'être, cet instrument, comme indicateur du temps, n'a jamais été en bien grande vénération auprès des météorologues. Et voici la raison de cette méfiance. Quoique le langage du baromètre soit toujours très vrai, il n'est pas, cependant, si clair et si intelligible que tout le monde le puisse comprendre. Il faut savoir interpréter ses mouvements lents, brusques ou saccadés, ses hésitations et ses moments d'arrêts; il faut, en cas d'équivoque, savoir se renseigner dans l'aspect du ciel, dans la direction des vents, dans les variations de la température et dans bien d'autres faits encore que la sagacité d'un habile observateur sait mettre en rapport avec son but. Nous avons de tout cela des preuves frappantes. Je me contente de citer les observations et les prédictions de l'amiral Fitz-Roy.

Il est incontestable qu'actuellement, peut-être pour longtemps encore, le baromètre est de tous les instruments qui peuvent nous donner d'avance des indications précises sur le changement de temps, le plus commode, le plus facile à observer et le moins coûteux, et il serait vivement à désirer que quelque observateur habile du baromètre voulût, dans une publication simple et populaire, consigner ses expériences au bénéfice de l'agriculteur qui parfois a tant besoin de connaître le temps, ne serait-ce que vingt-quatre heures d'avance. Parmi les moyens plus modernes de connaître d'avance le temps, deux méritent une considération spéciale : l'un consiste dans l'observation de la lune, l'autre dans celle des étoiles filantes.

La lune, dès la plus haute antiquité, passa pour exer-

(1) Les courants ascendants d'air chaud qui, à une certaine hauteur, se déversent horizontalement sur les autres couches et qui, selon la théorie admise, déterminent inférieurement des courants en direction opposée, comme aussi les plus fortes condensations de vapeurs, sont incapables — on peut le prouver mathématiquement — de produire, non pas une tempête, mais seulement ce qu'on appelle un vent frais Enfin, s'il n'existe pas d'autres causes de vents, il est certain qu'à une hauteur de 5,000 metres on ne devrait plus observer que des vents extrêmement faibles, tandis que c'est precisément à partir de cette région-là que les vents croissent en étendue et en force A l'appui de cette assertion, je rapporte un seul exemple. Le 16 décembre 1804, jour du couronnement de l'empereur Napoleon Ier, M. Garnerin lançait à 11 heures du soir, à Paris, un ballon lumineux qui arriva, à Rome, le lendemain, à la pointe du jour, après avoir franchi, en sept heures, une distance de 1,300 kilomètres.

cer une influence bien marquée sur le temps, mais on n'est pas d'accord jusqu'ici sur la manière de l'observer. Un météorologue très zélé, M. le chanoine Vaullet d'Annecy, par dix-huit ans d'expérience, a constaté que *des observations faites par lui pendant la* 100e *heure de la lune indiquent d'une manière vraie* 9 *fois sur* 12 *le temps qui dominera pendant le reste de la lune.* M. le maréchal Bugeaud a trouvé, assure-t-on, que *le temps sera onze fois sur douze tel qu'il se rencontre le* 6e *jour de la lune, si le* 6e *ressemble au* 4e, *et qu'il sera neuf fois sur douze semblable au* 6e *si le* 6e *ressemble au* 5e, *tenant compte de trois heures en plus dans l'évaluation des jours lunaires.* Il est facile de voir que nos deux formules présentent une grande analogie, puisque la 100e heure coïncide avec le 4e jour; mais, d'après la seconde formule, l'observation du 4e jour est contrôlée par une autre, faite le 6e jour, et cela évidemment pour donner au résultat une plus grande probabilité.

Mais la méthode d'observation la plus importante, pour la lune, est due à M. Mathieu (de la Drôme) qui, par la comparaison des météores aqueux, sous des rapports tout-à-fait nouveaux, est parvenu à des résultats d'une grande importance. Toutes les condensations considérables de vapeurs aqueuses dépendent de l'heure dans laquelle se produit une phase de la lune. Telle heure détermine la pluie, telle autre le beau temps. L'heure de minuit, par exemple, ou une heure comprise entre onze heures du soir et une heure du matin, détermine plus particulièrement la pluie ou une grande quantité de neige. Cependant, l'influence de l'heure est subordonnée à la saison, à la phase de la lune et à l'endroit de l'observation. Une phase survenue dans des circonstances médiocrement favorables à la pluie, mais suivie de près d'une autre phase, arrivée dans des circonstances semblables, donne une grande probabilité pour la pluie; à certaines époques de l'année, deux phases, arrivées dans des circonstances semblables, constituent certitude; à d'autres époques, il faut la consécutivité de trois phases; celle de quatre phases serait un fait très aggravant. C'est cette action dans le même sens de plusieurs phases, qui constitue ce que M. Mathieu appelle la *consécutivité horaire.*

Sans consécutivité horaire, point de certitude. Deux phases qui forment une consécutivité horaire, peuvent être survenues à des heures identiques (peu importe que les unes appartiennent au matin et les autres au soir). Il y a alors consécutivité et corrélation, ce qui est toujours signe de condensations abondantes. Comme il a déjà été observé, toutes ces probabilités, toutes ces certitudes sont ensuite, *pour la quantité,* subordonnées au lieu de l'observation. M. Mathieu avoue et répète que pour prédire il a besoin de connaître le passé et qu'il ne peut déterminer le résultat d'une coïncidence d'heures et de phases s'il ne le retrouve pas dans les observations déjà faites.

Les prédictions de M. Mathieu ont, dans le principe, peu intéressé; on ne connaissait pas les faits sur lesquels elles étaient basées et l'on était tenté de les assimiler aux prédictions des almanachs, certainement peu propres à leur acquérir de la confiance. Plus tard, elles ont provoqué une polémique qui, ce me semble, aurait dû avoir un autre caractère et procéder par voie et méthode différentes. Quand il s'agit de *faits observés,* et ceux que M. Mathieu avance sont bien dans cette catégorie, on ne peut en contester la portée qu'en en démontrant l'inexactitude ou en prouvant la défectuosité de l'observation, ou bien, enfin, en leur opposant d'autres faits contraires. D'une manière concluante, ni l'un ni l'autre de ces moyens n'a été employé pour combattre la théorie de M. Mathieu, donc les faits rapportés par lui existent toujours, et il y a nécessairement une raison pour laquelle ils existent ainsi et non pas autrement. M. Mathieu la trouve dans l'influence de la lune, d'autres dans le hasard. Tout certainement n'est pas erreur dans sa méthode, mais comme la plupart des théories naissantes, elle est en divers points plus ou moins vague et incertaine, peut-être trop adaptée au pays où elle a pris naissance. Que deviendrait-elle en l'appliquant à certains districts en Norwége où il pleut énormément, ou à l'Egypte où il ne pleut presque jamais, ou aux régions tropicales où la pluie et le beau temps sont concentrés en deux époques de l'année? Pour le moment, la méthode de M. Mathieu (de la Drôme) ne peut pas être commentée: elle doit être expérimentée.

L'observation des étoiles filantes, finalement, et telle qu'elle a été inaugurée par le savant et ingénieux météorologue, M. Coulvier-Gravier, constitue sans contredit, aujourd'hui, la partie la plus intéressante et la plus féconde de la météorologie et pourra, dans la suite, nous fournir les indications les plus rationnelles et les plus précises sur les prochains changements de temps, pour ne parler à présent que d'un de ses côtés utiles. Quoique les étoiles filantes soient connues depuis la plus haute antiquité et qu'elles aient été observées par les astronomes modernes avec beaucoup d'attention, on a ajouté, jusqu'à présent, trop d'importance à leur fréquence et trop peu à leur manière d'apparaître. Considérées comme produits qui se sont formés dans l'atmosphère ou qui y ont été fortement modifiés, les étoiles filantes constituent des phénomènes qui nous renseignent sur les perturbations de la plus haute région atmosphérique, sur celles donc qui certainement se produisent indépendamment de tous les changements qui ont lieu dans la région inférieure et qui tirent leur origine de la dilatation de l'air ou de la condensation des vapeurs. Qui peut énumérer les conséquences de tels renseignements et prévoir les voies nouvelles qu'ils nous ouvriront pour arriver peu à peu à un ensemble de principes positifs dans la météorologie? Quoique l'observation des étoiles filantes ou la météoronomie, comme la nomme M. Coulvier-Gravier, ne soit encore qu'à son début, les résultats obtenus par son inventeur lui promettent un avenir riche de faits et de découvertes, et lui réservent probablement l'honneur de devenir la mère de la météorologie.

Par ce qui précède, le lecteur a dû se convaincre que la science que nous appelons météorologie n'en est pas une et qu'il lui manque encore tout fondement solide et les principes sans lesquels les observations et les recherches deviennent des jeux de hasard, sans but déterminé et sans connexion avec l'ensemble. Dans une époque comme la nôtre, dans laquelle on se dispose plus que jamais à étendre et à multiplier les observations météorologiques (1), il serait surtout à désirer

(1) Par un decret royal du 13 decembre 1863, il a éte institue en Italie un service meteorologique, presidé par le celebre

qu'avant de faire des sacrifices d'argent, de temps et de peines, on s'entendit sur les méthodes à suivre dorénavant et sur le genre d'observations à faire; il serait à désirer que les essais infructueux qu'on a faits en Allemagne et en Angleterre servissent ailleurs, non pas de guide, mais d'avertissement; il serait à désirer, enfin, que quelque lumière vînt à jaillir sur les parages encore stériles d'une science sans laquelle l'agriculture et l'industrie sont toujours exposées à perdre ce qu'elle ont à grands frais créé et produit. J.-A. BOLTSHAUSER.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 7 juillet 1864

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, MM. *Philippe* et *Revon* prennent successivement la parole, et rendent compte d'une visite qu'ils ont faite à l'abbaye de Bonlieu et au château de Sallenôves Le chateau, disent-ils, tombe litteralement en ruines; la pluie et le vent mènent à grand train leur œuvre destructive dans les parties les plus intéressantes de l'edifice. La tour du jardin, construction remarquable à plus d'un titre, est bientôt dépourvue de couverture, et les plafonds s'effondrent de jour en jour sous l'action des orages. Quant aux restes de l'abbaye de Bonlieu, il est à regretter que l'on n'ait pas sauvegardé les derniers vestiges des tombeaux remarquables que l'on y voyait, il y a quelques mois seulement. La dernière statue a ete sciee en deux pour être employée à une construction nouvelle M. *Philippe* manifeste le regret que l'on n'ait pas installé dans la Haute-Savoie un inspecteur des monuments historiques qui aurait probablement pu sauver les débris de l'antique abbaye.

M *Replat* fait une communication au sujet de la chartreuse du Reposoir qu'il a visitée dernierement.

M. *Revon* présente une collection d'objets antiques, échangés avec M. Tony Lacroix, de Mâcon, et une petite lampe romaine, d'un très joli modèle, trouvée dans un tombeau, près d'Annecy, et donnee par M. Lavigne, clerc de notaire.

Le même membre fait une communication intéressante sur les catacombes de Rome et de Naples qu'il a visitées l'année dernière, et sur plusieurs antiquites d'Italie qui peuvent servir à déterminer des objets qui font partie des collections du Musée d'Annecy.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Revue du Lyonnais,* mai 1864; — 2° *Revue des Sociétés savantes;* — 3° *Revue archéologique;* juillet 1864; — 4° Les *Beaux-Arts;* 15 juin 1864; — 5° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe; — 6° L'*Union magnetique;* — 7° La *Tribune lyrique;* — 8° L'*Atelier;* — 9° L'*Abeille du Bugey;* — 10° Le *Mont-Blanc;* — 11° L'*Abeille de Chamonix;* — 12° Le *Courrier de Savoie;* — 13° Le *Courrier d'Aix-les-Bains;* — 14° Le *Léman;* — 15° Collection d'assignats; don de M. Charvet, architecte.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

Le journal officiel publie la liste des recompenses decernees par S Exc. M le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur la proposition de l'Académie imperiale de medecine, aux medecins qui se sont le plus distingues dans le service des epidemies en 1862 Nous y remarquons les suivantes :

Médaille de bronze : M. Carret, de Chambéry.

Mention honorable . M. Callies, d'Annecy.

—

Dans la liste des recompenses decernees par S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur la proposition de l'Academie de medecine, aux medecins attachés au service des eaux minérales qui se sont distingués par leurs services et leurs travaux, nous distinguons les suivants qui concernent la Savoie :

Medaille d'argent : M. Payen, ex-inspecteur à Saint-Gervais;

Médaille de bronze : M. Vidal, inspecteur à Aix-les-Bains.

—

Les soirées musicales, au casino d'Aix-les-Bains, ont été inaugurées par un concert donné par le nouvel orchestre. Cet orchestre est dirigé par M. Bianchi, 1er violon, directeur du Theâtre-Royal et de la chapelle de Turin; il est accompagné de ses premiers solistes : Unia, Moja, etc. Tous les vrais amateurs vont applaudir chaque jour ces artistes d'elite qui s'étaient dejà fait apprécier à Aix, en 1858 et 1859.

—

La réunion du Congrès scientifique, presidé par M de Caumont, aura lieu, cette année, à Troyes. Il s'ouvrira le 1er août

—

L'Academie des sciences a rempli la vacance laissée par la mort du baron Plana, dans la section des associés étrangers, par l'election de M. Auguste de la Rive, de Genève, à une grande majorité. M A de la Rive a continué par des travaux connus et estimés de tout le monde savant l'illustration de son pere, physicien distingué

—

L'Academie des Beaux-Arts dans sa séance du samedi 9 juillet, a elu correspondant M. Strack, architecte à Berlin, en remplacement de M de Klenze, promu au rang d'associe étranger.

—

On écrit de Stargard (Poméranie) a la *Revue et Gazette musicale :*

« Parmi les papiers de la succession d'un habitant de notre ville, on a trouvé vingt-trois manuscrits de Mozart Dans le nombre, il y a une comedie latine avec melodrame (?) : *Apollon et Hyacinthe,* par W. Mozart, 13 mai 1766; une symphonie pour deux violons, deux basses de viole, deux hautbois, deux cors, trois contrebasses, par Mozart, Vienne et Olmutz, 1767. De plus, un magnifique *concerto* pour piano orchestre, dedie à l'empereur Léopold, par W. Mozart, Vienne, 1784; enfin, plusieurs symphonies composées à Salsbourg »

—

Un artiste aimé, un excellent homme, M. Henri Zelger, vient de mourir à 47 ans, dans la commune de Ledeberg, où il s'etait retiré pour reparer ses forces affaiblies par une longue et douloureuse maladie. Zelger a commencé sa carrière théâtrale au theâtre de la Renaissance, à Paris, comme coryphée basse. Grâce a une organisation privilégiee, a une ferme volonte de bien faire, il avait gravi rapidement les premiers degrés de l'échelle artistique et s'etait éleve au rang le plus honorable : il a chanté avec succès a côté de Tamberlick et de Tamburini.

—

On vient de faire, dans le 20e arrondissement, une découverte aussi précieuse pour l'histoire de Paris que rare dans les annales de la science archéologique En creusant dans un jardin formé d'une terre argilo-ocreuse, on a trouve, à 75 centimetres de profondeur, un de ces silex tailles et aiguisés, connus sous le nom de haches celtique La conservation de ce spécimen de l'art des premières habitations des Gaules transalpines ne laisse rien à désirer Ce silex est le premier qui ait éte decouvert dans l'enceinte même de Paris

—

M. Wolowski, de l'Institut, vient de publier, d'apres les manuscrits de la Bibliothèque impériale, les textes français et latin du *Traictic des monnoies,* de *Nicole Orenne,* en y joignant le *Traite de la monnoie,* de *Copernic,* avec commentaires

La librairie académique Didier et Ce met en vente la 2e edition de la *Poésie et l'Eloquence à Rome au temps des Césars,* par M. Jules Janin, et l'*Egypte contemporaine,* par M. P. Merruau, avec une étude sur l'*isthme de Suez,* par M Ferdinand de Lesseps.

—

Erratum. A la page 82, 2e col., 50e lig , au lieu de *berceau,* lisez : *cerveau*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Bois et vallons (suite), par M J. Replat. — Lettres sur l'architecture et les arts qui en dependent au XIXe siècle (suite), par M. L. Charvet. — Poésie chinoise à l'époque des Tang : Li-Taï-Pé et Thou-Fou, par M. Antoni Valabrègues. — La Galvanotypie, par Amion Faure. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite)

LVI

Saint-Jean-de-Sixt forme trait d'union entre le Grand-Bornand et la Clusaz ; des sentiers sous bois, découpés dans le gazon, nous y mènent par le plus court. Après Saint-Jean, la vallée se resserre. On suit la rive droite du Nons. Les pentes du Saint-Colomban font ondoyer leurs ombrages sur les eaux grisâtres et tourmentées. Le rivage s'élève et devient précipice : mais ici, comme partout dans nos montagnes, à côté de l'abîme un petit oratoire fait souvenir du ciel.

Il y a peu de temps, un poulain et sa mère sont tombés dans ce gouffre ; l'étourdi s'était lancé par-dessus bord, et la pauvre mère, en voulant le ramener, s'est perdue avec lui.

La gorge se resserre et s'assombrit encore. Une déchirure profonde et noire, où gronde le torrent, forme le vestibule de la Clusaz.

Dans les anciens titres, ce bourg porte le nom de *Clusaz-lieu-Dieu :* ses habitants étaient corvéables et taillables à miséricorde du seigneur abbé de Talloires ; mais, dans le bon vieux temps, terre de moine passait pour terre du bon Dieu.

A la Clusaz commencent les Aravis. Ces pâturages, encaissés entre les hautes montagnes, s'élèvent en berceau sur une longueur de près de deux lieues. Le chemin est bordé de chalets, de parcs pour les troupeaux ; et tous les chalets ont à leur porte une fontaine d'eau jaillissante. Vers le milieu du plateau qui surmonte les rampes de ce vallon pastoral, on rencontre une petite chapelle ; dans les gros hivers, elle est entièrement ensevelie sous la neige. Du rebord opposé de la prairie, l'œil plonge dans un entonnoir obscur, au fond duquel sont perdues les maisons de la Giettaz. La chaîne du Mont-Blanc termine l'horizon : sa blancheur resplendissante contraste avec la verdure qui nous entoure, avec les masses d'ombre qui montent déjà vers les cimes prochaines.

Bientôt des accents doux et prolongés descendent des hauteurs : c'est la voix des bergères qui rappellent les bestiaux dans les parcs. Leur chant, composé d'une seule phrase, est une succession de syllabes cadencées sur un air mélancolique et lent. Simple et uniforme, cette mélodie est la même partout ; et les vaches du troupeau la comprennent très bien. Au matin, on les voit accourir dans les paquis, lorsqu'elles entendent chanter :

« *Vin cè les minnes ! allin ! allin ! ha ah ! ha ah ! avincez !* » (Venez ici les miennes ! allons ! allons ! ici venez !)

Et le soir, elles descendent une à une les pentes de la montagne, quand bat cet harmonieux rappel :

« *Au libot, au libot, les minnes ! vin vîto, vin au libot,* « *au libot !* » (A l'étable, à l'étable, les miennes ! venez vite à l'étable !) Quelquefois, la bergère réunit ses bêtes les plus intelligentes en leur chantant tour à tour le nom qui les distingue.

Nous avons rencontré en Tarentaise, sur la montagne de Praz-Long, un vieux berger qui appelait par son petit nom ou par un cri différent chacune des cent cinquante et plus de dames placées sous sa tutelle. A sa voix, celle qu'il avait nommée ou sifflée se détachait du gros de l'armée, et venait prendre sa ration de sel ou d'avoine dans le bissac suspendu au col du vénérable Philetas.

Cet esprit des bêtes étonnera peut-être les Parisiens ; mais il était bien connu des Grecs ; les passages suivants de Longus en font foi :

« Au temps passé y avoit une jeune garse, belle et « jolie, en fleur d'aage comme toy ; elle gardoit les va- « ches et chantoit fort plaisamment. Ses vaches pre- « noyent si grand plaisir à l'ouyr chanter, qu'elle les « gouvernoit au son de sa voix seulement.

« Les chèvres mesmes paissoyent là auprés..... Et « Daphnis, en appellant aucunes par leurs propres « noms, leur donnoit la feuillée verde à broutter (1). »

Pendant que les vaches descendent dans leurs bivacs, nous redescendons à la Clusaz où nos lits nous attendent. Au loin, les rappels des pâtres se font encore entendre. Chevres et moutons trottent menu sur le bord de la route, et font carillonner leurs sonnettes. Elégante

(1) Traduction d'Amyot.

et svelte, une mignonne chèvre blanche a escaladé un roc couronné d'un plumail de frêne noir ; et la gourmande, col tendu, pattes dressées, happe le feuillerin : tableau vivant déjà copié par Virgile :

Hœc suspensa rapit carpente cacumina morsu
Vel salicis lentæ, vel quæ nova nascitur alnus.

Pour notre rentrée dans le bourg, illumination générale : le soleil est couché depuis longtemps, mais des feux d'un rose vif embrasent toutes les crêtes de la chaîne des Aravis.

LVII

Le spectacle d'une haute vallée à l'heure où elle se dégage des humides fraîcheurs de la nuit, alors que troupeaux et bergers reposent encore dans leurs parcs respectifs, donne l'idée la plus complète du calme parfait.

Par ses douces transparences elle rappelle les mystérieuses demi-teintes dont les fictions des poètes ont enveloppé le séjour des ombres heureuses.

Et si la vallée, que vous aurez surprise ainsi dans ses atours du matin, est celle de la Croix-Féri, vous croirez facilement que le pouvoir d'un enchanteur vous a soudain transporté au cœur des plus belles Alpes de la Suisse. Sur les sommets, les noirs couronnements des futaies ; dans les lointains, des pics glacés ; sur les pentes ou dans le creux du berceau, des chalets aux tons cuivrés, des tapis de myrtille étendus sur l'herbe courte et drue des pâturages ; puis, les grandes fougères, les gentianes dorées et toutes les plantes aux larges feuilles qui parent les ruisseaux d'une verte colerette ; rien ne manque au prestige : la vallée de la Croix-Féri ressemble aux splendides solitudes de l'Unterwald ou du Simenthal.

Mais tandis que la vallée est encore endormie dans ses voiles d'ombre limpide, une auréole argentée resplendit sur les dômes et les aiguilles de la grande chaîne. Bientôt les sapins qui bordent le sentier sont troués par les flèches d'or que le soleil envoie de la cime du Mont-Blanc.

La Croix-Féri, plantée au sommet du col qui termine la vallée, est un véritable peulwan. Sur les quatre faces de la Pierre-Levée, on a sculpté une croix grossière, à l'époque sans doute où le christianisme a remplacé le culte des Druides. Les imaginations populaires ont conservé à ce monument le souvenir des croyances primitives en lui donnant le nom de Croix-Féerie ou Croix des Fées.

Et, soyez-en bien sûr, elle a foi aux Elfines comme aux prônes de son curé, cette jeune Allobroge accroupie à deux pas du peulwan, à l'entrée d'un parc de moutons. Du ciseau de la bergère tombent des flots de laine ; et la brebis se laisse faire, tandis que les autres membres de la tribu reposent encore *chef sur chef* en attendant leur tour.

A la Croix des Fées commence la descente sur Manigod. Le Mont-Blanc cesse d'être visible ; mais l'on a sur la gauche un vaste hémicycle de montagnes dentelées par les arêtes du Grand-Carre et de la Tournette. Les plateaux ondulés s'abaissent. On rencontre les champs cultivés, puis les habitations d'un village pittoresquement groupées autour d'une église dont le porche est de bois et primitif aussi.

A Manigod, les noyers reparaissent ; on chemine sous leurs ombrages, et des vergers en pente conduisent au pont des Clefs. Du même style que celui de la Vacherie, ce pont est plus vieux encore ; les herbes parasites ont envahi ses rampes ; personne n'y passe, les curieux exceptés, mais il s'harmonie très bien avec l'austérité du paysage. Il est dominé par un promontoire qui s'avance entre les deux courants du Peischerel et du Fier. Les flancs du monticule sont tout couverts de taillis épais ; son faîte a porté un château-fort, qui a appartenu au comte Pierre, notre Petit-Charlemagne. L'église a remplacé le donjon féodal ; les souterrains et quelques murs subsistent encore.

Le nom des Clefs vient de la position du château : il gardait les portes des deux vallées de Manigod et de Serraval.

LVIII

Laissant à droite, et non sans regret, le facile chemin qui dans peu de minutes nous ramènerait au centre de la colonie américaine, nous suivons une gorge étroite et boisée où zigzaguent la route de Serraval et le torrent de Peischerel.

A l'issue de la gorge ascendante et rapide, les maisons de bois se montrent de nouveau. Un clocher, de bois aussi, à peu près long comme une cheminée d'honnête grandeur, distingue la chapelle du Cropt. La vallée s'élargit entre d'épaisses forêts et des prairies éclatantes ; elles forment les contre forts des montagnes de Sulan, et à l'opposite ceux de la Tournette. Le clocher de Serraval, plus long que l'autre, pointe au-dessus des grands arbres. On quitte le chef-lieu pour faire halte dans les prés des Villards-sur-Serraval : mais avant de nous y reposer, nous avons fait une visite au château du Maresc (1), qui s'élève vers le milieu de la vallée.

Vu de loin, ce vieux manoir a toujours assez belle apparence. Dans la façade principale s'ouvre une large fenêtre avec pendentif, dans le style du XIVe siècle. Ayant demandé au montagnard qui nous accompagnait pourquoi le Maresc était inhabité, sa figure prit un air contrarié, sa lèvre pincée resta close ; mais ayant répété la question, il finit par répondre d'un ton bas et solennel : « Il y a bien quelque chose à dire sur ce château ! » — « Et que dit-on ? » — « Enfin, Monsieur, il y a des « misères ! »

Notre guide est certainement un des hommes les plus intelligents de ces vallées où l'intelligence abonde ; et cependant il croit aux *misères*, c'est-à-dire aux revenants et aux follets : ce sont eux qui ont pris possession du Maresc, et la nuit, dans ses chambres désertes, ils font un vacarme triomphant.

Le préopinant nous fait remarquer une large brèche dans la muraille au-dessous du couvert. « C'est, nous « dit-il, la preuve que ces lieux sont hantés ; bien sou- « vent on a voulu boucher le trou ; les maçons plusieurs « fois ont employé à cette besogne leur chaux et leur « sable : peine perdue ! la brèche murée la veille était « rouverte le lendemain matin. »

Une fois lancé sur le chapitre des *misères*, notre excellent guide ne tarit plus ; il connaît un particulier

(1) *Sic* dans le Pourpris, *de Maresca* dans Pingon.

qui possède une montagne *en l'haut de Fier*, et qui a bien envie de la vendre; mais il ne trouve point d'acquéreur : c'est qu'il y a aussi des *misères* dans son étable. Pendant la nuit, un palefrenier-fantôme étrille ses cavales, frise leur crinière en tire-bouchon et leur met le diable au corps. Ce groom mystérieux lutine aussi les vaches ; souvent il arrive qu'on trouve le matin deux de ces commères ayant la tête passée dans le même lien ; le nœud qui les attache est fait de main de maître, tellement brouillé et embrouillé que pour le défaire il faut employer le procédé d'Alexandre-le-Grand.

Mais qui donc pourrait encore mettre en doute l'existence des follets, après avoir entendu la très véridique histoire de ce qui advint à François de Sales chez le curé de Thônes? Le grand évêque faisait une tournée pastorale, et était descendu au logis du plébain. Ce curé, nommé Critain, avait son presbytère dans la maison d'un sieur Hercule du Péron. Or, la nuit durant, un tintamarre affreux remplit la cure; de la cave au grenier, tout fut mis sens dessus dessous. Au jour, l'évêque s'enquiert de la cause du tapage; et R^d^ Critain lui apprend que l'auteur de tout ce beau vacarme est un esprit-follet, *de ceux qu'on appelle lutins*, qui depuis un certain temps a pris possession du logis. Ce follet du reste avait l'humeur badine, et se livrait, suivant le dire du curé, à mille folâtreries. Musicien invisible, il se plaisait à mettre en mouvement les soufflets des orgues, et il jouait sur leur clavier des sarabandes de l'autre monde. Le sacristain surtout était en butte à ses espièglerie; il administrait au bonhomme des claques familières, et mettait dix fois par jour sa perruque à l'envers. « Au carême passé, ajouta le plébain, « nous avions ici un excellent prédicateur de l'ordre « des capucins. On avait sonné les vêpres et le ser- « mon. Le R^d^ Père se préparait pour monter en chaire, « mais avant de sortir de la cure pour se rendre à l'é- « glise, il est obligé de quitter un instant sa chambre, « et il laisse sur son bureau le manuscrit de son dis- « cours. Lorsqu'il rentre, plus de manuscrit! il le « cherche partout, fait diligence et ne trouve rien. « Cependant les coups pressent, il faut monter en « chaire; et le bon Pere, forcé d'improviser, n'en fait « pas moins une très belle prédication. Mais voici le « plus étonnant de l'histoire! Après avoir prêché le ca- « pucin retourne à sa chambre, et la première chose « qu'il y voit, c'est son manuscrit tout grand ouvert, « posé à l'endroit même où il l'avait laissé et cherché « inutilement. »

Ce malin tour joué au bon Père capucin fut un des derniers méfaits du follet virtuose. Après avoir ouï le rapport du curé, le saint évêque prit une étole et de l'eau bénite, fit des exorcismes, et chassa le lutin de telle sorte que jamais dès lors on n'a entendu le moindre bruit équivoque dans le presbytère de Thônes (1).

Le maestro a donc disparu! Eh bien! franchement, c'est dommage. Je regrette, je l'avoue, le joueur d'orgue en particulier et les follets en général. Ces joyeux compagnons semaient un peu de poésie dans les vieux logis de nos pères; leur sabbat inoffensif donnait de l'animation aux intérieurs obscurs des bourgeois du moyen-âge. A leurs talents de société, les lutins joignaient d'ailleurs de précieux attributs; pour voyager surtout, ils avaient des facilités grandes; un rayon de lune ou bien une étoile filante les portait à grande vitesse d'un pôle à l'autre : or, c'est le moyen de locomotion que je vous souhaite, si vous voulez sortir de la vallée de Serraval pour entrer dans celle de Faverges.

Les chemins à l'usage du vulgaire sont durs et difficiles au pied; mais en les suivant vous descendrez, au choix, sur Ugines par le col de Lépine, ou sur Faverges par le col des Esseurieux.

(1) *Vie du bienheureux François de Sales*, par son neveu Charles-Auguste.

LIX

Aimez-vous les tranquilles paysages? Arrêtez-vous dans le beau vallon d'Ugines.

Töpffer l'a décrit : « Partout d'éclatants herbages, « des fermes, de gras potagers, un désordre d'arbres « fruitiers, de ceps qui d'un rameau à des solives ou « s'étendent en treille ou serpentent en festons. Au- « dessus, des côteaux paisibles, des tabernacles de ver- « dure où l'on s'étonnerait de ne pas voir sous chacun « quelque sage, quelque philosophe achevant sa car- « rière loin du monde et du bruit, s'il n'était reconnu « que, moins qu'un autre encore, un philosophe se « passe de monde et de bruit. »

Aimez-vous les légendes? Arrêtez-vous à Ugines. Là où vous verrez, comme disaient les Trouvères :

La Tor naistre parmi la lande,

au pied de cette Tour et de la forêt qui ombroie, je connais une fraîche retraite où l'on rencontre beaux sourires, bon accueil et franche amitié (1). Là, sous une galerie rustique qui domine la pente des prairies, et d'où le regard plonge avec délices dans la profondeur des ramées, des lèvres rieuses nous ont conté l'histoire de Ruppert et de Gidda.

C'était dans le temps des Sarrasins. Leur ost assiégeait le château dont la vieille tour faisait partie. Les chrétiens qui le défendaient étaient près de succomber. Or, un chevalier de la cour du roi Arthur, accompagné de la belle Gidda, était alors dans les montagnes en quête d'aventures. En apprenant la détresse des assiégés, le chevalier Ruppert fond comme l'aigle sur le camp des païens.

Légère chasseresse, habituée à poursuivre le cerf dans les plaines, les chamois sur les champs de glace, Gidda était la dame par amour du chevalier errant.

Un géant sarrasin, hideux et mécréant, armé d'une massue énorme, défie Ruppert. Placée sur un tertre voisin, Gidda assiste au combat. Le géant lève sa massue et va frapper un coup terrible : mais Gidda s'est élancée d'un bond sur les épaules du monstre, et lui a bouché les yeux avec son écharpe; la hache de Ruppert frappe dans le tronc du colosse, et Goliath tombe aux pieds de David.

Aimez-vous les paysages tranquilles, le moyen-âge, les légendes et l'histoire? Arrêtez-vous à Ugines. Son château et sa vieille tour ont été construits par Boniface de Savoie, archevêque de Canterbury. La beauté de ce Bienheureux l'avait fait surnommer le nouvel Absa-

(1) La maison de notre cher Francisque de Lachenal, conseiller à la Cour d'appel de Casale.

lon, car il était *grand et fourni de corps et de gente et moult belle face* (1). Cette beauté merveilleuse fut pour lui une source de tribulations. Plusieurs fois il fut sollicité et requis par folles amours des plus grandes dames d'Angleterre, de France et de Savoie : mais ce fut pour néant; si les chroniques ont dit vrai, oncques il n'y voulut consentir (2).

Ce qui est pour le moins aussi véridique, c'est qu'à son retour d'Angleterre Boniface avait amené avec lui en Savoie les deux neveux de son prédécesseur, le célèbre Thomas Becket : ils firent souche des Becket de Olland de Chrecherel. Le château de cette famille existe encore.

Mais qui donc se serait attendu à rencontrer à Ugines, dans cette petite ville aujourd'hui si délaissée, un souvenir du glorieux martyr de Canterbury, l'un des plus grands cœurs du XIIe siècle?

LX

A Faverges, comme à Ugines, on trouve partout des tabernacles de verdure; mais, à Faverges, on trouve en plus des métiers et des fabriques..... Poète, passez vite! Faverges est une jolie petite ville et proprette : qui le nie? Mais, déjà dans le XIIe siècle, ses fourneaux, où l'on ouvrait le cuivre et le fer, lui avaient fait donner le nom de *Fabricarium;* mais encore, son château lui-même, l'ancien fief des illustres Milliet, aujourd'hui est transformé en manufacture..... Poète, passez vite, et menez-moi au désert!

Une rampe sous les noyers, un vallon agreste, puis une côte un peu rude, nous conduiront dans la Thébaïde de Saint-Ruph. On arrive d'abord au Villaret, en suivant un chemin creux qui longe les pieds de champ Bellon : or, les antiquaires ont découvert que le nom de cette montagne dérive du latin *Campus Bellonis,* le champ de Bellone : et pourquoi non? Les antiquaires ont bien découvert pareillement que le nom de Chamonix vient de *Campus Munitus,* camp fortifié : et pourquoi pas? Aucuns prétendent, il est vrai, que le nom de Chamonix vient de *champ du meunier* (3). d'autres qu'il signifie *nid de chamois :* et pourquoi non? Sans plus de conteste nous acceptons l'étymologie du *Campus Bellonis,* et nous passons au Villaret. Ici, auprès de quelques martinets délabrés, mais pittoresques, se réunissent les eaux des torrents venus de la gorge de Saint-Ruph et du col de Tamié.

Sur le pont, un paysan nous arrête : « Hé! où allez-« vous donc comme ça? » — « A l'Ermitage. » — « Ah bien! vous verrez le plus beau pays de la Sa-« voie : Saint-Ruph est le paradis des chèvres. » C'est encore plus vrai qu'une étymologie. Le vallon est sauvage, sombre, désolé. Ses rares habitations font partie de la commune de Faverges, mais elles sont à deux heures du chef-lieu. Resserrée entre les escarpements de la Sambuy et les contreforts de la montagne du Charbon, la gorge est fermée du côté des Beauges par les pentes élevées, abruptes et grisâtres, dont le revers plonge sur les ruines du prieuré de Bellevaux.

Les naturels de ce désert communiquent peu avec le reste des humains : aussi, trouve-t-on encore chez eux foi naïve, croyances traditionnelles, et grande misère.

Tous savent par cœur et racontent à qui veut l'entendre la légende de saint Ruph.

Le bon ermite avait deux frères, deux saints comme lui : saint Germain et saint Jorioz; Mme de Bellevaux était leur sœur. Tous avaient quitté la Belgique, leur pays natal, pour mener dans les Alpes la vie des cénobites. Saint Jorioz s'arrêta sur les bords du lac, et y établit un prieuré. Saint Germain chosit son domicile dans les rochers qui couronnent Talloires. Saint Ruph vint bâtir son ermitage au-dessous des mamelles glacées de la Sambuy : c'est le nom de la montagne dont les pointes hardies ferment l'horizon sur la rive gauche de notre Méditerranée.

Cependant, Mme de Bellevaux, arrivée la première dans ces solitudes, avait caché sa cellule derrière l'énorme massif qui sépare la vallée du plateau des Beauges, et devait se croire parfaitement éloignée de tous les bruits de ce monde. Aussi fût-elle bien surprise lorsqu'à l'*Angelus* du matin, malgré l'épaisseur du rideau. elle entendit le son d'une cloche qui carillonnait de l'autre côté de la montagne. Curieuse de connaître le voisin dont la cloche venait ainsi troubler le silence de sa retraite, elle escalade les rochers, franchit la cime, et après une descente longue, pénible, les pieds endoloris, toute brisée de fatigue, elle parvient à l'ermitage de saint Ruph. En reconnaissant son frère, elle ne fut pas contente, et promit d'aller si loin, si loin qu'elle ne pourrait plus entendre le son de sa cloche; elle reprit donc le chemin des Beauges, sans vouloir accepter la collation frugale que son frère lui avait offerte. Elle puisa seulement avec la main un peu d'eau fraîche à la fontaine qui sourdait sous l'autel de l'ermitage; et depuis lors cette fontaine a des propriétés curatives. Une autre fontaine, nommée la *Source de la Vierge,* jaillit de l'endroit où la dame s'est reposée quelques instants : c'est là haut dans la montagne, où vous voyez une coulée de neige.

L'ermitage est démoli; les reliques et la cloche du saint ont été emportées dans la paroisse de Seythenex : or, les pauvres habitants de Saint-Ruph sont persuadés que toutes leurs misères datent du jour où ces pieuses richesses leur furent enlevées; ils ont même le projet de faire un procès au curé de la paroisse susdite pour le contraindre à restitution.

« Quand la tempête arrivait, nous dit un naturel, la « cloche de Saint-Ruph la chassait au loin, le son fen-« dait le nuage orageux comme un couteau fend le « beurre. Ceux qui nous l'ont prise ont mis la cloche « en branle en arrivant à Seythenex; mais au premier « coup elle s'est fêlée, et ne veut plus carillonner. »

Tout le monde connaît les passages du grand et du petit Saint-Bernard; on sait aussi que, d'après la tradition, saint Germain aurait été le professeur de Bernard de Menthon, le fondateur de l'hospice élevé sur le grand : eh bien! le savant de l'endroit nous dit très sérieusement que saint Ruph a été le professeur du petit saint Bernard. Saint Ruph fait retrouver les enfants perdus; grâce à lui, un *innocent,* égaré depuis trois jours dans les bois, a été ramené sain et sauf à sa mère.

Une autre femme a été moins heureuse; décharnée, le teint hâve, l'œil ardent, drapée dans ses haillons, elle nous dit :

« J'avais perdu mon enfant; pendant cinq jours je

(1) *Chroniques de Savoye.*
(2) *Chronique de Servion.*
(3) En patois, *moni*

« l'avais inutilement cherché sur les bords du nant, « dans les ravins, dans tous les fourrés de la mon- « tagne; enfin, désespérée, j'adressai à saint Ruph « cette prière : *Si vous ne pouvez pas me rendre mon « fils encore vivant, faites du moins que je retrouve « son corps, pour le déposer en terre bénite!* Aussitôt « ma prière finie, je vis un petit bras se dresser dans « l'abîme au-dessus des eaux. »

Si l'esprit de cette mère, exalté par la douleur, a été le jouet d'une illusion, sa bonne foi ne peut être mise en doute : n'est-ce pas surtout dans les solitudes alpestres que le cœur de l'homme éprouve le besoin de croire à une puissance invisible qui veille sur lui et entend ses prières?

Pendant ces naïfs récits, l'un de nous les saisissait au vol, du bout de son crayon : ce que voyant, les bonnes gens s'imaginèrent que nous étions personnages d'importance, ayant voix au chapitre d'une préfecture quelconque; aussi, à notre salut d'adieu, ils répondirent d'une voix suppliante :

« Ah! s'il vous plaît, bons messieurs, faites-nous rendre nos reliques! »

Au sortir de la gorge, le torrent de Saint-Ruph se précipite dans un couloir ombré, et forme une cascade au-dessous de Seythenex; au printemps, ses bords sont tapissés de charmantes hépatiques bleues et d'hépatiques roses; mais c'est surtout pendant l'hiver qu'elle mérite d'être visitée : du pied du bassin qui la reçoit jusque vers le milieu de la chute, elle se revêt d'une robe de glace, et forme ainsi une pyramide étincelante de plus de trente pieds d'élévation; creuse à l'intérieur, sa pointe s'évase comme un cratère, où les eaux supérieures s'engouffrent en bouillonnant.

Dans la haute falaise que la cascade fouette de son écume, une large caverne ouvre sa gueule noire; elle est à peu près inaccessible; la nature friable de la roche, en s'éboulant sous les pieds, ne permet pas de l'explorer; mais sa position rappelle la grotte sauvage où s'était retiré le farouche puritain Balfour-Burley.

Au niveau et à deux pas de la vasque où tombe la cataracte, s'ouvre une autre grotte très profonde, et visitée quelquefois; cependant, nous ne conseillerons à personne de tenter l'aventure. C'est un labyrinthe d'une immense longueur, troué comme une éponge, et où il est très facile de s'égarer.

Notre archiviste (1), quelques audacieux avec lui, s'étaient lancés dans les dédales de cet antre, aussi perfide qu'il est sombre. Pour retrouver leur voie au retour, à l'exemple du Petit-Poucet qui semait des cailloux sur le gazon de la forêt, ils avaient pris la précaution de jeter de distance en distance des feuilles de papier blanc.

Ils parcoururent près de trois kilomètres, tantôt marchant, tantôt rampant. Parfois leurs regards se relevaient vers des voûtes profondes, où régnaient d'épaisses ténèbres que ne pouvait atteindre la lueur vacillante des torches. Des stalactites colossales pendaient comme des chevelures de bêtes fauves, les cristallisations brillaient du pâle éclat des nébuleuses.

Enfin, après deux heures de promenade ils arrivèrent au fond d'un couloir fermé par un rocher à pic; un squelette entièrement nu, sauf qu'il portait encore des souliers, était appuyé contre le roc, et dans l'attitude d'une personne qui prie. Un chandelier disjoint, rongé par la rouille, gisait à quelques pas.

C'étaient sans doute les restes d'un malheureux qui, perdu dans ces affreuses ténèbres, y avait trouvé une horrible mort.

Sur le cadavre se promenait un de ces insectes aveugles, entièrement décolorés et transparents, qui appartiennent à la famille des carabiques, de l'espèce de ceux que l'on a récemment observés dans les cavernes du Kentuky et des Pyrénées.

A la vue du Minotaure, nos jeunes téméraires, déjà péniblement impressionnés par la découverte du squelette, s'empressèrent de quitter le labyrinthe, et saluèrent avec joie le clair soleil du bon Dieu.

(1) L'aimable et érudit M. Serand Eloi.

LXI

Après la Thébaïde viennent les oasis, avec tous les murmures des belles eaux et des beaux arbres. Rien de plus frais, de plus délicatement voilé que l'agreste chemin menant à travers prés de Faverges au château de Giez. On voit en passant la petite chapelle de saint Gingod; elle est aujourd'hui délaissée, mais plus heureuse que l'ermitage de saint Ruph, elle a gardé sa cloche; si un orage se dessine à l'horizon, hommes et femmes, petits et grands quittent tout pour venir la mettre en branle : aussitôt la tempête s'éloigne, elle épargne les campagnes des habitants de Giez, mais elle va porter la grêle sur leurs bons voisins de Doussard.

D'après la légende, cette chapelle a été construite sur l'emplacement d'un buisson miraculeux, où l'on avait trouvé les ossements de saint Gingod. La légende ajoute que les chèvres, qui s'avisaient de mordre aux feuilles du buisson, devenaient subitement aveugles.

Tout près coule une fontaine bénite, dont l'eau guérit le mal que guérissaient aussi les rois de France; cette eau a de plus la vertu merveilleuse de procurer de bons maris aux jeunes filles de la paroisse.

Le culte des buissons et des fontaines est une tradition du druidisme, de la communion du génie celtique avec la nature; et ces croyances sont générales dans la vallée de Faverges : on les retrouve à Giez comme à Saint-Ruph. L'église de Cons-Sainte-Colombe a aussi été bâtie sur l'emplacement d'un buisson vénéré, où perchait habituellement une blanche colombe.

Si les traditions druidiques, transformées en pieuses légendes, devaient se conserver quelque part, c'était au penchant des chauves sommités de la Sambuy, à l'orée des forêts profondes qui s'arrondissent en dômes sur les flancs de la montagne de Giez, et dont les ombres harmonieuses forment le fond du paysage où s'épanouit, comme une fleur de la renaissance, le château de la famille de Villette.

L'origine de cette maison se perd dans la nuit du XIe siècle. Déjà en 1058 elle donnait un pape à l'Eglise sous le nom de Nicolas II; elle lui a donné ensuite plusieurs évêques et archevêques, et un bienheureux connu sous le nom de *pauvre* Villette.

Elle a aussi donné à l'Etat des magistrats distingués, des capitaines, des grands colliers de l'ordre de l'Annonciade.

Humbert de Villette, seigneur de Chevron, était

membre du conseil suprême institué en 1355 par Amé VI (1).

Au commencement du xve siècle, dans un combat sous les murs de Casal, le duc de Savoie allait périr emporté par les eaux du fleuve : il fut sauvé par le dévoûment chevaleresque de Gérard de Villette. Ce fait est rappelé dans un tableau de la galerie des portraits historiques, au palais du roi à Turin.

L'ancien château de Giez datait du xie siècle ; à la fin du xviiie il était encore protégé par une enceinte de hautes murailles crénelées; mais son propriétaire actuel, le comte de Villette, l'a fait reconstruire dans le style de la renaissance. La tour ronde du nord a seule été conservée comme témoin et comme souvenir des temps antiques.

On raconte que la belle Inès naquit dans une chambre élevée de cette tour. En 1348, son père, Thibaut de Villette, l'avait accompagnée au tournois de Chambéry, dont nos chroniqueurs ont raconté les galantes prouesses:

« Après que le comte (Amé VI) eut remis en son « siège l'Evesque de Syon, il ne fut gueres à sa maison « après son retour, qu'il ne sentit son cœur chevale- « reux, et aima merveilleusement l'art de chevalerie ; « si eut le courage esprins d'amour, et lui vint volonté « de faire une joûte à son plaisir à un premier jour de « mai; pourqoi, il envoya chevaliers par toutes les « marches de son pays faire savoir aux chevaliers et « gentilshommes comme il avoit entreprint de faire « joûtes à tous venants, lesquelles se devoient faire et « tenir à Chambery contre douze chevaliers, au juge- « ment de douze nobles damoiselles qui seroient aude- « dans des Lices sur les eschaufaux; et attendroient « lesdits chevaliers trois jours ensuivants tous venants « qui voudroient joûter contre eux ; et celui venant du « dehors qui mieux joûteroit donneroit un baiser à « quatre des Damoiselles à son choix pour le premier « jour; et celui qui mieux le feroit le second jour en- « suivant pareillement donneroit un baiser à quatre « autres damoiselles; et pareillement au troisième « jour aux autres quatre ; et après le baiser d'icelles, « chacune seroit tenue de donner un anneau d'or aux « chevaliers qui auroient gagné les baisers.

« Le premier jour des joûtes furent vêtus les douze « chevaliers d'habillements verts de Sandal, et aussi « les douze Dames.

« Le cri fut fait près et loin, et en vint la connais- « sance à plusieurs chevaliers, lesquels s'y trouvèrent « volontiers. Plusieurs nobles Dames et damoiselles, « chevaliers et Ecuyers se accoutrerent moult riche- « ment pour venir voir les ébats des joûtes. Et appor- « terent les chevaliers leurs harnois et Lances, et ce « qui leur appartenoit en telle affaire, avec leurs mon- « tures de très-beaux et riches genets d'Espagne.

« Le jour vint que les douze chevaliers se trouverent « sur les rangs, bien montés et armés de toutes pièces, « qui attendoient tous venants, leurs heaulmes en la « tête, la lance au poing, et l'espée au côté, leurs beaux « plumails sur leurs heaulmes verts, et les bardes et « couvertures des chevaux vertes à grosses campan- « nes d'argent verdi ; et pareillement les Dames furent « montées sur de belles hacquenées blanches toutes cou- « vertes de sandal vert. Et tenoient les Damoiselles un « cordon vert, et avec ce cordon chacune menoit le « destrier de son chevalier, entrelacés l'un à l'autre ; « lesquels Damoiselles et chevaliers se pourmenoient « au champ de joûte qu'il faisoit beau voir.

« Des chevaliers joutants fut le premier le comte « Amé de Savoye, lequel se maintenoit moult fièrement, « et étoit bien richement armé, et le faisoit beau voir « sur son destrier, et sembloit bien être chevalereux, « vaillant et hardi; et dura la joûte depuis Tierce jus- « qu'à la nuit qu'il fallut allumer force torches ; alors « étoient bien appareillées les quatre Dames qui te- « noient chacune un anneau d'or en mains, lesquelles « s'en vindrent devers un chevalier, nommé Messire « Antoine de Grammont, lequel eut le prix de ceux du « dehors pour celle journée, car moult bien s'étoit « porté vaillant, et avoit rompu plusieurs lances ; si le « vindrent baiser les quatre premières Dames, et lui « donnerent chacune l'anneau d'or ; le chevalier print « les anneaux, et moult humblement les remercia. Le « demourant de la nuit fut fait en grande joie, débats « et danses, et plusieurs autres ébattements.

« Le second jour vindrent les douze Dames au rang « des douze chevaliers, habillés comme le premier jour « tout de vert; et gagna le prix messire Pierre comte « d'Albret, lequel fut baisé des autres quatre Dames « moult doulcement, et reçut l'anneau d'elles.

« Le 3me jour de mai amenerent les douze Dames les « douze chevaliers comme par avant avoient fait, les- « quels furent tous vêtus de feuilles vertes, et gagna le « prix messire Thibault de Neufchâtel en Bourgogne, « lequel fut baisé des autres quatre Damoiselles, et re- « çut l'anneau.

« Puis allerent souper, et mener joie jusqu'à l'heure « de coucher; et dura la feste quasi jusqu'au jour. Le « matin se departirent ceux qui voulurent, et s'en re- « tournerent en leurs maisons.

« Et dès lors en avant le comte Amé se vestit conti- « nuellement de vert; si qu'il fut appelé désormais le « comte vert. »

Cependant messire Thibaut de Villette n'avait pas attendu la fin de la fête pour *s'en retourner en sa maison*.

Inès avait fait partie des douze nobles Dames qui devaient aux vainqueurs les anneaux d'or et les baisers. Son ruban vert avait conduit et promené au champ des joûtes un beau chevalier du Piémont, le comte Valpergue d'Ivrée : du beau chevalier, le ruban magnétique avait fait un prisonnier d'amour.

Or, messire Thibaut, chargé d'ans, couvert de blessures, faisait peu de cas des douceurs amoureuses ; dans sa barbe blanche, il avait arrêté que Damoiselle Inès entrerait en religion ; c'est pourquoi, ayant surpris quelques regards un peu trop tendres et quelques menus soupirs, il s'empressa de quitter Chambéry vers la fin du 3me jour; et sans attendre le souper ni le ballet, malgré ses prières et ses larmes, il avait ramené Inès dans le manoir de Giez.

Quelque temps après la clôture des joûtes, un jeune cavalier était descendu à la brune au château de Dérée ; le jour, il n'en sortait pas ; mais tous les soirs il prenait une nacelle au port de Duingt, et filait sous la clarté des étoiles du côté de Beauvivier. Arrivé sous les murs de Giez, à travers les barreaux d'une poterne, il adressait à la châtelaine toutes les belles chansons du

(1) *Histoire du Sénat de Savoie*, par Eugène Burnier.

cœur, tous ces mots du suave langage que trop vite on oublie.

— « Quittez ces lieux, lui disait-elle, ne pensez plus « à moi; mon père m'a vouée à Dieu, et j'ai résolu de « mourir plutôt que de lui déplaire. » Mais un rayon bleu de sa prunelle démentait ses paroles; puis une petite main, une boucle dorée passaient à travers la grille... et le lendemain il revenait encore.

Cependant, les promenades nocturnes du jeune homme avaient été remarquées par les Pères de Talloires; ils n'étaient pas toujours à matines, et aimaient fort à s'occuper des affaires du prochain. Ils avaient alors pour prieur *pauvre* Villette, que l'Eglise a honoré du titre de Bienheureux. Austère dans ses dévotions, ce vénérable prieur ne les imposait point aux autres, et il savait compatir aux faiblesses humaines. Informations prises auprès du seigneur de Dérée sur le nom et la famille du mystérieux étranger, sa défortune dans ses amours intéressa *pauvre* Villette : c'est pourquoi il dépêcha le sacristain du couvent au château de Giez, avec prière à son parent messire Thibaut de venir le voir sans retard et pour affaire d'importance. Le vieux chevalier s'étant rendu à cette invitation, le prieur lui dit : « Mon cousin, vous avez une fille belle et craignant « Dieu ; mais elle a blessé le cœur d'un jeune gentil- « homme ; bien que soumise à votre vouloir, elle ne « peut pas être insensible à cet amour qu'elle a inspiré. « Or, pendant mon voyage à Rome, j'ai vu et observé « en plusieurs villes d'Italie des cas de même nature. « Suivez mon avis, ne contrariez pas davantage des « vœux fort légitimes ; car, sachez-le bien, l'amour de « Dieu n'exclut pas l'amour de la créature. »

Un mois après cet entretien, dans l'église de l'abbaye, le bon prieur bénissait les amours d'Inès et du beau Piémontais.

La damoiselle avait bu sans doute à la fontaine de Saint-Gingod ; et depuis son mariage le nom de Chevron a toujours été joint à celui des Valpergue.

A son bel air de grand seigneur le château allie toutes les élégances du cottage britannique ; son parc s'étend au loin sur la déclivité des prairies; ses longues pelouses d'un vert bleu vont se perdre dans la pénombre des bois ; les ruisseaux qui l'arrosent tombent en cascades sous des voûtes de fleurs.

Comme le château, comme le parc, la vue est magnifique : en face, les roches colossales de la Tournette; et dans un repli de sa large tunique le village de Montmin, où s'est arrêtée, dit-on, l'arche du père Noë. A droite, entre les dentelures de l'Arclosan et la pointe de Cons, la chaîne du Mont-Blanc fait resplendir ses plus hautes cimes.

Cependant, un autre spectacle avait bientôt captivé notre attention : à travers les branchages d'un massif de chênes, on voyait un ruban d'azur frissonner dans une gaze de brume dorée ; puis, la gaze s'était envolée, le ruban s'était élargi. Plus de doute! ce n'était pas un effet de mirage : le lac, notre lac toujours aimé, se dégageant des vapeurs du matin, ouvrait aux caresses de la brise sa coupe éblouissante. Ainsi de Giez, ce beau séjour, on découvre à la fois deux des merveilles de notre contrée : les eaux bleues d'Annecy, et le roi des montagnes.

(La fin au prochain numéro.) J. REPLAT.

LETTRES

SUR L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT AU XIXe SIÈCLE

(Suite)

A M. L. REVON

III

Je crois vous avoir signalé le côté grandiose et intellectuel de l'architecture, son présent et son avenir, ses difficultés morales et le côté par lequel elle se lie à l'art.

Son côté pratique est digne d'un examen approfondi.

Il y a quelque cents ans, l'on vivait dans un milieu restreint et c'est tout au plus si, d'étape en étape, on faisait en une vie le tour de la province.

A présent les climats et par conséquent les matériaux et les usages divers, nous appellent en même temps. Il faut appliquer le fer, le zinc, le cuivre dans des emplois nouveaux. Les bois sont devenus rares et mauvais ; les briques, les tuiles, les ardoises comportent cent modèles différents; on a le carton pierre, le carton pâte, le ciment comprimé, les imitations de cuir, les papiers peints, les glaces, les peintures de toutes les qualités. Les calorifères, les sonneries, l'eau et le gaz réclament des installations et des précautions spéciales; c'est à n'en plus finir. Raisonnablement il faudrait être chimiste, physicien, géologue, mécanicien, et l'on est déjà tailleur de pierre, maçon, charpentier, serrurier, plombier, sculpteur, peintre.

Aucun moyen pratique ne doit être ignoré, à peine de perdre toute autorité sur le chantier.

Au premier jour, il faut reconnaître la qualité et la composition du sol, sa résistance et sa géologie ; passons sur les mortiers, les betons et les gros matériaux. Chaque échafaudage doit être vérifié ; il y va de la police correctionnelle en cas d'accident. On monte un bloc ; la chaise est-elle bien posée? les haubans portent-ils bien ? Modifiez-moi telle manœuvre; j'en suis responsable. Veillons à la clôture du chantier, à son éclairage et à ne pas embarrasser la voie publique. Les ouvriers ont-ils leurs livrets? Passons sur la maçonnerie et la pose de la pierre de taille ; c'est trop du métier. Mais voici un appareilleur qui ne sait comment tracer cette pénétration; vite, coupons-lui un modèle en plâtre. Les tailleurs de pierre interprètent mal les profils ; ils creusent trop les cymaises et aplatissent les tores; suivons tous les voussoirs pour vérifier s'ils ont ce défaut et pourvoir à leur correction.

Pendant ce temps-là le piqueur établit mal ses murs, néglige des empâtements et les axes ; aussitôt il nous faut vérifier toute la plantation par nous-mêmes et la rétablir pour éviter un mal qui deviendrait sans remède.

Telle assise importante est fendue ; que faire? Il faut trois mois pour retrouver la pareille, et pendant ce temps-là tout l'édifice sera en suspens. Il faut revoir les appareils, se creuser la tête et changer un tracé étudié avec amour pour employer le bloc en corrigeant son défaut.

Je vous ennuierais certainement, cher Monsieur, ainsi que les lecteurs de la *Revue*, si je poursuivais dans le récit de cette vie tracassante qui énerve la plupart des hommes qui se laissent aller au plaisir de la bâtisse.

Vous verriez qu'à chaque embarras il faut tout de suite trouver un expédient et user son temps dans un contrôle incessant sur mille détails qui réclament autant de connaissances variées.

Quelques confrères avaient rêvé pour notre profession l'idéal du diplôme qui impliquait un examen préalable ; cela semble tout naturel. Pourquoi ne pas assurer un peu le public contre la malheureuse chance d'un mauvais architecte ?

On n'a pas abouti ; il fallait dresser le programme de l'examen et l'on a reconnu tout de suite qu'il y avait tant de bonnes connaissances à inscrire sur la liste, que toutes ces choses ajoutées à l'expérience de la pratique dépassaient une vie humaine.

Le côté matériel de l'architecture ne tombe pas plus dans l'examen que son côté artistique ; c'est un art complexe.

Si les architectes modernes ne s'étaient forcément spécialisés, ils ne finiraient pas une construction.

S'ils voulaient étudier à fond et supputer chacun des détails qui concourent à la structure de la plus modeste construction, je ne crois pas faire un paradoxe en affirmant qu'elle absorberait la plus grande partie de leur carrière. Quelle partie de nos habitations ne pourrait pas être l'objet d'études et de combinaisons nouvelles ? Mais le temps nous dévore et nous talonne et seul il réalise ces améliorations toujours nouvelles dont nous lui abandonnons malheureusement l'initiative pour courir au plus pressé en suivant la routine.

Néanmoins la lame use quelquefois le fourreau. L'architecte, las d'avoir contrôlé les détails dont je vous entretenais naguère et qui ne sont qu'une faible partie de sa besogne, rentre dans son cabinet et y trouve un autre genre de labeur. Ce sont des lettres à répondre, des rapports à établir, des états à dresser ou des comptes à régler.

Le code du bâtiment, quelquefois celui de la procédure civile, la réglementation administrative, le prix des matériaux et des façons, la physique, la géologie et la statique, l'archéologie et la littérature, hélas, tout cela se coudoie plus ou moins bien dans cette tête agitée qui se penche vers une grande table à tréteaux encombrée de plans, de profils et de modèles.

C'est trop vous entretenir de nos personnes, cher Monsieur, car toutes les professions du XIXe siècle en sont là ; cependant voyez si nous ne méritons pas quelque indulgence. Parce qu'un oubli ou une défaillance humaine ont causé quelque erreur ou quelque mécompte, faut-il s'en prendre au praticien lorsque c'est le travail qui est trop grand ?

Croyez que le tableau que je vous déroule est ressemblant. C'est dans ce but que je le trace.

Ne liriez-vous pas avec plaisir quelques lignes, même barbares, où un maître de l'œuvre du moyen-âge aurait raconté comment on travaillait à ces églises qui font notre admiration ?

Plus modestes que nous, ces hommes ont oublié même de nous laisser leur nom, et nous sommes obligés de leur créer une existence presque idéale.

Mon tableau est loin d'une photographie, c'est un peu une caricature ; il vous fera peut-être mieux comprendre le vrai mécanisme du métier pendant la période où nous vivons.

« La sculpture et la peinture sont à l'architecture ce « que la mimique et la poésie sont à la musique, des « dérivés, des conséquences nécessaires (1). »

Dans notre siècle de réalisme, plusieurs, pour ne pas dire beaucoup, croient que peintres et sculpteurs sont des messieurs à longue chevelure et de mœurs pittoresques, lesquels, de temps en temps, barbouillent une toile ou ébauchent une statue qu'ils se croient obligés d'exposer au prochain salon.

Les mêmes gens sans doute sont ceux qui pensent que l'architecte est un maçon plus lettré ou habile qu'un autre, qui fait construire des maisons qu'il vend et sur lesquelles il gagne gros d'argent. Erreur, ce n'est point le vrai côté de ces arts ; leur but est plus élevé ; leur exécution est moins facile.

Les expositions sont une invention relativement récente et d'un résultat qui me semble douteux.

Les chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance sont des compléments d'architecture. Ces statues et ces peintures admirables qui nous ont été conservées avaient leur place marquée d'avance dans la décoration de somptueux édifices. Ce n'était point pour l'exposition que Phidias sculpta ses frontons et que Michel Ange créa le *Jugement dernier !* Véronèse, Lebrun, Mignard, Lesueur, Watteau, Coysevox, Puget, travaillaient pour les palais et pour les églises.

S'il a fallu créer des expositions et exhiber ainsi les œuvres des peintres et des sculpteurs devant les yeux du public acheteur, c'est que l'architecture avait oublié de donner l'hospitalité à ses collaborateurs naturels.

Ç'aura été une des gloires du règne actuel que d'avoir imprimé un essor nouveau à la décoration des édifices et assuré à la fois le progrès de l'art et l'existence de bien des artistes.

Examinons ce qui arrive avec l'exposition toute seule. Un sculpteur rêve une nymphe quelconque qu'il étudie et polit dans son atelier sous un jour admirable et qui est exilée dans un recoin de galerie où personne ne s'arrête. Si, plus heureuse, son œuvre est placée au grand jour, certainement elle sera effacée au milieu de vingt autres.

En peinture, c'est un petit tableau, une scène d'intérieur, un paysage ou des fleurs, plus ou moins verts ou poussés au noir, accrochés dans un compartiment de ce damier gigantesque et bariolé comme un habit d'arlequin qu'on nomme le salon.

Une œuvre sérieuse y est certainement diminuée et une œuvre ordinaire perdue.

Au lieu de cela, voyez ce panneau placé dans cette somptueuse salle à manger. La couleur et la composition s'harmonient avec les boiseries, avec les tentures et avec le style de la pièce. Il fait corps avec l'ensemble ; il est réussi. S'il est en hors d'œuvre, c'est un travail manqué. Il n'y a pas de milieu et personne ne s'y trompera.

Quel que soit le talent du peintre, croyez qu'il a dû recevoir quelques instructions de l'architecte, surtout si l'œuvre a été combinée d'avance ; nécessairement on aura donné le parti de couleur, le nombre de personnages et leur dimension. On aura demandé un effet de creux ou de saillie, quelque chose de tranquille ou de saisissant, selon le jour et la disposition. Voilà la vraie peinture.

(1) Viollet-le-Duc, *Entretiens*, page 13.

Dans ce fond de vestibule vous admirez une gracieuse Cérès. Les contours de la niche qui l'enserre complètent sa forme et l'encadrent heureusement. Elle est suffisamment avancée pour qu'un rayon de lumière vienne glisser sur son profil gracieux et modeler sa diaphane tunique.

Enlevez cette statue, placez-là au salon et croyez qu'elle perdra aussitôt ses qualités incontestables. Là encore l'architecte a ménagé la lumière, donné la hauteur et dessiné cette niche et ce piédestal élégant.

Mais ce n'est rien ; ce rôle de l'architecte grandit bien plus lorsqu'il s'agit de mélanger dans les compartiments d'un plafond aérien de gracieuses cariatides et des cartouches enfermant des peintures. Il faut que sa main projette sur le papier les contours des figures mélangées avec les moulures, les rinceaux ou les guirlandes; il faut qu'il compose et crée le nombre et la suite des allégories. Tout converge à un ensemble dont il est le seul créateur.

Ah! qu'il regrette souvent de n'être pas, comme un maître de la renaissance, à la fois architecte, peintre et sculpteur, pour que la même main trace sur le papier, sur la toile et pétrisse l'argile! Que j'ai vu souvent des amis, écrasés sous l'immensité de la tâche, jeter ce cri d'impuissance qui n'est en définitive qu'une preuve de la faiblesse de notre humanité !

Et qu'on vienne tout à coup demander à cet homme, dont l'être tout entier est absorbé dans une fiévreuse création, de se tenir à la froide limite d'une pièce de monnaie ou de se conformer à quelques phrases qu'un indifférent a tracées sur le papier.

Refusera-t-on au compositeur la copie d'une partie de sa musique, au poète une page de ses vers, au mécanicien une pièce de sa machine? Non. Et pourtant on refuse souvent quelques francs à l'artiste dont l'œuvre demeure incomplète et incomprise faute des accessoires qui en assurent l'effet.

Donnez des panneaux aux peintres, des monuments aux sculpteurs et l'architecture sera complète et moins glaciale.

Vous obtiendrez alors ces épopées de pierre, comme nos cathédrales, où tout est symbole et allégorie et où chaque détail aboutit à une pensée unique.

Vous admirerez encore de gracieuses habitations comme Chenonceaux, pittoresques sans désordre et symétriques sans régularité.

Vous retrouverez ces salons riches et simples dont les brocanteurs vous vendent les débris au poids de l'or mais que vous ne voulez plus faire.

Les peintres et les sculpteurs oublieront peut-être l'exposition et essaieront de décorer des meubles somptueux où ils sauront bien mieux faire ressortir leur talent et leur individualité.

Je vous préviens seulement que ce sera plus long et qu'il vous faudra armer de patience. Deux ans seront nécessaires pour peindre ce plafond et trois pour sculpter ce groupe, puis, qui sait si dans trois ans la bourse ou une faillite n'auront pas emporté le Mécène !

L. CHARVET.

POÉSIE CHINOISE A L'ÉPOQUE DES THANG

LI-TAI-PÉ ET THOU-FOU

I

Il en est de l'étude des littératures étrangères comme des voyages d'explorations; à cette époque où nous pouvons si facilement courir à travers le monde, nous connaissons vite ces peuples que la barrière d'un fleuve ou d'une montagne sépare à peine de nos frontières; notre curiosité a besoin d'autres aliments; docile aux séductions de l'étrange, c'est toujours vers ces nations dont les mœurs diffèrent le plus des nôtres que les désirs de notre intelligence se sentent le plus vivement attirés. Il n'est certes pas de pays qui aujourd'hui excite autant nos recherches que la vieille Chine, que le *bleu pays des merveilles*, comme l'appelle un poète. Nous aimons à nous avancer dans cette immense contrée où rien ne nous rappelle nos coutumes, nos idées, nos gouvernements, et où la vie humaine se développe, pour ainsi dire, presque en entier sur un autre champ que le nôtre. Un charme nouveau s'ajoute à nos études, quand nous examinons un pays où la civilisation a laissé de grandes traces, et berceau antique du progrès, l'empire chinois a gardé pendant quelque quatre mille ans le vaste développement de sa puissance, offrant à nos yeux un exemple rare dans l'histoire, celui d'un Etat qui a résisté à toutes les révolutions et qui a conservé, comme un sceau ineffaçable, l'empreinte dont ses fondateurs l'ont frappé à son origine. De notre temps même, s'il est tombé dans une lourde décadence, il n'est point encore assez engourdi pour que notre contact ne puisse ranimer sa torpeur, et l'aider à prendre dans le futur concert des nations la place que lui assigne son admirable situation au centre du monde.

Lorsqu'un pays se rencontre dont la civilisation a été aussi longue, il est bien rare que parmi ses titres à notre admiration, il ne présente pas une littérature riche et brillante. On peut le remarquer dans l'histoire ; la littérature suit toujours et comme pas à pas le progrès d'un peuple. Elle naît avec sa puissance; elle meurt avec elle. La chute des arts suit la chute des mœurs, a dit un poète classique ; il est aussi juste de soutenir qu'elle suit la chute d'une nation qu'entraîne au reste la chute des mœurs. Il semble que l'esprit humain ait été assujetti à des lois fatales qu'il n'évite point. Ces lois fatales, les littératures anciennes aussi bien que les littératures modernes les ont subies. Pour la Chine, j'ignore si sa décadence actuelle présente une leçon pareille ; mais durant ses époques de splendeur elle a produit de nombreux monuments littéraires. Quelque inconnue qu'elle nous soit, la littérature chinoise compose un ensemble fécond qui lui donne le premier rang parmi les littératures de l'Orient. L'Empereur Khien-long, l'auteur du poème de Moukden qu'a traduit le P. Amyot, avait formé le projet d'en faire mettre un choix au jour, et ce choix devait comprendre plus de cent mille volumes. Je crois que la poésie aurait occupé une grande partie de ces cent mille volumes ; car la philosophie et la poésie, ce sont les deux branches de la littérature qui se sont le plus étendues en Chine. Dans la poésie chinoise la poésie lyrique domine ; légère ou sérieuse, gaie ou mélancolique, des-

criptive ou philosophique, elle se plie tour à tour à tous les tons et se donne également toutes les formes ; le drame, malgré un préjugé qui frappe le théâtre, atteint dans quelques œuvres à la hauteur du drame hindou; enfin, le poème, cette autre expression de la pensée poétique, non moins importante que l'ode et le drame pour qui met sur le même pied le chant, l'action et le récit, s'élève à une grande variété, bien que renfermé d'ordinaire dans une brièveté excessive. La poésie tend vite à semer toute l'abondance de ses richesses chez un peuple où les poètes ne s'éteignent pas durant quinze ou seize siècles; et c'est ainsi qu'il en a été en Chine. La poésie, il est vrai, y a perdu de son éclat dans des temps de guerres malheureuses ou de divisions intestines; mais sa lumière ne s'est jamais complétement voilée. Bien plus, c'est tandis que l'Occident se plongeait jusqu'au fond dans les ténèbres du moyen-âge, que la grande époque de la poésie chinoise s'ouvrait sous la dynastie des Thang, du VIIe au IXe siècle de notre ère; et, alors, dans l'étendue de la France, il aurait été bien difficile de trouver un seul poète digne d'être comparé à ceux qui illustraient une nation à demi inconnue, et que les sujets de Charlemagne auraient, pour employer une expression de Montaigne, traité à pleine bouche de barbare.

II

La grande époque de la poésie chinoise, l'époque des Thang, a sur nos siècles littéraires cet avantage de n'être point le premier pas ferme et solide au sortir d'une enfance faible et lente. Au moment où la nouvelle dynastie des fils de Kao-tsou remplaça la dynastie vaincue des Souï, la poésie avait déjà traversé en Chine plus d'une école et passé par maintes tentatives. Elle avait commencé depuis longtemps avec le Chi-king ou livre des vers, recueil d'odes qu'a conservé la tradition, et qu'a beaucoup aimé Confucius, que charmait leur ton philosophique.

Je mentionnerai après le Chi-king, longtemps après par la date, le poème du Li-sa-o. C'est une longue élégie adressée par un ministre à son empereur sur des malheurs que ses conseils n'avaient pu prévenir. Sous la dynastie des Kan s'éleva l'école de Kouaï, école de poètes descriptifs qui cherchaient à peindre la nature avec les couleurs les plus exactes, et qui a quelques rapports avec une des écoles secondaires de notre poésie moderne. L'école des Kouaï produisit un grand nombre de poètes. Si dans leurs vers on retrouve parfois quelque obscurité, on y sent une fraîcheur de coloris et une douceur de mélancolie qui efface bien un léger défaut. Par un revirement soudain, l'école des Kouaï fut suivie d'un débordement de poésie amoureuse ; tous les poètes en furent saisis, et tout le monde chanta l'amour, jusqu'aux guerriers, qui portaient à la guerre une lyre et se reposaient des batailles sous la tente en célébrant la beauté de leurs maîtresses. La Chine fut sauvée de cette poésie efféminée par l'invasion du bouddhisme. Aussitôt que l'empereur Ming-ti eût laissé se propager dans l'empire les doctrines de Bouddha les poètes qui les avaient embrassées recouvrirent leurs vers d'une profonde couleur philosophique. Ils traduisirent les nobles idées qu'avait répandues Bouddha, ce réformateur hardi de la religion de Brahma dont le génie fut aussi pur et aussi doux que celui de Jésus. Ils chantèrent la piété, l'humanité, l'égalité que l'apôtre avait enseignées, ils cachèrent la morale religieuse sous le voile poétique et s'enveloppèrent même d'un mysticisme vague et tendre, d'un mysticisme où se révélait l'Inde tout entière. La poésie chinoise, on le voit, avait eu déjà des périodes remarquables, avant d'arriver à l'époque des Thang ; mais sous eux vint son apogée, et l'arbre de la poésie, comme disent les commentateurs chinois, porta ses fruits, après avoir donné ses fleurs.

L'avénement des Thang fut, sans contredit, favorable au mouvement littéraire; il commença avec le deuxième empereur de cette dynastie, avec Taï-Tsoung. Taï-Tsoung fut un des plus grands empereurs de la Chine ; il réunit la double illustration de la gloire militaire et de la gloire littéraire. Il aima les lettres, logea dans son palais ceux qui les cultivaient, fonda des bibliothèques, institua une académie et fit rédiger une explication des livres de Confucius. Ses successeurs n'héritèrent pas de son bonheur à la guerre; mais du moins ils ne virent pas se ralentir l'essor littéraire; une nombreuse pléiade de poètes se soutint pendant leurs différents règnes.

L'époque des Thang est surtout représentée par deux poètes, Li-taï-pé et Thou-Fou dont la gloire domine le mouvement poétique et autour desquels se groupe tout le second ordre, Ouang-Oeï, Ouang-Po, Oeï-tching, Mong-kao, etc. Ils jouissent dans leur patrie d'une immense renommée, et la gloire d'un poète est encore plus grande en Chine qu'en tout autre pays; car dans cette terre de l'immobilité, la langue a bien peu varié, et les chefs-d'œuvre d'une époque ancienne n'ont pas besoin d'être traduits en style moderne, comme la chose se passe ailleurs. Les mandarins, en dépit que j'aie de me servir de ce mot portugais, étudient comme ils étudient Confucius et Mencius, les deux grands poètes de l'époque des Thang ; les romanciers citent leurs vers ; on les chante dans les demeures peintes des riches, ainsi que dans la pauvre chaumière des paysans, et ils sont inscrits, comme des devises, jusque sur les éventails des femmes.

(Sera continué.) ANTONI VALABRÈGUES.

LA GALVANOTYPIE

Parmi les choses qui figurent au rang des beaux-arts, l'imprimerie doit aujourd'hui occuper une place importante.

Depuis tantôt cinq siècles que Gutenberg a fait son heureuse découverte, l'imprimerie a subi de progressives améliorations, notamment celle du mécanisme. La science, à vrai dire, ne s'était sérieusement occupée que d'une question, celle de substituer aux presses à bras les presses mécaniques. — Disons-le avec sincérité, elle a parfaitement réussi dans l'œuvre qu'elle avait entreprise.

Ce point principal étant appliqué, il semblait que l'imprimerie était arrivée à son plus haut degré de perfection.

Mais là ne devait point s'arrêter la marche du progrès. Il restait maintenant à vaincre une rivale, rivale bien déclarée, non point par la célérité des travaux, mais bien par la suavité du dessin et par la spécialité du coloris. — Cette rivale est la lithographie.

Sans doute, la typographie peut, au moyen de la gravure sur bois, fournir, ainsi que la lithographie, toute sorte de dessins, de même qu'elle peut livrer toute sorte

d'impressions coloriées. Mais alors l'impression devient très coûteuse, par suite des frais immenses de gravure qu'elle entraîne, tandis que sa rivale, avec un simple dessin à la plume, livre tous les travaux à des prix bien inférieurs. — C'est là l'unique avantage reconnu à la lithographie.

Grâce à une merveilleuse découverte que viennent de faire M. Merget, un savant chimiste, et M. Gagnebin, un de nos plus habiles typographes bordelais, l'imprimerie typographique vient de s'enrichir d'un nouveau procédé, — la *Galvanotypie,* — qui ne tend à rien moins qu'à abolir la gravure sur bois et à enlever à la lithographie une grande partie de ses travaux.

Le système de ces deux inventeurs consiste à reproduire en relief et sur une plaque métallique, tous les dessins faits à la plume sur une pierre lithographique ou sur le papier autographique.

Nous avons été appelé à examiner cette œuvre si importante, dans les ateliers situés à Bordeaux, rue d'Albret, 26, et certes, après avoir confronté avec les productions de la lithographie, nous n'avons pas hésité à accorder une préférence notable au système de MM. Merget et Gagnebin.

Voici comment ils opèrent :

On tire d'abord de la pierre lithographique une épreuve du dessin que l'on veut reproduire; cette épreuve est ensuite *reportée* (décalquée) sur une plaque métallique, puis la plaque est livrée à l'électricité et devient en quelques instants un *cliché* accusant un relief d'une parfaite régularité. — Lorsque le dessin est donné sur une feuille de papier autographique, c'est cette même feuille qui est reportée sur la plaque.

Pour obtenir sur une même plaque plusieurs clichés, il suffit de tirer plusieurs épreuves du même dessin. Une fois ces clichés obtenus, ils sont livrés aux presses typographiques qui, comme on le sait, ont l'immense avantage de la vitesse sur celles de la lithographie.

Avec ce nouveau procédé, on peut imprimer les dessins, soit en *noir,* soit en *couleur,* ainsi que tous les travaux coloriés faits jusqu'à ce jour par la lithographie, tels qu'étiquettes de commerce, aquarelles, travaux d'art, etc., etc., et le tout à des conditions très avantageuses.

Ainsi donc, la lithographie substituée, la gravure sur bois, de son côté, n'a plus raison d'être, car on doit faire le dessin sur le bois, pour être ensuite gravé au burin, genre de travail qui demande une infinité de temps, et qui, par cela même, devient d'un coût exorbitant. Au moyen de la *Galvanotypie,* lorsqu'on a le dessin, la gravure revient à un prix excessivement minime, ce qui pourra désormais permettre d'illustrer à bon marché toute sorte de publications.

Voilà assurément un système qui fait le plus grand honneur à ses inventeurs, et dont la science doit s'enorgueillir à juste titre.

Nous sommes heureux de constater une fois de plus que ce n'est seulement pas à Paris, mais bien dans le globe entier qu'est le foyer de la lumière et que se rencontrent les intelligences d'élite. Le fait présent est pour la décentralisation artistique un légitime triomphe.

Nous ne saurions trop louer le mérite de ces hommes de l'art qui consacrent leurs veilles à la gloire du progrès, et qui contribuent en même temps à la grandeur de leur pays. — Honneur leur soit donc rendu!

Grâce à la découverte de la *Galvanotypie,* nous voyons aujourd'hui briller un fleuron de plus à la couronne de la typographie. Puisse le progrès poursuivre sans relâche sa course et peut-être bientôt nous montrera-t-il encore de nouvelles merveilles dignes en tous points de leurs antécédentes.

AMION FAURE.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 4 août 1864

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, M. *Eloi Serand* offre, de la part de M. le chanoine Favre, un tableau représentant l'église et le clocher de Notre-Dame d'Annecy. Ce tableau, bien que grossièrement peint, présente de l'interêt au point de vue archeologique, ainsi que l'explique M E. Serand On y voit la façade de l'eglise telle qu'elle avait eté restaurée pour le temple de la Raison, sous la Republique, et qui a dure jusqu'en 1846. Le clocher est surmonte de petites tourelles, qui etaient detruites avant la Révolution et que l'artiste a peintes d'apres les données fournies par la tradition. Au milieu de la place s'elève l'arbre de la liberté

M *Revon* met sous les yeux des membres de la Société un nouveau plan des bains romains de Menthon, sur lequel sont figurées les fondations des constructions récemment decouvertes. Il entre dans quelques détails au sujet de la source d'eau sulfureuse dont la recherche est poursuivie avec activite, et manifeste l'espoir que l'on arrivera à un heureux resultat si les fouilles sont dirigées avec intelligence. Un membre exprime le regret que ces fouilles n'aient pas ete faites dans la direction du grand canal qui semble avoir eu pour destination d'amener l'eau sulfureuse dans l'etablissement des bains Il est probable, dit-il, qu'en suivant cette direction on trouverait l'endroit où la source se perd actuellement, ou que tout au moins, on pourrait se convaincre de la possibilité ou de l'impossibité de retrouver la dite source Ces observations seront transmises au proprietaire des bains

M. *Jules Philippe* annonce a la Societé que M le docteur Anthonioz a fait don au Musée lapidaire d'Annecy d'une pierre tumulaire sur laquelle est gravee une inscription au juge-mage Simond, dont J -J Rousseau a trace un portrait si comique et en même temps si avantageux dans ses *Confessions* Rousseau avait connu le juge-mage Simond par l'intermediaire de Venture qui faisait des siennes à Annecy à cette epoque, et il en avait toujours conserve le meilleur souvenir Simond fut un des principaux fondateurs de la bibliothèque d'Annecy et l'inscription dont il s'agit apprend qu'il etait originaire de La Rochette (Savoie).

Le même membre offre : 1° au nom de M Croisollet, notaire à Rumilly, une lettre autographe de Benoît Truffet, litterateur distingue, né à Rumilly et mort en 1847 à Dakan (Guinee) où il occupait le siége de vicaire apostolique de l'Afrique occidentale; 2° au nom de Mme veuve Jessel, d'Annecy, une patente de bourgeois de cette ville provenant de la famille Bornand

La Société décide qu'elle ne tiendra pas de séance dans les mois de septembre et octobre

Les dons et echanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Bulletin de l'Academie delphinoise;* 2e série, tome III, 1re partie; — 2° *Bulletino archeologico sardo;* — 3° *Revue du Lyonnais;* juin, juillet 1864; — 4° Les *Beaux-Arts;* 15 juillet 1864; — 5° *Cenni biografici del conte Alberto Ferrero della Marmora,* par M G Spano; Cagliari 1864; don de l'auteur; — 6° *Revue des Sociétés savantes;* — 7° *Journal des connaissances médicales,* — 8° *Journal de la Societé centrale d'Agriculture de la Savoie;* — 9° L'*Union magnetique;* — 10° La *Muse gauloise;* 11° L'*Abeille du Bugey;* — 12° Le *Mont-Blanc;* — 13° L'*Abeille de Chamonix;* — 14° Le *Courrier de Savoie;* — 15° Le *Courrier d'Aix-les-Bains;* — 16° Le *Léman*

Le *Courrier d'Aix-les-Bains*, auquel nous avons deja souhaité la bienvenue, s'est placé dès le premier jour au nombre de nos meilleures publications périodiques La partie legère du journal est faite avec goût, avec discernement; les petits faits dont est composee la chronique sont bien groupés et surtout bien choisis La redaction du *Courrier d'Aix-les-Bains* a su eviter l'ecueil contre lequel viennent se briser presque tous les journaux de ce genre; elle a proscrit l'anecdote par trop légère, où l'on sacrifie souvent l'honneur et la tranquillite d'une famille à un bon mot

La partie sérieuse du journal mérite aussi des éloges, et parmi les articles publiés jusqu'à ce jour, nous devons une mention speciale à ceux de M Cesar Gaillard, dont les recherches archéologiques sur Aix présentent le plus grand interêt

---

Dans son discours d'ouverture de la session du Conseil général, M le Préfet de la Haute-Savoie a annoncé que l'*Album* du departement etait presque achevé « Il comprend, a dit M. Ferrand, cinquante vues de nos sites les plus remarquables avec des notices et des récits pleins d'attrait sur les particularites qui s'y rattachent. »

—

Une intéressante trouvaille a éte faite au commencement de ce mois, à peu de distance de Meillerie, au pied d'un arbre Une grande quantité de monnaies ont été mises au jour par des bûcherons On n'en connaît pas au juste la quantité, les femmes et les enfants du village les ayant mis au pillage. Mais on croit qu'il y en avait plusieurs milliers.

M. Joseph Dessaix a commencé dans le *Léman* la description de quelques unes de ces monnaies qui lui ont été communiquées. Ce sont des pièces de Martin V, qui occupa le Saint-Siege de 1417 à 1430 ; puis d'autres de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne à la même époque.

Il y avait anciennement à Meillerie un prieure rural de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, dependant de la prévôte de Mont-Jou (Grand-Saint-Bernard) On présume que la cachette aurait éte faite par ces religieux.

—

L'Association internationale pour le progrès des sciences sociales avait, dans sa dernière session, institué un jury pour juger les quatorze mémoires qui etaient parvenus au comité d'execution en réponse à la question de la *Moralité dans la littérature* mise au concours par la seconde section du congrès. Le jury vient de faire parvenir au comite d'exécution le rapport sur ses travaux. Il était composé de MM. Jules Simon, président, comte Foucher de Careil et Louis Ulbach, hommes de lettres, pour la France ; de MM. Emile Delaveleye, professeur à l'Université de Liége et publiciste, et Wagener, professeur à l'Université de Gand, pour la Belgique.

Le jury, en ses conclusions, propose de ne point accorder de premier prix, mais de décerner un second prix au memoire qui porte pour devise : *Le beau est la splendeur du vrai* Trois mentions honorables sont accordées ensuite aux mémoires ayant pour devise, l'un : *Ni Alceste, ni Philinte ;* l'autre : *Corde, calamo et voce ;* le troisième : *Qui evidat discere, incidet in malo.*

Les auteurs de ces différents mémoires sont invités à faire savoir avant le 27 août, aux bureaux du secretariat de l'Association 19, rue du Marteau, ancienne rue de l'Enclume a Bruxelles, s'ils autorisent le comite d'execution d'ouvrir les bulletins scelles faisant connaître leurs noms.

—

La Société littéraire et scientifique de Castres distribuera en 1865 quatre medailles :

1° Une medaille d'or pour une étude sur les œuvres de medecine pratique d'Alexis Pujol, de Castres (1739-1804) ;

2° Une medaille d'or pour l'examen et la discussion de cette question :

Faire connaître sous leurs noms latins, français et patois les plantes qui croissent spontanément dans une zône determinee de l'un des deux versants de la Montagne-Noire, indiquer leurs caractères, leur facies, leur habitat et leurs proprietés medicinales ou industrielles ;

3° Une medaille d'argent pour une pièce inedite en vers français, sur un sujet laisse au choix des concurrents ;

4° Une medaille d'argent pour une pièce inedite en vers patois, sur un sujet laissé au choix des concurrents

La Societé littéraire et scientifique de Castres decernera, en outre, une medaille d'or au meilleur ouvrage *sur les avantages, l'amour et l'utilité du travail*

Cette médaille, due à la genérosité de feu M. Jean-Pierre-Paul Rodière, docteur en droit, ancien avoue près le tribunal de première instance d'Albi, sera decernee « au meilleur ouvrage qui aura éte composé en langue française ou latine, et qui sera envoyé dans un concours Seront admises les traductions des ouvrages étrangers sur les avantages, l'amour et l'utilite du travail »

Les ouvrages *imprimés* sont admis à concourir. Si l'ouvrage couronné est imprimé, il en sera achete un certain nombre d'exemplaires Dans le cas contraire, « s'il est jugé digne du merite de l'impression, » il sera imprime sur les fonds du legs de M Rodière.

Les ouvrages seront reçus jusqu'au 1er mars 1865. Ils devront être adressés *franco* à M le President de la Société littéraire et scientifique de Castres.

Les médailles seront décernées dans la dernière quinzaine d'avril 1865.

—

L'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France vient de decerner le prix Bordin du concours relatif à la philosophie de saint Augustin, à M. Nourrisson, professeur de philosophie au lycée Napoléon. Elle a accordé une mention *très honorable* au mémoire inscrit sous le n° 3 et portant pour epigraphe : *Quidquid à Platone dicitur vivit in Augustino.*

—

M. le duc de Valmy, desirant contribuer aux progrès de la science theorique de l'architecture, avait mis à la disposition de l'Académie des Beaux-Arts une somme de 1,500 fr. destinee à l'auteur du meilleur mémoire sur une question générale d'architecture, proposee par l'Académie. Voici la question que l'Académie a mise au concours :

« Exposer les principes et les règles de l'architecture, développer la théorie de cet art en l'appliquant à notre epoque. »

Les mémoires devront être déposes au secrétariat de l'Institut le 15 juillet 1865, terme de rigueur.

—

Un journal anglais donne l'origine de quelques grands hommes : Confucius a été charpentier : Mahomet a conduit les ânes ; Méhemet-Ali a été barbier. l'empereur du Maroc a tenu un Mont-de-Piété ; Bernadotte a éte chirurgien à La Martinique ; Franklin a eté ouvrier imprimeur ; Cromwell a ete brasseur ; le président Polk a ete maitre d'hôtel : le beau-pere de la reine Isabelle d'Espagne, mari de la reine Christine, et beau-frère de l'ex-roi François II de Naples, etait d'abord garçon de café ; le genéral Espartero etait sacristain ; le roi Christophe d'Haiti, esclave à Saint-Kitts ; Bolivar était droguiste Il y a en ce bas monde, en Espagne et en Italie surtout, bon nombre de ducs, marquis, comtes, barons, qui avant d'avoir des armoiries avaient des enseignes, et qui ont ete cuisiniers, tailleurs, marchands ambulants, etc.

—

On se prépare à Florence a célebrer le 600e anniversaire de la naissance de Dante La ville de Ravennes ne veut pas rendre les cendres du poète à Florence La municipalité de Ravennes a pris un arrêté dont un des considérants porte que depuis l'unite italienne, Dante ne doit plus être considéré comme exile à Ravennes et qu'il y est tout aussi bien dans sa patrie qu'à Florence

—

On vient de découvrir à Luçon (Vendée) une precieuse monnaie et peut-être unique en son genre ; c'est une obole en argent du poids de 40 centigrammes environ, presentant sur l'obvers le mot *Arbon,* inscrit en boustrophedon, et sur le revers un monogramme que l'on croit être celui de Melle, parce que l'on y retrouve les lettres M, E, T, V, L, l'M formant support, le tout surmonté d'une croisette Le *Courrier de la Vienne* pense que cette rarissime obole a éte frappée par un certain Arbon, lieutenant de Charlemagne, chargé par ce prince de l'administration du comté de Poitou en 778, lors de la reconstitution du royaume d'Aquitaine.

—

Nos lecteurs savent que M. Wihl, professeur d'allemand au lycée de Grenoble, a decouvert, il y a deux ans, une tapisserie de haute lisse dont le monde savant s'est fort occupé L'heureux chercheur vient de mettre la main sur une tapisserie de Flandre non moins belle et du plus haut intérêt pour les personnes qui s'occupent de l'histoire du Dauphiné Cette tapisserie représente le mariage de Louis XI, alors dauphin, avec une princesse de Savoie, et la scène se passe au château de Sassenage M. Wihl prépare, dit-on, un travail sur cette découverte qui a emu tous les archeologues de Grenoble. *(Courrier de l'Isère.)*

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bois et vallons (fin), par M. J. Replat. — Poésie chinoise à l'époque des Tang : Li-Taï-Pé et Thou-Fou (suite), par M. Antoni Valabrègues. — Chronique musicale, par J. Weber. — La décentralisation intellectuelle, par J. Philippe. — Bulletin.

BOIS ET VALLONS

(Suite. — Reproduction interdite.)

LXII

La vue du lac avait rompu le charme que vous savez : adieu la fée Viviane ! adieu la fée des bois ! et salut à la fraîche ondine, à la maîtresse de nos rivages !

Comme elle paraît encore plus belle depuis que les mains de César ont agrafé à sa robe flottante un bijou de princesse ! Bien différent de l'anneau de Gigès, ce bijou dont elle est fière a révélé tout le prestige de ses grâces intimes.

La *Couronne de Savoie*, il faut le reconnaître, a très avantageusement remplacé nos anciennes gondoles, et mis en relief les séductions que la nymphe tenait cachées dans ses voiles de saphir. Si le ciel est pur et la vague endormie, outre les tableaux variés que présente l'encadrement des rives, mille paysages sous-marins enchantent le regard. Ici, des peupliers couverts de leurs feuilles d'automne s'allongent sous les sabords en méandres dorés : ailleurs, les cimes sourcilleuses se découpent avec un net éclat, en plongeant à d'immenses profondeurs. Sous le roc de Chaire, le remous dessine des golfes inexplorés, des îles féeriques, des bancs de nacre, des grottes de cristal ou d'aigue-marine, et toutes les richesses de l'humide royaume où Cyrène a reçu jadis le pasteur Aristée :

. . . . . Et humida regna,
Speluncisque lacus clausos, lucosque sonnantis.

Curieuse d'un tel spectacle, déjà notre pensée avait retenu sa place au balcon. Ayant marché à grande allure, nous arrivons à Doussard : mais au moment où je tenais un pied levé sur l'embarcadère, le panache du paquebot déroulait ses anneaux en disparaissant derrière la tour de Duingt....

Tout s'en va en fumée !

Réflexion digne d'un sage ; joli texte d'homélie pour un particulier planté au bord de l'eau, comme une huître échouée sur les sables.

Pour méditer plus à l'aise, un pommier feuillu, au tronc noueux et penché sur le flot, nous présente un siége et un parasol. Les vagues en s'allongeant viennent lécher nos sandales, et murmurent à nos oreilles leurs mélancoliques ballades. Oh ! vagues chéries, nous connaissons toutes vos chansonnettes ; nous savons aussi votre histoire, beau lac nos amours !...

Tout s'en va en fumée !

Il y a de cela bien longtemps : les vagues étaient sombres ; les jours gris de la Restauration en ternissaient les couleurs ; mais, sous la nue qui menace, petit oiseau chante quand même ; et chaque printemps des barques, couvertes de feuillées, promenaient aux rives prochaines une musique d'amateurs. La flûte et le hautbois versaient sur le lac des flots d'innocente harmonie. Nos bons vins de Savoie coulaient aussi à flots sur les tables joyeuses. Au dessert, un refrain de Béranger traduisait nos regrets avec nos espérances ; puis, quelques vieillards, restés Gaulois, nous parlaient à voix basse des jours glorieux de la République ou de l'Empire.

Les années, de bien longues années passèrent ainsi ; le petit oiseau chantait toujours sous la nue encore menaçante. Mais déjà la lame était moins houleuse, le ciel avait des embellies, et sur les mêmes barques, parées de leurs tentes bocagères, on fraternisait avec la Société géologique de France, on célébrait la mémoire d'un enfant de nos montagnes : sur le tillac, on causait de l'Egypte et de Berthollet, de Monge et de Napoléon.

Plus tard, mais alors le flot était pur, le ciel sans nuage : alors on parlait à voix haute.

Un jour, c'étaient nos bons amis de la Suisse romande qui venaient faire dans nos eaux des pêches archéologiques.

Un autre jour, jour de grande allégresse ! le lac était couvert de voiles et de feuilles ; des chants de fête, de mâles accords s'élevaient de cent chaloupes enguirlandées : une soirée lumineuse couronnait le tir national, et tous les échos répondaient à la grande voix de la liberté.

Guirlandes fanées et feuilles mortes... tout s'en va en fumée !

LXIII

Plus tard, c'était hier : deux fils de roi sautaient gaîment dans un esquif léger comme leur âge. La foule

saluait de ses acclamations les héritiers des huit siècles de notre histoire. Puis, un grain tomba sur le lac; et, filant comme une étoile sous un ciel d'orage, la barque disparut derrière un rideau de vapeurs irisées.

Mais, il m'en souvient, ce jour-là le vent soufflait de l'ouest; il avait des sonorités mystérieuses et des voix singulières : l'esquif emportait vers d'autres rivages la dynastie d'Humbert-aux-blanches-mains, et quittait pour jamais la terre des aïeux. Princes ! elle gardera de vos pères un long souvenir, cette terre que vous avez laissée pour des contrées plus brillantes, moins sûres peut-être. La Savoie vous accompagne de ses vœux dans vos nouvelles destinées; et vous, princes ! gardez fièrement sa vieille croix blanche : que, portée par vos bras vaillants, elle soit toujours, comme elle était dans le passé, sur le chemin de la victoire !

Plus tard, c'était hier, c'est aujourd'hui : jamais soleil plus splendide ne s'était levé sur nos Alpes. Elle penchait sur le lac son front paré du triple éclat du diadème, de la grâce et de la bonté; le flot caressait avec amour la douce image de la compagne du puissant Empereur; et lui, renouvelant les rites de l'antique Venise, jetait son anneau d'or dans l'eau des montagnes, et la vague se gonflait superbe sous le pavillon de l'avenir !

Cet anneau était celui des fiançailles de la Savoie : qu'il soit aussi l'anneau d'éternelle alliance entre la France, notre mère, et l'Italie, sa noble sœur !

LXIV

Le lac déroulait ainsi devant nous ses flots historiques : mais une brise légère, en ridant leur surface, vint fermer le livre ouvert dans leurs transparences. Quel dommage ! sans cette brise d'aventure, peut-être aurions-nous entrevu la page que le bon Dieu a écrite pour demain sur le verso de la vague.

Cependant, le paquebot ne revenait pas; n'ayant plus rien à lire et fatigué d'attendre, je résolus de doubler l'étape. Je dois vous dire aussi que depuis un instant certaine voix intérieure me chantait la ritournelle du vent dans les futaies alpestres. Si revoir un coin du lac est le secret de rompre les nœuds fleuris de la Fée des bois, on en garde pourtant l'aimable remembrance, et des aspirations latentes vous attirent toujours vers les cimes.

Au fait ! on peut aller à Duingt en passant par Entrevernes : nous suivons cette route. Les rampes qui s'étagent au-dessus des campagnes du Ruange aboutissent à une mine d'anthracite; ses fosses profondes trouent les flancs du monticule formant le haut de la vallée. Le minerai est transporté au bas de la montagne par un chemin de fer aérien. Tout émerveillé de la chose, un paysan nous hèle et s'écrie : « On ne sait pas « trop comment des créatures comme nous ont bien pu « inventer de semblables manivelles ! » Nous laissons le bonhomme en extase devant les wagons; il les admire encore ! et, guidés par la sonnerie des troupeaux, nous descendons la vallée qui s'ouvre du côté du lac entre deux écharpes de rochers.

A Entrevernes, les mœurs sont primitives; les villages ont un grand air savoyard *qu'il fait beau voir :* toits de chaume, larges auvents, et parfois au lieu de murs des treillis de branchages. Du point culminant d'une chaussée antique, aux larges dalles et bordée de bouquets de buis, on a une vue plongeante sur l'abbaye de Talloires et la presqu'île de Duingt : un liseré bleu de ciel ondule entre les deux.

La descente et la vallée finissent dans les vergers, sous les galeries de pampres qui entourent le château de Dérée. Dans la partie qui regarde Entrevernes, ce manoir a conservé le fruste cachet du moyen-âge; ses mâchecoulis, ses encorbellements, ses meurtrières rappellent les arquebusades des temps féodaux; toutefois, les seigneurs du lieu pratiquaient volontiers la maxime : *Cedant arma togæ;* et la plupart ont occupé de hautes charges judiciaires. Magnifique Bertrand Dérée a été président du Conseil de Genevois. Louis Dérée, magnifique aussi, a présidé le Conseil suprême de justice de Chambéry; et ses dispositions testamentaires, comme celles du seigneur René, indiquent un esprit pour le moins original; on y trouve une fondation bizarre, pouvant faire croire que le digne magistrat mettait la bonne chère avant les Quatre-Temps, jeûne et vigile. Il lègue aux R^ds^ Freres du couvent de Saint-Dominique de Chambéry 420 florins d'or de petit poids (parvi ponderis), à charge par eux de célébrer chaque année, le vendredi des Quatre-Temps après la Pentecôte, une grand'messe pour le repos de l'âme de son frère Humbert de Dérée, en son vivant seigneur du Noyret, ainsi que pour le repos de l'âme de sa femme Guigone de Menthon; mais il attache à ce legs pie deux conditions principales : la première, que deux des nobles syndics de la ville assisteront à l'anniversaire; la seconde, qu'après le *Ite missa est,* le même jour vendredi des Quatre-Temps, les R^ds^ Frères donneront aux édiles un dîner splendide et délicat : « Ipsi domini scindici « cum duobus servitoribus villæ prandere debeant in « dicto conventu una cum priore et Fratribus bene « epulenter et splendide (1). » Cette fondation gastronomique fut observée pendant près de deux siècles; seulement, et sur les réclamations des moines, au bout de quelques années, le dîner fut renvoyé au dimanche, puis au mardi après la Trinité.

Des pelouses découpées par des filets de sources vives, une lisière de roseaux chargés de brunes aigrettes, la chaîne mobile des saules et des treilles, projetées sur le lac, relient à Dérée le château de Duingt. Voilée de poétiques ombrages, doucement bercée au sein des eaux, comme endormie dans ses corbeilles de fleurs, cette presqu'île de Châteauvieux, si paisible et si fraîche, a été autrefois le séjour des grandeurs et du bruit. Notre Louise de Savoie, les Nemours, les princes de Luxembourg l'ont habitée. On peut se faire une idée du train presque royal de la petite cour de Duingt par cette curieuse énumération de son personnel : « Il y avoit « quantité de gentilshommes, chevaliers, écuyers, da- « moiseaux et pages, maîtres d'hôtel, aumôniers, cha- « pelains, procureurs généraux et spéciaux, secrétai- « res, tresoriers, receveurs, capitaines, medecins, « chirurgiens, juges, advocats, greffiers, veneurs, pro- « voyeurs, tailleurs, musiciens, maîtres d'Epée, d'ins- « truments, de danse, et toutes sortes d'officiers de « cuisine, de table, d'étable et en somme tout ce que « les princes ont coutume d'avoir tant dedans que de- « hors leurs palais (2). »

(1) Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry, publiés par M. François Rabut dans le tome II des *Memoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

(2) Le pourpris.

Quelle foule bigarrée, et le beau tapage qu'elle devait faire ! Aujourd'hui, une libellule, voltigeant sous les saules, vient seule troubler ma rêverie.

LXV

Je suis à Duingt : c'est le golfe enchanté que nous voulions revoir. Mais Talloires est toujours sur l'autre bord de l'eau, avec saint Hubert et ses pompes ; je ne vois pas le moindre bout du panache enfumé : eh bien ! flânons encore.

Saint-Jorioz touche à Duingt, Sevrier touche à Saint-Jorioz : pourrions-nous, étant à leur porte, ne pas entrer chez nos amis ? Saint-Jorioz et Sevrier ! doux coins de terre, coteaux paisibles, ayant à portée toute la splendeur des beaux paysages ! Si vous suivez le chemin suspendu aux flancs du Semnoz, chacun de ses tournants vous ouvre une perspective nouvelle. Bondissant, impétueux comme un torrent des grandes Alpes, le Var fait miroiter sur le fond noir des sapins sa large nappe d'écume. Des divans de gazon s'étendent à perte de vue sous l'ombrage diaphane des châtaigniers ; tout le pied de la montagne est couvert de leurs branches centenaires, de leurs souches colossales ; dans les découpures de leurs feuilles, les eaux du lac étincellent comme des diamants.

Un site remarquable surtout par le charme des contrastes est celui que présente la terrasse du château des anciens seigneurs du Noyret ; cette terrasse s'élève près des ruines de la tour de Monetier, où le prince Philippe de Nemours tenait sa cour de justice (1). Encaissée entre les épaulements du Semnoz et les pentes boisées qui se détachent comme un long voile des crêtes rocheuses d'Entrevernes, une rampe de verdure, que forment les coupoles rapprochées des arbres, monte en ondoyant jusqu'à l'entrée des Beauges ; puis, à côté de cet agreste paysage, la vue embrasse toutes les magnificences des rives de Talloires, de Duingt et de Menthon, avec les gigantesques profils des montagnes qui renferment nos chères vallées de Thônes.

Mais entre tous les sites celui que nous préférons, c'est bord d'un lac en miniature, perché au milieu des bouquets de sapins et des châtaigneraies de Sevrier : c'était notre océan dans les heureux jours de l'enfance. Les filaments des plantes aquatiques ont marqueté le fond du bassin ; des feuilles jaunies, encore des feuilles mortes ! ondulent à la surface, et composent une mosaïque tremblante dans la conque d'un bleu sombre. Sur ses margelles humides, quels beaux songes nous fîmes autrefois ! Les arbres qui lui prêtent leurs ombrages ont vieilli comme nous ; mais le ruisseau qui lui apporte ses blanches cascatelles chante encore le même air qu'il y a trente ans ; et à l'horizon, dans leurs mêmes champs de pourpre ou d'azur, les gerbes élancées des alpages *continuent leurs rêves millénaires* (2). A l'heure de l'évanouissement du jour, lorsque les campagnes de Sevrier sont déjà enveloppées dans leurs voiles d'ombre et de fraîcheur, arrêtez-vous sous la châtaigneraie, au bord de l'étang ; regardez les cimes et le lac : puis, vous remercierez Dieu d'avoir fait la Savoie si belle.

Saint-Jorioz et Sevrier, aimables contrées ! Que de fois, promenant mes regards vers les horizons perdus, j'ai salué vos douces collines, et leurs mousses étoilées de souvenirs ! A vous, pays des frais paysages, nous avons dû de goûter les vraies joies de ce monde : l'amitié, premier besoin d'un cœur adolescent ; l'amour, premier parfum du cœur de la femme !

(1) La terre du Noyret appartient a M. le docteur Anthonioz, un des fidèles de Saint-Hubert et de la Florimontane.

(2) *Le monde des Alpes*, par Tschudi.

LXVI

Combien de temps Sevrier m'avait il retenu dans son écrin de velours ? Je ne saurais vous le dire : avec la bonne compagnie du ressouvenir, dans les retours sur le chemin du passé, on néglige de compter les heures.

Je fis certainement une visite à Doguine et à Tontine (1) ; mais, après avoir tiré ma révérence à ces deux amoureuses du poète Regnard, j'ai erré encore, de ci de là, par les guérets, par les clairières ; et enfin je me suis retrouvé parfaitement seul sur l'embarcadère de Duingt, tenant mon lorgnon fixé sur une pancarte administrative. Les jeunes chasseurs m'avaient quitté pendant mon cours d'histoire lacustre : un bouquin, levé par Cosaque dans les ruines de Beauvivier, avait conduit la troupe joyeuse sur la rive droite du lac.

La pancarte annonçait relâche au théâtre : la *Couronne de Savoie* était légèrement indisposée. Je devais renoncer, pour le quart d'heure, au spectacle des paysages sous-marins.

Ayant manqué le coche et ne voulant pas manquer la fête, j'avise sous le couvert d'une treille un yacht en disponibilité, de forme antique et vénérable : c'était le même probablement qui avait transporté le comte Valpergue aux pieds de la blonde Inès ; et bientôt chassé par un joli vent, je touche terre sur la plage d'Angon. Ce hameau est assis à l'entrée d'une gorge sauvage où tombent en grondant les eaux que verse la Tournette ; elles forment plusieurs cascades : l'une est composée de trois nattes qui confondent leurs tresses argentées en se précipitant du haut d'un rempart construit par les Bénédictins. On rapporte qu'une chèvre, poursuivie par un ours, a glissé dans cet abîme ; curieux de voir où la belle avait passé, l'ours s'aventura sur le bord de l'escarpement, à son tour perdit patte, et vint s'enfourcher sur les cornes de la chèvre. Mais il y a une autre version de cette histoire : d'après celle-ci, la chèvre était une blanche jeune fille, et Dom Brun était un mécréant couvert d'un froc de moine.

Une autre cascade tombe du plateau de Rovagny ; elle dévide ses flocons dans la déchirure d'une terrasse de rochers énormes ; le ponceau du Traî couvre ses premiers bondissements : étroit, sans parapets, perdu dans les herbages, il mène on ne sait où. Les assises de sa voûte sont à peine visibles derrière un fouillis de vieux troncs et de plantes échevelées ; cependant, les archéologues prétendent qu'il est de construction romaine ; c'est possible, et je le crois d'autant mieux qu'une bonne femme, Celte pur-sang, qui gardait ses vaches dans le pré voisin, me disait l'autre jour : « Ce pont « a été bâti par les fées, on ne pourra jamais le dé« truire. »

Mais, trève d'archéologie ! Adieu, fontaines et cascades ! Angon, c'est déjà Talloires, notre terre promise : or, avant de prendre place au banquet de Saint-Hubert, il faut passer la revue de mon carnier.

(1) *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, par J. R.

Depuis le jour où j'ai eu le plaisir de vous rencontrer sur la butte de Bellevarde, j'ai un peu bien couru le monde ; mais ai-je fait bonne chasse? Il est très sûr que j'ai roulé quelques bouquins ; seulement, ils n'avaient pas été nourris de thym et de basilic. Après cela, si vous désirez en savoir plus, je vous répondrai par la parole d'un maître : « Les meilleures choses, même la chasse, « veulent une certaine discrétion ; il faut les ménager « pour qu'elles restent les meilleures (1). »

Bref, la revue étant passée à la satisfaction générale, j'entre, l'arme au bras, dans le réfectoire de l'abbaye. Mais ici, hélas ! je trouve buisson creux : la salle est déserte, le patron a été chômé hier. Il ne reste rien sur le buffet, sauf un mot de bon sens sculpté du temps des moines ; il témoigne que les révérends savaient, certes, un peu de latin ; ce mot est le dernier de toutes les fêtes et le dernier de tous les livres :

SILENTIVM

J. REPLAT.

(1) *Souvenirs de chasse*, par Louis Viardot.

POÉSIE CHINOISE A L'ÉPOQUE DES THANG

LI-TAI-PÉ ET THOU-FOU

III

Li-taï-pé surtout possède une popularité immense : la cause en est sans doute au genre de sa poésie plus intelligible de la foule que la haute poésie lyrique, car Li-taï-pé n'est rien moins qu'un Horace ou qu'un Béranger chinois. Je raconterai rapidement sa biographie. Il mena une vie étrange et diverse, une vie de poète enfin, car les poètes se valent partout, en Chine comme en Europe ; errant çà et là, reçu un jour à la cour, exilé un autre jour dans une province lointaine, et buvant en tous lieux, s'enivrant de tous côtés, jusqu'au jour où il mourut des suites d'une ivresse. Après avoir subi ses examens de lettré et expliqué les cinq king (livres de Confucius), il fut introduit de bonne heure à la cour de Chouan-Tsoung par un mandarin dont il avait acquis l'amitié. J ai, dans ma maison, dit un jour ce mandarin à l'empereur, un poète tel qu'il n'en est point paru de semblable ; je n'ai osé vous en parler plus tôt parce qu'il a un défaut dont il est difficile qu'il se corrige : il boit du vin avec excès ; mais aussi que ses poésies sont belles ! L'empereur voulut connaître le poète buveur et le manda à sa cour. Je veux vous avoir auprès de moi, lui fit-il, mais à une condition : c'est que vous ne vous enivrerez point. La condition est dure, répondit Li-taï-pé, je vous tromperais si je m'engageais à la tenir ; tout ce que je puis, c'est de vous promettre de ne jamais paraître devant vous en état d'ivresse. Li-taï-pé avait, en parlant, cette franchise sans façon qu'on dit que le vin donne. L'empereur se prit à sourire ; il était, après tout, devenu alors un roi indolent, un vrai roi fainéant, qui n'avait gardé qu'un souci : celui de la musique qu'il enseignait à plus de cent jeunes filles ; il accepta la condition et admit bientôt le poète dans sa plus intime familiarité. Il se retirait même avec lui dans un jardin de son palais et chantait les chansons qu'il avait composées. Li-taï-pé néanmoins perdit bientôt la faveur impériale ; les intrigues de cour sont puissantes dans un gouvernement absolu, et les poètes ont été encore plus souvent persécutés en Orient que parmi nous. J'en atteste ces exemples de Firdousi et d'Anwerri, en Perse. Les empereurs-célestes égalent les Shas ; des vers de Li-taï-pé sur une favorite furent interprétés satiriquement, et il dut s'éloigner d'une cour où il était attaqué. A peine libre, ne se sentant plus retenu par aucune crainte, il recommença ses ivresses d'autrefois, qui étaient devenues moins fréquentes dans le palais impérial. Ses débauches ne se cachèrent plus ; il aimait à se rendre dans une taverne, et à y parodier comme par vengeance, assis sur une table en guise de trône et entouré de ses compagnons, les usages et l'étiquette de la cour chinoise, lorsque les ambassadeurs étrangers venaient y apporter leurs hommages.

Cette existence insouciante et gaie plaisait beaucoup à Li-taï-pé ; mais elle fut malheureusement troublée par de nouvelles persécutions. Des relations d'amitié avec un général rebelle le compromirent. Regardé comme coupable, il fut condamné à mort. Une intercession influente fit commuer la peine en un exil perpétuel. Quelques mois après il obtint sa grâce entière, et, rappelé à la cour, il se mit en chemin pour y retourner. Mais il s'enivra pendant le trajet ; il fallait bien fêter son retour ; et, dans un caprice d'ivrogne, ayant voulu se tenir debout sur le côté d'une barque qui le transportait à la capitale, le pied lui manqua, il tomba et se noya.

Les Chinois doivent sans doute rattacher Li-taï-pé à l'école de poètes amoureux, qui a fleuri avant l'école bouddhique, et dont j'ai parlé tout à l'heure. Il a des titres à être compté parmi ces poètes de bonne humeur et de morale facile, amis de tous les plaisirs de ce bas-monde, qui trouvent la vie trop courte pour se satisfaire comme ils le voudraient, et qu'au bon vieux temps jadis, au bon vieux temps classique on appelait des poètes épicuriens. Li-taï-pé se plaint en plusieurs endroits de cette brièveté que l'existence humaine oppose à nos désirs. La vie, dit il, est un éclair qui luit et passe, et il faut nous consoler dans une ivresse si longue qu'on n'en puisse pas sortir. L'ivresse, voilà pour lui la seule consolation que nous ait laissée celui qui fit, un jour qu'il sommeillait certainement — *quamdòque bonus dormitat Homerus* — cette triste machine ronde ! Le vin c'est le remède universel ! Le vin a même, selon Li-taï-pé, un avantage qu'on ne lui croirait pas : il décerne l'immortalité, et les noms seuls des buveurs sont allés à la postérité. Li-taï-pé va jusqu'à préférer cette immortalité à celle du poète, et il échangerait de grand cœur l'une pour l'autre. J'espère qu'on s'empressera de reconnaître qu'on ne peut adresser à Li-taï-pé le reproche qu'on n'a point épargné à Béranger de chanter le vin et de ne point en boire. Pour contenter les critiques, il est heureusement en Chine des poètes qui s'enivrent.

Voici un des chefs-d'œuvre de Li-taï-pé sur le vin :

UN JOUR DE PRINTEMPS (1).

Si la vie est un grand songe, à quoi bon tourmenter son existence? Pour moi, je m'enivre du matin au soir et lorsque je chante je m'endors sous la première colonne d'une maison.

(1) Voir ce morceau et ceux qui seront cités plus loin, dans ce que M Hervey de Saint-Denis a traduit des poetes de l'époque des Thang — Paris, Amyot, éditeur.

A mon réveil, je jette les yeux autour de moi; un oiseau chante parmi les fleurs; je lui demande à quelle époque de l'année nous sommes. Il me répond : à l'époque où le souffle du printemps fait chanter les oiseaux. Je me sens ému et prêt à soupirer; mais je me verse encore à boire, je chante jusqu'à ce que la lune brille, et quand finissent mes chants, j'ai de nouveau perdu le sentiment de ce qui m'entoure.

Cette poésie est pleine de délicatesse, et notre poète en a plus d'une de ce genre sur la même matière. Dès qu'il chante le vin, ses airs se revêtent des nuances les plus gracieuses. Je ne connais, je l'avoue, rien de plus frais que les chansons de Li-taï-pé parmi nos chansons à boire. L'esprit domine trop dans nos chansonniers; ils cherchent, jusqu'à l'excès, les gaîtés qui amusent, les finesses qui étonnent et les traits qui piquent; ils négligent toute la poésie que le genre pourrait facilement recevoir. Qu'on relise une de nos meilleures chansons : le *Délire bachique*, de Millevoye. Le ton n'a pas changé depuis les *Vaux de Vire*, d'Olivier Banelin, qui avait encore quelquefois du sentiment. C'est pourtant de l'esprit; mais ce n'est que de l'esprit. Millevoye assure qu'il a pour lyre une bouteille et pour Parnasse un tonneau; que Noë est le seul grand homme que la terre ait produit, qu'il est digne d'un brevet d'invention pour avoir découvert la vigne; il ajoute que la religion antique a peu de poésie, qu'il n'aime ni le Styx ni le Phlégéthon, et que pour rendre l'enfer plus rigoureux Jupiter y a mis de l'eau.

Les premières chansons de Béranger sont empreintes d'un goût semblable. Il faut bien boire, c'est autant de pris sur l'ennemi; les pamphlétaires doivent changer en gobelets leurs écritoires; s'il y a un nouveau Diogène, il fera une œuvre utile de prêter son tonneau lorsque les vendangeurs en auront besoin; pour acheter des vins de prix il faut vendre ses livres, etc., etc. Plus tard, et je passe les chansons anacréontiques du premier volume, il s'élève à la plus grande poésie de l'esprit dans les *Infidélités de Lisette;* mais je ne suis nulle part frappé dans ses chansons qui roulent sur le vin, de ce sentiment uni à la couleur poétique que m'offrent les chansons chinoises de Li-taï-pé, et je ne vois guère à leur comparer dans Béranger que des chansons d'un autre ordre, telles que l'*Hiver*, les *Champs*, *Si j'étais petit oiseau* et avant tout *Maudit printemps !* Pour en revenir à Li-taï-pé, ce n'est pas le vin seul qu'il peint si poétiquement : ses œuvres abondent de frais tableaux légèrement esquissés et réussis d'une façon ravissante. Il décrit merveilleusement un chasseur qui part et qui va poursuivre le gibier delà les frontières; rien ne lui semble comparable au sort de ce chasseur, et quand il a disparu il ne manque pas de s'écrier combien il est triste de blanchir sur les livres :

Après cela, docteur, va pâlir sur la Bible,

nous dirait-il volontiers, s'il le pouvait.

La vue d'un brave, d'un de ces aventuriers dont regorgeait alors la Chine, en proie à la guerre civile, ne lui plaît pas moins que celle du chasseur. Je tiens à transcrire cette pièce qui a une allure toute rapide et toute dégagée :

LE BRAVE.

Le brave de Tchao attache son casque avec une corde grossière; mais son sabre du pays de Ou est poli comme la glace et brillant comme la neige; une selle brodée d'argent étincelle sur son cheval, et lorsqu'il passe plus rapide que le vent, on dirait une étoile qui file. A dix pas, il a déjà tué son homme; cent lieues ne sauraient l'arrêter. Après l'action, il secoue ses vêtements et le voilà reparti. Quant à son nom, quant à ses traces, il en fait toujours un secret. S'il a du loisir, il s'en va boire chez Sin-Ling; il détache son sabre et le met en travers sur ses genoux. Le prince ne dédaignera ni de partager le repas de Tchu-Haï ni de remplir sa tasse pour l'offrir à Heon-Hing. Trois tasses bues pour une affaire convenue, c'est un arrangement irrévocable. Les cinq montagnes sacrées pèseraient moins que sa parole. Quand ses oreilles s'échauffent, quand le vin commence à troubler sa vue, rien ne semble impossible à son humeur impétueuse, il embrasserait un arc-en-ciel. Un marteau lui suffit pour sauver un royaume, et le seul bruit de son nom inspire autant d'effroi que le tonnerre...

Ne dirait-on pas déjà dans ce soldat dont l'ivresse éveille les fanfaronnades le matamore de Corneille ?

Le seul bruit de mon nom renverse les murailles,
Défait les escadrons et gagne les batailles
Mon courage invaincu contre les empereurs
N'arme que la moitié de ses moindres fureurs
D'un seul commandement je suis un des trois Parques,
Je depeuple l'Etat des plus heureux monarques, etc.

Il y a quelques rapports entre le poète français et le poète chinois; chez tous deux le nom de fanfaron a la même puissance; cependant, les vantardises du brave de Li-taï-pé sont exprimées avec je ne sais quelle pittoresque hardiesse d'idées que n'ont pas celles du matamore de Corneille : celui-ci n'embrasse pas l'arc-en-ciel ! Mais je vais continuer ma citation :

Depuis mille automnes deux de ces hommes forts vivent toujours avec éclat dans la mémoire des habitants de Ta-Léang. Les os d'un brave, quand il meurt, ont donc le parfum de la renommée. N'est-ce point pour faire rougir tout homme d'élite qui ne s'adonne qu'à l'étude ? Qui pourrait acquérir un nom pareil en blanchissant sur ces livres comme l'auteur du Tai-Yun-King ?

On verra, en lisant ces dernières lignes, que le brave comme le chasseur rappelle à Li-taï-pé l'ennui de l'étude et des livres; cette idée revient souvent dans Li-taï-pé. J'en dirai pareillement de l'immortalité du brave, que Li-taï-pé préfère à l'immortalité littéraire, comme il lui a préféré celle du buveur. C'est une de ces redites toujours permises dans la poésie légère.

Je ne veux pas dire pour cela que la poésie de Li-taï-pé soit toujours légère. Comme Horace, comme Béranger, à qui j'ai à chaque pas sujet de le comparer, il présente dans ses vers une grande variété. La poésie des sentiments tendres et des jolis badinages demande à être variée. Plus humaine, partant plus populaire que la poésie lyrique des fervents enthousiasmes et des larmes profondes, il faut qu'elle prenne tous les tons et s'applique tous les styles pour contenter l'esprit des différents lecteurs, et offrir à chacun les morceaux favoris qui répondent à son caractère. Aussi, dans cette poésie, c'est le poète qui sait être le plus varié qui obtient le plus de succès; et la variété y est non seulement un charme de plus, mais une qualité obligée; car c'est la première de ces qualités qui relèvent de ce que j'appellerai la rhétorique de la poésie.

L'amour des champs et de la nature, qui est porté à un haut degré dans les poètes chinois, a inspiré des morceaux charmants à Li-taï-pé. Le *Retour des beaux*

jours et les *Quatre saisons* égalent les plus frais tableaux des Kouaï. La touche y est légère, mais vive ; le cadre y est rapidement dessiné, mais il n'en ressort que plus fortement, et tout est reproduit dans ces calmes peintures où la poésie suit tous les contours du sujet, et se brode des riantes arabesques de la philosophie habituelle à notre poète. Mais Li-taï-pé a une poésie bien plus haute dans quelques *soung* où règne cette mélancolie si propre à traduire une douleur vague, qui ne sait s'il faut pleurer ou retenir les larmes qui montent, et où l'espoir combat encore le désespoir. Je n'entends point par là que la gaîté de Li-taï-pé soit devenue un beau jour une noire tristesse. La poésie intime ne se trouve guère dans Li-taï-pé ; mais quelque inaltérable que soit la gaîté d'un poète, un moment vient où, à moins qu'il n'ait tous les sentiers du cœur fermés par un égoïsme profond, il reçoit l'impression d'un triste événement qui vient de s'accomplir autour de lui. C'est assez d'une calamité passagère pour modifier l'état de son âme, et alors, l'inspiration douce s'éteint momentanément, la poésie joyeuse se tait et une élégie lui tombe en pleurs des lèvres. Je prendrai pour exemple les *Corbeaux*. Une femme, mariée à un soldat et qui ne l'a plus revu depuis longtemps, est assise au seuil de sa maison, et pense, tout en tissant de la toile, à celui que la guerre lui a enlevé ! Un de ces pressentiments, présages du cœur auxquels on se fie toujours, accable son esprit plein de craintes ; soudain, voici qu'un vol épais de corbeaux traverse le ciel ; ils viennent du pays où la guerre se livre. Cette vue la trouble ; c'est un signe qu'une bataille a été livrée ; des croassements sinistres semblent le lui annoncer. La pauvre femme tremble, jette sa navette, regagne sa couche, et ses larmes, dit le poète, tombent comme une pluie d'été. Dans cette pièce, que j'aurais voulu citer, Li-taï-pé a décrit une scène touchante à laquelle la brièveté ne nuit pas ; c'est tout un poème, car il fait naître dans l'esprit plus d'idées qu'il n'y en met, concision rare en poésie, et qui conduit pourtant à des effets très pathétiques.

(Sera continué.) ANTONI VALABRÈGUES.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 8 septembre 1864.

Nous la tenons enfin, cette précieuse liberté des théâtres; mais mes prévisions se sont trouvées exactes. Il n'y a pas même lieu d'appliquer le vers latin : *Parturiunt montes*, etc., car tous ces grands cris n'ont amené qu'un avortement : soit dit sans préjudice de la fécondité de l'avenir. L'avortement solennel a eu lieu au théâtre de la Porte-Saint-Martin : on devait y donner pendant tout le mois de juillet, le *Barbier* de Rossini, *Norma* de Bellini (avec paroles françaises), *Tartufe* et l'*Avare* de Molière, de sorte que chaque soirée fût remplie par une comédie accompagnée d'un opéra. Au bout de quinze jours les chants ont cessé et une dizaine de jours plus tard Molière a été congédié à son tour. Pourtant la direction avait profité de la fermeture du Théâtre-Lyrique, de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Italien pour recruter des chanteurs et des instrumentistes un peu partout; mais elle n'avait obtenu qu'une exécution plus médiocre encore quant à l'orchestre que pour les parties vocales. Après tout, si belle et si bien exécutée que soit une œuvre musicale, il ne suffit pas de la présenter, non plus qu'un tableau ou une œuvre littéraire, à n'importe qui pour qu'il tombe en extase. Le théâtre de la Porte-Saint-Martin est donc retourné purement et simplement à ses drames.

Tartufe a encore été donné au théâtre Déjazet et au théâtre Saint-Pierre dont peu de gens connaissent l'existence, car on ne voit jamais son nom ni dans les affiches ni dans les journaux. Il ne paraît pas que ces tentatives aient été plus heureuses que celles du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Je ne mettrai pas sur le compte de la liberté des théâtres un opéra-comique en trois actes : *la Fille du maître de Chapelle* de M. Ventéjoul, représenté sans succès au théâtre Déjazet dans les premiers jours de juillet. Ce n'est pas le premier petit ouvrage de ce genre donné à ce théâtre et il a été monté *aux frais du compositeur*. La reprise du *Devin de village* de J.-J. Rou seau au théâtre du Vaudeville a été mieux accueillie. J'ai sous les yeux une liste des théâtres nouveaux qui sont en construction ou n'existent encore qu'en projet ; mais jusqu'à présent je n'y vois rien qui puisse intéresser la musique, car il importe peu que dans quelque petit théâtre d'un des anciens faubourgs on joue quelque insignifiante opérette. Remarquons seulement que l'Athénée musical du boulevard Saint-Germain a pris le nom d'Athénée dramatique ; on y donnera des vaudevilles qui, selon toute apparence, ne brilleront pas par l'atticisme de la plaisanterie. Le théâtre d'opéra bouffe italien qu'on assurait devoir s'établir rue Richer est décidément une affaire manquée. L'un des deux directeurs *in partibus* a adressé à un journal une lettre dans laquelle il déclare que par suite de la difficulté de trouver un local convenable, les artistes dont il s'était assuré le concours ont demandé avec insistance la résiliation de leurs engagements ; il a dû y consentir et renoncer à son entreprise.

Maintenant, attendons que la liberté des théâtres nous fournisse de nouveaux faits à enregistrer et jetons un coup d'œil sur les théâtres de musique dont elle n'a en rien changé la situation. L'Opéra ne nous a donné d'autres nouveautés depuis quatre mois que le ballet *Némea* dont le sujet ne mérite pas d'être raconté, mais qui a néanmoins réussi, grâce à l'arrangement des pas et à l'exécution. Mlle Mourawieff s'est fait remarquer plus que jamais par une virtuosité exceptionnelle et des tours de force stupéfiants ; les danseuses françaises ont montré de la grâce jointe à la correction. Patriotisme à part, mes sympathies ne sont pas pour la Russie. M. Minkous, l'auteur de la musique du ballet, est compatriote de Mlle Mourawieff ; c'est son plus grand mérite. Les répétitions de *Roland à Roncevaux* avaient été interrompues par suite du congé de l'artiste chargé du rôle principal. On annonce cet opéra pour prochainement. Aussitôt après commenceront les répétitions de l'*Africaine* de Meyerbeer. M. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, a été chargé par la famille de l'auteur de diriger les études de l'ouvrage.

L'Opéra-Comique avait fermé ses portes pendant les mois de juillet et d'août pour cause de réparations. Au mois de mai on a repris l'*Eclair* d'Halévy et l'on a do né un opéra-comique nouveau, en un acte, intitulé : *Sylvie*, paroles de MM. J. Adenis et J. Rostaing, musique de M. Ernest Guiraud, lauréat de l'Institut de 1859. Sans être bien neuve, la pièce est une amusante comédie de mœurs; la musique est distinguée et prouve du talent. Nous attendons M. Guiraud à une œuvre plus importante. Le succès de *Lova* n'est pas épuisé, mais il n'est pas question de la *Fiancée du roi de Garbes*.

Le Théâtre-Lyrique a repris avant sa clôture la *Reine Topaze*, pièce stupide, ornée d'une musique souvent vulgaire, mignarde presque toujours. Quelques représentations médiocres de *Norma* ont peu réussi. On annonce pour demain *Don Pasquale* de Donizetti, avec paroles françaises de MM. G. Vaëz et A. Royer, et la première représentation d'un opéra-comique en un acte intitulé l'*Alcade*, dont on ne nous donne pas d'avance les noms d'auteurs, quoique l'habitude contraire soit aujourd'hui généralement

reçue. Cela tend à prouver que la dir ction du théâtre n'attache pas d'importance à ce petit ouvrage. On nous promet encore pour ce mois-ci un opéra en deux actes de M. Chérouvrier, second prix de Rome. Il paraît que nous aurons aussi *Casilda la Bohemienne,* musique de S. A. R. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, l'auteur de *Diane de Solanges* et de *Saint-Clair*. Ce dernier ouvrage a été représenté au théâtre impérial de l'Opéra en 1855. Il est même très possible que le Théâtre-Lyrique pousse l'audace jusqu'à monter le *Vaisseau-Fantôme* de M. Richard Wagner, dont la partition de piano et chant vient d'être publiée à Paris avec paroles françaises.

Le Théâtre-Italien fera sa réouverture le mois prochain. Il y a lieu de croire que les choses iront un peu mieux que l'année dernière, sans aller très bien. Le personnel comprend deux artistes de talent de plus; mais les médiocrités y sont toujours beaucoup trop nombreuses. Quant aux Bouffes-Parisiens, qui vivra verra.

La musique a fait invasion au Théâtre-Français; il est vrai que c'était par droit traditionnel. Il y a quelques années on avait chargé M. Jules Cohen d'écrire une musique nouvelle pour les chœurs d'*Athalie;* c'est encore au même compositeur qu'on a recours pour la reprise d'*Esther*. Certaines gens ont jeté les hauts cris: mettre en musique les vers de Racine, quelle insolence! On a parlé de *profanation*. Ni en Italie, ni en Allemagne on n'a jamais cru profaner de beaux vers en les mettant en musique; en France seulement il se trouve des personnes assez *spirituelles* pour être de l'avis opposé. Les chœurs d'*Esther* comme ceux *d'Athalie* ont été écrits expressément pour être mis en musique; et il est généralement admis qu'un même texte peut être mis en musique autant de fois qu'on veut. Le Théâtre-Français et M. J. Cohen étaient dans leur droit. C'est Racine qui a eu tort, ou bien les personnes qui ont exigé l'introduction de chœurs chantés dans une tragédie. Sous une pareille forme, la musique devient une superfétation qui nuit à l'unité de l'ouvrage. Du reste, sans avoir le caractère divin et grandiose que demande une œuvre comme *Esther,* les chœurs de M. Cohen sont écrits dans un style distingué; ils attestent plus de talent que la musique de *Maître Claude* où l'imitation de la manière et des défauts de M. Auber était trop sensible.

Chaque fois qu'on parle de l'état où se trouve l'art du chant dans nos théâtres, surtout à l'Opéra, état qui ne tend qu'à empirer, une question se présente forcément à l'esprit : A quoi donc sert le Conservatoire? — C'est qu'en effet, malgré les gens qui, pour des raisons faciles à entrevoir, ne veulent pas convenir du fait, il devient d'année en année plus évident que l'enseignement du chant se fait très mal dans cet établissement. On peut résumer cet enseignement ainsi : absence presque complète d'une bonne méthode pour l'étude du mécanisme vocal, goût défectueux, plus de charlatanisme que de style. Les classes d'instruments ne sont pas non plus à l'abri de tout reproche; mais la plupart du moins méritent de grands éloges. Combien de temps cet état de choses durera-t-il encore? Je l'ignore. Par quelle initiative changera-t-il? Ce serait impossible à deviner. En tout cas, à part la gratuité de l'enseignement, je ne vois pas quels avantages le Conservatoire offre aux chanteurs.

La musique instrumentale montre une tendance très prononcée à prendre un développement de plus en plus considérable. Une nouvelle société de concerts est en voie de s'organiser et si elle réalise son programme, elle se placera au rang des institutions musicales les plus importantes. Elle a pris le nom de *Société du Grand Concert;* son directeur artistique c'est M. Félicien David; la salle sera située dans la rue Richer. Le but de cette société est d'offrir au public, dans des conditions exceptionnelles de bonne exécution et de bon marché, la possibilité d'entendre les chefs-d'œuvre des maîtres anciens, les œuvres des compositeurs modernes, les artistes célèbres, chanteurs ou instrumentistes. Il y aura en outre des auditions périodiques, des concours et des récompenses pour les œuvres des jeunes compositeurs. On ne fera aucune distinction de pays, de temps ou d'école; tous les genres seront admis; symphonies avec ou sans chœurs, odes-symphonies, fragments d'opéras, de messes, d'oratorios; ouvertures, chœurs, cantates, etc. Les compositeurs auront la faculté de diriger eux-mêmes l'exécution de leurs œuvres. La salle contiendra trois mille personnes, confortablement assises, sans c mpter l'estrade calculée pour quatre cents exécutants en temps ordinaire, et pour six cents un jour de festival ou dans toute autre circonstance extraordinaire. L'orchestre et les chœurs seront recrutés en dehors des théâtres, de manière qu'ils ne dépendent que de la Société du Grand Concert. Les places seront données au concours; les appointements seront plus élevés que ceux attribués ordinairement aux artistes dans des conditions analogues. En outre, tous les exécutants auront une part dans les bénéfices de l'entreprise. Quant au prix d'entrée pour le public, quinze cents places seront à un et à deux francs; toutes les places, sans exception, seront numérotées et pourront être louées d'avance sans augmentation de prix.

De tous les instruments, ceux en cuivre étaient autrefois les plus imparfaits : aujourd'hui ce sont peut-être ceux auxquels il reste le moins de progrès à faire. Ce résultat est dû aux travaux d'un seul homme dont le nom ne saurait être inconnu à mes lecteurs : M. Adolphe Sax. Aux saxhorns, aux saxotrombas, aux saxophones, à la nouvelle clarinette basse, au basson-sax en cuivre, aux timbales-sax sans chaudron, et à de nombreux perfectionnements de détail, M. Sax vient d'ajouter une invention nouvelle qui est le dernier terme du système des pistons. Ce sont les instruments à six pistons et à tubes indépendants, trombones, trompettes, saxhorns, saxotrombas et cornets; pour le cor, trois pistons peuvent suffire à cause de la situation du diapason de ces instruments. Ce nouveau système est de beaucoup supérieur aux anciens, pour la qualité et la justesse des sons et pour la facilité avec laquelle peuvent s'exécuter les passages de toute espèce. L'enseignement du nouveau trombone a déjà été introduit au Conservatoire; plusieurs musiques militaires se sont empressées d'adopter l'invention de M. Sax et les nouveaux instruments ne tarderont pas à se répandre partout.

Je ne sais s'il faut regarder comme un progrès la popularisation de la composition musicale, enseignée même à des enfants qui ne savent pas solfier. La chose paraît incroyable, impossible; elle est vraie pourtant. Le premier professeur qui a eu cette idée singulière c'est M. Rahn. Aussi la foule d'accourir chez ce monsieur, alléchée par les réclames dont il a inondé les journaux. M. Rahn a même mis au jour un commencement de méthode pour son *nouvel enseignement;* mais il a trouvé des rivaux. MM. Missler et Passamonti ont publié un traité d'une soixantaine de pages, intitulé : *Traité et Cours de composition musicale pour apprendre en très peu de temps, de la manière la plus simple et la plus agréable, à composer l'accompagnement d'une mélodie ou à improviser toute espèce de morceau pour chant, pour un instrument quelconque et même pour grand orchestre.* Il ne faut chercher dans de pareils traités ni une classification logique des accords, ni une harmonie correcte, ni un enseignement méthodique. C'est de l'empirisme si jamais il en fût; ce sont des procédés plus ou moins ingénieux pour faire croire à un élève qu'il compose réellement. Quand on veut se mêler de musique, il est bon d'apprendre préalablement le solfège, et la composition musicale exige avant tout une grande habitude des accords et l'art d'écrire correctement qu'un travail sérieux et soutenu peut seul donner.

Je recommande aux personnes disposées à suivre mon

conseil l'excellent solfège de M. Papin, destiné aux écoles primaires.

M. Arban, professeur de saxhorn au Conservatoire et l'un des virtuoses les plus distingués, vient de publier une *Méthode complète de cornet à pistons et de saxhorn.* C'est un ouvrage essentiellement pratique. L'auteur ne donne que les indications les plus nécessaires, mais parfaitement suffisantes; il y joint un grand nombre d'exercices et d'études de tout genre propres à familiariser les élèves avec toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans l'exécution. — Dans un petit volume intitulé : *Exercices de piano,* etc., par M. Mathis Lussy, on trouvera de bonnes remarques sur l'enseignement du piano quoique l'auteur affecte des prétentions « réformatrices » dont la légitimité est fort contestable.

L'instrumentation avait déjà été l'objet de deux traités spéciaux : l'un, de M. Kastner, l'autre, de M. Berlioz. C'est ce dernier que les élèves consultent de préférence. M. Gevaërt en a publié un troisième qui se distingue spécialement par la commodité du format et par la modicité du prix. Tout ce qui concerne l'orchestre de symphonie et la musique théâtrale prouve une connaissance approfondie de l'instrumentation et sera étudié avec d'autant plus de fruit que l'auteur traite son sujet sous le point de vue historique et appuie ses démonstrations sur des exemples nombreux puisés dans les partitions des grands maîtres. Quant à la musique dite d'harmonie et la musique militaire, M. Gevaërt s'en tient au système adopté en Belgique; pour la France, son ouvrage est incomplet et arriéré. Un quatrième ouvrage du même genre vient d'être publié par M. Quentin, artiste de l'Opéra et virtuose sur le trombone. L'auteur s'occupe presque exclusivement des instruments en cuivre et surtout du trombone à coulisse; son but principal est en effet de montrer aux compositeurs ce qui est exécutable ou non sur cet instrument. Les personnes qu'intéresse l'histoire des instruments, trouveront une foule d'utiles renseignements dans l'*Essai sur la facture instrumentale,* par M. le comte de Pontécoulant (2e volume).

Les études historiques ne sont pas, comme on sait, ce qui préoccupe le plus les artistes et le public musical dans notre pays. Dans ma chronique de janvier, j'ai parlé du prix pour une *Histoire de la Musique en France.* L'Académie vient enfin de prendre une décision. Quatre mémoires lui avaient été adressés; le prix a été décerné au travail de M. Chouquet. Comme l'ouvrage couronné sera publié prochainement, j'aurai occasion d'en parler. En attendant, je vais signaler à mes lecteurs quelques livres de publication récente, traitant de sujets historiques.

La *Musique au théâtre,* de M. Malliot, est le fruit de recherches patientes sur tout ce qui concerne les théâtres de musique, les artistes et les compositeurs. L'auteur n'étant pas partisan de la liberté des théâtres, le point de vue auquel il se place pour proposer des réformes est dépassé aujourd'hui; mais les faits historiques sur lesquels il s'appuie et dont l'exposé occupe presque la totalité de son livre n'ont rien perdu de leur force concluante.

M. Elwart a publié cette année-ci la deuxième édition de son *Histoire de la Société des Concerts du Conservatoire* (1). C'est un ouvrage utile à consulter. La plus grande partie du volume est occupée par les programmes de tous les concerts, avec des annotations souvent inutiles, erronées ou bizarres. M. Elwart a établi sur le même plan son *Histoire des Concerts populaires de Musique classique;* mais dans ce nouveau volume, l'aperçu historique ne comprend que quelques pages assez insignifiantes. L'auteur y a ajouté des notices biographiques sur Haydn, Mozart, Dutharn, Weber, Mendelssohn, Schumann, qu'on trouvera mieux ailleurs. En tête du volume, il a placé une dédicace en vers à M. Pasdeloup, dont je vous défie de lire deux lignes en gardant votre sérieux.

Il me reste à vous citer une brochure de M. de Villars sur la *Querelle des bouffons,* provoquée par la *Serva padrona* de Paësiello. M. de Villars donne un aperçu succinct des principales publications auxquelles a donné lieu cette querelle acharnée dont J.-J. Rousseau a été un des principaux acteurs. (Voir livre VIII des *Confessions).*

JOHANNÈS WEBER.

(1) Pour l'histoire du Conservatoire, on aura recours à l'ouvrage de M Lassabathie, publie il y a quelques années Ce n'est pas une *Histoire,* malgre le titre, mais un recueil de documents que l'auteur a eté d'autant mieux à même de rassembler qu'il est chargé de la partie administrative de cet établissement.

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE

La question de la décentralisation intellectuelle a de nouveau été agitée au sein du congrès scientifique dont la session a eu lieu cette année à Troyes. M. de Maynard, comme le promoteur le plus ardent de la décentralisation, a soutenu sa thèse avec chaleur, et si le congrès n'a pas adopté entièrement sa proposition, on lui doit du moins d'avoir aujourd'hui un commencement d'exécution. Voici quelles ont été les résolutions du congrès :

Il sera publié chaque année, dans la ville où le Congrès aura tenu sa session, un recueil des extraits d'ouvrages publiés en province; lesquels extraits seront envoyés franco par les auteurs et insérés dans ce recueil sans les accompagner d'aucune réflexion, moyennant une rétribution fixée par ligne.

Ce recueil paraîtra toutes les fois qu'il y aura de la matière pour 48 pages d'impression; il sera tiré à au moins 400 exemplaires qui devront être envoyés aux journaux et revues de Paris et des départements, par les soins d'un libraire de la localité chargé de les faire imprimer et expédier à ses frais.

Une commission, formée de membres du Congrès, aura mission d'admettre ou de refuser les publications des extraits dont il vient d'être parlé, après avoir lu l'ouvrage qui devra être envoyé en même temps que l'extrait à insérer.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

Les lettres savoisiennes viennent de faire une grande perte dans la personne de M. le marquis Costa de Beauregard, de Chambéry.

M le marquis de Costa etait né en 1806 et il entrait dans sa 59e année le jour même de sa mort.

La *Revue savoisienne* n'a pas à juger l'homme politique; mais c'est avec la plus profonde douleur qu'elle enregistre cette perte irréparable qui prive la Savoie d'un homme de bien, d'un savant consciencieux, dont tous les efforts ont tendu constamment à mettre en relief l'histoire glorieuse de notre pays.

—

Nous terminons dans ce numéro la publication des *Bois et vallons* de M. J. Replat. Dans quelques jours l'ouvrage complet paraîtra en un beau volume, edition de luxe, à la librairie Jules Philippe, ancienne librairie Didier Monnet, à Annecy.

—

Le Musée britannique a acheté, dit-on, à l'ex-roi de Naples, pour le prix de 4,000 liv. sterl la plus grande partie des statues, bas-reliefs et fresques détachées, reste de la collection Farnèse.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inscription romaine de la Forclaz de Saint-Gervais, par M. V. Personnat. — Session extraordinaire de la Société botanique de France à Chambéry : Coup-d'œil sur l'histoire de la botanique savoyarde (suite), discours prononcé par M. le Dr L. Bouvier. — Lettres sur l'architecture et les arts qui en dépendent au XIXe siècle (suite), par M. L. Charvet. — Poésie chinoise à l'époque des Tang : Li-Taï-Pé et Thou-Fou (suite), par M. Antoni Valabrègues.

INSCRIPTION ROMAINE DE LA FORCLAZ DE SAINT-GERVAIS

En 1863, j'ai donné, dans l'*Abeille de Chamonix*, (p. 147), une lecture de l'inscription romaine de la Forclaz qui m'a suscité une foule de réclamations d'autant plus sérieuses qu'elles émanent d'archéologues faisant autorité. Il faut toujours regarder à deux fois avant de prendre à partie les maîtres de la science ; aussi avais-je remis ma défense au moment où il me serait permis de refaire l'ascension du col de la Forclaz et de vérifier mon estampage de l'an passé.

Le 14 septembre, j'ai eu la bonne fortune d'accompagner au Prarion M. Revon, le zélé conservateur du musée d'Annecy, qui allait y calquer l'intéressante inscription afin de la réunir aux nombreuses copies qu'il a rapportées de son voyage en Italie et de ses explorations en Savoie.

L'opération, effectuée par un temps des plus propices, a parfaitement réussi et a donné une lecture en tout semblable à celle que j'avais publiée ; mais comme quelques erreurs de typographie se sont glissées dans l'impression de l'*Abeille*, je la rétablis ici dans son entier :

EX AVCTORIT
IMP CAES·VESPASIAN
AVG·PONTIFICIS·MAX
TRIB·POTEST V·COS V
DESIG VI *MP* (?)
CN·PINARIVS·CORNEL
CLEMENS·LEG·EIVS·PROPR
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORI·SINTER
VIIMNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT

J'ai dit que la lecture nouvelle ne différait en rien de la précédente ; je me trompe : elle nous a fixé davantage sur un point douteux, et au lieu de MTR ou P que j'avais cru déchiffrer à la cinquième ligne, je crois qu'il n'y a vraiment que MP. Je me range volontiers à l'avis de M. Revon qui pense que ce que je prenais pour un T n'est autre chose qu'une cassure de la pierre.

Cette rectification opérée, la traduction reste donc, à mon avis, acquise comme suit :

Ex auctoritate
Imperatoris Cæsaris Vespasiani
Augusti pontificis maximi
Tribunitiâ potestate quintum, consulis quintum,
Designati sextum, metâ positâ (?)
Cneius Pinarius Cornelius
Clemens legatus ejus proprætor
Exercitus germanici
Superioris inter
Vemnenses et Ceutronas
Terminavit.

Je ne m'arrêterai pas à quelques différences de peu d'importance qui existent entre ma traduction et celle de mes devanciers. Je vais droit au point capital de la question, à savoir : le nom des deux peuples entre lesquels s'élevait la pierre délimitative.

M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, qui le premier, en 1853, a fait connaître cette inscription, lisait d'abord : VUMNENSES, puis : VIIMNENSES ET CENTRONAS.

M. le docteur Payen, ex-inspecteur des bains de Saint-Gervais, est venu ensuite et a transmis à M. Léon Renier, bibliothécaire à la Sorbonne, une copie portant : VIENNENSES ET CENTRONES ;

Enfin M. l'abbé Ducis a traduit à son tour : VIENNENSES ET CEVTRONAS, et dans une savante dissertation l'éminent professeur d'histoire a développé cette lecture au congrès scientifique de Chambéry.

D'après lui, les Ceutrons occupaient les vallées de Megève, Saint-Gervais et Chamonix, et les Allobroges ou Viennois se trouvaient à Passy et dans toute la vallée de l'Arve, allant rejoindre par le col d'Antherne les Viennois de Sixt.

Ma note de l'*Abeille* ayant été rédigée avant la réunion du congrès, je ne pouvais connaître cet intéressant mémoire, qui n'a d'ailleurs été publié qu'en 1864. Aujourd'hui, malgré l'autorité incontestable de M. l'abbé

Ducis, je me permettrai de rester d'une opinion opposée à la sienne, par cette raison qu'il a émis de brillants arguments, je le reconnais, mais ne m'a donné aucune preuve détruisant ce que j'avais avancé.

Et d'abord je lis :

VIIMNENSES ET CEVTRONAS.

Le mot CEVTRONAS est indiscutable, M. Ducis l'a déjà établi positivement, il faut bien dire *Ceutrons* et non *Centrons :* nous sommes d'accord sur ce point; mais quant au premier nom, j'ai raison de dire que MM. Ducis et Payen l'ont, non pas lu, mais traduit par *Viennenses :* on ne peut lire en effet ce qui n'existe pas.

Or, tandis que tous les E de l'inscription sont profondément creusés à la barre médiane, la troisième lettre de notre mot offre, au lieu d'une dépression, une saillie bien prononcée dans toute la largeur du côté droit ; ce n'est donc pas un E, mais un I bien formé.

Passons à la quatrième lettre : plus on l'examine avec attention plus on reste convaincu que c'est une M dont le dernier jambage sert de première ligne droite à l'N qui vient après.

Il y a donc réellement VIIMNENSES que je traduis avec M. Bonnefoy par VEMNENSES.

Voilà pour le fait ; passons aux arguments. Pour soutenir sa thèse, M. Ducis est obligé d'amener les Viennois à Passy et dans la vallée de l'Arve ; mais —

D'abord, Pline, qui lui aussi a quelque autorité, *donne Passy aux Ceutrons* et non aux Allobroges;

D'un autre côté, à cette époque surtout où le droit du plus fort avait au moins autant de valeur que les traités, les peuples devaient plus encore qu'aujourd'hui tenir a des limites naturelles. Or, — quand du haut de la Forclaz on voit les vallées de Montjoie et de Megève, et les plateaux d'Hermance eux-mêmes, venir mourir en pentes douces jusqu'à l'Arve, jusqu'à Passy, — la ligne de sapins qu'on rencontre à 150 mètres au-dessus de la plaine n'est pas, ne pouvait pas être une limite suffisamment tracée entre deux peuples aussi puissants que les Ceutrons et les Viennois.

La configuration du terrain doit entrer pour quelque chose dans une discussion de cette nature, et elle dit clairement ici que le peuple qui habitait Saint-Gervais et Megève devait aussi occuper la vallée jusqu'à Magland, comme il habitait Passy et les sommets qui le surplombent. Les auteurs anciens sont donc logiques lorsqu'ils font confiner nos deux peuples au défilé de Cluses.

Ce n'est pas tout. M. Ducis a sans doute établi sa carte du territoire ceutron sans avoir traversé le col d'Antherne; s'il eût fait le trajet, il aurait été obligé de porter fort en arrière sa ligne de démarcation du pays des Ceutrons.

S'il donne en effet aux Viennois le passage de Passy à Sixt, il est obligé de lui concéder non seulement la vallée de la Diouza, mais encore celles de Servoz et de Vaudagne. Il est impossible d'établir une route, un sentier quelconque par Antherne sans empiéter sur le territoire de Servoz ; et alors nous serions presque forcés d'admettre les Viennois jusqu'à Chamonix, ce qui ne peut être, puisque les Ceutrons confinaient aux Octodures.

Enfin, en plaçant, avec M. Ducis, les Viennois à Passy et les Ceutrons à Megève, Saint-Gervais et Chamonix, il est impossible de s'expliquer la pierre de la Forclaz, placée sur un point absolument inaccessible pour l'une des deux parties, les Viennois, qui ne pouvaient y arriver qu'en passant sur le sol ceutron.

Ce sont, il me semble, autant de considérations de valeur. Eh bien ! mon interprétation les concilie toutes, tant la lecture *vraie* de l'inscription que l'aspect du sol, la place de la pierre et les auteurs anciens.

Je mets les Viennois à Cluses et à Sixt ;

Je donne pour limites aux Ceutrons, à partir du Mont-Blanc, une ligne suivant le col de Vouza, le Prarion, la Forclaz, Montfort et le torrent du Nant-Noir jusqu'au col du Dérochoir. Je les laisse donc à Megève et Saint-Gervais, et avec Pline je les établis à Passy et dans toute la vallée jusqu'à Cluses ;

Enfin, au-delà de cette ligne et occupant Chamonix, les Houches, Servoz et la vallée de la Diouza jusqu'au col d'Antherne, je place les VEMNENSES, et la pierre de la Forclaz se trouve précisément au point le plus central de la ligne servant de frontière et sur la seule voie de communication existant entre les Ceutrons et les Vemnenses.

Maintenant qu'étaient ces derniers ? J'ai dit mon avis dans l'*Abeille* et je reproduis ici le paragraphe en question :

« Les *Vemnenses* composaient un petit peuple, fraction, tribu des Octodurenses connue seulement de ses voisins, ne sortant pas de ses montagnes et vivant dans ses forêts. Leur nom même, qui semble dérivé de *vimen*, *vimina*, *saules, osiers, bouleaux*, arbres qu'on retrouve encore aujourd'hui en abondance dans les parties inférieures des vallées que je leur assigne, leur nom même appuierait ma manière de voir. »

J'aurais opiné volontiers pour en faire un peuple à part, indépendant de tous ; mais les Ceutrons ne toucheraient alors aux Octodures que par le col Ferret et la vallée d'Essert (si les Salasses n'étaient pas complètement interposés), et quoique la chose fût possible, il ne m'appartient pas de la trancher d'une manière aussi radicale.

Je dirai plus : que le nom de *Vemnenses* appartient aux *Octodurenses* comme celui de *Vallenses* qu'on leur reconnaît, je ne serais pas éloigné de l'admettre, mais je ne saurais aller plus loin ; je ne puis lire, je le répète, que ce que porte l'inscription.

En terminant, qu'il me soit permis de renouveler un vœu déjà émis par M. le docteur Payen. La pierre de la Forclaz est un monument précieux à conserver. Sur le col désert où elle est placée, elle a été abritée contre les intempéries ; mais rien ne la défend contre la malveillance, et nous savons tous que partout et en tout temps il s'est trouvé des iconoclastes, esprits rétifs et jaloux, faisant le mal par plaisir ou par distraction.

Ces esprits-là sont rares, Dieu merci ! mais il suffirait d'un seul pour écailler et détruire même cette intéressante inscription. Aussi faisons-nous appel, très humblement, mais de tout cœur, au jugement éclairé des autorités locales, les priant de prendre les mesures nécessaires pour que la pierre soit mise à jamais à l'abri de toute atteinte malveillante.

Si le prix qu'y attache la commune s'oppose à ce qu'on la transporte au musée de Sallanches, on pourrait tout au moins la descendre à la sacristie des Plagnes, sur la paroisse de laquelle elle se trouve. Je ne doute

pas que M. le Curé ne soit heureux de lui donner asile et elle y serait d'ailleurs bien plus à la portée des épigraphistes. des savants qui désireraient l'étudier.

Rien n'empêcherait, d'un autre côté, et ce serait utile, de rappeler par une inscription mise à sa place dans la niche actuelle, le lieu précis où a été trouvée la pierre et la date de sa translation aux Plagnes.

V. PERSONNAT.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE A CHAMBÉRY

COUP-D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA BOTANIQUE SAVOYARDE.

(Suite. — V les numéros de mars et avril)

Après le voyage de M. Gay en Tarentaise et en Maurienne, il en est un autre que je ne puis oublier, parce qu'il est le seul qui ait été entrepris depuis de Saussure dans un but largement scientifique et qu'il est, en quelque sorte, le corollaire de la grande expédition de l'illustre Genevois. Les difficultés qui s'opposèrent d'abord à son exécution, l'importance de ses résultats me font un devoir d'entrer à cet égard dans quelques détails.

En 1854, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, chargea MM. *Martins, Bravais* (Auguste et Camille) et *Lepileur* d'une mission scientifique dans les Alpes. Les quatre voyageurs partirent de Paris, le 16 juillet, emportant avec eux une série d'instruments les plus parfaits et les plus appropriés pour interroger la nature physique des hautes régions. Le Mont-Blanc devait être leur première station météorologique et 57 ans après l'ascension de de Saussure le colosse des Alpes allait leur offrir encore de nouveaux sujets d'étude. Les instruments, les vivres et les vêtements de sûreté exigèrent trente-cinq hommes pour les transporter au sommet. Trois guides choisis parmi les plus capables de la vallée, Jean Mugnier, Michel Coutet et Gédéon Balmat étaient à la tête de la caravane : à eux le soin d'indiquer la route et d'en frayer la trace au milieu des neiges.

L'expédition quitta Chamonix le 28 juillet, à 7 heures et demie du matin, par un temps favorable en apparence, et à 3 heures 35 minutes parvint au rocher des *Grands-Mulets* pour y passer la nuit. Le lendemain, à dix heures du matin, on avait atteint le *Grand-Plateau*, cette vaste plaine de neige qui occupe le centre d'un grand cirque formé par les sommités du Mont-Blanc. Là, les voyageurs sont cernés par la brume; une neige fine et piquante tombe autour d'eux; le thermomètre accuse — 2° et la distance qui les sépare du sommet n'est plus que de 880 mètres. Que faire? La franchir serait une témérité manifeste en présence des circonstances atmosphériques du moment. Il faut prendre un parti et on se résigne au plus sage. On dresse la tente sur le Grand-Plateau lui-même pour y attendre que le retour du beau temps permette de tenter l'ascension du cône terminal. Vain espoir! Le mauvais temps continue toute la nuit, la neige tombe sans interruption, le vent souffle par raffales extrêmement violentes et rend toute observation impossible. La position n'étant plus tenable, on laisse en ordre sous la tente les objets qui s'y trouvaient déposés et on se met en devoir de redescendre à Chamonix.

Le 7 août, une nouvelle ascension fut tentée, les circonstances paraissant plus favorables que la première fois, mais comme la première fois devant aboutir à un insuccès tout aussi complet. Partis à 7 heures du matin avec sept guides, les hardis voyageurs furent rendus au Grand-Plateau à 6 heures et demie du soir. Ils furent heureux de retrouver en bon état la tente et les objets qu'elle contenait; mais peu après leur arrivée, le grésil commença à tomber, l'orage se prit à gronder avec force, les éclairs et les éclats de tonnerre se succédaient sans interruption. Le lendemain la situation ne s'était pas améliorée; à dix heures du matin, la neige tombait en grande quantité. Enfin, à trois heures du soir, les guides réunis en conseil déclarèrent qu'il était urgent de regagner la plaine à cause du danger des avalanches et de l'impossibilité de descendre le lendemain matin si la neige continuait à tomber aussi abondante pendant la nuit prochaine. On se rendit aux conseils de l'expérience et l'on se hâta de descendre en abandonnant encore pour la seconde fois les chers appareils sur lesquels reposaient les espérances des observateurs et tout l'intérêt de cette laborieuse campagne.

Ces deux tentatives infructueuses n'avaient point lassé le zèle des voyageurs. Bien résolus de risquer une troisième fois les chances d'une nouvelle ascension par un temps plus propice, persuadés du reste que le mois d'août ne s'écoulerait pas en entier sans revenir au beau, ils se rendirent, le 10 août, à Courmayeur par le Grand-Saint-Bernard, et de là, gagnant les cols de la Seigne et du Bonhomme, ils opérèrent leur retour à Chamonix dans la journée du 19.

Les 25 et 26 août furent employés à visiter Sallanches, Saint-Gervais et le col de la Forclaz.

Le 27, le baromètre étant remonté et le temps paraissant on ne peut plus favorable, on se prépara à un troisième départ qui eut lieu à minuit avec sept personnes de la vallée. A onze heures du matin on était établi au Grand-Plateau où, dès midi, une série régulière d'observations météorologiques fut faite nuit et jour et de deux en deux heures jusqu'au 1er septembre. — Le 29, on se mit en route à dix heures du matin pour atteindre la plus haute sommité du Mont-Blanc et, à 1 heure 45 minutes, on toucha au but tant désiré. C'est là, pour le dire en passant, la partie la plus redoutée de l'ascension, la plus semée d'angoisses, celle que bien des voyageurs, exténués de fatigue ou de froid, n'ont pu achever heureusement. La descente eut lieu à 6 heures 50 minutes du soir pour rallier la tente du Grand-Plateau à 7 heures 45 minutes. — Cette dernière station fut enfin abandonnée le 1er septembre vers midi, après 106 heures de séjour dans ce point extrême des Alpes.

Plusieurs faits importants sont acquis à ce voyage. Je me borne à en indiquer les principaux.

Les observations météorologiques faites régulièrement à Chamonix, du 31 juillet au 9 août et du 19 août au 4 septembre, servirent à faire connaître la loi de la variation diurne du baromètre dans cette vallée resserrée où celles de Saussure semblent indiquer une oscillation plus étendue que celle de Genève. Toutefois, sur les hautes montagnes l'oscillation diurne est plus régulière que dans les plaines, surtout si le temps est serein. De 10 heures du matin à 4 heures du soir, le baromètre reste stationnaire; il monte de 4 heures à 10 heures du soir et redescend de 10 heures du soir à 5 heures du matin. — Une différence sensible fut notée par M. Camille Bravais entre les températures de l'Arve et de l'Arveyron, et, chose digne de remarque, devant Chamonix même, à 1 kilomètre de distance en dessous du confluent de la première avec le second, la différence de température des deux affluents se manifeste encore par la différence des deux rives. L'Arveyron est toujours plus froid en raison de l'écoulement du grand glacier des Bois et de la Mer de Glace qu'il représente. — Un autre fait qui avait déja attiré l'attention de Saussure dans son mémorable séjour sur le col du Géant fut consigné au Grand-Plateau, à savoir que la température du sol non couvert de neige dans les temps sereins excédait celle de l'atmosphère. Le sol des hautes montagnes se trouve donc, pendant l'été, dans des condi-

tions thermiques très différentes, selon qu'il est recouvert de neige ou exposé à l'action directe des rayons solaires.

L'*ablation* de la neige, phénomène complexe résultant de la fonte et de l'évaporation, a été presque nulle pendant le séjour des voyageurs au Grand-Plateau. La fonte peut être considérée comme insignifiante à cette hauteur, tant que la température de l'air est inférieure à zéro. L'évaporation se maintient également dans les mêmes conditions.

L'intensité du son, qui paraît ne pas éprouver un très grand affaiblissement dans les régions supérieures de l'atmosphère, l'intensité magnétique horizontale qui diminue à mesure que la hauteur augmente, l'inclinaison au contraire qui reste sensiblement la même au sommet et au pied de la montagne, la neige des hautes et basses régions, sa nature, ses veines bleues, les infiltrations qui se produisent entre ses couches, la chute des avalanches, les glaciers, leur ancienne extension sur la vallée de Chamonix et sur les vallées voisines, les traces de leur ancien séjour, les blocs erratiques enfin, sont autant de sujets d'études qui réclamèrent l'attention des observateurs pendant leur séjour au Grand-Plateau et qui les occupèrent pendant les journées consacrées à l'exploration des bases du Mont-Blanc.

Les modifications que subit l'organisme dans certaines fonctions à mesure que l'on s'élève dans les montagnes, modifications du reste plus ou moins complexes et plus ou moins sensibles suivant les individus, furent étudiées par M. Lepileur aux différentes stations du voyage. Ces observations nombreuses et répétées avec le plus grand soin sur tout le personnel de l'expédition sont consignées dans un mémoire que l'auteur présenta à l'Académie des sciences et qu'il publia dans la *Revue medicale*, année 1845 (1).

La botanique ne fut pas négligée, et en dehors de ses préoccupations météorologiques M. Martins s'était chargé de lui faire sa part. Les recherches de géographie botanique ont toujours été poursuivies avec une sorte de prédilection par le savant professeur de Montpellier, aussi entrait-il dans ses goûts et dans ses précédents d'ajouter de nouveaux documents à ses anciennes études. La station des Grands-Mulets lui fournissait une belle occasion de constater la limite supérieure de la végétation dans ce point élevé des Alpes. Sans doute, tous les naturalistes savent avec quelle profusion la vie est universellement répandue et comment dans chaque zône elle revêt des attributs particuliers. De Saussure trouva des papillons sur le Mont-Blanc; Ramond en aperçut dans les solitudes qui entourent la cime du Mont-Perdu. Parvenus sur la pente orientale du Chimborazo à une hauteur de 5,879 mètres, de Humboldt et Bonpland reconnurent des diptères ressemblant à des mouches qui bourdonnaient autour d'eux, et à cette élévation, comme dernière trace de la vie végétale, le *Lecidea geographica* Fries. — L'organisation animale, plus flexible, peut subsister bien au-delà des limites où s'arrête celle des végétaux. La vie et la multiplicité de ses formes est toujours en raison directe de la chaleur, et à mesure que la chaleur vivifiante fait défaut la force organique et la vie diminuent aussi graduellement. Quoi qu'il en soit, M. Martins a recueilli aux Grands-Mulets, le 1er septembre 1844, un certain nombre d'espèces qu'il a bien voulu me communiquer et qui furent déterminées par M. Gay. Ces plantes sont les suivantes :

GRAMINACEÆ.	1. *Agrostis rupestris* All.
	2. *Poa laxa* Haenk.
	3. — *cæsia* Gaud.
	4. *Festuca Halleri* Vill.
JUNCACEÆ.	5. *Lugula spicata* Dc.
PRIMULACEÆ.	6. *Androsace helvetica* Gaud.
	7. — *pubescens* Dc.
CAMPANULACEÆ.	8. *Phyteuma hemisphæricum* L.
COMPOSITÆ.	9. *Erigeron uniflorum* L.
	10. *Chrysanthemum alpinum* L.
SAXIFRAGACEÆ.	11. *Saxifraga bryoides* L.
	12. — *aspera* L.
	13. — *cæspitosa* L.
	14. — *muscoides* Wlf.
ROSACEÆ..	15. *Potentilla frigida* Vill.
CARIOPHYLLEÆ.	16. *Silene acaulis* L.
CRUCIFERÆ.	17. *Draba fladnizensis* Gaud.
	18. *Cardamine bellidifolia* L.

Ces renseignements sur l'altitude extrême des espèces dans la vallée de Chamonix sont bons à noter, et bien qu'incomplets nous aimons à croire que la persistance des neiges plus que tout autre obstacle semble s'opposer à la propagation de la végétation à de grandes hauteurs. Lorsque, au-dessus de la limite perpétuelle des neiges, on vient à rencontrer une anfractuosité de rochers plus ou moins exposés au soleil et recouverts d'un peu de terre végétale, on peut toujours s'attendre à la présence de quelques espèces dont le nombre pour les différents points extrêmes de la chaîne des Alpes est encore assez mal déterminé.

Aux pérégrinateurs étrangers dans nos Alpes, il me reste à ajouter trois noms qui appartiennent à l'Allemagne.

En 1795, *de Humboldt*, qui venait de publier sa *Flore souterraine* (1), après avoir cultivé la chimie et la botanique à Freyberg, alors le centre des études géologiques de l'Allemagne, se rendit à pied de Schaffhouse à Chamonix avec son ami de Hasten et Freisleben, un de ses condisciples de Freyberg. Il est à croire que les glaciers et la végétation de cette vallée produisirent une grande impression sur l'esprit du nouveau voyageur, si j'en juge d'après les observations de cette époque qui reparaissent fréquemment dans le *Voyage aux regions équinoxiales du nouveau continent*. — Voici la recommandation que le plus grand savant de notre âge portait à un simple aubergiste de Chamonix, le 10 juillet de cette même année 1795 : « M. Pictet, professeur de philosophie, recommande à M. Couteran le baron de Humboldt, conseiller des mines du roi de Prusse, un des voyageurs les plus instruits qui aient jamais visité les glaciers. »

Vers 1830, un savant Danois, aussi exact dans les faits qu'il a recueillis que dans les théories qu'il a exposées, *Frederic Schouw*, nota la limite des arbres et notamment la présence de l'*Abies excelsa* à 2,063 mètres dans la partie méridionale de la vallée de Chamonix. Il se livra aux mêmes études dans la partie méridionale du Mont-Cenis et consigna le résultat de ses laborieuses recherches dans un ouvrage remarquable intitulé : *Climat de l'Italie*.

Les frères *Schlagintweit*, qui ont mis en commun leurs lumières, leur science et leur jeunesse, dans le but d'explorer les régions de la haute Asie, ont une place parmi les investigateurs de nos montagnes. Leur première publication (2), encouragée par de Humboldt, parut à Leipsig en 1850; elle a trait à la physique, à la météorologie et à la géographie botanique des Alpes. Après s'être occupés des chaînes orientales voisines de leur pays natal, ils

(1) *Mémoire sur les phénomènes physiologiques qu'on observe en s'élevant à une certaine hauteur dans les Alpes,* par Lepileur, Dr-m. — Broch. de 83 p Paris 1845.

(1) *Floræ Fribergensis specimen*, avec des aphorismes annexés sur la physiologie chimique des plantes — In-4° avec planches, Berlin 1793

(2) Schlagintweit (H und A), *Untersuchungen uber die physikalische Geographie der Alpen* — Recherches sur la geographie physique des Alpes Grand in-8°, avec 11 pl et 2 cartes, Leipsig 1850.

se livrèrent à l'examen de la partie occidentale, portant successivement leurs pas en Piémont, en Savoie et en France. Toutes les questions relatives à la distribution géographique des plantes, les questions d'influences de toute sorte qui favorisent ou limitent la végétation dans les montagnes, ont reçu, entre leurs mains, des éclaircissements nouveaux qui ont largement profité au domaine de la science. Ils indiquent au nombre des plantes alpines les plus certaines qui s'aventurent au-dessus des neiges perpétuelles : *Silene acaulis, Saxifraga oppositifolia, S. bryoides, Androsace glacialis, Ranunculus glacialis,* plusieurs cypéracées et graminées.

Les pérégrinations de ces illustres étrangers sur le sol de la vieille Allobrogie forment le premier trait de notre histoire; j'ai maintenant à vous montrer le second dans la personne de nos propres botanistes. Sans aucun doute, les pionniers savoyards ne sont pas de ceux qui aient agrandi notre chère science par leurs écrits, mais ils ont bien mérité d'elle par leur zèle incomparable et ils l'ont servie fort utilement à leur façon en exportant, depuis un siècle et demi, les plantes des Alpes dans le cabinet de nos maîtres. *Il y a diversité d'aptitudes parmi les intelligences,* si j'en crois Bossuet : Donc à chacun son rôle dans l'édifice commun de nos connaissances.

(La fin au prochain n°.) Dr Bouvier.

LETTRES

SUR L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DEPENDENT AU XIXe SIÈCLE

(Suite — Voir les numéros de juin, juillet et août.)

IV

Je viens à présent, cher Monsieur, vous entretenir des moyens d'exécution dont dispose l'architecture moderne.

Je vous ai déjà signalé les corporations qui ont rendu possible la construction des cathédrales, devenue impraticable avec l'organisation actuelle, et je dois vous faire observer en passant que les travaux des chemins de fer, des ponts et de l'hydraulique ne réclament pas le même ordre d'efforts. Ces gigantesques travaux, gloire réelle de notre ère, ont été entrepris avec les mêmes forces que les aqueducs, les thermes et les amphithéâtres romains, avec des esclaves et des sesterces; les noms seuls ont changé!

Certes, ce sont des hommes extraordinaires, ceux qui ont trouvé l'application de la vapeur et l'assouplissement du fer à mille emplois surprenants, et ceux qui ont organisé le service des chemins de fer et l'administration des ponts et chaussées. Mais que leur faut-il, après leur génie et leur volonté, pour la production immédiate? Des bras robustes d'abord, intelligents ensuite.

Il n'est pas besoin d'une main habile pour creuser un sillon, entasser d'épaisses murailles de soutènement ou laminer des rails.

L'ouvrier du terrassement est plus vite trouvé que celui du compas et de la lime. La foule est apte aux gros cubes, mais dès qu'il faut du soin et de l'expérience les bras deviennent rares et coûteux. Les ouvriers d'architecture se rangent dans cette catégorie.

Les corporations, en obligeant l'apprenti à un stage chez le maître avant d'être reçu compagnon ou ouvrier, avaient formé d'habiles exécutants dont on retrouve la main dans toutes les œuvres passées. Ces ouvriers ne devenaient maîtres qu'après certaines épreuves irrécusables de leur savoir-faire.

Il résulta malheureusement de cette organisation des abus criants et des priviléges qui livrèrent les apprentis à l'exploitation de leurs maîtres, lesquels, à leur tour, évitaient aussi de se donner des concurrents en paralysant l'admission de leurs ouvriers à la maîtrise.

Un jour d'orage a balayé ces exceptions et nous devons nous en estimer heureux; remarquons cependant que rien n'a remplacé encore le mécanisme détruit. Quelques corps d'état, les charpentiers par exemple, ont maintenu d'une manière occulte ces traditions et nous montrent, par l'habileté incontestable qu'ils ont conservée, la puissance d'une instruction professionnelle préalable à l'exercice du métier.

Si l'on veut que l'architecte et même l'ingénieur obtiennent dorénavant de plus grandes facilités et de l'économie bien entendue dans l'exécution de leurs œuvres, il importe de s'occuper avec persistance de l'instruction professionnelle des ouvriers de la pierre, du fer et du bois. De savants économistes ont déjà posé, au point de vue général, ces questions qui se rattachent si étroitement à celle du paupérisme et qui semblent avoir pris faveur depuis quelque temps.

Le moment est donc venu où les hommes spéciaux de chaque art doivent donner l'essor à ces théories pour les faire entrer dans le domaine des faits. C'est par leur initiative indépendante et technique qu'elles pourront produire des résultats sans qu'il soit besoin des forces officielles.

Ne peut-il pas se trouver dans les centres importants de construction des architectes, des ingénieurs et des maîtres ouvriers qui consentiront à faire le sacrifice de quelques heures pour donner à tour de rôle, pendant l'hiver surtout, aux ouvriers jeunes et vieux les notions indispensables de la géométrie en même temps que celles de l'emploi des matériaux de construction?

N'est-il pas des personnes aisées qui, à l'annonce d'une souscription, abandonneront quelques francs de ceux destinés à leurs plaisirs pour les frais indispensables d'une instruction de cette nature?

Les hommes de l'art ne se sont-ils pas attristés fréquemment de voir un brutal tailleur de pierre, qui ne sait ni lire, ni chiffrer, gâter sottement le bloc qui lui a été confié par des évidements à sa guise et les boucher ensuite par des masticages?

Comment se fait-il que ce forgeron qui n'a jamais pu façonner un boulon ou limer droit un barreau, tient boutique et vend fort cher de lourdes barrières mal ajustées et disgracieusement combinées?

L'architecte devrait rendre à l'ensemble et à la perfection des formes un temps qu'il gaspille à crier à des sourds et à corriger des maladroits.

L'ouvrier devrait un peu comprendre le but de son métier et le véritable emploi des matériaux. Il semble naturel que le tailleur de pierre recherche la fonction de l'assise qu'il ébauche, que le serrurier s'étudie à donner à ses ferrements la force qui leur convient et une tournure gracieuse, et que le menuisier se rende compte des assemblages, de la couleur des bois et du modèle des boiseries.

En même temps que le métier s'élèverait jusqu'au niveau de l'art et jusqu'à secourir l'architecte par ses

avis, il verrait ses journées s'augmenter par un travail mieux entrepris.

Les architectes recherchent en ce moment avec persistance l'alliance de la matière avec l'art et ils se heurtent toujours aux difficultés insurmontables de l'exécution par des ouvriers qui ne se rendent pas compte des tracés et des explications verbales.

Par exemple, remarquez les constructions modernes et certainement vous n'y trouverez plus ces plafonds à sommiers et à compartiments des anciennes demeures. Les constructeurs d'alors savaient combiner et moulurer les bois indispensables à la *poutraison* (1) de l'édifice, de façon à ce qu'il en résultât un effet gracieux et économique.

Nous sommes conduits à faire une construction banale et courante, faute d'interprètes intelligents, sauf à habiller après coup avec du plâtre et du carton-pierre.

Les édifices ne se construisent plus taillés d'avance ; il serait impossible d'obtenir de l'ouvrier le travail complet de chaque assise avec son ornementation et ses refouillements ; puis les maçons ne se feraient pas faute d'écorner les figures et de les barbouiller de terre et de mortier. On construit à la hâte en pierres grossièrement ébauchées que l'on taille après coup en dépit de l'appareil et des écornures auxquelles le plâtre vient savamment remédier !

L'ouvrier, jeté au hasard dans une profession quelconque, ne pense guère qu'à l'heure, qu'il trouve longue s'il est à la journée, et à la fin de la besogne s'il est à façon. L'amour du métier est nul, on se débarrasse d'une tâche indifférente, sinon insupportable.

Le maître ne songe qu'à ses bénéfices probables, à exiger de l'activité et à faire une œuvre acceptable. S'il a vite achevé et si le bourgeois ou l'architecte n'ont pas regardé de trop près, il est content ; s'il reçoit quelque reproche, il les retourne, avec humeur, à ses ouvriers qui perdent un temps précieux à rajuster un travail qui a perdu toute valeur.

Résumons la situation : une mission exagérée et multiple pour l'architecte créateur de l'œuvre, surveillant et analysant ses moindres détails. Des maîtres ouvriers insuffisants et, avant tout, commerçants. Des ouvriers généralement incapables et insouciants. Avec ces éléments faire vite, bien et à bon marché !

Une forte instruction professionnelle améliorerait tout cela avant cinquante ans.

Me voici déjà à une quatrième lettre sur l'architecture, cher Monsieur, et je m'étonne que vous ne m'ayez pas demandé déjà quand je vous parlerais des cinq ordres avec leurs modules, des colonnades, des maisons de plaisance et des palais, enfin de tout le langage classique ordinaire aux publications qui traitent cette partie. En voici la raison : notre métier a pris des physionomies tellement différentes qu'il serait beaucoup trop long et fort difficile de vous les dépeindre.

Il y a cependant trois grandes écoles faciles à reconnaître.

La première, celle à laquelle je viens de faire allusion, c'est l'architecture des classiques à genoux devant l'art seul et lui rapportant tout, même en dépit de la construction ; c'est un reste de l'enseignement des premieres années de ce siècle. On construisait peu, mais le plus souvent avec le concours de l'architecte, lequel était tout puissant ; et dès lors on ne voyait plus que colonnes ou ordonnances académiques. Ces artistes, généralement d'un très grand mérite, ne sortaient pas des principes de leurs maîtres et de la villa Medici ; le client devait y plier sa pensée et sa bourse. Cette méthode est bien changée ; peu en suivent la route ; le public s'obstine encore à ne pas séparer l'architecte de l'idée d'une colonnade et d'ornements inutiles, tandis qu'il en est fort revenu.

Les voyages faciles, les monographies des plus beaux édifices, l'archéologie, la photographie et surtout de nombreuses constructions ont créé une manière d'architecture complexe, à un tel point que si l'on voulait sérieusement faire un cours d'architecture, il faudrait, comme l'ingénieur Léonce Reynaud l'a essayé, y introduire les monuments et les moyens de construction de toutes les époques et de tous les peuples connus ; aussi l'école des éclectiques embrasse la plus grande partie des artistes du jour.

Il y a enfin l'architecture utilitaire, et ce n'est pas la moins sérieuse et la moins difficile. Construire des habitations à peu de frais, régler des mémoires et des différents, expertiser des mitoyennetés et des servitudes, voilà un genre non défini dans le Vignole.

A Paris, à Lyon et à Marseille, où l'on démolit et reconstruit des rues de toutes parts, il faut ces hommes probes, instruits et intelligents pour surmonter des contestations sans nombre qui résultent de changements importants dans la propriété immobilière. Il faut aussi agencer ces immenses magasins établis en quelques jours, tirer parti d'un terrain irrégulier et y trouver des appartements complets avec pièces indépendantes. Les règles de l'art classique ont souvent tort devant les exigences d'un marchand d'habits et pourtant tout cela s'arrange avec goût et avec rapidité. Il est impossible d'enseigner cette face de l'architecture actuelle.

S'il n'est plus temps de consulter uniquement les proportions des cinq ordres, il ne faut négliger pour cela l'ornementation et la proportion, qui sont à l'habitation humaine ce que sont les vêtements et la tenue au physique de l'homme Ce serait fouler aux pieds les élans d'intelligence et d'art que Dieu a mis dans notre esprit et retomber dans les civilisations primitives. Une décoration sera donc appliquée à toutes les productions utiles, à condition qu'elle fera corps avec elle, de même que leur disposition sera liée avec leur construction.

La colonne fut le point de départ de beaucoup de systèmes d'ornementation parce que les Grecs, puis les Romains, avaient étudié et corrigé à fond ce mode de support des portiques de leurs temples. En l'introduisant, à demi engagée ou en pilastres dans les murs extérieurs de leurs amphithéâtres, ils ne voulaient qu'habiller agréablement les contre-forts placés au droit de la poussée des murs rayonnants. Dans leurs arcs de triomphe, ils ne la considérèrent que comme ornement, et c'était déjà en fausser le but. Certains de ces édifices se composaient, sur chaque face, de quatre ou six colonnes en saillie reliées à des pilastres, souvenir de l'ante ; des arcades furent percées dans leurs intervalles. Cette décoration majestueuse ne pouvait être pratiquée

(1) J'ai déjà employé cette expression qui, pour n'être pas dans les dictionnaires, n'en caracterise pas moins avec exactitude ce qu'on nomme plancher ou solivage ; il est en usage dans certaines parties de la France et de la Suisse.

dans tous les monuments de cette nature, on s'en tint souvent aux seuls pilastres.

Survinrent les invasions des barbares et l'art romain fit naufrage dans ces temps de guerre, comme l'art français l'a fait à la fin du siècle dernier. L'architecture ne fut employée au début que dans les basiliques, où, pour aller plus vite et par antagonisme, on employa les colonnes enlevées aux temples païens. On s'aperçut bien vite qu'on ne pouvait créer de grands vaisseaux avec ce principe, et on en revint aux arcades simples, aux fenêtres, enfin à un système de murs et de vides plus ou moins habilement combinés pour la résistance à la poussée des voûtes. Le XIIe et le XIIIe siècles remirent la colonne en honneur avec des données nouvelles où le chapiteau, dit corinthien, se retrouve en une réminiscence passagère. On ne s'inquiéta guère des proportions de l'antique et l'on eut raison. La colonne était employée comme support léger de l'arcade elle-même, ou comme étai monolithe devant raidir certaines parties de la construction. Cette sage et rationnelle composition fut abandonnée peu à peu par mode et pour des combinaisons géométriques et bizarres.

Pendant ce temps-là, le goût des arts faisait un progrès immense dans l'Italie. Des sculptures et des peintures anciennes retrouvées, la présence d'un grand nombre d'édifices romains. tout cela avait maintenu un sentiment des dispositions antiques que les maîtres de cette époque cherchèrent à ajuster dans les beaux palais du XVe et du XVIe siècle. On peut trouver que l'on faisait une trop large part aux portiques et aux vestibules, pour avoir motif à colonne ou à ordonnance d'ordres, mais c'était avec un talent si admirable qu'on ne doit que s'incliner devant ces artistes immortels.

Le goût italien vint en France où la tradition antique avait complètement disparu et, malgré une lutte incessante, ces dispositions finirent par prendre pied et par tomber ensuite dans l'abus, témoin la fin du siècle de Louis XIV. On ne reculait pas devant l'application d'immenses pilastres sur le flanc d'une façade, embrassant dans leur hauteur trois rangs de fenêtres. L'etage en soubassement était percé dans le stylobate ; la corniche de l'ordre couronnait l'édifice. Les toits disparaissaient derrière ce qu'on nommait l'attique et on indiquait ainsi l'idée d'une habitation sans couverture, si les cheminées ne fussent venues, par leurs audacieuses proportions, protester contre ce système irrationnel.

Tout s'oublia dans les bouleversements de la révolution et les architectes de l'Empire s'empressèrent d'aller chercher en Italie des inspirations à peu près identiques, mais refroidies par la mode guindée et pseudo-romaine de cette époque.

Cet écart n'a pu durer ; la fièvre actuelle a passé l'éponge sur toute tradition et l'on commence à voir autrement que par routine ou par imitation. On pense, avec raison, que l'habitation humaine se compose d'étages et de murs percés de fenêtres et de portes, surmontés d'une couverture, et l'on utilise ce programme. Le soubassement, de même qu'une chaussure — passez-moi je vous prie la trivialité de l'expression pour sa justesse — est accentué et mâle. Le premier étage, *il piano nobile,* reçoit des encadrements plus somptueux que les autres qui vont en dégradation ; les angles sont accusés par des bossages, qui ne sont que l'accentuation d'une chose indispensable. Une corniche couronne le tout pour protéger les saillies et élargir la silhouette. Une toiture convenable, qu'on combine selon les matériaux, coiffe l'ensemble et lui ajoute de la grandeur.

Les grandes pièces ont de grandes ouvertures et les petites ne sont pas condamnées, pour la décoration, à des jours disproportionnés. Voilà les éléments de l'ensemble et les détails viennent enrichir ou adoucir les plans ou les parties plus ou moins nécessaires.

Les édifices publics comportent une sévérité et un choix d'ornements châtiés ; les maisons particulières laissent un plus libre essor à la fantaisie et aux refouillements ; l'art reprend sa place et ennoblit ou décompose l'œuvre selon l'habileté du compositeur.

Trop d'ornements jetés à profusion dépassent le but et introduisent un papillotage qui finit par produire une impression pénible sans que l'on se rende compte du motif. Il vaut mieux, dans l'ensemble comme dans les détails, disposer l'ornementation et les saillies en des points franchement déterminés, comme des jalons qui profilent la masse.

Ces principes sont loin d'écarter les ordres classiques et je conseillerai toujours de profiter de l'expérience et des essais de tant de maîtres en les plaçant sagement dans les conditions favorables où ils les ont introduits. Ce qu'il faut toujours éviter, c'est de mettre un motif, un ornement et une figure pour le seul plaisir de s'en faire honneur et sans cause dérivée de la structure. L'analyse incessante des hommes de notre époque produira ces heureux résultats qui contribueront beaucoup à mieux asseoir les règles de notre art.

(La suite au prochain numéro.) L. CHARVET.

POÉSIE CHINOISE A L'ÉPOQUE DES THANG

LI-TAI-PÉ ET THOU-FOU

(Suite)

IV

Thou-Fou est un poète d'un autre genre que Li-taï-pé et d'un genre plus élevé. Les commentateurs chinois le placent au-dessous de Li-taï-pé ; mais cette opinion aura, à ce que je crois, force contradicteurs parmi nous. Nous reconnaîtrons tous, sans hésiter, dans Thou-Fou un talent plus énergique, plus mâle et plus grand par conséquent. Thou-Fou a mené une vie encore plus agitée que Li-taï-pé. Né pauvre, sa jeunesse se passa dans une demi-misère ; il échoua lorsqu'il se présenta à ces examens interminables de la Chine dont l'étude occupe tous les instants des poètes forcés de les subir. Rebuté par l'insuccès, il se retrancha dans la poésie. Ses premiers essais, promptement répandus, lui donnèrent une gloire précoce qui l'excita à se produire dans la capitale. Il partit pour Tchang-Ngan ; c'était alors la capitale de l'empire ; Pekin n'a été fondé qu'en 1267, sous le règne de Hou-Pi-li (Koubilaï-khan) le premier prince de la dynastie mongole. Trois poèmes qu'il y composa furent présentés à l'empereur Hiouan-tsoung. L'empereur l'appela auprès lui, et le nomma à une charge de mandarin en province, charge plus honorable que lucrative. C'était une faveur bien lourde pour sa pauvreté. Il ne s'en accommoda qu'avec peine ; mais il ne la garda pas longtemps. Il fut rappelé à la

cour et chargé d'une autre fonction qui n'était pas plus lucrative. Il s'en plaignit à l'empereur dans une pièce de vers qu'il lui adressa. Il fut plus heureux cette fois; l'empereur eut égard à ses plaintes et lui assigna une pension dont il ne jouit guère. Quelque temps après, on le retrouva dans un lieu écarté et sauvage, usé par les privations et à demi-mort de fatigue et de faim. Il avait, sans savoir comment il vivrait, abandonné la capitale, d'où Hiouan-tsoung avait fui lui-même, menacé par la révolte du général tartare Ngan-Lou-chan. La révolte était forte; elle gagna sans peine du terrain, et approcha de la province où Thou-Fou était retiré. Un parti de rebelles le fit prisonnier et le conduisit à Ngan-lou-chan, en lui annonçant que c'était le premier poète de la Chine. Quel animal est-ce qu'un poète? demanda brusquement le sauvage tartare. Se bat-il mieux que nous? S'il est bon guerrier, je le garde, sinon qu'on le renvoie. Thou-Fou fut remis à titre d'homme inutile à la discrétion de ceux qui l'avaient pris. Leur négligence le laissa échapper. Il regagna, après maints dangers, la cour de l'empereur Sou-tsoung qui venait de succéder à Hiouan-tsoung. Le nouvel empereur le nomma un de ses censeurs. C'est un poste malaisé à remplir en Chine, comme d'ailleurs il le serait en d'autres pays, s'il existait ailleurs. Il faut que le censeur reprenne le souverain de ses fautes, et une rare habileté est nécessaire pour lui donner des reproches qui ne le blessent point. Thou-Fou manqua de cette habileté. Un avertissement mal ménagé le perdit. Il fut envoyé en exil au fond d'une province presque barbare, et mena une longue vie de souffrances loin de la cour où Taï-tsoung qui avait remplacé Sou-tsoung ne songea pas à le rappeler. Il ne fut tiré de son exil que par l'amitié d'un mandarin puissant qui l'attira chez lui et lui fit partager sa table et sa maison. A la mort de son protecteur, heureux d'avoir au moins reçu de lui un legs qui lui suffit pour vivre, il se retira pour la seconde fois sur une montagne solitaire. Surpris un jour par une inondation, sur un rocher, il n'y trouva pour se nourrir que des racines. Quand l'inondation eût pris fin, il fit un repas trop copieux, et il en mourut.

Thou-Fou eut le malheur de vivre à une époque funeste. Il vit des scènes sanglantes attrister le palais impérial, des révoltes diviser l'empire et les nations voisines profiter de l'état de la Chine pour y redoubler leurs incursions. Tandis que Ngan-lou-chan étendait ses ravages et se faisait déclarer empereur par ses troupes, Hiouang-tsou, au lieu de marcher contre les rebelles, s'occupait à répudier sa femme et faisait cruellement mettre à mort trois de ses enfants. Sou-tsoung, prince aussi faible mais mieux favorisé par le hasard, vint à bout, grâce au secours d'une tribu de tartares, de Ngan-lou-chan que ses soldats assassinèrent. Mais sous Taï-tsoung les guerres intérieures reprirent; des insurrections nombreuses s'élevèrent, avec effort domptées, et les Thibétains pénétrèrent jusqu'au cœur de l'empire, où le sac d'un palais impérial les chargea d'un butin immense. La Chine arriva insensiblement à un si haut point de misère qu'un édit impérial, publié quelques années plus tard, ne put s'empêcher de reconnaître le mal. « Les laboureurs, dit-il, abandonnent les campagnes, les pères vendent leurs enfants, les chemins sont semés de pauvres que le besoin arrache à leur famille. » La poésie de Thou-Fou est un fidèle témoignage des événements qui se sont accomplis sous les yeux du poète; on sent qu'ils ont jeté leur ombre sur ses vers, et qu'ils lui ont donné une tristesse qu'ils n'avaient pas au début.

Je pense qu'on peut diviser la poésie de Thou-Fou en deux parties bien distinctes. Dans la première (c'est aussi la première en date) il est aimable et gracieux, dans l'autre, il a un caractère différent; il est sombre et mélancolique. Au commencement Thou-Fou célèbre le vin aussi délicatement que Li-taï-pé; il loue les favorites impériales, raconte les plaisirs de la cour, et disserte tranquillement sur les chagrins des hommes, assis côte à côte avec quelques amis de tempérament facile, ou nonchalamment couché sur un coquet bateau de plaisance qui le porte sur un lac bordé de riantes collines. Il peint avec autant de calme les grands sites qui entourent Tchang-Nyan, en mêlant à ses descriptions des méditations de philosophie légère. Mais bientôt ses vers se transforment et prennent une voix plus forte pour exprimer les malheurs de son pays. C'est après cette transformation que le talent de Thou-Fou acquiert sa plénitude; c'est après cette transformation que je l'étudierai principalement. Thou-Fou, en effet, devient alors un véritable poète national. Mais ce poète national n'a aucune ressemblance avec ceux de l'occident. Les poètes nationaux de l'occident, ceux de l'Allemagne surtout, sont trop belliqueux. Le souffle des batailles les enivre, et ils entonnent fièrement avec Uhland le chant de l'épée. Les poètes chinois sont toujours plus ou moins les disciples de Confucius; nos poètes chantent la guerre; eux, ils la pleurent. Tel a été Thou-Fou. Tous les maux qu'amène la guerre sont déplorés dans ses vers; ils composent une suite de scènes tristes où il atteint à la vérité la plus énergique. Il commence par reprocher au prince son ardeur militaire, à propos de nouvelles milices qui vont rejoindre les armées décimées par les batailles, et, comme il l'aurait fait au temps où il était censeur, il ne craint pas d'adresser à son souverain de sévères reproches. « Vous n'avez point vu, s'écrie-t-il, les bords de la « mer bleue où les os des morts blanchissent sans être « recueillis; le ciel est sombre, la pluie est froide sur « cette plage, et des voix gémissantes s'y élèvent de « tous côtés. » Les reproches sont hardis mais justes; trop de fois les princes enclins à la guerre ne se sont pas doutés dans le fond de leur palais des résultats douloureux de leur ambition. Il faut, pour qu'un roi soit frappé des malheurs dont il est cause, qu'il aille voir les bords de la mer bleue où sont entassés les cadavres. Thou-Fou excelle dans ces tableaux des malheurs de la guerre. Aucun poète n'a jamais rien écrit d'aussi doux que les plaintes de la Femme du Soldat, et d'aussi lugubre que le Recruteur. Je citerai ces deux pièces en entier; je cite toujours avec plaisir les poètes chinois; car, pour les faire connaître, c'est peu que de raconter leur vie et de donner un jugement de leurs œuvres; on n'aurait d'eux qu'une faible idée si de fréquentes citations de leurs poésies ne s'ajoutaient à la critique qu'elles soutiennent, et si je ne les faisais, pour m'exprimer ainsi, parler eux-mêmes au lecteur par leurs chefs-d'œuvre.

(La fin au prochain n°.) ANTONI VALABRÈGUES.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inscription du Larioz, par M. C.-A. Ducis. — Eau de la Fontaine d'Elisée, Pierres des Saints-Lieux, par M. Ch. Calloud. — Session extraordinaire de la Société botanique de France à Chambéry : Coup-d'œil sur l'histoire de la botanique savoyarde (fin), discours prononcé par M. le Dr L. Bouvier. — Lettres sur l'architecture et les arts qui en dépendent au XIXe siècle (fin), par M. L. Charvet. — Poésie chinoise à l'époque des Tang : Li-Taï-Pé et Thou-Fou (fin), par M. Antoni Valabrègues. — Soirée de pêche, poésie d'Achille Millien. — Bulletin.

INSCRIPTION DU LARIOZ [1]

(Section des Plagnes, commune de Passy.)

L'*Abeille de Chamonix*, n° 19 de 1863, publiait sous la signature de M. P. de Marans, que je ne connaissais pas, un article sur l'inscription de La Forclaz près Saint-Gervais et sur la légion Thébéenne. Le n° 22 contenait de nouvelles observations sur ce dernier sujet, en réponse à une lettre dont je ne connaissais pas non plus l'auteur.

Je préparai une réponse aux assertions erronées de ces deux articles et j'y relevai, en même temps, quelques expressions peu convenables à mon adresse, ainsi que la tactique, que je me dispense de qualifier, de réfuter un adversaire sans reproduire exactement ses preuves, lorsqu'elles ne se trouvent pas dans le même recueil, pour mettre les lecteurs en mesure de porter un jugement impartial.

J'allais porter ma lettre au Directeur de l'*Abeille*, lorsque celui-ci me fit connaître personnellement l'auteur pseudonyme, M. Personnat, receveur des contributions indirectes à Sallanches. Je crus faire un acte de délicatesse en lui remettant ma réponse; j'évitais par là le désagrément d'une *réclamation* publique et lui laissais l'initiative d'une rectification qui n'eût pas l'air d'une *défense*.

Toute la saison de l'*Abeille* de 1864 s'est écoulée sans qu'il ait été fait droit à mes observations, que je tiens toujours pour très fondées, comme je l'avais exprimé en donnant ma lettre en toute confiance.

(1) Notre impartialité nous impose l'obligation de publier cet article en réponse à celui de M. Personnat. Mais si, à notre grand regret, cette discussion devait continuer de s'écarter de la question purement scientifique, nous terminerions là une lutte engagée sur un terrain qui n'est pas celui de la *Revue savoisienne*.
(Le comité de rédaction.)

Le n° du 15 octobre de la *Revue savoisienne* est venu seul rouvrir l'arène sur l'inscription de La Forclaz. Après ce nouvel article, qui contient aussi des assertions contraires aux sources historiques et me prête gratuitement ce que je n'ai pas dit, je ne puis plus longtemps garder le silence. Je ne me paie ni d'éloges outrés ni de fausses insinuations.

Il est assez étonnant que M. Personnat prétende triompher de ce que mes preuves, à son avis, n'ont pas *détruit ce qu'il avait avancé*, lorsqu'il est constant que j'ai publié bien avant lui mes opinions et que c'est aujourd'hui pour la première fois que je répons publiquement après ses deux provocations. Ne changeons pas les rôles. Pour poser en victime intéressante dans le second article, il aurait dû publier les réclamations adressées contre le premier.

Mes arguments n'ont pu vouloir *détruire* ce que M. P. de Marans avançait dans l'*Abeille* du 6 septembre 1863, qui ne m'a été communiqué que le 16 octobre. Car mes dissertations sur ce sujet se renferment entre 1854 et le congrès de Chambéry, terminé le 19 août 1863.

Toutefois je connaissais, par lettre du 8 mai 1863, la lecture de M. Bonnefoy, différente de la mienne, et je m'offusque si peu de la contradiction, quand elle est loyale, que j'insistai beaucoup auprès de cet excellent ami pour le déterminer à différer son départ et à soutenir en personne son opinion au congrès de Chambéry. Ses occupations ne le lui permirent pas. Il me chargea d'exposer sa thèse, sachant fort bien que je devais la combattre. Je l'ai réfutée en exprimant le regret de devoir le faire en son absence (1). Tout ceci se passait avant que M. Personnat eût fait imprimer un seul mot sur cette question.

Il a été parfaitement libre de lire *Vemnenses* dès 1863, comme je l'ai été de lire *Viennenses* en 1853, 1857, 1860. J'ai sous les yeux les copies prises à ces différentes époques. L'automne dernier, j'ai visité encore l'inscription en compagnie de M. Personnat; pour moi, les seuls caractères reconnaissables représentent toujours les jambages des lettres du mot *Viennenses*. Les distances de la troisième lettre entre la seconde et la quatrième sont telles que, indépendamment des petites traverses que mon dernier estampage conserve dans cette troisième lettre, ces distances établissent

(1) *Congrès scientifique de France; XXXe session, tenue à Chambéry en* 1863, page 543.

que la seconde lettre est un I et la troisième un E. Mon adversaire me fournit ici des armes, dont, il est vrai, je n'avais pas besoin. Il ne peut changer le premier N en M qu'en supposant que *le dernier jambage sert de première ligne droite à l'N qui vient après*. Encore une fois, qu'il rende à chacun son bien, et il reconnaîtra deux N. En défendant son opinion, M. Personnat *ne m'a donné aucune preuve détruisant* ma thèse, qui est aussi celle de M. Allmer, dont l'estampage pris en juillet 1856 portait *Viennenses*, celle de l'éminent professeur d'épigraphie, M. Léon Rénier, dont les missions archéologiques sont connues (1).

Mes *arguments* n'ont pas de prétention au *brillant*, qui n'a que faire ici; mais ils sont fondés sur les monuments historiques et les statistiques officielles de l'empire romain, qui reproduisent l'organisation provinciale et municipale établie par les Romains dans nos contrées à cette époque (2).

Pline, ancien gouverneur de l'Espagne, ancien commandant de la flotte de Misene, Pline qui avait voyagé dans la Gaule et jouissait de l'intime amitié de Vespasien par l'autorité duquel la limite a été fixée, Pline énumérant les peuplades des Alpes, après avoir parlé des Lépontiens qui touchent aux sources du Rhône, dit que les Octodures et leurs voisins les Ceutrons ont été gratifiés du droit latin, ainsi que les cités Cottiennes, les Caturiges, etc. (3). Voilà un texte que mon adversaire voudrait pouvoir échapper, en interposant entre ces deux peuples, Octodures et Ceutrons, ses prétendus *Vemnenses*, qui ne sont connus dans aucun auteur ancien.

Si les *Vemnenses*, comme l'avance gratuitement M. Personnat, composaient un petit peuple, fraction, tribu des *Octodurenses*, comment figuraient-ils exclusivement dans une transaction publique où les *Octodurenses* pouvaient seuls traiter, puisque seuls ils avaient un droit de cité égal à celui des *Ceutrones?* Et la question était grave, dès qu'il s'agissait d'une délimitation de leurs territoires respectifs et que l'empereur Vespasien avait délégué à cette fin le propréteur de l'armée de Haute-Germanie. Concevrait on aujourd'hui que pour une semblable opération un canton remplaçât le département pour traiter d'égal à égal avec un autre département?

Si les *Vemnenses* avaient eu le droit de traiter, comment cette peuplade ne figure-t-elle jamais dans l'organisation de la province des Alpes graies et pennines, dans laquelle elle devait occuper une place, selon mon adversaire, entre les Ceutrons et les Octodures (4)?

Strabon cite les Nantuates, les Véragres, les Sédunois et les Vibères comme peuplades du Vallais (5) qui, sous le titre de : *Quatuor Civitates vallis pœninæ*, ont offert un votif à *Drusus Cesar* (1). Les *Vemnenses* n'y sont pas. Encore ces petites cités ou *pagi* n'avaient pas le droit complet d'administration, qui n'était reconnu qu'à leur réunion sous le nom d'*Octodurenses;* comme les *Ceutrones* comprenaient aussi les deux subdivisions d'*Axima* et de *Forus Claudii* (2), qui ne formaient de même qu'une grande *cité* civile. Polybe et Festus Rufus citent encore des peuplades qui occupaient dans ce pays un rang plus inférieur, telles que les Ardyens, les Tylangiens, les Chalbicons, les Temeniens, les Daliterniens, mais point les *Vemnenses* (3). Aux deux cités principales d'*Octodure* et de *Darentasia*, les variantes de la *Notice des Gaules* ajoutent encore *Castrum argentariense*. Châtel-Argent dans la vallée d'Aoste, *Vicum Morienna*, en Maurienne, *Civitas Sedunis* en Valais, mais jamais les prétendus *Vemnenses*. On ne les trouve pas même sur l'inscription du Larioz.

Si, dans 2,000 ans, le nom d'un de nos départements devenait illisible sur une inscription de notre époque, au lieu de le défigurer, n'en chercherait-on pas l'orthographe *vraie* dans les statistiques officielles publiées de notre temps?

Aujourd'hui un nom paraît un peu altéré sur une inscription de 18 siècles. On ne peut se laisser imposer comme seule *vraie* la lecture brutale de caractères oblitérés. On consulte les statistiques officielles de l'empire romain, les géographies de Strabon, de Pline et de Ptolémée et d'autres monuments historiques; tous viennent appuyer la lecture première de cette inscription faite et constatée dès les premiers temps de sa découverte.

Je n'ai pas eu besoin *d'amener les Viennois à Passy*, je les y ai bien rencontrés dans l'identité des noms et des titres de leurs inscriptions avec ceux des inscriptions de la Viennoise, que l'on ne trouve point chez les Ceutrons (4). M. Léon Rénier avait observé déjà que le titre de *triumvir locorum publicorum persequendorum* de l'un des votifs de Passy ne se trouve que dans les inscriptions de la province viennoise (5).

L'auteur du second votif est de la tribu *Voltinia*, dans laquelle s'étaient fait inscrire les Allobroges, qui avaient obtenu le droit de cité romaine. On n'y trouve aucun Ceutron. J'en ai donné la raison dans l'agrégation préalable des Ceutrons à la Cisalpine avant de l'être à la Transalpine, d'après Strabon, Pline et Ptolémée (6).

Les Ceutrons n'ont pas dû être attribués au prétoire des Gaules avant Dioclétien qui constitua deux *Augustes* et deux *Césars* ayant chacun leur prétoire.

Pline, qui lui aussi a quelque autorité, je suis loin de vouloir l'affaiblir, je l'ai invoquée bien avant M. Personnat, on a vu pourquoi; Pline ne *donne* point *Passy*

(1) *Revue archeologique*, XVIe annee, page 358; Paris, 1859.

(2) *Notitia dignitatum imperii romani. Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*. Dans *D. Bouquet*, I, et les *Variantes* publiees par Guérard

Inscriptiones helveticæ, etc, Plin III, 20.

(3) *Sunt præterea latio donati incolæ ut Octodurenses et finitimi Ceutrones, Cottianæ Civitates, Caturiges*, etc Pline. *Hist. nat*, III, 20.

(4) *Provincia Alpium graiarum et penninarum, Civitates numero II, Civitas Ceutronum Darantasia, Civitas Vallensium Octoduro — Notice des Gaules*, dans Guerard; *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, page 25.

(5) Strabon, *Géogr.*, IV.

(1) Boccard, *Hist. du Vallais*, inscriptions

(2) Ptolém. *Géogr*, III.

(3) Polyb *Hist*, III Festus, *Ora maritima*.

(4) *Memoires de l'Academie imperiale de Savoie*, V Spon, *Histoire de Genève*, II, 313

(5) *Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie et des environs des bains de Saint-Gervais*, par le docteur Payen Inscriptions, page 7 *Revue archeologique*, 1859; page 557

(6) *Congrès de Chambery*, p 576 542 *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, page 44-60 Cet ouvrage, agree par le Comité imperial des travaux historiques, a eu l'honneur d'une souscription a 50 exemplaires par le ministere de l'instruction publique

aux Ceutrons. Ce qui a pu induire en erreur M. Personnat, c'est que Durando, cité par Grillet, a prétendu que Passy venait de *Vatusicum* ou *Natusicum*, selon les leçons, localité où les Ceutrons expédiaient leurs fromages (1). Mais selon les remarques de Jacques Delecamp, ce pourrait être aussi un village de Saint-Bon en Tarentaise, et selon un autre encore, Vanthon, autrefois *Vantzon*, près Albertville, se rapprocherait plus probablement du *Vatusicum* de Pline (2)

C'est-à-dire qu'il n'y a rien de certain et qu'il ne faut pas confondre Pline avec ses commentateurs. Du reste, cet auteur, en disant que les *Alpes ceutroniques envoyaient leurs fromages* à *Vatusicum* ou *Natusicum*, n'affirme point que ce dépôt commercial ou ce marché se tînt sur le territoire ceutron.

A bout d'arguments, M. Personnat imagine de faire croire au public que je ne connais pas le col d'Antherne. Il peut se convaincre que ce n'est pas lui qui me fera connaître la Savoie. J'ai couru le Faucigny, ma seconde patrie, dès 1831, c'est-à-dire pres de 30 ans avant qu'il y mît pied à terre. Et quand je dis que les Ceutrons avaient Servoz (3), il faut avoir la bosse de la chicane pour ne pas entendre qu'ils avaient les deux torrents qui se réunissent en amont de Servoz, c'est-à-dire la vallée du Suet jusqu'au col d'Antherne, et celle de Diouza jusqu'aux Octodures, qui devaient occuper les versants du Vallais.

Voilà bien quelques limites naturelles, puisqu'il en faut à tout prix. Néanmoins, les peuples envahisseurs n'ont pas toujours suivi ces grandes lignes géographiques dans leurs établissements, témoins les races burgonde et franque qui occupent la moitié de la vallée d'Aoste (4). Les limites naturelles et celles d'occupation ont été à leur tour modifiées par les guerres et les traités. Combien de fois les confins de la France et de l'Italie sur les Alpes n'ont-ils pas varié?

Quel à-propos de vanter la *logique des auteurs anciens* sur la prétendue limite de Cluses, dont aucun n'a parlé! Si jamais elle a existé, Vespasien l'a fait transporter à La Forclaz. De là, elle pouvait relier la ligne du Buet, des Fiz avec celle d'Arbois, de Joly et d'Hermance. Conséquemment, Megève aurait été aux Viennois, quoique M. Personnat me fasse bien à tort dire le contraire.

Ce plateau, entre le Prarion et la Tête-Noire de Montfort, est tellement un point limitrophe, qu'aujourd'hui encore le territoire, autrefois allobroge, de la commune de Passy, vient y former un angle à la ligne de jonction des territoires, jadis ceutrons, des communes de Servoz et de Saint-Gervais. On dirait que les limites posées à l'époque romaine entre les Ceutrons et les Allobroges, appelés Viennois du nom de leur capitale depuis l'organisation provinciale, ont été respectées au moyen-âge et se sont conservées traditionnellement dans les divisions de quelques communes.

Ce plateau n'était point *inaccessible*, peut-être moins qu'aujourd'hui. Les deux *Civitates Ceutronum Darentasia* et *Vallensium Octoduro*, formant la province des Alpes graies et pennines, communiquaient entre elles par une voie ou un *actus* dont on a signalé quelques traces, et qui, descendant du col du Bonhomme, laissait à gauche les monts Jovet et d'Hermans, et venait traverser ce plateau pour remonter à Chamonix, puis passer en Vallais. Cette route pouvait très bien avoir un embranchement pour la cité de Genève, à travers le territoire de la province viennoise. Il se serait détaché de celle des Alpes graies et pennines le long du Bonnant par Saint-Gervais, ou le long de l'Arve par Servoz.

Il était donc aussi facile aux Viennois d'autrefois, qu'à ceux de Passy d'aujourd'hui, d'aller voir leur limite avec les voisins; car il ne s'agissait plus alors de luttes armées *entre deux peuples puissants*, mais de la limite entre deux provinces du même Etat, comme il y en avait pour les différentes circonscriptions de l'impôt, dans le détail desquels les empereurs figuraient au moins par leur nom (1). Et, pour quiconque a étudié un monument analogue, mais en bronze comme les Tables Claudiennes, conservé à l'hôtel de la municipalité de Gênes, concernant les confins des Gênois et des Veiturıens, il reste évident que les Romains n'exigeaient pas plus qu'aujourd'hui les grands accidents de la nature pour servir de limites aux fractions administratives de leur vaste empire (2).

Il est vraiment curieux, pour ne rien dire de plus, de voir M. Personnat tailler en plein drap de la géographie ancienne sans tenir compte des sources de l'histoire, et s'évertuer à mettre sur mon compte des suppositions imaginaires, dont il se fait ensuite le pourfendeur. Après quoi, il prétend *tout concilier* en donnant comme *vraie* une *lecture* qui est en contradiction avec tous les monuments et les auteurs romains.

Si l'on a de bonnes raisons d'être *rétifs* à ses opinions, on en a de meilleures encore pour n'être pas *jaloux* de ses œuvres. Quant à l'épithète d'*iconoclastes*, je ne sais à qui il veut l'adresser. En tout cas, voici une observation.

Les *maîtres de la science*, comme dit M. Personnat, *les archéologues faisant autorité*, ont lu dès le commencement *Viennenses*. Aujourd'hui, leur contradicteur lit *Vemnenses*. Si, à l'entendre, il a raison, je demande en faveur de qui se serait produite cette altération? ou, comme disait Cicéron, *Cui bono?* Je me garderais bien d'en accuser qui que ce soit; mais voilà où conduit la logique de certaines plaintes.

Pour ma part, il y a dix ans que j'appelle l'attention des personnes compétentes sur la conservation de cette inscription précieuse et jusqu'à présent unique en son genre dans l'Empire français. C.-A. Ducis.

(1) Pline, *Hist nat.*, XI, 42 — *De Diversitate Caseorum. Duobus Alpes generibus pabula sua approbant; Dalmaticæ Docleatem mittunt, Ceutronicæ Vatusicum.*
(2) *La vallée de Beaufort en Savoie*, page 4.
(3) *Congrès de Chambéry*, page 543.
(4) Id., page 556.

(1) *Notitia dignitatum imperii romani* Comm. Gutherii, page 565.
(2) *La Tavola di bronzo, ecc Monum illust per cura di* Giuseppe Banchero

EAU DE LA FONTAINE D'ÉLISÉE

(Vallee du Jourdain, a 4 kilomètres de Richa, ancienne Jéricho.)

M. l'abbé Ducret, professeur au lycée impérial, qui, en 1863, a fait partie de la caravane des pèlerins catholiques en Terre-Sainte et dont il a donné une relation

distinguée et pleine d'intérêt (1), a rapporté des échantillons d'eau du Jourdain, de la mer Morte et de la fontaine d'Elisée qu'il a eu la complaisance de me communiquer pour les soumettre à un examen. La composition des eaux du Jourdain et de la mer Morte étant connue depuis les travaux de Gay-Lussac, Marcet, Boutron et O.-Henry, je n'ai tenu à examiner que celle de l'eau de la fontaine d'Elisée qui n'a pas été, que je sache, l'objet d'une vérification chimique. Voici dans quelles conditions j'ai trouvé cette eau qui avait séjourné environ un an en bouteille. Elle avait été puisée dans les derniers jours de mars 1863.

Aspect : eau légèrement troublée par un depôt floconneux de glairine qui la rend un peu opaline

Odeur : faible degagement de gaz acide sulfhydrique à peine perceptible.

Saveur . fade et douceâtre, comparable à la saveur de l'eau bouillie.

Densité : très légère, presque pas différente de celle de l'eau distillee (1,0003).

Alcalinité : sensible; verdit le sirop de violette et ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide

Essayée par :

Soluté saturé d'oxalate d'ammoniaque :	trouble et dépôt sensible insoluble dans l'acide acetique
Soluté saturé de phosphate-ammoniaco-sodique, employé avec excès :	trouble léger suivi d'un depôt faible apres quelques heures, disparaissant par l'addition de quelques gouttes d'acide acetique
Azotate de baryte acide :	trouble opalin très léger et dépôt à peine perceptible après quelques heures d'attente
Azotate d'argent acide :	légère coloration brûnâtre, puis trouble très leger et très faible depôt après plusieurs heures d'attente, insoluble dans l'acide azotique, soluble dans l'ammoniaque.
Acetate de plomb tri-basique :	trouble fort et précipité blanc, disparaissant totalement par quelques gouttes d'acide azotique; le liquide prend une teinte brunâtre faible.

L'eau bouillie puis refroidie, essayée par le permanganate de potasse et le chlorure d'or, accuse notablement la présence de la matière organique.

Une partie de l'eau mise en réserve a été évaporée avec les soins les plus minutieux, à la chaleur de l'étuve, gouttes par gouttes, dans un verre de montre dont le poids avait été pris préalablement à la balance d'essai. La proportion du résidu total desséché à 100° centigrades, rapportée à un litre d'eau,
est de . . . . . 0,236 milligr.
et, en résidu calciné au rouge, de . 0,195 —

La calcination du produit de l'évaporation de l'eau a révélé la présence de l'ammoniaque provenant de la matière organique azotée (glairine) et une vapeur aromatique bitumineuse.

Le résidu calciné vérifié, a été trouvé presque entièrement composé de carbonate de chaux avec un peu de carbonate de magnésie et des traces seulement de sulfate de chaux, de chlorure de sodium et de carbonate alcalin.

Bien entendu, les carbonates de chaux et de magnésie existent en dissolution à l'état de *bi-carbonates,* à la faveur du gaz acide carbonique que l'eau contient naturellement.

En résumé, l'eau de la fontaine du prophète Elisée est, par sa condition chimique, très légère et de facile digestion.

La notable proportion de sa matière organique onctueuse (glairine) lui donne une saveur douce et explique son action fertilisante, mais nuit à sa conservation en vase clos, car elle communique, à la longue, une odeur fétide à l'eau.

Un ouvrage, plein d'érudition sur la Terre-Sainte (Mgr Mislin, *Les Saints-Lieux,* IIIe vol., page 133 et planche 3), donne quelques indications intéressantes sur la constitution géologique de la contrée à laquelle appartiennent la vallée du Jourdain et le bassin de la mer Morte. Ainsi, il rapporte qu'on trouve dans les gorges profondes, qui aboutissent à l'oasis de Jéricho et de la fontaine d'Elisée, désignées *Désert de la Quarantaine,* de la montagne de ce nom, des ammonites de dimension colossale, engagées dans des masses de craie. Ailleurs, c'est une quantité d'oursins, appelés *Olives pétrifiées de Sodome.* Ces derniers fossiles appartiennent aux roches jurassiques de la contrée.

La montagne de la Quarantaine, non loin de laquelle jaillit la fontaine du prophète Elisée (appelée Aïn-Sultan par les Arabes), est toute de la formation crétacée, avec gisements alternés de bitume et de sel gemme à sa base qui est du jurassique inférieur. — Sa nature crayeuse donne raison, d'une part, de son affreuse aridité et, de l'autre, de la grande quantité de grottes qui s'y trouvent soit naturellement, soit de mains d'homme, et où ont habité, pendant plusieurs siècles, un très grand nombre d'anachorètes, en souvenir du jeûne austère qu'y fit le divin instituteur de la religion chrétienne. La fontaine sourd du terrain alluvionnaire qui s'étend dans toute la plaine du Jourdain, d'un mamelon de ce terrain adossé aux dernières pentes de la montagne de la Quarantaine, à une altitude inférieure de 219 mètres au niveau de la Méditerranée et à 228 mètres plus haut que le lac Asphaltique (mer Morte) qui comble l'extrême profondeur de cette célèbre vallée.

La fontaine d'Elisée est la merveille naturelle de la Terre-Sainte où les eaux vives, abondantes, sont très rares, car la Palestine est vraiment devenue aujourd'hui cette terre désolée dont parle l'Ecriture sainte, *deserta, invia et inaquosa,* déserte, sans chemins et sans eau. Le récit biblique (*Rois*, liv. IV, chap. II) rapporte comment et par qui l'eau de cette fontaine remarquable, auparavant saumâtre et infertile, a été rendue douce, potable et fertilisante. L'historien juif Josephe (*Guerre des Juifs,* liv. IV, chap. XXVII) donne tous les détails du fait biblique et ajoute que « les eaux de cette « fontaine étaient autrefois si dangereuses qu'elles ne « corrompaient pas seulement les fruits de la terre, « mais faisaient accoucher les femmes avant le temps, « et infectaient de leur venin toutes les choses sur lesquelles leur malignité pouvait faire impression. Que « depuis, le saint prophète Elisée, ce digne successeur « d'Elie, les avait rendues aussi bonnes à boire et « aussi saines qu'elles étaient auparavant mauvaises et « malfaisantes. » Puis il dit que cette transformation est le résultat d'un miracle de l'homme de Dieu.

Le fait, tel qu'il est, est indiscutable avec le témoi-

(1) *Souvenirs d'un pèlerinage aux Saints-Lieux;* Paris, 1864, imprimerie de H Carion, rue Bonaparte, 64.

gnage révéré de l'Ecriture sainte; mais au point de l'observation que m'a fournie le travail de cette note, il se présente une réflexion à l'appui.

Il est remarquable que le canal souterrain que parcourt l'eau de la fontaine du prophète Elisée avant son émergence ne traverse pas des gisements de sel gemme si abondants dans toutes les couches environnantes et qui se prolongent sur tout le pourtour de la mer Morte, la plus chargée de toutes les mers en chlorures salins. En effet, il n'existe sur ce parcours que des sources d'eaux plus ou moins salées et il n'y en a pas qui ne soient pas saumâtres ou à peu près impotables.

L'absence de chlorures et de sulfates salins dans cette eau, son extrême légèreté, presque égale à celle de l'eau distillée, semblent être un mystère quand on rapproche de ce fait la densité habituelle que l'on connaît aux eaux qui sourdent des terrains salifères. Par exemple, chez nous, les eaux potables de la région métamorphisée alpine (Tarentaise et Maurienne), toutes, plus ou moins, participent de la minéralisation des terrains salifères du trias et on ne saurait y trouver des sources privées entièrement de sulfate de chaux et de chlorure de sodium.

Un autre fait intéressant c'est que les eaux de la fontaine d'Elisée contiennent une notable proportion de matière organique onctueuse (glairine) qui doit les rendre très douces à l'impression du palais et de la peau. Elles ont aussi une saveur douceâtre évidemment due à la présence de la glairine. Cette riche matière organique donne l'explication de leur éminente qualité fertilisante. Il est probable qu'elles contiennent aussi de l'iode, ce qu'un examen approfondi avec une suffisante quantité d'eau pourrait révéler. M. l'abbé Ducret rapporte, en effet, qu'il a observé sur les bords de cette belle fontaine, garnie dans tout son cours de bosquets épais et verdoyants, *une cressonnière abondante* (1). Le cresson passe pour être l'indice sûr d'une eau douce de la meilleure qualité. CH. CALLOUD.

PIERRES DES SAINTS-LIEUX

M. l'abbé Ducret a eu la bonne idée de rapporter de son voyage en Palestine des fragments de roche pris sur les lieux consacrés par des souvenirs bibliques. Il m'a fait don d'un fragment de pierre détachée de chacune des localités suivantes :

1° *Tombeaux des Rois;*
3° *Mont des Oliviers;*
3° *Gethsémani;*
4° *Grotte de l'Agonie;*
5° *Emplacement du Prétoire (Flagellation);*
6° *Maison de sainte Anne;*
7° *Tombeau de Lazare, à Béthanie;*
8° *Grotte de saint Jean-Baptiste.*

Tous ces lieux sont situés sur des roches de nature calcaire et de formation différente. Ils se trouvent dans l'enceinte de Jérusalem et ses environs et comprennent ensemble le périmètre de huit à dix lieues environ. Il y a dans la plupart de ces pierres une grande ressemblance avec celles des roches du bassin de Chambéry.

Châteaubriand avait remarqué, sur les rampes calcaires de quelques vallées des environs de Jérusalem, des vignes complantées comme en Savoie dans la campagne de Chambéry; j'ai eu le plaisir de voir une autre ressemblance avec la nature du terrain de nos montagnes. Le ciel seul fait la différence de l'aspect des roches de l'une et l'autre région. En Palestine, l'air habituellement sec, un soleil brûlant, donnent ce qu'on appelle *un ton chaud* aux pierres des roches, tandis que dans la basse Savoie, elles se ressentent de l'humidité de l'atmosphère qui y fait prendre la mousse et des épreuves du gel et du dégel qui les désagrégent à la surface.

La roche de la *Grotte de saint Jean-Baptiste*, qui est située sur le versant oriental de la vallée de Térébinthe, à l'ouest de Jérusalem, est conforme au calcaire ferrugineux de Vimines; celle du *tombeau de Lazare*, à Béthanie, est la même que le beau calcaire gris à grain dur et brillant de Bellecombette et de Curienne, dont on s'est servi pour les assises inférieures du nouvel hôtel-de-ville de Chambéry. La roche de *Gethsémani, Grotte de l'Agonie et du Prétoire (Flagellation)*, est la même que le calcaire roux compacte (urgonien) de Couz. La roche où est l'emplacement de la *maison de sainte Anne* ressemble parfaitement à la pierre à pâte cireuse, blonde, de Saint-Sulpice, dont on se sert à Chambéry pour les soubassements des magasins; sa cassure est conforme à celle du silex pyromaque, à grain fin et susceptible d'un beau poli : elle appartient au jurassique supérieur. La pierre du *Mont des Oliviers* et des *Tombeaux des Rois* est de la craie blanche comme celle de Seyssel (Ain), mais bien plus belle et d'un grain plus serré et plus fin. La pierre de la colline où se trouvent les tombeaux des Rois est la célèbre pierre *méléchite*. C'est vraiment une pierre royale par la beauté de sa pâte et par son éclatante blancheur. Elle se prête admirablement à tous les ouvrages architectoniques et de statuaire. Sa taille est très facile. On croit qu'elle a servi exclusivement aux embellissements du temple, des édifices et des palais qui couvraient les monts Moriah, Acra, Sion et Ophel, sur lesquels était assise la ville sainte. Au nord, à l'extérieur des murs de Jérusalem, on a découvert, il y a peu d'années, l'entrée des profondes carrières appelées *cavernes royales*, d'où l'on tirait anciennement la belle pierre *méléchite*. M. l'abbé Ducret, qui les a visitées l'an dernier, en compagnie du consul de France à Jérusalem, relate (page 239 de son intéressant livre) que ces souterrains où se trouvent de larges galeries et de vastes salles dont la hauteur du sol à la voûte mesure de 15 à 20 mètres, ont plus de deux kilomètres de long et qu'on y voit des blocs énormes qu'on dirait tout fraîchement extraits de la roche, tandis que cet ouvrage se rapporte à des milliers d'années (1).

Tout autour de la ville sainte, il y a de très bons et très beaux matériaux de construction. La pierre, ce témoin de toutes les civilisations et de toutes les histoires, était là, sur les lieux mêmes, et rien n'a manqué pour la splendeur des bâtiments de la célèbre métropole du peuple juif, si jaloux de sa capitale et de son temple, chers objets qui donnèrent également à son amour national, pendant sa vie glorieuse, et à ses regrets, après ses revers et ses désastres, un caractère fatidique.

(1) *Souvenirs*, page 145.

(1) *Souvenirs d'un pèlerinage aux Saints-Lieux*, page 259.

Après la pierre *méléchite*, la plus belle est celle de l'emplacement de la maison de sainte Anne dont la pâte fine, unie, susceptible d'un beau poli, peut la faire ranger parmi les marbres. Sa couleur blonde doit faire ressortir avec richesse les moulures exécutées sur cette pierre qui sied bien à un monument.

A propos de la maison de sainte Anne, là est une ancienne église admirablement située près des édifices du mont Moriah et non loin de Gethsémani, qui, après les Croisades, est devenue successivement mosquée, école de fakirs et ruine et que le sultan Abdul-Medjid a donnée en propriété à S. M. l'Empereur Napoléon III, lors de la naissance du Prince Impérial. Ce cadeau turc, fait au successeur de nos rois protecteurs des Saints-Lieux, a réjoui tous les cœurs français, parce qu'en ce lieu vénéré de siècles en siècles, depuis l'ère chrétienne, était l'habitation des parents de Notre-Dame et où est née conséquemment la patronne de la France qu'on fête avec gloire le 15 août. L'Empereur a apprécié ce don et fait aujourd'hui réparer dignement cette auguste dépouille des conquêtes des Croisés. CH. CALLOUD.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE A CHAMBÉRY

COUP-D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA BOTANIQUE SAVOYARDE

(Suite. — V les numéros de mars, avril et octobre)

Les plus anciens souvenirs de la botanique de Savoie se rattachent aux noms de *Voysin*, d'*Eminet* et de *Bojearon*. Tous les trois ont cela de commun d'avoir cultivé la science sans laisser le plus léger document qui rappelle leur passage; tous les trois sont inscrits au début de nos traditions locales et deviennent ainsi les premiers représentants de l'histoire naturelle parmi nous.

Dans les premières années du siècle dernier, initié de bonne heure par son père à la connaissance de la botanique, *Voysin* courut les montagnes d'Annecy, son pays, Chamonix, la vallée d'Aoste, le Mont-Cenis et forma un herbier des plantes qu'il devait à ses nombreuses courses. Il se rendit ensuite à Paris pour y étudier la médecine et eut soin d'emporter avec lui sa collection, précieuse pour l'époque; mais Voysin devenu médecin militaire dans les armées autrichiennes se renferma dans un silence absolu à l'endroit de ses premières études et laissa ainsi les études et la collection du premier botaniste savoyard sous le coup d'une obscurité complète.

Compatriote à la fois et contemporain de Voysin, *Eminet* se voua à l'étude des plantes. Il fut en relations très suivies avec Allioni qui le fit nommer membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin lors de sa fondation en 1772. Après l'incorporation de la Savoie à la France en 1792, devenu suspect en raison de son habit ecclésiastique, Eminet quitta Annecy et se réfugia à Turin auprès de son ami qui le vit mourir quelques années après. — J'ai en vain fait faire des recherches dans les archives de l'Académie turinaise et dans la correspondance d'Allioni relativement à la personne et aux écrits d'Eminet, sur lequel il n'existe aucun renseignement positif.

Bojearon, professeur de pharmacie à Chambéry, s'adonna avec passion à la botanique ainsi qu'à la recherche des plantes de ses montagnes. En correspondance avec Antoine de Jussieu, le premier de cette illustre famille, il lui faisait part de ses récoltes et lui adressait au jardin du roi des plantes des Alpes. Il fit un herbier de quelque valeur qui tomba, après sa mort, entre les mains du pharmacien Sylva. Allioni nous apprend qu'à son passage à Chambéry, en 1750, Bojearon venait de mourir et que Sylva lui offrit un fascicule de plantes qui avaient été destinées à de Jussieu par son propre correspondant.

Sur la fin du siècle et au sein de notre pays, nous retrouvons un homme d'une autre trempe, pleinement initié au mouvement scientifique de son époque, naturaliste à la façon de Saussure, observateur zélé, hardi et courageux, campant en plein air comme lui, passionné comme lui pour l'étude des montagnes, s'associant à ses travaux, prenant part à ses découvertes et venant à son heure discuter les problèmes nouveaux que l'illustre Genevois soulevait sur ses pas à travers les Alpes. J'ai nommé *Vichard de Saint-Réal*, figure accentuée, savant d'une rare espèce, administrateur habile qui a su mener de front la météorologie, la géologie et la botanique. En 1780, intendant de Saint-Jean-de-Maurienne, il offrit l'hospitalité de sa demeure à de Saussure en route pour le Mont-Cenis, et douze ans après il eut encore la douce satisfaction de le revoir à la cité d'Aoste qu'il administrait alors en la même qualité. — Vichard de Saint-Réal a fait une étude toute spéciale du Mont-Cenis et dans une importante et volumineuse publication (1) qui a paru ces années dernières sur les Etats-Sardes, je trouve une mention de soixante plantes récoltées par lui à Ronche, une des plus riches localités du nœud des Alpes grecques et des Alpes cotiennes (2).

A cette même époque, l'histoire de la botanique savoyarde s'enrichit d'un grand nom qui vint alors demander à la botanique des consolations contre les persécutions de ses contemporains et chercher dans nos montagnes un remède aux afflictions de son âme. — Rousseau avait fui *les bords de la Seine* et trouvant à Chambéry un ami dans le docteur Daquin il en fit son camarade d'herborisation. Les deux amis parcoururent ensemble la vallée des Beauges et plus d'une fois ils prirent plaisir à abriter leurs haltes sous le toit de chaume des Daquin, à Thoiry. Nous devons la connaissance de ce fait à mon estimable ami le docteur Guilland, dans son étude sur le médecin Daquin.

A ce souvenir j'en rattache un autre qui n'est pas moins précieux à recueillir. — Villars, cet autre maître de la flore de Alpes, se trouvait de passage à Chambéry en 1785, et c'est dans cette ville qui nous réunit qu'il reçut de la part d'Allioni avec une indicible satisfaction un exemplaire du *Flora pede montana*, attendu avec impatience par l'auteur de l'*Histoire des plantes du Dauphine*. Arrivé au couvent du Grand-Saint-Bernard, Villars accuse à son ami, le 31 juillet de la même année, réception de son bel ouvrage et ajoute : « Je le verrai avec une impatience mêlée de plaisir et de passion à mon retour. »

En 1808, de Candolle, nommé professeur à la faculté de médecine de Montpellier par le ministre Cretet, notre compatriote, avait fait de cette ville un centre d'études botaniques digne des plus beaux jours de l'école d'Upsal. Par son enseignement empreint d'une chaleur d'âme peu commune, relevé de plus par une élocution facile et entraînante, le nouveau professeur popularisait la science et exerçait sur ses destinées la plus heureuse influence, en même temps que par sa rare bienveillance il encourageait les élèves auxquels il savait inspirer le goût de ces attrayantes études. Toujours zélé, toujours infatigable, il avait fondé une société d'histoire naturelle qu'il présidait lui-même. C'est dans cette petite société qu'un des nôtres vint prendre le goût de la science qui a signalé sa carrière. — Né à La Tour en Faucigny en 1716, *Pierre Dufrosne*

(1) ***Dizionario geografico, storico, statistico, commerciale degli stati di S. M. il re di Sardegna*** — Compilato per cura del professore *Goffredo Casalis* Turin 1834-1842.

(2) Dans mes etudes intitulées : ***De Saussure, sa vie, ses voyages et ses observations dans les Alpes de Savoie***, j'ai donne de plus longs details sur la vie scientifique de ce naturaliste. — ***Abeille de Chamonix***, année 1862, nos 6 et 8.

avait pris place parmi les auditeurs de la Faculté. Captivé par l'éloquence du maître, il prit part au mouvement botanique qui surgit à cette époque dans le midi de la France et publia, sous les auspices de de Candolle, l'*Histoire naturelle et medicale de la famille des valérianées* (1). En 1816, invariablement attaché à son maître, il le suivit à Genève où il demeura jusqu'à sa mort.

Avec *Perret*, d'Aix-les-Bains, commence la série de nos infatigables collecteurs, dont l'existence a été remplie par la recherche et l'étude des plantes indigènes de la Savoie. En 1795 il passa en Egypte à l'âge de trente-deux ans et c'est là que Perret débuta dans l'étude de l'histoire naturelle; c'est aux rapports qui s'établirent entre le drogman de l'armée d'occupation et Delile, le directeur du jardin botanique du Caire, l'auteur de la *Flore d'Egypte*, devenu plus tard le successeur de de Candolle dans sa chaire de Montpellier, qu'il dut de compter parmi les botanistes de notre âge Rentré en 1811 dans le sein de sa famille avec de nombreuses collections, Perret tourna toutes ses pensées vers les productions de son pays. Le bassin d'Aix, le mont Semnoz, la vallée des Beauges furent pendant près de vingt-six ans l'objet de ses investigations qu'il étendit en 1828 au littoral de la Méditerranée. Montpellier, Marseille, Hyères et Nice furent successivement visitées par lui à cette époque. — Lié par des rapports de la plus étroite amitié avec Colla, il aimait à lui faire les honneurs de sa localité et prenait plaisir à adresser ses trouvailles au botaniste piémontais qui les a consignées dans son *Herbarium pedemontanum*. L'herbier de Perret fait aujourd'hui partie des belles collections du grand-séminaire de cette ville. Il a été remis en très bon ordre par les soins de M. l'abbé Léon Rosset, professeur de théologie, qui a depuis longtemps sa place parmi les plus sagaces investigateurs de l'histoire naturelle de nos montagnes.

Bonjean nous apparaît avec le même caractère : c'est le même dévouement, le même culte, la même passion pour les plantes de son pays auxquelles il a exclusivement réservé toute son existence. C'est l'homme du Mont-Cenis par excellence, *Cenisius tanquàm nuncupandus* pour user d'une expression de Denotaris que nous aimons à lui conserver. Avec lui les plantes de cette belle région sont poursuivies dans leurs retraites les plus inaccessibles, récoltées sur une grande échelle et distribuées dans les principaux herbiers de l'Europe. — Plusieurs d'entre vous, messieurs, ont pu voir au Jardin des Plantes de Paris ou dans l'herbier Delessert, des étiquettes pour ainsi dire microscopiques sans signature, le plus souvent adhérentes à un échantillon d'une plante alpine : ces étiquettes-là émanent du botaniste de Chambéry. Les indications qu'il a données relativement aux plantes de la Savoie ne sont pas toutes d'une certitude absolue, et plus d'une fois, dans l'ardeur incroyable qui le travaillait, Bonjean fut porté à doter son pays d'espèces qui ne lui appartiennent réellement pas. La seule publication que je connaisse de lui est un catalogue par ordre alphabetique (in-4° de 32 pages) des plantes du Mont-Cenis avec l'*habitat* de chacune des espèces qu'il mentionne.

Huguenin, élève de Bonjean, marcha sur les mêmes traces, subit les mêmes influences et parut n'avoir d'autre souci que d'entasser récoltes sur récoltes pour arriver à multiplier ses échanges avec les principaux botanistes. Doué d'une santé de fer, d'une activité à toute épreuve, il parcourut presque tous les différents points de la Savoie, les environs de Chambéry, Chamonix, la Tarentaise et la Maurienne. La vallée du Mont-Cenis fut toujours l'objet de ses courses de prédilection, vallée bien faite pour l'attirer et qui lui a toujours fourni la meilleure part de ses abondantes provisions. Il récoltait de tout en grand et en nombre, opérant rapidement ses dessications, sachant merveilleusement conserver à ses plantes la fraîcheur de l'état de vie, justifiant ainsi le vieil adage médical : *tutò citò et jucundè*. En fait de zèle et de dévouement il ne le cédait à aucun botaniste de son temps. Pour vérifier une localité nouvelle, pour rechercher une plante nouvellement indiquée, il ne connaissait ni repos, ni trève, ni sacrifices. Il était toujours prêt pour satisfaire les immenses besoins qui dévoraient son âme de chercheur. Comme on peut le voir, Huguenin n'était pas un homme de cabinet, il n'a presque jamais eu le temps d'écrire. Toutefois il a inséré dans les *Memoires de l'Academie de Chambery*, dont il faisait partie, deux *Notes*, l'une *sur quelques plantes rares observées en Savoie* et l'autre *sur quelques plantes phanérogames qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme*.

Les trois botanistes que je viens de nommer n'ont décrit à la vérité aucun des objets de leurs études favorites, mais je ne crains pas d'avouer que leur existence a été bien remplie et que leur exemple prouve surabondamment qu'on peut bien mériter de l'histoire naturelle de son pays et la servir utilement en recueillant et en classant les êtres qui concernent son domaine. « Dans les sciences naturelles, « en effet, quiconque joint à l'amour de la vérité de l'exac- « titude dans l'esprit, quelle que soit d'ailleurs la portée « de son intelligence, peut aspirer à être utile. Depuis le « simple collecteur qui n'a besoin, à la rigueur, que de « bons yeux et de bonnes jambes, jusqu'à ces intelligences « supérieures qui, par des rapprochements ingénieux et « des inductions profondes, savent tirer des faits particu- « liers l'expression des lois générales, il y a d'utiles tra- « vaux pour tous. » — Cet avis d'un éminent botaniste de l'école de de Candolle est aussi le mien et comme lui je crois que dans l'étude des œuvres de Dieu il y a place pour tout le monde.

La marche naturelle de cet exposé me conduit à inscrire ici le nom d'un jeune observateur en qui se révélèrent dès son bas âge des dispositions heureuses pour l'histoire naturelle. Né à Genève dans une position des plus modestes, *Louis Coppier* ne parvint qu'à travers mille difficultés à pouvoir donner carrière à ses goûts. Il se forma dans cette ville aux leçons de Reuter et s'établit ensuite à Bonneville. Dans cette situation, au centre de la vallée de l'Arve, son champ d'exploration était tout trouvé : aussi la faune, la flore et la géologie du Faucigny furent-elles l'objet de ses persévérantes et laborieuses recherches. Il était depuis quatre ans chargé de la direction du musée d'Annecy lorsqu'un accident vint, en 1849, l'enlever prematurément à ses études et trancher le fil d'une existence appelée a de meilleures destinées.

Quant au présent, qu'il est bon de relier au passé, nous trouvons autour de nous bon nombre d'adeptes. Dans la Savoie du nord, Dumont, Payot, Personnat, les abbés Chevaley, Grosset, Puget, Mermond et Chevalier cultivent la science avec la même ferveur que leurs devanciers. — On doit à *Dumont*, de Bonneville, un *Catalogue des plantes de la Tarentaise*. — A Chamonix, *Payot* a rassemblé les plantes des vallées du Mont-Blanc et donné une *Enumération des lichens de ses montagnes* dans les *Annales des sciences naturelles du canton de Vaud*. — L'abbé *Chevaley* dans la vallée de Megève, l'abbé *Grosset* dans les montagnes des Aravis, l'abbé *Puget* aux environs d'Annecy dont il a fait connaître les principales plantes et qui a concentré l'attention d'un rare obvervateur dans l'étude toute spéciale du genre *Rosa*, l'abbé *Mermond* qui a exploré une grande partie du Faucigny, sont au nombre des floristes doués du feu sacré qu'ils savent heureusement entretenir. — L'abbé *Chevalier*, professeur au grand-séminaire d'Annecy, possède une bibliothèque d'histoire naturelle des plus complètes. Explorateur patient et intrépide, observateur d'une sagacité rare, il a découvert,

(1) In-4°, Montpellier 1811, avec 3 planches — Le genre *Dufresnia* de cette même famille lui a eté dedie par de Candolle dans le IVe vol. du *Prodromus*.

le 18 juillet 1861, dans les bois de sapins à Crest-Voland, canton d'Ugine, le *Trientalis europæa* L. Cette jolie primulacée du nord de l'Europe, très abondante dans cette localité, au sommet du lieu que l'on indique vulgairement sous le nom de *Grand-Bois*, n'avait pas encore jusqu'ici de station connue dans le domaine de la *Flore française*. Jadis professeur au collége des Barnabites à Montcalier près de Turin, notre ami ne s'est pas fait faute de parcourir les bords du Pô, la vallée de Pignerol, de remonter en plusieurs fois différentes jusqu'au Mont-Cenis et toujours avec d'excellents résultats (1).

Un membre de la *Société, Personnat*, nous est venu du littoral de l'Océan. Il a quitté la Charente-Inférieure pour les vallées du Haut-Faucigny, et dans sa nouvelle résidence, à Sallanches, il s'est constitué dans l'*Abeille de Chamonix* l'historiographe de ce merveilleux pays qu'il explore chaque saison avec une sorte de passion. Dans ses courses, notre confrère croit avoir découvert deux espèces nouvelles, l'une, *Pedicularis Letourneuxii*, qu'il a dédiée à son maître, et l'autre, *Rhinanthus glacialis* P. Cette découverte me paraît mériter intérêt, pourvu qu'elle soit confirmée ultérieurement.

Un dernier souvenir se lie à la Savoie septentrionale. — Sur les confins du Valais, du Chablais et du Faucigny, est situé Champéry, village remarquable pour avoir été la patrie et la résidence d'un savant naturaliste, l'abbé *Clément*, grand ami de Saussure, mort en 1810 et le premier qui ait fait l'ascension de la Dent-du-Midi. On voyait dans son presbytère une bibliothèque de 8,000 volumes, la plus riche du Valais, surtout en ouvrages d'histoire naturelle. Il est à regretter que cette bibliothèque ait été dispersée à la mort du propriétaire. Le doyen Bridel, dans son *Conservateur suisse*, dit qu'on remarquait encore chez lui « un herbier composé des plantes les plus rares des Alpes, parfaitement desséchées et conservées; une collection de papillons et d'autres insectes du pays, ainsi que plusieurs échantillons très intéressants de minéralogie. » — L'herbier de Clément fut acheté par Ducrey, fondateur du collége de Mélan, pour la somme incroyable de 80 fr., et là, dans les fortunes diverses qui ont pesé sur l'établissement du nouveau propriétaire, cette précieuse collection a totalement disparu.

Si nous tournons nos regards du côté de la Savoie méridionale, nous rencontrons d'autres prosélytes qui sont dans leurs localités des praticiens consommés. — Les environs de Chambéry, la Maurienne et la Tarentaise ont été l'objet des explorations de *Perrier* et *Songeon* auxquels nous devons une revue critique parfaitement faite du genre *Gentiana* (1). Leur opuscule renferme de plus la description d'une plante nouvelle, sous le nom d'*Asperula Jordani* qui croît en abondance sur les rochers de Tigne en Tarentaise. — *Alfred Chabert*, de Chambéry, aujourd'hui chirurgien aide-major au 67e de ligne en Algérie, après des courses multipliées dans le bassin de sa ville natale et dans le département de l'Isère, a communiqué à la session extraordinaire de Grenoble en août 1860 une *Esquisse de la végétation de la Savoie* dans laquelle il s'est attaché à bien préciser la physionomie botanique du sol de notre pays.

En Maurienne, nous possédons deux botanistes intrépides qui connaissent mieux que personne la végétation du Mont-Cenis. Depuis longues années cette localité privilégiée est l'objet de leurs investigations sans cesse renouvelées. Le premier est le chanoine *d'Humbert*, professeur de physique au collége de Saint-Jean, et le second, le docteur *Bellot*, de Lanslebourg. L'herbier de ce dernier renferme des richesses incroyables sur la flore de la Haute-Maurienne.

La Tarentaise a son *curieux de la nature* dans un pharmacien de Moûtiers, *Thabuis*, qui a porté ses recherches principalement sur la vallée de Pralognan, vallée bien courue des Italiens au temps d'Allioni.

Didier, sous-préfet d'Albertville, se range parmi les explorateurs du Mont-Cenis et surtout de la vallée de Saint-Jean-d'Arve. C'est à lui qu'on est redevable de la découverte du *Tulipa Didieri* Jord.

Et pour achever cette revue à la fois rétrospective et contemporaine, je dois ajouter que notre Eminentissime Président (2) est depuis plus de 40 ans parmi nous le plus zélé et le plus constant propagateur des études botaniques. Le vénérable cardinal a compris de bonne heure que la science de Linné, qui avait inscrit en tête du *Systema naturæ* des versets de l'Ecriture sainte, que cette science, dis-je, vouée à scruter les merveilles de la création par la grande part qu'elle fait à la raison et par cette destination

(1) Après la session du Mont-Cenis, l'abbé Chevalier et l'abbe Ravain, professeur d'histoire naturelle à l'institution de Combree, pres d'Angers, ont visite la vallee du Reposoir, la vallee de Chamonix et porté leurs pas jusqu'à la Mer de glace Ce voyage, malgre un temps peu favorable, a eté signale par la récolte de quelques plantes remarquables

Au 9 aout 1863, dans la vallee du Grand-Bornand, du village de Chenaillon au col du Reposoir . *Allium angulosum* Jacq . *Pedicularis tuberosa* L , *Gnaphalium Leontopodium* Scop

Dans les paturages et aux rochers de Colombieres . *Campanula thyrsoidea* L , *Anemone alpina* L , *A Vernalis* L , *Hieracium aurantiacum* L , *Oxytropis campestris* DC , *O. montana* DC , *O cyanea* DC , *Androsace helvetica* Gaud.

Au mont Jalouvre et à la Roche-Blanche, au-dessus de Colombieres : *Hedysarum obscurum* DC., *Papaver alpinum* L Var. Albiflorum , *Ranunculus alpestris* L , *Anemone baldensis* L , *Aconitum Anthora* L , *Sonchus alpinus* L , *Silene Acaulis* L., *Imperatoria Ostruthium* L , *Rumex digynus* L , *Agrostis alpina* L

A la descente du Vergy au Reposoir : *Poa minor* Gaud , *Festuca pumila* Vill., *Gentiana purpurea* L , *Rhamnus pumila* L , *Heracium Jacquini* Vill

Au Reposoir, dans la journee du 10 août : *Lappa major* Gaertn , *L tomentosa* Lamk., *Senecio viscosus* L , *Rosa pomifera* Herrman., *Impatiens Noli-tangere* L.

De la montée du Reposoir au mont Méry : *Senecio sarracenicus* L , *S cordatus* Koch , *Tussilago nivea* Vill , *Mulgedium Plumeri* DC , *Scutellaria alpina* L

Au mont Mery, 11 août : *Anemone vernalis* L , *A baldensis* L , *Ranunculus alpestris* L , *R pyræneus* L , *R parnassifolius* L , *Saussurea depressa* Gr et Godr trouvée dans le temps a la meme localite par Berger et Gaudin et rapportée par eux au *S alpina* DC , or, cette derniere, qui croît en abondance sur les bords du lac du Mont-Cenis, est tout a fait distincte de la plante du Mery, *Cerastium latifolium* L., *Gaya simplex* Gaud , *Ilcum mutellina* Gaertn , *Ranunculus montanus* Willd , *Aquilegia alpina* L , *Arnica scorpioides* L , *Leontodon taraxaci* Lois., *Cardamine resedifolia* L , *C alpina* Willd , *Festuca alpina* Gaud , *F violacea* Gaud , *Luzula spadicea* DC , *Potentilla grandiflora* L. *Phaca astragalina* DC , *Veronica bellidioides* L

Au passage de la Cheminee : *Gentiana Bavarica* L , *G punctata* L , *G nivalis* L , *Draba tomentosa* Walh , *Androsace pubescens* DC , *A. helvetica* Gaud., *Saxifraga planifolia* Lap , *Braya pinnatifida* Kock.

Le mont Méry, terminaison septentrionale de la belle chaîne des Aravis, est une montagne gazonnee, de nature argilo-schisteuse vers son sommet Dominant d'une part à l'ouest la vallee du Reposoir, elle regarde par son versant oriental la vallee de l'Arve dans la direction de Sallanches. C'est une des stations botaniques les plus riches et les plus variees que nous possedions en Savoie. Je l'ai visitee avec infiniment de plaisir le 28 juillet de cette année et je me suis bien promis d'y revenir

(1) *Indication de quelques plantes nouvelles, rares ou critiques, observees en Savoie.* — Chambery, 1855, in 12 de 46 p

(2) Aux côtes de *S. Em le cardinal Billiet*, President d'honneur, etaient assis comme president de la session le senateur *Moris* (de Turin) ; comme vice-présidents : le docteur *Henon*, député au Corps legislatif (de Lyon), l'abbe *Jacquel* (de Saint-Die), *Letourneux*, conseiller à la cour imperiale d'Alger. *Auguste Gras* (de Turin) ; comme secretaires : le docteur *Bouvier* (d'Annecy), *l'abbé Ravain* (d'Angers), *Perrier* (d'Albertville), *Songeon* (de Chambery).

finale qu'elle possède à un haut degré de nourrir indéfiniment dans ses adeptes le sentiment religieux, ne pouvait être ennemie de la théologie et encore moins du *Livre sublime* si plein d'images empruntées au monde physique. Il a compris que l'Eglise ne pouvait rester en arrière d'aucune des nobles aspirations de l'esprit humain. La philosophie, l'histoire, la littérature, l'éloquence ont eu dans son sein de grandes illustrations. La botanique a recruté dans les ordres monastiques un contingent de hardis explorateurs qui furent en même temps des savants de premier ordre. Barrelier, Boccone, Plumier, Feuillée, Labat, Charlevoix sont des noms illustres et la preuve la plus palpable que la science pouvait s'allier aux devoirs de la vie contemplative comme à ceux des missions et qu'en dernier ressort l'étude de la nature conduisait aussi au vestibule de la prière. S. Em. a été des premières, dans l'épiscopat, à introduire l'histoire naturelle dans son grand-séminaire où elle est professée avec distinction, et dans ses travaux de tout genre, elle n'a pas craint de s'attaquer aux différentes branches de notre science avec un attrait qui ne s'est jamais démenti. C'est dans ces motifs, messieurs, qu'a été puisé le double choix que vous venez de faire, le choix du grand-séminaire de Chambéry pour l'ouverture de votre session extraordinaire de 1863 et le choix de votre président dans l'éminent prélat. Ce double témoignage d'estime et de reconnaissance de la part de la Société botanique de France ne sera pas perdu dans l'histoire de la botanique savoyarde. Ce sera là, à coup sûr, son plus beau titre d'honneur dans l'avenir.

Dr Bouvier.

LETTRES

SUR L'ARCHITECTURE ET LES ARTS QUI EN DÉPENDENT AU XIXe SIÈCLE

(Suite et fin. — Voir les nos de juin, juillet, août et octobre)

V

« Les grands monuments font une partie essentielle « de la gloire de toute société humaine. » (Chateaubriand, *Itinéraire)*. Jetons un regard sur le passé et parcourons-le d'un seul trait, depuis les pyramides, le Parthénon, les palais de Persépolis, le Colysée, Sainte-Sophie, Saint-Paul hors les murs, Saint-Pierre, la cathédrale d'Amiens, le château de Chambord et les Invalides, jusqu'au Louvre, terminé par les deux Napoléon ! Ne vous semble-t-il pas qu'à l'appel de ces noms j'évoque des civilisations effacées, des populations disparues et les princes du monde? Oui, ce me semble, et nous devons tressaillir de crainte quand une entreprise aussi lourde est appuyée sur nos épaules.

Dans la construction civile on ne répond qu'à un intérêt privé, à des convenances, à la fantaisie même ; dans l'œuvre d'utilité publique, la mission est plus élevée, la responsabilité plus étendue.

On doit alors obéir à la noblesse des formes et à la grandeur de la tournure ; il faut allier la sévérité et la symétrie aux convenances publiques ; l'architecte apporte une part à l'histoire de son temps.

Une population inquiète suit avec doute ou avec approbation tacite une œuvre qu'elle considère comme une émanation de sa puissance dans le présent et dans l'avenir, parce que tous y contribuent. La cité s'énorgueillit de son édifice en face des autres cités, et lorsque le temps a jeté son vernis sur ces hautes murailles le penseur peut dire : *J'aime ces pierres qui s'unissent à tant de faits illustres* (1).

Les moyens et les années employés, les tâtonnements et les mécomptes s'effacent avec les siècles ; l'œuvre reste dépouillée de ces considérations étroites et appelle, comme l'histoire, la louange ou le mépris.

« La peinture, la sculpture, imitant le plus souvent « la figure humaine ou quelque objet existant dans la « nature, réveillent dans notre âme des idées claires et « positives ; mais un beau monument d'architecture « n'a point pour ainsi dire de sens déterminé et l'on « est saisi, en le contemplant, par cette rêverie sans « but qui mène si loin la pensée (2). »

Il faut donc chercher les formes spéciales à la destination qui peuvent le mieux produire une impression sérieuse.

Un palais doit réveiller d'autres idées qu'une église ou un hôpital ; un hôtel-de-ville doit présenter une idée de communauté de même qu'une bourse ou un théâtre. Ces distinctions subtiles forment autant d'écueils où le plus habile peut sombrer, car c'est ici que l'opinion juge sans appel.

L'artiste a beau prétendre à la pureté du style et à la correction de l'ordonnance, la foule, ignorante de toutes ces idées, ne consulte que l'impression première et l'admiration instinctive. Ne cherchez pas à la saisir par l'entassement des colonnes et la profusion des ornements, mais plutôt par la pondération des formes et une exacte proportion ; elle ne pourra vous donner aucune raison sérieuse dans sa critique ou dans sa satisfaction.

La résidence d'un prince ou d'un grand dignitaire comportera en elle-même l'empreinte de la dignité et de la supériorité, par ses emblèmes et par une ordonnance incompatible avec un autre édifice. Pas de portique pour la foule, des entrées sagement ménagées, une orientation conforme aux abords et à la position des salles, un certain confortable dans tous les aménagements, un compromis entre l'habitation somptueuse du riche et la sévérité de la destination publique, voilà les principaux traits à accentuer.

Lorsque le poète Horace blâmait le luxe de son siècle, devenu célèbre, il ne pouvait s'empêcher de dire, comparant avec le passé : Un portique de mille pas, ouvert aux brises du Nord en été, eût déshonoré l'homme qui l'eût bâti pour lui seul ; les plus fiers se contentaient d'une maison modeste au toit de chaume, les cités seules se réservaient l'honneur de bâtir en belles pierres des palais à leur gloire, des temples en l'honneur de leurs dieux. (Ode xv.)

Un théâtre réclame des ouvertures nombreuses, des galeries pour l'attente et un certain air de fête dans la décoration où il faut bannir la lourdeur pour y convier tous les arts accessoires.

On cherche peut-être trop dans le monde de l'architecture à faire — un monument — une façade, en ce sens que tel frontispice de bourse pourrait être celui d'un palais de justice ou d'un théâtre. Il est beau de créer de l'architecture avec enthousiasme et de penser à la postérité ; mais auparavant, touchons juste pour que l'avenir puisse nous acclamer !

Un palais de justice veut de la sévérité et une so-

(1) Mme de Stael Holstein.
(2) La même.

briété qui ne doivent pas dégénérer en tristesse. On a un certain entraînement à englober ces édifices dans un carré massif percé de rares et petites fenêtres et précédé d'un frontispice de colonnes avec grand perron carré. Est-ce bien rationnel ? Le moyen âge a-t-il compris ainsi la solution du programme ?

Il me semble que non. J'aime ces portiques où les avocats et les plaideurs peuvent concerter leurs conclusions et s'isoler des importuns, à condition que la pluie, le soleil ou le froid ne viendront pas les déranger. J'aime ces grands pas-perdus empreints d'une sévérité romaine qui prédisposent à la gravité de la justice, et je voudrais que toutes ces salles qui rayonnent autour fussent aperçues du dehors avec leurs grandes baies. Le temple de l'Eternel, l'enceinte parlementaire, le prétoire des assises ne doivent pas céder aux charpentes des casinos, des gares et des cirques !

Pour qu'un édifice ait sûrement le caractère de sa destination, il n'est qu'un moyen : montrer à l'extérieur les principales parties qui en constituent la destination.

Il était de mode, il y a trente ans, lorsqu'il s'agissait d'une halle, d'un marché, d'un entrepôt, d'un abattoir, voire même d'un hôpital ou d'un collége, de faire de lourdes ouvertures en demi cercle et de chercher toutes les dispositions qui semblaient arrêter l'air ou la lumière.

Les vieux projets des grands prix de l'Empire étaient le *criterium* de ces compositions. Le fameux *fort de la halle*, abandonné bien vite pour d'élégants pavillons de fonte et de vitrages était une tradition de ces principes erronés, passés en habitude. Il fallait prendre le contre-pied, car toutes les fois qu'une grande quantité de personnes est réunie, on ne saurait trop faire de lumière et de ventilation. Une halle est un vaste parapluie, en définitive ; un entrepôt doit être en raison des objets qu'il enferme, très aéré ou fermé hermétiquement. Un hôpital sera agréable à ceux que la maladie y confine et non un épouvantail. Un collége est la première impression de l'homme ; pourquoi ne la lui pas faire gaie et riante ?

Réservons à la prison les combinaisons tristes et redoutables ; et encore faudrait il savoir si le malheureux qui va l'habiter peut-être s'arrête un instant devant la physionomie de ce séjour d'expiation ?

Un architecte de talent n'a-t-il pas gravé la colombe de l'arche, symbole de l'heure de la liberté, comme pensée consolante sur la porte d'un édifice de cette destination, remarquable par son architecture autant que par sa distribution ? Le XIXe siècle se réflète partout.

La pensée donne la vie aux œuvres de pierres. Parcourez les immenses nécropoles modernes et voyez cette diversité de formes pour accentuer la douleur, le regret, l'espérance. Là aussi le doyen des architectes de ma ville natale, mon professeur, artiste par le cœur et le talent, homme d'une vertu antique, a laissé la trace d'un sentiment exquis dans vingt compositions émouvantes. Son secret est dans la juste application de la pensée à la forme qu'il a imitée de l'antiquité. On est compris de tous quand on exprime des impressions générales.

Certains édifices mixtes présentent des difficultés insurmontables et alors il faut puiser à pleines mains dans les traditions de cette belle architecture française méprisée longtemps et interprétée depuis quelques années par des artistes de premier ordre. L'on crée avec plus ou moins de succès un monument de destination précise, à l'aide des combinaisons d'une architecture soi-disant nouvelle. L'avenir saura qui a devancé son siècle ; je vous ai déjà parlé de ces initiateurs. Mais j'ai assisté à l'enfantement d'un palais, d'un grand édifice mixte, et j'ai pu voir de bien près un de nos grands maîtres de la province aux prises avec l'architecture sérieuse. Il m'a initié comme un père, aux vicissitudes de l'enfantement, aux luttes de la construction et aux détails de l'ornementation, avec cette grandeur de caractère et ce désintéressement qui lui sont propres, quoique devenus rares dans le monde des arts.

Il n'est pas besoin de le nommer, ma reconnaissance le désigne facilement ; il sera un des noms de la seconde ville de France parce qu'il a touché juste.

Il est temps de clore cette série de lettres sur un sujet où l'on a tant écrit et que je ne puis traiter avec les développements qu'il comporte. Si je vous ai prouvé que l'architecture doit obtenir un noble rang dans le monde, je croirai avoir apporté une petite pierre au grand édifice de l'art.

Je vous ai ramené à plusieurs reprises sur ma ville natale, parce qu'elle est une école sérieuse et que je suis fier de m'associer aux travaux de son académie d'architecture, travaux auxquels le président actuel, architecte éminent par sa position et son talent, a donné un essor spécial.

Cela m'a rappelé que, reçu aussi dans votre savante Société, quoique hôte passager de la Savoie, je ne devais pas rester muet dans son intéressant recueil. Vous avez eu la bonté de devenir mon confident ; je vous en remercie. Les hommes de cœur, comme vous, savent comprendre l'amour de la cité et de la profession.

L. CHARVET.

POÉSIE CHINOISE A L'ÉPOQUE DES THANG

—

LI-TAI-PÉ ET THOU-FOU

(Suite et fin — Voir les n^os^ d'août, septembre et octobre)

IV

LA FEMME DU SOLDAT.

Il est des plantes dont la nature est de s'attacher à d'autres plantes ; il leur faut un appui pour se développer. Elever une fille pour la marier à un soldat, mieux vaudrait en naissant la jeter au bord d'un chemin. J'ai lié mes cheveux pour mes fiançailles ; mais la natte du lit nuptial n'a pas eu le temps de s'échauffer. Au coucher du soleil, je devenais votre femme ; aux premières lueurs du jour, c'était déjà l'heure de nous séparer. Bien que vous ne soyiez point parti pour des régions lointaines, la garde des frontières vous retient loin de moi. Nous nous sommes quittés avant d'avoir rempli les rites du mariage. Comment oserai-je, sans rougir, me présenter devant vos parents ? Au temps où j'étais chez mon père et chez ma mère, j'avais soin, nuit et jour, de me dérober à tous les regards ; maintenant que j'ai quitté la demeure paternelle, c'est aux yeux de tous que je voudrais accomplir les devoirs de ma nouvelle condition. Vous êtes placé chaque jour entre la vie et la mort, une angoisse profonde serre ma poitrine et mes entrailles.

Je m'étais promis de vous suivre, je voulais m'attacher à vos pas, mais ma présence eût été pour vous un surcroît de peine et d'inquiétude. Gardez-vous de songer trop souvent à votre jeune épouse; efforcez-vous de n'avoir d'autre pensée que celle d'un soldat. Si votre femme était là-bas, au milieu de l'armée, je craindrais que votre courage ne fût amoindri. Pauvre fille, hélas! j'avais mis un long temps à me tisser un vêtement de fine toile; ce vêtement ne couvrira point mes épaules, je renonce à la parade, je renonce au fard. Quand je lève les yeux, quand je considère les oiseaux dans l'espace, grands et petits, je les vois tous voler deux à deux. Mais les mœurs des hommes ne sont point celles des oiseaux. Qui sait, ô mon époux, quand nos regards pourront se rencontrer ?

Si touchantes que soient ces plaintes, l'arrivée du Recruteur dans un village est une poésie plus forte et beaucoup plus saisissante encore.

LE RECRUTEUR.

Au coucher du soleil, j'allais chercher un gîte dans le village de Che-Kao; un recruteur arrivait en même temps que moi, un recruteur de ceux qui, pendant la nuit, saisissent les hommes. Un vieillard l'aperçoit, franchit le mur et s'enfuit; une vieille femme sort de la même demeure et marche au-devant du recruteur. Le recruteur crie — avec quelle colère! — La femme se lamente — avec quelle amertume! Elle dit : Ecoutez-moi; j'avais trois fils; ils étaient tous trois au camp de l'empereur. L'un d'eux m'a fait parvenir une lettre; les deux autres ont péri dans le même combat. Celui qui vit encore ne soustraira pas longtemps à la mort sa rude existence. Les deux autres, hélas! leur sort est fixé pour toujours. Dans notre misérable maison, il ne reste qu'un seul homme, mon petit-fils, que sa mère allaite encore. Sa mère, elle ne s'est pas enfuie, parce qu'elle ne possède pas même les vêtements suffisants pour se montrer au dehors. Je suis bien vieille, mes forces sont bien amoindries; pourtant, je suis prête à vous suivre et à vous accompagner au camp. On pourra m'employer au service de l'armée; je saurai cuire le riz et préparer le repas du matin.

La nuit s'écoulait; les paroles et les cris cessèrent; mais ensuite j'entendis des pleurs et des gémissements étouffés. Au point du jour, quand je poursuivis ma route, je ne laissais plus derrière moi que le vieillard désolé.

Tout ce petit drame est d'une poésie bien haute, car c'est la poésie de la douleur. C'est un bien grand poète que celui qui raconte ainsi un épisode déchirant. Thou-Fou a la puissance du pathétique et sa poésie émeut d'autant plus qu'elle s'abstient de tous les ornements qui affaiblissent et dénaturent la pensée. La réalité du sentiment est assez forte sans qu'on l'idéalise et qu'on la charge de couleurs fausses. L'élégie, c'est la simplicité; et une tirade ne vaut pas souvent ces hélas qui dans les tragédies grecques formaient un vers entier. Thou-Fou n'est jamais plus simple que lorsqu'il chante ses propres malheurs; et il devait sentir combien cette simplicité les exprimait profondément. Ce ne fut pas en effet seulement sur les maux de sa patrie qu'il eut à gémir; j'ai déjà parlé de l'exil qui punit sa franchise. C'est de cet exil qu'il a daté ses *Tristes* à lui, et elles ont été plus nobles que celles du poète latin. La poésie de l'exil est immense; c'est, pour le poète, la grande souffrance où se confondent toutes les souffrances. C'est le regret de la patrie absente et des personnes aimées; c'est la solitude lointaine, c'est le découragement qui vous saisit loin de ceux qui vous consolaient autrefois, c'est la perte des espérances qu'on voulait réaliser; aussi les cœurs exaltés respirent-ils volontiers dans l'exil toutes les fureurs de la vengeance, toutes les âcretés de la satire. Mais le poète chinois n'a que des larmes; il rejette la colère qui se venge comme il rejette ces bassesses de sentiments qui vous engagent à demander pardon. Il n'écrit pas à l'empereur que Jupiter ne tonne pas toujours; il ne regrette pas d'avoir aperçu quelque chose :

Cur aliquid vidi, cur conscia lumina feci?
OVIDE

Il n'accabla pas non plus de traits satiriques ce faible empereur qui l'a exilé. On est élevé d'ailleurs en Chine à respecter son roi, même quand il vous exile. Mais il a des plaintes attendrissantes sur l'existence qu'il passe dans une contrée rude, chez des peuples mal civilisés. Il y a même une certaine franchise dans ses vers; il ose avouer qu'il regrette la cour, et les plaisirs dont il y a joui, et quand des hirondelles s'assemblent, prêtes à se diriger vers les lieux qu'il a abandonnés, il s'écrie mélancoliquement : *Qu'elles sont heureuses! elles vont partir!*

V

Pour passer maintenant des poètes chinois à la poésie chinoise, je dirai, en finissant, qu'elle a une originalité prononcée au milieu des diverses poésies de l'Orient. Elle ne se couvre pas, à l'exemple de la poésie arabe, d'un riche vêtement d'images recherchées et de comparaisons pompeuses; c'est à la poésie de l'Inde plus qu'à toute autre qu'elle ressemble. Toujours sobre, l'inspiration y est contenue dans un moule étroit; elle se resserre dans une brièveté qui dégénère par moment en une concision très prisée des Chinois; mais pleine de difficultés redoutables pour le traducteur; elle affectionne beaucoup les idées philosophiques; elle se dérobe enfin souvent sous un vague cher à ces rêveuses imaginations d'élite qui ne sont pas fourvoyées sur les sommets de la poésie, à côté des nuages. Elle diffère moins qu'on ne le supposerait de notre grande poésie moderne. Brizeux s'en rapproche excessivement dans une partie de ses œuvres qui a été la mieux comprise du public, dans la *Fleur d'Or*. Ces ressemblances fortuites entre des littératures qui s'ignorent est un argument de plus en faveur de l'unité et de l'universalité de l'art. Plus on va, plus on s'aperçoit que l'art est le même partout, sauf quelques différences sans importance, et qu'il est absurde de repousser, dans l'intérêt d'un absurde patriotisme littéraire, les écoles nées à l'étranger. C'est là une raison qui doit nous conseiller de ne pas négliger l'étude des chefs-d'œuvre qu'ont produits les peuples les plus éloignés de nos contrées. Puisque nous étudions les grands poètes de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie, pourquoi ne pas étudier aussi ceux de l'Arabie, de la Perse, de l'Inde ou de la Chine? Il n'appartient qu'aux esprits faibles de garder ces préjugés qui absorbent aujourd'hui tant d'intelligences; et il y a aussi des préjugés littéraires. Espérons qu'une connaissance approfondie des littératures inconnues saura les détruire. Nous sommes sur ce point, en ce qui concerne la littérature chinoise, vigoureusement conduits par les travaux de nos orientalistes. Le XVIIIe siècle a déjà ouvert la grande voie

inexplorée; les mémoires et les traductions des missionnaires ont percé les barrières où se cachaient, comme derrière une autre grande muraille, les philosophes, les historiens, et les poètes chinois. L'enthousiasme de Voltaire pour Confucius, ses imitations de l'*Orphelin de Tchao* dans l'*Orphelin de la Chine* et de l'*Histoire de Tchouan tseu* dans *Zadig* ont donné aux recherches sur la Chine l'autorité d'un grand génie. Aujourd'hui toutefois, malgré tout ce que nous devons à MM. de Rémusat, Pauthier, Stanislas Julien, Hervey de Saint-Denis, etc., nos connaissances orientales sont, si on les considère relativement, infiniment bornées. A une heure où nos relations avec la Chine vont s'agrandissant, il est à désirer qu'elles se développent. Elles seront utiles à notre poésie qui aime à s'abreuver à toutes les sources; elles le seront encore davantage à la poésie chinoise qui est restée immobile, à qui une révolution, un *romantisme* feraient grand bien. Rien ne vaut les échanges; il y en a en littérature comme il en est dans le commerce, et nul échange n'égale les échanges d'idées. C'est à eux à semer l'avenir dans les champs épuisés du présent, et nous le ferons fructifier en jetant à travers l'Océan les semences fécondes de la pensée.

ANTONI VALABRÈGUES.

SOIRÉE DE PÊCHE

J'ai tendu l'hameçon ; mais, novice pêcheur,
Couché dans la grande herbe où rit la nonchalance,
J'écoute vaguement la chanson du faucheur
Et les bruits dont le soir anime son silence

A cette heure sereine où descend la fraîcheur,
Le corps que doucement berce la somnolence
S'allanguit; mais l'esprit avide et rabâcheur
Saisit l'occasion, ouvre l'aile et s'elance.

Au hasard, enfourchant les chimères, il va
Vers des cieux où jamais son vol ne s'eleva
Et dans les champs du rêve arpente mainte lieue .

Cependant je demeure au bord des calmes eaux,
Les yeux demi-fermés, regardant les oiseaux
Comme dans l'éther bleu passer dans l'onde bleue

ACHILLE MILLIEN

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 novembre 1864

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, qui engage la Societé à ouvrir des cours publics.

M. *Revon* présente des debris de poteries lacustres ainsi qu'un bracelet en bronze, trouves par lui sur l'emplacement connu sous le nom de *Chatillon*, dans le lac d'Annecy. Cette decouverte est d'autant plus intéressante que le bracelet dont il s'agit est la première pièce en bronze retirée du lac d'Annecy.

M *Ducis* fait une communication sur un cippe romain trouve en 1855 dans une maison du faubourg de Bœuf, a Annecy, et qui a déja fait l'objet d'un article de M E Serand, insére dans le vol I. p 3, des *Bulletins* de la Societé.

La reunion decide que la note de M Ducis sera publiee par la *Revue savoisienne*

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Note sur la succession des mollusques gastéropodes pendant l'époque cretacée dans la region des Alpes suisses et du Jura*, par F -J. Pictet; Genève septembre 1864; don de l'auteur; — 2° *Lettres inedites de J.-J Rousseau*, par M G Vallier; Grenoble 1863; don de l'auteur: — 3° *Le Mont-Joly et ses aspects*, par M Mollard; don de M. Aly, maire de St-Gervais; — 4° *Gridi di guerra*, par M le chanoine Croset-Mouchet, de Pignerol; don de l'auteur; — 5° *Archéologie de contrebande* . A PROPOS DE MANDRIN, par M G Vallier de Grenoble; don de l'auteur; — 6° *Considerazioni teoriche sugli apparecchi di riscaldamento*, par M Boltshauser, directeur de l'Institut technique de Tortone; don de l'auteur; — 7° *Notice biographique sur Jacques Balmat*, dit Mont-Blanc, par Michel arrier ; don de l'auteur; 8° *Conférences philosophiques*, par M. l'abbé Favre; n° II; don de l'auteur; — 9° *Les stations médicales des Pyrénées et des Alpes comparees entre elles*, par le docteur H -C Lombard, de Geneve; don de l'auteur; — 10° *Note sur la villa Quadruvium*, par Jules Vuy; Geneve 1864; don de l'auteur; — 11° *Revue des Sociétes savantes*, — 12° *Revue archéologique*, — 13° *Revue du Lyonnais*; — 14° *Annales de la Societé impériale d'agriculture de la Loire*, tome VIII, 1864; — 15° *Bulletin de la Societe des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*; XVIIIe vol , 1er trimestre 1864; — 16° *Atti della Società italiana di scienze naturali*, vol VI, fasc III; Milan 1864; — 17° *Bulletino archeologico Sardo*, juillet et août 1864 : — 18° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie*; — 19° *Journal des connaissances medicales*, de M. Caffe, Paris , — 20° L'*Union magnétique*, Paris; — 21° *Gazette litteraire, artistique et scientifique*; Paris; — 22° *Le monde des arts*, revue; 1er n°, Paris; — 23° *Bulletin de l'Institut national genevois*; — 24° *La Tribune lyrique*; — 25° *Le Courrier de Savoie*; — 26° *Le Mont-Blanc*; — 27° *Le Léman*; — 28° L'*Abeille du Bugey* , — 29° *Le Courrier de l'Ain*, — 30° L'*Abeille de Chamonix* , — 31° *Arrêté d'Albitte du 30 germinal an II*, contre les avocats et les procureurs, don de M A Despine; — 32° *Liste des 600 contribuables les plus imposés du departement du Mont Blanc*, 27 août 1813; don du même , — 33° *Diplôme de bourgeois d'Annecy*, delivre en 1615 à François des Bois, seigneur de la Maison, don de M François Terrier.

Pour extrait.

JULES PHILIPPE,
Secretaire.

Il sera publié, par les soins du ministère de l'instruction publique, un recueil (format in-8°) intitule: *Archives de la Commission scientifique du Mexique* Ce recueil paraîtra par livraisons Il sera imprime à l'imprimerie imperiale et tiré à mille exemplaires.

Le 18 octobre a eu lieu à Kœnigsberg l'inauguration d'un monument à la mémoire du celebre philosophe Kant.

Claude Lorrain, le celèbre paysagiste, a résidé, comme on sait, pendant plusieurs annees dans un petit château à Harlaching, en Bavière La *Gazette d'Augsbourg* croit savoir que le roi Louis Ier de Bavière se propose de faire elever un monument en cet endroit, à la mémoire du grand peintre

Le dernier ouvrage de M J. Replat, *Bois et vallons*, dont nous avons terminé la publication en octobre, vient d'être reuni en un fort beau volume qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques savoyardes Il ne nous appartient pas de louer ici cet ouvrage que nos lecteurs ont pu apprecier. Nous nous bornons à annoncer qu'il est en vente à la librairie Jules Philippe (ancienne librairie Didier-Monnet), à Annecy. — L. T

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

5me Année — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 décembre 1864.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire — Recherches sur les poesies en dialecte savoyard, par M Alphonse Despine. — Aix-les-Bains, par M G. Saussac —Tombeaux de Bel-Air, près Lausanne, par M Fréd. Troyon. — Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, par M. G. de Mortillet. — Archéologie, communication de M. C.-A. Ducis — Matinée de chasse, poésie de M Achille Millien — Bulletin

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

« La poésie populaire, a dit M. Gautier de Nantes dans son intéressant rapport sur l'œuvre malheureusement inachevée de M. Armand Guéraud, « la poésie « populaire est fille de l'histoire : fille inconstante, « tantôt légère et enjouée, tantôt mordante et satirique, puis rêveuse et moraliste. Soit qu'elle emprunte aux événements leur caractère distinctif, soit qu'elle leur prête sa propre forme, elle se fait toujours reconnaître par l'abandon de ses poses et par une négligence qui exclut la perfection poétique, mais qui lui imprime un caractère de grace et de naïveté sans lesquelles elle ne serait plus elle-même. »

Cette grace et cette naïveté sont des charmes puissants auprès de l'homme d'un âge mûr. Il croit retrouver un bien qu'il avait perdu. Ses jeunes années se présentent à lui avec tout leur prestige. Les longues veillées au foyer paysan, hanté par le servan et l'esprit follet; les joyeuses chansons de la fanneuse; la ronde folle; les vanteries triomphantes du soldat; les traditions, les pieuses croyances revêtant un caractère plus solennel encore lorsqu'elles sont redites par une matrone dont les ans ont brisé la voix ; tous les souvenirs, en un mot, se déroulent à l'envi dans les chants populaires, et l'on comprend l'intérêt qu'ils ne cessent d'offrir.

Aussi, lorsque, me proposant une étude sur le patois, son origine, ses types probables et leur transformation, j'ai rencontré, le long de ma route, des poèmes écrits ou parlés en dialecte savoyard, ai-je éprouvé un vrai bonheur à les recueillir. C'était là une étude nouvelle dans nos contrées : moins étendue assurément que celle qui fut l'objet de mes premières recherches, elle pouvait par cela même être rendue plus complète et convenait mieux à mes forces.

Le mouvement qui, dans l'ancienne France, en 1824 et en 1852, exhuma les chants populaires et réunit les principaux dialectes, ne s'était pas prononcé en Savoie. Une mine riche s'offrait à moi, inexplorée ; à peine découverte, elle ne montrait encore que des filons extrêmement pauvres : quelques chants égarés; des lambeaux à peine animés d'un souffle de poésie, voilà tout ce que je possédais. Les documents écrits me faisaient défaut, soit parce que s'ils avaient jamais existé, ils s'étaient perdus au milieu d'une littérature plus féconde : soit parce que notre idiome rude, indépendant de règles certaines, avait découragé les essais dont l'action se trouvait d'ailleurs restreinte dans d'étroites limites : enfin la difficulté d'orthographier cette langue qui n'a pas d'existence reconnue, qui se modifie de commune à commune et qui, pour figurer aux yeux sa vraie accentuation, aurait besoin d'un alphabet nouveau : toutes ces causes réunies, je le crois, rendaient excessivement rares les jalons indispensables à une étude raisonnée.

Ce n'est pas que la verve satirique ou la soif d'un idéal mélancolique ait manqué à notre peuple pour produire des chants dignes d'être comparés à ceux des autres nations qui, depuis des siècles, écrivent dans une langue maternelle qu'elles ont su conserver. Mais sans doute il est arrivé, surtout dans nos montagnes, que la littérature n'est pas descendue au niveau de la grande foule. Les poètes formés par l'école n'auraient pas compris les inspirations rustiques, de même que les paysans n'auraient point admiré les œuvres symétriques, presque exclusivement livrées à la presse. De là une grande ligne démarcative entre la poésie académique et celle populaire. La première, survivant à l'inspiration qui la créa, prit rang dans nos bibliothèques et revêtit une forme ineffaçable. La seconde, au contraire, gardée par la mémoire du peuple, et toute de tradition, n'obtint le plus souvent qu'une existence éphémère : passant d'un âge à un autre, d'un canton à un canton même voisin, les quelques chants qui survécurent se transformèrent au gré du chanteur, furent rapidement mutilés, décolorés, puis disparurent à leur tour. Voilà pourquoi les poésies en dialecte national ne peuvent être retrouvées qu'en nombre fort restreint. Toutefois le découragement ne m'atteignit pas et un demi succès fut enfin obtenu.

Il n'est pas loin de nous ce temps où, dans les beaux jours de fête, nos grands-mères, parées de soie et de

dentelles, ne dédaignaient point de s'asseoir devant le seuil de leur maison et y devisaient en patois. Aujourd'hui, nos plus simples mercières reculent presque devant cette simplicité antique. Tous, nous avons vu le bon aïeul faire des emprunts au dialecte local lorsqu'il se laissait aller à une de ces gaudrioles propres à effaroucher la langue française? Ces temps ne sont pas loin, je le répète ; nous comprenions encore le langage de nos grands parents : mais aujourd'hui ce serait une langue morte pour nos enfants. Le patois s'en va! Cette rapide décadence est un puissant motif pour que nous, hommes de transition, nous recueillions par écrit les épaves échappées au naufrage. Il y aurait ingratitude à nous « que la langue maternelle, cette langue qui a « bercé notre enfance, fût obscurément perdue dans la « langue nationale, comme ces ruisseaux sans nom « qui portent leurs eaux inconnues au fleuve qui les « engloutit. Nous ne voulons pas dire que cette langue « sera parlée par notre postérité aussi longtemps « qu'elle le fut par nos pères. Je ne l'espère pas : je ne « le souhaite même pas. J'aime ces tours naifs et ces « expressions pittoresques, vives images de mœurs « qui ne sont plus ; mais je les aime comme les ruines « qui dominèrent notre pays et qui décorent encore « nos paysages : elles subsistent et pourtant n'arrê- « tent pas l'œuvre de la civilisation (1). »

Avec Jasmin, le poète agenais, je dirai à mon tour :

« Perqué ço qu'és bièl
« As sabens semblo de relicos,
« De biels mots balon mai que de pèyros anticos ;
« O ma lengo, tout me zou dit
« Plantarèy une estelo à ton froun encrumit! »
(Las papillôtos)

Ces considérations ont déterminé ma publication : très pauvre, très incomplète, je le reconnais, mais ingrate et inspirée par un sentiment patriotique, elle obtiendra quelque indulgence. Et, peut-être, cet appel jeté au pays engagera-t-il nos compatriotes à venir augmenter ce recueil par de bienveillantes communications.

Mon travail est essentiellement une collection. Aussi malgré la bigarrure qui peut en résulter, ai-je respecté, autant que possible, l'orthographe observée dans les documents recueillis. Je ne crée pas ; je veux conserver, et, à ce point de vue, il m'a semblé opportun de respecter la forme adoptée par chaque auteur. Elle trouva, je le crois, sa raison d'être dans le désir de reproduire l'accentuation locale ; elle peut ainsi constituer un certificat d'origine que l'on doit se garder d'altérer.

Quelques règles générales sur la prononciation faciliteraient singulièrement la lecture du patois ; mais les limites de cet opuscule ne permettent pas de les établir : le tenter serait même dangereux, car l'intonation brève dans certains cantons est rendue longue dans certains autres. La langue romane, dont les principes sont cependant nettement posés et qui forme une langue reconnue, riche d'œuvres nombreuses, offre, comme notre dialecte, des nuances d'intonation extrêmement délicates. Afin de les conserver dans toute leur pureté, les auteurs de *Las joyas del gay saber* ont dû formuler un corps de règles dont le nombre rebuterait nos lecteurs. Je m'abstiendrai donc d'établir des principes. Toutefois, signalons que le patois, dont les principales origines sont latines, offre, ainsi que le latin, trois accents réglant le son de chaque syllabe bien qu'aucun signe ne précise à l'œil leur existence : ce sont l'accent aigu, l'accent grave et l'accent circonflexe. Le premier doit être sur la première syllabe ; il élève la voix ; le second n'a pas plus d'un temps bref ; il gouverne la plupart des autres syllabes et il baisse naturellement la voix. Enfin, l'accent circonflexe fait prononcer avec force, il est toujours placé entre deux ou plusieurs accents graves ; habituellement il est marqué d'un signe extérieur. L'accent aigu et surtout celui circonflexe prennent et retiennent plus de temps que le grave ; par cela même la syllabe est rendue plus sonore : on peut les appeler principaux. Dans les mots de deux syllabes, ils frappent ordinairement la première. Les autres mots les reçoivent à la pénultième et quelquefois à l'antépénultième. Les voyelles sont toutes sonnantes ou au moins semi-sonnantes ; l'*e* muet final des mots, d'un si fréquent usage en français, n'est point admis par le patois, son intonation fléchit vers celle de l'*é* fermé. Il est extrêmement rare que les consonnes finales se fassent sentir, sauf pour former des liaisons. Enfin, certaines prononciations n'ont point d'analogues en français ; c'est, d'une part, celle de *ch* et de l'*j* pour laquelle nous devons faire emprunt au *th* des Anglais, et encore le *ch* différera-t-il de l'*j* en ce qu'il reste plus dur et plus plein ; c'est, d'autre part, une aspiration gutturale, propre à quelques vallées du Faucigny, supprimant la prononciation de certaines consonnes placées entre des voyelles dans le corps des mots, et donnant à notre dialecte une physionomie presque allemande.

Ces quelques rudiments sur l'accentuation du patois suffiront-ils à prévenir une véritable confusion des langues? J'en doute fort et je crains que l'on ne puisse dire avec les maîtres *Del gay saber* : « L'autra cauza es, « quar accens es cauza huey fort ignorada, per que « maut clerc can lieio no volon accentuar, segon que « deurian, per que no sian repres ; ans fan ayta longa « una sillaba coma lautra, et aquel legirs, es destruirs ; « quar osto a cascuna dictio l'accen principal, per lo « qual es regida, conoguda e jutiada. »

(*Sera continué.*) ALPH. DESPINE.

(1) S. A. Dumon, 1837.

AIX-LES-BAINS

Depuis quelques années surtout, la mode est aux villes d'eaux : la faveur dont elles jouissent auprès du public et de la Faculté va chaque jour grandissant. On peut prévoir, sans trop craindre de se tromper, que dans un espace de temps relativement court, le nombre déjà si élevé des clients des villes minérales ou thermales aura doublé.

Il y a trente ans, les malades riches pouvaient seuls supporter les frais considérables occasionnés par des voyages souvent fort longs, toujours dispendieux ; aujourd'hui, grâce à la rapidité des communications, grâce surtout à la diminution réelle, bien que contestée, des difficultés de la vie matérielle, le séjour dans les stations thermales est accessible aux plus modestes fortunes.

Depuis trente ans, le nombre des baigneurs venus à Aix a triplé Plombières, Amélie-les-Bains, Saint-Gervais, Evian, Vals, Vichy, Bagnères — pour ne pas es nommer toutes, — ont vu s'accroître leurs clients dans des proportions diverses; mais il y a eu progrès partout.

Aussi, malgré les agrandissements successifs exécutés sur tous les points où ils étaient devenus nécessaires, malgré les embellissements effectués, malgré le luxe et le confort augmentés dans toutes ces stations, il est arrivé que le progrès accompli n'a pas été au niveau des besoins et nous voyons à cette heure toutes les villes d'eaux prêtes à s'imposer de nouveaux sacrifices afin de satisfaire aux légitimes exigences d'un public de plus en plus difficile et nombreux.

Aix a dû suivre l'exemple de ses rivales.

Elle l'a suivi avec succès.

Sa prospérité croissante ne fait doute pour personne. Nous aurons tout-à-l'heure à nous demander si elle ne pourrait pas prendre de plus grandes et de plus rapides proportions et quels seraient les moyens à employer pour atteindre ce but, mais tout d'abord, nous constatons un fait pur et simple : le succès.

Notre intention n'est point d'écrire une monographie d'Aix : ce travail a été fait et très bien fait (1). Il dépasserait d'ailleurs les bornes d'un simple article de Revue.

Nous avons voulu simplement émettre notre opinion désintéressée sur la position exceptionnelle que prépare à Aix un avenir prochain.

Le chemin de fer, le *Victor-Emmanuel,* qui pendant huit ans a été pour la Savoie une cause de bien-être et de richesse, a contribué beaucoup aussi à la prospérité d'Aix-les-Bains. C'est une justice à lui rendre, et nous profitons de l'occasion qui se présente pour le remercier au nom de tous; de tout côté maintenant lui viennent de puissants auxiliaires; le chemin de fer de Grenoble met Aix en communication directe avec le midi de la France et l'Espagne, tandis que le Lyon-Méditerranée la relie déjà avec tout le nord; la voie ferrée d'Annecy va bientôt ouvrir un nouveau débouché sur Genève et la Suisse; lorsque le tunnel du Mont-Cenis sera percé — au dire des hommes de l'art, il le sera avant dix ans — Aix se trouvera placée aux portes de l'Italie, le trait d'union indispensable entre cette dernière nation, la Suisse et l'Italie et par conséquent l'Europe. Sa position géographique devient dès lors sans égale : elle est le gage assuré de l'avenir.

Surtout pour une ville de bains.

Nous avons dit tout-à-l'heure que la prospérité d'Aix allait croissant d'année en année; il nous sera facile d'en offrir la preuve : nous avons sous la main un terme de comparaison décisif.

Les recettes de l'établissement thermal, en 1848, s'élevaient à . . . . . 21,514 fr.
En 1854, à . . . . . 52,869 »
En 1863, à . . . . . 116,598 »
En 1864, elles dépassent le chiffre de 125,000 »

Ces chiffres sont significatifs; ils nous dispensent de tout commentaire.

(1) Voir les intéressantes publications de MM Despine, Guilland, Vidal, Bertier, Davat, Blanc, Gaillard, Dardel, Berthet, Forestier.

En quinze années les revenus de l'Etablissement ont sextuplé.

Pour nous servir d'une comparaison un peu usée mais juste ici, nous dirons que les recettes de l'Etablissement thermal sont le thermomètre de la prospérité d'Aix-les-Bains.

Cette prospérité s'est maintenue malgré la suppression des jeux, suppression qui eût réellement frappé d'un coup mortel Aix-les-Bains, si cette ville n'avait eu, dans sa position, dans son climat, surtout dans ses admirables sources thermales un principe de vie et de succès, indépendant de causes étrangères, et capable de défier à toujours la mauvaise fortune.

Ajoutons encore, pour être juste, que la ville ne s'était point abandonnée.

La construction par souscription publique d'un *Casino,* maintenant encore l'un des plus beaux de l'Europe, la restauration complète de l'*Etablissement thermal,* aujourd'hui sans rival dans son genre, l'édification de récents et somptueux hôtels, les nombreux travaux d'assainissement exécutés, tant dans l'intérieur de la ville qu'au dehors, des rues nouvelles percées, de larges promenades ouvertes, l'importante création de l'*Etablissement de Marlioz* — tel est le bilan des améliorations réalisées à Aix, en quinze ans. On voit, par ce simple exposé, qu'il n'y a pas eu beaucoup de temps perdu.

Il manquait un couronnement à l'œuvre accomplie : la création d'un jardin public, et c'est, à l'heure qu'il est, chose résolue. Les fonds d'acquisition ont été votés par la ville, le département lui est venu en aide, on espère aussi une subvention gouvernementale. De toutes les mesures à prendre en vue de l'avenir d'Aix, c'était assurément une des plus urgentes et des plus importantes. Elle comble une lacune regrettable de tout point, et de tous les projets conçus dans l'intérêt de la cité, nul n'aura plus contribué à son embellissement et à sa transformation.

Nous n'avons ici à discuter ni le choix de l'emplacement, ni le prix d'acquisition, c'est affaire aux intéressés. La question qui pour nous domine les autres, c'est qu'un jardin public doit être fait et qu'il se fera.

Les étrangers, riches et pauvres, malades ou simples touristes, accueilleront avec la satisfaction la plus vive la réalisation d'un plan pareil. Pour les uns, pendant les violentes ardeurs de l'été, ce sera de l'ombre et de la fraîcheur; pour les autres, un charmant lieu de repos, dans la ville même; pour tous, un rendez-vous commun et préféré de distraction ou de plaisir.

— A ce propos, une courte digression archéologique nous sera permise, et la *Revue savoisienne,* nous en sommes convaincu, nous la pardonnera volontiers.—

La création d'un jardin public dans la propriété de M. le marquis d'Aix entraîne avec elle l'ouverture de plusieurs voies nouvelles; mais elle rend surtout possible, dans un moment donné, le dégagement de ce beau monument romain si malheureusement enterré, masqué, écrasé par des constructions modernes.

Nîmes est fière et avec raison de sa *Maison carrée,* Vienne a consacré près d'un million à la restauration de son *temple d'Auguste et de Livie;* un jour viendra pour Aix où elle aussi relèvera de ses ruines son *temple de Diane* et où cette inscription gravée sur le front du vieux monument mutilé :

n'aura plus l'air d'une sanglante épigramme écrite sur ces nobles murs par quelque archéologue indigné.

Si j'insiste, c'est parce que de toutes les pages historiques dont Aix puisse s'enorgueillir, je n'en connais pas de plus belle, de plus vénérable, de plus parlante que le *temple de Diane,* glorieux et magnifique souvenir légué à Aix-les-Bains par le peuple-roi.

Revenons à notre sujet.

Aix-les-Bains est aujourd'hui définitivement classée parmi les plus importantes stations balnéaires-thermales de France et d'Europe.

Elle a rencontré cette rare bonne fortune d'avoir pour elle autant d'amis, autant d'admirateurs que de clients. Et quels clients! Lamartine, Dumas, Achard, Georges Sand, des princes, des ministres, des maréchaux de France, mieux encore, un nombre infini de jolies femmes! Un médecin étranger, M. Berthet, a pu comparer, sans prêter au ridicule, Aix et ses environs au paradis terrestre. Les moins enthousiastes n'ont pu s'empêcher de payer un tribut d'hommage à cette contrée qui s'ignore trop, soit par orgueil, soit par indifférence. M. Audiffred, par exemple, un littérateur à tempérament froid, a écrit ces lignes :

« Aix est un des plus brillants joyaux de la province
« de Savoie. De toutes les villes de bains, il en est peu
« de plus richement dotées, car, à l'efficacité de ses
« eaux merveilleuses, viennent se joindre les attraits
« d'un beau ciel avec toutes les séductions dont la na-
« ture s'est montrée si prodigue dans les régions al-
« pestres. Bâtie sur le penchant d'une riante colline
« dont les dernières ondulations vont expirer au pied
« du vert coteau de Tresserve, protégée à l'est par la
« chaîne des Beauges, à l'ouest par celle de l'Epine et
« du Mont-du-Chat, entourée de curiosités de tous
« genres, *Aix non seulement rivalise sous le rapport*
« *topographique avec la plupart des villes thermales de*
« *l'Europe, mais encore les éclipse complètement.* »

On remplirait un volume, rien qu'avec des citations de ce genre empruntées aux écrivains les plus autorisés, les plus désintéressés; et, chose étrange, pas un homme de sens qui a vécu à Aix, une seule saison, ne voudrait donner à tous ces éloges, si exagérés qu'ils paraissent d'abord, un simple démenti.

Il faut avoir les reins solides pour supporter sans faiblir tant d'écrasantes louanges.

Abrégeons.

Toutes les villes thermales progressent; quelles que soient les causes de cette progression, nous n'avons pas ici à nous en inquiéter, et, du reste, elles sautent aux yeux des plus mal avisés. Lorsque la ville d'Aix voudra se servir des mêmes moyens que ses émules, elle atteindra aussi sûrement et plus rapidement les mêmes résultats.

Ces moyens se résument en un seul, à notre avis du moins.

La publicité.

On a beaucoup agité la question d'ouverture d'une saison d'hiver à Aix. Plusieurs docteurs résidents, entre autres, MM. Davat, Despine, Vidal, s'en sont préoccupés et ont émis dans leurs ouvrages une opinion favorable à cette idée.

M. le Dr Forestier, sur le même objet, s'exprime en ces termes :

« Le climat d'Aix est des plus salubres : l'air y est
« pur et dans des conditions hygrométriques qui le
« rendent favorable aux poitrines délicates et aux
« constitutions nerveuses et irritables. La flore des
« environs d'Aix est celle des contrées beaucoup plus
« méridionales : le laurier, le grenadier, le figuier, le
« jujubier s'y trouvent en pleine terre. Le point le plus
« chaud de la Savoie est sans contredit Aix-les-Bains.
« Les deux saisons intermédiaires, le printemps et
« l'automne, y sont en général très beaux; aussi les
« malades peuvent-ils, sans crainte, y arriver dès le
« milieu d'avril et y séjourner souvent jusqu'à la fin
« d'octobre. Quelque jour, sans doute, on songera
« aussi à créer à Aix une saison d'hiver, ce que le vo-
« lume considérable (6,300,000 litres par 24 heures) des
« sources rendrait du reste plus facile que nulle part
« ailleurs, en permettant d'utiliser la chaleur thermale
« pour réchauffer l'édifice consacré aux malades. »

L'idée d'ouvrir une saison d'hiver à Aix est une idée heureuse, elle recevra son application tôt ou tard; nous la voyons même en bon chemin; mais comme c'est une idée heureuse, et précisément parce que c'est une idée heureuse, le chemin sera probablement long à parcourir.

Nous aussi, nous croyons avoir une bonne idée et celle-là aussi fera son chemin, mais il lui faudra un long temps avant d'être adoptée; elle est trop simple, elle est, que l'on nous passe le mot, trop naïve pour avoir quelque chance d'être bien accueillie, et cependant nous le disons avec une conviction profonde :

La publicité est la condition absolue de la prospérité future d'Aix-les-Bains. Aix est peu connue.

Dussé-je blesser la susceptibilité de ses habitants, je le répète à dessein :

Aix est peu connue.

Les villes dont la réputation est européenne et qui auraient le moins besoin de bruit, *Bade, Hombourg, Plombières, Vichy,* sont au contraire celles qui tiennent le plus à faire parler d'elles, à inonder l'Europe de leurs réclames et de leurs prospectus, à faire retentir dans toute la presse française et étrangère les trompettes de la publicité.

Aix-les-Bains! Non!

Nous causions un de ces jours derniers, à propos de cette question qui a le privilége de nous intéresser vivement, avec un habitant de la localité, considérable, considéré et qui possède à un haut degré l'amour et l'orgueil du pays natal.

Sa seule réponse à nos observations fut un mot, proverbe familier qui résume l'opinion générale des habitants :

Bon vin n'a pas besoin d'enseigne.

Eh bien, si! Bon vin a besoin d'enseigne, surtout à l'époque où nous sommes.

Aix doit commencer enfin à s'en apercevoir.

Le diamant enfoui dans les entrailles de la terre a besoin d'être produit au grand jour pour être estimé son prix : les villes thermales sérieuses ont également besoin du grand jour de la publicité pour lutter efficacement contre les réclames incessantes et menteuses des villes thermales de contrebande.

Vichy l'a compris : Aix-les-Bains ne saurait mieux faire que d'imiter son excellent exemple.

G. Saussac.

TOMBEAUX DE BEL-AIR, PRÈS LAUSANNE

De nouvelles fouilles, entreprises ces derniers temps dans ma campagne de Bel-Air, ont amené la découverte d'une quinzaine de tombes sur l'emplacement du vaste cimetiere que j'ai déjà commencé à explorer en 1838. Dès lors, j'ai retrouvé plus de trois cents tombes sur cette colline, malgré les destructions qui avaient eu lieu précédemment, à la suite des travaux agricoles, et il est probable que les richesses archéologiques de Bel-Air sont loin d'être épuisées.

Ce champ de sépultures présente diverses particularités dont il ne sera pas hors de propos de donner une idée.

Les tombes ont été creusées sur une colline naturelle dans laquelle elles sont étagées en trois couches superposées. La plus profonde, et par conséquent la plus ancienne, est à 5 ou 6 pieds au-dessous de la surface du sol, la couche moyenne est à 4 pieds de profondeur et la couche supérieure n'est recouverte que d'un à deux pieds de terre.

La superposition des tombes n'est point parfaite, aussi est-il facile de se convaincre qu'après avoir rempli une première fois l'espace consacré aux sépultures, on a continué à inhumer dans le même cimetière, mais un peu moins profondément pour ne pas détruire les tombes de la couche inférieure, puis on a recommencé la même opération une troisième fois. Le peu de profondeur de la couche supérieure ne permettant plus d'inhumer au-dessus, plusieurs tombes de cette couche ont été rouvertes pour y placer un mort nouveau après avoir entassé pêle-mêle, dans un coin ou dans une niche, les ossements du précédent squelette.

Les morts, étendus sur le dos, étaient placés de manière à avoir les yeux tournés vers le soleil levant. Une certaine oscillation dans la direction des squelettes provient sans doute de la saison à laquelle avait lieu l'inhumation ou, en d'autres termes, du point de l'horizon où se levait le soleil lorsqu'on ouvrait une nouvelle fosse.

La construction des tombes est assez variée. Parfois le mort était simplement déposé dans un cercueil en bois. Une quarantaine de tombeaux ont été taillés dans un banc de roc. Les autres étaient construits en murs secs ou avec de grandes dalles brutes. Quant aux dimensions, elles varient d'après la taille du défunt, qui est très pareille à celle de la population actuelle.

Les objets d'industrie recueillis dans ce cimetière et classés soigneusement à part d'après la couche à laquelle ils appartiennent, témoignent d'un développement sensible de la civilisation pendant la période durant laquelle ont eu lieu ces inhumations. Des monnaies romaines, des monogrammes mérovingiens et des deniers de Charlemagne limitent la durée des inhumation du ve au ixe siècle de notre ère.

Le guerrier était accompagné de ses armes; les flèches et les lances sont rares; en revanche, un large coutelas en fer repose le long du fémur droit; de grandes agrafes et des plaques en bronze ou en fer richement damasquiné ornent le ceinturon qui est régulièrement à hauteur du bassin, comme sur les plus anciennes statues des chevaliers du moyen-âge; un peu plus haut se retrouve la boucle de la ceinture; parfois le pied gauche porte un éperon en fer sans molette, et un vase en verre ou en argile occupe le pied de la tombe. — L'enfant emportait ses joujoux et la femme ses ornements : ce sont des épingles, des boucles d'oreilles, des fibules, des agrafes, des bagues et des colliers composés de graines d'ambre, de verre ou d'émaux. La tombe d'une jeune personne conservait au milieu de divers ornements de frêles vestiges d'une couronne en filigrane et la bague en fer *sine gemmâ* que recevait la fiancée Ailleurs, une mère tenait entre ses bras les restes d'un petit enfant. — Des jeunes gens de 12 à 15 ans avaient sous la main droite un coutelas, signe de leur émancipation. — L'agriculteur et l'artisan emportaient aussi l'instrument de leur profession, le coutre de charrue, le couteau à deux mains et le fuseau. — Bien des tombes cependant ne renfermaient que le squelette. Tout cet ensemble présente les caractères de la société actuelle, du puissant, du riche et du pauvre; il est à remarquer que le vieillard, accompagné de moins de regrets, l'est aussi de moins d'ornements.

La population helvéto-burgonde qui inhumait sur la colline de Bel-Air et dont j'ai fouillé de nombreux cimetières sur divers points du canton de Vaud, professait le christianisme dès le commencement du ve siècle, aussi a-t-elle laissé bien des signes symboliques de sa foi; ainsi, sur des plaques de bronze, l'image du Christ bénissant, du prophète Daniel dans la fosse aux lions, ou d'un personnage adorant la croix et tournant le dos à une figure fantastique, symbole de la conversion des païens. — D'autre part, les traces des superstitions de l'ancien culte sont assez nombreuses. Il n'est pas rare de retrouver de petits fragments de verroterie et de poterie qui ont été déposés intentionnellement dans le cercueil. Pendant longtemps je ne pouvais en comprendre la signification, mais j'ai appris que des dépôts identiques se pratiquent encore de nos jours dans telle vallée alpestre avec la pensée que c'est un moyen de préserver le corps du défunt des atteintes du démon (1). La plupart des tombes contiennent des charbons clairsemés pris à des foyers dont les traces subsistent sous un ou deux pieds de terre sur le pourtour du cimetière, usage que j'ai constaté dans des tombes étrangères à l'incinération et fort antérieures à l'ère chrétienne. Comme j'en faisais l'observation à M. le baron de Duben, professeur d'anatomie à Stockholm, qui examinait nos dernières fouilles, il m'apprit que de nos jours les habitants de la Dalécarlie et du Wermland répandent encore sur le cercueil du défunt, mais en secret, il est vrai, des charbons ardents qu'ils cachent sous leurs vêtements, dans une petite cassolette. M. de Duben n'a pas pu me dire quelle signification les Suédois rattachent à cet usage.

Je retrouve en outre, de temps en temps, des silex avec des briquets faisant allusion à l'étincelle de vie qui doit un jour ranimer ces restes mortels, mais d'autres silex sont des lamelles ou des pointes de flèche auxquelles on attribuait évidemment la valeur d'amu-

(1) Un usage analogue existe encore a la Balme de Sillingy, près d'Annecy. En 1855, assistant à la sepulture d'un ami, j'ai vu le sacristain placer une soucoupe pleine d'huile sur le cercueil Comme je lui en demandais le motif, il me répondit qu'il n'en savait rien, mais qu'il agissait ainsi pour se conformer à un ancien usage. — E S.

lettes, comme le font encore les campagnards de plusieurs pays de l'Europe quand ils découvrent de ces pièces qu'ils portent sous leurs vêtements pour éloigner ou guérir certains maux. Je possède même dans ma collection une pointe de flèche en silex enchâssée dans un cœur d'argent, achetée ces dernières années d'un paysan écossais. Les idées superstitieuses qui se rattachent à ces silex s'expliquent d'autant mieux que la pierre a été longtemps réservée comme matière sacrée pour les instruments du culte. Il me serait facile de montrer comment elle avait déjà cette signification dans l'âge du bronze et plus tard dans le premier âge du fer. Le cuivre, à son tour, a joui longtemps du même privilége qu'il conserve encore chez quelques populations. C'est manque d'avoir tenu compte de ces idées religieuses qu'on a souvent cru à l'emploi simultané de ces diverses matières dans l'industrie pour les instruments tranchants, mais un examen plus approfondi montre qu'il n'en a pas été ainsi.

J'ai constaté dans le canton de Vaud plus de quarante cimetières helvéto-burgondes, et il est à remarquer qu'ils renferment les restes des véritables ancêtres de la population actuelle. Cette observation a son importance au point de vue anthropologique, parce que la forme des crânes était sensiblement différente à l'époque mérovingienne de ce qu'elle est de nos jours. Alors, la forme typique était généralement allongée avec un développement postérieur prononcé, tandis que de nos jours, les têtes plus arrondies ont un développement frontal plus grand. Nous voyons donc la civilisation chrétienne réagir sur le développement de l'encéphale chez un même peuple, et cela dans la voie ascendante, toujours bien plus lente à parcourir que celle de la dégradation. Il est fort à désirer qu'on apporte à la conservation des crânes antiques un soin plus grand qu'on ne l'a fait généralement jusqu'à présent, et je ne doute point que le récent ouvrage de MM. Rutimeyer et His sur les *Crania helvetica* ne contribue à généraliser cette étude.

Avant la publication des tombeaux de Bel-Air en 1841, des antiquités du même genre avaient déjà été recueillies à des époques et dans des lieux très divers, mais leur détermination laissait souvent à désirer, ce dont on peut s'assurer par la discussion que cette publication souleva en Allemagne où la découverte qui eut lieu en 1843, à Nordendorf, près d'Augsbourg, vint ajouter un nouvel intérêt à ces recherches et montrer que les cimetières qui présentent les mêmes caractères n'appartiennent pas nécessairement au même peuple. Les tombeaux d'Oberflacht, dans la Souabe, et de Selzen, près de Mayence, fournirent d'importantes données, grâces à leurs explorateurs. Depuis longtemps M. Baudot, de Dijon, fouillait les sépultures burgondes de Charnay. En Angleterre, plusieurs archéologues distingués ont fait connaître les richesses tumulaires des Anglo-Saxons et, les savantes publications de M. l'abbé Cochet, en popularisant ces divers travaux, ont jeté un jour nouveau sur les antiquités des Francs dont M. Limelette vient encore de décrire un intéressant cimetière à Spontin, près de Dinant, en Belgique.

Ces découvertes, qu'il serait trop long d'énumérer ici en détail, présentent une analogie frappante, surtout quand on examine une à une les pièces qui sortent de ces divers tombeaux, mais il est cependant facile de relever des traits distinctifs en les étudiant dans leur ensemble. Tel genre d'objet, rare sur un point, est commun sur d'autres. Les coutelas, larges et courts, les damasquinures et les symboles chrétiens caractérisent les Helvéto-Burgondes. Chez les Allemani, les longues épées en fer rappellent celles des anciens Gaulois. Les Souabes se distinguent par leur habileté à travailler le bois, admirablement conservé dans les tombeaux d'Oberflacht. La francisque est l'arme des Francs, et la richesse des fibules est l'un des caractères des antiquités anglo-saxonnes, qui présentent une certaine affinité avec celles des Scandinaves, pendant le second âge du fer, c'est-à-dire à la même époque.

Il est à remarquer que la géographie de ces sépultures est déterminée par les limites de l'ancien empire romain et que les éléments principaux qui concourent à cette nouvelle manifestation de l'art sont précisément ceux qu'on trouve à la base de la société moderne. Si la civilisation romaine a réagi sur la rudesse du vainqueur, le genre d'industrie des Germains et des Gaulois antérieurement à César n'en reprend pas moins un certain essor; le barbare ou l'envahisseur, tout en apportant son tribut d'énergie, introduit plus d'une forme empruntée à l'Orient, et le christianisme fait même sentir sur l'industrie sa puissante influence. Que le peuple placé dans ce milieu soit le Franc ou le Burgonde, il ne saurait échapper à l'action de ces éléments divers, quitte à imprimer en quelque degré le sceau de son individualité. En dehors de ces conditions d'existence, les monuments de la même époque présentent une différence sensible, comme il est facile de s'en assurer en étudiant les musées du nord de l'Allemagne et des autres contrées de l'Europe étrangères à la domination romaine et où le christianisme ne pénétra qu'après Charlemagne.

Quand on examine attentivement une collection d'antiquités, classée historiquement, on est surpris de voir combien l'industrie des temps mérovingiens s'est peu inspirée de l'art romain. En revanche, bien des formes reproduisent celles des derniers temps de l'indépendance gauloise, et c'est dans les antiques tombeaux de la Crimée et du Nord de l'Asie qu'on retrouve les prototypes de bien des pièces qui n'apparaissent en Occident qu'après le quatrième siècle de notre ère.

Ces vieux débris, qui nous font assister aux origines de la société moderne, ne méritent pas moins l'attention de l'historien que de l'archéologue. La continuité et la superposition des sépultures de Bel-Air retracent les pas successifs de la civilisation burgonde, du ve au ixe siècle de notre ère; l'ensemble de ce vaste cimetière et tous les monuments analogues offrent ainsi d'importants documents pour l'étude des premiers siècles du moyen-âge.

FRÉDÉRIC TROYON.

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE POSITIVE ET PHILOSOPHIQUE DE L'HOMME [1]

Paris, 5 decembre 1864.

Cher directeur,

Permettez-moi de recommander les *Matériaux pour*

(1) Publication mensuelle, au moins 32 pages in-8° par numéro. Abonnement : par an, 7 fr pour la France, 8 fr pour l'etranger Bureau à Paris, rue de Vaugirard, 35. Envoyer au directeur un mandat sur Paris ou un bon sur la poste.

l'histoire positive et philosophique de l'homme aux lecteurs de la *Revue savoisienne*. Moyennant 7 fr. par an en France et 8 fr. à l'étranger, ils seront tenus au courant mensuellement de tout ce qui se rattache à l'origine et au développement de l'homme, ainsi qu'à son histoire primitive. Cette publication, dont deux numéros ont déjà paru, formera chaque année un beau volume in-8°, avec des tables bien détaillées. Ce sera, je l'espère, un livre qui trouvera sa place obligée dans toute bibliothèque sérieuse. Traitant d'anthropologie, des temps anté-historiques, de l'époque quaternaire, des questions de l'espèce et de la génération spontanée, il intéresse tout à la fois le médecin, le physiologiste, le géologue, l'archéologue, l'historien, le philosophe.

Dans les premiers articles il est déjà question deux fois de la Savoie.

C'est d'abord M. le professeur F. Pouchet, directeur du musée de Rouen, ardent défenseur de la génération spontanée, qui s'est servi de l'air pris sur les hauteurs du Mont-Blanc et du Buet pour établir sa thèse. Cet air, très pur, ne contient que de rares corpuscules en suspension ; ce sont généralement des débris minéraux sans spores ou œufs d'infusoires. Pourtant avec l'air rapporté de ces hauteurs on obtient des organismes vivants au milieu de décoctions renfermées dans des vases hermétiquement clos.

C'est ensuite M. Lartet, l'éminent paléontologue, qui signale des débris de renne dans les cavernes du Mont-Salève, tandis qu'il n'en a jamais été trouvé dans les stations lacustres si voisines de la Suisse. Au Salève l'association des silex simplement taillés et des mammifères afférents à la période du renne s'est montrée dans les mêmes conditions que dans les grottes du Périgord si bien étudiées ces temps passés.

Il sera bien souvent encore question de la Savoie dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*. Votre beau pays est riche en monuments et objets anté-historiques des époques les plus diverses. Depuis longtemps Eloi Serand en recueille patiemment pour le musée d'Annecy ; notre ami Louis Revon nous a donné, dans la *Revue savoisienne*, un premier aperçu de tout ce qu'on peut espérer découvrir dans les cavernes du pays ; les archéologues de Genève ont fait connaître de longue date le dolmen de Reignier, dans le Faucigny ; l'abbé Ducis, dans son *Passage des Alpes par Annibal*, nous a rappelé le cromlech du Petit-Saint-Bernard ; les lacs de Savoie, rive savoisienne du lac de Genève, lacs d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette, sont pour la France la région par excellence des habitations lacustres. On se souvient que c'est à Annecy, au mois d'août 1856, dans une réunion extraordinaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie jointe à l'Association Florimontane, que ces habitations lacustres ont été signalées pour la première fois, par MM. Forel, Troyon, Replat, Serand, Rabut, etc. Depuis lors leur nombre a considérablement augmenté et on en a retiré de belles séries d'objets.

L'antiquité de l'homme est un fait maintenant parfaitement établi. Nous savons que nous sommes plus vieux qu'on ne le pensait généralement il y a quelques années. Mais il reste encore bien des incertitudes concernant les limites de cette ancienneté. Par exemple l'homme existait-il avant l'époque glaciaire? C'est là une bien grande et bien grave question qui peut-être sera résolue par la Savoie. Le terrain anté-glaciaire est fort répandu dans le pays, le glaciaire y est magnifiquement développé ; il ne s'agirait que de découvrir des débris humains ou des traces de l'industrie de l'homme, au-dessous du glaciaire, dans des couches anté-glaciaires vierges !... Ce serait un digne pendant des belles découvertes faites par M. Boucher de Perthes à Abbeville et à Amiens.

GABRIEL DE MORTILLET.

ARCHÉOLOGIE

Communication faite à la séance du 17 novembre de la Societe Florimontane.

Dans les premiers jours d'octobre dernier, en visitant le musée particulier de M. Vagancy à Lyon, j'ai observé un petit ossuaire avec couvercle, ayant beaucoup d'analogie avec ceux trouvés à Saint-Ambroise (Cher) dont il a été lu un rapport à la réunion des sociétés savantes (1), et avec celui de Pringy près d'Annecy, dont j'ai donné la description d'après les notes de M. Serand (2). Sur la face antérieure de celui de Lyon on voit parmi d'autres ornements funèbres une *ascia,* dont la forme est assez semblable à la figure gravée sur un bloc rectangulaire, trouvé au faubourg de Bœuf et recueilli sous les portiques de l'hôtel-de-ville d'Annecy. D'après ce rapprochement, la figure enigmatique, dans laquelle on pouvait voir une croix de potence ou un *Tau* juif, appelé dans les premiers siècles croix de saint Antoine, ou même un poteau d'enseigne entre deux vases, et que M. Serand et moi avions apprécié sous ces aspects divers (3), serait plus probablement une *ascia,* fixée verticalement entre deux urnes cinéraires, quoique pour la forme elle se rapproche plutôt d'une *dolabra pontificalis.*

La face supérieure du cippe, où je pensais reconnaître un *foculus* d'outil domestique, n'a pas d'écoulement pour les libations. Néanmoins elle pourrait avoir servi d'*ara turicrem,* où l'on se contentait de brûler de l'encens.

C.-A. DUCIS.

MATINÉE DE CHASSE

L'aube a, sur les coteaux repandu ses rosees.
Dans la vigne aux fruits d'or par septembre mûris,
Dans les pres que le pâtre anime de ses cris,
Dans les champs où le trefle ouvre ses fleurs rosées,

Mon chien ardent s'élance et ses marches rusees
Tour a tour devant moi font partir les perdrix,
Les grives que deja le raisin a grisees,
Les cailles et le lièvre en son gîte surpris.

D'un œil indifférent, le fusil sur l'epaule,
Je les regarde fuir et vas de saule en saule ;
Mais mon vieux chien, lassé d'être en vain diligent,

S'attache à mes talons et grogne et semble dire :
Il est d'affreux metiers et le mien est le pire ;
Servir un pareil maître, ah ! vrai, c'est enrageant !

ACHILLE MILLIEN.

(1) Memoires lus à la Sorbonne, 1864.
(2) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie,* p. 121.
(3) *Bulletin de l'Association Florimontane,* I, p. 111 *Les Fins, Bautas et Annessy,* p. 11.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Séance du 8 décembre 1864

M. le Président donne lecture de deux lettres de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique

Dans la premiere, M le Ministre fait connaître diverses dispositions prises au sujet de la réunion des societes savantes qui aura lieu à Paris dans le mois d'avril 1865 et du concours qui en sera la suite.

Par la seconde lettre, S Exc. prie la Societé de lui donner son avis sur les meilleurs ouvrages en litterature, histoire, sciences, agriculture, industrie, hygiène publique, etc, que l'on pourrait utilement répandre dans les ecoles du departement

La reunion reconnaissant qu'il est necessaire d'etudier sérieusement cette question, nomme à cet effet une commission qui devra faire son rapport dans la prochaine séance

M. *Revon* communique divers renseignements qu'il a recueillis au sujet de la depense approximative qu'occasionnerait la statue de saint François de Sales qu'il s'agit d'ériger à Annecy

Sur la proposition de deux membres, M. Fontaine Borgel, de Geneve, auteur de plusieurs travaux historiques, est nomme membre correspondant de la Société Florimontane.

Les dons et echanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Mémoires lus à la Sorbonne* (histoire, philologie et sciences morales), 1 vol. in-8°, de 507 pages; Paris, 1864; — 2° *Mémoires lus à la Sorbonne* (archéologie), 1 vol in-8° de 266 pages avec planches; Paris, 1864, — 3° *Recherches historiques sur Vorsoix,* par Claudius Fontaine; don de l'auteur; — 4° *Turin, Florence ou Rome* Etude sur la capitale de l'Italie et sur la question romaine, par Rodolphe Rey; — 5° Quatre volumes d'auteurs anciens; don de M Jules Philippe; — 6° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon* (annee academique 1861-62), 1 vol in-8°; — 7° *Mémoires, Bulletins et Annuaires de la Societé imperiale des Antiquaires de France*, 16 vol; — 8° *Revue des Societes savantes;* — 9° *Revue archeologique*, — 10° *Journal des connaissances medicales pratiques,* publie par Caffe; nos 31 et 32 de 1864; — 11° *Journal de la Societé centrale d'Agriculture du département de la Savoie*, n° 11; novembre 1864; — 12° *Tribune lyrique;* 21e et 22e livraisons; 1864; — 13° L'*Abeille du Bugey et du pays de Gex;* — 14° Le *Mont-Blanc;* — 15° Le *Courrier de Savoie;* — 16° Le *Léman*.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

—

MM les Membres de la Société Florimontane sont avertis que la nomination des membres du bureau, pour 1865, aura lieu dans la seance du 5 janvier prochain.

—

M Bonjean, pharmacien de Chambéry, vient de recevoir, de l'Academie de medecine de Paris, une preuve de l'intérêt qu'elle attache aux savants travaux de notre laborieux compatriote Dans la seance publique tenue par ce corps savant le 19 décembre courant, l'Academie a decerné à M Bonjean une *mention honorable* au concours du prix Itard, pour son *traité théorique et pratique de l'Ergot de Seigle,* sujet deja couronne il y a plus de vingt ans par la Societe de pharmacie de Paris.

Le prix Itard est accorde, tous les trois ans, *au meilleur livre de médecine pratique ou de thérapeutique appliquee*. La distinction de l'Académie, en ce qui concerne l'ouvrage de M. Bonjean, se rapporte essentiellement a la decouvertè de l'*Ergotine*, base de ce travail, remède des plus utiles dont elle achève ainsi de sanctionner l'importance médicale.

—

La mort vient d'enlever M. Pellegrini, architecte distingué de Chambery Le casino d'Aix, Marlioz, avaient été construits sur ses plans M. Pellegrini est mort laissant son œuvre inachevee : le théâtre de Chambéry, l'hôtel-de-ville sont loin d'être termines.

—

Un ingenieur français, M. Fresnel, après avoir exploré pendant trois ans la partie la plus resserree de l'isthme de Panama (Nouvelle-Grenade), a trouve un faite de partage entre les deux mers qui ne s'éleve pas à plus de 24 metres d'altitude, sur un parcours de 68 kilometres, ou 17 lieues Dans ces conditions, le percement de l'isthme de Panama ne serait pas plus difficile que le percement de l'isthme de Suez. Le *seuil* à deblayer serait de 24 metres au lieu de 17; mais, par contre, la distance à percer serait de 68 kilomètres au lieu de 160. Une simple ecluse de chasse sur le Pacifique racheterait la différence des marées Avec les canaux de Panama et de Suez, la navigation dans les deux hemisphères serait abrégée de près de trois mille lieues.

—

Une commission d'antiquaires, nommee dans la Mayenne par le prefet de ce département, a réuni plus de 11,000 medailles romaines, dit la *Gazette de France*.

—

M Luzel, que S Exc M le Ministre de l'instruction publique avait chargé de recueillir, dans quelques archives particulieres du département des Côtes-du-Nord, les manuscrits ou imprimes concernant les *Mystères bretons,* a envoye au Ministre, comme résultat de cette mission, un certain nombre de documents interessants sur cette matière M. le Ministre a decidé que ces documents seraient deposes à la Bibliothèque imperiale, où ils pourront être utilement consultes par les personnes qui se livrent a l'histoire du theatre de l'ancienne Bretagne.

(*Bulletin administratif*)

—

On nous écrit de Beaumont-sur-Oise, le 10 novembre :

« Une découverte vient d'être faite ici, qui ne saurait manquer d'attirer l'attention des amateurs d'antiquités En creusant les fondations d'une maison dans la partie haute de la ville de Beaumont-sur-Oise, la pioche est tout à coup tombee sur un corps dur rendant un son metallique. Les fouilles, continuees alors avec les précautions necessaires, n'ont point tarde à mettre a jour une sorte de grand plat rond de 41 centimètres de diamètre et legèrement creusé Cet objet en cuivre, bronze par son séjour en terre et d'une conservation remarquable, porte, au milieu d'un medaillon central de 11 centimètres de diamètre, une tête ou effigie en relief, bien accentuee, autour de laquelle on lit distinctement : MARCVS TVLLIVS CICERO. COS. Puis, en dehors de ce médaillon et au pourtour inferieur, on remarque toute une légende circulaire en caractères semblables qui sera facilement dechiffrée après nettoyage. Ce premier objet était accompagne de differents autres, moins bien conservés, en etain (ou métal analogue), parmi lesquels on distingue plusieurs vases avec couvercles a charnieres, façonnés en glands de chêne et portant encore assez apparents quelques ecussons avec légendes.

« Ces divers objets sont jusqu'ici demeurés en la possession de M Dumont, leur proprietaire. » (*Moniteur.*)

—

Dans le massif d'un vieux pan de mur du château du Montellier-en-Dombes, on vient de trouver une medaille antique. interessante pour l'histoire du pays C'est un moyen bronze, presque fruste, à l'effigie de *Herennia Etruscilla Augusta* On y voit la femme de l'empereur Dece, ornée du diadême et coiffée d'une resille.

Le revers offre le type d'une déesse placée entre un taureau et un lion, avec cette legende : PMS COL. VIM A l'exergue on lit. AN XII Ce qui signifie : *Frappé par autorisation de la colonie de Viminacium, l'an douzième* (ère locale).

Viminacium, aujourd'hui *Gradisca,* sur le Danube, etait une métropole romaine de la Mœsie première ou superieure Ce fut dans cette ville qu'un Lyonnais, indigne de memoire, Bassianus Caracalla, reçut de son père, 7me Sevère, le titre de Cesar.

—

Les lettres de Rome racontent que le czar avait offert 370,000 fr. de la statue colossale d'Hercule, recemment découverte, mais que le propriétaire a mieux aimé la ceder au pape à moitie prix. Cet acte de patriotisme lui a valu un titre nobiliaire de la part du gouvernement romain

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1865 — 6ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1865

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

TABLE DES MATIÈRES

Archéologie.

Pages.

L'inscription de la Forclaz de Saint-Gervais, par M. H. Payen 6
Crânes gallo-romains de Pringy, par M. G. de Mortillet. . 32
Trépieds romains trouvés près de Thonon, par M. J. Philippe. 51
Chemin et camp romains en Chablais, par M. Ducis. . . 69
Le haut Chablais à l'époque romaine, par le même . . . 77
Amphion, Abondance, Jules Cesar et le Léman, par le même. 85
La voie romaine de Genève au Simplon, par M. Ducis . . 93
Marques de fabrique sur les poteries gallo-romaines du Musée d'Annecy, par M L. Revon. 98

Beaux-arts.

Chronique musicale, par M. Johannès Weber . . 9, 41, 74
Etude artistique et anatomique sur la tête de saint François de Sales, par M. L. Revon 29
Rapport de M. Francis Wey sur l'Exposition d'Annecy. . 49

Bibliographie.

Bois et vallons, de M. J Replat, par M. P. Têtedoux . . 25
Chartes inédites publiées par M. J. Vuy, de M. J. Philippe. 57
Saint François de Sales, de M. Million, par M. Ducis . . 83

Bulletin.

Seances de la Société Florimontane; faits divers . 12, 20, 28
Id. 35, 44, 52, 59, 68, 76, 84, 91, 100

Histoire et biographie.

Rapports historiques entre la Bourgogne et la Savoie, par M. F. Rabut 3
Un autographe d'Henri IV, par M. A. Despine 8
Problème relatif à la famille de Faucigny, par M. P. Lullin. 16
Les reliques de saint François de Sales sous la Terreur, par M. E. Serand 21
Saint François de Sales en Tarentaise, par M. Ducis. . . 37
Les familles de Sales et de Villette-Chevron. — Germonio et le président Favre, par M. Ducis 45
Insurrection de Thônes, documents, par M. de Roussy de Sales 50

Pages

Une demande de canonisation en faveur de saint François de Sales, par M. Lecoy de la Marche 53
Note sur l'inventaire de la sacristie de l'abbaye de Tamié, par M. J. Philippe 54
Documents : Déclaration et serment de Panisset, évêque constitutionnel ; — Noms des rues d'Annecy sous la République 58, 59
Un problème généalogique sur les maisons souveraines de Savoie et de Genève, par M. C. Le Fort. 70
Glanures historiques, par M J. Vuy 72, 98
Nernier, par M. Ducis 91
Une lettre de Napoléon Ier à Berthollet, par M. le Dr Bouvier. 98
Encore un mot sur Nernier, par M Ducis. 97
M. Pierre Gaud, par M Jules Vuy. 97

Littérature. — Variétés.

Recherches sur les poésies en dialecte savoyard, par M. A. Despine 1, 13, 24, 38, 47, 54, 67, 71, 87
Les poètes de la Savoie : Xavier de Maistre, par M. J. Philippe 18
Monument à saint François de Sales 29
Les poètes de la Savoie : Jean-Pierre Veyrat, par M. J. Philippe 33
Jean-Pierre Veyrat, par M. Sainte-Beuve. 61
Un jubilé philologique en Allemagne, par M. J. Philippe. . 90

Poésie.

A Louis Revon, par M. A. Millien. 19
Rule Sabaudia, par M. A. Calligé. 37
La lutte, par M. A. Millien. 73
La fin de la journée, par le même. 83
Une idylle bretonne, par M. P. Thouzery 84
La Montagne, par M. Gindre de Mancy 99

Sciences et arts divers.

Chimie industrielle. Alcool et papier provenant du bois, par M. J. Philippe 31, 99
Les eaux minérales de Menthon, près d'Annecy, par M. C. Calloud 78
De l'irrigation en Savoie, par M. A. Despine 81
La chaîne des Aravis et ses vallées, par M. le Dr Bouvier. . 95

6me Année — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 janvier 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard, par M. Alphonse Despine. — Rapports historiques entre la Bourgogne et la Savoie, discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Dijon, le 16 août 1864, par M. F. Rabut. — L'inscription de la Forclaz de Saint-Gervais, par M. le Dr Payen. — Un autographe d'Henri IV, par M. Despine. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

Deux classes principales d'œuvres en patois s'offrent à nous : les anciennes et les modernes.

Pour constituer la première classe, nous avons des documents parlés et d'autres imprimés; ceux-ci sont très rares. Le plus ancien remonterait au XIIIe siècle : il comprend les écrits en prose laissés par la Bienheureuse Marguerite de Duingt. Je n'en ai vu qu'une copie partielle, relevée, m'a-t-on dit, dans les archives de Grenoble, et dont rien ne me garantit l'exactitude. Je n'ai donc pas cru devoir y faire un emprunt, d'autant plus que, tout différent de l'idiome actuel, le dialecte ne semble offrir qu'un latin ou un espagnol dégénéré (1).

D'après M. Gaudy Le Fort, Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne, fit imprimer à Lyon, en 1556, avec musique, un recueil de Noëls et de chansons en patois. Les obligeantes recherches de M. P. Nicard, ancien président de la Société impériale des Antiquaires, me permettront de reproduire plus tard quelques pages de ce livre devenu excessivement rare et précieux par sa date.

(1) Nous reproduisons, sans garantie de son exactitude, un extrait des œuvres de la Bienheureuse Marguerite :

« Oy me sembla que zon vos ay huy dire que quant avez huy « racontar alcuna grâce que nostre syre a fayt a aucuns de sous « amis, que vos volez men grant temps, et par ce que yo desiro « vostro salvament assi como yo fay lo meis, yo vo direy ai plus « briament que pourrey una grant cortese que nostro sire a « fayt a una persona que jo conneisso, n'en a pas mout de temps, « et par ce que iby va tot a plus grand proffit, ye vo direy lé rey- « sons pro que creyo que Dieu la ly a fait. Cette creatora per « graci de Nostro-Seignor, aveyt escript en son cor la seinta via « que Deus Jhesu-Christ menat en terra et ses bons exemplos et « sa bona doctrina. » (Marguerite de Duingt, fille du comte de Duingt en Savoie, embrassa la vie austère des Chartreuses dans la maison de cet ordre que Marguerite de Bogé, femme d'Humbert de Beaujeu, avait fondée à Polleteins en Bresse : elle écrivait en 1286 Voyez *Ephém. de l'ordre des Chartreux*, par D. Levasseur; *Chronicon Carthus*, par d'Orlandus, etc.).

Del Bene, qui vécut dans le XVIe siècle, serait auteur de l'*Amédéide*, poème dont Amédée VIII était le héros.

En 1590, Jean Menenc, régent du collége de Rumilly, fit imprimer à Lyon divers essais de poésie nationale. On y remarque le *Dialogue du planan et du montagnard qui desbattent leur prééminence*, et la guerre de Genève dont quelques extraits ont été reproduits par M. Jules Philippe, dans la *Savoie poétique*. Je ne rapporterai que trois strophes puisées dans ce dernier ouvrage, quoique les communications bienveillantes de mon frère, le baron Despine, aient mis à ma disposition ce document tout entier.

En despie de fau propheta
De l'Eglise déforma,
On abolera la resta
De ce peuplutz affama.
Sou Altess' a réclama *(bis)*
Le rey qu'est tant renomma
Contre lo gros loup ravajut
Y faut donc prendre corrajut.

J'appelut gros loup ravajut
Celan maîtrit Genevens
Qu'on brula tant de villajut
Du mijour et du levant
Y sorteissons ben sovent
Et la ney y vont bravent
En emportant lo pillajut
Mais i faut prendre corrajut.

Car se Die garde le maîtrit
Le bon princiut de Savouay
E maneïra lo traîtrit
Et lo ministrit avouay
Tant qu'i fudra sen renvoay *bis*)
Tau cria vivè Savoay
Et prendre le Careminajut
Y faut donc prendre corrajut

Ces strophes sont loin d'avoir une forme poétique. Toutefois je devais les rappeler à cause de leur ancienneté. Elles pourraient fournir quelques données sur l'accentuation reçue au XVIe siècle, accentuation bien différente de celle de nos jours si ces quelques vers offrent un spécimen du patois de Rumilly. L'absence complète du mode de formation des articles tout spécial à ce canton me semble cependant exclure cette origine. Je n'oserais donc pas regarder ce dialecte comme Rumillien; je n'oserais pas non plus le présenter comme vrai type du patois, car les expressions françaises y abondent. Les études du régent avaient évidemment altéré le cru national.

Constatons dans cette œuvre un essai timide à reproduire l'harmonie des rimes masculines et féminines, non pas d'une manière exacte puisque le patois ne connaît que des finales sonores, mais en flattant l'oreille par des désinences alternativement très accentuées ou moins rudes, et cela avec une certaine régularité qui fait pressentir la prochaine fixation des règles de la poétique. Dans ce document, ainsi que dans la plupart de ceux anciens que j'ai pu recueillir, on voit qu'il est possible de ne pas rimer en poésie. C'est ce que savent les Allemands qui, dans certaines pièces, emploient seulement les longues et les brèves à la manière antique. Peut-être même trouvons-nous dans ce fait, puisqu'il se produit principalement dans les œuvres anciennes, un cachet d'authenticité précieux pour la langue de la vieille Allobrogie.

Au XVIIe siècle, Ch.-A. de Sales aurait laissé un manuscrit intitulé : *Dictionnaire du dialecte savoysien avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé.* Grillet dit l'avoir vu aux archives de Thorens en 1791 ; dès lors, il aurait, d'après Gaudy-le-Fort, été transporté à Turin.

Au même siècle, l'escalade de Genève donna naissance à plusieurs chansons populaires, offrant une certaine variété. Les unes sont de simples récits ; d'autres entremêlent la narration de réflexions morales ou goguenardes ; les unes prennent la forme du dialogue, les autres celle de la complainte. Le plus souvent on apostrophe avec énergie les prisonniers et les fuyards. Le sentiment qui domine dans ces chants est celui d'une vive reconnaissance : il est rare qu'au milieu de graves événements la voix naïve de l'enfant du peuple ne s'élève pas vers le ciel en accents de gratitude.

La plupart de ces poésies, soit en français soit en patois, furent recueillies et rééditées à Genève en 1845.

On y trouve quatre essais en dialecte des environs de Genève offrant la plus grande analogie avec celui de la Savoie : « Le plus remarquable est le fameux *Cé qu'é lainô* (en 68 couplets). C'est un petit chef-d'œuvre « dans le genre épico-burlesque populaire. A vrai dire, « le sujet n'en est point tant le récit de l'escalade, qui « y est racontée d'une façon très embrouillée et in- « complète, que l'exécution des prisonniers qui s'y « trouve dans le plus grand détail. Elle est écrite de « verve ; on sent que le poète a dû prendre part au « combat, qu'il dit ce qu'il a vu plus encore que ce qui « s'est passé... Le style, parfaitement adapté au genre, « est tantôt noble et gracieux, tantôt naïf ou bouffon. « Le choix des expressions seul ferait reconnaître que « l'auteur, s'il sortait des rangs du peuple, était un « homme lettré. »

1. Cé qu'é lainô, le maitre dé bataille
Que se moqué et se rit de canaille,
A bin fai vi pe on desande nai
Qu'il étive patron dé Genevoi.

2. I son vegnu le doze de Dessambro
Pé onna nai asse naire que d'ancro ;
Y etivé l'an mil si san et dou
Qu'i veniron parla on pou troi tou
. . . . . .

46 Tabazan (le bourreau) vin a gran manifissance
Et i leu fi a to la réverance ;
I tenivé le sapé a la man,
Que venia-vo fare icé, galan ?

47. No vegnivon pai fare santa messa
A San-Pirou, le pe yo de la vella,
A San Zarvai et poi à San Zarman ;
Ouai, san failli, monsu de Tabazan.

48. Passa devan, ze vo la derai bella
Quan vo sari u sonzon de l'etiella,
U bin petou y sara lou corbai.
Vade vo pas qu'i vos attandon lai.

Les autres chansons sur le même sujet sont plus modernes et datent probablement du milieu du XVIIIe siècle. L'une, en 19 couplets, contient les représentations d'un Savoyard pour tâcher de faire abolir l'Escalade et rappelle les services de bon voisinage qui existent entre Genève et la Savoie. Les allures en sont assez faciles, mais on n'y retrouve pas la concision et le sentiment patriotique si remarquables dans *Cé qu'é lainô*.

14 D'abor qu'on Genevoi vin
An Savoi pé de nourrece
U pe y gouta du vin
Ne l'i fat-on pas caresse ?
Sevegni, sevegni, sevegni-vo
De londiule et dé sefece
Sevegni, sevegni, sevegni-vo
Que vos y biu avoi no

15 No sin voutrou noureci
A la vella et u velazo,
Pè lou gran et lou peti
An blia, vin, vianda et fremazo
Sevegni, sevegni, sevegni-vo
Qu'on voz y reçai de corazo.
Sevegni, etc

16 San le sarbon et le boi
Qu'on van pe fare le fua,
Faudrè vi le pan ma quoèi,
Et mezi la vianda crua.
Sevegni, sevegni, sevegni-vo
Qu'y vo fau sarfa lou pia
Sevegni, etc.

17 No consarvin an Savoi
La flieur de noutra volaille,
Pè vo porta, Genevoi,
Y è pe payi noutres tailles.
Sevegni, sevegni, sevegni-vo
Dé levro, grive et polaille.
Sevegni, etc.

La seconde chanson est un dialogue en 18 couplets entre un Savoyard et un Genevois : c'est à qui donnera le meilleur coup de langue ; mais le Savoyard montre un esprit plus mordant que le Genevois ; c'est lui qui engage la lutte. Ne sont-ce pas là des indices auxquels la Savoie pourrait peut-être reconnaître un de ses enfants dans l'auteur anonyme ?

1er LE SAVOYARD : Vo santa, Genevaisans,
To louz ans
Voutra bella Ressapaye ;
Vo vo prepara dou mai
Saque fai
Pai fare voutra soulaye.

2e LE GENEVOIS : San vo no ne fassin ran,
Celi tan,
Car, pai bin fare la feita,
Voz y vegni an cayons
Et sapon
A quoui no copin la teita.

3e LE SAVOYARD : Vo lou payi larzeman,
Bonne zan ;
Car, pai no garda de perta,
Lé beque, que vo mezi
An ruti
No lé nourcin de m

16e LE GENEVOIS : Noz in pai vo régala,
A deina
Onna bouna sepa e rave
Et pai vo renovella
A sepa
Noz in dé courde aprétaye.

17e LE SAVOYARD : Garda lé pai retegni
Lou banni
Que von a la mala via ;
Car vo n'an aria pas preu
Pai celeu
Que rebatton la mounia

La troisième chanson est une relation en 20 strophes de l'Escalade, remarquable par sa netteté et sa concision.

1er Vaissia ce zeur d'Escalada,
Y no fau bin diverti ;
Mezin la bouna la salada,
Egayin-no, mouz ami
Le verrin-no revegni,
Celi bau zeur d'Escalada,
Le verrin-no revegni
Celi zeur que fa plaisi ?

2me Depoi lon tan Sou Altesse
An volive è Genevoi,
Lou volai prandre an finesse ;
Y fu mé à desaroi Le verrin-no, etc.

3me Prè de Tonon, à Ripaille
Firon la conspiracion
Dé Savoyard, gran fenaille ;
Dieu rompit leu trahison Le verrin-no, etc.

Une ancienne production se rattache au même sujet ; c'est une petite brochure portant la rubrique de Chambéry, 1603, intitulée : *Discours sur l'entreprinse de Genève, tiré au vrai par un croquan savoyard.*

« Le trompette de Savoie somme les Genevois de se « rendre :

Depoi lo gran Jolo Cesar. .
Ho ne passa prinfio meillou
Ne ple hardi que Monsegnou ....
Se vo ne li rendi sa terra
I vo fechi a fua et san
Avan que passere demi an .
Rendi vo don de par Di ..
Larteleri, poi lo canon
Va fechi ba votre maison ;
Bailli me vito votron volei
Afin que dre je m'en alei.

« Meffiou les Genevois répondent à Monfio lo trom- « teiro en vrais républicains Genevois :

Ne ton Dou ne tou son payi
Ne nou fara ren ebahi..
No ne confessin gin de Segnou
Senon l'Eternel tout puissan.

« Qu'il s'avise de venir ton Dou, nous le recevrons « comme il faut ; quant à ce que tu nous dis que

No li detenen sa terra
Per que y no vo fare guerra,
Te pou dire à ton segnou
Que cela terra e de l'Emperou.

« Les Suisses :

Que son notre cosin german
No defandran tan qua la mor.

« Dis-lui que nous ferons brûler tout écorchés ceux « qui viendront encore chez nous de telle façon ; s'il « nous envoie encore des Espagnols, des Napolitains,

Y fumaran tui notra terra

« Dis-lui, je te prie

Que fasse son testamen
Devan que noz approchi .
Trompeta va beire on cou
Et tourna vers ton segnou

Cette même brochure contient aussi un discours burlesque sur l'Escalade. L'auteur nous avertit qu'il veut dire à chacun *son petit fait.*

« Messieurs de Savoie, dérouillez vos armes, venez « trouver le seigneur d'Albigny

Le vinte dou de Decembre
En l'an mile sie cen et dou
Veni l'armé de Mousegnou
Per attrapa lo Genevei.

« Ils avaient juré de leur bien laver la tête.

He poura fena de Beza
Te povei bin comoda ta freza

« D'Albigny fait jurer

De ne pardona a gnon
Poi de fare trompetà la vittoiri
Drè que le petar arei jouya.

« Les soldats pénètrent dans la ville

Lon fuisei chi lo patessi
Latro corei chi lo merci
Quiran : par la mor, poutron
Dona me to doucaton.

« Ils s'étaient joliment trompés, comme vous allez « voir.

Drè que fouron découver
Me gen fuire lo cu ouver
Lon chessei de la muraille ba,
Latro sen venei tou corba
Lon venei la jamba routa
L'atro avei o bra la gouta,
Loz atro quetian engagia
Morivan comen denragia, etc...

(La suite au prochain n°.) ALPH. DESPINE.

RAPPORTS HISTORIQUES ENTRE LA BOURGOGNE ET LA SAVOIE

(Discours prononcé a la distribution des prix de Dijon, le 16 août 1864).

Jeunes élèves,

S'il m'est doux d'être choisi pour vous adresser encore une fois la parole avant que vous rentriez au sein de vos familles, j'avoue que ce périlleux honneur m'inspire quelque inquiétude quand je songe à la docte assemblée qui nous entoure. Pour me donner du courage, j'aime à me souvenir que science et bonté sont deux compagnes insé-

parables, et j'ose compter sur l'indulgence des personnes de mérite qui sont venues applaudir à vos succès. Pour rendre ma tâche moins difficile, je me propose de continuer ici, sans prétentions oratoires, nos entretiens de l'année, persuadé que vous y apporterez cette attention louable que vous donnez à mes leçons de chaque jour et dont je suis heureux de vous rendre aujourd'hui un témoignage public.

Quand j'ai été appelé au lycée de Dijon, je me suis doublement réjoui : j'étais heureux de venir dans une des plus belles provinces de la France, dans un centre littéraire des plus réputés ; j'étais heureux aussi de me rapprocher de mon pays natal, dont j'avais été quelque temps fort éloigné. Par ces deux causes de satisfaction, j'ai été tout naturellement amené à faire des rapprochements entre la Bourgogne et la Savoie. Dans ce travail, aussi agréable qu'instructif, j'ai bientôt été frappé des similitudes qui existent entre ces deux provinces dans leurs mœurs et dans leurs idiomes, dans leurs lois et dans leurs institutions. J'ai cherché l'explication de ces affinités, et je crois en avoir trouvé la cause dans la communauté de leurs vicissitudes historiques ainsi que dans leurs relations fréquentes lorsqu'elles avaient une politique séparée. J'essaierai de vous en indiquer rapidement quelques-unes en ne m'attachant qu'aux grands faits et en laissant à la province, où s'étend la Côte-d'Or, toutes les supériorités qu'elle a sur la contrée que domine le Mont-Blanc. Cela me permettra de vous parler un instant de votre beau pays, de vous rappeler sous une forme nouvelle des choses que vous connaissez sans doute, mais que vous aimerez à entendre redire, et cela me fera peut-être pardonner plus aisément de n'avoir pas su employer les pompes de la pensée et les perfections du style dans une circonstance aussi solennelle. Quel est l'enfant qui songe à la beauté de la phrase quand on lui parle de sa mère? J'espère en même temps vous apprendre les faits historiques les plus saillants des nouveaux départements français. Puissé-je, par ces souvenirs, raviver chez vous l'amour du sol natal et vous donner la noble ambition de ressembler à vos aïeux.

Si nous ouvrons ensemble les annales les plus reculées de nos deux pays, la période gauloise s'offre la première à nos regards. Nous voyons que les peuples riverains de la Saône et les habitants des Alpes appartenaient à une même et grande famille, les Celtes. Les éloges des vaillantes tribus des Eduens, des Lingons, des Allobroges sont répétés dans les œuvres des Romains leurs vainqueurs ; tous ont figuré parmi les soldats de Vercingétorix. Rome donne à la transalpine des lois et des mœurs nouvelles. Les débris de monuments antiques, les fragments de marbre ou de bronze retrouvés dans la France occidentale corroborent le témoignage des historiens qui affirment que sous l'Empire les provinces gauloises ont rivalisé de luxe avec l'Italie. Malgré ces avantages d'une civilisation plus avancée, l'amour de l'indépendance, plus vivace qu'ailleurs, s'est réveillé souvent dans nos contrées. Ici il a suscité Sacrovir qui alarma les légions de Tibère et s'empara d'Autun, il a armé contre Vespasien le Lingon Sabinus qui tendit la main aux Trévires révoltés. Là ce sont les mouvements continuels des peuples alpins à qui Rome n'a bien longtemps demandé que le tribut.

Les bienfaits du christianisme arrivent en même temps aux deux régions voisines de Lyon, qui eût la première église et les premiers martyrs des Gaules. Elles aussi sont bientôt arrosées d'un sang généreux ; bientôt elles ont leurs pasteurs, et la morale du Christ, à laquelle elles ont été dès lors fermement attachées, pénètre dans les vallées les plus profondes.

Les invasions germaniques vont mêler à la société gallo-romaine en décadence des populations robustes et vigoureuses. De la fusion de ces deux éléments vont sortir des peuples nouveaux. La diversité qui existait déjà entre les Germains se reproduit dans les différentes parties de l'Empire où ils s'établissent. Dans la transalpine seule il y a les Francs, les Visigoths, les Burgundes. Ceux-ci, descendus des bords de la Baltique, viennent, après plusieurs étapes, se fixer dans la *Sapaudia* d'Ammien Marcellin, où les accueille le patrice Aétius, et de là, s'étendant de proche en proche au Nord et au Midi, ils couvrent tout l'espace compris entre les Vosges et la Durance.

C'est dans la période burgunde qu'il faut chercher la plus vraie et la principale cause de ressemblances morales que nous étudions. Ces mœurs, que les tombeaux viennent de révéler en partie aux archéologues, l'historien contemporain, l'espagnol Orose, nous apprend qu'elles étaient d'une grande douceur relative et que leur qualité la plus saillante c'était, entre autres bonnes choses, la prompte fraternité dont ils usaient envers leurs nouveaux compatriotes. L'unité politique est faite alors entre les deux populations aussi bien que l'unité morale. Des deux côtés les anciens et les nouveaux habitants, confondus en une seule nation, obéissent aux rois Gondioc et Chilpéric, prennent part aux victoires de Godégésile ou aux défaites de Gondemar et peuvent invoquer le bénéfice du code de Gondebaud, dont les dispositions se reproduiront au moyen âge dans les lois municipales de leurs communes et dans leurs coutumes provinciales.

Issus de la race celtique, les riverains de la Saône et du Rhône reçoivent simultanément la civilisation latine, la foi chrétienne et les usages burgundes. La communauté peut-elle être plus complète pendant les temps anciens ? Elle ne le sera pas moins pendant les temps intermédiaires.

Le royaume est conquis par les Francs, tous les *pagi* burgundens passent sous l'épée des Mérovingiens, depuis Clotaire, et des Carolingiens jusqu'à la paix de Verdun. Ils font partie de la monarchie de Clovis et de l'Empire de Charlemagne pendant trois siècles, après le quels l'autonomie se montre encore quand l'ambition des princes et le sentiment des nationalités fractionnent le second empire d'Occident. Le traité célèbre, qui termine la querelle des peuples et des rois, detache de la France de Charles-le-Chauve, pour en grossir la part de son frère aîné Lothaire, la plus grande surface du bassin du Rhône.

Le morcellement continue et satisfait à des ambitions plus nombreuses. Les royaumes d'Arles et de Bourgogne transjurane s'élèvent sur les terres de l'ancienne monarchie Burgunden dont ils empruntent le nom et se réunissent bientôt en un seul Etat. Nos pères encore unis discutent leurs grands intérêts religieux ou civils dans les mêmes assemblées. Ils repoussent ensemble les Hongrois et les Sarrasins du Fraxinet. Ensemble ils voient la puissance baronale se développer dans leurs campagnes d'une manière plus active qu'ailleurs, et toujours ensemble ils deviennent les vasseaux des Césars allemands.

Cette suzeraineté, déjà faible en Germanie où l'empereur n'apparaît fréquemment que comme le chef d'une aristocratie jalouse, le fut bien davantage dans le cercle des deux Bourgognes où l'éloignement du roi fortifie encore le pouvoir des seigneurs, où les fiefs ne tarderont pas à être de vraies principautés.

Depuis ce moment, la Bourgogne et la Savoie auront une existence séparée mais toujours semblable. La portion restée à la France au IXe siècle, le grand fief ducal de Robert s'étendra peu à peu à l'ouest sur la rive gauche de la Saône et atteindra le Jura pendant que les descendants d'Humbert *aux blanches mains* agrandiront leur territoire jusqu'au Rhône, qu'ils franchiront ensuite pour arriver, à travers le Bugey, la Bresse et la Suisse romande et même la Franche-Comté, jusqu'aux frontières du duché bourguignon.

Les deux grandes familles féodales, devenues voisines, étendent leurs domaines dans d'autres directions, usant des mêmes moyens, épiant les occasions avec vigilance, les préparant avec habileté, s'en prévalant avec promptitude.

En rapports continuels, souvent amies, rarement rivales, elles introduisent ou sanctionnent simultanément dans leurs possessions les mêmes réformes, les mêmes améliorations. Souvent les *bandes d'or* de l'écu de Bourgogne sont accolées à la *croix blanche* de Savoie sous un même cimier, et ce sont grandes fêtes quand les comtes Humbert II, Humbert le Saint, Philippe, Thomas, Edouard le Libéral viennent épouser les princesses Gisle, Béatrix, Alix, Guie et Blanche de Bourgogne; mais ce sont aussi grandes tristesses quand on descend le corps inanimé de ces nobles dames aux caveaux d'Hautecombe, ou quand les dépouilles mortelles des comtesses de Savoie sont déposées dans les églises des Cordeliers ou des Dominicains de Dijon. Les lances bourguignonnes et savoyardes ont souvent été mêlées dans les mêmes camps, combattant pour la même cause, et les bonnes relations des deux dynasties, quelquefois interrompues par des querelles de limites ou des conflits de juridiction féodale, ne les ont jamais mises en présence.

Ce n'est pas seulement en Europe que les deux souverains et les deux peuples se rencontrent. Quand les croisades ouvrent une ample carrière où peuvent largement se produire les sentiments de foi et d'honneur, vos ancêtres ont été conduits à ces guerres enthousiastes par leur haut seigneur et les comtes savoyards y entraînaient après eux une belliqueuse noblesse. On trouve même le fait assez curieux d'une première croisade solennellement promise au pape Grégoire VII par les comtes de Bourgogne et de Savoie. Quand l'ardeur aura disparu en Occident, Amédée V ira reprendre Gallipoli aux Ottomans et Jean de Nevers ira les combattre à Nicopolis, et plus tard Philippe le Bon, saint Amédée et *le Duc Amédée* répondront presque seuls à un dernier appel des pontifes romains.

Avant cela, les deux pays avaient des chevaliers d'une autre sorte, voués aussi au bien de l'humanité, préparant des voies plus nombreuses au rapprochement des peuples, à la marche de la civilisation générale. Saint Bernard de Menthon fondait des hospices au sommet des Alpes et saint Bernard de Clairvaux défrichait partout des terres incultes.

Des deux côtés et en même temps le progrès s'est manifesté par la chevalerie et par les franchises des communes, par les conseils de justice ou par les grands ordres militaires; tantôt c'est un de vos ducs, le prince Hugues, qui uniforme la taxe de ses péages à celle des terres savoisiennes, tantôt c'est le comte Amédée qui, voulant donner un nouvel éclat à sa cour, la compose sur le modèle de la cour de Bourgogne. Leurs capitales ont un palais où règne la même étiquette; leurs terres ont des états généraux d'un esprit sain et supérieur, calme et énergique, utile au pays et au prince; une noblesse nombreuse et courtoise; un clergé éclairé; des magistrats savants et intègres. Cette conformité s'étend à toutes les classes, dans les villes et dans les bourgs; ce sont les mêmes coutumes, bizarres quelquefois, dont la malice et la gaieté font les frais principaux.

A l'approche des temps modernes, deux changements ont lieu. La Bourgogne, un moment unie à la couronne royale, est inféodée à une seconde maison capétienne dont la puissance sera un danger pour le suzerain, et la Savoie est érigée en duché en faveur d'Amédée VIII, le gendre de Philippe le Hardi. Les rapports de parenté et d'intérêt se multiplient entre les riches feudataires et les ressemblances se perpétuent entre leurs fiefs. La Renaissance, précoce dans leurs Etats, voit leurs châteaux remplis de savants et d'artistes, de musées et de bibliothèques. Leurs villes auront des imprimeries de bonne heure (1). Le luxe, descendant avec l'aisance dans les diverses classes de la société, les obligera à édicter des lois somptuaires. Les deux princes portent la même affection à leurs sujets, sur lesquels ils s'appuient comme le roi pour combattre la féodalité, et dont ils savent conquérir le profond attachement. De plus en plus puissants, ils font des acquisitions, l'un sur les bouches de la Meuse et de l'Escaut, l'autre dans la Ligurie, le Piémont et le Milanais, et ils voient leur pouvoir, solidement appuyé sur l'arête européenne ou sur les Alpes Pennines, dominer les versants de quatre mers.

La querelle des Armagnacs et des Bourguignons fut pour le duc savoyard une belle occasion de montrer à la fois son amitié pour ses alliés et son amour pour la paix. Après avoir ménagé bien des trèves entre ces ennemis acharnés, il eut la gloire de faire signer par sa médiation le traité d'Arras. La régente de Savoie fournit à Charles le Téméraire des secours contre les Suisses. Il l'en récompensa bien mal en la faisant arrêter et en la tenant captive. C'est qu'en voyant Louis XI convoiter le duché savoisien, il pensa que la partie située entre le Jura et le Léman serait un beau fleuron pour la couronne fermée, objet de ses plus ardents désirs.

Quel rapprochement frappant entre les rudes figures du *Temeraire* voulant ressusciter le royaume de Lotharingie et d'Emmanuel *Tete de fer* qui, transportant au siècle suivant sa résidence à Turin, songeait déjà à rétablir le royaume d'Italie! Ce qui pour l'un n'avait été qu'ambition était presque une nécessité pour l'autre. Il avait compris que dès le XVe siècle la réunion des deux duchés avait été la préoccupation constante des rois. Il avait vu Louis XI s'emparer de la Bourgogne que ses successeurs avaient dû longtemps disputer à la maison d'Autriche. Il avait vu ce monarque un instant maître en Savoie et François Ier occuper ce pays, pour qui vingt-trois ans d'administration française firent croire à une annexion définitive. Mais il avait reconquis ses Etats à Saint-Quentin et il avait établi son autorité absolue.

Dès lors la vivacité du sentiment patriotique et l'attachement aux bonnes coutumes trouve dans les deux contrées un refuge et une protection au sein du Parlement de Dijon et du souverain Sénat de Chambéry, corps illustres, qui joignaient aux fonctions judiciaires l'exercice de certains droits politiques. A côté d'eux siégèrent toujours les Chambres des comptes; mais la Bourgogne seule conserva ses Etats qui garantirent ses vieilles franchises et protégèrent bien efficacement le développement des beaux-arts et des prospérités matérielles.

Les deux pays suivront dès ce moment l'impulsion générale et verront se succéder chez eux les grandes influences modernes du pouvoir absolu, des réformes économiques, de la révolution sociale et des conquêtes scientifiques; mais ils auront une vie distincte. Les Bourguignons participeront aux gloires et aux agitations de la monarchie entière, qui seront pour eux des moyens de faire admirer leur prudence ou leur courage. C'est avec le plus grand honneur pour leur modération qu'ils traverseront les épreuves des guerres civiles pendant lesquelles l'éloquence du président Jeannin les préservera des massacres, et quand la sanglante guerre de Trente ans amènera chez eux les armées de l'Espagne, l'héroïsme incroyable des défenseurs de Saint-Jean-de-Losne lui acquerra une réputation de bravoure des mieux méritées.

Les grandes émotions n'ont pas manqué à la Savoie dont les princes, voyant leurs Etats cisalpins de plus en plus enveloppés par le royaume français, tournent vers l'Italie leur espoir d'agrandissement. Ils échangent avec Henri IV le marquisat de Saluces contre la Bresse, Gex et le Bugey, qui sont ajoutés au gouvernement de la Bourgogne. Toujours recherchées à cause de la précieuse frontière des montagnes, les terres savoisiennes sont momentanément occupées par Richelieu, par Louis-le-Grand, par Louis XV, elles sont réunies pendant l'époque de la République et de l'Empire, et aujourd'hui encore une fois, du sein des

(1) Chambery en 1484, Dijon en 1492.

événements qui ont modifié le droit public en Europe, elles sont sorties françaises. Les deux anciens duchés obéissent à une même législation; leurs enfants se rencontrent sur les mêmes champs de bataille, compagnons d'armes comme leurs aïeux. Déjà des poètes et des archéologues bourguignons ont souhaité la bienvenue à la Savoie et l'ont honorée de leurs sympathies et de leurs appréciations bienveillantes. La sœur cadette, reconnaissante de cette courtoisie de son aînée, ne manquera pas de lui apporter l'hommage de sa gratitude, et l'on peut espérer que l'affabilité bourguignonne et la cordialité savoisienne se fondront toujours davantage en un ensemble de bonnes relations, basées sur un sentiment d'estime réciproque.

Quelques pas dans le champ immense de leur bibliographie suffiraient pour légitimer cet espoir. Mais je dois renoncer à dérouler la longue série des théologiens et des jurisconsultes, des érudits et des littérateurs de nos provinces, toutes les deux si honorablement représentées à l'Académie, à l'Institut d'Egypte, à l'Institut de France; fournissant l'une et l'autre des recteurs à l'Université et des cardinaux au Collége romain; des ministres aux rois, aux empereurs ou à la République; des souverains pontifes et des saints à l'Eglise; des généraux aux armées de l'univers; et partageant parfois le droit de s'enorgueillir d'une même illustration (1).

Voilà, mes chers amis, ce qu'ont été vos ancêtres: intrépides, courageux pendant l'indépendance gauloise, recueillant avec empressement les fruits de la civilisation païenne et de la religion chrétienne, bienveillants après leur mélange avec les Burgundes, chevaleresques, prudents et valeureux, empruntant des titres de gloire à toutes les branches des connaissances humaines; et au centre de cette vaste auréole, Dijon est resté tout à la fois un lumineux foyer de persévérante vitalité provinciale et de haute personnalité scientifique. Ce sont pour vous des titres de noblesse qui vous obligent à marcher sur leurs traces. Les puissants moyens d'émulation, que multiplie pour vous un ministre soucieux de votre avenir, vous en font une obligation plus sévère. Si vous le voulez, vous serez un jour, comme vos devanciers, les défenseurs du droit et de la morale, l'honneur de la patrie, la joie de vos familles, la consolation de ceux qui vous auront donné tout leur dévouement. Vous en puiserez l'ardent désir ainsi que la force nécessaire pour atteindre ce but honorable dans l'amour de votre riche province. Aimez votre noble Bourgogne! Loin de moi, mes amis, l'intention de circonscrire l'expansion de vos sentiments généreux. Je voudrais, au contraire, pour vous et pour tous les hommes, voir tomber les barrières que des préjugés ou des vues intéressées ont pu perpétuer entre eux. Commandée par les instincts les plus élevés, par les préceptes les plus sublimes, la bienveillante et fraternelle union de l'humanité est une des plus grandes idées qui puisse présider à l'histoire des temps à venir. Mais si j'évoque auprès de vous la sainte pensée de la terre maternelle, c'est parce que plus vous aimerez la Bourgogne, plus vous aimerez la France, plus vous aimerez vos semblables. Les bons sentiments s'engendrent et se développent réciproquement. Un bon fils est toujours un excellent citoyen, un excellent citoyen est toujours un parent dévoué.

Voila pourquoi je répète en terminant et en empruntant les paroles d'un écrivain dont la voix est plus grave et plus autorisée que la mienne : « Chacun servira d'autant mieux sa grande patrie qu'il restera plus attaché à sa province natale. »

F. Rabut.

(1) Monge.

L'INSCRIPTION DE LA FORCLAZ DE SAINT-GERVAIS

Paris, 23 novembre 1864

A M. le Directeur-gérant de la *Revue savoisienne*.

Monsieur,

Un acte d'obligeance, dont j'ignore l'auteur, me fait connaître l'article que, dans le n° du 15 octobre de votre journal, vous avez consacré à l'inscription romaine de la Forclaz de Saint-Gervais; ce sujet m'intéresse, comme tout ce qui touche à cette belle contrée et aussi parce que je m'en suis occupé particulièrement, ayant formé le projet de comprendre ce monument dans la publication que je préparais sur les bains de Saint-Gervais.

L'étude approfondie que j'ai faite de cette inscription motivera, j'espère, mon intervention, et, après avoir pris connaissance de tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et restant convaincu de l'exactitude de la copie que j'ai fournie, j'ai cru devoir la soutenir.

Je connais cette pierre depuis le moment où elle a été découverte, et chaque année je l'ai revue et étudiée plusieurs fois; dans une séance qui a employé une journée, j'ai pris un estampage général et des estampages partiels pour les lignes qui pouvaient être contestées, j'ai des épreuves photographiques, etc., et après avoir communiqué à M. L. Renier mes premiers renseignements, et avoir reçu ses éclaircissements et ses instructions, j'ai inséré un premier état de ma copie sur la carte de la vallée de Montjoie que je publiai à cette époque; plus tard, je continuai mes études, je variai les épreuves, je recueillis sur place des avis précieux et je me disposais à fournir au savant épigraphiste les fruits de cette nouvelle récolte lorsque j'appris qu'il avait publié un travail spécial sur cette inscription; je réservai mes matériaux, mais aujourd'hui, les leçons (inexactes à mon avis) se multiplient, la pierre s'effeuille peut-être, la main des hommes, je l'ai dit ailleurs, plus destructive que le temps, apporte sa part d'altération, j'en ai été témoin; je me reprocherais de ne pas soutenir la copie que je crois exacte, d'autant plus qu'en contrôlant les inexactitudes des autres, je corrige mes propres erreurs.

Je reconnais donc que la copie que j'ai publiée sur l'édition de ma carte et sur l'itinéraire qui l'accompagne est fautive, mais je maintiens la copie modifiée du 2e tirage en 1859 et du 3e en 1863, et pour me faire mieux comprendre je crois devoir la reproduire :

EX AUCTORITA. (1).
IMP. CÆSARIS VESPASIAN.
AUG. PONTIFICIS MAX.
TRIB. POTEST. V. COS. V.
DESIG. VI. P. P.
CN. PINARIVS CORNEL.
CLEMENS, LEG. EIVS PRO. PR.
EXERCITUS GERMANICI
SUPERIORIS INTER
VIENNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT.

(1) Les points apres les mots sont ajoutés.

M. L. Renier a complété ainsi :

Ex auctoritate
Imperatoris Vespasiani
Augusti pontificis maximi
Tribunicia potestate quintum Consulis quintum
Designati sextum patris patriæ
Cneius Pinarius Cornelius
Clemens legatus ejus pro prætore
Exercitus Germanici
Superioris inter
Viennenses et Ceutronas
terminavit.

Dans la publication de M. Renier, la cinquième ligne porte seulement (d'après des renseignements inexacts) DESIG. VI., et dans une note ce savant déclare qu'il ne peut y avoir autre chose, et que, ce que M. Payen a cru y voir est un défaut de la pierre. M. Personnat admet des lettres après VI, mais il lit M. P. (avec un point de doute).

Je réponds à M. Renier . que la pierre est un schiste feuilleté, argileux, et que ce qu'on lui a dit être un défaut de la pierre est un rognon de quartz encastré entre les feuillets et qu'il n'est pas possible de le confondre avec des lettres ébauchées. Seulement le graveur, pourvu d'instruments propres à tailler une pierre peu consistante, a exécuté très incomplètement son travail sur du cristal de roche; il ne peut y avoir de doute sur l'existence de lettres après VI, dès l'origine tout le monde y en a vu, et aujourd'hui même M. Personnat en constate: toute la question est de savoir s'il y a P. P. ou M. P. qui signifieraient *meta posita*.

Si M. Renier avait vu la pierre, il aurait été frappé d'une circonstance, selon moi, décisive. L'ensemble du monument dénote que ceux qui l'établissaient n'y attachaient qu'une importance secondaire; la pierre est de médiocre qualité, facilement altérable en raison de sa texture, la gravure, la proportion, l'écart des lettres, ne sont pas irréprochables; pourtant il règne dans l'ensemble une certaine harmonie, les lignes qui sont plus courtes sont combinées pour que celles qui sont au-dessus et au-dessous les dépassent d'une largeur à peu près égale; or, à ce point de vue, si la cinquième ligne ne portait que DESIG. VI, c'est à peine si elle atteindrait le milieu de la quatrième ou de la sixième, qui ont l'une 53 centimètres et l'autre 59. L'ensemble de l'inscription rend inacceptable une disposition aussi choquante, tandis qu'en admettant des lettres après VI la ligne supérieure dépasse celle-là de deux lettres aux deux extrémités, et les proportions sont respectées.

Reste la question des lettres, et sous ce rapport il n'est pas indifférent d'avoir étudié la pierre dès les premiers temps de sa découverte; j'admets P. P. que M. Renier explique par *patris patriæ*, qui me semble bien dans le genre épigraphique, et M. Jomard, dont j'aurai occasion de parler, ne faisait pas doute sur l'existence de ces lettres. Sous ce rapport les estampages isolés de cette ligne ne me laissent aucune hésitation.

Ainsi donc, sauf la première ligne où j'ai un A de plus que dans la copie de M. Personnat, et la cinquième ou je lis P. P. au lieu de M. P., nous sommes d'accord sur le texte de l'inscription *jusqu'à l'avant-dernière ligne;* pour celle-là j'ai peine à comprendre qu'avec le scrupule qu'a apporté M. Personnat dans son examen, il se refuse à admettre *Viennenses;* moi aussi j'avais donné à M. Renier une copie où se trouvait *Vumnenses,* mais éclairé par la possibilité de *Viennenses*, et sans me laisser fasciner par ce renseignement, j'ai depuis vu le mot ainsi figuré et je ne puis me résoudre à croire qu'il puisse en être autrement.

A cet égard je ne manquerai pas de me prévaloir d'une opinion qui a une bien autre autorité que la mienne.

M. Jomard, de l'Institut, qui m'honorait de son amitié, s'était beaucoup intéressé à la rédaction de ma carte de la vallée de Montjoie et je puis dire qu'elle contribua à le décider, lui habitué de Vichy, à venir à Saint-Gervais passer une saison. Il ne manqua pas de s'occuper de l'inscription de La Forclaz, qu'il alla d'abord visiter seul, et dont il prit une copie, puis à l'occasion de quelques doutes qui s'étaient élevés sur les lettres du mot POTEST, nous y retournâmes ensemble et avec M. B., magistrat à Paris et gendre de M. Jomard. Or, sa copie était exactement conforme à la mienne, et en particulier sur les lettres P. P. et le mot *Viennenses*, il n'admettait pas que le doute fût possible.

En présence de mon vénérable ami, j'eus l'occasion de renouveler au propriétaire de la pierre, M. Butoud, dit Brèche, la proposition que je lui avais plusieurs fois faite. Je lui offrais 120 fr. pour qu'il laissât enlever la pierre, qu'on aurait placée. selon ce qui aurait été jugé le plus convenable, ou aux bains ou à l'église des Plagnes, ou à celle de St-Gervais, ou à celle de Passy, afin de la rapprocher des deux inscriptions si admirablement conservées qui s'y trouvent déjà; je m'engageais à remplacer la pierre romaine par un bloc de qualité plus durable, sur lequel je ferais reproduire l'inscription; M. Butoud me promit, cette fois encore, de me rendre réponse et je n'en ai plus entendu parler.

J'ignore quel est aujourd'hui l'état de la pierre; je ne l'ai pas vue depuis quatre ans. D'après l'intention où j'étais de m'occuper de cette inscription j'ai dû étudier le mot *Ceutronas* que je croyais avoir mal lu et sur lequel M. Renier m'a tranquillisé. J'ai consulté à la bibliothèque impériale les plus anciens manuscrits de César, Strabon, Pline, etc., et j'ai vu qu'en général ce n'était que dans des copies plus récentes qu'apparaissait le mot CENTRONES; j'ai encore rencontré le mot *Ceutrones* dans des imprimés, le Pline de Lyon 1612, le Strabon de Bâle 1539; enfin M. Renier, avec l'autorité de son nom, a savamment établi d'après les textes qu'il doit en être ainsi; mais pour achever mon édification, j'ai fait un voyage en Tarentaise où j'ai relevé deux inscriptions dont on a parlé à cette occasion, l'une à Aime, l'autre au Bourg-St-Maurice, sur lesquelles la première syllabe est bien nettement figurée CEV. Il est donc bien établi qu'il faut à l'avenir faire au nom des Ceutrons une rectification analogue à celle que M. Auguste Bernard a réclamée pour les anciens habitants du Lyonnais, qu'il faut dire *Segusiaves* et non pas *Segusiens (Segusiavi* et non *Segusiani)*.

J'ignore, Monsieur le Directeur, comment vous accueillerez mes observations; je ne me suis point empressé de les produire, car j'avais eu connaissance, en son temps. du premier article de M. Personnat. Mon autorité, bien petite en toutes choses, est nulle en celle-ci, et je n'ai l'intention de faire ni de la polémique ni

de l'érudition ; dans une question douteuse j'apporte un témoignage de plus, voilà tout! Je me trompe, j'apporte deux témoignages, et le nouveau et de beaucoup le plus important que je produis, est la meilleure justification de ma lettre.

J'ai l'honneur, etc. H. PAYEN.

P. S. Je ne me suis pas permis de toucher à la question historique et topographique, *non nostrum.... tantas componere lites*, et j'apprécie trop mon incapacité ; pourtant je me permettrai de fixer quelques points qui doivent rester hors de toute contestation, et auxquels il ne faut pas déroger, quelle que soit l'opinion qu'on adopte.

Dans son premier article M. Personnat fixait pour date de l'érection de la pierre l'an 74 ou 75 avant J.-C; c'est exactement 74, et antérieurement au 1er juillet, puisqu'à cette époque expirait la Ve puissance tribunicienne de Vespasien. Bien que les anciens auteurs aient mentionné un Vatiscum, Vatusium, Patiscum comme appartenant aux Ceutrons, rien n'est moins certain que ce soit le Passy de nos jours ; le lieu qui porte aujourd'hui ce nom appartenait incontestablement aux Viennenses et le *Ceutronicæ Vatusicum* de Pline appartenait aux *Ceutrons*. Dans les magnifiques inscriptions de Passy on ne lit pas le nom de la cité dans laquelle les magistrats mentionnés ont reçu le titre qu'ils portent ; il est évident dès lors que cette cité était celle sur le territoire de laquelle les monuments ont été élevés ; or, entre autres titres on y trouve celui de DUUM VIR AERARII qui est fort rare et ne se rencontre dans aucune contrée de l'Helvétie, mais surtout on y trouve le titre de *trium vir locorum publicorum persequendorum* qui d'après les textes n'appartenait qu'à une seule cité, *celle des Viennenses*, qui possédait d'ailleurs des *duum vir aerarii*, des *duum vir juridicundo*, et des *flamines augustales*, mentionnés dans les inscriptions, et d'après ce qu'a bien voulu m'apprendre M. Renier, ce savant n'a jamais trouvé ce premier titre d'AGENT VOYER, appliqué à d'autres magistrats qu'à ceux des *Viennenses*. Il faut donc admettre forcément que le Passy actuel appartenait aux *Viennenses*.

Enfin chez les Romains la question de hiérarchie était respectée à l'égal de l'étiquette à la cour de Louis XIV. L'inscription portant deux noms, le premier est nécessairement celui d'un peuple plus important que le second ; or, si le premier nom est *Vumnenses*, il faut que cette peuplade ait eu à cette époque plus d'importance que les *Ceutrons!* D'après l'histoire ce n'est pas, d'après les présomptions c'est peu probable! Au contraire les *Viennenses* étaient supérieurs aux Ceutrons et il est tout naturel qu'on les inscrive en premier, de même que c'est un personnage consulaire qui fixe la délimitation territoriale débattue entre une province proconsulaire dont le gouverneur n'avait que le rang de chevalier (les Ceutrons faisant partie des Alpes grecques ou pennines) et une province consulaire (les Viennenses faisant partie de la Gaule narbonnaise).

M. L. Renier me paraît avoir fixé ce point d'une manière qui semble définitive.

UN AUTOGRAPHE D'HENRI IV

Un de mes amis, M. de R., ayant eu la bonté de me communiquer quelques-uns des précieux autographes héréditaires dans sa famille, je ne puis résister au désir d'en publier un, qui se rattache plus directement à l'histoire savoisienne. Les souvenirs du passage de Henry IV sont restés profondément gravés daus la mémoire de nos compatriotes et plus d'une commune s'enorgueillit encore de ces beaux tilleuls, vieux patriarches, témoins encore existants de la sollicitude éclairée de Sully. Plusieurs registres publics ont gardé la trace de ces années pénibles pour nos populations que l'invasion, la guerre et tous ses fléaux venaient écraser, mais qui, vues à la distance où nous sommes, reflètent quelques rayons de gloire. Nous rappellerons entre autres le registre tenu par le curé de Beaufort, et où on lit : « Le jour 10 d'oc- « tobre 1600 le roy Henry de Bourbon de France et « de Navarre a esté ici en grande compagnie de princes « et autres gens d'armerie. Le jour 11 dict il est allé « au Cormet (montagne voisine que Charles-Emmanuel devait passer avec son armée pour faire lever le siége de Montmélian) ; il faisoit mauvais temps : le « 12 dict il est parti conduisant huit mille personnes « ayant faict force des siennes et grandissimes folies.» La chronique rapporte qu'il s'agissait d'une aventure galante arrivée au *Vert-Galant*, pendant son séjour au château de Beaufort qu'il occupa à deux reprises différentes.

C'est à cette époque que se rapporte la lettre que nous reproduisons, écrite, si nous ne nous trompons, en entier de la main du roi.

Rappelons en passant quelques détails historiques sur les localités nommées dans cette lettre :

Le fort des Allinges, très important, fut élevé par Rodolphe II, roi de Bourgogne. Sa possession, longtemps disputée par les barons de Faucigny et les comtes de Savoie, échut enfin à Edouard de Savoie en 1332, après un siége long et meurtrier dont Paradin nous a transmis quelques hauts faits. Il fut le boulevard du Chablais durant les guerres du XIVe siècle. Grillet semble fixer sa ruine à cette époque ; la lettre de Henri IV établit au contraire que, en 1600, la place était encore importante et confiée à une des familles illustres de la Savoie, famille à laquelle Annecy doit sa cathédrale. Il ne paraît pas que M. de Lambert se soit rendu aisément aux *advis* un peu intéressés du roi de France, du moins de nos jours le château dresse encore avec fierté ses restes imposants.

Le fort de Sainte-Catherine, rappelé dans la même lettre, était placé au sommet du coteau de Songy. Il joua un grand rôle dans les annales de la fin du XVIe siècle. La partie supérieure du village de Songy porte toujours le nom de Fort, et c'est tout ce qui reste d'un monument auquel, suivant l'expression d'Agrippa d'Aubigné, le duc de Savoie *avait dépense bonnes finances et les finesses de tous ses ingénieux*.

Suivant Jean de Tournes, ce fort « prenant forme « pentagone non régulière et en sit propre à la forti- « fication étoit bâti sur un haut tertre qui découvre sans empeschement toute la campagne, com- « posé de cinq bastions non revestus, mais fossoyé et « accommodé de toust le besoing et maintenu par 600 « hommes de guerre dont les deux tiers estoient « Suysses. Peu avant l'arrivée du roy, un des capi- « taines assiégés, en estoit sorti par la permission de « S. M. pour aller vers le sieur de Nemours, retiré en « sa maison d'Anneey (Philippe de Savoie), afin que,

« soubs le bon plaisir du roy, il peust passer cette « guerre sans desplaire, ni préjudicier à son ami le « duc de Savoie. Le roy lui envoya soudain un exempt « des gardes pour le luy amener à l'Eluysel, à un « quart de lieue du fort, où estoit logiée S. M. Le roy « lui ayant parlé, après qu'il fust retourné à ses com- « pagnons, ils capitulèrent pour sortir vie, bagages et « armes sauves, enseignes desployées et tambours « battants et qu'ils emmeneroient le tiers de l'artille- « rie s'ils n'estoient secourus dans dix jours; lesquels « expirés sans aultre secours, leur fut permis d'en « sortir et d'en tirer trois pièces. Monseigneur le duc « de Soissons adverti, après la reddition du fort, que « le duc, venant de la Tarentaise, s'avançoit avec le « gros de son armée pour secourir les assiégés, ras- « sembla es troupes, résolu d'aller le relever de peine « de passer outre; mais il fut plustot adverti de sa re- « traite que de son acheminement. » Henri IV permit aux Genevois de démolir cette forteresse et ainsi que l'écrit Gaudy Le Fort, ceux-ci ne rencontrant plus de combattants, n'*y allèrent pas de main morte*.

La lettre du roi n'a point besoin de commentaire; elle reproduit en termes cavaliers la joie du vainqueur et cette impatience d'un succès, parfois trop facile, que les rivalités du temps devaient faciliter encore aux *advisés*.

ALPH. DESPINE

Monsieur de Lambert. Dieu a fait paroistre par les bons succés quil ma donnez depuis que je suis entré a main armee en ce pays que non seulement il favorisoit une si juste cause que la mienne, mais semble encore m'avoir mené comme par la main a la conqueste dicelluy dequoy les effects sont si manifestes quil nest pas besoing que je les vous declare davantage. A la suite de tous ces grands et heureux exploits suivis de la reddition du château de Montmellian est arrivée la cappitulation du fort Sainte-Catherine qui doibt estre bientot remis en mes mains par le traite que jen ay ce jourd'hui faict et arresté avec celuy qui y commande. Il n'y a plus que les Allinges qui nont encore recogneu mon autorité. Mais je veux croire que vous serez si bien conseillé que de ne pas tenir contre une si forte et puissante armée que la mienne que vous vous resoudrez de vous soubmettre a mon obeissance avec lesd^tes^ fortesresses, comme je vous prie et exhorte de faire, et ne me donner aucung motif de tourner contre vous la force et authorité que Dieu a mise en ma main.....Veuillez donc vous tenir pour bien advisé... il y va de votre bien et avantage. — Sinon et en cas que vous fussiés le dernier a recognoistre mon autorité, vous courriez fortune destre le premier qui serviroit dexemple de desobeissance. Mais je veux croire que vous prendrez autre resolution... a laquelle vous le ferez accommodant entendre a mon cousin le comte de *Soissons* qui commande en mon absence en mon armée affin qu'il commette quelquun pour traiter. Pour vous faire cougnaitre que je suis aultant humain que victorieux et sur ce attendant de vos nouvelles je prie Dieu, Monsr de Lambert quil vous ait en sa s^te^ et digne garde. Escript a.... le 6e jour de Decembre 1600.

HENRY.

Disant attendre autre commission, faites connaytre au porteur si vous vous soumettez a mon obeissance, vous me ferez une chose agreable que je recognaistrai. HENRY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 8 janvier 1865.

Le succès de *Roland à Roncevaux* a dépassé toute attente. Je puis supposer que mes lecteurs ont déjà quelque connaissance de cet ouvrage; je me contenterai donc de quelques réflexions générales sur son importance.

Le *Roi David*, opéra en trois actes, dont M. Mermet avait écrit la musique et qui fut donné au théâtre de la rue Lepeletier en 1845, ne réussit que très médiocrement. La faute en fut probablement tant à la musique qu'au sujet biblique et aux mutilations ou aux changements que l'auteur se vit contraint de faire à son œuvre. Après ce demi-échec, M. Mermet s'occupa aussitôt d'un ouvrage nouveau; il en puisa le sujet dans le roman de chevalerie connu sous le nom de *Chanson de Roland* ou *Poème de Roncevaux*, et dont le texte original et une traduction française avaient été publiés quelques années auparavant, pour la première fois, par la typographie. C'est, je crois, le premier opéra écrit sur la mort de Roland; car Lully et Piccini avaient emprunté le sujet de leur *Roland* à l'Arioste. M. Mermet, à l'exemple de plusieurs autres compositeurs, a rédigé lui-même le texte de son œuvre; sa pièce est suffisamment intéressante et assez bien conduite. L'expédition de l'empereur Charlemagne, l'amour de Roland pour la belle Alde, la jalousie et la trahison de Ganelon, la mort de Roland et de ses compagnons dans le vallon de Roncevaux : voilà les éléments principaux de l'action. L'auteur dut attendre une quinzaine d'années avant de réussir à faire jouer son œuvre. C'est là un de ces faits contre lesquels la critique proteste sans cesse, mais inutilement; et pourtant, il est de toute évidence que les difficultés interminables que les compositeurs rencontrent à l'Opéra est une des causes principales de la rareté de bons ouvrages nouveaux.

La partition de M. Mermet a deux qualités générales et incontestables : c'est d'abord une grande connaissance des ressources orchestrales et vocales, surtout une rare habileté de traiter les voix; c'est ensuite le désir d'éviter les formes conventionnelles et de conformer l'expression musicale aux situations dramatiques. Il semblerait assez singulier qu'il fallût signaler cette dernière qualité, si le matérialisme ou le scepticisme artistique, pratiqué aujourd'hui par tant de compositeurs, n'avait fait un mérite de ce qui devrait s'entendre tout seul. D'autre part, il y a, dans l'œuvre de M. Mermet, un manque absolu d'originalité; dans l'ordre des sentiments doux et gracieux, il y a des morceaux charmants; mais dans les scènes les plus passionnées et qui demanderaient la plus grande puissance dramatique, la musique n'approfondit jamais la situation; elle se contente de la soutenir assez bien, sans atteindre aucun de ces effets saisissants comme on en trouve dans les ouvrages des grands maîtres. En d'autres mots, la partition de M. Mermet est écrite consciencieusement et avec beaucoup de talent; mais il ne faut pas y chercher de génie. Dans les morceaux mêmes qui obtiennent le plus de succès, tels que le final du premier acte et le final du troisième acte, l'effet résulte principalement de la franchise de la mélodie et de la puissante sonorité; car, examinée de près, l'idée musicale n'a rien de remarquable.

Tout en reconnaissant donc le mérite de M. Mermet, tout en souhaitant qu'on monte bientôt un autre ouvrage de lui, je suis obligé de dire que la vogue de *Roland* ne me semble pas entièrement justifiée. Lorsque cet opéra aura perdu l'attrait de la nouveauté, la froideur pourra bien succéder à l'enthousiasme ou à l'avide curiosité du public, sans que l'une soit plus légitime que l'autre. L'*Africaine*, dont on presse les répétitions et qu'on nous promet pour le mois prochain, pourra également faire tort à *Roland*. En tout cas, il est permis de croire qu'il n'est pas aussi prodigieusement difficile d'obtenir un grand succès à l'Opéra qu'on l'avait pensé jusqu'à présent; on commençait même à en désespérer; Meyerbeer seul inspirait quelque confiance. C'est que, entendre toujours *Guillaume Tell*, *les Huguenots*, *Robert-le-Diable* et quelques autres opéras non moins connus du public et non moins maltraités des exécutants, c'était bien fort vieux, bien monotone! Et

puis il est certain que la faveur dont jouit un ouvrage ne répond pas toujours à sa véritable valeur, et que pour séduire la foule, il n'est pas besoin d'un chef-d'œuvre. Il suffit que la musique soit au goût du public, ou bien qu'elle soutienne assez bien l'action théâtrale, si celle-ci fait oublier les imperfections de la musique, et que l'exécution soit bonne. J'ai sous la main deux exemples à l'appui de ce que je viens de dire. La reprise de *Moïse* a obtenu et obtient encore beaucoup de succès. Pourtant la pièce offre peu d'intérêt; la partition est écrite dans le style de la plupart des opéras de Rossini; non seulement elle n'est point digne d'un sujet biblique, mais encore elle est remplie des non sens les plus choquants. Les admirateurs les plus aveugles du maître ne pourront le nier. Par exemple, la même musique qui, dans le final du deuxième acte de l'ouvrage italien (intitulé: *Oratorio*), sert pour une scène de colère et d'horreur, accompagne dans l'opéra français une scène de joie et de contentement, terminant le troisième acte. Mais il y a quelques beaux morceaux, l'exécution est généralement bonne, du moins aux yeux de la masse du public; la mise en scène est magnifique, les danses sont jolies, et puis cette musique brillante et spirituelle plaît par elle-même; dès lors le vulgaire se soucie peu qu'elle convienne au texte ou qu'elle n'y convienne pas.

L'autre exemple que j'ai à vous citer, c'est *Faust* de M. Gounod. Cet ouvrage est peut-être celui dont le succès s'est le mieux soutenu au Théâtre-Lyrique. Dans les premiers actes, il y a des parties très remarquables; le compositeur s'applique partout à rendre les situations d'une façon bien caractérisée; mais les derniers actes laissent à désirer. Or, c'est précisément dans ces derniers actes que l'action dramatique s'empare le plus de l'attention du spectateur, et quoique la pièce prête beaucoup à la critique, l'empreinte du génie de Goëthe y est restée en traits bien marqués. Ajoutez que l'exécution de *Faust* a toujours été très soignée; dans ces derniers temps, elle a été encore meilleure peut-être qu'autrefois. Le public n'analyse pas ses imperfections, il est frappé de l'effet de l'ensemble, et si cet effet le satisfait, il ne s'occupe nullement de savoir si les différentes parties sont ou ne sont pas du goût des juges sévères.

Outre *Roland*, il n'y a eu de nouveau à l'Opéra que la réduction du ballet *la Maschera* en deux actes, pour les débuts d'une danseuse italienne, Mlle Salvioni; puis l'exécution de la cantate *Ivanhoe*, qui a valu à son auteur, M. Sieg, le grand prix de Rome de l'année dernière. Il paraît qu'à l'Institut il y a des gens inconsolables de ce que les ordonnances impériales leur ont enlevé le jugement des concours pour les grands prix dans les beaux-arts. C'était absurde de faire juger des musiciens par des peintres, des sculpteurs et des architectes; mais quand il s'agit de leurs priviléges, messieurs les immortels n'entendent pas raison facilement. Désormais les compositeurs seront jugés par des compositeurs, et l'ouvrage couronné sera exécuté publiquement à l'Opéra. Tout le monde pourra donc l'entendre, mais personne n'y sera contraint, pas même les membres de l'Institut. L'Opéra-Comique ne se plaindra pas que l'année ait été mauvaise. J'ai à vous parler de trois ouvrages nouveaux : *les Absents*, en un acte, *le Tresor de Pierrot*, en deux actes, et le *Capitaine Henriot*, en trois actes. La direction n'a joué de malheur qu'avec le *Tresor de Pierrot*, dont la pièce tombe tantôt dans la grosse bouffonnerie, tantôt dans le drame larmoyant. M. Gautier, l'auteur de la musique, a été nommé, il y a quelques mois, professeur d'harmonie au Conservatoire. Il a déjà composé une demi-douzaine d'ouvrages, joués soit au Théâtre-Lyrique, soit à l'Opéra-Comique. Je crois volontiers qu'il donnera de bonnes leçons d'harmonie, mais je ne vois nulle urgence à ce qu'il continue à nous donner des opéras. Les *Absents* sont une petite pièce amusante, sans grandes prétentions, accompagnée d'une musique facile et distinguée. Ce n'est pas la première bluette dont M. Poise a écrit la partition.

Le texte du *Capitaine Henriot* est de M. Sardou; aussi l'intrigue est-elle spirituellement conduite, et plus enchevêtrée que cela n'est nécessaire pour un opéra; une ou deux scènes sont trop tragiques. Le capitaine Henriot, c'est le roi de France Henri IV, que M. Sardou s'est efforcé de vous représenter selon la chanson, en diable à quatre qui a le triple talent de boire et de battre, et d'être un vert galant, en y ajoutant des traits de bonté et de générosité L'action se complique naturellement d'affaires d'amour; elle se passe pendant la prise de Paris par l'armée huguenote, mais sans qu'il soit question de querelles religieuses. La musique est de M. Gevaërt, connu déjà par le *Billet de Marguerite*, le *Diable au Moulin*, *Quentin Durward*, et par un bon traité d'instrumentation dont j'ai parlé dans ma dernière chronique. La nouvelle partition venant quelques mois après *Lara*, la comparaison est inévitable; elle n'est pas désavantageuse à M. Gevaërt. Ses mélodies ont peut-être moins d'attrait pour le fond que celles de M. Maillart, mais tout en restant français par le style, il ne suit point le système de l'école de M. Auber. Il n'en cherche ni les airs de danse, ni les roulades; dans deux morceaux seulement on trouve quelques vocalises qui paraissent être une concession faite aux chanteurs. L'intention de respecter la vérité de l'expression musicale est manifeste en même temps que le désir d'écrire de la musique mélodieuse et qui plaise au public. Il y a de charmantes scènes comiques, des chœurs pleins d'entrain ou d'énergie, et des scènes dramatiques d'un beau caractère.

Le Théâtre-Lyrique ne s'est guère enrichi d'œuvres nouvelles depuis quatre mois, ou, ce qui revient au même, depuis un an. On s'est sagement décidé à supprimer dans *Mireille* les parties qui ont été critiquées le plus, et à remplacer le dénoûment lugubre par le mariage. Réduit ainsi en trois actes, l'ouvrage pourra se soutenir assez longtemps, mais sans prendre rang à côté de *Faust* dans la faveur du public. Je regrette seulement qu'on ait eu la malencontreuse idée d'ajouter au premier acte une valse de bravoure dont le style ne s'accorde ni avec celui des autres morceaux, ni avec la manière dont les auteurs ont conçu le personnage de Mireille. Mais Mme Miolan-Carvalho vocalise bien, elle aime à vocaliser, le public l'applaudit à outrance et elle est maîtresse à son théâtre. C'est tout dire.

Je n'ai à vous annoncer que trois opéras nouveaux en un acte : l'*Alcade*, *Begaiements d'Amour* et le *Cousin Babylas*. Passons sur l'*Alcade*, auquel personne ne songe plus. La pièce de *Bégaiements d'Amour* n'est pas un chef-d'œuvre; la musique est de M. Grisar; elle ne peut donc manquer d'être agréable. Le *Cousin Babylas* est un opéra bouffon sortant des habitudes du Théâtre-Lyrique, mais qui n'en est pas moins divertissant. La partition est de M. Caspers, un jeune compositeur dont j'aurai peut-être beaucoup de bien à dire, quand il se rendra sa tâche un peu moins facile. Comme on pouvait s'y attendre, la direction du Théâtre-Lyrique a demandé de nouveaux succès à son répertoire italien. *Don Pasquale* et la *Traviata* (ou *Violetta*) lui ont fourni de bonnes recettes. Il faut remarquer que la *Traviata* n'a jamais joui que d'une médiocre faveur au Théâtre-Italien, et elle ne mérite pas mieux : la pièce est absurde et la musique est très faible, pour la plus grande partie. Au Théâtre-Lyrique, au contraire, cet opéra a reçu un excellent accueil. La raison en est apparemment dans l'exécution, incontestablement meilleure au théâtre de la place du Châtelet qu'à la salle Ventadour; puis aussi dans la pièce elle-même, arrangée d'après la *Dame aux Camelias* dont tout Paris a gardé l'émouvant souvenir. J'ai déjà dit que *Norma* n'a pas réussi au Théâtre-Lyrique; et je ne crois pas que cet opéra eût eu un succès durable, quand l'exécution aurait été bonne. Il y a là encore matière à réflexion sur le goût du public.

Le premier ouvrage nouveau que nous donnera le Théâtre-Lyrique, ce seront probablement les *Aventuriers,* de M. le prince Poniatowski. Il faut espérer qu'on ne nous fera pas trop attendre non plus la *Fiancee d'Abydos* de M. Barthe. M. Carvalho, d'après un cahier des charges, doit faire représenter tous les ans un opéra en trois actes dont la musique aura été écrite par un lauréat de l'Institut n'ayant pas encore eu d'ouvrage joué à Paris. C'est la seule condition qui lui a été imposée en échange de la subvention qu'il a obtenue du gouvernement. N'ayant pas été heureux avec les *Pêcheurs de Perles,* M. Carvalho a usé, pour cette saison-ci, de la faculté qu'on lui a laissé de mettre l'opéra au concours entre les prix de Rome. C'est M. Barthe, lauréat de 1854, qui a remporté la victoire. La nouvelle direction des Bouffes-Parisiens avait deux voies à suivre : ou bien de donner des œuvres plus importantes que ce théâtre n'en avait donné jusqu'à présent, ou bien de faire un pas en arrière, et de se contenter de représenter des bouffonneries en un acte, en évitant les grandes pièces qui exigent beaucoup de mise en scène. C'est ce dernier parti qui a semblé le plus prudent, et sous le rapport pécuniaire, la direction ne paraît pas avoir à se plaindre. Elle a donné ainsi quelques petites pièces nouvelles dont il est inutile de vous parler; tout récemment, elle a donné une Revue-parodie, comme d'autres théâtres en donnent à la fin de l'année, et dont le mérite principal est d'être des pièces de circonstance. Il y a cependant lieu de croire que la direction des Bouffes éprouve quelques regrets de s'être brouillée avec Offenbach et de l'avoir obligé à porter sa *Belle Helène* au théâtre des Variétés. C'est une charge de l'antique, dans le genre d'*Orphee aux Enfers,* et qui obtient beaucoup de succès. Inutile de dire qu'une mère n'y conduira pas sa fille. Pas plus que les Bouffes-Parisiens, le théâtre des Variétés ne s'est jamais piqué d'être une école de fine plaisanterie et de morale austère. Les quiproquos, les calembours et les grivoiseries, voilà les trois principales ressources des vaudevilles, des opérettes et des opéras bouffes d'aujourd'hui.

A côté du succès de la *Belle Hélène,* la liberté des théâtres ne me donne à enregistrer que la naissance en même temps que le trépas du théâtre de Saint-Germain. Ouvert le 24 novembre, ce pauvre petit théâtre a compté à peine un mois d'existence. C'était l'ancien Athénée musical, situé à côté de l'hôtel de Cluny, et qu'on avait transformé pour y jouer des vaudevilles et des opérettes. La difficulté c'était, comme toujours, de trouver des chanteurs, un orchestre, un répertoire et un public. Les chanteurs n'étaient que des acteurs de vaudevilles, presque tous très médiocres. L'orchestre ne valait pas mieux. On a donné en tout cinq ouvrages en un acte : deux mauvais vaudevilles et trois opérettes, dont deux seules sont dignes d'une mention spéciale : le *Lion de Saint-Marc* et les *Petits du Premier.* La musique du *Lion de Saint-Marc* prouve quelque talent, mais elle est écrite dans ce style de quadrille qui est à la portée de tous les compositeurs. La partition des *Petits du Premier* mérite de survivre à la débâcle du théâtre. L'auteur, M. Emile Albert, a montré un bon sentiment de la musique comique; il est à souhaiter qu'il puisse faire ses preuves sur une scène plus importante. Quant au public, il faut remarquer que celui des Bouffes-Parisiens se compose de deux parties distinctes : un certain monde bourgeois et le *demi-monde* avec les gens qu'il traîne à sa suite. Le théâtre Saint-Germain, par sa position, ne pouvait guère faire appel qu'à un public du premier genre. La jeunesse des écoles paraît avoir peu de goût pour l'opérette. Il ne faut pas oublier non plus que l'hôtel Cluny n'est situé qu'à six ou huit minutes de chemin du Théâtre-Lyrique, et ce n'est pas là une considération de peu d'importance. Le *Devin du Village* n'a eu, au théâtre du Vaudeville, qu'une vingtaine de représentations. C'était encore là une tentative qui ne pouvait avoir de suite. L'opéra de Rousseau ne pourrait être bien apprécié aujourd'hui que s'il était chanté par des artistes supérieurs, comprenant le style de l'ouvrage et voulant s'appliquer à l'interpréter le mieux possible. Le théâtre du Vaudeville, au contraire, n'avait à sa disposition que de maladroits et ignorants écoliers.

Le Théâtre-Italien se trouve dans une situation assez triste et qui menace de devenir de plus en plus embarrassante. Le directeur actuel n'a profité d'aucune des expériences qu'il a faites à ses dépens, l'année dernière. La plus forte maladresse qu'il ait commise, c'est la formation d'un corps de ballet; encore ce corps de ballet ne comprenait-il que des femmes et un seul danseur, le maître de ballet lui-même! Ce n'était pas seulement méconnaître étrangement le but du Théâtre-Italien, c'était encore engager, sans subvention du gouvernement, une concurrence impossible avec l'Opéra, qui jouit d'une subvention de huit cent vingt mille francs, et dont le déficit, s'il y en a, est comblé par la liste civile.

Une autre faute, c'était de vouloir changer de spectacle le plus souvent possible. Les reprises se sont succédé trop précipitamment; l'ensemble était toujours défectueux, les rôles secondaires et les chœurs sont rarement bien interprétés. Quelques ouvrages de Verdi, la *Sonnambula* de Bellini, le *Barbier* de Rossini, *Martha* de M. de Flotow et sept opéras de Donizetti, voilà ce que nous avons entendu depuis trois mois, car je ne mets pas en compte une pitoyable représentation de *Don Juan* de Mozart. On nous a bien promis pour cet hiver une demi-douzaine d'ouvrages inconnus ici, mais on n'est pas pressé de tenir parole.

En prétendant diriger à la fois le Théâtre-Italien de Paris et le Théâtre-Royal de Madrid, M. Bagier s'est créé de graves difficultés. Aussi, un beau jour, les Madrilènes ont-ils témoigné leur mécontentement d'une manière si peu équivoque que la police a fait fermer le Théâtre-Royal pendant plusieurs semaines. Les choses ont fini par rentrer dans l'ordre; mais M. Bagier devra bien se garder d'exciter de nouveaux mécontentements par des mutations dans le personnel des artistes, contrairement au goût du public de Madrid. A Paris, Mlle Patti seule attire la foule; Fraschini lui-même est loin d'exciter un enthousiasme aussi bruyant et de faire d'aussi belles recettes. La pureté de la méthode, le style du chant et la bonne interprétation d'un rôle sont devenus choses accessoires, et c'est encore là une des causes qui font déchoir le Théâtre-Italien. Les directeurs nourrissent tous une même et funeste illusion. Il fut un temps où les opéras de Rossini, de Bellini et de Donizetti étaient dans leur nouveauté et faisaient les délices des amateurs. Ils étaient chantés par de bons artistes, aimés du public et qui revenaient tous les ans. Le monde aristocratique se donnait rendez-vous au Théâtre-Italien pour entendre une musique charmante, brillante, spirituelle, qui lui plaisait sans le fatiguer ni lui causer des émotions trop vives. La location pour toute la saison était faite dès le commencement; il était de bon ton d'avoir sa loge aux Italiens. Aujourd'hui tout cela est changé; c'est en vain qu'on veut nous ramener l'ancien régime qui fut l'âge d'or des directeurs, mais non pas celui de la musique dramatique.

Je vous parlerai dans ma prochaine chronique des principaux concerts de la saison. La Société du Grand-Concert a éprouvé des retards par une maladie de M. F. David. M. Wekerlin a commencé hier une série de six concerts historiques de musique vocale.

Pour terminer, je vous signalerai quelques bonnes publications nouvelles. C'est d'abord une traduction française de la biographie de Beethoven par Schindler, un des plus intimes amis du maître. L'auteur de cette biographie, qui est regardée comme la plus importante et la plus complète, est mort l'année dernière. La traduction est de M. Albert Sowinski. Une traduction française des notices biographiques écrites sur le même compositeur par Wegeler

et par Bies a été publié en 1862 par M. Legentil. Je vous recommanderai aussi une collection d'exercices de doigts pour le piano, par M. Roubier, et d'excellentes petites études pour le même instrument à l'usage des jeunes élèves, intitulées : *Jeux d'enfants*, par M. E. Viault. En Allemagne, M. Max-Maris de Weber vient de publier le second volume de la biographie de son père, l'illustre compositeur. Le troisième et dernier volume renfermera, dit-on, les œuvres posthumes de ce maître, qui appartiennent à la littérature musicale. Je suppose qu'on y trouvera quelques pièces nouvelles, car en 1827 on a déjà publié les *Œuvres posthumes* de C.-M. de Weber en trois petits volumes (Dresde et Leipzig). JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

Séance du 5 janvier 1865

M. le Président fait connaitre que la Société académique de Boulogne-sur-Mer demande à entrer en relation avec la Societé Florimontane Cette demande est acceptee et il est decide que le dernier volume de la *Revue savoisienne* sera envoye à la Societe dont il s'agit.

M *Ducis* demande aussi l'echange avec l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, de Paris Adopte

M. le President donne lecture d'une lettre à lui adressee par M. le Préfet de la Haute-Savoie, qui prie la Societe de dresser une liste des hommes illustres du département dont les noms seront inscrits dans la salle des déliberations du Conseil général de la nouvelle préfecture MM C. Dunant, Ducis et Jules Philippe sont chargés de préparer ce travail

Successivement, la réunion designe MM Ruch, inspecteur d'Académie, Ducis, Serand, Revon et Jules Philippe pour préparer une liste des ouvrages qu'il serait le plus utile de propager dans le departement, en conformité du desir exprime par S. Exc. M le Ministre de l'instruction publique

M *Ruch*, inspecteur d'Académie, depose sur le bureau les reponses de MM les instituteurs communaux au questionnaire archéologique qui leur a ete adressé Ces reponses, résumées avec soin par MM. les inspecteurs des écoles primaires, devront être examinées par MM Ruch et Ducis, qui feront un rapport à ce sujet

Sur la proposition d'un membre, il est décidé que la Société adressera directement à S Exc. M. le Ministre de l'instruction publique une demande tendant à provoquer des démarches pour obtenir la restitution des pieces concernant la Haute-Savoie qui sont déposées dans les archives de Turin

M *Revon* dépose sur le bureau une monnaie gauloise en or, trouvee dans la commune de Sillingy et achetée par le Musee d'Annecy. Cette pièce, assez rare et d'une valeur intrinsèque de 23 fr , a dû être frappée en Rhetie ou en Vindelicie Elle représente à l'envers une tête d'oiseau entouree d'une couronne de feuillage ; au revers, six points et un demi-cercle, signes de sa valeur courante.

La Société admet au nombre de ses membres effectifs : M. Georgin, inspecteur primaire à Annecy ; M. Barbier, *id* à Thonon ; M Laboureau, *id* a Bonneville ; M. Henri Delean, docteur en droit à Annecy ; M. Calligé, avocat à Annecy.

Enfin il est procédé à la nomination des membres du bureau et du comité de rédaction de la *Revue savoisienne* pour 1865. Sont nommés membres du bureau :

MM. Camille Dunant, *président* ;
Ducis, archiviste du département, *vice-président* ;
Jules Philippe, *secrétaire* ;
Henri Delean, docteur en droit, *secretaire-adjoint* ;
Louis Revon, *secrétaire-adjoint* ;
Eloi Serand, *archiviste* ;
François Bachet neveu, *trésorier*.

Comité de rédaction :

MM. Ducis, H. Deléan, Jules Philippe, Replat. Louis Revon.

Les dons et échanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Distribution des récompenses accordées aux Societés savantes, le 2 avril* 1864 ; 1 vol in-8° ; don du ministère de l'instruction publique ; — 2° *Mémoires de la Societé dunkerquoise*, 1862-64, — 3° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de Paris, tome III, 4e serie ; — 4 *Bulletin de la Societe academique de Boulogne-sur-Mer ;* — 5° *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de la Savoie*, — 6° *Les premiers pas dans l'étude de la haute antiquité*, par M le professeur Morlot, de Lausanne ; don de l'auteur, — 7° *Problème relatif à la famille de Faucigny*, par M Paul Lullin, de Genève ; don de l'auteur ; — 8° *Mémoire sur les habitations lacustres de la Savoie*, avec atlas, par M Laurent Rabut, de Chambery ; don de l'auteur ; — 9° *A Ienner*, ode par M Paul Thouzery, de Paris ; don de l'auteur ; — 10° *Communauté des sœurs aveugles de Saint-Paul à Paris ;* brochures ; don de M Ducis ; — 11° *Revue des Sociétes savantes ;* — 12° *Revue du Lyonnais*, — 13° L'*Union magnétique ;* Paris ; — 14° — *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe, — 15° L'*Abeille du Bugey et du pays de Gex ;* — 16° La *Tribune lyrique ;* — 17° Le *Mont-Blanc*, — 18° Le *Léman ;* — 19° Le *Courrier de Savoie*.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

—

La commission centrale de la Société de géographie vient de composer son bureau pour 1865 de la maniere suivante : M de Quatrefages, president ; MM d'Avezac et E Cortambert, vice-presidents, M. Malte Brun, secretaire genéral ; MM Maunoir et Barbie du Bocage, secretaires adjoints

—

Parmi les bibliothèques spéciales que possède Paris, la plus riche, la plus curieuse est certainement celle du Museum d'Histoire naturelle, située dans un pavillon dependant des galeries de mineralogie, au Jardin des Plantes

Elle se compose d'une grande quantite de manuscrits, d'une très belle collection de peintures sur vélin et de plus de cinquante mille volumes concernant l'histoire naturelle. Un certain nombre de manuscrits sont ornes de dessins qui leur donnent une grande valeur artistique Mentionnons ceux de Plumier sur les plantes des Antilles, ceux de Norona, naturaliste es, agnol, sur la flore de Java, et ceux de Tournefort, renfermant la description des plantes observees par ce naturaliste pendant ses voyages dans le Levant.

La collection des peintures sur vélin compte près de cent volumes in-folio. On retrouve là, à côté des peintures d'Aubriet, de Redouté, de Marechal, les premiers vélins de Nicolas Robert, exécutes pour Gaston, duc d'Orleans Il y a egalement des peintures chinoises d'une rare curiosité, elles s'etalent sur des rouleaux de papier d'une seule feuille, l'une d'elles n'a pas moins de huit metres de long. Citons encore un manuscrit chinois envoye de Peking à l'Academie des sciences en 1723.

—

Une découverte interessante a eté faite dernièrement à l'extremite du territoire de Coucy-les-Eppes, en construisant le chemin de Mauregny a Festieux (Aisne) Quinze cadavres de Gallo-Romains, remontant à un temps tres voisin de la conquête de la Gaule par Jules Cesar, ont eté trouvés distances les uns des autres de deux mètres à une profondeur d'un mètre soixante-dix centimètres Chacun d'eux avait près de la tête trois ou quatre vases de formes differentes, destinés sans doute à la nourriture et aux libations des morts L'un des corps gisait près de celui d'un cheval Des restes de constructions en pierres paraissaient encore dans le voisinage. Une monnaie gauloise a éte recueillie dans les sépultures et deposée dans les archives départementales. On l'attribue generalement aux Catalauni ; mais comme on la trouve souvent dans nos contrées, elle doit provenir des Remi. Elle représente d'un côté un guerrier marchant à droite, tenant une lance et une torque ; de l'autre un serpent dominant un loup qui devore un reptile Des clous, peut-être aussi des fibules, ont ete trouvés en abondance L'ignorance des ouvriers devant lesquels ces objets paraissaient, fait regretter leur perte, et surtout celle d'une quarantaine de vases de différentes formes qui pouvaient être sauvés avec un peu d'adresse. Onze vases ont éte cependant recueillis

---

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 février 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. Alphonse Despine — Problème relatif à la famille de Faucigny, par M Paul Lullin, avec note de M. C.-A. Ducis. — Les poètes de la Savoie : Xavier de Maistre, par M Jules Philippe. — A M. Louis Revon, sonnet de M. Achille Millien. — Bulletin

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Un imprimé, beaucoup plus long et plus précieux, porte la date de 1613 : *Les fanfares et courvées abbadesques des roule bon temps de la haute et basse coquaigne et dépendances,* furent publiées à Chambéry et dédiées à M. Favier, conseiller de S. A. R., advocat général au souverain Sénat de Savoie. Elles eurent pour auteur un abbé attitré qui soulève le voile de l'anonyme seulement par les initiales J. P. A. C'est une pièce en quatre actes dialoguée, où l'on trouve environ 500 vers patois au mètre de huit syllabes; j'en dois la connaissance à l'obligeante amitié de M. L. Pillet, secrétaire de l'Académie de Savoie. Les personnages sont deux dames, deux voisins et une chambrière. Celle-ci seule emploie un dialecte national que je crois être des environs d'Annecy. La facture du vers est facile; la diction rapide et animée. On y rencontre beaucoup d'expressions locales et souvent de nombreux reflets des préjugés populaires. Assurément, la politesse française n'y est pas observée de tous points. Quelques-unes de ces crudités si familières au patois émaillent les paroles assez lestes de Zophire, qui fut certainement une grand-tante des Marton et des Dorine dont l'ancien Théâtre-Français faisait un personnage obligé sur la scène; elles dont le sang-façon garçonnier et le langage un peu libre semblent avoir pour objet de reposer l'attention fatiguée en ouvrant un peu carrière à l'humeur rabelaisienne, si vivace chez nos pères.

L'étendue de cette œuvre m'oblige à ne lui emprunter qu'un fragment pris au hasard; c'est celui où Zophire raconte les signes avant-coureurs du chagrin de sa maîtresse.

Creiria vo que de vetron fae
Je me doty ja l'atra noe?
A dix heures je m'eveilly :
Et eveilla je me trouvy
Le c decouvert pe fortuna
To vis a vis contro la luna,
Que fut esclussy de la pau :
Mais l ombragiou ple malherau
Fut que dessu votra maison
Pe l'air passa un gro tison
De fua qu'étey tot allumâ.
Qu'adon je n'en pensy pas mâ?
Ma cuche est arranda le tey
Le fua sifflave près de mey
Comme celle grosse fusay
De pautra que font lo laquay;
Entertan que lie s'enfaillat
Je pensy faire lo vaillat.
Votra pollalley a la minoé
Chantave le pollet rancoé.
Quant et quant le jor épaudy
Je veny pe vos averty.
Trey matin, tot d'una façon
Despoe le depart du garçon
En passen devers vo, lo nà
Trey grosse gotte m'a saignâ.
Una moteilla en do matin
Copave tosior mon chemin
Votra serventa, se lie play
Se suvendra que l'atra noe
Lie desy d'avey rebatâ
Su l'echaillé du galatâ
Treize auas qu'etian fay du pollet
Sen croise, mais le merollet
To ver Je desy tot adon
Ce ne vo dire ren de bon
Prend lo polet, bota lo bà
Que su luy se tornay lo mâ, etc.

Dans cette pièce, comme on le voit, l'auteur s'est fort peu préoccupé d'imiter les rimes masculines et féminines, il n'a recherché que des assonnances. Mais sa diction est concise; les vers sont bien remplis; le langage populaire est fidèlement reproduit. Cette œuvre est certainement une des plus précieuses.

Une circonstance à remarquer est l'absence, du moins par des signes orthographiques, de la prononciation si exceptionnelle du *ch* et du *j* que j'ai signalée comme très fréquente dans notre patois. Je ne puis croire que cette prononciation n'existât pas encore en 1600, car nous ne pourrions pas trop expliquer son introduction moderne et surtout sa diffusion générale dans nos campagnes. Tenons donc pour certaine son existence à la date des imprimés que nous venons de passer en revue, quelque soit la lacune laissée par la typographie.

Aux poésies imprimées à des époques déjà si éloignées de nous, je dois rattacher les Noëls, rares, il est

vrai, dans nos contrées. Quelques-uns furent conservés par la typographie, d'autres sont traditionnels, mais tous portent un cachet antique.

Dans le moyen-âge, on le sait, la riante fête de Noël était reproduite dans les églises d'Occident par des scènes animées, par des personnages, par un petit enfant dans une crèche, etc. Cette espèce de spectacle, qui se relie aux *mystères,* innocent d'abord, dégénéra bientôt en bouffonnerie; et ces représentations ne tardèrent pas à être supprimées dans toute la chrétienté. La crèche, qui fut longtemps une des joies les plus vives de notre enfance, a seule survécu. Quelques églises cependant conservèrent la tradition de ces fêtes naïves, et dans un office qu'elles nommèrent *office des pasteurs*, on retrouva fréquemment, et l'on retrouve parfois encore, notamment en Maurienne, un répons alternant avec les versets du magnifique cantique de la Vierge.

En 1591, *la visite des pasteurs de Judée en Bethléem* fut représentée avec grande pompe et appareil, à Villars en Bresse. Cet usage aurait même été conservé jusqu'en 1816.

Vers 1840 on chanta à Saint-Laurent, près de Macon, un Noël patois à la messe de minuit « et l'orga- « niste de Bourg ne manque jamais à pareille solennité « de jouer le fameux air de *Noyé, Noyé è venu, — no « faran la bourdifaille* (Le Duc). » — A Annecy même plusieurs personnes ont souvenir que cet usage se perpétua jusque dans les dernières années du XVIIIe siècle.

Il y a moins d'un siècle, à Valladolid, la mise en scène de Noël remplissait les nefs chrétiennes; plusieurs personnages portaient pieusement des masques et manifestaient, au son des instruments, leur joie sainte au début, mais quelquefois aussi un peu folle.

Le peuple, dont l'esprit s'ouvrait volontiers à cette pastorale rustique parce qu'il se voyait mis en scène dans la faveur accordée aux bergers, s'appropria rapidement ces poèmes. La bénédiction de la *tronche* (bûche) de Noël devint pour lui une pieuse et joyeuse solennité. Pendant que la bûche traditionnelle éclairait de ses flammes brillantes les apprêts du *réveillon*, le peuple célébrait par des hymnes l'accomplissement du mystère joyeux; puis, ça et là, une verve gourmande ou satirique venait souvent enrichir d'une strophe le petit poème et augmenter ainsi sa teinte locale.

Les Noëls furent donc des cantiques spirituels, des pastorales, des idylles sacrées, souvent aussi une peinture de mœurs ou une satire. La musique, habituellement très populaire, serait, d'après un chroniqueur, l'écho des gavottes et des menuets du temps de Charles IX; en effet, la plupart des airs sont notés à deux ou à trois temps.

La poésie des Noëls a conservé toute la simplicité de nos bons aïeux. Les personnes qui lui reprocheraient de n'être pas ornée, n'entendent point le génie de ces compositions dont la beauté essentielle est la naïveté, dont l'art enfin doit être l'absence de l'art même. Dans ce petit genre, poésie et musique doivent se ressembler : il faut y rechercher toute la rusticité, l'humilité, la pauvreté même de la crèche de Bethléem où le bœuf inoffensif rumine sur les langes du nouveau-né.

Quelle époque précise assigner aux Noëls? Philibert Le Duc reporte au règne de Louis XIV, c'est-à-dire au XVIIe siècle, les Noëls bressans. Bernard de la Monnoye, né à Dijon le 15 juin 1641, publiait en 1700, à la suite d'un pari entre lui et Aimé Piron, ses treize premiers Noëls bourguignons qui furent bientôt suivis de plusieurs autres. *Gui Barôzai* (vigneron), pseudonyme de la Monnoye, devint et resta le chantre populaire de la Bourgogne.

La Gascogne possède des Noëls charmants. La Provence est riche sous ce rapport; mais son beau ciel semble y avoir développé le rhythme musical plus que la poésie.

Nancy, dans ses almanachs, reproduit parfois quelques-uns de ces vieux fabliaux, sans toutefois en indiquer la date. Ainsi le Lorrain dit encore de nos jours :

Jasu, jà la cuche tansi
La pute gens que vaci
Qui nous eproche
Pernez terto vo guillots
Et je penra me soche, etc.

Ou bien :

Maite, vous ne sevous dou que je venons
Et pourquet je ramounon si ta,
Da champs nos berbis et moutons :
Vous ne serin encore ce que je dira, etc.

Ou encore :

Elairme, compaignons,
Ca je voue da bin lon
In gros moua de gendairme et soudair,
Que nous panront nos troupé tout en air,
Helas! ce son pahdieu
Tout en as nore,
Y sont drus et menus.
I feront let guerre à riche et à pore,
Smédee je sons pris
Si nous trouvon toussi, etc.

J'ai reproduit ces quelques lignes afin de justifier mon opinion que ces dernières productions sont modernes.

La Franche-Comté a trouvé dans M. Buchon un collectionneur armé d'une jalouse persévérance, et dont les recherches ont réuni de nombreux documents très variés et très caractéristiques; M. Buchon constate aussi « que ce petit poème *(Le Noël)* paraît être tout à « fait spécial à nos diverses provinces de France où il « s'épanouit surtout, soit en français soit en patois, « vers la fin du XVIIe siècle et le commencement du « XVIIIe..... Tour à tour naïf ou narquois, plaintif ou « courtisan, frondeur ou pittoresque, *Le Noel* est de- « venu, malgré le dédain de la critique, une forme poé- « tique toute nationale à ajouter à notre bilan litté- « raire. Un point curieux à signaler, c'est l'impossibilité « de retrouver au-delà de nos frontières la moindre « trace d'un Noël tel que nous le comprenons. »

La Bretagne devrait trouver place dans cette phalange. Je regrette de n'avoir rien pu me procurer à cet égard. Les caractères de famille entre les dialectes breton et savoyard me frappèrent si instantanément, lorsque je visitai la Bretagne, que ses Noëls en patois nous eussent intéressé bien plus vivement que tous autres.

Notre Savoie trouverait-elle ici, comme elle l'a reconquise sous plusieurs autres rapports, la *gloire* d'avoir eu la primeur des Noëls? Quel qu'en soit mon désir, je n'oserai affirmer ce fait : toutefois, nous devons prendre note que, déjà en 1556, cinquante ans avant les Noëls bressans et un siècle et demi avant *Barôzai,* Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne, publiait, avec

notation musicale, ses *Noëls et Chansons nouvellement composés tant en vulgaire français que savoysien dict patois*. Cette œuvre de 104 pages compris le titre, petit in-8°, est aujourd'hui excessivement rare. Vendue 120 fr. sous le règne de Louis-Philippe, elle coûterait bien plus aujourd'hui ; malheureusement, devenue introuvable en Savoie, elle n'existe, je le crains, que dans une seule des bibliothèques de Paris où une main bienveillante pour mon œuvre a eu l'amitié d'en prendre copie.

Puisqu'il s'agit d'un trésor, on m'excusera d'y puiser à pleines mains; il est intéressant à plus d'un titre d'apprendre comment écrivaient les *Savoyards* contemporains des Marot (1544), Saint-Gelais (1556), Ronsard (1586), Rabelais (1553) et Pibrac (1584). Voici comme Martin débute:

A MON IMPRIMEUR

Amy très cher qu'à très bon droit on nomme
Tel que tu es imprimeur et bonhomme,
Combien ne sois en la musique instruit
Parfaictement, de très bon zele induit
Pour honorer Dieu et sa Vierge Mère
Et pour au veuil de plusieurs satisfere
J'ay composé ces Noels tout nouveaux
Qui de plusieurs ont esté trouvés beaux, etc.

Au XIXe siècle applaudirons-nous comme le firent nos pères du XVIe?... Cela est fort douteux. Mes lecteurs seront juges :

L'angoz Gabriel fut tramey de Paradi
Come savioz et cortey : se mena gr*a* (1)
A la bellaz Garansellaz
La salvu, disant pucellaz,
Nosse pour qu*a*d tu me vey :
Je ta portoz la novellaz
Que ton vetr' a fruict beneyt
Quant ie toz dioz se me crey
Noé ply de trenta vey.

La Viergiz rogeisseyt
En brogean suz loz messagoz :
Apre loz musa noz vey,
Ly declara son coragoz
Come se farit l'ouvragoz
Je ne niz iamay enuey
De cogneitre personagoz
Virginita iay promey,
Pucellaz suy et sarey,
Noe ply de trenta vey.

L'angoz comme bin aprey
Respondit et ly va dire
Le Sainct-Eprit orendrey
Descendra en la maniriz
Que cachera la lumiériz
Du mysteroz un po toquey
Et naytraz sen grand Fumiériz
De tey un sainct que je crey.
Fioz de Dieu motra du dey.
Noé ply de trenta vey.

Mariaz regardaz et vey,
Elizabet ta cousinaz
Qui esteyt ey na pas trey mey
Le coceyure enfa indignaz
Consideraz un po sa minaz
Et son ventre comme crey
La graciz de Dieu benignaz
Ouuret en celuy qui creyt
Possible liet, que qui seyt,
Noé ply de trenta vey.

La viergiz iognit loz dey
De viagoz bin me de trentaz
Disant angoz te me vey
Je suy du Seignour serventaz
Luassey Dieu, ie n'ay pa crentaz
Que celuy ley m'abuyseyt
D'êstre grossaz suy contantaz,
Mà que nion ne me toucheyt
Comme tia dict inse seyt :
Noé ply de trenta vey.

Estre uz but de noz mey
La viergiz fiert empalliolaz
En Bethleem ou Belley
Nien vallien de parpalliolaz
Ey ny aueyt lotaz ne tiollaz
Uz couvert de lour logey
Palliz, bry, piez ne malliolaz
Ne couuertioz quin qua seyt
Per loz gardar de la freyt,
Noe ply de trenta vey.

Noé pli de trenta vey
A Jesus fioz de sa mare
La quallaz comme ie crey :
Lo consiut sen gin de pare
Lo sainct Eprit fit lafare
Viergiz fut comme atre vey
Joseph ne fut que compare
Du grand seigneur Rey des reyz
Un solet Dieu en trey
Noé ply de trenta vey. (*Page* 35)

(1) Pour obvier à l'absence de caractères abréviatifs, nous avons remplacé par des lettres italiques celles qui portent le signe employé pour marquer la suppression de l'*n*.

Comme l'a annoncé Nicolas Martin, c'est bien « pour honorer Dieu et la Vierge mère » qu'il composa ces Noëls. La malicieuse satire, la joyeuse goinfrerie ne se glissent pas encore dans les vers populaires; l'*homme* toutefois existait chez l'auteur et, malgré sa pieuse pensée, il a jeté quelques poésies d'un érotique grossier au milieu de ses chants chrétiens, ainsi que nous le verrons plus tard.

Constatons avec M. Sainte-Beuve que dans leur poésie populaire « nos bons aïeux n'éludaient aucun des « côtés scabreux du sujet ; bien loin de là, ils étalaient au long ces endroits et les paraphrasaient avec « complaisance. Qu'il s'agisse, par exemple, de conception et d'incarnation ils vont, tout par le menu, « mettre tout en scène, les tenants et aboutissants... « Marie et son vœu de virginité ; celui de Joseph ; leur « embarras à tous deux quand on les marie, puis l'étonnement de Joseph et la façon dont ils l'expriment. »

Les Noëls sont une tradition des mystères : s'ils ne sont plus joués sur le parvis des églises, ils sont chantés à la veillée, autour du foyer de famille, avec consommation de grillades et de vin nouveau.

« Que faut-il penser de ces goguenarderies de nos « bons aïeux à l'égard des choses réputées par eux les « plus saintes? Etaient-ils aussi naïfs qu'on le donne « à croire? Il est difficile d'en douter, mais en admettant qu'il y entrait en même temps une certaine part « de malice peu définie..... le propre du vieil esprit, « même gaillard et narquois, était de ne pas franchir « un certain cercle, de ne point passer le pont. Il joue « devant la maison et y rentre à peu près à l'heure ; « il tape aux vitres, mais sans les casser. On a remarqué dès longtemps cette gaieté particulière aux pays « catholiques. Ce sont des enfants qui, sur le giron de « leur mère, lui jouent toutes sortes de niches et prennent leurs aises. »

En Savoie comme « en Bourgogne, toutes les fêtes « sont fêtées ; il faut des fêtes au Bourguignon, et Noël « est la fête des fêtes. A chaque célébration fériée, le « Bourguignon se réjouit, s'ébat largement, et, comme « le chant aide volontiers à s'ébattre et que, d'ailleurs, « le Bourguignon n'est pas précisément sot, il a fait « des chants pour toutes ses fêtes et toutes ses réjouis- « sances. Quand les fêtes sont profanes, il entonne des « chants profanes ; mais, voulant approprier chaque « chose à son sujet, il a fabriqué aussi des chansons « sacrées pour les jours où lui arrivent les fêtes sa- « crées. — N'allez pas croire, cependant, que tous les « Noëls soient des chansons à boire ; ce serait quelque « peu effleurer une hérésie : mais laissez-vous légè- « rement et tranquillement persuader que plusieurs « d'entre eux sont non pas un but, mais un moyen, « c'est-à-dire que le Noël vient tout simplement en « aide à la célébration des fêtes que son nom désigne, « quelque soit, du reste, le genre de ferveur qui « pousse le dévotieux à les célébrer..... Tant que les « cœurs furent remplis de croyance, les Noëls s'en tin- « rent à célébrer la venue du Messie. Seul, il remplis- « sait le cantique. L'intention de l'auteur était vrai- « ment pieuse, et c'est à peine si, à la fin, il consacrait « un couplet pour demander à Dieu de venir en aide « à ses humbles serviteurs. Mais peu à peu l'homme « s'empara d'un grand nombre de couplets (1). » Puis les demandes pour les besoins de l'homme, les allusions aux événements et aux personnages contemporains, l'actualité, la satire, la gaieté ne tardèrent pas à se faire place large.

L'anachronisme est une chose reçue dans les Noëls. Tout accourt vers la crèche : les bergers, les rois mages, les habitants de la ville et du faubourg se pressent pêle-mêle ; et tout à coup, au milieu de ce tohu-bohu, éclate un lazzi qui, parfois, ne craint pas même de s'adresser aux choses les plus saintes.

Ces considérations nous aideront à classer les documents recueillis, lorsqu'ils ne porteront pas de date certaine.

ALPH. DESPINE.

(Sera continué.)

(1) Fertiault. *Coup d'œil sur les Noels bourguignons.*

(2) Octobre 1862, p. 85.

PROBLÈME RELATIF A LA FAMILLE DE FAUCIGNY

PAR M. PAUL LULLIN.

M. Paul Lullin est, pour la Société Florimontane, une ancienne et bonne connaissance. Il est le collaborateur infatigable du président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, M. Charles Lefort, pour la publication des *Chartes inédites de l'ancien diocèse de Genève,* dont la *Revue savoisienne* a rendu compte (2).

L'article reproduit ci-dessous est extrait de l'*Indicateur d'Histoire et d'Antiquités suisses,* 1864, n° 4, publié à Zurich par la Société d'Histoire de la Suisse allemande. M. de Wyss, le savant et honorable président de cette Société, écrivait à l'auteur : « Votre preuve est suffisante et complète. » Si nous n'osons porter un jugement aussi affirmatif, nous devons au moins reconnaître que la solution proposée par M. Lullin est très probable et qu'elle n'est pas étrangère aux mœurs de la famille de Bourgogne. Car le père de Béatrix de Bourgogne avait donné l'exemple à sa fille, en épousant successivement Béatrix de Châlons et, du vivant de cette dernière, Agnès de Dreux, dont il eut également des enfants.

Néanmoins, il ne serait pas impossible que la découverte d'une charte vint expliquer cette énigme et dégager des mystères d'une intrigue la parenté de la maison de Faucigny avec celle du naïf chroniqueur de la *Croisade de saint Louis.* En attendant que la lumière se fasse sur ce *secret de famille,* comme l'intitulerait un romancier, nous ferons observer que les titres de parenté donnés dans les chartes citées n°s 1, 2 et 3, s'expliqueraient suffisamment par le mariage d'Eléonore de Faucigny avec Simon de Joinville. Quant à la quatrième, ce pourrait être un titre d'*oncle à la mode de Bretagne,* et mieux encore *à la mode de Savoie ;* car dans plusieurs de nos campagnes on appelle *oncle par amour* le frère de l'oncle par alliance. Dans d'autres on donne cette qualification à tous les vieillards habitués d'une famille. Quant à la signification de parenté par extension, elle n'aurait pas été inouie dans les chartes du moyen-âge, d'après Ducange, *V° Avunculus.*

C.-A. DUCIS.

On sait la place importante que la maison de Faucigny occupa au XIIIe siècle dans l'histoire de Savoie et de la Suisse romande. Le dernier héritier mâle de cette maison, Aimon II, a, durant un règne de cinquante années (de 1200 environ à 1253), soutenu d'incessantes relations avec les prélats des diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion (1), ainsi qu'avec les nombreux seigneurs des mêmes pays ; il a même occupé une position toute spéciale dans les luttes entre le Saint-Siége et l'Empire (voy. Bulle du 4 mai 1246, Wurstemberger, *Peter von Savoien,* IV n. 193). De ses deux filles, l'une, Béatrix, épousa le seigneur de Thoire et Villars ; la seconde, Agnès, hérita de la baronie de Faucigny et épousa Pierre de Savoie, surnommé le petit Charlemagne. Enfin, les conflits d'influence et d'intérêts entre Béatrix, dame de Thoire, et une autre Béatrix, dite la grande Dauphine, fille de Pierre et d'Agnès, ont été, dans les mêmes contrées, l'un des éléments des combinaisons politiques à la fin du XIIIe siècle.

De nombreux documents parvenus jusqu'à nous permettent de suivre la vie de ces personnages et de se rendre compte de la plupart de leurs actes. Mais au milieu de cette abondance relative de renseignements, il est un point demeuré entièrement obscur : c'est tout ce qui concerne la femme d'Aimon de Faucigny, la mère de Béatrix de Thoire et d'Agnès. Non seulement son nom ne se rencontre nulle part, mais aucun des actes émanés de son mari ou de ses descendants ne fait allusion à son existence ; en particulier, dans les débats survenus entre ses enfants et petits enfants, il n'est jamais question des droits auxquels ils eussent pu prétendre de son chef ; il semble que par un accord tacite entre tous les membres de sa famille, on ait jeté un voile sur sa personnalité.

Toutefois, quelques chartes de la seconde moitié du XIIIe siècle constatent, sans en expliquer l'origine, divers rapports de parenté entre les descendants d'Aimon de Faucigny, d'une part, et plusieurs membres des maisons seigneuriales de Joinville et de Bourgogne, d'autre part. Appelé à analyser ces documents en vue du *Régeste Genevois,* il m'a paru que ces fugitives indications de parenté, qui avaient déjà frappé quelques auteurs, pouvaient, comparées entre elles et rapprochées d'autres données historiques, conduire à la solution rigoureuse du problème généalogique signalé ci-dessus.

(1) Et l'archevêque de Tarentaise. — *Note de la réd.*

Les chartes d'où ressortent des liens de parenté entre les Faucigny et les Joinville, sont les suivantes :

1° Le traité de paix conclu en janvier 1256 (v. st.) entre Simon de Joinville, sire de Gex, et Rodolphe, comte de Genevois. Ce traité, en langue française, est signé par Simon de Joinville et par *sa sœur* Béatrix de Thoire. (Wurstemberger, *Peter von Savoien*, IV n. 441).

2° Le testament d'Agnès de Faucigny, en date du 9 août 1268. Elle fait un legs au même Simon de Joinville, sire de Gex, en l'appelant mon frère, *fratri meo*. (Wurstemberger, n. 764; et Mallet, M. D. G. t. VII, p. 257.)

2° Le contrat de mariage entre la grande Dauphine Béatrix, fille d'Agnès, et Gaston de Béarn, son second mari, en date du 2 avril 1273. Au nombre des témoins se trouve le même Simon de Joinville, qualifié oncle maternel de la dite Béatrix, *avunculus noster*. (Guichenon, Savoie, Pr. p. 80; et Wurstemberger, n. 813.)

4° Dans une charte, en langue française, de janvier 1269 (v. st.), la même Béatrix, fille d'Agnès, parlant de Geoffroy de Joinville, seigneur de Vaucouleurs et frère du susdit Simon, l'appelle *nostre chier oncle*. (Wurstemberger, n. 789; et de Gingins, M. D. R. t. XIV, p. 304.)

D'où provenait une parenté aussi étroite entre les filles d'Aimon de Faucigny et les sires de Gex et de Vaucouleurs, fils l'un et l'autre du baron Simon de Joinville, sénéchal de Champagne. D'après le tableau généalogique des Faucigny donné par Guichenon (II, p. 1172), on avait cru pouvoir l'expliquer par le mariage de Simon de Joinville, sire de Gex, avec une Eléonore, troisième fille d'Aimon de Faucigny; mais l'existence de cette Eléonore n'est établie par aucun document, et un tel mariage n'aurait pas d'ailleurs rendu compte de la qualification d'oncle donnée par Béatrix, fille d'Agnès, à Geoffroy de Joinville. Il faut nécessairement, pour justifier tous les termes de parenté employés dans les chartes citées, admettre que la même femme a épousé successivement le baron de Faucigny et celui de Joinville; or, si l'on ne connaît point la femme du premier, on sait que ce dernier a épousé Ermengarde, dame de Montesclair, morte vers 1219, puis en secondes noces Béatrix de Bourgogne, sœur de Jean de Châlons, et qu'il a eu de celle-ci quatre fils : 1° Jean, baron de Joinville après son père, compagnon de Saint-Louis et auteur des *Memoires;* 2° Geoffroy, seigneur de Vaucouleurs; 3° Simon, époux de Léonète de Gex; 4° Guillaume, archidiacre de Salins. C'est donc évidemment Béatrix de Bourgogne qui doit avoir été aussi la femme d'Aimon de Faucigny et la mère de Béatrix de Thoire et d'Agnès. Il ne reste qu'à fixer la priorité entre ces deux unions, ce qui est aisé par la comparaison des dates que l'histoire a constatées : Agnès ayant épousé, en 1234, Pierre de Savoie, a dû naître de 1216 à 1218, et Jean, fils aîné du baron de Joinville, est né en 1224.

On peut donc conclure de toutes ces données qu'Aimon de Faucigny a eu ses deux filles de Béatrix de Bourgogne, et que celle-ci a dû, par une cause demeurée inconnue, se séparer de son premier mari après la naissance d'Agnès, puis se remarier, au plus tard en 1223, au baron de Joinville. Le *Tableau I*, ci-après, est dressé d'après cette hypothèse.

La conjecture qui précède paraît acquérir un degré complet de certitude quand, se plaçant à un autre point de vue, on en cherche la preuve dans la parenté que ce premier mariage de Béatrix de Bourgogne a dû établir entre les membres de sa maison et la famille de Faucigny. On trouve, en effet, dans la charte citée de janvier 1269 (v. st.), que Béatrix, fille d'Agnès, appelle Jean de Châlons *nostre chier oncle;* elle y dit aussi qu'Amédée de Montfaucon est *nostre amé cousin*; or, ces termes s'expliquent d'eux-mêmes, si l'on admet que Béatrix de Bourgogne était la mère d'Agnès de Faucigny. (Voy. *Tableau II.*)

La conclusion à laquelle on aboutit ainsi quant au mariage du dernier seigneur de Faucigny jette un nouveau jour sur quelques-uns des faits de cette époque. L'obligation imposée par Pierre de Savoie à Léonète de Gex de ne pas se marier sans son consentement, et l'union qu'il lui fait contracter avec Simon de Joinville, apparaissent dès

Tableau I.

Béatrix de Bourgogne
ep.

1° Aimon de Faucigny, sous tutelle en 1209, † sept. 1253.		2° Simon, baron de Joinville et senéchal de Champagne, † avant 1259.			
Béatrix dame de Thoire.	*Agnès* ép. 1234 Pierre de Savoie.	Jean baron de Joinville, auteur des *Mémoires*, ne 1224, † 1319.	Geoffroy seigneur de Vaucouleurs.	Simon ép. janv. 1252 *Leonéte* de Gex	Guillaume archidiacre de Salins et doyen de Besançon.
	Béatrix dite la grande Dauphine.				

Tableau II.

Etienne I
comte de Bourgogne et d'Auxonne.

Etienne II dit Estevenon ép *Béatrix* de Châlons.		*Agnès* ép Richard III comte de Montbéliard et sire de Montfaucon.
		Amédée de Montfaucon.

Jean, dit le *Sage* comte de Châlons et sire de Salins	*Béatrix* ep Aimon de Faucigny.	*Clemence* ep. Berthod V de Zéringen.

Beatrix dame de Thoire.	*Agnès* ép. Pierre de Savoie.

lors comme un des actes les plus importants de la politique prévoyante de cet antagoniste de la maison de Genève : c'est après s'être allié lui-même avec l'héritière du Faucigny qu'il attire de la Champagne un cadet de famille, son propre beau-frère, pour mieux placer sous sa dépendance un des plus anciens apanages des comtes de Genevois. L'intervention, en novembre 1269, d'Amédée de Montfaucon en faveur de Béatrix, fille d'Agnès, retenue captive par sa tante Béatrix de Thoire, est bien naturelle, vu les proches liens de parenté qui l'unissaient, par les Bourgogne, à l'une et à l'autre des deux rivales. Enfin, quelles qu'aient pu être les causes qui ont amené la rupture du mariage d'Aimon de Faucigny, cette rupture elle-même suffirait pour expliquer le silence absolu gardé sur sa femme.

Quoique la solution que je propose me semble démontrée, je désire néanmoins la soumettre à l'appréciation des personnes habituées à ce genre de recherches.

Genève, 15 novembre 1864. PAUL LULLIN.

LES POÈTES DE LA SAVOIE

Sous ce titre doit paraître prochainement un nouvel ouvrage de M. Jules Philippe. Nous en extrayons la petite notice qui suit sur Xavier de Maistre.

XAVIER DE MAISTRE

Xavier de Maistre, frère cadet du comte Joseph de Maistre (1), et l'auteur immortel du *Voyage autour de ma chambre,* naquit à Chambéry dans le mois d'octobre 1763. Joseph était entré dans la magistrature ; Xavier choisit la carrière militaire et fut fait officier dans l'infanterie de marine sarde. Lorsque la Savoie devint française, en 1792, il quitta l'armée piémontaise et vécut durant quelques années sans domicile fixe et au gré des événements. En 1799, il partit pour Saint-Pétersbourg, où son frère devait aussi se rendre trois ans plus tard comme ambassadeur du roi de Sardaigne, et il prit du service le 5 janvier 1800 dans l'armée russe, avec le grade de capitaine qu'il avait déjà en Piémont.

Xavier de Maistre obtint vite une position élevée dans la hiérarchie militaire, et il dut sans doute en grande partie son avancement rapide à l'influence de son frère, qui avait su se faire apprécier par ses qualités éminentes à la cour du czar. Promu au grade de major le 22 janvier 1802, Xavier fut nommé par l'empereur, le 4 avril 1805, membre honoraire du département de l'amirauté, et fut chargé de la direction du musée de ce département. Dans cet emploi, il obtint successivement les grades de lieutenant-colonel le 12 décembre 1807, et de colonel le 26 août 1809. Le 8 juillet 1810, il passa dans la suite de l'empereur, à l'état-major, division de l'administration du quartier-maître général, et quelques jours après il entra dans l'armée active et fut envoyé en Géorgie. Il accompagna le marquis Paulucci à Tiflis, assista du 30 septembre au 21 octobre aux opérations dirigées contre les peuplades insoumises du Kouban, et prit part à la poursuite du chef Schah Aali, dans l'expédition du Tabassaran. Pendant cette campagne il se distingua souvent et surtout au siége de la forteresse Akhaltzich, où, dans une sortie faite par l'ennemi, il fut blessé au bras par un coup de feu tiré à bout portant. Le 8 décembre il rentra à Tiflis.

Dans le mois de janvier 1812, Xavier de Maistre revint à Saint-Pétersbourg ; il fut attaché, le 23 mars suivant, à la première armée, et transféré le 22 juin dans la troisième. Le 22 mars 1813 il fut agrégé au détachement du lieutenant général Walmoden qui faisait partie du corps d'armée du général Wittgenstein ; puis, le 7 août, il se rendit sous les murs de Dantzick, avec le grade de général-major qui lui avait été donné le 18 juillet précédent, en récompense des services qu'il avait rendus comme officier d'état-major. Enfin, à dater du 15 novembre 1813, il compta effectivement dans l'armée russe qu'il quitta quelques années après.

Pendant son service militaire, Xavier de Maistre reçut successivement plusieurs marques de distinction, au nombre desquelles nous citerons une épée d'honneur avec l'inscription « pour la bravoure ; » la médaille de la campagne de 1812 sur le ruban de Saint-André ; l'ordre de Sainte-Anne, de deuxième classe (commandeur), avec les insignes en diamant ; l'ordre de Saint-Wladimir de troisième classe (commandeur).

Il n'abandonna plus sa patrie d'adoption où il s'allia à la famille Zagriastki, l'une des plus considérables et des plus anciennes de Russie, et passa de longues années calme et heureux dans sa demeure du quai de la Moïka, à Saint-Pétersbourg. Il vint cependant revoir son pays natal en 1825 et séjourna pendant quelques années en Italie à la même époque ; il visita une seule fois Paris, en 1839, et retourna à Saint-Pétersbourg où il mourut le 12 juin 1852, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Il ne laissa pas d'enfants, ayant eu la douleur de perdre un fils et une fille, nés de son mariage avec Mlle Zagriastki.

Si nous sommes entré dans quelques détails au sujet de la vie militaire de Xavier de Maistre, détails que nous croyons en majeure partie inédits, c'est que nous avons pensé que, tout ce qui concerne cet homme illustre étant au plus haut point intéressant, nous devions faire connaître les renseignements que nous possédions. Sous un autre point de vue, il n'est pas inutile de retracer la vie active de l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, car le récit de cette vie, presque entièrement consacrée aux choses de la guerre, explique la position exceptionnelle de Xavier de Maistre ; le jeune capitaine fut écrivain de génie sans faire profession d'écrire ; et plus tard, malgré ses succès littéraires, il ne cessa pas de poursuivre sa carrière militaire ; bien plus, lorsqu'il fut rentré dans la vie civile, il ne consentit jamais à reprendre la plume qui avait tracé longtemps auparavant des chefs-d'œuvre si admirés, ou, s'il la reprit, ce ne fut, pour ainsi dire, que clandestinement et à l'insu du monde lettré qui aurait accueilli avec joie toute nouvelle production d'un de ses écrivains les plus goûtés. La littérature, pour Xavier de Maistre, n'était qu'un passe-temps agréable, bien qu'on pût dire de lui qu'il était plutôt un grand écrivain s'amusant à faire la guerre qu'un grand capitaine s'amusant à écrire.

Au reste, avec son esprit méthodique et judicieux, semblable à celui de la majorité des Savoyards, l'auteur du *Lépreux de la cité d'Aoste* ne fut que conséquent à ses principes dans ce qu'on nous permettra de nommer sa conduite littéraire : dévoué à la dynastie de Savoie,

(1) Joseph de Maistre, en sa qualité d'aîné de la famille, avait seul le droit de porter le titre de comte. Xavier ne porta lui-même ce titre que parce qu'il est d'usage en Russie que tous les fils d'un comte sont indistinctement appelés comtes.

il lui était resté fidèle ; militaire par métier, il était resté militaire ; écrivain par manière de distraction, il n'aspira jamais à la renommée et à la gloire, à tel point qu'il se montra toujours fort étonné du bruit qu'avaient fait ses œuvres.

Mais, à tout prendre, cette vie littéraire, marquée par ces hésitations et ce doute de soi-même, fut aussi la conséquence naturelle des circonstances qui accompagnèrent la publication du *Voyage autour de ma chambre*. La révélation du talent de Xavier de Maistre fut presque due au hasard. Le jeune officier avait, comme tout vrai militaire, l'humeur un peu aventureuse. Un jour, étant en garnison à Alexandrie, il eut un duel qui valut aux combattants des arrêts assez longs. Que faire en une chambre de garçon si ce n'est songer ? Xavier songea donc et écrivit sur des feuilles volantes ses impressions de voyage autour des quatre murs qui le retenaient prisonnier. L'espace était étroit, mais notre voyageur sut le transformer en un monde, monde imaginaire où il fit mainte découverte dont la plus précieuse fut celle de son génie. Hâtons-nous de dire toutefois que Xavier de Maistre eut bien garde de se proclamer lui-même ; il fallut que son frère Joseph le fît connaître au monde en publiant les Mémoires du captif à l'insu de ce dernier.

Le *Voyage* parut en 1794 à Turin. Ce ne fut que dix-sept ans après que le *Lépreux de la cité d'Aoste*, étude admirable de sentiment, vint jeter un nouvel éclat sur le nom de l'écrivain déjà célèbre. Puis, suivirent le *Voyage nocturne autour de ma chambre*, *la Jeune Sibérienne* et *les Prisonniers du Caucase*.

Xavier de Maistre n'a pas seulememt écrit en prose ; mais, ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, il a aussi composé beaucoup de pièces de poésie, que sa modestie lui fit tenir cachées. Il prétendait même ne pas savoir faire les vers, et il écrivait un jour à ce sujet :

« Dans l'impossibilité où je suis de comprendre cette faculté (du poète) et pour ne pas avouer cette supériorité chez les autres, je pense que les poètes ont quelque chose dans le poignet qui change la prose en vers à mesure qu'elle passe par là pour se rendre de la tête sur le papier ; en sorte qu'un poète ne serait qu'une filière plus ou moins imparfaite. J'étais si persuadé de ce système consolant pour les prosateurs, que j'essayai un jour d'écrire des vers avec la main gauche, dans l'espoir d'y trouver cet heureux mécanisme, mais ma main gauche ne fut pas plus heureuse que la droite et je fus convaincu à jamais que je ne suis pas une filière à vers. J'avoue même que ce mauvais succès me laissa quelques doutes sur la vérité de mon système. »

Ainsi que le fait observer M. Sainte-Beuve, à qui nous empruntons cette citation (1), Xavier de Maistre se faisait petit non sans malice, comme on pourra s'en convaincre à la lecture de sa pièce de vers le *Papillon*, que nous reproduisons, et qui est la seule de ses compositions poétiques qui ait été publiée jusqu'à ce jour. Ses traductions des fables du poète russe Kriloff, dont deux, celles que nous avons transcrites, ont été insérées dans l'*Anthologie russe* de M. Dupré de Saint-Maur, témoignent de la souplesse de son talent ; *l'Amitié des chiens* surtout est remarquable par l'entrain et le naturel qui y règnent. Il a fait aussi des épigrammes spirituelles. M. Sainte-Beuve nous apprend qu'il possédait une ode manuscrite de l'auteur du *Papillon*, de 1817 ; le sujet de cette ode, dit l'illustre critique, était un regret de ne pouvoir atteindre au but sublime, et le sentiment exprimé de la lutte inégale avec le génie :

Et, glorieux encor d'un combat téméraire,
Je garde dans mes vers quelques traits de lumière
Du dieu qui m'a vaincu (1).

Xavier de Maistre, à l'exemple de la Fontaine et de Ducis, s'était fait son épitaphe dont voici les premiers vers :

Ci gît sous cette pierre grise
Xavier, qui de tout s'étonnait,
Demandant d'où venait la bise
Et pourquoi Jupiter tonnait...

En ceci, l'auteur du *Voyage autour de ma chambre* eut la manie de beaucoup de grands hommes, celle de se dire ignorant de toutes choses. Nous ne voyons plus là de la modestie, mais plutôt de la vanité puérile ; il vaut mieux se taire que de chercher à faire croire aux autres ce que l'on sait bien qu'ils ne croiront jamais. Nous n'ignorons pas que les esprits d'élite qui se sont donné le plaisir de se traiter d'ignorants, ont été ceux dont les œuvres sont le plus empreintes d'une douce et naïve philosophie. Victor Hugo, avec ses idées extraordinaires et son style de fer, ne saurait demander d'où vient la lune et pourquoi tonne Jupiter. — Mais, quoi qu'il en soit, il n'est pas plus permis à un écrivain de se faire petit que de se grandir : la postérité seule a le droit de le juger ; et Xavier de Maistre, plus que tout autre, ne pouvait chercher à dissimuler son opinion sur ce jugement qu'il devait envisager comme entièrement favorable :

Mais à l'humanité, si parfait que l'on fut,
Toujours par quelque faible on paya le tribut.

JULES PHILIPPE.

(Reproduction interdite)

(1) Notice sur Xavier de Maistre, publiée en tête des œuvres complètes de cet ecrivain, éditées par MM. Garnier frères, Paris, 1863.

A LOUIS REVON

Toi qui gonfles ton sein du grand air des montagnes
Et que souvent là-bas, je visite en esprit,
Si jamais, cher Louis, tu viens de nos campagnes
Suivre les chemins creux quand la moisson mûrit,

Tu n'auras plus l'aspect de tes Alpes sublimes,
Le cristal de tes lacs, tes sapins toujours verts,
Tes cascades roulant les flots du haut des cimes,
Où gronde l'avalanche au souffle des hivers,

Non ; mais tu trouveras des fleurs sur nos pelouses ;
Des collines qui sont de tes monts peu jalouses,
Des bois où des oiseaux l'aube eveille le chœur,

Des sources, des etangs ombrages de vieux chênes,
Des abris que le lierre embrasse de ses chaines,
Surtout un cœur ami qui vibre avec ton cœur.

ACHILLE MILLIEN

(1) Nous avons eu un instant l'espoir de publier cette piece dont M. Sainte-Beuve avait eu l'obligeance de nous promettre une copie ; malheureusement elle n'a pu être retrouvée.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 9 février 1865.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M *le Président* donne lecture d'une lettre de S Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion prochaine des sociétes savantes à Paris

M. *le Secrétaire* procède au depouillement de la correspondance, et fait connaitre que le journal de la Société d'Agriculture de Lombardie et l'*Echo des Provinces* de Paris demandent à entrer en relations avec la Société. L'échange avec ces deux journaux est accepte

M *Serand* lit différentes pièces inédites relatives à saint François de Sales Il est arrêté que ces pièces seront insérees dans le journal de la Société.

M J. Philippe annonce que M le docteur Dagand, d'Alby, a fait don au Musée d'Annecy d'une pièce d'anatomie pathologique des plus curieuses, qui consiste en un pied de femme qui s'est détaché naturellement par suite de gangrène spontanee. M. Philippe donne lecture d'une note de M. Dagand, dans laquelle ce praticien fournit des details très intéressants sur les faits qu'il a observés pendant le cours de la maladie et qui constituent un des cas les plus rares de gangrène spontanée dans notre contrée.

M. le docteur Dagand, et M Bastian, avocat, présentés par M J. Philippe, sont reçus membres effectifs de la Societé

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles, — 2° L'*Agricoltura,* journal de la Societe agraire de Milan ; — 3° *Bulletin* de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie; — 4° *Compte-rendu* de l'assemblée générale annuelle de la Societé locale des medecins de Savoie, tenue a Albertville le 22 mai 1864 ; — 5° *Biographie du docteur Jean-Claude Neyret,* par le docteur L. Guilland ; don de l'auteur, — 6° *De la propagation de la Vigne,* par Joseph Dufour, don de l'auteur ; — 7° *Notice biographique sur M Joseph de Gerbaix, comte de Sonnaz,* par l'abbe Puget; don de l'auteur; — 8° Le *Messager de Savoie ;* le *Curtivateur des Alpes;* l'*Almanach des Familles pour* 1865; don de M. Charles Burdet ; — 9° *Revue du Lyonnais ;* — 9° *Revue archéologique ;* — 10° *Revue des Sociétes savantes ;* — 11° — *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe ; — 13° L'*Union magnétique ;* — 14° La *Tribune lyrique ;* — 15° L'*Echo des Provinces ;* — 16° L'*Abeille du Bugey et du pays de Gex ;* — 17° Les *Beaux-Arts,* revue de l'art ancien et moderne ; — 18° Le *Mont-Blanc ;* — 19° Le *Léman ;* — 19° Le *Courrier de Savoie*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

—

C'est par suite d'une erreur typographique que l'article relatif à l'inscription de La Forclaz, publié dans notre dernier numéro, a éte signe *H Payen.* Cet article est de M le docteur J -F. Payen, récemment demissionnaire de l'emploi de médecin inspecteur des bains de Saint-Gervais.

—

Nous croyons utile de reproduire la circulaire suivante, relative au prix de poesie (fondation Guy) qui sera décerné en 1865 par l'Academie de Savoie :

« Si les membres de l'Académie impériale de Savoie n'eussent écouté que l'inspiration de leur cœur, ils eussent éte unanimes à imposer aux concurrents un même sujet de composition, qui est deja sur toutes les levres : l'éloge du noble et regretté marquis Costa de Beauregard ; ils eussent aimé à inviter nos poetes à s'associer au deuil de la Savoie entière, dans l'espoir de voir consacrer par quelque monument litteraire impérissable l'une des gloires les plus pures de notre pays.

« Mais une decision recente de l'Académie s'oppose à la realisation de ce vœu Elle a statue que dorenavant les sujets des concours de poésie seraient abandonnés au choix des concurrents Llle a voulu par la rendre la lice accessible a tous les talents, et les convier en plus grand nombre à prendre part à la lutte.

« Fidèle à cette décision, elle laisse donc chacun libre de choisir et le sujet et le rythme et le genre de poésie. Elégie ou épître, ode, poème épique, drame ou satyre .... tout sera admis avec une faveur egale et jugé avec la même impartialité.

CONDITIONS DU CONCOURS.

« I Le prix de poésie de la fondation Guy sera décerné, en 1865, à l'auteur de la meilleure piece de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents

« Le prix sera de 400 fr. L'Académie pourra decerner en même temps une ou deux medailles de 200 fr.

« II Chaque pièce devra contenir de 200 à 400 vers, formant une seule composition

« III Les travaux seront adressés au Secretaire de l'Académie, avant le 1er juin 1865, et seront accompagnés d'un billet cachete, attache au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

« Le billet portera à l'extérieur une epigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

« IV D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie

« Chambéry, le 22 décembre 1864.

« *L'un des secrétaires de l'Académie,*

« L. PILLET. »

—

Le compte-rendu des séances du trentième Congrès scientifique, tenu à Chambéry au mois d'août 1863, nous est parvenu il y a quelques jours Il forme un beau volume de 700 pages, imprime avec soin par M. Puthod fils, de Chambery. Nous avons pu constater que les redacteurs de ce travail, long et difficile, se sont acquittes avec talent de leur tâche.

—

Si l'on en croit les bibliophiles, dit le *Bulletin bibliographique espagnol,* il ne serait bruit que d'une découverte qui viendrait d'être faite à Catane. Dans les fondations d'un édifice recemment démoli, on aurait retrouvé la partie des *Annales* de Tacite concernant le règne de Caligula.

—

D'après un récent document, la Bibliothèque impériale possède aujourd'hui 2 millions de volumes imprimes, 200,000 manuscrits, 3 millions d'estampes et plus de 500 000 cartes et plans topographiques, vues, etc , outre son riche cabinet des médailles et des antiques La direction fait travailler sans relâche à la confection des catalogues

—

On affirme, dit la *Gazette des Etrangers,* que le musée du Louvre vient d'acheter, moyennant 150,000 fr payables en trois ans, la collection archeologique de M. de Saulcy, senateur.

—

On vient de decouvrir au mont Saint-Quentin, commune d'Allaines, près de Péronne, des armures et une vaste sepulture qui interessent vivement tous ceux qui s'occupent de nos antiquités nationales De semblables trouvailles, en effet, servent puissamment à fixer l'emplacement certain du vieux Helena, bourg gallo-romain, qui acquit une certaine celébrite au début des invasions franques dans la Gaule, soumise depuis Cesar, et que les grandes hordes barbares n'avaient presque fait que traverser C'est près de ce bourg que les armes romaines firent subir un sanglant échec à l'armée de Clodion le Chevelu. Jusque dans ces derniers temps, l'emplacement du *vieux Helena* avait eté mis par les antiquaires entre Lens et Hesdin, tout pres de l'une ou de l'autre de ces villes. M Vincent d'abord, M l'abbe de Cagny ensuite, ont demontré combien ces opinions sont erronées D'abord, dans la denomination d'Allaines autrefois Halaisnes, ils se trouvent bien plus près du vocable *Helena* que dans celles de Lens et de Hesdin Ensuite, ils montrent dans les anciennes chartes, l'appellation latine *Alania super fluvium Halæ,* si bien en rapport avec *Helena.* C'est sur les bords du cours d'eau ainsi désigné dans les vieux titres qu'eut lieu la défaite des Francs Or, cette rivière ne se trouve pas dans les plaines de Lens et de Hesdin, et, au contraire, on la rencontre à Allaines Enfin, tout pres de cette dernière localité, se trouve l'importante forteresse de Cléré, où les Romains avaient etabli leur camp, ainsi que l'attestent encore de vieux restes de fortifications *(Mémorial d'Amiens)*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les reliques de saint François de Sales sous la Terreur, par M. Eloi Serand. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. Alphonse Despine. — Bibliographie : *Bois et Vallons*, de M. J. Replat, par M. P. Tetedoux. — Bulletin.

LES RELIQUES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES SOUS LA TERREUR

Au moment où la tempête révolutionnaire grondait sur toute la France, Annecy eut aussi ses jours d'orages.

Les commissaires Simond et Hérault de Séchelles, ensuite Albitte, représentant du peuple, envoyés du gouvernement conventionnel dans le département du Mont-Blanc, ne négligèrent rien pour mettre notre ville à l'unisson des autres cités de la République.

Pour arriver à ce but, notre édilité, cédant à l'impulsion révolutionnaire, aida de son mieux à l'exécution des projets du Comité.

Cependant, si l'on considère attentivement l'exubérance de patriotisme dont nos pères étaient animés, on peut aussi constater qu'en général des sentiments de grande modération dominaient dans leurs actes (1). Nous en trouvons une preuve dans cet aperçu historique relatif aux reliques de saint François de Sales et de sainte Françoise de Chantal, rédigé d'après divers documents compulsés dans les archives municipales et dans celles de la Société Florimontane.

La prochaine célébration de la fête bi-séculaire de la canonisation de l'apôtre du Chablais, donne à ce souvenir un intérêt tout d'actualité.

Dès les premiers jours de la République, Annecy se vit immédiatement occupé par un grand nombre de troupes françaises. Ce nombre croissant de plus en plus, donnait une vive animation à une ville d'ordinaire si paisible et causait beaucoup d'embarras à l'autorité locale. Les casernes regorgeaient de militaires, les principaux habitants avaient constamment des soldats à loger et le restant des troupes campait dans la plaine des Iles. Cette place ayant été choisie par les commissaires Simond et Hérault pour un camp d'instruction et pour la formation de nouveaux bataillons de volontaires de Carouge et des districts voisins, la municipalité d'Annecy se vit forcée, vu l'urgence, de décréter, après force motions, pétitions et représentations, qu'il serait enjoint aux communautés religieuses de la ville d'abandonner leurs monastères afin d'y placer des troupes, chevaux, ambulances et magasins de provisions.

Le 21 mars 1793, les religieuses de la Grande Visitation reçurent l'ordre d'évacuer leur maison dans l'espace de quatre jours et de se rendre provisoirement dans la petite Visitation ou de vivre réunies où bon leur plairait.

Une notice insérée dans les *Etrennes religieuses de* 1807 nous apprend qu'au lieu de se réfugier dans la petite Visitation, ces dames s'embarquèrent furtivement sur un bateau qui les conduisit au château de Duingt, situé dans une presqu'île du lac d'Annecy, à deux lieues de la ville et appartenant à la famille de Sales.

On conçoit que ces pieuses filles, obligées de quitter le sanctuaire qui renfermait les restes de leurs saints fondateurs, n'eurent rien de plus à cœur que de sauvegarder de précieuses reliques. Elles les dissimulèrent adroitement parmi leurs effets.

Mais un arrêté municipal du même jour avait nommé une commission pour recueillir et mettre en sûreté les objets précieux, ornements, vases sacrés, *ex voto*, qui décoraient l'église du premier monastère et qui avaient été laissés pour le service du culte. On s'aperçut de la disparition des deux châsses. Un commissaire fut envoyé à Duingt et chargé de les reconduire en ville. La tradition locale ajoute qu'une barque ornée de feuillage et pavoisée ramena triomphalement les reliquaires et qu'ils furent reçus à leur arrivée, au son de la musique, par les autorités, la garde nationale et un grand concours de citoyens. Les reliques furent de nouveau replacées dans l'église déserte de la Visitation. Là, durant la nuit du 25 avril 1793, des mains criminelles forcèrent une porte de l'église et s'emparèrent de quelques pièces en argent qui ornaient la châsse de saint François. Les registres du greffe criminel établissent que des poursuites furent exercées contre les coupables.

A cette époque tout membre du clergé qui n'avait pas voulu prêter le serment exigé par la Convention était proscrit. L'église cathédrale de Saint-Pierre fut la seule maintenue pour le culte. Erigée en paroisse, elle était desservie par Mgr Panisset, évêque conventionnel, avec quelques prêtres assermentés. Sur sa demande, l'évêque obtint qu'on lui remît les reliques qu'il déposa dans la cathédrale.

(1) En 1793 (octobre) cette modération fit accuser la municipalité d'Annecy de faux patriotisme. (Archives municipales.)

Peu de mois après, le culte de la Raison remplaça le culte catholique et tout signe religieux devait être anéanti. C'est alors que, pour se conformer aux décrets de la Convention nationale, un inventaire général des objets précieux possédés par les quinze établissements religieux d'Annecy fut dressé le 7 floréal an II de la République par une commission municipale. Un lot, en matières d'or et d'argent du poids de deux mille trois cent soixante-quinze marcs sept onces trois quarts, non compris quelques perles et diamants, fut envoyé à la Convention comme don patriotique de la ville d'Annecy (1).

Dans cette offrande figure le poids de trois cent soixante dix-neuf marcs six onces et demi, de la riche ornementation en argent massif qui fut détachée de la châsse de saint François de Sales.

Cette châsse, hommage de Madame Royale Christine de France et du duc de Savoie son fils, avait été présentée au premier monastère de la Visitation au nom de LL. AA. RR., en avril 1662, par le marquis de Lullin, leur grand écuyer (2).

Besson (3) nous donne la description de ce reliquaire qui avait la forme de l'Arche d'Alliance, qui était long de six pieds et demi sur deux et demi de large, et orné de trente-deux colonnes torses accouplées d'ordre corinthien. La châsse de sainte Françoise de Chantal, qui était en bois d'ébène, ne figure dans l'inventaire que par les incrustations dorées pesant cent marcs trois quarts d'once.

Aussitôt que le culte catholique fut supprimé, un grand nombre de personnes pieuses s'alarmèrent sur le sort des restes vénérés de saint François et de sainte de Chantal. Ces craintes ne se manifestèrent pas seulement à Annecy; quelques zélés catholiques de Fribourg, craignant de voir se reproduire en Savoie les scènes regrettables qui souillèrent les tombeaux de saint Denis, conçurent le projet de soustraire, à prix d'or, ces reliques pour en enrichir leur ville (4). Mus par un sentiment de délicatesse, ils firent part de leur projet à M. Dubouloz, grand-vicaire du diocèse de Genève, réfugié à Lausanne, lui demandant une espèce de permission pour l'exécution de leur dessein, et promettant la restitution des reliques dans des temps meilleurs. Le grand-vicaire ne crut pas pouvoir entrer dans ce compromis; il craignit de réveiller imprudemment l'attention sur les reliques; le succès même ne le rassurait pas : il pouvait devenir plus difficile de les retirer un jour des mains des Fribourgeois, qu'il ne l'était de les sauver des dangers présents. Il ne se trompait pas.

On pourra juger, par les textes reproduits plus bas, que si la révolution était faite dans les esprits, elle ne l'était pas encore dans le fond des cœurs.

Le souvenir de François de Sales, qui fait l'orgueil de la population annécienne, était, chose remarquable dans ce moment de tourmente sociale, vivant chez les hommes de tous les partis. Chacun voulait sauvegarder ces précieux restes, malgré les dangers auxquels on pouvait s'exposer. Si le corps de celui qui fut surnommé *le plus aimable des saints* repose dans les murs d'Annecy, ne le doit-on pas au zèle patriotique de ses habitants? C'est sur leur demande que le duc de Savoie avait envoyé un ambassadeur auprès de Louis XIII pour réclamer les dépouilles du saint que la ville de Lyon voulait retenir.

Sept ans après, lorsque les armées de ce même prince envahirent la Savoie, Annecy osa résister et ne se rendit qu'après avoir capitulé avec le maréchal de Châtillon, général en chef de l'armée française. N'est-ce pas encore le même patriotisme qui a dicté cette capitulation du 23 mai 1630 où l'on remarque au quatrième article cette condition : « *Que le corps du vénérable François* « *de Sales ne pourroit jamais être déplacé, ni porté hors* « *d'Annecy* (1). »

Ces sentiments élevés se reproduisirent aussi vivaces et plus dignes de louanges encore dans le moment critique qui nous occupe.

Le chanoine Dubouloz fut informé qu'un comité secret, composé d'honorables personnes d'Annecy, se concertait depuis quelque temps sur les mesures à prendre pour préserver de toute profanation les restes de François de Sales et de Jeanne de Chantal. Il se rendit au sein de ce comité pour l'aider dans son projet.

Déjà ces personnes avaient exhumé des caveaux du cloître de Sainte-Claire deux squelettes dont les ossements furent réunis par des fils de fer (2). Ce travail terminé, et secondé par le citoyen Burquier, aide de sacristie, détenteur des clefs de la cathédrale, on substitua pendant la nuit ces deux squelettes aux véritables reliques qui furent déposées dans une caisse, scellée par le chanoine Dubouloz en présence de plusieurs témoins. Un procès-verbal fut ensuite dressé avec les précautions les plus minutieuses pour en garantir l'authenticité (3). C'était au commencement de l'année 1794.

Toutes ces mesures prises, il ne s'agissait que de trouver un endroit offrant le plus de garanties possible, pour la conservation d'un pareil dépôt. La maison occupée par les citoyens Burquier et Amblet, située à peu de distance de la cathédrale, au fond de la rue, connue sous le nom de Cul-de-sac, parce qu'elle était cernée à droite et à gauche par les canaux du Thiou et par le mur d'enceinte de la ville (4), parut remplir toutes les conditions désirables.

L'histoire de l'audacieuse entreprise du transfert des reliques au milieu des orages de la Terreur enregistrera avec une vive reconnaissance le noble dévouement de MM. *Burquier, Amblet, Rochette* et *Balleydier*.

Ce transfert des reliques dans la maison Amblet fut si bien tenu secret, que le 12 vendémiaire an V la municipalité vint apposer les scellés sur les ossements provenant de Sainte-Claire, ainsi qu'il en résulte du document qui suit :

(1) Archives municipales d'Annecy.
(2) Autographe de la reine Christine, appartenant aux archives de la Societé Florimontane.
(3 *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique,* page 125.
(4) *Etrennes religieuses de* 1807.

(1) Archives du château de Thorens.
(2) *Etrennes religieuses* de 1807, page 36.
(3) Malgré toutes mes recherches je n'ai pu me procurer ce procès-verbal, je presume qu'il doit être dans les archives de la chancellerie de l'archevêché de Chambéry.
(4) Cette maison n'existe plus; elle a disparu, il y a plus de trente ans, lorsqu'on ouvrit l'impasse qui separait la rue de l'Evêché de la rue des Boucheries actuelles.
Elle était située sur la petite place qui existe devant le hangar des pompes, vis-à-vis des Boucheries.

Verbal de reconnoissance des reliques de saint François de Sales et de la mère de Chantal.

Du XII vendémiaire an V.

ÉGALITÉ LIBERTÉ

« Nous, administrateurs municipaux de la commune « d'Annecy, département du Mont-Blanc, certifions à tous « à qui la connoissance appartiendra que nous nous som- « mes transportés ce jourd'huy avant midy dans la sacris- « tie de la cy devant cathédrale de Saint-Pierre de Genève, « située rüe Rousseau de cette commune, en l'assistance « du citoyen Jacques-Joseph Decoux, ex-administrateur « du cy devant district d'Annecy, et commis par arrêté du « 11 nivôse an 2[d] pour la garde des meubles et effets ser- « vant au culte, fermés dans la dite sacristie, où avaient « aussy été déposées deux châsses, l'une contenant les « ossements de saint François de Sâles attachés et assem- « blés par des files de fer et vêtus d'une aube, l'autre con- « tenant ceux de Françoise Frémiot de Chantal assemblés « de la même manière et vêtue d'un habit de la forme de « ceux d'une société de filles par eux fondée et instituée « dite *De la Visitation;* ce qu'ayant été vérifiée et reconnu « par nous, administrateurs municipaux soussignés, nous « avons jugé convenable pour éviter tout abus, et vû « que ces châsses n'étoient pas susceptibles d'être fermées, « de faire déposer ces dits ossements dans deux châsses « de bois de noyer, ce que nous avons fait faire en notre « présence par le citoyen Etienne Masset, concierge de la « dite église, et nous avons ensuite fait clouer et sceller à « huit endroits différents, aux extrémités sur cire rouge « du sceau de la municipalité, sur des tresses rousses de « la largeur d'un pouce environ qui sceignant aux deux « extrémités les dites châsses en croisée de manière à ne « pouvoir être ouvertes sans altération des dites tresses et « scellés; nous avons ensuite fait déposer les dites châsses « dans un cavot derrière la dite sacristie où nous avons « encore apposés les scellés sur la serrure de la porte, « dont la clef est jointe au présent par le moyen d'une « bande sur l'extrémité de laquelle nous avons apposé « ledit sceau sur cire rouge.

« En foy de quoi nous avons dressé le présent pour y « avoir recours quand le cas écherra, et que nous avons « signé avec les dits citoyens Decoux et E. Masset, et fait « contresigner par le secrétaire de l'administration muni- « cipale de cette commune.

« Annecy, le XII vendémiaire an V de la république « française une et indivisible.

« J.-J. Decoux. »

On se rappelle que les châsses avaient déjà été dépouillées de leurs ornements par ces mêmes commissaires : ce n'était donc plus l'appât de leur valeur métallique qui motivait cette précaution. Evidemment ils obéissaient à un autre sentiment que tout lecteur impartial saura apprécier.

Le Consulat avait succédé au Directoire. Le Concordat venait d'être signé entre Paris et Rome, le calme renaissait; avec l'espoir la confiance ouvrait les cœurs; le public, qui ignorait le sort des reliques, commença à s'en inquiéter. Le secret de la substitution des ossements fut bientôt dévoilé. Cette fois l'autorité n'avait plus à dissimuler les motifs de ses démarches. Et c'est avec un véritable plaisir que je signale ci-après une pièce authentique, tirée de nos archives municipales, où nous retrouvons toujours ce même cachet de respect et de considération.

Inventaire des éffets et ameublements de l'église et sacristie de St-Pierre d'Annecy.

Séance du 25 prairial an onze.

« Nous, Philippe Rosset, Antoine Desfresne, Guillaume « Armenjon et Antoine Curtet, commissaires sus nommés, « nous nous sommes transportés dans la sacristie de « Saint-Pierre, ou étant, nous avons demandé au citoyen « Burquier, aide de sacristie de la dite église, s'il n'étoit « pas instruit du lieu où l'on avoit déposé les reliques de « saint François de Sales et de la mère de Chantal, en « 1793, lorsqu'on s'empara des châsses d'argent dans « lesquelles ils étoient déposés; il nous a répondu qu'à « cet époque M. le chanoine Dubouloz, un des vicaires « généraux du diocèse de Genève, se rendit en cette ville « exprès, pour faire la vérification et reconnaisance, en « présence de plusieurs témoins, entre autres de l'abbé « Perréard, qu'il plaça les reliques dans une caisse, qui « fut de suite transportée chez la v[ve] Amblet, née Des- « fresne, chez laquelle il habite et a constamment habité, « qu'elles furent placées entre deux planchers où elles sont « encore actuellement en ayant eu le plus grand soin, que « M. Dubouloz en dressa procès-verbal qui constate l'iden- « tité de ces reliques, leur translation avec toutes ses « circonstances. Qu'il signa ce verbal avec les témoins, « qu'il le lui remit après l'avoir cacheté et lui laissa une « déffense par écrit de remettre ce verbal ainsi que cette « caisse à qui que ce fut sans la permission des autorités « ecclésiastiques supérieures.

« En conséquence, nous, commissaires soussignés, après « avoir accordé acte audit Burquier des déclarations qu'il « vient de nous faire, lui avons de nouveau consigné cette « caisse et les susdits procès-verbal et déffense de M. Du- « bouloz, recommandé de continuer à en avoir le plus « grand soin, et lui avons très expressément déffendu de « la remettre à qui que ce fut sans notre consentement, « et de ne la point laisser voir qu'en notre présence, ni « indiquer le lieu où elle existe, à tout quoi il a promis se « conformer.

« En foi de quoi nous avons signé au registre, à An- « necy, ce vingt-cinq prairial an onze.

« Desfresne, Armenjon, Ph. Rosset, Curtet. »

Mgr de Mérinville, évêque de Chambéry et de Genève, dans la tournée pastorale qu'il fit à Annecy le 29 septembre 1804, se transporta dans la maison Amblet pour reconnaître l'état des reliques et vérifia le procès-verbal qui en avait été fait. Il en dressa un nouveau, fit replacer les ossements dans leur caisse, à laquelle il apposa son sceau, et en laissa la garde à la maison qui les avait retirés et conservés depuis dix ans. Le 26 mai 1806, Mgr de Solle, son successeur, renouvella la même vérification avec la plus scrupuleuse exactitude.

Enfin les 28 et 29 du même mois eurent lieu les translations des deux reliques. Celles de saint François furent transportées à Saint-Pierre et celles de sainte Françoise de Chantal dans l'église de Saint-Maurice. Elles y demeurèrent jusqu'en 1826, époque à laquelle eut lieu la translation dans l'église de la Visitation, où elles sont actuellement.

Chacun sans doute se demandera ce que les fausses reliques sont devenues. Il est à présumer qu'elles furent retirées quelque part et qu'elles devinrent un but de spéculation. Mes souvenirs d'enfance me rappellent qu'un marchand d'antiquités de Genève montrait à ses clients des ossements revêtus d'un costume ecclésiastique qu'il disait venir d'Annecy et être les dépouilles de saint François de Sales.

Ces ossements n'étaient autres sans doute que ceux qui avaient été substitués aux véritables. Cette substitution rappelle le lit de Pierre de la Baume, dernier évêque ayant siégé dans la ville de Genève; ce lit a été considéré au milieu du siècle dernier comme celui de saint François de Sales: erreur flagrante, puisque le saint prélat, né plusieurs années après la Réforme qui avait forcé les évêques à se réfugier à Annecy, n'a jamais pu occuper le palais épiscopal de Genève (1).

ELOI SERAND.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Revenons à Nicolas Martin.

Av de lota Dieu voz ay dey
Châtin Noé due ou trey vey
Quie toz les dit la serventaz
Du tout puissant Rey de peyz?
Est Gabriel Mariaz tant gentaz
Que vos saluet d'estr'encentaz
Et pucellaz enfanterey.

Comme se farit louragoz
Son homoz gy brogerey
Loz sainct eprit faraz umbragoz
Se dit l'Ango tin corônôz
En consentant ly consey
Au de lota, etc.

Quietez lez, dit unaz hostessaz
Que cherchet qu'on labergey
Est Joseph et sa metressaz
Quen Bethleem tout expressaz
Vin per hobéyr ou Rey.
Au de lota, etc.

Que saraz sou se dit lostoz
Ce quin fir de mon logeyz
Joseph dit deuant voz motoz
Et dy loger me desportoz
Dieu noz dont mieux enquessey
Au de lota, etc.

Que fut a donc bin estrangoz
Mariaz et luy entreprey
La menaz en ı naz grangiz
Où y naueyt pont ne planchiz
Qu'unaz crechiz que cheyssyt
Au de lota, etc.

Quietoz dyt que nos esueillet
Vng berger et atroz trey
Est l'ange quaduit nouelle
Qui est natoz Dieu de merveille
Su debout allin loz veyr
Au de lota, etc

Ou estoz dit la bergeryz
Je ly vuy porter de noy
Et se iy suy la premièriz
Iey despogniz en ma furgiêriz
Siont vout ie ly marcherey.
Au de lota, etc.

Ou estoz vergiz benignaz
Jesus vostroz fioz beneyt
Je ly aportoz unaz gelinaz
Et Margot unaz puginaz
Assiz blanchiz quan de ney
Au de lota, etc.

Ou estoz Dioz loz rey Sagoz
Quest nacu du Iuif le rey
Cherchin loz pertout potagoz
Et ly allin faire homagoz
En Bethleem est de vey.
Au de lota, etc.

Quant voz larey dit herode
Troua fede mioz seauey
Et fusseto bin à rhodez
Je chouserey me garaudes
Et lez ie ladorerey.
Au de lota, etc.

Quant y furon en la grangiz
Sagenoliaron tu y trey
Loz premier a barbaz blanchiz
Loz second a cheraz franchiz
Et loz tier esteyt tout neyr.
Au de lota, etc.

Escuta me se dit langoz
Quant voz en retournerey
Cherchiez vng chemin estrangoz
Et du premier feyde eschangoz
Ne ny torna pa due vey.
Au de lota, etc.

Sire Dioz se dit lo poploz
De la Sauoye orendrey
Fay que la pez siest possibloz
Seyt entre gens sy terribloz
Et nostron Duc retourney.
Au de lota, etc. (*Page* 28.)

Six autres Noëls complètent le recueil des poèmes de cette espèce, dus à la plume de Nicolas Martin. Les reproduire ici dépasserait les limites imposées à la *Revue,* et quelque soit sa bonté à m'ouvrir ses colonnes, je suis obligé de renvoyer à une brochure spéciale cette publication, qui sera accompagnée de la version française et de la notation musicale.

Dans le Noël *Langoz Gabriel,* la naïveté est le caractère qui me frappe le plus vivement. La modestie de la Vierge, son premier mouvement de prudence en recevant la promesse de maternité, puis son entière soumission au messager céleste, tout cet ensemble offre une peinture vraie, sans apprêts, bien sentie et que l'on chercherait ailleurs peut-être sans succès. La strophe : *La viergiz iognit loz dey,* est gracieuse de simplicité; celle, *Estre uz but de noz mey,* rend bien l'extrême pauvreté de la crêche, et la dernière renferme la profession de foi qui marque la plupart des anciens Noëls.

Le second poème présente une nature toute différente, soit dans la pensée, soit dans la forme. C'est une exposition historique plutôt que la mise en scène de sentiments intimes. Le mystère divin cède la place aux faits de la terre. Aussi, loin d'être terminée par l'expression des espérances purement religieuses, la dernière strophe appelle la suprême bonté du nouveau né sur la pauvre Savoie : « Sire Dieu, se dit le peuple de la Sa- « voie; aujourd'hui, fais que la paix, s'il est possible, « règne entre gens si terribles et que notre Duc nous « soit rendu. » A cette date, en effet, la *Tête-de-Fer,* Emmanuel-Philibert, luttait pour recouvrer les Etats de l'infortuné Charles III, occupés par les Français et par les Espagnols. Dix ans s'étaient écoulés depuis le combat d'Ingolstad; puis Nordlinghen, Mulberg, les siéges de Metz, de Térouane, de Hasdin, le généralat en chef de l'armée impériale avaient tenu le jeune duc toujours éloigné du berceau de ses ancêtres: lorsque en

(1) *Œuvres de Baulacre,* tome II, page 167,

1552 il avait ceint la couronne ducale, son autorité put être reconnue seulement dans la vallée d'Aoste, les comtés de Nice et d'Asti, et dans les villes de Coni, Fossano, Cherasco, Verceil. J'aime ce cri presque audacieux d'amour et d'espoir jeté par un Savoyard. J'aime à le voir consacré par le chant populaire : et, à trois cents ans de distance, la fidélité savoisienne doit applaudir à ce cri qui s'éleva au cœur même de l'une des puissances alors victorieuses.

Les Noëls que j'offrirai encore ne porteront plus de date certaine, toutefois leur physionomie conserve le cachet d'ancienneté ; et je puis les déclarer populaires, car les mêmes œuvres, semblables pour le fond quoique avec des variantes dans quelques pensées, m'ont été remises simultanément de plusieurs localités éloignées les unes des autres. Ce fait nous amène à conclure que les Noëls étaient assez rares : s'ils se fussent produits abondants, les chants du crû eussent étouffé les Noëls exotiques.

Comme exemple de ces productions transplantées d'un sol dans un autre et revêtant avec le temps la physionomie de leurs différentes patries, je signale la poésie qui suit. Je l'ai reçue écrite entièrement dans le dialecte des environs d'Annecy ; je la retrouve publiée en 1845 (Philibert Le Duc) partie en français, partie en patois des environs de Seyssel ; enfin, je vais la reproduire dans l'idiome de Chambéry.

J'ai choisi cette dernière traduction soit afin d'offrir des specimens plus variés à l'étude des philologues, soit pour conserver l'alternation des strophes françaises et patoises. Ce dernier mode me plaît : il s'harmonise avec la forme dialoguée ; et je rends hommage au respect religieux qui prête à l'ange un langage moins vulgaire que celui du berger.

L'œuvre n'est pas fort ancienne ; nous devons cependant en fixer la date au siècle dernier, car c'est une pastorale que plusieurs personnes entendirent chanter dans nos temples avant 1789.

L'ANGE : Que faites-vous dans ces prairies ?
Quittez, pasteurs, tous vos troupeaux ;
Entendez-vous ces airs nouveaux
Qui font retentir les collines ?
Entendez-vous ces airs nouveaux ?
Gloria in excelsis Deo.

LES BERGERS : Qu'einteint-on su c'les montagnes !
Bon diu ! qu'étou bin arreva ?
De ne sai pas sé d'y ai reva
U bein sé d'ai cheintu on ange !
De ne sai pas se dy ai révâ :
Achetin-no per y écotâ

L'ANGE . N'en doutez pas, pasteurs fidèles,
Le Messie est arrivé,
Celui que saint Jean a prêche :
Nous vous en donnons la nouvelle ;
Cette nuit le Sauveur est ne !
Levez-vous, venez l'adorer.

LES BERGERS : E n'é pas tot que d'no-z-y diré,
E nos faut mena iau al'é.
Nos sins bin sos petious valets ;
E n'e pas rin de chus à rire.....
Allins, preniens n'tros corsets,
De lintho blan et de collets.

L'ANGE : Il a pour palais une étable,
Pour courtisans des animaux,
Et des draps qui sont en lambeaux
Pour couvrir son corps adorable.
Sans matelas et sans rideaux
N'endure-t-il pas de grands maux !

LES BERGERS : S'al é se pouvro que vos dètes,
E preindra bin notros presiens :
Sein dota qu'é n'y a pas grantes tzens
Qué li fassant grantes vesetés.
Allins, portins li caque rin
Et à ses bétiés on pou de fin.

L'ANGE : Si vous voulez lui faire offrande,
Le meilleur de tous vos présents
C'est de renoncer à Satan ;
Voilà tout ce qu'il vous demande . .
C'est de renoncer à Satan
A lui et à ses adorants.

LES BERGERS : Maudit Satan ! t'es bin la causa
Que cho popon é mâ vetu ;
Te li as media sous revenus
Quand té nos fis faré la fauta
S'é n'étai pas vito vegnu ;
Hélas ! nos étions tos pardu

L'ANGE : Vous le savez, pasteurs champêtres,
C'est par la ruse de Satan
Qu'Eve fit trébucher Adam
Dedans le paradis terrestre ;
Et, pour avoir cru au serpent,
Tous deux perirent à l'instant.

LES BERGERS : Se vos ais on pou de pacheincés,
De vodri bin vos demandâ
S'al arè par nos la bontâ
De nos soffri ein sa preseincé
De vodri bin vos demandâ
Quoui l'a fai soffri tant de mâ

L'ANGE . C'est le peche abominable
Qui a mis tout en desarroi,
Qui est cause que ce grand roi
Est né dans une pauvre etable,
Qui est cause que ce grand roi
Un jour mourra sur une croix.

LES BERGERS : Allins don tos à son etablo
Pe soffri on pou avoué li.
Se nos povions lo secori,
On pou los ons on pou los atros ?
Los ons sariont pe lo sarvi,
Los atros s'en v'riont dromi.

Dans cette poésie on devine l'homme lettré ; il y a, en effet, beaucoup de délicatesse à faire dire aux bergers : *D'ai cheintu on ange* ; le messager de la *bonne nouvelle* ne se voit pas, ne se touche pas ; on le *sent*. Il y a aussi un esprit d'observation fine et malicieuse dans les répliques des bergers : *E né pas tot*, etc., *s'al é si pouvro*, etc. ; enfin, le dernier vers du poème n'est-il pas une traduction libre, mais expressive et appropriée aux mœurs rustiques, du poète latin : *Prata jam sata biberunt ?*

(*Sera continué.*) ALPH. DESPINE.

BIBLIOGRAPHIE

Bois et vallons, par Jacques Replat.

« Disons-le hardiment, le temps en est venu, et il serait étrange qu'à cette époque la liberté, comme la lumière, pénétrât partout, excepté dans ce qu'il y a de plus native-

ment libre au monde, les choses de la pensée. Mettons le marteau dans les théories, les poétiques et les systèmes. Jetons bas ce vieux plâtrage qui masque la façade de l'art. Il n'y a ni règles ni modèles; ou plutôt, il n'y a d'autres règles que les lois générales de la nature qui planent sur l'art tout entier, et les lois spéciales qui, pour chaque composition, résultent des conditions d'existence propres à chaque sujet. Le génie, qui devine plutôt qu'il n'apprend, extrait, pour chaque ouvrage, les premières de l'ordre général des choses, les secondes de l'ensemble isolé du sujet qu'il traite, non pas à la façon du chimiste qui allume son fourneau, souffle son feu, chauffe son creuset, analyse et détruit; mais à la manière de l'abeille qui vole sur ses ailes d'or, se pose sur chaque fleur, et en tire son miel sans que le calice perde rien de son éclat, la corolle rien de son parfum. »

L'auteur de *Bois et vallons* connaît-il ce passage d'une préface qui fit bruit en son temps? Il eût pu l'écrire en tête de son œuvre.

Lui aussi, il s'est saisi de l'épée d'Alexandre, et, d'une main heureusement audacieuse, il a tranché le nœud des conventions surannées qui gênaient son essor. Il faut franches allures pour escalader nos cimes savoyardes, libres poumons pour en respirer l'air et les âpres saveurs; la robe classique eût paralysé les mouvements du montagnard, la brassière esthétique eût comprimé la poitrine du poète. — Et, vraiment, ce ne serait pas la peine de s'élever si haut si l'on y apportait avec soi l'atmosphère d'en bas, dans une cloche à plongeur.

M. Jacques Replat écrivait, il y a quelques années :

« Vous qui voulez découvrir l'Alpe littéraire, laissez d'abord au pied de nos montagnes toutes vos idées d'un autre monde. »

Le premier il a suivi ce conseil; et qui lira son livre jugera si l'exemple vient bien à l'appui du précepte.

Sa poétique est simple : la nature et l'inspiration; leur inépuisable fantaisie est sa seule règle. Où elles le conduisent, il va, confiant et s'abandonnant sans réserve, insoucieux du chemin, avec la foi des mages en l'étoile du Seigneur. — Et le lecteur à son tour le suit, charmé et prestigieusement entraîné.

Vous n'avez pas encore ouvert le livre, déjà votre imagination bat des ailes, votre cœur déjà s'est ému. Bois, vallons! que de poèmes dans ces deux mots! — Bois et vallons! souvenir de nos vingt ans :

Jucunda cùm œtas florida ver ageret !

« Et des ombres chères sortent comme des fées lumineuses des limbes de notre mémoire. »

En ce temps-là, « jeunes compagnes, jeunes amis étaient descendus sur le bord du petit lac. Bientôt, mariant leurs pas sur le sable de la rive et dansant aux flambeaux, ils accompagnèrent la ronde d'un vieux refrain, encore aussi frais que la feuille du laurier des bois. — Et je disais :

« . . . . . »

« Dansez, amis, dansez aux lèvres demi-closes
Surprenez les aveux lentement échappés...
Au bois, l'on se dit tant de choses !
Dansez! plus tard l'orage aura flétri les roses
Et les lauriers seront coupés.
. . . . . .
. . . . . .
De votre bouquet, jeune fille,
Entre la feuille et la brindille,
A qui vous plaît donnez le choix...
Du matin la ronde légère
Et nœuds fleuris ne durent guère :
Plus tard nous n'irons plus au bois. »

Et l'orage a flétri les roses! et la ronde s'est dissipée!

Que vous ai-je donc fait, ô mes jeunes années,
Pour m'avoir fui si vite, et vous être éloignées
Me croyant satisfait ?
Helas! pour revenir m'apparaître si belles
Quand vous ne pouvez plus me prendre sur vos ailes,
Que vous ai-je donc fait ?.....

Ces gracieux souvenirs de printemps, vous les retrouverez tout-à-l'heure; ces regrets, cette plainte mélancolique, écho des *feuilles d'automne*, ils chantent sous les feuilles « *cheutes en terre.* » C'est le vague murmure de leurs notes rêveuses qui s'exhale à travers les feuillets du livre fermé et d'avance vous enivre.

— « Ah ! si vous les gardez toujours nos songes aimés, venez donc à nous, petites feuilles des bois ! » Rendez-nous la brise parfumée où se baignaient nos naïves illusions !

Mais est-ce donc un poème *Bois et vallons ?*

— *Poème :* de *poiéin*, créer. — Oui, *Bois et vallons* est un poème, une création.

Dieu seul a pu faire quelque chose de rien, alors que rien n'était; la puissance créatrice de l'homme, liée par la loi immuable *ex nihilo nihil,* ne tire rien du néant, rien que de ce qui est dans la nature ou dans le temps. Dans le sens humain, création, poésie, c'est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur et de plus élevé dans la pensée, de ce que la nature a de plus grand dans les images et de plus harmonieux : sentiment et sensation à la fois, dit Michelet; esprit et matière, sentiment pour l'âme, idée pour l'esprit, image pour l'imagination.

Si cette définition est juste, oui, *Bois et vallons* est un poème, un vrai poème, moins la versification.

Encore, outre l'ode charmante dont nous venons de citer quelques strophes, y rencontrerez-vous des vers égarés, attirés sans doute par le faux air de fraternité de la prose élégante et cadencée de M. Replat? N'est-ce pas presqu'un alexandrin que cette phrase :

« La chasse est de la guerre une image en taille douce ? »

Et ces mots, dans la description d'une cascade :

«... Et son air est à elle :
« L'air étrange d'une vierge élevée au désert. »

Encore un vers, à un *e* muet près. Et que de vraie poésie dans la pensée ! — Faut-il s'étonner si dans une telle prose de véritables vers s'installent comme chez eux :

«... Illustre maréchal,
Dont le nom en Savoie est resté populaire. »

Et tant d'autres.

Plenus rimarum sum ; hàc, atque illàc
Perfluo

Oui, certes, *Bois et vallons* est un poème; mais un poème qui lui aussi a sa physionomie propre : l'air libre d'un poème éclos dans la montagne.

Ce n'est pas au coin du feu, les pieds dans une chancelière, entre un dictionnaire des rimes et tel ou tel traité didactique de l'art de bien dire et de bien mener un sujet, que M. Jacques Replat a conçu et composé son livre. Il s'est mis en route un beau matin, le fusil sur l'épaule, son cœur dans la poitrine, une carnassière à la ceinture, dans la tête son charmant esprit et son érudition. Chemin faisant, l'homme de cœur et l'érudit, l'homme d'esprit et le chasseur prendront la parole tour à tour. Les premiers, pour « remettre en lumière la beauté qui s'oublie; rendre au caillou pittoresque tout l'honneur qu'il mérite; restaurer par le souvenir les ruines du monastère et du château; » l'homme d'esprit pour égayer le pèlerinage; le chasseur pour remuer les feuilles *cheutes en terre* et livrer au poète les rêves qu'elles recouvrent.

L'homme d'esprit vous prouvera que tout chasseur est

doublé d'un poète. Nous croyons bien que chez le nôtre la doublure a dévoré l'étoffe. Nous ne nous en plaignons pas, au moins ! Non plus, sans doute, le lièvre que M. Replat a contemplé filant dans le brouillard, non plus l'alouette dont il suivait le chant dans la plaine des Fins.

Ainsi, le livre de M. Replat n'est pas le livre d'un seul; il est l'œuvre d'une pléiade; d'une pléiade complète, si nous comptons le patriote dont la voix émue fait entendre à chaque page quelque note de son hymne d'amour. C'est cette collaboration de talents et de facultés divers, cet ensemble d'éléments multiples qui fait de *Bois et Vallons* un ouvrage sans modèle.

Si vous aimez les gracieux paysages, les grandes et poétiques descriptions; si vous aimez les légendes, le moyen-âge et l'histoire, aussi la critique enjouée et la fine bonhomie, suivez la pléiade, suivez l'auteur de *Bois et Vallons*, et prêtez l'oreille.

A sa voix, d'abord, se réveilleront les échos du vieux château d'Annecy; il vous dira l'enfance de Sixte V, l'histoire de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale, sa mort, ses funérailles célébrées sept ans plus tard par sa veuve inconsolable. Il vous apprendra ce que c'est la *guivre*, ou la *vuivre*, le serpent aux ailes de feu, que l'on voit passer comme un éclair dans une nuit d'été.

Pendant que vous vous reposerez au manoir d'Alléry, il vous énumérera le trousseau de noble demoiselle Magdeleine Millet d'Arvillars, épousée de Joseph-Louis d'Oncieux, comte de Saint-Denis et de Douvres, marquis de Chaffardon.

Plus loin, vous entendrez le long et charmant récit des jours fortunés du monastère de Sainte-Catherine et des tristes jours de sa décadence.

Au pied des montagnes de Curzi, oyez les confidences des ruines d'Apremont, oyez la légende de la tête sanglante de messire Gui de Fésigny !

A Rumilly, vous saurez les malheurs et la fin tragique de Djem, fils de Mahomet II et frère de Bajazet.

Le chasseur vous conduira ensuite à la chapelle de l'Aumône, fondée par Amédée de Conzié, mécréant converti. Amédée de Conzié avait décoché une flèche contre une statue de la Vierge; le trait, se retournant contre lui, l'aveugla et ouvrit son âme à la lumière.

Pontverre! Là, vous frémirez au souvenir du serment de carnage des gentilshommes de la Cuiller, et du meurtre barbare d'un jeune varlet par son seigneur chevalier. — Cette tête de mort, incrustée dans le clocher de l'église de Marcellaz, vous racontera l'assassinat d'un bon curé, protecteur de l'innocence.

Ici, encore une vierge échappée par miracle « aux griffes de Satan déguisé en baron féodal avec plumet noir et manteau de rouge velours. » Vous êtes dans « notre belle Tarentaise, près du monticule de Vilette que l'Isère entoure de ses eaux profondes, au sein d'une nature grandiose et tout empreinte d'une sombre magnificence; les falaises des deux rives se rapprochent au-dessus du gouffre et forment les culées aériennes d'un pont gigantesque dont l'arche du milieu aurait été coupée. » C'est le *Saut de la Pucelle*. La jeune vierge, portée sans doute par les anges, a franchi le précipice pour échapper à la poursuite amoureuse d'un Montmayeur.

Mais vous n'aurez pas le temps de vous y arrêter; M. Replat vous a déjà entraîné dans la fosse de Montrottier, puis au château de Menthon. — Il a fait son lit dans la chambre de l'alchimiste; avant de s'endormir il vous parlera encore du passé, et quand il dormira vous l'entendrez rêver.

Dès l'aube, « à l'heure où les oiselets chantent leurs matines, » vous vous remettrez en route. Il fera grand jour quand vous arriverez au *Tornet*, — heureusement pour vous ! car des revenants à quatre pattes, des pourceaux qui jadis furent des Bernois, hantent en grognant le lieu maudit.

Heureusement pour vous encore, vous aurez quitté les ruines de Sallenôves longtemps avant « l'heure noire où les sorciers mènent leur ronde. » A minuit vous n'eussiez pas manqué d'y rencontrer le *Cheval fantôme*, » tout armé et bardé, le mors chargé d'une rouge écume, battant du pied les dalles sonores, secouant à grand bruit son caparaçon d'acier. » — Mais vous n'aurez pas besoin de le voir pour y croire, quand M. Replat vous aura dit l'histoire de Berthe la blonde, la malédiction du chapelain, le châtiment de messire de Sallenôves et de son destrier.

Si nous étions à la veille de Noël, votre guide vous recommanderait de déposer, ce soir, en passant, un pot de terre non vernie à l'entrée du *Château des Fées;* vous seriez sûrs de retrouver demain le vase plein de pièces d'or ! — Avis.

En cet endroit pourtant, ce ne sont pas des rêves californiens que vous contera l'auteur de *Bois et Vallons*. — Il s'est assis à la lisière d'un bois, « d'un bois qui trempe ses pieds dans les flots du Viran. » — Pour lui, « bois touffu, doux rivage, abri de son enfance, tu es habité par les fées lumineuses, les bonnes fées du souvenir.

« Leurs robes blanches se détachent sur le fond obscur de la feuillée, et les ombres légères semblent venir à lui. Vision charmante!... Cherchez dans le retrait le plus solitaire des futaies, là où le bois se creuse en vallon, où le vallon forme une corbeille de mousse. Elles étaient là: comptez-les bien!... Les mains enlacées, leurs cheveux flottant à la brise. Elles étaient là... mais le vent qui glace a soufflé sur leurs têtes : la vision décroît; une étoile s'efface — et le vent souffle toujours ! Encore une feuille qui tombe ! encore une étoile qui s'éteint !... Toutes sont allées où va la rose qu'on effeuille, où sont allées *neiges d'antan !* »

Et le vent souffle encore, et voici le poète qui disparaît pour faire place à un personnage tout nouveau. *C'est la faute au* président Favre, de Premeiry, si certain avocat, auquel nous ne songions guère, se trouve tout-à-coup mêlé à la pléiade. La pléiade le laissera disserter quelques pages sur les doctrines du grand légiste savoyard; puis...

Mais à quoi bon tenter une analyse impossible? Les reflets de ce livre « ondoyant » sont aussi insaisissables que le miroitement de la lumière du soleil sur les eaux du lac. Pour les fixer, il faudrait copier le livre tout entier.

Nous avons dit que l'ouvrage de M. Replat n'avait pas de modèle; s'il était possible de lui en trouver un, c'est dans l'œuvre de Topffer qu'il faudrait le chercher. Du moins les deux auteurs ont-ils cette ressemblance que tous les deux, courant sans cesse à travers champs et sans répit battant les buissons, l'appareil photographique lui-même ne saurait saisir aucune de leurs attitudes.

« Le beau de l'art, dit Topffer, procède absolument et uniquement de la pensée humaine affranchie de toute servitude. »

« A quoi songeais-je? écrit-il ailleurs, à toutes sortes de choses, petites, grandes, indifférentes ou charmantes à mon cœur..., et si, au milieu de ma course, je venais à heurter quelque idée, je la suivais où elle voulait me conduire, si bien que du bout de l'océan je rebroussais chemin jusque sur le pré voisin ou sur la manche de mon habit... »

On signerait ces lignes de l'écrivain genevois du nom de l'auteur de *Bois et Vallons*. Peut-être même chez celui-ci l'indépendance de toute règle établie, l'affranchissement de la pensée est-il plus entier et plus réel. Pour l'un comme pour l'autre le sujet annoncé n'est que prétexte à digressions, digressions savantes ou philosophiques, humoristiques, poétiques, toujours entraînantes.

Tous deux encore ont les mêmes antipathies : avant de tomber sous la plume agacée et mordante de M. Replat, M. Jabot avait bien des fois crispé les nerfs et piqué la verve de Topffer.

Comme Topffer, enfin, M. Replat fait la guerre au progrès industriel. « Le progrès et le choléra, dit l'auteur des *Menus propos,* deux fléaux inconnus des anciens ! » Et notre compatriote ne le traite guère mieux, ce pauvre progrès.

« A bas les chemins de fer ! »

Mais alors, à bas les diligences, qui ont remplacé les mulets ! A bas les mulets, qui ont remplacé nos jambes !

La critique trouverait ici beau jeu. Il est certain que si nous en avions le temps et la place, nous ne résisterions pas au désir de prendre à partie le poète, sur ce point. Serait-il si difficile de le convaincre que le progrès, une des lois immuables de la Providence, a, comme les autres, droit à son culte, tout au moins à sa reconnaissance? Les bonnes raisons nous viennent en foule. Nous n'en dirons que deux.

Sans l'imprimerie, cette détestable fille du progrès, combien d'élus seraient appelés à lire *Bois et vallons ?*

Sans la locomotive, cette machine odieuse, combien d'étrangers, séduits par la lecture de *Bois et vallons,* pourraient venir visiter nos Alpes?

M. Replat s'est donné pour mission de faire connaître son pays ; ces merveilles maudites de l'industrie viennent trop bien à son but, pour qu'il ne finisse pas par se reconcilier avec elles, en dépit de l'opinion de Topffer.

Le libéralisme bien connu du citoyen aura facilement raison des antipathies de l'amant de la nature.

Et maintenant, nous le répétons : Si vous aimez le haut style, la saine poésie, la science aimable, sans prétention, l'esprit de bon aloi, suivez l'auteur de *Bois et Vallons.* Suivez-le surtout si vous aimez votre pays.

Et qui ne l'aime pas cette merveilleuse Savoie dont les magnificences ont fait dire à l'astrologue vénitien : « M. de Savoie est le plus riche des princes de l'Europe ? » Qui ne l'aime pas la fille prodigue de la France, avec ses nobles souvenirs, ses beautés magistrales et ses grâces sauvages ; son air étrange et virginal : « l'air étrange d'une vierge élevée au désert ? »

Est-il besoin d'en être l'enfant et d'avoir passé de longs jours dans son sein, ne suffit-il pas de la connaître une fois pour lui vouer cet amour instinctif que Dieu mit dans nos cœurs pour ses œuvres aimées ?

Il y a quelques mois, nous lisions dans le *Moniteur universel* un feuilleton intitulé : *Un site de la Haute-Savoie : la montagne des Voirons* (1). Dans ce travail, publié depuis dans le *Mont-Blanc*, le même enthousiasme, nous dirons le même patriotisme savoyard, qui illumine l'ouvrage de M. Replat, perce partout sous la description élégante et sobre de l'auteur.

En le lisant, on ne doute pas que celui qui l'a écrit ne soit un vrai fils de la montagne, peintre amoureux des beautés maternelles. Il n'en est rien cependant. Mais l'auteur a subi le charme. Appelé dans la Haute-Savoie pour l'administrer, il s'est tout d'abord pris pour elle de cette piété filiale.

Cet enthousiasme, ce patriotisme naturel ou d'adoption, cette piété filiale, vous les retrouverez chez tous les écrivains qui, ayant parcouru nos Alpes, ont tenté de les décrire. Mais nul, aussi bien que M. Jacques Replat, ne sait les communiquer.

Bois et Vallons fera, en France, autant de Savoyards nouveaux qu'il y aura de lecteurs.

N'est-ce pas le plus bel éloge que nous puissions en faire à cette place? PAUL TÊTEDOUX.

(1) Par *M. Joseph Ferrand.*

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 9 mars 1865

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *le Président* procede au dépouillement de la correspondance.

M. *le Secrétaire* donne lecture d'une lettre écrite en mai 1793 par M. de Lachenal, plébain de Thônes, relativement aux evénements politiques qui se sont passes à cette epoque dans cette ville. Ce document, qui contient des details curieux et inedits, a été communiqué à la Societé par M le comte de Roussy de Sales, auquel la reunion vote des remercîments

Sur la proposition de M. Gabriel de Mortillet, membre correspondant, la Société decide qu'elle fera don de la collection de ses publications à la bibliothèque du Museum d'histoire naturelle de Paris

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet d'erection d'une statue à saint François de Sales Une commission est nommée qui sera chargee de la formation d'un comité central auquel il appartiendra d'organiser la souscription générale.

Les dons et echanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Congrès scientifique de France*, trentième session tenue à Chambery au mois d'août 1863 ; — 2° *Atti della Società italiana di scienze naturali* ; Milano, anno 1864 ; — 3° *Bulletino archeologico Sardo, ossia raccolta dei monumenti antichi in ogni genere di tutta l'isola di Sardegna*, anno decimo, novembre e dicembre ; — 4° L'*Agricoltura,* giornale ed atti della Società agraria di Lombardia ; Milano, n° 2, 1865 ; — 5° *Bulletin de la Societe academique de Boulogne ;* année 1864, n° 2 ; — 6° *Bulletin de la Société imperiale des antiquaires de France ;* — 7° *Statistica dei Sordomuti di Sicilia nel* 1863, per Frederico Lancia di Brolo, Palermo 1864, don de l'auteur ; — 8° *Géologie des environs de Rome*, par Gabriel de Mortillet, don de l'auteur ; 9° *Carte du chemin de fer d'Annecy à Genève* passant par le Mont de Sion, par Dunand, don de M. Etienne Machard, — 10° Douze brochures de poésies, don de M Paul Thouzery ; — 11° *Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie pour* 1865, deuxième annee, don de M Charles Burdet ; — 12° *Revue des Sociétes savantes ;* — 13° *Revue du Lyonnais ;* — 14° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe, — 15° *Journal de la Societé centrale d'Agriculture du département de la Savoie ;* — 16° L'*Union magnetique ;* — 17° La *Tribune lyrique*, — 18° L'*Abeille du Bugey et du pays de Gex ;* — 19° Le *Mont-Blanc ;* — 20° Le *Courrier de Savoie*, — 21° Le *Léman.*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

L'Académie delphinale a decidé la publication d'un recueil de lettres et de documents relatifs à Lesdiguières (1543-1626). Elle fait un appel à tous les collectionneurs qui pourraient avoir en leur possession quelques-uns de ces documents.

La commission recevra avec la même reconnaissance les textes originaux, les copies, et même la simple indication de toute pièce pouvant rentrer dans le cadre que voici :

1° Lettres ecrites par Lesdiguières et sa famille ;

2° Lettres adressees à Lesdiguières ;

3° Lettres des contemporains et tous les actes se rapportant à Lesdiguières ou concernant son administration

Une note, placée en tête de chaque document, fera connaître le nom de la personne à qui sera due la communication.

—

Depuis le 1er fevrier, les travaux de perforation du Mont-Cenis se poursuivent tres rapidement du côté de Modane ; on a rencontré une pierre moins dure qui permet de percer 250 mètres par mois Si d'autres obstacles sérieux ne surviennent pas, on peut calculer que les travaux qui restent encore à faire (3,000 mètres) seront achevés dans moins de trois ans.

En attendant, il vient d'être fait l'essai d'un systeme de rails posés sur la route actuelle avec une locomotive suivant le système de M Fell Ce essai a admirablement réussi

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 avril 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Monument à saint François de Sales. — Etude artistique et anatomique sur la tête de saint François de Sales, par M. L. Revon. — Chimie industrielle : alcool et papier provenant du bois ; extrait d'une communication par M. Jules Philippe. — Crânes gallo-romains de Pringy, par M. G. de Mortillet. — Les *Poètes de la Savoie* : Jean-Pierre Veyrat, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

MONUMENT A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Un des caractères les plus saillants de notre époque, si féconde en progrès de tout genre, est de rendre hommage aux hommes illustres de tous les temps. Elle veut que la vieille Europe reprenne une place au sein de la société moderne, pour rappeler les leçons de son expérience.

Les statues élevées aux gloires de l'Eglise, de l'Armée, de la Magistrature, des Sciences et des Arts, portent avec elles l'enseignement des mérites des générations précédentes. C'est de l'histoire plastique ; c'est un acte de justice et de reconnaissance, une semence féconde pour l'avenir.

Le marbre ou le bronze, en reproduisant ces figures grandies par le temps, imprime un cachet d'immortalité aux sentiments qui les ont animées. Rapprocher ainsi les âges par ce qu'ils ont de meilleur dans l'ordre moral, de plus élevé dans les sphères de l'intelligence, n'est-ce pas affermir et développer les forces morales et progressives de la société ?

Du milieu des gloires les plus pures qui rayonnent sur l'humanité, se détache, douce et sereine, la figure de saint François de Sales. Ecrivain plein de charmes, profond philosophe, protecteur éclairé des lettres et des sciences, apôtre d'une éloquence persuasive, d'un zèle infatigable, d'une mansuétude infinie, il est une des plus sublimes personnifications du XVIIe siècle. Ses travaux, ses écrits, ses éminentes vertus, couronnées de l'auréole céleste, ont opéré, chez ses contemporains, une sorte de renaissance de la charité et de la pratique du bien. Les littérateurs les plus autorisés de nos jours ont manifesté hautement leur admiration pour ses ouvrages inimitables, où ils ont trouvé réunis « la lumière, « la netteté, la suavité, la vigueur, le discernement, la « solidité, la délicatesse de sentiment et de pensée(1). »

(1) MM. de Sacy et Sainte-Beuve.

L'étranger qui visite l'heureuse contrée berceau de l'illustre Pontife, la cité où reposent ses restes sacrés, y cherche en vain un monument qui lui représente l'image de ses traits vénérés. La pensée d'ériger une statue à cette grande et sainte illustration existe depuis longtemps dans tous les cœurs savoisiens. Formulé par la Société Florimontane, ce projet a été accueilli avec les plus vives sympathies, comme l'expression d'un vœu universel.

Les bords enchanteurs du lac d'Annecy, la nature calme et recueillie de cette belle page de la création sur laquelle le savant prélat, si vivement pénétré du sentiment des œuvres de Dieu, aimait à reposer ses regards attendris, est le cadre naturel du futur monument.

La Commission instituée pour en réaliser l'exécution vient, avec confiance, faire un appel au concours de tous les admirateurs des œuvres de saint François de Sales.

Elle s'adresse surtout à la France, qui a gardé, avec tant d'amour, le culte du génie et des vertus du plus aimable des Saints, à la France, sa nouvelle patrie.

Les Membres de la Commission :

† Claude-Marie Magnin, Evêque d'Annecy, Président de la Commission. — Joseph Ferrand, Préfet de la Haute-Savoie. — † Gaspard Mermillod, Evêque d'Hébron. — Levet Aimé, Maire d'Annecy. — Challamel, Prévôt du Chapitre. — Cte de Roussy de Sales, membre du Conseil général. — Bon du Bourget, Receveur général. — Dunant Camille, Président de la Société Florimontane. — Ruck, Inspecteur d'Académie. — Poncet, Chanoine. — Cte d'Anières de Sales. — Charles de Fésigny. — Ducis, Archiviste du département, Vice-Président de la Société Florimontane. — Despine Alphonse, Avocat, — Revon Louis, Bibliothécaire et Conservateur du Musée, membres de la même Société.

ÉTUDE ARTISTIQUE ET ANATOMIQUE SUR LA TÊTE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Lorsqu'on examine un certain nombre de portraits de saint François, on est étonné de voir combien ils diffèrent entre eux pour les proportions de certaines parties. Chez les uns, le front est moyen, relié au som-

met de la tête par une courbe gracieuse ; chez d'autres, au contraire, il s'élève à une hauteur exagérée. Tantôt la partie supérieure de la tête s'arrondit, tantôt elle est presque plate. Ici les pommettes sont saillantes; là elles n'ont rien de trop prononcé. Pour savoir de quel côté est la vérité, le moyen le plus sûr est d'examiner le crâne même du Saint. Grâce à l'extrême obligeance de Mgr Magnin, il m'a été permis d'en faire plusieurs croquis, des profils et des coupes, le jour où MM. les docteurs Lachenal et Callies procédaient à l'inventaire des reliques.

Disons en passant que le corps, auquel il manque seulement quelques petits os, présente une longueur de $1^{m},73$. En tenant compte de l'épaisseur de la peau et des muscles et de la distance des articulations, il faudrait ajouter encore quelques millimètres pour obtenir la longueur réelle. C'est une taille au-dessus de la moyenne.

Le crâne, un peu irrégulier — le pariétal droit est plus bombé que le gauche, — offre un grand développement : le diamètre antéro-postérieur a 19 centimètres, et le diamètre latéral en a 16. Sans vouloir accorder une importance trop grande au système de Gall, un phrénologue serait peut-être fier de montrer la saillie considérable des protubérances correspondant à la vénération, à l'attachement amical, à la bienveillance, à la poésie; il ferait remarquer la large place accordée à la joyeuse sérénité dans le cerveau de l'aimable Saint qui disait à ses pénitentes : « Tenez votre cœur au large, ma fille; et, pourvu que l'amour de Dieu soit votre désir, et sa gloire votre prétention, vivez toujours joyeuse et courageuse. » D'un autre côté, il ne faut pas chercher les signes du coloris et du calcul sur des arcades sourcilières très prononcées, il est vrai, mais dont le relief correspond intérieurement à de profonds sinus, comme il était facile de le vérifier, le crâne ayant été scié jadis pour l'embaumement.

Un point qui a frappé les personnes admises à examiner la tête de saint François, c'est que le front, d'une belle largeur, n'a nullement la hauteur monstrueuse que lui prêtent certains portraits; il s'infléchit au contraire assez rapidement. La partie la plus élevée de la tête a une proéminence marquée, dont la plupart des peintres n'ont pas tenu compte. Les tubérosités de l'occipital sont fortement bosselées. Les dents sont très régulières, assez petites, bien conservées; il manque seulement une incisive, qui figure peut-être dans quelque reliquaire. Les os des pommettes ont les proportions ordinaires; il faut attribuer à la maigreur des joues la saillie qu'ils présentent dans plusieurs peintures.

Nous venons d'étudier la charpente osseuse avec ses formes immuables, qui fournissent par cette fixité des données précieuses pour les contours et le modelé d'un portrait. Cherchons maintenant dans les peintures les plus anciennes quelques indications sur les traits et la physionomie de saint François de Sales.

Il existe à Annecy plusieurs portraits passant pour avoir été faits d'après nature. Il en est un que les artistes consulteront avec fruit. Propriété du monastère de la Visitation, ce petit chef-d'œuvre, que les bonnes Sœurs se font un plaisir de laisser examiner, est un travail délicieux comme finesse de touche et comme expression. L'apôtre du Chablais est déjà brisé par les fatigues, les soucis, la maladie. Les joues se creusent, des rides sillonnent le front, la peau adhère aux tempes dont les contours sont vigoureusement accusés; les paupières sont tuméfiées par les veilles. Mais sous les paupières gonflées, voyez ces deux yeux d'azur, limpides comme le Léman dans les beaux jours d'automne : tout le caractère de saint François vient s'y peindre; ils reflètent une expression de douleur résignée et d'ineffable bonté. Une bouche gracieusement relevée à la commissure des lèvres ajoute son éloquence à celle du regard et semble dire : Toute ma vie j'ai souffert, mais toute ma vie j'ai répandu le pardon, les bénédictions et l'amour.

La Visitation possède un autre portrait, plus grand; c'est la contre-partie de celui-ci. Dans le premier, le front était fort bien modelé et ses proportions se rapprochaient de celles que nous avons reconnues sur le crâne du Saint. Ici, au contraire, nous voyons déjà apparaître ce front exagéré dont les copistes du XVIIe siècle se sont crus obligés d'augmenter encore la hauteur. Les sourcils se contractent durement; les coins de la bouche s'abaissent et donnent à la physionomie quelque chose de désagréable, de morose, en un mot l'antithèse complète du caractère de celui que les peuples chrétiens ont appelé d'un accord unanime « le plus aimable des saints. »

Un antiquaire de Genève, M. Kuhn, a une petite peinture intéressante comme touche vigoureuse et sous le point de vue de l'ancienneté. C'est un médaillon peint sur cuivre et enfermé dans un cadre en argent de forme octogone. Saint François de Sales en fit, dit-on, cadeau à sainte de Chantal. Les touches hardies et même un peu heurtées seraient un assez bon indice que le travail a été fait d'après nature. La vulgarité des traits est malheureusement un de ses caractères distinctifs. Le front, quoique esquissé régulièrement, paraît trop élevé, parce que l'artiste a négligé les demi-teintes qui devaient donner du fuyant à la partie supérieure de la tête. Les yeux sont bordés de rouge, les sourcils contractés, le nez gros, la bouche large, avec une lèvre inférieure épaisse. Il y a loin de là au tableau tracé par Charles-Auguste : « St François avoit les sourcils élevez et bien courbez, — la bouche ronde, — le nez bien pourfilé et irrépréhensible. »

On voit au Musée d'Annecy un portrait plus récent, exécuté par Lange, peintre annécien (1676-1756). Quoique ce ne soit pas un sujet important comme document historique, il est bon d'en faire mention comme œuvre d'art. Le dessin est correct, le coloris assez brillant, et la tête a beaucoup de relief, mais elle manque de vie, défaut capital des productions de Lange. Notons que les yeux ont une teinte olivâtre, comme dans quelques autres portraits; parfois aussi ils sont noirs, mais le bleu est la couleur la plus fréquente : M. le comte de Roussy de Sales m'a appris qu'une tradition constante veut que les yeux de saint François aient été bleus.

Il y aurait encore bien d'autres portraits à décrire : ceux de Turin, dont il existe des gravures anciennes; — de Saint-Louis en l'Ile, à Paris, œuvre de Daniel Hallé; — de Saint-Leu, à Paris, par Philippe de Champagne; — l'émail de Limoges du XVIIe siècle appartenant à Mgr Mermillod : ici les yeux sont bruns; celui de gauche, au lieu de s'écarter du côté externe (saint

François était affecté de strabisme), se dissimule à demi sous la paupière supérieure. L'émail porte au revers cette inscription : « Laudin aux fauxbourgs de Manigne a Limoges. » — Puis, après avoir énuméré les toiles et les gravures, il faudrait passer en revue les innombrables vitraux qui représentent saint François. Notons seulement, parmi les vitraux modernes, la belle verrière de Notre-Dame de Genève, par M. Claudius Lavergne ; j'ai remarqué que là, surtout dans la scène placée au-dessous du sujet principal, la partie crânienne de la tête a des contours identiques à ceux que présentent les reliques.

Comme on le voit, cette esquisse n'est point un exposé historique des portraits de saint François. Pour un travail de ce genre, il faut lire les notices pleines d'interêt et de détails inédits que viennent de publier mes collègues et amis, MM. Despine et Serand. deux travailleurs infatigables, et, de plus, consciencieux. J'ai voulu seulement recueillir ici quelques documents positifs sur le côté plastique pour guider les peintres et les sculpteurs.

LOUIS REVON.

CHIMIE INDUSTRIELLE

ALCOOL ET PAPIER PROVENANT DU BOIS

Deux de nos concitoyens ont, après de longues et patientes recherches, trouvé un procédé pour la production de l'alcool au moyen des bois et autres ligneux, et l'emploi des résidus à la fabrication du papier. Une communication qui nous est faite met la *Revue* en mesure de donner, sur cette découverte, quelques détails qui seront lus sans doute avec intérêt.

Le procédé de ces messieurs, basé, comme nous le verrons plus loin, sur un fait nouveau en chimie, a été tout d'abord, au point de vue scientifique, l'objet d'un rapport spontané de M. Payen, à l'Académie des sciences (1), rapport établi sur des expériences faites au Conservatoire impérial des arts et métiers, sous les yeux de l'illustre chimiste. Contrôlé plus tard industriellement, à Paris et à Marseille, par les hommes les plus compétents, ce procédé entre aujourd'hui dans le domaine pratique. Sous peu, il va recevoir à Saint-Triphon et à Bex (canton de Vaud), grâce à l'intelligente initiative de capitalistes genevois, une large application dans deux magnifiques établissements créés à cet effet.

Chacun connaît les transformations curieuses dont sont susceptibles les matières amylacées. Sous l'influence des acides ou de la diastase, la *fécule* s'adjoint un certain nombre d'atômes d'oxigène et d'hydrogène, dans les proportions voulues pour faire de l'eau, de telle façon que sa formule chimique devient d'abord celle de la *dextrine*, et peu après celle de la *glucose* ou sucre de raisin. Une fois ces deux transformations successives opérées, et la *glucose* obtenue en solution dans l'eau, une fermentation provoquée par un peu de lavûre dédouble rapidement cette matière sucrée. Il se forme, d'une part, de l'acide carbonique qui s'échappe en bulles nombreuses, et, de l'autre, de l'alcool qui reste dans le liquide et qu'on extrait par la distillation. C'est sur ces propriétés de la *fécule* que sont basées la fabrication de l'eau-de-vie, au moyen des pommes de terre et des blés, et celle de la bière, en ce qui concerne la partie alcoolique, au moyen de l'orge.

D'un autre côté, les bois peuvent être considérés comme composés de deux parties principales : la fibre ou *cellulose*, qui affecte la forme d'une masse de filaments creux et juxtaposés ; et la *matière incrustante* ou petits grains, qui remplissent toutes les cavités de la *cellulose*. La plus ou moins grande quantité de cette *matière incrustante*, relativement à la *cellulose*, constitue la plus ou moins grande dureté des diverses espèces de bois.

Ces deux points rappelés, on comprendra facilement sur quoi porte l'invention de nos deux concitoyens. Ils ont trouvé le moyen, par une application convenable et ménagée des acides dilués et de la chaleur, de faire subir à la *matière incrustante* des bois une transformation analogue à celle qu'éprouve la *fécule*, c'est-à-dire à la convertir entièrement en *dextrine*, puis en *glucose*. Ce fait, inconnu jusqu'alors dans la science, et dont l'impossibilité même avait été annoncée à tort par quelques auteurs, forme la base sur laquelle s'établit tout leur système et la valeur propre de leurs brevets. La *glucose*, ainsi obtenue, est fermentescible comme celle provenant de la *fécule*, ou comme celle fournie naturellement par le raisin et les autres fruits sucrés, et se change ainsi aisément en alcool. Les bois fournissent, par ce procédé, une quantité de *glucose* en rapport direct avec leur dureté que nous avons vu être elle-même proportionnelle à la quantité de la *matière incrustante* qu'ils renferment. Les espèces les plus usuelles, comme le sapin, le pin et le hêtre, tiennent le milieu de l'échelle et donnent environ 30 kilogr. de *glucose* par 100 kilogr. de bois sec employé, ce qui correspond à une production approximative de 12 litres d'alcool absolu. Cette quantité paraîtra considérable si l'on réfléchit qu'elle est au moins triple de celle que fournirait un poids égal de betteraves.

Si le procédé se bornait là, il offrirait déjà un intérêt suffisant, car en employant des bois sans grande valeur et notamment des débris, sciures, copeaux, etc., on obtiendrait un alcool que la rectification rendrait parfaitement potable, et d'un prix bien inférieur à celui provenant des autres sources. L'emploi en serait surtout précieux dans les pays du nord auxquels la nature a refusé le raisin et les céréales d'où l'alcool peut être extrait, mais qui possèdent en revanche d'immenses quantités de bois non utilisés. Mais des faits dont nous avons donné ci-dessus l'explication découle une conséquence encore bien plus importante au point de vue industriel.

La transformation de la matière incrustante dans l'opération sus relatée est opérée de telle façon qu'elle laisse la cellulose, c'est-à-dire les fibres végétales parfaitement intactes. Ces fibres, débarrassées de la matière incrustante qui les remplissait et les rendait dures et friables, peuvent maintenant se séparer et s'étaler sous une simple action d'écrasement nécessitant l'emploi d'une force mécanique peu considérable. On obtient ainsi facilement une espèce de bourre, douce au toucher, et presque entièrement semblable à celle provenant du chanvre ou du lin. Cette bourre, soumise au travail ordi-

(1) Voir *Annales du Conservatoire impérial des arts et métiers*; avril 1862. nº 8 E Lacroix, quai Malaquais, 15

naire de la papeterie, comme s'il s'agissait de chiffons, se convertit en une pâte donnant directement un bon papier de pliage. Il y a plus : la même pâte, débarrassée, par un système de blanchîment approprié, de la matière colorante qu'elle renferme encore, peut produire un excellent papier blanc. La finesse et la ténacité de la fibre et l'éclatante blancheur qu'elle peut prendre la mettent sur le même rang que celle provenant du chiffon. Il y a donc tout lieu de croire que le problème si ardemment étudié dans ces derniers temps, et qui aurait pour but de remplacer le chiffon par un succédané aussi abondant et moins cher, est définitivement résolu; tout au moins ce remplacement pourra-t-il s'effectuer dans une large proportion. Il est à remarquer, en effet, que dans la double production ci-dessus, l'alcool obtenu couvre le prix d'achat du bois et tous les frais de fabrication, de telle sorte que la pâte à papier brute revient à un coût à peu près nul. Le prix du papier fabriqué dans ces conditions peut donc être abaissé dans des proportions incroyables, et l'abondance de la matière première, le bois, en permet une production illimitée.

En résumé, du simple fait découvert par les inventeurs de la transformation de la matière incrustante des ligneux en glucose, naît la possibilité d'obtenir au moyen du bois, soit de l'alcool, soit du papier, deux produits d'une consommation quotidienne et immense. La substance même du bois, à l'exception de l'eau, est entièrement utilisée. Ainsi 100 kilos de bois à sci-cité absolue donneront 12 litres d'alcool rectifié et 80 k. de papier; et par le fait ces 100 k. de bois, qui n'avaient guère qu'une valeur vénale de 2 fr., seront convertis, en huit jours au plus, en deux nouveaux produits représentant une valeur de 35 à 40 fr.! — Certes, c'est là un résultat étonnant et bien fait pour faire vivement désirer qu'une prompte application, pratique et suivie, vienne confirmer et réunir tous les essais partiels réalisés jusqu'à ce jour.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous contraigne à nous borner pour aujourd'hui à ces indications sommaires sur une découverte que nous rend plus spécialement intéressante son éclosion dans notre cité. Nous nous réservons d'entrer très prochainement dans de plus amples détails, dès que le succès industriel sera venu couronner les laborieux et incessants efforts des deux inventeurs, MM. Bachet et Machard.

Pour extrait :

JULES PHILIPPE.

CRANES GALLO-ROMAINS DE PRINGY

—

Paris, le 6 avril 1865.

A monsieur Louis Revon, conservateur du Musée d'Annecy.

Mon cher ami,

J'ai étudié vos deux crânes gallo-romains de Pringy, près Annecy, et qui mieux est je les ai soumis à M. Pruner-Bey, notre maître à tous en fait d'anthropologie. Voici le résultat de nos observations.

Comme vous l'avez très bien indiqué dans votre article de la *Revue savoisienne* du 15 mars 1862 (p. 25), ce sont deux crânes de femme; l'un, le mieux conservé, ayant appartenu à une personne jeune; l'autre, à une personne beaucoup plus âgée.

Tous les deux sont du même type, de la même race.

Il existe dans la population de la Savoie divers types fort distincts. Le plus ancien, et qui paraît encore très répandu dans les environs d'Annecy, est le type préceltique, désigné assez généralement sous le nom de type ligure. Il remonte, à ce qu'il paraît, jusqu'à l'époque où le renne habitait encore nos pays. Vous savez qu'on a trouvé des ossements de renne dans les grottes du Salève, aussi bien que dans celles du midi de la France, ossements mêlés à des débris de l'industrie humaine.

Pour M. Pruner-Bey. qui s'est grandement occupé de la question, le type de l'époque du renne, type préceltique ou ligure, se rapproche beaucoup du type Kalmock. Ce sont des crânes arrondis, ce que les savants, dans leur langue spéciale, ont nommé crânes brachycéphales, par opposition aux crânes allongés désignés sous le nom de dolicocéphales. La tête est plutôt pyramidale que ballonnée; se terminant au sommet en ogive, au lieu d'être cintrée. La face est large, plate, carrée.

Après ce type, très ancien, est venu un type beaucoup plus beau, à crâne allongé, arrondi au sommet, à face étroite, ovale; c'est le type généralement désigné sous le nom de celtique.

Ce sont là les deux types principaux du pays, auxquels sont venus se mêler de très nombreux types étrangers, mais accidentellement, temporairement, et relativement en petite proportion, ce qui fait que malgré les modifications nombreuses apportées par ces mélanges, les deux types ligure et celtique se dessinent encore très nettement.

Eh bien, votre jeune femme de Pringy appartient au type celtique. Ce n'est point une Romaine : elle a le front trop élevé et surtout beaucoup trop arrondi sur les côtés. Les Romains avaient, et ont encore dans leurs descendants, le front bas et plat. Ce qui distingue aussi la jeune femme de Pringy des dames romaines, c'est le grand développement de la partie inférieure de la figure. Son menton est très caractéristique, il devait donner à sa figure cet ovale allongé qui est une des beautés du type celtique et que nous aimons tant retrouver dans nos salons.

Chez la vieille femme, la face manque, mais son front, plus bas et plus plat que le précédent, fait présumer qu'il y a déjà mélange de sang romain.

Un caractère accidentel assez curieux de ce dernier crâne, est l'existence, à la partie postérieure, d'un grand os supplémentaire.

En résumé, vos deux crânes de Pringy appartiennent à des femmes de race celtique, peut-être avec un peu de mélange de sang romain. Ils sont en tout semblables à d'autres crânes également gallo-romains qui se trouvent dans la collection anthropologique du Muséum de Paris et dans le cabinet de la Société d'Anthropologie. Cette constance du type celtique pur dans les tombes gallo-romaines fait présumer que la race celtique, à l'époque de l'invasion, formait une aristocratie, ne s'alliant pas au peuple, aristocratie qui s'est maintenue sous la domination romaine, à laquelle elle s'était probablement ralliée.

GABRIEL DE MORTILLET.

LES POÈTES DE LA SAVOIE

Le nouvel ouvrage de M Jules Philippe, les *Poètes de la Savoie,* viennent de paraître. Dejà dans un de nos derniers numéros nous avons reproduit un fragment de cet ouvrage ; aujourd'hui nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs la biographie de J.-P. Veyrat, que M. Jules Philippe a écrite sur des documents nouveaux qui lui ont permis de donner à notre grand poète lyrique sa vraie physionomie.

JEAN-PIERRE VEYRAT.

Jean-Pierre Veyrat naquit à Grésy-sur-Isère (Savoie), le 1er juillet 1810. Il commença ses études au collége de Conflans (1), passa ensuite au petit-séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny et acheva son cours de collége chez les jésuites, à Chambéry, où ses succès le firent remarquer.

A l'âge où, d'ordinaire, l'homme ne peut que bégayer sa langue, Veyrat avait déjà jeté sur le papier ses premiers essais poétiques qui avaient attiré l'attention de ses professeurs. Il était né poète. Cependant la poésie, pour lui, ne fut d'abord qu'un passe-temps agréable, et elle ne lui apparut point comme devant être sa seule préoccupation ; appartenant à une famille nombreuse, d'une fortune relativement médiocre, il comprit que le métier de littérateur de province ne pouvait l'aider à vivre, et il commença son cours de médecine. La raison, toutefois, ne l'emporta pas toujours, chez lui, sur le naturel ; le démon des vers le tourmentait sans cesse, tellement que sa plume reproduisait plus souvent les inspirations du poète que les leçons de l'amphithéâtre.

A cette époque, sa poésie n'avait rien de la teinte sombre que lui donnèrent plus tard le malheur et les souffrances ; esprit sarcastique avant tout, Veyrat se plaisait à lancer des traits satiriques sur tout ce qui semblait renfermer un abus ou un ridicule ; il frappait même sur les travers d'esprit de ses confrères et de ses amis ; le rire strident de la satire éclatait dans chacun de ses vers, et les coups qu'il portait perçaient de part en part le but vers lequel ils étaient dirigés.

Cette tendance lui devint bientôt funeste. A la suite de sermons que l'abbé Guyon, prédicateur à la parole véhémente, avait prononcés dans les premiers jours de 1832, il y eut quelques troubles à Chambéry ; la jeunesse des écoles prit la tête du mouvement, et Veyrat n'eut garde de laisser passer cette occasion de se servir de l'arme terrible qu'il maniait avec une dextérité si grande. Il ne se mêla point aux manifestations publiques, car il n'était pas homme d'action, mais il versa à pleines mains le sarcasme sur la noblesse et la haute bourgeoisie, qui avaient applaudi aux paroles du missionnaire. Il fut compromis aux yeux de l'autorité, et compris dans le nombre des jeunes gens qui, au sujet de cet événement, furent exilés de la Savoie. Le 11 janvier 1832, Veyrat se dirigea sur la France, marchant vers des destinées inconnues, le deuil dans l'âme, animé de la haine la plus invétérée contre tout ce qui se rattachait de près ou de loin au gouvernement piémontais.

Il s'arrêta à Lyon. Sa première idée, en arrivant dans cette ville, fut de se venger par la plume de l'ostracisme dont il était frappé ; appuyé par quelques hommes de talent, dont l'un d'eux est aujourd'hui placé dans les hautes sphères gouvernementales, il fonda l'*Homme rouge*, journal en vers, où la satire coulait à pleins bords. Veyrat dirigeait surtout ses articles contre le roi de Sardaigne, Charles-Albert ; ses attaques étaient d'une violence extrême et auprès des termes dont il se servait aurait pâli *la Némésis* de Barthélemy. L'*Homme rouge* fut bientôt remarqué, non seulement pour sa brutale vigueur, mais surtout pour le talent avec lequel il était rédigé ; aussi Veyrat fut-il forcé de suspendre sa publication sur les représentations faites au gouvernement français par le cabinet de Turin qu'effrayait cet ennemi posté sur les frontières du royaume.

L'*Homme rouge* disparut. Veyrat resta quelque temps encore à Lyon, puis se rendit à Paris où devait commencer pour lui une longue et douloureuse agonie. Recommandé par ses amis de Lyon à des journalistes de la capitale, il collabora d'abord à des feuilles politiques. Il eût pu trouver, dans la modeste position qui lui était faite, des ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins, et attendre paisiblement un meilleur avenir ; mais les illusions dont il se berçait l'empêchèrent de se contenter de si peu ; les fumées de la gloire lui étaient montées au cerveau par anticipation, et il dédaigna de s'astreindre au travail quotidien du journalisme. Il fut saisi alors de cette fièvre dangereuse qui s'empare des jeunes intelligences d'élite à un moment donné, et les consume sans merci, lorsque le hasard ne leur fait pas rencontrer un guide sage et expérimenté, qui les apaise et les rappelle à la réalité. Veyrat se drapa dans son talent, s'exalta à la pensée qu'il pouvait devenir illustre, mais ne fit rien pour vaincre les premiers obstacles dont il aurait dû tout d'abord se rendre maître afin de réaliser ses espérances.

La fréquentation des théâtres fit naître en lui une passion outrée pour le drame ; les succès obtenus par quelques dramaturges avaient mis son imagination en feu et excité son envie ; il abandonna presque entièrement la poésie et ne s'occupa plus qu'à écrire des drames dont quelques-uns, de l'avis de juges compétents, étaient irréprochables. Malheureusement il ne put les faire accepter au théâtre ; il lui manquait des soutiens et des protecteurs, car ses amis mêmes, lassés par la force d'inertie qu'il opposait constamment à leurs conseils désintéressés, commençaient à l'abandonner. Ses rêves dorés n'en continuèrent pas moins à grandir et finirent par dépasser les bornes de la raison. Veyrat fondait toujours sur ses drames l'espoir le plus grand, et, au reproche que lui faisaient les derniers amis qui lui fussent restés fidèles de ne pas s'occuper à se procurer les ressources nécessaires à la vie, il répondait par un superbe mépris ; un sourire de pitié effleurait ses lèvres et dédaigneusement il laissait tomber de sa bouche des sarcasmes amers à l'adresse des gens positifs qui ne partageaient pas ses espérances. Un jour, dans l'enthousiasme que lui inspiraient ses œuvres, il alla jusqu'à s'écrier : « Tranquillisez-vous, bourgeois, bientôt nous aurons des palais, des voitures et des odalisques qui feront brûler des parfums d'Arabie dans des cassolettes d'or (1) ! »

(1) Aujourd'hui Albertville.

(1) Nous avons puisé ces détails interessants dans les notes qui nous ont eté communiquées par M. le docteur P. ., d'Annecy, l'un des amis les plus intimes de J -P. Veyrat. Des renseignements nous ont éte aussi fournis par la famille du poète pour les autres parties de cette notice biographique.

Hélas ! palais, voitures et odalisques ne vinrent point réjouir le cœur du pauvre poète. Au lieu d'odalisques ce fut la misère qui un jour frappa à sa porte ; il se réveilla comme d'un songe à cet appel qu'il n'avait pas eu la sagesse de prévenir, entraîné qu'il était par ses folles illusions et, peut-être aussi, par un sentiment de vanité mal placée qui acheva de l'aveugler sur sa situation. Il songea forcément, à cet instant suprême, à tourner ses efforts vers le côté matériel de la vie ; il traita avec sa famille pour retirer son patrimoine et se rendit à Chapareillan, sur la frontière, pour toucher ce qui lui revenait.

De retour à Paris, Veyrat vécut aisément jusqu'à l'épuisement de ses nouvelles ressources, mais sans plus s'occuper de l'avenir. Puis, lorsque la misère vint de nouveau frapper à la porte de son réduit, il sonda avec effroi l'abîme ouvert sous ses pas, et, n'y apercevant plus rien qui pût lui servir de branche de salut, il se prit de désespoir ; il n'avait plus rien à prétendre à la succession de son père, décédé pendant son exil ; sa mère, éloignée elle-même du toit paternel dont un héritier était resté seul maître, ne pouvait lui venir en aide ; ses amis l'avaient décidément abandonné ; resté sans aucun appui, il dut renoncer à l'espoir de se faire jour au milieu de cette tourbe d'ambitions qui se croisent et se choquent sur le pavé de Paris (1). « Ma foi religieuse, dit-il, mes croyances sociales et politiques, ma confiance aux hommes, j'avais tout perdu ; à peine croyais-je en moi-même ; mon cœur était un gouffre dont j'ignorais moi-même la profondeur. Qu'allais-je devenir ?... » Il n'avait plus à choisir qu'entre deux partis : mourir ou rentrer dans son pays.

Veyrat céda à l'instinct qui le poussait vers la patrie absente, où il espérait trouver le repos pour son corps déjà malade et pour son esprit fatigué. Grâce aux démarches de quelques-uns de ses anciens amis de Chambéry et de Mgr Charvaz, évêque de Pignerol, le roi Charles-Albert, à qui Veyrat avait adressé lui-même une demande en grâce sous forme d'épître, l'autorisa à rentrer dans ses foyers.

Dans l'été de 1837, Veyrat revint à Chambéry, et à dater de cette époque il abandonna ses premières opinions politiques. Ce revirement, que nous constatons sans le discuter, parce que nous n'avons à envisager ici que le poète, changea, il va sans dire, complètement les allures de Veyrat. Le rédacteur de l'*Homme rouge* disparut définitivement sous les étreintes du malheur, et fit place à un homme nouveau chez lequel les désillusions et les souffrances avaient fait naître des idées nouvelles.

Aussitôt après son retour en Savoie, Veyrat s'occupa à rassembler quelques-uns des vers qu'il avait jetés sur le papier pendant ses derniers jours d'exil, car souvent, dans les moments où son âme triste et brisée s'abîmait dans des pensers amers, il avait confié à sa plume le soin de traduire son désespoir et ses regrets. Il rassembla tous ces élans de son cœur malade, en y ajoutant ses inspirations nouvelles, et il en forma sa *Coupe de l'exil*, œuvre poétique dont l'apparition fut un événement dans la littérature provinciale. Il s'associa ensuite avec Melchior Raymond pour la rédaction du *Courrier des Alpes*, journal monarchique et religieux, dans lequel il publia des articles remarquables, et enfin il entreprit la composition d'un nouveau poème intitulé *Station poétique à Hautecombe*.

Mais la maladie vint bientôt arrêter le malheureux poète dans ses derniers efforts ; cloué sur son lit de douleurs, il traça péniblement les strophes de son poème, jusqu'au jour où sa main faible et décharnée n'eut plus la force de tenir la plume. Alors il abandonna son œuvre, qui resta inachevée, et ne pensa qu'à mourir ; ses lèvres ne quittèrent plus l'image du Christ que pour murmurer des prières, et le 9 novembre 1844 il rendit le dernier soupir, après avoir bu jusqu'à la dernière goutte la coupe d'amertume que Dieu lui avait réservée.

Telles furent les phases principales de la vie de J.-P. Veyrat.

Sous le rapport physique comme sous le rapport intellectuel, la nature ne s'était pas montrée avare à son égard. Sa taille était au-dessus de la moyenne ; malgré les signes d'une santé débile, qui se traduisaient par l'amaigrissement et un teint bilieux, sa physionomie avait quelque chose qui attirait le regard ; on y reconnaissait, au premier coup d'œil, les marques d'un talent hors ligne. Son front était large et développé, et des pommettes saillantes donnaient à sa figure une expression énergique sans être dure ; sur ses lèvres, minces et serrées, errait sans cesse le sourire malicieux de la satire. Au reste, son caractère était calme et paisible ; sa plume seule était la confidente de ses emportements. Homme de bonnes manières, sa conversation était des plus agréables et des plus spirituelles.

Il n'est point vrai que Veyrat, comme on a voulu le dire, se soit livré à de coupables excès et que sa vie ait été la proie de passions désordonnées ; il n'eut jamais le goût des plaisirs bruyants qui n'allaient pas à son esprit méditatif ; sa vie, au milieu de ses rêves de bonheur comme au milieu de l'infortune et de la souffrance, fut tout intérieure.

Maintenant que nous avons rappelé ce qu'a été l'homme, disons en quelques mots ce que sont les œuvres du poète.

La vie littéraire de Veyrat, comme sa vie privée, est divisée en deux périodes bien distinctes ; la première, celle de ses premiers élans, marquée par l'*Homme rouge*, appartient à la satire. Dans cette période, l'esprit de Veyrat suit sa voie naturelle ; il cède à son penchant natif rendu plus irrésistible par les ardeurs juvéniles : c'est le premier saut du jeune lion qui déchire sa proie à belles dents, parce que l'instinct le pousse sur la chair sanglante. Alors rien n'arrête la fougue du poète ; ses traits acérés frappent sans miséricorde les ennemis de ses principes politiques et sociaux. Tout croule sous l'acier de son style, tout est trituré sous les morsures du sarcasme et de l'ironie la plus sanglante ; l'*Homme rouge* trône sur ces débris !

Mais, comme l'excès tue le succès vrai et durable, l'œuvre première de Veyrat a presque disparu, et il ne

(1) J.-P. Veyrat se procura bien quelques ressources en vendant quelques-unes de ses productions ; mais elles ne suffirent pas à ses besoins. Faisant allusion à cette nécessité où il se trouvait de trafiquer de son talent, il écrivait dans son journal : « Le poète sans fortune est le plus malheureux des hommes : la courtisane ne livre que son corps, libre de garder au fond du cœur les sentiments qui lui restent ; l'autre, au contraire, doit, pour vivre, livrer ses soupirs, ses émotions, les pensées qui lui sont chères, et jusqu'aux plus secrètes profondeurs de son âme, et cela à un public libre de noircir le tout de la plus injurieuse critique ou du mepris le plus insultant »

reste de lui que les cris déchirants échappés de son âme dans la seconde période de sa vie. Ici, le poète se montre sous un tout autre aspect : la satire a fait place à la poésie lyrique, seule propre à rendre les plaintes d'un cœur souffrant. Dans la *Coupe de l'exil*, le poète apparaît dans toute son immense douleur; comme Mouthon, mais avec un talent de beaucoup supérieur, il frappe rudement sa poitrine, il s'abreuve de repentir, il met à nu les plaies de son cœur. Son œuvre est toute personnelle, et si, cédant parfois à son premier penchant, il se sert des traits du sarcasme pour flétrir les turpitudes d'ici-bas, c'est encore à lui-même qu'il rapporte tout; il se fait le point de départ de cette immense palinodie humaine, pour laquelle il n'a plus que pitié et dégoût. Sceptique, il eût terminé son œuvre par un cri de désespoir; croyant, à la dernière heure, il se voile la face et va chercher dans le sein de Dieu la consolation et l'espérance.

Dans la *Station poétique à Hautecombe*, Veyrat abandonne en partie sa personnalité. On sent qu'ici le poète, après avoir gémi sur les douleurs morales qui l'étouffaient, revient au pur sentiment poétique; son esprit soulagé se complaît avec une espèce de volupté dans les harmonies du vers; il semble oublier un peu la première page de sa vie, qu'il a recouverte d'un linceul, pour ne plus s'attacher qu'à rendre, sous des formes vraies et émouvantes, les scènes sombres ou riantes qui se présentent à son imagination. Par instant, toutefois, un éclair de douleur apparaît comme dans les anciens jours, mais ce n'est qu'un éclair qui, loin de nuire à l'ensemble de l'œuvre, jette au contraire un jour utile sur les nouvelles qualités du poète.

Les poésies de Veyrat ne sont pas sans défauts; mais on ne peut leur refuser une qualité, la première de toutes, celle qui marque le vrai poète : l'originalité. C'est avec raison qu'un écrivain savoyard a dit en parlant d'elles : « On y voit quelquefois l'ampleur de Lamartine, la hardiesse de Victor Hugo, le sombre de lord Byron; on y entend çà et là les grandes voix bibliques, les sourds murmures des forêts d'Ossian, les harmonies pittoresques de Klopstock, et cependant elles ne sont tracées sur aucun de ces modèles, elles appartiennent au génie de l'auteur. Qu'on lise l'ode élégiaque *à Dieu*, les épitres *à ma Sœur*, *à Childe-Harold*, la pièce intitulée *le Retour*, et l'on s'en convaincra (1). »

C'est que, en effet, Veyrat porte au front le signe du vrai talent; ce n'est plus là le poète médiocre qui marche à la remorque de ses devanciers, et va glaner dans leurs œuvres de vieilles idées qu'il rajeunit par des efforts de style; ce n'est plus là le poète de second ordre, qui scande péniblement ses pensées et s'embarrasse dans de fausses images : Veyrat entre dans l'arène poétique revêtu des couleurs les plus éclatantes; sa livrée est bien à lui, nul ne saurait la lui contester; ses premières passes d'armes annoncent un joûteur habile auquel la palme de la victoire est échue d'avance.

Veyrat n'est pas un poète souverain, mais il est, à coup sûr, un grand poète. Une seule circonstance lui a ravi momentanément la réputation dont il est digne, c'est d'avoir été amené par les événements de sa vie à remplir presque exclusivement ses œuvres principales de sa personnalité Si, à l'exemple des plus illustres poètes, il eût pu écrire pour l'humanité, au nom des grands principes qui doivent la régir, une renommée plus grande planerait aujourd'hui sur sa tombe, hélas! trop délaissée.

Une voix puissante se trouvera sans doute un jour qui réparera l'oubli injuste dont notre poète est l'objet, et grâce à cet appui, il prendra, sans conteste, la place que lui assignent ses œuvres au milieu des grands lyriques français (1). JULES PHILIPPE.

(Reproduction interdite)

(1) *Tableau historique et critique de la littérature française*, par Gondran, Chambéry, 1856.

BULLETIN

—

Des listes de souscription au monument à eriger à saint François de Sales sont déposées à la mairie d'Annecy, chez M. Eloi Serand, archiviste de la Societe Florimontane, chez M. Louis Revon, conservateur du musée, au bureau du *Mont-Blanc* et chez les libraires.

—

Nous devons signaler parmi les publications savoisiennes les plus recentes :

1° Le second volume de l'*Histoire du Senat de Savoie*, par M E. Burnier;

2° L'*Histoire généalogique de l'illustre Maison Milliet de Chambéry, par M. Besson, curé de Chapeiri*, editee avec une notice sur Besson, par M François Rabut;

3° *Savoie et Savoyards, notes de statistique agricole*, par M. J -B -L Montmayeur, d'Albertville;

4° *Erpétalogie, Malacologie et Paléontologie des environs du Mont-Blanc*, par M. Venance Payot, de Chamonix;

5° Les *Poètes de la Savoie*, par M. Jules Philippe.

—

La 32e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira, à Rouen, le lundi 31 juillet 1865

—

Un chercheur de sources, surnommé le Patre du Saint-Bernard, a entrepris des fouilles sur l'emplacement des thermes romains de Menthon, près d'Annecy. Ses travaux ont été couronnes d'un premier succès : deux sources ont jailli qui donnent 24 litres d'eau par minute L'une est sulfureuse et alcaline, l'autre est ferrugineuse et gazeuse Nous attendrons que l'analyse en ait éte faite pour apprécier la valeur de cette découverte.

En creusant, on a mis à découvert de nouvelles conduites en briques cylindriques enduites d'un ciment d'une excessive durete et une dent mesurant de 7 à 8 centimètres de hauteur sur 3 de largeur Ces objets sont entre bonnes mains et reviendront sans doute au Musee.

—

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

La commission du prix Crochot a mis au concours, pour l'année 1865, l'eloge historique de Vauban.

(1) La *Coupe de l'ex l* et la *Station poétique à Hautecombe* ont eu chacune trois éditions. La première édition de la *Coupe de l'exil* a eté ecoulée à moitie en moins de quinze jours, et s'est trouvée entièrement épuisee au bout de six mois

Veyrat a laissé un grand nombre de manuscrits dispersés le lendemain même de sa mort par des visiteurs indiscrets, qui se sont emparés de tout ce qui s'est présente à leurs yeux. Nous avons pu retrouver la trace de : 1° *Raphaël de Montmayeur*, roman en prose; 2° *Treize novembre ou la Fiancée du Carbonaro*, drame en cinq actes; 3° une série de treize chants dont les deux premiers manquent. M. Emile Veyrat, neveu de notre poète, a retrouvé un traité passé entre J.-P. Veyrat et un éditeur de Paris pour la publication d'un ouvrage intitule : *Une Famille dans les Alpes*, un prospectus d'un autre travail qui portait pour titre : *Vayage dans les Alpes de la Savoie et du Dauphiné*, et le plan d'un roman historique, intitulé : *Le dernier Jour du monastère d'Hautecombe*, auquel J -P. Veyrat a dû beaucoup travailler. M. Emile Veyrat possède aussi un certain nombre de lettres adressées à son oncle par Barthélemy, Silvio Pellico, Chateaubriand, Lamartine, etc.

Ce qu'elle veut, c'est un eloge *historique*, c'est-à-dire une biographie complète de ce grand homme tant dans sa vie publique que dans sa vie privée, avec une appreciation approfondie de son genie, de son caractère, de ses écrits et de ses services.

Les archives du Ministère de la guerre et la correspondance si précieuse qui est conservée dans la famille de l'illustre maréchal, et qui n'a jamais eté publiée, pourront offrir d'amples matériaux pour ce travail.

Les mémoires produits au concours devront être adressés francs de port, avant le 1er novembre 1865, à M. le Prefet de l'Yonne

—

L'Empereur a envoyé en Angleterre cinq exemplaires de la *Vie de Jules César,* avec un autographe. Un de ces exemplaires a été offert à la reine, un à lord Palmerston, un a lord Malmesbury et un à sir Henry Holland.

—

L'Académie française a procédé, le 7 avril, à l'élection des successeurs d'Ampère et d'Alfred de Vigny La lutte s'est engagée entre MM. Jules Janin, Autran, Camille Doucet et Prevost-Paradol. Ces deux derniers l'ont emporte.

Le 14e fauteuil où va s'asseoir M Camille Doucet a été occupé, depuis la fondation de l'Académie, par Vaugelas, Scudéry, le marquis Dangeau, le maréchal de Richelieu, le duc d'Harcourt, Lucien Bonaparte, Auger, Etienne et le comte Alfred de Vigny.

Le 33e fauteuil, qui est échu à M. Prevost-Paradol, a été occupé par Don Hay du Chastelet, Bossuet, le cardinal de Polignac, Giry de Saint-Cyr, Batteux Lemière, Bigot de Préameneu, le duc de Montmorency, Guiraud et J -J. Ampère

L'Académie française possède aujourd'hui *cinq* octogénaires, *dix* septuagénaires, *treize* sexagénaires, *huit* cinquantenaires, *trois* quadragénaires, *un* trentenaire; la somme des âges des quarante immortels de 1865 forme le total assez respectable de *deux mille six cent onze années,* vingt-six siècles

—

I a Société botanique de France tiendra, cette année, sa session departementale a Nice. L'ouverture de la session est fixée au lundi 8 mai

—

La clôture de l'exposition de 1865, à Lyon, a eu lieu le 12 mars. Les achats d'œuvres d'art effectues soit par la ville, soit par la société, soit par les amateurs, s'élèvent à la somme de 75,000 fr. Dans aucune ville de province ce chiffre n'est atteint

—

De grandes fêtes auront lieu les 14, 15 et 16 mai prochain à Florence, en l'honneur du sixième anniversaire séculaire du Dante

—

La vente de la galerie de tableaux anciens et modernes de feu M. le duc de Morny, composee d'œuvres capitales des premiers maîtres des ecoles flamande, hollandaise, française et espagnole, aura lieu à Paris, au palais de la présidence du Corps legislatif, les mercredi 31 mai, jeudi 1er, vendredi 2 et samedi 3 juin 1865.

La vente de l'importante collection d'objets d'art et de curiosité, porcelaines, bronzes, emaux cloisonnés, jades, cristaux de roche et autres objets précieux de la Chine et du Japon, belles tabatières anciennes des époques de Louis XV et de Louis XVI, vases en porphyre, sculptures en marbre, meubles, etc., etc., suivra immediatement celle des tableaux

—

Le télegraphe indien vient d'être inauguré par l'envoi d'un document officiel important Le budget du gouvernement de l'Inde, présente par sir Ch. Trevelyan, a eté transmis de Bombay à Londres en quarante heures

—

L'Université de Vienne va célébrer, cette année, le centième anniversaire de sa fondation A cette occasion, la Faculté offrira des diplômes d'honneur à MM les professeurs Mittermayer, Bluntschli, Gniest, Weachter, Thering, Vangerow, Mohl, Zachariæ, Roscher, Rau, Horneyer et Bayer. Sur ces douze notabilités, cinq appartiennent à l'université de Heidelberg

—

En creusant une glacière pour le cafe de l'Europe, place du Martroi, à Orleans, on a trouvé, a une grande profondeur, ce qui s'explique par les remblais des fossés de la seconde enceinte de la ville, des médailles grand bronze des empereurs Othon, Neron, Hadrien, Antonin-Pie, Marc-Aurèle, Septime-Severe et Philippe Ier ou Senion.

—

Une découverte extrêmement importante, au point de vue de la science, dit le *Nord,* a éte faite hier après midi, aux abords du charbonnage de Sainte-Marie, au faubourg de Charleroi, où l'on creuse, en ce moment, une nouvelle fosse d'aerage Il s'agit d'un corps humain pétrifié, que, grâce à la prudence du directeur des travaux, on a conservé presque intact; une jambe seule a été brisée par la pioche.

Ce corps etait enseveli sous une couche de terrain d'alluvion de 90 mètres d'epaisseur : il représente donc, selon toute vraisemblance, un contemporain du deluge Les dents sont intactes, la chevelure aussi, les ongles des mains et des orteils sont d'une grandeur effrayante.

MM les ingénieurs, avertis immédiatement, se rendirent sur les lieux et firent prendre toutes les informations nécessaires pour conserver cette précieuse momification. M. Pasqué, pharmacien-chirurgien, et l'un de nos archéologues les plus distingués, qui se trouvait précisement au faubourg, l'a lavée soigneusement dans une solution d'acide sulfurique qui a fait disparaître toutes les parties terreuses, et a mis à decouvert dans la région dorsale des coquillages resplendissants qui s'étaient sans doute attaches au cadavre et qui ont subi la même transformation que lui. Une foule de curieux n'a cesse jusqu'au soir d'envahir la remise du charbonnage de Sainte-Marie

En attendant qu'on place au musée archéologique ce curieux spécimen des antiques habitants de la Brouchterre ou de n'importe quelle contree, car Dieu sait d'où les eaux ont pu l'amener, on l'a depose au café Industriel, à proximité du charbonnage de Sainte-Marie, près de la station de la porte de Waterloo, le directeur de cet etablissement s'étant empressé de mettre, dans un interêt scientifique, l'une de ses belles pièces du rez-de-chaussée à la disposition des visiteurs.

—

On lit dans la *Chronique des arts et de la curiosité :*

« Le departement des estampes à la Bibliothèque impériale vient de recevoir un don d'une importance considérable au point de vue de l'histoire des mœurs et de l'architecture en France au dix-septième siècle M. Blanchard de Farges, chef d'escadron en retraite, domicilie à Melun, s'est genereusement dessaisi, en faveur de la Bibliotheque imperiale, de cent dix plans dessines tant par Mansard que par le Nôtre, arrière-grand-oncle maternel du donateur, ou exécutés sous la direction des deux celèbres artistes.

« Ces dessins, conservés depuis le commencement du dix-huitième siècle dans la famille de le Nôtre jusqu'à l'époque où ils devinrent la propriété de M. Blanchard de Farges, fournissent les renseignements les plus curieux et les plus authentiques sur les modifications successivement apportees à la construction du palais ou à la disposition des jardins de Trianon (1691-1701), et sur les places qu'occupaient les meubles dans les appartements de cette demeure royale. Un etat manuscrit du « logement genéral « du palais de Trianon, un autre etat indiquant les noms donnés d'abord aux divers salons ou cabinets, et portant des corrections de la main même de Louis XIV, completent cet ensemble de précieux documents

« Le palais de Versailles, tant dans ses distributions intérieures que dans ses dehors, la grande et la petite écurie, d'autres edifices de la ville sont reproduits dans cinquante-sept plans exécutes, pour la plupart, en 1683, tandis que des plans, dessinés en 1864 et en 1865, nous donnent, sur le château de Compiègne et sur le château de Saint-Germain, des details confirmés d'ailleurs par des états manuscrits annexés aux dessins et relatant les logements attribues à chacun des personnages de la cour, depuis la reine, en possession seulement de onze pièces au deuxième etage, jusqu'a Mme de Montespan, qui en occupe vingt au premier; depuis le Dauphin, dont l'appartement se compose de cinq pièces, jusqu'au duc du Maine, dont l'appartement, exactement de la même dimension, est situe, comme celui de sa mere, au premier étage du château. »

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Saint François de Sales en Tarentaise, par M. Ducis. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin.

SAINT FRANÇOIS DE SALES EN TARENTAISE

La *Revue savoisienne* et, en dehors de ce recueil, plusieurs auteurs ont ajouté, ces derniers temps, quelques précieux fleurons à la couronne historique de saint François de Sales. Il me sera permis d'apporter aussi mon obole et de révéler un fait de sa vie publique, dont je ne sache pas qu'aucun de ses biographes ait fait mention, bien que les monuments qui le rappellent soient du domaine public. Il s'agit du ministère pastoral que ce grand saint a exercé dans l'archidiocèse de Tarentaise et des rapports si affectueux qui liaient l'évêque de Genève à l'archevêque de Tarentaise, deux prélats aussi distingués par la science.

Elève de Manuce et de Pancirole à l'Université de Turin, de Cephalus, de Decianus et de Menochius à celle de Padoue, devenu à son tour professeur de droit ecclésiastique à Turin au milieu des applaudissements de ses anciens maitres et condisciples, puis collecteur à Rome des décrétales de Grégoire IX, qu'il eut seul le devoir d'annoter, Anastase Germonio, des marquis de Ceve en Piémont, avait publié sur le droit des ouvrages tellement remarquables que la réputation de sa science s'étendit dans toutes les Universités de l'Europe (1). Ce fut au point que le président Favre dédia à son ancien condisciple son *Livre des Conjectures*. Il s'était établi entre eux une étroite amitié qui n'eut d'autre terme que la vie, et dont saint François de Sales devint le foyer réflecteur (2).

Citoyen romain, vicaire de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, référendaire des deux signatures à la cour pontificale, Germonio avait refusé successivement les évêchés d'Asti et de Saluces et s'occupait exclusivement d'études scientifiques et de bonnes œuvres, lorsqu'il fallut céder aux instances de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et à l'autorité du pape, Paul V, qui l'appelaient à l'archevêché de Tarentaise en 1607.

(1) *Vie d'Anastase Germonio, archevêque et comte de Tarentaise,* par l'abbé Gaspard Bonnefoy. Lyon, Perisse, 1835.
(2) Anast. Germ., *Epist*, lib. I, 12.
Eloge du président Favre, par le sénateur Avet.

Mais, lorsqu'il se préparait à quitter Rome pour son diocèse, il reçut de Charles-Emmanuel des lettres d'ambassade auprès du Pape, fonction qu'il avait déjà remplie avec succès pour ce prince en d'autres circonstances. Il s'agissait, cette fois, des conséquences de l'échange du marquisat de Saluces et de la Bresse avec la France, représentée à Rome par M. d'Halincourt. Ce ne fut qu'en 1608 qu'il put enfin traverser les Alpes. Il entreprit immédiatement la visite générale de son diocèse, et dans le synode, tenu à Moûtiers en 1609, il substitua le rite romain au rite particulier du pays, et publia les constitutions du diocèse, qui respirent une science et une sagesse consommées.

Après six ans d'un ministère pastoral des plus remplis et des plus féconds, il fut tout-à-coup rappelé à Turin (1613) par son prince, qui, là seulement, lui fit connaître la mission délicate qu'il lui confiait comme ambassadeur à Madrid, et le bref du Pape qui l'y engageait fortement. C'était pendant la guerre si compliquée du Montferrat où la Maison de Savoie eut à se soutenir au milieu des prétentions de la France, de l'Espagne, de l'Autriche et de Venise.

Pendant vingt-trois ans de séjour à Rome, Anastase Germonio avait eu l'occasion d'apprécier hautement la science théologique et les vertus de l'Evêque de Genève. Ses œuvres contiennent une *Correspondance avec saint François de Sales touchant les disputes tenues devant la congrégation* DE AUXILIIS *entre les Jésuites et les Dominicains, où l'on trouve une lettre du saint Evêque de Genève adressée au Pape, contenant son sentiment sur la grâce* (1).

Obligé de quitter son diocèse, l'archevêque de Tarentaise ne pouvait le confier en de plus habiles mains que celles qui transformaient alors avec tant de bonheur celui de Genève. Le vigilant prélat, qui, avant son départ, avait fait tant de recommandations à son clergé et à son peuple, avait continué avec eux une correspondance très suivie. On lui annonçait régulièrement tout ce qui passait dans son diocèse, jusqu'aux moindres nouvelles. Il y répondait avec une effusion de cœur, un débordement de charité, une recrudescence de zèle pastoral, tempérée par une grande bonté d'âme, qui donnent toute la mesure des qualités extraordinaires de Mgr Germonio. Trente-sept de ces lettres ont été imprimées à Rome en 1620 et dédiées au cardinal

(1) Grillet, *Dictionn. hist*, III, 148.

Maurice de Savoie. Il y parle avec une étonnante facilité la langue de Cicéron ; il est plein des souvenirs classiques et les mélange avec beaucoup de grâce aux actualités chrétiennes. Un des mérites de cet écrivain est bien d'avoir réconcilié l'élégance de la langue latine avec la sécheresse et l'aridité du droit et de la diplomatie.

Nous n'avons pas les lettres de son clergé, mais nous avons ses réponses. Les quelques lignes qui suivent, extraites de la IXe lettre du livre Ier, datée de Nice à son premier retour de Madrid, montrent combien les deux pontifes de Genève et de Moûtiers se comprenaient, quel zèle les animait et surtout quel soin saint François de Sales avait apporté à surveiller le bercail de son voisin confié à sa sollicitude pastorale.

« Au clergé de Tarentaise . . . . . .
« Quant à ce que vous m'écrivez que l'église des « Capucins est achevée et que la dédicace en a été « faite, j'en ai éprouvé une grande satisfaction, d'au- « tant plus vive qu'elle a obtenu cet honneur par le « ministère du tres pieux évêque de Genève, François « de Sales, prélat très savant et qui apporte une vigi- « lance extrême dans l'accomplissement du devoir pas- « toral. A mon départ, je lui avais délégué tous mes « pouvoirs, en le priant intimement de me remplacer « et d'être au milieu de vous, surtout pour les affaires « qui regardent le devoir épiscopal et qui ne peuvent « être traitées que par les évêques. Il s'en est chargé « volontiers et continue avec bienveillance ces pénibles « fonctions ; comme je le ferais moi-même, si, en son « absence, il pensait que mes offices lui fussent utiles « et qu'il me donnât les mêmes ordres, et plût à Dieu « que l'occasion vienne satisfaire mon désir et qu'il « fasse l'expérience que ses affaires ne me tiennent « pas moins à cœur que les miennes à lui ; que je « puisse montrer que l'affection constante que je porte « à cet illustre ami, dépasse ses appréciations et celles « de l'opinion publique . . . . . .
« Nice, le cinq de février 1615 (1). »

Pour l'intelligence des premières lignes citées de cette lettre, il est à observer que l'une des trois portes ogivales de l'ancienne ville de Moûtiers s'ouvrait au midi vers les Salines, dans le quartier de Saint-Alban. C'est là qu'en 1602, à la demande et aux frais des habitants de la ville, les Capucins fondèrent une maison de leur ordre. La chapelle fut rétablie par les libéralités de l'archevêque pour le service de leur couvent.

Aujourd'hui, la nef a été divisée en compartiments, affectés aux classes du collége, et le chœur seulement sert de chapelle. A l'entrée, on lit encore une inscription dont je complète les abréviations.

DEO OPTIMO MAXIMO

Hanc dicatam ecclesiam et in honorem Deiporæ ac Sanctorum omnium, in gloriam Beati Francisci assisinatis à patribus minoribus capucinis, sub nomine sancti Albani martyris reparatam, consecravit illustrissimus Franciscus de Sales, episcopus gebennensis, die 23 novembris 1614, illustrissimo Anastasio Germonio archiepiscopo Tarentasiensi absente, sed annuente.

C'est en souvenir des fonctions épiscopales exercées par ce grand évêque dans ce diocèse que Mgr Turinaz a dédié un autel de la cathédrale de Moûtiers à son saint patron.

Le tableau du rétable représente saint François de Sales donnant la confirmation dans ce pays. La figure du saint a encore toute la fraîcheur de la jeunesse. Elle est rayonnante d'inspiration au moment où il impose les mains aux *confirmants*. Je n'exprimerai qu'un regret sur cette composition. Elle manque de couleur locale. Aujourd'hui, la peinture, pour être vraie, doit reproduire l'exactitude des costumes : c'est une page d'histoire. Or, sur les jeunes têtes tarines qui reçoivent l'onction sainte, on ne voit aucune *frontière ;* je veux parler de cette coiffure nationale dont le type se conserve avec tant de persévérance dans le centre de la haute Tarentaise, compris entre Saint-Marcel, le Petit-Saint-Bernard et les Brevières, et que l'on croit avec assez de raison avoir fait partie du costume primitif des Ceutronnes (1). Il justifie, en effet, pour sa part, les caractères distinctifs que le président Favre reconnaissait aussi de son temps entre la haute et la basse Tarentaise (2).

M. Revon, le conservateur du Musée d'Annecy, a eu l'heureuse idée de faire une petite collection de ces *frontières* ou ornements du front : c'est un type de costume historique à transmettre aux âges futurs.

Si l'on en croit les traditions locales, saint François de Sales a dû parcourir quelques parties du diocèse et confirmer les visites que son illustre ami n'avait pu achever. Les titulaires des églises de Tarentaise sont tous assez anciens. Les plus modernes sont saint Thomas de Cantorbéry, saint Pierre de Tarentaise, du XIIe siècle, et saint Amédée IX de Savoie, du XVe. Mais à côté du titre primitif de plusieurs églises et chapelles, on trouve accolé le patronage de saint François de Sales. Je ne doute pas que les fidèles n'aient voulu consacrer dans ces votifs l'impression qu'ils ont gardée de ses vertus pendant les rares instants qu'ils ont eu le bonheur de le posséder.

C.-A. Ducis.

(1) « *Clero Tarentasiensi* . . . . . .
« *Quod scribitis, Capuccinorum ecclesiam, et absolutam, et « dedicatam esse, summopere placuit, eò magis, quo eum honorem assecuta sit per religiosissimum Genevensem Antis- « titem, Franciscum Salinam, Virum doctissimum, atque in « pastorali officio vigilantissimum, cui ego, discedens, partes « meas, munia que pastoralia delegaveram, utque in iis « præsertim, quæ ad episcopale officium spectant, nec ab « aliis, quam ab episcopis, administrari possunt, vobis ades- « set, eum amicè rogaveram. Quod ille oneris, et libens sus- « cepit, et libentissimè sustinet, ut ego quoque sustinerem, si eo « absente, operam que meam sibi commodam fore putante, « similia facere juberer ; atque utinam desiderio meo occasio « respondeat, quo, et ipse expertus cognoscat, vessuas mihi « non minus cordi esse, quam sibi meæ sint, et ego eam bene- « volentiam, quâ ornatissimum amicum constanter prosequor, « et sua, et omnium opinione majorem esse ostendam . . . . .
« Niciæ, nonis februarii, anno salutis MDCXV. »*

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Un autre Noël appartient encore aux environs de Chambéry. La personne qui eut la bonté de me le

(1) *Congrès scientifique de France, tenu à Chambéry en* 1863, page 552.
(2) *Codex fabrianus,* lib. VII, tit. 1, *defens.,* 22, *alleg* , 1.

procurer l'appelle une *charge*, bien qu'elle assure l'avoir entendu chanter dans nos campagnes. Quant à moi, je serai moins sévère pour cette œuvre; je la crois tout-à-fait patoise et ancienne. Plusieurs expressions témoignent de cette origine : la simplicité du rythme, le laisser-aller de la rime, qui se plie à la pensée plus qu'elle ne la gêne, etc., toutes ces circonstances sont des caractères d'authenticité. Nous retrouvons ici non pas le Noël qui se chantait sous les voûtes saintes, mais celui qui prit naissance le long du chemin, durant la joyeuse veillée, marquée (soit dit en tout bien tout honneur) par quelques faux pas.

Los bardiers folatavon,
D'ne sai
Quinta nai;
A Bethleem,
A coc-malâ zoyevon
Dray pé passâ leu tein

On ange intra
Que leur degea,
Allin, menia,
T'ou pa preu folatâ?
Veni vai le Messie
Qu'e venu u mondo sta né :
Le petiou de Marie
Pleya dediin de pié.

Allin-z-y to,
Degea Pierro :
Pregnin noutre bardiéré pé la man,
Pregnin noutré besacé,
Lechins la garda à noutros cins :
Cambin qu'é a de glacé
No farin le cemin.

Marton tomba
Dechu la glâ!
Marton se fè'na côcâ;
Jozon egroelia son solar;
Marton se fè'na côcâ,
Ecoécha son feudar!

Efin é-z-arreviron
Apre avey preu marmottâ
Efin, e-z-arreviron
Sein ne plé retombâ

Tot in intrein,
C'le bravé zein
Leviron tô
Bonnet, sapiô
A Jesu, à sa mare,
A José, son epeu

La Vierge fi bin aise
De vay de zein se bin apprey!
Lé fit mettre a leu-z-aise,
Car, ils eton tô drey.

La Vierge voit la côcà de Marton — Di don Marton
Oh! qu'as-to don?
Jesu-Maria
Qu'é t-ou don arreva!

Marton répond — Y e voutron potron d'anze
Que nos a má mena.

La Vierge gourmande saint Michel — Miche, te ne pas saze .
Te devieva prendre le suin
De bin faré ton messaze
Pé conduire les zeins.

Michel s'excuse — Oh! escosâ!
D'ai preu creia
Teni vo bin, ne tombâ pas .
Mais c'le babeliarde
Cambin que de créiavo grou
Mais c'le babeliarde
Rigévon to leu sou!...

Je le répète, le laisser-aller règne dans ce Noël. Evidemment il fut improvisé : presque toutes les strophes sont irrégulières. L'œuvre entière a été faite pour amener les derniers vers; et ceux-ci sont charmants de cette petite malice joviale et sans causticité que l'on trouve auprès du *réveillon;* le mot *pour rire* enfin.

M. Joseph Dessaix, ancien président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry, s'est aussi préoccupé des poésies en patois. Son intéressante publication, la *Savoie historique et pittoresque,* restée suspendue depuis quelques années, contenait plusieurs documents à cet égard. Espérons qu'il n'y a là qu'un temps d'arrêt, car une suspension indéfinie priverait notre pays d'un ouvrage précieux à plusieurs titres. D'abord dans la *Nymphe des Eaux* (1860), puis dans le *Léman* (1862), deux journaux que la Savoie doit à sa plume infatigable et toute savoisienne, comme la nôtre, cet auteur a publié divers Noëls. Il pardonnera à son ami de lui emprunter quelques lignes.

« En voici un autre (Noël) fort remarquable par sa « naiveté et surtout par les détails qu'il contient..... « Quelles sont l'origine et la date de ce Noël? Le patois « dans lequel il est écrit est celui du canton d'Evian : « quelques expressions et certains tours de phrases « appartiennent au canton d'Abondance. D'un autre « côté, le couplet où il est question des roches de « Meillerie ne laissent aucun doute sur son origine.

« Arrivons à la date : le manuscrit que j'ai sous les « yeux porte en titre : *Noël nouveau*. Le caractère de « l'écriture accuse plus de cent ans. Le 24e couplet dit « qu'on était en temps de guerre. Ces trois observations « me portent à croire que ce chant populaire remonte « à l'occupation du siècle dernier ou tout au moins à « l'invasion des Espagnols. En publiant ce Noël j'ai « conservé l'orthographe du manuscrit. » (*Léman* du 25 décembre 1862.)

Ce petit poème renferme quarante-trois couplets : je n'en rappellerai donc ici qu'une partie. Un bon curé des environs d'Annecy, aujourd'hui fort âgé, avait retenu de mémoire plusieurs strophes du même Noël que sa mère chantait, il y a bien des années : aussi l'obligeante communication de M. Dessaix m'est-elle fort précieuse puisqu'elle donne un corps à ces lambeaux dont l'intérêt se trouvait bien amoindri.

1er Su! leva té compare,
Te fo bin l'endremin,
De ne sa plé que fare,
De jale de la frin.
Y a grand tems que je grule
En brenlent ton ferreux
Te na jamais eu bulle,
Te ne ren pedieux.

2e Mograibi de l'allebarda
J'en sein tôt transporto
Intra, ma poura barda,
Intra vite a l'outo.
J'ai avio le cremа;
Attens me on moment,
Nos farens un bon fua,
Je vais à le sermens.

10e Des anges que volavan
En l'air, tropés pes tropés,
Nos en det qu'y allavan
Tot dryn dien la Jude
Vair en na poura étable
On enfant bin genti,
Qu'e ja des ple capable
Poué qu'é l'est bin petit.

16e J'ai na terrible envia
De vair ce bal enfant :
Je n'ai bin de la pediat
De ce qu'al endure tant.
Je vais prendre on lenfua
Po lie coppo des piais,
Et na coppuenot d'uas
Po fare son pan couai

22e O ! bonger boenna mare,
Bonger brave Joseph
Nos sen chez pos vos fare
On présen d'uas frais
Vedo chez on pou de tella,
Pe votron pour'enfant :
Boueto soche a la péla,
Po fare on matafan

24e Vo no derai petetre,
Que nos sen bin vilain,
De fare a noutron maître
On tant pouro present.
Que men vos peuda quairre
Nos en en preu deleu...
Mais pe steu tems de guerre
Chacun fat commen e peu.

25e Nos vos priens de fare
Vé voutron incremen
Tant bin netrous affares
Qu'eu jer deu jugement,
E nos mettai a sa dréta
Avouai tuies sous élus,
Nos tindrens na grand féta
Pot tos jers avouai liu.

Le Noël continue par l'arrivée des Rois Mages, leurs brillants équipages, les offrandes qu'ils font à l'enfant Dieu; puis les bergers se félicitent d'avoir vu de si belles choses, tout en manifestant l'appréhension de faire rire leurs gens *quant nos lien vens conta, Tot ce qu'on vin de dire*.

Ainsi que le fit M. Dessaix, j'ai respecté l'orthographe du manuscrit. Cependant elle me paraît défectueuse, car elle ne rend pas l'accentuation que le bon curé donnait à cette ancienne poésie; et d'ailleurs on aura déjà remarqué dans les fragments cités que le même mot y est écrit de plusieurs manières différentes.

J'adopte volontiers l'opinion émise par M. Dessaix que cette œuvre date du XVIIIe siècle. La loi de la rime y est trop strictement observée pour que nous puissions assigner une origine plus éloignée.

Un cinquième Noël écrit en patois de Chambéry offre de grands caractères de parenté avec ceux que nous avons déjà reproduits. On y rencontre cette particularité que tous les couplets ne se forment pas d'un nombre égal de vers. Est-ce un oubli de mémoire de la personne à qui je le dois? Je le croirais volontiers, car cette circonstance aurait rendu le chant trop difficile. Pour la première fois nous rencontrons ici une strophe, celle finale, qui semble s'inspirer de l'esprit parfois peu respectueux auquel Barozai doit une partie de ses succès.

Bonzhor noutre mignons,
N'ei-tou eincou prou folata?
Veni vei lou Messié
Qu'é venu u mondo cetta ne
Pleya dedien de pia.

Veni vei tau se dit Pierro,
Jozon prit la lanterna,
E Marton pé desho lo bra,
Eiga tota la beida.

Y euro tau leus haiga.
Marton tomba dechu lo gla,
Se fi una grossa coca
Egregna sou solar...
Semblave drei de nozhe
Tant i éra biau

Bien lo bonshor, monchu lo sire,
Chu voutron trognon de fouin :
De vo-z-aporto oun pou de bourro
D'ouna vashé que no-z-ein,
Ouna ecuella de farna
Pe vo fare oun matafan.

Ei-t-ou bein cei voutron pare?
Car vo lui recheimbla rein
Vo recheimbla voutra mare
Car vo-z-avi son meimo groin.

Dans cette pièce, comme dans celle *los bardiers folatavont*, je retrouve le même mépris du rithme, de la rime, les mêmes personnages et quelques-unes des mêmes idées. Le morceau tout entier n'a été préparé évidemment que pour amener la dernière strophe. Une verve goguenarde animait l'auteur; et cette tendance satyrique n'a pu se faire jour qu'au coin du foyer. Ces deux poésies, dues sans doute à la même plume, m'ont été remises par deux personnes différentes; ne suis-je pas en droit de conclure que l'une comme l'autre n'est point une charge et que tous deux furent des œuvres *sérieuses*, bien qu'écrites par un *joyeux* chanteur?

Un sixième Noël adopte pour thème l'adoration par les Rois Mages: il nous ramène le couplet français alternant avec le couplet patois. Je serais porté à l'attribuer à l'auteur de *Bonshor noutré mignons*, parce que la fin est aussi la partie la plus saillante; toutefois, au lieu d'évoquer une idée rabelaisienne, elle rend avec une bonhommie satyrique les sentiments secrets du paysan à l'égard du riche. Je crois y retrouver la plume d'un ecclésiastique.

Bonzhor, meichu, ieu alla-vo
Comme cein-y-etié devant zhor?
Lo shemin sont defficillo
Vo porria bein vo trompa :
Vodrei bein mio preindre onna guida
Pé vo zi alla mena.

LES ÉTRANGERS : Faites-nous le plaisir de nous conduire,
On dit qu'il est dans une etable, etc.

Veni avoé no, meichu :
Quoéque no sein bein depatu
No vo montrarin son pare
Que norrei cho pourro petiou.

LES ÉTRANGERS : Nous lui portons des presents, d'or,
D'encens et de la myrrhe, etc.

Et no-z-atre, pourre zheins,
No l'y portein bein de prezhein :
Y n'est pas d'or comme vo-z-atro...
On pou de pan et de coquet,
On pou de sâ avoé de farna,
Pe li fare de popet.

LES ÉTRANGERS : Doux Jésus, nous sommes à vos pieds, etc

Vin vei, Pierro, lo genti !
Comm'é sont à zheneu devant lui !
Ah ! i faut bein qu'é conneichon
Que saiie caque rein de gran ;
I ne faron pas tant de gôgne
S'e n'étai qu'on paizhan !...

(*Sera continué.*) ALPH. DESPINE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 8 mai 1865.

N'était l'*Africaine*, les nouvelles que j'ai à vous donner des théâtres seraient peu brillantes. Depuis plus de vingt ans qu'on parle de cette œuvre de Meyerbeer, qu'on discute si elle existe ou si elle n'existe pas, si on la donnera ou si on ne la donnera pas, si c'est un chef-d'œuvre ou si ce n'en est pas un, l'illustre compositeur a fait bien des ingrats. Que deviendraient une foule de gens s'ils ne pouvaient exploiter les badauderies du public par toutes sortes de nouvelles racontées un jour, avec enjolivement et commentaires, démenties le lendemain, ou, ce qui pis est, soutenues avec aplomb et opiniâtreté, malgré leur absurdité? Il vient de se passer un fait qui peut donner la mesure du sans-façon avec lequel on se joue non seulement de la vérité, mais encore du respect dû aux personnes. Il y a quelques mois, M. Max-Marie de Weber, fils de l'auteur du *Freyschutz* et conseiller des finances du roi de Saxe, arriva à Paris chargé d'une mission de son gouvernement. Aussitôt le bruit se répandit par les journaux que M. de Weber apportait un opéra inédit de son père, qu'on le voyait courir, la partition sous le bras, chez les directeurs des théâtres lyriques et faire de son mieux pour exploiter la mine d'or dont il était l'heureux possesseur. Ce qu'il y avait de vrai dans tout cela c'est que M. de Weber avait dit dans une conversation qu'il possédait le manuscrit d'un opéra inédit de son père : *Pierre Schmoll et ses voisins ;* le reste c'était pure invention. M. de Weber n'a jamais eu ni pu avoir l'idée de faire jouer cet opéra, parce que c'est une œuvre de la jeunesse de son père, parce que le poème en est perdu et parce que le compositeur lui-même en a tiré deux morceaux, probablement les meilleurs, pour les intercaler dans *Oberon*. L'ouverture de *Pierre Schmoll* a seule été retouchée par l'auteur et publiée depuis longtemps par la gravure.

Laissons les bavardages et parlons de l'*Africaine*. Le grand mal, c'est qu'il a fallu monter l'ouvrage après la mort des auteurs. La famille du compositeur avait chargé M. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, de surveiller les études et les répétitions ; mais il est évident que rien n'a pu suppléer l'autorité et les conseils de Meyerbeer lui-même. On ne pourra porter un jugement complet et approfondi sur la partition que lorsqu'elle sera publiée ; car dans plus d'un endroit les exécutants ont dû méconnaître les intentions de l'auteur et de nombreuses coupures ont été faites pour éviter de terminer le spectacle à une heure indue. Malgré ce que de tous temps on a dit contre Scribe, personne aujourd'hui ne possède son talent de trouver des sujets favorables à la musique et de les arranger en poème d'opéra. La plupart des librettistes ne font guère autre chose que d'imiter ses procédés sans réussir à les employer avec l'habileté, la finesse et l'esprit qui les faisaient accepter. Aussi ne faut-il pas juger la pièce de l'*Africaine* d'après quelque courte et sèche analyse qui peut-être n'est pas même exacte. Les trois premiers actes n'excitent pas un intérêt très vif ; mais les *Huguenots* ont le même défaut jusqu'au milieu du troisième acte. C'est bien pis pour *Guillaume Tell*, dont le poème n'est qu'un maladroit arrangement du drame de Schiller. Et puis il y a dans l'*Africaine* un personnage qu'on paraît assez généralement mal comprendre, quoiqu'il suffise d'examiner attentivement le poème pour voir comment l'a compris Scribe, comment l'a rendu aussi Meyerbeer et comment l'interprète encore l'artiste chargé du rôle ; je veux parler du rôle de Nelasko. Le conseil du roi de Portugal a refusé à Vasco de Gama le vaisseau qu'il avait demandé pour aller à la découverte des pays inconnus dont il pressent l'existance ; Vasco s'est emporté et il est jeté en prison avec les deux esclaves indiens qu'il a ramenés d'Afrique. Nelasko, l'un des esclaves, veut l'assassiner, mais Selika, sa compagne de captivité, l'en empêche. Pour délivrer Vasco de la prison éternelle à laquelle il a été condamné, Inès, sa maîtresse, se décide à épouser son rival Don Pedro qui s'est fait donner le commandement du navire réclamé par Vasco. Nelasko s'offre comme guide et fait échouer le navire sur les récifs de l'île de Madagascar, sa patrie, où l'équipage est massacré par les habitants de l'île. On en a conclu que Nelasko n'est qu'un traître. C'est mal juger la pièce et la musique. La haine de Nelasko contre les Européens est fondée sur des motifs qu'il commence par révéler lui-même au grand conseil de Lisbonne. Ces motifs sont l'arbitraire, la tyrannie, la brutalité et la barbarie que les blancs montraient en ce temps-là envers les hommes de couleur, dans tous les pays nouvellement découverts. La ruse par laquelle le Malgache perd le vaisseau portugais est à ses yeux une simple ruse de guerre, un moyen de défense parfaitement légitime. Son ressentiment personnel contre Vasco est accru par la jalousie, car Nelasko aime Selika d'un amour passionné, mais contenu ; il a deviné l'affection que sa compagne porte à son maître, et la mort de Vasco lui semble nécessaire pour l'honneur même de Selika qu'il appelle sa souveraine, parce qu'elle est de sang royal. Considéré ainsi, le caractère de Nelasko a beaucoup d'énergie et de grandeur, en même temps qu'une profonde passibilité, comme le prouve toute sa conduite envers Selika.

La conclusion de l'opéra par la mort de Selika est amenée par un moyen nouveau au théâtre. Devenue reine de Madagascar, Selika n'a qu'une seule ressource pour sauver la vie à Vasco, c'est de le proclamer son époux ; mais elle ne tarde pas à s'apercevoir que Vasco, malgré ses protestations, aime toujours Inès. Après un instant de lutte douloureuse, les sentiments de générosité de la reine l'emportent ; elle fait conduire Inès et son amant sur le vaisseau de Vasco qui se trouve dans le voisinage de l'île ; puis elle va s'asseoir à l'ombre d'un mancenillier, arbre doué de propriétés vénéneuses qui produisent le délire et la mort. Le lecteur demandera sans doute si cet arbre mérite en effet sa terrible réputation. Pas tout-à-fait. Les émanations du mancenillier ne paraissent pas trop malfaisantes ; mais toutes les parties de l'arbre rendent un suc laiteux très abondant, très caustique, et par conséquent très dangereux. Les Indiens trempaient dans ce suc le bout de leurs flèches pour s'en servir dans les combats, et les flèches ainsi trempées conservaient fort longtemps leurs propriétés vénéneuses.

Un opéra de Meyerbeer ne saurait être apprécié de prime abord par la masse du public, et cela doit être tout particulièrement le cas lorsque cet opéra est donné dans des circonstances aussi défavorables que l'est l'*Africaine*. Mais il s'y trouve toujours des morceaux qui, par leur grande puissance, impressionnent fortement l'auditoire et l'engagent à entendre l'œuvre de nouveau pour mieux la saisir

et mieux la goûter. Je crois même que la mise en vente de la partition et des morceaux détachés permettent seulement au public musical de se former une opinion bien arrêtée. Aussi la partition de piano et chant trouve-t-elle toujours, dès qu'elle paraît, un débit considérable. Il y a d'ailleurs un fait dont on n'a pas songé à tenir compte dès l'abord. C'est qu'il ne faut pas chercher dans l'*Africaine* ces luttes terribles et sanglantes que l'on trouve dans les *Huguenots* et dans le *Prophete*. L'envahissement du vaisseau de Don Pedro par les Indiens est une scène de courte durée et ne forme que le tableau final du troisième acte. Au contraire les combats passionnés produits par l'amour et la haine jouent un rôle prédominant et alternent avec des scènes d'un caractère tantôt doux et gracieux, tantôt noble et majestueux.

Les morceaux les plus remarquables de la partition, ce sont d'abord une très belle introduction instrumentale; puis la romance d'Inès et la scène du conseil qui occupe la plus grande partie du premier acte. Cette scène commence par une invocation d'un effet grandiose et se termine par un morceau d'ensemble d'une puissance où l'on reconnaît l'auteur des *Huguenots*. Le second acte contient des parties fort belles, mais il frappe moins l'attention, peut-être parce que Meyerbeer a placé au premier acte les morceaux dont l'effet est le plus imposant. Au troisième acte, nous trouvons d'abord des chœurs excellents, une ballade chantée par Nelasko, un duo de Vasco et de Don Pedro, mais qui a été mutilé; puis le finale. Le quatrième acte a eu le succès le plus prompt; les chœurs, la ballade, l'air de Vasco et surtout le duo de Vasco et de Selika ont enthousiasmé l'auditoire dès la première soirée. La situation du duo est tout autre que celle du célèbre duo des *Huguenots*; l'effet cependant n'en est pas moins saisissant. Le dernier acte ne comprend, par suite des suppressions qu'on a faites, que le duo d'Inès et de Selika et la grande scène finale, au pied du mancenillier; ces deux morceaux contiennent encore de grandes beautés musicales.

Si Meyerbeer a tant tardé à donner sa partition, c'est, comme on le pense bien, faute de trouver de bons interprètes. Pour les rôles d'Inès et de Nelasko, Mlle Battu et M. Faure sont fort bien choisis. Ce sont les rôles de Vasco et de Selika qui ont offert le plus de difficultés. A défaut d'une cantatrice de premier ordre, Meyerbeer a fini par accepter Mme Saxe, espérant que cette artiste, grâce à sa belle voix et à son sentiment dramatique, réussirait, par des études bien dirigées, à faire valoir le personnage de Seliko, le plus avantageux de tout l'opéra. Mais il fallait aussi un ténor : où trouver ce phénix? En désespoir de cause, on a pris un chanteur italien, M. Naudin, qu'on paie très cher, qui fait son possible pour bien s'acquitter de sa tâche, et qui y réussit par moments. Il faut nous en contenter; ce n'est pas le Conservatoire qui nous offrira mieux. Ajoutons que si Meyerbeer avait pu surveiller les répétitions, il les aurait pressées de manière à ne pas reculer la première représentation jusqu'au dernier jour d'avril. Encore cette représentation a-t-elle eu lieu sur la demande de l'Empereur qui tenait à ce qu'elle fût donnée avant son départ pour l'Algérie. Malgré tout cela, l'*Africaine* excite trop de curiosité et l'on connaît trop bien le génie de son auteur pour que son succès ne se consolide à chaque nouvelle représentation et pour qu'elle tarde beaucoup à être appréciée comme elle le mérite.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les autres théâtres. L'Opéra-Comique n'a donné, depuis quatre mois, qu'un seul ouvrage nouveau : le *Saphir*, en trois actes. La pièce est due à la collaboration de trois auteurs : M. de Leuven (le directeur de l'Opéra-Comique) et MM. Michel Carré et Hadot. C'est une comédie d'intrigue, bourrée de quiproquos et de mystifications; elle n'en est ni plus spirituelle, ni plus amusante. Le sujet est emprunté à un conte de Boccace, intitulé : la *Femme courageuse;* le même sujet a été traité aussi par Shakespeare dans sa comédie : *Tout est bien qui finit bien*, et il a fourni encore une pièce jouée autrefois au théâtre de l'Ambigu-Comique : *Gillette de Narbonne*. Si expurgée qu'elle soit, la nouvelle édition n'ira pas en paradis. M. F. David a eu tort de vouloir écrire, pour cette vulgaire facétie, une partition dans le style qui lui a si bien réussi pour *Lalla Roukh*. Aussi y a-t-il peu de chose à louer. L'ouvrage se joue depuis un mois, mais il commence à baisser beaucoup et ne tardera pas à être oublié. Le *Capitaine Henriot* n'a pas eu à craindre la concurrence.

Mentionnons encore la brillante reprise du *Pré aux Clercs* qu'on vient de nous donner et passons au Théâtre-Lyrique. Là, nous avons vu apparaître, depuis le nouvel an, cinq ouvrages ou nouveaux ou qui n'avaient pas encore été joués à Paris. Ce sont : la *Flûte enchantée* de Mozart, *Macbeth* de Verdi, l'*Aventurier*, opéra-comique en quatre actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. le prince Poniatowski, les *Mémoires de Fanchette*, opéra-comique en un acte, paroles de M. Nérée-Desarbres, musique de M. le comte Gabrielli, et le *Mariage de Don Lope*, opéra-comique en un acte, paroles de M. J. Barbier, musique de M. Ed. de Hartog. Total des compositeurs : un Allemand, trois Italiens, un Hollandais; de Français, point. Remarquons, à cette occasion, que sur cinq théâtres lyriques, un seul doit son pain quotidien aux compositeurs français : c'est l'Opéra-Comique. Sans Meyerbeer et Rossini, que deviendrait l'Opéra? Le Théâtre-Lyrique doit beaucoup de reconnaissance à Mozart et à Weber, si mal qu'il les traite; puis aussi à Verdi. Rarement ce théâtre trouve des œuvres françaises d'un succès durable, telles que les *Dragons de Villars* de M. A. Maillart, ou *Faust* de M. Gounod; la recherche lui semble même trop périlleuse pour qu'il s'y livre beaucoup. Quand même je pourrais compter les Bouffes-Parisiens, je ne vois pas ce que l'honneur de la musique française aurait à gagner par un théâtre né de l'union de l'Opéra-Comique déchu avec la bouffonnerie au gros sel; encore le créateur du genre est-il, comme vous savez, un Allemand, M. Offenbach.

On avait d'avance fait grand bruit dans les journaux de ce que la *Flûte enchantée* serait donnée fidèlement, avec le respect le plus scrupuleux pour la musique de Mozart. En effet, la chose eût été tellement surprenante que M. Carvalho eût mérité qu'on le couronnât de fleurs et qu'on entonnât, en son honneur, les hymnes les plus pindariques. Je crois même que, malgré tout, il s'est trouvé des gens de bonne volonté pour prendre ce soin. Par malheur, il y a aussi des gens qui ont le caractère assez mal fait pour ne pas se contenter à demi. On a pratiqué, dans la partition, quelques coupures, quelques petites altérations; on a néanmoins gardé, pour la plus grande partie des morceaux, des situations semblables à celles de la pièce allemande; puis on a fièrement et bruyamment chanté victoire. Mais on a commis, dans le rôle de la Reine de la Nuit, des non-sens aussi énormes que dans *Peines d'amour*, dans l'*Enlèvement au Sérail*, dans les *Noces de Figaro;* mais on a dénaturé tous les personnages à l'exception de Sarastro et des trois génies; mais on a substitué aux plaisanteries de Schikaneder des facéties qui, pour être d'invention française, n'en sont pas moins sottes; mais à une pièce qui, malgré ses défauts et ses naïvetés, avait un sens moral bien clair, on en a substitué une beaucoup plus incohérente et qui ne signifie absolument rien : tout cela ne mérite aucune considération et Mozart devra s'estimer trop heureux d'avoir été malmené avec les ménagements qu'on a bien voulu prendre par extraordinaire. J'ai exposé ailleurs (1) ce qu'on ignore généralement en France, à savoir les circonstances dans lesquelles la *Flûte enchantée* a été composée, l'origine de la pièce et les modifications

(1) Voir le *Temps* du 7 et du 8 mars 1865

qu'elle a eu à subir, les raisons qui ont déterminé son auteur à lui donner la forme dans laquelle elle est restée, et les considérations qui ont décidé Mozart à la mettre en musique. Puisqu'on n'a pas voulu conserver exactement la pièce, il aurait suffi d'élaguer du dialogue et du cérémonial maçonnique tout ce qui n'est pas indispensable pour l'enchaînement des situations auxquelles répondent les morceaux de musique. Sans être un fat, Mozart se serait passé des drôleries imaginées par MM. Nuitter et Beaumont. Les gens qui ne connaissaient pas encore la *Flûte enchantée* — car les *Mystères d'Isis* n'étaient qu'un détestable pastiche, — vont écouter avec plaisir l'arrangement joué au Théâtre-Lyrique; ils peuvent, jusqu'à un certain point, se faire une idée de la musique de Mozart, mais qu'ils ne s'avisent pas de vouloir la juger sérieusement ni en déterminer le véritable sens; ils feraient les plus grossières méprises.

MM. Nuitter et Beaumont sont aussi les auteurs du texte français de *Macbeth*. Verdi a retouché sa partition et ajouté des morceaux nouveaux. Encore un replâtrage qui ne fera pas fortune. C'était une véritable extravagance de choisir un sujet pareil pour un opéra; mais c'est chose si commode de prendre un drame tout fait et de le transformer en *libretto* au moyen de quelques rognures et de quelques altérations! Faire chanter Macbeth et sa digne épouse, quelle induction grotesque! Si la musique se prêtait à de pareilles horreurs, ce n'est pas avec du vacarme instrumental ni avec des banalités, à la façon de Donizetti, qu'il faudrait espérer seconder Shakespeare. Quand la curiosité du public sera satisfaite, ce qui ne tardera pas, nous verrons ce que deviendra ce *Macbeth* qu'on a monté avec tant de fracas.

M. Carvalho s'était engagé à jouer dix fois l'*Aventurier*, mais il n'avait pas voulu promettre davantage. Il a tenu parole; l'*Aventurier* a été joué tout juste dix fois. Pour être supportable, la pièce, qui avait quatre actes, aurait dû être réduite de moitié. M. le prince Poniatowski a déjà composé un grand nombre d'opéras; il a beaucoup d'habitude de la composition musicale; c'est à peu près tout ce qu'on a pu voir dans sa nouvelle partition, mais nous le savions. M. le comte Gabrielli est encore un musicien très exercé; il a écrit la musique d'environ un demi cent de ballets et de quelques petits opéras. La pièce des *Mémoires de Fanchette* est pitoyable; la musique est gracieuse et légère, mais personne n'y pense plus. Le *Mariage de Don Lope* ne vaut guère mieux comme texte; M. de Hartog, cependant, est un compositeur habile et de tendances sérieuses; il mérite d'avoir à traiter un poème moins frivole. En résumé, quels sont les ouvrages dont s'est enrichi le répertoire du Théâtre-Lyrique pendant la saison qui touche à sa fin? La *Flûte enchantée*, rien que la *Flûte enchantee*.

Le Théâtre-Italien vient de faire sa clôture. Au commencement de la saison, la direction nous avait promis une demi douzaine d'ouvrages nouveaux ou du moins inconnus à Paris; elle a fini par en donner deux : un opéra sérieux et un opéra bouffe. L'opéra sérieux est intitulé : la *Duchessa di San Giuliano;* il est très lugubre, mais très ennuyeux et très gauchement charpenté. La musique est de M. Graffigna, second chef d'orchestre au Théâtre-Italien. Donizetti réclamera sa part de collaboration; Verdi en réclamera une autre; M. Graffigna n'aura rien du tout à réclamer. Quant à l'opéra bouffe, c'est différent. *Crispino e la Comare*, musique des frères Ricci, a été composé en 1836; cet ouvrage jouit, depuis vingt-neuf ans, d'une grande vogue en Italie; c'est une œuvre charmante où l'on reconnaît la véritable verve comique italienne; on aurait dû nous la faire connaître depuis longtemps.

Ce que les Bouffes-Parisiens ont offert de plus intéressant, c'est leur procès contre Offenbach. La direction avait refusé de remplir les clauses du traité de cession, par les motifs que les avantages attribués à M. Offenbach étaient exorbitants et avaient encore été accrus par l'établissement de la liberté des théâtres, au détriment des Bouffes-Parisiens. Le tribunal de première instance a décidé que le traité devait être maintenu intégralement, sans considération des avantages ou des désavantages qui pouvaient résulter pour l'une ou l'autre partie. La direction des Bouffes a interjeté appel; il est certain que si le jugement avait été confirmé, ç'eût été le cas d'appliquer le dicton latin : *Summum jus, summa injuria*. Heureusement, les deux parties ont fini par s'entendre, non sans peine. M. Offenbach dirigera la partie scénique du théâtre, et avec le concours de deux autres personnes, il sera chargé de la réception des pièces et des engagements d'artistes. Il devra donner, de plus, chaque année, une pièce en deux actes et deux petites pièces en un acte. Peut-être la valeur artistique du théâtre y gagnera-t-elle. On est habitué à pardonner aux Bouffes-Parisiens bien des folies, en faveur des services qu'ils rendent quelquefois aux compositeurs; mais finir par exploiter la réputation que les journaux ont si brillamment et si naïvement contribué à faire à une chanteuse de café, c'était dépasser les bornes. Il paraît, d'ailleurs, que cette tentative n'a pas eu le succès qu'on en attendait.

Les concerts ont abondé comme tous les ans, principalement pendant les mois de mars et d'avril. Ce sont, en général, les mêmes personnes qu'on y retrouve; rarement il se produit quelque talent nouveau qui soit digne de remarque. Il faut citer d'abord les sociétés régulièrement constituées, telles que la société du Conservatoire, les concerts du Cirque-Napoléon, les quatre sociétés principales de musique classique de chambre, la société du quatuor français; puis la société académique de musique sacrée, sous la direction de M. Vervoitte, maître de chapelle à l'église Saint-Roch; cette société existe depuis plusieurs années, son but est de continuer l'œuvre de Choron et du prince de la Moskowa et elle paraît en pleine prospérité; enfin, je dois nommer la société Sainte-Cécile, fondée, il y a quelques mois, par M. Wekerlin et qui a donné cet hiver six concerts historiques. De différents côtés, des artistes se sont encore réunis pour donner des séances de musique de chambre; mais il ne faut pas exagérer la portée de ces tentatives. Le goût du public ne s'améliore pas du tout aussi vite qu'on pourrait le croire. Parmi les sociétés de quatuors, celles qui existent depuis de longues années et qui ont leur public constant, retirent seules, peut-être, de leur entreprise, quelques bénéfices qui leur offrent un dédommagement pécuniaire, sans nulle surabondance. Quant aux autres sociétés, les artistes qui les composent agissent plutôt dans l'intérêt de leur réputation, et ils ne pourraient même donner leurs séances, si les propriétaires de la salle ne la leur livraient gratuitement. Je pourrais citer deux maisons de facteurs de pianos dont les salles de concerts sont des plus fréquentées : l'une de ces maisons donne très fréquemment sa salle sans rétribution à des artistes ou à des sociétés; l'autre a pour règle de ne la faire payer à aucun artiste, mais de n'exercer cette générosité qu'une fois par an.

Au concert spirituel du Conservatoire qui a eu lieu le dimanche de Pâques, nous avons entendu pour la première fois M. Joachim, le plus grand violoniste allemand, et certainement aussi le plus grand de tous les violonistes vivants. C'est merveille surtout de l'entendre jouer la musique de J.-P. Bach qu'il interprète d'une façon dont personne ne peut approcher. Les journaux ont fait beaucoup de bruit d'un violoniste hongrois, M. Reményi; ce n'est pas la peine de vous en parler après M. Joachim, car il ne peut même lutter avec Alard, Sivori, ni avec une foule d'autres violonistes. Avoir un jeu brillant ne suffit pas pour bien jouer. Parmi les autres concerts je dois placer en première ligne celui de Mme Szarvady (Wilhelmine Clauss),

une des artistes qui sont le plus dévouées à la musique classique et qui l'interprètent avec le jeu le plus irréprochable, avec le plus de sentiment et de goût. D'autres pianistes méritent encore une mention pour le zèle et le talent avec lequel ils exécutent la musique classique dans les concerts qui y sont spécialement consacrés; particulièrement Mme Massart, MM. Lubeck et de Lanux. Les artistes quijouent tantôt des œuvres des grands maîtres, tantôt des fantaisies le plus souvent de leur propre composition, ont ordinairement un jeu inégal, par suite des différences considérables qui existent entre les divers genres de musique qu'ils exécutent.

Si nous n'avons pas en France un Beethoven, un Mozart, un Haydn, un Weber, un Mendelssohn, ce n'est pas une raison pour dédaigner ou pour décourager les artistes qui cherchent à marcher sur leurs traces; bien au contraire. On connaît les œuvres de symphonie ou de musique de chambre d'Onslow, de MM. Berlioz, Reber, F. David; mais d'autres compositeurs encore ne seraient pas indignes qu'on leur accordât plus d'attention qu'on ne le fait. MM. Adolphe Blanc et Charles Dancla ont écrit des trios, des quatuors ou des quintettes pour instruments à cordes, où l'on trouve du talent joint à une grâce, une finesse et une élégance toutes françaises. M. Lalo a des tendances plus sévères et plus allemandes. Peu importe d'ailleurs que le style soit français ou allemand, pourvu qu'on ait des idées, qu'on sache en tirer parti et qu'on imprime à ses œuvres un cachet d'individualité. C'est un mérite que je me plais à reconnaître aux trois auteurs que je viens de nommer.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 mai 1865.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, M. *A. Despine* donne quelques détails sur les dernières fouilles faites pres de l'emplacement des anciens bains de Menthon et il met sous les yeux des membres de la réunion des outils en fer trouvés il y a peu de temps Sans vouloir rien préjuger sur les suites des nouvelles decouvertes, M Despine pense, toutefois. qu'il serait bon d'encourager les recherches entreprises dans une localite nouvelle qui semble posséder des vestiges de constructions inconnues jusqu'a ce jour.

Le même membre donne lecture d'un document écrit en langage gallo-romain qui lui a éte communique par M. le comte de Menthon. Ce document, dit M Despine, est peut-être le plus ancien spécimen des premiers siècles de notre langue, en Savoie.

M. *A. Calligé* lit une pièce de vers, chœur patriotique sur la Savoie.

M *J. Philippe* entre dans quelques détails au sujet du questionnaire archéologique qui avait été transmis à MM les Instituteurs du département par les soins de M Ruck, inspecteur de l'Académie. Il fait ressortir toute l'utilité de ce travail à la rédaction duquel MM. les Inspecteurs primaires et beaucoup d'Instituteurs ont apporte le plus grand soin, et il emet le vœu qu'il soit complété au plus tôt. Séance tenante, plusieurs membres de la Société se chargent de différents cahiers pour les réviser.

M *Serand* depose, au nom de Mgr l'Evêque d'Annecy, une medaille d'argent frappée en commemoration de la fête bi-séculaire de la canonisation de saint François de Sales.

M. *Revon*, conservateur du Musée, présente à la Societe la collection de statues, bustes et bas-reliefs dont il a fait l'acquisition, à Paris, pour le Musée d'Annecy. Cette collection se compose de 10 statues, 20 bustes et 72 bas-reliefs et ornements d'architecture.

M. *le Président* dépose : 1° *Discours prononcé par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 22 avril* 1865; envoi de M le Ministre; — 2° *Institut impérial de France* : rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France, par M. B. Haureau; envoi de l'Institut impérial.

M. *l'Archiviste* dépose sur le bureau les dons et échanges suivants :

1° Académie impériale des sciences. belles-lettres et arts de Lyon; 9 vol de ses *Mémoires;* — 2° Academie impériale de Savoie; tomé VIIe de la seconde série; — 3° Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; *Bulletin;* 4e trimestre du XVIIIe vol ; — *Mémoires* lus à la Sorbonne, 2 vol ; — 5° Societé Savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome VIIe de ses *Mémoires,* et un album grand in-folio *Sur les Habitations lacustres de la Savoie;* — 6° Congrès scientifique de France; 32e session qui se tiendra à Rouen, le 31 juillet 1865; programmes; — 7° *Revue des Sociétés savantes;* novembre et decembre 1864; — 8° *Atti della Societa Italiana di scienze naturali;* Milano, vol. VIIIe; — 9° Institut Genevois : *Les Forêts des Alpes et du Jura; Rapports au Conseil fédéral sur la participation de l'industrie et de l'agriculture suisses à l'Exposition universelle de Paris en* 1855. — *De l'augmentation de l'agriculture et de la diminution de la culture alpestre de la Suisse,* par le docteur Jos. Schild. — *Moyens de combattre victorieusement les insectes nuisibles à la campagne,* par M Kaupert — *Rapport adressé au Département fedéral de l'intérieur sur l'Exposition agricole internationale de Londres en* 1862, par W de Rham. — *Rapport au Conseil féderal sur les forêts des hautes montagnes de la Suisse*; — 10° *Memorie storico-politiche sugli antichi Greci et Romani di Cristoforo Negri;* don de l'auteur; — 11° *Histoire genéalogique de l'illustre Maison Millet de Chambéry,* par M Besson, curé de Chapeiry, éditée avec une notice sur Besson, par François Rabut; don de l'auteur; — 12° *Association générale des médecins de France; Société locale des médecins du département de la Savoie; Assemblée extraordinaire du 15 janvier* 1865; — 13° Les *Poètes de la Savoie,* par Jules Philippe; don de l'auteur; — 14° *Mémoire historique sur Philibert-Albert Bally, évêque d'Aoste et comte de Cogne au XVIIe siècle,* par J.-M. Albini, Barnabite; don de l'auteur; — 15° *Itinéraire de l'étranger à Annecy, pendant les fêtes du* 200e *anniversaire de la canonisation de saint François de Sales;* don de M. Thésio; — 16° *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy,* par A. Despine et E. Serand; don de l'auteur; — 17° *Liste Générale, par ordre alphabétique, des Emigrés de toute la République Française;* Paris, l'an II, 6 vol in-8°; don de M. Burdallet Pierre; — 18° *Les Mystifiés de l'Académie des Sciences,* par Gabriel de Mortillet; don de l'auteur; — 19° *Bulletin bibliographique de la Savoie*, recueilli par F. Rabut; don de l'auteur; — 20° *Revue du Lyonnais;* — 21° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie;* — 22° *Revue archéologique,* de Paris; — 23° Les *Beaux-Arts,* revue de l'art ancien et moderne; — 24° L'*Agricoltura, giornale ed atti della Societa agraria di Lombardia;* Milano, n° 3-4 de 1865 : — 25° La *Tribune lyrique;* — 26° L'*Union magnétique;* — 27° *Journal des connaissances medicales pratiques,* publié par Caffe; — 28° L'*Abeille du Bugey;* — 29° Le *Mont-Blanc;* — 30° Le *Courrier de Savoie;* — 31° Le *Léman.*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

—

L'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse a reçu, cette année, 816 pièces, qui sont réparties de la manière suivante :

131 odes, 51 poèmes, 46 epîtres, 11 discours en vers, 5 églogues, 54 idylles, 119 élégies, 29 ballades, 111 fables, 72 sonnets, 24 hymnes, 4 discours en prose, 156 pièces diverses.

Huit ont été distinguées par l'Académie. En voici la liste :

L'ode à *Alfred de Musset*, par M. Léon Valery, contrôleur des contributions aux Sables d'Olonne, a remporté l'amarante d'or, prix du genre et de l'année.

L'ode intitulée : *Les Voix de la plage bretonne,* par M. G. d'Audeville, de Nantes, a obtenu une amarante réservee.

La Nature et Dieu dans l'humanité, ode, par Mlle Nathalie Blanchet, a obtenu une violette.

La Valadetta, ode, par M Stephen Liegeard, a reçu un souci réservé.

Babylone, ode du même auteur, a obtenu encore un souci réservé.

Le Fond du panier, poème, par M Paul Juillerat, a eu un œillet.

La Dame du lac Vert, ballade, par M. Stephen Liegeard, a remporté le souci, prix du genre.

La fable *Le Loup et les Agneaux*, par M. Delphis de la Cour, a obtenu une primevère réservée.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1863.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les familles de Sales et de Villette-Chevron ; Germonio et le président Favre, par M. Ducis. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Exposition artistique et industrielle d'Annecy : rapport de M. Francis Wey. — Insurrection de Thônes, 7 mai 1793 : documents. — Trépieds romains trouvés près de Thonon, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

LES FAMILLES DE SALES ET DE VILLETTE-CHEVRON — GERMONIO ET LE PRÉSIDENT FAVRE

M. l'abbé Million, professeur au grand-séminaire de Moûtiers, en reproduisant dans *La Tarentaise* (1) le fond de l'article sur les rapports de saint François de Sales avec le diocèse de Tarentaise publié dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne*, y a ajouté des détails très intéressants sur la parenté des familles de Sales et de Villette-Chevron. Cette dernière a donné le pape Nicolas II, et depuis sa fusion avec celle de Villette, au XIIe siècle, elle a produit un évêque d'Aoste et trois archevêques de Tarentaise. Le dernier nous intéresse plus spécialement.

Benoît-Théophile de Villette-Chevron, suivant son goût naturel pour l'étude, avait obtenu à l'Université les grades en droit, en médecine et en théologie. Jeté dans la carrière des armes par son rang dans sa famille, il la quitta pour l'Eglise, vint puiser les vertus du sacerdoce auprès de son cousin de Sales, le saint évêque de Genève, reçut de lui l'ordination et devint doyen de Notre-Dame-de-Liesse. Il refusa la charge d'aumônier de la duchesse de Savoie pour se retirer à Talloires, où par l'exemple de ses vertus il travailla à consolider la réforme qu'y avait introduite saint François de Sales. Cette vocation monacale attira même au plus aimable des saints des reproches assez vifs de la part de la baronne de Chevron, sa tante. Benoît-Théophile était prieur de l'abbaye lorsqu'à la mort d'Anastase Germonio, en 1632, il fut promu à l'archevêché de Tarentaise. Pendant la peste de 1630, Benoît-Théophile s'était dévoué à Talloires et dans tous les environs. Dix ans plus tard, le même fléau continuait ses ravages. L'archevêque de Tarentaise vint avec les habitants de Moûtiers en procession au tombeau de saint François de Sales. Mgr Juste Guérin alla à sa rencontre avec son clergé et s'écria, faisant allusion au nom de Benoît : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* L'archevêque répondit par une allusion non moins ingénieuse au nom de Juste : *Justum deduxit Dominus per vias rectas.* Ces sortes de compliments onomastiques étaient fort à la mode de ce temps. On en trouve jusque dans les sermons de saint François.

Charles-Auguste de Sales, vicaire général et official de Genève, s'était démis de toutes ses charges et retiré à l'ermitage des Voirons. Son cousin, l'archevêque de Tarentaise, devant aller à Rome, l'appela à Moûtiers pour lui confier les mêmes charges pendant son absence : il les continua quelques années encore depuis son retour, puis se retira de nouveau aux Voirons. Les deux prélats de Tarentaise et de Genève luttèrent alors chacun de leur côté pour se l'attacher définitivement. Don Juste Guérin mit dans ses intérêts Madame Royale et obtint enfin Charles-Auguste comme coadjuteur et successeur ; mais ce fut Benoît-Théophile de Chevron-Villette qui vint le sacrer dans l'église Saint-Dominique d'Annecy, le 14 mai 1645. La correspondance inédite de ces deux évêques fera sous peu l'objet d'une publication de M. l'abbé Million.

J'ai dit ailleurs que Mgr Germonio était uni de la plus étroite amitié avec saint François de Sales et le président Favre. Ce n'est pas seulement de l'évêque de Genève que Mgr Germonio fait l'éloge public dans ses lettres à son clergé. Le président y a trouvé également une large place.

L'éloge d'Antoine Favre a été fait depuis par Durandi, par Taisand, par la *Biographie universelle*, par Avet, et tout dernièrement par M. Burnier, dans l'*Histoire du Sénat de Savoie*. Néanmoins les détails que je trouve dans une des lettres de Germonio me paraissent offrir encore quelque intérêt nouveau. On aime aujourd'hui à *voir parler* les témoins contemporains de nos gloires. Il semble que leur illustration en est plus authentique et qu'ils sont bien les héros de leurs œuvres, auxquelles chaque génération a ajouté son cri d'enthousiasme. On aime surtout à surprendre dans la correspondance latine d'un évêque avec son clergé, l'éloge d'un homme du monde, qui est proposé comme un modèle de toutes les vertus.

Je crains seulement d'affaiblir par ma traduction

(1) Ce petit journal, publié à Moûtiers, contient des articles remarquables sur l'histoire et l'agriculture locales.

l'élégance et l'originalité du tour de phrase dans une langue que parlait avec tant de facilité le professeur italien.

Germonio était arrivé de son ambassade d'Espagne à Nice, où il dut séjourner quelque temps pour régler plusieurs contestations au nom du duc de Savoie et de concert avec le prince de Piémont. Il apprend que la mense archiépiscopale de Moûtiers venait de gagner un procès contre quelques récalcitrants de Conflans. Il se félicite de l'équité du Sénat de Savoie et après quelques réflexions très édifiantes sur les procès qu'il détestait sincèrement, bien qu'on soit obligé, dit-il, d'y recourir quelquefois par les devoirs de sa charge, il continue par l'éloge du président du Sénat.

« Au clergé de Tarentaise. . . . . (1).

« Quant à ce que vous m'écrivez de concert avec M. Sarret, ministre patrimonial, et M. Chavallard, vicaire général, sur le premier président du Sénat de Savoie, Antoine Favre, il n'y a rien de nouveau pour moi. Dès le commencement de nos études nous avons été unis par une ancienne affection que les distances des temps ni des lieux ne pourront ni interrompre ni détruire. J'ai toujours beaucoup chéri et admiré cet ami. Qu'y a-t-il de plus grave, de plus affectueux, de plus instruit? Ce n'est pas un homme seulement, ce sont les lettres elles-mêmes qui font leurs preuves dans cet homme, comme l'attestent les monuments éternels de son génie, qui jouissent d'une si grande autorité auprès de tous les savants. Tout jeune encore il publia plusieurs livres de *Conjectures*, auxquels il en a ajouté vingt autres. Il a publié également cent décades des *Erreurs des praticiens*, comme aussi son livre du *Paiement des dettes à l'occasion de l'altération des monnaies*. En fait de jurisprudence, citez une seule affaire qu'il n'explique sur le champ avec une science profonde, une seule question qu'il ne pèse, qu'il ne définisse exactement, en remontant à l'origine des choses avec la pénétration de son jugement. Travail intellectuel hors ligne et de la plus grande utilité à ceux qui apprennent et à ceux qui enseignent. Si jamais les occupations de l'auteur lui permettent d'achever ces travaux, est-il croyable qu'il soit besoin d'autres livres sur le droit? Ce sera plus vrai encore s'il peut mettre la dernière main aux *Rationelles (Rationalia)*, surtout le livre des Pandectes (2), ainsi qu'à l'ouvrage intitulé *les Principes (Ta Prota)* avec une seconde partie, comme il me l'a écrit lui-même il n'y a pas longtemps (3). Ces élucubrations sont telles que les amateurs de philosophie légale pourront compléter leurs études sans recourir aux gloses d'Accurse, de Bartole ou aux travaux d'autres interprètes du droit. Dans le *Code Fabrien*, grand Dieu! quelle érudition, quelle multiplicité, quelle variété! Il semble résumer toute la jurisprudence, puisque toute cause sacrée ou profane, civile ou criminelle, peut s'instruire et se terminer d'après ses *définitions*, comme il les appelle; car elles contiennent les maximes et les principes des plus éminents commentateurs du droit civil et canonique.

« Ses écrits latins se distinguent surtout par la pureté et la clarté; il réunit en effet la brièveté et la facilité à la grâce du style. Il a fait aussi une tragédie toute empreinte de science et de noblesse sur la *Mort des empereurs Gordien et Maximilien*, écrite en français, mais recommandable par l'élégance de la poésie et la force des pensées. Il a mis en vers également des méditations pieuses sur l'amour de Dieu, sur la pénitence, sur la sainte Eucharistie, sur les mystères du Rosaire. Ces productions, si légères qu'elles paraissent, relèvent plutôt qu'elles ne diminuent sa dignité, puisqu'elles portent sur les sujets les plus graves. Ne voyons-nous pas, au rapport de Pline, Cicéron et les plus grands orateurs se distraire quelquefois dans la poésie et chercher leur plaisir dans la composition des épigrammes, des élégies, des endécasyllabes et le faire avec succès?

« J'apprends que mon cher Antoine prépare des commentaires sur les Instituts de Justinien sous le titre de *Favre instituteur*. Destinés aux étudiants, ils seront bien utiles encore aux plus avancés. N'est-il pas étonnant de voir un homme occupé d'affaires si nombreuses et si difficiles, écrire tant de volumes? L'étonnement augmentera à la vue des ouvrages composés qui n'ont pas encore paru ou qui sont sous presse, tels que la *Consultation sur la principauté de Montferrat*, où se trouvent réunies la science et la forme avec la largeur de vues. Entre autres choses qui font son plus grand éloge, il faut placer ses réponses de chaque jour, qui lui attirent une si grande confiance non seulement en Savoie, mais en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et partout; au point que dans les causes les plus graves les princes eux-mêmes lui demandent des réponses comme à un oracle; qu'on en a fait un chef d'école dans les universités de Salamanque, de Complute, de Coimbre et que ses adhérents s'appellent *Fabriens*. Pendant les débats, qu'il faille répondre ou discuter, il ne s'exprime pas avec moins d'élégance et de précision dans l'improvisation qu'après une préparation. Sa phrase forte et ornée revêt le charme et respire le parfum de l'antiquité. Il a une mémoire inouie, une intelligence rare; il ne cesse de lire, il réfléchit constamment et veille toujours: car, bien qu'il aille se reposer très avant dans la nuit, il n'attend pas le jour pour se lever. Extrêmement sobre dans le manger, le boire, le sommeil, toujours levé avant l'aube, il explique les points difficiles des lois à ses enfants, qui, bien que n'ayant pas eu d'autre maître, sauf peut-être en littérature, ont fait tant de progrès que quelques-uns d'entre eux semblent égaler leur père et précepteur dans la science du droit. L'aîné, appelé au Sénat par le duc de Savoie au même rang que son père avant qu'il devînt président, laissera un monument éternel dans le volume de ses décisions du barreau. Le père, après avoir donné sa leçon aux enfants et écouté leurs discussions que sa parole a soulevées, se donne tout entier du matin au soir aux devoirs de sa charge, qui aurait de quoi occuper complètement l'homme le plus habile. Rentré à la maison, il se met à la disposition de tous; gracieux envers les

(1) *Anast Germ. epist*, I, 12.

(2) Les archives de la Societe Florimontane possèdent un exemplaire autographe de cet ouvrage.

(3) Le recueil des œuvres de Favre ne reproduit pas ce titre. Il est probable toutefois qu'il s'agit ici de l'ouvrage intitule: *Jurisprudentiæ papinionæ sententia ad ordinem institutionum imperialium efformata*, dans lequel l'auteur cherche à decouvrir les sources des vrais principes, *la raison*, ou, comme il l'appelle, *la règle de la règle*. C'est ce que semble exprimer le grec *Ta Prota*. Favre n'eut pas le temps d'achever la seconde partie, comme il le faisait espérer à son ami.

nobles et les grands du monde, affectueux et facile à l'égard des pauvres. Puis, si les affaires lui laissent le moindre loisir, il l'emploie passionnément à l'étude des lettres et surtout à la composition. Il ne s'inspire presque que des Pandectes, comme si elles étaient le trésor des hommes lettrés. Il ne perd pas non plus son temps en voyage. Deux fois il a été à Rome pour des affaires graves et importantes. Il a été appelé souvent en Piémont auprès du Prince. Alors, comme s'il était débarrassé de tous les autres soucis, il médite toujours quelque chose; puis, arrivé à l'hôtel il prend note de ses réflexions de la route. La faiblesse de sa santé n'est pas pour lui un motif de modérer son travail. C'est sur quoi je lui ai donné quelquefois des conseils d'ami; mais cet intrépide soldat me répond toujours : « L'auteur de tout cela, c'est celui qui m'a fait. Le potier ne peut-il pas sur son tour faire un vase et le briser? Or, notre potier ne nous brise pas, mais il nous refait; de malheureux il nous fait bienheureux; de bas il nous élève haut; de mortels il nous rend immortels. » Réponse digne assurément d'un si grand personnage. D'où l'on peut conclure qu'un tel homme excelle en piété et en religion non moins que dans les sciences et les arts civils et l'expérience des choses du monde. Car chaque dimanche il reçoit la sainte Eucharistie avec son épouse et ses enfants. Il fait partie de toutes les assemblées religieuses ou confréries de la ville de Chambéry, comme celle du Saint-Sacrement, du Rosaire et autres semblables. Il en supporte les charges, il en remplit les fonctions comme les autres associés qui n'ont rien autre à faire, et aux jours fixés il ne manque pas d'assister aux prières publiques et aux autres exercices accoutumés.

« Plût à Dieu qu'il y eut toujours de pareils hommes au gouvernail de l'Etat! C'est en considération de cette vertu distinguée que non seulement j'ai voulu vous faire connaître ses titres de gloire, mais que je félicite quelquefois Son Altesse notre prince Victor de la supériorité de ce fonctionnaire, qui est le principal ornement de notre siècle.

« Nous aurions bien d'autres choses à vous en dire, si déja elles ne vous étaient connues et que nous ne fussions pas pressés; car le courrier de Son Altesse, chargé de son portefeuille, ne peut attendre plus longtemps.

« Dans l'attente de l'avenir, adieu, mes enfants; priez Dieu non seulement pour la conclusion de la paix et pour nous, mais pour que nous puissions longtemps encore posséder le même président.

« Nice, aux calendes d'avril, MDCXV. »

DUCIS.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Un septième Noël s'offre à nous avec une physionomie tout à fait analogue. Il berça bien souvent mes jeunes années : bonne grand'mère le chantait mettant en action la pensée du poète et m'apprenant, pour grandir l'illusion, à fredonner les strophes placées dans la bouche de l'enfant. La prudence vigilante et l'incrédulité hésitante de la *mère grand* y forment antithèse à la foi naïve, à l'amour du merveilleux et à l'avidité de tout voir qui anime le petit-fils. Je regrette que mes souvenirs ne puissent en rappeler que des lambeaux. L'air sur lequel se chantent ces vers est extrêmement ancien : entre tous ceux que j'ai pu recueillir, il est peut-être celui qui reproduit le mieux la mélodie lente, saccadée, allongeant démesurément les finales, affectionnée par nos montagnards de la Savoie; et, en vérité, cette espèce de mérite était bien nécessaire pour faire oublier la nullité intrinsèque du poème.

Tou qui a pe laino dessu,
Dedieu noutra feniera?
E me simble d'avay viu
Ouna grande l'miera
— Maré gran, laissi m'allâ :
D'ai la faî qu'é lou-z-anthes,
Que r'baton d'faî de fin
Pé dessu noutra granthe

N'y en a pé dessu lou taî
E pe dessu lou-z-abro,
Qué m'guignont avouai lou daî
D'allâ avouai lou-z-atro :
De ne m'arrêt'raî rin
Laichi me si fare :
De vouai savaî c'que les thins
Pourton d'dien leu farthe.

Déte don, me brave thins
D'ieu alâ-vo de la fourche?
D're-t-on pas, in vo veyin,
Que le vent vos impourte?
— No portin tô quaque rin
A noutron bon messie
Qu'e né a Bethléim.
N'y a-te pa oui dire?

No portin de pan, de vin,
De tiu, de por, de râve,
'Na fricacha de bodin
De resoule bin brâve,
De bourro, de bous ouas frai
De diau é de rezule
Qu'an lé fenne dieu leu panié :
To plin de boune chusé

. . . Lo rey venon de l'Orient
Pe fare leu hommathe :
Allin vouè leu, allin nos en
Suivon leuz equipathe
E son tô traî bin reparâ;
Ez on de biau plemache.....
Cé naucho qu'e matherâ
A n'é, ma fai, pas bravo .

E v'nu on gran laquai
Qu'etaî bin opniatrô;
E volive avaî mai
Ou degré que louz atrô.
L'ano la mordu u groin.
Le bu de sa courna
L'a bin tan bailla p'lou flan
Qu'a l'y a rontu 'na couta.. ..

Comme on le voit, cette prose rimée n'est pas même de la poésie, bien loin d'être de la bonne poésie; et pourtant elle me plaît; je m'y retrouve à mon aise. Elle est pour moi, comme le sont les vieux habits, bien mesquine, bien usée..., mais j'y retrouve mes années d'enfance : mes souvenirs s'éveillent, et, disons-le, je retrouve là un vieil ami.

A quelques lieues d'Annecy, nous parlons un dialecte tout différent de celui traditionnel dans la plupart de nos vallées. Je veux dire le patois de Faverges dont

on a cherché à quintessencier la bizarrerie dans la phrase qui suit : *Lé mustes, lé mustèrons m'on stagnâ lé stambes.* « Les mouches et les moucherons m'ont fait saigner les jambes. » Le Noël qui suit en offre un specimen.

Lou angé dien noutré campagné
An eintonna l'ymne di joeu,
E lous échos de noutré montagné
Redievan ce chan melodieu. *Gloria in Excelsis.*

Barzé pé qui celatié féta ?
Tou que y é que vo fa stanta
Quin vinqueu, quinta conquéta
Mérité voutré cri triomphin ? *Gloria,* etc.

Allein tô de compagni
Deso l'omble taï que l'a choaisi,
Vai l'adorable Messie
A qui no stanterin n'as bin *Gloria,* etc.

Stantein tô l'haireuo vellaze
Que l'a viu fair deso son taï.
Offrein leui le teindre omaze
E d'noutro cœur e d'noutre voè. *Gloria,* etc.

Dien l'umilitâ profonde
Jo vo paraichez à noutre jeu
Pè vo loanze reai di mondo
No redérein ce chan joayeu. *Gloria,* etc.

Coso remplaï di mystére
Que se fa veni vout'r' amor
Notron devai su la terra
Sara de stanta tô lou zor. *Gloria,* etc.

E y a za lou bienaireuo ange
Lou chérubein lou séraphein
Occupa de voutre leianze
En appraï a diere e umain. *Gloria,* etc.

Ce texte m'a été adressé de Marlens. Je ne suis pas assez familier avec le dialecte de cette localité pour en garantir l'exactitude ; mais le soin particulier mis à reproduire les nuances d'accentuation, les notes pleines d'intérêt jointes à l'envoi de ce document me font croire qu'il est scrupuleusement exact. Préjugeant sur sa date, je ne la crois pas ancienne. Le rithme, les sentiments me semblent être modernes : je dirai donc que c'est un cantique traduit en patois. Je fais peut-être erreur... En tous cas, peu importe la date de l'œuvre, pourvu qu'elle reproduise fidèlement une de nos mille nuances du patois.

Plusieurs autres Noëls forment encore ma collection. Six d'entre eux appartiennent bien à la Savoie, mais à une commune éloignée de notre département, rapprochée du Piémont et dont, par ces divers motifs, la langue différera sensiblement de la nôtre. Les apprécier et fixer leur date serait pour moi une chose difficile ; j'y ai même trouvé des expressions dont je ne puis rendre ni le sens ni l'accent. C'est du patois de Bessans. L'auteur a soigné avec amour son œuvre, ou plutôt la copie que je dois à l'obligeance de M. de Rolland. Des lettres ornées, des initiales en *rubrique,* des illustrations coloriées, naïves de pensée et très intéressantes quoique accusant une main inhabile, donnent une vraie valeur à ce manuscrit. Ajoutons que les airs, presque tous notés, — en plainchant il est vrai, — allument les convoitises du bibliographe-amateur.

Par leur facture, ces Noëls diffèrent essentiellement de ceux dont nous avons déjà parlé. Ils abandonnent la forme dialoguée pour adopter celle historique : ils tendent moins à dessiner une petite scène pieuse d'abord et tournant ensuite au grotesque, qu'à décrire et raconter. Dans ce recueil, — 6 Noëls en patois et 37 en français, — toutes les poésies paraissent être sorties de la même plume. Bien que le manuscrit remonte à 20 ans à peine, l'œuvre est plus ancienne ; le manuscrit n'est évidemment qu'une copie, jusque-là que certains mots y sont écrits de manière à ne donner aucuns sens. L'auteur eût au moins appliqué la maxime du poète :

Ce que l'on conçoit bien, etc.

Ces Noëls se ressemblent entre eux comme des frères ; le poète ne sort presque pas du même cercle d'idées. On croirait cependant qu'il s'est inspiré de Nicolas Martin, et à cela rien d'impossible, l'un et l'autre appartenant aux mêmes vallées. Quelques sentiments élevés se font jour par-ci par-là ; puis à côté se trouvent des naïvetés assez *plaisantes,* surtout au sujet des inquiétudes de saint Joseph. Toutefois, l'esprit religieux domine dans cette œuvre, production d'une main pieuse, inexpérimentée, vivant un peu de souvenirs, se complaisant dans ses pensées, essayant de temps à autre d'emprunter une aile poétique, mais retombant bientôt, épuisée par l'audace de celle-ci.

Ne pouvant, ici surtout, reproduire toute cette famille de Noëls, je ne leur emprunterai que des fragments :

Bongeorn, Maria, Vierge sainta :
Voos faut don parlar.
Voos annoncher la novella
Que Dieu m'a manda.
Voos deviendrais dou ecinta
Dou grand feuil de Dieu,
Que se vindra fare homme
Pe nothon salut ! *Magnificat.*

Lie, loue en sa mémoire
En son espérut
Lo tot puissant rey de gloire
L'outour dou salut :
A son espoux débonnaire
Son Dieu, son Seignour
Son solas, son salutairou
Lie baille son cour. *Et exultavit,* etc.

Car cette majestâ sainta
Se complet de vay
De sa fidela serventa
L'innocent devay
Per sa via sage et bontousa,
Vai la nation
Elie sera bien hairousa
En tota saison. *Quia respexit,* etc.

Vont lie pourriavos plus fare
En plus grand onnour
Que de la nomma per mare
De nothon seignour
Car sa effant adorablo
Per sa grand vertu
Fait tremblar de mille diablos
Le plus entendu *Et exultavit,* etc.

Mais a nos onnours accorde
Per tout à jamais
Perdon et misericorde,
Sa benatta paix :
Perven que noos ain la crainta
Et fermos de fay
Et lor respecta sen feinta
Et suivre sa loay.

Dou chéti popon los maibroz
Reduits à l'ethret
Ses bras bias délicats et tendroz
Que gealont de fret
Sont los bras que ant fait la guerra
Et que fant tremblar
Lo gegan dazot la terra
Lay bâs inchainnas, etc.

(La suite au prochain n°.) ALPH. DESPINE.

EXPOSITION ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE D'ANNECY

Le brillant Concours agricole qui a eu lieu à Annecy, du 20 au 31 mai 1865, a fait le sujet d'articles remarquables dans la presse française ainsi que dans les journaux suisses, et nous ne saurions avoir la prétention de suivre les traces des hommes compétents qui ont décrit les spécimens de richesses agricoles exposés dans le chef-lieu de la Haute-Savoie. Mais il est du devoir de la *Revue savoisienne* de ne pas passer sous silence une des parties les plus intéressantes de cette exhibition de produits nationaux, et qui rentre plus spécialement dans le cadre de ses études : nous voulons parler de l'Exposition artistique et industrielle.

L'idée d'associer les beaux-arts et l'industrie à la grande fête agricole a été une excellente inspiration, et nous sommes heureux de constater qu'elle est due principalement aux membres les plus actifs de la Société Florimontane. Nous reconnaissons avant tout l'utilité du Concours agricole, qui a pour objet l'amélioration des produits les plus essentiels à l'homme; mais si l'agriculture est notre mère première à tous, nous ne devons pas oublier que, sous un autre point de vue, les arts et les sciences contribuent aussi à notre bien-être et méritent à leur tour toute notre sollicitude. La nature complexe de l'humanité exige qu'aucune des bases sur lesquelles repose son existence ne soit négligée ; la satisfaction de l'essence spirituelle, si nous pouvons ainsi dire, a une importance égale à la satisfaction que l'on doit procurer à la matière, car l'une et l'autre sont si intimément liées que l'oubli de l'une d'elles détruit inévitablement l'harmonie qui doit régner dans cette association providentielle. Si le corps réclame impérieusement une nourriture journalière, l'esprit à son tour demande à être réconforté par ces aliments immatériels qui, bien qu'échappant parfois au sens encore peu délicat des masses, répandent la vie intellectuelle et tiennent en échec les appétits grossiers.

Nous voudrions pouvoir passer en revue chacune des parties de notre Exposition artistique, industrielle et horticole ; mais cette tâche, qui demanderait pour être remplie convenablement des développements assez étendus, nous est rendue impossible par le peu d'espace dont nous pouvons disposer. Nous nous bornerons à reproduire le remarquable rapport que M. Francis Wey en a fait avec autant de tact que de talent. Les appréciations bienveillantes, les idées généreuses émises par l'honorable écrivain sont des plus propres à resserrer les liens de fraternité entre les diverses populations de nos Alpes, et à semer l'espérance dans tous les cœurs par les encouragements qu'elles distribuent à tous les hommes de bonne volonté.

M. Francis Wey s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

L'Exposition des beaux-arts aurait réuni un plus grand nombre d'ouvrages, si l'on avait pu faire appel aux talents des pays éloignés, en leur donnant le temps nécessaire pour préparer leurs envois. Le public aurait sous les yeux une galerie plus considérable ; mais, d'un autre côté, les éléments du concours y perdraient peut-être un trait de physionomie, ce caractère *régional*, en si parfait accord avec l'esprit de la présente solennité. Il est salutaire d'essayer ses forces, d'apprendre à se connaître ; il est instructif d'apprécier les ressources qu'un pays peut spontanément offrir à une pensée improvisée.

Votre Exposition, au bord du lac, devant un des plus beaux points de vue du monde, au milieu d'une contrée qui prête à profusion, aux peintres, des motifs inépuisables, votre Exposition a été l'objet d'un empressement général. L'offrande de ce bouquet, assemblé à la hâte par nos artistes de la ville et du voisinage, est sympathiquement reçue, et cette faveur, dont l'amour des arts est le mobile, sera pour tous un encouragement précieux.

Des résultats si rapidement obtenus ont intéressé le Jury des récompenses, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole. Nous avons été surpris, en parcourant cette petite collection, de rencontrer un si grand nombre d'ouvrages estimables; tant de variété dans les genres et si peu d'imitation dans les procédés ; enfin, de reconnaître que, dans une région bien limitée comme espace, l'art s'est manifesté sous toutes ses formes. L'architecture et la sculpture (celle-ci vigoureusement éclose d'une vocation naturelle), le dessin lithographique et l'aquarelle, se prêtent sous une main savante un mutuel concours ; la gravure et la gouache rivalisent avec la peinture à l'huile ; la peinture des émaux a donné d'heureux spécimens ; l'émail-cru, sur faïence, a offert des pièces que se disputeront les amateurs : les nobles distractions d'une artiste qui croit s'essayer, auront transmis peut-être à Thonon, l'industrie de Faënza et d'Urbin.... Enfin, Messieurs, le pastel est représenté par des œuvres magistrales, d'un dessin large, d'un modelé ferme et d'un ton soutenu, qui, partout, auraient fait sensation.

En examinant la provenance de ces objets d'art, au nombre de deux cents, nous avons constaté que la ville d'Annecy peut revendiquer les œuvres de quatorze artistes, — chiffre qui s'élève à vingt-un pour le département, en tenant compte des envois de Thonon, Rumilly et Sévrier. Lyon, Chambéry, Lons-le-Saulnier du Jura, sont représentés à votre salon : mais Genève, à elle seule, députe à notre Concours presque autant d'artistes que les autres contrées. — Cinquante-deux numéros du *Livret* de l'Exposition se répartissent entre vingt-un artistes résidant à Genève.....

N'est-il pas bien juste, Messieurs, que leur doyen et leur maître soit appelé à présider, au milieu des siens, ce jury de famille? Pourtant, sa présence parmi nous, avec une mission d'expert, a peut-être soustrait à notre admiration une de ces toiles inspirées des grands aspects de la montagne, que Diday a su, le premier, soumettre aux conditions de l'art.

Nous devons à Genève des actions de grâce, et je suis particulièrement flatté d'en être l'interprète. On voulait que les beaux-arts fussent conviés à ces fêtes de l'agriculture : le temps pressait ; il fallait orner et décorer nos salles ; il fallait entourer les artistes de la Savoie d'un cortége imposant et gracieux..... Nos voisins accourent; nos voisins si riches, et dès longtemps, quant aux trésors de la science, de l'esprit et des arts, mettent à notre disposition leur écrin, avec une cordialité fraternelle.... Que j'aime à voir s'abaisser ainsi les clôtures des Etats, et les peuples limitrophes se donner la main, sur la brèche élargie des frontières!

Ne tardons plus à exposer le résultat des opérations du

jury; conclusions unanimes, adoptées après une attentive étude et une sérieuse discussion.

MÉDAILLE D'OR.

La médaille d'or, unique, donnée par S. M. l'Empereur, est décernée à Mlle Louise Revon pour le portrait au pastel n° 143, ainsi que pour l'ensemble de son exposition : *Pastels et émaux.*

PAYSAGES.

M. Fontanesi. Médaille d'argent pour le paysage n° 43, intitulé : *l'Abreuvoir.*

M. Nathanael Lemaître. Médaille d'argent pour le n° 81, *Environs de Thonon.*

M. Bocion, de Lausanne. 1re médaille de bronze pour le n° 5, *Souvenir de la pointe d'Yvoire.*

M. Salabert, à Annecy. 2e médaille de bronze pour le n° 155, *Ruines du château de Sales.*

M. Fonville, de Lyon. 3e médaille de bronze pour le n° 45, *Paysage.*

MENTIONS HONORABLES.

1re. M. Louis Mennet, à Begnins, canton de Vaud, pour le n° 97, *Vue d'Allevard.*

2e. M. Préda, à Carouge, pour le n° 131, *Vallée du Bitto.*

PORTRAITS A L'HUILE.

Mme Charlotte Landesmann, de Genève, médaille de bronze pour le n° 80, *Au bal.*

M. Achille Billot, de Lons-le-Saulnier, médaille de bronze pour le n° 4, *Portrait de* Mme *B...*

FLEURS ET FRUITS.

M. Joannès Rubellin. Médaille de bronze pour le n° 152.

Mlle Joséphine Peccoud. Médaille de bronze pour le n° 108 et l'ensemble de ses travaux.

AQUARELLES.

M. Henri Terry, à Lausanne, pour son exposition des *aquarelles* et des *lithographies* de *l'Album de la Haute-Savoie :* grande médaille d'argent, donnée par l'Empereur.

M. Granger, à Genève. Médaille de bronze pour le n° 64, *Effet d'automne, intérieur de forêt.*

M. Liévremont, à Annecy. Mention honorable pour le n° 85, *Groupe de Passeroses.*

M. Pierre Raphin, d'Annecy. Mention honorable pour les nos 133 à 140, *Papillons et fleurs.*

M. Hammann, de Genève. Mention honorable pour *dessin d'ornements à la plume* n° 74.

ÉMAUX.

Mlle Duchosal, de Genève. Médaille de bronze pour le n° 29, *Les quatre savants, d'après Rubens.*

Madame Gillet, de Genève. Mention honorable pour le n° 60. *Peinture sur émail d'après Vanloo.*

PEINTURE SUR FAIENCES.

Madame Fournier-Sarlovèze. Médaille d'argent pour 11 *peintures, en style de la Renaissance.*

SCULPTURE.

M. Alexandre Gilardi, sculpteur à Annecy. Grande médaille d'argent donnée par l'Empereur pour le n° 58, *Une Sainte Vierge.*

ARCHITECTURE.

Mention honorable à M. Assinare, de Genève, pour les plans et élévation d'un *projet de Cirque.*

PHOTOGRAPHIE.

M. Frédéric Peccoud, d'Annecy. Mention honorable pour des *spécimens variés de photographies.*

Messieurs, dans un concours vaillamment disputé, chacun a dû espérer un succès; mais tous ne peuvent être également heureux à l'issue d'un seul combat. Les vainqueurs ajournés ont droit à une revanche, et nous l'ambitionnons pour eux. Bientôt, des communications plus rapides rendront d'un facile accès ce département, cette ville, station riante au milieu d'un Eldorado de paysages. Dès lors, pour y attirer la foule intelligente et les amants de la nature, que faudra-t-il? — Un prétexte, — une occasion saisie avec à propos; — quelque fête nationale, — l'ouverture d'un chemin de fer, peut-être....

Une grande exposition des beaux-arts, prévue de loin, où l'on aurait convoqué les artistes de toutes nos capitales, une exposition telle, en un mot, que celles qui commencent à illustrer nos chefs-lieux, attirerait bon nombre de peintres qui, cédant aux séductions de la contrée, s'y attarderaient, avec leurs pinceaux. Puis, ils s'en retourneraient avec des ouvrages inspirés de nos sites, dont ils répandraient au loin la renommée...

C'est là un avenir qu'il convient d'entrevoir, afin que l'émulation y trouve un mobile nouveau. Partout où des exhibitions ont eu lieu, l'art a pris un essor spontané. Que nos artistes persévèrent! L'obligation de produire, qui engage toute vocation réelle, devient ici un devoir envers la terre natale. N'ont-ils pas à raconter, à leur tour, les merveilles du plus splendide département de notre si belle France; chef-d'œuvre du Créateur, longtemps resté dans l'ombre, comme si la Providence avait voulu l'offrir en consolation aux génies délaissés par l'indifférence du vulgaire !... .

Mais, pour les œuvres de Dieu, ainsi que pour les œuvres des hommes fervents et sincères, l'heure du triomphe finit par arriver. Seulement le Maître éternel a, pour être patient, de meilleures raisons que nous....

Vous tous, âmes dévouées à ces carrières de l'esprit, dont la gloire est le but — et le loyer le moins décevant, — artistes, savants, écrivains de la Savoie, soutenez vos courages; travaillez, travaillez, — j'ai presque dit *travaillons*, à illustrer la patrie commune! Bientôt, chacun l'a pressenti, cette terre, et ses plus nobles enfants reconnaîtront que les succès tardifs sont les plus durables.

En effet, tout retient ou rappelle parmi vous ceux qui ont connu les grâces de votre hospitalité ou qui, prenant vos montagnes pour les leurs, se sont oubliés sous vos toits. — J'en sais quelque chose... et j'ai droit d'en parler!

Dans ce Rapport même, ne m'est-il pas advenu de me faire illusion, par la solidarité des sentiments, sur la nature des liens qui m'attachent à ce pays! Méprises un peu volontaires, qui offrent au cœur et à la pensée des horizons agrandis...

Ce n'est pas la première fois, au surplus, que des sommets de mon Jura natal, je vois l'ombre de mon clocher se dérouler devant moi sur vos vallons, et m'escorter jusqu'aux neiges du Mont-Blanc...

Annecy, le 28 mai 1865.

FRANCIS WEY,

Rapporteur du jury des Beaux-Arts.

INSURRECTION DE THONES — 7 MAI 1793

DOCUMENTS

M. le comte de Roussy de Sales a bien voulu communiquer à la Société Florimontane un document qui fournit quelques renseignements inédits et intéressants sur la lutte que les habitants de Thônes et des vallées voisines soutinrent contre les soldats de la République en 1793.

Ce document consiste en une lettre, écrite le 23 mai 1793 par M. Delachenal, plébain de Thônes, à son vicaire M. Grand, et datée de Monthey (Suisse); en voici la teneur :

« Le jour même que vous m'écriviez votre dernière lettre, monsieur, j'avais ici mon marguillier François Buffet et Pierre André le chapelier, arrivés la veille pour souper, et qui rejoignirent le lendemain leurs compagnons, qui les attendaient à Martigny pour passer en Piémont. Ils se sont trouvés dans l'insurrection de Thônes; la voici telle qu'ils me l'ont rapportée :

« La levée des troupes en est la cause principale; pour la faire exécuter, Henrioud, d'Annecy, est envoyé au Grand-Bornand à qui il demande 22 hommes ou 6,000 livres. Le Grand-Bornand ne veut donner ni hommes ni argent. Songeon, d'Annecy, Deage, de La Roche, sont députés à Thônes, taxent à 27 hommes la commune pour gagner du temps. On demande à voir les ordres, ce que les commissaires refusent; la commune refuse aussi de fournir les hommes demandés. Les députés, à ce refus, partent pour Annecy et vont chercher de la troupe. Pendant cette entrefaite, les éligibles de Thônes se proposaient de passer en Piémont, lorsque quelques personnes du Grand-Bornand viennent leur faire part du dessein où ils sont tous de prendre les armes et de se défendre. Ceux de Thônes, aussi fidèles à leur roi qu'à leur religion, y ayant consenti, le samedi 4 mai arrivent à Thônes 150 hommes du Grand-Bornand, 100 de la Clusaz, 40 de Saint-Jean, 56 des Villards, 60 de Manigod, 50 des Clefs; Serraval et le Bouchet, réservés pour l'avenue de Faverges; à ces 456 hommes se joignent 200 de Thônes et 100 d'Alex avec 3 bombardes prises au château de Menthon. Le lundi, tous se rassemblèrent au bas du Pont pour délibérer et régler leurs postes. Ceux du Grand-Bornand furent d'abord d'avis de se défaire des mauvais sujets; les autres, plus indulgents, dirent : « Faisons-les marcher avec nous, et s'ils reculent, nous les trouverons. »

« Après cette délibération, ceux de Saint-Jean et de La Clusaz prirent leurs postes au bas de Cruet, une partie des autres sur le rocher de Morette, et le reste au pont de Saint-Clair. Après avoir entendu la messe à la chapelle de Thuy et reçu l'absolution de M. Blanc, curé de La Clusaz, qui était accompagné de celui du Grand-Bornand, de Silingy, de MM. Charvet, professeur de rhétorique, Martin et Dépommier, vicaires. Ils n'aperçurent personne jusqu'au mardi soir qu'ils virent venir à la faveur des lanternes environ 300 hommes, qui s'arrêtèrent à côté du château de la Balme où, dès le rocher de Morette, on leur lâcha une bombarde qui tua deux cavaliers et leurs chevaux. Les Français, à ce salut, reculèrent et envoyèrent de suite chercher à Annecy et à Faverges des troupes auxiliaires, qui arrivèrent avec 5 canons.

« Tessier, de Thônes, de la patrouille de Saint-Clair, lâcha son fusil sur le commandant; le coup ne partit pas; il fut arrêté et haché en pièces.

« Arrivée à la portée de Cruet et de Morette, la troupe fit jouer ses canons sur les patrouilles. Il n'y eut, de celle de Cruet, qu'un Galley de la Clusaz de blessé; et de celle de Morette, furent tués : François Avet dit l'*Oiseau*, et Jean-Jacques Dupont; Veyrat Jean-Joseph fut blessé; tous trois de Thônes. Les patrouilles firent feu à leur tour, couchèrent 6 cavaliers dans la rivière, en blessèrent 30 et tuèrent plusieurs chevaux. Les patrouilles, ne se voyant plus l'une et l'autre, trahies d'ailleurs par ceux qui avaient découvert la mine et ouvert le chemin au-delà de la Balme, qu'ils avaient abattu et barricadé avec des pierres et des bois, perdirent courage, gagnèrent les sommités, et Fontaine, marchand épicier, fut tué dans la fuite.

« Le 9, la troupe entra à Thônes, où tout fut mis au pillage, tant dans la ville que dans les villages. Quatre maisons de la ville exceptées : Machet, Richarme, Poidebal et Girod; les autres ont été saccagées, les toits abattus, portes, fenêtres, armoires brisées, tout le bétail emmené; l'église abîmée, le tableau de l'autel déchiré, la statue en pierre de saint Maurice, celles de saint Pierre et de saint Paul, portées sur les murs du cimetière, traitées d'aristocrates, blasphémées, mises en pièces; la sacristie dévastée; livres, linges, titres de registres et d'altarienat brûlés autour de l'arbre de la tyrannie; tout le vin bu ou versé jusqu'à la dernière goutte; en un mot, le pillage a été si universel qu'il ne reste ni pain ni blé pour la nourriture des vieillards, des femmes et des enfants.

« Le 10 fut arrêté Pierre Durod, procureur syndic; on lui demande : 1° s'il a consenti au départ de ses trois fils pour le Piémont : — Oui, répond-il d'un ton ferme, trop heureux que je suis de savoir que notre bon roi ait bien voulu les agréer dans son service, pour s'aider à défendre la bonne cause; 2° s'il veut reconnaître la Constitution française : — Non, elle est contraire à ma religion, pour laquelle je donnerais mille vies, à l'exemple de saint Maurice mon patron.

« Il est garroté, traîné au bas du pont, où l'on fait marcher C. Missillier, qu'on veut forcer de rire pendant l'exécution. On répète encore à la victime innocente les mêmes interrogats : toujours même réponse. Aussitôt on lui met cinq balles dans le corps, on lui coupe la tête qu'on promène au bout d'une pique dans toute la ville.

« Le commandant mande Louis Pin, perruquier; ne satisfaisant pas aux questions qui lui sont faites, on le fusille au même endroit.

« La *Frichelette*, femme d'environ 50 ans, est aussi fusillée au Pâquier d'Annecy. Cette femme montra un courage extraordinaire, jusqu'à presser le pas du bourreau qui la conduisait au supplice, jusqu'à repousser Ducret, prêtre jureur, qui lui offre son ministère; elle prononça ces dernières paroles : *Je meurs fidèle à mon Dieu et à mon roi ! Vive la religion catholique ! Vive le roi de Sardaigne ! Tirez quand vous voudrez !* (1)

« Missillier, Métral, Coche, Claude Combet, Avet, Champet, François Rey et trois des Villards sont en prison.

« Thônes est désert; Grange est maire; Claude Gay procureur syndic. »

TRÉPIEDS ROMAINS TROUVÉS PRÈS DE THONON

Dans le milieu du mois d'avril dernier, un agriculteur de la commune de Lyaud, près de Thonon, a trouvé, en pratiquant une tranchée dans son champ, trois trépieds romains enfouis à un mètre de profondeur.

Avertis de cette découverte, M. Griolet, archéologue distingué qui se trouvait à Genève, s'est transporté sur les lieux et a fait l'acquisition des objets trouvés pour les envoyer, dit-on, au musée du Louvre.

Ces trépieds sont parfaitement conservés et présentent un travail des plus remarquables. Ils ont été exposés à Lausanne dans l'hôtel-de-ville où ils ont fait l'admiration de nombreux archéologues suisses.

Le terrain où l'on a découvert ces antiquités est riche, paraît-il, en débris de constructions romaines qui seraient, d'après J. Dessaix, les murs d'enceinte d'un camp retranché de Jules-César. De nouvelles fouilles doivent être entreprises dans cette localité et nous tiendrons nos lecteurs au courant des découvertes qui pourront être faites.

JULES PHILIPPE.

(1) La *Frichelette* est la fameuse Marguerite Avet à laquelle on a toujours fait jouer le rôle principal dans cette affaire, et que quelques auteurs ont représentée à tort comme une jeune femme. *(Note de la Réd.)*

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 8 juin 1865

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président donne lecture d'une lettre adressee par S Exc le Ministre de l'Interieur à M. le Prefet de la Haute-Savoie, au sujet de la statue de saint François de Sales Cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 13 mai 1865.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai examiné la petition que vous ont adressée les membres « de la Commission constituee à Annecy dans le but d'eriger une « statue à saint François de Sales, à l'aide d'une souscription « publique

« J'apprécie les considerations enoncées dans votre rapport et « je suis disposé à m'associer a cet hommage rendu à une de nos « gloires nationales les plus hautes et les plus pures.

« Autorisez donc la souscription dont la Commission d'An- « necy a pris l'initiative, et lorsque les ressources seront prêtes, « je soumettrai a l'Empereur un decret conforme a vos proposi- « tions et au vœu des populations de l'ancienne Savoie.

« Recevez, etc.

« *Le Ministre de l'intérieur,*

« Signé : LA VALETTE »

M. *Serand* presente des poteries trouvees à la suite des nouvelles fouilles entreprises sur l'emplacement des bains romains de Menthon, et M. *Revon* entre à ce sujet dans quelques détails qui seront insérés dans la *Revue*

M *Revon* dépose les bustes de saint François de Sales et d'Adhémar Fabri, au nom de M Menn, sculpteur à Geneve, qui en fait don à la Société. Des remercîments sont votés a M. Menn

Après une assez longue discussion sur le projet d'érection d'une statue a saint François de Sales, M. l'Archiviste depose sur le bureau les dons et echanges suivants :

1° *Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse*, par M. Hermann Hammann, de Genève; don de l'auteur; — 2° *Souvenirs d'un voyage en Suisse*, don du même; — 3° *Chimie populaire*, par M L Michaud, de Genève; — 4° *Recherches sur les chevaliers tireurs de Chambéry;* 2e partie, par M Perrin fils, de Chambéry; don de l'auteur; — 5° *Supplément au recueil de Chartes inédites, concernant l'ancien diocèse de Genève;* publié par MM. Paul Lullin et Ch. Lefort; don des editeurs; — 6° *Debris de l'industrie humaine trouves dans la caverne de Bossey*, par M. F. Thioly, de Genève, don de l'auteur; — 7° Des brochures du Club alpin suisse; don du même; — 8° *Mémoire sur l'eau de la Bauche*, par M. le docteur Guilland, d'Aix-les-Bains; don de l'auteur; — 9° *Mémoire sur les avantages de la culture d'une nouvelle espèce de froment*, par le citoyen Dufrêne, agent national provisoire pres le même district; don de M Dufrêne, de Saint-Jeoire; — 10° *Inchiesta amministrativa sui fatti avvenuti in Torino nei giorni* 21 *e* 22 *settembre* 1864; don de M P. Durand, libr a Turin; — 11° *Le Vittime del* 21 *e* 22 *settembre* 1864; don du même; — 12° *Le collége Chappuisien d'Annecy*, par M. le chan Poncet, don de l'auteur; — 13° *Bulletin de l'Institut national genevois*, n° 21, 1864; — 14° *Revue archéologique*, n° de juin 1865; — 15° *Revue du Lyonnais*, n° de mai 1865; — 16° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie*, n° de mai 1865; — 17° L'*Agricoltura*, journal de la Societe d'agriculture de la Lombardie; — 18° *Journal des connaissances medicales pratiques*, de M. Caffe; — 19° L'*Union magnétique;* — 20° L'*Abeille du Bugey;* — 21° La *Tribune lyrique;* — 22° Le *Courrier d'Aix-les-Bains*, — 23° L'*Abeille de Chamonix;* — 24° Le *Mont-Blanc;* — 25° Le *Courrier de Savoie;* — 26° Le *Léman*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

—

Le 14 mai a eu lieu la reception solennelle de M. Burnier, auteur de l'*Histoire du Sénat de Savoie*, et de M. Ducis, vice-président de la Société Florimontane, à l'Academie impériale de Savoie.

La Societe Florimontane s'était fait représenter à cette cerémonie par quatre de ses membres

—

Les nouvelles fouilles entreprises sur l'emplacement des bains romains de Menthon, près d'Annecy, ont amené la découverte d'un vaste reservoir garni de larges plaques de marbre, et au fond duquel on a trouvé la source d'eau sulfureuse.

La *Revue* rendra compte de cette découverte intéressante

—

L'Academie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 26 juin, a décerne le premier prix Gobert à M. Vallet (de Viriville), professeur à l'école des Chartes, pour son *Histoire de Charles VII*, roi de France, et le second prix à M A Challe, president de la Société des sciences historiques de l'Yonne, pour son *Histoire des guerres du calvinisme ét de la ligue dans l'Auxerrois*

—

M Camille Rousset, historiographe du ministère de la guerre, doit publier prochainement la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* Cette correspondance, entièrement inédite, jettera un nouveau jour sur le règne si décrie du successeur de Louis XIV, et prouvera que sous des dehors peu faits pour commander la sympathie, ce malheureux monarque a eu un certain fond d'honnêtete, et que, au milieu des esprits dévoyés et des cœurs devergondes qui inondaient sa cour, il a pu rencontrer quelques âmes droites qui ne lui ont pas ménage les bons conseils.

—

Dans la seance de l'Academie des sciences du 29 mai, M. Coste a donne lecture d'une correspondance qui présente un grand intérêt. C'est une relation d'un phénomène désigné sous le nom de *mer de lait* Il a été observé le 4 septembre 1864, à neuf heures du soir, par 50 degres de longitude est, et 9 degres de latitude nord sur le bâtiment la *Sarthe*, filant 11 nœuds à l'heure.

Le narrateur s'est trouvé en face d'une nappe blanche; au bout de quelques instants, la mer formait une plaine immense d'un blanc mat Cet effet est celui de la phosphoresceuce, affectant un état particulier qui differe beaucoup de l'apparence générale

Pendant la traversee de cette plaine eclatante, on a recueilli une certaine quantite d'eau limpide, qu'on a suspendue sur le pont, pendant la nuit, et on a remarqué (en écartant les fanaux) qu'elle contenait une foule de corpuscules, d'animalcules semblables à des etoiles vivantes, s'agitant dans tous les sens : ils restaient brillants et phosporescents, tandis que l'eau était tranquille. Le sillage du vaisseau eteignait cette lueur; tout ce qui etait agité semblait noir, et ce qui restait au repos semblait lumineux Sur la mer, ce phénomène est bien différent de la phosphorescence ordinaire qui se manifeste par le mouvement de l'eau L'auteur rapporte que dans une traversée, la mer étant très calme, il recueillit de ces animaux en très grande quantité; placés dans un seau, ils manifestèrent une certaine phosphorescence, mais lorsque la nuit vint, cet effet avait disparu

M Elie de Beaumont a confirme le fait rapporté par M. Coste; il a eu plusieurs fois l'occasion d'observer la mer en état de phosphorescence, et alors elle se trouvait toujours agitée. Etant dans un canot, à Brest, il plongea les doigts dans la mer et determina un sillon lumineux. Une autre fois, à Ostende, chaque vague paraissait lumineuse.

Ces faits sont très importants, suivant M. Babinet, qui a fait observer que dans la mer Morte, où il n'y a pas d'organisation, le phénomène de la phosphorescence se produit néanmoins

—

L'Académie française, sur le rapport de M. Guizot, a decerne le premier prix Gobert à l'*Histoire de France* de M Trognon, et le second prix à l'ouvrage de M. Th Lavallée, les *Frontières de la France*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 juillet 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Une demande de canonisation en faveur de saint François de Sales, par M. A. Lecoy de la Marche. — Note sur l'inventaire de la sacristie de l'abbaye de Tamié, par M. Jules Philippe. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A Despine, avec note dë M Jules Philippe — Bibliographie : Chartes inédites, publiées par M. Jules Vuy, de Genève, de M. Jules Philippe. — *Rule Sabaudia!* poésie de M. A. Calligé. — Documents. — Bulletin

UNE DEMANDE DE CANONISATION EN FAVEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Au moment où les brillantes fêtes d'Annecy viennent de réveiller dans la Savoie, comme dans tout le monde chrétien, la vénération due à la mémoire de saint François de Sales, où le siége effectif de son évêché s'apprête à honorer son nom par un monument digne de lui, il est opportun de faire connaître un document qui se rapporte à sa canonisation. Les Archives de l'Empire renferment la minute d'une lettre adressée au pape par *Monsieur, frère du roi*, et dont la teneur est reproduite ci-dessous. Cette lettre, qui est sans date ni signature, mais qui n'en a pas moins un caractère authentique, et qui a été certainement expédiée, puisqu'elle fait partie des registres du Secrétariat du roi (1), a pour but d'insister auprès du Saint-Siége pour obtenir la canonisation du bienheureux François de Sales. En voici le texte fidèle :

« *De Monsieur frère du Roy au Pape, pour luy demander la canonisation du bien heureux François de Sales, Evesque de Genesve.*

« Très Saint Père, Encore que tout ce qui regarde « la gloire de Dieu, et le bien et avantage de la religion n'ayt pas besoin de recommandation auprès de « Vostre Sainteté, et qu'elle se porte volontiers d'elle « mesme avec un ardeur digne de son grand zelle et de « sa singulière piété à procurer l'une et l'autre avec « tout le succeds que l'on peut souhaitter, je n'ay peu, « dans la vénération que j'ay pour la mémoire du bien « heureux François de Sales Evesque de Genesve, refuser mes prières et mes tres humbles instances auprès de Vostre Sainteté à des personnes qui s'adressent à elle pour lui demander la canonisation de « ce grand serviteur de Dieu, dont elles voyent que la « vie et les escritz ont servy et servent encore aujourdhuy d'une merveilheuse édification à toutte la « France, et qui par la confiance qu'elles ont aux « prières et aux intercessions de ce bienheureux personnage se promettent et espèrent d'attirer sur elles « et sur le Royaume les effetz de la misèricorde divine. « Je supplie donc très humblement Vostre Sainteté « d'avoir la bonté de leur octroyer l'exécution de leur « pieux dessin, en commandant que toutes bulles et « autres expéditions apostoliques leur en soient délivrés, et de croire que sy en leur accordant cette « marque de son affection paternelle elle me faict la « grace de donner quelque chose à ma considération, « je conserveray toutte ma vie le souvenir de cette « obligation avec tout le resentiment qu'elle peut attendre de celui qui est avec respect à ses bénédictions apostoliques,

« Très Saint Père,

« Vostre très humble et très dévot filz. »

A quelle date et au frère de quel roi faut-il rattacher un tel document? Son écriture et la place qu'il occupe désignent seulement le dix-septième siècle. Mais son contenu nous fournit des indications plus précises. Dès 1625, l'assemblée générale du clergé de France demanda solennellement la béatification de l'évêque de Genève : de nombreuses instances pour le même objet furent renouvelées depuis, tant par le clergé que par des princes et par d'autres personnages. La béatification fut officiellement annoncée par un bref d'Alexandre VII, daté du 28 décembre 1661, quoiqu'il manquât encore treize années au délai canonique.

La lettre du frère du roi de France, donnant déjà à François de Sales l'épithète de bienheureux, est donc postérieure à cette date.

D'un autre côté, la canonisation ayant été prononcée en 1665, et le consistoire qui la décida s'étant réuni le 2 octobre 1662 (1), cette missive n'a pu être écrite qu'auparavant. Elle est donc évidemment du commencement de l'année 1662, ou du moins de l'un des neuf premiers mois de cette année.

Le prince qui portait alors le titre de *Monsi ur* est

(1) Arch. de l'Emp., serie O, n° 6.

(1) V. *Vie de saint François de Sales*, par le curé de Saint-Sulpice, II, 533.

Philippe Ier d'Orléans, chef de la seconde maison d'Orléans-Bourbon, et père du Régent. Il n'avait alors que vingt-deux ans. Il est probable, d'après sa lettre, que certaines personnes allant à Rome faire de nouvelles instances pour que le bienheureux fût déclaré *saint*, demandèrent au duc d'Orléans, en l'absence du roi, son frère, d'appuyer leur requête ; ce qu'il fit avec une bonne grâce dont le lecteur a pu juger.

On se rappelle, à ce propos, qu'Alexandre VII, étant encore tout jeune, avait consulté saint François de Sales sur sa vocation. « Si vous ne cherchez point les dignités ecclésiastiques, lui répondit l'homme de Dieu, vous posséderez les plus grandes. — Et moi, repartit le jeune Chigi, si je deviens pape, je vous canoniserai. » Tous deux étaient prophètes sans le savoir.

Nous ne pouvions rencontrer de meilleure occasion de rentrer dans la collaboration active de la *Revue savoisienne*, que celle qui me permet d'ajouter un nouveau témoignage à tant d'autres en l'honneur du grand saint, fondateur de l'Académie Florimontane : faible goutte versée dans un océan ! Mais fasse notre bonne étoile que, dans le cours des explorations multipliées auxquelles nous sommes voué par état, notre main tombe de temps à autre sur des *reliquiæ* aussi intéressantes pour les lecteurs de la *Revue*. Ils n'en attendront jamais la communication.

A. Lecoy de la Marche.

NOTE SUR L'INVENTAIRE DE LA SACRISTIE DE L'ABBAYE DE TAMIÉ

L'abbaye de Tamié, de l'ordre de Cîteaux, situé sur la frontière des diocèses de Genève et de Tarentaise, fut une des principales maisons religieuses de nos contrées. Fondée en 1132 par le bienheureux Pierre, religieux de Belleveaux, qui devint ensuite archevêque de Tarentaise, l'abbaye de Tamié subsista jusqu'en 1793. Pendant sa longue existence, elle eut ses heures de splendeur, et l'histoire a conservé le souvenir de plusieurs de ses abbés.

Nous avons sous les yeux l'inventaire de la sacristie de ce monastère, dressé du 24 au 28 mars 1711 par le frère Joseph Allard, sacristain. On peut se convaincre par l'examen de cette pièce que le couvent de Tamié n'était pas très riche à cette époque en objets d'église, contrairement à beaucoup de ses congénères. Nous ne citerons pas le chapitre relatif aux habits sacerdotaux, mais voici le détail des pièces d'argenterie que nous reproduisons textuellement :

Cinq *calices*, dont le grand à sa coupe dorée et sa patene, duquel le pied d'argent sert pour l'ostensoire aussi d'argent; le second est cizelé sa coupe et paténe doree ; le 3e est simple à la coupe et patene doree; le 4e n'est point dore; et le 5e est un petit d'argent doree avec sa paténe.

Plus un autre *calice* avec sa patene, le tout d'argent non doré, lequel on a apporté de Montmellierat.

Une grande *croix* d'argent pour les processions.

Plus une petite *croix* d'argent avec son crucifix pour mettre sur l'autel.

Un petit *bassin* d'argent en ovale.

Plus deux *burettes* d'argent

Un *encensoir* avec sa navette et son cûeiller le tout d'argent.

Une *pixide* de leton doré avec les colonnes et verres, qui sert d'ostensoir.

Une grande *lampe* d'argent avec son étuy.

Un *reliquaire* d'argent ou est la main de saint Pierre(1), avec son étuy.

Plus un *bras* d'argent, ou est un os du bras de saint Bernard.

Plus un autre *reliquaire* d'argent à double croix à l'antique, ou est une double croix du bois de la Sainte croix, celle de dessus y manquant.

Une *mittre* toute couverte de perles, de pierreries, et autres broderies; dont les bords sont de vermeil, les paneaux ouvragés de même que la mitre.

Une *croix* pectorale d'or émaillée des deux côtés.

Plus trois *bagues* d'or, dont deux ont leurs pierres bleûes, et l'autre verte, lesquelles sont avec ladite croix pectorale dans un petit baguier rond garni d'argent.

Une *mitre* de saint Pierre de futaine, garnie d'un gallon d'or.

Plus une autre *mitre* de damas blanc usé, garnie d'une dentelle d'or et d'argent.

Plus une autre petite de taffetas ouvragee à l'antique.

Plus une autre blanche de damas à paillette.

Une *crosse* abbatiale de cuivre argenté avec son etuy.

Une *aube*, un amict, une *chasuble* de taffetas a l'antique, l'*étole*, et le *manipule*, et deux *tunicelles* une blanche et une rouge, avec le *baton*, qui ont servis à saint Pierre.

Trois *reliquaires* de bois dorés, dont deux sont fort usés, et tous trois garnis de reliques.

Une *boète* couverte de papier marbre, ou sont trois grands os de saints martyrs, avec leur authentique.

Plus une autre *boète* de bois doré, ou sont plusieurs pains sacrés soit *agnus Dei*.

Plus une petite *cassette* d'yvoire, ou sont plusieurs sortes de reliques.

Plus deux autres *boètes* de bois, ou sont aussi plusieurs reliques.

Sept petites *images* ouvragées de crin.

Deux *bras* de gy argenté.

Un *instrument* d'yvoire doré pour donner et recevoir la paix avant la comunion.

A la fin de cet inventaire se trouve une note relative à un séjour que fit à l'abbaye le duc Victor-Amédée II, en 1711 ; elle est ainsi conçue :

Le 17. Aoust 1711. D. Jacque Pâquier souprieur a pris a la Sacristie le beau tableau de la Sainte Vierge que Mr l'Abbé de Somont auoit apporté de Rome, pour mettre a la Salle des hostes dans l'appartement de S. A. R. ou il a demeure icy 25. iours auec toute sa cour, et le camp etoit posé entre l'Abbaye uieille et les écuries ; Il a couche dans la chambre qui est derrière la grande Salle, sa maison et la noblesse qui etoit auec luy occupoient les chambres dessus des hostes et les dessous des couuers les chambres de Mr l'Abbé du Procureur et de l'infirmerie, sans incommoder les Religieux au Dortoir.

On sait que dans cette année 1711 Victor-Amédée II, en guerre avec la France depuis 1703, tenta une expédition en Savoie pour reprendre cette province qui était au pouvoir des troupes françaises. Son séjour à Tamié précise donc une de ses étapes dans cette campagne et peut, au besoin, former un précieux renseignement.

Ceci prouve une fois de plus combien il est important de ne négliger aucun document, si insignifiant qu'il puisse paraître au premier coup d'œil, et combien peuvent rendre de services à l'étude de l'histoire ces collectionneurs infatigables qui ramassent jusqu'au moindre carré de papier couvert d'une écriture antique : et cependant que de sottes gens se rient encore de ces pauvres collectionneurs ! Jules Philippe.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite.)

J'aurais encore plusieurs Noëls à reproduire avant d'avoir épuisé ma collection, mais ceux qui précèdent

(1) Le fondateur de l'abbaye.

suffisent à dessiner la physionomie de nos différents dialectes; ils remplissent donc le but de ce travail. Et la publication des autres chants populaires de cette espèce trouvera mieux sa place dans la brochure appelée à conserver nos chants patois et leur notation musicale.

Aux Noëls succèdent les chansons. Dans celles-ci, nous trouverons plus nombreuses encore les hardiesses ingénues et l'abandon de la rime. La musique se prête admirablement à cette audace ou plutôt à ce laisser-aller. Dans les assonnances produites par la simple répétition des syllabes finales, elle trouve quelquefois toutes les ressources qui lui sont nécessaires; et si l'esprit n'est pas entièrement satisfait de ce caractère euphonique, il ne peut s'empêcher de reconnaître toute la naïveté et la grâce qui en résultent pour la poésie rustique. Du reste, nos vallées n'ont pas marché seules dans cette voie : combien de *Tyroliennes,* combien de *Ranz des vaches* charmants l'ont suivie sans hésitation. Et, en vérité, pourrait-il en être autrement ?... Le montagnard, le pâtre, la bergère qui, perdus au milieu de nos hautes montagnes, fredonnent un refrain traditionnel, ont besoin de se faire illusion et de créer autour d'eux des espèces d'échos appelés à rompre l'isolement où les condamnent les vastes pâturages de nos Alpes. Ils chantent pour eux-mêmes et non pour le plaisir d'être écoutés. Une pensée, bien que pauvre en soi, suffit à leur imagination : mais ce qu'ils désirent, je le répète, c'est se créer une espèce d'interlocuteur; ils aiment à suivre leur voix répercutée par les rochers, et dans ce même désir je crois reconnaître la cause première de l'allongement démesuré des dernières syllabes, qui se présente lié à la plupart de nos patois.

Il me sera difficile d'établir un ordre bien suivi dans cette nouvelle étude. Autant que possible cependant j'adopterai celui des dates, quoique bien souvent elles soient fixées seulement par des indications puisées dans la simplicité du poème et dans le rythme musical.

Au nombre des chants les plus anciens je placerai, quoique peu riche en texte patois, la complainte de la *Parnetta.* Elle doit se rattacher à un fait historique aujourd'hui oublié; et, chose rare dans nos campagnes, elle désigne nommément son héros. Il me semble retrouver dans cette petite pièce les antiques traditions de la justice féodale. L'air en est très populaire, très national : on y reconnaît le thème de plusieurs autres mélodies savoisiennes. L'auteur s'est préoccupé bien plus de rendre les plaintes de son cœur que de rechercher une diction pure ou des rimes riches; et, disons-le avec Gérard de Nerval : « Il faut même risquer « un hiatus terrible ou avoir le courage de dire *pen-* « *denez-moi z-aussi*... Mais pourquoi la langue a-t-elle « repoussé ce *z* si commode, si liant, si saisissant, qui « faisait tous les charmes du langage de l'ancien Arle- « lequin et que la jeunesse dorée du Directoire a tenté « en vain de faire passer dans le langage des salons. »
La fin de cette mélodie s'inspire d'une délicatesse de sentiment bien prononcée et assez rare dans nos campagnes pour que nous la signalions chaque fois qu'elle se présente ?

La Parnetta se live
Tra la, la la la, la la, la, a, la la!
La Parnetta se live
Trays heures devant thor (*bis*) or!
Filant sa colognela, tra la, etc.,
Avoé son petiou tor (*bis*) or!
Sa mère lui vient dire, tra la, etc.,
Parnetta, qu'avez-vous (*bis*) ou!
Avez-vous mal à la tête, tra la, etc.,
Ou bien le mal d'amour (*bis*) our!
Je n'ai mal à la tête, tra la, etc.,
Mais bien le mal d'amour (*bis*) our!
Je pleur mon ami Pierre, tra la, etc,
Qui est dans la prison (*bis*) on!
Si l'on pendenait Pierre, tra la, etc.,
Pendenez moi-z-aussi (*bis*) i!
Couvrez Pierre de roses, tra la, etc.,
Et moi de toutes fleurs (*bis*) eurs!
Tous les passants qui passent, tra la, etc.,
En prendront une fleur (*bis*) eurs!
Diront adieu en larmes, tra la, etc.,
Au pauvre trépassé (*bis*) e!

Une variante moins triste, mais aussi moins vraie à mon sens, fait dire à Parnetta : *Pendez-moi z'à son cou.* On le voit, les variantes elles-mêmes ont conservé ce *z* si pittoresque que je serais porté à l'appeler liaison gracieuse plutôt que de lui maintenir la dénomination ordinaire de *liaison dangereuse.*

Voici une autre pièce. Le rythme en est joli, bien que peu varié. Là encore nous reconnaissons un cachet de vérité antique. L'on y retrouve bien la vie de campagne, les plaisirs simples, cet éternel mirage d'une immense fortune, qui, dans l'esprit du paysan gagne-petit, ne saurait arriver que par un coup du sort; car l'étroit horizon qui l'enserre lui enlève la conscience de ses forces. Puis, nous y voyons la question d'amour, ce rêve de tous les temps; et enfin le voyage de France! On ne saurait croire combien celui-ci apparaît fréquent dans le lointain avenir de nos paysans; combien souvent aussi le poète jette, à la fin de son inspiration, la pensée d'un éloignement éternel, sans nous expliquer s'il y voit une bonne fortune ou une punition pour ses rêves de bonheur.

Nous etions tray siroulettay,
A la riva don lay;
Se sont dit l'ouna à l'âtra,
Allons nous bagniola :
Si le fi du rey vegné a passay,
I nous emméneray
La plus petiouta a repondu;
Vouay pas me bagnolay :
Oh! je me garderai les robe;
Gens d'armes doit passe!
I l'a pris par sa main blanche,
Sur grizon l'a monté.
Apres, l'a mené en France
Tant ava qui pouvay...

Venons à un chant tout patois et fort ancien. Les pensées en sont naïves, mais loin de présenter le charme des poésies qui précèdent. Au fond, cependant, on y voit une tendance philosophique : l'amoureux fait des sacrifices jusqu'à ce qu'il soit arrivé au but de ses désirs; ceux-ci satisfaits, les regrets prennent le dessus. Et quoique, assurément, ils ne soient pas très fondés de la part d'un bossu rendu droit, toujours est-il que ces regrets se font jour et que le bossu est enchanté de voir la bosse reparaître avec la liberté.

La Fanchon sur on pomi
Que se guinganave, que se guinganave de ce,
Que se guinganave de lay, que se guinganavé.

On bossu vint à passâ
Que la regardave, etc. (*ut suprâ*)
Ne m'arguète pas tant, bossu
De ne say pas tant drôla (*ut sup.*)
S'té vu être mon bon ami
E faut posa la bossé (*ut sup.*)
Quand la bosse fut copâ
Le bossu ploravé (*ut sup.*)
Nan, de n'say ple amoéreu
Armetti-me ma bossé (*ut sup*)
Quand la bossé fu r'metta
Le bossu thantavé (*ut sup.*)

Malgré mon faible pour les rimes campagnardes, je suis obligé de demander grâce pour celle-ci. Il serait difficile de rencontrer quelque chose de plus prosaïque ; et pourtant, elle me plaît par sa concision. Ces quelques lignes font la charpente de tout un drame. Du reste, je le répète, cela est vieux, bien vieux.

Remarquons, en passant, que l'élision s'y produit fréquente et sans règle arrêtée. Obéissant au caprice de l'auteur, elle lui donne une facilité merveilleuse pour plier sa pensée au lit de Procuste du mètre de la versification : et cette facilité, plus que les règles de la langue, me paraît avoir introduit l'élision. Nous ne serons donc pas étonnés si, plus tard, nous la trouvons employée jusqu'à l'abus : elle paraîtrait même appartenir à l'essence du dialecte de quelques-uns de nos cantons.

Les thèmes le plus fréquemment reproduits par la muse villageoise, sont les amours de jeunesse, puis le caquetage des commères. Le premier de ces deux sujets ne fut pas toujours traité avec un marivaudage réservé et délicat : les mots grossiers et parfois aussi le libertinage de la pensée se donnent pleine carrière. On me pardonnera donc de ne point publier toutes les poésies qui essayèrent de voguer vers la terre des amours. Le mot m'effraie peu : il est le signe caractéristique de l'époque : mais dans la langue comme dans les arts, si la nudité de l'Apollon du Belvédère ne m'impressionne pas, la pensée, voilée par un dernier lambeau sur le sein de la bacchante, me répugne et me soulève le cœur.

Le second thème — les commères — fut un champ toujours fécond. Au temps de nos aïeux et dans notre siècle aussi, le poète rustique l'a fréquemment rencontré sur son chemin. Cependant, de grandes différences signalent la manière de le traiter; aujourd'hui, c'est le caquetage fort peu intéressant des bonnes femmes qui échauffe la verve satirique ; celle-ci groupe de véritables *commérages*. Heureusement que forcés d'entrer dans la vie intime ils nous donnent un résultat précieux, celui d'enchâsser dans le vers une foule de locutions locales, des noms d'objets et d'occupations journalières. L'œuvre nous fournit ainsi de nombreux documents pour reconstituer la langue. Anciennement, au contraire, les mœurs étaient moins policées, les femmes ne se mêlaient pas des choses étrangères au ménage; et pourtant elles aspiraient à une liberté plus grande. Aussi, lorsque nous entendrons chanter l'émancipation des filles d'Eve, ne serons-nous point surpris de la voir battre en brêche, c'est dans les mœurs d'alors; le *manche de la poche*, comme l'on dit encore proverbialement dans nos campagnes, régnait et voulait régner en souverain. Les plaisirs grossiers du temps, l'abus de ces plaisirs, puis l'autorité maritale qui veut se faire respecter, toujours brutalement, suivant la méthode du *Guignol* lyonnais, nourrissent presque toujours la muse de nos pères.

J'ai recueilli la chanson des *commères* dans un grand nombre de localités ; elle me fut transmise, avec des variantes sans doute, mais partout je l'ai rencontrée s'entourant des mêmes idées, présentant une même facture, analogue à celle des *Siroulettes*, et reproduisant ainsi le type d'une époque éloignée de nous.

Nos étions biu tray commaré (*bis*)
Tote le tray d'on bon volay :
Tiralon, tiralai, tiralon, tin tay
Tote le tray d'on bon volay.

Nos se dziront l'onna à l'atra (*bis*)
Commare de cy, commare de lay. Tiralon, etc.
S'on allave a l'auberge (*bis*)
A l'auberge des trey rey .. Tiralon, etc.
Itie on n'y bey pas piquéta (*bis*)
On y bey rin que de bon nay. Tiralon, etc.
É n'in buiron bin quinz pintos (*bis*)
Attant du blanc que du nay... Tiralon, etc
Quand e n'in furont bin chules (*bis*)
S'accapiront pe lou pey. Tiralon, etc.
Ionna tomba dien le findret (*bis*)
S'é tota coueta lou dey. . Tiralon, etc
Ionna tomba dezot la tab'a (*bis*)
L'atra contro la paray. Tiralon, etc.
Que vont dire noutroz omoz (*bis*)
On les pille a tort a dray Tiralon, etc
(Variante) *É fau bin denssi caque fay*
Lauz omoz les écutavont (*bis*)
Al arrivont tos lou trey... Tiralon, etc.
Al' attrapon onna barra (*bis*)
N'en fottont su tote lé tray Tiralon, etc.

Ce spécimen suffit à donner une idée assez exacte du genre, et nous nous y bornerons, d'autant plus qu'il faudrait une bien grande bonne volonté pour le trouver gracieux.

ALPH. DESPINE.

(Sera continué.)

—

L'utilité de sauver de l'oubli les vieilles chansons en langage populaire est aujourd'hui incontestable; mais on n'a pas entrepris ce labeur avec une égale activité dans toute la France, et nous sommes heureux de constater que la *Revue savoisienne* a pris une louable initiative dans nos contrées en publiant le travail de M. A. Despine.

Il ne nous paraît pas inutile de reproduire, à ce sujet, les lignes suivantes, extraites d'un article de M. Jules de Laprade, intitulé la *Muse rustique*, et inséré dans l'*Illustration* du 8 juillet 1865 :

« Toute la poésie des paysans, en France comme ailleurs, ne consiste guère qu'en chansons. C'est là, si je puis m'exprimer ainsi, la seule littérature des peuples illettrés. Ecrits dans la mémoire, passant de bouche en bouche et d'une génération à une autre avec les variantes que le goût des chanteurs ou les changements de la langue y ont apportés peu à peu, selon les lieux et selon les temps, la plupart de ces petits poèmes n'ont pas de date et quelques-uns appartiennent même par leur refrain à l'antiquité la plus reculée. Il est à regretter que l'esprit de curiosité qui caractérise l'érudition actuelle ne se soit pas encore attaché à former chez nous un véritable recueil de chants populaires : j'entends de ceux qu'on ne trouve pas dans les manuscrits et qui ne subsistent que par tradition. Voilà quelques années que des collections de ce genre ont été

faites avec succès dans presque tous les pays d'origine slave ou germanique. Il est vrai de dire que notre langue, toute moderne et formée lentement par le mélange du latin avec des débris de dialecte celtique ou tudesque, a dû perdre de bonne heure la source des traditions poétiques qu'eussent conservée séparément ces divers idiomes. Néanmoins, la France est toujours le *pays des chansons*. Nos paysans surtout chantent du matin au soir, pendant leurs travaux, leurs loisirs ou leurs divertissements; soit en piquant leurs bœufs de labour, soit en fanant leur foin, soit en battant leurs gerbes; sous le soleil de la moisson comme en allant voir leur belle à la brune; dans leurs festins, dans leurs noces, à la veillée et à l'aube. Ils chantent au lieu de réfléchir, par insouciance, pour passer le temps; presque toujours à tue-tête et sans crainte de s'égosiller et de fausser le ton, comme des gens qui n'ont pas affaire qu'on les écoute et dont le cœur est tout à l'ouvrage. Que chantent-ils ainsi ? Il n'est pas toujours aisé de le savoir. »

Pour extrait : JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE

Chartes inedites, publiées par M. Jules Vuy, de Genève

Quelques érudits genevois, appartenant soit à l'Institut national, soit à la Société d'histoire et d'archéologie, poursuivent, avec une louable persévérance, la publication des chartes des franchises de l'ancien comté de Genevois. Cette publication, bien que très importante au point de vue de l'histoire de Genève, présente surtout un grand intérêt pour la Savoie à laquelle est restée attachée une partie des villes et bourgs qui formaient autrefois le domaine des comtes de Genevois. MM. Paul Lullin et Ch. Lefort ont publié déjà deux volumes de chartes savoyardes dont nous avons parlé; aujourd'hui, M. Jules Vuy fait paraître, à son tour, une nouvelle série de pièces du même genre dont quelques-unes se rapportent à nos contrées.

La première de ces pièces contient des *Conventions* passées entre le titulaire du prieuré de la Cluse et le curé de Dingy-Saint-Clair, le 27 mai 1281 : *Compositiones prioris Cluse et curati Dungiaci* (1). On sait que la tradition attribue la fondation de ce prieuré à saint Bernard de Menthon, qui aurait élevé l'église sur les ruines d'un temple construit par les Romains en l'honneur de Minerve. Il fut desservi à une certaine époque par des bénédictins, et plus tard par un seul prêtre. L'acte publié par M. Jules Vuy eut pour but de mettre fin à des différends qui s'étaient élevés entre le prieuré et le curé de la paroisse au sujet des revenus de toute nature que chacun s'attribuait, paraît-il, un peu au hasard, sans règle précise; les conflits de ce genre, du reste, étaient fréquents entre les desservants des paroisses et les couvents. Le document dont il s'agit ne présente pas un très grand intérêt au point de vue historique, mais il contient quelques renseignements assez précieux sur des usages locaux.

Les autres pièces qui accompagnent la transaction de Dingy et qui concernent notre pays, sont au nombre de six. Ce sont des confirmations inédites des franchises de la *ville* de Cruseilles, faites par Humbert de Villars, comte de Genevois, le 13 janvier 1396; par Philippe de Savoie, comte de Genevois, le 28 mars 1441; par Philibert le Beau, duc de Savoie, comte de Genevois, etc., le 19 mai 1502; par Charles III, duc de Savoie, comte de Genevois, etc., le 5 août 1508; par Philippe de Savoie, comte de Genevois, le 27 septembre 1526; par Jacques de Savoie, comte de Genevois, marquis de Saint-Sorlins, etc., le 21 janvier 1562.

Humbert de Villars appartenait à la seconde branche des comtes de Genevois; ayant épousé une sœur de Robert de Genève (1), dernier comte de la branche directe et mort sans postérité en 1394, il succéda à son beau-frère. Il mourut après six ans de règne, laissant ses Etats à son oncle Oddo de Villars qui les vendit, en 1401, au duc de Savoie Amédée VIII.

Le comte Philippe de Savoie, qui signa la confirmation de 1441, était fils d'Amédée VIII, qui lui avait donné le comté de Genevois en apanage en 1433.

Philibert le Beau et Charles III confirmèrent les franchises de Cruseilles en qualité de souverains immédiats du Genevois.

Le comte Philippe, de 1526, était le frère du duc Charles III qui lui donna le Genevois en apanage, en même temps que les baronies de Beaufort et de Faucigny. Ce prince Philippe fut la souche de l'illustre branche des Savoie-Nemours qui joua un grand rôle dans les luttes intestines de la France, et à laquelle le comté de Genevois resta inféodé jusqu'en 1659, époque où elle s'éteignit dans la personne du duc Henri II.

Le prince Jacques de Savoie, qui confirma à son tour les franchises de Cruseilles en 1562, appartenait donc à cette famille dont il fut le membre le plus distingué et le plus célèbre.

Les pièces inédites publiées par M. Jules Vuy se rapportent, ainsi qu'on le voit, à l'époque la plus intéressante de l'histoire du comté de Genevois, et elles peuvent figurer avantageusement au nombre des documents publiés, dans ces dernières années, par les sociétés savantes genevoises.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux travaux si utiles de nos collègues de Genève que nous pourrions donner comme exemple à beaucoup de publicistes de nos villes de France, chez qui la forme l'emporte trop souvent sur le fond.

JULES PHILIPPE.

(1) Ce prieuré, situé à deux lieues d'Annecy, sur la route de Thônes, est aussi appelé, dans quelques titres anciens, *Prieuré de Saint-Clair de la Cluse, de la Cluse-lieu-Dieu* et encore de *Saint-Bernard* C'est a tort qu'on le designe quelquefois aujourd'hui sous le nom de *Dingy-Saint-Clair*

RULE SABAUDIA

Forêts sombres, cimes sauvages,
Torrents à l'orageux essor,
Glaciers où brisent les nuages,
Où l'essaim des étoiles d'or
Pose ses ailes radieuses!
Ondes aux voix harmonieuses,
Croulant en flots échevelés
Dans les abîmes flagelles!
Alpes où l'âme solitaire,
Des cites fuyant les clameurs,
Libre, avec l'aigle asseoit son aire,

(1) L'antipape Clement VII.

Et se berce dans les splendeurs
D'une altière et vierge nature;
S'enivre du confus murmure
Des ondes et des bois mouvants,
Quand mugit, dans leur chevelure,
L'ululante legion des vents,
Dont le vol eperdu tournoie,
Comme le vautour sur sa proie!
Salut! horizons de Savoie!
Salut! altitudes de Dieu,
Sourcilleux écueils des orages!
Firmaments des lacs au flot bleu,
Dont les purs et brillants mirages
Réflètent les joncs ondules,
Et les mornes pics créneles
Dont le diadème de neige
Grandit sous l'hiver qui l'assiége!
J'aime la houle des brouillards
Baignant les monts de leur écume,
Et roulant, en lambeaux épars,
Aux feux du jour leur flux qui fume
Autour des pics comme une mer!
J'aime voir, perdu dans l'éther,
Sous mon essor tourner les plaines!
Cascades aux fraîches haleines,
Mon âme mêle ses sanglots
Au pleur éternel de vos flots,
Et boit à vos sources sauvages,
Ecloses au sein des nuages,
Le repos et la volupté!
Tel l'aigle à votre onde ranime
Son vol, et fuyant plus sublime,
Jette son cri de liberte
Plus fier, aux échos de l'espace,
Que son aile éperdue embrasse!
Alpes! aux feux mourants du jour
Vos neiges se vêtent d'opale!
Telle à l'aurore de l'amour
S'éclaire la face ideale
Des vierges au doux front rêveur!
Rhododendrons! j'aime vos roses
Aux souffles des glaciers ecloses,
Et constellant de leur lueur
Un abîme croulant dans l'ombre!
Ainsi, pour consoler les cieux,
Scintille un astre radieux
Sur l'horizon d'une nuit sombre!
Aiguilles déchirant l'azur,
Ondes entrechoquant leur foudre,
Et roulant dans un gouffre obscur
Le vertige de votre poudre!
Lacs où le flot rend des accords,
S'enfle comme un sein qui respire,
Et dont la plainte triste expire
Harmonieuse sur les bords,
Plus douce qu'une voix de lyre!
O magnificences de Dieu
Sur le front de l'Alpe imprimees!
Splendeurs, dans nos vallons semées,
Comme au ciel les astres de feu!
O Savoie! altière nature,
Où l'homme anéanti mesure
Son éphémère vanite
A l'éternelle majesté
De tes cimes audacieuses,
Aires des foudres orageuses!
Salut, Savoie, à tes splendeurs!...
O ma patrie! à mon genie
Donne de tes lacs les lueurs,
Donne à ma harpe l'harmonie
Des retentissantes clameurs
De tes bois aux voûtes profondes,
Et des colères de tes ondes!
Poésie aux rayons épars
Sur les neiges que l'aube éclaire
De la pourpre de sa lumière,
Et qui déroule à nos regards
L'arc-en-ciel des cascades pâles
Planant dans les sombres spirales
D'un gouffre effare des enfers!
Poésie! accorde a mes vers
Le sanglot de tes eaux sauvages,
Et j'aurai vengé les outrages
Que l'on jette à ton peuple fier,
Qui ne sait vendre que sa chair!
Savoie! et dont l'âme poète
Elève plus de majesté
Que les pics au front indompté
Que l'azur de tes lacs réflète!...

ALPHONSE CALLIGÉ,
Avocat

DOCUMENTS

Déclaration et serment de l'Evêque Constitutionnel du Mont-Blanc

F. T. PANISSET.

Je soussigné Francois Thérese Panisset agé de soixante cinq ans, natif de Chambéry, habitant en cette commune (Annecy) ci-devant prêtre, et Curé de St Pierre d'Albigny jusqu'au commencement de mars 1793, vieux stil, depuis lors appellé par le peuple à l'Evêché du Département du Mont-Blanc, informé indirectement de l'arrêté du représentant du Peuple Albite du 8 pluviose, déclare avec la joie d'un cœur pur et républicain être bon citoyen, renoncant dès ce jour aux fonctions sacerdotales, espérant que l'on voudra bien me continuer un traitement en égard à mon grand âge, et n'ayant aucunes autres facultées pour subsister.

Déclare de ne plus pouvoir remettre mes lettres de prêtrise et d'Episcopat qui se sont égarées le 22 aout dernier lors de l'émeute populaire qui se porta dans mes appartements.

Annecy au bureau de la Municipalité ce 17 Pluviose an 2[d] de la République Une et indivisible (5 Fevrier 1794).

FRANCOIS THÉRESE PANISSET.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

Je soussigné Therese Marie Panicet agé de soixante six ans, natif de Chambéry District du même nom, Dép[t] du

Mont-Blanc faisant le métier de prêtre, depuis l'année mil sept cent quarante deux sous le titre de Curé et ensuite sous celui d'Evêque du même Dépt

Convaincu des erreurs trop longtemps professées par les prêtres Déclare, en présence de la municipalité d'Annecy Condamner ces erreurs à jamais; déclare également Renoncer, abdiquer et reconnaître comme fausseté, illusion et imposture tout prétendu caractère et fonction de prêtrise dont j'atteste avoir perdu lors de l'émeute du 22 aout dernier (vieux stile) tout brévet, titres et lettres ainsi que ceux d'Evêque.

Je jure en conséquence en face des Magistrats du Peuple du quel je reconnais la toute puissance et la souveraineté de ne jamais me prévaloir des abus du metier Sacerdotal et Episcopal auquel je renonce, de maintenir la Liberté, l'Egalité de toutes mes forces, de vivre ou de mourir pour l'affermissement de la République, Une Indivisible et Démocratique, sous peine d'être déclaré Infâme Parjure et Ennemi du Peuple et traité comme tel.

Fait a Annecy le 13 Floréal an 2d de la République Fse Une Indivisible et Démocratique.
(2 mai 1794).

Panisset avouant le contenu cy dessus quoiqu'écrit par d'autres mains.

approuvé Albitte
rept du peuple.

NOTA. — L'évêché constitutionnel d'Annecy, soit du Mont-Blanc, établi par Albitte et dont F.-T. Panisset fut le titulaire, n'exista pour ainsi dire que de nom; sa création ne fut ratifiée par aucun décret du pouvoir central. Panisset essaya de s'installer au palais épiscopal d'Annecy, mais il dut bientôt l'abandonner pour échapper à la colère des femmes de la ville, colère qui éclata un jour, dit-on, avec tant de force, que l'évêque assermenté fut obligé de se sauver à la hâte et de se réfugier sous le pont de Saint-Joseph, où il resta caché pendant quatre heures. Plus tard, il publia une rétractation solennelle qui, assure-on, fut rédigée à Lausanne par Joseph de Maistre (1).

NOMS DES RUES D'ANNECI SOUS LA RÉPUBLIQUE

Séance du 25 Pluviose An 2 de la République.

Arrêté : Que le Faubourg de Bœuf s'appellera *Le Faubourg du Mont-Blanc,* celui de Ste Claire, *Faubourg de la Réunion*, celui de la Perrière, *Faubourg de la Montagne,* La rue Ste Claire *Rue Réunion*, rue de Bœuf *Rue du Mont-Blanc*, rue N·Dame *Rue Liberté*, rue du Pâquier *Rue du Champ de Mars,* Rue St Dominique *Rue des Jacobins*, rue de Saint Pierre *Rue Rousseau*, rue Filaterie *Rue Marot*, rue de l'Isle dès les pierres vieilles jusqu'à la porte Perrière *Rue de la Montagne*, Place N·Dame *Place de la Liberté*, la place devant St Francois de Sâles *Port au Bois,* place St Dominique *Place Grenette;* et que le bureau est chargé de faire mettre à chaque extrêmités des dites rues des inscriptions portant leur dites dénomination, de la manière qu'il le jugera convenable.

Signé FAVRE Maire.

Du 20 Ventose an 2d de la République
Arrêté : qu'au nom de la rue et faubourg cy devant Ste Claire et Sépulchre, il y sera substitué celui de la *Convention* et c'est en rapportant tout arrêté à ce contraire.

(Extrait des archives municipales.)

(1) Voir le *Palais de l'Isle,* par M A Burdet.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 13 juillet 1865

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Secrétaire* procède au dépouillement de la correspondance. Il fait connaître que par sa dépêche du 11 de ce mois, S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a informé M. le Préfet de la Haute-Savoie qu'il avait souscrit à quarante exemplaires de l'ouvrage de M. Replat, *Bois et Vallons,* publié par la Societé.

M *A. Despine* donne connaissance de quelques renseignements intéressants qu'il a recueillis sur place au sujet des vestiges de cimetiere antique récemment decouverts à Balvay, près de Rumilly. *On a mis au jour, dans cette localité, trois corps* humains, dont la face était tournee vers l'orient, et dont les bras étaient croisés sur la poitrine, l'un de ces corps était celui d'une jeune fille qui portait à l'un des poignets un bracelet soudé; autour de ces ossements on a trouvé quelques vases dont un en verre, et deux medailles que M. Despine n'a pu voir. Sur le même emplacement, touchant presque à une voie romaine qui passait dans cet endroit, on avait deja exhumé un squelette il y a trois ans environ. Ces decouvertes, dues au hasard et faites par des laboureurs propriétaires du sol, n'ont pas eté continuees, et les tranchees qui avaient ete ouvertes sont aujourd'hui complètement comblees. Il n'y aurait pas, du reste, une très grande utilité à poursuivre des recherches sur l'emplacement de ce cimetière; on en retrouve de semblables dans un grand nombre de localites.

M. le docteur *Dagand,* d'Alby, fait connaître qu'il y a quelques annees, près de Rumilly et à peu près dans la même région, on a trouvé aussi des squelettes qui presentaient les mêmes caractères que ceux de Balvay.

M. *Revon* donne quelques nouveaux renseignements sur les trepieds trouves près de Thonon et qui ont eté signalés dans le dernier numero de la *Revue savoisienne.* A ce sujet, il manifeste le regret que, par inattention ou négligence, on ait laisse sortir du département une grande quantite d'objets antiques qui trouveraient leur place naturelle dans le musee d'Annecy ou celui de Thonon.

La Société s'associe à ce regret et emet le vœu qu'il soit pris des mesures pour eviter le retour de l'inconvénient signale.

Une discussion s'engage sur les renseignements demandés au sujet des hommes célebres nés dans la Haute-Savoie, et dont les noms doivent remplir les écussons ménagés dans la salle des déliberations du Conseil général à la nouvelle Préfecture. La date de la naissance ou de la mort de plusieurs des hommes contenus dans cette liste étant encore inconnue, la Société charge spécialement trois de ses membres de faire de nouvelles recherches pour combler ces lacunes.

Sur la proposition de divers membres presents, la Société reçoit au nombre de ses membres correspondants :

MM. Francis Wey, à Paris;
Paul Lullin, ancien conseiller d'Etat, à Genève;
Vallier, numismate, à Grenoble;
Joseph Rollier, à Thonon.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents,* publiés par la Société d'histoire et d'archeologie de Geneve; tome XV; — 2° *Mémoires et documents,* publies par la Société d'histoire de la Suisse romande; tome XX; — 3° *Bulletin* de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, seant à Toulon; 32e et 33e années, 1864-65; — 4° *Mémoires* de l'Académie du Gard; janvier-octobre 1863; — 5° *Bulletin* de la Societé academique de Boulogne; n° 1 de 1865; — 6° *Annales* de la Societé imperiale d'agriculture du departement de la Loire; annee 1864, 3e et 4e livraisons; — 7° *Bulletin* de l'Académie delphinoise; tome III, 1864; — 8° *Bulletins* de la Societe academique religieuse et scientifique du duché d'Aoste; — 9° *Bulletin* de la Société departementale d'agriculture de la Haute-Savoie; année 1864; — 10° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture du departement de Savoie; juin 1865; — 11° *Atti della Società Italiana di scienze naturali;* Milano, 1865; volume VI; — 12° *Des Fruitières;* memoire par M. le Dr Dagand; don de l'auteur; — 13° *Du Goître et du Créti-*

nisme dans le département de la Haute-Savoie; rapport à M. le Préfet, par MM Guy et Dagand; don du même; — 14° *Appendice;* trois documents relatifs à l'abbaye de Sixt; — 15° *Erpétologie, Malacologie des environs du Mont-Blanc,* par Venance Payot; don de l'auteur; — 16° *Relation des fêtes commémoratives de la canonisation de saint François de Sales,* 19-29 *avril* 1865, par Alphonse Despine; don de l'auteur; — 17° *Nouvelle série de Chartes inédites,* publiée par Jules Vuy; don de l'auteur; — 18° *Un souvenir de Solferino,* — 19° *La Charité internationale sur les champs de bataille,* — 20° *Hygiène scolaire;* rapport par M. le Dr Olivet, — 21° *Genève, Suisse;* poésies genevoises, recueillies à l'occasion du Jubilé patriotique de septembre 1864; dons de l'Institut genevois; — 22° *Revue archéologique;* juillet 1865; — 23° *Revue du Lyonnais;* juin 1865; — 24° L'*Agricoltura,* journal de la Societe d'agriculture de la Lombardie; — 25° *Journal des connaissances médicales pratiques,* de M. Caffe; — 26° *Lettre concernant la sécularisation de la maison du Grand-Saint-Bernard;* Ivrée, 18 novembre 1752, 1 feuille imprimée; don de M. Louis Chaumontel; — 27° L'*Union magnétique;* — 28° L'*Abeille du Bugey;* — 29° La *Tribune lyrique;* — 30° L'*Abeille de Chamonix;* — 31° Le *Mont-Blanc;* — 32° Le *Courrier de Savoie;* — 33° Le *Léman;* — 34° Le *Bulletin,* journal publié à Bonneville

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que S. Exc. le Ministre de l'instruction publique vient de souscrire à quarante exemplaires du dernier ouvrage de M. J. Replat, intitulé : *Bois et Vallons.*

En annonçant sa décision, M. le Ministre exprime toute la satisfaction qu'il a eue de donner à M. J. Replat ce témoignage d'intérêt pour ses travaux littéraires et ses recherches historiques sur la Savoie.

—

Les eaux du lac de Constance ont ete fort basses cet hiver et ont permis de faire d'importantes recherches sur les habitations lacustres On a trouve surtout des graines, des ustensiles de cuisine, des étoffes tissées et filées Tous ces objets ont eté déposes au Musée de Vessemberg, à Constance.

—

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 16 juin, a décerné le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M John Evans, pour son ouvrage intitulé : *The coins of the anciens Britons,* London, 1864, in-8°.

—

L'Institut de France, dans sa seance du 5 juillet, a ratifié le choix de l'Académie des sciences qui a décerne à M. Wurtz, professeur à la Faculté de médecine, le prix biennal de 20,000 fr.

—

L'Academie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 30 juin, a distribue les medailles du concours des antiquités de la France, dans l'ordre suivant ·

La première, à M. Jules Guiffrey, à Paris, pour son mémoire manuscrit sur la *Réunion du Dauphiné à la France,* etc.

La deuxième, à M. le directeur de Closmadeuc, à Vannes, pour son mémoire manuscrit sur les *Monuments funéraires de l'Armorique primitive.*

La troisième, à M l'abbe Hanauer, à Colmar, pour ses ouvrages intitulés : les *Constitutions des campagnes de l'Alsace* au moyen-âge, 1 vol. in-8°, et les *Paysans d'Alsace* au moyen-âge, 1 vol in-8°.

Six mentions honorables ont été accordees à MM. l'abbé Cochet, à Dieppe; Charles de Linas, à Arras; G. d'Espinay, à Saumur; Lebrun-Dalbaune, à Troyes, Elie-A. Rossignol, à Montans (Tarn); P. Levot, à Brest.

—

La ville de Paris vient d'acquerir, au prix de 18,000 fr., de M. Arthur Forgeais, une collection de plombs historiés, trouves dans la Seine, analogue à celle qui lui a ete acquise par l'Etat, il y a quelques années, pour le Musée de Cluny Ces plombs ont été classes par series, qui comprennent : 1° les corporations des métiers; 2° les confréries des églises; 3° les mereaux des offices d'églises; 4° les mereaux des offices de la maison royale; 5° les variétes numismatiques; 6° les enseignes de pelerinages; 7° l'imagerie populaire; 8° les plombs politiques; 9° objets divers. Cette collection a ete deposée à la Bibliothèque.

—

La petite Correspondance autographiee publie une lettre par laquelle Robert Fulton, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 30, annonçait la prochaine expérience de son bateau à vapeur. Cette lettre, qui porte la date du 4 pluviôse an XI, est conservee dans les archives du Conservatoire des arts-et-métiers de Paris. Elle est ainsi conçue :

« Je vous envoie ci-joint les dessins-esquisses d'une machine que je fais construire, avec laquelle je me propose de faire bientôt des expériences pour faire remonter les bateaux sur rivières à l'aide de pompes a feu Lorsque mes expériences seront prêtes, j'aurai le plaisir de vous inviter a les voir, et, si elles reussissent, je me reserve la faculte ou de faire present de mes travaux à la Republique ou d'en tirer les avantages qne la loi m'autorise Actuellement, je dépose ces notes entre vos mains afin que si un projet semblable vous parvient avant que mes expériences soient terminees, il n'ait pas la préference sur le mien

« Salut et respect.

« ROBERT FULTON. »

—

L'*Abeille du Bugey* rapporte qu'on vient de trouver un homme fossile dans un terrain d'allurion, entre Veyziat et Oyonnaz Cet homme fossile mesurerait quatre mètres de hauteur De nombreux savants ont eté appeles à étudier ces débris précieux.

—

Dernièrement, à Catane, en renversant une villa moderne bâtie sur une antique maison romaine, on a trouve des fragments précieux qui comblent certaines lacunes des *Annales* de Tacite. Aujourd'hui, à Fucino, dans la bibliothèque d'un couvent qu'on sécularise, on trouve quelques pages inédites de la *République* de Cicéron, et des lambeaux de livres perdus dans la grande *Histoire* de Tite-Live

—

La Societé asiatique a tenu le 5 sa quarante-troisième seance générale annuelle, sous la presidence de M. Reinaud, membre de l'Institut. Suivant l'usage, le secrétaire, M Mohl, membre de l'Institut, a donné lecture de son rapport sur le mouvement des études orientales pendant l'année qui vient de s'ecouler. Ensuite on a entendu M. Léon Feer pour un mémoire sur l'introduction du bouddhisme dans le nord de l'Inde, principalement dans la vallée de Kachemire. Le bouddhisme, qui pénétra dans le Kachemire au troisième siècle avant notre ère, y domina d'une manière plus ou moins exclusive jusqu'à l'arrivee des Arabes, c'est-à-dire pendant près de mille ans. Il y jeta surtout de l'eclat un peu avant les commencements de notre ère, au moment où tous les docteurs de la secte s'y assemblèrent en forme de concile. M. Léon Feer est professeur de la langue tibetaine à l'école des langues orientales. Grâce à ses connaissances spéciales, il a pu recueillir quelques faits nouveaux Prenant pour base de son travail le recueil tibétain qui porte le titre de *Kandjars,* il a compare le récit de ce texte avec ceux du recueil ingalais intitulé : *Maha-Vanso,* de la relation chinoise de Hiouen-Thfang, etc Le bouddhisme tibétain forme à présent une école particulière qui domine en Mongolie et qui compte beaucoup d'adeptes en Chine et ailleurs

—

La section geographique de la Bibliothèque impériale vient de s'enrichir d'un très beau fac-simile d'une carte d'Afrique de 1558, par Diogo Homem, curieuse carte en deux feuilles, dont l'original est au British-Museum. Ce fac-simile, qu'a fait faire M. le comte de Lavradio, ministre de Portugal à Londres, a eté donné à la Bibliotheque imperiale par M. le genéral Folque, directeur du bureau topographique de Lisbonne.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO

6me Année — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 23 août 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — Jean-Pierre Veyrat, par M Sainte-Beuve. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A Despine — Bulletin

JEAN-PIERRE VEYRAT

par

M. SAINTE-BEUVE

Nous reproduisons ci-après un article remarquable, publié dans le *Constitutionnel* par M. Sainte-Beuve, sur le premier de nos poètes modernes.

Nous aurions bien quelques observations à présenter au sujet de certaines appréciations de l'éminent critique; mais nous préférons laisser à nos lecteurs le soin de juger eux-mêmes cette étude, écrite, du reste, avec cet esprit fin et délicat qui caractérise l'auteur des *Lundis*.

Nous devons remercier M. Sainte-Beuve d'avoir prêté son concours à l'œuvre que nous avons entreprise en faveur de notre poète; lorsque nous manifestions l'espoir qu'une voix puissante viendrait bientôt proclamer le talent de Veyrat et lui faire rendre la justice qui lui est due, nous ne croyions pas voir notre vœu sitôt exaucé; et si, dans notre modeste carrière de publiciste nous avons jamais obtenu une douce satisfaction, c'est bien celle que nous éprouvons aujourd'hui en pensant que nous avons pu contribuer pour une part, tant faible soit-elle, à la reconnaissance définitive du talent du malheureux auteur de la *Coupe de l'exil*.

J. P.

I

Dans un volume publié par M. Jules Philippe, les *Poètes de la Savoie* (1), qui se recommande par une introduction sur les anciens poètes et versificateurs du pays, et par un choix des modernes, y compris les vivants, j'ai été frappé de la notice sur Jean-Pierre Veyrat, né en 1810, mort en 1844, que l'éditeur n'hésite pas à saluer du titre, non pas de « poète souverain, » mais de « grand poète. » Les extraits qui suivent, dans le volume, ne me paraissant pas tout à fait suffisants pour motiver un pareil éloge, j'ai voulu remonter à la source, aux œuvres mêmes, et, pour achever de m'éclairer, j'ai consulté un de mes amis, un proche parent de Veyrat, et qui m'avait déjà entretenu de lui à la rencontre, M. Modelon, ancien professeur à Sorèze, aujourd'hui à Stanislas, poète lui-même et doué du souffle, honoré en 1861 d'une médaille par l'Académie de Lyon dans le concours ouvert pour le prix de poésie : la *Réunion de la Savoie à la France*. J'ai donc interrogé M. Modelon sur la vie, les malheurs et les pensées dernières d'un homme auquel il a voué un culte, et je crois pouvoir en effet appeler l'attention sur cette personnalité énergique et orageuse de Veyrat qui n'a fait que traverser autrefois notre monde parisien, qui n'y avait laissé qu'un souvenir vague, peut-être même équivoque, et qui ne s'est révélée entièrement, qui ne s'est expliquée ou justifiée au vrai dans ses conversions et ses repentirs qu'après le retour de l'exil et aux yeux de ses compatriotes. L'œuvre de Veyrat laisse fort à désirer; mais son existence, sa destinée sont bien celles d'un poète, d'un des blessés du temps dans la lutte des idées, et aujourd'hui que Savoie et France ne font qu'un et que sa patrie est nôtre, il mérite d'être visité et honoré de nous dans sa tombe.

Son lieu natal, son éducation, son moment marquèrent en plein sur sa courte vie : tout fut brusque chez lui, tout fut direct, tranché et sans nuances. Né à Grésy-sur-Isère, le 1er juillet 1810, élevé au petit-séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny, dont le supérieur, l'abbé Gex, existe encore, il termina ses études chez les jésuites à Chambéry. On ne recevait alors en Savoie d'autre éducation que celle que donnaient les ecclésiastiques. Dès ces années de classes, Veyrat se fit remarquer de ses maîtres par son talent ou sa prodigieuse facilité de versification.

Il lui arriva ce qui arrive à la plupart des natures ardentes qu'on veut soumettre à une règle étroite : il n'eut rien de plus pressé, quand il se crut assez fort, que de résister et de réagir : il s'insurgea. Le salpêtre revolutionnaire était dans l'air; la France de Juillet avait donné le signal et fait explosion. La Savoie, qui était alors la tête de l'Italie, et une tête française, se sentait opprimée et contrainte; la jeunesse des écoles, à Chambéry, s'exalta et prit feu. Veyrat, à sa manière, se montra des plus vifs; le satirique se déclara, et c'est ainsi qu'il se vit compromis dans les manifestations auxquelles donnèrent lieu, au commencement de 1832, les prédications d'un missionnaire, l'abbé Guyon. Les turbulents avaient jeté des pétards dans l'église : lui, il avait semé de ses vers dans la ville. Il n'avait pas vingt-deux ans. Exilé de son pays, il vint en France, s'arrêta à Belley d'abord chez un parent, puis à Lyon où il publia l'*Homme rouge* de concert avec Berthaud, puis à Paris, ou il n'avait fait qu'une première visite de quelques jours, et où il s'établit dès le mois d'août 1833. Il y vécut dans les premiers temps avec Berthaud et Hégésippe Moreau, au n° 3 de la rue des Beaux-Arts.

Cette première partie de la vie et des œuvres de Veyrat ne mériterait aucunement d'être rappelée, s'il s'en était

(1) Un volume in-18; Annecy, 1865.

tenu là : elle mériterait plutôt le contraire. On peut excuser chez la jeunesse des violences et des erreurs, on ne les exhume pas. L'*Homme rouge* que j'ai sous les yeux, satire hebdomadaire en vers, qui parut à Lyon du 2 avril au 25 août 1833, n'est qu'une imitation exagérée et grossière de la *Nemésis*, sans aucun des traits malins qui, chez nos deux satiriques émérites de Paris, allaient atteindre au défaut de la cuirasse quelques-uns des hommes du juste-milieu. Les jeunes auteurs de Lyon déclament; ils ne savent ni les hommes ni les choses, pas même celles de la grande Révolution dont ils se sont épris sur parole : à un endroit ils parlent de Lanjuinais comme de l'une des victimes de la guillotine, à côté de Danton et de Desmoulins. Ceux qui ont ressenti quelque étincelle de la même ardeur contre ce qu'on appelait alors *le système du 13 mars* ne sauraient s'étonner de leur indignation juvénile : le pire est que le talent n'y répond pas. L'*Homme rouge* de Lyon n'est qu'un insulteur à rimes riches, et ce que j'ai vu de l'*Homme rouge* de Paris ne m'a point paru meilleur.

Si je voulais chercher quelques traces ou indices du talent de Veyrat à cet âge de vingt-deux ans, je les trouverais plutôt dans ses *Italiennes*, poésies politiques dont il ne se donnait que comme l'éditeur (1). Sa personnalité poétique s'y dessine mieux que dans les thèmes généraux de la satire hebdomadaire qu'ils étaient deux à fabriquer. La première pièce est adressée à Barthélemy, dont Veyrat avait fait de loin son oracle et son dieu :

Je ne t'ai jamais vu; mais ta voix de poète
A retenti longtemps au fond de ma retraite;
Mais dans mon cœur froissé par un maître inhumain,
Je nourris un serpent échappé de ta main :
J'ai voué les tyrans a toutes les furies!...

Il appelle Barthélemy un *geant*, et ce mot de *géant* revient souvent sous sa plume. C'est l'enflure première dont les uns se guérissent, que les autres gardent jusqu'à la fin. On voit dans cette Epître que depuis son exil, averti par un ami, et vers l'anniversaire des trois journées de juillet, il était retourné secrètement dans son pays, croyant à une insurrection italienne : mais bientôt il était reparti la rage au cœur, avec une déception de plus. A cet âge d'enthousiasme, de colère, d'espérance illimitée, Veyrat, semblable à bien des hommes de sa génération et de celles qui ont succédé, rêvait l'émancipation universelle des peuples et leur délivrance par la révolution; il s'irritait des retards et prenait ses impatiences pour des prophéties. Il avait naturellement confiance en tous les hommes que la renommée lui désignait comme chefs de la croisade libérale ou révolutionnaire. La jeunesse est sujette à prendre au pied de la lettre tout ce qui s'écrit; et, ce qui doit donner à penser à ceux qui écrivent, elle met ses actions, sa personne et sa vie au bout des phrases; elle s'embarque, corps et âme, sur la foi des paroles.

La meilleure pièce des *Italiennes* est celle que l'auteur adresse à Chateaubriand. Passe encore de croire en celui-là! c'était la plus noble des idoles. Le poète raconte que le cherchant à son arrivée à Paris, lors d'un premier voyage en juin 1832, et étant allé l'attendre au seuil de sa maison pour le voir au passage, il avait appris que l'illustre écrivain venait d'être condamné, mis en prison; de là tout un éclat à la Némésis. Le début de la pièce a du charme :

Je te lisais souvent au bord de ma fontaine,
Quand la brise du soir vient fraîchir votre haleine,
Quand le soleil se couche au loin dans un ciel bleu,
Et qu'un dernier rayon de vie et de lumière,
A cette heure d'amour glisse sur la paupière
Comme un dernier adieu.

Aux pieds de mon rocher d'où la cascade tombe,
Sous les saules penchés qui pleurent sur la tombe,
Et sur mon lac tranquille au flot doux et serein,
Lorsque tu voyageais de l'un à l'autre monde,
Je suivais de mes vœux ta course vagabonde,
Immortel pelerin!

Et puis je m'arrêtais avec toi sur les pierres,
Pour voir, pour méditer, pour pleurer les poussières
Qui furent une fois cités et nations!
De l'Ohio jusqu'à nous, des Natchez à Solime,
Partout. sur les debris où ton astre sublime
A jete ses rayons,

J'ai rêvé, médité, pleuré de douces larmes!
Mon cœur n'avait jamais, avec autant de charmes,
Suivi dans aucuns lieux les pas d'un voyageur!
Oh! je savais tes chants! ta voix m'était connue!
Jamais muse du ciel ne fut si bien venue
Et de mon âme et de mon cœur!

Un jour, au pied d'un arbre, à ma jeune Marie
Je lisais *Atala!* — La terre etait fleurie,
Le ciel pur, l'ombre fraîche, elle .. heureuse d'amour!
Elle pleurait! — Fleur douce, à peine epanouie.
Je pleurais avec elle . et mon cœur dans sa vie
Te doit son plus beau jour!

Ce sont de bons vers pour un poète de vingt-deux ans.

Je laisse aux biographes futurs de Veyrat le soin de rechercher et de nous énumérer quelles furent ses déceptions à cette époque de l'exil, déceptions du côté des événements publics, déception de la part des hommes mêmes sur la protection et l'appui desquels il avait pu compter, trahison peut-être et perfidie de la part de quelques amis avec lesquels il avait étroitement vécu. Il n'a parlé, depuis, de toutes ces misères éprouvées qu'en termes souverainement amers, mais avec élévation et en les couvrant d'un voile de poésie. La biographie n'a guère rien à y apprendre de particulier. Sa correspondance peut-être, et les papiers que possède sa famille, parleront un jour.

Son intimité avec Berthaud et surtout avec Hégésippe Moreau avec qui il vécut quelque temps, je l'ai dit, rue des Beaux-Arts, et à qui même il prêta plus d'une fois sa grande redingote verte, pourra devenir l'objet d'un chapitre intéressant.

Et à ce propos de redingote verte, il affectionnait ce genre de couleur qui le faisait appeler le *comte Vert*, d'un nom cher aux amis de l'antique Savoie. Veyrat, tel qu'on me le dépeint et que ses portraits me le montrent, était grand, mince, très bien de figure et de taille, brun, légèrement frisé, la moustache plate, la lèvre arquée, le front large et proéminent : les souffrances creusèrent de bonne heure sa physionomie qui était très accentuée. Son regard vif devenait presque caressant dans l'intimité et d'une douceur incroyable.

Il chercha, à un moment, des ressources dans le théâtre; il fit des pièces en collaboration : Quérard en indique quelques-unes. Sans doute il ne trouva là comme ailleurs que désappointement. Il dut, pour subsister, soumettre sa plume aux plus humbles emplois; né pour l'inspiration et pour l'art, il fit du métier; il sema sa prose où il put. Ame fière, ambitieuse, dédaigneuse et un peu superbe, il épuisa et but la coupe de l'exil jusqu'à la lie. On lit dans son Journal à cette date : « Le poète sans fortune est le plus malheureux des hommes : la courtisane ne livre que son corps, libre de garder au fond du cœur les sentiments qui lui restent; l'autre, au contraire, doit, pour vivre, livrer ses soupirs, ses émotions, les pensées qui lui sont chères, et jusqu'aux plus secrètes profondeurs de son âme, et cela à un public libre de noircir le tout de la plus injurieuse critique ou du mépris le plus insultant. » — C'est le Journal d'où sont tirées ces paroles si senties, qu'il serait curieux de connaître : on nous le doit.

(1) *Italiennes*, poésies politiques de Camille Sant-Hélena, publiees par J.-P. Veyrat; une brochure, 1832, Paris.

Il était depuis cinq années à Paris, et à bout de voie dans tous les sens (1838), lorsque tout d'un coup une grande révolution s'opéra un matin en lui : son âme tout entière se retourna. Ses idées religieuses se réveillèrent, mais supérieures, épurées et transfigurées par la méditation et la souffrance. Il avait vingt-huit ans; le jeune homme était mort en lui : l'homme était fait. Il prit une résolution courageuse, désespérée. Il faut l'écouter lui-même dans le récit noble et digne qu'il a fait de cette crise de son agonie, du remède héroïque qu'il y apporta, et de la guérison qu'il crut y avoir trouvée. C'est véritablement sa confession qui commence :

« Le mouvement de ma vie a ete si rapide, si varie, qu'il me semble avoir deja vécu un siècle J'ai vu la société à un age où il est dangereux de la voir, j'ai epouse ses passions les plus orageuses avant même d'en soupçonner les premières consequences Jeté a vingt ans, seul, sans appui et sans guide, dans la société la plus remuante, la plus passionnee et la plus corrompue de l'Europe, j'ai partage ses égarements; mes yeux se sont eblouis à ses fausses lumieres, et mon cœur s'est laissé seduire a ses sophismes religieux J'ai vu mon avenir detruit dans sa partie la plus vitale, mon esprit envahi par les incroyables hypothèses du siecle, et mon cœur, en revolte contre lui-même, s'absorber dans une lutte insensée Je ne me suis arrête qu'au moment ou je ne sais quelle violente douleur vint m'avertir que j'avais pris la route du désespoir, et que j'allais toucher a ses premieres limites Au commencement de ma vie, je me trouvai, comme Dante au milieu de la sienne, dans une forêt obscure où mon droit chemin était perdu .

« Cependant si dur qu'ait eté pour moi l'enseignement de la vie, si lourde la nécessité qui m'a fait marcher par les plus âpres sentiers de l'expérience, je n'accuse pas les evenements et les douleurs qui m'ont enfin rendu à moi-même L'education de l'homme ne se fait pas au college ni par les livres de morale; quand elle ne s'est pas accomplie sous l'influence permanente et decisive du principe religieux, elle se fait par la souffrance. L'homme qui n'a pas souffert ne sait rien de la vie; il en ignore les abîmes et les hauteurs, les ombres et la lumière Les affections les plus fortes, celles qui vivent, sont celles qui naissent dans les larmes et grandissent dans l'affliction Rien ne laboure profondement le cœur de l'homme comme le malheur, et rien n'est vivace comme les sentiments qui y croissent après ce rude travail La douleur elague du cœur tout ce qui est chetif et petit, toutes les plantes parasites; elle ne laisse vivre que les hautes passions, les sentiments sublimes. Les grands arbres s'elevent sur les montagnes dans le domaine des orages, et le chêne n'habite pas le même terrain que le roseau

« Si les natures viles achèvent de se perdre et de se dégrader dans l'infortune, elle est la trempe la plus resistante des natures elevées. »

On aimerait pourtant une confession un peu plus simple, plus circonstanciée, plus naive : quoi qu'il en soit, dans le récit tout moral qu'il a donné, je distingue quelques degrés et des acheminements. Tout ne se passa point dans un seul coup de tonnerre. Un jour, dans une des feuilles de Paris où il écrivait, il avait laissé échapper apparemment quelques-uns de ses soupirs et comme un cri étouffé d'angoisse. La feuille volante alla jusque dans ses montagnes; une femme, une amie d'enfance, presque une sœur qu'il y avait laissée et qui de loin, tant qu'elle avait pu, n'avait cessé de le suivre avec sollicitude, lut cet article et lui écrivit :

« Mon ami, il est temps de vous arrêter et de revenir en arrière; la route que vous avez prise aboutit à un abîme, et vous ne trouverez en chemin que fatigues et douleurs Vous avez besoin de repos; vous ne l'aurez que dans la solitude; quittez Paris où tout vous enleve au sentiment de vous-même; votre cœur n'est pas fait pour les dévorantes émotions de cette ville. N'allez pas plus loin, je vous en conjure, sur la route où vous êtes; ecoutez une voix qui vous fut chère un jour Vous avez mis la terre entre nous; n'y mettez pas le ciel, et laissez-moi l'espérance de vous rencontrer enfin la où rien ne pourra plus séparer le frère de sa sœur. »

Il suivit le conseil : « Non, répondit-il, je ne mettrai pas le ciel entre nous, après y avoir mis la terre; ce serait me condamner deux fois à l'enfer. » Il quitta Paris, « ville néfaste; » il lui fit des adieux maudits comme jamais n'en firent le poète Damon ni Jean-Jacques; il revint à Belley un moment; puis il alla dans le Dauphiné au sein des Alpes, dans le voisinage de sa patrie. Il se fixa à Chapareillan, bourgade frontière, d'où il pouvait de loin contempler son « Paradis perdu. » Toutes les puissances de la nature et du foyer, ces charmes attrayants et doux qui vivent au cœur du montagnard, l'avaient ressaisi. Il a décrit sa première impression rafraîchie et salubre dans cette station intermédiaire, à ce premier degré vers la paix, bien qu'il y apportât encore de son échauffement et de son trouble de la veille, qu'il y traînât bien des restes et comme des lambeaux d'orage. Il courait de là tout autour, par les sites montueux, avec une joie sauvage, pleine de vertige et d'ivresse, et comme un Oberman, mais un Oberman qui veut être consolé.

« Mon premier sentiment, dans ma retraite ignoree, fut une espece de joie de me trouver enfin delivre des agitations de la vie sociale Je trouvai un charme attendrissant a contempler autour de moi cette vie de pasteurs qui avait été celle de mes peres et la mienne. Les idées de mon enfance, les souvenirs du premier âge se réveillaient en moi, peu à peu, au spectacle des scenes qui les avaient fait naître Mais ce n'etait pas sans d'amers retours sur moi-même que je me laissais aller à cette première quietude qui n'était pas la paix (elle était loin encore), mais qui etait du moins un commencement de repos Souvent même les agitations de ma pensee se réveillaient avec une violence qui m'epouvantait. Il ne suffit pas du calme exterieur pour assoupir les agitations de l'ame; le calme invite à la paix, mais il ne la produit pas : elle descend de plus haut Dans ces acces de noire mélancolie, je m'exilais solitaire dans les montagnes, au penchant des precipices, dans les cavernes où les torrents prennent leurs sources, comme Manfred, je secouais mes cheveux aux vents des glaciers, et je cherchais à me fuir moi-meme dans la contemplation de l'œuvre eternelle : je cherchais l'impossible! Lorsque j'etais parvenu dans une de ces profondes solitudes, où je croyais arriver seul, je m'y retrouvais avec toutes mes secrètes angoisses, avec mes passions a demi brisees, mes soifs ardentes de l'inconnu, mes degoûts infinis et mes prodigieuses lassitudes. Mon cœur se serrait, et, me voyant isole, sans une âme où répandre le debordement de la mienne, sans qu'une espérance m'eût suivi jusque-là, je levais les yeux vers les hauteurs pour y chercher quelques traces cheries, des aspects connus, quelques images enfin, a l'aide desquelles je pusse remonter mes souvenirs jusqu'aux heureuses journees de ma vie sitôt ecoulees et rappelees en vain dans ma detresse.

« Les eaux du torrent remontent à leur source avec les nuages du ciel pour s'epancher de nouveau dans les vallées; les arbres fleurissent tous les printemps; le soleil ne se lasse point d'eclairer et de feconder la terre; les oiseaux qui partent avant l'hiver reviennent avec les beaux jours; mais, helas! les illusions de la jeunesse ne reverdissent pas deux fois au cœur de l'homme, le bonheur qui a fui ne saurait revenir; l'amour qui s'est envolé ne fait pas comme l'hirondelle; le cœur qu'il abandonne reste longtemps vide et désert... Du moins c'etait ainsi que je l'eprouvais alors. »

René! Manfred! Oberman! éternelles variations sur des airs connus! On se dit en lisant ces couplets : « J'ai déjà entendu cela quelque part. » Ils reviennent pourtant ici avec je ne sais quel accent nouveau et touchant, personnel à l'homme. — Et s'asseyant au bord du torrent, s'absorbant aux bruits vagues, uniformes et profonds qui berçaient sa pensée et qui lui en renvoyaient comme l'écho, il s'écriait encore :

« Va, coule dans ton lit de pierres vives, precipite-toi dans ta fougue indomptée, enfant des neiges et de l'orage! J'ecoute avec une secrete sympathie tes gemissements et tes clameurs Tes eaux sont dechirees par les rochers aigus; tu tombes des pics voisins du ciel dans des cavernes qui touchent aux enfers; brisé toi-même, tu brises tout ce qui se trouve sur ton passage. J'ai fait comme toi! tu pourrais, moins emporté dans ta course, semer l'abondance et la vie sur tes rivages; helas!... et moi non plus . je n'ai pas su modérer les emportements de mon cœur et je n'ai porté que désolation où j'aurais dû laisser des fruits et des moissons. —

« Et, couvrant mon visage de mes deux mains, je commençais de pleurer et de mêler mes plaintes aux murmures des eaux. Il me semblait que je pleurais avec un ami dont la douleur était la même, et que nos sanglots éclataient sous le poids d'une commune destinée; tant il est vrai que la nature même, ce poème de l'Eternel, n'a qu'un chant de desolation pour l'âme qui s'est une fois eloignée de son divin Auteur! »

Enfin un soir, après avoir erré sur les montagnes une grande partie de la journée, il se trouva au seuil d'un monastère, d'une chartreuse, et il frappa, comme on le raconte de Dante dont il évoque le souvenir, en demandant la paix, *pace*. Il avait fait depuis longtemps ce vœu d'imagination qu'il lui semblait réaliser en ce moment :

Je veux aller un jour sur un faite sublime,
Dans quelque vieux couvent penché sur un abîme,
Où je n'entendrai plus aucun bruit des vivants;
Sur quelque Sinaï, sur un Horeb en flamme,
Où l'Eternel descend, pour se montrer à l'âme,
Vêtu de la foudre et des vents!

Cette heure fut décisive; ce moment fit crise dans sa vie. Quand la cloche sonna l'office de minuit, il descendit à la chapelle, prit part aux prières des religieux, s'agenouilla comme eux, s'humilia comme eux et espéra : il date de là l'instant vrai de sa renaissance.

Nous n'avons pas à juger, nous racontons. Bien des personnes qui ont connu Veyrat dans sa vie parisienne sont, grâce à Dieu, encore vivantes et peuvent se souvenir. Que le poète qui va sortir de cette épreuve soit nouveau pour eux et tout autre que l'homme qu'ils ont connu, nous l'accordons. Pour nous, le Pierre Veyrat digne qu'on s'occupe de lui et qu'on transmette sa mémoire ne date que de cette régénération morale et poétique.

Il entra, dès lors, dans un ordre de considérations le plus antirévolutionnaire possible : il eut des théories et des perspectives sur l'avenir des nations catholiques ou protestantes, des vues historiques aussi vagues et aussi fausses peut-être qu'auparavant; il prophétisa encore et en sens inverse. Quelques-uns diront qu'il n'avait fait que changer de lieux communs : il les choisit du moins, cette fois, plus élevés et plus nobles.

Chose étrange! il se fit dans ce jeune homme à l'âme ardente la révolution précisément inverse de celle qui venait d'enlever et de transformer Lamennais. Celui-ci, de catholique absolu qu'il était, avait passé sans transition à la démocratie extrême, à la révolution. Veyrat, au contraire, de la démocratie violente et à main armée, passait et revenait au catholicisme absolu comme à l'unique remède social. Il ne se peut de plus frappant contraste; le talent de Veyrat, dans la seconde moitié de sa carrière, n'est pas indigne qu'on établisse le rapport.

Veyrat n'est pas seulement une des figures poétiques, c'est une des âmes, un des témoins de ce temps-ci : un Donoso Cortès de la Savoie.

Nous en sommes avec lui au moment où le fleuve égaré, turbulent, qui s'est souillé aux impuretés des cités, aspire à déposer son limon, à rentrer dans ses lacs alpestres et à recouvrer la sérénité de son cours.

Veyrat, une fois touché au cœur par la religion, se décida à une grande démarche. Il avait insulté Charles-Albert. *L'Homme rouge* avait dirigé en grande partie contre ce roi ses bombes homicides. Les injures n'avaient pas suffi : on en avait appelé au poignard... Toutes ces folies ne sont pas neuves, et l'ellébore ou le quinquina n'est pas trouvé, qui guérisse ces fièvres de cerveau. Un numéro, notamment, intitulé : *Pèlerinage en Savoie, à Charles-Albert*, et daté de Chambéry, 15 juillet 1833, commençait par ces vers mélodramatiques :

J'avais deux pistolets croisés à ma ceinture,
Un poignard bien trempe .. la nuit était obscure...

et finissait par ce trait :

N'est-ce pas, Charles-Albert, que la vengeance est douce?

Le proscrit ulcéré y avait épuisé tout ce que la rage politique peut vomir de menaces ou de pronostics sinistres. Veyrat n'hésita point : il n'était pas homme à se repentir à demi. Il avait insulté Charles-Albert par une sorte d'Epître publique : il voulut que la réparation fût publique aussi et retentissante. Il lui adressa une Epître en vers, destinée à être lue bientôt d'autres encore que du roi. La situation étant donnée, la pièce est noble et fort belle. Le poète se compare tout d'abord à cet ange de Klopstock, Abbadona, entraîné dans la révolte de Lucifer et qui était resté, jusque dans l'Enfer, triste et malade du regret des cieux :

Sire, quand Lucifer, le prince de lumiere,
Se lassant de marcher dans sa gloire première,
Ivre d'orgueil, osa, contre celle de Dieu,
Déployer dans le ciel sa bannière de feu,
Parmi les révoltés de la sombre phalange
Un esprit se trouvait, doux et sensible archange,
Qui, découvrant soudain dans le camp des elus
Un ami qu'il aimait et qu'il ne verrait plus,
Pencha son front, brise d'un desespoir sublime,
Et s'en alla pleurer dans un coin de l'abîme.
Là, comme un prisonnier qui ne doit plus sortir,
Il fut pris dans son cœur d'un amer repentir;
L'éternelle patrie, à ses yeux pleins de larmes,
Apparaissait alors belle de tous ses charmes;
Son ami le cherchait, en pleurant, dans les airs,
Et sa place était vide aux celestes concerts!...

Il se rappelle ses premiers bonheurs dans une vie patriarcale et pure, les peines cruelles de l'exil, tout ce que l'exilé au retour ne retrouvera plus :

Qui me ramènera vers les bords fortunés
Où sont morts mes aïeux, où mes frères sont nés?...
. . . . . .
Ma sœur encore enfant! ma mère déjà vieille!
A ces doux noms mon âme en sursaut se réveille;
Je sens frémir mon sang et se mouiller mes yeux,
Ainsi qu'Abbadona, l'ange exilé des cieux :
Le jour où je quittai les monts de la Savoie,
De nos cœurs à la fois s'exila toute joie;
Au fond de nos vallons, pèlerin de malheur,
Je laissai mon repos et j'emportai le leur!

On raconte qu'à mesure que Charles-Albert lisait cette Epître qui lui fut remise par un personnage bienveillant de la cour, son émotion devenait visible, et qu'elle se trahit surtout à ce vers :

Je venais contempler mon Paradis perdu.

Les larmes lui vinrent aux yeux. Celui qui devait être l'héroïque soldat de Novare, qui lui-même avait trop bien connu les vicissitudes morales, les conflits cruels et les déchirements qu'amène toute conversion, ne pouvait refuser une grâce ainsi demandée; l'éloquence et la poésie avaient trouvé le chemin de son cœur. Que chacun en juge par cette fin touchante, où la pitié et le pathétique se relèvent d'un accent de fierté :

Eh bien! dût le chemin qui mène à ma patrie,
Etre plus rude encore, et ma tête meurtrie
Ne pas trouver de pierre où se poser le soir;
Dussé-je n'avoir pas une table où m'asseoir,
Pas un seul cœur ému qui de moi se souvienne,
Pas une main d'ami pour étreindre la mienne;
Comme le lepreux d'Aoste, au flanc de son rocher,
Dussé-je cultiver des fleurs sans les toucher,
N'avoir pour compagnon, dans ma triste vallée,
Qu'un chien, et pour abri qu'une tour désolée,
Et quand je souffre trop pendant les longues nuits,
Qu'une sœur pour me plaindre et bercer mes ennuis,
Une sœur qui, souffrant de la même souffrance,
Prie et veille avec moi jusqu'à la délivrance...,

Je veux aller revoir les lieux que je chéris,
De mon bonheur au moins retrouver les debris;
Si ce ne sont les morts qui dorment sous la pierre,
J'embrasserai leurs fils, hélas! ou leur poussière!
Je saurai dans quel lieu vénérable et sacre
Repose pour jamais mon père tant pleure.

Sire, vous le pouvez, à mon âme brisée,
Reversez l'esperance et sa douce rosee;
Ne me condamnez pas, pour l'erreur d'un moment,
A mourir dans l'exil, cet infernal tourment!
Assez de noirs soucis ont rempli mes annees
Depuis que j'erre au gre des sombres destinées;
Du jour où je conçus mon funeste dessein,
Assez de vers rongeurs ont devoré mon sein;
De regrets dechirants ma fuite fut suivie;
Le Ciel a châtie tous les jours de ma vie.
Je reviens maintenant, et du temps accompli,
Sire, à Dieu comme à vous, je demande l'oubli!
Un jour, si l'avenir vient combler mon attente,
J'expîrai mes erreurs par une œuvre eclatante;
J'irai je parcourrai, je sonderai les mers
Où l'histoire agita jadis ses flots amers;
Hardi navigateur, sur la foi d'une etoile,
Dans nos fastes passés je lancerai ma voile.
Soit que, pour les sceller dans un livre, vivants,
J'exhume les hauts faits qu'ont emporté les vents;
Soit qu'il faille tailler l'histoire en épopée,
Sire, voici ma plume : elle vaut une epée.

Le roi avait pardonné. Veyrat était rentré dans ses foyers ou du moins dans sa patrie, mais de nouvelles épreuves l'attendaient. Un héritier du premier lit le repoussait du toit paternel. Il se heurtait à l'inimitié dans la famille et chez les étrangers mêmes. Plus d'un de ceux qui l'avaient autrefois connu l'accusait d'avoir changé. Tous ne s'expliquaient pas cette subite conversion; on murmurait parfois à son oreille des mots odieux. Lui, il portait déjà en germe le mal acquis par tant de souffrances accumulées et dont il devait mourir. Cependant, au milieu de ses nouvelles douleurs dont quelques-unes furent poignantes, les hautes consolations ne lui manquèrent pas. Il avait retrouvé une sœur d'une nature pareille à la sienne, mais plus forte et mieux conservée, une sœur à la Pascal, si l'on peut dire, supérieure et fondatrice d'établissements religieux, une personne des plus considérées dans son ordre; il lui adressa ses plus doux et ses plus intimes épanchements. Le don d'harmonie qu'il avait reçu de la nature se déploya dans ses productions dernières en toute largeur et plénitude. Il était dans son entier développement et dans sa véritable maturité lorsque la mort le frappa à 34 ans. Sa réputation qui s'est faite lentement, mais qui s'est faite enfin dans son pays, mérite de sortir de ses vallées et d'arriver ou de revenir jusqu'à nous. On en jugera par quelques extraits.

On me dit qu'on eût été bien aise de connaître les œuvres de Veyrat avant de savoir s'il faut s'intéresser à sa vie; mais il en est de lui comme de tous les poètes personnels et lyriques : sa lyre et son âme, sa vie et son œuvre sont une même chose. A peine rentré dans son pays et rapatrié, il s'occupa à recueillir et à publier les pièces de vers des dernières saisons sous ce titre : *La Coupe de l'Exil* (1840). Les vers sont précédés d'une explication en prose, d'un *Récit*, d'où j'ai tiré les citations précédentes. Le recueil s'ouvre par une ode *à Dieu*. Il est toujours très difficile de parler à Dieu autrement que dans la prière, en disant son *Pater* ou en s'écriant : *Altitudo!* Ordinairement, le poète chrétien classique s'inspire de David et des Psaumes, la haute source première, et il les paraphrase plus ou moins en adaptant le chant à sa voix : ainsi fait Racine, ainsi fait Le Franc, ainsi Lamartine : ainsi fait Veyrat. Le genre donné, son ode est belle et devra tenir sa place, dans les cours de littérature, parmi les hymnes ou sonates sacrées :

La foudre t'obéit comme un coursier docile;
Tu sais où va l'orage et d'où vient l'aquilon;
Ton regard a scrute le granit et l'argile
Jusque dans leur dernier filon.
L'avenir dans ton Verbe espère;
L'éternité te dit : Mon Pere!
Le temps ne sait encor de quel nom te nommer;
Un long fremissement circule dans les mondes,
Quand l'un d'eux a trouvé dans ses veines profondes
Quelques lettres pour le former!

Tout n'est qu'atome et poussière devant l'Eternel. Après les éléments, après les astres et les mondes, vient l'homme, un autre atome devant Dieu, mais un atome sentant; après le soupir de la nature, le soupir du cœur humain :

Et moi, ne sais-tu pas ce que mon cœur désire?
Pourquoi mon sein palpite et bat d'un saint effroi?
. . . . . .
Ah! ne comprends-tu pas ce que veut ma pensée,
Quand elle meurt en moi de désir et d'amour?...

Cette fin de l'ode sort du lieu commun, et le poète pénitent, tout en se ressouvenant des grandes douleurs et infortunes bibliques, trouve en lui-même son inspiration la plus émue, des jets de véritable éloquence :

Pour moi, soit que son bras m'elève ou m'humilie,
Je ferai de mon âme une lyre au Seigneur...

il dénombre ses douleurs comme Job, mais il n'en fait pas de reproche à Dieu; il est prêt à recommencer même, s'il le faut, et à repasser par le cercle rigoureux des épreuves, si c'est la volonté du maître :

Tu m'as jeté sept ans sur la rive étrangère,
Et j'ai mangé sept ans le pain des pèlerins.
La terre du sepulcre eût ete plus legère
Que l'air de l'exil à mes reins!
Tu me traitas comme un génie :
Tu m'abreuvas de calomnie,
Et tu me fis marcher par les plus durs chemins!
De la coupe d'exil j'ai bu jusqu'à la lie;
De quel fiel inconnu l'avais-tu donc remplie
Avant de la mettre en mes mains?

Tous mes amis sont morts dans ce pèlerinage,
Tombés dans le cercueil, hélas! ou dans l'oubli!
Leurs cœurs ont naufragé sur la mer où je nage
Sans laisser sur l'onde un seul pli.
Lorsque le destin plus prospère
Me ramena chez mon vieux père,
Le seuil de la maison se ferma devant moi;
Les valets insolents, à l'audace impunie,
Me jetèrent de loin leur brutale ironie ..
Et j'ai souffert cela pour toi!
. . . . . .
Ah! si ce n'est assez de ces grandes épreuves
Pour m'elever à toi sur ton divin Thabor,
Fais entendre ta voix et dis-moi sur quels fleuves
Je dois aller pleurer encor;
Sur les saules de quelle rive
Je pendrai ma harpe plaintive;
Sur quels tombeaux chéris j'irai m'agenouiller.
L'exil n'a pas tari mes brûlantes paupières:
Seigneur, j'ai des genoux pour en user les pierres,
Et des larmes pour les mouiller!

Ce sont de beaux accents, dignes des *Harmonies* de Lamartine, avec je ne sais quelle saveur plus pénétrante et plus âcre. Ce volume est tout entier inspiré par les douleurs de l'exil, par les joies du retour, joies si mêlées et si altérées encore. Le poète se montre surtout sensible à la calomnie, aux propos infamants qui flétrissent jusqu'à son repentir. Pouvait-il cependant s'en étonner? Jeune, dans un moment de frénésie, il avait coiffé sa muse du bonnet rouge; il avait donné des gages éclatants à un parti : quoi de plus simple et de plus inévitable que ce parti, se voyant quitté, le calomniât, méconnût ses intentions intimes les

plus pures, travestît grossièrement les ressorts délicats et secrets de sa conduite? Veyrat eut à supporter et à dévorer bien des avanies. Se souvenant qu'il avait autrefois lui-même insulté et sans doute calomnié bien des noms, il dut faire son *mea culpa*, un retour sur son propre passé: je n'en vois pas assez la trace dans ses derniers vers. Chrétien véritable et régénéré, il offrait d'ailleurs à Dieu son humiliation, et quelquefois avec une insigne douceur; témoin la pièce qui a pour titre : *Aimé de Dieu.* Mais d'autres fois l'ancien lutteur se révoltait; toutes ses plaies saignaient, son âme ulcérée parlait et criait par la bouche de ses blessures. C'est surtout dans son second recueil intitulé : *Station poetique à l'abbaye de Haute-Combe*, dont deux seules livraisons parurent de son vivant et qui ne fut publié en entier qu'après sa mort (1847), c'est dans cette suite de journées et de veilles funèbres que se déroule tout l'orage intérieur, l'abîme et la profondeur des souffrances et des agonies auxquelles il était en proie. Il se compare tour à tour à Job sur son fumier, au lépreux dans sa tour, à Philoctète dans son île de Lemnos, — à Philoctète qui a gardé l'arc d'Hercule et qui pourrait s'en servir pour se venger : lui aussi, armé qu'il est du carquois sonore, il s'abstient pourtant de lancer à ses ennemis aucune flèche. Et pour se donner patience et courage, il passe en revue tous les martyrs de la muse, la grande procession des glorieux affligés à commencer par Homère, tous ceux que le monde a couverts d'insultes, qu'il a abreuvés de fiel et couronnés d'épines :

Et c'est ainsi partout, et c'est ainsi toujours!
N'est-il pas vrai, Byron, martyr des derniers jours?
Oh! qui n'a jamais su ta douleur toute entiere,
L'amertume des pleurs tombes de ta paupière,
L'ampleur de la blessure en ton cœur ulcere,
O Job de la pensee, ô grand desespéré!

Veyrat avait pour Byron un culte : Childe Harold était pour lui le grand type; il en était possédé. Il ne voyait pas de milieu, disait-il, entre lord Byron et Jésus-Christ: l'extrême charité ou l'extrême mépris. Il faut être plus qu'un homme pour ne pas mépriser l'homme.

Il y avait de la maladie dans cette disposition; il y avait du converti violent, de l'homme qui avait passé d'un excès à l'autre sans jamais habiter dans l'entre-deux. Cela le menait à des jugements outrés qui ressemblaient à des sensations aiguës. Si le siècle lui paraissait infect, tout cloître, en revanche, était à ses yeux, pur, céleste, innocent et sublime : autre manière d'illusion! Il appliquait cette vue éthérée à l'abbaye de Haute-Combe, nouvellement restaurée alors, et aux moines qui y vivaient. Il voyait en eux des êtres étranges, revenus de tout, des lutteurs angéliques, que sais-je encore? Je ne puis m'empêcher de mettre en regard des stations idéales de Veyrat à cette royale abbaye le récit qu'a tracé Pierre Leroux d'une visite au même monastère, récit charmant, fin, ironique, auquel je renvoie les curieux (1). Se peut-il que deux esprits, en présence d'un même spectacle, soient affectés si diversement? On dirait qu'il s'est passé des siècles entre les deux descriptions, tant le même objet y est présenté sous un jour différent et contraire. Pierre Leroux me paraît être ici dans la réalité. Veyrat est une imagination qui se monte.

Mais je ne m'attache en lui qu'au poète. Ce qui est beau, ce qui est vraiment élevé, ce qui vient du cœur et non de la tête, c'est le sentiment qui, après tant de misères et d'affronts, l'oblige non à maudire, mais à bénir ses persécuteurs, à leur pardonner. Il vient d'épuiser la plainte, il a poussé des cris d'aigle, il a évoqué contre eux la justice éternelle; on s'attend à une exécration, à un anathème, écoutez :

Me voici comme Job sur sa funèbre couche;
La malediction va sortir de ma bouche,
Le cri de l'opprimé va monter jusqu'à toi;
O terre, sois temoin! Dieu vengeur, entends-moi!

Je te consacre ici mon sang et mes alarmes,
Une libation de mes plus tristes larmes!
Pour mes nuits sans sommeil et mes travaux sans fruit,
Pour ma vie en ruine et mon bonheur détruit;
Pour les pleurs trop amers que je n'ai pu répandre,
Pour mon foyer en deuil dont ils ont pris la cendre,
Pour ma moisson brûlée et mon champ dévasté,
Pour le mal qu'ils m'ont fait et qu'ils m'ont souhaite,
Qu'ils soient tous .. Ah! le sang coule aux flancs du Calvaire!
Qu'ils soient tous pardonnés! pardonne-leur mon Père!
Ma mère sous leurs coups est morte de douleur,
Son martyre a duré trente ans! pardonne-leur!
Le vautour a pillé le nid de la colombe,
Pardonne-leur! — Le sang fume sur l'hécatombe,
L'impie et le tyran frappent sans se lasser,
Détourne tes regards et laisse-les passer!
Qu'ils recoltent l'olive où j'ai cueilli l'épine!
Souris à leurs palais bâtis sur ma ruine!
A sa vivante artère ils ont saigné mon cœur,
Ne viens pas voir couler mon sang... pardonne-leur!

Voilà mon anathème et mon cri de vengeance!
Ils pèseront un jour, grand Dieu, dans ta balance!
Eux-même un jour peut-être ils me pardonneront
Le don triste et fatal dont j'ai le signe au front. .

C'est par de tels cris arrachés des entrailles, par cette largeur d'épanchement et d'essor à quelques endroits de sa veine, que Veyrat mérite de survivre.

Sans doute, avec toutes ses plaintes individuelles, avec ses continuels retours et apitoyements sur lui-même, il vient trop tard. La plupart de mes lecteurs l'auront déjà senti et en auront fait tout bas la remarque : le monde est présentement occupé et distrait; il n'a plus d'oreille pour le poète qui se plaint seul, pour celui qui vient nous dire sur tous les tons :

Je suis la fleur des champs égarée au desert ..

ou bien :

J'étais un jeune oiseau sans plumes à son aile...

Le monde commence à être rebattu de l'éternelle chanson; il a écouté, non point patiemment, mais passionnément tous les grands plaintifs, depuis Job jusqu'à Childe Harold; il s'écoutait lui-même en eux et il assistait à ses propres pensées désolées; cela lui suffit; le reste lui paraît faible; les pleureurs à la suite ont tort; il en a assez pour quelque temps de ces lamentations sur les lacs et sur les rochers. La poésie pour lui est ailleurs : elle a quitté les déserts, elle s'est transportée et répandue en tous lieux, en tous sujets; elle se retrouve sous forme détournée et animée dans l'histoire, dans l'érudition, dans la critique, dans l'art appliqué à tout, dans la reconstruction vivante du passé, dans la conception des langues et des origines humaines, dans les perspectives même de la science et de la civilisation future : elle a diminué d'autant dans sa source première individuelle; celle-ci n'est plus qu'un torrent solitaire, une cascade monotone, quand tout le pays alentour, au loin, est arrosé, fécondé et vivifié d'une eau courante, souterraine, universelle.

Veyrat restera donc une gloire de la Savoie plutôt qu'il ne deviendra une des nôtres. Il a, dans son talent monocorde et dans sa destinée, quelque chose d'essentiellement local; il gagnera à être pris dans son cadre. Et à cette fin, je le confie sans crainte à son futur biographe, M. Modelon, un de ses neveux du côté maternel, qui a dit très bien de lui:

(1) On trouvera cette visite au monastère de Haute-Combe, à la page 201 et suivantes du tome premier et unique des *Œuvres* de Pierre Leroux qui a paru en 1850 Ce joli récit fait tache, — une tache claire et riante, — au milieu des pages politiques sombres dont il est entoure.

La France a ses Gilbert, il est de leur famille;

et qui se propose, un jour ou l'autre, de faire de ses œuvres une réédition plus complète, précédée d'une étude où tous les détails de sa vie morale intime seront exposés avec fidélité et affection : il est bien, il est convenable de ne laisser aucune ombre sur cette figure poétique la plus caractérisée et la plus intéressante que la Savoie ait produite dans ces derniers temps. Veyrat, vu à son rang dans la grande armée des poètes, n'est pas un de ces chefs qu'on montre de loin et qu'on nomme : il est seulement, et c'est beaucoup déjà, un des premiers entre les seconds.

SAINTE-BEUVE.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite.)

On me pardonnera, sans doute, de faire quelques pas en arrière pour donner place à une des chansons de Nicolas Martin. Les productions de cet auteur sont presque les seules poésies anciennes auxquelles nous puissions attacher une date; et sous ce rapport elles ont une valeur réelle.

Janetta, dio voz frogeyt :
Ma que voz ne m'en euseyt
Je voz derey mon affare;
Je trovoz le via de amare
Et sey malado socrey;
Ma sen pouldre ny autre affare
Se te plaict
Je gariray
En disant ie tameray.

Nicol, on te cognoyt prouz,
Te des falloz de village,
Que cherchont de bou en bou
Fille de pitiot corage .
Ey tabuse mon visaigoz;
Je nay pas loz cour si douz
Sinon que cet en mariagoz:
Je ne vuil gen damoroux :
Eposa mey se te vouz.

Janetta, te souventoz,
Quand nous gardavon la vache,
Nous estion encor pitioz,
Nous commenciroz la pasche :
Ce taz vouler te depache;
Te priant quil seyt tantost...
Mon pollien ront son estache
Tas que lest ramaratoz ..
Se y nest tey que sera toz?

Cette petite pièce garde le mérite de la simplicité; c'est une déclaration faite à *brûle-pourpoint :* elle appartient ainsi aux mœurs de la campagne, et, d'ailleurs, il me serait difficile de choisir autre chose dans les œuvres *légères, trop légères* du poète mauriennais ; car

... Le lecteur français veut être respecté.
Du moindre sens impur la liberté l'outrage,
Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image.

Les chansons politiques, surtout celles remontant à une époque ancienne, sont fort rares. Nous ne pouvons attribuer cette lacune à l'absence d'événements propres à intéresser l'histoire de notre pays : les luttes furent fréquentes jadis dans nos castels et nos vallées ; tempêtes dans un verre d'eau, si l'on veut; mais tempêtes réelles pour les localités où elles se produisirent. Les intérêts brisés, l'orgueil triomphant, les plaintes des vaincus et les joies du triomphateur ont dû se traduire par des chants. En présence des faits nombreux consignés dans nos chroniques et pourtant effacés de la chanson, ce livre d'histoire du paysan, je crois pouvoir expliquer le silence des poésies populaires par la considération qui suit : les événements d'une importance toute cantonale trouvèrent assurément des interprètes; mais ces chants pleins d'allusions locales ne purent être compris que sur un théâtre restreint. Les poésies implantées au sol, pour ainsi dire, n'ont point obtenu la diffusion qui, seule, constitue la popularité ; et celle-ci, à son tour, pouvait seule sauver de l'oubli des strophes conservées uniquement par tradition. Lorsque, au contraire, des événements d'une importance plus générale marquèrent une époque, le chant survécut : ainsi entendons-nous encore Ménenc célébrer la *Guerre de Genève.* Ainsi une plume savoisienne a écrit (en français, il est vrai) les gémissements des Savoyards sous la domination espagnole : gémissements que la chanson patoise *Panavo,* etc., due au curé Jean-Marie Frère, essaya de buriner de son côté (1). Ainsi encore la vieille poésie, que nous allons reproduire, rappelle les exploits de Thomas de Savoie, prince de Carignan, qui remplirent plus de dix années dans la première partie du XVIIe siècle.

Nous retrouverons là cette diction facile, apanage de la muse des campagnes. Les rimes y offrent cette bizarrerie que le premier vers de chaque strophe n'a point de correspondant et que tous les quatrièmes vers affectent une désinence uniforme. Obligé, toutefois, de satisfaire l'oreille, le chanteur corrige ce vice de construction en reprenant les deux derniers vers du couplet qui précède pour les joindre à celui qui suit. Nous avons rencontré quelque chose d'analogue dans la *Parnetta se live.* Ce fait ne nous autoriserait-il point à attribuer à ces deux bluettes une origine commune ou contemporaine?

Ce rithme tout spécial me porte aussi à croire que l'exécution du chant était confiée à deux chanteurs qui, alternativement, prenaient la parole. Chez les peuples anciens, ce mode dut être très fréquent : nous le retrouvons auprès des nations à demi civilisées ; la Sardaigne, par exemple (2), nous le présente encore à chaque pas : et, en effet, aucune forme de poème ne s'adapte mieux que l'églogue à la poésie improvisée; aucune n'offre des ressources plus naturelles pour :

Au combat de la flûte animer deux bergers.

L'air adapté à la poésie que je vais insérer ici est une marche rapide, avec allure militaire, presque un peu *vantarde*, en imitation, sans doute, des moustaches en croc et de la plume crânement jetée sur l'oreille. Ce caractère est extrêmement clair-semé dans les mélodies rustiques, dont le rithme, déjà lent par lui-même, est ordinairement allongé par une émission de voix longuement soutenue. On dirait que le montagnard, séduit par la beauté de l'écho, lui fait un appel imitateur. Cette pièce est vivante de verve gasconne et de bonhomie savoyarde : on y retrouve les appétits

(1) *Mémoire de la Société archéologique,* vol Ier, page 186.
(2) Voyez l'intéressant opuscule : *Quatorze mois de séjour en Sardaigne,* par Félix Despine.

homériques ! et le refrain rappelle par une onomatopée frappante les fifres et les tambours si longtemps conservés par les corps d'armes locales, en usage encore pour les *Tirliri boum ! boum !* des artistes sardes, et que la gracieuse fête des vignerons fait revivre au canton de Vaud.

Cette chanson est ancienne : par ses détails elle rappelle sa date. J'ajouterai l'avoir lue dans les notes de mon grand-père. Elle devient et elle est restée populaire ; car elle m'est revenue de plusieurs côtés et principalement de la Maurienne ; mais revue, refondue et considérablement augmentée, elle me plaît moins que le texte primitif. Je préfère celui-ci, quelque heureuses que puissent être les modifications. En effet, le texte primitif me représente mieux la physionomie du temps ; il est plus rapide ; il groupe mieux les idées en peu de mots ; et ne s'appesantissant pas sur les détails, il garde le cachet de l'improvisation.

N'tron duc de Savoay,
El e bein tant bon infan...
El a fa far onna armay
De quatre-vingt paysans !
Oh ! Vertugai, gara, gara, gara
Rataplan ; gara de devan !...

El a fa far onna armay
De quatre-vingt paysans ;
Tos portâ de bon corazo
Pé batailli Louis-le-Grand Oh Vertugai, etc.

E-z-aviont pe capitanna
L'grand Thomas de Carignan !

E pe tota artiglieria
Quatro canons de far blanc !

Onna schoma que portave
Lous vivros du régiment

Lo fosi thardia de fave
Fassont tremblâ petits et grands

Quant é furont sû la frontiéra
Oh ! oh ! que le mondo é grand !

Ballien du pî contro la France ;
Et poe retornin no-z-en.

Nos nos battrin n'atro viatho
Que nos n'arrins pas tan' fan.

On lo menna dien' n'a sala
Tapicha de matafans.

En l'atro coin de la thambre
Les bougnette y pendivant.

Poe e voédéront 'na cava
Totta planna de vin blanc !...

Dio benisse n'tros Liaudos
Y é de bravos combattans ! ..

Nous devons noter ici cette dénomination de *Liaudé* qui, jusque vers la fin du XVIIIe siècle, fut conservée pour désigner les citoyens momentanément arrachés aux campagnes et venant jouer au soldat, ceux que plusieurs de nos vieillards se rappelent avoir vus camper au Pâquier et qui étaient les dignes grands-pères de nos gardes nationaux.

(*Sera continué.*) A. DESPINE.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 août 1865

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS

M. le *secrétaire* donne lecture de lettres de MM Vallier, de Grenoble, Paul Lullin, de Genève, Joseph Rollier, de Thonon, qui remercient la Societe de les avoir reçus au nombre de ses membres correspondants.

M. *Ducis* lit une note qui lui a été envoyée par M. C Lefort, de Genève, au sujet d'une question généalogique regardant la Maison de Savoie et celle de Genevois Cette note sera inseree dans le journal de la Societe.

Le même membre fait une communication interessante sur un nouveau tronçon de voie romaine qui lui a eté signalé dans la commune de Vacheresse et dont il fera l'objet d'une note. Il signale aussi diverses découvertes archeologiques qu'il a faites dans un recent voyage en Chablais

M. *Revon* rend compte d'une course qu'il a faite à Albens, et présente divers objets qu'il a recueillis dans cette localite ; ces objets sont presque tous des débris d'ustensiles romains

Le même membre presente, au nom de M. Gabriel de Mortillet, deux haches en bronze trouvees en Bretagne

M *Serand* met sous les yeux de la Societe le sceau de Jean-François de Sales, evêque de Geneve et chancelier de l'Ordre de l'Annonciade Ce sceau est acquis aujourd'hui a la Societé

Au nom de M. Tissot, notaire à Annecy, M. Serand dépose un arrêté du 1 frimaire an XI de la Republique, signé par les representants du peuple Philibert Simond et Dumas

M *J Philippe* propose de consigner dans le proces-verbal l'expression de la douleur qu'eprouve la Societe Florimontane de la perte regrettable qu'elle a eprouvee dans la personne de M le chanoine Favre, decedé le 15 août a Menthon.

Cette proposition est approuvee a l'unanimité, et l'un des membres presents est chargé de rédiger une note biographique sur M. Favre.

La Societe admet par acclamation au nombre de ses membres effectifs, sur la presentation de M le docteur Dagand, d'Alby :

MM. le comte de Roussy de Sales ; Dufour, avocat, maire de Bonneville ; Dumont, avocat, maire de Boege ; Pissard Hippolyte, deputé ; Bastian pere, maire de Frangy ; Boimont, avocat, maire de Saint-Julien ; le baron Jules Blanc, de Faverges ; Anatole Bartholoni, depute ; Humbert, de Taninges ; Dessaix, avocat, de Thonon ; Babuty, juge de paix à Annemasse ; Crottet Auguste, notaire à Sallanches ; Montgellaz, docteur-médecin à Reignier ; Perret, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; le baron de Viry-Cohendier, chambellan honoraire de l'Empereur ; Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt ; Folliet, docteur-médecin, maire d'Evian ; le comte Octave de Boigne, maire de Ballaison ; Bartholoni Fernand, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Les dons et échanges suivants sont déposes sur le bureau :

1° *Memoires et documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande ; tome XX ; — 2° *Memoires et documents* de la Société d'histoire et d'archeologie de Geneve ; tome XV ; — 3° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; année 1865, 1er trimestre ; — 4° *Revue des Societés savantes ;* — 5° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie ; n^o^ de juillet 1865 ; — 6° *Atti della Società Italiana di scienze naturali* de Milan ; — 7° L'*Agricoltura,* journal de la Société d'agriculture de Lombardie ; — 8° L'*Agriculture en France,* brochure par M le baron de Rivière ; don de l'auteur ; — 9° *Les Terramares du Reggianais,* par M. G. de Mortillet ; don de l'auteur ; — 10° *Géologie des environs de Rome,* par le même ; — 11° *Documents et correspondances* relatifs aux eaux minérales de Challes ; — 12° *Canzoni popolari,* Cagliari (Sardaigne), 1865, par M. le chan. Spano ; don de l'auteur ; — 13° Cinq volumes de *Reconnaissances* du XVe siècle ; don de M L. Buttin, notaire, — 14° *Revue archéologique* de Paris ; — 15° *Revue du Lyonnais ;* — 16° *Journal des connaissances médicales,* de M. Caffe, de Paris ; — 17° L'*Union magnétique,* de Paris ; — 18° Le *Mont-Blanc ;* — 19° Le *Courrier de Savoie ;* — 20° Le *Léman ;* — 21° L'*Abeille du Bugey ;* — 22° L'*Abeille de Chamonix ;* — 23° La *Tribune lyrique.*

Pour extrait conforme :
Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire.— Chemin et camp romains en Chablais, par M. C.-A. Ducis. — Un problème généalogique sur les maisons souveraines de Savoie et de Genève, par M. Ch. Le Fort. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — La Lutte, poésie de M. Achille Millien.— Chronique musicale, par M Johannès Weber. — Bulletin.

CHEMIN & CAMP ROMAINS EN CHABLAIS

Jusqu'ici les antiquités romaines ont fait défaut dans le haut Chablais. Les Romains, disait-on, n'auraient pas outrepassé la Dranse. Avant Napoléon Ier les rochers de Meillerie étaient vierges de toute entaille pour voies de communication. Et néanmoins Jules César a dû souvent traverser l'Alpe pennine et le Valais pour venir à Genève. Les légions hivernaient quelquefois à Octodure (Martigny) (1). Avant la soumission des Helvètes, la descente du Rhône ne pouvait guère s'effectuer sur la rive droite. Il y avait mille entraves, dont les colporteurs de l'époque se plaignaient au général romain. Sans doute il pouvait avoir à sa disposition des barques sur le Léman; mais pour transborder des légions la flottille d'un lac devait être insuffisante.

Or, voici que le problème semble résolu. Désespérant d'ouvrir une route par Meillerie (en celtique *mell, mil,* signifient roc) (2) pour aller par le Valais en Italie, les explorateurs romains auraient remonté à Thollon (*Thol,* hauteur). Arrêtés encore à l'est par la Dent-d'Oche, ils seraient venus à Bernex. César était sans doute à la tête de cette expédition; car il a laissé son nom au mont qui sert de contrescarpe à la Dent-d'Oche, aujourd'hui le *Mont-de-César*. On assure même qu'il a campé au bas. Et de fait, un simple passage ne suffirait pas pour imprimer à la tradition un nom dont le souvenir ne s'est pas effacé. De Bernex sa légion a pu venir en plaine jusqu'au-delà de Chevenoz, par le plateau supérieur, et remonter la petite Dranse. Depuis le dernier ruisseau de Vacheresse le parcours était de niveau par la vallée d'Abondance jusqu'au col de Châtel sur Morgin et Monthey en Valais. La ligne était trouvée; elle pouvait se rattacher par le cours de la Dranse au pays des Allobroges et aboutir à Genève.

Mais entre le village de la Croix sur Chevenoz et le Villard de Vacheresse il n'y a pas de plateau qui se maintienne au niveau de ceux que l'on rencontre en amont et en aval de cette localité. Si les Romains ont passé par là, ils ont dû y exécuter quelques travaux de nivellement. Or, ce sont les traces de leurs œuvres que j'ai eu l'extrême satisfaction de contempler, sur les indications de M. Grenat, secrétaire de Vacheresse, qui a compris les souvenirs romains avec la même intelligence qu'il met à soigner les archives de la commune.

Si l'on suit le niveau de l'ancien chemin venant de Bernex, par-dessus le chef-lieu de Chevenoz et surmontant également vers le village de la Croix un effondrement de roche, on trouve à quelques minutes de Vacheresse, mais bien au-dessus du chef-lieu, une chaussée relevée à mi-coteau, avec rebords sur une longueur de près de 50 mètres. Ce travail ne peut avoir été isolé; ce qui manque aura été détruit par la chute des rocs supérieurs, et le sol, uni au reste du coteau par les travaux de l'agriculture. Car, en suivant toujours ce niveau, à quelques pas de là, on trouve un chemin de 1 mètre de largeur, taillé à angles droits dans la roche vive, sur une longueur de 80 mètres. Les rebords ou parapets sont en grande partie conservés. L'*area* est le plus souvent pleine de terre gazonnée.

On passe ensuite le ruisseau qui va traverser le chef-lieu de Vacheresse. Au-delà et toujours au même niveau se trouve un petit village, puis un ruban de terrain qui fait saillie sur le coteau et qui représente évidemment la suite de l'assise de l'ancienne route. Puis au-delà du Villard vient encore un massif de rocher à travers lequel la même entaille carrée, à 1 mètre de largeur, au même niveau, se mesure sur une longueur de 40 mètres. Au-delà se réunissent deux torrents, dont les éboulis n'ont pu encore faire disparaître un plateau qui se maintient entre les deux, au même niveau des tronçons de chemins qui précèdent. Une autre plate-forme semble continuer cette ligne sur la rive droite de la Dranse jusqu'à l'étranglement de la vallée, où les forêts, les chutes de rocs, les travaux de route ne permettent plus de suivre exactement ses traces, bien qu'on croie la retrouver entre quelques accidents de terrain.

On a émis l'idée que ces entailles dans le roc, partant de deux ruisseaux, pourraient avoir été des canaux pour l'irrigation des campagnes ou l'alimentation de quelque usine. On a dit aussi que la largeur d'un

(1) *Comm De bello gallo.*, III., 1.
(2) *Dictionnaire de Bullet.*

mètre est bien inférieure à l'idée qu'on se fait des voies romaines.

D'abord, on a vu que la ligne partant du ruisseau de Vacheresse se poursuit par une chaussée dans la même direction, mais sur un niveau très légèrement incliné en sens inverse du prétendu cours d'eau, pour se raccorder au vieux chemin de Chevenoz. L'entaille, du reste, ne présente aucune trace de cours d'eau ; je m'en suis convaincu en faisant enlever la terre et le gazon qui la remplissaient. D'une autre part, l'ensemble de cette ligne, dont on peut observer les tronçons sur près de deux kilomètres, semble exclure toute autre supposition que celle d'une route.

Quant à la largeur, il est bon de rappeler que si la *via* pouvait atteindre de 8 à 60 pieds romains de largeur, l'*actus,* qui en était la moitié, avait de 4 à 6 pieds, et l'*iter* de 2 à 3 pieds. Le *semi-iter,* dont on a fait *semita,* sentier, avait un pied et demi. Dans la classification des *ponts et chaussées* de l'empire romain notre chemin aurait donc été un simple *iter, per quod itur* à pied ou à cheval.

On a vu où aboutissait cette ligne en Valais. Mais à l'ouest quelle était sa direction pour se raccorder au chemin romain de Sciez et de Douvaine sur Genève?

Je présume qu'en suivant un détour par Vinzier elle a dû passer la Dranse entre Féternes et Marin. Cette dernière paroisse s'appelait autrefois *Du Pont,* parce que à côté d'un pont sur la Dranse se trouvait l'église paroissiale et le village central. Le torrent a tout emporté, et les habitants ont dû passer longtemps à pied et même transborder ainsi les passagers, comme le faisait saint Christophe; d'où leur est venu le nom de *Mariniers* et à leurs deux villages les noms de Marin et Marinel.

Si l'on suppose que le pont romain fut plus en amont, la route aurait abouti à Armoy-Lyaud, qui conserve encore la tradition d'un camp romain. Lyaud se traduit, selon Bullet, par *près de la rivière.* Mais d'après un autre radical celtique, il peut également signifier *étable, hutte* ou *entrée.*

Le camp, ou la *villa* romaine, ou une escarmouche quelconque, justifie suffisamment le nom de *arma* ajouté au nom celtique, en subissant la prononciation locale *Armoy.*

L'emplacement des souvenirs romains aurait été marqué par de vieux murs, dont l'un est détruit, l'autre couvert de murgers. A peu de distance s'élevait autrefois la plus ancienne chapelle du pays. Les découvertes qu'on y a faites dans le mois d'avril dernier viennent appuyer ces traditions.

M. Déville André, en creusant un fossé pour enfouir des pierres, rencontra, à une profondeur de 0^{m},40, trois trépieds en bronze réunis ensemble et fermés comme des parapluies. Les montants sont terminés par des têtes ou des doigts mythologiques. Ces meubles étaient destinés à supporter un bassin qui servait tantôt d'autel portatif pour les parfums, tantôt de table accommodée au *Triclinium.* Ce sont les premiers objets de ce genre trouvés en Savoie. Il faut aller au centre de l'Italie, à Pompeï ou à Nocera, pour en rencontrer de semblables (1).

(1) *Piccoli bronzi del museo nazionale in Napoli.* Ce volume se trouve à la bibliothèque d'Annecy.

A 0^{m},35 plus bas, la pioche a remué un granit creusé en bassin comme une pierre à piler le sel, d'environ 0^{m},30 carrés.

A 0^{m},30 plus bas encore, c'était un fragment, de bouclier probablement, de forme ovale, de 0^{m},32 de diamètre, sur lequel on voit représentée, en fer repoussé, une lutte de lions, de chevaux, de taureaux. Il y avait aussi des débris de vase en verre blanc, des ossements. On y rencontre souvent des briques à rebords de 0^{m},33 de longueur.

Je tiens ces détails du propriétaire et de l'instituteur, M. Duclos. Je n'ai pas à discuter ici les circonstances dans lesquelles ces objets ont été vendus. Mais il est permis de regretter qu'ils ne soient pas venu enrichir les musées du pays. Chaque département n'aurait-il pas droit de garder ses monuments aussi bien que ses documents historiques? L'organisation des archives départementales a pourvu à la conservation des documents. Les monuments et toutes les variétés du mobilier antique ne sont-ils pas aussi les témoins de leur époque? Leur collection n'est-elle pas aussi précieuse, aujourd'hui surtout que leur destination et leur usage sont de plus en plus prouvés par les progrès de l'archéologie? Documents et monuments concourent au même but, celui de fournir les premiers éléments de toute étude historique. C.-A. Ducis.

UN PROBLÈME GÉNÉALOGIQUE SUR LES MAISONS SOUVERAINES DE SAVOIE & DE GENÈVE

Le nom et les mérites de M. Charles Le Fort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, sont connus de tous nos lecteurs. Il veut bien me permettre de leur faire part du travail qui fait l'objet de la lettre suivante, dont la lecture a fort intéressé la Société Florimontane. « La science historique a *ses infiniment* petits, » c'est vrai; mais la modestie de l'auteur me permettra d'ajouter que la similitude des infiniment petits produit les idées générales, qui peuvent devenir les infiniment grands. Il importe peu de compter dans une famille souveraine une princesse de plus, morte en bas-âge, mais il est essentiel de constater la personnalité des alliances; il est très instructif de rechercher le mobile et les conditions de ces traités de famille. L'explication donnée par l'infatigable auteur me semble la seule acceptable jusqu'à nouvelle découverte. C.-A. Ducis.

A Monsieur l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.

Genève, 10 juillet 1865.

Monsieur,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur deux ou trois documents qui intéressent à la fois la généalogie de la maison de Savoie et l'histoire des comtes de Genevois.

Ces deux familles souveraines, dont la rivalité d'intérêts et d'influence dégénéra si souvent en guerre ouverte, étaient néanmoins ralliées entre elles par plusieurs alliances matrimoniales. La lutte, si acharnée fût-elle, avait ses points d'arrêt. Les belligérants de la veille concluaient des traités de paix dans lesquels, afin de rendre le rapprochement plus intime et plus durable, ils s'engageaient fréquemment à unir, par des mariages, des membres de leurs familles respectives. Dans ces conventions, on réglait avec précision les intérêts politiques et pécuniaires, mais on s'in-

quiétait fort peu de l'inclination des fiancés, qui souvent même n'avaient point encore atteint l'âge de puberté.

Guichenon a publié le contrat de fiançailles, daté du 31 août 1297, de Guillaume, fils d'Amédée II, comte de Genevois, avec Agnès, fille d'Amédée V, comte de Savoie. Le comte de Genevois s'étant marié en 1285, son fils n'avait pas alors plus de onze ans. Mais ce n'était pas la première fois qu'il était question du mariage de Guillaume, et déjà l'épouse qui lui était destinée était une des filles du comte de Savoie. En effet, l'on possède une dispense émanée de la Cour pontificale, en date du 7 janvier 1291 (1), autorisant le mariage de Guillaume, fils d'Amédée comte de Genevois, avec Béatrix, fille d'Amédée comte de Savoie, malgré les liens de parenté (au quatrième degré de computation canonique) qui existaient entre les époux. On voit que le projet d'une alliance des deux familles rivales remontait au moins aux derniers mois de l'année 1290 et qu'ainsi il avait été formé dans l'intervalle pacifique séparant le traité conclu à Annemasse par les deux comtes Amédée le 20 août 1287, et la reprise des hostilités provoquée par l'irruption dans Genève du comte de Genevois et du Dauphiné en août 1291. On voit aussi qu'au moment où l'on sollicitait pour son mariage une dispense papale, Guillaume n'avait pas encore accompli sa cinquième année. Mais ce qui, dans cette charte, doit surtout éveiller la curiosité, c'est le nom de la fiancée. Aucune fille d'Amédée V et de sa première femme Sybille de Beaugé ne figure, à ma connaissance, sous le nom de Béatrix dans les tableaux généalogiques de la maison de Savoie. On pourrait dès lors être tenté, ou de supposer dans le document en question une erreur de copiste, ou d'admettre que la même princesse a été successivement appelée Béatrix et Agnès. Aucune de ces hypothèses ne serait fondée. Dans l'original de l'acte de dispense, conservé aux archives de Turin, le mot *Beatrici* est écrit en toutes lettres, et d'autre part l'existence de cette princesse et la date approximative de sa mort ressortent du testament de Sybille de Beaugé. Ce testament, en date du 11 mai 1294, occupe plusieurs pages in-folio de l'ouvrage de Guichenon : néanmoins cet éditeur n'a point reproduit plusieurs dispositions de la comtesse de Savoie en faveur de ses courtisans et de ses domestiques. Or, dans le nombre de ces dispositions de la testatrice, il s'en trouve précisément une en faveur de la nourrice de sa fille Béatrix : *Item legamus Agneti nutrici Beatricis filiæ nostræ centum solidos Viennenses.* Cette phrase m'a été textuellement communiquée par M. le chevalier Combetti, conservateur des archives de Turin, à l'extrême obligeance duquel je dois aussi d'autres renseignements sur le même sujet. La comtesse de Savoie institue nominativement ses deux fils et ses trois filles, Marguerite, Eléonore et Agnès; mais elle n'institue point Béatrix et ne lui fait aucun legs, ce qui prouve évidemment que cette princesse, dont la nourrice n'avait point été oubliée, était morte avant la rédaction du testament maternel.

Quant à Agnès, elle n'avait point été d'avance substituée à sa sœur en qualité de fiancée de Guillaume de Genève, comme cela avait lieu quelquefois dans les conventions matrimoniales de cette époque. Elle fut d'abord destinée à Hugues, fils du dauphin Humbert, dans un moment où son propre père, Amédée V de Savoie, qui avait perdu en 1294 sa première femme Sybille de Beaugé (morte en couches, en donnant le jour à une fille nommée Bonne), se proposait d'épouser en secondes noces Alix, fille de ce même dauphin Humbert, son ancien adversaire. (Voy. acte du 1er janvier 1296, dans *Valbonnais I,* p. 200.) Aucun de ces deux mariages ne s'est réalisé.

On ne saurait se livrer à des recherches documentaires ou à des investigations archéologiques sans reconnaître qu'un fait exactement constaté, si mince soit-il et insignifiant en apparence, peut amener la découverte d'autres faits et mettre sur la voie de conclusions plus générales. Vous voudrez donc m'excuser de vous avoir entretenu quelques instants de l'existence éphémère de Béatrix de Savoie et de diverses combinaisons matrimoniales de la fin du treizième siècle. La science historique a aussi ses infiniment petits.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon amical souvenir et l'assurance de ma considération distinguée.

CH. LE FORT.

(1) *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XIV, nº 366.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Voulons-nous une poésie fort ancienne? L'air, si ce ne sont les paroles, lui donne un mérite réel ; et c'est là une circonstance trop rare pour que nous omettions de la signaler. Du reste, l'artiste trouvait son thème tout fait dans la nature, et, pleurant la triste destinée de l'allouette, il en a reproduit le gracieux *tirliri.* Si je ne me trompe, la Société d'histoire de Chambéry a publié ce document que lui avait communiqué mon frère le baron Despine. Pour nous, c'est presque un souvenir de famille; en effet, par ces modulations charmantes ma bonne mère essayait de triompher de ma nature rebelle au chant ; on me pardonnera de les éditer de nouveau.

La bell' alluietta matin s'é levâ,
Matin s'é, marilariri, lon, lon, lâ marilalà
Matin s'é leva.
S'una brandouliva s'est allâ posâ,
S'est allâ marilariri, lon, lon, là marilalà
S'est allâ posâ
La branthe fut setta, l'eigeau l'est tombâ, etc ,
Oëseau, bel oeseau, tés tu bien fait mâ, etc,
De m'sé rontu l'ala, d'ai le cou denoua, etc.

Assurément le génie poétique ne transpire pas dans cette idylle. La musique a tout envahi ; comme on le fait si souvent de nos jours, le musicien paraît avoir d'abord modulé sa phrase, puis ensuite il a cherché les paroles ; aussi voyons-nous la rime presque entièrement délaissée. Les vers sont tous terminés par la même syllabe sonore. Le chanteur reprend le premier vers pour le couper par une harmonie imitative. Je le répète, cette musique est délicieuse de simplicité et de fraîcheur. Mieux connue, elle est appelée à rivaliser avec les *tyroliennes* gracieuses qui portent même sur les scènes pompeuses le charme de la vie champêtre.

Une autre chanson, dont l'air m'est inconnu, est tirée des notes de mon grand-père, mort en 1830 à l'âge de 96 ans. Nous pouvons donc la classer parmi les chants anciens. Le sans-souci de l'ivrogne, ses joies grossières, le coup-d'œil indifférent qu'il donne à tout ce qui n'est pas le *dieu* qu'il s'est fait, y règnent en souverain. Puis une réflexion à la Pantagruel, sans lien avec les idées de la pièce, la termine brusquement ; comme si la tête et le cœur avinés éprouvaient le besoin d'un gros sel pour réveiller un rire hébété. Ce document me plaît fort peu, toutefois son ancienneté lui assigne une place dans ce recueil.

Corajo, m'ami,
Voli-vé m'ein craire :

Pe no consola
E no faut bin baire;
Talari, tara *(bis)*.

Quand nos arins fiolâ,
N'tra planna têta,
E nos semblera
Qu'e sai tojor fêta ; talari, etc.

Mâgra nos, lous liards,
N'e-t-ou pas vrai, grand pèro?
Tos c'los pillards
Ne n'-z-en laichont guèro ; talari, etc.

Quand crévariont tos
Veignins pé s'fiollata...
E nos in iredo
Tie la bella hôtessa ; talari, etc.

S'é fo en tola,
Ouai n'tron bin vindre,
I ne lo prindront pas
Dedien noutron vintre ; talari, etc.

S'é fô, l'an que vin,
Mariâ n'tra Loesa,
I sara prou vin
Et prou d'âtra preisa ; talari, etc.

Sé tos los cornars
Aviont dé sonnettas
Fariont may de bruit
Que cinq cin trompettas ; talari, etc.

Le dialecte adopté dans cette œuvre d'ivrogne ne me semble pas très pur : quoique appartenant en majeure partie au bassin d'Annecy, il fait quelques emprunts au patois de Chambéry.

Ces fragments recueillis ça et là, presque au hasard, au milieu de recherches plus sérieuses, nous disent assez qu'un labeur plus patient, plus appelé à vivre dans les rangs du peuple et surtout du peuple des campagnes, saurait réunir des matériaux intéressants.

Déjà nous avons retrouvé quelques strophes mieux pensées que les sept lambeaux rimaillés, presque exclusivement reproduits jusqu'à ce jour, à titre de specimen du patois savoyard. Vide d'idées, dépourvu de rhythme, sans originalité et sans malice gauloise, ce morceau trône en roi. Puissé-je aider à faire oublier le trop fameux

De baillerey on carton de châtagnes
Qué Laisse fusse chandia
In vin de Chautagne.
De me cuchery dezo le pont
Et de dery a Laisse
Le bon Diot te craisse.

Il serait difficile, en effet, de rencontrer quelque chose de plus pauvre et j'ajouterai de plus fautif dans son orthographe. Hâtons-nous donc de renverser ce jalon grotesque et trompeur.

En parcourant les poésies anciennes, et principalement celles imprimées, on aura remarqué d'une part l'absence complète de la bizarre transformation des pronoms en *r'lo, s'to, c'litié, c'liziche* que nous rencontrerons dans les œuvres modernes ; on aura reconnu, d'autre part, l'absence du mode de prononciation des *j* et *ch* qui semble être un emprunt fait à la langue anglaise ; tous caractères aujourd'hui si saillants dans la plupart de nos dialectes. A quoi attribuer ce double fait? Serait-il une modification réelle du patois? Ou plutôt ne serait-il pas la conséquence d'une difficulté typographique? Je pencherais volontiers vers cette dernière supposition, car il me paraît impossible que ce caractère si bizarre, si éloigné du français, ait pu se produire, alors que tout tendait au contraire à amener une assimilation plus prononcée du patois avec le français.

A une époque moins éloignée de nous, mais qui n'est pas encore la nôtre, se placent plusieurs chansons politiques. La Restauration de 1815 semblait devoir ramener notre patrie aux temps anciens. Si la Savoie avait pris et donné large part aux gloires du premier Empire, elle avait eu aussi son lot de souffrances. Ce n'est pas sans regrets que le cœur indépendant du Savoyard avait senti disparaître son autonomie. Tout en adoptant les idées du XIXe siècle elle conservait, entière dans ses souvenirs, la mémoire des années heureuses que lui fit la dynastie de ses princes et le régime paternel qui forma leur règle de conduite. Aussi ne serons-nous point étonnés de l'empressement de la muse populaire à saluer la restauration de cette même dynastie. Les voix qui s'élevèrent le plus nombreuses dans ces heures solennelles furent surtout celles des ecclésiastiques ; et nous nous expliquons encore ce fait, en considérant que cette classe de la société fut précisément la plus éprouvée. La joie et la douleur appelèrent toujours à eux la poésie populaire.

Le chanoine Gazel, ce bon vieillard dont Cruseilles conserve le mausolée et qui, nourri sous l'ancien régime, assistait encore à la restauration des princes de Savoie, ne pouvait rester muet : la plupart de ses chansons furent imprimées. Nous conservons de lui les suivantes : *No n'avein su dey gran tein*, etc.; *Na se bonna novella*, qui est en dix strophes de sept vers chacune, et *D'ay mo quatre vein doze ans*, en vingt-cinq couplets. L'auteur en avait même écrit trente, comme l'atteste le texte original que son neveu a bien voulu me confier et qui porte la date de 1816.

L'œuvre du chanoine Gazel avait succédé à un chant politique, inspiré aussi par la Restauration ; celui de *Liaudo vute te levâ; Ne sâ-te pas la novella?* etc. Nous en trouvons la preuve dans ce que ce dernier est indiqué comme *l'air* de celui que je viens de mentionner.

(Sera continué.) A. DESPINE.

GLANURES HISTORIQUES

Messieurs les Rédacteurs de la *Revue savoisienne,*

Comme vous recueillez avec un soin particulier tous les documents qui ont trait à la Savoie, je prends la liberté de vous transmettre copie de trois pièces qui vous interesseront peut-être.

La première est une lettre du vieux M. de Montvagnard, seigneur de Boege, écrite à M. de Vallon, son neveu, le 30 mai 1572. Cette lettre parle de M. de *Boysi*, père de saint François de Sales, qui est qualifié de *gentilhomme si sage et si accort*. Au moment où cette lettre fut écrite, saint François de Sales n'avait pas encore cinq ans accomplis. Il est question, dans cette même lettre, du fameux seigneur d'Avully, « un fort docte, sage et honorable gentilhomme. » C'est le même qui joua un si grand rôle dans les affaires du Chablais.

Les deux autres pièces concernent la famille du célèbre président *Favre*. L'une, datée de Rivoli, 30 avril 1624, est signée par Charles-Emmanuel, duc de Savoie. La seconde, du 13 oc-

tobre 1656, écrite aussi de Rivoli, est signee par Chrétienne ou Christine de France, duchesse de Savoie, fille d'Henri IV.

Si ces trois pièces ont, comme je l'espère, quelque interêt pour vous, veuillez les insérer dans vos colonnes, sous le titre de *Glanures historiques;* sous ce titre, j'aurai l'honneur de vous communiquer d'autres pièces qui se rapporteront aussi à la Savoie. Les moindres documents historiques ont leur importance et c'est un devoir de les conserver.

Veuillez recevoir, Messieurs, l'assurance de ma consideration distinguée. JULES VUY.

Bords de l'Arve, 13 août 1865.

I

Adresse : « A Monsieur mon Neueu Monsieur de Vallon A Vallon. »

Teneur de la lettre : « Monsieur mon Neueu, je ne suis moins faché de ne pouuoir uous seruir en ce que uous auois promis que uous de ce que l'indisposition de mes rains ne me permet m'y pouuoir trouuer Pourquoy en mon lieu (Quoy que ce soit ieune arbitre pour mesme mettre au reciproque dung gentilhomme si sage et si accort comme monsieur de Boysi) ie uous enuoyray Rochefort uostre cousin au iour qu'escriues Dieu aydant lequel uous prie que si (comme l'autre fois) uous aues de chascun coste deûs Gentis-hommes pour arbitres n'aiant encores les uostres deûs uous escrives ung mot de Lettre a Monsieur d'Auully qui peut estre à uos prières et aus nostre pourroit uous aller aider en cela Et aiant Rochefort uostre lettre pour Dimenche tout le iour sen iroit Lundi matin retrouuer Ledict seigneur Lequel si ueut uenir uous seroit ung grand auantage estant ung fort docte sage et honnorable gentil homme Et encores que nen auries qu'ung pour partie Rochefort sessaieroit de l'amener ne laissant pour ce de lui faire compagnie uers uos quartiers sur lespoir doncques dauoir en brief de uos nouuelles feray fin par mes plus affectionnées recommandations a uos bonnes graces de tous deûs. Autant uous en présentent uos cousins et cousine humblement Je prie Dieu uous donner Monsr. mon Nepueu heureuse uie et longue.

« De Boege le 30 may 1572.

« Uotre plus affectionné oncle
« a uous servir
« (*Signe*) DE MONTUAGNARD. »

II

Adresse : « A Nostre très cher bien ame feal Conseiller « et Président en Geneuois le sieur de la Valbonne. »
« A Necy. »

Teneur de lettre : « Le Duc de Savoye
« Très cher bien amé et féal Conseiller, nous désirons « de réaduoir les liures d'Arriere fiefs de la terre de Gex « ensemble les visites de l'Euesché de Geneue, que feu le « Président vostre Pere fit porter à Paris pour le prieuré « de Preuessin; et partant uous ne manquerez auec le « Prieur uostre frère de les faire rapporter et les remettre en nostre Chambre des comptes par quelque occasion de notre seruice sans le differer d'avantage. Atant « prions Dieu qu'il uous conserue en sa sainte garde. De « Riuoles ce dernier d'Auril 1624 (*signe*) C. Emanuel « (*contresigné*) Rotta (?).

Et au bas : « Au Président de la Valbonne. »

III

Adresse : « A nostre Très cher bien-ame et feal Baron « de Peroges Sr du Caret et de la Valbonne N. Philibert « Faure. »
« A Annecy. »

Teneur de lettre : « La Duchesse de Sauoye
« Reyne de Chypre etc.
« Tres cher bien amé et feal. Nous auons reçeü vostre « lettre du 30. du passé et appris auec deplaisir l'auis « que vous nous y donnez. de la perte que vous auez « faite de feu le Président de la Valbonne vostre Pere. « Les bons et agreables seruices que luy, vostre Ayeul, et « autres de vostre maison ont rendu, sont si presents à « S. A R. Monsieur mon fils et a nous, que vous ne deuez « pas douter que nous ne vous fassions eprouuer auec les « effectz de nostre gratitude ceux de nostre protection « aux occasions de voz auantages Et sur ce nous prions « Dieu de vous auoir en sa sainte garde. De Riuoles ce « 13 8bre 1656 (*signé*) Chrestienne (*contre-signé*) Pis- « cinaz (?) »

Et au bas : « Au Baron de Peroges de la Valbonne. »

LA LUTTE

Deux musiciens sont la gloire
De mon village; au loin vante,
Toujours leur orchestre à la foire
Par les beaux danseurs est fêté.

Hier, au bord du ruisseau qui jase,
Dans les pres semes de grands bœufs,
— A l'heure où le couchant s'embrase,
Je vins à passer non loin d'eux.

Ils s'étaient — l'un, joueur de flûte,
L'autre, vielleur, — tous deux jaloux,
Pour une pacifique lutte,
En plein air donne rendez-vous.

Sur l'herbe, au pied d'un grand melèze
Siégeaient les juges du concours,
C'est-a-dire, ne vous déplaise,
Deux bergeres des alentours

Deux, brune et blonde. — De chacune
Le vainqueur attendait un prix,
Une églantine de la brune,
De la blonde un myosotis.

Du fond des epaisses charmilles,
Curieux, les petits pasteurs
S'approchaient, tandis que les filles
Donnaient le signal aux lutteurs.

Tous deux alors, par un air tendre,
Ils préludèrent sans façon.
C'était plaisir de les entendre
Ainsi fausser à l'unisson.

A toi, vielleur! — Le son est aigre
Et l'instrument nasille trop;
Mais vraiment ton refrain allègre
Mettrait un boîteux au galop.

On est debout sans qu'on y pense,
Le pied suit le rhythme joyeux;
Les deux belles, comme à la danse,
Se tremoussent à qui mieux mieux.

Gaîté bruyante, éclats de rire!
Joue encore, allons, sans cesser!...
Quelle fête! c'est un delire;
Champs, prés, bois, tout semble danser.

Il se ralentit, puis s'arrête;
On l'écoute, quand il s'est tu;
De l'autre on prévoit la defaite
Même avant qu'il ait combattu.

Voici qu'à son tour il commence,
Sans art, mais non sans agrément,
Une complainte, une romance
Qui dit les malheurs d'un amant.

Son air si doux avait des charmes
Qui pénétraient au fond du cœur;
Chaque belle, malgré ses larmes,
Voulait l'accompagner en chœur.

On l'eût dit : modérant sa course,
La brise en mesure soufflait;
Le flot murmurant de la source
Sur la cadence se réglait.

La lutte finit à la brune;
A qui le prix? Mérite égal!
Le vielleur plaisait à la brune,
La blonde aimait mieux son rival.

A qui le prix? Ils le reçurent
Tous deux, en vainqueurs *ex æquo;*
Pour unique fanfare ils eurent
Le chant d'un pâtre avec l'écho

Puis arborant chacun son gage,
Eglantine et myosotis,
Ils partirent pour le village,
Fiers de se voir si bien lotis.

Mais le long de la sente noire,
Les essaims des merles moqueurs,
Sans déference pour la gloire,
Sifflaient aux depens des vainqueurs

— Cependant sous l'abri des frênes,
Le front penché, j'allais rêvant
Et, pour les campagnes romaines,
Quittant en esprit le Morvan,

Je songeais à ces jours antiques
Où, dans l'ombre d'un chêne assis,
Comme aujourd'hui, chanteurs rustiques,
Luttaient Corydon et Thyrsis.

ACHILLE MILLIEN.

CHRONIQUE MUSICALE

Je ne crois pas que dans aucune année encore la belle saison ait été aussi stérile en fait de productions musicales que cette année-ci. Rien, absolument rien, à moins que vous ne teniez à mettre en compte un petit ouvrage en deux actes donné au Théâtre-Lyrique en juin dernier, et déjà parfaitement oublié. J'aurais bonne envie de vous parler de la pluie et du beau temps, si cela m'était loisible. Il est vrai qu'il n'y a pas que la musique théâtrale. Mais la musique symphonique existe bien peu en France et elle chôme l'été. Si la musique religieuse, j'entends la musique réellement religieuse, existe, il n'y paraît guère. Quant à la musique militaire, c'est encore de la musique d'opéras, et je ne dois pas vous faire perdre votre temps, en vous parlant fantaisies, quadrilles, romances et chansonnettes. Il ne me reste donc qu'à dresser le bilan pour constater le déficit et passer tout entiers les quatre mois qui viennent de s'écouler, à l'article des pertes.

En parlant de pertes, je n'ai aucune intention malveillante contre l'*Africaine* que l'Opéra a déjà jouée cinquante-deux fois, et qui occupera presque exclusivement l'affiche pendant longtemps encore : l'été, ce sont les étrangers qui viennent l'entendre, l'hiver prochain ce seront les Parisiens revenus de la campagne. Comme diversion, l'administration a fait débuter dans le rôle de Valentine des *Huguenots,* Mlle Lichtmay, une bonne grosse Allemande, engagée pour trois ans et magnifiquement rétribuée pour le talent qu'elle possède. Les représentations de l'*Africaine* lui permettent de gagner ses appointements bien commodément; elle aura donc tout le temps désirable pour apprendre à chanter et à jouer, si elle a la bonne fortune de s'adresser à des gens qui savent le lui enseigner.

Le seul fait nouveau de quelque importance, c'est le Mémoire adressé par les artistes de l'orchestre de l'Opéra à leur directeur, pour obtenir une augmentation de leurs appointements. Ce n'est pas la première demande de ce genre qu'ils aient faite, mais jusqu'à présent leurs réclamations étaient restées sans effet. Il y a lieu d'espérer cependant que cette fois-ci, ils seront plus heureux, sans peut-être obtenir tout ce qu'ils demandent; car les choristes peuvent à bon droit élever des prétentions semblables. Dans l'état actuel des choses, le maximum du traitement annuel des artistes de l'orchestre est de 2,500 fr.; dix artistes seulement touchent cette somme; trente-quatre n'ont que 1,200 fr. D'après le Mémoire présenté à la direction, le traitement des solistes devra être de 3,500 fr.; pour les autres artistes, le minimum serait 1,800 fr., excepté pour les instruments à percussion, autres que les timbales et dont l'emploi serait rétribué moins. Il faut dire aussi que l'orchestre de l'Opéra jouit d'immunités que les instrumentistes n'ont à aucun autre théâtre lyrique. L'Opéra ne donne que trois représentations par semaine; parfois quatre, mais seulement l'hiver. Les jours de représentation, il n'y a jamais de répétition, et comme on monte rarement des ouvrages nouveaux, il y a peu de répétitions pour l'orchestre.

Le Mémoire révèle aussi de nouveaux abus, auxquels a donné lieu le mode d'administration actuel de l'Opéra. M. Perrin s'est mis à faire le petit autocrate. Au lieu d'ouvrir un concours pour les places devenues vacantes à l'orchestre, MM. Perrin et G. Hainl y pourvoyaient de leur autorité privée. Parfois aussi un artiste succédait à un autre sans toucher le même traitement. Pour chaque partie du quatuor d'instruments à cordes il y a un surnuméraire qui n'est pas rétribué. Or, quand un artiste payé devient malade, on fait jouer le surnuméraire et c'est tout bénéfice pour l'administration.

Il ne faudrait point vouloir justifier l'organisation actuelle de l'Opéra en la comparant à celle établie par Napoléon Ier. La situation générale de l'Etat n'est pas la même. Puis aussi, Napoléon Ier exerçait personnellement sur l'Opéra une surveillance active et il avait eu le tort de rétablir, au bénéfice de ce théâtre, les iniques redevances des théâtres secondaires, des spectacles de toute espèce et des concerts. Le directeur de l'Opéra était en ce temps-là beaucoup plus libre de ses actions qu'il ne l'est aujourd'hui et il était entouré de conseillers très compétents sur les matières sur lesquelles ils avaient à émettre leur avis, mais sans que le directeur fût tenu de s'y conformer. M. Perrin nous a donné *Roland à Roncevaux* et l'*Africaine;* la seule chose dont il y ait lieu de s'étonner, c'est que nous les ayons eus si tard, car voilà onze ans qu'existe l'organisation actuelle de l'Opéra.

Depuis le *Saphir,* de mémoire peu réjouissante, c'est-à-dire depuis six mois pleins, l'Opéra-Comique n'a pas donné le moindre ouvrage nouveau, et à l'heure qu'il est nous ne voyons encore que l'herbe qui verdoie et le soleil qui poudroie. Dans les flamboyantes réclames que la direction lance de temps en temps par la voie des journaux, comme des fusées éblouissantes, elle intitule son théâtre : *Musée lyrique des chefs-d'œuvre français,* quelque chose comme le Louvre de l'opéra-comique. Aussi les œuvres anciennes y sont-elles restaurées avec une sollicitude extrême; on les retouche, on les enjolive, ou bien on les mutile pour les refaire avec des pièces rapportées, tout cela avec une liberté contre laquelle les critiques d'art n'auraient pas assez de malédictions si on la pratiquait au Louvre, mais que la critique musicale trouve d'ordinaire très naturelle et très intelligente, à l'Opéra-Comique comme ailleurs. Nous avons eu ainsi successivement le *Pré aux Clercs,* le seul ouvrage dont la reprise ait eu un

succès vrai et productif; puis les *Mousquetaires de la Reine* d'Halévy et *Marie* d'Hérold, très médiocrement rendus, les *Deux Chasseurs et la Laitière,* pauvre petit opéra de Duni qui ne méritait point cette indignité, enfin les *Porcherons* de M. Grisar, après lesquels nous pouvons nous attendre à la reprise de n'importe quelle facétie insipide. En défaut de l'affluence du public payant, l'administration distribue à foison des billets de faveur pour donner le change, au point que les derniers arrivants ne trouvent plus de place et ont la *faveur* de s'en retourner gratuitement comme ils sont venus. J'ai observé le fait de mes propres yeux. Le mois passé, il est arrivé deux fois que la direction a fait dire des rôles de premier ordre par des cantatrices affectées d'une extinction de voix qui les rendait absolument incapables de chanter. Le public s'est dédommagé en criant, en sifflant, en faisant tout le vacarme possible; il n'avait pas donné son argent dans l'attente de déceptions pareilles. Et de tels scandales se passent à un théâtre impérial touchant une subvention annuelle de deux cent quarante mille francs!

Le Théâtre-Lyrique a donné, avant sa clôture annuelle, le *Roi Candaule,* opéra-comique en deux actes, paroles de M. Michel Carré, musique de M. Eugène Diaz. La pièce brillait par l'absence de toute invention; à peine y avait-il une scène qui excitât quelque intérêt. La musique est d'un débutant, fils du peintre Diaz et l'un de ces jeunes compositeurs qui *promettent,* mais ne tiennent beaucoup que par exception. Mendelssohn a dû être bien surpris de se trouver en compagnie de M. Diaz, et, ce qui plus est, d'être moins bien accueilli.

M. Jules Barbier, l'associé habituel de M. Carré, avait arrangé la pièce de *Lisbeth,* car au Théâtre-Lyrique il faut toujours qu'on arrange, et cela d'autant plus librement qu'un compositeur est plus célèbre et mérite plus d'égards. Beaucoup de gens avaient entendu dire que Mendelssohn avait écrit, dans sa jeunesse, un opéra qui n'avait pas eu de succès. D'où ils ont conclu et proclamé que *Lisbeth* a été condamnée par son auteur, que c'est un ouvrage médiocre et que Mendelssohn a été incapable d'écrire un opéra. C'est comme si l'on voulait juger un maître de la peinture d'après quelque tableau restauré, retouché, barbouillé, défiguré par un faiseur travaillant à prix convenu et prétendant accommoder l'œuvre à ce qu'il s'imagine être le goût de la foule ignorante et frivole.

L'ouvrage de la jeunesse de Mendelssohn avec lequel on a confondu *Lisbeth*, ce sont les *Noces de Gamache*. Quant à *Lisbeth*, ou plutôt *le Retour au pays* (*die Heimkehr aus der Fremde*), c'est un opéra de salon que le compositeur a écrit pour sa famille, à la meilleure époque de sa vie. Quoique cet ouvrage n'ait pas été destiné au théâtre on le joue beaucoup en Allemagne et il le mérite parfaitement. A Paris il a naturellement été jugé et condamné comme l'ont été *Euryanthe*, *Fidelio* et autres travestissements.

A propos de travestissements, le Théâtre-Lyrique a rouvert ses portes le 1er septembre en reprenant les représentations de la *Flûte enchantee*. Les gens empressés et complaisants n'ont pas manqué de célébrer de rechef la gloire de M. Carvalho; et pourtant, si l'on demandait à Mozart son avis, il répondrait infailliblement que ni M. Carvalho le directeur, ni MM. Nuitter et Beaumont, les arrangeurs, ni M. Deloffre, le chef d'orchestre, ni enfin les chanteurs, tant qu'ils sont, ne comprennent rien à sa musique. MM. Carvalho, Nuitter, Beaumont et Deloffre répliqueraient comme un seul homme que Mozart n'est qu'un Autrichien et qu'il doit s'estimer trop heureux de ce que l'illustre nation, marchant à la tête du progrès et de la civilisation, se contente de traiter ses opéras comme ses compatriotes ont traité le Schleswig-Holstein. Mozart aurait beau jurer ses grands dieux qu'il ne s'est jamais mêlé de politique et qu'il n'a jamais commis le moindre méfait qui, même au bout de quatre-vingts ans, ait pu causer au Schleswig-Holstein le moindre préjudice; MM. Carvalho, Nuitter, Beaumont et Deloffre feraient de ses protestations le cas que je fais de leurs arrangements d'opéras.

Comme on ne peut jouer tous les jours la *Flûte enchantée,* on la fait alterner avec *Rigoletto* ou la *Traviata*, accompagnés de la bouffonnerie : *le Cousin Babylas*. On nous promet aussi pour prochainement *la Fiancée d'Abydos*, de M. Barthe, que nous attendons depuis un an. Nous pourrons donc enfin satisfaire notre curiosité sur ce fameux concours de composition entre MM. les lauréats de l'Institut.

J'ai parlé, dans ma chronique de janvier, des désordres qui ont eu lieu au Théâtre-Royal de Madrid.

Ce n'est pourtant pas faute qu'on n'ait répété à M. Bagier qu'il en est des théâtres comme des lièvres dont il ne faut pas courir deux à la fois. Mais M. Bagier tenait à conserver la direction du théâtre de Madrid en même temps que celle de la scène italienne de Paris, parce qu'il se récupérait à l'un des pertes qu'il faisait à l'autre. Par malheur les Madrilènes n'ont pas voulu plus longtemps payer pour les Parisiens, et le gouvernement espagnol a tranché la difficulté en retirant à M. Bagier la direction du Théâtre-Royal. Voilà donc M. Bagier forcé, malgré toutes ses réclamations, à se contenter du Théâtre Ventadour. « Il achèvera de se ruiner cet hiver ! » disent les mauvaises langues. Je souhaite que ce ne soient que de mauvaises langues. En tout cas le programme de la saison qui va s'ouvrir le mois prochain ne contient pas le moindre indice d'un changement de conduite. L'expérience ne paraît pas avoir profité à M. Bagier. Mais nous verrons bien ce qui en adviendra.

J'ai à vous parler aussi des concours publics du Conservatoire. Il fut un temps où l'on répétait partout et sur tous les tons qu'au Conservatoire royal ou impérial de musique et de déclamation tout marchait à merveille; que c'était une école modèle qui faisait l'admiration de l'univers entier. Si quelque audacieux s'avisait de jeter dans ce concert d'éloges hyperboliques une note discordante, les qualifications les plus disgrâcieuses, les plus malsonnantes, venaient châtier sa témérité. Depuis quelques années cependant les attaques contre l'enseignement du chant au Conservatoire ont pris une telle intensité, que les défenseurs, à tout prix, du Conservatoire, doivent se résigner, non seulement à être le petit nombre, ce qui est de peu d'importance, mais aussi à se servir de bien pauvres arguments. Les causes du mal ne sont d'ailleurs point d'origine récente. Il y a une vingtaine d'années, ayant remarqué que des jeunes filles, sortant du Conservatoire avec un premier prix de chant ou d'opéra, avaient des voix défraîchies et déjà sensiblement fatiguées, j'en demandais la raison à d'éminents chanteurs. Ils me répondirent que cela arrivait fréquemment, parce qu'on faisait trop chanter les élèves dans les chœurs.

L'explication cependant était mauvaise. Je ne tardai pas à me convaincre que dans une partie des classes de chant du Conservatoire, l'enseignement était défectueux par l'absence d'une bonne méthode pour la pose et le développement de la voix, par l'abus d'une vocalisation mal faite et par l'impardonnable sans-façon avec lequel, alors comme aujourd'hui, on défigurait les œuvres des maîtres.

Les champions du Conservatoire croient beaucoup dire en citant à tout propos deux ou trois noms célèbres.

En cela ils raisonnent comme ferait un médecin qui se vanterait de deux ou trois cures héroïques qu'il aurait faites, sans demander si quelque autre médecin ou la pure nature n'ont pas eu la plus grande part à son succès et sans donner le nombre des guérisons qu'il a manquées, des gens qu'il a tués. Si un élève du Conservatoire devient bon chanteur, fût-ce au bout de nombreuses années, on en

fait gloire; sinon, c'est de sa faute. Inutile d'insister sur une telle argumentation. Pour juger le Conservatoire, il faut prendre les élèves aux concours publics ou à leur sortie de l'établissement. Or, on peut bien voir s'ils ont des dispositions plus ou moins bonnes, mais ces dispositions sont insuffisamment développées, ou dirigées dans une mauvaise voie. Ce qu'un élève fait de bien, il le fait plutôt grâce à ses dispositions naturelles que comme résultat d'une bonne méthode d'enseignement dont on cherche en vain les traces. Aux concours de chant et d'opéra de l'année dernière, le jury avait montré une sévérité inusitée; mais que serait devenue la gloire du Conservatoire si le jury avait continué à donner raison aux attaques de la critique? Aussi, cette année-ci, a-t-il fait amende honorable. Nous verrons par la suite ce qui en résultera. Il y a d'ailleurs beaucoup à redire à la manière dont les prix sont décernés, aussi bien qu'à la composition du jury, et il est probable que l'admission des élèves dans les classes de chant est souvent fondée sur d'autres considérations que la richesse de leur organisation artistique.

La musique a eu l'honneur d'occuper le Corps législatif et le Sénat à la fin de la dernière session. Nos lecteurs se rappellent sans doute le projet de loi par lequel les fabricants d'orgues de Barbarie, de serinettes et d'autres mécaniques du même genre, auraient été affranchis de toute espèce d'égards envers les auteurs ou les propriétaires de la musique qu'il leur plaisait d'utiliser pour leur industrie. Le Corps législatif avait approuvé le projet; mais le Sénat a renvoyé sa décision à une autre session, après que le rapporteur, M. Mérimée, eût conclu au rejet du projet, comme portant atteinte aux droits de propriété littéraire et artistique. Cela prouve une fois de plus à quelles discussions oiseuses, à quelles conclusions singulières on peut être conduit, lorsqu'on a méconnu un principe aussi simple que celui-ci : La propriété littéraire et artistique est une propriété.

M. Malliot, l'auteur de l'ouvrage *La Musique au théâtre,* avait adressé au Sénat une pétition demandant pour les théâtres des départements des subventions de l'État. La pétition a été repoussée, et elle a dû l'être d'autant plus qu'elle était intempestive. Il n'est nullement encore démontré que les théâtres de province ne puissent continuer à subsister à l'aide des subventions municipales, car ces subventions ne doivent guère laisser à la concurrence des chances de réussite. D'ailleurs, la demande fût-elle fondée, il faut avant tout que le gouvernement prenne une décision relativement au vœu exprimé l'année dernière par le Corps législatif sur la part que la ville de Paris doit apporter dans les subventions théâtrales. Ces subventions sont jusqu'à présent à la charge exclusive du gouvernement, tandis que la ville touche de larges impôts sur tous les genres de spectacle. M. Malliot a développé sa proposition dans une brochure intitulée : *Le nouveau régime des théâtres dans les départements.*

Pour terminer je vous signalerai quelques bonnes publications nouvelles. Les artistes qui les premiers ont cherché à faire connaître en France Schumann, ont eu le tort de choisir de préférence des œuvres trop longues, trop inégales, trop chargées de bizarreries et que l'exécution ne faisait souvent que rendre plus inintelligibles et plus ennuyeuses. Beaucoup d'œuvres de ce compositeur cependant sont écrites simplement, d'une clarté irréprochable et prouvant un talent très remarquable. De ce nombre est, par exemple, le concerto pour piano en *la* mineur que Mme Szarvady a si bien su nous faire goûter l'hiver dernier.

Un éditeur de Paris, M. Flaxland, vient de publier trois nouvelles œuvres de Schumann; c'est d'abord une collection de vingt-neuf mélodies pour une voix, suivies de quelques petits duos, avec accompagnement de piano. Au texte allemand est jointe une traduction française faite avec un grand soin et une fidélité rare. Ces mélodies se rapprochent par le style de celles de Mendelssohn. Quelques-unes ont été chantées l'hiver dernier dans des concerts où elles ont obtenu un grand succès.

Une œuvre plus considérable c'est un oratorio en trois parties intitulé : *Le Paradis et la Péri.* Le texte est imité de *Lalla-Rookh* de Th. Moore, mais il n'a, bien entendu, absolument aucun rapport avec l'opéra-comique *Lalla-Roukh* dont M. Félicien David a écrit la musique. Le sujet est très poétique et parfaitement choisi pour la composition musicale. La partition, gravée en France, comprend les parties de chant avec un accompagnement de piano et le texte allemand, plus une traduction française du même auteur que le texte français des mélodies dont je viens de parler. Il faut espérer qu'on en fera entendre au moins des fragments dans les concerts. Les personnes qui connaissent les oratorios allemands, surtout ceux de Mendelssohn, lisent avec beaucoup d'intérêt l'œuvre de Schumann, écrite dans un style simple et sévère.

Enfin je dois citer un *Album de piano* comprenant quarante-trois morceaux peu développés et faciles, spécialement destinés par Schumann à la jeunesse. Ce sont des mélodies sans paroles, très bien écrites, et formant une excellente introduction aux mélodies de Mendelssohn ou à d'autres œuvres classiques. Ces morceaux sont précédés d'une série de conseils adressés par Schumann aux jeunes pianistes et traduits en français par Liszt, conseils pleins de sens et de jugement et dignes d'être sérieusement médités.

Deux artistes, bien familiarisés avec la musique classique, MM. Poisot et Hammer, ont eu l'heureuse idée de combler une lacune en publiant une *Ecole classique d'accompagnement transcrite d'après les grands maîtres.* « L'absence de morceaux faciles et gradués pour piano et violon, disent-ils dans l'avant-propos, nous a donné l'idée d'entreprendre une suite de transcriptions choisies dans les meilleurs auteurs. La première série, tirée exclusivement des quatuors d'Haydn, est tout à fait élémentaire; elle est destinée à préparer les élèves aux sonates de Mozart et de Bethowen qui exigent une grande perfection de style. Nous nous sommes attachés ici à former le sentiment du rhythme et à développer le goût, suivant les différents caractères de chaque morceau. Les mesures et les doigtés sont indiqués avec soin. » La première série comprend cinq livraisons contenant chacune deux morceaux. Cette publication sera accueillie avec empressement par toutes les personnes qui, n'étant pas encore assez exercées pour jouer les sonates des grands maîtres, désirent exécuter des œuvres qui les y préparent. JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

A propos des travaux de restauration dont va être l'objet l'obelisque de Louqsor, les journaux de Paris donnent les renseignements suivants au sujet de ce monument

L'obélisque, amené d'Egypte en France en 1833 par M. Verninhac Saint-Maur, fut dressé trois années après sur la place de la Concorde. C'est le 25 decembre 1836, sous la direction de M. Lebas, ingénieur, en présence de Louis-Philippe, que le monolithe fut érigé sur son piédestal de granit Il a 23 mètres de hauteur. Son piedestal, formé d'un seul bloc du plus beau granit, a 5 mètres de hauteur. Le poids de l'obélisque est de 250,000 kil.; celui du piédestal, de 100,000 kil.

On compte en Europe 35 obélisques d'origine égyptienne debout: 14 en Italie, dont 12 à Rome, 2 à Constantinople, 5 en Angleterre et 2 en France, un à Paris et l'autre à Arles.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire.— Le haut Chablais à l'époque romaine, par M. C.-A. Ducis. — Les eaux minérales de Menthon, près d'Annecy, par M. Ch. Calloud. — De l'irrigation en Savoie, par M. A. Despine. — Bibliographie, par M. C.-A. Ducis. — La fin de la journée, poésie d'Achille Millien. — Une Idylle bretonne, par Paul Thouzery. — Bulletin.

LE HAUT CHABLAIS A L'ÉPOQUE ROMAINE

Malgré les travaux d'Abausit, cités par Grillet (1), on a répété encore que les *Nantuates* avaient occupé le haut Chablais (2), et que la Dranse les séparait des Allobroges. On a même été jusqu'à leur assigner le haut Faucigny. Après le récit des découvertes faites en Chablais, il n'est pas sans intérêt de rechercher quels en étaient les habitants lors de la domination romaine.

Une inscription, conservée à Saint-Maurice en Vallais, reproduit un votif des quatre cités rustiques de ce pays en l'honneur de Drusus, fils de Tibère, l'an XXII de notre ère : *Civitates quatuor vallis pœninæ* (3).

L'inscription de la Turbie sur Monaco donne les noms de ces quatre peuplades, les *Vibères*, les *Sédunois*, les *Véragres* et les *Nantuates* (4). Strabon place les Nantuates entre les Véragres et le lac Léman (5). César, en envoyant Sergius Galba de Genève en quartier d'hiver en Vallais, énumère les Nantuates, les Véragres, les Sédunois, selon l'ordre dans lequel son général devait successivement les aborder; et, de fait, Galba plaça d'abord deux cohortes chez les Nantuates; lui-même continua jusqu'à Octodure (Martigny), bourg des Véragres, où il fit camper le reste des troupes (6). Refoulé par les Véragres, appuyés des Sédunois, il revint chez les Nantuates et de là chez les Allobroges, c'est-à-dire sur le territoire de Genève en Chablais.

On conserve, à Saint-Maurice, une inscription votive des Nantuates. Ce lieu s'appelait *Tarnaïas* ou *Tarnada*. Les itinéraires romains le placent à douze milles d'Octodure (Martigny). C'était le bourg principal des Nantuates.

(1) Grillet. *Dictionnaire historique*, etc., III.
(2) Walckenaër. *Géographie comparée*, etc., I, 549. M. Dessaix, en reproduisant quelques pages de cet auteur, a déjà relevé cette inexactitude. *Savoie historique*, I, 18.
(3) Boccard. *Hist. du Vallais*, 396.
(4) Pline. *Hist. nat.*, III, 20.
(5) Strabon. *Géogr.*, IV.
(6) Cæs. *Comment.*, III, 1.

Le martyre de la légion Thébéenne a eu lieu à Agaune, *Octavo ab Octoduro milliario*, conséquemment dans le territoire des Véragres. Or, la chapelle commémorative de Vérolliez est précisément à cette distance de l'emplacement d'Octodure. Il résulte de ces rapprochements que le torrent de Mauvoisin et le contrefort du Crey devaient former sur les deux rives du Rhône les limites entre les Véragres et les Nantuates; ces derniers continuaient jusqu'au lac Léman, probablement jusqu'à la station de *Pennolucos*, entre Roche et Porte-de-Saix, depuis laquelle les distances se comptaient par lieues gauloises; on entrait dans l'Helvétie.

Le territoire des Nantuates devait être circonscrit par les hautes montagnes qui encadrent le bassin du Rhône, conséquemment sur la rive gauche, jusqu'au Trelon, près de Saint-Gingolph. Les rares passages à travers la chaîne qui le sépare du haut Chablais sont loin de constater une communauté d'intérêts entre les peuplades qui en habitaient les versants opposés. Un seul probablement a été praticable à l'époque romaine : celui de Vacheresse et d'Abondance, allant sur Morgin et Monthey, comme on l'a vu dans l'article précédent. On n'a pas encore de preuve qu'il y eût alors commucation par les rochers de Meillerie, dont le plus abrupte s'appelle *Leucon*. En grec, ce mot signifie blanc, ou coupé à pic. En gaulois, il signifie eau blanche, probablement parce que les ondes du lac se brisaient en écume contre la paroi blanche du rocher coupé à pic.

Les évêchés ont eu en principe l'étendue territoriale des cités romaines. Or, l'évêque de la cité d'Octodure, qui comprenait les quatre peuplades du Vallais, n'a jamais eu, en cette qualité, de juridiction dans le haut Chablais, qui a toujours dépendu de l'évêque de Genève. Ce fait, en rapport avec les limites naturelles, établit presque la certitude que le haut Chablais ressortait de la cité de Genève et conséquemment du territoire allobroge; à moins qu'un monument authentique vienne modifier l'application de ce principe, comme dans le haut Faucigny. Jusqu'ici, au contraire, les monuments apporteraient plutôt une présomption en sa faveur.

Sur une inscription provenant des fouilles de Saint-Pierre de Genève, on voit figurer parmi les *Sévirs* de cette cité un *Novellius Amphio* et un *Cornellius Amphio*. Ce sont leurs noms et surnoms. La lettre initiale, exprimant le prénom en abréviation, est effacée. Mais la

formation des lignes la suppose. Celui qui recevait le droit de cité romaine, prenait habituellement le nom du personnage qui avait contribué à lui obtenir cette faveur. Le nom primitif ou rustique du candidat devenait alors le surnom, *Cognomen*, du nouveau citoyen romain (1). Le surnom *Amphio* est évidemment hellénique. Ce sont probablement deux Grecs de la colonie de Marseille, que le commerce a poussés à Genève, comme il en a poussé tant d'autres à Lyon (2). Deux autres Sévirs paraissent avoir la même origine, *Anchialus* et *Phogenes*. Ils étaient devenus propriétaires dans le territoire de la cité, puisqu'ils figurent parmi les fonctionnaires : car tout citoyen, possédant vingt-cinq arpens de terre, était curiale et, comme tel, apte forcément aux emplois de la municipalité (3).

Je ne doute pas que leurs villas respectives ne puissent se reconnaître dans les deux Amphions, celui de l'établissement des bains au bas de Publier, et celui des Moulins au bas de Lyaud. Elles portent le nom primitif des propriétaires, parce qu'ils ont dû les acquérir avant d'avoir le droit de porter le prénom et le nom indispensables à tout citoyen romain. Les villas romaines sont des mines fécondes pour les fouilles archéologiques. Des recherches sur Amphion seraient très intéressantes. Qui plus que les Romains a pratiqué les sources minérales et thermales? Quant à l'Amphion des Moulins, son voisinage du Lyaud donnera peut-être la solution des découvertes dont j'ai parlé précédemment.

Si le rapprochement des noms de personnes et des noms de villages n'est pas invraisemblable, comme les deux Amphions sont l'un sur la gauche et l'autre sur la droite de la Dranse, j'en conclus encore que les deux rives appartenaient également au territoire allobroge de la cité de Genève, puisque les deux propriétaires sont membres de la même municipalité.

Quant à la différence de type physique et moral que l'on a pu remarquer entre le pays de Gavot et le Chablais occidental, elle peut tenir à une variété de la même race, modifiée encore par les occupations germaniques au moyen âge. On voudra bien me permettre, sur ce sujet, une conjecture qui n'est pas sans importance.

Festus Avienus, dans une description en vers latins du cours du Rhône, dit que les Grecs ont appelé *Accion* le lac formé par ce fleuve au bas des Alpes (4). Il s'agit évidemment du lac Léman. Quant au nom d'*Accion*, si réellement les Grecs l'ont employé, ce ne peut être qu'à cause d'une ville principale de ce nom assise sur ses bords ; car, dans leur langue, il n'a aucun rapport avec une étendue d'eau (5). Strabon était grec et l'a appelé *Palamena*, que les dialectes celtiques peuvent revendiquer ; *pa*, petit ; *lam*, amas d'eau. Ptolémée, qui a toujours écrit en grec, l'a appelé *Limenem*. Le radical grec *limné* signifie étendue d'eau, et *limen*, port. Ce serait un nom générique devenu local. A quelle langue donner la priorité? Je ne sais trop. On peut présumer toutefois que les Gaulois n'ont pas donné au lac le nom de *Léman*, qui, dans leur langue, signifie forêt. Mais ils pourraient bien lui avoir donné celui d'*Accion*, qui n'est pas grec, et sur l'origine duquel Festus me semble avoir fait erreur en le prenant pour celui de Léman. *Ax* en gaëlique, *achs* en kimrique signifient eau, rivière. La finale *on* rappelle également l'idée d'eau ; on reconnaît de suite, dans la réunion de ces radicaux sous l'orthographe latine *accion*, une étendue d'eau.

S'il est celtique, il est tout naturel qu'il ait pu s'allier avec un autre radical de la même langue. *Taobh* en gaëlique, *taw* en kimrique ont une prononciation presque identique et signifient séjour, lieu habité. La combinaison de ces deux radicaux en *axitaobh* ou *achsitaw* a pu être latinalisée par les Romains en *accitavones* et exprimerait l'idée d'*habitants des bords de l'eau*. Nous aurions ainsi le nom de ce peuple introuvable, que Pline a conservé dans l'inscription de la Turbie, parmi les quarante peuples soumis par Auguste ou ses lieutenants entre l'Océan et la Méditerranée (1).

Des bords du lac, cette peuplade se serait répandue sur les magnifiques plateaux qui le dominent et successivement dans les hautes vallées de la grande et de la petite Dranse. Fraction des Allobroges ou clients de cette nation, les *Acitavones* auraient été confondus avec eux dans leur agrégation à l'empire romain. Appien, d'Alexandrie, assure que Jules César se contentait d'obtenir le passage de ses troupes à travers les Alpes, sans en soumettre les habitants, qui ne l'ont été que sous Auguste (2). Les Acitavones, grâce à leur petit nombre et à leur position écartée, auraient conservé une certaine indépendance, et fortifiés par les remparts de la nature, ils auraient pris part à la levée de boucliers, qui, au temps d'Auguste, a amené la soumission définitive de plusieurs autres peuples. Pline énumère d'abord les quatre peuplades du Valais ; puis les Salasses qui touchent les Véragres de l'autre côté des Alpes ; revenant sur le territoire gaulois, il mentionne les Acitavones et les Médulles.

J'avais proposé déjà cette hypothèse au congrès scientifique tenu à Grenoble en 1857, en réfutant l'opinion qui plaçait ce peuple dans les montagnes de la Vanoise, entre la Tarantaise et la Maurienne (3). Au congrès tenu à Chambéry en 1863, j'ai proposé une autre solution, d'après laquelle cette peuplade aurait occupé la haute Tarentaise. Sans avoir la prétention de la donner comme certaine, je la croyais pourtant la plus vraisemblable de toutes celles qui avaient été proposées d'ailleurs (4).

Je reviens à la première en lui donnant plus de développement. Mais je ne tiens absolument ni à l'une ni à l'autre. Je cherche la vérité, et le but de cet article est d'attirer l'attention des archéologues sur ce point d'histoire et de géographie ancienne.

C.-A. Ducis.

(1) Nieuport. *Rituum qui olim apud Romanos*, etc., 428-442.
(2) *Congrès de Chambéry*, 497.
(3) Guizot. *Essai sur le regime municipal romain*.
(4) R Festus Av. *Ora maritima*.
(5) *Akion*, qui n'est soutenu par aucune colonne. *Axion*, digne, comparable.

LES EAUX MINÉRALES DE MENTHON, PRÈS D'ANNECY

Je me suis transporté, le 8 septembre, à Menthon, pour visiter la fontaine minérale retrouvée, aux confins sud-est

(1) Pline, *Hist. nat*, III, 20.
(2) App. *Debello illyr.*, XVI.
(3) Congrès scientifique de France, XXIVe session, II, 397.
(4) Congrès scientifique de France, XXXe session, 500-535.

de cette commune, dans le mois d'avril dernier, et dont la découverte, résultat d'épreuves patientes de son auteur, M. Borda-Bossana, est venue attester de nouveau les soins que prenaient les Romains pour l'utilisation spéciale des eaux dotées d'éléments thérapeutiques. Le bassin de captage, entouré d'un mur cimenté, d'œuvre romaine, et les beaux restes de l'établissement balnéaire, situé à 300 mètres de là, sur les bords du lac, sont autant de marques de l'intérêt qu'avaient attaché les maîtres du monde au mérite de ces eaux minérales, que rehausse, il faut le dire, un site des plus riches et des plus riants dans nos contrées alpestres. Avec son baptême d'antiquité, la source minérale de Menthon a très peu à demander à la popularisation scientifique. Sa consécration est faite par celle que lui ont donnée les anciens, qui nous valaient bien en appréciation du beau et de l'utile. Une analyse ! mais c'est ce que veut aujourd'hui la science pour guider l'application thérapeutique d'une eau minérale. L'expérimentation médicale, qui peut s'en passer par les résultats cliniques obtenus, la veut aussi, ne fût-ce que pour avoir des points de repère dans ses appréciations variées.

M. A. Despine, avocat à Annecy, a émis le vœu que cette tâche délicate échût aux chimistes savoisiens (1) qui, éclairés par les leçons de nos géologues, excellents interprètes des terrains si riches et si variés de la Savoie, peuvent être, en effet, employés à ce genre de travail. La chimie des eaux minérales est trop restreinte si elle ne s'appuie sur la géologie, mère de l'hydrologie.

C'était pour répondre à l'invitation de M. Despine que je me suis transporté avec un petit bagage d'appareils et de réactifs auprès de la source minérale de Menthon. Mais arrivé là, j'ai constaté que, dans les conditions présentes du captage de la source, il n'était pas possible de procéder à une analyse régulière. En effet, le bassin manquant de couverture imperméable et donnant, au contraire, largement accès à l'air, d'une part; d'autre part, les conduits de plomb baignés dans le bassin et sur lesquels est précipité l'élément sulfuré, sont autant de causes d'appauvrissement minéral, qui ne permettent pas, en l'état, une expérimentation correcte.

J'ai voulu, cependant, me rendre compte de la nature de cette eau minérale par quelques réactions et opérations de dosage, sans pourtant accorder à toutes une valeur définitive, vu les causes détériorantes signalées ci-dessus.

J'ai trouvé :

Odeur, celle propre à l'hydrogène sulfuré.
Saveur, sulfureuse, acidulée, sensiblement amère.
Densité, celle commune aux eaux potables légères.
Alcalinité, très sensible.
Sulfhydrométrie, 3 degrés.
Température, 14° centigrades.

En gaz acides libres :

Gaz acide sulfhydrique, traces manifestes.
— carbonique, beaucoup ; le dosage a donné 200 milligr., soit 20 centilitres de gaz acide carbonique par litre d'eau minerale.

En gaz neutres libres après l'isolement des gaz acides :

Azote ; oxygène, très peu ; pas de gaz inflammable.

En sels :

Sulfhydrate de soude, soit sulfure de sodium, très sensible ; l'eau chauffee à 40° centigrades, après l'expulsion complète des gaz, accuse encore l'acide sulfhydrique combiné.
Bi-carbonate de chaux, constitue la majeure partie des sels.
— de soude et potasse, un peu.
— de magnésie, id.
Sulfates alcalins et terreux, 0.
Chlorures alcalins et terreux, traces.
Matière organique azotée (glairine), quantité notable.
Ammoniaque, traces sensibles.

(1) *Notice historique sur Menthon-les-Bains,* page 20.

Iode,
Phosphate,
Azotate,
Silice,
} à vérifier.

Vue à la surface du bassin, l'eau est bleuâtre, effet dû à une séparation de soufre de sa combinaison naturelle au contact de l'air. On y aperçoit un petillement continu de gaz carbonique qui s'en échappe, et de grosses bulles intermittentes de gaz azoté (1). Les conduits du trop plein s'obstruent rapidement par un dépôt de glairine et d'algues hydrominérales.

En résumé, Menthon-les-Bains doit être classé dans les sources minérales *sulfureuses, sulfhydriquées, sulfhydratées et alcalines.* Le faible degré sulfhydrométrique de cette eau peut s'expliquer par son captage évidemment imparfait. Une particularité qu'elle ne partage pas avec les eaux sulfureuses *froides* de la région sous-alpine de la Savoie, soit des deux départements savoisiens, est dans sa richesse en acide carbonique libre. Ce fait remarquable est-il dû, ici, à un mélange d'une eau spécialement alcaline gazeuse avec une autre simplement sulfureure, ou est-il connexe? En d'autres termes, y a-t-il confusion de deux sources différentes ou simultanéité de formation des éléments qui les minéralisent? Je ne saurais émettre, à cet égard, une opinion préfixe. Toutefois, rien ne répugne à admettre la connexité de la formation des éléments *sulfhydrique* et *carbonique* dans l'eau de Menthon. Le fait suivant semblerait le démontrer. La présence de l'acide carbonique dans les eaux sulfureuses est donnée par les auteurs hydrologues comme une cause de décomposition des sulfhydrates alcalins. Le fait est vrai en le déduisant d'une réaction opérée dans le verre du laboratoire; mais la nature présente beaucoup d'autres faits rebelles à cette déduction. Il y a, en effet, dans l'eau de Menthon dix fois plus d'acide carbonique qu'il n'en faut pour en chasser tout le soufre à l'état de gaz sulfhydrique et cependant une certaine quantité de sulfhydrate y est maintenue intégralement.

Les résultats trouvés aujourd'hui sont à peu près les mêmes que ceux que j'ai obtenus sur des échantillons de la même eau qui m'avaient été adressés, en avril 1858, par la municipalité de Talloires, sous la désignation d'*Eau de Talloires-Berthollet*, pour la nouvelle collection des eaux minérales de la Savoie envoyée par la Société médicale de Chambéry à l'Exposition nationale de Turin. La minéralisation totale en salin fixe desséché à 110 degrés centigrades, principalement formée de carbonates, avait donné à la pesée 0,375 pour 1,000 grammes d'eau, quantité qu'il faut doubler en considérant la condition naturelle du salin carbonaté à l'état de *bi-carbonate.* J'y avais trouvé 4° 0/0 de sulfuration et reconnu la présence de l'iode appréciée seulement par *traces.* Cette simple minéralisation, trouvée il y a huit ans, reconnue aujourd'hui meilleure, la recommande à l'attention médicale. La dose très notable de gaz carbonique libre qu'elle contient donne un intérêt particulier à cette eau minérale. Elle doit être bien supportée par l'estomac, même le plus débile. La légende de la plupart des affections combattues efficacement par cette eau minérale et qu'a donnée Voysin s'explique, et je n'y verrai pas la raison d'un sentiment opposant; sans doute, cette eau minérale n'a pas le caractère élevé de valeur que possède l'eau de Challes, mais elle a un cachet à elle propre, comme toutes celles inférieures à ce type de richesse sulfureuse et qui ne doivent pas être dédaignées. La Providence a prodigué les eaux minérales dans des terrains divers et avec des caractères particuliers qui participent de leur nature variée, comme elle a établi des climats différents avec leurs produits spéciaux et dont chacun se trouve bien. Partout la variété et avec elle les équiva-

(1) Le gardien de la source m'a assuré avoir remarqué l'inflammabilité du gaz qui s'en echappe par intermittence. Mes expériences, à cet egard, ont été négatives. Si le fait a eté remarqué, ce sera lorsque le fond du bassin était encore vaseux.

lences, les compensations, qui font l'harmonie vitale du monde !

Deux produits du sol ont le sort d'exercer à l'infini la *grécomanie* de la subtilité : ce sont les eaux minérales et les vins. Qui ne sait les disputes interminables auxquelles donnent lieu, tantôt dans les aréopages, tantôt dans les agapes, les questions de préférence, de préséance de leurs dieux respectifs, soutenues par les *hydrophiles* et les *œnophiles?* Le plus vrai, c'est qu'il ne sort rien de résolu de ces disputes et que cela amuse le dieu paterne de Béranger qui se plaint cependant *d'avoir fait les mortels si petits.*

Une question à démêler plus pratiquement, c'est de savoir si les Romains ont utilisé dans leur magnifique établissement balnéaire de Menthon des eaux minérales naturellement chaudes ou chauffées artificiellement. Dans une étude précédente (Mémoires sur la collection des eaux minérales de la Savoie, 1855-1858), d'après les faits archéologiques qui intéressent les deux sources minérales des environs d'Annecy (Bromines et Menthon-Talloires), et d'après des notes erronées qui m'avaient été transmises sur leur température (18° centigrades au lieu de 14°), j'avais trop présumé en leur faveur en leur attribuant une origine thermale, condition qu'elles auraient perdue par un mélange accidentel d'eau étrangère. J'avais écrit :

« En tenant compte du fait archéologique de la présence,
« à Bromines, de restes de thermes romains, on est porté
« à présumer que les eaux sulfureuses de cette localité
« dont la température actuelle n'est que de 18° centigrades,
« ont dû avoir anciennement une thermalité supérieure.
« Les Romains n'utilisaient guère que les sources ther-
« males, témoins les travaux balnéaires qu'ils ont laissés
« auprès de toutes les eaux chaudes des Alpes, des Vosges,
« des Pyrénées, des provinces Rhénanes, et dont la société
« moderne a recueilli la succession.

« Les eaux de Bromines n'ont, du reste, qu'une faible
« minéralisation, soit en sels alcalino-terreux, soit en prin-
« cipe sulfureux. Le nom de Bromine, évidemment tiré
« du mot grec *Bromos* (*puanteur*), semble, au contraire,
« indiquer que cette source minérale avait un caractère
« hépatique prononcé, tout au moins plus remarquable
« que dans les autres eaux sulfureuses que les Romains
« fréquentaient en deçà des Alpes. . . . . .
. . . . . .

« Ce qui vient d'être dit des eaux de Bromine doit s'ap-
« pliquer pareillement à celles de Talloires. La circons-
« tance archéologique qui intéresse ces dernières, par
« l'existence de constructions balnéaires remarquables
« que des fouilles pratiquées récemment ont découvertes,
« porte à croire que ces eaux, utilisées en bains, avaient
« une température supérieure à celle qu'on y observe
« aujourd'hui. Leur minéralisation alcaline et sulfureuse
« est semblable à celle des eaux de Bromine. Ainsi elle
« ne pourra être dosée d'une manière précise que lors-
« que des travaux de captage auront gagné à ces eaux
« toutes les conditions désirables de stabilité. Peut-être
« alors regagneront-elles la thermalité qu'elles ont dû
« avoir anciennement. Il ne faut pas ignorer que la for-
« tune des eaux minérales réside surtout dans un parfait
« captage.

« Talloires, si agréablement situé sur les bords du lac
« d'Annecy, après la restauration de ses eaux, devien-
« drait un lieu fréquenté (1). »

Il y a à rectifier deux points dans cet article et je le fais franchement.

1° De ce que les Romains ont porté particulièrement leur attention vers les sources minérales chaudes, il ne s'en suit pas qu'ils n'aient pas utilisé de même les sources minérales froides qui étaient à portée de leurs campements ou d'un centre de population. On sait que leur amour de l'hygiène les portaient à se faire des thermes artificiels, témoins les magnifiques thermes construits, sous les Césars, à Rome, à Pompéï, etc. Ainsi, les constructions balnéaires de Bromine, de Menthon-Talloires et ailleurs (Petit-Bornand, Saint-André près Rumilly), qui attestent leur ancienne utilisation, n'impliquent pas conséquemment *l'origine thermale* des sources minérales de ces localités.

2° Le nom de Bromine, bien que tiré évidemment de *bromos, fétide,* ne doit pas non plus figurer comme preuve d'une supériorité de sulfuration que la source minérale de ce nom aurait eue, à l'origine, sur ses semblables. Une note scientifique que j'ai découverte depuis la communication de mes mémoires sur la collection des eaux minérales de la Savoie, m'engage à rectifier cette appréciation. Un savant, M. Landerer, qui a habité l'Orient et a donné des notes sur les eaux minérales de la Grèce et de la Thessalie, rapporte quelque part (1) que les sources sulfureuses *froides* de ces contrées sont désignées exclusivement *Bromaneri.* La source sulfureuse *froide* de Bromine aurait été simplement, du temps des Romains, de la classe des *bromaneri*, et la qualification habituelle de la source sera, depuis, restée à la localité comme les noms de Bagnes, Bagnères, Baguel, Bath, etc., Acqui, Aigues, Aix, Ax, Dax, etc., sont restés à ces stations thermales d'après l'utilisation qu'on y faisait de leurs eaux chaudes. Les Romains, surtout les Romains bien élevés, lettrés, parlaient aussi bien le grec que le latin, même dans la période gallo-romaine à laquelle se rapportent tous leurs établissements hydro-minéraux en deçà des Alpes. Il leur a plu de donner un nom grec à une source minérale du pays des Allobroges, comme à une belle source chaude du pays des Aduens qui a gardé le joli nom d'une des divinités humides de la Grèce, Néris.

On comprendra que je ne persiste pas, après la nouvelle vérification de l'eau de Menthon que je viens de faire, cette fois, sur place, de croire à une condition *thermale* qu'elle aurait eue anciennement. Non, la source sulfureuse de Menthon-Talloires a été simplement une *bromaneri*, à ranger dans les *theiocrènes* et non dans les *theiothermes.* La quantité de son débit, non limitée sans doute à celle d'aujourd'hui, mais accrue d'autres affluents de la même eau minérale jaillissant du versant ouest-nord de la montagne de Chère, avait engagé les Romains, occupants de Bautas, à créer leur bel établissement balnéaire de Menthon dont il reste de grands vestiges. On y chauffait l'eau, à moins que les piscines, non pourvues de couvertures, ne reçussent directement les rayons solaires pour les approprier simplement à des bains d'été. Si l'on découvre, après le déblaiement des piscines, des indices de fourneaux ou de calorifères, il sera évident qu'on y chauffait les eaux. Rien ne le démontre aujourd'hui.

L'appropriation future de la source de Menthon-Talloires devra-t-elle se faire spécialement par un établissement balnéaire? Sa condition chimique semble s'y opposer. En chauffant l'eau on en dégage forcément l'élément gazeux, au moins en grande partie. Il est vrai qu'en la chauffant par un courant de vapeur d'eau qui en élèverait la température tout juste pour le bain, la perte des gaz utiles serait moindre. C'est l'unique moyen de la *thermaliser* sans une modification notable. Son appropriation spéciale me paraît, au contraire, toute tracée pour une buvette et l'inhalation. Elle a toutes les bonnes conditions pour une boisson hydro-minérale, légère, bien passante et sapide. Le gaz acide carbonique libre et les bi-carbo-

(1) Extraits du mémoire de Ch Calloud, inséré dans le catalogue des objets envoyés à l'Exposition nationale de Turin, en 1858, par les exposants de la Savoie, publié par la Chambre d'agriculture et de commerce de Chambery, page 64-65. — Turin, imprimerie J. Favale et Cie, 1858.

(1) *Journal de pharmacie et de chimie,* tome XVIII, 1850.

nates terreux et alcalins qui y accompagnent heureusement l'élément sulfureux, donnent la raison de son excellente appropriation à une buvette.

L'association de l'acide carbonique et du gaz acide sulfhydrique la rendra de même précieuse pour une salle d'inhalation où on saura ménager des effluves constants d'air au point d'échappement de l'eau minérale. Le volume de la source de Menthon, que des fouilles nouvelles grossiront sans doute, permettra d'y établir un établissement inhalatoire très confortable. Ainsi, on ne se bornera pas à y faire, comme ailleurs, une salle unique d'inhalation qui offre l'inconvénient d'une aggrégation de divers invalides dont l'organe respiratoire est atteint du 1er au 3e degré, mais bien plusieurs salles ou cabinets dits de *famille,* où se grouperont à l'aise et sans mélange les malades et les valétudinaires.

Menthon pourra donner ainsi l'exemple d'une bonne réforme dans l'ordonnance d'un établissement inhalatoire. D'autre part, au lieu de la coque de zinc contre laquelle va se briser le jet d'eau minérale pour tomber en pluie dans le bassin collecteur, on emploiera une coque non métallique ou en fonte émaillée. Le bassin collecteur, de même, sera construit sans présenter aucune surface métallique en contact avec l'eau. Cette remarque est déduite de la nature de l'eau minérale sulfureuse qui est appauvrie au contact d'un métal *desulfurant.* CH. CALLOUD.

DE L'IRRIGATION EN SAVOIE

Invité à la séance tenue le 17 août dernier par l'Académie de Savoie, pour la réception de MM. Albert Costa de Beauregard et Charles Calloud, je ne crois pas usurper les droits d'une société amie en livrant à la *Revue savoisienne* quelques détails sur cette séance. Les noms dont elle s'est principalement occupée appartiennent à la Savoie entière : les matières traitées sont d'un intérêt général: le souvenir de M. Fabien Calloud, notre regretté concitoyen, y fut spécialement évoqué: toutes ces circonstances créent donc un droit de cité qui fera excuser mon indiscrétion.

M. Calloud a traité la question des *irrigations*, et quelques mots feront, dans un instant, connaître le but de son travail. La réponse faite par M. le comte Greyffié fut remarquable par l'élégance, la justesse, la netteté, la concision et la bienveillance affectueuse qui saluèrent, il y a quelques mois, à l'Académie, la bienvenue de M. l'abbé Ducis.

M. Albert Costa, dont le discours vient d'être reproduit par la presse, a recherché le caractère des arts durant les diverses périodes de la civilisation et il a démontré qu'ils ont fleuri particulièrement sous l'inspiration des croyances religieuses. L'école réaliste refusant de chercher la vie dans la pensée chrétienne ne compte presque pas de productions réellement belle: ses constructions restent lourdes, massives et dépourvues d'élégance. Passant ensuite en revue les nombreux éléments que la Savoie possède pour la formation d'un musée départemental dont l'initiative, due à son père, de regrettée mémoire, a réuni les votes favorables du Conseil général et de l'Académie, le marquis Costa a rappelé les remarquables collections que l'élan donné par le congrès scientifique de 1863 avait si heureusement et si rapidement groupées dans les salles du palais de justice.

M. le docteur Guilland, dans sa réponse à l'honorable récipiendaire, s'est empressé de lui exprimer le bonheur que l'Académie ressentait d'admettre dans son sein le digne fils de l'homme éclairé et généreux dont la Savoie pleurera longtemps la perte. Il a félicité l'Académie de compter dans ses rangs un jeune homme que son entraînement vers les arts, et notamment ses talents pour la statuaire, désignent à la bienveillance du premier corps savant de la Savoie.

Successivement et après un rapport sur le concours de poésie, l'Académie n'a pas cru devoir décerner de prix; mais parmi les dix pièces présentées, elle en a signalé trois : l'une, due à la plume de Mme Didier, femme du sous-préfet d'Albertville, a mérité une mention très honorable accompagnée d'une médaille de 200 fr. Ce morceau retrace avec bonheur et une grande délicatesse de sentiment les sollicitudes d'une mère penchée sur le berceau de son fils. Deux autres poésies, signées par M. Jacqueminier, de Viry, ont aussi obtenu une mention très honorable.

Enfin, M. Boileux, conseiller à la Cour impériale, a donné lecture d'une étude sur la marche de la civilisation en France. Examinant l'influence très sensible que le luxe somptueux des femmes exerce sur le développement de la civilisation, M. Boileux a défendu la thèse que M. Dupin a vigoureusement combattue. Loin de blâmer le luxe chez la femme et de le considérer comme un acheminement à la démoralisation, l'orateur croit y trouver un élément fécond et actif pour l'élévation des sentiments et pour entretenir la dignité personnelle. A son avis, le luxe n'est pas ce que l'on doit combattre; mais il faut lutter seulement contre la tendance des jeunes gens de notre époque à s'isoler de la société des femmes : dans celle-ci plus que partout ailleurs, nos fils s'inspireraient de cette élégance des manières qui entraîne à sa suite la délicatesse et l'élévation des sentiments.

Au milieu de ces travaux divers, je reviendrai sur celui de M. Calloud. Les témoignages de sympathie qu'il a fait naître attestent que les questions traitées offrent non seulement de l'intérêt, mais encore une utilité sérieuse pour notre pays. Le point de vue scientifique m'a paru nouveau. Les conséquences pratiques en sont faciles à déduire, elles rectifieront peut-être et éclaireront certainement les idées de nos agronomes. A ce titre, ce travail mérite de prendre date et place dans la *Revue savoisienne*.

Déjà M. Calloud avait traité, dans plusieurs mémoires, de l'amendement des terres, de la fixation de l'ammoniaque si précieuse aux engrais et de la balance à maintenir entre les principes producteurs du fonds et ceux enlevés par la culture. Aujourd'hui, il s'est occupé de l'irrigation. Si l'eau ne fonctionne pas comme les engrais, elle en est le véhicule; elle les rend actifs d'inertes qu'ils étaient auparavant : elle crée la circulation du capital représenté par les engrais. La masse des eaux répandues sur le globe terrestre atteste l'importance que leur assigna le créateur. Là est la clef du mystère qui nous voile l'admirable mécanisme de la végétation. Sous ses diverses formes, l'élément liquide garde, conduit et distribue la chaleur de préférence à tous les autres corps. C'est par l'eau que, dans tous les climats, se fait l'économie de la chaleur nécessaire à la plante; et c'est sur cette propriété de l'eau à conserver et ménager la chaleur nécessaire à la vitalité des végétaux que repose toute l'intelligence de l'irrigation.

Sous la zone torride, les jours brillants, inondés de lumière, où l'air est saturé d'eau gazéifiée, sont suivis par des nuits sereines qui ramènent les rosées et la fraîcheur en abondance. Dans les zones froides, la neige, le givre amendent le sol par toutes les condensations des engrais qu'ils entraînent avec eux et auxquelles les chaleurs éthiopiennes viennent ensuite apporter des forces d'assimilation. L'Egypte partage ainsi avec la Russie une fécondité merveilleuse pour les céréales; cette fécondité est due à la riche provision d'azote sous la forme de nitrate d'ammoniaque dont les recherches de la chimie moderne ont démontré la présence dans tous les météores aqueux.

L'importance de l'eau, comme médiateur de la végétation, a été reconnue de tout temps. Les immenses travaux hydrauliques dont fut dotée l'Egypte témoignent que cette vérité fut connue et appréciée par les siècles les plus anciens. Babylone devait aux nombreux canaux dérivés de l'Euphrate les productions suffisant à son immense population, grossie encore pour un temps des 70,000 captifs Hébreux. Dans l'Inde, nous retrouvons cette admirable diffusion des eaux courantes. La Chine, multipliant les ressources de cette nature, a même réussi à créer les jardins flottants. Les Arabes n'ont-ils pas lassé partout, et surtout en Espagne, des monuments splendides de leur science hydraulique ? La Maurienne conserve aussi quelques restes de canaux d'arrosement remontant, on le croit, à l'invasion sarrasine. Ce rapide coup-d'œil rétrospectif sur les irrigations par les peuples anciens nous fournit déjà une précieuse leçon touchant l'aménagement des eaux au profit de l'agriculture : mais dans nos zones tempérées, plus heureuses que celles avec lesquelles le génie moderne s'efforce de rivaliser, principalement dans les déserts de Sahara, objet de gigantesques travaux, il n'est pas même besoin de créer, il suffit d'aider la nature.

Il serait le cas d'examiner ici les travaux d'irrigation essayés dans nos vallées alpines. Ils sont, reconnaissons-le, très restreints en présence de nos eaux abondantes et des terres disposées en pentes. La culture en céréales domine trop ; elle facilite l'avalement des terres qui, par suite des labours fréquents, sont trop facilement pénétrées par les eaux pluviales, et se laissent facilement aussi dépouiller par elles, soit des engrais que l'homme apporte, soit des principes minéralisateurs naturels. La prairie ne retiendrait-elle pas le sol en même temps quelle donnerait un rendement en fourrages? Ainsi les terres pentueuses principalement devraient être affectées au régime des prairies; et pourtant telle n'est pas leur affectation la plus fréquente.

L'essai le plus important ne s'est donc pas produit sur nos collines. Son théâtre est le bassin de Chambéry; malheureusement le nivellement des terres y laisse à désirer. Le *sat prata bibere* de Virgile y est imparfait : aussi en résulte-t-il une humidité exubérante qui laisse se reproduire des herbes palustres.

Il importe ici de relever une erreur trop accréditée et funeste : ces eaux, répète-t-on, sont *mauvaises*. Préjugé. Toutes les eaux, sauf des exceptions extraordinaires prises dans certaines sources minérales trop chargées de sels, sont propices à l'irrigation. J'ai vu, dit M. Calloud, des eaux, en Maurienne et en Tarentaise, chargées jusqu'à deux millièmes de sulfate de chaux et d'autres très peu minéralisées produire de magnifiques fourrages, comme les simples eaux bicarbonatées terreuses de la basse Savoie.

Notre Savoie, pauvre en irrigation au point de vue de l'art, est riche sous le rapport du colmatage. La vallée inférieure de l'Arc, la vallée moyenne de l'Isère, ont déjà recouvré près de 300 hectares, foyers d'émanations insalubres avant les travaux qui les couvrent aujourd'hui de remarquables produits. Révérend Sébastien Brunier, puis successivement Paulin Brunier (pharmacien) furent les plus actifs pionniers dans cette voie. Le premier commença ses essais vers 1780; le second, de 1808 à 1820, a converti près de 70 hectares de terrains vagues en terres de rendement le plus productif. Il épuisa sa vie et sa fortune dans ses courageux et persistants efforts dont d'autres étaient appelés à recueillir le fruit.

L'expérience a parlé, cela devrait suffire ; toutefois, la science et le raisonnement viennent appuyer le système et par suite démontrer que son application peut et doit être généralisée.

Le principe de l'irrigation comme science repose sur deux faits capitaux. D'une part, et indépendamment de son action sur l'économie organique des plantes, *l'eau fait fonction de médiateur constant de la somme de chaleur nécessaire à la vitalité de la plante.*

En effet, l'eau lente à s'échauffer et lente à se refroidir forme le corps le plus apte à conserver la chaleur; elle est le médiateur de la température nécessaire à la végétation. Une couche d'eau courante représente un duvet de plume sur l'oiseau. Elle emprisonne la chaleur dans son foyer vital et fait obstacle à la soustraction du calorique par le rayonnement.

Le sol, au contraire, composé d'éléments minéraux, s'échauffe rapidement au soleil, comme il perd avec rapidité par le rayonnement le calorique acquis. De là, une exagération en chaud et en froid, un brusque changement de température, toutes circonstances préjudiciables à la vitalité de la plante.

Si l'homme de science reconnaît sans peine la justesse de ces considérations, l'homme des champs ne peut se refuser à l'admettre lorsqu'il voit, au milieu des rudes hivers, le ruisseau conserver son cours et protéger l'herbe qui, grâce à lui, continue à verdoyer et à grandir même lorsque ses alentours sont couverts de neige et de glace. Le froid extérieur, assez puissant pour congeler l'eau stagnante, est presque sans influence sur l'eau courante. Ne recevant plus de chaleur de l'air, l'eau la porte dans son sein et la répand autour de la plante qui en a besoin pour végéter. Cette eau, pour ainsi parler, fait fonction de serre chaude.

La nature elle-mème nous révèle ici les ressources si puissantes de l'irrigation, surtout dans nos contrées riches en eaux courantes, ressources dont la Lombardie et le Piémont tirent un si merveilleux parti par la formation des *marcites*.

D'autre part, *l'eau est le véhicule des agents substantiels propres à l'alimentation de la plante.* Parmi les substances fertilisantes naturelles, nous en signalerons une, élément fondamental des végétaux : le gaz acide carbonique, cette source du carbone immobilisé dans une proportion si considérable que, desséchée à 100 degrés centigrades, l'eau en contient 50 pour cent.

A l'époque de la production de ces immenses végétations qui forment aujourd'hui nos combustibles fossiles, l'acide carbonique saturait l'atmosphère. Absorbé peu à peu par la masse des végétaux, il a permis à l'air de prendre un équilibre propre à la vie animale. Les expériences de de Saussure, Thénard, Brunner et Boussingault fixent la proportion atmosphérique de ce gaz à 5 litres pour 10,000 litres. Malgré cette pauvreté relative, Liébig trouve dans l'atmosphère de notre planète une provision d'acide carbonique capable de fournir à la flore actuelle 1,500 billions de kil. de carbone. Cette quantité peut maintenir la végétation, mais elle ne peut, toutefois, apporter à la plante qu'une vie parcimonieusement mesuree.

Eh bien! l'eau, sous quelque forme qu'elle se présente, est le réservoir du supplément du gaz carbonique. La masse de ce gaz, qui, aux premiers âges, saturait l'atmosphère, a passé dans les entrailles de la terre. Les eaux le recueillent dans leur route souterraine et le ramènent à la surface par voie de dissolution ; les plantes se l'assimilent avec empressement ; et ce principe apporte de nouveau la vie végétative sans déranger les conditions de l'inhalation animale. Des chiffres, posés même *au minimum*, justifieront encore cette considération. Toutes les eaux (et cela résulte de plus de deux cents expériences faites par M. Calloud sur les eaux douces des diverses altitudes de la Savoie) contiennent de l'acide carbonique, soit libre, soit combiné ; la moyenne est de 3 1/2 à 4 centilitres de ce gaz libre par litre d'eau ; en y ajoutant celui combiné des bicarbonates terreux et alcalins, on obtient une quantité supplémentaire à peu près double. Cela donne de 10 1/2 à 12 centilitres de gaz acide carbonique par litre d'eau, c'est-à-dire 240 fois la proportion contenue dans l'air.

Cet apport considérable à la plante d'aliment carbonisé sous forme d'acide carbonique, par l'intermédiaire de l'eau, n'est-il pas tout un trait de lumière dans le bénéfice promis par la pratique des irrigations?

En résumé, ménager constamment de la chaleur aux végétaux par le moyen de l'eau qui est essentiellement conservatrice du calorique ; leur apporter par le même moyen des substances fertilisantes tant organiques qu'inorganiques et particulièrement d'élément carbonisé dont la plante est si avide : voilà les bases de la science de l'irrigation et la démonstration théorique, couronnée par la pratique, de l'importance à aménager les eaux.

En mettant en relief la valeur des prairies comme source de prospérité et de richesse, M. Calloud rappelle le peuple hébreux qui disait au Pharaon : *Nos pastores sumus nos et patres nostri*. Quelques années plus tard, ce même peuple comptait sept millions d'habitants ; il entretenait cinq cent mille soldats ; et néanmoins pour prospérer ainsi il n'avait qu'un territoire mesurant 70 lieues de long sur 40 de large, à peu près le double de celui formé par l'ancien duché de Savoie.

Dans ce trop rapide résumé du travail de M. Charles Calloud, nous avons dû passer sous silence les nombreux et intéressants détails qu'il énumère sur la température des eaux de fontaines et de rivières dans nos vallées, ainsi que sur l'établissement et la production des *marcites ;* notre pensée principale a été de mettre en lumière les deux principes qui, éclairant la pratique par les leçons de la science, démontrent que toute irrigation est profitable et pourquoi elle l'est *nécessairement*.

C'est là, nous le croyons, une idée neuve, exposée avec lucidité, démontrée par des considérations scientifiques et justifiée par des faits que la nature elle-même déroule sous nos yeux.

Heureux l'homme de science qui sait faire converger ces efforts vers le développement normal des richesses du sol de sa patrie! Heureux celui qui indique à ses concitoyens une voie qui, tout en leur permettant d'arriver à la prospérité, les fixe au sol dont elle leur révèle les trésors.

A. DESPINE.

BIBLIOGRAPHIE

Sous le titre de : *Saint François de Sales, ses rapports avec le diocèse de Tarentaise*, M. le chanoine Million vient de faire paraître une brochure riche de détails inédits sur le grand saint, sur sainte de Chantal, sur Charles-Auguste de Sales et sur la famille de Villette-Chevron. Comme toutes celles qu'ont inspirées nos grandes fêtes d'avril dernier, cette étude devra être consultée par ceux qui entreprendront d'écrire à nouveau l'histoire de cette illustration de l'Eglise et des lettres. L'auteur a dédié son travail à l'*Académie de la val d'Isère*, société scientifique et littéraire qui a pris naissance le jour de la fête de saint François de Sales, et, par un sentiment patriotique et religieux, s'est constituée sous son patronage. Je suis heureux que les deux articles sur saint François, Mgr Germonio et le président Favre, insérés en mai et juin derniers dans la *Revue*, aient fourni les premiers éléments de cette étude et provoqué la publication d'un bon ouvrage. A ce titre, l'auteur voudra bien me permettre une observation relative à la page 2 de son livre, excellent d'ailleurs et plein de renseignements très précieux : c'est le président Favre qui est l'auteur des *Conjectures*, dont les premiers livres seulement ont été dédiés à Mgr Germonio.

M. Million nous promet encore la publication d'une correspondance inédite entre quelques personnages qui font l'objet de sa première brochure ; nous lui souhaitons la bienvenue.

C.-A. DUCIS.

LA FIN DE LA JOURNÉE

AU PEINTRE JULES BRETON

Le jour décline et meurt au loin dans les vallées,
Les dernières lueurs du couchant empourpré
S'épanchent sur le front des faneuses hâlées
Qui songent au repos et vont quitter le pre.

Tandis que s'elevait en notes incertaines
Le refrain des faucheurs là bas sur les coteaux,
Au babil des pinsons, au doux bruit des fontaines,
Elles ont amassé le foin sous les râteaux.

Le ciel versait le feu dans l'air et sur la plaine,
Nul souffle n'agitait la feuille des buissons ;
Mais narguant le soleil et riant de la peine,
Plus d'une fit redire à l'écho ses chansons.

A cette heure les foins sont alignés en meules
Et leur saine senteur s'exhale au vent du soir,
Les faucheurs sont partis, les femmes restent seules,
La fatigue un instant les invite à s'asseoir.

La mère au profil pur allaite un enfant rose;
Dans l'herbe à son côté la fillette s'endort,
Sa tête avec langueur sur son coude se pose,
Et sur sa joue en fleur il tombe un reflet d'or.

Toi, debout, le regard fixé sur la campagne,
Belle fille aux bras nus que dora le soleil,
A quoi penses-tu, près de ta brune compagne
Dont l'œil aussi se plonge à l'horizon vermeil?

As-tu donc aperçu là-bas au pied du saule
Quelque garçon bronzé par le rayon du soir,
Qui marche fierement, la faulx sur son épaule,
Ou qui mène en sifflant les bœufs à l'abreuvoir?

Ou peut-être entends-tu, du fond de la prairie,
Venir à ton oreille un accent bien connu ...
Que vois-tu dans le vague? Où va ta rêverie?
Dans quel lointain se perd ton regard ingénu?...

J'aime, en ces prés sereins, ta beauté sans culture,
Ta robuste élégance ignorante du fard
— Mais, faneuses, laissez s'endormir la nature,
Partez! — L'azur du ciel a pris un ton blafard.

Dans l'air et sur les eaux s'étend un calme austère,
Le silence descend des branchages épais,
On sent dans l'ombre Dieu qui veille sur la terre,
Et le cœur librement respire amour et paix!

ACH. MILLIEN.

UNE IDYLLE BRETONNE (1)

A YAN'DARGENT

C'est le matin. La plaine est toute ensoleillée;
Les odorantes fleurs ont parfumé les airs,
Et les petits oiseaux parcourant la vallée,
Font retentir l'écho de leurs joyeux concerts.

Une jeune bretonne à la mine eveillée
Fait paître ses troupeaux au milieu des prés verts,
Tandis qu'un jeune pâtre à travers la feuillée
La contemple, agité de sentiments divers.

Sur un petit étang, dont l'onde au loin ruisselle,
Un enfant, d'un sabot a fait une nacelle,
Et suit de son esquif les bonds capricieux;

Quelques bœufs. mugissant, au loin peuplent la scène,
Et, tandis que Bertha se mire à la fontaine,
Le gars, plus avisé, se mire dans ses yeux.

PAUL THOUZERY.

(1) *Une Idylle bretonne,* tableau de Yan'Dargent, salon de 1865.

BULLETIN

Notre compatriote Claude Genoux, l'auteur des *Mémoires d'un enfant de la Savoie* (1), vient de publier un nouveau volume intitulé *La Légende de Savoie*. Sous la forme anecdotique, Genoux s'est livré, dans cet ouvrage, à une étude intéressante du pays de Savoie avant l'avénement de la Maison de ce nom; c'est de l'histoire mise à la portée de tout le monde, et à ce titre nous croyons pouvoir recommander la lecture de ce travail où la fiction et la réalité sont alliées avec habileté et de manière à exciter le plus vif interêt.

—

M Lecoy de La Marche, ancien archiviste à Annecy et actuellement aux archives de l'Empire, a publié l'analyse complete du *Mystère de saint Bernard* dont une partie a paru dans la *Revue savoisienne*. Cette petite étude, que M Lecoy a intitulée *Une œuvre dramatique au moyen-âge, saint Bernard de Menthon d'après un mystère inédit* (2), est faite avec beaucoup de soin et se recommande par l'exactitude des developpements historiques qu'y a joints l'auteur.

—

Henri-Guillaume Ernst, cet artiste celèbre que l'Europe entière a applaudi, vient de mourir à Nice, après une longue et douloureuse maladie.

—

Le poète russe Mikailof, le traducteur d'Henri Heine et l'auteur de belles etudes sur l'emancipation des femmes, vient de mourir dans un bagne russe, où il avait été envoye pour cause politique.

—

M. Victor Hugo corrige en ce moment, à Bruxelles, les épreuves d'un volume de poesie: les *Chansons des rues et des bois,* dont la publication est impatiemment attendue.

Cet ouvrage paraîtra simultanément à Paris et à Bruxelles en deux éditions.

M. Buloz, notre compatriote, a obtenu quelques extraits de ce volume qui seront publies dans la prochaine livraison de la *Revue des Deux-Mondes*.

—

Bruxelles vient d'inaugurer la statue de M. Verhaegen, le défunt grand-maître de l'ordre maçonnique en Belgique, le fondateur de l'Universite libre.

Cette statue de bronze est une des œuvres les plus remarquables du sculpteur Guillaume Geefs, qui a très heureusement vaincu la difficulté que le costume bourgeois de notre temps présente au ciseau de l'artiste.

—

Les journaux américains parlent d'un nouvel anesthésique. Le *nitrous oxide* (gaz nitreux?) a été employé dernièrement par le docteur Carnochan, de New-York, comme anesthésique pour l'amputation d'un sein cancéreux En alternant l'inhalation du gaz avec l'inspiration de l'air atmosphérique, l'opéree fut tenue dans un sommeil tranquille et une complète insensibilité pendant seize minutes qu'a duré l'opération 40 galons de gaz ont eté employés. Pas une contraction musculaire ne s'est manifestée pendant l'anesthésie; la respiration était facile et naturelle; le poul est resté plein et fort. Il n'y eut pas de nausées, et, a son reveil, l'operee paraissait aussi bien disposee qu'en sortant d'un sommeil naturel.

—

Il est question, dans le monde littéraire suédois, d'un nouveau drame tiré de l'histoire de la Suède: *Ster Sture jem,* qui sera représenté dans le courant de ce mois et dont l'auteur serait le prince Oscar.

—

Le capitaine Hall a écrit des régions arctiques, à la date du mois de decembre 1864, que, d'après des informations de ses indigènes, il avait tout lieu de croire qu'il y avait encore trois survivants de l'expédition de Franklin, et que parmi eux se trouvait Crozier, qui avait remplacé Franklin a sa mort.

(1) Paris, Dentu, editeur.
(2) Paris, E. de Soye, place du Panthéon, 2.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Amphion, Abondance, Jules César et le Léman, par M. C.-A. Ducis. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine — Un jubilé philologique en Allemagne, par M. Jules Philippe. — Nernier, document publié par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

AMPHION, ABONDANCE, JULES CÉSAR & LE LÉMAN

(Voir les deux nos précédents)

La question de l'origine d'Amphion peut se présenter encore sous une autre face que celle que j'ai examinée dans le précédent article.

Les religieux du Mont-Joux possédaient une chapelle érigée en l'honneur du fondateur de leurs hospices, dans une localité près d'Evian, qui porte dans les chartes du XIIIe au XVIIe siècle le nom d'*Ancion*, *Oncion* et *Anfion* (1). Cette chapelle, détruite en 1825, était sur les bords du lac à quelques cents mètres du village actuel d'Amphion, situé lui-même au bas de la colline de Publier (2). Il est possible qu'Ancion et Amphion aient été deux localités distinctes, puisque les deux noms se rencontrent quelquefois simultanément dans le même acte. Mais, dans l'hypothèse de leur identité, quelle aurait été l'orthographe primitive? Dans le dialecte local on aspire souvent le *c* radical en *f;* je prends, entre autres, le nom du cerisier, parce que le pays en est riche : on le prononce *freysi*. C'est ainsi que la rivière qui reçoit l'écoulement du lac d'Annecy s'écrivait autrefois *Cier* et aujourd'hui *Fier* (3).

D'après ce principe, l'orthographe *Ancion* serait antérieure à celle d'*Anfion,* qui reproduirait plutôt la prononciation locale. *Amphion* exprimerait mieux encore la légère aspiration qui affecte cette syllabe.

Ce fait une fois établi, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre *Ancion* et *Accion*. De même que les mots grecs *aggelos, agkura, aggareia,* etc., se prononcent *anguelos, ankoura, angaria* (4), et que cette prononciation a été la base de l'orthographe latine *angelus, ancora, angaria,* etc.; ainsi *akkion,* en grec, puisque Festus a compilé les géographes grecs, a pu se prononcer *ankion* et s'écrire en latin *ancion*. L'émission de l'*a* initial devant la répétition d'une consonne gutturale entraîne une nasalité dont l'euphonisme absorbe la première des lettres doublées. Cette transformation est dans les lois de la nature, et elle établit presque une succession généalogique entre l'*Accion* de Festus Avienus, qui écrivait au Ve siècle, et l'*Ancion* du moyen-âge.

Dans le dialecte local, ce nom signifie un ruisseau; le sens est complètement justifié par les deux ruisseaux près desquels se trouvaient la chapelle de saint Bernard et les moulins. *Accion,* on l'a vu, signifie également un cours ou une étendue d'eau. Mais, pour avoir laissé son nom au lac formé par le Rhône, *Accion* ou *Ancion* a dû représenter l'importance d'une ville, comme Lausanne ou Genève, dont le lac a successivement porté les noms. Les Genevois se gardent bien de l'appeler autrement que le lac de Genève. Mais, à l'époque romaine, c'est Lausanne qui partageait l'honneur de cette appellation. La Table dite Théodosienne mentionne le *lacus Losanete,* et la station romaine *Lacum Losone*. L'itinéraire d'Antonin porte *Lacu Lausonio* ou *lausimo;* les mesures placent cette station entre Lausanne et le Flon. Il n'est pas impossible qu'une autre ville du nom d'*Accion* ait eu le même honneur à une autre époque, peut-être celle de la splendeur des Acitavones, avec lesquels elle paraît avoir eu une parenté étymologique, et dont le village d'Ancion rappellerait le souvenir, comme le petit village de Centron, en Tarentaise, rappelle les *Ceutrones*. Il n'est pas non plus invraisemblable que le lac ait reçu dans le même temps des appellations différentes, selon la nationalité des riverains. Strabon l'appelle *Palamena;* César et Pline, *Lemanus;* Ptolémée, *Limenin;* les itinéraires, *Losane* ou *Lausonius;* Festus Avienus, *Accion,* mais en l'attribuant aux géographes grecs; elle est donc ancienne.

Il est à remarquer que les villes qui ont donné plus tard leur nom au lac Léman avaient déjà reçu le leur de son voisinage. Dans Lausanne, nous trouvons *law, laus,* signifiant lac, et *on* ou *an,* rivière; *Genava, gen, cen,* tête, *avon,* eau; *Accion,* amas d'eau et rivière. L'embouchure ou le confluent des cours d'eau a souvent déterminé l'emplacement et le nom des villes anciennes.

Festus Avienus n'a-t-il pas pu dire *le lac Accion* au même titre que la carte de Peutinger écrit le *lac Lausonien?* Les débordements de la Dranse n'auraient-ils

(1) Archives departementales.
(2) Note prise au presbytère de Publier.
(3) Archives départementales.
(4) Je parle de la prononciation des Grecs et non point de celle adoptee dans les écoles françaises.

point détruit une antique cité bâtie sur ses bords et dont les villages d'Ancion ont perpétué la trace? Et la ville d'*Aquianum*, Evian, reproduisant une idée analogue sous un nom plus moderne, n'aurait-elle pas succédé à *Accis* ou *Accion* comme centre de cette partie du Chablais ? Je dis sous un nom plus moderne : *Accis* ou *Accion* se rapprocherait étymologiquement des nombreuses villes d'Aix (*achs* ou *ax*, eau) que les itinéraires romains ou les inscriptions ont traduites par *aquæ* ou *aquis*, tandis qu'Evian, traduit au moyen âge par *avianun* ou *aquianum*, tient déjà de nos dialectes actuels (*eva*, eau) comme Yvoire, autrefois Evoire, *aquarium*.

Les invasions du ve siècle n'auraient-elles point mis fin à l'Amphion des moulins, près de Lyaud, dont les antiquités nous révèlent l'importance romaine? Festus Avienus, qui écrivait à la même époque, aurait été le dernier témoin de l'orthographe primitive d'*Accion*.

Outre l'occupation momentanée des Goths qui, au rapport de saint François de Sales, auraient détruit *Bautas*, les guerres des Burgondes et des Francs ont dû laisser bien des ruines dans le pays. On a découvert près du château d'Alleman, dans la commune de Lugrin, un monument assez intéressant et relatif à la lutte de ces deux peuples au VIe siècle. Malheureusement, il a montré la route de l'étranger aux trépieds du Lyaud, et l'on ne saurait trop déplorer ce dépouillement historique de notre pays. Le *fac simile* qu'en a rapporté M. le conservateur du Musée d'Ancey peut se lire ainsi : *In hoc tomolo requiescit bonæ memoriæ Brovaccus qui vixit annis* XIII *et menses* IIII *et transiit die* V *kalend. septembris Mavurtio viro clarissimo consule. Sub unico consule Brandobrici redemptionem a Domino Gundomaro rege acceperunt.* Cette inscription contient deux parties, le titre sépulcral et un fait historique. La date en est de l'an 527, où Vettius Agarius Basilius Mavortius fut seul consul en Occident. Le corps des Brandobrices reçut-il la liberté ou la solde de Gondomar II, roi des Burgondes, après la bataille de *Viruntia*, où avait succombé Clodomir, roi des Francs? C'est ce que le texte de l'inscription n'articule pas clairement. Mais, ce qu'il y a d'évident, c'est que le théâtre de cette guerre s'étendit jusque dans les environs d'Evian (1).

A l'extrémité de la campagne de M. de Blonay, contre le plateau de Machilly, s'élève un tertre que l'on croit être un *tumulus*. Aucune fouille n'est venue révéler à quelle époque et à quelle race il appartient.

Encore une fois, je n'affirme rien sur les deux hypothèses que j'ai exposées relativement à l'origine d'Amphion ou d'Ancion. Je crains même que leur contradiction ne fasse naître le scepticisme archéologique. Telle n'a pas été mon intention. J'ai voulu ouvrir le champ aux investigations et apporter quelques éléments pour un travail qui demande à être complété : c'est un dilemme dans lequel il nous manque un terme pour formuler la mineure. Sachons, avant de porter un jugement, attendre la découverte de la clef de l'énigme.

Les Romains, maîtres de toute l'Italie, voulurent en garder les limites naturelles et mettre leurs légions à cheval sur les Alpes. Aussi les peuplades qui en occupaient les hauts plateaux et les versants du nord et de l'ouest furent-elles incorporées longtemps aux provinces d'Italie. Tels étaient les Vibères (Brig), les Sédunois (Sion), les Véragres (Martigny), les Nantuates (Saint-Maurice) dans le Vallais, les Ceutrons (Tarentaise, Beaufort et haut Faucigny), les Graiocèles et les Médulles, dans la Maurienne, etc. (1).

A la formation de la première province romaine en deçà des Alpes (partie occidentale de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie), le Rhône servit quelque temps de limite politique à l'Italie. Aussi les itinéraires les plus anciens ont-ils conservé la mesure des distances en milles romains jusqu'à ce fleuve, au-delà duquel seulement commençaient les lieues gauloises. Ammien Marcellin et l'itinéraire d'Antonin le rappellent formellement à la convergence des routes des Alpes à Lyon (2) ; la comparaison des distances et des chiffres odométriques le prouve également ailleurs (3). C'est ainsi que nos cartes itinéraires de l'Europe reproduisent aujourd'hui pour chaque Etat les mesures qui y sont en usage.

Une chose essentielle à remarquer est que la guerre ayant été la première cause de l'extension de l'empire romain, les routes ont été tracées sur les pas des légions. La stratégie a primé l'administration.

Le passage de Jules César par les Alpes, lors de sa campagne contre les Helvètes, est bien déterminé depuis la découverte des vases antiques aux *Eaux apollinaires* (4), sur lesquels a été reproduit l'itinéraire de Rome à Gadès, connu déjà dans l'itinéraire d'Antonin.

La station d'*Ocellum*, près de laquelle César a battu les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges alliés (5), a conservé le même nom dans l'itinéraire des vases trouvés près du lac Sabbatinus, et se trouve à la Chiusa, entre Suse et Turin. Et, si dans l'itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne cette station prend le nom de *Fines* avec les mêmes distances respectives, c'est que, d'après César, elle terminait la province cisalpine, et, d'après Strabon, le royaume de Cottius appuyé sur les Alpes. Ces quatre témoignages complètent ici une notion géographique.

Le nom de *Clusæ* s'employait déjà aux VIIIe et IXe siècles ; c'est aussi vers ces Cluses (Chiusa) que Pepin et Charlemagne ont repoussé les Lombards (6).

De Suse, César alla à Briançon, suivit le cours de la Romanche, puis du Drac jusqu'à Grenoble, et de là par Vienne à Lyon, en longeant les Voconces, les Allobroges et les Ségusiaves. On voit encore sur cette ligne plusieurs vestiges de la voie que les Romains y ont tracée, entre autres, une entaille appelée *Porte romaine*, au-dessus de la Rivoire, et une autre, au-dessous du Mont-de-Lans, entre le bourg d'Oisans et la Grave (7).

De Genève, Jules César a dû chercher une direction

(1) *Congrès de Chambéry*, 558.

(1) Strabon, *Geogr*, IV. Pline, *Hist. nat*, III, XI, XXXIV. Ptolemee, III.

(2) Ammien Marcellin, XV, 11

(3) *Memoire sur les voies romaines de la Savoie*, 45

(4) *Les trois itinéraires des* AQUÆ APOLLINARES, par Alfred Jacobs.

(5) César, *Comment*, I, 10

(6) *Congrès de Chambery*, 527.

(7) A. Mace, *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie*. Nous sommes loin d'adopter toutes les autres conclusions de l'auteur.

plus courte pour revenir vers la haute Italie. Le cours du haut Rhône avait été exploré par Scipion, qui, dit-on, a laissé son nom au *Mons Scipionis*, dont on a fait *Sempione* et Simplon.

L'Alpe pennine était connue. Toutefois, même après la soumission des Helvètes, l'accès dans le Vallais était encore dangereux : la pétite campagne de Galba en est une preuve (1). Comment aborder à *Penon Lucos*, au bout du lac, où le courant du Rhône et les remparts de la nature venaient en aide à l'indépendance de la patrie? Car cette station fermait la vallée entre Roche et Chessel, en face de Porte de-Saix. Il me semble que pour avoir raison des indigènes il fallait les surprendre chez eux avec l'avantage de la position.

La ligne de Vacheresse et d'Abondance, allant tomber sur Monthey chez les Nantuates, pouvait répondre à cette nécessité stratégique. C'est la direction que Galba aurait suivie. Les vestiges qu'on y a trouvés rendent cette opinion très probable.

On m'objectera peut-être que ce pays devait être inhabité, couvert de forêts. Les noms de Vacheresse, d'Abondance, de Richebourg, semblent tout d'abord ne rappeler que la richesse agricole introduite dans cette vallée par les religieux qui l'ont en partie défrichée. Mais les travaux de défrichements et d'extension de culture ont dû se prolonger bien des années avant que la transformation du pays pût justifier l'épithète d'Abondance. Le séjour de saint Colomban, entre les années 610 et 612, n'a pu suffire à obtenir ce résultat. Il ne conste pas que ses disciples y soient restés, lors de l'occupation du pays par Théodoric, roi des Ostrogoths, pendant la lutte de Thierry et de Théodobert, rois des Francs. Néanmoins, les travaux ont pu être continués par les religieux envoyés d'Agaune, puisque cette abbaye en émancipa le prieur, Herluin de Cervent ou Salvant, en 1108.

Toutefois, le sceau de la nouvelle abbaye, le nécrologe du monastère publié par Cibrario dans les *Monumenta historiæ patriæ*, IIIe vol., les plus anciennes chartes relatives à cette maison, que possèdent les archives départementales, en présentent le nom orthographié de manière à faire douter de son origine latine : *Habudantia, ecclesia Habundantina, conventus, ordo Habundantinus*.

Or, la langue latine n'est pas aussi prodigue de la lettre *H* initiale. On la trouve dans quelques noms propres, motivée par une aspiration exotique : *Hannibal, Hadrianus* viennent tous les deux d'Afrique.

Dans le dialecte gaëlique, *habodan* signifie demeure d'été ; *ty*, maison. *Habodanty* ne pouvait se traduire en latin que par *Habodantia*. Mais après les transformations opérées par la langue latine sous l'Empire et continuées par l'Eglise, la langue celtique était devenue étrangère aux écrivains du moyen âge, qui ont pu facilement confondre ce nom avec le mot latin *abundantia*, qui a une toute autre origine, *ab undare*, inonder. *Habodanty* ne serait pas le seul nom celtique de cette vallée. *Chwen* ou *chevn* signifient dos, séparation, colline. Chevenoz forme en effet un angle avancé entre les bassins de Bernex et de Vacheresse.

Les noms de localités sont les meilleurs témoins des races qui ont colonisé les premières un pays. Les monuments religieux sont aussi un indice remarquable. Or, le culte druidique semble y avoir laissé également un souvenir. Entre Abondance et La Chapelle, appelée autrefois Les Frasses, on rencontre un cône tronqué, de deux mètres de hanteur, à quatre faces, détaché d'une roche assez inclinée et relevé verticalement comme un menhir. On lit ces caractères sur le massif qui lui sert de piédestal : XIXI 7 ++

L'immense paroi de montagne qui s'élève derrière est percée de plusieurs grottes, d'où s'échappent des cascades en temps de pluie. Cette gorge sauvage porte une empreinte fatidique. Devant ce bloc, mais à un niveau inférieur, il y avait une chapelle en l'honneur de sainte Anne, qui a été détruite sur la fin du XVIe siècle. Longtemps après cette démolition, La Chapelle et Abondance ont choisi cet endroit pour leur limite, lors de leur séparation en deux communes (1). Ce choix me semble assez significatif sur l'antiquité du monument. Deux autres peulvans sont devenus aussi des limites de communes, l'un entre Annecy-le-Vieux et Veyrier, l'autre entre Aiguebelette et Lépin (Savoie). Une pierre branlante se trouve également entre Tignes et Champagny (Savoie).

Au moment où j'achève ces lignes, j'ai l'agréable surprise de recevoir une communication de M. le comte d'Héricourt sur un *tumulus* qui se trouve près de Neuvecelle, et conséquemment dans le territoire que je présume avoir été habité par les Allobroges ou les Acitavones.

Espérons que cet archéologue distingué, qui utilise ses loisirs à de savantes investigations sur les sites enchanteurs de la rive française du lac, voudra bien continuer à nous les révéler dans les articles si intéressants que publie le *Léman*. C.-A. Ducis.

(1) César, *Comment.*, III, 1.

(1) Je dois l'observation de ce monument à M. l'abbé Dufour, vicaire d'Abondance.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Les œuvres du chanoine Gazel ont déjà reçu, par la presse, une publicité assez grande pour que nous ne devions pas les reproduire ici. Du reste, le fond de ces poésies n'offre rien de remarquable. Je citerai donc seulement deux ou trois strophes.

D'ai mo quatre vein doze ans,
Mai vo ne saria creyre
Combien d'ai fai de bon san
Dey qui n'ia plu de guerre,
E que noz sein shoeur d'avey
Totafai noutron vrai rey :
Que vive, qué vive, qué vive.

No zatre vioeu no zamein
Raconta le zistouaire
Que dey noutron joueine tein
No zein dien la mémouaire,
Tojoeur en parlein du rey
On najoutav' atre fey :
Que vive, etc.

Ces quelques vers forment une excellente entrée en matière : ce bon vieillard, aimant à conter les histoires de sa jeunesse, est aussi vrai que bien senti : au milieu de circonstances politiques qui paraissent vouloir ré-

veiller tout un ancien ordre de choses, on comprend qu'une tête blanchie sous ce même ordre se laisse aller à en exalter les souvenirs. L'orthographe adoptée par M. Gazel se rapproche beaucoup de celle usitée pour la langue française. Aussi la lecture de *D'ai mo quatre vein doze ans* est-elle très facile. Cependant, une faute assez grave se fait remarquer dans la deuxième strophe : *No zatre vioeu no zamein.* A notre avis, on eût dû écrire : *Noz atre vioeu noz amein;* la lettre *z* a été évidemment mal placée par l'auteur, car elle appartient au pronom; en la réunissant au mot qui le suit, on crée une expression qui, isolée, resterait inintelligible : l'emploi de ce mode d'orthographier n'était, d'ailleurs, point nécessaire pour rendre plus sensible l'accent ou la prononciation du patois.

Par un avis, publié en même temps que la chanson, M. Gazel a pris soin d'expliquer les motifs de son travail : « Il est notoire, dit-il, que dans presque toutes ou du moins la plupart des villes de Savoie, le nombre des partisans des nouveautés révolutionnaires a été incomparablement moindre que celui de ceux qui ont invariablement conservé un sincère attachement à l'héritier de leurs anciens souverains. Il est incontestable que l'immense majorité des habitants des campagnes, qui forment plus des trois quarts et demi de la population du duché, sont restés constamment et inviolablement dévoués aux intérêts de l'antique famille de leur prince légitime. On a donc lieu de croire qu'ils aimeront entendre et chanter en leur langage ordinaire une chanson qui, exprimant avec naïveté les sentiments de religion et de loyauté dont ils n'ont cessé d'être animés, ne peut que nourrir en eux ces mêmes sentiments et les faire passer à la génération future. Elle est divisée en trois parties, dont la première a pour objet le passé, la seconde le présent; la troisième énonce des vœux sur l'avenir.

« Le patois savoyard change de nuances presque à chaque lieue. Cependant, si l'on excepte quelques petits cantons de la haute Tarentaise et de la haute Maurienne, tous les habitants de la Savoie s'entendent facilement d'une extrémité du pays à l'autre, non seulement entre eux, mais encore avec leurs voisins des pays étrangers, du Valais, pays de Vaud, Dauphiné, Bresse, etc. Dans l'impossibilité d'imprimer un savoyard usité dans tout le duché, on a choisi celui qui ressemble le plus au patois qu'on parle dans les voisinages de Chambéry et même d'Annecy et de Rumilly. »

Ces quelques citations nous ont paru nécessaires, soit pour mettre en garde contre la pureté du dialecte employé dans cette poésie, soit pour consacrer plus pleinement son caractère historique.

En attribuant à M. Gazel *No na-vein zu dey gran tein*, j'ai suivi l'opinion commune que sembleraient même confirmer des notes écrites de la main de cet ecclésiastique. Cependant, un doute sérieux s'élève en présence de la singulière orthographe observée dans cette pièce et dont nous ne retrouverons un second exemple que dans les essais de M. Ducroz, de Sixt.

No na-vein zu dey gran tein
Na se bon-na no-ve-la
Ke ce-la kes-ta ma-tein
On na ba-llia ein vela
Le vau de grou pe-zan d'or...
No zein nou-tron rey Victor
Ké vi-ve, ké vi-ve, ké vi-ve.

I fau vey le brave jein
Kom-mi fon tau gran fê-ta
Kom ma-vou-ai l'air bien con-tein
I lé-von tau la tê-ta,
Pe kri-a to-ta-fai for
Vi-ve nou-tron rey Victor
Ké vi-ve, etc.

Dans cette chanson, plus encore que dans la précédente, nous rencontrons des mots qui se chevauchent et rendent la traduction plus difficile pour le lecteur que pour l'auditeur. L'emploi fréquent de la lettre *k* produit aussi un effet singulier, et, toutefois sans l'approuver à cause de la bizarrerie qu'il entraîne, je dois reconnaître qu'il s'harmonise très bien avec l'essence d'un patois où toutes les lettres doivent se prononcer et se faire sentir.

Les deux chants dont je viens de parler étaient rhythmés sur celui plus ancien de *Liaudo vu-to te levâ;* je ne crois pas que ce dernier ait été imprimé : écrit à Bonneville, il fêtait aussi la venue des princes de Savoie; et les noms rappelés dans quelques-uns de ses quinze couplets permettent de lui assigner une date précise, antérieure à l'occupation française de 1792. En dehors de cette origine déjà un peu ancienne, nous ne trouvons rien de particulier à signaler.

Liaudo vu-to te levâ :
Assa-to pa la novela,
Que le rey est arreva
A la bonna vela :
Faut y alla trey pe hauta,
Pe toz ensemblo ly creya
Que vive, que vive, que vive.

Hier en-nay le chatelan
Veniva à gran pressa,
E noz a det : mes enfans,
Deman aprés la messa,
Voz iré copa de boet
Pe faire un biau foua de joet
Su mole, su mole, su mole.

A cho genti que porterin no
Dite vi, mon pouro pare?
De l'y porterai mon bélet,
Et me l'agnet de mon frare
Onna seilletta de laffé
Avoé de bon bourro frais
De mole, de mole, de mole.

Te bin fou, mon pourro Dian
Quand te no parle d'inssé
Ne sa te pas que celes gens
Vivont comme de princes...
Y no fodré de pedrix ;
N'en sa-te point quaque nid
A prendre, a prendre, à prendre. Etc.

Deux autres chansons patoises, publiées sous le nom d'*Etrennes savoyardes,* se rattachent aussi à 1815. Je ne saurais en désigner l'auteur, mais je crois pouvoir les attribuer à la vallée de Thônes, puisque, d'une part, on a choisi l'air : *Thouno i aut mais que tot cen,* et que, d'autre part, un couplet donne un souvenir à la généreuse mais imprudente et malheureuse insurrection de Thônes. L'auteur s'est plu à réunir tous les griefs que nos campagnes imputaient au gouvernement déchu, et il se montre convaincu que l'avenir sera meilleur. Dans ses bouffonnades, le chanteur rustique n'a pas cherché un esprit délicat, mais il reproduit avec assez de vérité les sentiments du paysan et sa manière de les exprimer.

Compare, as-tendu dire
Qu'on nous rend a n'tron bon sire?
Ouai, mafion, on y dit bin;
Liaude y d'zive c'ti matin :
Allin compare, convins-en (*bis*)
Y en était bin astout temps.

Y en a que d'ron le contrairo,
Y an peur de n'y gagny guero;
Y amant la blanche color,
Pe ruinna le laboror :
Allin, compare, convins-en (*bis*)
Lous blus ne font pas com'cen

Avouai totes lous centimes,
Nous payins mais que lous dîmes;
C'ti maître Finard Barrot
Vut la terra et lous terrots :
Allins, compare, convins-en (*bis*)
Lous blus ne font pas com'cen.

Maître Grippe avouai sa plomma;
Des bins prend tota l'écomma;
Quant é nous a m'dia tot vifs
Es morts é fa encor payi.
Allins, compare, convins-en (*bis*)
Lous blus ne font pas com'cen.

L'auteur continue sur le même ton durant seize couplets. La seconde pièce renferme onze strophes, dont je me bornerai à citer les suivantes :

De fouas de joie
Y ara dien totes les paroches,
De fouas de joie
Que doreront tota la nait :
Dapouai Montmeillant a Menoge
On varra sur totes les roches
De fouas de joie.

De vodri bin
Etre prés de n'tra bonna renna
De vodri
L'y envoyi deman matin
Pe la Jaq'linna o bin l'Helenna
De bourro fre pe son etrenna,
De vodri bin

Un cot'lion blu
Le mettre avouai una cocarda
Un cot'lion blu
Que de ne l'y ai jamais viu
Quand nous danserins sus la vuarde
Fas faire as'bin pe la Collarda
Un cot'lion blu.

On remarquera certainement dans ces deux chansons un rapide envahissement du français sur le patois, et puis l'introduction beaucoup plus fréquente de l'élision dans les mots.

Ce n'est pas sur le sol de la Savoie seulement que se produisit un élan patriotique inspiré par les espérances de la Restauration : les jeunes gens que leurs études avaient appelés à Paris s'y associèrent; et j'ai précisément sous la main le récit d'une petite fête organisée par la jeunesse savoisienne, et dans laquelle se retrouve un chant patois dû à la plume de M. Aimé Burdet, d'Annecy.

On m'excusera de reproduire, presque en entier, ce document, puisqu'il offre un intérêt historique. « Il s'agira donc d'une fête de famille, car, depuis que les présomptions s'accumulent pour la régénération de la Savoie, les bons Savoyards sentent se resserrer les liens qui les unissaient déjà et qui servaient à les distinguer en tous lieux. Les jeunes Savoisiens, en apprenant les circonstances de la journée du 10 avril à Chambéry, désirèrent qu'un banquet fraternel prouvât leur unité de vœux et leur adhésion aux sentiments manifestés par les commissions centrales et subsidiaires. Le jour en fut fixé au 1er mai..... Quant à Burdet, les couplets qu'il avait presque improvisés ont mérité les honneurs du *bis* et, sur la motion d'un membre, ont été mis à l'ordre du jour. Je vais les copier : tu me passeras les fautes d'orthographe; la grammaire savoyarde n'a pas encore eu son Restaud et son Domergue. »

Air : *Escouta d'Janneta.*

Ah! la bella fêta
Que no reuni!
Ah! la bella fêta;
Chantins, les amis.
Car avoé la França
Nos étions roeinà...
Et que le rey sardo
E bin arréva.

Air : *Liaudo vu-te.*

Les Françes vinront d'abôr,
Pe cassa noutre cloché :
Se ne fusse venu pe for
N'y aré pas gran reproche,
Mais le savati fut seigneur
Et l'on dezive : serviteur
La peige, la peige, la peige.

Air : *La Parnetta.*

Poe Bonaparte arréva
Et dit : Fassi moda
Tos los infans tant qui en ara.
Los préfets l'y réponde :
Jamais e n'en manquera,
Prenye, prenyé c'q'vo plaira.

Méme air.

Los pourros infans modont;
E n'en revin jamais
In se battin pe le Frances :
Bintou et pare et mare
Pleuron tos leus infans,
Morts par ley, de frai, de fan ..

Air : *Nous étions trois siroulettes.*

Les tristes sirolettes
Pleuront û bord du Thieu
Delaichas è solettes
Pensin ès amoéreux. (*bis*).

Méme air

In modein e leu chantavon :
Bintou nos revindrins,
E les feille repetavon :
Bintou nos les r'varins.

Méme air.

Tos modon avoe la França,
Pa ion n'é revenu
Après dix ans d'spérança
E los crayont pardus.

Air : *Liaude.*

Mais le senat, assembla
A Paris la grau vella,
Bonaparte a détrôna.
Ah! la bonna novella!
Los Francès en sont contins;
Los Savoyards, ass'bin,
En risont, en risont, en risont.

Oh! lon fa bèni partot
Blus drapeaux et cocardes,
Et l'on espéra bin tot
Recevai le rey sarde.
Allemin tos notrou cruaisu,
Mettin los botollies a cu :
A beire, à beire, à beire.

Nos sin iore una nachon :
Nos n'arins ple la guerra ;
Pas mais de conscripchon,
De contributions guére.
Et tos los droits reunis,
Que roennavont le pays
U diablo, u diablo, u diablo !

Air : *La Parnetta*

Dai fai la chansonnetta
De l'ai faita in patuai
Pe mieu fard honneu a n'tron rey.
A Paris de l'ai chantaiye
Devant tos mos amis
I os Savoyards, lou bons pays.

Se de l'ai ma composaiye
Y e que de n'ai pas chu
Exprima ce que d'ai volu.
Or, en quittant la France
Nos apprendrin le patuai
In chantin : vive le rey !

« Les couplets doivent perdre beaucoup à la lecture. Ici ils avaient électrisé toutes les têtes. On sortit deux à deux de chez Doyen en criant : Vive le roi de Sardaigne ! vive Louis XVIII ! et une foule de dames, de cavaliers se rallièrent à notre cri et escortèrent la bande joyeuse jusqu'au palais. Louis XVIII arrive demain à Paris. »

(*Sera continué.*) A. DESPINE.

UN JUBILÉ PHILOLOGIQUE EN ALLEMAGNE

Il n'est pas de contrée au monde où les sciences soient plus en honneur qu'en Allemagne ; elles y ont des temples célèbres, où, avec empressement, chacun vient déposer le tribut de son dévouement et de son travail ; les associations scientifiques abondent dans ce pays heureux, le savoir y jouit du privilége d'être respecté et considéré par les plus humbles comme par les plus grands. La science, en Allemagne, s'est élevée au rang d'une religion qui peut avoir, il est vrai, ses adeptes exaltés, mais qui répand, en définitive, le bien-être intellectuel dans toutes les masses et combat avec avantage les maladies de l'esprit qui sont si nombreuses chez nous.

Dans l'année 1866, une fête toute nouvelle viendra grossir le nombre des solennités scientifiques auxquelles le peuple germanique prend un si grand plaisir ; nous voulons parler d'une fête philologique que des professeurs de Berlin organisent en l'honneur des découvertes si extraordinaires qui sont venues jeter un jour nouveau sur les origines des nations occidentales, et dont le point de départ a été l'étude des langues, soit la philologie comparée.

Jusqu'au commencement de ce siècle, l'origine des peuples occidentaux était restée dans l'ombre ; on n'avait pu retrouver des jalons pour se guider d'une manière sûre dans la recherche de cette partie de l'histoire, si reculée qu'elle remonte au-delà de tous les monuments écrits ; la tradition et quelques caractères généraux très vagues formaient seuls la base des principes de l'ethnographie européenne. Au commencement de ce siècle, un savant de Francfort, M. Franz Bopp, fut amené, par l'étude approfondie des langues orientales, à éclaircir ce point ténébreux, et c'est surtout en son honneur que se prépare la fête scientifique de Berlin.

Mais pour mieux faire sentir toute l'importance de cette solennité, qu'il nous soit permis de reproduire les passages suivants d'un article remarquable par sa clarté, publié à ce sujet par M. Paul Glaize, l'un des écrivains les plus sérieux de la presse lyonnaise :

« Au mois de mai de 1866, il y aura juste cinquante ans que Franz Bopp faisait paraître à Francfort son premier travail, dans lequel on trouve en germe l'œuvre de toute sa vie et où est déjà parfaitement tracé le cadre que devait s'efforcer de remplir durant tout un demi siècle la science philologique.

« Le sanscrit venait en quelque sorte d'être découvert. Schlegel avait indiqué plutôt que démontré les rapports frappants qui unissent la plus antique langue de l'Inde avec nos langues occidentales. Dans son *Système des conjugaisons* (Conjugation system), Bopp entreprit la première comparaison vraiment scientifique entre la grammaire du sanscrit et celle du persan, du latin, du grec, de l'allemand. Il montra que les formes grammaticales de ces éléments en apparence si distincts, comme leurs sources lexicographiques, étaient au fond et d'une manière générale absolument semblables. Il fut plus tard amené à faire rentrer le zend, le lithuanien, les langues slaves, le gothique dans le même moule, et il consacra sa vie entière à la démonstration aussi laborieuse qu'éclatante de cette grande vérité. La notion exacte de la famille et de l'unité des langues indo-européennes et la démonstration expérimentale de leur réalité, voilà l'œuvre de Bopp. Schlegel avait, par un coup de génie, pressenti « *le nouveau monde,* » Bopp y a abordé ; il l'a vraiment découvert.

« On est confondu devant ce prodige de patience, d'analyse et d'étude, qui est intitulé : *Grammaire comparée du sanscrit, du zend,* etc., première et brillante expression d'une science, d'une méthode, d'une histoire nouvelle. — C'est au lendemain de la révolution de 1830 que Bopp en écrivait les premières pages. La fin en a paru, si je ne me trompe, sous le second Empire.

« M. Bopp a vécu assez de temps pour présider lui-même à cet hommage public que la science européenne va rendre à la science dont il reste le fondateur et le maître le plus auguste. Il peut assister déjà aux plus étonnantes applications de ses découvertes. Quoi de plus admirable, par exemple, que de voir l'identité d'origine des peuples indous et germaniques, telle qu'elle nous a été révélée par la philologie, servir de trait d'union à Calcutta entre les représentants les plus éclairés des études brahmaniques indigènes et leurs fiers conquérants, devenir ainsi, vis-à-vis des classes lettrées de l'Indoustan, un moyen d'assimilation et de pacification si puissant, qu'il est question de l'introduire dans les écoles indiennes ! Telle est la fécondité de la vérité scientifique, alors même qu'elle paraît revêtir les formes les plus esotériques !

« Le jubilé philologique de 1866, tout en gardant un caractère purement scientifique, s'élève ainsi à la hauteur d'une véritable manifestation démocratique dans le sens le meilleur et le plus fin du mot. C'est un noble spectacle que de voir l'intelligence humaine et le progrès de la pensée, honorés d'une manière aussi incomparable dans la personne d'un de ses laborieux représentants, dont l'humble simplicité égale d'ailleurs le génie. L'infatigable travailleur, qui a fait reculer les bornes de la science et éclairé les ténèbres du passé d'une lumière inattendue, sera fêté et glorifié comme ne le sont ni les conquérants ni les rois. »

Après ces détails intéressants sur une question aussi importante, les lecteurs de la *Revue savoisienne* jugeront sans doute que nous avons rempli notre devoir, en appelant là-dessus leur attention.

JULES PHILIPPE.

NERNIER

En reconstruisant l'église de Nernier, il y a bientôt vingt-cinq ans, on y a trouvé plusieurs tombeaux maçonnés avec un certain luxe, des débris de mosaïques, de plaques de marbre de différentes couleurs, des médailles, des fragments de statues. Malheureusement, ces objets ont été dispersés; il n'en reste plus que quelques-uns chez M. l'abbé Favre, à Nernier, et un fragment de bras encastré dans le mur de son jardin. Une trentaine de tombes en dalles de grès schisteux ont été trouvées aussi au plateau des Esserts, à peu de distance de là, mais on n'a conservé aucun objet qui en puisse faire apprécier l'origine. Je dois ces renseiments à M. Jacquier, ancien secrétaire, qui a bien voulu me communiquer une notice qu'il a trouvée sur le château de Nernier et les familles qui l'ont possédé.

C.-A. Ducis.

Extrait sur l'antiquité du château de Nernier, contenant plusieurs notes résultant des recherches faites dans les archives par M. l'intendant Pescatore.

Le château de Nernier fut vendu, le 4 février 1277, par dame Léonette de Gex (1) à Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, fille du comte de Savoye et épouse de Guy, dauphin de Viennois.

On trouve un Pierre, fils de Guy, seigneur de Nernier, qui fit alliance, le 13 février 1410, avec Isabelle, fille de Guy de Grolée, seigneur de Papin et de Cosanus en Dauphiné, écuyer du comte de Savoie.

La seigneurie de Nernier fut partagée, en 1414, entre Marguerite de Neuvesselle et Girard de Nernier. La maison de Neuvesselle possédait les trois quarts de cette seigneurie ; l'autre quart était possédé par Girard de Nernier, qui en fit donation, le 21 août 1427, en cas de décès sans enfant mâle, au comte Philippe de Savoie, avec tous ses droits et biens dépendant du château. Girard de Nernier étant décédé sans postérité, le comte de Savoie Philippe inféoda cette portion de seigneurie à Nicod de Menton, le 25 mars 1433, sous la condition qu'elle serait réunie au domaine en cas de décès sans enfant. Il en passa reconnaissance, le 23 février 1451, en faveur du duc Louis, et n'ayant point laissé de postérité, elle fut réunie au domaine ducal le 15 janvier 1490, ensuite des ordres du duc Charles Ier du 14 octobre 1489.

Les Bernois s'étant emparés d'une partie du pays, en 1536, cédèrent cette portion de seigneurie, le 25 janvier 1552, à François de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, seigneur d'Yvoire, et à Bernard, fils de Jacques de Neuvesselle, pour la somme de 8,000 florins, dont ils passèrent rente en leur faveur.

Le duc Emmanuel-Philibert étant rentré en possession, en 1564, de la portion du Chablais qu'ils avaient envahie, et le traité de Lausanne ayant déclaré que toutes les ventes et aliénations faites par les Bernois subsisteraient, ce prince céda cette rente à la commanderie du comte d'Allinges, et ensuite à celle de Saint-Jean-hors-les-Murs de Genève.

Nous avons remarqué à l'article de la seigneurie d'Yvoire que François de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, qui avait épousé Marguerite, fille de Jean-Jacques de Vatteville, advoyer de Berne, laissa deux filles, Françoise et Bersabée-Percevande, et un fils posthume appelé Jean-Jacques, qui institua son héritier François-Melchior de Saint-Jeoire, son cousin germain, en lui substituant ses deux sœurs en cas de décès sans enfant, ce qui arriva. Marguerite de Vatteville passa en secondes noces avec Bernard de Neuvesselle, qui possédait les sept huitièmes de la seigneurie de Nernier. Elle en eut une fille décédée sans alliance et dont elle fut héritière. Marguerite de Vatteville, dame de Nernier, testa en 1574 et fit héritières ses deux filles Françoise et Bersabée-Percevande, et par transaction du 15 novembre 1576, Bersabée-Percevande eut la seigneurie de Nernier, et Françoise, sa sœur, celle d'Yvoire.

Bersabée-Percevande, qui avait épousé, en 1569, Charles de Broty, et en secondes noces Charles Fournier, décéda en 1604, et institua héritiers Urbain, Maurice, Antoine et Louis de Broty, ses fils, pour les deux tiers; et Charles et Antoine Fournier, ses enfants du second lit, pour l'autre tiers.

Charles Fournier mourut sans enfant; Antoine, son frère et successeur, laissa Jacques, qui, étant décédé sans postérité, fit héritier le seigneur de Pollinge et de Chissé. Cette seigneurie passa ensuite à la maison de Costaz. Gaspard de Costaz en acquit un sixième, le 21 octobre 1670, de Pierre Fournier, et deux autres sixièmes, le 4 mai 1671, de Melchior-Maurice de Broty. Jean-Baptiste de Costaz en acquit un autre sixième de François Broty, le 14 juillet 1685, et Barthélemy de Costaz un autre sixième des seigneurs de Charmettes, de Gerbaix et d'Allinges, héritiers fidéi-commissaires de Melchior de Lussinge, baron d'Aranthon, le 2 janvier 1717. Louis de Broty, par transaction et échange du 12 mars 1747, passée avec Marc-Antoine de Costaz, se réserva la juridiction de la terre de Nernier, quant au droit honorifique, tant seulement pour lui et ses successeurs. s'étant départi en faveur de Marc-Antoine de Costaz des droits de péage, garde, messellerie, pêche et omblière. Louis de Broty décéda en 1752 et nomma pour son héritière Louise de Malivers, mère de François-Gaspard de Broty, à la charge de restituer l'hoirie à François-Gaspard, son fils, neveu du donateur et aïeul de M. Alphonse de Broty, dit comte d'Antioche, actuellement vivant.

(1) Celle dont il a été fait mention dans un problème généalogique publié au numero de fevrier.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 9 novembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Après le depouillement de la correspondance, M. *Ducis* fait une communication sur les franchises de Cluses conservees dans les archives de cette ville. Cette collection, qui contient des titres authentiques remontant à 1310, est peut-être, d'après M. Ducis, la plus complète de ce genre qui existe en Savoie.

Le même membre entre dans quelques détails au sujet du prieure de Chamonix et de l'ancien système de routes de la vallée de ce nom.

M. *Serand,* au nom de M. J. Replat, fait connaître que M. Félix Sancerotte, docteur-médecin à Charmes (Vosges), fait don du portrait de son aieul, Pierre-Victor Saxe, pharmacien en chef de l'armée d'Italie.

La Société remercie M. Sancerotte de cet hommage de piété filiale, et du bon souvenir qu'il a gardé de notre ville : il est un peu notre concitoyen, car il a passé à Annecy une partie de sa jeunesse, et il y compte encore de nombreux amis. Pierre-Victor Saxe, son grand-père, était né à Annecy où il est mort en 1837; il avait fait les campagnes d'Allemagne et d'Italie. En 1814, il donna à Lyon et à Grenoble des cours publics de chimie. Il reprit du service pendant les Cent-Jours; après la Restauration, il fut deux fois expulsé de sa ville natale, son amour de la liberté et son patriotisme l'ayant signalé au *buon governo* comme travaillant à l'annexion de la Savoie à la France.

M. Ducis depose, au nom de Me Joseph Thorens, notaire a Bons, un manuscrit intitulé : *Nouvelle théorie du mouvement des planètes, tant de celles qu'on appelle principales que de celles qu'on appelle satellites et des comètes, avec une Nouvelle Pratique courte et facile pour calculer avec précision leurs anomalies vrayes et leurs distances à l'Astre, autour duquel, chacune d'elles se meut, pour chaque anomalie moyenne pro-*

posée, par la seule trigonométrie rectiligne. Le tout éclairé par des exemples et des figures, par C. Frésier, 1783.

M. *Revon* présente, de la part de M Thioly, de Genève, une collection de poteries trouvées dans des grottes du Salève.

M. *le Président,* au nom de M. le docteur Dagand, d'Alby, présente comme membres effectifs de la Société :

MM. Lochon François, à Thonon.
Genoud François, id
Taberlie, à Evian.
Dupraz, id.
Desprez Victor, à Saint-Julien
Andrevettan, à La Roche.
Gavillet, à Marcellaz (Bonneville)

Ces membres sont admis à l'unanimité.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Revue des Sociétés savantes ;* — 2° *Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, le 22 avril* 1865 ; — 3° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1865, 19e vol. ; — 4° *Annales* de la Société imperiale d'agriculture, etc., de la Loire ; 1re et 2e livraison de 1865 ; — 5° *Bulletin* de la Societé vaudoise des sciences naturelles ; tome VIII, bull. n° 52 ; — 6° *Saint Anselme d'Aoste, histoire de sa vie et de son temps,* par M. le chan Croset-Mouchet ; don de l'auteur ; — 7° *Histoire de saint Guillaume d'Ivrée,* par le même ; — 8° *Jean Alarmet de Brogny,* par le même ; — 9° *Du Mariage, études catholiques,* par le même ; — 10° *Pinerolo antico e moderno,* par le même ; — 11° *Catalogue de la collection archéologique, donnée au Musée de Cagliari,* par M. le chan. Spano ; don de l'auteur ; — 12° *Promenade en Tarentaise,* par M F. Despine, sous-prefet de Moûtiers ; don de l'auteur ; — 13° *La Bazoche, les Abbayes de la jeunesse et les Compagnies de l'Arc, etc., en Savoie,* par M Perrin André, don de l'auteur ; — 14° *Ascension de la Jungfrau, et Ascension du Finsteraarhorn,* par M Thioly, de Geneve ; don de l'auteur ; — 15° *Enumération des mousses nouvelles, rares et peu connues, des environs du Mont-Blanc,* par M V. Payot ; don de l'auteur ; — 16° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ; — 17° *Notice sur les Bains de vapeur en général,* par M Ch. Carron, 1826 ; don de M. J Replat ; — 18° *Prospectus de l'expérience aérostatique de Chambéry,* 1784 (1) ; don de M. Paclet, employé à la préfecture d'Annecy ; — 19° *Instruction sur les moyens à prendre pour écarter les causes des maladies épizootiques,* par MM F. Despine, sous-préfet, et Gaymard, vetér ; don des auteurs ; — 20° *Lettre de filiation à la Grande-Chartreuse du couvent des religieuses de Sainte-Claire à Genève ;* 13 mai 1479, manuscrit sur parchemin ; don de M Perceval, conducteur des ponts et chaussees ; — 21° *Décret impérial,* du 13 fructidor an XIII, portant abandon de l'evêche d'Annecy en faveur de la ville, pour y etablir la Bibliothèque publique et une ecole d'Arts et Métiers ; don de M Eloi Serand ; — 22° Copie de l'*Inventaire* des tableaux deposés dans l'évêche d'Annecy, dressé par le citoyen Rey, en vertu de délegation du 26 prairial an XI (133 tableaux) ; don du même ; — 23° L'*Agricoltura,* journal de la Societe agraire de Milan ; — 24° *Revue archéologique* de Paris ; — 25° *Revue du Lyonnais ;* — 26° *Journal des connaissances medicales,* de M Caffe, de Paris ; — 27° L'*Union magnétique,* de Paris ; — 28° Le *Mont-Blanc ;* — 29° Le *Courrier de Savoie ;* — 30° Le *Léman ;* — 31° L'*Abeille du Bugey ;* — 32° L'*Abeille de Chamonix ;* — 33° La *Tribune lyrique.*

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

La séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts a eu lieu le 28 octobre à deux heures, au palais de l'Institut. M. Ambroise Thomas, président, a lu le rapport sur les prix décernés et les sujets de prix proposés

Le premier prix de M. le baron de Trémont, de 2,000 fr., a eté reparti entre MM. Croisy et Caillé, élèves sculpteurs de l'Ecole des Beaux-Arts ; le second, de 1,000 fr., a eté accordé à M. Justin Cadaux, compositeur, auteur de trois opéras dont l'un, les *Deux Gentilshommes,* est resté longtemps au répertoire de l'Opera-Comique.

Le prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, médaille de 1,200 fr., a éte partage entre M. Rohard, architecte, et M. Godde, peintre. Le prix Chartier a été decerné à M. Gastinel, compositeur, ancien grand-prix de Rome.

(1) Ce prospectus fut rédigé par Joseph de Maistre.

Le prix Deschaumes, composé cette annee de deux médailles de 1,000 fr. chacune, a été decerne à M. Lalyué, auteur du *Printemps* et du *Poème de Claude,* et à M René Clément, auteur de l'*Oncle de Sicyone* Ces trois comédies ont eté représentees à l'Odéon et au Théâtre-Français

Le prix Lambert, médaille de 1,000 fr , est un hommage rendu à la mémoire d'un artiste regretté, M. Moreau, dont on a admiré la dernière œuvre au Salon : la statue d'*Aristophane.*

L'Académie avait choisi pour sujet du prix Achille Leclère, médaille de 1,000 fr , *une Villa princière au bord d'un lac.* Ce prix a eté décerné à M. Joigny.

M. le duc de Valmy avait mis l'année dernière à la disposition de l'Académie des Beaux-Arts une somme de 1,500 francs, en la priant d'arrêter elle-même la rédaction de ce problème : l'alliance de la théorie et de la pratique dans l'architecture.

Dix mémoires ont eté envoyés ; trois ont été fort remarqués, aussi a-t-il semblé juste à l'Académie d'adjoindre au prix offert par M. le duc de Valmy deux mentions honorables.

Le prix a éte decerné à M. Alexandre Thomas d'Agiout.

M. Henri d'Escamps a obtenu la première mention, et M. Mesnager, la seconde.

—

William-Vincent Wallace, le meilleur compositeur de l'Angleterre, est mort en France, le 12 octobre, au château de Bagen (Haute-Garonne), à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 51 ans

Wallace est l'auteur de plusieurs opéras, entre autres de *Maritana,* de *Mathilde de Hongrie,* de *Lurline,* son chef-d'œuvre, de la *Sorcière d'Ambre* et de la *Fleur du désert*

Comme tout Anglais, le brave compositeur était doublé d'un voyageur. Il visita la terre de Van Diemen et la Nouvelle-Zélande, où il fut sauvé d'une mort certaine par la fille d'un chef De là, il partit pour les Indes dont il visita les principaux royaumes, celui d'Oude, le Népaul, le Cachemire, Calcutta, etc , etc. Il se rendit ensuite dans l'Amérique du Sud, traversa le Chili, le Pérou, Buenos-Ayres, la Havane, le Mexique, les Etats-Unis, et le Canada, avant de rentrer dans son pays.

—

On nous écrit de Turin que le prince de Carignan a conduit le prince Napoléon à l'atelier du chevalier Balzico, sculpteur napolitain et un des artistes les plus distingués que compte l'Italie, pour y voir la statue monumentale que cet artiste achève en ce moment, et qui doit être élevée sur l'une des places publiques de Turin, en l'honneur du duc de Gênes.

Son Altesse impériale a témoigné à M. le chevalier Balzico sa vive satisfaction pour cette œuvre colossale et vraiment digne d'eloges

Le duc de Gênes est représenté au moment où, tombant debout de son cheval, mortellement blessé dans la bataille, il commande vaillamment la charge, l'épée nue à la main Ce groupe, dont les dimensions sont supérieures à celles de la statue d'Emmanuel-Philibert, est d'une exécution aussi hardie que parfaite. Les difficultés vaincues par M. Balzico, qui y travaille depuis trois ans, en font un chef-d'œuvre.

—

M. le Ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets et aux recteurs d'académie des instructions pour organiser dans toutes les communes des cours d'adultes. Des conferences ont eu lieu à cet effet dans chaque arrondissement, entre les autorités départementales et universitaires et les instituteurs. Les cours seront bientôt partout en pleine activité.

—

M. Anatole Bartholoni vient d'ouvrir un concours et de fonder un prix de 500 fr. pour les meilleurs *Traité d'agriculture* et *Catechisme agricole* appropries au département de la Haute-Savoie. Nous ferons connaître en substance les conditions du concours.

ERRATA. — N° d'octobre. — Pag. 79, 2e col., 20e ligne, au lieu de *sulfureure,* lisez *sulfureuse ;* 34e lig , au lieu de *chasser,* lisez *convertir ;* 47e lig., au lieu de 4 %, lisez 4 ½. — Pag. 80, 2e col., 28e lig., au lieu de *Baguel,* lisez *Bagnol ;* 37e lig., au lieu de *Aduens,* lisez *Eduens* — Pag 82, dernière ligne, au lieu de *l'eau,* lisez *la plante.* — Page 83, 36e et 44e lig., au lieu de *carbonisé,* lisez *carbone.*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

6me Année — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 décembre 1865.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La voie romaine de Genève au Simplon, par M. C.-A. Ducis. — La chaîne des Aravis et ses vallées, par M. le Dr L. Bouvier. — Un mot encore sur Nernier, par M. C.-A. Ducis. — M. Pierre Gaud, par M. Jules Vuy. — Une lettre de Napoléon Ier à Berthollet, par M. le Dr L. Bouvier. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — Marques de fabrique sur les poteries gallo-romaines du Musée d'Annecy, par M. L. Revon. — Chimie industrielle : Alcool et papier provenant du bois, par M. Jules Philippe. — La Montagne, poésie de M. Gindre de Mancy. — Bulletin.

LA VOIE ROMAINE DE GENÈVE AU SIMPLON

Il me semble avoir démontré suffisamment l'origine romaine du chemin de Vacheresse et la possibilité de cette ligne au temps de César.

Les dimensions de ce chemin et la rareté des souvenirs de la même époque dans cette vallée démontrent que les Romains ne lui ont pas donné dans la suite l'importance que sa découverte semblait lui promettre, et qu'ils ont ouvert une voie ailleurs.

Une communication a été établie sur toute la rive septentrionale du lac. Mais il est bon d'observer que la direction primitive de cette ligne n'était pas Genève. L'itinéraire d'Antonin donne la ligne de Milan à Mayence par l'Alpe pennine, *Octoduro* (Martigny), *Tarnade* (Saint-Maurice), *Penn-loc* (Roche), *Vivisco* (Vevey), *Viromago* (Oron), *Minnodunum* (Moudon), *Aventicum* (Avenches), etc. La voie de Milan à Strasbourg par les Alpes graies passait par la Tarentaise, Albertville, Annecy, et de Genève par *Colonia Equestris* (Nyons), *Lacu Lausonio* (Lausanne), *Urba* (Orbe), *Ariorica, Visontio* (Besançon), etc. Ces routes étaient stratégiques. Le raccordement entre Lausanne et Vevey a dû être fait par les autorités municipales dans un intérêt purement local.

La ligne la plus courte entre l'Alpe pennine et Genève est évidemment sur la rive gauche du Rhône et du lac. Elle n'a pas échappé au génie du premier Consul, lorsqu'il projetait la route du Simplon. Il est très probable que les Romains l'avaient déjà ouverte après la pacification complète des peuplades vallaisannes sous Auguste.

Les vestiges authentiques de voie romaine observés à Douvaine et à Sciez d'une part, et de l'autre à Vouvry et Porte-de-Saix sur la rive gauche du Rhône en Vallais, supposent évidemment leur jonction et leur complément sur toute la rive méridionale du lac. Car le tronçon de Vouvry ne pouvait appartenir à la ligne de Milan à Mayence, dont j'ai parlé plus haut, et qui depuis *Tarnadæ* suivait la rive droite du Rhône.

Cette proposition s'appuie de plusieurs rapprochements historiques. Dans un petit coteau ombragé de châtaigniers, qui longe la route d'Evian à Lugrin avant d'atteindre le château d'Alleman, on a trouvé un sarcophage monolythe de 1m,80 c. de longueur, de 0m,65 c. de largeur et creusé de 0m,50 c. Sur le couvercle en pierre, que le propriétaire a fait transporter à Lausanne, on lit une inscription de l'an 527 qui a été reproduite dans le n° précédent. Quelques années auparavant saint Sigismond, roi des Burgondes, avait provoqué la convocation d'un concile national en Vallais. Entouré d'évêques et de comtes, il avait fondé l'abbaye d'Agaune. Son successeur traita avec les Brandobrices, qui ont laissé un monument historique à Lugrin. On ne conçoit guères ces rapports entre le Vallais et le Chablais sans supposer un passage fréquenté entre les deux pays. C'est probablement ensuite de la facilité de cette fréquentation que le haut Chablais et le bas Vallais ont été réunis au moyen-âge en un seul comté sous le nom de *Caput laci*, en roman *Capolay, Cabolay,* d'où le nom français de Chablais.

Le prieuré de Meillerie, dont les portes et rosaces rappellent les XIIIe et XIVe siècles, la maladrerie de Rix dans la commune de Lugrin et plusieurs autres bénéfices dépendaient des religieux du Mont-Joux ou Grand-Saint-Bernard, et devaient pouvoir communiquer avec leur centre par le Vallais.

La perte du bas Vallais par la Maison de Savoie, ensuite des guerres du XVIe siècle, aura fait négliger cette ancienne voie.

D'une part, le choc incessant des vagues, de l'autre l'extraction des bois et des pierres ont contribué à la dégradation de cette route pendant le XVIIe siècle. Quelques riverains avaient même spéculé sur les dégâts et les obstructions pour transborder les marchandises et les voyageurs sur leurs barques. C'est du moins le reproche formulé dans deux rapports intendantiels (1). « Les avantages, y est-il dit, qu'a retirés autrefois la province du Chablais du commerce par le moyen de la grande route de Saint-Gingoux en Vallay, ont été perdus par le peu de soin que l'on a eu de la maintenir en état. » Aussi, sur les devis des ingénieurs Garella et

(1) Archives du département.

Ravizzoty, plusieurs réparations furent commencées de 1734 à 1736 sur la route de Thonon à Saint-Gingolph, aux lieux dits Mapas et la Tallietaz, aux ponts de Locon et de Treslouz, « pour la rendre commode à toute sorte de voiture. »

Sur les réclamations non seulement des Chablaisiens, mais encore des marchands du Valais, de la Val d'Aoste et du Milanais, l'intendant Orengo présenta au gouvernement sarde plusieurs mémoires très motivés pour le rétablissement complet de cette route faisant suite à celle du Simplon. Après en avoir discuté les avantages aux points de vue du commerce local, des finances royales, de la stratégie, etc., il ajoute :

« Les dits voituriers sont obligés de payer des droits de péage, de pontenage et de hâles dans sept endroits différents, en passant par le dit pays de Vaud, avant que d'arriver à Genève, au lieu que dans cette province, ils n'auraient à payer que des droits de douane, une fois seulement, et souvent par transit, ce qui les retarderait beaucoup moins.... la route depuis Saint-Maurice en Valley jusques à Genève, par le pays de Vaud, est plus longue d'une journée et demy que celle qu'on établirait par cette province (1).

« Les voitures et marchandises qui viennent d'Italie par le mont St-Plon, les quelles ne passent jamais ni par le Piedmont, ni par la Savoye, prendraient leur route par celle de St-Gingoulph, au lieu de passer... par le pays de Vaud, à cause de sept lieues que l'on gagnerait et parce que la route par le Chablais est beaucoup plus en plaine que celle du côté opposé, outre les différentes taxes que l'on paye dans le pays de Vaud (2). »

M. Rati Opizzone continua à défendre cette œuvre de progrès contre les partisans du Mont-Cenis :

« Cette route anciennement établie avec une dépense extraordinaire, comme les vestiges très remarquables qui en restent encore, et que MM. les architectes Plaisance et Garella ont reconnus dernièrement par eux-mêmes, en sont des preuves assez convaincantes, est réduite aujourd'hui dans un état à n'y pouvoir pas passer ni à cheval ni à pied sans un danger évident, même en été.... Dans l'impossibilité à présent de tenir la route de nos Etas, les négociants ou exposent leurs marchandises à l'inconstance des vagues sur le lac, où il leur arrive quelquefois de faire naufrage, ou ils entreprennent la route par terre en traversant le pays de Gex, celui de Vaud et une partie de la Suisse, où ils sont écrasés par le nombre de péages, droits d'halages, soustes et autres gabelles, de façon qu'ils seraient bien heureux de passer par le Chablais, où étant à l'abri de tous dangers et exems de tous ces payements ; ils auraient au surplus l'avantage d'une route plus courte de quatre bonnes lieues (3). »

Je laisse bien d'autres considérations du plus haut intérêt sur le commerce entre l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la France. Ces quelques passages me suffisent pour constater l'*ancienneté* et *les vestiges remarquables* de cette *grande route* par le témoignage des ingénieurs de l'époque et de la première autorité administrative de la province. La question des péages surtout semble être un commentaire des plaintes que les négociants portaient déjà à Jules César. Car, de son temps, même après la soumission des Helvètes, le passage de la vallée pennine à Genève n'était pas toujours facile. C'est ce qui motiva la petite campagne de Sergius Galba : *Causa mittendi fuit quod iter per Alpes, quo magno cum periculo, magnisque portoriis mercatores ire consueverant, patefieri volebat* (1). Il revint passer l'hiver chez les Allobroges.

Si César n'avait pas toujours à se louer des Helvètes et des Vallaisans, par contre les Allobroges, qui avaient défendu 62 ans leur indépendance, s'étaient franchement rattachés à leur protecteur. Leur fidélité était à toute épreuve, même de la lutte suprême de Vercingétorix. Et comme le passage des légions était souvent l'indication d'une route future, je ne doute pas qu'on en ait ouvert une sur les rivages allobroges. L'itinéraire ne nous en est pas parvenu, non plus que celui de la voie du Simplon. Néanmoins on peut encore voir quelques vestiges qui se rattachent à la première. La seconde est également prouvée par une pierre découverte à Sion et portant *Leuga* XVII. C'est la distance de cette localité au Simplon. Elle est attribuée aux Césars Volusien et Gallus dans le IIIe siècle (2).

A l'époque romaine comme dans les derniers siècles, leur suite a pu former une artère commerciale entre l'Italie et la Gaule. Le texte de Jules César suppose la première partie de cette proposition ; l'autre est évidente, d'après les rapports intendantiels.

La pierre itinéraire de Sion confirme abondamment ce fait. Car la distance marquée en lieues locales indiquait le plus souvent une route de commerce ; tandis que les routes militaires conservaient plutôt la mesure en milles romains. En outre, les distances stratégiques se mesuraient du chef-lieu de chaque cité, comme on le voit par la pierre d'Ollon, portant le XVIIe milliaire d'Octodure, et par la pierre de Saint-Saphorin, portant le XXXVIIe milliaire d'Avenches, et appartenant toutes les deux à la ligne stratégique de Milan à Mayence. Or, la pierre de Sion porte le chiffre XVII. Ce serait bien la distance en milles romains de Sion à Octodure, si le mot *leuga* ne venait pas indiquer une mesure gauloise. Mais toutes les opérations faites sur la valeur de la lieue gauloise n'aboutissent à aucun résultat. Et, comme on compte dix-sept lieues suisses du Simplon à Sion, j'en conclus que cette mesure n'a peut-être pas varié depuis l'époque romaine, et que la voie ainsi mesurée du point le plus dangereux du passage, au lieu de l'être d'un centre officiel, était bien une route commerciale, différente des deux routes militaires que j'ai mentionnées plus haut, et pouvant parfaitement aboutir à Genève par les vestiges que j'ai signalés à Vouvry, à Meillerie, à Sciez et à Douvaine.

En face des conclusions qu'amènent nécessairement les considérations précédentes sur l'importance de la rive méridionale du lac Léman, on voudra bien me permettre de rappeler la conjecture que j'ai développée ailleurs sur l'existence d'une ville centrale qui aurait donné primitivement son nom au lac d'Accion, comme Lausanne le lui donnait à l'époque romaine, comme Genève, Thonon, le Chablais *(Capolay, Penn-loc)* l'ont

(1) *Mémoire du 9 juillet 1761.*

(2) *Réponse aux objections, du 15 mars 1762.*

(3) *Mémoire en réponse,* etc ; 1er avril 1776.

(1) *De bello gall.* III, 1.

(2) Boccard, *Histoire du Vallais,* 367.

fait au moyen-âge. Le souvenir de cette ville se trouve presque perpétué par les localités d'Ancion, à côté d'eaux thermales, et d'Ancion à côté du Lyaud, où se sont faites de si précieuses découvertes.

Les trépieds portatifs, destinés à la table d'un grand ou aux sacrifices d'une armée, présentent-ils simplement l'indice d'une habitation aristocratique, détruite à l'invasion des Goths, des Burgondes ou des Francs, ou sont-ils les témoins de la défaite de quelque légion romaine, peut-être du consul Lucius Cassius, qui, poursuivi par les Tigurins jusque sur le territoire allobroge, périt, ainsi qu'un de ses lieutenants-généraux, L. Pison, avec une partie de son armée, dont le reste dut passer sous le joug (1)?

Cette ville n'aurait-elle point été détruite en cette circonstance, 107 ans avant notre ère?

Des deux villes qui l'ont remplacée, Evian paraît moins ancienne, puisque nos dialectes peuvent l'expliquer, *Eva*, eau; quant à Thonon, il se rattache à la langue teutonique, *town*, ville, et ne peut être antérieur à l'occupation burgonde, tandis que le nom d'*Accion* nous a été transmis par les anciens géographes grecs.

C.-A. Ducis.

(1) *L. Cassius consul à Tigurinis Gallis pago Helvetiorum, qui à civitate secesserant, in finibus Allobrogum cum exercitu cæsus est Breviarium Flori*, LXV *Cæsar memoria tenebat L. Cassium consulem occisum, exercitum que ejus ab Helvetiis pulsum et sub jugum missum. —De bello gall*, I, 7.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

Lettre à M de Schœnefeld, secrétaire général de la Société Botanique de France.

Annecy, 1er décembre 1865.

Mon cher ami,

Permettez-moi de vous adresser mes impressions sur une chaîne importante de nos Alpes secondaires. Elles vous rappelleront peut-être avec plaisir les bons souvenirs que vous avez rapportés de votre fameuse excursion en Dauphiné quand, le 10 août 1860, au Lautaret et au Galibier, vous rencontriez à chaque pas des plantes nouvelles. Je n'ai pas assurément la prétention de vous offrir le riche tableau de ces localités privilégiées; toutefois j'aime à croire que les parages fréquentés par Berger, Gaudin et bon nombre de botanistes genevois de nos jours sont de nature a mériter à vos yeux quelque légitime intérêt et à vous procurer encore quelque surprise. Cette végétation alpine a tant d'attraits et par les richesses inattendues qu'elle tient en réserve et par les questions qu'elle soulève, questions toujours renouvelées et jamais résolues, que l'adepte peut invariablement répéter en toute vérité au retour de chacune de ses courses : *Lassatus quidem sed non satiatus.*

Des renseignements précieux puisés dans la conversation de M. l'abbé Grosset, de La Clusaz, qui pratique tous les jours ces montagnes; les communications que je dois à M. l'abbé Delavay, vicaire à Allonzier, qui en a exploré les différents points; six courses que j'ai dirigées moi-même à de longs intervalles au cœur de ces régions me fournissent l'occasion d'en fixer la végétation d'une manière assez complète.

La chaîne des Aravis forme la paroi orientale d'un réseau ou grand cercle dont la paroi occidentale est constituée par le massif de la Tournette, le Parmelan et la chaîne du Vergy, cercle dans lequel se trouve enclavée la vallée de Thônes. Elle prend son point de départ au-dessus de Marlens, à quatre kilomètres de la petite ville de Faverges, s'élève brusquement en un cône gazonné de 2,427 mètres d'altitude sous le nom de *Mont-Charvin*, vulgairement *Grand-Carre*; se prolonge dans une direction parallèle à l'axe de la chaîne centrale des Alpes sous une masse informe d'une élévation moindre appelée *Etale*; s'infléchit au-dessus de La Giettaz en une vaste échancrure qui porte le nom de *Col des Aravis*, puis se relève directement sous le nom de *Balme de La Clusaz* et se continue sans interruption par une grande ligne que de nombreuses crêtes pyramidales, entre autres l'*Aiguille*, le *Grand-Cré*, la *Pointe-Percée* signalent au loin, pour aboutir au *Mont-Méry* qui vient se perd e sur les bords de l'Arve, près de Cluses. Ainsi suivie dans son cours, la chaîne des Aravis parcourt une longueur de près de 30 kilomètres et nous offre, par sa végétation, le passage des roches calcaires aux roches granitiques.

Quatre vallées d'un véritable intérêt en recouvrent le flanc occidental. La première qui se présente en allant du midi au nord est la *vallée du Bouchet de Serraval*. Vient ensuite la *vallée de Manigod* : l'une et l'autre partent de la base du Charvin.

Au niveau du col des Aravis s'étend la *vallée de La Clusaz* qui se partage en deux branches; l'une, qui part du chef-lieu de La Clusaz et aboutit au col; l'autre, qui commence au même endroit pour se terminer au hameau des Confins, au-dessous du Grand-Cré.

Entre le Grand-Cré et la Pointe-Percée apparaît la vallée du *Bouchet du Grand-Bornand* qui est adossée dos à dos à la *vallée du Reposoir*. L'une et l'autre ont leur point de jonction au col des Annes.

Ces quatre vallées forment dans leur ensemble la vallée de Thônes proprement dite. Voilà pour le point de vue orographique de la question; maintenant arrêtons-nous pour aujourd'hui sur la vallée de La Clusaz.

I

Excursion botanique dans la vallee de La Clusaz — Ascension à Etale. — Pâturages du col des Aravis — La croix de fer. — Visite aux confins de La Clusaz — Lac du Laitez. — Sommités de la vallée, particularités de leur flore. — Coup d'œil sur la vallée de la Clusaz — Ses habitants, leur industrie, leur vigueur de corps. — Mortalité.

Le 22 juillet 1862, désireux de parcourir la vallée de La Clusaz, je quittai la ville de Thônes à 4 heures du matin par un beau ciel qui me promettait la perspective d'une belle journée. Deux routes s'offraient à moi : la grande route des Villards, plus directe, et la route des sentiers de montagne, plus incertaine, plus accidentée et par cela même plus pittoresque. Je choisis cette dernière.

Mon oncle Machet, qui dirigea mes premiers pas dans la capitale et qui, après trente ans de séjour à Paris passés en majeure partie dans la direction de l'Ecole municipale Chaptal, s'est retiré dans sa ville natale, vint m'accompagner jusqu'à Glapigny et me laissa auprès d'une propriété qu'il possède en cet endroit. Le hameau de Glapigny est renommé par son *eau-de-cerises*, fournie qu'elle est par la fermentation et la distillation de la drupe. Cette fabrication s'opère sur la fin d'août et produit annuellement une somme de 4,000 fr. Le pays, par sa situation septentrionale, se prête parfaitement au développement du cerisier, qui ne recherche pas une exposition trop chaude et serait susceptible d'une culture plus étendue et surtout d'un rapport beaucoup plus fructueux.

Au-dessus de Glapigny, vient le *hameau des Pantets*. Entre ce dernier et *La Clusettaz*, j'observai sur un banc de grès *Lecidea geographica*, *Lecidea alba*, dont les larges plaques blanches contrastaient d'une manière frappante avec la belle teinte verte du premier qui n'est point, quoiqu'en aient dit quelques botanistes, l'apanage exclusif des terrains granitiques. Il s'étale, sans prédilection marquée, sur le micaschiste, sur le grès, sur le calcaire.

Une pente rapide et boisée me conduisit au *chalet du Planet,* tout nouvellement construit, et, après une demi-heure de marche, je pénétrai dans un magnifique bois de sapins par un sentier adouci qui me permit de reprendre haleine et d'éprouver bientôt l'influence vivifiante de l'air des montagnes. Le long du sentier se montraient en pleine floraison : *Arnica montana, Rhododendron ferrugineum, Aira cæspitosa, Polypodium dryopteris, Blecnum spicant.* Au sortir de la forêt, je vins faire une halte au *chalet des Vodesins* et, à mon grand étonnement, je ne trouvai sous l'humble toit que tristesse, désolation, *planctus et ululatus multus. Rachel plorans filios suos noluit consolari quia non sunt.* Deux jeunes filles avaient abandonné la garde de leur troupeau et pleuraient à chaudes larmes la perte de leur mère qui venait de succomber durant la nuit. Ne pouvant que respecter cette amère douleur, je continuai ma route me dirigeant sur le *chalet de Columban,* d'où un sentier pénible, masqué par l'*Alnus viridis,* m'ouvrit le sommet de la *montagne de Columban.*

Sept heures venaient de sonner à l'horloge des Villards. J'étais ravis. Devant moi, s'étendait un coup d'œil magnifique rehaussé par un beau soleil qui venait illuminer tout le paysage. Dans le fond du tableau, la ville de Thônes couronnée par la Tournette, la route jeté comme un ruban blanc sur les vertes prairies de la vallée; à droite, les sommités du Vergy; derrière moi, les aiguilles des Aravis, le Mont-Charvin avec sa forme en pain de sucre gazonné et enfin l'horizon borné par les neiges resplendissantes des grandes Alpes.

Sur cette sommité se dresse une énorme croix en bois de sapin de dix mètres de hauteur, recouverte, du côté de Thônes, de plaques en fer blanc qui la font remarquer de très loin lorsqu'elle est éclairée par le soleil. Chaque année, la croix de Columban voit se réunir à ses pieds, lors du 15 août, une affluence considérable partie des différents points de la vallée. En grand honneur autrefois, cette fête, comme tant d'autres usages locaux, va se perdant de jour en jour et finira par être complètement oubliée.

Peu à peu, prenant souci de la végétation de la montagne, je récoltai dans le voisinage très rapproché de la croix :

Campanula linifolia Lam.
— *barbata* L.
Genista sagittalis L.
Juniperus nana Willd.
Agrostis alpina Scop.
Festuca nigrescens Lam.
Vaccinium uliginosum L.
Silene rupestris L.

De là je passai auprès du *chalet de Chez-Frettaz* où j'avisai un petit sentier qui me conduisit dans la vaste plaine des *Vodesins* qui a plus de quatre kilomètres de longueur, plaine désolée, d'un triste aspect dont la monotonie était rompue de distance en distance par des tapis de *Genista* en pleine floraison. Des flaques d'eau croupie y foisonnent et menaçaient à chaque instant de compromettre la sûreté de mes pas. J'y remarquai comme dominantes les plantes que voici :

Gentiana purpurea L., *nondum florens.*
Hieracium prenanthoides Vill.
Orchis nigra Scop.
— *globosa* L.
Aira cæspitosa L., var. *nigrescens.*
Centaurea phrygia L.
Pedicularis verticillata L.
Polygonum Bistorta L.
Bartzia alpina L.
Plantago alpina L.
— *montana* Lam.

A l'extrémité de cette plaine, je me trouvai posté sur une éminence en face de la vallée de La Clusaz dont je pouvais saisir tous les replis et dont je n'étais plus séparé que par une affreuse déclivité couverte de hêtres, à l'ombre desquels croissait le magnifique *Calamentha grandiflora* Moench que je range parmi nos plus belles fleurs de montagnes. Je pris mon parti en brave et opérai ma descente tant bien que mal. Après maints circuits, j'arrivai à La Clusaz sur les dix heures, plus satisfait du pays que je venais de parcourir que de la récolte opérée. Je ne devais pas tarder à me dédommager amplement. J'entrai à l'hôtel Gallay où je fus heureux de retrouver mon attirail de campagne qui avait pris la grande route et qui m'avait devancé d'une bonne heure. Je connaissais cet établissement de longue date. En toute saison, on est sûr d'y trouver une table très confortable à laquelle on fait toujours honneur avec la meilleure grâce après six heures de marche. C'était mon cas et, de plus, mes dispositions étaient excellentes.

A mon arrivée, la maîtresse de la maison accourut. Elle me salua, me questionna en vieille connaissance; enfin, elle m'introduisit dans le gîte qu'elle m'avait préparé. J'avais une bonne chambre en plein midi et un lit en bon état : c'est plus qu'il n'en fallait pour la circonstance. Voulant faire l'ascension d'Etale le lendemain, mon premier soin fut de chercher un guide. Mme Gallay m'indiqua un chasseur de chamois, Jean-Marie Pollet. Prévenu aussitôt, il arriva et se chargea de me conduire sur la montagne qu'il connaissait à merveille.

Après avoir organisé les préparatifs du voyage, je confiai les provisions de bouche à Pollet et à deux heures du matin, par un beau clair de lune, eut lieu notre départ de La Clusaz. Nous prîmes notre direction du côté de Manigod. Pendant plus de trois heures, nous eûmes à gravir des pentes rapides tantôt herbeuses, tantôt rocailleuses, toujours pénibles, qui nous obligeaient à des haltes fréquentes dont je profitai pour glaner quelques-unes des plantes suivantes :

Aster alpinus L.
Erigeron uniflorus L.
Thymus alpinus L.
Gentiana bavarica L.
— *nivalis* L.
Potentilla grandiflora L.
Thesium alpinum L.
Leontodon pyrenaicus Gouan.
Luzula spicata Dc.
Gnaphalium carpaticum Wahl.
Helianthemum grandiflorum Dc.
— *orlandicum* Wahl., var. *hirtum.*

Toujours montant, nous pénétrâmes dans un vaste cirque de débris de rochers entassés pêle-mêle dont le fond était recouvert d'une neige durcie qui ne gardait point l'empreinte de nos pas. Jamais endroit plus triste, plus désolé; on aurait pu se croire un instant au milieu des ruines d'une ancienne forteresse. Nous y fîmes un premier déjeuner qui nous rendit quelque peu de nos forces. Je trouvai là assez abondamment un grand nombre de petites plantes alpines qui s'y étaient donné rendez-vous et qui venaient heureusement trancher sur l'âpreté de cette solitude sauvage :

Veronica alpina L.
Saxifraga stellaris L.
— *androsacea* L.
— *muscoides* Wulf.
— *aizoides* L.
Viola biflora L.
— *calcarata* L.
Dryas octopetala L.
Alsine verna Bartl.
Ursyria digyna Cambd.
Myosotis sylvatica Hoffm., var. *alpestris.*
Potentilla grandiflora L.
Poa alpina L.
Hutchinsia alpina R. Brown.
Taraxacum officinale Wigg., var. *alpinum.*
Salix reticulata L.
Draba aizoides L.
Sedum atratum L.

Reprenant notre route, nous mesurons d'un rapide coup d'œil ce qui nous restait à gravir, et, sans nous déconcerter, nous aidant des pieds et des mains, nous gagnâmes en moins d'une heure l'une des sommités d'Etale, entièrement recouverte d'un gazon fin et serré. Nous nous étendîmes avec bonheur sur ce gazon, jugeant à propos de revenir encore à nos provisions qui nous servaient d'autant plus utilement qu'un vent froid et violent s'était levé sur nous et nous avertit d'avoir à précipiter notre séjour. Il était huit heures du matin. Je me hâtai de donner place

dans mon carton aux trois seules plantes qui végétaient sur ce sommet perdu. C'étaient trois graminées de bon aloi et dignes en tous points des honneurs d'une ample provision : *Arena scheuchzeri* All., *Agrostis rupestris* All., en très beaux échantillons, et *Agrostis alpina* Scop , dont je n'avais vu qu'un maigre spécimen à la croix de Columban.

La provision faite, j'engageai Pollet à reprendre son sac et nous voilà opérant notre descente perpendiculairement au col des Aravis. Cette pente réellement effrayante me tentait peu, je dois l'avouer, mais Pollet tenait à me faire passer par-là; il voulait absolument me conduire au *Genipi*, si apprécié des montagnards. Cette idée et la perspective d'aprendre à quelle espèce les bergers de La Clusaz appliquaient cette dénomination achevèrent de me subjuguer. Donc, sur la foi de mon guide expérimenté, suivant le vieil adage : *Experto crede Roberto,* je m'abandonnai sans défiance à tous les hasards de la route.

Sur une pointe de rocher composée de détritus mobiles qui se détachaient au moindre mouvement, j'avisai le *Draba tomentosa* Wahlenb., représenté par un seul échantillon en fruit. C'est là une de nos rares espèces alpines, qui n'existe jamais qu'en un petit nombre d'individus dans les stations qu'elle affecte. En poursuivant notre descente, d'autres plantes s'offrirent à nos regards. C'est ainsi que nous rencontrâmes successivement : *Gnaphalium Leontopodium* Scop., *Empetrum nigrum* L., *Potentilla caulescens* L., *Hieracium Jacquinii* Vill., *Athamanta crotensis* L. (1).

Il y avait plus d'une heure que nous cheminions tant bien que mal, quand, longeant la base d'un rocher escarpé, nous aperçûmes, à notre grande satisfaction, au-dessus de nos têtes le fameux *Genipi* dont les feuilles argentées brillaient au soleil. Bien que la position semblât défier tous nos efforts, le brave Pollet partit d'un bond à l'attaque du fier objet de nos convoitises, fit tant et si bien qu'au bout d'un quart d'heure j'étais en possession de trois individus parfaitement fleuris, qui n'étaient autres que l'*Artemisia mutellina* Vill (2). Cela suffisait pour qu'il ne me vînt plus aucun regret de notre marche, la plus accidentée qui se puisse rencontrer dans un pays de montagnes, tant il est vrai que nous sommes ainsi disposés à n'accorder de véritable prix qu'aux choses qui nous coûtent le plus.

Plus bas, un enfoncement rocailleux qui donnait issue à un charmant filet d'eau au milieu d'un verdoyant tapis de mousse eut encore le privilége de nous arrêter. C'était l'oasis du désert qui venait fort à propos étancher notre soif et couronner notre journée par de nouvelles trouvailles. Là, en effet, *Epilobium alpinum* L., *Silene quadrifida* L., *Asplenium viride* Huds., *Bryum pseudotriquetrum* Schwægr., *Bryum cæspiticium* L., tous les deux en bel état de fructification, remplirent les dernières feuilles de papier qui restaient aux mains du pèlerin.

Au bout d'une demi-heure de marche, nous foulions les dernières assises de notre montagne et entrions de plein-pied, sains et saufs, dans les pâturages des Aravis, tout auprès du chalet de Jean Gallay de la Serraz. Cet obligeant montagnard, que j'avais connu jadis à Paris, nous invita gracieusement à nous réconforter chez lui. Lait, beurre, fromages divers, en un mot, tous les produits de sa fabrication furent mis à notre disposition avec un empressement dont j'ai gardé le meilleur souvenir.

(A suivre.) Dr Bouvier.

(1) Je note cette particularité à l'endroit de l'*Athamanta* : les individus trouves ici constituent le type spécifique, caracterisés qu'ils sont par un *aspect cendré de toutes leurs parties. La tige, les feuilles, les fruits sont couverts de poils blancs étalés. Les lanières des feuilles sont très courtes.*

On rencontre au pont de Saint-Clair la même plante *glabrescente et d'un aspect verdâtre. Les lanières des feuilles sont plus fines, plus deliées, plus allongées* : c'est l'*Athamanta cretensis*, Var. *mutellinoides*.

(2) L'*Artemisia mutellina* Vill. et l'*Artemisia glacialis* L. sont connus des montagnards de nos Alpes sous le nom de *Genipi* et en grande reputation parmi eux, en raison de leurs propriétes sudorifiques et stimulantes qu'ils savent parfaitement utiliser dans les cas de refroidissement.

UN MOT ENCORE SUR NERNIER

Je suis heureux de pouvoir réparer une erreur qui s'est glissée au n° de novembre dans la publication d'une note sur le château de Nernier, extraite des manuscrits de M. Pescatore, intendant du Chablais, pendant le siècle dernier. Je dois ce document à l'obligeance de M. Jacques-Marie Duchesne, qui a exercé successivement les fonctions de syndic et de secrétaire pendant vingt-neuf ans, et qui veut bien ajouter quelques détails sur les découvertes déjà mentionnées :

« Quant aux ossements des trente cadavres que j'ai observés dans une petite étendue de terrain en pente douce, labouré, pour planter une vigne, ce nombre aurait été bien plus considérable si le labourage avait été poussé plus loin ; ils étaient placés sur trois lignes parallèles, recouverts de dix-huit pouces de terre, de la même manière que l'on enterre aujourd'hui les morts sur un champ de bataille. Les hommes étaient tous d'une haute stature, à l'exception d'un seul. Les mâchoires avaient toutes leurs dents, dont l'émail était parfaitement conservé, quoique les os fussent vermoulus. Un accident de terrain, qui se trouve en cet endroit, me persuade qu'il s'est livré un combat acharné et qu'il s'est continué jusqu'à une certaine distance à la même hauteur de la colline, vu que l'on trouve aussi des cadavres en provignant dans la même direction. » — Cet alignement et les tombes en dalles de grès schisteux, doivent exclure le champ de bataille et rappellent les nombreux cimetières de ce genre trouvés dans d'autres localités.

La tradition locale veut que Nernier dérive de *villa Neronis*. La villa a dû exister : les antiquités que j'ai rappelées dans le n° de novembre l'établissent abondamment. Une urne à cendres a été trouvée aussi sur les bords du lac, ainsi que des piquets brûlés par le bout, vers l'extrémité de l'estacade jetée pour abriter les travaux du port d'escale. Quant à la propriété de Néron, aucune inscription n'est venue justifier cette prétendue résidence impériale.

La féodalité y avait assis un château-fort, dont on peut encore reconnaître l'enceinte par les murs de fondation d'une largeur respectable, et qui a appartenu un moment à dame Léonette de Gex, épouse de Simon de Joinville, seigneur de Rumilly et frère du gentil historien de la *Croisade de saint Louis*. C.-A. Ducis.

M. PIERRE GAUD

Le samedi 27 mai 1865, mourait à Meyrin, après une courte maladie, un homme qui a rendu de grands services à l'histoire de nos contrées et dont la vie modeste et laborieuse a passé presque inaperçue.

M. Pierre Gaud, receveur dans les péages de la Confédération suisse, était né le 16 octobre 1811, à Perly-Certoux, qui faisait alors partie de la commune de Saint-Julien.

Il fut un des élèves les plus distingués de ce petit

collége de Carouge qui a compté parmi ses professeurs le célèbre Grillet, auteur du *Dictionnaire historique du Léman*. De bonne heure, M. Gaud manifesta une aptitude toute particulière pour les études de géographie et d'histoire; quoique estropié de la main droite, il avait un véritable talent pour la confection des cartes géographiques. C'est à la vue d'une de ses cartes que surgit l'idée d'établir, dans les colléges du Canton de Genève, des prix de géographie.

Tous les instants que lui laissaient ses occupations officielles étaient scrupuleusement consacrés à la science. Il recherchait, en particulier, avec un soin persévérant, dans une foule d'auteurs anciens que personne ne lit plus, les matériaux épars de notre vieille histoire nationale.

Depuis plusieurs années, tous ses travaux se concentraient sur un ouvrage de longue haleine qu'il se proposait d'intituler : *Dictionnaire des antiquités de l'Evêché de Genève et des pays voisins;* plusieurs parties de cet ouvrage important sont terminées. Il a manqué à l'auteur deux ans de vie pour l'achever entièrement (1).

M. Gaud était membre de l'Institut national genevois et de la société d'archéologie et d'histoire de Genève.

Il a été le collaborateur désintéressé de plus d'un auteur de mérite et il a fourni à divers écrivains des notes utiles et des renseignements précieux dont il jouissait en silence avec une modestie rare.

Espérons, pour l'honneur de Genève et des lettres, que le manuscrit de M. Gaud sera tôt ou tard livré à l'impression ; ce sera la meilleure manière de rendre justice à l'auteur. JULES VUY.

Bords de l'Arve, 25 novembre 1865.

(1) « . . . . Voila sept ou huit ans que je rassemble des matériaux ; *il y a déjà quatre ans que j'ai commencé mon ouvrage, et il m'en faudra encore deux pour le terminer.* » Lettre de M. Gaud, du 18 avril 1865.

UNE LETTRE DE NAPOLÉON Ier A BERTHOLLET

En parcourant tout dernièrement l'immense et volumineuse *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de Napoléon III, j'ai été frappé d'une lettre précieuse à plus d'un titre. Tout ce qui a trait, de près ou de loin, à la mémoire des grands hommes dont notre pays s'honore est acquis d'avance à la *revue* qui, du reste, n'est jamais restée en arrière à cet égard. Aussi s'empresse-t-elle de consigner dans ses colonnes le document suivant :

« Tome XV, Paris (Imprimerie impériale) 1864.

« N° 12,502.

« A M. le sénateur Berthollet, membre de l'Institut.

« Finkenstein, 1er mai 1807.

« J'apprends que vous cherchez à emprunter 100 à « 150,000 fr. Je donne ordre à mon trésorier de mettre « cette somme à votre disposition, bienheureux de trou- « ver cette occasion de vous donner une preuve de mon « estime et de vous être utile.

« Signé : NAPOLÉON. »

Ce document se rapporte à la *société* que Berthollet avait établie à Arcueil de concert avec Laplace. Retiré dans ce village, à son retour d'Egypte, il y avait établi un laboratoire de chimie dans lequel il avait engagé la majeure partie de sa fortune : de là, pour notre illustre compatriote, un état de gêne qui avait motivé son absence aux Tuileries et qui lui avait valu, plus d'une fois, les reproches de l'empereur. C'est dans ce laboratoire que se réunissait l'élite de l'époque et qu'Arago, de Humboldt, Thénard, Berzélius, Davy, Gay-Lussac, Dulong, Biot et Chaptal venaient, sous la direction du maître, préluder aux futures conquêtes de la science qui a immortalisé leur nom. Dr BOUVIER.

GLANURES HISTORIQUES

IV.

Dans le mémoire intéressant de M. Léon Ménabréa sur l'*Abbaye d'Aulph* se trouve (p. 52) la *série des abbés d'Aulph*. On lit, en particulier, dans ce travail, ce qui suit :

« Le Chablais ayant été restitué aux ducs de Savoie, « Pierre de Maillard fut nommé abbé d'Auph vers 1564. »

« Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, était abbé « commendataire en 1579. »

Cette indication n'est pas entièrement exacte.

Il existait, en effet, entre les deux dates ci-dessus, un *Jérôme de Lambert, abbe d'Aulph*. J'ai sous les yeux deux lettres de lui, datées d'Annecy, 24 mai 1572 et 28 du même mois. L'une de ces lettres se termine par ces mots : « Vre bon amy et voysin avous obey Jerosme de Lambert, abbé d'Aulp. » Dans la seconde, il est question de M. de « Boysi, » père de saint François de Sales. Toutes deux sont adressées à M. de Vallon.

La première de ces lettres renferme le passage suivant : « Je seroys d'advis que si bien les subiects de M. de Contamine ne veulent terminer leurs différents par voge amiable que non obstant cella nous suivions notre compromis pour rayson de nos subiects de Morzina lesquels je feray condessandre à toutes choses de debvoir. »

Ce Jérôme de Lambert, abbé d'Aulph, n'était-il point un des membres de cette illustre famille des de Lambert qui possédait une propriété à Annecy, en la rue de l'Evêché, là même où saint François de Sales fit sa première résidence, dans la ville florimontane ?

JULES VUY.

MARQUES DE FABRIQUE SUR LES POTERIES GALLO-ROMAINES DU MUSÉE D'ANNECY

CALPVRNB	Anse d'amphore. Ruines d'une villa aux Barattes. Les lettres ALP et VR sont accolées.
CAPER	Bord d'un fragment de grande jatte. Albens.
..CIM..	Anse d'amphore. Villa des Barattes.
CLARI...	Fragment de brique. Villa des Barattes. Des briques portant les noms de Clarianus, Clariana, Claria Numada, se retrouvent sur toute la ligne du Rhône. Nous en avons estampé dans les collections de Chambéry, Aix-les-Bains, Lyon, Vienne, Avignon, Arles, etc.
CTM	Marqué à la pointe sur un contrepoids. Fins d'Annecy.
..—EVI...	Inscription circulaire sur un fond de vase noir. Fins d'Annecy.
F MARCAS	(Fecit Marcas) sur un fond de vase noir. Fins d'Annecy.

†AVI M	Sur un contrepoids. Fins d'Annecy. L'I barré servant d'abréviation pour IT, il faut peut-être lire ITAVI M(anu).
MASCVRICVS FEC	Inscription circulaire sur un fond de vase noir. Fins d'Annecy. A Genève on trouve MASC (H. Fazy, *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch.*, t. XI).
NOSTER F•	Fond de vase noir. Fins d'Annecy. A Genève on lit NOSTERI (H. Fazy).
...OLÆ	Anse d'amphore. Villa des Barattes.
OF SEGVNDI	(Officina Segundi ou Secundi.) Fragment de patère rouge en terre samienne. Doussard. Les lettres VND sont accolées.
O•SEGVND	Patère rouge. Pringy. Ce nom existe à Genève (H. Fazy), à Lyon sur plusieurs vases (Comarmond, Musée lapidaire).
PVBLiC	Sur une brique. Fins d'Annecy.
....SCARPUS•	Inscription circulaire brisée, sur une plaque d'argile crue. Fins d'Annecy.
SEVVO FEC†•	(Sevvo fecit.) Inscription circulaire sur un fond de vase noir. Fins d'Annecy. Même marque à Genève (H. Fazy), dans l'Allier (Tudot, *Figurines gauloises*, p. 72) et à Lyon (Comarmond).
SIL....	Fragment de vase rouge. Fins d'Annecy.
VAS•N•	Anse d'amphore. Villa des Barattes.

LOUIS REVON.

CHIMIE INDUSTRIELLE

ALCOOL ET PAPIER PROVENANT DU BOIS

Sous ce titre nous avons publié, dans notre n° du 15 avril dernier, un extrait d'une communication qui avait été faite à la *Revue savoisienne* au sujet de la fabrication de l'alcool et surtout du papier avec le bois, invention due à deux de nos concitoyens, MM. Bachet François neveu et Machard Etienne. Nous disions dans notre article :

« Il y a donc tout lieu de croire que le problème si « ardemment étudié dans ces derniers temps, et qui « aurait pour but de remplacer le chiffon par un succédané aussi abondant et moins cher (le bois), est « définitivement résolu. »

Aujourd'hui notre espoir s'est converti en une réalité. Des essais de fabrication, faits sur une large échelle dans la papeterie de Bex, en Suisse, ont donné les résultats les plus satisfaisants. Ces résultats, obtenus en présence de plusieurs des fabricants de papier les plus experts de France, ont sanctionné la découverte de MM. Bachet et Machard qui ont vu ainsi leurs longs et pénibles travaux dignement récompensés.

Le *Moniteur de la papeterie française,* dans son n° du 15 de ce mois, a consacré un article à la découverte de nos deux concitoyens, dans lequel nous remarquons ce passage d'une lettre de M. Journet, président du Cercle régional des papetiers de l'Est :

« Je viens de faire une excursion en Suisse, avec « MM. Rieder et Breton frères. Après avoir passé deux « jours pour suivre la transformation du bois en pâte « à papier de la plus belle apparence, nous sommes « partis convaincus que la question des succédanés « était complétement résolue. »

En face d'une affirmation aussi complète et provenant d'un homme aussi compétent, il nous est donc bien permis de dire qu'il n'y a plus de doute à avoir sur la réussite du procédé de MM. Bachet et Machard. *C'est là une grande nouvelle pour la papeterie*, ajoute le journal que nous avons cité. C'est vrai; mais nous dirons aussi à notre tour : c'est là une grande nouvelle pour la Savoie, et surtout pour Annecy, car ce sera à deux de ses enfants que l'une des plus utiles et des plus grandes industries devra un perfectionnement si longtemps désiré, et à la recherche duquel toutes les nations civilisées ont déjà sacrifié en vain tant d'argent et d'efforts de toute nature!

JULES PHILIPPE.

LA MONTAGNE

J'ai quitté la verte campagne,
Et le long du sentier pierreux,
Jusqu'au sommet de la montagne,
Porté mes pas aventureux.
Là je m'assieds sous un vieux chêne,
Et, dans un calme inspirateur,
Mon âme, libre de sa chaîne,
S'éleve à Dieu, son créateur.

Ce ciel qui s'étend sur ma tête,
Et d'où le soleil en tout lieu
De ses rayons verse la fête,
Qu'il est beau ton ciel, ô mon Dieu!
Comme ton divin caractère
Y brille en toute sa splendeur!
Et comme il annonce à la terre
Et ta puissance et ta grandeur!

C'est le marche-pied de ton trône,
Et de tes anges le séjour
De quel vif éclat s'y couronne
L'astre qui ramène le jour!
Et, de la nuit perçant les voiles,
Au front de ce bleu firmament,
Quelles innombrables étoiles
Jettent les feux du diamant!

Qu'elle est belle aussi cette terre
Où tu plaças l'homme naissant!
Où du plus tendre amour de père
Le suit ton œil compatissant!
Où l'arbre de fruits se decore,
Où le pré verdoyant fleurit,
Et le guéret d'épis se dore,
Et la grappe au coteau mûrit!

Mon Dieu! sur ce riche domaine
Verse d'en haut tous tes bienfaits; —
Chasse au loin l'envie et la haine;
Unis la justice à la paix.
Brise aux mains des méchants le glaive,
Et que vers toi, Dieu tout-puissant,
De chaque cœur partout s'élève
Un cantique reconnaissant!

— Le soir venu, vers la campagne
Je descendis a pas rêveurs;
Et l'air plus vif de la montagne
Imprégné de fraîches senteurs,
Et des oiseaux le doux ramage
Au jour mourant disant adieu,
Et l'arbre, agitant son feuillage,
Tout me parlait encor de Dieu!

GINDRE DE MANCY père.

Evian-les-Bains, septembre.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

—

Séance du 21 décembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M *le Secrétaire* donne lecture d'une lettre du bureau de la Société de numismatique et d'archéologie de Paris, qui demande quelques renseignements scientifiques Cette lettre est renvoyee à l'archiviste de la Société

M *le Président* fait connaître que, sur la demande de M le Prefet de la Haute-Savoie, M. le Ministre de l'instruction publique a accordé un subside de 300 fr. à la Societé, à titre d'encouragement La Societé charge M Dunant de remercier M le Ministre en son nom.

M. *Ducis* présente des debris de crânes humains provenant d'un cimetière decouvert à Bellecombe, près d'Aigueblanche (Savoie) Les tombeaux decouverts dans ce cimetière sont tous formes de plaques d'ardoise, et dirigés de l'Orient à l'Occident; les corps sont repliés en deux : les extremités tournees à l'Orient

M *Etienne Machard* donne quelques détails intéressants sur la fabrication du papier avec le bois, fabrication dont il est l'inventeur avec M François Bachet, tresorier de la Societe M. Machard présente des echantillons de papier obtenu au moyen de son procédé, et promet de publier dans la *Revue savoisienne* une note detaillee au sujet de la découverte importante dont il s'agit.

Sur la proposition de M L. Revon, la Societe admet, à l'unanimité des membres présents, au nombre de ses membres correspondants :

MM. Le Fort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève;
Vogt, président de l'Institut national genevois;
Diday, peintre à Genève;
Laroix, archeologue à Mâcon.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin* de l'Institut national genevois, t. XIII; — 2° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie; n° de novembre 1865; — 3° *Annales* de la Societé historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne); — 4° *Revue du Lyonnais;* nov 1865; — 5° *Revue archéologique* de Paris; nov 1865; — 6 *Tableau génealogique de la Maison Royale de Savoie,* par M L Cibrario; 3e édition, publiee et imprimee a Lyon, en 1856, par Louis Perrin; don de M Charvet, architecte; — 7° *Réflexions sur les excès commis pendant les guerres de religion,* par M G. Vallier, de Grenoble; don de l'auteur; — 8° *Bulletin bibliographique de la Savoie,* annee 1864, par M. F Rabut; don de l'auteur : — 9° *Reflexions sur le sejour obligatoire des employés dans les villes atteintes du cholera,* par M le doct Mottard, de Saint-Jean-de-Maurienne; don de l'auteur; — 10° *Rapport sur le Concours régional d'Annecy,* par MM Vogt et Menn, délegues de l'Institut de Genève; — 11° *Congregatio Casinensis alias S Justinæ de Padua;* Pérouse, 1781; don de M. Levet, directeur de la succursale de la Banque de France à Annecy; — 12° *Tableau synoptique des terrains crétacés, tertiaires et quaternaires,* par M. J Ducret; don de l'auteur; — 13° L'*Union magnétique,* de Paris; — 14° Le *Mont-Blanc;* — 15° Le *Courrier de Savoie;* — 16° Le *Léman;* — 17° L'*Abeille du Bugey;* — 18° La *Tribune lyrique*

Des remerciements sont votes aux donateurs.

Pour copie conforme :

Le secrétaire, Jules Philippe.

—

M François Rabut, de Chambéry, professeur d'histoire au lycée de Dijon, a fait paraître son neuvième bulletin bibliographique de la Savoie, année 1864. Ce bulletin, rédigé avec soin et intelligence, continue une œuvre des plus utiles pour notre pays et qui est appelée à rendre les plus grands services aux bibliographes savoisiens.

—

Nous avons reçu le rapport sur le Concours régional d'Annecy de 1865, présenté à la section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois, par MM Vogt et Menn, délégués Ce rapport entre dans les plus grands détails au sujet des différentes parties du Concours dont il apprécie la portée avec impartialité.

—

Le 18 octobre dernier, a eu lieu à Vienne, capitale de l'Autriche, l'inauguration d'une statue élevée à l'illustre prince Eugène de Savoie

—

Une rue de Paris vient de recevoir le nom du général Curial, l'un des hommes de guerre les plus remarquables qu'ait fourni la Savoie à la France sous le premier Empire Le genéral Curial, comte de l'Empire, puis pair de France, naquit a Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) le 21 avril 1774 Il fit ses premières armes en qualite de capitaine dans la légion des Allobroges, qui devint plus tard la fameuse 18e demi-brigade Il fut nommé général de brigade après Eylau et Friedland et géneral de division le 5 juin 1809.

Curial est mort a Paris le 29 mai 1829 Son nom est inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, avec ceux de plusieurs autres généraux savoisiens.

—

Dans sa séance publique annuelle du 12 décembre, l'Académie imperiale de médecine de Paris a entendu la lecture du rapport general sur les prix decernés en 1865 Nous y avons vu avec satisfaction que l'Académie a décerné un rappel de médaille d'argent, avec mention honorable, à M. le docteur Vidal, medecin inspecteur des eaux d'Aix (Savoie), pour son mémoire particulier sur le meilleur mode d'administration de ces eaux, et que M. le Ministre de l'agriculture, sur la proposition de l'Académie, a décerne une *medaille d'or* à M le docteur Payen, ancien médecin inspecteur des eaux de Saint-Gervais (Haute-Savoie), pour son rapport et plusieurs travaux sur les eaux minerales, *travaux exécutés avec un soin et une science des plus remarquables*

M. le docteur Payen, qui a dû abandonner ses fonctions il y a deux ans, par suite de circonstances particulières, avait fait de la Savoie sa nouvelle patrie; pendant quarante ans il s'est dévoué à notre pays, et la distinction dont il vient d'être l'objet n'est que la juste recompense de son zele et de ses travaux scientifiques Cette distinction paraîtra d'autant plus précieuse, lorsque l'on saura que l'Academie, sur 160 médecins inspecteurs, n'en récompense guère qu'une vingtaine, et encore ne décerne-t-elle que des medailles de bronze et d'argent C'est par une décision tout exceptionnelle, qu'elle a prie le Ministre de l'agriculture et du commerce d'accorder à M Payen une *médaille d'or*. La *Gazette des Hôpitaux,* dans son n° du 14 décembre, en rendant compte de ce fait, constate que les travaux de M Payen ont valu à ce praticien éclairé, de la part du rapporteur de la Commission des eaux minerales, M Pidoux, l'un des éloges les plus flatteurs qui aient eté decernés de cette tribune Nous ajouterons que M Payen est l'auteur d'une magnifique carte géologique et topographique de Saint-Gervais et de ses environs

—

Une dépêche télégraphique, adressée de Rome à l'Observatoire de Paris, a annoncé que le P Secchi a aperçu, le 9 décembre, à 9 heures 6 minutes du soir, la comète de Biela, qui s'était divisee en deux noyaux dont on avait perdu la trace. L'astronome italien ne dit point quel est le noyau qu'il a retrouvé : il lui a fallu, du reste, la transparence d'une nuit romaine pour pouvoir reconnaître l'astre errant

—

La réception de M Camille Doucet à l'Académie est définitivement fixée au 15 fevrier, et celle de M Prévost-Paradol au 1er mars

MM Jules Sandeau et Guizot ont reçu communication des discours des deux récipiendaires, discours auxquels ils doivent répondre.

—

La Societe impériale des antiquaires de France, dans sa seance du 6 de ce mois, a procédé au renouvellement de son bureau, qui est ainsi compose pour l'année 1866 :

MM. H Michelant, president; Anatole de Barthélemy, 1er vice-président; le duc de Blacas, 2e vice-président; V. Guerin, secretaire; Guillaume-Rey, secretaire-adjoint; de la Villegille, trésorier, Pol Nicard, bibliothecaire-archiviste.

La commission des impressions est composée de MM. E Egger, A. Chabouillet et Huillard-Breholles.

La commission des fonds est composée de MM. Brunet de Presle, E. Renan et le general Creuly.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

2 MAI 1882
n° 882

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

1866 — 7ME ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE
PRÊT

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1866

P.P. 4° 1977

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

BUREAU POUR 1866

Président honoraire : M. Jacques REPLAT ❋ ✠.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠.

Vice-Président : M. C.-A. DUCIS.

Secrétaire : M. Jules PHILIPPE.

Sous-Secrétaires : M. Louis REVON. — M. SAILLET, professeur.

Archiviste : M. Eloi SERAND.

Trésorier : M. Fr. BACHET neveu.

COMITÉ DE RÉDACTION DE LA REVUE SAVOISIENNE :

MM. C.-A. DUCIS. — Jules PHILIPPE. — Louis REVON.

DIRECTEUR-GÉRANT DU JOURNAL :

M. Jules PHILIPPE.

MEMBRES EFFECTIFS

MM. Agnellet, conseiller général, à Saint-Jean-de-Sixt.

Andrevettan, docteur-médecin, à La Roche.

Anthonioz, docteur-médecin, à Annecy.

Babuty, juge de paix, conseiller général, à Annemasse.

Bachet François, directeur de la Caisse d'Escompte, à Annecy.

Bachet Petrus, négociant, à Annecy.

Bartholoni Anatole ❋, député de la Haute-Savoie, à Paris.

Bartholoni Fernand ❋, conseiller général de la Haute-Savoie, à Paris.

MM. Bastian père ❋, conseiller général, à Frangy.
Bastian Eugène, avocat, à Annecy.
Bétrix père ✠, banquier, à Annecy.
Bianco Alfred, avocat, à Annecy.
Blanc Jules (le baron) ❋ ✠, conseiller général, à Faverges.
Boigne (le comte Octave de), conseiller général, à Ballaison.
Bouvier Louis, docteur-médecin, à Annecy.
Boimond, avocat, conseiller général, à Saint-Julien.
Buttin Eugène, rentier, à Annecy.
Buttin Jules, rentier, à Annecy.
Calligé, avocat, à Annecy.
Champallier, négociant, à Annecy.
Charvet, architecte, à Annecy.
Chaumontel, avocat, à Annecy.
Crettet, avoué, à Annecy.
Crottet Auguste, notaire, conseiller général, à Sallanches.
Dagand ❋, docteur-médecin, conseiller général, à Alby.
Déléan Henri, avocat, à Annecy.
Despines Alphonse ✠, avocat, à Annecy.
Desprez Victor, docteur-médecin, à Saint-Julien.
Dessaix Edouard ❋, avocat, président du Conseil général, à Thonon.
Ducis, archiviste départemental, à Annecy.
Dufour ❋ ✠, avocat, conseiller général, à Bonneville.
Dumont, avocat, conseiller général, à Boëge.
Dunant Camille ❋ ✠, conseiller de préfecture, à Annecy.
Dupraz, docteur-médecin, à Evian.
Ferrand Joseph ❋, préfet de la Haute-Savoie, à Annecy.
Fésigny (Charles de) ✠, rentier, à Annecy.
Folliet Gaspard ❋, médecin, conseiller général, à Evian-les-Bains.
Gavillet, docteur-médecin, à Thonon.
Germain Félix ❋ ✠, maire d'Annecy.
Genoud François, docteur-médecin, à Thonon.
Humbert, conseiller général, à Taninges.
Laeuffer Jean ❋ ✠, directeur général de la Manufacture d'Annecy et Pont.
Laeuffer Frédéric, directeur du même établissement.
Landrin, professeur de rhétorique, à Annecy.
Levet Aimé, ❋ O ✠, directeur de la succursale de la Banque de France, à Annecy.
Lochon, docteur-médecin, à Thonon.
Masson Jacques, notaire, à Annecy.
Machard Etienne, chimiste, à Annecy.
Montgellaz, docteur-médecin, à Reignier.
Mugnier, avoué, à Annecy.
Perret ❋, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris.

MM. Philippe Jules, libraire, à Annecy.
Piotton ✠, curé à Alby (Haute-Savoie).
Pissard Hippolyte ❋, député de la Haute-Savoie, à Paris.
Poulet Baptistin, rentier, maire de Talloires.
Replat Jacques ❋ ✠, avocat, à Annecy.
Revon Louis, conservateur du Musée, à Annecy.
Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, conseiller général, à Thorens.
Rüphy (le baron Scipion) ❋, rentier, à Annecy.
Saillet, professeur de mathématiques, à Annecy.
Serand Éloi, sous-archiviste départemental, à Annecy.
Taberlie, docteur-médecin, à Évian-les-Bains.
Terrier François, premier clerc de notaire, à Annecy.
Thésio Louis, imprimeur, à Annecy.
Viry-Cohendier (le baron de), chambellan honoraire de l'Empereur, conseiller général de la Haute-Savoie, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

PAR ORDRE DE NOMINATION

MM. Rabut François, de Chambéry, professeur d'histoire à Dijon.
Daguet Alexandre, professeur, à Fribourg (Suisse).
Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Morges (Suisse).
Bernard Auguste ❋, inspecteur général honoraire de la librairie et de l'imprimerie, à Paris.
Revillod Gustave, homme de lettres, à Genève.
Troyon Frédéric, archéologue, à Lausanne.
Viridet Marc, homme de lettres, à Genève.
Demogeot, professeur, à Paris.
Vuy Jules, avocat, homme de lettres, à Genève.
Gaullieur, professeur d'histoire, à Genève (décédé).
Buloz ✠ ❋, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, à Paris.
D'Angreville de Beaumont, archéologue, à Saint-Maurice (Suisse).
De Jussieu, archiviste, à Chambéry.
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Spano (le chanoine), archéologue, à Cagliari (Sardaigne).
De Lachenal Francisque ✠, conseiller à la cour d'appel de Casale (Piémont).
Croset-Mouchet ✠, chanoine, à Pignerol (Piémont).
Mortillet (Gabriel de) ✠, archéologue, à Paris.
Caffe ❋ ✠, docteur-médecin, à Paris.
Calloud Charles, chimiste, à Chambéry.
Pillet Louis ✠, géologue, à Chambéry.

M. Lock Frédéric, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Mgr Dupanloup, O ❋, évêque d'Orléans.
M. Sommeiller Germain, ❋ C ✠, ingénieur, directeur des travaux du percement des Alpes.
Mgr Mermillod, évêque, à Genève.
MM. Fontaine-Borgel, homme de lettres, à Genève.
Wey Francis, O ❋, homme de lettres, à Paris.
Rollier Joseph ✠, homme de lettres, à Thonon.
Vallier Gustave, archéologue, à Grenoble.
Lullin Paul, homme de lettres, à Genève.
Le Fort, ancien président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Vogt, président de l'Institut national de Genève.
Diday ❋ ✠, peintre, à Geneve.
Lacroix, archéologue, à Mâcon.
Lecoy de la Marche, archiviste, à Paris.
Vingtrinier Aimé, homme de lettres, à Lyon.

Annecy, typ L Thésio

7me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 janvier 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le Faucigny à l'époque romaine, par M. C.-A. Ducis. — La chaîne des Aravis et ses vallées (suite), par M. le Dr L. Bouvier. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bibliographie : *Le mystère de saint Bernard de Menthon*, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

LE FAUCIGNY A L'ÉPOQUE ROMAINE

Dans une notice historique sur la lutte des Burgondes et des Francs au VIe siècle, insérée dans l'*Annuaire statistique* du département du Mont-Blanc pour l'an XIV, je lis qu'après la mort de saint Sigismond, roi de Bourgogne, Gondemar leva une petite armée dans les montagnes des *Acitavones Faucignerani*, qu'il la réunit à Genève aux débris de l'armée de son frère si cruellement exécuté par le roi d'Orléans.

Cette indication ethnographique surprend au premier abord. On s'étonne de voir le nom des *Acitavones*, dont Pline seul a conservé le souvenir (1), accolé à un nom assez moderne, puisqu'on ne le rencontre pas avant le Xe siècle, et surtout terminé par une finale plus récente encore, si on le compare au *pagus fulciniacus*, au *Dominus de Faucigniaco*, au chastel de Foussigny, qu'on retrouve à chaque instant dans les chartes féodales.

Tel quel, néanmoins, je préfère le nom de *Faucignerani*, qui est, au fond, dans la vérité, puisqu'il traduit le nom des Faucignerans, à celui de *Focunates*, qui se trouve bien étranger sur la colonne de Bonneville. Battus par les lieutenants d'Auguste au versant méridional des Alpes Rhétiques vers le lac Majeur, les Focunates ont dû être bien étonnés de voir les habitants du Faucigny s'affubler de leur nom, à peine décent, pour s'inscrire dans un votif au roi Charles-Félix.

Voilà jusqu'où peut conduire l'amour désordonné de l'antiquité. C'est le cas de répéter l'adage : *Oportet sapere ad sobrietatem*.

Nous ne voulons pourtant pas faire une guerre de mots et nous examinerons franchement les droits du Faucigny à loger les *Acitavones*.

Le Haut-Faucigny présente quatre vallées assez distinctes et formant un pays à part du bassin inférieur de l'Arve. Ce sont celles du Giffre, de Chamonix, de Saint-Gervais et le berceau de Sallanches.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, 20.

Il ne peut être question de celles de Saint-Gervais et de Chamonix, puisque ce n'est que par l'occupation de ces vallées que les Ceutrons pouvaient être voisins de ceux d'Octodure (Martigny en Vallais) *Octodurenses, finitimi Centrones*, toujours selon Pline.

Quant au plateau inférieur terminé d'une part par le Montfort de la Forclaz et de l'autre par les gorges de Magland et de Cluses, il a pu être occupé par une peuplade à part, comme les *Acitavonès*. Leur inscription au monument de la Turbie avec les peuplades du Vallais expliquerait leur révolte appuyée du voisinage des Véragres.

Lorsque Vespasien organisa la province viennoise créée par Galba (1), leur territoire, convoité également par les Allobroges et les Ceutrons, aura été adjugé aux premiers et aura profité à la province viennoise.

Reste encore la vallée du Giffre, dont un village, *Avonex*, de la commune de Taninges, conserve une partie du nom des *Acitavones*. Placé sur un monticule presque fortifié par la nature ce village semble dérober une de ses extrémités dans les profondeurs de l'engorgement du torrent de Foron. Il représenterait assez le choix qu'ont dû faire les premiers colons du pays, lorsque les débordements du Giffre inondaient encore la plaine. La plus ancienne église avait été élevée également sur un plateau adossé au mont Marcelly; sur un coteau inférieur un peu arrondi s'étendait le cimetière, dans lequel on a trouvé une quantité de tombes en dalles de grès schisteux.

L'angle de terre qui a commencé à pointer et à se dégager au confluent du Foron et du Giffre a gardé le nom de *Mélan*, qui signifie, en celtique, au milieu des eaux. Rien donc d'impossible à ce que les *Acitavones* des bords du lac Accion aient remonté la Dranse et par Morzine et les Gets soient venus occuper la vallée du Giffre. Mais encore c'est une simple hypothèse, comme la première, qui ne repose sur aucune preuve historique.

L'étude des voies de communication peut jeter quelque jour sur ces assertions. On a trouvé à Annemasse une pierre milliaire des empereurs Galère, Maximien et Sévère, de l'an 307, une inscription sépulcrale avec sarcophage monolithe, un tombeau en plomb sous une voûte de tuf, un votif ou dieu Mars surmonté de deux poids coniques en terre rouge, plusieurs tombeaux maçonnés en brique et des monnaies qui ont été malheu-

(1) *Congrès scientifique de Chambéry*, 529.

reusement dispersées. Un ancien chemin, se dirigeant derrière la butte de Monthoux (quelquefois Montheux, *Mons Hesus)* vers Cranves et remontant la droite de la Menoge, passe pour être romain et n'en présente aucun caractère, sauf peut-être quelques fragments de briques dans le canal qui le longe depuis Cranves.

On a cru que cette voie continuait sous Bonne vers Viuz et Saint-Jeoire pour remonter le Giffre. Le nom *Viuz* se présentait là comme un conjoint de *viâ*. Mais aucun vestige authentique n'est venu encore justifier ces assertions.

La rive droite de l'Arve avec sa riche exposition a dû être appréciée des colons romains de la cité de Genève. Mais jusqu'ici le Bas-Faucigny n'a présenté que bien peu de monuments de l'époque romaine. La ligne itinéraire constatée par la pierre d'Annemasse pourrait se présumer par Vétraz, *via strata*, plus loin par *vi ferrat*, nom d'un vieux chemin qui du bas de la commune d'Arthaz traverse les teppes ou *talles* de Nangy pour arriver au village de Boringes. Le château du même nom se trouvait sur la rive gauche et l'on peut observer encore quelques restes de culées du pont qui le reliait au village. Le choix de cette position isolée pour un château féodal est un indice assez remarquable d'une ancienne route sur la rive opposée. De là jusqu'à Passy aucun monument n'est connu : on peut suivre, il est vrai, des lignes anciennes et assez nivelées à mi-coteau passant derrière Bonneville ; mais pas un caractère authentique ne vient rassurer l'observateur. Il faut atteindre au village des Oultars, *altaria*, à Passy, pour retrouver des voûtes anciennes qui résonnent sous les pas, des tombeaux maçonnés et en dalles, des débris de poterie, des monnaies, etc. Les deux inscriptions au dieu Mars ont été encastrées au mur du clocher de Passy.

D'Aisy à l'est des ruines de Charousse une ancienne voie se dirige par Plaine-Joux vers le col d'Anterne. On y retrouve encore des tronçons de pavés, dit celtiques, de près de trois mètres de largeur. La solidité et les dimensions de cette route sont trop remarquables pour n'avoir d'autre destination que le bassin de Sixt si profondément encaissé entre deux murailles rocheuses, et beaucoup plus accessible par les Tines. Il ne paraît pas, d'ailleurs, avoir été défriché avant le XIIe siècle, lorsque le B. Ponce de Faucigny y conduisit une colonie de l'abbaye d'Abondance. Il me semble très probable que cette route devait faire communiquer la vallée de l'Arve avec le Vallais. Malgré les bouleversements du sol quelques sentiers aideront à fixer une direction vers le col Bérard et de là nous retrouvons plusieurs tronçons bien nivelés d'une ancienne route qui va passer au-dessus de Vallorcine par le hameau appelé encore *la Ville*, puis à travers une forêt elle arrive par dessous le chef-lieu de Fins-Haut, traverse encore une forêt et atteint à Salvant, où elle s'éloigne de la Combe du Trient pour descendre vers la Sallanche, sur les bords du Rhône.

Ces indications ne portent point sur les tronçons dernièrement réparés, mais sur les vestiges dont j'ai pu raccorder l'ensemble, même sur les lacets anciens que n'ont pu faire disparaître les rectifications modernes.

L'église de Vallorcine a été fondée en 1280 et dépendait du prieuré de Chamonix. De là le chemin est toujours descendu à Barberine et au Fort-Vallais, puis par des montées et des descentes très irrégulières il suivait les gorges du Trient.

Le niveau de la route dont j'ai signalé plus haut la direction, contraste d'une manière frappante avec celle du moyen-âge, et son élévation au-dessus du chef-lieu de Vallorcine prouve qu'elle a été tracée avant l'existence de ce village, lorsque le fond de la vallée pouvait encore être couvert de glaciers ou tout au moins était livré au fouillis des torrents.

L'exposition solaire est bien de celles que préféraient les Romains. Si aucun de leurs monuments n'a encore été trouvé dans ces montagnes, c'est qu'aucune fouille n'y a été faite. Mais le faire romain semble se dessiner surtout au Chatelard de Salvant et dans deux autres tronçons. Je pense toutefois qu'ils n'ont dû y faire que des réparations. Car j'ai la persuasion que cette route était celtique et mettait en communication les Allobroges et les Centrons avec le Vallais.

En somme, elle est plus solide, plus sèche, moins élevée et plus nivelée que la ligne de Tête-Noire. Et si cette dernière conserve encore la faveur des guides du Mont-Blanc, l'autre commence à être appréciée par les observateurs. J'en ai rencontré qui partageaient mon étonnement de l'oubli dans lequel on l'a laissée trop longtemps en face des avantages qu'elle offre sur sa rivale bien moderne.

C.-A. Ducis.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(Suite.)

A deux heures après-midi nous étions de retour à La Clusaz. Notre hôtesse s'était mise en frais de cuisine et grâce à son attention nous pûmes nous installer à une table bien fournie, qui nous fit vite oublier les fatigues de la marche et les péripéties de l'ascension. Je congédiai Pollet, dont la belle humeur avait été inaltérable, et après avoir donné à ma récolte les premiers soins nécessités par la circonstance, je résolus de reprendre la route que je venais de parcourir en partie et de remonter jusqu'au col des Aravis.

Cette première branche est la plus belle partie de la vallée de La Clusaz. On n'y trouve rien de luxuriant ni même de très varié ; c'est une nature sévère empruntant à la fois sa physionomie à des prairies et à des rochers escarpés, couverts de sapins. Sur la gauche on côtoie une montagne boisée depuis sa base jusqu'à une hauteur de 400 mètres, à droite une large ouverture est pratiquée au midi sur Manigod. Un torrent profondément encaissé qui descend d'Etale la parcourt dans toute sa longueur. Les habitations y sont éparses, proprettes et pour la plupart rapprochées de la route. On compte environ deux heures de marche de la Clusaz au col des Aravis.

Sur la route, je débutai par la rencontre d'une rare et bonne espèce : *Thlaspi virgatum* Gr. et G., en fruit. *Cirsium eriophorum* Scop., *Verbascum nigrum* L., *Aconitum lycoctonum* L., *Geranium dissectum* L. se présentèrent successivement à mes regards. Les terres cultivées foisonnaient d'*Anthemis arvensis* L. et de *Viola alpestris* Jord. Cette dernière, remarquable par ses tiges multipliées et ascendantes, ses grandes et belles fleurs jaunes, vit en sociétés nombreuses et attire surtout l'attention par les grands espaces qu'elle occupe.

Les pâturages avaient perdu leur splendeur vernale. Desséchés par le soleil brûlant de juillet, ils n'avaient plus ça et là que quelques plantes fleuries. C'étaient entre autres :

Astrantia major L.
Anemone alpina L. fructifera.
Carduus defloratus L.
Trifolium badium Schreb.
Veratrum album L.
Sagina glabra Koch.
Luzula sylvatica Gaud., var. foliis brevibus.

Scabiosa lucida Vill.
Hieracium pilosella Bill.
Centaurea montana L.
Orchis globosa L.
Biscutella lævigata L.
Hypericum quadrangulum L.
Arnica montana L. (1).
Pimpinella magna L, var. rosea.

Le beau moment de la floraison est en juin. Il y a quelques années, à cette même époque, me trouvant dans ces sites élevés, j'ai pu constater sur le fait et à sa première heure le plus complet épanouissement de cette végétation subalpine. L'Anémone des Alpes fut une des plantes qui m'impressionnèrent le plus. Ses grandes et larges fleurs blanches, marquées en dehors d'une légère teinte bleuâtre, pendantes du sommet de chaque tige en touffes robustes, la distinguent de tout autre et en font la reine incontestée des prairies alpines. Les *Orchis* étaient dans tout leur éclat et par la richesse et la variété de leurs grappes fleuries produisaient un effet des plus saisissants. J'en comptai près de sept espèces: *Orchis globosa, O. ustulata, O. mascula, O. albida, O. viridis, O, nigra, O. sambucina, flore ochroleuco et purpureo.* J'éprouvais un charme délicieux à me retrouver au milieu de cette végétation superbe; je passais d'une espèce à une autre sans me lasser jamais. On peut dire que, dans ces moments, l'âme se dilate avec bonheur et que la vie vous apparaît douce et légère.

Captivé par l'intérêt et les émotions successives que je devais à ma route, j'allais toucher au but. Je franchis une dernière rampe et j'entrai dans une riche plaine couverte d'herbes épaisses qui me venaient jusqu'au-dessus des genoux. J'étais au col des Aravis. Quelques ruisseaux d'une eau claire et abondante fuyaient sous les voûtes fleuries du *Ranunculus aconitifolius* L. Je les traversai, non sans peine, pour atteindre la base d'Etale encore couverte de neige, et dans les espaces laissés à nu, je me livrai avec ardeur à la recherche de ces jolies petites plantes alpines dont les fleurs variées de ton et de couleur s'étalaient dans toute leur fraîcheur sur la lisière des nappes neigeuses. La végétation de cet endroit se composait des plantes que voici :

Soldanella alpina L.
Crocus vernus All.
Ranunculus Thora L.
Viola biflora L.
Homogyne alpina Cass.
Dentaria pinnata Lam.
Pinguicula alpina L.
Coronilla vaginalis Lam.
Primula auricula L.
Astrantia minor L.
Silene acaulis L.
Potentilla aurea L.
Veronica alpina L.
— *aphylla* L.
— *saxatilis.*

Le col des Aravis, par lequel on pénètre de la vallée de la Clusaz dans la vallée de Megève, est un des plus beaux des Alpes, et il vaut la peine de s'y arrêter pour jouir du magnifique spectacle qu'il vous offre sur les glaciers du Mont-Blanc depuis l'aiguille d'Argentière jusqu'au col du Bonhomme. De Saussure s'était proposé de le visiter, mais le dessein de l'illustre Genevois ne fut jamais qu'un projet. Une modeste chapelle marque le point culminant de ce plateau, qui est à une altitude de 1,502 mètres. On y trouve cinq à six chalets très recherchés dans le pays. Ils se louent fort cher, tant au point de vue de l'abondance d'eau qui ne fait jamais défaut, même au cœur de l'été, que de la sécurité que les bestiaux rencontrent dans ces pâturages vraiment exceptionnels. Là, en effet, ils n'ont pas a redouter ces chutes si fréquentes et si meurtrières auxquelles ils sont généralement exposés dans les prairies montagneuses.

(1) Les gens de La Clusaz mettent à profit les feuilles de l'*Arnica* et les emploient en guise de tabac après leur avoir fait subir une certaine preparation. Cet usage, que j'ai retrouvé dans maints endroits de nos montagnes et que de Saussure avait déjà remarqué chez les pâtres de Chamonix, a valu à cette plante le nom de *Tabac des Savoyards*, sous lequel elle est designée dans les vieux ouvrages de botanique.

A l'extrémité de ce plateau, en passant à droite, à côté du dernier chalet, on gravit un escarpement boisé, et en une demi-heure de marche, on parvient à la *Croix de fer*, qui domine la déclivité de la Giettaz et toute la vallée de Megève, station qui n'est point à dédaigner quand on veut se faire une idée des sommités verdoyantes du bassin de l'Arly. Cet endroit pittoresque fut le terme d'une excursion, entreprise le 14 juillet dernier, de concert avec M. l'abbé Grosset; nous y marquâmes notre halte par la récolte de l'*Empetrum nigrum* L. en fruit.

Le même jour, en sortant de la Clusaz, nous avions heureusement mis la main sur le *Rosa coronata* Crepin, en fleurs et en fruits, rare et très belle espèce qui, en raison de sa taille peu élevée. faillit nous échapper. Plus loin, sur notre route et à différentes hauteurs, nous rencontrâmes plusieurs représentants de ce genre difficile sur lequel la lumière est loin d'être faite, notamment *Rosa rubrifolia* Vill. en fruits, *Rosa Reuteri* Godet, en fleurs et en fruits, une variété *parviflora* de la même espèce, retrouvée au Grand-Bornand et dans la vallée de Leschaux, et *Rosa coriifolia* Fries, en fruits. De toutes ces congénères, cette dernière nous a paru s'élever à la plus grande hauteur : c'est la dernière que nous ayons observée à une altitude de 1,400 mètres. Ces différentes espèces, disséminées çà et là le long du chemin des Aravis, sont de toute beauté. Seuls arbustes de la localité, en pleine exposition méridionale, jouissant largement de l'air et du soleil de la montagne, ils ont acquis un luxe de développement qui provoque l'admiration du botaniste. Si ma mémoire est fidèle, je n'ai jamais vu dans nos Alpes de plus riches spécimens en ce genre.

Nous opérâmes notre retour à travers des rochers escarpés, et bien nous prit de cette direction qui, malgré ses difficultés, nous valut la découverte d'une plante très rare, le *Peucedanum austriacum* Koch, que Grenier et Godron ont exclue de la Flore française. Proscrite à tort, elle y reprend dès aujourd'hui son droit de cité authentiquement établi. A la vallée de la Clusaz revient l'honneur de cette bonne fortune qui est en même temps une découverte. Dans les sciences d'observation, on n'a jamais le dernier mot, et trop souvent la sentence du maître : *Dies diem docet,* vient infirmer au lendemain les jugements trop absolus de la veille.

Pour compléter mes études, je voulus explorer la branche septentrionale de la vallée qui, sous le rapport botanique, est de beaucoup inférieure à la branche méridionale.

Sur pied dans la matinée du 26 juillet 1862, je suivis pendant une heure une assez bonne route jusqu'au hameau du Fernouy. Cette partie de la vallée est étroite, resserrée et partant d'un aspect sombre et triste. Dominée à droite par de grands bois de sapins, elle ne vous offre à gauche que la perspective de crêtes calcaires dénudées. Des deux côtés de la route, on remarque des cultures d'avoine, de lin, des champs de trèfle qui s'étendent de plus en plus depuis quelques années. Les habitations, bien qu'isolées, s'y succèdent sans interruption.

Au-delà du hameau du Fernouy, tout en cheminant sur une route âpre et rocailleuse, je descendis dans un enfoncement occupé par un petit lac, le *lac du Laite*, qui venait à ma grande satisfaction rompre la monotonie de ces lieux et changer agréablement l'uniformité du tableau que j'avais sous les yeux. J'en fis le tour, mais ses bords marécageux et fauchés depuis peu n'avaient rien à m'offrir ; pour tout dédommagement, je rencontrai le *Cirsium hybridum* Koch, et ce fut là ma seule récolte.

Reprenant ma route j'arrivai sur un plateau nu, dominé par une masse pyramidale qu'on appelle le *Grand Cré*, ouvert à tous les vents du nord, plateau qui est un vrai bout du monde où toute communication cesse et qui justifie très bien la dénomination de *Confins*. On y trouve quelques habitations d'été qui, en hiver, disparaissent sou-

vent sous la grande quantité de neige qui s'accumule en ce lieu. La vue embrasse la vallée du Bouchet et se repose sur le mont Lachat, montagne toute gazonnée qui s'interpose entre les deux branches de la vallée du Grand-Bornand en vous montrant des myriades de châlets éparpillés sur ses vastes et larges flancs. Joignez à cela le soleil venant éclairer la vie de ces régions et vous avez ainsi un de ces paysages alpestres qui ne le cède à aucun autre.

Cette même année, le 2 octobre dernier, débouchant du Grand-Bornand sur les hauteurs du Fernouy avec M. l'abbé Vezin qui avait bien voulu me frayer la route, je trouvai là dans les rocailles entassées de distance en distance par les défrichements quelques *Rosa* magnifiques. J'ai à signaler les principaux caractères qu'ils me présentèrent :

Rosa glandulosa Bell., valdè notanda *pedunculis hispidis, fructibus oblongis, glabris, geminis vel ternatis, calyce persistente coronatis ;*

Rosa rubrifolia Vill., *pedunculis glanduloso-hispidis;*

Rosa Reuteri Godet., *petiolis pilosis, foliolis bi-serratis, fructibus globosis in apice ramorum tri-quaternatis ;*

Rosa coriifolia Fries.

Rosa pomifera Herm., *pedunculis hispidis, rectis ; fructibus glabris, nitidis, globosis, ternatis.*

Des uns et des autres je fis une ample provision qui fut la seule vraiment importante dans cette branche de la vallée qui nous est actuellement connue ; pénétrons maintenant au cœur de la chaîne des Aravis proprement dite et voyons en quoi consiste la flore de ces sommités dont l'ascension d'Etale nous a donné une première idée. Cette reconnaissance remonte au 14 septembre 1845.

Parti de la Clusaz à l'heure de midi, je pris la route du Fernouy et là me trouvant directement en face de la chaîne j'escaladai sans plus de façon et en moins de trois heures les 800 mètres qui me séparaient de la base de l'Aiguille. Dans ce monde de détritus, de débris mouvants, de blocs entassés pêle-mêle et fuyant sous mes pas, je récoltai une bonne plante : l'*Erysimum ochroleucum* Dc. en fruit et ayant encore quelques fleurs en état. Elle vivait en société avec le *Thlaspi rotundifolium* Gaud. Aux pieds de l'Aiguille était encore de la neige, ramollie à la vérité et humectant son voisinage. J'y remarquai : *Gnaphalium Supinum* L., *Arabis alpina* L., *Soldanella alpina* L., *Luzula spicata* L., *Veronica alpina* L. Sortant de ce chaos de pierres je m'aventurai sur un petit plateau sec qui me permit quelques instant de repos et qui me fournit : *Campanula barbata* L., *Potentilla grandiflora* L. en pleine floraison, *Geum montanum* L. en fleurs et en fruit. Il était six heures du soir et les derniers échantillons de *Geum* qui prirent place dans mon carton venaient de recevoir le baptême de la première neige qui met fin à la végétation des hauteurs. Le beau temps qui avait inspiré mon départ n'avait pas été de longue durée, le ciel s'était brusquement chargé de nuages et la neige qui tombait par raffales vint me rappeler qu'il y a un terme à tout, même à l'avidité des botanistes. Quittant précipitamment le théâtre de mon exploration, j'opérai ma descente d'étage en étage et je rentrai chez mon hôte de la Clusaz, blanc et transi comme aux plus beaux jours de l'hiver.

A la suite de l'Aiguille viennent dans un état plus ou moins avancé de décomposition la *Pointe du Vrailloz*, ainsi nommée en raison de la vératrine qui y est abondante, la *Grande Tour*, *La Balme* où la neige persiste toute l'année, *Bellachat*, le *Grand Cré* et le *Mont Blanc* qui s'élève en pain de sucre. Toutes ces sommités qui caractérisent la chaîne des Aravis et qui ont chacune une configuration à part, recèlent quelques plantes spéciales. J'aurais voulu les visiter successivement (1) mais la neige nouvelle qui était venue s'ajouter à l'ancienne ne permettait plus d'y songer.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur la vallée de La Clusaz, j'ajoute quelques données sur ses habitants et sur leur genre d'industrie.

La Clusaz est à une altitude de 1,039 mètres, à très peu de chose celle de Chamonix, qui est de 1,044. En juillet 1862, sa population comprenait 1,044 personnes. Les deux noms les plus répandus dans la vallée sont ceux de Vittoz et de Collomb qui embrassent chacun 12 familles. Ceux de Gallay et de Masson en ont également chacun 10. Le nom de Pollet en compte 8. Dans l'espace de 30 ans, trois familles se sont éteintes. La mortalité est en moyenne de 30 décès annuellement. Il y a, en ce moment, trois octogénaires dont une femme âgée de 86 ans; ce qui prouve que, sous ce rapport, la plaine n'est guère mieux partagée que la montagne et que la longévité est parfaitement compatible avec les hauteurs.

Les émigrants de La Clusaz sont au nombre de 250. Les pays qu'ils fréquentent plus particulièrement sont Lyon, Besançon, Paris et l'Amérique. Bon nombre d'entre eux, après quinze ou vingt années de séjour à l'étranger, rentrent dans leurs montagnes avec un petit pécule que l'on estime généralement de 8 à 10,000 fr.

Il y a dans le pays près de seize scieries qui fabriquent annuellement pour plus de 100,000 fr. de planches. Chacune de ces scieries rapporte à son propriétaire près de 1,400 fr. On y compte soixante juments poulinières dont les poulains à l'âge de 3 à 4 mois se vendent, aux foires de Thônes et de Megève, au prix moyen de 250 à 300 fr.

Les habitants y sont avenants, intelligents, honnêtes et très hospitaliers. Le sentiment de l'hospitalité forme un des traits saillants de leur caractère. A la vérité, l'étranger est pour eux une nouveauté, il est de plus une distraction. Partout il est accueilli avec empressement, partout on lui témoigne la joie qu'on a de le recevoir et de mettre à sa disposition les choses les plus usuelles. Ce sentiment est du reste pratiqué avec tant d'abandon et tant de franchise qu'on a plaisir à le retrouver dans ces solitudes.

Leur santé est bonne, leur vigueur remarquable, et chez le plus grand nombre on observe cette harmonie du physique et du moral qui est le *nec plus ultrà* de l'existence. On est à se demander comment de pareils faits peuvent se concilier avec un régime aussi insuffisant que le régime lacté, nourriture exclusive des habitants de la montagne. D'une part, la raréfaction de l'air, l'abondance de la lumière et la sécheresse de l'atmosphère des lieux élevés, produisent dans l'économie une excitation qui gagne tous les organes et s'exerce sur tous les mouvements de la vie; d'autre part le lait, en raison de ses qualités tempérantes, vient diminuer la stimulation par trop excessive du milieu ambiant : d'où comme conséquence la compensation qui vient s'établir entre l'air et l'aliment, compensation dont bénéficie le montagnard et qui engendre cette belle et forte santé qui lui est propre.

Passons à la vallée du Grand-Bornand.

(A suivre.)

Dr Bouvier.

(1) M. l'abbé Delavay, à qui ces localites sont familières, a mis la main dans ces mêmes parages sur quelques plantes qui ont droit à une mention et qui sont, à mon sens, les premiers indices de l'approche des grandes Alpes. Ainsi, il a rencontré à La Balme de La Clusaz : *Anemone baldensis* L, *Saxifraga planifolia* Lapeyr ; à la porte des Aravis : *Viola cenisia* L., *Ranunculus parnassifolius* L. ; au-dessus de La Giettaz : *Saxifraga cæsia* L, *Juniperus nana* Willx.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 12 janvier.

On avait commencé par douter du succès de l'*Africaine* : on a presque fini par trouver qu'elle en a trop.

Comme les recettes se maintiennent à une moyenne de plus de 11,000 fr., l'administration de l'Opéra a naturellem nt donné l'ouvrage le plus souvent possible. Au bout de six mois, les abonnés se sont mis à protester contre la monotonie de ce régime; je crois même qu'ils ont adressé leurs doléances aux ministres de la maison de l'Empereur. Pour faire droit à leurs réclamations, on ne joue plus l'*Africaine* que deux fois par semaine; les autres soirées on maltraite, comme de coutume, quelque autre ouvrage du répertoire.

Le jour commence à se faire sur la fidélité avec laquelle on a monté la dernière œuvre de Meyerbeer. Les éditeurs de la partition viennent de publier un arrangement pour piano et chant de tous les morceaux ou fragments de morceaux supprimés, ainsi que des variantes que le compositeur avait écrites pour plusieurs scènes. Ce que nous voyons dès l'abord par ce volume, c'est qu'on a beaucoup exagéré la quantité des coupures. D'après la préface de M. Fétis, l'exécution de l'ouvrage dans son intégrité a duré quatre heures et demie, abstraction faite des entr'actes. Or, j'ai noté exactement, à la première représentation, la durée de chaque acte et il en résulte qu'on a supprimé à peine pour une heure de musique. Le troisième acte a souffert le plus; le premier acte est resté intact, à l'exception d'une quinzaine de mesures du finale, mais qui ont subsisté dans l'édition conforme à la représentation.

M. Fétis déclare avoir ajouté, dans deux endroits, quelques mesures nécessitées par la mise en scène; il avoue aussi avoir, à la demande des chanteurs, « modifié çà et là quelques phrases, arrangé quelques points d'orgue. » Il garde le silence sur un bruit qui, lors de la première représentation, avait pris beaucoup de consistance : c'est que, malgré les protestations de M. Fétis, M. Faure, chargé du rôle de Nélusko, aurait intercalé dans le finale du cinquième acte un fragment du troisième acte. La direction de l'Opéra et M. G. Hainl, le chef d'orchestre, devaient nécessairement être regardés comme complices de ce méfait. Or, d'après les morceaux nouvellement publiés, il est extrêmement probable que ce bruit était exact. Nous en aurons la certitude complète par la partition d'orchestre gravée, que M. Fétis dit être entièrement conforme au manuscrit de l'auteur, mais que les éditeurs tiennent encore en charte privée.

L'Opéra a terminé l'année par un mauvais ballet en un acte : le *Roi d'Yvetot,* de MM. Philippe de Massa et Petipa, musique de M. Th. Labarre.

La demande d'augmentation de traitements, faite par les artistes de l'orchestre de l'Opéra, n'a point abouti. Le directeur leur a déclaré fort sèchement que leurs réclamations étaient exagérées, et comme telles, non avenues. Ils ont cru devoir en appeler à la commission de surveillance, présidée par le ministre de la maison de l'Empereur, mais qui naturellement n'a pas donné tort à M. Perrin. On a seulement amélioré la position des choristes.

Il faut croire que les Français commencent à devenir une nation bien grave, car toutes les plaisanteries qu'on a faites sur le *Prophète* et sur l'*Africaine* on pourrait les renouveler pour *La Forza del Destino.* Tous les ans, le théâtre Italien nous promet cet ouvrage, le dernier de Verdi, et tous les ans notre attente est trompée. On a annoncé, il y a peu de temps, qu'il serait donné cette année-ci à l'Opéra; mais la chose s'est encore trouvée impossible, à cause des changements qu'exigent la pièce et la musique. Je le crois sans peine. Somme toute, on paraît y avoir définitivement renoncé, mais Verdi doit écrire un opéra nouveau sur un texte français. Puisse-t-il faire mieux que les *Vêpres Siciliennes!*

On sait combien le goût individuel ou le caprice d'un chanteur ou d'un directeur peuvent influer sur les ouvrages représentés à un théâtre. Nous en voyons en ce moment-ci une preuve à l'Opéra-Comique. Le directeur, M. de Leuven, paraît avoir une prédilection pour les pièces très gaies, ainsi qu'il l'a montré tout dernièrement encore par sa collaboration au *Saphir.* Aussi, a-t-il accueilli avec empressement le *Voyage en Chine,* en trois actes, paroles de MM. Labiche et Delacour, musique de M. Fr. Bazin. S'il ne s'agissait que d'amuser et de faire rire, ce serait certainement un chef-d'œuvre. Dans la vérité, c'est un vaudeville très spirituel, où la musique n'est presque toujours qu'une superfétation. La partition de M. Bazin ne peut prétendre qu'à ce qu'on appelle un succès d'estime. Si cet ouvrage n'ajoute rien à la gloire de l'opéra-comique français, il donne de belles recettes au théâtre Favart. Je ne serais cependant pas surpris de le voir moins bien réussir en province, où l'exécution ne saurait être faite avec la même verve et le même talent qu'à Paris. Il suffirait que le rôle principal fût rempli par un moins excellent acteur que Couder, pour que l'effet général fût considérablement amoindri.

Citons, pour mémoire, la reprise du *Nouveau Seigneur du Village* de Boïeldieu et de l'*Ambassadrice* de M. Auber, puis passons au théâtre Lyrique.

Ce n'est que deux jours avant le nouvel an que la *Fiancée d'Abydos,* opéra en quatre actes, paroles de M. Adenis, musique de M. Barthe, a enfin vu la rampe. Comme l'enthousiasme de commande ne saurait entrer en compte, je dirai que cet ouvrage a paru médiocrement séduire le public, voire même l'ennuyer quelque peu. La pièce tient du grand opéra et du mélodrame. Un scélérat a, par ambition, assassiné son frère et veut, pour le même motif, forcer sa fille à épouser un personnage qu'elle n'aime pas, tandis qu'elle aime son cousin, le fils de l'homme assassiné. Elle respire une rose préparée pour la faire tomber en léthargie, mais elle se réveille à temps pour épouser son amant, sans songer à donner un regret à son père qui se fait justice en s'empoisonnant lui-même. Tout cela n'est pas de la dernière nouveauté. La partition contient un joli chœur de soldats, par-ci par-là des mélodies assez heureuses et puis beaucoup de bonnes intentions avec quelques mauvaises. Je conçois que l'œuvre ait plu à M. Carvalho et surtout à Mme Carvalho qui y remplit le rôle principal; mais « le premier ouvrage » d'un lauréat de l'Institut, non plus que celui du plus simple mortel, ne saurait être un chef-d'œuvre et, en tout cas, il n'y a nulle apparence que ce sera M. Barthe qui nous consolera de la perte de Meyerbeer.

Nous venons d'entendre des œuvres de deux autres lauréats de l'Institut. La salle du Conservatoire ayant subi des restaurations dont elle avait un pressant besoin, on l'a inaugurée par l'exécution de la cantate de M. Lenepveu, couronnée au dernier concours, et d'une ouverture de M. Dubois, grand prix de 1861. Ces deux artistes ont montré d'excellentes dispositions pour la musique instrumentale; c'est à peu près tout ce que j'en puis dire pour le moment; mais ce n'est pas un mérite à dédaigner et il ne dépend peut-être que de leur volonté de devenir de bons compositeurs d'opéras.

Pour en finir avec le théâtre Lyrique, je dois mentionner deux ouvrages donnés au commencement de la saison et qui étaient encore des coups d'essai. L'un, c'est le *Rêve,* opéra-comique en un acte, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Samary, bluette sans conséquence; l'autre, c'est le *Roi des Mines,* opéra en trois actes, paroles de M. E. Dubreuil, musique de M. Chérouvrier. Cette dernière œuvre a été jouée en tout cinq fois; ce n'est pas la peine de vous en dire davantage. Le seul ouvrage nouvellement monté qui ait eu du succès, c'est *Martha* de M. de Flotow, opéra allemand, joué depuis plusieurs années avec une traduction italienne à la salle Ventadour, mais dont la véritable place était au théâtre Lyrique. Ce n'est

pas une œuvre d'une puissante originalité ni d'une expression profonde, mais c'est un joli opéra-comique dont l'action est intéressante et dont la musique est mélodieuse et pleine d'attraits.

Le théâtre Italien ne paraît pas jusqu'à présent faire mentir les fâcheuses prévisions que j'ai exprimées dans ma dernière chronique. Il possède cependant des artistes excellents; on ne saurait trouver mieux que Fraschini, Delle Sedie, Mme Penco et Mlle Grossi, auxquels il faut ajouter deux bons chanteurs bouffes, Zucchini et Scalese, et d'autres artistes de mérite. Mais le répertoire est d'une monotonie désespérante : six opéras de Donizetti, trois de Verdi, *Crispino e la Comare* des frères Ricci et *Don Bucefalo* de Cagnoni, voilà tout ce qu'on a donné depuis le commencement de la saison. *Don Bucefalo* a été représenté pour la première fois à Milan en 1849; c'est un opéra bouffe dont le sujet est le même que celui des *Cantatrice villane* de Fioravanti. L'action est insignifiante; la musique est bien dans le style bouffe italien, mais sans aucune originalité. De telles œuvres sont aussi impuissantes que les ballets pour ramener la foule au théâtre Italien. C'est *Lucrezia Borgia* qui a été jouée le plus souvent, probablement grâce à l'exécution. Nous aurons incessamment *Leonora* qu'on vante comme un des meilleurs opéras de Mercadante. Au surplus, M. Bagier n'a pas perdu le goût des voyages. Le mois dernier, il a envoyé quelques-uns de ses artistes en détachement pour donner des représentations à Rouen; on parle maintenant d'une expédition semblable à Bruxelles. M. Bagier compte beaucoup aussi sur Mlle Patti que nous reverrons prochainement et à qui l'on paiera, comme par le passé, 3,000 fr. par soirée; mais on aura soin d'augmenter le prix des places. Il est triste de voir un théâtre réduit à de telles extrémités. C'est un peu la faute du public.

M. Offenbach et la direction des Bouffes-Parisiens ont fini par s'arranger à l'amiable; c'est le parti qu'ils auraient dû prendre plus tôt; mais on parle en ce moment de la possibilité d'une nouvelle rupture. Le seul ouvrage de quelque importance donné au théâtre du passage Choiseul, depuis la réouverture, ce sont les *Bergers*, en trois actes, musique de M. Offenbach. Il y a de tout dans cet « opéra-comique, » car tel est le titre qu'on lui a donné : il y a du tragique, du comique et de la grosse farce. Les bonnes parties de l'œuvre font regretter une fois de plus que M. Offenbach ne fasse pas de son talent un meilleur usage. Mais aussi la *Belle Helene* continue à avoir tant de succès! On annonce cependant que le *maestrino* doit donner, l'automne prochain, un ouvrage en trois actes à l'Opéra-Comique. Je pense qu'il sera assez avisé pour ne pas nous offrir un nouveau *Chien Barkouf*.

Nous ne sommes certes plus au temps où l'on ne désignait par le *peuple* que certaines classes de citoyens. Que signifient donc ces mots de : théâtres populaires, concerts populaires, qu'on répète avec tant d'emphase? Ce ne peut être que des théâtres et des concerts à bon marché. Dès lors les foires regorgent de théâtres populaires et les concerts populaires courent les rues. En vérité, peu importe qu'on donne des auditions à bas prix; il s'agit avant tout de savoir ce qu'on donne et comment on le donne. Cette réflexion était nécessaire pour ce que j'ai à vous raconter.

Il y a dix-huit mois, on a pu lire dans tous les journaux l'annonce de la création d'un nouveau théâtre promettant merveilles. L'emplacement de ce théâtre était au faubourg Saint-Antoine; la salle devait contenir quatre mille places, deux mille à un franc, deux mille à cinquante centimes. La dépense étant évaluée à mille francs, il devait rester par jour un bénéfice de deux mille francs. Et comment en douter lorsque les bénéfices que rapporte le petit théâtre du Palais-Royal sont de soixante-neuf pour cent? Le nouveau théâtre, appelé pompeusement *Grand-Théâtre-Parisien*, ne pouvait donc manquer, au dire de la réclame, de faire rouler ses actionnaires sur l'or, en même temps que de « faire pénétrer dans les masses le goût éminemment civilisateur des chefs-d'œuvre de l'art dramatique français. »

Qu'est-ce, en définitive, que ce Grand-Théâtre-Parisien? La salle a la forme d'un rectangle très allongé, un peu rétréci à l'extrémité, et n'ayant rien moins que l'aspect ni la sonorité d'une salle de théâtre. Elle peut contenir quatre mille places, mais les prix de ces places varient depuis vingt-cinq centimes à cinq francs les jours de drame, et depuis cinquante centimes à huit francs les jours d'opéra.

Le directeur s'était entendu avec M. G. Duprez, le célèbre chanteur, pour l'organisation de l'*opéra populaire*. Au lieu d'un directeur, il y en avait donc deux; la moindre mésintelligence et surtout le moindre insuccès ne pouvait que produire des résultats désastreux. M. G. Duprez a cru faire un coup de maître en inaugurant « l'opéra populaire » par un ouvrage de sa composition : *Jeanne d'Arc*, paroles de son frère, M. Edouard Duprez, et de M. Méry. Une lettre adressée par lui à un journal avant la représentation prouve qu'il avait la foi la plus entière dans la réussite et qu'il se croyait certain (je n'exagère pas) de prendre pour le moins la place de Meyerbeer. La chute a été cruelle. Il serait impossible de gâter un sujet plus beau par une pièce plus vulgaire et plus absurde, ni par une musique plus dépourvue d'idées. Telle a été aussi l'opinion du public. La zizanie n'a pas tardé à se mettre entre les deux directeurs; les lettres adressées aux journaux, les citations par huissiers, les réclamations de dommages et intérêts allaient leur train, si bien qu'après la onzième représentation M. Duprez a fait défense à M. Massue de jouer son œuvre. On l'a reprise un peu plus tard, en mettant le prix des places au même taux que pour les drames; rien n'y a fait, au bout d'une demi-douzaine de représentations, *Jeanne d'Arc* a rendu les armes pour la seconde fois, et il est probable que « l'opéra populaire » a succombé avec elle. J'ajouterai pour les gens curieux que M. Duprez a publié une « édition populaire » de sa partition, la seule édition existante, toujours d'après ce principe que le populaire c'est le bon marché. Mais il en est sans doute comme de l'hospitalité écossaise, qui se donne et ne se vend pas.

J'ai parlé, dans une de mes chroniques, des séances musicales qui ont eu lieu dans la salle d'exposition de la Société nationale des beaux-arts (boulevard des Italiens). La Société s'étant dissoute, le directeur, M. Martinet, a recommencé à donner des concerts, puis il a transformé le local en une salle de théâtre, mais sans y faire aucun changement essentiel. Rien que par le prix des places on voit que son intention n'a point été de faire un théâtre populaire. Et pourtant que donne-t-il? Des vaudevilles, des pantomimes et des opérettes, pour lesquelles il ne lui manque que des chanteurs. Il a commencé par nous exhiber un opéra bouffe, de Donizetti, en un acte, la *Sonnette de Nuit (Il Campanello di Notte)*, représenté pour la première fois à Naples en 1836. Puis il s'est aperçu qu'il trouverait pour le moins aussi bien en France, et il a donné les *Deux Arlequins*, bouffonnerie en un acte, intitulée, je ne sais pourquoi, opéra-comique, et dont la musique, qui est de M. Emile Jonas, vaut mieux que la pièce. Mais ne désespérons pas : peut-être Arlequin réussira-t-il à gagner la faveur des promeneurs du boulevard des Italiens comme Polichinelle fait les délices des bambins aux Champs-Elysées.

Les concerts populaires de musique classique, sous la direction de M. Pasdeloup, sont toujours suivis par le public avec le même empressement. Une entreprise rivale pourrait avoir des chances de réussite, mais jusqu'à présent, aucune n'a pu s'établir d'une manière durable. La *Société des Grands Concerts* dont j'ai parlé dans ma chronique de septembre 1864 est restée à l'état de projet, faute des capitaux nécessaires. Une autre tentative du même

genre vient d'échouer. M. Malibran, qui, déjà en 1848, avait donné des concerts populaires, en a organisé de nouveaux le mois dernier au théâtre de la Gaîté, avec orchestre, chœurs et solos, mais sans s'astreindre rigoureusement à la musique classique. Après deux concerts, les musiciens de l'orchestre se sont constitués en société sous la présidence de M. Malibran, et après le troisième concert, ils ont renié M. Malibran, et se sont proposé de nommer un chef nouveau. L'affaire en est restée là; si elle n'est pas abandonnée, j'ai peu de confiance en son succès.

Je ne vous parlerai pas longuement de la musique du 34e régiment d'infanterie prussienne, qui a fait tant de bruit, soit dit sans jeu de mots, à Paris. Comme cette musique est un corps d'élite, spécialement favorisé par le gouvernement de Prusse, nous en pouvons conclure que les autres musiques militaires de ce pays ont de moindres qualités et plus de défauts. Les seules qualités qu'on doive reconnaître à l'orchestre de M. Parlow, ce sont la précision de l'ensemble et l'exactitude avec laquelle sont rendues certaines nuances de *forte* et de *piano*. Les défauts sont une manière toute mécanique de rhythmer la musique, un manque presque absolu de style et de goût, l'absence de bons solistes, l'emploi d'instruments, tous ou médiocres ou mauvais, et une organisation moins riche d'effets que celle des musiques de la garde impériale française. C'est par leur discipline toute prussienne que ces messieurs ont frappé l'attention du public, dont la curiosité avait été excitée d'avance par les journaux. On peut leur appliquer un vers célèbre, en le modifiant légèrement :

A vaincre sans *combat*, on triomphe sans gloire.

S'ils n'ont rien eu à nous apprendre, leur voyage à Paris aura cependant eu ce bon résultat, que désormais le public appréciera mieux les musiques militaires françaises parce qu'il aura un point de comparaison.

Le succès de *Crispino e la Comare* a provoqué la publication d'une brochure intitulée : *Notices sur Luigi et Federico Ricci*, suivies d'une analyse critique de *Crispino e la Comare*, par F. de Villars, Paris 1866. On y trouvera des renseignements historiques d'autant plus utiles que l'histoire des frères Ricci est mal connue en France. Une autre brochure très curieuse, c'est *La Vérité sur la Paternité de la Marseillaise*, par A. Rouget de Lisle, Paris 1865. L'auteur est le neveu du poète-musicien auquel nous devons le célèbre chant national. L'authenticité de ce chant avait été contestée, dans ces derniers temps, par M. Fétis. Quoique M. Fétis se fût rétracté dans la *Revue et Gazette musicale*, il n'a pas tenu sa promesse de faire faire la rectification dans la seconde édition de sa *Biographie universelle des Musiciens*.

Si le livre intitulé : *Philosophie de la Musique*, par M. Ch. Beauquier, Paris 1866, répondait parfaitement à son titre, ce serait certainement un grand service rendu à l'art. L'Allemagne possède plusieurs ouvrages sur l'esthétique musicale, mais qui tous laissent beaucoup à désirer. Le volume de M. Beauquier est intéresssant et contient des remarques judicieuses; mais pour traiter d'une manière bien satisfaisante un sujet aussi ardu, il faudrait non seulement être un critique et un philosophe très distingué, mais il faudrait avant tout posséder une connaissance approfondie de l'art musical et de toutes les questions qui s'y rattachent. C'est précisément cette dernière qualité qui manque le plus aux auteurs d'ouvrages de ce genre.

Enfin, on trouvera une foule de renseignements utiles dans deux brochures dont voici les titres : *Petites Archives des Théâtres de Paris*, souvenirs de dix ans, recueillis et mis en ordre par M. L. Palianti; 1re livraison, concernant le théâtre impérial de l'Opéra, Paris 1865. — *Almanach illustré, chronologique, historique, critique et anecdotique de la musique*, par un musicien; 1re année 1866, Paris. L'auteur de cet almanach, qui a gardé l'anonyme, est M. Arthur Pougin.

JOHANNÈS WEBER.

BIBLIOGRAPHIE

LE MYSTÈRE DE SAINT BERNARD DE MENTHON

Lorsque la section d'histoire et d'archéologie discutait au congrès scientifique de Chambéry la part que les institutions monacales avaient eue dans la colonisation et la marche de la civilisation, M. Lecoy de la Marche, alors archiviste de la Haute-Savoie, rappelant la grande figure du fondateur des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, eut l'ingénieuse pensée de rattacher à cette question un *mystère* en vers du XIVe siècle, relatif à la vocation et à la vie extraordinaire du héros des Alpes, dont M. le comte de Menthon lui avait donné communication. Les bornes des comptes-rendus du Congrès comme les réserves du propriétaire ne permirent d'en donner qu'un court extrait.

M. Lecoy de la Marche est revenu sur son travail, et sous ce titre : *Une œuvre dramatique au moyen-âge*, il a publié une analyse littéraire et historique de cette pièce. Elle est précédée de considérations du plus haut intérêt sur le but des *Mystères joués*, qui formaient un des exercices des maisons religieuses ou venaient en aide à la prédication ecclésiastique par la représentation des sujets de fêtes.

L'auteur relève en passant l'erreur de quelques notabilités littéraires qui ont confondu le Bernard des Alpes avec celui de Clairvaux, ou dont la critique passionnée n'a pu croire à ce prodige de dévouement.

On n'éprouve qu'un regret en lisant l'ouvrage, c'est celui de ne pouvoir suivre sur le texte la marche et l'enchaînement de toutes les parties de l'œuvre. Mais nous n'y perdrons rien. L'heureux propriétaire de cette pièce si intéressante a recueilli de précieux matériaux sur l'histoire de celui dont les vertus ont fait rejaillir tant d'illustration sur la famille de Menthon et se propose de publier le *Mystère* en entier avec tous les éclaircissements que comporte une étude de ce genre.

M. le marquis Costa de Beauregard signalait déjà, dans une séance de l'Académie de Savoie, en 1862 (1), les trois *Mystères de saint Jean, du Jugement* et *de la Passion* joués en Maurienne au XVIe siècle. Leur publication, ainsi que celle du *Mystère de saint Bernard*, constituerait le premier noyau de la littérature dramatico-religieuse de la Savoie au moyen-âge. Il serait à désirer qu'on retrouvât les pièces qui se sont jouées jusqu'au siècle dernier les jours de fête sur la place de Notre-Dame d'Annecy. Les registres des délibérations consulaires reproduisent les convocations d'office à ces représentations dont les rôles étaient partagés par le clergé, la bourgeoisie et le collége chappuisien.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici une remarquable étude lue l'année dernière à une séance publique de l'Institut historique par M. Cénac Moncaut sur les chanteurs et artistes ambulants. L'auteur passe en revue l'histoire de ces compagnies dès les rhapsodes con-

(1) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, V. 126.

temporains de la guerre de Troie jusqu'aux Trouvères et aux Troubadours du moyen-âge.

Tantôt sur la place publique, tantôt à la table des grands, souvent dans les campagnes, presque toujours aux fêtes nationales, ces compagnies ambulantes subissent partout et dans chaque siècle l'influence de l'atmosphère sociale dans laquelle ils exercent leur métier, et leur œuvre devient ainsi le thermomètre artistique des peuples qui viennent chercher une distraction ou une jouissance à leurs scènes improvisées. Chez les Grecs, les premiers rhapsodes chantaient les fragments les plus nationaux des poèmes d'Hésiode et d'Homère, et dans les festins les citoyens eux-mêmes mêlaient leurs voix à celle des chanteurs gagés. L'art dramatique a dû surgir de l'honneur et de l'intérêt que portait la bourgeoisie à ces informes représentations. Il n'en fut pas de même chez les Romains. Les *jeux Compitaux,* les *Atellanes*, les *chants Arvales,* les *vers Fescennius,* etc., joués ou chantés par des esclaves, des paysans Osques, des *Lydiens*, des pantomimes grecs, des jongleurs égyptiens, ne purent s'élever à la hauteur de l'art dans un pays dont les lois soumettaient ces acteurs au supplice des verges ou à l'ostracisme de la bonne société. Ils durent borner leurs vues au rôle d'histrions. Le public romain désertait les scènes de Térence pour courir à leurs bouffonneries et les couvrir ensuite d'ignominies.

Ces troupes recrutées des aventuriers de tous les pays continuèrent à reproduire sur un ton de plus en plus grotesque les prouesses de l'Olympe érotique du paganisme, pendant les premiers siècles du christianisme et de nombreux témoignages historiques établissent qu'ils faisaient les délices de la populace des villes et des campagnes, d'autant plus facile à satisfaire sous le rapport de l'art, qu'elle avançait vers cette époque critique où la décadence de l'empire romain allait faire place à l'invasion des barbares.

Ce fut pour détourner les fidèles de cette scène immorale autant que pour frapper plus vivement leur imagination par des sujets plus élevés comme doctrine et plus purs comme morale que l'Eglise introduisit la représentation dans ses fêtes. Si elle ne put gagner à sa cause ces baladins cosmopolites, elle recruta ses acteurs parmi le clergé et la bourgeoisie et le *jeu du mystère* fit irruption même dans les monastères. L'histoire a enregistré les grandes transformations opérées par le christianisme dans les diverses classes sociales; celle des artistes ambulants était à peine connue. M. Cénac Moncaut a jeté sur cette question un nouveau jour. On conçoit le double intérêt qui s'attache à l'étude de ces pièces dramatiques, qui forment, dans le moyen-âge, une branche de littérature à part, tenant du sanctuaire et de la place publique; comme les poèmes, elles appellent quelquefois sur la scène les personnages du ciel, de la terre et des enfers ; mais elles ajoutent la variété des langues, selon les rôles, le latin, le français et les dialectes vulgaires.

Elles offrent un charme tout exceptionnel lorsqu'elles ont pour objet de célébrer une des gloires nationales.

On pénètre avec une avide curiosité dans ces manoirs féodaux à la suite des personnages; on s'initie à leur costume, à leur langage, à leurs mœurs. On suit avec un intérêt toujours croissant les péripéties de cette histoire, depuis le choix d'une épouse pour le jeune Bernard jusqu'à la mort de l'archidiacre d'Aoste. L'unité de temps et de lieu n'était pas connue de ces acteurs qui employaient deux jours à représenter une pièce de près de quatre mille vers, qui commence au château de Menthon et finit à Novare.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour que la publication promise vienne satisfaire au plus tôt la juste impatience du public. C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 janvier 1866

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M le *Secrétaire* rend compte de la situation financière de la Societé; il résulte de l'examen du compte de 1865, sur lequel M. le Secrétaire fait un rapport detaillé, que les recettes ont dépassé de beaucoup les depenses, grâce aux nouveaux membres qui se sont fait inscrire dans le courant de l'année, et au subside qui a eté accordé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. En l'état des choses, la Societé peut régulariser définitivement sa position, et faire face aux dépenses obligatoires.

Entière décharge est donnée à M. le Trésorier et à M. le Secrétaire directeur-gérant de la *Revue savoisienne*, pour leur gestion de 1865.

M. le *Secrétaire* donne ensuite lecture d'une circulaire adressée à la Société par l'Academie de Mâcon, et relative à un congrès agricole que cette dernière tiendra au mois de mai prochain époque à laquelle un concours regional doit s'ouvrir dans le chef-lieu de Saône-et-Loire.

M. *Eloi Serand* dépose, au nom de M Alexandre Aussedat, d'Annecy, une médaille trouvee, le 28 décembre 1865, dans la propriété du donateur, à Chevênoz, près d'Annecy. Cette médaille est en bronze et frappée au type de Trajan Dèce (249 à 251 de notre ère) Elle porte a *l'avers :*

IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG

soit : *Imperator Caius Messius Quintus Trajanus Decius Augustus*

Au *revers :* deux femmes debout, dont l'une tient une enseigne militaire, avec la légende :

(P)ANNONIAE S . C

Le même membre, au nom de M. Charvet, architecte, fait don à la Societé de deux médailles commémoratives de la pose de la première pierre du palais du Commerce à Lyon M. Charvet etait inspecteur des travaux de ce bâtiment. Le donateur fait observer, dans une note qui accompagne ces médailles, que la date *XXV mars* est fausse : la premiere pierre fut posée le 15 mars 1856. Le coin de la plus petite de ces médailles a été enfoui sous la première pierre, et celui de la seconde a été déposé dans les archives de la ville de Lyon.

Sur la proposition de deux membres, la Société admet M. Piotton, cure d'Alby (Haute-Savoie), au nombre de ses membres effectifs, et M. Lecoy de La Marche, archiviste aux archives de l'Empire à Paris, au nombre de ses membres correspondants.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau pour 1866. Sont nommes :

Président : M. Camille Dunant.
Vice-Président : M. Ducis
Secrétaire : M. Jules Philippe.
Sous-secrétaires : MM Louis Revon et Saillet, professeur.
Archiviste : M Eloi Serand.
Trésorier : M. Fr. Bachet, neveu.

Membres du Comité de rédaction de la REVUE SAVOISIENNE :

MM. Ducis, Jules Philippe et Louis Revon.

Directeur-gérant du journal :

M Jules Philippe

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 février 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Ceutrons dans le Haut-Faucigny, par M. C.-A. Ducis. — La chaîne des Aravis et ses vallées (3e article), par M. le Dr L. Bouvier. — Note statistique sur l'instruction primaire en Savoie, par M. Jules Philippe. — Nouveau document sur Berthollet et Vichard de Saint-Réal, par M. le Dr L. Bouvier. — Charles Weiss, par M. Jules Philippe. — Une charte inédite publiée par M. Paul Lullin. — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

LES CEUTRONS DANS LE HAUT FAUCIGNY

Les Ceutrons occupaient les hauts plateaux des Alpes (1), auxquelles ils avaient laissé leur nom, *Alpes Ceutronicæ, in Ceutronum alpino tractu* (2). Leur présence dans le haut Faucigny n'a jamais soulevé aucun doute, puisque, selon Pline, ils étaient limitrophes de ceux du Vallais, *Octodurenses* (3). Le détroit de Cluses formant une limite naturelle entre les deux bassins supérieur et inférieur de l'Arve, on en avait conclu, sans autre preuve, que les Ceutrons avaient occupé tout le plateau supérieur. Un auteur italien, Durando, avait même cherché à établir un rapprochement, assez forcé toutefois, entre Passy et *Vatusicum*, le dépôt commercial des fromages ceutrons (4).

La découverte faite, en 1852, d'une inscription romaine au Larioz de la Forclaz, sur Saint-Gervais, est venu modifier ces conjectures, au moins à partir de la date qu'elle porte, l'an LXXIV de notre ère. En voici la lecture :

Ex auctoritate
Imperatoris Cæsaris Vespasiani
Augusti, pontificis maximi,
Tribunicia potestate quintum, consulis quintum,
Designati sextum, imperatoris...
Cneius Pinarius Cornelius
Clemens, legatus ejus, proprætor
Exercitus germanici
Superioris, inter
Viennenses et Ceutronas
Terminavit.

Cette lecture a été discutée dans plusieurs ouvrages : je citerai, en particulier, le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1854; *Notice sur les Eaux minérales de Saint-Gervais*, par le docteur Payen, 1854; *Mémoire de l'Académie impériale de Savoie*, V; *Revue archéologique* de Paris, 1859, par M. Renier, page 353; *Congrès scientifique de Grenoble*, 1857, page 395; *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863, page 539; la *Revue savoisienne*, 1864, octobre et novembre; 1865, janvier; l'*Académie impériale de Lyon*, 1861.

Indépendamment de la limitation qui en fait l'objet, cette inscription précise la forme administrative de deux peuples entrés dans l'empire romain. A ce double titre, elle est très importante.

Les Allobroges, après avoir joui des honneurs de la *colonie* sous Jules César, avaient été réduits au *droit latin, jus latii*, ensuite d'une lutte avec les colons romains. Ils formaient alors une enclave dans la Narbonnaise (1). Galba et Vespasien leur ouvrirent la porte du *jus romanum* par l'érection de la province Viennoise. Galba, pour récompenser le dévouement que les Allobroges lui avaient montré à son avénement à l'empire, avait détaché leur pays, ainsi que plusieurs autres cités de la province Narbonaise, pour en former une nouvelle province sous le nom de *Viennoise*, du nom de la capitale des Allobroges (2). Plutarque lui en fait un reproche dans sa biographie (3). Galba était resté trop peu de temps au pouvoir pour consolider son œuvre : Vespasien dut l'achever. Il ratifia plusieurs décrets de son prédécesseur (4) et, entre autres, il détermina les confins de la nouvelle province contre les Ceutrons; c'est l'objet de l'inscription. L'opérateur en fut le commandant de l'armée du Haut-Rhin, délégué spécialement à cet effet.

Dans cette fusion avec dix autres cités méridionales, les Allobroges perdirent leur nom, qui ne s'appliquait qu'à leurs trois cités, Vienne, Cularo et Genève, pour prendre celui de leur capitale qui s'appliquait à toute la province, *Viennenses*. Or, ce nom collectif se lit dans l'inscription de la Forclaz et établit évidemment l'existence de la province. Pourquoi les *Genavenses*, dans le territoire desquels se trouve l'objet du conflit,

(1) Strabon, *Géog.*, IV; Ptolem, *Géog.*, III.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XI, 42, XXXIV, 2.
(3) Id., id., III, 20.
(4) *Piemonte cispadano*, 40.

(1) Strabon, *Géogr.*, IV.
(2) Mermet, *Hist. de Vienne*, I.
(3) *Plutarc. in Galba.*
(4) Tacite, *Hist.*, IV, 40.

ne traitent-ils pas seuls avec les Ceutrons, puisqu'ils formaient chacun une cité égale à l'autre? La raison en est très simple. Les Genevois faisaient partie de la province Viennoise : ce sont les *Viennenses* qui traitent.

Les Ceutrons, habitant les hauts plateaux des Alpes, ressortissaient militairement à la province d'Italie, sans en faire partie intégrante (1); car ils ont conservé dans cette inscription leur nom primitif, comme le gardaient les peuples alliés, *fœderati,* avec leurs lois, leur administration, mais sans droits politiques, et à la condition de fournir à l'Etat un corps de troupes et de payer un impôt, que venait recouvrer un chevalier romain sous le nom de *procurator Cæsaris*, procureur impérial. C'est ce qui constituait le *jus latii,* le droit latin (2), dont les Ceutrons avaient été gratifiés, au rapport de Pline, contemporain de Vespasien (3).

Les Ceutrons étaient alors pour l'Italie ce que les Allobroges avaient été pour la Narbonnaise, un peuple *fédéré*, une enclave de province, sans y être incorporés administrativement. Aussi traitent-ils, dans ce conflit de limites, en leur propre nom. Ces deux points me semblent hors de doute.

La question des confins respectifs, sans paraître d'abord aussi claire, peut recevoir néanmoins une solution raisonnée. Deux traitants figurent dans l'inscription, les Viennois et les Ceutrons. Donc les deux zones limitrophes leur appartiennent à l'exclusion de toute autre peuplade, je veux dire de tout autre province ou municipe. Les *Octodurenses* sont bien voisins des Ceutrons, mais leur territoire ne forme pas un angle à la Forclaz, puisqu'il n'est pas question d'eux. C'est donc bien aux Ceutrons qu'appartient toute cette bande de terre qui s'étend de la Tarentaise actuelle par le val Mont-Joie, le val de Vaudagne, le plateau de Servoz jusqu'au Buet, contre les Vallaisans leurs voisins, selon Pline.

Par le même principe la province Viennoise revendiquait toute la zone parallèle, soit les territoires de Passy et de Megève. Cette division est marquée par une crête de montagnes dont le Mont-Joly et le Mont-d'Arbois sont les principaux jalons au sud de l'Arve. Par la Tête-Noire de Mont-Fort elle se rattache à la pointe du Platey, aux rochers des Fiz, à l'aiguille d'Ay et au Buet.

La zone ceutronne est indispensable pour justifier le texte de Pline sur le voisinage des Ceutrons et des Octodures du Vallais. La zone allobroge est évidente par les inscriptions de Passy, dont voici la lecture :

Marti
Aulus Isugius Auli filius
Voltinia (tribu) Vaturus
Flamen Augustalis
Duumvir ærarii
Ex voto.

—

Marti Augusto
Pro salute
Lucii Vibii Lucii filii
Flavini
Lucius Vibius Vestinus
Pater
Duumvir juridicundo
Triumvir locorum publicorum persequendorum
Ex voto.

Ces inscriptions ont été trouvées aux Oultars, *Altaria,* sur la voie qui du bas de Passy menait à un village antique détruit par l'épanchement du lac de Servoz. Elles constatent trois faits qui viennent à l'appui de la frontière allobroge.

C'est d'abord le nom d'un membre de la tribu *Voltinia,* dans laquelle se faisaient inscrire tous les Allobroges qui obtenaient le droit de cité romaine. Ce sont ensuite les titres de *Duumvir ærarii* ou de *Duumvir juridicundo* que l'on trouve également dans le territoire allobroge, à Genève, à Saint-Sigismond près d'Albertville, à Grenoble, à Vienne, etc., et qui ne se lisent dans aucune des quatorze inscriptions romaines de la Tarentaise, pas plus que le nom de la tribu *Voltinia*. On conçoit, en effet, que les Ceutrons, relevant de la province d'Italie au moins jusqu'à l'époque de Diocletien, aient dû se faire inscrire comme citoyens dans les tribus autorisées pour cette province.

Quant au titre de *Triumvir locorum publicorum persequendorum* qu'on ne lit nulle part chez les Ceutrons, M. Rénier, le savant professeur d'épigraphie du Collége de France, assure qu'on ne le trouve que dans la province Viennoise (1).

Enfin, et ceci est remarquable, la commune de Passy dépasse encore, comme le faisaient les *Viennenses,* la ligne de l'Arve et vient appointer son extrême limite jusqu'au plateau sur lequel a été trouvée l'inscription-terme de la Forclaz, là où s'affrontent les territoires des Houches et de Saint-Gervais, dont la suite représente le pays des Ceutrons.

Rarement l'archéologie a eu à constater d'aussi précieuses coïncidences géographiques et épigraphiques, qui semblent remonter aux mêmes sources.

C.-A. Ducis.

(1) Ptolem. *Géograph* , III. Pline, *Hist nat* , III.

(2) Ortolan, *Hist. de la législ. romaine,* 163. A. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine,* I.

(3) Pline, *Hist. nat.,* III, 20.

(1) *Revue archéologique,* 1859, p. 358.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(3e article.)

II

LA VALLÉE DU GRAND-BORNAND

Villeneuve, chef-lieu de la vallée, ses catastrophes. — M. le curé Porret et le bréviaire de saint François de Sales. — La vallée du Bouchet. — La bénite Fontaine. — Le col des Annes. — La vallée du Chenaillon. — Les plantes du Chenaillon. — Tremblement de terre de 1817. — Mortalité comparative de 1756-1760 à 1850-1860. — Les habitants du pays, leurs maisons, leur commerce, leur émigration.

La vallée du Grand-Bornand est une des vallées les plus curieuses de la Savoie; elle peut aussi passer à bon

droit pour l'une des plus riches. Par sa vaste étendue, sa belle exposition, ses nombreux pâturages, l'activité de son commerce, le caractère et l'industrie de ses habitants, elle mérite d'être visitée et d'être plus connue des artistes tout autant que des naturalistes. L'imagination des uns et les recherches des autres y trouveront une égale satisfaction et pour tous des sujets d'études qui prendront place dans leurs meilleurs souvenirs.

Je quittai La Clusaz le 25 juillet 1862. Il était six heures du soir : le soleil n'éclairait plus que les crêtes de montagnes qui abritent le petit village auquel je faisais mes adieux. Je traversai le plateau de Saint-Jean-de-Sixt par un petit sentier qui va se perdre en serpentant sous de grands sapins et qui, par une pente rapide au milieu des prairies, me fit rejoindre la grande route au hameau du Villaret, berceau d'un grand homme que je ne dois pas oublier. Il trouvera sa place dans un article spécial que je réserve aux hommes remarquables du pays.

De là, en pleine obscurité et en moins d'un quart d'heure, une belle avenue me conduisit au grand village. Je descendis à l'*Hôtel Missilier*, l'un des trois hôtels qui bordent la grande place carrée de l'endroit : on y trouve une excellente cuisine et un bon service. Je fis de ce village le centre de mes nouvelles excursions et là encore j'eus des impressions de montagne qui ne firent qu'ajouter à celles que j'apportais.

Le chef-lieu porte le nom de Villeneuve. Il a son histoire, et son passé n'est pas exempt de catastrophes. En 1569, le village tout entier devint la proie des flammes. L'église, le clocher et ses quatre cloches disparurent dans l'incendie; la cure seule fut épargnée. On put recueillir toutefois une quantité de métal suffisante pour la fabrication d'une grande cloche qui fut enlevée comme tant d'autres en 1792 et dirigée sur les fonderies de canons de la République. La tour actuelle, toute en pierres de taille et surmontée d'une belle flèche, date de 1662.

Le 20 novembre 1698, le nant Communaz, prodigieusement gonflé à la suite de pluies torrentielles, déborda. Ses eaux qui, dans leur marche rapide, entraînaient pêle-mêle des blocs de pierre, de la vase, des gazons et des troncs d'arbres, menaçaient d'ensevelir les habitants de Villeneuve sous ce nouveau déluge. Ceux-ci épouvantés firent dire une messe en l'honneur de la sainte Vierge et assistèrent incontinent, pleins de joie et de bonheur, à la cessation du fléau dévastateur. Le pays n'en a pas perdu la mémoire et chaque année une messe se dit encore aujourd'hui, le 21 novembre, en commémoration de cet événement. Des faits de ce genre ne sont pas rares dans les Alpes. C'est ainsi que, le 1er septembre 1806, quatre villages de la vallée de Goldau furent écrasés par une semblable cause qui coûta la vie à plus de 400 habitants. En quelques minutes, l'une des plus riches vallées de la Suisse fut transformée en un affreux désert et éprouva une perte de plus de 5 millions.

M. le curé Porret, à l'obligeance duquel je dois ces détails, m'a révélé une autre particularité qui s'adresse à tous ceux qui ont le culte des grands souvenirs. Il possède le bréviaire de saint François de Sales qu'il a bien voulu me faire voir. Ce volume, de 1609, magnifique édition elzévirienne, remarquable et par la beauté du papier et par la netteté des caractères, est un grand in-4° à double colonne avec rubriques rouges et contenant douze admirables gravures à l'eau forte. Il porte au bas le nom de l'imprimeur : *Joannes Moreti typographus Antuerpiensis* (Anvers) par privilége d'Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas pour le roi d'Espagne Philippe II, confirmé en 1601.

Il contient en manuscrit les lignes que voici : « C'est le « bréviaire de saint François de Sales, lequel fut donné « par noble Melchior de Sales à son neveu, noble et révé- « rend messire Jean Marin, fils de feu noble Jean-Baptiste « Marin et de demoiselle Marie-Marthe de Sales, nièce du « dit Saint, lequel noble Jean Marin l'a donné à noble et « révérend Charles de Gribaldy, chanoine de Sainte- « Marie, le 15 août 1679, son neveu. »

Ce dernier était un parent de l'évêque de ce nom. Tout le monde sait que saint François de Sales fut sacré dans l'église de Thorens, le 8 décembre 1602, par Vespasien Gribaldy, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné, qui, depuis 15 ans, vivait dans la retraite à Evian, sur les bords du lac de Genève.

Voici comment M. Porret est entré en possession de ce véritable monument de l'art typographique. Curé à Saint-Paul, en Chablais, il gagna la confiance et l'amitié de M. Jean-Antoine de Gribaldy, qui habitait le même lieu, dernier et unique descendant de cette famille, qui conservait depuis de longues années la précieuse relique. Lors de la nomination de M. Porret à la cure du Grand-Bornand, M. de Gribaldy, qui a aujourd'hui près de 90 ans, voulant donner à son ami un témoignage de son estime, lui offrit le précieux bréviaire et y joignit cette mention :

« Ce bréviaire du grand saint François de Sales, lequel « m'a été donné comme étant le seul héritier de mes « ancêtres, soit de la famille des nobles de Gribaldy.

« Je soussigné noble Jean-Antoine feu noble Joseph- « François-Marie de Gribaldy, natif d'Evian, domicilié à « Saint-Paul, déclare et fais don perpétuel et irrévocable « sans aucunes réclamations de quelles parts ce peut être « à M. Porret Gabriel, très digne archiprêtre et curé du « dit Saint-Paul.

« En foi de quoi j'ai signé et écrit de ma main, chez « moi, dans ma maison en Poise (nom du village) rière « ledit Saint-Paul.

« Signé : De Gribaldy Jean-Antoine.

« Ce 16 octobre 1855. »

Mgr Rendu employa sollicitations sur sollicitations pour décider M. Porret à lui céder le précieux volume. Même démarche de la part de Mgr Rivet, évêque de Dijon, qui lui en fit offrir 3,000 fr. par son aumônier, et même refus. M. le curé du Grand-Bornand n'a jamais voulu et ne veut à aucun prix se dessaisir du bréviaire du glorieux patron du diocèse d'Annecy.

J'ai entendu répéter que le bréviaire de saint François de Sales était conservé à Thonon : cette prétention est insoutenable, et en face des pièces que je viens de produire, l'authenticité de la propriété de M. Porret me paraît établie et hors de toute contestation possible.

Je remerciai M. le curé de sa confiance, du plaisir extrême que son beau livre m'avait procuré et, armé de mon carton, je pris la route de la vallée du Bouchet, route longeant la rivière de la Borne et unie comme une allée de parc. Dans les montagnes, il faut toujours s'attendre à voir les chemins suivre la direction des eaux dont le bruit devient la seule boussole qui guide l'homme dans ces solitudes. Quand le torrent débouche dans un lit à de grandes profondeurs, l'homme détourne la tête, s'écarte un peu du gouffre et se fraie un chemin comme il peut, toujours à portée du bruit qui est son pilote de circonstance. Si, au contraire, le torrent s'avance sur une surface peu excavée, le chemin de l'homme se rapproche de ses rives et vous retrouvez alors des traces d'hommes, de bestiaux, et des maisons tantôt pour serrer la récolte tantôt pour abriter les troupeaux. Ainsi, de la vallée du Bouchet le chemin et la rivière ne se quittent pas; celle-ci étant presque toujours à fleur de terre. Des deux côtés de la route, les habitations se succèdent sans interruption.

A deux heures et demie de distance du chef-lieu, on rencontre le hameau de La Duche, et dans ce hameau la plus ancienne chapelle du Grand-Bornand qui a été

bâtie en 1671 (1) à l'occasion d'une épizootie qui régnait dans les montagnes.

Non loin de la chapelle, existe une source d'eau sulfureuse, froide, peu abondante et assez analogue à celle de Challes. La première mention de cette source remonte au 30 août 1700 ; elle se trouve consignée dans le procès-verbal de la visite pastorale de Mgr Rossillon de Bernex qui eut lieu à la même époque. Elle est connue dans la vallée sous le nom de la *bénite Fontaine.* On raconte à cette occasion, c'est du moins la tradition locale, que le bienheureux Jean d'Espagne, fondateur de la chartreuse du Reposoir, traversa la vallée du Bouchet et que, sous le coup de douleurs qu'il devait aux péripéties de son long voyage, douleurs qui finirent par lui rendre la marche impossible, il en trouva le remède dans l'usage de l'eau de La Duche : de là le nom de bénite Fontaine que les montagnards du XIIe siècle imposèrent à leur source et qui a survécu jusqu'à ce jour. Les habitants du hameau sont jaloux de l'insigne patronage qui est venu s'exercer, dès le début, sur leur fontaine et ne tarissent pas sur les propriétés merveilleuses dont elle est douée.

A partir de la bénite Fontaine, le chemin monte insensiblement : il se relève en évitant les mille difficultés du sol; il tourne autour de l'obstacle, fait des zigzags et revient constamment sur lui-même; peu à peu il disparaît en même temps que la végétation des forêts et vous laisse au milieu d'une surface nue, plus ou moins accidentée, sur laquelle se dessine le *chalet du Feny.* De là on monte encore pendant une demi-heure au milieu de petits cours d'eau qui se réunissent pour donner naissance à la Borne et on arrive au grand *chalet des Annes,* sur le col du même nom. Ici se termine la vallée du Bouchet et commence la vallée du Reposoir qui s'annonce par un de ces gouffres réellement effrayants pour les regards encore peu habitués aux spectacles des montagnes.

J'entrai au chalet tout en nage, brisé par quatre heures et demie de marche en plein soleil de juillet. Le montagnard, homme robuste, de haute taille, à la figure avenante et dans toute la force de l'âge, m'offrit avec empressement l'hospitalité de son toit. Il jeta quelques branches de sapin sur le foyer, plaça un escabeau de bois devant le feu et m'invita à m'asseoir, le dos contre la flamme. Je m'exécutai de bonne grâce et pendant que je causai avec mon hôte de sa situation élevée et des rudes épreuves que les accidents de température lui ménageaient parfois à lui comme à ses bestiaux, il se prit à faire bouillir de son meilleur lait qu'il me servit dans une écuelle de porcelaine de montagne à la façon de Curius Dentatus, d'antique mémoire. Je savourai à longs traits ce lait exquis; je l'accompagnai même d'une tranche de pain d'avoine qui me parut fort appétissante. En cela nous sommes tous d'Athènes : que de fois ne se fatigue-t-on pas d'avoir toutes ses aises; que de fois aussi n'est-on pas porté à se plaindre de n'en point avoir! On veut alors remplacer le pain blanc par le pain d'avoine et le pain d'avoine par le pain blanc. Ce besoin de changement emprunte souvent le caractère d'une souffrance; mais au chalet des Annes c'était plus que cela, c'était une nécessité gracieusement offerte et gracieusement acceptée. Remis de mes fatigues, je serrai les rudes mains de l'excellent montagnard et je poursuivis ma route du côté du Reposoir. Pour le quart d'heure, je n'entrerai pas dans cette terre promise des botanistes, mais restant, comme Moïse, à la porte de la terre de Chanaan, je reviendrai sur mes pas dans la direction du Chenaillon qui complète, avec le Bouchet, la vallée du Grand-Bornand.

(1) Le curé de l'époque, noble César de Morel, fournit pour l'erection de cette chapelle 190 florins de Savoie. Le florin valait 15 sous deux deniers et deux douzains.

Pour y parvenir, on se dirige au nord de Villeneuve : on gravit, par un chemin pierreux, la rive droite et fort escarpée du Communaz qui fait entendre le murmure de ses eaux à une grande profondeur. Au bout d'une heure, on atteint le hameau considérable du Chenaillon qui a donné son nom à toute la vallée. La chapelle, restaurée de fraîche date, se présente avec beaucoup d'élégance au milieu d'un groupe d'habitations. Un bon chemin tout en plaine vous conduit à un autre hameau, situé sur la rive gauche du torrent : de là au col de la Colombière, qui est la dernière limite de la vallée, il faut une bonne heure et demie de marche. Cette vallée, bien peuplée, a une belle exposition, et offre un beau coup-d'œil sur le mont Lachat, montagne d'une étendue considérable, qui s'interpose entre les deux branches de la vallée du Grand-Bornand, parsemée d'habitations sur tous les points, et formant le vrai théâtre de la vie pastorale du pays.

Les graminées abondent vers le point culminant; et là les composées, les ombellifères, les liliacées sont de toutes les familles végétales celles qui réservent au botaniste les plus heureuses trouvailles. A ce point de vue, la route du Chenaillon a aussi sa place. En 1848, notre estimable confrère, le Dr Hénon, parcourant ces parages, signala la présence du *Rosa pomifera* Herm. près des chalets de la Selle et fut frappé de la beauté de cette espèce. Sans aller si loin, on la rencontre vers les premières maisons qui couronnent la hauteur du chemin sur la droite. Ici, le fruit est couvert de *soies glanduleuses* tandis que la même espèce, dans la vallée de La Clusaz, a le fruit tout-à-fait glabre. On trouve encore, tout le long de la route et dans de très bonnes conditions de développement, le *Rosa Reuteri* Godet, le *R. coriifolia* Fries, et tout auprès de l'habitation de Mme Pesse, qui est dans une position ravissante, le *R. montana* Chaix. Pour ces espèces, le Chenaillon ne sera jamais perdu pour l'observateur et a des droits incontestables à ses recherches.

Le 11 mars 1817, à neuf heures du soir, on ressentit, au Grand-Bornand, une violente secousse de tremblement de terre. Des hommes furent renversés et plusieurs qui étaient couchés sur des bancs furent jetés à terre. Dominique Pernet vit le mur de sa maison fendu dans toute sa longueur et la pierre du foyer brisée en son milieu. Les couverts des fourneaux furent délogés; deux horloges s'arrêtèrent et changèrent de place. On entendait mugir les vaches et hennir les chevaux : l'effroi était général. L'explosion s'annonça comme un coup de tonnerre et fut suivie, quelques heures après, de deux autres secousses plus légères : l'une à 11 heures du soir, et l'autre à 1 heure du matin.

S. Em. Mgr Billiet (1) a constaté que le même jour et à la même heure, une violente secousse eut lieu au village des Houches et dans toute la vallée de Chamonix. Ce tremblement de terre s'étendit à toute la Savoie et à une bonne partie de la Suisse.

Dans cette vallée, dont les habitations si remarquables à beaucoup d'égards s'étendent depuis 934 mètres d'altitude, niveau de Villeneuve, jusqu'à 1,500 qui en est la dernière limite, j'avais à cœur de déterminer quelle pouvait être l'influence des saisons sur la mortalité de la population. M. l'abbé Perret, vicaire au Grand-Bornand, vient de m'adresser deux tableaux qu'il a bien voulu remplir avec un rare empressement sur mes indications et qui sont intéressants à consulter.

(1) *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie.* Chambéry, 1848; p. 22.

Ier TABLEAU

Période de 11 *ans. — Mortalité de* 1850 *à* 1860.

Années	Janv	Fév.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total annuel
1750	4	»	1	5	2	2	1	1	»	3	1	2	27
1751	4	2	1	1	8	1	5	D	1	3	2	1	22
1752	1	1	3	13	5	8	2	2	»	1	»	3	39
1753	2	1	1	1	5	»	»	1	2	»	»	4	17
1754	»	1	1	3	»	1	3	»	»	2	2	»	13
1755	4	3	3	1	1	»	D	1	1	3	2	»	19
1756	1	2	2	2	2	»	»	2	2	»	1	3	17
1757	»	1	1	1	1	1	»	»	1	2	1	»	9
1758	1	6	5	5	7	2	D	2	3	D	»	4	35
1759	2	3	3	2	»	1	2	2	»	»	1	1	19
1760	»	»	»	»	3	5	»	»	2	»	1	2	13
Total mensuel	19	20	23	34	34	24	8	11	12	14	11	20	230

IIe TABLEAU

Période de 11 *ans. — Mortalité de* 1750 *à* 1760.

Annees	Janv	Fév	Mars	Av	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc.	Total annuel
1850	3	1	4	5	1	6	4	4	6	4	3	2	43
1851	6	6	6	»	6	3	11	5	1	4	6	3	57
1852	1	3	12	12	8	2	2	5	2	3	3	3	54
1853	2	1	9	7	3	5	2	2	3	1	9	6	47
1854	4	4	1	5	9	2	2	4	2	3	2	3	39
1855	1	1	1	»	2	4	2	2	5	3	3	3	27
1856	2	»	4	3	2	3	5	8	2	4	1	7	44
1857	4	1	6	4	3	3	2	4	1	1	8	3	42
1858	1	2	6	4	8	4	3	1	4	1	3	2	41
1859	7	5	5	10	3	2	4	»	1	9	7	4	59
1860	2	3	3	2	3	3	2	3	3	3	4	2	39
Total mensuel.	33	27	59	50	50	37	41	38	30	38	49	40	492

Rapprochons les données que nous présentent ces deux tableaux et montrons les rapports des quatre saisons dans les deux périodes réunies :

Hiver de 1750 à 1760. . . . (Janvier, février et mars.)	62	181
Hiver de 1850 à 1860. . . .	119	
Printemps de 1750 à 1760 . . (Avril, mai et juin.)	92	229
Printemps de 1850 à 1860 . .	137	
Eté de 1750 à 1760 . . . . (Juillet, août et septembre.)	31	140
Eté de 1850 à 1860	109	
Automne de 1750 à 1760 . . (Octobre, novembre et déc.)	45	172
Automne de 1850 à 1860 . .	127	

D'après ces tableaux, on voit que la population du Grand-Bornand a doublé dans l'espace de cent ans. La moyenne annuelle des décès, dans la première période, est de 19; ce qui suppose un chiffre de près de 1,000 habitants. Dans la seconde, la même moyenne accuse un nombre de 41 pour une population de plus de 2,000 âmes.

De plus, on voit que les mois les plus chargés, dans le premier tableau, sont *avril, mai* et *mars,* et que, dans le second, ce sont *mars, avril* et *mai;* résultat qui nous montre, dans la réunion des deux, la plus grande mortalité s'exerçant au printemps, diminuant en été, se relevant aux approches de l'automne et se maintenant un peu plus élevée pendant l'hiver.

Ce n'est donc pas pendant les rigueurs de l'hiver, mais bien au printemps et par suite des brusques variations de température qui forment son apanage, que les populations des montagnes courent le plus de chances de mort. A aucune époque de l'année l'influence des saisons, sur la mortalité, n'est plus manifestement active; à aucune époque on ne devrait prendre plus de précautions, pour assurer son existence contre les chances défavorables, mais malheureusement l'expérience et l'observation des faits nous démontrent que c'est l'époque de l'année où le montagnard, jaloux de secouer son manteau de neige, en prend le moins.

La population de la vallée du Grand-Bornand était, il y a quelques années, de 2,400 habitants : elle n'en compte à cette heure (26 juillet 1862) que 1,995. On voit qu'elle n'est pas en progrès, et si l'on recherche la cause de cette situation, on la trouve tout entière dans l'émigration qui enlève chaque année au pays la fleur de sa jeunesse. C'est un besoin pour les jeunes gens de 18 à 24 ans de voir Paris et il est rare de trouver dans la vallée un jeune homme de cet âge qui n'ait pas visité la grande ville. Dans le nombre de ceux qui s'y fixent (1), quelques-uns prospèrent; d'autres, c'est la grande masse, y traînent une pénible et chétive existence, trop heureux encore quand ils ne vont pas, avant l'âge, fournir un appoint à la mortalité des hôpitaux : *quæque miserrima vidi!* — Quoi qu'il en soit, le Grand-Bornand compte plus de 500 de ses enfants à l'étranger.

La moyenne des décès annuels est de 40 et celle des naissances, de 50. Dans ce moment, trois femmes sont âgées : la première, de 85 ans; la seconde, de 88, et la troisième, de 97 ans. L'année dernière encore, on a sépulturé une femme à 96 ans. Six vieillards sont plus qu'octogénaires.

La population du pays est robuste, d'une forte constitution, sobre sans se refuser toutefois les choses de première nécessité. Les vents du nord y règnent rarement. Quant à l'exposition, je n'en connais pas de plus heureuse; aussi les quatre plaies de la région inférieure de nos Alpes y sont-elles inconnues : je veux parler de la *phthisie pulmonaire,* des *scrofules,* du *goître* et du *crétinisme,* dont la fréquence est d'autant plus sensible de cinq cents à douze cents mètres d'altitude que l'insolation est plus rare et que la respiration s'effectue dans un air plus humide et moins souvent renouvelé.

On compte 60 familles sous le nom de Périllat : le nom de Favre en réunit 30; celui de Veuillet, 25; celui d'Angeloz, 20; ceux de Missillier, de Gaillard, de Suize, de Perrissin, chacun près de 12.

Les montagnes y sont d'un grand rapport. La fabrication d'un genre particulier de fromage très recherché, connu sous le nom de *reblochons,* est la spécialité de la vallée. Il s'en fabrique annuellement pour plus de 80 à 100,000 fr. Pendant l'hiver, on élève, dans les étables, beaucoup de poulets qui se vendent, en été, sur la place de Genève et dont le chiffre est de 10 à 12,000 fr. On nourrit, dans les montagnes, plus de 100 juments poulinières, et si l'on joint à tout cela l'industrie du bois blanc qui est considérable, l'argent qui revient et circule dans ces parages par suite de l'émigration, on comprendra facilement que les Bornandins jouissent d'une heureuse aisance et que, sous ce rapport, ils figurent au premier rang parmi les populations les plus fortes, les plus riches et les plus industrieuses de nos montagnes.

Dans un prochain article, je poursuivrai ma course dans la vallée du Reposoir qui ne le cède à nulle autre pour les richesses végétales qu'elle renferme et qui est, sous ce rapport, je me plais à le répéter, la véritable terre promise des botanistes.

(A suivre.) Dr BOUVIER.

---

(1) *Rochaix,* le grand artiste auquel on doit la statue de Foderé a Saint-Jean-de-Maurienne, celle de Myans et celle de don Pedro, du Brésil, est originaire du Grand-Bornand par son père.

NOTE STATISTIQUE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN SAVOIE

M. J. Manier vient de publier une carte et un tableau statistiques de l'instruction primaire en France, établis d'après le nombre de conscrits qui, sur un total de 100, savaient au moins lire, de 1857 à 1861.

D'après ces documents, la Haute-Savoie occuperait le 23e rang sur les 89 départements, avec une proportion de 83 0/0, et la Savoie le 32e rang, avec une proportion de 76 0/0. Il est juste de faire observer, toutefois, que la Tarentaise, qui forme un des arrondissements de la Savoie, devrait être placée dans les premiers rangs si on la considérait isolément. Cette province est très avancée sous le rapport de l'instruction primaire et du nombre des écoles communales. On pourrait en dire autant d'une portion de l'arrondissement d'Albertville.

En classant les départements d'après le nombre d'élèves qui, sur 100 habitants, fréquentent les écoles primaires, il ressort que la Haute-Savoie occupe le 20e rang, avec une proportion de 14,4 0/0, et la Savoie le 29e rang, avec une proportion de 13,3 0/0.

D'après le tableau de M. Manier, les départements les plus avancés en instruction primaire sont ceux du nord et de l'est de la France, à l'exception de la Seine-Inférieure, du Nord, du Var et des Alpes-Maritimes.

Le premier est le Doubs, avec une proportion de 96,2 0/0 de conscrits sachant lire, et le dernier est le Morbihan, avec une proportion de 6,7 0/0.

La Seine occupe le 10e rang, avec une proportion de 80,8 0/0.

JULES PHILIPPE.

NOUVEAU DOCUMENT SUR BERTHOLLET & VICHARD DE SAINT-RÉAL

Le 55e volume des *Délibérations municipales* de la ville d'Annecy renferme les lignes que voici :

« Du 23 septembre 1766.

« Noble *Alexis*, fils de noble François Vichard de « Saint-Réal et de feue demoiselle Anne-Marie d'Hum- « bert mariés, natif de Saint-Réal, paroisse de Saint- « Jean-de-la-Porte en Savoie, domicilié en cette ville;

« Et discret *Claude-Louis*, fils de M. Louis Ber- « thollet et de demoiselle Philiberte Donyer mariés, « bourgeois et habitans de cette ville, s'étant présenté « pour les deux places vacantes au collége des Pro- « vinces, l'une pour l'étude du droit et l'autre pour la « médecine, et personne autre ne s'étant présenté, ils « ont été nommés et leur sera fait l'attestation de pro- « bité et pauvreté en tel cas requis. »

Ce document, enfoui dans la poussière des archives de la ville d'où notre ami Serand vient de l'extraire, démontre que Vichard de Saint-Réal, ami de Saussure et naturaliste comme lui, est allé étudier le droit à Turin après sa nomination au collége des Provinces, en 1766, double circonstance qui était restée ignorée jusqu'ici dans la vie de l'ancien intendant général de Sardaigne, mort à Turin en 1825.

De plus, il remet en lumière ce fait que Berthollet a obtenu la même nomination que son noble compatriote et que, la même année, le *discret* fils du châtelain de Talloires s'est mis en route pour Turin avec un certificat de pauvreté délivré par la municipalité d'Annecy. Or, en cette année 1766, Berthollet avait 18 ans, étant né en 1748. Il passa quatre ans dans la capitale du Piémont, c'est-à-dire les années 1767, 1768, 1769 et 1770 et fut reçu docteur, à 22 ans, en 1770 et non en 1768 comme l'affirme certain biographe de l'illustre chimiste. Pas plus qu'aujourd'hui, il n'y avait à cette époque, en Italie, d'université se chargeant de faire des docteurs en médecine au bout de deux ans.

Un autre prétend qu'*il n'avait pas vingt-un ans quand il fut attaché à la Maison d'Orléans*. Ceci est purement gratuit et d'une inexactitude manifeste, car à 21 ans, c'est-à-dire en 1766, Berthollet était à Turin dans la troisième année de son cours d'études. C'est en 1772, comme je l'ai fait voir ailleurs (1) qu'il vint à Paris, âgé de 24 ans, et comme il ne se présenta qu'en 1773 chez Tronchin, il avait au moins 25 ans quand il fut pris comme préparateur du laboratoire de chimie du duc d'Orléans et attaché en même temps comme médecin à la Maison de Mme de Montesson.

Ainsi se contrôle notre histoire quant aux dates, quant aux lieux et quant aux personnes; ainsi s'établit peu à peu la certitude de ce côté et chaque document nouveau qui surgit devient une éclaircie dans le sombre obscur de notre passé. D'autres sont venus, d'autres viendront encore!

Dr BOUVIER.

CHARLES WEISS

Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon depuis 1812, est mort le 11 de ce mois, à l'âge de 87 ans.

Ce savant distingué, que Quérard n'a pas craint d'appeler *l'un des bibliothécaires les plus érudits même parmi les plus érudits*, a été le principal collaborateur de notre compatriote Michaud pour sa *Biographie universelle;* on estime qu'il a écrit un tiers de l'ouvrage; ses articles sont signés de son nom et quelquefois simplement de ses initiales W.

Charles Weiss était, sans contredit, le savant le plus remarquable de la province; simple et modeste, il ne rechercha jamais la renommée; il faisait de la science pour la science, ce qui ne se voit plus guère, aujourd'hui que Paris nous a donné l'exemple de l'érudition en habits brodés et en riches équipages. Beaucoup d'écrivains modernes et des plus fameux ont eu souvent recours au bibliothécaire de Besançon pour éclaircir certains points douteux de l'histoire nationale. Il en est presque toujours ainsi, et c'est là une preuve de plus que les savants de province peuvent rendre de grands services; tel qui critique les efforts d'un modeste travailleur inconnu à Paris, et qui admire de confiance la prose d'un académicien, ne se doute pas que presque toujours ce dernier a puisé dans les notes du premier, et à pleines mains, pour composer sa harangue ou son histoire!

Charles Weiss, animé d'un ardent patriotisme local, a été le soutien de presque tous les Francs-Comtois qui, dans notre époque, se sont fait un nom dans les

(1) *Annales de l'Assoc. Florim. d'Annecy,* p 34 (ann. 1853).

lettres ou les sciences. C'est lui qui le premier a deviné le talent de Proudhon, sans prévoir, toutefois, que ce célèbre économiste se lancerait dans des idées spéculatives aussi hardies que celles qui lui ont valu sa réputation.

Charles Weiss, dans son testament, a disposé d'une somme de 30,000 fr. pour l'érection d'une statue au cardinal Granvelle, son compatriote, qui de simple procureur s'éleva au rang de ministre de Philippe II.

JULES PHILIPPE.

UNE CHARTE INÉDITE

Monsieur le Directeur,

Je prends la liberté de vous prier, quoique cela ne rentre pas dans le cadre habituel de votre intéressante publication, d'y consacrer néanmoins une petite place à la charte inédite ci-après, du 29 décembre 1268, émamant de Rodolphe, seigneur de Faucigny, et concernant la chartreuse du Reposoir. Elle provient des manuscrits du Père Leyat, dont un exemplaire se trouve dans les archives de Turin; et dont un autre exemplaire, également complet, existe en mains de M. Ch. de Faucigny-Lucinge, prince de Cystria. C'est grâce à l'extrême complaisance de ce dernier que j'ai eu copie de cette pièce, et j'estime qu'elle est d'une haute importance pour tous ceux qui veulent étudier la généalogie des dynasties de Faucigny.

Agréez, etc. PAUL LULLIN.

Genève, 20 janvier 1866.

« Quoties cumque malum discordie inter aliquas emergit personas, providendum est ac modis omnibus satagendum his qui sunt in sublimitate constituti, ne per eorum negligentiam, et rerum contingat exinanitio, et corporum et animarum fiat perdiditio, inde Ego Rodulphus de Fulciniaco, patris mei Aimonis et matris mee fultus exemplo, qui domum Repausatorii fundaverunt, et dum vite presentis compotes fuerunt beneficiis auxerunt ac studiose defensati sunt, querimoniam quam Turumbertus Bremerius minister et frater ejus super Alpibus de Marins et de Bremi predicte domui moverunt perpetuo pacificare ac finem debito studio terminare..... Igitur multitudine sapientium ac religiosorum virorum nec non et secularium, statuto die et loco conveniente, post multas hinc inde cumulatas rationes, predictus Turumbertus et frater ejus eamdem calumpniam penitus remiserunt, et si quid juris in predictis habebant Alpibus domui Repausatorii dederunt et laudaverunt. Hoc factum est per manum R. Prioris Repausatorii, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo octavo, epacta XXVIII, luna IX, feria III, per octavas nativitatis Domini apud Valeres in presentia Domini A. Gebennensis Episcopi et Domini Petri Tarentas. Archiepiscopi, Abbatum etiam scilicet W. de Alpibus, Rodulphi de Sancto Mauritio, Burcardi de Abundantia, Pontii de Siz, Henrici fratris mei prepositi Gebennensis, Willelmi prioris de Nantua, Amblardi de Vinaccii ejusdem loci monachi, Michaelis Alaudi, W. P.... Simeonis conversorum, Rodulphi Alamani et Raimondi patruorum meorum, Aimonis et Turumberti senescalcorum meorum, G. de Voserier, G. de Fraxino, P. de Fraxino, P. de Bueges, G. Dardel, W...., Domini Stephani Pomei, W. fratris ejus et aliorum multorum. »

TRADUCTION.

« Toutes les fois que le fléau de la discorde s'introduit entre quelques hommes, ceux qui sont élevés en dignité doivent s'empresser d'y pourvoir par tous les moyens possibles, de peur que leur négligence n'entraîne la ruine des biens, la perte des corps et des âmes. En conséquence, moi Rodolphe de Faucigny, encouragé par l'exemple de mon père Aimon et de ma mère qui ont fondé la maison du Reposoir, et qui, durant leur vie, en ont été les bienfaiteurs et les constants défenseurs, j'ai voulu terminer définitivement les contestations que Turumbert, métral de Brémi, et son frère élevaient contre ce couvent, au sujet des Alpes de Marins et de Brémi. J'ai donc réuni au jour et au lieu fixés un grand nombre d'hommes doctes et religieux, aussi bien que de laïques; en leur présence, le susdit Turumbert et son frère ont entièrement renoncé à leurs prétentions contre le monastère du Reposoir, et lui ont abandonné tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les dites alpes. Fait à Valères, en mains de R. prieur du Reposoir, l'an de l'incarnation du Seigneur 1168, épacte 28, lune 9, le mardi dans l'octave de la Nativité, en présence des seigneurs A. (Arducius), évêque de Genève, et Pierre, archevêque de Tarentaise; des abbés W. d'Aulps, Rodolphe de Saint-Maurice, Burcard d'Abondance, et Ponce de Sixt; de mon frère Henri, prévôt de Genève; de Willelme prieur de Nantua, Amblard moine au même lieu, Michel Ailloud, W. P. et Siméon frères convers; de mes oncles Rodolphe Allaman et Raimond; de mes sénéchaux Aimon et Turumbert; de G. de Voserier, G. et P. du Frainet, P. de Boëge, G. Dardel; du seigneur Etienne de Pomier et W. son frère; enfin de plusieurs autres. »

Cette charte montre qu'en 1168, Aimon Ier, sire de Faucigny, était mort, que son fils aîné, Rodolphe, lui avait succédé comme seigneur du même pays, et que Henri, son second fils, qui succéda à Rodolphe en 1178, était encore engagé dans les ordres et prévôt du chapitre de Genève.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La fameuse question de la position de la ville d'Alesia, le dernier retranchement de l'indépendance gauloise, vient de recevoir une nouvelle solution.

Depuis plusieurs années déjà, M. Fivel, architecte de Chambéry, conduit sans doute par l'étymologie de Novalaise (Nova Alesia), près de Saint-Genix-d'Aoste, canton de Chambéry, eut l'idée de chercher dans le delta formé par le Rhône et le Guiers (les *duo flumina* des *Commentaires*), l'emplacement où César finit par détruire le reste de l'armée de Vercingétorix. M. Fivel, de concert avec M. Tessier, professeur d'histoire au lycée de Chambéry, étudia la question en archéologue et en mathématicien; la plume et le compas à la main, ces messieurs se rendirent un compte exact du texte de César, qui a décrit d'une manière assez précise la lutte suprême du grand chef gaulois contre lui.

Tandis que les partisans modernes des *Alesia* supposées jusqu'à ce jour avaient été forcés, pour soutenir leur système, de tourmenter les paroles de César, de chercher des raisons plus ou moins plausibles pour expliquer de nombreuses erreurs de mesures et de distances, M. Fivel fut assez heureux, si on l'en croit, pour ne pas se trouver un seul instant en contradiction avec les descriptions des marches et contre-marches des armées belligérantes, et notre compatriote paraît certain maintenant d'avoir bien définitivement découvert la vraie Alesia. Mais si son système semble aujourd'hui prendre le pas sur tous les autres, ce n'a pas été sans peine: parmi les défenseurs des Alaise, des Alise ou de telle autre localité moderne que les archéologues présentaient au monde savant comme la seule héritière de l'Alesia de César, il se trouvait des hommes marquant dans la science qui n'entendaient pas s'être trompés. Ceux qui n'avaient pas encore adopté de système,

souvent déçus dans leur attente, voyaient avec défiance une nouvelle opinion se faire jour. Il a fallu une haute intervention pour faire accorder à l'idée de M. Fivel toute l'attention qu'elle mérite, et nous apprenons de bonne source que l'Empereur doit visiter cette année les localités auxquelles il s'agit de rattacher le souvenir d'un des plus grands événements de l'histoire des Gaules.

Nous verrions avec plaisir que la découverte de M. Fivel fût décidément reconnue; car, au point de vue archéologique, il en résulterait que la Savoie aurait acquis une intéressante page de plus dans ses annales. Nous avons ouï dire qu'une société était en voie de formation à Chambéry, afin de recueillir les fonds nécessaires pour faire des fouilles sur le territoire de la nouvelle Alesia; nos vœux de réussite accompagneront les travaux de nos confrères de la Savoie qui ont eu là une patriotique idée; ils font bien de se hâter et de ne pas attendre que des étrangers viennent s'emparer des antiquités précieuses de Novalaise pour en enrichir les musées des autres départements.

A ce propos, nous devons mentionner que les trépieds romains, trouvés près de Thonon l'année dernière, ont été donnés au Musée du Louvre, il y a quelques jours, par M. Griolet, qui les avaient acquis à un prix très faible. Nous avouons sans détours que nous préférerions les voir dans le Musée de Thonon; mais... *sic facta voluerunt !* En attendant, c'est une leçon pour nous tous; espérons que nous saurons en profiter.

Le musée du Louvre vient de s'enrichir aussi de la magnifique collection de bas-reliefs assyriens provenant tous du palais de Nemrod, et donnée par M. Delaporte, consul général de France. Ces monuments, dont plusieurs sont gigantesques, appartiennent à une époque très reculée et qui n'était représentée jusqu'à ce jour dans les collections parisiennes que par un seul petit morceau de sculpture.

Les dons de l'importance de celui de M. Delaporte ne sont pas rares, Dieu merci, en France. Il n'y a pas de pays au monde où les recherches archéologiques se pratiquent avec plus d'ardeur et de désintéressement que dans le nôtre. Non seulement de modestes savants fouillent avec ardeur le sol des provinces françaises où il reste des traces d'habitations gauloises ou romaines, mais d'autres, plus hardis, animés à un plus haut degré du feu sacré de la science, vont dans les contrées lointaines à la recherche des antiquités de tous les peuples. Les journaux spéciaux nous apportent chaque jour des nouvelles intéressantes de ces chercheurs courageux auxquels l'histoire, la philologie et presque toutes les sciences doivent de précieux renseignements.

C'est ainsi qu'aujourd'hui une foule de savants explorent en tous sens l'île de Chypre. Il est vrai que cette armée de pionniers de la science n'est pas composée exclusivement de Français; on y compte des représentants de tous les pays. Mais l'honneur de la plus belle découverte faite jusqu'à présent dans l'île célèbre, revient à un Français, M. Jean Tripier. Cette découverte consiste en trois sarcophages dont un est très beau, et une statue de femme qui peut rivaliser, dit-on, avec les plus belles des principaux musées d'Italie et de France. Ces objets doivent être offerts à un musée de Paris. Les petites rivières vont toujours dans les grandes.

Les fouilles de Pompéï, qui ont été reprises avec une ardeur si louable depuis la constitution du royaume d'Italie, continuent de donner des résultats de plus en plus satisfaisants. Elles ont amené dernièrement la découverte de vestiges du christianisme dans le palais de l'édile Pansa. On a trouvé dans ces ruines une croix entourée d'inscriptions satiriques et une caricature du Christ crucifié avec des oreilles de Midas. M. Champfleury a fait connaître déjà un fac-simile d'une *charge* de Jésus à peu près semblable. Ceci prouve une fois de plus que jamais un novateur, quelqu'il fut, n'a échappé à la critique de la caricature; quand le plus sublime de tous a dû subir cette épreuve, combien nous paraissent ridicules les pygmées modernes qui affichent la prétention de passer à la postérité vierges de tout coup de crayon ou de ciseau !

En France même les découvertes archéologiques récentes présentent quelque intérêt. Dans la France centrale, M. le comte de Rochambeau a trouvé dans ses propriétés les restes d'une villa romaine; contrairement à ce que font beaucoup de gens qui se soucient fort peu des richesses archéologiques qu'ils rencontrent en labourant leurs terres, cet honorable propriétaire s'est mis à fouiller en amateur l'emplacement où sont enfouis les murs romains qui ont ébréché les socs de ses charrues. Il dirige lui-même les travaux et fera profiter de ses recherches la société d'archéologie du Vendômois.

Puisse la conduite de M. de Rochambeau servir d'exemple à beaucoup d'autres propriétaires.

Mais voici une découverte plus intéressante : elle est du domaine de la numismatique. Un paysan de Mendioude (Basses-Pyrénées) a trouvé dans son champ un pot de terre contenant 17 écus *à la vache*, à l'effigie d'Henri d'Albret, et se rapportant à l'époque où ce prince, compagnon de François Ier, était prisonnier de Charles-Quint au château de Pavie. Ces pièces, qui manquent à toutes les collections, prétend-on, ont été achetées par un numismate de Bayonne au prix de quatre fois le poids de l'argent. Trois pièces, revendues par l'heureux acheteur, ont payé tout le trésor. C'est l'histoire invariable de toutes les trouvailles de ce genre.

Pour finir nous citerons un fait qui se rapporte à l'archéologie bien qu'il ait un caractère entièrement moderne. Il s'agit d'une trirème antique qui a été mise à l'eau le 3 janvier dernier à Bordeaux. Cette trirème a été construite dans les chantiers de la capitale de la Gironde, sous la surveillance de M. Béléguic, capitaine de frégate. C'est le second navire de ce genre construit sur les chantiers français depuis quelques années. Le premier était sorti de Saint-Cloud, mais il n'a pas navigué longtemps.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

Dans sa dernière séance la Société Florimontane a reçu les dons et echanges suivants :

1° *Revue des Sociétés savantes;* sept. 1865; — 2° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 3° *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; déc. 1865; — 4° *De l'Interprétation d'une lettre de S. Rémi à Clovis*, par M. Lecoy de La Marche; don de l'auteur; — 5° *Almanach de Genève* pour 1866, publié par l'Institut genevois; — 6° *Journal des connaissances médicales*, de M. Caffe; — 7° *Revue archéologique* de Paris; — 8° *Revue du Lyonnais;* — 9° Le *Mont-Blanc;* — 10° Le *Courrier de Savoie;* — 11° Le *Léman;* — 12° L'*Abeille du Bugey;* — 13° La *Tribune lyrique*.

—

M. l'amiral Jurien de la Gravière vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences, section de géographie et de navigation, en remplacement de M. Duperrey Il a obtenu 49 voix sur 57 votes.

—

M. Backer, qui a découvert un nouveau lac près des sources du Nil, est actuellement à Londres, où il prépare le récit de sa découverte.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Encore les Allobroges et les Ceutrons en Faucigny, par M. C.-A. Ducis. — Le déluge de Viuz-en-Sallaz, par M. J. Piotton. — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — Nécrologie: M. Quétand, avocat, par M. le Dr Bouvier. — *Le Magister*, sonnet de M. Achille Millien. — Bulletin.

ENCORE LES ALLOBROGES ET LES CEUTRONS EN FAUCIGNY

En 1862 la section d'histoire et d'archéologie de l'Académie impériale de Lyon avait exprimé le vœu bien légitime de faire abriter l'inscription de la Forclaz sur Saint-Gervais. M. le Préfet de la Haute-Savoie appuya cette demande auprès du Ministre d'Etat, et S. Exc. accorda 150 fr. pour pourvoir à la conservation de ce monument historique, qui a été, en conséquence, fixé dans un cadre formé de blocs de granit. Il est à regretter que cet abri ne le protège pas suffisamment contre toute détérioration. On a cru mieux faire en proposant de déplacer cette table de pierre et de l'encastrer dans le mur d'un établissement public, comme l'église ou l'école des Plagnes au bas du Mont-Fort. Mais cette mesure ne dispenserait pas de l'érection d'un autre monument pour indiquer la place où l'inscription a été trouvée, puisqu'elle constate une plantation de limites. Ce qui me paraîtrait le plus convenable en l'état, ce serait la construction d'un véritable abri, qui permettrait aux archéologues de consacrer sur place le temps nécessaire à l'étude de ce monument si intéressant.

En dehors de cette limitation officielle entre la province Viennoise et le municipe Ceutron, il n'en demeure pas moins vrai que le détroit de Cluses était et est encore une séparation naturelle qui différencie comme deux pays à part les bassins supérieur et inférieur de l'Arve (1). Il n'est pas impossible que le plateau de Sallanches ait abrité un petit *pagus* comme les Acitavones, dont les Ceutrons et les Allobroges auraient convoité le territoire. Le légat de Vespasien l'a attribué à la province Viennoise. C'était un premier gage donné au principe qui a prévalu plus tard, celui des limites par les eaux pendantes. Car l'ancien diocèse de Genève, qui représentait la cité romaine, a fini par étendre ses confins jusqu'à la cime des montagnes, en comprenant les vallées de Montjoie et de Chamonix et le plateau de Vaudagne.

L'étude des voies de communication peut jeter quelque jour sur ces questions d'ancien voisinage.

Avant que les Romains eussent pénétré dans les Alpes, lorsque les Allobroges et les Ceutrons jouissaient respectivement de leur indépendance, chaque peuple devait pouvoir parcourir toutes les parties de son territoire sans avoir besoin d'emprunter celui de son voisin.

Et, depuis la soumission des Allobroges, lorsque les Ceutrons gardaient encore leur autonomie, ils durent être souvent traqués dans leurs confins par les légions romaines et réduits à leurs voies de communication intérieure.

Après la pacification du pays, les vainqueurs amélioraient ou rectifiaient ces chemins celtiques selon les exigences de la stratégie ou de l'administration.

Selon une tradition constante un *actus* traversait le col du Bonhomme où l'on a trouvé des monnaies des empereurs romains. Se rattachait-il au col de la Seigne, en contournant le *Cremonis Jugum* de *Cœlius Antipater*, ou à la station romaine de *Bergintrum* (Bourg-Saint-Maurice) au bas de l'Alpe graie, ou à tous les deux, c'est une question à étudier. Au nord, ce chemin descendait dans la vallée de Montjoie en longeant le Mont-Jovet, *Mons Jovis*, le Mont Hermans (Hermès ou Mercure).

On rencontre au Plan-des-Dames un murger conique de plus de quatre mètres de hauteur sur une base de gros blocs, dans le genre de ceux qu'on appelle ailleurs des Mont-Mercure, et sur lesquels les passants jettent une pierre (1).

Depuis Bionnay on observe encore sur le flanc oriental un vieux chemin se dirigeant vers Montivon et le Plan. Plus loin ce ne sont plus que des tronçons, dont l'ensemble néanmoins fait suite dans la même direction vers le Larioz, où a été trouvée l'inscription-limite, et le col de la Forclaz, plateau boisé entre deux éminences, la Tête-Noire de Mont-Fort et le Prarion de Vaudagne (2).

Le chemin actuel qui mène de Saint-Gervais à la For-

(1) Lors de la formation du département du Léman, en 1798, le bassin supérieur de l'Arve continua à faire partie du Mont-Blanc; ce n'est qu'en 1800 qu'il fut réuni au Léman.

(1) *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863, p. 303. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, III, p. 448.

(2) Le nom de Montfort est une traduction littérale du gallois *Val-dain*, dont on a fait Vaudagne. Bullet.

claz tourne à l'est pour redescendre aux Grads. Ce nom, qui ne peut avoir qu'une origine latine, *ad gradus*, semble constater l'antiquité de cette ligne. La rapidité de la pente avait probablement motivé quelques marches en profil de la route.

De là prenait-elle la direction de la vallée de Chamonix? Le nom de *Campus munitus* qu'on lit dans plusieurs actes anciens, remonte-t-il à l'époque romaine? Quelle pouvait être l'étendue des glaciers il y a 2,000 ans? Si les Romains ont passé par là, le tracé de leur route a dû faire suite, par un pont sur l'Arve, à celle que nous venons d'étudier et cotoyer la rive droite. Or, pas le moindre vestige d'ancienne route ni de camp retranché n'a été observé dans cette direction. Mais, bien au-dessus du chef-lieu de Chamonix, un vieux chemin, dont le niveau attire de loin l'attention, relie plusieurs villages situés à mi-côte sous les forêts, sans se rattacher par aucune ligne régulière à celui que nous avons laissé.

Il est très probable que ces habitations ont précédé le chef-lieu de Chamonix, lorsque l'emplacement de ce dernier était encore couvert de glaciers. Après le retrait successif des glaces, cette surface inculte et sauvage aura reçu des premiers colons du coteau supérieur le nom de *Chamo*, qui au moyen-âge exprimait l'idée de *ager exilis et incultus* (1). Dans les chartes relatives à l'établissement du prieuré, on a dit au génitif *prioratus Chamonis*. A moins qu'on veuille trouver à la suite de *Chamo* le mot de *nix*, neige (2).

Au XIIIe siècle la prononciation vulgaire de ce nom ne différait guère de celle d'aujourd'hui : car deux chartes portent en toutes lettres *Chamunix*, une autre *Chamonix*, et une autre *Chammonis*, intercalés tels quels dans le texte latin. La lettre finale semble surtout exclusive du *Campus munitus*, qui en roman aurait dû se prononcer *Champs munits;* on ne voit nulle part que la lettre *x* ait été une contraction de *ts*.

Le *Campus munitus* de quelques notaires du moyen-âge, qui se sont copiés les uns les autres, peut être mis sur la même ligne que le *Mons gaudii*, traduction un peu tardive du nom de la vallée de Mont-Joie ou Mont-Joë, qui a évidemment la même origine que celui du Mont-Jovet, *Mons Jovis*, au bas duquel elle se prolonge (3).

Le prieuré de Chamonix, qui a été dévolu plus tard au chapitre de Sallanches, relevait d'abord féodalement du château de la Clusaz, où une chapelle était dédiée à saint Michel, qui est devenu ainsi le patron de Chamonix. L'étendue de sa juridiction, marquée par des limites naturelles, du Nant de la Diosa jusqu'au col de Balme, et comprenant les vallées du Lac, d'Orsine et de Chamonix (4), semble indiquer que la culture de ces confins a été également l'œuvre du moyen-âge.

La Clusaz, qui a laissé son nom au château de Saint-Michel sur le lac, a dû être primitivement le terme des communications. Les droits féodaux affectés à leur ouverture en attestent l'origine. Les archives locales de Servoz et de Chamonix relatent d'anciennes discussions sur les ponts et barrières qui unissaient ou séparaient les deux vallées.

Les considérations qui précèdent et l'étendue des glaciers, il y a 2,000 ans, présumée d'après leur dépression toujours croissante, me portent donc à croire que la vallée de Chamonix n'était guère viable à l'époque romaine et que depuis la Forclaz et les Grads le chemin des Ceutrons devait prendre la direction de Servoz par un pont sur l'Arve, qu'a remplacé le pont Pélissier, pour se relier à la ligne du col d'Anterne et du col Berard qui n'en était probablement que la suite, puisque aucun vestige bien constaté ne la rattache à celle du bas Faucigny. Comme à la Forclaz, elle aurait longé les confins des Allobroges, ce qu'il n'est pas rare d'observer dans ces sortes d'études (1). En constatant le caractère des tronçons du Châtelard de Salvans, j'ai omis de rappeler qu'on y avait trouvé des médailles romaines (2).

Si les Ceutrons, les Graïocèles et les Caturiges ont essayé d'arrêter César au passage d'Ocellum (3), les Véragres et les Sédunois ont résisté plus victorieusement à son lieutenant Serg. Galba (4). Il est probable qu'il y avait, entre toutes ces peuplades, une alliance offensive et défensive pour conserver leur indépendance sur les hauts plateaux des Alpes, et que ces ententes politiques et militaires n'étaient que la conséquence de leurs rapports agricoles ou commerciaux. C'est peut-être à ce dernier motif autant qu'aux exigences stratégiques qu'il faut attribuer la réunion des Ceutrons et des Vallaisans en une même province des Alpes graies et pennines, au moins dès Constantin.

Lors de la fusion provinciale de ces peuples dans l'empire, quel a été le sort de cette route de la Forclaz? Car, si l'on remarque encore quelques tronçons construits à la romaine sur le territoire de Passy, on a peine à en reconnaître sur ceux de Saint-Gervais et des Houches. Je pense qu'elle a continué à servir aux relations commerciales des mêmes peuplades, mais qu'en même temps le gouvernement romain aura fait ouvrir une route, si déjà elle n'existait, par Saint-Gervais, les Plagnes, jusqu'à ce village allobroge appelé par la tradition *Diouza* ou *Dionysia* et que l'éboulement du Dérochoir par le Nant-Noir aurait anéanti.

Ce cataclysme, en abaissant le lit de l'Arve, aurait fait disparaître le lac de Servoz, dont on ne voit plus aujourd'hui que les traces. Mais lorsque son niveau était élevé de douze à quinze mètres au-dessus du cours actuel de l'Arve, les industriels de cette époque avaient utilisé une dérivation de ses eaux pour quelque usine de la vallée du Châtelard ou même dans les dépendances du bourg de Diouza. C'est ce qui paraît évident par l'inspection des tronçons de canaux taillés dans le roc depuis l'entrée orientale du col du Châtelard jusqu'aux Egraz, *ad gradus*. Il y a là, en effet, des mar-

(1) Ducange, *Glossaire de la basse latinité*. Les droits acquis sur ces steppes s'appelaient *Chamonagium*.

(2) C'est l'opinion de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

(3) *Boneogilum* etait une station romaine. La contraction de la langue française en a fait Bonneil, que les notaires du moyen-âge ont naïvement traduit par *bonus oculus*, comme ils ont traduit par *quinque martes* le nom de saint Mars, contraction de *sanctus Medardus*. Leçon de M. Quicherat à l'Ecole des Chartes, decembre 1864.

(4) *Archives communales de Chamonix*.

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 123. *Congrès de Saint-Etienne*, 1862, II, 13. Observations de M. Challes sur les voies romaines de l'Yonne.

(2) Boccard, *Hist du Vallais, notes*, Salvans, 365.

(3) Cæsar, *De bello gall.*, I, 10.

(4) Id., III.

ches taillées dans le roc, qui indiquent un ancien chemin par lequel les intéressés pouvaient remonter la ligne du canal comme on le fait encore ailleurs en pareil cas, pour surveiller l'usage de ces prises d'eau et pourvoir aux accidents.

Une faible partie de cet aqueduc était connue au siècle dernier (1). L'ouverture de la route de Chamonix en a fait découvrir un autre tronçon (2) se profilant par neuf angles sur une longueur de plus de 70 mètres, dont près de 20 se trouvent absorbés par l'aire de la nouvelle route. Cette galerie a été taillée au pic ; on reconnaît parfaitement les tâches de l'ouvrier et ses reprises d'œuvre.

Je donne ici, à partir de l'entrée de la galerie vers l'Arve, les hauteurs et largeurs respectives des différentes sections ; je les dois à l'obligeance de M. Hembert, conducteur des ponts et chaussées, qui a constaté cette découverte.

	Hauteur	Largeur
1re section,	2m,56	1m,65
2e —	1m,55	1m,00
3e —	1m,70	0m,75
4e —	2m,12	0m,75
5e —	2m,60	0m,70
6e —	1m,95	0m,70
7e —	1m,60	0m,70
8e —	1m,30	0m,80
9e —	1m,80	0m,90

Les planchers et les plafonds sont horizontaux, sauf à la première section où le plafond est en plein cintre. Les parois sont également verticales. Mais, dans la deuxième section, on a pratiqué, à mi-hauteur, une entaille haute de 0m,60, et qui atteint jusqu'à 0m,30 de profondeur, ce qui établit vers le milieu une largeur de 1m,30.

Une tradition prétendait qu'avant la catastrophe dont j'ai parlé plus haut, l'Arve se dégorgeait du lac de Servoz par le vallon du Châtelard. Mais l'affouillement circulaire du roc à l'entrée de ce col, témoigne évidemment que l'eau formait là un tourbillon et qu'au lieu de s'échapper elle refluait au centre. Son entrée dans l'aqueduc était aménagée par un barrage en bois dont on a retrouvé quelques débris. On voit encore des entailles dans le roc destinées à servir d'assises aux poutres. Il n'y a pas jusqu'à la forme arquée d'un entablement qui ne semble avoir été destinée à recevoir des vannes.

Or, tout cet échafaudage aurait été impossible dans l'hypothèse du passage de l'Arve par le vallon du Châtelard ; car il se serait trouvé sous le lit d'une rivière dont le niveau l'aurait surpassé de plus de six mètres.

Les *altaria* de Mars, Oultars, où l'on a trouvé des tombeaux maçonnés, des inscriptions, des monnaies, entre autres une d'or de Trajan, auraient été une dépendance du bourg de *Dionysia* ou *Diouza*, qui se rattachait sans nul doute à la voie pavée conduisant en Vallais. C'est probablement à ce passage important, servant aux Allobroges et aux Ceutrons, que la commune de Passy doit son nom. C.-A. Ducis.

(1) Grillet, III, 169.
(2) *Revue savoisienne*, 1864, 58.

LE DÉLUGE DE VIUZ-EN-SALLAZ

Monsieur Ducis,

Si vous n'avez pas le récit de l'affreuse catastrophe arrivée dans la commune de Viuz-en-Sallaz, tout près de Bogève, où j'ai été curé, je me fais un devoir de vous l'adresser tel que je l'ai copié dans les registres de l'église paroissiale de Viuz-en-Sallaz.

« Le 29 juillet 1715, entre trois et quatre heures du « matin se fit le grand éboulement de *chez les Fontaine*, « qui commença au sommet de la montagne et continua « jusqu'en Foron ; il a renversé environ 300 journaux « que bois que terre avec la prise pendante et écrasé « environ vingt maisons ; il y a péri 34 personnes. « (*Suivent les noms.*) De tous ces morts on n'a retrouvé « que le corps d'une femme qui a été ensevelie au ci- « metière de Viuz, et des autres on a trouvé par ci par « là des membres détachés que l'on a en même temps « fait couvrir de terre, un peu profondément à cause de « l'infection. Dans ce temps de malheur j'étais à Tho- « non, à l'occasion du séjour que le roi Victor-Amé II « y fesait avec la Reine et Monseigneur le Prince de « Piémont. Ce désastre est allé jusqu'aux oreilles de « S. M. Elle me fit appeler pour en savoir le détail, sur « l'avis que j'en reçus le même jour, et ordonna à M. « Emprès, lieutenant-colonel de son artillerie, comman- « deur du comté d'Allinges, et ingénieur, de venir in- « cessamment sur les lieux pour voir les dégats et les « mesures qu'il y aurait à prendre pour empêcher le « progrès, de sorte qu'il arriva ici le 30 juillet, et après « qu'il eut visité le mal et donné ses ordres, nous re- « tournâmes le lendemain à Thonon : On reçut aussitôt « une seconde audience de S. M. qui touchée de com- « passion de ce désastre, députa encore Monsieur de « la Pérouse, chevalier au Sénat, pour venir faire la « mensuration des fonds abîmés et pour décharger la « paroisse de la taille à proportion, et il lui donna « 1600 livres de Piémont pour distribuer à ceux qui « étaient restés de ce déluge et réduits à la misère : Ce « qui fut exécuté le 1er, 2 et 3 août, à la grande satis- « faction du public qui bénit Dieu, sans cesse, de nous « avoir donné un souverain si compatissant aux maux « de ses sujets et si charitable à les secourir.

« Il ne s'est sauvé personne du village des *Fontaines*, « une seule de celui des *Grezards*, mais des *Trables* il « n'en a péri aucune parce que c'était plus bas, ils ont « eu le temps de se sauver, quoique néanmoins tout le « dégat se soit fait dans l'espace d'un quart d'heure. « Monseigneur Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, « s'étant aussi trouvé à Thonon, a beaucoup servi au- « près du roi. « Paris, *curé de Viuz.* »

Mais certains détails que M. Paris ne pouvait pas mettre dans le registre par ménagement pour les parents et par respect pour le malheur, se trouvent consignés dans d'autre documents conservés à Viuz, et même dans les paroisses voisines. Je ne crois pas dépasser les bornes de la discrétion en signalant ces pièces qui se résument ainsi :

Les trois villages engloutis étaient habités par de mauvaises gens, vivant sans principes et attaquant même les passants. Une famille seule conservait de bons sentiments : sa maison a été épargnée avec la propriété

sise aux Tralles, où elle est encore isolée comme une oasis au milieu des sables.

La vaste étendue de ce *déluge*, comme on l'appelle dans le pays, est encore aujourd'hui comme elle a dû être à l'époque terrible et désastreuse de l'éboulement. Le sol est dénudé : aucun arbre ni arbrisseau, aucune végétation ne recouvre cet affreux désert. La montagne qui s'est enfouie a laissé, dans ses mouvements convulsifs, le terrain si inégal, si rabotteux, qu'il repousse la main du laboureur, la charrue, la bêche et toutes les spéculations de l'industrie. Les mamelons innombrables, qui couvrent toute la surface, sont formés de pierres, de graviers, d'énormes cailloux. Ce *déluge* ressemble à une mer en furie qui aurait été subitement saisie par le froid le plus glacial. La place qu'occupait la montagne est là béante comme la bouche d'un canon qui vient de causer les plus affreux ravages. Une sentinelle s'est placée à deux pas du sinistre : c'est la chapelle votive de *chez les Pallud*.

Et maintenant, s'il était permis de dire qu'à quelque chose malheur est bon, j'ajouterais que l'éboulement a découvert une source d'eau minérale très puissante, que les médecins des environs conseillent dans certaines maladies et toujours avec un vrai succès.

J. Pioton, *curé d'Alby*.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La nouvelle Alésia de Savoie. — Explication de l'arc de triomphe de Suse par M. le Dr Pinget — Publications de MM. Gustave Vallier et J.-E. d'Angreville. — Découvertes archeologiques en France et en Espagne. — Un manuscrit de Ptolémée. — Vente de collections à Paris. — Le duc de Blacas d'Aups.

Depuis le jour où nous avons parlé ici de la nouvelle Alésia de MM. Fivel et Tessier, la discussion a failli changer de terrain : de scientifique elle a menacé de devenir judiciaire. M. Tessier s'étant plaint, trop vertement, paraît-il, d'avoir été mis injustement de côté dans un article, publié au sujet de la découverte dans le *Monde illustré*, par M. de Saint-Genis, ce dernier a déposé une plainte en diffamation. Nous n'avons pas à intervenir dans le débat; mais il nous sera permis de dire qu'il est à regretter que l'on en vienne jusqu'à mêler les avocats et les avoués en robe à une question de science dans laquelle ces messieurs ne devraient intervenir que pour apporter le secours de leurs lumières de latinistes. Les gens qui ne comprennent pas quel intérêt on peut attacher à un morceau de pierre antique ou à un débris de vase gallo-romain, et se déclarent les ennemis-nés des recherches archéologiques, sont déjà en assez grand nombre, et il n'est pas nécessaire d'exciter leur verve sarcastique et de grossir leurs rangs de tous les désœuvrés qui suivent les débats au palais.

Grâce à Dieu, cette nouvelle phase de la question d'Alésia n'a pas eu de suite grave, et la discussion a été ramenée sur son véritable terrain.

M. le docteur Pinget, de Bonneville, vient de publier un mémoire intéressant qu'il a présenté à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, dans lequel il cherche à délimiter les frontières des peuples alpins dont les noms sont inscrits sur l'arc de Suse. Il y avait là un vaste champ ouvert aux investigations de notre estimable compatriote dont les études archéologiques portent surtout sur l'étymologie des noms de lieux et de peuples.

Millin (1), après avoir fait ressortir toute l'importance de l'inscription de Suse au point de vue géographique, exprimait le désir de voir un critique habile étudier et commenter cette inscription en comparant les noms de lieux modernes avec les anciens : M. Pinget a entrepris cette tâche difficile. Sans nous prononcer catégoriquement sur les résultats que cet honorable archéologue a pu obtenir, nous pouvons avancer que sa méthode présente plus d'un principe acceptable, et que ses essais d'exégèse philologique donnent souvent entière satisfaction à l'esprit. Il est certain, cependant, qu'il serait dangereux de recourir toujours et quand même à cette méthode ; que de fois des archéologues sincères se sont complétement trompés de route en cherchant à décomposer de force un mot ou un nom dans lequel ils voulaient trouver coûte que coûte les traces de l'antiquité ; bien heureux lorsque le ridicule ne venait pas détruire cruellement leur prétendue découverte!

M. Pinget nous semble avoir généralement évité cet écueil dans son étude sur l'arc de Suse. Ses étymologies, pour la plupart, n'ont rien qui choque le sens commun, et si elles ne se trouvent pas en opposition ouverte avec les données géographiques acquises (ce qu'il faudrait vérifier avec soin) on peut dire que le problème a fait un pas de plus vers une solution satisfaisante. Voici quelques exemples; nous citons textuellement :

« Les *Belaci* se trouvent à Baulac, au bas de la vallée de Bardonnêche. »

« Les *Catoriges* sont les habitants de Chorges, en Dauphiné, à 23 kilom. sud-ouest d'Embrun ; cela est reconnu de tous. Ces peuples, d'après leur nom, devaient être des *dresseurs* de chiens. »

« Les *Medulli* sont ceux de Miollans, sur l'Ubaye, à 28 kilom. sud d'Embrun. Le moëlle des os, qui se dit en latin *medulla*, s'appelle *miollas* en dialecte savoisien et dauphinois. »

« Les *Tebavii* sont les habitants des deux Puys ; *teba*, en latin sabin, signifie colline, de même que le mot celtique *puy*. »

Et ainsi des autres.

Parfois, cependant, nous devons le dire, M. Pinget nous paraît se laisser entraîner à des suppositions un peu hasardées, lorsqu'il parle des Adenates, par exemple :

« Les *Adenates*, dit-il, sont ceux de Collieris, sur la rive droite de la Durance, à 4 kilom. 1/2 d'Embrun. Cottius, ou son grammairien, a su traduire un nom vulgaire et grossier par un terme relevé et quasi scientifique ; *adenos* en grec signifie glande. Il paraît que ce peuple entretenait plus particulièrement des mâles *entiers*, soit pour la reproduction, soit pour les travaux de la campagne. »

Nous pouvons nous tromper, mais il nous semble qu'ici M. Pinget est allé un peu loin dans le champ des suppositions. Nous en dirons autant pour ce qui concerne les *Ovadiani*, qu'il fait dériver du latin pluriel *ova*, œufs ; le siége de ce peuple, dit-il, était à Pontis, sur la rive gauche de la Durance, et voisin du

(1) *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes.*

mont Ponti dont le nom dérive des mots *pondre* et *ponte*.

A part ces réserves que nous croyons devoir faire dans l'intérêt de la vérité, nous n'hésitons pas à déclarer que le travail de M. Pinget mérite l'attention des hommes spéciaux.

Et puisque nous parlons de publications, nous ne devons pas oublier de mentionner deux brochures intéressantes que nous avons reçues dans ce mois et qui ont pour auteurs deux membres correspondants de la Société Florimontane. La première est une *dissertation sur une colonne milliaire au nom de Constantin, découverte à Saint-Paul-d'Izeaux*, par M. Gustave Vallier, de Grenoble. La seconde est un *Supplément à la numismatique vallaisanne, époque mérovingienne*, par M. J.-E. d'Angreville, de Saint-Maurice en Vallais. Ces deux brochures traitant de sujets étrangers à la Savoie, nous n'entreprendrons pas de les analyser, et nous nous bornerons à les recommander à l'attention des archéologues; au reste, les noms seuls de leurs auteurs indiquent suffisamment qu'elles ne peuvent renfermer que des renseignements précieux et des études sérieuses.

Les nouvelles qui nous parviennent de divers points de la France signalent les découvertes de plusieurs cimetières anciens présentant des caractères intéressants. En janvier dernier, au Petit-Appeville, près de Dieppe, M. H. Harlé, en faisant niveler un terrain, mit à découvert des ossements humains renfermés dans des fosses de craie et accompagnés de vases de terre noire, de sabres et d'ustensiles en fer. M. Harlé prévint immédiatement M. l'abbé Cochet, qui fit pratiquer des fouilles dans la localité pendant dix jours et qui constata la présence d'une vingtaine de sépultures renfermant des sujets des deux sexes et de différents âges. Les corps étaient orientés dans le sens de la vallée, les pieds au sud-est et la tête au nord-ouest, et tous avaient avec eux des objets meubles. Six d'entre eux étaient accompagnés de vases en terre noire placés à leurs pieds ; trois avaient des bagues de bronze à l'un des doigts de la main gauche ; quatre ou cinq portaient à la ceinture de belles plaques de bronze ciselé et argenté, et presque tous avaient des plaques et des contre-plaques de ceinturons en fer damasquiné. L'objet le plus précieux qu'ait découvert M. l'abbé Cochet est une boucle d'oreille, formée d'un grand anneau avec pendant en boule de pâte recouvert de lamelles d'or qui étaient ornées de filigranes et avaient des tubes à lentilles de verre. Tous les objets trouvés dans ce cimetière, auquel M. Cochet a attribué les caractères du VIIe au IXe siècle, ont été déposés dans le musée départemental de Rouen.

M. Roger de Quirielle écrit d'Eysses (Lot-et-Garonne) à la *Revue archéologique*, que des fouilles ont fait découvrir récemment un immense cimetière gallo-romain, d'où l'on a déjà retiré une grande quantité d'objets précieux, tels que des urnes funéraires, des monnaies romaines, avec un fragment d'inscription à Mercure.

Une autre découverte a été faite à Avignon où l'on a mis au jour des restes de construction romaine, auprès desquels gisaient des débris d'amphores, d'urnes cinéraires, lacrymatoires, des briques et des cornes de bélier. En démolissant un pan de mur on a trouvé une magnifique médaille en or pur parfaitement conservée. Cette médaille, de la grandeur d'une pièce de 20 fr. moderne, mais plus épaisse, est frappée à l'effigie de Néron, avec la légende *Nero Cesar Augustus ;* le revers présente une déesse assise sur une chaise curule, tête nue, tenant la boule du monde dans la main droite tendue, et dans la main gauche une corne d'abondance, avec cet exergue : *Concordia Augusta*. Malheureusement on n'a pas poussé les fouilles plus avant.

Près de Lentilly (Rhône), un cultivateur a été assez heureux pour rencontrer dans son champ un vrai trésor composé de 200 médailles romaines en or, évaluées au poids à environ 4,000 francs. Ces médailles sont du plus beau type des premiers Césars, Tibère, Néron, Agrippine et Calligula ; elles sont parfaitement conservées et quelques-unes sont très rares. On pense qu'elles seront achetées par le musée de Lyon. On avait déjà sorti du même terrain des débris de statues et des restes de construction qui ont fait supposer qu'il y avait là un temple.

Mais voici un fait qui est plus important encore et que nous extrayons de la *Revue archéologique*. M. Aurès, ingénieur en chef à Nîmes, vient de découvrir à Aubussargues (arrondissement d'Uzès) un monument du genre des allées couvertes, enfoui et, par conséquent, jusqu'ici inexploré. Ce monument, qui paraît appartenir à l'âge de pierre pur, à en juger par les premiers objets trouvés, pointes de javelots en silex et poteries très grossières, a déjà donné un crâne complet. La commission de la topographie des Gaules a pris les fouilles sous son patronage. L'importance de cette découverte n'échappera pas à nos lecteurs s'ils prennent garde qu'aujourd'hui l'attention des archéologues est surtout portée sur les recherches relatives aux temps antéhistoriques.

L'Espagne à son tour nous apporte ce mois-ci sa part de découvertes intéressantes. On écrit de Valence que des ouvriers employés aux fouilles de Murviedo, sur les ruines de l'ancienne Sagonte, ont trouvé une pierre antique d'une grande valeur archéologique, puisqu'on y lit très distinctement le nom d'*Annibal*. Le reste de l'inscription est tellement fruste que l'on n'a pu en lire que quelques lettres.

La part faite aux trouvailles archéologiques, il nous reste à mentionner quelques faits curieux qui se rattachent à notre sujet. En premier lieu, on annonce une publication scientifique du plus haut intérêt. Un savant russe, M. Sevastianof, qui a exploré tous les couvents si célèbres du mont Athos, en a rapporté des photographies faites sur les monuments, les peintures et mosaïques qui lui ont paru les plus remarquables. Il a pu acquérir aussi plusieurs manuscrits, mais il a dû en laisser un dont les moines lui demandaient 100,000 francs. C'était un manuscrit du géographe Ptolémée, du XIIe siècle, d'autant plus précieux que les plus anciens connus en Europe ne remontent pas au-delà du XVe siècle. Ce document qui contient des cartes coloriées dressées d'après une projection particulière, a été photographié par M. Sevastianof feuille par feuille, et c'est sur ses clichés que la maison Didot va publier le manuscrit. M. Lemercier reproduira les clichés en photo-lithographie. Bonne nouvelle pour les savants.

Tandis que bon nombre de musées et de bibliothèques vont s'enrichir de monuments antiques et de publications scientifiques, plusieurs collections se sont dispersées dans ce mois à la voix des commissaires-priseurs.

Paris surtout est le théâtre de ces exécutions, parce que là plus que partout ailleurs les objets précieux trouvent des acheteurs fanatiques dont la *folle du logis* semble parfois avoir pris les champs. Les ventes les plus extraordinaires ont été celles du comte de Choiseul et de M. Angelo Amici de Milan ; certains objets ont été payés des prix fabuleux. Celui qui de cet engouement déduirait des conséquences favorables pour l'art et la science se tromperait grandement ; ce n'est pas dans cette atmosphère bruyante que se plaisent les arts et les sciences, il leur faut un centre plus calme et plus digne et qui réponde mieux à leur essence. Ces enchères absurdes ne dénotent qu'une prétention ridicule de la part de certains millionnaires qui veulent à toute force passer pour connaisseurs et dont un sot orgueil est le seul guide.

On annonce que M. le comte de Quinsonas, de Chanay (Ain), l'auteur du savant itinéraire du chemin de fer de Lyon à Seyssel, a acquis la fameuse maison romaine du prince Napoléon, située à Paris, avenue Montaigne : *Sic transit gloria mundi.*

Cette finale latine nous remet en mémoire la mort d'un archéologue distingué que nous allions oublier de mentionner. M. le duc de Blacas d'Aups est décédé subitement à Venise le 10 mars ; il venait d'être nommé vice-président de la Société des Antiquaires de France. M. de Blacas laisse une traduction de l'*Histoire des monnaies romaines* de Mommsen, annotée, et il écrivait une histoire des monnaies de Venise ; il avait aussi l'intention de publier le catalogue de sa riche collection de bronzes et de camées.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'on vient de trouver, dans les Fins d'Annecy, 11,000 médailles romaines petit bronze, contenues dans deux vases dont l'un est en cuivre et l'autre en terre. Ces médailles appartiennent presque toutes au IIIe siècle, et portent les types de Claude Gothique, Gallien, Salonine, femme de ce dernier, etc. Ce petit trésor a été immédiatement retiré par la Société Florimontane. Les fouilles continuent sur le lieu de la découverte.

JULES PHILIPPE.

GLANURES HISTORIQUES

V

Tout ce qui a trait aux anciennes Sociétés de tir mérite d'éveiller l'attention de l'historien ; le dernier volume publié par la *Société d'histoire et d'archéologie de Savoie* contient, sur ce sujet, un article intéressant (1).

Parmi les statuts des Sociétés de tir à l'arquebuse, que l'auteur de cet article n'a pas encore mentionnés et qu'il citera sans doute plus tard, se trouvent les statuts de la ville de Samoëns, consignés dans un acte reçu par Me De Lestelley, notaire, le 25 mai 1603 ; c'est de ce document que je désire faire un extrait sommaire pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*, en déclarant, dès l'abord, que les Sociétés de tir doivent avoir eu une origine beaucoup plus ancienne que l'année 1603, dans la petite ville du haut Faucigny que je viens de mentionner.

(1) Ce travail est dû à M. André Perrin, de Chambéry. *(Réd.)*

Cet acte a été passé *en séance publique du Conseil général* de Samoëns, *au-devant de la maison de ville.* Parmi les personnes présentes figurent les *deux modernes sindiques de la ville* (*Egrege* François *Saultier* et *honorable* Mermet *Chappuis*), « *Egrege* Jehan *Cornut*, chatelain au mandement de Samoen, » et un nombre assez considérable de bourgeois « presentz et stipulantz et faisant tant à leurs noms que de tous les aultres borgeois de la dicte ville comborjoisie de Samoen absentz et comme presentz. » Parmi les bourgeois présents se rencontrent des noms qui ont eu un certain retentissement historique : *Ducis, Biord* (ou *Byord*), etc.

Il est rappelé, dans cet acte, que le 24 mai *dernier*, Monseigneur Henry de Savoie, duc de Genevois et Nemours, a octroyé et permis à la bourgeoisie de Samoëns « de tirer à perpetuite une fois lannee en la dicte ville de Samoen ung papegay et pris francs avec l'arquebouze aux exemptions et immunites pour le Roy qui abattra ledit papegay, » suivant lettres patentes, datées d'Annecy, signées Henry, contresignées La Bretonnière, dûment scellées, vérifiées *en son conseil et chambre* le vingt-cinq dudit mois de mai. L'acte contient les statuts du papegai arrêtés par les bourgeois « d'un commun vouloir » en présence et de l'autorité du chatelain « pour mondict seigneur. »

Afin que l'exercice de l'arquebuse soit exécuté à l'honneur et gloire de la majesté divine, le roi du papegai doit, le lundi matin des fêtes de Pentecôte, avant le commencement du tir, faire dire et célébrer une messe pour la prospérité de son Excellence le duc de Genevois et pour le salut de tous les tireurs, « de quoy ledict Roy demeure charge sur sa conscience. »

A l'issue de la grand'messe, les tireurs sont tenus d'accompagner le roi, *au lieu accoutumé*, avec leurs arquebuses, « du meilleur équipage et ordre que fere se porra jusques en la place du dict tirage » où a lieu l'appel des tireurs. Les défaillants paient trois sols d'amende « applicables à la boete au proufit de toutte la dicte compagnye. »

Tout tireur doit être bourgeois de Samoëns et prêter serment d'observer les statuts ; le contrevenant est passible d'une amende de six sols.

Il est défendu aux tireurs de jurer, de blasphémer, de se quereller, de se donner des démentis, *de parler du diable* ou *d'user de quelque malédiction* pendant le tir du papegai, à peine de six sols d'amende pour la première contravention, d'un florin pour la seconde, et d'exclusion de la Société pour la troisième.

Six sols d'amende pour ceux qui jettent des pierres ou autres projectiles pendant le tir.

Trois sols d'amende pour celui qui tire sans « poser sa dague ou poignard. »

Le tir a lieu à tour de rôle.

Chaque tireur paie une contribution de trois sols.

L'arquebuse ne doit pas avoir « un canon plus long de quatre pieds à main d'homme raisonnable; » le tir a lieu « à bras bandés, » sans appui.

Celui qui abat la tête du papegai est *lieutenant du roi*, celui qui abat l'aile droite (*lhale droicte*) est *connestable.* L'année suivante, le lieutenant tire après le roi, et le connétable après le lieutenant.

Nul ne peut faire tirer par autrui.

Les tireurs doivent être bourgeois et avoir *quinze ans* accomplis.

Le roi doit, l'année suivante, faire *construire le papegai* à ses frais et convoquer les tambours, fifres ou violons qui doivent honorer la compagnie.

Le papegai une fois abattu, les tireurs sont tenus d'accompagner le roi, jusqu'à sa maison, tambour battant. Le papegai est *attaché*, durant six semaines, au-devant de la demeure du roi.

Si le roi meurt, *durant l'année de sa royauté*, les obliga-

tions ci-dessus incombent au lieutenant, et, à défaut du lieutenant, au connétable.

Suivent des dispositions pour encourager la jeunesse *à l'exercice du tir*. Les prix doivent être achetés dans la paroisse « comme fromage, souliers, pouldre darquebouze plomb ou autres especes de marchandises necessaires *pour ne distraire l'argent du lieu.* »

La charge *de capitaine* de la compagnie consiste à aller chercher le roi le lundi de Pentecôte, à le conduire à l'église, à lui offrir à dîner, ainsi qu'aux syndics, chatelain, aux autres officiers et au tambour.

L'*enseigne* doit payer les tambours, fifres et violons.

Les syndics livrent, chaque année, à la Saint-Michel, sur les revenus de la ville, un ducaton au secrétaire de la compagnie.

Tous les bourgeois qui comparaissent dans l'acte, promettent et jurent d'observer les statuts que je viens de résumer.

JULES VUY.

26 février 1866.

NÉCROLOGIE — M. QUÉTAND, AVOCAT

La colonie savoisienne de Paris vient de faire une perte sensible par la mort de M. Quétand, avocat à la Cour impériale, président honoraire de la Société philanthropique savoisienne, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, mort dans cette ville le 9 mars.

M. Quétand sortit du collége de La Roche, son pays natal, pour venir de bonne heure à Paris. Ses premiers pas dans la capitale rencontrèrent plus d'une difficulté. Attaché à un collége de Paris, il profita des loisirs que lui donnait sa position pour suivre les cours de l'Ecole de droit; gai, d'une humeur enjouée, doué de ce caractère actif et heureux que tempérait en lui une certaine bonhomie si fréquente chez les enfants des Alpes, il fut bientôt apprécié et recherché par ses compatriotes qu'il aimait à obliger de toutes façons. Il leur donnait volontiers son temps sans mesure et ajoutait au prix du bienfait l'inestimable mérite d'une parole gracieuse et d'un sourire bienveillant.

Il prit une grande part à la fondation de la Société philanthropique savoisienne. Voici le compte-rendu des œuvres de cette Société qu'il présenta dans la séance générale du 19 septembre 1854, en sa qualité de président :

« Souffrez, dit-il, que je vienne interrompre, un moment, cette petite fête, pour vous rappeler que c'est surtout au milieu des plaisirs qu'il faut se souvenir de ceux qui souffrent, pour apporter un adoucissement à leurs maux, et pratiquer ce principe évangélique qui nous ordonne de faire pour autrui tout ce que nous voudrions qu'on fit pour nous-même.

« Je viens vous entretenir de votre Société, des résultats qu'elle a obtenus, et faire un nouvel appel à votre patriotisme et à votre sensibilité.

« Notre Société a pour but de veiller sur les besoins des Savoisiens, de soigner les malades, de faciliter leur retour au pays, de diriger la jeunesse vers le travail, de l'aider et de la maintenir, par de bons exemples, dans la voie de l'honneur.

« Les rapports mutuels qu'elle établit entre celui qui arrive et ceux qui ont déjà conquis une position honorable, le patronage bienveillant des uns envers les autres, sont un puissant encouragement pour la jeunesse.

« Le bureau de renseignements que nous avons établi rend d'importants services, non-seulement par les emplois qu'il procure, mais encore par les sages conseils que chacun est sûr d'y recevoir; un membre du Conseil, désigné chaque quinzaine pour inspecter ce bureau, vient encore en aide au zèle bien connu de notre agent.

« Il faut le reconnaître, les fonctions des membres du Conseil sont souvent bien pénibles, puisqu'ils sont obligés d'aller dans tous les quartiers de Paris, quelquefois même dans la banlieue, pour constater la nécessité des secours qui nous sont demandés. Nous devons surtout nous mettre en garde contre les surprises, et l'on ne peut les éviter qu'en faisant une sorte d'enquête, qui entraîne la perte d'un temps précieux, puisqu'à Paris le véritable capital c'est le temps.

« Mais aussi quelle satisfaction ne trouvent-ils pas dans leur conscience, lorsqu'ils ont eu le bonheur de contribuer à soulager le vieillard incapable de travail, accablé d'infirmités, sans amis, traînant péniblement les derniers jours d'une vie agitée ! lorsqu'ils ont eu le bonheur de renvoyer sous l'influence de l'air réparateur de nos montagnes, l'ouvrier honnête qui a contracté dans les usines une maladie qui a bientôt épuisé ses faibles économies ! lorsqu'enfin ils ont pu tendre une main secourable au jeune homme plein d'ardeur et d'avenir qui, en attendant le travail qu'il sollicite, se trouve dénué de toutes ressources ! Certes, il y a une grande jouissance à faire le bien, et cette jouissance, vous en prenez une grande part; puisque c'est par votre bienveillant concours que ceux qui sont vos délégués, peuvent obtenir de si heureux résultats.

« Persistez donc dans ces généreuses inspirations qui vous ont réunis pour établir entre les Savoisiens une communauté de famille. Repoussez loin de vous l'égoïsme, qui est la plus grande violation des lois divines et humaines. Rappelez-vous souvent, parce qu'ils sont pleins de vérité, ces vers que vous citait, dans une de vos précédentes assemblées, notre ancien président, le docteur Caffe, vers dans lesquels l'égoïste est comparé au colimaçon qui se renferme dans sa froide coquille, et n'en sort que pour faire les cornes à son prochain. C'est l'image la plus vraie de celui qui renferme le monde dans son individualité, et personne parmi vous ne sera jamais tenté de subir une aussi injurieuse comparaison.

« C'est surtout à Paris qu'il importait d'établir le siége de votre Société, parce que c'est le rendez-vous de la plupart de nos émigrants. Et comment en serait-il autrement? Y eut-il jamais hospitalité plus cordiale pour les enfants de la Savoie ?

« La Savoie a quelque droit de se considérer comme la sœur cadette de la France. Elle en a les mœurs et le langage; elle n'a été étrangère à aucune de ses gloires, à aucun de ses triomphes.

« Dans les armées françaises, beaucoup de nos compatriotes se sont distingués, et parmi les nombreux généraux originaires de la Savoie, il me suffira de citer les maréchaux Maison et Lobau, Curial et Desaix.

« Dans les lettres, depuis Favre de Vaugelas, l'un des législateurs de la langue française, la Savoie a toujours eu un fauteuil à l'Académie; nous pouvons citer l'abbé de Saint-Réal, Ducis, Michaud et Tissot : ces deux derniers étaient membres de notre Société; c'est encore un Savoisien qui a succédé à Tissot, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui vient de remplir avec éclat la place laissée vacante par son prédécesseur. »

Depuis six mois, M. Quétand était atteint d'un mal qui ne trompe guère. Aux souffrances physiques s'étaient ajoutées des déceptions morales qu'il devait aux dernières élections et qui vinrent porter une première atteinte à cette santé jusque-là si florissante. Une affection pulmonaire s'était déclarée chez lui, affection qu'il envisagea d'abord avec insouciance et qu'il négligea : le mal empirait cependant, et l'année 1865 n'était pas finie

que déjà le malade était perdu aux yeux de ses amis. Lui seul croyait encore ou semblait croire à la prolongation de cette existence prématurément tranchée.

Le 9 mars, jour anniversaire de sa naissance, M. Quétand rendit le dernier soupir, entouré de sa famille, dans la paix de sa conscience, béni par la religion, laissant à un fils chéri, avocat comme son père, avec l'amertume d'une telle mort, le souvenir et l'exemple de sa vie ! — Ses obsèques se sont faites au milieu d'une grande affluence, et dans le nombre on remarquait un de ses vieux et plus constants amis, M. Machet, de Thônes, ancien vice-président de la Société savoisienne, arrivé la veille à Paris pour l'accompagner à sa dernière demeure.

Dr BOUVIER.

LE MAGISTER

Voici la salle noire aux bancs en hémicycle,
Que n'éclaire jamais un reflet du printemps :
C'est ici, magister, que depuis quarante ans
Tu parles sans répit du verbe et de l'article.

— Ses habits sont trop courts et jaunis par le temps,
Sa bourse est vide, il manque un verre à ses besicles,
N'importe; il est heureux, il passe ses instants
A lire chaque soir les romans des vieux Cycles.

Le sommeil en hiver le poursuit et, souvent
Dans sa classe, tandis que le toit tremble au vent,
Il rêve des héros qui charmaient don Quichotte ;

Il s'éveille en sursaut, promène son regard
Sur les murs enfumes et punit au hasard
Quelque enfant dans l'essaim qui ricane et chuchotte.

ACH. MILLIEN.

(Extrait d'un Recueil sous presse)

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 15 mars 1866.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M le *Président* donne lecture :

1° De lettres de MM. Diday, peintre à Genève ; Vogt, président de l'Institut genevois, et Le Fort, ancien président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui remercient la Societé Florimontane de les avoir reçus au nombre de ses membres correspondants ;

2° D'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris les 4, 5, 6 et 7 avril 1866 ;

3° D'une lettre de l'Institut genevois qui invite la Societé à se faire représenter à une reunion générale de cette compagnie qui aura lieu le 12 avril prochain.

Après le depouillement de la correspondance, M. le Président fait part à la Societe de la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne d'un de ses membres correspondants, M. Marc Viridet, ancien chancelier de la republique de Genève, et secrétaire général de l'Institut. Comme fonctionnaire et comme savant, M. Marc Viridet s'est toujours fait remarquer par son dévouement à la chose publique ; le caractère particulier de cet homme de bien a eté de tout ramener à l'intérêt de sa patrie, et la Société Florimontane ne peut que s'associer à la douleur causée à Genève par la mort de ce citoyen désintéressé, de ce savant actif et laborieux.

M. *Ducis* donne de nouveaux details sur le tunnel antique de Servoz.

M. *Revon* fait don des antiquités qu'il a trouvées à diverses époques en Savoie et dans le canton de Genève. La collection comprend des débris lacustres, des ossements et poteries troglodytiques, des vases en terre samienne ornés de figures, des urnes cinéraires, des lampes en terre, des bronzes du moyen-âge, etc. Cette série, précieuse soit au point de vue de l'art, soit pour son intérêt local, vient fort à propos grossir nos collections archéologiques au moment où la municipalité accorde au musée plusieurs nouvelles galeries.

Le même membre expose les antiquités romaines, acquises pour le Musée, et provenant des minages opérés cet hiver dans les Fins d'Annecy. Ce sont : trois amphores dont l'une, intacte, offre un diamètre de 50 centimètres; un fil à plomb; deux anses d'amphores portant les marques ANTON O (Antonii officina) et VAL O (Valerii officina); la marque SERVM écrite à rebours sur un vase en terre de Samos ; un autre fragment avec marque d'une lecture difficile ; divers débris de vases et de tegulæ. Certaines poteries, quoique de l'époque romaine, rappellent encore les terres des lacustres et des troglodytes par leur melange de grains siliceux.

M. *Serand* présente, au nom de M. Charles Burdet, libraire à Annecy, une importante collection de brochures, de manuscrits et d'autographes se rapportant à l'époque revolutionnaire et qui offre le plus grand intérêt pour l'histoire d'Annecy. La réunion vote des remerciements à M. Ch. Burdet.

Le même membre présente une collection de médailles données par M Dunant, président de la Société.

Les dons et echanges suivants sont déposés sur le bureau.

1° *Mémoires* de la Société Dunkerquoise; 1864-65 ; — 2° *Bulletin* de la Societe Vaudoise ; — 3° *Bulletin* de la Société Académique de Boulogne; n° 4 de 1865 ; — 4° *Mémoires* de l'Institut national Genevois ; tome X, 1864-65 ; — 5° Société centrale d'apiculture. *Documents* relatifs à l'exposition des insectes tenue au palais de l'Industrie, a Paris, en 1865 ; — 6° *A propos de trois brochures de M. de Sussex,* par M. Teysseire ; don de l'Institut Genevois ; — 7° *Annales de l'Academie de Mâcon ;* 7 vol. ; don de M Lacroix ; — 8° *Cluny au onzième siècle,* par M. l'abbe Cucherat; don du même ; — 9° *Rapport sur le Concours de poésie de 1864 et histoire de Vercingetorix,* par M. A. Saulnier ; don du même ; — 10° *Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1863-64 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe ;* don du même ; — 11° *Explication d'un sarcophage chrétien du Musée lapidaire de Lyon,* par M l'abbe Martigny ; don du même ; — 12° *Dissertation d'une colonne milliaire au nom de Constantin,* decouverte a Saint-Paul-d'Izeaux, par M G. Vallier, de Grenoble ; — 13° *La nouvelle Alèsia decouverte par M T. Fivel,* par M. Jules Tessier ; don de l'auteur ; — 14° *Course au Moléson,* par M F. Thioly, de Genève ; don de l'auteur ; — 15° *Règlement de la section bernoise de l'Alpen-Club* (texte allemand) don de M Thioly ; — 16° *L'arc de Suse illustré par la philologie appliquée à l'histoire et à la géographie,* par M X Pinget ; don de l'auteur ; — 17° *Revue des Sociétés savantes ;* oct 1865 ; — 18° L'*Investigateur,* journal de l'Institut historique ; octobre 1865 ; — 19° *Revue des Provinces ;* 15 janvier 1866 ; — 20° *Revue du Lyonnais ;* fevrier 1865 ; — 21° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;* — 22° *Revue archéologique* de Paris ; — 23° *Journal des connaissances médicales pratiques,* de M Caffe ; — — 24° La *Tribune lyrique,* de Mâcon ; — 25° L'*Union magnétique,* de Paris ; — 26° L'*Agricoltura,* de Milan ; — 27° La *Fraternité ;* — 28° La *Gazette des Eaux ;* — 29° Le *Mont-Blanc ;* — 30° Le *Léman ;* — 31° Le *Courrier de Savoie.*

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

On annonce la prochaine publication d'une biographie complete du marquis Costa de Beauregard, par M. Louis Berthet, de Chambery .

—

Le baron Von den Decker, l'intrepide explorateur de l'Afrique, a été assassiné il y a quelques mois, victime d'un guet-apens au milieu d'une peuplade de nègres.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 avril 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey, par M. F. Thioly. — La chaîne des Aravis et ses vallées (4e article), le Reposoir, par M. le Dr L. Bouvier. — La province Viennoise, par M. A.-C. Ducis — La Florimontane à l'Institut genevois, par M. L Thesio. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

NOUVELLES FOUILLES DANS LA CAVERNE DE BOSSEY (1)

Ne pouvant consacrer que le dimanche aux recherches archéologiques, il en résulte que mes fouilles dans la caverne de Bossey ont avancé lentement et que l'hiver m'a surpris avant que j'aie achevé la tâche que je m'étais tracée en 1864.

Les antiquités mises au jour dans mes premières recherches ont fait le sujet d'un rapport qui a paru dans le xve volume des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. L'accueil bienveillant que vous avez fait à ces premiers travaux étant un encouragement pour l'avenir, dès les premiers beaux jours de l'année 1865, je me suis remis à l'œuvre avec plus d'ardeur et ces nouvelles fouilles m'ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Je viens de découvrir de nouveaux matériaux d'une bien grande importance pour l'histoire de notre contrée, dans ces temps si éloignés où l'Europe était habitée par des peuplades qui n'étaient guère plus civilisées que ne le sont encore aujourd hui les populations du centre de l'Afrique.

N'ayant pas à revenir ici sur les objets déjà décrits dans mon premier travail, je les laisserai de côté pour ne m'occuper que des pièces nouvellement amenées au jour; mais par contre on me permettra de mettre en parallèle un certain nombre d'antiquités trouvées dans nos lacs, afin de pouvoir établir une comparaison et de cette manière arriver plus directement à une conclusion.

Ce sont toujours les poteries qui fournissent le plus fort contingent; mais elles sont tellement brisées que malgré toutes les tentatives de raccorder des morceaux les uns avec les autres, il m'a été complètement impossible de refaire un vase entier. Cependant, après de grands efforts de patience, j'ai enfin réussi à recomposer à peu de chose près le bord d'une petite tasse. C'est le seul spécimen presque complet que je conserve de cette caverne.

Si en 1864 je n'ai creusé qu'à 95 centimètres, dans les nouvelles recherches j'ai poussé mes investigations plus loin : à deux mètres j'ai encore trouvé des charbons et des cendres, et parmi ces restes d'anciens foyers j'ai ramassé des poteries plus grossièrement travaillées que celles qui avaient été recueillies jusque là. Quelques-uns de ces tessons que j'ai pu conserver ont de petites proéminences percées d'un trou pour le passage de cordons destinés à suspendre le vase. C'est ce qui se rencontre aussi dans les stations lacustres de l'âge de la pierre à Robenhausen, à Concise et à Wangen, tandis que sur d'autres tessons on remarque des oreillettes par lesquelles on pouvait saisir les vases. J'ai encore recueilli dans la caverne de Bossey des fragments de très petits vases, sans doute des jouets d'enfants.

Au milieu de tous ces tessons de poteries, il s'est trouvé quelques rares fragments d'une terre plus fine, tandis que le plus grand nombre contient des fragments de quartz en quantité.

Il faut remarquer ici la variété étonnante que les potiers de cette époque apportaient dans la confection de leurs produits; non-seulement les ornements diffèrent d'un vase à l'autre, mais les vases diffèrent presque tous aussi quant à la forme.

Cinq instruments en os ont été trouvés de nouveau : ce sont des poinçons formés de canons refendus; ils servaient, il faut le croire, à l'ajustement des peaux dont ces populations se couvraient. Deux de ces os effilés peuvent encore avoir servi de pointes de flèches; un de ces instruments ayant été brisé par la pioche, je n'en ai retrouvé que la pointe.

Dans la couche la plus profonde j'ai trouvé une rondelle en os, un peu concave, percée d'un trou au milieu; tout semble indiquer un bouton. Avec un climat comme le nôtre, ces populations devaient nécessairement se vêtir des peaux des animaux sauvages qui abondaient alors dans nos contrées couvertes de forêts de sapins et de chênes. Or, si l'on admet des vêtements, on peut bien aussi admettre des boutons leur servant d'agrafes.

Un disque en terre cuite, percé d'un trou au centre et un peu évidé d'un côté, peut aussi avoir fait l'office de bouton, car on a tracé à l'aide d'un petit poinçon des

(1) Cette caverne s'ouvre sur le côté nord du Salève, montagne de la Haute-Savoie qui court de l'est à l'ouest sur la frontiere genevoise.

ornements sur le bord de la partie évidée. Le luxe déployé dans cette petite pièce semble bien indiquer un ornement fait pour être en vue, tandis que s'il eût été question d'un peson de fuseau on n'aurait pas exécuté cette ornementation. Donc, tout bien considéré, ce disque ne peut être qu'un bouton fait pour retenir des vêtements sur le devant de la poitrine. Beaucoup de ces pesons de fuseau retrouvés dans les lacs suisses n'ont probablement pas d'autre origine.

En remaniant mes déblais j'ai trouvé une dent de chien dont la racine a été percée d'un trou rond. D'un autre côté on a recueilli dans nos lacs un certain nombre de ces dents percées ; j'en possède trois qui proviennent de l'emplacement lacustre de Wangen.

Les archéologues regardent généralement ces dents comme des talismans ou des amulettes. Les colliers étant faits de rondelles en pierres ou en os, on y ajoutait une ou plusieurs dents d'animaux percées. A l'époque payenne ces sortes de parures étaient assez en usage.

J'ai retiré du milieu de ces débris, à près d'un mètre de profondeur, un morceau de verre qui n'est pas une des moindres curiosités de cette caverne. Les parties terreuses englobées au moment de la fusion semblent faire supposer que le verre a été fondu accidentellement. Un trou disposé à peu près au milieu a tout l'air d'avoir servi à passer un cordon. Les verroteries ayant toujours été un objet de luxe très recherché chez les populations encore dans l'enfance, il est plus que probable que ce morceau de verre était l'une des pendeloques d'un collier de cette époque reculée.

Les céréales n'ont pas été complètement inconnues aux habitants de cette caverne, si l'on peut en juger d'après une pierre à broyer le grain, retrouvée au milieu des restes de la cuisine de ces *cavernicoles*. De la grande quantité de coquilles de noisettes trouvées sous le sol, on peut augurer que si les populations qui habitaient les cavernes du mont Salève étaient adonnées à la chasse, elles se nourrissaient également de fruits et peut-être même de racines.

J'ai encore sorti du milieu de ces débris d'un autre âge un galet granitique des bords de l'Arve. Une dépression faite par l'usure sur l'une des faces de cette pierre semble indiquer qu'elle a dû servir comme de marteau et frapper des objets d'une certaine résistance. Il arrivait même quelquefois que ces marteaux, en frappant sur des corps durs, se brisaient : j'en ai retrouvé un cassé par le choc ; les éclats étaient encore à côté et s'adaptaient très bien dans la cassure, comme si cette pierre eût été brisée d'hier seulement.

Dans la couche la plus profonde j'ai rencontré une pierre de calcaire noir des Alpes, ayant à peu près la forme d'un coin dont les angles auraient été abattus et polis par le frottement ; elle doit évidemment avoir servi de polissoir.

A environ un mètre et demi se sont rencontrés deux fragments de silex blond, dont le plus petit est l'extrémité d'un ciseau, tandis que l'autre peut avoir servi de couteau ou de scie. Ces silex taillés par éclats étaient quelquefois enchassés dans un manche de corne ou de bois pour que l'usage en fût plus facile. Je possède un couteau semblable avec son emmanchure ; il a été trouvé dans la station lacustre de Wangen.

Notre contrée ne possédant pas le silex, on peut conjecturer d'après ces débris que les habitants de la caverne de Bossey faisaient déjà un commerce d'échange avec des populations assez éloignées, ou allaient les chercher eux-mêmes.

Une pierre ronde de la grosseur d'une gobille et rayée par le frottement a l'air d'être un grain de collier inachevé ou un jouet d'enfant. Si cette petite pierre n'avait pas été trouvée dans un sol qui n'a jamais été remué, j'aurais cru que c'était une gobille perdue depuis peu par un de nos collégiens.

Le jeune Dériaz qui a visité cette caverne un jour que je n'avais pas cru devoir y aller, après avoir fouillé un moment dans la tranchée que j'avais ouverte, trouva un fragment de lame de couteau en bronze recouvert d'une très belle patine. Ce jeune homme a bien voulu me donner ce tronçon de couteau en me montrant la place où il l'avait recueilli ; c'est à peine si une couche de terre de 30 à 40 centimètres le recouvrait, tandis que toutes les pièces dont il a été question jusqu'ici étaient plus profondément enfouies.

Un grand nombre d'ossements brisés pour en extraire la moëlle ont été de nouveau amenés au jour. Ces débris n'ayant pas encore été déterminés, je me réserve d'en dire plus tard deux mots lorsque mes fouilles dans les autres parties du Salève seront plus avancées.

En poussant mes explorations plus avant, les traces de l'époque celtique deviennent de plus en plus rares, mais, par contre, quelques objets de l'époque gallo-romaine s'y rencontrent, outre des tessons de poteries du temps de la domination des Césars. J'ai encore recueilli à deux ou trois centimètres de profondeur deux monnaies romaines en bronze dont la légende est complètement altérée. M. E. Griolet, si versé dans la numismatique de cette époque, a cependant cru reconnaître sur ces pièces l'effigie de l'empereur Trajan.

Avant de terminer la nomenclature des objets recueillis là, il faut que je cite cinq instruments en fer retrouvés sous la pierre qui ferme une partie de l'entrée de la caverne de Bossey. Ces objets sont une lame de couteau en forme de poignard, un tronçon de lame plus petite, une espèce de foret avec pas de vis, un morceau de fer appointi et un robuste poinçon.

Je crois que ces outils ont été cachés derrière cette pierre à une époque relativement peu éloignée de nous et, comme les monnaies romaines, ces objets se trouvent associés tout accidentellement à des débris antérieurs.

Après avoir donné la liste complète des objets recueillis dans cette demeure toute primitive, j'ai hâte d'arriver à une conclusion. Après l'examen approfondi de ces divers instruments et leur comparaison, comme je viens de la faire, avec ceux trouvés dans les palafittes de nos lacs, on peut voir clairement que ces populations avaient les mêmes us et coutumes et devaient, par conséquent, sortir de la même souche.

En présence de ces instruments semblables à ceux employés de nos jours par des tribus sauvages, en présence de ces poteries grossières communément appelées poteries celtiques, on peut conjecturer que les habitants de la caverne de Bossey étaient des Celtes descendant de ces races caucasiques qui ont peuplé l'Europe et une grande partie de l'Asie. Cette migration est encore aujourd'hui la seule dont on puisse s'entretenir historiquement parlant.

César, dans ses Commentaires, a appelé les tribus celtiques de la Savoie Allobroges, qui veut dire habitants des montagnes; c'est le nom sous lequel ils sont arrivés jusqu'à nous.

Des fouilles entreprises dans d'autres localités des flancs du Salève semblent montrer que ces populations allobrogiques étaient assez nombreuses dans les environs immédiats de Genève. C'est ce que nous examinerons dans un prochain travail. F. THIOLY.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(4e article)

LA VALLÉE DU REPOSOIR.

Souvenirs scientifiques de la vallée. — Le chalet du Sommier. — Le Mont-Mery et la Pointe-Percée — Flore remarquable de ces sites élevés. — La Chartreuse. — Praz-Long, chef-lieu du Reposoir. — Itinéraire de Praz-Long au col de la Colombière et retour au Grand-Bornand.

« Un vallon qui domine la ville de Cluses est celui de la « Chartreuse du Reposoir, situé dans une ceinture de « belles montagnes. Le chemin commence dès le village « de Songy par une gorge sauvage et tortueuse; mais « après une lieue et demie le plus riche vallon s'ouvre « tout à coup aux yeux étonnés; de superbes prairies, des « collines ensemencées, de beaux bois, une rivière poissonneuse, des pâturages sous des rochers escarpés; enfin, « la Chartreuse elle-même, beau bâtiment, dans la situation la plus agréable; tout enchante, et la réception « hospitalière des hommes paisibles qui l'habitent ajoute « encore aux délicieuses sensations que ce lieu fait éprouver. (1) »

Il n'y a rien à ajouter à cette description de la partie inférieure de la vallée du Reposoir. Etendue entre les monts Vergy d'une part, et le Mont-Méry de l'autre, elle n'est que la prolongation de celle du Grand-Bornand. Elle présente dans sa partie supérieure un aspect des plus pittoresques et en même temps des plus sauvages qui se puisse voir, tempérée du reste agréablement par une riche et luxuriante végétation. Prenant son point de départ au col des Annes, elle aboutit près de Scionzier, sur les bords de l'Arve, par une ligne semi-circulaire. Terre bénite entre toutes, féconde et variée, consacrée de temps immémorial par les courses des naturalistes, sanctifiée dans le principe par la prière qui vint, en plein moyen-âge, y élever un de ses paisibles asiles, elle a tout ce qu'il faut pour provoquer les recherches de la science et captiver l'intérêt des pèlerins.

Des souvenirs de plus d'un genre abondent au Reposoir; des noms illustres ont pénétré dans son sein et laissé l'empreinte de leurs pas sur les chemins de la vieille Chartreuse. Dès 1764, de Saussure parcourait cette vallée en quête des oiseaux des Alpes qu'il rassemblait pour une collection. La voie était ouverte, et pendant trois années successives, notamment en 1799, 1800 et 1801, Berger, de Genève, plein d'ardeur et dans tout l'enthousiasme que donne la jeunesse, fit une reconnaissance générale dans cette même vallée, joignant à ses observations et à ses récoltes botaniques la détermination des hauteurs à l'aide du baromètre. Sur les traces de ses deux compatriotes, Gaudin fut conduit au Reposoir, en 1808, avec deux de ses amis; l'ascension du Mont-Méry charma l'auteur de la *Flore helvétique,* et par le nombre et par la rareté des espèces qu'il y rencontra. Nos confrères de Genève n'ont pas failli à ces précédents, et à différentes reprises Reuter, le docteur Fauconnet, Ducommun et Huet ont fréquenté la vallée du Reposoir, témoignant par leurs courses répétées des richesses végétales accumulées dans ce pays. — Je reviens à mon itinéraire au col des Annes dans la journée du 27 juillet 1864.

La descente dans la vallée du Reposoir est brusque, rapide et pénible : tantôt vous n'avez sous les pieds qu'un gazon fin et serré offrant peu de sûreté; tantôt les sentiers reparaissent, étroits et couverts de cailloux anguleux qui compromettent douloureusement votre marche. Telle était la condition de ma route pendant près d'une heure quand je pénétrai dans une petite plaine littéralement envahie par deux plantes de bon aloi auxquelles les bestiaux n'avaient pas touché : le *Senecio cordatus* Koch et *S. Fuchsii* Gmel. Je fis ample provision de l'une et de l'autre, mais surtout de la première, qui n'a guère que cette localité en Savoie, heureux et très heureux de cette double rencontre qui me venait en compensation des labeurs que je venais d'éprouver. A ces deux plantes se mêlait très inégalement le *Senecio subalpinus* Reichb.

Bientôt je me dirigeai sur le chalet du Sommier, au nord-ouest de cette plaine, pour y prendre quelques renseignements sur la route du Méry. Isolé, ombragé par quelques sapins et adossé à la montagne des Annes, le chalet du Sommier a quelque chose de sinistre. Il s'annonce plutôt comme un repaire de brigands que comme un de ces refuges temporaires pour les troupeaux.

Revenant sur mes pas, je traversai, à l'extrémité de la plaine, un cours d'eau presque à sec qui descend du col des Annes et, prenant sur la gauche, je m'avançai lentement par un chemin rude et escarpé pour atteindre le chalet du Méry. Un soleil d'Afrique, répercuté par des rochers nus, rendait mon ascension pleine d'angoisses. Obligé de multiplier mes temps d'arrêt pour reprendre haleine, je profitai de ces intervalles pour admirer toute cette vallée du Reposoir qui se déroulait à mes regards et au centre de laquelle brillaient les toits blanchis des six pavillons de l'imposant édifice monastique. Je montai cependant tant bien que mal et enfin, après maints efforts et à bout de ressources physiques, j'entrai au chalet, la face congestionnée et la vue troublée. Il était temps d'arriver et d'échapper aux rigueurs de cette véritable zone torride.

Le chalet du Méry est considérable, il entretient près de deux cents vaches. Au commencement de la saison, on y fut dans une grande perplexité. Les troupeaux étaient à peine installés qu'au 10 juin la terre se recouvrit d'une forte couche de neige rendant tout paccage impossible. Le montagnard fut obligé de redescendre avec tout son monde et d'attendre dans la plaine, pendant plus de huit jours, la cessation de cette température insolite qui compromettait gravement ses intérêts. J'étais le troisième voyageur de l'année, venant réclamer l'hospitalité du chalet. Mon ami, l'abbé Chevalier, m'avait devancé dans ces parages, il y avait près d'un mois, et avait passé la nuit dans cette demeure avec l'abbé Mermoud. Le lait de la montagne me remit assez promptement et au bout de quelques instants de repos, sur les trois heures, je repris mon carton et me mis en devoir d'arpenter les pâturages avec une nouvelle ardeur. Je voulais examiner la Pointe-Percée, mais il était trop tard pour y parvenir; toutefois je la vis d'assez près pour la bien juger.

La *Pointe-Percée* est la plus haute cime de la chaîne des Aravis. La crête, qui en forme le sommet, est percée à jour près de son bord occidental et justifie ainsi le nom qu'elle porte. Son altitude est de 2,760 mètres.

A peu de distance de cette cime et à une élévation moindre, le Méry se termine par un couronnement gazonné qui porte le nom de *Mont-Château,* en grande faveur auprès des botanistes. Le sommet se compose d'un calcaire délité qui s'en va par feuillets très minces donnant nais-

(1) Bourry, *Description des cols et passages des Alpes* — In-8°, Genève 1803

sance à une masse de débris dans lesquels se circonscrit l'existence de trois plantes excessivement rares, je veux parler du *Ranunculus parnassifolius* L., du *Valeriana Saliunca* All. et du *Saussurea depressa* Gr. La découverte en ce lieu du *Valeriana Saliunca* date du 26 juillet 1800; elle est due à Berger qui, le premier, la rapporta du Reposoir et la fit connaître en Suisse. C'est en 1808 que Gaudin rencontra dans le même endroit le *Saussurea depressa,* mais Gaudin, sans se douter qu'il avait affaire avec une espèce nouvelle, la prit tout simplement pour le *Saussurea alpina* Dc., sous lequel il l'a désignée dans sa *Flore.* Pendant longtemps, le genre *Saussurea* n'a été représenté dans nos Alpes que par le *S. alpina* Dc. En 1845, M. Verlot, de Grenoble, retrouva au pic de Belledone le *S. discolor* que de Candolle avait vaguement indiqué en Dauphiné. A ces deux espèces M. Grénier en ajouta, en 1848, une nouvelle, intermédiaire aux deux précédentes. Cette nouvelle espèce, qu'il fit connaître sous le nom de *S. depressa,* est précisément la plante du Méry.

Citons maintenant les plantes qui font de cette montagne un véritable sanctuaire pour le botaniste :

Anemone vernalis L.
— *baldensis* L.
Ranunculus alpestris L.
— *pyrenæus* L.
— *montanus* Willd.
Aquilegia alpina L.
Aconitum paniculatum L.
Arabis brassiciformis Wallroth.
— *saxatilis* All.
— *alpestris* Schleich. B. glabrata.
— *carulea* All.
Lychnis Flos Jovis Dc.
Cerastium latifolium L.

Cherleria sedoides L.
Trifolium cæspitosum Reyn.
— *alpinum* L.
Phaca frigida Jacq.
— *astragalina* Dc.
Oxytropis campestris Dc.
Hedysarum obscurum L.
Onobrychis montana Dc.
Lathyrus heterophyllus L.
Potentilla grandiflora L.
Alchemilla pentaphyllea L.
Epilobium alpinum L.
— *alsinæfolium* Nill.
Sedum Anacampseros L.
— *annuum* L.
— *repens* Schleich.
Sempervivum montanum L.
Saxifraga cæsia.
— *aizoides* L.
— *androsacea* L.
— *stellaris* L.
Astrantia minor L.
Eryngium alpinum L.
Meum Mutellina Gaertn.
Gaya simplex Gaud.
Chærophyllum hirsutum.
Galium anisophyllum Vill.
Erigeron uniflorus L.
Arnica scorpioides L.
Artemisia mutellina Vill.
Chrysanthemum alpinum L.
Gagea Liottardi Schultz.
Allium Victorialis L.
— *sibiricum* L.

Cardamine alpina Willd.
— *resedifolia* L.
Sisymbrium pinnatifidum Dc.
Draba aizodes L.
— *frigida* Saut.
— *tomentosa* Wahlenb.
— *Johannis* Host.
Helianthemum alpestre Dc.

Viola biflora L.
Silene acaulis L.

— *rupestris* L.
Achillea macrophylla L.
Gnaphalium norvegicum.

— *hoppeanum* Koch.
— *supinum* L.
Leontodon Taraxaci Lois.
— *pyrenaicus* Gouan.
Taraxacum alpinum.
Picris Villarsii Jord.
Soyeria montana Monn.
Hieracium aurantiacum L.
— *angustifolium* Hopp.
— *piliferum* Hopp.
Androsace pubescens Dc.
— *obtusifolia* All.
Gentiana Charpentieri Thom.
— *punctata* L.
— *asclepiadea* L.
— *Kochiana* Per. et Song.
— *Bavarica* L.
— *nivalis* L.
Cerinthe alpina Kit.
Veronica saxatilis L.
— *bellidioides* L.
— *alpina* L.
Pinguicula alpina L.
Oxyria digyna Cambd.
Salix hastata L.
— *retusa* L.
— *reticulata* L.
— *herbacea* L.
Gymnadenia albida Rich.
Ophrys alpina L.
Nigritella suaveolens Koch.
Agrostis vulgaris With. V. *pumila.*
— *alpina* Scop.

Luzula spadicea Dc.
Carex fœtida All.
— *nigra* All.
— *atrata* L.
— *semper virens* Vill.
Phleum Michelii All.

Agrostis rupestris All.
Avena Scheuchzeri All.
Festuca Halleri All.
— *alpina* Gaud.
— *violacea* Gaud.
— *Scheuchzeri* Gaud.

Cette simple énumération suffit pour donner une idée des richesses végétales du Mont-Méry.

(*A suivre.*)

Dr Bouvier.

LA PROVINCE VIENNOISE

Un archéologue me fait l'honneur de me demander si l'opinion que j'ai émise sur l'époque de l'établissement de la province Viennoise, d'après l'inscription de la Forclaz en Faucigny, est le dernier mot de cette discussion. Je n'ai pas la prétention de trancher la question et je saisis avec empressement cette occasion pour l'exposer de nouveau avec tous ses doutes et ses probabilités.

Le territoire allobroge faisait partie de la *province romaine,* lorsque Jules César obtint le commandement des Gaules cisalpine et transalpine (1). Lui-même donna à Vienne, capitale des Allobroges, le titre de colonie, *Colonia Julia Viennensis* (2). La lutte des nationaux avec les colons romains leur fit perdre un instant les droits attachés à ce titre que les colons conservèrent en se réfugiant à Lyon sous la protection de Munatius Plancus (3). Tibère rouvrit aux Viennois la porte des honneurs de la cité romaine (4).

L'accueil différent que Galba reçut des Lyonnais et des Viennois le disposa en faveur de ces derniers, à qui il accorda plusieurs priviléges, en reconnaissance des légions qu'ils lui avaient fournies à son avénement (5). Plutarque lui reproche même de leur avoir prodigué les honneurs de la cité romaine.

D'après une histoire des Allobroges, écrite sous Trajan par Trebonius Ruffinus, citoyen de Vienne, Galba aurait poussé plus loin la générosité (6). Il aurait détaché le pays des Allobroges ainsi que plusieurs autres cités de la province Narbonaise pour en former la province Viennoise. Dans cette fusion avec dix autres cités méridionales, les Allobroges perdirent définitivement leur nom, qui ne s'appliquait qu'à leurs trois cités : Vienne, Cularo et Genève, pour prendre celui de leur capitale, *Viennenses,* qui s'appliquait à toute la province. Or, ce nom collectif se lit dans l'inscription de la Forclaz. Suffirait-il à constater l'établissement de cette province avec les documents qui précèdent? Ou ne représente-t-il que la colonie romaine de Vienne, dont le Sénat aurait eu juridiction sur tout le territoire des Allobroges, avant que leurs deux autres villes, Genève et Cularo, eussent reçu le titre de *cités* avec un territoire ressortant de leur propre administration (7)?

La question vaut la peine d'être étudiée ; car l'objet de la limitation se trouve dans le périmètre qui a formé le territoire de la cité romaine et du diocèse de Genève ; et si cette dernière avait eu alors le titre de colonie ou

(1) *Alesia, discussion hist. et géog.*
(2) Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne.*
(3) *Dion Cassius,* XLVI.
(4) *Tables Claudiennes* de Lyon.
(5) Tacite, *Hist ,* I, 65.
(6) Mermet, *Histoire de Vienne,* I.
(7) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*

de municipe, elle aurait dû traiter elle-même avec le municipe ceutron. Mais si Genève n'était encore qu'un *oppidum*, comme au temps de Jules César (1), il est douteux qu'elle jouît du droit politique, qui devait plutôt se concentrer au Sénat de Vienne.

Si les Allobroges ne sont représentés ici que comme colonie romaine dans le nom officiel de *Viennenses*, il semble que, en vertu du même principe, les Ceutrons auraient dû aussi prendre leur nom officiel de *Foro Claudienses*, qu'ils portent dans trois inscriptions d'Aime, en l'honneur de Nerva, de Trajan et de Valerien, et qui dérivait également du nom de leur capitale, *Forum Claudii* (2). L'emploi du nom primitif des Ceutrons, reconnus déjà comme municipe et jouissant du droit latin (3), semblait motiver également l'emploi du nom primitif des Allobroges ; à moins que le titre de *Colonie romaine*, qui apportait beaucoup plus d'honneur avec moins de liberté que le titre de *Municipe*, leur eut imposé déjà cette transformation, avant même qu'ils fussent érigés en province.

Mais Pline, qui a parlé de la création de la province des Alpes-Maritimes par Galba, n'a rien dit de la province Viennoise (4). Ce silence peut s'expliquer d'abord par la cause déterminante du fait que Pline a voulu signaler plus spécialement. Il y avait, en effet, deux motifs d'ériger une province, comme aussi deux modes de l'organiser ; d'où vint la différence des provinces prétoriales et des provinces consulaires.

Celle de la Viennoise était une faveur ; car elle aurait été une récompense du dévouement des Allobroges à Galba : elle les dispensait de se transporter à Narbonne pour leurs affaires ; elle donnait une nouvelle importance à Vienne, en en faisant le centre de dix autres cités. L'ancien Sénat de Vienne pouvait conserver une part prépondérante dans l'administration. Le chef de la province était à la nomination du Sénat de Rome, qui y envoyait un proconsul n'ayant que la juridiction civile.

Lorsqu'un pays se révoltait et que sa position pouvait prêter à quelques mouvements, l'empereur y envoyait un propréteur avec juridiction militaire et judiciaire. Aucun Sénat ne représentait la voix du pays. L'expression de Pline : *Galba adjecit formulæ Avanticos et Ebroduntios* indique évidemment que ces deux peuples ont dû subir le régime provincial ensuite d'une insurrection. L'indication même de *Dinia* pour capitale ferait supposer qu'il ne s'agissait pas encore de la province des Alpes-Maritimes, dont la métropole fut Embrun, *Ebrodunum*, et qui comprit plusieurs autres peuplades (5).

C'est donc une victoire de Galba que Pline a constatée dans cette sujétion à la formule provinciale. Tandis que pour les Allobroges c'était une faveur dont la promesse était restée, peut-être, sans exécution. Galba fut trop peu de temps au pouvoir pour consolider son œuvre. Comme Vespasien ratifia plusieurs de ses décrets (6), la délimitation entre les Viennois et les Ceutrons, faite par son ordre, serait-elle un des actes concernant l'organisation de la province décrétée par Galba ? Le quatrième livre du grand ouvrage de Pline, qui en contient trente-sept sur toutes sortes de connaissances, résultat de longues recherches, ce quatrième livre, qui traite de la géographie de la Gaule narbonnaise, était peut-être déjà rédigé lorsque Vespasien organisa la province Viennoise détachée de cette même Narbonnaise l'an 74 de notre ère. Pline périssait au Mont-Vésuve l'an 79.

Si ces conclusions ne paraissaient pas assez évidentes, il resterait à laisser à l'empereur Adrien l'honneur de l'érection de cette province. Les monuments de son existence deviennent assez nombreux depuis Marc-Aurèle (1).

C.-A. Ducis.

(1) *De bello gall*, I, 6.
(2) Ptolem., *Géogr.*, II
(3) Pline, *Hist. nat*, III, 20.
(4) Pline. *Hist nat*, III, 20, IV, 17.
(5) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*
(6) Tacite, *Hist.*, IV, 40.

LA FLORIMONTANE A L'INSTITUT GENEVOIS

L'Institut genevois a été fondé en 1852, mais ce n'est guère que deux ans plus tard qu'il reçut une organisation complète. Il est divisé en cinq sections : 1° sciences naturelles et mathématiques ; 2° sciences morales et politiques ; 3° littérature ; 4° beaux-arts ; 5° industrie et agriculture. Chaque section a son bureau et son budget.

En moins de douze ans, cette association d'hommes laborieux et instruits a acquis, par ses nombreux et remarquables travaux, une très grande notoriété, et s'est placée au premier rang des sociétés savantes de l'Europe.

De bons rapports se sont établis entre l'Institut genevois et la Société Florimontane. Celle-ci compte parmi ses membres correspondants plusieurs notabilités scientifiques et littéraires de l'association genevoise qui, de son côté, a honoré quelques-uns de nos confrères du diplôme recherché de membre correspondant de l'Institut.

Les diverses sections de l'Institut genevois se réunissent ordinairement une fois par mois au bâtiment électoral, plus souvent si les travaux l'exigent. Chaque année, au printemps et à l'automne, l'Institut tient une séance solennelle, toutes sections réunies.

La séance du printemps a eu lieu le 12 avril. La Société Florimontane y avait été invitée et s'y est fait représenter par une députation de quatre membres.

Le local affecté à cette solennité est la salle des délibérations du Grand Conseil à l'hôtel-de-ville. Tout un côté avait été réservé aux dames et nous avons constaté avec plaisir que pas un siége n'est resté vacant.

Quelques minutes avant l'ouverture de la séance, on a annoncé M. le général Dufour. M. Vogt, président de l'Institut, a présenté la députation de la Société Florimontane à l'illustre chef militaire de la Confédération helvétique qui lui a fait le plus gracieux accueil.

A deux heures précises, M. le Président a ouvert la séance par la lecture d'un rapport sur les travaux de l'Institut depuis la dernière séance. De hautes considérations sur les milieux dans lesquels l'intelligence se développe et les sciences progressent ont précédé l'énumération des travaux de chaque section. Cette énumération n'a pas duré moins d'une heure : c'est dire la somme d'activité dépensée par chaque membre et la force de vitalité que peut acquérir une institution quand elle a à sa tête des hommes dévoués à la science, à l'instruction des masses et au bien public. En terminant, M. le Président a remercié, en termes aimables, la Société Florimontane de s'être fait représenter à la séance.

Après le rapport, qui a reçu une flatteuse approbation de l'assemblée, M. Flammer, secrétaire général de l'Institut, a fait l'éloge d'un membre distingué dont la Société

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*

a eu récemment à déplorer la perte : M. Marc Viridet, chancelier du Conseil d'Etat et président de la section d'industrie et d'agriculture.

Successivement, la parole a été donnée à plusieurs membres. M. Blanvallet a lu une consciencieuse et intéressante étude sur Massimo d'Azeglio, que l'Institut avait l'honneur de compter au nombre de ses membres correspondants, et dont l'Italie, les lettres et les arts portent le deuil. A la fois peintre, littérateur, musicien, cet homme d'Etat joignait à ces talents une grande droiture d'esprit, un cœur bon, noble et généreux. On retrouve tout cela dans les deux romans, deux chefs-d'œuvre, que tous les Italiens connaissent par cœur.

M. Albert Richard, professeur de littérature à l'Académie, a lu une simple fable, mais une fable qui a donné le frisson à l'assemblée. Il nous semblait entendre les iambes burinés d'Auguste Barbier. Elle a pour titre : *Le Tigre et la Puce*. Son caractère politique lui ferme les colonnes de la *Revue*, mais nous nous dédommagerons par la publication d'une petite perle de M. Antoine Carteret, auteur d'un volume de fables très estimées dont il a été rendu compte à cette place.

L'ÉPI ET LE CHÊNE

Au bord d'un champ croissait un chêne,
Croissait, ce n'etait pas l'avis
De quelqu'un de ce lieu, savoir l'un des épis,
A qui la chose au moins semblait fort incertaine.
Juillet, dorant les blés, avait deja paru.
Cet epi dépassait ses voisins de la tête,
Ayant tout d'abord poussé dru
Il contemplait souvent, de sa base à son faite,
Le chêne. et se disait : « Rien ne change chez lui :
« Tel il etait jadis, tel il est aujourd'hui,
« Ni plus grand, ni plus gros Quand l'essor de sa taille
« Sur le mien se modelerait,
« Quel geant bientôt ce serait !
« A coup sûr sa vigueur défaille. »
Il voulut un matin se faire le plaisir
De savoir à quoi s'en tenir.
« Beau chêne ! » cria-t-il, « permettez, je vous prie,
« Que je vous adresse un seul mot
« — Qui m'appelle ? » dit l'arbre. « — Eh ! votre seigneurie,
« Un epi, par ici, près d'un coquelicot...
« Mais pardon ! car je suis fort importun, sans doute. »
Le chêne repliqua : « Mon ami, nullement.
« Questionnez : je vous ecoute.
« — Eh bien ! donc je voudrais savoir certainement
« Si vous ne croissez plus ou grandissez encore.
« — Vous songez à cela ?... Mais au fait, pourquoi non ?
« Le désir de connaître honore.
« Sachez donc que je crois toujours. Quelle raison
« Avez-vous, dites-moi, de penser le contraire ?
« — C'est que, bien avancé deja dans ma carrière,
« Je n'ai jamais su voir d'accroissement en vous.
« — Je le comprends : le temps, pour les épis et nous,
« Ne se mesure pas de la même manière.
« Il me semble, tenez, que vous ne faites tous,
« Les grands comme les courts, que de sortir de terre. »
— Pourquoi, pensa l'épi, n'ai-je pas su me taire ?

Du progrès quelques-uns, trouvant trop lent le pas,
Et voyant l'insuccès de maint combat que livre,
Pour lui, la parole ou le bras,
Lisent qu'il n'est qu'un mot, et qu'il n'existe pas
Homme ! sais-tu combien l'humanité doit vivre ?

La lecture de cette fable a été suivie d'une gracieuse poésie du même auteur : *Cœurs francs et voix sincères*. L'une et l'autre ont été unanimement applaudies.

M. Antoine Carteret s'est fait une règle de ne laisser publier isolément aucune de ses poésies; le *Bulletin* de l'Institut et ses meilleurs amis n'ont pu obtenir aucune dérogation à cette règle. Mais M. Carteret, animé comme ses confrères, des meilleurs sentiments envers la Société Florimontane, n'a pu résister au désir de nous être agréable et s'est dessaisi en notre faveur de cette fleur inédite. Elle n'en aura que plus de prix pour les lecteurs de la *Revue*. Nous l'en remercions en leur nom.

M. Jules Vuy, avocat distingué du barreau genevois, député au Conseil national, originaire de la Haute-Savoie, et l'un de nos collaborateurs, a donné lecture d'une charmante notice sur le poète Sailer, de Saint-Gall. Il a rappelé à cette occasion que la ville de Saint-Gall a donné naissance à un autre aimable poète, le P. Morel, prieur des bénédictins de l'abbaye d'Einsiedeln, que le Faucigny peut revendiquer comme un de ses enfants (1).

Une savante étude de M. André Oltramare, à propos d'une lettre de d'Alembert à Rousseau sur le théâtre de Geneve, étude qui échappe à l'analyse, a clos la séance.

Le soir, à sept heures, un banquet a été offert par l'Institut genevois à la députation de la Société Florimontane, dans les somptueux salons de l'*hôtel Victoria*. Plusieurs toasts ont été portés par MM. Vogt, Jules Vuy, Antoine Carteret, Michaud, etc., à la Société Florimontane, à la Savoie, à l'union sur le terrain de la science où la diversité des opinions ne sépare pas les hommes et n'exclut pas l'estime et l'amitié; à la prochaine Exposition universelle de Paris, à celle que Genève prépare, etc., etc.

M. le Dr Bouvier, ancien vice-président, et M. Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane, ont répondu et remercié l'Institut genevois des sentiments manifestés à l'égard de notre Société et de l'accueil fraternel fait à sa députation.

Nous ne terminerons pas sans émettre le vœu de voir s'implanter chez nous ces fêtes de l'intelligence, qui suppriment les frontières en rapprochant les hommes, les font se connaître et s'aimer. La publicité que nos voisins donnent à leurs séances initie peu à peu les classes inférieures aux sciences, à la saine littérature, et leur inculque le goût des beaux-arts. C'est un exemple civilisateur, nous devons en faire notre profit. L. Thésio.

GLANURES HISTORIQUES

VI

Qu'on me permette d'extraire d'un vieux terrier quelques indications utiles et qui ne sont point, je crois, sans valeur au point de vue historique; je veux parler d'un terrier qui remonte au règne du comte Pierre de Genève, c'est-à-dire à une époque où le comté de Genevois, sous la souveraineté de la maison célèbre qui lui a donné son nom, avait une existence propre, indépendante. et n'appartenait point encore à la dynastie de Savoie.

Ce terrier, dont plusieurs pages ont été malheureusement déchirées, concerne le mandement de Chaumont dont le territoire s'étendait sur les deux versants de la

(1) Le père du poète bénédictin est né à Passy, près de Sallanches.

montagne du Vuache et comprenait, en particulier, toute la haute Semine.

La lecture des divers actes notariés qu'il contient est sèche en elle-même, comme celle de tous les anciens documents, mais elle est instructive et pleine d'intérêt.

Nous trouvons là l'énumération authentique, officielle, des droits féodaux que possédait, dans le mandement de Chaumont, le comte Pierre de Genève.

C'est là que j'ai puisé un document du 28 avril 1377, qui a été imprimé dans le tome IX des *Mémoires de l'Institut genevois;* ce document nous donne une idée, si ce n'est complète, au moins assez exacte, des principales charges féodales qui pesaient sur les campagnes du comté de Genevois, quelques années avant la promulgation des célèbres franchises d'Adémar Fabri.

Ce terrier m'a fourni également des données précieuses sur une espèce de redevance qui se payait tantôt en nature, tantôt en espèces, sur le *menaides* ou *méneides;* il m'a permis de prouver (voir *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses,* Zurich, janvier 1863), que ces redevances n'étaient pas dues seulement à des établissements religieux et à des monastères, comme l'avaient pensé quelques savants suisses, mais qu'elles existaient aussi en faveur des souverains laïques; le comte Pierre de Genève avait droit à un certain nombre de *ménaides* dans le mandement de Chaumont.

En relisant de plus près ce vieux volume manuscrit, j'y ai trouvé çà et là quelques autres faits curieux qui me semblent devoir être conservés.

Ainsi, dans la seconde moitié du XIVe siècle, les noms de famille étaient loin encore d'être entièrement définitifs, irrévocables; notre terrier fournit plusieurs exemples d'individus qui portaient un nom absolument différent de celui de leur père; ce n'est guère, comme on le sait, que depuis la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe que les noms de famille ont été établis dans nos contrées. Auparavant, ils n'existaient pas. Comme toutes les choses nouvelles, ils ne se sont point établis du jour au lendemain.

Voici quelques exemples : Perret *Ecallant* fils de feu Joannet *Bonier (Perretus Ecallanti filius quondam Johannerii Bonerii;* acte du 16 septembre 1377).

Jean d'*Aulps* fils de feu Jean *Tissot (Johannes de Alpibus filius quondam Johannis Tissot;* acte du 9 avril 1381).

Rolet *Sanctus* fils de défunte Marione *(sic) Escofier (Roletus Sanctus... filius quondam Marione Escoferii;* acte du 5 mai 1377).

Aymonet *Thorens* fils de feu Jean *Estaniers (Aymonetus Thorens filius quondam Johannis Estaniers;* acte du 12 septembre 1377).

L'histoire des noms de famille dans d'autres pays nous offre des exemples analogues; on peut en citer quelques-uns dans l'histoire de Genève.

Une innovation aussi importante que celle de la création et de la transmission des noms de famille, n'a pris que peu à peu racine dans les mœurs. Pour la plupart des individus que mentionne notre terrier, le nom du fils est déjà le même que celui du père; mais il y a encore quelques exceptions au nombre desquelles figurent celles qui viennent d'être citées. L'idée nouvelle est déjà très répandue, mais elle n'est pas encore acceptée par tous; aujourd'hui, nul ne la conteste.

La profession d'une des personnes qui figure, à plusieurs reprises, dans notre terrier, au nombre des témoins, m'a laissé entrevoir un fait très intéressant au point de vue de l'instruction publique, il y a près de cinq siècles, dans le mandement de Chaumont. Comme les données sur ce sujet important et dans cette époque lointaine ne sont pas bien abondantes, j'ai été tout particulièrement frappé du petit passage que je vais reproduire et qui me permet d'affirmer que, *déjà en* 1377, *il existait dans le bourg de Chaumont des écoles publiques dirigées par un recteur.*

Chaumont, bourg fortifié, ayant ses franchises locales (il serait intéressant de les rechercher et de les publier) avait alors une haute importance militaire et commerciale. L'instruction publique y était en honneur; je lis, en effet, dans plusieurs actes de notre terrier : *Test magistro Gautherio de Glaceriis* RECTORE SCOLARUM CALVIMONTIS..., « témoin Me Gauthier des Glacières, RECTEUR DES ÉCOLES « DE CHAUMONT. »

(La suite à un prochain n°.) JULES VUY.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les 11,000 médailles romaines trouvées dans les Fins. — Le vase colossal d'Amathonte — Bas-relief moabite. — Découverte faite sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu de Paris. — Une serrure de Louis XVI. — Ventes à Paris.

En toute règle nous devrions commencer notre revue de ce mois par quelques mots sur la découverte des 11,000 médailles romaines, que nous avons eu à peine le temps d'annoncer dans le dernier n° de la *Revue savoisienne;* mais l'honneur d'en parler revient de droit à notre collègue, M. E. Serand, archiviste de la Société Florimontane, dont la spécialité, comme on sait, est la numismatique. Mais s'il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails techniques de la découverte, nous pouvons cependant signaler le désintéressement et l'esprit de dévouement dont a fait preuve le propriétaire du terrain qui recélait le petit trésor, M. Bonnetto. Cet honorable citoyen s'est montré très accommodant lorsqu'il s'est agi de fixer le prix des médailles, et, en outre, il s'est engagé à faire de nouvelles fouilles, *à ses frais*, lorsque son jardin sera dépouillé de la récolte prochaine. C'est un nouvel exemple que nous aimons à citer à l'ordre du jour de l'armée des pionniers de la science archéologique.

Nous avons dit, dans notre chronique du mois de février, que l'île de Chypre était sillonnée par un grand nombre de chercheurs, qui y avaient déjà découvert des antiquités très précieuses. L'une de ces antiquités vient de prendre sa place au Musée du Louvre. C'est un vase gigantesque trouvé par M. de Vogué sur l'emplacement d'Amathonte, ville qui était située sur la côte méridionale de l'île et où le bel Adonis était particulièrement adoré; on prétend aussi que c'est à Amathonte que vivait le célèbre sculpteur Pygmalion. Ce vase a été amené au Havre par le transport la *Perdrix;* c'est un monolithe de 13,800 kilogr.; il a 3^m^,05 c. de diamètre, 2^m^,25 c. de hauteur et 1^m^,40 c. de profondeur. On ignore à quel usage il a pu être destiné. Il y a déjà au Louvre un vase de dimension colossale, connu sous le nom de vase de Pergame, et qui a été donné, il y a environ trente ans, par le sultan Mamouth.

Le même Musée vient encore de s'enrichir d'un bas-relief sur pierre noire, représentant un guerrier armé de sa lance. Ce morceau de sculpture, qui forme le seul échantillon de l'art moabite dans les collections parisiennes, avait été découvert en Palestine par M. de Saulcy pendant sa première expédition. Il a été retrouvé par M. le duc de Luynes dans son voyage scientifique autour de la mer Noire, et c'est ce savant explorateur qui en a fait don au Louvre.

Nous avons peu de découvertes archéologiques à signaler en France ; c'est à peine si dans deux ou trois localités le hasard a favorisé quelques travailleurs. Parmi les trouvailles récentes nous n'en distinguons qu'une qui mérite une mention, c'est celle qui a été faite sur l'emplacement du nouvel Hôtel-Dieu de Paris. On a rencontré, dans cet endroit, des restes de construction romaine qui semblent indiquer qu'un temple romain s'élevait à cette place. On y a trouvé aussi un chapiteau d'une grande dimension, de l'époque gallo-romaine. Autour de ces débris, étaient disséminées des médailles et des monnaies romaines, mais jusqu'à ce jour aucune n'a présenté un type précieux.

A défaut de trouvailles archéologiques, nous citerons, d'après les journaux de Paris, la découverte d'une œuvre presque moderne sortie des mains d'un illustre artisan couronné, Louis XVI. On sait que ce roi malheureux aimait avec passion les travaux de serrurerie, et qu'aussitôt que les affaires de l'Etat lui laissaient un instant de repos, il le consacrait à battre le fer sur l'enclume et à limer sur l'étau. Or donc, il sortit de l'atelier du roi-serrurier une quantité d'objets finement travaillés et sur lesquels souvent le monarque avait gravé son nom. C'est un de ces objets que l'on vient de retrouver chez un marchand de ferrailles de la rue de Meaux, à Paris ; c'est une serrure portant cette inscription : *Lud. XVI me fecit.* L'amateur qui a reconnu cette œuvre précieuse, l'a payée 3 fr. 50 c. ; puis il l'a revendue 2,400 fr. à un marchand de curiosités du faubourg Saint-Germain, et, obéissant à un sentiment d'honnêteté, il a partagé cette somme avec le marchand de ferrailles.

Plusieurs ventes de collections ont encore eu lieu à Paris dans cette dernière quinzaine ; nous ne citerons que celles de MM. Castelani et Roussell. Ce dernier était expert de son vivant, c'est dire que sa collection renfermait des morceaux remarquables dont sa position lui avait facilité l'acquisition. Deux vases en granit rose ont été vendus 19,100 fr. ; deux colonnettes en porphyre rouge orienté, 12,900 fr. ; deux fûts de colonne, 13,500 fr. ; et deux colonnes en marbre brèche, 13,050 francs.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Séance du 19 avril 1866.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M le *Président* procède au depouillement de la correspondance ; il donne lecture d'une lettre de M Aime Vingtrinier, qui remercie la Societé de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

M *Eloi Serand* entre dans quelques détails au sujet des 11,000 médailles trouvees dans les Fins d'Annecy ; il indique les diverses opérations que nécessite le nettoyage de ces pièces, et il démontre ainsi l'impossibilité où il se trouve de présenter un rapport sur ce sujet ; il pourrait deja donner des indications sur les principaux types qu'il a reconnus, mais il préfere attendre l'achevement du travail pour entretenir la Societé de l'importance du petit trésor trouve aux portes d'Annecy.

En attendant, M Serand demande que la reunion decide si on laissera à la Municipalite le soin d'acheter ces médailles pour le Musée, ou si la Societe doit les payer de ses deniers et en enrichir ses propres collections

La réunion se prononce pour l'acquisition des médailles par la Societe et vote, à cet effet, les fonds necessaires.

M. *Ducis* donne quelques renseignements qu'il a reçus au sujet d'un ciboire trouvé à l'Hermitage, dans la commune d'Armoy-Lvaud (Thonon) ; cet objet, que l'on avait cru d'abord en or massif, est simplement en cuivre. Mais il n'en a pas moins une certaine valeur historique.

M. *Thésio* rend compte de la séance de l'Institut national de Genève, du 12 avril, à laquelle a assisté une députation de la Société. La réunion décide que ce compte-rendu sera inséré dans la *Revue savoisienne*.

M. *Revon* présente des débris de poteries et des ossements, résultat des nouvelles fouilles operées dans les grottes voisines de Genève par M. Thioly, de cette dernière ville, et que cet honorable archéologue a offert à la Société.

M. *Serand* présente, au nom de M. Dupanloup-Nanche, d'Annecy, un anneau en cuivre, trouve dans les Fins, et sur lequel est gravé un coq gaulois

Après une discussion sur quelques questions d'intérêt particulier pour la Société, les dons et echanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archeologie, de Genève ; — 2° *Mémoires et documents* publiés par la Societé savoisienne d'histoire et d'archéologie ; tome IX ; — 3° *Journal de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ;* mars 1866 ; — 4° Le *Globe,* journal de la Societe de geographie de Genève ; — 5° *Catalogue* de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste ; 2 vol , par M. A. Vingtrinier ; don de l'auteur ; — 6° *Traditions populaires comparées,* par M Désire Monnier, avec la collaboration de M A. Vingtrinier ; don de ce dernier ; — 7° *Vieux papiers d'un imprimeur,* par M. A. Vingtrinier ; don de l'auteur ; — 8° *Les Voyageuses* et *Les Bugésiennes,* poésies par le même, 2 vol. ; don du même ; — 9° Plusieurs petites brochures par le même auteur ; — 10° *Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin ;* Genève 1866 ; don de M Charles Le Fort ; — 11° *Memoria sopra alcuni idoletti,* par le chan Spano, de Cagliari ; don de l'auteur ; — 12° *Le landammann Sailer ou les échos des bords de La Thour,* etc , par M. Jules Vuy, de Geneve ; don de l'auteur ; — 13° *Les coutumes et péages de Sens,* par M. Lecoy de La Marche ; don de l'auteur ; — 14° *Revue des Sociétés savantes ;* — 15° *Revue archéologique,* de Paris ; — 16° *Journal des connaissances médicales pratiques,* de M. Caffe ; — 17° *Revue du Lyonnais ;* — 18° *Revue des Provinces :* — 19° L'*Union magnétique,* de Paris ; — 20° La *Tribune lyrique,* de Mâcon ; — 21° Le *Mont-Blanc ;* — 22° Le *Léman ;* — 23° Le *Courrier de Savoie ;* — 24° 12 volumes divers donnés par M. Charles Burdet.

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

Il s'est fonde à Londres une Société areonautique, sous la presidence du duc d'Argyll ; le trésorier est M. Glaisher

—

Les journaux anglais annoncent que le 19 mars 1865 le capitaine Carrey, commandant le bâtiment *Veritas,* a constaté la formation d'une nouvelle île volcanique dans les parages des îles Caroline, dans l'Ocean Pacifique.

—

On a vendu à Sienne les ouvrages du sculpteur Lucca della Robia, places dans le couvent des Franciscains de l'Observance.

—

On a vendu dernièrement à Dusseldorf une collection d'autographes provenant de Jean-Henri Voss, le savant traducteur d'Homère. Il y avait des lettres de Goëthe, de Wieland, de Pfeffel, de Schlegel, de Niebuhr, de Ruckert, etc. ; plus trois poèmes de Holtz, de l'écriture de l'auteur ; des pièces lyriques de Frederic Léopold, contre Stolberg ; enfin, le fameux manuscrit de Burger, signe Der Adler Reichserzkansler, ecrit par Voss et annoté par Schiller.

—

Une des celebrités de la Suède, Mlle Frédérika Bremer, auteur d'un grand nombre de romans connus dans toute l'Europe, vient de mourir à Aresta, son sejour préferé ; elle etait âgée de 74 ans.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Jules César et le Petit-Saint-Bernard, les Ceutrons et les Salasses, par M. C.-A. Ducis — Bibliographie savoisienne : *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie,* par le comte E.-Amédée de Foras, de M. F. Rabut. — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber.

JULES CÉSAR ET LE PETIT SAINT-BERNARD

LES CEUTRONS ET LES SALASSES

A part le fait d'armes d'*Ocelum*, où César, au commencement de la guerre des Gaules, dut disperser les bandes armées des Ceutrons, des Graïocèles et des Caturiges (1), nous ne savons rien autre de la lutte des Ceutrons pour conserver leur indépendance ni de l'époque de leur soumission définitive aux Romains. C'est peut-être à cette circonstance et au pillage de la caisse de César par les Salasses (2), que Appien d'Alexandrie fait allusion lorsqu'il avance que, pendant la guerre des Gaules, César ne pensa pas, je dirais plutôt, ne parvint pas à soumettre entièrement les peuplades alpines, mais qu'il se contenta, le plus souvent, d'obtenir le passage pour ses troupes (3).

Mais Suétone assure qu'à la fin de cette guerre toute la Gaule, des Pyrénées au Rhin, aux Alpes, au Rhône et aux Cévennes, a été réduite en province romaine et imposée d'un tribut (4).

L'exception qu'il fait pour la ligne du Rhône et des Cévennes s'applique évidemment à la *Gallia braccata,* soumise bien auparavant, puis devenue la Narbonaise, et dont il éloge les habitants, *socias et bene meritas civitates*.

Quant aux peuplades alpines, il ne paraît pas qu'elles aient mis obstacle au dernier passage de César, au moins celles des Alpes graies, par lesquelles il serait rentré en Italie, selon Petronius Arbiter :

> Exuit omnes
> Quippe moras Cæsar; vindictæque actus amore
> Gallica projecit, civilia sustulit arma.
> Alpibus aeriis, ubi Graio nomine vulsæ
> Descendunt rupes, ac se patiuntur adiri,
> Est locus Herculeis sacer aris; hunc nive dura
> Claudit hiems, canoque ad sidera vertice tollit (1).

Cette description s'applique plus exactement aux montagnes qui avoisinent les glaciers du Mont-Blanc qu'aux bords de la mer Méditerranée, où se trouvait l'autel d'*Herculis Monœci*, Monaco. D'ailleurs le *tractus* des Alpes graies était loin de là (2). Il s'étendait autrefois du Mont-Blanc au Mont-Viso. Et, avant même que les Romains appelassent *Alpes Cottiennes* la section des Alpes graies que gouverna Julius Cottius jusqu'au temps de Néron, le nom de *Saltus graius* était spécialement affecté au passage d'Hercule, où son culte est resté. C'est par cette expédition d'Hercule le Thébain que Cornelius Nepos explique l'étymologie des Alpes graies : *Quo facto is hodiè saltus graius appellatur* (3).

Pline rappelle le même souvenir en parlant des deux Alpes graies et pennines : *graiis Herculem transisse memorant* (4). Dans une édition de l'itinéraire d'Antonin on lit aussi : *Alpes graias ab Hercule Thebano dictas*. Or, cette station, ainsi que celle d'*Alpis graia* dans la table théodosienne, correspond, d'après les mesures les plus positives, aux ruines de murs romains sur le plateau du Petit-Saint-Bernard (5).

On a trouvé effectivement dans les fondations de la maison Gaymard, du Bourg Saint-Maurice, au pied du Petit-Saint-Bernard, un fragment d'inscription : HERCVLI. Plusieurs autres monuments ont dû disparaître sous les atterrissements formés par les torrents voisins dès le temps de Marc-Aurèle, ainsi que l'atteste une autre inscription (6).

D'après l'histoire des Allobroges par Aymar du Rivail, on lisait encore, il y a trois siècles, plusieurs inscriptions romaines à Salins près de Moûtiers, parmi lesquelles se trouvait un votif à Hercule : *Ex voto Herculeio graio* (7). C'est probablement ensuite de ces monuments qu'un auteur moderne donne le nom de *Salines d'Hercule* aux établissements de ce genre à Salins et à Arbonne près le Bourg-Saint-Maurice (8).

(1) *De bello Gallico*, I, 10.
(2) Strabon, *Geog*, IV.
(3) *De bello Illyrico*, XVI.
(4) *De Julio Cæsare*, 25.

(1) *Satyricon*, VII, 122
(2) Ptolem, *Geog*, III.
(3) *De vita Annibalis*.
(4) *Hist nat*, III, 17.
(5) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*
(6) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, V.
(7) *De Allobrogibus*, 316.
(8) Orsieres, *Historique du pays d'Aoste*, 17

Ce n'est pas seulement chez les Ceutrons, c'est encore chez les Salasses qu'Hercule était honoré, c'est-à-dire, sur toute la route qu'il passait pour avoir frayé le premier. C'est ainsi que d'après le même Du Rivail, on lisait à Aoste une inscription : QVIETI GENTIVM HERCULIS (1). Une autre tirée de l'église de Saint-Laurent a été assez mal lue par le premier qui l'a publiée (2). Je la rétablis ainsi :

DEO SVMMO
HERCVLI ET.....
B·P·CALVISIV8
ET CLODIA PRO
L·RVFO
V. S. G. N.

Votum solverunt grates numini.

Si donc César est rentré en Italie par le passage des Alpes graies, où Hercule était honoré, ce doit être celui du pays des Ceutrons. Venant de Belgique, la ligne la plus directe pour lui était Genève et l'Alpe graie (3), et il est assez vraisemblable que Césarges près d'Etrembières et Césarches près d'Albertville, placées l'une à la sortie de Genève, l'autre à l'entrée du pays des Ceutrons, tirent leurs noms du campement des troupes de César. Leur position isolée au confluent de deux rivières représente l'assiette des camps romains.

Les Ceutrons ont-ils laissé spontanément le passage de leur pays ouvert au vainqueur des Gaules, ou ont-ils été soumis à une autre époque, c'est ce qu'aucun des monuments découverts jusqu'ici ne peut éclaircir. La seule inscription qui semble relative à ce fait a été maltraitée par des ouvriers et il n'en reste que ce fragment chez M. Berard, à Aime :

EVICTIS
ACAT
O

Je ne crois pas m'écarter des règles de l'épigraphie en reconnaissant ici les mots *devictis* et *pacatis*. La hauteur des lettres, la perfection des caractères indiquent qu'elle était la plus importante de toutes celles que conserve encore ce pays et qu'elle pouvait donner le nom de celui qui avait *vaincu* ou *pacifié* les Ceutrons. Varron dit que l'*ager pacatus* est le territoire de la conquête (4). Mais cette expression suppose presque toujours une défaite antérieure, puis une reprise d'armes suivie d'une soumission définitive (5).

Elle ne peut avoir eu lieu sous Auguste ; car le nom des Ceutrons ne figurait pas dans le monument de la Turbie sur Monaco, où étaient énumérés tous les peuples soumis sous son règne depuis la Méditerranée en remontant la chaîne des Alpes (6).

Un fait de l'histoire des Salasses, leurs voisins, nous aidera également à conclure qu'ils étaient fidèles aux Romains lors des deux révoltes des Salasses sous Auguste.

Nous avons dit précédemment que les Ceutrons occupaient les hauts plateaux des Alpes au-dessus des Salasses ; ce sont les expressions de Strabon (1). Ils ont laissé aux montagnes qu'ils habitaient le nom d'*Alpes ceutronicæ, in Ceutronum alpino tractu* (2). Les Salasses n'étaient point d'abord un peuple montagnard ; ils occupaient au nord des Tauriniens les rives de la Doire Baltée au pied des Alpes (3). Ce n'est qu'après une victoire bien chèrement achetée par Appius Claudius, l'an DCX de Rome (4), que les Salasses durent abandonner aux Romains leurs plaines fertiles pour continuer sur des plateaux plus élevés leurs exploitations minérales, dont Strabon donne un tableau très intéressant.

L'échec subi d'abord par Appius fut tel que, sur une consultation des livres Sybillins, Rome ne dut plus commencer une guerre contre les Gaulois sans immoler aux dieux un homme et une femme sur le territoire des Salasses, et qu'une colonie romaine dut être fondée à l'extrémité de leur pays pour les repousser vers les sources de la Doire (5).

L'attaque d'Appius Claudius avait eu pour cause la dérivation des eaux que les Salasses employaient à leur industrie métallurgique et dont ils privaient les fonds inférieurs (6).

La politique romaine ne manquait jamais l'occasion de s'immiscer dans ces luttes de voisinage pour étendre sa domination.

Privés du produit de leurs mines, les Salasses rançonnaient les Publicains romains pour tous les objets nécessaires à l'exploitation dont ces derniers étaient devenus acquéreurs. Ils détroussaient même les passants (7). Le général Vetus ou Veter occupa les hauteurs et les tint bloqués pendant toute l'année XXXIV avant notre ère. Les Salasses privés du sel dont ils ont l'habitude de consommer une grande quantité, acceptèrent le *præsidium*. Mais après le départ de Vetus, ils chassèrent la garnison. Auguste, en lutte avec Antoine, pactisa avec eux. Les Salasses profitèrent de ce sursis pour amasser une grande quantité de sel et faire des incursions sur les terres déjà romaines. Alors Auguste leur envoya M. Valerius Messala Corvinus qui, ne pouvant se procurer qu'à grand prix les objets de première nécessité, occupa les hauteurs, les prit par la famine et les soumit avec les autres peuples qui avaient partagé leur rébellion. C'était trente ans avant notre ère (8).

Deux questions se présentent ici à l'étude. D'où les Salasses pouvaient-ils tirer cette grande quantité de sel ? Quelles autres peuplades se sont trouvées impliquées dans cette guerre ?

Il ne s'agit probablement pas du sel d'Acqui, ni de celui de Canale près d'Alba ; car, pour arriver là, les

(1) *De Allobrogibus*, 172.
(2) *Mémoires historiques sur la vallée d'Aoste*, 38.
(3) *De bello Gallico*, VIII, 50, 55.
(4) *De lingua latina*, IV, 4.
(5) *Congrès de Chambéry*, 532.
(6) Pline, *Hist nat*, III, 20.

(1) *Geog*, IV.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XI, 42. XXXIV, 2.
(3) Ptolémée, *Geog*, III.
(4) Florus, *Breviaria*, LIII. Paul Crose, V, 4.
(5) Pline, III, 17. *Julius obsequens, prodigiorum libellus*, LXXX. Cette colonie est celle d'*Eporedia*, Ivree. Pline dit : *Eporedicas Galli vocant equorum domitores* Vitruve traduit également ce nom par *Equicolis. De archit*, VIII. Il est très remarquable qu'*Eporedia* a la même étymologie en gaulois qu'*Ipporedia* en grec.
(6) Dion Cassius, *Excepta*, IV.
(7) Strabon, *Geog*, IV.
(8) Appien d'Alex, *De bello Illyr.*, XVII. Dion Cassius, XLIX, 38.

Salasses auraient dû traverser depuis la colonie d'Ivrée tout le pays des Tauriniens gardé par les Romains. Acculés par les légions romaines, les Salasses avaient dû remonter la Doire et disputer aux Ceutrons leurs plateaux supérieurs. Or, à côté de l'Alpe graie, au-dessus de la station de *Bergintrum*, Bourg-Saint-Maurice, se trouve un puissant roc salifère, troué de plusieurs fosses d'ancienne exploitation. Il y a également d'abondantes sources d'eau salée à Salins près de Moûtiers. Et quelque éloignées que ces dernières fussent de l'Alpe graie, elles étaient encore plus rapprochées des Salasses que les sources des *Aquæ Statiellæ*, Acqui, et même celles de Canale.

Mais le sel gemme d'Arbonne au-dessus du Bourg-Saint-Maurice, était le plus rapproché de tous et surtout d'un transport facile. Le pays des Ceutrons était donc très probablement cet *ager peregrinus*, devenu *ager pacatus*, conséquemment soumis aux Romains, et sur lequel les Salasses venaient faire des incursions pour en exporter le sel nécessaire à l'exploitation de leurs montagnes à pâturages.

Quant aux autres voisins qui durent subir le sort des Salasses, l'histoire de cette campagne ne les nomme pas; mais le monument de la Turbie pourrait les indiquer.

Peut on supposer que les Ceutrons fussent de connivence avec les Salasses pour leur vendre par contrebande un sel dont ils n'auraient plus eu la propriété; comme ils avaient perdu celle de leurs mines de cuivre, concédées par Auguste à Salluste le neveu (1)? Je n'oserais plus l'affirmer. Car le déplacement des Salasses, ensuite de l'occupation processive des Romains, leur retraite dans la vallée supérieure et peut-être leur empiètement, faute de place, sur le territoire des Ceutrons, n'étaient pas de nature à maintenir entre ces deux peuples des rapports de bon voisinage, surtout si les Ceutrons étaient déjà Romains, et ils l'étaient, puisque la campagne de Messala Corvinus a eu lieu après la bataille d'Actium et que les Ceutrons ne sont pas mentionnés parmi les peuples soumis sous Auguste, *ejus ductu auspiciisque*, et dont Pline nous a conservé les noms (2).

Le monument de la Turbie, dans lequel ne figurent pas les Ceutrons, pourrait indiquer les peuplades qui, selon Dion Cassius, ont pris part à cette levée de boucliers des Salasses. Avant ces derniers on y lit les noms des quatre peuplades du Vallais. Les Véragres surtout communiquaient directement avec les Ceutrons par le chemin du haut Faucigny, dont on a vu précédemment le parcours. Mais je suppose que les Véragres pouvaient user du sel de Bex chez les Nantuates. Entre les Salasses et les Médulles, à la place qu'auraient occupé les Ceutrons, s'ils n'avaient pas été fidèles à leurs serments, on lit le nom des *Acitavones*. Voilà donc, après les Salasses, les grands coupables que Messala Corvinus a dû châtier, et peut-être encore les Médulles, qui pouvaient facilement arriver aux sources salines près de Moûtiers.

Le pays d Aoste communique par les vallées de Rhêmes et de Val-Grisanche avec les plateaux des Tignes, assez distincts et isolés du reste de la Tarentaise par des gorges sauvages et abruptes. De Val Grisanche on arrive même plus facilement au Bourg-Saint-Maurice par le col du Mont et Sainte-Foy.

D'une autre part, les plateaux de Courmayeur, de Morgex, de Pré-Saint-Didier et de la Thuile, formant un pays presque à part de la vallée d'Aoste, avec laquelle il ne communique qu'à travers des éboulis et des précipices, n'ont pas été occupés primitivement par les Salasses, comme on l'a vu. Les habitants ont dû former un *pagus* relevant des Ceutrons, à qui les géographies de Strabon, de Pline et de Ptolémée attribuent ces hauts plateaux. Ils communiquent avec la Tarentaise par le col de la Seigne et surtout par le Petit-Saint-Bernard. Voilà, ce me semble, la vraie place des *Acitavones*. Conquis ou envahi par les Salasses depuis que les Romains les repoussaient de la plaine dans la montagne, ce *pagus* a dû faire cause commune avec les envahisseurs et continuer à se fournir dans son ancienne patrie des Ceutrons, du sel fossile d'Arbonne, dont l'emploi était indispensable pour l'exploitation des chalets. J'ai décrit ailleurs la voie qu'Auguste y avait fait pratiquer pour prévenir de nouvelles révoltes, en faisant sillonner le pays par les légions (1), et dont les deux principales stations étaient *Arebrigium* et *Ariolica* (2). C.-A. Ducis.

(1) Pline, *Hist nat*, XXXIV, 2
(2) *Hist nat*, III, 20

(1) Strabon, *Geog*, IV.
(2) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 24, 27.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie, par le comte E.-Amedée de Foras (3)

Depuis que les travaux des Guizot, des Thierry, des Niébur et de tant d'autres érudits ont donné aux études historiques une impulsion extraordinaire, on a bien vite compris qu'avant de refaire de toutes pièces l'histoire d'un pays, il fallait approfondir avec soin les détails de la vie politique, sociale, religieuse, économique et intellectuelle de chacune des provinces, de chacun des centres de population de cette contrée.

En France, on s'est mis à l'œuvre avec un entrain et une universalité rares. Ici l'on s'est groupé en associations actives où le travail est rendu plus facile et plus agréable. Là c'est la persévérance individuelle qui a produit, par un labeur soutenu, des résultats inattendus. De tous côtés on a étudié et dessiné les monuments historiques : on a publié les vieilles chartes, comparé les anciens textes, rapproché ceux-ci des monuments et les monuments des documents écrits. On a fouillé dans les plus petits coins. Médailles, sceaux, blason, généalogies, poésies nationales, patois, topographie, biographie, bibliographie, tout est exploré, compulsé, collectionné, classé et reproduit.

Les armoriaux et les nobiliaires occupent une assez large place dans cette sphère d'activité. On a compris tous les renseignements qu'ils peuvent fournir à l'archéologue et à l'historien. Le premier, grâce à un écusson, retrouve la date d'un monument, et la généalogie a donné au second l'intelligence de certain fait longtemps inexpliqué. Le recueil des armes des provinces, des villes, des corporations et des familles nobles est déjà une œuvre de patience, si on veut l'accomplir

(3) Grenoble, Edouard Allier, in-folio.

avec exactitude en recourant aux bonnes sources (1).

Mais un nobiliaire! Bien peu de personnes se rendent compte de tout ce qu'il exige de persévérance et de soin. On ignore tout ce qu'il faut au généalogiste de courage et d'honnêteté pour résister à certaines prétentions, à certaines convictions; tout ce qu'il faut de temps et de recherches pour combler une lacune qui ne consiste souvent qu'en un seul nom, pour ne placer souvent dans un tableau qu'un prénom ou pour y mettre une accolade à sa vraie place. Combien ont tenté une entreprise semblable et ont failli faute d'en avoir compris toutes les difficultés! Aussi quelle reconnaissance on doit à ceux qui l'ont commencée avec courage après de longs travaux préparatoires et qui la poursuivent avec constance!

C'est ainsi que fait, pour notre Savoie, M. le comte de Foras. Son *Armorial et Nobiliaire* est bien l'œuvre la plus sérieuse qui se produise maintenant sur nos antiquités nationales. C'est une œuvre utile et très consciencieuse, bien conçue et bien exécutée. Déjà les premières livraisons ont paru tenant et dépassant toutes les promesses du prospectus.

J'ai vu des publications semblables en cours d'exécution dans le midi de la France et dans l'ouest : je n'ai rien vu de mieux ni de plus complet. Les unes ne sont qu'un armorial. Dans d'autres, le nobiliaire ne contient que des notices ou des séries chronologiques de notes relatives aux événements auxquels ont pris part les membres de la famille, ou seulement un tableau généalogique. Dans l'*Armorial et Nobiliaire du Duché de Savoie*, on trouve tout cela réuni. L'auteur a puisé à toutes les bonnes sources et pendant de longues années, ce qui lui permet d'être aussi complet que possible. Il a dépouillé les auteurs qui ont fait imprimer quelque chose sur ce sujet : Charles-Auguste de Sales, Della Chiesa, Guichenon et Grillet. Il a trouvé davantage dans les manuscrits du laborieux Besson et dans d'autres manuscrits anonymes; dans les archives publiques et particulières de la Savoie et du Piémont; dans la collection de documents reunis par le marquis Costa qui avait projeté une compilation analogue et qui n'avait pas poursuivi son projet. Pendant vingt ans, M. le comte de Foras a colligé tout ce qu'il a pu trouver et de ce trésor, lentement amassé et habilement classé, sort un livre dont l'auteur, archéologue et artiste à la fois, manie aussi heureusement le crayon que la plume et dont le fond est un amas des plus riches de noms, de dates, de faits, de rectifications et de rapprochements, toutes choses qui en feront un livre des plus précieux à consulter pour l'amateur des antiquités savoisiennes.

On trouve dans les livraisons qui ont paru, à la suite de deux beaux titres, l'un, typographique, imprimé en deux couleurs, l'autre, gravé par Dardelet d'après un dessin de M. L. Balbo et où figurent les armes de la maison de Savoie et de ses principales branches, on trouve, dis-je, une dédicace à M. le marquis Léon Costa de Beauregard, qui a fourni à l'auteur une grande quantité de matériaux. Les armes de la famille Costa avec casque, couronne, cimier, devise et tenants, figurent en tête de cet acte de gratitude, admirablement taillées sur bois d'après un bon dessin qui rappelle le jetton gravé au XVIIe siècle par Berton, pour le président Jean-Baptiste Costa, le premier membre de cette famille italienne qui est venu s'établir en Savoie.

Vient ensuite une introduction où éclate toute la franchise de l'auteur, qui y énumère les éléments dont il s'est servi et qui s'y déclare prêt à rectifier les erreurs qui pourront se glisser dans un travail aussi vaste. Les armes des provinces, dessinées au trait par M. de Foras, précèdent cette introduction, et les armoiries des villes du duché, tirées en chromolithographie, en garnissent les marges. Mentionnons encore un petit avertissement explicatif des abréviations employées et nous arrivons au corps de l'ouvrage.

L'ordre alphabétique a été adopté et les familles qui ont déjà un article dans l'*Armorial et Nobiliaire* sont les suivantes : Achard, Adda, Aiguebelle, Aiguebellette, Allamand, Albert, Albier ou Alby, Allée, Alex, Alexandry, Allinges, Alardet, Allonzier, Amancy. D'autres, comme celles des seigneurs d'Aigueblanche, d'Aix, d'Alery, etc., ont été seulement indiquées à leur rang alphabétique et renvoyées à d'autres articles postérieurs où leur place est plus naturelle, l'auteur ayant adopté la classification patronymique.

Voici le plan suivi pour chaque famille, autant que de laborieuses et intelligentes recherches l'ont permis :

1° Le nom patronymique de la famille et l'énoncé des diverses seigneuries qu'elle a possédées;

2° Les armes en lithochromie, quelquefois avec tous leurs ornements extérieurs et avec les variantes quand il y a lieu;

3° L'énoncé héraldique de ces écus et des cimiers, cris, devises, supports ou tenants, le tout avec l'indication des sources;

4° Une notice historique contenant des généralités sur la famille, son origine, ses résidences, son établissement en Savoie, son anoblissement, ses homonymes, ses illustrations, ses alliances, la critique des travaux antérieurs et les rectifications nécessaires;

5° Parfois on trouve dans ces notices des tablettes chronologiques qui mettent très commodément sous les yeux du lecteur des renseignements isolés ou indirects, qu'il aurait été difficile de lier entre eux et qu'il était cependant très bon de recueillir et de conserver;

6° Des tableaux généalogiques très complets couvrant quelquefois plusieurs pages in-folio, et disposés avec une clarté frappante au moyen d'accolades et d'autres signes imprimés en rouge;

7° Enfin, comme pour la maison d'Allinges, la reproduction *in extenso* de preuves et autres documents inédits.

(1) Veut-on une preuve des difficultes que peut rencontrer la publication d'un armorial pur et simple et de la facilité avec laquelle peuvent s'y produire les erreurs, les omissions ou les imperfections? Il suffit pour cela de jeter un coup-d'œil sur l'*Annuaire de la noblesse de France*, année 1861. Ce volume serieux, rédige par un homme instruit, contient quelques pages consacrées à notre pays, sous ce titre : *Nobiliaire de Savoie* On y voit blasonnees environ 80 armes de familles savoyardes. Et bien les fautes y sont assez nombreuses On y place, dans l'écu des Millet, une hydre qui est le cimier de cette famille. On y donne (d'après Pailtot) des cormorans à la famille Morand qui porte un phenix dans ses armes En blasonnant les armoiries de la maison de Sales, on dit : *accompagnés..... et de deux etoiles à six rais d'or en cœur et en pointe*, au lieu de dire : UNE *en cœur et* UNE *en pointe* Ce qui fait quatre étoiles au lieu de deux. On n'y dit pas que les deux lions du chef dans l'ecu des Villette sont affrontés, etc.

La part faite à cette dernière famille, dans le livre de M. de Foras, n'est pas moindre de 15 pages. L'auteur a donné pour elle, comme il avait promis de le faire pour deux ou trois par chaque lettre alphabétique, les armoiries avec tous leurs ornements.

Il a bien fait et il fera bien de nous donner, ainsi complètes, les armes des plus vieilles familles du pays, au lieu des armes de familles moins anciennes ou établies depuis peu de temps en Savoie. Les archéologues seront plus contents et la critique aura moins de prise.

Comme on le voit, cette publication sera un recueil immense : une mine abondante de renseignements, classés dans un ordre intelligent et utile. Les amis véritables des études historiques en Savoie doivent désirer comme moi de voir achever une œuvre si bien commencée.

Un mot encore pour les amateurs de beaux livres. Ils seront, à moins d'être impossibles à satisfaire, enchantés du papier fabriqué à la main en qualité supérieure et spécialement pour cet ouvrage dont il porte le titre en filigrane. Ils admireront la netteté de l'impression, malgré les tirages multipliés de ces pages où la typographie et la chromolithographie sont si gracieusement mêlées. Ils s'extasieront devant les lettres ornées, les culs de lampes et devant les difficultés de la composition des tableaux généalogiques. Ils feront bien. Mais ce que je recommande surtout aux vrais bibliophiles, c'est la correction des textes, chose que l'on ne trouve pas dans les plus luxueuses éditions des villes de Lyon, Genève, etc. J'en ai été frappé et j'en fais les plus chauds compliments à l'imprimeur, M. Ed. Allier, de Grenoble, et à l'auteur. RABUT F^ois.

Professeur d'histoire à Dijon.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les decouvertes du printemps — Sceau de Saint-Dominique d'Annecy. — Quinaire en or de Zenon. — Une pièce de Vespasien — Un anneau d'or gallo-romain — Tombeau dans les Fins d'Annecy. — Dallage à Viuz-la-Chiesaz. — Debris de la défaite d'Attila, en 451.

L'époque des grands travaux de la campagne est toujours bienvenue des archéologues, car c'est alors que la bêche de l'agriculteur leur procure des surprises et des joies inimaginables pour tout homme qui n'est pas animé du feu sacré de la science. J'ai vu souvent des visages bourgeois se contracter ironiquement à l'explosion de joie qu'avait provoquée chez un collectionneur d'antiques une trouvaille précieuse : Pauvres rieurs ! Heureux chercheurs !

Je dis donc que ce printemps nous avons pu éprouver quelques douces émotions en récoltant un certain nombre d'objets curieux qui ont grossi nos collections du Musée et de la Société Florimontane d'Annecy. Nous avons déjà enregistré la découverte de plusieurs de ces objets en leur temps. En voici de nouveaux.

C'est en premier lieu un sceau en cuivre, trouvé dans la plaine d'Annecy le 30 avril dernier. Ce sceau a la forme ovale brisée ; sa longueur est de cinq centimètres et demi et sa largeur, dans le centre, de trois centimètres ; il est muni d'une poignée.

Il représente saint Dominique debout sous un dais gothique, tenant à la main droite un bâton de pèlerin, et à la main gauche le livre des Saintes Ecritures ; on sait que la légende rapporte que saint Dominique jeta trois fois au feu les Livres Saints qui sortirent intacts de cette triple épreuve (1). Sous la niche ogivale, un petit arc à plein cintre abrite un personnage dans l'attitude de la prière et aussi revêtu du costume de l'ordre des Frères-Prêcheurs ; ce pourrait être le cardinal de Brogny en habit d'affiliation, placé là pour rappeler que ce fut lui qui établit les Dominicains à Annecy (1422). Autour de ces figures est gravée la légende suivante en caractères gothiques :

S. CONVENT. ANESSIACI.
ORDINIS. PREDICATORU.

Soit : *Sigillum conventus Anessiaci ordinis Predicatorum.*

Comment ce sceau s'est-il trouvé au milieu de la plaine d'Annecy, demanderont des esprits trop curieux ? A cela, je n'ai rien à répondre ; tout ce que je puis dire, c'est qu'il est aujourd'hui en lieu de sûreté, au milieu de ses congénères du musée d'Annecy.

Quelques jours avant la découverte du sceau de Saint-Dominique, on a trouvé, dans le même terrain qui contenait les 11,000 médailles dont j'ai parlé dernièrement, un quinaire en or de l'empereur Zénon ; il représente, à l'*avers*, la tête de l'empereur avec la légende :

DN ZENO PERP NC

Soit : *Dominus noster Zeno perpetuus nobilissimus Cæsar.*

Au *revers* on voit une croix dans une couronne de laurier, à l'exergue CONOB. Cette pièce, valant au poids 6 fr., a été acquise par la Société Florimontane.

Dans les premiers jours d'avril une autre pièce romaine a été trouvée à Vaux (canton de Rumilly) ; c'est une médaille de Vespasien en argent. Elle porte, à l'*avers*, la tête nue de l'empereur avec la légende :

DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS

Au *revers :* deux capricornes, un globe et un bouclier sur lequel sont gravées les lettres S. C.

Puis, j'aurais bien à parler d'un certain anneau d'or pur, trouvé dans une commune voisine d'Annecy, et qui, au moment où j'écris ces lignes, est là devant moi implorant le grand jour de la publicité ; il pèse 15 grammes ; il est d'un style assez curieux et même bizarre ; ce doit être un produit romain sur lequel on a enté du gaulois, car son chaton porte un nom qui révèle une origine de ce côté-ci des Alpes... Mais ce représentant de l'art gallo-romain ne peut avoir une place dans la chronique de ce jour ; j'en ai dit assez sur lui pour exciter l'intérêt des amateurs et je renvoie sa monographie au prochain numéro. Tenant à le traiter comme il le mérite, j'ai consulté à son sujet mon savant ami F. Rabut dont j'attends la décision pour parler à mon tour.

Je ne terminerai pas sans annoncer qu'un nouveau tombeau antique a été récemment mis au jour au mi-

(1) *Dict d'Iconographie,* d'après François Vanni, pl. 23. — *Bibliothèque Mazarine*

lieu des Fins d'Annecy, dans une localité où l'on en a déjà trouvé plusieurs il y a quelques années. Deux membres de la Société Florimontane, MM. Revon et Serand, se sont immédiatement transportés sur les lieux, mais ils n'ont rien constaté d'intéressant dans cette nouvelle découverte.

On a parlé aussi d'un dallage, déterré par la charrue à Viuz-la-Chiésaz et formé de très petits carreaux en terre cuite. Les détails manquent.

Si maintenant nous nous reportons en dehors de la Savoie, je ne trouve rien à mentionner d'intéressant dans le reste de la France en fait de découvertes archéologiques. A défaut d'autres choses, il est bon cependant de signaler aux amateurs l'existence d'un musée local fort intéressant, formé à Saint-Etienne-au-Temple (Marne) au moyen des divers objets trouvés dans les plaines de Châlon-sur-Marne qui s'étendent depuis la Cheppe jusqu'à Suippe ; ces localités, d'après l'opinion de M. Amédée Thierry et de beaucoup d'autres historiens, ont été le théâtre de la défaite d'Attila en 451. La collection dont il s'agit a été formée par M. Machet fils, et peut être utilement consultée.

JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1866.

En annonçant dans ma dernière chronique la fin de non-recevoir par laquelle avait été accueillie la demande des artistes de l'orchestre de l'Opéra, j'étais loin de m'attendre aux graves conséquences qu'a eues ce dissentiment; les artistes eux-mêmes s'y attendaient certainement moins que personne, sans quoi ils auraient agi avec moins d'irréflexion et de précipitation. Ils ont prouvé que, pour être excellents instrumentistes, ils n'en sont pas moins sujets a commettre d'évidentes maladresses, et que parmi eux comme partout, il y a heureusement ou malheureusement des esprits inventifs en expédients plus ou moins ingénieux. Je tiens mes renseignements d'assez bonne source pour les croire exacts.

Un soir, le public de l'Opéra fut surpris, à bon droit, d'entendre l'orchestre accompagner l'*Africaine pianissimo* d'un bout à l'autre, soit parti pris de la part des uns, soit nécessité pour les autres de faire comme leurs collègues. Le chef d'orchestre eut beau se démener, rien n'y faisait: M. G. Hainl avait déclaré ne pas vouloir se mêler de leurs réclamations; chose bien naturelle, puisque lui, il n'a pas à se plaindre de ses appointements; les artistes se souciaient donc de ses avertissements comme il se souciait de leurs intérêts. Cela dura trois représentations ou même davantage; c'était la conspiration sinon du silence, du moins de la sourdine. Le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts fit venir les chefs de pupitres et leur déclara que le gouvernement avait bien l'intention d'améliorer leur position, mais qu'à cause du déficit occasionné par l'*Africaine*, il ne pouvait le faire immédiatement au gré de leurs désirs; que néanmoins il leur accorderait une augmentation de traitement, en attendant qu'il lui fût possible de faire mieux. C'était parler raisonnablement. Une somme de seize mille francs fut accordée, ce qui faisait pour chaque artiste une augmentation annuelle de deux cents à trois cents francs. Néanmoins il se trouva encore un grand nombre de mécontents qui adressèrent au ministre une lettre où, sans refuser l'augmentation allouée, ils témoignèrent leur mauvaise humeur en réservant leur liberté d'action. La réponse ne se fit pas attendre : fatigué de ces discussions de détails, le gouvernement rendit l'Opéra à l'administration privée, sous certaines conditions et en ajoutant à la subvention annuelle, qui est de 820,000 fr., une somme de 100,000 fr. à prendre sur le budget de la maison impériale.

Restait à savoir quel serait le directeur. « Sera-ce toujours M. Perrin? » demandait-on partout. « Oui! — Non! » criait-on de tous côtés. Les compétiteurs ne manquaient pas. Pendant quinze jours MM. Perrin et Roqueplan semblaient l'emporter à tour de rôle ; enfin la victoire resta au premier. Je ne risque pas d'être suspecté d'une tendresse exagérée à l'endroit de M. Perrin ni d'aucun directeur de théâtre : j'ai trop à redire à la manière dont ces messieurs entendent l'art; mais MM. Perrin et Roqueplan ont chacun fait leurs preuves, tant à l'Opéra qu'à l'Opéra-Comique, et je ne me permettrai pas de demander pourquoi le choix a paru si difficile. En tout cas, désormais, si l'Opéra va mal, nous saurons à qui nous en prendre.

J'ai parlé plus haut d'un déficit causé par l'*Africaine*. Ce n'est pas que j'aie exagéré le succès de cet ouvrage; la preuve, c'est que les cent premières représentations ont produit 1,060,000 fr. Mais on avait fait tant de dépenses pour les décors, et surtout, il a fallu racheter le congé de plusieurs artistes, parce qu'on s'obstinait à donner l'œuvre au printemps de l'année dernière au lieu d'attendre quelques mois de plus, de telle sorte que le bénéfice était absorbé d'avance. Une des absurdités de la situation de l'Opéra, c'est précisément qu'il ne suffit pas de payer jusqu'à des appointements de 90,000 fr. à des chanteurs qui ne sont pas même des artistes de premier ordre et de rétribuer un peu moins d'autres, médiocres et ayant la voix fatiguée : comme ils ont droit chacun à deux mois de congé, il faut les indemniser lorsqu'à cette époque on a besoin d'eux pour quelque ouvrage nouveau. C'est ainsi que pour *Don Juan*, donné au commencement d'avril, la direction de l'Opéra a dépensé 86,000 fr. pour rachat de congés, et cependant les représentations de l'œuvre de Mozart vont être interrompues à cause du congé de M. Faure. Remarquons en passant que sur la recette totale produite par les cent premières représentations de l'*Africaine*, 25,000 fr. revenaient à chacun des deux auteurs ou à leurs ayants-droit, tandis que la ville de Paris a touché 96,364 fr. pour l'impôt des pauvres.

Du reste, il n'est question d'aucune œuvre nouvelle. Le *Dieu et la Bayadère* et *Don Juan* sont les deux seuls ouvrages repris depuis le nouvel an. Le *Dieu et la Bayadere*, représenté pour la première fois en 1830, est un produit du succès de la *Muette de Portici;* c'est une des plus mauvaises plaisanteries dues à la collaboration de Scribe et d'Auber, le plus ridicule amalgame de chant et de danse qu'on puisse voir. Repris au mois de janvier, cet ouvrage n'a été donné que sept fois ; la partition n'est pas même comptée parmi les bonnes de l'auteur et les parties vocales étaient médiocrement rendues. Désormais, il faut l'espérer, le *Dieu et la Bayadère* reposera en paix au fond des bibliothèques.

Mozart a conquis tout à coup une faveur dont il a droit d'être surpris et dont il sera probablement moins flatté qu'on ne pourra le supposer. Est-ce le succès de la *Flûte enchantee* qui lui a valu ce regain de gloire théâtrale? *Don Juan*, représenté dans la même saison sur trois théâtres de Paris, est certainement une bonne fortune pour le public; mais si du moins sur l'un de ces théâtres l'œuvre était donnée bien et fidèlement! C'est au Théâtre-Italien qu'on respecte le mieux le texte de Mozart, mais pour le reste, c'est là aussi que l'œuvre est exécutée le plus mal; la faute en est tant aux artistes chargés des principaux rôles qu'à la précipitation et à la négligence qu'on met à reprendre les ouvrages du répertoire, surtout lorsque d'avance on ne compte pas sur un brillant succès.

C'est déjà le troisième arrangement de *Don Juan* qu'on

vient de donner à l'Opéra, sans préjudice de l'avenir. En 1805, l'œuvre de Mozart fut représentée sur ce théâtre, outrageusement mutilée et défigurée par le baron de Tharing, général de brigade; Baillot, bibliothécaire à Versailles, et le musicien Christian Kalkbrenner, père du célèbre pianiste. En 1834, elle y reparut avec une traduction de MM. Emile Deschamps et Henri Blaze, adaptée à la musique par Castil-Blaze. Le *Don Juan* de 1866 n'est autre chose que celui de 1834 avec quelques améliorations. Aujourd'hui, nous avons du moins cette mince fiche de consolation qu'on cherche à sauver les apparences et à donner le change au public en promettant solennellement d'avance de respecter la musique. Cela ne suffirait pas du tout quand même on tiendrait parole, mais jamais on ne tient parole. J'ai dit ce qu'on a fait pour l'*Africaine*, c'est bien autre chose pour *Don Juan*. Les deux actes de l'œuvre originale ont été divisés en cinq actes, pour lesquels il a fallu arranger des préludes; plusieurs morceaux sont changés de place ou de situation; la plupart des récitatifs de Mozart sont remplacés par des récitatifs de Castil-Blaze; le personnage de Donna Anna est dénaturé de la façon la plus indigne; Don Juan lui-même n'est pas le vrai Don Juan de Mozart; la mise en scène du premier final est fausse en grande partie; on a intercalé dans ce final un ballet dont on a fait la musique avec des fragments de différentes œuvres instrumentales de Mozart; le sextuor qui doit terminer l'opéra a été supprimé comme d'habitude; on a changé la mise en scène du châtiment de Don Juan, et à cet effet, on a supprimé des parties vocales. Ce n'est pas tout, mais cela prouve comment on a procédé, sans parler des libertés prises par les chanteurs. Quant à l'exécution, il suffit de connaître quelque peu les chanteurs de l'Opéra pour savoir d'avance ce qu'on en peut attendre dans un ouvrage sortant tout à fait de leurs habitudes. Mais vous connaissez le proverbe sur les aveugles, et comparativement au Théâtre-Italien, l'Opéra a eu beau jeu. Et puis, malgré les dislocations, les mutilations et une interprétation assez défectueuse, les *Noces de Figaro*, l'*Enlèvement au Sérail* et la *Flûte enchantée* ont obtenu au Théâtre-Lyrique beaucoup de succès; il se pourrait donc que *Don Juan* eût à l'Opéra plus de bonheur qu'on n'osait l'espérer.

En sera-t-il de même au Théâtre-Lyrique, où *Don Juan* a été donné avant-hier pour la première fois? Je l'ignore. A part l'addition d'un ballet dont ce théâtre a pu se passer, on n'a pas montré plus de scrupule qu'à l'Opéra. Plusieurs morceaux ont été ou changés de place, ou supprimés, ou mutilés. Comme on a élagué presque tous les récitatifs, c'eût été chose bien facile de donner pour le dialogue une traduction exacte du texte italien. On ne s'y est pas cru obligé. Le caractère de presque tous les personnages est plus ou moins altéré, soit par la faute du traducteur, qui a gardé l'anonyme, soit par celle des chanteurs. Donna Anna et le Commandeur sont seuls bien reconnaissables. On a pratiqué aussi quatre ou cinq changements de décors inutiles, ce qui rend le second acte très décousu.

Pour le reste, le Théâtre-Lyrique ne m'offre absolument rien dont j'aie à vous entretenir. On dirait que M. Carvalho n'est pas encore consolé de l'insuccès de la *Fiancée d'Abydos* sur laquelle il avait fondé de si brillantes espérances. Il a passé les quatre mois qui viennent de s'écouler avec *Martha*, aidée de *Faust*, de la *Reine Topaze*, de *Rigoletto* et de quelques autres ouvrages.

A l'Opéra-Comique, le *Voyage en Chine* continue ses succès trois fois par semaine. Le seul ouvrage nouveau donné à ce théâtre, c'est *Fior d'Aliza*, en trois actes, paroles de MM. Hippolyte Lucaz et Michel Carré, musique de M. Victor Massé. Si le *Voyage en Chine* côtoie le vaudeville, *Fior d'Aliza*, intitulé également opéra-comique, est proche parent du mélodrame. La pièce est un maladroit et peu intéressant arrangement du roman de M. de Lamartine. M. Massé n'a pas la fibre dramatique, quelque peine qu'il se donne; au reste, c'est toujours l'homme, sinon à l'imagination riche, du moins aux mélodies élégantes et finement tournées. Si la dénomination de *petit maître* était usitée en musique comme en peinture pour l'école hollandaise, elle conviendrait parfaitement à M. Massé et à bien d'autres compositeurs français de l'époque actuelle. L'ouvrage a été assez froidement accueilli le premier soir, mais soit pour le mérite de l'exécution, soit par la faveur dont jouit le nom de M. Massé dans le public, soit par les éloges qu'on ne lui a pas épargnés et par d'autres moyens de réclame, on a pu proclamer un grand succès. A l'heure qu'il est, il faut pourtant en rabattre, et nous verrons bien ce qui en adviendra dans un temps très prochain. D'ailleurs ne sommes-nous pas habitués à voir des succès exagérés et qui ne se soutiennent pas? Je n'en veux pour preuve que *Roland à Roncevaux*.

Le Théâtre-Italien ne me fournit guère un contingent plus riche. *Don Bucefalo*, dont j'ai déjà parlé, n'a été joué en tout que cinq fois; comme on n'en pourra attribuer la faute à l'exécution, bien au contraire, ce chiffre est assez significatif. *Leonora* de Mercadante a été donnée quatre fois : pièce mauvaise et ennuyeuse, musique habilement faite, mais dans la manière de Donizetti et sans invention mélodique; c'est tout dire. Le jour de la clôture annuelle du théâtre, nous avons eu la représentation d'un opéra-bouffe en trois parties, c'est-à-dire en trois petits actes: *il Casino di Campagna*, de Méla. Ce compositeur est, dit-on, bien connu en Italie; désormais, il l'est aussi à Paris; il n'y a ni gagné ni perdu. M. Méla a une fille chantant des rôles de ténor, parce qu'elle ne possède qu'une voix de contralto dépourvue de fausset. Pour remplir tant bien que mal des rôles d'hommes, elle a dû dénaturer son registre de poitrine, afin d'en augmenter l'étendue à l'aigu. En Italie, on l'a peut-être acceptée comme « cantatrice-ténor; » en France, on est moins accommodant.

La reprise des *Puritains*, de Bellini, qui n'avaient pas été représentés à Paris depuis sept ans, a peu réussi, quoique Mlle Patti chantât le rôle principal. Pour le reste. Donizetti et Verdi, avec le *Barbier*, de Rossini, ont défrayé presque uniquement le répertoire. Ainsi que je vous l'avais annoncé, le prix des places était considérablement augmenté chaque fois que jouait Mlle Patti. L'opéra dans lequel la *diva* a paru le plus souvent, c'est *Lucie*, parce que Fraschini remplissait en même temps le rôle d'Edgard. Il est fâcheux pour Mlle Patti qu'il ait fallu lui adjoindre Fraschini, mais il est encore plus fâcheux pour le public qu'à Fraschini il ait fallu adjoindre Mlle Patti.

M. Bagier a si bien l'idée fixe que son théâtre doit surtout être et rester un théâtre aristocratique, que depuis quatre mois on lisait invariablement sur les billets de location : « On est prié de venir en toilette. » Cela prouve une fois de plus que les extrêmes se touchent, car tout le monde sait où jusqu'à présent « une tenue décente était de rigueur. » Je ne dirai rien de quelques petits ballets; c'est un luxe que M. Bagier n'a pas cru devoir se refuser. Mais son expédition à Bruxelles a misérablement échoué; elle s'est bornée à une seule et unique représentation de *Semiramide*.

Les Bouffes-Parisiens sont décidément brouillés de nouveau avec M. Offenbach. C'était inévitable, du moment où la nouvelle alliance ne profitait pas à la caisse du théâtre. M. Offenbach n'ayant eu à diriger que la partie artistique, il ne participait pas aux risques que ses erreurs pouvaient faire courir à ses associés. Aucun des ouvrages nouveaux donnés à ce théâtre ne mérite d'être mentionné. Par contre le Théâtre-des-Variétés, toujours avec l'aide de M. Offenbach, a donné un pendant à la *Belle Hélène* : c'est *Barbe-Bleue*, bouffonnerie très réussie, en tant que ce genre d'extravagances doit être admis par le fait même qu'il existe. Le Théâtre-des-Variétés est le seul auquel la liberté des théâtres ait profité jusqu'à présent. Au mois de jan-

vier. le Grand-Théâtre parisien a dû fermer ses portes pendant quelque temps pour cause de faillite. Depuis sa réouverture, il a complètement renoncé à l'opéra populaire ou non populaire pour ne se vouer qu'au drame. Mais la tentative la plus ridicule ce fut « l'opéra italien populaire » que je ne sais qui a voulu installer le mois dernier au théâtre Saint-Germain, situé, comme on sait, à côté de l'hôtel de Cluny. Si je ne me trompe, on a donné deux représentations de *Lucrezia Borgia*, de Donizetti, avec des chanteurs dont les noms me sont totalement inconnus. L'échec a été rude; la direction du théâtre a passé en d'autres mains, et la nouvelle direction a eu soin d'avertir le public par les affiches qu'elle n'avait rien de commun avec l'ancienne.

M. Martinet lutte comme il peut ou plutôt comme il sait pour assurer l'existence à ses *Fantaisies Parisiennes*. Il donne peu de vaudevilles, quelques pantomimes, davantage d'opérettes. La seule partition de mérite qu'il ait fait connaître, ce sont les *Deux Arlequins* de M. E. Jonas, et dont j'ai parlé. Il a emprunté aux Bouffes-Parisiens *Avant la Noce*, du même compositeur. Pour le reste, il n'a donné que des farces sans valeur aucune; il a même eu le triste courage de ressusciter les *Folies amoureuses*, un des plus éhontés pastiches de Castil-Blaze. Ce genre de macédoine paraît désormais proscrit des théâtres lyriques proprement dits : du moins ne l'admet-on plus qu'avec une certaine réserve, comme l'a fait l'Opéra pour *Don Juan*. M. Martinet ne jouissant d'aucune subvention du gouvernement, se croit apparemment dispensé de tout scrupule; il trouve même des gens qui, pour lui faire plaisir, lui donnent raison.

En voilà assez sur les théâtres; le tableau n'est pas brillant : tant pis. L'événement capital de la saison, ce ne sont pas les trois *Don Juan*, ni *Barbe-Bleue*, pi même les concerts donnés par les musiciens prussiens : c'est l'exécution de la messe de l'abbé Liszt à l'église Saint-Eustache, au bénéfice des écoles du deuxième arrondissement, bénéfice qui a rapporté près de 50,000 fr. Si Liszt n'était pas abbé, aurait-on loué des places dix et vingt francs? Cette question ne concerne que le public. A entendre parler certaines gens, on dirait qu'ils s'imaginent très sérieusement que « Paris marche à la tête de la civilisation » et peut-être même qu'ils marchent à la tête de Paris. La messe de Liszt a été composée, en 1855, pour la consécration de la basilique de Gran, métropole des églises de Hongrie; elle a été exécutée ensuite différentes fois dans plusieurs villes d'Allemagne; à Amsterdam, elle l'a été jusqu'à huit fois. Cela suffirait à prouver que ce n'est pas une œuvre incompréhensible ni sans valeur. A l'église Saint-Eustache, elle a été rendue médiocrement; quinze jours plus tard, le *Credo* a été chanté à l'un des concerts du Cirque-Napoléon, mais si pitoyablement que cela ne saurait compter. On peut reprocher à Liszt d'avoir poussé trop loin la dramatisation de la messe, mais on ne saurait méconnaître dans son œuvre de grandes beautés. Il est probable qu'elle sera exécutée de nouveau l'hiver prochain. L'impression produite sur la majorité du public a été ou favorable ou le plus souvent incertaine. Mais je crains que l'Europe ait en général peu souci de ce qui peut plaire ou déplaire aux Parisiens, en musique, bien entendu; je ne vais pas plus loin.

La saison des concerts n'a offert aucun fait nouveau bien notable. La Société du Conservatoire a admis dans son répertoire la marche avec chœurs de *Tannhauser*, qui, exécutée dans deux concerts, a été redemandée chaque fois avec un enthousiasme extraordinaire. Les personnes sévères se plaignent que la Société ne soutienne pas toujours bien sa vieille réputation; mais on ne trouve pas tous les jours un chef d'orchestre capable de comprendre à fond les œuvres de Weber et de Beethoven. Si l'orchestre des Concerts populaires, malgré le mérite incontestable des artistes, ne saurait rivaliser avec celui du Conservatoire, M. Pasdeloup varie davantage ses programmes et fait souvent entendre des œuvres nouvelles intéressantes, quand même elles n'obtiennent pas la faveur d'un public manifestant toujours ses impressions avec spontanéité, sinon toujours avec justice. Les artistes qui, en décembre dernier, ont donné quelques concerts au théâtre de la Gaîté, ont réalisé leur projet de se reconstituer en société, sous le titre de : *Société philharmonique de Paris*, et sous la direction de M. Placet, ancien chef d'orchestre au Théâtre-Lyrique. Ils ont donné, vers Pâques, trois concerts au Cirque des Champs-Elysées. L'exécution a été meilleure qu'au théâtre de la Gaîté. Ils paraissent avoir l'intention de continuer leur entreprise l'hiver prochain. Les diverses sociétés de musique de chambre ont donné des séances comme les années passées, à l'exception de la Société des Quatuors français qui, pour des causes fortuites, a chômé cet hiver. La Société académique de musique sacrée, sous la direction de M. Vervoitte, et la Société Sainte-Cécile, fondée par M. Wekerlin, ont contribué surtout à remettre en lumière des œuvres anciennes. Je dois une mention à la Société des compositeurs, qui existe depuis trois ans, et dont le président actuel est M. Reber. En attendant que cette Société cherche ou trouve les moyens de défendre efficacement les intérêts des compositeurs en général, elle s'occupe, dans ses réunions, de faire entendre leurs œuvres et de faire des lectures scientifiques.

On a autant discuté sur la voix humaine que sur la musique grecque, avec cette différence qu'on ne sera peut-être jamais d'accord sur cette dernière parce qu'on manque de sources suffisantes, tandis que la voix humaine est continuellement soumise à notre observation; il ne s'agit que de triompher des difficultés qu'offre son étude. Les expériences faites sur des larynx de cadavres ne pouvaient être tout à fait concluantes; des vivisections féroces l'étaient moins encore. M. le Dr Edouard Fournié vient de faire faire un grand pas à cette question par son beau travail sur la *Physiologie de la voix et de la parole* (Paris, 1866, chez Adrien Delahaye). Il s'est servi du laryngoscope, instrument très simple et d'un usage très facile, pour observer le larynx pendant la production de la voix, et il a apporté à la science des faits nouveaux et importants. Après une étude historique très consciencieuse et très complète sur les théories émises jusqu'à ce jour, M. Fournié démontre par la disposition anatomique de l'organe vocal, qu'il est également inexact d'attribuer la production de la voix aux seules vibrations de l'air traversant la glotte ou aux rubans vocaux, faussement appelés cordes vocales, vibrant dans leur totalité. Selon lui la partie vibrante ce sont les replis de la muqueuse garnissant le bord des rubans vocaux. Il fait un examen détaillé de tout ce qui concerne la physiologie de la voix humaine. La comparaison avec les instruments de musique étant inévitable, il a dû donner aussi une théorique acoustique de ces instruments. A ce sujet il est tombé dans quelques erreurs : cela arrive toujours aux physiologistes et aux physiciens lorsqu'ils s'aventurent sur ce terrain. Ces erreurs cependant sont de peu d'importance pour la partie principale de son livre. L'ouvrage se termine par une étude philosophique sur les rapports de la parole et de la pensée; on y trouve des aperçus intéressants et ingénieux, quoique donnant matière à contestation.

Il me reste à annoncer la publication de la première livraison des *Chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne aux dix-septième et dix-huitième siècles*, recueillis et publiés avec accompagnement de piano, texte italien et français, par M. Gevaërt; puis des études de M. Tiron sur la musique grecque, une nouvelle pétition de M. Malliot au Sénat, en faveur des théâtres des départements, et un ouvrage de M. Coussemaker sur l'harmonie aux douzième et treizième siècles, ouvrage de bibliothèques, tiré à un petit nombre d'exemplaires. JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY.

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Dolmen, camps celtiques, tumulus, par M. C.-A. Ducis. — La chaîne des Aravis et ses vallées (suite) : la vallée du Reposoir, par M. le Dr Bouvier. — A propos des découvertes de Saint-Etienne-au-Temple, par M. G. de Mortillet. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe. — Bibliographie savoisienne : *Premières Poésies* de M. F. Modelon, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

DOLMEN, CAMPS CELTIQUES, TUMULUS

On m'a demandé sur quel document reposait le nom de *Dionysia* donné à la bourgade détruite près de Passy par l'épanchement du lac de Servoz en Faucigny. Je n'en connais aucun. Quelques personnes du pays croient que le chalet de Saint-Denis, appuyé au flanc occidental du Montfort de la Forclaz, en aurait été une dépendance et que le culte de Saint-Denis aurait succédé à celui de Bacchus *Dionysios*, par affinité onomastique, comme celui de Sainte-Victoire à la déesse Victoire près d'Aix en Provence (1). Sans attacher à cette tradition plus d'importance qu'elle n'en mérite, il est bon de la constater.

J'ai accepté, sur la foi de Grillet, le nom de *Dionysia* (2). Mais je serais porté à croire que ce mot est une copie erronée de *Dingia*, traduction latine de Dingy, en celtique *din*, extrémité, *gy* pour *gvy*, habitation, rivière. C'est le nom d'une tour féodale qui s'élevait sur le coteau supérieur à l'emplacement de la bourgade détruite, dont elle a probablement conservé le nom celtique si conforme à sa situation.

Le bourg de *Dingia*, dont l'importance résulte soit de sa position à la frontière allobroge, soit des votifs au dieu Mars par les duumvirs du trésor, les duumvirs de la justice, les triumvirs des lieux publics, soit des monnaies romaines et des tombeaux qu'on y a découverts, soit enfin des établissements qui ont motivé l'ouverture de l'aqueduc dans le roc vif, ce bourg devait se rattacher par des routes aux vallées environnantes et d'abord au centre de la cité, *Genava*. J'ai décrit cette dernière dans le n° de janvier. J'ajouterai qu'à un kilomètre et demi sud-ouest de l'ancien pont de Boringes ou Saint-Romain, on observe un beau dolmen composé d'une table de seize mètres carrés, supportée par trois panneaux posés en triangle ouvert. Celui qui représente la base a deux mètres de côté : les deux autres ont deux mètres et demi. Le sommet du triangle ou plutôt l'entrée de cette chambre a un mètre et demi d'ouverture. Le bord supérieur de ces supports est aminci et fixé dans les entailles de la table. Elle porte le nom de *Pierre des Fées*.

M. Quicherat, professeur à l'Ecole des chartes, a signalé l'emplacement d'un *castellum* celtique au bois des Amerans, dont l'escarpement commande à la rive gauche de l'Arve en avant de Saint-Gervais et serait ainsi un jalon de communication entre *Dingia* et la vallée de Montjoie (1).

Dans la commune de Domancy, le hameau *La Via* se trouve sur la projection des Oultars à Combloux. Ce nom de *Via* serait-il encore un point de repère pour retrouver la suite du chemin qui pouvait aussi relier le bourg de *Dingia* aux vallées allobroges de l'Arly et de l'Isère par le plateau de Megève?

Le Fâbor, indiqué comme camp romain dans la carte des environs de Saint-Gervais, par le docteur Payen, serait un autre jalon de cette route (2). Ce tertre triangulaire, presque fermé par deux cours d'eau, point central d'observation entre deux versants opposés, présente l'assiette naturelle d'un ancien camp. Son nom *Fal-bor*, en celtique place fortifiée, se prononce *Fâbor* (3). Les deux ruisseaux, dont le rapprochement a donné son nom au bourg de Megève, *mag*, habitation, *eva*, eau, se réunissent, après avoir contourné le *Fâbor*, pour former le torrent d'Arly, autre nom celtique, *ar*, sur, élevé, *ly*, ruisseau. Sauf les dimensions de la presqu'île et des cours d'eaux, le *Fâbor* de Megève représente un peu le Mont-Auxois sur lequel s'élevait la célèbre *Alesia*, le dernier boulevard de l'indépendance de la Gaule.

On se rappelle qu'un murger conique se trouve au bas du Bonhomme, dans la vallée de Montjoie, avant de descendre au plan de Jovet, en face du col de la Fenêtre qui mène aux chalets de Hauteluce.

Un semblable se voit également sur le chemin de Megève à Hauteluce, avant d'arriver à Plaine-Joux et au

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaules*, II.
(2) *Dictionnaire historique*, III.

(1) *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1865, p 149.
(2) *Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais*.
(3) Comme *mal* (mauvais) *pas*, se prononce *mâpâ*.

Passon-de-Joly, *ad passum juriæ*. Le comte de Loches avait pensé que ces *moës* étaient des témoignages d'alliance et de bon voisinage ou des Mont-Mercure (1). Dans la vie patriarcale un tas de pierres recouvrant un bloc sur lequel on avait sacrifié, était destiné à rappeler un traité d'alliance : *Tulit Jacob lapidem et erexit in titulum, dixit que fratribus suis : afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederunt que super eum. Quem vocavit Laban tumulum testis, et Jacob acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguæ suæ* (2).

Chez les païens ces tas étaient consacrés à Mercure, protecteur des grands chemins. Chaque passant y jetait une pierre pour se le rendre favorable. Le moraliste hébreu le leur reprochait ainsi : *Sicut qui mittit lapidem in acervum mercurii, ita qui tribuit insipienti honorem* (3). La situation de ces deux murgers mystérieux sur deux chemins et près des limites des Ceutrons et des Allobroges, de chaque côté de la montagne d'Hermans, Hermès ou Mercure, semblait justifier l'une ou l'autre de ces explications. Ce voisinage pourrait également faire soupçonner ici l'existence d'un *anathème*, trophée d'un genre nouveau que les Grecs élevaient à leurs oppresseurs. Lorsqu'une peuplade avait épuisé les moyens de réclamation et supplication, elle dévouait son ennemi aux génies infernaux. On choisissait à la frontière un coin de terre qu'on appelait *Injure* en y jetant la pierre de réprobation. Chaque assistant répétait le même cérémonial. Les passants ne devaient pas manquer d'y ajouter leur suffrage sous peine d'être félons à la patrie. Et le tas de pierres devenait en peu de temps considérable. L'effet de cette excommunication populaire constituait l'ennemi à l'état de *revenant* après sa mort. Car son corps ne pouvait se dissoudre dans le tombeau et sa postérité était maudite (4).

Quelque rapport matériel qu'il y ait entre cet usage et celui de Megève et de Contamine, l'intention vulgaire apporterait une grande modification au but de cette pratique.

Les passants, en jetant une pierre au *moës*, pensent apaiser le mort dont le murger recouvre les restes, et les personnes religieuses y ajoutent une prière. Les noms même des localités rappelleraient que deux femmes, partant du petit plan des Dames sur Hauteluce par le col de la Fenêtre, auraient succombé à l'orage au lieu dit *grand Plan des Dames*.

Cette tradition se justifie également par d'anciens usages. A la mort d'Absalon, ses compagnons d'armes *projecerunt eum in saltu, in foveam grandem et comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis* (5). Les tombeaux de Patrocle, d'Ajax, d'Achille autour de Troie n'étaient pas autres que des *tumulus* en rase campagne (6). Germanicus éleva un *tumulus* aux ossements blanchis des légions de Varus (7). Le devoir de couvrir de terre les corps humains était resté sacré chez les anciens. C'est le dernier service que demandait un philosophe pythagoricien à un matelot :

> At tu, nauta, vagæ ne parce malignus arenæ
> Ossibus et capiti inhumato
> Particulam dare.....
> .....
> Injecto ter pulvere (1).

C.-A. Ducis.

(1) *Mémoires de l'Academie royale de Savoie*, III, 449.
(2) Genèse, XXXI, 44-54.
(3) Proverb., XXVI, 8.
(4) Pouqueville, *Voyage en Grèce*, III, 534.
(5) II, Regum, XVIII, 17.
(6) *Iliade*, XI, XXIII.
(7) Tacite, *Annal*, I.

(1) Horace, *Odes*, I, 23.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(5e article.)

LA VALLÉE DU REPOSOIR.

Mon tribut payé à ces belles plantes alpines qui avaient donné à mon carton des dimensions peu ordinaires, je prenais congé des cimes du Méry d'où l'œil embrasse toute la chaîne des Alpes. Je disais adieu à la vallée de l'Arve, à la route entre Cluses et Sallanches que j'avais eue un instant sous mes pieds et me dérobant, non sans regret, à ce spectacle ravissant des hautes montagnes, j'opérais rapidement ma descente. Il était six heures du soir.

En rentrant dans la vallée, sur un chemin rocailleux pratiqué à la lisière d'un magnifique bois de hêtres, je mis la main sur quelques belles mousses des stations élevées. *Polytrichum alpinum* L., *Webera elongata* Schwœgr., *Dicranum virens* Hedw, eurent le privilége de me forcer à une halte. Le voyageur, bien qu'attardé, n'eut garde de s'en plaindre.

Un peu plus loin, un banc de calcaire noirâtre fixa mon attention. Ce calcaire renferme de jolies térébratules, des turbinites, des cornes d'ammon, toutes choses qui ont leur côté d'intérêt, mais malheureusement obligé de compter avec l'espace, je ne savais plus où loger tant de richesses. Je me contentais d'en prendre note et d'en passer la mention au compte des *Egralets*, dénomination très justement acquise à cet endroit. De là, par une pente légèrement inclinée, on arrive à la Chartreuse en une demi-heure de marche.

Ce ne fut pas sans une certaine émotion que je pénétrai dans le vieux monastère par de vastes et longs corridors qui, depuis longtemps, n'ont en partage que le froid silence de la mort. Ma vue ne s'arrêtait que sur des débris; l'empreinte de la désolation était partout.

Pendant 73 ans le désert se fit dans ces murs, les ruines s'accumulèrent au couvent, les vents s'installèrent dans les cellules et l'herbe, la mauvaise herbe, prit pied sur les murs de l'église. Heureusement tout cela va changer; les Chartreux ont repris possession de leur ancienne demeure qu'ils avaient abandonnée en 1793. Les réparations sont poussées avec activité sous la direction de deux Pères qui y sont en permanence et avant peu il ne restera pas trace des injures du temps. Avec eux renaîtront sous leur toit hospitalier la vie avec tous ses droits, les heures de la prière et du travail avec tout ce qu'elles apportent à l'homme d'idées douces et consolantes; avec eux aussi reparaîtra le son de la cloche venant apprendre aux pérégrinateurs comme aux habitants de la paisible vallée que les saints cantiques se redisent au monastère comme autrefois.

Des cinq Chartreuses qui s'élevèrent au XIIe siècle au sein de nos forêts, celle du Reposoir fut sans contredit une des plus importantes. Fondée en 1151 par Aimon, baron du Faucigny, 13 ans après celle de Vallon en Chablais qui fut la première construite (1138), elle précéda

de 19 ans celle de Pommiers au pied du Salève (1170), de 21 ans celle de Saint-Hugon dans la vallée de la Rochette (1172), et de 33 ans celle d'Aillon en Beauges (1183).

En 1536, lors de l'invasion des Bernois en Chablais, la chartreuse de Vallon fut pillée et saccagée; les religieux dépossédés se réfugièrent au monastère de Pommiers. Leur prieur vint, lui, chercher un asile au Reposoir où l'on avait eu soin, par mesure de précaution, de diriger une partie des titres qui concernaient le couvent de Vallon.

De Saussure séjourna deux ou trois fois chez les Chartreux du Reposoir qui l'accueillirent toujours avec le plus grand empressement. Ecoutons l'illustre naturaliste nous raconter lui-même la singulière émotion que sa première visite procura à ces religieux.

« Ma première visite, dit-il, leur causa un grand effroi, « je travaillais alors à une collection des oiseaux des Al- « pes. Je portais un fusil; deux domestiques que j'avais « avec moi en portaient aussi; des chasseurs qui me ser- « vaient de guide étaient aussi armés. C'était un jeudi; « les chartreux jouissaient de cet instant de récréation « qu'ils appellent *spaciment*, ils prenaient le frais dans un « bois auprès du couvent; nous arrivâmes par hasard « par ce même bois et les paisibles hôtes de cette solitude « se voyant tout-à-coup environnés d'hommes inconnus « et armés crurent que c'était fait de leur vie et qu'au « moins nous venions pour piller le couvent. J'avais beau « leur expliquer les motifs de mon voyage, la curiosité « leur semblait un mobile trop faible pour engager à ve- « nir voir des montagnes qui leur paraissaient si tristes « et si ingrates; et tout cet armement pour tuer de petits « oiseaux était à leurs yeux un prétexte ridicule et presque « dérisoire. Ils nous offrirent pourtant d'entrer dans le « couvent et de nous y rafraîchir, persuadés qu'également « nous y entrerions de force; ce ne fut qu'après avoir vu « mes instruments de physique et nous avoir examinés « scrupuleusement qu'ils se persuadèrent que nous n'a- « vions aucun mauvais dessein. »

La Chartreuse n'est pas au fond de la vallée, elle est située sur une hauteur, dans un endroit solitaire avec un horizon fermé de toutes parts. Elle est là basse, timide; on dirait volontiers qu'elle cherche à échapper aux regards du voyageur. Cette situation se justifie parfaitement et a sa raison d'être, surtout si l'on se reporte à l'origine de ces établissements.

Après les manoirs qui couronnèrent au IXe et au Xe siècle la plupart de nos collines et de nos sites pittoresques vinrent, dans les deux siècles qui suivirent, les monastères; après l'épée, expression de la force et de la violence, survint la prière, expression de la force morale et de la civilisation. Les monastères d'alors choisissaient de préférence les endroits solitaires qui n'étaient pas dépourvus de beautés naturelles, ils s'établissaient au sein des forêts, loin du bruit du monde. En cela ils trouvaient un double avantage, l'avantage d'avoir dans leur solitude choisie un refuge contre l'humeur guerroyante des seigneurs et de plus celui d'un asile de paix et de travail. C'est sous cette double inspiration que furent créés la plupart des couvents de cette époque qui virent leur prospérité s'accroître rapidement et leur puissance se fonder sur la fortune et les priviléges des seigneurs. Les monastères étaient un asile contre les passions du monde, un foyer d'études, un centre de travaux agricoles, et les religieux, par l'exercice simultané de leur intelligence et de leurs bras étaient les vrais pionniers du progrès en ce temps.

L'établissement des Chartreuses en Savoie est une date précieuse dans notre histoire, noble date, digne de toute notre sympathie et que j'ai plaisir à rappeler. C'est aux Chartreux en effet que nous devons l'ouverture de nos premières routes, le défrichement de nos forêts et l'apparition des premières habitations dans nos contrées montagneuses. Que d'efforts! que de tâtonnements pénibles dans ce flot humain qui remontait alors les flancs des Alpes! Qui nous dira l'histoire de ces obscurs Colombs venant conquérir une pelouse de terre pour nourrir un homme de plus! Les temps sont bien changés, *quantum mutata!* Aujourd'hui le trop plein de nos populations alpines gagne l'étranger, se déverse dans les grandes villes; jadis on abattait quelques sapins et en poussant de l'avant on se faisait sa place sur les lieux mêmes. Est-ce un bien, est-ce un mal? Tout ce que je sais, c'est que la vie va se déplaçant de siècle en siècle, que l'humanité marque ses étappes par des idées nouvelles et des besoins nouveaux. Et trop souvent l'histoire nous fait assister au spectacle de ces perpétuelles oscillations qui emportent les générations d'aujourd'hui vers un point pour ramener les générations du lendemain dans un autre. *Hic opus, hic labor est :* c'est la loi du progrès basée sur le changement, c'est la condition du changement qui assure la marche du progrès.

Je quittai la vieille Chartreuse avec ces idées qu'elle venait de me fournir et m'acheminai péniblement sur Prazlong, le chef-lieu du Reposoir, qui est un peu plus bas, à deux kilomètres environ de distance. J'entrai chez Hudry, propriétaire de l'auberge de l'endroit, qui m'installa dans une assez mauvaise chambre où se trouvait un lit qui ne valait guère plus. Dans l'embrasure de la fenêtre, je remarquai, gravés sur le mur, des noms qui ne m'étaient pas inconnus et que j'eus un vrai plaisir à retrouver. Reuter, le Dr Fauconnet, Ducommun avaient passé la nuit dans cette même chambre; ils s'en étaient contentés. Je n'avais donc pas le droit de me montrer plus difficile ni plus exigeant que mes devanciers.

Prazlong ne se compose que de cinq à six maisons tout au plus. Il possède une charmante petite église qui a été bâtie tout récemment aux frais des Chartreux. Le corps du bienheureux Jean d'Espagne, le premier prieur du Reposoir, y repose, objet d'une grande vénération auprès des gens du pays.

En attendant que la cuisinière de l'auberge eût dressé la table du nouveau venu, je pris vent dans l'intérieur du village et j'y trouvai confiné une de nos plus rares plantes de Savoie et même de France, le *Lappa tomentosa* Lam. en pleine floraison. Elle ne sort pas du village et s'y fait remarquer en touffes très multipliées.

Le lendemain 28 juillet, à 4 heures du matin, je pris par le col de la Colombière la direction du Grand-Bornand. La perspective d'une affreuse gorge à traverser et un chemin des plus rudes à gravir ne me promettaient rien de bien agréable. La compensation ne tarda pas à se faire et j'étais à peine lancé sur ma nouvelle route que le gigantesque *Cephalaria alpina* Schrad. prit place dans mon carton, suivi un instant après par le *Mulgedium Plumieri* Dc., qui fixa immédiatement mon attention par ses fleurs d'un beau bleu. Trois ou quatre pieds, c'est tout ce que je vis de cette belle plante. — A moitié chemin de Prazlong et du col de la Colombière se trouve le chalet de la Selle, situé dans une espèce d'entonnoir d'un horizon très borné, triste habitation auprès de laquelle je remarquai quelques pieds de *Lappa tomentosa,* venus probablement dans ce lieu désert à la suite des bestiaux. Du chalet au sommet du col, il n'y a qu'un mauvais sentier pratiqué au milieu de débris rocailleux, tombés du faîte du Vergy. Toute cette partie de la route se fait à travers la nature la plus sauvage et la plus ingrate, toujours dans les mêmes conditions d'uniformité, sans que rien vienne rompre la monotonie de vos pas. A 6 heures du matin j'étais au point culminant du col, ravi de retrouver un beau ciel, une vue splendide. Je ne pus résister au plaisir de m'y arrêter un instant pour jouir à mon gré de tout cela et, jetant un regard en arrière, j'avais peine à comprendre comment je m'étais, de gaieté de cœur, aventuré dans un pareil site.

Un mois auparavant, le poète (1) promenait ses fantaisies sur le même chemin, mais le poète, à travers le prisme de son imagination toujours jeune, avait vu le paysage à un autre point de vue et l'avait jugé plus favorablement que le naturaliste. Les plus belles fleurs de la montagne s'étaient donné rendez-vous sur sa route, et par suite le tableau prit, sous sa palette, les tons les plus variés et les plus accentués. Ces choses-là sont permises aux poètes qui, depuis deux mille ans, sont investis du privilége de tout oser, de tout dire, et j'ajoute aussi de tout embellir, suivant l'adage de leur vieux cartulaire :

Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Le naturaliste ne jouit pas précisément des mêmes droits. Sa mission, à lui, est de chercher, de constater, de dresser le bilan de la création telle qu'elle est, et de revenir sans cesse aux mêmes lieux pour arracher à la nature ses plus intimes secrets. Au premier les splendeurs du beau pour partage; au second la simple réalité des choses.

A partir du col de la Colombière, la route est moins mauvaise, la descente insensible. Je fis quelques récoltes sur les toits et sur la route du Chenaillon qui furent les dernières de cette campagne, et à 8 heures et demie j'étais rentré au Grand-Bornand, après 4 heures d'une marche pénible et laborieuse, retrouvant la chaude et cordiale main de notre vénérable ami, le curé Porret.

(La fin au prochain n°.) Dr BOUVIER.

(1) L'auteur de *Bois et Vallons*.

A PROPOS DES DÉCOUVERTES DE SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE

A M. Jules Philippe, directeur de la *Revue savoisienne*.

Cher Directeur et ami,

Nous sommes beaucoup plus vieux qu'on ne le pense généralement. Je ne parle pas ici en géologue, je parle en simple archéologue. Cette réflexion m'est venue en lisant votre très intéressante *Chronique archéologique* du dernier numéro de la *Revue savoisienne*. Après avoir cité les importantes découvertes qui viennent d'être faites en Savoie, vous parlez de celles de Saint-Etienne-au-Temple (Marne) que, sur la foi d'autrui, vous rapprochez de la défaite d'Attila qui eut lieu l'an 451 de de notre ère.

Eh bien, je crois les sépultures de Saint-Etienne-au-Temple beaucoup, mais beaucoup plus anciennes! Au lieu d'appartenir à l'ère actuelle, elles remontent peut-être à plusieurs centaines d'années avant le commencement de notre ère.

Tout d'abord, permettez-moi de protester contre certaines naïvetés qui font, sans qu'on y songe, un brillant chemin dans le monde. Constamment nous entendons dire, nous lisons même dans des ouvrages sérieux : il y a un vaste champ de sépultures, donc c'est le lieu d'un combat. Pour peu qu'on réfléchisse, on reconnaît que c'est tout le contraire qu'on devrait conclure. Les champs de sépultures, les cimetières prouvent un séjour long, calme, régulier, l'opposé de la guerre. Comment veut-on admettre qu'après un combat violent, après une grande bataille, où les morts abondent, où l'on a du butin à faire, des blessés à soigner, des précautions à prendre, toute une armée ait passé un temps fort long et très précieux à creuser, souvent dans la pierre, des tombes isolées, espacées les unes des autres, faites avec soin, parfois garnies de dalles? C'est non-seulement improbable, mais c'est impossible : le temps matériel aurait manqué. Et pourtant nombre de personnes vous diront que c'est après une action violente, que des soldats fatigués ont dressé les dolmens et élevé les tombelles. J'arrive d'Alaise, en Franche-Comté, les tumulus abondent dans le pays : dans toutes les parties non défrichées on les compte par milliers. Pour construire chacun de ces tumulus il a bien fallu, en moyenne, au moins deux ou trois jours de travail, pourtant on a dit que c'était la sépulture des Gaulois victimes de César. En résumé, tout cimetière ou champ de sépultures dénote un lieu d'habitation, le séjour régulier d'une population. Les champs de bataille ne peuvent donner lieu qu'à des sépultures communes, à des charniers. Certaines fosses où les ossements abondent, certains grands tumulus renfermant de nombreux corps, tels sont les tristes témoins des combats. Autre caractère distinctif : autant les objets d'industrie sont généralement répandus dans les tombes des cimetières, construites par les amis et les parents du défunt, autant ils sont rares dans ces grandes accumulations de corps, œuvre d'indifférents!...

En dehors de ces considérations générales, ce qui me fait dire que le cimetière de Saint-Etienne-au-Temple n'est pas le résultat de la défaite d'Attila, c'est l'étude des nombreux et précieux objets qu'on y a trouvés. Par leurs caractères, ces objets doivent être rapportés à l'art gaulois et même à l'art gaulois le plus vieux, comme l'a très judicieusement établi M. Alexandre Bertrand, dans plusieurs communications faites à la Société anthropologique de Paris. Le cimetière de Saint-Etienne date peut-être de plus de 200 ans avant notre ère.

Nous sommes très fiers de nos ancêtres. Nous *blaguons* — passez-moi le mot, c'est celui qui exprime le mieux ma pensée — nous blaguons, dis-je, très fort sur les Gaulois, et nous ne les connaissons pas!..... En voulez-vous une preuve? A la dernière réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne (section d'archéologie), pendant toute une séance un cimetière analogue et voisin de celui de Saint-Etienne, parfaitement décrit, dont tous les objets étaient très bien figurés, a été pris pour gallo-romain, même par les maîtres en archéologie. Ce n'est qu'à la fin de la session, grâce aux conversations particulières de deux ou trois personnes, qu'on a reconnu l'erreur et proclamé la vérité.

Heureusement, les trouvailles de Saint-Etienne-au-Temple figureront dans les belles galeries du Musée de nos Origines Nationales, à Saint-Germain, où chacun pourra les étudier. Heureusement, les principaux types de l'industrie de ces temps reculés et peu connus seront représentés, avec le plus grand soin, dans le *Dictionnaire archéologique des Gaules, époque celtique!...*

Paris, 20 mai 1866.

G. DE MORTILLET.

GLANURES HISTORIQUES

VII

Me Gauthier des Glacières, recteur des écoles de Chaumont, paraît comme témoin dans divers actes des années

1377, 1378 et 1381 (une partie du terrier, ainsi que je l'ai dit, est déchirée). Il est qualifié, une fois, de *maître soit recteur des écoles de Chaumont (magistro seu rectore scolarum Calvimontis);* un acte du sept juillet 1377 lui donne, en outre, l'épithète de clerc *(Gautherio de Glaceriis clerico);* c'était donc un ecclésiastique.

Si l'on compare cette donnée à celles que nous fournissent d'autres villes de la Savoie, on en conclûra que, sous le rapport de l'instruction publique, le bourg de Chaumont avait devancé quelques-unes des villes franches de ce pays. Dans un rare petit volume qui mériterait d'être réimprimé et qu'on pourrait faire suivre d'un supplément très instructif, dans l'*Histoire de la Roche,* le chanoine Grillet nous fait connaître, d'après les grosses du commissaire Barillet, et avec une satisfaction qui se comprend bien, *qu'en* 1440 *il y avait déjà des écoles publiques à La Roche.* A son tour, notre terrier nous apprend que, *soixante-trois ans avant cette date,* soit dans le XIVe siècle, Chaumont possédait des écoles publiques à la tête desquelles était un recteur. Nous avons constaté cette indication curieuse avec d'autant plus de plaisir que nous pouvions le faire d'après des documents authentiques et qu'elle est, en elle-même, entièrement nouvelle. Il faut bien l'avouer, l'histoire de la partie du comté de Genevois située sur la rive droite des Usses a été généralement très négligée. Malgré *l'irréparable outrage* du temps et des révolutions, il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet.

Nous puisons, à la même source, quelques données utiles pour l'histoire des comtes de Genevois. A plusieurs reprises, il est question de chartes, dont la date précise n'est pas toujours reproduite et dont quelques-unes remontent jusqu'à la bisaïeule du comte Pierre *(Abaviæ comitis nostri),* à cette Agnès de Châlons qui fournit une si longue carrière et atteignit une vieillesse avancée. C'était la mère de ce fameux Hugues de Genève qui fut un des médiateurs entre la France et l'Angleterre, lors de la conclusion du traité de paix de Bretigny, et qui nous présente, dans le XIVe siècle, un des caractères les plus courageux, les plus énergiques, les mieux trempés de cette illustre famille des comtes de Genève.

Un certain nombre de chartes sont mentionnées entre l'époque d'Agnès de Châlons et celle du comte Pierre; elles nous apprennent que, volontiers, les souverains du comté de Genevois passaient à Chaumont quelques jours de l'année, surtout en automne; elles confirment ainsi, tout au moins pour Chaumont, l'exactitude d'une remarque faite dans l'*Armorial genevois,* à savoir que les comtes de Genève séjournaient souvent, d'une manière successive, dans une série de châteaux que cite M. *Galiffe* et au nombre desquels il fait, à bon droit, figurer celui de Chaumont.

En 1356, par exemple, le comte Amé III, père du comte Pierre, était à Chaumont les 25, 26, 27 septembre; il y était encore le 11 et le 12 octobre. Il s'y trouvait déjà le 20 *février* de la même année.

Dans l'année qui précéda la mort de ce prince, il vint à Chaumont durant l'automne; nous pouvons, en particulier, constater sa présence dans cette ville le premier octobre 1366.

Tout présageait encore à cette vieille et noble dynastie des comtes de Genève un long avenir. Cinq fils et cinq filles, issus de son mariage avec Mathilde de Bologne, entouraient le souverain du Genevois. Cependant, moins de trente ans après le décès du comte Amé III, ses cinq fils l'avaient, les uns après les autres, suivi dans la tombe; les descendants mâles de la famille de Genève s'éteignaient dans la personne de Robert de Genève, cardinal, devenu le célèbre antipape Clément VII, de cet homme de talent qui a eu une si grande influence dans nos contrées et qui a joué un rôle éminent au milieu d'un des schismes les plus graves qui aient déchiré l'Eglise.

C'est ce même antipape dont on a retrouvé à Annecy un portrait qui figure maintenant au Musée de cette ville, et qui, longtemps relégué et oublié dans un grenier, dépérissait en subissant l'affront d'une gouttière sans pitié. M. *le comte de Genève de Boringe* a eu la bonne idée de reproduire au crayon ce portrait malmené par les ans et il a été, il faut le dire, fort bien inspiré; son travail a de la netteté, de la vie; l'expression est bien rendue et l'œuvre en elle-même a beaucoup de relief.

Ainsi, moins de trente ans avaient suffi pour éteindre cette ancienne dynastie; aucun des cinq fils du comte Amé III n'avait laissé de descendants. Quelques années encore, et le comté de Genevois, depuis si longtemps convoité par une dynastie rivale, allait, à la suite d'une vente faite en présence de François de Menthon, passer à la maison de Savoie.

(La suite à un prochain n°.) JULES VUY.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Anneau d'or trouvé à la Balme-de-Sillingy.

J'ai promis, dans la *Chronique* du mois de mai, de donner aux lecteurs de la *Revue savoisienne* quelques détails sur un anneau d'or trouvé à la Balme-de-Sillingy il y a deux mois environ; je viens tenir ma promesse. Ce n'est pas sans peine, toutefois, que j'ai pu arriver à un résultat définitif relativement à la classification exacte de cet objet précieux, car les avis des hommes spéciaux, consultés à cet égard, étaient très partagés. Mais avant d'entrer dans la discussion d'origine, qu'il me soit permis de donner une idée de l'aspect matériel du dit anneau.

Il est en or massif pur et pèse 15 grammes; son pourtour extérieur est de 63 millimètres, et affecte la forme pentagonale; à l'intérieur cette forme est adoucie, c'est-à-dire que les angles sont arrondis pour ne pas blesser le doigt, qui se trouve enchâssé d'une manière parfaite et bien plus commodément qu'avec la la forme ronde; les deux pans qui soutiennent le chaton représentent des feuilles architecturales, et les deux inférieurs sont cannelés à double trait. Le chaton est un ovale peu allongé, d'une longueur de 19 millimètres et d'une hauteur de 12 millimètres; il est entouré d'un petit rebord arrondi, légèrement fouillé au poinçon à l'extérieur; il porte le nom suivant grossièrement gravé :

RVT
LISE

avec un *sigma* à la place de l'S.

Cet anneau, par sa forme peu commune, par son style plutôt élégant, par le nom qu'il portait sur le chaton, par la présence du *sigma* dans ce nom, méritait un examen attentif de la part d'hommes spéciaux; aussi me suis-je empressé d'en communiquer le dessin, avec l'empreinte du sceau, à MM. F. Rabut et G. de Mortillet; ce dernier en a référé à MM. Alexandre Bertrand, de Barthélemy et de Longpérier. C'était, il faut l'avouer, soumettre la question au meilleur aréopage qu'il soit possible de trouver. J'ai déjà dit que les avis ont été très partagés; les uns penchaient pour une origine purement gauloise, les autres pour l'époque

gallo-romaine, et un troisième parti désignait l'époque mérovingienne.

La plus grande difficulté était de faire accorder l'ornementation de l'anneau, qui semble avoir subi une influence bysantine, avec l'inscription qui paraît essentiellement gauloise. Bref, les observations diverses, les avis contraires se croisaient sans cesse, lorsque M. de Longpérier, consulté en dernier ressort, a déclaré que la forme de la bague en question lui était connue, qu'elle était gallo-romaine ; qu'on l'a rencontrée associée à des monnaies romaines, ce qui permet de lui assigner une date certaine entre les Antonins et Dioclétien. Quant au *sigma* du chaton, l'illustre archéologue l'a considéré comme une anomalie intéressante.

La question s'est trouvée ainsi tranchée : l'anneau dont il s'agit est gallo-romain. Je le rappelle à voix basse, bien doucement, j'avais prévu cette décision dans la *Chronique* du mois dernier.

A l'appui de cette origine, M. G. de Mortillet m'a fait observer : 1° que la collection du baron de Bonstetten, à Thoune, contient quatre bagues en argent trouvées à Bons, au pied des Voirons (Haute-Savoie), à savoir, un anneau avec ornements en relief, deux bagues figurant un serpent enroulé trois fois sur lui-même, enfin une bague avec chaton en pâte bleue représentant une Victoire (1) ; 2° que cette dernière a de grands rapports avec celle qui nous occupe ; 3° comme conclusion, que l'ensemble de ces bagues étant incontestablement romain, gallo-romain, on pouvait tirer d'un rapprochement facile à faire une preuve d'origine commune entre ces anneaux et celui de la Balme-de-Sillingy.

Pour ce qui concerne le *sigma*, que M. de Longpérier considère avec raison comme une anomalie intéressante, M. F. Rabut l'a expliqué d'une manière satisfaisante : on s'était servi dans la Gaule celtique de lettres grecques et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on les ait mélangées aux lettres romaines dans la Gaule romaine ; cet usage s'est même perpétué plus avant, puisqu'on en trouve encore des exemples sur les *trientes* mérovingiens.

Les lecteurs de la *Revue* me pardonneront de m'être étendu un peu longuement sur un seul objet antique ; mais cet objet présentait plusieurs caractères si intéressants, que je n'ai pas cru devoir l'introduire auprès des amis des études archéologiques sans l'accompagner des formes les plus indispensables. Aussi bien, je n'avais pas de découvertes nouvelles à signaler.

JULES PHILIPPE.

(1) Ces quatre bagues ont éte figurees par M. de Bonstetten dans ses *Antiquités suisses*, pl. XV, page 37.

(2) Paris, E. Belin, lib édit., rue de Vaugirard, 52.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

—

Premières poésies, par M. F. Modelon (2).

J'ai dit et répété, chaque fois que l'occasion s'est présentée, que la Savoie avait fourni et fournit encore des savants, des littérateurs, des militaires distingués à toutes les nations. L'émigration ne se recrute pas seulement dans nos vallées au sein de la classe ouvrière, mais les hommes instruits, ceux à qui il a été donné de recevoir une instruction scientifique suffisante pour suivre les carrières supérieures, fournissent aussi un nombreux contingent à la population nomade savoyarde.

J'ai déjà cité ailleurs une multitude de ces hommes privilégiés qui ont pu faire honorer au loin le nom que nous portons avec un légitime orgueil. Aujourd'hui je suis heureux de présenter à mes compatriotes un écrivain presque nouveau pour eux, bien que depuis de nombreuses années il ait conquis au sein de la capitale de la France une place distinguée dans le corps enseignant ; je veux parler de M. F. Modelon, de Grésy-sur-Isère, professeur de seconde au collége Stanislas.

M. Modelon, qui a eu l'honneur d'être cité plusieurs fois par M. Sainte-Beuve, n'est pas seulement un bon professeur, il est encore poète, et quand j'ajouterai qu'il compte au nombre des proches parents de notre illustre J.-P. Veyrat, on comprendra que quelques gouttes de l'inspiration qui remplit la *Coupe de l'Exil* se soient glissées dans le cœur de l'auteur des *Premières poésies* que j'annonce aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

L'œuvre de M. Modelon n'est point un composé de pièces légères semées sur quelques feuilles de papier ; ce n'est rien moins qu'un volume de 460 pages presque toutes fort bien remplies, je vous l'assure, et dans lesquelles le sentiment poétique revêt les formes les plus variées et les plus délicates.

Je ne veux pas dire toutefois que M. Modelon soit un poète de premier ordre ; et qu'importe? Est-il nécessaire de s'appeler Byron, Lamartine, Goëthe ou Victor Hugo pour bien mériter des amis de la poésie? Je ne connais pas de sentiment plus mal établi, que celui qui pousse certains esprits, que je ne crains pas d'appeler étroits, à médire de toute tentative littéraire qui ne rentre pas dans l'ordre des chefs-d'œuvre. Une littérature nationale n'est pas formée seulement des œuvres transcendantes écloses dans les cerveaux privilégiés à un degré supérieur ; elle a aussi, pour complément nécessaire, des œuvres moyennes dont la mission est d'entretenir le goût littéraire et de combler la lacune, le plus souvent fort étendue, que l'on constate dans l'apparition successive de deux génies. M. Modelon appartient à cette catégorie moyenne qui rend plus de services à la littérature qu'on ne le pense d'ordinaire. Sincère, croyant, essentiellement doux et honnête, il n'a point dans ses vers de ces hardiesses qui agitent outre mesure l'imagination et quelquefois l'écrasent sous le poids d'un étonnement immense ; son style net, précis, châtié, dénote une provenance universitaire, mais à côté de cela on trouve, pour corriger une certaine roideur que j'appellerai académique pour ne pas dire officielle, des pensées marquées au sceau d'un vrai sentiment poétique et qui captivent le cœur par l'accent de vérité et de conviction avec lequel elles sont exprimées. On peut vérifier la justesse de cette assertion en lisant la pièce intitulée *Poésies et Poètes*, dans laquelle l'auteur déroule sous les yeux d'un novice dans l'art poétique, tous les déboires, toutes les douleurs qui l'attendent sur sa route :

..... Parmi les flots d'encens de la foule idolâtre,
N'apercevais-tu pas ce jeune Malfilâtre,
Dévoré par la faim, amaigri par les pleurs,
Qui se fane, s'effeuille et tombe avant ses fleurs?
Et Gilbert, à trente ans, talonné par l'envie,
Qui meurt dans un accès de sublime ironie?

N'entends-tu pas Chénier pleurer dans sa prison
L'épi vert que la faulx tranche avant la saison?
Peu satisfaite encor d'une si belle proie,
La mort, à ses lauriers, dérobe Millevoie,
Puis Elisa Mercœur; et sur son lit désert,
Moreau donnant des pleurs au malheureux Gilbert!
Bertaut brille un instant, pleure, s'incline et tombe,
Et la mort prend Veyrat à genoux sur sa tombe!
Veyrat dont l'astre à peine a lui dans l'horizon,
Et promettait pourtant un rival de Byron!.....

Ce souvenir donné à J.-P. Veyrat m'amène naturellement à faire cet aveu que lorsque je lis les productions d'un poète de mon pays, je cherche avant tout à découvrir s'il a quelque part laissé échapper des accents patriotiques; vit-il au milieu de nos vallées, je veux savoir s'il a pour son pays un peu de cet amour sublime pareil à celui qui anime l'enfant pour sa mère; s'est-il éloigné de la patrie, je tiens à connaître s'il n'a point oublié le toit paternel, si, au frottement d'un monde nouveau, il a négligé de maintenir vivace dans son cœur le souvenir de la terre qui l'a vu naître et d'adresser au berceau de ses aïeux l'hommage qu'il lui doit. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il y a là une pierre de touche excellente pour apprécier la portée des sentiments d'un homme et savoir s'il est digne de parler la langue des dieux, qui n'est réellement belle qu'à la condition d'exprimer des sentiments nobles et généreux parmi lesquels l'amour de la patrie tient incontestablement la première place.

Aussi n'est-ce pas sans beaucoup de joie que j'ai rencontré dans le volume de M. Modelon de nombreuses preuves d'attachement au pays natal : en lisant l'*Epître à Georges Jacob,* placée en tête de l'œuvre, la pièce adressée *à J.-P. Veyrat, Novare, Retour au pays, A mon Frère,* etc. Mais c'est dans les vers intitulés : *Réponse à ma Sœur,* que M. Modelon m'a paru exprimer avec le plus de vérité ce sentiment mêlé de douleur et de joie qui s'empare de l'homme aimant exilé de sa patrie lorsqu'il se reporte en pensée vers les lieux qui l'ont vu naître.

RÉPONSE A MA SŒUR

Gentille sœur, charmante amie,
Qu'enfant je portais dans mes bras,
J'ai reçu la lettre chérie
Que vous m'écrivez de là-bas,
De là-bas, ce joli village
Témoin de nos jours les plus doux.
Loin de vous, bien que je voyage,
Mon cœur est resté près de vous.

Et quand je prie,
Je dis à Dieu :
« Oh! rendez-moi ma sœur chérie,
« Et mon père, et mon beau ciel bleu!
« C'est là, mon Dieu,
« Mon plus doux vœu. »

Oui, j'ai gardé la souvenance
De notre bonheur d'autrefois,
Et mon regard, lorsque j'y pense,
De pleurs s'inonde encor parfois.
Dans mes rêves, je vois encore
Nos prés, nos grands bois et nos champs,
Et la blonde sœur que j'adore,
Rieuse entre tous les enfants.

Et quand je prie,
Je dis à Dieu :
« Oh! rendez-moi ma sœur chérie,
« Et mon père, et mon beau ciel bleu!
« C'est là, mon Dieu,
« Mon plus doux vœu. »

Vous trouverez mon front austère,
Quand vous me reverrez là-bas;
Même l'on dit que sur la terre
Je n'irai plus longtemps, hélas!
Mais si, de ma main fraternelle,
J'ai bercé votre doux matin,
Ange, vous étendrez votre aile
Sur votre frère à son déclin!

Car lorsqu'il prie,
Il dit à Dieu :
« Oh! rendez-moi ma sœur cherie,
« Et mon père, et mon beau ciel bleu!
« C'est la, mon Dieu,
« Mon plus doux vœu. »

On ne peut rien trouver de plus gracieux que ces vers, rien de plus frais, de plus délicat. Ils contiennent, il est vrai, plusieurs réminiscences de la ballade célèbre de Châteaubriand, mais ces réminiscences sont si bien fondues dans les idées originales de notre poète, qu'elles ne réveillent qu'en passant le souvenir de l'illustre auteur du *Génie du christianisme;* les délicieuses émotions auxquelles donnent naissance ces vers charmants ne laissent pas à l'esprit du lecteur le loisir de se reconnaître, elles le captivent tout d'abord, le bercent dans une douce rêverie, et le retiennent longtemps sous leur bienfaisante influence. Ah! disons-le bien haut, il fait bon aujourd'hui se rafraîchir l'esprit à la lecture de cette poésie honnête, à laquelle nous ne sommes plus guère habitués; car la poésie de nos jours, sauf de rares exceptions, a fait comme la prose : elle a pris le chemin de l'écurie du sportman.

J'aurais encore bien des pages des *Premières Poésies* à citer, si l'espace dont je puis disposer ici me le permettait; je me vois, à regret, forcé d'abréger et je terminerai en signalant aux vrais amateurs de l'art poétique les fables intercallées dans le volume de M. Modelon. Plusieurs d'entre elles, telles que la *Cigale et la Fourmi,* sont imitées de Lafontaine. Ces imitations, aux yeux de lecteurs superficiels, paraîtront peut-être de commodes fantaisies que s'est passées l'auteur; imiter, quoi de plus facile? Qu'y a-t-il donc de si méritant à suivre un sentier battu et à cueillir sur sa route les fleurs qu'un autre s'est déjà donné la peine de dégager des ronces et des épines?

A ceux qui tiennent ce langage, je dirai : Essayez! Choisissez, par exemple, une page de *Childe-Harold* et imitez-en les beautés comme l'a fait J.-P. Veyrat, de telle sorte que, sans copier le maître, vous dégagiez de sa poésie, en vous les appropriant, les idées et les images réellement grandes et belles qui constituent le chef-d'œuvre? et cela, sans qu'une comparaison facile à établir, puisse infliger à l'imitation une écrasante infériorité. Vous me direz alors si ce tour de force est facile à exécuter!

Cet essai, M. Modelon l'a tenté et il a réussi à souhait; ce n'est pas le moindre éloge que je sois heureux de lui adresser.

Avant de mettre le point final à ces quelques lignes,

qui certainement ne peuvent donner qu'une faible idée du recueil publié par notre compatriote, je ne saurais trop recommander les *Premières Poésies* à tous les amis de la bonne littérature, encore nombreux en Savoie, Dieu merci ! Et après les avoir lues, ils diront sans doute comme moi, en arrivant à la dernière page : Puissent les *Secondes Poésies* suivre de près les *Premières*.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 14 juin 1866

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Président* procède au dépouillement de la correspondance et donne lecture d'une circulaire de M. le comte Achmet d'Héricourt, relative a la correspondance de Philippe de Commines qu'il s'agit de recueillir pour la publier.

Un membre fait observer qu'il n'est pas probable que l'on puisse trouver dans la Haute-Savoie des lettres du fameux Philippe, l'ennemi acharné de la maison bourguignonne. Ce serait plutôt dans les archives de Chambéry que les recherches devraient être faites.

M. le *Président* lit ensuite une copie de la *Capitulation accordée* par S M. (Louis XIII) *au gouverneur, officiers du chasteau de Nycy apprès avoir tiré le canon, par deux députés dudict gouverneur;* du 24 mai 1630. Cette pièce inedite, donnee par M. de Roussy de Sales à la Société, sera insérée textuellement dans un travail complet qui paraîtra dans la *Revue savoisienne.* Des remerciements sont votés au donateur.

M. *Ducis* donne connaissance de quelques observations qu'il a faites sur des traces de voie romaine qu'il a remarquées à Viuz-la-Chiesaz (arrondissement d'Annecy), et sur des objets antiques trouvés dans cette localite.

M. *Ducis* soumet ensuite à la Société un projet, dont il doit la première idee aux nombreuses recherches faites depuis deux ans dans les plans et les registres de l'ancien cadastre, exécuté par ordre du roi Charles-Emmanuel, de 1728 à 1738, et déposé aux archives du département.

Dans cette œuvre remarquable, qui, pour le dire en passant, avait porté le dernier coup à la féodalite, les parcelles de champs, prés, jardins, maisons, bois, broussailles, rocs, montagnes, etc, sont réunis par groupes, formant chacun un ensemble qui a ses confins naturels et appelé du nom générique de *mas,* venant du latin *mansus,* habitation, ferme, et distingué par une denomination particulière. Chaque commune était ainsi subdivisée en mas, qui tirent leurs noms ou de la physionomie locale, ou de la première famille qui y est venu planter sa tente et arrondir sa campagne

Les mêmes noms se rencontrent souvent dans differentes communes. La similitude des localités pourrait aider à découvrir la signification de ces vieilles appellations, dont un grand nombre doivent appartenir aux langues celtique, latine, burgonde, franque, sarrazine, etc., selon le courant suivi par les migrations.

La publication successive des noms des mas de chaque commune provoquerait des recherches que, le plus souvent, pourront seules éclairer les explications donnees par les habitants des campagnes, et appellerait l'attention des philologues, des géographes, des naturalistes, etc.

La *Revue savoisienne,* par sa publicité périodique, pourrait donner, dans chaque numero, une liste restreinte de ces noms, en suivant les communes par vallees, puis par arrondissement. Elle rendrait ainsi un grand service à l'etude de l'histoire, de la géographie et de la linguistique du département.

Cette proposition est adoptée.

Après la discussion de diverses questions d'un intérêt particulier pour la Société, M. l'archiviste présente, au nom de M. Bonnefoy, de Sallanches, la reproduction photographique d'une charte de donation de la vallée de Chamonix à l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Clusaz, par Aimon Ier, comte de Genève; ce document precieux est du XIe siècle : il ne porte pas de date précise. Des remerciements sont votés à M. Bonnefoy.

Les dons et echanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin* de l'Académie Delphinale, 3e série; tome Ier; — 2° *Mémoires* de la Société Littéraire de Lyon, 1865; — 3° *Bulletin* de la Société Academique de Boulogne, 1866, n° 1; — 4° *Bulletin* de la Société impériale des Antiquaires de France, 1865; — 5° *Recueil des mémoires et documents* de l'Academie de la val d'Isère; Moûtiers, 1866, 1er vol., 1re livraison; — 6° *Bulletin* de l'Institut national genevois, 1866; n° 28; — 7° *Atti della Società Italiana di scienze naturali;* vol. VIII; — 8° *Mémoires lus à la Sorbonne;* archeologie; 1866; — 9° *Revue des Sociétés savantes* des departements, mars 1866; — 10° *La Pharsale de Lucain,* traduite en vers français par Jacques Domogeot; don de l'auteur; — 11° *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire,* par Auguste Bernard; don de l'auteur; — 12° *Les Allobroges à propos d'Alésia,* par l'abbé Ducis; don de l'auteur; — 13° Le *Globe,* journal de la Société de géographie de Genève; — 14° *Le projet d'une exposition de l'industrie suisse à Genève en* 1868; don de l'Institut de Genève; — 15° *L'Eau de la Bauche,* par le docteur Guilland; don de l'auteur; — 16° *Emploi médical des Eaux minérales de Vals* (Ardèche), par le Dr Tourrette; don de l'auteur; — 17° *Essai historique, juridique et critique sur la puissance paternelle,* thèse pour la licence, par J Orsier; don de l'auteur; — 18° *Ceremoniale da osservarsi nel dare l'abito, e croce della sacra religione ed ordine militare de Santi Maurizio et Lazzaro;* don de M. Rochet père, major en retraite; — 19° *Bullarium seu literæ romanorum pontificum pertinentes ad sacram religionem, et ordinem militarem D. D. Mauritii et Lazari;* don du même; — 20° *Revue archéologique,* de Paris; — 21° *Journal des connaissances médicales pratiques,* de M. Caffe; — 22° *Revue du Lyonnais;* — 23° *Revue des Provinces:* — 24° L'*Union magnétique,* de Paris; — 25° La *Tribune lyrique,* de Mâcon; — 26° *Journal de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie;* — 27° La *Fraternité;* — 28° Le *Mont-Blanc;* — 29° Le *Léman;* — 30° Le *Courrier de Savoie*

Pour copie conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

Nous empruntons à la *Revue archéologique* de Paris les deux nouvelles suivantes :

M. de Quatrefages a fait dernierement à la Société d'anthropologie une communication qui peut devenir le point de départ des plus curieuses observations On sait que la mâchoire trouvée dans les sables de *Moulin-Quignon* est d'un type particulier, très distinct du type dit *celtique.* A quelles populations ce type appartenait-il? Rien jusqu'ici n'avait permis de le dire. Or, voici que parmi les crânes esthoniens envoyés à M. de Quatrefages par le conservateur du musee de Saint-Pétersbourg, il s'en trouve un dont la mâchoire est la reproduction exacte de la mâchoire de *Moulin-Quignon.* La race qui habitait les bords de la Somme à l'époque de la pierre non polie aurait donc remonté vers le nord comme les animaux de la même periode; on la retrouverait du côte du pôle. La Société d'anthropologie va faire faire des recherches actives dans ce sens.

—

De très intéressantes nouvelles nous sont arrivées d'Egypte : une découverte d'une importance sans égale vient d'y être faite. Il s'agit d'un nouveau decret bilingue qui vient de sortir des fouilles de Tanis, dirigées par M. Mariette; c'est M. Lepsius qui a eu la bonne fortune de reconnaître et de copier le premier cet admirable monument. La stèle sur laquelle est gravée l'inscription bilingue n'a subi presque aucune mutilation. On y lit très distinctement soixante-seize lignes de grec, auxquelles correspondent quatre-vingt-dix-sept lignes hieroglyphiques. La corrélation des deux textes est tout d'abord mise à l'abri de contestations par la clause finale du décret, qui ordonne *de le faire graver sur la pierre ou sur l'airain, en écriture sacrée, en ecriture égyptienne* (vulgaire) *et en écriture grecque.* La version en écriture vulgaire n'a pas été retrouvée. Nous espérons pouvoir bientôt donner plus de détails sur cette découverte. M. Mariette nous annonce, d'un autre côté, l'envoi d'une inscription non moins curieuse, mais qui ne nous est pas encore parvenue. Cette inscription, trouvee également, si nous ne nous trompons, aux environs de Tanis, serait aussi bilingue, *cunéiforme* et *hiéroglyphique.* Nous nous empresserons de la donner au public dès qu'elle nous sera parvenue.

Le Directeur gérant, J PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juillet 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Monnaies gauloises trouvées aux environs d'Annecy, par M. L. Revon. — La tour de Notre-Dame d'Annecy, par M. L. Thésio. — Exposition de peinture à Aix-les-Bains, par M. J. Philippe. — Découvertes archéologiques à Viuz-la-Chiésaz, par M C.-A. Ducis — Bibliographie historique de la Savoie, par M F. Rabut. — Noms des mas consignés au cadastre d'Annecy (la ville) de 1730, par M. C.-A. Ducis.

MONNAIES GAULOISES TROUVÉES AUX ENVIRONS D'ANNECY

En 1830, deux jeunes bergers, surpris par un orage, se réfugièrent sous un rocher près du hameau de Lacombe, au-dessus de Veyrier. Là, en grattant la terre pour occuper leurs loisirs, ils découvrirent une très grande quantité de petites pièces de monnaie. Au premier abord, voyant du métal semblable à des chevrotines aplaties et recouvert d'une terre jaune, ils crurent que c'était du plomb de chasse et le portèrent à leur père, braconnier de profession. Celui-ci en mit une provision dans sa poche pour aller à la chasse; mais bientôt, voyant que le frottement avait donné aux pièces l'aspect de l'argent, il porta son trésor à la ville, où un orfèvre l'acheta pour une valeur intrinsèque de plusieurs centaines de francs. La plupart de ces pièces furent converties en lingots; quelques-unes cependant échappèrent au creuset; nous en avons 25 au Musée d'Annecy.

Grâce à l'intermédiaire obligeant de M. Gabriel de Mortillet, ces monnaies ont été déterminées par M. de Saulcy, de l'Institut, le savant numismate dont le médailler offre la plus riche collection connue de monnaies gauloises. Il est bon de noter que M. de Saulcy est devenu l'heureux propriétaire des collections du célèbre Tochon d'Annecy.

Voici ce que nous possédons :

Volkes Tectosages, VOL	1	pièce.
— anépigraphes. . .	2	—
Allobroges montagnards, anépigraphes.	1	—
Celtes-Éduens, KAL. EDOU (en caractères grecs)	1	—
Allobroges à l'hippocampe.	16	—
Ligue contre Arioviste, COMAN . . .	3	—

Il y a en outre une petite pièce grecque du même module; mais elle est probablement étrangère à la trouvaille. Elle est trouée à une extrémité et porte de l'autre les traces d'un fermoir; on voit qu'elle avait été montée en bijou.

Sept autres échantillons du même trésor avaient été présentés à la Société académique de Savoie (Mémoires, t. IV, p. 19). Six de ces pièces offraient une tête avec un casque surmonté d'une aigrette et au revers un cheval marin. Sur la septième, on lisait, entre les jambes d'un cheval, les lettres VOL.

D'autres découvertes ont été faites sur le roc de Chère, montagne qui s'avance dans le lac d'Annecy. M. Eloi Serand les a consignées dans ses notes et a relevé dans un manuscrit de M. Despine quelques détails propres à faire connaître la nature de ces monnaies, dont la plupart ont été disséminées.

En 1786, un agriculteur, en travaillant sur le penchant du roc de Chère, brisa avec sa pioche un vase qui contenait un grand nombre de monnaies en argent. Des orfèvres en achetèrent pour une somme considérable. La plupart de ces pièces, en très bon argent, portaient d'un côté une tête casquée; sur l'autre face, il y avait tantôt un cheval, tantôt un cheval marin, ou un cavalier armé d'une pique, ou enfin « une bête du genre *pecus* : un bœuf, un mouton, etc. » Sur quelques-unes on lisait au revers VOL; sur d'autres, CON. Une pièce portait au droit une tête avec la légende COOV, et au revers la légende COO OMA. Des médailles romaines étaient peut être mélangées aux monnaies gauloises : M. Despine acheta un Antonin Pie qu'on lui dit avoir été découvert au même endroit.

On a trouvé aussi sur le roc de Chère des pièces en potin. Nous en possédons huit au Musée. M. de Saulcy a eu également l'obligeance de les déterminer :

Leuks	2	pièces.
Carnutes	1	—
Sequanes	1	—
Bituriges	1	—
Turones, TVRONOS.CANTORIX	1	—
Lingones (?)	1	—
Senones	1	—

LOUIS-REVON.

LA TOUR DE NOTRE-DAME D'ANNECY

Parmi les monuments qui attirent l'attention des étrangers, venant en foule visiter Annecy depuis que

cette ville a été reliée par un chemin de fer à Aix-les-Bains, Lyon et Paris, la tour de Notre-Dame figure, à juste titre, au premier rang. C'est le plus beau et le mieux conservé des clochers romano-bysantins de la Savoie.

On n'est pas bien fixé sur la date de sa construction. M. Camille Dunant, dans un mémoire sur les monuments de la Savoie rédigé sur la demande du gouvernement sarde, fait remonter la tour de Notre-Dame du XIIe au XIIIe siècle et la classe parmi les monuments de la seconde période romano-bysantine, alors que l'art roman s'était dépouillé de ses formes massives pour en revêtir de plus élancées.

On a voulu la faire contemporaine de la transformation de la chapelle de Notre-Dame de Liesse en église à trois nefs, transformation ordonnée au XIVe siècle par le comte Amédée III; mais il n'est pas admissible que l'on ait accolé un clocher roman à une église gothique. Celui-là a donc précédé celle-ci, et la date assignée par M. Dunant nous paraît la seule vraie.

La tour de Notre-Dame a l'aspect d'un *campanile* carré à trois étages percé, sur chacune de ses faces, de dix arcades en plein cintre, deux à l'étage inférieur et quatre aux autres étages, et séparées par des colonnettes. La partie supérieure a subi des modifications qui sont parfaitement appréciables. Ainsi, le style des arcades supérieures diffère de celles du premier étage, la pierre employée est plus blanche, et on remarque aux angles la base de tourelles du XVe siècle. Ces tourelles ainsi que la flèche furent détruites en 1559, dans l'incendie qu'un ouvrier ferblantier qui réparait le toit de l'église, alluma par imprudence dans les combles et qui réduisit en cendres la moitié de la ville.

La hauteur de la tour est de 35 mètres, le toit non compris; chacune de ses faces mesure 11^m^,60, soit trente-cinq pieds; les murs ont près de trois mètres d'épaisseur à la base, et 1^m^,80 au sommet; 123 marches de chacune vingt centimètres de hauteur conduisent au clocher. Au dessous est établi l'horloge de ville, construit il y a plus de quatre siècles. Le mouvement a été refait en 1843 par les frères Jacquet, de Cluses. Le mécanisme de la sonnerie a été conservé; il est adapté aux trois cloches de la paroisse. La plus grosse sonne les heures, la moyenne sonne les demi, et la petite les quarts. Une quatrième, plus petite, est destinée aux carillons.

L'horloge se monte tous les huit jours, et la sonnerie toutes les vingt-quatre heures.

Le cadran mesure 3 mètres de diamètre; il n'est pas transparent, comme l'horloge Pillet-Will à Chambéry, mais l'esprit de progrès dont est animée l'administration municipale permet d'espérer, dans un avenir prochain, cette utile amélioration. Il serait à désirer que le nouveau cadran portât une double rangée d'heures : celle du centre marquant l'heure du méridien de Paris, adopté par les chemins de fer, pour éviter, aux étrangers surtout, le calcul exigé par la différence des deux méridiens.

La grosse cloche, fondue en 1607 (1), a eu pour parrain noble François Paquellet, seigneur de Moyron, et pour marraine, damoiselle Louise du Chastel de Chamoisy. Dans l'inscription est consigné le nom du prince régnant, le duc Henri de Savoie, de Genevois et Nemours, ceux des quatre syndics, noble et spectacle D. Pierre Delallée, De Chabouz, Jean Thomas, Monnet Falcaz, et du secrétaire Vassal.

Il paraît qu'on leur imposait, à cette époque, plus de fatigue encore que de nos jours, car on dut en refondre deux au siècle dernier. Celle de moyenne grandeur fut coulée le 9 novembre 1767, mais l'opération, confiée au fondeur Léonard, de Morteau en Franche-Comté, ne réussit pas. On fut plus heureux le lendemain, en coulant la seconde. L'opération pour la première fut reprise le 16 mars 1768; elle eut lieu dans la cour des chanoines du Saint-Sépulcre et réussit parfaitement. Les deux cloches, pesant, l'une 10,246 livres et demie, et l'autre, 1,134 livres (seize onces), furent livrées le 19 mars et mises en place le 31 du même mois.

La grosse cloche a, de tout temps, sonné pour les réunions du Conseil de ville, et la petite, pour l'entrée en classe du collége chappuisien; mais, comme si c'eût été une faveur accordée à la municipalité, un vieil usage exigeait que le secrétaire de ville allât, chaque année, le 30 avril, demander « à M. le Doyen de la collégiale de Notre-Dame, ou, en son absence, à M. le Sacristain, » de vouloir bien faire sonner pour les assemblées du Conseil.

Bien peu de personnes savent pourquoi la grosse cloche de Notre-Dame est mise en branle le mardi-gras, de onze heures et demie à minuit. On croit généralement que c'est pour avertir les masques que le carnaval touche à sa fin et qu'ils aient à se retirer. Cet usage a son origine dans la lettre suivante, que nous devons, ainsi que la plupart des renseignements consignés dans cet article, aux laborieuses recherches de notre ami Eloi Serand (1), secrétaire adjoint à l'archiviste départemental.

Le comte de La Tour, commandant du duché de Savoye, à Monsieur le Chevalier de Mombaron, commandant de quartier à Annecy.

Monsieur,

Depuis la date de la lettre que je vous ai écrit vendredi dernier pour vous prier de faire intimer aux personnes chez qui l'on pourrait danser mardi prochain, de ne pas le faire passé minuit, j'ai reçu un ordre de la cour portant la même déffense pour tous cabaretiers, aubergistes et traiteurs, de donner à manger en gras ledit jour au-delà de la dite heure.

Vous prendrés la peine d'en faire faire la dite intimation aux traiteurs et aubergistes sous peine en cas de désobéissance de trois jours de prison, et quand a ceux qui donneront des bals, ou conversations ou l'on danse des arrests pour les personnes nobles et qualifiées, et de la prison de trois jours pour les Bourgeois; toutes ces différentes intimations doivent se faire de votre part verbalement au moyen de quelques Brigadiers que vous y emploirés dans tout le district de la ville d'Annecy que vous commandés. Et pour vous conformer exactement aux intentions de S. M. vous ferez démander M^rs^ les syndics de la dite ville, et les prierés de ma part, afin que personne ne puisse prétendre de n'entendre pas les horloges, de faire sonner ledit jour de mardi gras au soir sans inter-

(1) Délibération du Conseil municipal d'Annecy. — Contrat pour la fabrication de la grande cloche de Notre-Dame et pour l'horloge de ville. — Tome XXI, f° 130-131.

(1) Archives municipales, Délibérations, tome LV, f° 7.

ruption depuis onze heures et demi jusqu'au trois quart, la grosse cloche du Chapitre de N. Dame en leur ajoutant qu'ils doivent insérer dans leurs Registres, le contenu de ma lettre dont vous leur laisserés prendre copie pour qu'ils l'exécutent à l'avenir.

Telle est ainsi la volonté du roi.

J'ai l'honneur d'être, etc. DE LATOUR.

Chambéry, le 8 février 1771.

Cette lettre donne une idée du régime auquel était soumise la Savoie vingt ans avant la Révolution. Le sabre faisant observer les commandements de l'Eglise, réglant la danse et la conversation même dans les maisons particulières ; l'Etat s'introduisant au sein des familles, le code pénal laissé à la fantaisie d'un gouverneur, qui, pour le même délit, punit des arrêts les nobles, et inflige la prison aux bourgeois, le bon plaisir tenant lieu de loi... Telle est la volonté du Roi !

Doit-on s'étonner que la réaction ait été furieuse, terrible ! que les bourgeois, à qui l'on faisait sentir si dûrement leur condition, que la *vile multitude* se soient cruellement vengés de longs siècles d'injustices ?

Nous n'avons pas d'excuses pour les violences, les crimes auxquels le peuple s'est laissé entraîner à la Révolution : nous flétrissons hautement les monstres humains qui o t fait dévier de sa voie l'œuvre rédemptrice de 89 ; mais nous comprenons que les masses, grisées par les idées de liberté et d'égalité, au sortir d'un long asservissement, se soient laissé aller à des excès qui ont jeté un voile de deuil sur cette page de notre histoire.

La tour de Notre-Dame, comme tous les édifices religieux de la ville, portent les stigmates de cette triste époque.

Le 4 ventôse an II, ensuite d'une décision du Conseil général provisoire d'Annecy, ordonnant la destruction de tous les édifices religieux, la municipalité traite avec le citoyen Claude Chagnon, sous la caution d'Henri Martin, tous deux d'Annecy, pour la démolition de la flèche et des quatre tourelles du clocher de Notre-Dame, moyennant la somme de 995 livres (1). Un conseiller municipal soumissionna la démolition du clocher, mais les solides assises de l'encorbellement ayant résisté aux pics des vandales, l'entrepreneur fit résilier son contrat sous prétexte qu'il avait traité illégalement avec un corps dont il faisait partie, et le monument fut sauvé.

Les cloches ne devaient pas être épargnées par les aveugles démolisseurs de 93. Cependant, un arrêté du Conseil général du 20 brumaire an II sauva les trois petites, en les affectant au service des trois sections d'Annecy. Quant à la grosse, elle résista aux coups qui lui furent portés, et dans la séance du 24 brumaire, un membre ayant piteusement rendu compte de l'impuissance des agents de destruction, un autre membre proposa de faire venir le citoyen Bérard qui prétendait connaître un moyen de fendre le bronze. Celui-ci, appelé, dit qu'il savait bien un secret mais qu'il ne l'avait pas essayé. Invité à se rendre à la tour et à employer tous les moyens à sa connaissance pour faire fendre la grosse cloche, Bérard s'acquitta trop bien de sa mission. Le 6 frimaire, un membre constatait dans son rapport que la cloche n'existait bientôt plus, qu'elle était fêlée, qu'il en manquait déjà plusieurs quintaux, mais qu'il n'était pas possible de la réduire si vite en morceaux.

Quinze jours plus tard, le 21 frimaire, le Conseil arrête « qu'il sera alloué au citoyen Denesse la somme de cent cinquante livres pour avoir cassé, réduit en morceaux, descendu et transporté dans le lieu indiqué la grande cloche de Notre-Dame (1). »

La plus grande des cloches conservées, celle qui fut fondue en 1606, a un très beau son mais légèrement fêlé. Des disciples de l'honorable corporation qui a SS. Crépin et Crépinien pour patrons, emportés par l'excès de leur ardeur à annoncer la fête de leurs bienheureux, firent sauter l'un des rebords contre lesquels frappe le battant. La cloche dut être retournée, car l'éclat n'est pas moindre de 25 kilog., et le son, altéré à tout jamais, retentit douloureusement au cœur des fidèles de la susdite corporation.

Nous avons dit que la sonnerie était au niveau de la deuxième rangée d'arcades ; on ne peut atteindre les arcades supérieures qu'en faisant de la gymnastique sur la charpente des cloches. C'est fâcheux, car de ce point on jouit du plus beau panorama de la ville, du lac et de la ceinture de collines et de montagnes qui forment le bassin d'Annecy.

L'affreuse toiture qui a remplacé la flèche menace ruine ; elle est à jour, les charpentiers se refusant, à ce qu'on nous a assuré, à la réparer à cause du danger qu'offrent les bois à moitié fusés, et la pluie tombe dru dans le clocher. Il faudra se décider bientôt à refaire la flèche, car nous n'admettons pas qu'on songe à reconstruire le toit écrasé qui dépare le monument. Peut-être serait-il préférable et plus économique de remplacer la flèche par une terrasse avec balustrade à jour, comme celle des tours de Notre-Dame de Paris. Aucun des nombreux étrangers qui viennent nous visiter ne manquerait d'aller admirer l'unique et splendide tableau dont la tour de Notre-Dame est l'observatoire naturel.

On peut d'ailleurs compter sur la bienveillance du gouvernement, qui se montre si empressé à concourir à la restauration des édifices religieux et des monuments historiques.

Si l'idée de la flèche devait prévaloir sur celle d'une terrasse, nous demanderions alors qu'on fît un plancher ou tout au moins une galerie à l'étage supérieur. La nature s'est plu à nous gratifier de ses merveilles : en faciliter la vue à nos visiteurs, c'est d'une bonne administration ; c'est plus, c'est du patriotisme.

L. THÉSIO.

(1) Le même Claude Chagnon soumissionna la démolition du clocher de l'église Saint-François pour 1285 livres. Ce clocher n'a pas été reconstruit, et l'église, vendue comme proprieté nationale, n'a pas été rendue au culte.

La flèche du clocher de Saint-Dominique fut abattue par Pierre Durand pour le prix de 320 livres, et le clocher, par Pierre-Antoine Marguet, moyennant 4495 livres.

La destruction du clocher de Bonlieu coûta 190 livres et fut confiée à Etienne Naville.

(1) Archives municipales, Délibérations, tome LVIII, f° 212.

EXPOSITION DE PEINTURE A AIX-LES-BAINS

On a eu cette année l'heureuse idée d'organiser une exposition de peinture à Aix-les-Bains. On ne pouvait rien imaginer de mieux pour ajouter aux distractions que procure aux étrangers la célèbre cité thermale.

Malade, on se plonge avec délices dans l'eau bienfaisante qui guérit annuellement presque autant de corps endoloris que les fusils à aiguille des Prussiens ont tué d'Autrichiens; valide et ne cherchant qu'à raffermir une santé légèrement ébranlée par des excès de travail, on parcourt avec ravissement ce vallon délicieux, ces collines si vertes et si ombrées au milieu desquelles s'élève Aix la Coquette; on prend le chemin de fer de Chambéry ou celui de Rumilly et Annecy pour visiter ces villes et leurs environs chantés par tous les touristes de la presse; on va se faire bercer sur les vagues mignonnes des lacs du Bourget et d'Annecy; que sais-je encore? on porte ses pas dans mille autres endroits charmants d'un pays où la nature s'est montrée d'une prodigalité sans égale.

Mais tout cela ne suffit pas à l'esprit humain dont le moindre défaut est d'être possédé d'un sentiment d'exigence qu'il n'est jamais possible de satisfaire entièrement. Les arts seuls peuvent combler, dans une certaine mesure, cette lacune que chacun ne dénonce pas tout haut, mais qui laisse une arrière-pensée chez les hommes avides de jouissances immatérielles. Or, on avait déjà à Aix, la musique de chambre, la musique en plein air, les bals et les soirées du casino : il y manquait la peinture, elle y est aujourd'hui. On ne peut que faire des éloges aux promoteurs de cette heureuse et bienfaisante innovation.

Les tableaux envoyés à l'exposition d'Aix ne sont pas en très grand nombre; il y en a, si je ne me trompe, quatre-vingts environ, en majeure partie signés de peintres lyonnais; ils sont rangés en un ordre parfait dans une salle de l'établissement des bains, et éclairés par une lumière douce qui pénètre au travers de vitrages élevés. La salle n'est pas grande, mais elle est suffisamment garnie pour que l'on puisse y employer au moins une heure à l'inspection des toiles dont elle est décorée; c'est toujours tant de pris sur l'ennemi. Je dois dire que pour mon compte j'y ai passé plusieurs heures très agréablement, d'autant plus agréablement que je ne m'attendais pas à me trouver à pareille fête en allant à Aix, je l'avoue avec humilité. Par-ci, par-là, je me suis bien permis, tout profane que je sois, de ne pas tomber en admiration devant certaines toiles; j'ai bien fait quelques restrictions au sujet de prés trop verts et de ciels trop bleus, mais ils étaient si rares! si rares! ces prés et ces ciels, qu'ils n'ont pu effacer l'heureuse impression produite sur mon esprit par la masse de leurs excellents voisins.

Voici, du reste, les observations que j'ai eu l'idée de coucher sur mon carnet en parcourant cette jolie petite galerie; je les offre aux lecteurs de la *Revue savoisienne* sans vouloir, toutefois, les leur imposer comme paroles d'Evangile; elles leur donneront peut-être l'idée d'aller visiter l'exposition; ce résultat seul me réjouirait, car il serait un encouragement pour les promoteurs de la nouvelle entreprise en même temps que pour les artistes qui y concourent.

M. HÉBERT, de Genève, est, si je ne me trompe, le peintre qui a exposé le plus grand nombre de tableaux; cela, sans doute, ne voudrait pas dire qu'il fût le plus habile, si la qualité ne répondait pas à la quantité; mais ici il est le cas de dire que M. Hébert a donné beaucoup et du meilleur.

Il a d'abord quatre aquarelles vigoureusement lavées qui représentent des types différents et également réussis : un *Calabrais*, un *Turc*, un *Condottiere* et une *Laitière d'Amsterdam*. Les trois premiers sont riches de couleur et parfaitement accentués; la dernière est une belle fille aux grands yeux bleus, joignant aux qualités de ces robustes compagnons, un certain air de grâce qui en fait une laitière exceptionnelle; on la prendrait volontiers pour une grande dame qui s'est passé la fantaisie de poser en femme du peuple; elle a bien le cou un peu long, mais ses yeux!... Jamais duchesse n'en eut de mieux fendus, de plus expressifs. Les toiles de M. Hébert surpassent ses aquarelles : sa *Jeune femme d'Orient portant de l'eau* est éblouissante de fraîcheur; encadrée au milieu de feuillages élancés, elle marche légère et pieds nus dans un sentier; elle revient de la fontaine et porte sur la tête la cruche allongée au type oriental. Il y a du mouvement dans ce corps aux formes gracieuses quoique un peu fortes : la figure de cette femme respire l'insouciance de la jeunesse; ses yeux noirs, voilés de longs cils, n'ont qu'une fixité apparente : ils révèlent cet état d'agitation morale propre à toutes les natures orientales, et qu'il n'est pas toujours facile au pinceau de rendre avec vérité. Voilà pour le côté purement artistique; sous le rapport de l'exécution matérielle, ce petit tableau m'a paru fait avec beaucoup de délicatesse et de soin; d'aucuns diraient même que l'artiste y a apporté trop de soin; quant à moi, je déclare ouvertement que dans les sujets de genre, je préfère le pinceau qui *lèche* au pinceau qui *sabre;* je réserve au paysage les grands coups de brosses qui rendent avec plus de vérité les imposantes scènes de la nature, mais pour tout autre composition le pinceau fin excite seul mon admiration. Voilà pourquoi les tableaux de M. Hébert ont tout d'abord captivé mon attention.

Le second cadre que M. Hébert a exposé possède au même degré les qualités du premier. Figurez-vous un charmant coin de forêt : au contour d'une allée bordée de grands arbres et d'arbustes en fleurs, deux enfants vêtus à la légère et les pleurs dans les yeux, procèdent à l'enterrement d'un chardonneret qui avait fait leur bonheur et leur joie: heureux âge où les peines ne découlent que des plus petits accidents!... L'aîné de ces enfants, un genou en terre, creuse avec le bout d'un bâton la tombe du défunt, tandis que le cadet, la tête penchée, le visage boursoufflé par le chagrin, tient dans la main gauche le corps du pauvre oiseau, et dans la droite, un petit bouquet de fleurs sauvages cueillies le long du chemin et destinées à marquer la place où reposera l'ami décédé. Ce tableau, fort bien réussi comme composition, est aussi remarquable par la netteté des traits et le coloris. J'aimerais cependant que la figure du plus jeune des enfants eût été plus finie et mise ainsi en harmonie avec tout le reste du tableau. L'arbuste, au pied duquel va être enseveli l'oiseau, laisse aussi à désirer; il porte des fleurs roses que l'on dirait plaquées sur le vert, et ces fleurs sont distribuées avec une symétrie qui rompt malheureusement la douceur du paysage.

Je ne citerai qu'en passant un troisième tableau de M. Hébert, représentant une mère jouant avec son enfant dans un bois; cette toile est bien de cet artiste, qui doit être consciencieux dans toutes ses œuvres;

mais le sujet ne m'a rien dit au cœur : la peinture, pour être appréciée, doit parler à l'imagination, exciter le travail de l'esprit en laissant à ce dernier le soin, je dirai plus, la jouissance de retrouver sous la mince couche de couleurs jetée par le pinceau, la pensée tout entière que le peintre n'a pu qu'esquisser: or, mon esprit est resté inactif devant le dernier tableau de M. Hébert.

Toutefois, cette mère couchée sur l'herbe et qui chatouille son enfant n'effacera pas la douce impression que j'ai ressentie à la vue de l'*Ensevelissement du Chardonneret* et de la *Jeune femme* dont j'ai parlé.

M. Appian, de Lyon, est un paysagiste qui s'est fait une brillante réputation en France, et c'est justice, car ses tableaux sont pour la plupart exceptionnellement inspirés. Voilà du vrai paysage ! et je ne m'étonne plus si beaucoup de Lyonnais appellent M. Appian, *notre* paysagiste. Cette appellation (*Vox populi*) est la marque évidente d'un talent incontestable.

Un des tableaux exposés à Aix par M. Appian représente un petit paysage près d'une mare ; c'est simple, sans prétention, et naturel au possible ; tout y est distribué avec une harmonie parfaite qui ne laisse aux yeux que la tâche d'admirer. Cette petite toile est largement exécutée et rend la nature dans toute sa vigueur ; on y reconnaît le pinceau net et ferme que je mettais tantôt en opposition avec le pinceau qui *lèche* ; on y trouve la manière vraie de produire l'illusion parfaite dans le paysage. De près, celui qui ignore complétement la peinture a de la peine à se débrouiller au milieu de ces couleurs que l'on dirait jetées là au hasard ; mais, à la distance voulue par les lois de l'optique, les profanes aussi bien que les initiés reconnaissent sans efforts la vraie nature qui, elle aussi, demande à être vue de loin afin de ne plus présenter à l'œil de l'observateur qu'un ensemble harmonieusement combiné.

Un second tableau de M. Appian représente une vue du lac de Genève par un ciel couvert ; ce dernier est parfaitement travaillé, mais on doit lui reprocher de se trop confondre avec la nappe d'eau ; cette uniformité de teinte est nuisible au tableau qui ne présente plus qu'une surface presque complètement bleue, sans contraste et sans effet de lumière. La nature, je ne veux point en disconvenir, peut parfois avoir cet aspect, mais ainsi qu'il est reconnu que toute vérité n'est pas bonne à dire, on peut avancer également que toute vérité n'est pas bonne à peindre ; et puis, qu'est-ce qu'un lac qui ne réflète pas les grandes montagnes des Alpes? Que seraient les lacs de Diday et de Calame sans les sommets grandioses des montagnes du centre de la Suisse? Que serait le lac d'Annecy de Thuillier sans la Tournette, la côte du Semnoz et les arêtes enchevêtrées des monts de Faverges? Rien, si ce n'est des mares d'eau bleue : Le *Lac* de M. Appian est une excellente étude de ciel.

Le paysagiste lyonnais a encore exposé la vue d'un village au bord de l'eau. J'avoue mon incompétence entière dans le genre de peinture qu'affecte cette étude ; tout cela peut être bien dessiné, mais je ne comprends pas cette teinte de charbon qui recouvre uniformément ces maisons dont le reflet charbonne aussi l'eau qui coule à leurs pieds ; cette teinte me paraît *originale*. Je crois que M. Appian a un pinceau plus brillant et qu'il en fait un meilleur usage quand il le veut bien. Si l'on rapproche ses deux premiers tableaux de celui-ci, on est étonné que la même palette ait vu se délayer sur sa surface les couleurs qui ont servi à les peindre tous les trois. Après tout, des goûts et des couleurs.....!

M. Ponthus-Cinier est un autre paysagiste dont les Lyonnais s'enorgueillissent à bon droit. « Quant à moi, me disait un jour un habitant des bords du Rhône, quand un tableau est *signé-Ponthus*, je l'admire de confiance. » Un peu affaire de calembourg ! Sans partager cette admiration *quand même*, j'ai cependant passé de longues minutes devant la vue d'Annecy et celle du lac prise au-dessus de Talloires, envoyées par M. Cinier, et que l'on a déjà pu voir à l'exposition d'Annecy en 1865. Ces deux tableaux sont bien réussis : je tromperais certainement en disant le contraire ; mais (il y a des *mais* en tout et partout) on sait que mes préférences sont pour la peinture large, fortement accentuée, lorsqu'il s'agit de paysage ; or, cette manière fait défaut à M. Ponthus-Cinier. Ses tableaux sont parfaits comme dessin, mais sous le rapport de la *tonalité*, ils laissent à désirer ; le paysage, dans la vue d'Annecy, est d'un vert sombre qui ménage peu de surprises à l'œil et donne au tableau un aspect de lourdeur que l'on ne rencontre pas ordinairement, il faut bien le dire, dans les autres œuvres du peintre ; les connaisseurs émérites disent : « M. Ponthus-Cinier fait mieux que cela. » Cette phrase vaut deux pages d'éloges, bien qu'elle ait empêché l'artiste lyonnais de remporter une médaille à l'exposition d'Annecy. Jules Philippe.

(La suite au prochain n°.)

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A VIUZ-LA-CHIÉSAZ

Lorsqu'en sortant de Quintal on parcourt le flanc occidental du Semnoz et que le regard plonge sur le plateau inférieur de Viuz-la-Chiésaz, on aperçoit, dans les temps de sécheresse, une bande roussie ou blanchâtre, selon qu'elle traverse les champs ou les prés, tracée presque en droite ligne du nord au midi, longeant à peu de distance l'ancienne route d'Annecy aux Bauges. Ce phénomène, que m'avait fait observer M. le curé de Viuz-la-Chiésaz, j'ai voulu l'étudier de plus près. J'ai interrogé les propriétaires des terres marquées par ce ruban discolore. Etonnés que le rendement ne fut pas uniforme dans les champs placés sur cette ligne, les cultivateurs ont pratiqué le minage et ont trouvé un pavé de presque trois mètres de largeur, qu'ils ont sorti pour le remplacer par une couche de terre. Ensuite de cette opération la bande jaunâtre offre, dans sa longueur, quelques solutions de continuité aux regards de l'observateur placé sur les plateaux supérieurs. Mais, à l'aide de cette précieuse découverte, en suivant la projection de cette ligne au sud on peut la reconnaître encore par quelques vieilles entailles de terrain qui ne tarderont pas à disparaître et dont quelques arbres rappelleront seuls bientôt la direction. Au bas de Gruffy une ancienne allée de jardin, assez négligée aujourd'hui, fait suite à cette ligne. Vers le nord, on peut également la justifier jusqu'au

hameau de *La Vi*, et de là on en retrouve encore les nuances jusqu'à Chaux. Je dois ajouter que les indications des anciens du pays ont bien éclairé ces recherches. Il est donc assez évident qu'une voie romaine de 8 pieds de pavé traversait presque en ligne droite tout le plateau, sur un tracé convenablement nivelé et beaucoup plus court que tout ce qu'on y a fait depuis. Reste à savoir si elle se dirigeait vers les Bauges, *in Bovillas*, ou vers Chambéry, *Lemencum*.

Du côté du nord elle ne pouvait venir que de *Bautas*. Il serait intéressant de découvrir par quelle avenue elle se rattachait à ce *vicus*. L'importance de cette voie s'appuie encore de quelques autres découvertes. On avait trouvé ces années dernières, au mas de la Ravoire, dépendant de l'ancien château de Viuz, des poids coniques percés au sommet dans le genre de ceux trouvés dans la plaine d'Annecy, mais avec une empreinte représentant un buste dans un médaillon. Une anse d'amphore posait parmi des briques à rebords. La figure d'un caducée était en repoussé sur une anse métallique. Un murger voisin recouvrait plusieurs tombeaux en dalles, dans l'un desquels une tête avec cheveux était ornée d'une couronne de perles en pâte de verre.

La rectification de la route des Bauges, à côté des anciennes trouvailles, a mis à jour quatre murs parallèles, formant une salle de dix pieds entre deux corridors de cinq pieds de largeur chacun. Dans ces pièces se sont trouvés des tessons de poterie en terre noire, rouge et bleue, des tuiles à rebords, des plaques de marbre blanc de différentes qualités, sciées en lames de deux à trois centimètres d'épaisseur, une plaque d'albâtre, un ornement de bride en cuivre, une monnaie de bronze, et des fragments de *rudus* et d'un *opus spicatum* en briques redoublé.

Au chef-lieu de Viuz, dans les substructions de la maison Lapeyrousaz, on a trouvé de grands creusets de forme ovoïde, dont on ignore la destination, mais que l'enduit intérieur semble rapprocher d'une ancienne tuilerie.

Sur le monticule de la Chiésaz on peut voir encore les dernières ruines d'une habitation fermière et d'une chapelle. On en a retiré une petite cloche, dont la dimension indique qu'elle a dû trouver place dans une baie de clocher roman primitif. Elle porte en caractères mélangés du XVIe siècle : *I. H. S. Maria. P. A. D. Carolus de Amanciaco prior de Vyu et Chiessa;* puis en écu de..... à 3 fasces parties de..... ; on ne peut déterminer les couleurs, faute des signes conventionnels (1).

D'après Besson, la Chiésaz et Viuz-sur-Alby formaient le neuvième des prieurés ruraux bénédictins du Décanat d'Annecy. C.-A. DUCIS.

(1) Cette armoirie ne semble pas avoir de rapport avec les trois écus publies dans le magnifique ouvrage de M. de Foras, dont il a été rendu compte dans la *Revue*.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

II

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; tom. XVI, livr. 1, 1866, in-8.

Généalogie de la maison de Rapin de la Chaudane en Maurienne, en France et en Prusse (par M. Raoul de Casenove); 1865, in-4.

Discovrs véritable d'vn vsurier de Remilly en Savoye, lequel c'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument le 16 may 1604. Auec sa complainte en rime savoyarde. Réimpression, in-8.

Tous ceux qui ont parcouru les quinze volumes déjà publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève savent combien ce recueil renferme de choses intéressantes pour la Savoie. Aussi, désireux de signaler désormais aux lecteurs de la *Revue,* sous le titre de *Bibliographie historique de la Savoie*, tout ce qui peut avoir rapport à l'histoire de notre pays, dans les ouvrages imprimés chez nous ou à l'étranger, je n'ai garde d'oublier une aussi bonne chose que la première partie du seizième volume de ce corps savant genevois. Cette première livraison commence par un travail remarquable de M. A. Rilliet de Candolle, intitulé : *Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, évêque de Vienne, dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune, en Valais.* M. Léopold Delisle avait publié dans le tome précédent des Mémoires de la Société genevoise une homélie récemment découverte de l'évêque Avitus. M. Delisle s'était surtout occupé, en éditant ce discours, de la question paléographique, et il avait laissé place à des observations historiques qui sont l'objet du mémoire de M. Rilliet de Candolle. Nous allons voir combien cette dissertation présente d'intérêt pour la Savoie. Voici le titre de l'homélie, titre sur l'interprétation duquel s'exerce la sagacité du savant genevois :

DICTA IN DEDICATIONE BASILICÆ QUAM MAXIMUS EPISCOPUS IN JANAVINSIS URBIS OPPIDO CONDERIT IN AG *(ro)* AD SENESTRUM DISTRUCTO IN IBI FANO- DICTA OMILIA CUM DE INSTITUTIONE ACAUNENSIUM REVERTENTIS NAMASCE DEDICATIO CŒLEBRATA EST.

Dans ces quelques lignes, l'auteur des *Conjectures historiques* trouve la date de cette homélie et le lieu où elle a été prononcée. Ce lieu c'est le bourg savoisien d'Annemasse. En discutant avec science sur le sens des mots *basilica* et *oppidum* chez les écrivains du VIe siècle et dans les œuvres d'Avitus, il déduit que c'est dans un bourg, *oppidum,* de la cité genevoise situé sur la rive gauche du fleuve, *in agro ad senestrum,* que se trouve la localité cherchée, et tout cela coïncide bien avec Annemasse, bourg à sept kilomètres de Genève, dans la direction indiquée, qui s'appelait au XIIe siècle *Anamasci*, nom qui correspond aussi on ne peut mieux à celui de NAMASCE (1).

Les mots *distructo inibi fano,* qui nous apprennent que l'église dédiée par Avitus avait été élevée sur les ruines d'un temple païen, corroborent encore l'attribution à Annemasse où l'on a trouvé un très grand nombre de fragments d'antiquités romaines, mentionnés par Besson, Beaumont, Orelli, Soret, etc.

Pour fixer la date de cette dédicace, M. Rilliet de Candolle profite du passage suivant : DE INSTITUTIONE ACAUNENSIUM REVERTENTIS, au retour de l'inauguration d'Agaune. L'auteur est amené par des textes connus à voir dans cette institution ou inauguration de Saint-

(1) Il y a dans la difference entre les deux mots quelque chose d'analogue à la différence entre *Annecy* et *Necy*, entre *Aiguebelle* et *Gubella*, nom que nos paysans donnent à cette dernière localité.

Maurice, l'établissement de la psalmodie perpétuelle dans le monastère de cette ville par le roi Sigismond, après le meurtre de son fils Sigéric, inauguration à laquelle Avitus prononça une homélie le 22 septembre 522, ce qui nous donne la date très approximative de la dédicace de l'église d'Annemasse. Je ne puis suivre l'auteur dans ses savantes déductions, mais il y en a là assez pour prouver le mérite de son travail et l'intérêt qui en résulte pour l'histoire ecclésiastique de la Savoie.

C'est encore à la même branche de notre histoire provinciale que se rapporte une précieuse publication contenue dans le même volume : *Les regestes du Vatican relatifs au diocèse de Genève*. C'est une copie de l'inventaire des documents concernant l'évêché de Genève, dressé par le cardinal Garampi, d'après les regestes du Vatican et d'après d'autres dépôts existant à Rome. Cette liste ne contient pas moins de 352 titres de chartes dont le plus grand nombre ont trait à la Savoie, aux abbayes de Sixt, d'Aulps, etc., aux démêlés entre l'évêque et le comte de Savoie, et aux évêques d'Annecy, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe. Ce catalogue est suivi de quelques pièces publiées en entier que l'on a pu se procurer à Rome ou ailleurs, d'après les indications des *regestes*. Je signale les suivantes aux amateurs :

1204, février 7. — Lettre d'Innocent III au sujet des prétentions de l'abbaye de Sixt sur l'église de Samoëns.

1218, mai 15. — Lettre d'Honorius III, au sujet d'un différend entre l'évêque de Genève et l'abbaye d'Abondance.

1254, mai 28. — Lettre d'Innocent IV à l'archevêque de Besançon, l'autorisant à accorder dispenses pour le mariage de deux individus, dispenses sollicitées par la dame de Faucigny.

Cette publication est due à MM. P. Lullin et Ch. Le Fort.

Je constatais récemment, ici même, que dans le mouvement archéologique une grande part était faite à la publication des armoriaux et des nobiliaires. A côté de ces travaux collectifs, se produisent assez fréquemment aussi des monographies, des généalogies particulières de certaines familles. La Savoie en a déjà vu paraître quelques-unes : Charles-Auguste de Sales a donné, au XVIIe siècle, le *Pourpris historique* de sa maison. Plus tard, Besson a laissé en manuscrit la généalogie de la maison Milliet, que la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a publiée l'an dernier ; un anonyme a fait imprimer celle de la maison de Faucigny-Lucinge ; le marquis de Costa, celle des Compey. Un travail semblable vient de paraître : c'est la *Généalogie de la Maison de Rapin de la Chaudane*. Ce travail anonyme a pour auteur M. Raoul de Casenove, de Lyon, qui descend, par sa trisaïeule Marie de Rapin de Thoyras, du célèbre historien de l'Angleterre. M. de Casenove a eu la bonne fortune de trouver, chez lui, une partie des archives de cette famille. Il en a trouvé aussi à Berlin, chez le dernier survivant mâle de cette maison, et à Saint Jean-de-Maurienne, chez M. d'Arves. Il en a tiré le meilleur parti possible dans un travail confié aux presses de Louis Perrin, de Lyon, et tiré à petit nombre sur papier teinté avec vignettes, culs de lampes, armes, fac simile d'inscriptions, vue des ruines du château de la Chaudane, etc. — Dans son mémoire, il fait remonter au XIIIe siècle la famille des Rapin qui commence, en Maurienne, avec Humbert Rapin. Pendant sept générations, cette famille reste en Maurienne où elle se bifurque un moment en deux branches. A la huitième génération, Pierre continue la ligne savoisienne, et ses frères Antoine et Philibert vont en France et embrassent la Réforme. Antoine y devient gentilhomme de la maison de l'amiral Coligny, colonel d'un corps de Gascons et gouverneur de Montauban. Son frère Philibert est la souche de la branche française qui se subdivise bientôt en trois rameaux : les Rapin-Mauvers, les Rapin-Rabeau et les Rapin-Thoyras. Les deux premiers restent en France, mais l'historien Paul Rapin de Thoyras quitte la France à la révocation de l'édit de Nantes, et se rend en Hollande et de là en Prusse où vit encore son descendant direct, mais âgé et sans enfant. La branche française a fini en 1859, et la branche savoisienne en 1776 avec Claude-François Rapin, comte des Cuines et de Villard. L'ouvrage de M. de Casenove est donc intéressant pour la Savoie : il est écrit avec clarté, bien distribué, accompagné de documents. On regrette seulement de n'y pas trouver un tableau généalogique complet de la famille Rapin : c'est une lacune facile à combler, d'autant plus que ce livre n'est qu'une partie d'un grand travail biographique sur l'historien Paul de Rapin-Thoyras dont le grand-père Philibert était né en Savoie.

Pour terminer, je mentionne la réimpression d'une petite plaquette dont le titre est assez explicite : *Discovrs véritable d'vn vsurier de Remilly en Savoye, lequel c'est pendu et estranglé avec le licol de sa jument, le 16 may 1604. Auec sa complainte en rime savoyarde.* M. D. C. IIII. Cette pièce rare vient d'être reproduite dans la collection de brochures anciennes et curieuses qu'édite notre compatriote M. René Muffat, libraire à Paris (1), sous le titre général de *Portefeuille de l'Ami des livres*. Il n'a pas oublié la Savoie, et la plaquette que je signale a un véritable parfum de terroir ; on voit qu'il n'y a là rien d'inventé, que c'est évidemment l'œuvre d'un Savoisien, et il ne me serait pas bien difficile de prouver qu'elle a été imprimée en Savoie. Je me plais à reconnaître que c'est la mieux réussie des réimpressions du portefeuille de l'*Ami des livres*.

RABUT FRANÇOIS.

NOMS DES MAS CONSIGNÉS AU CADASTRE D'ANNECY-LA-VILLE DE 1730

Presque tous les mas sont confinés par des chemins ou des cours d'eau.

1. *Sainte-Catherine.*
2. *Le Moulin rouge.*
3. *Vovray.*
4. *La Prairie,* contre Seynod.
5. *La Servettaz,* séparée de la Prairie par le chemin des Balmettes et touchant au bas de la montagne de Sainte-Catherine.
6. *La montagne de Sainte-Catherine,* dite aussi ailleurs le Semnoz ou le Seminais.

(1) Quai Malaquais, n° 3. — 2 fr.

7. *Les Puisots.*

8. *Les Espagnoz.* Colonie espagnole du XVIe siècle, faisant alors communauté civile.

9. *La Poyat,* sous les Espagnoz.

10. *La Trottinaz,* au bas de la Puyat, le long du lac.

11. *Le Marquisat,* fait suite à la Trottinaz le long du lac.

12. *Derrière le Château.* Zone partant du Marquisat et des Espagnoux, et se prolongeant par le bas du Semnoz jusqu'à la Prairie. Elle comprend le château de Treson jusqu'au vieux chemin de l'Hôpital-Conflans.

13. *Le Treson.* Zone partant des bords du lac à côté du Marquisat, comprenant les Capucins et les Lazaristes, aujourd'hui l'Hôpital et le Séminaire, et continuant jusqu'au Sépulcre. Il est à remarquer toutefois qu'un plan d'Annecy, de 1761, réunit les mas n°s 11 et 13, sous le nom de *Marquisat de Treson.*

14. *Le Sépulcre,* entre le canal du Thioux, la vieille route de Chambéry et le passage aux Clercs. A ce mas sont attribuées six parcelles enclavées dans le mas derrière le Château et au bas du Semnoz, peut-être des dépendances des chanoines du Saint-Sépulcre.

15. *Le faubourg du Sépulcre,* entre le passage Nemours et le chemin des Balmettes.

16. *Le Chasteau,* avec jardins, champ et pré au midi.

17. *La Ville.* Son périmètre primitif embrassait le pourtour de l'ancienne église de Saint-Maurice, à l'ouest du château par le passage Nemours et celui des Clercs. Sur la droite du canal, sa limite passait par le Cul-de-Sac, aujourd'hui la rue des Boucheries, la rue de l'Evêché, la rue Grenette, et comprenait tout le clos des Dominicains, soit l'église actuelle de Saint-Maurice et le Haras, l'ancienne grande Visitation, actuellement l'*hôtel de Savoie* et la boulangerie, jusqu'à l'ancien canal des Charmilles, comblé aujourd'hui, et qui du quai du Haras se projetait entre l'hôtel-de-ville et la fontaine jusqu'au grand canal; sur la rive gauche, cette ligne continuait par le vieux pont de la Halle et la rue Perrière.

Avant la confection du cadastre, la ville d'Annecy avait été agrandie trois fois en dehors du périmètre indiqué par le cadastre et marqué par des murs et des portes. Le canal de Notre-Dame de Lété et celui de Bœuf marquent deux de ses principaux agrandissements. La porte du Sépulcre en constate un autre. Mais le long espace de temps pendant lequel la juridiction féodale du *borg et châtel d'Annessieu* avait été réduite à ces proportions primitives, en avait consacré le souvenir dans l'appellation de Ville, qui se pratiquait encore en plein XVIIIe siècle, malgré tous les agrandissements postérieurs.

18. *La Perrière.* Dans ce mas se trouvaient les regieuses Annonciades et la petite Visitation, aujourd'hui les sœurs de Saint-Joseph.

19. *La rue Saint-François,* à cause du couvent des Cordeliers, appelée quelquefois rue Saint-Pierre depuis l'établissement de la Cathédrale, et aujourd'hui rue de l'Evêché.

20. *La rue de la Halle,* actuellement rue Grenette.

21. *Rue de la Fillaterie.* Les filatures et les fabriques de drap furent reconnues en toute franchise par Amédée VIII, en 1412, après un incendie qui avait presque détruit la ville. Ce mas comprenait le clos du collége fondé par Eustache Chapuis, et tenu plus tard par les Barnabites.

22. *Rue de Notre-Dame.* Ce mas comprenait l'hôpital des Pèlerins de Notre-Dame de Lété ou de Liesse, dont le sanctuaire avait été érigé en collégiale par l'antipape Clément VII, Robert de Genève, en 1395. Plusieurs de ses ancêtres y avaient leur tombeau. Cette église devint le titre du décanat d'Annecy dans la division ecclésiastique du diocèse de Genève. Ce lieu avait été un des centres primitifs de l'agrandissement de la ville d'Annecy. Aussi l'hôtel-de-ville s'y était élevé à côté du sanctuaire et de l'hôpital, en dehors de la juridiction féodale du château, lorsqu'elle ne dépassait pas encore le canal dit de Notre-Dame.

23. *Rue du Pâquier.*

24. *Rue de Bœuf.*

25. *Saint-Joseph,* depuis la rue de Saint-Joseph jusqu'au canal de Bœuf, comprenait l'emplacement actuel de la gare.

26. *Chevêne,* à l'ouest du faubourg de Bœuf et de Saint-Joseph jusqu'au grand canal du Thioux.

27. *Le Faubourg de Bœuf.* Dans la carte de 1761, cette section de la ville est appelée *la Citée de Bœuf.*

28. *Derrière les Bernardines.* Ce mas s'étendait à l'est du faubourg de Bœuf, entre le canal et les chemins qui vont se croiser près de l'établissement religieux actuellement en construction. Les Bernardines de Bonlieu, près Sallenôves, ayant succédé aux Bernardines de la réforme de Saint-François de Sales, ont laissé le nom de Bonlieu au clos situé au centre de ce mas, qui comprenait également le clos Lombard, le Pâquier-Mossière jusqu'à l'allée de traverse, autrefois ombragée de trois rangs d'arbres, et à la bifurcation de la route derrière la gendarmerie.

29. *Le Pâquier,* faisait suite au précédent entre le vieux chemin d'Albigny et le lac et comprenait tout le clos de la préfecture, le parc en face et le rond-point du jardin public, séparé autrefois du clos Lombard par un canal dans la direction de l'allée de traverse.

30. *Le Croison,* triangle entre la *Vî des chevaux,* le Pâquier et le mas des Bernardines, occupé en bonne partie par une scierie.

31. *Les Littés* font suite au Pâquier jusqu'à la presqu'île d'Albigny, entre le lac et le vieux chemin d'Albigny. Les maisons Bourdillon, Lavorel et Deschamps se trouvent dans ce mas.

32. *Les cours d'Arbigny,* soit la presqu'île, s'appellent aussi quelquefois les *Curies.*

33. Le village d'*Arbigny,* quelquefois *Arbignier.*

34. *Les Puisots,* séparé des trois précédents par le vieux chemin d'Albigny.

35. *Le Beguey,* au nord d'Albigny.

36. *Les Perailles,* au nord des deux précédents, dont elles étaient séparées par le chemin des Salomons.

37. *Les Salomons,* à l'ouest du précédent.

38. *La Croix,* carré entre Croison et les Salomons, et, comme ce dernier, au nord des Puisots.

39. *Les Landiules,* trapèze au nord des Salomons et des Perailles.

40. *Le Closet,* triangle au nord des Landiules.

(*Sera continué.*) C.-A. DUCIS.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La chaîne des Aravis et ses vallées : Vallée de Thônes (6e article), par le Dr Louis Bouvier. — Note sur la pisciculture dans le lac d'Annecy, par M. J.-B. Poulet. — Exposition de peinture à Aix-les-Bains (suite et fin), par M. J. Philippe. — Bulletin.

LA CHAINE DES ARAVIS & SES VALLÉES

(6e article.)

V.

LA VALLÉE DE THÔNES.

Les ouvertures de la vallée, ses rivières, ses montagnes. — La ville de Thônes, son origine. — Ses premières franchises par Amédée III, comte de Genevois, en 1350. — Confirmation de ces franchises par Amédée IV en 1369, par Janus de Savoie en 1464, par Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, qui abolit la tolérance des contrats usuraires en 1546. — La plébanie de Thônes, ses rapports avec le monastère de Talloires. — L'hôpital. — Le lazaret de Saint-Blaise à Tronchine. — La flore des environs. — Le mont Charvin, la Tournette. — Les hommes remarquables de la vallée.

L'étude que j'ai entreprise sur la chaîne des Aravis resterait incomplète si, à la part faite aux extrémités, je ne faisais celle du centre, si je ne rattachais le tronc à ses branches, et si je ne cherchais à faire connaître à grands traits cette riche vallée de Thônes, sur laquelle a pesé jusqu'ici un oubli que rien ne saurait justifier.

La vallée de Thônes est traversée par deux grandes lignes : l'une qui s'étend du Nord au Midi, l'autre qui prend sa direction de l'Est à l'Ouest ; celle-ci perpendiculaire à celle-là, et au point de jonction des deux, la ville de Thônes. Donc trois voies : *la Voie occidentale*, la principale artère du pays, qui aboutit, d'un côté, à Menthon par Alex et qui, de l'autre, se relie à Annecy par la gorge de Saint-Clair ; *la Voie du sud* qui, par Les Clefs, va s'ouvrir sur Ugines et sur Faverges, et enfin *la Voie du nord*, destinée à devenir quelque jour la grande route qu'emprunteront nécessairement les touristes se rendant d'Annecy à Chamonix ; la voie du nord pénétrant, d'une part, dans la vallée de Megève par la Clusaz et le magique col des Aravis, et d'autre part, dans les vallées du Grand et du Petit-Bornand par le col de Saint-Jean-de-Sixt, ces deux dernières en relation directe avec la vallée de l'Arve. De cette disposition résultent sept ouvertures naturelles, pratiquées dans la vaste enceinte de rochers qui circonscrivent la vallée et destinées à établir ses communications avec les vallées voisines.

Le système hydrographique de la région appartient en entier au bassin secondaire du *Fier*. Cette rivière prend sa source au lac du mont Charvin, à une hauteur de 2020 mètres, arrose Manigod, Les Clefs au-dessous desquelles elle recueille sur sa gauche les eaux de *Chamfroi* qui descend de la Tournette, passe à Thônes où elle reçoit le *Nom* (autrefois *Nums*), provenant des sources et des neiges du col des Aravis, se dirige sur Saint-Clair, Brogny, Rumilly et vient se jeter dans le Rhône à peu de distance de Seyssel, après un parcours de soixante-cinq kilomètres. Lorsqu'elle est basse, le lit sablonneux sur lequel coulent ses maigres et rares filets d'eau est d'un triste effet, mais lorsque ses eaux ont été prodigieusement accrues par des pluies torrentielles, la vallée disparaît et se transforme en un véritable lac improvisé ; elle est livrée aux inondations et à leurs suites dévastatrices qui sont encore palpables en plus d'un endroit.

Trois montagnes, distinctes d'aspect et de configuration, viennent enserrer la vallée : à l'Est le *Mont*, montagne sombre, couverte de sapins séculaires, s'étendant entre La Clusaz et Manigod et couronnée en face des Villards par le mont *Columban* qui en est la sommité la plus élevée ; au Nord-Ouest le *mont Lachat*, qui part du calvaire de Thônes, s'avance sur la Vacherie en une arête grisâtre que signale une proéminence recourbée des plus saillantes aux premières lueurs du soleil levant et qui, à la hauteur de Saint-Jean, se replie brusquement sur lui-même pour former l'une des parois verticales de l'âpre et étroite gorge d'Entremont ; et enfin au Sud-Ouest le massf de la *Tournette*, offrant, sur son entourage, le frappanticontraste de ses vastes flancs couverts de neige presque toute l'année.

La ville de *Thônes* prend sa place aux pieds de ces trois montagnes. Elle revêt une forme triangulaire analogue à la conformation de la vallée. Quelques habitations isolées et sans liens entre elles composèrent à l'origine ses premiers linéaments ; plus tard, peu satisfaits de cette disposition première, les habitants en masse se mirent en devoir de lui donner la forme d'une ville, en traçant une enceinte qu'on appela *la Charette*, laquelle charette donnait issue par trois portes dont les vestiges subsistent encore. A cette œuvre transformée par la main de tous, à cette ville naissante on donna le nom de *Thônes*, du dialecte savoyard *tos nos*, tous nous, c'est-à-dire œuvre de nous tous. Voilà ce que la tradition locale nous rapporte des commencements de Thônes dans toute sa naïve simplicité, tradition que je trouve reproduite sur d'anciens manuscrits. Quant à l'étymologie celtique de laquelle on a voulu dériver le nom de Thônes comme un *assemblage de maisons*, je noterai que ceci n'a rien de spécial, que cette étymologie est affaire de pur antiquaire et dénuée de toute preuve authentique.

L'inscription et la voie romaines du pont de Saint-Clair sont les seuls monuments d'antiquités qui existent dans la vallée et qui témoignent du passage des maîtres du monde à travers ses montagnes.

Dans l'histoire de Thônes, le plus important document qui la concerne est le fait de la charte octroyée aux bourgeois de cette ville par Amédée III, comte de Genevois, le 20 septembre 1350 (1). En voici les dispositions sommaires :

Quatre *syndics*, élus annuellement par les bourgeois, sont chargés de l'administration de la ville. Le *châtelain*, également soumis à l'élection, est l'officier du comte. Il a pour mission d'observer les droits, statuts et libertés de la ville, de maintenir les bonnes et antiques coutumes, de garder les habitants et leurs biens. Le *seigneur* est tenu aux mêmes obligations.

Les quatre magistrats sont assistés d'un conseil de bourgeois dont les décisions, prises à la majorité, doivent être respectées par le châtelain. Celui-ci convoque les chefs de famille aux délibérations et frappe d'une amende les récalcitrants.

Les dépenses publiques et les tailles sont réglées par les bourgeois.

Tous les sept ans, les habitants renouvellent le serment d'observer le pacte de commune.

Tout individu qui séjourne sur le territoire de la ville un an et un jour, sans réclamation de la part de son seigneur, est déclaré libre et admis aux priviléges des jurés, en prêtant le même serment. En jurant le pacte, il paie à la ville vingt sous de monnaie genevoise ; s'il veut rompre son engagement, il paie cette fois vingt sous à la ville et autant au seigneur.

Deux prud'hommes d'égale condition, élus simultanément par le seigneur et les bourgeois, sont chargés de lever les difficultés que peut faire naître l'interprétation de la charte.

Le comte, par l'octroi de ces franchises, ne se réserve que la part de redevances qui lui revient, selon la coutume, sur les maisons et les biens.

La répression des délits ne consiste qu'en peines pécuniaires, et encore ne doit-on les appliquer qu'avec tous les égards que commandent la position, l'âge et le sexe du délinquant. Les procès des pauvres, des veuves, des orphelins, dont les sommes n'excèdent pas dix livres, doivent se terminer sans frais par le châtelain et les bourgeois.

L'étranger qui vient se fixer sur le territoire de la commune est entouré de plusieurs avantages.

Aucune maison, aucun bien ne peut être saisi pour dettes.

Le bourgeois peut changer de domicile, quitter la ville sans perdre ses priviléges. On ne le poursuit en justice que sur l'autorisation du juge. Personne ne peut être arrêté sur le territoire de la ville sans un délit grave.

Quiconque habite dans l'enceinte de la commune dont il observe les usages a pleine liberté de vendre à son gré quoi que ce soit, moyennant bonne mesure. Le marché de la ville, qui se tenait auparavant le mercredi de chaque semaine, aura lieu désormais le samedi; de plus une foire annuelle, en outre de celle qui est établie dans le mois de septembre, est fixée au dimanche qui suit la Saint-Martin d'hiver et durera deux jours. Le vin, le beurre, le laitage, les fromages du pays ne pourront être vendus en détail à Thônes que par les habitants qui observent les usages de la ville.

Les bouchers ne vendront pas de la *viande qui sent* pour de la viande saine, et cela sous peine d'amende et de confiscation de la marchandise. Il leur est interdit de débiter de la vache pour du bœuf, du porc pour de la truie, etc. Les mêmes interdictions s'adressent aux débitants de vin, qui ne doivent pas le vendre au-delà de son prix, pas plus qu'ils ne doivent le mélanger avec d'autres ni l'allonger avec de l'eau. — On voit par-là que la charte octroyée prend sévèrement en main la cause et les droits du public, et que les prohibitions sont en parfaite conformité avec les mesures réglementaires qui veillent sur la santé de tous.

Tout marchand doit avoir, sous peine de confiscation, une mesure légale portant la marque du seigneur. Le châtelain vérifie à son gré et quand il en est requis les poids et mesures de chaque commerçant. Il met à l'amende le fraudeur et particulièrement celui qui a *deux mesures, une petite pour vendre, une grande pour acheter*. D'où l'on peut conclure que le commerce sur nos marchés, au XIVe siècle, en fait de progrès, de voies et de moyens, ne le cédait en rien au commerce de nos jours. Il y aurait bien encore d'autres détails à recueillir dans la charte d'Amédée, mais ce que je viens d'en extraire suffit, à mon avis, à l'appréciation de cette intéressante page d'histoire locale.

Ces dispositions, conçues du reste dans un esprit d'équité et de loyauté qui ne surprendra personne, ne passèrent pas sans bruit dans le domaine de l'application, et bientôt on vit les habitants de Thônes aux prises avec les officiers du comte de Genevois. Accusés de s'être servi de mesures fausses, les commerçants de la ville répondirent que leurs mesures portaient la marque du comte et qu'elles avaient été légalisées par les mains de ses propres officiers. La décision souveraine se faisant attendre, et la question en litige, jointe à plusieurs autres restant sans solution, les bourgeois prirent la chose en main et en appelèrent directement à Amédée IV, fils et successeur d'Amédée III. Cette démarche fut l'occasion d'un nouvel acte, le 6 septembre 1369, qui confirme les franchises précédentes et statue sur les points controversés en quatre articles que voici :

1° Les bourgeois de Thônes testeront et disposeront de leurs biens suivant leurs convenances, ainsi qu'il est contenu dans leurs franchises, et les gens du comte ne pourront opérer sur les mêmes biens aucune confiscation sous prétexte d'usure commise par le possesseur.

2° Tout individu qui aura juré le pacte de la commune, taillable ou non, qu'il demeure sur le territoire de Thônes ou ailleurs, jouira des priviléges et libertés de la ville au même titre que tous les bourgeois.

3° Si les gens du comte découvrent des mesures de commerce trop fortes ou trop petites, mais marquées du sceau seigneurial, ces mesures seront remplacées ou refaites sans qu'il y ait lieu d'infliger aucune peine.

4° L'élection des syndics et la réception des bourgeois pourront être faites par un conseil de six prud'hommes, avec l'assentiment du châtelain et en sa présence.

En retour de la gracieuse faveur du prince, les bons bourgeois de Thônes payèrent au receveur du comte quatre-vingt-dix florins de *bon poids*, et au Conseil du Genevois vingt florins de même nature. De plus, en remettant au même receveur quatre florins, ils acquirent le droit de passer tous les contrats qu'il leur plairait. L'abus suivit de près cette autorisation et l'usure prit un tel développement dans les transactions de toute espèce qu'il fallut plus tard songer à lui imposer des limites.

Dans le siècle suivant, un acte de Janus, comte de Genevois, confirme et agrandit les priviléges de Thônes. Cet acte est du 24 avril 1464.

Au milieu du seizième siècle, on trouve les dernières lettres de franchises accordées aux habitants de Thônes. Ces lettres sont du 6 février 1546 et émanent de Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe, chef de la branche de Savoie-Nemours, et douairière de Genevois qu'elle administrait pendant la minorité de son fils Jacques. Elles confirment tous les droits des bourgeois de Thônes et les autorisent :

(1) Cette charte a été publiée *in extenso* par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dans son *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève*. Vol XIII de ses *Mémoires*. — Genève, 1863.

Elle contient 56 articles.

La *Revue savoisienne* en a fait connaître la substance dans son n° du 15 fév. 1862.

1° à élire un *serviteur de ville*; 2° à louer et acenser les biens communaux; 3° à lever un impôt sur le commerce de boucherie et sur celui du vin; 4° à ne point payer de gabelles; 5° à tenir chaque année une nouvelle foire, à la fête de saint Nicolas de mai.

L'acte de la princesse signale l'importance acquise à cette époque par les marchés de Thônes au point de rendre nécessaire la construction d'une halle dont on chercherait vainement les traces aujourd'hui.

Pendant les années précédentes le pays avait eu bien des maux à supporter, il avait subi la peste et les exactions des gens de guerre, fléaux auxquels était venue s'ajouter une disette générale. On pensa remédier à cet état par l'établissement d'un impôt sur la viande et le vin qui devait être prélevé par les bourgeois, pendant neuf ans seulement.

Charlotte d'Orléans fit plus et, en cela, elle mérite la reconnaissance de l'histoire; elle abolit complètement, comme contraire à la loi divine, l'usure qui s'était introduite parmi les négociants de Thônes et qui dégénérait en abus de toute espèce.

Les évêques de Genève dotèrent Thônes d'une *plebanie* dont la destinée fut d'être sans cesse troublée par l'ingérence d'un tout-puissant voisin. L'inventaire des chartes du monastère de Talloires (1) nous montre, du XIIe au XVIIe siècle, l'action permanente du grand feudataire sur l'église de cette ville et, dans la mention qui en est faite, il n'est question que des rapports du curé de Thônes avec le prieur de cette maison, rapports qui sont toujours invariablement à l'avantage de ce dernier. Les temps d'alors n'en comportaient pas d'autres. Ainsi, en 1145, le prieur de Talloires est maintenu par bulle papale en possession des biens qui lui ont été donnés par Guido, évêque de Genève, tant sur l'église de Thônes que sur celles des paroisses voisines (2); ainsi il possède la moitié des dîmes de cette église (3); il a une maison dans le cimetière de l'église (4); il s'approprie le tiers des offrandes et des aumônes (5). Les temps pressent; viennent alors de nouvelles exigences et des mesures plus expéditives. Le prieur sommera le curé de Thônes d'avoir à lui payer sa part de la dîme de Tronchine (6) et, comme dernier trait, par suite d'une sentence arbitrale rendue par le seigneur président de la Valbonne, il fera procéder à une *sommaire aprise* des revenus et fruits de la plébanie, lesquels doivent être évalués en argent par des experts dans la quinzaine (1). Comme on le voit, le monastère n'y allait pas de main morte avec le curé de Thônes et, *quia nominor leo*, il le circonvient en tout, ne le perd jamais de vue et arrive en toute hâte, de siècle en siècle, prêt à faire peser sur son humble tête les prérogatives sans réplique de son omnipotence abbatiale.

Les grandes circonstances religieuses qui marquent dans l'existence d'une petite ville et qui, au sein des montagnes, ont une si large part dans le cœur de leurs habitants, étaient loin d'échapper à cette puissance. A la fête patronale de Thônes, le curé était condamné au silence et ce sont encore les religieux de Talloires qui intervenaient et qui étaient en possession d'officier, ce jour-là, dans son église paroissiale (2). La nomination même du plébain incombait aux mains de ces religieux comme une de leurs prérogatives capitales et soulevait parfois des contestations entre eux et leur abbé commendataire (3). Tout n'était donc pas pour le mieux dans la plébanie de Thônes et les insignes de sa dignité n'affranchissaient pas le titulaire des déboires de la vie.

Le clocher de Thônes date de 1562. Il est construit en pierres de taille tirées d'un ancien château qui dominait autrefois la ville, sur l'emplacement duquel se trouve une maison de belle apparence qu'on décore encore, à l'heure qu'il est, du nom de *château* (4). L'église fut rebâtie en 1664, à l'époque de la séparation de la commune des Villards de celle de Thônes. Elle était, dans le principe, entourée du cimetière qui est relegué maintenant à l'extrémité sud-ouest de la ville; son érection en plébanie est antérieure au XIIIe siècle et, dans une pièce du 9 février 1374, on trouve le nom d'Anselme Ogier, vicaire perpétuel de la plébanie de Thônes, parmi les exécuteurs testamentaires de Béatrix des Clefs, veuve Hugonin Du Châtelard.

Au XVe siècle, un hôpital s'éleva non loin de l'église. Dès le principe, l'établissement venait en aide aux infirmes et aux pauvres vieillards de la ville; il leur fournissait un asile et veillait à leur instruction religieuse. Voici comment, en 1760, s'exécutait le service de l'assistance. Douze pauvres avaient leur lit à l'hôpital; chacun d'eux recevait annuellement une paire de bas et de souliers, plus une somme de sept livres et dix sous. Ils y étaient nourris et soignés dans leurs maladies. Plus tard les administrateurs, jugeant à propos de distribuer aux

(1) *Inventaire historique et chronologique des chartes des archives de l'abbaye de Talloires, dresse en* 1720, *par Amé dom François Serrasin, abbé claustral de ce monastère* Publié pour la première fois par M Jules Philippe, dans sa *Notice historique sur l'abbaye de Talloires* In-8°, Chambéry 1861.

(2) *Inventaire n°* 4 : Bulle d'Eugene pape qui, en 1145, prend sous sa protection le monastère de Talloires ordonnant qu'il soit maintenu en possession des biens qui luy ont estes donnez tant par Guido evesque de Geneve qu'autres, sçavoir des esglises de Thonnes, de Francheville etc.

(3) *Inventaire n°* 8 : Accord entre le prieur de Talloires et Aymond seigneur de l'église de Thônes qui possédaient en commun chacun la moitié des dîmes de la dite église...

(4) *Inventaire n°* 8 : Autre accord de 1238 en présence de Aymond eveque de Geneve lequel prononça que les dîmes de l'église de Thônes s'admodieroient en presence de l'agent du prieure de Talloire, d'ailleurs que le prieur de Talloire auroit une maison dans le cimetière de la ditte eglise...

(5) *Inventaire n°* 36: Transaction de 1288 entre Jacques prieur de Talloires et Vullierme curé de l'église de Thônes par laquelle il fut reglé comme a été dit cy devant n° 8 du present siècle touchant l'ascensement des dîmes et la maison du cimetière y ajoutant que le dit prieur aura le tier des oblations et des aumones.

(6) *Inventaire n°* 110 : Acte de sommation faitte a la requête du procureur de Guillaume Mestral prieur de Talloire signifié au curé de Thônes afin qu'il eut à luy payer sa part de la dîme de Tronchine sous date du 20e de juillet 1392.

(1) *Inventaire n°* 117 : Sentence arbitrale rendue en 1634 entre le seigneur commendataire de Talloire Cœsard Perron d'une part; et le sieur Plebain de Thônes d'autre part le seigneur president de la Valbone sur arbitre, lequel prononce que l'on procedera a une sommaire aprise des revenus et fruits de la plebanie du dit Thônes, lesquels seront par des experts evalués en argent dans la quinzaine...

(2) *Inventaire n°* 69 : Acte concernant la possession des RR. religieux de Talloire d'aller officier le jour de saint Maurice à la paroissiale de Thônes aux frais tant de bouche que de voiture du seigneur prieur commendataire du dit Talloire soit des fermiers d'iceluy, en 1625

(3) *Inventaire, XVIIIe siècle, n°* 22 : Sac contenant outre autre prouision deja designee au siecle precedent celle encore faite en cour de Rome en 1711 en faveur de Sr Mestral concernant la plebanie de Thones auec des procedures et un memoire instructif touchant le droit de presentation de mons^r^ l'abbé commend^re^ de Talloire ou l'on uoit que la contestation du d^t^ seig^r^ commend^re^ avec les R^ds^ seig^rs^ relligieux se disant connominateurs, il a été pourvû par l'ordinaire *jure libero* a la d^te^ plébanie quoyque les susd^ts^ R^ds^ relligieux se soient departis de leurs droits dans l'unique veue d'oter tout lieu au susdit ordinaire de priuer le seig^r^ commandataire de la nomination.

(4) Cette proprieté a ete acquise tout récemment par notre ami J.-F. Machet Comme tous les enfants de nos montagnes à qui la fortune a fini par sourire, il viendra y jouir du benefice d'une vie laborieuse et y oublier avec usure les angoisses de longs jours d'exil.

pauvres qui n'étaient pas admis à l'hôpital une partie de ses revenus, étendirent les libéralités dont ils disposaient à 47 pauvres du pays. Chaque mois on leur distribuait des secours en nature qui se transformaient en argent en cas de maladie. A l'hôpital se rattachait une chapelle : la chapelle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch qui entretenait un recteur; mais, en 1792, l'un et l'autre disparurent. Seule la cloche de la chapelle échappa à la dévastation. Elle subsiste encore au collége de Thônes où elle fut transférée en 1829.

En 1853, les revenus de l'hôpital étaient de 2000 fr.; son personnel ne comprenait que cinq personnes (1).

Antérieurement à celui-ci, il y avait à Thônes un autre hôpital avec une destination toute spéciale. La lèpre, rapportée d'Orient par les Croisés, avait pénétré dans les contrées alpines et notamment dans la vallée de Thônes où elle exerçait de grands ravages. Voulant conjurer le mal, Thônes, le Grand-Bornand, Manigod, les Clés et Saint-Jean fondèrent à Thônes, au hameau de Tronchine, un hôpital pour recevoir et soigner les malheureux atteints de cette triste affection. Cet etablissement, connu sous le nom de *Maladrerie de Saint-Blaise,* prit naissance au XIIIe siècle, et un acte authentique nous montre qu'il était en pleine activité le 9 juin 1333. Chaque commune fondatrice dirigeait ses lépreux sur ce lazaret pour y être traités jusqu'à entière guérison. Grâce à cette sage mesure, la lèpre finit par disparaître vers le milieu du XVIIe siècle; les revenus de l'institution se divisèrent alors entre les communes intéressées et devinrent l'apanage des pauvres de chaque localité (2).

En ces temps, Thônes et son territoire constituaient un *marquisat* dont la famille Valpergue, de Turin, fut la première investie. Les marquis de Thônes disparurent avec Bertrand de Lapérouse qui vivait en 1740.

On raconte à ce propos que le marquisat tomba entre les mains d'un riche roturier, quelques années avant la Révolution. Le nouveau feudataire, tout fier de son titre, n'eut rien de plus pressé que d'aller se présenter à l'évêque d'Annecy, Mgr Biord, qui le félicita de sa récente dignité et de son entrée dans l'ordre de la noblesse. — Oh! dit naïvement le personnage emplumé, le roi m'a promis qu'il ne ferait plus de nobles. — Tant pis pour vous, lui répondit le spirituel prélat; car vous resterez toujours le dernier des nobles.

(1) Je dois citer parmi les principaux bienfaiteurs de l'hôpital de Thônes : *Berthod Crétel*, de Lovagnier, *Nicolle Chevallet*, de Thônes, et *Jean Missillier*, du Grand-Bornand, qui en furent les fondateurs en 1410; noble Joseph de Valpergue, marquis de Thônes, qui legua au même etablissement 100 pistoles (1691); R^d^ Jean-Claude Fleury, d'Annecy, 796 florins (1712); R^d^ Noel Moret, curé de la Clusaz, 600 fr. (1732); le sénateur Biord, 1076 fr. (1766); Claude-François Girod, mort aux Etats-Unis, 4820 fr. (1812); Jacques-Antoine Girod, son frere, 1000 fr. (1832); Jean-François Dumax, 3200 fr. (1828); Jacques Rey, ancien juge du mandement de Thônes, 1350 fr. (1842); Jean Gay, 6000 fr. (1845); Claude-François Girod, neveu des precédents, 1000 fr. (1840); Constance Adam, 1640 fr. (1844), Marie-Josette Avet, 400 fr. (1848); Suzanne Dupont, 800 fr. (1854). — *(Manuscrit* communiqué par M Barthelemy Andre, notaire à Thônes.)

(2) D'autres établissements de date recente sont à noter. — M. Gervais Girod a importé à Thônes une nouvelle industrie par la fondation d'une école d'horlogerie à laquelle il a affecté une somme de 40,000 fr. M. Joseph Agnellet a fait don au collége d'un cabinet de physique sorti d'une des meilleures maisons de Paris. Il a de plus créé à Thônes une fabrique dont le genre de travail s'adresse plus spécialement aux mains des femmes. M. Joseph Avet a converti en un asile, pour les vieillards et les valétudinaires des deux sexes, la magnifique construction qu'il avait d'abord destince à son agrement personnel. La direction en est confice aux sœurs de Saint-Joseph.

La ville de Thônes est donc sur la voie du progrès, et ceux réalises à l'heure qu'il est en appelleront d'autres encore!

Il est bon qu'une vanité de cette sorte, lorsqu'elle se produit, soit attaquée par des gens d'esprit, parce qu'une fois qu'elle est démontrée, elle est finie et n'a plus d'arguments pour se produire.

Les événements de 1792, qui amenèrent les Français en Savoie le 22 septembre de la même année, donnent à l'histoire de Thônes une importance véritable en montrant tout ce qu'il y avait de patriotisme, de courage et de nobles sentiments au cœur des habitants de la vallée. Je ne redirai pas ce qui a été si bien exprimé, sur ce sujet, par un de nos meilleurs écrivains de regrettable mémoire (1). Toutefois il y a, de ce touchant et mémorable épisode, quelques traits qui seront toujours l'honneur du pays et qu'on ne saurait trop se lasser de remettre en lumière.

Le 7 mai 1793, la vallée de Thônes s'étant soulevée se porta en masse à Morette pour s'opposer à l'invasion des troupes françaises. Pendant trois jours, les intrépides montagnards tinrent en échec l'armée du général d'Oraison. Bientôt les munitions faisant défaut aux défenseurs de Thônes, on vit, à l'exemple des femmes de Carthage dans un péril suprême, femmes et filles de la vallée faisant fondre les balles en pleine place publique, confectionnant des cartouches, soignant les blessés et portant à l'envi, au camp de la Balme, les vivres nécessaires aux nouveaux fils de Léonidas.

Il fallut céder à la force et, le 9 mai, les Français firent leur entrée à Thônes qu'ils livrèrent sans merci au pillage pendant trois jours consécutifs. De cette mesure, quatre maisons furent exceptées : les maisons Machet, Richarme, Poidebal et Girod.

Le 15 mai, on traduisit devant un conseil de guerre Marguerite Avet, la *Frichelette* (2), âgée de cinquante ans, comme coupable d'avoir parcouru la vallée à la tête d'autres filles et d'avoir excité les hommes à prendre les armes. Condamnée à mort, elle resta calme et résignée, sans proférer aucune plainte. Elle marcha au supplice, la tête haute, en récitant son chapelet; arrivée au Pâquier, lieu du supplice, elle se mit à genoux, commanda elle-même le feu et reçut la mort en femme héroïque et digne d'un autre âge.

Le 29 mai, on fusilla au même endroit Jean-François Avrillon, âgé de trente-six ans, un des plus intrépides défenseurs de Morette. Louis Revet, un des organisateurs les plus actifs de la défense de Thônes, fut pris et conduit dans les prisons d'Annecy, le 31 décembre 1793. Jugé, il subit sa peine à Chambéry. Dupont de Glapigny, rencontré, au moment de l'entrée des Français, avec un mauvais fusil sur l'épaule, fut exécuté après avoir eu les oreilles et les extrémités du corps coupées. Jean-Michel Avrillon, Savey-Guerraz, de Serraval, et le barbier Louis Pin furent également fusillés.

Le procureur de la commune de Thônes, Pierre Duroz, eut, dans ces tristes circonstances, une conduite qu'on ne saurait trop admirer. En face de ses bourreaux, il soutint avec énergie ses opinions de citoyen et ses croyances religieuses, et quand on vint lui demander s'il voulait reconnaître la Constitution française : *Non,* répondit-il, *elle est contraire à ma religion pour laquelle je donnerais mille vies à l'exemple de saint Maurice, mon patron.* Durod fut fusillé sous les tilleuls de Thônes, près du pont de Noms (4).

(1) Les *Annales catholiques de Genève* ont publié une relation très complète des évenements de cette époque, due à la plume de Mgr Rendu et qui a eté retrouvée dans les papiers de l'illustre prelat après sa mort. Cette relation avait eté precédemment communiquée à l'Academie de Savoie.

(2) Cette dénomination se rattacherait, paraît-il, à des liens de parente existant entre l'héroïne de Thônes et la famille Frichelet, originaire de Mirecourt en Lorraine, qui etait venue se fixer dans la vallée au XVIIe siècle.

(4) Le *Moniteur universel* du 19 mai 1793 renferme une lettre

Tous ces faits, sans doute, sont circonscrits dans le domaine de la petite histoire; mais la petite histoire comme la grande a ses droits absolus, et toujours une héroïque conduite a emporté les suffrages de tous.

Les environs de Thônes offrent au botaniste quelques plantes intéressantes. Aux rochers de Saint-Clair on rencontre notamment :

Primula Auricula L.
Potentilla cautescens L.
Hieracium Jacquinii Vill.
— *amplexicaule* L.
Athamanta cretensis L.
Cochlearia saxatilis Lam.
Draba aizoides L.
Arabis stricta Huds.
— *hirsuta* Scop.
Saxifraga rotundifolia L.
Carduus defloratus L.
Gentiana acaulis L.

A Morette, sur les bords du Fier : *Tamarix germanica* L., sur les rochers près de la cascade : *Daphne alpina* L., *Rhamnus pumila* L. A la montagne de Lauvenaz qui domine le hameau de Thuy : *Anemone narcissiflora* L., *Arabis brassiciformis* Wallr., *Allium Victorialis* L.

Aux bords de la route avant d'arriver à Thônes : *Æthionema saxatile R. Br.*, sur les rochers : *Thalictrum minus L.*, *anthyllis montana* L.

Dans la direction du sud et en prenant par Manigod, sur la gauche, j'ai à signaler l'ascension du *mont Charvin*, qui est très riche au point de vue botanique. Il faut quatre heures de marche pour se rendre de Thônes à la base de la montagne. Le gazon qui la recouvre jusqu'à son sommet en rend l'accès des plus faciles. Le premier chalet qu'on rencontre en arrivant vous offre plusieurs plantes qu'on a plaisir à recueillir. Je citerai de ce nombre : *Cacalia alpina* L., *Arnica scorpioides* L., *Cerinthe alpina* Kit., *Calamentha grandi flora* Mœnch. Si de là on se dirige vers la pointe à travers de beaux pâturages, on peut récolter, au milieu des nombreux représentants de la végétation subalpine : *Hedysarum obscurum* L., *Phaca astragalina* Dc., *Soyeria montana* Monn. Bientôt on se trouve en face d'un petit lac qui donne naissance au Fier et qui vous permet de recueillir l'*Eriophorum capitatum* Host. Du lac au sommet du Charvin, la distance n'est pas grande. A ce point, qui est à une altitude de 2,412 mètres, on découvre une vue magnifique sur la vallée de l'Arly et sur le bassin de l'Isère. On a de plus, en face de soi, toute la chaîne des Alpes savoyardes, qui se présentent, pour ainsi dire, au premier plan, sans aucun intermédiaire de quelque élévation pour en masquer la vue

En revenant sur ses pas et à la hauteur de Manigod, on a devant soi l'énorme massif de la *Tournette*, qui se pose en rivale du Charvin et qui mérite à tous égards d'être visitée.

En partant de Thônes pour atteindre le sommet de la Tournette, on suit pendant une heure le fond de la vallée et l'on arrive à Bèchamp, hameau des Clés. Là, on prend la route de la montagne qui traverse pendant plus d'une heure un bois peu fourré de hêtres et de sapins. On quitte ce bois pour entrer dans une gorge resserrée, flanquée de chaque côté de couches relevées, fléchies et souvent contournées au-dessus de laquelle sont des pâturages en pente rapide qui possèdent deux chalets. Ici s'arrête la limite des arbres. Des chalets au sommet, il faut deux heures de marche sur un terrain en détritus rocailleux et plus ou moins escarpé.

Le point le plus élevé de la Tournette est constitué par un rocher dont la forme est assez curieuse. Il est à peu près circulaire, mesurant 30 mètres de hauteur sur 45 de diamètre. Tout à fait isolé sur la partie médiane de l'arête terminale, il est coupé à pic de tous les côtés. C'est sans doute sa position en vedette, qu'on aperçoit de toutes parts, qui a valu à la montagne le nom qu'elle porte. On y montait autrefois par un couloir disposé en guise de cheminée à moitié ouverte et des plus difficiles; depuis quelques années, on a taillé dans le roc une rampe qui en rend l'accès très facile. La vue dont on jouit de ce poste est des plus splendides. On a en particulier sous ses pieds et à vue d'oiseau tout le lac d'Annecy; on distingue au nord-ouest le lac de Genève, et du côté opposé, le lac du Bourget.

Depuis Talloires, l'ascension de la Tournette est extrêmement rapide. Au-dessus de Saint-Germain, on traverse des bois qui n'ont rien de bien agréable et qui vous exposent à chaque instant par un sentier des plus étroits. Au-dessus de ces bois se trouve un plateau que recouvrent de belles prairies et sur lequel se dresse le chalet du Cassay. A partir de cette station, on met généralement trois heures de marche pour atteindre le sommet. On tient d'abord des pentes gazonnées auxquelles succède un charmant plateau de roches calcaires tout à fait nues et crevassées. Ce plateau est dominé par des escarpements qui s'élèvent directement comme les murs d'une forteresse et qu'il faut à tout prix escalader pour parvenir au but désiré, entreprise pénible et qui n'est pas toujours exempte de danger. Somme toute, la route par Thônes me paraît de beaucoup préférable.

La végétation de la Tournette est assez variée. Elle renferme bon nombre d'espèces qui ne sont pas à dédaigner. Des chalets sur Thônes au sommet, on constate les espèces suivantes :

Centhranthus angustifolius.
Silene acaulis L.
Viola biflora L.
Pinguicula alpina L.
Ranunculus montanus Willd.
Anemone baldensis L.
Pedicularis foliosa L.
Aconitum anthora L.
Dianthus neglectus Lois.
Ranunculus Thora L.
Pedicula Auricula L.
Pedicularis Barrelierii Reich.
Gagea Liottardi Schult.
Gentiana punctata L.
Potentilla minima Hall. fil.
Salix herbacea L.
— *reticulata* L.
Statice alpina Hop.
Arnica scorpioides L.
Draba aizoides L.
Thlaspi rotundi folium Gaud.
Carex nigra All.
Astrantia minor L.

Espèces qui paraissent ne pas s'observer sur le côté oriental et ne végéter que sur le versant occidental :

Anemone alpina L.
Cirsium spinosissimum L.
Cacalia alpina L.
Senecio Doronicum L.
Leontodon Taraxaci Lois.
Arenaria ciliata L.
Alsine verna Bartl.
Cerastium arvense L.
Arter alpinus L.
Campanula thyrsoidea L.

Espèces dont la station est bornée au point culminant :

Saxifraga oppositifolia L.
Festuca Halleri All.
Festuca ovina L. Var. alpina.

Une autre différence se remarque entre les deux ver-

---

du général Doruaz rendant compte à la Convention de la victoire obtenue par ses troupes sur les royalistes de Thônes. En voici le contenu :

« Du quartier général à Chambéry,
an II de la Republique.

« J'ai à vous rendre compte, citoyen president, que les rebelles qui avaient ose se montrer du côte de Thônes et environ au nombre de deux mille, ont ete vigoureusement charges et dispersés Les défenseurs de la Republique ont deployé l'énergie et le courage qui les caractérisent.

« Quarante de ces brigands ont été tués; autant ont été faits prisonniers et conduits en partie à Annecy, pour y être livrés au glaive de la loi Le procureur de la commune de Thônes, convaincu d'avoir été à la tête de ces attroupements, a été jugé par un tribunal militaire et a subi la peine de mort

« J'espère que cet exemple et ceux qui le suivront arrêteront les projets des malveillants.

« Soyez assure, citoyen président, de mon entier dévouement à la chose publique.

« Signé : *Doruaz,* général en chef. »

sants. A l'ouest la vigne couvre la base de la Tournette, mais elle manque à l'est parce que le pied même de la montagne est impropre à la culture du froment. Dans toute la vallée de Thônes, la vigne n'est possible que sous l'influence d'un abri protecteur, comme on peut le voir aux Villards et au Grand-Bornand. Elle ne saurait y vivre en plein air.

La culture du froment est possible à l'ouest tandis qu'à l'est on ne cultive que l'avoine.

Cette influence de l'exposition est encore dans tout son empire pour le versant occidental. La limite inférieure de l'*Alchemilla vulgaris*, du *Gentiana lutea*, du *Luzula nivea* est en moyenne beaucoup plus basse sur le versant oriental que du côté opposé, et cela, par cette simple raison que ces mêmes plantes trouvent déjà à la hauteur du Fier la température qui leur convient.

Je ne saurais terminer cette étude sans rappeler les noms des illustres morts de la vallée ; dans les titres d'honneur qu'un pays peut invoquer, les hommes de mérite auxquels il a donné naissance constituent en tout temps un des plus beaux fleurons de sa couronne.

Le premier qui ouvre cette série est *Pierre Favre,* le pâtre du Villaret (paroisse de St-Jean-de-Sixt), le premier prêtre, le premier théologien, la première colonne de la compagnie de Jésus. On le voit, durant sa vie, errant et voyageur, passer des bords du Rhin aux rives du Tage, du fond de la péninsule ibérique au centre de la Germanie, porter la parole dans les assemblées des princes et des docteurs, paraître également dans les palais des souverains et dans les réduits de la misère, parcourir tous les climats, parler toutes les langues, se plier à toutes les exigences du temps et supporter toutes les privations sans se plaindre jamais. Il va, cet homme que les rois et les pontifes se disputent, il va défendant la foi catholique en face du nouvel évangile, à Ratisbonne, à Nuremberg, à Sarragosse, à Madrid, à Sagonte, à Spire, à Mayence, à Cologne, à Lisbonne, à Coimbre, et épuisé enfin par les incroyables fatigues de son apostolat, il vient, à quarante ans, expirer à Rome dans les bras de son ami Ignace, le 1er août 1546, emporté par une fièvre pernicieuse qui dura huit jours. C'est bien de lui qu'on peut dire : *Consumatus in brevi, explevit tempora multa.*

Après l'apôtre vient l'évêque, l'ami de saint Vincent de Paul, le fondateur du Grand-Séminaire d'Annecy, l'un des plus illustres successeurs de saint François de Sales, *Jean d'Aranthon d'Alex,* que le prince de Condé appelait *son évêque de Genève.*

Presqu'en face d'Alex et sur la rive opposée du Fier, le petit village de la Balme vit naître l'archevêque *Bigex,* qui a signalé son épiscopat par l'activité de son zèle, la noblesse de sa conduite dans des temps difficiles et la fécondité de ses écrits, dont plusieurs eurent une grande vogue au commencement du siècle.

La Clusaz a donné le jour à *Vittoz*, qui préféra la cure de La Giettaz à toutes les places qui lui furent offertes, afin de pouvoir se livrer plus librement à ses goûts pour l'étude. Lié avec Abauzit, le savant bibliothécaire de Genève, le curé de La Giettaz était un des hommes les plus spirituels de son temps, toujours prêt à décocher un trait fin, mordant et des mieux assaisonnés. Ses *Heures*, qui ont obtenu deux éditions, sont un modèle de style et peuvent encore, à juste titre, recommander le nom de leur auteur.

L'abbé *Jean Collomb,* ancien supérieur du collége de Thônes, de 1829 à 1835 (et qu'on me permette d'inscrire ici le nom d'un de mes premiers maîtres pour qui j'ai eu une véritable affection), fut un autre enfant de La Clusaz. Tandis que le premier brillait par l'esprit, le second ne connaissait que les satisfactions du cœur, donnant tout, se dépouillant de tout pour obliger les grands et les petits. Bien des jeunes gens et bien des prêtres de la vallée de La Clusaz et notamment du Grand-Bornand ont dû aux libéralités de l'abbé Collomb les moyens de se créer une honorable existence. J'ai rencontré des esprits plus savants, plus sagaces ; je n'ai jamais connu un meilleur cœur. Faisons aussi la part des hommes de cœur, ils ne sont pas si communs pour qu'on les oublie !

Le nom de *Simon Bigex*, de la Balme-de-Thuy, secrétaire de Voltaire, appartient à l'histoire locale et par les fonctions qu'il a remplies auprès du patriarche de Fernex et par l'énergie qu'il a opposée, dans le sein de la municipalité de sa commune, aux injonctions arbitraires du district d'Annecy. Le fait de cette opposition, héroïque pour le temps, d'une imperceptible municipalité se confiant en Bigex et obtenant gain de cause par-devant l'omnipotence administrative de cette époque, honore trop son auteur pour ne pas lui mériter une place dans les annales du pays.

Les noms de Jacques *Avrillon*, fondateur du collége de Thônes en 1676; du plébain *Marin,* qui fonda en cette ville, en 1749, une école pour les filles; du plébain *Critain*, qui écrivit une histoire du rétablissement de la religion en Chablais ; du religieux franciscain Antoine *Grandat*, le théologien de Charles-Emmanuel Ier ; de *Ruphy,* de la Clusaz, inspecteur de l'Université de France au XVIIe siècle, peuvent encore être cités avec la plus louable distinction.

Deux mots à l'adresse d'une figure sympathique, trop tôt ravie à ses chères espérances ; deux mots, pour finir, sur notre ami et camarade, le regrettable peintre *Bernard Claris.* Doué d'un naturel fier et modeste à la fois, un peu renfermé en lui-même, plus jaloux d'intimité que d'éclat, l'artiste de Thônes inclinait à goûter sans bruit les joies nobles de la vie plutôt qu'à en rechercher l'éclat. Créature d'élite, âme sensible et délicate, Claris trouvait son bonheur dans le cercle de la vie de famille.

Le 11 août 1848, il obtint une médaille de 100 francs pour un tableau représentant de *petits pêcheurs.* Le 8 août 1850, une médaille d'argent de 100 francs lui fut accordée pour son tableau du *poète Veyrat rentrant, apres un long exil, sur le sol de sa patrie.* Au concours du 30 juin 1853, il eut la satisfaction de voir couronner son tableau représentant la *fuite de saint Bernard de Menthon*, ce tableau qui lui avait tant coûté et qui lui tenait tant au cœur.

On a encore de lui la *Jeune Catéchisée*, la *Cruche à l'eau* et enfin la *Cruche cassée*, qui fut sa dernière œuvre. Dans la figure rêveuse et angélique de cette jeune fille qui tient sa cruche entre ses mains, vous retrouvez l'âme de l'artiste, cette âme attristée qui commence à se voiler et sur laquelle vont bientôt se fermer les horizons qu'il semblait se promettre dans l'avenir. Adieux beaux rêves ! adieux beaux projets ! La fleur penchait sur sa tige, prête à défaillir au premier jour. Claris aimait la gloire, cette pensée immortelle qui féconde les grandes œuvres d'ici-bas, il frappait à sa porte par un labeur opiniâtre, et la gloire inexorable lui ferma son ciel au moment où il croyait toucher au seuil.

Claris mourut à Chambéry le 8 décembre 1858, prématurément enlevé aux admirateurs de son talent, au culte de son art, à l'affection de sa vieille et toute bonne mère qu'il adorait.

LOUIS BOUVIER.

NOTE SUR LA PISCICULTURE DANS LE LAC D'ANNECY

Description du lac. — Espèces de poissons qui l'habitent. — Pourquoi est-il un des moins poissonneux de l'Europe — Causes de depeuplement. — Moyens de repeupler — Résumé.

Description du lac. — La partie sud du lac d'Annecy est alimentée par le cours d'eau appelé l'Eau-Morte et autres petits ruisseaux ; elle a des eaux plus

froides que la partie nord, aussi est-elle préférablement habitée par les *truites* (genre *salmo)* ; la partie nord, dont le fond est herbageux, plus limoneux et dont les eaux sont moins froides, est habitée par les *Cyprins carpes*. Les *lottes* habitent les fonds rocailleux de la partie sud-est.

Par acte passé le 24 décembre 1822 au bureau d'intendance (préfecture), la famille de Sales a été réintégrée dans la possession et jouissance du droit de pêche dans toute la partie sud du lac, partie la plus poissonneuse; il serait utile, pour l'uniformité des mesures à prendre, que le gouvernement traitât avec les ayant-droits pour les désintéresser.

Le lac d'Annecy est à 45°,5′ de latitude nord, et à 3°,45′ de longitude est de Paris. Sa hauteur, au-dessus du niveau de la mer, est de 448 mètres. Sa plus grande largeur est de trois kilomètres six cents mètres; sa plus grande longueur, de quinze kilomètres; sa surface est d'environ deux mille neuf cents hectares.

La plus grande profondeur du lac est de soixante-dix mètres; sa profondeur moyenne de cinquante mètres environ.

Les bords de la rive gauche soit sud-ouest forment une pente douce, et ceux de la rive droite, nord-est, sont plus escarpés; ce qui porte la plus grande profondeur près de la rive droite.

La température des eaux profondes varie de + 8 à + 3 degrés; celle de la surface de + 20 à + 2 degrés centigrades. En février 1830, elle est descendue au-dessous de zéro.

Espèces de poissons qui existent dans le lac. — Les espèces de poissons qui existent dans le lac sont :

Percoïdes.	1° La perche, *Perca fluviatilis* (Linnée).
Joues cuirassées.	2° Le chabot, *Cottus gobio* (Linnée).
Cyprinoïdes.	3° Tanche, *Cyprinus tinca.*
	4° Carpe, *Cyprinus carpio.*
	5° Chevanne, *Leucistus dobula* (Valenciennes).
	6° Ablette blageon, genre de *Leucistus alburnus,* non déterminé, spécial au lac d'Annecy (1).
	7° Véron, *Leucistus phoscinus,* 2 variétés.
	8° Dormille, loche franche, *Cobitis barbulata* (Linnée).
Gadoïdes.	9° Lote, *Gadus lota* (Block), excellent.
Salmonoïdes.	10° Truite, *Salmo truta* (Linnée), *Salar ansonii* (Valenciennes), se subdivisant en variétés modifiées par les lieux qu'elles habitent : *S. truta, S. punctatus, S. Alpinus, S. Marmoratus* (1) (Block, Cuvier).
Anguilli-forme.	11° *Anguilla muræna* n'a paru dans le lac qu'accidentellement, vu qu'elle se rend à la mer pour frayer, ce qui ne peut se faire que difficilement du lac d'Annecy, les barrages industriels et naturels infranchissables qui existent y mettant obstacle.

Il existe, à l'embouchure des petits ruisseaux, d'autres petits poissons qui s'emploient pour amorce vive, tels que l'épinoche, *Gasterosteus,* etc.

Les proportions dans lesquelles on prend chaque espèce de poissons sont, sur 1000 :

Tanche	2
Lotte	20
Truite	35
Carpe	35
Perche	150
Chevanne	320
Véron	118
Ablette	320
Total . . .	1000

Pourquoi le lac d'Annecy est-il un des moins poissonneux de l'Europe? — Les causes du dépeuplement sont : les espèces voraces, la pêche clandestine par empoisonnement, le défaut d'abri, les barrages.

1° Les espèces voraces, surtout celle des chevannes

(1) Le *blageon* se classe naturellement dans le sous-ordre des *malacopterygiens abdominaux*, famille des *cyprinoïdes* (Cuvier et Valenciennes), correspondant au genre cyprin de Lacépède), tribu et genre *able* (Valenciennes), espèce *blageon.*

Caractères : Rayons des nageoires mous et flexibles; deux nageoires pectorales, deux ventrales, une dorsale, une anale, total cinq; nageoires ventrales suspendues sous l'abdomen en arriere des nageoires pectorales, non attachées aux os de l'epaule et placées à l'aplomb de la dorsale plutôt en arrière.

Bouche petite; mâchoires sans dents; quatre rayons plats aux ouies; un filet rouge doré sépare les deux parties de l'oreille et contourne la premiere. Langue lisse, palais garni d'une substance épaisse, molle; de chaque côté, cinq dents œsophagiennes aiguës solidement fixées sur les os pharyngiens.

Intestin replié ayant trois fois la longueur de la cavité interne. Quarante-quatre vertebres, y compris la cervicale et la caudale; point de barbillons, queue fourchue, nageoires arrondies, neuf rayons à la nageoire dorsale, onze à la nageoire anale, dix à chaque ventrale et quinze à chaque pectorale. Ecailles petites, avec stries curvilignes en éventail et formant irisation; le blageon est insectivore, l'appât le plus sûr est la mouche commune

Coloration Vu de dos, le blageon est gris de fer foncé; vu de côté, le dos s'irise d'un beau bleu de ciel, se fondant en gris de perle argenté; une bande finement truitée vient arrêter ce fondu bleuâtre et traverse longitudinalement le centre de ce joli poisson des ouies à la queue. Un filet dore prend en haut de l'ouverture branchiale, traverse la bande truitée par une courbe gracieuse et la borde dans sa partie inferieure Le ventre est blanc de perle, irisé d'argent; sur ce fond brillant se detachent les cinq nageoires inférieures, d'un rouge vif à la naissance et lavees de couleur de chair jusqu'à l'extremité

La taille de ce poisson varie de 10 à 15 centimètres; les proportions de son corps sont élancées Comparé à un able veron de même longueur, il ne présente que les deux tiers de la largeur; sur 180 millimètres de longueur, sa largeur n'est que de 25 millimètres.

Ces belles couleurs, qui distinguent ce poisson des autres ablettes, sont immédiatement ternies par le contact de l'esprit de vin En outre des couleurs, il se distingue de l'ablette alburnus par la mâchoire inferieure, qui est plus courte que la supérieure; par la position de la nageoire dorsale et par la qualité de sa chair, qui est excellente et se rapproche de celle du goujon.

Le frai du blageon a lieu dans la deuxième quinzaine de juin.

(1) Les poissons de la même espèce varient de couleur selon les lieux qu'ils habitent et peut-être selon les matières avec lesquelles ils sont en contact. J'ai vu une truite de l'Eau Morte ponctuee d'un côte et marbrée de l'autre; aux Clefs-sur-Thônes, les truites du ruisseau venant de Serraval sont ponctuées de rouge, et celles du ruisseau venant de Manigod sont ponctuées de noir, et cela à vingt mètres de distance

L'on trouve dans le lac deux variétés de vérons et deux varietes de chevannes.

ou chevainnes, qui est très nombreuse et qui mange le poisson à l'état d'alevin (1).

Les perches qui, quoique moins nombreuses que les chevaines, sont très voraces et en nombre trop grand proportionnellement aux autres espèces.

Le comte de Fortis a attribué à la lotte plus de méfaits qu'elle n'en mérite : la lotte se nourrit effectivement d'œufs de poisson ; mais depuis que la lotte a considérablement diminué, le poisson n'a pas augmenté.

M. de Saussure attribue à la limpidité des eaux la rareté du poisson : les ruisseaux et les eaux fluviales amènent assez de nourriture, et le peu de succès des pêcheurs à la ligne prouve assez que le poisson a une nourriture suffisante.

2° La pêche clandestine pendant le frai et surtout celle au moyen de l'empoisonnement est une cause sérieuse de dépeuplement, mais qui disparaîtra par l'application des lois et réglements qui peuvent favoriser les espèces à propager et faciliter la destruction des espèces nuisibles.

3° La conformation du lac et les vents qui y règnent.

Lorsque les vents du nord soufflent avec force contre les bords en pentes douces, les vagues déferlent sur la grève et y étalent le frai et les alevins, dont une grande partie reste à sec ou est mise dans des conditions qui rendent son développement impossible. La justesse de cette remarque est incontestable quand on observe que les poissons dont les œufs sont adhérents, tels que ceux des chevaines et des vérons, ou ceux dont les œufs sont en rubans et s'accrochent aux herbages, tels que ceux des perches, sont les seuls qui multiplient beaucoup, tandis que les poissons à œufs libres tendent à disparaître complétement.

Le parcours des bateaux à vapeur, désastreux dans les rivières, est d'un effet insignifiant dans un lac ; car le déplacement d'eau est imperceptible sur les rives, vu la largeur. Les lacs de Genève et du Bourget qui, dès longtemps, sont sillonnés par les bateaux à vapeur, sont plus poissonneux que celui d'Annecy qui n'en avait pas et qui, grâce à la munificence de Sa Majesté l'Empereur, est embelli par un chef-d'œuvre du genre.

4° Les barrages naturels ou industriels qui interceptent la communication du lac avec le Rhône ont été jusqu'à ce jour une des causes d'absence des bonnes espèces dans le lac ; mais grâce aux ressources qu'offre la pisciculture, cette fâcheuse influence disparaîtra par la facilité de transporter les œufs fécondés ou le fretin des espèces qui ont l'habitude de frayer dans les grands cours d'eau.

Moyens de repeupler le lac. — Pour favoriser le repeuplement du lac, il est essentiel de détruire autant que possible le chevaine *(Leucistus dobula)*, en autorisant dans les réglements la pêche spéciale de ce poisson pendant le temps du frai, c'est-à-dire du 1er juin au 15 juillet ;

Il importe aussi de diminuer la perche, qui existe en trop grande proportion ;

De favoriser le développement des bonnes espèces qui y existent, la lotte, la truite et la carpe, et y introduire celles qui peuvent prospérer dans ses eaux avec succès, telles que, dans la famille des salmonoïdes, les ombres (1), ombre-chevalier (*salmo umbra*), des lacs de Genève et du Bourget ; les lavarets : lavaret vulgaire (*salmo Wartmannii),* lavaret fera (*coregonus fera*), (Jurine et Block) ; le saumon ordinaire et l'anguille.

Les ombres et les lavarets peuvent se reproduire par des œufs fécondés, les saumons et les anguilles, à l'état d'alevin.

Il serait également nécessaire d'établir des frayères artificielles, de creuser de petites anses dans le rivage, y fermer le poisson au moyen de fascines ou de grillages et l'y élever jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour se suffire à lui-même et résister aux vagues et à la voracité des perches et des chevaines.

Le lac d'Annecy se prête admirablement à cette combinaison ; il y a tout autour du lac de petites sources, invariables quant à la température et à la quantité d'eau, qui seraient très propices pour l'éclosion et l'éducation du poisson.

L'on peut choisir la partie sud, où les eaux sont plus vives et plus limpides, pour les salmonoïdes, et la partie nord pour les cyprins. Avec ces précautions, le poisson s'élèvera avec une grande facilité, ne sera pas exposé à périr sitôt sa mise à l'eau, et la pisciculture dans le lac d'Annecy aura un succès complet.

Le lac d'Annecy, quoique moins poissonneux que ses voisins le lac du Bourget et le lac de Genève (ou Léman), a, moyennant quelques précautions, toutes les conditions les plus favorables au développement de la pisciculture ; ses eaux peuvent nourrir une quantité de poissons infiniment plus grande que celle qui existe actuellement.

En résumé, les causes de dépeuplement, dans le lac d'Annecy, sont : les espèces voraces, la pêche clandestine, le défaut d'abri, les barrages et les écluses.

Les moyens de repeupler sont : 1° Détruire le chevaine autant que possible, diminuer la perche ;

2° Etablir des frayères et de petits réservoirs pour élever le fretin ;

3° Faciliter par la pisciculture le développement des truites, lottes, carpes, tanches qui y existent déjà ;

4° Introduire et élever des ombres, lavarets, saumons et anguilles.

Par ces moyens, on paralysera les causes naturelles qui s'opposent à la multiplication des bonnes espèces, et le lac d'Annecy deviendra ce que sa nature permet d'espérer, un des lacs les plus poissonneux de l'Europe.

J.-B. POULET.

(1) Le chevanne, quoique omnivore, est le plus vorace des cyprins d'eau douce : il a quatorze grosses dents œsophagiennes disposées sur deux rangs ; on le prend à l'amorce vive comme la perche. Par les temps calmes, on le voit au bord du lac n'ayant pas même suffisamment d'eau pour le couvrir, et là, dans l'immobilité la plus complète, il hume le fretin de l'année qui circule autour de lui sans défiance — J'ai constaté ce fait à plusieurs reprises, et il m'a eté confirmé par un pêcheur, très minutieux observateur.

EXPOSITION DE PEINTURE A AIX-LES-BAINS

(Suite et fin.)

M. d'ALIGNY est directeur de l'Ecole impériale des Beaux-Arts de Lyon, membre correspondant de l'Ins-

(1) *Ombre chevalier* (d'après Cuvier, Bescherelle) ;
Omble chevalier (d'apres Lacepède) ;
Humble chevalier (d'après d'Aubenton).

titut, décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Tous ces titres me mettent fort mal à l'aise, car quand un homme a le droit de les porter, il est presque invulnérable aux coups de la critique; il n'entrera jamais dans l'esprit de la masse qu'un peintre qui a reçu de si hautes distinctions n'ait pas un talent consacré, indiscutable. Et cependant, tout petit publiciste que je sois, je ne puis me résoudre à ne brûler que de l'encens devant la palette du maître auquel sont confiés les jeunes artistes de Lyon.

M. d'Aligny a exposé trois tableaux : une *Rêverie, jardin et villa antique*, une *Vue prise à l'Aricia, près de Rome*, et une autre *Vue prise dans le parc de Morte-Fontaine, près de Paris*. De ces trois tableaux, pas un seul ne supporterait le reproche d'incorrection dans le dessin ; ils sont tellement irréprochables, sous ce rapport, que le premier élève venu ne pourrait s'empêcher de s'écrier en les voyant : « Comme c'est bien dessiné ! » Mais la couleur? Mais l'aspect général? Ah! ici, je ferme mon encensoir et j'étouffe le feu de mon admiration. Pour dépeindre entièrement l'impression produite sur mon esprit par la manière de M. d'Aligny, il me faudrait beaucoup plus d'espace qu'il ne m'en est accordé ici, car il y a une si grande originalité dans le pinceau de ce maître, qu'il n'est pas possible de juger ses œuvres par analogie : ses qualités et ses défauts lui appartiennent en propre, et il faudrait, en conséquence, entrer dans une étude approfondie pour les bien décrire. J'avoue, si l'on veut, que ce fait seul constitue déjà un titre de gloire. Je résumerai donc comme suit mes impressions : le ton général des tableaux de M. d'Aligny est fade ; on dirait qu'une sorte de teinte mate a été passée sur le paysage en guise de vernis ; en même temps, toutes les couleurs sont arrêtées net, comme tirées au cordeau, tellement que les troncs d'arbres uniformes, lisses, sans le moindre petit nœud, semblent, ainsi que leur feuillage, avoir été découpés et collés sur la toile. Encore une fois, je n'ai jamais vu la nature ainsi ; donc..... je laisse à mes lecteurs le soin de tirer la conclusion.

Un peintre de l'antiquité s'est acquis une grande célébrité, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, pour avoir peint des raisins avec une telle fidélité que les oiseaux vinrent les becqueter. Quand donc beaucoup de nos paysagistes modernes voudront-ils bien comprendre que pour bien faire ils doivent copier la nature, et non pas nous en donner une de leur façon?

Cependant pour être juste, je dois ajouter que dans sa *Vue de l'Aricia*, M. d'Aligny s'est montré plus vrai que dans ses deux autres tableaux.

A mon sens, voici venir un vrai paysagiste dans la personne de M. Lapito, dont la grande réputation est justement acquise. Son *Paysage* est un vrai petit bijou. Les rochers, au milieu desquels se débat une cascade, sont peut-être bien un peu lourds, ou plutôt un peu massifs ; mais que l'eau de la cascade est magnifique! On dirait une cristallisation de lapis lazuli au milieu de gros blocs de pierre calcaire, contraste délicieux que les contrées des Alpes seules offrent à chaque instant aux regards des touristes étonnés. Et ce joli lointain! Bien décidément, M. Lapito est un peintre qui est dans le vrai ; nous en savions déjà quelque chose par son grand tableau qui se trouve au Musée d'Annecy.

Si maintenant nous passons de ces tableaux à celui de M. Gluck, par exemple, intitulé aussi *Paysage*, nous tombons dans une nature impossible. Ce *Paysage* est un grand bois tout vert, trop vert, au milieu duquel se promènent un monsieur et une dame : le premier tenant la seconde par la taille! O poésie! pauvre poésie, comme on te maltraite parfois !

M. Anrioud est un amateur qui ne manque pas de facilité. Sa *Vue du lac du Bourget* témoigne d'un travail intelligent ; malheureusement son eau n'est pas celle des lacs de nos Alpes, qui n'ont jamais eu cette couleur de crême glacée. Une uniformité moins grande dans le feuillage qui couvre le mont de Châtillon dégagerait le paysage.

M. P. Cabaud, notre concitoyen et ami, s'est joint aussi à la phalange artistique de Lyon, et il présente une *Vue du Thioux*, près d'Annecy, ainsi qu'une *Vue du lac d'Annecy*, prise de la promenade du Pâquier. Cette dernière, désignée par le jury pour faire partie de la loterie, est sans contredit la meilleure des deux : c'est bien là notre lac coquet, avec ses eaux bleues et ses montagnes dont les promontoires et les retraits grandioses forcent la lumière à se jouer en mille reflets capricieux qui varient à chaque arête et dessinent des ombres majestueuses à chaque vallée.

Que Paul Cabaud réchauffe un peu ses paysages, et il verra son talent reconnu par tous les amis de la peinture ; le *froid* est son défaut ; qu'il trempe son pinceau dans les rayons du soleil et qu'il en dore ses couleurs ; la vie, alors, naîtra dans ses tableaux qui resteront comme de fidèles miroirs des contrées alpestres.

On doit la vérité à ses amis ; j'ai rempli mon devoir.

M. Lepagnez, dans son *Effet du matin*, a réussi, ce me semble, à rendre la vérité ; sa peinture est large et son pinceau hardi.

M. d'Haussy nous fait voir un *Marché à Egrezon*, qui a été choisi avec raison par le jury. C'est un fouillis de chaumes, de gens et de bêtes très bien réussi.

Le *Paysage avec bestiaux* de M. A. Cortez, tant petit qu'il soit, est d'un joli effet ; la vache blanche qui occupe le premier plan est fort bien faite, comme pose et comme couleur : ce n'est pas une vache de Humbert, de Genève, mais elle n'en a pas moins son mérite. Je n'en dirai pas autant des chevaux qui se trouvent dans la *Ferme* de M. Alfred Bonnet, bien que le reste du tableau ne soit pas sans mérite.

M. Fonville est un bon peintre lyonnais ; c'est un artiste de goût qui a le sentiment de la nature. Aussi, nous dit-on, a-t-il fixé sa résidence d'été au milieu de nos vallées et de nos montagnes ; il évite ainsi l'écueil d'un grand nombre de paysagistes français qui s'étiolent dans la plaine et peignent, faute de mieux, des petits cochons batifolant autour de petites chaumières abritées par de petits arbres.

M. Fonville sait que la grande nature ne se trouve que dans les pays de montagnes ; un des premiers peut-être, il a reconnu cette vérité qui commence à percer, et je suis sûr qu'il rit sous cape en voyant beaucoup de ses collègues continuer à embourber un immense talent dans les ornières des bords de la Seine ou de tout autre limpide cours d'eau.

La vue du *Lac du Bourget*, près de Châtillon, exposée par cet artiste, est une fort jolie toile acquise par la commission pour faire partie des lots qui seront tirés au sort après l'exposition Le contraste formé par le grand rocher qui occupe le premier plan, avec la nappe d'eau qui s'étend au loin, est d'un effet charmant. Il y a sur ce rocher des détails délicatement marqués et de jolis coups de lumière; les feuillages sont bien découpés. Si les montagnes qui forment rideau dans le lointain étaient plus vaporeuses et couvertes un peu de cette gaze fine et légère qui s'échappe du sein des eaux, l'ensemble du tableau gagnerait beaucoup; c'est du moins mon humble avis. On dira sans doute que cela dépend de l'heure à laquelle le paysage a été saisi; c'est vrai. Mais il est avec le *ciel* des accommodements, et le peintre aurait peut-être pu prendre ses mesures en conséquence.

M. Bonirote, professeur à l'école des beaux-arts de Lyon, a envoyé l'*Entrée du Forum à Pompeï*. L'aspect de cette forte architecture romaine, sur laquelle s'incrustent les rayons du soleil d'Italie, est d'un bel effet; la couleur locale est parfaitement rendue matériellement et moralement aussi, car ces Romains gravement drapés dans leurs tuniques et qui discutent des affaires de la république complètent l'illusion. Cependant les montagnes qui forment le fond du tableau ont-elles bien la teinte qui leur convient? Ne leur faudrait-il pas un manteau plus chaud et qui leur fît perdre la ressemblance qu'elles ont avec les montagnes des rives du Bourget?

Un autre tableau de M. Bonirote, le *Faro di Fiumicino*, est une petite étude assez délicatement traitée, mais trop uniforme de couleur. Enfin, ce qu'il a appelé sa *Vue baigneuse* ne manque pas de mérite, surtout comme dessin. Le corps de cette femme couchée, dans le plus simple appareil qu'il soit permis de représenter, est admirable de formes. Sans parler des accessoires. un peu construits dans le genre d'Aligny, je reprocherai à cette toile de M. Bonirote un ton trop froid; on s'attend à voir frissonner sa baigneuse, dont la chair demanderait à être injectée d'un peu de vermillon.

MM. Pata et Reverchon nous transportent du pays de la grande lumière sous un ciel sombre auquel la nature emprunte une teinte de charbon. J'ai déjà dit que je ne professe pas une admiration bien profonde pour ce genre de peinture qui transforme le paysage en ardoisière; d'autres le trouveront original et lui accorderont quelque mérite précisément à cause de cela. Pour mon compte, si je prends un de ces tableaux et que je le place en face de la nature, je ne saurais trouver une ressemblance quelconque, au point de vue de la couleur, entre le modèle et la copie; il résulte pour moi, de cette comparaison, la même impression que je ressentirais en voyant un portrait de S. M. Eugénie avec des cheveux noirs.

Un autre inconvénient de cette manière de peindre, c'est que les tableaux ressemblent à ces paysages brodés avec de la soie comme on en faisait beaucoup dans le siècle dernier.

Quand on est bon dessinateur, on doit peindre avec d'autres couleurs : talent oblige.

M. Lafont, lui, n'est pas de cette école de charbon; il emploie de préférence le bleu tendre et le vert clair. Ses vues de *Francheville*, près de Lyon, et de *Châtillon-les-Dombes* (Bresse), sont peintes avec des couleurs extra gaies; je ne puis m'empêcher de dire que sa prairie de Francheville est si uniformément ondulée qu'elle ressemble un peu trop à une rivière verte. Le Châtillon-les-Dombes a des lignes trop arrêtées; c'est dur, très dur. J'en dirai autant de son troisième tableau, *Hostia*.

M. Potter, de Genève, ne suit pas les erements de son homonyme de Hollande qui peignait surtout les animaux; M. Potter de Genève peint le paysage, et il nous donne trois petites toiles travaillées avec soin, peut-être même avec trop de soin : une *Lisière de forêt*, une *Matinée d'automne* et un *Soleil couchant*. Ce peintre emploie la couleur forte et chaude au moyen d'un pinceau qui ne manque pas de hardiesse; à l'exception du *Soleil couchant*, ces tableaux sont peut-être trop chaudement colorés.

M. Beauverie a exposé une *Rivière* du Finistère, où l'on remarque quelques qualités : le ciel surtout est bien travaillé.

Puis, il y a plusieurs autres paysages plus ou moins recommandables, des essais, des ébauches qu'il faut voir pour les juger, car les goûts en peinture sont si multiples que je risquerais de me trouver en trop grande divergence d'opinion avec les auteurs, cela va sans dire, mais peut-être encore avec les amateurs.

Cependant, je ne puis ne pas dire quelques mots d'une toile de dimension assez grande signée Seignemartin. Cette toile est intitulée : *Dans les bois;* c'est une ébauche vaporeuse, aérienne, toute verte, qui tend à ressembler à un Corot et donne l'exemple le plus frappant du danger que l'on court à vouloir imiter ce qui est inimitable.

Corot, lui, est un peintre exceptionnel, hors de tous les sentiers battus, séparé de toute école; il va à l'aventure; il court les bois et les champs et voit la nature comme s'il avait devant les yeux un verre dépoli. « Il transforme tout ce qu'il touche, dit E. About, il s'approprie tout ce qu'il peint, il ne copie jamais, et lors même qu'il travaille d'après nature, il invente..... On voit bien que l'air inonde sa peinture, mais on ne saura jamais par quel secret il est parvenu à peindre l'air... Ses arbres sont dessinés sans contours et peints sans couleur : comment cela s'est-il fait? il l'ignore lui-même... Il est impossible, même à M. Corot, de copier un Corot! »

M. Seignemartin aurait dû, ce me semble, méditer ces paroles et éviter le précipice dans lequel il s'est bénévolement jeté. Que l'on soit artiste ou amateur, dès l'instant que l'on expose ses œuvres aux regards du public, il faut se renfermer dans l'ordre du possible et non s'engager dans une voie aussi hasardeuse que celle qu'a choisie le peintre dont il est question. On peut faire mal et être excusé, à condition de faire des choses qui ont une raison d'être; mais on risque d'être blâmé sans réserve si, à force de vouloir paraître original, on tombe dans l'absurde. M. Seignemartin, en peignant son tourbillon de vert dans un coin duquel se dessinent vague-

ment deux ombres de femmes en crinoline, a mésusé de son goût pour la peinture.

M. CHAINE, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, nous ramène à la peinture de genre avec ses deux *Intérieurs de campagne*. Cette peinture, qui rappelle le style des maîtres flamands, fait mes délices, et si j'en avais le loisir je m'étendrais longuement sur les deux toiles de M. Chaine qui sont faites avec grand soin; les plus petits détails y sont tracés par un pinceau délicat et si amoureux de son œuvre qu'il n'a pu la quitter sans la compléter dans ses moindres recoins.

M. Chaine a encore exposé deux paysages qui me semblent, dans leur genre, ne pouvoir rivaliser avec les *Intérieurs*. L'un d'eux représente *Un lavoir au pied de la Tournette* (bords du lac d'Annecy); c'est une vue qui a dû être prise aux alentours du roc de Chères et qui pèche par la lumière; ne dirait-on pas un paysage peint pendant une éclipse de soleil?

M. SALLÉ a fait, lui aussi, deux *Intérieurs* qui, sans pouvoir être comparés à ceux de M. Chaine, méritent une mention. Son *Intérieur de ferme* surtout offre de jolis détails.

M. ANTOINE BAIL a une *Servante* qui a eu l'honneur d'être distinguée par le jury et c'était justice; cette vigoureuse fille a bien un peu l'air de poser pour le torse, mais à côté de cela, elle a d'excellentes qualités. Il ne me semble pas, par contre, qu'on puisse en dire autant du *Paysage* du même peintre; c'est noir et confus; les baigneuses, qui dessinent vaguement leur corps au milieu de cette noire verdure, manquent de grâce : décidément M. A. Bail réussit mieux les femmes habillées.

M. CLAUDIUS BAIL, lui, excelle dans la nature morte; son pic vert est une charmante étude de plumes retroussées. Le *Coup de vent* et la *Vue de l'Arguille* (campagne de Rome) du même auteur sont vigoureusement et hardiment traités; le premier m'a semblé le meilleur, autant du moins que j'en ai pu juger, car il serait difficile de le bien étudier dans le coin obscur où on l'a placé.

M. ANTOINE PASCAL a une spécialité qui lui réussit, c'est le type militaire; il est de première force sur le bouton de guêtre et le passe-poil. Ses deux cadres, inscrits sous les n°s 87 et 90, sont de charmantes petites compositions qui se distinguent par la bonne et heureuse distribution des groupes, et cette harmonie, qui frappe l'œil tout d'abord, tempère le jugement que l'on pourrait porter au sujet de la trop lourde charge de couleur qui pèse sur le paysage. Les autres tableaux de M. Pascal ne me semblent pas pouvoir être comparés à ses types guerriers; les *Bohémiens* surtout sont une vraie cacophonie au milieu de leurs frères en couleurs.

M. F. ROCHE a choisi ses types chez les Arabes. Deux enfants du désert, tout noirs, tout sinistres, galopent sur la route du Douar : on dirait une traduction en peinture de la ballade *Les morts vont vite*. Ce tableau a un aspect sombre et qui vous ôte l'envie de voir le désert. L'ennui monte en croupe et galoppe avec ces deux malheureux Arabes. Je préfère parcourir les rues de Constantine avec cet autre musulman (n° 109) qui, pendant ses visites, laisse son cheval à l'abandon sur la voie publique. J'aime aussi cette confiance de l'homme dans sa bête, car c'est un bon exemple pour l'humanité à laquelle il est presque toujours si dangereux de se fier.

J'ai maintenant à citer trois toiles qui sortent de la dimension ordinaire et sont dues à MM. BIDAULT, PERRET et à Mlle GUEYFIER.

Le premier expose une étude intitulée *Geneviève;* c'est une bergère de nos contrées, je veux dire du pays burgonde : type germain, tête blonde, figure sournoise, dans la bonne acception du mot, si toutefois ce mot peut être pris dans une bonne acception; expression mélangée de naïveté et de malice. Geneviève tricote en gardant ses vaches qui paissent bien loin, car on ne les voit pas; ses petits yeux bleus se lèvent timidement sur quelque chose ou plutôt sur quelqu'un qui attire son attention, sur vous qui la regardez, peut-être. — Bien réussi comme type et comme expression; un peu fade comme coloris.

Le tableau de M. Perret représente une tête de vieillard *au naturel;* et c'est bien à dessein que je me sers de cette expression, car la figure de ce vieux débris est parfaitement rendue. Sa face ridée, ses cheveux et sa barbe, blanchis par les ans, ne peuvent être plus vrais; ses yeux expressifs, dont les bords sont rougis par le renversement des paupières, ajoutent encore à la vérité de l'image. Il n'y a qu'une chose de trop dans ce tableau, c'est la médaille qui pend à l'habit du vieillard; le bronze frappé fait toujours mal en peinture et je lui préfère la fleur des champs du grand chansonnier de la France.

Mlle GUEYFIER, contrairement aux instincts de son sexe, a choisi un sujet de sang et de feu. Elle a peint une furie habillée de rouge, un sabre ensanglanté à la main droite, et à la gauche, une torche qui vient d'allumer un incendie; elle a appelé cela la *Révolution :* chacun a sa manière de représenter les choses et je ne ferai pas une chicane à Mlle Gueyfier sur ce sujet. Il y a du bon dans son tableau, mais je fais toutes réserves relativement à la jambe droite de la furie; cette jambe est trop ramassée par suite d'une faute de dessin et un peu aussi à cause de la position défectueuse, au point de vue du goût, de la draperie. Et puis, ce sang! ce sang mal étendu sur le bras, comme il fait mal à voir! Ah! mademoiselle, laissez-là ces horreurs; il y a des choses qu'une femme ne doit ni raconter ni peindre; il y a certains mots qui déflorent sa bouche, certains sujets qui dépoétisent son pinceau, et elle doit rejeter loin d'elle les uns et les autres.

J'aime mieux voir Mlle Joséphine OLIVIER tracer d'une main délicate cette petite fille italienne qui me sourit lorsque je la regarde; voilà un petit tableau tout frais, tout rose, qui repose la vue; voilà le vrai sentiment de la femme. Le jury a eu raison d'arrêter son choix sur cette œuvre.

De l'Italie, nous passons à l'Espagne, et M. A. Zo nous mène sur une des places de Séville où règne l'animation la plus grande : des senoras, des Espagnols à l'air superbe, des mendiants drapés comme des marquis, des joueurs de guitare, des marchandes de fruits vont, viennent, se croisent en tous sens; dans le fond, un vieux palais étale sa façade couverte d'ornements

très bien fouillés. Ce grand tableau est joli dans son genre; mais ce genre, malheureusement, n'est jamais bien goûté dans une exposition par le motif que les sujets qu'il embrasse sont arides et ne disent rien à l'imagination.

L'exposition d'Aix compte encore un grand nombre de tableaux de fleurs et de fruits; cela devait être, puisque la majorité des exposants sont les concitoyens de l'illustre Saint-Jean qui, s'il n'a pas laissé une école, a dû néanmoins mettre son genre en vogue dans sa ville natale.

Parmi les meilleurs de ces tableaux, je citerai ceux de MM. BONTHOUX, BERGER, Mlle BERTHOUX, MM. CHARVOLIN, GROBON, POURCHET, ROBIN, DE SIBUET, WOLFF et Mlle PECCOUD, d'Annecy.

Cette dernière a accompagné ses copies au pastel des Van-Os d'une *Sainte Geneviève* d'après Charpentier; l'original est au musée d'Annecy. Toutes ces reproductions sont excellentes; mais pourquoi toujours des copies? Avec son talent, Mlle Peccoud n'a qu'à faire poser devant elle de vraies fleurs et de vraies figures, et elle fera des originaux aussi bien que qui que ce soit. Du courage, mademoiselle: *Audaces fortuna*.... mais j'oublie que je m'adresse à une femme; je m'arrête.

Au gré de plusieurs de mes lecteurs, c'est ce que j'aurais dû faire depuis longtemps peut-être. Mais qu'ils se tranquillisent maintenant, je suis au bout de mes notes. Je n'ai plus à citer que les deux grands bouquets de M. LAYS, deux bouquets très bien réussis, composés à merveille, beaux de couleur: M. Lays est élève de Saint-Jean; c'est assez!

Et puis, pourquoi passerais-je sous silence les *Bacchanales* de M. J. DOMER, un des disciples de Flandrin, et les grands dessins de M. VAESEN et de M. LORTET? Pour n'être pas faites au pinceau, ces études n'en ont pas moins leur valeur; celles de M. Domer surtout méritent une mention spéciale.

Enfin, je suis au bout de ma tâche; j'aurais aimé à rencontrer sur ma route un peu plus d'œuvres de compatriotes; j'aurais désiré qu'il me fût donné, par exemple, de contempler une œuvre de M. Rubellin, de Rumilly, le peintre de fleurs et de fruits le plus habile que nous ayons, et dont les toiles n'auraient point du tout fait mauvaise figure au milieu de celles des artistes lyonnais. Espérons qu'une autre année, je n'aurai pas le déplaisir de constater une lacune qu'au point de vue de l'amour-propre national, il me coûte de signaler aujourd'hui.

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 juillet 1866

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le président donne lecture d'une circulaire du comité d'organisation de la 34e session du *Congrès archéologique de France*, qui se tiendra pendant l'hiver prochain à Nice, en même temps que la 5e session des *Assises scientifiques de Provence*.

M le secrétaire annonce que la Societé botanique de France tiendra sa séance à Annecy le 9 août et appelle la discussion sur l'accueil que la Société Florimontane doit lui faire.

M *Ducis* communique la copie d'une attestation de Louise Rambeau, abbesse de Sainte-Claire, d'avoir reçu differents objets de Louise de Duingt, dame de Montroptier, que leur avait légués son mari François de Menthon, seigneur de Cormont. Ce document, qui fait partie des archives historiques du departement, porte la date du 27 avril 1538, à Annessy.

Cette abbesse ne figure pas dans la liste donnée par Besson, page 124. Louise Rambeau doit-elle prendre place avant ou après Catherine de Montuel, c'est ce qu'on ne peut déterminer en l'absence de documents de cet ordre.

Lors de leur retraite de Genève à Annecy, en 1535, sous la conduite de l'abbesse Louise Ravier, les bâtiments des Dominicains qui leur étaient destinés, n'étant pas répares, une partie de la communauté se retira au château de Beaufort, appartenant au duc de Nemours Cette absence est probablement la cause de la lacune laissée par Besson Elles devraient être rentrées à Annecy en 1537, d'après les details de ce document émane de la supérieure Louise Rambeau.

Une inscription romaine de Talloires n'avait pu être publiée qu'imparfaitement jusqu'ici parce qu'elle est gravée sur une pierre engagée dans l'escalier qui de la cour de l'abbaye donne dans le lac Des reparations recentes l'ont mise à découvert de manière à permettre de la lire en entier et d'en prendre un estampage. Trois membres de la Société s'y sont transportés à cette fin, ce sont MM Revon, Serand et Ducis. Ce dernier présente sur l'interpretation de ce monument quelques observations qui seront publiées dans la *Revue savoisienne*.

La réunion décide ensuite que les seances de la Société seront suspendues pendant les mois d'août, septembre et octobre, à moins de circonstances exceptionnelles

Pour copie conforme :
Le secretaire, JULES PHILIPPE.

La liste des dons et échanges déposés sur le bureau sera, faute d'espace, publiée dans le prochain n°.

Le 9 de ce mois, la Société botanique de France a ouvert à Annecy sa session extraordinaire de 1866, sous la présidence de M. le comte Jaubert, membre de l'Institut.

La réunion a eu lieu dans le grand salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, en presence de M. le Prefet de la Haute-Savoie, de Mgr Magnin, evêque d'Annecy, de M. Chaumontel, premier adjoint, remplaçant le Maire absent, et de plusieurs autres notabilités

Après un discours de bienvenue prononcé par M Chaumontel, M le comte Jaubert a pris la parole et a retracé les travaux de la Societé pendant toutes les sessions anterieures. Il a procede ensuite à l'installation du bureau charge de diriger cette réunion extraordinaire, et céde le fauteuil à M. Clos, professeur de la Faculté des sciences de Toulouse.

M Clos, dans son discours d'installation, a fait ressortir toute l'utilite de l'étude de la botanique et a remercie les autorités de la reception qui a ete faite à la Société botanique MM Jules Philippe, Louis Bouvier, l'abbé Chevalier ont pris successivement la parole, le premier, au nom de la Societe Florimontane, et les deux derniers, pour faire d'intéressantes communications scientifiques.

A quatre heures après midi, les membres de la Société botanique ont fait le tour du lac sur la *Couronne de Savoie*, qui avait été mise à leur disposition par la municipalité, sur la demande de la Société Florimontane.

Le lendemain, les savants botanistes ont pris la route de Thônes, malgré le mauvais temps, pour de là se diriger sur Chamonix, par Bonneville et Sallanches

Nous savons déjà que partout ils ont reçu l'accueil le plus empressé de la part des autorités et des populations.

Dans le prochain numéro de la *Revue*, nous publierons un compte-rendu détaille des diverses courses faites par ces hardis explorateurs, qui n'ont pas craint de braver les orages les plus violents pour escalader les montagnes de Thônes et du Faucigny.

Parmi les faits scientifiques, le plus saillant de ces derniers mois, le plus important, est sans contredit la pose du câble electrique qui relie désormais l'Europe à l'Amerique. Ce fait est non-seulement du plus haut interêt au point de vue des relations internationales, mais encore au point de vue purement scientifique.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Société botanique de France : session extraordinaire de 1866 à Annecy et à Chamonix, par M. le Dr L. Bouvier. — L'abbesse de Sainte-Claire Louise Rambeau, par M. J. P. — Noms des mas consignes au cadastre d'Annecy-la-Ville de 1730 (suite), par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe. — Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut. — Le signe de la croix avant le christianisme, par M. Jules Philippe. — Bulletin.

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1866 A ANNECY ET A CHAMONIX

Séance d'ouverture à Annecy, le jeudi 9 août.

La Société se réunit à une heure de l'après-midi dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, que l'administration municipale a bien voulu mettre à sa disposition pour la circonstance.

M. le comte Jaubert, président de la Société, occupe le fauteuil. Il est assisté de M. le Dr Eugène Fournier, vice-président. Mgr Magnin, évêque d'Annecy, M. Joseph Ferrand, Préfet de la Haute-Savoie, M. Chaumontel, premier adjoint, s'asseyent aux côtés de M. le Président.

M. Chaumontel s'exprime en ces termes :

« La ville d'Annecy est heureuse de vous recevoir et d'avoir été choisie par vous pour votre session extraordinaire de 1866. Elle vous remercie de venir compléter l'œuvre de notre auguste souverain, et de cimenter ainsi les liens qui nous unissent désormais à la France.

« Jusqu'ici, Messieurs, nous pouvons le dire, nous avons été l'enfant chéri de l'Empereur et de son gouvernement, mais il nous reste une ambition que vous nous pardonnerez bien vite, c'est celle d'être aussi l'enfant chéri de la science et des beaux-arts.

« Nous apprécions d'autant mieux l'honneur que vous nous faites, Messieurs, que dès longtemps nous sommes pénétrés de l'importance civilisatrice que l'on doit attribuer au progrès, au développement et à la propagation des sciences. C'est pour nous un drapeau planté dans cette ville par saint François de Sales, par le Président Favre, drapeau sous lequel s'abrite et travaille chaque jour la fille de ces doux grands hommes, notre modeste Société Florimontane.

« Si les travaux de cette Société, si notre Musée, nos collections ne constatent pas nos succès, du moins ils témoignent de nos efforts.

« Messieurs, soyez donc les bienvenus. L'hospitalité de nos montagnes est toute simple, mais elle est cordiale. Le département que vous allez parcourir offre un vaste champ à vos travaux, et je suis convaincu que, sous l'habile direction de l'homme éminent qui vous préside, vous emporterez une abondante moisson. »

M. le Président exprime à M. l'adjoint la reconnaissance de la Société pour l'excellent accueil que l'administration municipale d'Annecy a bien voulu lui faire.

M. le Président prononce ensuite le discours suivant :

« La 12e session extraordinaire de la Société botanique de France est ouverte.

« En instituant ces sortes de réunions, nos fondateurs se sont proposé pour but de resserrer les liens qui unissent les membres de la Société, de remédier à ce que, au point de vue scientifique, la centralisation de Paris a de plus contraire aux intérêts des départements, en multipliant autant qu'il dépend de nous les relations toujours si profitables des savants français entre eux et avec les savants étrangers, de provoquer ou d'affermir les vocations botaniques, de répandre les bonnes méthodes, de travailler en commun avec tous les naturalistes de bonne volonté au perfectionnement de la flore française. A cet effet, des localités de premier ordre ont été successivement choisies sur le territoire si vaste et si varié de la France. Quant aux époques de réunion, on a cherché à concilier autant que possible avec les exigences du calendrier linnéen les convenances de la majorité des personnes qui devaient prendre part aux sessions. Les administrations des chemins de fer ont libéralement favorisé nos mouvements et le conseil de la Société a pris toutes les mesures propres à assurer l'utilité et l'agrément de nos réunions. Dans quelques années nous aurons abordé une à une les meilleures herborisations du *Botanicon gallicum*, et la Société ne pourra alors que recommencer pour les nouvelles générations la même série, mais avec l'expérience des devanciers, et les chances inépuisables de découvertes promises à l'étude patiente de la nature.

« En 1855, année de l'exposition universelle, la Société dut rester à son chef-lieu pour y recevoir les botanistes qui de tous les pays s'étaient rendus à Paris, dont le rayon s'est considérablement étendu dans ces derniers temps, et qui s'est tant enrichie par les recherches de MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, de Schœnefeld, Chatin, etc. Tous ensemble nous avons eu à étudier les produits végétaux de toutes les contrées du monde, rangés en un si bel ordre dans les galeries de l'Exposition. M. Parlatore, de Florence, auteur de la *Flora italiana*, occupa le fauteuil.

« L'année suivante nous visitions l'Auvergne, devenue depuis Ramond comme le domaine de M. Lecoq. Sous la

conduite du maître nous rapportions de cette province intéressante à tant de titres une ample moisson d'instruction. Personne de nous n'a oublié les improvisations de M. Lecoq sur la botanique et la géologie à l'ombre des sapins séculaires, ou à nos banquets du soir.

« Dans l'été de 1857 nous avions la satisfaction de conduire sans encombre dans le midi, à la suite de la Société et par exception, 200 élèves de l'Ecole de médecine de Paris accourus à notre voix pour fraterniser avec leurs camarades de la faculté de Montpellier. La présidence fut déférée au célèbre voyageur de l'Asie Mineure, M. de Tchihatcheff. Montpellier nous montra des professeurs dignes de succéder aux Magnol, aux Gouan, aux de Candolle. Leur Flore fut explorée dans tous les sens : elle n'a pas dit son dernier mot, surtout si on la considère dans ses vraies limites. Je n'en voudrais pour preuve que les découvertes de M. Planchon et de M. Loret.

« En 1858, nous parcourions l'Alsace sous la présidence de M. le professeur Fée, et sous celle de mon vénérable ami M. Mougeot, les Vosges, leurs belles forêts, leurs lacs étagés sur les pentes du Hohneck. M. Mougeot reçut à Gérardmer les derniers hommages de la Société.

« Juillet 1859 nous trouvait réunis à Bordeaux autour de notre excellent doyen M. Léon Dufour. Que ne dûmes-nous pas alors au zèle et à la sagacité de M. Durieu de Maisonneuve! Quand Schombourgk et ses compagnons, descendant l'un des fleuves de la Guyane, contemplèrent pour la première fois la *Victoria regia* étalant sur les eaux ses gigantesques feuilles et ses fleurs magnifiques, ils ne furent pas plus ravis que nous lorsque notre flotille, débouchant par un canal verdoyant vers l'étang de Cazau, s'arrêta au mot d'ordre de M. Durieu de Maisonneuve au milieu des tiges innombrables de l'*Aldobranda vesiculosa* : car, en fait d'histoire naturelle, l'admiration ne se mesure ni à la dimension ni à l'éclat des objets.

« En 1860, M. Durieu de Maisonneuve nous présidait dans la patrie de Villars, à Grenoble, à la Grande-Chartreuse, à Saint-Niziers. Il y était bien secondé par M. Verlot aîné. Il ne manque au Dauphiné que des lacs pour rivaliser de beauté pittoresque avec la Savoie.

« Nantes nous a reçu en 1861, sous la présidence de M. l'abbé Delacroix. La Flore de M. Lloyd à la main, nos courses dans les marais de l'Erdre et sur la côte du Croisic furent fructueuses. Le reste de la Bretagne nous en réserve d'autres. Il y faudra plus tard consacrer une session spéciale à la famille des Algues seulement.

« En 1862, session de Béziers et Narbonne. Furent présidents pour l'Hérault, M. Doumet, créateur d'un des plus riches musées du Midi, pour l'Aude, M. le professeur Planchon, toujours suivi par les élèves que charment ses leçons.

« En 1863, impatients de serrer la main à nos confrères de la Savoie rendus enfin à la patrie commune, nous étions réunis à Chambéry en présence de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque qui n'est point étranger à nos études, et à Turin sous les auspices de M. le sénateur Moris, auteur de la *Flora sardoa*.

« Les Pyrénées devaient avoir leur tour, avec Toulouse leur métropole scientifique représentée par le président de la session, M. Noulet, auteur de la Flore du Bassin sous-pyrénéen, et par M. le professeur Clos que nous sommes heureux de voir aujourd'hui à notre tête. M. Timbal-Lagrave nous guidait à Bagnères de Luchon.

« L'année dernière Nice était le rendez-vous, contrée chérie des botanistes. MM. Germain de Saint-Pierre et Thuret ne s'y sont, à notre gré, que trop acclimatés au détriment de nos séances de Paris. Mais la retraite studieuse de ces deux présidents de la session des Alpes-Maritimes prépare à notre curiosité d'autres jouissances, à leur réputation de nouveaux titres.

« Aujourd'hui la cité de saint François de Sales nous offre dans cette enceinte une hospitalité dont nous sommes d'autant plus touchés qu'un prélat digne du siége illustre d'Annecy daigne s'y associer. M. le Préfet de la Haute-Savoie, aussi habile à décrire qu'à administrer ce beau département, protége, et, mieux encore, consentira à partager nos travaux dans les rares moments que le service public ne réclamera pas. Notre Société est accueillie comme une sœur par la Société Florimontane, heureuse dénomination où se reflète l'aimable génie du fondateur, académie laborieuse reconstituée dans une pensée patriotique et installée par M. le Dr Bouvier dans la demeure même qui fut celle de saint François de Sales; le voisinage de la docte Genève nous assure de précieux auxiliaires, et les Alpes sont devant nous!

« La Société a déjà élu les membres qui composeront le bureau spécial de la présente session. Elle a ensuite arrêté son programme. Les guides qu'elle s'est donné parmi ceux de ses membres auxquels les localités sont le plus familières, et au premier rang nos savants confrères, M. le docteur Bouvier et M. l'abbé Chevallier, sont investis par elle d'une autorité que chacun se plaira à reconnaître. Si dans cette campagne botanique, et pour atteindre à une plus complète exploration, il se forme plusieurs détachements, je les exhorte à ne jamais perdre de vue le gros de l'armée, et à se rallier sur la base d'opération aux points indiqués d'avance par l'état-major. Cette recommandation est essentielle. On s'arrêtera à Bonneville, où naquit Bourgeau, le parfait collecteur, brave soldat de la science que nos vœux suivent aussi en ce moment sur les *tierras calientes* du Mexique. On fera une station à Sallanches. Chamonix sera le terme d'où chacun pourra, à son gré, se diriger pour le retour sur Pontarlier, Genève, Annecy, Grenoble, Saint-Michel, Nice. Le choix pourra être embarrassant entre ces diverses routes, tant chacune d'elles offre d'attraits. Toutes sont ouvertes aux libres échanges de la civilisation et de la science, tandis, hélas! que sur le reste de notre frontière de l'Est, chez tant de malheureux peuples, la guerre déchaîne ses fureurs. Dieu veuille en préserver notre France! »

M. le comte Jaubert procède ensuite à l'installation du Bureau spécial de la session, nommé dans la réunion préparatoire de ce jour.

M. le docteur Clos, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, président de la session, prend place au fauteuil. MM. le docteur Bouvier, l'abbé Chevalier, des Etangs, Thibesard, vice-présidents; Henri Blanche (de Dôle), docteur de Martin (de Montpellier), Dufour (de Nantes) et Bonamour (de Lyon), secrétaires, s'asseyent au bureau.

M. le Président s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« On a souvent dit : les honneurs ont aussi leurs périls. Je ne l'ai jamais mieux compris qu'en cette circonstance. Appelé, comme la plupart de vous, à venir faire connaissance et avec une Flore nouvelle et accessoirement avec l'orographie et les mœurs de ces belles contrées, je n'avais guère songé à m'y préparer à l'avance, espérant mettre à profit tous les documents que devaient nécessairement produire et nos entretiens et les précieux renseignements que voudront bien nous communiquer les savants naturalistes de la localité. Mais la Société, beaucoup trop indulgente à mon égard, a décidé sans appel que profession obligeait, et j'ai dû accepter l'honorable mission de diriger une partie de vos travaux, sans me dissimuler pourtant que plusieurs de nos confrères, ici présents, l'auraient assurément mieux remplie que moi.

« Nulle époque n'a vu plus que la nôtre se multiplier les relations entre les savants. Partout s'organisent des congrès scientifiques ou horticoles; et l'on peut hardiment énoncer que lorsque, à la date de 12 ans, quelques hommes eurent l'heureuse idée de fonder une association bo-

tanique en France, ils répondaient au vœu de la majorité des botanistes.

« Et cependant que d'hommes encore inoccupés, indifférents aux séduisants mystères de Flore ! Qu'ils viennent avec nous dans ces belles montagnes de Savoie et ils comprendront aussitôt que, comme eux, le botaniste sait vivement sentir les merveilles de la nature; mais que pour lui le plaisir qui l'attache à cette impression générale est décuplé par un intérêt toujours nouveau, car chaque site a sa végétation propre, je dirais presque une vie toute spéciale qui le recommande à son attention.

« La famille botanique est déjà nombreuse, mais elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être. A la Société la mission de rallier ces natures indécises qui souvent voudraient, mais qui n'osent pas ou ne savent pas commencer. Qu'elles assistent une fois, une seule, à ces réunions si pleines d'abandon et d'entrain, où l'air et le sol semblent trop bornés pour satisfaire à la louable avidité du botaniste herborisant, et les voilà fixées à jamais.

« Etudier la végétation des diverses contrées de la France est à coup sûr un des premiers buts de nos sessions; et les publications de la Société offrent déjà, sous ce rapport, une mine féconde. Mais réveiller le zèle affaibli et qui n'a besoin que d'un stimulant pour contribuer aux progrès de la science, faire naître un goût décidé là où il n'y avait que prédisposition, est assurément aussi un des plus beaux côtés de sa mission. Et voilà pourquoi elle fait également appel à tous, au touriste, à l'amateur aussi bien qu'au botaniste de profession. Car quel homme aujourd'hui ne s'intéresse aux fleurs? Qui ne voudrait, en présence d'une plante ou nouvelle ou qui plaît, pouvoir la rapporter à sa famille, a son genre, à son espèce ? Quelques lectures dans un livre élémentaire, et surtout quelques courses en compagnie des membres de la Société, et c'en est assez, la vocation est acquise et l'instruction suffisante pour atteindre le but désiré.

« La Société est encore heureuse de voir parfois se joindre à elle, dans ses réunions, géologues, zoologistes, chimistes. Les liens les plus étroits n'unissent-ils pas les uns aux autres tous les scrutateurs des secrets de la nature dans l'un et dans l'autre de ces deux grands règnes ! Que de fois ne se rencontrent-ils pas sur un terrain commun? A combien d'importants travaux n'a pas déjà donné lieu, par exemple, la question de la constitution du sol dans ses rapports avec la végétation ? Tout ce qui peut éclairer un sujet trop riche encore de points litigieux mérite, de la part de la Société, une attention toute spéciale. Aussi, apprendrez-vous sans doute avec intérêt, messieurs, que, dans cette session même, un jeune chimiste de Paris coopérera à ces investigations, et nous donnera peut-être la solution de quelques-uns de ces problèmes.

« Ainsi donc, messieurs, la Société, dans ses sessions extraordinaires, poursuit un triple but : faire connaître les flores locales et préparer des documents qui permettront quelque jour à une main habile d'édifier sur des bases durables le recensement, je n'ose dire complet (il ne peut jamais l'être !), mais du moins pleinement satisfaisant, de la végétation du sol français; appeler à elle, convier à ses travaux tous ceux qui ont avec quelques loisirs le goût des choses de la nature; mettre en présence et relier les uns aux autres, par des liens plus intimes, des hommes que reliaient déjà des études communes, faisant de tous les confrères en Linnœus une vaste famille dispersée sur tous les points du globe, mais où chacun peut espérer rencontrer un ami.

« La Société cherche aussi à faire pénétrer l'enseignement des sciences naturelles dans les établissements d'instruction, car c'est surtout aux jeunes intelligences que l'étude de la nature devrait être offerte et de très bonne heure. Quelle autre peut leur inspirer plus d'admiration pour les œuvres du Créateur ? Quelle autre peut mieux les diriger dans la voie du bien ? Aussi avons-nous appris avec intérêt qu'une des gloires de l'épiscopat français, et que la Savoie revendique comme un des siens, avait introduit avec succès l'étude des sciences naturelles et plus spécialement de la botanique dans les institutions de son ressort, et qu'une pareille innovation ne tarderait pas à se réaliser dans la ville même où j'ai l'honneur de porter la parole. Je crois être l'interprète de la Société en remerciant en son nom les hommes éminents qui veulent bien user de leur influence pour lui préparer de longue date de nouvelles recrues. Je remercie encore en son nom les hauts fonctionnaires d'Annecy, qui ne dédaignent pas de s'unir à nos travaux, de les favoriser de tout leur crédit, ou même d'y prendre une part active. La Société emportera un précieux souvenir de l'accueil qui lui est fait dans le chef-lieu de la Haute-Savoie. Elle l'attendait bien d'une ville où se transmet d'âge en âge le grand nom de saint François de Sales, d'une ville qui s'honore d'être la patrie de Berthollet et de tant d'autres hommes éminents en divers genres, et où fut fondée, sous les auspices de Flore, la première association scientifique qu'ait vue naître le sol français. »

M. Jules Philippe, au nom de la Société Florimontane, dépose sur le bureau la collection de la *Revue Savoisienne* en prononçant les paroles suivantes :

« Messieurs,

« En qualité de secrétaire de la Société Florimontane, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau les travaux publiés par cette compagnie de 1850 à ce jour.

« Nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien accepter cette marque de sympathie, ce modeste gage de confraternité.

« Certes, la Société Florimontane n'a point la prétention d'établir un parallèle quelconque entre elle et la Société botanique de France, qui compte dans son sein des hommes si remarquable à plus d'un titre. Mais, quelle que soit la sphère dans laquelle ils se meuvent, tous les hommes qui s'occupent de travaux intellectuels sont frères, car tous ils se dirigent vers un même but : le progrès général et l'émancipation de l'esprit humain. C'est pourquoi les membres de la Société Florimontane se croient autorisés à vous tendre une main amie et fraternelle, et à vous offrir un souvenir de votre visite au milieu de nos vallées. Puisse ce souvenir, messieurs, vous rappeler que vous trouverez toujours ici des bras ouverts pour vous recevoir et des cœurs pour vous comprendre. »

M. le Président remercie, en quelques mots gracieux, la Société Florimontane, à laquelle, a-t-il dit, la Société botanique de France est heureuse d'être réunie un instant.

M. le docteur Bouvier fait à la Société la communication qui suit :

« Je demande la permission de soumettre à mes confrères quelques observations relatives à l'*Origine des plantes alpines*. Cette question brûlante et très controversée, que je n'ai pas la prétention de résoudre, posée au congrès d'Annecy, à la porte des Alpes qui vont s'ouvrir à nos investigations, peut provoquer de nouvelles vues, de nouveaux faits qui seront à enregistrer avec bénéfice pour sa solution ultérieure. Je le désire, et à ce propos, rappeler la physionomie et le caractère des plantes des hautes régions, indiquer leur origine, distinguer les tendances des deux écoles qui se partagent présentement le domaine de la science et rechercher si l'observation des plantes alpines en particulier vient appuyer ou contredire le système des métamorphoses sans fin et du progrès indéfini que l'on préconise dans l'histoire des êtres organisés : telles sont les limites dans lesquelles je vais me renfermer.

« Et d'abord, pour ce qui les concerne, les plantes alpines ont une physionomie à part, un tempérament qui leur est propre, résultant du milieu qu'elles habitent et des conditions de température qu'elles subissent.

« Les plantes alpines restent, pendant huit à dix mois de l'année, ensevelies sous des couches épaisses de neige, n'ayant que deux mois, et le plus souvent que quelques semaines, pour renaître, épanouir leurs fleurs et disparaître de nouveau. Seule et unique expression de la vie dans ces régions perdues, seul accident qui vient trancher sur la livrée blanchie des fiers sommets et rompre l'éternelle uniformité des surfaces glacées des Alpes, les plantes dont je parle ne connaissent que deux saisons, l'hiver et l'été; l'hiver relativement très long-et l'été toujours très court.

« Durant cet intervalle si limité, alors que le thermomètre s'élève, que les brouillards et les nuages, balayés et repoussés par le vent, permettent aux rayons solaires de pénétrer jusqu'à elles, on voit les espèces des sites élevés rompre leur sommeil, secouer leur manteau de neige et accomplir leurs phases de végétation avec une vivacité de port, une richesse de couleurs, une fraîcheur d'expression des plus surprenantes.

« Ce qui distigue les plantes des Alpes dans des conditions si exceptionnelles, c'est la rapidité étonnante qui marque les phases de leur vie; c'est le peu de chaleur extérieure nécessaire pour amener le développement de leurs feuilles et de leurs fleurs. Comment concevoir la rapidité avec laquelle ces phénomènes s'accomplissent? La raison en est toute simple, et je prend la liberté de vous la communiquer comme je la conçois.

« Dans nos climats de plaine, les plantes, soumises en hiver à des alternatives de température froide ou chaude, sèche ou humide, manifestent sous l'influence des unes des commencements de végétation que réprime bientôt l'action des autres. Par l'action incessante de ces deux causes opposées, les plantes de plaine éprouvent un premier degré d'épuisement, elles consomment inutilement une partie de leur vitalité. Dès lors, les phases de leur végétation, à l'époque des beaux jours, se déclarent par degrés et marchent avec une lenteur relative.

« Le phénomène contraire se remarque dans les plantes alpines. Pendant les longs hivers qu'elles subissent, ensevelies sous des couches de neige considérables, protégées qu'elles sont par une tempèrature constamment uniforme, par une température qui prépare insensiblement leur germe, qui fortifie leurs racines, qui tient en réserve toutes leurs forces vives, elles font en quelque sorte explosion au premier soleil qu'elles reçoivent. Dans ce cas, les phénomènes de la germination, de la fructification se succèdent rapidement et s'accomplissent presque en même temps chez tous les individus placés dans le même milieu.

« La lenteur avec laquelle procède la végétation des plaines est donc subordonnée à la diversité de température et au caractère mixte de nos hivers, et l'évolution soudaine, pour ainsi parler, des espèces alpines trouve son explication dans un long repos et dans la condition d'une température uniforme. En hiver, celles-ci sont dans un état qui est toujours le même; celles-là parcourent des alternatives tantôt en plus, tantôt en moins : de là prédisposition d'affaiblissement pour les organes des unes et bénéfice de vigueur réservé aux organes des autres.

« Mais d'où viennent les plantes alpines et par quelle voie les Alpes se sont-elles couvertes de cette végétation luxuriante qu'elles étalent aux yeux de l'observateur?

« Si vous dressez l'inventaire de la végétation alpine, vous retrouvez des plantes du pôle, des plantes du midi, des plantes asiatiques. Les rapports de parenté entre la flore alpine et celle du pôle sont si frappants qu'on est tenté de leur attribuer une origine commune qui remonterait à l'époque glaciaire. Avant l'époque actuelle, le froid régnait sur la terre, les glaciers descendaient du pôle, pénétraient jusqu'au milieu de l'Asie et de l'Amérique, remplissaient nos vallées et devenaient ainsi un véhicule transportant des amas de sable, des blocs de pierres, des plantes et des graines. La fusion opérée et la retraite des glaciers produite sous l'influence d'une température plus élevée, les espèces qui recherchaient le climat froid ou le voisinage de la glace se sont retirées dans les montagnes et en particulier dans les Alpes, tandis que celles qui s'accommodaient d'un climat tempéré se sont cantonnées en Ecosse, en Angleterre, en Russie et dans le nord de l'Allemagne. Les espèces alpines seraient donc le résultat de l'époque glaciaire.

« Dans un autre ordre d'idées, à l'époque tertiaire, la mer couvrait notre continent et s'étendait aux pieds des Alpes et des monts Ourals, les Alpes se dessinaient sur ce vaste bassin d'eau, de sorte que pendant une longue série de siècles la flore alpine s'est enrichie avec les pays voisins. Les catastrophes qui ont donné naissance à cette chaîne ont compromis l'existence de bien des espèces et amené probablement l'introduction d'un grand nombre d'autres. Mais quel est le rapport entre les pertes subies et les additions nouvelles, c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, à la faveur de ces bouleversements, les Alpes se sont trouvées riches en espèces, et les composées, les campanulées, les saxifrages, les gentianées, les cypéracées et les graminées sont les familles importantes qui composent la couronne de la première chaîne de l'Europe.

« Dans tous les cas, on peut répartir en trois catégories les espèces des Alpes :

« 1° Espèces communes avec les Pyrénées, l'Ecosse et la Scandinavie, plantes anciennes remontant à l'époque des glaciers, ou de l'Océan recouvrant une partie de l'Allemagne.

« 2° Espèces venues des pays voisins après le retrait de la mer d'Allemagne par les plaines ou montagnes moins élevées que les Alpes, tels que l'Auvergne, les Apennins, la Sibérie méridionale.

« 3° Espèces propres aux Alpes qui peuvent avoir été créées sur la chaîne même.

« Je viens de parler des espèces et, à cet égard, il est bon de nous entendre et de distinguer nettement les principes auxquels obéissent les deux écoles qui divisent les botanistes de nos jours.

« L'école du père de la science, la vieille école, l'école de Linné, pour la nommer, professe *l'existence de l'espèce* à laquelle les circonstances de milieu, les influences du sol, de l'exposition, de la chaleur ou de l'humidité impriment des tempéraments divers qui portent sur l'aspect, le port, la coloration, la glabrescence ou la villosité, tempéraments divers qu'elle désigne du nom de *varietés*. L'espèce ainsi comprise se caractérise facilement par une phrase descriptive, courte et facile à saisir. — Partant de vues opposées, l'autre école, école contemporaine, nie de la manière la plus formelle la variabilité des types spécifiques et élève à l'état de dogme l'*immuabilité* dans le règne végétal. Pleine d'ardeur et à tous égards convaincue, elle divise quand même, sans relâche ni merci : pour elle point de degrés, point de modification dans les formes typiques, et si faibles que soient les différences accusées par deux plantes congénères, l'école nouvelle les transforme sans plus de souci en deux espèces radicalement distinctes dès l'origine des choses : de là cette amplification prodigieuse qui distingue les flores locales imbues de ces idées; de là cet accroissement indéfini d'espèces de mauvais aloi qui viennent encombrer le parvis du temple et transformer sans profit la botanique descriptive en une véritable logomachie. Dans cette voie, je me demande où est la vérité, où est le progrès, où est la science?

« Toutefois, les deux écoles sont d'accord en ce point qu'elles n'admettent ni l'une ni l'autre la transformation des espèces, hypothèse qui vient de se produire tout récemment et à laquelle les honneurs de la publicité n'ont pas fait défaut. Que nous apprend l'histoire des plantes alpines sur ce sujet? Consultons du reste les documents dont dispose la science et voyons les faits.

« Jean Rai fit, en 1672, un voyage à Genève et profita de son séjour en cette ville pour visiter le Salève. Il a consigné dans son *Sylloge stirpium exteratum* l'énumération assez détaillée des plantes trouvées par lui sur cette montagne, énumération qu'il a fait suivre de la description de plusieurs d'entre elles. Il est remarquable que toutes les plantes citées par le célèbre naturaliste anglais se retrouvent encore 200 ans après lui aux mêmes lieux. Ce fait vient donc témoigner assez hautement en faveur de la permanence et de la fixité des espèces.

« Six ans après, en 1678, Tournefort parcourait les Alpes du Dauphiné et de Savoie. Les plantes qu'il y recueillit devinrent le commencement de son herbier qui est aujourd'hui conservé au Museum d'histoire naturelle de Paris. Ces plantes sont les mêmes que celles qu'on peut récolter aujourd'hui dans les mêmes localités.

« Dans l'herbier de Linné conservé à la Société linnéenne, j'ai vu moi-même à Londres, en 1841, une plante du Mont-Cenis que j'ai retrouvée 10 ans après dans ce site incomparable, la même trait pour trait, *l'Hieracium auricula* L. Depuis Linné, c'est-à-dire depuis près de cent ans, aucun changement ne s'est produit dans cette espèce.

« Les plantes de l'herbier de Haller, contemporain de Linné, qu'on conserve à Genève, se retrouvent exactement avec la même physionomie comme au temps du célèbre botaniste de Berne.

« L'herbier d'Allioni, que j'ai été heureux de consulter au jardin du Valentin à Turin pour les plantes du Mont-Cenis, m'a fourni les mêmes données. Je n'ai trouvé pour ma part aucune différence entre ces plantes et celles que j'ai récoltées dans ces parages, après un intervalle de plus de cent ans.

« Je suis donc en droit de conclure que si les plantes alpines n'ont pas varié dans l'espace de 200 ans comme l'établissent les faits que je viens de citer, il n'y a pas lieu de penser qu'elles aient varié pendant 500, pendant 1,000 ans et plus. Elles sont sous nos yeux ce qu'elles ont été pour nos devanciers, ce qu'elles seront pour les générations qui nous suivront. Les plantes des Alpes, au point de vue historique, viennent donc formellement attester la permanence de l'espèce.

« Tel est le langage de la nature, qui n'est pas celui de l'hypothèse que je combats et que voici :

« Dans l'ordre des idées émises tout récemment, on admet que chaque espèce du règne animal et du règne végétal provient d'une même origine, d'un même père, père de toute la nature vivante. Le temps produit la métamorphose des espèces, et son action, s'exerçant pendant des millions d'années, engendre des multitudes de formes auxquelles s'adaptent des aptitudes différentes. On déclare que le monde n'a subi aucun cataclysme et qu'il marche vers un avenir d'une incalculable durée. On professe que tout organisme animal ou végétal tend nécessairement vers la perfection, se modifiant sans cesse, de telle sorte qu'un jour il ne restera rien des formes actuelles sinon des formes supérieures et dans leur ensemble et dans le dernier de leurs organes.

« Tout cela est difficile à croire. Admettre en effet une origine commune pour le mammifère et l'oiseau, pour le poisson et le reptile, pour la mousse et le palmier, pour la graminée et le conifère, paraît tout aussi inexplicable que leur apparition subite sur la terre. La création rentre dans l'ordre surnaturel et échappe à nos moyens d'observation. La métamorphose des espèces, que vous dérivez de l'action du temps, n'est pas moins un fait miraculeux et votre affirmation à cet égard constitue une pure hypothèse qui vous fait oublier, paraît-il, que c'est par cette seule porte que le naturaliste peut aborder le grand problème de l'origine des êtres. Quand vous déclarez qu'aucun cataclysme n'a pesé sur le monde, il nous sera bien permis de regarder cela comme hasardé. Votre idée de faire progresser la nature organique vers un perfectionnement indéfini est-elle plus satisfaisante ? Et en quoi pourrait consister ce perfectionnement pour les animaux ? Et les végétaux monocotylédonés deviendraient-ils des dicotylédonés, les fleurs seraient-elles plus belles et les arbres plus majestueux ? Tous les animaux deviendraient-ils intelligents et ceux qui n'ont ni intelligence ni instinct finiraient-ils par acquérir l'un et l'autre ?

« Pour nous, nous aimons à croire à la stabilité des lois qui président à l'administration du monde physique ; nous voyons que tout ici-bas est si bien coordonné, que les plantes et les animaux sont si bien appropriés à leur manière d'être dans le milieu qui leur convient, que le perfectionnement indéfini que vous rêvez peut être une noble idée, mais n'a très certainement aucune racine dans la réalité des choses. A nos yeux l'homme sera toujours l'homme de Job ; la fourmi, l'infatigable et laborieuse ouvrière ; le champignon ne changera pas sa nature et l'arbre de nos jardins continuera à porter des fruits pour nous et nos neveux ! Que voulez-vous de plus que ce que nous avons sous les yeux ! N'y a-t-il pas dans cette immensité de richesses que la nature étale, plus que votre œil n'en peut contempler ? Et dans ces nuances infinies de fleurs qui décorent la surface du globe, dans cette variété prodigieuse de tons, de couleur, de parfums, n'y a-t-il pas de quoi satisfaire tous vos sens ? Vous n'admireriez pas cette multitude d'animaux si bien et si diversement organisés pour la marche, le vol, la natation, pour la vie terrestre et la vie aquatique, pour l'alimentation végétale ou animale, et cette vie merveilleuse dans les derniers êtres de l'échelle qui dépasse toute la portée de l'imagination ! Ces merveilles ne vous suffisent pas et il vous en faut de plus merveilleuses encore. Soit ! Vous voulez échapper à la création ; mais en remplaçant le rôle de la providence dans le monde par le rôle du temps dont l'action devient sans terme, en substituant le provisoire dans le règne organique à la stabilité qui en est la règle, en imposant aux espèces des métamorphoses qui ne seraient jamais définitives et qui constitueraient, selon vous, un perfectionnement, vous ne faites qu'aboutir au merveilleux. Vous décomposez le miracle de la création en croyant satisfaire à la raison ; vous avez pensé lever la difficulté de la question, et vous n'avez fait que la circonscrire dans des difficultés plus grandes encore ; vous avez voulu expliquer ce qui est inexplicable, et, à bout de voie, vous retombez devant l'éternel problème de la Genèse qui subsiste tout entier : *Numero et pondere Deus creavit.* »

M. Bouvier fait hommage à la Société de sa *Topographie botanique de la chaîne des Aravis*, comprenant l'histoire et la statistique des vallées de la Clusaz, du Grand-Bornand, du Reposoir et de Thônes.

Il met sous les yeux de la Société des exemplaires en fleurs et en fruits de la plante nouvelle qu'il a découverte, le 14 juillet 1865, dans la vallée de la Clusaz et qu'il a décrite sous le nom de *Rosa macrocarpa* à la page 21 de l'ouvrage cité plus haut. M. Bouvier serait heureux d'avoir les avis de ses confrères sur cette plante.

A propos de la communication que M. Bouvier vient de présenter à la Société, M. *le docteur Cosson* pense qu'une certaine somme de chaleur déterminée est nécessaire à chaque espèce pour fleurir et mûrir ses graines, et que, cette somme de chaleur réalisée, la floraison se produit aussi bien pour les plantes des Alpes que pour les plantes des plaines. Il cite, comme exemple, la floraison du blé qui a lieu, à la vérité, dans les montagnes deux mois plus tard que dans la plaine, mais la somme de chaleur indispensable pour amener ce résultat est toujours la même dans les deux conditions. Quant à la question de l'espèce, il n'admet pas ces modifications ni ces métamorphoses qu'on veut lui imposer. Pour ce qui le

regarde personnellement, il reconnaît l'existence de l'espèce comme un fait et, s'il lui fallait renier ses convictions entières à cet endroit, il serait plutôt disposé à renoncer à tout jamais à l'étude de la botanique.

M. Bouvier répond à M. Cosson que l'exemple choisi ne rentre pas précisément dans la catégorie des plantes alpines et qu'une plante introduite par la culture dans les montagnes ne saurait infirmer le fait physiologique qui caractérise, à son avis, leurs plantes indigènes. Relativement au point en litige et à la différence fondamentale qui lui paraît exister entre les plantes des plaines et les plantes des Alpes, il soutient que c'est l'action directe de la chaleur de l'air et du soleil qui provoque la végétation des premières, tandis que la floraison des secondes n'apparaît qu'en vertu de la chaleur du sol. C'est là ce qui explique pourquoi les plantes des Alpes fleurissent sous la neige ou dans son voisinage, lorsque la température de l'air est à peine au-dessus du point de la glace fondante. Les plantes des plaines ne présentent jamais à l'observateur un pareil phénomène. M. Bouvier se croit donc fondé à persister dans sa manière de voir et à maintenir la différence qu'il a signalée dans la floraison des plantes alpines d'une part et dans celle des plantes des plaines d'autre part. Au surplus, ce fait, ajoute M. Bouvier, n'avait pas échappé à Hoppe dont on ne récusera pas le témoignage dans la question et qui, arrivé aux premiers jours de juin 1830 dans les Alpes de Carinthie, y trouva un si grand nombre de plantes en fleurs qu'il en conclut que toutes les plantes alpines sont des plantes vernales.

M. Bouvier dit en terminant que la question de l'espèce ne saurait amener aucun dissentiment entre M. Cosson et lui, attendu que l'un et l'autre professent les mêmes idées sur ce sujet, comme la plupart des membres de la Société. En s'élevant contre le dogme de *l'immuabilité*, toute réserve faite pour l'existence de l'espèce, il a voulu parler de ces formes nombreuses que revêtent les types spécifiques et que l'école moderne déclare immuables et invariables. Cette dernière notion, que l'école nouvelle importe dans le domaine de la science, lui paraît contraire à l'observation, et l'école ancienne, en envisageant ces mêmes formes comme accidentelles et transitoires, est beaucoup plus près de la vérité. Le fait de la vie est de contracter l'empreinte de tous les accidents qui pèsent sur elle et tous les êtres organisés, végétaux et animaux sans exception, subissent des impressions diverses en raison de la diversité des influences qu'ils reçoivent, impressions qui persistent ou disparaissent avec les causes productrices.

M. l'abbe Chevallier communique une note relative aux *plantes rares* du *département*. Il les envisage au point de vue des principales stations qu'elles affectent, stations notées tant par lui que par d'autres observateurs. M. Chevallier énumère plus de 50 espèces qui méritent de fixer l'attention de la Société et sous le rapport critique et sous le rapport géographique. Il a l'espoir que bon nombre d'entre elles se rencontreront sur les pas de ses membres dans le recensement qu'ils vont opérer de la végétation de la Haute-Savoie.

La séance est levée à 3 heures.

A 4 heures, la Société fait le tour du lac à bord de la *Couronne de Savoie* qui avait été mise à sa disposition avec le plus grand empressement par la municiplité, sur la demande de la Société Florimontane. Arrivée dans les eaux de Talloires, elle est saluée par des détonations de boîtes et reçue au port par M. Poulet, maire de l'endroit. M. Poulet, obéissant à une attention délicate, offre à M. le comte Jaubert plusieurs échantillons de *Rhododendron ferrugineum,* cueillis sur le roc de Chère, une des plus basses stations de cette plante que l'on connaisse en Savoie. M. Poulet a procuré ainsi à la Société une surprise agréable qui lui a valu les remercîments de tous les membres.

Dans la soirée, le bureau de Paris et le bureau de la session se trouvaient réunis à la table de M. le Préfet. Ses hôtes ont été agréablement surpris de rencontrer, dans les salons de la préfecture, une des notabilités de la France médicale, M. Fuster, professeur de clinique à la faculté de médecine de Montpellier, qui venait d'assister à la séance d'ouverture.

2me *Journée. — Vendredi* 10 *août.*

Visite aux herbiers du docteur Bouvier et de l'abbé Chevallier. — Départ pour Thônes — Halte au pont de Saint-Clair — Herborisation à la montagne du Calvaire. — Coucher a Thônes.

A neuf heures du matin, une commission composée de MM. Main, docteur Gonthier, docteur Ripart, Manceaux, Des Etangs et Thibezard, commission à laquelle s'adjoignit M. Clos, se rendit chez M. Bouvier pour visiter son herbier. Deux genres, l'un des Alpes et l'autre du Midi, le genre *Viola* et le genre *Cistus*, furent parcourus séance tenante.

L'herbier de M. Bouvier se compose de 50 fascicules de phanérogames et de 12 fascicules de cryptogames. Trois régions s'y trouvent principalement représentées par un choix d'exemplaires cueillis de la main de son auteur : 1° les plantes des environs de Paris qui en furent le commencement en 1839 ; 2° les plantes de Montpellier et du littoral méditerranéen qu'il parcourut en 1849; 3° les plantes des Alpes (Tende, Dauphiné, Suisse et Savoie), objets d'études constantes et d'une prédilection spéciale de sa part.

On trouve dans cet herbier :

Les *ex sicatta* d'Huguenin ;

L'*herbier de Sieber*, collection rare formée en 1829, précieuse pour les plantes du Dauphiné, que M. Bouvier reçut à Paris de la part de M. Lassègue;

Les plantes et les algues de la *Normandie* du professeur Chauvin, les plantes de l'*Italie* et de la *Ligurie* du docteur Baglietto, les plantes de la *Crimée* et de *Saint-Pétersbourg*, de l'expédition de *Morée* de Gittard, les plantes de la *Garonne* de Chanbard, des îles d'*Hyères* de Requien, de la *Saxe* de Lechler, de l'*Espagne* de MM. Boissier et Reuter, de l'*Algérie* de M. Durieu de Maisonneuve.

De plus MM. Beautemps, de Schœnefeld, Cosson, Irat, Alfred Lecler, Puel, Mandon, Sagot, Kralik, Ramond, Maire, Guillon, Cadet de Chambine, Chavin, Gariod, Jordan, Roffavier, Aunier (de Lyon), Ayasse (de Nice), Rancoulet (de Montpellier), Palun (d'Avignon), Morière (de Caen), docteur Lecler (de Metz), docteur de Rostaing de Rivas (de Nantes) ont contribué à l'enrichir de leurs localités respectives.

La même commission se rendit ensuite chez M. l'abbé Chevallier, pour prendre connaissance de ses collections. L'herbier de M. Chevallier est riche en plantes d'Allemagne, de France, d'Italie et de Sicile et surtout en plantes des Alpes qui ont été en grande partie récoltées par lui dans les stations les plus classiques.

A dix heures, M. le comte Jaubert prend la route de Thônes, accompagné de M. Vigineix. A une heure après midi, quatre voitures dont une diligence à quatorze places emportent à toute vitesse la Société Botanique du côté de Thônes.

Au Pont de Saint-Clair, courte halte M. Bouvier, chargé de la direction de la Société, la conduit à l'inscription romaine et, chemin faisant, fait remarquer à ses confrères les plantes remarquables de l'endroit. *Athamanta cretensis*, *Potentilla caulescens*, *Euphrasia salisburgensis*, *Arabis stricta*, *Hieracium amplexicaule*, *Hieracium Jacquinii et Daphne alpina* en fruit que M. Gonthier fils rapporte des rochers qui sont en face du pont, prennent successivement place dans nos boîtes et y commencent la première assise de notre campagne.

Au-delà d'Alex, les pionniers de la bande rencontrent le joli *Cyclamen europæum* aux fleurs purpurines que tout le monde se passe de main en main.

Arrivée à Thônes à cinq heures, la Société se dirige à la montagne du Calvaire qui est escaladée en un clin d'œil par trente-deux membres.

Au début, M. Manceaux nous fait remarquer l'*Echium Wierzbickii* qui diffère du type par ses étamines incluses. Auprès de la chapelle on trouve le *Senecio viscosus* et en abondance l'*Artemisia Absinthium*. En tournant à gauche, on suit un sentier rapide pratiqué sur le revers occidental et on récolte entre autres plantes : *Geranium columbinum, Helianthemum canum, Helianthemum fumana, Dianthus sylvestris, Anthyllis montana* (1), *Geranium Sanguineum, Geranium molle, Arabis hirsuta, Alsine mucronata, Œthionema saxatile, Trifolium medium, Rumex scutatus, Bupleurum falcatum*.

Malgré la rapidité de la pente, tout le monde parvient au point culminant, dans une petite plaine qu'on appelle l'*Ermitage* et qui était jadis habité par un ermite, si l'on en croit la tradition du pays. Les seules plantes fleuries en cet endroit sont l'*Euphrasia montana* et l'*Euphrasia ericetorum*.

En descendant sur le côté opposé, *Globularia vulgaris, Globularia cordifolia, Gentiana cruciata* se trouvent sur nos pas. De retour à la plateforme du Calvaire, M. Bouvier signale le *Cyclamen europæum* qui doit être en fleurs sous les hêtres de cet endroit. On se met en quête de la plante en question qui est bientôt découverte et récoltée sur une grande échelle. M. Hénon nous montre plusieurs champignons remarquables par leurs grandes dimensions et la vivacité de leurs couleurs qu'il vient d'y récolter. Ce sont *Hydnum repandum, Cantharellus cibarius, Hydnum cervinum* et *Agaricus acris*, qui terminent la récolte de la journée.

3e *Journée. — Samedi* 11 *août.*

Ascension au Mont-Charvin.

La caravane, composée de 29 personnes et confiée à la direction de M. le docteur Bouvier, se met en marche à 7 heures par la route des Clés. Le temps est douteux, mais les dispositions du personnel sont des meilleures.

M. le docteur Hénon accompagne ses confrères jusqu'à Manigod et leur fait remarquer la présence du *Salix daphnoides* sur les bords de la route. De temps à autre on voit apparaître *Rosa sepium, Digitalis grandiflora, Verbascum nigrum*.

Au hameau de Joux, à 3 kilomètres de Manigod, on aperçoit à droite et sur la rive gauche du Fier qui coule dans une excavation profonde, la montagne de *Gros-Sullin*, de 1800 mètres d'altitude, entièrement recouverte de gazon jusqu'à son sommet. Cette montagne sépare la vallée du Bouchet de la vallée de Manigod.

Viennent successivement les hameaux de Tournans, de la Chenale et de Charmette.

Là, les membres de l'expédition pénètrent dans une maison pour juger de la disposition des cheminées du pays, disposition que l'on retrouve dans toutes les habitations des montagnes. Ces cheminées sont construites en bois, affectant une forme rectangulaire très évasée dans le bas et rétrécie à la partie supérieure. Elles se recouvrent à leur sommet d'une soupape qui s'élève ou s'abaisse à volonté au moyen d'une tige inflexible qui les parcourt dans toute leur longueur. C'est dans ces cheminées que les gens du pays soumettent à l'air et à la fumée pendant plusieurs mois le salé de leur maison : il en résulte une qualité particulière qui le fait rechercher sous le nom de *Sale de montagne*, qualité que l'un de nous, M. de Martin, attribue à la présence de l'acide *pyro-gallique*, développé dans le ligneux des parois.

Au dernier hameau, *sous l'Aiguille* (ainsi nommé d'un rocher qui s'élève perpendiculairement au-dessus en guise d'obélisque), plusieurs de nos membres récoltent *Rosa tomentosa, R. coriifolia*, et bientôt après M. Gonthier fils apporte à M. Bouvier de beaux échantillons du rosier qu'il a désigné sous le nom de *Rosa macrocarpa*. Sur les bords d'un ruisseau notre attention est attirée par *Campanula pusilla, Saxifraga aizoides, Veronica fruticulosa, Veronica nummularioides* Lecoq et Lam., qui se distingue par ses tiges étalées-radicantes, par ses feuilles presque orbiculaires et par ses fleurs d'un bleu foncé, en grappes velues-glanduleuses.

Une route rocailleuse des plus ardues s'ouvre devant nous en ligne droite, flanquée de sapins à droite et à gauche. Durant ce trajet apparaissent *Calamentha grandiflora, Astrantia major, Trifolium montanum, Crepis blattarioides, Carduus defloratus, Festuca nigrescens, Veronica officinalis, Aspidium lonchytis*, et quelques mousses comme *Tetraphis pellucida, Polytrichum alpinum, Leskea julacea* et *Leskea catenulata*.

Après la forêt vient le Fier dont il nous faut affronter les eaux rapides et écumantes et nous n'avons, pour le traverser, que deux maigres troncs de sapins qui s'étendent parallèlement entre les deux rives. Avec un peu de patience, toute la colonne se tire à merveille de cette première difficulté, jusqu'à notre honorable doyen, le docteur Mignot, qui a ses 75 ans au service d'une force de volonté rare et qui s'est bien promis d'escalader le Charvin à l'égal des plus intrépides de la bande.

De la passerelle au premier chalet, nous avons une demi-heure de marche à fournir, moitié à l'ombre des sapins et moitié à ciel découvert.

La première moitié de ce trajet nous vaut : *Veronica aphylla, Carum carvi, Hieracium villosum, Anemone alpina* fructif., *Scabiosa lucida, Campanula rhomboidalis, Actæa spicata, Rubus saxatilis* en beaux fruits rouges, *Crepis aurea, Trifolium badium, Onobrychis montana, Gnaphalium norvegicum, Botrychium Lunaria, Bartramia Æderi, Pettigera scutata*. — M. Lombard (du Vigan) rencontre dans ce point l'une des plantes les plus rares de l'Europe, le *Corallorrhiza Halleri* Rich. A cette nouvelle la bande émotionnée multiplie ses recherches qui demeurent stériles.

En sortant du bois nous apercevons sur notre gauche le Charvin, dont la sommité est voilée par quelques nuages, et droit devant nous, le chalet qui doit marquer notre première étape. Nous cheminons insensiblement au travers des feuilles du *Petasites albus* qui abonde en cet endroit, butinant par ci par là, tantôt dans les détritus de pierres mobiles, tantôt sur les bords du Fier : *Cerinthe alpina, Cynoglossum montanum, Gypsophylla repens, Pimpinella magna* v. rosea. *Daphne mezereum, Veronica verna* fructif., *Crepis paludosa, Ranunculus aconitifolius, Bryum ventricosum* et *Aronicum scorpioides*.

A onze heures et demie, la caravane, passablement affamée par cinq heures de marche, arrive au chalet qui est situé à la limite des arbres, à 1,600 mètres.

Au départ, M. l'abbé Chevallier arrive, accompagné de MM. les abbés Débiolle et Geny, vicaires de Manigod, qui veulent bien nous venir en aide et nous prêter le secours de leur expérience relative à la route du Charvin. Le ciel se voile et nous n'avons bientôt plus à compter qu'avec les brouillards. Nous récoltons cependant avec empressement les intéressantes plantes que voici : *Thalictrum aquilegifolium, Cochlearia saxatilis* fructif., *Pedicularis Barelierii, Oxytropis montana, Aster alpinus, Hedysarum obscurum, Alchemilla alpina, Gentiana verna, Plantago alpina, Pl. montana, Rosa alpina* (folia), *Gentiana acaulis*.

Nous passons à côté du *chalet du haut du Fier*, dont

(1) Thônes est à 625 mètres d'altitude, et en portant à 25 mètres plus haut le point en question, nous aurons 650 mètres environ pour la station de l'*Anthyllis*.

l'altitude, déterminée en 1852 par M. Plantamour, de Genève, est de 1770 mètres. De nouvelles surprises nous attendent le long de notre route qui est toute détrempée : *Cirsium spinosissimum, Campanula barbata, Senecio Doronicum. Luzula multiflora* v. conjesta, *Luz. spicata, Geum montanum, Silene acaulis.* Quittant un plateau gazonné, nous abordons des rochers humides qui nous procurent : *Saxifraga oppositifolia. Arabis alpina, Lepidium alpinum, Marchantia conica.*

Nous descendons ensuite dans une espèce d'entonnoir où règne une température froide et humide et où nous trouvons disséminés en petit nombre d'individus : *Aronicum scorpioides, Saxifraga muscoides, Thlaspi rotundifolium, Soldanella alpina.*

Nous touchons à la source du Fier qui consiste en un simple filet d'eau, alimenté par une épaisse couche de neige s'étendant à la base d'une vaste surface triangulaire, à l'aspect lisse et nu, qui nous domine et qui n'est autre que le Charvin. Nous ne pouvons attaquer ce dernier que par ses côtés, ou par le nord du côté du lac, ou par le midi. A ce moment, un épais brouillard nous enveloppe et ne nous permet plus de rien distinguer. Au sud est une rampe des plus abruptes, des plus difficiles à tenir : c'est par cette voie que nous tentons de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes renfermés.

Les efforts se multiplient, on fait assaut de courage, et à force de tâtonnements et de zig-zags sur ce sol durci, MM. Clos, Bouvier, Gonthier fils, Doumet, Chatin fils, Hardy, Tantenstein, Rouillé et Pratz-Marca prennent possession de la crête à deux heures et demie (1). Nous étions saisis et par la température sensiblement abaissée de la station et par un brouillard si épais que nous avions peine à nous compter. Une demi-heure après arrive par petits détachements la division conduite par M. l'abbé Chevallier, et, dans le nombre, M. le docteur Mignot, qui reçoit des félicitations bien dues à son courage et à sa rare énergie. Notre troupe, ainsi ralliée au complet sur ce sommet inhospitalier, reçoit en surcroît le baptême de la neige qui tombe par raffales, et c'est à ce moment, qu'à notre grande surprise, la carte de M. le comte Jaubert est remise à M. Bouvier par un montagnard de Serraval.

Notre Président, inquiet sur le sort de sa troupe, avait quitté Thônes sur les dix heures du matin et, croyant prendre la route de Manigod, était arrivé à Serraval par l'inexpérience de son conducteur qui ne connaissait en aucune façon la localité. Il nous prévenait que des voitures nous attendaient à Manigod. M. Bouvier fait dire à M. le comte Jaubert par le même messager que toute la colonne est saine et sauve au sommet de la montagne et que la neige qui vient de l'assaillir ne lui permet pas d'y prolonger son séjour. Il ajoute que la descente va s'opérer incontinent sur Manigod. A 3 heures et demie, l'ordre de la retraite est donné.

Au village de Joux, l'avant-garde, devenue le *bataillon sacré* de l'expédition et composée de MM. Bouvier, Gonthier fils, Manceaux, Tantenstein, Hardy, Chatin fils, Pratz-Marca et Manche, s'arrête chez un bon montagnard qui met à sa disposition du vin, du sucre, de l'eau chaude et un excellent fromage. Un charmant petit garçon de six ans honore les nouveaux venus de deux beaux bouquets cueillis dans le jardin de la maison et consacre doublement le souvenir de notre passage au village de Joux.

A Manigod, le *bataillon sacré* continue sa marche au pas de gymnastique. Il franchit en 45 minutes les 11 kilomètres qui marquent la distance de Thônes à Manigod, et, en entrant à Thônes, serre la main à deux nouveaux membres de la Société, MM. De Sénot et Des Etangs.

A huit heures, tout le personnel était de retour.

(1) Une determination de M. Plantamour, prise en 1853, donne à la cime du mont Charvin une altitude de 2,412 mètres.

4me journée. — Dimanche 12 août.

Départ de Thônes pour le Grand-Bornand. — Course au Mont-Châtillon. — Coucher au Grand-Bornand.

A neuf heures, le *bataillon* traverse les Villards, charmant village dont les constructions en bois sont disposées des deux côtés de la route. Parvenus au col de St-Jean-de-Sixt, les pérégrinateurs jouissent de la belle perspective que leur présentent les nombreuses crêtes de la chaîne des Aravis qui se déploie sur leur droite. Au pont des Enterrois, ils remarquent en parfait état de fructification le *Capsella rubella* de Reuter.

Une caravane de vingt-cinq personnes part à midi pour le Mont-Châtillon. — Plusieurs routes y conduisent, ayant chacune leur côté intéressant. Celle du *Nant-Robert* nous est conseillée comme étant la plus directe et la plus facile.

A partir de la chapelle Nant-Robert, le sentier est bordé de haies touffues dans lesquelles dominent deux variétés du *Rosa Reuteri,* l'une *A., genuina* avec des pétioles dépourvus de glandes et des folioles simplement dentées, l'autre *B., glandulosa* avec des pétioles glanduleux et des folioles bi-dentées. Plus loin nous rencontrons le *Rosa coriifolia,* et en entrant sous de beaux sapins nous voyons tout autour de nous, *Poa nemoralis* v. *montana, Campanula rapunculoides, C. trachelium, C. rhomboidalis.* La première division de notre colonne fait un halte sous ce magnifique ombrage et rallie la seconde qui suivait à distance. M. Hénon profite de cette circonstance pour nous raconter divers épisodes qui ont trait à l'existence du regrettable Moquin-Tandon dont les derniers moments furent abreuvés de tant d'amertume.

Nous poursuivons notre route en récoltant *Rosa alpina, R. pomifera, Centaurea scabiosa, C. montana, Trifolium medium, Astragalus glycyphyllos, Prenanthes purpurea, Veronica urticifolia, Valeriana montana.* La pluie vient nous enlever les belles espérances qui se rattachaient à cette course. Un bois de sapins, au pied desquels sont entassés des blocs de rochers, sert d'abri momentané à la bande. On remarque, durant cet intervalle : *Epipactis rubra, E. latifolia, Stachys alpina, Calamagrostis argentea, Campanula barbata, Betonica hirsuta, Pyrola secunda, P. minor, Thesium alpinum, Geranium sylvaticum, Lycoperdon pedunculatum* et *Sanicula europæa.* Cette dernière nous vaut un moment d'hilarité par la sentence assez connue de l'école de Salerne qu'un de nos membres nous remet en mémoire :

Avec la Bugle et la Sanicle,
Aux médecins je fais la nique.

M. Hénon nous fait remarquer sur la racine du *Melampyrum sylvaticum* des suçoirs qui s'aperçoivent parfaitement à l'œil nu, disposition qui fait de la plante un véritable parasite et qui ne permet pas d'élever le moindre doute à cet égard.

Quelques plantes, les dernières de la journée, ont encore fixé notre attention, ce sont : *Arnica montana, Cotoneaster vulgaris, Cratægus Aria, Rhododendron ferrugineum, Veronica fruticulosa, Triglochin palutre, Lonicera alpigena.* A deux heures et demie, une partie de la Société fait entrée au chalet de Châtillon.

François Missillier, propriétaire du chalet, nous fait les honneurs de son habitation avec une cordialité qui n'est pas rare chez le montagnard.

A trois heures, la pluie devenant toujours plus forte, la caravane bat en retraite et renonce à gravir la cime du Châtillon.

5e journée. — Lundi 13 août.

Départ du Grand-Bornand pour Bonneville.

A six heures du matin, malgré la pluie, M. Bouvier se rend au Saugy, vallécule pittoresque qui s'ouvre sur la

route du Chenaillon, en possession de quelques bonnes espèces. Il en rapporte *Rosa resinosa, R. subylobosa, R. macrocarpa, R. montana, R. Reuteri* et une variété de cette dernière espèce à fleurs blanches et à folioles orbiculaires d'un vert-jaunâtre, qu'il distribue entre ses confrères.

A huit heures, M. le comte Jaubert part pour Bonneville. A onze heures, c'est le tour du *bataillon sacre* qui s'engage courageusement dans les gorges d'Entremont, sur une route couverte d'eau en plus d'un endroit. Au Petit-Bornand, le *bataillon* reçoit un excellent accueil de M. le curé, qui lui montre, dans une pièce du presbytère, le célèbre tableau de la *Descente de Croix* d'un maître italien, dont la commune est en possession depuis un temps immémorial.

Parvenu à un point élevé de la route, le *bataillon* jouit d'un beau coup d'œil sur la vallée de l'Arve. A l'entrée de Bonneville, la voie est barrée par une nappe d'eau. Force est de s'en remettre à une charrette à bras pour conjurer cet obstacle.

6e *journée. — Mardi 14 août.*

Séance à Bonneville.

La séance est ouverte à 3 heures, à l'hôtel-de-ville. En l'absence de M. Clos, président de la session, parti le matin même pour Toulouse, M. le docteur Bouvier occupe le fauteuil. Il est assisté de MM. Des Etangs et Bonamour, vice-présidents, Blanche et de Martin, secrétaires.

M. le Président prie M. le Sous-Préfet de l'arrondissement et M. le Maire de Bonneville de vouloir bien prendre place au bureau.

M. le Maire souhaite la bienvenue à la Société et lui exprime ses regrets de ne pas la posséder dans la journée du 15 août à Bonneville pour la fête de l'Empereur. Pour ce qui le regarde, il ne peut s'associer à ses travaux, mais il compte sur un savant modeste (1) de la localité auprès duquel la Société trouvera tous les renseignements désirables sur le Faucigny, qu'il connaît fort bien. M. le Maire termine en remerciant la Société botanique de l'honneur qu'elle a bien voulu faire à la ville qu'il administre.

M. le Président remercie M. le Maire de ses obligeantes paroles et lui répond que la Société serait volontiers restée un jour de plus à Bonneville si elle n'était liée par un programme d'explorations à réaliser pour atteindre le but qu'elle s'est proposé dans le département de la Haute-Savoie.

Par suite de la présentation faite dans la séance d'ouverture, M. le Président proclame l'admission de M. Latteux d'Espagne, présenté par MM. Chatin et Fournier.

M. Bouvier rend compte de l'herborisation faite le 11 août au Mont-Charvin; M. Blanche, secrétaire, fait un rapport sur la course de l'avant-veille au Mont-Châtillon. — M. Blanche lit une *note* de M. Clos, relative au *Silybum marianum* et *viride*. Suivant l'auteur de la note, le *Silybum marianum* est une plante introduite, devenue spontanée, et son usage culinaire justifie jusqu'à un certain point la préférence accordée aux individus mâculés au détriment des individus verts : d'où l'extension prodigieuse des premiers sur les seconds.

M. le comte Jaubert communique quelques particularités qui ont trait aux plantes qu'il a observées depuis l'ouverture de la session. L'objet de cette communication porte notamment sur le *Silene glareosa* des Barattes, le *Rhododendron ferrugineum* de Talloires, l'*Anthyllis montana* du Calvaire de Thônes, le *Saule en arbre* de Châtillon mesurant 1 mètre 90 de circonférence, le *Centaurea nervosa* Vill. du même endroit, le *Neottia æstivalis,* le *Drosera longifolia* et le *Senecio Jacobæa* v. *flosculosa* du Petit-Bornand. M. le comte signale l'infériorité de la station de l'*Anthyllis* à Thônes comme digne de remarque.

A ce propos M. Bouvier dit qu'il a trouvé la même plante à Saint-Germain près Aix-les-Bains, dans une station plus basse encore, et M. Des Etangs ajoute qu'à Châtillon l'*Anhyllis* est à 100 mètres plus bas qu'à Thônes.

M. Doumet fait un rapport sur un *hygromètre en bois,* très usité à Thônes et qui a été introduit dans le pays par M. Bianco, juge de paix à Montmélian. Il termine par cette remarque que la Société ne s'occupe pas seulement de botanique, mais encore de tout sujet utile, et, dans l'espèce, il n'a pas fait autre chose que de la botanique appliquée à la météorologie.

M. Des Etangs soumet à la Société une nouvelle espèce de *Ranunculus* de la section *Batrachyum,* voisine du *R. Aquatilis* dont elle n'est peut-être qu'une nouvelle variété des plus remarquables.

M. Hénon présente quelques considérations sur les *produits* de Bonneville et appelle l'attention sur deux plantes utiles du pays dont les applications ont une grande importance. Il existe, dit-il, trois natures de poiriers cultivés en Savoie : le poirier à cidre, le poirier à couteau et le poirier à sécher pour manger en hiver (le fruit de ce dernier est vulgairement connu sous le nom de *kergne*). Le poirier maude est peu connu hors de la Savoie, il donne du cidre en abondance qui ne se conserve qu'une année à peine, tandis que le cidre de pommes se conserve plus longtemps. On les mélange avec bénéfice. Il déposera du reste une note à ce sujet, note qui sera accompagnée d'un dessin pour la fixation de l'espèce.

De plus, Bonneville a du bon vin rouge et compte dans ses environs un hameau qui produit un vin blanc recherché : c'est le vin de champagne de la Savoie. M. Hénon regrette que Bonneville réserve exclusivement pour son usage ce précieux produit qui serait susceptible d'une exportation très étendue dans laquelle le propriétaire trouverait la source d'un commerce lucratif.

M. Cosson fait l'*éloge de Bourgeau,* l'infatigable collecteur, qui n'est pas un savant sans doute, mais qui est doué d'un grand coup d'œil pour reconnaître les plantes. Il arriva à Paris chez M. Cosson avec une lettre de recommandation de la part de M. Seringe qui l'avait employé tout d'abord. L'auteur de la *Flore parisienne* adressa notre modeste compatriote à M. Webb qui le fit partir en 1847 pour les Canaries. Bourgeau recueillit de magnifiques échantillons dans ces parages d'où il rapporta 67 espèces nouvelles pour la science. — Une association ayant été formée pour l'exploration de la France et de l'Europe méridionale, Bourgeau y fut attaché en qualité de collecteur. Son début dans la partie espagnole des Pyrénées lui procura 800 espèces à plus de 30 échantillons chacune en une seule année, et de plus un genre nouveau.

Chaque année depuis 20 ans, Bourgeau a colligé près de 500 espèces. Les Canaries, le midi de la France, la Corse, l'Algérie, le Portugal ont été successivement le théâtre de ses recherches. Il est allé sept fois en Espagne où il a rassemblé une collection de 3,000 espèces, aujourd'hui classique. Plus tard il alla poursuivre ses recherches dans l'Asie mineure, en Cilicie et en Arménie et, comme toujours, ses investigations aboutirent aux plus heureux résultats.

Aujourd'hui Bourgeau est au Mexique, attaché par le Ministre de l'instruction publique à la Commission scientifique que le gouvernement a envoyée dans ce pays à la suite de notre armée. Il est né au village de Brizon, tout près de Bonneville. Il touche à sa cinquantième année. C'est un des hommes les plus distingués dans sa spécialité et un collecteur des plus éprouvés et des plus remarquables que la recherche des plantes possède en ce moment.

M. le Président remercie M. Cosson d'avoir bien voulu restituer à la biographie du Faucigny un homme d'une incomparable valeur dont le pays ignorait jusqu'ici les

(1) M. François Dumont.

titres à l'estime de la science. Il le remercie des termes chaleureux dans lesquels il a signalé l'honnêteté, le courage et cette franche bonhomie qui ont valu à Bourgeau des amis sous toutes les latitudes qu'il a parcourues, qualités solides sinon brillantes qui resteront toujours le trait distinctif de l'enfant des Alpes. Il s'associe, pour sa part, au juste tribut d'éloges qui lui ont été donnés et il aime à croire que le souvenir que la Société botanique vient de lui consacrer dans son propre pays, et que le salut qu'elle lui envoie de Bonneville sera pour le fervent missionnaire de la botanique sur les routes brûlantes du Mexique le plus noble des encouragements comme la plus belle des récompenses de la vie militante.

Voilà pour le présent, dit M. Bouvier; quant au passé, Bonneville a deux souvenirs d'un autre ordre que la Société ne peut manquer d'accueillir et qu'elle voudra bien me permettre de lui rappeler. Tout près d'ici, à Cluses, est né vers 1814 un naturaliste de ma connaissance qui fut, pendant vingt ans, aide-minéralogiste au muséum d'histoire naturelle et qui a eu le mérite d'enrichir la collection minéralogique de notre plus grand établissement scientifique de nombreux échantillons recueillis en Suisse et dans le Tyrol autrichien.

Collaborateur de plusieurs ouvrages importants, Hugard avait obtenu l'approbation de l'Académie des sciences pour un mémoire sur *les formes cristallines de la chaux sulfatée*. Il a succombé en 1861, après deux ans d'une cruelle maladie, laissant sans appui une jeune veuve avec deux filles en bas âge. Le conseil de la Société des amis des sciences s'est montré sympathique aux malheurs de cette intéressante famille qui a été soutenue par ses bienfaits.

C'est encore près de Bonneville, c'est du Brizon que de Saussure, en 1759, à l'âge de 19 ans, aperçut pour la première fois le splendide spectacle des glaciers du Mont-Blanc. De là naquit cette vocation alpestre qui ramena invariablement, pendant trente-six ans, l'éminent Genevois dans les Alpes du Faucigny. Nous pouvons avec d'autant plus de justice rappeler ici le nom de Saussure que c'est par la botanique qu'il a débuté dans la science, et que c'est par elle qu'il a terminé sa noble existence. Ce grand observateur brillait surtout par les qualités du cœur, et il suffit d'ouvrir les *Voyages dans les Alpes* pour retrouver les palpitantes émotions qui s'emparaient de son âme en face des grandes scènes de la nature. C'est là le secret qui a popularisé son œuvre et qui imprimera toujours le sceau de l'immortalité aux productions de l'intelligence. De Saussure a eu ce mérite, et ce mérite n'est pas quelque chose d'ordinaire dans l'histoire des hommes de science.

La séance est levée à cinq heures pour être reprise à huit heures du soir, à l'*Hôtel des Balances*.

A propos de la communication faite précédemment par M. des Etangs, M. Rivière dit qu'il a observé, le 1 r septembre 1864, dans les deux lacs du mont Cervin, une espèce de *Ranunculus aquatilis* dont la floraison se fait à 25 centimètres au-dessous du niveau de l'eau. M. Cosson demande si les fleurs étaient conniventes. M. Rivière répond qu'elles étaient ouvertes, circonstance qui ne peut s'expliquer que par la présence d'une bulle d'air qui aura produit l'expansion des pétales.

M. le docteur Perrier (de Caen) présente des échantillons de *Lathyrus aphacca*, chez lesquels il a observé le fait d'une double floraison.

M. le Président annonce deux nouvelles présentations.

M. le comte Jaubert parle de l'*emploi des noms vulgaires* comme adjuvant dans la distinction des espèces. M. Cosson appuie cette manière de voir et dit que chez les Arabes de l'Algérie, les noms vulgaires des plantes sont très répandus. M. Bouvier, tout en reconnaissant l'importance que les noms vulgaires peuvent avoir dans les questions d'origine et de géographie botanique, ne croit pas qu'ils puissent être d'un grand secours dans la détermination des espèces. Il cite comme exemple le *Genipi*, dont la dénomination est appliquée à l'*Artemisia glacialis* dans la vallée du Mont-Cenis, et réservée au contraire par les montagnards de Thônes à l'*Artemisia mutellina*. M. Dumont partage l'avis de M. Bouvier. Ainsi, il a vu, dans les montagnes de la Tarentaise et du Faucigny, l'*Achillea nana*, l'*Artemisia atrata*, le *Ranunculus glacialis* également confondus sous le nom de *Genipi*.

En l'absence de M. Eugène Fournier, M. Bouvier donne connaissance d'une *Flore morphologique et synoptique de la France*, entreprise par la librairie Germer-Baillière, de Paris. Cet ouvrage paraîtra dans le format grand in-8° avec de nombreuses figures intercalées dans le texte. Rédigé en français, il comprendra à la fois les végétaux phanérogames et les cryptogames. Le plan de cet ouvrage permettra d'attacher à son élaboration tous les botanistes français, soit comme monographes des différentes familles de la Flore, soit comme consultants.

Les botanistes qui prêteront leur concours à cet ouvrage sont prévenus que, sur leur demande, leur rédaction sera rétribuée à raison de 64 francs la feuille. La direction principale de cet ouvrage a été confiée à M. Eugène Fournier.

La séance est levée à onze heures du soir.

7e, 8e *et* 9e *journées.* — 15, 16 *et* 17 *août.*

Départ de Bonneville pour Sallanches. — Course par Brizon, le col de Balafrasse, le Reposoir, le Mery et descente sur Sallanches. — Herborisation au lac de Flaine.

Dans la matinée du 15, M. le comte Jaubert nous fait ses adieux. C'est avec peine que nous assistons au départ de notre président, qui a veillé avec une sollicitude constante au bien-être de sa famille pendant cette première moitié de la campagne.

La Société se fractionne en deux bandes, l'une se dirige sur Sallanches par la vallée de l'Arve, l'autre avec MM. Hénon, Cosson et Doumet, gagne le village de Brizon, sous la conduite de Joseph Timothée, qui lui fait les honneurs de sa collection et à laquelle il distribue un certain nombre de plantes. On récolte durant ce trajet le *Saxifraga mutata*, quelques racines d'*Epipogium Gmelini*, une des plantes les plus rares de nos Alpes, et l'on parvient, à huit heures du soir, dans un chalet où l'on passe la nuit.

Le lendemain 16, la même bande traverse le col de Balafrasse, visite le lac des Colombiers et vient, par une descente pénible, coucher au Reposoir, où M. le curé met avec le plus grand empressement son presbytère à la disposition des voyageurs. — Dans la journée du 17, on remonte la vallée du Sommier, puis on gravit les pentes herbeuses du Méry pour aller rejoindre, non sans peine, le passage de la Cheminée. A huit heures du soir, la courageuse bande entre a Sallanches.

Pendant ce temps et sur un autre point, MM. Eugène Fournier, Personnat, Bardel et le Frère Valfrid, partis de Sallanches, s'élevaient jusqu'à 2,500 mètres, couchaient le 16 aux chalets de Flaine, et rentraient à Sallanches après une herborisation fructueuse.

10e *journée.* — *Samedi* 18 *août.*

Séance à Sallanches.

Le passage de la Société à Sallanches a été un véritable événement, ou plutôt une fête au-delà de tout éloge, que l'administration locale lui avait préparée. Dans la grande et belle salle de l'hôtel-de-ville, disposée dans le meilleur goût pour la circonstance et ornée de toutes les richesses de Flore, se pressait une société nombreuse et choisie. Les dames de Sallanches, sur l'invitation du comité de la session, avaient bien voulu prêter le charme de leur présence à notre réunion toute scientifique. Le son du canon, les

accords de la musique locale, la compagnie des pompiers, toutes les forces vives de la petite ville se réunissaient à l'envi pour honorer les disciples de de Linné.

Mgr Tissot, évêque de Milène et vicaire apostolique de Vizagapatam, de passage à Sallanches, veut bien accepter la présidence honoraire. A ses côtés siégent au bureau, M. le docteur Bouvier, président de la séance, M. l'abbé Chevallier, vice-président de la session, M. le docteur Fournier, vice-président de la Société, MM. Blanche et de Martin, secrétaires.

La séance ouverte à 3 heures, M. Alexandre Curral, maire de Sallanches, prononce le discours suivant :

« Monsieur le Président et Messieurs les membres du Congrès botanique de France,

« Notre modeste cité tient à honneur insigne d'avoir été choisie pour une des principales étapes de vos pérégrinations scientifiques; elle enregistrera ce souvenir parmi les faits les plus précieux de ses annales.

« Soyez les bienvenus, vous qui, à l'exemple des de Saussure, des Agassiz et des Pischner, de votre sœur la Société de géologie de France et, ne l'oublions pas, de nos savants officiers de l'état-major, venez explorer nos montagnes au nom des nobles et utiles délassements de Flore, et qui butinez pour la science ;

« Vous qui rendez manifeste la puissance du Créateur, en scrutant dans ces familles, dans ces nationalités bien définies, les mystérieuses lois d'harmonie de ce beau règne, la parure du globe, dont les innocentes et fécondes amours nous donnent chaque année, selon l'heureuse devise de notre ancienne Société Florimontane, le beau et le bon, *flores et fructus;* de ce beau règne auquel nous sommes tous redevables, tant profanes que savants, pour lui avoir tous emprunté ses mystérieux hiéroglyphes dans le langage du cœur.

« Oui, Messieurs, au nom des bienfaits de la science, au nom de la supériorité des jouissances de l'âme sur celles du corps, au nom de l'honneur de nos vallées;

« Soyez les bien et honorés reçus, que notre climat vous soit doux, que le temps vous soit clément, que la Flore de nos montagnes vous soit souriante, pour nous mériter des disciples et des émules des de Linnée et des de Jussieu l'adieu du revoir. »

Par suite de la présentation faite dans la dernière séance, tenue à Bonneville le 14 août, M. le Président proclame l'admission de :

M. Dumont François, pharmacien à Bonneville, présenté par MM. le comte Jaubert et Bouvier;

M. Rey Michel, neveu, avocat à Bonneville, présenté par MM. les docteurs Cosson et Bouvier.

M. le Président annonce une nouvelle présentation.

M. Doumet fait un rapport sur l'herborisation du Reposoir et du Méry. Il rend hommage aux nobles sentiments et à cette pureté de race qu'il a été heureux d'observer chez les montagnards du Vergy.

M. Hénon présente quelques considérations sur les cryptogames qu'il a observés durant la course du Reposoir. Il note surtout l'*Echinella circularis,* une des algues les plus rares de France, plusieurs mousses, plusieurs lichens, plusieurs champignons. Sous le gouvernement piémontais, dit M. Hénon, on faisait dans ce pays un grand usage des champignons, et en ce moment, il est regrettable qu'on laisse perdre une si grande quantité de substances alimentaires mises par Dieu à la libre disposition de l'homme. L'*Agaricus psittacinus,* l'*Æcidium amelanchieri, Æ. cancellatum, Æ. Cratægi* deviennent entre ses mains matière à des observations du plus haut intérêt.

M. Personnat met sous les yeux de la Société une nouvelle espèce d'hellébore qu'il dédie à la Société botanique sous le nom d'*Helleborus Societatis.*

M. l'abbé Chevallier communique une *note* sur les *Saussurea alpins*, et se demande si, dans cette multiplicité de formes, il n'y a pas une espèce nouvelle (*Saussurea intermedia ?)* ou bien des formes différentes d'une même espèce.

M. Cosson s'associe aux réserves de M. Chevallier et croit, en se fondant sur le caractère polymorphe du genre *Saussurea*, qu'il n'y a pas là d'espèce nouvelle, mais seulement des passages.

M. Fournier développe son rapport sur l'herborisation au lac de Flaine et rend hommage au frère Valfrid, le directeur des Frères des Ecoles chrétiennes, qui a su créer à Sallanches un véritable musée qui acquiert de jour en jour plus d'importance. Du reste, le frère Valfrid n'en est pas à son coup d'essai : autant il en avait fait à La Motte pour l'étude de la botanique générale, autant il en a fait à Thonon.

Nous regrettons de ne pouvoir consacrer à cette séance, l'une des plus laborieuses de la session, les développements qu'elle comporte; la longueur de cet article et le peu de place dont nous disposons, nous force d'abréger. Des détails plus complets paraîtront dans le *Bulletin* de la Société.

11e, 12e, 13e *et* 14e *journées.* — 19, 20, 21 *et* 22 *août.*

Départ pour Saint-Gervais et la vallee de Montjoie. — Herborisation au glacier de Tré-la-Tête et au col du Bonhomme — Course à la Mer de Glace. — Seance de clôture à Chamonix.

Dans la matinée du dimanche 19, MM. Gonthier, Champeaux, Bouvier, Tantenstein, Prat-Marca, Hardy et Manche, se dirigent sur l'Etablissement de Saint-Gervais. Ils y trouvent un excellent déjeuner qui leur est offert par le docteur Billout, inspecteur de l'Etablissement, et M. l'abbé Pignarre, aumônier. Le gros de la troupe y vient les rejoindre vers une heure, et, après la visite de l'Etablissement, avise le chemin de la vallée de Montjoie, tandis que MM. Lombard, Bouvier, Gigot et de Martin prennent la voie de Chamonix.

Nos explorateurs du col du Bonhomme et de Tré-la-Tête sont rudement éprouvés dans leurs investigations. La division de Chamonix, qui a rencontré à son arrivée M. Rapin, de Genève, en compagnie de M. Birsh Wolf, botaniste anglais, consacre la journée du 20 août à explorer la Mer de glace dans les mêmes conditions.

En sortant de Chamonix, on remarque sur la route : *Gnaphalium uliginosum,* et dans une flaque d'eau : *Lemna minor.* La traversée du Montanvert présente successivement : *Scleranthus perennis, Euphrasia minima, Tormentilla erecta, Gnaphalium sylvaticum, Euphrasia officinalis* var., *Luzula flavescens, Saxifraga cuneifolia, Cardamine resedifolia, Sedum annuum, Sagina glabra, Achillea macrophylla.*

Du pavillon de Montanvert à la Mer de Glace, la végétation prend un caractère plus alpin qu'attestent surabondamment les plantes suivantes : *Rhododendron ferrugineum, Luzula aurea, Saxifraga aspera, Campanula barbata* non fleuri, *Agrostis alpina, Silene rupestris, Astrantia minor, Sempervivum montanum, Chrysanthemum alpinum, Geum montanum, Avena Scheuzeri.* Nous cheminons sur la Mer de Glace sans nous lasser d'admirer cette belle teinte bleuâtre qui se reflète dans la profondeur des crevasses, teinte à laquelle les rayons du soleil qui nous favorisent en ce moment communiquent une nuance des plus frappantes.

La pluie, qui doit invariablement se mêler à toutes nos parties, nous oblige à chercher un refuge dans une cabane. Pendant ce temps, M. Bouvier remonte la moraine avec Jacques Tissay, le guide de l'expédition, et parvient à la base de l'Aiguille du Dru pour vérifier une plante remarquée par lui. Après maints efforts dans la station presque inaccessible de cette plante, il rejoint ses compagnons avec un magnifique individu de *Saxifraga Cotyledon* L., mesurant une panicule de 58 centimètres de longueur. Cette

belle plante excite l'admiration de M. Lombard, qui est trop heureux de s'en approprier un autre échantillon, délogé plus loin par notre guide.

La petite caravane poursuit sa marche sur le dos de la moraine en récoltant : *Agrostis rupestris*, *Poa nemoralis* var., *Aira flexuosa*, *Primula villosa*, *Cerastium pedunculatum*, *Thesium alpinum*, *Silene exscapa*, *Sagina Linnæi*, *Luzula spicata*, *L. parviflora*, *L. multiflora* var. *congesta*, *Saxifraga aspera*, *S. bryoides*, *Hieracium albidum*, *H. amplexicaules*, *H. staticifolium*, *Trifolium cæspitosum*, *Phyteuma betonicifolium*, *P. hemisphæricum*, *Galeopsis intermedia*, *Alsine laricifolia*, *Carex stellulata*, *Juncus alpinus*, *Ranunculus repens*, *Epilobium Fleischeri*. Le passage du Mauvais-Pas, qui ne serait pas à conseiller à tout venant, et aux difficultés duquel on a obvié par une rampe en fer, nous conduit à l'*Hôtel du Chapeau*. Là, nous entendons les canonnades produites dans le lointain par les mouvements du glacier et par la chute de ces colossales tours de glace qui hérissent sa surface.

Durant ce trajet, le Montanvert et la Mer de glace nous ont fourni : *Allosurus crispus*, *Polypodium Phegopteris*; en mousses : *Polytrichum commune*, *P. alpinum*, *P. urnigerum*, *P. piliferum*, *Tortula unguiculata*, *Webera elongata*, *Bryum capillare*, *B. inclinatum*, *B. atro-purpureum*, *Trichostomum microcarpon*, *Weissia crispula*; en lichens : *Peltidea aphtosa*, *Cladonia rangiferina* var. *cymosa*, *Alectoria jubata*, *Cetraria islandica*, *Stereocaulon alpinum*, *Parmelia olivacea*, *Umbilicaria cellea*.

Rentrés sur le chemin de la vallée, nons mettons encore la main sur quelques plantes qui sont : *Rosa coriifolia*, *Senesio viscosus*, *Spergularia arvensis*, *Viola alpestris*, *Myricaria germanica*.

La journée du mardi 21 se passe dans une anxiété étrange. Aucune nouvelle ne nous parvient des explorateurs de la vallée de Montjoie. A neuf heures du soir, MM. Hardy, Prat-Marca, Gelshon, après avoir franchi le col de Voza par un temps détestable, arrivent enfin, suivis bientôt de nos deux confrères les docteurs Gonthier et Champeaux, qui nous rassurent sur le reste de la bande.

Le 22, sur les sept heures du matin, MM. Lombard, Bouvier, Gigot et de Martin quittent Chamonix, laissant à la colonne expéditionnaire du Bonhomme le soin de clôturer la session qui s'est terminée, à l'*Hôtel Impérial*, entre neuf et onze heures du soir.

Telle a été l'issue de cette longue et laborieuse session, constamment entravée par le mauvais temps, qui n'a cependant pas empêché les intrépides pionniers qui y ont pris part d'accomplir leur mission. La session d'Annecy et de Chamonix, la troisième qui se dirige dans les Alpes dans l'espace de six ans, vient avantageusement couronner l'œuvre entreprise par la Société botanique dans le recensement de la végétation des Alpes françaises.

Dr Bouvier.

L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE LOUISE RAMBEAU

Dans le compte-rendu de la séance du 26 juillet dernier de la Société Florimontane, nous avons indiqué que M. Ducis avait déposé un acte signé de Louise Rambeau, abbesse de Sainte-Claire, en faisant observer que cette supérieure n'a pas été citée par Besson, ce qui met le chroniqueur hors d'état d'assigner une date précise au ministère de la dite dame.

M. Gustave Revillod, de Genève, l'intelligent rééditeur de plusieurs œuvres anciennes et notamment du récit de Jeanne de Jussie, a bien voulu nous rappeler un passage de l'écrit de cette dernière religieuse, passage qui répond à la question posée. C'était en 1530, à l'époque de la grande expédition des Bernois unis aux Fribourgeois :

« Pour lors, dit Jeanne de Jussie (page 19), y estoit Abbesse Venerable sœur Louyse Rambo et portière Venerable sœur Pernette de Montluel, fort sage, et qui bien les sçavoit entretenir et contenter de paroles... »

Ainsi se trouve comblée la lacune laissée par Besson.

J. P.

NOMS DES MAS CONSIGNÉS AU CADASTRE D'ANNECY-LA-VILLE DE 1730

(Suite)

Nous continuons la nomenclature des mas qui composent le territoire de la commune d'Annecy, en les faisant suivre d'une courte explication, lorsqu'elle peut avoir quelque valeur historique. On a vu dans le n° de juin le motif de cette publication : nous reviendrons sur l'importance historique et administrative du cadastre sarde.

Dans le numéro de juillet étaient énumérés en dernier lieu le mas du *Closet*, qui se trouve entre les deux chemins d'Annecy-le-Vieux, le mas des *Landiules* entre le grand chemin d'Annecy-le-Vieux et la route de Thônes, le mas des *Salomons* et celui de la *Croix*, qui vient se terminer derrière le clos Bourdillon.

A l'ouest de ces quatre mas et du territoire d'Annecy-le-Vieux, s'étend le mas dit :

41. *Les grandes Fins*, de l'établissement religieux en construction et de presque toute la largeur du mas derrière les Bernardines jusqu'au village de Novelle, y comprise la ferme Garbillon.

42. *Les grandes Iles*, enclave au milieu des Grandes-Fins, à l'est d'un vieux chemin qui traverse ces dernières du nord au sud.

43. *Les Nouvelles*, au nord des Grandes-Fins.

44. *Le Petit-Brogny*, au nord-ouest des Novelles.

45. *Le Champ de la Croix*, triangle au nord-ouest du précédent.

46. *Le Chaffard*, rectangle au nord du précédent.

47. *Dessus la Collombière*, au nord du Petit-Brogny, contre le bassin du Fier. A l'extrême pointe s'élevaient les fourches patibulaires.

48. *La Crotta* ou *le Petit Péron*, zone étroite et irrégulière, allant du faubourg de Bœuf jusqu'au milieu de la plaine, entre deux anciens chemins de Brogny.

Le nom de Péron lui vient de la proéminence formée autrefois par les débris de constructions anciennes amoncelées le long de la vieille route de Genève. Le nom de *Crotta* rappelle les concavités souterraines des substructions que le nivellement a fini par combler. On y a trouvé des médailles romaines, entre autres une d'or de l'empereur Zénon.

49. *Le Plot*. Langue de terre entre le précédent et les Grandes-Fins.

50. *Les Sollières*. Mas sans confins bien naturels au centre de la plaine, touchant à l'est les Grandes-Fins, empiétant sur le Petit-Brogny, sur les Nouvelles, le Plot, le Verney et le Petit-Péron ; il fait suite à ce dernier entre les deux vieux chemins jusqu'au bassin du Fier. Avant d'atteindre le chemin qui longe le bord du plateau, on voit encore plusieurs lignes de murs

cimentés et à *rudus*. A l'extrémité sud contre les Allouèges, on a trouvé des monnaies romaines or et argent des deux premiers siècles.

51. *La Péreuse,* fait suite au précédent, vers le nord. C'est la première dépression du plateau qui commençait la berge pierreuse du Fier.

52. *Derrière Notre-Dame de Pitié.* En sortant du faubourg de Bœuf à gauche, on trouvait une chapelle de ce nom et un petit cimetière. Ce mas s'étend au nord de Chevêne et comprend l'usine à gaz. On y a trouvé, vers l'angle nord et à différentes époques, près de 15,000 médailles et monnaies anciennes, des amphores, des marteaux, des enclumes, etc.

53. *La Croix de Pierre,* triangle au nord du précédent, ayant sa base à l'ouest contre le Verney.

Le long du chemin qui le sépare des Allouèges vers son extrémité nord, on a découvert plus de 60 tombes en dalles de mollasse ou en larges briques à rebords avec les squelettes. Un seul tombeau avait été formé avec les pierres monumentales d'un *ex voto* d'*Atillus,* actuellement sous les portiques de l'hôtel-de-ville.

On y a trouvé également un foyer avec du bois, des cendres, etc.

54. *Les Allouèges* ou *Allègues,* autre triangle irrégulier entre le précédent et le Petit-Péron et appuyant aussi sa base au Verney. Ce nom lui vient d'une plante vénéneuse qui croissait en abondance dans les débris d'anciennes constructions, parallèles à celles du Petit-Péron de chaque côté de la vieille route de Brogny, et que le minage a peine à faire entièrement disparaître.

Sur les bords contournés du chemin qui le sépare du Petit-Péron, on a découvert un édicule avec des fûts de colonne de différentes dimensions, un *votif à Appollon virotutis,* des substructions, des monnaies d'or, entre autres de l'empereur Honorius. A l'extrémité nord contre les Sollières, on a également trouvé des monnaies et des tessons de poterie romaine. On voit encore des tronçons de murs sur le chemin qui le sépare du Verney.

55. *Le Verney,* au nord des deux derniers, à l'ouest des Sollières jusqu'aux confins de Gevrier et à la berge du Fier. En suivant la direction du chemin qui sépare la Croix de Pierre des Allouèges, à cinquante pas dans le Verney, on arrive sur une pièce de terre des anciennes dépendances de l'hôpital d'Annecy et dans laquelle on a trouvé des tombeaux avec squelettes, monnaies, etc.

Au commencement de ce siècle, M. le baron Despine avait découvert dans un autre champ des monnaies de Trajan, de Faustine, des Antonins, des fragments de vases antiques.

56. *Les Iles,* berge, plateau et carré de broussailles dans le bassin du Fier, au nord-ouest du précédent.

C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 10 septembre 1866.

On se demande combien de temps durera encore l'affaissement où est tombée la musique française. Avec la meilleure volonté de ne pas exagérer le mal, on est forcé de convenir que les théâtres lyriques sont devenus des établissements purement industriels, dont les entrepreneurs se soucient même peu des obligations qu'ils ont contractées. Tant que l'Opéra dépendait de la maison de l'Empereur, on pouvait dire que M. Perrin, jouant le rôle d'un simple administrateur, devait se croire principalement tenu à équilibrer les recettes et les dépenses. Mais aujourd'hui qu'il a les mains libres, que fait-il? Rien que continuer à exploiter le répertoire, sans y mettre beaucoup de scrupule; je n'en veux pour preuve que la très médiocre reprise du *Prophète* qui a été la première manifestation de son autocratie. Lorsqu'on fait observer aux habitués de l'Opéra combien les œuvres les plus magistrales sont mal rendues ou défigurées : « C'est vrai, disent-ils, mais cette musique est si belle! » Ce qui devrait donc être pour la direction une raison de donner une interprétation excellente et un motif pour le public de l'exiger, devient précisément une cause du contraire. Ne serait-on pas tenté de dire au public : « Georges Dandin, tu l'as voulu! »

M. Mermet a lu à la direction de l'Opéra son poème de *Jeanne d'Arc* dont il va composer la musique. Prenons donc patience. Il était convenu que l'œuvre qui doit inaugurer la nouvelle salle de l'Opéra serait écrite par Verdi. Le titre est *Don Carlos;* les répétitions sont commencées. D'après les noms des personnages, le texte paraît être un arrangement de la tragédie de Schiller. S'il en est ainsi, j'ai bien des appréhensions; mais nous verrons plus tard. En attendant on cherche à nous dédommager par la danse. Je vous ai parlé du ballet ajouté à *Don Juan* de Mozart; la *Juive* aussi a été rafraîchie moyennant un ballet emprunté au *Juif errant,* opéra malheureux de Scribe et d'Halévy. Mais voici qui vaut encore mieux. Incessamment nous aurons un ballet nouveau : *la Source,* en deux actes et quatre tableaux, de MM. Nuitte et Saint-Léon, musique de MM. Minkous et Delibes. M. Minkous, compositeur russe, nous est connu par *Nemia;* ce n'est pas une brillante recommandation. M. Delibes a donné aux Bouffes-Parisiens et au Théâtre-Lyrique quelques opérettes assez dansantes, dans la manière d'Adolphe Adam. Comme lever de rideau, on reprendra *Alceste.* Il est certain qu'il y a cinq ans, la reprise de l'opéra de Gluck n'a pas obtenu un succès prodigieux. Le nouveau ballet lui sera donc d'un important secours; les lugubres lamentations de la reine de Thessalie contrasteront heureusement avec les gracieuses évolutions des nymphes de la *Source,* et la partition du vieux compositeur autrichien sera dignement couronnée de celle de MM. Minkous et Delibes. On assure, à la vérité, que M. Berlioz a été chargé de diriger les répétitions comme il l'avait fait autrefois. Mais l'a-t-on consulté pour *Don Juan?* Et que voulez-vous que fassent de ses conseils Mlle Battu, MM. Villaret et David? MM. Perrin, G. Hainl et les chefs du chant ne suffisent-ils donc pas? L'Opéra a dédaigné les *Troyens* et il ferait à leur auteur l'honneur insigne de le nommer maître des cérémonies musicales à l'usage spécial de Gluck? J'espère bien qu'on nous donnera un *Alceste* réformé, régénéré et digne du rôle exceptionnel qu'on lui fait jouer.

Il y a quelques mois, la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques se permit de rappeler au directeur de l'Opéra-Comique que son cahier de charges ne l'autorisait pas à négliger complètement les jeunes compositeurs. M. de Leuven n'y contredit point, mais il demanda un délai d'un an pour se libérer des engagements qu'il avait contractés. C'est apparemment pour ce motif qu'il a repris les *Sabots,* petit ouvrage de Duni, et l'*Epreuve villageoise,* en un acte, de Grétry. *Fior d'Aliza* a définitivement succombé, comme je m'y attendais, car 34 représentations pour une œuvre aussi prônée, c'était peu. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que lorsqu'il s'est agi de nommer un successeur à feu Clapisson pour le fauteuil vacant à l'Institut, beaucoup de gens ont fait des vœux pour M. Massé, quoique MM. Gounod et Félicien David eussent des titres bien plus valables. L'Institut a été de ce dernier

avis; la victoire est restée à M. Gounod, et M. Massé a obtenu une seule et unique voix. Je pense bien que personne n'y a mis de la malice.

M. de Leuven a fait acte de contrition pour l'infidélité qu'il avait commise par *Fior d'Aliza* envers la gaîté française. Comme amende honorable, il a donné, dans l'espace de trois semaines, trois facéties plus ou moins divertissantes, dont voici les titres : *Zilda*, en deux actes, paroles de MM. H. Chivot et de Saint-Georges, musique de M. F. de Flotow ; la *Colombe*, en deux actes, paroles de MM. J. Barbier et M. Carré, musique de M. Gounod ; *José-Maria*, en trois actes, paroles de MM. E. Cormon et H. Meilhac, musique de M. Jules Cohen. Aucune de ces bluettes n'augmentera la gloire de ses auteurs. Le sujet de *Zilda* est imité des *Contes des Mille et une Nuits;* celui de la *Colombe* est une variante d'un conte de Boccace, intitulé : *le Faucon ;* la pièce de *José-Maria* est faite avec des moyens trop connus et dont Scribe a usé et abusé. M. de Flotow a écrit de la musique très légère, parce que tel est son tempérament; M. Gounod en a écrit en faisant violence au sien ; M. Cohen en a produit, de son côté, comme imitateur trop fidèle d'Auber. Quelques bons morceaux de la *Colombe* ne sont qu'une circonstance aggravante; car si M. Jules Cohen manque d'individualité musicale, il en est autrement de M. Gounod. *Zilda* a eu quatorze représentations; la *Colombe* en a eu vingt-trois; celles de *José-Maria* ont été interrompues par le congé de Montaubry. Si elles sont reprises plus tard, elles dureront peu. Pour l'instant, on répète *Mignon*, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ambroise Thomas. J'allais oublier *Joseph*, repris il y a trois semaines, et qui ne fera pas fortune. Ce n'est pas la faute de Mehul, et quoi qu'on en dise, ce n'est pas non plus celle d'Alexandre Duval.

On a beaucoup vanté les services rendus à l'art par le Théâtre-Lyrique. Je ne les nie pas, mais on conviendra qu'ils résultaient davantage de la force des circonstances que du bon vouloir des directeurs. Il fallait se créer un répertoire, il fallait surtout trouver des ouvrages productifs; ne pouvant entrer en concurrence avec l'Opéra ou l'Opéra-Comique, les directeurs du nouveau théâtre ont naturellement tourné les yeux vers l'Allemagne d'abord, vers l'Italie ensuite. Ah! si M. Carvalho s'était efforcé de donner les œuvres de Weber et de Mozart avec une scrupuleuse fidélité, avec une parfaite intelligence des intentions des auteurs ! Mais nous savons de reste qu'il ne s'est jamais privé de faire remanier ou défigurer un opéra dans l'espoir d'augmenter les recettes. D'ailleurs, il ne s'en est pas toujours tenu aux grands maîtres. Par exemple, il avait entendu parler d'un ouvrage intitulé : *les Joyeuses Commères de Windsor*, et devenu populaire en Allemagne. Aussitôt il a cru s'en faire d'excellents lendemains pour *Don Juan*. Cruel mécompte ! La pièce des *Joyeuses Commères*, imitée de Shakespeare, a paru fort médiocrement amusante; la musique du Prussien Otto Nicolaï n'est pas plus allemande que celle de M. de Flotow. Au bout d'une quinzaine de jours, c'en était fait de ce commérage. L'ouverture est mieux placée dans les concerts-promenades qu'aux concerts populaires de M. Pasdeloup.

Tous les ans, au moment de faire sa clôture, le Théâtre-Lyrique jette par-dessus bord quelques ouvrages de compositeurs jeunes. C'est ainsi qu'au milieu du mois de juin, il a donné le *Sorcier*, paroles et musique de Mme Anaïs Marcelli (c'est un pseudonyme) et dont je ne dirai absolument rien; puis les *Dragées de Suzette*, musique de M. Hector Salomon ; ce dernier ouvrage se joue encore comme lever de rideau. La réouverture a eu lieu dès le commencement du mois d'août ; elle n'a pas été contrariée par la chaleur caniculaire. Quant aux promesses que M. Carvalho a faites par la voie des journaux, nous verrons ce qui en résultera. La plus curieuse, s'il la tient, c'est de donner *Lohengrin* de M. Richard Wagner. On a annoncé aussi que M. Wagner compose en ce moment un nouvel opéra, intitulé : *Fritz von Hohenstauffen* (Frédéric Barberousse). Si cela est vrai, c'est une preuve que l'auteur de *Tannhauser* n'est pas exclusivement voué aux légendes et que la musique de son nouvel ouvrage ne sera peut-être pas écrite absolument dans le même style que *Tristan et Ysault*.

Lors de la discussion du budget, à la dernière session du Corps législatif, quelques membres avaient proposé de diminuer la subvention de l'Opéra-Comique au bénéfice du Théâtre-Lyrique, en sorte que chacun de ces deux théâtres eût joui d'une subvention de 170,000 francs. Il n'y a nul doute que la distribution des subventions des scènes musicales ne soit illogique; mais, dans la crainte de porter un sérieux préjudice à l'Opéra-Comique, on a maintenu le *statu quo*.

Si M. Bagier n'est pas un directeur habile, c'est du moins un heureux homme Non seulement le gouvernement français vient de lui rendre la subvention annuelle de cent mille francs, mais il a récupéré aussi la direction du théâtre *dell'Oriente*, à Madrid. La réouverture de la salle Ventadour aura lieu au commencement du mois prochain. D'après la liste des artistes « engagés jusqu'à ce jour, » je ne saurais vous dire encore à quoi servira la subvention. Il y a Mlle Patti; il y a Fraschini qui ne viendra qu'à la fin de la saison, pour un mois; puis il y a quelques artistes estimables, et puis c'est tout. On ne dansera plus, mais on chantera plus mal.

Les Bouffes-Parisiens ont subi la catastrophe inévitable : une déclaration de faillite. Les conditions sous lesquelles M. Offenbach avait cédé la direction étaient déjà fort onéreuses; celles qu'il y a un an il a mises à la réconciliation avec les nouveaux administrateurs ressemblaient à un véritable accaparement. Rien encore ne laisse prévoir quel sort est réservé à ce théâtre, dont la réouverture est annoncée pour le 15 septembre. J'ai toujours pensé que M. Offenbach ne serait pas fâché de le ravoir en sa possession, le meilleur marché possible. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait pas l'embarras du choix, comme nul autre compositeur ne peut s'en vanter. Il va faire représenter au théâtre du Palais-Royal *la Vie parisienne;* pour l'année prochaine, il s'est entendu avec le théâtre du Châtelet ; j'ai déjà dit que l'Opéra-Comique aussi se prépare à lui rendre un nouvel hommage; aux Variétés, il donnera une suite à *Barbe-Bleue* quand bon lui semblera. Pensez de tout cela ce que vous voudrez; faites tous les commentaires qu'il vous plaira; médisez du public et de tout le monde si le cœur vous en dit : je vous en laisse pleine liberté.

Le théâtre des Fantaisies-Parisiennes paraît vouloir profiter un peu de l'expérience qu'il a faite. Avant sa clôture, il avait donné un agréable petit opéra-comique, le *Chevalier Lubin*, musique de M. Adrien Boïeldieu, le fils de l'auteur de la *Dame Blanche*. Il avait terminé ses exploits par une grande Revue avec laquelle il croyait sans doute passer l'été, mais qui est une des plus lourdes et des plus maladroites productions qu'on ait jamais vues en ce genre, sans compter qu'elle contenait une sorte de parodie de *Don Juan*, modèle de platitude et de sottise. La réouverture aura lieu prochainement. Les pantomimes, les vaudevilles, les comédies seront supprimés; l'opérette et l'opéra-comique règneront donc sans partage.

Une nouvelle entreprise de concerts paraît en bonne voie d'exécution : c'est celle de la salle Bichoffsheim, située près du futur Opéra. Le propriétaire a, dit-on, loué gratuitement la salle à la Société de l'Athénée pendant trente-cinq ans, à la seule condition que la moitié des bénéfices sera consacrée à la direction des écoles professionnelles de jeunes filles. Des conférences seront tenues par les littérateurs les plus distingués, et un orchestre avec chœurs, dirigé par M. Pasdeloup, donnera des concerts de musique classique. On pourra aussi représenter dans la nouvelle

salle de petites pièces, des fragments de drames ou de tragédies ou faire des expériences scientifiques.

Dans une des avenues latérales des Champs-Elysées, il existe une construction imitée de l'antique et qui fut autrefois la résidence du prince Napoléon, ainsi que les affiches ont soin de le rappeler invariablement. Sans doute le prince s'est fatigué de ce pastiche, et le Palais Pompéien est devenu une simple curiosité, bonne pour l'exhibition d'autres curiosités. L'entrepreneur qui s'était chargé de cette exploitation avait imaginé, apparemment sur l'instigation de M. Salvador Daniel, de stimuler l'empressement du public par de la musique antique et orientale, entremêlée de musique moderne, et exécutée par un orchestre qui ne brillait pas par la richesse des ressources. De musique antique, il n'y en avait qu'autant qu'on se plaît à regarder la musique arabe comme renouvelée des Grecs. M. Salvador Daniel, directeur de l'Orphéon d'Alger, a fait une étude spéciale de la musique arabe; il a publié sur ce sujet une brochure peu répandue. Il avait fini par prendre cette musique en affection et il s'était persuadé que tout le monde partagerait son engouement. Quoiqu'il donnât les mélodies dans leur forme originale, il les enrichissait d'un accompagnement symphonique de sa façon, car les indigènes de l'Algérie ne connaissent pas les combinaisons harmoniques. Comme le public paraissait médiocrement goûter les inspirations bédouines, l'entrepreneur y a ajouté l'accompagnement (c'est à la lettre) d'un chien savant. C'était le coup de grâce donné à son exploitation. Le Palais Pompéien continue cependant à rester ouvert aux visiteurs, moyennant une rétribution, comme de juste.

On savait déjà qu'il y a dans la musique arabe des mélodies réellement charmantes, mais il y a davantage encore de choses bizarres, vagues, informes ou fastidieuses. En tout cas, il paraît ressortir des recherches de M. S. Daniel qu'on a attribué à tort aux Orientaux l'usage des tiers et des quarts de tons. Cette erreur a été causée probablement par la manière nasillarde et traînante de chanter, usitée chez ces peuples. Il est certain aussi que les modes de la musique arabe tirent leur origine de ceux de la musique grecque. Les Arabes ne s'en sont cependant pas tenus à ces derniers, car dans le « mode du diable » tout particulièrement, ils emploient fréquemment l'intervalle de seconds augmentés. Ils ne connaissent d'autre harmonie que celle des tambours de différentes grosseurs et dont le rhythme n'a souvent aucun rapport avec celui de la mélodie. Le bey de Tunis possède un corps de musique comprenant une trentaine d'instruments de cuivre fabriqués en Europe : tels que cornets à piston, cors, bugles, trompettes, trombones, ophicléides, enfin tout ce qui compose une fanfare militaire. Tous ces instruments jouent *à l'unisson*, sans autre accompagnement que le rhythme marqué par une grosse caisse et deux tambours ou caisses roulantes.

L'un des principaux mérites du chanteur arabe consiste dans les variantes improvisées dont il orne la mélodie, que les instruments continuent toujours de répéter durant les improvisations. A mesure que les couplets augmentent, les variantes augmentent aussi. Nos chanteurs d'opéras sont plus bédouins qu'ils ne s'en doutent. Le tambour est indispensable; un musicien arabe ne joue pas plus sans son accompagnement de tambour que chez nous un artiste ne chante sans piano.

La guitare, sous le nom de *kouitra*, existe chez les Arabes; elle ne sert pas à faire des accords, mais seulement à jouer le thème, en y joignant quelquefois des variantes, en guise de ritournelle pour lier deux couplets. Un autre instrument appellé *rebab* (*rebeb* ou *rebec*) est muni de deux cordes, accordées en quinte, et qu'on met en vibration à l'aide d'un très petit archet de fer, arrondi en arc. Le musicien, étant assis, tient l'instrument de la main gauche, en faisant reposer l'extrémité de la table d'harmonie sur son genou; l'archet, tenu de la main droite, passe sur les cordes comme celui de notre violoncelle, mais la position de la main est en sens inverse, le poignet en dessous de la baguette et l'extrémité des doigts en l'air. C'est ainsi que chez nous on maniait autrefois les archets de viole ou de basse de viole. Le mouvement de va-et-vient suit toujours la même ligne; une manœuvre de la main gauche fait tourner l'instrument pour amener sous les crins de l'archet la corde qui doit vibrer.

J'ai emprunté une partie de ces détails sur la musique arabe à un article inséré dans les *Bulletins de la Société des compositeurs de musique*. J'ai parlé de cette Société dans ma dernière chronique. Les *Bulletins*, résumé des travaux de quatre années, forment un volume de 248 pages. Tous n'ont pas une égale importance, mais ils contiennent des études scientifiques très intéressantes et écrites par des artistes d'un talent reconnu. JOHANNÈS WEBER.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

SOMMAIRE. — Reunion de la Societé helvetique des sciences naturelles et congrès paléoethnologique à Neuchâtel — Découvertes à Cruseilles (Haute-Savoie), au Puy-de-Dôme et au Beuvray (Saône-et-Loire). — Concours des societés savantes pour 1868, 1869 et 1870

La réunion générale de la Société helvétique des sciences naturelles a eu lieu cette année à Neuchâtel le 22 août.

Connaissant, par une vieille expérience, combien ces assises scientifiques sont intéressantes et profitables en Suisse, je me suis empressé de me rendre à cette réunion ; c'était pour moi une occasion précieuse d'assister à d'excellentes leçons et de voir de près tous ces hommes dont l'intelligence d'élite a fait et fait faire encore de si grands progrès aux sciences naturelles. Je dois dire aussi que cette réunion m'intéressait doublement, parce qu'on avait eu l'heureuse idée de convoquer en même temps un congrès de paléoethnologistes dont les travaux devaient marcher de pair avec ceux des naturalistes.

Chacun sait que les savants suisses ont la gloire d'avoir mis en faveur les études sur les temps antéhistoriques par leurs recherches et leurs découvertes dans les stations lacustres; ces mêmes hommes auront encore la gloire d'avoir érigé leurs théories en une science bien distincte de toute autre et dont l'importance est désormais universellement reconnue; c'est elle qu'ils ont proposé d'appeler *paléoethnologie :* un mot nouveau appliqué à une idée nouvelle, rien n'est plus juste, d'autant plus que ce mot renferme la définition exacte de la science qu'il s'agit de déterminer.

Dans la réunion de Neuchâtel, les paléoethnologistes ont donc été confondus, dans les séances générales, avec les naturalistes dont les études, du reste, viennent à chaque instant en aide aux recherches archéologiques relatives aux âges primitifs.

Les séances d'inauguration et de clôture ont eu lieu au Château, dans une grande salle encore toute empreinte de sa physionomie du moyen âge ; les murs sont tapissés des portraits et des armoiries des seigneurs de Neuchâtel et des gouverneurs prussiens. Heureux pays que la Suisse ! Les révolutions, les changements de gouvernement ou de religion n'y ont pas été, comme dans d'autres contrées, le signal de destructions inintelligentes. La république y a succédé à la monarchie, et

pas un château n'a été démoli, pas une armoirie n'a été grattée ; le protestantisme y a pris le dessus sur le catholicisme, et pas une chapelle, pas une église n'a subi la moindre altération. Pays privilégié !

On comprendra que je n'ai pu suivre tous les travaux des différentes sections dans lesquelles, pendant deux jours, on a discuté les questions qui se rattachaient aux diverses branches des sciences naturelles. J'ai dû me borner à assister aux séances de la section des études antéhistoriques qui pour moi présentaient le plus d'intérêt.

Cette section, présidée par M. le professeur Desor, de Neuchâtel, comptait dans son sein des savants des principaux pays de l'Europe : de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Italie, et naturellement de la Suisse. Parmi les représentants français se trouvaient M. Bertrand, directeur de la *Revue archéologique* de Paris ; M. Gabriel de Mortillet ; M. Costa de Beauregard, un des fils du marquis de Costa, de Chambéry ; M. Charvet, l'antiquaire le plus habile de Paris. La Suisse était représentée par MM. Vogt, Desor, Troyon, Morlot, etc., et la Belgique par M. Dupont, jeune savant à qui le gouvernement belge a confié la direction des fouilles pratiquées dans les cavernes qui ont servi de refuge aux populations troglodytes.

M. Dupont a fait une communication relative à ses découvertes dans les grottes du bassin de la Meuse. Il a montré deux fragments de mâchoires humaines trouvées parmi les débris dans une couche appartenant à l'époque de l'éléphant, fait intéressant à plus d'un titre. Ces fragments ont été l'objet, séance tenante, d'une dissertation de M. Vogt ; le savant professeur a trouvé, dans l'un d'eux, des caractères particuliers qui ont leur point fondamental dans la disposition des molaires dont la gradation est en sens inverse de celle que l'on observe généralement dans la race humaine.

Les communications les plus remarquables ont été faites ensuite par M. Bertrand, sur des inscriptions gauloises trouvées dans l'intérieur des dolmens ; par M. de Mortillet, sur le signe de la croix que l'on rencontre fréquemment sur les poteries des époques antéhistoriques ; par MM. Forel fils et Ritter, sur des objets intéressants découverts dans des stations lacustres ; par M. Costa de Beauregard, sur sa collection archéologique.

Je regrette de ne pouvoir citer les noms de tous les savants qui ont pris la parole ; mais je n'ai point à faire ici un procès-verbal des séances du congrès et je me borne à dire le strict nécessaire pour faire comprendre quel intérêt ont présenté ces dissertations et ces discussions dont le but est d'ouvrir une nouvelle voie à la science.

Le congrès paléoethologique a fixé le lieu de sa réunion de 1867 à Paris, pendant l'Exposition universelle. Le comité d'organisation, placé sous la présidence de M. Lartet, a été composé de MM. A. Bertrand, de Longpérier, de Quatrefages, de Mortillet, Penguilly, de Reffye, Brocca, Pruner-bey, d'Archiac, Desnoyer et Saulcy, tous chercheurs infatigables, tous savants distingués à qui la direction de l'œuvre appartenait de droit.

Et maintenant que j'ai dit en quelques mots ce qu'a été la réunion scientifique de Neuchâtel, qu'il me soit permis de signaler la réception cordiale faite aux étrangers qui y ont assisté. La science est d'autant plus attrayante qu'on l'accompagne des joies du cœur, et rien n'est fait pour attirer comme cette simplicité, cet abandon qui règnent dans les réunions suisses : là, point d'étiquette, rien qui ressemble au collet monté ni à la cravatte blanche ; ceux qui aiment la parade et qui sont plus amis de la forme que du fond y seraient fort mécontents, ils y seraient même fort déplacés. Il faut voir avec quelle franche cordialité confrères, amis, populations vous reçoivent partout où vous passez ! Les riches dans leurs villas, les simples propriétaires dans leurs modestes demeures, vous accueillent à bras ouverts, vous offrent le vin d'honneur, vous serrent la main comme s'ils vous connaissaient depuis quelque vingt ans. Vous faites une course *extra muros* prévue dans le programme, vite le maire vient vous recevoir, la population se met en fête, les sociétés de toute espèce des localités voisines viennent fraterniser avec vous. Ce spectacle d'un peuple honorant ainsi la science rafraîchit et retrempe le cœur ; on se sent plus fort, plus robuste d'esprit en sortant de ces fêtes de l'intelligence : on n'y voit ni mât de cocagne ni bal champêtre, c'est vrai, mais on n'en emporte pas moins de doux souvenirs et beaucoup de contentement.

Mon tribut de reconnaissance payé à nos excellents voisins, je reviens aux questions purement archéologiques. J'ai peine à retenir ma plume qui voudrait s'arroger le droit de jaser sur les découvertes faites à Cruseilles (Haute Savoie) il y a quelque temps ; je ne puis cependant consentir à ce qu'elle braconne sur un terrain qui appartient de droit à un collaborateur : M. L. Revon a dirigé les fouilles qui ont donné lieu à ces découvertes, et c'est à lui que revient l'honneur d'en instruire les lecteurs de la *Revue savoisienne*. A bientôt, je l'espère, une excellente dissertation sur ce sujet.

Et en attendant je vais glaner où je pourrai quelques faits, ce qui ne sera pas facile, car, à cette époque de l'année, les découvertes fortuites, celles qui présentent le plus d'intérêt par cela même qu'elles sont complètement inattendues, ne sont pas fréquentes ; l'homme laisse la terre se reposer de son travail de l'été et il attend qu'elle ait repris ses forces pour fouiller ses entrailles.

Voici cependant une trouvaille dont s'est occupée ces derniers temps la Société académique du Puy. Un véritable trésor numismatique venait d'être exhumé, et la docte assemblée y a trouvé des monnaies fort rares. Les plus intéressantes sont quelques pièces frappées au nom de Gaucher d'Adhémar, seigneur de Montélimart.

Ce seigneur avait obtenu, vers 1346, de l'empereur Charles IV, le droit de battre monnaie d'or et d'argent. Il appartenait à cette famille des Adhémar qui, au onzième siècle, donna à l'Eglise du Puy son prélat le plus illustre, l'évêque Adhémar de Monteil, légat du Saint-Siége à la première croisade ; elle compte encore dans le Midi des représentants.

D'un autre côté, l'*Echo de Saône-et-Loire* rapporte que des fouilles sont faites au Beuvray par les soins de M. d'Aboville et qu'elles ont donné, il y a quelque temps, des résultats d'un intérêt réel pour la question de l'emplacement de Bibracte. Un sondage, pratiqué à 40 centimètres au-dessous du carrelage d'une habitation gallo-romaine, a fait découvrir un gisement d'urnes gauloises contenant, avec les cendres des morts, des défenses de sangliers, des mâchoires de chiens et de

chevaux. Parmi les objets en métal qui accompagnaient ces restes, on signale un gros anneau de fer grossièrement tordu, une petite médaille gauloise en argent, une autre médaille en potin, un petit anneau en bronze et un denier éduen aussi en bronze. Les urnes rappellent les formes grecques ou étrusques, ce dont on a pu se rendre compte en en restaurant plusieurs complètement. Ainsi que le fait observer le journal cité, cette découverte est surtout intéressante en ce qu'elle permet de constater les modifications apportées dans les anciens usages gaulois de cette partie du territoire, par les rapports qui s'étaient établis entre le pays éduen et les populations du Midi. On s'explique ainsi pourquoi on ne trouve pas des tumulus dans ces localités.

Pour finir, voici un fait qui intéresse tous les archéologues et les travailleurs de la province :

Les prix qui seront décernés aux sociétés savantes des départements en 1868, 1869 et 1870 par le ministre de l'instruction publique, seront au nombre de trois. Le premier appartiendra aux meilleurs travaux d'archéologie ; les mémoires devront avoir été publiés postérieurement au 1er juillet 1866 et être déposés avant le 31 décembre 1867. Le second sera donné au meilleur *Glossaire du patois d'une région ou d'une localité déterminée de la France*, qui devra être déposé avant le 31 décembre 1868. Le troisième enfin sera remporté par le meilleur travail ayant pour objet une étude sur le commerce et l'industrie au moyen âge d'une province ou d'une ville française ; il devra être présenté avant le 31 décembre 1869. JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

III

Les Franchises de Chatel en Genevois, par Jules Vuy. Genève, 1866, in-4°. — *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* (n° de juin 1866, Zurich). — *Francesco Quetant, Commemorazione dell' avvocato uginese*. Genova, 1866, in-4°. — *Le plaisant discovrs d'vn médecin savoyart*. 1600 (réimpression)

J'arrive encore aujourd'hui devant les lecteurs de la *Revue* avec un bagage varié : histoire municipale, archéologie, biographie, pamphlet historique. C'est que j'ai peine à me tenir au courant, et cependant je désire revenir sur quelques œuvres historiques qui se sont produites ces derniers temps. Elles auront leur tour.

L'Institut national genevois a une section dont les travaux sont consacrés aux études historiques et, comme la Société d'histoire et d'archéologie du même canton, cette section étend ses recherches jusqu'aux extrémités des pays soumis anciennement à la juridiction des évêques de Genève ou des comtes de Genevois, par conséquent sur une très grande partie de la Savoie. M. Jules Vuy est un des plus assidus travailleurs de ce corps savant, et déjà plusieurs fois il a publié, dans les *Mémoires de l'Institut genevois*, des documents intéressants pour notre pays. Tels sont, entre autres, les suivants : *Convention arbitrale entre l'abbaye de Pommiers et la ville de Cruseille, sentence de Hugues de Genève*, etc., 1860 ; — *Jugement rendu par Amédée VIII à Ripaille, le 20 juin 1438, entre l'abbaye d'Aulps et les communautés et habitants de Samoëns*, 1862 ; — *Chartes inédites*, 1863 ; — *Nouvelle série de chartes*, 1865, etc.

Tous ces documents sont publiés avec un grand soin et accompagnés de notes et d'avant-propos sobres et utiles. Sous ce rapport, la dernière publication de M. Vuy, *les Franchises de Châtel en Genevois*, publiées d'après la charte originale, l'emporte de beaucoup sur les précédentes par la hauteur et l'utilité des observations qui s'y produisent dans une bonne introduction.

Longue est déjà la suite des franchises savoisiennes publiées surtout depuis les séries de ces chartes éditées par les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de Chambéry (1) ; mais il en reste encore, témoin celles de Châtel, et je ne pense pas être trop indiscret en annonçant celles de Flumet, qui remontent à 1228 et que va donner mon ami Auguste Dufour. Nombreuses ont été les remarques déjà faites sur ces pièces si curieuses pour l'histoire du tiers-état, de la législation et du commerce, et cependant il reste beaucoup à dire encore, à ajouter, à rectifier, comme l'a fait M. Vuy, dont le mémoire renferme des idées nouvelles et très justes. Il s'est présenté tout d'abord une difficulté, trouver la localité à laquelle se rapportait la charte, et qui y est désignée par ces mots : *villa de Châte* ou *de Châtez ;* il y a tant de lieux du nom de Châtel, les Châteaux, etc. ; M. Vuy a résolu cette question avec bonheur en s'aidant des limites des franchises.

En les publiant d'après la charte originale, l'auteur a pu les comparer avec celles de La Roche et de Thonon, avec lesquelles elles ont de l'analogie, mais qui ont été éditées d'après des copies un peu défectueuses. De ce rapprochement sont résultées des rectifications qui tournent à l'avantage des sciences historiques. Mais la partie la plus neuve de ce mémoire est celle où l'auteur disserte sur les divers passages de cette charte et sur les divers motifs qui l'ont fait octroyer. Il met avec raison parmi ces causes l'intérêt militaire et la défense du pays. La situation du Châtel à la frontière et sur le torrent des Usses fortifie cette opinion. N'y avait-il pas, du reste, intérêt militaire pour les seigneurs à affranchir les villes et les bourgades depuis qu'ils voyaient les secours que leurs milices portaient au suzerain en France et ailleurs ?

Dans cette analyse du document qu'il fait connaître, l'auteur a fait remarquer que les fonctions de syndic étaient obligatoires ; mais il a omis de faire observer qu'elles n'étaient obligatoires qu'avec la condition que ces magistrats seraient exempts du *commun* de la ville, c'est-à-dire de l'impôt communal *(dummodo serventur indemnes a communi ville)*. C'est la seule lacune que j'ai trouvée, et pour n'en pas laisser moi-même en signalant ce remarquable travail, je dois dire qu'il commence par un très bon aperçu sur la topographie et sur l'histoire de *la Sémine*, région géographique au midi de laquelle se trouve le Châtel. M. Vuy nous a apporté là une belle pierre, bien taillée et préparée pour servir à l'édifice de notre histoire de la bourgeoisie.

L'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses est une revue à très bon marché (2) qui, elle aussi, contient

(1) Notamment par MM. Lefort, Lullin et Dufour.
(2) Cette revue historique coûte 2 fr. par an. Les articles qui y paraissent sont écrits tantôt en allemand tantôt en français.

parfois des articles relatifs à la Savoie. Le numéro de juin 1866 en renferme deux. L'un est du docteur Meïer, sur les antiquités du col du petit Saint-Bernard, qu'il compare à celles du grand Saint-Bernard. Il trouve entre elles des rapports de destination et d'époque. Le second article est une note de M. A. Gatschet sur l'emplacement de *Tauretunum* qui fut, on sait, détruite et couverte par la chute d'une montagne en 568 de notre ère, à l'extrémité orientale du lac Léman. Des deux localités qui se sont partagé l'avis des savants, il choisit le Bouveret de préférence à Evionnaz, parce que l'on vient de découvrir dans ce dernier endroit, à une très petite profondeur, des antiquités celtiques qui auraient été enfouies très profondément sous les débris de la montagne. Voilà pour l'archéologie.

Quant à la biographie, ce n'est que pour mémoire que je parle ici du travail biographique fait sur l'avocat François Quétant par son ami M. Francisque de Lachenal, conseiller à la cour d'appel de Casal, qui est bien connu des membres de la Société Florimontane pour son attachement à la Savoie, et qui se cache modestement sous la désignation d'*avocat d'Ugines*, (il voudra bien me pardonner de dévoiler ici ce pseudonyme du reste assez transparent). Cette brochure est un souvenir, une œuvre de cœur écrite en excellent italien et que j'ai dû annoncer aux amateurs de biographie savoisienne, parce qu'ils y trouveront des détails vrais et tout particuliers sur un Savoyard.

Quant au pamphlet historique, c'est une nouvelle publication du *Portefeuille de l'ami des livres;* c'est, je crois, la dixième, et comme toutes les autres, c'est une reproduction d'une ancienne brochure. Le titre n'apprend rien : *Le plaisant discovrs d'vn médecin savoyart, emprisonné pour avoir donné aduis au duc de Sauoye de ne croire son deuin.* La date est plus instructive : 1600. C'est l'époque de la querelle entre Charles-Emmanuel Ier et Henri IV à propos du marquisat de Saluces. On voit dans ce pamphlet en vers patois que le *devin* est celui qui conseillait au duc de Savoie de ne pas tenir sa promesse au roi et de garder le marquisat dont il s'était emparé le premier. J'ai vu quelque part ce poème donné comme étant en patois de Chambéry. C'est une erreur, bien qu'il y ait un certain nombre de mots qui appartiennent à ce patois. C'est probablement l'œuvre d'un Français venu à Chambéry à la suite de l'armée d'Henri IV et qui y aura séjourné quelque temps.

F. RABUT.

LE SIGNE DE LA CROIX AVANT LE CHRISTIANISME

Tel est le titre d'une nouvelle publication de notre ami et savant collaborateur Gabriel de Mortillet (1).

Quelques personnes, en lisant ce titre, pourront penser que l'auteur y a glissé une question religieuse quelconque; hâtons-nous de dire qu'il n'en est rien : c'est une étude exclusivement archéologique et très sérieuse dont voici en résumé les conclusions :

Le grand développement du culte de la croix, avant la venue du Christ, semble toujours coïncider avec l'absence d'idoles et même de toute représentation d'objets vivants. Dès que ces objets se montrent, on dirait que les croix deviennent plus rares et finissent même par disparaître.

La croix aurait donc été, dans la haute antiquité, bien longtemps avant Jésus-Christ, l'emblème sacré d'une secte religieuse qui repoussait l'idolâtrie!...

Il y a là, on le comprend de reste, une nouvelle question des plus intéressantes à traiter et qui se rattache intimement aux études des époques antéhistoriques. Jusqu'aujourd'hui, on n'a rien trouvé dans les débris de ces âges éloignés qui fournît le plus petit renseignement sur la religion des populations qui occupaient alors le sol de l'Europe. Quelques savants ont bien tenté de donner un caractere religieux à des objets de formes singulières et impropres à un usage ordinaire, tels que les croissants en terre extraits des stations lacustres ; mais ces suppositions, fondées sur des données plus que vagues, n'ont pu aboutir à aucun résultat réellement sérieux. L'idée de la croix, qui appartient en propre à G. de Mortillet, appuyée par les circonstances qui accompagnent l'apparition et la disparition de ce signe sur les objets et ustensiles retrouvés, semble devoir jeter un nouveau jour sur la question.

Pour mener à bien son étude, G. de Mortillet s'est entouré des documents les plus nombreux, les plus complets ; étant en rapport avec tous les savants qui s'occupent de recherches archéologiques en Suisse, en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne, possesseur lui-même d'une magnifique collection d'objets appartenant à l'époque antéhistorique, il a pu raisonner sur de nombreux sujets et citer une série immense d'exemples. La Savoie elle-même lui a fourni des preuves provenant des stations lacustres du Bourget, des environs d'Annecy et de Fessons en Tarentaise.

Inutile de dire que tous ces documents sont admirablement coordonnés et que G. de Mortillet soutient sa thèse avec sa science et son talent habituels. J. PH.

(1) Vol in-8° de 183 pages avec 117 gravures sur bois; Reinwald, libraire, rue des Saint-Pères, 15, à Paris. Prix, 6 fr — Annecy, librairie J. Philippe.

BULLETIN

Dans la derniere seance de la Societe Florimontane, les dons et echanges suivants ont ete deposes sur le bureau :

1° *Mémoires de l' Icademie impériale de Savoie,* 2e série; tome VIII; — 2° *Annales de la Societé imperiale d'agriculture du departement de la Loire,* 3e et 4e livraisons du tome IX; — 3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 4e trimestre du 19e volume; — 4° *Bulletin de la Societé vaudoise des sciences naturelles,* n° 54, vol IX; — 5° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie,* juin 1866; — 6° *Souvenirs des Alpes — Uriage et Vizille,* par Honoré Pallias; don de l'auteur; — 7° *Les sept merveilles du Dauphiné;* id.; — 8° *Souvenirs des Alpes — Le Lautaret,* id ; — 9° *Voyage en Ori nt au XVIe siècle de Nicolas de Nicolay,* id ; — 10° Chartes extraites du manuscrit de Philibert Brun, intitule: *Eclaircissements sur l'histoire du Dauphiné et de Savoie;* id ; — 11° *Quatre etudes biographiques;* id ; — 12° *Ephémérides dauphinoises,* id ; — 13° *Les Franchises de Chatel en Genevois,* par Jules Vuy; don de l'auteur; — 14° *Revue des Provinces;* — 15° *Revue des Societes savantes,* avril 1866; — 16° *Revue gauloise,* n° 1, juillet 1866 ; — 17° *Revue archéologique,* juin et juillet; — 18° *Revue du Lyonnais,* juin et juillet; — 19° *Journal des connaissances médicales,* par M. Caffe; — 20° *L'Union magnetique;* — 21° *La Tribune lyrique;* — 22° *Le Mont-Blanc:* — 23° *Le Courrier de Savoie;* — 24° *Le Léman;* — 25° *Le Courrier d'Aix-les-Bains;* 26° *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie,* par M A. Ducis; don de l'auteur.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire — Un peuple inconnu de la Gaule Narbonnaise, par M. Auguste Bernard. — Un moraliste savoyard au xvie siècle : Jean Menenc, par M. Jules Philippe. — Le Forum des Ceutrons, par M. C.-A. Ducis — Chronique archéologique, par M. Jules Philippe — Rapport sur l'*Album de la Haute-Savoie,* par M. C. Dunant — Erratum

UN PEUPLE INCONNU DE LA GAULE NARBONNAISE

M. Auguste Bernard, que la Société Florimontane s'honore de compter au nombre de ses membres correspondants, a communiqué l'article suivant au *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

Notre honorable confrère a bien voulu nous autoriser spécialement à reproduire cet article qui, ainsi qu'on le verra, est du plus haut intérêt pour la Savoie :

« Il y a plus de vingt ans que, restituant le véritable nom gaulois des habitants du Lyonnais, et repoussant les tentations de l'amour de clocher, j'ai nié l'assimilation qu'on avait faite jusque-là des Ségusiaves avec le peuple gaulois nommé dans le discours de Cicéron pour P. Quintius. (Voyez mon Mémoire sur les origines du Lyonnais, inséré dans le tome XVIII, pages 341 et suivantes, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France)* (1). Cependant cette assimilation vient d'être faite de nouveau dans un livre qui tire une grande autorité de la position éminente de son auteur et des informations de tout genre dont il a pu disposer. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Jules César,* édition in-8°, tome II, page 57, note 1 : « On comptait de Rome à « Lyon, pays des Ségusiaves, 700 mille pas, soit « 933 kilomètres. (Cicéron, *Discours pour Quintius,* « XXV.) »

« Quoiqu'il n'y ait là qu'une simple énonciation, sans commentaire, l'importance seule de cet ouvrage me fait un devoir de prouver que je ne me suis pas trompé en 1846, et c'est ce que je vais tenter. Je suis pour cela obligé d'entrer dans quelques détails qui paraîtront peut-être d'abord étrangers à la question, mais qui sont essentiels, comme on le verra bientôt.

« Caius Quintius, citoyen romain, avait un établissement de commerce dans la Narbonnaise, où il possédait en outre un domaine considérable. Pour donner plus d'importance à sa maison, il crut devoir s'associer un autre citoyen romain, Sextus Névius, crieur public. Celui-ci vint s'établir aussitôt au-delà des Alpes *(trans Alpes usque transfertur).* Peu après Caius mourut, instituant pour son héritier Publius Quintius, son frère, qui résidait à Rome, mais qui vint également dans la Gaule. Névius le reçut avec une grande apparence d'amitié. Ils passèrent ensemble une année occupés de leur commerce, et comme Publius parlait de vendre les propriétés de son frère pour payer les dettes que celui-ci avait laissées, Névius le détourna de ce projet, lui offrant une somme d'argent qu'il avait à Rome entre les mains de ses commis. Publius, ne se méfiant de rien, accepte la proposition, retourne à Rome, assigne des termes de paiement aux créanciers de son frère, puis vient trouver Névius, qui venait aussi de rentrer dans la capitale, pour lui demander l'argent promis. Névius change alors de langage. Il demande avant tout à régler les comptes de la société, pour être sûr de n'avoir pas de discussion plus tard..... Les engagements de Publius allaient échoir : il obtient un délai des créanciers et donne ordre de vendre une partie de ses terres de la Narbonnaise *(auctionem in Gallia P. hic Quintius Narbone se facturum esse proscribit).* La vente se fit à son désavantage, parce qu'il n'était pas alors sur les lieux ; mais les créanciers furent payés, et c'était l'important. Dégagé de ce côté, et ne voulant plus avoir de rapport avec Névius, Publius l'appela en réglement de compte devant des arbitres. L'affaire n'ayant pu se régler ainsi, fut portée devant les tribunaux. Là, Névius déclare qu'il a pris ses mesures pour que l'association ne lui dût rien ; qu'il ne réclame rien sur l'héritage de Caius Quintius ; qu'ainsi on n'avait pas raison de l'ajourner, et qu'il ne comparaîtrait plus. Un mois après, Publius Quintius, appelé en Gaule pour ses affaires, y retourne (le 2 des kalendes de février, sous le consulat de Scipion et Norbanus, c'est-à-dire l'an 671 de Rome, 83 ans avant notre ère). Névius n'a pas plutôt appris ce départ qu'il se présente devant le juge, se déclare créancier de Publius, demande acte de sa comparution et de l'absence de son débiteur ; puis s'adresse au préteur pour être mis en possession des propriétés de Publius, en vertu d'une loi qui adjugeait au demandeur les biens de sa partie dans le cas de non comparution, et l'autorisait à les vendre après les avoir possédés trente jours sans réclamation. Mais avant d'avoir obtenu cette décision, Névius envoie l'ordre à

(1) Tirage à part, p. 12.

ses agents en Gaule d'expulser Publius de ses propriétés. Un ami de ce dernier, résidant à Rome, mit opposition à la saisie, et l'affaire en resta là. Publius revint dans la capitale. Son adversaire laissa s'écouler dix-huit mois sans lui faire aucune sommation juridique; il lui proposa seulement un accommodement que celui-ci repoussa comme désavantageux pour lui. Alors Névius demanda au préteur d'ordonner à Publius de consigner une amende ou de fournir caution pour la valeur des biens que lui, Névius, avait, disait-il, possédés trente jours, en vertu d'un édit du préteur précédent. Dolabella, le nouveau préteur, confirma l'édit. Publius consigna l'amende, mais se pourvut en cassation. L'affaire était grave : les lois condamnaient à la déportation l'assigné qui ne comparaissait pas. Cette peine était infamante, et celui qu'elle frappait perdait ses droits de citoyen. Il s'agissait donc pour Publius de sa fortune, de son honneur et de son existence civile.

« C'est dans cet état de choses qu'il chargea Cicéron de plaider pour lui. C'était une des premières causes du grand orateur : il n'avait que vingt-six ans, et avait pour adversaire le célèbre Hortensius, avocat de Névius. Il n'hésita pas, cependant, quand il connut bien les faits.

« Je ne citerai qu'un passage du plaidoyer de Cicéron; c'est le plus important pour nous; le célèbre avocat interpelle ainsi l'adversaire de son client :

« Névius, quel est le jour (de votre demande)? — « — Le cinquième avant les kalendes intercalaires. « — Fort bien, et combien y a-t-il d'ici à vos domaines « de Gaule? — Sept cents milles. — Encore mieux. Quel « jour Publius a-t-il été chassé du domaine? Vous « nous direz bien cela encore, Névius? Mais quoi! vous « gardez le silence. Allons, dites-nous-le : la honte « vous retient; je le conçois; mais cette honte est « aussi tardive qu'inutile..... Publius est chassé du do- « maine la veille des kalendes intercalaires. En deux « jours, ou, si l'on accorde que le courrier soit parti « aussitôt après l'audience, en moins de trois jours « on a parcouru sept cents milles. O merveille in- « croyable! Aveugle cupidité! Messager sans pareil! « les agents et les satellites de Névius partent de « Rome, franchissent les Alpes et arrivent en deux « jours chez les Sébusiens *(apud Sebusianos)*. »

« Le mot de *Sebusianos* est celui qu'on lit généralement dans les imprimés; et de ce mot on a fait *Segusianos*, puis *Segusiavos*, depuis qu'il a été démontré que tel était véritablement le nom des habitants gaulois du Lyonnais; mais au lieu de *Sebusianos*, c'est *Sebaginos* que je trouve dans deux importants manuscrits de Cicéron que possède la Bibliothèque impériale (nos 6369 et 7777). Quels sont ces *Sebagini* ou *Sebusiani?* Sont-ce les mêmes que les *Segusiavi?* Je réponds non sans hésiter; car il est évident que le peuple en question faisait partie de la Narbonnaise et non de la Celtique, où les Romains n'avaient pas encore mis le pied, et où par conséquent on ne pouvait appliquer les lois romaines, comme on voit que cela se fit dans cette affaire, par les détails dans lesquels je suis entré. D'ailleurs, le texte de Cicéron est formel; il porte que les biens à vendre étaient dans la Gaule narbonnaise : « *Auctionem in Gallia Publius Quintius Narbone* « (abréviation de *Narbonensi) se facturum esse proscribit.* »

« Comment donc a-t-on pu faire la confusion que je signale, c'est-à-dire mettre dans la Celtique un peuple indiqué dans la Narbonnaise? C'est ce que je ne comprends pas. Aurait-on été induit en erreur par les mots *trans Alpes*, qui servent à désigner ailleurs la situation des biens en litige? Mais la Narbonnaise, qui s'étendait jusqu'à Genève, est précisément le pays *au delà des Alpes* pour les Romains. Se serait-on fondé, pour faire l'assimilation que je repousse, sur la distance indiquée par Cicéron entre Rome et le pays en question? Je réponds que ce chiffre rond, et plutôt exagéré dans l'intérêt de la cause qu'amoindri, ne prouve rien, car il est impossible de faire exactement aujourd'hui le calcul des milles qui existaient entre Rome et Lyon près d'un siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant la création des routes romaines en Gaule. A vol d'oiseau, je trouve 400 milles de Rome à Genève, 560 milles de Rome à Lyon, et 550 milles de Rome à Narbonne. On voit que c'est Genève qui est le plus rapproché. Or, l'auteur de l'*Histoire de Jules César* porte à 1,200 kilomètres la distance de Genève à Rome, c'est-à-dire à 800 milles environ (1), et seulement à 932 ou 700 milles celle de Rome à Lyon (2). On peut juger par là de l'incertitude de nos mesures actuelles, quand il s'agit de fixer les distances des routes anciennes.

« Certes, personne n'aurait été plus heureux que moi de trouver dans Cicéron la mention des Ségusiaves; mais si j'aime Cicéron, j'aime encore plus la vérité. Or, la vérité est qu'il ne peut être question des Ségusiaves dans le passage cité plus haut. Mais si les *Sebagini* ne sont pas les Ségusiaves, qui sont-ils donc? me demandera-t-on peut-être. La réponse me paraît difficile. Toutefois, si j'osais à mon tour émettre une hypothèse dans une question aussi incertaine, je proposerais de les identifier aux habitants de la Savoie, qui semble avoir formé jadis un *pagus* des Allobroges. Là, nous nous trouvons dans la province romaine, au-delà des Alpes, mais dans la portion de la Gaule la plus voisine de Rome, et pour ainsi dire au bout des routes régulières de l'Italie, ce qui explique les fréquents voyages que nous voyons faire à Publius Quintius. Ce pays, beaucoup plus rapproché de Rome que Genève, nous permet de trouver les 700 milles de Cicéron, s'il est vrai qu'il y en ait 800 entre les deux villes que je viens de citer, et dont la distance ne demanda pas moins de huit jours de voyage à César lui-même, suivant Plutarque (3). On comprend maintenant l'ironie de Cicéron, félicitant Névius d'avoir fait faire à ses agents 700 milles en deux jours!

« D'un autre côté, il me semble qu'il ne serait pas impossible de trouver quelque analogie entre les mots *Sebagini* et *Saboja*, que nous rencontrons huit siècles plus tard dans la charte de division de l'empire, faite en 806 par Charlemagne entre ses enfants : « [*Pagos*] « *Maticonensem, Lugdunensem, Sabojam, Moriennam,* « *Tarentasiam, Montem Cinisium... Ludovico dilecto* « *filio nostro delegavimus* (4). »

(1) *Hist. de Jules César*, t II, p. 57.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p 47.

(4) *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 771. Voyez aussi Walcknaer, *Géographie de la Gaule*, t. II, p. 257-8.

« Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, je le répète en terminant, les Ségusiaves n'ont aucun rapport avec le peuple mentionné par Cicéron.

« AUGUSTE BERNARD. »

UN MORALISTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

JEAN MENENC

Les moralistes dans tous les siècles sont d'excellents guides pour l'historien. Devant forcément relever pour les combattre les travers de leur temps, ils nous initient aux coutumes et aux mœurs de leurs contemporains et nous donnent ainsi une idée exacte, sur certains points, du milieu social dans lequel ils ont vécu. Cette source de renseignements est entre toutes la plus précieuse, parce que la base essentielle de la véritable histoire d'un peuple est l'étude de ses fluctuations morales et intellectuelles, soit que ces fluctuations aient exercé une influence directe sur les phases politiques de son existence, soit qu'au contraire elles aient découlé des règles gouvernementales qui lui ont été imposées.

C'est pour ces motifs que je crois intéressant de faire revivre, en signalant d'une manière spéciale à l'attention des travailleurs de mon pays, l'œuvre d'un auteur savoyard presque inconnu jusqu'à ce jour, de Jean Menenc, de Cluses.

Dans un opuscule que je publiai en 1849, j'avais déjà signalé l'existence de Jean Menenc, que je ne connaissais alors que comme poète ayant écrit en français et en patois vers la fin du XVIe siècle. Je n'avais à cette époque aucunes données précises sur cet écrivain et je dus me contenter de savoir qu'il avait été régent du collége de Rumilly, et qu'il avait fait imprimer deux dialogues moraux dont l'un en vers et l'autre en prose, ainsi que des chansons en patois. Dans ces derniers temps, le chercheur le plus hardi, le fureteur le plus habile de la Société Florimontane, M. Eloi Serand, m'apporta un petit volume tout poudreux, mais parfaitement conservé; j'ouvris avec respect, en véritable bibliophile, cette petite relique littéraire et je constatai, non sans un grand étonnement, qu'elle était signée du nom de Jean Menenc. C'était une trouvaille! l'ouvrage avait passé inaperçu jusqu'à ce jour aux yeux des bibliographes de la Savoie! Ceux-là seuls qui sont animés de la passion des livres comprendront toute la joie que cette découverte précieuse causa à mon collègue et à moi.

Retrouver un vieux livre perdu et complètement oublié, c'est déjà beaucoup; mais ce n'est pas encore tout ce qu'il faut pour rendre entière la satisfaction du bibliophile; lorsque le livre, à sa qualité de pièce rare, joint l'avantage de traiter un sujet intéressant et qui n'a rien perdu de son actualité, il répand dans le cœur de celui qui l'a découvert la joie la plus grande. Ainsi est-il arrivé de l'œuvre de Jean Menenc.

Mais avant d'analyser cette œuvre, qu'il me soit permis de dire ce qu'était son auteur d'après les renseignements qu'il nous donne lui-même.

Jean Menenc naquit à Cluses dans la dernière moitié du XVIe siècle. Il embrassa la carrière de l'enseignement, et ses débuts eurent lieu à Thônes où il demeura pendant neuf ans. Il alla ensuite se perfectionner à l'université de Tournon qu'il ne quitta qu'après trois ans d'études; puis il occupa la place de *régent* à Rumilly durant quatre ans.

Pendant le séjour de Menenc dans la capitale de l'Albanais, les événements qui suivirent la mort du roi de France Henri III occasionnèrent une guerre longue et ruineuse pour la Savoie, entre Henri IV et le duc Charles-Emmanuel Ier; la Savoie fut envahie et traversée chaque jour par les armées françaises, et il paraît que cet envahissement jeta un si grand trouble dans la portion de nos contrées placée sur les routes stratégiques que les écoles cessèrent d'y être fréquentées; Menenc nous apprend qu'il dut quitter Rumilly à cause de la guerre.

Il se retira à Thônes, ville tranquille et placée en dehors des voies militaires; il avait, du reste, une prédilection bien marquée pour cette localité à laquelle était attaché le souvenir de ses débuts, et il avoue qu'il aurait voulu y terminer ses jours « pour estre lieu « convenable à son inclination. »

Mais après quatre ans de séjour à Thônes, Menenc retourna dans sa ville natale qu'il ne quitta probablement plus. Plusieurs motifs lui dictèrent cette détermination après la mort d'un nommé Nicodésy, le régent qu'il alla remplacer : « l'obligation que i'ay à « nostre ville de Cluses, écrit-il, accompagnée du desir « de tous les citoyens et circonvoisins, me suaderent « par raisons naturelles, et plusieurs missives satis- « faire à la patrie. »

A en juger par ce qu'il raconte sur les instances faites auprès de lui par plusieurs villes de la Savoie pour l'attirer chez elles, il paraît que sa réputation était grande. Annecy, Evian, Sallanches, voire même Aoste et Saint-Maurice employèrent tous leurs efforts à le posséder; et comme il ne put accepter leurs propositions, ces villes lui demandèrent son fils qu'il eut la douleur de perdre de très bonne heure. Saint François de Sales, qui le tenait en grande considération, et le P. Chérubin, le fameux capucin dont le zèle apostolique fut employé aussi à combattre le protestantisme en Savoie, firent de vives instances pour le ramener à Thonon où ils auraient pu l'utiliser dans la cause qu'ils défendaient.

A une grande science il unissait une franchise non moins grande, on le verra du reste. Il dit lui-même qu'il était bien vu de la noblesse de Cluses et de toute la ville *excepté quelques-uns à cause de vérité.*

Tels sont les seuls renseignements que l'on ait sur cet homme qui, à en juger par l'œuvre récemment découverte et signée par lui, était plus qu'un simple maître d'école.

Ainsi que je l'ai dit déjà, Menenc avait fait imprimer à Lyon, en 1590, un petit volume contenant deux opuscules, l'un en vers et l'autre en prose, suivis de chansons en patois.

Le premier de ces opuscules est intitulé : *L'Image de science fort-utile et profitable pour exciter les esprits à l'amour des bonnes lettres et vertus,* 78 pages; c'est un dialogue en vers entre un père, qui donne des leçons de sagesse à son fils, et ce dernier qui, suivant la pente naturelle, est plus disposé à céder au vice qu'à la vertu : poésie originale, non sans mérite pour l'époque, et dans laquelle perce par-ci par-là la verve caustique de l'auteur.

Le second opuscule, intitulé : *Dialogue du Planan et du Montagnard,* est écrit en prose et se trouve conçu dans le même esprit satirique.

Quant au volume que j'ai à signaler aujourd'hui, et que je n'hésite pas à présenter comme la meilleure production de Menenc, voici comment il est intitulé :

SAUUEGARDE *pour les disciples de Jean Menenc, moderne régent à Cluses, et autres à qui plaira : contenant dixhuict Leçons auec vne responce à certaine missiue enuoyée audict Menenc;* à Lyon, par iaqves Rovssin, M.DCI. Petit in-18, 298 p., couvert en parchemin. Et ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt que peut inspirer ce livre, c'est qu'il est dédié à saint François de Sales en ces termes : *A très noble et très vertueux François de Sales, fort fameux, et vénérable docteur Utriusque Iuris, et Preuost de l'Eglise de Genève, très-méritant.*

Comme on le voit par le titre, l'ouvrage du régent de Cluses est avant tout composé de conseils donnés aux jeunes gens qui vont entrer dans ce que l'on appelle la *société*. Mais à côté de ces conseils, Menenc, qui ne pouvait résister à son esprit caustique, lance, chemin faisant, des traits acérés sur les ridicules de son époque; il joue alors un rôle de vrai moraliste, et c'est à ce titre seul qu'il doit nous intéresser.

Sur les dix-huit leçons, dont se compose le livre de Menenc, il ne s'en trouvera donc que quelques-unes dont j'aurai à parler; mais l'analyse que j'en donnerai suffira à faire connaître toute la portée d'esprit du moraliste de Cluses et à démontrer que son œuvre ne perdrait rien à être rééditée de nos jours. Son style est différent du nôtre; ses idées parfois ne répondent pas aux opinions généralement admises à notre époque; certaines de ses expressions, permises de son temps, sont proscrites aujourd'hui du langage ordinaire; mais le fond de ses pensées est toujours juste et ses récriminations pourraient encore trouver leur application, tant il est vrai que le progrès est lent à se produire et que, sous beaucoup de rapports, l'humanité n'est guère plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était au XVIe siècle.

La troisième leçon de Menenc est celle qui doit tout d'abord attirer l'attention. Elle traite, entre autres choses, du dérèglement des mœurs et des moyens de l'éviter, des *mauvais exacteurs et ministres de justice*, enfin des usuriers.

On conviendra qu'il y a dans ce chapitre matière à longue dissertation et que là déjà on peut puiser de précieux renseignements sur l'état social de notre pays en 1600. Je glisse rapidement sur le dérèglement des mœurs au sujet duquel Menenc entre dans des détails trop techniques pour notre époque « Ce mal, s'écrie-t-il, est si public et usité que l'on ne s'en fait que rire. » Partant de là, il frappe à coups redoublés sur l'impudicité et flétrit ce qu'il appelle les *lionnesses* que de nos jours encore on nomme les *lionnes*, à l'imitation des Latins. Et, suivant sa règle constante, il accompagne ses excellentes remontrances d'innombrables exemples puisés dans l'histoire, faisant preuve ainsi d'une instruction classique des plus étendues.

Par manière de transition, notre moraliste, après avoir épuisé la question qu'il appelle dans son style sans détours et tres imagé les *chatouillements de la chair* et les *bombances attractives*, tance vertement certaines maisons nobles qui ne craignaient pas d'englober dans leurs domaines des bénéfices ecclésiastiques, *incamération* d'un nouveau genre contre laquelle il s'élève avec force; par une seule comparaison il éclaire son idée, et c'est là un des côtés les plus saillants de son talent : « Tant plus est le degré éminent, dit-il, tant plus la « faute est remarquée; tant plus beau est le drap, tant « plus le difforme la tache. »

Puis il arrive aux *exacteurs des deniers publics et ministres de justice*. Ici, je dois me résigner à ne pas suivre l'auteur dans ses pérégrinations à travers ce vaste champ semé de récriminations dans tous les siècles, car je me trouverais hors des limites tracées à ce journal. Je regrette d'autant plus le mutisme auquel je suis condamné, que Menenc entre à ce sujet dans des détails très curieux qu'il résume dans ces deux vers :

Les petits oisellets sont pris.
Non pas les gros qui font le pis.

Il ne me sera pas défendu cependant de citer quelques-uns de ses exemples qui ne sont, après tout, que de l'histoire. Ainsi je puis dire qu'il rappelle combien il est arrivé souvent que le peuple de la Savoie a dû faire parvenir aux oreilles de ses princes des plaintes légitimes contre les exactions de leurs officiers subalternes de justice, et notamment aux Etats tenus à Genève le 26 février 1302. Il relève vertement, prouvant ainsi son impartialité, un fait qui, paraît-il, était commun à son époque, à savoir que certains ministres de l'Eglise, par intérêt ou autrement, « lors que le peuple « estant assemblé au lieu d'oraison, iceux au prone au « milieu de l'office avec les habits sacrés publiaient « comme sergens ventes, admodiations et autres pra« tiques séculières contre le Concile. »

Il flétrit, en un mot, tout ce qui de loin ou de près se rapproche de l'illégalité, de la prévarication et il dit à ses disciples : « Imprimez dans vostre mémoire ce que « Josaphat Roy de Juda disoit aux Juifs : Regardez à « ce que vous avez à faire, car vous ne faites le juge« ment des hommes, mais celuy de Dieu, afin qu'il ne « vous soit reproché ce que S. Paul dit aux principaux « sacrificateurs : Tu es assis pour juger selon la loy et « tu commandes contre la loy que l'innocence soit « frappée! »

Mais voici venir le tour des usuriers. Ecoutez l'entrée en matière : « Si pour crainte de la gresle on « sonne clochette grand cloche. Si Mamertus Evesque « de Vienne institua les rogations lors que le peuple « estoit travaillié des loups, que doit on faire à l'entré « d'un usurier qui plus ravage que lion n'est content « ravager les revenus et moissons? »

Les usuriers étaient une des plaies du moyen âge dans toutes les contrées, et il semble que, sous ce rapport, la Savoie n'était pas plus privilégiée que les autres pays. Menenc ne se fait pas faute de poursuivre de ses malédictions ces « messieurs grands usuriers qui « par le moyen de tels honnêtes larcins deviennent « nobles *in genere suo* pource qu'ils excedent les au« tres usuriers, comme Barrabas les petits larrons. « Et sont semblables à la ratelle laquelle croissant tous « les autres membres décroissent. »

Veuillez vous arrêter aussi un instant sur cette allusion aux déprédations des prêteurs à la petite semaine : « Il est bien fait s'abstenir manger la chair des bestes « en temps deu : mais beaucoup plus se garder de

« la chair de ses frères et voisins. » Il y a dans cette phrase, on l'avouera, une vigueur d'expression qui ne permet pas de refuser à son auteur une originalité d'esprit appartenant sans partage aux intelligences d'élite.

Menenc ne serait pas éloigné de demander qu'on retranchât les usuriers de la société à l'exemple des médecins qui coupent un membre putréfié pour éviter que le reste du corps soit atteint par le mal. Il les craint surtout à cause de leurs dehors trompeurs, ce qu'il exprime ainsi dans cet ancien langage français parfois si agréablement et si poétiquement cadencé : « Mais hélas, en plusieurs endrois advient que les « sagittaires ou veneurs pensant ou faignant tirer au « loup, navrent très profondement les brebiettes pres- « que desja toutes deschirées. »

Bref, après avoir prouvé que de tous temps les législateurs ont puni l'usure des plus fortes peines, qu'il n'y a presque pas de crime plus horrible, puisque avec Cicéron on peut le comparer à l'homicide, notre moraliste termine sa leçon par ces paroles simples, pleines de poésie et de douceur, image de la plus douce philosophie : « C'est grande folie de desrober pour ceste « vie temporelle laquelle est conférée à choses de si « petite durée, comme sont le foing, la fleur, la cen- « dre, le vent et l'ombre. Joinct que Dieu donnant la « nourriture à tous les animaux pour l'amour de nous, « il ne nous lairra désolés. » JULES PHILIPPE.

(A suivre.)

LE FORUM DES CEUTRONS

M. Auguste Bernard en rectifiant, sur les documents que je lui avais fournis, l'orthographe de *Centrons* en celle de *Ceutrons*, laissait à déterminer la position de leur *Forum* (1).

D'après Varron (2) et Festus (3), le *Forum* s'entendait d'un centre de négoce, du lieu où se rendait la justice et de celui où se traitaient les affaires publiques d'une cité. Les trois cités des Helvètes, des Valaisans et des Ceutrons avaient obtenu d'accoler au nom de leur *Forum* le titre de *Claude. Forum Claudii Aventicum Helvetiorum*, *Forum Claudii Vallensium Octoduro*, *Forum Claudii Ceutronum*. Les auteurs de *Gallia Christiana* prétendent que le dernier aurait reçu cette dénomination d'un préfet de la province nommé Claudius, au tribunal duquel il y aurait eu concours. On ne voit pas d'exemple analogue dans l'organisation des cités romaines. Il y avait trois autres *Forum Claudii* en Italie : celui de Massa et Carrara, celui du lac Sabbatinus et celui de Carinola près de Naples, qui passaient pour avoir eu ce titre de l'empereur Claude. Il paraît plus probable que les trois cités gauloises reçurent cette faveur du même empereur à son retour de l'expédition de la Grande-Bretagne (4), lorsqu'elles furent gratifiées en même temps du droit latin (5). On sait que ces trois cités furent réunies plus tard pendant un demi siècle dans la province des Alpes graies et pennines (1). Ptolémée a constaté l'existence et la position de la ville de *Foros Claudiou* ainsi que de celle d'*Axima* dans le pays des Ceutrons, la première à l'ouest, la seconde à l'est, assez distantes l'une de l'autre pour n'être pas confondues (2). MM. de Sainte-Marthe comptent quatre lieues d'*Axima* à *Forum Claudii*, d'après les autorités anciennes qu'ils invoquent (3). Ils ajoutent que le *Forum* ayant été détruit au commencement du ve siècle, la ville s'appela *Tarentaise. Urbs postea, destructo foro, dicta est Darentasia.* C'est-à-dire qu'elle reprit officiellement son nom primitif, qui était resté probablement dans l'usage vulgaire, comme on dit encore aujourd'hui l'Hôpital et Conflans pour Albertville. Le même accident était arrivé au *forum* des Vallaisans dont la cité ne garda plus que le nom primitif d'*Octodure* (4).

La perte de ce titre de faveur et des droits qu'il comportait était dans les usages romains toutes les fois que les membres de la cité ne faisaient pas reconstruire le *forum*. On cite, entre autres exemples, celui de la ville de Lauréac dans le *Noricum* (haute Autriche) (5). Les mesures prises d'après l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne placent *Darentasia* au confluent du Doron dans l'Isère (6). L'orthographe *Tharantasia* est corrélative à celle de Thoron pour le même torrent, dont le voisinage lui a laissé son nom ; comme le confluent de la Dranse dans le Rhône a donné le nom de la ville de *juncto doro* et par contraction *Octoduro* (Martigny en Vallais). L'étymologie tirée du nom de Terentius Varro est tout-à-fait erronée. Ce général a soumis les Salasses révoltés sous le neuvieme consulat d'Auguste (7). Le nom des Ceutrons ne figure aucunement dans cette expédition. D'ailleurs, ils ne se sont jamais révoltés sous Auguste, puisque leur nom n'a pas été inscrit sur le monument de la Turbie avec les autres peuples soumis sous cet empereur (8).

L'ancien village celtique de *Darentasia* avait commencé sur la gauche de l'Isère vers le confluent du Doron, le long duquel il se rattachait à l'exploitation des sources salines. Sous les Romains, le *Forum Claudii* s'étendait également sur la droite de l'Isère, d'après leurs monuments.

La tradition rapporte qu'ensuite d'un éboulement des Esserts au Châtelard d'Aime, les eaux de l'Isère, arrêtées dans leurs cours, formèrent un lac dans le bassin d'Aime. C'est probablement à l'éruption de ce lac que le pont de la voie romaine fut détruit au détroit du Saix et que *Forum Claudii* fut ensablé. Vingt-cinq ans après ce désastre, saint Jacques d'Assyrie était envoyé chez les Ceutrons avec le titre d'évêque de *Darentasia*, le seul nom resté au chef-lieu de la cité des Ceutrons. Le nom des villes seulement et non pas celui des peuples, devait marquer le titre épiscopal (9). Ses

(1) *Revue archéologique*, 1857, page 496.
(2) M Terentius Varro, *De lingua latina*, IV.
(3) S. Pomponius Festus, *De Verborum significatione.*
(4) *Congrès de Chambéry*, 1863, p 536.
(5) Pline, *Hist. nat*, III, 20.

(1) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*, 15.
(2) Ptol., *Geog*, III
(3) *Gallia Christ*, XII, 700
(4) Boccard, *Hist. du Vallais*, 18.
(5) Rhorbacher, *Hist univers*, XIII, 156
(6) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie.*
(7) Dion Cassius, *Hist*, LIII, LIV Strabon, *Geog*, IV. Eutrope, *Hits.*, VIII Suéton. *De cætaribus*, II.
(8) Pline, *Hist. nat.*, III, 20
(9) *Neminem*, I, *Dist*, LXX *Urbes*, I. *Dist*, LXXX.

successeurs élevèrent leur *monasterium* (moustier) sur sur la rive droite de l'Isère. L'importance de cet établissement à côté de l'église métropolitaine en avait fait l'éponyme du quartier, *in vico qui dicitur monasterium* (1), et le nom ne tarda pas à s'appliquer à toute la ville, d'où est venu le nom de Moustiers. Les chartes pontificales ont conservé dans le titre épiscopal aussi bien que dans le titre de comte le nom de Tarentaise, qui a passé ainsi à la province des temps modernes, comme le nom de *Tarentasia* affectait autrefois tout le territoire de la cité des Ceutrons.

En creusant pour les fondations de nouvelles maisons et la rectification de la rue de La Marmora à Moûtiers, on a trouvé, à quatre à cinq mètres de profondeur, un puits, une collection de poteries, des pavés, une taillanderie, un évier avec un squelette de poisson du genre coffre, plusieurs tronçons de colonnes, des monnaies, quantité de *rudus*, et deux débris d'inscription :

I
CVRA VALERIO TRE
PRAE PIO M

Le Musée d'Annecy possède un objet précieux découvert à la Contamine de Moûtiers; c'est une entaille en verre de forme ovoïde, représentant à la partie concave les deux têtes conjuguées de Pompée et de Cornélie, sa troisième femme, avec leurs noms en grec (2).

Aymar du Rivail lisait encore, il y a trois siècles, plusieurs inscriptions sur marbre, à Salins :

Impp. Severus et Antoninus.
Ex reditu suo juliæ Augustæ ex ære proprio.
Ex voto Herculeio graio.

Une quatrième n'était plus lisible (3). On a trouvé également des monnaies romaines à Plain-Villard, à Champoulet, à Salins, dans les fondations de l'établissement thermal, au milieu d'anciens murs.

A Pont-Séran, on a trouvé une monnaie épiscopale du VIIe siècle, frappée à Darentasia (4). A l'Echaux, deux vases de terre contenaient une grande quantité de monnaies romaines (5).

L'inondation du Doron, en 1778, découvrit une ligne de maisons en briques sur la rive gauche où se trouvait autrefois la châtellenie des comtes de Savoie en Tarentaise (6).

La table Théodosienne porte dix milles romains de distance entre *Axima* et *Darentasia :* c'est quinze kilomètres soit presque quatre lieues de poste. On se rappelle que c'est également la distance donnée entre *Axima* et *Forum Claudii* par les auteurs de *Gallia Christiana*, qui assurent que la ville reprit le nom de *Darentasia* après la destruction du *Forum*. L'identité des deux villes me semble bien établie. Elle a été reconnue dans les travaux des Bénédictins, des Bollandistes, dans l'*Histoire des évêchés et abbayes* d'Augustin de la Chiesa, etc. Besson et Grillet sont venus, les premiers, confondre *Forum Claudii* avec *Axima*, que la géographie de Ptolémée, écrite au IIe siècle de notre ère, distingue expressément. On a motivé cette confusion sur plusieurs inscriptions d'Aime, dont il est nécessaire de bien saisir le sens.

On sait que César et Tacite désignaient par le nom de *Civitates* les peuplades gauloises et germaniques. On cite même ce *dictum* d'Auguste : *Neque enim Civitas domibus porticibus aut foris hominum inanibus, sed viris constat.* Nonius Marcellus dit également : URBS *est ædificia*, CIVITAS *incolæ*. La *Civitas*, dit Appien, c'est la nation qui a ses lois et sa magistrature; ce sont ses droits et quelquefois son territoire. Aussi, les diocèses ecclésiastiques ont eu en général l'étendue territoriale des cités romaines (1). Le nom de *Civitas*, en rappelant l'idée de patrie, de gouvernement, de droit civique et de l'ensemble des citoyens répandus dans le territoire administratif, s'appliqua plus tard au lieu même de leur réunion officielle, c'est-à-dire à la ville qui possédait le *forum*, où les citoyens venaient traiter leurs affaires et débattre leurs intérêts publics. C'est ainsi que les droits du *Forum* étaient ceux de la *Civitas* lorsqu'elle avait reçu officiellement le premier titre. Le nom de *fueros* est même resté en Espagne comme expression des droits nationaux dans l'étendue du territoire.

Si donc quatre inscriptions d'Aime reproduisent le titre de *Forum Claudii*, c'est que ce sont des monuments élevés au nom de la municipalité, sans égard à la localité où ils ont été placés, pourvu que ce fût dans l'étendue territoriale du peuple formant la *Civitas*. Les abréviations FOROCL·CEVTRON, cité par Auguste de Sales, FCL CEVTRONES PVBLIC de l'inscription de la maison Berard, FOROCLAVD·PVBL· de la crypte de Saint-Martin, FORO CLAVDI P du jardin de l'ancien couvent doivent se lire : *Foro Claudii Ceutrones, Foro Claudii Ceutrones publice, Foro Claudii* ou *Foroclaudienses publice*.

Il n'est point impossible qu'on en trouve au Bourg-Saint-Maurice, quand on déblaiera l'ancien *Bergintrum*, et ailleurs encore, puisque la municipalité avait le droit d'élever des monuments en son nom dans toute l'étendue territoriale de la *Civitas*.

C.-A. DUCIS.

(1) Besson, *Mémoires, Preuve* n° 11, de l'an 1096
(2) *Revue savoisienne*, 1862, p 26.
(3) *De Allobrogibus*, 316.
(4) *Bulletin de la Societe savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1858, XIV.
(5) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, XII, 51.
(6) Roche, *Notices historiques sur les Ceutrons*, 58.

(1) Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, 46.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Vous avez dû vous demander souvent, vous qui faites une étude spéciale des découvertes archéologiques, comment il a pu arriver qu'un si grand nombre d'objets antiques aient pu rester enfouis ou ignorés pendant des siècles et des siècles.

Est-ce à l'ignorance, au hasard ou à l'insouciance qu'il faut attribuer ce fait qui ne peut qu'étonner lorsqu'on y réfléchit sérieusement?

Je crois, pour mon compte, que cette particularité découle des trois causes énoncées.

Interrogez les pêcheurs de nos lacs et ils vous diront que de temps immémorial eux et leurs ancêtres ont re-

tiré des fragments de poterie de ces emplacements où l'on remarque des restes de nombreux pilotis, mais qu'ils les ont rejetés ou brisés comme étant sans utilité : voilà le fait de l'ignorance.

Un vase contenant des médailles précieuses, vrai trésor numismatique, une tombe renfermant les restes d'un guerrier des premiers âges historiques, un anneau précieux cachés sous une mince couche de terre, ont échappé à l'attention des savants jusqu'à ce jour, bien que le terrain qui les dérobait à la vue ait été remué chaque année par la charrue ou la bèche du cultivateur : voilà le fait du hasard.

Des monuments exposés à la vue de tous, des dolmens, des restes de constructions antiques ont passé presque inaperçus aux yeux des générations, et sans que ceux qui les voyaient chaque jour aient eu l'idée de rechercher la cause de leur existence primitive : voilà le fait de l'insouciance.

A chaque instant nous voyons se produire en nos contrées les effets de ces trois causes de retard dans le progrès de la science archéologique ; mais l'ignorance et le hasard sont, il faut bien le dire, les deux plus coupables chez nous ; quant à l'insouciance, défaut impardonnable, elle nous a fait peu de mal, je le constate avec bonheur. Dans d'autres pays, il n'en a pas été de même. En voici un exemple frappant :

Il existe dans les steppes de la Russie méridionale, dans la Sibérie du Sud et même dans le territoire de l'Amour, de petites élévations de terre, jetées çà et là, sans aucun ordre, et construites par la main de l'homme ; quelques-uns de ces tertres sont encore surmontés de statues en pierre. Voilà, on l'avouera, un fait intéressant, un fait qui depuis des siècles a dû frapper l'esprit des habitants, et il paraît incompréhensible que des monuments semblables n'aient pas attiré l'attention des générations postérieures. Eh bien ! il résulte des renseignements que nous recevons, que l'origine et l'utilité des kourgans ou mogils (ce sont les noms donnés à ces monuments) sont encore complètement ignorées.

Le voyageur de Golbéry avait pris les constructions relativement gigantesques des termites pour des tombeaux élevés aux anciens guerriers des pays qu'il visitait ; mais, animé de l'esprit du vrai savant, il ne se contenta pas de juger sur la simple apparence, il étudia de près ces constructions et reconnut bien vite son erreur. En Russie, on avait devant les yeux des monuments dont la provenance ne pouvait donner lieu à aucun doute, — les animaux n'ont jamais su faire des statues, — malgré cela, l'insouciance s'en mêlant, on en est encore à se demander ce qu'étaient les kourgans ! Quelques auteurs en ont bien parlé, mais on n'a pu retrouver dans la tradition aucuns détails précis à leur sujet.

Voici les renseignements les plus complets que l'on ait sur ces restes intéressants des anciens âges ; on les doit à M. Alexandre Petzhold qui a publié, il y a peu de temps, un *Voyage dans l'est et l'ouest de la Russie*.

Les monuments dont il est question sont divisés en deux catégories : les kourgans tumulaires qui semblent être de vrais tumulus, et les kourgans simples que l'on dirait n'avoir servi qu'à indiquer la direction des routes. On en trouve beaucoup plus à l'est qu'à l'ouest. Ils sont placés irrégulièrement et affectent des formes très diverses. Leur hauteur moyenne est de 15 à 20 pieds et leur base est proportionnée à leur hauteur. Parfois on les rencontre par groupe ; le plus souvent ils sont isolés les uns des autres ; il arrive aussi, mais rarement, qu'on en trouve deux très rapprochés et séparés seulement par un petit intervalle qui les fait ressembler de loin aux deux bosses d'un chameau. On en trouve dans les bas fonds comme sur les hauteurs.

J'ai dit que les kourgans étaient surmontés de statues en pierre. Ces statues sont plus grandes que nature et très grossièrement sculptées ; elles portent dans le peuple le nom de *Baba* qui signifie *petite mère*, bien que toutes ne représentent pas des femmes ; elles ont été enlevées de leur base et quelques-unes gisent à terre tandis que la plupart ont servi à consolider des constructions modernes, à border les routes, ou ont été placées dans les steppes pour que les bestiaux viennent s'y frotter.

Les statues des kourgans sont en général mutilées, avariées au point de perdre toute ressemblance humaine. M. de Hauthausen, qui a parlé de ces monuments, pensait que la pierre avec laquelle ils étaient confectionnés avait été apportée de loin, comme on prétendait aussi que la terre des monticules venait de localités étrangères ; mais, d'après M. Petzhold, il paraîtrait que cette opinion est erronée puisqu'il a reconnu que la pierre et la terre des kourgans appartiennent aux territoires mêmes sur lesquels ils s'élèvent.

Bien que ces renseignements nouveaux jettent une certaine lumière sur ces monuments archéologiques, il reste toujours à résoudre la question d'origine qui est la seule importante au point de vue scientifique ; l'insouciance des populations russes des contrées signalées comme possédant les kourgans sera peut-être cause que le monde savant restera dans l'ignorance la plus complète à ce sujet. Il n'y a point là, je le sais, une question de laquelle doit dépendre l'avenir de l'humanité, mais cette obscurité peut occasionner une lacune regrettable dans les recherches qui se poursuivent aujourd'hui avec une si louable ardeur dans tous les pays, sur les époques antéhistoriques.

C'est une leçon donnée aux générations modernes qui leur apprendra à ne négliger aucun souvenir, aucune tradition pouvant intéresser leur histoire.

Puisque je viens de constater le zèle que l'on apporte partout à poursuivre l'étude des âges antéhistoriques, je ne puis mieux faire que de citer le fait suivant, publié par plusieurs journaux, et qui vient à l'appui de mon dire.

On rapporte qu'en Californie le professeur Whitney a découvert un crâne humain, à 150 pieds de profondeur, en creusant un puits dans le comté de Calaveras. Ce puits traverse cinq lits de lave ou de tuf volcanique et quatre dépôts de gravier aurifère. M. Whitney a reconnu qu'il n'y avait pas de fissure qui ait pu donner passage au dit crâne fossile. Si rien ne vient démentir cette découverte et les circonstances qui l'ont accompagnée, on pourra soutenir que ce crâne est antérieur à tous les pics volcaniques de la Californie ; on ajoute que l'angle facial est absolument celui d'un Indien californien de nos jours et qu'un fac-simile sera envoyé à toutes les sociétés ethnologiques.

On dit bien aussi qu'une découverte analogue a été

faite en France; mais cette nouvelle est rapportée en termes si extraordinaires qu'elle me paraît devoir voler suffisamment de ses propres ailes et sans que je m'en mêle. Il s'agirait d'un pied humain long de 50 centimètres et large de 16 centimètres! *Horribile dictu!* J'en laisse la responsabilité au journal de Bergerac.

Voici qui est plus certain : en creusant dans le quartier des Templiers à Toulon, on a trouvé, à une profondeur de deux mètres, une série de tombeaux que l'on dit être romains, avec accompagnement de médailles, d'amphores, etc. Dans l'un des tombeaux se trouvait un guerrier, à en juger par les armes qui l'entouraient; à côté de lui, mais couchés en sens inverse, étaient les ossements d'une femme. Cette dernière particularité, dit-on, aurait dérouté les archéologues; je ne pense pas, toutefois, qu'il y ait rien là qui puisse dérouter l'imagination de l'archéologue même le plus exigeant; c'est un fait curieux, à la vérité, mais il n'a rien qui soit si extraordinaire que les bras en doivent tomber du corps. La manie de vouloir tout expliquer scientifiquement est la cause la plus immédiate du ridicule que certaines gens jettent sur les chercheurs d'antiquités; il faut donc se défendre de cette manie et l'attaquer lorsqu'on la voit percer chez les autres.

JULES PHILIPPE.

RAPPORT SUR L'ALBUM DE LA HAUTE-SAVOIE

Nous aurions voulu reproduire en entier le remarquable rapport lu en seance du Conseil général par M. Camille Dunant, rapporteur de la Commission de l'*Album* de la Haute-Savoie, mais le defaut d'espace nous oblige à nous limiter a la partie essentielle, celle où sont expliqués le but moral de l'entreprise et l'idee qui a preside à l'execution

. . . . . .

« La pensée de réhabiliter un pays méconnu est une pensée noble et généreuse, mais d'une réalisation difficile. Un livre consacré à l'illustration d'une province ignorée ou connue défavorablement n'offre pas un intérêt assez général, une chance de réussite assez grande pour tenter les spéculateurs. La plupart des publications de ce genre qui ont été faites en France et à l'étranger ont échoué, après avoir coûté beaucoup de sacrifices. Aussi, les principaux éditeurs de Paris et de Lyon, à qui le comité s'était adressé, demandaient une subvention tellement élevée que le comité n'aurait pu s'acquitter de son mandat s'il n'avait trouvé dans MM. Pilet et Cougniard, de Genève, des éditeurs intelligents et de meilleure composition.

« L'œuvre n'était pas d'ailleurs d'une exécu ion facile, même pour l'écrivain distingué et l'artiste habile à qui elle avait été confiée.

« L'écrivain devait réunir, dans un cadre restreint, des détails descriptifs, historiques et légendaires sur quatre arrondissements. Il avait, comme l'artiste, à lutter contre le grandiose écrasant de la nature alpestre, difficile à soumettre aux conditions de l'art, qui tend à rapetisser ce qui est grand et à grandir ce qui est petit.

« Il a fallu un littérateur et un peintre familiarisés, comme M. Wey et M. Terry, avec les grands aspects des Alpes, exercés depuis longtemps à les reproduire avec succès, pour pouvoir rendre avec vérité la physionomie changeante, la muette grandeur de nos montagnes.

« Quoique libres dans leurs appréciations, ils ont dû parcourir l'un et l'autre une route tracée d'avance par des convenances locales. Ils n'ont pas toujours pu choisir, pour objet de leurs études, les sites les plus remarquables, les plus attrayants; ils auraient été obligés de sortir de l'itinéraire indiqué par la Commission. Ils se sont trouvés ainsi en face de quelques paysages ayant des traits de ressemblance; ils ont été réduits parfois à la nécessité de refaire le portrait du même clocher. Ce n'est que par la variété des tons, par la manière d'éclairer le tableau qu'ils ont pu échapper à la monotonie résultant de l'identité de la forme. Toutefois, comme le clocher natal est nécessairement pour les cœurs bien nés le plus beau clocher du monde, il ne serait pas étonnant que le portrait, bien qu'exact dans le trait, ne paraisse pas ressemblant aux habitants de la localité, parce qu'il a été présenté dans un jour sous lequel ils ne sont pas habitués à contempler le modèle.

« D'autres personnes du pays auraient désiré que l'histoire générale de la Savoie et de celle de chaque ville ou village mentionnés dans le livre, y occupât une plus large place. Si l'on avait voulu donner satisfaction à ce vœu, un seul volume était insuffisant. Le moindre inconvénient du développement excessif du texte, à supposer qu'il eût été possible, avec les ressources dont on pouvait disposer, était celui-ci : l'ouvrage trop volumineux n'aurait pas été lu par les voyageurs à qui il est spécialement destiné; or, il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agissait pas d'apprendre aux habitants de la Haute-Savoie leur histoire, qu'ils doivent connaître mieux que personne; mais bien de faire naître dans l'esprit de ceux qui sont étrangers au pays le désir de le visiter, en faisant une peinture vraie, courte et animée, des choses qui peuvent les intéresser. On a dû surtout se préoccuper des goûts, des instincts des voyageurs. Ils aiment en général les plaisirs faciles; les longues et sérieuses études historiques leur font peur; ils préfèrent une forêt de vieux sapins aux arbres généalogiques les plus vénérables; le récit émouvant des dangers d'un touriste perdu au milieu d'un glacier célèbre les intéresse davantage que la narration d'une ancienne bataille. La cuisine du manoir rustique où Jean-Jacques Rousseau partagea un frugal repas avec de nobles demoiselles a plus d'attraits pour eux que l'aspect de nos plus beaux monuments.

« Il faut prendre les touristes tels qu'ils sont, et laisser à de plus habiles le soin de les refaire à leur image.

« Certainement, tout ce qu'il y a de remarquable à divers titres, dans le département, n'a pas été décrit ou dessiné dans l'*Album* de la Haute-Savoie. Nous croyons, du moins, que rien d'essentiel n'a été omis. »

ERRATUM

Dans le n° 8, du 15 août 1866, page 67, 2e colonne,

au lieu de :	*il faut lire :*
Veron, 118	Veron, 320
Ablette, 320	Ablette, 118

Le Directeur gérant, J PHILIPPE

ANNECY. — TYP THÉSIO.

7me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societe laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire. — Necrologie : M. Jacques Replat, par M Jules Philippe — De l'influence des marais sur la sante publique, par M le Dr Dagand — Sépultures burgondes, par L Revon — Bibliographie historique de la Savoie, par M F. Rabut. — Deux poesies inédites d'A. de Juge et de J Replat, par M F Descôtes — Bulletin

NÉCROLOGIE

M. JACQUES REPLAT

Nous avons la triste mission d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. Jacques Replat, à qui tous les organes de la presse savoisienne ont déjà payé leur tribut de regrets.

Cet homme de bien, cet orateur brillant, ce spirituel écrivain a rendu le dernier soupir le 28 octobre, et il ne reste plus de lui que le souvenir de son patriotisme ardent, de ses qualités morales bien connues, et ses œuvres littéraires qui perpétueront son nom au milieu de nos générations à venir!

La Société Florimontane a perdu en M. J. Replat un homme qui a été son plus ferme soutien jusqu'au jour où la maladie l'a forcé à renoncer à tout travail; la *Revue savoisienne* a vu s'éteindre en lui l'un de ses collaborateurs les plus actifs et les plus goûtés du public.

Dans des circonstances aussi pénibles, on a besoin de se recueillir pour parler de l'homme qui excite de si justes regrets; c'est pourquoi nous nous bornons aujourd'hui à enregistrer la nouvelle perte que la Savoie vient de faire; dans notre prochain numéro nous essaierons d'esquisser la vie si noblement remplie de M. J. Replat et nous parlerons de ses publications qui n'ont pas peu contribué à faire connaître notre chère patrie.

JULES PHILIPPE.

DE L'INFLUENCE DES MARAIS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE (1)

L'influence de l'humidité et des effluves miasmatiques qui s'échappent des marais constitue une des causes d'insalubrité le plus anciennement connues, et qui aujourd'hui encore s'étend sur une superficie considérable des quatre parties du monde : au nord de l'Europe, la Hollande, la Russie, la Norwége; au midi, l'Italie et la Grèce; en Afrique, une grande partie de son littoral; en Asie, le delta du Gange et les bords de l'Euphrate; une grande partie des contrées de l'Amérique et de l'Océanie sont encore recouvertes de marais. Il n'est pas un pays au monde où l'on ne rencontre cette cause d'insalubrité sur des régions plus ou moins étendues, et en France les surfaces occupées par des sols marécageux dépassent cinq cent mille hectares.

N'est-il pas surprenant qu'à ce jour, où l'on se vante tant de progrès, où il n'est personne qui conteste l'influence fâcheuse des marais sur la santé publique et sur la fortune agricole, nous ayons encore à constater une si grande quantité de terrains marécageux? C'est que le desséchement et l'assainissement de ces terrains présentent des difficultés de plus d'un genre; c'est que jusqu'à ce jour les Etats n'ont jamais manqué de bras ni d'argent quand il s'est agi de la guerre, cette sauvagerie qui décime les populations et les corrompt, et que toujours les bras et l'argent ont fait défaut quand il s'est agi de travailler au bien-être matériel ou moral de l'humanité.

Depuis Hippocrate, qui a tracé le tableau des affections dues aux émanations *maremmatiques* auxquelles les habitants du Phase étaient en proie, jusqu'à nos jours, tous les amis de l'humanité ont signalé les influences délétères des miasmes marécageux : Avicenne, Massa, Lancisi, Gattoni, Hallé, Gutterie, Baumes, Alibert, Ramel, notre Fodéré et bien d'autres ont décrit avec exactitude les maladies et les dégénérescences dues aux influences des marais qui n'engendrent pas seulement des fièvres intermittentes, leur produit spécifique, mais encore une multitude d'autres affections tantôt aiguës, tantôt lentes et chroniques.

Sous le nom de marais, nous devons comprendre non seulement ce que désigne le langage vulgaire, mais dans un sens plus général tout sol alternativement couvert et abandonné par des eaux stagnantes, plus ou moins vaseuses, d'une odeur et d'une saveur souvent fétides, alimentant une végétation toute spéciale, donnant asile à une foule innombrable d'infusoires. De ces sols, sous l'influence du desséchement et de la chaleur, se dégagent une grande quantité de

(1) Ce mémoire a été lu à la reunion des médecins de la Haute-Savoie, à Bonneville le 24 septembre 1866

vapeur d'eau chargée de gaz hydrogène carboné ou phosphoré, d'acide carbonique, de divers gaz provenant de la décomposition des matières animales ou végétales en putréfaction, et ces effluves miasmatiques, inconnus dans leur essence, désignés par les Italiens sous le nom de *malaria* et qui donnent naissance aux fièvres intermittentes.

Ainsi, sous le nom générique de marais, nous comprenons les marais proprement dits, les étangs, les marais salants des bords de la mer, les rivières, les travaux de colmatage le long des fleuves et rivières, les terrains sujets aux inondations périodiques, et enfin toute terre alternativement couverte et abandonnée par les eaux et d'où s'échappent les miasmes marécageux. Et bien souvent une contrée saine est rendue insalubre par le fait de travaux qui déterminent la stagnation des eaux sur certaines portions du sol; c'est ce qui s'est vu quelquefois par le fait de la construction de chemins de fer, dont les chaussées rendent souvent difficile l'écoulement des eaux, et qui souvent aussi sont bordés de larges flaques d'eau stagnante dans les endroits où l'on a creusé le sol pour s'approvisionner de matériaux de terrassement.

Dans nos climats, c'est dans les mois de juillet, d'août et de septembre que les marais exhalent leurs miasmes les plus abondants et les plus actifs, surtout quand l'été et l'automne sont froids et humides. Sous l'influence de la radiation solaire, les effluves, entraînés par la vapeur, se répandent dans l'atmosphère et s'abaissent pendant la nuit à mesure que la vapeur se condense; aussi est-ce le matin ou le soir, et surtout pendant la nuit. que leur action délétère est le plus à craindre; poussés par les vents, ils étendent leur action souvent très loin de leur lieu d'origine : on a vu les miasmes paludéens se faire sentir à plus de huit kilomètres des marais.

Les effluves *maremmatiques* influent d'une manière pernicieuse sur la végétation. Partout où ils se font sentir, les céréales donnent peu de grains et des grains de qualité inférieure; les fruits sont aqueux et sans saveur, les légumes et les plantes potagères réussissent mal, les fourrages eux-mêmes sont peu nourrissants et de mauvaise qualité; mais ce sont surtout les animaux qui souffrent de leur action. Voyez ces troupeaux d'animaux domestiques amaigris, au poil hérissé, à l'œil terne, qui vivent autour des marais, et comparez-les, pour bien saisir l'influence fâcheuse à laquelle ils sont soumis par l'air qu'ils respirent et la nourriture qu'ils consomment, à nos beaux troupeaux des montagnes ou des bonnes plaines, et alors vous pourrez vous faire une idée de la dégénérescence dans laquelle ils sont tombés.

L'homme qui passe sa vie au milieu ou sur les bords des marais a la taille petite, le teint blafard et livide, le ventre gros, les jambes engorgées, les extrémités supérieures grêles; il a l'air vieux avant le temps; il est d'une intelligence bornée et sans énergie morale, et chez nous, ordinairement il est affecté du goître; sans parler des fièvres intermittentes qui souvent l'atteignent, l'habitant des marais a une tendance à l'engorgement des viscères abdominaux, aux hydropisies, à l'anasarque, aux scrofules, aux maladies des os et des articulations. Aussi, la vie moyenne est-elle notablement réduite dans les localités marécageuses; elle varie entre 18 et 26 ans, suivant l'intensité et l'étendue des miasmes dans lesquels sont plongés les habitants. La mortalité y est en moyenne de 1 décès sur 21 habitants, à peu près le double de la mortalité commune de toute la France; c'est surtout sur la première enfance et les nouveaux-nés que frappe cette excessive mortalité. Le nombre des décès dépasse de beaucoup celui des naissances, et cependant les naissances y ont lieu dans une proportion plus forte que dans les autres régions; triste condition qui, suivant la remarque de M. Mêlier, est en général celle des populations malheureuses : il y a plus de naissances, mais il y a encore plus de décès, et les immigrations seules sont appelées à combler les vides faits par la mort.

Ainsi, on le voit, les effluves des marais portent avec eux la maladie et la mort; outre la dégénérescence de la constitution des individus, ils produisent la fièvre intermittente dont ils sont la cause spécifique, les fièvres rémittentes bilieuses, et ils rendent plus communes et plus graves les autres maladies. L'enfance en première ligne, puis ensuite la jeunesse et l'âge adulte sont les âges où les influences fâcheuses des miasmes marécageux se font le plus sentir; le vieillard leur résiste davantage, car à cet âge la circulation est lente et l'absorption difficile.

En France, il n'est pas une région qui n'ait encore une surface de sol plus ou moins étendue en marais ou étangs : la Sologne, la Dombe, une partie de la Bresse dans l'Indre, la Brenne, le Forez sont les parties de notre sol qui ont le plus à souffrir du voisinage des marais. Dans notre département, où les vallées et les plaines sont peu étendues, les marais ne présentent pas de grandes surfaces, mais par contre ils sont très multipliés; il n'est pas un canton, peut-être pas une commune qui n'en ait quelques hectares, et bien souvent de larges mares autour des habitations, des prés humides entièrement recouverts d'arbres touffus, des fossés sans écoulement, enveloppent les habitations de nos paysans d'émanations aussi funestes que celles des marais proprement dits et qui produisent les mêmes effets sur leur santé.

L'étendue des marais communaux et particuliers de notre département est la suivante :

Arrondissement	d'Annecy . .	549 hectares.
—	de Saint-Julien.	119 —
—	de Bonneville .	461 —
—	de Thonon . .	309 —
	Total. .	1,438 hectares.

Mille quatre cent trente-huit hectares de terrains marécageux existent donc encore dans le département de la Haute-Savoie.

Des anciens départements, vingt-deux seulement n'ont pas de marais, ce sont : Basses-Alpes, Ardèche, Ariége, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Eure-et-Loire, Haute-Garonne, Gers, Haute-Loire, Lozère, Meurthe, Moselle, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Tarn, Var; vingt-deux départements ont une étendue de terrains marécageux plus considérable que le nôtre, ce sont : Ain, Aisne, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Doubs, Gard, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire-Inférieure, Manche, Marne, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-

Calais, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Vendée (1).

Les autres départements ont tous des marais, mais en moindre quantité que le nôtre. Ainsi, sous le rapport de l'étendue des marais, nous occupons le 23e rang parmi les départements de l'Empire, tandis qu'avec notre sol en pente, partout coupé de ravins, il nous serait si facile sous ce rapport de descendre au dernier rang, et probablement possible de figurer au nombre des départements n'ayant plus de marais.

Il n'y a qu'un seul moyen vraiment efficace pour combattre l'influence désastreuse des marais : c'est de les supprimer en les desséchant. L'hygiène peut bien donner des conseils utiles sur la disposition des habitations exposées aux miasmes, sur l'importance des vêtements chauds et d'une nourriture fortifiante, sur les précautions à prendre touchant les heures et la durée du travail, sur l'efficacité préservatrice du tabac, des préparations de quinine, etc., etc. L'on peut aussi conseiller de séparer les habitations des foyers d'infection par la plantation de lignes de grands arbres, filtrant et épurant à travers leur feuillage l'air *maremmatique ;* mais tous ces moyens n'atteignent pas le mal dans sa source et ne sont bien souvent que des palliatifs impuissants.

Et cependant, malgré les ordonnances d'Henri IV, de Louis XIV, malgré les lois de l'Assemblée constituante et de l'Empire, combien ne reste-t-il pas à faire en France pour atteindre le but désiré! A ce moment même on travaille à l'assainissement de la Sologne, et c'est à nous médecins, c'est à la science, aux amis de l'humanité, de demander que la sollicitude de l'administration s'étende à tous les points insalubres de notre territoire. En signalant le mal et en sollicitant le remède, nous remplissons notre devoir; l'Etat et l'administration n'auront rempli le leur que quand ces foyers pestilentiels auront été détruits partout où il y a possibilité de le faire.

Et pour nous restreindre au point de vue départemental, il serait à désirer que chacun de nous signalât à l'autorité les portions de territoire situées dans sa circonscription qui sont encore à l'état marécageux, leur influence sur la santé publique, et le mode qu'il croit le plus efficace et le plus économique pour leur assainissement; nous ne doutons pas que notre Préfet, qui s'occupe avec tant de sollicitude des intérêts du pays, ne fasse tous ses efforts en réunissant le concours de l'Etat, du département, des communes et des particuliers, pour atteindre le but que nous aurions signalé. A ce jour, les principaux marais du département sont l'objet d'études et de formation de syndicats en vue de leur desséchement. Les marais de Sillingy seront prochainement soumis aux travaux de desséchement : les études sont faites, les enquêtes ont eu lieu, les syndicats se forment, et l'Etat s'est engagé pour les 2/3 de la dépense. Les marais d'Epagny, non encore assainis complétement, sont l'objet d'études et de projets administratifs : sur 47 hectares de marais situés sur les communes de Bonneville, la Côte-d'Hyot, Saint-Maurice et Saint-Pierre, les travaux sont en cours d'exécution; des études ont été faites et des projets existent et ne tarderont pas à être réalisés pour les marais de Mélan, d'Orcier et du Bouchet près Bonneville. Chez nous, heureusement, ce but peut partout être atteint sans de très grands frais et sans travaux extraordinaires; nous l'avons dit, nos marais ne sont pas très vastes, quoique très multipliés, et presque tous ont une pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Presque tous, au moyen de fossés ouverts et mieux encore du drainage souterrain, peuvent être desséchés; et le sondage ou le colmatage pourraient être pratiqués là où à cause de l'enfoncement du sol les fossés et le drainage ne seraient pas praticables.

Dans ce département, les difficultés pour le desséchement des marais ne sont pas dans l'exécution ; elles résident surtout dans l'incurie et souvent la résistance des propriétaires. La loi, sous ce rapport, n'est pas assez favorable à la mise en pratique de mesures d'utilité publique incontestable; la loi de 1807 forme encore aujourd'hui la législation en cette matière. Cette loi met les propriétaires en demeure d'opérer les desséchements avec leurs propres ressources, et à défaut, les travaux sont entrepris par l'Etat dans certaines circonstances exceptionnelles ; mais les formalités à faire avant d'en venir à l'exécution sont multiples et souvent difficiles à remplir ; du reste, toute l'économie de cette loi repose sur la supposition d'une plus-value des terrains desséchés, plus-value destinée à payer les frais de desséchement. Or, cette supposition est fausse dans beaucoup de cas, et elle serait certainement fausse pour notre département où, dans la plupart des localités, le sol-marais a une valeur vénale supérieure au sol-champ; aussi, les résultats qu'on était en droit d'attendre de la loi de 1807 ont-ils été presque partout paralysés.

La législation sur les desséchements ne peut donc devenir réellement utile qu'après avoir subi de profondes modifications ; espérons que le code rural, si nécessaire et depuis si longtemps attendu, ne tardera pas à venir doter le pays d'une loi efficace sur cet objet.

L'Assemblée constituante, préoccupée de l'œuvre de la régénération du pays, avait décidé, dans la loi de 1791, que tout propriétaire de marais était tenu de déclarer, dans le délai de six mois, s'il voulait le dessécher par lui-même; faute de faire cette déclaration, il était tenu d'abandonner son terrain moyennant indemnité préalable, et le desséchement devait s'opérer aux frais de l'Etat. C'était là une tâche et une charge immenses pour l'Etat, et la loi ne reçut aucune exécution. Nous faisons des vœux pour que l'obligation du desséchement soit maintenue dans la loi à l'encontre du propriétaire, sauf à faire concourir aux frais généraux les communes, les départements et l'Etat qui tous y sont intéressés au même point que les propriétaires.

Une mesure qui nous paraîtrait également très propre à encourager les desséchements, consisterait à grever d'une surimposition exceptionnelle les terrains marécageux, et de concentrer au chef-lieu de chaque département le produit de cette surimposition qui serait destiné à faire exécuter, dans le département même, les travaux d'assainissement les plus urgents et les plus importants. Cette mesure aurait le double avantage de déprécier la terre-marais, à cause des fortes contributions auxquelles elle serait soumise, et de produire de l'argent pour le desséchement.

(1) Voir *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*, d'A. Tardieu, d'ou ont été tirées les principales donnees de cet article.

Avant de finir permettez-moi, dans l'intérêt de cette belle vallée de l'Arve dont la capitale nous accueille si cordialement aujourd'hui, de vous entretenir un instant de l'endiguement de cette rivière dont les inondations fréquentes sont si préjudiciables à l'agriculture et à la salubrité de ce bassin si riant et si fertile.

L'endiguement de l'Arve a été déclaré d'utilité publique par décret impérial du 19 décembre 1860.

L'Etat, le département et les particuliers sont appelés à concourir à la dépense, estimée à 4,000,000 de francs par M. l'ingénieur Tavernier.

Les syndicats sont formés et tout nous fait espérer que bientôt les travaux seront poussés avec activité et terminés avec promptitude; car, en ce genre de travaux, l'activité et la promptitude d'exécution sont une des conditions de réussite. 1,180 hectares de terres incultes seront ainsi rendus à l'agriculture, et 2,080 hectares de terrains en culture, sujets à être inondés et corrodés par les débordements, doivent être mis à l'abri de toute invasion par les eaux; le bénéfice total de l'opération est estimé à 4,440,000 fr.

Le système adopté consiste à limiter le lit de la rivière par des digues longitudinales; à ces digues longitudinales s'appuieront, de 900 mètres en 900 mètres, des digues verticales formant entre elles de vastes bassins, recevant à travers les digues longitudinales les eaux de la rivière et devant servir à les emmagasiner en temps de crue, et à en retenir le limon en tout temps afin d'améliorer le sol et de l'exhausser au moyen du colmatage : tel est, si je l'ai bien compris, le système qui doit être mis à exécution.

Eh bien, je me suis demandé si, au point de vue de la santé publique, ce système n'aurait pas les plus graves inconvénients?

Qu'adviendra-t-il quand tous ces bassins latéraux à la rivière d'Arve, d'une surface d'un millier d'hectares, s'empliront et se videront alternativement d'eau, quand ces boues se dessécheront? N'aura-t-on pas créé, pour de longues années dans toute cette belle vallée, des foyers de miasmes *maremmatiques* qui influeront d'une manière fâcheuse sur la santé publique? Les ingénieurs ne pourraient-ils pas trouver un système d'endiguement qui fût plus conciliable avec les lois de l'hygiène et de la salubrité publique? Le système actuellement proposé ne serait-il pas un remède pire que le mal qu'on veut combattre?

Je n'ai pas la prétention de préciser quelle sera l'influence du colmatage mis en pratique sur une surface de mille hectares, le long d'une étroite vallée resserrée par de hautes montagnes; mais je crois que cette influence sera désastreuse sur la santé des habitants, et j'ai cru de mon devoir de la signaler à notre association médicale, à Bonneville même, afin qu'avant de se lancer dans des travaux considérables l'administration et les populations en calculent bien toutes les conséquences, et que chacun fasse de cette question une étude spéciale et puisse être à même d'éclairer l'autorité, s'il était consulté.

En 1863, au congrès scientifique de Chambéry, le docteur Mollard, cet excellent et si distingué confrère que la mort nous a ravi l'année dernière, nous faisait le plus triste tableau de l'influence pernicieuse qu'exerçaient, sur la santé des habitants des bords de l'Isère, les travaux d'atterrissement exécutés le long du cours de cette rivière. C'était de ces contrées soumises au colmatage que venaient, à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, un grand nombre d'habitants atteints de fièvres intermittentes et d'affections typhoïdes à formes bilieuses.

Nous sommes ici, dans cette charmante et hospitalière cité, en présence de deux questions importantes d'hygiène publique.

Les débordements de l'Arve en l'état actuel sont non seulement un grave préjudice pour l'agriculture, mais ils sont une cause périodique d'insalubrité, et l'exhaussement du lit de la rivière, qui ne permet pas dans beaucoup d'endroits l'écoulement des eaux de la vallée et en rend ainsi plusieurs points marécageux, est une cause d'insalubrité permanente.

Le système proposé pour remédier à cet état de choses nous paraît n'être pas conciliable avec les lois de l'hygiène.

Emettons le vœu : 1° qu'au plus tôt des travaux propres à remédier à l'état de choses actuel soient entrepris et conduits avec activité par l'administration; 2° qu'on emploie un système qui, tout en étant efficace, ne soit pas préjudiciable à la santé publique.

Dr DAGAND.

SÉPULTURES BURGONDES

La Haute-Savoie est riche en cimetières de la période comprise entre le Ve siècle et le Xe. Ils sont répandus notamment dans les environs d'Annecy, sur les deux versants du Salève et sur la limite du canton de Genève. Ceux de la Balme près La Roche, de Fontaine-Vive près Groisy, de Villy près Reignier, ont été explorés depuis longtemps, le premier surtout, par M. H. Gosse, qui a déposé au musée de Genève une abondante moisson d'agrafes, broches, fibules, colliers, chaînettes, bracelets et épingles.

L'été dernier, j'ai visité les cimetières de la Balme et de Fontaine-Vive, Chevrier près Pers, Bossey, Ville-la-Grand, Ambilly, Mûres, Lovagny, et opéré des fouilles au Noiret et aux Petits-Bois près Cruseilles. Partout les tombes sont en dalles de molasse, rectangulaires ou un peu moins larges vers les pieds. L'orientation n'est pas constante, et même quelques tombes sont perpendiculaires aux autres. On voit souvent deux corps ensemble, quelquefois trois. Il n'est pas rare de trouver un squelette complet, ayant à côté de sa tête un crâne et à ses pieds le reste du second corps.

Le hameau du Noiret, commune de Cruseilles, est situé entre ce village et le pont de la Caille. Les tombes, très nombreuses, affleurent en quelques endroits le sol de la place, de telle sorte que les habitants ont dû en détruire à plusieurs reprises, soit pour l'établissement des fontaines, soit pour rendre le terrain plus égal. Dans ces premières fouilles, où le goût de l'archéologie était la dernière des préoccupations, beaucoup de squelettes furent brisés ou enfouis dans les caves, et les enfants égarèrent divers objets de parure. Cependant j'ai pu recueillir encore une plaque de ceinturon, en bronze, composée de trois pièces : l'ardillon, la boucle et la plaque rectangulaire. Evidée à jour, elle a pour *ornement*, — le mot est quelque peu ambitieux pour les affreuses silhouettes si communes dans les parures burgondes, — un personnage vu de face, levant

les bras et chevauchant sur un quadrupède vu de profil, qui a la prétention de figurer un cheval ; sur le flanc de l'animal sont gravés trois petits cercles et une croix.

Nous avons mis au jour quinze tombes, toutes en dalles de molasse bien ajustées, le couvercle et la base dépassant un peu les côtés. L'épaisseur varie entre 8 et 13 centimètres ; la longueur est proportionnée à la taille des squelettes, depuis 1m,60 jusqu'à 1m,90, la tête étant à environ 10 centimètres de la paroi correspondante. Le plus souvent, l'intérieur est presque rempli de terre. Deux corps, un homme et une femme réunis, avaient une pierre sous la tête.

Outre une douzaine de crânes conservés pour la collection anthropologique du musée d'Annecy, la principale trouvaille a été la découverte d'une tombe envahie par la terre, très étroite, longue de 1m,68, et placée dans la direction nord sud, c'est-à-dire perpendiculairement à ses voisines. Elle contenait les objets suivants :

Un crâne très mince de jeune fille et quelques vertèbres, les autres ossements étant anéantis ;

Deux longues agrafes en fer avec leurs ardillons. Elles ont des têtes de clous en saillie et des traces de dessins en plaqué, apparaissant sous la rouille qui a très nettement conservé l'empreinte d'un tissu. Les agrafes étaient sous le crâne, pres des épaules, au lieu d'être près des hanches où on les trouve plus habituellement ;

Un grain de collier en ambre et quatre en verre bleu foncé, jaune et verdâtre ;

Deux grains en pâte émaillée, l'un formant un cylindre à festons polychromes ;

Enfin, une broche ou fibule, circulaire, diamètre 0m,033. L'ardillon à ressort est monté sur un disque en bronze. Le cercle extérieur est formé d'une mince feuille en or, d'où partent des rayons de même matière, emprisonnant 27 petits trapèzes en verroterie rouge et verte. Le milieu est occupé par une croix dont les bras égaux, en verre rouge, aboutissent à un bouton central de couleur verte. Entre les bras de la croix, la plaque en or est ornée d'S en filigranes du même métal.

Au-delà de Cruseilles, dans la commune de Copponex, sur une pente rapide qui domine la route, est le cimetière des Petits-Bois. L'inclinaison du terrain a fait glisser quelques tombes les unes sur les autres, de sorte que les recherches ont été plus difficiles qu'au Noiret. Nous avons pu recueillir quelques têtes enfouies sous les dalles disloquées, et de petites attaches de linceul, en bronze, percées de trous et terminées par un double crochet.

Cependant une tombe, où la terre n'avait pas pénétré, était intacte, solidement construite en dalles de molasse : épaisseur 0m,12 ; dimensions intérieures, 1m,86, sur 0m,50 et 0m,43 de profondeur. Un superbe squelette d'homme, bien conservé, était couché sur le dos, les bras allongés. Il avait à côté de sa tête une tête de femme dont les dents venaient s'appliquer sur les siennes. Les autres ossements du second corps, y compris la mâchoire inférieure, étaient entassés à ses pieds. On peut voir au musée d'Annecy ces squelettes, replacés dans leur position primitive dans le fac-simile de leur tombeau.

Aux Petits-Bois, les caisses étaient espacées de près d'un mètre, au lieu de se toucher comme au Noiret, où une paroi profite souvent pour deux. Là encore, on peut remarquer la présence fréquente de trois crânes réunis à la même extrémité, le troisième étant ordinairement celui d'un enfant et les deux autres ceux d'un homme et d'une femme. On peut en conclure qu'à la mort du dernier membre d'une famille burgonde, on plaçait à côté de lui les restes de ceux qui l'avaient précédé, perpétuant ainsi dans le tombeau le souvenir de l'union qui avait régné pendant la vie.

Louis Revon.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

IV

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; seconde série, tome VIII ; Chambery, F. Puthod, 1866 ; in-8° de CXIX — 555 pag

L'Académie de Savoie vient de faire publier un nouveau volume de ses mémoires, le huitième de la seconde série, et ce volume renferme un grand nombre de pages relatives à l'histoire. Nous ne parlerons que de celles-là, laissant à d'autres le soin d'apprécier les travaux géologiques de MM. Pillet et Chamousset que renferme ce livre.

Et d'abord il y a beaucoup de choses à signaler dans le compte-rendu des séances de la Société, innovation dont je félicite en passant l'Académie et qui est bien préférable au compte-rendu analytique des précédents volumes. Avec ce nouveau mode de bulletin que j'ai fait adopter dans le temps à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, chacun voit ses communications ou ses observations reproduites à leur date, les questions d'antériorité sont immédiatement réglées, les réponses et les répliques sont à leur vraie place et personne n'a à se plaindre des erreurs ou des oublis du secrétaire. Je trouve donc, dans ce compte-rendu des séances, les notes suivantes, entre autres, qui ont trait aux recherches historiques :

1° Des observations de M. Ducis sur des inscriptions romaines publiées dans le Ve volume des *Mémoires de l'Académie ;*

2° Une communication, du même archéologue, sur des inscriptions et sur d'autres antiquités trouvées à Chilly ;

3° Divers rapports sur les maisons de Chambéry où auraient habité Joseph et Xavier de Maistre ;

4° Un excellent article biographique sur Auguste de Juge, par le Dr Louis Guilland ;

5° D'assez longues dissertations sur la nature et l'âge du petit édicule circulaire qui est dans la crypte de Lémenc, et, parmi ces dissertations, celle d'un homme compétent en pareille matière, M. le vicomte de Saint-Andéol, qui y voit un baptistère du temps de Charlemagne, tandis que M. le marquis d'Oncieu y voit un *martyrium ;*

6° Un rapport du marquis Costa sur l'établissement d'un musée national à Chambéry.

Dans le corps du volume, on a imprimé tout au commencement le discours de réception de M. le marquis d'Oncieu qui a pris son sujet dans l'archéologie nationale : Les meubles ou plutôt les objets mobiliers an-

ciens de la Savoie. Ce discours révèle chez son auteur un goût prononcé pour l'étude des antiquités et un certain esprit d'observation. Le récipiendaire montre les rapports qui peuvent exister entre ces modestes objets et l'histoire générale et le parti que celle-ci peut en tirer, sans compter tout l'avantage qu'il y a à pénétrer plus avant dans la vie de nos pères ; il rappelle le souvenir de quelques-uns des bijoux ou des meubles historiques signalés dans les auteurs ou existant dans les collections, et, entre autres, parmi ces derniers, un objet précieux qui vient de sortir de la Savoie d'une manière bien regrettable.

Il s'agit de l'anneau d'or portant le nom et les armes du fameux captal de Buch, Jean de Grailly, un des vassaux les plus célèbres du duc de Savoie. Ce bijou curieux avait été trouvé avec les insignes de l'ordre de St-Antoine, également en or, et quelques pièces d'or de Savoie dans la tour de Grésy. J'ai décrit dans le temps cette trouvaille importante qui fut achetée par le marquis Costa. Quelques-unes des pièces qui la composent ont figuré à l'exposition des objets d'art qui a eu lieu à Chambéry en 1863. J'apprends aujourd'hui que cet anneau vient d'être cédé contre d'autres objets par un membre de la famille Costa à un marchand d'antiquités de Paris, M. Charvet (1). C'est au moins aussi triste que la perte des trépieds en bronze du Chablais.

Le travail de M. Edouard Secretan, de Lausanne, sur l'*Etablissement et les premières acquisitions de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane* est une des plus utiles publications historiques que contienne le VIIIe volume des *Mémoires de l'Académie de Savoie*. Il n'y a là rien d'inédit, mais c'est une réunion de faits très épars et habilement groupés, accompagnée d'observations très judicieuses sur les rapports qui ont existé entre les comtes de Savoie et les évêques de Lausanne, de Genève et de Sion, jusqu'au moment où le comte Pierre (1263) réunit à ses Etats la plus grande partie de ces trois diocèses souverains. Le futur historien de la Savoie tirera bon parti de cette notice.

C'est encore un étranger à la Savoie qui a fourni le mémoire suivant : *Essai sur la vie et les écrits de Barthélemi Ruffin, auditeur des guerres à Tunis en* 1574, *suivi de deux sonnets inédits de Michel Cervantes,* par Ripa di Meana, archiviste de Son Altesse le duc de Gênes. Ce Barthélemi Ruffin était un enfant de Chambéry inconnu des biographes nationaux. C'est un de ces nombreux Savoyards qui ont porté leur talent et leur probité à l'étranger. Il était au service de Charles-Quint comme Eustache Chappuis, Emmanuel-Philibert et autres. Elève des universités de Turin et de Padoue, il suivit, comme amateur, les armées impériales à Tunis où il fut fait prisonnier, et c'est dans le bagne d'Alger qu'il se lia d'amitié avec Cervantès. Le célèbre écrivain espagnol a fait deux sonnets restés inédits jusqu'à ce jour, ainsi que les ouvrages de Ruffin à l'occasion desquels ils ont été composés. La découverte de ces manuscrits, dont voici les titres, a été l'occasion de la notice biographique de M. Ripa : *Sopra la desolatione della Goletta è forte di Tunisi;* et *La conquista fatta da' Turchi de' regni di Fezza è di Marocco.*

(1) Je me propose de decrire avec soin cet anneau, dont j'ai des empreintes, et les autres pièces de ce trésor dans un article où je donnerai sur J de Grailly et sa famille des details inédits puisés aux archives de Dijon et d'Agen

Dans une étude historique intitulée *Jacques de Montmayeur,* M. Chapperon jette du jour sur un drame émouvant du XVe siècle que la légende avait embelli et dont le théâtre et le roman avaient fait leur profit : le meurtre du président Guy de Fésigny. Cette étude est appuyée de quelques documents historiques que la commission d'examen avait engagé l'auteur à reproduire et qui ont été réunis à son travail, malheureusement sans être accompagnés de ces notes sobres et concises relatives, entre autres choses, à la topographie, et que le lecteur sérieux aime et trouve profit à rencontrer au bas d'un écrit ancien. On a encore fait suivre ce mémoire du rapport de M. le marquis d'Oncieu. Cet académicien expose l'interprétation qu'il fait des documents mis au jour sur Montmayeur et sur de Fésigny avec une habileté et une clarté qui rendent l'œuvre du rapporteur aussi intéressante que l'œuvre principale.

Enfin, le tome VIII des *Mémoires de l'Académie* se termine par la reproduction d'une pièce qui appartient aussi à l'histoire ou plutôt à l'archéologie. C'est le *Catalogue de l'exposition d'objets d'art ouverte à Chambéry le* 10 *août* 1863, à l'occasion de la réunion du congrès scientifique de France. On a bien fait de réimprimer ce catalogue, rédigé par une commission composée de MM. Costa père et fils et de quelques autres personnes. On aurait mieux fait encore de profiter de la circonstance pour développer certains articles trop laconiques et pour corriger quelques erreurs. On persiste, par exemple, à y désigner (n° 74) sous le nom de bréviaire d'Amédée VIII, le magnifique livre de prières de la duchesse de Milan, Marie de Savoie, fille d'Amédée VIII et épouse de Philippe-Marie Visconti.

F. RABUT.

DEUX POÉSIES INÉDITES D'AUGUSTE DE JUGE ET DE JACQUES REPLAT

Au moment où la Savoie pleure la grande perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Jacques Replat, un de ses écrivains les plus distingués et les plus féconds, il ne sera peut-être pas hors de propos d'offrir aux lecteurs de la *Revue savoisienne* deux perles fines, deux bluettes parfumées; qui vont nous rappeler, en même temps que le souvenir de notre deuil récent, celui d'un poete émérite, enlevé depuis tantôt quatre années à son pays et au monde littéraire : je veux parler d'Auguste de Juge, de Rumilly, que Félix Platel, dans ses *Causeries franco-italiennes*, appelle le *Mignet de la Savoie*. Des hommes comme eux ne meurent pas tout entiers, ils ne doivent pas mourir : n'ont-ils pas laissé, pour leur succéder par une sorte de représentation, des œuvres tour à tour gracieuses ou sévères, spirituelles ou mélancoliques, mais toujours empreintes du même cachet, celui d'un amour tout filial pour leur patrie? Ils sont éteints, mais leur pensée demeure ; dans cette pensée nous les voyons revivre et, en feuilletant les volumes du bagage littéraire qu'ils nous ont légué, nous pouvons dire avec orgueil qu'ils ont su soutenir dignement les traditions que nos gloires d'un autre âge ont transmises à notre génération.

Une plume expérimentée bien connue et, elle aussi, d'un ardent patriotisme, a déjà effleuré les traits principaux de la vie de M. Replat; auparavant, elle nous

avait dit les titres qu'Auguste de Juge a portés aux fastes de la littérature savoisienne. Je ne reviendrai donc point sur ces existences si bien remplies. Seulement, et c'est l'objet de ces quelques lignes, j'ai découvert deux pierres précieuses qu'en leur vivant nos deux auteurs ont laissé tomber de leur écrin, je les ai recueillies et je me suis dit que tout ce qui venait d'eux devait être conservé avec un soin religieux. Or, où les conserver, où les assurer contre l'oubli mieux que dans un casier de ce charmant museum qu'on appelle la *Revue savoisienne?* Elle est l'organe d'une Société florissante qu'a présidée M. Replat; elle a reçu les prémices de ses œuvres vivantes ; ne doit-elle pas recevoir le dépôt de ses œuvres posthumes?

C'était en 1836. Auguste de Juge avait alors 39 ans. Magistrat, il occupait le poste de juge-mage (président du tribunal) de Bonneville; poète, il avait conquis un rang honorable sur la scène littéraire par la publication des *Inspirations religieuses* qui parurent sous le patronage de Lamartine et obtinrent un succès incontesté. Jacques Replat, lui, débutait; jeune, brillant, plein d'avenir, riche d'espérance, il venait de faire paraître *Duingt, Menthon* et *Montrottier*, et il entrait dans le domaine du roman historique, où il a suivi le genre d'Alexandre Dumas, par son *Esquisse du comté de Savoie au* XIe *siècle*, « où se réflète avec la plus grande vérité, comme le dit M. Jules Philippe, toute la physionomie du moyen-âge. » Nos deux littérateurs étaient unis par les liens d'une double amitié : l'amitié du cœur et l'amitié de la plume. Ils faisaient échange de leurs productions respectives. L'un des premiers exemplaires (1) de l'*Esquisse du comté de Savoie* fut destiné à l'auteur des *Inspirations religieuses*. Jacques Replat le lui dédia ainsi :

A MONSIEUR LE JUGE-MAGE DE JUGE

Son humble confrère en poésie et *in utroque jure*

J. R.

L'exemplaire avait été reçu le 22 mai 1836. Le lendemain, 23 mai, la muse d'Auguste de Juge envoyait à sa sœur cadette l'épître suivante, dont je ne veux ternir le mérite par aucun fade commentaire :

A MONSIEUR JACQUES REPLAT

Naguères je l'ai dit, que ta plume brillante
Jetterait sur notre pays
Ce rayon nouveau qui l'enchante,
Qui sur nos vieux donjons serpente
Comme un éclair qui court sur des cieux obscurcis.

De son profond cercueil la voilà donc sortie
Cette Savoie aux fortes tours,
Au frais parfum de courtoisie,
Aux cris de gloire et de patrie,
Aux gais refrains de table, aux chants des troubadours!

Qu'elle est belle! dis-moi : sais-tu qu'en ma pensée
Je refaisais ces anciens temps?
Mais leur image était glacée;
Sur eux ton haleine est passée :
Soudain le sang circule en ces vieux ossements.

Salut, âpres Barons, si chers à la victoire,
Châtelaines au doux merci,
Moines chantant au réfectoire ·
Un chant manquait à votre gloire,
Le Barde a déchiré votre linceul d'oubli.

Oui, l'élan est donné j'accepte ton présage,
Sur nous un Génie a soufflé
Une noble lutte s'engage.
Des jours oubliés d'un autre âge
C'est à qui levera le voile amoncelé

Toi le premier poursuis ta brillante carrière
A ta voix, le vieux Faucigny
S'est agité dans sa poussiere,
Il a dressé sa tête altière
Et sous ses monts de neige a soudain tressailli.

Le Chablais enivré de ses agrestes rives
Dans les flots s'est miré pour toi,
Ripaille appelle ses convives,
De ses ouailles attentives
François, pasteur chéri, protége encor la foi

Ami, hâte-toi donc enfonce la charrue
Dans ce sol riche en souvenirs ·
De ce froid dédain qui la tue
Venge une terre méconnue.
C'est un beau champ ouvert à tes nobles désirs!

Hélas! pour moi caché dans ma froide retraite,
Tel que ton comte d'Aigremont,
J'ai voilé ma lyre muette
Et chassant la muse indiscrete
Sur des écrits poudreux j'ai prosterné mon front.

Puissé-je seulement, comme ton solitaire,
Reprendre un seul jour mon essor
Et saisissant ta main si chère
Jeter aussi sur cette terre
Un de ces chants si purs que tu nous dis encor!

Bonneville, 23 mai 1836 A. DE J.

Auguste de Juge l'avait dit : un Génie avait soufflé sur eux et une noble lutte s'était engagée. Le 27 mai, la muse de Jacques Replat répondait à sa sœur aînée par ces accents, où résonnent souvent des notes aussi mélodieuses que celles du chantre d'Elvire :

A MONSIEUR DE JUGE

Avez-vous quelquefois suivi sur la colline
Une écharpe flottant vers la forêt voisine,
Une femme voilée au pas mystérieux ;
Quelque sylphe léger qui rêve et qui chemine
A l'air du soir baignant son beau front qui s'incline,
Dont le regard aimante et le cœur et les yeux ?

Puis tous les deux cachés dans la mousse lointaine,
Penché sur ses genoux, votre main dans la sienne,
Avez-vous échangé de solennels discours
Où l'âme parle à l'âme,
Où des pensers empreints d'une céleste flamme
Donnent la voix d'un ange aux terrestres amours ?

Enfin si prolongeant l'amoureuse veillée,
Les heures de la nuit glissaient sur la feuillée
Et trempaient vos cheveux des larmes de l'été,
Alors peut-être, alors sur votre épaule amie
Avez-vous soutenu quelque femme endormie
Vous souriant encor lasse de volupté ?

(1) Cet exemplaire se trouve dans la belle bibliothèque du château de Pleullet (près Rumilly) que son propriétaire, M. le chevalier Charles de Juge, le fils du poète, a gracieusement mise à ma disposition. La correspondance poétique qu'on va lire a été transcrite par Auguste de Juge sur le revers intérieur de la couverture de l'*Esquisse*...

Eh bien! dans cet instant sous le toit de feuillage
Aussi le rossignol à l'écho du village
Racontait ses amours en sons tristes et doux,
Et sa voix qu'apporta la brise parfumée
En soulevant les cils de votre bien-aimée
Rendit à vos transports ses yeux ouverts sur vous!

Ainsi quand remontant le fleuve du vieil âge,
Aux tombeaux des aïeux en saint pèlerinage
Dans la nuit je marchais, pour montrer le chemin
Et le terme promis à mon jeune courage,
Une femme paraît, vierge au noble visage,
Qui m'anima du geste et me tendit la main

Elle portait pour sceptre une branche de chêne,
A sa chevelure de reine
Des écussons poudreux, des chiffres couronnés
Mariaient leurs joyaux de gloire burinés,
Et fière en soulevant sur les neiges profondes
Une bannière de frimas,
A travers nos forêts vieilles comme les mondes
Elle précipitait ses pas
Longtemps je poursuivis dans nos vertes campagnes
La suzeraine des montagnes,
Cette blanche Savoie aux nobles souvenirs
Je l'atteignis enfin consumé de désirs
Et demandant merci, dans sa large poitrine,
Je cherchais pour ma soif quelque secret trésor
Mais Elle, chaste hélas! d'une agrafe divine
Avait clos les secrets de sa tunique d'or!

Pourtant elle était lasse et sous un porche vide
Tombant à mes côtés sur la pelouse humide
Aux vents elle livra ses cheveux dispersés
Et ma bouche surprit son haleine puissante!
Et je vis sur son front l'auréole brillante
D'un songe qui disait les vieux jours trépassés!

Elle dormit longtemps : elle dormait encore
Lorsqu'un chant s'élança comme un jet de l'aurore
Des bords fougueux de l'Arve Au chant du troubadour
Soudain la Vierge ouvrit l'azur de sa prunelle :
« C'est mon fils! c'est ma gloire! adieu, s'écria-t-elle,
« A lui je vais porter tous mes trésors d'amour »

Annecy, 27 *mai* 1836 J REPLAT

Une chose ressort des deux pièces inédites que l'on vient de lire : outre l'harmonieuse facture des vers, outre l'élévation des pensées et toutes autres qualités littéraires, c'est le mobile qui a inspiré cette gracieuse correspondance poétique. Ce mobile, c'est une émulation sainte : c'est à qui fera le mieux connaître notre *terre méconnue* et la vengera de ce *froid dédain* qu'elle a dû si longtemps subir. Honneur donc à ces deux mémoires! Honneur à ces poètes inspirés, à ces patriotes fervents! Le souhait qu'ils exprimaient au moment où, pleins de vigueur, ils parcouraient le chemin de la vie, ils l'ont réalisé parallèlement, côte à côte et avec un même éclat... Maintenant qu'ils reposent tous deux dans la tombe, nous leur devons un regret et une vive reconnaissance pour le bien qu'ils ont fait à leur pays.

FRANÇOIS DESCOSTES,
Licencié en droit.

Rumilly, le 7 novembre 1866.

BULLETIN

M Frederic Troyon, de Lausanne, est mort le 30 octobre 1866, à l'âge de 52 ans, dans sa ville natale.

Cet archéologue distingué s'est fait connaître surtout par ses recherches sur les habitations lacustres L'ouvrage qu'il a publié à ce sujet, s'il n'est pas à l'abri de la critique sous certains points de vue, n'en a pas moins beaucoup contribué à répandre le goût des etudes sur les époques antéhistoriques

M Troyon a fait don de ses precieuses collections archéologiques à la ville de Lausanne

M F. Troyon était membre correspondant de la Société Florimontane avec laquelle il n'a jamais cesse d'entretenir les meilleures relations A ce titre, la redaction de la *Revue savoisienne* doit particulierement exprimer la douleur que lui a fait eprouver la perte de ce savant collaborateur qui ne lui a jamais refuse l'appui de sa plume et de ses conseils

—

Uu journal savoisien vient d'être fondé à Paris sous le titre de *Revue de Savoie*.

Bien que la *Revue savoisienne* ait peut-être lieu d'être étonnee qu'on lui ait emprunte son titre presque en entier sans lui en demander l'autorisation, elle souhaite la bienvenue à sa jeune sœur de Paris Plus les rangs des defenseurs de la vieille Savoie seront garnis de combattants mieux cela vaudra.

—

On signale plusieurs découvertes archéologiques interessantes. On a fait des fouilles dans plusieurs localites qui avoisinent le camp de Châlons vers la fin du mois d'octobre dernier, et l'on a trouvé plus de 1,500 tombeaux gaulois ou gallo-romains : les premiers sont places sur des hauteurs et près de l'eau ; les seconds, dans la plaine On a recueilli beaucoup d'objets bien conservés qui ont ete deposes au musée formé sur l'emplacement du camp d'Attila, a cinq kilomètres du camp de Châlons

—

Dans une autre localité, à Couches (Eure) près du hameau de Goupigny, on a trouve, à 30 centimètres de profondeur, 134 médailles romaines en bronze de grand module Ces médailles sont frappées a l'effigie de quinze empereurs et quelques-unes sont assez rares; elles ont éte déposees dans la Bibliothèque publique

—

Les fouilles d'Herculanum, qui avaient eté suspendues, ont dû être reprises solennellement Cette nouvelle rejouira les archéologues qui suivent avec le plus grand interêt cette resurrection miraculeuse de villes romaines où l'on retrouve la civilisation latine moulée dans la lave

Mais en attendant que la societé païenne continue a se devoiler en Italie, l'archéologie chretienne, au dire d'un journal d'Edimbourg, vient de s'enrichir d'une nouvelle decouverte, grâce à un voyageur ecossais M Keith Johnson, en parcourant la Judée, aurait trouve dans la localite actuelle de Tell Hum l'antique synagogue de Capharnaum, où prêcha un jour Notre-Seigneur Jesus-Christ Ce serait aujourd'hui le seul édifice existant, ajoute la feuille anglaise, qui aurait reçu la visite du Christ. D'après M Keith Johnson, la synagogue de Capharnaum serait aussi bien conservée qu'elle peut l'etre au bout de 1866 ans

—

Le curieux phénomène de la pluie d'etoiles filantes, qui se reproduit du 11 au 15 novembre au bout d'une période de 33 ans, n'a pu être observe partout à cause du mauvais temps.

A Paris, pendant quelques eclaircies, M Silbermann, préparateur de physique au College de France, a pu, de onze heures et demie à minuit et demi, compter dans la seule région du ciel comprise entre le nord-ouest et le nord-est, 140 apparitions d'etoiles filantes. Elles rayonnaient d'un point de l'horizon voisin de la constellation du Lion La plupart avaient l'apparence de chandelles romaines d'un blanc jaunâtre

Une minute ou deux à peine d'intervalle séparait les apparitions successives, alors on en voyait cinq ou six se succéder, ou même deux ou trois apparaître simultanément; puis attente nouvelle d'une ou deux minutes, après quoi nouvelle escouade d'etoiles filantes jusqu'au matin.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

7me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 18 décembre 1866.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Éloge de M. J. Replat, par M. J. Philippe. — Un procès archéologique, par M. C.-A. Ducis — Glanures historiques, par M J. Vuy. — Un mot sur d'anciens cimetières, par M. F. Descôtes. — Y avait-il une imprimerie à Alby en Savoie au xve siècle? par M. F. Rabut. — Note bibliographique, par M. A. Millien — Bulletin.

ÉLOGE DE JACQUES REPLAT

LU A LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE LE 15 DÉCEMBRE 1866

Messieurs,

Ce n'est pas sans une émotion profonde que je prends la parole pour vous entretenir d'un homme que la mort a trop hâtivement ravi, il y a quelques semaines, à notre affection. Il est difficile de sécher les larmes que la tombe d'un ami, fraîchement recouverte, fait couler de nos yeux; l'amitié vraie, le dévouement sincère ne guérissent jamais des blessures que leur fait une séparation éternelle, et la mémoire d'un citoyen vertueux ne se perd pas avec lui sous la première pelletée de terre jetée par le fossoyeur!

Jacques Replat, que nous avons accompagné au champ du repos le 29 octobre dernier, était votre collègue et votre ami à tous; mais pour moi, qu'il me soit permis de le rappeler, il était plus encore : uni à lui par des liens étroits de famille, j'ai eu lieu bien des fois, dans le cours de ma vie, de ressentir les effets de son dévouement et de son désintéressement. Vous me pardonnerez donc, Messieurs, si en vous parlant de lui ma voix faiblit sous l'influence de souvenirs ineffaçables; cette émotion n'aura rien que de très compréhensible; je dirai plus. je serais indigne de parler de l'homme que nous pleurons, si je n'avais cette religion du cœur qu'il possédait lui-même à un si haut degré et qui forme un des plus précieux priviléges de l'humanité.

Je vais donc essayer d'esquisser à grands traits la vie si noblement remplie de Jacques Replat; j'aurai à le considérer successivement dans les différentes manifestations de son talent multiple, comme jurisconsulte, orateur, poète et écrivain, sans oublier l'homme aux qualités éminentes du cœur.

Jacques Replat, né à Chambéry le 14 décembre 1807, vint, tout jeune encore, demeurer à Annecy. Après avoir fait ses premières études au collége de cette ville, il se rendit à Turin pour y suivre son cours de droit et, le 11 mai 1827, il fut reçu docteur : il n'avait pas vingt ans!

Des études aussi rapides étaient la marque évidente qu'un avenir des plus brillants était réservé au jeune avocat. En effet, Jacques Replat, inscrit au barreau d'Annecy le 5 septembre 1830, acquit bientôt de la réputation dans toute l'ancienne Savoie, réputation qui n'a fait que grandir jusqu'au moment où il a ressenti les premières atteintes de la maladie qui nous l'a enlevé. En 1838 il avait publié un *Manuel du jurisconsulte savoisien* qui déjà avait témoigné de sa science profonde en jurisprudence.

Le sénat de Savoie, ce corps judiciaire célèbre à si juste titre, tous les tribunaux savoyards ont entendu et admiré Jacques Replat dont l'éloquence rappelait les beaux jours des grandes joûtes oratoires. Une perspicacité exceptionnelle, une animation de bon ton, de l'esprit partout et toujours, telles étaient les qualités principales qui le distinguaient dans ses plaidoyers. Si peut-être il n'usait pas d'une argumentation très serrée, si ses raisonnements et ses déductions ne se présentaient pas en rang compact et impénétrable devant son adversaire, du moins remplaçait-il ce moyen par une dissertation élevée, brillante, sur les textes de la loi dont il faisait ressortir avec habileté l'esprit qui pouvait être le plus favorable à sa cause. La discussion la plus aride n'avait rien chez lui qui fatiguât ses auditeurs; il semblait s'être approprié cette règle de Cicéron : *Genus igitur dicendi est eligendum, quod maxime teneat eos, qui audiant, et quod non solum delectet, sed etiam sine satietate delectet.*

A plusieurs reprises il eut à soutenir des causes auxquelles les questions politiques n'étaient pas étrangères. Là encore et surtout il brilla par une mâle éloquence qui jaillissait de son esprit essentiellement libéral et conciliateur. Chacun de nous se souvient de ces admirables paroles qui terminent son plaidoyer dans la cause dite des *Drapeaux de Moûtiers* (1851), affaire regrettable à laquelle de jeunes élèves avaient été mêlés :

« Que la génération nouvelle soit formée, dans le « studieux recueillement du collége, à ces mâles vertus « qui font les citoyens! Qu'on lui inspire surtout le « respect des lois de son pays!

« Et nous, hommes d'un âge mûr, tâchons d'oublier « ces haines de partis qui ne firent jamais le bien de « la patrie : soyons avant tout de notre temps et de

« notre pays : ne soyons, c'est mon sentiment, ni « bleus ni rouges ; mais soyons tricolores et tendons- « nous la main sur le terrain de la Constitution ! »

Grands et nobles sentiments que ceux-là ! Et pourra-t-on s'étonner que l'homme qu'ils animaient ait quitté cette terre sans laisser derrière lui, je ne dirai pas un ennemi, mais même un adversaire?

Les talents, le patriotisme, le caractère honnête et loyal de Jacques Replat devaient nécessairement le désigner aux suffrages du peuple et au choix du gouvernement pour participer à tous les travaux d'intérêt général. Dès 1848 il siégea dans les Conseils de la ville et de la province d'Annecy et il fut pendant quelque temps proviseur des études. Il rendit d'éminents services dans ces différentes fonctions ; animé d'un grand courage civil, il ne reculait devant aucun obstacle pour obtenir le triomphe d'une cause ou d'une idée qui lui paraissait juste. Il put ainsi, n'ayant jamais dévié de la ligne droite, mériter l'approbation de ses concitoyens et s'attirer l'estime du gouvernement. Le 6 février 1857 Victor-Emmanuel II le créa *motu proprio* chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

Bien qu'il ne fût pas un homme politique dans l'entière acception du mot, Jacques Replat se mêla activement, en 1859 et 1860, au mouvement qui amena l'annexion de la Savoie à la France. Nommé député au parlement sarde dans la prévision de cet événement, il soutint au sein du corps législatif de Turin, avec une grande fermeté, la cause qu'il avait sincèrement embrassée, et lorsque la votation du traité d'annexion fut assurée, il revint en Savoie où son activité ne se ralentit pas jusqu'à l'occupation complète de nos provinces par la France.

Dans le moment où se discutait cette question importante, quelques hommes politiques ne se montraient pas éloignés de consentir à un démembrement de la Savoie dont je n'ai à discuter ni les motifs ni l'utilité. A cette idée, le patriotisme de Jacques Replat se révolta ouvertement ; il ne pouvait entrer dans l'esprit de cet homme honnête, qui aimait par-dessus tout son pays, qu'on pût songer un instant à couper ainsi en deux la vieille patrie savoyarde, et plutôt que de consentir à une pareille mutilation, il préférait refouler au fond de son cœur ses aspirations françaises.

« Si la Savoie, s'écria t-il alors indigné, devait être « brisée, coupée en deux, jetée en lambeaux à ses « voisins ; si l'on pouvait outrager à ce point les glo- « rieuses traditions de notre histoire et nous vendre « en détail comme les têtes d'un troupeau, tous ceux « de nos concitoyens qui aspirent vers la France, tous « ceux dont l'âme conserve une étincelle de patriotique « fierté devraient oublier leurs sympathies, étouffer « leurs vœux, et se rallier à une idée qui, en mainte- « nant l'unité de la Savoie et ses liens actuels avec « l'Italie, donnerait encore à la France une satisfaction « légitime (1). »

Cette idée à laquelle il aurait voulu qu'on se ralliât plutôt que de consentir au partage de la Savoie, était celle de neutraliser notre territoire en l'isolant de toutes les puissances voisines ; moyen peu acceptable, il faut le dire, et dont il reconnut plus tard lui-même les inconvénients, mais qu'il proposa à la mûre délibération de ses compatriotes, emporté qu'il était par sa fierté révoltée. Je n'affirmerais pas que peut-être aussi, dans ces circonstances, son imagination poétique n'ait vu, comme dans un mirage lointain, la reconstitution de l'antique Allobrogie : rêve qui pouvait avoir ses riantes couleurs, mais que devait faire évanouir la première objection.

Au reste, l'appréhension de voir la Savoie mutilée ne fut pas de longue durée, et Jacques Replat put, sans nouvelle crainte, consacrer son talent et son influence à l'œuvre de l'annexion. En 1860, il se joignit aux délégués savoisiens qui se rendirent à Paris pour traiter de cette question avec le gouvernement ; il reçut à cette occasion la croix de la Légion d'honneur. Puis, après son retour à Annecy, les événements ayant satisfait ses aspirations, il abdiqua presque toute participation à la chose publique, et s'occupa exclusivement de ses travaux de jurisconsulte et de ses études littéraires.

(1) *Une solution de la question savoisienne ;* brochure. Annecy, 1860.

II

Ici je me sens plus à l'aise pour vous parler de notre regretté collègue, en premier lieu parce que, au point de vue littéraire, il nous appartient tout entier, et ensuite parce que c'est sur le terrain des lettres qu'il a le plus essayé ses forces intellectuelles, et qu'en conséquence nous pouvons le juger complètement, sans restriction, comme aussi sans crainte de blesser une opinion contraire.

Homme à l'imagination vive, facile à s'enthousiasmer, au cœur généreux que les illusions honnêtes n'ont jamais abandonné du berceau à la tombe, J. Replat dut nécessairement céder, à son entrée dans la vie réelle, au sentiment poétique qui embrase de prime abord tout esprit pour lequel les majestueuses grandeurs de la nature sont autant de révélations sublimes, tout esprit que la Providence a si heureusement doué qu'il ne saisit dans les accidents de la vie que le côté coloré des douces lueurs de la joie et du bonheur.

J. Replat fut donc poète avant tout. Mais chez lui la poésie ne se manifesta pas simplement sous cet aspect léger qui la caractérise généralement ; sa muse, parfois court vêtue c'est vrai, mais chaste et suffisamment couverte pour ne pas effaroucher même les yeux d'une jeune fille, ne courait pas affolée dans nos vallées et sur les cimes de nos Alpes ; elle obéissait aussi à un sentiment plus profond, plus sérieux : en promenant ses doigts de rose sur la primevère, sa fleur favorite, tout en faisant retentir de ses accents doux et langoureux les échos de nos monts, elle avait pour compagne inséparable la Patrie, une déesse aussi celle-là, au pied de laquelle on ne se prosterne plus guère de notre temps, mais qui aura toujours pour fidèles adorateurs les hommes dont l'amour de l'or n'a pas encore desséché le cœur, et qui reprendra sa place dans l'Olympe le jour où la société aura vu disparaître cette soif désordonnée de jouissances matérielles qui la dévore.

La poésie pour J. Replat ne devait pas être un simple jeu de l'esprit ; chanter en vers pour le pur plaisir de chanter n'était pas l'idéal qu'il s'était formé de la mission du poète ; il voulut que le sentiment patriotique occupât la première place dans les accords de sa lyre, afin de mieux faire partager à tous l'amour qu'il portait à son pays.

De cette disposition de son esprit naquit un petit poème dont la légende historique forma la base principale. *Duingt, Menthon et Montrotier* (1) marqua la première étape de J. Replat dans la vie littéraire.

Vous rappellerai-je, messieurs, la chronique du château de Montrotier qui créa dans l'imagination de notre poète le drame qu'il nous raconte? Le souvenir de ce chevalier qui, fuyant le maître des gorges du Fier, franchit à cheval l'horrible précipice et frappe de sa dague le pauvre page qui s'était accroché à la queue de son destrier, suffit à J. Replat pour construire tout un drame émouvant; la rivalité de nos maisons seigneuriales les plus puissantes lui donne lieu de peindre avec une fidélité remarquable les mœurs de nos anciens barons; les souvenirs historiques, les légendes viennent s'encadrer dans le récit avec tant d'à-propos que l'esprit du lecteur, tout en prenant plaisir à s'y arrêter, ne perd pas un instant le fil principal du récit et partage ainsi sans effort, sans transition brusque, son attention entre l'action principale et les récits accessoires qui l'accompagnent. Cette manière simple et presque naïve de composer un drame ne serait peut-être plus de mode aujourd'hui, car nos maîtres ont changé tout cela; il nous faut actuellement des actions impossibles où tout est feu et sang; que dis-je du sang? du sang ce n'est pas assez, c'est de la torture à froid que nous réclamons, tout ce que l'imagination la plus désordonnée peut inventer de plus extraordinaire.

Ce n'est plus de l'art, mais bien de la folie!

Et c'est précisément pour ce motif que je me plais à reposer mon esprit sur les œuvres charmantes de l'ancienne école, au sein de laquelle J. Replat avait puisé son inspiration et qui nous a valu *Duingt, Menthon et Montrotier*.

Si l'on passe sur quelques légères taches, sur certaines négligences de style peu apparentes du reste, que peut-on trouver de plus attrayant que ce récit où le poète, jeune alors (2) avait versé tout ce que son cœur contenait de doux sentiments et d'illusions? On le suit avec ardeur partout où l'entraîne son imagination riche de son printemps; ses chants vous bercent doucement, et vous partagez avec lui l'émotion qu'il dut ressentir en ouvrant pour la première fois son cœur au souffle de la poésie, afin d'en laisser s'échapper tous ses rêves d'amour et de patriotisme qu'il brûlait de faire partager aux âmes dignes de le comprendre. Relisez surtout le IIIe chant, qu'il a intitulé *Le Lac,* peut-être en souvenir d'Elvire :

L'automne avait jeté sa guirlande nouvelle
Sur les coteaux : aimant toujours, toujours fidele,
Isaure était venue au château des Menthon....

et vous direz s'il n'y a pas dans ces strophes comme une émanation de la douceur, de l'harmonie divine du grand poète des *Inspirations* et des *Méditations*.

La fille des Menthon, cédant à l'appel du jeune sire de Duingt, descend dans la nacelle qui l'attend :

..... Le moment du retour fait oublier l'absence :
Soupirs inachevés, mots que le cœur commence
Et qui, dans un baiser, vous perdez confondus!
Pur langage de l'âme, extase du silence!...
Ensemble vous passiez dans leurs cœurs éperdus!
Puis se courbant autour de la taille d'Isaure,
Qui refuse à demi, cède et refuse encore,
Le bras du troubadour l'entraîne doucement
Vers son bateau léger, plus léger que le vent!...
Lors la naive jouvencelle,
Pleurant d'amour et de pudeur,
Sous la voile de la nacelle
Vainement à Loïs veut cacher sa rougeur!..
L'heureux couple bien loin s'éloigne de la rive
Lac chéri, berce-les sur ta vague plaintive!...
Vent, qui souffle des monts, donne-leur un soupir!
L'air a plus de parfum, le flot plus d'harmonie;
L'écho va répétant : « Toujours! toute la vie! »
Et la voile toujours, toujours s'enfle au zéphir .

On demanderait peut-être dans quelques-uns de ces vers une plus grande richesse de rimes; mais, par contre, est il possible de leur refuser une vraie inspiration poétique, un sentiment d'une délicatesse extrême? Et voyez comme le poète sait cacher habilement, sous des phrases à demi-transparentes, les préoccupations de son âme jeune encore et tout entière livrée aux premières émotions : peut-on rendre l'idée finale, celle qui résume le chant, avec plus de finesse qu'il ne l'a fait dans ces deux derniers vers :

Sur la poupe gisait une blanche ceinture,
Avec les débris d'une fleur!

Avouons-le en passant, messieurs, la poésie, tant décriée de nos jours, a un précieux privilége pour qui sait la soumettre à sa règle : c'est celui de pouvoir dire bien des choses sans troubler la quiétude du cœur le plus chaste; le style élevé dont elle est la mère la défend contre tout reproche et l'abrite sous un voile qui, selon le besoin, cache ou laisse apercevoir les pensées les plus secrètes qu'elle recèle.

J. Replat excellait, ainsi que vous venez de le voir, dans cet art difficile, et j'en pourrais citer un exemple plus frappant encore dans le IVe chant du poème. Mais là ne se bornent pas les ressources de son talent : *Le Prélude* de *Duingt, Menthon et Montrotier* brille aussi par un style d'une grande énergie :

L'impitoyable temps des tours seigneuriales
A courbé sur le sol les faîtes orgueilleux...
Mais il a reculé devant l'ombre des preux;
Sa faulx n'a pas atteint les cimes féodales
Où, veuve d'augustes rivales,
La tour de Montrotier se dresse vers les cieux...
Comme sur un champ de carnage,
Au milieu des drapeaux et des chars renversés,
Encor debout, un blanc panache
Flotte sur les casques brisés!

Soit qu'il raconte l'histoire de la fée de Duingt, de la fée si bien inspirée qui bâtit ce château et ce riant jardin

Que de longs saules verts une chaîne captive...
Comme l'anneau léger qui retient sur la rive
La barque du pêcheur de Duingt;

soit qu'il traduise l'imprécation du sire de Montrotier contre l'amant de sa fille qu'une vieille haine de famille rend encore plus odieux à ses yeux, J. Replat se montre toujours avec les mêmes qualités; il se plie avec facilité à toutes les exigences des situations et du caractère de ses personnages; si son imagination aime à s'égarer dans les sentiers fleuris *où l'amour folâtre sur une nappe de roses,* elle sait aussi prendre les rudes chemins et s'exalter devant les actions généreuses et les mâles vertus. N'est-ce point là qu'on reconnaît la marque d'un vrai talent?

Mais je m'arrête, Messieurs, dans cette courte appré-

(1) Paris et Genève, Ab. Cherbuliez; 1835.

(2) *Duingt, Menthon et Montrotier,* parut en 1835; J. Replat avait 28 ans

ciation de la première œuvre littéraire de notre regretté confrère. Permettez-moi, cependant, de vous rappeler que le petit poème de *Duingt, Menthon et Montrotier* est suivi de quelques bluettes charmantes parmi lesquelles les plus remarquables sont *Le petit Savoyard*, digne pendant de celui d'Alexandre Guiraud, *La Marguerite, A ma sœur* et *La nouvelle année*. Ce furent les premiers et les derniers essais poétiques de J. Replat, auxquels on pourrait ajouter quelques poésies publiées dans l'*Allobroge* de Grenoble, une pièce de vers adressée à M. de Juge, un autre poète de mérite (1), et une romance que nous possédons dans notre bibliothèque et qui ne porte pas de date (2). Pourquoi s'est-il arrêté tout-à-coup dans une voie si brillante? Pourquoi?... Demandez pourquoi l'oiseau qui chante interrompt tout-à-coup sa mélodie lorsque vous auriez tant de plaisir à l'entendre encore; demandez pourquoi la fleur s'arrête parfois de s'épanouir quand elle pourrait réjouir nos yeux pendant quelques heures de plus : il y a des choses ici-bas que l'on constate, mais qu'il est inutile de chercher à expliquer.

J. Replat abandonna la poésie sans jamais faire connaître le motif de cet abandon regrettable, à moins que vous ne considériez comme une explication suffisamment claire cette réponse qu'il avait coutume de faire chaque fois qu'on l'engageait à rééditer son œuvre : « Hélas! c'est un péché de jeunesse! » disait-il. A de pareils péchés la miséricorde est facilement acquise, et il serait à désirer que nous en eussions beaucoup à lui pardonner de cette sorte. JULES PHILIPPE.

(La fin au prochain n°.)

(1) Cette pièce a été publiée dans la *Revue savoisienne*, n° de novembre 1866.

(2) *Le premier rendez-vous*, paroles de Jacques Replat, musique de Louis Abel

UN PROCÈS ARCHÉOLOGIQUE

Deux anciennes villes se disputent l'honneur d'avoir été le *forum* ou le *forus Claudii Ceutronum*. Moûtiers, soit autrefois Tarentaise, a pour elle le géographe Ptolémée d'Alexandrie, qui écrivait au IIe siècle de notre ère et dont les données ont été reconnues par les savants collecteurs du XVIIe siècle, Bénédictins, Bollandistes, de Ste-Marthe, etc. Il en a été parlé dans un article précédent.

Aime appuie ses prétentions sur l'interprétation de quatre inscriptions romaines des Ier, IIe et IIIe siècles de notre ère, que nous allons reproduire pour compléter les éléments de la discussion.

Inscription de la chapelle de St-Sigismond sur Aime publiée par Guichenon d'après les manuscrits d'Auguste de Sales :

IMP·NERVAE CAESARI·AVG·PONTIFICI
MAX·TRIBVNIC·POTEST·COS·III
P·P·FOROCL·CEVTRON

Voici la lecture de M. Léon Rénier, le savant professeur d'épigraphie au collége de France :

Imperatori Nervæ Cæsari Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, consuli tertium patri patriæ, Foro claudienses Ceutrones ou Ceutronæ publice (1).

Elle se rapporte à l'avénement de Nerva à l'empire, l'an de Rome 849, de J.-C. 97.

Inscription occupant la place de l'autel dans la crypte de l'église romane de St-Martin, à Aime :

IMP·CAESAR
DIVI·NERVA
NERVAE TRAIA
AVG·GERM·DACI
CO·PONTIFICI·MAX·
TRIBVNIC·POTEST·
XIII·IMP·VI·COS·V·P·P·
DEVICTIS DACIS
FOROCLAVD·PVBL·

La fin des trois premières lignes a été brisée. J'en propose ainsi la lecture :

Imperatori Cæsari Augusto ou *Vlpio Divi Nervæ filio, Nervæ Trajano, Augusto, Germanico, Dacico, pontifici maximo, tribunicia potestate tredecimum, imperatori sextum, consuli quintum, patri patriæ, devictis Dacis Foroclaudienses publice.*

Quoiqu'elle ait été gravée à l'occasion de la soumission des Daces, dont la dernière défaite a eu lieu l'an de J.-C. 106, les années du tribunat ainsi que les acclamations d'*imperator* pour ses victoires en reculent la date jusqu'en l'an 109 de J.-C., 861 de Rome (2).

Inscription brisée dans le mur du jardin du même prieuré de St-Martin, à Aime :

NVMINI
AVGVSTO
FOROCLAVDI
P R
MALI

Albanis Beaumont termine ainsi la fin de cette inscription :

MALLIO
PROC·AVG

Malgré ce témoignage nous ne nous permettrons pas de traduire plus des trois premières lignes : *Numinibus Augustorum Foroclaudienses*. Ces augustes peuvent être Marc Aurèle et Lucius Verus. Deux autres inscriptions, l'une d'Aime et l'autre du Bourg-Saint-Maurice, se réfèrent à leur règne.

Inscription du jardin de la maison Berard au Poinset :

(1) *Revue archéologique*. 1859, page 357. L'ortographe *Ceutronæ* est justifiée par le *Centronas* de l'inscription de la Forclaz.

(2) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, XVII, XVIII, notes 10, 16, 17.

CAES AV
VALERIA
NO·PIO·FEL·INVI
CTO·AVG·PM·TR
JB POT·PP·FCL·CE
VIRONES·PVBLICE
CVRANTE L ATI
NIO MARTINIA
NO·VE·PROC
AVG

Le commencement des deux premières lignes est effacé : nous pensons la traduire ainsi :

Imperatori Cæsari Augusto Publio Licinio Valeriano pio, felici, invicto, augusto pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ Foroclaudienses Ceutrones publice, curante Lucio Atinio Martiniano, viro egregio, procuratore augusti.

La lecture des cinquième et sixième lignes s'appuie également de l'autorité de M. L. Rénier (1).

Jusqu'ici rien ne prouve que *Forus Claudii* fût à Aime ; puisque les *Foroclaudiens* sont l'ensemble des citoyens composant la *civitas* des Ceutrons et agissant officiellement, *publice*. Ils portent le nom de leur capitale dans toute l'étendue territoriale de la cité, c'est-à-dire de leur pays, comme les Allobroges portent le nom de *Viennenses*, même en Faucigny dans l'inscription de la Forclaz, parce que ce pays se trouvait dans le périmètre de leur territoire administratif. Les exemples de ce genre ne sont pas rares ailleurs, entre autres en Vallais (2), dans le Forez (3). Le nom des empereurs se trouvant partout au datif, il est indispensable de reconnaître au nominatif le nom de ceux qui leur ont adressé ces inscriptions votives.

Il en serait autrement si les règles de l'épigraphie permettaient de lire dans la première et la dernière de ces inscriptions *Foro Claudii Ceutrones*. Ce serait bien alors l'indication de la ville du *forum ;* et Ptolémée aurait erré, comme lorsqu'il a confondu l'*Oscella* des Graiocèles avec celle des Lépontiens.

D'ailleurs, lorsqu'en plein dix-neuvième siècle certains auteurs en renom peuvent avancer que le Mont-Blanc est en Suisse et confondre Aix-les-Bains avec Aix-en-Provence, il ne devrait pas être étonnant que le géographe d'Alexandrie en Egypte, écrivant, il y a bientôt dix-huit siècles, et trompé par le changement officiel d'un nom, eût pris l'une pour l'autre deux petites bourgades des Alpes, distantes seulement de quelques lieues.

Les partisans d'Aime invoquent encore en faveur de leur opinion le séjour des fonctionnaires romains dans cette ville ; la dernière et peut-être la troisième des inscriptions rapportées en témoignent déjà. Nous en ajouterons encore quelques autres pour instruire complètement le procès.

(1) *Revue archeologique*, 1859, page 360
(2) Boccard, *Histoire du Vallais*, 396, 397. Luquet, *Etudes historiques sur le Grand-St-Bernard*, 18
(3) A. Bernard, *Description du pays des Segusiaves*, 16, 18, 24, 25, 26, 28

Inscription en vers iambiques encastrée dans le mur de séparation entre le chœur et la nef de l'église de Saint-Martin :

SYLVANE·SACRA·SEMICLVSE·FRAXINo
ET·HVIVS·ALTI·SVMME·CVSTOS·HORTuli
TIBI·HASCE·GRATES·DEDICAMVS·MVSICAs
QVOD·NOS·PER·ARVA·PERQ·MONTES·ALPICOS
TVIQVE·LVCI·SVAVEOLENTIS·HOSPITES
DVM·IVS·GVBERNO·REMQ·FVNGOR·CAESARVM
TVO·FAVORE·PROSPERANTI·SOSPITAS
TV·ME·MEOSQVE·REDVCES·ROMAM·SISTITO
DAQVE·ITALA·RVRA· TE·COLAMVS·PRAESIDE
EGO·IAM·DICABO·MILE·MAGNAS·ARBOres
T·POMPONI·VICTORIS·PROC·AVGVSTOrum.

La nostalgie de cet intendant des empereurs romains nous a valu une gracieuse pièce de vers, qui est en même temps un des monuments historiques les plus intéressants ; car il constate le culte de Sylvain, la richesse des bois odoriférants dont le pays abonde encore, la forme administrative de la province, les difficultés qu'il rencontrait probablement dans l'exercice de ses fonctions au milieu du peuple qui avait tenté autrefois d'arrêter Jules César avec ses légions, enfin les regrets de sa famille au souvenir des campagnes de Rome. Aussi nous donnons la traduction de cette pièce :

Sylvain, clos à demi dans le frêne sacre
Et gardien suprême de cette métairie elevee,
Nous te dedions ces melodies reconnaissantes,
Parce que, au milieu des champs et des monts alpins
Et des hôtes de ton bois sacré aux suaves parfums,
Tandis que j'exerce le droit et traite les affaires des Césars,
Tu nous conserves par ta protection efficace.
Ramène et fixe-nous à Rome, moi et les miens :
Fais que sous tes auspices nous cultivions les campagnes d'Italie :
Pour moi je te consacrerai bientôt mille grands arbres.
Vœu de Titus Pomponius Victor, procurateur des empereurs.

M. Costanzo Gzzaera, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Turin, pense que ces Augustes sont Marc Aurèle et Lucius Verus : car la forme des lettres et le style du votif rappellent l'ère des Antonins (1). Nous ajouterons que ni cette inscription ni celle que nous avons reproduite plus haut, ne pourraient être attribuées à la Tétrarchie de Domitien, parce que dans cette organisation il n'y avait qu'un Auguste et un César pour chaque empire d'Orient et d'Occident ; et la lecture *Augustorum* au génitif est inévitable après le titre de *procurator*, comme après celui de *numinibus*.

Depuis l'empereur Claude Néron les *procuratores Augusti* furent chargés assez souvent de rendre la justice dans les provinces où ils administraient le fisc impérial. Ces deux fonctions sont clairement désignées dans le sixième vers : *Dum jus guberno remque fungor Cæsarum*.

Les deux titres sont même réunis dans l'inscription suivante de la chapelle de Saint-Sigismond sur Aime :

(1) *Del ponderario e delle antiche lapide eporediesi, appendice*, 44

D M
CAEFRONII
CVSPIANI PP
PROC AVG
AT C NATIA PRISCILLA
CONIVGI kARISSIMO

M. F. Rabut, professeur d'histoire, l'a lue ainsi :

Diis manibus Cæfronii..... Cuspiani proprætoris Procuratoris Augusti Adonatia priscilla Conjugi Carissimo.

(La suite au prochain n°.) C.-A. Ducis.

GLANURES HISTORIQUES

VIII

A propos de la cession du comté de Genevois à la maison de Savoie, et de l'origine du mot Ripaille.

Depuis longtemps déjà, la maison de Savoie élevait des prétentions sur le comté de Genevois qui était, pour ainsi dire, enclavé au milieu de ses Etats. Ces prétentions se produisirent avec plus de force que jamais vers la fin du XIVe siècle.

Après la mort de l'antipape Clément VII (Robert de Genève), après l'extinction de la ligne masculine des comtes de Genève, Humbert de Villars, fils d'une des sœurs du comte Pierre, devint souveraine du Genevois; son règne fut de courte durée.

Prévoyant le cas où il ne laisserait pas de descendants, il avait institué pour son héritier, son vieil oncle, Odon de Villars, seigneur de Baux, qui occupait à la cour de Savoie une haute position.

Quoique Amédée VIII eût investi du comté de Genevois Odon de Villars, son gouverneur, il n'en soutenait pas moins, par les voies juridiques, que ce comté appartenait à la maison de Savoie. Lambert Oddinet, docteur ès-lois, avocat du prince et procureur général du fisc, homme d'une grande science et de beaucoup d'habileté, avait fait valoir ces prétentions dans un mémoire fort développé. Ce jurisconsulte distingué jouissait de toute la confiance d'Amédée VIII qui le chargea de plus d'une mission importante, qui l'emmena plus tard avec lui en Chablais et en fit un des solitaires de Ripaille.

De longues négociations furent entamées dans ces circonstances; elles eurent lieu principalement à Bourg en Bresse, mais elles soulevaient des questions bien délicates et elles ne produisirent aucun résultat : Amédée VIII prit un parti décisif et recourut aux grands moyens; il s'adressa directement au fils du roi de France.

C'est par l'intermédiaire de ce prince que, le 5 août 1401, Odon de Villars céda spontanément (*gratis et sponte*), suivant les termes du document officiel, et non sans peine, en réalité, à Amédée VIII, présent et acceptant, la souveraineté du comté de Genevois. Il se réserva tous les droits qui appartenaient aux comtes de Genève, dans le Graisivaudan, le Viennois et dans tout le Dauphiné.

Odon de Villars reçut, en retour, d'Amédée VIII, outre le château, le territoire et le mandement de Châteauneuf, en Valromey, la somme de quarante-cinq mille francs d'or de France, de bon poids. Cette somme était payable, en un seul terme, le jour de Pâques 1402.

C'est à cette dernière date que remonte la prise de possession, par la maison de Savoie, du comté de Genevois, ou plutôt, de la plus grande partie de ce comté; la cession du 5 août 1401 ne comprenait pas, en effet, la totalité du territoire; ainsi, par exemple, la ville de La Roche et son mandement ne passèrent que quelques années plus tard sous la domination savoisienne.

Auparavant, on disait *en Genevois* et *en Savoie;* dès lors, la souveraineté du Genevois disparut, absorbée par celle de la maison de Savoie.

C'était, pour la patrie du cardinal de Brogny, un grand événement. Le souvenir de luttes ardentes, séculaires, et d'un vieil antagonisme, avait creusé un fossé profond entre ces deux contrées qui avaient si longtemps appartenu à des princes différents; ce fossé ne devait pas se combler en un jour.

Aussi la haute noblesse du comté de Genevois, encore puissante alors, opposa-t-elle une assez vive résistance à la prise de possession du comté par Amédée VIII; un document plein d'intérêt, publié précédemment par la *Revue savoisienne* (année 1860, page 5), le prouve d'une manière péremptoire. Cette résistance se prolongea durant trois ans environ; elle prit fin le 24 février 1405, jour où la haute noblesse du Genevois se décida, non sans peine, à prêter hommage à Amédée VIII.

Remarquons, en passant, que quelques-uns de ceux qui refusaient, en corps, de reconnaître cette souveraineté nouvelle, avaient déjà fait précédemment leur soumission particulière au prince illustre qui allait bientôt attirer sur lui l'attention de l'Europe entière. Le droit féodal voulait que lorsqu'un souverain agrandissait son territoire, ses sujets couvrissent, par une contribution extraordinaire, les dépenses que cet agrandissement même occasionnait, qu'il fût le résultat d'une guerre heureuse ou le résultat d'habiles négociations.

Au moment de la cession du comté de Genevois, la contribution extraordinaire fut imposée aussi bien aux anciens sujets de la Savoie qu'aux habitants du comté de Genevois; la noblesse de ce dernier comté, malgré sa fierté et sa résistance, dut payer sa part de cette contribution extraordinaire; j'ai en mains un document, contemporain d'Amédée VIII et inédit, qui prouve que l'un des nobles qui se décidèrent, le 24 février 1405, à prêter hommage à ce prince, avait déjà, antérieurement à cette époque, supporté, par une somme assez ronde, le poids de cet impôt exceptionnel. Il résistait avec le reste de la noblesse lorsque, pour son propre compte, il avait déjà fait sa soumission à Amédée VIII; tel est l'esprit de corps.

— Ces réminiscences historiques se présentaient à mon esprit en relisant le vieux terrier dont j'ai déjà entretenu les lecteurs de la *Revue savoisienne :* je venais en effet d'y trouver, avec quelque surprise, le mot *ripaille.*

Et que peut avoir de commun, me direz-vous, ce mot *ripaille* avec des immeubles situés en Semine, avec un terrain qui se rapporte au mandement de Chaumont?

C'est ce que je vais essayer d'expliquer à ceux qui ne craindront pas trop de voir une question d'étymologie surgir tout à coup dans ces *glanures historiques.*

L'étymologie du mot *ripaille* a bien son intérêt; la résidence d'Amédée VIII, dans le Chablais, a eu un retentissement européen; le séjour de ce prince illustre sur le bord méridional du lac de Genève, qu'on appelait souvent autrefois *lac de Lausanne* (*lacus lausannensis*), a fait naître les appréciations les plus diverses, les jugements les plus opposés. Aujourd'hui, on paraît généralement d'accord, et, je crois, avec raison, que, sous une apparence de luxe, d'élégance et de grandeur, la cour de Ripaille était au fond sérieuse et digne, préoccupée avant tout de soucis importants et de choses élevées.

Quant au mot même de *ripaille*, à son étymologie et à son origine, on a émis également des appréciations fort diverses; je vais essayer d'indiquer la mienne, en rappelant quelques-unes de celles qui l'ont précédée.

Un membre de l'Institut genevois et de la Société d'his-

toire et d'archéologie de Genève, M. *Pierre Gaud,* estimait que Ripaille venait de *Ripa alia, autre rive,* par opposition à *Ripa, rive,* ce quartier actuel de la ville de Thonon, situé au bord du lac, et dont la dénomination est encore exacte de nos jours, tandis qu'elle ne l'est plus, surtout depuis la création des nouveaux quais, pour le quartier de Rive, à Genève.

Un archéologue distingué m'écrivait, il y a quelques semaines, qu'il fallait, suivant lui, chercher l'étymologie de Ripaille dans le mot latin *Ripalia* (droit qui se perçoit sur la navigation).

M. *Lecoy de La Marche,* qui a publié une notice intéressante sur Ripaille, s'exprime en ces termes, sur le sujet qui nous occupe : « La structure de son nom (*Ripaille*) ne trahit pas une origine bien reculée, et n'indique rien autre chose que le voisinage du lac. « *A ripa Lemani lacus Ripalia,* » dit le P. Labbé. C'est, en effet, dans un adjectif de latinité barbare, tel que *Ripalis* ou *Ripalius,* qu'il faut chercher l'étymologie du mot et non dans *Ripa alia,* comme on l'a fait sous prétexte que, de l'autre côté de Thonon, se trouve le hameau de *Rive, Ripa.* La *ripaille* est un fréquentatif de rive, comme le *rivage* qui est formé sur un adjectif analogue, *rivaticus.* Ce nom nous apparaît pour la première fois dans le testament d'Amédée VI, comte de Savoie, daté du 27 février 1383. Laissons de côté ce dernier point et disons qu'il y a du vrai dans l'explication donnée par M. *Lecoy de la Marche;* ajoutons toutefois que la question du voisinage d'un lac est indifférente à l'étymologie du mot *ripaille. Ripaile* ne signifie pas nécessairement une terre située sur les bords d'un lac; ce mot a une signification bien plus générale.

Les passages que je reproduis en note, aussi succinctement que possible (1), et qui nous reportent à l'époque où le comté de Genevois avait une existence indépendante, le prouveront suffisamment; je les emprunte à notre vieux terrier.

Ces passages sont, les uns et les autres, tirés de documents datés de l'année 1381, c'est-à-dire antérieurs de deux ans à peu près à l'année pendant laquelle, suivant M. *Lecoy de La Marche*, le nom de *Ripaille* nous apparaît pour la première fois.

Il s'agit, dans ce terrier, de reconnaissances de fiefs, et, en général, de diverses redevances féodales, faites en faveur du comte Pierre de Genève, par un certain nombre de personnes, hommes et femmes, tant taillables que non taillables, emphytéotes, censitaires, bourgeois et autres, habitant le mandement de Chaumont, dans le comté de Genevois.

Dans les documents que renferme le terrier, chaque immeuble est désigné d'après sa nature, avec ses confins, souvent aussi avec les *lieux dits.* Nous trouvons là, tour à tour, les champs, les prés, les vignes, les jardins, etc.; nous y trouvons, pour la commune de Quincy, dans la haute Semine, la *ripaille.* Les passages qui sont en note prouvent clairement que la *ripaille*, boisée ou non boisée (dans le premier cas, on la qualifiait volontiers de *nemus)* ne rentrait dans aucune des catégories de terrains que nous venons d'indiquer. Une *ripaille* se trouvait toujours confinée par des eaux; tantôt notre terrier nous la représente confinée par un moulin, tantôt par un petit ruisseau, ce que nous appelons un *nant*, tantôt par une *besière;* une *ripaille* était donc un terrain plus ou moins marécageux, situé dans le voisinage des eaux. C'est, en effet, le cas pour la fameuse résidence de Ripaille.

Le mot *ripaille* avait donc une signification beaucoup plus étendue que celle qui lui a été donnée par quelques auteurs.

Aujourd'hui encore, on entend par *ripaille,* dans plusieurs parties de la Savoie, une terre vaine, inculte, de peu de valeur.

Ce mot *ripaille* ne se rencontre que dans le grand dictionnaire de Ducange; d'après ce que nous venons de dire, il est inexact d'affirmer que ce mot qui devait, grâce à Amédée VIII, devenir célèbre, *n'indiquait rien autre chose que le voisinage du lac.*

L'étude attentive des plus anciens documents de nos contrées fera vraisemblablement trouver d'autres exemples à l'appui de l'étymologie que je propose pour le mot *ripaille,* en m'appuyant, comme on le voit, sur des données positives qui ont bien leur valeur. JULES VUY.

(1) « Item quandam *peciollam terre et rippallie* . , *juxta molendinum* ipsius roleti .. »
— « Item quandam *peciollam nemoris seu rippallie* sitam ... *juxta quemdam nantum ibidem labentem*..... »
— « Item quandam *peciollam nemoris seu rippalie* site . . *juxta* terram et *rippalliam* roleti de bovagny .. »
— « Item quandam *parvam ripalliam* sitam *prope molendinum* de bovagny.... » « Item *otto jornalia tam terre prati quam rippallie* site in territorio *subtus la begyry* » *(besière).*

UN MOT SUR D'ANCIENS CIMETIÈRES

Cherchez et vous trouverez

M. Louis Revon, le savant et infatigable conservateur du Musée d'Annecy, nous annonçait dans un récent article la découverte, sur divers points du département de la Haute-Savoie, de cimetières appartenant à la période comprise entre le ve et le xe siècle. Il est probable que si on opérait des fouilles dans certains endroits du bassin de Rumilly, on serait conduit à d'intéressantes découvertes du même genre. Les deux faits suivants, que j'enregistre sans commentaire, serviront peut-être à le démontrer et à attirer dans notre belle vallée la pioche du chercheur d'antiquités.

Il y a cinq ans environ, à Broise, territoire de Rumilly, sur la propriété appartenant à M. le baron de Tours, conseiller à la Cour impériale de Chambéry, les fermiers, en minant un terrain, sur les bords escarpés du Chéran, mirent à jour une douzaine de tombes en dalles de molasse; elles étaient parfaitement ajustées et renfermaient des squelettes magnifiques, bien conservés et indiquant des hommes fortement constitués et d'une stature extraordinaire. Leur tête était tournée vers l'occident. Plusieurs avaient gardé toutes leurs dents, qui étaient très blanches. Auprès de ces tombes on trouva aussi un dépôt assez considérable de pièces de monnaie. Un peu plus haut, au bas de la colline de Moye, les fermiers déterrèrent encore une huitaine de tombes en grosses briques rouges mal jointes, qui ne renfermaient aucun squelette. Sans attacher de l'importance à cette découverte, comme cela arrive trop souvent dans les campagnes, ils remirent les ossements en terre et dispersèrent les dalles, les briques et les pièces; ce qui est regrettable, car on eût pu, à l'aide des caractères existants, déterminer l'âge approximatif de ces cimetières.

Plus récemment, il y a deux ans à peine, une nouvelle découverte de tombes a eu lieu, dans les mêmes circonstances et aussi près des bords du Chéran, sur le territoire de la commune de Marigny-Saint-Marcel; mais rien n'en a été conservé.

Ces détails, que j'ai recueillis de la bouche même des découvreurs, ne méritent d'être signalés que pour attirer l'attention des archéologues sur un bassin aussi riche en antiquités qu'en produits agricoles. Quoi qu'il en soit,

les faits sont maintenant constatés : aux savants de les étudier et d'en tirer des conséquences.

FRANÇOIS DESCOTES.

Y AVAIT-IL UNE IMPRIMERIE A ALBI EN SAVOIE AU XVe SIÈCLE?

La *Revue savoisienne* aurait assez à faire seulement à relever les erreurs qui se produisent dans la presse périodique ou non périodique sur la Savoie; et souvent déjà ses rédacteurs ont pris la plume pour rectifier de grosses bévues historiques, topographiques ou biographiques commises par des écrivains qui ont une trop grande confiance en eux-mêmes. A côté de ces derniers, il y a les travailleurs sérieux et consciencieux auxquels échappent aussi parfois des imperfections qu'il est bon cependant de signaler lorsque l'occasion s'en présente, à la condition de le faire avec les convenances qui rendent agréables les rapports littéraires. Ainsi veux-je faire aujourd'hui en disant deux mots d'un livre utile dont la 1re livraison vient de paraître et qui est écrit très sérieusement par un homme capable. En voici le titre :

Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres, contenant : 1° la géographie avec le nom vulgaire des localités.....; 2° les recherches bibliographiques les plus étendues sur l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes de l'Europe, etc., par un Bibliophile.

On trouve dans cette 1re livraison, qui contient le commencement de la lettre A, deux articles consacrés à deux localités de la Savoie : Alby et Hautecombe. L'un renferme une grosse erreur; dans l'autre, il y a une omission importante au point de vue spécial de ce dictionnaire, qui est publié comme un supplément au *Manuel du Libraire*.

L'omission est à l'article ALTACOMBA, *Hautecombe*, dont le dictionnaire ne dit que ces mots : « BOURG et abbaye de Savoye près du lac du Bourget. » Je ne taquinerai pas l'auteur sur le mot *Bourg* appliqué à deux maisons, trois au plus; mais il aurait dû signaler l'existence d'une imprimerie établie dans ce monastère pendant quelque temps par l'abbé Alphonse Delbène, qui y a fait imprimer entre autres son livre intitulé : *De Principatu Sabaudiæ..... Altæ-Combæ* MDLXXXI (1581) et qui se disposait à y faire imprimer d'autres ouvrages de sa composition lorsqu'il fut nommé évêque d'Alby (1).

Je relève en passant une assertion un peu aventurée de M. Eugène Burnier, qui dit quelque part que « la *typographie (sic)* d'Hautecombe servait sans doute à imprimer les livres liturgiques, destinés aux maisons religieuses du pays (2). »

L'erreur du dictionnaire géographique et bibliographique est au mot ALBIA, *Albi* ou *Alby*, petite ville de la Savoie où l'auteur indique une imprimerie qui n'y a jamais existé et qu'il aurait dû placer à Alby ou Albi, ville de France, dans le département du Tarn. Il attribue à la ville savoisienne les deux ouvrages suivants :

(1) Voyez *Mémoires et documents*, publies par la Societé savoisienne d'histoire, tome IV, page 7 et suivantes; 1860.

(2) *Histoire de Tamie*, page 77; 1865

Contemplaciones Magistri Joh. de Torre cremata; impr. Albie anno M°CCCC° octuagesimo primo (1481), et

Epistola Œneo Sylvii de amoris remedio; Albie impr.

Jamais le bourg savoyard ne s'est appelé ALBIA, mais bien *Albiacum, Arbiacum, Arbiatum.* Albia est le nom latin de la ville du Tarn où il y a eu de tout temps des imprimeurs, tandis qu'il n'y en a jamais eu dans le petit bourg savoyard. Je dois reconnaître que le premier tort n'est pas à M. P. Deschamps, l'auteur du *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne.* Cette opinion de l'existence d'un atelier typographique à Albi en Savoie a été émise, à ma connaissance, pour la première fois par feu M. le marquis Costa de Beauregard, qui venait d'acquérir un des deux incunables dont le titre est rappelé ci-dessus. Son fils, le marquis Costa, l'a reproduite dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, il y a quelque temps. Le marquis Costa tenait sans doute ce renseignement du libraire qui lui a vendu ce rare bouquin. Mais un vrai bibliophile doit-il s'en tenir aux renseignements puisés chez son libraire?

Je ne terminerai pas sans reconnaître que le livre de M. Deschamps répond à un besoin réel; qu'il sera très utile aux érudits malgré quelques imperfections inséparables d'un aussi immense travail, et qu'un supplément, qu'il annonce lui-même, réparera très aisément ces imperfections.

RABUT FRANÇOIS.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

De la Santé de l'âme, par Bernard de Beskow, secrétaire perpetuel de l'Académie suédoise.

Un ouvrage de haute et pure morale n'est pas chose commune de nos jours, et ce traité philosophique semble moins un écrit moderne qu'un livre retrouvé de Cicéron ou du disciple de Socrate. Mais c'est l'œuvre d'un Platon chrétien et ces pages sont vivifiées par l'inspiration de vérités que Platon ignora. — L'auteur cherche à découvrir les conditions nécessaires à la santé de l'âme. L'homme, avec sa double nature, physique et morale, possède la faculté de jouir du monde terrestre et de celui de l'idéal, mais rarement il sait les unir; de là, discordance entre l'âme et le corps. L'équilibre de l'esprit et du sentiment est nécessaire; l'exagération du sentiment et de l'imagination est dangereuse. Les lois qui régissent la santé du corps doivent être appliquées à l'âme : mouvement, activité, nourriture saine. M. de Beskow étudie les influences diverses qu'exercent les passions sur la vie intellectuelle et cherche l'aliment le plus convenable à la force et à la sérénité de l'âme. L'observation de la nature est une source salutaire où l'âme se retrempe. L'âme ne doit pas se nourrir d'abstractions insaisissables, ni même de systèmes métaphysiques dont la théorie se montre assez souvent incompatible avec la pratique. Le christianisme renferme à la fois les doctrines suprêmes de sagesse et de vertu. La philosophie ancienne qui avait pour devise : *Nosce te ipsum,* enseignait elle-même la parenté de la vertu et de la santé.

Un traité, comme celui de M. de Beskow, ne s'analyse pas; il se lit et se médite. Il s'exhale de ces pages je ne sais quelle sérénité et l'âme se repose et se fortifie dans cette lecture.

Cette œuvre, dès longtemps célèbre dans la patrie de l'auteur, vient d'être traduite du suédois, et les pensées de M. de Beskow ont revêtu dans notre langue une forme élégante et choisie.

ACHILLE MILLIEN.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

—

Séance du 15 décembre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT.

M le Président ouvre la séance en rappelant la grande perte que la Société a faite depuis sa dernière reunion dans la personne de son président honoraire, M Jacques Replat Il dit en quelques mots les services rendus par cet honorable et regrette citoyen dont les œuvres littéraires n'ont pas peu contribué a rehausser les travaux de la Société, et il lui paye au nom de tous un juste tribut de reconnaissance

Il est procéde ensuite au dépouillement de la correspondance

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M Leverrier, president de l'Association scientifique de France, et d'une lettre du secretaire géneral du congrès qui se réunit dans ce mois à Aix-en-Provence, par laquelle la Societe est invitee à prendre part à cette réunion.

Plusieurs demandes d'échange adressées par des Societés etrangeres et des journaux sont acceptées

M. Ducis donne lecture d'une lettre de M Amedée Thierry dans laquelle cet éminent historien annonce à la Société qu'il lui envoie un autographe de son frère Augustin Thierry, le celèbre auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*. Cette piece précieuse est précisément une page detachée d'un brouillon des travaux préliminaires se rapportant à l'ouvrage precité; c'est un fragment du dictionnaire anglo-saxon de Walchter M Amédee Thierry accompagne ce document d'un extrait du discours qu'il a prononcé le 2 avril 1864 à la réunion des Sociétés savantes et qui est relatif à la Societé Florimontane.

La reunion vote par acclamation des remercîments a M. Amedee Thierry.

M. Revon dépose ensuite un autographe de Humboldt, au nom de M. Hasskarl, de Clèves, à qui des remercîments sont aussi votés

M Ducis offre, au nom de MM. Paul Lullin et Charles Lefort, de la Societé d'histoire et d'archéologie de Genève et membres correspondants de la Societe Florimontane, le *Regeste genevois*, ou *Repertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année* 1312, qu'ils viennent de publier sous les auspices de la Societe d'histoire et d'archeologie de Genève Plusieurs membres prennent successivement la parole pour faire ressortir toute l'utilite de cet ouvrage precieux qui n'est rien moins qu'un guide indispensable a tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de la Savoie. La réunion vote des remercîments à MM Lullin et Lefort non-seulement pour le don qu'ils font à la Societé, mais encore pour le service eminent qu'ils ont rendu aux etudes historiques dans nos contrees en menant à bonne fin un travail aussi important.

M Revon présente des antiquites troglodytiques trouvees dans les cavernes du Salève, par M Thioly, et données au musée par cet infatigable explorateur.

Le meme membre présente également des squelettes découverts en juillet 1865 à la Pierre-d'Angeroux, habitation troglodytique voisine de La Roche. Tous les os ont eté obligeamment determines par M. le docteur Andrevettan, qui en fait don à nos collections La Societe examine les bois de cerf travailles, d'une époque anterieure, trouves au-dessous des squelettes; deux médailles romaines accompagnaient les ossements

M Revon montre les antiquites burgondes provenant des fouilles qu'il a pratiquées dans les sépultures des environs de Cruscilles, et les debris romains qu'il a découverts aussi dans le voisinage du Noiret, a La Contamine Il fait enfin passer sous les yeux de la Societé de nombreux dessins representant nos monuments druidiques et les antiquites savoisiennes disséminées dans les collections particulières du departement et de Genève.

A ce sujet un membre exprime le vœu que la *Revue savoisienne* entreprenne des l'annee prochaine la publication de planches lithographiées, figurant les monuments et les objets antiques les plus intéressants de la Haute-Savoie. Cette proposition est prise en considération par l'assemblee et sera mise à l'etude.

M. E. Serand depose 60 medailles anciennes donnees par M. le baron de Franclieu.

Le même membre, au nom de M. l'abbé Falconnet, vicaire à Marcellaz, près Rumilly, présente une collection de pièces de monnaie de 22 varietés, de Savoie et de l'evêche de Lausanne. Ces pieces faisaient partie du trésor trouve à Meillerie le 3 août 1864

M. Thésio présente, au nom du même donateur, une collection de fossiles provenant d'une carrière exploitée à Meillerie.

La réunion vote des remercîments aux donateurs.

M. Serand entre ensuite dans quelques détails au sujet d'une liste qu'il a dressée des diverses manières d'écrire le nom d'Annecy d'après les documents connus du IXe siècle à ce jour. Ces variantes sont au nombre de 37. La communication de M Serand fera l'objet d'une note qui sera insérée dans la *Revue*.

M Jules Philippe donne lecture de l'*Eloge* de M Jacques Replat; la réunion décide que cette etude biographique sera inseree dans le journal de la Societe.

Sur la proposition de plusieurs membres, sont nommés *membres correspondants* de la Société :

MM. Charles Menn, secrétaire de l'Institut genevois.
Honore Pallias, secrétaire de la Societé litteraire de Lyon

Et *membres effectifs :*

MM. Mermillod, garde-mines à Annecy.
Chardon, avocat a Bonneville

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *La chaîne des Aravis : topographie botanique, historique et statistique,* par le Dr L Bouvier; don de l'auteur; — 2° *Etudes sur l'irrigation*, par M Charles Calloud; don de l'auteur; — 3° *Rapport sur la méthode employée pour la cure du bégaiement,* par M. Charvin aîné; don de l'auteur; — 4° *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie,* par M l'abbe Ducis; don de l'auteur; — 5° *Origine et influence des monastères et prieurés de la Savoie,* par M l'abbe Trepier; don de l'auteur; — 6° *Notice historique sur la fondation de l'aumône de Pâques établie autrefois à Lans-le-Bourg (Savoie),* par M P-Antoine Naz; don de l'auteur; — 7° *Notizie storiche documentate intorno a Nicolo' Canelles*, pel canonico Giovani Spano; Cagliari; don de l'auteur; — 8° *Mémoire sur le typhus contagieux des bêtes à cornes*, par A Clement; don de l'auteur; — 9° *Synopsis of the vegetable products of Norway by* Dr F-C Schubeler; translated from the m S Revd m R Barnard; Christiania, 1862; don de l'Universite royale de Norwege; — 10° *Supplementer til Dovres flora af F. Hoch;* Christiania, 1863, don de la même; — 11° *Enumeratio Seminum horti botanici Christianiensis:* 1865, don de la même; — 12° *Zologisk-Botaniske observationer fra Gudbrandsdalen og Dovre* af Robert Collett; Christiania, 1865; don de la même; — 13° *Nägra Anteckningar till Skanes flora;* Malmo, 1859; don de la même; — 14° Collection des almanachs publies à Annecy par M Ch Burdet; don de l'editeur; — 15° *Rapport* du Comite de l'*Album* de la Haute-Savoie; — 16° *Bulletin* de l'Institut national genevois, — 17° *Mémoires* de la Societé academique de Boulogne-sur-Mer; — 18° L'*Investigateur,* journal de l'Institut historique de France; — 19° *Mémoires et documents* de l'Academie de la Val d'Isère; — 20° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 21° *Atti della Societa Italiana di scienze naturali,* Milano; — 22° *Journal de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie;* — 23° *Revue des Sociétés savantes des départements;* — 24° *Distribution des récompenses accordées aux Societés savantes le 7 avril* 1866; — 25° L'*Echo des Alpes,* publication de la Societé genevoise du Club alpin suisse; — 26° *Revue du Lyonnais;* — 27° *Revue archeologique* de Paris; — 28° *Journal des connaissances médicales,* par M Caffe; — 29° *Revue de Savoie;* — 30° L'*Union magnetique;* — 31° La *Tribune lyrique;* — 32° Le *Mont-Blanc:* — 33° Le *Léman;* — 34° Le *Propagateur*, — 35° L'*Echo du Saleve,* de Saint-Julien; — 36° L'*Albanais*, de Rumilly; — 37° Le *Courrier d'Aix-les-Bains:* — 38° Le *Courrier de Savoie;* — 39° Le *Savoyard.*

Pour copie conforme :
Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

Pages

Le Faucigny à l'epoque romaine. par M. Ducis 1
Les Ceutrons dans le haut Faucigny, par le même . . . 13
Chronique archéologique, par M. J. Philippe, — 19, 24, 35, 41 49, 87, 96
Encore les Allobroges et les Ceutrons en Faucigny, par M. Ducis 21
Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey, par M. F. Thioly 29
La province viennoise, par M Ducis 32
Jules César et le Petit-Saint-Bernard, les Ceutrons et les Salasses, par le même 37
Dolmen, camps celtiques, tumulus, par le même . . . 45
A propos des découvertes de Saint-Etienne-au-Temple, par M. G de Mortillet 48
Monnaies gauloises trouvées aux environs d'Annecy, par M L. Revon 53
Découvertes archéologiques à Viuz-la-Chiésaz, par M. Ducis 57
Un peuple inconnu de la Gaule narbonnaise, par M. Auguste Bernard 91
Le Forum des Ceutrons, par M. Ducis 95
Sépultures burgondes, par M. Revon 102
Un procès archéologique, par M. C.-A. Ducis. 110
Un mot sur d'anciens cimetières, par M F. Descôtes 112

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M Joannès Weber. . . 8, 42, 85
Exposition de peinture à Aix-les-Bains, par M. J Philippe. 55, 68

BIBLIOGRAPHIE.

Le *Mystere de saint Bernard de Menthon,* par M. Ducis. 11
Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, de M A de Foras, par M. F. Rabut. 39
Premières poésies, de M. F. Modelon, par M. J. Philippe. 50
Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut 59 ,58 89, 103
Le signe de la croix avant le christianisme, de M. G. de Mortillet, par M. J. Philippe 90
Rapport sur l'*Album de la Haute-Savoie,* par M. C Dunant. 98
Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, par M. F. Rabut 103
Note bibliographique : *De la santé de l'âme,* de Bernard de Beskow, secretaire perpetuel de l'Académie suédoise, par M. Achille Millien 114

BULLETIN.

Pages.

Séances de la Société, nouvelles, etc. 12, 20, 28, 36, 52, 72 90, 106, 115

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Nouveau document sur Berthollet et Vichard de Saint-Réal, par M. Bouvier 18
Charles Weiss, par M. J. Philippe 18
Une charte inédite, par M. Paul Lullin. 19
Le deluge de Viuz-en-Sallaz, par M. J. Pioton 23
Glanures historiques, par M. Jules Vuy . . 26, 34, 48, 112
M. Quétand, avocat, par M. Bouvier. 27
La tour de Notre-Dame d'Annecy, par M. L. Thésio . . 53
Noms des mas consignés au cadastre d'Annecy-la-ville, de 1730, par M. Ducis 59, 84
L'abbesse de Sainte-Claire Louise Rambeau, par M. J. Philippe. 84
Un moraliste savoyard au XVIe siècle, Jean Menenc, par le même 93
M Jacques Replat, par le même 99
Éloge de Jacques Replat, par le même 107
Y avait-il une imprimerie à Alby en Savoie au XVe siècle? par M F. Rabut 114

LITTÉRATURE. — POÉSIES. — VARIÉTÉS.

La Florimontane à l'Institut genevois, par M. L. Thésio . 33
Deux poésies inedites d'Auguste de Juge et de Jacques Replat, par M. F Descôtes 104
Le Magister, par M. Achille Millien 28

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

La chaîne des Aravis et ses vallées, par M Louis Bouvier 6, 14, 31, 46, 61
Note statistique sur l'instruction primaire en Savoie, par M. J. Philippe 18
Note sur la pisciculture dans le lac d'Annecy, par M. B. Poulet 66
Société botanique de France Session extraordinaire de 1866 à Annecy et à Chamonix, par M. Bouvier. . . . 73
De l'influence des marais sur la santé publique, par M. le Dr Dagand 99

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA HUITIÈME ANNÉE

CALLOUD CHARLES, pharmacien, à Chambéry.
CARNOT SADI, ingénieur des ponts et chaussees, à Annecy.
DESCOSTES FRANÇOIS, licencie en droit, à Rumilly
DESPINE ALPHONSE ✠, avocat, à Annecy.
DESSAIX ANTONY, à Aix-les-Bains.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie, vice-president de la Societe Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève
MELVILLE GLOVER, à Lyon
MORTILLET (GABRIEL DE) ✠, à Paris.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
PICTET ADOLPHE, à Genève.
RABUT FRANÇOIS, professeur d'histoire au lycée de Dijon.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
REY DE MORANDE, inspecteur des telégraphes de la Haute-Savoie.
SERAND ÉLOI, archiviste de la Societe Florimontane.
VALLIER GUSTAVE, à Grenoble.
VUY JULES, president de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, à Paris

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1867 — 8ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1867

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

8me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 janvier 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Éloge de M. J. Replat, par M. J. Philippe. — Le Regeste genevois, par M C.-A Ducis. — Les habitations lacustres du lac du Bourget à propos de la croix, par M G de Mortillet. — Une complainte rumillienne de 1604, par M. F. Descôtes. — Chronique musicale, par M. J. Weber. — Bulletin.

ÉLOGE DE JACQUES REPLAT

LU A LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE LE 15 DÉCEMBRE 1866

(Suite et fin)

III

Après avoir renoncé à la poésie, J. Replat s'adonna plus complètement à l'étude de l'histoire de notre pays. Dans ce nouveau domaine son esprit, prompt à saisir le côté poétique des événements et habile à coordonner les faits pour en présenter la physionomie générale, se montra sous un nouveau jour. Pas assez patient pour fouiller minutieusement les vieilles archives et pour déchiffrer les vieux titres, J. Replat ne fit pas de la science proprement dite; il ne fut point un chercheur dans toute l'acception du mot, mais il glana un peu partout, rassembla des notes et composa avec ces matériaux des études historiques qui ont cet avantage de pouvoir être lues par tout le monde et de faire pénétrer dans la masse des notions générales sur notre histoire.

Et, disons-le tout de suite, nul plus que lui ne possédait les qualités nécessaires pour faire revêtir à nos annales cette forme attrayante qui rappelle parfois à s'y méprendre la manière de Walter-Scott.

L'Esquisse du comté de Savoie au XIe *siècle*, publié en 1836 (1). et *le Sanglier de la forêt de Lonnes*, qui parut en 1840 (2), furent les premiers fruits des nouvelles études de notre écrivain national. Ces deux ouvrages historiques renferment, sous la forme romantique, l'analyse habilement faite des différentes phases par lesquelles ont passé nos contrées du XIe au XIVe siècle : histoire, mœurs, coutumes, légendes, en un mot tout ce qui constitue les véritables annales d'un peuple trouve sa place dans ces pages empreintes du plus grand enthousiasme patriotique. J. Replat se complaît dans la description du passé; il a au suprême degré le culte du souvenir; non point qu'il regrette un état de choses souvent barbare auquel, du reste, il ne ménage pas le blâme, mais il est de ceux qui pensent avec raison que tout le passé n'est pas à rejeter dans l'oubli; s'il renie la tyrannie du moyen-âge, il veut cependant payer un juste tribut d'hommage à la franche gaîté de nos pères, à leur caractère chevaleresque. Il ne prend dans les vieux siècles, pour le chanter, que le côté essentiellement poétique qui présente un contraste si frappant avec notre âge tout entier si matériel, si sec, si compassé.

Aussi n'est-ce pas dans l'action proprement dite des deux romans dont je viens de citer les titres, qu'il faut chercher les qualités de l'écrivain; choisissez dans l'un et l'autre de ces ouvrages les peintures de mœurs, les récits légendaires ou historiques, et vous direz si votre imagination ne s'est pas reportée avec joie vers ces jours déjà bien éloignés dont notre poète écrit l'histoire avec tant d'habileté et de poésie; vous direz si votre guide a eu tort d'évoquer tous ces anciens souvenirs qui vous font jeter un regard en arrière. Oui, on peut, sans méconnaître la justesse des principes modernes, prendre plaisir à certaines manifestations du passé, et l'on doit condamner également le flétrisseur absolu, systématique de la tradition et l'insensé qui brise un monument ou brûle un parchemin sous prétexte qu'ils rappellent un régime politique abhorré.

En même temps que le *Sanglier de la forêt de Lonnes*, et dans le même volume, J. Replat publia trois petites notices sur la *Ville d'Aime*, la *Maison Favre* et la *Maison de Rousseau*, trois essais historiques, mêlés de descriptions charmantes, qui rappellent le souvenir des fiers Ceutrons et nous transportent ensuite aux temps plus rapprochés de notre époque, où le château de Preméry abritait la famille de l'illustre président du conseil du Genevois, et où l'ami de Mme de Warens allait cueillir la primevère sur les bords de notre lac.

Si ces trois notices, qui n'occupent que quelques pages, n'ont pas un mérite intrinsèque exceptionnel, elles ont du moins pour nous, qui suivons notre poète pas à pas dans la route qu'il a parcourue, une réelle importance; car elles semblent indiquer, dans la vie littéraire de J. Replat, un nouveau changement, ou plutôt elles marquent un temps d'arrêt dans le travail de son imagination qui, encore un peu indécise, cherchait une voie dont elle ne pourrait plus s'écarter. Il est bien peu d'é-

(1) Paris, Edouard Leyraud et Jules Bergounioux; Annecy, Prévost, 1836.

(2) Annecy, F. Saillet, 1840

crivains sérieux qui n'aient pas subi l'influence de cette indécision que l'on ne peut envisager, après tout, que comme le signe d'un esprit solide dont le principal souci, dans ce moment critique, doit être de ne pas s'abandonner d'une manière inconsidérée au premier élan, et de puiser, dans le sentiment de la dignité de soi-même, la force nécessaire pour se recueillir afin de délibérer sûrement au sujet de l'avenir.

J. Replat, en faisant suivre ses romans historiques de ses études sur la ville d'Aime, le manoir des Favre et la maison de Rousseau, a laissé voir involontairement que ce travail s'opéra chez lui à ce moment de sa vie, et c'est peut-être là qu'est le secret que nous cherchions il y a un instant. Bien qu'il eût débuté avec bonheur par la poésie, celle-ci ne répondit pas sans doute à tous ses désirs; il embrassa alors le roman historique; puis mécontent, nous devons le croire, de ce nouveau genre, il sonda un autre terrain, et par une pente douce arriva, sans perdre de vue son but patriotique, au genre purement descriptif qui devait être son véritable élément, parce qu'il l'affranchissait de toute entrave, lui donnait l'occasion d'affronter les dangers des cimes grandioses des Alpes pour se pénétrer de leurs beautés et le laissait s'engager dans nos vertes vallées; là, tout en recueillant les antiques légendes, en reconstruisant les ruines féodales, il pouvait écarter légèrement les branches des bois touffus et soulever les tapis de mousse pour y surprendre la poésie célébrant ses mystères loin des regards profanes.

Mais, ainsi que je l'ai dit, J. Replat ne subit pas instantanément cette transformation. Après la publication du *Sanglier de la forêt de Lonnes* et des nouveaux essais qui le suivaient, il s'arrêta d'écrire pour le public pendant près de dix ans. Durant ce laps de temps, il courut les montagnes, cherchant des jouissances intellectuelles au milieu des splendeurs alpestres. Vous vous souvenez tous, messieurs, de ses élans d'enthousiasme au retour de ses courses lointaines. Que de fois vous l'avez entendu raconter ses joies et son admiration excitées par le spectacle imposant des glaciers, par l'un de ces panoramas que l'on ne rencontre que dans les pays de montagnes où les vallées, formant un vaste labyrinthe, vont au loin se perdant les unes dans les autres, et où les cimes succédant aux cimes forment comme une mer immense dont les vagues gigantesques auraient été fixées dans leurs contours capricieux par la volonté suprême!

Ce fut dans ces courses artistiques que J. Replat conçut le projet d'écrire son savant travail sur le *Passage d'Annibal* (1). En se livrant à cette étude, il se sentit surtout attiré par le désir de peindre, de son brillant pinceau, les grands paysages des Alpes; il avait bien décidément quitté le camp des historiens fantaisistes pour s'enrôler sous le drapeau de la vérité. Sa voie nouvelle était enfin trouvée. Aussi, il faut voir avec quel entrain, avec quelle verve il interroge et fait parler cette riche nature; il écrit de l'histoire, c'est vrai, mais au milieu de ses raisonnements, à côté de chacune de ses interprétations apparaissent de ravissantes descriptions qui reposent l'esprit et encouragent les plus rebelles à ce genre d'études à suivre jusqu'au bout ce guide habile avec lequel ils oublient l'aridité de la route qu'il leur fait parcourir en compagnie de tous les graves auteurs classiques. Et, en effet, qu'y a-t-il de plus propre à réjouir l'esprit que d'étudier l'histoire, quelque peu sèche de sa nature, au milieu des splendeurs de la création? L'histoire, si on la considère sous son aspect général, a tout à gagner dans ce rapprochement; ayant pour mission d'enregistrer les faits et gestes de l'humanité, elle prend, lorsqu'elle est livrée à elle-même, la couleur sombre qui couvre les annales humaines; mais si celui qui écrit sous sa dictée encadre ses récits au milieu des témoins muets des événements qu'elle raconte, elle puise dans ce voisinage un attrait irrésistible, en empruntant aux choses de la nature cette teinte de poésie qui cache sous un voile prudent le mauvais côté de l'esprit des hommes.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'opinion emise par J. Replat au sujet de cette question tant discutée du passage d'Annibal dans les Alpes; qu'il me suffise de vous rappeler que son travail a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, ce qui indique son importance au point de vue historique comme au point de vue littéraire. Un archéologue distingué du département de l'Ain, un de nos membres correspondants, M. l'abbé Martin, m'écrivait il y a quelques jours, à ce sujet, ces lignes que je vous demande la permission de vous citer:

« J'ai lu un très grand nombre d'ouvrages sur cette question tant controversée. Aucun ne m'a satisfait comme celui de notre regretté collègue de la Société Florimontane. Vous dirai-je qu'après l'avoir lu, je pris le bâton de pèlerin et voulus vérifier par moi-même la trace d'Annibal? Pour être vrai, il faut dire qu'il y a dans la note quelques appréciations et interprétations de texte inexactes, mais, selon moi, il ne faut pas chercher d'autre itinéraire que celui qu'il indique. — M. le général Dufour, de Genève, dans une lettre que j'ai sous les yeux, affirme qu'il croit la marche d'Annibal jusqu'à l'Arly et au col de la Seigne conforme au génie militaire du grand chef carthaginois. »

Je n'ai rien à ajouter à ces précieux témoignages, si ce n'est que J. Replat s'était aperçu lui-même des inexactitudes auxquelles fait allusion M. l'abbé Martin, et qu'il les a en partie corrigées quelques mois avant sa mort, dans la prévision d'une seconde édition de son travail.

La *Note sur le passage d'Annibal* ne fut pas le seul résultat de la nouvelle direction que donna J. Replat à ses études. Je viens de dire quelle était sa passion pour ces courses dans les hautes montagnes où son esprit en pleine liberté, dégagé de toute idée matérielle, savourait à son aise le bonheur que font éprouver à l'âme poétique les spectacles grandioses de la nature, et où, dominant le monde de toute la hauteur des pics qu'il escaladait, il se sentait transporté dans une autre vie, loin des mesquines préoccupations des hommes et à l'abri de leur humeur tracassière. Il avait conçu alors le projet de traduire, en un travail d'ensemble, les impressions qu'il avait ressenties dans ses pérégrinations alpestres. La Tarentaise surtout l'avait émerveillé et c'est au milieu de ces hautes vallées, qu'il parcourut à plusieurs reprises dans ses moments de loisir, qu'il puisa ses plus belles inspirations. Malheureusement il n'accomplit pas entièrement son dessein et nous n'avons que deux fragments de cet ouvrage qu'il avait

(1) Publié en 1851.

laissé espérer. L'un, intitulé : *Esquisse d'un paysage des grandes Alpes,* parut dans le Bulletin n° 4 de 1852 de la Société Florimontane, et l'autre, qu'il appela : *Etude sur la poésie des Alpes,* fut inséré en 1856 dans le même recueil.

Le premier de ces essais explique le but qu'il se proposait en entreprenant cette nouvelle tâche : il voulait plus que jamais apporter son tribut à l'œuvre de la réhabilitation de son pays, de sa patrie bien-aimée « si longtemps négligée des savants, ignorée des artistes et que l'imagination peuplait de tous ses fantômes, de loups, d'ours et de manants. » Après cela, il se borne à tracer, et d'une main de maître, le portrait du Mont-Pourri, de « ce colosse dont les pieds de granit, posés sur la vallée de Tigne, se lavent dans l'écume de l'Isère naissante. »

Ce n'était donc là qu'un très court fragment qu'il avait puisé dans ses notes, ou plutôt dans ses souvenirs, car, par une faculté exceptionnelle dont il était doué, il ne lui était point nécessaire de résumer par écrit ses impressions pour les conserver entières; son esprit ressentait si fortement les émotions qu'il éprouvait, qu'il en gardait toujours la mémoire sans altération aucune.

L'*Etude sur la poésie des Alpes* se lie d'une manière intime au fragment que je viens de citer. Mais ici ce n'est plus la description qui tient la première place, ainsi que le laisse deviner le titre. L'écrivain ne s'attache plus exclusivement à retracer les majestueuses beautés de ses montagnes; s'il dépeint l'enthousiasme que fait naître en son âme le spectacle éblouissant de ces grandeurs qui donnent le vertige, il descend aussi dans les vallées fleuries, séjour de la vraie poésie. Vous avez été frappés, messieurs, de la délicatesse avec laquelle il fouille la nature alpestre pour y révéler aux inattentifs tout le charme poétique qu'elle renferme. De Saussure, tout en narrant ses voyages, avait, peut-être sans y prendre bien garde, déjà pénétré quelques-uns des secrets de cette nature; Töpffer, à l'esprit plus finement observateur, avait, suivant l'expression même de notre poète, soulevé avec bonheur quelques pans de cette draperie splendide dont l'alpe s'est enveloppée, mais il ne s'était guère éloigné de la Suisse, sa patrie. J. Replat, lui, découvre entièrement le tableau sans quitter sa chère Savoie. Il suit le cours des ruisseaux en poursuivant les esprits malins ou bienfaisants qu'a légués à nos générations la mythologie celtique; il les surprend jusque dans les profondeurs des grands bois; il s'établit près de l'âtre des chaumières pour y entendre les récits merveilleux, tels que l'histoire de la Curtelle et de Guillaume Blanc, la légende de l'oratoire de Saint-Maxime ou de celui de Sainte-Barbe. Il erre aussi au milieu des prairies et il en rapporte des impressions poétiques que l'indifférence moderne aurait peine à comprendre, j'en conviens, mais qui n'en sont pas moins le résultat d'une appréciation juste et saine de la nature. Que les blasés du jour, ceux dont l'âme s'est émoussée de bonne heure aux choses vulgaires, méditent les lignes que je leur transcris ci-après, et ils diront si, en les lisant, ils n'ont pas entrevu comme au milieu d'un rêve un monde tout nouveau pour eux :

« C'était dans une des solitudes voisines du mont Iseran, au pied des glaciers qui servent de piédestal à l'aiguille de Saint-Esprit; j'étais éloigné de toute habitation; je n'entendais d'autres voix que celles qui chantent au désert; aucun être vivant, sauf des volées de queue-rousses, et l'ortolan des neiges (*Emberiza nivalis*) qui sautillait d'une pierre à l'autre sur des tertres formés par d'anciennes avalanches. J'avais marché longtemps ainsi, lorsque dans le fond le plus âpre et le plus obscur de la gorge, je rencontrai deux petits bergers, jeune garçon et jeune fille : leur troupeau de chèvres était suspendu aux roches voisines; les descendantes de la nourrice Amalthée broutaient aux rhododendrons. Dans un bissac suspendu à son cou, le petit gars portait la frugale nourriture pour la journée; sa blonde compagne avait orné son chapeau de feutre noir d'une grappe de sureau à grains rouges. Ils étaient assis l'un près de l'autre, la main dans la main, tous deux lisant dans le même livre des prières apparemment, ou la vie de quelque saint. Eh bien ! la vue de ces deux enfants, isolés ainsi dans une enceinte de glaces et de rochers gigantesques, venait de me révéler un des côtés de l'alpe littéraire : la poésie des contrastes. »

N'y a-t-il pas, en effet, dans ces quelques lignes toute une révélation ? La poésie des contrastes ! N'est-ce point là que réside en grande partie la cause de ce trouble involontaire qui agite si vivement l'esprit de l'homme au spectacle des gigantesques caprices de la nature ?

L'*Etude sur la poésie des Alpes* restera, je crois être en droit de le dire, comme une des plus heureuses productions de J. Replat.

Dans la même année (1856) notre charmant écrivain fit paraître son *Ascension au Semnoz;* et deux ans plus tard, son *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy.* Tandis que le premier de ces ouvrages a pour but de faire connaître une des plus belles montagnes des environs de notre ville, le second contenait l'histoire et la description des villages pittoresques et des châteaux qui bordent notre lac. Tous deux sont écrits avec la verve d'un esprit toujours plein de vigueur et de jeunesse. On y remarque une trop forte tendance à l'*humour,* que l'on découvre parfois dans leurs aînés, mais qui apparaît à ce moment comme toute nouvelle tant elle est accentuée.

Quiconque ne se serait pas rendu un compte exact de l'esprit de J. Replat, faute de l'avoir beaucoup pratiqué, pourrait penser que la plume de l'auteur de l'*Ascension au Semnoz* et du *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy,* s'est laissé entraîner inconsidérément et qu'elle a, le sachant, outrepassé son but. Il n'en est rien cependant. L'*humour,* dans les deux ouvrages que je viens de citer, est immodéré si l'on veut, mais l'écrivain n'a point cherché à le pousser si loin à cette seule fin de *faire de l'esprit.* J. Replat qui, tout en cherchant à se rendre utile à son pays, écrivait aussi pour le plaisir d'écrire, a trouvé sans la chercher une veine de bonne humeur dont son imagination rieuse s'est parfaitement accommodée, et une fois lancé sur cette pente glissante, plus rien n'a pu l'arrêter. C'est en vain que parfois il tente de laisser en chemin ce *follet* qui l'obsède,

Mais l'*esprit* monte en croupe et galoppe avec lui

jusqu'à ce qu'il ferme le chapitre par un dernier éclat de rire.

Heureux l'écrivain de qui l'on peut dire que trop d'esprit le tourmente !

Dans les courts intervalles qui s'écoulèrent entre la pu-

blication des travaux dont je viens de parler, J. Replat fit paraître quelques notes intéressantes dans les Bulletins de notre Société, et entre autres une *Esquisse du vieux Annecy* (1854), des *Rapports* sur différents ouvrages historiques, une *Note sur Mme de Warens* dont il a fait connaître trois lettres inédites (1855), une autre note sur une lettre écrite par le président Favre à saint François de Sales (1855), enfin des fragments de la *Chronique du comte Rouge* par Perrinet du Pin (1860) et une traduction de l'*Hommage prêté à Amédée, comte de Savoie, par la noblesse du Genevois, le 24 février 1405* (1860).

Dans la plupart de ces diverses publications, l'écrivain spirituel se double du véritable peintre de mœurs; je le répète, c'était toujours pour J. Replat une jouissance bien grande que de pouvoir oublier les froideurs de ce siècle en racontant la vie simple et patriarchale d'autrefois, cette vie où la joie pure, résultat de la tranquillité du cœur, occupait la plus grande place. En tête de chacune de ses œuvres, on pourrait placer comme épigraphe ces lignes qui terminent son *Esquisse du vieux Annecy :*

« Douces illusions! beaux anges des premières années de la vie! vous m'avez inspiré ce retour vers les choses du passé! Si au bout de cette esquisse de notre ancienne ville, on peut mettre à côté de mon nom : *Laudator temporis acti,* je m'en console et vous en remercie, beaux anges des jeunes années! En écrivant ces lignes sous votre dictée, je vous ai dû encore le bonheur du ressouvenir! »

Ce fut aussi sous l'influence de ce sentiment du *ressouvenir* qu'il écrivit les *Amours de la Joson* (1862), roman réel dont il puisa les scènes, vous le savez, dans un manuscrit écrit de la main d'un des principaux acteurs, et qui avait été trouvé scellé dans un mur.

L'intérêt qui s'attachait à ce récit riche de couleur locale, les circonstances auxquelles était due la conservation du manuscrit, tout dans ce nouveau sujet d'études contribuait à exciter la verve de notre spirituel écrivain. Aussi, avec quelle ardeur il se met à l'œuvre! avec quelle joie il parcourt les feuillets du précieux volume pour en extraire tous les traits de mœurs qui présentent un véritable intérêt! Mais, dans ce travail, qui pour tout autre n'aurait été qu'une œuvre d'analyse, ce n'est pas lui qui se laisse absorber par l'original : il emprunte au manuscrit les situations des personnages, dont il n'altère ni le langage ni le caractère, il copie, en un mot, l'historien très véridique des *Amours de la Joson*, et, cependant, il finit, sans y prendre garde, par s'approprier si bien le récit, qu'il faut nécessairement ne pas oublier sa déclaration de n'avoir d'autre prétention que celle d'être un fidèle copiste, pour ne pas croire qu'il est le seul inventeur des singulières aventures de Mlle Joson. C'est là, il me semble, le principal mérite, et il est grand, de cette étude charmante faite pour plaire à toutes les classes de lecteurs, bien qu'elle n'ait qu'un intérêt purement local.

Aussitôt après la publication des *Amours de la Joson,* J. Replat, poussé par son activité fiévreuse, se remit à l'œuvre et commença la composition de ses *Bois et Vallons* insérés d'abord, en 1864, dans la *Revue savoisienne*, et publiés ensuite en un volume in-8° par notre Société.

Dans ce nouveau travail, destiné à faire connaître les environs d'Annecy, J. Replat s'est montré, plus que dans tous les précédents, écrivain de talent et narrateur agréable. Jamais il n'apporta plus de soin dans la préparation de ses matériaux; jamais il ne coordonna avec plus d'attention les souvenirs que lui avaient laissés ses courses nombreuses dans les vallées voisines! Il semble que par un de ces phénomènes qui se produisent parfois dans la nature humaine, il ait senti que travaillant à sa dernière œuvre il devait y utiliser toutes les forces de son intelligence et y déployer toutes les qualités de son cœur. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver un ouvrage qui reflète plus complètement l'esprit, les tendances et les qualités morales de son auteur.

Pour bien faire, je devrais, messieurs, vous présenter une analyse détaillée de ce livre dont le succès a démontré toute la valeur; il me faudrait suivre J. Replat dans ses pérégrinations, vous le montrer à la recherche de sites ignorés, rêvant au bruit des cascades, et, toujours fidèle à son culte des ressouvenirs, secouant la poussière sous laquelle dorment les archives des antiques manoirs pour en tirer des faits glorieux pour son pays, ranimant par le récit des joies ou des douleurs passées chaque coin de sa terre aimée qu'il a arrosé d'une larme de bonheur ou de regret. Mais pour accomplir cette tâche je devrais être lui-même, il faudrait que j'eusse son cœur, son esprit et sa plume, et je n'ai que la force de lui payer un dernier tribut de reconnaissance pour le bien qu'il a fait à notre patrie et pour les jouissances intellectuelles qu'il nous a procurées!

Bois et Vallons furent, en même temps que la meilleure expression de son talent, son dernier cri de patriotisme, son dernier acte d'amour envers la vieille terre de l'honneur et de la loyauté dont il a glorifié le nom!

IV

Je m'arrête forcément ici, messieurs, dans la courte analyse des travaux de notre regretté collègue. Je n'ai plus qu'à rappeler en peu de mots comment il apparut aux yeux de ses contemporains comme un homme réunissant au plus haut degré les qualités du cœur.

Pour nous, formés à une époque qui n'a guère de ressemblance avec celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui, J. Replat restera toujours comme un type de vérité morale. Il se trouva mêlé, dans le cours de son existence, à bien des événements dont l'importance était grande relativement à la sphère dans laquelle ils se produisaient; ainsi que tous les membres de la famille humaine, il a eu ses triomphes et ses déboires; il a subi, en un mot, toutes les épreuves de la vie, toutes ces rudes épreuves qui souvent ont ébranlé les plus forts : il a commencé par la plus terrible, celle de l'orphelinat! Eh bien, avez-vous jamais entendu une plainte sortir de sa bouche? Recueilli et élevé par un proche parent, âme d'élite aussi et esprit distingué, il reporta sur ce cœur qui venait s'offrir à lui toute la douce affection que la nature inspire à l'homme pour celui qui lui a donné le jour; il retrouva un père là où beaucoup ne savent découvrir qu'un être à peu près indifférent ou affectueux par intérêt. Ces mots d'amour, si doux à l'âme, que le sort lui avait interdit d'épeler sur les lèvres d'une mère, il put encore les prononcer sous la dictée d'une noble femme, digne compagne de son protecteur. Tout cela lui fut d'un grand secours,

j'en conviens; mais sans sa nature essentiellement bonne et honnête, de quel poids cela aurait-il été pour lui dans la balance du bien et du mal? Car on ne peut soutenir avec un grand philosophe du XVIIIe siècle que l'homme naît toujours bon, et que la société seule le détériore; comme si la société n'était pas formée de l'assemblage de tous les hommes et comme si elle ne tirait pas ses vices du sein même des membres qui la composent!

Ainsi qu'il avait été enfant soumis et reconnaissant, J. Replat montra dans son adolescence les mêmes qualités auxquelles vint se joindre l'amour du travail et des nobles occupations de l'esprit. Tel nous l'avons vu dans ses œuvres, tel nous le retrouvons dans sa vie privée lorsque arrivé au milieu de sa carrière il eut à traverser les épreuves communes: âme tendre, cœur dévoué, caractère facile, humeur joyeuse, il avait tout pour rendre heureux ceux qui l'entouraient. Et laissez-moi vous dire un fait qui prouvera jusqu'à quel point il poussait l'amour de ses proches. Depuis deux ans il avait ressenti les premières atteintes de la maladie qui l'a enlevé; on pouvait craindre que sa nature nerveuse ne fût fortement frappée de la perspective d'une fin prochaine. Il n'en fut rien toutefois; jamais au milieu de ses souffrances, qui furent longues si ce n'est cruelles, il ne laissa échapper une plainte, une parole de regret, de peur d'émouvoir ceux qu'il aimait. On ne peut pas dire cependant qu'il n'eût pas le pressentiment d'une catastrophe prochaine; en tête d'un livre de notes qu'il commença le 1er janvier 1866, il traça ces mots: « *Je prie Dieu qu'il bénisse ma famille!* » N'est-ce pas là le résultat d'un secret avertissement? Et lorsque, après avoir tranquillisé les siens en leur exprimant l'espoir qu'il avait d'être bientôt guéri du mal qui le minait, il dit à un jeune prêtre, l'ami de ses enfants: « *Je sens que je ne guérirai pas!* » peut-on douter qu'il n'ait voulu cacher jusqu'au dernier moment la vérité sur sa position aux préférés de son cœur afin de ne pas doubler leur peine?

Ah! c'est qu'il aimait sincèrement, cet homme honnête entre tous! La vertu pour lui n'était pas un vain mot, elle était son guide inséparable en tout et partout.

Lorsque la vie eut abandonné l'enveloppe de cette âme d'élite, j'ai voulu revoir une dernière fois les restes de l'homme que la Savoie allait pleurer comme un de ses enfants les meilleurs; j'entrai dans la chambre mortuaire et là, à travers les larmes qui obscurcissaient mes yeux, je pus reconnaître que la mort n'avait rien enlevé à l'expression de cette figure douce et sympathique; la bonté y avait laissé des traces indélébiles et le sourire errait encore sur ses lèvres, hélas! muettes pour toujours!

En me retirant, je me rappelai ces mots qui terminent l'éloge funèbre d'un grand de la terre, homme de bien, et qui semblent avoir été écrits pour J. Replat:

« J'aime cette simple et noble figure; elle m'attire par je ne sais quel charme particulier, sans doute parce que j'y découvre les trois choses qui me séduisent le plus dans une nature humaine: l'intelligence, la droiture, la bonté... L'intelligence illuminait son doux visage; elle rayonnait sur toute sa physionomie, et sa parole, quand les circonstances l'exigeaient, en faisait jaillir les éclairs; mais d'ordinaire il l'enveloppait de silence et la voilait de modestie. Il ignora l'art moderne par excellence, l'art de se montrer. Non-seulement il ne posait pas, il s'effaçait. Ses écrits seuls, à ce point de vue, le révèleront tout entier (1). »

Et maintenant, Messieurs, que j'ai terminé ma tâche, je vous laisse le soin de compléter dans votre esprit les phases de la vie de cet homme que nous regretterons longtemps, pour lui-même d'abord, et ensuite parce qu'il laisse dans nos rangs un vide qui sera difficilement comblé. Puisse son exemple servir aux jeunes générations, en jetant dans leurs âmes le feu sacré de la science et des lettres, et rendre ainsi plus que jamais fécond en esprits cultivés, en intelligences honnêtes, le sol de la vieille Allobrogie! JULES PHILIPPE.

(1) Eloge funèbre du prince Czartoriski.

LE REGESTE GENEVOIS

Les grandes publications historiques caractérisent une société arrivée à l'âge de maturité et en possession d'elle-même. Ce n'est pas seulement un regard de satisfaction sur son passé, un étalage de ses progrès, un enivrement de ses gloires. En racontant la vie d'une nation, l'histoire donne la raison de son état, la philosophie de son existence. La société est, comme l'homme, sujette à des défaillances au milieu de ses triomphes. Elle éprouve des malaises moraux avec l'embonpoint de ses jouissances. L'avenir qu'elle vise dans un mirage décevant ne lui a pas dévoilé ses secrets. Force lui est de les chercher ailleurs, c'est-à-dire, dans le passé; les mêmes causes devant produire les mêmes effets dans des circonstances analogues; et leur variété est beaucoup moins grande qu'il ne semble; car, sous des appellations différentes, c'est toujours le même genre humain avec ses passions bonnes et mauvaises sur le même théâtre du monde. Il est élémentaire de répéter que l'histoire est une des grandes écoles de la société et que son enseignement embrasse toute l'humanité; mais c'est à la condition rigoureuse d'être le récit véritable des faits passés, et non les rêveries d'une imagination malade, les griefs d'un cœur ulcéré, les errements d'une intelligence dévoyée. L'homme qui a pris la tâche de raconter les âges écoulés doit, sans renoncer à l'expérience de son temps, se transporter dans l'atmosphère sociale de chaque époque par l'étude approfondie et désintéressée de ses actes.

Pour qu'un génie saisisse la vie complète d'une société dans ses traditions, ses croyances, ses mœurs, ses arts, ses sciences, son industrie, ses chutes et ses progrès, ses guerres, son développement ou son amoindrissement territorial et politique, et qu'il la traduise dans un chef-d'œuvre, que de matériaux ne faut-il pas collecter? Que de monuments à étudier jusque dans les moindres ruines qui en restent? Que de débris à restituer dans leur ensemble primitif? Que de recherches à faire dans les archives publiques et particulières? Que de documents à coordonner? Et, lorsqu'on est en possession d'un fait par les titres authentiques, que d'opinions à discuter dans les ouvrages déjà publiés sur quelques points de cette histoire, que de torts à redresser, que de contradictions à concilier. que d'erreurs à réfuter? La vie d'un homme n'y suffit pas, à moins de borner le cadre de ses travaux à une petite région. Seules, les sociétés qui se survivent dans leurs mem-

bres peuvent mener à bonne fin des travaux de longue haleine. C'est à ce labeur préalable de compilation que s'étaient voués les grands collecteurs des siècles passés. L'ordre qui avait commencé avant les autres et s'était tracé un cadre de recherches plus étendu, a légué la qualification de bénédictin à tous ceux qui, sans lui appartenir, ont consacré de longues veilles à des travaux identiques. Les luttes du XVIe siècle avaient donné une vive impulsion à la conquête de ces origines, où chaque parti devait mesurer ses forces.

Le dix-neuvième siècle a repris ces traditions; les grandes transformations politiques qu'il a subies et celles que l'avenir semble lui préparer, lui font demander aux âges passés le secret de ses destinées. D'ailleurs, l'affirmation des opinions les plus contradictoires, sous l'influence de préoccupations diverses, pousse les hommes sérieux, probes et loyaux, à recourir aux véritables sources, aux titres authentiques, aux documents primitifs pour asseoir leurs convictions et éclairer celles de leurs contemporains. Tout le monde connaît la grande collection de matériaux pour servir à l'histoire de France. Mais pour faire la grande histoire nationale, il faut avoir achevé la petite histoire des provinces, des vallées, des villes. C'est pour en préparer les éléments qu'ont été publiés déjà de nombreux cartulaires; et. pour ne pas sortir de notre pays, nous citerons, après les *Monumenta historiæ patriæ* de Turin, le cartulaire de la Maurienne par Mgr le cardinal Billiet, celui de la Tarentaise en publication, les nombreux documents répandus dans les mémoires des cinq Sociétés littéraires et scientifiques de nos deux départements. Tel est surtout le but des publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève pour l'ancien diocèse de ce nom (1).

Deux membres distingués de cette Société, mettant à profit l'héritage d'un de leurs collègues, viennent de réaliser une autre œuvre, qui est la suite naturelle de de la première, comme elle en est l'âme et la raison, je veux parler du *Regeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève* (2). C'est le travail préparatoire que doit faire ou trouver fait tout historien; c'est son guide indispensable; c'est déjà la trame de son œuvre. Nous oserions même ajouter qu'un regeste est souvent plus riche qu'une histoire. Car l'ordre chronologique y consacre forcément une place à certains faits, que leur isolement momentané exclut quelquefois du courant de la discussion générale.

Le Regeste genevois, dont l'initiative et les premiers éléments sont dus à M. Edouard Mallet, a été poursuivi jusqu'en l'an 1312 de notre ère, par MM. Paul Lullin et Charles Le Fort, avec une patience et une sagacité dignes des anciens bénédictins.

L'ouvrage se compose de trois parties : l'Introduction, le Regeste proprement dit et la Table alphabétique générale.

Après un exposé clair et net du but et de la marche de l'ouvrage et des travaux précédents qui l'ont inspiré, les auteurs jettent un coup d'œil historique sur le pays dès avant l'époque romaine jusqu'au XIVe siècle. La *civitas genavensium* se transforme en diocèse et se subdivise en décanats, dont la nomenclature géographique détermine l'étendue territoriale qui fait l'objet du regeste. C'est non seulement tout le canton de Genève, tout le département de la Haute-Savoie, mais encore une partie considérable des départements de la Savoie et de l'Ain et du canton de Vaud. A la tête de l'ouvrage, une carte d'une parfaite exécution, à l'échelle de 1/200,000, indique la hiérarchie ecclésiastique et féodale des localités de cet ensemble de pays.

Vient ensuite la lutte des comtes de Genevois, puis des comtes de Savoie contre le pouvoir temporel des évêques de Genève. Du sein de ces débats surgit la commune libre de Genève.

Les auteurs terminent cet aperçu sommaire par des considérations pleines de modestie et de patriotisme sur la solidarité des publications des Sociétés voisines et sur les nobles jouissances des études historiques, auxquelles ils convient la jeune génération, en l'invitant à poursuivre la tâche qu'ils ont commencée.

Le Regeste proprement dit est le récit succinct de tous les faits historiques relatifs au périmètre indiqué dans ses rapports avec les juridictions voisines ou supérieures, et justifié assez souvent par le texte même du document historique principal, lorsque les termes précis ont été jugés nécessaires pour apprécier exactement le fait en question.

Les sources historiques sont les historiens, géographes grecs et latins, les inscriptions, les œuvres patrologiques, les conciles, les bulles, brefs pontificaux, les diplômes, rescrits impériaux, les annales, chroniques, les cartulaires, terriers, pouillés, les chartes bénéficiaires, communales, de protection, les lettres et ordonnances royaux, patentes, les provisions de bénéfices, les notices, les instruments notariés sur toutes les transactions de la vie sociale, etc.

Quelques inscriptions romaines figurent à bon droit comme titres historiques, pas assez nombreuses, à notre avis; nous y voudrions encore celles des autres époques, même les simples dates qu'on lit sur la porte des édifices anciens avec l'indication du style architectonique. Gravées sur la pierre et exposées au contrôle de l'opinion dans les monuments ou sur les grands chemins, ces formules ont acquis une notoriété publique que n'ont pas toujours eue les actes sur parchemin enfermés dans les minutes d'un notaire ou le *cartarium* d'un prieuré.

La *Notice des Gaules* et l'itinéraire d'Antonin y ont aussi leur place, et les auteurs n'ont pas reculé devant la reproduction d'une section de la carte itinéraire dite de Peutinger, conforme à la récente inspection de l'original conservé à Vienne (Autriche) et provenant du prince Eugène de Savoie.

Chaque article est suivi de l'indication de tous les ouvrages publiés sur le même sujet ou contenant soit des pièces authentiques, soit des discussions qui s'y réfèrent. Citons quelques exemples :

L'agglomération genevoise faisait partie de la nation allobroge. Polybe est le premier historien qui ait mentionné ce peuple, à l'occasion du passage d'Annibal. C'est pourquoi la première date du Regeste est de 218 avant J.-C. Après le récit emprunté de Polybe, vient la liste détaillée de vingt-six ouvrages des plus importants à consulter sur ce fait historique.

(1) *Revue savoisienne*, 1862, page 85; 1863, page 15; 1865, 57.

(2) Publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; grand in-4° de XXVIII-542 pages, outre les cartes et tableaux généalogiques. Prix : 20 fr., cartonné.

Les victoires de Domitius Ahenobardus et de Fabius sur les Allobroges, pendant les années 122 et 121 avant notre ère, ont été discutées dans 14 ouvrages également cités à la suite du fait. La campagne de Jules César à Genève l'a été par vingt-quatre auteurs.

Quatorze ouvrages peuvent aussi être consultés sur l'ampliation du monastère d'Agaune (St-Maurice-en-Valais) par Sigismond, roi de Bourgogne, l'an 516.

A ces indications viennent quelquefois s'ajouter des notes chronologiques, géographiques, bibliographiques très précieuses : c'est ainsi qu'à la date d'une seconde promulgation de la loi Gombette, l'an 517, la liste de plus de trente auteurs qui en ont parlé est accompagnée de notes critiques d'une science incontestable. La même observation est applicable à l'article de la fondation de Talloires, 1031, à celui de la soumission du Genevois par l'empereur Conrad, 1034, et à tant d'autres. Les annotations juridiques, après le dispositif des actes, représentent les éléments d'un code féodal.

L'énumération des auteurs et des témoins de tous les actes importants constate la part relative du tiers-état dans la vie politique et fournit en même temps à beaucoup de familles l'occasion d'enregistrer quelques-unes de leurs illustrations dans les luttes de la commune et de la féodalité.

Certaines années sont plus fécondes en faits historiques; ainsi l'an 1225 en contient 18; l'an 1290, 22; 1291, 30; 1311, 24, etc. Un numéro d'ordre, placé entre crochets, à côté de la date, les distingue tous, et facilite en un instant les renvois et la recherche des faits similaires qui complètent une situation. Cette mesure nous révèle en même temps que la quantité de faits réunis dans le Regeste s'élève au chiffre de 1740 ; et si l'on tient compte de la complexité inséparable d'un certain nombre, on peut dire avec assurance que le Regeste a collectionné les matériaux historiques de près de 1800 faits qui se sont passés dans l'espace de 1529 ans.

C'est ainsi qu'on arrive à travers l'époque romaine, le premier royaume de Bourgogne, la domination des Francs, le second royaume de Bourgogne, le pouvoir comital des évêques et l'empire d'Allemagne jusqu'en l'an 1312. Chacun de ces titres, souvent même la période de chaque épiscopat, s'ouvre par un exposé sommaire qui place le lecteur dans l'atmosphère historique de l'époque qu'il va parcourir. Les tableaux généalogiques des familles princières de Bourgogne, telles que celle de Gondicaire, celle des Rodolphe, des Bourgogne-Joinville et des Bourgogne-Châlons, celles des comtes de Genevois, de Savoie, des barons de Faucigny, de Vaud, des sires de Gex, viennent à leur tour servir de clairières aux fourrés des chartes féodales (1). Le *pouillé* du diocèse de Genève, des prieurés, paroisses et chapelles de chaque décanat, au commencement du XIVe siècle, jette également une vive lumière sur les conflits de toutes sortes de cette époque.

Pour accomplir cette tâche il a fallu compulser les travaux de près de 150 auteurs, et la liste des ouvrages contenant le texte ou la traduction des documents analysés dans le Regeste, arrive au chiffre de 1,700 volumes, dont les plus considérables collections sont *in-folio*.

Mais le chef-d'œuvre de patience et d'exactitude du Regeste genevois, c'est la table alphabétique générale de tous les noms de personnages et de localités dont il a été fait mention dans le corps de l'ouvrage, même en dehors du périmètre indiqué plus haut. Chaque nom de personnage est accompagné de ses titres et le plus souvent de l'indication du fait marquant pour lequel il figure dans le Regeste. Chaque nom de localité est également suivi de sa qualification géographique ancienne et moderne. des faits dont elle a été l'objet ou le théâtre, des personnages qui y ont joué un rôle. C'est ainsi que l'on trouve dans cette partie la liste chronologique des papes, des évêques, des abbés de monastères, des chanoines, des prieurs, des curés, des juges, des vidomes, des métraux, des notaires, des seigneurs à divers titres, la liste alphabétique des bourgeois, etc., et de tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques cités dans le Regeste. A côté des uns et des autres se trouvent les dates des faits auxquels ils ont pris part et les numéros d'ordre renvoyant au corps de l'ouvrage pour de plus amples renseignements.

Le Regeste ne dispense pas de fouiller les bibliothèques, mais il est le guide le mieux renseigné pour les faire connaître et parcourir; nous ne craignons pas d'affirmer qu'il n'est plus possible désormais de s'occuper avec fruit de l'histoire du pays sans avoir sous la main le Regeste genevois. Mais tel est le sentiment naturel de l'imperfection de toute œuvre humaine que nos éloges auront peine à se faire admettre partout, si nous n'avons pas un mot de critique. C'est donc pour remplir une formalité et concourir au succès de l'ouvrage que nous ferons nos modestes réserves ou observations sur les numéros

20. En récompense de leur dévouement, Galba accorda les honneurs de la cité romaine à plusieurs Allobroges. Plutarque lui reproche de la leur avoir prodiguée.

24. Nous aurions préféré traduire MPMXXII par *millia passuum milliaria viginti duo* (1).

25. *Augustum*, Aoste (Isère) est différent de Saint-Genix-d'Aoste (Savoie) (2). Comme la table de Peutinger a été placée vers l'an 230, époque de la récension de la table primitive du temps d'Agrippa, nous aurions, d'après le même principe, placé l'itinéraire d'Antonin en 364 ou même au commencement du Ve siècle, selon les récensions citées (3).

La pierre milliaire d'Annemasse, qui porte les noms de Galère, Maximien et Sévère, constate la construction ou la réparation de la route de Genève le long de l'Arve, sous ces empereurs, vers l'an 307.

26. Nous pensons que la province viennoise est l'œuvre de l'empereur Adrien, si elle ne l'est pas de Vespasien (4).

29. Il n'est pas prouvé que Saint-Paul-Trois-Châteaux fut le centre de la *civitas Tricastinorum* (5).

Note. La juridiction hiérarchique a toujours été un principe fondamental dans l'Eglise catholique. L'adoption du titre de diocèses et leur groupement en provinces indique que l'organisation ecclésiastique s'accommoda, même avant Constantin, aux circonscriptions civiles, sans tou-

(1) *Revue Savoisienne*. 1865, p. 16, 70

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, I, 360.

(2) *Memoire sur les voies romaines de la Savoie*, 63-91

(3) A Jacobs, *Revue Européenne*, 1860, pag 575. — *Memoires de l'Academie impériale de Lyon*, VI, 1857, 58. *Memoires de la Societe scientifique de Dunkerque*, VI, 400.

(4) Mermet, *Histoire de Vienne*, I *Congres scientifique de Chambéry*, 538.

(5) Walckenaer, *Géographie comparée des Gaules*, I, 58, 137. *Congrès de Chambéry*, 518

tefois s'y astreindre toujours, comme on le voit par le décret de Léon Ier, en 450 (1).

34. B. Le recueil le moins incomplet des inscriptions romaines d'Annecy se trouve dans la brochure intitulée : *Les Fins, Bautas et Annessy*.

35. La vingtième année de Théodose le jeune, donnée par Prosper Tyro pour date de la sanction de l'occupation burgonde dans la *Sapaudia*, correspond à l'an 428 de notre ère. La chronique d'Adon dit également qu'à cette époque les Burgondes tenaient les deux rives du Rhône; et l'abrégé de Grégoire de Tours, par Frédégaire, leur fait à la même époque envahir la Cisalpine (2). Ces témoignages expliquent les rapports de l'évêque de *Darentasia* avec le chef burgonde (3). L'année 443 est plutôt la date de l'occupation définitive des Alpes graies par les Burgondes, selon la chronique d'Idace (4). La seconde femme de Sigismond, roi de Bourgogne, s'appelait Constance (5).

61. L'inscription sépulcrale trouvée près du château d'Alleman, dans la commune de Lugrin en Chablais, aurait fourni un fait de plus au règne de Gondemar II; c'est le rachat des Brandobriges sous le consulat de Mavortius, l'an 527 (6).

77. L'église de Saint-Pierre, donnée par Annemond, ne serait-elle point celle de Grésy-sur-Aix, fondée probablement par un membre de sa famille, du même nom que lui, et qui avait été enseveli dans le cimetière adjacent, l'an 512 de J.-C. (7)?

88. En l'année 840, la loi Gombette fut remplacée par les Capitulaires de Charlemagne sur les instances d'Agolard, archevêque de Lyon.

93. *Cavurnum* me semblerait mieux traduit par Chavoire, hameau situé entre Annecy-le-Vieux et Veyrier. Le latin de Chavorney serait plutôt *Cavornacum*. D'ailleurs, cette localité du Val-Romey est trop éloignée des autres objets de la donation, qui se groupent dans le bassin d'Annecy.

182. La charte de donation à Talloires, par la reine Ermengarde, énumère *Esclavina* et *Calvonacum*, qui sont évidemment, la première, Echarvine dans la commune de Menthon, la seconde, Charvoney au nord de Saint-Martin. Elles sont donc bien différentes.

219. La Roche-Blanche se trouve au-dessus de Saint-Gervais. La juridiction de Chamonix sur le plateau de Vaudagne ne dépassait pas le Bonnant.

262. La tour ronde presque détruite, au mont de Cessens, était la partie la plus moderne du château de ce nom, dont les murs et la tour carrée s'élèvent encore à quelques mètres de hauteur.

354. L'indication géographique donnée pour Bonlieu conviendrait plutôt au village de Serrazin, car Bonlieu est au bas de Sallenôves, sur la gauche des Usses.

455. Lugrin seul se trouve entre Evian et Meillerie. Thollon, dont cette dernière commune vient d'être détachée, est à 500 mètres plus haut sur un plateau adossé à la Dent-d'Oche.

Des yeux de lynx en découvriront peut-être encore d'autres. Il est plus facile de butiner quelques inexactitudes dans un livre qui pose sans défense sous vos regards scrutateurs, que de créer l'ouvrage dans son entier. Avouons-le franchement, nous avons regret à vétiller sur d'aussi légères difficultés, dont quelques-unes sont même en dehors du cadre réel de l'ouvrage, quelques autres encore dans le domaine des contestations. Si nous avons pris trop à la rigueur les exigences d'un compte-rendu, nous aurons au moins évité le reproche d'avoir fait une part trop large à l'amitié. Bien qu'il fût difficile de faire mieux, les auteurs eux-mêmes ne prétendent point avoir atteint la perfection, et ils font un appel patriotique à la jeunesse studieuse pour rectifier et agrandir leur œuvre.

Lorsqu'on se rappelle les causes innombrables de destruction des monuments historiques depuis les invasions barbares jusqu'à nos jours, lorsqu'on sait la difficulté de pénétrer même aujourd'hui dans quelques collections précieuses, soit particulières soit publiques, comme celles de Turin, où ont été transportées en 1461 les archives du diocèse de Genève, en 1816 celles du Faucigny, de Beaufort et d'Hermance, anciennes dépendances du Dauphiné, lorsqu'on a peine glaner les rares pièces qui ont survécu à certains naufrages modernes, une seule chose doit étonner, c'est la richesse du Regeste genevois tel qu'il nous arrive. Nous ne connaissons point de travail aussi complet dans son genre, et persuadé que c'est un service des plus importants rendu à tous les amateurs sérieux de notre histoire, nous espérons qu'il aura une place distinguée dans toutes les bibliothèques.

En proclamant ainsi le mérite de cet ouvrage, nous sommes heureux d'être l'interprète de la Société Florimontane, soit à l'égard des auteurs, soit à celui de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, sous le patronage de laquelle il fait son entrée dans le monde des lettres.

C.-A. Ducis.

(1) *De l'origine et de l'organisation provinciale des dioceses de Savoie.*

(2) *Script. Rerum Gallic*, II. Collombet, *Histoire de l'Eglise de Vienne*, I Luden, *Hist. du peuple allemand*, liv. V, chap. VIII, 445

(3) Besson, *Mémoires*, etc, 190, 376. Bolland., *Acta sanct.*, II, 16, *Jan.*

(4) Fauriel, *Hist du Midi*, I, 301.

(5) E Secretan, *La tradition des Niebelungen*, 179.

(6) *Revue savoisienne*, 1865, page 86.

(7) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, IV, 341.

LES HABITATIONS LACUSTRES DU LAC DU BOURGET
A PROPOS DE LA CROIX

Cher directeur,

La croix à propos des habitations lacustres du lac du Bourget ou les habitations lacustres du lac du Bourget; — peu importe, il s'agira également des deux, — tel est le sujet sur lequel je vous demande la permission de vous entretenir quelques moments. Je viens faire une rectification à mon livre *Le signe de la croix avant le Christianisme*, et exposer des considérations tout à fait nouvelles sur les palafittes de France.

Dans *Le signe de la croix*, p. 150, j'ai rapporté les habitations lacustres du lac du Bourget à l'époque du bronze, tout en les poussant jusque vers la fin de cette époque; puis constatant la présence de la croix dans la station de Grésine, j'en ai conclu que le signe de la croix existait déjà en Savoie à l'époque du bronze, tandis qu'il n'avait pas encore pénétré en Suisse où il n'apparaît qu'avec le fer. Eh bien, ces conclusions sont erronées!.....

La croix se trouve effectivement, comme ornement, sur des poteries des stations du lac du Bourget. Outre les deux exemples que j'ai cités, j'en ai vu de nouveaux chez M. Laurent Rabut, qui m'avait déjà fourni les premiers, et chez M. le comte Josselin Costa de Beauregard. Mais ces croix n'appartiennent pas à l'époque du

bronze; elles sont, ainsi que les stations qui les contiennent, des premiers temps du fer. Ce fait est des plus importants, car la Suisse, pays par excellence des stations lacustres, n'a pas encore présenté de stations bien caractérisées de cette époque. Les stations de la pierre et du bronze y abondent. La station de La Tène est un exemple très remarquable d'une station de l'époque helvéto-gauloise, synchronique du champ de bataille de la Tieffenau et du siége d'Alésia. Mais les stations de la première époque du fer, synchroniques des tumulus de l'Helvétie, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, n'y ont pas encore été signalées..... Grésine est une station de cette époque!

Je dis plus, le lac du Bourget fournit des stations qui paraissent remplir toute la longue période qui de l'époque du bronze va jusqu'à l'arrivée des Romains. Nous trouvons là de quoi combler tout l'immense hiatus existant entre les stations du bronze pur de la Suisse et la station gallo-helvète de La Tène. C'est un fait de la plus haute importance qui n'a pas, que je sache, encore été mis en relief. Je vous en aurais parlé plus tôt, mais comme je dois m'appuyer en partie sur des pièces appartenant à mon ami, M. Laurent Rabut, je n'ai pas voulu lui enlever la primeur de la publication de ses pièces. Maintenant que son travail est présenté à l'Académie de Savoie et que le *Courrier des Alpes* l'a résumé, je puis librement causer avec vous, et vous exposer le résultat de mes recherches.

La station de Grésine a fourni des serpes et des haches à ailerons qui sont caractéristiques de l'époque du bronze. Mais avec ces objets on en a rencontré d'autres, surtout de parure, qui, bien qu'étant aussi en bronze, se rapportent entièrement par la facture et l'ornementation à la première époque du fer. Certaines formes de vases, principalement les lampes en terre de MM. Despine et Rabut, s'éloignent aussi des formes de l'époque du bronze et se rapportent à celles de la première époque du fer. Mais ce qui est plus concluant encore, c'est la présence du beau poignard en fer possédé par M. le baron Despine et l'existence de vases faits au tour. On n'a pas d'exemple de vase tourné à l'époque du bronze. Ces conclusions sont pleinement confirmées par la présence fréquente de la croix qui, en Suisse, manque à l'époque du bronze, pour devenir commune, comme partout, à la première époque du fer. La station de Grésine, née à l'époque du bronze, aurait donc traversé toute la longue époque de l'introduction du fer, pour arriver jusqu'à l'époque gauloise, comme le démontre une petite statuette en terre cuite, fort grossière et passablement indécente, trouvée par M. Laurent Rabut. De ce fait isolé on ne pourrait rien augurer s'il n'était appuyé et confirmé par un vase de M. le comte Josselin Costa de Beauregard, provenant de la station de Châtillon, et portant au-dessous :

SEVERINVS F

Sur la rive orientale du lac du Bourget, en allant du sud au nord, on rencontre d'abord la station du Saut de la Pucelle, à Tresserve. Cette station, qui a fourni haches à ailerons et serpes en bronze, pourrait bien être exclusivement de l'époque du bronze. Pourtant elle se compose de deux parties dont la plus éloignée du bord semble plus récente.

Vient ensuite celle de Grésine à Saint-Innocent. Elle est aussi formée de deux parties, mais on ne les a pas examinées attentivement au point de vue de leur âge respectif. Les pêches ont été faites un peu partout indifféremment. Cette station, la plus grande de toutes celles du lac du Bourget, paraît avoir duré fort longtemps. On y a trouvé des haches à ailerons et serpes propres à l'âge du bronze; des objets de parure en bronze battu, des vases en terre à bec et pieds, et surtout des vases tournés, des croix sur les poteries, ainsi qu'un poignard en fer, qui caractérisent la première époque du fer; enfin, M. Rabut y a découvert lui-même une petite statuette en terre, qui montre que cette station est parvenue jusqu'à l'époque gauloise proprement dite. Ce qui montre bien que cette station, dans son ensemble, est beaucoup plus récente que celles de la Suisse, c'est que les pilotis beaucoup mieux conservés gênent énormément le travail de la drague, si facile chez nos voisins.

Tout à fait au nord est la station de Châtillon dans laquelle une partie des pilotis présentent un état de conservation bien supérieur à celui des pilotis de toutes les autres stations. Ce serait donc la dernière détruite, et elle aurait encore été en contact avec l'influence romaine, puisque M. le marquis Costa de Beauregard père y avait pêché un vase fait au tour, parfaitement cuit, portant l'inscription latine que j'ai citée.

Ainsi, la France, qui dans l'intérieur du port de Thonon semble avoir eu une petite station lacustre de l'époque de la pierre, qui le long de la rive française du lac de Genève possède plusieurs stations de la véritable époque du bronze, dans le lac du Bourget a des stations bien plus récentes; d'autant plus intéressantes qu'elles semblent combler une lacune dans l'histoire des habitations lacustres.

Que nous donnera le lac d'Annecy? Il serait bien à désirer qu'on résolût enfin cette question en entreprenant des fouilles dans vos deux stations.

Quant au lac de Paladru, dans le département de l'Isère, les premières tentatives de recherches faites par un jeune et infatigable explorateur, M. Ernest Chantre, ont montré qu'il renfermait des stations contenant du fer, et peut-être se rapportant à l'époque gauloise comme La Tène.

Agréez, etc. GABRIEL DE MORTILLET,

Directeur des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'Homme*

UNE COMPLAINTE RUMILLIENNE DE 1604

Mon doulx Seigneur, qui merveilles opères
Rends-nous les dits et vertus de nos pères.
(Vieille poesie)

La littérature est la manifestation écrite du génie des peuples. C'est donc par les œuvres littéraires écloses au sein d'une génération qu'on peut le mieux juger de son développement intellectuel et moral; ce qu'a exprimé un mot resté célèbre : *Le style, c'est l'homme,* la littérature, c'est le peuple. Mais les genres de littérature sont multiples comme les phases de la vie. Or, dans la vie, il y a des événements qui arrêtent l'attention générale, parce qu'ils intéressent l'universalité; il y a des accidents qui ne se propagent pas au dela d'une certaine sphère, parce qu'ils n'ont d'intérêt que pour une certaine classe d'individus. Les premiers faits

appartiennent à l'histoire : la lyre du poète, la plume de l'historien ou le burin du dramaturge les transmettent à la postérité. Les seconds sont du domaine de la chronique : un conteur obscur, un versificateur du crû essaient de les ravir à l'oubli. Mais, en dépit de leurs efforts, leur œuvre est le plus souvent oubliée. Le manuscrit se perd, les rares exemplaires s'égarent : un siècle s'est à peine écoulé qu'il ne reste aucun souvenir de la chronique ni du chroniqueur. Quelquefois, cependant, un ou deux privilégiés survivent au naufrage :

Apparent rari nantes in gurgite vasto...

La main d'un chercheur les exhume du bahut où ils dorment ; on secoue leur poussière et on demande à ces respectables bouquins des nouvelles inédites du siècle qui les a vus naître. Ils ne sont pas toujours aussi loquaces qu'on le voudrait ; mais il est rare qu'ils ne fournissent pas quelque renseignement utile ou intéressant qui, en se rattachant à d'autres, éclaire souvent plus d'un problème. D'abord, ils attestent les progrès de la langue et l'état des mœurs au moment où ils ont paru. Ensuite, ils font revivre la pensée de nos aïeux, en nous faisant assister rétrospectivement aux scènes d'intérieur, aux détails ignorés, aux événements effrayants, tristes ou joyeux qui ont frappé leur esprit et leur cœur.

De tous les genres de littérature, qui ont pour but de relater un événement qui, sans être important, mérite toutefois d'être signalé à cause de son caractère bizarre ou original, la *complainte* est assurément l'un de ceux qui doivent le plus fixer l'attention du linguiste et du moraliste, parce que, s'adressant au peuple, composé uniquement pour lui, destiné à être répandu dans son sein et répété par ses mille voix, ce chant naïf est un critérium, sinon certain, au moins probable, qui permet d'induire le niveau intellectuel et moral du peuple, de l'aliment offert à son imagination.

Ces considérations générales, peut-être déplacées, sont destinées à servir d'excuse et d'introduction à l'étude que je voudrais faire ou, pour être plus exact, au coup d'œil que je me propose de jeter sur une vieille complainte de Savoie. Outre l'utilité générale qui en ressortira et que j'ai déjà signalée, cette étude aura peut-être une utilité et une signification particulières : elle servira à démontrer une fois de plus à ceux qui ne se sont pas encore rendus à l'évidence que la langue française a été de temps immémorial parlée et bien parlée dans notre pays. Elle nous donnera, en outre, un spécimen du patois d'une de nos principales villes au commencement du XVIIe siècle, époque où le goût des lettres et des sciences était universellement répandu en Savoie.

Retournons donc, ami lecteur, en compagnie d'un vieux chroniqueur qui, par une modestie regrettable, ne nous a pas laissé son nom, retournons, dis-je, 262 ans en arrière dans cette charmante capitale de l'Albanais qui a raison, n'est-ce pas? de s'enorgueillir de sa haute antiquité, de son passé glorieux et de ses nombreuses illustrations. Ville à la fois militaire et lettrée, Rumilly n'avait pas encore prononcé son fameux *Et capouè;* mais, en attendant le siége de 1630 pour prouver son courage, elle se mettait déjà à l'œuvre pour attester la culture d'esprit de ses habitants. Témoin la petite brochure que nous allons parcourir ensemble et qui a, comme l'a dit notre savant compatriote, M. François Rabut, « un véritable parfum de terroir » (1).

Peut-être a-t-elle été faite par le bon curé de l'époque, qui aurait voulu profiter de la curieuse circonstance, que nous allons bientôt expliquer, pour moraliser ses paroissiens. Peut-être encore est-elle due à ce moraliste savoyard, sur lequel M. Jules Philippe a commencé une si intéressante étude, à Jean Menenc qui, à une époque qu'on ne peut exactement préciser, vers la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, avait occupé pendant quatre ans la place de régent au collége de Rumilly (2). Nous croyons même que cette dernière opinion pourrait s'appuyer sur plusieurs raisons fort concluantes. D'abord, Jean Menenc connaissait ou devait parfaitement connaître Rumilly et son patois, puisque, comme nous venons de le dire, il avait habité cette ville. Ensuite, il serait facile d'établir, entre le *Discours véritable d'vn vsurier de Remilly en Sauoye* et les autres œuvres de Menenc, une analogie frappante de style et d'idées. Chaque auteur, on le sait, a sa manière d'écrire qui le fait deviner, qui le trahit malgré lui, lorsqu'il se cache sous le voile de l'anonyme. N'est-ce pas ainsi qu'on a été amené à attribuer à Cicéron le traité non signé *De Republicâ?* Menenc, lui, procède souvent par comparaisons et par images ; il aime l'allégorie et l'antithèse ; il puise fréquemment dans sa mémoire, qui est richement meublée, quelque souvenir classique, quelque passage de l'Ecriture, quelque citation d'auteurs païens ou chrétiens ; de la théorie il vient à l'application, du fait il descend à la moralité ; il a l'esprit caustique, il manie avec habileté le fouet de la satire ; il est bien connu pour sa haine contre les usuriers, qu'il a déjà flétris dans un chapitre spécial de son meilleur ouvrage : sa *Sauuegarde pour les disciples de Jean Menenc, moderne régent à Cluses, et autres à qui plaira...;* enfin, il est poète et il assaisonne volontiers ses ouvrages de quelques couplets patois. Tous ces caractères distinctifs du talent de Menenc semblent bien se retrouver dans le *Discours véritable...* Qu'y a-t-il, au surplus, d'étonnant à ce que, rencontrant un fait nouveau à l'appui de ses justes invectives contre les usuriers, il s'en soit emparé pour développer sa thèse et qu'il l'ait répandu sous une forme populaire pour rendre la leçon plus publique et plus efficace? Quoi qu'il en soit de cette opinion, que je ne n'avance qu'avec timidité, on ne peut nier que le petit écrit suivant n'accuse chez son auteur une érudition peu ordinaire, une grande connaissance de la langue française et un esprit pétillant de verve et d'originalité.

Le titre lui-même est piquant et provoque la curiosité :

Discovrs véritable d'vn vsurier de Remilly en Sauoye, lequel c'est pendu et estranglé auec le licol de sa iument, le 16 *. May* 1604. *Auec sa complainte en rime Sauoyarde* (3).

On voit au-dessous, dans les exemplaires réédités,

(1) *Revue savoisienne* du 15 juillet 1866

(2) *Revue savoisienne* du 15 octobre 1866.

(3) Cette pièce a été tirée de la bibliothèque de M. le marquis Costa de Beauregard Un de nos compatriotes, M René Muffat, libraire éditeur à Paris, l'a rééditée au prix de 2 fr l'exemplaire. Il ne serait pas difficile de démontrer qu'elle a été imprimée en Savoie ; mais il faudrait avoir pour cela l'exemplaire original.

une gravure, qui représente notre usurier assis devant son comptoir, brassant des écus et discutant avec un interlocuteur, qui doit être un gentilhomme, à en juger par l'épée qu'il porte fièrement au côté gauche.

L'auteur consacre sa première page à démontrer la laideur et les tristes conséquences de l'avarice. C'est dans le témoignage des grands philosophes de l'antiquité qu'il puise sa démonstration : « Le péché d'auarice, dit-il, a esté tellement odieux, non seulement « aux Chrestiens : mais encore aux Payens, tant que « plusieurs Philosophes ont tenu ce vice en horreur, « comme estant le conduit de tous autres, mesme Antipe ayant vendu son patrimoine, tenant l'argent à « sa main s'approche au bord de la mer, où il noya « son dit argent, disant alez mal'heureuse conuoitise « au-profond des abismes : car ie vous noye afin que « ne me puissiez submerger... »

Il invoque ensuite l'avis de l'Athénien Timon, « grand « ennemy du genre humain » et une réponse de Théocrite lui sert de transition pour arriver à l'histoire qu'il se propose de raconter : « Ce grand Théocrite interrogé que sont les plus horribles et farouches bestes « de toutes, respondit? Par les déserts, bois et montaignes, ce sont les Ours et Lyons, par les villes et « citez les usuriers et auaritieux : car despuis que « l'homme s'adonne à ce misérable vice il oublie son « Dieu, ensemble toute charité luy deffaillent, tout ces « souci ne sont autre sinon que de viser à la totale « ruïne de ces prochains, le diable le tient tellement « lié que bien souuent ce voyant priués de ces désirs, « il entre au desespoir, comme par exemple pourrez « voir par cette histoire tres-véritable, arriué le 16.May « année présente 1604... »

Voilà un exorde habile, qui démontre que l'auteur a étudié à fond le cœur humain; la citation de Théocrite arrive avec un rare à-propos, et l'empire progressif que l'avarice gagne sur l'individu dont elle s'empare est indiqué avec une parfaite vérité. Ecoutons maintenant l'histoire annoncée : « A Remilly petite ville de Sauoye « d'vn vsurier nommé Pierre de l'Ormo (1), de l'aage « de cinquante-quatre ans, où enuiron, asses riche en « grain, bestail, argent, immeubles, auec quelque « debtes qu'il luy estoit deubs, dont il auoyt esté con« trainct atermoyer ces debiteurs quelque années au« parauant, lors que du consentement du Sénat l'Aduo« cat patremonial de Sauoye recherchoit les vsuriers, « aussi tout contract vsuraire, dont nostre vsurier en « feut pour une bonne amende : car il prestoit à « la iudaique, sçauoir *Cento per Cento*, toutesfois « il en fut quitte a asses bon marché, parce qu'vn « recepueur desdites amende nommé Estienne de la « Fon, fort bon praticien, vint amoureux d'vne fille « vnicque dudit de l'Ormo laquelle estoit agée de quinze « ans, asses jolie nommée Iaqueline, autant remplie « de vertus que son père estoit de vices : car on voit « ordinairement les roses croistre dans les espines. »

Cette dernière observation ne manque ni de finesse ni d'esprit. L'auteur nous explique ensuite les motifs qui ont déterminé Pierre de l'Ormo à accorder la main de sa fille au prétendant. L'intérêt seul lui a servi de mobile dans cette circonstance : d'un côté, il craint de se faire un ennemi en la personne du « recepueur des amendes, » s'il lui refuse la gente Jacqueline, et, de l'autre, « il le cognoissoit homme de praticque » et il comptait sur son expérience pour l'aider à poursuivre des débiteurs. Voilà donc notre usurier beau-père; toutefois, « depuis cette recherche vsuriale il ne ce mit plus à l'aduenture de prester, crainte d'estre reprins; » il imagine l'expédient que voici : « Comme lon auoyt « parochené la culiette il acheptoit des pauures neces« siteux, où prenoit en payement de ces debiteurs du « grain faisant des greniers, au vendanges, de mesme « du vin, puis attendoit vne cherté pour debiter ces « denrées, estimant les vendre trois ou quatre foys plus « qu'il ne les auoit achettée... »

Contre ses prévisions, les années suivantes sont fertiles. L'usurier désespéré veut se jeter du pont de Remilly (1) « aux précipices et eaux corantes embas. » Son gendre s'en aperçoit et le retient au moment où il va accomplir son funeste projet. L'usurier se calme et consent encore à vivre. Mais, sur ces entrefaites, il lui arrive une seconde déception : Un bourgeois de Rumilly, « estant en nécessité d'argent » met en vente une propriété voisine de celle de Pierre de l'Ormo. Celui-ci, « craignant d'estre preuenu, » se hâte de conclure le marché pour la somme de 5,000 florins; il en paye 3,000 et s'oblige à solder le reste à la Saint-Jean, « soubs l'espoir qu'il auoit de vendre bien ces grains à « la queuë de la saison aux pauvres indigents et neces« siteux. » Mais son espoir est complètement déçu : « Le tout puissant depart tout ces dessains en fumée, « les fruicts sont eschappés de la gelée, ils font fort « belle montre. Dieu par sa saincte grace les conserue, « le blé et vin reuole... » C'est alors que Pierre de l'Ormo « depitte contre le ciel et vomit en son lengaige » la complainte suivante, que je traduirai en m'éloignant le moins possible du mot à mot :

Ha mor, mor que tan ge desiro,
Vin troua lo poure Piro,
Piro de Lormo que tan fachia
Quo vodrey etre ecorchia
Vin don vitto, vin te soula
Ho bin ge mirey pendola,
La! ge auin fiance de vey
Vendre la mesoura do bla epey
Quaque di ou douse florins,
Et porte quinse lana de mon vin.
Ge n en trouo do bla que dou,
Et do vin ge ne ney que nou,
Ha! meina la poura pache,
Ge menvo cherchi ona attache,
Per mala vito pendola,
Se jouso gagni su mon bla

TRADUCTION

Ah! mort, mort que tant je désire,
Viens trouver le pauvre Pierre,
Pierre de l'Ormo qui est tant fâché
Qu'il voudrait être écorché
Viens donc vite, viens te *soûler*,
Ou bien je m'irai pendre,
Hélas! j'avais la confiance de voir
Vendre la mesure d'un blé épais
Quelque dix ou douze florins
Et puis quinze sommées (charge d'âne) de mon vin.
Je n'en trouve du blé que deux
Et du vin je n en ai que neuf,
Ah! mien le pauvre marché! (Le pauvre marché que j'ai fait!)
Je m en vais chercher une attache,
Pour m'aller vite pendre,
Si j'eusse gagné sur mon blé

(1) Les noms de *de l'Ormo*, de *de la Fon*, de *Barquet*, dont il est question dans cette plaquette, n'existent plus dans Rumilly. Celui de Triquet subsiste encore; il y a dans la commune de Moye plusieurs familles de ce nom. Il est, au reste, possible et même très présumable que l'auteur, pour sauver l'honneur des intéressés, ait donné des pseudonymes aux acteurs de cette histoire. Les registres de l'état civil, déposés à la cure de Rumilly, ne remontent qu'à l'année 1607, je n'ai donc pu vérifier si la mort de Pierre de l'Orme est mentionnée à sa date.

(1) Ce pont, qu'a remplacé le pont Saint-Joseph, la plus belle arche plein-cintre du XVIIIe siècle, avait alors deux arches et 30 pieds de hauteur.

Ge ouso encor garda mon vin,
Tan quo lousey de folie cin.
Gey acheta dou compare Barquet,
Sa bela grange do Triquet,
E me fo troua a la San-Ian,
Dou mile florins de bon argen,
Sou l'asurance que jauin
Bin vendre mon bla et mon vin,
Ge ly fi cela promesa
Don gey ocor gran detresa.
Veni diacho, veni vo sen tuy,
Fate icy endrey on pertuy,
Que ge perfondey tou don cou,
Ge sey de viuvre tan sou
Que ge ne fet poi plè yta,
Veni don sen plè areta
A dy Tiuen de la Fon,
Quan giro desu lo pon,
Ce te mousey lessy quala,
Ge nirin pa ore me pendola,
Ge te prio ce tet mon amy,
Que lou bla que son a lo grany
Te lo gardey ple tou sen fin,
Se te ne lo ven amen set florins,
Lesse lo porry, lesse lo germa,
Ple tou quo aley tou a ma
Per lo regar de mon vin,
Te naret bin douze florin,
Fe d argen per payè Barquet,
A fin que te sey mettre do Triquet.
Adi, a di ma Iaquelina
Te farè bin megra mina,
Quan te me verret pendola,
O he prou carcauela (2),
Sorty diacho, sorti d enfer,
Sorti Satan, sorti Locifer,
Veni me eida a so viagio
De me pendre gey bon coragio (3).

Cette pièce a son mérite. Le poète patois a su saisir avec bonheur le caractère et la situation de son personnage et rendre avec beaucoup de naturel le langage qu'il est censé tenir à ce moment suprême. Ces invocations à la mort et aux *diacho* ont quelque chose de lugubre : elles ont dû faire trembler plus d'une fois nos bons aïeux quand, à la veillée et près du feu pétillant de l'âtre, le grand-père lisait à ses petits-enfants la fin tragique de Pierre de l'Ormo. Les préoccupations d'argent, qui suivent celui-ci jusqu'au bord de cette tombe qu'il se creuse lui-même, sont bien exprimées et on ne peut s'empêcher de sourire à ce trait satirique et habilement décoché où l'Arpagon rumillien voulant, pour ainsi dire, léguer son avarice à ses héritiers, leur recommande de laisser plutôt perdre son blé que de le vendre à bas prix : c'est une pointe que n'eût pas dédaignée Molière et qui démontre encore une fois l'esprit d'observation de l'auteur.

Mais finissons l'histoire. L'usurier procède à sa pendaison : il prend une corde, « ce met ce sale ordre de désespoir au col, puis se lansant en bas après s'ettre quelque peu débattu finit ainsi sa misérable vie. » De la Fon, revenant de la campagne où on l'avait appelé comme arbitre, ramène son cheval à l'écurie et « heurte de la face contre les pieds de son beau-père qui respirait encore. » Quant à Jacqueline, elle apprend chez une sienne parente qu'elle était allée voir en couche, « ces tristes nouvelles qui la font demeurer en extase. »

« Voilà, Messieurs, ajoute l'auteur sous forme de conclusion, la tresque malheureuse fin d'un usurier insatiable... » Après avoir rappelé la mort de « l'auare roy Midas » et parlé des « sauuaiges de Lamerique qui, lors qu'ils ont vn prisonnier de guerre, le font rostir par pièce sur le boucan, puis le mangent, » il leur compare les usuriers et les trouve encore plus sauvages que les anthropophages : « En apres ie diray à la verité que si « on considère à bon escient ce que sont nos gros Vsu- « riers, sucsant le sang et la moëlle et par conséquent « mangent tout en vie tant de vefues, orphelins et au- « tres pauvres personnes, auxquels il vaudrait mieux « couper la gorge tout d'vn coup, que de les faire ainsi « languir, qu'on dira qu'ils sont encor plus cruel que « les sauuages dont ie parle. » Vient ensuite une citation du prophète Michée et enfin le souhait de voir tous les usuriers se convertir : « Dieu face la grace à ces mi- « sérables ce recognoistre, quitter leurs vsures et ra- « pines et viure tous en bon et charitable chrestien, « Ainsi soit-il. »

On ne peut trouver meilleure moralité. Assurément, le discours et la complainte que nous venons d'analyser sont bien supérieurs à ces chansons grotesques et absurdes que, de nos jours, des chanteurs ambulants viennent, après les grands crimes, répéter et débiter de ville en ville, de village en village. Il serait bien à désirer, pour l'honneur de la littérature et du bon sens, que ces élucubrations malsaines fussent sévèrement prohibées : il ne doit pas être permis de jeter le gros rire de la plaisanterie sur ce qui détruit la morale. On arrive ainsi à diminuer le sens moral dans les populations et à se jouer des choses les plus sérieuses et les plus sacrées. Qu'on sache faire de nos jours quelques-unes de ces chansons naïves, empreintes d'une douce et saine philosophie, fines et spirituelles au besoin, mais non grossières et inconvenantes ; qu'on revienne, en l'appropriant à notre siècle, à l'ancien genre des complaintes, qu'un mauvais goût et un mauvais esprit ont malheureusement parodié, et on verra que les grands enseignements que donnent le crime et la vertu seront beaucoup plus goûtés et porteront de meilleurs fruits.

« Laissons à la complainte, dit un auteur, sa naïveté « primitive, et si des plumes exercées s'en occupent, « que ce soit pour en épurer le style et y jeter sous une « forme simple ces leçons qu'on ne saurait trop faire « germer dans les classes qui manquent d'instruc- « tion. »

FRANÇOIS DESCOTES.

J'eusse encore gardé mon vin
Tant qu'il eût de feuilles cinq (jusqu'à ce qu il eût cinq au-
J ai acheté du confrère Barquet, [tomnes.)
Sa belle grange de Triquet.
Il me faut trouver à la St-Jean,
Deux mille florins de bon argent;
Sous l assurance que j'avais
De bien vendre mon blé et mon vin,
Je lui fis cette promesse
Dont j ai encor grande détresse.
Venez diables, venez vous en tous,
Faites en cet endroit un trou,
Afin que je *perfonde* (que je sois englouti) tout d un coup
Je suis de vivre tant soûl
Que
Venez donc sans plus arrêter (tarder).
Adieu, Etienne de la Fon,
Quand j'allai sur le pont,
Si tu m'eusses laissé couler
Je n'irai pas maintenant me pendre
Je te prie, si tu es mon ami,
Que les blés qui sont dans les greniers
Tu les gardes plutôt sans fin,
Si tu ne les vends au moins sept florins.
Laisse les pourrir, laisse-les germer,
Plus tôt qu ils allent tous à mal (plutôt que de les vendre
Pour ce qui regarde mon vin, [tous à mauvais prix).
Tu en auras bien douze florins,
Fais de l'argent pour payer Barquet,
Afin que tu sois maître (de la grange) de Triquet.
Adieu, adieu ma Jacqueline,
Tu feras bien maigre mine
Quand tu me verras pendu,
Oh! c'est assez *carcavalé*,
Sortez diables, sortez d'enfer,
Sortez Satan, sortez Lucifer,
Venez m'aider à ce voyage
De me pendre j'ai bon courage

(2) Cette expression, ainsi que plusieurs autres, que l on trouve dans le patois de nos pays, est difficile à rendre en français. La traduction, parler en ayant le gosier embarrassé, est celle qui se rapproche le plus de la signification du mot *carcauela*.

(3) Sauf quelques différences, qui s'expliquent, soit par le temps, soit par les fautes possibles d impression, le patois de cette complainte est encore celui qu'on parle dans le bassin de Rumilly.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 10 janvier 1867.

L'Exposition universelle à Paris, pour laquelle on fait de si vastes préparatifs, encourra-t-elle d'aussi graves reproches que la dernière Exposition à Londres? Espérons que non. En tout cas, elle aura le mérite d'avoir un peu stimulé l'activité des directeurs de théâtres. L'Opéra s'occupe toujours de *Don Carlos*, de Verdi. Le sujet est celui de la tragédie de Schiller; le poème est de MM. Méry et Dulocle. On dit d'avance merveille de l'ouvrage, surtout des décors. C'est l'habitude de parler d'avance beaucoup des décors. En attendant, on continue à donner la *Source*, précédée des deux premiers actes d'*Alceste*. La musique de la *Source* est aussi peu remarquable qu'on pouvait le craindre d'après les noms des auteurs. Quant au ballet en lui-même, les reproches qu'on lui a faits, particulièrement en ce qui concerne la conclusion, ne paraissent pas lui porter un trop grave préjudice. C'est chose beaucoup plus difficile encore de produire un ballet en trois ou quatre actes, sans superfétations et dont l'action soit logique, que de composer un grand opéra en cinq actes qui n'ait pas les mêmes défauts.

Parlons d'*Alceste*. La direction de l'Opéra a bien voulu réclamer l'aide de M. Berlioz, comme elle l'avait fait lors de la dernière reprise de cet ouvrage en 1861. Cette fois-ci cependant, elle s'est réservé le droit de ne suivre les conseils que selon son bon plaisir. Nous sommes donc redevables à M. Berlioz de ce que l'exécution de l'œuvre de Gluck a été assez convenable; Mlle Batta surtout a rendu le rôle principal avec beaucoup d'intelligence et de zèle. Mais pour pouvoir donner l'ouvrage avec la *Source*, force était bien de le mutiler. On a donc fait quelques coupures dans les deux premiers actes; au troisième, on a supprimé le rôle d'Hercule; puis on s'est aperçu qu'autant valait supprimer le troisième acte tout entier, et on l'a supprimé. Le côté plaisant de l'histoire, c'est l'empressement avec lequel les journaux ont rendu hommage au bon goût de M. Perrin, pour avoir élagué le rôle d'Hercule, ce rôle, disait-on, n'ayant pas été ajouté par Gluck lui-même. Quant à donner des preuves à l'appui de cette condamnation capitale, personne, je vous l'assure, n'en avait à donner la moindre. Castil-Blaze, qui ne se faisait nul scrupule de soutenir des faussetés et d'en faire gloire, avait dit que l'addition du rôle d'Hercule était de la main de Gosser. M. Berlioz, dans son étude sur *Alceste*, se fondant sur « les journaux du temps, » avait donné raison à Castil-Blaze. Par malheur, les journaux du temps sont d'accord pour donner tort à M. Berlioz. Le récit qu'il fait à la page 179 de son volume *A travers chants* est controuvé de tout point. Il n'est pas vrai que Gluck se soit empressé de quitter Paris, ni que les représentations d'*Alceste* eussent été interrompues pour être reprises un peu plus tard. Le rôle d'Hercule fut ajouté pour la sixième ou septième représentation; les journaux, amis comme ennemis, en attribuent la musique à Gluck qui se trouvait très positivement encore à Paris (1).

A l'Opéra-Comique, nous avons eu un ouvrage en trois actes, paroles de MM. J. Barbier et M. Carré, musique de M. Ambroise Thomas. Le succès n'a pas été très éclatant; cependant *Mignon* ne paraît nullement déplaire au public. D'ailleurs, on a fait quelques coupures indispensables. Sans se soutenir autant qu'on le désirerait, la partition de M. A. Thomas contient des morceaux très gracieux, et d'autres d'une sensibilité délicate ou d'une expression chaleureuse et d'un bon effet scénique. On a critiqué surtout la pièce. Or, celle-ci rentre dans le genre de l'opéra-comique ordinaire; malgré des faiblesses, elle est intéressante, et le personnage principal est bien caractérisé. « Mais, disait-on, ce n'est pas la *Mignon* de Gœthe! » — Qu'importe? — « Comment! mais au lieu de la faire mourir on la marie! » — Le grand mal! La mort est-elle chose moins banale que le mariage? Quoique les gens qu'on tue au théâtre ne s'en portent pas d'habitude plus mal, j'ai fait l'expérience qu'il ne faut pas les exécuter sans de bonnes raisons. Que dans un opéra-comique on expédie sans miséricorde un Zampa, un Fra Diavolo, un Comminge : tout le monde s'en réjouit. On a assuré que MM. Barbier et Carré avaient d'abord destiné leur pièce au Théâtre-Lyrique et qu'ils avaient fait mourir Mignon, conformément au roman de Gœthe. Réflexion faite, je suis presque fâché qu'ils aient changé d'avis. On aurait vu se renouveler l'histoire de *Manon Lescaut*, des *Pêcheurs de Catane*, de *Mireille;* tout le monde aurait réclamé contre la conclusion lugubre. Le pire, c'est que lorsqu'on a tué les gens, on a beau vouloir les ressusciter pour les faire unir par M. le maire et bénir par M. le curé, le public croit peu à ces revenants; c'est ce qui a porté malheur à l'édition revue et corrigée de *Mireille*.

Pour le reste, je n'ai à signaler à l'Opéra-Comique que la reprise de *Lalla Roukh*, de M. F. David, et du *Chien du Jardinier*, petit ouvrage sans importance de M. A. Grisar. Constatons que le succès d'estime obtenu par *Fior d'Aliza* paraît avoir corrigé M. Massé de l'ambition d'être à l'Opéra mieux que chef des chœurs. Il écrit la musique d'un opéra-comique en trois actes, le *Fils du Brigadier*, dont le texte est de MM. Labiche et Delacour, les heureux auteurs de l'opéra-vaudeville : *le Voyage en Chine*.

M. Carvalho fonde de grandes espérances sur l'Exposition universelle. Incessamment il donnera *Deborah*, de M. Devin-Duvivier, puis *Sardanapale*, de M. V. Joncière. Le sujet de *Deborah* est, dit-on, emprunté à Walter-Scott, et pousse beaucoup au noir. L'auteur des paroles est M. Plouvier. Pour le printemps, M. Carvalho s'est engagé à monter *Lohengrin*, de M. R. Wagner, et *Astorga*, de M. Abert. Ce dernier ouvrage a été représenté pour la première fois l'année dernière à Stuttgard; d'après les journaux, il a obtenu beaucoup de succès, ainsi que dans d'autres villes d'Allemagne. La musique appartient, comme celle de Nicolaï et de M. de Flotow, à une tendance toute différente de celle de M. R. Wagner, et se rapproche des formes mélodiques, faciles et agréables, de la musique italienne moderne. La pièce est assez faible, mais on ne manquera pas de la remanier. Quant à *Roméo et Juliette*, de M. Gounod, nous ne connaissons, jusqu'à présent, que le bruit fait par MM. Carvalho et de Leuven à propo d'un ténor que le premier voulait enlever au second et qui seul peut-être n'a pas été surpris de se voir devenir une pomme de discorde. On sait que, forte de ses droits, Calypso a réussi à empêcher le départ d'Ulysse.

Si M. Carvalho a beaucoup de projets pour l'avenir, il n'en a guère réalisé pendant les quatre mois qui viennent de s'écouler. En fait de nouveauté, il n'a donné qu'une reprise du *Freischutz* « dans son intégrité, » c'est-à-dire sans supprimer des mesures entières, mais en altérant ci et là quelque peu la musique. Quoique les traducteurs des paroles soient restés le plus souvent assez fidèles au texte allemand, il n'a pas plu au directeur et aux chanteurs du Théâtre-Lyrique de s'y conformer entièrement. Par exemple, les trois couplets de la chanson de Gaspard sont séparés par des dialogues; M. Troy, au contraire, les chante sans discontinuation, et la claque fait recommencer le troisième; y eût-il dix couplets, elle ferait recommencer le dixième, parce que tel est son bon plaisir et peut-être aussi celui de M. Troy. La mise en scène du finale du second acte est assez mesquine, et à certains égards, même ridicule; la fin surtout est absolument dénaturée. Au troisième acte, on a supprimé le quiproquo des deux couronnes. Quant aux chanteurs, il en est comme pour *Don Juan*, la plupart ne comprennent leurs rôles qu'à demi. Croira-t-on que l'admirable duo des deux femmes n'a eu qu'un succès médiocre par la seule faute de l'exécution? Au surplus, M. Deloffre,

(1) Voir le *Temps* du 1er décembre 1861 et du 16 octobre 1866.

le chef d'orchestre, ne paraît pas doué d'une grande intelligence de la musique de Weber, non plus que de celle de Mozart. Je n'avais jamais entendu l'ouverture du *Freischutz* si mal exécutée que sous la direction de M. Deloffre. Cependant, l'ouvrage paraît avoir un grand succès; le public le trouve bien tel qu'on le lui donne; il ne peut savoir ce qui manque.

Que dire du Théâtre-Italien? Ce bon M. Bagier ne sait ce qu'il veut et n'ose ce qu'il peut. Il avait réclamé le rétablissement de la subvention, afin, disait-il, de pouvoir enlever aux théâtres étrangers les bons artistes dont il avait besoin. Qui donc a-t-il enlevé? Au Théâtre-Italien de Saint-Pétersbourg qui allait être supprimé, il a pris Mme Lagrua pour nous priver de plusieurs artistes supérieurs à Mme Lagrua. Un jour, il lui vient l'idée de donner des traductions d'opéras-comiques français; on proteste, il y renonce. Un autre jour, il se demande si le *Freischutz* ne serait pas bien aise d'être reçu dans son théâtre pour tenir compagnie à *Don Juan*. Je pense qu'il a encore changé d'avis. Fraschini reste à Madrid; Delle Sedie est à Paris, mais M. Bagier, qui n'a jamais su apprécier cet artiste, ne lui a pas même offert de l'engager. Il n'a personne pour rendre d'une manière seulement supportable le rôle de Rigoletto ni celui de Figaro; que lui importe! il a Mlle Patti. Mlle Lagrua montre beaucoup de sentiment dramatique et un grand soin dans l'interprétation de ses rôles; mais sa voix est fatiguée, et tantôt on la fait mal seconder, comme dans *Otello*, tantôt on lui fait chanter des opéras insoutenables, comme *Saffo*, de Pacini. Pour ténors, nous avons Ricolini, puis Pancani, médiocre acteur, médiocre chanteur, à la voix enrouée et brisée. Pour barytons, nous avons Cresci, dont il y a peu à dire, et Verger, jeune homme estimable, mais qui ne peut encore prétendre à tenir le premier rang. Pour contralto, nous avons Mlle Zeiss, qui n'est pas non plus une étoile de première grandeur. Zucchini laisse à désirer comme chanteur, mais c'est un bon acteur bouffe dont la verve ne manque jamais son effet. Je ne parlerai pas des autres.

La seule chose que M. Bagier ait *osée*, c'est de donner tous les quinze jours, le dimanche, des représentations *populaires*, c'est-à-dire à bon marché. Naturellement il traite ses convives selon le prix courant. Il ne paraît pas que le *peuple* lui ait une trop vive reconnaissance pour cette attention délicate. Bref, M. Bagier est modeste; il ne demande qu'à joindre les deux bouts, comme on dit, en risquant le moins possible. Aussi quelles belles ovations on fait régulièrement à Mlle Patti, qui ne se donne pourtant pas trop de peine! C'est toujours la même comédie et peut-être les mêmes acteurs.

Les Bouffes-Parisiens ne font pas trop parler d'eux depuis leur réouverture. La nouvelle direction a engagé Mme Ugalde dont la voix est bien fatiguée, mais qui plaît toujours par l'entrain de sa diction et de son jeu. En fait de nouveautés, je n'ai à citer que les *Chevaliers de la Table ronde*, parodie bouffonne dans le genre mis à la mode par *Orphée* et *la Belle Hélène*. La nouvelle pièce n'est ni une des meilleures ni une des plus mauvaises. Pour la fin de l'année, on a donné une revue-vaudeville qui a fait une chute caractérisée. M. Offenbach continue à bouder les Bouffes, d'autant plus que la *Vie parisienne* a obtenu, au Théâtre-du-Palais-Royal, un grand succès. Les Fantaisies-Parisiennes montrent plus d'ambition; la reprise des *Rosières*, d'Hérold, était une tentative louable. D'œuvres nouvelles, il n'y en a eu que trois; la musique de toutes les trois est de M. Duprato. Ce sont: *Sacripant*, opéra-comique en deux actes; le *Baron de Groschminet*, opéra-bouffe en un acte, et le *Chanteur florentin*, œuvre de circonstance écrite pour le début de Mlle Payret, lauréat du Conservatoire. Il y a dans tout cela des mélodies agréables, mais rien de bien saillant.

Le lion de la saison musicale, ce sera Joachim, le plus grand violoniste du temps présent. L'enthousiasme qu'il a excité à Paris, comme ailleurs, a pu faire quelques jaloux, mais il ne l'en a pas moins mérité. Il s'est fait entendre dans plusieurs concerts du Cirque-Napoléon, et plus fréquemment encore à l'Athénée. Il s'est voué exclusivement à l'exécution de la musique classique, et il serait impardonnable d'en agir autrement. Personne ne sait interpréter comme lui la musique ancienne, par exemple, celle de Tartini et de J.-S. Bach; personne ne sait comme lui rendre à ces œuvres, en apparence vieilles, la vie qu'elles avaient quand elles furent créées. Inutile de dire qu'il ne rend pas moins bien les œuvres modernes. Il y a loin d'une fugue de J.-S. Bach à l'Elégie d'Ernst qu'il a jouée, il y a peu de jours, avec un sentiment profond et admirable, exempt de tout maniérisme. Je ne parle pas des concertos de Beethoven et de Mendelssohn dont l'exécution est de rigueur pour tout violoniste virtuose et dans lesquels le grand artiste allemand a encore montré toute sa supériorité.

J'ai déjà annoncé l'ouverture de l'Athénée dans ma dernière chronique. La forme de la salle n'est pas des plus avantageuses et les prix des places n'étaient pas trop propres à attirer la foule, excepté les jours où jouait Joachim; mais les prix viennent d'être baissés. Il faut souhaiter toute la prospérité possible à cet établissement unique en son genre, sans parler du but philanthropique: les conférences scientifiques alternent avec des concerts où l'on entend un choix d'œuvres classiques, tant symphoniques qu'avec chœurs et solos. Les chœurs sont excellents; parmi les solistes se trouve Mme Vandenheuvel-Duprez, et l'orchestre, sous la direction de M. Pasdeloup, est formé de la plus grande partie de celui des concerts du Cirque-Napoléon.

L'entrepreneur des concerts-promenades des Champs-Elysées a eu l'idée de transporter son orchestre, pendant l'hiver, au théâtre du Prince-Impérial, situé près du boulevard du Temple. Les programmes sont composés de la même manière que pendant l'été; ce n'est donc pas une concurrence aux concerts populaires de musique classique. Il semble plutôt que M. Besselièvre a servi les intérêts de M. Pasdeloup, en empêchant la Société philharmonique, dirigée par M. Placet, de venir se réinstaller au théâtre de la Gaîté. Au reste, cette Société ne donne plus signe de vie.

J'ai à vous parler maintenant d'un certain nombre de publications nouvelles. C'est d'abord une brochure, dont la reprise du *Freischutz* au Théâtre-Lyrique a accru l'intérêt: l'*Histoire de Freischutz*, par M. Edmond Neukomm, tirée de la biographie de C.-M. de Weber, écrite par son fils, M. le baron Max-Marie de Weber. La littérature musicale était jusqu'à présent si pauvre de renseignements authentiques sur l'illustre compositeur allemand, que M. Neukomm ne pouvait donner une publication plus importante ni plus agréable au public, en attendant sa traduction complète de l'ouvrage de M. Max-Marie de Weber.

La *Saison musicale*, par une réunion d'écrivains spéciaux, contient une série d'articles historiques et critiques sur tout ce que la saison de 1865-1866 a offert d'intéressant pour l'art. Voici les noms des collaborateurs, tous connus dans la presse musicale (je les cite dans l'ordre des articles): MM. J. Weber, H. Vallier, A. Pougin, P. Lacome, A. Azevedo, F. de Villars, Léon Escudier, J.-F. Vandin, E. Neukomm, E. Thoinan, A. Malliot, W. Langhans, de Gasperini, de Thémines.

L'*Almanach musical, par un musicien* (2e année), publié par M. A. Pougin, est en quelque sorte le complément de l'ouvrage précédent; c'est le meilleur annuaire musical qui ait encore paru. La brochure de M. Malliot sur l'*Etablissement d'un Conservatoire de musique à Rouen* contient des faits très intéressants pour l'histoire de l'art. Dans une autre brochure, intitulée: *De la Nécessité des musiques militaires*, M. Ad. Sax a résumé les arguments pour le

maintien des musiques de l'armée française; car dans la fièvre belliqueuse qui nous a gagnés, on est allé jusqu'à proposer cette suppression comme utile à la gloire de nos drapeaux. La belle avance, si les Prussiens, qui ont au moins le double des musiciens militaires que nous en avons, en faisaient autant!

Tous les musiciens instruits savent que pour les modulations et en général pour l'enchaînement des accords, on ne trouve dans les traités d'harmonie que des indications plus ou moins vraies, plus ou moins utiles, mais non pas une théorie véritable et complète qui fournisse à l'élève un guide sûr, et rende raison des formes harmoniques si variées employées par les compositeurs. Cette lacune m'avait préoccupé dès mes premières études de compositions musicales, c'est-à-dire il y a trente ans. L'ouvrage que je viens de publier sous le titre : *Traité analytique et complet de l'art de moduler* (1) est le fruit des travaux et des réflexions que j'ai faites sur ce sujet. Mon but a été, comme je le dis dans la préface, « d'analyser exactement les conditions fondamentales des modulations et la nature des éléments qui y concourent; en d'autres mots, à donner, non pas des moyens empiriques, toujours insuffisants, mais des principes clairs, simples et d'une utilité directe, avec les exemples nécessaires pour en comprendre l'application, de manière à mettre l'élève-harmoniste en état de réaliser par lui-même toutes les modulations praticables, et de se rendre compte de leur valeur et de leur emploi. » Cela dit, je me bornerai à recommander l'ouvrage à l'attention de mes lecteurs.

Il me reste à annoncer les publications suivantes: *Struensée*, partition complète pour piano et chant, avec paroles françaises; c'est une des œuvres les plus magistrales de Meyerbeer et sans nulle faiblesse; puis *Manfred*, de Schumann, partition de piano et chant, avec texte allemand et traduction française; enfin, la 2me livraison des *Chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne* aux XVIIe et XVIIIe siècles, recueillis et publiés par M. Gevaërt, avec accompagnement de piano, paroles italiennes et traduction française de M. V. Wilder. JOHANNÈS WEBER.

(1) Un volume in-8°, à Paris, chez l'auteur, 10, rue Saint-Lazare

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 14 janvier 1867

PRÉSIDENCE DE M CAMILLE DUNANT

M. le Président ouvre la seance en exprimant les regrets que le depart de M le préfet Joseph Ferrand ne peut manquer de laisser au sein de la Societe, dont il etait membre.

« Pendant son séjour parmi nous, M. Ferrand ne s'est pas contenté de mettre au service des intérêts materiels de notre département le rare esprit d'initiative et de suite dont il est doue; il s'est aussi preoccupé avec une constante sollicitude de ses intérêts moraux et intellectuels Les associations qui avaient pour but de favoriser l'etude des lettres, des sciences et des arts ont trouve dans l'homme privé et dans l'administrateur un protecteur dévoue La Société Florimontane a souvent éprouvé les heureux effets de son dévouement et de sa bienveillance. Anime d'une sympathie vraie pour la Haute-Savoie à laquelle il consacrait tous ses instants, M Ferrand a fait de nobles efforts pour dissiper les prejugés invétéres qui pesaient sur elle; il a concouru efficacement, par la publication de l'*Album de la Haute-Savoie,* par ses actes administratifs, par ses ecrits, à la réhabilitation morale du departement

« Les membres de la Société Florimontane, comme tous ceux qui ont à cœur la dignité de leur patrie et qui s'intéressent à ses progres, doivent a M. Ferrand un tribut mérite de reconnaissance »

L'assemblee, partageant les sentiments manifestés par son Président, decide que l'expression de ses regrets et de sa gratitude envers M. Ferrand sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

Il est procedé au renouvellement du bureau pour 1867. Sont nommés :

Président: M. Camille Dunant.
Vice-président: M. Ducis.
Secretaire: M. Jules Philippe.
Sous-secrétaires: MM. Louis Revon et Saillet, professeur.
Archiviste: M. Eloi Serand.
Trésorier: M. François Baehet, neveu.
Membres du Comité de rédaction de la REVUE SAVOISIENNE : MM Ducis, Jules Philippe et Louis Revon.
Directeur-gérant du journal: M. Jules Philippe.

Sur la proposition d'un membre, M. Achille Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), est nommé *membre correspondant* de la Société; M Joseph Thabuis, chimiste à Annecy, est nommé *membre effectif.*

On procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Societé française de numismatique, demandant une liste détaillee des collections publiques et particulières de numismatique qui existent dans le departement de la Haute-Savoie.

M. le Secrétaire lit une lettre de M Francisque de Lachenal, annonçant a la Société le don d'une collection de coquilles de Sardaigne et d'un flamant. Ces objets sont mis sous les yeux de la Société Des remercîments sont votes au donateur, à qui le Musée est déja redevable de plusieurs envois d'objets d'histoire naturelle et d'antiquites

M. *Ducis* lit un compte-rendu sur le *Regeste genevois* La reunion decide qu'il sera publié dans la *Revue*.

M. *Ducis* fait ensuite plusieurs communications :

1° *Grillet,* sur la foi d'un memoire fourni par un maire de Passy, avait signalé les pavés d'une voie romaine de trois mètres de largeur qui traversait les montagnes de cette commune dans la direction du Vallais — Or, ces pretendus paves ne sont autre chose que des pierres brutes d'une dimension très inegale, jetées dans quatre ou cinq mares d'eau que traverse le chemin des montagnes, dont le tracé irregulier ne represente aucunement celui des voies romaines. C'est donc dans la vallee de Chamonix, dont les passages sont, d'ailleurs, bien moins eleves, qu'il faut chercher la ligne de communication entre les Ceutrons et les Vallaisans lorsqu'ils formaient ensemble la province des Alpes graies et pennines.

2° On a découvert, à Thiez, sur les bords de l'Arve, des débris de murs romains, des blocs tailles, des fragments considerables de *rudus*. Cette station serait un jalon de plus entre le tronçon de voie romaine d'Artaz et celui des Outtards à Passy

3° Le sol de la commune de Combloux est seme d'enormes blocs de granit. L'un d'eux, de huit metres de hauteur sur cinq de largeur, a éte fendu en deux Sur la face anterieure une statuette est abritee dans une niche de 0m,25 de hauteur, autrefois fermée d'un grillage, et sous laquelle on lit, gravée, la date de 1690. Il s'appelle la *Pierre de la sainte Vierge* au mas de *Cotsin*

Un autre de 20 mètres de côte en hauteur, largeur et profondeur, a été également fendu en ligne droite. Des debris de lamelles posent très artificiellement dans l'ouverture des deux moities Il porte le nom de *Pierre aux Fées* et se trouve à l'èntree du bois du Perey contre Domancy. Près de la, et dans cette dernière commune, on a trouvé une hache à oreillettes en bronze, déposée au musee de Chambery.

Un autre bloc de la même dimension se voit dans la forêt de *Joux*, dont il porte également le nom

4° Les noms des mas, soit lieux-dits, dans les registres du cadastre sarde de 1730, peuvent servir de guide aux découvertes les plus interessantes en fait d'archeologie.

La nomenclature d'un certain nombre de ces mas, dans les communes de Meythet, de Metz, d'Epagny, de Gevrier, de Marcellaz près Rumilly, de la Muraz contre le Salève, de Groisy, de Samoëns, de Cordon, de Passy, de Thonon contre Armoy-Lyaud, etc., rapprochee des decouvertes faites deja dans quelques-unes de ces localites, donne l'esperance la plus fondée de les poursuivre avec succès dans une grande partie du département.

M. *Revon* rend compte de ses excursions archéologiques Il presente les estampages, qu'il a releves pendant l'eté dernier, de plusieurs inscriptions de la Haute-Savoie, jusqu'ici peu connues ou mal copiées; ce sont, entre autres, les suivantes :

1° A Ville-la-Grand, au fond d'une dépendance de la maison Bonnet :

V·L·SATVRNINVS
MARTI
S · L· M

2° A Lornay, mur extérieur de l'église :

C· EVENETO
VOLT
SECVNDINO
H · EX · T

3° A Groisy, mur extérieur de la maison Excoffier :

APOLLINI
G · VERRIVS
AVRELIVS·EX VOT°

Le même membre présente une collection d'antiquités lacustres acquise recemment par le Musée, et provenant du lac du Bourget Elle renferme 52 bronzes : épingles, bracelets, anneaux, couteaux, hameçons, ornements; 51 objets en terre : vases presque complets, fusaioles, crépissage des cabanes; un fragment de tissu; divers objets en pierre et une série de graines, d'ossements, de bois de cerf.

M. *Serand* donne lecture de nombreuses copies, qu'il a faites pour la bibliothèque de la Société, de pièces historiques appartenant aux archives départementales Il y a, notamment, des documents très curieux, concernant l'histoire de la Savoie pendant la Révolution, ou relatifs à la bande de Mandrin, au dernier des seigneurs de Copponex. à Claude Caffe, à l'abbaye de Talloires, aux Macchabees d'Annecy, etc.

M. l'archiviste dépose au nom de M X. Pinget, de Bonneville, les manuscrits de deux études archéologiques dej imprimées dans le journal le *Faucigny* Ces etudes ont pour titres : *La pierre d'Androus à La Roche,* et *La vallee du Petit-Bornand, origine de sa population.*

DONS ET ÉCHANGES

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande; tome XXI : — 2° *Mémoires* de l'Academie du Gard, 1863-64; — 3° *Mémoires et documents* de l'Académie de la Val d'Isère; — 4° *Atti della Societa Italiana di scienze naturali,* Milano; vol. IX; — 5° *Trois chansons françaises,* par A. Vingtrinier; don de l'auteur, — 6° *Le Credit agricole par les Caisses d'épargne,* par Montmayeur; don de l'auteur; — 7° *Association des medecins de la Savoie,* don de M Guilland; — 8° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture de Savoie; décembre 1866; — 9° Les travaux historiques de Paris, par Urbain Deschartes; don de l'auteur; — 10° *Revue des Sociétés savantes des départements;* — 11° *Revue du Lyonnais;* — 12° *Journal des connaissances médicales pratiques,* par M. Caffe; — 13° L'*Union magnétique;* — 14° Le *Mont-Blanc:* — 15° Le *Courrier de Savoie;* — 16° Le *Léman;* — 17° L'*Echo du Salève.*

Pour extrait conforme :

L. Revon, *secrétaire-adjoint.*

—

Le recensement de la population de l'Empire, exécuté en 1866, indique un total de 38,067,094 habitants; dans ce nombre ne sont pas compris les 125,000 soldats employés en Algerie, à Rome, au Mexique, dans les colonies et les stations navales. En 1861, le total etait de 37,386,161 pour les 89 departements.

La population se répartit de la manière suivante :

Sexe masculin..... 19,014,109
Sexe feminin..... 19,052,985

Voici quelques chiffres concernant nos deux départements Pendant la periode quinquennale, on constate dans la Haute-Savoie une augmentation de 6,272 habitants, et dans la Savoie une diminution de 5,376 habitants. La Haute-Savoie possède 4 arrondissements, 28 cantons, 310 communes, 273,768 habitants; la Savoie, 4 arrondissements, 29 cantons, 326 communes, 271,663 habitants.

—

Le *Journal de Toulouse* a annoncé que l'on a découvert dans le parc du château de Fiac, près de Lavaur, un ancien souterrain creusé dans le roc, composé de trois chambres voûtées et reliées par un labyrinthe de galeries contenant un grand nombre d'ouvrages de defense.

Cette habitation souterraine, creusée à cinq ou six mètres sous un sol autrefois garni d'arbres, a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de plusieurs archéologues et M. Aurignac, architecte de la ville de Lavaur, aidé de M Dupuy, a relevé le plan de la caverne destiné à accompagner une notice detaillée

Le journal cité pense qu'il s'agit ici d'une habitation troglodytique pareille à celles que l'on a deja découvertes dans le Tarn-et-Garonne. Il serait à souhaiter que cette supposition passât à l'état de vérité afin d'exciter les archéologues du pays à la recherche et à l'étude des antiquites de ce genre au sujet desquelles la lumière est loin d'être complète.

—

L'administration du Louvre vient d'acquérir, au prix de 50,000 francs, six fresques de Luini, provenant d'un palais de Milan.

—

Il s'est formé, à Paris, une société dite des Carrières du Mont-Blanc, ayant à sa tête M. Berchon des Essards. Elle a surtout pour but l'exploitation des jaspes à Saint-Gervais. Jusqu'ici, on se contentait d'en polir de petits fragments pour les vendre aux touristes sur la route de Chamonix. C'est à l'architecte du nouvel Opéra que revient l'honneur d'avoir utilisé le premier, pour l'architecture, cette magnifique roche, susceptible du plus beau poli, et dont les teintes varient du rose au rouge vif, avec des veines verdâtres : douze colonnes doivent orner les paliers des deux escaliers latéraux, au second etage. Les jaspes de Saint-Gervais doivent être utilisés également dans la décoration du futur Vaudeville et de la nouvelle maison des jeunes aveugles Les visiteurs de l'Exposition universelle verront aussi deux énormes monolithes, de six mètres de hauteur, avec chapiteaux corinthiens en bronze; ils seront disposés dans le grand axe du palais de l'Exposition, aux abords du jardin intérieur. Enfin, on dit que la maison Christofle doit exposer une partie de ses produits sur une immense table de jaspe incrusté d'argent.

—

M Victor Cousin vient de mourir à Cannes. C'est à la Sorbonne qu'il a legué sa bibliothèque, estimée un million.

—

M. Ingres né à Montauban en 1781, est mort dernièrement a l'âge de 86 ans. Il a légué à sa ville natale son tableau *Jésus devant les docteurs,* toute sa collection d'etudes et sa collection d'objets d'art.

—

On va elever une statue à Shakespeare sur le quai de la Tamise, devant Temple-Garden.

—

D'après des notes statistiques publiées par M. Natoli, ministre de l'instruction publique en Italie, ce dernier pays posséderait 210 bibliothèques, dont 164 publiques et 46 privees, contenant 4,149,281 volumes On compterait en Angleterre 1,771,493 volumes; en France, 1,389,000; en Autriche, 2,488,000; en Prusse, 2,040,450; en Russie, 852,000; en Bavière. 1,268,500; en Belgique, 509,100. La Bavière serait donc le pays où se trouverait, comparativement à sa population, la plus grande quantite de volumes.

—

Dans un des derniers numéros de la *Revue savoisienne,* nous avons annoncé l'exécution d'une reproduction photolithographique du manuscrit de la *Géographie* de Ptolemée, retrouvé par un voyageur russe en 1840 dans un couvent du mont Athos Cette œuvre remarquable est aujourd'hui terminée et on la doit à la maison Firmin Didot.

—

M. Gustave Vallier, membre correspondant de la Societé Florimontane, a reçu de la ville de Grenoble, une médaille d'or, unique, pour le remercier du zèle et des soins qu'il a mis à classer et à cataloguer son médailler.

—

Pour donner une idée de l'extrême salubrité du Bas-Canada, il suffira de dire qu'en 1851, lorsque le pays n'avait encore que 900,000 habitants, on y comptait 38 centenaires, 417 nonagénaires, 3,030 octogénaires, 11,084 septuagenaires et 24,095 sexagenaires.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 février 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Encore le Regeste genevois, par M C.-A Ducis. — Glanures historiques (suite), par M Jules Vuy. — Un procès archeologique (suite et fin), par M. C.-A. Ducis — Bibliographie historique de la Savoie, par M F. Rabut. — Médecine: Instruction pour le traitement des fièvres à accès intermittents c'est-à-dire regles, par M. Ch. Calloud

ENCORE LE REGESTE GENEVOIS

En rendant compte du travail des autres on se met à la brèche des réclamations. C'est la loi du flux et reflux. Tant mieux! la vérité n'en sortira que plus lumineuse.

On a demandé la définition du mot *Regeste,* qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires français. A cela ne tienne, le mot est bon, retenons-le. Vopiscus employait, au troisième siècle, le mot *Regestum*, qu'on retrouve dans les codes de Théodose et de Justinien, et qui n'a cessé d'être en usage à Rome et dans les commentaires des jurisconsultes d'Italie, de France et d'Allemagne (1). Il demande aujourd'hui à la langue française le droit de cité, qu'ont obtenu avant lui beaucoup de ses compatriotes, sans lesquels notre langue serait bien pauvre. Pourquoi les grandes académies n'enrichiraient-elles pas leurs vocabulaires des termes dont les petites académies ont contrôlé l'usage et la valeur? Contrairement à ce qui se passe dans le jeu des artères et des veines pour le corps humain, la population des villes capitales se fortifie de la vigueur permanente de celle des provinces, et la vitalité intellectuelle des grands centres n'a rien à perdre dans ce contingent.

La définition du Regeste se trouve dans le titre même de l'ouvrage; c'est un répertoire chronologique et analytique des faits relatifs à un ensemble de pays. Avant d'écrire une histoire, il ne suffit pas de collectionner des chartes et d'autres documents. Pour en comprendre l'enchaînement, il est nécessaire, surtout lorsqu'ils sont nombreux, de classer par rang de dates le résumé de chacun. C'est le canevas que fait tout historien, sans se douter même qu'il a fait un regeste. Les causes et les conséquences s'y dessinent d'elles-mêmes; les synthèses s'en détachent pour former la trame de son œuvre.

Mais, ajoute-t-on relativement au Regeste genevois, pourquoi se renfermer dans l'espace de temps compris entre les années 218 avant J.-C. et 1312 de notre ère? La première date est celle du premier document historique sur les Allobroges dans le territoire desquels se trouvait Genève; la dernière correspond à de graves changements dans l'assiette politique du pays : la constitution du pouvoir communal et la prépondérance de la maison de Savoie à Genève.

Entre les époques précédentes pour lesquelles les documents font défaut et les suivantes où ils abondent, la période contemplée dans le Regeste est bien la plus intéressante par les grandes vicissitudes que l'Europe a éprouvées et la moins approfondie dans les traités historiques destinés à l'instruction publique.

Si les époques dites anté-historiques sont aujourd'hui l'objet d'investigations qui se poursuivent avec une ardeur fiévreuse, parce que la curiosité s'attache de préférence à l'inconnu, les deux époques romaine et du moyen âge avaient, au même titre, primé depuis longtemps dans les recherches des esprits laborieux, et les résultats de cette longue préparation ne doivent pas être plus négligés que les fruits d'une campagne au lendemain d'une victoire.

Les matériaux raisonnés que le Regeste a condensés sur l'historique de l'ancien territoire de Genève pendant ces deux époques, auront leur suite dans d'autres volumes pour les périodes suivantes et probablement, il faut l'espérer, leurs précédents sinon leurs origines, dans le complément des découvertes ethnographiques à l'ordre du jour.

M. Paul Lullin nous adresse à ce sujet une note que nous nous faisons un devoir de publier :

FONDATION DU PRIEURÉ DE CHAMONIX

M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, a eu l'heureuse idée de faire reproduire par la photographie une des plus anciennes chartes conservées dans les archives de cette ville; c'est l'acte par lequel Aimon, comte de Genevois, et son fils Gérold font donation, l'an 1090 environ, du territoire de Chamonix situé dans leur comté, au monastère de Saint-Michel de la Clusaz, en Piémont. Une telle reproduction authentique est intéressante pour les amateurs de paléographie et peut en outre servir à contrôler l'exactitude des transcriptions ou copies, si souvent défectueuses. C'est précisément le cas qui s'offre à nous pour la charte reproduite par les soins de M: Bonnefoy. L'acte a été imprimé soit par Guichenon (*Bibl. Sebus*. Cent. I, ch. 49), soit par Besson (Pr. n° 8); or, l'un et l'autre de ces historiens, outre quelques erreurs peu graves dans le texte, ont fait la même

(1) *Scriptores rei Aug in Probum* Ducange, *Gloss*, etc *Revue savoisienne*, 1866, page 58. *Regeste Genevois*, XXII, XXIV, XXV.

omission parmi les noms des témoins; ils mentionnent au nombre de ceux-ci, un *Albertus miles,* tandis que la charte contient d'une manière très lisible : *Albertus miles de Gomoens.* — Par suite de cette lecture rectifiée, la modification à faire au numéro 219 du Regeste genevois est importante à un double point de vue : pour la généalogie de la famille noble des chevaliers de Goumoëns, et pour la nomenclature des fiefs du pays de Vaud qui dépendaient, à cette époque, de la maison de Genève. P. L.

M. Bonnefoy a fait également déposer aux archives de notre Société et à celles du département un exemplaire de cette photographie; nous y lisons, parmi les témoins de l'acte, *Engeldrandus* et *Silvo* au lieu de *Angobardus* et *Silico.* Que de châteaux, que de chapelles, que d'établissements anciens ont disparu, surtout depuis un siècle! Que de noms de localités perdus ou transformés dans le mouvement séculaire des dialectes vers l'uniformité de la langue française! Retrouver sur place cette nomenclature féodale et ecclésiastique, trop souvent altérée dans l'orthographe par les prononciations diverses, telle est la rude tâche qui incombe aux déchiffreurs de chartes et pour laquelle les auteurs du Regeste n'ont pas épargné les visites locales.

Je saisis cette occasion pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans mon rapport sur le Regeste : c'est au Mont-de-César et non à la Dent-d'Oche qu'est adossée la commune de Thollon. Je regrette également l'inadvertance qui a fait ajouter les nos 1151 et 1176 à la liste des rectifications reproduite dans le tirage à part de ce rapport. Ces deux actes ont bien été enregistrés à leur date dans un supplément. Le double aspect sous lequel on peut les considérer, soit de donation et de conventions, soit de notifications authentiques de ces mêmes actes par l'official, a été seul la cause de cette critique imméritée et superflue. Je me permettrai encore de signaler quelques lacunes, certain d'avance de ne pas déplaire aux deux infatigables auteurs, qui, loin de se dissimuler les difficultés de l'entreprise, ne craignent pas d'appeler sur leur œuvre l'attention des hommes spéciaux dans le but loyal d'arriver à faire la lumière la plus complète sur l'histoire nationale. Il est bon d'observer aussi que le tirage des premières parties du livre était fait, il y a quatre ans déjà, bien avant la divulgation de plusieurs travaux qui auraient modifié quelques-unes de leurs appréciations ou complété leurs articles.

1325. A la demande des contractants, Guillaume, évêque de Genève, appose sa signature à la transaction passée entre Amédée, comte de Savoie, et Pierre, évêque de Belley, sur des conflits de juridiction, à Asti, le 22 septembre 1290 (1).

1603. Concession de libertés aux habitants de la châtellenie de Châtel sur les Usses près de Seyssel par Amédée comte de Genève avec le consentement d'Agnès de Châlons son épouse, faite à Annecy le 18 mars 1307 (2).

1618. Par testament du 17 avril 1308, Mgr Amblard d'Entremont, évêque de Maurienne, donne à l'abbaye de Haute-Combe 200 livres viennoises à charge d'y tenir un chapitre, d'y faire un anniversaire chaque année. Il désigne son ami, Guy de Seyssel, pour exécuteur testamentaire du legs fait aux pauvres (3).

(1) Guichenon, *Episc. Bellic. series chronographica,* 46.

(2) Jules Vuy, *Les Franchises de Châtel en Genevois,* extrait du XIe volume des *Mémoires de l'Institut genevois,* 1866.

(3) Angleys, *Histoire du Diocèse de Maurienne,* pièces justificatives n° 4.

1632. Guy de Seyssel, seigneur de Bourdeau, et Pierre de Sallenôves assistent comme témoins aux conventions passées entre Amédée, comte de Savoie, et Richard de la Chambre, vicomte de Maurienne, le 25 janvier 1309 (1).

C.-A. Ducis.

GLANURES HISTORIQUES

IX

Pour bien comprendre l'histoire du moyen âge, l'étude des ouvrages qui traitent du droit féodal est indispensable.

Toutefois, cette étude, à elle seule, ne suffit pas; elle nous laisse, plus ou moins, dans le domaine théorique.

Parmi les documents utiles à connaître et à consulter pour compléter cette étude, il faut citer les terriers dont j'ai déjà, à plusieurs reprises, parlé dans la *Revue savoisienne,* ceux-là, surtout, qui remontent à une époque bien éloignée de nous; on peut y puiser des renseignements précieux. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire d'un pays auront d'autant plus raison de les conserver ou de les sauver de la destruction, que le nombre de ceux qui ont été perdus ou anéantis par la passion, l'ignorance, l'incurie, n'est déjà que trop considérable.

Les terriers nous permettent de saisir en quelque sorte, sur le fait, la société féodale, de l'étudier, comme disent les peintres, d'après nature.

En les examinant de près, on est surpris de voir combien de degrés successifs, combien de nuances plus ou moins grandes, plus ou moins caractéristiques, séparent la noblesse et les hommes libres des classes qui sont au bas de l'échelle sociale établie et organisée par la féodalité.

Ce n'est, en effet, qu'à la suite d'un travail lent et séculaire que la masse du peuple s'est peu à peu élevée à cette égalité civile proclamée par la Révolution française et qui est bien loin encore d'avoir reçu tout le développement dont elle est susceptible.

Dans le XIVe siècle, par exemple, et pour le mandement de Chaumont, en Genevois, l'esclavage proprement dit a disparu depuis longtemps, mais nous constatons l'existence du servage avec tous les degrés et toutes les modifications dont il était susceptible. Les *hommes,* à prendre ce mot dans le sens féodal, ne sont pas rares, c'est-à-dire les serfs soumis à un *hommage* plus ou moins pesant, plus ou moins étendu.

Dans cette seule catégorie, dans cette catégorie infime d'individus qui, si on les compare aux esclaves des IXe, Xe et XIe siècles, se sont considérablement rapprochés de la liberté civile, quoiqu'ils en soient encore bien éloignés, nous trouvons des différences profondes.

Ici, c'est un *taillable à misericorde,* corps et biens, *deux fois par annee;* tel autre n'est *taillable à misericorde* qu'*une fois par année.* La taillabilité de celui-ci est telle qu'il n'est pas attaché à la glèbe et qu'il peut, en cessant d'occuper, de *tenir* certains immeubles (*recusat tenere*), s'affranchir plus ou moins; notre terrier nous en offre un exemple. La taillabilité de tel autre s'étend à sa personne et aux immeubles qu'il occupe.

L'éditeur du *Cartulaire de Lausanne* a remarqué que, souvent, dans le même village, on trouve, à une certaine époque, nombre d'individus dont la position sociale, féodalement parlant, est très différente. Le mandement de Chaumont nous présente des cas plus curieux encore; ainsi, nous voyons la *personnalité* d'un même individu se *diviser* quelquefois; cet individu est, en même temps et *par indivis,* taillable de deux ou de plusieurs seigneurs.

Notre terrier nous montre une personne qui se reconnaît, corps et biens, taillable à miséricorde, deux fois par

(1) Cibrario, *Discours sur la constitution de la monarchie de Savoie, documents justificatifs inédits.*

année, *pour une moitié* et *par indivis*, du comte de Genève, et pour une autre moitié de Jaquemet d'Epagny. Un autre est taillable, une fois par an, et *par tiers*, de trois seigneurs différents.

En lisant, avec quelque attention, les pages de ce terrier qui ont survécu à la destruction (il était dans un grenier où je l'ai recueilli et où on le lacérait peu à peu), je vois défiler devant mois les serfs du vidomne de Chaumont, les serfs de l'hôpital de Cologny, les serfs du temple de Cologny (*hominum templi de Colognies*), les serfs des seigneurs de Confignon, etc., en un mot, toutes les classes inférieures du monde féodal, tel qu'il se présente à nous dans le XIVe siècle.

A l'autre extrémité de l'échelle, c'est le comte de Genève; au-dessous de lui, à des degrés divers, un certain nombre de familles nobles, de monastères et de bourgeois payant les impôts et jouissant des priviléges de Chaumont.

Voici Pierre, vidomne de Chaumont, Guillaume de Ruz, châtelain, et Henry d'Amancy, vice-châtelain de la même localité; plus loin, le seigneur de Salenove, le prieur de Saint-Victor, l'abbesse de Bonlieu, Nicod co-seigneur d'Hauteville, Hugonin et Richard de Verbouz, damoiseaux, Pierre, damoiseau, de Clarafond, le sénéchal de Minzier, Jean de Savigny, damoiseau; ici, il s'agit de la maladrerie de Sion (*de maladeria de Syons*), là, de l'hôpital du mont Sion (*hospitalis montis de Syons*), là, du recteur de l'hôpital de Cologny; ailleurs, et j'abrège à dessein, est mentionné le monastère de Sainte-Catherine du Mont, près d'Annecy le bou g.

Ailleurs encore, figure, une ou deux fois, le châtelain de Châtel sur les Usses, de ce Châtel qui rappelle une localité détruite depuis longtemps et dont j'ai publié, l'année dernière, dans les *Mémoires de l'Institut genevois*, les franchises inédites.

Entre ces deux extrêmes de la société féodale, les nuances sont infinies. Je n'aurais pas supposé que le nombre de ces nuances fût aussi considérable. Il faudrait, pour s'en faire une idée moins superficielle, reproduire aussi les redevances de toute nature (froment, avoine, pain, vin, moût, cire, etc.), les redevances en espèces, les redevances personnelles qui figurent dans notre terrier. On se ferait peut-être alors une idée plus exacte de la variété étonnante que présentait cette société féodale, au point de vue de l'égalité, ou, mieux encore, au point de vue de l'inégalité civile. Je parle toujours de la seconde moitié du XIVe siècle, de l'époque du comte Pierre de Genève.

Pour ne pas entrer dans trop de détails, disons seulement que les nuances qui séparaient les serfs les moins maltraités par le joug féodal, des degrés inférieurs des hommes libres, n'étaient pas aussi grandes qu'on le croit généralement.

Notre terrier nous fournit donc, au point de vue de l'histoire, bien des données utiles; s'il est éminemment sec et au premier abord peu agréable à lire, il n'en est pas moins très instructif.

En laissant de côté Chaumont même qui jouissait encore, à cette époque, d'une assez grande prospérité, une circonstance m'a frappé relativement aux maisons rurales que mentionne notre terrier; une seule, dans les pages qui ont survécu, est indiquée comme étant *construite en pierre;* elle se trouvait dans le village de Minzier (*domum lapideam cum quodam citairno*), une maison de pierre avec une citerne.

Sous un autre rapport, sous le rapport géographique, notre terrier nous fournit des indications précieuses; il nous permettrait, entre autres, de rectifier une des plus graves erreurs commises par les éditeurs du *Regeste genevois* dans la confection de la carte du diocèse de Genève.

Nous remontons avec ce vieux document jusqu'au commencement du XIVe siècle, peut-être même jusqu'à la fin du XIIIe. Le nom d'Agnès de Châlons, bisaïeule du comte Pierre, s'y retrouve à plusieurs reprises (*per laudem inclite recordationis domine agustis de cabillone comitesse gebenn. abavie domini nostri comitis*). Le père et les frères du comte Pierre sont aussi mentionnés plus d'une fois; malheureusement, les dates précises des titres auxquels le terrier se réfère, sont rarement indiquées.

En terminant au sujet de ce terrier, il est encore deux points que je désire rappeler; ils ne sont pas sans intérêt.

Le premier, c'est la trace d'une vente d'*hommes*, de serfs, faite évidemment encore dans le XIVe siècle. La charte à laquelle je l'emprunte porte la date du 1er septembre 1377.

Il est rappelé, dans cette charte, que, sous le règne du comte Amédée, Aimonet d'Arlod, *co-seigneur de Semine*, son fils et son petit-fils ont vendu plusieurs serfs au frère des personnes qui reconnaissent devoir au comte Pierre certaines redevances féodales (*...homines suos infrascriptos heredes et posteritates..... venditos..... per Aymonetum de Arlo condominum Semene.....*). Je me borne à cet aperçu rapide; je pourrai revenir sur ce sujet, en publiant plus tard, comme je me propose de le faire, un document inédit du XIIIe siècle, fort intéressant, et qui a trait à la vente de la moitié indivise d'un village du Genevois, corps et biens, faite par le vidomne de Cruseilles au monastère de Pomiers.

Un autre fait que je désire relever et qui est peu connu, c'est la manière dont les redevances féodales de toute nature se morcelaient elles-mêmes et se subdivisaient presque sans limites. Les lecteurs de la *Revue savoisienne* voudront bien me permettre de citer quelques exemples saillants que j'emprunte à la même source. Je trouve, entre autres, les redevances suivantes dans notre terrier :

Le tiers de la moitié d'un barril de moût.
La deuxième partie d'un pain.
Le tiers du cinquième de six deniers.
La vingtième partie du tiers d'une livre de cire.
La cinquième partie de la moitié d'un quart de froment.
La dixième partie d'un demi quart de froment.
La septième partie du tiers d'un quart de froment.
Le quart du tiers de la moitie d'un quart de froment.

— Au moyen de cette dernière redevance, nous remontons à plusieurs générations en arrière.

La redevance originaire, une coupe de froment, s'était divisée en quatre parts; l'un de ces quarts s'était divisé lui-même en deux parts égales, l'une de ces parts en trois autres et enfin l'une de ces dernières en quatre parts.

Ailleurs, notre terrier parle, dans une des chartes qu'il renferme, de la vente de *trois parts du sixième de la dix-huitième partie des dimes de Minzier*.

Dans une charte presque contemporaine, quoiqu'un peu plus récente que celles de notre terrier, Amédée VIII, devenu souverain du Genevois, inféode à un noble de Semine *la sixième partie d'un serf* (*sextam partem unius hominis*), c'est-à-dire, le travail d'un serf durant un jour par semaine. Le septième jour était, en effet, le jour du repos, ce qui fut, remarquons-le en passant, un grand bienfait, pendant le moyen âge, pour les classes inférieures de la société féodale.

Un mot encore sur un autre document du XIVe siècle.

Il y a quelques mois, j'achetai un volume, d'un âge assez respectable puisqu'il a été imprimé en 1489, un *incunable*, en un mot.

Au commencement et à la fin de ce volume, dans l'intérieur de la reliure, était blotti un parchemin concernant une des villes les plus actives, les plus éveillées, les plus savantes de la Savoie; c'est nommer Annecy, la *ville florimontane*.

Ce parchemin (il s'agit d'une vente) porte la date du 8 juillet 1387; il est, comme on le voit, de la même année que les célèbres franchises promulguées à Genève par Adhémar Fabri.

Je dois un sommaire de ce parchemin aux lecteurs de la *Revue savoisienne*, surtout aux habitants d'Annecy; c'est une dette que je veux payer. Le voici.

Richard *Milleyret*, bourgeois d'Annecy, avait, par son testament reçu Me Jean De Ville, notaire, le 22 janvier 1378, institué pour son héritière, Utilie, sa femme, en lui substituant les pauvres (*pauperes Christi*) de l'hôpital d'Annecy.

La succession de Richard Milleyret comprenait, notamment, la moitié indivise d'une maison située à Annecy le bourg, en face de la fontaine de l'Ile. Cette maison était confinée, sur le devant, par la voie publique, sur le derrière par le Thiou (*a parte posteriori labitur aqua de Thyouz*); elle était contiguë aux maisons de Mermet Morel et de Guillermet Barbier.

Utilie elle-même avait, aux termes de deux actes reçus Me A. d'Allonzier, notaire, le 29 octobre 1383, et Me Aymonet de Cuisinens, notaire, le 29 janvier 1387, fait donation entre vifs, au recteur de l'hôpital, de l'autre moitié de cette maison; Utilie était morte peu après cette dernière donation. Il s'agissait de vendre l'immeuble.

Noble Jacques Truffet (*dognus Jacobus Trufferii*), recteur de l'hôpital des pauvres, publia cette vente à haute voix, à trois reprises et à trois jours différents, au moment de l'offertoire, dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse (*in ecclesia Beate Marie Lete*), en présence du clergé et du peuple réunis pour le service divin (*clero et populo ad divina congregato audiente et intelligente*). Les biens devaient être vendus au plus offrant, en présence des syndics d'Annecy et du recteur de l'hôpital. Cette publication était faite *conformément à l'usage* (*ut est moris in talibus*). L'immeuble fut vendu, pour le prix total de deux cent quarante florins d'or, de bon poids, à Johannet Chevrier, boucher et bourgeois d'Annecy, en présence et du consentement de Jordan Balland, Pierre Crathuz et Jean Lovagnier, syndics d'Annecy. Il était garanti, en particulier, franc *de toute servitude urbaine;* les vendeurs renonçaient, entre autres, *à tous statut, privilege et coutume* qui auraient permis d'invalider l'acte de vente.

Cet acte fut passé, *dans la cour de l'hôpital des pauvres*, par Me Henry Proys, de Talloires, notaire, en presence de nobles Pierre de Bessonay, ...de la Grave, damoiseau, et Jordan Penguis, bourgeois d'Annecy, témoins requis.

Les droits du fisc furent encaissés *manu dilecti Aymareti de Bossone.*

Ce document authentique constate un mode de publication des ventes juridiques que les personnes peu au courant des anciens usages ne liront peut-être pas sans surprise.

Singulière destinée! Ce document sur Annecy, mutilé çà et là par l'ignorance du relieur, se trouve ainsi depuis longtemps en compagnie de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Le volume de l'auteur des *Confessions* a sauvé la charte qui nous reporte à l'époque du comte Pierre. J'ai vu, de même, les homélies du pape Grégoire sauver quelques pages d'un glossateur sur les Institutes de Justinien.

Amis des études historiques, jetez toujours un regard curieux sur l'intérieur des vieilles reliures; elles renferment quelquefois des trésors. Souvenez-vous de Gil Blas et de *l'âme du licencié Garcias.*

— Adieu pour un moment, chers et bienveillants lecteurs, aux temps du comte Pierre et aux documents du XIVe siècle. Je veux butiner aussi dans le XVIe siècle, dans le XVIIe. Tout en demandant parfois à la *Revue* une place pour la suite de ces glanures, je me propose de faire un petit groupe spécial — de glanures aussi — sous le titre : *A propos de saint François de Sales.*

C'est bientôt le 300e anniversaire de la naissance de cet écrivain aimable et charmant, de ce saint évêque qui a eu toutes les gloires, même celle d'être insulté, je ne sais trop pourquoi, par quelques va-nu-pieds littéraires. Et pourtant ce n'est pas de l'admirable auteur de l'*Introduction à la vie dévote* que je vous parlerai; je risquerais fort de redire ce qui a été écrit avant moi mieux que je ne le pourrais faire.

A propos de saint François de Sales, nous tâcherons de *deviser* un peu du baron d'Hermance, d'un des premiers maîtres de saint François, de la famille de Sales elle-même; nous consacrerons peut-être quelques pages aux sœurs de Sainte-Claire... Que sais-je? on butine toujours un peu au hasard; si la *fantaisie* veut me servir de guide, je lui donnerai volontiers la main, tout en restant fidèle à la vérité historique; peut-être aussi pourrons-nous offrir aux lecteurs de la *Revue savoisienne* quelques détails peu connus sur cette parente, par alliance, de saint François de Sales, à laquelle nous sommes redevables de ce beau livre de l'*Introduction à la vie dévote* dont il était question tout à l'heure. Nous les puiserons, autant que possible, dans des pièces autographes de Mme de Charmoisy elle-même.

Bref, ce ne sont pas des gerbes que nous promettons, mais quelques épis épars seulement.

« Dieu conduise la barque, » écrivait un jour Mme de Charmoisy, en parlant d'un projet de mariage. Je répète avec elle : *Dieu conduise la barque!* JULES VUY.

UN PROCÈS ARCHÉOLOGIQUE

(Voir la *Revue* de 1866, pages 95 et 110 — Suite et fin)

L'inscription qui a le plus exercé la sagacité des épigraphistes est celle d'une stèle funéraire, surmontée d'un attique avec oreillettes de hibou. Comme celle de Sylvain, elle est encastrée dans un mur qui ferme le chœur de Saint-Martin-d'Aime, à l'entrée de la crypte.

IVCVNDO
CHRYSEROTIS
CAESARIS · SER
FAVSTIANI
DISP · VICAR

Le *Dispensator* était un esclave, *servus*, remplissant les fonctions de secrétaire, de comptable, d'économe dans une ferme ou une grande maison. Le *Vicarius* était un autre esclave destiné à l'aider dans ce service (1).

Un Chryseros, affranchi de Marc-Aurèle, a laissé des biographies de cet empereur et de quelques-uns de ses prédécesseurs (2). Comme les affranchis prenaient généralement le nom de leurs patrons, il ne serait peut-être pas hors de propos d'établir un rapprochement entre le nom de *Chryseros*, qui semble n'être que la traduction grecque d'*Aurelius*, et celui de *Faustianus*, qui pourrait être une dérivation de celui de *Faustina*, épouse de Marc-Aurèle. Aurelius et Chryseros se trouvent quelquefois réunis par le même personnage dans les inscriptions (3).

Quoi qu'il en soit, M. Constant Gazzera interprète ainsi cette inscription : *A Jucondus adjoint de l'esclave Chryserote Faustianus intendant de l'empereur.* Il ap-

(1) L. 5. § *Actoris D. dedolo malo et metu except.*
Gutherius, *Notitia dignit. imperii*, 573, 585.
Ducange, *Glossarium*, etc. Antony Rich., *Dict. des antiquités.* Varro, *De linguâ lat.* Festus, *De verb. signif.*

(2) Tillemont, *Hist. des empereur*, Antonin, XII. *Marc-Aurèle*, XXXIII.

(3) *Revue archéologique*, 1863, juin 374 Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, Passim.

puie cette explication d'une autre inscription d'Italie analogue (1).

Citons encore deux fragments :

PROVINCIA
BAETICA E

que l'on voudrait rapporter à Trajan, né dans cette province, mais qui me paraît plutôt rappeler le service militaire, comme la *provinc. Lusitaniæ* de l'inscription de Montmélian pour un *tribun de la légion victorieuse.*

A V D
EBELLI
A V G

où l'on prétendrait lire soit le nom de l'usurpateur *Trebellianus* sous le règne de Gallien, soit celui d'un *Trebellius procurator Augusti*, qui serait devenu plus tard un assez mauvais général en Bretagne (2). Ce ne sont au fond que des conjectures. Mais il n'en est pas moins probable que ces fragments ont appartenu à des inscriptions officielles, et c'est en cette qualité qu'elles viendraient à l'appui du séjour des autorités et de la fixation du *forus* à Aime.

Toutefois, malgré ces six ou huit témoignages, la cause ne me paraît pas encore gagnée. Car les fonctionnaires romains, comme ceux d'aujourd'hui, outre leurs bureaux au chef-lieu de la cité, pouvaient avoir ailleurs des villas, et l'on sait que c'est là que se réunissaient le plus souvent leurs monuments funéraires (3).

Quant aux votifs publics, leur place à Aime peut avoir été motivée par le culte spécialement affecté à certains temples, et les décurions avaient le droit d'en élever dans toute l'étendue territoriale de la *Civitas.*

Si Moûtiers ne possède pas autant de monuments romains, il ne faut pas oublier que le peu qu'on y a découvert, l'a été à quatre ou cinq mètres de profondeur sous les anciennes alluvions de l'Isère, et que des fouilles de ce genre ne peuvent être que très rares dans une ville, à moins de bouleverser toutes les maisons qui se sont élevées plus tard sur ce dépôt.

Le témoignage de Ptolémée sur la distinction d'*Axima* et de *Foros klaudiou en graiais alpesi keutronon*, l'explication des auteurs de *Gallia christiana* sur l'échange des noms de *Darentasia* et de *Forum Claudii*, appuyée d'anciens témoignages, ne sont pas à rejeter sans critique, à moins d'en torturer le sens et de dire que le *Forus Claudii* d'Aime ayant été détruit, on choisit pour capitale *Darentasia.* Mais c'est précisément cette dernière qui offre le plus de traces de destruction, tandis que les monuments d'Aime sont encore nombreux (4). Enfin, la prééminence de Tarentaise comme métropole ecclésiastique de la province des Alpes graies et pennines n'a pu avoir son origine que dans les droits primitifs de cette cité, dont le centre avait été décoré du titre de *Forus* par l'empereur Claude (5).

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, série II, tome XIV. *Del ponderario, appendice*, I.

(2) Tillemont, *Hist. des empereurs*, Gallien, Vespasien.

(3) T. Live, *Hist. rom.*, VI. Martial, *Epigr*, 43. Appien d'Alex, I. Suetone, *in Hadr.*, 59.

(4) *Répertoire archéologique des arrondissements d'Albertville et de Moûtiers.*

(5) *De l'origine et de l'organisation des dioceses de Savoie*, dans le IXe vol. des *Memoires de l'Académie de Savoie*, IIe série.

La ville d'Aime n'en était pas moins très considérable à cause de l'aménité de sa position. Nous donnons ici les autres inscriptions qu'on y voit encore et qui ont été mal reproduites dans d'autres recueils :

DIS MANIBVS
LAVDIO·MONTA
NIO·CASSIANO
VIREIVS·MAXIMI
ANVS·FILIVS·AD
OPTATVS·ERENS
CASSIANI · SVP
RA·SCRIPTI·AGO
GRATIAS·TVE·EREDI
TATI I ANCI
NIAI

Elle a été déterrée en 1850 sous le plancher de la chapelle de Saint-Sigismond d'Aime. La suivante se voit au château de la Frasse du Maney à côté d'un tronçon de colonne :

D Ϭ M
Q AEL MALLI
ANI ET
SATVRNINI
FILI EIVS
CLADAEVS
LIB

Le surnom de *Mallianus* a fait supposer que le *Quintus Ælius* pouvait être le fils de *Mallius procurateur augustal* dont le nom se trouve dans un votif cité précédemment. On aurait ainsi trois générations d'une famille à laquelle succède l'affranchi Cladæus.

Dans les commencements ce furent les maîtres qui héritèrent des affranchis; ceux-ci ne recevaient la liberté qu'à condition de rester célibataires pour n'avoir pas d'héritiers.

Ici ce sont les affranchis et les fils adoptifs qui succèdent à leurs patrons.

Les mœurs ont changé les rôles.

La suivante, surmontée d'un fronton à volutes, a été transportée du presbytère à la maison Benoît :

L·MAMILIVS·APR
MERCVRIO·V·S·L
M

Votum solvit lubens merito.

Guichenon cite encore ce fragment qu'il avait lu au château de Montmayeur et que je n'ai pu y retrouver :

GEN·PRO SALVTE C·GRATINIANI

J'omets cinq autres fragments trop incomplets pour servir de base à quelque donnée historique.

C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

V

Pour me mettre au courant des publications qui rentrent dans le cadre tracé par ce titre de *Bibliographie historique* et qui se sont heureusement produites en grand nombre pendant l'année qui vient de s'écouler,

je suis obligé de signaler aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* avec un peu de rapidité quelques brochures qui ont vu le jour en 1866.

Guide-Indicateur d'Évian-les-Bains (Haute-Savoie), par J. Dessaix, 1866 (sixième année).

Ce charmant petit volume de 80 pages, imprimé à Thonon avec des caractères neufs, est une des mille formes sous lesquelles le Chablaisien Joseph Dessaix se rend utile à ses concitoyens. Il est tiré à 2,000 exemplaires et il est distribué gratuitement. Outre les renseignements généraux et spéciaux fournis aux touristes et aux baigneurs, ce joli in-16 donne des détails historiques sur les environs de Thonon (châteaux d'Allinges, de Ripaille. de Coudrée, pont de la Drance, tour de Langin, etc.); sur les environs d'Evian (châtaignier de Neuvecelle, bois de Blonay, grottes de Féternes, rocher de Meillerie, ruines de Tauretunum, etc.); sur les abbayes d'Abondance et d'Aulps et sur les vieux débris féodaux qui sont semés dans les cantons voisins du Valais, de Vaud et de Genève.

—

Le Mont-Cenis, percée des Alpes, description des nouvelles machines .., état des travaux jusqu'a ce jour (juin 1866. — 3e édition), par le commandeur Joseph Bonjean — Chambery, Menard et Cie, in-18.

Cette brochure contient l'historique de la percée dite du Mont-Cenis et des travaux accomplis (la moitié environ), ainsi que des détails techniques très intéressants sur cette entreprise, une des plus méritoires du règne de Victor-Emmanuel II et du ministère de Cavour. La description scientifique est simple, claire et rendue plus facile à saisir par une planche qui représente la machine perforatrice de notre savant compatriote, M. Sommeiller.

—

Mémoire instructif pour la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, par M. Bailleux, notaire, annoté par M. le Dr Mottard, in-8°.

Ce titre est peu explicite et ne renseigne pas du tout sur l'objet du mémoire. Il s'agit des droits de leide, poids, aunages et bourgeoisie de la ville de Saint-Jean qui ont appartenu aux évêques, de la nature de ces droits, et des abergements qui en ont été faits à diverses personnes aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, jusqu'au moment où ils ont été cédés aux finances royales en 1768. Il y a dans ce travail des faits inédits et utiles pour l'histoire des classes inférieures et du commerce en Savoie.

—

Notice historique sur la fondation de l'Aumône de Pâques, établie autrefois à Lans le bourg (Savoie), par Pierre-Antoine Naz, in-8°.

C'est encore à la Maurienne que se rapporte cette notice, qui figurera au tome X des *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; elle a pour but de conserver le souvenir d'une institution charitable analogue à d'autres existant dans la même province et signalées, par M. Joseph Dessaix, dans une série de lettres humoristiques publiées en 1858. La fondation de l'Aumône, de Lans le bourg, remonte à l'an 1300. Elle fut maintenue par sentence d'Amédée VIII en 1437 et modifiée par un règlement de 1739, reproduit textuellement. J'applaudis l'auteur des deux mains pour cette reproduction; il aurait dû, à mon avis, en faire autant des documents plus anciens. Car je ne suis pas de ceux qui font fi des publications de documents et ne se font pas faute d'y puiser très largement pour composer des logomachies où l'imagination a autant de part que le jugement.

—

Discours de réception de M. le Mis Costa de Beauregard, à l'Academie de Savoie, in-8°.

Il serait un peu difficile de mettre un titre à ce discours où l'auteur parle de beaucoup de choses. Il semble bien s'être préoccupé davantage d'archéologie, probablement parce que « la mode a daigné prendre cette science sous sa protection, » mais il y est question de décentralisation, de musée, d'esthétique, de réalisme, d'anthropologie, de lacustres et de troglodytes, de mastodontes et de brachycéphales, d'antiquités et de bibliographié, de *numismatie* et d'*archogeologie;* voire même de la prétendue Alise savoisienne. Heureusement qu'il a songé à *restreindre ce cadre trop vaste* et à renvoyer ses auditeurs au catalogue de notre *dernière* Exposition. Tout cela manque un peu d'ordre, de suite et de liaison. Aussi, quel plaisir on prend à parcourir ensuite la réponse faite au récipiendaire avec beaucoup d'esprit, avec une très grande bienveillance et une légère pointe d'ironie par le vice-président de l'Académie, auquel je reprocherai cependant d'avoir reproduit une erreur très répandue qui attribue au marquis Léon Costa l'initiative de l'érection d'une statue au président Favre, initiative qui appartient à M. Francisque de Lachenal, comme je l'ai déjà démontré ailleurs.

—

Notice sur le couvent des Dominicains de Grenoble, par Edmond Maignien.

Que peut-il y avoir là d'intéressant pour l'histoire de Savoie? Très peu de chose, je l'avoue. Voici : je publiai, en 1858, quelques documents sur les Dominicains de Chambéry. On lit dans l'un d'eux qu'en 1651 le P. Joseph Gaime passa contrat avec M. Bèse, peintre, pour 36 tableaux des hommes illustres de l'ordre pour les mettre dans les cloîtres, à l'imitation du couvent de Grenoble, et c'était là tout ce qu'on savait de ces tableaux disparus depuis longtemps. Or, M. Maignien reproduit, d'après Guy-Allard, la liste des portraits des Dominicains célèbres qui existaient aux cloîtres du couvent de Grenoble, savoir : Innocent V, pape; saint Thomas d'Aquin; Nicolas de Schomberg, cardinal; Louis de Grenade; Nicolas Cœlfeteau, évêque de Marseille; Vincent de Beauvais, Pie V; Charles d'Alençon; Albert le Grand; Hugues de Saint-Cher; Guy de Sully; Guy de la Tour du Pin; Etienne de Lusignan; Benoît XI; Guillaume Perard; Thomas de Vio Cujetau; Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem; Humbert Romans; Jean de Rivoles, etc. J'ai reproduit cette liste qui pourra peut-être faire retrouver un de ces tableaux et nous faire connaître le mérite du peintre chambérien.

—

Association des médecins de la Savoie. Assemblée générale annuelle de 1866; in-8°.

Mais, me dira-t-on encore, qu'est-ce que l'association médicale peut avoir à faire avec l'histoire? D'abord, je

dirai que l'existence de cette association est déjà un fait historique. Mais il y a plus et mieux encore. Lisez les énergiques et patriotiques protestations de cette Société contre certains passages du rapport officiel du docteur Pidoux sur le service des eaux minérales en 1863 (pages 39-53) et vous y verrez, entre autres délicieuses choses, l'histoire de l'établissement thermal d'Aix depuis 1700 jusqu'à l'annexion, et vous me remercierez de vous avoir fait passer un moment très agréable à savourer la prose excellente du *Dr Bonhomme* dont le pseudonyme ne sera pas plus un secret pour vous que pour moi, si vous êtes observateur.

—

Origine et influence des monastères et prieures de la Savoie, par M. l'abbe Treppier, in-8°.

C'est le discours de réception de l'auteur à l'Académie de Savoie. Chercheur consciencieux et modeste, M. Treppier s'était peu fait connaître encore par ses écrits et cependant plusieurs travailleurs avaient déjà fait profiter leurs mémoires de ses notes recueillies aux archives épiscopales de Grenoble. Le sujet abordé était fécond; mais il était difficile de réduire en une synthèse exacte les faits nombreux patiemment colligés par l'auteur. Il a fallu, auparavant, de longues heures de travail qui nous sont révélées par le mémoire de M. Treppier. On ne peut guère analyser une œuvre semblable sans y consacrer de longues pages. Je n'en dirai que quelques mots. Elle est divisée en trois parties consacrées à l'origine, à la prospérité et à la décadence des monastères et des prieurés en Savoie.

La première est la meilleure, la plus neuve, la plus instructive. Je crois, cependant, que l'auteur s'est placé une fois à un point de vue trop particulier, lorsqu'il a attribué à des *restitutions* les demi-ventes ou donations nombreuses faites au clergé aux XIe et XIIe siècles. N'eût-il pas mieux fait et plus équitablement de les attribuer au même sentiment qui a inspiré les Croisades? A part cela, c'est une bonne page historique pour notre Savoie.

La seconde partie (prospérité et régularité des maisons religieuses) ressemble un peu à un excellent plaidoyer où l'auteur s'est laissé entraîner par son admiration lorsqu'il parle des procédés d'économie agricole, des vastes celliers, etc., qui ne pouvaient être l'œuvre que de ceux qui possédaient de vastes terres, ou quand il énumère les grandes aumônes dont l'origine, en définitive, était les donations des laïques.

Si M. Treppier s'attarde un peu sur cette seconde partie, il passe très rapidement sur la troisième (relâchement et décadence). Le motif en est louable et plein de charité; mais n'est-ce pas de l'histoire un peu incomplète? Et si, comme il le dit avec vérité dans sa péroraison, les bons exemples des monastères ont eu une heureuse influence sur la civilisation, les mauvais exemples, quand ils se sont produits aux mêmes lieux, n'ont-ils pas dû avoir aussi une triste influence qu'il a oublié de constater? Ces légères observations n'enlèvent rien au mérite de M. Treppier, qui est bien une des meilleures acquisitions de l'Académie et à qui une grande amitié m'autorise à parler en pleine liberté.

—

Notice sur Jeanne de Jussie et svr le livre intitvlé le Leuain du Caluinisme, par Albert Rilliet, in-8°.

La bibliographie est un des meilleurs flambeaux des études historiques. La notice de M. Rilliet, ancien professeur à l'Académie de Genève, suffirait à le prouver. Il y consigne dans quelques pages les remarques les plus justes et les plus impartiales sur Jeanne de Jussie, sur son œuvre et sur les motifs qui ont déterminé la publication de son livre soixante-cinq ans après qu'il avait été écrit. Il fait connaître, en outre, le nombre des éditions vraies de l'ouvrage de la clariste savoisienne, en faisant justice de toutes les indications erronées de Besson, de Senebier et de Grillet. Cette brochure, imprimée chez Jules-G. Fick à Genève, est, à tous les points de vue, une bonne fortune pour les bibliophiles de la Savoie.

—

Portefeuille de l'ami des livres : louenge de la victoire du tres crestien roy de France obtenue en la conqueste de la ville et cyte de Napples auec les regrets et lamentations du roy Alphonse, in-8°.

Quant aux amateurs de curiosités bien choisies, ils se délecteront avec la réimpression de la nouvelle plaquette rarissime que notre compatriote Muffat vient d'ajouter à la collection du *Portefeuille de l'ami des livres*, et qu'il a fait reproduire en partie par la typographie, en partie par la lithographie. C'est un poème français composé de vingt-deux huitains, d'un rondeau et de vingt-quatre petits vers pour les lamentations d'*Alphonse;* après quoi l'acteur (l'auteur) reprend la parole en vingt autres vers de diverses mesures. Les philologues y puiseront autant de contentement que les amis de la vieille poésie.

—

L'ami des livres, 7me année; redacteur en chef : René Muffat, in-folio.

A propos, l'*Ami des livres* a changé son format et son mode de publication en commençant sa septième année. Il paraît maintenant tous les huit jours in-folio de 4 pages à 3 colonnes. Onze numéros ont vu le jour en 1866. Les catalogues y occupent une plus petite place relative. Il a conservé sa vignette, son épigraphe et ses principaux collaborateurs : MM. Veuillot, Godefroy, Monselet, Margerie, André Folliet, etc.

Le n° 7 annonce la mort de notre regretté J. Replat qu'il appelle « un Voltairien bibliophile ne manquant cependant pas de verve ni de jovialité. » Il rappelle quelques traits de la vie du bibliophile Vittoz, curé de la Giettaz. — Dans le n° 11, M. Muffat raconte, en une longue série de quatrains, la légende du Chevrier de Morzine. Je ne signale, il est bien entendu, que ce qui peut intéresser notre province. RABUT Fois.

MÉDECINE

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY.

Je cède au désir de donner au journal de la Société Florimontane, pour être vulgarisée, une instruction sur le traitement des fièvres intermittentes, d'après une observation dont je suis l'auteur et que j'ai déjà communiquée à l'Académie imperiale de médecine de Paris en août 1864, et à plusieurs autres Societés savantes.

La Société médicale de Chambéry, qui en a reçu la primeur en mai 1864, a reconnu vraie, après examen, mon observation, et, par l'organe de son très honorable président, en 1865, le docteur Guilland, elle l'a même considérée comme établissant *la loi des récidives*.

Le bureau du congrès des Sociétés savantes des départements réunies à la Sorbonne, en 1866, a donné l'hospitalite à ma note *sur les récidives septenaires des fièvres intermittentes*.

L'année scientifique de L. Figuier, pour 1866, l'a mentionnée. Ce sont la des avances favorables. Toutefois, il ne faut pas ignorer que les nouveautés d'ordre medical ont de la peine à penétrer dans le domaine des faits, et c'est juste, car elles exigent l'epreuve d'un contrôle rigoureux et de longue composition. Il ira encore loin avant que le *fait* que j'ai presente sur le système des *récidives* soit agreé comme tel Mais j'en ai donné l'exposition en observateur ami du vrai et avec toute la sincérité du desinteressement.

La vérification que j'appelle de tous mes vœux à l'égard du *système des récidives* tel qu'il s'est présente à mon observation, couronnee par la pratique, en assurera, j'en ai la ferme confiance, le succès, au benéfice de l'humanité.

Les fièvres intermittentes ne doivent pas seulement être considérées comme l'un des dons perfides de la boîte de Pandore, qui ont charge de tribulations la pauvre humanite, mais bien comme un fléau agricole Ce sont, en effet, les cultivateurs, les valeureux travailleurs de la terre, qui leur payent partout le plus large tribut. A ce titre, leur etude n'est pas exclusivement l'apanage de la Faculte : elle interesse aussi tout observateur.

Trouver un moyen efficace, sinon pour detruire le mal, chose impossible, mais pour le dépister, c'est tout un resultat heureux. Convaincu de la fidélite de mon observation sur les *récidives* affectant le système *septenaire*, je crois qu'il est temps de m'adresser ailleurs qu'aux Sociétés speciales pour en réclamer la vulgarisation.

Agreez. etc. CH CALLOUD.

Chambery, le 4 février 1867.

INSTRUCTION

Pour le traitement efficace des fievres à accès intermittents c'est-à-dire réglés.

Le remède fébrifuge des fièvres d'accès, le plus sûr, est la quinine.

Le sel de quinine le plus employé et le moins cher est le sulfate de quinine. Mais, quoiqu'il soit le meilleur remède fébrifuge, il n'est que trop vrai que son efficacité n'est que temporaire. Il réduit c'est-à-dire *coupe* les accès pour un temps limité à *sept* jours au moins et à *quatorze* jours au plus. Il faut donc, après avoir pris une dose fébrifuge de sulfate de quinine qui a réussi à couper l'accès, réitérer la même dose les 7e, 14e, 21e et 28e jours qui viennent après le jour où l'accès a été *coupé*, c'est-à-dire *quatre fois*, de *sept* en *sept jours pendant un mois*. Cela fait en tout cinq doses fébrifuges à prendre : cela suffit pour se débarrasser complétement de la fièvre habituelle dans les pays marécageux, humides et chauds.

Cette observation de la récidive des accès de fièvres intermittentes, calculée de *sept* en *sept* jours après l'accès coupé, est exacte : je l'ai faite et contrôlée pendant plus de quinze ans avant de l'avoir communiquée aux Sociétés savantes. En effet, j'ai constaté que la quinine, après avoir coupé l'accès, ne laisse aux fièvreux qu'un répit de *sept* jours de bons ou de *quatorze* au plus. D'après ce fait, il est facile d'enrayer la fièvre en prévenant les récidives calculées de *sept* en *sept* jours après la plus proche réduction de l'accès opérée par la quinine. Très souvent, la récidive *septenaire* saute le septième jour, mais jamais le quatorzième jour venant après l'accès coupé; il est prudent de réitérer la dose fébrifuge *quatre fois* de *sept* en *sept* jours pendant un mois.

— On conseille généralement un purgatif composé de 30 grammes de sel d'Epsom (sulfate de magnésie) et de *cinq centigrammes* d'émétique (tartre stibié) délayés dans un demi-litre de bouillon d'herbes ou de viande de veau, à prendre en trois ou quatre fois, à jeun, un jour avant le traitement fébrifuge par la quinine. Mais l'opportunité de ce traitement de la fièvre d'accès, au préalable, par un émèto-cathartique, appartient exclusivement à la décision d'un médecin qui, seul, doit régler la dose du purgatif à administrer, laquelle varie selon l'âge et le tempérament.

— La dose de quinine est, pour l'âge adulte (de 20 à 50 ans), de 60 centigrammes soit 12 *grains* de sulfate de quinine divisés en quatre paquets à prendre dans l'intervalle de six à trois heures avant l'accès attendu, à une heure de distance, dans un petit verre de vin généreux ou bien dans une cuillerée de jus de citron. On commence donc à prendre le premier des quatre paquets six heures avant l'accès prévu et on termine par le quatrième paquet, trois heures avant l'accès qui est censé arriver trois heures après, suivant la règle observée avant le traitement. On ne mange pas pendant toute cette période d'heures intercallaires, mais on peut boire, à son gré, des infusions de feuilles d'oranger, de café noir, ou de la limonade. Et quand l'heure prévue de l'accès est passée sans ressentiment de fièvre, ce qui est une preuve que la quinine a opéré heureusement la réduction de l'accès, on prend quelque aliment confortable. Le septième jour suivant, ainsi que les quatorzième, vingt-unième et vingt-huitième jours venant après, on répète la même dose de quinine et de la même manière *pour prévenir le retour septenaire de la fièvre dont les accès reviennent avec une régularité pour ainsi dire mathématique, de sept en sept jours après le premier accès coupé*. De cette manière, la fièvre est enrayée et on s'en débarrasse sûrement.

Il est bon de prendre, dans l'intervalle des jours *septenaires*, un verre à vin de Bordeaux, de vin amer de quinquina jaune, ou bien un demi verre d'infusion de bon quina jaune (kalisaya) (1/4 d'once) et d'un citron coupé en tranches dans l'eau chaude, le matin à jeun ou une heure avant le principal repas. De rigueur, il faut éviter l'impression du serein, de la rosée, des brouillards, d'une forte radiation solaire, enfin toute cause capable d'amener un refroidissement cutané.

— Beaucoup de personnes s'insurgent contre l'imposition de la quinine dans le traitement de la fièvre intermittente ; elles l'accusent de délabrer finalement la constitution et considèrent ce remède comme pire que le mal.

Cette interprétation, quoique au fond défectueuse, n'est pas toutefois sans raison. Le défaut vient de ce que la quinine est administrée *empiriquement*, hors du temps où elle agit comme *anti-périodique*. Mais lorsqu'elle est donnée à propos, c'est-à-dire à temps pour neutraliser l'accès à intervenir, elle agit comme un remède des plus bienfaisants. La méthode que je présente ici précise l'opportunité de son emploi ; ce sera, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *de l'économie anti-périodique*. La quinine, qu'on le sache bien, est un vrai présent du ciel, l'un des plus beaux produits de la pharmacie ; seule, elle suffirait à rendre impérissables les noms des auteurs de sa découverte bénie, Pelletier et Caventou. Je me réjouis à la pensée que ce fut mon maître, de vénérée mémoire, Fabien Calloud, qui en a fait bénéficier nos vallées à l'origine même de l'apparition scientifique de cet immortel médicament. CH. CALLOUD.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — A propos de saint François de Sales, glanures historiques, par M. Jules Vuy. — L'ours Masco et le petit Savoyard, chronique lorraine, par M. François Descostes. — Congrès paléoethnologique, par M. Jules Philippe. — La chanson d'Aloys, poésie de M. Benjamin Dufernex. — Bibliographie : *La légende de la ville d'Ars en Dauphiné*, de M. G. Vallier, par M. C.-A. Ducis. — Le Rêve, poésie de M. Jules Vuy. — Bulletin.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

GLANURES HISTORIQUES

INTRODUCTION

Le voyageur qui gravit d'un pas fatigué les pentes escarpées d'une montagne et qui cherche en vain depuis longtemps un refuge où il puisse s'asseoir et s'abriter, éprouve tout-à-coup comme un soulagement inattendu qui lui donne courage et réconfort, lorsqu'un toit de chétive apparence se présente de loin à ses regards.

Au milieu des mille soucis que chaque jour fait naître, je voudrais que ces humbles pages, en rappelant le souvenir du plus aimable des saints, fussent pour vous, chers lecteurs, pareilles à cette pauvre maison dont je viens de parler.

Et si le voyageur, parvenu jusqu'au seuil de la demeure rustique, y trouve cet accueil facile et dévoué que l'on aime tant à rencontrer, peu importe que la demeure elle-même ne lui puisse offrir qu'un peu de pain bis et de lait ; il ne voit que cet accueil de la charité du cœur, qui lui fait éprouver une vive joie.

C'est à peine un peu de pain bis et de lait que je puis offrir aux lecteurs de la *Revue savoisienne;* aussi voudrais-je que, dès l'origine, ces modestes glanures ressemblassent à l'accueil hospitalier de la pauvre maison des montagnes. C'est pourquoi je présente, d'entrée, aux lecteurs, en leur demandant patience pour tout ce qui suivra, une lettre que je crois inédite et qui est de saint François de Sales.

Cette lettre nous reporte aux jeunes années du saint, à l'époque où, élève des écoles de France, il était, comme il le dit lui-même, *au milieu du meilleur âge de ses études*.

Elle est datée de Paris, 26 novembre 1585. Il avait, par conséquent, alors un peu plus de dix-huit ans accomplis.

Poursuivant avec persévérance *son entreprise en l'étude*, il se promettait d'atteindre le but auquel il tendait, celui *de bien pouvoir servir Dieu*. M. Déage, dont il est question à la fin de la lettre, était son précepteur ; c'était un prêtre « de grande doctrine et de grande vie, » qui l'avait accompagné à Paris.

Cette lettre est adressée au baron d'Hermance, qui joua un rôle important dans l'histoire de la seconde moitié du XVIe siècle, et qui devait, quelques années plus tard, en sa qualité de commandant du fort des Allinges, recevoir lui-même saint François de Sales, au moment où ce dernier préludait à son célèbre pèlerinage du Chablais.

Le baron d'Hermance fut, comme on le sait, assez longtemps prisonnier de guerre, à Genève. Parmi les papiers saisis au préjudice de ce vaillant militaire, se trouvaient des lettres de divers personnages, des sieurs de Bellegarde, de Rossillon, etc., quelques lettres du duc de Savoie, en partie écrites en chiffres, enfin une lettre d'un étudiant, de « françois de Sales. »

C'est ainsi que cette lettre de la jeunesse de notre saint fait partie des archives de Genève où j'en ai pris copie. En voici la teneur textuelle :

« A Monsieur
« Monsieur le baron d'Armence
« A la Chapelle. »

« Monsieur despuys vostre dernier voyage en
« ceste ville jauois tousiours bien bonne deuotion de
« vous escrire ce que toutefoys je navoys osé fayre
« mays mayant escript un de mes amis de l'honneur et
« faueur que vous avez faite à lui-mesme seur je me
« suys persuade que le trouueres bon de moy auquel
« vous fistes tant d'acueil dernierement en ceste ville
« joinct aussi que ne pouuant encore (dieu men face
« la grace pour l'aduenir) fayre paroistre l'affection
« que jay de vous fayre humble service jay volu (comme
« il saccoutume) vous en donner souuenance par lettre
« et maintenant que je suys au milieu du meillieur âge
« de mes estudes si je puys cognoistre seulement par
« presumption que prenies en bonne part mes lettres
« ce me sera comme un aultre corage pour pour-
« suyure mon entreprise en lestude laquelle joseroys
« bien me promettre (sans me flatter) reussira au bien
« que je desire dieu aydant qui est de le bien pouuoir

« servir, puys apres vous fayre seruice a qui jay tant « de debuoir et obligation.

« Jaurois bien bonne volonté de vous escrire des « nouuelles de pardeca mays les nostres ne sont que « de colleges outre ce quelles sont si incertaynes (on a « faict le prince de Conde mille foys mort) que pour « ce respect il me semble que je suys assez excuse « d'en escrire. a tant je vous bayse bien humblement « les mains et prie dieu

« Monsieur qu'il vous tienne en sante et tres « heureuse vie vous suppliant de vous resouvenir de « moy comme de celluy qui est et sera à jamays

« Monsieur Deage vous « bayse bien humblement « les (1) De paris ce 26 « novembre 1585. »

« vre plus humble ser- « viteur françois de Sa- « les (2). »

Près de trente-sept ans séparent cette lettre de celle qui va suivre. L'une nous rappelle la jeunesse du saint, l'autre ses derniers jours.

La lettre suivante est en effet datée du 1er novembre 1622; saint François de Sales mourut le mois suivant. Elle est adressée au plébain de Thonon. On s'aperçoit aisément qu'elle a été écrite très à la hâte, au moment où saint François de Sales allait célébrer la grand'-messe. Elle a été imprimée dernièrement, non sans inexactitudes; aussi n'est-il point inutile de la reproduire.

Elle est ainsi conçue :

« †

« A Monsieur

« Monsieur de Chastillon

« Plebain de Thonon. »

« †

« Monsieur, Je remettray toutes les affaires a « lassemblee que monseigneur (3) le P. Thomas doit « faire expres pour terminer tous les differens de la « ste-mayson puisque il faut que je parte passe de- « main pour aller en prouence dou je ne sçai pas quand « je reviendray bien que jespere que ce sera bien tost « Je parts auec deplaysir de laisser monsieur de Blon- « nay malade, et vous dis seulement que les Peres « Barnabites pensent auoir rayson de vouloir nommer « aux offices de contamine a cause des paroles expres- « ses auec toutes charges et honneurs.

« Je suis

« Monsieur

« 1r novembre 1622 « allant dire la grand « messe. »

« vre tres humble confrere « françs E. de Geneue. »

Cette lettre, dont l'authenticité est incontestable, renferme, on le voit, un passage saillant : « Il faut que je parte, passé demain, pour aller en Provence d'où je ne sais pas quand je reviendrai, *bien que j'espère que ce sera bientôt...* »

Tous ceux qui ont écrit la vie de saint François de Sales jugent convenable de reproduire sur ce point, comme sur la plupart des autres, les assertions de leurs prédécesseurs. Ils affirment qu'à la veille de son départ pour le midi, saint François de Sales avait le pressentiment de sa mort prochaine. Cette lettre semble prouver le contraire.

Au moment, tout au moins, où il l'adressait au plébain de Thonon, il espérait *revenir bientôt* à Annecy. Cette espérance, me paraît-il, est plus conforme au caractère de notre saint, à sa confiance en Dieu, à sa sérénité, que le pressentiment opposé dont parlent ses biographes.

Quoi qu'il en soit, comme l'a dit un gracieux écrivain, un voyage a toujours quelque chose de solennel. Saint François de Sales n'eut-il point, peut-être, à la veille de son départ, des pressentiments de natures diverses, image des incertitudes de la vie? JULES VUY.

(1) Le mot *mains* est omis dans l'original.

(2) Archives de Genève, n° 2059 des portefeuilles historiques.

(3) J'ai eu quelques doutes sur ce mot; un homme très compétent m'assure que c'est bien *monseigneur*.

ERRATA.

P. 19, n° de février, au lieu de : *devant mois*, lisez : *devant moi.*
Au lieu de : *domine agustis de cabillone*, lisez : *domine agnetis de cabillone.*
Au lieu de : *la deuxième partie d'un pain*, lisez : *la douzième partie d'un pain*
P. 20, au lieu de : *Jordan Penguis,* lisez : *Jordan Renguis*

L'OURS MASCO & LE PETIT SAVOYARD (1)

CHRONIQUE LORRAINE

Le sofa sur lequel Hassan était couché
Etait dans son espèce une admirable chose
Il était de peau d'ours, — mais d'un ours bien léché.
(*Namouna*, par ALFRED DE MUSSET)

C'était à Nancy, au mois de décembre de l'an de grâce 1709..... Huit heures du soir venaient de sonner au beffroi de cette église Saint-Epore (2), dont les six cloches avaient paru si harmonieuses à Louis XIV qu'il les préférait à la musique de la cour et qu'il les fit carillonner pendant son dîner, tout le temps que dura son séjour dans le palais ducal. Les rues étaient désertes; une neige fine et pénétrante tombait à flocons; le vent du nord faisait entendre ses longs gémissements, s'engouffrait dans les détours de l'antique cité et envoyait des rafales de givre frapper aux vitres des fenêtres... Mais qu'importait aux bons bourgeois, qui se chauffaient dans leurs demeures devant la grosse bûche du foyer?... Le vieillard, assis dans son fauteuil de chêne, racontait avec enthousiasme les annales glorieuses du pays; les petits enfants, appuyés sur ses genoux, écoutaient dans un religieux silence; la mère apprêtait au feu pétillant de l'âtre la *kiche* (3) traditionnelle; l'on avait chaud; l'on était à l'aise; et tous dans la famille opinaient que l'hiver, avec son manteau blanc et ses

(1) La chronique que l'on va lire n'est point faite à plaisir Tous les détails en sont scrupuleusement vrais · je les ai puisés moi-même à la riche Bibliothèque de Nancy dans l'*Histoire* de Lionnois, historien lorrain justement estimé et digne d'inspirer la plus grande confiance. Si ancienne qu'elle soit et si futile qu'elle paraisse, cette chronique a son intérêt; elle pourrait servir de thème à une gracieuse pièce de vers et elle me semble de nature à plaire au lecteur : elle est, en effet, touchante dans son originalité; — ensuite et surtout, l'un de ses acteurs est un petit Savoyard, ce qui suffira, j'en suis persuadé, pour lui assurer en Savoie un accueil indulgent et sympathique. F. D.

(2) Saint-Epore était une église du xve siècle, dont Jean de La Vallée, chanoine, jeta les fondements en 1436. Elle est maintenant démolie; sur ses ruines on bâtit actuellement une magnifique église gothique.

(3) Espèce de galette particulière à la Lorraine.

longues soirées si bien remplies, est la plus agréable des saisons.

Tel n'était pas pourtant l'avis de huit malheureux enfants qui, blottis dans un angle de la rue Ville-Vieille, attendaient à la belle étoile que la Providence leur donnât, à eux aussi, une place au foyer et une part dans la galette. C'étaient des petits Savoyards, arrivés le matin même dans la capitale du duché de Lorraine : au mois de novembre, comme les hirondelles voyageuses, ils avaient quitté la Savoie et franchi à longues journées par la Bourgogne l'immense distance qui sépare les deux pays. Le reste du jour, quoique encore brisés des fatigues du voyage, ils avaient grimpé, lestes comme des écureuils, au sommet de plus d'une cheminée et annoncé leur arrivée par le refrain du pays natal lancé du haut de ces perchoirs aériens aux échos de Nancy : *Ramonez-ci! Ramonez-là! La cheminée du haut en bas!*

Mais ramoner n'était pas alors plus que maintenant un métier lucratif : à peine quelques deniers s'étaient-ils, à la fin du jour, amassés dans le sac de cuir du trésorier de la bande et l'on arrivait au soir exténués, couverts de suie, les poches vides et l'estomac bien léger. Impossible d'aller frapper à la porte de la plus misérable auberge. Les finances ne le permettaient pas. S'adresser à la charité, on l'avait déjà fait, mais jusqu'ici cela n'avait pas servi à grand'chose. Bref, on prit le parti de se réfugier jusqu'au couvre-feu à la *Chapelle-Ronde* (1), près des tombeaux des ducs; on y récita en commun la prière du soir, puis on vint se cogner sous l'avant-toit d'une boutique et on attendit là les événements.

Je meurs de froid, disait l'un. — Je meurs de faim, disait l'autre. — Ah! que ne sommes-nous restés au pays, répondit un troisième; nous aurions au moins maintenant pour abri la chaumière de notre mère. Pauvre mère! si elle nous voyait en cet état!... — Regarde, disait Jacques à son voisin, la maison d'en face; regarde donc! Comme ils doivent être bien, ceux qui sont dedans! Tu vois la flamme de la cheminée qui éclaire les carreaux; oh! le bon feu qu'il doit y faire! Il me semble que cela me réchauffe... — Ah! cela ne me réchauffe pas du tout, moi, répondit François; si je reste encore une heure ici, je gèlerai et je mourrai à cette place. — Allons! dit Jean-Pierre d'une voix décidée, pas de découragement! Rappelez-vous toujours les paroles que le vieux curé du village nous a adressées au moment du départ en nous donnant sa bénédiction :

Courage, enfants! partez! Dieu vous protégera,
Gardez l'honneur et l espérance!..... (2)

Celui qui parlait ainsi était un jeune gars de 12 à 13 ans, grand pour son âge, bien membré, à la physionomie intelligente, douce et mâle à la fois; ingénieux, agile, entreprenant, il n'était jamais embarrassé; courageux et hardi, il était dans la bande connu par ses petits exploits; au pays natal, plus d'un nid d'aigle avait été déniché par lui; en route, il marchait toujours en tête et relevait le moral de ses compagnons. C'était, en un mot, l'âme et le bras droit de la troupe.

Il disait, quand on entendit des pas craquer sur l'épaisse couche de neige qui garnissait la rue. Une vieille femme s'avançait... Dame Jeanne (nous l'appellerons ainsi) avait le meilleur cœur qu'il fût possible d'imaginer : compatissante et charitable, elle était la providence du pauvre; elle partageait volontiers avec lui le modeste pain de chaque jour, et ne manquait jamais de lui trouver dans son humble habitation un abri pour reposer sa tête. Or, l'œil doucement investigateur de la bonne vieille eut bien vite deviné et découvert l'essaim des petits ramoneurs. Elle s'approche et de sa voix la plus caressante : Que faites-vous là, mes enfants? leur dit-elle. — Nous souffrons, répond François, nous sommes des petits Savoyards et nous n'avons pas trouvé dans la grand'ville un toit pour nous retirer cette nuit. — Allons!... venez... reprend dame Jeanne, on trouvera peut-être à vous caser; mon réduit est, il est vrai, vieux, délabré comme moi et un peu ouvert à tous les vents; mais n'importe! cela vaudra toujours mieux que la belle étoile.

Et tous, sur l'invitation de la vieille, de se lever consolés et réjouis et Jean-Pierre de dire d'un air content de lui-même : — Je vous disais bien, camarades, qu'il fallait garder l'espérance.

On se met en route : dame Jeanne marche la première en éclaireur; nos gamins, les mains dans les poches, suivent un à un dans la neige le sillon tracé par ses pas. On traverse la rue Ville-Vieille... Voici, à l'entrée de cette ruelle obscure, la maison bizarrement bâtie, à tourelle proéminente, où est venu mourir un grand artiste, le graveur Callot... (1). Voici, un peu plus loin, la dalle funèbre où la date de 1477, gravée en lettres noires, indique encore au passant que là fut déposé le cadavre de Charles-le-Téméraire, après la bataille de Nancy... Et voilà qu'en s'avançant toujours, on commence à découvrir, dans le fond estompé de la rue tortueuse, les deux tours élancées de la *porte de la Craffe* (2), qui se dessinent vaguement sur un ciel sombre; puis on arrive devant le Palais-Ducal (3). Au milieu du silence, on entend le pas régulier des sentinelles qui, armées de leurs hallebardes, arpentent comme des ombres les galeries et les remparts. Dans le demi-jour de cette nuit neigeuse, on pouvait distinguer sur la façade la belle corniche, qui se déroule en festons ondulés comme les anneaux d'un immense boa; on pouvait voir se découper en saillie les riches balcons armoriés, la *grande porterie*, de style ogival, surmontée de la statue équestre du duc Antoine, — et la *petite*

(1) Ce monument fut commencé sous Charles III, terminé sous le duc Henri, restauré par l empereur François Ier, dégradé pendant la Révolution et enfin restauré une deuxième fois, en 1822, aux frais de la France et de l'Autriche. Il est contigu à l'église des Cordeliers, bâtie par Réné, en 1477, en commémoration de sa victoire.

(2) *Un petit Savoyard*, de Jacques Replat. *(Les poetes de la Savoie*, par Jules Philippe)

(1) Callot n'était pas seulement un grand artiste, il était encore bon patriote Louis XIII, après s'être emparé de Nancy, en 1633, le pria de graver le siége de cette ville : « Je me couperais le pouce, répondit-il, plutôt que de rien faire contre l honneur de mon pays. »

(2) C'était par cette porte, maintenant appelée *porte Notre-Dame*, que les ducs avaient coutume de faire leur entrée dans la capitale.

(3) Le Palais-Ducal, commencé par le duc Raoul, qui régnait en 1329, fut achevé par Réné II, qui, le soir de la bataille de Nancy, y fit son entrée sous un arc de triomphe formé par les ossements des animaux que les habitants avaient mangés pendant le siége Antoine et Charles III accrurent cet édifice, qui reçut en 1673 Louis XIV et sa suite Le roi Stanislas le fit démolir; il n'en reste actuellement que la façade occidentale, telle que je la décris.

porterie, que dominent deux génies portant l'écu de Lorraine... (1).

Mais ce qui, — plus que ces souvenirs historiques, ces splendeurs princières, cette architecture imposante, — attira l'attention et ralentit la marche du gracieux cortége, ce fut, sous une galerie voisine de la *petite porterie*, la *huche*, au reste artistement bâtie, où logeait l'ours que, fidèle à la tradition de ses ancêtres (2), le bon duc Léopold glorieusement régnant (3) entretenait avec grand soin à sa cour. Maître Masco était, certes, un superbe animal : haut, puissant, à l'aspect redoutable; on l'avait, dit-on, amené de loin en Lorraine (peut-être venait-il des forêts de Doussard); fort bien logé, fort bien nourri, il avait florissante apparence, c'était l'enfant gâté de la cour et du peuple.

En entendant des bruits de pas et le timbre sonore de voix enfantines, Masco, déjà retiré dans ses appartements, se lève et vient majestueusement se promener à l'intérieur de la fosse. De leur côté, quoi de plus naturel? les petits ramoneurs, curieux comme on l'est à douze ans, ne peuvent, en dépit du vent et de la neige, résister au désir d'aller un instant contempler l'ours, qui leur rappelle la montagne... L'un d'eux, Jean-Pierre le résolu, penché d'un air avide sur le parapet de la terrasse, semblait prendre un plaisir tout particulier à examiner les abords, l'entrée et la construction de la huche.

Mais la voix de la bonne vieille, qui se retourne et s'aperçoit qu'elle n'est plus suivie, vient les tirer de leur muette et naïve contemplation. — Voyons, mes enfants!... ne tardons pas davantage! vous verrez Masco demain tout à votre aise. — On se remet en marche; encore quelques pas; on s'engage dans une impasse étroite et complétement obscure; à la fin, on s'arrête. Une porte grince sur ses verroux et se referme. Nous voici chez dame Jeanne. Elle introduit ses hôtes dans une vaste grange, où le vent, comme elle l'avait dit en toute sincérité, entrait en sifflotant par cent ouvertures. Pour couronner sa bonne action, elle apporte à la bande un quartier de pain bis, leur indique dans un coin une botte de paille et leur remet pour s'envelopper une grosse couverture. Là-dessus, un chaleureux bonsoir de part et d'autre, dame Jeanne se retire et nos enfants restent seuls. Le quartier de pain bis, comme bien vous pensez, ne resta pas longtemps intact. Le frugal repas achevé, chacun prend place sur la paille, on se serre les uns contre les autres et on essaie de dormir; mais le sommeil ne venait pas si vite. Il fait froid dans une grange aux murs humides et lézardés, en plein décembre! Ils avaient beau, les pauvres petits, se pelotonner sur la paille qui leur servait de couche et sous l'unique couverture qui protégeait leurs membres glacés : rien n'y faisait, on grelottait toujours... A la fin, cependant, l'engourdissement et la fatigue se mettant de la partie, ils succombèrent au sommeil et on n'entendit bientôt plus que le bruit étouffé de respirations haletantes se mêlant aux longs soupirs du vent.

Tout le monde n'était pas pourtant endormi : Jean-Pierre veillait... Quand il se fut assuré que tout était bien calme et immobile autour de lui, il se laisse rouler doucement hors de la couche commune, il se lève avec précaution, se glisse sur la pointe des pieds le long de la muraille et, comme emporté par une résolution subite, il l'escalade avec son agilité habituelle, se faufile dans une lucarne et saute..... Il tombe de quelques mètres de hauteur dans la ruelle qui l'avait conduit avec ses compagnons chez dame Jeanne... Qu'allait-il faire?... Il se dirige vers le Palais-Ducal... Arrivé devant la huche de l'ours Masco, sans hésiter un seul instant, sans songer au danger qu'il courait, sans craindre les pattes de l'hôte formidable qu'il allait visiter, il enjambe la terrasse et descend en tapinois dans la fosse. Réveiller pareil seigneur à pareille heure! Un coup de dent et l'indiscret eût payé cher son imprudence... Mais, ô surprise, il n'en est rien!... Masco se lève sans aucune brusquerie, vient en se dandinant au-devant du confiant visiteur et, loin de le maltraiter, il s'étend à ses pieds, comme devant un dompteur, l'attire à lui, le prend entre ses pattes et lui fait de sa poitrine velue un lit moelleux et chaud où Jean-Pierre ne tarde pas à s'endormir en toute sécurité. Devant pareil spectacle, on eût pu dire, en changeant un mot aux vers de Musset :

> Le sofa sur lequel *Jean-Pierre* était couché
> Etait dans son espèce une admirable chose.
> Il était de peau d'ours, — mais d'un ours bien léché (1).

Bien léché, en effet, était l'ours Masco. Au matin, l'enfant se réveille tout abasourdi : il sort sans façon de son lit animé, Masco ne s'y oppose nullement et le laisse remonter hors de la fosse. Le petit ramoneur court rejoindre ses camarades, qui, connaissant son caractère aventureux, ne se sont point étonnés de ne pas le retrouver sur la couche commune, au réveil. Jean-Pierre a garde de leur raconter l'ingénieux expédient qui lui a fait passer une si bonne nuit et, le reste du jour, il va en leur compagnie nettoyer *du haut en bas* les cheminées. Le soir arrive; la bande retourne chez dame Jeanne. Quant au petit égoïste, rassuré par l'expérience, il n'est point embarrassé : il redescend dans la fosse hospitalière. Masco l'attendait : tout joyeux de le revoir, il se dresse sur ses deux pattes de derrière et se livre à un exercice chorégraphique de son invention; puis il montre à son petit protégé, comme pour l'inviter à la prendre, une grosse portion de son repas. Il était bien nourri, l'ours du duc de Lorraine, le représentant du canton de Berne! Aussi Jean-Pierre, habitué à assez maigre pitance, dévora-t-il à belles dents le festin de Sardanapale qu'il lui offrait, puis il reprit sa place dans sa moelleuse couchette et se rendormit, comme un prince sur le plus voluptueux édredon.

Le lendemain, les jours suivants, même vie, même accueil, même tendresse. Bref, ce curieux commerce durait depuis quelques semaines quand un soir Nicolas, le gardien de Masco, vint plus tard que de coutume lui apporter son repas : Jean-Pierre venait de s'endormir

(1) L'écu de Lorraine aux armes pleines, c'est-à-dire avec les quatre royaumes en bas et les seuls duchés d'Anjou et de Bar, en bas, — avec le casque et ses lambrequins, la couronne ducale et pour cimier un aigle couronné.

(2) Ce fut pour perpétuer le souvenir des services rendus à Réné II par le canton de Berne, qui a, comme on le sait, un ours dans ses armoiries, que cette singulière tradition s'établit à la cour de Lorraine; aussi Masco était-il traité comme un vrai représentant de la République.

(3) Le duc Léopold régna de 1698 à 1729 : l'histoire reconnaissante a appelé son règne *l'âge d'or de trente années*.

(1) *Namouna*. Conte oriental.

entre les pattes, j'allais dire les bras, de son bienfaiteur. Celui-ci, un instant redevenu ours, roule des yeux furibonds : il a l'air d'ordonner au gardien de faire moins de bruit, de peur d'éveiller son protégé. Jugez de l'étonnement de Nicolas; il ne pouvait en revenir : ce joli enfant reposant calme, souriant sur la poitrine de ce gros ours; ce gros ours, si glouton d'ordinaire, transformé en berceau immobile et dédaignant les mets succulents qu'on étalait à sa gueule : quel étrange et gracieux tableau !

Remonté quatre à quatre au palais, Nicolas raconte aux autres varlets la vision dont il vient d'être le témoin : des varlets, la nouvelle monte aux majordomes, des majordomes aux courtisans, des courtisans à Léopold lui-même. Il y avait grande fête ce soir là au Palais-Ducal : séance tenante, bien que le divertissement ne fût pas dans le programme, Léopold et sa suite descendent dans les jardins pour admirer de leurs propres yeux l'acte de générosité de Masco.

Plusieurs gentilshommes passèrent la nuit entière autour de la fosse et s'assurèrent que l'ours ne bougea pas tant que l'enfant put dormir... A la pointe du jour, celui-ci s'éveilla, bâilla, se frotta les yeux...; mais il aperçoit le cercle de spectateurs qui garnit la terrasse et, tout honteux d'être découvert, il se prend à pleurer et à demander pardon de sa témérité. On le rassure : Masco le caresse et l'engage à manger ce qu'on lui a apporté la veille. Jean-Pierre, avec la meilleure grâce du monde, s'exécute au grand ébahissement des assistants, puis il grimpe hors de la fosse. On veut le conduire au prince : après quelque hésitation, il se laisse entraîner : sous les auspices des courtisans, il entre dans le Palais-Ducal; il traverse, les yeux éblouis, les corridors garnis de trophées, les salles antiques et somptueuses, la magnifique *Galerie des cerfs* (1) et arrive jusque dans la chambre du duc, au moment de son petit lever.

Léopold le reçoit avec bonté, lui demande son histoire, lui parle de son pays, et, charmé de l'aplomb et de l'intelligence du petit Savoyard, il lui annonce que désormais le duc de Lorraine lui-même, et non pas seulement son ours, prendra soin de lui. Jean-Pierre s'incline, remercie et demande au duc de ne pas oublier ses compagnons de voyage et d'exil. Sur l'ordre de Léopold, on va quérir ceux-ci et on leur assure pour tout l'hiver des repas et un abri peut-être plus confortables, mais non plus cordialement offerts que ceux de dame Jeanne.

Quant à Jean-Pierre, il devint un véritable hôte du palais et un favori du duc; chaque jour, il allait rendre visite à Masco, son premier protecteur. Son courage éprouvé et ses belles qualités d'esprit, nous dit le chroniqueur (2), semblaient lui prédire une brillante fortune. Malheureusement, la mort, impitoyable pour tous les âges, vint briser ces projets d'avenir.

Masco, ne recevant plus les visites de son protégé, dépérit à vue d'œil : on le voyait inquiet, abattu, tournant continuellement dans sa huche, furetant à droite et à gauche, refusant les aliments, et cherchant sans relâche l'enfant d'adoption qu'il s'était choisi. Hélas! il ne devait plus le revoir! A la longue, Masco tomba, lui aussi, dans une maladie de langueur et, un matin, Nicolas le gardien trouva son cadavre étendu dans la fosse.

Les compagnons de Jean-Pierre, revenus sans lui au pays natal, ont dû raconter son histoire et aller consoler sa vieille mère; peut-être, qui sait? retrouverait-on ce récit plus ou moins altéré dans les traditions ou les légendes de quelque village de la Maurienne. Quoi qu'il en soit, le souvenir ne s'en est point perdu en Lorraine. Masco et le petit Savoyard furent, en 1709, les héros du moment; ils étaient à la mode et, quand ils eurent à quelques jours d'intervalle disparu de la scène du monde, le peuple, pour garder leur mémoire, donna à la *petite porterie* du Palais-Ducal, près de laquelle se trouvait la huche, le nom de *porte Masco,* qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Nancy, 24 février 1867. FRANÇOIS DESCOSTES.

(1) La *Galerie des cerfs*, qui subsiste encore, est ainsi appelée parce que les ducs y faisaient déposer les cerfs qu'ils tuaient à la chasse Ils y recevaient aussi les ambassadeurs. C'est dans cette ville que, au mois de juillet 1866, à l'époque des fêtes pour le 100e anniversaire de l'annexion de la Lorraine à la France, la ville de Nancy a offert un banquet à S. M. l'Impératrice et à S. A. le Prince impérial.

(2) *Histoire de la Ville-Vieille de Nancy,* tome III.

CONGRÈS PALÉOETHNOLOGIQUE

L'importance que prennent chaque jour les études d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques nous font un devoir de consacrer une place spéciale dans nos colonnes à l'annonce du Congrès paléoethnologique qui s'ouvrira à Paris, le 17 août prochain, et fera suite aux réunions qui ont eu lieu à la Spezzia en 1865 et à Neuchâtel en 1866.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons été les premiers à annoncer cette réunion solennelle dans notre n° du 15 septembre 1866; mais alors, nous n'avons pu donner à ce sujet que des renseignements peu précis sur la composition du Comité organisateur et les travaux du Congrès. Voici les noms des savants qui forment définitivement le Comité :

Président : M. Edouard Lartet, président sortant de la Société géologique de France.

Trésorier : M. Edouard Collomb, trésorier de la Société geologique de France

Secrétaire : M. Gabriel de Mortillet, ingénieur, directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme,* l'un des quatre fondateurs du Congrès.

Membre honoraire : M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, président de la Société d'émulation d'Abbeville.

Membres titulaires : MM. le vicomte d'Archiac, membre de l'Institut, professeur de paleontologie au Muséum d'histoire naturelle; Belgrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Alexandre Bertrand, directeur du Musee de Saint-Germain et de la *Revue archéologique;* le docteur Broca, membre de l'Academie de médecine, professeur à la Faculté, secrétaire general de la Société d'anthropologie; J. Desnoyers, membre de l'Institut, bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle; A. de Longpérier, membre de l'Institut, conservateur des antiques au Musée du Louvre; Alfred Maury, membre de l'Institut, professeur au Collége de France; le colonel Penguilly-L'Haridon, directeur du Musée d'artillerie; le baron Charles Poisson, president de la Commission historique de la ville de Paris; le docteur Pruner-Bey, ancien président de la Société d'anthropologie; de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, le capitaine de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur; de Saulcy, sénateur, membre de l'Institut, président de la Commission de la topographie des Gaules; le marquis de Vibraye, correspondant de l'Institut.

Il y a, en outre, des membres correspondants choisis dans tous les pays étrangers.

Le Congrès durera du 17 au 30 août et voici les questions posées par le Comité et mises à l'ordre du jour aux dates suivantes :

Dimanche 18 : I. Dans quelles conditions géologiques, au milieu de quelle faune et de quelle flore a-t-on constate, dans les differentes contrées du globe, les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme?

Quels sont les changements qui ont pu s'opérer, depuis lors, dans la distribution des terres et des mers?

Mardi 20 : II. L'habitation dans les cavernes a-t-elle été générale?

Est-elle le fait d'une seule et même race, et se rapporte-t-elle à une seule et même époque?

Dans le cas contraire, comment peut-on la subdiviser et quels sont les caractères essentiels de chaque subdivision ?

Jeudi 22 : III. Les monuments mégalithiques sont-ils dus à une population qui aurait occupé successivement différents pays?

Dans ce cas, quelle a été la marche de cette population? Quels ont cté ses progres successifs dans les arts et dans l'industrie?

Enfin, quels rapports ont pu exister entre cette population et les habitations lacustres, dont l'industrie est analogue?

Samedi 24 : IV L'apparition du bronze dans l'Occident est-elle le produit de l'industrie indigène, le résultat d'une conquête violente ou le fait de nouvelles relations commerciales?

Lundi 26 : V. Quels sont, dans les differents pays de l'Europe, les principaux caractères de la première epoque du fer?

Cette epoque y est-elle anterieure aux temps historiques?

Mercredi 28 : VI. Quelles sont les notions acquises sur les caractères anatomiques de l'homme dans les temps préhistoriques, depuis les époques les plus reculees jusqu'à l'apparition du fer?

Peut-on constater la succession, surtout dans l'Europe occidentale, de plusieurs races, et caracteriser ces races?

Toute personne qui veut faire partie du Congrès doit acquitter une cotisation de 10 fr. et adresser son adhésion au trésorier, M. E. Collomb, rue de Madame, 26.

JULES PHILIPPE.

LA CHANSON D'ALOYS

Le matin, souvent je traverse
La cour d'un féodal château
Dont le temps a brisé la herse
Et mutilé maint chapiteau

Dans un angle de ces murs tristes,
Aupres d'une fenêtre en fleurs,
Un jeune groupe de modistes
Travaille à l'abri des chaleurs.

Le front penche, les mains actives,
Plissant la gaze et le satin
Où s'enlacent des couleurs vives,
Elles cousent d'un air mutin.

Mais quand les dalles, sous l'arcade,
Sonnent l'approche d'un passant,
Chaque fillette en embuscade
Fait luire un coup d'œil agaçant;

Toutes, l'aiguille suspendue,
Les doigts armés de fins ciseaux,
La tête rieuse et tendue,
Se dressent comme un nid d'oiseaux.

Devant cette croisée ouverte
Si je marche à pas ralentis,
C'est que mon regard cherche Berthe,
Frêle comme un myosotis.

A la place la plus modeste,
Assise dans un demi jour,
Elle hâte son œuvre, et reste
Etrangère aux bruits de la cour.

Le premier jour où je l'ai vue,
Un rayon, tombé tout à coup,
Effleurait son épaule nue
Et la blanche ligne du cou;

Rêveurs, ses grands yeux de gazelle
Semblaient poursuivre un souvenir. —
Mon cœur s'est envolé vers elle
Pour ne jamais plus revenir

BENJAMIN DUFERNEX.

BIBLIOGRAPHIE

La légende de la ville d'Ars en Dauphiné, sur les bords du lac de Paladru (Isère), par Gustave Vallier (1).

Voici une brochure écrite *ab irato* contre les légendes. Les vieilles conteuses n'ont pas trouvé grâce devant l'auteur, elles qui ont « caressé son enfance, entouré d'un voile d'or mille croyances charmantes, auxquelles il s'était cramponné de toutes les aspirations de son âme, elles qui ont nourri son imagination de tant de douces rêveries, qui ont bercé de charmantes espérances son entrée dans le monde. » Ingrat, maintenant qu'il est savant, il leur jette rudement la pierre; il ne veut pas même leur permettre de continuer à verser un baume enchanteur sur les jeunes esprits, qui vont devenir aussi des savants avant d'atteindre leur majorité, grâce à l'autopsie qu'il entreprend de la légende d'Ars et du lac Paladru.

Après la campagne ébouriffante à laquelle il nous fait assister contre ses devanciers depuis le XVIe siècle jusqu'aujourd'hui, il faut du courage pour avancer dans l'arène. L'orage recommencera bien encore; mais, ne vous effrayez pas, cher lecteur, le calme est au bout du passage avec quelques pièces justificatives, et vous en serez quitte pour la peur. Mieux que cela, il vous arrivera de vous dérider....., avec l'auteur? Non, mais avec les citations nombreuses dont son ouvrage est criblé, et je vous recommande celle de M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble, sur l'effet fantastique que produit la grenouille carillonneuse dans les étangs, au point de simuler la sonnerie des cloches.

La conclusion de l'ouvrage est qu'il y a au moins six stations lacustres dans le lac de Paladru, dont la longueur approximative est de 5,300 mètres, la largeur *maxima* de 1,000 mètres. En recherchant leur antiquité, M. Vallier ne pouvait se dispenser de discuter le

(1) *Etude critique et historique*, in-8° de 86 pages, accompagnée d'une petite carte du lac de Paladru et de gravures sur bois. Prix : 3 fr., chez Maisonville et Jourdan, à Grenoble

texte de Suidas (1) cité, à propos des lacustres allobroges, dans le remarquable ouvrage de M. Troyon : *Habitations lacustres dans les temps anciens et modernes,* et dont la *Revue* a publié un compte-rendu (2). J'ai rappelé également en deux circonstances le récit de Suidas sur les moyens qu'employait le César Caïus pour détruire les villages insulaires des Allobriges (3).

Mis en cause avec M. Troyon, qui n'est plus de ce monde, je me fais un devoir de prendre sa défense avec la mienne.

Or, ce chercheur infatigable n'a point affirmé que dans le passage de Suidas il fallût voir les Allobroges de notre pays. Il n'a fait assiéger et détruire par Jules César aucun de leurs villages lacustres. Il a simplement cité Suidas d'après M. Delacroix, de Besançon, qui pense que ces *Allobriges* sont des Gaulois du dialecte allemand, comme les Welsch sont les Gaulois du dialecte français (4).

Et de fait l'Anonyme de Ravenne mentionne dans la Gaule Belgique le nom de *Alobroges : Item juxta prætatam Galliam belgicam Alobroges, ponitur patria quæ dicitur Burgundia, quam Burgundiam secundam esse legimus Galliam*, etc. (5). On ne comprend guère le rôle joué ici par le mot *Alobroges,* que des variantes écrivent *Alobrites* et *Asobrites :* aussi plusieurs commentateurs l'ont cru interpolé ou peut-être déplacé de la Burgondie.

En face de ces incertitudes et des découvertes lacustres des lacs Léman et d'Annecy, j'avais pensé qu'il pouvait être réellement question de nos Allobroges dans le texte de Suidas, et les développements de M. Vallier viennent appuyer ma conjecture ; car « il ne met point en doute que ce ne soit la nation que Strabon et Polybe appellent aussi de la même manière et que les auteurs romains nomment *Allobroges*. » Il explique même comment on a pu confondre les idées de lac et de mer par la double acception que le mot *see* reçoit dans les idiomes germaniques. J'ajoute que si la supposition n'est pas à repousser même du lac de Paladru, qui a 5,300 mètres de longueur, elle est moins gratuite encore pour le lac d'Annecy qui a 15 kilomètres, pour le lac du Bourget, qui en a près de 19, et surtout pour le lac Léman qui en a 75, et dont la fluctuation est parfois très considérable.

L'attribution de ce fait aux luttes des Allobroges contre Jules César ne dépassait pas les bornes d'une simple probabilité. Néanmoins, la réaction pompéienne des Allobroges, dont j'ai constaté ailleurs les causes et le résultat, permet d'en faire une application plus directe (6). Un Lucius César a été chargé de maintenir les Allobroges dans la fidélité aux Romains pendant la campagne d'Alesia (7). Il n'est pas impossible qu'un Caïus César ait dû réprimer leur dernière levée de boucliers.

Le seul connu jusqu'à ce jour pour avoir porté ce nom du vivant de Jules César, est son fils adoptif, le fils de l'édile Octavius (1). Mais il n'avait alors que 16 ans et ne pouvait recevoir de commandement nominal. Il est vrai qu'il était assez précoce. A l'âge de 12 ans il avait prononcé à la tribune aux harangues, en plein forum, l'éloge funèbre de son aïeule Julie, sœur de Jules César, qui lui témoigna dès lors une tendresse toute paternelle. En entrant dans sa 17e année, l'âge militaire, il briguait déjà l'office de maître de la cavalerie contre deux consuls, Lépide et Antoine. Au camp de Munda il était le protecteur des Sagontius. A 18 ans il attendait à Apollonie, en Epire, son père adoptif pour l'accompagner dans les expéditions projetées contre les Daces et les Parthes, lorsqu'il apprit son assassinat et reçut l'assurance du dévouement des légions cantonnées dans ces quartiers.

Mais un fait vient couper court à toute supposition : Jules César, qui a fait parader son fils adoptif dans son triomphe sur l'Afrique, avec des récompenses militaires, *militaribus donis donatus,* qu'il n'avait pu encore mériter, l'eût fait, sans aucun doute, figurer dans son triomphe de la Gaule, célébré auparavant dans le même mois, si ce jeune homme avait pris la moindre part à l'expédition contre les Allobroges ; à moins que ce triomphe n'ait eu lieu avant le 23 septembre, jour anniversaire de sa naissance et de son entrée légale dans l'ordre militaire. Mais on sait que son protecteur Jules César n'était ni formaliste ni superstitieux comme ses compatriotes. En attendant que lumière se fasse, laissons de côté toute conjecture. Un fait est acquis à l'histoire. Trois inscriptions, celles de Turin, d'Asti et de Nîmes constatent le triomphe que Jules César a eu sur les Allobroges, ensuite d'une expédition dont ses commentaires ne disent pas un mot. Et César avait peut-être de très bonnes raisons pour ne pas tout raconter. Je ne désespère pas de rencontrer un jour l'inscription qui révèle le nom du lieutenant de César dans cette action ; de même qu'une inscription de Genève nous a appris qu'un de ses affranchis est venu terminer ses jours dans cette ville, probablement après l'assassinat de son patron à Rome (2).

L'erreur de date et de citation qui m'avait échappé au congrès de Chambéry a été rectifiée dans ma brochure sur *Alesia* (3), dont M. Vallier aurait dû tenir compte, l'ayant sous la main, lorsqu'il écrivait : « Tout le monde sait qu'en cette circonstance les Allobroges restèrent fidèles à la République romaine » (page 52). C'est précisément ce que j'ai établi par des preuves irréfragables contre la dissertation de M. Tessier (4). Tout le monde ! sauf encore MM. Fivel et de Saint-Genix dont M. Vallier semble néanmoins disposé à admettre « le brillant plaidoyer, » (page 57), pour faire « détruire la ville d'Ars par les soldats de César, se dirigeant vers le territoire des Mandubiens et combattant les peuplades hostiles qui devaient les harceler dans leur marche. » Passe encore pour Ars dans le département de l'Ain ; mais Ars sur les bords du lac Paladru en Dauphiné ne se trouvait pas sur la route des légions romaines entre la Côte-d'Or et la Savoie.

(1) *Scriptores rerum gallic.*, I, 821.

(2) *Revue savoisienne*, 1861, page 38.

(3) *Congrès scientifique de France*, 1863, page 526. *Les Fins, Bautas et Annessy.*

(4) *Habitations lacustres*, etc., page 168.

(5) *Scriptores rerum gallic.*, I, 120. *Cosmographia Ravennatis*, IV, 26-27.

(6) *Les Allobroges a propos d'Alesia*, 25-29. *Regeste genevois* (15).

(7) *De Bello gall.*, VII, LXV.

(1) Suétone, *C. Aug.* VII. *Cassiodori chronicon. Petarii rationarium temporum*, III. *Fasti consulares. Fasti consulares.*

(2) Spon, *Hist. de Geneve*, II, 310.

(3) *Les Allobroges à propos d'Alesia*, page 24, note 3.

(4) *Les Allobroges à propos d'Alesia*, 22-24-26-29-40.

Tout ceci ressemble bien à une tempête dans un verre d'eau. Mais M. Vallier prie son lecteur « de ne pas lui jeter la pierre pour les imperfections de son essai. Il espère, au contraire, qu'il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup..... disserté. »

En effet, « les petites querelles entretiennent l'amitié, » disait encore notre correspondant, à la fin d'une intéressante *Dissertation sur une colonne milliaire au nom de Constantin*, découverte à Saint-Paul-d'Iseaux. Nous ne pouvons oublier non plus que dans une étude très savante sur la chaussure du cheval de Mandrin, intitulée *Archéologie de contrebande*, M. Vallier a justifié, preuves en main, ce que la légende racontait des ruses du fameux contrebandier pour dépister la maréchaussée. Les souvenirs du faubourg de Bœuf, à Annecy, confirmeraient au besoin ces conclusions de l'auteur : « Ne traitons pas légèrement la tradition : c'est elle qui, tous les jours, nous apprend qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. »

C.-A. Ducis.

LE RÊVE

(D'après Uhland)

Malades et pâles figures
Errant dans le pays des fleurs,
Ces deux aimantes créatures
Ne devinaient pas les douleurs!

Leurs tendres baisers, leurs caresses
Ne rêvaient qu'heureux lendemains,
— Que la plus douce des jeunesses
Suivant le plus doux des chemins!

Deux cloches sonnent, ô mystère!
Le beau songe a fui sans retour;
Elle est seule en un monastère,
Lui, tout seul au fond d'une tour!

Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 2 mars 1867

PRÉSIDENCE DE M CAMILLE DUNANT

M. le *Président* donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative au concours des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris dans l'année courante. Il est decidé que la Société Florimontane déléguera deux de ses membres pour la representer à cette solennite

Il est donné ensuite lecture d'une autre circulaire concernant le Congrès paléoethnologique, convoqué à Paris pour la fin du mois d'août prochain.

M *Ducis* rapporte que dans la séance du 17 janvier de l'Academie imperiale de Savoie, à laquelle il assistait, M. le docteur Guilland, président, a saisi cette occasion pour renouveler par son organe, de la part de l'Académie, a la Societé Florimontane, les sentiments de confraternité scientifique et littéraire qui unissent les deux Societés, filles toutes les deux de l'Academie Florimontane de saint François de Sales et du président Favre.

La Société Florimontane reçoit avec un intérêt tout sympathique les témoignages de bons rapports entre deux Sociétés qui poursuivent le même but dans deux départements dont l'histoire est inséparable.

M. Ducis fait les communications suivantes : 1° Il a pu constater l'identité des découvertes faites dans plusieurs cimetières anciens de Saint-Jean-de-Belleville, des Allues, de Pralognan en Tarentaise, de Mont-Denis en Maurienne (Savoie), de Ventelon, de Venosc et d'Ornon autour du Bourg-d'Oisans (Isère), tous placés sur de hauts plateaux très découverts Les objets trouvés, qui consistent principalement en bracelets, fibules, agrafes, etc., sont tous en bronze et semblent constater une identité d'origine dans les races. Les vallées dont il s'agit communiquent par d'anciens chemins à travers les crêtes des montagnes et en dehors du système des voies romaines.

2° M. Ducis exhibe ensuite quelques dessins de tronçons de chemins romains taillés dans le roc et qu'on peut encore observer dans les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère. Il en resulte que la largeur du *currus* etait invariable; car l'espace entre les deux ornieres est toujours de 1m,35 — Ces observations feront l'objet d'un article spécial

M. *Revon* présente quelques observations sur differents objets trouvés près de Faverges dans des tombeaux burgondes superposés à des débris romains.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° Le *Globe*, journal géographique, organe de la Société de géographie de Genève; tome Ve, 1866; — 2° *Mémoires* lus à la Sorbonne : histoire, philologie et sciences morales; — 3° *Memoria sopra l'antica città di Gurulis vetus oggi Padria e scoperte archeologiche fattesi nell' isola in tutto l'anno* 1866; Cagliari; — 4 *Almanach de Genève;* don de l'Institut genevois; — 5° *Botanique : flore murale de la ville de Tlemcen (Algérie)*, par Pascal Jourdan; don de l'auteur; — 6° *La legende de la ville d'Ars en Dauphiné, sur les bords du lac de Paladru (Isère)*, par G. Vallier, don de l'auteur; — 7° *L'histoire et le Regeste genevois*, par l'abbe C.-A Ducis; don de l'auteur; — 8° *Copie de la Donation de la vallée de Chamonix à l'abbaye de Saint-Michel de la Clusa en Piémont, ordre de Saint-Benoît*, par Aimon comte de Genève et Gerolde son fils, in-12, accompagnée d'une reproduction photographique de l'original; don de M. Bonefoy, notaire à Sallanches; — 9° La *Perseveranza*, journal de Milan; — 10° L'*Esprit nouveau;* — 11° Le *Propagateur;* — 12° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture du departement de la Savoie; — 13° *Revue des Sociétés savantes des départements;* — 14° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 15° *Revue du Lyonnais;* — 16° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M. Caffe; — 17° Le *Mont-Blanc;* — 18° Le *Courrier de Savoie;* — 19° Le *Léman;* — 20° L'*Echo du Salève*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, Jules Philippe

Séance du 20 mars 1857

PRÉSIDENCE DE M C DUNANT

M. le *Président* donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la creation de collections scientifiques pouvant servir à l'enseignement spécial M le Ministre desirerait voir se former, dans chaque etablissement secondaire spécial, des collections comprenant des objets de zoologie, de botanique, de géologie, et voire même d'industrie se rapportant à la contrée où se trouve situe l'établissement Il s'adresse en conséquence aux Societés savantes; il fait un appel aux spécialistes qu'elles renferment, afin qu'ils prêtent leur appui à l'autorité universitaire pour la création des petits musées dont il s'agit.

La réunion arrête qu'il sera fait une réponse favorable à M. le Ministre, en lui faisant observer que toutes les collections qu'il désire voir se former, existent déjà depuis plusieurs années au Musée d'Annecy où elles sont consultées chaque jour par les élèves des établissements d'enseignement spécial.

M le Président fait connaître que M de Gauville, prefet de la Haute-Savoie, demande à faire partie de la Societé, et il propose de voter son admission M de Gauville est admis à l'unanimité.

M le *Secretaire* rappelle la mort récente d'un des membres correspondants de la Société, de M. le professeur Morlot, de Lausanne. Interprète des sentiments de la Societé, M le Secretaire exprime toute la douleur causee par cette perte aux collègues de l'éminent professeur, et il demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de ce tribut de regret paye à une confraternite de plusieurs années. Adopté.

M. *Revon* exhibe la belle collection d'antiquites du Musée, collection qu'il vient de classer par ordre chronologique dans l'une des nouvelles salles; il fait remarquer que pour faciliter les recherches, il a distingué les antiquités savoisiennes au moyen de leurs étiquettes qu'il a entourées d'un bord rouge; chacune de ces étiquettes contient les plus grands details sur l'objet qu'elle détermine, ce qui n'existe pas genéralement dans les musées des grandes villes et de Paris surtout

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, Jules Philippe

Le Directeur gérant, J. Philippe

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 25 avril 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Une charte inédite du XIIIe siècle et un article du Régeste genevois, par M. Jules Vuy. — La Sabaudia et les Sebagini, par M. C.-A. Ducis — Inscriptions de Saint-Jean-de-la-Porte, par M. C -A. Ducis — Bibliographie savoisienne, par M Jules Philippe. — Concours litteraires

UNE CHARTE INÉDITE DU XIIIe SIÈCLE ET UN ARTICLE DU RÉGESTE GENEVOIS

Un écrivain qui a conservé et popularisé bon nombre de documents sur l'histoire de nos contrées, s'exprime ainsi, après avoir consacré quelques lignes seulement au monastère de Bonlieu, près de Salenove :

« Les incendies et les irruptions des Bernois, qui ra-
« vagèrent ce monastère en 1536 et 1589, en ayant
« dispersé et dissipé les titres, il n'est pas possible de
« s'en procurer une connaissance plus exacte. »

Ce passage est textuellement emprunté aux *Mémoires ecclésiastiques* de *Besson* (1) ; en le reproduisant ici, comment serions-nous étonné des lacunes importantes que fait naître la perte des documents les plus anciens sur cette abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux, dont la fondation remonte à l'année 1160?

Nous éprouvons, d'un autre côté, d'autant plus de plaisir à mettre au jour une charte inédite qui se rapporte aux abbayes de Bonlieu (2) et de Sainte-Catherine (3), et qui remonte à la première moitié du XIIIe siècle (octobre 1242; juin 1243).

Le monastère de Sainte-Catherine, situé à une demi-lieue environ d'Annecy, sur la montagne qu'on nommait autrefois la montagne de Semine, et qu'on nomme aujourd'hui Semnoz, avait été fondé, en 1179, par Béatrice, fille de Guillaume Ier soit Villierme Ier, comte de Genève. Les premières religieuses qui s'établirent dans ce monastère étaient sorties de Bonlieu.

Comme Bonlieu, Sainte-Catherine était une abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux. Par exception à la règle commune (4), exception qu'expliquent d'anciennes traditions historiques, les religieuses de ces deux monastères n'étaient point cloîtrées ; elles appartenaient, en général, surtout celles de Sainte-Catherine, à de hautes familles (1).

Lorsque, dans le dernier siècle, une femme de roture, mère Madelain, fut élue abbesse de Sainte-Catherine (2), ce fut tout un événement; les nouvelles idées pénétraient partout. La Providence voulut que la dernière abbesse du monastère fut précisément celle qui avait été choisie en dehors de la noblesse.

Il paraîtrait, d'après la charte que nous publions aujourd'hui, et qui n'est qu'un fragment d'un document plus étendu, que, de bonne heure, des contestations prirent naissance entre ces deux monastères.

Le chapitre général de l'archevêché de Vienne avait été appelé à s'en occuper; il avait désigné, pour statuer sur les prétentions contraires de ces deux couvents de femmes, les abbés des monastères de Chassagne, dans la Bresse (3), et du Miroir, dans le Châlonnais (4).

Bonlieu soutenait avoir un droit de suprématie sur Sainte-Catherine ; les deux parties élevaient, en outre, l'une contre l'autre, des demandes que nous ne connaissons pas, et qui figuraient très probablement dans la partie du parchemin original qui ne nous est point parvenue.

Enfin, après de longues discussions devant les juges commis par le chapitre général, après de longs débats sur les divers chefs de contestation *(causa... diucius agitata)*, les parties avaient, l'une et l'autre, consenti à accepter ces deux juges comme arbitres, leur laissant ainsi toute latitude pour terminer les différends qui existaient entre elles, et promettant d'avance de s'en remettre entièrement à la sentence arbitrale qui serait rendue. C'était un mode de procéder très fréquent dans le moyen-âge et qui a eu, dans la pratique, des avantages incontestables.

Les deux arbitres décidèrent, par gain de paix, que les religieuses de Sainte-Catherine paieraient à celles de Bonlieu, trente livres de Genève, somme élevée pour la première moitié du XIIIe siècle, et que, moyennant le paiement de cette somme, le monastère de Sainte-Catherine ne serait point, à l'avenir, considéré comme une

(1) P 143.

(2) Besson, *Memoires ecclésiastiques*, p 127, 143 Grillet, *Dictionnaire, Introduction*, p 137.

(3) Besson, *Memoires ecclésiastiques*, p 130

(4) *Constitutions et instructions synodales de saint François de Sales, mises en ordre et augmentées par Jean d'Aranton d'Alex* Annecy, 1668, p 130.

(1) Jacques Replat, *Bois et Vallons*, p. 63.

(2) Jacques Replat, *Bois et Vallons*, p. 81, 82.

(3) Guichenon, *Bibliotheca sebusiana*, Centurie II, chap. 45 et 97. — Guichenon, *Bresse et Bugey*, 2e partie, p. 33 *Preuves*, p. 94

(1) Guichenon, *Bibliotheca sebusiana*, Centurie I, chap 53.

filiale de celui de Bonlieu, toutes les autres demandes respectives des parties étant, d'ailleurs, compensées.

Cette décision fut revêtue par les arbitres de l'autorité du chapitre général ; en vertu de la même autorité, ils prononcèrent l'excommunication contre toute personne qui, directement ou indirectement, par elle-même ou par autrui, tenterait d'invalider cette sentence ou créerait des obstacles, des empêchements à son exécution.

Les deux parties promirent, sous la foi du serment, d'observer la décision des arbitres, à peine de parjure et d'une amende de trente livres viennoises.

Suivant l'usage, chacune d'elles donna des garants pour assurer l'exécution fidèle de la sentence. Le garant des religieuses de Bonlieu fut l'abbé de Bonmont, monastère situé sur le territoire vaudois, dans l'ancien diocèse de Genève (1) ; celui des religieuses de Sainte-Catherine, l'abbé de Saint-Sulpice, monastère situé dans les montagnes du Bugey, non loin de Saint-Rambert et des frontières du Valromey (2). On le voit, les arbitres et les garants appartenaient, comme les parties elles-mêmes, à l'ordre de Citeaux.

Cette sentence fut rendue, en octobre 1242, dans une localité souvent citée, à Ambérieux, qui nous rappelle, entre autres, le souvenir des Burgondes et de la loi Gombette.

La somme de trente livres de Genève n'ayant pas été payée comptant à l'abbaye de Bonlieu, les arbitres désignerent, toujours de l'autorité du chapitre général, les abbés de Saint-Sulpice et d'Hautecombe (nous retrouvons encore ici une abbaye cistercienne), pour assurer l'exécution de la sentence et pour en remettre une expédition, munie de leurs sceaux, aux religieuses de Sainte-Catherine, dès qu'elles auraient payé à celles de Bonlieu la somme de trente livres de Genève.

Dans le mois de juin 1243, les abbés de Saint-Sulpice et d'Hautecombe constatèrent, par l'apposition de leurs sceaux au bas de la sentence arbitrale, le paiement de ces trente livres de Genève.

C'est une partie de cette charte, la seule, à notre connaissance du moins, qui nous soit parvenue, que nous publions aujourd'hui.

Tel est le résumé de ce parchemin intéressant qui n'est pas sans valeur historique. Le commencement de la charte devait contenir d'autres renseignements, en particulier, la nomination des deux juges par le chapitre général, peut-être aussi l'exposé des prétentions des deux monastères. Malheureusement, le parchemin a été lacéré ; la partie de la charte que nous venons d'analyser nous est seule connue.

Avant d'étudier cette charte sur un point spécial relatif au Régeste genevois, disons quelques mots de l'histoire de ces deux abbayes qui appartenaient au même ordre, dont l'une fournit les premières religieuses de l'autre, qui se querellèrent ensuite sur une question de suprématie, qui furent enfin réunies dans le XVIIIe siècle, pour finir ensemble quelques années plus tard.

L'abbaye de Bonlieu, spécialement protégée par les familles puissantes de Salenove et de Viry, ne manquait pas d'importance à une époque où la principale voie de communication de nos contrées avec le midi avait lieu de Genève par Frangy et Salenove.

Lorsque les sœurs de Sainte-Claire quittèrent Genève, en 1535, elles reçurent l'hospitalité des religieuses de Bonlieu.

Dans le siècle suivant, saint François de Sales avait eu l'idée de transférer à Annecy le monastère de Sainte-Catherine, et à Rumilly, vieille capitale de l'Albanais, celui de Bonlieu (1). Ce projet ne se réalisa point.

Dix-huit ans après la mort de l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote,* d'après Grillet (2), vingt-six ans, d'après Besson (3), les religieuses de Bonlieu furent transférées dans la ville d'Annecy.

Durant bien des années, il fut, dès lors, question de réunir en une seule abbaye, dans la cité *florimontane,* ces deux monastères qui se trouvaient, l'un et l'autre, de la filiation de Clairvaux. Ce projet fut soumis, dès l'année 1756, à un minutieux examen ; enfin, après la mort de l'abbesse de Sainte-Catherine, en 1770, la question fut reprise.

Après de longs pourparlers et de longues négociations entre le ministre d'Etat de Sa Majesté sarde, l'évêque de Genève, les abbés de Clairvaux et de Tamié, les religieuses de Bonlieu et de Sainte Catherine, convoquées en assemblée générale, dans leurs abbayes respectives, procédèrent à une votation solennelle, selon les formes canoniques, et se prononcèrent, non sans peine, en faveur de l'union des deux monastères.

Le décret définitif de l'union de Bonlieu et de Sainte-Catherine remonte au mois d'octobre 1772.

Dans le commencement de l'année 1773, les religieuses de Sainte-Catherine descendirent, un jour, de grand matin, à Annecy, et furent introduites dans l'abbaye de Bonlieu dont elles firent partie intégrante jusqu'à l'époque de la révolution française, où la communauté réunie fut supprimée (4).

Le monastère de Sainte-Catherine datait, comme nous l'avons dit, de 1179. Fondé par une princesse de la maison de Genève, à peu de distance de la capitale du Genevois, sa destination essentielle, et, en quelque sorte, son but principal étaient de servir de lieu de sépulture aux princes de la maison de Genève (5). Voici comment s'expriment, à ce sujet, les deux savants bénédictins qui, il y a plus d'un siècle et demi, firent un voyage scientifique d'une durée de six ans, visitèrent environ cent évêchés, plus de huit cents abbayes, et, recueillant avec une persévérance infatigable, avec un zèle digne des plus grands éloges, une foule de renseignements, de matériaux, d'inscriptions, de chartes, de documents, rendirent aux études historiques des services signalés (6) :

« L'après-dîné, nous fûmes aux abbayes de Bonlieu « et de Sainte-Catherine, toutes deux de l'ordre de Ci- « teaux. Celle-ci est à une petite demie-lieue d'Annecy,

(1) *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande,* tome XII, p. 211.

(2) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congregation de St-Maur,* Paris, 1717, tome I, p. 239. Guichenon, *Savoie,* tome IV, p. 32, 35, 70, etc. Guichenon, *Bresse et Bugey,* continuation de la seconde partie, p. 201. *Preuves,* p. 242 et suivantes. *De Lyon à Seyssel,* p. 491.

(1) *Memoire pour la réformation des religieux et religieuses.*

(2) Grillet, *Dictionnaire, Introduction,* tome I, p. 137.

(3) Besson, *Mémoires ecclesiastiques,* p. 143.

(4) *Manuscrits de Mgr Biord.*

(5) Besson, *Mémoires ecclesiastiques,* p. 130, 131. Grillet, *Dictionnaire, Introduction,* tome I, p. 137

(6) *Voyage littéraire,* déjà cité, tome I, préface.

« sur une haute montagne, d'où l'on découvre toute la « ville. Lorsque nous y arrivâmes, les religieuses, qui « ne gardent point la clôture, étaient à la promenade, « et ne revinrent que le soir; mais madame de Saint- « Thomas, qui en est l'abbesse, nous y reçut, et nous « donna toute la satisfaction que nous pouvions désirer; « elle nous fit voir un ancien martyrologe dans lequel « ses religieuses lisent tous les jours au chapitre lors- « qu'elles annoncent la fête des saints du jour suivant, « car elle ne veut pas qu'elles lisent dans un martyro- « loge imprimé. Elle nous mena aussi à l'église, où « l'on voit sous un portique un tombeau élevé, avec « cette inscription : *Hic jacet felicis memoriæ piissimus « Willelmus Gebennarum comes, hujus abbatiæ insi- « gnis benefactor, et pater Beatricis a Sabaudia ejus- « dem abbatiæ fundatricis in capitulo recumbentis.* Il y « a aussi le tombeau d'un bienheureux Guigue, parent « de la fondatrice, à qui les peuples ont grande dé- « votion. Je ne doute point que ce ne soit le tombeau « de Guigo ou de Guy de Genève, évêque de Langres, « enterré à Sainte-Catherine, dont il est question dans « le martyrologe de cette abbaye, l'onzième des calen- « des de décembre. Avant de sortir de Sainte-Cathe- « rine, l'abbesse nous donna à soupé avec un des petits « neveux de saint François de Sales, et voulut nous « retenir à coucher; mais comme nous avions affaire à « Annecy, elle nous donna des chevaux pour nous « en retourner (1). »

En effet, le père de la fondatrice du monastère de Sainte-Catherine, fut enseveli dans l'établissement religieux créé par sa fille. Un auteur contemporain (2) nous apprend même qu'il y a trente ans environ, le tombeau du bienheureux Guillaume Ier, comte de Genève, père de la fondatrice, existait encore à Sainte-Catherine, ainsi que les mausolées de trois de ses enfants. C'était bien, comme l'avaient présumé les deux savants bénédictins dans leur course rapide à Sainte-Catherine, le tombeau de Guy de Genève, évêque de Langres, qui se trouvait près de ceux de son père, de ses oncles, de son aïeul. C'est là que fut enseveli également Robert de Genève, évêque de Genève, frère de l'évêque de Langres; c'est là que se trouvaient aussi les tombeaux de plusieurs autres princes de cette antique et respectable famille des comtes de Genève.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, une princesse de la même famille fut, durant bien des années, supérieure du monastère de Sainte-Catherine, et gardienne directe des tombeaux de ses parents et de ses ancêtres. Je fais allusion à Agathe de Genève, à laquelle les documents contemporains donnent tour à tour la qualification d'*abbatissa de monte, abbatissa de montana* (3).

La qualification de cette abbaye varia, en effet, à plusieurs reprises; saint François de Sales la qualifie d'*abbatia sanctæ Katharinæ prope urbem Anicii* (4), abbaye de Sainte-Catherine près de la ville d'Annecy.

L'auteur contemporain que nous avons déjà cité, M. Jacques Replat, nous apprend qu'elle reçut plus tard le titre pompeux de *royale abbaye de Sainte-Marie du mont de Sainte-Catherine du Semnoz* (1).

Dans un terrier, du comte Pierre, du XIVe siècle, elle est qualifiée d'*abbatia montis, abbatia montis prope nessier burgum,* abbaye du mont, abbaye du mont près d'Annecy le bourg (2).

Le nom d'abbaye du mont disparut peu à peu et fit place à celui de *Sainte-Catherine*. On l'appelait quelquefois *Sainte-Catherine du mont*. Notre document, le plus ancien, je crois, que l'on possède sur cette abbaye, qualifie les religieuses de Sainte-Catherine de *moniales de Montanea, religieuses de Montagny*. En effet, dans l'origine, cette abbaye était appelée *abbatia de Montanea, abbaye de Montagny,* ou, plus brièvement encore, *la Montagny,* suivant les expressions du vieux langage français, qui étaient encore en usage dans le XIVe siècle.

On sait que toutes les chroniques manuscrites des divers monastères de Genève n'ont pas survécu aux révolutions du XVIe siècle. La destruction de ces précieux documents qui auraient jeté tant de jour sur l'ancienne histoire de Genève, est des plus regrettables, et ne nous explique que trop l'existence d'une foule de lacunes dans nos annales.

Un des chercheurs les plus infatigables de notre temps, un savant italien, M. Cibrario, ancien ministre de l'instruction publique, découvrit, il y a un certain nombre d'années, dans les combles de l'hôtel-de-ville de Thonon. et fit imprimer une vieille traduction française d'un fragment de la chronique de Saint-Victor. Dès lors, M. Edouard Mallet a publié, en l'accompagnant de notes savantes, le texte original de ce fragment, tel qu'il résulte de deux copies du XVIe siècle, qui se trouvent dans les archives de Genève; Guichenon paraît avoir eu en mains une copie latine de ce même fragment qui est connu sous le nom de *fasciculus temporis*.

Cette chronique s'exprime ainsi, à la date du 22 mai 1308 : « A. D. MCCCVIII, die mercurii in vigilia ascen- « sionis Domini, XXII mensis maii, videlicet XI kal. « mensis Junii, obiit illustris vir D. Amedeus comes « Gebenn. apud lu Bacho, et die veneris sequenti fuit « sepultus apud *la Montagny*. »

M. Edouard Mallet ignorait ce qu'était *la Montagny* soit *le monastère de Sainte-Catherine sur Annecy ;* aussi, dans son commentaire, s'est-il abstenu de donner, sur ce point, aucune explication, et il a eu raison.

Les éditeurs du Régeste genevois, MM. Lefort et Lullin, après avoir reproduit, en français, un résumé du passage cité plus haut, et imprimé textuellement le passage lui-même, ont ajouté les explications suivantes sur lesquelles nous nous arrêterons quelques instants pour discuter la valeur historique de l'hypothèse mise en avant par les deux écrivains que nous venons de citer :

« Le Bachet dont il est parlé dans cet article, disent- « ils, devait tirer son nom d'un bac sur le Rhône ou « sur la Laire, non loin du mont Vuache, car on voit « par le traité ci-dessus du quatre septembre 1307, « que le comte de Genevois résidait alors dans son châ- « teau du Vuache. Quant à la localité de Montagny où « il fut enseveli, ce devait être une maison forte du

(1) *Voyage littéraire,* déjà cité, tome I, p 242, 243.

(2) Jacques Replat, *Bois et Vallons,* p 59.

(3) Voir, entre autres, *Memoires de la Societé d'histoire de Geneve,* tome VII, p. 307; tome XIV, p 404, 405

(4) *Etat de l'Eglise de Geneve.*

(1) Jacques Replat, *Bois et Vallons,* page 58.

(2) Charte inédite du 27 mars 1381

« comte bâtie sur un monticule situé au bord du Rhône, « près de Chancy, rive gauche de la Laire. L'existence « de cet ancien château dont il ne reste aucunes tra- « ces, avait déjà été signalée par *Gaudy, Promenades « historiques,* II, page 117. Voyez aussi *Indicateur « d'histoire suisse,* 1858, page 46, et *Lettre de M. Henry « Fazy relativement au retranchement de Jules César,* « dans *Revue archéologique,* décembre 1860. »

Sans faire aux éditeurs du Régeste genevois un reproche d'avoir ignoré ce qu'était *la Montagny*, il nous sera permis de critiquer leur explication en elle-même, comme si nous ne savions pas que *la Montagny* ou le monastère de Sainte-Catherine était le lieu habituel de sépulture des princes de la maison de Genève, depuis la fondation de cet établissement religieux.

Un premier point nous frappe tout d'abord dans cette explication, c'est celui-ci : A l'époque de la mort du comte Amé II, et, en général, durant le moyen-âge, c'était un usage constant d'ensevelir dans une église, spécialement dans l'église d'un monastère, les princes des familles souveraines. Nous venons de rappeler que Sainte-Catherine était le lieu habituel de sépulture des princes de la famille de Genève ; plusieurs princes de la même famille furent ensevelis dans la chartreuse de Pomiers (1) qui devait son origine à un comte de Genève et dont la fondation remontait précisément à la même année que celle de la fondation de Sainte-Catherine. Antonie de Genève, femme de Hugues de Viry, fut ensevelie dans l'église de Bonlieu (2). L'épouse du comte Amé II, Agnès de Châlons, qui atteignit une si grande vieillesse, choisit sa sépulture dans l'église des frères mineurs de Genève (3). Il serait facile de multiplier ces exemples.

En tenant compte de cet usage constant, comment est-il possible d'admettre, si l'on veut rester dans la vérité historique, que, pour l'ensevelissement du comte Amé II, on ait fait, à ce sujet, abstraction complète des mœurs et des habitudes de son temps? Comment croire que, seul de sa famille, il n'ait pas été enseveli dans une église, ainsi que ses ancêtres, ainsi que ses successeurs?

Montesquieu a dit, avec beaucoup de raison, dans l'*Esprit des Lois :*

« Transporter dans des siècles reculés toutes les « idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'er- « reur celle qui est la plus féconde. »

Les éditeurs du Régeste genevois transportent, dans le commencement du XIVe siècle, des idées qui peuvent avoir cours dans le XIXe, mais qui sont inadmissibles, de tous points, si l'on veut ne pas oublier qu'il s'agit, dans cette question, de l'année 1308.

Ce premier motif, à lui seul, aurait dû faire écarter, par les éditeurs du Régeste genevois, l'hypothèse que nous examinons en ce moment.

Il y a plus; à l'époque de la mort du comte Amé II, le vingt-deux mai 1308, une guerre des plus acharnées et des plus cruelles régnait, depuis plus de six ans, dans nos contrées (4). D'un côté, le comte de Savoie et ses alliés, parmi lesquels figuraient les citoyens et habitants de la ville de Genève et de son mandement ; de l'autre, Béatrice, dame de Faucigny, fille du comte Pierre de Savoie, Hugues, dauphin de Viennois, et leurs alliés, au nombre desquels se trouvaient Amé II, comte de Genève, le sire de Gex et les exilés genevois.

Cette guerre de six ans, qui fut une grande calamité pour notre pays, avait eu pour cause le fait que Béatrice, dame de Faucigny, avait, sans le consentement du comte de Savoie, cédé à Hugues, dauphin de Viennois, son neveu, les châteaux, les villes, bourgs et fiefs, qu'elle possédait dans le Faucigny et dans le territoire qui s'étend de Seyssel à Fribourg. De son côté, du chef de Béatrice, sa grand'mère, fille du comte Pierre, le dauphin élevait des prétentions sur un certain nombre de seigneuries, et même sur l'ensemble du comté de Savoie. Ces prétentions opposées étaient d'une haute importance ; aussi la guerre fut-elle, des deux parts, terrible, acharnée, impitoyable.

C'est alors qu'éclata, dans Genève, le 6 juin 1307, la plus grande guerre civile que cette cité ait connue ; le parti de Savoie, dans les bras duquel s'étaient jetés les citoyens de la vieille ville, fut complétement vainqueur. Avant et après cette journée, nombre de châteaux, notamment dans les environs de Genève, furent détruits, et les campagnes souvent ravagées (1).

Amé II, comte de Genève, prit, aussi longtemps qu'il vécut, la part la plus active à ces sanglantes luttes qui ne se terminèrent que quelques mois après sa mort, par un traité de paix signé à Montmélian, et dans lequel Guillaume, comte de Genève, son fils, intervint comme médiateur. Les six dernières années du comte Amé II furent, on peut le dire, un combat continuel.

Au milieu d'événements aussi graves, lorsque le comte Amé II était, en quelque sorte, toujours sous les harnais, les éditeurs du Régeste genevois concluent, du fait qu'il s'était rendu au Vuache, le 4 septembre 1307, pour y signer un traité d'alliance, qu'il a dû y rester immobile durant plus de huit mois et y mourir tranquillement le 22 mai 1308.

Ce raisonnement ne nous paraît fondé ni au point de vue de la logique ni au point de vue de l'histoire ; il serait bien difficile, à notre avis, de le justifier sous ces deux rapports.

Même en temps de paix, jamais un comte de Genève n'a fait un pareil séjour dans le château du Vuache ; un séjour d'une telle durée, dans les circonstances que nous venons de rappeler, n'a aucun caractère de vraisemblance en sa faveur.

Encore un motif qui, à lui seul également, devait faire rejeter comme inadmissible l'hypothèse de MM. Lefort et Lullin.

Les mêmes écrivains ajoutent que *la localité de Montagny*, où le comte Amé II *fut enseveli, devait être une maison forte de ce prince, bâtie sur un monticule situé au bord du Rhône, près de Chancy, rive gauche de la Laire.* Cette explication ne nous paraît pas davantage satisfaisante.

En effet, aucun document ne parle, à propos de l'éminence de Montagny, près de Chancy, d'un château du comte de Genève, notamment en l'année 1308, date de la mort du comte Amé II. Il n'y a même, au sujet de

(1) Grillet, *Dictionnaire,* tome III, page 184.

(2) Jacques Replat, *Bois et Vallons,* page 130.

(3) Lèvrier, *Chronologie,* etc., tome I, page 189.

(4) .... « *Guerra maxima per sexennium debellata.* » Wurstemberger. Peter der Zweite, tome IV, p. 522.

(1) Fragments de la chronique de saint Victor *(Fasciculus temporis),* dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève,* tome IX, p. 300 et suivantes.

l'existence d'un château sur cette éminence, qu'une vague tradition populaire plus ou moins incertaine, plus ou moins contradictoire. Gaudy, qui en parle dans ses *Promenades* (1), nous dit qu'*aucun souvenir historique de quelque intérêt ne se rattache à cette localité.* Un savant français passant en chemin de fer sur la rive droite du Rhône, a supposé que cette éminence de Montagny était un reste du fameux retranchement de Jules César; M. Henry Fazy, dans la *Revue archéologique* (2), nous apprend qu'on y a trouvé un tombeau qui semble remonter à l'époque celtique.

Ajoutons, en outre, et cette remarque a son importance, que, depuis longtemps, le monastère de Saint-Victor avait considérablement augmenté le nombre de ses possessions, dans les environs de Genève. Sans avoir précisément l'ensemble des attributs de la souveraineté sur un territoire fort étendu, il était, en fait, en l'année 1308, à peu près souverain, si l'on en excepte le droit de glaive ou d'exécution capitale, que le comte de Genève s'était spécialement réservé. Telle était, en particulier, sa position pour ce qui concernait la plus grande partie de la contrée qui, dans des temps plus anciens, était appelée *Champagne* (3) et s'étendait du Rhône au Salève, comprenant la presque totalité du territoire entre l'Arve et le mont Sion.

Les populations de ce territoire avaient trouvé, sous la protection du puissant monastère, un allégement des plus grands aux charges féodales qui pesaient lourdement alors sur les habitants des campagnes, charges qui furent maintenues, sans aucun changement, par les Bernois, au moment où ils occupèrent nos contrées.

Par une convention intervenue le 20 juin 1302, entre le monastère de Saint-Victor et le comte Amé II, c'est-à-dire, environ six ans avant la mort de ce prince, le comte Amé II et Agnès de Châlons, son épouse, avaient renoncé, dans les limites que nous venons d'indiquer, aux droits qu'ils pouvaient avoir sur ce territoire. La transaction du 20 juin 1302 était la suite et le couronnement d'une série de transactions antérieures, c'était le résultat d'un travail plus que séculaire.

La renonciation du comte Amé II portait, entre autres, sur un certain nombre de villages du canton actuel de Genève (Chancy, Avully, Seizegnin, Laconnex, Troinex, Landecy, etc.); elle s'appliquait aussi à la paroisse de Malagny, située précisément dans le voisinage de Chancy, sur cette rive gauche de la Laire dont parlent les éditeurs du Régeste genevois.

Ainsi, depuis quelques années à peine, l'éminence de Montagny avait cessé, pour ainsi dire, de faire partie du comté de Genevois.

Encore, à ce point de vue, est-il possible de considérer comme sérieuse l'hypothèse de MM. Lefort et Lullin, d'après laquelle le comte Amé II aurait été enseveli sur un territoire qui lui était devenu à peu près étranger?

Nous reproduisons, en terminant, le texte original du parchemin auquel le travail qui précède doit son origine.

Mars 1867. JULES VUY.

---

(1) Tome II, pages 117, 118.

(2) Année 1860, tome II, page 434

(3) Le nom de *Champagne* s'applique particulièrement aujourd'hui à une partie du territoire genevois, située sur la rive gauche du Rhône.

(Sentence arbitrale rendue à Ambérieux par les abbés des monastères du Miroir et de Chassagne, entre les religieuses de Bonlieu et celles de Sainte-Catherine du Mont, en octobre 1242. *Déclaration faite par les abbés de Saint-Sulpice et d'Hautecombe, en juin* 1243.)

..... Nos j. de miratorio et p. de Cassanea dicti abbates notum facimus universis presentes litteras inspecturis. quod in causa que vertebatur inter priorissam et moniales de bono loco ex una parte et priorissam et moniales de montanea ex altera. essemus dati judices a capitulo generali. et causa ipsa tam super filiacione quam moniales de bono loco a monialibus de montanea requirebant quam rebus aliis super quibus utraque pars se invicem inpetebat coram nobis fuisset diucius agitata. tandem ambe partes in nos taliter compromiserunt quod qualitercunque sive judicio sive composicione dictam causam duxeremus. terminandam ratum stabile atque firmum perpetuo permaneret Nos igitur dictam causam pro bono pacis sic arbitrando duximus terminandam quod moniales de montanea de bonis suis dent monialibus de bono loco triginta libras Gebenensis monete. et sic rebus quas a se inviscem requirebant compensatis moniales de montanea tam a filiacione quam rebus aliis quas ab ipsis moniales de bono loco requirebant. remaneant perpetuo libere quiete penitus et immunes. Hanc autem composicionem confirmantes auctoritate capituli generalis. eadem auctoritate excommunicamus omnem personam que per se vel per alium contra venerit. vel impedimentum apposuerit. per quod dicta composicio minus pacifice conservetur. Hec etiam composicio arbitrando sic facta. fuit vallata prestito ab utraque parte ad sancta dei evangelia juramento. et pena triginta librarum vienensis monete. et datis fidejussoribus. m. abbate bonimontis ab illis de bono loco. et b abbate sancti sulpicii ab illis de montanea. qui abbates tenentur ipsam composicionem in suo robore conservare. et a parte contra veniente incurretur perjurium et pena apposita committetur. Actum anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo secundo. mense octobris apud ambairiacum.

Quia vero dicte triginta libre Gebenensis monete monialibus de bono loco persolvende non fuerunt ibi solute. venerabilibus in Christo patribus b. de sancto sulpicio et R. de altacomba abbatibus, injungimus auctoritate capituli generalis ut istam composicionem sic factam et in scriptis redactam. sigillorum suorum munimine roboratam. tradant monialibus de montanea. cum ab ipsis dicte triginta libre Gebennensis monete. monialibus de bono loco fuerint persolute.

Nos vero b de sancto sulpicio et R. de altacomba dicti abbates ad mandatum predictorum de miratorio et de Cassanea abbatum hanc composicionem in scriptis redegimus et solutis triginta libris Gebennensis monete. eam monialibus de montanea tradidimus cum nostrorum apposicione sigillorum in testimonium *predictorum*.

Actum anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo tercio. mense junio.

(D'après l'original sur parchemin appartenant à M. le comte de Genève de Boringe. Le sceau a disparu; on en voit encore la trace sur le parchemin. Le parchemin ayant été coupé, le commencement de la charte manque. Au dos est écrit Montagny)

LA SABAUDIA & LES SEBAGINI

M. Auguste Bernard a soulevé, il y a quelques mois, une question très intéressante pour l'histoire ethnographique de nos contrées, sur un peuple inconnu de la Narbonnaise. La *Revue savoisienne* a reproduit, en octobre 1866, ce travail auquel l'auteur a donné depuis une extension plus considérable en le publiant en brochure.

Le dernier mot ne paraît pas avoir été dit encore sur ce problème. Il est utile de l'étudier sous toutes ses faces successivement.

I

Je n'ouvrirai pas cette étude sur la *Sabaudia* par l'inscription de Meysery en Chablais, comme l'a fait

M. Lapaume, professeur à la faculté de Grenoble (1). Déjà, en 1730, Spon avait rectifié la lecture erronée de Guichenon (2), et M. A. Turretini l'a publiée avec plus d'exactitude encore (3) :

AVGARABADIA[A]
PARTHIC

Doivent se lire *Augusto, Arabico, Adiabenico, Parthico* : Ce sont les titres des victoires de l'empereur Septime Sevère. Le mot *Sabadia* ne peut s'y reconnaître.

Le premier auteur qui parle de la *Sapaudia* est Ammien Marcellin qui, en 355, décrivait ainsi le cours du Rhône à sa sortie du lac Léman : *Unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos, longeque progressus Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem et emensus spatia flexuosa, Ararim, quam Sauconnam adpellant..... suum in nomen adsciscit* (4). « De là, sans aucun dommage, il coule à travers la Savoie et les Sequanes, et, s'avançant au loin, il borde sur sa gauche la province Viennoise, sur sa droite la Lyonnaise, puis, après un parcours sinueux, il absorbe l'Araris qu'on appelle Saône. »

L'exacte précision de la limite formée par le Rhône entre la Viennoise et la Lyonnaise, est un motif de plus d'apprécier la valeur de *per Sapaudiam et Sequanos*, que j'ai traduit non par « entre » mais par « à travers, » comme l'avait déjà fait M. de Vignet (5). Le diocèse de Belley, suffragant de Besançon, et qui représentait une cité romaine de la grande Séquanaise, comprenait, sur la rive gauche du Rhône et la droite du Guiers, une zone marquée à l'est par l'arête du Mont-du-Chat et de l'Epine entre Chanaz et les Echelles (6).

Ce fait géographique avait son correspectif dans l'extension de la *Sapaudia* sur la droite du Rhône. La *Notice des Dignités de l'Empire* mentionne le préfet de la flotte des Barcariens à Iverdun de Savoie (7) :

Præposituræ magistri militum præsentalium a parte peditum :

. . . . . .

In provincia Gallia riparensi
Præfectus classis fluminis Rhodani Viennæ sive Arelati
Præfectus classis barcariorum Ebreduni Sapaudiæ
Præfectus militum muscularioruni Massiliæ Græcorum
Tribunus cohortis primæ Flaviæ Sapaudiæ Cularone

Un peu plus loin :

Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Segolaunorum.

En français :

Sous le commandement du maître des soldats présents dans la division de l'infanterie :
Dans la province dite Gaule riveraine
Le préfet de la flotte du fleuve du Rhône à Vienne ou à Arles
Le préfet de la flotte des bateliers d Iverdon de Savoie
Le préfet des sapeurs à Marseille des Grecs
Le tribun de la première cohorte de la legion Flavienne de Savoie [à Grenoble
—
Le prefet des Sarmates gentils dans la contrée des Segalau- [niens (8).

Deux villes ont porté le nom d'*Eberodunum, Ebrudunum*, etc., dans la notice des Gaules et les Itinéraires dit d'Antonin, de Théodose et des Vases Apollinaires : ce sont Embrun dans les Hautes-Alpes et Iverdun sur les bords du lac de Neuchâtel.

M. Auguste Bernard pense qu'il s'agit ici d'Embrun. Mais si la Durance n'est pas encore navigable aujourd'hui dans les Hautes-Alpes, malgré les progrès de la canalisation, il n'est pas probable qu'elle le fût il y a seize siècles, et encore moins qu'Embrun fût le centre de cette administration. Du reste, à supposer qu'à cette époque la Durance devint navigable dans les Basses-Alpes, ce service très accessoire se serait rattaché à celui du Rhône, comme en dépendaient probablement les radeliers de l'Isère, *ratiarii*, mentionnés dans l'inscription de Saint-Jean-de-la-Porte. Car la cohorte de Savoie à Grenoble, le premier des dix corps formant la légion Flavienne, n'était point chargée du service des barques, pas plus que le corps des Sarmates cantonné dans le pays des Ségalauniens ou de Valence.

Il fallait donc en revenir à Iverdun dans le canton de Vaud. Ne pouvant se résoudre à trouver une partie de la *Sapaudia* dans l'Helvétie, deux auteurs, dont les conjectures n'ont pas encore été publiées, avaient pensé chercher l'*Ebredunum* sur les bords du lac Léman. Une inscription de Genève nous fait également connaître les radeliers du Rhône supérieur, *ratiariorum superiorum* (1), et dont les embarcations devaient passer au bas d'Ivorne, détruit en 1594.

Ivoire, Evian, Ivorne semblent avoir quelque rapport philologique avec Iverdon. Il est vrai que le premier se traduit dans les chartes du moyen-âge par *Aquaria*, le second par *Aquianum*, le dernier par *Evurna*. Mais comme à la même époque Iverdon se traduisait par *Iverdunum*, la transformation qu'il avait subie d'*Ebredunum*, pouvait faire conjecturer que les autres noms, surtout *Evurna*, l'avait subie également, et qu'à l'époque romaine une de ces localités aurait porté le nom d'*Ebredunum*. Mais il ne me paraît pas possible d'en faire l'objet d'une affirmation. Car, le nom générique *dunum*, lorsqu'il ne s'est pas conservé presqu'en entier comme dans *Eberodunum*, Iverdun, *Minnodunum*, Moudun, qu'on écrit aujourd'hui Iverdon et Moudon, a dû se contracter en une syllabe forte et longue, dont le son a pour base l'*u* ou l'*o*. Ainsi *Augustodunum* et *Ebrodunum* ont fait Autun et Embrun ; *Lugdunum* et *Noviodunum* sont devenus Lyon et Nyons. *Chabreduнum* s'est transformé en Chevron. Or, les syllabes finales d'Ivoire et d'Ivorne sont muettes et celle d'Evian a dû avoir pour base primitive un *a* qu'on retrouve dans *Avianum, Aguianum*, sa plus ancienne forme latine.

On a cité encore Eydiez près le Bouveret. Mais le nom se rapproche plus d'*œdes* que *Ebredunum*.

L'amour-propre national, ingénieux à ne trouver la *Sapaudia* que dans le vieux duché de Savoye, a pu mettre en avant Bourdeau sur le lac du Bourget. Or, son étymologie *Bourd, eau*, habitation près de l'eau (2), est par trop évidente pour lui en chercher une autre.

Sur les bords du lac d'Annecy on voit encore le donjon hexagone du château de Duingt. Le château vieux était dans l'île même de Duingt, au devant de laquelle se projetait à une époque très ancienne l'île lacustre du

(1) *Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie.*
(2) Spon, *Histoire de Genève*, II, 342.
(3) *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie* de Geneve, 1865, page 118
(4) Am. Marc., *Rerum gest.*, XV, XI.
(5) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, III, 299
(6) Guichenon, *Episcop Bell. Series chronographica*, tableau du diocèse.
(7) *Notitia dignitatum imperii*, LXV.
(8) Ce corps se reliait a ceux de la même arme cantonnés à Autun en Gaule, et à Ivrée, Turin et Pollenzo, en Italie. *Ibidem.*

(1) Spon, *Hist. de Genève*, II, 337
(2) Ducange, *Glossarium infimæ latinitatis.*

Roselai, roseaux du lac. Tout cela pouvait convenir à un chantier ou à un port de réserve pour des bateliers, *barcarii*. Les noms des deux châteaux d'Héré et de Duingt, en se réunissant, comme leurs territoires qui ne forment qu'une commune, pouvaient avec un peu de complaisance représenter un nom composé comme hereduin, qu'on dériverait forcément d'*Ebredunum*. Mais c'est tout là!

Un peu plus loin, Bredannaz avait aussi quelques prétentions à venir d'*Ebredunum*. On y a trouvé les restes d'un atelier de céramique et plusieurs monnaies (1). Ces trouvailles sont loin de justifier un rapprochement que n'admettent pas les lois de la linguistique. D'ailleurs la navigation du lac d'Annecy, isolé de tout autre grand cours, ne devait pas avoir assez d'importance pour motiver le séjour d'un préfet de flotte.

La philologie est donc toute en faveur d'Iverdon. Les mesures itinéraires et les nombreuses découvertes d'antiquités à Iverdon justifient d'ailleurs l'emplacement de cette station (2). Il y a plus : la navigation sur les lacs de Neufchâtel, de Morat et de Bienne, se reliant peut-être à celle du Rhin par l'Aar, ne pouvait se confondre avec la navigation sur le Léman et le Rhône et exigeait un corps distinct de bateliers, quoique toujours dépendant de l'organisation de la même Gaule riveraine.

La *Sapaudia* se terminait-elle vers le nord au lac de Neuchâtel, ou s'étendait-elle entre le Jura et l'Aar, deux limites naturelles, qui, à diverses époques, ont divisé, la première, les Séquanais des Helvètes (3) et la grande Séquanaise des Alpes graies et pennines (4), la seconde, le *pagus Urbigenus* du *pagus Tigurinus* (5)? Aucun document ne vient nous éclairer sur cette question. Il nous reste à chercher les confins de la *Sapaudia* vers le Sud.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

INSCRIPTIONS DE SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE

Devant la maison d'école.

CAESAREAV
_I A
IMP ONTI MAX (6)
TRIB POTEST COS
RATIARI
VO _VDNI[ENSES

Cette inscription, que j'ai copiée en 1860, est devenue le sujet d'une étude spéciale au Comité des travaux historiques et mérite d'être livrée aux recherches des épigraphistes. Spon a donné une inscription relative aux *ratiarii* du haut Rhône (7).

Au château de La Pallud.

IOVI·O·M
BASILICAM
C·LICINIVS
CALVINVS

(1) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Geneve*, 1841. Rod. Blanchet, *Memoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*, p. 204 *Revue savoisienne*, 1862, p. 72.
(2) A. Crottet, *Histoire et annales de la ville d'Iverdon*, Genève, 1859.
(3) *De bello gall*, I, II, VIII
(4) Walckenaer, *Géogr. comparée*, II, 314, 354.
(5) *Carte ancienne de la Suisse*, par Rod. Blanchet.
(6) NT *de pontifice* forment un monogramme.
(7) *Hist. de Genève*, II, 337.

Elle a déjà été publiée, mais avec une omission, dans le tome XII des *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*. C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Almanachs, par F. Rabut, professeur d'histoire à Dijon.

Les lecteurs de la *Revue savoisienne* connaissent de longue date notre ami et collaborateur François Rabut; ils savent avec quel soin, avec quelle intelligence ce bibliographe, doué d'une patience de bénédictin, recueille et classe dans ses publications les ouvrages petits ou grands dus à la plume d'auteurs savoyards ou traitant de la Savoie.

Ces bulletins bibliographiques, publiés chaque année, ont pris place dans la bibliothèque de tous les hommes qui s'intéressent au mouvement intellectuel de notre pays, et ses notes insérées dans les bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, ainsi que dans notre journal, forment articles de foi au sujet de la valeur morale et matérielle des ouvrages nouveaux ou anciens qui en sont l'objet.

Le zèle et l'ardeur de F. Rabut ne se ralentissent pas un instant; notre ami et collaborateur est un homme convaincu de l'utilité de la mission qu'il s'est donnée : il a raison.

Sa dernière publication, relative à l'histoire bibliographique des *Almanachs* de la Savoie, est l'une des plus curieuses que nous connaissions. Dans cette petite brochure de 46 pages, F. Rabut a énuméré tous les almanachs et annuaires édités depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dans l'ancienne Savoie, et non seulement il a cité les titres, mais il a poussé le patriotisme jusqu'à analyser les articles qui y ont paru; il a mentionné même les almanachs étrangers à la Savoie où l'on peut trouver quelque renseignement sur ce pays, et a terminé par un aperçu rapide sur les calendriers! Si cela ne s'appelle pas travailler consciencieusement, nous n'y entendons plus rien.

Que si quelques-uns prétendaient qu'il n'y a pas grande utilité à pousser des recherches aussi loin pour de simples almanachs, nous répondrons que ces petits livres sont plus importants qu'on ne pourrait le croire, à cause du nombre extraordinaire de lecteurs qu'ils trouvent dans les campagnes comme dans les villes. On peut, au moyen des almanachs, exercer une influence heureuse ou néfaste sur l'esprit des masses tout aussi bien que par les journaux; cette influence, bien qu'elle échappe à l'attention générale, existe réellement et elle rencontre sur le même terrain une foule d'autres influences infiniment petites sous lesquelles s'opèrent dans le silence beaucoup de transformations qu'on est étonné de voir tout à coup apparaître au grand jour.

C'est ainsi que l'année dernière un des plus illustres écrivains français modernes, M. Edmond About, si nous ne nous trompons pas, a consacré tout un feuilleton d'un grand journal de Paris à l'imagerie populaire, dont il a démontré l'importance sous le rapport du développement des instincts chez les enfants.

Sous un autre point de vue les almanachs ont encore leur utilité; ils sont une source précieuse de renseignements pour les amis de l'histoire qui, ainsi que le dit F. Rabut lui-même, y trouveront une foule de rensei-

gnements de toute nature sur les institutions politiques, religieuses ou littéraires du pays, et de nombreux détails sur le commerce, l'industrie et l'agriculture ; il y a là, enfin, beaucoup à prendre pour le généalogiste, le biographe, l'archéologue, le statisticien et le bibliophile.

Et puisque nous admettons les almanachs comme une source de renseignements utiles, qu'il me soit permis de signaler à F. Rabut une petite erreur qui s'est glissée dans la note de la page 33 de sa brochure; Lachenal, l'auteur des gravures sur bois de l'*Almanach des familles, manuel de l'agriculteur,* publié à Annecy en 1841, n'était pas employé à la préfecture qui n'existait pas à cette époque. Lachenal était sous-secrétaire de la municipalité et caissier de la Caisse d'épargne; il est mort il y a quelques années, regretté de tous et avec la réputation d'un homme de bien et ami des travaux intellectuels et artistiques.

L'erreur comme on le voit n'est pas d'une gravité bien grande et si nous la relevons c'est que nous sommes sûr d'être agréable à F. Rabut que la moindre inexactitude effarouche et qui ne demande qu'à être éclairé. Elle n'empêche pas que son travail soit un nouveau fleuron à sa couronne de bibliographe déjà riche en petits chefs-d'œuvre.

—

D'Aix-les-Bains à Rumilly et Annecy, par Fr. D., avocat.

Tel est le titre d'un nouveau guide pour les étrangers qui viennent visiter notre Savoie. Son auteur, M. Fr. D., est un jeune écrivain dont la *Revue savoisienne,* désireuse d'attirer à elle la jeunesse laborieuse, a accueilli avec empressement les premiers essais. Nos lecteurs l'ont peut-être reconnu à ses initiales, qui seules figurent dans le titre ci-dessus.

Comme tous les esprits actifs et animés par le souffle du patriotisme, M. Fr. D. n'a pas attendu longtemps avant de payer un tribut sérieux à son pays; après quelques articles fort bien écrits est apparu le volume in-12, qui a fait son entrée dans le monde avec un succès assuré d'avance au talent et au dévouement à la chose publique de son auteur.

L'ouvrage de M. Fr. D. est un itinéraire historique et descriptif de la ligne du chemin de fer d'Aix à Annecy, itinéraire qui ne se borne pas à donner de simples indications, mais qui anime par des descriptions, par des souvenirs historiques habilement intercalés, les paysages qu'il veut faire connaître à l'étranger.

Rumilly, patrie de l'auteur, devait avoir une large part dans ces descriptions et ces récits d'histoire : ce n'était que justice. M. Fr. D. n'a pas manqué de se faire le chantre de cette vallée, riche de beautés naturelles et arrosée par des rivières aux paillettes d'or; il a saisi avec un louable empressement l'occasion qui lui était offerte de nous initier aux annales de cette petite cité, toujours grande et forte par le patriotisme, de cette petite ville dont les historiens nationaux ont dû enregistrer tant de traits héroïques, à commencer par sa célèbre résistance de 1630 où le fameux *Capoue!* fut prononcé à la barbe de Louis XIII.

Rumilly attendait un historien : il l'a trouvé dans M. F. Descôtes..... nous avons écrit le nom en entier sans y prendre garde, car nous avions bien arrêté que nous respecterions la volonté de l'auteur; mais puisque le hasard en a décidé autrement, nous n'effaçons pas une lettre échappée à notre plume, et nous félicitons vivement M. F. Descôtes de son excellent travail qui, ses amis l'espèrent, sera bientôt suivi d'autres productions plus importantes encore ; noblesse oblige!

JULES PHILIPPE.

CONCOURS LITTÉRAIRES

OUVERTS PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE POUR 1867 ET 1868

—

Concours de poésie. (Fondation Guy.)

Le prix de poésie de la fondation Guy sera décerne, en 1867, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laisse au choix des concurrents.

Le prix sera de 400 francs

Chaque œuvre devra contenir au moins 200 vers.

Les travaux seront adresses au Secrétariat de l'Académie, avant le 1er novembre 1867, et seront accompagnés d'un billet cachete, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit

D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est ne ou domicilié dans l'un des deux departements de la Savoie.

Prix de la fondation de Loche.

L'Académie met au concours pour 1868 un sujet éminemment savoisien et d'actualité, pour ainsi dire, à une epoque où l'on s'occupe partout de recherches sur le passe.

Le prix de 750 francs, fondé par M. le général comte de Loche, sera decerne, au commencement de 1869, à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Des œuvres de saint François « de Sales considérees sous le rapport littéraire, et de leur in- « fluence sur la littérature de son époque »

Le XVIIe siècle a vu se former la langue française telle qu'elle est arrivée jusqu'a nous. Un grand nombre d'ecrivains ont pris part à cette transformation et quelques-uns d'entre eux ont considérablement contribué à cette œuvre

Il ne s'agit point de faire un eloge historique ni une revue bibliographique Les concurrents devront donc se conformer exactement aux termes du programme

Les mémoires présentes devront être adresses au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er decembre 1868.

Ils devront porter une épigraphe, qui sera répétee à l'extérieur d'un billet cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les étrangers sont admis à concourir. Les mémoires devront être ecrits en français

Chambéry, le 14 fevrier 1867.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

CHAMOUSSET.

Les questions mises au concours par les sociétés savantes sont trop souvent obscures et mêmes incompréhensibles. On a vu parfois de ces questions dont personne n'avait pu saisir le sens d'une manière exacte, et qui n'avaient aucune portée, aucune utilité. Les sujets mis au concours doivent non-seulement être clairs, bien précis, mais il faut encore qu'il résulte de leur développement un progrès quelconque dans la branche des connaissances humaines à laquelle ils se rattachent.

Nous ne pouvons donc que féliciter l'Académie de Savoie sur le choix du sujet qu'elle donne à traiter pour le concours de 1868. On ne pouvait trouver une question plus intéressante, et surtout plus utile au point de vue de l'honneur de la Savoie, que celle qu'elle vient de désigner. Voilà une vraie question littéraire, bonne, utile et d'une grande portée pour nous tous, qui appartenons à la patrie de l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote,* d'Antoine Favre et de Vaugelas. J. P.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mai 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La Sabaudia et les Sebagini (suite), par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie savoisienne, par M. J. Philippe. — Observations sur l'interprétation d'une charte du XIIIe siècle et d'un article du Régeste genevois, par M. C.-A. Ducis. — Inauguration du Musée de Saint-Germain, par M. J. Philippe. — Chronique musicale, par M. J. Weber

LA SABAUDIA & LES SEBAGINI

(Suite. — Voir le n° d'avril.)

Il y avait au VIe siècle, dans la partie centrale de la Savoie actuelle, un château de Savoie, *Berientinum* ou *Briantinum castrum quod vocatur Sabaudia*. Comme plusieurs auteurs ont cru qu'il s'agissait ici de Briançon au bas du Mont-Genèvre, il est nécessaire d'étudier C'est une délimitation faite vers 590 entre le diocèse de Maurienne et les diocèses voisins, *episcopatus conjacentes*, ceux de Turin, d'Embrun et de Grenoble (1). Le diocèse de Maurienne, récemment fondé par Gontran, roi de Bourgogne, qui avait transporté à Saint-Jean les droits de cité épiscopale de la ville de Suse (2), confinait à celui de Turin par les Cluses sur la ligne de Chabriè, au pont de Valgioia près d'Aveillane : *Est autem unus terminus in partibus Italiæ, in loco qui dicitur Vologia*. Une visite épiscopale de l'évêque de Maurienne appelle ce même lieu *Volovia propè Avilianam* (3). Cette limite correspondait à une autre Cluse au sud-est de Fenestrelle, au col du Pas sur la cime des Alpes et au Rocher de l'Aiguillier près de La Roche sur Embrun, *usque in partes Provinciæ uno distante milliario à civitacula, nomen sibi impositum Rama, qui terminus constitutus est propter altercationem Ebredunensis archiepiscopi et Domini Leporii Maurianensis episcopi* (4).

La station de *Rama*, entre Briançon et Embrun, est très connue dans les Itinéraires dits d'Antonin, de Théodose, de Bordeaux à Jérusalem, des vases Apollinaires. L'atlas de Jaillot, géographe du roi, en 1695, marque le village de *Rame* entre La Roche sur Embrun et Saint-Crépin sur la droite de la Durance. L'ancien diocèse de Maurienne comprenait donc presque tout l'arrondissement de Briançon, sauf le canton d'Aiguilles.

Continuons : *A supra dicto autem termino, milliario distante à civitacula, usque ad flumen quod dicitur Baydra est alius terminus*. Cette autre limite a dû être plantée au point où la ligne divisionnelle, après avoir contourné le bassin de Briançon, se dirigeait vers le nord-ouest par le Mont de Bonvoisin, le Mont-Pelvoux de Vallouise, le Recoude et l'arête de la montagne jusqu'à la rivière de Breda, qui a longtemps servi de limite entre la Savoie et le Dauphiné (1). L'atlas de Jaillot appelle cette rivière *Bard*. Dans une carte de Savoie, de 1709, ce cours d'eau, appelé *Berda* et formé de deux affluents du même nom, porte la qualification de *flumen* comme l'Isère. *Baydra, Bard, Berda* et *Breda*, voilà les quatre formes de ce nom. Ces transpositions de lettres ne sont pas rares : *Crotona* en Italie, *Caralis* en Sardaigne se sont écrits plus tard *Cotrone* et *Calaris* : Briançon s'écrivait à l'époque romaine *Virgantia, Brigantio* et *Byrgantia*, et *Bygrantio* (2).

Dans quelques cartes modernes le cours d'eau dont il s'agit porte le nom d'Ozeins et la seconde branche celui de Beins. Mais, il y a trois siècles, le *Breda* conservait son nom depuis sa source jusqu'à son embouchure dans l'Isère (3). Ce nom lui a été maintenu ainsi qu'à ses deux confluents, dans la carte itinéraire du département de la Savoie, publiée par M. Comte, ingénieur en chef.

L'acte de délimitation termine ainsi les confins des deux diocèses : *à flumine Baydra quod intrat in Isaram flumen usque ad Berientinum castrum*. Le mot de *Baydra* ne peut avoir engendré le nom du ruisseau de la Biaisse (4). Ce dernier se jette dans la Durance et la *Baydra* entrait dans l'Isère. Puis le cours de la Biaisse finit près de *Rama* et ne pouvait donc constituer un point distinct et séparé de la limite posée en dessous de *Rama*. Or, cette distance devait être proportionnelle à celle de l'autre limite au-delà des Alpes.

(1) Besson, *Preuves*, 109.

(2) *Origine et organisation provinciale des diocèses de Savoie*, dans le tome IX des *Mémoires* de l'Académie impériale de Savoie.

(3) Besson, *Preuves*, 114, *Mon. Hist. patriæ, Chart.*, I, 1467.

(4) *Mémoire sur les premiers évêques de Maurienne*, dans le tome IV des *Mémoires* de l'Académie impériale de Savoie, 307.

(1) De Vignet, *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, III, 304. Dessaix, *La Savoie historique et pittoresque*, 99.

(2) Am. Marcell.; *Rer. gest.*, XV, x. *Tabula Peuting. Itinerarium Ant.*, etc.

(3) A. du Rivail, *De Allobrogibus; Garucelli et Morienna*, 158.

(4) Truchet, *Histoire hagiologique de Maurienne*, 92.

Il convenait d'indiquer les deux extrêmes limites déjà reconnues pour fixer celle du centre sur laquelle on était en discussion. Ce sont *Vologia* contre le diocèse de Turin, *Baydra* contre celui de Grenoble, et au milieu de ces deux, *Rama* contre le diocèse d'Embrun. Voilà bien les *episcopatus conjacentes* annoncés dans l'acte.

Ceux qui veulent voir dans le *Briantinum castrum*, Briançon au bas du Mont-Genèvre, doivent supposer que la dernière indication *à Baydra ad Briantinum* résume toute la ligne des confins de la Breda jusqu'aux Alpes. Mais cette supposition n'est pas admissible; car Briançon ne se trouvait point sur la ligne divisionnelle, puisque la limite avait été posée à un mille plus bas que *Rama*, c'est-à-dire à 18 milles de *Brigantio*.

D'ailleurs la *Sabaudia*, à l'époque dont il s'agit, ne devait point être une collection de territoires disséminés comme les fiefs d'une juridiction du moyen-âge. La finale de ce nom indique qu'il affectait un tout uni comme *Gallia*, *Italia*, etc.

Si Embrun avait été de la *Sabaudia*, Briançon, qui n'en est pas très éloigné, aurait complété ce tout géographique en se rattachant à la *Sapaudia* du nord par la Maurienne, dont il faisait partie intégrante comme cité civile et ecclésiastique. Or, j'ai démontré plus haut l'impossibilité d'appliquer à Embrun le nom d'*Ebredunum Sapaudiæ*. Quant à la Maurienne, un acte de 806, que je citerai plus loin, distingue formellement la Maurienne de la Savoie, et les comtes de Maurienne n'ont pris le titre de comtes de Savoie que depuis leurs acquisitions en dehors de la Maurienne (1).

Vers le milieu du VIe siècle, saint Avite, archevêque de Vienne, distinguait déjà la *Sapaudia* de la *Provincia* (2) : or, l'acte de délimitation plaçait encore, sur la fin du même siècle, la vallée de Briançon à Embrun *in partes Provinciæ*. Conséquemment, la *Sapaudia* ne s'étendait pas jusque-là.

C'est donc dans la vallée de l'Isère qu'il faut chercher le *castrum Briantinum quod vocatur Sabaudia*. La non répétition du mot *terminus* signifierait-elle que la limite se continuait par le cours même de la *Baydra* jusqu'à son embouchure dans l'Isère, où le *castrum Briantinum* aurait servi de point marquant à l'extrémité du territoire? Les noms des localités qui longent le cours d'eau semblent appuyer cette opinion par leurs ressemblances avec les quatre formes onomastiques de *Breda* et les deux variantes du nom du château.

C'est d'abord le vieux castel du Bard, puis la chapelle du Bard sur les deux affluents de cette rivière qui a porté le même nom. Après leur réunion c'est le hameau des *Bertonnières*, qu'on écrit aujourd'hui Bretonnières, comme *Berda* a changé en Breda. C'est enfin le château Bayard dont le nom est formé de toutes les lettres de *Baydra*. Les rapports philologiques que ces noms de localités ont avec le cours d'eau sur lequel elles sont échelonnées, ainsi qu'avec les variantes *Berientinum* et *Briantinum*, me semblent fort remarquables.

Mais si l'on suit la leçon donnée par S. Em. le cardinal Billiet dans son mémoire sur les premiers évêques de la Maurienne (3), *est autem aliud à flumine Baydra quod intrat in Isaram flumen usque ad Briantinum castrum quod Sabaudia vocatur*, il faudra nécessairement chercher cette autre limite en dehors du confluent de la Breda, et l'on se trouve en face d'une double interprétation.

Ou il s'agit de l'extension du diocèse de Grenoble sur la gauche de l'Isère en amont de Breda, ou il s'agit de son extension sur la droite du même fleuve jusqu'au point où les deux diocèses de Maurienne et de Grenoble cessaient de s'affronter de chaque rive de l'Isère.

Dans le dernier cas, le château de Sainte-Hélène-des-Millières aurait été sur la gauche de l'Isère le point de repère concordant avec le ruisseau de Formeux qui sur la droite du même fleuve séparait les diocèses de Tarentaise et de Grenoble entre Montailleur et Saint-Vital. Là, en effet, la Maurienne cessait de confiner avec le diocèse de Grenoble. Mais cette hypothèse me paraît moins probable.

Dans le premier cas, il faudrait partir du point de la Breda où la réunion de ses deux affluents pouvait lui donner la qualification de *flumen*, et suivre la ligne divisionnelle des deux diocèses de Maurienne et de Grenoble, au siècle dernier, entre Arvillard, Villaroux et les Mollettes d'une part, et la Rochette et Sainte-Hélène-du-Lac de l'autre (1), pour arriver en face du château de Montmélian. Placé sur la droite de l'Isère, ce *castrum* n'aurait pu être qu'un point d'alignement sur la projection de cette limite. Mais sur la gauche le Montmeillerat, qui n'est qu'un diminutif du même nom, et dont la position a toujours joué un rôle dans l'assiette militaire de Montmélian (2), pouvait justifier l'indication donnée dans l'acte de délimitation.

Si tel était le *castrum Berientinum quod Sabaudia vocatur*, il est remarquable que les g. la Maison de Savoie autour de cette position stra-tégique ont concordé avec l'époque où elle en a pris le nom, bien avant qu'elle fît l'acquisition du château de Chambéry, comme je l'établirai plus loin. *Lemencum* n'aurait donc pas été le centre de la *Sapaudia* primitive.

Toutefois cette ligne divisionnelle du dernier siècle ne s'explique par aucune configuration locale, tandis qu'une charte de 1036, en la rejetant plus au nord, la fait concorder avec des confins naturels. C'est la donation de l'église de Notre-Dame, qui s'élevait autrefois à l'extrémité du cimetière de Coise, avec un pourpris composé de plusieurs terres, champs, vignes, forêts, et d'un port sur l'Isère, à l'abbaye de la Novalaise. D'après cet acte, toute la vallée était *in pago Savogense* (3).

Si le *Pagus Savogensis* ne représentait pas toute la *Sabaudia*, il en était au moins une partie essentielle, la plus centrale, et peut-être la banlieue du *castrum Sabaudia*. Or ce *pays de Savoye* est généralement pris pour le décanat de Savoie ou de Saint-André, dépendant du diocèse de Grenoble (4). Et de fait l'évêque de Grenoble fut présent à cette donation, comme il inter-

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, IX, 337.

(2) Sirmond, *Op. varia*, II, 3.

(3) *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, IV.

(1) Besson, *Mémoires*, etc. 320.

(2) Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, dans le tome X des *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*.

(3) Guichenon, *Hist. généal. de Savoie*, II, *Preuves*, p. 664 *et seq*

(4) Le sceau du doyen, trouvé près des piles du pont Morens, à Annecy, a été recueilli et déposé au musée d'Annecy par M. E. Serand M. Quicherat en a fait le sujet d'un rapport dans la *Revue des Sociétés savantes*, mai-juin 1864, p. 585.

vint également à celle de l'église de Saint-Maurice du Bourget aux religieux de Cluny, en 1043, et à plusieurs autres dont l'objet était religieux et situé dans son diocèse.

Ensuite de ce fait, il devient presque évident que les deux diocèses de Grenoble et de Maurienne se confinaient depuis La Rochette par une limite naturelle, le torrent du Gelon ou le Mont-Raillant, dont l'arête vient finir au confluent de l'Arc dans l'Isère. Là devait être le *castrum Briantinum*.

Les terres données dans l'acte précité se trouvaient *in agro pignonense*, aujourd'hui le mas de Pignolet, adossé au Mont-Raillant. Tout autour, sauf au nord-ouest, où coulait l'Isère, elles confinaient avec les terres du roi, soit du comte Humbert, *terrâ regis sive Uberti comitis*. Le domaine des rois de Bourgogne comprenait donc probablement les tours de Montmayeur et les crêtes fortifiées jusqu'à Châteauneuf.

Pour Humbert-aux-blanches-mains, la qualité de comte ne signifiait ici qu'une charge administrative (1). Mais, à la longue, ces terres domaniales furent laissées en bénéfices aux familles qui en avaient eu la gestion. Alors le titre de comte devint féodal et se localisa dans le nom du château principal et de la terre bénéficiaire ou allodiale. Le *comes Mauriannensis* n'a pu devenir *comes Sabaudiæ* ou *de Savoya* (2) qu'en recevant l'investiture du *castrum Sabaudia,* qui devait être un des points fortifiés du *pagus Savogensis*.

Le Château-neuf aurait-il remplacé le *castrum Briantinum quod vocatur Sabaudia*, qui devait se trouver dans ces parages, comme je l'ai montré plus haut, et d'où la maison de Savoie aurait tiré son nom, après en avoir longtemps géré les terres pour le compte de la Maison de Bourgogne ?

On a trouvé, aux environs, des tombeaux, des monnaies, des tronçons de vieux murs. Au bas de la tour de Châteauneuf, en allant vers Chamousset, on remarque un blocage en *rudus* d'une antiquité incontestable et qui a dû servir de fond à un édifice élevé sur les bords de l'Isère. Châteauneuf avait autrefois juridiction sur le village de Pau, au bas de Saint-Pierre, lorsque ce dernier dépendait encore d'Albigny.

Si le *castrum Sabaudia* formait, en amont du confluent de la Breda, la dernière limite du diocèse de Maurienne sur les bords de l'Isère, la *Sapaudia* ou *Sabaudia* devait naturellement s'étendre dans le Grésivaudan. C'est probablement par cette vallée, le long de l'Isère, que le roi de Bourgogne, saint Sigismond, était allé en Provence, lorsque saint Avite, métropolitain de Vienne, lui manifestait son étonnement de ce que, pour se rendre de Savoie en Provence, il avait choisi des chemins qui l'avaient détourné de Vienne, *quod de Sapaudia, itineribus exquisitis, videmus ad Provinciam prætereri* (3). La notice de l'Empire, citée plus haut, ne dit pas formellement que Grenoble fit partie de la *Sapaudia,* puisque le mot *Sapaudiæ* y est régi grammaticalement par un mot précédent et non par *Cularone*. Toutefois, le célèbre annotateur Henry de Valois l'interprète dans ce sens : *In ea (Sapaudia) Eberodunum et Cularonem, quæ nunc Gratianopolis dicitur, ponit imperii notitia* (1).

Depuis la fusion des idiomes germaniques avec les idiomes celtiques et la *Romana rustica,* le nom du pays se modifie en *Saboia* et *Savogia*. Le premier se lit dans un acte de l'an 806, par lequel Charlemagne donnait à Louis, son fils aîné, l'Aquitaine, la Gascogne, excepté Tours, le Nivernais et tout le midi jusqu'à l'Espagne, ensuite *pagum Avalensem atque Alsensem, Cabilonensem, Matisconensem, Lugdunensem, Saboiam, Morienam, Tarentasiam, Montem Cinisium, vallem Segusianam usque ad Clusas* (2). Le Mont-Cenis et la vallée de Suse sont mentionnés ici spécialement, parce que c'était le passage d'Italie réservé à Louis, comme celui de Mont-Joux avec la vallée d'Aoste jusqu'à Bard était réservé à son frère Charles, à qui le royaume de Germanie était attribué dans le même acte.

Comme Charlemagne avait ainsi partagé les deux régions de langue romane et de langue teutonique, à deux de ses enfants, dans une zone parallèle aux pays d'Avallon, d'Alise, de Châlons, de Mâcon, de Lyon, la Suisse romane devait encore faire partie de la *Saboia*, qui comprenait ainsi Iverdon et à plus forte raison le Grésivaudan.

Iverdon et Grenoble, voilà donc les deux villes extrêmes de la *Sapaudia,* au moins qui nous soient connues. L'absence de documents ne nous permet pas d'en fixer les autres confins. Qu'était-ce maintenant que cette *Sapaudia?*

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) *Memoires de l'Académie royale de Savoie*, IX. p. 344 *Etude*, etc., par Ménabréa.

(2) Guichenon, *Preuves*, 31, 36

(3) Sirmond, *Opera varia*, II, col 3. Lettre LXX

(1) *Scriptores rerum gall*, I, 396

(2) Baluze, *Capit.* I, 439. *Script rerum Gallic.*, I, 771.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en Savoie, etc, par M. Andre Perrin.

Sous ce titre, nous avons signalé au moment de son apparition un mémoire publié l'année dernière par M. André Perrin, de Chambéry. Nous avons à enregistrer aujourd'hui un supplément à ce travail intéressant, supplément rendu nécessaire par de nouveaux documents communiqués à l'auteur.

Dans ce nouvel opuscule, M. André Perrin ajoute de nombreuses notes à l'histoire des compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse de Chambéry, d'Annecy, du Genevois, de Samoëns, de Bourg, de Pont-de-Vaux et de Pont-de-Veyse.

Le chapitre d'Annecy nous a paru être le plus intéressant par les détails inédits et réellement curieux qu'il renferme. M. Perrin, mis sur la voie par M. E. Serand, archiviste de la Société Florimontane, a pu puiser à son aise, dans les registres des délibérations du Conseil municipal d'Annecy, des renseignements précieux qui jettent une lumière complète sur l'organisation de nos compagnies de tireurs. Il a même retrouvé, dans ces documents trop peu consultés jusqu'à ce jour, la preuve de l'existence, aux VIe siècle, de la compagnie des *Enfants de ville*, qui forma d'abord une petite troupe armée, et plus tard une compagnie de mousquetaires richement équipée. Les Enfants de ville pre-

naient part à l'entrée solennelle du prince souverain et jouaient des pièces morales ou historiques.

M. Perrin a analysé une longue narration contenue dans les registres de tir et relative à la reconnaissance avec couronnement d'un *empereur* en 1641. Les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de cette solennité furent des plus brillantes, et nous croyons que nos lecteurs prendront plaisir à en lire l'analyse suivante, extraite du mémoire de M. Perrin :

Raffy Maurice, l'un des syndics, abattit pour la troisième fois le papegai de l'arquebuse; les tireurs, après l'avoir accompagné chez lui, se rendent avec leur capitaine auprès de Mme de Beaufort, baronne de Confignon, pour la prier de présider à la cérémonie du couronnement. Celle-ci déclina cet honneur et désigna Mlle de Bellegarde des Ontex pour impératrice et l'accompagna à la tour du Pâquier avec les principales demoiselles de la ville. A leur suite, l'on porta la couronne impériale, garnie de perles et enrichie de pierres précieuses (diamants, rubis et émeraudes), puis venait la Compagnie des mousquetaires, le mousquet sur l'épaule. Arrivés à la tour du Pâquier, Mlle de Bellegarde fut reçue par les tireurs, qui la prièrent d'accepter le titre d'impératrice du tir. Raffy vint alors la saluer, l'embrassa et reçut de ses mains la couronne, insigne de son rang. Le cortége se rendit d'abord à Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum* en musique, pendant que l'empereur offrait le papegai sur l'autel de saint Sébastien, ensuite à l'hôtel-de-ville, où après avoir été harangué et complimenté par les syndics, Raffy leur demanda acte de son droit et aide pour obtenir les priviléges accordés par les princes. L'un des syndics prit l'oiseau et le montrant à l'assemblée, demanda si quelqu'un pensait qu'il y eût eu supercherie et s'il avait été abattu légitimement. Tous les assistants prêtent serment et par plusieurs fois déclarent que Raffy a été roi de franc jeu et que son arme a été chargée par un autre, à la vue de tous; acte est dressé de sa requête. Le cortége l'accompagne dans le même ordre, les syndics complimentent Mlle de Bellegarde de l'honneur qu'elle a bien voulu faire aux tireurs et à leur roi, et « touste la nuict se passa en joye, festin et « danses. »

Le tir du prix franc de l'empereur eut lieu un mois après avec une pompe plus grande encore. Le matin, la compagnie des mousquetaires, formée des plus notables enfants de la ville, se réunit devant la maison du capitaine pour aller prendre leur drapeau à l'hôtel-de-ville et l'arborer devant sa maison. L'empereur avait convoqué les notables à un festin; celui-ci terminé, le capitaine rejoint sa compagnie, et ils vont chercher l'impératrice pour la conduire au logis de l'empereur, « et deuant elle une « tres belle fillie de feu Me Louys Marchand..... portoit la « couronne imperiale dans un bassin d'argent. » L'empereur reçoit l'impératrice, la salue d'un baiser et fait servir au cortége une collation de confitures; l'on se rend ensuite au tir en grand cortége.

En tête, la compagnie des mousquetaires, l'arquebuse sur le dos, suivie d'un grand nombre de bourgeois armés de mousquets, l'enseigne portant le drapeau entre deux sergents. « Après le prix porté par deux souysses de lin « estin vallant 30 escus (*sic*). » Venaient ensuite le porteur des cibles, le colonel de la ville, les rois de l'arc et d'arbalète, portant l'un une flèche, l'autre un trait d'arbalète, et précédés de porteurs d'arquebuses. Le porteur de l'arquebuse de l'empereur; une jeune fille portant la couronne impériale, accompagnée du contrôleur du duc de Nemours. Une troupe d'excellents trompettes et violons. L'impératrice entre l'empereur et le connétable, entourés de quatre gardes habillés de casaques de velours vert avec croix blanche; devant et derrière étaient les quatre plus anciens tireurs, l'arquebuse sur le dos, l'épée au côté, portant l'écharpe bleue. La compagnie des filles de l'impératrice, les quatre nobles syndics, précédés des serviteurs de ville et suivis des tireurs. Le cortége arrivé au tir, l'empereur ayant été couronné, le connétable lui remit son arquebuse pour ouvrir le prix; son coup porta dans le blanc, les trompettes sonnèrent la chamade; il laissa le prix aux tireurs, et avec 20 notables, accompagna l'impératrice, qu'il embrassa de nouveau en la quittant. Le tir des prix ne fut terminé que le lendemain, à cause du grand nombre des tireurs et de la pluie qui survint.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on se transporte aux temps passés et à leurs poétiques usages; en ce siècle matériel, les esprits non encore gangrénés éprouvent une véritable jouissance à entendre raconter l'histoire intime de nos pères, tout en faisant les réserves commandées par les progrès politiques et sociaux. Nous devons donc savoir gré à M. A. Perrin d'avoir complété son travail qui est venu enrichir les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry.

Réflexions sur l'instruction et l'éducation populaires, par M. Vincent Bouvard (1).

La question de l'instruction et de l'éducation populaires a déjà donné lieu à bien des dissertations, à bien des discours; et cependant il paraît qu'elle n'est pas encore épuisée, car chaque jour voit éclore un livre nouveau traitant de ce sujet.

Il n'y a rien là qui doive étonner; si on pouvait supposer que sur un pareil terrain, neutre en apparence, toutes les opinions doivent se rencontrer pour concourir à l'œuvre commune : « le progrès de l'humanité, » on devrait se montrer surpris de la quantité énorme de syllogismes employés à prouver la nécessité de donner à l'homme la plus grande masse possible de connaissances afin de l'éloigner d'autant plus de la brute; mais, par une triste fatalité, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, tous les hommes ne sont pas d'accord, et tandis que quelques-uns cherchent à relever la race humaine par l'instruction, beaucoup d'autres travaillent activement pour obtenir un résultat contraire.

Toute nouvelle tentative, faite en quelque lieu que ce soit, en faveur de l'émancipation de l'esprit, doit donc être accueillie avec faveur, et c'est en vertu de ce principe que nous nous empressons de féliciter M. Vincent Bouvard d'avoir, à son tour, appelé l'attention du public de la Savoie sur une question aussi majeure. Notre pays n'est point trop en retard sous le rapport de l'instruction populaire, puisque les deux départements savoyards occupent une place plutôt avancée dans la statistique de l'instruction primaire; mais on ne peut se dissimuler qu'il y a beaucoup à faire encore pour que nous arrivions à un degré réellement satisfaisant et tel qu'on a le droit de le désirer.

M. Vincent Bouvard ne s'est pas borné à dire ses aspirations et à indiquer les améliorations qu'il voudrait voir introduire dans la manière de répandre l'instruction, il a encore traité le côté purement philosophique de la question et, à ce point de vue, il nous a paru être très complet dans ses appréciations. Nous avons remarqué particulièrement le chapitre de l'*Igno-*

(1) Paris, Hachette et Cie, et chez les principaux libraires de la Savoie.

rance, dans lequel l'auteur dépeint, souvent en quelques traits heureux, tous les maux qui fondent sur l'homme dont l'esprit est resté plongé dans les ténèbres; il prend l'ignorant dès ses premiers pas dans la vie, et le fait voir s'acheminant vers sa fin à travers toutes les embûches, les difficultés innombrables qui lui rendent le chemin impraticable et le mettent dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche.

« A l'œuvre donc, s'écrie M. Bouvard, pour chas-
« ser au loin les ténèbres qui enveloppent inévitable-
« ment le berceau de notre vie et nos facultés nais-
« santes!

« A l'œuvre, pour mettre tous les enfants de la
« France en état de retirer tout le profit possible des
« ressources de leur intelligence, et d'améliorer leur
« position matérielle en même temps que leur condi-
« tion morale!

« A l'œuvre, pour fournir aux classes laborieuses,
« au cultivateur, à l'ouvrier, à l'industriel, les notions
« dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs profes-
« sions, et qui leur sont nécessaires pour se perfec-
« tionner, faire fructifier leurs travaux et contribuer
« ainsi à la prospérité du pays, en même temps qu'à
« leur bien-être particulier! »

Généreuses idées, généreuses paroles auxquelles on ne peut que souhaiter d'être entendues de tous!

JULES PHILIPPE.

OBSERVATIONS

SUR L'INTERPRÉTATION D'UNE CHARTE DU XIIIe SIÈCLE ET D'UN ARTICLE DU RÉGESTE GENEVOIS

(Voir le n° d'avril)

En publiant l'historique d'une discussion qui avait lieu au XIIIe siècle entre les couvents de Bonlieu et de Sainte-Catherine, près d'Annecy, discussion suivie d'une sentence arbitrale dont il a eu le rare bonheur de trouver un fragment, M. Jules Vuy fait intervenir « le chapitre général de l'archevêché de Vienne, » page 33, col. 2.

Il me semble qu'il y a une grave erreur dans cette interprétation du texte de la sentence *quod essemus dati judices à capitulo generali*, page 37, col. 2 de la *Revue*.

L'auteur voudra bien me permettre de la relever dans l'intérêt de la vérité.

Les qualifications de *particulier* et de *général* ne se sont jamais appliquées aux chapitres des églises épiscopales; elles ne conviennent rigoureusement qu'aux chapitres de monastères.

Un chapitre de cathédrale ou de métropole n'avait pas de juridiction sur les grands ordres religieux, qui étaient ordinairement exempts même de l'autorité épiscopale, et qui avaient des circonscriptions provinciales différentes de celles du clergé séculier. Ce n'est que par délégation du Souverain Pontife que les évêques y exerçaient quelques actes d'autorité.

Quant aux chapitres séculiers, ils n'avaient de juridiction ordinaire que dans les bénéfices qui dépendaient de leur mense.

Or, dans la charte en question, nous voyons les abbés des monastères du Miroir et de Chassagne, deux filiations de l'ordre de Citeaux (1), délégués par le chapitre général, qui ne peut avoir été que celui de la maison mère de Citeaux, pour juger deux autres couvents, ceux de Bonlieu et de Sainte-Catherine, dépendant du même ordre.

Si l'archevêque de Vienne avait reçu la moindre délégation du pape pour cet objet, il aurait accompli lui-même sa mission. La délégation de son chapitre eut été un fait inusité, un rouage inutile, puisque la subdélégation supposée de deux abbés cisterciens replaçait la question dans son atmosphère première.

M. Jules Vuy trouve inexplicable le séjour d'Amé II de Genevois au Vuache depuis la signature du traité, le 4 septembre 1307, jusqu'à sa mort, le 22 mai 1308. Il me semble, au contraire, qu'il est très naturel d'être malade quelques mois avant de mourir, à moins de succomber dans une bataille ou à quelque accident tragique. C'est ce qu'il faudrait prouver. Du reste, l'heure fatale pouvait surprendre Amé II au Bachod près le Vuache même depuis que le domaine utile en avait été cédé au monastère de Saint-Victor; car cette localité ne cessait pas pour cela d'être dans le comté de Genevois.

Les auteurs du Régeste genevois, loin d'ignorer que les princes de la maison de Genève avaient des tombeaux, non seulement à Pomiers, à Bonlieu, à Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, mais encore à Sainte-Catherine, l'ont affirmé positivement en citant le *Voyage littéraire des deux Bénédictins*, qui constate ce fait (2).

Ils n'ont donc pas transporté au commencement du XIVe siècle les idées qui peuvent avoir cours dans le XIXe. Toute l'erreur se réduit à n'avoir pas su que l'abbaye du Mont ou de Sainte-Catherine (3) s'est appelée quelquefois la *Montagny,* sans complément, et d'avoir cherché cette localité aux environs du lieu du décès d'Amé II.

On peut noter encore que Béatrice de Faucigny, dite la Grande-Dauphine, était bisaïeule d'Hugues de Viennois, ainsi que l'établit la généalogie publiée à la fin du Régeste.

Quant aux spoliations bernoises, nous avons aujourd'hui l'inventaire de toutes les pièces que Messieurs de Berne ont rendues au duc de Savoie par le traité de 1564, et qui ont été déposées aux archives de Turin.

C.-A. DUCIS.

INAUGURATION DU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN

Le Musée archéologique de Saint-Germain a été inauguré le 12 mai, en présence de Napoléon III.

On sait que ce musée est destiné à renfermer les antiquités recueillies en France qui remontent au-delà de l'époque carlovingienne. Les collections actuelles occupent cinq salles et sont distribuées suivant le classement généralement admis aujourd'hui, les âges de la *pierre*, l'âge du *bronze* et l'âge du *fer*. Les collections du premier âge de la *pierre* sont dues en majeure partie à M. Boucher de Perthes, promoteur, en France, des

(1) Guichenon, *Bibl. Sebus. Ceut.* I, 53. *Ceut.* II, 45, 97.

(2) *Régeste genevois*, page 443.

(3) *Id*, 114, 212, 268.

études sur les âges préhistoriques qu'il a eu tant de mal à faire accepter.

On sait, en effet, que durant de longues années, les savants ont refusé nettement de reconnaître les principes émis à ce sujet par les archéologues qu'ils traitaient d'illuminés; du haut en bas de l'échelle sociale, ce n'était qu'un sourire d'incrédulité accordé pour tout encouragement aux pionniers de la nouvelle science.

Lorsque l'Empereur visita la Savoie en 1861, il causait, pendant une promenade sur le lac d'Annecy, avec J. Replat, alors président de la Société Florimontane; J. Replat, interrogé sur les antiquités du pays, amena la discussion sur les habitations lacustres dont on connaît deux stations dans notre lac. L'Empereur laissa parler son cicerone, puis lorsque notre président eut achevé sa description, il lui dit en riant : « Mais c'étaient donc des castors, vos lacustres ! »

Depuis lors la question a fait un grand pas vers la lumière, puisque l'Empereur lui-même vient de présider à l'inauguration du Musée qui contient les précieux restes des *castors*.

Nous ne devons pas omettre de dire que M. G. de Mortillet, notre collaborateur, assistait à la solennité du 12 mai, comme adjoint à la commission d'organisation du Musée de Saint-Germain, dont M. A. Bertrand a été nommé directeur-conservateur.

JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1867.

Deux ouvrages ont eu l'honneur d'exciter tout particulièrement la curiosité du public pendant les derniers mois qui se sont écoulés : *Don Carlos* et *Roméo et Juliette*. Ils ont aussi été tous les deux très diversement jugés. Quel sera leur sort? Obtiendront-ils mieux qu'un succès d'estime et resteront-ils au répertoire? Les gens qui parient pour *Don Carlos* (ils ne sont pas trop nombreux) affectent assez généralement de faire peu de cas de la musique de M. Gounod; d'autres sont d'un avis contraire; il y en a même qui se montrent également complaisants ou également dédaigneux pour tous les deux. Pour moi, je pense que la balance penche du côté de M Gounod; mais ce n'est que plus tard que la question pourra être tranchée. « L'Opéra fait recette avec tout, » a-t-on dit souvent, et le paradoxe a du vrai, puisque le public ne se laisse point rebuter par la façon dont on maltraite d'ordinaire les plus belles œuvres. *Don Carlos* est donc assuré de faire de bonnes recettes pendant toute la durée de l'Exposition universelle de l'industrie; après, nous verrons.

C'est encore à Verdi sans doute que nous devons une importation italienne : la nomination d'un directeur de la musique à l'Opéra. Le vrai directeur de la musique, ce devrait être le chef d'orchestre; c'est à lui de régler, en l'absence du compositeur, tout ce qui concerne l'exécution d'une partition, à diriger non seulement la troupe des instrumentistes, mais à donner aussi aux chanteurs solistes et aux chœurs toutes les indications dont ils peuvent avoir besoin pour l'unité et la fidélité de l'interprétation d'une œuvre. La nomination de M. Gevaërt comme directeur de la musique, avec le droit de prendre le bâton de chef d'orchestre lorsqu'il le juge opportun, implique donc l'aveu de l'insuffisance de M. G. Hainl, insuffisance trop avérée.

Les tendances philosophiques du *Don Carlos* de Schiller ont naturellement disparu à l'Opéra. De la longue conversation du marquis de Posa avec Philippe II que reste-t-il? Le marquis exprime ses regrets d'avoir vu la Flandre désolée : « Donnez à votre peuple la liberté, » dit-il au roi. « Quel langage nouveau ! répond celui-ci; personne ne m'avait encore fait entendre la vérité ! » Jamais le vrai Philippe II, non plus que celui de Schiller, n'a montré une telle naïveté. Au reste, MM. Méry et C. du Locle ont conservé la partie essentielle du drame allemand; ils ont ajouté un prologue formant le premier acte et dont la nécessité ne se faisait point sentir; ils ont ajouté quelques autres scènes, supprimé des personnages secondaires, notamment le duc d'Albe et le confesseur du roi; ils ont fait encore d'autres simplifications et ressuscité l'empereur Charles-Quint, qui vient finalement entraîner Don Carlos dans sa retraite. Les personnages ne s'élèvent pas au-dessus du niveau ordinaire des rôles d'opéras; le marquis de Posa lui-même n'est qu'un aimable homme qui se laisse fusiller pour son ami, avec un dévouement dont on a peine à comprendre les motifs si l'on ne connaît pas la pièce de Schiller. Néanmoins le poème est suffisamment bien fait, et si l'ouvrage ne prend pas rang à côté des *Huguenots* et de *Guillaume Tell*, la faute n'en est pas au texte.

La musique nous révèle-t-elle en effet un Verdi *nouveau*, comme on l'a dit? Nous n'y trouvons sans doute plus le Verdi du *Trovatore*, mais, tout bien considéré, le Verdi de *Don Carlos* n'a rien de nouveau : ce n'est qu'un Verdi francisé et germanisé. C'est un Verdi plus estimable, si l'on veut, mais avec moins d'originalité. Si l'intention pouvait être réputée pour le fait, *Don Carlos* serait une grande et magnifique œuvre dramatique; mais en beaux-arts, moins qu'en morale, les bonnes intentions ne sauraient suffire. Sans doute Verdi a cherché, déjà dans ses derniers opéras italiens, à modifier son style, à le rendre plus varié, plus profond, plus expressif; dans les *Vêpres siciliennes* il avait essayé de se rapprocher du style des œuvres françaises; mais cette tentative est périlleuse, et tout le monde n'a pas le génie de Rossini, quoique certaines parties de *Guillaume Tell* accusent trop l'origine italienne de l'auteur. Le succès de la *Favorite* ne tient pas uniquement à la valeur de la musique; Donizetti, d'ailleurs, y a peu changé sa manière : son *Don Sébastien* a échoué. Verdi a beau vouloir rivaliser pour le coloris instrumental avec les maîtres allemands : l'éducation première lui manque; le génie symphonique sommeille encore en Italie. Il a beau chercher une harmonie riche, puissante, au risque de devenir bizarre; il n'a pas ce profond sentiment de l'harmonie que possédaient Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, Cherubini, Spontini, aussi bien que Meyerbeer et Rossini dans leurs bons moments. Il a beau combiner les grandes masses vocales et instrumentales, faire un fréquent usage de la déclamation musicale, s'affranchir des formes conventionnelles, imiter les formes mélodiques françaises, particulièrement celles d'Halévy : il obtient souvent beaucoup d'effet et montre une intelligence remarquable de l'expression dramatique, mais sans jamais atteindre à des beautés saisissantes comme par exemple celles du quatrième acte des *Huguenots*, malgré son ambition bien visible de ne point céder le pas à Meyerbeer. Encore une fois, *Don Carlos* est une œuvre très honorable, très intéressante, mais presque impersonnelle; elle est supérieure à tous les autres opéras de l'auteur pour la *facture*, comme on dit en terme du métier; elle est inférieure au *Trovatore*, à *Rigoletto* et même aux *Vêpres siciliennes* pour la spontanéité mélodique. Verdi, qui n'a prouvé que trop souvent qu'il sait faire de jolie musique de danse, n'a réussi à écrire pour *Don Carlos* qu'un ballet fort médiocre.

Disons incidemment qu'il n'y a presque rien de vrai dans la fable mise au théâtre par Schiller. L'incertitude qui régnait sur l'histoire de *Don Carlos* est aujourd'hui

parfaitement dissipée. Des historiens mêmes avaient complétement méconnu la vérité, et M. Viardot l'a fait tout dernièrement encore dans son ouvrage : *Espagne et Beaux-arts*. Le travail le plus solide et le plus complet sur ce sujet c'est le livre de M. Gachard : *Don Carlos et Philippe II*, 2me édition, Paris, 1867, chez Michel Lévy, un vol. in-8°.

Pour le reste, il n'y a rien de nouveau à l'Opéra; car ce n'est pas la peine de parler de l'assaisonnement d'un nouveau ballet ajouté à la *Muette de Portici* pour les débuts d'une nouvelle danseuse. On a repris l'*Africaine* pour la faire alterner avec *Don Carlos*. Le phénix introuvable c'est toujours un bon Vasco; Naudin du moins chantait bien le quatrième acte; Villaret est également lourd et vulgaire dans tout l'ouvrage. Comme il n'y a nulle apparence que ce sera Verdi qui nous dédommagera de la perte de Meyerbeer, il faudra bien qu'on s'occupe un peu des compositeurs français. On parle d'*Hamlet* de M. Ambroise Thomas, avec la blonde Suédoise, Mlle Nilsson, pour le rôle d'Ophélie. M. Prosper Pascal a écrit le texte et la musique d'un grand opéra en cinq actes intitulé *les Templiers*. MM. Reyer et Gevaërt attendent aussi leur tour; *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, ne tardera probablement pas non plus à être terminée.

La direction de l'Opéra-Comique promet, de son côté, de se montrer moins impitoyable pour les jeunes compositeurs. Afin de vaincre notre légitime incrédulité, elle a donné un ouvrage en un acte, la *Grand'tante*, dont la musique est de M. Massenet, prix de Rome de 1863. Quelques jours auparavant M. Massenet avait fait entendre, aux concerts du Cirque-Napoléon, une suite pour orchestre, qui, sans annoncer un nouveau Beethoven, atteste de bonnes études et des tendances sérieuses. La partition de la *Grand'tante* est d'un style gracieux et distingué; elle a reçu bon accueil et nous ne tarderons sans doute pas à entendre une autre œuvre du même compositeur. La cantate du lauréat de l'année dernière, M. Emile Pessard, a été exécutée à l'Opéra-Comique dans une représentation extraordinaire, mais si pitoyablement qu'on ne saurait trop en rien dire. D'ailleurs ces cantates ne peuvent jamais être qu'œuvres d'écoliers habiles; leur vraie place est au Conservatoire et c'est aussi là qu'on promet de les faire exécuter à l'avenir.

Mignon, malgré les pronostics inquiétants, a dépassé soixante représentations et continue à se donner. Mais ce ne sera pas le *Fils du brigadier* qui fournira à M. Massé un titre valable pour sa candidature à l'Institut. En dépit du mal que j'ai dit de *Fior d'Aliza*, cet ouvrage est préférable au médiocre vaudeville orné de la musiquette de M. Massé. MM. Labiche et Delacour ne se sont pas contentés de faire rire comme dans le *Voyage en Chine*, ils ont ajouté du mélodrame pour compenser la pénurie d'esprit de leurs plaisanteries. *Le Fils du brigadier* a eu vingt-deux représentations; il n'y a nulle apparence qu'il dépasse beaucoup ce chiffre, si tant est qu'on le donne encore, car au premier jour on reprendra l'*Etoile du Nord* de Meyerbeer. Le malheur de cet ouvrage c'est de tenir, comme *Zampa*, le milieu entre le véritable opéra-comique et le grand opéra. *Zampa* a toujours eu moins de succès en France que le *Pré aux clercs;* en Allemagne, au contraire, on préfère le premier de ces opéras. L'exécution de *Zampa* est de beaucoup la plus difficile, et c'est la même raison qui depuis plusieurs années avait empêché la direction de l'Opéra-Comique de donner l'*Etoile du Nord*. Ce n'est pas à dire qu'elle soit aujourd'hui mieux en état de remonter cet ouvrage; le rôle de Peters est confié à un artiste n'ayant ni le talent ni la voix nécessaires; aussi ne nous faut-il pas nous attendre à une exécution bien brillante.

Avant de parler de *Roméo et Juliette*, je dirai quelques mots des autres œuvres données au Théâtre-Lyrique depuis le nouvel an. *Deborah* a eu les trois représentations strictement exigibles par un auteur. C'était un mauvais et risible mélodrame de MM. Plouvier et Ad. Favre, que la musique de M. Devin-Duvivier n'était pas de nature à faire vivre. *Sardanapale* offrait un sujet aussi tentant que difficile et ingrat, comme tous les sujets antiques le sont aujourd'hui. La pièce, sans être malhabilement faite, est trop longue; la partition de M. Joncières atteste du talent et d'excellentes tendances, mais un texte pareil exigerait un compositeur de premier ordre et très expérimenté. Donnons un regret à ce pauvre *Freischutz* : quand ont commencé les études de l'opéra de M. Gounod, Mme Carvalho a abandonné le rôle d'Agathe à une jeune débutante allemande, charmante personne, ayant une assez jolie voix, mais ne sachant encore ni chanter ni jouer et prononçant le français avec un accent aussi tudesque que possible. En conséquence, on a supprimé presque tout ce que doit dire Agathe dans le dialogue ou on l'a mis dans la bouche d'Annette : nouvelle preuve de la façon dont le Théâtre-Lyrique entend « l'intégrité » d'un opéra de Weber.

Le sujet de *Roméo et Juliette* est emprunté à une vieille tradition, qu'on trouvera dans la préface placée en tête de la traduction française que M. Guizot a donnée du drame de Shakespeare. C'est assurément un sujet magnifique; le seul inconvénient qu'il offre pour la musique, c'est de comporter trop de scènes d'amour; mais la difficulté n'est point insoluble; les Italiens se sont contentés de l'éviter, comme on peut le voir dans le faible ouvrage de Bellini : *I Montecchi ed i Capuletti*. MM J. Barbier et Carré se sont mieux conformés à la pièce de Shakespeare, en ayant soin toutefois de simplifier l'action et de laisser Juliette se réveiller avant la mort de Roméo, ainsi que le veut aussi la tradition. Ils ont placé en tête de leur poème un prologue à l'imitation de celui de l'œuvre anglaise; M. Gounod avait hésité longtemps avant de laisser faire cette addition. Le prologue est un beau chœur intercalé dans l'introduction instrumentale. Malgré cela, l'invention ne me semble pas bonne à imiter : elle rappelle, comme souvent les vers déclamés dans les odes-symphonies, la formule des montreurs de n'importe quoi : « Messieurs, vous allez voir! » etc.

On serait tenté d'avoir une médiocre opinion de Juliette en l'entendant débuter par quelques roulades, suivies d'une grande valse de bravoure; mais que vouliez-vous que M. Gounod refusât à Mme Carvalho? L'art musical en est encore là en France. Cette concession à part, on reconnaît dans toute la partition la préoccupation de l'effet dramatique, préoccupation parfois minutieuse mais engendrant de beaux effets d'orchestre et de chant. Est-ce encore cette préoccupation qui gêne par moments l'inspiration mélodique ou rend le style tourmenté? Comme dans *Faust*, on sent dans *Roméo et Juliette* plutôt un talent remarquable, consciencieux et réfléchi que le souffle puissant, abondant, irrésistible du génie; mais tandis que dans l'un de ces ouvrages les premiers actes sont les meilleurs, dans l'autre, les deux derniers actes sont ceux où le compositeur s'est élevé le plus haut et où son inspiration s'est soutenue le mieux. Faiblesses et qualités compensées, je pense que les deux ouvrages sont de même valeur. Quant à savoir s'ils obtiendront la même vogue, c'est de la part du public une affaire de goût, dans le sens trivial de cette expression.

Pour les lendemains de *Roméo et Juliette*, M. Carvalho a organisé des « représentations-concerts » où l'on entend Mlle Carlotta Patti et M. Vieuxtemps dans un entr'acte. Ce n'est point la peine de jouir de la réputation de ces deux artistes pour se voir exhiber dans les mêmes conditions que de médiocres danseuses espagnoles ou quelque bambin jouant du claquebois. Mais Mlle Carlotta Patti et M. Vieuxtemps étaient liés par leur engagement; ils n'avaient pas pensé à stipuler qu'ils ne paraîtraient au Théâtre-Lyrique que dans des concerts sans représentations. M. Vieuxtemps est connu comme un plus des grands violonistes; Mlle Carlotta Patti ne s'était pas encore fait enten-

dre à Paris. Sa voix est bonne sans avoir le charme particulier à celle de sa sœur Adelina. Les deux cantatrices laissent à désirer pour le style; comme la plupart des chanteuses qui s'adonnent de préférence à la vocalisation, Mlle Carlotta manque d'expression passionnée, laquelle, du reste, n'est pas non plus l'affaire d'Adelina. Pour le brillant de la vocalisation, l'aînée des deux sœurs garde une supériorité incontestable. Elle se sert des notes suraiguës avec une rare habileté et fait les notes piquées avec une netteté et une volubilité étonnantes. Ce n'est pas là du chant proprement dit, mais ces tours de prestidigitation vocale ne manquent pas d'élégance et d'attrait; ils justifient le succès que Mlle Carlotta Patti a obtenu presque partout. D'ailleurs elle ne chante que dans les concerts; c'est le seul endroit où ce genre de virtuosité puisse être rationnellement admis.

Au Théâtre-Italien je ne signalerai que deux reprises et deux ouvrages nouveaux, du moins pour Paris. *Il Matrimonio segreto* avait disparu du répertoire depuis plusieurs années; on l'a repris un dimanche; c'est la seule fois qu'on l'ait donné. L'exécution des rôles de femmes était méconnaissable. Ce n'est pas par l'incurie et la prestesse avec laquelle on fait les reprises à ce théâtre que l'on obviera à l'incapacité des artistes à rendre de telles œuvres. *La Gazza ladra* a été plus heureuse, mais quoique le rôle principal fût rempli par Mlle Patti, l'ouvrage n'a eu que trois représentations et l'attitude du public a montré clairement qu'il est impossible aujourd'hui de faire passer une telle musique pour dramatique. Et encore elle a vieilli!

Dans une représentation extraordinaire donnée au bénéfice de M. Alary, accompagnateur au Théâtre-Italien, on a exécuté une opérette en un acte de ce compositeur, la *Locanda gratis*. C'est une œuvre à ajouter aux *Tre Nozze*, à la *Beauté du Diable*, à la *Voix humaine* et à l'oratorio la *Rédemption :* tout cela fait nombre. M. Alary du moins ne pourra pas se plaindre de n'avoir pas été dûment entendu et jugé. *Columella* a eu le même sort que *Don Bucefalo :* c'est de la musique bouffe agréable, mais qu'on s'imagine avoir déjà entendu maintes fois et par conséquent qu'on se soucie peu d'entendre encore. Il nous faut des œuvres plus originales. La partition de *Columella* est de Vincent Fioravanti, fils de l'auteur des *Cantatrici villane;* elle fut exécutée pour la première fois en 1839 à Naples. La liste des ouvrages du même auteur est assez considérable; ce n'est jamais la quantité qui manque aux Italiens. La clôture du théâtre a eu lieu comme d'habitude à la fin d'avril; on avait annoncé que les représentations continueraient pendant le mois de mai; mais les abonnements étant expirés et les chanteurs les plus aimés étant partis, qui donc aurait loué des places? Cependant on a donné hier, par extraordinaire, la *Somnambule*, au bénéfice d'un artiste, à des prix très réduits, et les affiches annoncent que « pour faciliter les représentations de bienfaisance, M. Bagier mettra à des conditions très avantageuses le Théâtre-Italien, son personnel et son matériel à la disposition des sociétés de charité qui lui en feront la demande pendant le mois de mai. »

M. Varcollier n'avait eu la direction des Bouffes-Parisiens que provisoirement. Par suite de la faillite de la direction précédente, le bail vient d'être résilié par les tribunaux et le propriétaire de la salle est rentré dans la plénitude de ses droits. Le théâtre est donc fermé; nous sommes dans l'ignorance de ce qu'il deviendra l'hiver prochain. On y a donné peu d'œuvres nouvelles cet hiver et aucune qui mérite d'être mentionnée. M. Martinet, de son côté, continue à joindre aux opérettes nouvelles des reprises d'ouvrages anciens plus ou moins tombés dans l'oubli. Depuis quatre mois il a donné les *Légendes de Gavarni*, l'*Amour mannequin*, les *Défauts de Jacotte*, trois œuvres bouffes suffisamment amusantes, sans grandes prétentions musicales; il a repris le *Sorcier* de Philidor, le *Calife de Bagdad* de Boïeldieu, et l'*Arbre enchanté* de Gluck. Ce dernier ouvrage est une des comédies à ariettes que Gluck avait été chargé d'écrire pour l'Opéra français de Vienne. Il fut représenté plus tard à la cour de France, sans trop de succès. C'est une simple curiosité musicale; Gluck n'est point là, non plus qu'il ne faut chercher Meyerbeer dans *Marguerite d'Anjou* ou dans *Il Crociato*. M. Offenbach vient de remporter un nouvel et brillant succès au théâtre des Variétés, par la *Grande-duchesse de Gerolstein*, une de ces bouffonneries désopilantes, en grande partie satirique, mais d'un goût moins vulgaire que les deux opéras donnés précédemment au même théâtre.

M. Joachim est revenu se faire entendre, au Cirque-Napoléon, à l'Athénée et dans deux séances de musique de chambre. On disait que les autres violonistes s'étaient donné le mot pour venir attester sa supériorité. D'abord est venu un jeune artiste allemand, M. Wilhelmi, possédant un mécanisme très remarquable, mais étant loin encore de Joachim pour le style; puis M. Koempel, un élève de Spoler qui n'était pas tout à fait inconnu à Paris, mais n'a pas produit grande sensation; puis encore M. Sivori qui a joué le concerto de Paganini et le concerto de Mendelssohn au Conservatoire; puis enfin, M. Vienawski qui a joué dans la même salle le concerto de Mendelssohn avec un succès d'estime; comme il l'a exécuté dans deux séances, ce ne pouvait être l'effet d'un pur hasard s'il a laissé à désirer pour la qualité du son et pour la justesse. Parmi les œuvres entendues dans les concerts et qui n'étaient point inconnues à Paris, il faut citer particulièrement les chœurs d'*Athalie* de Mendelssohn, au Conservatoire et à l'Athénée; puis *Struensée* de Meyerbeer, à l'Athénée et au Cirque-Napoléon. Meyerbeer lui-même comptait cette œuvre parmi ses plus belles; on dit qu'il la préférait à toutes les autres, et il n'y avait rien d'impossible à ce qu'il en fût ainsi. Elle fait désormais partie intégrante des concerts populaires de musique classique et elle sera souvent exécutée par fragments ou en entier, comme le *Songe d'une nuit d'été* de Mendelssohn ou le septuor de Beethoven.

Deux autres auditions très intéressantes ont été celles de messes, pour chœurs d'hommes seuls avec accompagnement de musiques militaires. L'une de ces messes, exécutée à l'église Saint-Roch, est de M. Th. de Lajarts; l'autre, exécutée à la basilique de Notre-Dame, est de M. Charles Colin.

Vous parlerai-je de la suppression des musiques de cavalerie qui vient d'être décrétée, triste résultat de la terreur causée par les fusils à aiguilles? Ce n'est assurément pas en musique que la France est assez riche pour payer sa gloire.

Voici quelques publications nouvelles, dont je ne me donnerais pas la peine de transcrire les titres si je ne voulais les recommander comme excellentes : *Adolphe Nourrit*, sa vie, son talent, son caractère, sa correspondance, par M. L. Quicherat, 3 vol. in-8°, chez Hachette; de la *Nécessite des musiques militaires*, par M. Ad. Sax, une brochure in-8°, à la Librairie centrale; *Lettre à M. de Girardin*, une brochure in-8° du même auteur; 3me livraison des *Chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne* aux XVIIe et XVIIIe siècles, recueillis par M. Gevaërt, avec traduction française de M. Wilder, à Paris, chez MM. Gevaërt et Wilder; *Marche turque* de Mozart et *Marche funèbre* de Chopin, partition pour orchestre arrangée par M. Prosper-Pascal, in-8°, chez Girod; quinze *Etudes préparatoires aux œuvres de Bach*, par M. Chauvet, organiste de l'église de Saint-Merry, chez Regnier-Canaux.

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur gérant, J PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Sabaudia et les Sebagini (suite), par M C -A. Ducis. — A propos de la dotation de Lamartine, par M. A. Dessaix. — Courte réponse aux observations sur l'interprétation d'une charte du XIIIe siècle et d'un article du Régeste genevois, par M J. Vuy, et réplique de M. C -A. Ducis — Bibliographie savoisienne (suite), par M. F Rabut

LA SABAUDIA & LES SEBAGINI

(Suite — Voir les nos d'avril et mai)

II

La *Sapaudia* n'était pas une province civile. Car *Cularo*, l'une de ses villes, appartenait à la province Viennoise aussi bien que Genève. Quant à *Eberodunum*, s'il s'agit d'Iverdon, c'était un *castrum* de la Grande Séquanaise; et si on l'entend d'Embrun, c'était la capitale des Alpes-Maritimes (1).

La *Sapaudia* était-elle une des nouvelles provinces militaires dans le système créé par Constantin ? Non encore ; car elle n'est mentionnée que par occasion dans l'une de ces provinces qui portait le nom de *Gallia riparensis* (2). Mais cette mention même dans les statistiques officielles constate l'usage public et autorisé de ce nom pour désigner une ancienne circonscription régionale, dont le souvenir ne s'était jamais perdu, pas plus que celui de nos anciennes provinces, qui se maintient à côté de la nomenclature départementale.

Henry de Valois, dans une note sur la chronique de Prosper Tyro, semble l'assimiler au pays des Allobroges: *Etenim Sapaudia olim dicta est tractus ille Galliæ reparensis quem olim Allobroges habuere* (3). Ce que l'on appelait autrefois Savoie, c'est la partie de la Gaule riveraine qu'ont occupée les Allobroges.

Les limites des Allobroges sont à peu près connues : ils ne dépassaient ni le Léman au nord (4), ni l'Isère au sud (5). Et, qu'on traduise *Eberodunum* par Embrun chez les Caturiges ou par Iverdon chez les Helvètes, toujours est-il que la *Sapaudia* dépassait le pays des Allobroges. Ceux-ci ne l'ont donc pas toute occupée ou toujours ; les Helvètes en ont eu leur part, et continuaient d'envahir quelquefois celle qui restait aux Allobroges (1). De là l'animosité que Jules César constatait entre les deux peuples (2).

Comme au Ve siècle de notre ère des flots de bandes germaniques chevauchaient les uns sur les autres à travers l'Empire romain en décadence, de même plusieurs siècles avant notre ère les bandes celtiques, kimriques, etc., s'étaient abattues sur l'ancienne *Gallia*, en se culbutant les unes les autres (3).

Les Helvètes n'avaient pas encore perdu l'esprit d'aventures et de conquêtes : arrêtés par César et les Allobroges à la ligne du Léman et du Rhône, ils se dirigeaient vers le sud-ouest de la Gaule (4).

Quant aux Allobroges, leur intrusion dans le pays, quoique antérieure, était encore trop récente pour avoir pu lui imposer leur nom. Et de fait, aucun auteur ancien ne nous a transmis le nom *d'Allobrogia*. On ne parle que du pays des Allobroges, de leur confédération. Strabon, contemporain d'Auguste et de Tibère, constate que sous l'empire de la politique romaine, ils commençaient à déposer leur instinct belliqueux et à s'adonner à l'agriculture. Ils avaient choisi Vienne pour leur métropole : les grands de la nation s'y réunissaient et sous l'influence de la civilisation romaine, ce bourg venait seulement de se transformer en ville (5). C'était une capitale récente, celle des derniers envahisseurs, *Vienna Allobrogum*, comme l'appellent Strabon, Pline, Ptolémée, Pomponius Méla (6). Rien ne prouve qu'elle ait été le centre officiel de l'ancienne *Sapaudia*.

Ce centre primitif, je serais disposé à le voir dans le *castrum Sabaudia*, dont la banlieue a conservé plus spécialement le nom de Savoie, que le moyen-âge nous a transmis sous le nom d'*ager* ou de *pagus Savogensis*. Ce *castrum* aurait gardé le nom de tout un pays comme un vieux titre de noblesse, comme le témoignage de sa

(1) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* dans Guérard

(2) *Notitia dignitatum imperii romani*, LXV

(3) *Scriptores rerum Gall*, I, 396

(4) *De Bello Gall*, I, II, VI

(5) Cicéron, *Epit ad familiares*, X, XV, XXIII Strabon, *Geog*, IV.

(1) *De Bello Gall*, I, VII, Florus, *Breviarium* LXV. *Questions archéologiques sur les Alpes*, 36.

(2) *De Bello Gall*, I, VI, XI, XIV, XXVIII

(3) *Congres scientifique de France*, XXXe session, 495.
En émettant cette idée au congrès de Chambéry en 1863, j'ai essayé de marquer le courant de ces invasions et leurs principales dates Cette thèse recevra sous peu un nouveau développement par l'étude philologique des noms de rivieres, de montagnes, de villages chez les Allobroges, les Ceutrons, les Médulles et les Caturiges, etc.

(4) *De Bello Gall*, I, III, IV, V, X.

(5) Strabon, *Geog*, IV.

(6) Pline, *Hist nat.*, III, IV. Ptol, *Geog*, II, X. P. Mela, *Cosmogr*, II, V.

prééminence sous une organisation antérieure. Mais ce n'était plus qu'un souvenir: *Castrum quod Sabaudia vocatur*.

En s'emparant de la *Sapaudia*, les Allobroges et les Helvètes n'ont pu en détruire tous les monuments. La destination même de quelques-uns les garantissait de toute destruction, surtout chez les anciens : je veux parler des tombeaux, que les races primitives ont généralement respecté comme le sanctuaire le plus sacré de la famille. Notre siècle a fouillé ces hypogées. Il y a trouvé le guerrier avec ses armes, la mère de famille avec les parures de son sexe, l'enfant avec ses jouets, l'artisan avec son outillage, etc. Il a sondé la vase des lacs pour reconnaître les retraites insulaires abîmées sous les flots par l'incendie. Le monde ancien s'est révélé ainsi avec ses successions de races dans les superpositions de cimetières ou d'habitations lacustres, comme les différentes couches de l'écorce du globe en marquent les divers cataclysmes.

De l'aveu de tous les archéologues qui se sont occupé des époques dites anté-historiques, le fer était employé à la confection des armes dans les Gaules au moins six siècles avant notre ère, et l'emploi du bronze s'y maintenait parallèlement, mais en étant affecté à d'autres variétés d'outillage et surtout aux objets d'ornementation (1). On peut donc affirmer que les Allobroges représentent chez nous l'âge du fer. Il est tout naturel d'en induire que les armes confectionnées exclusivement avec le bronze appartiennent à une civilisation différente et d'autant plus éloignée que ces armes porteront un cachet d'antiquité facile à déterminer aujourd'hui après tant de travaux analogues sur divers points de l'Europe (2).

Serait-ce trop présumer que de voir dans le nom de *Sapaudia* un témoin de cette civilisation antérieure à l'occupation de nos contrées par les Allobroges et les Helvètes?

Je ne parle pas de l'époque où les os, la corne et la pierre façonnés remplaçaient les métaux, dont l'usage, connu en Orient (3), puis perdu pendant les migrations d'Asie en Europe, n'avait pu s'établir en Occident que par le courant des relations commerciales avec le berceau des races humaines. La science attribue à une race antérieure aux Celtes les monuments de cette période (4), dont quelques spécimens remarquables dans la *Sapaudia* ont survécu à toutes les couches de populations (5).

Mais je m'en tiens à l'âge de bronze, dont les tumulus nous exhibent chaque année de précieux témoins. Tandis que les monuments publics subissent quelquefois les conséquences brutales de la guerre, le mobilier domestique se maintient par la force de l'usage. Les mœurs et les arts ne se modifient qu'à la longue. Les substitutions de races ne s'accomplissent pas ensuite de quelques combats: c'est l'œuvre des siècles.

(1) *Congres scientifique de Chambéry*, 487-492. Troyon, *Habitations lacustres*. Laurent Rabut, *Habitations lacustres de la Savoie*, 66.

(2) *Revue archéologique*, 1867, avril, 300 Mortillet, *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*, 1866, p. 433. *Moniteur de l'archéologue*, juillet 1866.

(3) *Genese*, IV, 22.

(4) Valentin Smith, *De l'origine des peuples de la Gaule transalpine*, p. 18-25

(5) Laurent Rabut, *Habit. lacustres de la Savoie. Congrès de Chambéry*, 502. *Questions archéologiques sur les Alpes*, etc.

Même après une lutte des plus acharnées, les restes de la peuplade vaincue ne se seront pas tellement fusionnés avec les vainqueurs, qu'ils n'aient conservé aucun caractère personnel, aucun type national. Les familles survivantes, qui se résignent à la soumission, en perdant leur autonomie, suffisent à perpétuer les traditions. Il ne serait pas invraisemblable de retrouver dans les rejetons de ces familles primitives le surnom de *Sapaudus*, comme un souvenir de leur antique nationalité (1). Le musée de Lyon possède une pierre sépulcrale, trouvée à Sainte-Colombe (Rhône), où le nom de *Sapaudus* est reproduit (2). Un Sapaudus, célèbre professeur de belles-lettres à Vienne, où ses ancêtres avaient exercé la profession de rhéteur, était contemporain de Prosper Tyro, de Sidoine Apollinaire et de Claudius Mamert (3). Dans le siècle suivant, Sapaudus, évêque d'Arles, était légat du Saint-Siége dans les Gaules (4).

Au milieu des perturbations politiques, le peuple cherche sa consolation dans les souvenirs traditionnels et s'y réfugie comme dans une vieille possession. Si le nom de *Sapaudus* s'était conservé dans quelques familles, à plus forte raison le nom du pays n'avait pas dû se perdre. Au IVe siècle de notre ère le nom de *Sapaudia* affectait encore une étendue de pays appartenant aux deux provinces Viennoise et Grande Séquanaise. Cette appellation d'usage n'était point du tout officielle. Ce territoire, divisé entre deux provinces, avait été occupé avant la domination romaine par les Helvètes et les Allobroges, dont le nom de *Sapaudia* ne représentait point la nationalité. Evidemment il leur était antérieur. Leur occupation n'a pu le faire oublier parce qu'elle était encore trop récente lors de la conquête romaine.

Le nom des Helvètes disparut sous les dénominations municipales de *Colonia equestris* et de *Forum Aventicum* pour la partie de la Suisse annexée à la Grande Séquanaise. De même le nom des Allobroges ne tarda pas à faire place à celui de *Viennenses*, depuis leur organisation provinciale sous les Romains. Puis les trois *civitates Viennensium*, *Genavensium* et *Gratianopolitana* prirent une importance spéciale avec leurs diocèses (5).

Mais la *Sapaudia* a survécu aux Helvètes et aux Allobroges; elle s'est maintenue à côté de l'organisation municipale, provinciale et diocésaine, parce qu'elle était plus ancienne. Et cette circonscription territoriale avait tellement conservé son homogénéité qu'elle donnait son nom à la première cohorte de la légion flavienne dans la Gaule riveraine, et qu'elle était en 428 l'objet d'un traité entre l'empereur Théodose et les Burgondes. *Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda* (6). La date de la marge est bien 443. Mais le numéro de l'année du règne de Théodose est XX.

(1) C'est ainsi que plusieurs familles portent aujourd hui les noms de Savoye, Savoyen, Savoyard, qu'elles ont probablement reçus comme surnom d'origine, pendant un séjour à l étranger. Il est remarquable qu'aucune ne porte le nom de *Savoisien*, qui ne date que du XVIe siècle.

(2) Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, n° 184

(3) Sidon Apol. *Lib V. Epist. X*

(4) Labbe, *Lettres du pape Pélage*, de 8 a 16 dans le tome V

(5) Pline Second, IV, *Epist.*, XXII. Tacite, *Hist*, I, XVI Velleius Paterc, *Hist*, II *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*. Pline, *Hist Nat*, IV, XVI Ptol *Geog*, II, IV. *De l'origine et de l'organisation provinciale des dioceses de Savoie* dans les *Mém de l'Ac. imp. de Savoie*, IX.

(6) *Script. rerum Gallic.*, I, 396. *Prosperi chronicon*

Henry de Valois le confirme, du reste, dans une note sur le passage d'Ammien Marcellin : *Eadem (Sapaudia) postea Burgundionibus data est cum indigenis dividenda anno* 20 *Theodosii* (1). Les Burgondes avaient eu la Séquanaise d'Honorius, avec le titre d'alliés (2). Ils avaient pris toute la province de Lyon en 427, d'après la chronique de Saint-Denis (3); selon celle d'Adon, ils tenaient les deux rives du Rhône; c'est dans ces circonstances que Théodose leur abandonna la *Sapaudia* qu'ils venaient d'occuper (4).

Ennodius racontant que son prédécesseur, saint Epiphane, évêque de Pavie, avait ramené 400 captifs de Lyon, ensuite de sa mission auprès de Gondebaud, ajoute qu'il en avait délivré également dans la Savoie, qu'il assimile à une province : *Identidem per singulas urbes Sapaudiæ, vel aliarum provinciarum, factum indubitanter agnoscimus* (5). C'est sur la fin du même vi^e^ siècle qu'eut lieu la délimitation dont j'ai parlé d'abord, et qui nous a valu l'indication du *Castrum Sabaudia*.

Comme on l'a vu, cette région avait été divisée autrefois par les cités helvètes et allobroges, puis par l'organisation municipale romaine. Les Burgondes durent à leur tour y marquer leurs agglomérations. De toutes ces péripéties se sont formées les divisions appelées *pagus, ager*. Dans l'étendue de l'ancienne *Sapaudia* nous suivons du nord au sud le *pagus Valdensis*, le *pagus Equestricus*, le *pagus Genevensis*, le *pagus Albanensis*, le *pagus Gratianopolitanus* dont une subdivision s'appelait *ager savogensis*. Il est tout naturel que dans ce fractionnement le district spécial du château de Savoie en ait gardé plus individuellement le nom et l'ait communiqué à la subdivision ecclésiastique du diocèse de Grenoble, appelée le décanat rural de Saint-André ou de Savoie.

L'*ager savogensis* est mentionné dans la donation d'Arbin par l'évêque de Maurienne au monastère de Savigny, l'an 1022 (6). Dans la donation de Coise, il prend le titre de *pagus Savogensis*, parce que, dans le même acte, le mot *ager* se trouvait déjà employé dans un sens plus restreint, celui de *mas* conservé au cadastre ancien de la Savoie (7). D'ailleurs, l'*ager Savogensis* avait l'étendue et l importance d'un petit *pagus*.

Dans le style diplomatique du moyen-âge, le mot *pagus*, suivi d'un adjectif de pays, indique tantôt l'étendue territoriale d'une ancienne cité romaine, comme le *pagus Gratianopolitanus*, le *pagus Equestricus*, le *pagus Tarentasia*, tantôt une division du territoire de la cité, équivalant à peu près à nos arrondissements, comme le *pagus Genevensis*, le *pagus Alingiensis*, le *pagus Albanensis* (8).

Dans l'organisation de l'empire carolingien un comte, d'abord amovible, puis bénéficiaire, fut placé à la tête d'un ou de plusieurs *pagus*, selon le sens dans lequel on le prenait. Les *pagi Albanensis*, *Genevensis*, *Alingiensis* ont fait partie du *comitatus Genevensis*, appelé aussi *pagus* (1). Sous ce rapport l'*ager Savogensis* avait été assimilé à un *pagus*, dont il prenait déjà quelquefois la qualification. Le *comitatus Savogensis* est mentionné dans l'échange fait entre le comte Manassès et Humbert, évêque de Grenoble, de quelques terres situées autour de Saint-André, chef-lieu du décanat de Savoie, en 1011 (2); dans une donation de Monterminod, par Aymon de Pierrefort, à l'abbaye de Cluny (3).

La maison qui plus tard a porté le nom de Savoie était liée d'une étroite parenté avec la dynastie du second royaume de Bourgogne (4), auprès de laquelle ses comtes remplissaient la charge d'avoués, *per advocatum meum comitem Humbertum*, disait la reine Hermengarde, veuve de Rodolphe III (5). En 1036 on disait encore « la terre du roi soit du comte Humbert. » L'administration de ces terres domaniales finit par revêtir le caractère féodal qui devint héréditaire. Les documents nous font défaut pour fixer l'époque où l'investiture de ces propriétés fiscales dans le *comitatus Savogensis* donna aux princes de Savoie le droit d'en porter le titre.

Leurs propriétés de famille s'étendaient déjà dans les comtés de Maurienne, de Savoie, de Genève, dans le *pagus* de Belley, dans celui de l'Albanais (6).

Amédée, suivant l'exemple de son père, Humbert-aux-blanches-mains, fit plusieurs libéralités au monastère de Cluny. En 1023 il donna d'abord à l'église de Saint-Maurice du Bourget un *mansus in episcopatu Gratianopolitano in comitatu nostro in villa quæ vocatur Maltacena ad radicem montis muniti* (7). Le village de Maltacène est dans la commune du Bourget. L'an 1030 il donna cette église de Saint-Maurice avec ses terres au monastère de Cluny; c'était toujours *in pago qui vocatur Maltacena* dans l'évêché de Grenoble. Aussi l'évêque de ce diocèse dut confirmer la donation; car il s'agissait de la cession d'un objet religieux à un monastère étranger.

L'intervention de l'évêque dans cet acte, comme dans celui de Coise, n'était motivée que par la juridiction ecclésiastique, *quia in ejus episcopatu est acta donatio* (8). L'évêque de Grenoble pouvait-il jouir des prérogatives comitales, comme l'a présumé Ménabréa (9), dans un *comitatu* qu'Amédée qualifie de *nostro?* Que cette expression désigne les propriétés de la Maison de

(1) *Script rerum Gallic* , I, 547

(2) *Script. rerum Gallic.*, II. *Marii chronicon Excerpta Fredegarii ex chronico Eusebii.*

(3) *Script. rerum Gallic.* III, 158

(4) *Congres de Chambéry*, p 550.

(5) *Script. rerum Gallic.*, III, 371.

(6) Besson, *Mémoires*, etc., *Preuves*, n° 4.

(7) C'est ainsi que le mot *pagus* a le sens de *villa* dans les donations des églises de Saint-Genis et du Bourget au monastère de Cluny. Ce sens restreint se reconnaît aux noms des localités qui suivent. Guichenon, *Hist. généal. de Savoie, Preuves,* 1, 7, 8.

(8) Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, p. 34, 46.

(1) Besson, *Preuves*, 10, 12 Cibrario, *Constitution*, 61. *Documenti*, 98. *Script rerum Gall* , IX, 669. Guichenon, *Bibl, Sebus* , 24, n° 40 *Hist. Sav* , *Preuves*, 3.

L'évêque ayant très souvent le pouvoir temporel dans sa ville épiscopale et la banlieue, le comte l avait dans les campagnes Le *pagus*, d'où est venu le mot pays, affectait donc la campagne, d'ou *paganus*, paysan. De même, en Italie, le sujet d un comté, *contado*, s'appelait *contadino*, devenu synonyme de campagnard

(2) Chorier, *Etat politique du Dauphiné*, II, 87.

(3) Guichenon, *Hist généal. de Savoie, Preuves,* 5, 9

(4) Las Case, *Atlas hist., Tab.* XV. *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, III, 267, De Vignet; IX. 308, Ménabréa, *Mémoires de la Société de la Suisse romande*, XX, De Gingins

(5) Cibrario, *Documenti*, etc , 100, 102. Guichenon, *Preuves*, 26, 664.

(6) Cibrario, *Documenti*, 97. Guichenon, *Preuves*, 5, 6, 7, 8, 26, 27, 28.

(7) Guichenon, *Preuves*, 8.

(8) C'est ainsi que l'évêque de Belley assiste à la fondation du prieuré de Burbanche en Bugey. Cibrario, 27.

(9) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, IX, 320.

Savoie ou seulement le comté de Savoie, il n'en est pas moins vrai que la suzeraineté n'appartenait qu'au roi de Bourgogne, et c'est pour cela que Rodolphe et Hermengarde ont signé les premiers.

On sait que le diocèse de Grenoble comprenait le décanat de Saint-André ou l'*ager Savogensis*(1). Si on se rappelle que dans la donation faite par Humbert et ses trois fils Amédée, Aymon et Odon, à Cluny, on signale *duos mansos in pagu Bellicensi*, parce que les autres objets ne sont pas du même *pagus*, car ils sont situés à Maltacène dans le diocèse de Grenoble, on conclura qu'Amédée ne donnant à Cluny que des objets situés à Maltacène, du même diocèse de Grenoble, a voulu désigner le comté de Savoie par le *comitatu nostro*, où il était co-propriétaire avec son père et ses frères. Le château du Bourget a été une des anciennes résidences de la Maison de Savoie.

Toutefois, ce n'est qu'en 1125, dans la fondation d'Haute-Combe, qu'on voit Amédée, fils d'Humbert-le-Renforcé, prendre le titre de *Comes de Savoia*, et quelques années après celui de *Comes Sabaudie* (2).

Mais on n'en peut pas conclure rigoureusement qu'il ait été le premier comte de Savoie; car, comme ses prédécesseurs, il prend quelquefois encore le titre de *Comes Maurianensis* et de *Comes* sans complément (3). Il s'agit également du même prince en ces termes : *Regnante Amedeo Comite* dans la donation à Saint-André-le-Bas de Vienne (4), et *Obiit Amedeus Comes* dans l'Obituaire du Missel de Tarentaise (5). Ses successeurs ne prennent souvent pas d'autre titre que celui de *Comes*, comme les monarques d'Espagne signaient *Moi le Roy*.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) Le diocèse de Belley était séparé de ceux de Genève et de Grenoble par l'arête du Landaz, du Mont-du-Chat et de l'Epine. Les deux derniers diocèses se confinaient au versant oriental du Mont-du-Chat entre Haute-Combe et Bourdeau. Ces limites se prouvent par l'état des diocèses de Genève et de Belley dans Guichenon, Besson, et le *Regeste genevois*, et par l'état du décanat de Savoie dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archeologie*, III L'attribution de Maltacène au *pagus Bellicensis* a fait commettre à M. Ed. Secrétan une grave erreur dans la distinction des branches de Belley et de Savoie. *Observations sur Humbert aux blanches mains* dans les *Mem de la Société d'hist. de Geneve*, XVI. Parmi les objets de la donation d'Humbert et de ses trois fils Amédée, Aymon et Odon, on ne voit que *duos mansos in pago Bellicensi sub monte*, deux mas situés au revers occidental du Mont-du-Chat, qui appartenait au diocèse de Belley. Guichenon, *Preuves*, p 5.

(2) Guichenon, *Preuves*, p 31, 36.

(3) Guichenon, *Preuves*, 30, 31. Cibrario, *Documenti*, etc., 42, 46, 51, 67.

(4) Guichenon, *Preuves*, p. 25.

(5) *Mémoires de l'Académie de Turin*, II série, XVI, E. Mallet.

A PROPOS DE LA DOTATION DE LAMARTINE

I

Il y a quelque trente ans, un jeune homme aux allures séraphiques, cherchant un éditeur pour un volume de poésies, trouva un abbé qui lui donna 1,500 francs d'un chef-d'œuvre. L'abbé de Genoude avait découvert Lamartine.

Victor Hugo remplissait alors le monde du bruit assourdissant de ses rimes rocailleuses. Il fit le succès des vers onctueux de l'auteur des *Méditations*. On opposa l'un à l'autre.

Tous les deux se sont partagé les sympathies de la génération qui s'éteint; tous les deux ont inspiré les plus vifs enthousiasmes à leurs partisans et les plus singuliers emportements à leurs adversaires.

Rien n'a manqué à la gloire de ces deux types extraordinaires, et notre siècle est heureux de pouvoir dire qu'ils n'ont pas manqué à la sienne.

Je n'entreprendrai point de suivre les lignes d'ombres parallèles que ces deux profils dessinent sur l'esprit littéraire de notre siècle. Mon intention n'est point si présomptueuse que j'aille, étourdiment et de propos délibéré, évoquer les mânes d'*Hernani*, non plus que réveiller les querelles qui pendant dix belles années ont ensanglanté les théâtres et les livres, depuis la préface de ceux-ci jusqu'au baisser du rideau de ceux-là.

Je n'ai d'autre motif de toucher au grand drame qui se passait il y a trente ans que d'en prendre occasion de parler de quelqu'un qui touche de très près à Lamartine.

Des événements récents ont donné lieu à des discussions nouvelles et à de nouvelles hostilités. Mais — signe des temps — en 1830 le débat portait sur le beau au point de vue de l'art, en 1867 il roulait sur ceci : Notre don national sera-t-il payé en rentes ou en capital? Je tiens à prendre part aux débats. Que celui qui a lu la préface de *Cromvell* sans prendre parti pour ou contre me jette la première pierre.

Les journaux ont pénétré avec la plus parfaite indiscrétion dans le secret des misères du chantre d'Elvire, et, avec la plus entière liberté, chacun a dit son mot au sujet de la dotation proposée par l'Empereur. On a compté les tonneaux de la cave du vigneron, on les a jaugés pour en connaître la contenance au dernier mot, et l'on a rendu le compte le plus exact de ces diverses opérations qui ne présentaient au lecteur d'autre intérêt que celui qu'elles empruntaient à la personne chargée du rôle de l'exproprié.

Il a fait du bruit le vieillard angélique. *Josselin* n'en avait peut-être pas fait autant.

On nous a dit, au milieu d'une foule de choses insignifiantes, que Lamartine avait trois sœurs. Nous le savions, du reste, par les *Confidences* de leur frère.

On nous a dit — et ici commence notre entrée en matière — que l'une de ces sœurs était mariée à M. de Montherot.

II

M. de Montherot : ce nom a été prononcé par tous les journaux dans le récent conflit Lamartine à la Chambre des députés, et ce nom n'a fait dresser l'oreille à personne, si ce n'est peut-être à quelques membres d'une académie de province, celle de Lyon, dont le beau-frère de Lamartine est encore, je me plais à le croire, malgré ses 84 ans bien sonnés, un des membres les plus turbulents.

Si ce nom n'a pas toute la célébrité que mérite celui qui le porte, la faute en est à la manie du pseudonyme dont M. de Montherot ne s'est jamais départi. Tantôt c'est sous le nom de président Mittis qu'il lance dans le monde — mais dans un monde restreint et bien compté — les espiègleries les plus acérées, les plus piquantes épigrammes; tantôt c'est le Docteur Boniface qui assume la responsabilité des satires de notre auteur. Toujours ce sont des signatures ironiques qui suivent ses élucubrations. A peine cet écrivain, dont le

mérite est incontestable, n'en aurais-je pour preuve que sa qualité de beau-frère du Cygne de Saint-Point — et c'en est une dont je pourrais sans peine démontrer la puissance — à peine a-t-il signé de son nom vrai une seule de ses œuvres. Et encore cette œuvre n'a-t-elle été tirée qu'à cent exemplaires qui n'ont pas vu le feu du commerce et ne sont jamais sortis de la bibliothèque des amis intimes du poëte, jaloux de posséder un livre rare comme peu de livres ont la prétention de le devenir jamais.

Cet ouvrage est intitulé : *Souvenir d'un voyage en Suisse*. C'est un poëme ou plutôt une série de poëmes, aux formes les plus diverses, et qui ne justifie son titre que très imparfaitement. De la Suisse il ne s'occupe guère, de voyage peu et de souvenirs point. Il y est question de toutes choses, à condition que toutes choses puissent fournir une pointe à une épigramme ou une rudesse quelconque à une satire.

En effet, c'est le ver de Juvénal qu'il faut à M. de Montherot. Il est enclin aux emportements qui feraient l'homme poëte quand il ne le serait pas. Il n'est tel en effet que la colère pour transporter l'intelligence humaine dans les hautes régions où l'on rencontre la poésie, — si ce n'est l'amour pourtant.

III

Je voudrais bien détacher quelques vers du journal de voyage de ce malicieux vagabond ; mais ce livre n'est plus en mes mains, et l'on ne s'expose pas à faire des citations sans qu'on puisse en affirmer l'exactitude après avoir collationné avec soin la copie sur le texte même.

Je voudrais bien aussi citer quelques épigrammes que les questions politiques ont mises au bout de la plume du vieillard à l'affût d'accidents, épigrammes qu'on m'a dites en confidence. Mais la politique m'est ici interdite et je me vois forcé à regret de taire certaines boutades à l'emporte-pièce dans lesquelles un mécontent des événements trouverait un commode exutoire pour sa mauvaise humeur.

En revanche, je ne puis m'empêcher de reproduire un trait lancé sur les *Misérables* de Victor Hugo.

On se souvient du bruit qui s'est fait autour du dernier mot de certain chapitre qui fermait le récit émouvant de la bataille de Waterloo. Le mot fameux de Cambronne a-t-il réellement été prononcé ou non? la question n'est pas encore résolue. En attendant la solution, M. de Montherot admet l'affirmative pour les besoins de sa cause. Voici ce qu'il pense des *Misérables :*

A ce satanique fatras
Que le romantisme assaisonne,
Le lecteur qui ne se rend pas
Repond par le mot de Cambronne.

Et dire que la main qui a écrit ces vers est la même qui a reçu un anneau brisé de celle de la sœur de Lamartine!

Mais est-il extraordinaire M. de Montherot! A ses yeux le romantisme est plus odieux que le satanisme. C'est pousser un peu loin le culte du beau-frère, qui, à tout prendre, était aussi un romantique, quand bien même la bannière Lamartine a, pendant un temps, fait la guerre à l'étendard Hugo.

IV

Le genre de littérature — car c'en est un — dans lequel M. de Montherot a mis toutes ses complaisances, c'est la complainte. Il ne se tuait pas le moindre mari par sa femme que M. de Montherot n'entonnât l'air de *Fualdès*. Aujourd'hui que les journaux non politiques font la même besogne en vile prose, il est probable que M. de Montherot se tient pour battu. C'est peut-être pour cela qu'il refuse de sortir de sa tente.

De toutes les publications de M. Montherot qui ont passé sous mes yeux, je n'en ai qu'une qui soit restée dans mes mains. C'est une ballade, et ce serait une complainte s'il y avait une potence à l'extrémité de l'avenue qui conduit au refrain. Elle date de 1844, elle est signée M. Boniface et s'intitule : *Les chemins de fer*, avec ce sous-titre : *Ballade industrielle, administrative, stratégique et morale.*

Prévoyant que les chemins de fer auraient pour résultat infaillible l'affluence de toutes choses à Paris, et que par suite toutes les petites localités allaient se dépouiller elles-mêmes pour fournir aux exigences de la capitale, Boniface réédite la fable que le consul raconte aux Romains sur le mont Aventin, celle des *Membres et l'Estomac*. Seulement la morale de l'apologue consulaire n'est pas du goût de M. de Montherot; ses membres concluraient volontiers à laisser l'estomac mourir d'inanition au risque de mourir avec lui. En revanche, le prophète de malheur trouve le moyen de se consoler en vrai épicurien et finit par se réjouir de ce dont il se plaignait d'abord. Après avoir passé en revue les énormes dépenses que nécessite la construction des chemins de fer, se ravisant tout à coup, le gourmand Boniface se dit à part soi :

Le vrai but auquel surtout
On consacre tant de sommes
Est de plaire aux gens de goût,
C'est-à-dire aux gastronomes.

La marée et les primeurs
Ne seront plus à distance,
On les obtiendra meilleurs
Sur tous les points de la France.

Donc il faut que le budget
S'enfle de quelques chapitres
Pour activer le trajet
Des petits pois et des huîtres.

V

Une citation plus importante, plus caractéristique de la manière de ce Juvénal *sui generis*, car M. de Montherot ne fait partie d'aucune école. Il est de son espèce, et personne n'est de la sienne. Son verre n'est pas grand, mais il ne le prête à personne et lui-même boirait dans le creux de sa main plutôt que d'emprunter la coupe d'un voisin.

Notre époque est celle des jeunes, si l'on en croit l'extrait de naissance des plus grands tapageurs du moment. Il en était ainsi déjà il y a trente ans. Les vieillards et leur expérience n'étaient plus l'objet de ce culte que les philosophes anciens enseignaient et pratiquaient. Les jeunes gens, outrecuidants par tempérament, s'encensaient les uns les autres et *tombaient* les vieillards, qui, pour la plupart, confessaient leur défaite. M. de Montherot est vieillard depuis longtemps,

mais il ne s'est jamais avoué vaincu. Il a le secret des escarmouches et bien des jeunes l'ont risqué belle dans la guerre de crocs en jambes qu'il leur a faite longtemps et avec certains succès. En un mot, M. de Montherot s'est fait l'Horace de la Gérontocratie.

Si, dit-il, les jeunes gens sont préférables aux vieillards quand il s'agit des affaires publiques, par ce fait que les premiers ont plus d'avenir que les derniers, les enfants doivent être préférables aux jeunes gens, puisqu'ils peuvent à plus forte raison invoquer ces motifs. Dès lors, on doit élire députés les enfants à la mamelle. Si le principe est vrai, vraie est la conséquence.

Mais tout cela est dit en des vers que Boileau ne désavouerait pas. Les écoliers de sixième interpellent la France :

Nous
Ecoliers de sixième et classes en dessous
Par proclamation demandons que la France
Se laisse desormais gouverner par l'enfance.
La jeunesse est trop vieille, et son tour est passé;
De nous petits bambins le règne est commencé.
Un peu plus grands que nous, mais comme nous imberbes
Ecoliers, dans Paris, vous faites les superbes;
Vous dites aux vieillards : « Vous valez moins que nous »
Disons aux jeunes gens : « Nous valons plus que vous »
L'âge mûr disparaît devant l'adolescence,
La jeunesse à son tour doit céder à l'enfance.
L'autre jour a la Chambre, Eusèbe, député,
A dit un mot charmant qu'on nous a répété :
« Les jeunes gens ont droit aux publiques affaires
« Par la raison qu'ils sont plus jeunes que leurs peres,
« Ils ont plus d'avenir. » Ils vivront plus longtemps,
L'avenir est bien court quand on a cinquante ans
. . . . . .
. . . . . .
D'un siècle presque entier nous qui devons jouir,
Donnez-nous le present, nous ferons l'avenir

Encore un extrait, puisque ma mémoire s'y prête de si bonne grâce. Le même gamin continue :

Dans la salle d'etude un malheureux bambin
N'a pas pour s'éclairer vingt journaux sous la main,
Non, mais son *De Viris* qu'il gémit de traduire
Dans l'art de gouverner malgré lui veut l'instruire.
Il apprend que Camille, illustre dictateur,
Fit par des ecoliers fouetter leur precepteur.
C'est le plus joli trait de l'histoire de Rome,
Ma foi, le grand Camille etait un aimable homme.

Ce serait à faire croire à la bonté de la cause qu'il défend et à douter de la victoire qui est enfin assurée à la partie adverse. Mais quand on soutient une thèse avec tant d'esprit, on peut aisément se passer d'avoir raison.

VI

Telle est une personnalité qui peut-être eût été redoutable si son action eût embrassé plus d'étendue et si surtout elle n'eût pas divisé les forces dont elle disposait entre une foule de personnages apocryphes, tout aussi anodins que Mittis et Boniface, qui sans se grandir eux-mêmes d'une coudée, n'en ont pas moins absorbé, au profit de rejetons parasites, la sève de l'arbre qui les a nourris à ses dépens. Les Mittis et les Boniface ne se sont pas fait une feuille de réputation à partager entre les innombrables pseudonymes du même écrivain, tandis que tout ce que ces Mittis et ces Boniface ont signé eût fait une auréole suffisante pour le front d'un seul homme.

La dotation nationale faite à Lamartine m'a fourni l'occasion de mettre en lumière un écrivain qui s'est lui-même entouré d'ombre. Puissent ces lignes être admises à l'honneur de troubler un instant sa solitude ; elles vaudront peut-être au journal qui les aura publiées l'avantage inestimable d'une réplique. Je n'ose pas l'espérer, moins encore le promettre ; s'il en était ainsi, gare à moi, je risque de payer cher mon étourderie. Mais, j'y songe, si M. de Montherot jugeait à propos de me tirer l'oreille, ce ne serait pas, à tout prendre, la première fois qu'il me ferait cette amabilité-là.

Aix-les-Bains, 1er juin 1867.

ANTONY DESSAIX.

COURTE RÉPONSE.

Il y a, dans l'article de mon savant collègue (1) (voir *Revue savoisienne, n° de mai*) deux remarques de détail parfaitement justes. L'une a trait au chapitre général ; avant d'avoir reçu l'article de M. Ducis, j'avais signalé moi-même à un archéologue cette évidente erreur de plume ; l'autre, relative à Hugues Dauphin, ne m'avait pas frappé. Il est dangereux de faire de mémoire des indications de cette nature.

Quant au fond de mon travail, les observations de M. Ducis ne l'ont nullement ébranlé ; loin d'en atténuer la force, ils l'ont plutôt fait ressortir davantage.

Un point d'histoire était resté obscur jusqu'à ce jour ; Spon, Lévrier et d'autres auteurs disaient dans leurs ouvrages que le comte Amé II avait été enseveli à *Montagny*. Mais qu'était Montagny ? Les éditeurs du Régeste cherchaient *Montagny* sur les bords du Rhône, près de Chancy.

J'ai prouvé que *la Montagny* était le monastère de Sainte-Catherine, sur Annecy. C'est là le côté original de mon travail. Mon savant collègue admet l'exactitude de cette explication. Je le constate avec d'autant plus de plaisir que ce point ne l'avait pas frappé lorsqu'il rendit compte du Régeste ; si j'avais les loisirs nécessaires, je pourrais lui indiquer d'autres points qui ne l'ont pas frappé ; pour le moment, qu'il veuille bien, puisqu'il habite Annecy, me pardonner d'avoir ainsi chassé sur ses terres.

L'idée fondamentale de mon travail une fois admise, il devenait difficile à mon savant collègue d'étayer d'arguments solides l'hypothèse qui avait conduit les éditeurs du Régeste dans une voie trompeuse. Il eût mieux valu, je crois, reconnaître que cette hypothèse était sans valeur.

Sans doute, les éditeurs du Régeste savaient que Guillaume Ier, comte de Genève, avait été enseveli à Sainte-Catherine. Ils avaient en mains le fil qui devait les diriger sur le Semnoz ; comment, dans de telles circonstances, ont-ils pu s'égarer sur les bords du Rhône, en face du pays de Gex ?

Faire ensevelir un comte de Genève, en l'année 1308, sur une éminence où il n'y a jamais eu d'église, à une époque où il ne serait venu à personne la pensée de l'ensevelir ailleurs que dans une église, c'est, suivant moi, transporter dans le XIVe siècle des idées qui ont cours dans le nôtre.

(1) *Observations sur l'interprétation d'une charte du XIIIe siecle et d'un article du Régeste genevois*, par M C.-A. Ducis

On me répond qu'un comte de Genève pouvait mourir sur le territoire cédé à Saint-Victor ; je n'en disconviens pas. Seulement, ce n'est pas sur ce territoire devenu à peu près étranger à la famille de Genève qu'on aurait, suivant moi, songé à l'ensevelir.

En effet, le comte n'avait plus d'autre droit sur ce territoire que celui de se faire livrer les criminels condamnés au dernier supplice ; il devait les faire exécuter *à ses frais ; il n'avait pas même leurs dépouilles.* A quoi donc se réduisait son *domaine direct ?* Il avait moins de droits sur ce territoire que sur la ville de Genève elle-même. Or, il est incontestable qu'à Genève le *dominium* appartenait à l'évêque.

On peut être longtemps malade avant de mourir. D'accord ; mais où est la preuve de cette maladie *imaginaire* du comte Amé II, maladie qui intervient ici comme le *deus ex machinâ ?*

On ne guerroie pas jusqu'à sa mort, comme le comte Amé II, lorsqu'on fait une maladie de près de neuf mois avant de mourir.

Il y a plus, le comte Amé II n'est pas mort sur les bords du Rhône. Ce point ne rentrait pas dans le cadre de mon travail et je ne l'ai pas abordé ; si M. Ducis veut bien développer les raisons *historiques* sur lesquelles s'appuie son assertion, d'après laquelle Amé II serait mort au *Bachod, près du Vuache*, j'indiquerai à mon tour les motifs sérieux qui battent en brèche son opinion. C'est le seul point sur lequel, quant à moi, je pourrai revenir, car il a un intérêt historique.

La libre discussion, disons-le en terminant, est utile à la science, elle la fait prospérer. Dès ma jeunesse, j'ai appris à l'apprécier au sein de l'Allemagne savante, et je l'aime toujours. La sévérité à la fois franche et bienveillante de la critique est plus utile à un auteur quelconque que l'*échec de ces succès d'estime qui sont,* comme l'écrivait récemment un spirituel écrivain, *la pire de toutes les défaites.*

JULES VUY.

Deux mots en réponse à mon honorable contradicteur :

1° On ne peut être *frappé* que des erreurs évidentes que l'on rencontre dans la lecture d'un ouvrage. Des recherches peuvent seules constater celles qu'on soupçonne. Personne n'aura exigé qu'avant de faire un rapport sur le Régeste genevois, j'eusse contrôlé toutes ses assertions dans les 1700 volumes indiqués.

2° J'ai relu mon article ; je ne reconnais pas avoir *étayé d'arguments l'hypothèse qui a conduit dans une voie trompeuse*... Je n'ai défendu que la loyauté des auteurs du Régeste.

3° *Comment, dans de telles circonstances, ont-ils pu s'égarer?*... Je dirai à mon tour, puisqu'on insiste : comment, avec un parchemin relatif au chapitre général de Citeaux, M. Jules Vuy a-t-il pu s'égarer jusqu'à le prendre pour le chapitre métropolitain de Vienne?

4° *Où est la preuve de cette maladie imaginaire?*... Je n'ai point affirmé qu'Amé II fut mort de maladie ; mais j'ai demandé la preuve de sa mort *sous le harnais.* J'avoue que je ne connais pas le *deus ex machinâ.*

5° L'assertion de la mort d'Amé II au Bachod près le Vuache n'étant pas de moi, je n'ai pas à en développer les raisons historiques.

Les observations qui précèdent prouvent combien j'apprécie *la sévérité franche et bienveillante de la critique*, que j'ai appris à aimer dans mon pays qui est aussi celui de M. Jules Vuy. C.-A. DUCIS.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

VI

Je ne me dissimule pas le peu d'intérêt que peuvent prendre quelques-uns des lecteurs de la *Revue* à ces comptes-rendus bibliographiques, et c'est là ce qui explique pourquoi je me présente rarement à eux, malgré l'abondance des matériaux, et pourquoi je résume autant que possible ces petites notes. D'un autre coté, leur rédaction est pour moi un moyen de répondre aux questions qui me sont parfois adressées par les jeunes travailleurs de notre histoire savoyarde. C'est aussi un acte de justice à rendre aux écrivains de faire connaître leurs travaux et ce qu'ils renferment d'utile. Toutes ces considérations me font entreprendre un sixième article qui sera suivi d'autres plus régulièrement périodiques. Je m'efforcerai toujours plus d'économiser la place que veut bien me réserver la *Revue* et de ménager le temps de ses lecteurs.

D'Aix-les-Bains à Rumilly et Annecy, itineraire historique et descriptif, par François Descôtes.

Il est résulté de mon retard à poursuivre cette série bibliographique, que j'ai été devancé par quelques-uns de mes confrères de la *Revue savoisienne* qui ont rendu compte de productions historiques récentes, au grand avantage, d'ailleurs, des auteurs et des abonnés. C'est ainsi que j'ai été prévenu par mon ami Jules Philippe pour le charmant itinéraire d'Aix à Annecy de M. F. Descôtes. Je veux cependant donner la bienvenue à cette nouvelle et excellente recrue de notre petite troupe armée de plumes et de crayons pour défendre et faire apprécier notre Savoie, patriotique croisade à laquelle M. Descôtes a trouvé un des meilleurs moyens d'être utile en signalant aux touristes étrangers les beautés pittoresques que leur rend accessibles la nouvelle voie ferrée.

Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant 1312, in-4°.

Je me disposais aussi à signaler cette excellente production de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, confiée aux soins de MM. P. Lullin et Ch. Le Fort, lorsque parut un long et consciencieux article de M. Ducis sur cette œuvre si utile. Je ne puis que m'associer aux éloges bien mérités qu'il en fait en y ajoutant un mot encore pour une partie bien précieuse, bien difficile et par conséquent bien méritoire du Régeste genevois. Je veux parler de ces notes topographiques placées au bas d'un grand nombre d'articles. Il faut souvent de longues recherches pour trouver le nom de lieu moderne correspondant à un nom ancien qui a été altéré ou qui a été changé, et il est bien agréable pour celui qui s'occupe d'histoire de trouver ces sortes d'annotations.

Je profite de l'occasion pour remercier les auteurs, au nom des amis de l'histoire savoisienne, des fréquents

services que leur rendra ce livre et plus particulièrement de ceux qu'il me rendra et m'a déjà rendus pour une notice que j'achève en ce moment sur Flumet. Car c'est par expérience que je sais et que je puis dire combien on aura souvent recours aux mille renseignements chronologiques, historiques, géographiques, biographiques et généalogiques accumulés dans ce précieux volume dont la suite va être vivement désirée par les amateurs sérieux. Quelques esprits trop scrupuleux chercheront peut-être à découvrir dans cette vaste agglomération de faits, de noms et de dates, une légère erreur ou une lacune, ou bien s'empresseront de signaler ce que des publications récentes pourront permettre d'ajouter à une pub'ication dont l'impression soignée a dû prendre bien du temps. Il vaut mieux, à mon avis, s'en rapporter pour cela à des travailleurs aussi consciencieux que MM. Lullin et Le Fort.

—

Armorial et nobiliaire de Savoie, par M. le comte E.-Amédée de Foras Livraisons 3e et 4e.

Je me faisais un plaisir au commencement de l'an dernier de signaler les mérites de cet ouvrage important en rendant compte des deux premières livraisons. Il en a paru deux nouvelles pendant l'année 1866. L'auteur continue à tenir ses promesses et les dépasse même comme écrivain et comme artiste. Le généalogiste se montre toujours plus consciencieux et prudent dans les nouvelles notices qui font partie de ces deux livraisons, savoir : la fin du long et intéressant article consacré à la maison d'Allinges, et ceux qui se rapportent aux familles Allardet, Allonzier, Amancy, Amblard de Chignin, Ameysin, Amidoux, Andans, Andrevet, Angeville, Angot, Anières, Anselme, Antioche et Arenthon, tous traités avec vérité et mettant au jour bien des faits inédits. Le dessinateur ne le cède pas à l'historien ; à l'écu des Angot et des Angeville, il a ajouté des couronnes et des devises ; à celui des Arenthon, une couronne, un casque et des lambrequins. Les écussons sont toujours variés et de bon goût ; les sujets des lettres ornées et des culs de lampe, toujours différents et souvent empruntés à l'histoire de Savoie. Enfin, à la page 40, il a reproduit l'armure complète d'Emmanuel-Philibert.

La quatrième livraison contenait aussi la table des souscripteurs imprimée en noir et en rouge comme tout l'ouvrage. Pour la faire plus exacte on en avait d'abord imprimé une en noir et on l'avait envoyée à toutes les personnes qui avaient souscrit pour qu'elles rectifiassent les erreurs qu'elle pourrait renfermer. Cela ne donne-t il pas la mesure des soins apportés à cette œuvre exceptionnelle que je suis si fier de montrer à mes nouveaux compatriotes ? Mais cet ouvrage n'est beau et bon qu'à la condition de se produire lentement ; aussi avec quel plaisir on voit paraître une nouvelle livraison ! avec quelle joie je vous annonce l'arrivée très prochaine de la cinquième.

—

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 2e vol, 1er bulletin, in-8o de 54 pages.

La Société d'histoire de la Maurienne poursuit depuis quelque temps son but avec plus d'activité. L'an dernier elle publiait son cinquième bulletin qui terminait le premier volume de ses travaux, commencé en 1859 (1). Aujourd'hui elle distribue le 1er bulletin de son second volume. Il renferme plusieurs pièces relatives à la Maurienne. Les membres de la Société ne pouvant pas encore écrire l'histoire de leur province, se bornent à un rôle plus modeste mais beaucoup plus utile, ils en rassemblent les éléments. Je les en félicite bien vivement à la condition qu'ils adopteront un mode d'annotation plus uniforme, au lieu d'éditer certains documents sans notes et d'autres avec des notes trop développées, reproduisant des choses qui se trouvent dans des livres très répandus ou des détails sans rapport direct avec le sujet, comme la note 22 de la page 17. Ils ont pour cela un bon modèle dans les chartes de la Maurienne, publiées par Mgr Billiet.

On voit dans ce bulletin :

1° Le testament de Mgr Mazin de Valpergue, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, bonne pièce trouvée par Me Boilleux, notaire, qui a déjà eu plusieurs bonnes fortunes semblables et qui est très obligeant. Cet acte est annoté par Me Mollard qui conseille, avec raison, des mesures à prendre pour conserver les inscriptions funéraires de quelques prélats ;

2° Un *Mémoire pour le chapitre de Maurienne*, où les chanoines soutiennent leur droit d'acquérir des censes et des rentes en bled ;

3° Le procès-verbal de la prise de l'habit de chanoine de Saint-Jean par le duc Emmanuel-Philibert, dans la cathédrale de cette ville, le 18 juin 1564, document très intéressant dont l'éditeur, M. Daymonaz, a oublié de nous indiquer la provenance et dans lequel il aurait dû écrire à la ligne, comme on le fait pour les vers, le mauvais distique qui est au commencement de la page 38. On aurait aussi aimé apprendre dans des notes où étaient situés l'oratoire de Saint-Roch, le mollard d'Arvan, le verger de la veuve Grosset, etc. ;

4° Des notes de M. l'abbé Truchet sur les évêques *Philibert Milliet*, *Paul Milliet* et *Charles Bobbo* qu'il a placés au titre de son travail, et, je ne sais pourquoi, dans un autre ordre que leur rang chronologique, Mgr Bobbo ayant été évêque après Philibert Milliet.

5° Enfin des *lettres patentes d'abolition des crimes d'usure et autres pour les estappes de Saint Jéhan de Maurienne*. Ces lettres sont curieuses pour l'histoire, mais mal intitulées et immorales. Leur vrai titre devrait être celui-ci : *Lettres de grace et de pardon de tous excès d'usure, etc., en faveur des habitants de...* Elles sont immorales ; voyez plutôt : Le duc, poussé par l'évêque, rend un édit par lequel il crée une commission pour rechercher les crimes d'usure, les malversations des notaires, les contrats illicites, etc., etc., dans les arrondissements de Modane et de Saint-Jean ; les habitants de ces cantons s'effrayent, offrent de l'argent au prince qui, bien qu'il réserve les droits des tiers, accepte la somme de 3,800 ducatons payable par les habitants aisés. Est-ce moral que les honnêtes gens payent pour les fripons ? Peut-être que tout le monde se sentait un peu coupable. On ne sait pour quoi se décider.

FRANÇOIS RABUT.

(1) Ce cinquième bulletin contenait un mémoire pour la ville de Saint-Jean dont j'ai parlé ci-devant à la page 22 ; quelques documents inédits où se sont glissées plusieurs fautes d'impression : *sufficientes* pour *sufficienter*, *camora* pour *cameræ*, *sentorum* pour *seutorum*, etc, et des pieces relatives à l invasion espagnole de 1742, précédées d'une notice qui laisse à désirer un peu sous le rapport de l histoire.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juillet 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Un moraliste savoyard au XVIe siècle, Jean Ménenc (suite), par M. Jules Philippe. — Archéologie préhistorique à l'Exposition, par M. G de Mortillet — Enfouissement monétaire à Alby, par M E Serand — Bibliographie historique de la Savoie (suite), par M. F. Rabut — Bibliographie, par M. C -A Ducis. — Le microcéphale à l'Académie des sciences. — Lendemain d'un bal, poésie de M. Benjamin Dufernex. — Bulletin.

UN MORALISTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

JEAN MÉNENC

(Suite — Voir le n° du 15 octobre 1866)

La quatrième leçon de Ménenc est une dissertation sur la noblesse.

L'auteur nous réserve à ce sujet des surprises auxquelles mes lecteurs sont loin de s'attendre, tellement on est disposé, et non sans raison, à considérer un écrivain qui touche au moyen-âge, comme assez peu osé pour ne pas trouver tout pour le mieux dans le mécanisme social de cette époque, et assez peu hardi pour dévoiler les défauts des classes élevées qui étaient les satellites inviolables du pouvoir suprême.

Ménenc, bien que fort éloigné de prétendre au rôle d'innovateur et de réformateur politique, avait l'esprit trop honnête pour ne pas combattre le mal en quelque lieu qu'il se produisît. Il commence par déverser le blâme sur les gens qui achètent les titres de noblesse, sur ceux qui, suivant son expression, *usurpent la dénomination de ce qu'ils ne sont sinon extérieurement, comme le verbe exerce souuent l'office du nom encore qu'il ne soit tel de soy*.

« Tels sont un tas, dit-il, qui par argent ont acquis « le titre de noblesse estant *ex se nullius generis* c'est-« à-dire inutiles pour le labeur, et timides pour la « guerre, et stupides pour les bonnes lettres... Sem-« blables gens se trompent grandement quand ils pen-« sent argumenter *à nobilitate secundum quid* c'est-à-« dire concédée par argent, *ad nobilitatem simpliciter* : « car il est trop difficile de transformer le plomb en « bon or et le singe en animal raisonnable. »

Le coup de massue est rude, on l'avouera, mais il n'a rien au fond qui doive surprendre, car il répond à un sentiment de tout temps très répandu. Aussi Ménenc passe-t-il rapidement sur ce travers de l'espèce humaine ; il lui lâche en passant une bordée de sarcasmes et court à un autre plus important.

Il veut maintenant entreprendre de prouver que ceux qui sont nés nobles et qui n'ont aucune qualité d'esprit justifiant leurs titres, ne peuvent être réellement appelés *nobles !* Ah ! pour le coup, notre moraliste va s'exposer grandement à recevoir les étrivières des hauts et puissants seigneurs de son voisinage ! Comment le *sieur* Ménenc, simple régent de collége, ose-t-il battre ainsi en brèche les us et coutumes admis ? Que vont dire ces seigneurs dont un pommeau d'épée remplaçait toute science et qui, à l'exemple de quelques rares *vilains* de nos jours, apposaient fièrement leur *marque* au bas d'un contrat, glorieux de ne pas en savoir davantage ?

Et cependant j'ai bien lu : « Je ne puis les mettre « bonnement au rang de noblesse paternelle, non plus « que l'enfant ignare au nombre des doctes pour estre « issu de père sçavant, sinon qu'ils disent la science « estre une forme plus delicatte que telle noblesse, de « laquelle le moindre picquebœuf ou souillon de cui-« sine se jacte estant trois pas loing de la maison ou « bien que la distribuons *in Univocam, Analogam et « Æquivocam.* »

Et croyez-vous que le sieur Ménenc soit embarrassé pour vous prouver son dire ; oh ! ce n'est pas lui, qui possède son histoire sur le bout du doigt et ses auteurs classiques comme pas un professeur, que vous réussirez à *mettre à quià*. Procédant par voie de comparaison, suivant son habitude, il vous dira d'abord :

« Que ce n'est pas grand cas s'appuyer sur la no-« blesse des pères, car pour voir il ne faut chercher la « lumière aux yeux d'autrui.

« Que celuy n'est riche en sa maison, qui mendie le « pain des autres.

« Que le pain bis frais vaut mieux que le blanc moysi, « et petit vin sain est preferé à malvoisie esventée. »

Vous avez sans doute saisi l'allusion. Mais ce n'est pas tout :

« Philippe roy de Macédoine disoit à son fils Alexan-« dre : fais qu'il soit dit que tes faits héroiques t'ont « faict roy et non moy. — Le consul Carius disoit « souventesfois : Je confesse que je suis extraict de « lignée obscure et que je n'ay grands armoyries de « mes predecesseurs, mais ceux qui sont en vie ne « pourront nier que je n'aye des statues au temple, « en mon corps beaucoup de cicatrices et en ma mai-

« son plusieurs enseignes. — Les nobles peintures « sont souventesfois gastées par une toile d'araignée; « ainsi la noblesse des peres par la vilenie des en- « fants. »

Si ces preuves ne vous paraissent pas suffisantes, le docte régent vous dira encore que les anciens Arcades portaient une figure de lune à leurs souliers pour donner à entendre qu'ils étaient issus de noblesse, laquelle pouvait diminuer ou s'accroître comme le satellite de la terre; que la même racine nourrit la rose et l'épine, que le blé contient la farine et le son, et enfin que d'une même terre sortent le lys et l'ortie.

Toutes ces raisons, à mon avis, sont déjà très convaincantes, mais en un sujet si délicat et lorsqu'il s'agit de faire triompher un principe de morale, on ne saurait trop dire; c'est pourquoi l'honnête régent de Cluses, le *courageux* moraliste savoyard, car dorénavant nous pouvons l'appeler de ce nom, s'appuie sur d'autres nombreux exemples qu'il va chercher dans l'Histoire sainte et dans lesquels il fait intervenir Caïn et Abel, Esaü et Jacob, les anges déchus, etc.; il cite saint Jean Chrysostôme, Ovide, Sénèque, et bien d'autres encore; il termine en disant qu'Agathocle, roi de Sicile, était fils d'un potier, Virgile fils d'un laboureur, Isocrate fils d'un savetier, l'empereur Pertinax fils d'un artisan, Valentinien fils d'un cordier, Probus fils d'un jardinier, Tarquin fils d'un marchand (1). Puis, se permettant un jeu de mots, chose rare de son temps j'aime à le croire, il dit que Socrate « excellent *polisseur* des espris estoit « fils d'un *polisseur* de marbre. »

Et pour conclusion : « Donc ne faut avoir tant d'es- « gards à ce que les peres ont esté, qu'a ce que nous « sommes. »

Peut-on penser mieux? j'en doute.

C'est ici le moment de dire que je soupçonne fort Ménenc de s'être un peu nourri de son quasi-contemporain Montaigne avec qui il a plus d'un point de ressemblance, bien qu'il ne partage pas son scepticisme à certains égards. Tous deux ont pu écrire en tête de leur livre : *C'est icy un livre de bonne foy*, et dans beaucoup de sujets ils se rencontrent sur le même terrain; ils racontent, ils discutent de la même manière, avec force citations et comparaisons puisées dans l'histoire et les écrivains de l'antiquité et qu'ils intercallent dans leur prose suivant des règles identiques.

La quatrième leçon de Ménenc m'a paru se rapprocher beaucoup du chapitre de Montaigne intitulé : *De l'inequalité qui est entre nous*. Ce n'est pas que je veuille établir un parallèle entre les deux écrivains, parallèle rendu bien difficile par l'immense portée d'esprit de l'illustre moraliste français; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que l'idée qui préside à leurs dissertations est absolument la même et qu'elle est développée, si ce n'est avec une égale profondeur de vues, du moins avec autant de verve et de vérité par le penseur savoyard que par l'auteur des *Essais*.

En lisant Ménenc on se rappelle malgré soi ces comparaisons de Montaigne parlant de la différence de condition entre les hommes :

« Pourquoy estimant un homme, l'estimez vous tout « enveloppé et empacqueté? Il ne vous fait montre que « des parties qui ne sont aulcunement siennes, et nous « cache celles par lesquelles seules on peut vrayement « juger de son estimation. C'est le prix de l'espee que « vous cherchez, non de la gaine..... La base n'est pas « de la statue. Mesurez le sans ses eschasses : qu'il « mette à part ses richesses et honneurs : qu'il se pré- « sente en chemise. A il le corps propre à ses fonc- « tions, sain et alaigre? Quelle ame a il? est elle belle, « capable et heureusement pourveue de toutes ses « pieces? est elle riche du sien, ou de l'aultruy? »

Et plus loin :

« Les flatteurs du grand Alexandre luy faisoyent « accroire qu'il estoit fils de Jupiter : un iour estant « blecé, regardant escouler le sang de sa playe : « Eh « bien! qu'en dites vous? dict il, est ce pas icy un sang « vermeil et purement humain? il n'est pas de la « trempe de celui que Homère faict escouler de la « playe des dieux. » Hermodorus le poëte avoit faict « des vers en l'honneur d'Antigonus, où il l'appelait « fils du soleil : et lui, au contraire : « Celuy, dict il, « qui vuide ma chaize percee, sçait bien qu'il n'en est « rien. » C'est un homme pour touts potages : et si de « soy mesme c'est un homme mal nay, l'empire de « l'univers ne le sçaurait rabiller. »

Ménenc procède-t-il autrement? et n'est-il pas intéressant de savoir que quelques années après l'apparition de ce vigoureux penseur appelé Montaigne, un humble régent de collége de la Savoie ne craignait pas de suivre l'exemple donné par le grand écrivain, et de courir sus à certains préjugés enracinés dans un pays où on devait les croire à l'abri de toute attaque?

On peut dire que Ménenc fut en Savoie ce que fut en France Pierre Charron, l'auteur du *Livre de la sagesse*, le disciple de Montaigne.

Mais, pour en revenir à notre analyse, on croira peut-être que Ménenc arrête sa critique à la noblesse indigne de titres et de qualités à cause des défauts de l'esprit : non; il voudrait prouver plus encore, et il insinue que les enfants peuvent être *frustrés d'une partie de leur noblesse, estant allaictés par nourrisses*. C'est pousser un peu loin la subtilité, il faut le dire; la question morale se double ici d'une question purement physiologique assez difficile à résoudre, car il s'agirait de savoir si, comme notre écrivain le soutient, la chèvre allaitée par une brebis a le poil plus mou, ou si l'agneau allaité par une chèvre a la laine plus raide. Je ne me permettrai pas de trancher ce côté de la question, et à dire vrai, Ménenc l'abandonne un peu pour s'attacher au côté moral qui seul est de sa compétence.

Pour prouver que l'allaitement d'un enfant par une autre femme que sa mère peut changer ou altérer le *sang de famille*, il cite bien quelques exemples, mais il s'attache surtout à montrer les résultats moraux de cette substitution de mère, résultats qui sont tout à l'avantage de la thèse qu'il soutient.

« Cornélie Scipion, dit-il, réputait plus sa mère celle « qui l'avoit nourri que celle qui l'avoit enfanté. De « mesme le frere des Graches Romains homme très « valeureux, revenu de la bataille donna à sa mère un « anneau d'argent, et à sa nourrisse une chaine d'or, « disant que sa nourrisse l'avoit allaicté pour le plaisir « qu'elle prenoit en luy et sa mère pour..... »

Ménenc achève d'expliquer cette préférence; de son temps on pouvait tout dire : aujourd'hui que la civili-

(1) La filiation de ces trois derniers empereurs manque peut-être d'exactitude; mais cela n'altère en rien le raisonnement de Ménenc.

sation nous a rendus moins simples et plus *méchants*, je me vois forcé d'arrêter court ma citation : les plus clairvoyants la compléteront.

« C'est contre nature, continue-t-il, avoir nourri celluy « qu'on ne voyoit pas, et refuser le laict à celluy qu'on « voit desia vivant estre homme, et demander l'au- « mosne à sa mere. D'ou vient que les enfants ne por- « tent gueres d'amitié aux meres? pource qu'elles les « ayans conceus avec plaisir et enfanté par contraincte, « n'y veulent plus travailler, et ayment plus porter un « chien que leurs enfans. »

Ces dernières considérations s'éloignent peut-être un peu du but que se propose Menenc au commencement de sa leçon, mais elles n'en ont pas moins un grand intérêt et notre moraliste n'a point mal fait de se laisser aller à cette petite digression qui a encore son utilité de nos jours. Il revient, du reste, bien vite à son sujet principal, et pour conclure il exhorte ses disciples qui prétendent à la noblesse de prendre conseil de la sagesse qui forme la *vertu mere de vraye noblesse :*

« Et vrayement celuy est noble arbre qui porte noble « fruict encor qu'il soit enté par l'homme le plus abject « du monde. Les biens de fortune sont pour le corps « et le corps pour l'ame : dont ceux qui embellissent « icelle de science et vertu sont de la première no- « blesse. Quant à moy i'aime plus le noyau que l'es- « corce, le pur or que l'excrement, l'espee que le four- « reau (1). »

Et maintenant que nous voilà arrivés à la fin de cette leçon de notre docte professeur, dis-moi, lecteur, si le maître, ainsi que je l'annonçais en commençant, ne nous avait pas réservé des surprises auxquelles nous étions loin de nous attendre? JULES PHILIPPE.

(1) Cette dernière comparaison ne serait-elle pas une réminiscence du passage de Montaigne que j'ai cité?

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE A L'EXPOSITION

Paris, 9 juillet 1867.

Cher directeur,

L'archéologie à l'Exposition!:.....

Ce n'est pas une lettre, ce n'est pas un article qu'il faudrait, mais bien un volume, plusieurs volumes, pour traiter ce sujet. Sous le modeste nom de HISTOIRE DU TRAVAIL, l'archéologie s'est introduite au milieu des merveilles de l'industrie contemporaine. Elle y occupe une place des plus brillantes et des plus appréciées.

L'archéologie à l'Exposition : le sujet est si vaste qu'il est même difficile de le juger d'un seul coup-d'œil. Permettez-moi donc de ne vous entretenir que de l'archéologie la plus ancienne, de l'archéologie des temps préhistoriques.

C'est la première fois que ces temps se manifestent d'une manière solennelle et générale. Eh bien! cette première manifestation est un triomphe complet.

Impossible, après avoir visité les galeries de l'histoire du travail du Wurtemberg, de la Hongrie, de la Suisse, de l'Espagne, du Danemark, de la Suède et de la Norwége, de la Russie, de l'Italie, de Rome même, de l'Angleterre et surtout de la France, de mettre en doute la grande loi du progrès de l'humanité.

On voit l'industrie débuter par des instruments de pierre, simplement taillés à éclats, si primitifs, si rudimentaires, qu'ils sont de beaucoup inférieurs à tout ce que nous trouvons de nos jours chez les peuples sauvages les plus arriérés.

Peu à peu la taille de la pierre s'améliore, l'outillage devient plus varié; on retrouve de nombreux instruments en os et bois de cerf.

Puis vient l'habitude de polir la pierre, qui marque un progrès tel qu'elle sert à caractériser une des grandes divisions des temps préhistoriques : l'ère de la pierre polie.

Ce n'est que plus tard qu'apparaît le métal. Le bronze d'abord seul, ensuite le fer.

Pierre taillée à éclats, pierre polie, bronze, fer sont autant de grandes étapes qu'a traversées l'humanité tout entière pour arriver à la civilisation.

Non seulement on peut, à l'Exposition, suivre pas à pas cette marche progressive de l'humanité; mais encore on est à même de reconnaître ce qu'il a fallu de temps pour réaliser ce progrès. La chronologie traditionnelle est terriblement distancée. C'est à peine si elle peut renfermer les temps historiques. En effet dans le temple d'Edfou, élevé par l'Egypte au milieu du parc de l'Exposition, on voit la statue de Chephren, véritable chef-d'œuvre artistique, que les égyptologues les plus distingués font remonter à six mille ans. Combien ont dû s'écouler d'années ou plutôt de siècles pour que l'homme de la pierre simplement taillée à éclats arrive à donner ainsi, avec son ciseau, la vie et le sentiment au rocher le plus dur?.....

Il a fallu un temps énorme. En effet, Chephren était contemporain d'une faune tout à fait semblable à la faune actuelle, tandis que l'homme de la pierre taillée a été entouré d'animaux d'espèces complétement éteintes.

En France, en Angleterre, en Espagne, à Rome, les instruments en pierre de la première période se sont trouvés associés avec des ossements de divers éléphants, parmi lesquels se remarque surtout le mammouth, du rhinocéros à narines cloisonnées, du grand hippopotame, de diverses hyènes, du grand ours des cavernes, du mégacéros d'Irlande, etc. Os et instruments étaient parfaitement en place, au milieu d'assises intactes, nullement remaniées : ils étaient donc bien contemporains. Sous ce rapport, les vitrines qui garnissent la partie gauche de la première salle de l'histoire du travail français ne peuvent laisser aucun doute.

A cette première époque de l'enfance de l'humanité, caractérisée par une faune contenant de nombreuses espèces éteintes, a succédé une seconde époque pendant laquelle vivaient chez nous et dans nos plaines, en abondance, des espèces qui maintenant ont émigré dans le nord ou sur les sommets neigeux des montagnes. Tels sont le renne, le glouton, le renard lagopède et le bœuf musqué; tels sont le chamois, le bouquetin, la marmotte, les tétras, etc. Déjà il y a eu progrès : l'homme commence à être artiste. Il figure des animaux et parmi ces figures nous retrouvons la représentation non seulement d'animaux émigrés, mais encore de quelques-uns de ceux qui étaient en voie de s'éteindre.

Une vitrine spéciale de la salle française contient l'exposition de l'art à l'époque des animaux émigrés ou seconde période de la pierre taillée. Il y a là cinquante

et une pièces des plus curieuses, dont l'ensemble admirable a été estimé un million par un amateur qui l'offrait si on voulait lui céder toute la vitrine. C'est certainement ce qu'il y a de plus original à l'Exposition de 1867; jamais rien de pareil n'a été exposé; jamais ces pièces, de découverte toute récente, qui en partie ne sont pas encore publiées, n'avaient été rapprochées les unes des autres. Bien plus, c'est un produit exclusivement national, qui n'a pas encore été rencontré ailleurs qu'en France. L'homme de cette époque reculée a parfaitement représenté non seulement le renne, animal émigré, mais le grand ours, le tigre des cavernes, le mammouth, animaux éteints, et cela habituellement sur les dépouilles du renne et du mammouth eux-mêmes. L'homme était bien incontestablement le contemporain de ces animaux, dont il utilisait diverses parties et qu'il figurait si exactement. Il ne peut pas y avoir de démonstration plus convaincante!... L'homme remonte donc jusqu'aux derniers temps géologiques, ce qui nous mène bien loin de Chephren qui vivait il y a six mille ans!...

Pour le moment préciser davantage est impossible, mais espérons que les discussions du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, qui doit s'ouvrir le 17 août prochain, à Paris, élargiront encore le cadre de nos connaissances, et nous permettront de tracer une histoire complète des premiers temps de l'humanité.

Agréez, etc. G. DE MORTILLET.

P. S. — A propos de Chephren, je dois rendre justice à M. Mathieu, d'Annecy, qui fut autrefois en relation avec Champollion le jeune et Rosellini. Dans un ouvrage publié l'année dernière à Turin, il partage l'opinion de MM. Mariette et de Rougé sur l'antiquité de la civilisation égyptienne. Suivant votre compatriote, Ménès régnait il y a environ 6,600 ans. Vous voyez que son évaluation se rapproche fort de celle des deux derniers savants que je viens de nommer.

ENFOUISSEMENT MONÉTAIRE A ALBY

Le 17 mai dernier, la démolition d'une vieille masure, dans la commune d'Alby, a procuré une découverte intéressante, celle de sept pièces de monnaie d'or de la dernière moitié du XIVe siècle. En voici la description :

1° CHARLES V, Roi de France [1364-1380].

Trois *Florins aux Fleurs de Lys*.

Légende : † CAROLUS · DE · GR · FRANCORUM REX.

REVERS : † XPC · *(Christus)* VINCIT . XPC . REGNAT . XPC . IMPERAT.

2° CHARLES VI, fils du précédent [1380-1422].

Deux *Ecus à la Couronne*.

Monnaie, aux légendes semblables à celles ci-dessus, qui fut frappée ensuite de l'ordonnance du 11 mars 1384.

3° LOUIS, comte de Provence et de Forcalquier, roi de Jérusalem et Sicile [1383-1434].

— Une pièce —

Cette monnaie a été probablement frappée en Provence par l'un des trois comtes du nom de Louis, qui prirent le titre pompeux de rois, sans réellement avoir jamais régné dans les contrées dont ils étaient censés tenir le sceptre.

AVERS : Saint Jean debout portant une croix; à sa droite il est accosté d'une fleur de lys surmontée d'un lambel.

Légende : S · IOHANNES.

REVERS : Armoiries parties; au premier de Jérusalem la croix cantonnée de quatre croisettes; au second d'Anjou qui est semé de France au lambel à trois pendants.

Lég. : COMES : PVICE : ET : FORCAL.

4° ANDRÉ DANDOLO Doge [1342-1354].

Historien de Venise et ami de Pétrarque.

— Un *Ducat* —

AVERS : Saint Marc, tenant de la main gauche son évangile, remet de la droite au Doge agenouillé la bannière d'investiture; le mot DVX se lit en lettres verticales le long de la hampe.

Légende : ANDR · DANDVLO (*Andreas Dandolo*) et en lettres verticales S · M · VENETI (*Sanctus Marcus Venetiarum*).

REVERS : Le Christ, couronné du nimbe crucifère, debout, bénissant de la main droite, tenant l'évangile de la gauche. Il est accosté de neuf étoiles dans un cercle elliptique de grenetis.

Légende : SIT · T · XPE · DAT · Q · TV REGIS ISTE DVCAT.

Sit tibi Christe datus quia tu regis iste ducatus.

C'est un vers hexamètre léonin, avec rime à la césure et à la fin, dont voici la traduction :

Que ce ducat, ô Christ, te soit consacré, parce que c'est toi qui gouvernes.

Cette légende fut créée par un des prédécesseurs d'Andreas, J. Dandolo, alors qu'il fit frapper les premiers ducats sous son administration qui eut lieu de 1280 à 1290.

A peine la nouvelle de cette trouvaille est-elle parvenue à M. le Maire d'Alby, que cet honorable fonctionnaire, avec le zèle infatigable qu'on lui connaît, s'est empressé de prendre des mesures pour empêcher toute dispersion; il a recueilli les pièces et les a adressées à la Société Florimontane.

Il est donc juste de payer un tribut d'éloges à M. Dagand, en souhaitant que sa conduite patriotique trouve de nombreux imitateurs dans le département; notre histoire et nos collections publiques y gagneraient beaucoup au détriment de ces collecteurs nomades qui dépouillent nos provinces de leurs richesses archéologiques au profit des musées étrangers.

Notre médailler vient encore de s'enrichir d'une monnaie d'or, trouvée récemment, dans un champ, à Menthonnex-sous-Clermont. C'est un *Ecu d'or de Savoie* du comte Amédée VII, frappé en 1391.

L'AVERS représente l'écusson de Savoie surmonté d'un cimier engoulé d'une tête de lion ailé et accosté de deux lacs.

Lég. : AMED : COMES : SAB :

REVERS : Saint Jean-Baptiste debout, tenant une croix de la main gauche et bénissant de la droite.

Lég. : S·IOHANNES·B †

Cette monnaie diffère de celle qui a été publiée par M. Promis (1) par l'absence de l'écu de Savoie à la droite de saint Jean-Baptiste. Elle forme donc une variété nouvelle et intéressante. ELOI SERAND.

BIBLIOGRAPHIF HISTORIQUE DE LA SAVOIE

VII

Note sur la villa Quadruvium, par Jules Vuy, in-4°.

Comme toutes les questions relatives au premier royaume de Bourgogne, le nouveau mémoire de M. Vuy intéresse autant la Savoie que la Suisse. La villa *Quadruvium,* où fut proclamé roi Sigismond fils de Gondebaud, est-elle la ville de Carouge sur la rive droite de l'Arve, ou le hameau du Carre dans la commune de Meinier, sur la rive gauche de ce cours d'eau? M. Vuy se prononce pour la dernière localité et il appuie son opinion de considérations générales sur le mode d'établissement des Burgunden dans la Sapaudia, sur leurs mœurs, sur l'origine des noms de lieux situés en deça et en delà de la rivière, sur les vieilles familles de la Savoie septentrionale; toutes choses qui donnent un intérêt plus général à la description et qui en recommandent la lecture à ceux qui s'occupent des origines burgundes.

—

Annecy et ses environs, par Jules Philippe, troisième édition, précedée d'un guide du chemin de fer d'Aix-les-Bains a Annecy, avec carte et plan, in-32.

Tout le monde connaît et apprécie le livre de mon ami Philippe, dont la première édition a paru en 1852. Je ne veux donc que me féliciter ici avec lui de la bonne idée qu'il a eue d'employer, pour cette nouvelle édition, un format très portatif. Ce bon travail se répandra encore mieux ainsi, ayant un accès plus facile dans la poche du touriste qui y trouvera en outre un guide exact du chemin de fer si pittoresque d'Annecy à Aix-les-Bains, une carte du pays parcouru par cette ligne et un plan d'Annecy qui laisse voir et saisir aisément tous les récents embellissements de cette ville. Le guide contient tous les renseignements désirables, et il est des plus complets grâce aux nombreux renvois à l'ouvrage principal qui est pour la ville d'Annecy, mais avec plus de développement, ce que sont, pour Rumilly et pour Aix, l'itinéraire de M. Descotes et l'indicateur de M. Despines.

—

Almanach povr l'an MDLXXIII auec la pronostication vraye et infaillible à jamais; à Genève, par Olivier Fordrin.

Cette reproduction scrupuleuse d'un petit livre du XVIe siècle a été faite l'an dernier chez l'imprimeur Fick, de Genève, par les soins de M. Gustave Revilliod, un bibliophile érudit et consciencieux. Entre autres choses contenues dans cet almanach, se trouve l'indication des principales foires de divers pays de l'Europe. Voici celles qui regardent la Savoie :

23 mars, lundi de Pâques, foire à Chatillon en Savoye.
25 avril, à Taninges.
27 — à Monréal en Savoye.
30 — à Remilli.
16 août, à Thonon sur crete.
31 — à Prezinge.
13 septembre, à Bonne.
21 — à Bonne en Fossigni et à Boege.
30 — à Lullin.
4 octobre, à Cessay en Savoye (probablement Seyssel).
18 — à Cluse.
30 — à Chalances (Sallanches).
12 novembre, à Bonneville et à Seyssel.
18 — à Thonon.
30 — à Seyssel et à Cluse.
6 décembre, à Bonne et à Saint-Nicolas.
21 — à la Roche.

—

La vérité sur saint Hugues et ses cartulaires, par M l'abbe Trepier; Grenoble, 1867, in 8°.

Cette œuvre est le second mémoire fourni par M. Trepier dans un procès sur l'authenticité ou sur la fausseté du préambule d'une des chartes du cartulaire de saint Hugues (1). M. Trepied soutient l'authenticité. Ses adversaires ont été successivement MM. Fauché-Prunelle, mort aujourd'hui, et Goriel, le savant bibliothécaire de Grenoble. Je ne puis discuter sur la question, ne connaissant que les travaux de M. Trepied qui sont écrits avec une grande vigueur. Je crois cependant pouvoir dire qu'il aurait mieux valu ne pas mettre en cause saint Hugues, qui peut avoir été de bonne foi en compilant ou en faisant compiler les recueils qui portent son nom, et qui se trouverait ainsi compromis si la cause venait à être gagnée par ceux qui ont contesté l'authenticité du préambule.

Dans cette grande lutte, entre les comtes et les évêques qui se disputaient les droits régaliens dont s'était dépouillé le monarque dans des moments difficiles, les comtes qui ne savaient ni lire ni écrire constataient leur droit par la notoriété publique ou l'épée à la main. Le clergé au contraire, instruit et prudent, aimait les parchemins et en usait beaucoup. Il y inscrivait avec soin ses droits et quelquefois ses désirs, attendant une occasion favorable pour faire sceller une concession ou une donation, et ces projets d'acte étaient plus tard confondus dans la même arche avec les actes incontestables. Aussi, aujourd'hui, surgissent de tous côtés des procès sur l'authenticité de quelques titres des Xe, XIe et XIIe siècles, et chaque jour l'histoire renonce à invoquer des chartes reconnues apocryphes. Témoin, chez nous, la sauvegarde de Talloires de l'an 1020.

—

Les Tarins et les Ceutrons : ancienneté relative des deux noms, par X. Pinget, in-8°.

M. le docteur Pinget, médecin à La Roche, consacre ses loisirs à la recherche des étymologies des noms de

(1) *Monete dei Reali di Savoia,* pl. IV, n° 1.

(1) Le premier mémoire de M Trepier est de 1863 et porte pour titre : *Notes sur l'origine du pouvoir comtal des Guigue,* etc.

lieux savoisiens. C'est un art difficile où les dangers sont fréquents. M. Pinget a eu une fois, dans cette étude favorite, une heureuse idée : celle de recourir aux patois pour comprendre l'étymologie des noms latins (1). En effet, les idiomes locaux ont retenu plusieurs mots celtiques qui ont dû être latinisés pendant l'occupation romaine. Mais cette idée est bonne à la condition d'être employée avec modération. M. Pinget s'en est encore servi récemment pour une nouvelle interprétation du mot Savoie qu'il fait venir du mot *saveu*, saveur, en latin *sapor*, parce que la Savoie est un pays de vignobles, et il fait des rapprochements de ce nom avec ceux de *Savigny*, *Savoisy* et *Savouges* répandus en Bourgogne.

Aujourd'hui, il s'adresse directement au celtique et au grec pour l'origine des mots Tarins, Tarentaise et Ceutron. *Tar, ter, ta* servent, dit-il, à désigner un corps allongé à pointe aiguë et conviennent bien à un pays où se dressent les aiguilles des Alpes, et partant de là, il multiplie les exemples et les rapprochements. Il y aurait bien des choses à dire sur tout cela, mais je me borne à constater l'apparition de son nouveau travail. Avis aux amateurs. F^ois^ RABUT.

BIBLIOGRAPHIE

Le Levain du Calvinisme au commencement de l'hérésie de Genève, fait par révérende sœur Jeanne de Jussie; — suivi de notes justificatives et d'une notice sur l'ordre religieux de Sainte-Claire et sur la communauté des clarisses de Genève, par Ad -C. Grivel, ancien archiviste de Genève (2).

Il n'est personne qui se soit occupé de la révolution du XVIe siècle dans nos contrées sans apprécier à toute sa valeur le récit de Jeanne de Jussie, publié pour la première fois à Chambéry en 1611. L'édition de luxe de M. Gustave Revilliod, faite en 1853, se trouvant épuisée, les frères Julien viennent d'en publier une autre sur le même texte primitif avec une exactitude rigoureuse. Car l'autorité des sources de l'histoire repose en grande partie sur l'authencité du texte ancien. Ils ont même poussé l'archaïsme jusqu'au choix des caractères typographiques de l'époque. Mais pour aider le lecteur à tirer de cet ouvrage toute l'utilité possible, une série de rectifications de quelques erreurs de date et d'impression vient le faire concorder avec l'histoire contemporaine. Une quarantaine d'assertions de Jeanne de Jussie ont pu être complétées par des notes tirées en presque totalité des registres originaux du conseil de Genève. L'annotateur, M. Grivel, l'a fait suivre d'une notice sur le couvent de Sainte-Claire de Genève, écrite avec un parfait esprit de convenance et d'impartialité.

Enfin, en supplément du tout et avec une pagination différente, se trouve une notice sur Jeanne de Jussie, par le professeur Albert Rilliet. L'auteur fait appel à une érudition bibliographique des plus minutieuses pour établir la suite et la valeur des différentes éditions de l'ouvrage. En proclamant l'autorité historique du récit, M. Rilliet a fait la juste part des dispositions d'esprit dans lesquelles Jeanne de Jussie devait narrer l'introduction de la Réforme. Il me permettra de faire observer que, selon *le point de vue où l'on est placé,* comme l'*écrivain, par ses convictions,* on explique la présence des faits relatifs au grand Turc et autres. Il y a là un rapprochement dont la transparence n'est pas douteuse, et les prodiges sont intercalés sans transition comme des rayons d'espérance au milieu de la tourmente.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux différents titres qu'a portés le volume et aux couleurs de la narration qui, avec d'autres circonstances, ne permettent au savant professeur de chercher le but de la composition de l'ouvrage et le retard d'un demi-siècle mis à sa publication.

C.-A. DUCIS.

(1) *L'arc de Suze illustré par la philologie.*

(2) A Genève, chez les frères Julien, au Bourg-de-Four

LE MICROCÉPHALE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

En rendant compte du congrès de Neuchâtel, M. Jules Philippe a dit quelques mots d'un travail de M. Vogt, président de l'Institut genevois, sur l'origine de l'homme. Ce travail a pour titre : *Mémoire sur les hommes-singes;* il a été présenté à l'Académie par M. de Quatrefages, qui l'a accompagné de quelques réflexions que nous allons analyser.

L'intérêt particulier qu'offrent les travaux de M. Vogt tient à ce que ce savant a étudié des hommes-singes, dix individus appartenant aux deux sexes, nés viables et ayant vécu. Il a pu examiner, en outre, une *microcéphale* — c'est ainsi qu'on nomme les hommes-singes — vivante.

Dans la plupart des discussions, M. Vogt est naturellement amené à comparer les microcéphales et les singes. Il semble voir dans ces hommes-singes non une monstruosité, mais une forme rappelant celle d'un ancêtre de la race, ce qu'on nomme une forme *atavique.* Nous voyons la ressemblance des petits-enfants avec les grands parents et même avec des aïeux plus éloignés.

Comme le fait justement remarquer M. de Quatrefages, cette hypothèse pourrait s'appliquer à tous les cas de monstruosités. On pourrait ainsi attribuer à un retour vers une forme primitive ou ancienne toutes les déformations qu'on rencontre; or, il y a, sur ce point, une distinction importante à établir.

Ce sujet, on le voit, touche à la question brûlante de l'origine des espèces, c'est pourquoi, ajoute le savant anthropologiste, je ne suis nullement darwiniste, et j'ai dit ailleurs les motifs tout scientifiques qui m'ont éloigné d'une théorie due à un homme éminent a tant de titres. Mais avant de me prononcer sur elle, je l'avais serieusement étudiee, j'avais cherche à me rendre compte de ses principes et de ses consequences Voilà pourquoi je me suis cru autorisé a protester, *au nom du darwinisme lui-même,* contre une hypothèse présentee à tort, selon moi, comme découlant de cette theorie. Je veux parler de celle qui fait descendre l'homme des singes anthropomorphes.

En effet, dans la doctrine du savant anglais, les transformations n'ont lieu ni au hasard ni en tout sens. En vertu de la sélection naturelle, l'organisme, obeissant à des conditions impérieuses, se trouve, par voie d'elimination, modifié et *adapté* de plus en plus a ces conditions. De là il résulte que certaines fonctions predominent, et que les caractères en rapport avec leur accomplissement s'accusent de plus en plus. De là il résulte aussi qu'une fois engagé dans une certaine voie, l'être organise peut bien s'élever dans la même direction et subir des modifications secondaires, tertiaires, etc., mais qu'il ne saurait perdre le caractere essentiel de son type originel.

Par conséquent, deux êtres appartenant à des types originairement differents peuvent bien, dans la doctrine de Darwin, remonter à un ou plusieurs ancêtres communs, mais l'un ne saurait descendre de l'autre. Voilà comment la theorie du naturaliste anglais rend compte d'une manière seduisante de la for-

mation et de la délimitation des groupes (*classes, ordres, familles*, etc.).

Or, considérés à ce point de vue, l'homme et les singes en général présentent un contraste des plus frappants.

Le premier est un *animal marcheur,* et marcheur sur ses membres de derrière; tous les singes sont des *animaux grimpeurs*. Dans ces deux groupes, tout l'appareil locomoteur porte l'empreinte de ces destinations fort differentes: les deux types sont parfaitement distincts.

Les recherches modernes démontrent que le type singe, en se perfectionnant, ne perd en rien son caractère fondamental et reste toujours parfaitement distinct du type humain. La doctrine de Darwin conduirait tout au plus à dire que l'homme et le singe ont une origine commune dont ils se seraient l'un et l'autre écartés, mais on ne saurait en aucun cas, darwiniste ou non, voir dans le singe un ancêtre de l'homme. Cette idée, insoutenable scientifiquement, a ajouté M. de Quatrefages, l'est surtout peut-être quand on se place au point de vue du darwinisme.

LENDEMAIN D'UN BAL

C'était la danse, hier, les bruits et les splendeurs:
Paix, ce matin L'histoire, arbitre des grandeurs,
Sur ma table etale ses pages :
Je veux clore mon seuil et mediter encor,
Je veux que mon esprit tourne son libre essor
Vers l'abîme des anciens âges.

Mais un air sous mon front bourdonne vaguement;
Autour de ma pensée, un joyeux instrument
Sonne des accords de quadrilles;
Ma chambre, semble-t-il, tant la rumeur grandit,
Se transforme en un bal où s'élance et bondit
Un tourbillon de jeunes filles.

Oh! pourquoi m'assaillir, fantômes aux doux yeux?
Beautés au front candide, au cœur fallacieux,
Pourquoi traverser ma lecture?
Detournez-vous de moi! — l'amour fait trop souffrir...
Un frisson me saisit lorsque je sens courir
Le vent d'une blanche parure.

En vain j'ai conjuré le turbulent essaim ;
Un sourire à la bouche, et des fleurs sur le sein,
Et les épaules découvertes,
Je les vois tour à tour battre du pied le sol,
Nouer leurs bras, se fuir et se croiser au vol
Sur l'aile des rhythmes alertes.

Soupirant et courbé, je poursuis mon travail.
Mais devant mon regard s'agite un éventail ..
Ma raison lutte avec l'ivresse...
— A moi, mes alliés! ô vainqueurs des vieux jours,
Je vous évoque tous, j'implore vos secours
Dans mon péril, dans ma détresse!

Couvrez-moi des eclairs de vos glaives levés!
Défendez les abords de mon esprit! Sauvez
La liberté de mes pensees! —
Ils viennent; franchissant l'ombre antique, à ma voix,
Les cohortes des Grecs, des Romains, des Gaulois
Autour de moi se sont pressées.

Ils viennent, et la lance a fremi dans leur main;
Des dragons sont cabrés sur leurs casques d'airain
Où flottent de triples crinières;
Serrant leurs boucliers contre l'envahisseur,
Le feu de la colère, orageux précurseur,
Etincelle sous leurs visières.

A cette vue éclate un rire frais et clair,
Le groupe virginal éparpille dans l'air,
Des fleurs qui neigent sur les armes.
Toutes ont enchaîné leurs bras au blanc contour,
Et d'un pas nonchalant, les yeux baignés d'amour,
Belles de leurs plus tendres charmes,

Leur phalange s'avance en croissant gracieux,
Modulant un air doux comme une voix des cieux,
Comme une caresse divine;
Et ces hommes de fer, liés par la stupeur,
Baissent leurs javelots et chancellent, le cœur
Inerte au fond de la poitrine.

Est-ce vous qui fuyez, formidables héros?
Pêle-mêle, eperdus comme des passereaux,
Est-ce vous, conquérants du monde?
Dans la nuit du passe leur tumulte craintif
Se précipite, — et seul, je demeure captif
Dans une triomphale ronde.

Puis-je espérer de vaincre où succombent les forts? .
Ma fenêtre est ouverte, et tout chante au dehors;
Le vent d'avril pousse ma porte;
Le bois prochain frémit sous un rayonnement...
— Et je me laisse aller, rêveur comme un amant,
Où s'en va la jeune cohorte.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

—

Depuis sa derniere seance, la Société Florimontane a reçu les dons et echanges suivants :

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. IXe; — 2° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. vol. IX; — 3° *Répertoire des travaux* de la Société de statistique de Marseille, t. XXXe; — 4° *Memoires et documents* publies par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXIIe; — 5° *Bulletin* de la Societé des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XXe; — 6° *Mémoires* de l'Academie du Gard, 1864-1865; — 7° *Recueil de mémoires et documents* de l'Académie de la val d'Isère, 1er vol.; — 8° *Annales* de la Societé imperiale d'agriculture du departement de la Loire, t. X^e^; — 9° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture du detement de la Savoie; — 10° *Travaux* de la Societe d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; — 11° *Annuaire* de la Société philotechnique, t. XXVIIIe; — 12° *Bulletin* de la Société de climatologie algérienne; — 13° *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1866; — 14° *Memoires* de l'Institut national genevois, t. XIe, — 15° *Atti della Società Italiana di scienze naturali,* vol. IX; — 16° *Annales* de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. 1er; — 17° l'*Investigateur,* journal de l'Institut historique de France; — 18° le *Globe,* journal géographique, organe de la Société de géographie de Genève; — 19° *Régeste genevois,* don des auteurs MM. P. Lullin et Ch. Le Fort; — 20° *Eloge de Jacques Replat*, par M. Jules Philippe, don de l'auteur; — 21° les *Almanachs : bibliographie savoisienne,* par M. François Rabut, don de l'auteur; — 22° la *Bazoche, les abbayes de la jeunesse et les compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en Savoie,* par M. A. Perrin, don de l'auteur; — 23° *D'Aix-*

les-Bains à Rumilly et Annecy, par M. F. Descostes, don de l'auteur; — 24° *Etudes sur l'irrigation*, par M. C. Calloud, don de l'auteur; — 25° le *Choléra*, par M. le Dr Jacquemoud, don de l'auteur; — 26° la *Vérité sur saint Hugues et ses cartulaires,* par M. l'abbé Trepier, don de l'auteur; — 27° *Clément VII, pape* (Robert de Genève) portrait dessiné et photographie, par M. le comte de Genève de Boringe, don de l'auteur; — 28° les *Trois étapes de la vie : naître! aimer! mourir!* par M. M. Croizet, don de l'auteur; — 29° la *Métairie de Jongny-Lavaux*, par M Meril Catalan, don de l'auteur; — 30° *Epoques antéhistoriques au mont Salève*, par M. F Thioly, don de l'auteur; — 31° *Recherches historiques et archéologiques sur les anciennes exploitations de fer du mont Salève,* par M A Naville, don de l'auteur; — 32° *Histoire de la ville de La Roche,* par M. le chanoine Grillet, don des rediteurs MM Arestan et E. Pelloux; — 33° *Notice abrégée sur la vie d'Anne-Jacqueline Coste, première tourière de la Visitation d'Annecy*, par M. le chanoine d'Aulnois, don de l'auteur; — 34° *Réflexions sur l'instruction et l'éducation populaires,* par M. Vincent Bouvard, don de l'auteur; — 35° *Sullo stemma di Casale Monferrato, dissertazione del cavaliere Alessandro Godio,* don de l'auteur; — 36° *Société philanthropique savoisienne de Paris*, compte-rendu des assemblées generales de 1865 et 1866; — 37° *Association polytechnique de Boulogne-sur-Mer,* cours gratuits élémentaires principalement destinés aux ouvriers; — 38° *Nouveaux documents sur les limites de la periode jurassique et de la période crétacée*, par M. F -J Pictet, don de l'auteur; — 39° *Mon Benjamin,* strophes par M H Tavernier, don de l'auteur; — 40° *Societe d'encouragement pour l'industrie nationale*, programme des prix et médailles mis au concours en 1867; — 41° *Bulletin* de l'Institut national genevois, n° 30: — 42° *Etat de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans le canton de Genève en* 1866, par M. Méril Catalan, don de l'auteur; — 43° *Résumé sommaire de l'exposition d'une nouvelle méthode de dessin,* par M F. Gillet, don de l'auteur, — 44° *Mémoires sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie dans le canton de Neuchatel;* — 45° *Revue des Sociétés savantes;* — 46° *Revue archéologique;* — 47° *Revue du Lyonnais*, — 48° *Revue nobiliaire;* — 49 *Journal des connaissances médicales pratiques,* publié par M. Caffe; — 50° l'*Union magnetique;* — 51° l'*Esprit nouveau;* — 52° le *Propagateur;* — 53° le *Mont-Blanc:* — 54° le *Léman;* — 55° le *Courrier de Savoie;* — 56° l'*Industriel savoisien;* — 57° l'*Echo du Saleve.*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

La Societe chorale d'Annecy a remporte au grand concours orpheonique de Paris une medaille de vermeil La *Patrie,* en annonçant ce succès, ajoute que l'orpheon d'Annecy est un de ceux qui se sont le plus distingués.

La population de notre ville a fait aux jeunes lauréats, à leur retour, un très chaleureux accueil.

—

Les medailles et mentions proposées par la Commission des antiquites nationales, dont l'Academie des inscriptions a adopté les conclusions, sont pour cette année les suivantes :

1re medaille — MM. Lucien Merlet et E de Lespinois, pour le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres,* 3 vol in-4°

2e medaille. — M E. Giraud, pour son *Histoire de la ville de Romans,* 4 vol in-8°

3e médaille. — M Ernest Desjardins, pour son *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, grand in-8°, avec planches

1re mention. — M. Simonnet, pour ses *Documents inedits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée de Bourgogne*

2e mention — M A Mabille, pour sa notice sur les *Divisions territoriales et la topographie de la Touraine.*

3e mention — M. l'abbé Gyss, pour son *Histoire de la ville d'Obernai.*

4e mention — M. Puiseux, pour diverses dissertations et en particulier celle intitulée : *Prise de Rouen par les Anglais*

5e mention — M de la Pelorgerie, pour son livre : *Campagne et bulletin de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (1494-1495).

6e mention — M René de Mas Latrie, pour son mémoire sur le *Droit de marque ou droit de représailles au moyen âge,* in-8°, avec pièces justificatives manuscrites

Les autres prix votés par l'Académie sont :

Prix ordinaire proroge sur les *Sermons prêchés en France au XIIIe siècle,* M. Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département de la Haute-Savoie.

Prix Bordin. — Sur la topographie de la Palestine, M. Adolphe Neubauer.

Prix de numismatique. — M. Aloys Heiss, pour le t 1er de sa *Description générale des monnaies hispano-chrétiennes*

—

L'Académie des sciences a perdu le mois dernier l'un de ses membres libres, M Civiale, qui avait eté appelé dans son sein en 1847. Jean Civiale était né à Thiezac, dans le Cantal, en 1792.

Il y a deux mois à peine, M. Civiale donnait à l'Académie des explications interessantes sur sa collection de calculs urinaires, classés d'après leur structure et leur développement. On ne se doutait guère que c'était une sorte de testament scientifique que le docteur déposait sur le bureau de l'Académie.

Dans la note très curieuse qui accompagnait sa collection, M. Civiale declarait que deux mille sept cents malades ont passé par ses mains; et, sur ce nombre, seize cents ont ete particulièrement traites par la lithotritie. D'autres ont été soumis à la taille, à différents procedes de guérison. Les plus gros de ces calculs, — et il y en a qui ont l'apparence d'œufs de pigeons et de poules, — ont eté extraits après le decès des malades.

L'habile opérateur ne s'est pas contenté de reunir avec une admirable patience ces fragments qui ont été cause de tant de douleurs, de les cataloguer dans un ordre méthodique; il a fourni à la science les moyens de les analyser, d'en connaitre la nature. Nous ne savons quelle destination a donné M Civiale à cette collection unique en son genre, mais il est à désirer qu'elle echoie à un de nos musées scientifiques et qu'elle soit ainsi à la disposition des chirurgiens qui n'ont que trop souvent à exécuter des opérations si délicates

—

MM Auguste Arestan et Ernest Pelloux, de La Roche, ont eu la louable pensée de faire reimprimer l'*Histoire de La Roche* de Grillet, dont les exemplaires etaient devenus très rares Ils l'ont augmentee de notes manuscrites de l'auteur et de notes complémentaires.

Cette réedition est faite au bénefice de la Société philanthropique de La Roche.

—

D'après M. Elie Lombardini, le développement du cours du Nil, depuis les sources des plus hauts affluents du lac Nyanza à la mer, est de 6,270 kilometres, dont 920 du lac à Gondokoro, 1,000 de là au confluent du Bahr-el-Ghazel, 1,250 de ce confluent a Khartoum, 1,900 de ce point à l'entrée de l'Egypte à Assouan, 1,000 dans la haute et la moyenne Egypte, et 200 pour la basse Egypte ou delta En Egypte, entre la chaîne libyque, à l'ouest, et la chaîne arabique, à l'est, la largeur de la vallée, presque entièrement submersible par les crues, est de 15 kilomètres La superficie totale de son bassin peut être evaluee en chiffres ronds, à 325 millions d'hectares, cinq à six fois la surface de la France. Cette enorme longueur du cours, cette vaste superficie du bassin, font du Nil un fleuve qui se rapproche du Mississipi et du Jénisei, tandis que, en realite, si l'on considère la masse d'eau debitee, son étiage est à peu près celui du Rhône; ses crues ne sont guere plus fortes, mais comme elles durent beaucoup plus longtemps, le debit moyen du Nil arrive à être environ le double de celui du Rhône.

—

Beyrouth, entrepôt du commerce de Damas et de la Syrie, tend à devenir une des cites les plus importantes de la Mediterranée. Il y a une quarantaine d'années, c'etait une laide et sale villasse de 8 à 10,000 habitants au plus Aujourd'hui elle compte 80,000 et peut-être 100,000 habitants

—

La langue lithuanienne, la plus rapprochee du sanscrit, celle qui, en Europe, a le mieux conserve les belles formes d'autrefois, est parlée dans la Prusse orientale et en Lithuanie. Dans la partie prussienne, le lithuanien, qui n'est plus parle que par les basses classes, s'efface rapidement devant l'allemand La sœur de la langue lithuanienne, la langue Lette, a perdu les belles flexions qui la distinguaient jadis a l'égal du lithuanien; on la parle dans la Courlande, dans le sud de la Livonie, dans quelques cantons de Lithuanie, dans une portion de la Prusse et dans le sud-ouest du gouvernement de Witebsk. Une troisième langue sœur, la vieille langue prussienne, parlée jadis sur la côte entre la Vistule et le Niemen, a depuis longtemps disparu devant l'allemand.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Un moraliste savoyard au XVIe siècle (suite), par M. Jules Philippe. — La Sabaudia et les Sebagini (suite), par M. C.-A. Ducis. — L'enseignement par les affiches et les tableaux, par M. L. Revon. — Glanures historiques, par M. J. Vuy. — Un Noel savoyard, par M. G. Vallier. — Les Grains de sable de l'histoire de Savoie, par M. F. Rabut. — Prix décernés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Bulletin.

UN MORALISTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

JEAN MENENC

(Suite — Voir le n° de juillet)

Menenc, à qui on pourrait peut-être reprocher de n'avoir pas apporté assez d'ordre dans le classement des questions qu'il veut traiter, passe, dans sa cinquième leçon, sans transition ménagée, de la noblesse aux *fromagiers*, *bouchers*, *merciers* et *appotiquaires* qui vendent à faux poids.

Ne riez pas de cette chute subite dans un sujet qui vous paraît indigne d'être traité par un philosophe. J'accorde que Menenc eût pu placer ailleurs ses recommandations aux *fromagiers* et aux *appotiquaires*; mais, après tout, son âme naïve et honnête a bien le droit de ne pas négliger cette question où la probité est mise en jeu. Pour lui, c'est le cas de le dire, il n'y a pas deux poids et deux mesures : dans les petites choses comme dans les grandes il demande avec raison que l'honnêteté triomphe. L'épicier qui trompe sur la quantité de la marchandise est aussi grandement coupable que l'homme dont l'esprit pervers exerce ses méfaits dans les hautes régions sociales; l'un trompe son semblable dans l'ordre matériel, l'autre le trompe dans l'ordre moral : ce sont deux fourbes, et notre moraliste les confond dans un même anathème. Il a cent fois raison.

Passant à sa sixième leçon, Menenc gémit sur les cœurs endurcis de son temps qui persistent, malgré tous les avis, dans leurs mauvais sentiments. « En nos-
« tre aage, s'écrie-t-il, quand l'on pense coupper vne
« mauuaise coustume il en sort plusieurs autres comme
« des testes au serpent hydra. »

Je pense qu'il en est encore ainsi de nos jours. Du reste, les hommes n'ont-ils pas toujours été des hommes, et quoi qu'on en dise, l'humanité ne porte-t-elle pas en elle, comme tous les sujets du genre animal, des vices de conformation morale qui ne disparaîtront que par la destruction de l'espèce? Toujours on a entendu dire : *Dans ce siècle de démoralisation, dans ces temps de corruption*, etc., etc. Depuis que les hommes ont vécu en société jusqu'à l'an de grâce 1867, chaque siècle a paru, aux yeux des contemporains, plus chargé d'iniquités que ses devanciers. La vérité est que le mal est de tous les temps; les philosophes, les réformateurs de la plus haute antiquité comme ceux de l'époque moderne ont combattu, à quelques variantes près, les mêmes vices, les mêmes passions.

De tous les coups de boutoirs de Menenc, quel est donc celui qui ne porterait pas aujourd'hui? N'avons-nous plus de gens dissipés, d'usuriers, de voleurs, de cœurs endurcis! L'orgueil a-t-il fait place partout à la modestie? L'amour des titres a-t-il cessé de faire faire des bassesses aux ambitieux? Les *fromagiers* sont-ils tous de bonne foi? — Oui, on peut et on pourra toujours s'écrier avec Menenc, au commencement de sa septième leçon :

« Hé pauure monde! que deuiendras tu si au petit
« trouppeau qui se couure du manteau de Chrestien se
« trouuent tant de gens barbares. Si en vne petite por-
« tion que se uante auoir la foy, estoyent descouuerts
« desia au temps de S. Jehan tant d'Antechrists qui
« se sont totalement opposez aux commandements de
« Jesus? Que pouuons auoir en ce siecle sinon vne
« infinité de tigres, dragons, viperes. Puisque, *A ne-*
« *quam nequior exit.* Quelle montagne de Caucases?
« quelle Indie, quelle Hircanie a iamais nourri bestes
« si cruelles? »

Franchement, je suis de l'avis du brave régent de Cluses : à la vue de toutes les turpitudes humaines j'estime heureux les enfants qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de raison : « Ne plorons donc pas les en-
« fans qui decedent auant qu'auoir regardé au miroir
« de leurs meschans peres. La mort les retire des af-
« flictions de ce monde, les empesche d'offenser Dieu,
« les deliure de la subiection des cruelles mains des
« tyrans. »

Mais tous les enfants ne meurent pas, et une grande portion est destinée à continuer la race maudite.

Menenc a fait probablement cette judicieuse remarque, et il a dédié sa huitième leçon aux jeunes gens *qui n'ont pas eu le bonheur de mourir.* Il les met en garde contre les flatteurs et leur montre les embûches qui leur seront tendues lorsqu'ils entreront dans la vie réelle. Les flatteurs surtout sont désignés par lui comme les

plus terribles ennemis, les flatteurs *qu'Anaxilas appelait les plus dangereuses de toutes les bêtes privées.*

J'ai déjà dit que Menenc couvrait ses pages de citations de toute espèce; mais je n'ai pas encore appris à mes lecteurs que parfois il parlait en vers. Le moment est arrivé de leur faire cette révélation, parce que c'est dans sa huitième leçon que notre auteur a placé sa plus longue élucubration poétique qui forme un contraste singulier avec le ton sentencieux de sa prose. Je ne veux point dire que Menenc ait ainsi fait preuve d'un nouveau talent; hélas! ses vers sont loin de le faire considérer comme le précurseur des grands poëtes du XVIIe siècle : ce sont des vers par à peu près; cependant ils ont le plus souvent la rime juste, et c'est déjà quelque chose; ils ne manquent pas d'un certain entrain, et c'est beaucoup.

En veut-on un échantillon? Le voici : je le donne pour ce qu'il vaut; il prouvera tout au moins que Menenc touchait un peu à tous les genres et qu'il y avait en lui le feu sacré des lettres.

C'est le mauvais esprit qui souffle l'idée du mal à l'oreille de l'adolescent :

Y nous faut monsieur faire rage,
Et si vous auez bon courage,
Nous triompherons à merueille.
Prestez moy seulement l'oreille,
Et vous monstrez ioyeux et leste,
Non moins le iour ouurant que feste.
Sans faire estat de ses vieillards,
Semblablement de tous criars,
Qui ne font iamais que tancer
Ceux qui se veulent auancer,
Et faire paroir leur hautesse,
Voulant contraindre la ieunesse,
En classe en toute saison,
Et demeurer comme en prison,
En vne chambre tout le iour.
Laissons y faire le seiour
A ceux qui se veulent passer
Grands docteurs, ou bien embrasser
Le crucifix de quelque cure :
Et quittons des liures la cure
Au pasteurs qui ont charge d'ames,
Et nous frequenterons les dames,
Et damoiselles debonnaire.
Desormais qu'auez vous affaire
De tourmenter vostre cerueau?
Elises quelque ieu nouueau
Pour recreer vostre personne :
Faicte que tout esbat resonne
Tant dans la ville qu'au faubourg,
Qu'on entende iusqu'a Fribourg,
Vostre rare magnificence :
Le monde vous donne licence,
Et de Dieu auez libertes :
Si quelques caphards dementez
Vous conseille cercher science,
Respondez à bresue sentence,
Qui la laissez aux predicants.
Et qu'aimez plus voir vn carquant,
Au col de quelque Damoiselle,
Et deuiser auec icelle,
Que tous les liures d'Aristote.
Vaut il pas mieux chez un bon hoste
Auoir perdrix, chappons à table
Que de fueilleter quelque fable
Ou quelque liure lunatique
Qui rend l'homme melancholique?
Je di que si et le faut croire :
Changez donc toutes ces histoires,
Ces Cicerons et ces Horace
A quelque pucelle de grace
Preparee comme vne Deesse
Qui vous tiendra en allegresse :
Soit il au lict soit il à table,
Est il pas chose raisonnable
Que ieunesse prenne plaisir,
Et viue selon son desir,
Pendant que l'aage le permet?
C'est à faire à quelque mermet,
De s'assubiettir à simplesse,
Ou qui pis est à la rudesse
Des bastonnades scholastiques,
Qui rendent l'esprit fantastique,
Et le corps dormard et pesant,
Comme d'vn lourdau paysan.
Laissez laissez tous ces quidam,
Dieu a il pas voulu qu'Adam
Fust soulagé d'vne maistresse?
Donc pour monstrer vostre prouesse
Cerchez auoir contentement.

Pas n'est besoin de dire que Menenc repousse ces conseils perfides avec toute l'indignation qu'ils doivent inspirer. Méfiez-vous des flatteurs, répète-t-il à satiété, et surtout de ceux qui *donnent vne infinité de louanges pourueu qu'on leur remplisse le ventre.* Les flatteurs de cette dernière catégorie sont encore de nos jours les plus nombreux : décidément, plus je vais, plus je crois être en droit de soutenir que les vices de l'humanité sont indestructibles.

Mais voici venir une question bien autrement difficile que celles que nous avons passées en revue jusqu'à présent. La leçon neuvième a pour sujet *le mariage et les femmes!*

Menenc était marié; il peut donc parler en toute connaissance de cause sur cette question qui a préoccupé les plus habiles moralistes, sans que pour autant elle ait été élucidée d'une manière complète.

Ce chapitre devrait être cité en entier, si n'étaient certaines expressions un peu hasardées pour notre époque; j'ai déjà dit qu'au temps où vivait Menenc l'écrivain pouvait se permettre des licences qui feraient jeter les hauts cris aux honnêtes lecteurs de notre siècle: Molière, lui aussi, s'est servi d'expressions qui, si elles se trouvaient dans une comédie du répertoire moderne, feraient bondir d'indignation tous les parterres de France. Le costume seul aujourd'hui brave l'honnêteté; les yeux contemplent volontiers ce qu'autrefois on n'aurait pas osé montrer, mais les oreilles sont devenues plus chastes : je n'ose prétendre que les mœurs aient gagné beaucoup à ce transfert du sentiment de la pudeur de l'œil à l'oreille.

Menenc commence par étudier les conditions nécessaires pour faire un mariage bien assorti; à ce sujet, son impartialité se montre dans toute son étendue : il frappe sur l'un et l'autre sexe avec la même vigueur, tout en posant en principe que le sexe féminin est de *soy volage et subject à varieté,* axiome vieux comme le monde puisqu'il remonte à l'histoire de la pomme d'Eve; mais l'auteur ajoute bien vite que le dit sexe *reçoit la valeur, constance et dignité du masculin.* On voit d'ici la thèse à laquelle servent de base ces deux principes, et si l'on y ajoute la sentence *Uxorem ducito ex æqualibus,* c'est-à-dire qu'un mari doit être de la même condition que sa femme, on aura tout le fond de la première partie du raisonnement du moraliste.

En rapprochant les remontrances de Menenc des faits que nous avons aujourd'hui sous les yeux, on est frappé une fois de plus de ce fait que, sous une infinité de rapports, plus l'humanité avance plus elle s'enfonce dans les mêmes ornières.

La rage de l'argent et des honneurs enfante chaque jour des catastrophes terribles et, le plus généralement, c'est par le mariage que bien des gens essaient de satisfaire leurs appétits grossiers. Tel qui n'occupe qu'une place modeste dans la société, veut monter sur le pavois en liant son sort à celui d'une femme riche et de haute naissance. Alors, comme du temps de Menenc : « La femme tiendra la grandeur de « la maison paternelle, sans auoir esgard à la foiblesse « de son dit mari. Il luy faudra des affiquets aux oreilles, les bracelets, les perles à la teste, les coliers, les « ceintures dorees pour se trouuer aux festins, carrefours, places publiques, et brauer auec ses femmes... « De sorte que le mari pour s'entretenir les premiers « mois en la grace de madame fait despense à table « qu'en habis, au double plus que son reuenu ne porte. « Et qu'en apres le pauure homme chargé de debtes « soit contrainct d'aller en prison. »

Ne dirait-on pas que ces lignes, à part le style et l'ortographe, sont écrites d'aujourd'hui?

L'ancienne prison de Clichy, à Paris, ne pourrait-elle pas fournir des faits à l'appui de ce raisonnement?

Choisissez donc votre femme de manière à éviter ces inconvénients, et surtout, insinue notre auteur, ne la choisissez pas de beaucoup plus jeune que vous :

Car onc ne fut qui ne vint mal à point,
Quad chausses neuues on ioinct à vieil pourpoint!

La comparaison pour être irrévérencieuse n'en est pas moins juste.

D'un autre côté, le mariage une fois consommé, il appartient à l'homme de surveiller sa conduite; qu'il fuie *les jeux et les tauernes et ne laisse pas à sa pauure femme le soin de faire office de mari*. Qu'il n'imite pas ceux qui ne se trouvent chez eux que pour *manger, boire, battre et vendre, commandants à leurs femmes se garder des enormités ausquelles eux mesmes ouurent la porte*. Alors il courra la chance de trouver une compagne qui ressemblera à Martia, fille de Caton, qui pleura toujours la mort de son mari, à Panthea qui se transperça d'un couteau sur le cadavre de son époux, et à Portia qui avala des charbons ardents en apprenant la mort de Brutus!

N'oubliez pas, chers lecteurs, que Menenc ne demande le plus que pour obtenir le moins, et qu'il ne prétend pas astreindre les veuves de son temps à avaler des charbons rouges et à se percer le sein d'un poignard. Cela se peut faire encore dans les Indes, mais en Europe, sous ce rapport, nous avons fait des progrès depuis bien des siècles : ces progrès-là, je l'avoue, sont incontestables.

Toutefois, des qualités que Menenc semble exiger impérieusement de la femme mariée, quelques-unes paraîtraient bien excessives aux yeux de la société moderne. Par exemple, il lui défend la danse que d'éminents hommes religieux même ont autorisée sous certaines conditions :

Mille femmes sont desbauchees, et ....
Que l'on eust veu tres-sages et entieres,
Si n'eust esté le son du tabourin,
Car quand Venus veut auoir du nourrin,
D'ou Cupido ses masles appoissonne,
Elle tend lacqs lors que tabourin sonne.

On peut ici ne pas être de l'avis du moraliste qui pousse les choses un peu loin; la danse a existé de tout temps et en tous lieux, sans que l'on ait pu constater qu'elle ait été une cause de démoralisation, en tant qu'elle ne s'est pas écartée des règles de la bienséance. *Cupido* ne tend ses filets qu'au milieu des tripots où les honnêtes femmes ne vont pas, et il faut bien admettre que les honnêtes femmes sont en grande majorité.

Menenc serait satisfait s'il vivait aujourd'hui en Angleterre, où la femme mariée est complétement éloignée du reste de la société; mais, c'est là une exception et non une raison : la femme est bien séquestrée jusqu'à l'esclavage en Turquie, et cependant la moralité des Turcs est-elle plus grande que la nôtre?

Menenc reste plus dans le vrai lorsqu'il s'écrie : « Gardez vous, mes freres, de celles qui ne cessent « iournellement nouuelles et estranges manieres de « fard, pour contrefaire leur teint naturel, auec pomades, eaux distillees, amendres broyees, huiles, « lexiues, ou brulant le poil artificiellement... Le Seigneur ostera les ornements, les carquans, les bagues, les attours, les bracelets! »

La beauté, dit-il encore en finissant, est chose périssable et il faut s'en méfier : les filles de Moab causèrent la mort de vingt-quatre mille personnes; Troye n'aurait pas enduré une si cruelle destruction sans la beauté d'Hélène; et, le répéterai-je?... la principale cause accidentelle du déluge fut... la beauté des filles!...

Je me voile la face à cette accusation inattendue, et je prie mes lectrices de ne pas me faire l'injure de penser que je croie un traître mot de cette histoire du déluge.

En résumé, la neuvième leçon que je viens d'analyser, trop superficiellement sans doute, est l'une des plus curieuses du livre de Menenc, et les critiques ainsi que les conseils qu'elle renferme peuvent être lus avec fruit au XIXe comme au XVIe siècle. JULES PHILIPPE.

(A suivre.)

LA SABAUDIA & LES SEBAGINI

(Suite)

III

J'ai proclamé l'homogénéité géographique de la *Sabaudia* dès avant l'occupation des Allobroges et des Helvètes jusqu'au XIIIe siècle de notre ère. A part deux points extrêmes, il n'a pas été possible d'en préciser tout le périmètre. Telle qu'elle nous est connue, elle n'aurait été habitée à l'époque romaine que par ces deux peuples. Le pays gardait son nom avec assez d'autorité pour en qualifier les corps militaires qui y tenaient garnison. Mais le nom du peuple semble avoir disparu de la carte politique, à moins peut-être qu'il ait été déplacé ou réduit au rang d'un *pagus* après sa défaite. Dans ce cas, les *Sebagini* mentionnés par Cicéron (1) pourraient-ils appuyer leurs prétentions à être les ancêtres ou au moins une branche des *Sabaudi*?

Deux questions se présentent ici à l'étude, l'une de géographie, l'autre de linguistique.

Les *Sebagini* ne pouvaient pas être les habitants de toute la *Sapaudia*; car au temps de Cicéron les Helvètes

(1) *De bello gall.*, I, VI, VIII.

et les Allobroges occupaient tout ce que nous connaissons de ce pays entre Grenoble et Yverdon.

Les *Sebagini* étaient de la province Narbonnaise soumise aux Romains ; or, le pays des Helvètes n'a jamais fait partie de cette province et à cette époque il était encore indépendant. Nous pouvons donc exclure les *Sebagini* de la partie de la *Sabaudia* située au nord du lac Léman.

Quant à la partie méridionale, il n'auraient pu y former qu'un *pagus* ou un *vicus* des Allobroges. Il reste donc à déterminer sur les rives du Rhône les confins des Allobroges ou de la Narbonnaise et des peuples limitrophes, et à chercher dans le pays des Allobroges quelque nom similaire des *Sebagini*.

Le Jura séparait les Helvètes des Séquanes. Le Rhône divisait la province romaine, soit le pays des Allobroges, de ceux des Helvètes et des Séquanes : *Montem Juram qui fines sequanorum ab Helvetiis dividit. Monte Jura altissimo qui est inter sequanos et Helvetios... Lacu Lemano et flumine Rhodano qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit. Helvetiorum inter fines et Allobrogum Rhodanus fluit. Cum sequanos à provincia nostra Rhodanus divideret* (1).

Mais cette ligne était plutôt militaire et de circonstance, comme je l'ai établi ailleurs (2). Car les Allobroges avaient des bourgs et des terres sur la droite du Rhône. *Allobroges qui trans Rhodanum vicos possessiones que habebant.* Aussi, Pomponius Mela, donnant la suite des confins de la Narbonnaise, ne précise que le Léman et les Cévennes : *Gallia lacu Lemano et Cebennicis montibus divisa* (3). Après la guerre, on avait tenu compte de cette zone allobroge dans la démarcation des provinces. Le Jura rentra dans la ligne de séparation de la Narbonnaise et du reste des Gaules : *Narbonensis provincia discreta à reliquâ Galliâ latere septentrionali montibus Cebenna et Jura* (4). Nous allons reconnaître toutes ces limites sur place.

La ligne du Jura par la crête du Crédoz vient se briser au Rhône vers le fort de l'Ecluse. Les Helvètes avaient donc encore le pays de Gex et toute cette langue de terre resserrée entre le Jura et le Rhône jusqu'au détroit de l'Ecluse. C'est de cette zone que les Helvètes tentèrent d'entrer sur le territoire allobroge en passant le Rhône sur des barques, des radeaux et même à gué. *Helvetii navibus junctis, ratibus, alii vadis Rhodani*, etc. Et de fait le Rhône se passait à gué dans certains endroits : *isque nonnullis in locis vado transitur* (5).

Repoussés par la légion romaine qui avait élevé le mur fortifié sur la rive gauche du Rhône jusqu'au Vuache, les Helvètes se résolurent à tenter le seul passage qui leur restât le long du détroit : *Unum iter per Sequanos, angustum et difficile inter montem Juram et Rhodanum. Relinquebatur una per Sequanos via, quâ, Sequanis invitis, propter angustias ire non poterant* (6). Le passage de l'Ecluse à la Valserine était donc bien aux Séquanes, qui en accordèrent le libre passage aux Helvètes : *A Sequanis impetrat ut per fines suos Helvetios ire patiantur. Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum suas copias transduxerant* (1). Après avoir traversé le pays des Séquanes, les Helvètes vont ravager le pays des Eduens, qui se plaignent à César, en même temps que leurs alliés, les Ambarres; puis enfin les Allobroges *qui trans Rhodanum vicos possessiones que habebant.* Evidemment la masse de l'émigration composée de Rauraques, de Tulingiens, de Latobriges et de Boiens ne pouvait passer toute à la fois par la Michaille vers Nantua. Une partie avait continué par le détroit le long du Rhône et s'était répandue jusqu'à Culoz pour rejoindre par la vallée du Seran les autres corps vers l'Albarine: C'est dans cet espace qu'ils ravagèrent les bourgs et possessions des Allobroges entre Arlod et Lavours.

Ce territoire allobroge confinait-il celui des Ambarres par les crêtes de Beauregard, du Nû et du Colombier, ou comprenait-il encore toute la vallée du Seran et de l'Albergement? Quelle est de cette ligne, ou de celle marquée par les crêtes du Cuvillon et du Jorat, celle qui représente le vrai Jura, indiqué par Pline comme limite entre la Narbonnaise et le reste des Gaules?

Cette province, la première conquise et soumise à l'administration romaine, a été longtemps considérée comme italienne. Lorsqu'on entrait dans la province Narbonnaise on était censé sortir de la Gaule, dont la première ville était Lyon sur la droite du Rhône : *qui locus exordium est Galliarum,* et de là on comptait les distances, non plus par mille romains, mais par lieues gauloises (2).

Il n'est pas étonnant que la zone allobroge sur la droite du Rhône appartenant à la Narbonnaise et conséquemment à la domination romaine bien longtemps avant le pays des Séquanes, qu'elle confinait, ait été appelée *Vallis romana,* d'où le nom de Val-Romey que nous a légué le moyen-âge. Dans l'organisation ecclésiastique le Val-Romay et la Chautagne, appartenant au même bassin, ont formé le décanat de Ceyserieu, dépendant de l'évêché de Genève, qui représentait le territoire de la cité romaine de Genève à l'extrémité de l'ancienne Narbonnaise. Cette suite géographique témoignerait en faveur de la ligne qui porte les crêtes du Cuvillon, de Saint-Sulpice et du Jorat pour représenter le Jura limitrophe, de Pline, entre la Narbonnaise et le reste de la Gaule.

Près de Rochefort, cette ligne peut se rattacher à celle qui, de Lucey, court par le Landaz, le Mont-du-Chat, le Mont-Lépine, la Magdelaine jusqu'au Guiers et divisait les diocèses de Grenoble et de Belley, conséquemment les territoires des Allobroges et des Séquanes, puisque Belley ou le *Castrum argentariense* dépendait de la grande Séquanaise.

Telle serait encore la suite de la ligne géographique du Jura; puisque le diocèse de Belley comprenait tout le bassin du Guiers et de la petite rivière de Huer.

De tous les pays que nous venons de parcourir, le nom du Bugey, qui avait pour centres Belley et Yenne, peut seul se prêter à quelque accommodement avec les partisans des *Sebagini*, sous le rapport étymologique.

(1) *De bello gall.*, I, VI, IX.
(2) *De bello gall.*, I, XI.
(3) Ciceron, *Pro Quintio*, XXV.
(4) *De bello gall.*, I, II, VI, VIII, XXXIII.
(5) *Les Allobroges à propos d'Alesia*, IX.
(4) *Cosmogr.*, II, V.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, IV, IV, XVII
(2) Ammien Marcellin, *Hist.*, XV, XI. *De bello gall*, VII, LXVI. *Notitia provinc. et civ. Galliæ.*

Mais il appartenait à la Grande-Séquanaise, et les *Sébagini*, à la Narbonnaise.

Il est vrai que la *Civitas equestrium Nevidunus*, ou le pays de Gex, quoique relevant également de la Grande-Séquanaise, devint plus tard le décanat d'Aubonne, dépendant du diocèse de Genève, sans qu'on sache certainement quand et à quelles conditions ce transfert a eu lieu. On a avancé qu'il avait pu être l'objet d'un échange contre le Bugey, supposé Allobroge, lors du transfert du siége épiscopal de Nyons à Belley.

On sait que le diocèse de Genève céda, en 1606, le décanat de Ceyserieu au diocèse de Belley, ensuite de l'adoption de la limite du Rhône entre la France et la Savoie par le traité de 1601. C.-A. Ducis.

L'ENSEIGNEMENT PAR LES AFFICHES ET LES TABLEAUX

I

LES AFFICHES.

N'avez-vous pas remarqué souvent avec quel soin, je dirais presque avec quel excès de conscience, l'enfant, l'ouvrier et le campagnard lisent tout ce qui se présente à eux sous forme d'affiche ? Voyez-les groupés devant une muraille bariolee de feuilles blanches, roses ou jaunes : ils épellent à demi-voix les noms difficiles à retenir, ils soulignent du doigt les passages les plus intéressants ; de temps à autre éclate une de ces exclamations du langage populaire qui apprécie d'un seul mot un décret, une profession de foi, un programme, le récit d'un acte de courage.

Le paysan qui n'aurait jamais songé à demander dans une bibliothèque publique un traité d'hygiène et de médecine usuelle, en lira volontiers les prescriptions sur les placards émanés de la mairie ou de la préfecture. L'écolier et l'artisan qui regarderaient comme une tâche pénible de puiser dans un livre quelques notions d'histoire naturelle, de botanique, de physique et de chimie industrielles, ne redouteront nullement de lire cela chaque semaine dans les colonnes du *Moniteur des communes*, affiche encyclopédique où les lettrés eux-mêmes trouvent plus d'une note intéressante à transcrire sur leur carnet.

Il y a dans ces dispositions quelque chose à exploiter au profit de l'instruction populaire.

En Suisse, on a compris et utilisé depuis longtemps cette attraction de l'affiche. Les autorités genevoises, en particulier, ont fait distribuer dans les mairies et dans les écoles quelques instructions rédigées par des hommes spéciaux, en tête desquels figurent des membres de l'Institut national genevois. Je citerai surtout deux placards que je voudrais voir répandus par milliers dans nos communes de France.

Ce sont d'abord les *Secours à donner en cas d'accident avant l'arrivée du médecin*. On y énumère dans les plus petits détails, sans parade de mots grecs, dans le simple français de M. Jourdain, les soins à donner pour toutes les espèces de blessures : plaies du crâne, du cou, des membres, morsures d'animaux enragés, piqûres d'insectes, épingles avalées ; pour les brûlures, convulsions, empoisonnements ; puis viennent les cas de mort apparente et les secours aux noyés, aux gens frappés de la foudre, gelés, pendus, ou asphyxiés ; — et la dernière colonne se termine par l'énumération des appareils de secours qui devraient exister dans toutes les stations et dans tous les villages.

A ce tableau on peut ajouter les *Instructions pour les premiers secours à donner aux noyés*, publiées à Genève par le Département de justice et police.

Pour cette question si importante des premiers soins à donner en cas d'accident, il existe, il est vrai, en France, des instructions rédigées par le corps des ponts et chaussées, mais c'est à peine si on les voit clouées dans quelques chantiers.

M. Arrault est l'auteur de *Tableaux de secours et d'hygiène*, dont un grand journal de Paris faisait récemment l'éloge ; malheureusement ils sont encore si peu répandus que je n'ai pu réussir à me les procurer. Peut-être sont-ils restés à l'état de manuscrits en attendant que le public songe à en comprendre l'utilité.

En parcourant les villages si coquets et si propres du canton de Genève, on aime à trouver sur les portes des granges, dans les mairies, dans les écoles, une autre affiche publiée par les soins de l'Institut genevois : *Instruction sur l'utilité des oiseaux en agriculture*. L'œuvre ayant été appréciée, les autorités genevoises en ont répandu à profusion une nouvelle édition avec quelques variantes : *Instruction sur l'utilité des oiseaux pour la protection des récoltes*. Dans quatre colonnes pleines d'observations curieuses, l'affiche nous décrit l'organisation, les mœurs et les ravages des insectes. Après l'énumération de l'armée ennemie arrive celle de nos auxiliaires. De charmants petits oiseaux, auxquels on fait une guerre stupide, trouvent ici d'éloquents défenseurs ; des chiffres puisés aux meilleures sources montrent quelle quantité prodigieuse de larves, de chenilles, d'insectes, chaque espèce d'oiseaux utiles peut détruire dans une journée.

Cette notice, qui date déjà de quelques années, devrait être rééditée en France et dans toute l'Europe, avec des additions prises dans quelques ouvrages récents : F. de Tschudi, *Les insectes nuisibles et les oiseaux ;* Mouchet, *Lectures familières sur les insectes nuisibles et quelques animaux insectivores ;* Carl Vogt, *Leçons sur les animaux utiles et nuisibles, les bêtes calomniées et mal jugées ;* Joigneaux, au commencement du *Jardin potager*, et tant d'autres œuvres que peu de personnes lisent, contenues dans un in-8° ou un in-12, et que tout le monde lirait analysées dans un placard collé contre une porte de ferme.

Si quelques essais d'enseignement par les affiches ont été bien accueillis, pourquoi ne pas étendre à d'autres sujets un tel mode de publicité, à la fois économique et populaire ? Au lieu de laisser les murailles de nos écoles nues et tristes comme une prison cellulaire, pourquoi ne pas les couvrir d'affiches collées telles quelles, ou cartonnées en tableaux ? Avec un tirage à plusieurs milliers, chaque école pourrait se procurer, moyennant cinq ou dix centimes, des placards dont les colonnes contiendraient des notions en style clair, simple, dépouillé des termes scientifiques dont on abuse dans les publications françaises soi-disant populaires. Pour des œuvres de cette nature, on ne devrait employer que le style bonhomme dont M. Joigneaux fait un si charmant usage dans ses causeries agricoles. C'est à un auteur comme celui-là qu'il

faudrait confier, pour nos écoles rurales, la rédaction de causeries-affiches sur l'*agriculture,* les *jardins d'agrément,* le *jardin potager,* la *basse-cour,* la *pisciculture*, l'*éducation des abeilles et des vers-à-soie*; les *plantes alimentaires, fourragères, industrielles, médicinales et vénéneuses ; l'hygiène de la ferme.*

Quelques essais timides d'instruction par les affiches ont déjà été faits dans l'intérêt des campagnes. En 1861, l'Institut genevois avait fait afficher une *Circulaire sur quelques plantes à essayer ou à propager dans le canton de Genève.* Le dernier paysan pouvait y lire les noms, la description, l'usage et le rendement d'un certain nombre de plantes nouvelles dont en France les lettrés seuls connaissaient alors le nom et les propriétés.

Plus récemment, la préfecture de la Haute-Savoie a fait répandre dans les villages une instruction qui a pour titre : *Mesures à adopter dans toutes les communes dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé publiques.* L'affiche est petite, mais si toutes ses prescriptions étaient exécutées, nos départements n'auraient rien à envier aux fermes suisses et hollandaises.

Dans les écoles urbaines, on pourrait rédiger pour les jeunes filles des tableaux-affiches d'*économie domestique*, de *comptabilité du ménage,* de *petites recettes ;* pour ce dernier sujet, on consulterait avec fruit la *Chimie des dames* de M. Michaud.

Pour les écoles de garçons : l'*histoire,* la *géographie,* l'*histoire naturelle,* la *cosmographie,* et pourquoi pas même un peu d'*archéologie ?* En France, cette proposition fera hausser les épaules à plus d'une personne ; en Allemagne et en Suisse, on en juge autrement : dans le canton de Zurich, on a rédigé spécialement pour les écoles un petit manuel d'archéologie qui traite surtout la question si intéressante des habitations lacustres. Si l'on avait songé plus tôt à placarder quelque chose d'analogue dans les écoles, nous n'entendrions pas chaque jour des hommes qui passent pour savants faire les méprises les plus grossières en se promenant dans un musée, devant les étalages des magasins d'objets d'art et d'antiquités, ou dans les galeries des expositions rétrospectives.

Je l'ai dit, l'affiche captive l'ouvrier. Eh bien, couvrons d'affiches instructives les ateliers et les usines, les locaux destinés aux réunions des sociétés de secours mutuels, des corporations, des associations ouvrières, des cours d'adultes. En attendant l'heure de la séance, l'ouvrier jettera un coup d'œil sur les affiches et retiendra dans sa mémoire quelques bonnes notions sur le *système métrique,* la *physique* et la *météréologie*, la *chimie,* la *mécanique*, la *médecine usuelle,* les *chemins de fer*, la *biographie des grands inventeurs,* l'*économie politique,* les *sociétés coopératives*, les *caisses d'épargne.* Le travail est pour ainsi dire tout préparé pour cette série ; il suffit d'opérer un changement de format et de convertir en affiches, avec quelques modifications, la plupart des petits volumes à cinq sous édités par la maison Hachette, où sont reproduites les conférences populaires faites à l'asile impérial de Vincennes.

Il m'est venu une idée sur laquelle je voudrais attirer l'attention des hommes compétents. Ne pourrait-on pas composer, en France pour chaque département, en Suisse pour chaque canton, en Allemagne ou en Italie pour chaque province, une affiche décrivant l'état physique et moral du canton, du département ou de la province ? Voici les titres de ces notices, très laconiques, très courtes, que l'on pourrait aligner dans quatre ou cinq colonnes : topographie et mesures hypsométriques, constitution géologique, productions naturelles, climatologie, statistique, industrie agricole et manufacturière, histoire ou table chronologique, biographie très abrégée des hommes célèbres, antiquités, monuments, collections publiques, sites remarquables et curiosités. Cette affiche trouverait sa place non seulement à l'école et à la mairie. mais à l'atelier, dans les maisons particulières, dans les hôtels, aux embarcadères et stations, dans les bureaux de voitures publiques. De cette manière, on instruirait à la fois les habitants de la contrée et les étrangers.

Nous allons voir maintenant comment on peut rendre les affiches plus attrayantes en y introduisant des figures. Ceci nous conduit à l'étude des tableaux à figures noires, des tableaux coloriés et des cartes.

II

LES TABLEAUX

Il existe un moyen économique d'*illustrer* les affiches et d'en faire de véritables tableaux : c'est de faire clicher les gravures sur bois qui ornent des milliers de publications, de sorte qu'au lieu de payer de 50 centimes à 2 francs le centimètre carré pour un bois gravé, on ne paye plus que 10 centimes le centimètre, ou même 8 centimes, pour un excellent cliché en cuivre. M. Ballot, rue Monsieur-le-Prince, 28, à Paris, est en mesure de fournir plus de 300,000 clichés classés méthodiquement, de sorte qu'on n'a que l'embarras du choix pour publier une affiche illustrée, un tableau ou un livre d'histoire naturelle, de physique, de chimie, de mécanique, d'agriculture, d'horticulture, etc.

Parmi les autres moyens peu coûteux de reproduction, lorsqu'on ne tient pas à une grande finesse, on peut employer l'autographie et les procédés de gravure sur zinc de M. Comte et de M. Gillot. Enfin, si l'on ne recule pas devant la dépense, on a la lithographie et la gravure sur bois et sur métal.

Passons en revue quelques-unes des séries de tableaux parues ces dernières années.

Un des établissements les plus recommandables que je connaisse en France, pour le sujet qui nous occupe, c'est l'ancienne maison Basset, dont le fonds a été acquis récemment par M. Bouasse-Lebel, rue Saint-Sulpice, 28, à Paris. On y trouve un choix considérable de tableaux en couleur (72 centimètres sur 55), les uns lithographiés par des dessinateurs connus, comme Morel-Fatio et Victor Adam, les autres finement gravés sur acier. Les nombreuses figures de chaque tableau sont accompagnées d'un texte rédigé par des hommes spéciaux. Le prix d'un tableau en couleur, non cartonné, est en moyenne de 1 fr. 50. Pour les établissements d'instruction publique et les musées, sur 24 exemplaires M. Bouasse-Lebel en accorderait gratuitement 3 supplémentaires et ferait encore d'autres réductions pour des demandes importantes. Je citerai seulement quelques-uns des plus recommandables pour les écoles et les musées technologiques : *Machines à élever l'eau.— Roues hydrauliques et turbines.— Systèmes de pression.*

— *Machines à moudre, broyer et scier.* — *Archéologie.* — *Poids et mesures.* — *Perspective.* — *Agriculture et instruments aratoires.* — *Greffe et taille des arbres fruitiers.* — *Sériciculture.* — *Apiculture.* — *Botanique.* — *Acclimatation.* — *Pisciculture.* — *Champignons comestibles, suspects et vénéneux.* — *Vaisseau-école, en 2 vues et une coupe.* — *Chemins de fer.* — *Charpenterie.* — *Destruction des animaux et insectes nuisibles.* — *Hygiène et médication de la basse-cour.* — *Arpentage, métrage et nivellement,* etc.

Je peux parler par expérience de l'utilité de semblables tableaux. Depuis sept ans j'en ai couvert les parois du musée d'Annecy, et je puis dire qu'il ne s'écoule jamais une semaine sans qu'il ne se forme devant eux des groupes de collégiens, de campagnards et d'ouvriers, lisant à haute voix ou s'expliquant mutuellement le jeu de telle ou telle machine.

Parmi les tableaux consacrés presque exclusivement à la mécanique, on peut recommander les études de lavis, lithographiées en couleur avec infiniment de goût, éditées par deux maisons de Paris : M. Monrocq, rue Suger, 3, et M. Delarue, rue J.-J. Rousseau, 18. Le prix en est de 1 fr. à 1 fr. 25, et chaque petit tableau ne représente qu'un seul appareil ; mais on a l'avantage d'avoir à la fois des types très nets et très détaillés de machines pour les démonstrations, et de bons modèles pour le lavis. Citons la locomotive, le wagon, la machine fixe, le marteau de forge, la machine de bateau à vapeur, l'appareil Lenoir, les meules d'une huilerie, le moulin américain, les scies, la roue hydraulique, le mouton à estamper, le trieur, la charrue.

Les établissements qui ne regardent pas à la dépense peuvent acheter les tableaux de mécanique, de grande dimension, édités par la librairie Lacroix, quai Malaquais. Ce sont : la machine à vapeur de Watt, différentes machines à élever l'eau, la presse hydraulique, les moteurs hydrauliques, la turbine, la coupe et l'élévation d'une locomotive ; il y a, en outre, deux tableaux de machines à vapeur marines, l'une à balancier, l'autre à hélice. Le prix est de 12 fr., et le double si les tableaux sont vernis et collés sur toile.

Il resterait à citer bien d'autres tableaux, surtout de mécanique et de dessin industriel, édités par diverses maisons à l'usage des élèves avancés. Sous ce rapport, la France est riche et peut se livrer à l'exportation. Les œuvres de MM. Morin, Tresca, du Montcel, Armengaud, Leroy, Normand, Oppermann, ont une réputation européenne.

Mais il est un côté sur lequel nous avons encore besoin, en France, de consulter les voisins et même de leur faire maint emprunt : nos tableaux à l'usage de l'enfance consistent jusqu'ici, pour la plupart, en images grossièrement enluminées, où la nullité du fond le dispute au mauvais goût de la forme. Quand il y a tant de choses à raconter à l'enfant sur les merveilles de la création, pourquoi le condamner aux contes de Perrault à perpétuité? Pensez-vous l'intéresser moins vivement en lui décrivant l'organisation et les mœurs de l'abeille, du pélican, du dromadaire, qu'en lui fourrant dans la tête l'histoire du Chat-Botté? Quelques rares marchands ont eu l'audace de rompre avec Barbe-Bleue et le Petit-Poucet et de publier des tableaux d'histoire naturelle, où les plantes et les animaux sont dessinés en grand et assez gentiment coloriés ; tels sont ceux de M. Schultz, rue Royale-St-Honoré, 25, qui, sous le titre de l'Enseignement par l'Aspect, nous offre des tableaux collés sur toile et vernis, rappelant les bonnes productions allemandes ; les tableaux coloriés d'histoire naturelle de M. Delalain, et ceux de la libraire Delagrave, rue des Ecoles, 78 ; histoire sainte, animaux, système métrique, machines et instruments aratoires. Le seul reproche à faire aux images de M. Delagrave, c'est d'être d'un prix peu abordable pour les petites écoles : ainsi, l'histoire sainte et les animaux coloriés reviennent à 22 fr. 50 c. les 30 sujets, en format petit carré de 50 centimètres sur 41 ; le tableau des instruments aratoires coûte 6 fr. 50 c., et sur toile 16 fr. 50 c. ! Quelle école de hameau consentira à donner cette somme ?

Voilà de bonnes productions ; malheureusement jusqu'ici elles ne sont achetées que par quelques salles d'asile et n'entrent presque pas dans l'école ni dans la famille. Si de bonnes images encyclopédiques y pénétraient, et si le père ou l'instituteur se donnaient la peine d'accompagner de commentaires leur exhibition et d'habituer l'enfant à raisonner, nous n'aurions pas entendu tous les jours, à l'Exposition universelle, les naïves remarques de nos bourgeois et de nos jeunes filles, prenant les Arabes pour des Chinois, classant sous la même rubrique le chalet suisse, les constructions russes, anglaises, hollandaises, se plaignant de ce que la représentation des catacombes avait un air sombre et pas du tout confortable, et faisant à Billancourt les plus incroyables méprises sur le nom et les usages des machines agricoles.

Les Allemands et les peuples du Nord sont nos modèles pour les images et pour les cartes géographiques. Pour les cartes, surtout, que d'emprunts à leur faire ! Sauf quelques splendides exceptions, nos cartes ont quelque chose de sec, de maigre ; les noms, outre qu'ils sont souvent mutilés d'une façon pitoyable, sont d'une lecture difficile, au lieu de se détacher du premier coup en lettres plus ou moins grasses selon l'importance des lieux qu'ils désignent ; la configuration du sol est vague, on ne voit pas surgir les montagnes en relief accentué, ni les fleuves et les lacs montrer au premier abord leurs eaux bleues. Quelle différence avec les cartes anglaises, admirablement nettes, avec les cartes suisses de Winterthur, de Genève, et, surtout, avec les cartes allemandes ! Voyez celles de Justus Perthes, à Gotha, et de Kiepert, à Berlin : les eaux, se détachant en bleu intense, découpent avec netteté les côtes et permettent de suivre aisément le cours des fleuves ; les glaciers dessinent leurs arêtes blanches autour des lacs alpestres ; les montagnes aux pentes déchiquetées, ravinées, se dressent avec un relief presque stéréoscopique, et leur teinte fauve se détache sur les ombres olivâtres des plaines. Et comme les noms sont écrits avec une exactitude rigoureuse ! On dirait que les graveurs de cartes allemandes connaissent toutes les langues. M. Duruy, un ministre qui a le rare mérite de proclamer hautement que tout n'est pas encore parfait en France, pas plus qu'ailleurs, et que si les voisins nous empruntent bien des choses, nous pouvons aussi, sans rougir, profiter de leur expérience sur d'autres points, M. Duruy, dis-je, s'occupe activement des améliorations à introduire dans l'enseignement par l'aspect ; dernièrement encore il annonçait au Corps législatif que les ex-

cellentes cartes allemandes allaient être transcrites par quelques éditeurs français. Grâce à lui, nous verrons bientôt les écoles pourvues de bonnes cartes murales. A force de les regarder tous les jours, les enfants s'imprégneront, pour ainsi dire, de la configuration des différentes contrées, apprendront des noms exacts et s'habitueront à mettre chaque localité à sa place dans leur mémoire. Peut-être leurs parents songeront-ils à jeter aussi quelquefois les yeux sur ces cartes, et y reconnaîtront-ils, non sans un certain étonnement, que le Mont-Blanc n'est pas en Suisse, et qu'Annecy, quoique annexée à la France en même temps que Nice, n'est pas pour cela nécessairement au bord de la mer, malgré ce qu'en dit un dictionnaire géographique.

Pendant que nous sommes en train d'emprunter, empruntons encore à l'Allemagne quelques belles cartes gaufrées et coloriées, comme celles de Schotte, à Berlin; les cartes photo-lithographiées, imitant le relief, de Korn, aussi à Berlin, et le *Petit atlas de géographie élémentaire* du docteur Carl Vogel, directeur de l'école réale de Leipzig, où, pour la modique somme de 2 fr. 50 c., on trouve six cartes ornées en marge de 207 illustrations représentant les plantes et les animaux caractéristiques de chaque contrée.

J'ai déjà dit que les Allemands, qui sont nos modèles pour les cartes, le sont aussi pour les images. Non seulement elles sont instructives, mais l'exécution en est en général très soignée. On en trouve pour tous les goûts, depuis l'image destinée à donner les notions élémentaires aux tout jeunes enfants, jusqu'à celles dont les ouvriers peuvent orner leur chambrette. Dans la première catégorie, signalons les « images pour l'enseignement par l'aspect et pour l'étude de la langue » (Bilder für den Anschauung und Sprachunterricht), publiées par Winckelmann à Berlin. Ce sont de grandes feuilles, dessinées avec beaucoup de talent et coloriées avec goût. Elles servent aux petits enfants à apprendre les noms et à comprendre l'usage des objets représentés; en même temps elles aident la mémoire des grands élèves pour faire avec méthode des compositions sur un sujet ayant rapport aux tableaux. L'un de ces tableaux représente la cour d'une ferme; une petite fille donne du serpolet à un agneau, les canards barbottent dans la mare, un valet de ferme boucle des harnais sur le dos d'un cheval, la jeune fermière jette des grains à diverses epèces d'animaux de basse-cour, les hirondelles sont respectées dans leur chasse aux insectes, tandis que les cigognes nichent sur le toit sans être inquiétées, et pour cause : il en est une qui apporte à ses petits une longue vipère. Vous voyez d'ici l'enseignement, et toutes les déductions que l'on peut tirer pour le respect dû aux animaux utiles. A l'arrière-plan, la riche maison du propriétaire, le jardin avec un ricin sur lequel se nourrissent les bombyx, la serre, dont le contenu provoque tout naturellement les explications de l'instituteur. — Une autre image nous montre la vendange, la cueillette des fruits, l'emploi de la charrue, de la herse, du rouleau, du pressoir, et dans le lointain l'exploitation d'une carrière près d'un haut fourneau : cela suppose des journées d'explications sur l'agriculture, l'horticulture, la géologie, les minéraux et la métallurgie.

Parmi les feuilles à deux sous destinées à l'agrément des enfants et des ouvriers, il en est un grand nombre qui sont de véritables œuvres d'art. Ainsi, à Munich, MM. Braun et Schneider ont édité une collection considérable, sur papier fort et satiné, où les gravures sont de petits chefs-d'œuvre de dessin et de xylographie; il est plus d'une de ces figures que signerait Ludwig Richter. Ici c'est la vie du désert, là les plantes vénéneuses, ou les scènes de chasse dans les Alpes, ou — notez ceci — de charmantes compositions dans le style de Kaulbach, encadrant les strophes des poètes germaniques. Pourquoi nos éditeurs n'emprunteraient-ils pas cette idée de populariser par l'image les vers d'Edouard Plouvier, de Chénier, de Victor Hugo, de Lamartine, au lieu de s'en tenir à des choses de la force des quatrains sur M. de La Palisse? Dans nos classes pauvres, les *images d'un sou,* qui ont inspiré à Autran une de ses plus belles poésies, sont en grande estime; elles remplacent la galerie de tableaux dans la mansarde et dans la chaumière. Eh bien, au lieu d'abrutir les humbles et les petits par des enluminures informes, accompagnant des couplets niais et souvent immoraux, cherchons à relever le goût par l'élévation des idées dans le texte et par le mérite de l'exécution dans les figures. Ce n'est pas un vain rêve que cette épuration du goût par la propagation des bonnes images; au-delà du Rhin c'est depuis longtemps une réalité. Plus d'une fois j'ai entendu des ouvriers, des domestiques, venus d'Allemagne ou de la Suisse allemande, me parler de Schiller et de Goëthe avec une admiration fervente et réciter de mémoire quelques fragments appris à l'école et à la maison au moyen des images. Pour ne citer qu'un exemple, la popularité du *Chant de la Cloche*, de Schiller, est due en grande partie, soit aux compositions gravées sur les dessins de Richter, soit surtout à une image à bas prix où les vers ont pour encadrement d'excellentes gravures.

Un jour peut-être verrons-nous aussi en France l'homme en blouse, instruit à son tour par les images clouées sur la cheminée, dans l'alcôve ou près de l'établi, apprendre par cœur, non plus des complaintes et des couplets ineptes et obscènes, mais les strophes de l'*Hymne au Christ,* des *Trois prières*, de *Date lilia,* de la *Jeune captive.*

LOUIS REVON.

GLANURES HISTORIQUES

X

On lit dans le *Journal de Genève* (n° du 23 juillet 1867) :

« Hier au soir, une troupe d'enfants des deux sexes a parcouru quelques rues de la ville, précédés d'un mannequin assez grossièrement affublé, et en criant à tue-tête ce refrain énigmatique :

« Tiens bon, Marie-Madeleine,
« Tiens bon, Marie-Madelon ! »

« On sait que cette procession singulière, dont l'origine paraît remonter à une haute antiquité, est célébrée tous les ans à pareille époque par les enfants du quartier de la Madeleine avec une parfaite régularité. »

Qu'on nous permette d'ajouter quelques mots à cet article de journal.

L'église de Sainte-Marie-Madeleine, de Genève, se

trouvait, dans l'origine, hors des murs de cette ville; une charte de l'an 1110, publiée par *Guichenon* dans la *Bibliothèque sébusienne,* parle de cette église comme étant située *dans le voisinage du lac, au-dessous de la ville de Genève, infra civitatem Genevensem,* et *non à l'intérieur de la ville,* comme le dit par erreur M. *André Archinard,* dans son ouvrage intitulé : *Les édifices religieux de la vieille Genève.*

Quand le quartier de la Madeleine fut incorporé à la ville, il s'étendit peu à peu du côté du lac et devint un des plus beaux, des plus riches et des plus prospères de Genève. Le recensement qui fut fait à l'époque des guerres de Bourgogne le prouve d'une manière péremptoire.

Ce quartier, situé à peu de distance de l'évêché, n'avait pas alors toutes ces petites rues qu'on y voit aujourd'hui et qui furent créées sous le gouvernement calviniste.

Lorsque les révolutions du XVIe siècle décimèrent l'ancienne population genevoise, les idées nouvelles rencontrèrent, dans ce quartier, une vive résistance.

Cette résistance se manifesta, en particulier, par l'opiniâtre attachement que les habitants de ce quartier conservèrent pour la fête de sainte Marie-Madeleine ; c'était une manière de faire de l'opposition au régime nouveau qui ne permettait pas même la célébration des fêtes de Noël.

Aussi le refrain que reproduit le *Journal de Genève* n'a-t-il rien d'*énigmatique*. Sa signification est des plus claires et des plus positives. La vieille coutume dont parle ce journal (elle ne se borne pas à une simple procession) fut, autrefois, une protestation énergique, renouvelée chaque année, contre l'état de choses qui s'établit à Genève dans le XVIe siècle.

Dès lors, jusqu'à nos jours, sous des formes diverses, cette coutume a persisté sans interruption. Jeunes et vieux prennent part à la fête ; aucune mesure n'a pu parvenir à étouffer cette manifestation significative.

Aujourd'hui, elle n'a plus l'importance qu'elle avait jadis ; cependant, le sentiment populaire accueille, chaque année, avec enthousiasme, ce jour de fête, et chaque année retentit, dans les rues de la Rome protestante, ce refrain de la vieille Genève, ce refrain bien connu :

« Tiens bon, Marie-Madeleine,
« Tiens bon, Marie-Madelon ! »

JULES VUY.

UN NOEL SAVOYARD

A Monsieur Alphonse Despine.

Annecy, le 14 août 1867.

Monsieur et cher confrère,

En acceptant le titre de membre correspondant de la Société Florimontane, je me suis créé vis-à-vis d'elle des obligations que je ne dois point oublier. Je parcourais, il y a quelques jours, les volumes de la *Revue savoisienne* qu'elle a publiés, et c'est avec un véritable plaisir et un vif intérêt que j'y lisais vos savantes *Recherches sur les poesies en dialecte savoyard.* L'idée m'est alors venue que je pourrais utiliser mon séjour à Annecy et y laisser une trace de mon passage, en même temps que je trouverais le moyen de concourir au but que vous vous êtes personnellement proposé et que j'apporterais une pierre de plus à votre édifice. Fixé pour quelques semaines sur les bords de votre beau lac, pouvais-je mieux employer mes loisirs qu'en allégeant la dette de la reconnaissance ?

Je suis un chercheur, Monsieur, et, à ce titre, j'ai eu fréquemment le bonheur de rencontrer de précieux documents qui, après avoir attendu dans mes cartons le grand jour de la sortie, ont, un beau matin, pris leur vol en gais collégiens. Je possède encore, sous les verrous, bien des prisonniers de ce genre qui attendent impatiemment l'heure de la liberté; et, si Dieu me prête vie, j'espère qu'ils la connaîtront bientôt. Cette heure a sonné pour l'un d'eux, et c'est vous, Monsieur, qui aurez présidé à sa délivrance. Aussi, est-ce de bien bon cœur que je viens vous offrir, — la plus belle fille ne peut donner que ce qu'elle possède, — une petite fleur que ma main arracha naguères d'un livre où, malgré le temps, elle s'était assez bien conservée, mais où elle paraissait destinée à périr dans l'oubli, la pire de toutes les morts, suivant moi, la plus belle, suivant les esprits chagrins, moroses ou découragés. C'est une fleur de vos montagnes à laquelle un Dauphinois du temps passé avait offert la modeste hospitalité de son poétique herbier, et qu'il avait ainsi réunie à ses congénères de la vallée de l'Isère.

Mais quittons la métaphore et parlons sans images.

En 1771, M. A. Bigillion, curé de Saint-Joseph, à Grenoble, avait formé un petit recueil de diverses poésies, et, entre autres, de huit Noëls dauphinois, dont l'un pourtant ne l'était qu'à demi, puisqu'il appartenait à la Savoie. Ce recueil me tomba entre les mains, il y a quelques années, et, en fourmi prévoyante, je copiai avec soin quelques-unes des pièces qu'il renfermait, avec l'intention de les réunir à d'autres chants nationaux collectionnés depuis longtemps par moi et de les publier un jour. Mais M. Gariel, l'actif conservateur de notre bibliothèque grenobloise, m'ayant devancé dans cette publication, et ayant fait un pressant appel à tous ceux qui pouvaient être détenteurs de semblables poésies, je me suis empressé de lui offrir mon butin pour le réunir au sien, et *le Dauphiné*, revue littéraire et artistique grenobloise qui en est à sa quatrième année d'existence, s'en est fait l'éditeur empressé. Vous connaissez, Monsieur, cette excellente petite feuille dont une plume gracieuse a su faire la fortune, en même temps qu'elle chantait quelques-uns des plus beaux sites de votre magnifique pays.

Mais si j'ai offert mes Noëls à M. Gariel, je vous ai destiné, comme dirait Mme de Sévigné, *le dessus de mes paniers*, en vous réservant celui de ces Noëls qui devait vous intéresser plus particulièrement.

Ici se présente une grave objection.

Cette naïve poésie a-t-elle bien conservé toute sa couleur d'autrefois? Est-elle encore ce qu'elle était lors de son entrée dans le monde? Et, en changeant de domicile, en passant peut-être par la bouche de quelque chanteur peu soucieux du nombre et de la quantité, ou par la plume de quelque écrivain incorrect, n'a-t-elle rien perdu de son costume, si je puis m'exprimer ainsi? n'a-t-elle éprouvé aucune sorte de mutilation avant de recevoir l'honnête hospitalité du curé Bigillion?

Hélas ! Monsieur, je ne me le dissimule pas : il en est un peu des poésies en dialecte patois comme de ces tribus indiennes dont les membres, poursuivis et traqués par le *Crois ou meurs* d'une civilisation inflexible, puissante et fatale, abandonnent peu à peu leurs vieilles croyances, leurs costumes et leurs mœurs !... Pendant quelque temps encore, on les voit errer et traîner une misérable existence sous leurs oripeaux dénaturés, les remplaçant tour à tour par d'informes débris, rebut de nos cités, dont, comme de grands enfants, ils semblent tout fiers de se parer ; puis, un beau jour, ils revêtent complètement l'uniforme livrée

qui, au nom du progrès, envahit le monde. Mais, malgré cette fusion plus apparente que réelle, pendant longtemps encore la couleur de leur visage trahit le secret de leur origine.

Je laisse cette comparaison, que je ne puis m'empêcher de trouver pleine de justesse, pour revenir à nos poésies patoises et pour exprimer de nouveau mes doutes sur la franchise de leur allure, sur la parfaite identité de leur forme actuelle comparée à ce qu'elle fut autrefois. Je n'oserais donc affirmer, Monsieur, que le Noël que je vous offre aujourd'hui ait eu l'insigne faveur de conserver *sans brisure* le dépôt précieux de la langue de vos pères. Ne connaissant pas les idiômes de la Savoie, il m'est impossible de me prononcer à cet égard ; mais, s'il m'est permis e raisonner par analogie, je ne puis m'empêcher d'êtred frappé de certains traits de ressemblance entre vos poésies et les nôtres, qui me donnent le droit de supposer à cette pièce un lieu de naissance voisin du Graisivaudan. Il s'y trouve telle expression qui nous appartient et qui n'existe pas, que je sache, dans vos patois de la Haute-Savoie.

Mais vous êtes, mieux que moi, apte à trancher une question dont ma qualité d'étranger m'interdit la solution, et je me contenterai, Monsieur, de vous soumettre mon Noël tel que je l'ai trouvé dans le recueil mentionné plus haut, tel que je l'ai transcrit sans en rien omettre, sans y rien changer, sans y rien ajouter. Je me permettrai seulement d'y joindre quelques notes destinées à éclairer les passages du texte qui seraient trop obscurs pour quelques-uns de mes lecteurs peu familiarisés avec notre vieux langage.

NOEL EN SAVOYARD.

Sur l'air : *Heureuse innocence,* etc.

Cour una nouvellà
Qu'en Betellean
Say conta poucellà (1)
A fay on enfan,
Quay on Dieu su terrà;
Car l'Anze la di,
Que narin plu la guerrà
Causa cy peti (2).

Sacon (3) lo va vayre,
Et on dit to fran
Que l'on det bin craire
Qu'on zor sera gran,
Et que la zacina (4),
Que fa oraison,
Porte bin la mena
D'être de maison.

Cy Dieu adorablo
Ay mal'entrivâ (5):
Comm'on miserablo
Na lavin trouvâ,
Din l'aytablo à vache,
Su pailly cuscha,
Marma (6) sen qui fache.
Et no za tuscha.

Arimaio (7) sa Maire
Sa pâ lacoutra ;
Sen qui que fo faire,
Zanna lia montra ;

Et d'una buschally (1),
Que no-z-in brûlâ
Contra la mourailly,
No lain regallâ (2).

Où let san baretta (3)
Et san bressilion (4) ;
Zan de la Caretta
Pren son barillion,
Lo presant'o peyre ;
Mais celly Villiard (5)
Vollive pâ beyre
San on Savoyard (6).

Cy Motet plourâve
Quand nou sin parti,
Margot lo flattâve
Et dit : mon peti,
No vo vindran veyre,
Et, din nostron cour,
Vo pouvi bin craire
Que sari tozor.

O se boutt' a rire
Aprés pro plorâ (7);
Et, no fau tou dire,
No lin adorâ.
No zin baizia terra,
Avin demandâ
De fini la guerra :
O l'at accordâ.

Toute le perrosse
De nobla Savoye
On sonna le closse ;
Et, de granda zoye,
Sacon fa la festa
De cetti Motet,
Et sacon s'apresta
A mizié crozet (8)

Je ne sais si, pendant les fêtes qui se préparent à Annecy,

..... Sacon s'apresta
A mizié crozet ;

Mais ce que je sais bien, Monsieur, c'est que

Vo pouvi bin craire
Que sarai tozor

Votre tout dévoué confrère,

GUSTAVE VALLIER (de Grenoble)

(1) *S'est conté, on raconte qu'une pucelle.*

(2) *Que nous n'aurons plus la guerre à cause de ce petit*

(3) *Chacun*

(4) *L'accouchée ;* en patois du Dauphiné, *gisen.*

(5) Peut-être : *Est mal établi, entouré,* ou quelque chose de semblable ?

(6) Je ne sais pas la valeur de ce mot. Faudrait-il lire : *Mais ce qui fâche*, ou quelque chose comme : *il se plaint, ce qui fâche ?*

(7) *Marie,* sans doute ?

(1) Un fagot de petit bois.

(2) *Régalé, réjoui, réconforté.*

(3) *Bonnet.*

(4) *Langes.*

(5) Vieillard.

(6) Allusion au proverbe : *Un Savoyard ne boit ni ne p.. jamais seul.*

(7) *Il se mit à rire après avoir* (prou) *beaucoup pleuré.*

(8) Soupe de pâte au lait, taillée de diverses façons, suivant les localités; en Dauphiné, comme dans la vallée supérieure de l'Isère en Savoie

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

Pour que la *Revue savoisienne* soit toujours plus un recueil utile où l'on puisse trouver tout ce qui intéresse notre pays, il serait bon, je crois, d'y enregistrer les moindres faits acquis journellement sur notre histoire dans les détails si nombreux et si variés qu'elle comporte. Depuis quelques années, on ne réunit pas seulement dans les musées d'antiquités les bijoux, les armes, les médailles, en un mot les monuments qui sont pré-

cieux et complets, mais on y apporte et on y classe avec sagesse et au grand profit de l'archéologie, les plus menus fragments de poterie, de tissus ou de bronze qui témoignent de l'état de la civilisation aux différents âges. Il doit en être de même pour toutes les autres branches des études historiques. Toutes les plus petites notions nouvelles relatives à la topographie, à la biographie, aux vicissitudes politiques, sociales ou religieuses de la Savoie, à ses progrès dans les sciences, les lettres et les arts, aux coutumes de ses habitants, à l'ancien état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans ses vallées, tous ces petits renseignements qui surgissent à chaque instant, que leur exiguité semble d'abord devoir faire négliger et qui sont souvent aussitôt égarés que retrouvés, doivent être recueillis avec soin et consignés quelque part. Je me propose de le faire sous le titre de *Grains de sable de l'histoire de Savoie*. Comme le sable, élément du mortier qui relie les gros matériaux d'un édifice, ils serviront sans doute de lien entre des faits plus importants qui, sans leur secours, resteraient peut-être longtemps isolés les uns des autres et incompris.

En attendant une classification plus commode, ils seront placés sous ce titre général, dans l'ordre où ils se produiront, avec une petite étiquette en italique pour attirer l'attention du lecteur ou du travailleur sur la branche spéciale à laquelle ils se rapportent.

1. *Histoire.* — On lit dans le compte particulier du bailli de Châlon-sur-Saône, Girard de Longchamp, de l'année 1353 :

« Bertholomy Vaicher nauetier (batelier) et pauures homs pourceque bauldement il auoit dit en plusieurs lieux que li contes de Sauoie vailloit mieulx que li rois de France, quar li comtes de Sauoie ne soffroit en tout son paiis nulles impositions et li rois les soffroit en son paiis. Pour ce compousat au bailli a 11 frans. » (Arch. de la Côte-d'Or.)

2. *Bibliographie.* — François Pomar a imprimé à Annecy, en lettres rondes et avec des gravures sur bois, un livre d'heures dont voici le titre fort instructif :

Sequuntur Horæ gloriosissimæ Virginis, Dei genitricis Mariæ secundum ordinem diui monasterii sanctorum Eugendi (1) et Claudii. Ordinis sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis per venerabiles viros et dominos dicti monasterij nouiter correctæ. Annesiaci per Franciscum Pomardum (s. d.); in-16.

Il n'y a pas de date, mais il y a un almanach de 1543 à 1555. Sur le titre il y a une Vierge entre un saint et un évêque. Dans le volume il y a dix grandes figures dont la huitième représente *la Mort terrassant les rois*, et plusieurs petites. Les encadrements des pages dans le goût italien portent les lettres *F. P.* (François Pomard ?) souvent répétées. (Cat. de la bibl. de M. Ambroise-Firmin Didot).

3. *Iconographie.* — La bibliothèque d'Arras possède un recueil de portraits au crayon faits dans le courant du XVIe siècle (n° 266 des manuscrits).

Beaucoup de ces portraits ont été gravés, mais le recueil est volumineux et plusieurs de ces portraits sont encore inédits, entr'autres le portrait de Charlotte de Savoie, épouse du roi Louis XI.

(1) Saint-Oye

4. *Biographie.* — En 1863, notre compatriote Francisque de Lachenal, alors conseiller à la cour d'appel de Cagliari, émettait dans une brochure intitulée : *Les Ademprives et les chemins de fer*, l'idée de frapper une monnaie fédérale européenne qui, en faisant disparaître cette multitude de monnaies si diverses de poids, de titre, etc., en usage chez les différentes nations de cette partie du monde, détruirait une des principales entraves au commerce international. Il présentait aussi l'exécution de cette idée comme un acheminement à l'usage d'une monnaie universelle. Il s'occupait même des types de cette monnaie qui devrait, disait-il, porter d'un côté celui de la confédération, de l'autre celui du pays où elle serait frappée.

5. *Archéologie.* — M. l'avocat Tavernier, de Taninges, m'apprend que l'on a trouvé des antiquités romaines au hameau de Ley, commune de Mieussy, briques, cippes, inscriptions, et il me signale une de ces dernières incrustée dans le mur d'une maison de ce hameau. Cette inscription mentionne l'accomplissement d'un vœu fait par une femme du nom de *Terentia* à une divinité locale.

6. *Biographie.* — Robert Lyonnet, dont Grillet fait un médecin savoyard, d'Annecy (V. tom. I, page 289), était du Puy-en-Vélay, ville du département de la Haute-Loire. Grillet a été trompé par l'épithète *Aniciensis*, placée à la suite du nom de Lyonnet sur le titre de ses ouvrages. Mais l'ancien nom du Puy-en-Vélay est *Anicium, Anicium Velavorum*, etc. Si Grillet eût tourné deux ou trois feuillets il aurait vu que les préfaces de Robert Lyonnet sont datées d'*Anicium Velaunorum* et cela lui aurait donné à réfléchir.

F. RABUT,
Professeur d'histoire à Dijon.

ERRATA — Dans l'article bibliographique relatif à la *Note sur la Villa Quadruvienne*, publié par M. Rabut dans le n° du 15 juillet, il est dit que *Carouge* est située sur la rive *droite* et *Meinier* sur la rive *gauche* de l'Arve. C'est l'inverse qu'il faut lire.

Dans le même article, ligne 14, au lieu de *description*, lire *discussion*

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le 2 août.

M. Guigniaut, le secrétaire perpétuel, a lu une intéressante notice sur M. Hase, grand helléniste et l'un des plus savants philologues modernes. M. Hase était né en 1780 à Sulza, en Thuringe, et il avait quitté la patrie allemande pour venir tenter la fortune à Paris. Ce fut après avoir éprouvé de fréquents déboires qu'il entra comme employé, en 1805, au département des manuscrits de la bibliothèque impériale ; telle fut l'origine de sa fortune scientifique. M. Hase, mort en 1864, à l'âge de 84 ans, assis devant sa table de travail, compte parmi les savants qui ont le plus illustré l'Académie.

M. Miller a lu ensuite un travail sur les ambassades de Michel Psellus auprès d'Isaac Comnène, et a appelé les prix du concours de 1867.

M. Lecoy de la Marche, ancien archiviste de la Haute-

Savoie et membre correspondant de la Société Florimontane, a obtenu un prix de 2,000 fr. pour un mémoire sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle, d'après les documents religieux.

Le prix Gobert a été décerné à M. Olleris, doyen de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, pour son ouvrage sur les *Œuvres de Gerbert*. Le second prix a été continué à M. Léon Gautier pour ses *Epopées françaises*.

Le prix de 3,000 fr., fondation Bordin, a été donné à M. Adolphe Neubauer, pour un mémoire sur *la Palestine*.

Des médailles ont été décernées, pour les travaux sur les antiquités de la France, à MM. de Lépinois, Lucien Merler, E. Giraud et Ernest Desjardins. MM. Mabille, Gyss, Simonnet, Puiseux, de la Pilorgerie et René de Mas-Latice ont obtenu des mentions honorables.

Le prix de numismatique a été remporté par M. Aloys Reiss. J. P.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

—

Séance du 14 août 1867

PRÉSIDENCE DEM CAMILLE DUNANT

En ouvrant la séance, M. le *Président* remercie M le vicomte de Gauville, préfet de la Haute-Savoie, de ce qu'il a bien voulu venir prendre part aux travaux de la Société.

M. de Gauville répond en quelques mots au président et lui promet d'accorder à la Societé tout son concours moral.

M. le *Président* donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique accusant reception de la reponse faite a S. Exc. par la Société relativement aux collections industrielles à introduire dans les écoles. M. le Ministre accepte avec reconnaissance l'offre faite par M. L Revon de prêter son concours à la création des dites collections.

M. *Eloi Serand*, archiviste, dépose sur le bureau les dons faits à la Société et les échanges reçus

M. *Ducis* annonce que dans un recent voyage en Italie, il a mis la Société en rapport avec deux archeologues les plus distingués de Rome. M le chevalier Jean-Baptiste de' Rossi, professeur d'archeologie, offre le premier semestre de 1867 de son *Bullettino di archeologia cristiana, anno quinto* Entre autres objets reproduits dans ce volume figure un plan des cimetières chretiens et juifs dans les catacombes qui longent la voie *Appia*, et dont deux ont été retrouvés seulement l'année dernière.

M le commandeur P -Hercule Visconti, commissaire des antiquités et président du collége philologique de l'université romaine, offre la *Stazione della Coorte VII dei Vigili*, dont la decouverte s'est également faite depuis peu dans la région transtéverine M. Visconti est dispose à continuer avec le musee d'Annecy les échanges qu'il avait commencés, il y a quelques annees, avec M Serand par l'envoi d'une des plus rares collections d'as romains — Adopte à l'unanimite.

M. *L. Revon* fait connaître que la Société des antiquaires de Zurich (Suisse) est disposee à échanger ses publications contre celles de la Société. Cette proposition est adoptée a l'unanimite

Sur la proposition de divers membres, la réunion nomme membre effectif de la Société Florimontane M. François Descôtes, avocat à Rumilly, collaborateur de la *Revue savoisienne* et auteur de plusieurs publications historiques; et membres correspondants :

MM. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble ;
Benjamin Dufernex, avocat à Genève ;
Pascal Jourdan, ingénieur civil à Alger

M. *Vallier*, de Grenoble, membre correspondant, fait une communication au sujet des 11,000 médailles romaines acquises l'année dernière par la Société M Vallier a bien voulu se charger du classement de ces médailles pendant son séjour à Annecy.

Le même membre donne lecture d'un *Noël* en patois savoyard et l'accompagne de quelques explications intéressantes qui seront insérees dans la *Revue*.

M. *L. Revon* fait une communication sur le jaspe de Saint-Gervais; il attire l'attention de la Société sur l'exploitation de cette pierre et sur les diverses applications que l'industrie va en faire.

M. *Ducis* annonce que les archives des Barnabites de Saint-Charles aux Catinari à Rome contiennent une quantité de travaux inédits d'une de nos plus célèbres illustrations, le cardinal Gerdil Jean-François (en religion Hyacinthe-Sigismond), qui, en 1800, avait obtenu, au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages pour être pape, n'eût été sa nationalité de Français; il était né à Samoëns, en Savoie. Les Barnabites ajoutent chaque annee quelques nouvelles publications à la collection déjà si riche des œuvres de ce savant professeur, dont la réputation est telle encore à Turin qu'un journal philosophique vient de s'y fonder sous le nom de *Il Gerdil*.

M. *Serand* fait connaître à la Société l'existence de deux manuscrits de Besson, dont l'heureux possesseur, M. le docteur Favre, de Faverges, a bien voulu lui laisser prendre l'extrait intitulé : *Relation de l'entrée solennelle qu'Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale, doirière de Genevois et Nemours, fit à Annessi en ayant obtenu l'agrément de S A. R* Cette pièce comble, pour notre histoire, une lacune des registres de delibérations de la ville d'Annecy à la date du 19 février 1634.

Le même membre offre à la Société le portrait gravé d'une illustration savoisienne peu connue jusqu'à ce jour. On lit au bas cette légende :

R[d] Père Jacques Hiacinthe Moran Prédicateur zellé et apostolique de l'ordre des F. F Precheurs Né à Annecy et décedé à Avignon le 30 janvier 1735 agé de 78 ans

M. *Jules Philippe* donne lecture de la suite de son travail sur Jean Menenc, travail en cours de publication dans la *Revue*. .

DONS ET ÉCHANGES

1° *Mémoires* de l'Academie impériale de Dijon ; — 2° *Bulletin* de la Societé vaudoise des sciences naturelles ; — 3° *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; — 4° *Bulletin* de la Societé de climatologie algérienne ; — 5° *Le Globe*, journal géographique, organe de la Societé de géographie de Genève ; — 6° *Memoria sopra i nuraghi di Sardegna* pel canonico, comm. Giovani Spano, don de l'auteur ; — 7° *Revue de la presss spéciale sur le projet de Bibliothèque et de Musée de la ville de Grenoble*, par C. Perrin, don de M. H. Gariel ; — 8° *Tapisseries représentant les amours de Gombant et Macée*, par H Gariel, don de l'auteur ; — 9° *Notice sur M. Fauché-Prunelle*, par H. Gariel, don du même ; — 10° *Fausseté du préambule de la charte XVI du 2e Cartulaire de l'Eglise de Grenoble*, par H. Gariel, don du même ; — 11° *Bibliothèque et musée de Grenoble*, réponse à M. le Dr Leroy, par H. Gariel, don du même ; — 12° *Bibliothèque et musée de Grenoble*, réponse a la lettre signée : le Doyen de la Faculte de droit de Grenoble, Burdet, par H. Gariel, don du même ; — 13° *Etude sur le calendrier Copte et ses éphémérides*, par E. Tissot, d'Annecy, ingénieur au Caire, don de l'auteur ; — 14° *Thèse pour la Licence présentée à la Faculté de droit de Nancy*, par F. Descôtes, de Rumilly, don de l'auteur ; — 15° *Revue archéologique* ; — 16° *Revue du Lyonnais* ; — 17° *Revue des Societés savantes* ; — 18° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie* ; — 19° *Journal des connaissances médicales pratiques*, de M. Caffe ; — 20° *L'Union magnétique* ; — 21° le *Mont-Blanc* ; — 22° le *Léman* ; — 23° le *Courrier de Savoie* ; — 24° l'*Industriel savoisien* ; — 25° l'*Echo du Salève*.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

—

On vient de découvrir, dans des décombres, au village de Leschaux, sur la route d'Annecy en Beauges, cinq doublons d'or frappes au vieux coin d'Espagne. Ces pièces ont sans doute eté apportées dans cette localite pendant l'invasion de la Savoie par les Espagnols, en 1742.

—

On a trouvé récemment, dans un des jardins du faubourg des Balmettes d'Annecy, un florin d'or de Forence, de la fin du XIIIe siècle.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 septembre 1867

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le trésor des Fins d'Annecy, par M. Gustave Vallier. — A propos de saint François de Sales, par M. Jules Vuy. — Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bibliographie : *Feuilles au vent* de M. Claudius Lochon, par M. Antony Dessaix. — Bulletin.

LE TRÉSOR DES FINS D'ANNECY

LETTRE A M. LE Vte GUSTAVE PONTON D'AMÉCOURT

Président de la Société française de numismatique et d'archéologie.

Monsieur et cher confrère,

Je vous écris d'Annecy.

Vous allez penser peut-être que j'ai l'intention de vous faire assister aux cérémonies religieuses dont cette ville honore ses saints ou aux fêtes vénitiennes de son Orphéon ; de vous conter mes explorations à travers sa bibliothèque et ses musées, mes excursions au Val de Fier et dans la vallée de Thônes, mes pérégrinations aux manoirs légendaires de Montrotier et de Menthon, mes visites à l'Abbaye de Talloires et au château des Sires de Genevois et de Nemours ; de vous fabriquer du renouveau avec Jean-Jacques, Mme de Warens et Mlle Galley ; de vous narrer ceci, cela, et plusieurs choses encore...

Eh bien ! Monsieur, détrompez-vous. Je laisse de côté tout ce qui est aimable, pour ne vous entretenir que de choses sérieuses par elles-mêmes, maussades... pour le public, mais remplies d'attrait pour qui a mordu à la pomme. A vous, enfant d'Eve, je viens vous parler de numismatique.

A tout seigneur tout honneur. Je vous dirai d'abord — dût le rouge de la modestie colorer un instant les joues de la Société Florimontane — quelques mots de cette réunion savante, la première Académie française, ne vous en déplaise, puisqu'elle vit le jour, grâce à saint François de Sales et au président Favre, avant l'institution dont Richelieu, une trentaine d'années plus tard, devait doter la France. Je ne veux pas vous répéter cependant ce que M. Francis Wey (1) a si bien dit avant moi, et je me contenterai de vous parler du rôle éminemment patriotique que cette Société a su s'imposer avec sagesse et qu'elle remplit avec persévérance et avec succès.

La Société Florimontane ressemble au premier abord, je dois l'avouer avec franchise, aux autres associations de ce genre. Composée d'un certain nombre de membres, — je parle seulement des membres résidents, — elle offre comme ses sœurs de tous les pays, une majorité expectante qui vit sur la réputation d'une minorité active, comme le gui vit aux dépens du chêne : le plus grand nombre se pare du titre, quelques-uns seulement le méritent par leurs travaux. Toutes les abeilles d'une ruche ne sont pas destinées à faire du miel... Mais quelle vigueur de tempéramment ! quel zèle ! quel amour du pays ! Quelques individualités militantes suffisent — le secret de leur réussite ne serait-il point dans leur petit nombre? — à donner à leurs travaux cette unité de vue, cet intérêt de localité qu'ils n'obtiendraient peut-être pas, s'il se trouvait parmi eux plus d'écrivains et de penseurs portés à transformer leur académie de province en Société savante universelle, comme cela se pratique beaucoup trop souvent ailleurs.

Passionnés pour l'histoire et les souvenirs glorieux de leur patrie, nul soin ne coûte à ces hommes, aucune peine ne les rebute, ils ne reculent devant aucun dévouement... Et si n'était la stricte économie que leur impose le modeste budget de la Compagnie, si n'était le nerf de la guerre qui leur fait un peu défaut, il y aurait en eux de rudes concurrents pour les marchands et les amateurs de Genève et de Lyon, qui viennent, trop souvent, hélas ! leur enlever, à leur barbe, les riches épaves du passé que le hasard fait si fréquemment surgir du sol du vieil Annecy.

Disons-le de suite à sa louange : la Société Florimontane a semé, et maintenant elle récolte. Si quelques trouvailles prennent encore la route de l'étranger, l'appel que la Société a fait à ses compatriotes, les bons conseils de la *Revue savoisienne*, son organe auprès du public, et la création intelligente d'un musée archéologique que la rare obligeance de M. Revon sait mettre à la portée de tous, ont suffi à modifier sur ce point les habitudes des temps passés. Ce musée est très fréquenté par la population, dont les idées ont subi une transformation complète, soit par le sentiment de l'utilité commune, soit par celui de la curiosité éveillée, soit enfin par cet égoïsme que tout le monde est fier d'avouer quand on peut le décorer du nom d'esprit de famille ou d'amour-propre national.

(1) *La Haute-Savoie*, récits d'histoire et de voyage, Paris, 1865.

M. Eloi Serand, un de ces hommes de cœur et de dévouement dont je parlais tout à l'heure, me disait, il y a quelques jours :

« Dans l'appel qu'elle a fait au pays, la Société Florimontane a trouvé partout le concours le plus obligeant et le plus dévoué. Sans lui, bien des richesses lui échapperaient. Ces notables accroissements de matériaux précieux pour l'histoire de notre province, recueillis avec persévérance et qui jettent aujourd'hui tant d'éclat sur les vitrines de notre musée, ne sont-ils pas dus en partie au désintéressement de nos compatriotes, qui considèrent avec juste raison ce dépôt comme un patrimoine commun et que rien ne peut aliéner, par conséquent que rien ne peut détruire? Une découverte a-t-elle lieu dans nos environs, c'est avec un empressement vraiment remarquable, avec le sentiment d'un devoir accompli, que chacun accourt prévenir la Société. Avec quel généreux orgueil n'a-t-on pas, maintes fois, abandonné en faveur de nos collections le produit tout entier d'une trouvaille !

« Les orfèvres de notre ville, oui, les orfèvres eux-mêmes, — et l'on n'en pourrait pas dire autant dans beaucoup de villes de ma connaissance où ils se montent indifférents ou rapaces, — les orfèvres ont droit à une large part dans nos remercîments. Nous n'avons plus à redouter de leur part le vandalisme d'un de leurs pères qui, en 1830, convertit en lingot, d'une valeur intrinsèque de 900 francs, tout un trésor de médailles gauloises découvert à Veyrier, sur les bords même de notre lac!... Nous sommes toujours avisés en temps utile des acquisitions qui se font, et nous avons la préférence sur tout autre, le plus souvent au prix même de revient. »

Ah! mon cher confrère, que ces paroles de M. Serand étaient douces pour mes oreilles! Voilà donc un petit pays, une petite ville perdue dans ses montagnes, qui donne l'exemple à des centres plus importants, à des cités de plus de renom, ou tout au moins de prétentions plus élevées, et qui a le bon sens de comprendre qu'en conservant les antiquités dans la localité même à laquelle elles appartiennent, on leur donne un intérêt que bien souvent, hélas ! elles ne peuvent conserver ailleurs.

En voulez-vous un exemple de plus ?

Je suis arrivé à Annecy pour avoir l'heureuse chance de le constater autrement que par les yeux ; je veux vous adresser, pour que vous en fassiez part au monde numismatique dans l'*Annuaire* que notre chère Société publiera l'an prochain, un travail complet sur une curieuse découverte.

I

Le 26 mars 1866, un propriétaire des Fins d'Annecy, au lieu dit *derrière Notre-Dame-de-Pitié,* M. Bonnetti, faisant miner son champ, rencontrait, à trente centimètres de profondeur, la partie inférieure d'un vase de terre grossière (1),

N° 1.



contenant une masse occidée de petits bronzes du Bas-Empire, et, à côté, un autre vase en cuivre étamé, à panses arrondies,

N° 2.

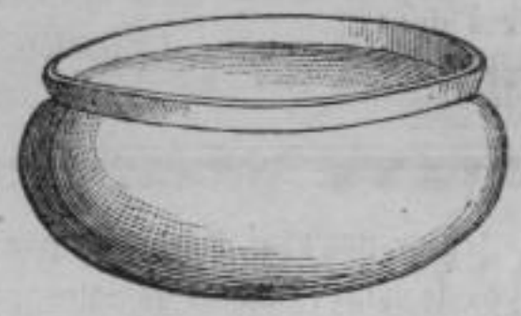

recouvert d'un récipient de même métal, mais de forme droite, qui lui servait de couvercle,

N° 3.

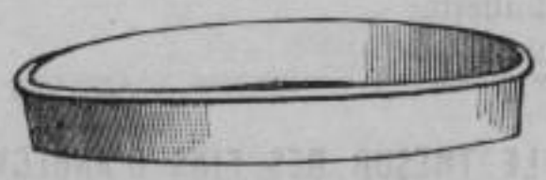

et rempli de ces mêmes monnaies de l'époque de la décadence. Cette découverte avait lieu à quelques mètres seulement de l'endroit où, le 2 février précédent, M. Bonnetti avait déjà exhumé trois amphores, et où, en 1854, il avait mis à jour les restes d'une forge, trois enclumes et deux gros marteaux.

A peine cette découverte était-elle faite, que l'heureux propriétaire s'empressait d'en prévenir la Soéiété Florimontane; et M. Eloi Serand, accourant un des premiers, s'emparait du trésor, et, à part un petit nombre de pièces qui s'égarèrent au premier moment dans les mains de quelques curieux, empêchait, en l'emportant chez lui, une dilapidation si facile en pareille circonstance. Acquise par la Société, cette précieuse trouvaille, dont la *Revue savoisienne* avait entretenu ses lecteurs (1), dut être soumise à un inventaire qui, pour des raisons indépendantes du bon vouloir de celui à qui ce soin avait été délégué, fut ajourné à des temps plus propices.

C'est dans ces circonstances que mon heureuse étoile m'a conduit à Annecy dont je voulais parcourir tous les environs ; mais, les grosses chaleurs aidant, je me suis bien vite laissé prendre à l'appât d'un dépouillement de ce genre, et j'ai mis au service de mes confrères mes loisirs et ma bonne volonté. Je me suis mis résolûment à l'œuvre, et ce n'était pas une petite affaire : 30 kilogrammes de monnaies couvertes de fortes couches d'oxyde, adhérentes entr'elles pour la plupart, et repré-

(1) J'ai dessiné moi-même très exactement ces vases dont voici les dimensions :

Le n° 1 a 220 millim. de diamètre sur 175 millim. de hauteur et 120 millim. de base.

Le n° 2 a 242 millim. de diam. sur 100 millim. de hauteur et 220 millim. d'orifice.

Le n° 3 a 270 millim. de diam. sur 50 millim. de hauteur.

Pour ce qui concerne les deux derniers, chacun sait aujourd'hui que l'invention de l'étamage est due aux Gaulois qui étaient passés maîtres dans cet art et fabriquaient des produits si brillants qu'on pouvait à peine discerner chez eux l'art des étameurs de celui des argenteurs. C'est ce qu'ils nommaient *æra incoctilia,* airains étamés ; et les Romains leur empruntèrent cet art pour en décorer leurs ouvrages d'airain, pour lesquels ils employaient le plomb blanc. Plus tard, les Gaulois étendirent l'étamage d'argent, et non plus d'étain, à un grand nombre d'ornements et l'appliquèrent surtout aux mors des chevaux, aux harnais d'attelage, etc. Les habitants d'Alise et de Bourges se disputent l'honneur de cette invention.

(1) Voir la *Revue savoisienne* de 1866, pages 26 et 35.

sentant, en somme, une époque peu attrayante pour l'étude !... Je vous avoue que ma persévérance a été plus d'une fois à l'épreuve... Mais enfin je suis arrivé au bout de mon travail, et je ne regrette pas les longues heures que je lui ai consacrées, quoique le résultat soit moins important que mon imagination ne s'était plu à le rêver.

Voici la liste de ces monnaies, d'après le dépouillement que j'en ai opéré avec beaucoup de soins.

	ARG.	BILL.	BR.
CARACALLA . (196-217 de J.-C.)			
Venvs victrix, Venus tenant un casque . .	1		
SEV . ALEXANDER . (221-235)			
Annona avg, l'Abondance tenant un gouvernail et une corbeille d'épis	1		
HER . ETRVSCVS . (249-251)			
Pietas avgg., Mercure	1		
TREB . GALLVS . (251-254)			
Pax aeterna, la Paix	1		
VALERIANVS . (253-260)			
Annona avg., l'Abondance.	1	1	
Conservat. avgg., Apollon ten. une branche de laurier et la lyre		1	
Felicitas avgg, la Félicite	3		
Fides militvm, la Foi ten. deux enseignes . .	1		
Iovi conservat., Jupiter	1		
Liberalitas avgg., la Libéralité	1		
Oriens avgg, le Soleil ten. un fouet et passant à g.	3		
Pax avgg., la Paix	1		
Victoria avgg, la Victoire. (2 types) . . .	6		
Incertaine			1
MARINIANA . (253-254)			
Consecratio, Paon enlevant l'Imperatrice . .	1		
GALLIENVS . (253-268)			
Abvndantia, l'Abondance	3		102
Aeqvitas avg., l'Equite ten. une balance . .	3		33
Aetern. vel *aeternitas avg*, le Soleil ten. un globe			136
Annona avg, (divers types)	3		4
Apollini cons. avg, Centaure tirant de l'arc .			52
Id Centaure jouant de la lyre .			47
Id Griffon			35
Apollo conser, Apollon. (2 types) . . .	5		
Bon. even. avg, Bonus-Eventus ten une patère .			8
Cohh praet. VII *p.* VI *f*, Lion radié . . .	1		
Concor. avg, la Concorde assise. . . .			6
Conservat. pietat, l'Empereur relevant un enfant.			5
Dianae cons avg, Cerf à g ou à d. . .			44
Id. Biche à g. ou a d. . .			57
Id Antilope à g. ou à d. . .			210
Diana felix, Diane chasseresse			2
Fecvnditas avg, la Fecondite ten. la main sur la tête d'un enfant			1
Felici. vel *Felicit* vel *Felicitas avg*, la Félicité debout. (2 types)			9
Felicit. pvbl, la Félicite assise	1		5
Fides exerci vel *exercit*, la Foi ten. deux enseignes	1		3
Fides milit vel *militvm*, la Foi militaire (3 types)	2		40
Fort vel *Fortvna redvx*, la Fortune assise . .			11
Fortvna redvx, la Fortune debout . .			176
Genivs avg., Genie ten une patere; derrière lui, une enseigne			1
Genivs exerci, Genie ten. une patère. . .			1
Hercvli cons avg., Sanglier			1
Indvlg avg., l'Espérance passant . . .	1		3
Indvlgent avg., Figure assise . . .	4		1
Indvlgentia avg, Figure deb. accoudee sur un cippe			7
Jovi cons. avg, la Chèvre Amalthée à g. ou à d.			68
Jovi conserva. vel *conservat*, Jupiter ten. un foudre	1		50
Jovi propvgnat, (même type)			35
Jovis stator, vel *Jovi statori*, (même type) . .	3		5
A reporter.	3	49	1163

	ARG.	BILL.	BR.
Report.	3	49	1163
Jovi vltori, Jupiter lançant un foudre. . .		7	7
Laetitia avg, la Joie		17	40
Leg. I. *ital* VII *p* VII *f*, Capricorne . . .		1	
Leg. II. *adi.* VI *p* VI *f*, Pégase		1	
Leg. VII *cl.* VII. *p.* VII *f.*, Bœuf . . .		1	
Leg. IIXX. VI *p.* VI *f.*, Capricorne . . .		1	
Libert. vel *Libertas avg*, la Liberté (2 types) .			10
Liberal. avg, la Libéralité		1	19
Libero p cons. avg, Pantère			48
Mars vltor, Mars nu ten. la haste et un trophée .			1
Marti pacifero Mars, en costume de guerre, ten. une branche d'olivier et la haste . . .		3	86
Neptvno cons. avg, cheval marin . . .			67
Oriens avg., le Soleil ten un fouet (2 types) .		17	36
Pax aeterna avg, la Paix debout . . .			12
Pax avg vel *avgg*, la Paix, (3 types) . . .		13	102
Pax pvblica, la Paix assise		3	6
Pietas avg, la Piété devant un autel . . .			18
P. m. tr. p. VII *cos*, l'Empereur togé, assis et ten. un globe.		2	4
P. m tr p. VII *cos*, l'Empereur togé deb. devant un autel		3	8
P. m tr p. XVI *cos...*, Figure nue debout, ten. un globe et la haste			2
Pvdicitia, la Pudeur debout			2
Provi vel *Provid* vel *Providen* vel *Providentia avg.*, la Providence, (3 types)		7	79
Salvs avg., Hygiee et son serpent. (2 types) .			25
Id. Esculape		6	5
Secvrit. avg, la Sécurité debout et accoudée sur un cippe			1
Secvrit orbis, la Securite assise et accoudée .			4
Secvrit perpet., la Securite debout et accoudee sur un cippe		4	100
Secvr. tenpo, (même type).			3
Spes avg, l'Espérance			1
Spes pvblica, (même type)		2	
Soli cons avg, Pégase			80
Vberitas avg, l'Abondance		3	131
Venvs victrix, Vénus ten un casque . . .			1
Victoria aet., la Victoire ten. une couronne et une palme		1	34
Victoria avg, (même type).		1	8
Victoria avg. III, (même type)		2	7
Virtvs avg, Mars debout. (3 types) . . .		15	54
Virtvs avgvsti, Mars debout et ten une branche de laurier			34
Incertaines.		3	30
SALONINA . (253-268)			
Avg. in pace, Femme assise, ten. une branche d'olivier.		1	8
Fecvnditas avg, la Fecondité. (2 types) .		3	46
Jvno avg., Junon assise, ten un enfant sur la main d. et un autre enfant emmaillotté sur le bras g		1	7
Jvno conservat, Junon deb ; à ses pieds, un paon		2	9
Jvnoni cons. avg., Biche			15
Jvno regina, Junon debout. (2 types) . . .		17	12
Pietas avg., la Pieté debout. (2 types) . . .		2	8
Pietas avgg, la Piete assise, tendant la main à deux enfants		1	
Pvdicitia, la Pudeur debout (2 types). . .		3	23
Secvrit. perpet, la Sécurite accoudée sur un cippe			1
Venvs genetrix, Venus debout, la main sur la tête d'un enfant			1
Venvs vict. vel *victrix*, Venus debout, ten. un casque		6	18
Vesta, Vesta assise. (2 types)		5	16
Incertaines.		3	1
SALONINVS (253-259)			
Felicitas avg, la Félicite debout. . . .		1	
Jovi crescenti, Jupiter enfant sur la chèvre Amalthée		1	
Pietas avgg, Instruments de sacrifice. . .		1	
Princeps jvventvt., l'Empereur debout; à ses pieds, un captif		1	
A reporter.	3	212	239

	ARG.	BILL.	BR.
Report.	3	212	2395
POSTVMVS. (258-267)			
Concord eqvit., la Concorde debout, ten. un gouvernail sur un globe			6
Cos. IIII, la Victoire			2
Cos. V?, (même type)			1
Felicitas avg., la Felicité			1
Fides eqvit, la Foi assise, ten. une patère et la haste			5
Herc devsoniensi, Hercule.		1	1
Hercvli pacifero, Hercule ten. une br. d'olivier		1	
Jovi statori, Jupiter ten. un foudre		1	
Jovi victori, Jupiter lançant un foudre.			1
Moneta avg, la Monnaie ten. une balance			3
Oriens avg, le Soleil ten. un fouet			4
Pacator orbis, Tête du Soleil sous les traits de Postume fils			1
Pax avg, la Paix debout			13
P. m tr. p cos II *p p.*, l'Empereur debout, ten un globe.		2	1
Vberitas avg, l'Abondance.		1	
Virtvs eqvit, Mars passant, ten. la lance et le bouclier			3
Incertaine			1
VICTORINVS. (265-267)			
Aeqvitas avg, l'Equite ten. une balance			5
Comes avg, la Victoire			1
Consacratio, Aigle eployé sur un globe, ten. une couronne à son bec.			1
Fides exerci, la Foi debout, ten deux enseignes.			1
Fides militvm, (même type)			7
Hilaritas avg, le Contentement debout, ten. une longue palme			1
Invictvs, le Soleil ten un fouet			127
Pax avg, la Paix debout		2	134
Pietas avg, la Piéte sacrifiant sur un autel.			67
P. m. tr. p cos III *p p*, l'Empereur debout, ten. un globe.			1
Providentia, la Providence debout, ten. un globe			78
Salvs avg., Hygiée avec son serpent. (2 types)		1	123
Spes avg, l'Espérance.			1
Spes pvblica, (même type).			1
Victoria avg, la Victoire.			8
Virtvs avg, Mars (divers types.)			80
Incertaines.			41
MARIVS (267) Règne de 3 jours.			
Concordia militvm, deux mains jointes			1
TETRICVS P (267-273)			
Aeqvitas avg., l'Equité debout. ten. une balance			12
Comes avg, la Victoire			132
Consecratio?, Figure debout, ten. un *globe?* et une corne d'abondance			1
Fides milit. vel *militvm*, la Foi debout, ten. deux enseignes			64
Hilaritas avgg, le Contentement debout (2 typ.)			321
Invictvs, le Soleil ten. un fouet.			5
Laetitia avg, Hygiée donnant à manger à un serpent qui se dresse sur un autel.			4
Laetitia avg. n, la Joie ten une couronne et une ancre.			24
Laetitia avg vel. *avgg.*, (id).			271
Pax avg. vel *avgvsti* vel *avgg.*, la Paix debout.			615
Pietas avg. vel *avgg.*, la Pieté. (divers types.)			5
Pietas...., Instruments de sacrifice. (varietés)			10
Princ. jvvent, l'Empereur debout, sacrifiant sur un autel			5
Provid vel *Providentia avg*, la Providence. (types varies)			16
Securitas avg ?, la Sécurité debout et accoudee sur un cippe			1
Salvs avg. vel *avgg*, Hygiée et son serpent, (2 typ)			301
Spes avg. vel *avgg*, l'Espérance.			99
Spes pvblica, id			86
Victo. vel *Victoria avg*, la Victoire.			39
Victoria avg, la Victoire; devant elle, un captif.			2
A reporter.	3	220	5128

	ARG.	BILL.	BR.
Report.	3	220	5128
Virtvs avg. vel *avgg*, Mars. (divers types)			214
Incertaines.			711
TETRICVS F. (267-273)			
Abvndant avg, Præfericulum			10
Aeqvitas avg, l'Equité ten. une balance.			4
Comes avg, la Victoire.			31
Consecratio?, (....ECLATVO, *sic.)* Aigle éployé			1
Fides mil. vel *militv* vel *militvm*, la Foi debout, ten deux enseignes.			4
Hilari avg, le Contentement ten. une couronne et un dard.			3
Hilaritas avg, le Contentement ten. une longue palme et la haste			1
Hilaritas vel *laritas* vel *vlaritas avg.* vel *avgg.*, le Contentement ten une longue palme et une corne d'abondance.			25
Laetitia avg vel *avgg*, la Joie debout, ten. une couronne et appuyée sur un dard.			9
Moneta avg, la Monnaie ten. une balance.			1
Pax avg. vel *avgg*, la Paix. (Divers types).			163
Pax lu....., la Paix.			1
Pietas avg, la Piéte debout devant un autel.			1
Pietas avgg, Instruments de sacrifice.			58
Pietas avgvstor, Instruments de sacrifice.			48
Princ jvvent, l'Empereur deb., ten une baguette.			34
Provident. avg, la Providence debout devant un autel			3
Salvs avg, (7 types différents)			12
Id., Hygiée et son serpent.			34
Spes avg vel *avgg*, l'Esperance.			443
Spes pvblic., vel *pvblica*, (même type)			194
Victoria avg., la Victoire. (2 types).			5
Virtvs avg. vel *avgg.*, Mars debout. (2 types)			25
Incertaines			211
QVIETVS. (260-262.)			
Aeqvitas avgg, l'Equite ten une balance.		1	
CLAVDIVS, *Gothicvs.* (268-270.)			
Aeqvitas avg, l'Equite ten. une balance.			165
Aeternit. avg, le Soleil ten. un globe.			21
Annona avg, l'Abondance, le pied sur une proue.			112
Apollini cons., Apollon, la main sur sa lyre.			13
Concordia avg, la Concorde debout, sacrifiant sur un autel.			4
Consecratio, Autel allumé.			376
Id Aiglé éploye.			252
Felicitas avg., la Félicité debout.			75
Felic tenpo, id.			18
Fides exerci, la Foi debout, ten. 2 enseignes			144
Fides milit vel *militvm*, la Foi militaire debout. (2 types)			41
Fortvnae red, la Fortune deb., ten. un gouvernail.			13
Fortvna redvx, la Fortune debout, ten un gouvernail sur un globe.			16
Genivs avg, Génie debout, sacrifiant sur un autel.			67
Genivs exerci, Genie debout, ten. une patère			111
Hilaritas avg, le Contentement ten. une longue palme.			1
Invictvs, le Soleil ten. un fouet.			1
Jovi statori, Jupiter.			42
Jovi victori, (même type)			137
Laetitia avg, la Joie, debout ten. une couronne. (2 types)			45
Liberalitas avg, la Liberalite debout.			35
Libert avg, la Liberte debout			77
Mars vltor, Mars nu, ten la haste et un trophée.			81
Marti pacif. vel *pacifero*, Mars. (2 types)			7
Oriens avg, le Soleil ten un globe.			1
Pax avg, la Paix (2 types)			56
Pax avgvsti, la Paix debout			24
P. m. tr p II *cos. p. p*, l'Empereur deb. (2 typ.)			30
Provid. vel *Providen.* vel *Provident. avg.*, la Providence debout. (4 types)			152
Salvs avg, Hygiée donnant à manger à un serpent qui se dresse sur un autel (2 types)			57
A reporter.	3	221	9545

	ARG	BILL.	BR.
Report.	3	221	9545
Secvrit. avg , la Sécurité.			13
Spes avg., l'Espérance.			12
Spes pvblica, id.			38
Vberitas avg., l'Abondance debout.			9
Victoria avg , la Victoire (2 types)			178
Victoriae gothic., Trophée entre 2 captifs.			1
Virtvs avg., Mars. (3 types)			183
Incertaines.			34
QVINTILLVS. (270). Règne de 17 à 20 jours.			
Aeternit. avg., le Soleil debout, ten. un globe			5
Apollini cons., Apollon debout, la main sur sa lyre.			10
Conco exer , la Concorde debout, ten. une enseigne et une corne d'abondance.			6
Concordia avg , la Concorde debout, sacrifiant sur un autel.			8
Fides milit vel *militvm,* la Foi militaire. (2 types)			21
Fortvna redvx, la Fortune debout, ten. un gouvernail sur un globe.			10
Laetitia avg., la Joie ten. une couronne.			4
Libert avg , la Liberté.			1
Marti paci. vel *pacif.*, Mars. (2 types)			14
P*ax avgvsti,* la Paix debout.			2
Provident. avg , la Providence debout, ten. une baguette sur un globe.			7
Secvrit avg , la Sécurité accoudée sur un cippe.			6
Vberitas avg , l'Abondance debout.			2
Victoria avg , la Victoire.			7
Virtvs avg., Mars debout.			6
AVRELIANVS. (270-275)			
Conco. exer., la Concorde debout, ten. une enseigne et une corne d'abondance.			2
Concordia avg., la Concorde debout, sacrifiant sur un autel.			1
Concordia mili., la Concorde debout, ten. 2 enseignes.			2
Concordia militvm, l'Empereur debout, donnant la main à la Concorde.			5
Concord legi., la Concorde ten 2 enseignes.			1
Dacia felix, la Dace ten. un bâton à tête d'âne.			2
Fides milit , la Foi debout, ten. 2 enseignes.			1
Fides militvm, l'Empereur debout devant Mars-Nicephore.			2
Fortvna redvx, la Fortune deb. ou assise. (2 typ)			16
Genivs avg., Génie debout, ten. une patère sur un un autel et une corne d'abondance.			1
Genivs illy., Génie debout, ten. une patère et une enseigne.			2
Jovi conser., Jupiter debout, offrant un globe à l'Empereur.			5
Marti pacif., Mars passant			1
Oriens avg., le Soleil debout, ten un globe ; derrière lui, un captif			1
Oriens avg., le Soleil debout, la main gauche sur la tête d'un captif: derrière lui, un autre captif.			1
Pax avgvsti, la Paix marchant.			1
P*ietas avg.*, 2 personnages debout, sacrifiant sur un trepied.			3
Restitvt orbis, Femme debout, couronnant l'Empereur.			1
Restitvt orientis, id.			2
Romae aeternae, l'Empereur toge, debout devant Rome-Nicéphore, assise sur un bouclier.			5
Virtvs avg., Mars debout.			2
Virtvs avg , l'Empereur debout, ten. un globe devant Mars-Nicéphore.			1
Virtvs militvm, id			5
SEVERINA. (270-275)			
Venvs felix, Venus debout.			1
TACITVS (275-276)			
Virtvs avg , Mars debout.			1
FLORIANVS. (276). Règne de 3 mois.			
Clementia temp., la Clémence debout, accoudée sur un cippe.			1
A reporter.	3	221	10184

	ARG.	BILL.	BR.
Report.	3	221	10184
PROBVS. (276-282)			
Avers : *Imp. Tetricvs avg* , Buste radié de Tétricus père à droite.			
R/ *Comiti Probi avg.*, Minerve debout			2
Laetitia avgvsti, la Joie deb., ten. une couronne.			1
Oriens avg., le Soleil passant, ten. un arc; sous son pied gauche, un captif.			1
Virtvs avg., Mars debout.			1
PIÈCES frustes.			62
PIÈCES données avant le triage :			
Gallienus. 39			
Salonina. 5			
Postumus 3			
Victorinus 6			
Tetricus p. ou *f.* 33			136.
Claudius 35			
Quintillus 3			
Aurelianus 3			
Incertaines 9			
PIÈCES éparpillees, lors de la trouvaille, en diverses mains ou perdues lors du lavage, environ			89
TOTAL.	3	221	10476
Soit, Argent 3 / Billon 221 / Bronze 10476			10700

Cette masse de monnaies se décompose ainsi pour chaque règne, en y ajoutant les pièces qui ont été données à diverses personnes avant la formation de l'état ci-dessus :

Caracalla	1
Sev. Alexander	1
Her Etruscus	1
Treb. Gallus	1
Valerianus	20
Mariniana	1
Gallienus	2408
Salonina	214
Saloninus	5
Postumus	52
Victorinus	686
Marius	1
Tetricus p.	2938
Tetricus f.	1318
Tetricus p. ou f. (pièces données)	33
Quietus	1
Claudius	2677
Quintillus	112
Aurelianus	62
Severina	1
Tacitus	1
Florianus	1
Probus	5
Incertaines (données)	9
PIÈCES frustes.	62
PIÈCES éparpillées *(V. ci-dessus)*.	89
TOTAL ÉGAL.	10700

L'étude de ce monceau de monnaies m'a suggéré quelques réflexions que je vous demande, Monsieur, la permission de vous soumettre ; j'espère voir mon sentiment partagé par vous.

II

Et d'abord, quelques personnes avaient cru pouvoir induire de la découverte, dans le voisinage, des trois enclumes et des deux marteaux dont je vous ai parlé plus haut, qu'il y avait là un atelier de monnayage ou tout au moins de faux-monnayeurs. Ce n'est point mon avis, et en voici les raisons.

Les monnaies de Caracalla et de quelques-uns de ses

successeurs, dans l'ordre chronologique du trésor des Fins, sont bien de leur époque ; elles y sont, du reste, en très infime quantité, ainsi qu'on a pu le remarquer, et à peine quelques-uns de ces empereurs y sont-ils représentés par une pièce isolée. L'unique monnaie de Quiétus offre également le caractère particulier à celles de ce prince qui, comme on le sait, étaient frappées en Orient et offrent un certain degré de rareté. C'est, à vrai dire, la seule pièce de quelque valeur parmi celles dont nous nous occupons. Quelques autres aussi sont rares relativement, mais ne peuvent être mises sur la même ligne que la monnaie de Quiétus. Je reviendrai tout à l'heure sur plusieurs d'entre elles. Quant à la masse des autres pièces, elles possèdent tous les signes distinctifs de chacun des règnes auquel elles appartiennent, soit comme métal, soit comme fabrication, soit comme art. J'observerai en outre que chaque émission, si je puis donner ce nom aux *différents* ou marques monétaires qu'on remarque sur la plupart de ces pièces, se renferme très logiquement dans certaines conditions de forme, de *billonnage* ou composition métallique, de *saussage*, si vous me permettez cette expression, ou d'absence de *saussage*, qui démontrent jusqu'à l'évidence qu'on ne doit songer ici, pas plus à une officine monétaire qu'à de faux-monnayeurs, dans les produits desquels on n'aurait certainement pas pu établir des distinctions aussi notables et aussi absolues que celles dont je viens de parler.

Une raison péremptoire, suivant moi, ressort encore de l'état de conservation du trésor, en général assez fruste, et dont les pièces les mieux conservées sont loin d'annoncer qu'elles sortent de dessous le coin ou du fond du creuset. Quelques-unes de ces pièces indiquent évidemment, soit par la régularité de leur forme, soit par leur surface un peu granulée et le caractère plus mou de leurs légendes ou de leurs types, qu'elles ont été obtenues au moyen de la fonte; mais la majeure partie est due au marteau, et leurs formes incorrectes, rapprochées d'un certain nombre de pièces *surfrappées* ou *incuses*, en sont une preuve irréfutable.

J'avais eu, Monsieur, au premier moment, la velléité de vous donner des listes complètes des diverses marques ou *différents* que je vous signalais tout à l'heure ; mais ce travail exigeait plus de temps que celui dont je pouvais disposer, et j'ai dû y renoncer. Dans le choix, du reste, que j'ai opéré sur la masse pour les collections de la ville, j'ai eu soin de placer un spécimen de chacune des variétés que j'y ai rencontrées. Si mon travail offre quelque lacune, vous voyez donc que ce ne sera que sur le chiffre plus ou moins élevé des pièces qui portent ces *différents;* mais je crois cette lacune peu importante, puisque le cabinet d'Annecy sera toujours là pour démontrer la chose essentielle.

III

Il y a, dans la trouvaille des Fins, deux pièces fort curieuses, à mon sens, et sur lesquelles, Monsieur, j'appellerai particulièrement votre attention. Ce sont les petits-bronzes de Tétricus le père, ou plutôt de Probus, ainsi qu'il me sera facile de le démontrer. En voici la description.

On lit sur la première :

IMP. TETRICVS AVG.; Buste radié de Tétricus à d., avec le *paludamentum*.

℟ COMITI P..DI AVG. ; Minerve debout à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite, et une lance de la gauche qui se repose sur un bouclier.

Sur la seconde :

IMP. C. TETRICVS..... ; Buste radié de Tétricus à d.
℟ COMITI ....G; même type.

La vue de ces deux monnaies éveilla en moi un vague souvenir : il me semblait que je devais posséder, dans ma propre collection, quelque chose d'analogue. Mes affaires m'ayant appelé à Grenoble, j'ai pu vérifier mon doute, et je suis heureux de vous dire que je ne m'étais pas trompé : j'ai retrouvé, en effet, dans mes cartons, non pas une pièce unique, mais bien deux, du même empereur, et avec le même revers. Ces deux pièces proviennent, si ma mémoire ne me fait pas défaut, de la trouvaille faite à Auberives-en-Royans (Isère), il y a douze ou quinze ans, ou de celle de la Rivière, près St-Quentin-sur-Isère, opérée deux ou trois ans plus tard. Malheureusement, à l'époque où elles devinrent ma propriété, je ne sentais pas encore l'importance des notes exactes sur la provenance des objets antiques ; je ne puis donc préciser davantage.

Voici aussi la description de ces deux pièces :

.... ICVS P. F. AVG. ; Tête radiée à droite.
℟ COMITI PRO.. ...; Minerve *(ut supra)*.
IMP. TETRICVS AVG.; Tête radiée à droite.
℟ COMITI . .OBI AVG.; Même type.

Comme vous le voyez, ces espèces doivent — cela ne peut supporter la discussion et ressemble presque à une naïveté, — être attribuées à Probus, puisqu'elles n'ont pu évidemment être frappées que sous son règne. Je n'ai point la pensée de les assimiler aux monnaies qui furent restituées, sous Gallien, aux noms d'Auguste, de Vespasien, de Titus, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode, de Sept. Sevère et de Sev. Alexandre, monnaies que l'on est convenu de classer à la suite de celles de ce prince: mais je les offre comme des pièces hybrides fort curieuses, dues probablement à une erreur de coins. Cependant il est assez curieux que cette *erreur* se soit produite plusieurs fois avec ce revers, toujours le même, quoique de coin différent, et avec des avers dissemblables aussi quant à la légende et à la gravure du type. Il est assez extraordinaire que l'on retrouve cette même particularité dans deux localités fort éloignées l'une de l'autre, et aussi avec des coins dissemblables. M. Henry Cohen (1) ne cite aucune monnaie de Tétricus avec ce curieux revers : on ne trouve, dans son livre, sous le nom de cet empereur, que les légendes COMES AVG., avec la Victoire ; COMES AVG. N., avec le même type ; et COMIT. AVG., avec Mars tenant un rameau et la haste. Quant à Probus, qui, seul, offre et pouvait offrir la légende COMITI PROBI AVG., M. Cohen n'a pas non plus, dans la liste des monnaies de cet empereur, cité une seule légende pareille à celle que je vous signale avec l'avers de Tétricus. Or, comme il appert des nombreuses découvertes où des médailles très barbares des deux Tétricus se sont trouvé mêlées à d'autres pièces d'une époque bien postérieure, que, plus de cent ans après leur mort, on a continué à frapper de la monnaie à leur

(1) *Description des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales*, Paris, 1861, page 169

effigie (1), nous pouvons en induire facilement et *à fortiori* que, puisque ces tyrans régnaient de l'an 267 à l'an 273 et Probus de 276 à 282, il n'est pas étonnant que de pareilles singularités monétaires aient pu se produire quelques années seulement après la rentrée des Tétricus dans la vie privée. C'est une simple erreur, — si vous le voulez, — commise dans un atelier monétaire, mais cette erreur est assez curieuse pour que je doive la signaler, quand ce ne serait qu'à titre de nouveauté.

Si l'on avait jamais rencontré une monnaie sur laquelle le nom de Tétricus s'alliât à celui d'Aurélien, que ne serait-on en droit de supposer, — surtout en en rapprochant celle qui nous occupe ici, — et sur le traité secret que le tyran gallo-romain avait pu faire avec Aurélien comme condition de la remise du pouvoir, et sur la politique de ce dernier empereur qui considérait peut-être cet hommage apparent et quasi postume comme une concession à l'opinion publique, comme un moyen de rallier à son sceptre les populations et les légions de la Gaule qui avaient acclamé jadis un chef de leur choix. La défaite des Tétricus ne fut, en effet, comme il semble prouvé, qu'une sorte de convention entre eux et leur compétiteur, et les honneurs, dont ils furent comblés après avoir abandonné le pouvoir, viendraient presque corroborer l'opinion que j'émets ici, dans la limite restreinte de mes lumières, en l'entourant de toutes les réserves du doute, et sans avoir la prétention de faire autorité (2). Mais nous n'avons pas de médaille d'Aurélien dans les conditions dont je parle, par conséquent pas de preuves ; et l'on n'a pas le droit de présenter celles de Tétricus, qui sont ici en cause, autrement que comme une erreur de fabrique, leur petit nombre ne pouvant, pour le moment, offrir la justification irréfutable d'un parti pris.

IV

Dans l'état que j'ai dressé de la trouvaille des Fins, vous n'avez sans doute, Monsieur, découvert aucune légende nouvelle pour les revers des monnaies impériales qu'elle renferme. J'ai lieu de croire qu'elles sont toutes connues ; cependant, n'ayant pas ici le livre de M. Cohen, que je n'ai eu le temps de consulter à Grenoble qu'au sujet du paragraphe précédent, je n'ai pu le vérifier ; il se pourrait, en effet, que, même avec des légendes connues, il se trouvât des variétés inédites pour les types. Je me console néanmoins de cette lacune, en songeant qu'il sera toujours facile de la combler, si elle existe.

Vous avez pu remarquer, sous le nom d'*Incertaines*, quelques pièces placées à la fin de chaque règne : ce sont celles dont le mauvais état de conservation des revers ne m'a pas permis de les classer avec une certitude suffisante dans leur catégorie respective. Quant aux *Médailles frustes* que j'ai indiquées à la fin de ma liste, je ne pouvais raisonnablement rien demander ni à leurs avers, ni à leurs revers.

V

On a bien souvent, depuis quelques années, fait à Annecy ou dans ses environs des découvertes analogues à celle qui nous occupe. M. Serand m'a fourni à cet égard des renseignements précieux, mais dont la place se trouve ailleurs que dans l'étude que je viens de faire. Je me contenterai, Monsieur, de vous citer quelques-unes de ces trouvailles, quand ce ne serait que pour apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer, que celle des Fins d'Annecy n'est point un fait isolé, mais se lie intimément, au contraire — le nombre seul de ces découvertes en est un indice irrécusable — à l'histoire de cette contrée; encore ne vous parlerai-je que de quelques découvertes de monnaies et ne vous en citerai-je aucune touchant de plus près à l'archéologie.

En 1781, un coup de pioche fit sortir de terre, à La Bathie, un plein *quart* (1) de petits bronzes de Gallien, Salonine, Postume, Victorin, Claude-le-Gothique et Quintillus. Cette trouvaille se dispersa aussitôt entre les mains des enfants du village ; cependant l'inventeur en *sauva* la plus grande part et s'empressa de la porter..... à un chaudronnier de Faverges, pour la convertir en ustensiles de ménage!.....

Une autre trouvaille de même nature aurait aussi été faite, vers la même époque, à Saint-François en Beauges. On ne dit pas quel en fut le destin.

En 1850, à Sevrier, on découvrit de nombreuses monnaies de la même époque.

En 1863, une grande quantité de pièces d'argent ou de billon fut trouvée à la Balme-de-Sillingy : le trésor se composait de monnaies de Gordien, des deux Philippe, de Trajan-Dèce, d'Etruscilla, de Valérien, de Gallien, de Salonine, etc.

Toutes ces localités sont voisines d'Annecy.

En 1841, M. Fr. Soret, dans un mémoire lu à la Société de Genève, signala les enfouissements monétaires de cette ville et des localités environnantes. Il cite, entre autres, le trésor de Landrecy qui offre beaucoup de rapports avec celui des Fins par sa composition. Il était formé de 7,000 médailles, dont 3,700 au nom du seul Gallien.

Il ne serait pas difficile de multiplier les citations de pareilles découvertes faites dans un rayon peu étendu autour du chef-lieu de la Haute-Savoie; celles que je viens d'énumérer suffiront à démontrer que son sol est particulièrement favorable à ce genre d'exhumations. Pouvait-il en être autrement sur cette terre de l'antique Allobrogie, si remuante, si souvent agitée par la contagion de l'insurrection, foulée tant de fois par la conquête; sur cette terre qui, par sa position, était la clef des Gaules et même de la Germanie, et que les armées romaines durent traverser à tant de reprises diverses.

Quelle époque assignerai-je maintenant à l'enfouissement du trésor des Fins?

La masse de nos médailles porte, comme on l'a vu, principalement sur les règnes de Valérien, de Gallien et de ses successeurs ou compétiteurs, jusqu'à Probus

(1) *Description*, etc , par H Cohen, note de la page 169.

(2) Rappelons aussi que Claude-le-Gothique laissa Tétricus gouverner en paix les Gaules et l'Espagne, et qu'il régna toujours entre eux une intelligence parfaite. N'oublions pas non plus la fameuse lettre que Tétricus, sous l'impression de l'esprit séditieux de ses soldats et d'autres événements qu'il est inutile de rappeler ici, écrivit à Aurélien, et qui se terminait par ces paroles de Palinure à Enée : ***Eripe me his, invicte, malis.*** Citons enfin le témoignage des historiens qui conviennent tous « qu'Aurélien, en donnant à Tétricus une dignité avec un pouvoir très étendu sur toute l'Italie, en l'appelant souvent *collegue*, quelquefois camarade, et même *empereur* (a), » chercha, par ces bons procédés, à lui faire oublier le rang qu'il avait perdu sans avoir démérité de la patrie.

(a) Iconographie romaine, par le chev. A. Mongez. Paris, 1829, p 18.

(1) Le *quart* équivaut à 2 décalitres et 2 litres.

inclusivement. Quelques pièces plus anciennes sont pourtant signalées en tête de ma liste. Mais comment se fait-il qu'entre ces rares représentants de règnes antérieurs d'un demi-siècle à celui de Gallien, il ne s'en trouve aucun des longues et communes séries monétaires des Gordien III, Philippe I, Philippe II, etc.? (1)

C'est là une chose assez curieuse et qu'il est difficile d'expliquer, vu que les espèces de ces empereurs n'avaient pas dû être retirées encore de la circulation et devaient faire office de la monnaie d'argent, sous ces règnes si largement représentés dans notre trésor, et où l'on ne frappait plus que de mauvaises pièces de billon ou de cuivre. Serait-ce justement là, dans cette dépréciation et dans cet avilissement toujours croissants de la valeur représentative de toutes transactions, qu'il conviendrait de rechercher la cause de ces nombreux enfouissements de monnaies appartenant aux règnes de Gordien, des Philippe et de leurs successeurs dont les espèces, malgré le peu d'élévation de leur titre relativement à celui des monnaies du Haut-Empire, étaient encore bien supérieures à celles en cours d'émission et en devenaient d'autant plus précieuses.

Cette absence des séries que je viens de vous signaler, Monsieur, ne serait-elle pas un indice de l'époque où ce trésor aurait été enfoui? Le règne énervé et fatal de Gallien venait de se terminer, après quinze ans de honteuse existence. Partout les généraux se taillaient une part dans cet empire qui courait rapidement vers la décadence. Les compétiteurs au trône des Césars se succédaient d'une manière effrayante; tout était déprécié, les monnaies comme le reste...; et les possesseurs d'espèces meilleures ne les cachaient qu'avec plus de soin, ne voulant pas les échanger contre celles que les tyrans multipliaient de tous côtés, en abaissant chaque jour leur aloi et en les réduisant pour ainsi dire à la valeur de nos assignats modernes.....

Huit ans se passent. Il ne nous est pas interdit de supposer pour Annecy, dont le sol est comme un témoin encore vivant des catastrophes si communes en Gaule, dans ces temps de guerres civiles et étrangères, une de ces époques où la rareté et la dépréciation du numéraire, où la crainte du pillage et de l'incendie faisaient rentrer dans le sein de la terre les trésors que des moments plus prospères en avaient su arracher.

Vous savez, Monsieur, que Probus fut appelé dans les Gaules par les incursions des Francs et des Bourguignons, qu'il les en chassa en 277 et donna la paix à tout son empire. Malheureusement son règne fut trop court; et la Gaule, qui commençait à respirer, se trouva bientôt lancée dans de nouvelles aventures. Or, les monnaies les moins anciennes de notre trouvaille se trouvant appartenir à ce prince, et leur petit nombre démontrant surabondamment qu'elles n'étaient pas encore fort communes, je suis amené à en conclure que l'enfouissement du trésor des Fins ne peut dater que de l'an 277, époque où il ne devait pas encore avoir été frappé un grand nombre de pièces à l'effigie du nouvel empereur, et où les invasions des barbares justifiaient pleinement la terreur, cause de ces innombrables dépôts que chaque jour nous fait découvrir.

(1) On a fait de fréquentes découvertes de monnaies de cette époque dans le département de l'Isère, et il est rare que les espèces de Gordien et de Gallien ne s'y trouvent pas réunies.

J'ai fini, Monsieur. Vous trouverez peut-être bien imparfaite cette étude que j'ai osé placer sous votre patronage, et je vous demande, le cas échéant, d'avoir quelque indulgence pour un homme qui n'a d'autre mérite que celui de son zèle pour tout ce qui touche à une science qu'il aime, et qui vous prie de ne lui point ménager vos observations, si vous avez quelque aperçu nouveau à tirer de son écrit ou quelque opinion à y combattre.

Dans cette attente, Monsieur et cher confrère, veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

GUSTAVE VALLIER (de Grenoble).

Annecy, le 10 septembre 1867.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

I

JEANNE DE JUSSIE ET LES SOEURS DE SAINTE-CLAIRE

C'était un dimanche, dans l'après-midi; je m'occupais un instant d'archéologie.

Un parchemin, vieux de plus de quatre siècles, antérieur de cinq ans à la date de la publication des *Statuts de Savoie*, était déroulé devant moi. Je le lisais avec un intérêt croissant; il renfermait, en particulier, au point de vue de l'histoire du droit, en Savoie, des renseignements utiles.

Il s'agissait d'un arrêt rendu à Chambéry, le 16 janvier 1425, par le conseil ducal résidant auprès d'Amédée VIII.

A la fin du document se trouvaient les noms célèbres de Miolans et du chancelier Jean de Beaufort, principal rédacteur des *Statuta Sabaudiæ*.

L'expédition de l'arrêt était elle-même de la main d'un homme longtemps favorisé de la fortune et qui, plus tard, au milieu d'intrigues sans nombre, au milieu des luttes sanglantes qui signalèrent l'influence d'Anne de Chypre et le règne du duc Louis, devait, innocent ou coupable, périr misérablement dans les eaux du lac de Genève. Au bas du parchemin, je venais en effet d'apercevoir le nom de Guillaume Bolomier, de celui qui devint grand chancelier de Savoie, et qui, malgré cette position élevée, fut, par ordre du duc Louis, noyé dans le Léman, près de Thonon.

Il y a des gens qui voient des présages partout; à tort ou à raison, il est des rapprochements singuliers qui étonnent et qui frappent involontairement les esprits.

Guillaume Bolomier paraît avoir été le propriétaire du terrain sur lequel fut construit le couvent de Sainte-Claire de Genève. Au milieu des révolutions du XVIe siècle, les religieuses de ce monastère eurent, à leur tour, une destinée dramatique qui devait, grâce à la plume de l'une d'elles et à la vaillance de toutes, ne point passer inaperçue et avoir, au contraire, un assez grand retentissement dans l'histoire.

C'est ainsi que je laissais aller mes pensées de Bolomier (il signait Bolomyer) aux Sœurs de Sainte-Claire, de celui qui mourut d'une mort violente, condamné par des intrigues de cour, à d'humbles femmes qui, bravant tous les dangers, repoussant de brillantes promesses et

les séductions les plus fallacieuses, allèrent finir leurs jours dans l'exil, pour conserver leur foi et sauvegarder leur conscience.

Les destinées des choses participent souvent à toutes les péripéties de la destinée humaine. Sur ce sol de Sainte-Claire de Genève qu'a illustré à jamais Jeanne de Jussie et où elle pensait finir sa vie dans le silence et la retraite, s'élevaient autrefois des vignes, non loin du fameux prieuré de Saint-Victor de Genève; plus tard les vignes firent place à un hôpital, puis au monastère; après la Réformation, le monastère fut de nouveau remplacé par un hôpital; aujourd'hui, vous trouvez dans ce même coin de terre, un palais de justice, une prison. et bientôt encore une caserne de gendarmerie.

Ces réflexions me rappelaient un ouvrage que j'ai lu souvent, que j'ai toujours admiré et qui jouit, à bon droit et à divers titres, d'une réputation justement méritée, le *Levain du Calvinisme,* de Jeanne de Jussie.

Cet ouvrage, un des plus saillants du XVIe siècle, est dû à la plume d'une religieuse que la tradition nous représente mourant, à Annecy, presque centenaire, ignorée, et ne se doutant guère que son manuscrit, qu'elle ne destinait pas à la publicité, lui laisserait un nom durable.

Le succès de ce bel ouvrage était difficile pourtant; au moment où la Savoie eut l'honneur de le publier pour la première fois, peu après la mort de Jeanne de Jussie, l'Académie Florimontane, qui n'existait que depuis quelques années, brillait d'un grand éclat. L'*Introduction à la vie dévote* était un livre encore récent; les ouvrages de saint François de Sales et de son ami, le président Favre, attiraient les regards de l'Europe. Ces deux hommes éminents étaient loin d'être les seuls de leur pays; la Savoie se distinguait par une vie scientifique et littéraire des plus remarquables.

Ainsi, la comparaison même avec les œuvres d'autres auteurs savoisiens rendait l'épreuve d'autant plus difficile pour le *Levain du Calvinisme* de la religieuse de Sainte Claire. Cette dernière publication eut toutefois un succès éclatant, un succès mérité; elle fut imprimée à trois reprises au moins, dans un but catholique; aujourd'hui, le mérite de cette œuvre est tellement reconnu que la Genève calviniste a réimprimé deux fois ce volume, à quelques années d'intervalle.

Les Sœurs de Sainte-Claire ont, il faut le dire, laissé dans Genève, malgré tous les préjugés du monde, un souvenir d'honnêteté, de courage, de conviction et de talent qui a enlevé en quelque sorte l'estime des adversaires et inspiré à tous un profond respect. Ce sentiment existait déjà dans la république purement protestante; il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages que Léonard Baulacre a consacrées aux Sœurs de Sainte-Claire.

Dans le dernier siècle, *les Sœurs de Sainte-Claire de Genève, réfugiées à Annecy,* adressèrent, à plusieurs reprises, des lettres au gouvernement de Genève pour le prier, vu leur grande pauvreté, de leur continuer, *non par devoir ni par coutume, mais par aumône et générosité,* les charités qu'il leur avait faites *par le passé*. Elles priaient, *jour et nuit,* pour les seigneurs et la cité de Genève. Ces dons de la ville de Calvin au monastère d'Annecy ont quelque chose de touchant, si l'on se reporte à l'époque où ils eurent lieu; évidemment, le souvenir laissé à Genève par les Sœurs de Sainte-Claire n'y était pas étranger. Ce fait que je rappelle en passant, avec un vrai plaisir, honore à la fois le gouvernement de Genève et le monastère lui-même (1).

Ici, cela va sans dire, ce n'est point de la polémique religieuse que je veux faire à propos du livre de Jeanne de Jussie; la polémique me plaît peu, et je l'abandonne volontiers à d'autres. C'est au point de vue historique et littéraire que je me place; il y a là un beau sujet d'études que les hommes compétents feraient bien d'approfondir. Quant à moi, je reste dans la modeste limite de mes forces et des rares loisirs d'une existence bien occupée; je ne puis qu'effleurer ce beau sujet d'études, ces quelques pages ne sont que des glanures.

On a beaucoup discuté pour savoir qui était Jeanne de Jussie, si elle était genevoise ou non, et à quelle famille elle appartenait. Suivant Besson, elle était originaire de Genève; d'autres ont pensé, au contraire, qu'elle était de Jussy, près des Voirons, de ce grand village qui porte encore, de nos jours, le nom de Jussy-l'Evêque; car nous trouvons partout, dans la ville du Léman et dans ses environs, le souvenir de la cité épiscopale.

En lisant de près le *Levain du Calvinisme,* nous apprenons par Jeanne de Jussie elle-même, qu'en 1535 un de ses oncles habitait Genève, et qu'il avait adopté les idées nouvelles; que Jeanne de Jussie avait encore, à ce moment-là, sa mère et des frères, qu'elle n'était pas de Genève et qu'elle n'aurait pas voulu en être. Elle indique très clairement aussi qu'elle était *circonvoisine de Genève*, c'est-à-dire originaire des environs de cette ville. Cette expression de *circonvoisine*, encore usitée quelquefois de nos jours, se retrouve dans plusieurs ouvrages contemporains ou à peu près contemporains de celui dont nous parlons. Jean Menenc, professeur à Cluses, l'emploie, et nous le retrouvons également dans le *Pourpris historique* de Charles-Auguste de Sales.

Un écrivain genevois, qui a récemment consacré quelques pages à Jeanne de Jussie et à son livre, suppose, en s'appuyant essentiellement sur les *Notices généalogiques* de M. J.-A. Galiffe, que Jeanne de Jussie était la fille de Louis de Jussie, encore possesseur, vers le commencement du XVIe siècle, de divers fiefs dans les environs de Genève. Cette supposition n'est pas établie d'une manière historique; toutefois, au premier abord du moins, elle ne semble pas absolument dénuée de vraisemblance, surtout si l'on tient compte de deux circonstances que ne mentionne pas l'honorable M. Rilliet-Decandolle, et qui viennent à l'appui de son hypothèse.

Le *Levain du Calvinisme* nous fait connaître la première de ces circonstances.

Il nous apprend, en effet, qu'il y avait dans le monastère de Sainte-Claire, une religieuse qui s'appelait Guillaume de Villette et qui était tante de Jeanne de Jussie.

Nous savons aussi que Louis de Jussie avait des propriétés à Villette et qu'il y avait eu précédemment des alliances entre la famille de Villette et celle de Jussie.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que la famille de Louis de Jussie était une famille de Genève, qu'elle

(1) Voir, entre autres, aux archives de Genève, le numéro 1543 des *Portefeuilles historiques*.

a fourni à cette ville plusieurs magistrats et que Jeanne de Jussie a déclaré positivement n'être pas de Genève.

Louis de Jussie était donc probablement parent plus ou moins rapproché de Jeanne, notre religieuse, mais il n'était pas son père. Au surplus, comme on le voit, cette question est une de celles qui restent indécises, faute de documents suffisants ; la perspicacité seule du critique ne peut pas la trancher d'une manière certaine et définitive.

Les données, même les plus indirectes, pouvant contribuer parfois à la solution d'une question d'histoire, je résume très succinctement un acte de vente, passé publiquement à Genève, le 26 février 1429, par Me Mermet Cutaut, notaire, de Presinges. Dans cet acte, qui en rappelle un autre du 12 juin 1409, figure noble Jean de Jussier. Ce parchemin a trait à la vente d'une pièce de terre située le long de la route qui tend de Juvigny à Paconinges.

Le monastère de Sainte-Claire de Genève se composait, au moment de la Réformation, de vingt-quatre personnes au moins, tant mères que sœurs. « Et moy qui ce escris, dit Jeanne de Jussie, ay vu de mes yeux ce jour plein d'infélicité et ay porté ma part de ces afflictions avec ma compagnie de vingt-quatre autres, qui ne pouvaient porter armes de fer, mais nous portions les armes d'esperance et le bouclier de la Foy : et promets que je n'escris autre chose que je ne sois informée à la vérité, et si je n'escris pas la dixième partie. »

Elles arrivèrent au nombre de vingt-trois à Annecy, une seule d'entre elles, malgré tous les efforts et toutes les menaces des novateurs, ayant passé dans leurs rangs.

Deux des religieuses étaient de Genève même ; parmi les autres, plusieurs avaient été élevées dans cette ville, « cinq ou six autres jeunes dames qui ont demeuré à Genève, » elles « y avaient esté à l'école ; » au nombre de ces dernières se trouvait Jeanne de Jussie elle-même. C'est elle qui nous le dit, à deux reprises différentes, dans le *Levain du calvinisme*. « Pour autant qu'elle avoit esté leur escolière et estoit leur circonvoisine, ils l'avoient autant chère que les filles de la ville. »

Elle nous apprend aussi qu'elle « estoit bien griesvement malade, » au moment du départ des Sœurs de Sainte-Claire, « angoisseuse de spartie et tribulation, » suivant les termes dont elle se sert ; cette circonstance fait mieux ressortir encore son énergie et son courage.

Les religieuses de Sainte-Claire appartenaient la plupart à de grandes familles, presque toutes à la noblesse ; nous trouvons, dans leur nombre, des de Montluel ou de Châteaufort, de Villette, de Genthod, de Villarcel, de la Frasse, de Bardonenche, de Pierrefleur (originaire d'Orbe), de Vy, etc. Plusieurs d'entre elles, notamment *mère vicaire*, étaient parentes des plus grandes familles *circonvoisines* de Genève, en particulier des familles de Viry et de Salenove.

Dans les tentatives nombreuses, plus ou moins violentes, faites pour suborner les Sœurs de Sainte-Claire, on faisait remarquer à celles de Genève que leur compagnes, « toutes gentilles femmes, » n'avaient pas pour elles les égards nécessaires, assertion qui, pour le dire en passant, paraît absolument contraire à la vérité.

C'est peut-être à l'origine même des religieuses de Sainte-Claire qu'il faut attribuer en partie cette dignité courageuse, mêlée d'orgueil et de dédain, dont elles firent preuve envers les novateurs.

Quoi qu'il en soit, au milieu des plus dures épreuves, elles conservèrent, malgré leur faiblesse, à une seule exception près, une imperturbable énergie au milieu de tous les dangers ; pourtant, indépendamment des malades, il y avait, dans le monastère, des femmes âgées, tellement débiles qu'elles avaient presque perdu l'habitude de marcher.

Il ne fallut pas moins de trois cents archers et l'intervention active des magistrats pour les protéger à leur départ ; elles furent accompagnées jusqu'au pont d'Arve, limite des *franchises* de Genève. Le pont d'Arve aboutissait alors à l'extrémité d'une des rues de Carouge, de la rue du Cheval-Blanc.

Sur la rive gauche de la rivière, soit sur le territoire de la ville actuelle de Carouge, « un hoste, nommé Burdet, grand homme de bien, les reconforta gracieusement, » leur donnant à chacune avec grand cœur « une bonne miche de pain blanc, du bon fromage vieux et une bonne tace du meilleur vin qu'il put trouver. » L'hôtel du Cheval-Blanc était situé au bord de l'Arve, là même où j'ai écrit la plupart des poésies réunies en un petit volume, dont la *Revue savoisienne* a rendu compte avec une extrême bienveillance, il y a quelques années.

JULES VUY.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

VIII

Voyage au long cours sur le lac d'Annecy, précédé d'une *Ascension au Semnoz* par Jacques Replat, 2e édition, accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes, par M. Jules Philippe ; Annecy, 1867, un vol. in-8°.

Notre ami Philippe ne se lasse pas. Il veut absolument que notre cher pays soit connu et apprécié comme il le mérite, et c'est pour cela sans doute qu'il vient encore de nous donner une notice biographique sur J. Replat. Cette notice précède une seconde édition des deux voyages humoristiques de notre regretté compatriote sur le lac d'Annecy et au Semnoz. Quand on lit ces charmantes productions où notre Savoie est peinte d'une touche si franche et si hardie, on désire vivement faire connaissance avec l'auteur. Or, personne ne pouvait mieux que M. Philippe servir d'intermédiaire entre Replat et ceux qui veulent le connaître. C'est une très bonne pensée aussi d'avoir ajouté quelques notes à ces voyages. Bien des choses que nous connaissons tous, nous autres Savoyards, doivent être des énigmes pour le lecteur étranger à nos montagnes. Cet inconvénient disparaît grâce au nouvel éditeur. Je ne dirai rien des œuvres principales de cette nouvelle publication, quoiqu'elles présentent un intérêt historique, parce qu'elles sont bien connues. Né poëte, Replat a cherché dans nos annales des inspirations pour sa muse. Puis l'attrait de l'histoire l'a gagné peu à peu ; il a fait des romans historiques où l'érudition occupe une place de plus en plus grande. Elle l'occupe toute dans les *Amours de la Joson*, joli et véridique tableau où la couleur locale n'est déparée par aucune fausse nuance.

—

Mémoire historique sur Philibert-Albert Bally, evêque d'Aoste et comte de Cogne au XVIIe siècle, par J.-M. Albini ; Turin, in-8°, 1865.

Je suis en retard pour annoncer la publication de ce

livre qui est venu, il y a deux ans, enrichir la biographie savoyarde. Le barnabite italien ALBINI y a renfermé de nombreux détails, souvent inédits, sur l'évêque Bally qui était comme lui un enfant de saint Barnabé, et il l'a illustré d'un bon portrait et des armes de ce prélat.

Bally est né en 1605 à Grésy-sur-Aix où l'auteur fixe, à l'aide d'un document décisif, le lieu de sa naissance, attribué jusqu'à ce jour à diverses localités. Il fut élevé à Annecy chez les Barnabites, étudia à Chambéry la philosophie et le droit, et travailla ensuite à la chancellerie de Savoie, à Turin, de 1625 à 1632. A cette dernière époque il entra au noviciat des Barnabites de Thonon, fit profession l'année suivante, et reçut les ordres dans la maison de Lescar en Béarn où il prêcha avec succès. Après avoir occupé les charges les plus honorables il fut nommé évêque d'Aoste en 1659, rendit des services diplomatiques à la régente Christine de France, tutrice du duc de Savoie, et fut un des premiers membres de l'Académie littéraire instituée à Turin par Madame Royale. Voilà le sommaire de la vie de l'homme que le P. Albini fait connaître avec de grands détails et dont il fait ressortir les mérites comme pontife, comme administrateur, comme écrivain. Son livre est complété par des pièces justificatives et par une liste fort longue des ouvrages de Bally. Les curieux y trouveront en outre des passages pleins d'intérêt sur la canonisation de saint François de Sales, sur les *grands jours* d'Aoste, sur la *sogne* ou audience générale, sur l'exploitation des mines d'argent de Cogne, protégée par Humbert III au XIIe siècle, et sur beaucoup d'autres choses qui se lient naturellement au sujet.

—

Armorial et nobiliaire de Savoie, par le comte A. de Foras (livr. 5 et 6); Grenoble, Allier, in-folio.

Commençons par constater un succès. La 5e livraison figure avec les quatre précédentes à l'Exposition universelle où elles ont obtenu une mention honorable. C'est peu et c'est beaucoup. C'est peu, à mes yeux, parce que j'ai vu avec soin les productions typographiques dans le palais du Champ-de-Mars, et parce que je n'ai pas su voir qu'on eût mieux fait en France. C'est beaucoup, cependant, quand l'on sait que M. Allier s'est abstenu de toute espèce de réclame et même des plus simples démarches pour faire ressortir, auprès du jury, les difficultés d'une œuvre aussi complexe.

Les travailleurs sauront qu'on trouve dans ces deux livraisons (5e et 6e) les articles suivants : Arerex, Arestel, Arlod, Arragon, Arvillard, Arsinari, Astesan, Aubriot, Avallon, Avanchy, Avet, Angleys, Avrieux, Avril; Bacin, Bagard, Baillans, Balland, Ballayson et La Balme.

L'auteur s'efforce comme toujours d'accumuler, dans l'espace le plus restreint possible, les nombreux matériaux qu'il a amassés, et malgré cela il reste toujours clair. L'on ne saurait trop admirer encore l'emploi consciencieux des documents qu'il a trouvés. Il a la sagesse de ne pas discuter sur des faits probables lorsque les pièces à l'appui lui font défaut, aimant mieux signaler franchement les lacunes qu'il a rencontrées. Aussi son œuvre est débarrassée de ces discussions qui peuvent être fort savantes, mais qui rendent plus difficiles les recherches dans un livre comme le sien. Il faut lui savoir un très grand gré de ne pas se laisser entraîner sur une pente aussi glissante. Signalons, comme un des meilleurs et des plus complets, l'article BALLAYSON, dans lequel il rectifie des erreurs du *Sommaire des fiefs*, et l'article ARLOD, où il relève une grosse inadvertance de Grillet.

—

Mémoire sur les hospices de la ville de Chambéry, par M. le marquis Joseph De Ville de Travernay; Chambéry, Puthod, 1866, in-8°.

Ce livre mérite d'être connu : il met à la disposition du public quelques faits enfouis dans les archives des hospices de Chambéry. M. De Ville est un des administeurs de cet établissement; il a profité de cette situation et de ses loisirs pour réunir et publier des notes. Il a bien fait. Il y a dans ce volume de 160 pages, très bien imprimé, comme tout ce qui sort de chez M. Puthod, un *préliminaire,* cinq chapitres et une table alphabétique.

Le préliminaire est court et bon, renfermant des choses connues chez nous, mais excellentes à dire à nos nouveaux concitoyens; car l'auteur se propose, entre autres choses, la glorification de la patrie savoyarde.

Le plan laisse à désirer; les parties chevauchent, ce qui donne lieu à des redites qui diminuent beaucoup l'intérêt. Voici les titres des chapitres :

I. Origine et but des divers établissements hospitaliers : hôpital Saint-François et Maché, Hôtel-Dieu, hospice de la Charité et des Incurables.
II. Mode d'administration.
III. Règlement des services religieux.
IV. Avoirs et dépenses des hospices.
V. Inventaire des diverses fondations et des dons faits aux hospices.

Le premier et le cinquième chapitres sont les plus utiles pour l'histoire. Le second est moins intéressant, bien moins encore le troisième, où l'auteur oublie la simplicité ordinaire de son style pour afficher des prétentions littéraires peu heureuses, en même temps qu'il y manque complétement d'indulgence envers les acteurs des fêtes populaires de la Révolution, qu'il appelle des orgies. Pour juger sainement de ces faits, il faut se reporter aux temps où il se sont produits et s'en remémorer les causes. Et puis, il ne serait peut-être pas impossible que quelque membre de ces familles, de l'alliance desquelles on est si fier aujourd'hui, eussent pris part à ces singuliers événements.

La table des matières remédie au défaut signalé dans le plan; elle rend le livre commode pour les recherches : il faut en remercier l'auteur. F^ois^ RABUT.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1867.

Comme on pouvait s'y attendre, les théâtres ont profité de l'Exposition universelle pour nous laisser chômer de nouveautés, plus encore qu'ils n'ont l'habitude de le faire pendant la belle saison. Je n'ai absolument rien à dire de l'Opéra, à moins d'annoncer, comme vous le savez déjà, que la façade du nouveau bâtiment du boulevard des Capucines a été débarrassée de ses échafaudages pour le 15 août, quoiqu'elle ne soit pas achevée. N'ayant pas à parler architecture, je ne ferai que deux remarques. L'une, c'est que les bustes dorés des compositeurs, placés à l'extérieur du bâtiment, à je ne sais combien de mètres au-dessus de

terre, et dont on ne peut bien distinguer les traits qu'avec une lorgnette, me semblent un étalage au moins inutile. La seconde observation, c'est que si, après avoir contemplé la façade tournée du côté du boulevard, on va regarder l'autre extrémité de l'édifice destinée aux bureaux de l'administration, on ne peut s'empêcher de penser au vers d'Horace : *desinit in piscem*, etc., mais *miscere utile dulci* est précisément un des écueils de l'architecture moderne. Voilà bien assez de latin; revenons à la musique.

A l'Opéra-Comique, je n'ai à mentionner qu'une très médiocre reprise de l'*Etoile du Nord* de Meyerbeer; au Théâtre-Lyrique, quelques pauvres représentations de la *Somnambule*. Il faut avoir assisté à l'une de ces représentations pour comprendre combien l'œuvre de Bellini est dépaysée au théâtre de la place du Châtelet. Le peu de frais que M. Carvalho avait fait pour cette reprise prouve assez qu'il en attendait peu de succès. Pourquoi alors ce nouvel emprunt fait au Théâtre-Italien? *Roméo et Juliette* continue à se donner deux ou trois fois par semaine. *Faust*, confié à des doublures, ne s'en ressent que trop, car une représentation à laquelle la presse était conviée, il y a peu de temps, était pitoyable.

Seul, de tous les théâtres de musique, le Théâtre-Italien a fermé ses portes pendant l'été. Au mois de mai, il n'a donné que quatre représentations dont la dernière fut une reprise de *Semiramide*, gaie comme un enterrement. La réouverture a eu lieu dès le commencement de septembre et, grâce à Mlle Patti, les étrangers que l'Exposition universelle amène à Paris, accoururent à la salle Ventadour. Mais le jour où Mlle Patti perdra la fraîcheur de sa jolie voix, ce sera fait de sa vogue et le Théâtre-Italien sera ruiné, si quelque puissance inconnue ne vient à son secours. Voilà quelle est aujourd'hui la situation de ce théâtre, par la faute du public et de M. Bagier.

Le théâtre des Fantaisies-Parisiennes a donné quelques ouvrages, soit nouveaux, soit réputés tels, mais que je ne puis sérieusement mettre en compte. Ce sont d'abord deux opéras-comiques en un acte chacun, *Baldassari* et les *Soufflets*. L'*Oie du Caire*, annoncée pompeusement comme une œuvre inédite de Mozart, n'est qu'un pastiche fabriqué au moyen d'une dizaine de morceaux dont la plupart sont empruntés à deux opéras-bouffes que Mozart a commencés immédiatement avant les *Noces de Figaro*, mais qu'il a laissés inachevés. Les fragments, simplement esquissés, de ces deux partitions ont été publiés il y a quelques années en Allemagne. Le succès de l'*Oie du Caire* ne prouve rien; les *Mysteres d'Isis*, une des plus détestables productions du même genre, ont obtenu autrefois beaucoup de succès à l'Opéra. Le nouveau pastiche, confectionné par M. Wilder, littérateur de talent cependant, a trop de défauts pour me faire revenir de la mauvaise opinion que j'ai de ce genre d'industrie. Je sais bien que M. Wilder protestera de ses bonnes intentions et dira qu'il croyait rendre service à l'art; je ne doute point de sa bonne foi, mais les pasticheurs n'ont jamais tenu un autre langage.

M. Martinet nourrit des projets ambitieux; il parle d'agrandir le théâtre des Fantaisies-Parisiennes: l'entreprise n'est pas sans danger. Il a même adressé au Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts un mémoire où il se targue de ses sympathies pour les compositeurs jeunes. Ce n'est pas ma faute si je suis d'un scepticisme absolu à l'égard des directeurs de théâtres. M. Martinet cherche à se créer un répertoire, tantôt avec du neuf, tantôt avec du vieux. Ce n'est pas le neuf dont il a abusé jusqu'à présent. En réponse à son mémoire, le ministre a alloué une somme de mille francs, à décerner à l'un des compositeurs vivants dont les Fantaisies-Parisiennes ont représenté des œuvres. Cette prime a été adjugée à M. Duprats.

M. Martinet n'a dû voir qu'avec plaisir la transformation des Bouffes-Parisiens qui désormais ne donnent plus que des vaudevilles; en revanche, il est question de changer en théâtre d'opérettes la salle de l'Athénée. La tiédeur du public, les dispositions très mauvaises de la salle, les frais considérables qu'occasionnent les concerts avec orchestre et chœur étaient autant de causes de ruine pour l'entreprise en vue de laquelle l'établissement avait été fondé. Après avoir été, dans un but purement artistique et philanthropique, le temple de la musique la plus sérieuse, la plus élevée, l'Athénée va devenir le rival des anciens Bouffes-Parisiens, ou des Folies-Marigny. La chute est cruelle. Le théâtre de l'Odéon a subi un échec en reprenant *Athalie* de Racine avec les chœurs de Mendelssohn. Ces chœurs font meilleur effet au concert qu'au théâtre, et d'ailleurs il suffit de lire la tragédie pour voir que la musique n'y est qu'un hors-d'œuvre contraire à l'unité de l'action. Racine se maintiendra au théâtre comme il pourra; mais il se passera prudemment de musique.

Dans une de ses dernières séances, le Corps législatif s'est occupé incidemment de la situation des compositeurs de musique et du peu de cas que les directeurs des théâtres lyriques subventionnés font de leurs cahiers des charges. La discussion est restée stérile; la proposition de supprimer le droit des pauvres et celle de faire payer à la ville de Paris une partie de la subvention de ses théâtres ont été repoussées, parce que, disait-on, le droit des pauvres est un impôt sur le luxe et parce que l'administration de la ville de Paris ne se soucie point que les théâtres impériaux subsistent ou qu'ils périssent. Ces arguments ne sont ni neufs ni consolants, mais je me garderai de les discuter dans la *Revue savoisienne*, la suppression d'un journal m'ayant appris que ces questions sont du domaine de l'économie politique. Jamais je ne m'en serais douté.

Pour en finir avec les réclamations de la presse et des compositeurs de musique, un récent décret impérial a ouvert un concours à l'Opéra, à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Lyrique. En voici les principales dispositions : tous les compositeurs français sont admis au concours de l'Opéra; à l'Opéra-Comique, sont exclus du concours les musiciens qui ont eu des ouvrages en plus d'un acte représentés soit à ce théâtre, soit à l'Opéra. La même exclusion a lieu au Théâtre-Lyrique pour les compositeurs ayant eu des ouvrages en plus d'un acte joués à l'un des trois théâtres. Au Théâtre-Lyrique seul, les compositeurs restent libres de choisir le poëme eux-mêmes; à l'Opéra-Comique une pièce en trois actes est désignée par le directeur, M. de Leuven; à l'Opéra, un poëme en deux ou trois actes sera choisi à la suite d'un concours spécial. Le texte proposé aux concurrents pour l'Opéra-Comique est le *Florentin* de M. de Saint-Georges. Nous verrons quel sera le succès de tous ces concours; mais il faut nous attendre à ce que désormais, moins que jamais, les directeurs subventionnés se croient liés par leurs cahiers des charges. Pour le moment l'Opéra répète *Hamlet* de M. A. Thomas, et l'Opéra-Comique *Robinson Crusoe* de M. Offenbach. Au Théâtre-Lyrique le premier ouvrage nouveau qu'on donnera sera probablement un opéra de M. Bizet; ce sera une revanche des *Pêcheurs de Perles*, si revanche il y a.

Parlons maintenant de cette Exposition universelle qui a provoqué tant de cris d'admiration, et malheureusement aussi tant de cris de réprobation non moins mérités. Le programme fixé d'avance accordait une large place à la musique; voyons ce qu'elle y a gagné. Le théâtre construit dans l'enceinte du Champ-de-Mars n'a éprouvé que des désastres. Tantôt ouvert, tantôt fermé, son existence n'a pas même duré un mois et s'est terminée par une déclaration de faillite. Il avait débuté par un opéra-comique en trois actes, l'*Ange de Rothesay*, musique de M. H. Potier, qui n'est pas un compositeur jeune, car en 1846 il a fait jouer à l'Opéra-Comique, où sa femme était engagée comme cantatrice, *le Caquet du couvent*, en un acte, et

deux ans après, sur le même théâtre, *Il signor Pascariello*, en trois actes. L'*Ange de Rothesay* n'ayant eu qu'un succès d'ennui, la direction s'avisa tantôt de donner des concerts, tantôt d'exhiber des danseurs anglais, des bouffons américains, un guitariste aveugle et finalement un jongleur arabe, mangeur de charbons ardents, de serpents et de scorpions. Impossible de tomber plus bas.

Le Cercle international n'a pas été beaucoup plus heureux. Ce local assez vaste avait été construit dans l'espoir que les Français et les étrangers viendraient y tenir des réunions, des conférences, que sais-je? L'attente des entrepreneurs ayant été complètement déçue, ils se décidèrent à y donner des concerts et engagèrent, à cet effet, avec grand renfort de réclames, un orchestre allemand qui venait d'arriver à Paris. Cet orchestre avait été formé en Prusse par M. Jean Strauss, de Vienne, fils du célèbre compositeur de valses, et M. Bilse, médiocre chef d'orchestre prussien. Leur intention avait d'abord seulement été de voyager en Allemagne pour y donner des concerts de musique classique et de musique de danse. Je ne leur en veux nullement d'être venus à Paris; nous avons appris ainsi que M. Jean Strauss est fils de son père et compose d'agréable petite musique, comme nous n'en manquons nullement en France.

Je ne vous parlerai pas des ménétriers arabes, qui exhibent leur talent dans les deux cafés tunisiens, ni des musiciens hongrois, vrais musiciens de brasserie, ni encore d'autres cafés chantants et bruyants, installés également dans l'enceinte de l'Exposition universelle. Il n'y manque que des hôtels garnis pour passer la nuit. Naturellement le succès ou l'insuccès de ces entreprises n'intéresse point la Commission impériale, chargée de la direction de l'Exposition ; au contraire, cette commission fait double bénéfice, et par le prix de location payé par les établissements et par le prix d'entrée dans l'enceinte du Champ-de-Mars, car il est impossible d'arriver au théâtre ou aux concerts sans passer aux tourniquets, lors même que les salles d'exposition sont fermées. Cela rappelle le trop fameux procès des chaises.

Les concours de composition pour la *Cantate de l'Exposition* et pour l'*Hymne de la paix* ont donné lieu à tant de réclamations que je pense avoir peu de choses à vous apprendre sur ce sujet. D'après le programme, la cantate devait être aussi courte que possible et l'hymne ne devait avoir qu'un *très petit* nombre de mesures. On sait que dans le concours pour l'hymne deux poésies différentes ont été couronnées, mais aucune partition, quoique environ huit cents musiciens fussent entrés en lice. Le prix de la cantate a été décerné à M. C. Saint-Saëns, organiste de l'église de la Madeleine. Selon la justice et la promesse donnée, la cantate devait être exécutée au festival du palais de l'Industrie, mais la Commission impériale en a décidé autrement pour des raisons à elle connues. Sur les réclamations de M. Saint-Saëns et de tout le monde, la Commission a fini par allouer au compositeur une subvention de 2,500 francs pour un concert dont les frais se montaient à plus du double de cette somme. Le concert a eu lieu dimanche, il y a huit jours ; M. Saint-Saëns a fait exécuter sa cantate et d'autres de ses compositions. La cantate est intitulée *les Noces de Promethée ;* l'auteur du texte est M. Romain Cornut fils, élève de rhétorique au lycée Bonaparte. C'était une idée assez singulière que de délivrer Prométhée de son rocher à l'occasion de l'Exposition universelle pour lui faire épouser bel et bien l'Humanité, dont le palais du Champ-de-Mars va former la dot. Je n'invente point; les quatre premiers vers du chant de l'Humanité (représentée par Mme Sass) suffiront à le prouver :

L'heure de la délivrance,
Cher amant, vient de sonner;
Sous le beau ciel de la France,
Vois notre hymen s'ordonner, etc

L'auguste couple et le chœur terminent en priant la « troupe des Amours » de descendre sur la terre nouvelle pour « faire briller de nouveaux jours. »

Avec un sujet pareil, il était impossible de se conformer au sens réel du texte. Il a chassé bien loin de lui la troupe des Amours et s'est appliqué à un style sévère et élevé, quoique manquant d'unité. En tout cas, sa réputation de compositeur a gagné par cette œuvre. Connu généralement pour un musicien très habile, M. Saint-Saëns est jeune encore ; il paraît chercher sa route, au risque de commettre souvent des erreurs, tantôt écrivant des mélodies simples et charmantes, tantôt s'égarant dans des divagations à la façon de certaines œuvres de Schumann. Mais il se peut qu'il prenne plus tard un rang distingué parmi les compositeurs français.

Le festival donné dans le palais de l'Industrie, à la suite de la distribution des récompenses de l'Exposition, a encore fait beaucoup trop de bruit. Abstraction faite du local détestable, de telles exécutions en masse ne peuvent être que très médiocres. Ce n'était point une affaire d'art, ce n'était qu'une désastreuse spéculation. Et l'hymne de Rossini? A-t-on assez parlé de la platitude du texte, de l'insignifiance de la musique, du ridicule vacarme des cloches et des canons, des mauvaises plaisanteries du compositeur septuagénaire? Les fanatiques du maître n'ont cependant pas manqué de crier au chef-d'œuvre. Sans doute, cela produit de l'effet vocal et instrumental ; il y a dix-huit ou vingt ans, l'hymne aurait obtenu du succès ; aujourd'hui, le mieux sera de le laisser oublier au plus vite. On l'a exécuté deux fois au palais de l'Industrie et une troisième fois à l'Opéra, dans la représentation gratuite du 15 août; c'est assez.

Les festivals et les concours d'orphéons et de sociétés instrumentales ont abondé, surabondé. La Commission impériale en a organisé ; la direction de la *France chorale* en a fait autant ; MM. Delaporte et le baron Taylor n'ont pas voulu rester en arrière; l'administration du Pré-Catalan non plus n'a pas voulu en perdre l'habitude. Quelques sociétés se sont signalées par des qualités exceptionnelles, par exemple : la Société impériale des orphéonistes de Lille, la Société des amateurs de Huy (Belgique), la musique municipale de Tourcoing, la musique des Canonniers sédentaires de Lille, la Société Sainte-Marie d'Oignies (Belgique), la fanfare Sax ; mais pour la très grande majorité en France les sociétés chorales sont médiocres et les sociétés instrumentales pires encore. Il en sera ainsi tant que l'instruction musicale ne sera pas répandue et plus soignée dans les écoles primaires qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Toutes les courses aux médailles n'y feront rien. Je dois une mention très honorable aux sociétés chorales allemandes de Paris, qui, à l'exemple de ce qui se pratique dans leur patrie, viennent de jeter la base d'une véritable association entre elles ; cette association pourra s'étendre plus tard à toutes les sociétés chorales allemandes de France. Les concours et les médailles n'y ont que faire, sachez-le bien.

Les concerts historiques qui devaient avoir lieu pendant l'Exposition ont avorté ; c'est le moindre des malheurs. Le comité, présidé par M. Fétis, avait arrêté un programme, mais par suite de discussions survenues avec la Commission impériale, tous les membres du comité ont donné leur démission. La Commission impériale redoutait apparemment un nouveau désastre financier, et elle avait raison. Les concerts et les festivals qu'elle avait organisés jusque-là n'ayant donné que des recettes insuffisantes, elle ne s'attendait pas à l'affluence de monde causée par le concours européen de musiques militaires, et qui pourtant était facile à prévoir. De là l'effroyable désordre au milieu duquel le concours a eu lieu. Il est impossible de prendre au sérieux une décision comme celle que le jury a rendue; ce fut surtout un incident injuste de ne mettre la musique des

Guides qu'au second rang à côté de la musique russe, dont le principal mérite est d'être russe. Huit jours plus tard on a donné un second concert, mais par une faute impardonnable et dont tout le monde aujourd'hui repousse la responsabilité, on n'y a fait entendre que les musiques étrangères, à l'exclusion des deux musiques françaises désignées pour le concours. Ajoutons que de vieilles haines ont profité de la circonstance pour se réveiller, car l'organisation actuelle des musiques militaires est faite sur le plan qu'avait présenté M. Adolphe Sax, et c'est aussi à ce facteur qu'on doit les instruments qui contribuent à donner à cette organisation une supériorité incontestable sur celle des musiques allemandes. Quant au style de l'exécution, ces musiques sont encore inférieures aux musiques des Guides et de la garde de Paris. Les Autrichiens laissent moins à désirer que les Prussiens; mais ils abusent des instruments en cuivre. Les qualités des musiques autrichiennes et prussiennes sont celles que j'ai déjà constatées en rendant compte du succès de la musique de M. Parlow. L'Exposition des instruments de musique prouve d'ailleurs, avec la dernière évidence, que la France tient le premier rang pour la facture des instruments en cuivre, grâce surtout aux inventions de M. Ad. Sax, qui a obtenu le seul grand prix décerné à la facture instrumentale. Pour les autres instruments les facteurs français rivalisent avec les meilleurs facteurs d'autres pays, quoique les pianos américains de MM. Steinway et Chickerning aient un succès inquiétant pour les maisons françaises telles que celles de MM. Pleyel, Erard et H. Herz. Heureusement ces maisons s'étaient déjà fait mettre hors concours. Je doute bien que M. Ad. Sax consente jamais à user de la même échappatoire.

JOHANNÈS WEBER.

BIBLIOGRAPHIE

Feuilles au vent, par Claudius Lochon, étudiant en droit; — Paris, Marpon, libraire-éditeur, Galerie de l'Odéon, 4; 1867.

I

Si, l'autre jour, je me suis fait un devoir de révéler aux lecteurs de la *Revue savoisienne* un vieux poëte, M. de Montherot, j'ai légitimement acquis le droit de leur présenter un moderne nourrisson des muses. Ce droit, je suis bien aise d'en user et, si vous n'y voyez aucun obstacle, Monsieur le Directeur, je vous entretiendrai d'un jeune avocat savoyard qui semble être autorisé à maintenir parmi nous le culte des vers auquel, hélas! nous avons tous, plus ou moins, renoncé depuis bien longtemps.

Faire des vers par le temps qui court, pour peu que ce temps ressemble à celui d'Horace, c'est un anachronisme, rien de moins. Telle est l'opinion de bon nombre de lecteurs qui ne lisent guère et de penseurs qui ne pensent pas. A les en croire, le XIXe siècle s'est prononcé; il a aboli la poésie. Mais l'épicurien Horace faisait déjà le même reproche au siècle d'Auguste. Le grand siècle de Rome s'en est certes vigoureusement vengé.

Qui sait si, en plein siècle de Louis XIV, il ne s'est point trouvé d'écrivain de mauvaise humeur appliquant à la poésie le mot célèbre et par trop souvent répété de Bossuet: La poésie se meurt, la poésie est morte? Je ne serais point surpris que les voisins de Béranger eussent envoyé au diable ses chansons en lui criant à travers les parois : Mais, mon bon ami, les vers ne sont plus du tout à la mode, changez de ton.

On en disait autant à Lamartine, on en dit autant encore à Victor Hugo.

Et pourtant la poésie monte toujours.

II

Oui, la poésie demeurera vivante et frémissante, tant qu'il y aura des cœurs disposés à se sentir vivre et des passions qui aimeront à l'agiter ou des sentiments à frétiller.

Oui, la poésie aura son culte, tant qu'avant d'atteindre à la majorité légale, l'homme sera condamné à passer par l'étape de ses vingt ans.

Oui, la poésie aura son jour, tant que l'homme sera ainsi fait qu'une hirondelle le fait rêver d'aventures, qu'un zéphir l'enivre de parfums, que la vue d'un nuage le transporte dans les domaines du merveilleux et que le froufrou d'une robe de soie le fait tomber en extase.

Et ce temps-là est un de ceux qui ne passent pas. S'il passe pour l'un il revient pour l'autre. C'est l'un ou l'autre qui passe, mais il reste toujours quelqu'un qui a vingt ans.

III

Je ne suis donc pas de ceux qui s'étonnent qu'on puisse faire des vers, et pas même qu'on puisse les publier.

Publier des vers c'est faire le public confident des sentiments qui débordent du cœur.

Et ma foi, par le temps de suffrage universel auquel nous avons le bonheur de vivre, il est bon d'en appeler un peu à tout le monde, quelle que soit l'élection dont il s'agisse.

Les sceptiques en diront ce qu'ils voudront, ce ne sont pas les pairs des poëtes, et, dès l'institution des cours d'assises, les criminels ont droit à leurs pairs, pour juges.

Qu'ont à faire, je vous le demande, aux assises du cœur les hommes qui n'ont de respect que pour la raison? Laissons leur tribunal connaître à son aise de tout ce qui est du domaine du vrai et du bien; mais réservons aux jurés les questions qui relèvent du beau. Les premiers seront le point de mire des avocats au civil et au correctionnel; les autres seront la cible des poëtes, ces criminels qui, à tout prendre, et quoi qu'en dise le sage Platon, ne le sont pas tant qu'ils en ont l'air. Car dans un jeune poëte, il peut y avoir l'étoffe d'un philosophe.

IV

Introduisons le prévenu.

Son âge, celui des sentiments, mais pas encore celui des passions.

Son nom, un nom honorable auquel il ajoutera quelques feuilles de laurier.

Sa profession, celle qui n'en est pas une, mais qui est la porte de la plupart d'entre les professions libérales.

Il a publié un livre de vers. Les amis s'en affligent et les ennemis en ragent. — Cela vous étonne de voir amis et ennemis éprouver de la part du même fait des impressions tout à fait identiques! — Pauvres enfants, vous ignorez donc qu'un ami n'est le plus souvent qu'un de ses ennemis qu'on fréquente plus particulièrement que les autres.

C'est par le côté de l'amitié que le cœur commence à blanchir ; du côté de l'amour, il conserve plus longtemps la teinte primitive de ses cheveux.

Or donc, les amis du poëte, les étudiants — ils ont pour organe *Le Critique* — se sont hâtés de rabattre le caquet de l'auteur et de souffler sur la lampe modeste qui éclaire le monde de sa fantaisie.

On lui a dit : plus tard, il recueillera ses feuilles au vent, mais ce sera pour les jeter au feu.

Vous dites vrai, jeunes vieillards; qui avons-nous besoin d'aimer, car viendra le moment où le cœur se raccornira et ses pulsations ne feront plus la seconde.

Vous dites vrai, vieux philosophes; qu'avons-nous à nous occuper de sentiments? La raison connaît-elle ce mode de manifestation de la matière en ce qu'elle a de plus délicat et, par conséquent, de plus perfectionné ou de plus perfectible ?

Vous dites vrai, matérialistes à outrance; l'amour, on le fait, mais on ne le chante pas.

Et voilà pourquoi vous ne vous rendez pas compte qu'il y ait une place à prendre à côté des manifestations de la raison, qu'il y ait une arène à remplir à côté de celle où s'exercent vos vigoureux athlètes, qu'il y ait un théâtre où l'on puisse jouer autre chose que les réalités du Palais-Royal.

V

Il est donc admis entre nous qu'à vingt ans on a le droit d'être poëte, comme à cinq ans on a celui de jouer aux billes et à quatre-vingts celui de radoter.

Nous nous inclinerons, en conséquence, devant la liberté grande qu'a prise M. Lochon, et nous lui pardonnons ses vers.

Et cependant, son crime n'est pas d'avoir fait des vers, mais bien d'en avoir fait de faux.

Ceci est plus grave et mérite confirmation.

La rime a ses lois, elle a ses exigences, demandez plutôt à Boileau. Et notre tête au vent, — que dis-je? — nos *feuilles au vent* n'ont pas toujours le soin de s'y conformer :

Exemples : esprit — appris.
pourtant — vingt ans.
pleurait — marais.
orage — nuages.

Le singulier est si singulier qu'il veut que la rime d'un singulier soit singulière. En revanche, le pluriel manifeste les mêmes prétentions.

Par-ci par-là des cacophonies qu'il est tout au moins maladroit de ne pas éviter.

Quelques vers où le nombre des syllabes n'est pas toujours conforme aux lois de la prosodie.

Tout cela prouve que ce petit volume pèche bien quelquefois par la forme ; mais il me serait facile de démontrer que la faute est aussitôt rachetée que commise.

Le sublime, dit-on, est voisin du naïf. Les *Feuilles au vent* sembleraient justifier cette bizarre assertion. Il n'est pas rare d'y rencontrer des juvénilités impardonnables côte à côte d'une pensée profonde et d'un sentiment énergiquement exprimé.

La langue que parlaient les dieux était sans aucun doute plus turgescente que celle que parle notre avocat chablaisien. Mais la pensée ne perd rien à être exprimée avec cette suave simplicité qu'on préconise à notre époque et dont on faisait fi du temps où Delille cultivait la périphrase. Rien non plus de ces amphigouris que certaines écoles essayent en vain de mettre à la mode. Ici, pas de sentiments incompris, pas d'idées insaisissables, pas d'énigmes, pas de mystères. Ce que nous lisons, nous le comprenons, et il n'est pas rare de rencontrer de ces strophes qu'il suffit de lire pour les savoir par cœur.

Les plus gracieuses inspirations, c'est à ses sœurs que les doit le poëte. Que j'aimerais à citer tout au long la *Fleur du souvenir*, mais j'ai déjà dépassé les bornes de ce qu'un écrivain peut occuper au cadastre d'une Revue mensuelle, et je me contenterai de demander une place pour les *Canaries de ma sœur*.

Je n'ai jamais aimé voir les oiseaux de cage,
Je veux pour tous la liberté.
Les jeter en prison pour qu'ils chantent de rage,
C'est injustice et cruauté.

Quand le chardonneret pleure dans sa bastille
On admire sa belle voix,
Comme s'il chantait mieux derrière cette grille
Que dans le silence des bois.

Mais pour les sœurs toujours l'indulgence est permise;
Tu veux avoir des canaris !
Pends leur cage au plafond, comme un lustre d'église,
De peur des chats et des souris.

Car ils ne sauraient vivre, eux seuls, dans la prairie ;
Ils ne pourraient pas s'y nourrir,
Ils sont nés prisonniers, — la cage est leur patrie,
Ils ne songent pas à sortir.

Et ces petits oiseaux vous disent, jeunes filles,
Dans les refrains de leur chanson,
Que vous devez, comme eux, rester en vos familles
Pour égayer votre maison.

Que maintenant l'on attende en paix la transformation du poëte en philosophe, cela ne peut que venir en son temps. Ne demandons du fruit qu'à l'automne, et sachons gré au printemps de ses fleurs.

ANTONY DESSAIX.

Aix-les-Bains, le 29 août 1867.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

—

Séance du 19 septembre 1867

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT

M. *Vallier*, de Grenoble, membre correspondant, donne lecture d'un rapport sur le classement des monnaies romaines trouvées dans les Fins en 1866, et acquises par la Societe. M. Vallier avait déjà donné quelques détails sur ce classement dans la séance précédente.

La reunion vote à l'unanimité des remercîments à M. Vallier pour son travail qui sera inseré dans la *Revue*.

M. *Ducis* exhibe une pièce de monnaie trouvée au même endroit que l'inscription romaine dont M. le juge Tavernier a donné connaissance; cette pièce lui a eté communiquée par M. l'abbé Constantin, professeur à Mélan. C'est un bronze moyen d'Antonin-le-Pieux, de la 14e année de son tribunat, conséquemment de l'an 152 de notre ère. L'indication du 4e consulat de cet empereur n'a d'autre but que de rappeler qu'il avait éte déjà quatre fois consul, car il ne l'était plus.

M. Ducis signale aux chercheurs de documents, pour l'histoire locale, la richesse des archives de l'abbaye de Saint-Maurice en

Valais concernant Massonger, Communguy, Filly, Meillerie, Abondance, Ripaille, Nonglard, Epagny, Chaumont et La Roche.

Ces archives sont egalement interessantes pour plusieurs localités du departement de la Savoie, telles que Beaufort, Saint-Michel sur Moûtiers (Cordeliers), Salins. Montagny, Fessons, le Bois

M. *Eloi Serand* fait une communication au sujet d'une main en bronze trouvée dernièrement dans les Fins d'Annecy Il fait remarquer que ce curieux débris de l'époque romaine a eté extrait d'un champ où en 1760 on a trouvé un pied de même métal, et qu'il est probable que ces deux fragments ont appartenu à la même statue.

Le même membre presente, au nom de Mme Crispi, de Florence, douze medailles grecques et romaines en argent et en bronze, ainsi qu'un magnifique echantillon de cristallisation à base sulfureuse, de Girgenti (Sicile) Des remercîments sont votes à Mme Crispi.

M *Vallier* met sous les yeux des membres de la réunion une copie d'intéressantes peintures murales qu'il a decouvertes aux Loives, hameau de Montfalcon, près Roybon, sur la limite des départements de l'Isère et de la Drôme (1)

Ces peintures se trouvent dans les combles d'une ancienne maison forte ayant appartenu aux Templiers, aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jerusalem et aux Hospitaliers de Saint-Antoine, et situee dans le voisinage de l'abbaye de ce nom Elles représentent, à l'une des extremites de la salle, un tournois entre un Dauphin et un comte de Savoie; à l'autre extremite, une femme en prière devant saint Georges, patron du Dauphine. Au-dessous, et regnant tout autour de la salle, sont disposes, au milieu d'entrelacs et de rinceaux, 39 écussons de 90 centim. de hauteur, aux armes du Dauphiné, du comte de Savoie, du comte de Forez, de la maison de Savoie (branche d'Achaie), du comte de Châlons, du comte de Genevois et des seigneurs principaux du Dauphiné dont M. Vallier a pu reconnaître les armes; mais, à côte de ces écussons, il en est beaucoup d'autres qu'il n'a pu determiner et qu'il suppose appartenir à la Savoie, quoique personne jusqu'à ce jour n'ait pu le renseigner sur leur compte.

Au-dessous de ces peintures, une ornementation fort élégante, quoique un peu lourde, descend jusqu'au bas des murs de la salle primitive coupee actuellement en deux par le plancher d'un galetas et servant d'entrepôt de grains ou de chambres de domestiques A n'en pas douter, ces peintures datent de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe.

Il y a la un problème historique fort curieux à résoudre, dans lequel la Savoie, aussi bien que le Dauphiné, se trouve intéressee. En consequence, il est fait un appel à tous ceux qui pourront posséder quelque document utile a consulter à cet égard.

M. *Vallier* offre deux bracelets en bronze decouverts à Ornon, hameau de la Palus (Oizans, Isere), et deux oursins trouves à la Fauge (Isère) Des remercîments sont votes au donateur.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *L'homme fossile ou resumé des etudes sur les plus anciennes traces de l'existence de l'homme,* œuvre posthume de Frédéric Troyon, don de Mme veuve Troyon; — 2° *Un noel savoyard,* par Gustave Vallier, don de l'auteur; — 3° *Chronique du Mont-Saint-Michel dit des Cordeliers à Moûtiers,* par l'abbé F -M. Millon, don de l'auteur; — 4° *Extraits inedits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil,* par Pierre Vachoux, don de l'auteur; — 5° *Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Julien · Concours de* 1867, rapport fait par M le Dr Montgellaz, don de l'auteur; — 6° *Rapport fait au Concours agricole d'Annecy,* 1867, par M. le comte de Villette don de M. Vulliet; — 7° *Pèlerinage aux tombeaux de saint François de Sales et de sainte de Chantal,* par M H Burnod, 2e édition, don de M. Ch. Burdet; — 8° pièces diverses publiees à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la canonisation de sainte de Chantal, célébré le 21 août 1867, don de M Ch Burdet; — 9° l'*Enseignement par les affiches et les tableaux,* par L. Revon, don de l'auteur, — 10° *Distribution* des recompenses accordées aux Societes savantes, le 27 août 1867; — 11° l'*Isthme de Suez,* journal de l'union des deux mers; — 12° l'*Investigateur,* journal de l'Institut historique de France; — 13° *Revue des Societés savantes;* — 14° *Atti della Societá Italiana di scienze naturali,* Milano; — 15° *Journal des connaissances médicales pratiques,* publié par M le Dr Caffe; — 16° *Revue du Lyonnais;* — 17° *Revue archéologique,* — 18° le *Mont-Blanc:* — 19° le *Léman;* — 20° le *Courrier de Savoie;* — 21° l'*Industriel savoisien;* — 22° l'*Ech du Salève.*

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

(1) Roybon est situé à 4 kilom. des Loives, et les comtes de Genevois en étaient seigneurs. La Côte Saint-André, qui a également appartenu à la Savoie, en est aussi à une petite distance

—

Une découverte d'un grand nombre de médailles romaines a été faite au lycée Napoleon; cette trouvaille prend les proportions d'un événement archeologique On n'a pas trouve moins de 800 medailles, toutes en or, du module que les numismates appellent l'*aureus,* correspondant, mais avec une valeur un peu plus elevée, à notre louis de vingt francs.

On raccordait l'égoût du Lycee avec celui de la rue, lorsque au milieu de la tranchée faite à la profondeur d'un mètre et demi environ, la pioche fit jaillir de la terre remuee trois ou quatre medailles encore brillantes, et ouvrit du même coup un veritable filon d'or romain.

Les plus grandes précautions ont été prises et rien ne paraît avoir éte detourné de ce *placer* gallo-romain, où se trouve toute collectionnée la série numismatique de l'histoire de Lutèce, a l'époque des empereurs, depuis Claude jusqu'à Septime-Sevère. Cette periode, en effet, sauf quelques rares lacunes, y est représentée par des medailles des empereurs et des impératrices; toutes, sans exception, sont d'une conservation parfaite. Quelques-unes, qui se rapprochent le plus de l'epoque de l'enfouissement, celles de Commode, par exemple, celles de Pertinax, et surtout celles de Septime-Sevère, sont neuves et semblent sortir de la frappe. Quelques Adrien sont merveilleux comme purete de lignes et de relief.

On sait que l'époque des Antonins fut la plus brillante pour l'art monétaire à Rome. Celles de cette époque y foisonnent. Il y a des Faustine par exemple, l'ancienne et la jeune, à remplir trois ou quatre sebilles de changeur Vespasien, avec sa grimace renfrognée, *facies nitentis,* comme dit Suétone, figure sur plus de cinquante de ces *aurei.* Ceux de son fils Titus sont moins nombreux, mais il en est un avec l'exergue *Divus Titus,* et portant au revers la chaise curule surmontée d'un foudre, qui est d'un grand prix.

Il faudrait citer presque toutes les pièces : une *Julia Domna,* femme de Sulpice Sevère et mère de Caracalla; une Restitution d'Auguste, par Trajan, qui, comme art et archeologie, est très précieuse; un *Œlius Cæsar,* très rare aussi, cinq ou six *Pertinax,* tous d'un grand prix; deux ou trois *Plotine,* qui ne sont pas moins recherchees a cause de la figure qui est sur le revers.

Il y a là une medaille de Commode, bien digne de cet empereur du Cirque, où on le voit sur le revers, faisant bondir son cheval au-dessus d'un lion, qui est fort remarquable et d'un haut prix. Une plus rare encore est un *aureus* d'Antonin-le-Pieux, avec deux figures sur le revers et l'exergue *Concordiæ æternæ.* Celle-là paraît avoir eté inconnue jusqu'à présent.

La date de l'enfouissement de ce trésor se trouve indiquée par le règne du dernier empereur dont les medailles y figurent. Ce dernier empereur est Sevère. Il y eut dans les Gaules, à son époque, un grand mouvement et de vives terreurs causés par la revolte d'Albinus, accouru avec les légions de la Grande-Bretagne pour disputer l'empire au César africain.

—

Des *Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil, déposés dans le collége des Barnabites de San Carlo ai Catinari à Rome,* viennent d'être reunis en brochure par M. Pierre Vachoux. On la trouve chez tous les libraires d'Annecy, au prix de 1 fr.

—

ERRATUM. — Dans la mise en page du n° d'août de la *Revue,* les notes de l'article sur *la Sabaudia et les Sebagini* ont été transposées et doivent être rétablies ainsi qu'il suit :

La note n° 1 de la page 67 se rapporte au renvoi (5) de la page 68.

—	n° 1	—	68 1re col.	—	(6) id
—	n° 2	—	id.	—	(1) id 2e col.
—	n° 3	—	id.	—	(1) de la page 67.
—	n° 4	—	id.	—	(1) de la page 68.
—	n° 5	—	id.	—	(2) id
—	n° 4 *bis*	—	id.	—	(3) id.
—	n° 1	—	id. 2e col.	—	(4) id

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy. — Typ Théato

Sommaire. — Un moraliste savoyard au XVIe siècle, Jean Menenc (suite et fin), par M. Jules Philippe. — Note sur le niveau du lac d'Annecy, par M. Rey de Morande. — A propos de saint François de Sales (suite), par M. Jules Vuy. — L'abbaye d'Abondance a-t-elle été fondée par saint Colomban? par M. Melville Glover — Bulletin

UN MORALISTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

JEAN MENENC

(Suite et fin — Voir le n° d'août)

VIII

La dixième leçon a pour sujet les *meaux provenus par les faux rapporteurs,* suivant l'expression de l'auteur.

Menenc ne s'attache pas à combattre les *rapporteurs,* en prenant ce mot dans son acception vulgaire; il a, on le sait, des visées plus hautes, et il ne s'arrête pas même à rappeler l'opinion de Plaute, qui aurait voulu que l'on condamnât les rapporteurs, quels qu'ils fussent, à être pendus par la langue, et ceux qui les écoutent, à être pendus par les oreilles. Son but est de vouer à l'exécration les gens de cour qui, au moyen de faux rapports dictés par un intérêt personnel, persuadent aux princes que leurs Etats sont plus prospères qu'ils ne le sont réellement, et occasionnent ainsi aux peuples des vexations, des surcroîts de charges insupportables.

Ce sujet lui inspire des réflexions, justes en tous temps, sur la triste position des chefs d'Etats, à qui la vérité est si souvent cachée et envers qui « on use de « dissimulation, tromperies et trahisons; donc, grande « compassion doict on avoir du prince debonnaire, « lequel tous suiuent pour leurs profits, et presque « nuls pour son amour et service. Il se peut garder au- « cunement des herbes, et venins mortiferes; mais « bien difficilement du mauuais conseil des flatteurs. » Et c'est pourquoi il rappelle ce passage d'une épigramme de Martial : *Principis est virtus maxima nosse suos.*

Entre les rapporteurs tels que Menenc les comprend et les menteurs, il n'y a pas la distance de la tromperie au mensonge; aussi aurait-il pu fondre dans sa dixième leçon la onzième qu'il a consacrée aux *muets volontaires* qui ne sont, après tout, qu'une variété de l'espèce des menteurs. Mais il a préféré scinder son sujet, afin de rendre plus accentuée sa critique sur les gens « qui ca- « chent la vérité de crainte de déplaire aux hommes ou « bien souffrir des honneurs deuant le monde et quel- « que perte temporelle. »

Menenc avoue qu'il en a coûté beaucoup à certains hommes pour avoir osé dire la vérité aux grands : et aux exemples qu'il cite on pourrait en ajouter bien d'autres qui se sont produits depuis lui. Mais cela ne prouve pas que la *menterie* ne soit infiniment plus dangereuse que le silence, attendu « qu'elle pert éternellement ses amateurs, » sans compter qu'elle perd aussi souvent dans ce monde ceux qui en subissent immédiatement l'influence.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à lui, Menenc, qu'on pourra adresser le reproche de ne pas dire ce qu'il pense et ce qu'il croit être la vérité; nous en avons eu déjà bien des preuves, mais en voici encore une éclatante.

Dans cette même onzième leçon, après avoir dit que si d'aventure les *muets volontaires* laissent échapper de leurs lèvres une vérité, ils la reprennent bien vite sous l'influence de menaces ou de promesses d'argent, et qu'ainsi « ils permettent les lieux sacrés, lesquels ils « sçauent estre prophanés, demeurer ainsi violés au « grand préjudice de l'honneur de Dieu, » il ajoute :

« Il ne faudra point douter donner place en ce degré « a aucuns de justice, qui ont plustost vuides les « moyens des parties, que debattu leur droict, a cause « de l'auarice, ou ignorance. »

Il ne s'agit de rien moins ici que de tancer les prévaricateurs qui se trouvent dans le camp des juges, des avocats et des procureurs!

La question était ardue, car la corporation des *hommes de justice* était, déjà du temps de notre moraliste, des plus importantes du pays de Savoie, où le morcellement de la propriété immobilière a toujours donné lieu à une infinité de contestations roulant sur la *borne* du champ ou le *mur mitoyen.*

Menenc se pose hardiment en adversaire bien déclaré des procès; dans son entrée en matière il n'en veut qu'aux prévaricateurs, mais passant ensuite de la partie au tout, de l'exception au principe général, il déclare la guerre à dame Chicane et voudrait chasser tous les vendeurs du temple de Thémis. Et je vous prie de croire qu'il n'y va pas de main morte : il s'abrite derrière l'opinion d'autres moralistes, c'est vrai, mais

il n'en prend pas moins sa part de responsabilité. Une citation pour exemple :

« Eneas Syluius, qui depuis fut pape appelé Pie se-
« cond, disoit, que les plaideurs estoyent les oiseaux,
« les audiences les nids, le iuges les filets, les procu-
« reurs et aduocats les chasseurs. »

Je demande pardon aux intéressés, mais si j'ai cité ces lignes, ce n'est pas que je les approuve complétement, car je les crois trop absolues. Si Eneas Sylvius revenait ici-bas, je lui ferais d'humbles remontrances au sujet de son opinion sur les hommes de justice, et je lui demanderais de m'expliquer ce que seraient devenus tous les biens ecclésiastiques ou séculiers sans les juges, les avocats et les procureurs. Evidemment il faut une loi, et pour appliquer cette loi, des tribunaux, et pour demander l'application de cette loi, des solliciteurs et des défenseurs en titre.

Puis, après tout, s'il faut tant de juges, d'avocats et de procureurs, sans compter les huissiers parlant à la personne des inculpés, à qui en est la faute? Hélas! aux plaideurs!

Un spirituel écrivain moderne a lancé la boutade suivante : « On veut abolir la peine de mort? c'est très bien; mais que messieurs les assassins commencent. » On peut dire avec plus de raison : « Les plaideurs se plaignent des juges, des avocats et des procureurs : ils ont peut-être raison; mais qu'ils mettent un terme à leurs chicanes et ils n'auront plus lieu de se plaindre. »

Menenc dit lui-même : « Les grenouilles estoyent en
« si grand nombre en Egypte, qu'elles couuroient toute
« la terre, lesquelles signifioyent le nombre des plai-
« deurs ignares, lequel excède celuy des versés et bien
« mérités. » Si les *grenouilles* ont toujours été si nombreuses, qui donc en est la cause? Si, non contentes de demander un roi, elles réclament des juges et coassent incessamment à la porte des études d'avoués, qui doivent-elles accuser de leurs déconvenues si ce n'est elles-mêmes?

Menenc est plus heureux dans le choix de ses exemples et de ses allusions lorsque, considérant la question sous son vrai jour, il s'en prend aux hommes de justice qui traînent les procès en longueur. Voilà le véritable point vulnérable et il fait sagement de rappeler à ce sujet les faits suivants :

« Le roy Pierre de Portugal exila tous les aduocats
« et procureurs de son royaume, pource qu'ils allon-
« geoyent les proces. Les anciens peignoyent les juges
« sans mains. L'empereur Domitian fit edict (tesmoin
« Suetone) que quiconque prorogeroit les proces plus
« d'un an fust à iamais banni de Rome. En quoy nous
« voyons que tels auteurs n'entendoyent reprendre l'es-
« tat iudicatoire si honorable et necessaire, ensemble
« les accessoires; mais les abus qui s'y commettent
« comme eux mesmes le confessent ouvertement. »

A ce point de vue, tous les honnêtes gens sont d'accord avec le moraliste.

IX

Je passerai rapidement sur la douzième leçon qui ne présente pas d'observations piquantes et qui soient marquées au coin de l'esprit finement critique de l'écrivain de Cluses. Menenc veut démontrer dans cette leçon que les pères ne doivent pas empêcher la bonne dévotion des enfants, ni être si occupés de ce monde qu'ils oublient le service de Dieu. On comprend que dans cette étude il n'y a que des recommandations faites dans tous les temps par les moralistes religieux et qui ne peuvent nous présenter aucun aperçu nouveau; c'est un chapitre qui peut être bon à méditer dans le silence et le recueillement, mais qui n'a rien à gagner à être analysé. Je n'en citerai que le passage suivant qui lui sert comme de point de départ et dont le fond est toujours vrai :

« Le monde n'a en ses rosiers qu'espines, en ses ar-
« bres que feuilles, en ses vignes que lambrusques, en
« ses grainiers que pailles, en ses thresors qu'alchimie.
« Celuy qui sert le monde en est mal payé, qui l'aime
« en est enfin mal traité, qui le hante est abusé. Il ne
« caresse sinon ceux qui trottent par les rues, accom-
« pagnent les dames, trompent les jeunes filles, han-
« tent les jeux et tauernes. »

Et aujourd'hui le monde est-il autrement fait?

Jusqu'ici, en suivant Menenc presque pas à pas, j'ai analysé ses préceptes et ses critiques; tout en discutant parfois ses opinions, je me suis fait son compagnon de combat; j'ai souvent partagé ses joies et ses douleurs, ses préférences et ses antipathies. Mais arrivé à la treizième leçon, j'avoue franchement que je le laisse seul en face de l'ennemi qu'il veut combattre; ce n'est pas que j'aie peur, oh! non; mais, ce qui revient à peu près au même, les forces me font défaut; je tremble d'endosser la responsabilité de tout ce qu'il va dire et... ma foi! je lui laisse la parole :

« LEÇON TREIZIÈME

« *Masculeum reliquis præstat*

« Av temps que ceste regle estoit en estre, et que les
« hommes tenoyent leur rang, toutes choses floris-
« soient : mais depuis que le sexe feminin a chargé les
« cornes, nous n'experimentons que malheur. Et non
« sans cause, car si la simple bourgeoisie tient le pri-
« mat en la maison, ma dame la Chastellaine, ou gou-
« uernante presumera hardiment des choses public-
« ques. Et ainsi de degré en degré. Hé pauure Ianin,
« sçauons nous pas qu'en la teste sont les cinq sens
« de nature, et toute la beauté et noblesse de l'homme?
« Et qu'icelle teste domine et conduit toute la reste du
« corps. Quelle sottise est ce ceder ceste preeminence
« à vne coste? de laquelle la femme a esté faite, du
« premier ingeniaire, qui la forma pour estre obeissante
« au chef.

« *Nupta virum timeat, rata sit custodia nuptæ,*
« *Hoc decet, hoc leges, iusque pudorque iubent.*

« Le coq conduit les poulles, le bourdon a la preemi-
« nence sur les mouches à miel, et les hommes (helas)
« non seulement ceux qui par ignorance et simplicité
« sont appellés villageois, mais aussi aucun des gran-
« diffiés par titre de noblesse : et (qui plus me des-
« plaist) entre les Ecclesiastiques, donneront la pre-
« miere place (ie ne dis pas aux honnestes dames, ou
« damoiselles : car icelles ont apprins à honnorer l'E-
« glise) mais souuentesfois à quelque ..... signalee,
« qui est occasion en nostre temps, que les filles se
« prostituent sans aucune honte, voyant que les vi-
« laines sont beaucoup plus de plusieurs respectees,

« que celles qui sont en perpétuelle crainte, pour ne « perdre l'honneur tant recommandé. Ie diray en ceste « regle, que plusieurs meres font cinquante fois plus « d'estat d'vne glorieusette, que d'vn fils, qui desirera « s'auancer aux bonnes lettres. Car elles desroberont « leurs maris pour achepter mille singeries à ladite « fille, et le pauure escolier comme ie sçay ne peut par « lettres, ni supplications quelconques auoir argent « pour achepter liures et choses semblables. Iaçois que « les filles doiuent estre honnestement entretenues. « Mais ie n'approuueray iamais qu'elles soyent prefe- « rees aux masles contre la règle :

« *Masculeum reliquis præstat.* »

Qu'en dites-vous, amis lecteurs? C'est court, mais c'est raide, comme on dit aujourd'hui. Est-ce bien la vérité? Notre moraliste n'exagère-t-il pas? Faut-il l'applaudir? Faut-il le désapprouver?... Que chacun en décide ce qu'il voudra.

Il est bon toutefois de faire observer en passant que cette question de la femme est celle qui a le plus préoccupé tous les moralistes; et ce n'est que raison, car la femme, par le rôle passionnel qu'elle remplit auprès de l'homme, prend sur celui-ci un ascendant tel que souvent les plus grands événements politiques ou sociaux peuvent en recevoir une direction bonne ou mauvaise, suivant que le courant moral est sain ou méphitisé.

Sénèque n'a-t-il pas déjà protesté énergiquement, en parlant des maladies de son siècle (sujet éternel!), contre ces transformations irrationnelles que les accidents sociaux font subir à la femme et qui la dénaturent à tel point qu'on ne sait plus distinguer les sexes qu'à la différence du vêtement, et encore...? Lorsque Sénèque vivait, le sexe *faible,* paraît-il, s'était pris d'une belle passion pour un des plus vilains défauts du sexe *fort,* pour celui qui faisait dire au malheureux précepteur de Néron : « Seriez-vous par hasard étonné de cette innombrable quantité de maladies? Comptez les cuisiniers. »

Et alors il s'écrie : « Hippocrate, l'oracle de la méde- « cine, avait dit que les femmes ne sont point sujettes « à la goutte. Il avait raison sans doute de son temps, « aujourd'hui il aurait tort. Mais puisqu'elles ont dé- « pouillé leur sexe pour revêtir l'autre, qu'elles soient « donc condamnées à partager tous les maux de celui « dont elles ont adopté les vices. *Que le ciel les maudisse* « *pour l'infâme usurpation que ces misérables ont osé* « *faire sur le nôtre.* »

C'est Joseph de Maistre, à qui j'emprunte ce souvenir, qui a souligné les dernières phrases.

Menenc ne fait pas autre chose que de protester à son tour contre l'*usurpation* du féminin sur le masculin, et on l'a vu à plusieurs reprises revenir sur cette question délicate et importante, parce que, à l'exemple de tous les bons moralistes, il a reconnu qu'on ne saurait trop rappeler chacun à son rôle. Mais d'autres ont protesté avant lui; on proteste encore aujourd'hui..... on protestera encore dans mille ans; et c'est ce qui m'engage à soutenir une dernière fois que l'humanité tourne dans un cercle vicieux, puisque les mêmes passions l'agitent dans tous les temps, et qu'il n'est si grand réformateur qui puisse prétendre faire régner un jour absolument la vérité et la vertu. Il est, certes, des époques où le mal grandit outre mesure; chaque siècle a son quart d'heure de débâcle morale occasionnée par certains événements; alors les hommes restés honnêtes comme Menenc ont raison de faire entendre leurs protestations : mais attaque-t-on toujours la bête par les cornes? J'en doute; on la tire plutôt par la queue et sans autre résultat que de se laisser entraîner par elle en ayant l'air de la retenir, jusqu'au moment où, arrivée au bord de l'abîme, la bête entraîne avec elle toute sa suite, et alors..... l'humanité recommence son travail de Sisyphe.

X

Mais nous voici arrivés aux dernières leçons de Menenc; dans les cinq chapitres qui suivent et qui terminent le livre, l'auteur entre dans des considérations générales relatives à la manière de se bien conduire dans ce monde. En bon logicien, après la critique des vices, il place l'apologie du bien, il indique les moyens de combattre le mal, ne voulant pas, à l'exemple de quelques novateurs, renverser sans reconstruire.

Cette dernière partie de l'œuvre de Menenc, bien que n'excitant pas l'intérêt au même degré que celle qui la précède, n'en est pas moins fort remarquable; je dirai même que sous certains rapports elle forme la partie capitale de l'œuvre par la profondeur des idées et la force du style. On conçoit que lorsqu'il s'agit uniquement de poser des préceptes de morale, de raisonner les passions, de quitter le plein-pied des actes de la volonté humaine pour se transporter dans un monde idéal où le raisonnement seul joue un rôle apparent, on comprend que lorsqu'il s'agit, en un mot, de ne pas abandonner la sphère des idées spéculatives, le moraliste doit se doubler du vrai philosophe.

A l'endroit de son œuvre où nous sommes arrivés, Menenc devient donc un philosophe sérieux. Il ne va plus fureter, malicieux personnage, dans les coins et recoins de la société pour en extraire les ridicules et les vices qu'il fouette ensuite au grand jour. Il a quitté son rire sarcastique; sans abdiquer le rôle de mentor, il coiffe le bonnet de docteur en Sorbonne et s'assied gravement dans la chaise du professeur de morale. Ses idées s'agrandissent, son esprit s'inspire dans les hautes régions et traduit en un style plus noble les résultats pratiques de ses découvertes sur les règles du bien et du vrai.

Son idée-mère est l'idée chrétienne. Les préceptes du Christ forment avec raison à ses yeux le criterium de toute vérité morale. Partant de ce principe, il discute avec chaleur toutes les questions qui en dépendent; on est réellement étonné d'entendre parler avec autant d'autorité et d'une manière si profonde un petit régent d'une ville alors presque ignorée, surtout si l'on songe que le pauvre professeur a dû acquérir de lui-même, par ses seules forces, les immenses ressources d'érudition dont il fait usage.

Sa seizième leçon, entre toutes, est celle où il donne la plus grande preuve de son savoir; j'y ai remarqué et lu à plusieurs reprises une très curieuse dissertation sur la *vraie félicité,* cette satisfaction relative, qui n'est le plus souvent qu'imaginaire, que des philosophes placent dans l'amour de la vertu et la haine du vice, et que d'autres cherchent dans la privation des douleurs et le contentement des sens. Inutile de dire que le philosophe de Cluses n'est pas de ces derniers.

Après avoir posé les principes généraux de toute bonne morale, Menenc présente à ses disciples le TRAVAIL comme le moyen le plus efficace de combattre les ennemis de l'esprit et du cœur. On sait que la glorification de ce moyen est le but essentiel de son œuvre, et il l'a dit souvent le long de la route ; mais ici il y revient avec plus d'insistance, par cette raison qu'il désire que son idée-mère soit la dernière à frapper l'imagination de ses élèves.

« L'homme idiot, dit-il pour montrer toute l'impor-
« tance du travail sérieux, l'homme idiot prendra bien
« vne plume en main et la menera de çà et de là, haut
« et bas, et casuellement formera quelques caracteres
« lesquels toutefois il ne cognoit pour n'auoir esté ins-
« truict en l'art d'escripture ; ainsi les ignorants tien-
« nent propos des choses celestes, diuines, des effets
« naturels, proferant parfois vérité laquelle ils ne peu-
« uent discerner d'auec mensonge. »

Et pour montrer que le travail doit être continu, incessant :

« ..... Et pource i'exhorte les disciples mettre peine
« se rendre lumineux pour se sçauoir conduire. Com-
« me aussi je leur conseille considerer que ce qu'ils
« sçauront apres toutes leurs estudes, n'est qu'vne
« mouche à proportion de ce qu'ils ignorent. Et pource
« n'a occasion aucune de s'enfler, ains plustost de gemir
« et souspirer, comme le prisonnier qui ne peut iouir
« de la clarté, sinon que par quelque fenestrelle. »

Hélas ! que de gens encore de nos jours qui ne voyent que par une *fenestrelle* et qui, loin de *souspirer,* s'enflent, s'enflent jusqu'à sauter !

Après plusieurs pages remplies de comparaisons frappantes, Menenc peut démontrer sans peine qu'il faut avoir plus de sollicitude pour l'esprit que pour le corps, qu'il faut s'appliquer à se procurer plus de jouissances intellectuelles que de jouissances matérielles. C'est bien l'avis de tous les hommes, mais il y en a tant qui s'affranchissent de la peine de penser qu'il n'est en aucun temps inutile d'appuyer sur cette idée reconnue vraie même par ceux qui s'écartent le plus du précepte qu'elle formule, ce qui prouve que le mal est toujours grand et qu'il n'est pas près de finir. C'est pourquoi, dit encore Menenc, « il ne faut s'endormir
« au giron de Dalila qui ne voudra perdre ses forces et
« estre deceu..... Ioint que la démonstration que fit
« Denis de Syracuse à Damocles le faisant servir à table
« en toute magnificence royale, et peu après le faisant
« voir l'espee aigue pendante sur sa teste à un fil de
« soye, est assez suffisante pour nous faire entendre
« quelle est la fin et les miseres des delices de ceste
« peregrination.

« Laissons donc les autres se resiouir au son des
« instruments de Babylone, et prendre plaisir à voir
« danser la fille d'Herodiade ; et disons auec les enfans
« d'Israel que nous pouuons chanter chansons de liesse
« en terre estrangère : *Quomodo cantabimus canticum*
« *nouum in terra aliena?* »

XI

Je suis au bout de ma tâche, car je laisse de côté la *Response à certaine missive* placée à la fin du volume de Menenc, et qui ne traite que de questions personnelles à l'auteur. On n'aura certainement pas suivi cette analyse avec le même plaisir que j'ai éprouvé en parcourant le livre du régent de Cluses ; mais, si mes efforts n'ont pas été vains, mes lecteurs auront pu se rendre compte suffisamment de toute la valeur de cette œuvre de critique et de morale, si remarquable eu égard à l'époque où elle a été composée ; ils auront pu admirer le courage et la sincérité de cet homme au cœur loyal et honnête, qui ne recule devant aucun obstacle pour laisser échapper le cri de sa conscience froissée, irritée par les écarts souvent honteux de l'humanité ; sincèrement catholique, apostolique et romain, il n'hésite pas à tancer les abus du pouvoir religieux ; vierge de toute pensée révolutionnaire, par conséquent monarchiste convaincu, il fait la leçon aux princes, il dénonce leurs flatteurs, il rappelle à la noblesse ce qu'elle doit être et combat ses préjugés, il frappe sur les abus du pouvoir civil ; descendant dans les rangs inférieurs de la société, il ne craint pas de découvrir les plaies morales qui les rongent ; il distribue enfin le blâme ou la louange à chacun suivant ses œuvres, et cela, la tête haute, le visage découvert, au grand jour, parce qu'il est lui-même sans peur et sans reproche !

Les hommes de cette trempe sont rares, et celui-là ne pouvait rester mort à jamais pour son pays, dont il ne peut que grandir les traditions historiques et littéraires ; voilà pourquoi j'ai cru devoir entreprendre de le faire revivre dans son œuvre. JULES PHILIPPE.

NOTE SUR LE NIVEAU DU LAC D'ANNECY

MM. Boltzhauser et de Mortillet ont publié dans la *Revue savoisienne,* en 1860, des observations qui ne laissent aucun doute sur l'abaissement graduel des eaux du lac d'Annecy, à une époque très reculée, antérieure à l'époque romaine et même à l'époque lacustre.

« Le terrain de toute la plaine des Fins, dit M. Bolt-
« zhauser, présente des couches horizontales, et la
« partie la plus élevée (celle qui longe la colline des
« Barattes, d'Annecy-le-Vieux et du Petit-Brogny), est
« formée de gravier, gros d'abord, mais plus fin et sa-
« blonneux à mesure que le niveau du terrain baisse.
« Donc toute la plaine a dû être, à une certaine époque,
« couverte d'eau qui, après de violentes agitations, a
« déposé ce fonds pierreux, laissant d'abord à sec la
« partie la plus rapprochée de la colline. »

« Depuis ce nivellement général de la plaine d'An-
« necy, dit M. de Mortillet, l'extrémité entre Brogny et
« Cran a été creusée par le Fier, qui s'y est pratiqué
« un lit de plus en plus profond à mesure que ses
« eaux, corrodant les molasses qui barraient son cours
« au-dessous de Cran, ont abaissé l'ensemble du ni-
« veau de la rivière. »

Arrêtons-nous ici et observons que l'érosion graduelle des molasses au-dessous de Cran a été suffisante pour produire, non seulement l'abaissement du niveau de la rivière, mais en même temps l'abaissement général du niveau du lac d'Annecy, d'où est résultée la formation de la plaine des Fins et du canal de Thioux.

Les rives de ce canal sont plus encaissées vers Cran que vers la sortie du lac d'Annecy, d'où l'on doit conclure que la partie inférieure du canal est plus ancienne que sa partie supérieure ; mais le canal tout entier est de formation moderne, car il a été creusé dans le ter-

rain quaternaire qui recouvre toute la plaine des Fins.

Le creusement du Fier entre Brogny et Cran est aussi, par la même raison, un phénomène moderne. Il s'est opéré graduellement et paraît avoir été interrompu à une certaine époque, pendant un laps de temps assez considérable, car, en examinant la rive gauche de la rivière, on est frappé de cette circonstance qu'elle est formée de deux talus distincts, séparés par une terrasse plate qui atteste un séjour prolongé des eaux à un niveau constant. Une explication de ce fait peut être donnée en observant que la roche de Montrottier est formée de deux assises inégalement épaisses. Lorsque l'érosion de l'assise supérieure a été terminée, les eaux du Fier ont eu à corroder l'assise inférieure qui, étant plus épaisse, a dû maintenir longtemps les eaux du Fier à un même niveau. Pendant ce temps, le courant du Fier glissait sur la surface supérieure de cette assise qui est en effet polie et moutonnée par les eaux.

Le talus supérieur du Fier, entre Brogny et Cran, offre une grande régularité qui montre combien le courant était primitivement faible sur cette partie de son parcours. Le talus inférieur, plus ondulé, indique que le courant était devenu plus fort après l'érosion de l'assise inférieure de Montrottier.

Il est difficile de dire à quelle époque le creusement du Fier a commencé entre Brogny et Cran. Les vagues conjectures que l'on peut fonder aujourd'hui sur la théorie des déluges périodiques, portent à environ dix mille ans le maximum du refroidissement pendant la dernière époque glacière. Le phénomène dont nous nous occupons serait donc postérieur à cette date et a dû, toutes choses égales d'ailleurs, s'opérer d'autant plus rapidement que la pression exercée par les eaux était plus considérable.

Depuis le commencement de l'époque géologique actuelle, quelle qu'en soit la date, la coupure de la roche de Montrottier paraît avoir constamment réglé le niveau du lac d'Annecy, et cette circonstance a une importance pratique considérable. Si, en effet, il est prouvé que le niveau du lac d'Annecy s'est d'autant plus abaissé que la coupure de Montrottier est devenue plus profonde, il faudra en conclure qu'en établissant sur ce dernier point des vannes mobiles, on peut espérer de régler dans une certaine mesure le débit du lac d'Annecy et de diminuer les variations qui se produisent dans son niveau par les alternatives de pluie et de sécheresse.

On faciliterait ainsi l'assainissement de la ville d'Annecy, le fonctionnement de toutes les usines environnantes et la navigation du lac. REY DE MORANDE,

Membre correspondant de l'Association scientifique.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite)

Avant leur départ, les sœurs de Sainte-Claire avaient été soumises à de rudes épreuves. Nous avons cité le passage dans lequel Jeanne de Jussie déclare qu'elle ne raconte pas la dixième partie de ce qui leur était arrivé.

Elles avaient vu les Bernois se jetant sur Genève, *faisant monter les châteaux au ciel,* suivant les expressions d'un de leurs chroniqueurs. « Combien que l'air fut beau et clair, dit Jeanne de Jussie, néanmoins il estoit offusqué par la grande fumée. » On ne voyait, autour de Genève, « qu'églises et châteaux en flammes. »

Les redoutables descendants des *Allemanni* brûlaient *les livres de parchemin*, brisaient les tableaux et les statues et promenaient partout la terreur sur leurs pas. A Bellerive, après avoir tout pillé et tout emporté, jusqu'aux cloches de l'église dont l'une est encore actuellement à Saint-Pierre de Genève, ils mirent le feu au monastère. De leur jardin, les sœurs de Sainte-Claire voyaient brûler cette maison des Dames de Citeaux et *elles n'en attendaient pas moins*. Aussi « vivoient les pauvres sœurs en grande crainte et subjestion, *Dieu seul le sait.* » Toutefois, les novateurs avaient beau faire, elles demeuraient inébranlables : les assaillants perdaient leur peine ; autant aurait valu, suivant l'expression de Jeanne de Jussie, *battre la mer pour en faire beurre.*

Les pauvres femmes ne furent guère épargnées. Leur propre monastère fut saccagé, elles furent assaillies à coups de pierre et d'arquebuse; les menaces ne leur manquèrent pas. En tenant compte de toutes ces circonstances, il est difficile d'admettre, avec M. Rilliet-de-Candolle, qu'*elles n'eurent à endurer ni conteste en leurs consciences ni moleste en leurs personnes*. Il est parfaitement vrai, d'un autre côté, qu'elles trouvèrent, auprès de quelques-uns des magistrats de la ville, des égards et des ménagements qu'il serait injuste de passer sous silence. Le vieil et cordial esprit genevois n'était pas encore éteint dans tous les cœurs.

Le livre de Jeanne de Jussie a une haute importance pour l'histoire ; il nous fournit une foule de détails, de renseignements, de données qu'on chercherait vainement ailleurs.

Cette œuvre, « tirée de dessus le mestier d'une femme, » est écrite d'une manière à la fois si ingénieuse et si simple, si naturelle et si naïve, elle respire tant de probite, tant de conviction, tant de candeur, qu'on éprouve, en la lisant, un véritable sentiment de respect, ou, mieux encore, j'ai déjà prononcé le mot, un sentiment d'admiration.

C'est certainement de beaucoup la plus importante des sources contemporaines de l'histoire de Genève ; cette œuvre émane d'une personne voisine de la ville du Léman, élevée dans cette ville, connaissant très bien ses traditions, ses mœurs, ses souvenirs; c'est, sous ce rapport, pour la première moitié du XVIe siècle, l'image la plus fidèle de la Genève épiscopale.

Aussi, doit-elle être mise au premier rang des témoignages authentiques, d'autant plus que Jeanne de Jussie ne raconte pas les faits à la légère, sans les peser, mais qu'elle les contrôle, au contraire, avec une rare sagacité. On lui a rendu avec raison cette justice.

La véracité et la spontanéité de ses récits frappent au premier coup d'œil ; Jeanne de Jussie ne cache ni son drapeau ni ses convictions, elle se manifeste tout entière telle qu'elle est; elle parle à des personnes animées du même esprit qu'elle, mais l'exactitude de ses narrations et de ses critiques sévères à l'adresse de la partie du clergé qui passa aux idées nouvelles ne saurait être contestée.

On trouve, dans le *Levain du Calvinisme,* l'indication d'un grand nombre de faits utiles pour l'histoire ; l'auteur nous raconte, par exemple, qu'en 1529, le jour du Mercredi-Saint, une nombreuse *compagnie* de gentilshommes se réunit au château de Gaillard « conspirant entre eux de vouloir secrettement de nuit escheller la ville ; » cette *escalade* devait avoir lieu à deux heures du matin. Les gentilshommes n'y renoncèrent que sur l'expresse défense de l'évêque de Genève.

Cette manière peu loyale d'attaquer une ville était tout à fait dans l'esprit du temps ; Genève la pratiqua plus d'une fois elle-même. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'en 1590, La Roche, ancienne ville alliée, fut escaladée à l'improviste, durant la nuit, et pillée par les Genevois.

Il y aurait une véritable histoire à faire sur les *escalades* qui réussirent et sur celles qui échouèrent dans nos contrées.

Comme écrivain, Jeanne de Jussie fait preuve d'un beau et remarquable talent ; en voulant laisser aux religieuses de Sainte-Claire un souvenir vivant de toutes leurs *tribulations* et de toutes leurs souffrances, elle a produit un livre qui, indépendamment du point de vue historique, est inappréciable au point de vue littéraire.

Çà et là, de loin en loin, quelques détails trop vifs, quelques expressions trop *crues* heurtent la politesse de nos idées modernes, en matière de style. N'oublions point, cependant, que, pour juger un ouvrage, il faut tenir compte du temps où il a été écrit et du style général de l'époque où il a été composé ; si on veut bien se placer à ce point de vue qui est le seul vrai, le seul impartial, si on veut bien songer à la *crudité* excessive du style de la plupart des contemporains de Jeanne de Jussie, on s'étonnera, non pas de rencontrer dans son livre quelques expressions qui nous paraissent grossières, mais bien d'en rencontrer si peu. Son style est, sous ce rapport, comparé à celui de ses contemporains, à celui de Froment, par exemple, tout à fait remarquable, très supérieur à celui des autres, et pour son temps, extrêmement châtié. Il y a, dans le style de Jeanne de Jussie, infiniment plus de retenue, plus de prudence, que dans celui de la plupart des auteurs du XVIe siècle.

On ne saurait en douter : Jeanne de Jussie était peintre, et les beaux-arts ne lui étaient pas étrangers. Aussi, à chaque instant, voit-on, dans les pages de la religieuse de Sainte-Claire, surgir des regrets lorsque le marteau des novateurs brise sans pitié les nombreux objets d'art, sculptures, tableaux et autres qui existaient alors à Genève et qui furent détruits avec un vandalisme excessif. Nulle part, en effet, l'esprit de destruction, relativement aux beaux-arts, ne fut poussé si loin qu'à Genève dans le XVIe siècle. L'Allemagne luthérienne ne nous offre pas d'exemple semblable ; la cathédrale de Berne elle-même a conservé, jusqu'à nos jours, ses vieilles sculptures de pierre.

C'est surtout dans les récits et dans les descriptions de Jeanne de Jussie que l'on reconnaît, dès l'abord, une femme versée dans les beaux-arts. Plusieurs fois, j'ai entendu un peintre célèbre, très antipathique d'ailleurs au catholicisme, professer une admiration profonde pour le livre de cette religieuse, et je n'en suis point surpris. La vie naît et jaillit en quelque sorte de chacune des lignes de Jeanne de Jussie ; les pages écrites par elle laissent apercevoir, à chaque instant, des effets pittoresques. En lisant le *Levain du Calvinisme*, c'est une série de tableaux que l'on contemple ; la Genève tourmentée par les orages du XVIe siècle se montre à nous dans tout son relief. Beau talent, qui s'ignorait lui-même, il nous entraîne sans que l'auteur s'en doute ; pas la moindre recherche, pas la moindre prétention ; c'est une eau qui jaillit du rocher, pure, fraîche et abondante.

Plusieurs auteurs, des plus compétents, ont fait ressortir l'état, extrêmement avancé, de l'instruction publique à Genève avant la Réformation. Qu'il me soit permis de citer, entre autres, M. le professeur Galiffe, qui a fait de Genève une étude approfondie, et M. James Fazy, l'homme d'Etat qui, suivant M. Gaullieur, a le plus marqué dans Genève depuis Calvin.

Parmi les contemporains, Bonivard lui-même, quoique aux gages du gouvernement calviniste, laisse, à ce sujet, échapper, çà et là, des aveux fort significatifs. Tantôt il parle « *de tant de gentz sçavantz* qui estoient en notre ville, » tantôt il s'étonne que, dans l'ancienne Genève, l'instruction publique eût atteint un si haut degré de développement. « Je me merveille, dit-il, comme *devant* 120 *ans passez,* se pouvoit trouver *telle multitude de sçavants.* » L'instruction publique était donc, depuis longtemps déjà, très prospère à Genève, bien avant les révolutions du XVIe siècle (1).

Un de mes concitoyens de Genève, que j'ai déjà eu l'occasion de citer dans ce travail, fait, à son tour, à propos de Jeanne de Jussie, des aveux d'une haute importance. Il compare, *au point de vue littéraire,* Jeanne de Jussie à Froment, l'un des trois premiers réformateurs de Genève, et il avoue nettement que *cette comparaison paraît tout à l'avantage de la plume féminine.*

Un jugement pareil est précieux ; il émane d'un homme instruit qui n'a point fait un tel aveu à la légère. M. le ministre Rilliet-de-Candolle, ancien professeur à l'Académie de Genève, est l'auteur de plusieurs publications. C'est lui qui reconnaît qu'une simple religieuse, élevée dans les écoles de la Genève épiscopale, lui paraît, comme écrivain et au point de vue littéraire, supérieure à l'un des hommes éminents du régime nouveau.

Aussi le *Journal de Genève*, en citant précisément la page à laquelle ce jugement est emprunté, a-t-il eu le plus grand soin de ne pas le reproduire et de dissimuler prestement ce passage à ses lecteurs. Au demeurant, peut-être a-t-il fait preuve de quelque prudence en agissant ainsi. L'aveu de M. Rilliet-de-Candolle eût paru bien dur à quelques-uns des siens.

Que résulte-il, en effet, de l'aveu de M. Rilliet-de-Candolle ? Il en résulte qu'*au point de vue littéraire, l'éducation des femmes, à Genève, avant la Réformation, avait atteint un haut degré de développement.* Cette circonstance est d'autant plus frappante qu'un siècle ou deux après Jeanne de Jussie, il n'était pas rare, comme l'a fait observer, l'hiver dernier, dans un cours public, un savant historien, de trouver à Genève des femmes et des filles de syndics qui ne savaient ni lire ni écrire.

---

(1) Nous publions en ce moment, dans les *Mémoires* de l'Institut genevois, un travail sur le premier collège de Genève (collège de Versonnex). Ce travail renferme plusieurs données sur l'instruction publique à Genève, avant 1535.

Puisque je parle de Jeanne de Jussie et des sœurs de Sainte-Claire, que je mentionne ici, dans ces *Glanures,* un petit livre assez rare, sorti, en 1720, des presses de Innocent-Théodore Hault, imprimeur de la ville de « Frybourg, » sous le titre suivant : « *Réfutation d'un « libelle intitulé Cantique sur les principales erreurs « de la religion romaine par B. Pictet, avec un abrégé « historique des progrès que ses Prédécesseurs firent « dans Genève en* 1532 *jusques en* 1535. *Et une « description curieuse de la sortie des Religieuses de « Sainte Claire réfugiées Anneci,* par Théodore Ar- « chienbaud, nouveau converti, » etc.

Ce petit volume de 166 pages, outre la préface, écrit en quatrains de huit pieds, est un livre de polémique en vers, dans lequel l'auteur aborde plusieurs sujets théologiques, entre autres l'indissolubilité du mariage. L'auteur, qui n'est pas un poète de première force, veut ramener Genève dans le giron de l'Eglise :

« Quittez votre nouvelle Eglise,
« Mes très chers Frères Genevois,
« La nouveauté n'est point de mise,
« Faites, croyez, comme autrefois »

Nons ne le suivrons pas dans sa controverse ; nous nous bornons à indiquer les pages qui touchent, plus ou moins, à notre sujet.

Un chapitre est intitulé : *Abrégé historique des principaux faits qui arrivèrent dans Genève depuis le commencement de l'an* 1532 *jusqu'à la fin de* 1535, *suivant même les auteurs protestans qui ont écrit l'histoire ;* c'est une chronique rimée en 57 quatrains.

Un autre chapitre est intitulé . *Description de la sortie des religieuses de Sainte Claire de Genève, qui se virent obligées d'abandonner leur Monastère plutôt que d'adhérer aux sentimens des Novateurs dont Guillaume Farel était le chef et obéirent aux paroles de l'évangile qui porte que si quelqu'un vous persécute dans une Ville, fuyez dans une autre, ce qu'elles firent sur la fin du mois d'Aoust de l'an* 1535. Ce titre, comme on le voit, ne pèche pas, non plus que les autres, par trop de brièveté. — En tout, 45 quatrains :

« Que si quelqu'un vous persecute
« Sauvez-vous dans un autre lieu,
« Crainte qu'une infernale chute
« Ne vous separe d'un seul Dieu. »

. . . . . .

« Berne en veut aux religieuses
« Son ours vient pour les assiéger,
« Mais Dieu les rend victorieuses
« Comme David dans ce danger. »

. . . . . .

« Ces Vierges pleurent et s'assemblent,
« Se prennent toutes par la main,
« Comme des brebis elles tremblent,
« Voyant venir cet inhumain (1). »

. . . . . .

« Ce qui retient sans doute d'autres,
« Sont les vains discours des mondains,
« Faites comme ont fait les apôtres,
« Moquez-vous des respects humains. »

. . . . . .

(1) Farel.

Enfin, le *parallèle de ce que firent les Sarrasins dans la ville d'Assise avec ce que firent les Novateurs dans Genève,* contient le récit du voyage des religieuses de Genève à Annecy :

« Il (1) donne Annicy pour refuge
« A Sainte Claire a Saint François
« Tous deux échappés du deluge,
« Où sont restes les Genevois. »

Ces quatrains peuvent servir d'échantillon ; à défaut d'autre mérite, le livre d'Archienbaud a celui d'être rare ; mais, à coup sûr, les vers qu'il contient ne valent ni la prose du *Levain du Calvinisme,* ni celle de l'*Introduction à la vie dévote.*

J'ai nommé saint François de Sales ; de tous les écrivains de son époque c'est un de ceux qui ont possédé le mieux ce sentiment du beau qu'on retrouve à chaque page de ses œuvres. Assurément, toute sa sympathie fut acquise à cette religieuse, qui mourut presque centenaire au moment où le génie du saint brillait de son plus grand éclat.

Parfois, je crois le voir, au sortir d'une séance de l'Académie Florimontane, se diriger vers l'humble monastère où Jeanne de Jussie allait finir ses jours. Entrevue touchante ! L'Apôtre du Chablais joint ses prières à celles de la sœur de Sainte-Claire, *réfugiée de Genève ;* une cellule solitaire réunit un instant et la foi qui triomphe dans la défaite et la foi qui triomphe dans la victoire !

JULES VUY.

L'ABBAYE D'ABONDANCE A-T-ELLE ÉTÉ FONDÉE PAR SAINT COLOMBAN

Tous les auteurs qui ont fait de l'histoire ecclésiastique de Savoie le sujet de leurs études, ont répété après Besson que saint Colomban avait jeté les premiers fondements de l'abbaye d'Abondance en 610, après que le roi Thierri l'eut chassé de ses Etats.

Besson était certes un rude travailleur ; mais, comme tout homme aimant sa patrie, il devait avoir la fibre patriotique sensible et il a dû se laisser surprendre par ce sentiment ; c'était, certes, un grand honneur pour la Savoie de posséder un monastère fondé par saint Colomban ; mais, je ne crois point que cette opinion puisse supporter l'examen de la froide critique.

J'ai cru trouver la source de son erreur et je vais l'exposer en quelques lignes.

Comme éléments de critique sur cette époque et sur le saint irlandais, nous avons sa vie écrite par le moine Tonas, son disciple et fidèle compagnon, qui l'accompagna dans tous ses voyages et qui notait, pour ainsi dire jour par jour, tout ce qui leur arrivait d'important. Le même auteur a aussi laissé une vie de saint Eustase et celle de plusieurs autres pieux disciples du saint irlandais. Ces vies ont été publiées par Mabillon et d'Achéry dans les *Acta SS. ord. S. Benedicti* et plusieurs dans les Bollandistes ; mais dans ce dernier recueil on ne trouve point celle de saint Colomban, parce que la collection est encore inachevée (2). Dans ces diverses

(1) Le duc de Savoie.

(2) Je crois que Migne a dû publier cette vie dans sa *Patrologie,* ainsi que celle du même saint par Frodoard.

vies, il est fait mention de la fondation des monastères de Voge, d'Annegrai, de Luxeuil, de Bregenz, de Bobbio, etc., mais il n'est nullement question d'Abondance. On y lit aussi que saint Colomban, persistant dans l'introduction de certains usages de l'Eglise d'Irlande, fut expulsé des Etats de Théoderik ou Thierri en 612, et qu'à la suite de cet événement il s'embarqua sur la Loire et plus tard revint à Paris d'où il partit pour l'Allemagne, et, de ce pays, en passant par Venise, il parvint chez Agilulphe, roi des Lombards. Ce fut sur le territoire de ce dernier souverain qu'il fonda le monastère de Bobbio, où il mourut le 21 novembre 615. Il passa donc bien loin d'Abondance lorsqu'il fut chassé par Théoderick, et il ne traversa même pas les Alpes pennines pour se rendre en Italie.

Si nous continuons à étudier ces diverses vies, nous arriverons à notre fait, car plus loin nous lisons que saint Eustase, un des plus fervents disciples de saint Colomban, lui fut envoyé par Chlother pour le prier de revenir dans ses Etats. Le saint ne jugea pas à propos d'accéder à cette demande et renvoya le messager en le chargeant de prier le roi de veiller sur Luxeuil. Cette fois, notre ambassadeur s'arrêta à Saint-Maurice d'Agaune et y apprit l'existence d'un pieux personnage du nom d'Amat, qui s'était retiré avec sept religieux dans un hermitage voisin. Il voulut le voir et, reconnaissant tout son mérite, il résolut de l'emmener avec lui à Luxeuil; ce ne fut pas chose facile, mais le solitaire céda et partit avec Eustase.

Ce fut ce même Amat qui prêta son concours à saint Romaric dans la fondation du double monastère d'*Habend* en latin *cœnobium Habendentio, habendense, habundense* ou *habundantinus*. Ce monastère fut fondé sur la terre d'Habend appartenant à Romaric, qui, avant de revêtir l'habit religieux, était un puissant seigneur. Quelque temps après la mort de son fondateur, le *monasterium habundense* changea de nom et la colline où il était situé s'appela *Romarici mons*, d'où dérive le nom moderne de Remiremont, ville qui s'est formée autour d'un monastère, comme cela eut lieu pour tant d'autres.

Tout me porte à croire que l'erreur de Besson est le résultat de la ressemblance des noms. Il est même facile de se laisser capter après une lecture rapide des vies en question, et peut-être le curé de Chapeiry ne connût-il ce fait que par sa correspondance avec les frères de Sainte-Marthe, qui ont largement mis son ouvrage à contribution pour leur *Gallia Christiana*. De saint Eustase, de saint Romaric, de saint Amat à saint Colomban il n'y avait qu'un cheveu, car tous étaient ou ses disciples chéris ou de zélés propagateurs de sa réforme monastique. Je résume donc : l'assertion de Besson, fausse quant à la date, est encore, à mon avis, fausse dans le fond et le résultat d'une erreur interprétée par l'amour-propre national ; car aucune vie de saint Colomban ne peut servir à prouver la présence du saint dans nos montagnes, et lors même qu'Habend ne serait pas Remiremont, le contexte ne pourrait nullement s'interpréter en faveur de l'abbaye d'Abondance.

Les titres de gloire ne lui font d'ailleurs pas défaut : sa fondation en 1108 ; plus tard la réception de ce pauvre malade qui s'appelait Henri de Salins ; son association avec la célèbre abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qu'elle célébrait le 8 mars ; son Ponce de Faucigny, à la fois législateur et grand seigneur ; son saint Jean qui mourut à Arrières en saint et en savant ; puis sa guirlande de nobles filles : Sixt, Grandval, Gouille, Entremont, Pellionnay, le val d'Ilier, Gironde, le chapitre de Saint-Ours d'Aoste, etc., tout cela ne suffit-il pas pour l'illustrer ?

Elle a tout eu, la vieille abbaye ! tout sauf une histoire, et si la force m'en est donnée je remplirai la promesse que nous a faite si souvent le savant Ménabréa ; mais il ne faudra point attendre de l'humble élève la diction élégante, la critique éclairée et le talent si connu de l'illustre défunt.

Lyon, 5 octobre 1867. MELVILLE GLOVER.

BULLETIN

M. Croisollet, notaire à Rumilly, nous a envoyé la note ci-après, extraite du registre de paroisse du Mont-Cel (canton d'Aix).

Il s'agit de la bénédiction de la chapelle du château de la Bâthie, situé au Mont-Cel, faite, le 24 mai 1792, par Mgr l'archevêque de Paris, en présence de six autres évêques.

L'an mil sept cent nonante deux, et le vingt quatre mai, a été bénite la chapelle du château de la Bâthie d'Albanais par Mgr Antoine-Eléonore Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, de l'agrément de Mgr Joseph-Marie Paget, evêque et prince de Geneve, en présence des Ill^mes^ et R^dmes^

Pierre-Louis de Leyssin, archevêque d'Embrun,
Joseph Montfalcon du Cengle, archevêque de Tarentaise,
Charles-François Daviau-du-Bois-de-Sanzay, archevêque de Vienne,
Etienne-André-François de Paule Fallot de Beaumont, évêque de Vaisin,
Gabriel Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malò,
Henry-Charles Dulleau d'Allemans, évêque de Grenoble,
François Bovet, évêque de Systeron Aussi présents :
R^ls^ de la Myres, vicaire general de Bourges,
De Lazary, doyen de la collégiale d'Annecy,
De Clermont-Mont-Saint-Jean, chanoine de la collégiale de Baume,
Bontron, chanoine de la collegiale d'Aix en Savoie,
Michaud, curé de Cusy,
Gruffat, cure de Saint Offenge-Dessous,
André Ducrey, aumônier de Mgr l'archevêque de Tarentaise,
Lallier, vicaire du Mont Cel,
Et Me Perrière, notaire et secrétaire de la Bâthie.

—

EXPÉDITION AU POLE NORD -- Depuis les voyages de Barentz, d'Hudson et de Baffin, vers le commencement du XVIIe siecle, de vains et nombreux efforts ont été tentes pour parvenir jusqu'au pôle Nord

Le but special de la plupart de ces expéditions etait de trouver un passage direct et commercial pour pénétrer de l'Atlantique dans le Pacifique, soit par le Nord-Ouest, soit par le Nord-Est

A la suite de la douloureuse issue du voyage de Francklin, et au retour des expeditions envoyees à sa recherche, pendant plus de dix ans, on a paru abandonner tout nouveau projet.

Aujourd'hui, un hydrographe et navigateur français, ancien elève de l'Ecole polytechnique, M. Gustave Lambert, propose une direction entiérement nouvelle, par laquelle il n'a jamais ete fait aucune tentative, en partant du détroit de Behring pour atteindre la Polynia, mer reconnue libre, et de là, le pôle Nord même

Ce projet, fonde sur des observations pratiques recueillies par M Lambert lui-même bien au-delà du detroit de Behring, etaye de considérations theoriques remarquables, et dont tout semble garantir l'exactitude, a rallié les suffrages des hommes les plus compétents

Un comité de patronage a été constitué pour faire appel à tous ceux de nos concitoyens qui s'interessent aux progrès de la science, et qui seraient heureux de voir une pareille entreprise menée à bonne fin à l'honneur du pavillon national.

Une souscription est ouverte :

Dans les bureaux de la Societé de géographie (adresser les lettres à l'agent de la Societé, rue Christine, 3)

Une liste est deposée à la librairie Jules Philippe, à Annecy.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

8me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — L'inscription de Ley, par M. Louis Revon. — La Sabaudia et les Sebagini (suite), par M. C.-A. Ducis. — Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. Alph. Despine. — Les grains de sable de l'histoire de Savoie (suite), par M. François Rabut. — Bulletin.

L'INSCRIPTION DE LEY



Cette inscription, que je crois inédite, est tracée sur un petit autel en calcaire blanc. La gravure est une réduction au dixième, obtenue par le pantographe sur mon estampage. Les faces latérales sont un peu plus étroites que les deux autres, mais toutes offrent les mêmes moulures.

Si l'on admet, comme le demande la symétrie, qu'il ne manque aucune lettre à gauche de la première ligne, dans la partie brisée, il faut lire :

Athuboduae augustae (le G est ici remplacé par un C), *Servilia Terentia* [*votum*] *solvit libens merito.*

Les philologues et les mythologistes nous apprendront peut-être ce que veut dire ce nom d'Athubodua; je l'ai vainement cherché dans plusieurs dictionnaires mythologiques. Est-ce une divinité topique, comme l'Apollo Virotutis d'une inscription d'Annecy, ou comme le Deus Vintius des inscriptions d'Hauteville et de Seyssel? La terminaison me paraît gauloise.

Transportée récemment à Taninges chez M. le juge Tavernier, qui en a fait l'acquisition, cette inscription était encastrée dans la maison Cornillon, au hameau de Ley, commune de Mieussy, arrondissement de Bonneville. Elle avait été trouvée dans un champ appelé *Vers Fan (fanum?)*, au lieu dit les Fins de Ley. Comme les Fins d'Annecy, les Fins de Ley et les localités voisines sont riches en antiquités. La charrue exhume chaque année des débris de murailles romaines, des *tegulae*, des *imbrices*. Une voie dallée apparaît dans la direction de Quincy et d'Onion, et les minages font également découvrir sur ses bords des murs et des briques. A Mieussy on a trouvé beaucoup de monnaies antiques, une tête de l'époque romaine qui est encastrée dans le mur de l'église, et des sépultures burgondes. Enfin, les environs de Ley offrent des tombeaux en dalles, renfermant ce que les paysans appellent des épaulettes et des boucles de souliers, lesquelles ne sont autre chose, comme je l'ai maintes fois vérifié, que des agrafes et des plaques de ceinturons burgondes. Louis Revon.

LA SABAUDIA & LES SEBAGINI

(Suite. — Voir les n^os^ de juin et d'août.)

En recherchant l'identité de la *Sabaudia* des Romains avec celle des comtes de Savoie, je n'ai pu préciser l'époque où la maison de ce nom a reçu l'investiture de ce pays, dont elle ne prenait pas toujours le titre après celui de comte.

Du reste, dans le royaume de Bourgogne-Provence, le titre de *comes* équivalait à celui de prince, et Charles Constantin, de Vienne, dont la Maison de Savoie a continué la lignée, prenait souvent ce titre sans complément, comme on le faisait généralement à cette époque (1).

Le comté de Salmorenc, apanage personnel de ce prince, le comté de Maurienne et celui de Savoie ont été le noyau autour duquel la maison de ce nom a étendu ses domaines en Dauphiné, en Bugey, en Suisse, en Vallais, en Chablais, en Faucigny, en Tarentaise et en Genevois, etc. Les chartes des XI, XII et XIIIe siècles nous la montrent dans le Grésivaudan, à la Côte-Saint-André, à Voirons, à la Tour-du-Pin, à Cornillon et Saint-Rambert, à Moudon, Romon, Bossens, Stavayé, Yverdon, Lausanne, Payerne, Berne, Morat, dans le pays de Gex, à Genève, etc.

Il est très remarquable que la Maison de Savoie, à mesure qu'elle progressait dans ses acquisitions, semblait se retrouver en pays de connaissance et que, dans le courant du XIIIe siècle, elle avait à peu près réuni sous son sceptre l'ancienne *Sabaudia* entre le lac de Neu-

(1) De Gingins-la-Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne Jurane. Les Bosonides*, 224.

châtel et le cours inférieur de l'Isère, deux limites qu'elle n'a jamais dépassées du nord au sud. Et c'est lorsqu'elle arrive à reconstituer cet ensemble de pays en un seul corps politique qu'elle échange le titre de *Savoia* contre celui de *Sabaudia*.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans ce résultat une suite traditionnelle en faveur de l'unité de la *Sabaudia* dès la plus haute antiquité; cette chaîne de souvenirs devait être conservée par la Maison de Savoie, héritière dynastique des Burgondes, à qui la *Sapaudia* avait été cédée par l'Empire romain.

Thomas Ier avait acheté en 1232 une partie du bourg de Chambéry. Ce n'est qu'en 1295 qu'Amédée V acquit le château des vicomtes de Chambéry, qui fut agrandi et qui devint, dès lors seulement, la capitale des Etats de Savoie.

L'importance de ce nouveau centre politique aurait-elle fait oublier le vieux château d'où la maison de Savoie avait pris son nom, *castrum quod Sabaudia vocatur?* Serait-il tombé de vétusté sur les bords de l'Isère, ou aurait-il disparu sous la chute du Mont-Grenier avec le chef-lieu du décanat du même nom? Aurait-il changé d'appellation par suite d'une aliénation ou d'une reconstruction? Le retrouverions-nous à Châteauneuf, à Barraux, ou à Montmélian, qui était encore au XIVe siècle le centre du bailliage de Savoie? La question ne peut être encore résolue faute de documents.

Maintenant quelles étaient les autres limites de la *Sabaudia?* Le Jura qui paraît l'avoir confinée au nord-ouest vers le lac de Neuchâtel, aurait-il continué le même office vers le sud? On peut le présumer par le rôle qu'il n'a cessé de jouer dans les délimitations de ces contrées.

Dans l'organisation provinciale, les Helvètes, après avoir été réunis d'abord à la Germanie supérieure, puis aux Séquanes, furent, quelque temps, détachés de la Séquanaise par Constantin pour faire partie des Alpes graies et pennines. Le Jura devenait ainsi la limite des deux provinces.

Mais Honorius réunit de nouveau le pays des Helvètes à la Séquanaise; toutefois ce ne fut pas sans quelques tiraillements; car l'évêque de l'une des cités helvètes, *Colonia equestris Nevidunus* (Nyons), dut transporter son siége à Belley, autre localité de la Séquanaise, et le territoire de la Colonie équestre forma le décanat d'Aubonne au diocèse de Genève dans la province Viennoise (section de l'ancienne Narbonnaise). Quel avait été le motif de cette annexion ecclésiastique à la Viennoise d'un pays que la Notice des Gaules continuait à attribuer à la Séquanaise?

Le Bugey savoyard, compris entre Chanaz et Domessin sur la gauche du Rhône, et qui semble avoir dû appartenir aux Allobroges (1) et conséquemment plus tard à la Viennoise, faisait au contraire partie du diocèse de Belley, relevant de la Séquanaise. Ce Bugey aurait-il été donné au nouveau diocèse de Belley en échange de la *Colonia equestris?* C'est d'autant plus vraisemblable que, par cette permutation, chaque ville épiscopale se trouvait entourée d'un pourpris territorial assez considérable pour dissimuler son écartement, sinon pour centraliser tout à fait sa position.

(1) *Cum Sequanos à provincia nostra Rhodanus divideret. — De bello g.*, I, XXXIII

Cet enchevêtrement de possessions respectives des Séquanes, des Allobroges et des Helvètes, que constatent, au IVe siècle, Ammien Marcellin, comme on l'a vu plus haut, et le poète Ausonne :

Insinuant quâ se Sequanis Allobroges oris (1),

semble faire présumer que la zone territoriale entre le Rhône et les différentes lignes du Jura était Sabaudienne et qu'elle a été l'objet des convoitises réciproques de ces peuples, comme je l'ai fait observer pour les rives du Léman.

L'étude d'un document, que j'ai cité déjà (2), vient à l'appui de cette conjecture; il semble même indiquer le périmètre du pays qui nous occupe.

Le premier partage de l'empire de Charlemagne attribuait à Louis tout le midi de la France, en désignant spécialement les contrées qui devenaient limitrophes au nord. Entre les *pagi* d'Avalon, d'Auxois, de Châlons, de Mâcon et de Lyon d'une part, la Tarentaise et la Maurienne de l'autre, les *pagi* de Belley, de Genève, de Vienne et de Grenoble ne sont pas spécifiés, bien qu'ils fissent nécessairement corps avec cette suite de confins; mais ils sont évidemment compris sous le nom collectif de *Saboia*, placé, dans le texte, au rang qui semblerait naturellement réservé à ces quatre *pagi*.

Il résulte de ce document que la Tarentaise, la Maurienne et la Bresse, dépendant du Mâconnais, étaient distinctes de la *Saboia*, et que le Bugey, dont les deux centres étaient Belley et Yenne, devait en faire partie. On voit donc également que, si l'ancienne *Sabaudia* se retrouve du nord au sud dans les confins des Etats de Savoie au XIIIe siècle, elle était loin d'équivaloir les mêmes Etats dans la direction de l'est à l'ouest.

Revenons maintenant au point de départ. Les *Sebagini* étaient de la Narbonnaise. Si on doit les trouver au nord, ce ne peut être que dans le pays des Allobroges, qui a formé la partie septentrionale de cette province. Encore faut-il admettre que les Allobroges étaient Romains à cette époque, c'est-à-dire 83 ans avant notre ère, et conséquemment qu'ils l'étaient depuis les victoires de Fabius Maximus surnommé pour cela allobrogique. Ce n'est que dans le sens d'une incorporation politique qu'on peut entendre le texte d'Ammien Marcellin : *Hæ regiones ad ultimum per Fabium Maximum domitæ* (3). Cet *ultimum,* dans le sens d'une répression ordinaire, serait démenti par les trois ou quatre levées de boucliers postérieures à cette soumission (4).

Ce n'est pas l'expédition de Pontinius, l'an 61 avant notre ère, qui eut pu motiver la réduction de leur pays en province romaine; car le succès de ses armes avait été si douteux qu'il ne put obtenir les honneurs du triomphe que sept ans après, à force de sollicitations (5). D'ailleurs Florus, rappelant cette campagne, dit : *Pontinius prætor Allobroges qui rebellaverant, ad*

(1) *De Claris viribus*, n° 13

(2) Voir *Revue savoisienne* 1867, p. 43

(3) Am Marcellin, *Hist*, XV, 12.

(4) *Les Allobroges à propos d'Alesia*, p. 22, 25 et 27 On remarquera ici une modification de ce qui a été dit à la page 7 et 12 du même ouvrage, sur la foi de Valkenaer, I, 190, 196

(5) Gronovius, *Fast triumph.*

Solonem domuit (1). Le reproche de rébellion ne pouvait s'adresser qu'à des sujets de la République.

Enfin Jules César, discutant les droits d'Arioviste sur la Gaule, n'exceptait que les Arvernes et les Ruthènes des peuples réduits en province par les victoires de Fabius Maximus (2). Donc les Allobroges l'avaient été à cette époque, c'est-à-dire 121 ans avant notre ère.

Or, pour conserver aux *Sebagini* leur nom national sans les sortir des confins Allobroges, il faut les supposer dans une section distincte du territoire de leurs patrons, comme le Val-Romey ou le Bugey, où ils auraient été clients des Allobroges, après une guerre probablement, comme les Ambarres, leurs voisins, l'étaient devenus des Séquanes, comme les Mandubiens l'étaient des Eduens, etc.

D'après tout ce qui précède, la région que l'on pourrait assigner aux *Sebagini*, faisait partie de l'ancienne *Sabaudia*. Ce rapprochement suffirait-il pour en faire les ancêtres des *Sabaudi* ou des *Savogienses?*

Si les *Sebagini* ont été réellement le peuple asservi par les Allobroges et réduits, par leur décimation, à un petit territoire, j'aimerais à pouvoir constater que ce territoire est celui qui a conservé plus spécialement le nom de *Savogia*, c'est-à-dire, la banlieue de Montmélian et de Saint-André. Or, nous ne trouvons près de là que le plateau des Beauges, qui put abriter un reste de peuple et lui conserver, dans son isolement, un souvenir de son ancienne indépendance.

Les Beauges et le Bugey, tels sont les noms qui se rapprochent le plus des *Sebagini*, si l'on reconnaît dans la première syllabe de ce dernier nom l'article celtique. Malgré quelque similitude de noms, il ne peut être question du Bâgé qui se trouvait dans la Bresse, ni du pays de Beaujeu qui faisait partie du Lyonnais.

Je n'ai pas la moindre prétention de prononcer sur l'un ou l'autre de ces systèmes. Je n'ai cherché que la raison géographique de la proposition formulée par M. Auguste Bernard, qui ne l'appuyait lui-même que d'une ressemblance de nom (3). Toutefois, avant d'examiner la question philologique, je crois utile de faire connaître le chiffre des milles romains qui distançaient Rome de ces deux pays, pour le comparer à celui que donne Cicéron entre Rome et les *Sebagini*.

D'après la déposition de l'accusateur Nœvius, il y avait de Rome chez les *Sebusiani* ou *Sebagini* en Gaule 700 milles. Ouvrons la carte dite de Peutinger. De Rome on venait dans la haute Italie par six routes principales. Un incident du voyage de Quintius, l'accusé, sa rencontre avec Publicius aux gués de Volaterre, *ad vada Volaterrana* (4), nous apprend qu'il suivait la voie *Aurelia* le long de la Méditerranée. Ce Publicius était un ami intime de Nœvius, à qui il amenait des esclaves à vendre. Il est à présumer que les agents de Nœvius, allant en Gaule, ont suivi la même route. Elle offrait deux avantages : celui d'être la vraie ligne de Narbonne, chef-lieu de la province, lorsque les affaires y appelaient, et celui de correspondre par Turin aux passages des Alpes graies et cottiennes, si leurs propriétés ou leur commerce se trouvaient dans cette direction. Nous mesurons donc la voie *Aurelia* jusqu'à Gênes seulement par l'Itinéraire d'Antonin, la carte de Peutinger présentant quelques lacunes sur ce parcours.

	Milles.	
De Rome à Gênes	313	
De Gênes à Turin	122	
		435
De Turin à Moûtiers *(Darantasia)* par l'Alpe graie	162	
		597
De Moûtiers à Bourg-Evescal *(Mantala)* au pied des Beauges	32	
		629
De Bourg-Evescal à Yenne *(Etanna)* centre du Bugey savoyard, par *Lemencum* et le mont du Chat	38	
		667
D'Yenne à Seyssel *(Condate)*, en face du Val-Romey	21	
		688

Selon l'Itinéraire d'Antonin :

De Rome à Moûtiers	584	
De Moûtiers à Seyssel, par Annecy *(Bautas)*	66	
		650

Autre direction selon la table de Peutinger :

De Rome à Turin	423	423
De Turin à Grenoble *(Cularo)* par l'Alpe cottienne	144	144
De Grenoble à Bourg-Evescal	40	
	607	
De Grenoble à Yenne, par Chambéry *(Lemencum)*	58	
		625
D'Yenne à Seyssel	21	
		646

C'est donc le Val-Romey qui représente la distance la plus rapprochée du récit de Cicéron, par le passage de l'Alpe graie. En outre, la vallée du Seran, la plus grande du Val-Romey, ayant plus de 30 kilomètres de longueur, soit près de 20 milles romains, il est facile de compléter le chiffre de 700 milles formulé par Nœvius. Les Romains ont fréquenté ce pays. Outre le nom de *Vallis romana*, on y trouve un village du nom de Romagnieux, et des inscriptions romaines à Culoz, à Arthemart, à Rochefort, à Seyssel, etc. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) Florus, *Breviaria*, LXI CIII

(2) *De bello gall.*, I, XLV.

(3) *Notes sur un peuple gaulois inconnu mentionné par Cicéron*, p 10

(4) Cicéron, *pro P Quintio*, VI, XXV

GLANURES HISTORIQUES

XI

L'année dernière, en parlant, dans la *Revue savoisienne*, de l'*Histoire de La Roche*, par *Grillet*, je disais que ce petit volume, devenu extrêmement rare, *méritait d'être réimprimé*. Ce vœu s'est réalisé plus vite que je ne pouvais le supposer. MM. *Arestan* et *Pelloux* ont voulu que cet ouvrage fût accessible à tous et ils ont eu raison ; quoique je possède l'édition originale de l'histoire de La Roche, je ne puis que les remercier d'avoir publié, de nouveau, ce volume intéressant.

Il y a maintenant un second travail à faire ; c'est de compléter, à divers égards, l'ouvrage de Grillet, en tenant compte des documents qu'il n'a pas connus et qui ont été mis au jour depuis l'année où l'histoire de La Roche a paru pour la première fois. Il faudrait insister aussi sur quelques points que Grillet n'a pas suffisamment élucidés.

Aujourd'hui, je veux communiquer aux lecteurs de la *Revue* le résumé du procès-verbal d'élection d'un primicier de La Roche, d'après l'expédition officielle dressée par M. Dufour, secrétaire de ville, et dont M. le comte de Genève de Boringe m'a laissé prendre copie.

Le 20 octobre 1720, quelque temps après la mort de R^d^ François-Nicolas de Lucinge, « primicier au chapitre de l'insigne église collégiale et paroissiale de La Roche, » on procéda, dans l'hôtel-de-ville, à l'élection de son successeur. Le primicier de Lucinge était décédé le 3 octobre 1720 et avait été enseveli le lendemain.

Cette élection avait, de tout temps, appartenu à la ville. Les syndics proposaient trois noms sur lesquels les citoyens de La Roche choisissaient le primicier.

Les syndics étaient alors noble Jean Reymond, seigneur d'Anthy, Louis Chaupenne, Claude Vindret et Pierre Puthod. Les noms des électeurs, tant nobles que bourgeois, sont indiqués dans le procès-verbal de l'élection. Nous trouvons là plusieurs noms connus, soit dans la noblesse, soit dans la bourgeoisie, en particulier les noms de MM. Arestan et Pelloux.

Les trois candidats proposés étaient R^d^ François de Genève, seigneur de Boringe, noble Joseph-Augustin de Villy, seigneur de Vidonne, et noble François de Planchant.

Les suffrages étaient recueillis successivement par le secrétaire de ville, en présence du premier syndic. Ils se répartirent comme suit : Révérend François de Genève obtint *cent douze* suffrages ; les deux autres candidats obtinrent, l'un *onze* suffrages, et l'autre *neuf*.

En conséquence, Révérend François de Genève fut élu primicier de La Roche, conformément à la Bulle donnée à Rome en 1536, le sept des calendes de février, soit le 26 janvier 1536.

Parmi les pièces relatives à La Roche, qui mériteraient d'être imprimées textuellement, je me permets d'indiquer les *Statuts du collége* de cette ville. Une édition correcte des *franchises de La Roche* serait aussi à désirer ; nous avons prouvé ailleurs que les *franchises de La Roche*, publiées par MM. Lefort et Lullin, renferment de très graves erreurs. JULES VUY.

ERRATUM — Dans la dernière livraison de la *Revue savoisienne*, page 98, 1re colonne, 41me ligne, au lieu de : *plus de prudence*, lisez : *plus de pudeur*.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite — Voir le n° de septembre 1866)

La muse populaire qui, à l'époque de la Restauration, avait senti renaître son ancienne verve, ne resta pas absolument muette durant les années qui précédèrent cet événement politique. A la vérité, je n'ai pu découvrir aucun document rappelant les gloires du premier Empire : les souffrances au prix desquelles la gloire était achetée ne permirent sans doute pas au peuple de la célébrer ; et puis, le soldat, appelé à quitter si jeune le foyer paternel où sa place resta bien souvent vide, ne devait-il pas oublier le dialecte national? Mais, en remontant quelques années en arrière, et malgré le régime de fer qui pesa sur la Savoie, ses échos rustiques ont répété deux ou trois plaintes satiriques.

Vers 1795, les habitants de Thairy, près de Saint-Julien, osaient chanter au coin du foyer :

1° Avouay dous mots des pet charmants
Tralarideri tralarideran
Et du papi que n'est pas pi blanc
Lous bons Français vivont sans pan,
Tralarideri tralarideran!
Nos atros nos seins tret manants
Pé povay vivre quement çan
Dian des temps de guerre;
Tralarideri tralarideran,
Changi don de tran, lous compèrets

2° Quand vos v'ni dians l'département
Tralarideri tralarideran (*bis*)
Tos netrous bravos paysans
Y diont, Diu nos gardai d'ces mans.
Tralarideri, tralarideran.
Lous atres coups n'y étay pas quemen çen :
Tos corrivant, jusqu'es enfants
Quand le rey passavet
Tralarideri, tralarideran.
Mai el'amave le gens quem'on paret;
Mais l'amavet les gens!

3° Ma fai, méchu lous représentans
Tralarideri, tralarideran (*bis*)
Say det en dous mots qu'm'en cent
Tralarideri, tralarideran
Vos êtes dés fotus rans
Tralarideri, tralarideran.
Vos promettis mai d'beur que de pan ..
Et vos ne laissi ran é gens,
Que bin des miséres!...
Nos ne sins pas contents,
Lous compèrets
Nos n'sins pas contents.

4° Si monsu le représentant
Tralarideri, tralarideran,
A besoin de quaque mille francs,
E flanq'on bon richard dedians :
Tralarideri, tralarideran.
En vain le reclamont sous enfants
La Guillotina va son tran ..
Vequia la justice!
Traïaderi, deran
D'rera-t-ai longtemps
Tot ço zicet?

Cette pièce fort mutilée dans quelques parties, mais augmentée du dernier couplet, me fut communiquée par M. le curé d'Annemasse. J'ai pu la rétablir exacte grâce au manuscrit de l'auteur. Elle ne présente, je l'avoue, un peu d'intérêt que par les circonstances auxquelles elle se rattache : chantée à demi-voix, sous l'empire de la peur, elle resta presque inconnue, et cependant la rancune populaire l'a grandie d'une strophe!... Elle rappelle le faire ancien et offre le seul exemple que j'aie rencontré d'un rythme formé de dix vers. Dans la poésie patoise si le nombre des strophes est parfois excessif celles-ci sont courtes. On dirait que le paysan a hâte de lancer son bon mot ou ses colères, et que pourtant il ne peut renoncer à son goût pour les causeries interminables.

Aux représentants du peuple succédèrent les généraux et les parvenus. Le fouet de la satire devait les atteindre. Un ancien séminariste, M. B***, essaya de le manier : avouons cependant que ce ne fut pas avec un succès marqué.

Du temps du rey de Sardagnét
On etait tos de manants
Mais, ora dian la campagnéts
Tot fremeille de savants :
Mon bouboz dé l'anna dariret
Est jug' et ne sa pas liret :
Mais qu'li a fait l'esprit pouantu?
Y crairia-to (*bis*)
Qu'etay qu'li a fait l'esprit pouantu?
Y crairia-te? e s'est tondu.

T'as bien viu pé le velazo
Un çartain monsu Lafleur
Que fot, day son pe tendro azo,
Marmiton chi monseigneur? .
El' est général a c'téts heurets
Portant e n'sat pas ses heurets
Mais fot-ay tant de vartu!
Quand na viazo (*bis*)
Mais fot-ay tant de vartu!
Quand na viaz' on est tondu

Je laisse de côté les deux dernières strophes pour faire place à d'autres œuvres du même auteur ; étrangères à la politique, elles n'en seront que plus gracieuses. En voici, par exemple, une charmante de délicatesse; un peu *berquinée* si l'on veut..., mais j'ai toujours aimé Berquin, et plus d'une fois, malgré mes cheveux gris, je me surprends à relire ses historiettes non seulement avec plaisir mais encore avec fruit. Je vois mes enfants faire comme leur père, et certes, si l'*ami des enfants* n'avait pas dit vrai et juste, il ne saurait plaire à tous les âges.

Vey-to, ma petita Lisettet,
On charmant nid d'allouetés?
Y' l'ai prai pé t'lo bailli,
Lay bas, dian lo varzi.

Regard' on pou su c'la nuiret
La mere qu' semble diret,
Las! rend me mous petits
S'y te plait, m'n ami ..

Ecouta qu'ment lo pèret
Pleur' e se met en colere :
Mais, qu'é se fachai pis ..
Jamais n'a sous petits.

Mon papa, s'dit la fillette,
Si t'ame ben ta Lisette,
Va-t-en rangi cé nid
U pia d'on beau rousi.

Si des mechants me prenivant,
Si ben loan y m'emmenivant,
Y poriâ to ben vi,
Mon papa, sans mouri?

Le pere embrassa Lisettét...
Porta le nid d'allouettét
U fin fond du varsi.
En plorant de plaisi.

On le voit, cette si fraîche poésie, qui est toute une idylle naïve, simple, pleine de sentiment, fut écrite à l'adresse d'une jeune fille. Dans ces faciles expressions du cœur on devine un cœur aimant : c'était celui d'un vénérable ecclésiastique, alors jeune étudiant en chirurgie qui était déjà et sut rester jusqu'à sa mort l'ami constamment dévoué de mon bon père.

Ici nous pouvons saisir la rapide transformation que l'habitude de la poésie française opère dans la versification en patois. Celle-ci semble vouloir se plier à des règles; elle adopte franchement la rime féminine. Le poète domine le chanteur et enlève à celui-ci la ressource si facile du vers répété. Nous voyons aussi s'effacer peu à peu l'usage du refrain qui, sans rien ajouter à la pensée, donnait au chant une harmonie caractéristique et *sui generis*, en même temps qu'il témoignait des mœurs de nos ancêtres où le chœur aimait à s'associer au poète.

Dans une autre production du même auteur, l'on retrouve les mêmes qualités que dans celle qui précède : les inversions y sont heureuses; cependant la versification s'y montre moins sévère. C'est un spécimen du dialecte de Sallanches.

Barzis, quittaz voutra musettét
Et vegni plora avouay mé;
L'agne cheri de ma Lisettet
Helas! ce bel agné nêst plé!

El amave tant ma barzerettet
Qu'u moindre p'tit brit de sa vouay
Le pauvret lassive sa méret,
Et d'abôd l'y corrive apray.

Veyait-é plôrâ la fillettet?
Ple rau ne volai te mezi :
Mais dansive-t-ie su l'harbettet;
Et seutavo etot de plaisi!

Lisettet l'appelet sans cesset!
Mais las! ou leu l'y a ravi..
Liset' en meurra de tristesset :
Sa doleu me fara mori!

La même plume nous fournit encore une chanson de table. Le sujet qu'elle traite exerça si souvent la verve chansonnière, que l'on ne s'étonnera pas de heurter quelques réminiscences. La voici :

(*Refrain*) Voli-v'z être hireux
Amis, su c'la terra!
Evita, quement tray leus
L'amour, l'édiet, la guerra! ..

On m'a trompa quatre mays :
Quoui? la p'tita Luiesa :
Ye sai quasi mort cent fays
Quand Dian-Iourges l'a présa.

L'amour m'aret met' a crot
Si pé neyi mes pannets
Alieua de beir' e bossot
Y'eusse biu-z-é fontannets

Que la gent qu'a peur du vin
A m'u avis est bétiet :
N'y aret pas de medecin
S'on ne bevay point d'édiet

N'allins jamais es combats
Leu glouair est detest bla
Veii tos les drôles ebats
Que nos pregniens à tabla

Y ai peur magrâ mous sarments
Qu'en sti biau jour de feta
Tant de v'zazos charmants
Me fassont v'ri la têta.

Cette pièce n'est pas des meilleures. Au fond, cependant, elle vaut une foule d'œuvres qui obtinrent les honneurs de l'impression. Quant à la forme, on y voit s'y presser les élisions : c'est un caractère qui tend à se développer. Il soutient l'improvisation en rendant plus facile la mesure du vers, mais il dénature la langue, entraîne à un laisser-aller parfois dangereux et il témoigne que l'auteur cesse d'être franc-paysan.

La dernière œuvre du bon abbé B*** est encore un retour au genre gracieux : c'est un impromptu de 1798 dans lequel le futur pasteur, encore revêtu du froc écourté, exprime des pensées délicates, bien qu'un peu empreintes de marivaudage. Mais puisque l'auteur a presque signé son travail, je ne saurais l'omettre.

Nos sins, ma fay, bien a plandret
De c'qu'y a tant geala c'ta nay
Nos ne savins pas yô prandret
De boquets pe n'tron Françoy.
Y aret moyen ce me semblet
De rac'moudaz tot çan
Mais le pouro B... tremblet
Qu'on n'say pas d'son sentiment.

Su tòs c'leux charmants v'zazoz
Y a des rous' et pouai des lys
De ce qu'on a z-on day far uzazo?...
Vos n'avis don qu'à couilly
Vos savis bin c'm'on day faret?
Pe çan n'y a qu'a s'embrassi.
N'ubliaz pas v'tron confraret;
Z'ai nom Françoy, Diu marci!

Pour continuer à poser les jalons chronologiques de notre étude, je trouve écrit dans le dialecte de Taninges un dialogue entre *Thean-Liodo* et *Joset*. Il s'y agit du transfert de l'église de Flérier au chef-lieu de Taninges, qui s'opéra en 1823, après avoir agité, comme bien l'on pense, toutes les susceptibilités et tous les amours-propre de clocher. Cependant, cette composition me semble être plus moderne.

Thean-Liodo, ne sate pas
La bonna novala,
Que Françay Pez est alla
A la capitala
En caross' al est monta
Bin vêtu, bin habella
La bonn'aventura au gai (*bis*).

En culottes, habit rosset
Et balla chemise
E va vi monsu Choulet
Pe nutra eglise
Ah! s'e povay russi!
Avoue lous mauvais papis La bonn'avantura, etc.
.....

Ayen toui la bonna fay;
Fachin ona novanna
Pe que Diu le conservay
Io pe la Morianna
E m'a die en me quitan :
Ne m'ubla pas mous enfan La bonn'avantura, etc.

D'ai passa mous tray vans ans,
D'erai à me nero
Se d'avio pi pro d'arzthan
Cen ne me fare guéro...
Mais pe fare mon salut
D'y mettray de mous écus. La bonn'avantura, etc.
.....

N'et-ay pas vrai, mon Joset,
Que celos dous apôtres
Pe mio garni los gossets
En farion bin d'autres. .
I nos engueuseront tant
Qu'à la fin nos n'arin ran .. La bonn'avantura, etc.

Ce dialogue en 18 couplets, qui m'a été communiqué par M. l'abbé Gex, est l'histoire toujours nouvelle du paysan qui a jeté ses écus devant une espérance et que nargue avec malice son compétiteur victorieux; il est trop long pour que je le reproduise ici, et j'aime mieux emprunter à la Maurienne un autre dialogue : celui de *Louéïsa* et *Piéro amouéreu*. Quoique je n'en connaisse ni l'auteur ni la date, je le crois un enfant du XIXe siècle, et il appartient à Albiez-le-Vieux.

Louéisa : Lo brett de ta leinga me lassett
De sai preu que te sà parlann,
Mai dein ton counn chein que se passett
Tià soucim de ne pas m'ieù contann

Piéro : Se de te dio commein de t'amo,
Louéisa te n'i eu creiré jamai
Loueinn de te zhor et noett de bramo,
Commein loz ano èu mèi de mai.

Louéisa : Te me prein don per una souàma
Grou fouann, te me fai bien d'onnèu! .
Se t'y as chela peinsà dein l'ama
De ne voui pà de ton amèu

Piéro : Ne me parla pà de la sourta,
Chièu leingazhe me fai suffrin
E se te me ferme ta pourta
Y a de que me fare murinn

Louéisa . Piéro, s'é verai que tè m'ame,
Prouve mièu d'eun autra fachon :
De n'amo pà n'hommo que brâme,
Chein ne vau pà n'air de vioulon

Vei trovann mon pare è ma mare,
Vei leu contann ton beu tormeinn
S'eu te dion que no yen pouein fare
L'eincueura porra dire *amen*

Ein atteindan, tin te tranquilo
E leicha loz ano bramann
Car se te fai co l'imbecilo
T'i are ton sac a eimportann

Piéro : Loueïsa, lo mei de le-z-aveille
N'é pa se deu que ton descor :
Chieu qu'avouè te devise et veille,
N'a pa-co sène eu poein du zhor.

Eun agné que tete sa mare
N'é pà pri contein que de si
Quan te me di que pou se fare
Qu'einseimblo no seizann uni

Adio, demenzhe apré la messa
De corre pri vit' eu collet
Que ne voule vé sa métressa
N'uzé que sort d'un trabeuthet

A chelo que t'on fai si béla,
De vo dire : hélà, de si moir!
Se de n'ai pà vouthra pucèla
Pe me teni lo sofflo eu coir.

Y a tha preu fontein que de bramo,
Un bou arè pu n'ein crevann :
Baillé-me Loueisa, car de l'amo
Commein lo chièvre amon la sann

Cette bluette est précieuse soit par la différence si marquée de son dialecte avec ceux dont j'ai déjà reproduit le spécimen, soit par le soin mis à rendre sensible l'accent mauriennais. Assurément elle n'est pas d'un laboureur, mais elle rend très bien les manières de la campagne : la scène, les pensées sont vraies et plaisantes; la rusticité y transpire partout sans jamais laisser issue à la grossièreté. Je la dois à l'obligeance de M. Paul de Rolland. A. DESPINE.

(Sera continué.)

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite)

7. *Archéologie.* — Une nouvelle station lacustre a été découverte ces temps derniers par M. Laurent Rabut : la station de Conjux. Il l'a explorée les 5, 6, 12 et 13 août dernier, et y a trouvé divers objets en bronze : couteaux, aiguilles, épingles, etc.; des poteries noires et rouges avec ornements, et plusieurs autres objets caractérisant bien l'âge de bronze.

8. *Biographie.* — La Savoie était largement représentée au sein de l'Institut d'Egypte. Elle y avait Berthollet et Monge, ce dernier né à Beaune d'un père savoyard; il y avait encore dans ce corps savant de l'expédition d'Egypte, Pierre-Jean-Baptiste-François Arnollet, élève de l'école polytechnique, officier d'état-major distingué à Cosseït, ingénieur à Parme, ingénieur en chef de la Côte-d'Or, mort et inhumé à Dijon en 1857. Or, cet homme de mérite était l'arrière-petit-fils de François Arnollet, natif de la paroisse de Granier en Tarentaise, demeurant à Pontailler-sur-Saône, qui obtint en Bourgogne des lettres de naturalité en décembre 1739. *(Archives de la Côte-d'Or.)*

9. *Iconographie et biographie.* -- J'ai copié la légende suivante, qui renferme quelques bons renseignements, au bas du portrait peint à l'huile d'un religieux carme :

R. P. JOANNES CHRYSOSTOMUS A S PAULO CAMBERIENSIS VOCATUS IN SÆCULO STEPHAN. RIBITEL REGULARIS OBSERVANTIÆ ZELATOR RIGIDISSIMUS XXIII GENERALIS CARMELITARUM EXCALCEATORUM OBIIT ANNO MDCLXXVI DIE XII AUGUSTI ÆTATIS 58.

On y voit que le 23e général des Carmes-Déchaussés était un nommé Etienne Ribitel, de Chambéry, né en 1618. Ce portrait appartient à M. Meunier, propriétaire à Saint-Baldoph, près de Chambéry.

10. *Histoire littéraire.* — Une bonne découverte vient d'être faite, dans une bibliothèque publique d'un pays voisin de la Savoie, d'un certain nombre de manuscrits intéressant cette contrée. Tout ce qu'on trouvera dans ce genre sera examiné avec soin et publié s'il en est le cas. On me signale pour le moment le travail dont le titre suit et qui est d'un Savoyard : *Le livre désiré du mouvement céleste sans calcul*, par Anthoyne Drieu, natif de Chambéry, 1569.

11. *Histoire religieuse.* — M. Auguste Dufour m'annonce la découverte de papiers curieux relatifs aux efforts des Célestins pour s'établir à Annecy et construire un couvent et une église dans l'intérieur de cette ville au commencement du xve siècle, et aux démarches faites par les bourgeois d'Annecy pour empêcher cet établissement. Il va les copier et me les adresser.

12. *Prétendues découvertes archéologiques.* — Dans une des séances de la Société des antiquaires de France dont les comptes-rendus viennent d'être publiés, M. Nicard signale la *découverte* d'un établissement thermal à Menthon, sur les bords du lac d'Annecy; il aurait mieux fait de signaler *l'existence* des ruines d'un établissement thermal. Car la *découverte* remonte à plusieurs années et a été consignée dans tous les journaux, dans les revues et dans les mémoires des sociétés savantes de l'époque. Mais quelques-uns de nos nouveaux compatriotes ont découvert bien d'autres choses en Savoie, peut-être la Savoie elle-même, comme Alexandre Dumas a découvert la Méditerranée.

Tous ne font pas ainsi et M. Quicherat, en communiquant à ses collègues, le 8 novembre 1865, le texte de deux inscriptions tant de fois éditées du clocher de Passy et consacrées à Mars, a le bon esprit d'ajouter : « Elles sont bien connues des savants savoisiens. »

13. *Biographie contemporaine.* — Parmi les thèses soutenues en 1867 et récompensées par la Faculté de médecine de Paris, se trouve celle d'un compatriote. M. Léon Blanc, né à Aix-les-Bains, le 8 avril 1841. Cette thèse, qui a pour titre : *De l'action du soufre et des sulfureux dans le traitement de la syphilis*, a eu une mention honorable.

14. *Bibliographie.* — J'ai eu le plaisir de manier et de parcourir ces vacances les heures de François Pomard, signalées dans le n° 2 de ces *Grains de sable*. La description que j'en ai reproduite, d'après M. Didot, est très exacte et n'exagère en aucune façon le mérite de ce petit livre qui est charmant. Je ne puis guère ajouter qu'un ou deux petits détails. *Le saint*, qui dans la vignette du titre est d'un côté de la vierge, est l'abbé Saint-Oyen; il a au-dessous de lui un écu où figure une aigle. *L'évêque*, qui est de l'autre côté, est saint Claude; il a au-dessous de lui un petit écu *portant d'argent à une bande de gueules*. Ces deux saints figurent encore, en plus petit, en tête des offices qui leur sont consacrés. C'étaient les deux patrons du monastère pour lequel ce livre a été imprimé. Fois RABUT.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 14 novembre 1867

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT

M. le *Président* donne connaissance d'une demande d'echange adressée a la Société Florimontane par la Société des *Sciences et Arts* de Vitry-le-Français L'échange est admis

M le *Secrétaire* donne lecture de deux lettres de remercîments de M F. Descôtes, avocat a Rumilly, et de M Pascal Jourdan, ingenieur des mines à Alger, qui ont ete nommés, le premier, membre actif, et le second, membre correspondant de la Societe.

Sur la proposition déposee par deux de ses membres dans une séance precédente, la Societé admet M le colonel Dufour, résidant à Turin, au nombre de ses membres correspondants.

M. *Jules Philippe* dépose, au nom de M le docteur Favre, de Faverges, un extrait des comptes de Mathilde de Boulogne, relatifs au château d'Annecy. Cet extrait a ete fait d'après les manuscrits de Besson dont M Favre est le possesseur. Des remercîments sont votes à M. Favre.

M *A Despine* depose pour le Musée, et au nom de M. de Reydet de la Vulpilliere, une petite collection de reptiles rares provenant de l'Algérie Il annonce que, si la Societe le désire, M. de Reydet lui adressera pour la *Revue* diverses études de mœurs algériennes. Cette proposition est acceptée.

Le même membre offre en son nom une précieuse collection d'autographes de la reine Hortense, de la duchesse de Raguse et de M Haldimand, concernant l'hospice d'Aix-les-Bains.

Des remercîments sont votés aux donateurs

M. *A. Despine* fait une communication au sujet d'un volume de delibérations de la Chambre des comptes du Genevois

M. *Ducis* donne la liste des manuscrits dont il a pu prendre connaissance a la Bibliotheque imperiale de Paris, et qui intéressent l'histoire de notre pays, ce sont :

1° *Mémoire concernant les frontières du Piémont, de la Savoie et du Dauphiné,* relatif aux campagnes du XVIIe siècle. N° 12072 (4184).

2° *Instruction de Jacques de Savoie à ses deux enfants Charles et Henri de Savoie, faite à Montcalier en* 1582 N°s 8967 (20).

3° *Histoire de la Maison royale de Savoie, écrite par Georges Felix fils de Jean Domaine de Rivolles l'an* 1606 — En note : Retrouvée dans les livres du P Monod chez les jésuites de Turin N°s 12076 (20367[6])

Cette histoire est mot à mot, sauf quelques variantes, celle de Champier, qui fut imprimee en 1515 et 1516 et dedièe a Louise de Savoie, mère de François Ier.

4° *Généalogie de la Maison de Savoie* N°s 12073 (4661)

D'après ce manuscrit, ce ne serait pas Odon, mais bien Humbert Ier, comte de Maurienne en 1053, qui aurait epouse la fille et heritière du marquis de Suse et de Thurin Il est averé d'ailleurs que l'existence d'Odon comme souverain est très problématique. D'après la même genealogie, c'est à Amedée II et non point a Humbert II, qu'il faut attribuer la conquête de la Tarentaise.

La Bibliothèque impériale possède plusieurs autres mémoires sur la Savoie relatifs aux guerres et aux traites des XVIe et XVIIe siècles, dont quelques-uns ont ete cites dans des publications recentes

Mais le manuscrit le plus ancien et le plus intéressant pour nos contrées, est certainement le *Codex* en velin, de la Cote I, N° 10031 (982), comprenant les pouilles des diocèses de Genève, de Tarentaise, de Maurienne, d'Aoste, de Lausanne, de Belley, de Vienne, etc Il doit être publie, à la suite du cartulaire de saint Hugues de Grenoble, par le ministere de l'instruction publique

M *Ducis* informe la Société de l'acquisition qu'il a faite d'un memoire manuscrit sur la Savoie, avec les annotations du ministre de France auquel il etait adresse, et concernant le parti que la France pourrait tirer de la Savoie, si elle venait à être evacuée par les Espagnols et cedee à la France, en 1746

Le meme membre donne une liste bibliographique de huit cartes anciennes de la Savoie, dès 1663 jusqu'en 1745, et d'une carte manuscrite du departement du Mont-Blanc en 1793 qui comprenait alors toute la Savoie

M. *Ducis* entre ensuite dans quelques explications sur les trépieds de Lyaud, déposes au musee du Louvre, et sur un autel domestique qui fait partie du Musée d'Annecy.

M. *Ducis* propose, au nom de M. Alexandre Bertrand, un échange de monnaies romaines de *Tetricus* entre les musées de Saint-Germain-en-Laye et d'Annecy.

M. *Revon* fait part aux membres de la Société de l'invitation qui leur est adressée par M. l'ingenieur Sommeiller, de visiter l'été prochain le tunnel des Alpes. Notre illustre compatriote offre obligeamment de servir de cicerone et d'expliquer sur place les procedes employés dans cette gigantesque entreprise En attendant, M Sommeiller veut bien promettre d'envoyer à la *Revue savoisienne* un bulletin mensuel indiquant l'état des travaux de la percee du Mont-Cenis

Le même membre met sous les yeux de la Societé une belle série de minerais argentiferes provenant de la mine de Zacatecas, au Mexique Le donateur, M. Trippe, né à Annecy et etabli depuis plusieurs années à Tampico, avait déjà fait hommage à notre Musée d'une riche collection d'oiseaux du Mexique

M. *Revon* expose aussi diverses antiquites remises en don ou en echange par MM Thioly, Gosse et Léandre Dufresne. Ce dernier a bien voulu ceder une épingle en bronze à tête forée, trouvee avec quelques fragments de poteries sous le dolmen de Cranves détruit vers 1862

M. *Serand* dépose le fac-simile d'une pépite d'or trouvée dans le Cheran, sous Alby, le 18 octobre dernier Elle pesait 43 grammes 50 centigrammes. C'est la plus grosse pepite que l'on ait trouvée jusqu'ici dans ce torrent

Le même membre présente, au nom de M Gardier, un morion du XVIe siècle, cisele et portant des traces de dorures. Ce casque, découvert a Faverges, est donne au Musee par M. Gardier.

M. *Serand* depose egalement une medaille moyen bronze d'Agrippa, trouvee a Faverges et donnee par M. Court

M l'avocat Descôtes envoie aussi pour le Musée une pièce d'argent d'Antonio Priuli, doge de Venise (1618-1623), trouvée à Vallières

DONS ET ÉCHANGES

1° *Revue* des Sociétes savantes des departements, don du ministère de l'instruction publique ; — 2° *Mémoires* de la Societé des antiquaires de Zurich, 14 volumes ; — 3° *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1864-1866 ; — 4° *Mémoires* de la Societe des sciences et arts de Vitry-le-François. 1861-1867 ; — 5° *Mémoires* de la Societe litteraire et scientifique de Castres (Tarn), vol. VI ; — 6° *Bulletin* de la Societé des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. XXIe ; — 7° *Bulletin* de l'Association scientifique, vol II ; — 8° *Bulletin* de la Societé academique de Boulogne, — 9° *Revue archeologique :* — 10° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 11° *Memoires et documents* de l'Academie de la Val d'Isere ; — 12° *Bulletin* de l'Institut national genevois ; — 13° *Atti* della Societa italiana di scienze naturali, Milano ; — 14° *Revue du Lyonnais*, — 15° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M Caffe, — 16° *Journal* de la Societe centrale d'agriculture du departement de la Savoie ; — 17° *Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle*, par M G de Mortillet, don de l'auteur, — 18° *Flore murale du tombeau de la Chrétienne (province d'Alger)*, par M. Pascal Jourdan, don de l'auteur ; — 19° *Le Tresor des Fins d'Annecy*, par M G Vallier, don de l'auteur. — 20° *Tavola di bronzo trovata in esterzili (Sardegna)*, illustrata dal canonico Giovanni Spano, don de l'auteur, — 21° *De Genève à Zermatt par la vallee d'Anniviers et le col du Trift*, par M. F. Thioly, don de l'auteur ; — 22° *Fêtes du premier centenaire de la canonisation de sainte Françoise de Chantal*, par M. l'abbé P. Montagnoux, don de M. C Burdet ; — 23° *Allocutions et discours prononcés à Annecy à l'occasion du premier centenaire de la canonisation de sainte Chantal*, don de l'auteur ; — 24° *Panégyrique de sainte Chantal*, par M l'abbe Bougaud, don du même, — 25° Serie des almanachs publies par M. Ch. Burdet, don du meme ; — 26° *L'Abbaye de Talloires et la femme decapitée*, par M. Stephen d'Arve, don de M. L. Thésio ; — 27° la *Réforme scientifique*, publiee à Morchain (Somme) ; — 28° le *Dauphiné*, — 29° le *Mont-Blanc ;* — 30° le *Léman*, — 31° le *Courrier de Savoie ;* — 32° l'*Industriel savoisien ;* — 33° l'*Echo du Salève*, — 34° Autographes de la reine Hortense, de la duchesse de Raguse, de M Haldimand concernant l'hospice d'Aix-les-Bains, don de M. Alphonse Despine ; — 35° *Savvegarde povr les disciples de* IEAN MENENC, *moderne régent à Cluses*, Lyon, 1601, don de M Eloi Serand ; — 36° *Un moraliste savoyard au XVIe siècle Jean Menenc*, par M J. Philippe, don de l'auteur. Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la *Revue savoisienne* publiera chaque mois l'état d'avancement des travaux de la percée des Alpes.

C'est à l'obligeance de notre excellent compatriote, M. Germain Sommellier, ingénieur dirigeant les travaux, que nous devrons ces intéressantes communications.

—

Le travail publie par M L Revon dans la *Revue savoisienne* du mois d'août 1867, sous le titre : *L'enseignement par les affiches et les tableaux*, a fixé l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique M Duruy a fait adresser à l'auteur une lettre très flatteuse dans laquelle il lui annonce que ses idées sont mises à l'étude.

—

M. Jules Philippe prepare en ce moment une publication qui rencontrera certainement le meilleur accueil, sous ce titre : *Almanach des gloires de la Savoie* Il s'est assure pour ce recueil la collaboration de plusieurs écrivains de la *Revue*

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

8me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 décembre 1867.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le nouveau trésor des Fins d'Annecy, par M. L. Revon. — Note sur le régime du lac d'Annecy, par M. S. Carnot. — Deux inscriptions gauloises, par M. L. Revon. — Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine.

LE NOUVEAU TRÉSOR DES FINS D'ANNECY

La plaine des Fins, qui fait suite aux faubourgs d'Annecy du côté du nord, fournit pour ainsi dire chaque année une riche moisson d'antiquités romaines. La charrue et la bêche ont fait découvrir des monnaies, des tombeaux, des inscriptions, des statuettes, des caveaux, des murailles. Après les labours, quand la pluie a lavé le sol, on voit la terre toute rougie par les débris des tuiles à rebords et des poteries. Ces souvenirs de l'ancienne station de Bautas ont pris place pour la plupart au Musée municipal. Nous ne ferons pas ici l'historique des trouvailles anciennes; un érudit confrère, M. Ducis, s'est déjà acquitté de cette tâche en publiant dans ce recueil une étude sur *Bautas et Annessy*. Rappelons seulement que l'année dernière, le 26 mars, onze mille médailles furent exhumées d'un jardin appartenant à M. Bonetto. La Société Florimontane les a acquises pour les déposer dans nos collections publiques, et M. Vallier en a donné, il y a quelques mois, un consciencieux inventaire dans la *Revue savoisienne*. Le propriétaire avait fait alors à la Société une promesse que notre secrétaire a consignée dans ce journal (1866, p. 35) : il voulait pratiquer à ses frais de nouveaux minages pour le plus grand profit de son jardin d'abord, et ensuite pour celui du Musée, auquel il promettait de vendre tout ce qu'il découvrirait. Il paraît, comme on va le voir, que depuis ce temps sa sollicitude pour nos collections a quelque peu faibli.

Au mois de novembre dernier, M. Serand et moi, nous rappelâmes à M. Bonetto ses bonnes intentions. Il se mit à l'œuvre. Trois fois par jour j'allai noter le résultat des fouilles, qui furent d'abord assez insignifiantes. Le 16, grande trouvaille! Je vois sortir d'un creux, recouvert par une tuile, un trésor de bronzes : trois têtes d'empereurs, un pied colossal, une grande statuette. L'archiviste de notre Société et M. Chaumontel, adjoint au maire, s'unissent à moi pour prier l'heureux inventeur de laisser transporter ces objets à l'hôtel-de-ville, annonçant, d'accord avec lui, que nous les ferons estimer par une commission désignée par la municipalité. Le propriétaire exprime le désir de garder le trésor jusqu'à la fin des minages, mais il promet de ne le vendre qu'au Musée, et prend devant nous et d'autres témoins l'engagement formel de ne rien laisser sortir, de ne conclure aucun marché sans que nous ayons été consultés.

Confiants dans une promesse aussi clairement articulée en face des représentants de la ville et de la Société Florimontane, nous attendions, prêts à demander un crédit extraordinaire au Conseil municipal, qui a toujours montré dans de pareilles circonstances un zèle éclairé; allant au-devant de nos désirs, quelques citoyens devaient ouvrir une souscription populaire pour laquelle d'assez fortes sommes étaient déjà promises. Or, le 29, nous apprenons par le *Mont-Blanc* que le sieur Bonetto, — qui n'appartient pas à la Savoie, — a vendu les bronzes pour 6,500 fr. à M. Kuhn, le célèbre antiquaire de Genève, et que la caisse est déjà arrivée à destination...

Les lecteurs voudront bien pardonner cette longue explication : elle était nécessaire pour prouver que si des reproches doivent retomber sur quelqu'un, ce n'est ni sur la municipalité, ni sur l'administration du Musée, ni sur la Société Florimontane.

Et maintenant, dressons l'inventaire des découvertes.

Les bronzes, cachés sous une large tuile à rebords, étaient à 35 ou 40 centimètres de profondeur dans un terrain mêlé de nombreux débris de poteries. L'enfouisseur semblait avoir cherché à grouper les objets dans le plus petit espace possible : le pied colossal était engagé dans la cavité d'une tête d'empereur, et une autre tête recélait la statuette, brisée en trois fragments. Cette dernière pièce est la perle de la trouvaille. Je ne puis mieux faire que de transcrire en partie la description qu'en a donnée le *Journal de Genève* du 5 décembre. La notice, modestement signée M. D., doit appartenir à la plume élégante de M. Marc Debrit.

« Notre ville se trouve posséder en ce moment une véritable merveille artistique, digne de figurer à côté des chefs-d'œuvre que les mines inépuisables de Pompeï et d'Herculanum fournissent au musée de Naples. C'est une petite statue de bronze de 62 à 63 centimètres de hauteur, représentant un jeune gymnaste vainqueur dans les jeux de la palestre. A en juger par certains indices, ce serait une œuvre exécutée par un artiste grec de l'époque d'Hadrien; les attaches de la tête et du cou, le fini du travail,

le soin presque minutieux avec lequel sont traitées les extrémités, tout rappelle l'époque gréco-romaine plutôt que la simplicité sévère des siècles antérieurs. La recherche de la grâce s'y montre en première ligne. On se figure aisément ce bel adolescent debout sur son piédestal de marbre rose, au centre d'un riche *tablinum*, ou écoutant du fond de sa niche multicolore le bruit du filet d'eau qui coule à ses pieds. Rien de plus charmant que cette tête si jeune, que ce corps si souple un peu rejeté sur la hanche droite dans une attitude pleine d'abandon; la jambe gauche est à elle seule un chef-d'œuvre de dessin et d'exécution; il est difficile de trouver quelque chose de plus parfait, et nous ne croyons pas commettre un blasphème artistique en rappelant ici le souvenir du *Narcisse* ou du *Faune dansant*. Le pied surtout est d'une délicatesse et d'un fini merveilleux. Le bras droit replié sur la poitrine est moins parfait peut-être, et l'on pourrait y reprendre une certaine raideur; une palme, que le temps a détruite, se reconnaît encore dans la main gauche. Du reste, cette œuvre charmante est en même temps dans un état de conservation exceptionnelle, car les seuls outrages qu'elle ait eu à subir se bornent à quelques meurtrissures à la jambe droite et à la mutilation, probablement très ancienne, du pied droit. »

Les trois têtes ont appartenu à des statues plus grandes que nature. Le temps a fait disparaître les minces plaques d'émail qui représentaient le blanc des yeux et les prunelles. Ces yeux vides, avec leurs ouvertures noires, donnent aux figures un aspect repoussant, que ne contribuent guère à atténuer une barbe aux contours violents et des cheveux qui tombent en mèches raides sur le front. Une seule tête, rappelant les traits d'Hadrien, offre une physionomie à peu près sympathique.

Ce n'est pas la première fois que des statues sont mises au jour dans la plaine des Fins. Depuis deux siècles on a exhumé successivement plusieurs idoles en bronze trouvées dans des niches, des fragments de statues, un buste de Minerve de trois pouces de hauteur, en bronze doré; un autre buste plus grand, représentant un Gaulois aux cheveux épars, avec une corde nouée autour du cou; une tête de Bacchus en marbre que possède notre Musée. En 1760, à quelques centaines de mètres du théâtre de la dernière découverte, on trouva un pied en bronze. Récemment encore, au mois d'août, le même champ fournit une main également en bronze, propriété d'un amateur de notre ville. Elle est ornée d'une bague et offre une flexion identique à celle de la main gauche du Mercure ou Germanicus de Cléomène.

Le minage du jardin a fait découvrir une quantité d'objets qui presque tous ont été achetés aux ouvriers par le Musée d'Annecy. En voici la liste, dans laquelle sont comprises quelques antiquités trouvées dans un jardin voisin, appartenant à M. Garin. Celui-ci, hâtons-nous de le dire, a mis la plus grande complaisance à nous les céder.

Les poteries sont en majorité. La bêche amène constamment à la surface des tuiles, *tegulæ* et *imbrices*, de grandes briques rectangulaires *(lateres)*; des fragments de vases en terre noire ou grise, semée de grains de sable et quelquefois séchée simplement au soleil; des terres samiennes ornées d'animaux et de sujets de chasse; des amphores, des jattes, des urnes brisées. Une moitié de petit moule devait donner une empreinte ovoïde.

Comme cela a eu lieu pour toutes les autres fouilles pratiquées dans les Fins, les poids *(pondera)* destinés à tendre la chaîne dans les métiers à tisser, se rencontrent en très grand nombre : nous en avons acquis une soixantaine, affectant la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée et percée vers le sommet. Presque tous portent des estampilles : tantôt c'est une croix inscrite dans un cercle, tantôt une étoile, ou deux cercles concentriques, ou un rectangle formé de plusieurs lignes de points carrés, ou enfin des lignes et des caractères tracés à la pointe. Plusieurs contrepoids ont la forme, plus rare, de deux boules ou d'un cylindre à rainure médiane.

Voici les noms de potiers que j'ai pu recueillir :

AGENOR FE	En rond sur fond de vase gris.
BURDONI OF	Fond en terre samienne.
CANS•	Fond samien. Ce nom peut se lire à volonté CAMVS ou CAVVS, ou encore CANVS.
OF•CARAN	Idem. Dans l'Allier on a CARANTI M
CATIANI•M	Intérieur d'une tasse samienne. Dans l'Allier on a CATIANI et CATIANVS.
CATVLLVS F•	En rond sur fond gris. A Lyon on voit CATVL.
COT..L•M	Fond en terre samienne.
...FEC..	En rond sur fragment de fond gris.
MARTINVS	En rond sur fond gris. J'ai vu ce nom, qui est ici à 5 exemplaires, dans la collection de M. Dufresne à Fillinges.
MARTINVS	En rond sur fond gris.
MARTIN..	Id.
MA...NVS•	Id.
MARTINVS F	Id.
ME FEC•	Anse d'amphore.
MERCVS SEF	Fond de vase samien.
P	Gravé à la pointe sur terre samienne.
P'	Idem.
PRISCVS FET	En rond sur fond gris. Dans l'Allier, on lit sur des moules en argile PRISCI F et PRISCVS FE.
SECVNDVS	Bord d'une jatte. SECVNDVS et SEGVNDVS se retrouvent dans d'autres poteries du Musée d'Annecy, à Genève, à Lyon, etc.
TITVS	Ecrit de droite à gauche sur le bord d'une jatte.
...VSI	En rond sur fragment de fond gris.
OF VIRIL'	Fond samien. A Genève on a OF·C·L·VIRILI, et à Lyon OF•VIRIL.

Les objets de fer consistent en deux clefs, une petite pioche, une pelle, un ciseau à dégrossir, des ferrements pour portes et palissades, et plusieurs tas de clous à large tête.

Les objets en os et en pierre sont les suivants :

Flûte en os à deux trous. — Petit disque en pierre, percé au centre, analogue aux fusaioles des stations lacustres. — Enorme poids en grès, en forme de sphère aplatie; sur une face on voit les traces du crochet de suspension, de même que sur un autre poids

plus petit, en pierre polie. — Trois pierres à broyer et un bassin ou mortier en pierre. — Molette à broyer les couleurs, recourbée comme une corne, tout à fait semblable à celles qu'on voit au musée de Naples. — Des fragments de meules en basalte, pour moulins portatifs, comme ceux des Arabes. Nous venons d'acquérir une fort belle meule, intacte. — Au fond d'une urne, une petite provision de sable siliceux pour verrerie, analogue à celui qui est exploité à Cruseilles, à 3 lieues d'Annecy. — Fragment d'une grande sculpture sur calcaire blanc, figurant une ove. — Une autre sculpture, sur beau marbre blanc, donnée par M. l'abbé Ducis, est la partie supérieure d'un petit pilastre avec chapiteau orné de palmes. Il porte sur les côtés et sur la face postérieure les traces des griffes d'attache. Les deux pilastres occupaient peut-être la partie antérieure de la niche dans laquelle reposait la fameuse statuette...

En ossements, nous avons une grosse canine d'ours, qui peut avoir servi de brunissoir; de nombreuses défenses de sanglier; une mâchoire supérieure de cochon; des mâchoires et dents isolées de ruminants.

Les médailles sont rares. J'ai noté : 1 Auguste moyen bronze fruste, 1 Vespasien m. b., 1 Adrien m. b., 1 Antonin argent, 1 Annia Faustina m. b. (don de M. le Dr Thonion), 2 Marc-Aurèle m. b., 1 Constantin p. b., 3 frustes m. b., 3 disparues.

Une grande déception attendrait les amateurs de ruines s'ils venaient sur le théâtre des fouilles avec l'espoir d'y trouver, comme à Pompeï ou en tant d'autres lieux, des restes bien marqués de rues, de voies dallées, de monuments, de colonnades, ou même simplement de maisons construites avec l'appareil régulier de nos bains de Menthon. C'est à peine si l'on peut suivre çà et là un pan de muraille sur une étendue de quelques mètres avant l'opération du nettoyage du terrain. Les matériaux consistent surtout en gros cailloux roulés; il était facile de s'en procurer à un ou deux kilomètres de là, dans le lit du Fier. Ces galets, ces blocs polis et arrondis, mal cimentés, s'écroulent au premier effort de la pioche.

Les seules constructions que l'on ait trouvées intactes sont un pavage en cailloux recouverts de ciment, sur une étendue de deux à trois mètres, et deux puits : dans les années antérieures on avait déjà trouvé plusieurs de ces derniers. On ne peut guère préciser l'époque de leur construction, mais il est certain qu'ils sont comblés avec des débris romains. Celui qui a été découvert au mois de novembre dans le jardin de M. Garin, n'a pas été déblayé à plus de deux mètres; la terre dont il était comblé renfermait des tuiles romaines et des débris de vases en terre samienne. — Le grand puits en cailloux et en moellons, de la propriété Bonetto, a été complétement déblayé. A une profondeur d'environ 4 mètres on a rencontré un fond de béton. On en a retiré de la terre, des cendres, du charbon, des scories, du laitier de fer et beaucoup de fragments de vases, en terre jaune et en terre de Samos.

On peut se demander à quoi aboutiraient les fouilles si elles étaient poursuivies avec méthode, soit dans la propriété Bonetto, soit chez les cultivateurs voisins. Beaucoup de personnes croient que les corps des statues ne doivent pas être loin de l'endroit où gisaient les têtes. La plupart de mes collègues pensent le contraire. Suivant eux, la manière dont le trésor était disposé indique un enfouissement précipité, fait pour sauver les débris les plus importants, pendant qu'une tribu ennemie anéantissait les signes du culte et de l'autorité des Romains. Un homme fidèle aux vieux souvenirs se serait hâté de porter les images des empereurs loin du lieu de la dévastation, qui devait être situé à quelques centaines de pas plus au nord, à l'endroit où l'on a trouvé des antiquités qui dénotent l'existence de constructions importantes : là, au lieu des masures en cailloux roulés, des ateliers de tisserands, de fondeurs, des boutiques de potiers qui occupaient l'emplacement des fouilles actuelles, on a extrait des inscriptions votives, de riches matériaux, des fûts de colonnes et des chapiteaux artistement sculptés. C'est là encore qu'on a recueilli au siècle dernier le pied en bronze dont j'ai parlé, et il y a quelques mois la main de même métal. Il est bon de noter que cette main est toute martelée, ce qui accuse une destruction violente des statues, destruction que semble confirmer le déchirement et le plissement du bronze à l'attache du cou dans les trois têtes d'empereurs. Il résulterait donc de l'ensemble de ces faits que les corps des statues ont dû être entièrement mutilés. Mais comme il est impossible de se prononcer à cet égard d'une manière absolue, je me borne à donner acte de cette opinion, laissant aux lecteurs le soin d'en discuter le mérite. Quant à moi, je fais des vœux pour que les travaux qui restent à exécuter donnent tort à ces présomptions dans l'intérêt de la science et de l'histoire.

LOUIS REVON.

NOTE SUR LE RÉGIME DU LAC D'ANNECY

Le niveau du lac d'Annecy est, depuis quelques années, l'objet d'observations suivies.

Le service des ponts et chaussées a fait établir à Doussard et à l'entrée des deux canaux d'Annecy des échelles hydrométriques dont le zéro inférieur a été placé au niveau de l'eau au 26 août 1862, que l'on croyait être celui du plus bas étiage.

(Ce niveau est à $0^m,35$ en contrebas du zéro des anciens repères sardes.) — Les observateurs notent trois fois par jour la hauteur de l'eau indiquée par les échelles, et les résultats de leurs lectures sont rapportés sur des tableaux où il est facile de suivre la marche ascendante ou descendante des eaux du lac.

Un premier fait que ces observations suivies ont permis d'établir, c'est que le niveau attribué aux plus basses eaux et choisi pour le zéro des échelles n'est pas celui de l'étiage véritable; à la suite d'une longue période de sécheresse, les eaux se sont abaissées en 1864, du 11 au 22 octobre, au-dessous du zéro et sont restées pendant six jours à $0^m,05$ en contrebas de l'étiage supposé.

Il faut une longue série d'observations pour fixer d'une manière certaine le niveau de l'étiage, et, malgré le démenti donné par les sécheresses de 1864, on s'est abstenu de déplacer les échelles pour ne pas s'exposer à un nouveau mécompte et pour conserver un point de comparaison entre les observations faites et à faire.

Le zéro de l'échelle appliquée contre le pont de la Halle, à Annecy, a été rapporté au nivellement général de la France, et, par rapport au niveau de la mer, il est à la cote $446^m,275$.

C'est à ce plan de comparaison que sont rapportées les hauteurs du lac.

L'amplitude des variations est beaucoup plus considérable qu'on ne le supposerait en comparant la superficie du lac, environ 2,700 hectares, à celle de son bassin versant à peine dix fois plus grande. Il n'y a pas moins de 1m,06 de différence entre les niveaux du lac le 20 octobre 1864 et le 16 mars 1867.

De semblables oscillations sont sans doute des exceptions, mais, en comparant les hauteurs *maximâ* et *minimâ* pour chacune des années, on trouve que la différence ne s'est pas abaissée depuis 1862 au-dessous de 0m,75, qu'elle a atteint cette année (1867) près d'un mètre et a dépassé un mètre en 1864.

Mettant en regard la moyenne de ces oscillations pour les six dernières années et la superficie du lac, on reconnaît que ce beau réservoir laisse échapper dans une saison environ 23 millions de mètres cubes d'eau emmagasinés pendant une autre, mais qui, malheureusement, ne sont qu'en partie utilisables.

Les plus hautes et les plus basses eaux ne se reproduisent pas à des dates fixes : pendant une période de six ans, le lac a atteint son niveau maximum deux fois en février, une fois en mars, une fois en avril et deux fois en juin, et son niveau minimum deux fois en août, une fois en septembre, deux fois en octobre et une fois en novembre.

La hauteur moyenne du lac est aussi variable que ses hauteurs extrêmes : un calcul approximatif nous a donné pour la hauteur moyenne en 1864 0m,318 seulement, et en 1866 0m,587 au-dessus du zéro de l'échelle, et le niveau est resté au-dessus de la moyenne 219 jours en 1866 et seulement 172 jours en 1864.

On peut reconnaître par toutes ces variations combien il est difficile d'établir une loi dans les mouvements du lac et combien il serait téméraire de baser une théorie sur les données de quelques années d'observations.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des études faites paraît démontrer qu'il se présente dans le courant d'une année une première période de basses eaux relatives dans les deux premiers mois, une période de hautes eaux entre mars et juin, suivie de la période des plus basses eaux d'août à octobre, et vers le mois de novembre se produit un second maximum.

On peut constater aussi que l'abaissement entre les hautes et basses eaux est lent et progressif, tandis que le relèvement du niveau se produit en quelques jours.

Enfin, la période des basses eaux de l'été est presque toujours coupée par une crue d'intensité variable qui a duré plus d'un mois en 1866, et correspondait par son maximum aux grandes inondations qui se sont produites à la fin de septembre dans d'autres bassins.

Nous nous bornerons aujourd'hui à ces quelques renseignements un peu arides, en résumant dans le tableau qui suit les chiffres qui nous paraissent présenter le plus d'intérêt.

Annecy, le 20 novembre 1867.

S. CARNOT,
Ingénieur des ponts et chaussées.

ANNÉES.	Plus hautes EAUX.		Plus basses EAUX.		ÉCART maximum.	Période de décroissance.	hauteur moye de l'année.	Eaux inférieures à	
	NIVEAU.	DATE.	NIVEAU.	DATE.				la moyenne de l'année	o mèt 35.
						mois		jours	jours
1862	0,835	1er fév.	0,000	26 août	0,835	7	0,364	160	142
1863	0,865	21 juin	0,055	24 août	0,810	2	0,388	133	105
1864	0,970	15 juin	0,050	16-21 oct	1,020	4	0,318	193	200
1865	0,840	20 avril	0,090	18 oct	0,750	6	0,442	189	145
1866	0,950	14 fév.	0,190	8 novre.	0,760	9	0,587	146	36
1867	1,010	16 mars	0,050	16 sept	0,960	6	»	»	»

DEUX INSCRIPTIONS GAULOISES

I

Grâce à l'obligeance de M. Charles Le Fort, de Genève, j'ai le plaisir de communiquer aux lecteurs de la *Revue savoisienne* une lettre de M. Adolphe Pictet sur l'inscription de Ley, décrite dans le n° de novembre de ce journal. M. Adolphe Pictet est bien connu dans le monde des archéologues par ses savantes recherches philologiques et en particulier par des travaux sur les inscriptions gauloises, insérés dans les dernières années de la *Revue archéologique*. Il prépare pour ce dernier recueil une étude plus développée sur l'inscription en question, et me prie de ne présenter la lettre qu'on va lire que comme des indications préliminaires.

En décrivant l'inscription de Ley, j'avais dit que si l'on tenait compte de la symétrie, qui n'est pas, j'en conviens, une règle toujours observée, il faudrait, à la première ligne, lire tout simplement ATHVBODVAE. Comme on le verra plus loin, M. Pictet n'est pas de cet avis : il suppose qu'une lettre a dû exister à gauche de l'A. Cette partie de la pierre est maintenant toute sillonnée de petites cassures, de sorte qu'il est impossible d'y déchiffrer une lettre avec certitude. Cela n'empêche pas que la supposition de M. Pictet ne puisse être parfaitement admissible. LOUIS REVON.

A M. Charles Le Fort.

« ..... Il n'y a aucun doute que le nom d'*Athubodua* « ne soit gaulois. On connaît déjà plusieurs noms com- « posés avec *boduus*, ou qui en dérivent, tels que « *Boduognatus* (Ces. II, 23) le chef nervien ; *Boduacius* « (inscr. de Nîmes), *Boduos* fig. nom., et surtout *Ate-* « *boduus, Atebodua* (inscr. de la Styrie), qui se rap- « prochent fort d'*Athubodua*. Toutefois le préfixe *ate* « ou *ati*, fréquent dans les noms propres, ne peut « guère avoir pris la forme *athu*. Comme la pierre est « brisée avant l'A, je soupçonne fort, contre l'avis de « M. Revon, qu'il manque une lettre, et qu'il faut lire « *Cathubodua*, avec le *catu, praelium*, de plusieurs « noms propres : *Catuvolcus, Caturix, Catusvalis*, etc. « Ce qui me confirme dans cette conjecture, c'est que « l'ancien breton et le gallois —*bodu* (irl. *bodb.)*, qui « forme, comme —*boduus*, des noms propres compo- « sés, nous offre en breton celui de *Catuuodu*. Il ne « resterait que l'irrégularité du *th* pour *t*, substitution « rare, bien que non sans exemples.

« Ce qui fait l'intérêt principal de ce nom, c'est qu'il « se trouve ici comme celui d'une déesse, ce qui pourra « conduire à en éclairer la signification étymologique. « Celle-ci reste encore obscure, parce que le vieux mot

« gallois *bodu* a disparu de la langue plus moderne.
« Je crois cependant, à l'aide de l'irlandais, pouvoir en
« retrouver le sens, mais je m'abstiens provisoirement
« jusqu'à ce que je sois mieux fixé. Ce que je puis dire,
« c'est que cette *Cathubodua*, s'il faut lire ainsi, se-
« rait une déesse de la guerre, une Bellone gauloise.
« Agréez, etc. AD. PICTET. »

II



La gravure ci-contre figure la réduction au dixième d'un petit autel votif en calcaire blanc, mutilé à la base et quelque peu écorné à la partie supérieure. Il a été trouvé en 1844, dans la plaine des Fins, à quelques centaines de mètres d'Annecy, et donné au Musée de cette ville par M. Eloi Serand, le zélé archéologue à qui nos collections sont redevables de bien d'autres précieux restes.

L'inscription a déjà été publiée, en 1851, par M. François Rabut dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*. L'épithète de *Virotuti* a intrigué les archéologues ; les hypothèses sont allées leur train. De mon côté, j'ai voulu en avoir le cœur net. Supposant là-dedans une divinité topique, et peut-être un nom gaulois, j'ai écrit à M. Adolphe Pictet une lettre semée de points d'interrogation. Le savant philologue genevois a bien voulu m'adresser, il y a quelques jours, des éclaircissements dans la lettre suivante : L. R.

A M L Revon.

« L'épithète de *Virotuti*, pour *Virotuti(o)? Apoll(ini)*,
« est certainement gauloise. *Viro*, au nominatif *viros*,
« est le corrélatif du latin *vir*, en irlandais *fer*, en gal-
« lois *gwr*. Cf. *Viros*, nom de chef, sur une médaille
« belge (Duchal. p. 270). *Tutius* est exactement le
« *toutiu(s)* de l'inscription de Novare, et le *toovtiovs* de
« celle de Nîmes, où il signifie sans doute *magistratus*.
« Il a pu cependant se prendre aussi dans l'acception
« plus générale de *chef du peuple* ou du *pays*, d'après
« sa dérivation d'un substantif gaulois correspondant à
« l'irlandais *tuath*, gallois *tut*, peuple, pays. Cf. le goth.
« *thiudans*, roi, de *thiuda*, peuple, etc. Ainsi *Virotutius*
« signifierait *chef des hommes*. On sait qu'Apollon était
« aussi appelé *Toutiorix* (Orelli, 2059 ; de Wal, 268),
« probablement *chef des chefs du peuple*, ou des *hom-*
« *mes de la nation*, ce que *toutius* a pu également si-
« gnifier. *Toutius* et *Toutia* se rencontrent comme
« noms propres dans les inscriptions.
« Je vous prie d'agréer, etc. ADOLPHE PICTET. »

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

IX

Mémoires et documents *publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Tome XVI, deuxième partie, in-8°.

J'ai déjà eu le plaisir de rendre compte ici l'an dernier de la première partie de ce volume qui renfermait bien des choses intéressantes pour la Savoie. La seconde partie, qui a été publiée cette année et qui termine le seizième volume, n'en contient pas moins. Tels sont d'abord deux mémoires de M. Ed. Secretan, dont l'un est consacré à l'origine de Gérold, comte de Genève, et l'autre, à l'origine du comte Humbert I de Savoie (aux blanches mains). Ces deux études, qui ont entre elles bien des rapports, sont indispensables à consulter par tous ceux qui s'occupent de la période de notre histoire qui s'étend du Xe au XIe siècle. Ils trouveront de bonnes choses dans le premier sur les Rodolphiens, dans le second, sur les Bosonides, desquels l'auteur fait avec raison descendre la maison de Savoie. Ils verront dans celui-ci, qui nous intéresse davantage, comment l'auteur, en comparant avec soin les chartes et les regestes publiés jusqu'à ce jour, établit, par des déductions judicieuses, la généalogie d'Humbert aux blanches mains, qui est Humbert III parmi les descendants de Boson. Je reproduis sommairement ici cette filiation qui piquera sans doute la curiosité de nos collaborateurs :

BOSON
|
LOUIS III DIT L'AVEUGLE
|
CHARLES CONSTANTIN

RICHARD — HUMBERT I

AMÉDÉE I — HUMBERT II
|
HUMBERT III — AMÉDÉE ODON BURCARD

ODON AMÉDÉE AIMON BURCARD
|
AMÉDÉE II
etc.

Un seul coup d'œil sur ce tableau nous montre la cause des erreurs nombreuses engendrées par la similitude des noms. Humbert III avait un oncle qui s'appelait comme lui, Humbert II, et ces deux princes avaient trois enfants du même nom : Amédée, Odon et Burcard. Aussi, bien des chartes attribuées à Humbert aux blanches mains ou à ses enfants, doivent être restituées à son oncle ou à ses cousins germains ; par exemple, les chartes de la fondation du prieuré du Bourget. Il faut aussi qu'Humbert aux blanches mains restitue à son oncle son épouse Ancilie et se contente de la sœur d'Ulric le riche, de Lenzbourg, dont le nom n'est pas encore connu.

Les recherches de M. Albert Naville *sur les anciennes exploitations de fer du mont Salève* intéressent le département de la Haute-Savoie. Dans un travail très bien écrit et précédé d'une bonne description topographique, l'auteur constate les traces de mines et de fonderies de fer sur plusieurs points de cette montagne. Il se livre ensuite à de nombreuses considérations, et, entre autres, à des rapprochements étymologiques sur un nom de localité, la grange *Gabi*, pour trouver quels ont été les explorateurs de ces gisements. Il penche pour les Phéniciens, écartant tous les autres peuples qui ont pu venir en Savoie à diverses époques, même les Arabes, que je regarderais plus volontiers comme ceux qui ont exploité les mines du Salève. Ils se sont livrés à cette industrie sur plusieurs autres points de de la Savoie, et, de l'avis de M. Naville, *gabi* est un mot arabe qui signifie

citerne, puits, excavation, et qu'on trouve d'une manière plus accentuée encore avec l'article *al* dans *Algaby*, sur la route du Simplon.

C'est encore au mont Salève que se rapporte le mémoire qui suit, relatif à des *restes d'habitations sous des voûtes et à des traces d'un refuge*, explorés en 1865 et en 1866 par M. Thioly, dont les recherches sur les époques antéhistoriques de nos contrées sont bien connues et bien appréciées. Dans cette notice, on trouve tout à la fois des détails très curieux, de bons dessins, des comparaisons nombreuses avec les objets lacustres de la Suisse et de la Savoie, et un bon style. Puisse-t-elle être suivie de plusieurs autres.

—

Extraits inédits *de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil,* par Pierre Vachoux; Annecy, 1867, Dépollier et Ce, in-8°.

M. Vachoux a eu la bonne fortune de voir mettre à sa disposition de la manière la plus large les manuscrits du cardinal Gerdil, par le P. Vercellone, recteur des Barnabites de San Carlo à Rome. Ce religieux, qui publie les nombreuses œuvres posthumes de notre compatriote, a réuni à ces manuscrits toute la correspondance du savant barnabite savoisien et tout ce qui peut se rapporter à cet écrivain fécond. M. Vachoux a pu fouiller dans cette collection précieuse et a voulu nous faire profiter des extraits qu'il en a rapportés. Sa brochure contient l'inscription qui est gravée sur le tombeau de Gerdil, la liste complète de ses œuvres publiées de son vivant ou après sa mort, quelques fragments de sa correspondance et les votes du Sacré-Collége en 1799 et en 1800, où Gerdil a eu beaucoup de voix. Elle se termine par la chronologie de la vie du cardinal savoyard, chronologie où il a oublié la date de sa mort. Les biographes trouveront quelque chose à prendre sur une de nos illustrations, qui n'est pas aussi inconnue en Savoie que semble le croire l'auteur des *Extraits inédits*.

—

Association des médecins de la Savoie. — Assemblée générale annuelle tenue à Montmelian en 1867, in-8°.

Je mentionne ici ce compte-rendu parce que l'allocution du président, M. Louis Guilland, renferme deux notices biographiques sur les docteurs Antoine Dumoulin, médecin à la Compôte, et Louis-François-Marie Domenget, médecin à Chambéry. La dernière, plus étendue que l'autre, est traitée avec cet art fin, consciencieux et bienveillant que le président de l'association sait mettre dans les articles nécrologiques qu'il aime à rédiger et dont la phrase est ciselée avec talent.

FRANÇOIS RABUT.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

En se rapprochant de notre époque, on reconnaîtra naturellement une fusion plus intime entre le *patois* et le français. Les deux langues étant familières à l'auteur, il les alternera dans des couplets dialogués. D'autre part, des rapports plus nombreux s'établissant entre les différentes classes sociales, les unes et les autres seront souvent mises en scène. Mais, comme bien l'on pense, le paysan gardera le beau rôle; c'est lui qui prend la réplique et bafoue avec malice les travers donnés à l'habit fin; à lui encore le gros sel et les gros mots. Deux exemples suffiront pour faire comprendre ce genre et les ressources que sait y trouver la verve satirique. Le premier qui suit est dû, dit-on, à la verve de l'aveugle Colombat, simple paysan, mort il y a quelques années. Tous, nous nous rappelons l'avoir vu entouré de nombreux auditeurs réunis par sa poésie mordante, en dépit des sons lamentables ou criards d'un méchant violon.

LE BOURGEOIS : Un bourgeois de la ville
Rencontre un paysan.
Tu n'es qu'un imbécile
Lui dit-il hardiment :
Dès la plus tendre enfance
Il faut que tu commences
A soigner le bétail ;
Plus grand on t'habitue
A tenir la charrue :
Quel pénible travail ! (*bis*).

LE PAYSAN : De me traita de la sorte
Monchu, tou que vo pensa ?
De n'y preigne pas po rire
Vraimet vo m'offensa.
Soigni los bus, les vassés
Pe n'en fère de passés,
Tou imbécilita ?
Sein la sarrui, la pâla,
Vo treinnera bein l'ala...
Porra vo exista ? (*bis*).

LE BOURGEOIS : De telles fariboles
Ne me racontes plus :
Nous avons des pistoles,
Des louis et des écus.
Sur la terre et les ondes
Avec ces pièces rondes
On a le cœur joyeux.
Bien loin d'être des peines,
Ce sont nos bourses pleines
Qui nous rendent heureux (*bis*).

LE PAYSAN : Vo-z-éte forcha d'y creré
Que, sein nutrés vegnés
Et lous baras de vin,
Vos ne porras pas beré
Ne medié de pan blanc.
Avoe tota v'tra borsa,
S'on ne travaillay pa,
Sara-vo millionnaire ?
To c'met cho qué n'a guaire
Mis'rablo vo morra. (*bis*).

LE BOURGEOIS : Dans nos palais à peine
Est-on habitué
Que l'eloquence humaine
Il faut étudier.

Huit à dix ans en classe
La tête l'on se casse
Pour s'instruire pour vous,
Qui, pour des bagatelles,
Un procès, des querelles,
Avez recours à nous. (*bis*)

LE PAYSAN : S'on a on pu de terra
Pré d'on rogneux veisin,
S'on no déclare guerra
Pe ravi nutron bin
Tou qué fa la justicé ?
S'vét le pagni.....
Qué vo coulon p'lou déts
Et le poure misérablo
Passé p'ron copablo
Avoe tos lous bon drets. (*bis*).

Le Bourgeois : Bientôt, lorsque les dettes
Viennent vous affliger
Des démarches sont faites,
Jusqu'à nous obliger
A puiser dans nos caisses
Un grand nombre de pièces,
Pour vous tendre le bras !.
Alors votre âme goûte
Un doux repos sans doute,
Hors de tant d'embarras. (*bis*).

Le Paysan : La bonta, la franchisa
De v'tron cœur sont biet loin...
Se vo-z uvri votra valiza
A dix pe cét, pas moins.
Diet lé dous ou trays ans
Le paisan, tret pour'hommo,
Se n'vo red pas û doblo,
Son bien est tot pardu !...
Cho que va diet v'tre griffé
E diet lo fer des juiffe
Qu'on crucifia le Bon Diu (*bis*).

Le Bourgeois : Vos chaumières rustiques
Sont sous nos étendards :
Nos palais magnifiques
Attirent vos regards ;
Au sein de nos domaines,
Presqu'à l'abri des peines,
Si nombreuses chez vous,
Nous avons, l'on peut dire,
Ce que le cœur desire,
Les plaisirs les plus doux. (*bis*).

Le Paysan : P' cet que la via est dura !
Se v'z i to v'tro plési
Tou qué vo les procura ?
Y est la man d' lous ovri...
Set le paysan fara-vé
Lous objets que sont bravé
Diet lé ballés meisons ?
La vindinzé agréabla,
Le pan avoé le vin
Qué font la bonna tabla...
Tou pas d'justés reyson ?

M. Perrin André, auteur de *la Basoche*, *les Abbayes de la jeunesse*, etc., ouvrage riche en recherches historiques inédites sur notre pays, a été assez bon pour me communiquer la poésie qui précède. Elle adopte le patois de Chambéry ; les expressions *diet*, *cho*, *cet*, etc., en sont des preuves irrécusables. Je ne crois pas ancienne cette production : aussi, bien qu'elle ne soit point datée, je la classe dans le XIXe siècle ; et, il me semble être dans le vrai en l'attribuant à quelque curé de campagne. Ne sent-t-on pas l'homme familiarisé avec le dialecte populaire et qui le manie avec facilité, tandis que le français rappelle un peu la versification de collége ?

Passons à un autre dialogue entre bourgeois et paysan. Ecrit en dialecte du Faucigny, il se rattache à un fait dont personne à Bonneville n'a perdu le souvenir. Je pourrais y attacher une date précise ; mais, à quoi bon ! Il suffit à mon cadre que cette œuvre appartienne au XIXe siècle.

Un vieux bourgeois félicite sa petite Josette de ce qu'il va se marier avec elle ; celle-ci répond :

Cé bonheur n'e pa seit grou
Qu'min vo vodra bein dirét
D'éposa on viu jalou
Ma fay ! n'é pas pe rirét.
Voz é bein soixante ans
Voz é vos pelets blans
En têta (ter.)

— Ma fille, tu parais avoir aujourd'hui la langue bien affilée ; ce n'est plus le temps où tu venais sur la place vendre tes seracs. Oh ! comme alors tu marchais bien au pas.

Se d'ai vandu mes seracés
Y é sans fraude et sans malicet :
Pas c'ment les thans qu' vivant de procés
Et que vandont l'injusticet.
U rest' é n'y a pas s'lon tan
Qué vo vandiva de fan,
En vella (ter.)

— Laissons donc ma personne de côté, et parlons de nos ancêtres. Quels sont-ils, ma petite mignonne ? Mon père n'était-il pas un vice-intendant, et le tien un paysan d'Ayse !

— On honnête paysan
E bein plus estimablét
Que votro vicé-intendant
Qu'on envoie à tos lous diablét
Au lieu de voz en fére honneur
Vo devra avay dien le cœur
Vergogna (ter.)

Cette chanson ne dit pas grand chose : elle m'a été transmise toute mutilée. J'aurais mieux fait, peut-être, de me contenter de la signaler, plutôt que d'en reproduire même la partie patoise.

M. Perrin André a bien voulu recueillir pour mon œuvre une composition empruntant le dialecte de Rumilly. Elle est modulée sur la populaire romance de Châteaubriand, *Combien j'ai douce souvenance*, et accuse ainsi une date récente.

Lo Barzi.

Oh ! qu' d'amo vi dien la campagnét,
Quand le soluay va s'cuchi, que la né gagnet
L' Borr' qu'arrive to satisfait de sé vagné
Et le barzi qu' ramène à ron moué
L' tropé.

To l'lon de la vi la chivra bèle,
La vach' bram' é l'meuton bèle,
Tan qu'à l'agné le pè pétiolin qué s'en mêle
Et la thanson duré sein fin
P'l'themin.

Su le soé d'la purta on vai soriré
L'vsajo d'la groussa farmiré
Et r'li d'sa f'gliet qu'attai l'lassé qu'l'tire
Et qu' va ravai rla du tropé
Qu' na lime.

La blanthe, la naire et la rogé
E jusqu'à la pè p'tiouta mogé
Tote n'in on mai qu' n'en verai dien l'augé,
E mai qu'on large bagniollet.
Tendrai.

La maitra qu'cherche ses écouales
Ne sa pliet de quin flian mettre se salle
Pe meta l'caillon, le craint de n'avai pas de vaisalle
Et p'ètrama to ce qu'ara d'gras
Preu d' plats.

Iona va vouaida la panire,
L'atra va tharthi la borrire,
La p' délicata prai l'colliu p'l'essuire
E rla qu' se cheînt l'mé d'amendieu
Le battieu.

Thanta me f'glié !... travailli toté !...
V'tra mar' on thor fara v'tré doté
E dari le bœu mai d'on galan qu'écoté !
Vo-z-ari tôtté c'qu'ara d'mieu
P'r épeu.

Dans la facture de ces vers, je crois reconnaître la main de M. Béard, le poète aimé de Rumilly. La scène est animée, comme le sont toutes celles qu'il se plaît à reproduire. Nous retrouvons là tout le naturel de la vie de campagne, toutes les impressions d'un homme qui aime les mœurs rustiques et qui connaît les termes usuels du paysan. La prononciation propre au bassin de Rumilly est bien rendue. Le lecteur sera frappé de la bizarre contexture des pronoms : il remarquera aussi un laisser-aller, trop grand à mon avis, pour les élisions. Bientôt nous nous trouverons au milieu des poésies de M. Béard ; constatons dès à présent qu'elles sont devenues populaires, quoiqu'elles ne se soient pas répandues aussi loin que celles de M. Agnellet, de Thônes.

Voici le Gros-Jean, un spécimen du patois des Bornes. On le jugera peut-être un peu dépaysé, car les paroles et l'air sur lequel on les chante me semblent être anciens; mais il m'échappa à sa date.

Le Grous Djean revint du bouet (*bis*)
Trouve sa fenna bien malâda
Ouâ !... Oh !... Eh !
Trouve sa fenna bien malada, a, a.

Etindjua dessur-on ban (*bis*)
Tota décordelâia
Ouâ !... Oh !... etc.

Fenna vou't' de s'pa û vin (*bis*)
Ou de la s'pa à la courda.
Ouâ !... Oh !... etc.

Dz ameri mio de s'pa û vin (*bis*)
Quet la s'pa à la courda. Ouâ !... etc.

Mari, mari, sé dz n'in morivo (*bis*)
T' m'intarreriâ pet la cava. Ouâ !... etc.

Lou pi contro la moraille (*bis*),
La têta dezot la buissa. Ouâ !... etc.

Tote les gotes qui n'in pseriont (*bis*)
M'arroseriont la lingua.
Ouâ !... Oh !... Eh !
M'arroseriont la lingua.

Après la lecture des compositions du bon curé B...., on n'a presque plus le courage d'aller au bout de celle-ci. J'espère cependant que le lecteur, simple curieux, me pardonnera en faveur du contraste, et que l'amateur véritable trouvera, dans cette poésie, la vraie saveur du crû rendue précieuse par une orthographe patoise extrêmement soignée.

Faisons un retour vers la Maurienne. Deux mains amies m'ont adressé *la Feille que vou se mariâ :* c'est donc encore là un chant populaire. Toutefois, je n'insérerai ici que l'exemplaire le plus complet, quoique l'autre me paraisse être plus ancien.

Mare, mariâ me ceti an
Car lo teim me dure, dure
Mare, mariâ me ceti an,
Car lo teim me dure tan.

Commein ! mariâ ! fola, mariâ ?
Ton galan n'e pa cora nâ,
Ma poura feille,
Ton galan n'é pas cora nà...
Son pare l'a pie commandà.

D'epouserè lo grou Bastian,
Car û m'âme, û m'âme, û m'âme !
D'épouseré le grou Bastian,
Car ù m'âme, û m'âme tan.

Vraiment : Bastian ! fòla, Bastian !
Laiche me cho creva de fan,
Ma pourra feille,
Te sà que no n'ein pouein de pan,
Laiche me cho creva de fan.

Oh bein, de pan, pe tan qu'u pan
No médiereins de matafan,
Ma poura mare ;
No médiereins de matafan
Avoue la truquia du poutan.

Ma poura feille, no n'ein pouein de vin,
A nôces pout-on bère d'aiga ?
Ma poura feille
No n'ein point de vin :
A noce l'aiga ne vaut rien.

Oh bein, de vin, pe tan qu'u vin
No trouillereins noutro-z-uteins ;
Ma poura mare,
No trouillereins noutro-z-uteins
Qu'ont na cavagna de réseins.

Ma poura feille, no n'eins pouéin de draps,
N'y a qu'on par pe noutra cuche ;
Ma poura feille, no n'eins pouein de draps
Cucheré-vo commein lou chats !

Oh bein, de draps, pe tan qu'u draps
No cucheréins dien le grand sa,
Ma poura mare ;
No cutiereins dans le grand sa
U le florie de la boïa.

Ma poura feille, prein gard' u piû
Oue, prein gard' à la varmena :
Ma pourra feillie, prein gard' u più
Que vo medieront to cru.

Oh bein, de più, pe tan qu'u più,
Eintre dou no lo tuereins miù ;
Ma poura mare,
Eintre dou no lo tuereins miù...
No lo varreins de quatro ju.

Feille, crè-me, attein co dou-z-an,
Te fare on bon mariazho :
Feille, crè-me, attein co dou-z-an
T'époseré Touèno Pagan.

Pèsta ! dou-z-an ! Touèno Pagan !
De ne voué pà chó viu rufian,
Ma poura mare :
De ne voue pà chó viu rufian,
Bossu pe dernier, pe devan.

Na, na ! mou treint' an sont sonnà
De n'atteindio pa d'aveintajho,. .
Na, na ! mou treint' an sont sonnà ;
Ceti an de vouè me maria

Feille eintêtà, va-te marià...
Avoué ton grou *câqua-leità*,
Tot ein gueneille :
Avouè ton grou *câqua-leïtà*
Que te fara assetout plèura

(Sera continué.) A. DESPINE.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à la prochaine livraison le compte-rendu de la derniere séance de la Société Florimontane.

La table, les titres et la couverture de l'annee 1867 seront envoyés avec la livraison de janvier.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE

Pages

Les habitations lacustres du lac du Bourget a propos de la croix, par M. G. de Mortillet 8
Un procès archéologique (suite et fin), par M. Ducis . . 20
Congrès paleoethnologique, par M. J. Philippe 29
La Sabaudia et les Sebagini, par M. Ducis, — 37, 41, 49, 67, 101
Inscriptions de Saint-Jean-de-la-Porte, par le même . . 39
Inauguration du musée de Saint-Germain, par M J Philippe 45
Archeologie préhistorique à l'Exposition. par M. G de Mortillet 59
Enfouissement monetaire à Alby, par M. E. Serand . . 60
Le tresor des Fins d'Annecy, par M. G. Vallier. . . 77
L'inscription de Ley, par M. L Revon 101
Le nouveau trésor des Fins d'Annecy, par le même . 109
Deux inscriptions gauloises, par le même 112

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M J. Weber 13, 46, 87

BIBLIOGRAPHIE.

Le Regeste genevois, de MM. Le Fort et Lullin, par M Ducis. 5
Encore le *Regeste genevois*, par M. Ducis 17
Bibliographie historique de la Savoie, par M F. Rabut, — 21 55, 61, 86, 113
La legende de la ville d'Ars en Dauphine, de M. G Vallier, par M. Ducis 30
Bibliographie savoisienne : les *Almanachs*, de M F Rabut, par M. J. Philippe. 39
Bibliographie savoisienne, par le même 45
Bibliographie, par M. Ducis 62
Feuilles au vent, de M. C. Lochon par M. A. Dessaix . 90

BULLETIN.

Seances de la Société, notes, etc. 15, 32, 63, 76, 91, 100, 107

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Eloge de Jacques Replat, par M. J. Philippe (suite et fin). 1
Glanures historiques, par M. J Vuy (suite) . . 18, 72, 105
A propos de saint François de Sales, glanures historiques, par le même 25
Une charte inédite du XIIIe siècle et un article du Régeste genevois, par M. J. Vuy 33
Observations sur l'interprétation d'une charte du XIIIe siècle et d'un article du Régeste genevois, par M. Ducis . 45
Courte réponse aux observations sur l'interprétation d'une charte du XIIIe siècle et d'un article du Regeste genevois, par M. J. Vuy, et replique de M Ducis 54
Un moraliste savoyard au XVIe siècle : Jean Menenc, par M. J. Philippe 57, 65, 93
Les grains de sable de l'histoire de Savoie, par M F Rabut 74, 107
A propos de saint François de Sales, par M. J. Vuy . 84, 97
L'abbaye d'Abondance a-t-elle été fondée par saint Colomban? par M Melville Glover 99

LITTÉRATURE — POÉSIES. — VARIÉTÉS.

Une complainte rumilienne de 1604, par M. F. Descôtes . 9
L'ours Masco et le petit Savoyard, chronique lorraine, par le même 26
La chanson d'Aloys, par M B Dufernex. 30
Le Rêve, par M. J. Vuy 32
Concours littéraires ouverts par l'Académie impériale de Savoie, par M. J. Philippe 40
A propos de la dotation de Lamartine, par M. A. Dessaix. 52
Lendemain d'un bal, par M. B Dufernex 63
Un Noël savoyard, par M G. Vallier 73
Prix decernés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres 75
Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M A Despine 104, 114

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Medecine : instruction pour le traitement des fièvres à accès intermittents, par M. Ch Calloud. 23
Le microcephale à l'Académie des sciences 63
L'enseignement par les affiches et les tableaux, par M. L. Revon. 69
Note sur le niveau du lac d'Annecy, par M. Rey de Morande. 96
Note sur le regime du lac d'Annecy, par M. S. Carnot. . 111

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

882

AUTEURS DES ARTICLES DE LA NEUVIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
DESCOSTES F^ois, avocat à la Cour impériale de Chambéry.
DESPINE ALPHONSE ✠ ❨, avocat, à Annecy.
DUCIS O ❨, vice-president de la Societé Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
DUFOUR ✲ ✠, avocat, à Rumilly
FAVRE ALPHONSE, professeur à l'Academie de Genève.
LEBLOND ISIDORE, professeur au college d'Annecy.
MARTIN, curé de Foissiat (Ain).
MILLIEN ACHILLE, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre)
MORTILLET (GABRIEL DE) ✠, au musée de Saint-Germain.
PHILIPPE JULES ✠, secretaire de la Societe Florimontane.
RABUT FRANÇOIS ❨, professeur au lycée de Dijon.
REVON LOUIS ❨, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
RUTIMEYER LOUIS, professeur, à Bâle.
THÉSIO LOUIS, directeur du journal le *Mont-Blanc*.
THIOLY FRANÇOIS, archéologue, à Genève.
VALLIER GUSTAVE, à Grenoble.
VUY JULES, president de la section d'archéologie de l'Institut genevois
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1868 — 9me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1868

BIBLIOTHÈQUE PRÊT
Dr 10 1977
Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

9me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 janvier 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — La Sabaudia et les Sebagini (suite et fin), par M. C.-A Ducis. — A propos de l'orthographe du patois, par M. Dufour, suivi d'une note de M. A. Despine — Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève, par M. F. Thioly. — Les grains de sable de l'histoire de Savoie (suite), par M. F. Rabut. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin.

LA SABAUDIA ET LES SEBAGINI

(Suite et fin — Voir le n° de novembre 1867)

En supputant les distances de Rome au pays des Allobroges par deux passages des Alpes graies et cottiennes, j'ai voulu m'appuyer sur des chiffres authentiques. Car on sait que ces chemins n'ont été transformés en voies romaines que sous Auguste par les soins d'Agrippa (1). Néanmoins les mesures n'ont pu différer beaucoup de celle de l'époque de Quintius.

Une autre voie traversait encore le col d'Arnaz et la Maurienne (2). L'itinéraire ne nous en est pas parvenu. L'ayant constatée sur toute la ligne, j'aurais pu en donner la longueur par le rapport des kilomètres avec les milles. Mais ces chiffres ne sauraient ajouter aucun degré de probabilité à l'hypothèse du passage des agents de Nœvius par nos Alpes.

J'ai mis en lumière tout ce qui pouvait l'appuyer. La découverte pour nos contrées d'un peuple ancien, dont le nom pouvait avoir quelque affinité avec celui de notre pays, aurait corroboré la proposition historique formulée au commencement de ce mémoire, l'antériorité des Sabaudes aux Allobroges. Mais la vérité n'a pas besoin de témoignages douteux. Dégageons-la franchement de toute complaisance.

Si l'on observe que les peuples alpins se sont maintenus en état d'hostilité contre les Romains jusqu'au temps d'Auguste ; que Jules César venant d'Aquilée à Genève avec quelques légions ne put passer l'Alpe cottienne qu'en culbutant les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges, qui en gardaient les avenues ; qu'il dut envoyer son lieutenant S. Galba contre les Vallaisans qui rançonnaient les voyageurs (3) ; que les Salasses pillèrent une fois sa caisse et qu'ils exigèrent une autre fois un dragme par tête pour Décius Brutus et sa suite (1); qu'Auguste dut envoyer ses généraux contre les quatre peuplades du Vallais, celles de la vallée d'Aoste, de la Maurienne, de l'Oisans, de Chorges, etc. (2) ; que Strabon et d'autres auteurs signalent tous les dangers que l'on courait à traverser leurs montagnes avant qu'Agrippa eut la police des routes ; on en conclura que la ligne la plus sûre et la seule praticable aux particuliers romains pour venir dans la Province, à l'époque du procès, devait être le chemin exécuté par les ordres de Domitius Ahenobardus, entre les années 125 et 120 avant notre ère, c'est-à-dire, la voie Domitienne, qui faisait suite à la voie Aurélienne par Cimiers et Aix (3) ; la même que fit réparer 50 ans plus tard M. Fonteius (4).

Or, sur cette ligne, nous comptons 698 milles de Rome à Aix (*Aquæ sextiæ*). C'est donc aux environs qu'il faudrait chercher le petit peuple des *Sebagini*, distant de près de 700 milles de Rome.

Lors de son voyage en Gaule, Quintius se voyant chassé de son domaine par les esclaves de Nœvius, se réfugia auprès de Caius Flaccus, qui commandait alors dans la Province. Il est probable que les terres en question n'étaient pas très éloignées du séjour du préteur, qui prit des mesures énergiques en faveur de son protégé. Or, les deux centres coloniaux de la Province étaient alors Aix et Narbonne.

Les Allobroges avaient gardé leur administration ; ils étaient dans le territoire de la Province sans être régis *ad formulam provinciæ*. On avait ainsi ménagé leur susceptibilité. Ce n'est que sous Jules César que Vienne, leur capitale, devint une colonie romaine, *colonia Julia Viennensis*. On en sait les conséquences (5), et je ne suppose pas qu'avant cette époque les établissements romains aient été nombreux dans le nord de la Province.

IV

Abordons maintenant la question philologique. Y a-t il parenté entre les noms de *Sebagini* et de *Sabaudia?* Comparons leurs éléments.

Nous connaissons toutes les formes antiques du nom

(1) Strabon, *Géog.* IV.
(2) *Congres de Chambéry,* 1863, 521, *Memoire sur les voies romaines de la Savoie,* 145.
(3) *De bello gall* , I, x, III. Appien, *De bello Illyr.*

(1) Strabon, *Géog.* IV.
(2) Pline, *Hist. nat.*, III, xx.
(3) Bergier, *Les Grands chemins de l'empire romain,* I, 21, 25, 451.
(4) Cicéron, *Oratio pro Fonteio,* VII.
(5) Les Viennois chassèrent les colons romains, qui se réfugièrent à Lyon, tandis que le corps allobroge de l'armée de Jules César passait au camp de Pompée

de la Savoie : *Sabaudia, Sapaudia, Saboia, Savogia, Savoja,* Savoye.

1° L'*e* de la première syllabe de *Sebagini* ne se trouve jamais dans les variantes de *Sabaudia*. Et, de fait, l'*e* fléchit quelquefois en *i* ou se contracte avec les lettres suivantes, comme dans *Sedunum*, Sion ; *Segusium*, Suse ; *Segustero*, Sisteron ; *Sequana*, Seine ; *Sedena*, Seyne. Mais rarement l'*e* s'ouvre en *a :* on cite néanmoins Savoyeux (Haute-Saône) comme venant de *Segobodium*. Encore cette transformation s'est faite à travers les siècles, de la période latine à la période française, tandis que *Sebagini* et *Sabaudia* peuvent être considérés comme presque contemporains d'origine sous la forme latine : l'un ne peut avoir engendré l'autre.

2° Les labiales B. P. V. ont fait échange à toutes les époques dans la prononciation des langues. Le *b* de *Sebagini* serait donc acceptable même avec toutes les variantes de *Sabaudia*.

3° La diphthongue *au* se confond avec *ou* et *o* dans les dialectes gaulois. Nous en avons un exemple complet dans un nom du voisinage, Lausanne : les inscriptions romaines portent *Vikani lousanenses ;* la Table de Peutinger, *Lacus Losanensis*, et l'Itinéraire d'Antonin, *Lacum Lausonium*. Ce principe suffirait-il à légitimer l'*a* de *Sebagini* pour *au* et *o* de *Sabaudia* et *Saboia?* C'est douteux ; ce serait plus probable pour l'*u* de *Sebusiani*.

4° La prononciation *di* de *Sabaudja* s'est formulée, comme dans la langue madgyare, en *Sabodgia*, comme dans la langue lombarde, en *Sabogia*, puis *Saboja*, d'où le français Savoye. Evidemment le *g* est ici postérieur au *d* et ne se trouve que dans l'orthographe du moyen âge. Sur la fin de l'empire romain et à la première époque burgonde on écrivait encore *Sapaudia* et *Sabaudia*. Le *d* ne peut donc être une filiation du *g*. *Sabaudia* n'a pu venir de *Sebagini*, ainsi orthographié du temps de Cicéron.

D'ailleurs le *g* joue plusieurs rôles dans les langues : celui d'une lettre gutturale, qui finit souvent par disparaître : *Vigenna*, Vienne ; *Segusia*, Suse ; *Segustero*, Sisteron ; *Lugdunum*, Lyon ; *Augusta*, Aoste ; *Savogia*, Savoye : celui d'une lettre sifflante comme dans *cil, gil, sil*, variantes du même mot gallois. Or, nous en avons un exemple complet dans un nom du voisinage : *Segusini* et *Segugini*, variantes du nom des habitants de Suse. Le premier *g*, guttural, a disparu ; le second *g* ou *s*, sifflant, est demeuré.

L'analogie est assez frappante avec les variantes *Sebusiani* et *Sebagini* du nom d'un même peuple mentionné par Cicéron. Le *g* partage ici avec *s* le rôle de lettre sifflante et n'a pas dû disparaître dans la transformation de ce nom en français.

5° Quant à la finale *ini* ou *ani*, elle a la même valeur que dans *Segusini*, *Tigurini*, *Taurini*, etc. D'après ce même principe les auteurs italiens nous appellent encore aujourd'hui *Savoiani* et *Savojni* ; mais c'est ensuite de la transformation séculaire du nom primitif et non en vertu de la prononciation du prétendu *Sabogini*, qui ne se lit nulle part, et qui, en tout cas, n'aurait pu remplacer *Sebagini*, comme je pense l'avoir démontré.

En somme, malgré quelques points de contact inévitables par l'emploi d'un alphabet assez restreint, je ne crois pas à la parenté de *Sebagini* et de *Sabaudia*.

C.-A. DUCIS.

A PROPOS DE L'ORTHOGRAPHE DU PATOIS

J'ai lu avec un vif intérêt les chansons en patois de Savoie que M. A. Despine a communiquées à la *Revue savoisienne*. Qu'il me permette toutefois de faire remarquer que l'orthographe de quelques mots n'est pas correcte. Nos patois appartiennent principalement à la langue d'*Oc*. Leur prononciation est essentiellement italienne : ils n'ont pas d'*e* muet. Ainsi les deux vers, qu'on lit à la page 115, n° du 15 décembre :

Qu'min vo vodra bein diret
Ma fay ! n'é pas pe riret.

doivent être écrits comme suit :

Q'min vo vodra ben dire
Ma fay ! ne pas pe rire.

Les mots *diret, riret*, et ceux *compagnet, gagnet*, de deux autres vers, doivent être écrits sans *t*. Les mots *soriré, tiré, rogé, angé, toté, écoté*, n'admettent pas, pour l'*e*, l'accent aigu. On doit écrire *sorire, tire, roge, ange, tote, ecote*. Tous ces mots, comme ceux qui se terminent par un *e*, sont prononcés à l'italienne. Avec un accent aigu, ils n'ont pas la prononciation de nos patois de Savoie.

Les patois sont, en général, les langues qui ont succédé au latin ; ils ont été la base des langues romanes. Déjà, antérieurement au VIe siècle, la langue celtique avait disparu dans les Gaules, excepté dans l'Armorique et quelques localités isolées ; c'est ce qu'a démontré M. de Chevallet dans le livre remarquable qu'il a publié, en 1858, sur l'*Origine et la formation de la langue française*. Les Romains exigeaient que les contrats fussent rédigés en latin : cette langue était seule admise devant les juges. Les populations furent donc obligées de se mettre au latin, qui devint exclusivement le langage de la haute société. Sur tous les points, des universités furent fondées : celle d'Autun était la plus célèbre, et les jeunes Romains venaient s'y former à la langue latine, qui y était plus pure qu'à Rome ; la population dut aussi se façonner au latin. Mais elle était fréquemment en contact avec les soldats romains des garnisons. Ceux-ci ne parlaient pas la langue de Cicéron et de Tite-Live. Rome et l'Italie avaient aussi leur patois ; ce patois s'appelait *Lingua Romana rustica :* c'était le langage de la plèbe. Les populations de la Gaule, fréquentant beaucoup les soldats, se familiarisèrent avec ce patois, mais en l'estropiant un peu, comme on dit. Telle a été l'origine des langues romanes, entre autres de celles qui ont produit l'italien, le provençal, le français, l'espagnol, le portugais. Dans le canton des Grisons, on parle un patois très correct, dans lequel cependant on trouve quelques mots de l'ancien tudesque : c'est même une langue écrite, en prose et en vers, et les écrivains prétendent que le grisanche est la plus ancienne et la plus belle de toutes les anciennes langues romanes. Elle n'est pas reçue par la Confédération suisse comme langue officielle ; les actes officiels, toutefois, sont traduits et affichés en cette langue.

On doit donc retenir que nos patois, comme ceux de la France, proviennent d'un latin corrompu. Suivant M. de Chevallet, on ne trouve pas dans la langue française cent mots qui soient de provenance celtique. Ainsi, tous les patois en général sont les idiomes les plus an-

ciens. Il y a moins de 60 ans, on s'exprimait en patois dans les familles de la bourgeoisie, même à Chambéry, à Annecy et dans les villes les plus considérables. Aujourd'hui, le provençal et le niçois sont parlés habituellement dans la Provence et l'ancien comté de Nice. Les patois de la Savoie sont même très anciens, car notre pays fit partie de la *Province Romaine,* et fut annexé à la République longtemps avant la conquête des Gaules.

Ce qui s'est passé en France s'est passé aussi en Italie, où il y a partout des patois, soit des dialectes particuliers. Le milanais, le piémontais, le gênois présentent même des différences assez remarquables. Le roi Charles-Albert, dont le but était d'*unifier* l'Italie, voulut exiger qu'à sa cour on laissât le piémontais pour parler l'italien : il ne put en venir à bout. J'ai souvenir d'avoir entendu, devant le Sénat de Turin, des avocats plaidant en italien; les plaidoiries étaient écrites : en ce temps-là (1818) on n'improvisait pas: dans la chaleur de la réplique, les avocats s'énonçaient en piémontais. Il y aura un jour une langue italienne, bien fixée, qui sera la langue de tous. Pour cela, le temps est nécessaire. Celui qui lit aujourd'hui les débats des Chambres italiennes est étonné de la diversité du langage, en ce qui concerne les Lombards, les Piémontais, les Toscans, les Romagnols et les Napolitains. Les Lombards ont moins d'inversions, leurs phrases sont moins longues et ont une tournure française. C'est que la Lombardie a été longtemps occupée par la France. La langue italienne a emprunté au latin les longues périodes et les inversions. Il ne pouvait en être autrement; car, dans toutes les universités, l'enseignement se faisait en latin, même pour la médecine.

Dans nos patois de Savoie, il y a un mot dont l'origine s'explique difficilement : c'est le mot *de* qui représente le *je* français. Ainsi, on dit DE *fuis* pour JE *fuis*. *Je* vient du latin *ego*, de *ego* on a fait dans les patois romans *eo,* puis *jo,* et on est arrivé à *je*. En italien, de *ego* on a fait *io :* d'où vient donc le *de* de notre patois? c'est ce que je demande à de plus savants que moi; je suis peu versé dans l'origine des langues : peut-être, dans le principe, prononçait-on *ge* par un *g;* dans cette hypothèse *ge,* d'après la prononciation italienne, aurait été prononcé *dge*. Insensiblement, on aurait supprimé le *g,* et on serait arrivé au *de* de notre patois. Je conviens que c'est une explication un peu *tirée par les cheveux :* je la propose pour ce qu'elle peut valoir.

En résumé, ne perdons pas de vue que nos patois se prononcent comme l'italien : ils n'admettent, pour l'*e,* l'accent aigu que lorsque l'italien l'admet. En général, dans nos patois les voyelles finales ne se font pas sentir, de même que l'*e* muet ne se fait pas sentir dans le français.

Nos patois ont beaucoup d'affinité avec le piémontais; aussi nos soldats apprenaient-ils facilement cet idiome, et les soldats piémontais comprenaient et parlaient facilement nos patois. Précisément, à raison de nos patois, les Savoyards avaient beaucoup de facilité à apprendre et à parler l'italien : en Savoie on prononce, comme en Italie, Mòntebèllo, Sòlferino, et en France on prononce Montébellò, *Solférinò,* en appuyant sur l'*o* final.

Nous devons remercier M. Despine pour ses chansons en patois : nous voudrions qu'il eût partout des imitateurs. Nous émettons même ce vœu : que les préfets de la Savoie et de la Haute-Savoie s'entendent pour nommer, dans chaque canton, une personne intelligente chargée de traduire, en patois du pays, un texte français donné. Si on procédait ainsi pour toute la France, peut-être arriverait-on à connaître plus exactement l'origine des populations et certaines chartes anciennes.

Je terminerai par une réflexion. Comment se fait-il que cette belle langue latine ait disparu du monde entier, même de Rome, la ville éternelle? On la parle encore quelque peu en Hongrie, où elle était la langue officielle des Magnats. J'ai souvenir que, lors de l'invasion de 1814 et de 1815, je me faisais comprendre des officiers hongrois, en parlant en latin. Il est positif que les pâtres de la Sardaigne parlent encore le latin; c'est ce que m'a dit M. de Montréal, ancien intendant général en Sardaigne : il voulut bien m'accepter comme compagnon de voyage, dans une course qu'il faisait de Turin en Savoie, en 1818. Il avait un jeune domestique sarde qui ne comprenait ni le français ni l'italien : Mlle de Saint-Réal conversait avec lui en latin, et j'appris alors les noms latins de plusieurs articles de ménage. Le jeune Sarde parlait suivant la prononciation italienne, notamment pour les *u* et les *h,* d'où j'ai conclu que la prononciation admise en France est vicieuse.

Peut-être, dans un autre article, dirai-je quelques mots du plus joli patois qui, selon moi, se parle en Savoie.

DUFOUR.

Grésy-sur-Aix.

A M Jules Philippe, secretaire de la Société Florimontane.

Mon cher confrère,

Merci de m'avoir communiqué, avant de l'insérer dans la *Revue*, la note intéressante de M. Dufour, ancien avocat général. Je suis heureux que mes modestes travaux aient attiré son attention; et l'on me pardonnera une légitime fierté, lorsque mes convictions se rencontrent avec celles d'un homme qui fut notre maître à tous, sans cesser de m'honorer particulièrement de sa bienveillance.

Personnellement, j'adhère à l'opinion de M. Dufour que la prononciation de notre patois est essentiellement italienne; et que, par suite, l'*r* final repousse en général l'adjonction d'une consonne, alors même que celle-ci pourrait utilement suppléer à l'accent orthographique. Ainsi, en me reportant aux exemples rappelés par M. Dufour, la phrase suivante : *n'é pas pe riret*, ne devrait point recevoir de *t* final.

Je crois aussi, mais d'une manière moins absolue, que l'*e* final des mots *soriré*, *tiré*, *mogé*, etc., peut être écrit sans accent orthographique, et recevoir simplement une prononciation analogue à celle donnée au mot *amore* par la langue italienne.

J'ai dit avec intention *peuvent* et non pas doivent, car, dans une foule de cas, cette règle ne serait pas applicable. Nous en trouverons la démonstration même dans les dernières poésies accueillies par la *Revue*. Il me semble, en effet, que « n'é pa cora na — d'epouseré — cucharé vo, etc., » exigent impérieusement pour leur accentuation l'emploi d'un accent. Sur les expressions *mare*, *feille*, *laiche*, au contraire, on ne peut pas placer d'accent orthographique et cependant l'accentuation y est bien différente de celle des mots *bouet*, *soriré*, *Farmiré*, etc.

Je reconnais que très souvent l'orthographe *tentée* dans les documents déjà publiés est fautive, incomplète, je dirai même contradictoire! Et pourtant j'ai agi de parti délibéré... Permettez-moi, à cette occasion, de rappeler ce que j'écrivais le 15 décembre 1864, au début de mes recherches :

« Mon travail est essentiellement une collection : aussi, malgré la bigarrure qui peut en résulter, ai-je respecté autant que possible l'*orthographe observée dans les documents recueillis*. Je ne crée pas, je veux conserver; et à ce point de vue il m'a semblé opportun de respecter la forme adoptée par chaque auteur. Elle trouva, je le crois, sa raison d'être dans le désir de reproduire l'accentuation *locale* : elle peut ainsi constituer un certificat d'origine que l'on doit se garder d'altérer. »

Lorsque sera épuisée la série des documents que j'ai pu réunir, alors peut-être essayerai-je de formuler mes idées personnelles et de proposer quelques règles. Mes appréciations ne seront plus un système *a priori*; chacun y verra le fruit de l'expérience et sera plus facile à excuser mes essais, quelque imparfaits qu'ils soient.

Afin de former des bases plus solides, j'aurais été heureux de rencontrer de nombreux critiques aussi bienveillants que l'est M. Dufour. J'aurais aimé que les habitants des localités auxquelles se rattachent les poésies publiées fussent venus diriger mon bon vouloir et signaler mes fautes. Pourquoi faut-il que les auteurs, eux-mêmes, aient négligé, malgré des sollicitations réitérées, de vérifier les épreuves que je m'étais fait un devoir de leur adresser !

M. Dufour est aussi d'accord avec moi dans l'idée de poser les assises d'un tableau comparatif de nos divers patois au moyen de la traduction d'un texte commun. Cette idée, j'ai cherché à deux reprises déjà à la traduire en fait. En 1863, j'adressai à MM. les curés de toutes les paroisses de la Haute-Savoie un texte imprimé de la parabole de l'enfant prodigue. Ce texte était mal choisi, je le reconnais, mais il offrait l'avantage d'être celui-là même que, en 1852, la *Société des Antiquaires de France* avait proposé pour thème; et par là je favorisais une étude générale. 80 communes environ répondirent à mon appel. Plus tard, en 1865, j'obtins encore d'un ecclésiastique distingué, mon ancien condisciple, la traduction en 15 ou 20 dialectes différents de la bulle qui proclama le dogme de l'Immaculée Conception. Ces derniers matériaux étaient destinés à joindre un écho de plus à ceux que le monde entier, secondant le zèle de M. l'abbé Sire, portait au Vatican en mémoire du plus grand fait religieux de notre siècle.

Hélas ! ma santé, cruellement ébranlée durant ces dernières années, ne me permit point d'utiliser ces matériaux. Jusques à quand serai-je forcé de les garder bruts et sans utilité ! — Du moins ai-je pu les soumettre, et avec fruit, j'en suis certain, à M. le secrétaire de l'Académie impériale de Savoie. L'idée de M. Dufour est donc réalisée en partie.

Pardonnez-moi, monsieur, cette longue note; elle n'est pas une réponse, mais un éclaircissement, et l'auteur des *Gloires de la Savoie* y verra une preuve nouvelle que chacun de ses compatriotes, bien que dans des sphères moins élevées, travaille pour l'honneur et un peu pour l'histoire de notre patrie.

Agréez, etc.

A. DESPINE.

UNE NOUVELLE STATION DE L'AGE DU RENNE DANS LES ENVIRONS DE GENÈVE

A quelques pas de la frontière sud du canton de Genève, au pied du mont Salève (1), se trouvent les carrières de Veyrier, d'où l'on tire, depuis de longues années, des roches calcaires pour alimenter des fours à chaux.

Ces roches y sont entassées et forment des mamelons irréguliers dont la végétation n'a pu atteindre les épaisses couches ; aussi les mousses et les lichens, associés aux épines noires et aux ronces, font-ils de ce site un lieu de désolation.

Jamais la charrue ni la main du laboureur n'en ont remué la surface; seul l'ouvrier carrieur, à l'aide du pic et de la mine, y a creusé en maints endroits de profondes excavations, souvent explorées depuis par des géologues genevois en quête de pétrifications.

C'est en effet en cherchant des *nérinées*, des *nautiles* et des *ammonites* que M. Taillefer, il y a environ 30 ans, a retiré d'une agglomération de débris calcaires, mêlés à des charbons, de nombreux silex taillés et des os travaillés. M. Taillefer a encore trouvé, dans ce gisement, une grande quantité d'ossements fracturés parmi lesquels il a été reconnu des côtes de bœuf et un crâne de cheval.

Une partie des ossements, non déterminés, ont passé depuis peu dans les mains de l'un des paléontologistes les plus distingués de la France, M. Lartet. Il a constaté la présence d'un certain nombre de débris osseux ayant appartenu au renne.

A environ cent cinquante mètres de l'endroit où M. Taillefer avait recueilli des ossements de renne associés à des débris de l'industrie humaine, M. le professeur Alphonse Favre, en cherchant également des fossiles, a trouvé tout dernièrement un certain nombre de silex taillés de main d'homme et des ossements, parmi lesquels j'ai reconnu des dents de ce ruminant des régions polaires dont l'existence a été signalée sur plusieurs points de la France à une époque où les métaux étaient encore inconnus.

Les objets ont été tirés d'une couche noire composée d'ossements brisés, de charbons et de cendres, à trois mètres sous le sol actuel. Le gisement en question repose sur des débris de roc anguleux cimentés par les infiltrations de l'eau à travers le calcaire. Il mesure quarante centimètres de hauteur sur trois ou quatre mètres de largeur et à peu près autant de longueur, et remplit les intervalles des roches ; nous avons donc là une station bien déterminée.

Les silex de cet emplacement sont taillés en forme de grattoirs, de couteaux et de scies. Ils sont accompagnés de nombreux éclats dont quelques-uns semblent avoir été fabriqués sur les lieux mêmes.

La dimension des silex de Veyrier est peu considérable. La plus grande quantité mesure de trois à quatre centimètres et les plus longs de huit à dix centimètres. La moitié à peu près en est noire, tandis que les autres sont blonds ou même blanchis par les altérations ; aussi a-t-on beaucoup de peine à les reconnaître au milieu des débris calcaires avec lesquels on les a souvent confondus.

Les grattoirs, formés de lamelles arrondies à l'une des extrémités par une suite de petites cassures, peuvent être rangés au nombre des silex les plus courts. De tels outils n'ont dû servir qu'à râcler le poil des peaux pour en faire des habits d'été, les vêtements d'hiver étant seuls garnis de poil.

Les couteaux sont généralement larges ; une des faces est lisse et un peu concave, l'autre présente deux ou trois arêtes dans le sens de la longueur ; des entailles restées sur certains os ne peuvent avoir été produites que par l'action des couteaux de silex.

Les scies forment la plus grande partie des silex de ce gisement. On les reconnaît à de petites brisures pra-

(1) Dans le département de la Haute-Savoie.

tiquées sur le tranchant. Pour confectionner ces scies, on choisissait les lamelles les plus courtes. Plusieurs ont été mises hors d'usage par une cassure accidentelle.

Les ossements associés à ces silex ont été déterminés par MM. Pictet de la Rive et Lunel ; outre le renne, ces deux messieurs ont constaté la présence du cheval, du bœuf de grande et de petite race, du mouton et du cerf.

L'ours des cavernes et l'hyène appartenant à cette époque et que l'on trouve dans les cavernes du Poitou et du Périgord, font défaut ici, d'où l'on peut conjecturer que ces animaux féroces avaient déjà émigré. D'après ce fait, nous pouvons regarder la station de Veyrier comme étant de la fin de l'époque du renne.

Avant de terminer cet exposé, j'ai cru devoir faire une visite aux carrières de Veyrier. Dans une seule journée j'ai recueilli cent vingt-deux silex, quatre instruments en os, une petite flèche en silex, des fragments de bois de renne et une grande quantité d'ossements qui n'ont pas encore été déterminés.

Tels sont les faits que j'ai cru devoir rapporter, afin d'attirer l'attention des archéologues sur les carrières en exploitation qui sont dans leur voisinage, parce que je ne puis croire que l'âge du renne se soit limité dans nos contrées à la commune seule de Veyrier.

F. THIOLY.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite)

15. *Numismatique.* — La riche collection de *trientes* mérovingiens de M. Ponton d'Amécourt, que tout le monde a admirée à l'Exposition universelle, contient une pièce qui n'est pas encore connue en Savoie et qui l'intéresse. C'est un triens de Saint-Jean-de-Maurienne avec le nom du monétaire OPTATUS. A l'avers, on lit la légende *Maurienna*, nom dont les initiales M A se retrouvent dans les cantons inférieurs de la croix qui sert de type au revers. Le même cabinet possède aussi un tiers de sol d'Aoste (AUGUSTA) avec le même monétaire (OPTATUS.)

16. *Histoire.* — Quelques paroles peu dignes et peu exactes ayant été prononcées au Corps législatif par M. Thiers sur les princes de Savoie, notre collaborateur Jules Philippe, pris d'une noble indignation et poussé par un vif sentiment de justice, a publié, sous ce titre : *Les Princes-Loups de Savoie, lettre à M. Thiers*, une belle synthèse historique, écrite avec vigueur et vérité, dont l'honorable député ne lira pas l'introduction et les derniers alinéas sans regretter sa vivacité ; l'historien déplorera d'avoir comparé les Médicis aux princes savoyards de la manière dont il l'a fait, et d'avoir apprécié si différemment dans le temps et aujourd'hui la situation de l'Italie.

17. *Iconographie.* — Le musée du Louvre contient dans la salle de la Renaissance les statues de deux princesses de Savoie. L'une est celle de Madeleine de Savoie fille du grand bâtard René, comte de Sillars et épouse du duc et connétable Anne de Montmorenci, née en 1510, morte en 1586. Cette statue en marbre est couchée. Elle a été sculptée par Barthélemy Prieur et faisait partie d'un monument funèbre élevé, dans l'église de Saint-Martin à Montmorency, sur la tombe des deux époux. Leurs statues en bronze qui occupaient la partie supérieure du tombeau ont été fondues en 1794. L'autre image est celle de Marie-Adélaïde de Savoie, épouse du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Elle était fille du duc Victor-Amédée II. L'auteur de cette sculpture est Coysevox.

18. *Histoire littéraire.* — On a trouvé, en explorant le dépôt signalé dans le n° 10 de ces *Grains de sable*, un poème latin sur les funérailles de François Ier, roi de France, par Henri Jordan, de Chambéri.

19. *Biographie.* — La ville de Dijon s'honore de deux artistes de mérite : Claude-François Devosge ou Devauge, né à Gray, célèbre peintre, créateur du musée de Dijon, et son fils Anatole Devosge, né à Dijon, en 1770, et mort au même lieu en 1850, qui a été aussi un peintre habile. Or, Claude-François Devosge était fils d'un autre Claude-François, sculpteur à Gray, dont le père, François Devauge, sculpteur à Besançon, était né à Chambéri en 1675 ; le père de François Devauge était de la même ville de Chambéri.

20. *Epigraphie moderne.* — L'inscription suivante a été trouvée en 1859 au Petit-Brogny, près d'Annecy. Elle est gravée sur une dalle. La tradition porte qu'une chapelle existait avant la Révolution sur l'emplacement où on l'a découverte :

ICY REPOSE DAMOISELLE FR
ANCOISSE DE. RIDDES. DE FLVM
ET. FEMME. DV. SIE MAISTE. VR (1)
AVDITEVR. DE CHAMBRE. ARPI
AVD MORTE. DE PESTE. LE 6.
AOVST. EN. LANNEE 1629
REQVIESCAT IN PACE. AMEN.
PATER. NOSTER. AVE. MARIA.

21. *Histoire.* — En 1566 et au mois d'avril, Emmanuel-Philibert vend à Louis Oddinet, seigneur de Montfort, les terres et seigneuries de Montfalcon, Montréal et Péroges contre Cusy et contre une somme assez forte qui lui était nécessaire pour « batir la citadelle de Turin, réparer Montmélian et memement qu'à present il convient à S. A. faire voyage vers l'empereur et envoyer gens de guerre en Hongrie pour avec les autres princes chrétiens s'opposer contre les Turcs ennemy commun de notre sainte foy. » (Archives de la Côte-d'Or.)

22. *Héraldique.* — Voici la description des armes d'Aillod, procureur de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, tirée des lettres de noblesse accordées audit Aillod par Emmanuel-Philibert. « Scutum linea nigra ducta in duas partes divisum quarum inferior in campum argentei sive celestis coloris tria folia lauri viridis ex baculo sive pertico ejusdem coloris dependentia ; superior vero in campo aurei sive crocei coloris aquilam nigram unius capitis cauda alis expansis pedibus protensis rostro aperto in dextram converso et supra scutum clausam, etc. » C'est-à-dire *coupé d'or à l'aigle de sable et d'argent à une branche de laurier avec trois feuilles de sinople.* L'écu était surmonté d'un casque fermé avec un aigle pour cimier. (Ibidem.)

F. RABUT.

(1) Il faut remarquer ici la naïveté du graveur qui, ayant omis les deux dernières lettres du mot SIEVR, les a ajoutées à la fin de la ligne qu'il faut lire : *du sieur Maistre.*

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1868.

A part le Théâtre-Lyrique, les théâtres de musique paraissent regretter les doux loisirs que leur avait faits l'Exposition universelle. Vers la fin d'octobre, l'Opéra a repris le *Corsaire*, en trois actes, de MM. de Saint-Georges et Mazilier, musique d'Adolphe Adam; c'est un des meilleurs ballets; pourtant on ne l'a donné qu'une dizaine de fois, probablement à cause du départ de la principale danseuse. Comme lever de rideau, on y avait joint un ouvrage nouveau, la *Fiancée de Corinthe*, en un acte, paroles de M. Du Locle, secrétaire du directeur de l'Opéra, musique de M. Duprato. C'était encore un essai manqué et qui n'a profité à personne. Après avoir débuté avec succès au Théâtre-Lyrique, M. Duprato a donné à l'Opéra-Comique *Salvator Rosa*, en trois actes, et la *Déesse et le Berger*, en deux actes; l'hiver dernier il a écrit quelques bouffonneries pour les Fantaisies-Parisiennes. Quoique ce ne fût pas le meilleur chemin pour aller à l'Opéra, M. Duprato a mis dans sa nouvelle partition toute la conscience possible; à côté de beaucoup de faiblesses on trouve de bons récitatifs, des mélodies charmantes, mais souvent plus propres au théâtre savant qu'à celui de la rue Lepelletier, et une instrumentation sobre et pittoresque. Le défaut principal de toutes les œuvres de M. Duprato c'est ou bien que son inspiration ne se soutient pas assez, ou qu'il n'est pas assez sévère dans le choix des idées et ne se met pas en garde contre les banalités ou les reminiscences. La pièce, d'ailleurs, n'était pas bonne. M. Du Locle, qui est aussi l'auteur du poëme de la *Deesse et le Berger*, paraît nourrir une affection malheureuse pour les sujets antiques. Il a emprunté à Gœthe l'idée première de la *Fiancée de Corinthe*, mais, à part le titre, le poëte allemand a peu de chose à revendiquer; sa ballade ne se prête même en aucune façon à fournir le sujet d'un bon texte d'opéra. Malgré des prétentions au genre fantastique, le poëme de M. Du Locle n'excite aucun intérêt et prête trop à la critique pour que je veuille m'y arrêter. Depuis qu'on ne donne plus le *Corsaire*, la *Fiancée de Corinthe* a également disparu. Voilà la quatrième fois que, pour obtenir un lever de rideau à un grand ballet, la direction de l'Opéra s'adresse à un compositeur connu d'avance comme apte à l'opéra comique mais non pas à l'opéra sérieux. Elle aurait un parti pris, qu'elle ne pourrait faire autrement.

Pour l'instant, on ne parle que des répétitions d'*Hamlet* de M. Ambroise Thomas. Le sujet me paraît peu propre à un opéra : qu'en a fait l'auteur de *Mignon?* — Nous le saurons sans doute vers la fin de l'hiver. *Hamlet* nous offrira en tout cas une nouveauté. Il y a peu de temps, deux places de trombonistes étaient vacantes à l'orchestre de l'Opéra. Les deux artistes qui les ont obtenues au concours ont joué du trombone à coulisse et du nouveau trombone-Sax à tubes indépendants. M. A. Thomas a trouvé ce dernier instrument tellement supérieur à l'ancien, sous tous les rapports, que dans *Hamlet* toutes les parties de trombone seront jouées par les nouveaux instruments de Sax; de plus, il y aura un solo pour le nouveau cor construit d'après le même système. On sait que grâce à l'initiative de MM. Dieppo et Forestier, ce système est déjà admis dans les classes de trombone et de cornet à pistons du Conservatoire.

L'Opéra-Comique n'a donné qu'un seul ouvrage nouveau : *Robinson Crusoe*, en trois actes, paroles de MM. Cormon et H. Crémieux, musique de M. Offenbach. On ne nous a pas épargné les clabauderies habituelles contre ce compositeur, et dans lesquelles les petites jalousies de ses confrères plus ou moins heureux entrent pour beaucoup. Quoi qu'il fasse, il ne peut échapper a la critique : écrit-il des bouffonneries, on lui reproche de corrompre le goût du public; veut-il faire mieux, on lui déclare net qu'il n'est bon que pour des bouffonneries. Pourtant, il se trouve aujourd'hui assez loin de son point de départ. Il ne voulait d'abord qu'amuser et *faire court*, comme il disait lui-même; puis, par la force des choses, il est venu à écrire tantôt de grosses farces et tantôt de véritables opéras bouffes ou de petits opéras comiques; tantôt des saynètes et tantôt des pièces d'assez vastes proportions où la musique, s'adaptant bien aux scènes, a contribué pour une large part au succès. Il y a loin des *Deux Aveugles* aux *Bavards* et à la *Grande-duchesse de Gerolstein*.

Dans *Robinson Crusoe*, M. Offenbach a tenu à honneur de donner un véritable opéra-comique, à part quelques scènes, comme les librettistes et les compositeurs en écrivent volontiers pour faire valoir le talent bouffe de Sainte-Foy. Malheureusement, il n'a pas trop bien été servi par ses collaborateurs ni par une partie des exécutants. Non seulement le sujet de la pièce est trop connu, mais Robinson et Vendredi se prêtent mieux au genre bouffe qu'au véritable genre comique. Puis, il fallait une histoire d'amour, et il fallait amener, n'importe comment, les principaux personnages dans l'île déserte où se passe la plus grande partie de l'action. Cependant, la musique aidant, on a trouvé l'ouvrage amusant, quoique un peu trop long. Le plan général de la partition laisse à désirer, surtout par la faute de l'agencement de la pièce; mais elle est écrite avec le plus grand soin et contient des morceaux bien comiques, d'autres d'une sensibilité fine et délicate, deux ou trois morceaux bouffes seulement, quelques morceaux faibles incontestables, comme on en trouve aujourd'hui dans toutes les partitions nouvelles. Il se peut que *Robinson Crusoe* ne reste pas définitivement au répertoire de l'Opéra-Comique, mais il renferme plus de bons éléments qu'il n'en faut pour autoriser M. Offenbach à écrire un autre ouvrage pour le même théâtre. Si la France n'a pas aujourd'hui de compositeur possédant un grand génie dramatique, elle a du moins des hommes d'un talent personnel quoique plus ou moins étroit. La principale difficulté pour eux c'est de comprendre la juste portée de leurs moyens. Cela s'applique à MM. Gounod, A. Thomas, Félicien David, V. Massé et autres, aussi bien qu'à M. Offenbach.

Il semble qu'une certaine tendance au progrès s'accuse de plus en plus chez les compositeurs français; elle peut tenir à différentes causes : c'est d'abord l'influence de la musique classique allemande; puis, quel que soit le plaisir que le public prenne encore à des ouvrages comme le *Domino noir*, grâce à la jolie musique et à la pièce spirituelle et amusante, il faut convenir pourtant que de telles pièces sont absurdes au fond et qu'on commence à demander autre chose pour un opéra que de charmants airs de danse. Passe encore pour M. Auber, le chef de l'école française actuelle, comme on se plaît à l'appeler; mais les disciples? Loin de détériorer le goût du public, M. Offenbach a plutôt servi la cause de la musique, en appliquant les airs sautillants aux situations bouffonnes ou égrillardes auxquelles ils conviennent véritablement. Enfin, la mort de Meyerbeer et le succès de pure estime obtenu par *Don Carlos*, ne sont pas non plus sans influence; la France étant à la recherche d'un grand compositeur dramatique, c'est à qui se mettra sur les rangs. C'est certainement à cette ambition que nous devons *Fior d'Aliza*, de M. V. Massé, et quelques autres ouvrages.

Le Théâtre-Lyrique se prête tout spécialement à ce tournoi dramatique. Les trois ouvrages nouveaux, donnés depuis les derniers jours d'octobre, côtoient tous les trois l'opéra comique aussi bien que le grand opéra. On aurait voulu les classer par ordre de valeur, en laissant le meilleur pour la fin, on n'aurait pu faire autrement. M. Jules Cohen a débuté, il y a sept ans, à l'Opéra-Comique par *Maître Claude*, en un acte, qui a eu du succès; puis, il a écrit des chœurs pour le Théâtre-Français; il y a dix-

huit mois, il a peu réussi avec *José Maria,* en trois actes, donné à l'Opéra-Comique; il a eu moins de bonheur encore avec les *Bleuets,* en quatre actes, représentés au Théâtre-Lyrique. Les pièces de ces deux derniers ouvrages ne valaient pas mieux que la musique; les *Bleuets* avaient de fortes prétentions au grand opéra. S'il ne s'agissait que de posséder du savoir-faire et de chercher à reproduire les effets obtenus par des maîtres de l'art, tout serait au mieux dans les œuvres de M. Cohen, car l'imitation et les réminiscences l'emportent de beaucoup chez lui sur l'inspiration.

M. Dautresme ne possède point encore l'habileté de M. Cohen; il manque de style, car il flotte entre l'école française et l'école italienne, et se laisse aussi trop aller à l'imitation d'autres compositeurs; cependant, il a du talent méthodique et de la chaleur de sentiment. Quoique le texte de *Cardillac* exigeât une musique dramatique, M. Dautresme l'a traité en partie à la façon d'un opéra comique. Le sujet est emprunté à un conte d'Hoffmann, intitulé : *Mademoiselle de Scudéry;* c'est une légende qui a déjà fait les frais d'un drame, mais se prête mal à une œuvre lyrique. On a dû faire à la pièce et à la partition de fortes coupures. L'ouvrage n'a eu que cinq représentations, malgré de bonnes recettes; je ne veux pas décider : il ne faut pas chercher la cause de cette disparition subite dans certains débats qui se sont terminés en police correctionnelle et que je me soucierais peu de raconter, lors même qu'ils ne seraient pas déjà connus par les journaux.

M. Bizet joint le savoir-faire à l'invention; pour qualifier sa tendance, il suffira de dire qu'il suit la même route que M. Gounod : il pratique les principes de l'école dramatique allemande tout en faisant quelques concessions aux goûts de la foule, comme par exemple l'usage de vocalises de bravoure. Au reste, ces concessions ne sont pour rien dans le succès de son œuvre et je le crois peu disposé à en faire une autre fois. MM. de Saint-Georges et Adenis n'ont guère emprunté à Walter-Scott que le titre de la *Jolie Fille de Perth* et quelques personnages. Quoi que l'on puisse dire sur certains détails de la pièce, elle est assez attrayante et très musicale : les scènes gaies et les scènes dramatiques sont entremêlées avec bonheur. Les compositeurs seraient bien aises de ne jamais avoir de texte plus mauvais. Une scène de folie, à la fin du dernier acte, a seule paru choquante, mais il serait facile de la faire disparaître. C'est la seconde épreuve que M. Bizet subit au Théâtre-Lyrique, et cette fois-ci nous n'avons qu'à l'en féliciter; les quelques défauts qu'il a encore disparaîtront : ses qualités resteront et grandiront.

Parlerai-je de la reprise de la *Fanchonnette?* C'est un triomphe que la direction a voulu ménager à Mme Carvalho, nouvelle édition de celui qu'elle obtint en 1856, dans ce même ouvrage écrit expressément pour ses débuts au Théâtre-Lyrique. Et dire que les Parisiens se sont amusés et s'amusent encore de telles fariboles! Malgré le talent que Clapisson a gaspillé dans ces niaiseries, et malgré la faveur dont jouit Mme Carvalho à son théâtre, nous verrons pendant combien de temps la *Fanchonnette* emboîtera le pas de la *Jolie Fille de Perth.* M. Carvalho déploie d'ailleurs une grande activité; il lui faut absolument renouveler son répertoire. Il nous promet donc pour prochainement, d'abord un opéra de M. Saint-Saëns, puis un autre de M. Jules Beer, puis enfin *Lohengrin* de M. Richard Wagner.

J'ai bien dit qu'il ne fallait pas trop se fier aux sympathies de M. Martinet pour les compositeurs jeunes. Voilà plus de cinq mois qu'il n'a donné aucun ouvrage nouveau. Il a repris le *Déserteur* de Monsigny et le *Planteur* de Monpon; je ne l'en blâme pas; comme il s'en trouve bien il va continuer dans cette voie. On parle même d'un opéra posthume de Schubert, arrangé par M. Wilder, le traducteur-pasticheur auquel nous devons l'*Oie du Caire.* Est-ce que M. Wilder va se créer une spécialité comme s'en était fait une Castil-Blaze? La transformation de l'Athénée est accomplie, mais le mauvais sort qui pèse sur l'établissement n'est pas conjuré. Pour le moment il n'y a pas à nous en désoler.

S'il était vrai que le ridicule tue, je craindrais pour M. Bagier. Non pas qu'il change d'errements pour l'administration du Théâtre-Italien; dès qu'il a eu sa subvention, il a été moins entreprenant que jamais. Il se borne toujours à son même répertoire, à part *Don Desiderio,* opéra bouffe du prince Poniatowski qu'il a repris au mois de novembre. Mlle Patti est engagée pour tout l'hiver, cela lui suffit; il ne l'aura pas pour l'année prochaine, puisqu'elle est engagée pour Saint-Pétersbourg; mais il l'a pour le moment. Et puis elle, ou son beau-frère, M. Strakosch, c'est tout un, sait tenir en éveil la curiosité du public. Il y a deux mois, dans la leçon de chant du *Barbier,* elle a chanté le *Baiser d'adieu,* « composé par elle-même, » comme les affiches avaient soin de l'annoncer en très gros caractères. Que dirait-on si Mmes Sasse, Cabel ou Carvalho débitaient au milieu d'un opéra un air de leur fabrique? Il paraît cependant que ce *Baiser* a été le premier et le dernier, car il n'en fut plus question.

Un autre moyen pour Mlle Patti de piquer la curiosité, c'est de chanter des rôles que, jusqu'à présent, elle n'avait osé aborder, du moins à Paris. Il ne lui a pas suffi d'être plus que médiocre dans *I Puritani,* à part la jolie voix et la facilité de vocalisation qu'on ne lui conteste point, elle s'est aventurée encore dans *Ernani* avec une témérité que toute personne de bonne foi a pu apprécier. Prochainement, nous la verrons dans *Semiramide.*

M. Frédéric Ricci était venu expressément de Saint-Pétersbourg pour un opéra bouffe qu'il avait composé pour le Théâtre-Italien. M. Bagier lui posa des conditions tellement inacceptables qu'il ne tarda pas à reprendre le chemin de la Russie. D'après les affirmations de M. Ricci lui-même, on répéta partout que la vraie cause de la brouille du compositeur et du directeur, c'est que celui-ci avait demandé, à l'auteur de *Crispino,* d'écrire la musique d'un opéra où il devait y avoir un rôle de muette pour une danseuse connue, et que, sur le refus de M. Ricci, le prince Poniatowski était chargé de cette besogne que M. Auber a accomplie deux fois, à savoir dans la *Muette* et dans le *Dieu et la Bayadère,* mais que je ne conseille à personne de recommencer. M. Bagier nia énergiquement, et depuis ce temps tout journal qui se permet de critiquer son administration est exposé à soutenir avec lui une polémique interminable, si mieux il n'aime supprimer tout net, au critique qui lui déplaît, les entrées à son théâtre, ou lui faire un procès avec demande de dix mille francs en dommages-intérêts. Nous attendons avec une vive curiosité le jugement du tribunal. Peut-être M. Bagier se décidera-t-il à envoyer à tous les journaux des comptes-rendus officiels, qu'ils auront à insérer purement et simplement, à la façon des comptes-rendus du Sénat et du Corps législatif, mais sans droit de discussion.

Puisque j'ai annoncé la suppression des musiques de cavalerie et d'artillerie, j'ai le regret d'ajouter que la musique des Guides n'a pas même trouvé grâce; mais j'ai du moins la satisfaction de dire que le gouvernement a déclaré que les musiques d'infanterie resteraient intactes. Les protestations de la presse n'ont pas été inutiles pour provoquer cette détermination. En tout cas, il est fâcheux qu'on n'ait pas conservé la musique des Guides et quelques musiques de cavalerie de la Garde, par exemple, celle des cuirassiers, reconnue pour un vrai modèle de musique de fanfare. Il ne nous reste donc que deux musiques d'élite; or, celle de la gendarmerie étant dirigée par un chef peu propre à une position aussi éminente, il n'y a que la musique de la Garde de Paris qu'on puisse citer comme un type de musique militaire.

M. de Coussemaker, connu par ses savantes et profondes recherches sur la musique au moyen-âge, a fait traduire en français (deux brochures in-4°) les préfaces latines des deux volumes de son ouvrage : *Scriptorum de musica medii aevi nova series*. Ces préfaces contiennent des détails historiques sur les documents renfermés dans cet ouvrage. Une autre publication historique, d'un genre différent, ce sont : *Les musiciens célèbres depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours*, par M. Félix Clément (un vol. gr. in-8° de 680 pages; Paris, 1868, chez Hachette). C'est une série de biographies, accompagnées d'une quarantaine de portraits gravés ; la valeur de ces notices dépend naturellement des sources où l'auteur a puisé; quant à ses jugements sur les compositeurs, ils ne seront pas considérés comme des modèles d'impartialité. Je cite pour mémoire seulement : *Louis Van Beethoven, sa vie et ses œuvres d'apres les plus récents documents*, par Mme Audley (un vol. in-12; Paris, 1867, chez Didier) ; avec les ouvrages allemands que l'auteur dit avoir consulté, il aurait dû faire mieux. *La voix, l'oreille et la musique*, par M. A. Lange (un vol. in-12; Paris, 1867, chez Germer-Baillière), est un de ces livres comme malheureusement nous n'en manquons pas, pour prouver qu'il ne faut pas disserter sur la musique quand on la sait peu ou qu'on ne la sait point. Les musiciens n'inventent pas de systèmes pour expliquer la physique et les mathématiques; pourquoi les physiciens et les mathématiciens sont-ils moins raisonnables? Ils y perdent leur temps et leurs peines.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 décembre 1867

PRESIDENCE DE M DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M le *Secrétaire* donne lecture d'une lettre par laquelle M. le général d'artillerie Dufour, résidant à Turin, remercie la Societé de l'avoir nomme membre correspondant

M *Ducis*, au nom de M E. Tissot, d'Annecy, ingenieur au Caire, depose le manuscrit d'un *Calendrier rural et météorologique du bassin d'Annecy, pour l'année* 1868 Une Commission est nommee pour l'examen de ce document

M. *Despine* offre à la Societé plusieurs autographes de Falcaz, de Lionnaz et d'Albigny; ce dernier commandait les troupes chargées de l'expedition contre Genève connue sous le nom d'*escalade*

Le même membre donne lecture d'une lettre de M. Nicard, répondant à une observation critique qui le concerne et qui se trouve dans l'article de M F. Rabut, intitulé : *Grains de sable de l'histoire de Savoie,* n° de la *Revue* du 15 novembre dernier. M Nicard repond que le mot de *découverte*, improprement employe dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires de France, en parlant des bains romains de Menthon, n'a éte que le fait d'une erreur de redaction ou d'une inadvertance du secretaire.

M *Revon* présente quelques observations sur les fouilles pratiquées dernierement dans les Fins et qui ont amené la découverte de plusieurs objets précieux. Il dépose un grand nombre de fragments de poterie en terre ordinaire, en terre samienne et en terre noire grossière, ainsi que des instruments en fer, en bronze et en pierre, et des monnaies

Le même membre depose : 1° plusieurs objets en bronze envoyes par M Lacroix, de Mâcon; 2° un fragment de filet lacustre, donné par M Laurent Rabut, de Chambéry; 3° une collection de bois graves, donnes par M. Charles Burdet, imprimeur à Annecy.

M *Ducis* offre un pilastre en marbre trouvé aux Fins d'Annecy.

Des remercîments sont votés aux donateurs

Les dons et échanges suivants sont deposés par M. l'Archiviste :

1° *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie),* 2e vol ; — 2° *Album des habitations lacustres de la Savoie,* par M. L. Rabut, don de l'auteur; — 3° *Notice sur les écrits de Suger,* par M Lecoy de la Marche, don de l'auteur ; — 4° *Notice sur les calcaires de la Porte de France et quelques gisements voisins,* par M. F.-J. Pictet, don de l'auteur; — 5° *Médaille d'un numismate à propos de la première pierre d'un phare sur une des sommités des Alpes,* par M A. Durand, don de l'auteur; — 6° *Le docteur Jos Bergmann,* don du même ; — 7° *Histoire de l'abdication de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, et de sa detention au château de Rivoli*, Turin 1734, don de M. Victor Callies; — 8° *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France ; — 9° *Revue archéologique ;* — 10° *Revue du Lyonnais ;* — 11° *Journal* de la Societe centrale d'agriculture du département de la Savoie ; — 12° *Journal des connaissances médicales pratiques,* publie par M. le Dr Caffe ; — 13° la *Réforme scientifique ;* — 14° le *Mont-Blanc ;* — 15° le *Léman ;* — 16° l'*Industriel savoisien ;* — 17° le *Courrier de Savoie ;* — 18° l'*Echo du Salève.*

Séance du 17 janvier 1868.

M le *President* fait connaître que la Société de climatologie d'Alger demande a entrer en relation avec la Société et propose l'échange des publications. Cette demande est accueillie a l'unanimite.

M *Despine* presente l'*Annuaire bibliographique,* publie par M. A Dureau; après avoir donné un aperçu de l'utilite de l'ouvrage, il propose, au nom de l'auteur, d'échanger chaque année la *Revue savoisienne* avec l'*Annuaire bibliographique.* — Adopté.

M *L Revon* dépose sur le bureau, au nom de M. Favre, le savant geologue genevois, une instruction imprimee relative à la recherche et à la conservation des blocs erratiques de la Suisse et de la portion de nos Alpes qui touche ce pays.

Le même membre presente, au nom de M Kuhn, de Genève, un miroir etrusco-grec en bronze avec figures gravées et 5 statuettes égyptiennes aussi en bronze.

Le *Secretaire* fait ensuite l'exposé de la situation financière de la Societe. La réunion approuve à l'unanimité les comptes de 1867, et vote une somme de 400 fr. destinée à faire graver sur bois les principales inscriptions romaines de la Haute-Savoie pour accompagner un texte explicatif écrit par M. Revon.

Sur la proposition de divers membres, sont nommés membres correspondants :

MM. THIOLY, archéologue a Genève ;
CARAVEN, id. à Castres;
DURAND Antony, numismate à Lancy, près Genève

Il est procéde enfin à la nomination du bureau pour l'année 1868 ; le scrutin donne le résultat suivant :

Président, M C Dunant
Vice-président, M. C -A. Ducis.
Secretaire, M Jules Philippe
Secrétaire-adjoint, M. Louis Revon.
Archiviste, M Eloi Serand
Trésorier, M. Bachet François
Comité de rédaction de la Revue savoisienne: MM Ducis, L Revon et J. Philippe.
Directeur-gérant du journal, M J Philippe.

Les dons et echanges suivants sont deposes sur le bureau :

1° *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon du* IXe *au* XIIe *siècle*, par M. Auguste Bernard, don de l'auteur, — 2° *Médailles et jetons des numismates, décrits par* M A Durand, don de l'auteur ; — 3° *Notes historiques sur le collége de Versonnex et documents inédits relatifs à l'instruction publique à Genève, avant* 1535, par M. Jules Vuy, don de l'auteur, — 4° *Memoria sopra una moneta di Nicolo' Doria e scoperte archeologiche,* pel Can Comm. Giovani Spano, de Cagliari; don de l'auteur ; — 5° *Habitations lacustres de la Savoie, 2e mémoire qui a obtenu le prix d'archéologie au concours des Societes savantes en* 1867, par M L. Rabut, don de l'auteur; — 6° *Etude sur la lutte de la feodalité et des communes en France et en Savoie,* par M. François Descostes, don de l'auteur; — 7° *Les Campagnardes,* poésies par M. C.-J. Dérisoud, don de l'auteur; — 8° *Les habitations lacustres du lac de Genève,* par M. F. Thioly, don de l'auteur ; — 9° *Ascension du Dom des Mischabel,* par M. F. Thioly, don de l'auteur.

(La suite au prochain n°).

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Origine du nom de Savoie, par M C.-A. Ducis. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — De quelle couleur etaient les yeux de la dame du poète M.-C de Buttet? par M F. Rabut. — Note sur la Chautagne et l'Albanais, par M. Dufour. — Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy. — Carte des blocs erratiques, lettre de M. Alphonse Favre, de Genève — Chronique théâtrale : *Le Mariage de la Joson,* scene de mœurs du vieil Annecy, de M. Jules Philippe, par M. L Thésio — Bulletin.

ORIGINE DU NOM DE SAVOIE

Il n'est pas de nom sur lequel les étymologistes se soient donné carrière comme celui-ci. Je ne veux pas tirer de l'oubli les essais plus ou moins rationnels de ce genre, qui n'ont satisfait personne. Je ne rappellerai que les trois derniers avant de formuler une nouvelle conjecture.

Notons d'abord toutes les variantes du mot :

Sapaudia aux époques romaine et burgonde;
Sabaudia à la fin du VIe siècle de notre ère;
Saboja au IXe siècle;
Savoga au XIe;
Savogia et *Savoja* au XIIe.

Au congrès scientifique tenu à Saint-Etienne en 1862, M. le docteur Michalowski constatait de nombreux rapports philologiques entre les langues scythiques et les vieilles langues de la Gaule. Il est vrai qu'en donnant un démenti solennel à beaucoup d'étymologies acceptées trop souvent de confiance, il exploitait jusqu'à l'abus une mine dont la richesse l'avait d'abord ébloui. Mais l'exagération d'un principe n'en détruit pas la vérité fondamentale. Voici, du reste, les données du docteur polonais : Après avoir établi qu'en madjar *Ambarri* signifie grand homme; les Dombes, coteau; *Hædui*, guerriers; *Arverni*, hommes de cœur; *Alabrog*, sous les monts, etc., il continue : « SABAD, libre, franc. *Sabaudi*, les Savoyards, hommes libres, ce mot mérite d'être remarqué. *Sab*, couper, *ado*, taille, contribution : de là *sabad, sabadchag*, etc., liberté, franchise, licence, repos, s'expliquent trop bien pour qu'on puisse douter que le mot est madjar (1). En Grèce, les Bacchantes criaient : *saboi*, aux fêtes de Bacchus, d'où celui-ci fut surnommé *Sabazios ;* son surnom latin de *Liber* ne fait que traduire le Grec (2). »

Or, en Grèce, le mot *saboi* se prononce *savoë*, à peu près comme le cri guerrier de nos anciens régiments provinciaux : *Savoè*.

Mais le madgyare n'explique point le passage du *b* au *v*, dont l'échange se fait communément dans la famille aryenne, notamment dans le celte, le slave, le grec et le teuton, où l'on trouve également la transition du *g* à l'*y* et du *b* au *p*.

Il est vrai qu'en hongrois le *gy* se prononce *die*, de sorte que l'ortographe *sabaudia* n'aurait été que la prononciation de *sabaugia*.

Si la modification de cette syllabe s'était faite ensuite des principes linguistiques du madgyare, elle n'aurait pas dû être isolée. D'ailleurs, les Allobroges, les Romains, les Burgondes et les Francs ont pu déteindre successivement sur le caractère primitif des Sabaudes, s'il ne l'ont pas fait complétement disparaître. Le passage des Hongrois au Xe siècle n'a été qu'éphémère, et bien que la forme *savogia* ait commencé au XIe siècle, il n'est pas probable qu'elle ait été un retour à l'ortographe primitive par suite de cette invasion. Du reste, nous n'avons pas de tradition historique sur une occupation ancienne de l'Europe occidentale par les Scythes. Le seul fait qui paraisse démontré, c'est que plusieurs groupes slaves vivaient au milieu des Celtes (3), et le docteur Michalowski avance que « le breton actuel, c'est-à-dire le plus ancien et le plus national idiôme populaire de la France, est tout slave quant au dictionnaire. » Il n'y a rien là d'étonnant, puisque ce sont deux espèces de la famille indo-européenne.

Quant au madgyare, son système grammatical le range exclusivement dans la famille sémitique, bien que son dictionnaire puisse le rapprocher de la famille aryenne. Après les noms que j'ai cités plus haut, ceux de *domb*, colline, et son diminutif *dombellin, var*, château, *megye*, territoire, *fua*, feu, sont les plus similaires de cette langue dans nos contrées.

(1) En russe, *sioboda*, liberté.

(2) L'alphabet slave est en grande partie grec.

(3) Jéhan, *Des langues considérées dans leur essence organique*, note 21. *Dictionnaire de linguistique; notes additionnelles*, VII, art. *Celtiques*, d'après les travaux de Schaffarit.

Je ne crois pas que nous ayons à demander à ces races notre origine. C'est là, en effet, le seul intérêt que puisse présenter la source d'un nom.

Au congrès scientifique tenu à Chambéry en 1863, M. Lapaume, professeur à Grenoble, recourait au radical *sap,* saveur, arôme du sapin, d'où *Sapaudia* aurait été le pays du sapin. Mais c'est dans le flanc moyen des Alpes, précisément en dehors de l'ancienne *Sapaudia,* qu'abondent ces conifères résineux (1).

Battu sur ce terrain ou sur ce bois, l'auteur se réfugia dans le mot *sapa,* vin cuit, dit-il, avec le miel, le sapin, etc., et qu'il a cru être le *vina picata* des Allobroges (2).

En s'emparant du pays des Sapaudes six ou sept siècles avant notre ère, les Allobroges n'auront pas détruit leurs vignes, s'ils en avaient. Un peuple envahisseur ne crée pas, d'habitude, une industrie de ce genre ; il est heureux de pouvoir la maintenir, en utilisant le service des anciens propriétaires réduits à l'état de clients ou d'esclaves. C'est probablement ce qui a valu aux Allobroges, assez peu cultivateurs du reste, une mention honorable dans les ouvrages de Celse et de Pline.

Mais il y a loin du vin cuit au vin poissé par l'industrie et surtout au vin qui avait naturellement cette saveur.

Le *sapa* s'obtenait par la cuisson du vin rouge et mieux encore du blanc jusqu'à consommation du quart, du tiers ou de la moitié, selon Columelle, ou des deux tiers, selon Pline, qui appelle *defrutum* le résidu de moitié (3). Loin d'être allobroge, cette fabrication était toute orientale, comme l'indique son nom (4). Elle portait en Sicile les noms de *siraios* et d'*epsema,* et se vendait en Italie comme médicament.

Les vins les plus utiles, dit encore Pline, sont ceux qui ont de leur nature le goût de la poix. C'est un honneur pour le territoire de la Viennoise d'avoir produit une vigne donnant naturellement au vin cet arôme, et qui, répandue depuis peu chez les Arvernes, les Helviens et les Séquanes, n'y a point perdu sa célébrité (5).

Mais il en était de ce vin allobrogique, nom que lui donne également Celse (6), comme il en est aujourd'hui des meilleurs crûs. L'industrie venait en aide à la spéculation. On commença par poisser intérieurement les fûts en bois, usités chez les Allobroges, puis les autres vases en terre, ou les outres de peaux usitées en Italie et en Espagne (7). Enfin, on se mit à injecter de la poussière de poix d'écorce, puis de poix cuite ou composée, dans le moût, après quelques jours de fermentation (8). C'est ainsi qu'on fabriquait, jusqu'à Rome, du vin viennois (9).

En énumérant les effets déplorables des vins frelatés, Pline dit que les moins dangereux sont encore ceux qui n'ont été conditionnés qu'avec de la poix.

(1) *Congrès de France,* XXXe *session,* 570.

(2) *Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie.*

(3) Columelle. *De re rustica,* XII, xx. Pline, *Hist. nat.,* XIV, ix, XXII, ii.

(4) En hébreu, *saba,* s'enivrer ; *schabah,* se rassasier.

(5) Pline, *Hist. nat ,* XIV, i.

(6) Celse, *De re medica,* V, iv.

(7) Les peaux de bouc ont conservé cette destination en Tarentaise, le pays des Ceutrons.

(8) Pline, XIV, xx, XVIII, i. Columelle, *De re rustica,* XII, xxiii.

(9) Martial, *Epig.,* XIII, 107.

On voit que la *Sapaudia* était tout à fait innocente de la *sapa* des Siciliens comme du *picatum allobrogicum* de fabrique étrangère. Ajoutons que les vins savoyards sont toujours francs.

M. le docteur Pinget s'en est tenu au mot *sapor,* en patois *saveu,* le vin étant un produit de haute saveur ; de là les noms de Savigny, Savoisy, Savouges et Savoye donnés aux pays vineux. La Combe de Savoie devrait son nom à l'espèce dite *savoyen,* qui doit avoir été autrefois la base de la production de ce pays (1).

Il resterait à justifier l'application du nom de *Sapaudia,* dès l'époque romaine, à toute la région comprise entre le lac de Neufchâtel et le cours inférieur de l'Isère.

Il me paraîtrait bien plus naturel de penser que cette espèce de mondeuse a été appelée *savoyen, savoyan,* du lieu de son origine (2), puisqu'elle a conservé ce nom dans la Suisse et le département de l'Ain, lorsqu'elle y a été importée avec les agrandissements politiques de la maison de Savoie.

D'ailleurs, nous avons plusieurs Savigny et autres noms similaires qui n'ont pas une réputation œnologique. *Segobodium* de la carte de Peutinger, dont on a fait savoyeux et séveux, n'a pas la moindre parenté avec *sapor,* ni saveur, ni *Sapaudia.*

S'il fallait chercher dans le nom de *Sabaudia* l'expression de quelques caractères topographiques de la région qui l'a porté, les dialectes bretons et gallois la donneraient peut-être, et, cette fois, avec le principe de toutes les variantes qu'il a subies.

Sap, sab, sav, sawd, sa, source, eau, rivière, immersion ; *aud, od, paud, baud, bald, bad, bod, vod, boi, bog, vog,* opulent, élevé, puissant, hardi, abondant.

La puissance, la richesse ou l'abondance des eaux, tels auraient été les caractères les plus frappants du territoire de l'ancienne *Sapaudia, Sabaudia, Saboia, Savogia.*

La puissance de l'eau la plus remarquable n'est pas celle qu'elle acquiert de sa quantité, de la direction de son cours et de sa rapidité. Les éléments avec lesquels elle se combine en traversant les différentes couches de l'écorce du globe, l'associent aux grands intérêts de la santé et de l'industrie humaines. J'ai nommé les eaux minérales et thermales. La *Sapaudia* en était riche. On en compte plus de 80 dans les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (3). Il faudrait ajouter à ce nombre celles des départements de l'Isère, de l'Ain et du canton de Vaud, qui se trouvaient dans cette région.

Toutes n'auront pas été connues de nos premiers aïeux. Mais comme, parmi celles qu'on a découvertes dans ces derniers siècles, plusieurs portaient la trace d'exploitations romaines, il est possible que d'autres, découvertes aussi récemment, aient été de même connues à des époques antérieures. L'absence de monuments romains ne prouverait pas précisément contre leur antiquité. Car plusieurs de celles qui sont fréquentées aujourd'hui avec succès par les populations

(1) X. Pinget, *La Savoie, origine du nom.*

(2) P. Tochon, *Rapport au comité départemental de la Savoie sur l'exposition de* 1867, p. 55.

(3) C. Calloud, *Rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie,* 1855. *Catalogue spécial de l'exposition nationale de Turin,* 1858. Dessaix, *La Savoie historique et pittoresque,* II.

environnantes n'ont encore aucun établissement dont les ruines puissent un jour préciser leur date à la postérité.

Voici, d'ailleurs, les noms de quelques localités de l'ancienne *Sapaudia* où l'on a découvert des restes d'établissements balnéaires : Uriage, La Tronche et la Buisse près Grenoble, Allevard, Barraux, Morestel, Saunay près Vienne, la Motte-les-Bains, Pont-de-Beauvoisin, Aix-les-Bains, la Bauche, Futenoy près Albens, Saint-André près Rumilly, Planchamp près Thusy, La Caille, Bromines et les Barattes près Annecy, Menthon, le Petit-Bornand, Evian, Amphion, Marclaz près Thonon, Yverdon, etc. (1).

Je ne parle pas de l'Echaillon en Maurienne, de Salins, de Brides, d'Arbonne en Tarentaise, puisqu'il n'est pas prouvé que ces vallées fussent de la *Sabaudia*.

Une seule objection pourrait être faite à cette conjecture d'étymologie. La collection de nos sources thermales n'a peut-être pas joui toujours d'une aussi grande notoriété. Elles n'ont pu, du premier abord, offrir cet intérêt collectif, ni signaler par leur importance la région qu'elles occupaient, avant d'être connues dans leur ensemble. Il est probable que le pays ou ses habitants avaient un nom déjà lorsqu'ils les découvraient successivement.

Pour justifier l'étymologie, il faudrait donc recourir à un autre caractère de la région qui nous occupe, et celui-ci, bien plus saisissable aux regards des premiers occupants : les lacs et les cours d'eaux. C'est le Léman d'abord, puis au nord les lacs de Neuchâtel, de Vienne et de Morat, au sud ceux d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette, de Paladru et de plus petits encore, comme ceux de Chevelut, de la Rochette, de Sainte-Hélène-du-Lac, l'ancien lac de la Verpillière, aujourd'hui réduit à l'état de marais ; comme ceux de Cressin, de Lavours, de Chautagne, de Sillingy, d'Epagny, qui paraissent également avoir formé autrefois autant de lacs. Je ne mentionnerai pas les lacs de Syan et de Nantua, non plus que les huit lacs d'Allevard, ni ceux de Saint-Marcel, de Saint-Bon, de la Girottaz à Hauteluce, de Montriond et autres, cachés dans les montagnes, parce que ces zones étaient probablement hors des limites de la *Sapaudia*.

La quantité considérable des étangs de la Bresse ne pourrait être objectée ici ni pour faire entrer le pays dans la *Sapaudia* ni pour infirmer l'application de cette étymologie à un pays moins aqueux que la Bresse ; car l'origine de ces étangs remonte à peine au XIIIe siècle de notre ère (2).

Encore quelques-uns eussent-ils été d'anciens lacs, comme le prétend M. Jolibois (3), il me resterait une observation essentielle à faire sur ces lacs, comme sur ceux que j'ai mentionnés dans les zones limitrophes de la région sapaudienne.

Je n'ai pu étudier les confins de la *Sapaudia* que d'après un nombre très restreint de documents et je n'ai point la prétention de les avoir déterminés complétement.

S'il était avéré que par le nom de *Sapaudia* on a voulu désigner un pays couvert d'eaux flottables ou thermales, cette qualification a dû affecter toute la région de ces eaux. Les limites du peuple qui en aurait pris le nom ont pu varier avec les guerres de voisinage. De là l'incertitude des monuments lorsque ce peuple a disparu pour faire place à d'autres envahisseurs.

Les lacs de la *Sapaudia* et le Rhône qui la traversait, selon Ammien Marcellin, reçoivent un grand nombre de rivières. L'Orbe et le Talent, la Broye, la Mantoua vont au lac de Neuchâtel ; la Sarine, qui paraît avoir été une limite, va grossir l'Aar. La Veveise, la Venoge, l'Aubonne, les trois Dranses se jettent dans le Léman. Le Rhône reçoit l'Arve augmentée du Giffre, le Fier, qui l'est aussi du Chéran et de la Nepha, la Serine, le Séran, le Guiers augmenté de l'Hyères, la Bourbre, l'Isère grossie de l'Arly, de l'Arc, du Drac, etc.

Le Rhône, l'Isère et les grands lacs étaient couverts de flottilles, organisées militairement sous l'empire romain, et dont les chefs résidaient à Yverdon pour le lac de Neufchâtel, à Clarens ou Glérolles pour le lac Léman, à Vienne ou Arles pour le Rhône (1). Il y avait également des corporations de radeliers, *ratiarii*, comme on le voit par les inscriptions de Genève pour le haut Rhône, de Saint-Blaise près Yenne pour le Rhône moyen, de Saint-Jean-de-la-Porte pour l'Isère, etc.

On voyait encore, il y a quelques années, la boucle de fer destinée à amarrer les barques, fixée dans le roc au-dessus de la route d'Yenne près la Maladière.

Le musée de Lyon possède une pirogue trouvée dans le Rhône près de Cordon (Savoie). Elle est creusée à trois compartiments dans une seule pièce de bois de 11^m^,40 de longueur et de 0^m^,70 de largeur, et ferrée aux deux bouts. Elle était amarrée probablement lorsqu'une crue du Rhône l'a ensablée ; car, tout près, on a arraché des pilotis longs de 2^m^,40, épais de 20 à 25 centimètres.

Parmi les formes nombreuses que revêtaient les barques romaines, deux portaient les noms de *ratis* et *rataria*, d'où *ratiarii* leurs nautonniers. Il est possible que le monoxyle de Cordon ait appartenu à cette corporation ; à moins qu'on préfère y reconnaître un *musculus*, légère embarcation des *Musculariі*, dont le chef militaire était à Marseille (2).

Au IVe siècle de notre ère, les provinces lyonnaises Ire et IVe avaient des flottilles sur la Saône et la Seine. Mais, dans cette organisation que reproduit la notice de l'empire, la région orientale portait seule, entre les autres provinces de la Gaule, le titre de riveraine, *Gallia riparensis*, et cette province de rivages comprenait la *Sapaudia*, qui était bien, d'après tout ce qui précède, une région d'eaux.

C.-A. Ducis.

(1) Greppo, *Etudes archéologiques sur les eaux thermales de la Gaule*, et les ouvrages cités dans la *Savoie historique* de M. Dessaix.

(2) C. Guigues, *Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombes et de l'origine de ses étangs*

(3) *Dissertation sur l'histoire ancienne du pays des Dombes*, p. 126.

(1) *Notitia dignit. Imp.* LXV.

(2) Les petits vapeurs qui font le service d'omnibus sur le Rhône et la Saône ont conservé le nom de *Mouches*.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Parmi nos compatriotes qui émigrent et qui vont demander à Paris un terrain propice à leur ardeur au

travail, plusieurs ont pris plaisir à chanter dans leur langue maternelle. Au milieu d'eux se fit remarquer Ducros Jean-François, né à Sixt, professeur de droit, mort en 1824. Ducros, comme l'a écrit son biographe, « appartenait, par la nature de son esprit, à cette « classe d'hommes distingués, nourris d'études sé- « rieuses, ardents pionniers de la science et qui, « fils de leurs œuvres, accomplissent courageusement « leur destinée, conduits par la main de la Provi- « dence. »

Il nous a légué deux chansons. Par la première, il donne de sages conseils aux émigrants savoisiens : « Il « ne suffit pas d'amasser de l'argent ; la richesse, ce « n'est pas tout le bonheur ; et la santé et la vertu, et « les pieuses traditions de la patrie absente ? Si l'on se « marie, c'est moins à la dot qu'il faut regarder qu'à « ces trois grandes qualités : travail, économie et pureté « de mœurs. Bonne femme fait bonne maison ; gare le « luxe, la gourmandise, la paresse ! A côté de ce ta- « bleau, l'auteur trace celui d'une famille aux habitudes « simples et tranquilles, d'une famille craignant Dieu, « ennemie du cabaret et des procès. Il termine par une « invocation au B. Ponce, en le priant de prendre les « Sizérets sous sa protection et d'éloigner d'eux les « mauvaises compagnies... L'autre petit poème est dans « le genre bucolique et doit se chanter sur l'air de la « *Tyrolienne*, ce chant célèbre empreint d'une si douce « mélancolie. C'est une idylle, si vous voulez, ou une « pastorale, en forme de monologue. Ici l'auteur entre « lui-même en scène... Un beau jour, le docteur-ber- « ger a gravi le *Prazon* (montagne de Sixt). Là, il con- « temple la vallée, il écoute les grands bruits de toutes « ses cascades, répétés par vingt échos. Puis survient « la tempête : les roulements du tonnerre se mêlent « aux fracas des torrents et des avalanches. Mais, en « face de la foudre, au bord des précipices, le sage n'a « point à pâlir. Enfin, le pâtre invite la jeune fille à « venir, sans crainte, le visiter dans sa cabane hospita- « lière, près de laquelle fleurissent le rosage et la vio- « lette. »

Ces bluettes furent éditées en 1836 par les soins du frère du poète, celui au zèle duquel la Savoie doit l'œuvre des *Petits Savoyards,* fondée à Paris. Une seconde édition, accompagnée de la traduction jusqu'alors inédite, a été faite en 1863 par M. l'avocat Hippolyte Tavernier, qui a joint à cet opuscule une notice biographique et critique. C'est à cette publication que j'ai emprunté les citations ci-dessus. De plus, M. Tavernier a tracé quelques directions utiles à la prononciation du patois sizeran, l'un des plus caractérisés dans notre Savoie. Par exemple, on y rencontre l'*h* aspirée des Allemands prononcée du fond du gosier et qui, sauf erreur, n'est usitée, en Savoie, que dans le canton de Samoëns et dans quelques communes de la vallée d'Aulph. Cette circonstance tendrait à prouver que l'élément burgondo-germanique domina dans la formation de Sixt.

Je ne saurais mieux faire que de renvoyer à cette brochure elle-même. Je me bornerai donc à citer une des strophes de ces compositions, en remerciant M. le curé de Sixt de sa bonté à m'envoyer l'édition de 1836 et une traduction beaucoup plus littérale que celle de M. Tavernier.

Vu-t'allé û Gran Velliathe
Affané dou u treai sou,
N'y fa guère mé d'on viathe
Hlaou ke koran san dé fou ;
Purta-z-ai ton seapulére.
Pri la né, thor et matin :
San koké kake rojére
T'e ach-tou na than de moin, etc.

O ki é bravo en ci Prazon
Tant io!..
En ci fin fio
A oué i gnia gnion :
D'y aouaih l'agne bélè,
Lou roché lle répandan lé
Deai la primma arba du thor,
En la né ian pé le thor :
Iraou ke reste en Prazon
A cé pri,
Kar son devi
N'fa tour à gnion.

L'insertion de ces deux fragments établira toujours mieux les tentatives faites pour écrire le patois et les difficultés que l'on rencontre. L'emploi du *k,* déjà signalé une fois, reparaît fréquent ici. Il heurte, de prime abord, nos habitudes et par là même produit à l'œil un effet singulier ; mais reconnaissons de nouveau combien il convient au patois, qui devrait employer seulement les lettres strictement indispensables, parce que chacune d'elles a une valeur sensible. Cette observation n'avait point échappé à M. Ducros, et c'est pourquoi il ne s'est pas préoccupé de donner des signes distinctifs aux temps des verbes et aux nombres.

Je retrouve sous ma main une variante de la chanson *mare, mariâ me ceti an,* écrite aussi en dialecte de Maurienne : elle n'offre pas des différences assez grandes avec celle déjà reproduite pour que je l'insère ici. Cette collection, je le répète, ne se propose point de sauver de l'oubli tous les chants savoyards ; elle veut simplement grouper, par ordre de date, les spécimens de nos divers patois. Je regrette sincèrement de ne pas pouvoir profiter avec reconnaissance et dans leur intégralité de tous les documents qui me furent transmis, mais une publication dans la *Revue* doit embrasser seulement des faits essentiels, quelque large que soit la part dont le comité directeur a la bonté de me laisser disposer.

Voici le *Marchand de vin,* en dialecte de Chambéry ; je le dois à l'obligeance de M. Perrin fils.

Refrain : Z'èfans chu mos pontets veni don vai mes bosses,
Totes pleinnes d'on vin si génereux, si fin,
Que rin que d'y peinsà l'aiga vint a la bothe...
De si marchand de vin !...

Pe l'ouvri dont la petiouta borsa
Ne pou prétindre eu vin fin d'Apremont,
D'ai vè Bassin on zor prè ma corsa
Et tie Chapod d'ai trovà de vrai bon !
Pé lo chanuênes à l'humeur pacifique
Mont-Arminod m'a forni de claret :
Et pe garri l'humeur mélancolique
A Montmeillan d'ai vesétà Droguet.

L'hivér que vint, pé medié lo chatagnes
De vo barrai de vin de Lo-z-abis (Abîmes)
Cho de Cartan que crai zo la montagne
Qu'on beau matin seuta com'on cabris.
Se vo voliez, z'efans, avai de quâque chouse
De chicandart, que seutése eu plantié ?
Tié monchu Grou on zor, chu la pelouse,
D'ai deboutia de bon vin de Saysséé.

Comme de sai que noutres belles dames
A Thambéry amont bien la doceur,
A Marète, à Lucey tie de Boigne
I m'ont ballia du muscat la liqueur.
On zor enfin à Sain-Dian de la Pourta
De lo buveurs pé radeuche le sort
Du Paradis pé leu-z-ovri la pourta
D'ai fai boutié de bon vin de la Mor !

A peine est-il besoin de faire remarquer que ces strophes ne sont pas anciennes; les noms propres qu'elles rappellent, certaines expressions, telles que *pacifique*, *mélancolique*, *pelouse,* etc., la tendance manifeste à adopter les finales en *e* muet pour les rimes féminines, etc., tout cela nous dit que l'auteur vécut dans les premières années du XIXe siècle et qu'il n'appartint jamais à la classe des paysans. Donc, nous n'avons pas là un essai franchement patois : mais il rappelle avec bonheur nos principaux vignobles et le caractère spécial de leurs productions; par cela seul il aurait eu droit à un bon accueil.

Avant de moissonner à pleines mains dans les œuvres de MM. Béard et Agnellet, que l'on me permette un juste tribut à la mémoire d'un de nos concitoyens : lui aussi fut chansonnier; lui aussi, comme tant d'autres Savoyards, conserva le culte de sa patrie jusque dans le tumulte de Paris !... Qui donc aurait oublié Lyard, le facile improvisateur ? Tous, ne le vîmes-nous pas, il y a vingt ans, entouré de ses nombreux amis ? Sa figure, irrégulière, laide et grimaçante, mais pleine de finesse et de jovialité, nous apparaît encore tout entière. Moi-même je l'ai entendu, saluant par de joyeux couplets improvisés le jeune et gracieux ménage qui nous avait réuni pour fêter l'*enfant de la Savoie*. La main calleuse de celui-ci étreignait celles de l'opulent propriétaire, des futurs jurisconsultes ou des jeunes magistrats. Tous n'étaient-ils pas nés dans le même berceau, dans ce magnifique berceau que forment les pittoresques montagnes d'Annecy ? Hélas ! pourquoi éveiller de riants et gais souvenirs? Vingt ans sont passés ! La tombe avide s'est fermée et sur notre aimable amphitryon, et sur le brave Lyard, et sur l'ami qui consacra quelques notes biographiques à sa mémoire !... Plus nos rangs s'éclaircissent, plus je dois me hâter de recueillir les rares épaves échappées à ce fleuve rapide que l'on appelle une vie d'homme !

Lyard improvisait beaucoup; par contre, il écrivait peu. Se rendant à nos sollicitations, il me promit l'envoi du recueil de ses poésies, puis l'existence vertigineuse de la grande ville lui a fait oublier cette promesse. Mes démarches auprès de ses amis de Paris n'ont malheureusement pas eu plus de succès.

Disons d'abord que la muse de Lyard, tout ouvrière, dédaignait les délicatesses du langage. Rendre nettement sa pensée; le faire par des expressions vraies, quoique souvent crues; décocher un trait acéré et rapide à la suite d'une phrase parfois trop lente, tels étaient les principaux caractères de ses allures. La grâce, la finesse, la douceur cependant ne lui étaient point étrangères, mais elles formaient exception et ne se produisaient le plus souvent que dans deux ou trois lignes.

La chanson que je vais insérer (la seule peut-être qui ait été recueillie), fut presque entièrement improvisée, et voici dans quelles circonstances : Annecy et Rumilly sont depuis longtemps en guerre; la première de ces villes est fière, à juste titre, de sa prospérité croissante; la seconde, comme tous les anciens gentilshommes déchus de leurs splendeurs, rappelle avec orgueil les vieux souvenirs d'une gloire passée. La satire populaire, mutilant ces derniers débris, s'est attachée à en saisir les côtés burlesques :

...Et le recit en farce fut fait,
On l'appela le pot au lait.

La fameuse *parcenaille* avalée par le *poër* (cochon) d'Annecy; le *capouai* historique; la lanterne qui ne parvient à être utilisée qu'ensuite de trois ordonnances; le *Veiron* de l'ancienne *Civitas bovis*, etc., toutes ces traditions vivent au milieu de nos populations.

Donc, Lyard avait appris que dans un dîner de joyeux compatriotes il se trouverait mis en présence de G..., admirateur sincère de Béard, le défenseur né de Rumilly, et il voulut riposter à son redoutable joûteur. Quelques minutes de réflexions prises dans un café lui furent suffisantes pour préparer une réplique, moins serrée assurément que l'attaque, mais remarquable pour une improvisation.

M. G... récita la poésie qui suit :

On dit que quand los einnemis
V'gniront pé preindre n'tré moraille,
On dit que la peurta d'Rem'lly
Etai fremà p'r 'na passenaille
Mais la betia qu'a fait thiou
Preigniv' cein p'r 'na sarailla
Le poer d'Einnecy qu'étai pâ fou } *(bis)*.
Fé son dédion de s'ta passenailla. }

On dit que d'zo l'pont d'la Cordi
Toté les nay n'aveiva de r'nôllié,
Qu'allivo pe d'dien n'tre corti,
Gâtà lo tiu, lo por, lé follié...
Avouai d'bâton farrâ p' lo be,
On dit que n'z-ein toâ c'te crapiote;
Ion d'Einnessy qu' se trovisse itié } *(bis)*
Rein qu'avoai le groin les tuisse tote. }

« R'melly, tein-te, u bin té pardu .. »
D'zivó r'lo qu' v'gnivo p' la preindre.
« Einnecy, Thambéry s' bin reindu...
« Parquai n' vodra-t-o pas te reindre?... »
Mais n'tro borthai d'ziront « Capouai !
« R'lo de Thambery sont d' seudâ d' paille,
« Et r'lo d'Einnecy n' vaillont pas mai
« Qu' lo poer que n'z a m'dia n'tra passenailla ! »

On sâ qu'al avo tamborna
Qu'on n' devai pas sein lanterne
Peindein la nay s'allâ proumena,
Sinon qu'on no m'tave é caserne. .
Mais si p' c . no sein sorti,
Sein que n'tra lanterna n'z-al'misse,
Etai crainta que le poër d'Einnecy
V'gnisse m'ta l'na d'zo s'al u visse !

La santinella de d'su l' pont
Q' se veillive, armâ de son albarda,
On thor d'za a saquin luron
Q' volai passâ magrâ la garda :
« S' t'arcules, d' t'accrocho et d' t'av'gnio
« S' t' vin, d' te clioutro à la moraille,
« E s' te reste d'vant me d'te m'dio
« Q' mein l' poër d'Einnecy m'dia n'tra passenailla. »

Ion qu'ù l'ôdre d' ne pas beuthi
Quand e lo m'tiront santinella
D'za à sa mare d' le mothi
P' faire vi qu'al 'tai garda fidela

Mais ion d'Einnecy n'aré pa fait ceiu :
Non pas se mothi quand e n'ont fauta,
R' lo fotu poër sont pis q' lo chins,
On les vai l'nâ tothor plein de crota.

« A mon s'cor! Pare, depachi!... »
D'zive l'infant de n'tron grou Naino ;
« A mon s'cor, d'ai fai dou preiz'ni...
« Mais s'lo champêtre itié m'einmèno. »
Le pare que v'gna lé fé sauva...
Jamais no n' lez-in viu jusqu'ore
'T'on-t'é d'Einnecy? mai, d' n'u sai pas,
Mais 'n'z y ein aco det ein lé veyen corre.

N'tro bortheai q' n'avo poin d' canons
Ni d'atra m'traille que d' pire
P' faire vi que n'ein n'avo cacon,
Firont branqua to plein de borrire,
Et jamais rein n'avai fai miau
Que s'lo canon et s'ta m'trailla.
Lo poër d'Einnecy n'o bin tan pau
Qu'e manqua ranglia n'tra passenailla.

« T'ou qu' té tey q' passe itie? repon,
« T'ou qu' té? » d'zive n'tra sentinella
A l'âno de Beney Tonton,
Que v'gnive onna ney beire ein vella.
L'âno d'za rein : l'atro fé foa
Et toa la bétié du compare!...
S' Beney Tonton n'ein fo fathia
R'lo d'Einnecy plioriron leu frare.

Quand à n'tré peurte l' poër d'Einnecy
Eut fini de m'dié n'tre passenaille
Son maitre volai n' lé paii ;
Fé m'ta de veiron pe n'tre saraille!...
E crut q' los infants de n'tron *Thiou*
S' content'ront de s'le bortifaille ..
Mais r'li pour homo etai bin fou,
Jamais Veiron ne vaudra passenaille.

Lyard répondit par les strophes qui suivent :

Lo fiers habiteins d'Armelly
Que sont cranos dari n'a morailla,
Ont racontà que le poër d'Ennecy
On thor avala leu passenailla ..
Mais se ne les média tos avouai,
E respecta notr' n'ordonneince
Que ly défendive des corbai
De ne pas détruir' l'espéreince.

Quand ion des leu sortive pe c...
Sein thandèle dien la lenterna,
E diont qu'i est parce qu'é ne volai pas
Que le poër d'Ennecy visse sa m....;
Mais, pisqu'e prenievont tant de suin
Pe consarva ceti frit sarvage,
Y est cliar que celos fotus thins
Alôr n'en fassivont usathe !

E nos reprochont d'être morveux
C'ment n'tron poër que lé fa tan d'ombrathe,
Mais c'la fotua sorta de rogneux
Ne font pas itie ion grous utrathe ;
Car c'los badeaux ne remarquont pas
Qu'on les m'tet dedien d'na droula sorte :
Car on leu tire lo ver du naz
Quand du noutro é lethont la morva ..

Los chevaliers de l'ôdre San Capouai,
Non pas s'occupa d'allâ paitre,
Nos reprothont que nos ne valins pas mai
Que n'tron poér leu seigneu et maître?
Cepeindein on d'ret à n'tron cayon,
(Quoiqu'é sayant crevàs de malice)
Que los uvrisse son boëdon
S'è démandavon que lé logisse.

On sâ bein c'ment leus ingenieurs
On thor armiront les morailles !...
E crûront que n'tron poër eu peur
U point de leu rendre leu passenaille?
Mais s'é fit seimblant de la ranglia
En fassein iona lorda grimace,
Al uvrisse le groin pet se moqua
Dé mauvais défeinseurs de la place.

Leu gard' d'zet u chef des Veirons
Qu'e volai travarsa leu moraille,
Qu'e le m'dieret c'met n'tron cochon
Qu'on thor avala leu passenaille.
Mais d'espliqua c'meint e medieret
E puisse bein sé passa d'y dire,
Car si chacun m'diet comm' al est
E ....

Pardon, Rem'lliens, de noutros coplets ..
S'é s'truvant treimpâs dien l'insoleince
Nos los ein trovâ com' cein tôs faits
Dien les mans de la reconn'sseince ;
Mais pisqu'on lit dien san Capouai,
Que les desputés ne valont rein que vaille,
Ein bon v'sins viveins désormai
C'mé n'tron poër avouai v'tra passenaille !

Il serait difficile de trouver en patois des expressions plus mordantes, plus incisives, j'allais même dire plus perfides que le sont ces boutades des deux champions des villes rivales.

Bien que ces deux satires soient longues, je n'ai pas cru pouvoir retrancher un seul couplet, chacun d'eux étant trop précieux à l'histoire de nos émulations municipales, et tous d'ailleurs étant pleins de verve et écrits en vrais patois. Je laisse au lecteur à prononcer sur leur mérite relatif et auquel des deux joûteurs doit être accordée la plus belle palme.

Quittons un instant nos belles plaines et gravissons la montagne : nous y retrouverons aussi quelques chants. Voici le dialecte de Hautecour sur Moûtiers en Tarentaise. Personne n'ignore combien cette commune, quoiqu'elle soit l'une des moins éloignées du chef-lieu, a conservé ses anciens usages et ses anciens costumes. La *frontière* y règne toute puissante; les vêtements sont en drap grossier, à la coupe antique ; la jeune fille porte écrit, en rubans placés au bas de sa robe d'apparat, le chiffre de la dot qu'elle peut apporter à un mari : courir *la trosse* y est encore en usage, etc., tout ainsi nous permet d'espérer que la chanson que je vais citer reproduit le dialecte d'un autre âge. Quant à l'œuvre, je ne la crois pas fort ancienne ; elle est trop philosophique pour appartenir à nos aïeux. Mais je n'en dirai pas autant de l'air sur lequel on a rythmé la poésie. Je regrette de ne pouvoir me rappeler la personne qui m'a transmis ce document ; si elle parcourt jamais mon travail, qu'elle agrée l'expression de ma vive reconnaissance : sans sa bienveillante communication, le dialecte tarain eut manqué à cette collection.

Lou poupelloz n'ont point det pâre !
Quand le pâre é interrâ
Tsacon criet gâra, gâra,
Pet faire le prâ carrâ
Celloz coquins que font cin
Ne sont pas des promiers saints :
N'in sont pas du parintsadzo;
Tsantin a nostron lingadzo. } *bis.*

Lou procureurs quet plaidayont,
Bin sovin mâ-l-à propous,
Y vos baillont bon corradzo,
Djon, vos revindrai tantout ;

Mon ami, t'â bin régeon ;
Te gagnerai cella méjon ;
Te sarai fouer de loyadzo.
Tsantin a nostron lingadzo.

Lou-z-avocats quet chicagniont
Pet manteni lor pan blanc
Y vos baillont bon corradzo ..
Mais tot cin n'éz qu'on simblant.
Y sont tôs de grous rats gris
Que pourtont de biaux habits
E dépins de câquez méniadzo. Tsantins, etc.

Quand nos allins devant los pourtaz
Quet nos loz volliens parlâ,
La servainta nos vint dire :
« Le monchu e-t-alla denâ »
« Se té n'âs pas, va-t-in tzertsé
« Y t'apprendra à playdayer
« Te n'ez pas du parintzadzo. » Tsantins, etc.

Que sont tos cellos dzins d'église
Qui sont tos tant bin instruits,
Qui font tant sonna les clôtzes
Quand quarcon vint à crapi?
Y se crévont de tsantâ
Quant ès atros il faut plorâ
Nos sins pas du parintzadzo. Tsantins, etc.

Y sont celloz que vos font la barba
Qui sont bin tant ma poulis! ..
Y vos frottont le vezadzo
Avoue des savon porî.
Quand y vos ont prô savonna
Y vos appognont pet lo nâz
Y vos font tos comez ez ânoz. Tzacon tsantit, etc.

Lou bracotsu des Baudzet
Dze craye qui saront tôs dannâ!
Avôué totet lo bellet môdet
Y savont tant bin comptâ :
Y comptont dué quand n'a rien qu'on
Sont-i pas de vrais frippons?
Nos sins pas, etc.

Quet sont totet cellet bellet feillés?
Nos âtres nos ins quet det sôquet
Y saront bin attrapâ
Pet allâ in âtro meniadzo
Qui se vouélont tant pompâ?
Et co bin mâ bracotta,
Quand le fodra tot quetta.
Tsantins, etc.

Quand i saront din l'âtre mondo
Y saront pas quet lez faire
Y aront bio lez dégrattâ
Sara bin n'âtroz meniadzo !
Qué le fodra tant soffri
Le saront pas accoutemis
Lé fodra todzor restâ.
Tsantins a nostron lingadzo

(Sera continué.) A. DESPINE.

DE QUELLE COULEUR ÉTAIENT LES YEUX DE LA DAME DU POÈTE M.-C. DE BUTTET

Les opinions varient sur ce grave sujet. Les uns prétendent que les yeux de la maîtresse du poète savoyard étaient verts, d'autres qu'ils étaient *clairs*. Quant à moi je crois qu'ils étaient bleus.

Voici d'abord la strophe où M.-C. de Buttet parle des yeux de sa dame :

Loue l'Itale un bel œil gros et noir,
Plaisir nuisant d'une âme trop lascive,
Moi plus constant il faut que je décrive
Le bel œil VAIR qu'à mon gre j'ai pu voir.

Un bibliophile français, qui a habité Chambéry en 1845 et qui a publié dans les journaux de cette ville de curieux feuilletons, en a consacré à notre poète un tout entier où il l'a plaisanté, entre autres, sur les yeux verts de son *Amaltée* (c'est le nom sous lequel Claude de Buttet cache sa belle demoiselle qu'il vit à Blois, à la cour de France, la fille du comte d'Entremont et dont il devint amoureux).

Tout récemment M. André Folliet, un travailleur plein de patriotisme et de talent, que les amis de l'histoire savoyarde ont vu avec plaisir entrer dans leurs rangs, a publié une notice sur le poète de Chambéry. Il a parfaitement compris que les yeux de la belle demoiselle d'Entremont ne pouvaient pas être verts, il a pensé que *vairs* voulait dire clairs.

Je pense de mon côté que cette cruelle, qui nous a valu quelques bons vers, avait les yeux bleus, et voici les raisons que je donne à l'appui de cette opinion que je suis tout prêt, du reste, à retirer devant une meilleure. J'ai rencontré quelquefois des femmes qui avaient les cheveux d'un blond doré et les yeux bleus. Or, Claude de Buttet nous apprend justement, dans le portrait qu'il fait de son Amaltée, que

« Le plus fin or jaunit sa chevelure. »

Voici ma seconde raison : Les poètes du seizième siècle empruntaient volontiers au blason quelques-uns de ses termes ; eh bien ! dans la nomenclature de la science des armoiries on trouve que le VAIR (et j'attire ici l'attention sur l'orthographe de ce mot) est une fourrure composée de petites pièces alternativement d'argent et d'azur, c'est-à-dire blanches et bleues, deux couleurs qui devaient se trouver dans les yeux de la fille du comte d'Entremont.

Puissent les mânes de la noble demoiselle être contents de la réhabilitation que je viens de tenter en sa faveur ! F. RABUT.

NOTE SUR LA CHAUTAGNE ET L'ALBANAIS

Il va sans dire que, dans ma notice sur le patois de la Savoie, je n'ai pas entendu faire une critique à l'adresse de l'honorable avocat Despine, dont je sais apprécier la précieuse collaboration dans votre estimable journal. M. Despine avait reproduit des chansons telles qu'elles lui avaient été communiquées. Nous sommes, du reste, parfaitement d'accord sur la prononciation de l'*e* muet dans nos patois, car j'ai eu soin de dire que ces patois n'admettent, pour l'*e*, l'accent aigu, que lorsque l'italien l'admet.

Permettez-moi, Monsieur, de relever une légère erreur que vous avez commise et qui doit être, sans doute, imputée à ma mauvaise écriture. Au lieu de : *ainsi, on dit de fuis pour je fuis ;* il faut lire : *ainsi, on dit de fais pour je fais.*

J'ai annoncé un article sur le plus joli patois qui se parle en Savoie, je vais tâcher de remplir ma promesse. Ce patois est celui de la Chautagne ; il est très harmo-

nieux, se prononce lentement, et un Italien serait tenté de croire qu'il doit son origine à une population provenant de l'Italie ; il est moins saccadé que le patois de Rumilly, et ne renferme presque pas d'élisions ; il a des mots qui sont presque de l'italien pur. Cette phrase française : *s'ils voulaient faire cela,* se traduit dans le patois de la Chautagne par : *se volevan fare cho* ; *se volevan fare* est de l'italien. En effet, des auteurs, et surtout les poètes écrivent *volevan* pour *volevano ; cho* a beaucoup d'analogie avec le *ciò* de la langue italienne. Autre exemple, la phrase française : *pour eux, ils feront tout ce qu'ils pourront pour arriver de bonne heure à la ville*, est celle-ci dans le patois chautagnard : *per lor, e faran tot cho que potran per arriva di bon hora alla vella*. On trouve des expressions qui sont italiennes. Mais voici qui est fort curieux : dans le patois chautagnard, on dit *hic* pour le mot français *ici ; hic* est une expression latine.

Ce n'est pas seulement le patois de la Chautagne qui mérite d'être remarqué, c'est encore sa population qui appartient à la race brune de l'Italie ou de la Provence. Elle est sans rapport avec la race gauloise, dont les Allobroges, au dire de César, faisaient partie : *virtute prestant cæteros mortales Galli, Allobroges autem Gallorum fortissimi;* les Gaulois étaient généralement blonds et avaient les yeux bleus. Dans les villes et dans les plaines sujettes aux passages, il s'est opéré beaucoup de mélanges, et la race gauloise s'est modifiée. Ce n'est que dans les montagnes et les collines élevées et isolées que cette race s'est conservée pure. La Chautagne est séparée de la vallée de Rumilly par une chaine de montagnes qui s'étend de la Chambaude au Fier. Sur le versant de Rumilly, il y a les communes de Rumilly, Cessens, Massingy, Moye et Lornay. Dans toutes ces communes, à Rumilly du moins, pour les coteaux de la banlieue, c'est la race gauloise qui est dominante. En Chautagne, au contraire, c'est la race brune, et cette race se voit aussi sur la rive droite du Rhône ; mais, aussitôt qu'on arrive aux montagnes du Bugey et du Valromey, on retrouve la race gauloise. Je suis porté à croire que les populations de la Chautagne et des bords du Rhône en général sont de provenance ligurienne ou provençale ; il est possible que des vétérans romains aient été placés dans ces parages. Rome devait avoir des garnisons le long du Rhône. Voilà ce qui pourrait expliquer le patois tout particulier qui se parle dans la Chautagne.

Nous n'avons pas de documents historiques sur les divers peuples qui habitaient les parties basses de la Savoie, notamment pour les vallées de Chambéry, d'Aix, de Rumilly et d'Annecy. L'histoire nous a seulement transmis les noms des populations alpines et il y aurait un travail intéressant à faire sur les populations des vallées sus-mentionnées. J'essaierai quelques lignes sur la vallée de Rumilly. Il paraît que cette vallée composait l'ancien *Albanais*, sur lequel on n'a pas des documents bien précis. Rumilly aurait été, du moins à une certaine époque, la capitale de l'Albanais. On doit croire que la vallée était habitée par une population homogène. Quoique, au dire de certains auteurs, l'Albanais s'étendît jusqu'aux portes d'Annecy, il est présumable qu'il ne dépassait pas le Chéran, à partir d'Alby ; en effet, Alby avait autrefois six châteaux forts, et ces châteaux supposent une ligne de délimitation et de défense (1). Mais ce qui paraît certain, c'est que la vallée de Rumilly avait des points de défense le long de la montagne qui la sépare de la Chautagne. En effet, de la Chautagne pour arriver à cette vallée, il y a toujours eu et il y a encore quatre passages à l'usage des mulets et des piétons, passages qui traversent la montagne dans le sens du couchant à l'orient ; ces passages sont ceux de *Cessens*, du *Sapenay*, de la *Grand'Voûte* et du *Gros Faû*. Eh bien ! en face de tous ces passages, au sortir de la montagne, il y avait quatre forts ou châteaux. Sur Cessens, il y avait un château historique dont il restait des masures et, entre autres, une tour à moitié ruinée qui, depuis des siècles, défiait les injures du temps et a été renversée par la foudre en 1865. — En face du passage du *Sapenay*, il y avait un château appelé château *Ragy*, dont les ruines sont cadastrées. En 1814, dans mes débuts de chasse, j'ai vu ces ruines déjà en grande partie disparues ; aujourd'hui elles sont envahies par des broussailles. J'allai demander du lait dans une maison au bas de la montagne, et on me montra une ancienne marmite en bronze, dont les formes étaient originales et qui avait été trouvée dans les ruines du *château Ragy ;* cette marmite était nommée *oula* ou *ola;* c'est un mot usité dans le Piémont. — En face du passage de la *Grand'Voûte*, il y avait un château fort étendu, appelé château de *Fay* ; j'y ai remarqué de belles ruines, mais on les a fouillées pour avoir des pierres de taille et des ferrailles, ce qu'il en reste est peu de chose. — En face du passage du *Gros Faû*, il y avait aussi un château dont j'ai vu des vestiges qui ont disparu depuis trente ans. Or, tous ces châteaux n'étaient pas des œuvres de la féodalité. Evidemment, ils furent construits dans le but de protéger la vallée de Rumilly ; ils formaient une ligne de défense. Jadis, mais ceci nous reporte à des époques reculées, on arrivait à la vallée de Rumilly par la route du val de Fier ; la route débouchait sur la commune de Saint-André, et, à peu de distance, on trouve les restes d'un château, qui a nom *Château de Crete* ; les ruines de ce château accusent une ancienne forteresse qui était presque inexpugnable. A l'extrémité occidentale de l'ancienne route du val de Fier, à 100 pas de l'endroit où la rivière sort majestueusement d'un immense rocher vertical appelé les *Bailles de Fier*, on remarquait un roc piramidal taillé en degrés. C'était un poste pour les vigies, les sentinelles qui étaient effacées jusqu'au buste et découvraient de là tout le surplus de la route et jusqu'à la plage du Rhône. A partir du roc que je suppose destiné aux sentinelles et jusqu'à Saint-André, la route était inattaquable. Il est fâcheux que ce roc n'ait pas été conservé par l'entrepreneur de la nouvelle route et qu'on n'ait pas mieux conservé les ponts en bois qui avaient été construits le long de l'ancienne voie. Je fais des vœux pour que ces ponts soient rétablis. La dépense ne dépasserait pas 200 fr., et on pourrait montrer aux touristes les restes précieux de la voie qui pend sur la rivière, notamment les ornières qui avaient été faites dans le roc vif par les jantes des roues des voitures.

Il est permis de conclure que la vallée de Rumilly, l'ancien Albanais, qui avait une existence et des intérêts

(1) Le *pagus albanenses* comprenait tout le bassin d'Annecy jusqu'à Marlens, ainsi qu'il en conste par les chartes de Rodolphe, roi de Bourgogne, et de la reine Ermengarde, années 1016-1032. — Besson, Preuves, 3, 5. — *Note de la réd.*

propres, était défendue autrefois par cinq châteaux forts. Donc, elle avait à craindre des invasions du côté de la Chautagne et du canton de Seyssel. Mais les Chautagnards et les habitants du canton de Seyssel n'étaient pas assez redoutables pour inspirer de l'inquiétude; il faut donc admettre que les envahisseurs étaient, ou les Helvètes, ou des populations gauloises qui traversaient le Rhône, arrivaient en Chautagne et de là, après avoir passé la montagne, se jetaient sur la vallée de Rumilly. Les Helvètes étaient un peuple redoutable et dont les guerriers, suivant César, étaient plus terribles que les Allobroges et les Gaulois. Les Helvètes étaient habitués à faire des excursions; ils formèrent un projet gigantesque et sans exemple dans l'histoire; ils brûlèrent leurs villes et firent des préparatifs de départ pendant plusieurs années; ils voulaient, avec toutes leurs familles, aller s'établir dans le midi de la France, pays du bon vin et des belles productions. Ils demandèrent à César la permission de passer à travers la province romaine, et par conséquent chez les Allobroges; il est vraisemblable que de Genève à Seyssel et en Chautagne il y avait un chemin connu que les Helvètes voulaient suivre. César se garda bien d'accorder la demande; les Helvètes furent obligés de passer le Jura et ils se répandirent dans la Franche-Comté. Encore une fois, je suis porté a croire que les châteaux forts et la station pour les sentinelles dont j'ai parlé précédemment, avaient pour but de se préserver des invasions des Helvètes, et peut-être des Gaulois.

Il est très vraisemblable que déjà antérieurement à la domination romaine, comme sous cette domination, Rumilly était une petite capitale, un point central, où un gouvernement veillait au salut de la vallée de l'Albanais. Rumilly a dû toujours être fortifié, protégé par le Cheran et la Neffa (qui s'écrivait autrefois *Efa*), il était inexpugnable. Là où Emmanuel-Philibert fit construire un château fort, il y avait eu jadis une petite forteresse. De l'emplacement de ce château fort, sort une eau qui servait à l'usage de la place; cette eau, qui fournit une fontaine à une rue de Rumilly, s'appelle la *Fontana à mole*. C'est sans doute ainsi que la désignaient les soldats romains, parce qu'elle sortait de la forteresse *à mole*. Si Rumilly, à toutes les époques, fut une capitale, une place forte, on comprend que ses habitants avaient été habitués à soutenir des siéges et ne se rendaient pas facilement. Il n'est donc pas surprenant que, en 1630, sommés par un maréchal de France de se rendre parce que Chambéry s'était rendu, ils répondirent par ce fameux *E qu'a poë!* « et quand même, » qui leur a valu le surnom de *Capoë*; ce mot de *capoë*, prononcé rapidement, représente ceux de *e qu'a poë*, qu'on peut traduire en français *et qu'est-ce que cela puis;* le mot *poë* vient de l'italien *poi*.

Mais comment cette ancienne voie romaine, qui était si belle et assise solidement, a-t-elle été détruite? A cet égard, point de données historiques. La voie n'a pas cédé aux injures du temps, elle était en partie taillée dans le rocher, et là où il n'y avait pas de rocher, elle était assise sur des murs aussi durs que le roc; il y a de nombreux vestiges de ces murs, on en a abattu une partie pour la nouvelle route, et on a dû employer le pic aciéré. C'est donc la main de l'homme qui a attaqué l'ancienne voie romaine; la destruction a porté principalement sur la partie établie en murailles cimentées, sur le territoire de Seyssel. C'est une armée vaincue ou bien les populations de la vallée de Rumilly qui voulaient se soustraire à un ennemi vainqueur, ou à des tourbes d'envahisseurs, qui ont opéré la destruction. Bien certainement à travers les gorges du Fier, dans tout le parcours de l'Albanais, des combats meurtriers ont dû se donner: mais l'histoire est silencieuse. Cependant, dans la commune de Syon, à une demi-heure de la route des Gorges, la tradition a conservé des souvenirs que les générations se sont transmises jusqu'à nous, bien qu'ils aillent en s'affaiblissant. Suivant cette tradition, Syon aurait été autrefois une petite ville qu'un peuple étranger aurait détruite par le fer et par le feu. La ville aurait été située dans un endroit appelé *Vers-les-Morts* et qui aurait reçu cette désignation funèbre, pour perpétuer le souvenir de la catastrophe. Plusieurs fois des fouilles faites en cet endroit ont mis à découvert des fondations, des ruines, des tuiles larges et à rebord, et des *bandes de fer*. Qui sait si les terribles Helvètes n'ont point passé par là? Il est possible encore que notre vallée ait subi l'invasion des Sarrasins; les *anciens*, dans toutes nos campagnes, avaient ouï parler à leurs aïeux des *Farragins*, d'hommes terribles qui pillaient, brûlaient et tuaient partout. Pour moi, j'ai entendu, dans mon enfance, un vieux fermier âgé de 98 ans, qui parlait de ces *Farragins*. *Farragin* signifie sarrasin. Dans nos campagnes, le blé sarrasin (blé noir) est appelé *farragin*. Quand on veut insulter un individu, on lui dit: *bogro de farragin*. Suivant M. Menabrea, les Sarrasins auraient remonté le Rhône et se seraient répandus dans toute la Savoie. (1)

Encore deux mots sur l'ancienne route des gorges du Fier. Cette route était sans doute fréquentée par les habitants de la commune de Motz, en Chautagne, qui ont toujours exporté leurs vins à Rumilly. Ils y arrivaient par un bac servant à traverser le Fier sous Chateau-Fort, lorsque la route des gorges de Fier fut détruite ou interrompue; dès l'endroit appelé les *Bailles de Fier*, on établit un chemin à mulets sur la rive gauche de la rivière jusqu'au rocher des *Bailles*. On construisit un pont en bois à travers le rocher pour gagner le surplus de la route. On voit encore, dans le rocher, les endroits où l'on avait enfoncé des barres de fer destinées à soutenir le pont. Les terrains de la localité ont été désignés, dans le cadastre de 1730, comme situés *vers pont vieux*; à l'époque de la confection du cadastre, le pont n'existait donc plus, probablement il avait été emporté. La route, à partir du pont, était d'ailleurs périlleuse, car elle était traversée par des ponts très étroits construits sur des abîmes; ces ponts ont été refaits lors de l'établissement de la dernière route. Il est bien regrettable qu'on les ait détruits; l'ancienne route fut donc abandonnée, mais on ne peut dire à quelle époque. Elle fut remplacée par un chemin à mulets construit à travers la montagne qui longe la rive gauche du Fier. Ce chemin est assez difficile aujourd'hui; il est abandonné parce que les Chautagnards se servent de la nouvelle route des gorges de Fier, mais il n'est pas très ancien, car dans les rochers qui dominent le point culminant, on remarque des traces de mines à poudre; ainsi il est postérieur à l'invention de la poudre à ca-

(1) La question des invasions sarrasines en Savoie a été traitée dans le *Congres scientifique de Chambéry*, 1865, p. 560 — *Note de la Réd.*

non. Peut-être trouverait-on des renseignements précieux sur l'ancienne route, si l'on pouvait se procurer les anciens registres de l'intendance générale de Chambéry. Lorsque la commune de Motz a été autorisée à établir un chemin à travers la montagne, on a dû parler de la destruction du *vieux pont* et de l'impraticabilité de la route des gorges de Fier. Malheureusement, les registres contemporains de l'administration communale de Motz n'existent plus. Il est possible que dans les archives départementales il y ait des documents sur ces choses.

Il n'y a pas même de documents historiques sur la vallée de Rumilly, pour les époques où les comtes de Savoie, les comtes de Genève et les dauphins de Vienne se faisaient des guerres acharnées (1). En voici peut-être la raison. Les comtes de Genève tenaient Rumilly en fief des évêques princes de Genève, qui avaient de l'influence et étaient très considérés. Les comtes de Savoie n'osaient pas faire des incursions dans des pays qui relevaient des évêques de Genève. Je m'arrête : à propos de nos patois de Savoie, j'ai abordé des questions de nationalité, d'invasions étrangères, de points fortifiés abritant l'ancien Albanais. Les savants voudront bien m'excuser. Je reconnais mon insuffisance à traiter de choses aussi graves. Je n'ai fait qu'effleurer des questions très difficiles, c'est à eux qu'il appartient de les résoudre. DUFOUR.

GLANURES HISTORIQUES

XII

J'ai sous les yeux un manuscrit intitulé : *Mémoires généalogiques des principales familles de Franche-Comté.*

Il contient 264 pages serrées ; c'est l'ouvrage d'un religieux bénédictin. Ce travail a été composé il y a 140 ans environ.

Un long article est consacré à la famille de La Baume de Montrevel, à laquelle appartenait le dernier évêque de Genève, au moment où éclata la Réformation.

Voici le passage qui concerne cet évêque :

« Pierre de La Baume, chanoine et comte de Syon, évêque de Genève, abbé de Saint-Claude et de Moutiers Saint-Jean au diocèse de Langres *(Roverius in reomao seu historia monasterii Sancti Johannis reomaensis),* puis coadjuteur d'Antoine de Vergy, archevêque de Besançon en 1529. *(J. J. Chifflet, etc.)* Ce fut de son temps que Genève reçut les erreurs de Calvin, à quoi il résista faiblement selon le livre intitulé : *Levain du calvinisme*, composé dans Genève par des personnes du temps. Il sortit de son église, puis, y étant retourné une seconde fois pour y fulminer les anathèmes contre les rebelles, ainsi qu'il fit dans sa chaire, et Paul III pour cette dernière action, et eu égard à sa grande qualité, le fit cardinal en 1539. Il mourut à Arbois le 4 juin 1544 et y fut enterré en l'église de Saint-Just. Jules Chifflet, allié de Balerne, et chanoine de Besançon, rapporte à ce sujet qne Mgr Charles-Auguste de Sales, évêque et prince de Genève, lui ayant fait l'honneur de le venir voir en sa maison capitulaire et ayant vu sur une cheminée le nom et les armes dudit Pierre de La Baume, son prédécesseur en l'évêché de Genève, avec plusieurs autres archevêques de Besançon, ce prélat, Charles-Auguste, dit : « Ah ! voilà (je ne dis pas le mot « pour n'offenser la mémoire de ce cardinal) qui est « cause que j'ai perdu mon Eglise, laissant perdre la « religion dans Genève. » C'était en 1648. »

D'autres ont fixé la mort de Pierre de La Baume au 4 mai 1544, notamment M. *Blavignac,* dans son *Armorial genevois.*

Enfin, un contemporain fixe cette date en 1545. Voici la citation textuelle que j'emprunte aux *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon (Besançon*, 1839, tome II, pages 53, 54) :

« *Pierre de la Baulme, archevesque septante-huictiesme.*

« A *Anthoine de Vergy* succéda *Pierre de la Baulme,* évesque de Genesve, et méritoirement ennombré au colège des illustrissimes cardinaux, lequel fut confirmé par *Charles cinquiesme*, à Plaisance, l'an mil cinq centz quarante-trois, et par le pape *Paul,* tier de ce nom, à Plaisance, l'an mil cinq centz quarante-trois, et ne régna qu'envyron deulx ans, tant à cause de son grand eaige que pour aultant qu'il estoit fort intéressé d'une hernie, et décéda au lieu d'Arbois, en son priorey du dict lieu, l'an mil cinq centz quarante-cinq, et fut ensepvely en la chappelle d'Igny, auprès de *Claude,* son frere, chevalier de l'ordre du Thoison, et maréchal du conté de Bourgoingne. *Le Catalogue des archévesques et évesques de la cité de Crisopolis, à présent Besançon (par un anonyme du XVIe siècle).* JULES VUY.

(1) C'est une erreur : le *Regeste genevois* cite des chartes dès le XIe siècle. — *Note de la Réd*

CARTE DES BLOCS ERRATIQUES

La Société Florimontane a reçu dans le courant du mois dernier deux circulaires de MM. Alphonse Favre et Soret, de Genève, relatives à l'établissement d'une carte des blocs erratiques. M. de Morande, membre de la Société, qui a transmis ces documents à M. le Président de l'Association scientifique de France, a écrit à M. Alphonse Favre pour lui demander de plus amples renseignements sur ce sujet. Il en a reçu la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer :

Genève, 3 février 1868.

Monsieur,

Je suis heureux de voir que le projet de travail qui a été fait en Suisse relativement aux blocs erratiques a trouvé de la sympathie en Savoie ; il en a eu beaucoup dans notre pays ainsi que dans la partie de l'Allemagne qui en est voisine, et j'ai lieu d'espérer que d'ici à quelques années nous aurons un certain nombre de blocs dont on aura assuré la conservation et une bonne carte de la distribution de toutes ces masses rocheuses. J'espère beaucoup que quelques personnes prendront la chose à cœur en Savoie, pays si riche sous ce rapport et dont quelques portions, telles que la Tarentaise, sont bien peu connues, au point de vue du terrain glaciaire.

Il serait désirable d'associer à l'étude des blocs celle de tous les terrains quaternaires dont les plus importants sont le terrain glaciaire et l'alluvion des terrasses. Il faudrait pour la Savoie diviser le travail par vallées, trouver dans chaque vallée deux ou trois jeunes gens de bonne volonté pour faire ces études, publier une sorte d'instruction

pour leur donner de l'ensemble, et en deux étés nous aurions une magnifique carte des terrains quaternaires.

Quant à l'offre obligeante que vous voulez bien nous faire de publier une notice sur ce qui a déjà été fait sur ce sujet, j'en ai parlé à mon collaborateur, M. Soret, et nous n'avons pas jugé le moment convenable; les études ne sont pas encore assez avancées pour qu'une notice puisse présenter un résultat notable et satisfaisant.

S'il en avait été autrement j'aurais été très heureux de présenter cette notice à la Société Florimontane dont l'activité a fait d'Annecy un centre scientifique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. ALPHONSE FAVRE.

CHRONIQUE THÉATRALE

Le Mariage de la Joson, scène de mœurs du vieil Annecy, par M. Jules Philippe.

Des réparations, faites à la maison qui porte le n° 4 de la rue Notre-Dame, firent découvrir dans l'épaisseur du mur une cavité où avait été déposée une boîte en fer blanc. Cette boîte contenait un manuscrit de 530 pages. C'était l'histoire, écrite par le chanoine Favre, des amours de son neveu. M. Replat, ayant eu communication de ce manuscrit, qui est une étude prise sur le vif des mœurs des bourgeois d'Annecy vers le milieu du siècle dernier, en retraça les traits les plus originaux dans les *Amours de la Joson,* une gracieuse bluette comme savait seul en écrire notre regretté président.

Ce sont, sous des noms différents, les mêmes personnages que M. Jules Philippe a mis en scène. Le bon et facétieux chanoine est devenu le notaire Aubert; l'avocat Ribitel, père de la Joson, a été ressuscité pour servir de type à « l'avocat de ville; » André est le neveu épris des charmes de *la Joson* au point d'en perdre la parole et de ne plus trouver que cette phrase: « Mademoiselle, je vous assure de toute l'intégrité de mes sentiments. » Un nouveau personnage, le chevalier de Saint-Ours, est jeté comme repoussoir au milieu de nos honnêtes bourgeois.

Le rideau se lève sur le salon de la rue Notre-Dame. M. Ribitel étudie son « discours au populaire, » pour l'élection des syndics. Bonhomme au fond, quoique infatué de son titre de docteur en *us*, qui constituait alors une espèce d'aristocratie tenant le milieu entre la noblesse et la bourgeoisie, M. Ribitel est imbu déjà des idées qui devaient bouleverser la France trente-cinq ans plus tard. Grand phraseur, il entremêle ses discours de mots latins et regarde en pitié les gens qui ne comprennent pas la langue de Virgile.

Mme Ribitel ne partage pas les idées égalitaires de son mari; elle regrette de n'être que la femme d'un « homme de qualité, » et de n'avoir ni blason ni couronne. Aussi rêve-t-elle pour sa fille un nom brillant, un titre pompeux. Assise à l'autre extrémité du salon, elle paraît très occupée à une broderie; mais son esprit est ailleurs; elle brûle d'entretenir M. Ribitel d'un projet qu'elle caresse pour l'avenir de sa chère Joson. Malheureusement, le moment est mal choisi : l'avocat est tout entier à son discours, et après quelques mots échangés au sujet des candidats aux prochaines élections, il se retire pour méditer à son aise dans le silence du cabinet. Mme Ribitel se résigne à ajourner ses ouvertures matrimoniales pour n'en pas compromettre l'issue, et se borne à sonder les dispositions de sa fille, qui refuse net d'entendre parler de mariage, et déclare qu'elle ne veut pas quitter ses parents.

Eureka! s'écrie tout joyeux M. Ribitel en rentrant dans le salon; j'ai trouvé le fil de mon discours. Mme Ribitel songe aussitôt à mettre à profit la bonne humeur de son mari, mais on annonce M. Aubert. Peste soit de l'importun! Le bon notaire n'est pas des amis de Mme Ribitel, qui le raille agréablement au sujet de sa candidature aux élections des syndics. Puis, comme il est très au courant des cancans de la ville, on lui demande ce qu'il y a de nouveau, et il raconte que Mme de Warens fait jaser d'elle à propos d'un grand garçon, nommé Rousseau, qu'elle a adopté et qui l'appelle *maman*... Une double exclamation arrête court Aubert, qui s'aperçoit, un peu tard, que ce n'est pas là une histoire à raconter devant une jeune fille. Il passe brusquement à un autre événement qui met en émoi toute la ville : le fameux Venture, dont les exploits galants et autres ont fait à Grenoble tant de bruit, se tient caché à Annecy, on ne sait où; le juge-mage Simon n'en dort plus, et il n'aura pas de trêve qu'il n'ait fait emprisonner ce drôle; ce qui rassure ces dames, un instant effrayées des dangers imaginaires que leur faisait courir sa présence à Annecy.

M. Aubert, qui vient demander la main de la Joson pour son neveu André, n'a pu encore aborder le sujet de sa visite. Comme il ne se fait pas illusion sur les sentiments de Mme Ribitel à son égard, il prétexte pour l'éloigner une affaire grave, dont il a à entretenir M. Ribitel. Ce dernier accueille avec joie la demande de son ami et promet d'user de toute son influence pour faire consentir Mme Ribitel à cette union. Certes, la tâche ne sera pas facile, car la mère de la Joson prévient son mari, au moment de sortir, que s'il s'avise d'inviter pour le lendemain M. Aubert à dîner, avec les juges, elle sera capable de casser la vaisselle.

A partir de ce moment, l'action est engagée et marche bien. Le chevalier de Saint-Ours vient s'enquérir auprès de Mme Ribitel de l'issue de l'entretien qu'elle lui avait promis d'avoir avec son mari relativement à la demande de la main de la Joson. Cet entretien n'a pu avoir lieu, mais Mme Ribitel est décidée à ne pas tarder davantage. Justement on entend venir M. Ribitel. — Entrez dans mon boudoir, dit-elle au chevalier, gagnez le jardin et attendez pour vous présenter un signal que je vous ferai de cette fenêtre.

M. Ribitel reçoit très bien tout d'abord la nouvelle d'un parti magnifique qui se présente pour la Joson. « Moi aussi, dit-il, j'ai une demande en poche : si nous allions nous rencontrer avec le même candidat, quelle joie! » Mais l'illusion ne dure pas longtemps; en entendant le nom du prétendant patronné par sa femme, M. Ribitel lâche la bride à ses idées démocratiques et refuse net son consentement. A son tour, Mme Ribitel ne dissimule pas son dépit en apprenant que M. Aubert a demandé Joson pour son neveu. « Encore un avocat! » s'écrie-t-elle. « Et moi donc, que suis-je? » riposte M. Ribitel. L'entretien tourne à l'aigre. Heureusement, Joson, attirée par le bruit, vient rétablir le calme entre les deux époux qui signent la paix sur les joues de leur fille.

Le chevalier, perdant patience à attendre le signal promis, se présente au moment où M. Ribitel est laissé seul dans le salon. C'est lui qui essuie la bordée de mauvaise humeur, accompagnée d'un refus catégorique. L'arrivée de M. Aubert et de son neveu complique la situation. M. Ribitel voulant éviter qu'ils voient le chevalier, fait entrer celui-ci dans un cabinet d'où il entend tout ce qui se dit. Il apprend ainsi qu'il a un rival, préféré par le père, vu d'un œil indifférent par la fille, et repoussé par la mère. Profitant d'un moment où l'avocat et le notaire, tentant une démarche décisive auprès de Mme Ribitel, ont laissé André rêvant aux bords du Pô, à sa chambrette de la rue Grosse-Doire et à Zanetta, la compagne de ses études sur le droit romain, le chevalier sort de sa cachette et insinue au jeune docteur qu'on veut lui faire épouser une fille qui a un penchant pour un autre. André jure que s'il en est ainsi il signifiera sur l'heure à son oncle qu'il renonce à Joson; ce qu'il fait dès que toute la famille est rentrée dans le salon. Mais l'oncle n'entend pas qu'on se passe de

sa permission; il a résolu de marier son neveu et son neveu doit obéir sans raisonner; il soupçonne d'ailleurs qu'André a dû être poussé par quelqu'un, et il le somme majestueusement de donner les motifs qui lui font renoncer à un mariage à la fois honorable et avantageux. André hésite, balbutie, et finit par dire qu'il ne veut pas d'une femme qui a disposé de son cœur en faveur d'un autre. Mouvement d'indignation général, tableau! « Qui vous a dit cela! monsieur? » s'écrient à la fois M. et Mme Ribitel, M. Aubert et Mlle Joson. André se tait. Un bruit de porcelaine cassée se fait entendre dans le cabinet de l'avocat. « Ah! voilà le coupable qui vient de se trahir! » reprend M. Ribitel, et il fait sortir le chevalier, tout penaud de sa maladresse, mais protestant qu'il ne sait de quoi on veut parler

Une lettre du juge-mage Simon vient à point pour dénouer l'*imbroglio;* le magistrat prévient M. Ribitel qu'on a vu s'introduire chez lui le soi-disant chevalier de Saint-Ours, qui n'est autre que le fameux Venture contre lequel un mandat d'arrêt est décerné.

Le nom de Venture produit l'effet d'une bombe au milieu de l'honnête réunion; Mme Ribitel s'évanouit. Le chevalier profite de la stupéfaction générale pour fuir, mais un commissaire lui barre la porte en lui offrant un logement au palais de l'Isle. Mme Ribitel reprend ses sens pour mettre la main de Joson dans celle d'André, et le rideau tombe sur ce mot de l'avocat: « Mon Dieu! merci! Une fois la jupe a cédé à la robe. »

La pièce a été assez bien interprétée par la troupe de M. Wagner, eu égard surtout au peu de temps qu'elle a pu consacrer aux répétitions. Mme Lacroix et M. Dervaud ont dûment conquis leur titre de bourgeois d'Annecy; M. Genoud est un Venture des mieux réussis, et M. Vidally un parfait notaire.

Cet essai de décentralisation littéraire n'est pas le premier qu'ait vu notre scène; mais c'est bien certainement le plus heureux. Un public choisi garnissait les loges, les premières galeries et le parterre, et cette petite comédie — car c'est une comédie du meilleur ton — a été écoutée avec une attention soutenue, et a obtenu un franc succès.

Une critique sévère trouverait certainement à redire sur plusieurs points de la pièce; elle pourrait lui reprocher quelques longueurs et désirer plus d'action. Mais nous aurions mauvaise grâce à nous montrer exigeant pour un début qui est, en somme, très satisfaisant, surtout si l'on tient compte de la simplicité du sujet, et de sa couleur locale et historique. Déjà M. Replat avait quelque peu ridé la surface des eaux tranquilles de la vie de nos bourgeois au siècle dernier. La mise en scène de cet épisode exigeait plus encore et l'auteur du *Mariage de la Joson* a dû y semer presque la tempête. Aussi le thème s'écarte-t-il sensiblement des mémoires du bon chanoine. Les traits principaux subsistent, mais le cadre n'est plus le même, ni les détails.

Quelques coupures par-ci par-là et un peu plus de feu dans le débit accéléreront l'action et feront de cet acte une fort jolie comédie de salon.

Nous ne terminerons pas sans féliciter M. Jules Philippe d'avoir porté jusque sur le théâtre la décentralisation inscrite sur le drapeau de la Société Florimontane, à qui Annecy doit d'être citée comme un « centre littéraire. » Il faut plus de courage qu'on ne pense pour affronter la rampe et se livrer sans merci aux critiques du parterre, et l'on doit savoir gré à notre confrère d'avoir ouvert la voie.

L. THÉSIO.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 19 fevrier 1868

PRESIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

Au début de la séance, M *le Président* adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. Jules Philippe, qui vient d'être decoré de l'ordre des SS Maurice et Lazare. Cette distinction était depuis longtemps méritee par le secrétaire de la Société Florimontane, pour ses nombreuses publications sur l'histoire et les grands hommes de la Savoie. En 1862, le roi d'Italie lui avait déjà envoyé une magnifique épingle en diamants, lorsque M. Jules Philippe venait de publier les *Gloires de la Savoie.*

M. *le Président* lit ensuite: 1° une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique sur la prochaine réunion des Societes savantes; elle doit avoir lieu les 14, 15, 16 et 17 avril, à la Sorbonne; — 2° une circulaire de la Societé de geographie, sur le projet d'expédition scientifique de M Gustave Lambert au Pôle Nord. La Societe de géographie annonce que M. G. Lambert va entreprendre des conférences dans toutes les villes de France, afin d'exposer les raisons qui permettent d'affirmer le succès, et de faire ressortir l'importance de cette expédition.

La Societe Florimontane reçoit au nombre de ses membres effectifs:

M. Gustave Ruphy, conseiller de préfecture, à Annecy.

M I. Leblond, professeur au college, à Annecy.

M. *Ducis* presente un bras de statue, en marbre blanc, trouvé récemment dans les Fins d'Annecy, offert par lui au Musée. — MM. *Serand* et *Revon* annoncent que le musée vient d'acquérir un nouveau tresor d'environ 4,000 medailles romaines, provenant de la même localité

M. *Revon* fait part à la societé de la découverte d'une nouvelle station de l'époque du renne, au pied du Salève. C'est encore à M. Thioly, le perseverant explorateur du Salève, que sont dues ces importantes trouvailles de milliers d'ossements, de plusieurs centaines de lamelles en silex, d'instruments divers dont M. Revon présente les originaux ou des dessins, et d'une pièce d'une importance capitale qui sera figurée par deux gravures dans le prochain numero de la *Revue savoisienne,* pour lequel M Thioly prépare un mémoire

M *Rey de Morande* communique une lettre de M. Alphonse Favre au sujet des blocs erratiques La lettre du savant geologue genevois sera insérée dans la *Revue.*

Les dons et échanges suivants sont deposes sur le bureau:

1° *Recueil des mémoires et documents* de l'Académie de la Val d'Isère; — 2° *Mémoires* de la Société dunkerquoise; — 3° *Revue* des Societés savantes des départements; — 4° *L'Investigateur,* journal de l'Institut historique de France; — 5° *Le Globe,* journal géographique de Genève; — 6° *Une nouvelle station de l'âge du Renne dans les environs de Genève,* par M F. Thioly, don de l'auteur; — 7° *Hippolyte Savenay,* histoire d'un amour pur, par un auteur inconnu; — 8° *Association scientifique de France;* 9° *Sur la dissémination de la propriété en petits lots,* don de M. Cassagnes, — 10° *Excursion du Congrès archéologique à Monaco,* par M G Vallier, don de l'auteur; — 11° *Carte archéologique du departement du Tarn aux époques antéhistorique gauloise, romaine et franque,* dressée par M A. Caraven en 1867, don de l'auteur; — 12° *Six photographies* d'anciennes chartes, don de M J. Orsier; — 13° *Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques, par la Commission géologique suisse, suivi d'un projet relatif à une carte de la distribution des blocs erratiques en Suisse,* par MM Alph Favre et L. Soret, don de M. Favre; — 14° *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie,* par M. Alexis Dureau, don de l'auteur; — 15° *Les Princes-Loups de Savoie,* par M. Jules Philippe, don de l'auteur; — 16° *Almanach des Gloires de Savoie pour* 1868, par M. Jules Philippe, don de l'auteur; — 17° *Lettre d'un Loup de Provence, réponse à M. Jules Philippe à propos des Princes-Loups de Savoie,* par M J -J. Roux, don de l'auteur; — 18° *L'Investigateur,* journal de l'Institut historique de France; — 19° *Revue des Sociétés savantes des departements;* — 20° *Le Globe,* journal geographique de Genève; — 21° *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France; — 22° *Revue archéologique;* — 23° *Revue du Lyonnais;* — 24° *Journal* de la Societe centrale d'agriculture de la Savoie; — 25° *Journal des connaissances médicales pratiques,* publié par M le docteur Caffe; — 26° *Le Mont-Blanc;* — 27° *Le Léman;* — 28° *L'Industriel savoisien;* — 29° *Le Courrier de Savoie;* — 30° *L'Echo du Salève.*

Le Secrétaire-adjoint,

LOUIS REVON

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — L'époque du renne au pied du mont Saleve, par M F. Thioly. — Fouilles dans les Fins d'Annecy, par M. L. Revon — Bibliographie : *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie,* d'Alexis Dureau, par M. A. Despine ; — *Réveries du soir,* poésies de M Moreau de Charny, par M. Achille Millien. — Documents : Estat sommaire au vray des revenus de l'abbaye d'Hautecombe à forme des accensements passez tant les annees precedentes que courante 1663. — Bulletin.

L'ÉPOQUE DU RENNE AU PIED DU MONT SALÈVE

Depuis le jour où l'époque du renne a été constatée dans les cavernes du Périgord et du Poitou par MM. Lartet et Christy, les découvertes du même genre n'ont pas tardé à se multiplier. On a constaté l'existence de nombreuses cavernes de l'âge de la pierre taillée par éclats ou de la période du renne, même en Belgique, et enfin tout récemment à l'extrême frontière de l'ancien duché de Savoie, au pied du mont Salève.

Nous avons décrit dans un précédent article de quelle manière cette dernière station avait été découverte à Veyrier (1). Après avoir fouillé l'endroit en question avec tous les soins voulus, nous venons compléter aujourd'hui notre article.

A l'entour de roches éboulées, dans une veine de terre noire mélangée de nombreux débris d'ossements d'animaux, nous avons recueilli les premières lamelles de silex. Ce filon de terre noire semblait devoir se perdre sous d'énormes blocs calcaires. Aussitôt nous les attaquons à l'aide du pic pour nous frayer un passage ; ils cèdent et nous entrons tout émerveillé dans une caverne à moitié comblée par les agglomérats et les infiltrations de l'eau.

Cette caverne mesure 8 mètres dans sa plus grande longueur, 5 en largeur et 2 en hauteur. Elle est formée de deux énormes blocs calcaires appuyés par le haut et écartés par le bas.

L'épaisseur de la couche noire dont il est fait mention plus haut est la même dans toute l'étendue de la caverne; seulement ici, les indices d'une antique industrie sont plus apparents et les ossements brisés plus nombreux.

(1) *Une nouvelle station de l'âge du renne*, dans l avant-dernier numéro de la *Revue savoisienne.*

Le gisement repose sur un béton naturel cimenté par les dépôts calcaires et les infiltrations de l'eau et contre lequel les outils les mieux acérés ont peine à mordre. La veine noire qui mesure de 40 à 50 centimètres d'épaisseur est tout aussi résistante ; enfin, au-dessus de cette dernière on rencontre une nouvelle couche d'agglomérats.

L'entrée de la caverne étant masquée par des roches, le sol n'en a point été remanié, aussi avons-nous trouvé le gisement tel qu'il s'est formé à l'époque où cette cavité a servi de réduit à des populations d'une antique origine.

Cette demeure primitive est à 4 ou 5 mètres sous le sol actuel, et l'on ne peut y arriver que par la tranchée ouverte pour l'exploitation des pierres. Elle n'était donc pas apparente au dehors avant d'avoir été dernièrement mise à découvert, et aucun être humain ne semble s'y être introduit depuis le jour où elle fut abandonnée par ses habitants.

Si M. le professeur Favre, à qui nous devons cette belle découverte, a recueilli dans les agglomérats voisins un certain nombre de silex travaillés, c'est par centaines, du moment que nous avons pénétré dans la caverne, que nous avons trouvé les silex taillés de main d'homme. Au nombre de ces derniers se remarquent plus particulièrement une hache d'un type tout primitif, de beaux couteaux, de nombreux grattoirs, des perçoirs effilés, des scies habilement retaillées et des flèches aiguës.

Tous ces instruments semblent avoir été fabriqués sur les lieux mêmes, fait constaté par une trentaine de blocs matrices ou *nuclei* portant des traces des lamelles enlevées.

Plusieurs des *nuclei* de la caverne de Veyrier sont réduits à de très petites proportions par le grand nombre d'éclats qui en ont été détachés.

Il fallait une certaine adresse pour faire sauter, par un coup sec, des lames de dix à douze centimètres de longueur, car telle est la dimension des instruments les plus considérables retirés de la couche antique que nous avons fouillée.

Les populations de ces cavernes devaient aller chercher le silex au loin, nos vallées ayant très peu de gisements de cette nature. La contrée la plus rapprochée où l'on trouve des bancs de silex est le Mâconnais, ce qui nous porte naturellement à croire que les populations de notre pays dans l'âge de la pierre tiraient des

bords de la Saône le silex dont ils faisaient un si grand usage (1).

Ils devaient donc entreprendre de longs voyages pour se procurer la matière propre à fabriquer les instruments tranchants et les armes si indispensables à des peuplades adonnées à la chasse ; c'est pourquoi nous avons de très petits *nuclei* dans les gisements en question, tandis que dans les pays où le silex se rencontre en abondance les blocs matrices sont assez considérables.

Outre les instruments en silex, nous en avons retiré un certain nombre en os, mais malheureusement en assez mauvais état, plusieurs ayant été cassés par l'usage et un plus grand nombre dans nos fouilles. Parmi ces instruments fabriqués avec des bois de renne, des andouillers de cerf ou des os refendus, les uns doivent avoir été utilisés comme polissoirs, les autres comme ciseaux et les derniers comme alènes. Dans ce nombre on remarque plus particulièrement une très jolie aiguille d'ivoire qu'on peut considérer comme la pièce la plus soignée et la plus délicate de notre gisement.

En dehors des pièces d'un usage journalier, il en est une sur laquelle nous devons nous arrêter tout spécialement. Elle est formée d'un os perforé à l'un des bouts, et décoré en même temps sur ses deux faces d'une gravure au trait représentant d'un côté la figure d'un animal herbivore, dont la tête armée de cornes dirigées en arrière laisse supposer que l'artiste a voulu figurer un bouquetin ; sur l'autre côté est un rameau de fougère.

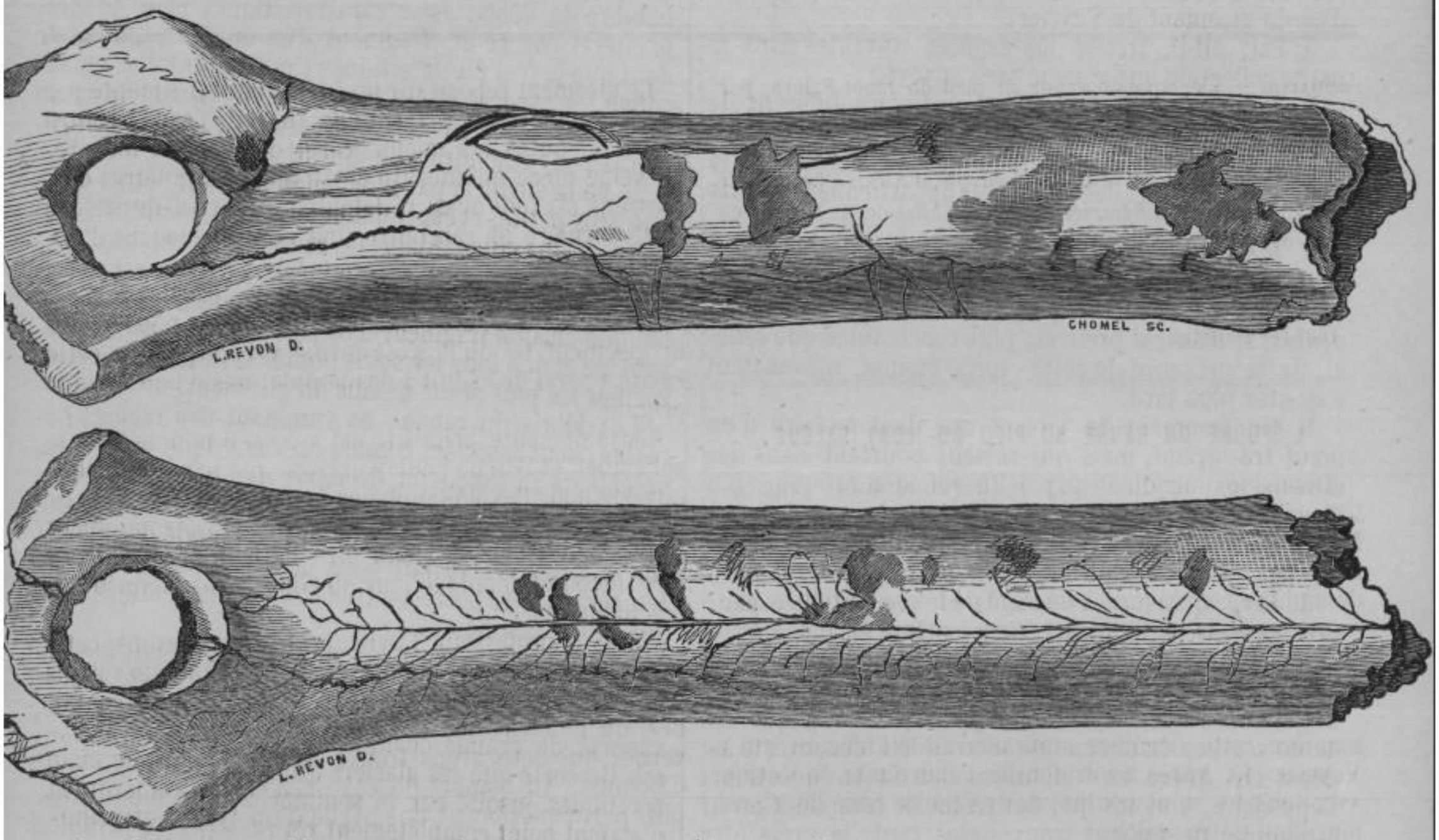

Ces deux compositions sont exécutées avec assez de hardiesse ; le dessin en est correct et le tracé régulier. L'homme a naturellement le goût du beau : de même que les montagnards de l'Oberland exécutent avec un mauvais couteau des sculptures merveilleuses, de même les hommes de l'époque du renne traçaient avec un silex appointi des dessins fort remarquables.

A l'Exposition universelle de 1867, on a pu voir dans une vitrine de la belle collection française de l'âge pré-historique un certain nombre de pièces sculptées et gravées appartenant à l'époque du renne et provenant des cavernes de la Dordogne, de la Vienne, de la Charente, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariége.

Jusqu'à présent, ces représentations d'animaux et de plantes s'étaient rencontrées, comme on le voit, sur une étendue assez limitée de la France ; or, cette pièce recueillie à Veyrier mérite d'être signalée, parce qu'elle agrandit le champ des découvertes de ce genre.

Les pièces percées d'un large trou à la base et ornées, ainsi que la nôtre, sont regardées par M. Lartet, archéologue de Paris, comme un bâton de commandement. Toutefois, un certain nombre d'entailles, que l'on voit à l'extrémité de l'objet en question, pourraient bien avoir servi en même temps de marques de chasse.

Nous avons encore recueilli dans la caverne de Veyrier une espèce de cuiller découpée dans un andouiller de cerf.

D'après un certain nombre d'os de la surface desquels on a enlevé de très minces lamelles, et par l'inspection d'os et de bois de renne portant des traces de la scie en silex, on peut se convaincre que les instruments se fabriquaient dans la caverne même.

Ces fouilles nous ont encore fourni douze valves perforées de pétoncles, coquilles fort recherchées comme parure par le beau sexe de l'époque du renne. La plus grande des coquilles est percée de deux trous de suspension.

Nous avons encore retiré du gisement de Veyrier

(1) Voir *l'Ancienneté de l'homme dans le Mâconnais*, par H. de Ferry.

une quantité de galets qui ont dû être utilisés comme marteaux.

Les ossements d'animaux sont très nombreux et ont été brisés à dessein pour en tirer la moëlle. Les os d'oiseau sont les seuls qui ne soient point cassés.

Aucun des débris osseux retirés de la caverne en question ne porte de vestiges de la dent du chien, ce qui nous donne à croire que cet ami de l'homme est resté complètement inconnu aux populations de l'époque du renne.

Les ossements de races animales que nous avons sortis de la caverne de Veyrier n'étant pas encore déterminés, on nous permettra de donner un extrait d'une lettre du savant paléontologiste, M. Rutimeyer, de Bâle, lettre adressée à M. le professeur Favre en réponse à l'envoi d'un certain nombre de fragments d'os du gisement de Veyrier.

« J'ai, dit-il, trouvé les espèces suivantes dans la petite collection que vous m'avez envoyée :

1. *Equus Caballus*, le cheval ordinaire différent de *l'équus fossilis* de certaines localités d'âge semblable à Veyrier. Race intermédiaire entre la petite et la grande. La plupart des ossements appartiennent à cette espèce.

2. *Bœuf* représenté par 4 ou 5 débris seulement.

A. Une phalange du pied de devant, d'une grandeur telle, que je n'hésiterais pas à l'attribuer au *Bos primigenius*, si d'autres preuves, plus concluantes que celle-ci, de la présence de cette espèce éteinte, ne venaient s'ajouter plus tard.

B. Un fragment de tête et une dent molaire d'un bœuf très grand, mais qui restent pourtant dans les dimensions acquises par le bœuf domestique, *Bos Taurus*.

C. Un fragment de tibia d'un petit animal de la même espèce.

3. *Cerf*. Quelques ossements et une série dentaire presque entière d'un cerf *(Cervus elaphus)* d'une taille telle que je n'en ai guère rencontré d'aussi grande parmi les exemplaires parfois presque gigantesques des habitations lacustres. Je ne peux pas comparer ces dents à celles du *Cervus megaceros* de l'Irlande, qui ne dépassent guère les dimensions des dents de Veyrier. Cependant, à moins que des restes de bois de *Cervus megaceros* ne fussent trouvés plus tard, je crois être dans la vérité en attribuant les premières au cerf ordinaire.

4. *Le renne, Cervus Tarandus*. C'est l'espèce la plus amplement représentée après le cheval, dans la collection que vous m'avez communiquée. Ne possédant pas de squelette entier de renne, je n'ai pas pu déterminer avec l'exactitude désirable chaque débris d'os appartenant au renne. Mais le grand nombre de dents suffit entièrement pour démontrer la présence fréquente de cet animal à Veyrier. J'attribue aussi au renne un morceau de bois de cerf travaillé qui se trouve dans votre collection.

5. *Le lièvre des Alpes (Lepus variabilis)* Pall. Une mâchoire inférieure et quelques ossements ne me laissent pas de doute que c'est bien cette espèce alpestre et non le lièvre commun, qui se trouvait à Veyrier.

6. *Le Lapin (Lepus Cuniculus)*. Quelques fragments d'os.

7. *La Marmotte (Arctomis Marmotta)*. Une dent.

8. *Le Blaireau (Meles Taxus)*. Un humérus.

9. *Ptarmigan (Tetrao Lagopus)*. J'ai l'habitude, en déterminant les ossements qu'on m'envoie dans ce but de toutes parts depuis plus de douze ans, de réserver à la fin la détermination des ossements d'oiseaux. Or, en voyant la société de quadrupèdes conservés à Veyrier, je n'hésitai pas longtemps par quelle espèce je devais commencer à comparer les nombreux débris d'os d'oiseaux de votre collection. Je commençai par l'habitant le plus caractéristique parmi les oiseaux de nos hautes Alpes, et en effet il ne restait pas un seul fragment qui n'appartînt pas à cette espèce, dont au moins 5 individus sont accusés dans la petite collection de Veyrier. (Elle contient 5 humérus du côté gauche du Ptarmigan).

Après les espèces reconnues avec la certitude qu'un nombre de débris assez caractéristiques peut donner, je citerai encore un fragment d'os et un fragment de dent que je n'ai pu déterminer ; mais avant d'avoir reconnu les espèces citées plus haut, je pensai aussi au bouquetin (1). Cependant il faudrait de meilleures pièces pour résoudre cette question.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur cette collection très petite, et cependant si pleine d'intérêt. J'avoue qu'entre une cinquantaine de caisses avec ossements de localités suisses que j'ai examinées, il ne s'en est trouvé aucune d'un si grand intérêt. Il est d'autant plus désirable que chaque fragment d'os soit examiné encore davantage et que tous les soins possibles soient pris pour vérifier les plus petits détails du gisement. »

Les débris du renne, ce ruminant des régions boréales, sont associés, comme on vient de le voir, à des ossements du *bouquetin*, du *lièvre des Alpes*, de *la marmotte* et du *ptarmigan* ou *tétras lagopède*. Nous avons ainsi toute une faune appartenant au monde des glaces. En présence de ce fait nous devons admettre que la température de notre contrée s'est depuis cette époque beaucoup modifiée.

En effet, à l'époque du renne le climat était humide et froid ; les vents chauds et secs du sud, venus après l'émersion du désert du Sahara, n'avaient pas encore apporté de grands changements dans l'état de notre sol, de sorte que les glaciers qui ont déposé des blocs erratiques jusque sur le sommet de nos montagnes, n'étaient point complétement retirés dans leurs limites actuelles.

Au fur et à mesure de la fonte des glaciers, l'homme a dû s'avancer dans les vallées à la suite des animaux dont nous venons de parler.

Le lac Léman avait aussi son niveau à 20 ou 30 mètres au-dessus du niveau actuel ; les mousses, les lichens et les fougères formaient toute la végétation de ses rives.

Tout semble donc nous démontrer que les habitants de la caverne de Veyrier vivaient de la même manière que les Esquimaux et les Lapons, il y a un siècle ou deux.

Les débris organiques et les immondices accumulés dans le gisement de Veyrier sont la meilleure preuve de ce changement climatologique. Nous savons, d'après l'ouvrage *Sur l'homme avant l'histoire*, par Lubbock,

(1) L'animal gravé sur l'os perforé vient confirmer cette détermination

que les Esquimaux laissent se former de semblables dépôts dans leurs demeures, mais cela n'est possible que dans les régions arctiques, car sous le climat actuel de notre pays, de semblables accumulations, même en plein hiver, deviendraient bientôt une source d'infection.

La station de Veyrier paraît avoir été abandonnée bien longtemps avant l'époque lacustre, puisque outre que les ossements du renne n'ont jamais été rencontrés associés à des objets de l'industrie humaine dans les palafittes de nos lacs, on n'a pu dans la caverne de Veyrier retrouver un seul fragment de métal, ni même le plus mince morceau de poterie. Nous sommes donc en présence d'un âge fort reculé, et cependant les hôtes de la caverne que nous venons d'explorer n'étaient point des sauvages, à en juger par la pièce gravée dont nous avons fait mention plus haut.

Il n'est donc pas impossible de retrouver dans notre belle vallée du Léman des traces de populations plus anciennes encore ; c'est ce qu'un avenir prochain pourra nous apprendre. Il y a quelques années, on a découvert des habitations lacustres sur les bords du lac de Genève ; aujourd'hui, nous retrouvons l'époque du renne au pied du Salève, et il nous sera donné peut-être de mettre au jour, sous nos dépôts glaciaires, les rudiments d'une industrie d'époque de beaucoup antérieure.

F. THIOLY.

FOUILLES DANS LES FINS D'ANNECY

Dans le n° de décembre de la *Revue savoisienne,* j'ai raconté par suite de quels procédés les bronzes découverts dans la propriété Bonetto nous ont échappé. Achetés au prix de 6,500 fr. par un antiquaire, ils ont été revendus 42,000 fr. à un collectionneur de Paris, M. Auguste Parent, fils du célèbre entrepreneur. M. Parent, qui a placé d'une manière inamovible le capital d'une rente de 150,000 fr. destinée à son musée particulier, a le projet, dit-on, de léguer ses collections au Louvre. Nous serons un peu consolés le jour où nous apprendrons que les bronzes d'Annecy peuvent être étudiés dans un musée national, où il sera d'ailleurs facile d'obtenir des moulages.

Les archéologues sont encore divisés pour la détermination de ces bronzes. Ils ne sont d'accord que sur un point : la plus belle des têtes, celle qui est de grandeur moyenne, qui a la barbe et la chevelure bouclées, le front élevé, une physionomie intelligente, et que l'on avait d'abord supposée être un Hadrien, est définitivement classée sous le nom d'Antonin-le-Pieux. Les deux autres représenteraient, selon M. Gosse, des proconsuls du temps de Trajan. L'une de ces têtes porte des traces d'argenture ou plutôt d'étamage, ce qui ferait présumer qu'elles ont été exécutées dans les Gaules, où l'art de l'étamage a été inventé. D'après M. Kuhn et d'autres antiquaires, la tête colossale, d'un tiers plus grande que nature, pourrait être un Hadrien, et il ne serait pas impossible que la plus petite fût encore un Antonin.

Quant à la statuette, il y a autant d'avis que d'examinateurs. M. Gosse y voit un Mercure Agorée ; d'autres persistent à en faire un jeune gymnaste vainqueur ; d'autres enfin disent que l'objet brisé tenu par la main gauche ne figure ni le caducée de Mercure ni la palme d'un vainqueur, et que c'est l'extrémité d'un rhyton ou d'une corne d'abondance.

Depuis la publication de mon premier compte-rendu, les minages ont continué dans la propriété Bonetto, et n'ont été terminés qu'au commencement de ce mois. Voici l'inventaire des nouvelles trouvailles, presque toutes achetées par le Musée d'Annecy.

Objets en terre : 27 contrepoids en forme de pyramide quadrangulaire : 12 étaient entassés, et dans les fouilles de décembre on en avait déjà trouvé 14 réunis au même point, ce qui nous confirme dans l'idée que c'étaient des contrepoids destinés à tendre la chaîne dans les métiers à tisser, plutôt que des poids de balances. — 27 contrepoids cylindro-sphériques ; 5 couvercles de vases en terre noire, à bouton ; cotylisque ; cupule ; petit vase ovoïde ; vase à beau vernis brun et couvert d'impressions triangulaires ; nombreux débris d'amphores, d'assiettes, d'urnes, de petits vases en terre samienne ou en terre brune, rouge ou noire. J'ai pu dresser une nouvelle liste de 38 marques de fabrique :

ACIMETO	Fond samien.
A•RVSSA	Id.
ATTIANI	Id.
AVG•VASSO•F	3 fois, sur des bords de jattes.
CAICATIM	Fond samien.
CATVLLVS•F	4 fois, en rond sur fonds noirs.
OF•CAT	Ecrit de droite à gauche sur fond samien.
C•P•IVLI	En rond sur fond noir.
DO...	Fragment de jatte.
EL.....I	Fond samien.
G	Contrepoids.
IVITANI	Fond samien. Le V est barré de manière à former les lettres VIT.
MACRINVS	Fond samien. Ce nom existe à Genève, dans l'Allier, à Fécamp, au Musée de Londres, etc.
MARCELLINII	Fond samien. Dans l'Allier on a MARCIILLIN.
MACRIANIA	Fond samien.
MARTINVS	9 fois, en rond sur fonds noirs. Nous l'avions déjà trouvé 5 fois dans les fouilles de décembre.
MIM	Anse d'amphore.
N....PVS•F•	En rond sur fond d'assiette noire.
NOSTR•F	En rond sur fond noir. Nous avons au Musée NOSTER•F• provenant d'anciennes fouilles des Fins. Le musée de Genève a NOSTERI
....NTINI M	Fond samien.
P•S•AV†	Anse d'amphore. Ce nom existe dans l'Allier (Tudot, p. 71).
SEVVO FEC†	3 fois, en rond sur fonds noirs. Le Musée a une marque semblable provenant des Fins. Ce nom existe au musée de Genève, (H. Fazy), dans l'Allier (Tudot, *Figurines*, p. 72), et à Lyon (Comarmond, *Mus. lapid.*, p. 472).

....SON — En rond sur fond noir.
SVOBNIKKI — Fond samien ou imitation de terre samienne. Cette marque se retrouve à Genève (H. Fazy, 2me *Note antiq. Tranchées,* pl. I).

Objets en fer : 2 enclumes offrant le vrai type de l'*incus* romaine, trouvées à quelques pas de l'endroit où les minages avaient fait découvrir en 1854 tout l'outillage d'une forge. — 2 ciseaux à ressort, semblables à ceux qu'on emploie pour tondre les moutons; 3 ciseaux de serrurier, un fer à poinçonner, plusieurs couteaux, une clef, des tas de grands clous et des crochets.

Objets en bronze : fibule, style, crochet figurant une tête de serpent, crochet à boucle, jet de fonderie.

Objets divers : grain de collier en émail vert, fragments de fioles en verre, style en ivoire, 3 plaques de marbre blanc; meule complète, en granit, et fragments de meules en lave basaltique. Défenses de sanglier, mâchoires de cochon, de bœuf et de divers ruminants.

Monnaies. 2 Antonins g. b., 1 Marc-Aurèle m. b., 15 petits et moyens bronzes de Faustina, Maximianus, Gallienus, Salonina, Aurelianus et Diocletianus.

Un nouveau trésor!! Il a été découvert le 24 décembre, dans une urne en terre, tout près de l'endroit où gisaient les 10,700 pièces de la trouvaille de 1866. Nous avons réussi, non sans peine, à acheter pour le Musée ce tas de 3,828 pièces, pesant plus de 11 kilogrammes. Nous avons lieu de croire que ces 3,800 monnaies ne constituent pas la totalité de la trouvaille, ou qu'on a fait d'autres découvertes, car nous avons appris qu'un voyageur attaché à une maison de Lyon a acheté au sieur Bonetto près de 300 médailles semblables aux nôtres. Dans l'ancien trésor, la plupart des pièces, primitivement saucées, avaient perdu leur éclat sous une forte couche d'oxyde; dans le nouveau, la couche d'argent qui recouvre le bronze a conservé toute sa fraîcheur. En attendant que M. Eloi Serand, notre zélé numismate, publie dans la *Revue* un inventaire détaillé, je dirai seulement que sur les 857 médailles qu'il a déjà classées, nous avons compté 11 Valerianus, 362 Gallienus, 57 Salonina, 35 Postumus, 26 Victorinus, 1 Marius, 13 Tetricus P., 277 Claudius Gothicus, 20 Quintillus et 55 Aurelianus.

Un large puits, en matériaux irréguliers, avait été fouillé dans les recherches de décembre. En janvier on en a rencontré deux autres plus étroits, en petit appareil régulier. J'ai remarqué que, dans les trois, le déblaiement a amené une grande quantité de fragments de gargoulettes romaines, en terre jaunâtre, offrant une large panse et un col orné de une ou deux anses. Il paraît donc bien prouvé maintenant que ces puits sont de l'époque gallo-romaine.

Après avoir achevé ses minages dans le jardin, M. Bonetto a miné une portion du champ voisin, situé plus au nord, portant le n° 394 du nouveau cadastre. Comme nous l'avions prévu, c'est dans cette direction que se trouve réellement la ville romaine. Les fouilles ont mis au jour de longues murailles, très solides, en moëllons unis par un mortier extrêmement dur. Ce mortier est formé de sable grossier, siliceux, bien lavé, et de chaux grasse caustique, offrant encore après dix-huit siècles une réaction alcaline très prononcée, comme nous l'a fait remarquer M. Etienne Machard. Une muraille de sept pieds d'épaisseur, probablement un mur d'enceinte, vient aboutir à un édifice rectangulaire, long de 30 mètres. Une pierre de 1 mètre sur 0m,75, et épaisse de 0m,25, se trouvait à un angle, une autre semblable à mi-longueur; plus loin, une colonne en calcaire blanc, de 0m,30 de diamètre, était couchée le long du mur. Dans une encoignure formée extérieurement à l'angle N.-E. par la réunion de plusieurs murailles, on a trouvé deux autres fragments de colonnes et une pierre longue de 0m,96, taillée en corniche sur la face antérieure et offrant un trou carré à la partie supérieure. Cette pierre paraît avoir été le dessus d'un piédestal sur lequel était peut-être une statue: M. Ducis nous a donné un fragment en marbre blanc, exhumé à côté de cette corniche; c'est la partie d'un bras comprise entre l'épaule et le coude, ayant appartenu à une statue de demi-nature. Sous la corniche était un crampon en fer; une longue fiche a été trouvée sous une pierre d'angle; enfin, quelques rares débris de tuiles se sont rencontrés dans cette enceinte, que je suppose avoir été un monument public: les minages n'y ont pas fait découvrir le moindre reste de poterie, d'outil ou d'ustensile.

Préparant un plan d'Annecy à l'époque romaine, j'ai noté avec soin, sur une copie des feuilles cadastrales, tous les débris que les labours et les minages mettent au jour dans la plaine des Fins. Les restes de murailles sont assez nombreux; on les atteint presque partout à une profondeur de 35 à 40 centimètres, ce qui explique comment on peut labourer à la pelle pendant des siècles sans faire les découvertes qu'un minage profond peut seul déterminer. La plupart des murs ont une épaisseur de 0m,50 à 0m,80, et sont formés de moëllons unis par un ciment très solide. C'est ainsi qu'on vient d'en rencontrer plusieurs, se croisant à angle droit, dans trois parties du mas n° 398. M. François Courrier y a trouvé, puis offert au Musée, une monnaie de Trajan grand bronze, un Adrien m. b. et un Aelius m. b., renfermés dans un très petit vase que recouvrait une brique. — Des murs existaient aussi dans le champ n° 360, où M. Serand a recueilli une jolie fibule qu'il s'est empressé de déposer au Musée; — chez Mme Feuillat; — chez Mmes Duchêne, n° 392, où l'on a reconnu six murs parallèles dont deux étaient séparés par une aire pavée en cailloux ronds; — et pour ne pas prolonger l'énumération, rappelons enfin qu'au n° 394, M. Montmasson vient d'exhumer une longue étendue de murs formant des chambres; deux de ces dernières avaient un parquet en béton aussi lisse que de l'asphalte. A l'angle d'un mur étaient deux fragments de petites colonnes en calcaire très blanc; l'une reposait encore sur sa base carrée à angles abattus.

Dans tout l'espace limité par ces constructions, la terre est rougie par des milliers de fragments de tuiles, sur une étendue de plus d'un kilomètre. On voit donc que l'ancienne station de Bautas avait une certaine importance. On peut juger d'ailleurs de cette importance par les riches villas, ornées de marbres et de salles de bains, répandues sur les collines d'Annecy-le-Vieux, des Barattes et de Gevrier; par les objets d'art recueillis depuis un siècle dans les Fins; par les inscriptions, édicules et fragments d'architecture; enfin par l'exis-

tence d'un théâtre qui s'élevait probablement sur les pentes de Gevrier, où l'on a trouvé des gradins et le couronnement d'un mur de podium portant l'inscription ..EATRVM ET. Qui sait si le théâtre de Bautas, comme celui d'Herculanum et tant d'autres, n'avait pas sur la scène une ligne de statues en bronze dont les trois têtes vendues récemment seraient les débris? — Et qui sait encore si des minages ultérieurs ne feront pas découvrir les substructions d'une basilique avec des portiques, *basilicam cum porticibus*, et un monument dédié aux *Divinités Augustes*... Avec un peu de bonne volonté, on peut croire que tout cela est mentionné dans deux portions d'inscriptions qui existent, l'une à Novelle et l'autre à Annecy-le-Vieux; après en avoir juxtaposé les estampages, j'ai reconnu que les lettres et les moulures se suivent exactement, de manière à donner ceci :

*nu*MINIBVS•AV*gust*..
*basil*ICAM•CVM•P*orticibus*
.....VS•ATTICI.....

Je laisse aux imaginations fertiles le soin de reconstituer, le long des voies dallées, l'alignement de temples, de colonnades, d'autels et de monuments funéraires dont la folle du logis nous a déjà fait entrevoir une partie dans nos promenades sur les ruines de l'antique Bautas.

LOUIS REVON.

BIBLIOGRAPHIE

Notes bibliographiques *pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie,* par Alexis Dureau.

Tel est le titre modeste d'un ouvrage que l'auteur vient d'offrir à la Société Florimontane.

J'aime, je l'avoue, un titre sans prétentions, il m'inspire beaucoup de confiance; aujourd'hui surtout que la *réclame*, mot admis par la langue française, se reproduit sous tant de formes.

L'expression, *notes,* dit l'œuvre d'un homme de recherches, de patience et d'érudition. En effet, M. Dureau se montre infatigable: le passé, le présent et l'avenir sont de son domaine; ses ouvrages déjà imprimés lui ont conquis une place que de nouveaux travaux agrandissent rapidement.

L'*Union magnétique,* journal dont les publications enrichissent la bibliothèque florimontane, nous a appris que M. Dureau, l'un de ses principaux rédacteurs, veut bien faire une large part à cet homme dont la mémoire chère à mon cœur, vénérée dans notre pays, est appréciée à l'étranger plus encore que dans sa propre patrie, je veux dire celle du baron C.-H.-A. Despine. Depuis seize ans la tombe s'est fermée sur cet homme de bien et d'initiative que notre Société compte parmi ses fondateurs. Aucun biographe n'avait encore étudié cette vie de 75 ans si remplie par le dévouement et par le travail: quelques lignes seulement, tribut de l'amitié, fixèrent en 1852 des dates principales. M. Dureau se propose enfin, au point de vue médical, une étude complète: de mon côté, j'espère aussi des heures de loisir qui me permettront d'étudier à mon tour les points de vue scientifiques et administratifs.

On le voit, M. Dureau a des titres particuliers sur notre amitié: ses *Notes* n'en ont été que mieux accueillies par nous. Disons-en quelques mots.

Les recherches historiques sont nombreuses de nos jours. Pendant que les grandes cités développent leur puissance centralisatrice, les provinces n'oublient pas le rôle qui leur convient dans ce mouvement des esprits. Fouiller les archives locales; parler *de visu* des faits et documents propres à chaque sol; mettre en lumière des matériaux, incomplets peut-être, mais précieux et souvent ignorés des savants de la capitale, voilà la part dévolue aux provinces et celle spécialement retenue par la Société Florimontane.

Toutefois, ces travaux isolés, partiels, se produisant à des distances considérables et dans des publications peu répandues, restent souvent sans fruit durable, et elles ne tardent pas à disparaître dans l'oubli. C'est donc chose excellente que de former un faisceau avec tous ces tronçons, en les rassemblant sous une forme récapitulative, analytique et parfois critique: car absorbé par son œuvre locale, le pionnier de nos départements ne peut pas toujours entendre l'écho des provinces voisines. C'est pourquoi nous voyons déjà plusieurs feuilles spéciales grouper la moisson disséminée çà et là: qu'il me suffise d'indiquer la *Revue des questions historiques,* éditée à Paris.

Les *Notes bibliographiques* (1re année, 1863) tendent au même but: c'est le premier volume d'une publication annuelle. Distribuées en plusieurs parties, ces *Notes* enregistrent avec soin: 1° les ouvrages imprimés en France (800 articles); 2° les travaux et bulletins des sociétés savantes françaises (130 articles); 3° les études publiées dans les journaux de Paris (100 et plus); 4° les livres et brochures édités à l'étranger; 5° enfin les travaux insérés dans les journaux de cent et vingt sociétés savantes étrangères.

Ce n'est point un programme que je trace; je constate simplement le fait accompli. Comme l'a écrit M. Dureau: « Il ne faut point s'attendre à une critique « de chaque article; le lecteur qui ouvrira ce livre se « soucie peu de mon opinion; il cherche des renseigne« ments et rien de plus. »

Après cette déclaration qui caractérise le fond de l'ouvrage, ou, pour rendre mieux ma pensée, de ce répertoire analytique, je dois ajouter que, de temps à autre, l'auteur donne son appréciation en signalant soit les œuvres les plus utiles, soit les Sociétés les plus actives ou les Revues les mieux faites. Il reste ainsi un guide vigilant et désintéressé, un indicateur impartial mais instruit.

L'ordre alphabétique par nom d'auteur pour les travaux spéciaux et celui par nom de localités pour les Sociétés savantes, les journaux, etc., facilitent les recherches.

Une table alphabétique des noms de lieux, des personnes ou des objets, termine le volume; 3370 articles y trouvent place: c'est le fil d'Ariane dans ce vaste labyrinthe. Peut-être cette table pourra-t-elle être améliorée, peut-être aussi pourra-t-on y joindre un classement par ordre de matières. Ce serait là, je le comprends, un immense travail. Aussi, écrasé déjà par tant de volumes et de brochures, M. Dureau a pu avec justice vouloir laisser une part à la patience des personnes vouées au culte de l'histoire et de l'archéologie.

L'avouerai-je avec un de mes amis?

« Puis, enfin, comme l'égoïsme
« Sait se fourrer un peu partout,
« Je voyais ton œuvre, surtout,
« A travers un bien plus doux prisme. »

Savoyard, j'ai voulu mesurer le terrain acquis à la Savoie et à ses enfants dans cette seule année 1863, et j'ai vu notre pays mériter 50 mentions: c'est-à-dire que nos vallées, si longtemps méconnues, occupent la 66e partie de ce recueil qui embrasse la France et une partie de l'étranger.

En résumé, le livre de M. Dureau est précieux à notre Société, flatteur pour la Savoie et utile à tous ceux que leur position prive des avantages d'une grande bibliothèque; il forme de plus un riche anneau dans la chaîne des rapports établis entre notre pays et l'ancienne France.

A. DESPINE.

Rêveries du soir, poesies, par M. Moreau de Charny. Paris, Didier, éditeur.

Je suis heureux de présenter aux lecteurs de cette Revue un poète qui ne cherche pas un succès de scandale et qui dédaigne les jongleries dont beaucoup de rimeurs font usage pour attirer l'attention. Il croit que des pensées élevées et généreuses, un sentiment vrai, une forme choisie sont préférables à ces bizarreries d'idées et de rimes qui font beaucoup de bruit, mais qui n'ont pas d'échos. Nous devons, à cette opinion que je partage, le bon recueil des *Rêveries du soir*.

La première partie du livre de M. Moreau de Charny se compose d'une centaine de sonnets. Il en est d'excellents, je n'en connais pas un mauvais. Presque toujours, le petit poème se déroule avec beaucoup d'ampleur et se termine par un trait finement aiguisé. Le *Souvenir*, la *Douleur*, le *Savoir*, *Venustas*, l'*Oubli*, le *Caméléon*, les *Amis*, *Scepticisme*, la *Charité*, *Spes unica*, le *Calvaire*, *Prière*, combien d'autres encore pourrait-on citer? Le *Bain de la lune*, la *Sylphide*, sont des peintures gracieuses inspirées par le sentiment de la nature.

Après les sonnets, viennent des légendes qui me semblent réunir les qualités du genre: des observations fines et une leçon ingénieuse se cachent sous un ton de spirituelle bonhomie.

Parmi les pièces diverses qui terminent le volume, il est facile de glaner bon nombre de beaux vers. *Chats et Souris* est une charmante pièce en vers de dix pieds d'une allure franche et rapide. Dans l'*Ange du poète*, on sent une inspiration élevée, émue et sincère. L'espace me manque pour citer une pièce de longue haleine, mais je tiens à donner aux lecteurs de la *Revue* un specimen de cette saine et habile poésie. Je choisis un sonnet, surtout à cause de l'idée neuve qu'il exprime :

LES HIRONDELLES

On vous a trop vantés, noirs oiseaux de passage
Qui venez celebrer le retour du printemps ;
Qu'êtes-vous, dites-moi? — De fades courtisans
Saluant le soleil qui redore la plage.

Comme le rossignol, au fond de ce bocage,
Oseriez-vous braver la pluie et les autans?
Pour abriter vos nids des injures du temps
Il vous faut des palais le riche échafaudage.

Vous chantez .. Quel mérite à chanter comme vous?
Les rosiers sont en fleurs: gazouiller est si doux!
Vous partez quand l'hiver laisse à nu leurs épines,
Vous partez sans regrets, sans souvenirs de nous ..
Le hibou se cramponne au sommet des ruines;
Il y brave le froid... J'aime mieux les hiboux!

ACHILLE MILLIEN.

DOCUMENTS

—

ESTAT SOMMAIRE AU VRAY DES REUENUS DE L'ABBAYE D'HAUTECOMBE A FORME DES ACCENSEMENTS PASSEZ TANT LES ANNÉES PRECEDENTES QUE COURANTE 1663.

Et premierement le membre de Meiry est accensé aux Srs Tiollier et Rambert a la somme de deux mille huit cent nonante quatre florins ff 2894
La grange d'Aix accensée à Me Tolombert a la somme de mille sept cents florins ff 1700
Piury accensé a Me Burdet et Mares a la somme de deux mille trois cents florins ff 2300
Laccours accensé au Sr Gojon a deux mille florins ff 2000
Pourtaux accensé a Me Rubellin six cents florins ff 600
Hienne accensée a Me Rubat trois cent soixante cinq florins pour payer aux Religieux a compte de leur arrerage ff 305
Mascon est une rente annuelle de 200 livres tournoises qui se doit payer a Bourg par le Recepueur du Roy, et de laquelle rente lon nen peut tirer que les trois quarts tant a cause des voiages qu'il faut faire expres pour le recepuoir, et du paire de gans qu'il faut bailler audict Recepueur ff 300

ff 10159

Sainct Innocent est asnodie au Sr Ginet et conuers à la somme de ff 1,420, soixante deux vaisseaux froment deux tonneaux et un baril vin qui se payent en memes especes aux Religieux dhautecombe et autres officiers et prebandiers a compte de leurs pensions, et par ce n'est icy tire.

Pomboz est de meme accensé à Me Andre Armand pour la somme de mille cinq centz trente florins et quarante vaisseaux froment auec les vignes dudt hautecombe que le tout il est obligé de payer aux dts Religieux a forme de son contract de bail afferme

La Serra en Dauphiné est une rente de la valeur de sept cents livres de France le reuenu de laquelle a esté employé a la facture des recognoissances qui ne sont encore parfaictes et au payement des decimes ensuite des saisies faictes par le Sr Gorjeron Recepueur de messieurs du Clergé de france en Dauphiné et dont Monseigneur l'Abbe n'a jusques a present tire aucun fruict.

La Magdeleine et vignettes est vn fonds situe a Lion au faubourg de la Guillotiere Albergée cy deuant par le Sr dElbene Abbe dhautecombe, au Sr de Mornieu dudt Lion qui n'en paye aucune cense pour auoir este saisie par messrs du Chapitre de St-Oust pour des censes a eux deubes sur le dt fonds

Charges et despenses auxquelles ladte Abbaye dhautecombe est astraincte

En premier lieu se paye au Sgr Marquis de Recours annuellement pour la pension qu'il retire sur la dte Abbaye la somme deux mille quatre cents florins ff 2400
Plus au Sgr Cheuallier de Suruille pour autre pention sur la dte Abbaye la somme de trois cents ducatons ff 2100
Plus au Seigr Euesque de Belley cent florins ff 100
Plus aux Religieux a compte desarrerages qui leur sont deubs outre leurs prebandes la somme de trois cents soixante cinq florins qu'ils retirent et leurs sont assignez sur Me Rubat fermier dhienne ff 365
Plus pour les gages du Procureur et Conseil ordre et procureur doffice a raison de vingt ducatons par année a chacun deux font la somme de ff 420
Plus pour lentretien et gages de l'Agent estably par mondt Seigr l'Abbe et pour les voiages diuers à faire pour les interestz de ladte Abbaye pour la moitie de sondict entretien ff 500
Plus au Commissaire dextentes Guiot Renouateur des recognoissances du membre de St Innocent et a compte de son trauail la somme de sept cents florins par annee jusques a lacheuemt desdtes recognoissances ff 700

Plus au Commissaire Grinjon de Rumilly qui doibt trauallier a la renouature des terriers du membre de Piury la somme de mille florins par année jusques au parache-uement desd[s] recog[ces]. ff 1900

Et ff 2604 restants à Mondict Seigneur l'Abbé pour sauder la partie cy contre sur laquelle somme de deux mille six cent quatre florins iceluy Seigneur Abbe est obligé dentretenir les bastiments dependants de lad[e] Abbaye principalement l'Esglise qui menasse ruine de toute part pour estre le lambris de la nefz presque tout tombé et consommé de vielliesse, et la voute du cœur fendue, et ouuerte en diuers endroits, et en danger de saccrager, et s'il n'y est prouen promptement les couuers et planchers du logis du Seigneur Abbé enfonces iusques a terre, et c'est outre le entretien des autres membres de la maison forte de Pomboz, de Lauours, Pourtaux, et autres bastiments en dependants qui menassent ruine en beaucoup d'endroits ; si bien que pour reparer lesd[s] bastiments affin de les empecher de peril entierement les reuenus que mond[t] Seigneur l'Abe en perçoit ne suffiroient pas pour dix annéz

(Communiqué par M. F -D Rionnel, *de Samoëns.)*

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 *mars* 1868

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT

M. *le Président* dépose, au nom de Mme Grandsard, de Sallanches, un poème manuscrit, sur l'anniversaire de la canonisation de saint François de Sales.

M. *l'archiviste* présente une photographie offerte par M H. Gosse, de Genève; cette photographie reproduit la statuette en bronze trouvée en novembre dernier dans les Fins d'Annecy.

M. *Despine* fait circuler une autre photographie, représentant un ancien calice venitien; puis il communique une lettre de M. G Vallier, annonçant la decouverte d'une charte de Louis de Savoie, de 1455, relative aux fortifications d'Annecy. La Société accepte avec empressement l'offre de son correspondant, de publier cette charte dans la *Revue*

M. *Revon* expose les antiquités prêtées obligeamment par MM. Balliard et Dufresne, de Fillinges, et montre une nombreuse série de moulages en plâtre peint ou en bronze Quelques-uns de ces moulages reproduisent les antiquités disseminées dans les collections particulières et doivent prendre place dans la série savoisienne du Musée d'Annecy. D'autres, destines aux echanges, sont la reproduction des pieces les plus interessantes de notre Musée.

M. Revon communique ses dessins des objets lacustres trouvés récemment dans les stations voisines de Genève.

Sur la proposition du même membre, M. *de Gauville*, préfet de la Haute-Savoie, veut bien promettre d'adresser une circulaire, invitant MM. les agents-voyers a conserver pour le Musée d'Annecy les antiquités dont la construction de quelques routes amène la decouverte. Sur la demande de M. *Ducis*, la même recommandation sera adressee pour la conservation des inscriptions d'Annemasse.

M. *Ducis* depose une gravure satirique, exécutée en pluviôse an VI, et portant ce titre : ***L'ordre et la marche des puissances coalisées contre la France.***

M. Ducis communique aussi un document qui jette un jour nouveau sur l'émeute du 22 août 1793 à Annecy.

M. *Serand* montre une monnaie en or, du Bas-Empire, acquise par le Musee.

M. *Jules Philippe* distribue aux membres quelques exemplaires, adressés par la Societé de géographie de Paris, de la brochure de M Gustave Lambert, intitulée : *L'Expédition au pôle Nord.*

Le même membre lit quelques passages curieux sur les mœurs de la cour de Savoie au XVIIIe siècle, extraits d'un livre manuscrit donné par M Francis Velluz. Ce livre se compose de notes journalières, prises par un écuyer du duc de Chablais, et s'étend de l'année 1751 à 1754.

M. *Mermillod* fait hommage de la copie d'une pièce relative aux mines que Mme de Warens faisait exploiter en Tarentaise en 1755. (Voir les *Confessions* de J.-J. Rousseau, livre VI)

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t XXIVe; — 2° l'*Expedition au pôle Nord,* par M. Gustave Lambert, chef de l'expedition, don de l'auteur; — 3° *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Ecosse,* rapport adresse à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique par MM. J. Demogeot et H Montucci; — 4° *Une famille Ségusiave aux trois premiers siècles de notre ère,* par M. A. Bernard, don de l'auteur; — 5° *Note critique sur la date du combat de Chillon mentionné dans les chroniques de Savoie,* par M. E. Secrétan, don de l'auteur; — 6° *Un procès au douzième siècle ou l'avouerie imperiale dans les Evéchés Romans,* par M. E. Secrétan, don de l'auteur; — 7° *Notice sur l'origine de Gérold comte de Genève,* par M E Secrétan, don de l'auteur; — 8° *Storia e descrizione di un crocione antico in argento del Duomo di Cagliari,* par M. le chanoine Giovani Spano, don de l'auteur; — 9° *Quelques observations sur le mode de traitement à adopter vis-à-vis des détenus dans les maisons pénitentiaires,* par M. Felix Despine, don de l'auteur; — 10° le *Ver à soie du chêne,* par M Camille Personnat, don de l'auteur; — 11° *Examen de la physique au point de vue de la biologie,* par M. le Dr V.-J.-P. Ferran, don de M Cassagnes; — 12° Autographes et divers documents savoisiens, don de M Ch. Burdet; — 13° *Annuaire administratif et statistique de la Haute-Savoie pour* 1868, don de M L Thésio; — 14° *Association scientifique de France,* n[os] de février et mars; — 15° *Revue du Lyonnais;* — 16° *Journal des connaissances médicales pratiques,* publié par M le docteur Caffe; — 17° la *Réforme scientifique;* — 18° le *Mont-Blanc;* — 19° le *Léman;* — 20° le *Courrier de Savoie;* — 21° le *Faucigny*, — 22° l'*Echo du Salève;* — 23° le *Courrier du Chablais*

Le Secrétaire-adjoint,
Louis Revon

Le *Courrier de Genève* a réimprimé dans son numéro du 26 janvier dernier, comme *inédite,* la lettre très intéressante que saint François de Sales a adressée, de Paris, au baron d'Hermance, à *La Chapelle.*

Nous croyons devoir faire observer au *Courrier de Genève* que la lettre dont il s'agit n'est point *inédite,* car elle a été publiée par la *Revue savoisienne* il y a un an déjà.

Nous espérons qu'après avoir vérifié l'exactitude de notre assertion, le *Courrier de Genève* et les journaux qui ont reproduit son article, voudront bien faire part de la remarque qui précède à leurs lecteurs.

Nous ajouterons, à ce propos, que la localité appelée *La Chapelle* dans la dite lettre et dont le *Courrier de Genève* semble hésiter à fixer la position, est la *La Chapelle dans la vallée d'Abondance.*

Dans la séance de l'Institut genevois, du 3 février 1868, M. *Jules Vuy* a communiqué plusieurs documents relatifs à la famille de Lucinge; l'un de ces documents, de l'an 1532, a un véritable intérêt archéologique pour la contrée qui s'étend de Chêne à Saint-Jeoire et à Boëge.

Nous avons été heureux d'apprendre que le roi Victor-Emmanuel a adressé une épingle en brillants et une montre en or à MM. Pilet et Cougnard, de Genève, éditeurs de l'*Album de la Haute-Savoie.* Tout en nous réjouissant de la distinction accordée à juste titre aux deux consciencieux éditeurs, nous voudrions pouvoir annoncer également une récompense analogue pour le trop modeste auteur des magnifiques planches de l'*Album,* M. Henry Terry.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 avril 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les origines de la Sapaudia (suite), par M. l'abbé Ducis. — Les ossements de la caverne de Veyrier, par M. Louis Rutimeyer. — Note sur Mlle de Lussan, fille naturelle du prince Thomas de Savoie, par M. Jules Philippe. — *Les Campagnardes* (Ch -J. Derisoud), par M. Isidore Leblond. — Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut. — Charge de cuirassiers, sonnet de M. Achille Millien. — Documents historiques : Estat sommaire des reuenus de l'abbaye d'Aux et membres en dependants de la presente année 1663 ; suivi d'une note de M. Riondel. — Bulletin.

LES ORIGINES DE LA SAPAUDIA

(Suite. — V. le n° de février.)

La *Sapaudia* était donc un pays d'eaux et ne figurait qu'à ce titre dans l'administration lacustre et fluviale de la Gaule. La province Viennoise et une partie de la Sequanaise formaient pour le service des eaux un gouvernement appelé *Gallia riparensis*, Gaule riveraine, dont la *Sapaudia* formait la majeure partie, même d'après les documents assez incomplets qui nous sont parvenus.

Il y avait des *barcarii*, bateliers, *muscularii*, mouchers, *ratiarii*, radeliers. Ces flottilles avaient des commandants, *præfectus classis*, etc. Les Romains n'auront probablement pas créé subitement ces corps dans un pays conquis. Ils avaient dû se former à la longue pour les communications d'une contrée semée de lacs et de cours d'eau. César les a trouvés à l'œuvre sur le Rhône, qu'ils passaient en ponts de bateaux et de radeaux. Lorsque plus tard il demanda à la Province des rameurs et des pilotes, il est probable que les Allobroges fournirent leur contingent (1). Après en avoir apprécié l'importance, l'Empire les avait embrigadés au service de l'Etat, comme on le voit par la *Notice des dignités de l'Empire d'Orient et d'Occident*, que nous appellerions aujourd'hui l'Indicateur impérial du ve siècle.

Dans les autres provinces riveraines, comme la Valérie, la Pannonie, le Norique, ces corps portent les noms des contrées où ils sont cantonnés ; évidemment ce sont des nationaux habitués à ce service spécial et, pour ce motif, maintenus dans leur patrie.

(1) *De Bello gallico*, I, VIII, III, IX.

Il ne pouvait en être autrement dans la Gaule riveraine. Toutefois, aucun corps ne porte le nom des Helvètes ni des Allobroges, sauf parmi les *Ratiarii*, que nous ne connaissons, du reste, que par les inscriptions. Mais le nom de *Sapaudia*, reproduit d'abord comme nom de pays, *Ebruduni Sapaudiæ*, à Yverdon de Savoie, semble devenir un adjectif ethnique dans ce titre : *Tribunus cohortis primæ flaviæ Sapaudiæ Calaronæ*, le tribun de la cohorte première de la légion flavienne de Savoie, à Calarone. Aussi, de Valois a-t-il cru devoir lire *Sapaudicæ*, et Bocking, dont la critique est si sévère, l'a approuvé.

Le nom de Sapaude, conservé par plusieurs familles, vient prêter une réalité à cette vraisemblance. Il n'est donc pas impossible que ce service des eaux ait été continué par les anciens habitants du pays depuis l'occupation allobroge et helvète. C'était une industrie spéciale à ces contrées et dont l'origine remonte probablement aux cités lacustres.

Pour juger de l'importance de cette proposition historique, il suffira d'indiquer le nombre de ces stations dont nous retrouvons chaque jour de plus précieux débris dans les lacs de la *Sapaudia* : 12 dans le lac de Bienne, autant dans celui de Morat, 30 dans le lac de Neuchâtel, 20 dans le Léman (1), 11 dans le lac du Bourget, 2 dans celui d'Annecy, autant dans celui d'Aiguebelette, 5 dans le lac de Paladru. Dans ces deux derniers, ainsi que dans les petits lacs de Saint-Marcel sur Moûtiers, de Sainte-Hélène, la tradition place des villages abîmés sous les eaux. On signale également les petits lacs de la Thuile sur Montmélian et de Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise (2).

Il existe plusieurs anciennes pirogues dans le lac de Bienne. L'une d'elles, près de l'île de Saint-Pierre, est même encore chargée de cailloux ; ce qui fait supposer qu'elle a sombré avec son chargement.

Il y a peu d'années qu'on a retiré du milieu des pilotis de Morges sur le Léman un canot fait d'un tronc de chêne creusé en forme d'auge ; un second canot, à

(1) F. Keller, *Die Keltischen Pfahlbauten in der schweizerseen. Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft.* Zurich. *Deuxième rapport sur les découvertes lacustres.* — Troyon, *Habitations lacustres des temps anciens et modernes.* — Morlot, *Etudes géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse.*

(2) *Bulletin de l'Association Florimontane*, II, 1856. — *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863. — L. Rabut, *Habitations lacustres de la Savoie.* — G. Mortillet, *Habitations lacustres du lac du Bourget.* — G. Vallier. *La légende de la ville d'Ars et du lac de Paladru.*

moitié enfoncé dans la vase, se voit encore à près de cinq mètres sous l'eau (1).

La quantité considérable des mêmes objets mobiliers qu'on a trouvés réunis dans les grandes stations, l'état fruste et sans usure de la plupart tendent à écarter de ces ruines l'idée d'habitations et à les faire considérer comme des magasins mis à l'abri du danger par leur isolement au milieu des eaux. L'absence de squelettes appuierait ce système si elle ne s'expliquait d'ailleurs par l'ustion des corps.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la variété des éléments qui ont servi à la fabrication de ce mobilier, tantôt réunis, tantôt séparés, comme si des civilisations différentes s'étaient pénétrées et superposées dans quelques stations ou succédé violemment dans d'autres. Dans les couches les plus profondes ce sont les instruments en pierre, puis les mêmes en bronze, avec un perfectionnement basé sur le type lapidaire, et atteignant néanmoins une délicatesse qui semble défier l'artistisme moderne. Enfin, dans quelques rares stations c'est un mobilier de fer, dont les formes s'écartent beaucoup plus du mobilier de bronze que celui-ci ne l'était du genre de la pierre.

Les Helvètes et les Allobroges passent pour avoir introduit l'usage du fer dans l'outillage et les armes lorsqu'ils ont occupé nos contrées, probablement à la même époque où les Phocéens abordaient à Marseille. Le mobilier de bronze, antérieur à celui de fer, doit avoir été l'œuvre de la race que ces deux peuples ont fini par absorber. Les envahisseurs n'auront pas détruit tous les îlots lacustres. Ils n'ont pu supprimer d'un seul coup un mode de vivre que la configuration locale avait imposée à leurs devanciers et qu'ils ont dû subir eux-mêmes quelque temps. La pirogue monoxyle de Cordon, trouvée avec des pilotis ferrés, ne peut pas leur être antérieure, s'il est vrai qu'ils aient importé l'industrie de ce métal.

Le mobilier de bronze s'est donc maintenu à côté du mobilier de fer des vainqueurs, comme les instruments en pierre avaient continué à servir aussi longtemps que le bronze n'avait pas été à la portée de toutes les fortunes. Dans ces époques de transition, les industries de chacune des races qui se pénétraient, devenaient presque une distinction de castes; d'une part les traditions et la résistance des déchus, de l'autre le mouvement processif des parvenus.

La plupart des pilotis arrachés de la vase ont passé par le feu. L'incendie a dû éclairer les rives de tous les lacs. La lutte des races a été meurtrière. Quels ont été les vainqueurs? Quels, les vaincus? Il semble facile de le présumer.

Deux peuples, établis seulement depuis quelques siècles entre le Rhin, le Jura, le Rhône, l'Isère et les Alpes, se partageaient, en conservant entre eux les rivalités de la conquête, une contrée qui a gardé le nom de *Sapaudia*.

Pour repousser la domination romaine, les Allobroges avaient encore porté leurs armes tantôt chez les Salyens (Provence) tantôt chez les Eduens (Bourgogne). Mais leur séjour paraissait définitivement arrêté. Quant aux Helvètes, ils se disposaient à poursuivre le cycle de leurs migrations lorsque Jules César entrait dans les Gaules. Pour surveiller toute tentative d'un nouveau déplacement, on fit deux centres coloniaux de *Vienna Allobrogum* et d'*Aventicum Helvetiorum*, Vienne et Avenches.

Je l'ai dit déjà, le colosse romain transforma l'assiette administrative, militaire, et même les titres officiels de ces peuples. Et, néanmoins, malgré l'annexion de chacun des deux à des provinces différentes, le nom de *Sapaudia* continua à désigner collectivement le pays des Allobroges et une partie de celui des Helvètes.

Un nouveau gouvernement peut modifier les circonscriptions territoriales, les attributions des fonctionnaires, la nomenclature des uns et des autres, comme l'Empire romain l'avait fait en organisant les provinces Sequanaise, Viennoise, des Alpes graies et pennines, et plus tard la Gaule riveraine. Mais les noms populaires des contrées ne s'improvisent pas au sein d'une nation en possession de sa vie sociale.

Que la *Sapaudia* ait donné son nom à ses habitants ou que ceux-ci l'aient donné à leur patrie, toujours est-il vrai de dire qu'il n'a pu commencer au IVe siècle de notre ère. Aucune invasion sapaude n'a eu lieu sous la domination romaine. Les légions en auraient eu raison, comme elles ont dispersé, au IIIe siècle, l'insurrection des Bagaudes dont le nom n'est resté nulle part.

Tandis que le nom de *Sapaudia* représentait un pays que mentionnent Ammien Marcellin, Saint-Avite, métropolitain de Vienne, Saint-Ennodius, évêque de Pavie, la Notice de l'Empire, la chronique de Prosper Tyro, et les transactions épiscopales, un pays que l'empereur Théodose II finit par céder aux Burgondes, qui venaient de l'occuper.

Lorsque la plupart des peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique fournissaient leur contingent d'hommes dans les armées de l'Empire et voyaient leur nom porté avec gloire par quelques corps dans tant de légions, les Allobroges et les Helvètes, autrefois si guerriers, font défaut dans cet *album* militaire donné par la Notice de l'Empire. Seule la *Sapaudia* les y remplace. Seule la *Cohors Sapaudiæ* les y remplace, au même titre que la *Cohors novem populana* était cantonnée à Bayonne, la *Cahors Gallica* en Gallicie, la *Cohors Celtibera* à Bragance, la *Cohors Lugensis* à Lugo, etc. C'est-à-dire, comme un corps de troupes en quartier dans le pays d'où il a été tiré et dont il porte le nom indigène.

Le nom des Sapaudes se perpétue encore par quelques familles dont l'infortune s'était réfugiée depuis longtemps dans le culte des lettres. Singulier rapprochement avec les rhéteurs grecs, qui, après les désastres de leur nation, continuaient dans quelques grandes maisons ou dans les chaires publiques la mission littéraire de leur race !

Les Sapaudes, qui de père en fils exerçaient les fonctions de rhéteurs à Vienne, et la famille de Sapaudus, métropolitain d'Arles, étaient probablement aussi des débris d'une nationalité déchue, comme les *barcarii Ebruduni Sapaudiæ*, comme les soldats de la première cohorte de la légion Flavienne, préposés au service du Léman, *cohortis primæ Flaviæ Sapaudicæ Calaronæ*, nationalité sur laquelle les historiens romains gardent le silence, parce qu'elle avait disparu déjà avant la conquête romaine, mais dont les héritiers maintenaient l'honneur dans l'armée, les lettres et l'Eglise.

C.-A. DUCIS.

(1) E. Desor, *Les constructions lacustres du lac de Neuchâtel.* — F. Thioly, *Les habitations lacustres du lac de Genève.*

LES OSSEMENTS DE LA CAVERNE DE VEYRIER

M. Thioly veut bien nous permettre de publier la lettre suivante, qui complète la relation insérée dans le dernier n° de la *Revue*.

Bâle, le 6 avril 1868.

A monsieur F. Thioly,

La collection d'osséments recueillis à Veyrier que vous m'avez fait parvenir a complétement constaté et augmenté, non seulement les conclusions que la petite boîte reçue de la part de M. le professeur Alphonse Favre m'a permis de tirer, mais aussi l'intérêt scientifique qui s'attache à cette localité.

Quoique votre envoi dépasse en quantité peut-être vingt fois celui de M. Favre, il ne contient pas quelques espèces représentées dans ce dernier. Ce sont : 1° l'*homme* qui n'est accusé dans votre collection que par ses instruments ; 2° le blaireau ; 3° le lapin, justement quelques-unes des espèces qui m'ont paru indiquer dans la collection de M. Favre un mélange de débris de différents âges. En effet, comme la liste des espèces de votre collection va le faire voir, cette dernière fait davantage l'impression d'un *ensemble* historique que la liste tirée de l'envoi de M. Favre ; et elle est d'autant plus *caractéristique* pour une certaine époque, que son défaut que je viens de signaler est plus que contrebalancé par l'addition de plusieurs espèces qui manquaient chez M. Favre et qui servent éminemment à caractériser l'ensemble de la faune de Veyrier.

Voici les espèces représentées dans votre collection :

1° *Equus Caballus*. Le grand nombre de dents a permis de constater avec toute l'exactitude désirable que c'est bien le cheval d'aujourd'hui et aucune des modifications connues à l'état fossile, comme je l'avais déjà écrit à M. Favre.

2° *Bos Taurus*. Je persiste à croire que les restes du bœuf de Veyrier appartiennent à des animaux qui ont vécu à l'état de domesticité, lors même qu'un radius conservé dans votre collection peut bien être comparé, pour sa grandeur, au radius du Bos primigenius ainsi que certains débris de l'envoi de M. Favre.

3° *Cervus Tarandus*. La moitié au moins de votre collection appartient au renne, représenté par des individus de tout âge.

4° *Cervus Elaphus*. Vous savez que la grandeur extraordinaire de quelques dents et os envoyés par M. Favre m'ont suggéré l'idée de chercher s'ils ne pouvaient pas indiquer le Cervus megaceros de l'Irlande. Les dents et os d'égale grandeur ne font pas défaut dans votre envoi ; néanmoins, j'en conclus justement que c'était en effet le cerf ordinaire, et non le megaceros, qui vivait à Veyrier : dents et os concordent jusque dans les plus petits détails avec la première espèce et non avec la seconde. Toutefois, la plupart de ces dents indiqueraient des animaux de la grandeur de l'élan, comme les dimensions suivantes le font voir.

Molaire inférieure : 2. 18-20 millimètres (18 maximum trouvé dans les habitations lacustres, 22-23 dans l'élan).
Mol. inf. 3. 20-22 millim. (20 dans les habitations lacustres, 25-28 dans l'élan).
Mol. inf. 4. 23-24 millim. (26 dans l'élan).
Mol. inf. 5. 28-32 — (de même que dans l'élan).
— 6. 34-40 — (35 maximum dans les habitations lacustres, 37-40 dans l'élan).

5° *Capra Ibex*. Un cornillon d'un animal femelle et un grand nombre de dents ne laissent plus aucun doute que le bouquetin a vécu en nombre avec les animaux de Veyrier, comme je l'avais déjà présumé dans ma lettre à M. Favre.

6° *Capella rupicapra*. Le chamois, représenté de même par un cornillon et par des dents, qui ne laissent aucun doute sur la détermination.

7° *Arctomys marmotta*. La marmotte.

8° *Lepus variabilis*. Le lièvre des Alpes.

9° *Ursus Arctos*. L'ours brun des Alpes (pas l'Ursus spelaeus).

10° *Canis Lupus*. Le loup.

11° *Canis Vulpes*. Le renard.

12° *Tetrao Lagopus*. Le tétras ptarmigan.

13° *Ciconia alba*. La cigogne.

Voilà la liste des espèces trouvées. C'est, comme vous le voyez, une faune alpine aussi légitime que possible, et si on voulait lever des soupçons sur l'ancienneté de telle ou telle espèce, ils ne pourraient tomber que sur le renard (1) que je serais aussi fort porté à accuser d'avoir emporté de vive force la pauvre cigogne dans cette société de la région des glaces.

Une question plus importante que celle-ci serait de savoir si le bœuf et le cheval étaient des animaux sauvages comme les autres ou s'ils étaient déjà soumis à l'homme. J'avoue que pour ma part, jusqu'à information contraire, j'admets pleinement ce dernier cas. Mais voici qu'une autre question se présente à mon esprit : pourquoi le renne ne se serait-il pas retiré dans les Alpes à l'égal du bouquetin et du chamois ou tout au moins dans les forêts comme le cerf, s'il ne vivait à l'état de domesticité? Malheureusement des squelettes de rennes sauvages ou domestiqués me manquent pour résoudre cette question délicate, mais je dois dire que le calcul des *individus* représentés dans votre collection me paraît plutôt venir à l'appui de l'idée soulevée que de la réfuter. Il va sans dire qu'un tel calcul ne dirait rien pour une localité tant soit peu illimitée. Partant cependant de votre lettre qui me dit que votre collection entière a été retirée « d'une caverne hermétiquement fermée depuis le jour où ses habitants l'ont abandonnée, » la comparaison du nombre d'individus de différentes espèces ne me paraît pas indifférente, surtout si — ce que je ne sais pas — la localité avait été *épuisée* plus ou moins complètement. Voici les chiffres des individus accusés dans votre envoi :

Cheval, 5. — Bœuf, 1. — Renne, 18. — Cerf, 4. — Bouquetin, 6. — Chamois, 1. — Marmotte, 4. — Lièvre, 4. — Ours, 1. — Loup, 2. — Renard, 1. — Ptarmigan, 31. — Cigogne, 1.

Ayant voulu toucher et non résoudre cette question difficile, je termine ici ma lettre, espérant que des recherches ultérieures serviront à détailler davantage le curieux tableau soulevé par les découvertes de Veyrier.

En vous remerciant, Monsieur, etc.

LOUIS RUTIMEYER.

(1) Et seulement par égard à l'aspect un peu plus moderne de la mâchoire unique trouvée jusqu'à présent à Veyrier.

NOTE SUR Mlle DE LUSSAN, FILLE NATURELLE DU PRINCE THOMAS DE SAVOIE

Les bibliophiles connaissent quelques ouvrages de Mlle de Lussan, née à Paris en 1688 et morte dans la même ville en 1758; mais ce que la plupart ignorent, je le crois, c'est qu'elle était fille naturelle d'un prince de la maison de Savoie. La découverte de ce fait m'a paru assez intéressante pour motiver une note qui peut avoir son utilité au point de vue biographique et bibliographique.

En faisant une recherche dans les *Annales typographiques* de Paris, année 1757 (publiée en 1759), j'ai trouvé à la page 63 l'annonce de deux ouvrages de Mlle de Lussan avec cette note explicative : « Mlle de « *Lussan* est morte en 1758, âgée de 70 ans. Elle était « fille naturelle du prince *Thomas de Savoie*, et vivait « du revenu de sa plume et d'une pension de 2000 liv. « sur la cassette du Roi. »

En étudiant l'arbre généalogique de la maison de Savoie, on reconnait que le seul prince du nom de Thomas qui ait pu être le père de Mlle de Lussan, est Louis-*Thomas*-Amédée, fils aîné d'Eugène-Maurice, le chef de la branche cadette dite de Soissons, établie en France pendant un certain temps. On sait qu'Eugène-Maurice fut, dans sa jeunesse, abbé commandataire de l'abbaye de Talloires, près d'Annecy; puis que, s'étant rendu à Paris, il devint colonel-général des Suisses, gouverneur de Champagne, et qu'il se maria à Olympe Mancini, nièce de Mazarin. Il eut, entre autres enfants, le prince Thomas dont il s'agit et le fameux prince Eugène, qui passa en Allemagne après avoir vu ses offres de service repoussées par Louis XIV.

Louis-Thomas-Amédée résida assez longtemps à Paris; il fut maréchal des camps et armées du Roi, et épousa, en 1682, Uranie de Beauvais, fille de François de La Cropte. Sa fille aînée, Marie-Anne-Victoire, fut l'héritière du prince Eugène. En 1695, il quitta la France, prit du service en Allemagne et fut tué au siége de Landau en 1702.

Sa fille naturelle, Mlle de Lussan, ne quitta jamais Paris, où elle vécut comme nous l'apprend la note des *Annales typographiques*. Voici par ordre de date ceux de ses ouvrages dont j'ai pu retrouver les titres :

1° *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste;* Paris 1738; 6 vol. in-12.

2° *Anecdotes de la cour de François Ier;* Londres (Paris) 1748; 3 vol. in-12.

3° *Histoire de Charles VI;* Paris 1753; 9 vol. in-12.

4° *Vie de Louis Balbe Berton de Crillon, surnommé le Brave : et Mémoires des règnes de Henry II, François II, Charles IX, Henry III et Henry IV, pour servir à l'histoire de son temps;* Paris 1757, chez Pissot; 2 vol. in-12; le premier de 345 pages, et le deuxième de 307, sans nom d'auteur.

5° *Histoire de la Révolution du royaume de Naples dans les années* 1647 *et* 1648; Paris 1757; 4 vol. in-12, chez Pissot.

En tout 24 volumes !

Brunet, dans son *Manuel du libraire,* ne cite que les trois premiers de ces ouvrages.

En parlant des deux derniers, le rédacteur des *Annales typographiques* fait l'éloge de l'auteur : « Mlle de « Lussan, dit-il à propos de la *Vie de Crillon*, qui ne « réussit pas moins bien dans le genre historique que « dans la composition des romans, a su fondre ensem- « ble les différents matériaux qu'elle a cru devoir faire « entrer dans la vie de *Crillon*, d'une manière qui en « rend la lecture également instructive et amusante. »

Doit-on induire de cette appréciation du critique que la princesse-auteur a aussi écrit des romans, ou peut-être ne s'agit-il ici que d'une simple mention de deux genres de littérature que Mlle de Lussan aurait simultanément employés dans ses œuvres? J'opinerais, jusqu'à preuves contraires, pour la dernière supposition qui ferait classer Mlle de Lussan dans la catégorie des auteurs de romans historiques, au rang desquels avait brillé, dans le siècle précédent, notre abbé de Saint-Réal.

JULES PHILIPPE.

LES CAMPAGNARDES

Par M. Ch.-J. Derisoud

Dans une époque comme la nôtre, où l'industrie règne en souveraine maîtresse, où les sciences sont en honneur, les livres de poésie sont rares, aussi est-on heureux d'en rencontrer un, surtout quand il a une valeur réelle.

La poésie est aussi ancienne que le monde. Dès que les hommes ont su parler ils ont été poètes, et c'est pour donner plus d'harmonie à leurs accents qu'ils ont inventé un certain rythme. La poésie donne une nouvelle vie à des faits, à des lieux ou à des personnages imaginaires, et c'est par là qu'elle se distingue des autres choses auxquelles s'applique l'intelligence humaine. Tandis que le mathématicien se contente d'examiner les rapports les plus rigoureux qui existent entre les nombres et toutes les formes de l'étendue; tandis que le savant, physicien, chimiste ou naturaliste s'élève par l'induction à la connaissance des faits de la nature; quand l'historien, armé de patience, soumet les siècles passés à une critique longue et minutieuse pour en faire un récit dont le premier mérite sera l'exactitude; quand tous, enfin, à l'aide du raisonnement et de la mémoire, et sans pouvoir franchir les bornes d'une méthode inflexible, marchent lentement à la conquête du vrai, le poète poursuit un autre but, ou plutôt il s'y élance de lui-même et sans efforts; il ne marche pas, il vole; le vrai est insuffisant pour lui s'il n'est revêtu d'une certaine splendeur qui s'appelle *le beau*.

Le livre que nous avons sous les yeux est un écho fidèle des sentiments qui agitent le cœur humain. D'ailleurs, la poésie est-elle autre chose que l'expression de nos sentiments? Au risque de n'être pas tout à fait classique, nous disons qu'elle est plutôt dans le fond que dans la forme, et en nous plaçant à ce point de vue nous croyons pouvoir affirmer que chacun est plus ou moins poète. Quand nous contemplons nos lacs et nos cimes majestueuses couvertes de neiges éternelles; quand nous rêvons au doux murmure d'un ruisseau; quand, dans le silence des nuits, nous méditons à la pâle clarté de la lune; quand, sur la mer immense, nous voyons de blanches voiles se dessiner à l'horizon, les sentiments qui naissent en nous sont des sentiments poétiques, et quelle que soit la forme que nous empruntions pour les exprimer, nous faisons de la poésie; et, pour entrer dans un autre ordre d'idées,

quand, dans les jours sombres de la vie, notre âme se replie sur elle-même et jette un regard de tristesse vers le passé ; quand, dans notre imagination, nous revoyons la maison où s'écoula notre enfance et les lieux qui furent témoins de nos premières joies comme de nos premières douleurs ; quand nous revoyons ces êtres chéris cruellement ravis à notre amour ; quand nous nous rappelons notre mère et ses doux baisers, notre père et ses sages conseils ; quand, enfin, descendant le cours de la vie et nous reportant à cet âge où notre cœur a pour la première fois senti l'amour le réchauffer, nous nous retraçons l'image de celle que nous avons aimée, oh ! alors ne livrons-nous pas notre âme à des sentiments poétiques ? Douces et pures émotions de la jeunesse, pourquoi vous êtes-vous calmées ? Pourquoi faut-il que vous deveniez plus rares à mesure que les années s'accumulent sur notre tête ?

Nous retrouvons tous ces sentiments exprimés avec élégance dans *les Campagnardes*. Ici, c'est l'homme qui, las de méditer sur les mystères de la vie, se console dans le vin :

Ne savons-nous pas boire, — et ma vigne est feconde !
Et le vin rose coule et pétille pour nous !
Tout le reste n'est rien : laissons tourner le monde.

Plus loin, c'est la touchante légende de *Sœur Blanche,* la plus belle pièce peut-être du livre. A seize ans elle entre au couvent, dans cette tombe

Où nul rayon d'amour et de bonheur ne tombe ;
. . . . . .
. . . Son austère habit dissimulait à peine
La finesse et le tour de sa taille mondaine.
. . . . . .
. . . Lorsque sur ses gonds l'inexorable porte,
Celle qui ne devait plus s'ouvrir qu'au trépas,
Eut roulé lourdement, elle pleura tout bas.
C'est que le souvenir brûlant l'avait suivie,
Ce jeune homme entrevu sur le bord de la vie
La poursuivait encor jusque dans le saint lieu.
. . . . . .
Et l'amour la brûlait de sa flamme suprême ;
L'amour defiait tout... jusqu'à Dieu lui-même !

Le couvent était sur les bords du Rhône ; une nuit, son amant vint l'enlever. Mais l'orage arrive, la vague emporte la nacelle, les deux amants périssent.

A jamais dans les eaux, tombe humide et glacée,
Aux bras de son amant, elle dort enlacee.

Plus loin, c'est le vil courtisan représenté par le *Chien du roi,* qu'on nourrit pour aboyer et mordre et à qui son maître dit :

Tu dois donner la patte au rimeur qui me loue,
Tu dois surtout hurler et sauter à la joue
De qui reste debout a côté de mon char :
Dieu t'a donné des crocs pour défendre Cesar ;
Bouledogue, crois-moi, sois un chien véritable,
C'est assez ici-bas pour faire son chemin.

C'est Paris dégénéré,

Et le son de l'argent au cœur des jeunes filles
Est plus doux que le bruit des baisers de l'amour,
Et l'or lie et delie ; — il forme les familles.

C'est la femme qui aurait aimé l'homme qui se fût tué pour elle. L'amant qu'elle a dédaigné lui annonce qu'il va se donner la mort ; elle court pour assister à ce spectacle :

Vite enveloppons-nous de ce tenébreux châle
Qui produit tant d'effet quand le visage est pâle ;
Avec l'encre de Chine agrandissons nos yeux !
. . . . . .
Nous pleurerons, les pleurs nous seyant à ravir.

Mais la main se détourne au moment où le coup part, alors

La femme s'approchant de l'homme avec dédain,
— Ah ! c'est que cette main a tremble, lui dit-elle,
Dans mes rêves d'amour je vous aurais nommé ;
Ah ! si vous étiez mort ; que je vous eusse aimé !

Voici le *Lutin au bal ;* il va découvrir tous les artifices qu'emploie la femme pour paraître belle :

On ouit un coup de tonnerre :
Seins achetés, dents et cheveux
Aussitôt roulèrent à terre
Dans un pêle-mêle hideux.

Les fards blancs ou roses fondirent
Sur des visages amaigris
Et les beautes s'evanouirent
Faisant place à des traits fletris.

Ecoutons maintenant la *Confession d'une veuve :*

. . . J'ai certain defaut qu'en secret je nourris
. . . . . .
C'est une passion qui donne la santé,
Qui fait fleurir le teint, enrichit la beauté
Et garde constamment notre mine joyeuse
. . . . . .
Je suis un peu gourmande . . . . .
. . . . . .
Cher banquier, j'ai fini ; — jugez mon cœur leger ;
N'espérez pas d'amour, on ne peut vous manger.

Citons encore la pièce intitulée *Te Deum* et *De profundis ;* elle nous montre les larmes de la veuve et de la mère après la victoire :

Te Deum, nous avons agrandi nos frontières,
De sang sont teints nos bras, d'orgueil nos cœurs sont pleins :
De profundis, voyez le visage des mères
Et les larmes des orphelins

Te Deum, notre prince est fils de la Victoire
. . . . . .
De profundis, où sont nos fils et nos epoux ?
Ils sont tombés sanglants ; nous entendons leurs âmes
Qui soupirent autour de nous

Terminons par une idée consolante, suggérée au poète par le *Chemin de fer :*

L'instruction va calmer nos tempêtes,
L'art, eclairer la pauvre humanité,
Et le canon tonner pour les fêtes,
Mêlant sa voix aux chants de liberté.
Plus de héros sur la machine ronde ;
Nous unirons nos cœurs et nos esprits
Pour devenir les citoyens du monde,
Sans distinguer ni Londres ni Paris.

J. LEBLOND.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

X

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), 2e vol , 2e bulletin. Chambéry, Puthod; in-8°.

Ce second bulletin des travaux de la Société mauriennaise contient trois choses : 1° le testament de Rd Pierre Du Verney, du 14 octobre 1647, avec notes de M. le docteur Mottard. Les documents de cette espèce sont toujours intéressants; ils renferment des détails de mœurs privées et souvent des énumérations d'objets d'art. Tout cela se trouve dans l'instrument des dernières volontés du protonotaire Du Verney, dans lequel sont mentionnés des livres, des tapisseries de soie brochée appelées *satinades*, etc. La pièce est donc intéressante, et il en est de même des notes de M. Mottard. Pourquoi est-il sorti deux fois de son sujet; ici, pour plaider en faveur de l'ensevelissement des prêtres dans les églises; là, pour disserter sur l'opportunité ou l'inopportunité de la vente des biens donnés aux administrations de bienfaisance? Ce sont, du reste, légers reproches. Plus grave est celui d'avoir supprimé quatre articles au testament publié. L'éditeur les regarde comme inutiles parce qu'il s'y agit de legs faits à sa domesticité. Je ne suis pas de son avis.

2° Une étude sur les droits seigneuriaux des évêques de Maurienne, par M. Buet.

3° Un extrait des registres de la Chambre des comptes de Savoie relatif à l'affranchissement des droits seigneuriaux, acheté de l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne par cette ville et par vingt-cinq autres communes, par acte du 25 juillet 1768. C'est une très longue et très curieuse pièce où l'on voit quels droits nombreux et variés ce prélat prélevait sur les habitants d'une pauvre province et combien il fallait que ces droits fussent mal levés puisque le mémoire du patrimonial montre que tout le monde, évêque et communiers, gagnent à un arrangement où l'un renonce à des droits et où les autres apportent des sommes assez rondes pour prix de cette renonciation. Ce document, qui occupe quatre-vingts pages, est très précieux pour l'histoire des communes de la Maurienne.

—

Notes historiques *sur le collége de Versonnex*, par M. Jules Vuy; in-4°.

Bien que l'objet de ces notes soit particulier à Genève, il n'est pas sans rapport avec la Savoie, dont les souverains avaient quelque autorité sur cette ville à l'époque contemplée dans ce mémoire. On y lit aussi un document intéressant : la bulle de l'empereur Charles IV du 2 juin 1365 qui accorde à Genève, sur la demande du comte Amédée VI, à qui cette cité est soumise, *singulari commissione vicariatus et gubernationis*, le privilége d'avoir des écoles pour l'enseignement des sept arts libéraux : du droit, de la théologie, de la médecine *et quarumlibet aliarum facultatum*. Ces notes sur l'instruction à Genève, en 1535, forment une bonne monographie qui met en relief un bon citoyen, François Versonay, riche marchand qui fonda des places au collége genevois. C'était un homme d'une grande noblesse de sentiments, qui n'avait nul besoin de la noblesse de race et de la particule qu'on lui attribue, je crois, sans motif, l'acte de fondation le désignant ainsi : *Vir honorabilis et providus Franciscus Versonay*.

—

Etude sur la lutte de la féodalité et des communes *en France et en Savoie*, par Fr. Descôtes, avocat; in-8°.

Cette étude s'est produite sous la forme d'un discours prononcé à la séance de rentrée de la conférence Favre, (conférence du barreau de Chambéry). Ceci explique pourquoi l'auteur, limité par le temps et par la nature de son œuvre, n'a pu donner certains détails utiles qui auraient trop allongé son allocution et a dû généraliser pour conserver le ton que comporte l'éloquence. Malgré cela, c'est une bonne monographie, inspirée à M. Descôtes, comme ses autres travaux, par son amour pour la Savoie. Il l'a divisée, comme le titre l'indique, en deux parties. Pour celle qui se rapporte à la France, il a pris un bon guide, M. Guizot, bien que, depuis la publication de l'*Histoire de la civilisation en France*, les découvertes faites par les travailleurs des provinces aient jeté un nouveau jour sur quelques questions. Aussi M. Descôtes a-t-il bien fait de s'écarter de son *cicerone* pour l'origine de la nature de la commune. Il a très bien compris qu'il y a là une question de géographie, et que là où il y avait plus de Romains que de Germains, la commune ressemblait davantage à un ancien municipe; qu'au contraire, là où les Germains étaient plus nombreux leurs coutumes se retrouvaient en plus grand nombre dans les franchises communales. Par la même raison, on trouve des différences entre les localités habitées par des peuplades germaniques différentes : burgondes, franques, saxonnes, etc.; et des analogies dans les libertés municipales d'un pays où la même nation s'est établie. Voilà pourquoi, par exemple, ces ressemblances existent dans les franchises de la Savoie, de la vallée d'Aoste, de la Suisse, de la Bresse, de la Franche-Comté et d'autres pays où se sont répandus les Burgondes et qui ont été plus ou moins longtemps sous la domination des princes de Savoie.

Dans sa seconde partie, l'auteur a trouvé une des causes vraies des succès de la Maison de Savoie, savoir : l'intelligence dont ces souverains savoyards ont donné la preuve en faisant à l'esprit de progrès et aux désirs de l'opinion publique des concessions opportunes, ce que M. Descôtes a parfaitement exprimé en ces termes : « Fille du passé, elle (la maison de Savoie) eut le talent de rompre avec ses traditions routinières et rétrogrades et d'harmoniser sa conduite avec les besoins de l'avenir. Voilà pourquoi, seule ou presque seule des maisons souveraines nées de la féodalité, elle survit à la ruine du principe qui lui a donné naissance et puise dans la monarchie une nouvelle vigueur. »

—

Compte-rendu *des travaux du bureau de secours fondé à Chambéry pendant l'épidémie cholerique en* 1867; in-8°

L'Allobrogie. *Règlement de l'établissement alimentaire*; in-8°; Chambery, Ménard, 1867.

Ces deux brochures sont de bons renseignements historiques. La première contient des détails sur le bureau de secours établi à Chambéry par les loges maçonniques l'*Espérance savoisienne* et la *Renaissance*, et

par les Sociétés de secours mutuels l'*Union* et les *Arts et métiers*, bureau qui a rendu de vrais services. La publication de ce document historique a été nécessité par les attaques peu charitables d'un journal de la localité. La seconde constate l'existence, à Chambéry, d'une Société de crédit et d'un établissement alimentaire qui comble une lacune et qui réussit bien. F. RABUT.

CHARGE DE CUIRASSIERS

AU PEINTRE ADOLPHE SCHREYER

Où va ce tourbillon qui fait trembler la terre ?
Terribles, l'œil en flamme et la crinière au vent,
Chevaux et cavaliers passent comme un tonnerre,
Pêle-mêle, effarés .. C'est la charge ! En avant !...

Quel souffle les ravit ! Quelle humaine muraille
Cet ouragan va-t-il broyer sur son chemin !
On dirait que chaque homme à travers la mitraille
Fait sans cesse jaillir un éclair de sa main...

Plus d'un, lâchant la bride au cheval qui se cabre,
De son bras defaillant laisse tomber le sabre
Et, sanglant, emporté comme un flot par le flux,

Sent le froid pénétrer dans sa chair affaissée,
Meurt sans plainte et donnant sa dernière pensée
Au pays qui l'attend et qu'il ne verra plus !

ACH. MILLIEN.

DOCUMENTS HISTORIQUES

ESTAT SOMMAIRE DES REUENUS DE L'ABBAYE D'AUX ET MEMBRES EN DEPENDANTS DE LA PRESENTE ANNÉE 1663

Et premierement St Jean d'Aux accensé au Sr Aduocat Buttet quatre mille sept centz florins. ff 4700
Morgine aux freres Tauernier trois mille deux cents cinquante ff 3250
Megeuette au Sr Fernex deux mille six centz cinquante ff 2650
St Cergue sur le membre de Neyden au Sr Jalliet deux mille cent florins ff 2100
Abere et Poche a m^e Duboulo quatre mille florins ff 4000
ff 16700

Les autres membres de lad^e Abbaye, scauoir le Biot, la Rauorée, Sallins le Diesme de Reiuroz, Bracoran, et les Terrages et vignes de lAbbaye riere le Chablais sont accensez a m^e Mieudry pour payer les prebandes des Religieux tant en bled vin que argent et par ce ne sont icy tirez

Charges depences et pensions sur l'Abbaye d'Aux.

Le s^gr Marquis de St Thomas tire de pension annuelle sur l'abbaye d'Aux la somme de quatre mille florins ff 4000
Plus se paye annuellement pour l'entretien du College dEuian la somme de mille vingt cinq florins ff 1025
Pour la pension du Sr Curé de St Jean le Biot Perrige Megeuette et Abere par année ff 460
Plus pour les trois muit petit de bled qui se donnent à la porte du couvent deux cents florins ff 200
Plus pour la pension des quatre prebandiers scauoir le Couurisseur le Pontenier le Chirurgien Et cordonier Eualue a ff 192 pour chung faict la somme de sept cents soixante huict florins ff 768
Plus pour la pension du s^r Juge et Procureur Cholet annuellement a chung deux ff 140 font deux cents huictante florins ff 280
Plus pour l'Agent du seigneur Abbé pour reste de son entretien que pour les diuers voiages a faire en lad^e Abbaye et autres frais extraordinaires cinq cents florins ff 500
Plus pour les diuerses reparations vrgentes tant au couuert de l'esglise et autres bastiments et le maintient des diuers ponts la somme de mille florins annuels ff 1000
Plus au commissaire dextentes Pezin a compte de son trauail pour la recognoissance de Neyden par année trois centz cinquante florins ff 350
8583

Et ff 8117 restants a monseigneur l'Abbé qui ne suffiroient pas a mettre en estat les terriers et recognoissances inuetereez de lad^e Abbaye pour un long espace de temps, ny aux reparations dans lenclos d'icelle pour estre les dortoirs presque entierement demoly aussy bien que les autres bastiments et murallie de closture la pluspart renuersée par terre.

NOTE. — Les revenus de l'abbaye variaient avec le renouvellement des baux des différents *membres;* ainsi j'ai des actes de 1675 où l'on voit que le revenu annuel de Saint-Jean-d'Aulps est de 4500 flor.; — celui de Morzine, 3150 flor.; — celui de Megevette, 3050 flor.; — celui d'Habère, 4050 flor.; — celui de Neydens, 2200 flor.

A cette époque l'abbaye d'Aulps appartenait à « Monseigneur dom Anthoîne de Sauoye, Abbé Dauz, Dautecombe, Ste Benigne, sainct Michel de la Cluse, « Marquis de Rives, Gouuerneur et lieutenant g^nal « pour S. A. R^le de la prouince et conté de Nisse » qui avait pour agent et procureur et auditeur général R^d Mre Pierre Dusaugey, doyen de Samoëns, prieur de Saint-Martin d'Aîme, suivant acte du 30 novembre 1671, Daydery, notaire à Nice. RIONDEL.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M C. DUNANT.

Séance du 22 avril 1868.

M. *le Président*, au nom de la Societé, félicite M. Ducis de sa récente nomination au grade d'officier de l'instruction publique. Cette nouvelle distinction était bien meritée par notre collègue, dont l'ardeur au travail ne s'est jamais ralentie et dont les savantes recherches ont porte la lumière sur plus d'un fait de notre histoire nationale.

M. *Ducis* remercie en quelques mots la Societé des marques de sympathie qu'elle veut bien lui donner dans cette occasion.

M *A. Despine* donne lecture d'une charte du duc Louis de Savoie relative aux fortifications d'Annecy. Ce document, communiqué par M. Vallier, de Grenoble, sera inséré dans le journal de la Société.

M. *J. Philippe* fait une communication sur un travail manuscrit relatif à la Tarentaise au temps des Romains et communiqué par M. Gardier, de Faverges. Ce travail a déjà été cité plusieurs fois, et bien qu'on ait voulu le faire passer pour la traduction d'un manuscrit latin du IIIe siècle, on prétend que l'auteur en est bien connu et qu'il ne faut l'attribuer qu'à M. Reymond, ancien notaire et avocat de la Tarentaise, mort depuis quelques années.

M. *Revon* présente une collection de bronzes lacustres de la rive savoisienne du Léman et un grand nombre d'os de la caverne de Veyrier, échangés par M. Thioly

M. *E. Serand* presente le premier numéro de *La Bourgogne,* nouvelle revue fondée à Dijon et qui s'occupera d'histoire et d'archéologie. La reunion vote l'échange avec cette nouvelle sœur de la *Revue savoisienne* et lui souhaite la bienvenue.

M. *Ducis* rend compte d'une excursion qu'il a faite à Magland pour visiter deux blocs de granit auxquels se rattachent des traditions de diverses époques.

1° La *Pierre aux fées,* située dans un bois de chênes, entre les villages de la Verpillière et des Mugniers, à mi-coteau de la rive gauche de l'Arve, revêt la forme d'une pyramide quadrangulaire

tronquée ; la base a 15 mètres de longueur sur 10 de largeur ; la face en aval a également 15 mètres de hauteur, celle d'amont n'en a que 10. Comme la pierre des fées de Combloux, celle-ci est fendue longitudinalement dans le sens de la façade meridionale, qui regarde les montagnes.

Au bas du même coteau s'elevaient, dans le moyen-âge, la tour de Clairtemps et le château de Gravin.

2° La *Pierre à cache de Mandrin* est située sur la rive opposée, à l'entrée du bois de la Perrière, près de la route de Magland à Sallanches. C'est une table ronde de granit de 10 mètres de diamètre, appuyée en amont sur une pareille, au sud sur quelques petits blocs, comme un demi-dolmen, sous lequel une bande d'hommes pouvait s'abriter.

Et de fait la correspondance intendantielle aux archives départementales constate à Magland la présence d'un poste armé contre la bande de Mandrin vers le milieu du siècle dernier. Le même dossier reproduit les noms de 22 de ces contrebandiers sous la conduite du frère cadet de Mandrin. La pierre à cache pouvait offrir en moyenne à chacun deux mètres pour s'y coucher.

M. *Ducis* donne quelques détails sur l'origine de la famille de Jules Favre dont l'aieul est né à Beaufort (Savoie). Le surnom de *Clavaire* leur vient d'une fonction que plusieurs membres de cette famille ont remplie à la chambre des Comptes du Genevois, lorsque la baronie de Beaufort en dépendait, celle de garder les clefs des archives et du trésor Les deux frères, Jules Favre, député, et Léon Favre, consul général de France à Corfou, ont conservé les rapports les plus bienveillants avec leurs parents de la Savoie.

Le même exhibe une petite brochure intitulée L*es Mémoires de R^d Joseph Antoine Doix de Beaufort en Savoye fort utiles à la jeunesse inconsidérée,* imprimes à Lyon en 1761, in-12 de 138 pages. C'est le recit de toutes les aventures d'un jeune homme qui avait fait profession chez les capucins de Chambéry sans avoir assez mûri sa vocation, et des luttes qu'il eut a subir pour ne pas manquer à ses vœux. Il était neveu de Pierre Doix, professeur de théologie à Thonon (Grillet, I, 366).

Le même fait connaître d'après des documents authentiques publiés par l'Academie de la Val-d'Isère, que Thomas Blanc, auteur d'une *Histoire de Savoie* et d'une *Histoire de Bavière,* n'est point né à Chambéry, comme le dit Grillet, mais aux Allues en Tarentaise, le 2 août 1637.

Les dons et échanges suivants sont déposes sur le bureau :

1° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie* seconde série, t IX ; — *Itinerario dell'Isola di Sardegna del conte Alberto della Marmora,* tradotto e compendiato con note dal canon Giovanni Spano, Cagliari 1868, don de l'auteur ; — 3° *Troisième série de chartes inédites*, publiées par M. Jules Vuy, Genève 1868, don de l'auteur ; 4° *Les tirs fédéraux de la Suisse et leurs médailles*, par M. F Seguin, Bruxelles 1868, don de l'auteur ; — 5° Deux brochures sur les monnaies russes, par M. F. Seguin, don de l'auteur ; — 6° *Station de l'homme de l'âge de la pierre à Veyrier près de Genève*, lettre adressée à M. E. Lartet par M. Alph. Favre, don de l'auteur ; — 7° *L'Epoque du renne au pied du mont Salève,* par M F. Thioly, don de l'auteur ; — 8° *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe*, par M. Claudius Blanchard, don de l'auteur ; — 9° Trois autographes savoisiens, don de M F -D. Riondel, à Samoëns ; — 10° *Feuilles au vent,* par M Claudius Lochon, Paris 1867, don de l'auteur ; — 11° Statuts de la Société de médecine legale fondée à Paris le 10 fevrier 1868 ; — 12° *la Bourgogne,* revue provinciale, première année, numero 1 ; — 13° L'*Investigateur,* journal de l'Institut historique de France ; — 14° *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France* ; — 15° *Revue du Lyonnais ;* — 16° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de Savoie ;* — 17° *Journal des connaissances médicales pratiques,* par M. Caffe ; — 18° le *Mont-Blanc ;* — 19° le *Courrier de Savoie ;* — 20° L'*Industriel savoisien*, 21° l'*Echo du Salève.*

Le secrétaire-adjoint,

Louis Revon.

—

Nous recevons la rectification suivante de M. le comte A. de Foras :

Monsieur,

Dans son n° 3, folio 28, la *Revue savoisienne,* croyant trancher un doute émis par le *Courrier de Genève,* commet une assez grave inexactitude en fixant la position du lieu de la chapelle où est adressée une lettre de saint François au baron d'Hermance, à *la Chapelle dans la vallée d'Abondance.*

Il ne peut y avoir de doute que cette lettre, au contraire, a été adressée à *la Chapelle* ou la *Chapelle de Marin* (à 300 ou 400 pas en quittant le pont de Dranse au-dessus de la route de Thonon à Evian), fief appartenant au baron d'Hermance, dont il portait aussi le nom, où saint François a souvent dit la messe, etc.

Je pense, monsieur, vous être agréable en vous signalant cette erreur, que je n'aurais pas songe à venir rectifier si je ne tenais la *Revue savoisienne* pour un journal serieux et consciencieux

Veuillez croire, monsieur, à ma parfaite considération.

Comte Amédée de Foras.

Château d'Hautefort par Voiron (Isère), 30 mars 1868.

—

Parmi les lectures faites samedi à la Sorbonne dans la reunion des délégues des Societés savantes des départements, deux ont été faites par MM. Carret et Rabut, de Chambery. Le *Moniteur* en rend compte en ces termes :

« M. le docteur Carret, au nom de M. de Jussieu, de l'Academie impériale de Chambéry, donne lecture d'un *Mémoire sur la Sainte-Chapelle de Chambéry*. Ce travail, fort interessant, est plutôt historique qu'archéologique

« M. Rabut, membre de l'Académie de Chambery, a donné lecture d'un *Mémoire sur les dernières découvertes achéologiques qu'il a faites dans le lac du Bourget*. Parmi les savants qui s'occupent depuis quelques années des antiquités lacustres, M. L Rabut tient un des premiers rangs Ce nouveau travail, plein de judicieuses observations, augmentera encore la juste renommée de son auteur. »

—

Les journaux de l'Ain nous apportent la nouvelle d'une decouverte importante qui aurait été faite dans une carrière de Montmerle. On aurait mis à jour un squelette fossile intact, laissant sa double empreinte dans le dépôt de calcaire qui l'a conservé- Certains ossements etaient si peu alterés qu'un chien qui se trouvait là s'y est trompe et voulait, dit-on, y mettre la dent. Le corps paraît avoir éte detruit, comme il arrive trop souvent en pareille occurrence La tête, un fragment d'un des membres et une empreinte de l'extremité de l'epine dorsale ont été recueillis et rapportes à Bourg •La tête, brisee en trois morceaux, mesure 1 m. 15 c de longueur. La gueule, munie de ses deux formidables scies, a 60 cent d'ouverture Cette tête ressemble à celle du gavial ou crocodile du Gange, au museau etroit et allongé ; mais les dents des deux mâchoires se pénètrent, ce qui n'a pas lieu chez le gavial Tout semble indiquer que c'est là un de ces sauriens géants dont la nature a brisé le moule.

Ces debris ont dû être déposés au musée de Bourg.

—

Nous enregistrons pour mémoire la mort de M Grigny, architecte de l'eglise de Notre-Dame, à Genève.-

Alexandre-Charles Grigny était né à Arras en 1815 Il était fils d'un ouvrier devenu , à force de travail , entrepreneur de bâtiments. Entraîné par une irrésistible vocation , il apprit le dessin et l'architecture en continuant à manier la truelle. A 20 ans, sa première œuvre fut la chapelle des Dames Bénédictines. Sa renommée crût vite ; il fit les plans d'un grand nombre d'églises, entre autres ceux de la cathédrale de Valenciennes, et son chef-d'œuvre, la chapelle des Dames Ursulines d'Arras. Pendant sa vie il a edifie pour une valeur de plus de 16 millions. Grigny venait d'être decoré de la Légion d'honneur ; il est mort pauvre, aveugle, et travailla néanmoins jusqu'au dernier moment.

—

On sait que M. Gustave Lambert, qui se propose de trouver un passage pour pénétrer dans la mer polaire, fait des conferences sur cet intéressant projet qui a tente déjà plusieurs grands navigateurs Il a obtenu récemment de beaux succes à Bourg, à Mâcon, à Châlons et à Dijon

M. Lambert est presque notre compatriote ; il est né dans cette partie du département de l'Ain qui a longtemps fait partie de la Savoie.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mai 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy. — Typ. Thésio.

Sommaire. — Une charte du duc Louis de Savoie, avec notes de MM. G. Vallier et A. Despine. — Les suites d'une condamnation prononcée contre un noble de haute lignée, par M. Jules Vuy. — Une anecdote inédite sur Mgr de Rolland, archevêque de Tarentaise, par M. Fr. Descostes. — Coup d'œil sur l'Exposition de la Société suisse des Beaux-Arts à Genève, par M. Jules Philippe. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber.

UNE CHARTE DU DUC LOUIS DE SAVOIE

A Monsieur Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane d'Annecy.

Grenoble, 20 avril 1868.

Le chiffonnier de la rue, sa lanterne à la main, rencontre quelquefois, sous le fer de son crochet, un billet de banque égaré au sein des immondices de la borne..... Nous autres, chercheurs de l'histoire, nous ne rencontrons guère de bank-notes en chemin ; mais, çà et là, nous glanons encore, dans le sillon de nos devanciers, quelque épi égaré dont le grain, séparé avec précaution, nous récompense au centuple de nos sacrifices et de nos fatigues.

Telle est la vie que je me suis faite, et je mentirais si je disais que j'éprouve quelque regret de l'avoir embrassée.

Mais parmi les reliques du passé que je trouve sous mes pas, il m'arrive parfois d'en rencontrer quelques-unes qui ne sont pas d'un intérêt direct pour mes recherches personnelles. Je ne les méprise point pour cela, je ne les rebute point, et je leur donne volontiers l'hospitalité, bien persuadé qu'arrivera une heure où je trouverai à placer ces enfants perdus de l'histoire entre des mains capables d'en tirer parti convenable.

C'est ce qui m'arrive en ce moment, monsieur, et je vous adresse une charte savoisienne qui pourra peut-être servir à élucider quelque point de votre histoire locale. A vous, monsieur, et à vos confrères de la Société Florimontane de la mettre en œuvre; mon rôle de correspondant doit se borner ici à vous la signaler.

Elle est d'une lecture facile, et je l'ai transcrite avec soin et sans beaucoup de peine; cependant quelques lacunes du parchemin m'ont forcé à avoir recours à de plus expérimentés que moi, et j'ai placé entre deux crochets les mots manquants du manuscrit que le sens et quelques indices matériels m'autorisaient à rétablir, me contentant de mettre quelques points là où la prudence m'interdisait une interprétation quelconque.

Dans l'espoir d'être utile à la Société dont vous êtes le digne secrétaire, je vous prie, monsieur, de vouloir bien être, auprès de nos confrères d'Annecy, l'interprète de mes sentiments les plus dévoués et de vouloir bien agréer pour vous-même la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

G. Vallier.

LUDOVICUS Dux Sabaudie Chablaisij et Auguste, Sacri Romanj Imperij princeps Vicariusque perpetuus, Marchio In Italia, princeps pedemoncium, Gebennesij et Baugiaci Comes, [*baro*] vuandi et Foucignaci, Nicieque Vercellarum et friburgi dominus, uniuersis serie presencium fiat manifestum Quod cum hiis diebus dilecti fideles nostri Sindici et communitas annessiaci pretenderent et assererent tam vigore certarum licterarum compulsoriarum nobis eisdem de gracia speciali minus legitime Informatis pridem concessarum quam alios dilectos nostros homines et juridiciabiles mandamenti nostri dicti loci anneciassi ad fortificacionem ipsius ville teneri Ipsosque propterea in litigium et causam traxerunt. Propter quod Ipsi homines et Juridiciarii Nobis humiliter supplicari fecerunt, vt Super premissis benigniter prouidere dignaremur, Ipsosque a potencia dictorum de villa annessiaci, pericia consilio et aliis quibuscunque facultatibus locupletis preseruare thueri et bonis suis in Iuribus et vsibus deffendere. Tum et maxime quia semper fuerunt soliti et sunt in fortificacione castri nostri dicti loci fortifficare, et in omni onere solito eiusdem contribuere, Tum pariter quoniam Inequum sinceretur Ipsos pauperes Juridiciarios tantis oneribus subsidiorum, talliarum, donorum et aliorum seruiciorum onustos et astrictos, duobus in locis fortifficare et contribuere debere, Tum eciam pluribus aliis racionibus et causis Ipsorum parte In medium deductis, Supplicacioni quorum benigniter Inclinati deque negocio huiusmodi relacione digna vt conuenit Informati, Affectantes non solum hos subdictos Juridiciabiles nostros, sed eciam omnes nostro sub principatu et dominatu submissos, prout decet bonum principem, nostrorum Illustrissimorum servando vestigia progenitorum, In suis bonis vsibus et Juribus manuteneri tuheri et deffendi, Signanter In eis que In maximam trahi possent consequenciam et nobis non modicum generare preiudicium. Ex nostra certa sciencia, pro nobis nostrisque heredibus et successoribus quibuscunque matura premitus Nonnullorum procerum et militum nostrorum deliberacione super hiis habita. Dicimus, pronunciamus, declaramus, et harum serie ordinamus, hoc edicto perpetuo, Prefatos homines et Juridiciabiles nostros dicti mandamenti annessiaci, ab Impeticionibus predictis dictorum sindicorum et communitatis Ipsius ville fore et esse Relaxandos et absoluendos. Relaxamusque et absoluimus per presentes, Dicentes et declarantes vlterius ad fortifficacionem seu quamuis aliam contribucionem dicte ville prefa[*tos*] homines et Juridiciarios aliqualiter non tenerj, seu alias quoquomodo posse astringi. Nisi si et quatenus de Ipsorum hominum et Juridiciariorum mera procederet voluntate, sed ad omnimodam fortifficacionem castri nostri dicti loci prout de Jure et antiqua hacthenus laudabiliter consuetudine

obseruata tenentur remaneant penitus et duntaxat astricti. Absque eo quod a modo In antea possint et debeant prefatos de dicta villa annessiaci occasione predicta seu quorumconque aliorum onerum dicte ville Impeti, molestari vel impediri aut ab eis aliquid exigi. Nisi prout supra de Ipsorum [*mera et spont*] anea procederet voluntate Et vlterius volentes Ipsos de mandamento predicto non burgenses gracia tractare ampliori absque sarcinis et oneribus pro posse Releuari, Numerum francorum arche [*riorum si*]ve balisteriorum suorum mitigamus et causis premissis eciam liberaliter et de gracia speciali reducimus ad sex franchos archerios siue balisterios Ita tamen quod tempore eminentis. [*periculi et necessitatis*] et non alias totus numerus dictorum archeriorum nobis seruire teneatur prout ante, huiusmodi Reductione non obstante. Ita eciam quod burgenses dicti mandamenti extra dictam villam annes[*siaci aut subur*]bia eiusdem commorantes ad onera huiusmodi sex archeriorum seu balisteriorum ut prefertur reductorum prout alii non burgenses teneantur quilibet pro rata et porcione [*sua Promict*]entes propterea pro nobis et nostris bona fide nostra In verbo principis premissa omnia et singula perpetuo Rata habere Et nunquam contra facere clam vel palam tacite vel expresse [*Sub et cum*] clausulis et solennitatibus opportunis. Que sic egimus tam liberaliter et de gracia speciali quod pro et mediantibus tercentum florenis parui ponderis, Per nos nostris propriis [*manibus quam ab eisdem hominibus*] habitis et realiter receptis. Dantes propterea In mandatis consiliis nobiscum et chamberiaci residentibus, Necnon Bailliuo Judici et procuratori gebennesij castellanisque annessiaci et [*crusillie*] ceterisque vniuersis et singulis aliis officiariis fidelibus et subdictis nobis tam mediate quam Immediate submissis seu Ipsorum vicesgerentibus modernis et posteris Et cuilibet eorumdem [*quatenus*] huiusmodi declaracionem, ordinacionem, Reductionem et licteras nostras prefatis hominibus et suis posteritatibus obseruent et per quoscunque obseruari faciant Inconcusse In nulloque [*contrafaciant*] quomodo libet vel actemptent, Quin ymo si quid in adversum forsitan factum extiterit [*quod*] ad prostinum reducant et reduci faciant statum Quod et reducimus per presentes. Quibuscunque licteris ordinacionibus et mandatis forsitan In contrarium concessis et facientibus non obstantibus et Reiectis Quibus quoad hec duximus derogandum absque alterius mandati expectacione. Datum Chamberiaci [*die*] vicesima sexta februarij anno domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo quinto.

Loys

ARPORTEX BOLOMIER

Per Dominum presentibus dominis

« Ludouico de Sabaudia mar [*escal*] lo
« dominoque Raconixij
« ja[*cobo*] comite montismaioris
« jo[*hanne*] domino choutagnie
« Petro de Balma
« domino Ruppis
« jo[*hanne*] de Saxo domino Rauoyrie
« Amedeo domino vrteriarum
« Johanne Championis
« domino Bastie et
« ludouico Bonivardi
« magistro hospicij.

Cette charte est scellée d'un sceau en cire rouge renfermé dans une boîte de bois. Ce sceau, trop mal conservé pour qu'il m'ait été possible d'en faire un dessin, laisse encore lire la fin de sa légende : ..... VCIS SABAVDIE ; il est appendu à la charte par un double cordon de soie verte.

La charte que la *Revue* vient de reproduire et que nous devons à la confraternité si obligeante de M. G. Vallier est écrite sur parchemin. La lettre initiale ainsi que la signature *Loys*, mise en marge, sont ornementées, suivant le style adopté au XVe siècle, et qui, lorsque l'acte était reçu par un notaire, constituait le paraphe alors en usage. Le parchemin coupé et mouillé dans quelques parties explique les lacunes que M. Vallier a cherché à combler ; du reste, l'original a été scrupuleusement comparé au texte fourni par notre honorable correspondant, et j'ai pu moi-même en vérifier l'exactitude par la copie que je possède, levée dans le courant du XVIe siècle.

Ce document est une restitution faite à nos annales. Bien que peu important par lui-même, il ajoute une page à l'histoire locale, et rien n'est à dédaigner dans les jalons propres à fixer la vie de nos municipes. Espérons que le propriétaire du titre original, lequel reste pour lui sans intérêt réel, voudra bien en faire hommage aux archives départementales ou à la bibliothèque de la Société Florimontane.

Répondant à l'invitation amicale de M. Vallier, je vais présenter quelques notes sur le duc Louis, en m'autorisant d'une part de la parole des annalistes savoisiens et m'appuyant d'autre part sur des documents inédits.

Quel est le duc qui a octroyé la patente du 26 février 1455 ? Ce n'est pas Louis comte de Genève, né en 1431, devenu prince d'Antioche, couronné plus tard roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, enfin dépouillé de ses droits par le bâtard Jacques de Chypre et mort à Ripaille en 1482, presque abandonné de tous et loin de sa femme Charlotte de Lusignan. Jamais en effet ce prince ne porta le titre de duc de Savoie.

Il s'agit donc de Louis, second fils d'Amédée VIII (Félix V), petit-fils par sa mère de Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne, et deuxième *duc* de Savoie. Né à Genève le 24 février 1402, ce prince, revêtu du costume de cordelier, vint y reposer pour toujours, en 1465, dans l'église des Célestins, à côté d'Anne de Lusignan, sa femme, qui l'y avait précédé.

Son cœur, longtemps déposé aux Célestins de Lyon, fut transporté dans la cathédrale de Chambéry en 1785, où huit ans plus tard les profanations de 1793 vinrent sans doute soulever d'indignation ce cœur qui avait cessé de battre depuis trois cents ans.

Anne de Lusignan, *la plus belle femme de son siècle*. disent les chroniqueurs, avait donné à la dynastie de Savoie seize rejetons, dont deux montèrent sur le trône paternel et un sur le trône de France par son mariage avec le Dauphin, plus tard Louis XI ; ses autres branches jetèrent dans les familles de Luxembourg, de Montferrat, Sforce et d'Orléans de Dunois ces vigoureuses racines qui, entraînant la dynastie de Savoie vers des intérêts divers et souvent opposés, lui créa la politique dont les résultats féconds n'ont pas cessé de grandir jusqu'à nos jours.

Anne de Lusignan fut le premier anneau qui devait plus tard consacrer dans la famille de Savoie le titre royal de Chypre et de Jérusalem. La malignité a pu s'attaquer aux royautés *in partibus*, mais elle ne réussira pas à effacer l'auréole de respect qui entoure toujours les grands principes de droit ; ceux-ci peuvent à la vérité être renversés, mais ils ne sont jamais anéantis, pas même par les tempêtes des révolutions ni par les doctrines des faits accomplis.

Revêtu du titre de comte pendant la vie de son père, Amédée VIII, Louis prit plus tard celui de prince de Piémont et, par patentes délivrées à Ripaille le 7 décembre 1434, il fut nommé lieutenant général des Etats de Savoie.

Un incendie ayant consumé une grande partie de Rumilly et détruit le pont sur le Chéran, Louis, par

lettre du 25 avril 1430, s'empressa d'exempter, pour la durée de 14 ans, les malheureux habitants des impositions et gabelles que percevait le châtelain. En 1435, il régla de nombreux différends avec le marquis de Montferrat ; rétablit, le 6 octobre 1436, à Turin, l'Université, que la peste avait fait transporter à Savillan, et fonda, en mars 1437, les carmélites de Rumilly. Amédée VIII, élu pape sous le nom de Félix V en 1439, émancipa, en 1440, le duc Louis et le déclara duc de Savoie. Un des premiers actes du jeune prince fut de traiter avec Charles de Bourbon, comte de Clermont, au sujet des fiefs des Dombes ; puis il accorda des franchises à saint Vincent en Val-d'Aoste; traita, le 3 avril 1445, avec Charles Dauphin du Viennois relativement aux comtés de Valentinois et du Diois, et se départit en faveur de Louis Dauphin de plusieurs droits sur le Dauphiné en échange desquels il reçut la seigneurie directe et l'hommage du Faucigny.

Le 22 avril 1445, à Genève, dans une assemblée des états généraux, il consacra l'inaliénabilité du domaine de Savoie : et, un an plus tard, le 23 août, il fit exécuter contre Bolomier, chancelier et premier ministre d'Etat, la cruelle sentence prononcée par Aimé de Viry; sentence trop en harmonie avec les mœurs du temps et qui, fondée sur de nombreux abus dans l'administration de la justice, avait condamné le malheureux chancelier à être jeté vivant dans les flots du lac de Genève. Peut-être était-ce le cadavre de cet infortuné qui, il y a peu d'années, fut ramené chargé de chaînes sur les bords du lac. Notons en passant que la patente retrouvée par M. Vallier, bien que portant la date de 1455, est contresignée par un Bolomier. Le 5 juillet 1447, ainsi que nous l'apprend une charte due aux recherches de M. Jules Vuy, président de l'une des sections de l'Institut genevois, Louis reçut à Genève dans le pré de l'île l'hommage de François de Verbouz pour la seigneurie de Châtel sur les Usses, fief obtenu de la libéralité du prince par lettres patentes du 23 août 1440.

La mort de Philippe-Marie de Milan éveille bientôt les convoitises de ses voisins. Louis s'empare de Romagnan, Vigevano, Conflens et Valence sur le Pô et jette, en 1449, dans la Lomelline, vers Novare, une armée dirigée contre Sforce. Après quelques succès et quelques revers, chances ordinaires des combats, Louis conclut une paix relativement avantageuse, puisqu'elle lui garantissait les places occupées par lui dans le Novarais et les pays de Pavie et d'Alexandrie.

Choisi pour arbitre dans la lutte du duc de Bourgogne contre les Bernois, Louis, bien disposé en faveur de ceux-ci, prit leur défense : puis, au milieu de leurs dissensions avec les Fribourgeois, ceux-ci, effrayés de l'orage, se donnèrent à lui moyennant la garantie de leurs priviléges, à laquelle il souscrivit par patentes du 10 juin 1450.

En 1451, une ligue se forma entre Alphonse d'Aragon, le marquis de Montferrat et les républiques de Venise et Vienne contre la puissance de Milan soutenue par Florence : le duc de Savoie s'y inscrivit, entraîné par l'assurance qui lui fut donnée d'ajouter à ses Etats Novare *dans le cas où la ligue pourrait la conquérir*.

Le 22 mars 1452, par patentes signées à Chambéry, le duc Louis acquit le Saint-Suaire de Marguerite fille de Geoffroi de Charni et veuve de Villards-Saxel comte de La Roche. Depuis plus de quatre siècles ce précieux monument n'est pas sorti des mains de la famille héritière des gloires des anciens comtes de Maurienne; et cet antique souvenir des traditions catholiques vient de se dérouler encore en 1868 dans les solennités de la couronne d'Italie, s'alliant ainsi merveilleusement à la *couronne de fer*.

Des nuages s'élevaient du côté de la France : une entrevue à Feurs avec Charles VII les dissipa, et Louis s'engagea à rétablir dans un délai de trois mois les gentilshommes qu'il avait dépossédés à l'occasion du meurtre de Jean de Compey, seigneur de Thorens, et à mettre au service, mais aux frais du roi, 400 lances. A cette époque de luttes, de convoitises, d'ambitions et de trahisons, la parole du prince ne pouvait pas donner des garanties suffisantes : Louis dut promettre celle de 200 gentilshommes; engagement qui fut réalisé le 10 décembre 1455. Ne trouvons-nous pas là tout à la fois et la mesure de la grandeur où était parvenue la Maison de Savoie et celle des tristes conditions politiques qui agitèrent le XVe siècle?

A Genève, en 1453, le duc convoqua de nouveau les Etats généraux pour réformer les abus dans l'administration de la justice. Puis, après avoir facilité le passage en Italie des troupes du roi René, il révoqua, en considération de la France, la sentence rendue au Pont-Beauvoisin. Cette condescendance éveilla les colères du Dauphin et motiva plusieurs de ses tentatives armées sur les terres de Savoie.

Le 20 mars 1455, pressé par le besoin d'argent et malgré le principe d'inaliénabilité du domaine, Louis vendit, sous grâce du rachat, à Jean d'Orléans de Dunois, la seigneurie de Gex; et peu après il érigea la Chambre en comté pour récompenser, en la personne d'Aimé de Seyssel, les services reçus de Jean de Seyssel de Barjat qui lui-même ne tarda pas à être nommé grand maréchal de Savoie.

Par patentes du 15 mars 1459 fut créé pour Turin un conseil de justice, sur les mêmes principes que celui constitué à Chambéry depuis 1325 et auquel deux cents ans plus tard devait être substitué le Sénat de Savoie. La terre de Varax fut érigée en comté en faveur de la famille La Palud; un de ses membres, Hugues, devint bientôt grand maréchal de Savoie, soixante ans environ avant la suppression de ces hautes fonctions par Emmanuel-Philibert en 1560.

Philippe, le remuant comte de Bresse, cherchant à exciter des troubles dans les Etats de Savoie, le duc Louis, son père, sollicite en 1463 l'appui du roi de France. Celui-ci, fidèle à sa tactique de frapper les grands vassaux, appelle Philippe en France, s'empare de sa personne et l'enferme prisonnier à Loches.

A cette occasion Louis fit en France un séjour de treize mois. Sollicité d'entrer dans la ligue du *Bien public* que venaient de former les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bretagne, il s'y refusa constamment, et désireux de se rendre utile au roi, il se rendit à Lyon pour lui révéler les intrigues que l'on colorait du nom de *Bien public*. Ce fut là qu'il mourut le 29 janvier 1465.

Durant cette vie agitée et malgré quelques revers éprouvés par ses armes en Italie, Louis donna cependant quelque impulsion à l'illustration de sa famille et quelque accroissement à ses Etats. Les chroniqueurs lui reprochent beaucoup de faiblesse envers sa femme,

Anne de Chypre, qui, par l'ascendant de sa beauté, s'était rendue maîtresse absolue des volontés du prince et disposait des emplois ainsi que des finances du duché. Les historiens ne s'accordent pas sur l'époque de la mort de cette princesse : tandis que Blanc la fixe à 1452, la plupart des autres la reportent à dix ans plus tard.

Le prince était mort depuis plus de vingt ans lorsque Charlotte de Lusignan, veuve de son fils Louis, transporta, le 25 février 1485, à la famille de Savoie, ses droits à la couronne de Chypre : royauté demeurée toujours à l'état d'espérance, parce que le bâtard Jacques de Chypre résista par les armes et que, après lui, les Vénitiens ne cessèrent pas de soulever des obstacles diplomatiques.

Les Etats des trois ordres dont nous avons parlé et que Louis convoqua à trois reprises, savoir : en 1441, 1446 et 1453 avaient succédé aux *assises*, mais ils se produisirent plus rarement que celles-ci et ne s'assemblaient que dans de graves circonstances soit pour la publication des lois nouvelles, soit pour la consécration du successeur à la couronne, soit pour réformer les abus dans l'administration de la justice.

Les motifs politiques provoquèrent ces assemblées solennelles sous le règne de Louis, car ce prince fut peu législateur. Son nom n'est rappelé que deux fois dans les *royales constitutions ;* et ce fait s'explique facilement si l'on rappelle qu'Amédée VIII venait à peine de promulguer les *Statuta sabaudiæ,* cette seconde codification de la législation savoisienne.

Comme tous les princes de leur famille le duc Louis et sa femme n'oublièrent pas les fondations pieuses ; les Célestins de Lyon, les Cordeliers de Turin et de Nice et les Carmélites de Rumilly leur doivent leur établissement. Parmi les principaux personnages de ce siècle nous ne devons pas omettre Aimon de Chissé et Louis Allamand, cardinal d'Arles (né à Saint-Jeoire suivant quelques auteurs) qui illustrèrent le clergé savoyard par l'importance que leur donna le concile de Bâle, où Allamand présida après la retraite du cardinal Cesarini Julien. Nous devons signaler de plus qu'à cette époque se rattache la venue des premières familles subalpines qui, traversant les monts, apportèrent en Savoie leurs services et leur bravoure.

La plupart de nos communes possèdant déjà des franchises, Louis n'eut à en accorder que bien rarement. Déjà j'ai signalé celles données à Saint-Vincent, au val d'Aoste, je n'ai pas pu découvrir d'autres concessions nouvelles, mais ce prince confirma la plupart de celles déjà octroyées et entre autres celles d'Annecy le 28 avril 1448, le 7 février 1457.

Ici se rattache un fait peu connu et propre à rehausser l'importance des franchises. En 1411, Marguerite de Joinville, veuve de Pierre comte de Genevois, aliéna en faveur d'Amédée VIII La Roche, Rumilly et leurs mandements. Louis, encore enfant, délégué pour prendre possession, se présenta à La Roche. Les bourgeois en armes vinrent le recevoir au-devant de la porte de la *ruaz* (aujourd'hui *perrine*), et exhibant leurs franchises ils demandèrent que l'observation en fut jurée. Louis, n'ayant aucune instruction à ce sujet, refusa. Alors La Roche ferma ses portes et, plutôt que de déroger à ses franchises, préféra encourir la colère du prince. Amédée VIII ayant examiné la prétention des Rochois, la reconnut fondée et prêta lui-même le serment réclamé en confirmant de nouveau les priviléges des deux villes, savoir : pour La Roche, le 12 juillet 1412, et pour Rumilly, le 10 mars 1418.

La patente, objet principal de cette notice, ne présente pas un grand caractère historique. Elle nous apprend seulement que les syndics et communauté d'Annecy, se prévalant de je ne sais quels titres ou usages, voulaient astreindre les habitants de Veyrier aux réparations des murailles de la ville. Le duc, saisi du débat, relève de cette charge les *Veyrolains,* en consacrant toutefois pour eux le devoir de travailler à l'entretien et à la défense du château. Nous pouvons conclure de ce document que la ville d'Annecy entreprenait à cette époque de grands travaux et peut-être un jour y lirons-nous la date de la formation de l'une des trois enceintes qui successivement ont élargi le territoire du municipe. D'autre part, nous pouvons mesurer de ce titre le nombre d'hommes d'armes fourni par Veyrier et y trouver une base pour fixer le chiffre de la force armée savoisienne. Enfin, nous y apprenons que, tout en accordant quelque faveur *de sa pleine et certaine science,* le duc ne dédaignait pas de recevoir comptant 300 florins.

A plusieurs reprises Veyrier obtint des avantages signalés. En effet, nous pouvons rapprocher de la patente sauvée de l'oubli par M. Vallier celle confirmative donnée à Annecy le dernier jour de septembre 1518 par Philippe de Savoie *comes gebennesii et gebennarum* et la ratification accordée par Henry de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, sous la date d'Annecy le 7 août 1601. J'indiquerai encore l'abergement consenti en 1445, indict 7e, par Claude de Sonnier, vice-châtelain d'Annecy, agissant au nom du comte de Genevois, en faveur de Jacquemet Luperrit, autrement appelé Guerraz, demeurant à Veyrier, hameau des Champs. Ce contrat, reçu par Jean Ponte de Rupe, comprend des fonds bois et teppes, de la contenance de quatre poses, situés au-dessus du Mont-Rossi, près du hameau des Champs, sous l'introge de douze sous de Genevois et le servis annuel d'un denier même monnaie ; acte que le duc Louis approuva par patentes données à Seyssel, le 2 juillet 1451. Plusieurs autres chartes, émanées du duc Louis, existent encore dans les archives départementales.

Enfin le 28 janvier 1479, Janus de Savoie, comte de Genevois, maintint les habitants de Veyrier et Chavoire dans l'usage de pouvoir, librement et sans être soumis à aucune redevance, naviguer sur le lac d'Annecy pour l'usage de leurs familles et de leurs maisons. Qui sait si ce n'est point ensuite et en exécution de ce privilége que les habitants de Veyrier conservent leurs lourdes barques de *pêcheurs,* si pittoresques lorsque le timonier revêtait encore sa veste de *tiretaine* et le bonnet rouge, ensanglanté par les souvenirs de 1793 ?

En terminant cette notice, nous ne saurions trop recommander aux possesseurs de titres anciens d'en faire le dépôt ou au moins la communication aux archives de la Société Florimontane. Isolés, ces documents restent, en effet, sans emploi ; mais réunis, on les voit s'enchaîner d'une manière admirable et permettre souvent de reconstituer notre histoire nationale.

A. Despine.

LES SUITES D'UNE CONDAMNATION PRONONCÉE CONTRE UN NOBLE DE HAUTE LIGNÉE

I

La famille de Lucinge, d'une illustre origine, doit être comptée au nombre de celles qui ont joué un grand rôle dans nos contrées ; soit dans le Faucigny, où cette famille avait pris naissance, soit dans d'autres pays, son nom se rattache à des événements d'une importance majeure ; il est bien connu des personnes qui s'occupent de notre ancienne histoire.

C'est à ce titre que je prends la liberté d'attirer l'attention des amis de nos vieilles annales sur quelques documents qui remontent au seizième siècle, et qui présentent un intérêt véritable au point de vue de l'histoire et de l'archéologie ; ils nous prouvent, d'ailleurs, comme d'autres faits le démontrent également, qu'en Savoie aussi bien qu'en France, les grands feudataires furent, à une époque relativement moderne, traités plus d'une fois avec une sévérité exemplaire et durent, eux aussi, malgré leur haute position, s'incliner devant les décisions de la justice souveraine. Le seizième siècle nous fournirait, pour la Savoie, d'autres exemples analogues, notamment celui de la célèbre famille de Compey.

Le premier document qui donne lieu au présent travail remonte au 13 août 1532 ; il est écrit en latin, en lettres gothiques, et ne contient pas moins de quarante-neuf grandes pages.

Le Conseil de Genevois est réuni, à Annecy, dans la cour paroissiale de l'église de Saint-Maurice ; il est présidé par Jean de Villette, seigneur de Clermont, gouverneur général du Comté. Ce magistrat est assisté de Claudiojanus Milleret (*Mellieret*), collatéral, et de Guillaume de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier. Le juge-mage du Genevois, magnifique Claude David, assiste à la séance qui s'ouvre en présence d'un grand concours de personnes au nombre desquelles notre document cite, à titre de témoins, François Maron. protonotaire apostolique, prieur commendataire de Saint-Martin en Dauphiné, noble et puissant François de Blonay, seigneur de Carouge (1), François de Myozinge et Amédée de Leta, bourgeois d'Annecy, noble Aimon Du Crêt et égrége Philibert Du Crêt, notaire, tous deux de Cruseilles. Notons, en passant, que l'épouse du célèbre et malheureux Philibert Berthelier, appartenait à la famille Du Crêt, de Cruseilles.

Comme cela se pratiquait, d'ordinaire, dans toutes les affaires importantes, deux notaires (Mes Pierre Du Crêt et Antoine Chapuis) sont présents, pour constater officiellement, d'ordre du gouverneur du comté de Genevois, une transaction solennelle.

Il s'agit de noble et puissant Claude de Lucinge, coseigneur de Lucinge, fils de Bertrand de Lucinge, décédé, qui avait épousé, en seconde noces, une des dames d'honneur de Béatrice de Portugal. Claude de Lucinge, présent à l'audience, était donc frère consanguin de Béatrice de Lucinge qui avait eu l'honneur d'être filleule de Béatrice de Portugal, et à laquelle cette princesse avait fait un legs dans son testament.

Le document que nous analysons nous apprend qu'à la suite de peines criminelles prononcées contre Claude de Lucinge (*penalium penarum*) et d'amendes à lui infligées, il se trouvait débiteur de l'illustrissime prince et seigneur Philibert de Savoie, duc de Nemours, comte de Genève et de Genevois, d'une somme de deux mille écus d'or, au coin royal de France. Ce document ne nous fait connaître ni la cause du jugement ni son contenu, et il se réfère purement et simplement aux pièces officielles produites à l'audience et qui avaient été signifiées régulièrement à Claude de Lucinge. Quoi qu'il en soit, celui-ci avait acquiescé au jugement ; il y avait eu *composition*, suivant les anciennes traditions germaniques.

La somme était considérable ; Claude de Lucinge, n'ayant pas les moyens de se libérer immédiatement, avait eu recours au crédit et aux bons offices de noble et généreux Benoît Ravier, docteur en médecine, citoyen de Lausanne, seigneur de Chéseaux, qui agit dans l'acte tant en son nom personnel que comme mandataire de Jeanne De Crose (*de Croso*), sa femme (nous verrons qu'elle épousa, quelques mois après, Claude de Lucinge), et d'*Anthonie* de Crose, sa belle-sœur, toutes deux filles de feu Petregnin de Crose.

Ravier et les hoirs de Crose tenaient en gage de Philibert de Savoie, duc de Nemours, pour une pareille somme de deux mille écus d'or, le château et la seigneurie de la Balme. Ils consentent, moyennant libération de Claude de Lucinge envers le duc, à renoncer, en faveur de ce dernier, à tous leurs droits sur la Balme ; suivant les expressions de notre document, ils voulaient être agréables tant à Claude de Lucinge qu'au comte de Genevois lui-même.

Comme correspectif, Claude de Lucinge s'engage à rembourser cette somme, avec les intérêts de droit, à Ravier et aux hoirs de Crose, dans le terme de trois ans.

Faute par lui de remplir cet engagement, en tout ou en partie, dans le terme stipulé, il cède éventuellement à ses créanciers, jusqu'à parfait et entier paiement, la presque totalité de ses biens et redevances, dans le territoire qui s'étend de Chêne à Villard-sur-Boëge et à Saint-Jeoire, soit les cens, revenus, tributs, terres, moulins, vignes, dîmes, services d'hommes libres ou taillables, etc.; le tout, indiqué d'une manière très détaillée dans la pièce officielle dont nous nous occupons en ce moment. C'est, au point de vue archéologique, la partie la plus intéressante et de beaucoup la plus longue de ce document.

Parmi les hommes libres dont ce document fait mention, se trouvent un certain nombre de nobles, notamment Humbert de Boëge et ses frères, Nicolas de Mont et sa femme, François d'Etable, François de Passy et autres. Nous y voyons figurer aussi un cordonnier, citoyen de Genève, Amédée Comte dit Delétraz (*de strata*); ce surnom rappelle un homme originaire d'une localité ou d'une contrée où existait autrefois une voie romaine.

Quant aux redevances dont il est question dans ce document, les unes sont dues en espèces, les autres en nature (avoine, froment, vin, cire, poulets, chapons, etc.). D'ordinaire, le même individu doit, à la fois, des redevances en nature et en argent. La mesure indiquée est celle de la ville de Bonne (*ad mensuram Bonæ*) ; l'argent se calcule en vieille monnaie de Genève (*denar. geb. veteres*).

(1) Carouge (canton de Vaud)

Comme nous l'avons fait remarquer dans un autre article, à propos du mandement de Chaumont, les redevances se subdivisent ici d'une manière fort singulière, au fur et à mesure que les branches d'une même famille s'étendent et se développent.

Qu'on nous permette d'en citer de nouveau quelques exemples.

Notre document parle des redevances suivantes : trois cinquièmes du quart *d'un chapon*, — trois quarts du huitième, — un douzième, — un vingt-quatrième, etc. *d'un chapon, deux tiers et un huitième de chapon* (*duos tertios et octavum unius capponis*).

Le quart du huitième d'un quart *de froment*, le vingt-quatrième d'un quart, le huitième de la douzième partie d'un quart.

Le quart, le tiers, le seizième d'un quart d'*avoine*.

Le huitième, le douzième, le seizième, le vingt-quatrième d'une *livre de cire*.

Parmi les redevances figurent, à plusieurs reprises, les charriages nécessaires pour la culture d'un ou de plusieurs journaux de terre.

Le morcellement que nous remarquons dans les redevances en nature se reproduit également dans les redevances en espèces.

L'hommage-lige lui-même se trouve divisé dans la même personne ; ainsi, Claude de Lucinge cède, éventuellement, à ses créanciers, la moitié d'un hommage-lige, censitaire ou taillable.

Voici, d'ailleurs, quelques-uns des revenus cédés par Claude de Lucinge :

La dîme de Curtine, paroisse de Lucinge, rapportait vingt-six coupes de froment ; la grange de Lucinge, y compris le pré, lieu dit *aux Vignioles*, rapportait quatre-vingts coupes de froment ; le moulin de Lucinge, vingt-cinq coupes.

La dîme de Milier rapportait treize coupes de froment et vingt-six octaves d'avoine ; la dîme de Lucinge, douze coupes et un tiers de froment, vingt-quatre octaves et deux parts d'une octave d'avoine ; la grange de Molliaz, vingt-deux coupes de froment ; la dîme de Fernex, soixante-dix octaves de blé, etc., le tout, comme nous l'avons dit, calculé à la mesure de Bonne.

Il est question, entre autres, dans ce document, des hommes-liges, taillables à miséricorde, justiciables du *château rouge de Lucinge (castri rubei Lucingii)*.

Claude de Lucinge cède également, en tant que de besoin, à ses créanciers, tout droit de juridiction, haute et basse, mère et mixte empire, droits de lods et autres droits, tant dans le district que hors du district de Lucinge.

Il leur confère, pour la prise de possession des valeurs et objets éventuellement cédés, tous les pouvoirs nécessaires, et il se soumet, pour l'exécution de ses engagements, à la juridiction des tribunaux du comté de Genevois et à celle de l'official des évêchés de Lausanne, de Genève, d'Aoste, de Sion, de Belley et de Besançon.

Pour mieux assurer encore l'exécution de ses engagements et pour plus de garantie, il accorde à ses créanciers, pris tant conjointement que séparément, un droit tout particulier, un mode d'exécution spécial qui était désigné sous le nom d'*otage* (*hostaige, hostage*) et qui était un des moyens de contrainte auxquels le débiteur se soumettait quelquefois envers ses créanciers. Voici en quoi il consistait.

Les créanciers avaient le droit d'envoyer, dans une localité du comté de Genevois, à leur choix, un homme avec deux domestiques et trois chevaux, de les faire nourrir et entretenir convenablement, aux frais de Claude de Lucinge, dans une hôtellerie, à concurrence de trois florins par jour (*in ostagio et pro ostagio tenendo in hospicio aliquo in quo vivere et alimentari debeant bene et decente sumptibus et expensis ipsius nobilis Claudii de Lucingio... usque ad summam trium florenorum... singulo die ipso ostagio durante*), jusqu'à ce que le débiteur eût rempli tous les engagements qu'il avait contractés envers ses créanciers, même ceux qui étaient le résultat de ce moyen de contrainte ; ajoutons que les créanciers étaient tenus de dénoncer régulièrement l'emploi de ce mode d'exécution à Claude de Lucinge et à ses créanciers.

Ce mode d'exécution, qui est peu connu, était rigoureux sans doute, mais moins rigoureux encore que l'exécution sur la personne du débiteur, par la contrainte par corps, ou sur ses biens, par une saisie mobilière. Il respectait davantage la personne du débiteur ; s'il était dur en lui-même et coûteux, il avait au moins le mérite d'éviter toute collision ; enfin, comparé à d'autres moyens de contrainte plus anciens, il constituait, en tout cas, un progrès.

Nous pouvons en citer un second exemple emprunté à un autre document de cette même affaire de Lucinge.

Claude de Lucinge hypothèque, en outre, au profit de ses créanciers, tous ses biens immeubles, avec promesse de les dégrever (*debrigare*) de toute hypothèque. Il autorise même ses créanciers à faire vendre, exproprier et subhaster lesdits biens, sommairement et sans formalité de justice (*Sommarie simpliciter et de plano nulla judicii figura seu solempnitate in talibus requisitis servatis vel observandis*). On voit que les mesures de précaution ne manquaient pas.

Enfin, quatre nobles appartenant à des familles illustres, deux Pierre de Monthoux, Jean de Viry et Antoine d'Arenthon, coseigneur d'Alex, se portent cautions solidaires de Claude de Lucinge, hypothèquent en sa faveur tous leurs biens, se soumettent à tous les engagements que nous venons de rappeler et à tous les moyens d'exécution acceptés par le débiteur lui-même (*necnon ad ostagium predictum modo et forma predictis se astringunt*), renonçant expressément à tous droits, statuts et coutumes contraires.

Tous les engagements qui précèdent sont pris, de la manière la plus solennelle, sous la foi du serment, devant le conseil de Genevois réuni suivant le mode ordinaire (*more majorum nostrorum*).

Au bas du procès-verbal dressé par les deux notaires, et avant leur signature, le débiteur a écrit de sa propre main : « ainsi que dessus a été fait (*ansy que dessus ad esté fest*). De Lucinge. »

Après la signature des deux notaires, on lit les mots suivants : « Salvit dominus lucingii emolumenta hujus instrumenti ideo illud restituendo nichil solvat de illo. Id Chapuys Ducrest. »

Le lendemain, 14 août 1532, Claude de Lucinge remet, pour trois années, à dater du dit jour, à Benoît Ravier, agissant tant en son nom personnel qu'en ses prédites qualités, les *prises* et *revenus* des terres et redevances mentionnées en l'acte précédent. Cette vente est faite pour le prix annuel de quatre cent cinquante

florins d'or petit poids, à imputer sur la somme prêtée.

Benoît Ravier revend le tout, au même prix, le même jour, à noble Etienne Paget dont Pierre de Monthoux se rend caution solidaire.

Ces deux derniers actes, reçus par Me Antoine Chapuis, notaire, sont passés, à Annecy-le-Vieux, dans la cour de l'hôtellerie de Claude Mignon. Parmi les témoins, figure Humbert Folliet, prieur de Ville-la-Grand; c'est probablement le dernier prieur de ce monastère qui allait être supprimé par l'invasion bernoise.

Au bas de l'expédition, se trouvent écrits ces mots : « Salvit dominus lucingii emolumenta horum instrumentorum ideo restituendo illa nichil pro illis solvat. dt Chapuis. »

Ainsi, les notaires ne faisaient pas crédit à noble et puissant Claude de Lucinge, et Benoît Ravier lui-même, après avoir fait abandon de tous ses droits sur la Balme, tenait à être remboursé, à peu près de suite, d'une notable partie de la somme dont il avait fait l'avance à Claude de Lucinge.

Cette affaire donna lieu à une série d'actes, de procès, de transactions qui durèrent plus d'un demi-siècle, et elle ne se termina qu'après la mort de tous ceux dont nous venons de parler.

La suite au prochain n°.) JULES VUY.

UNE ANECDOTE INÉDITE SUR Mgr DE ROLLAND ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Mgr Claude-Humbert de Rolland naquit à Marigny (1) (près Rumilly), le 23 avril 1708. Il était fils de Jean-Pierre de Rolland et de dame Anne-Marie de Chavanne. Sa famille, l'une des plus illustres de l'ancienne capitale de l'Albanais, habitait dans cette ville un hôtel de la rue du Grand-Lac; elle possédait, en outre, à Marigny-Saint-Marcel, une gentilhommière, qui vit naître le futur prince de l'Eglise.

Comme archevêque, Mgr de Rolland associa son nom à un acte important, préparé de loin par la politique persistante, ambitieuse et habile de la Maison de Savoie : ce fut lui qui signa la célèbre transaction par laquelle les archevêques de Tarentaise renonçaient au titre de comte et à tout droit de souveraineté sur cette province (2). Charles-Emmanuel III, le second roi de Sardaigne, qui sut mériter à la fois les titres de guerrier, de diplomate et de législateur, conquit à sa couronne cette étape nouvelle dans la voie de l'agrandissement et de la puissance. La principauté de Conflans, accordée par lettres-patentes du 31 octobre 1769, fut l'indemnité de cette renonciation.

(1) Aujourd'hui *Marigny-Saint-Marcel,* car Marigny et Saint-Marcel, qui formaient autrefois deux communes différentes, furent, en 1842, réunies en une seule par lettres-patentes du roi Charles-Albert.

(2) Ancien comté de l'Empire de Charlemagne, la Tarentaise fut, en 996, donnée par Rodolphe III, roi de Bourgogne, aux évêques de Tarentaise; l'empereur Frédéric I les créa princes de l'Empire en 1186. Dès 1080, les comtes de Savoie exerçaient une certaine autorité judiciaire dans cette province; à partir du 22 mai 1365, date de l'élévation d'Amé VI au vicariat de l Empire, ils s'immiscèrent plus ouvertement dans les affaires temporelles des archevêques qui, malgré leur résistance, finirent par être débordés et durent, en désespoir de cause, signer, par la main de Mgr de Rolland, le traité que nous rappelons.

Comme archevêché, le siége de Tarentaise fut fondé en 420 par saint Jacques l'Assyrien et transféré vers 450 à Moûtiers par saint Marcel, son successeur.

Mgr de Rolland mourut à Moûtiers le 27 novembre 1770.

Voilà en deux mots le rôle historique de Mgr de Rolland; mais il existe de plus sur son compte de charmantes chroniques que la tradition a transmises jusqu'à nous. En voici une, entre autres, qui intéressera sans doute le lecteur avide de pénétrer dans les détails intimes de la vie de nos illustrations.

C'est une anecdote vraiment *archiépiscopale :* le personnage qu'elle met en scène est un archevêque, et celui qui la fit le premier connaître est encore un archevêque; on a déjà deviné sous les traits du conteur Son Eminence le cardinal Billiet, dont le monde catholique admire les vertus et en qui la science honore cette érudition rare et profonde qui embrasse non seulement les grandes lignes et les problèmes élevés des connaissances humaines, mais encore les petits grains de sable de la biographie.

Le 27 avril 1861, Marigny-Saint-Marcel était en fête; Son Eminence le cardinal venait de consacrer la nouvelle église, et, la cérémonie terminée, à la fin du dîner qui lui fut offert à la cure, l'aimable prélat, s'inspirant du lieu de naissance de l'un de ses prédécesseurs, raconta aux convives cette piquante et gracieuse histoire (1).

Le jeune Claude-Humbert de Rolland venait d'achever avec une rare distinction ses études au collége de sa ville natale (2). Le droit d'aînesse ne devait pas reposer sur sa tête; sa famille étant fort nombreuse, il ne pouvait pas espérer un bien riche patrimoine; mais, à défaut de fortune il avait du talent, de la volonté, de l'énergie : il se sentait appelé à de hautes destinées et il éprouvait le besoin de sortir de l'enceinte étroite de ses montagnes pour agrandir le cercle de ses aptitudes et de son activité.

Paris était déjà alors, comme aujourd'hui, le centre où convergeaient toutes les ambitions, le point de mire où visaient pour s'y développer à l'aise toutes les natures d'élite.

Paris avait tenté Claude-Humbert.

Il partit donc, un beau matin, à pied, le sac sur le dos, l'espérance dans le cœur, quelques ducats dans la poche..... Chemin faisant, au Pont-Beauvoisin, il fait rencontre d'un petit ramoneur de Maurienne qui lui offre de porter son paquet. Il accepte : au bout d'une heure, il sont amis.

Tous deux vont au même but : qu'importe que l'un y aille pour escalader les cheminées et l'autre pour gravir les sommets de la science? que l'un sorte d'une chaumière et l'autre d'un château? La communauté de situation rapproche toutes les distances... Et ils cheminaient, ils cheminaient toujours, parlant de Dieu, des montagnes et de l'avenir.

A Paris, sous le porche de Notre-Dame, où en arrivant ils sont allés consacrer à Dieu leur vertu et leur

(1) Elle m'a été communiquée par M. l'abbé Daudin, curé de Marigny, qui, au récit de Monseigneur, s'est empressé d'en noter les moindres détails sur son *Registre particulier.*

(2) Fondé en 1650 par les dons de plusieurs habitants, notamment de Madame Philiberte de Juge, veuve de M. Amblard de Vidonne, seigneur de Novéry, le collége de Rumilly acquit au XVIe et au XVIIe siècles une juste célébrité. Sa direction, primitivement confiée à des Oratoriens, fut en 1769 remise à des prêtres séculiers. On y enseigna toutes les sciences et même la théologie.

nouvelle vie, les deux amis se séparent ; le gentilhomme noircit sa main blanche en serrant avec effusion la main calleuse du ramoneur, et il lui dit : « La Providence nous a placés côte à côte dans nos premiers pas, puisse-t-elle nous réunir un jour !... »

Quelques années après (les années vont si vite à partir de 20 ans !), nous retrouvons Claude-Humbert coiffé du bonnet de docteur de Sorbonne. Son mérite et son nom l'ont fait promptement admettre dans cet établissement célèbre qu'un enfant du peuple, Robert de Sorbon, chapelain du roi saint Louis, avait fondé en 1256 pour offrir un asile gratuit aux talents de toutes les classes ; Claude-Humbert en est devenu l'un des élèves les plus distingués ; il a subi toutes les épreuves et notamment la *Sorbonnique* avec un plein succès.

On a l'œil sur lui ; des personnages influents le protègent ; on le pousse ; il entre dans l'état ecclésiastique et ne tarde pas à être nommé chanoine du chapitre de Toul (1) en Lorraine. A Toul comme à Paris, le chanoine de Rolland sut, par ses qualités éminentes, se concilier de hautes et puissantes sympathies qui, en 1740, le firent nommer à l'archevêché de Tarentaise, devenu vacant.

Il avait alors 32 ans. Douze années s'étaient écoulées depuis qu'il avait dit adieu à la Savoie. Il y revient avec bonheur et se dirige immédiatement vers Turin, afin d'aller remplir à la cour les formalités d'usage ; mais, au lieu de passer par la Maurienne, il prend le chemin du Petit-Saint-Bernard en traversant la Tarentaise. Il arrive *incognito* à Moûtiers, vêtu en simple ecclésiastique et comme voyageur ; il se présente à l'archevêché et fait demander une audience au vicaire capitulaire.

On l'introduit.

Après les salutations d'usage, interrogé sur l'objet de sa visite, l'étranger répond qu'il a parcouru la Tarentaise, que ce pays lui convient à merveille, que ces grandes montagnes sont pour lui le paradis terrestre et qu'il désire s'y fixer ; puis, abordant la discussion pratique, il demande sans façon d'abord un canonicat, ensuite une cure, enfin un simple vicariat.

Le vicaire capitulaire, étonné, puis impatienté de ces allures singulières, répond par des refus successifs qu'il accentue de plus en plus, et demande brusquement à l'indiscret son nom.

— *Je m'appelle de Rolland,* répond celui-ci avec humilité.

— *Eh bien ! Rouland, roulez !* ajoute en forme d'épilogue le vicaire capitulaire, en montrant poliment la porte au visiteur.

L'archevêque, éconduit du palais archiépiscopal, continue sa route vers Turin. Après la cérémonie du sacre, il revient solennellement prendre possession de son siége. Cette fois, ce n'est plus un pauvre abbé inconnu, à la soutane poudreuse : c'est un évêque qui porte noblement la robe violette, la croix pectorale et tous les insignes de sa nouvelle dignité.

Les populations se pressent sur ses pas ; son voyage est une marche triomphale. Les ovations se succèdent ; les chemins sont garnis de verdure, les maisons, ornées de guirlandes ; les cloches des villages se répondent et se transmettent l'heureuse nouvelle de l'approche du prince de l'Eglise.

Le cortége arrive à la Roche-Cevins. Le curé se présente à la tête de tous ses paroissiens ; mais un éclair de surprise illumine son visage ; il est interdit ; il hésite ; il garde le silence... L'archevêque partage ces perplexités ; mais bientôt, sans attendre de compliment, il serre dans ses bras le bon curé : il vient de reconnaître en lui... devinez qui ? — Le petit ramoneur, son ancien compagnon de route, quand jeunes, pauvres, mais tous deux riches d'espérance, ils partaient ensemble pour Paris. Lui aussi a fait son chemin ; après avoir grimpé bien des fois à la pointe des toits aériens de la capitale et jeté de haut sur le pavé brûlant la cascade limpide de ses refrains montagnards, il a recueilli ses petites économies, il a senti parler en lui la voix de Dieu, il est revenu au pays natal, il a travaillé et il s'est élevé à la dignité sacerdotale.

L'entrevue fut touchante ; Mgr de Rolland, heureux d'inaugurer ainsi ses fonctions, attacha immédiatement le curé de la Roche-Cevins à sa personne en qualité de secrétaire, il le fit monter à ses côtés dans la voiture, et bientôt ils furent tout entiers aux récits et aux souvenirs du passé.

Cependant, on approche de Moûtiers ; on y entre... Réception magnifique, carillons, vivats et tout l'attirail usité en pareille circonstance. Voici la cathédrale... Le vicaire capitulaire, en grand costume, s'avance d'un pas majestueux à la tête du chapitre ; mais il est légèrement mystifié quand il reconnaît dans son nouvel archevêque le prêtre à qui il a, quelques jours auparavant, ordonné de *rouler*.

Toutefois, il ne se décontenance pas et il débite son compliment sans trop de trouble.

Mgr de Rolland lui dit alors en souriant d'un air malicieux :

Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli (1). — La pierre que ceux qui bâtissaient avaient rejetée, a été placée à la tête de l'angle.

Et le vicaire capitulaire, avec un merveilleux à-propos, réplique immédiatement par le verset suivant du Psaume :

A domino factum est istud ; et est mirabile in oculis nostris (2). — Oui, c'est le Seigneur qui a fait cela ; et c'est ce qui paraît à nos yeux digne d'admiration.

Quoi qu'il en soit, en homme d'esprit enchanté de cette prompte et habile répartie, l'archevêque coupa court à ce dialogue un peu tendu et confirma dans son titre de vicaire général le peu patient administrateur du diocèse. Toutefois, dit-on, l'archevêque et le grand vicaire eurent encore maille à partir ; aussi celui-ci répondit-il un jour à Sa Grandeur, qui lui demandait un crucifix d'ivoire : *Do crucem pro crucibus.*

Le latin fait passer bien des choses.

Telles sont, s'il faut en croire un récit dont le souvenir s'est perpétué, les circonstances qui ont accompagné l'entrée de Mgr de Rolland à Paris et à Moûtiers ; à Paris, comme étudiant, à Moûtiers, comme archevêque.

Sans que j'ose en garantir l'authenticité, elles m'ont paru dignes d'être insérées dans la *Revue savoisienne,* au

(1) Durant mon séjour en Lorraine, j'ai cherché à vérifier ce fait ; malheureusement les annales du chapitre de Toul ont été brûlées à la Révolution.

(1) Ps. 127, 22

(2) Ps. 127, 23.

moins à titre de chronique ou de légende. Puissent ces lignes, détachées sans apprêt de mon album de notes, intéresser le bienveillant lecteur et le reposer un instant des savantes dissertations auxquelles se livrent d'ordinaire mes collègues de la Florimontane! Tous nous apportons à une œuvre commune, celle de la glorification de notre bien aimé pays, le concours de nos forces diverses ; je laisse à plus habiles que moi, à ceux que je pourrais appeler les architectes et les maçons du patriotisme, la construction de l'édifice et des pierres angulaires, *capitis anguli ;* je prends, moi, un petit coin inexploré et je le tapisse, comme un humble peintre en bâtiments, quand la maison est construite. *Cuique suum!*

F. DESCOSTES.

COUP D'ŒIL SUR L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES BEAUX-ARTS, A GENÈVE

Ce n'est point à un examen détaillé de l'exposition de peinture actuellement ouverte à Genève que j'ai la prétention de me livrer ; je ne veux que donner à la hâte la physionomie de cette *exhibition* faite à nos portes, et dans un pays dont toutes les manifestations intellectuelles et artistiques nous intéressent beaucoup. Comme la nature exerce une influence bien marquee sur les inspirations de l'homme, il est évident que deux peuples placés dans des conditions identiques, sous le rapport du climat et de la configuration territoriale, doivent se rapprocher dans leur manière de voir et d'apprécier les choses en beaucoup de points, et surtout en littérature et en peinture. Les peintres suisses sont les frères des nôtres, comme la nature de l'Helvétie est la sœur de la nature de l'Allobrogie.

L'exposition de peinture, ouverte au palais électoral de Genève, le 22 avril 1868, ne concerne pas exclusivement le canton : elle porte le titre d'*Exposition de la Société suisse des beaux-arts ;* c'est donc un concours national et non cantonal. Elle compte 365 toiles, dessins, aquarelles, pastels, etc., et 9 morceaux de sculpture et de gravure, venus de tous les coins de la Suisse et quelques-uns de l'Allemagne, voire même de la Savoie.

En entrant dans la salle, mon premier soin fut de chercher les toiles signées des noms les plus illustres de cette célèbre école genevoise, dont la gloire naissante avait frappé ma jeune imagination, il y a quelque vingt ans. Je fis l'appel de cette pléïade de pinceaux si heureusement inspirés et qui excitaient par leurs œuvres l'admiration de l'Europe entière. Calame étant mort, j'appelai Diday : absent ! — Hornung : absent ! — Lugardon père : absent !..... Je m'arrêtai ; ceux-là, les premiers, avaient réveillé en moi le sentiment du beau, ils m'avaient appris comment l'on peut rêver durant des heures entières devant une toile sur laquelle une main habile, dirigée par une intelligence poétique, a distribué avec art le trait et la couleur. Ceux-là n'y étaient pas ! Je n'avais plus à me hâter de jouir et je me mis en mesure de passer méthodiquement une revue des présents. Mais, au moment où j'allais commencer, le hasard fit tomber sous mes yeux un nom aussi aimé depuis longtemps : Humbert, le peintre des pâturages et des abreuvoirs, celui qui m'avait fait admirer jadis ces troupeaux de vaches aux formes si vraies, encadrées dans les paysages splendides de l'Alpe suisse : je retrouvais enfin un de mes anciens amis. Je cours à lui ; oui, le voilà bien marqué dans trois toiles avec les brillantes couleurs et les riches coups de lumière dont il possède le secret : les *Vaches aux pâturages* et son *Abreuvoir à la montagne* sont les meilleurs ; son *Bétail en route* laisse à désirer pour la disposition du groupe. Mais, le dirai-je ? l'auteur du *Pâturage*, de ce tableau qui réjouit les yeux des visiteurs au musée Rath, n'a plus cette... Non, je n'achèverai pas ; jamais je n'aurai la force de faire des restrictions au sujet d'un talent réel et respectable et qui, bien qu'il perde de sa vigueur, n'en est pas moins l'une des gloires d'une école aimée.

Mais voyez la chance ! près d'Humbert je rencontre Calame fils et Lugardon fils. Ils ont, dans ce pays-là, de vraies dynasties d'artistes : heureux pays ! — Lugardon II a plusieurs tableaux, non plus du même genre ni de la même correction que ceux de son père, mais qui ont bien leur mérite quoiqu'ils soient un peu durs. Calame II a fait une vue du bord de la mer (*Riviera di Levante*) qui m'a semblé être l'une des meilleures toiles de l'exposition. Succèderait-il véritablement à son père ? — S'il a cette ambition, il faut lui conseiller de ne plus peindre de *Villa à Bordighera*, car cette villa n'a pas réussi à lui inspirer le vrai sentiment de la couleur.

Voici venir ensuite notre quasi-compatriote, Gabriel Loppé, que notre regretté Jacques Replat avait baptisé Loppé *de Véga, aux jarrets d'acier*. Et en effet, Loppé, qui a gravi toutes les cimes célèbres des Alpes, est monté déjà sept fois au sommet du Mont-Blanc sans que les ressorts de ses jambes aient été le moins du monde détendus, et il a rapporté de ses courses hardies des études de glaciers et de neiges que les Anglais se disputent. Il ne sort plus du blanc d'argent, mais il faut dire qu'il s'en sert si bien qu'on ne peut pas lui en vouloir de s'être fait le peintre de la nature morte et ensevelie sous son *linceuil immaculé ;* il a adopté ce genre de peinture *après décès*, pour lequel il faut un talent réel si l'on ne veut pas risquer de tomber dans une triste monotonie, et si l'on désire parler au cœur. Les deux effets d'hiver que Loppé a exposés méritent une attention particulière, ses *Environs de Brunnen* surtout. Ce dernier tableau est traité avec finesse et présente à l'œil un aspect saisissant ; c'est léger au possible, c'est saupoudré d'une neige folle au milieu de laquelle semble tourbillonner le paysage ; et puis, dans le fond, le soleil, caché par des nuages floconneux, laisse deviner sa présence par une teinte d'un rose tendre dont il colore le léger rideau. L'effet produit par cette teinte est remarquable ; il constitue une innovation qui ne saurait passer inaperçue aux yeux des amis de l'art : Loppé a trouvé une mine riche et féconde et il l'exploite avec talent.

M. Veillon, de Genève, a cinq tableaux de paysage sur la ligne, tous révélant des qualités excellentes, mais d'une transparence trop accusée ; ses rocs, ses arbres et ses prés reflètent parfois une lumière qui n'est pas naturelle, tandis que dans certaines parties de ses toiles la nature est traitée avec plus de vérité : pourquoi ces contrastes ?

Que dirai-je des œuvres de Mme Leleux ? C'est aussi un nom aimé, celui-là, et cependant, l'avouerai-je, son *Retour* m'en a fait faire un vers le passé ! Son *Message*, par contre, est une jolie toile, quoique fort simplement traitée.

Van Muyden nous montre deux sujets de genre,

une *Ecole de village* et une *Jeune mère italienne*. Le premier, avec ses minois de petites filles roses et joufflus, est charmant comme composition ; cependant tout cela est *léché*, trop *léché ;* et pourquoi aussi donner aux accessoires, murs ou pavés, cette couleur de chair qui fait croire que tout ce que l'on voit est composé d'une matière plastique qui va se fondre au moindre rayon de soleil ? La *Jeune mère* présente un ensemble plus vrai ; mais aussi là tout est chair et a sa teinte naturelle.

Il faut voir encore quelques toiles de MM. Dunant, George, Potter, Bourcaut, Vuagnat, Meuron et Zimmermann ; ce dernier surtout mérite une mention pour sa peinture large et facile. Puis, au milieu d'une quantité d'autres études dont quelques-unes attirent les regards et dont beaucoup d'autres sont plus que médiocres, on voit se détacher une collection venue de Munich et qui m'a semblé réunir assez de qualités pour être l'objet d'une sérieuse attention. Les tableaux de MM. Stademann, Steffan et Steinach, entre autres, sortent du genre ordinaire ; ce sont des vues prises dans les Alpes bavaroises ou le Tyrol et se rapprochant, en conséquence, des paysages de la Suisse ; mais leurs rochers, leurs cascades, leurs prairies, ont des couleurs et des reflets particuliers semés par un pinceau ferme, large et léger tout à la fois. Le modèle du genre est la *vue prise en Tyrol* de M. Steinach ; c'est une cascade à l'eau furibonde emprisonnée dans des rocs énormes en partie recouverts de ronces et de racines ; c'est une nature sauvage rendue riante par le talent du peintre.

Les portraits ne sont pas nombreux et les meilleurs sont faits au pastel. Ici nous retrouvons la reine du genre, Mlle Revon, l'artiste de talent qui s'est le plus rapprochée de la perfection. Quand on compare les portraits faits par Mlle Revon avec ceux qui les avoisinent, on reste frappé de la distance énorme qui sépare les premiers des seconds ; c'est que nul, comme Mlle Revon, ne sait sauvegarder, dans ce mélange de crayons tendres faciles à être absorbés les uns par les autres, le brillant et l'éclat pur des couleurs. Cette artiste a du reste déjà conquis plus d'une palme, et on n'en saurait rien dire qui pût ajouter à sa réputation. Il est dû une mention spéciale à Mlle Louise Vuichoud, pour son *Arlésienne*. Cette artiste, élève de Mlle Revon, marche sur les traces de son professeur.

Les aquarelles sont aussi peu nombreuses ; les meilleures sont les quatre portraits d'émigrés polonais, de Mlle Stockar-Escher de Zurich ; mais je n'en ai pas vu qui vaillent celles de M. Terry, le dessinateur de l'*Album de la Haute-Savoie*.

Quant aux émaux, la patrie du célèbre Constantin ne pourrait avoir une exposition artistique sans montrer qu'elle n'a pas encore démérité de sa réputation. La peinture sur émail, au point de vue artistique et commercial, a toujours été, pour Genève, une branche importante de l'art. Aussi, peut-on voir cette année, comme autrefois, des échantillons remarquables de ce genre difficile dans lequel les femmes surtout réussissent. Il y a, au milieu de ces charmantes miniatures, une demi-douzaine de peintures sur émail cuit, dues au pinceau habile de M. E. Rischgitz, qui a transporté son atelier de Genève à Paris. On remarque dans ces peintures de curieux effets de couleurs et en les regardant de près on se rend aisément compte de toutes les difficultés qu'a dû vaincre l'artiste pour arriver à produire ces effets.

Dans le camp des sculpteurs, mon attention a été attirée sur un buste en marbre de Mgr Mermillod, par M. Menn, et sur un autre buste aussi en marbre dû au ciseau de M. Soldini, du Tessin. M. Kaiser, de Stantz (Unterwalden) a exposé trois petits groupes en terre cuite, sujets de chasse, qui sont admirablement fouillés.

Telle est, en peu de mots, la physionomie générale de l'exposition de la Société suisse des Beaux-Arts. En somme, cette exposition laisse quelque chose à désirer sous le rapport de la qualité des objets d'art ; Genève nous a habitués à mieux que cela, et s'il me fallait expliquer cette pénurie de productions hors ligne, j'en trouverais les causes dans des accidents purement momentanés, et non dans une décadence de l'art suisse ; et ce serait, je le crois, la vérité vraie. J. PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1868.

Deux opéras ont tout particulièrement occupé l'attention du public pendant ces derniers mois ; mais ce n'est pas celui auquel on a prodigué des éloges sans mesure qui mérite le plus de considération. Succès d'estime pour *Hamlet*, succès de surprise pour le *Premier jour de bonheur*, voilà tout. Se donner pour collaborateur un grand poète, serait, de la part d'un compositeur dramatique, une ambition très légitime, si elle n'offrait plusieurs écueils dont le premier, et un des plus périlleux, est la nécessité de transformer l'œuvre originale en *libretto*. Shakespeare a tenté et tentera encore plus d'un musicien, mais aucun n'a réussi jusqu'à présent à produire une partition qui soit à la hauteur du poète anglais ; je n'en excepte pas plus *Otello*, de Rossini, que *Roméo et Juliette*, de M. Gounod. *Hamlet* offrait, d'ailleurs, des difficultés spéciales. C'est, sous certains rapports, un des drames les plus puissants de Shakespeare ; sous d'autres, c'est un de ses plus défectueux. Et puis le personnage principal est trop raisonneur pour la musique ; il est obligé de feindre la folie ; Ophélie ne se trouve qu'au second plan ; les autres personnages excitent peu d'intérêt ; — si j'achevais d'énumérer les inconvénients du sujet, il ne resterait presque rien de la pièce originale. A juger superficiellement, MM. Carré et Barbier paraissent avoir conservé le fond du drame anglais, à part la conclusion où l'usurpateur seul meurt, tandis que Hamlet est proclamé roi. Mais la vérité, c'est que l'action se lie mal et que Hamlet n'est plus qu'un personnage banal, sans logique ni caractère. M. A. Thomas semble s'être préoccupé de rendre une scène après l'autre et d'en tirer le plus d'effet dramatique possible, mais sans songer beaucoup à donner à chaque rôle une physionomie marquée et indispensable pour l'effet de l'ensemble, pour l'unité de l'œuvre. Assurément ce compositeur est parvenu souvent à une largeur, une grandeur et même une hardiesse de style qu'on n'aurait pas attendues de l'auteur de tant de jolis opéras comiques ; mais il n'y a pas un morceau qui saisisse et remue l'âme de l'auditeur, comme font les belles parties de *Guillaume Tell* ou des *Huguenots*. Il y a beaucoup de talent et de soin, mais pas la moindre trace de génie. *Hamlet* ne restera pas plus au répertoire que *Don Carlos*, dont on ne parle plus depuis la clôture de l'Exposition universelle. On les reprendra sans doute comme on a repris les *Vêpres siciliennes*, mais peu importe.

Une seule scène a contribué plus que toutes les autres à assurer à *Hamlet* du succès pour quelque temps ; c'est celle de la folie d'Ophélie ; on en a même parlé comme d'une révélation. Mlle Nilsson avait débuté, il y a près de quatre ans, au Théâtre-Lyrique dans la *Traviata*. Elle avait gagné les sympathies du public, tant par sa voix jolie, mais faible dans le grave, et par son talent consciencieux que par un

physique agréable, un certain charme poétique, un naturel peu enclin aux passions, mais plein de franchise, de simplicité, de distinction et d'une décence parfaite. Tantôt très convenable et tantôt médiocre dans les rôles qu'elle a chantés, la blonde Suédoise aux yeux bleus fut engagée à l'Opéra parce que sa personne semblait répondre tout particulièrement à l'idée qu'on s'est faite d'Ophélie. La manière dont elle rend ce personnage dans les trois premiers actes n'a rien absolument de remarquable; mais la scène de folie douce, de mélancolie rêveuse lui convient à merveille. La voilà chantée en vers et en prose, mise au rang des étoiles, d'autant plus facilement que dans le ciel brumeux de Paris les étoiles de première grandeur brillent aujourd'hui par leur absence.

Il ne faut pas oublier Faure, qui a fait du rôle d'Hamlet tout ce qu'un chanteur et un acteur de talent pouvait en faire. C'est même pour lui que ce rôle a été écrit, autrement il eût été rationnel de le destiner à un ténor et non pas à un baryton. Il n'y a dans l'opéra de M. Thomas qu'un très court rôle de ténor, chanté par un des plus jeunes lauréats du Conservatoire. La pénurie des ténors est telle à l'Opéra, que ce même inexpérimenté pensionnaire est chargé du rôle d'Hélios dans *Herculanum,* de M. F. David, qu'on va reprendre; car les représentations d'*Hamlet* vont être interrompues, à cause du congé de Mlle Nilsson, engagée à Londres.

La succession musicale de Meyerbeer est toujours vacante, quoique les aspirants ne manquent pas. Tout grand opéra nouveau se trouve même avoir des Sosies. A peine *Romeo et Juliette*, de M. Gounod, eut-il été représenté, qu'on parla des *Amants de Vérone,* de M. Richard Yrvid (anagramme du nom du marquis d'Ivry); l'auteur donna une audition de son opéra et fit graver la partition. Nous avons aussi un *Hamlet*, de M. Hignard, jeune compositeur de talent, et dont la partition est également publiée. M. P. de Gaval, le poète collaborateur de M. Hignard, a conservé autant que possible les scènes du drame anglais et s'est borné à en traduire le texte; de son côté, le musicien s'est contenté de mettre en mélodrames les scènes ou les fragments de scène qui ne prêtaient pas au chant. Je ne vois pas pourquoi le Théâtre-Lyrique n'aurait pas son *Hamlet* aussi bien que l'Opéra; M. Hignard, en tout cas, ne pourrait qu'y gagner.

Ce n'est pas tout. M. Mermet, l'heureux auteur de *Roland à Roncevaux,* compose une *Jeanne d'Arc*, paroles et musique; il paraît qu'il a déjà trouvé plus d'un compétiteur; je ne compte naturellement pas les *Jeanne d'Arc* oubliées comme celle de M. Duprez, ou qui méritent de l'être, comme celle de Verdi. M. Gevaërt nous promet un *Cid;* M. Maillart en écrit un autre, un troisième compositeur en a déjà présenté un au directeur de l'Opéra, et un quatrième en prépare un pour le concours ouvert au Théâtre-Lyrique. Quant au concours ouvert à l'Opéra, le *libretto* vient d'être choisi par une commission formée de compositeurs qui se sont trompés plus d'une fois pour leur propre compte et de littérateurs qui se trompent plus aisément encore. Le poeme couronné est intitulé : *la Coupe du roi de Thulé;* il est de MM. Blau et Gallait. Voici ce qu'en dit le rapport de la commission : « La légende, qui est par elle-même très poétique, est mise en œuvre avec une grâce originale. C'est une succession de tableaux faciles à comprendre, charmants à mettre en scène et qui naissent tout naturellement d'une action simple et attachante; la fantaisie du compositeur aura à s'exercer, soit qu'il préfère ce que l'amour a de plus tendre ou la rêverie de plus mélancolique; une couleur blonde et lumineuse est répandue sur toute l'œuvre, et les vers sont d'une facture très pittoresque et d'une rare élégance. » La commission s'est-elle imaginée que tout cela suffit pour un bon texte d'opéra? Nous connaîtrons sans doute plus tard le chef-d'œuvre qu'elle a découvert.

Si flatteur que puisse sembler à M. Auber le succès qu'on vient de faire au *Premier jour de bonheur*, il ne s'en trouve pas moins dans la situation des enfants-prodiges, sur lesquels on s'extasie, non pas parce qu'ils font des prodiges, mais parce qu'ils sont des enfants. Pour un homme né en 1782, cette partition est sans doute assez remarquable, sans prouver cette jeunesse éternelle qu'on lui octroie depuis qu'il a passé la soixantaine; si c'était l'œuvre d'un compositeur de vingt-cinq ans, on dirait qu'il montre quelque talent et qu'il donne des espérances. M. Auber a d'ailleurs eu soin de risquer le moins possible. Il a choisi une pièce suffisamment amusante, ce qui est toujours un mérite; il s'est borné à employer les moyens qui lui ont le plus aisément réussi autrefois; il a passé fort légèrement sur les scènes qui, traitées sérieusement, eussent pu causer aux auditeurs quelque émotion; bref, il n'a voulu produire qu'un ouvrage agréable, sans nul souci de la richesse ou de la nouveauté des idées. Le public a si bien pris le change, qu'il s'extasie devant des couplets (la chanson des *djinns*) qu'on sera surpris de trouver fort ordinaires en les examinant de près. On a tant répété à M. Auber qu'il est le chef de l'école française! Il est donc bien excusable de vouloir l'être jusqu'à la fin de ses jours. Heureux homme! Si la reprise de la *Part du Diable*, dont l'exécution est d'ailleurs assez médiocre, avait eu beaucoup de succès, il tiendrait presque uniquement l'affiche de l'Opéra-Comique. On assure qu'il a cédé à la direction du théâtre la faculté de jouer ses anciens ouvrages, pour une somme annuelle fixe : transaction avantageuse aux deux partis et que je n'ai pas le droit de désapprouver. Quant à la reprise des *Voitures versées*, de Boïeldieu, rien n'en motivait l'urgence, et *Sylvie*, petit ouvrage sans importance de M. Samuel David, aurait été mieux placée aux Fantaisies-Parisiennes. Le premier opéra nouveau qu'on donnera sera probablement *Paul et Virginie* de M. V. Massé. Le rapprochement de ces noms pourra vous surprendre.

Le Théâtre-Lyrique a subi la catastrophe dont il était menacé. Depuis longtemps déjà M. Carvalho en était aux expédients. Il avait fondé de brillantes espérances sur l'Exposition universelle; celle-ci terminée, il ne se trouvât pas plus avancé; il avait usé ses meilleurs ouvrages, d'autant plus que l'exécution en était devenue médiocre, ou même pire. Parmi les trois opéras nouveaux qu'il a donnés cet hiver, il comptait surtout sur la *Jolie Fille de Perth;* c'est même la raison pour laquelle il en a retardé la représentation jusqu'au mois de décembre. Malheureusement, grâce à l'exécution qui laissait à désirer dès le commencement et qui insuite devint de plus en plus négligée, l'œuvre de M. Bizet ne soutint pas son succès comme elle l'aurait mérité. M. Carvalho avait déjà un nouveau projet : c'était de quitter le Théâtre-Lyrique pour s'établir ailleurs. Après bien des hésitations, il se décida à conserver la direction de ce théâtre tout en s'établissant à la salle Ventadour les jours où l'on n'y jouait pas l'opéra italien. Il lui fallut nécessairement deux troupes, deux orchestres, deux répertoires. La question qui se présentait inévitablement, était celle-ci : Puisque M. Carvalho a mal réussi jusqu'à présent à soutenir le Théâtre-Lyrique, comment le soutiendra-t-il après en avoir enlevé les meilleurs chanteurs, les meilleurs instrumentistes et une partie des pièces qui ont eu le plus de succès?

Le théâtre de la Renaissance, comme l'intitulait M. Carvalho, en empruntant le nom d'un théâtre ancien, a commencé ses représentations le 16 mars. On y a donné huit fois *Faust,* autant de fois *Roméo et Juliette* et deux fois seulement la *Fanchonnette* qui s'était trouvée absolument déplacée dans le quartier de l'Opéra-Comique. Au commencement de mai, M. Carvalho a définitivement renoncé à la direction du Théâtre-Lyrique et il a fermé le théâtre de la Renaissance jusqu'au 1er septembre. L'opéra de M. Jules Beer, *Elisabeth de Hongrie*, se trouve ainsi renvoyé à l'automne. Au moment où j'écris rien n'est encore

fixé concernant le sort du Théâtre-Lyrique. Quant à la nouvelle entreprise de M. Carvalho, il faudra voir comment il l'exploitera.

Vous rappelez-vous ce que j'ai dit dans ma dernière chronique sur les causes de la brouille de MM. Ricci et Bagier? L'opéra que le compositeur avait écrit pour le Théâtre-Italien va être donné à Saint-Péterbourg; de son côté M. Bagier, malgré ses dénégations, a fait représenter, deux jours avant la clôture annuelle de son théâtre, un opéra du prince Poniatowski, intitulé la *Contessina*, et dans lequel il y a un rôle de muette, mimé par Mlle Urban. M. Ricci avait donc dit vrai. L'affiche annonçait que l'ouvrage ne serait donné qu'une seule fois; on l'a donné une seconde fois après la clôture de l'abonnement; ce fut tout et il n'y a nulle probabilité qu'il sera repris pendant la saison prochaine. La musique prouve, comme dans tous les autres opéras du prince-compositeur, plus de facilité et d'habileté que d'originalité. La pièce est un arrangement d'un poème d'opéra comique écrit par MM. de Saint-Georges et J. Adenis. Je me garderai de juger le texte français d'après le *libretto* italien; car l'auteur de ce *libretto*, M. A. de Lauzières (dont le pseudonyme est de Thémines), a fait la déclaration suivante : « Il fallait que la pièce fût adaptée au goût et aux exigences de l'art italien. On sait que la forme, la coupe des morceaux, l'esprit et le caractère d'un opéra italien *semi-seria* sont bien différents de ceux d'un opéra comique français. » M. de Lauzières, qui est Italien, n'est pas homme à nous donner une haute idée des « exigences de l'art » dans son pays. Au reste, je l'ai déjà dit, un rôle de muette dans un opéra est toujours une absurdité. Croyez-vous que la musique de M. Auber y perdrait si Fenella chantait? Pourquoi Kachel, qui est une jeune fille trompée comme Fenella, n'est-elle pas muette aussi? Je ne sais si les dangers d'un naufrage peuvent faire perdre à une femme l'usage de la parole, ni si la joie d'épouser l'homme qu'elle aime peut la lui rendre : mais le même naufrage pourrait lui causer d'autres infirmités; serait-ce une raison pour les exhiber sur le théâtre? Passe encore si le mutisme servait à augmenter l'effet dramatique; mais je ne connais aucun opéra où il en soit ainsi; tout au contraire : un acteur exprime d'une manière souvent peu intelligible par la pantomime ce qu'il rendrait bien mieux par la pantomime et la parole ou le chant réunis. Dans un ballet supprimez la danse, pour ne conserver que l'action mimique : pensez-vous que le public en voudrait?

M. Bagier ne se met d'ailleurs pas en grands frais pour les nouveautés qu'il nous offre, lors même que ce ne sont des nouveautés que pour Paris. C'est ainsi qu'il nous a fait connaître *Il Templario* de Nicolai et *Giovanna d'Arco* de Verdi. Dans le premier de ces opéras, vieux de près de trente ans, le très mauvais libretto, dont le sujet est pris dans *Ivanhoé* de Walter Scott, est bien digne de la musique du Prussien Nicolaï, pastiche de celle de Donizetti. La *Jeanne d'Arc* de Verdi est le plus singulier travestissement du drame de Schiller qu'on ait jamais fait. M. Bagier comptait sur la curiosité du public, car c'est Mlle Patti elle-même qui a voulu porter le heaume et la cuirasse pour le salut de la France. Les gens qui tombent en extase quoi qu'elle fasse ont seuls pu éprouver quelque satisfaction. Il faudrait être bien naïf pour prendre au sérieux les merveilleuses ovations qu'on lui prodigue. Non pas que je pense à mal; Mlle Patti vient même d'obtenir la plus belle fleur qu'elle ambitionnait : le titre de marquise. Le mariage religieux ne se célébrera que lorsqu'elle aura terminé ses engagements, c'est-à-dire probablement dans un an, car elle passera l'hiver prochain en partie à Saint-Pétersbourg et en partie à Paris. Pourquoi cet écart entre M. le maire et M. le curé?

Le seul ouvrage digne d'attention que M. Martinet ait donné depuis le nouvel an, c'est *Croisade des dames*, en un acte, de Fr. Schubert. On sait peu en France que ce compositeur a écrit quinze opéras dont deux seulement furent représentés pendant sa vie; la *Guerre domestique* (deve-

M. Wilder, le traducteur français, a fait quelques modifications à la pièce primitive, mais les pires changements sont dus à des acteurs qui ont cru plaisant de travestir leurs rôles d'une manière peu en harmonie avec la musique de Schubert. La partition est digne en tout point de son auteur, et ce n'est assurément pas un mince éloge. Une bouffonnerie, l'*Elixir de Cornelius*, avec musique de M. Emile Durand, et un ancien vaudeville, *Roger Bontemps*, avec musique de M. Debillemont, ne méritent pas de nous arrêter, non plus que la reprise du *Muletier*, d'Hérold, et de *Farfadet*, d'Adolphe Adam.

Le meilleur opéra que la saison qui vient de se terminer a révélé au public parisien, est donc un ouvrage posthume d'un compositeur allemand. Parmi les œuvres que M. Pasdeloup a fait exécuter pour la première fois aux concerts du Cirque-Napoléon, je citerai particulièrement des fragments d'une symphonie de Schubert en *si* mineur, la marche religieuse de *Lohengrin*, la 5e symphonie de Mendelssohn, intitulée « Symphonie de la Réformation, » et l'ouverture de *Manfred* de Schumann. Cette dernière a reçu mauvais accueil dans une seconde audition; c'est un peu la faute de l'exécution, c'est beaucoup aussi celle de la partie la plus ignorante et partant toujours la plus présomptueuse du public de ces concerts.

M. Pasdeloup vient de créer une « Société des oratorios. » Le titre dit trop; ce n'est qu'une entreprise personnelle. Si les artistes se mettaient en société, ce serait dans un but qui leur offrirait plus de chance de profits pécuniaires; et quant à des bailleurs de fonds, il n'en saurait être question. M. Pasdeloup n'en a que plus de mérite d'avoir fait entendre la première partie de la *Passion* de J.-S. Bach, dans une séance donnée au Panthéon et qui ne sera pas la seule. L'exécution ne pouvait être irréprochable. Je ne sais combien de temps dureront ces auditions, occasionnant des frais trop considérables, mais elles ne seront pas perdues, malgré bon nombre de gens qui resteront convaincus qu'un oratorio n'est pas amusant du tout et que la musique de Bach est de la musique *métaphysique* : c'est le nom qu'on est convenu en France de donner à la musique allemande quand on ne la comprend pas.

Les deux virtuoses qui ont brillé du plus bel éclat dans les concerts de cet hiver, ce sont Mme Neruda-Norman et M. Rubinstein. Les suffrages ont été unanimes sur Mme Neruda-Norman, originaire de la Moravie, mais professeur de violon au Conservatoire de Stockholm. M. Rubinstein est moins propre à contenter tout le monde, ce qui évidemment ne prouve rien, au contraire. C'est assurément le pianiste qui rappelle le mieux Liszt. Compositeur, sinon de génie, du moins d'un talent très remarquable, il a le tort de ne pas mettre assez de choix dans ses idées, assez de réserve dans les développements et de publier tout ce qu'il compose. Fondateur du Conservatoire et de la Société des Concerts de Saint-Pétersbourg, il vient de renoncer à la direction de ces institutions, par suite de dissentiments personnels.

En attendant que M. Carvalho, ou un autre directeur de théâtre, nous donne *Lohengrin* de M. R. Wagner, avec une excellente interprétation sans laquelle un tel ouvrage ne saurait être apprécié du public, la partition pour piano et chant, avec texte français, vient d'être gravée (chez Haxland). Je signalerai aussi une biographie de *Bellini*, par M. O. Pougin, publiée d'abord en une série d'articles dans un journal de musique, puis en un volume (chez Hachette). Aux personnes qui désirent se former une bibliothèque musicale à bon marché, je vous recommande les éditions de la maison Litolff à Brunswick (dépôt, à Paris, chez Enoch). Cette collection comprend dix opéras, des œuvres pour piano et d'autres instruments de Beethoven, de Haydn, de Gluck, de Mozart, de Weber, de Schubert, de Clementi, de Dussek, etc., le tout à des prix qui n'atteignent pas même la moitié des prix usuels en France, et sans que le mérite de ces éditions n'en souffre en aucune façon; c'est même le contraire qu'on peut dire le plus souvent.

JOHANNÈS WEBER.

9me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Origines des Sabaudes (suite), par M C.-A. Ducis. — Les suites d'une condamnation prononcée contre un noble de haute lignée (suite et fin), par M. Jules Vuy. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Les erreurs de Grillet sur Samoëns, par M. F.-D. Riondel, suivi d'une note de M. Jules Philippe. — Bulletin.

ORIGINES DES SAPAUDES

(Suite. — V le n° d'avril)

A quelle race appartenaient ces premiers habitants de la *Sapaudia?* Au Congrès de Chambéry (1), j'avais présumé, sur quelques rapprochements linguistiques, qu'ils pourraient avoir été de la race ibérique, qui, selon Scylax, Varron, Strabon, etc., a peuplé la première l'Europe (2), qui, refoulée du centre de la Gaule par les Celtes dès le XVIe siècle avant notre ère, se retrancha au pied des montagnes ou longea les rivages de la mer, et dont les rameaux ont couvert longtemps encore les deux versants des Pyrénées, des Alpes et les contours de la Méditerranée (3).

Les Ibères ont d'abord paru dans l'Iran et l'Inde, puis au Caucase, et de là, tournant l'émigration ionienne ou javanique par les deux Bosphores, ou la pénétrant par l'Italie, ils ont parcouru le grand plateau alpéen pour arriver au fond de l'Espagne.

Sur leurs vestiges nous rencontrons les stations nombreuses d'une famille qui a un air de parenté très prononcé avec les premiers habitants de la *Sapaudia* ou *Saboia*. Ce n'était pas seulement au milieu de la Suisse et de la Savoie qu'on voyait s'élever des villages lacustres. Strabon nous dit que les *Sapoï* de la Thrace habitaient des îles lacustres entre les embouchures de l'Hèbre et du Nestos, surtout aux environs d'Abdère (4). Les Ibères qui ont porté les noms d'Ebre, d'Abdère et de Cherronèse jusqu'en Espagne, ont probablement donné le premier au cours d'eau qui alimente le lac d'Iverdon au bas d'une colline, d'où *Ebre, Ebri, Eburo-dunùm,* la colline sur l'Ebre, aujourd'hui le Buron. La Notice de l'Empire, en rappelant l'origine sapaude de cette station, *Ebruduni Sapaudiæ;* à l'ouest d'*Aventicum Helvetiorum,* et une transaction épiscopale du siècle suivant, en gardant un souvenir identique pour le *Castrum quod Sabaudia vocatur,* à l'est de *Vienna Allobrogum,* établissent avec beaucoup de vraisemblance que la nationalité sapaude a précédé la domination des Helvètes et des Allobroges, dont les capitales sont devenues Avenches et Vienne (1).

Les *Ebroduntii* et les *Avantici* que Galba réduisit en province romaine, offrent la même analogie. Les premiers avaient pour centre *Ebrodunum,* bâti au confluent de l'Ebre dans la Durance. Ils avaient dû subir le joug des Avantices, de race gauloise comme les Helvètes d'*Aventicum,* puisque *Dinia* était devenue leur capitale (2). Dans l'organisation des provinces romaines, *Ebredunum* reprit sa prépondérance et devint métropole des Alpes maritimes; tandis que notre *Eburo dunum* ne fut qu'un *Castrum Ebridunense* de la Séquanaise.

Pline a vu d'autres *Sapæi* près du *Palus Meotis,* appelé plus tard mer de Sabache, aujourd'hui d'Azow, où leur nom paraît s'être conservé dans celui du village de Sabardi (3).

Passons maintenant les lacustres signalés par Hippocrate près le Caucase (4) : nous y reviendrons plus tard retrouver les Albanes et les Ibères; notons le nom assez significatif de la ville Sabagène en Arménie, et descendons l'Euphrate vers le golfe Persique et le pays des Aryas. Nous y verrons encore des *Sabaioi,* puis les *Messabatai* avec un augmentatif analogue à celui des Massagètes pour le nom des Getes. Une de leurs stations méditerranéennes portait le nom d'*Axima,* comme celle que Ptolémée signale également dans nos Alpes graies. Celle-ci dut céder sa primauté à la station gallique de *Darentasia*. Elles ont leurs similaires dans l'*Auximum* d'Italie, l'*Auximum* et l'*Uxama* d'Espagne, comme les *Acitavones* des Alpes dans les *Accitanes* des Pyrénées.

En Médie on voyait encore les autels Sabéens, *Sa-*

(1) *Congrès scientifique de France,* 1863, page 496.

(2) *Scylacis persplum.* — Strabon, *Geog.,* III. — Plutarc., *In marcello.* — Pline, *Hist. nat.,* III.

(3) A Thierry, *Hist. des Gaulois,* I. — Riancey, *Hist. du Monde,* I. — Walckenaer, *Géographie comparée des Gaules,* I — Valentin Smith, *De l'origine des peuples de la Gaule transalpine.*

(4) Strabon, *Geog ,* XII. — Pline, *Hist nat ,* VI, XI.

(1) *Notitia dignitat.,* LXV. — *Notitia provinciarum et civitatem Galliæ.* — Pline, *Hist. nat.,* III, IV.

(2) Pline, *Hist. nat.,* III. IV.

(3) Id., VI, VII.

(4) Troyon, *Habitations lacustres,* 209

baioi, entre les fleuves Cambyse et Cyros (1). C'est de là qu'est venu le Sabéisme ou le culte des astres et du feu. Il avait sa source dans la croyance que Dieu, ayant placé sa demeure dans le soleil et confié les astres à ses génies (2), les créatures devaient tendre vers leur auteur comme les planètes gravitent autour de cet astre, source de lumière, de chaleur et de fécondité, régulateur du temps. Aussi les Perses fêtaient Mithra au solstice d'hiver.

Ce culte a laissé des traces en Savoie et en Suisse. Une inscription constate l'autre de Mithra et de Mitrès à Allondaz, près Albertville (Savoie) (3). La *Silva Beleni* sur Lausanne est connue. *Obelenon* et Champbellon en sont peut-être d'autres souvenirs. Les croissants d'argiles trouvés dans le lac de Bienne rappellent le culte de la lune *qui guérissait tout* (4).

Poursuivons notre marche jusqu'aux extrémités de la région occupée par la famille indo-européenne. Au-delà du fleuve du Gange trois îles s'appellent *Sabadeibai* (5). Il est vraisemblable que les noms de *Saparages* et de *Sabalassa* donnés à deux embouchures de ce fleuve, affectaient les îles formées par ses atterrissements. Au nord, sur la rive gauche, on retrouve encore une ville du nom d'*Axumis*, le mont *Uxenton*, et sur la rive droite de l'Indus, dans le pays appelé *Sabeiria*, la ville d'*Axica*, qui rappelle l'*Axiacos* près du *Palus meotis*, l'*Axios* de la Thrace. Dans l'Inde orientale les géographes cités énumèrent encore quatre stations ibériques.

Si maintenant nous rapprochons tous ces noms, qui paraissent avoir une parenté étymologique, de plusieurs autres noms de localités d'Europe parcourues par les migrations ibériques, tels que le port *Sabation* sur le golfe thermaïque, près duquel Hérodote place les îlots lacustres des Péoniens au vi^e^ siècle avant notre ère (6), la ville de *Sabaria* au confluent du Guntz et du Rab dans la haute Pannonie, de *Sabioncello*, presqu'île de la Dalmatie, près de Raguse, de la ville de *Sapponara* sur la rivière d'Agri au pied de l'Appenin, du *Sabatus*, aujourd'hui Sabato, affluent du Volturne, de *Sabatus* ou Sapris, aujourd'hui Savuto, rivière de la Calabre, de *Sapis*, rivière de la Romagne, de la ville de *Sabate*, sur les bords du lac *Sabbatinus*, aujourd'hui Bracciano, dont on admire encore les trois îles couvertes de charmantes villas, des *Vada Sabata* de la Ligurie, etc., il résultera de cet ensemble de noms analogues une impression collective sur le radical *Sab, Sap*, qui emporte partout l'idée principale d'habitation sur les rivages, les confluents, et, par suite, d'îles marines, lacustres, fluviales.

Il est vraisemblable que les peuplades sapéennes ou sabéennes de l'Asie tirent leur nom de Saba, descendant d'Héber, de la race de Sem, comme Saba, petit-fils de Cham, a été le chef des Sabéens répandus de chaque côté de la mer Rouge (7).

(1) Pline, *Hist. nat.*, VI, xxx. — Ptolémée, *Geog.*, III, IV, VI.

(2) *Psal*, xviii, 6, lxxxviii, 38. — Daniel, xii, 3. — Strabon, *Geog.* XV.

(3) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 11e série. I. 40. — *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 43, 57. 135.

(4) Le Hon, *L'homme fossile*, 177. Pline, *Hist. nat.* XVI. xliv.

(5) Ptolémée, *Geog*, VII. La finale de ce mot est commune à plusieurs autres peuples voisins. Les deux seules premières syllabes sont donc à observer.

(6) Le Hon, *L'homme fossile*, 144.

(7) *Genèse*, X. 7. XXV. 3. — I. *Caralip.* I.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces familles se soient presque partout échelonnées le long des mers ou des fleuves, au point que leur nom patronymique est devenu comme un nom significatif de situation.

L'île de Méroë, entre la mer Rouge et les détours du Nil, était occupée par les *Sapaioi*, en latin *Sapæi*; leur port principal était *Saba* et une de leurs villes s'appelait *Auxumé*.

Pline énumère encore trois peuples Sabéens, leurs îles, leur capitale *Sapen*, près de l'île *Sembobis*, appelée également *Esar* et *Daron*, deux noms qui ont leurs analogues dans nos Alpes (1). *Sabardai* et *Sebardai* semblent être de la même famille. La ville de *Sabat* en Ethiopie s'élevait sur le golfe *Adula* (*Adulas* était le nom antique du mont Saint Gothard). L'embouchure d'un cours d'eau s'appelle *Sabaiticum*.

Descendons le Nil : une des îles du Delta s'appelait *Sapperina*. En Lybie, la ville de *Sabai* s'élevait sur les bords du fleuve Cyniphos. Les Sapéens ne se sont pas attachés exclusivement aux rivages; quelquefois leurs stations s'élèvent sur une hauteur dominant le cours des eaux, comme *Sappa*, ville de l'Albanie turque, sur une montagne baignée par la Ghiadri, comme *Saba* dans l'Arabie heureuse et ayant vue sur la mer Rouge. Mais alors il n'est pas rare de reconnaître que les Sabéens ont cherché également les grottes.

Parallèlement aux peuplades insulaires les géographes anciens signalent des peuplades troglodytes dans les arêtes montueuses qui ferment les rivages de la mer Rouge, comme aussi dans la chaîne du Caucase, peuplée par la race ibérique. En Afrique nous sommes étonnés de rencontrer le lac de *Mandale*, le cap *Hispalis*, nom que l'on sait avoir été porté primitivement par Séville, en Espagne, l'une des plus anciennes villes de l'Europe. En gallois *Mandalla* signifie montagne élevée, coupée, dominant une rivière, un marais, une vallée. Toutes les significations sont applicables à notre Mandalle de Sillingy, au bas duquel il y avait un lac, devenu marais. On peut s'assurer encore que les grottes de Mandalla ont été habitées. Je n'attache pas d'importance au rapport qu'Epagny (autrefois Espanier) peut avoir avec *Hispalis*, *Hispanis*, qui signifient stérile, sauvage, île. Les *tumuli* d'Epagny ne remontent probablement pas à cette date.

Les autres troglodites de la *Sapaudia* sont bien connus par les recherches de MM. Revon et Thioly, au Salève et autour du lac d'Annecy (2). On en a découvert dernièrement des vestiges remarquables dans les grottes de l'arête de montagne entre le lac du Bourget et la vallée de Grésy.

Quelle est, de la race africaine ou de la race asiatique, celle qui a envoyé en Europe les Sapéens? Outre les noms que j'ai signalés, nous trouvons dans les régions de la première : *Sea, Bauma, Lea, Bagada, Girim, Maxala, Alasi*, etc., qui ont presque leurs semblables dans les noms de Séez, Beaume, Léaz, les Bagaudes, la Gère, Maxilly, Alex, etc.

Dans les contrées parcourues par la seconde nous suivons : *Sidena, Mellaria, Murgis, Aravisci, Ybora, Genua, Areva, Salacia, Gerunda, Gerres, Nava, Leu-*

(1) Pline, *Hist. nat.*, VI, xxx. — Ptol., *Geog*, IV.

(2) *Revue Savoisienne*, 1863. Fr. Thioly, *Débris de l'industrie humaine dans la caverne de Bossey. Epoque antéhistorique au mont Salève. — L'époque du renne au pied du mont Salève.*

cos, etc., qui rappellent dans nos Alpes Sion (*Sedunum*), Meillerie, Morges, les Aravis, Yvoire, Genève (*Janua)*, Arve, Sallanches ou les Salasses, Géronde, Naves, Luce et Luk, etc.

A laquelle des deux races se rattachent les Ibères qui ont occupé les premiers l'Europe ? Les noms d'*Ebura, Ebris, Hebros, Iberos, Uberes, Ebropa,* etc., que l'on rencontre si souvent sur la route des Ibères d'Asie en Europe, auraient-ils leur source dans le nom patronymique du patriarche Héber, dans la descendance duquel nous avons distingué les Sabéens? Ou bien appartiennent-ils, comme les Galls, les Celtes et les Teutons, à la race japhétique, que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui Aryenne, du grand plateau central de l'Asie où le nom d'*Aryas* désigne les lacs, les rivières et les peuplades qui ont formé le noyau de la famille indo-européenne? Nous abandonnons la solution à de plus habiles (1). Toutefois, il ne saurait échapper que les noms de *Aar, Arar, Arly, Aire, Ariolica, Arebrigium,* etc., de nos contrées, et que nous retrouvons nombreux en France, en Angleterre et en Espagne, ont un cachet originel avec les Aryas. Le golfe Prasias et l'île Prasia dans l'Indus paraissent également se rattacher à la même langue que le lac Prasias, où les Péoniens élevaient leurs cités lacustres dans la Thrace, d'après Hérodote (2). Ce rapprochement achèverait de justifier la ligne asiatique des émigrations. Les noms africains ne nous seraient venus que par les invasions sarrasines du VIIIe et du Xe siècle.

Et puisque la chaîne du Caucase a été un des grands centres de la race ibérique avec les bassins de la mer Noire, appelée autrefois *Axenos*, et de la mer Caspienne, nous voulons encore appeler l'attention des investigateurs de nos origines sur un peuple de cette région, qui semble avoir suivi les Sabéens jusque dans nos contrées.

C.-A. DUCIS.

(1) A Thierry, *Hist. des Gaulois, I,* A. Gabourd, *Hist de France, I* Valentin Smith, *De l'origine des peuples de la Gaule transalpine.*

(2) *Hist V.*

LES SUITES D'UNE CONDAMNATION PRONONCÉE CONTRE UN NOBLE DE HAUTE LIGNÉE

(Suite et fin)

II

Benoît Ravier mourut peu de temps après ; il laissa, de son mariage avec Jeanne de Crose, un fils, Pierre Ravier, seigneur de Chéseaux, qui eut pour tuteur son oncle, Amédée Ravier, chanoine de Lausanne.

La douleur de Jeanne de Crose paraît ne pas avoir été bien grande ; tout au moins, ne prolongea-t-elle pas le temps de deuil outre mesure ; dès le mois de janvier suivant (cinq mois, au plus, après la mort de son mari), elle avait épousé son noble débiteur : la dame de Chéseaux était devenue dame de Lucinge.

Aux termes d'un contrat du 15 février 1533, Claude de Lucinge lui promit, à titre de cadeau de noces *(drulia),* la somme de six cents écus d'or, au coin du roi ; par un autre acte fait publiquement, dans le château de Lucinge, le premier décembre même année, et reçu Mes Louis Chainey et Jean de Mont, notaires, de Bonne, en présence de noble et puissant Jean de Colombier, seigneur dudit lieu, Jacques Hugonin, des seigneurs de Valdisère, noble Jacques d'Apponex, François Praroman et autres, Claude de Lucinge reconnut avoir reçu, à titre de prêt, du tuteur de Pierre Ravier, son neveu, mille florins d'or, petit poids.

Il hypothéqua, en second degré, à concurrence de ces deux sommes, tous les biens, meubles et immeubles, présents et futurs, de la seigneurie de Lucinge.

Par un nouvel acte passé quelques jours après, soit le premier janvier 1534, devant Me François Cynact, notaire, du Valromey, sur la place de Lucinge, devant le château, il reconnut, en outre, avoir reçu de Jeanne de Crose, sa femme, la somme de mille florins de Savoie, petit poids, chaque florin valant douze deniers gros ; dans cette somme était comprise la valeur d'un certain nombre d'objets mobiliers que Jeanne de Crose avait apportés à Lucinge et remis à son mari. Pour garantie de cette somme, Claude de Lucinge hypothéqua la maison forte, soit le château de Lucinge lui-même.

Une fois sur cette pente d'emprunts successifs, Claude de Lucinge ne s'arrêta plus.

Par un acte du 20 mai 1534, il reconnut de nouveau devoir à son épouse mille florins d'or, chaque florin valant douze sols monnaie courante de Savoie. Tout cas de restitution de dot arrivant, il promit de restituer cette somme, ainsi que les intérêts en dérivant.

Cette somme était le correspectif de *six chaînes de bon or,* qu'elle lui avait également remis, et du prix d'un pré, lieu dit *pré Claret,* situé près de Chambéry, au-dessus de la ville, qui appartenait à sa femme et qu'il avait vendu en vertu de procuration de celle-ci.

L'hypothèque porta, cette fois, sur la maison forte de Lucinge, située en la ville de Samoëns (*in et supra ipsius domini lucingii domo forti sita in villa de Samoen cum plateis curtinis pertinenciis ingressibus gressibus universis juxta pratum ipsius domini lucingii ex oriente et superius curtile nobilis bartholomei poterlacti ex occidente et quamdam viam tendentem de Samoen versus vallon inferius),* et sur les dîmes qu'il percevait à Samoëns et dans les environs.

Ce nouvel acte fut passé publiquement, dans la cuisine du château de Lucinge, en présence de plusieurs témoins au nombre desquels nous retrouvons Humbert Folliex, prieur de Villelagrand.

Nous ignorons la date exacte de la mort de Jeanne de Crose ; nous savons seulement qu'elle ne vivait plus dans l'automne de 1539, et qu'outre les sommes mentionnées plus haut comme lui étant dues par son mari, elle lui avait prêté mille florins encore, aux termes d'un acte dont nous ne connaissons pas le contenu, et qui avait été reçu par Me Chapuys, notaire, le 2 février 1533.

Nous savons également que, suivant l'exemple de Jeanne de Crose, il ne s'abandonna pas à une trop vive douleur, qu'il convola en de nouvelles noces et qu'il épousa une femme appartenant à une famille qui a laissé un nom à l'histoire : Marguerite soit Jeanne Marguerite de Beaufort.

Jeanne de Crose avait institué, pour son héritier, son fils unique, Pierre Ravier, seigneur de Chéseaux, et le quart d'heure de Rabelais allait sonner pour Claude de Lucinge.

Le seigneur de Chéseaux, ne pouvant obtenir le paiement de ce qui lui était dû, fit assigner Claude de Lu-

cinge « devant le Conseil *de la comté de Genevois*, séant à Annecy, » pour obtenir le remboursement des sommes qu'avaient à lui réclamer l'hoirie de Benoît Ravier et celle de Jeanne de Crose.

Une première comparution eut lieu, à Annecy, le 24 octobre 1539 ; malgré la résistance et les fins de non-recevoir de Claude de Lucinge, plusieurs ordonnances successives furent rendues contre lui, notamment une ordonnance du 9 septembre 1541 décernant contre lui *prise de corps* et *lévation de biens*. Il y avait donc annulation de poursuites sur sa personne et sur ses immeubles ; la position commençait à devenir critique.

Il eut recours aux grands moyens et s'adressa directement au roi ; la Savoie appartenait alors à la France. Il parvint, en effet, à obtenir du roi, le 17 mai 1542, des *lettres d'appel*.

L'affaire fut portée, en conséquence, devant *la Cour souveraine du parlement de Savoie*. Battu, une première fois, avec dépens, par arrêt du 15 octobre 1542, il fut, par un autre arrêt du 8 mai 1543, définitivement *débouté de l'effet et entérinement des lettres royaulx*. Le remède n'avait été que temporaire, il avait eu aussi l'inconvénient d'être coûteux ; une plus longue résistance devenait impossible. Cette lutte prolongée ne faisait qu'empirer une position déjà bien difficile.

Aussi Claude de Lucinge estimant avec raison, un peu tard il est vrai, que de pareils procès n'avaient pour lui aucun résultat favorable « *et que grans frais despens et interestz sen ensuyvent,* » jugea convenable de déposer enfin les armes ; après quatre ans environ de contestations inutiles, il proposa à son créancier de s'entendre amiablement avec lui. Comme on le voit, un procès définitivement perdu porte conseil.

L'arrangement fut fait sans doute, mais il était désastreux, et il devait l'être.

Il fut conclu à Aix, le 19 juillet 1543, devant Me Sébastien Docin, notaire, de Chambéry, dans la maison des frères Brun, en présence de Jean Brun, l'un d'eux, de noble Pierre Machet, de Jean Pernet, bourgeois d'Aix, et de François de Combépine, bourgeois de Rumilly.

Il portait, en substance, que le château de Lucinge et tous les biens désignés dans les actes deviendraient la propriété du seigneur de Chéseaux, pour le prix de trois mille deux cents écus d'or ; que Pierre Ravier devait prendre possession du tout le vingt-cinq du même mois de juillet ; que Claude de Lucinge serait tenu de lui livrer, à la même date, avec les clés du château, *tous les titres, droits et documents ;* le seigneur de Chéseaux consentit à faire donation à Marguerite de Beaufort, dame de Lucinge, de la moitié des fruits et revenus de l'année courante.

Le seigneur de Chéseaux devait fournir, dans le mois, caution solvable pour la restitution des titres, en cas de rémeré. La faculté de rachat devait cesser en cas d'inobservation d'une seule des clauses de l'acte.

Elle était d'une durée de six ans ; le prix du rémeré était fixé à trois mille deux cents écus d'or sol, ou, à trois mille écus, moyennant remise d'une *bague à cinq diamants*, qui provenait de Jeanne de Crose et qui était estimée deux cents écus.

De plus, la maison de Genève, mentionnée dans l'acte de donation faite par Claude de Lucinge à Jeanne de Crose, devenait définitivement la propriété du seigneur de Chéseaux, à la charge par lui de payer ce qui était dû à Ramel, locataire de l'immeuble.

Le 25 juillet 1543, en conformité de la convention qui précède, le notaire Jacques Tronchet, de Bonne, dressa, dans la salle du château de Lucinge, en présence de spectable Jean de la Faverge, docteur en droit, de noble Pierre Magniat, châtelain de Bonne, de Jean de Mont, d'égrège Bernard et de Jean Jutet, acte de *relâchement* du château par Claude de Lucinge en faveur du seigneur de Chéseaux. Il fut accordé, au propriétaire dépossédé, terme jusqu'au trois août suivant, pour quitter le château de ses pères.

Claude de Lucinge remplit-il, d'ailleurs, exactement tous les engagements qu'il avait contractés envers son créancier vaudois ? — Sans le savoir d'une manière très sûre, je pencherais volontiers pour la négative. Si ces engagements avaient été rigoureusement remplis, toute poursuite nouvelle serait devenue inutile.

Or, l'automne suivant, soit le 15 octobre 1543, le seigneur de Chéseaux obtint, à Chambéry, contre Claude de Lucinge, des lettres exécutoires de « *Humbert Veillet, premier Conseiller du Roi notre Sire en sa court* (sic) *le parlement de Savoie.* »

Dûment munies du sceau d'Humbert Veillet, elles étaient délivrées tant en vertu de l'arrêt du 8 mai précédent qu'en vertu de lettres de la Chambre, *ordonnées pendant vacations*. Il y avait donc quelque urgence.

Elles furent signifiées, le 30 octobre 1543, à Antoine Guinchard qui avait, comme procureur, soutenu les intérêts de Claude de Lucinge ; mais Guinchard déclara qu'il ne représentait plus son ancien client.

Poussé dans ses derniers retranchements, Claude de Lucinge fit de nouveaux efforts pour sauver le domaine de ses pères. Il contracta, solidairement avec Marguerite de Beaufort, sa femme, plusieurs emprunts dans la Suisse allemande, ou, comme on disait alors, en *Allemagne* ou dans la *haute Allemagne ;* pour obtenir crédit auprès de quelques nobles de la Suisse allemande, il fut astreint à fournir deux cautions solvables. Deux citoyens de Fribourg, messire Sébastien de la Pierre, chevalier, et *Hans* (Jean) Wild lui rendirent ce service ; pour se garantir eux-mêmes, ils réclamèrent à leur tour d'autres cautions de Claude de Lucinge et de Marguerite de Beaufort.

Ces cautions furent Jean-Aimé baron de Beaufort, Chevron, Montlevieux, seigneur de Coppet, Rolle, Sallagine, etc., Claude Dalliex, seigneur du Rosay et de Chalex, et François de Beaufort, seigneur du Bois *(du Boix)*. Tous trois s'obligèrent envers les citoyens de Fribourg, solidairement avec Claude de Lucinge et Marguerite de Beaufort, à garantir Sébastien de la Pierre et Jean Wild des suites de leur cautionnement. Ils s'engagèrent *sous l'expresse obligation de leurs propres corps*, comme porte le *contrat de gardange et caution,* du 29 mars 1544, en d'autres termes, ils se soumirent à la contrainte par corps ; ils s'engagèrent aussi, sous l'expresse obligation de tous leurs biens sis *rière le roi très-chrétien de France,* dans le pays de Berne et ailleurs.

Claude de Lucinge et Marguerite de Beaufort s'engageaient spécialement sous l'obligation de leurs trois dîmes de Marthaux (*sic*), et Claude Dalliex, sous l'obligation de sa seigneurie du Rosey *gisant rière le pays nouvellement conquis par messieurs de Berne.*

Il était stipulé, dans cet acte, que, si les intérêts n'étaient pas payés régulièrement par les débiteurs, dans la ville de Bâle, et si les deux citoyens de Fribourg étaient inquiétés, à raison de leur cautionnement, ils avaient le droit de « mettre et envoyer un, deux, trois, quatre ou cinq hommes avec un, deux, trois, quatre ou cinq chevaux, en une hôtellerie publique soit en la ville de Fribourg ou autre part où mieux leur plaira pour illec séjourner, *tenir hostaige*..... au mode accoutumé ès ligues..... et être ledit *hostaige* un mois plus ou moins tenu comme mieux leur plaira. » Inutile d'ajouter que c'était aux frais des débiteurs.

C'est un nouvel exemple du mode de contrainte dont nous avons déjà parlé.

Un mode plus rigoureux encore était stipulé en faveur des deux citoyens de Fribourg. Ils avaient le droit d'envoyer « sur les biens des débiteurs » ou de l'un d'eux, pour y vivre aux frais de ces derniers, *un, deux, trois, quatre ou cinq messagers de pied ou de cheval.*

Enfin, ils avaient le droit de *faire détenir les propres corps des débiteurs*. Le tout, jusqu'à parfait et entier paiement, même des frais.

En outre, Claude de Lucinge, Marguerite de Beaufort et leurs trois cautions renonçaient expressément à toutes lois et franchises contraires, *à toutes grâces du saint père le pape, du saint empire,* des rois, etc.

Ce contrat fut passé, à Coppet, dans la maison dudit seigneur de Coppet, en présence de Jean-François de Lambert seigneur de Lambert, d'Etienne Moinoz, du bailliage de Ternier, de Louis seigneur de Coudrée (*Codréaz*) et de Pierre Dupraz, demeurant à Fribourg.

Il est muni des sceaux et des signatures des deux débiteurs et de leurs cautions; Claude de Lucinge prend, dans cet acte, le titre de *seigneur de Lucinge et de Samoëns.*

Enfin, par acte passé à Bonne, le 13 avril 1544, dans le *poële* de la maison de Jean-Nicolas Chaîney, en présence de messire Claude de Jenville, chanoine de La Roche, et de plusieurs citoyens de Bonne, notamment de trois notaires, le seigneur de Chéseaux, représenté par Amédée Ravier, son oncle, fut désintéressé des trois mille quatre cents écus d'or sol, que lui devait Claude de Lucinge, aux termes de l'arrêt rendu l'année précédente.

Amédée Ravier restitua immédiatement le titre principal qui fut remis, à l'instant même, du consentement de Claude de Lucinge, à François de Lucinge, seigneur d'Arenthon, et à François de Thoyre, seigneur de Sirier, tous deux écuyers, « parents et affins » de Claude de Lucinge.

Amédée Ravier promit de restituer, dans un bref délai, toutes les autres pièces de procédure, qui furent déclarées, pour l'avenir, nulles et de nul effet. Cet acte fut reçu par deux notaires, Me Aimé Jacquier, de Saint-Etienne, mandement de Bonneville, et Me Laurent Gay, de la paroisse d'Arthaz.

De leur côté, enfin, les seigneurs de Rolle, du Rosey et Du Bois avaient demandé des garanties à Claude de Lucinge et à Marguerite de Beaufort. Il fut fait droit amiablement à leur demande ; messire Jean de Lucinge, curé de Megève et de Sales, noble Pierre Monthiod (1) (*sic*), bourgeois de Genève, et discret Claude Jaillet, de Lucinge, promirent aux seigneurs de Rolle, du Rosey et Du Bois de les relever, à leur tour, de tous leurs engagements, mais ils ne firent cette promesse qu'en hommes prudents et avisés.

Tous les *droits, usages et perceptions* de la seigneurie de Samoëns et des environs, leur furent remis pour trois ans, à charge par eux de payer, chaque année, quarante écus d'or aux créanciers (*créditeurs principaux*) de Claude de Lucinge. Ils firent même stipuler que, si des poursuites étaient dirigées contre eux, ils auraient le droit de devenir immédiatement, moyennant huit cents écus d'or, propriétaires des *chastel, maison et seigneurie* et autres biens que Claude de Lucinge possédait à Samoëns et dans les environs. Ce nouvel acte, reçu par Me Laurent Gay, fut passé à Lucinge le 14 avril 1544, dans le *poële* d'Amblard de Lucinge, coseigneur dudit lieu, en présence du même Claude de Jenville, chanoine de La Roche, de noble Pierre François Baudry, de Louis de Boëge et autres.

Cependant, les seigneurs de Rolle et du Rosey, ainsi que les hoirs du seigneur Du Bois, qui avaient leur raison d'être peu rassurés au sujet des engagements qu'ils avaient contractés, demandèrent de nouvelles garanties à leurs débiteurs. Aux termes d'un nouvel acte passé sur la place située au-devant de la maison forte de Sirier, en présence de François de Thoyre, écuyer, seigneur de Sirier, de Jean Jay (Gex), écuyer, licencié ès droits, et d'Amé Pellicier, de Regny, le 28 août 1546, Claude de Lucinge et Marguerite de Beaufort promirent de les faire libérer, à première réquisition, de tous leurs engagements ; en cas d'inexécution de cette promesse, Claude de Lucinge leur vendit *dors et déjà*, pour le prix de trois mille huit cents écus d'or au soleil, qu'ils avaient avancés, « son château ou maison-forte de Lucinge, sise au mandement de Bonne en Faucigny, ensemble les mandements, juridiction et seigneurie dudit Lucinge, avec tous droits, usages, perceptions, jouissances, appartenances et dépendances desdits château et seigneurie de Lucinge, soit censes, rentes, fiefs, directes, hommes, hommages, tributs, dîmes, offices, prés, vignes, terres, moulins, maisons, granges, édifices, artifices, bois, montagnes, droits et actions. »

Ces précautions nouvelles n'étaient point superflues ; en effet, dès l'année précédente (1545), de la Pierre et Wild, de Fribourg, poursuivaient activement du Rosey ; ces poursuites durèrent plusieurs années. Les deux citoyens fribourgeois voulaient absolument être « hors de caution... et hors de telles grandes *fâcheries.* » Bref, du Rosey, désireux de mettre fin à ces poursuites, finit par offrir de leur céder une partie de ses immeubles « à taux de gens de bien, » et, en 1553, le lieutenant du bailli bernois de Ternier leur adjugea la seigneurie de Chalex, à bon compte des sommes qu'ils avaient payées comme cautions de Claude de Lucinge et dont ils réclamaient le remboursement.

Une consultation contemporaine nous apprend que, le trente octobre 1553, de la Pierre vendit, pour deux mille deux cent trente écus, la seigneurie de Chalex, « sans en faire subhastations de justice ni liquidation aucune, laquelle seigneurie vaut de cinq à six mille écus. » Le même jour, de la Pierre fit *cession* et rémission de *tous droits, titres, actions, pétitions et réclamations quelconques*, qu'il avait ou pouvait avoir sur

(1) Monthion ou de Monthion. C'était une ancienne et puissante famille de Genève; elle appartenait au parti des *mammelus*. Elle fut exilée de Geneve et ses biens furent confisqués.

les biens du seigneur de Lucinge, moyennant trois mille quarante-six écus qu'il confessa avoir reçus de la dame du Rosay.

D'après la même consultation, de la Pierre aurait commencé, le premier mai 1555, des poursuites contre Claude de Lucinge et sa femme, sans tenir compte en rien de la vente et de la cession que nous venons de rappeler, et il les aurait *pourchassés et poursuivis en justice jusqu'à Chambéry*. Il aurait obtenu, en 1557, un arrêt pour toutes les sommes qui lui étaient dues comme caution de Claude de Lucinge *(pour raison de fiancement)*, sans faire aucune mention des trois mille quarante-six écus payés par la dame du Rosay.

Par un jugement rendu en première instance *(ès trois premières instances)*, le dix-sept mars 1558, messieurs de Berne donnèrent gain de cause à la famille du Rosay et condamnèrent les Fribourgeois à lui restituer ses biens, avec dommages-intérêts; le 16 juin de la même année, le conseil des deux cents de Berne déclara qu'il avait été mal jugé par les premiers juges, révoqua et cassa leur sentence, maintint de la Pierre et consorts dans les *lévations* et les *droits* qu'ils avaient *obtenus* tant sur les biens de Lucinge que sur les biens du Rosay, réservant toutefois à la famille du Rosay le droit de prouver que les Fribourgeois avaient retiré de ces biens un prix supérieur aux sommes qui leur étaient dues. D'après l'auteur de notre consultation faite en faveur de la famille du Rosay, celle-ci aurait administré cette preuve, mais le conseil des vingt-quatre et celui des soixante de Berne, en admettant ce fait comme établi, admit en même temps que les difficultés qui existaient entre les parties portaient avant tout sur le chiffre de leurs comptes respectifs; les parties furent convoquées, le 24 novembre 1558, pour une tentative de conciliation.

Le 3 avril 1559, les conseillers bernois, commis pour établir les comptes des parties, reconnurent que le prix des ventes qui avaient été faites dépassait de 1868 écus la somme due aux Fribourgeois; ceux-ci ne se tinrent pas pour battus et répliquèrent qu'ils n'avaient pas encore reçu réellement les 3046 écus garantis par la dame du Rosay; sur quoi, les *seigneurs, conseil et soixante de Berne* jugèrent, le 20 avril 1559, que cette somme ne serait imputée qu'autant que la famille du Rosay prouverait clairement que les Fribourgeois étaient parfaitement sûrs de recevoir cette somme sur le montant des biens qu'ils détenaient.

Pour satisfaire au jugement, sur ce dernier point, le seigneur du Rosay (Jacques Dalliex, le fils de celui qui s'était constitué caution de Claude de Lucinge) se fit acheminer à rapporter la preuve que les biens de Lucinge, dont jouissaient les Fribourgeois, étaient d'une valeur très supérieure à la somme dont ces derniers étaient créanciers.

En conséquence, il obtint, le 15 mai 1559, des *lieutenant et conseil de la ville et canton de Berne*, des lettres rogatoires adressées au conseil du comté de Genevois; ces lettres, munies du sceau de la République de Berne (l'ours est bien conservé) se trouvent en tête d'une volumineuse procédure qui eut lieu, sur place, dans les mois de mai et de juin 1559, d'ordre du conseil de Genevois. Elle fut dirigée par Me Martin Longi, d'Annecy, notaire, officier et receveur en la Chambre des comptes.

D'après la consultation déjà citée, il fut constaté que les biens de Lucinge étaient *bastans pour plus de dix-huit mille écus;* malgré cela, les tribunaux bernois prononcèrent qu'il n'était point suffisamment établi que les Fribourgeois fussent sûrs et certains de pouvoir encaisser et recevoir les 3046 écus portés en l'acte de cession consentie par eux en faveur de la dame du Rosay.

Le seigneur du Rosay voyant que tous ses efforts échouaient à Berne et qu'il ne pouvait vaincre l'obstination de ses adversaires, prit un autre parti.

Il s'adressa, dans le mois de mai 1561, au Sénat de Savoie, demandant, pour sa propre garantie, d'être mis lui-même en possession et jouissance des biens de Lucinge. Cette demande lui fut accordée.

Les Fribourgeois firent opposition à ce jugement; de là, de nouveaux débats et de longues procédures. Cette malheureuse affaire se compliquait de plus en plus et semblait ne vouloir jamais finir.

Le seigneur du Rosay, vivement contrarié de cette résistance acharnée, demanda ou qu'on lui restituât la seigneurie de Chalex, avec ses revenus, si les Fribourgeois voulaient conserver définitivement les biens de Lucinge, ou qu'on lui adjugeât Lucinge à lui-même, avec engagement positif de sa part, dans le cas où la liquidation définitive de la seigneurie de Chalex ne parviendrait pas à les désintéresser entièrement, de leur tenir compte de la différence.

III

A l'exception seulement des faits empruntés à la consultation contemporaine dont j'ai parlé, tout le contenu de ce travail est puisé dans une série de documents officiels et présente ainsi, au point de vue historique, des indications et des renseignements d'une authenticité incontestable.

Au point où je suis arrivé, les documents me font défaut durant un espace de plus de trente ans; ceux qui ont eu la patience de me suivre jusqu'ici à travers la sécheresse et les longueurs de cette affaire compliquée, ne se plaindront peut-être point de cette lacune. (1) J'arrive au dernier document authentique, à moi connu sur ce sujet; il est d'une date postérieure de plus de soixante ans à celle qui figure dans les premières pages de ce travail.

En 1592, nous pouvons suivre les traces de cette même affaire, sur un nouveau théâtre. Nous la retrouvons à Neuchâtel.

La dame du Rosay possédait divers immeubles dans le canton de Neuchâtel et au Landeron. Ces immeubles étaient, en 1592, dans les mains de ses petits enfants, nobles Nicolas et Janus Rocchius de Diesbach, seigneurs de Prangins et de Grandcour, et leurs frères mineurs.

En 1592, Jacques Dalliex, seigneur du Rosay, *moderne seigneur de Lucinge* (il avait gardé la seigneurie de Lucinge), dirige, *depuis plus de dix ans*, une instance devant les tribunaux neuchâtelois contre les seigneurs de Prangins et de Grandcour, ses neveux.

Quelle est la part dont seront tenus MM. de Prangins

(1) Espérons que le zèle de quelque archéologue pourra combler un jour cette lacune et d'autres encore que j'entrevois, sans pouvoir les combler moi-même.

et de Grandcour et leurs frères mineurs, dans la somme de 3046 écus portée en la cession faite, près de quarante ans auparavant, à la dame du Ro-ay, leur grand'-mère, par les citoyens fribourgeois? Quelle est la part dont ils seront tenus dans les intérêts et les frais, — frais de justice et autres, notamment dans « les frais survenus par *hostages* mis à faulte de satisfaction? »

Disons, pour en terminer, que les parties, après plus de dix ans de querelles judiciaires, finirent, un peu plus tard, suivant nous, par s'en remettre à l'arbitrage des trois Etats de Neuchâtel, et que les seigneurs de Prangins et de Grandcour durent payer au *moderne seigneur de Lucinge*, treize cents écus d'or pour solde de tous comptes.

Moyennant paiement de cette somme, aux termes fixés par les arbitres, toutes réclamations du seigneur du Rosay sur les biens de ses neveux, situés dans le comté de Neuchâtel et au Landeron, furent déclarées éteintes.

La sentence des trois Etats, qui est écrite sur un volumineux parchemin, fut prononcée « à la grand salle du château » de Neuchâtel, le 21 septembre 1592, soit plus de soixante ans après la date du premier document que nous avons mentionné en tête de ce travail.

Il est temps de clôre ce résumé sec et décoloré, que j'ai tâché d'abréger autant que possible et que j'eusse pu facilement développer sur beaucoup de points.

Tout au moins, me sera-t-il permis d'affirmer, en terminant, que cette série de pièces, même avec certaines lacunes, contient, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, des renseignements qui offrent un véritable intérêt.

JULES VUY.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite — Voir le n° de février)

Plus on se rapproche de notre temps plus on trouve nombreux les chants patois. Faut-il attribuer ce fait à une instruction mieux développée qu'elle ne le fût aux siècles de nos pères? N'est-ce pas plutôt la justification de ce que j'écrivais au début de ces recherches? « La poésie populaire gardée par la mémoire du « peuple et toute de tradition n'obtint le plus souvent « qu'une existence éphémère. » Ces deux causes ont dû, je le pense, agir simultanément; et je me crois autorisé à le dire lorsque, parmi les auteurs modernes, nous rencontrons beaucoup de personnes lettrées. Eh bien! j'aime à voir le Savoyard revenir avec bonheur à sa langue maternelle: ses œuvres en demeurent plus nationales; il rapporte au sol natal les fruits améliorés par l'étude; il paie une dette.

Cependant, nous devons le reconnaître, là se cache le fatal écueil contre lequel viendra se briser l'idiome savoisien. Déjà mes lecteurs ont pu suivre la transformation qui se produit rapide dans le rhythme, dans la construction de la phrase, et même, pour ainsi dire, dans le dictionnaire du patois. Les mots de souche antique disparaissent; l'intrusion d'expressions empruntées au français est fréquente; la pensée même se *francise*. Ce n'est plus le laisser-aller, la rusticité, la simplicité des anciens Noëls: au contraire, nous sentons que la chanson est pénétrée par la philosophie; la malice gauloise s'étiole; la verve satirique n'éclate plus ainsi qu'un bourgeon plein d'une sève vigoureuse, mais passée au laminoir du travail réfléchi, elle se répand dans toute l'œuvre: si elle tend à se montrer partout, elle a, par contre, perdu sa vigueur première, sa *robusticité*, ses élans imprévus, tous anciens caractères inséparables de la spontanéité. L'art y gagne, j'en conviens, et pourtant c'est une période de décadence. La fleur qui, autrefois livrée à sa nature toute seule, se montrait belle de sa simplicité, fière de ses conditions natives, ne nous apparaît plus que semblable à une fleur double: sa corolle est toujours splendide, ses couleurs sont brillantes; mais son antique parfum s'est exhalé, et au fond du calice nous ne retrouverons plus le germe reproducteur! La poésie patoise brille et pourtant elle va mourir.

Parmi les poètes de cette nouvelle école, deux auteurs, vivants encore, me permettront de citer leurs noms. Ce sont: MM. Béard, médecin à Rumilly, et M. François Agnellet, de Thônes. Tous deux ont témoigné la plus grande bienveillance pour mon travail, et tous deux peuvent fournir à la gerbe que je forme de riches et nombreux épis. — Déjà j'ai emprunté à M. Béard le *Berger* et la *Parsenaille*, et je pourrais encore reproduire dix-huit autres chansons du même auteur. Toujours nous retrouverions chez lui la verve, l'art de mise en scène, l'abondance d'expressions patoises, la pointe acérée de la satire, en un mot, les mérites que j'ai signalés ci-dessus.

L'œuvre de M. Agnellet se recommande par des qualités différentes. Composée de plus de trente poésies elle touche à presque tous les sujets. La philosophie règne dans la *Consolathon*, l'*Avenna*, la *Retha û baou*, l'*Avuglio iraou*, etc. La satire politique, dans la *Constituchon*, *Siccardi*, *Lou démocrates*, le *Consegli rebeclia*. La satire morale revendique *Lous amoirous*, *Fourieriste*, etc. La rêverie du poète a inspiré le *Rothai de Mayser*: la verve gauloise anime la *Flié que vu se mariâ*, la *Disputa*, le *Due braque*, les *Comare*, etc. Les chroniques locales ont inspiré *Lo diablo de la Clusaz*, *Santa Bersheta*, la *Taravalla*, etc. Puis à côté de cela, plaçons encore les jolies bluettes de la *Rimma et le rimmi*, *Bevins tos*, le *Molin de boui*, et surtout la charmante poésie, le *Toutou*, *le Brisson*, écrite certainement auprès d'un berceau, si vraie, si bien rhythmée, si naïve jusque dans les aveux de la jeune mère!

On le voit, deux trésors, vrais et riches, sont entre mes mains. Le défaut d'espace me contraint à rester parcimonieux et c'est à mon grand regret; il ne m'est permis, pour la première partie de mon travail, que de mettre en lumière deux ou trois joyaux de ces écrins.

Adressons-nous d'abord à M. Agnellet. C'est pour moi une dette de reconnaissance, et je me suis toujours plu à les déclarer: la bonté que cet auteur, à qui j'étais complétement inconnu, mit à me communiquer ses manuscrits, fut l'étincelle qui décida mon travail et m'enhardit à former un corps de tous les matériaux déjà réunis.

M. F. Agnellet est non seulement poète, mais il est encore amateur bibliophile. J'ai parcouru bien souvent, avec convoitise, son charmant recueil magnifiquement écrit à la main et dont les larges marges sont ornées

de vignettes exécutées à la mine de plomb. Tout ce volume est un ouvrage artistique : l'auteur, le dessinateur (M. Entremont, originaire des Sixt), la langue, tout y est savoisien ! L'on aime à voir une fortune laborieusement acquise donner un peu de son superflu aux arts et à la poésie.

Un second fait, flatteur pour M. F. Agnellet, est à constater ici. A son insu, ses chants sont les plus populaires : plusieurs d'entre eux me sont revenus de différents points de nos anciennes provinces du Genevois, du Faucigny et du Chablais. Les variantes s'y sont déjà produites : preuve évidente que ces poésies, retenues au vol, ont été transmises par la tradition orale.

Voici maintenant quelques fleurs détachées de cette fraîche et toute nationale guirlande :

LA CONSOLACHON.

T'as fan ; t'as fray, t'es misérablo
Pachense!... Ton sort vint meillao ..
L'hiver, çai vieillard effrayablo
S'enfouit devant le vent foillao.
Ecûta... Ecûta... pe tes pennes
Le Carravo que fâ son ni ?
Cen va te faire ûblâ tes pennes...
Le temps des biaux thors va veni!

Bintou, tous ablements de terda
Saran penniblo à tharraij
Et detha pe la *plaça verda*
La thivra porré paccai.
D'ai pu ; mais vin therthi de grennes ;
L'impôt du c'mon ne put teni...
Quand on sème on ûble ses pennes. .
Le temps, etc.

N'accusa pas dien ta misaire
Cé que fâ levâ le felao
Car sa bonta nos daigna faire
Tot cen qué faut per être hirao
Lâsses û méchen trenna ses thennes
Praie .. ton cœur sara béni !
Quant on praie on ûble ses pennes....
Le temps, etc.

L'injusto n'a shin d'espérence,
L'impie est toshor tormentâ.
Travailles û chuin de ta conchence
Y est cen que dey t'inquiétâ.
Cant de ta via rantrant les rennes
D'anges vindrant te saoteni
La tomba fornera tes pennes...
Le temps des biaux thors va veni!...

Il est inutile, je le pense, de faire remarquer combien ce petit chant diffère par ses allures de ceux que nous avons déjà étudiés ; inutile aussi de signaler tous les mots français qui s'imposent au patois, et combien la pensée y revêt une teinte d'espérance mélancolique.

Chantons la *Berceuse* dont, plus haut, j'ai dit quelques mots :

Allin, m'n enfé, dermi...
Te sâ q'men ton pâre est rimmi ;
Se te n'es pas diens le *tou-tou*
E nous fouétera tos lous dous.
Prend dan ton *néné?*
U, tai lo, mon thé!
Tantou, ne dis mot,
T'arés dous cocos.
(*Refr.*) Ah dermi, mon Joson ; Toutou, le nanai, le brisson.

Mon Diu, que d'uvra d'ai !
De ne sai pas quand d'aray fai...
Va ! y est quaqu'ren d'ab'lly
D'croquai qué n'fan qu'effartailli.
Y fau, (diandro say!)
M'ta partot lou day
Pierro n'a thin de bé
Tot va de travé. Ah dermi, etc.

On viasho s' t'étâ grand
D'éry de momens su lou shans ..
Arai-tho çai plaisi ?
Y en vendra mai pe t'remplaci !
Mon p'tit innocen ;
Y est 'na paista que cen :
Se de ne me trompe pâ
De t'ai tha trompâ. Ah dermi, etc.

Se f'lie d'etaou restâ
De ne sari pas tant tormentâ :
Mais, q'men noutra Maijon
Envert'na d'étaou d'navai ion ..
F'lié de quinze à vingt ans
Ne vous pressâ pas tant :
Quand on est mariâ
Y est pas tot socrâ. Ah dermi, etc.

T'as m'gea tos ton conten
Tous zus se freman daouçamen !
Mais, de sai désolà...
A ton temps de n'poucoz allà !...
Apré la l'Ensenchon
De veray en dévouchon
Car de conto bin
Que t'as l'mâ saint Arbin ! Ah dermi, etc.

Il serait bien difficile, je le crois, de réunir plus de vraie naïveté dans un doux caquetage, avec une forme aussi gracieuse et un rhytme berceur comme l'est une chanson de nourrice. Et cependant la même voix sait se faire entendre grave, sérieuse et philosophique dans la composition intitulée : l'*Avenna*.

Bon laboureur, té que nous fâ tos vivre
Et que norrei tant d'illustros faignans
Dien tos lous couens l'impôt va te porchuivre
La guerre ! hélas ! dévaoure tos enfants.
Mais Diu compte lous grands thors de la penna
Espaire en lui : choyse bien ta sémen
Car en séman que de mauvaise avenna
Ne t'attends pas à recuilly de fromen.

Ne permé pas qu'on pausse te distraire
Quand l'on t'apprend tos lous bonhors des grands,
Car d'ay pu dire en veyant laou misaire
Le malhiraou n'est pas l'homo des thans.
Ah ! la grandeur est onna trista trenna !
Vait-on richard avay tot son conten ?
Va... Te truve meillaou le pan d'avenna
Qu'on sot gal'na truva çay de fromen !

On etordi per on méchan caprice
Alla thoi son amour dien Paris.
Mais, dien Paris, çai jeu per benéfice
Vous lâsse on mâ qu'on a pen' à gari...
L'espoir lé fé prendre ouna fenna thoenna
Tos sous efforts ne produisivan ren...
Quand on sême que de mauvaise avenna
On ne pu pas recuilly de bon fromen.

La noblesse vante son origine.....
Lous souverains fan de thénn' et de bruit :
Ne lous cray pas tot cen qu'on s'imagine
T'es plus que laou quand te tins la tharoui. .
Thi l'oprechon si le ray prend sa grenna,
Y est on profit ! Ah ! ri-t-en saoulemen ..
Yo lous tyrans vulan séma d'avenna
La liberta recueillay de biau fromen !

Travaille en paix : resta dien ta cabanna...
Partot y cré de raous et de thardons,
Partot le flai pu nous mettre la vanna,
Partot on vay de satho, de fiippons ....
Quand du méchen la m'sera sara plenna
Diu nous dira, vacé mon jugement :
— Per le vauren d'ay de flové d'avenna,
Per lo satho d'ay flor de fromen.

Après avoir lu ces poésies, tout lecteur pensera certainement avec moi : oh ! combien est grande la distance entre ces œuvres et le chant de la *Fanchon sur on pomi !* Disons-le toutefois, il y a un vrai mérite dans les unes et dans les autres ; mais l'esprit de notre siècle anime les auteurs nos contemporains et nous dispose, comme envers un ami, à leur décerner la palme.

J'ai respecté l'orthographe adoptée par M. Agnellet, et, en cela, je me suis proposé d'établir un élément de plus pour le travail de grammairien qui terminera cette première partie de mes *Recherches*. Je signalerai, en passant, que le poète de Thônes a lui-même bien souvent hésité sur l'orthographe à adopter : les premiers essais ne rendant pas l'euphonie du dialecte local, M. Agnellet a tenté jusqu'à cinq orthographes différentes pour le même mot !... En voyant tâtonner ainsi un auteur, qui écrit dans sa langue maternelle, est-il surprenant qu'auprès de quelques personnes moins familiarisées avec le patois, des imperfections et des fautes même aient paru se produire dans mes essais ?

A. DESPINE.

(Sera continué.)

LES ERREURS DE GRILLET SUR SAMOENS

A M J. D...

Avant tout, le lecteur est prévenu que je n'ai pas la sotte présomption (la présomption est toujours sotte) de me poser en contradicteur de l'homme savant, du profond érudit devant qui je ne suis qu'un pygmée. Grillet a fait un ouvrage immense dont le mérite augmente chaque jour ; cependant on comprend que ne pouvant lui-même puiser dans les archives de chaque commune, il a dû recourir à l'obligeance des personnes réputées, dans chaque lieu, capables de lui fournir les renseignements qu'il ne pouvait recueillir en personne. De là, je crois, la source des erreurs qui ont pu se glisser dans son vaste et minutieux travail. — En un mot, une rectification n'est pas une polémique.

I

3me *vol. pag.* 347. — « Les habitans de Samoëns « obtinrent de leurs anciens souverains un droit de « bourgeoisie et des franchises... mais on ignore quel « fut le prince qui leur accorda ces priviléges. L'on « trouve seulement qu'Amédée VIII confirma, par ses « *lett. pat.* du 20 juin 1438, tous les anciens priviléges « de Samoëns, et qu'il donna en emphytéose, à ses « habitans, les pâturages, les forêts et tout l'utile des « montagnes situées dans l'étendue de leur commune. »

Il est à peu près certain que les Samoënsiens obtinrent des franchises à une époque reculée et difficile à déterminer ; les incendies des XVe et XVIIe siècles, qui dévastèrent notre bourg, nous ont privés des titres précieux qui auraient éclairci ces faits. Elles furent renouvelées et confirmées en 1555 et en 1562 par Jacques de Savoie-Nemours, en 1602 par Henri, son successeur, et en 1608 par le duc Charles-Emmanuel.

L'acte du 20 juin 1438 ne contient point des lettres-patentes qui confirment tous les anciens priviléges et accordent aux habitants toute l'étendue des pâturages situés dans la commune, mais bien un jugement par lequel Amédée VIII, retiré à Ripaille, remplissant les fonctions de juge suprême, décide que les montagnes de Fréterolle, Chardonnière, Cuidé, l'Avouille, Bostan et Vigny (*Fruyterola, Chardonneres, Cuidey, Borsitan, Vorsitorie, Vignyns*) n'étaient point la propriété de l'abbaye d'Aulph qui voulait se les approprier, mais appartenaient aux hommes et habitants des villages et hameaux de Samoëns, de Bèrouze, de la Chat, de Chantemerle, des Chosallets, des Turches, de la Rosière et des Allamands. Ensuite il alberge aux mêmes habitants les montagnes précitées, moyennant vingt sols, payables chaque année à la Saint-Martin d'hiver, entre les mains du châtelain de Samoëns ; puis il leur donne le droit, relativement à ces montagnes et à ces pâturages en particulier, du côté des limites d'Aulph et non ailleurs, de vendre, donner, échanger, aliéner en faveur seulement des personnes de ladite communauté. Il n'y est point question d'autres priviléges, excepté pour ce qui concerne spécialement ces montagnes dont le litige avait amené ce jugement.

Notre commune avait aussi alors, comme aujourd'hui, les montagnes d'Odda, du Foilly, de Rontine, de Gers, de Vaconant, des Saix, desquelles le jugement de 1438 ne fait point mention, et qui furent albergées par d'autres titres et en d'autres temps aux habitants des sections où chacune de ces montagnes est située.

II

Page 348. — « Quoique Ardutius, évêque de Genève, « eût uni, en 1167, l'église de Samoëns à l'abbaye de « Siz, elle fut cependant déclarée plébainie. François « Longet, son dernier plébain, en obtint l'érection en « collégiale insigne, par bulle du pape Grégoire XIII, « de l'an 1581. Son chapitre fut composé d'un doyen, « seule dignité, d'un archiprêtre chargé des fonctions « curiales, d'un sacristain et de sept chanoines. »

L'église de Samoëns ne fut jamais une plébainie ; on voit au contraire par plusieurs actes qu'elle était une paroissiale et que le desservant était recteur. Ainsi, François Longet, qui fut le premier doyen, ne fut pas le dernier *plébain* mais le dernier *recteur*.

« Comme par la grace de Dieu, dit un acte du 15 avril 1582, Cornut notaire, bonte clemence de sa sainctete et pour laugmentation du sainct seruice diuin et de la saincte eglise romaine la parrochiale de Samoen soit este erigee en collegiale a la tres humble supplication requeste et grande sollicitation des seigrs scindicqs nobles et bourgeois de la dite ville de Samoen ainsi qu'il appert par les stes bulles sur ce obtenues et expediees au St Siege aplique en l'an de grace 1575 et le troisième juillet... »

« Comme ainsi soit, dit un autre acte du 15 avril, même année, que noe sainct pere le pape Gregoire trezie aye a la requeste des seigrs scindicqs nobles et bourgeois de la ville de Samoen diocese de Geneve erige l'eglise parrochialle dud. lieu de Samoen et son annexe

de Morillon en collegiale auec vng decanat pour ung Doien et une archipraitrise pour vng archiptre et une sacristie pour vng sacretain et neufz chanoines et autant de prebandes pour neufz channoennes lesquels feroient tous ensemble le chaptre de la d^e^ eglise laquelle ils desserueroient et entre autres choses contenues aux Bulles apostoliques sur ce expediees le treiz^e^ de juillet en l'annee mil cinq centz septente cinq.... »

La bulle, qui porte la date du 3 des ides de juillet 1575, compose le chapitre d'un doyen, d'un archiprêtre, d'un sacristain et de neuf chanoines.

III.

Page 350. — Le nom de *De Listelley* doit être écrit *Delestelley ;* de même *De Saugey* doit être *Dusaugey*.

Je ferai remarquer que la première de ces familles a fourni deux ministres secrétaires d'état (dont un est cité par Grillet), quatre notaires et deux chanoines.

IV.

Page 43, art. *Mines*. — « Samoëns, mine luisante de plomb... ».

Il est à regretter que cette mine n'ait existé que dans l'imagination de l'historien.

Tels sont les différents points sur lesquels j'ai reconnu que Grillet a erré ; heureux si mes quelques lignes et quelques autres que j'espère vous transmettre sur d'autres sujets, peuvent avoir une mince utilité. Je m'arrête pour aujourd'hui, car mon caquetage aride aura fatigué vos lecteurs ; mais on ne saurait rebuter la vérité quoique présentée sous une forme peu élégante.

F.-D. R.

Nous remercions notre correspondant de Samoëns de la communication qui précède. Il donne ainsi à tous les amis de notre histoire un exemple à suivre et dont les résultats seraient inappréciables. Le *Dictionnaire historique* de Grillet est, sans contestation possible, un des ouvrages les plus précieux que nous possédions sur l'histoire de la Savoie ; mais il contient beaucoup d'erreurs, en effet, qu'il faut attribuer, non-seulement à la cause signalée par notre correspondant, mais encore à la difficulté que dût éprouver l'auteur à classer exactement les innombrables documents qu'il possédait et qu'il avait récoltés, un peu partout, à l'époque où la Révolution avait jeté au vent tous les parchemins du moyen-âge.

S'il se trouvait, dans chaque localité, un homme de bonne volonté disposé à faire un travail de rectification semblable à celui qui concerne Samoëns, on préparerait facilement une seconde édition du *Dictionnaire historique* corrigée et augmentée des découvertes faites par les historiens nos contemporains.

Il est inutile d'ajouter que les colonnes de la *Revue savoisienne* sont ouvertes à toutes les communications de ce genre, qui seront reçues avec reconnaissance.

J. P.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 22 mai 1868.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Après le depouillement de la correspondance, M. *Ducis* rend compte d'une excursion faite à Albens pour visiter un ancien cimetière situé au mas des Forêts, du hameau d'Orlier, sur la zone limitrophe d'Albens avec le village de Torensy de la Biolle.

Un mur, large de 1^m^,30 et long de pres de 15 mètres, sépare, dans la direction du nord-ouest au sud-est, deux cimetières — Celui du nord, sur un plateau horizontal, contient des squelettes sans tombeaux. Les parois des crânes sont épaisses et atteignent 1 centimetre ; l'occiput est peu developpé. Dans le second, sur un plateau incline au sud, les squelettes etaient contenus dans des tombeaux en dalles de grès. Les parois des crânes sont très minces et l'occiput est plus developpe On n'a pu conserver d'autres ossements.

Tout près d'Albens, dans la propriété de M. Picollet, se trouve le mas de *Bacchus*, séparé de la Tour par la route de Chambery à Genève. On y a découvert des tronçons de colonnes, des médailles, des vases en terre noire, sous le pied desquels on lit la marque de fabrique OF EBRIIV, des vases en terre rouge rayes en forme de l'*opus spicatum*, des vases en terre de Samos, sur lesquels sont representees en relief des scènes de chasse, des personnages et des animaux dans des carres formes de rets, etc.

La marque de fabrique est reproduite à rebours, en caractères presque illisibles. On sait qu'au nord d'Albens un grand carré de 300 metres de long sur 100 de large porte encore le nom de *la Ville* et qu'on y a trouvé beaucoup d'antiquités. Les inscriptions romaines d'Albens sont connues.

M. *A. Despine* fait une communication sur les derniers travaux executes à l'établissement de bains de Menthon. Ces travaux ont pour objet d'isoler complètement la sou ce sulfureuse des sources d'eau ordinaire et de la rendre ainsi plus efficace pour le traitement médical

M. *Revon* présente quelques nouveaux échantillons d'antiquités lacustres provenant du lac du Bourget.

M l'abbé *Dégerine*, qui vient de faire un assez long séjour à Haïti, prend la parole et présente quelques considerations sur les mœurs et les luttes politiques de ce pays.

M. le *Président* remercie M. l'abbé Dégerine de sa communication, qui a vivement intéresse la Societe.

M *Revon*, en mettant sous les yeux des membres de la Société des photographies représentant les gorges du Trient et les passerelles etablies pour en faciliter l'accès aux touristes, propose à la Societé de provoquer l'établissement de galeries analogues dans les gorges du Fier, sur la ligne d'Annecy a Rumilly. Ces defilés, dont M. Revon présente des vues extraites de l'*Album de la Haute-Savoie*, sont aussi pittoresques, aussi sauvages, peut-être même plus accidentes que le Trient. Il serait donc a désirer qu'un entrepreneur se chargeât d'y construire des ponts et passerelles, et établît en outre un chalet-restaurant à la station de Lovagny.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires lus à la Sorbonne*, don du ministère de l'instruction publique ; — 2° *Bulletin* de l'Academie delphinale ; — 3° *Bulletin* de la Societé vaudoise des sciences naturelles ; — 4° *Revue des Sociétés savantes ;* — 5° la *Bourgogne*, revue provinciale ; — 6° *Mémoires* de l'Académie du Gard ; — 7° *Journal de la Société centrale d'agriculture* du département de la Savoie ; — 8° *Notice nécrologique sur Ch. Adolphe Morlot*, par S Chavannes, don de l'auteur ; — 9° *L'Archéologie du Mecklenbourg*, par S. Chavannes, don de l'auteur ; — 10° *Simon de Blonay ou le combat des maries et des non mariés*, légende par J.-B.-C Jalabert, don de l'auteur ; — 11° *Obligations des débitants de vins*, par Devaux, don de M Ch Burdet ; — 12° *La centième heure de la lune*, par l'abbe Vaullet, 2e édition, don de l'auteur ; — 13° *Elementorum Euclidis libri octo.*, par Cl.-François Milliet de Chales, Lyon 1675, don de M. J. Ogier ; — 14° *Réformez l'éducation ! Requête présentée par quelques citoyens à M. Duruy, ministre de l'instruction publique*, et rédigée par Jules Philippe, don de l'auteur ; — 15° *Revue du Lyonnais ;* — 16° *Testament de Jean Eymion d'Annecy-le-Vieux*, de 1360 (parchemin), don de M. Dethiolaz ; — 17° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M. Caffe ; — 18° *Bulletin* hebdomadaire de l'association scientifique de France ; — 19° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 20° la *Réforme scientifique ;* — 21° *Journal du Ciel ;* — 22° *Guide pour les relations d'affaires avec le crédit foncier suisse ;* — 23° le *Mont-Blanc ;* — 24° l'*Union savoisienne ;* — 25° le *Léman ;* — 26° le *Courrier de Savoie ;* — 27° l'*Industriel savoisien ;* — 28° l'*Echo du Salève*.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juillet 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire — L'Instruction publique dans la Haute-Savoie et l'Exposition universelle, par M. L. Revon. — Origines des Albanais (suite), par M. C.-A. Ducis. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Encore un mot sur Mgr de Rolland, archevêque de Tarentaise, par M. F. Descostes. — Les grains de sable de l'histoire de Savoie (suite), par M. F. Rabut. — Bulletin.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA HAUTE-SAVOIE ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le peuple monte, a dit M. Duruy. Dans cette caravane de hardis explorateurs, — la plupart vêtus de la blouse, — qui gravissent en France les pentes du savoir, on pouvait à bon droit s'attendre à voir figurer la Haute-Savoie, contrée familiarisée avec plus d'un genre d'ascensions. Elle y a trouvé sa place en effet. Luttant de rapidité avec ses quatre-vingt-huit émules, avant-hier elle était au 28me rang, hier au 23me; aujourd'hui elle marche au 20me, demain elle occupera peut-être le 19me.

Dans nos 310 communes on compte déjà 650 écoles publiques de garçons et de filles; ce nombre s'explique par le dédoublement des écoles mixtes et par la nécessité de multiplier les écoles de hameaux dans le plus accidenté de nos départements. Sur les 41,000 enfants qui fréquentent aujourd'hui les établissements publics, près de 23,000 ont été admis gratuitement. L'enseignement secondaire est suivi par 265 élèves dans les colléges d'Annecy et de Bonneville; il existe des colléges libres à Evian, La Roche, Mélan, Thônes, Rumilly. On compte en outre 10 pensionnats primaires, 10 salles d'asile, 200 bibliothèques scolaires; une école normale à Rumilly pour les institutrices et une à Albertville, commune aux deux départements savoisiens, pour former des instituteurs. Citons encore deux écoles municipales gratuites de dessin, l'une à Samoëns et l'autre à Annecy, cette dernière possédant en outre un cours de modelage; le musée et la bibliothèque d'Annecy, où les collections occupent 14 salles; le joli petit musée public de Thonon; des collections d'histoire naturelle et des cabinets de physique à Annecy, Thônes, Mélan, Sallanches, Evian, Bonneville, etc. — Enfin, rappelons qu'en 1866 il y avait 381 cours d'adultes, et que ce chiffre s'élevait en 1867 à 488. Les résultats de cette progression rapide ont dépassé les espérances: tandis qu'en 1864 la proportion des conscrits illettrés était supérieure à 15 pour cent, elle était tombée à 8,90 pour cent en 1866. En 1868, sur 2,269 conscrits, on en comptait 1971 sachant lire et écrire, 62 sachant lire, 25 douteux, 211 illettrés.

Comme on le voit, la Haute-Savoie occupe une place honorable en France dans l'échelle de l'instruction. Son devoir est non-seulement de s'y maintenir, mais d'arriver dans un prochain avenir à marcher de pair avec la Lorraine, la Franche-Comté et l'Alsace. Pour cela, étudions les perfectionnements introduits par ces courageux compatriotes, et ne craignons pas d'emprunter aussi aux étrangers leurs idées heureuses, si toutefois l'on ose encore employer ce mot mal sonnant d'*étrangers* lorsqu'on parle de la grande confédération des intelligences. Non, il ne doit pas y avoir de barrières ni de susceptibilités nationales quand il s'agit de répandre l'instruction: c'est une semence qu'il faut jeter à la volée à travers le champ de l'humanité. Tous les peuples doivent se prêter un fraternel concours, et nous ne devons pas plus rougir de demander à la Suisse et à l'Allemagne le secret de leurs succès dans l'enseignement primaire et secondaire, que ces mêmes pays ne rougissent d'emprunter à la France les hautes connaissances dans les arts, dans les sciences et dans les lettres: si l'Helvétie envoie l'élite de ses enfants à notre Ecole des beaux-arts, à l'Ecole centrale, dans nos Facultés de médecine, pourquoi les nôtres n'iraient-ils pas voir à leur tour comment les voisins s'y prennent pour faire une étude si complète des langues étrangères et pour obtenir jusque dans les classes les plus humbles de la société une variété étonnante de connaissances?

Rien n'était plus propre que l'Exposition universelle à faciliter l'examen de ce que chaque peuple est à même d'enseigner aux autres. Chacun est venu montrer dans cet immense concours le résultat de ses efforts et les aptitudes de son génie. J'essaierai de grouper par chapitres les notes que j'ai prises sur les emprunts à faire aux uns et aux autres en vue d'améliorer les procédés et les méthodes d'enseignement et de hâter les progrès de l'instruction dans la Haute-Savoie.

Ecoles primaires.

Nous avons éprouvé une véritable jouissance à découvrir à l'Exposition, parmi des milliers d'inconnus, les noms et les travaux de nos élèves. Ici, c'étaient les dictées, problèmes et chefs-d'œuvre calligraphiques des garçons, proprement tracés sur des feuilles que le ministère avait fait relier en beaux volumes, — livre d'or des lettrés en espérance. En tête de la jeune phalange figuraient les élèves Joseph Duchêne, de Saint-Jean de Sixt; Louis Chatagnat, de Seyssel, et Jean Pernoud, d'Annecy. — Là, c'étaient les travaux de couture envoyés par les écoles d'Annecy, Rumilly, Epagny, Marigny-Saint-Marcel. Les échantillons, disons-le tout bas pour ne pas froisser la susceptibilité féminine, étaient quelque peu entassés à l'aventure dans les recoins des galeries du ministère, tandis que le département des Vosges nous donnait une leçon d'ordre et de goût en groupant sur une seule ligne ses nombreux travaux à l'aiguille, fixés sur de jolis cartons bleus bordés d'un encadrement léger. — Parmi les cahiers des écoles communales de filles, on distinguait ceux d'Annecy et de Rumilly. Quant aux dessins, il était difficile de les passer en revue dans une énorme accumulation de portefeuilles où toutes les écoles de France avaient réuni 20,000 études!

Malgré notre désir de faire un examen détaillé des envois de ce département, soit pour l'instruction publique, soit pour l'industrie, le Comité a dû y renoncer par suite du peu d'empressement des exposants à faire connaître leurs noms et la nature de leurs produits : l'invitation publiée à ce sujet par le Comité départemental a été une voix perdue dans le désert. Quant à obtenir des renseignements au commissariat général de Paris, l'absence de bonne volonté de ce côté-là était telle, que l'auteur de ces lignes, malgré l'exhibition de ses titres de délégué et de secrétaire, n'a pu obtenir autre chose qu'une carte d'entrée valable pour une semaine... Après avoir accepté une mission purement gratuite pendant un séjour de deux mois, il a fallu encore payer chaque jour le droit d'entrée, comme si la Commission impériale n'avait jamais imprimé sa promesse de faciliter par tous les moyens les études des comités départementaux.

Fermons la parenthèse sur ces petites misères et revenons au sujet principal.

Occupons-nous d'abord du

MOBILIER DES ÉCOLES.

On peut trouver quelque peu singulière l'idée de commencer une revue de l'instruction publique à l'Exposition par une étude de bancs et de pupitres. Comme nous allons le voir, ce sujet est plus important qu'on ne le pense, au triple point de vue de l'hygiène, de la discipline et du travail.

Entrons dans une ancienne école, privée d'air et de lumière, embarrassée par des tables aux proportions monstrueuses et par de longues rangées de bancs dont on ne s'est jamais préoccupé de proportionner la hauteur avec la taille des élèves. Que voyons-nous? Ici, de petits enfants sont assis à une telle distance du sol, que leurs pieds ne peuvent s'y appuyer. Pris de fourmillements, l'élève cherche à les dissiper en imprimant à ses jambes un mouvement continuel de pendule. En outre, comme la table arrive presque à la hauteur du menton, il faut lever les bras outre mesure et travailler la tête ensevelie dans les épaules. Plus loin, ce sont les écoliers d'une taille élevée, pour lesquels la table est au contraire si basse, qu'ils doivent se coucher de côté ou se pencher en avant pour écrire. Les dossiers étant regardés comme un luxe inutile, le corps s'affaisse après de longs efforts pour maintenir la position verticale. Au bout d'une heure de travail, — j'allais dire de torture, — tous, grands et petits, éprouvent des bâillements, des pandiculations; les uns allongent bras et jambes, d'autres se replient sur eux-mêmes ou cèdent au besoin de s'agiter, de tambouriner avec les pieds et les mains et de multiplier les mouvements. Le maître, irrité du tumulte et de la mauvaise tenue de sa classe, inflige des punitions que mériterait seul le menuisier chargé de confectionner ces engins de supplice. On doit juger à quel point sont profitables les études faites pendant que le corps est dans un état de malaise perpétuel. Les attitudes forcées amènent aussi des indispositions et des infirmités bien plus nombreuses qu'on ne le soupçonne, en particulier chez les jeunes filles, dont les articulations et les muscles sont encore faibles : la déviation de la colonne vertébrale, les maux de tête, les saignements de nez, les troubles de la respiration et de la digestion, la myopie, le goître scolaire, sont pour un trop grand nombre d'élèves la conséquence d'une mauvaise disposition du mobilier. Les travaux de savants observateurs, entre autres de MM. Schraube, Barnard, Guillaume, s'accordent à signaler les mêmes effets produits par la même cause, en Allemagne, en Amérique, en Suisse.

Aussi éprouvait-on un vrai plaisir et comme un soulagement au souvenir de ce que nous avons tous enduré dans notre enfance, en voyant à l'Exposition les progrès réalisés dans certains pays relativement au matériel des classes. Dans l'école suédoise, tout était calculé en vue du bien-être. Chaque élève a son petit pupitre, isolé des autres pour faciliter la circulation. Ce pupitre s'ouvre pour recevoir les cahiers et les livres; il est muni d'un support en cuivre pour les modèles, d'une cavité destinée aux plumes et d'une écritoire fermant à charnière. Le banc, long de $0^m,57$, large de $0^m,30$, fait corps avec le pupitre et possède un dossier très peu incliné. — On remarquait aussi à l'école suédoise un bon système de tableau noir, tournant sur pivot : quand on s'est servi du côté noir, un mouvement de bascule amène la face rayée de rouge pour la leçon de musique. La maison Hachette en a fait établir sur ce modèle.

Dans les deux grandes écoles municipales récemment construites à Genève, les pupitres, avec bancs à dossiers, rappellent ceux de l'école suédoise, mais ils sont à deux places l'une à côté de l'autre. Disposés en rangées entre lesquelles sont ménagés des couloirs, ils donnent aux élèves la faculté d'entrer et de sortir sans dérangement, et la distance permet d'éviter les rapports de bon voisinage, si nuisibles au travail. M. Henri Vaucher, architecte d'une de ces écoles, m'a indiqué les chiffres suivants comme les plus convenables à adopter pour la distance ver-

ticale entre le banc et la table : 0m,28 au maximum dans les classes élevées, 0m,24 dans les moyennes, 0m,22 dans les classes de jeunes enfants. — Les tableaux noirs, soutenus par des contrepoids, montent et descendent contre la muraille entre deux coulisses. — Des bouches à air chaud s'ouvrent dans la partie inférieure de la salle. A 3 mètres de hauteur, des ventilateurs s'entr'ouvrent et se ferment au moyen d'une tringle.

Dans les huit années qui viennent de s'écouler, la Haute-Savoie a construit 131 écoles et a réparé 34 salles anciennes. Chaque école neuve, avec logement pour l'instituteur, a coûté en moyenne 20,000 fr. Ce sont là des chiffres que l'on est heureux de prononcer tout haut. Pendant que les communes et le ministère rivalisent de zèle pour allouer les fonds nécessaires au mobilier de tous ces bâtiments restaurés ou fraîchement construits, ne serait-il pas convenable d'y introduire immédiatement le système des bancs à dossier et des pupitres à deux places? Si on ne le fait pas maintenant, on ne le fera peut-être jamais. Sans doute, bien des communes n'auront pas les moyens d'établir un mobilier neuf d'après cet excellent type; mais les anciens bancs peuvent être utilisés pour une transformation. C'est ce qui a été essayé avec succès dans le canton de Neuchâtel, où les frais de cette conversion n'ont été que de cinq francs pour le banc à dossier et sa table, longue d'environ 1m,35. Doit-on hésiter devant un chiffre aussi minime quand il s'agit de la santé, de la discipline et de la facilité pour le travail?

LES TABLEAUX, CARTES ET IMAGES.

Les Allemands et les peuples du Nord sont nos maîtres pour l'*enseignement par l'aspect,* non pas que leurs librairies publient un plus grand nombre de tableaux que les nôtres, car à elle seule la maison Bouasse-Lebel, à Paris, en offre un assortiment immense et admirablement varié; mais tandis que jusqu'ici les tableaux français sont restés en quelque sorte séquestrés dans les portefeuilles des particuliers et des pensionnats, et qu'on ne livre aux enfants que de sottes images aux grossières enluminures, nos voisins ont eu le bon sens de comprendre qu'une lumière est mieux placée sur un boisseau que dessous : depuis longtemps ils ont fait entrer les tableaux dans l'enseignement de tous les jours, et chez eux l'imagerie de la première enfance revêt un caractère sérieux et instructif. Ils ont voulu nous le prouver une fois de plus en établissant au parc du Champ-de-Mars des spécimens d'écoles dont les murs étaient couverts de cartes géographiques, de tableaux et d'estampes.

Ainsi, à l'école prussienne, on voyait de grandes images, coloriées avec goût; elles représentaient les travaux de la campagne jusque dans leurs moindres détails, pour apprendre aux petits enfants le nom et l'usage des objets représentés, et pour venir en aide à la mémoire des grands élèves dans la rédaction méthodique des compositions écrites. A côté était l'histoire sainte en tableaux; plus loin, les excellentes cartes murales de Kiepert, publiées à Berlin. Les tableaux de cosmographie, de mécanique, de physique, d'histoire naturelle, ornaient la seconde salle, réservée à l'école normale.

La Saxe royale étalait, comme le reste de l'Allemagne, ses nombreux atlas et ses cartes murales. Le petit atlas du docteur Carl Vogel, directeur de l'école *réale* de Leipzig (Paris, Franck, 2 fr. 50 c.), mérite une mention particulière pour l'idée ingénieuse de figurer en marge, avec un texte explicatif, les plantes et les animaux caractéristiques de chaque contrée. Les cartes y sont à quatre teintes, le brun clair étant employé pour les plaines et trois nuances de brun foncé pour indiquer les diverses altitudes. Dans les grandes cartes murales de Justus Perthes, à Gotha, il y a une disposition inverse : ce sont des teintes fauves claires qui figurent les hauteurs, tandis qu'un ton d'ombre olivâtre s'étend sur les plaines. La Saxe avait aussi une collection d'images consacrées à la série chronologique de ses princes et aux phases de son histoire nationale.

L'école suédoise avait de nombreuses cartes muettes ou écrites. Les images coloriées représentaient les instruments agricoles, les ustensiles, les parties des végétaux, les portraits des souverains scandinaves et les scènes bibliques.

Dans une étude sur *l'enseignement par les affiches et les tableaux (Revue savoisienne,* 15 août 1867), j'ai cherché à montrer quel intérêt il y aurait pour nos écoles à imiter ce que font les pays d'outre-Rhin. Il ne serait même pas très difficile de les surpasser à notre tour, en créant une plus grande variété d'images et en placardant des affiches instructives sur les murs de toutes les écoles. Ce procédé économique permettrait de répandre une foule de notions: sur l'utilité des oiseaux en agriculture, les secours à donner en cas d'accident, l'hygiène, la médecine vétérinaire, l'agriculture, l'horticulture, les plantes industrielles, l'économie domestique, les petites recettes de ménage. Enfin il serait bon de composer pour notre département un tableau-affiche indiquant en peu de mots sa topographie, les hauteurs des principales montagnes, des lacs et des chefs-lieux de cantons, ses productions naturelles, son industrie agricole et manufacturière, la biographie abrégée de ses grands hommes, etc. Il est probable que les touristes trouveraient autant d'intérêt que les écoliers à la lecture de pareils documents.

Quant aux tableaux proprement dits, avec figures coloriées ayant chacune quelques lignes de texte explicatif, la maison Bouasse-Lebel en a, comme je l'ai dit, une immense collection qui s'accroît tous les jours. Citons parmi ces productions les plus intéressantes : poids et mesures, instruments aratoires, greffe et taille, apiculture, botanique, champignons comestibles et vénéneux, charpenterie, destruction des animaux et insectes nuisibles, arpentage, et une nombreuse série relative à la mécanique. Un jour, je montrais à M. Ruck, un zélé inspecteur d'académie, ces tableaux qui depuis huit ans tapissent toutes les salles du musée d'Annecy, et je l'engageais à les introduire dans nos écoles. Mais au moment où M. Bouasse-Lebel répondait favorablement à ma demande pour une réduction dans les prix (1 fr. 50 la feuille, plus 3 exemplaires gratis sur 24), M. Ruck passa de l'inspection d'Annecy à celle de Chambéry. Là il mit le projet à exécution, et maintenant presque toutes les écoles du département voisin sont munies

de ces tableaux. Espérons que notre inspecteur d'Académie actuel aura une éloquence persuasive auprès du Conseil général pour obtenir une allocation employée à doter nos écoles de tableaux, d'images dessinées avec goût et de cartes murales.

Si nos vœux sont exaucés, on pourrait adopter, outre les productions que je viens d'indiquer, le grand *Tableau synoptique de l'histoire des Etats qui ont composé la monarchie de Savoie,* par M. Joseph Rollier. Les séries illustrées de l'histoire de la province seraient confiées à la direction de M. Joseph Dessaix, qui a déjà fait une tentative ingénieuse par la composition de *cartes à jouer historiques,* et dont les ouvrages sont ornés de nombreuses lithographies qui pourraient en partie être tirées à part pour nos écoles. M. Jules Philippe, auteur de publications justement estimées, traiterait dans les tableaux-affiches la chronologie, l'histoire littéraire et la biographie des illustrations savoisiennes. Plusieurs autres plumes exercées prêteraient certainement leur concours à une œuvre de propagande intellectuelle. En attendant que de plus habiles se mettent à l'œuvre, l'auteur de ces notes offre sa part de bonne volonté pour la rédaction d'une petite série d'affiches.

Il nous manque encore une bonne carte murale de la Haute-Savoie. Elle serait du plus grand intérêt. Il faudrait habituer les élèves, comme cela se pratique à Genève et dans d'autres villes, à en faire de nombreuses copies à diverses échelles et à les reproduire ensuite de mémoire.

LES COLLECTIONS.

L'instituteur peut rendre ses leçons bien plus attrayantes en faisant passer sous les yeux des élèves divers objets dont le nom et la forme se graveront dans leur mémoire. L'établissement d'un petit musée scolaire est peu coûteux, surtout si l'on se procure soi-même les échantillons en mettant à profit les promenades du jeudi. Dans un tableau intitulé *le Musée de l'école,* destiné à être affiché dans les classes, j'ai déjà traité les questions relatives à l'établissement du matériel, aux instruments nécessaires à nos jeunes naturalistes, à la manière de recueillir et de classer les minéraux, fossiles, produits végétaux, séries zoologiques et industrielles; aussi je ne reviendrai pas sur ce sujet. Disons seulement que l'idée n'est pas entièrement nouvelle. L'Exposition offrait, dans la section anglaise, un spécimen d'herbier industriel classé sur de grandes feuilles de carton, dont la moitié inférieure était occupée par un texte explicatif et la partie supérieure par les détails de la plante et ses applications : à côté d'une feuille de mûrier on voyait un cocon, une flotte de soie, un ruban; à la suite d'un épi de blé, une tresse de paille, des macaroni, un biscuit-Albert. L'Angleterre avait réuni également une série technologique des objets servant à expliquer les leçons sur les manufactures : les matières textiles, les minerais, les graines. — En France, le département des Vosges avait envoyé un herbier composé pendant les promenades du jeudi par quelques élèves de l'école publique d'Epinal. — L'école suédoise avait aussi son herbier; l'école prussienne, une boîte de minéraux; la Saxe, outre les mêmes collections, un cabinet de physique et de mécanique en miniature, contenant une trentaine d'appareils pour la somme totale de 26 francs, tandis qu'à Paris, hélas! il faut dépenser 24 francs pour un simple modèle de tiroir distributeur qui servirait aussi bien aux démonstrations si l'on se contentait de le faire pour 50 centimes avec du carton ou du bois.

Enseignement agricole et horticole.

M. Duruy, un ministre dont on ne peut trop louer le zèle pour l'organisation de l'enseignement spécial, dirige maintenant toute sa sollicitude vers la diffusion des connaissances agricoles. Un programme très étendu a été dressé pour les écoles primaires; il comprend des notions sur la végétation, les terres, les climats, les opérations principales de l'agriculture, l'étude des végétaux qui intéressent la culture française, les animaux domestiques, l'économie agricole et la culture des jardins. L'infatigable ministre a lancé circulaires sur circulaires, donnant des éloges aux départements et aux communes qui marchent hardiment dans la nouvelle voie, prodiguant les conseils et les encouragements à ceux qui débutent, et harcelant sans relâche les retardataires. Sa voix a été entendue; d'un bout à l'autre de la France les jardins s'établissent à l'abri de l'école et promettent de donner bientôt à notre pays, comme à l'Italie, le titre mérité de *terra dei fiori;* les collections de végétaux, les bibliothèques spéciales s'organisent; les promenades ne consistent plus uniquement à marcher deux à deux sous les yeux d'un surveillant — j'ai failli dire d'un sergent instructeur : elles seront consacrées désormais à former un herbier, à examiner les plantations, à écouter les explications des agriculteurs, à visiter les fermes.

Notre département joue son rôle dans le mouvement général, rôle encore modeste il est vrai, mais la grande affaire était de commencer. Or, dans la plupart de nos écoles, le programme embrasse déjà des notions d'agriculture et d'économie rurale. Des jardinets, qui seront à l'avenir une annexe obligée de la maison commune, réjouissent la vue par leurs arbres fruitiers en fleurs,

Neige odorante du printemps,

par leurs carrés de légumes d'un vert tendre et leurs corbeilles parfumées. Qu'il y a loin de là à ces anciennes écoles où les pauvres enfants ne trouvaient qu'une cour sablée et quatre murs nus, quand sonnait l'heure de ce qu'on était convenu d'appeler la récréation!

Quoique le département de la Savoie ait quelque chose à envier à celui-ci quant à la somme générale d'instruction, cependant il pourrait nous donner plus d'une leçon en ce qui concerne l'enseignement agricole. Les instituteurs y profitent des promenades hebdomadaires pour entamer des causeries sur les travaux des champs; des milliers d'arbres fruitiers sont distribués aux écoles, et même un certain nombre sont donnés à la fin de l'année aux élèves les plus méritants; le Conseil général alloue des fonds pour l'achat de bons traités qui sont distribués aux

instituteurs distingués par leur zèle, et les membres de la Société d'agriculture font eux-mêmes à ces derniers des conférences périodiques.

N'imiterons-nous pas leur activité, et au lieu de nous borner à copier les autres, ne chercherons-nous pas encore à créer quelque chose d'original ?

Il y a quelques années, plusieurs amateurs s'étaient réunis pour établir à Annecy un petit jardin d'essai, au moyen d'une modeste cotisation. Le jardin en lui-même n'était qu'un prétexte : notre projet, qui fut réalisé pendant deux ou trois années, était de distribuer gratuitement les graines recueillies et d'en ajouter beaucoup d'autres, que nous faisions venir du jardin du Hamma, près d'Alger. La société, sans avoir jamais senti le besoin de posséder ni président, ni local pour les séances, ni règlement surtout, — nous avions tous une sainte horreur de la réglementation, — réussit cependant à propager la culture d'un certain nombre de plantes utiles et ornementales jusqu'alors inconnues dans nos parages. Eh bien ! que penseriez-vous de l'idée de ressusciter une association de gens de bonne volonté, qui donneraient chacun 50 centimes ou un franc par année pour répandre gratuitement des milliers de paquets de graines dans nos écoles rurales ? Sans compter l'avantage d'avoir des semences très mûres, qui réussissent parfaitement dans nos contrées, je sais par huit ans d'expérience à quel point le jardin d'acclimatation du Hamma est précieux pour la fourniture des graines; tandis qu'en France on paie 25 ou 50 centimes pour 5 à 6 graines de ricin, par exemple, le jardin d'Alger en fournit un demi-kilo pour la même somme : jugez en combien de parts on peut diviser cette quantité! Il en est de même pour une foule d'autres espèces : un choix considérable de graines de plantes alimentaires indigènes et exotiques, de céréales, de plantes oléagineuses, textiles et tinctoriales, s'y vendent également 50 centimes les 500 grammes. Le port en caisses serait très coûteux, mais il se réduit à 30 centimes les 300 grammes lorsqu'on reçoit les paquets par la poste, à titre d'échantillons. Cette ressource du jardin d'Alger devrait être utilisée par toute l'Europe centrale. — Peut-être quelques grandes maisons de Paris, Lille, etc., consentiraient-elles à livrer leurs graines à prix réduit en faveur des établissements publics.

A mesure que nos écoliers verront les fleurs s'épanouir et les fruits arriver à maturité, ils feront bien de tenir un registre de leurs observations. Au Champ-de-Mars il y avait des tableaux excellents, rédigés dans quelques écoles : sur de grandes feuilles partagées en colonnes, les élèves avaient consigné par exemple le nom des variétés de blé, la longueur de la tige et de l'épi, la quantité semée, le produit, l'époque de la récolte. — Ceux qui se sentent de l'attrait pour le dessin pourront s'exercer à reproduire à l'aquarelle des fleurs et des fruits; les œuvres les plus méritantes devraient même être conservées comme encouragement dans un album de l'école.

Profitons enfin de tout ce qui peut développer les connaissances agricoles : lectures, dictées, problèmes, collections, tableaux, affiches, promenades, conférences familières, tout cela doit être mis en réquisition pour extirper l'ignorance et la vieille routine, deux mauvaises herbes qu'il faut s'attacher à faire disparaître de nos campagnes.

Le dessin et le modelage.

Le dessin est un langage, et un langage éloquent, précis, compris de tous et qui laisse des traces durables. Ce langage, ce ne sont pas seulement les artistes et les riches oisifs, comme on s'est trop plu à le croire jusqu'ici, qui doivent avoir le privilége de le parler. Laissons à certains pensionnats la satisfaction de le classer encore à la fin de leurs programmes sous le titre d'*art d'agrément,* pour avoir l'occasion d'en faire payer les leçons un peu plus cher. Un art d'agrément! Demandez à cet ébéniste et à ce tailleur de pierres, fouillant avec hésitation le noyer et le marbre, s'ils n'auraient pas voulu que la main armée aujourd'hui de la gouge et du ciseau eût appris, dans la jeunesse, à tracer avec le crayon ces motifs d'ornement qui les embarrassent; demandez à ce mécanicien qui perd une heure à remplir de notes son carnet dans une usine, si la pratique du dessin des machines n'aurait pas singulièrement simplifié ses annotations; demandez enfin à ce professeur, à cette institutrice, à ce maître d'école, si leurs leçons n'auraient pas gagné en clarté et en intérêt s'ils avaient couvert le tableau noir de croquis tracés avec la rapidité d'une main expérimentée. Voilà ce que vous qualifiez d'art d'agrément, ce que vous classez au nombre des exercices facultatifs, ce que vous tarifez à part à un taux exagéré, comme si vous vouliez éloigner l'ouvrier qui doit trouver dans l'usage du dessin industriel son pain de tous les jours, et dans l'étude du beau les plus pures satisfactions de son intelligence.

Disons-le à l'honneur de la Haute-Savoie, quelques municipalités ont compris l'utilité de cet art et se sont imposé des sacrifices pour le répandre. C'est avec plaisir que nous voyons par exemple Samoëns, un simple bourg caché dans les montagnes, posséder depuis longtemps une école de dessin où les nombreux appareilleurs que fournit cette région apprennent la coupe des pierres. Annecy a également son école municipale, publique et gratuite. Les salles récemment agrandies pourront recevoir en plus grand nombre les jeunes gens qui viennent dessiner d'après les estampes, d'après les modèles de machines, en bois et en fer, et d'après la bosse. Une salle est spécialement affectée aux modeleurs et aux sculpteurs; une autre partie est réservée au modèle drapé, en attendant que la diffusion du goût des arts amène une modification dans les idées et permette d'y adjoindre le modèle académique.

Si l'on veut obtenir de bons dessinateurs, on ne saurait s'y prendre trop tôt pour former le goût des enfants et leur faire acquérir la justesse de l'œil et la légèreté de la main. Aussi ne peut-on qu'approuver l'idée de les amuser et de les instruire tout à la fois, dans la famille et dans l'école enfantine, en leur faisant exécuter des découpures sur papier ou sur étoffe, des figures géométriques par le rapprochement de polygones en carton de couleur qu'on est libre de coller sur une feuille blanche; par des silhouettes piquées

avec une épingle; le tissage d'une feuille de papier coupée dans une partie de sa longueur en lanières parallèles à travers lesquelles on glisse à angle droit d'autres lanières de différentes couleurs, de manière à former des dessins variés; enfin toutes les applications du système Frœbel, par exemple des feuilles quadrillées dont l'enfant enlumine certains carrés, ce qui permet de diversifier à l'infini les figures. On voyait dans les galeries du Ministère tous ces charmants tâtonnements artistiques, exécutés par de petites mains de cinq à six ans. Au Champ-de-Mars, dans la section suisse, les directrices des jardins d'enfants de Genève avaient étalé des dessous de lampe, des abat-jour, des ceintures, des corbillons tressés en papier de couleur par des bambins de quatre ans. Tout cela, soyez-en sûrs, fait germer peu à peu les idées artistiques dans les jeunes têtes blondes, et l'enfant arrivera bientôt à l'école primaire, tout préparé à manier le crayon.

Il est à désirer que le dessin soit introduit dans toutes nos écoles primaires. Sans doute les débuts ne seront pas brillants, et beaucoup d'instituteurs, malgré leur bonne volonté, seront embarrassés pour enseigner ce qu'eux-mêmes n'ont pas appris. Faisons ce que nous pourrons, sans enrégimenter de vive force sous le drapeau des beaux-arts ceux qui ont à faire valoir de sérieux cas d'exemption ou de réforme.

J'émets ici une idée qui me paraît propre à donner de bons résultats; M. Charles Robert, à qui j'en parlais, a bien voulu m'encourager à la propager. Ce serait de faire composer par quelques-uns de nos artistes des modèles — exécutés au trait ou avec un sobre emploi de hachures, et simplement autographiés pour plus d'économie — représentant des choses qui intéressent tout spécialement notre département: on ferait copier aux jeunes débutants le profil panoramique de nos principales chaînes de montagnes, chaque sommité étant accompagnée de son nom; puis les productions naturelles caractéristiques de nos Alpes, comme un bouquet de rhododendrons, un chamois, un coq de bruyère; ensuite les châteaux, églises et autres monuments qui offrent un intérêt pittoresque ou historique; enfin la silhouette de saint François de Sales, de Berthollet, de Dessaix, de Jacques Balmat, le tout avec quelques lignes de notices explicatives. On obtiendrait de la sorte double profit en apprenant aux élèves à dessiner et à retenir dans leur mémoire l'image de ce qui intéresse leur terre natale.

Voilà l'enfant sorti de l'école primaire. Il sait faire un dessin au trait relevé de quelques ombres. Il va entrer dans une vraie école de dessin, où il trouvera un professeur et un grand choix de modèles. Ici c'est le cas de jeter encore un coup d'œil rétrospectif sur l'Exposition pour voir ce que l'on peut arriver à faire dans une école bien installée.

A l'hôtel du Ministère l'attention se portait sur le cours de dessin géométrique et industriel composé par le frère Victoris, de Paris. C'est un enseignement simultané à l'aide de grands tableaux, de croquis cotés et de reliefs en bois et en plâtre, se démontant pour présenter les coupes nécessaires aux démonstrations. Nos écoles pourraient adopter ce système. Les modèles en bois sont établis par M. Rouvet, quai de l'Horloge, à Paris. J'ai noté quelques prix chez ce fabricant: 30 assemblages différents, 120 fr.; 25 solides géométriques de 8 centimètres, 25 fr.; comble ancien, 20 fr.; comble nouveau, 25 fr.; 6 embrèvements de portes et 2 corniches, 40 fr. — Le frère Victoris a aussi imaginé quelque chose d'ingénieux: c'est un tréteau en bois posé sur son plan et ayant en face de lui ses projections tracées sur autant de feuilles de carton qui entourent le relief, c'est-à-dire qu'on a l'élévation de face, l'élévation de côté, le plan et le rabattement du plan. — Je ne fatiguerai pas le lecteur par l'énumération des beaux modèles en bois, de machines, de stéréotomie, de géométrie, etc., exposés par quelques grandes maisons de Paris et connus de tous ceux qui s'occupent d'enseignement. Ils sont construits avec goût, mais pèchent en général par l'élévation des prix. — Parmi les travaux des écoles, on remarquait divers genres de dessin qu'il serait utile de faire pratiquer dans nos cours spéciaux: de grands motifs pour dentelles, rideaux, etc., gouachés en blanc ou en noir sur papier bleu; de superbes lavis de machines et d'architecture; des ornements pour la bijouterie et les industries similaires, au crayon relevé de blanc au pinceau sur papier grisâtre; des dessins pour étoffes et ameublements, peints à la gouache en teintes plates. Ces derniers produisaient beaucoup d'effet, malgré la simplicité des moyens d'exécution; il est probable qu'ils avaient été copiés sur ces ravissants papiers peints pour tentures, que composent en France des artistes de talent, tels que Muller, le Van Huysum de la tapisserie.

Ce qui m'a le plus frappé au Champ-de-Mars parmi les envois des écoles étrangères, ce sont les productions des écoles de Munich. Il y avait là de gigantesques estompes, représentant des statues en pied, exécutées avec une puissance de relief étonnante; les académies aussi étaient traitées de main de maître. Mais le triomphe des élèves de Munich était une série de bustes, au crayon et à l'estompe, d'après le modèle vivant et drapé; ils figuraient des personnages revêtus de costumes nationaux et historiques. J'avais déjà observé à Rome, dans une école publique du soir, ce genre qui plaît aux élèves et qui est éminemment propre à leur inspirer le goût de la composition. Introduisons-le dans la Haute-Savoie. Nos écoles municipales pourront se procurer avec une faible dépense deux ou trois costumes nationaux, en commençant par la coquette coiffure des vallées de Bellevaux et de Lullin, et faire confectionner des costumes étrangers ou antiques. Je recommande en particulier la noble et majestueuse *palla* grecque avec son *péplum;* on peut l'obtenir pour 20 francs en mousseline de laine: un modèle ainsi drapé donnera aux élèves l'idée d'essayer des compositions dans le genre classique et leur fera comprendre la disposition des plis qui font le charme de quelques chefs-d'œuvre de la Grèce.

On ne saurait trop insister auprès de nos jeunes dessinateurs pour qu'ils s'exercent, principalement en dehors des leçons, à faire en quelques minutes des croquis d'après nature. Bien peu deviendront des artistes proprement dits, mais tous auront besoin

plus tard d'introduire des dessins dans leurs carnets de notes. C'est surtout dans les voyages, dans la visite des usines, dans les expositions industrielles, horticoles ou artistiques, et dans les cours publics sur les sciences, que l'on apprend à reconnaître à quel point est précieuse l'habitude de prendre rapidement des notes accompagnées de croquis.

Le modelage est pour les artistes et pour beaucoup d'industries le complément obligé du dessin. Si dans notre département le dessin est indispensable aux jeunes gens qui veulent devenir géomètres, agents-voyers, orfèvres, découpeurs en bois, menuisiers, le modelage ne l'est pas moins pour ceux qui seront un jour des ébénistes, des statuaires, des marbriers, des appareilleurs ou des architectes. On pourrait encore, par un bon cours de modelage, provoquer la fondation d'ateliers pour les petites sculptures sur bois et sujets de fantaisie qui sont depuis longtemps une source de prospérité pour certaines régions de la Suisse. Les touristes en emporteraient des milliers en souvenir de leurs excursions dans nos splendides vallées.

Le modelage suppose la possession de modèles en plâtre, quoiqu'on puisse faire interpréter en relief de simples estampes, et c'est même un excellent exercice dont les écoles bavaroises avaient envoyé de nombreux spécimens. Paris est la ville qui offre le plus de ressources pour l'achat de statues, de bustes et de bas-reliefs en plâtre. L'atelier de moulage de l'Ecole des beaux-arts, dirigé par M. Desachy, et l'atelier national du Louvre, ont de la peine à suffire aux commandes qui leur arrivent de tous les points de l'Europe. On peut se procurer pour 50 centimes le riche catalogue des moulages du Louvre, en écrivant à M. Daage, chargé de la vente. Tout y est exécuté à la perfection, et les prix sont bien inférieurs à ceux du commerce. Seulement, il est bon d'avertir les écoles de la Haute-Savoie qui seraient disposées à faire des acquisitions, qu'il faut payer pour l'emballage et le transport les trois quarts de la valeur des moulages; un envoi de la valeur de 1,000 francs a coûté au musée d'Annecy 800 francs de port et d'emballage! Dans l'intérêt des écoles à budget restreint, il serait à désirer que l'on établît des modèles de petite dimension et à très bas prix, comme l'admirable collection exposée par le Wurtemberg, comme celle du musée d'art autrichien ou comme la série envoyée par la Russie.

En attendant qu'un homme intelligent mette les écoles françaises en possession de pareils modèles, j'ai l'intention de publier prochainement un tableau destiné à être affiché dans les classes, et dans lequel les élèves apprendront à se créer eux-mêmes un musée artistique, en moulant des feuillages, des fruits, des têtes d'animaux, des médaillons et les sculptures sur bois et sur pierre qu'ils voient tous les jours dans les églises, sur d'anciennes portes, sur des meubles. Et même je crois que ce ne serait pas une peine inutile de faire donner quelques leçons pratiques de moulage dans les écoles municipales de dessin: ouvrier, artiste ou homme du monde, chacun serait bien aise de pouvoir reproduire soi-même et conserver dans son cabinet de travail quelques petits chefs-d'œuvre du ciseau ou du burin.

Enseignement secondaire classique et spécial.

Dans les *desiderata* des colléges français, il faudrait inscrire en première ligne les études pratiques. On surcharge les élèves de théorie sèche; on leur fait avaler de force des calculs trop indigestes pour leur âge; ils gaspillent des heures précieuses à désapprendre le latin en composant ce qu'ils croient être des vers latins; ils sont condamnés à retenir une aride nomenclature de zoologie et de botanique; ils connaissent à fond les termes les plus baroques de la rhétorique et peuvent jeter un certain charme sauvage dans la conversation en l'émaillant de prosopopées, d'hypotyposes et de catachrèses. Et puis, ces lycéens, si forts sur les pentamètres et les cosinus, restent comme hébétés quand on les interroge sur une vulgaire application de la chimie domestique ou de la botanique usuelle. Sous ce rapport, que d'emprunts à faire à ces bons Allemands dont nous ne connaissons encore que la choucroute et le bock-bier, et dont nous aurions tout profit à importer la science pratique.

Loin de moi la pensée de demander l'amoindrissement des études classiques qui ont nourri la plupart des grands génies de notre France, et je ne songe pas non plus à accuser les hommes souvent dévoués qui instruisent la jeunesse : ce que j'accuse, c'est le vieux système de rêvasseries inutiles empruntées aux écoles du moyen âge. Après M. Rouland, M. Duruy a eu le courage d'en signaler le ridicule le jour où il disait, dans une circulaire aux recteurs : « Des enfants de dix à onze ans parlent de verbes transitifs et intransitifs, d'attributs simples et complexes, de propositions incidentes explicatives ou déterminatives, de compléments circonstanciels, etc. Il faut n'avoir aucune idée de l'esprit des enfants, qui répugne aux abstractions et aux généralités, pour croire qu'ils comprennent de pareilles expressions, que vous et moi, M. le Recteur, nous avons depuis longtemps oubliées; c'est un pur effort de mémoire au profit d'inutilités. »

Cherchons donc, en ce qui concerne la Haute-Savoie, à donner à l'enseignement une direction pratique. Inspirons-nous des besoins de l'industrie, de l'agriculture, et cherchons quel profit on pourrait retirer de nos productions naturelles. Pour que nos chefs d'usines ne soient pas obligés d'aller demander au loin de bons contre-maîtres, donnons une large part à l'étude de la *mécanique;* et comme le département est très riche en belles chutes d'eau, insistons en particulier sur la description et l'utilisation des appareils hydrauliques. Nos élèves trouveront un encouragement dans leurs études sur l'art de dompter la matière, en songeant que le collége d'Annecy a vu les premiers débuts d'un enfant de leurs montagnes, M. Germain Sommeiller, l'ingénieur qui ouvre sous les Alpes un gigantesque portique, trait d'union entre le pays des nobles cœurs et le pays des grands souvenirs. — Avant de commencer une leçon de *chimie,* n'oublions pas qu'à deux lieues d'Annecy est né ce Berthollet dont les ouvrages révèlent la préoccupation constante de joindre à la

théorie les applications, depuis les grandes industries jusqu'aux usages de la vie domestique. Rappelons-nous que plusieurs hommes nés dans nos contrées ont dû à la connaissance pratique de cette science la possibilité de faire des découvertes, telles que l'emploi médical de la santonine, qui a illustré le nom de Fabien Calloud, et l'invention des papiers et alcools de bois, rendue pratique par MM. Bachet et Machard. Enseignons la fabrication des plâtres dont la qualité est excellente dans la Haute-Savoie, mais pour lesquels on emploie encore des procédés défectueux. Donnons à l'art de la teinture l'attention qu'il mérite dans une contrée où il est pratiqué sur une grande échelle. — Que de choses à enseigner dans nos colléges au profit de l'*agriculture* et de l'*économie rurale!* Décrire les appareils perfectionnés de distillation destinés à remplacer les engins primitifs de nos distilleries d'alcool, de kirsch et d'eau-de-vie de gentiane; apprendre, dans les promenades du jeudi, à connaître, à récolter et à conserver pour la vente les plantes tinctoriales et médicinales, comme cela se pratique dans le département de l'Isère; profiter des mêmes excursions pour former des herbiers de plantes alpestres et des collections de minéraux et de fossiles, non pas seulement comme sujet d'étude, mais comme article commercial pour la vente aux savants et aux touristes qui visitent nos Alpes, petite industrie depuis longtemps florissante en Suisse; emprunter à la chimie des vins les notions nécessaires pour soigner cette branche importante de la production; étudier la préparation des tartres, qui jusqu'ici s'expédient en grande quantité à Lyon à l'état brut pour y recevoir les transformations qu'ils pourraient aussi bien subir en Savoie. — Dans le cours d'*histoire naturelle,* étudier au point de vue scientifique et industriel les richesses de nos mines et de nos carrières, et les diverses essences de bois, surtout les conifères, objet d'une exportation considérable. — La *comptabilité* doit être traitée avec soin, afin que les jeunes gens qui vont en grand nombre s'établir comme commis ou négociants à Paris, Lyon, Dijon ou Genève, ne soient plus obligés d'apprendre à grands frais dans ces villes ce qu'ils auraient pu étudier chez eux. — Pour le même motif, il faut que les *langues vivantes* ne soient pas apprises seulement pour arriver à traduire quelques anecdotes ou quelques fables en ouvrant un dictionnaire à chaque ligne : il faut se dire que la pleine possession de l'anglais, de l'allemand et de l'italien sera un trésor pour cette quantité de Savoisiens qui émigrent vers la Suisse, la Nouvelle-Orléans, New-York, le Mexique, le Brésil, etc.

Il est une institution, très florissante en Suisse et en Allemagne, que je voudrais voir s'implanter dans la Haute-Savoie : les SOCIÉTÉS D'ÉTUDIANTS. On objectera que ces sociétés supposent l'existence d'une université, chose totalement inconnue autour du Mont-Blanc : à quoi je répondrai qu'à Genève, pour ne pas aller chercher plus loin des exemples, les membres ne se recrutent pas seulement à l'Académie et au Gymnase, mais que les classes supérieures du collége en fournissent un très grand nombre à la Société de belles-lettres. Cette proposition fera peut-être pousser les hauts cris aux pères et mères de famille, qui croient que la principale occupation d'un étudiant est de se livrer à la débauche et aux excentricités chorégraphiques de Mabille et de Bullier. A cela je répondrai encore qu'on ne voit rien de pareil chez nos voisins, dont le caractère froid et posé a beaucoup de rapports avec celui de la contrée que nous habitons. Ayant fait mes études à Genève, je puis parler *de visu* et dire qu'il y a un immense avantage à provoquer chez les jeunes gens des réunions littéraires, scientifiques ou artistiques. Ils y apprennent à se passionner pour les chefs-d'œuvre de l'art et des lettres; ils forment leur style par les compositions, leur jugement par la critique des travaux de leurs collègues et par les critiques littéraires; leur langage et leur manière de se présenter dans le monde ne peuvent que gagner aux exercices de récitation et de déclamation; les traductions les initient à la connaissance des langues et littératures étrangères; enfin l'habitude de discuter toujours librement, sans arrière-pensée, et d'approfondir des questions sérieuses, les prépare à devenir dans les Conseils des citoyens utiles à leur patrie. Trouvez-vous dans ce tableau, qui n'est qu'une photographie de ce que j'ai observé en Suisse, quelque chose de bien scandaleux, de bien redoutable pour les mœurs et pour le repos public? Préférez-vous à ces habitudes laborieuses le *dolce far niente* de beaucoup de nos jeunes gens, qui ne quittent un café que pour entrer dans un autre, et avec qui l'on ne peut tenir une conversation qu'à la condition de parler de tabac, de dîners plantureux, de chasse, ou d'une demi-classe sociale dont le nom ne peut trouver place dans un grave rapport? Allons! lâchez donc les lisières de ces grands enfants; montrez-leur du doigt la route à suivre, la route des fermes croyances, du devoir et du travail libre. En attendant qu'une réforme dans nos habitudes permette de renoncer à ce système d'élèves internes, que M. Duruy n'a pas craint d'appeler par son vrai nom, — un régime de casernement, — provoquons des réunions bi-mensuelles, où prendront place les jeunes gens des classes supérieures des colléges, ceux qui en sont déjà sortis, les élèves des écoles de dessin et tous les amis des travaux qui éclairent l'intelligence. Qu'ils parcourent ensemble les œuvres de leurs illustres compatriotes, des de Maistre, de Michaud, de Ducis, de Saint-Réal, et les ouvrages au style si limpide et si imagé de ce saint François de Sales qui ne redoutait pas, lui, la fondation d'une société littéraire, l'Académie florimontane; qu'ils fortifient leurs études scientifiques en lisant les écrits de Berthollet, de Monge, de Bouvard; qu'ils épanouissent enfin leurs cœurs en feuilletant ce grand album de la nature dont le Créateur s'est plu à étaler les plus belles pages sur leur terre natale.

Cette revue des progrès réalisés chez différents peuples et des améliorations à introduire dans notre département est une œuvre nécessairement incomplète; comment prétendre à épuiser dans ces quelques pages la question si complexe de l'instruction et de l'éducation, lorsque les volumineux rapports publiés récemment sous les auspices du ministère de l'instruction publique n'ont pu parvenir qu'à projeter un faisceau lumineux sur les points les plus saillants?

Comme le juif de la légende, l'instruction marche, marche toujours : aujourd'hui vous croyez avoir signalé la limite qu'elle vient d'atteindre; ce soir elle vous montrera une réforme accomplie dans la journée, un perfectionnement introduit à la dernière heure.

Ma seule ambition en groupant ces notes a été d'éveiller l'attention du public sur toutes les questions, grandes et petites, relatives aux procédés, aux méthodes et au matériel de l'enseignement. Les hommes qui se consacrent à cette étude ont besoin du concours de tous : c'est le devoir du père de famille de sonder ces problèmes, c'est une belle mission pour la presse de les discuter au grand jour de la publicité. Quand chacun aura apporté son tribut de bons conseils, de temps, d'argent et de dévouement pour la mise en pratique des questions mûrement étudiées, alors la Haute-Savoie, qui est déjà dans l'ordre physique la contrée la plus élevée de l'Europe, aura le droit de dire également qu'elle est une des plus élevées dans l'ordre intellectuel par la solide instruction de ses enfants.

LOUIS REVON,

Secrétaire délégué du Comité départemental à l'Exposition universelle.

ORIGINES DES ALBANAIS

(V. le n° de juin)

A côté des Ibères du Caucase, les Albanes, *Albanoi*. ont joué un certain rôle et laissé leur nom à une ville, à une rivière, à un passage frontière à travers un des contreforts de la chaîne, et à toute la région comprise entre le massif du Caucase, la mer Caspienne et l'Arménie. Le voisinage de la montagne et de la mer en avait fait aussi des troglodytes et des insulaires (1). Strabon reconnaît chez eux quatre castes : celles des rois, des prêtres, des militaires et des esclaves. Moins puissants que leurs voisins, ils étaient plus civilisés, avec des mœurs douces et pastorales. Le bois seul, sans aucune ferrure, composait leur charrue.

Nomades, ils ont suivi les pérégrinations des Ibères et des Asturigans, leurs voisins, en contournant l'Adriatique, les Alpes et la Méditerranée jusqu'en Espagne. Les noms de *Albana*, villes et rivières, *Asturiges, Navarios, Gerri, Gerusa, Geldar, Sala, Ascura, Sanguta, Elegerda, Aginna, Vasaida, Salizza, Chabala, Arabon, Soanna,* etc., que l'on retrouve dans leur nomenclature topographique et qu'ils ont laissé sur toute la ligne de leur émigration avec le culte du soleil et surtout de la lune, en sont un témoignage frappant.

Ptolémée place leur première étape entre les Péoniens lacustres et la mer Adriatique avec leur capitale *Albanopolis,* où nous avons déjà remarqué une ville du nom de *Sappa*. Plus haut, dans l'Illyrie, Pline les appelle *Albonenses*. Les *Albacense* de la Dacie en étaient peut-être une autre ramification (2). Car une partie du Pont-Euxin s'appelait *Albanum mare*.

(1) Strabon, *Geog*, XI. — Ptol, *Geog.*, V. — Pline, *Hist. nat*, VI, x, XIII.

(2) Ptol, III — Pline, III, XXI. — Strabon, IV.

Les *Albiæci* et les *Albienses* de la Narbonaise étaient voisins des Salyens de race ibéro-ligure. Le nom du fleuve Vardan du Caucase est presque celui de la rivière du Verdon chez les Salyens.

On les retrouve sur la côte ligurienne dans *Albinimium*, *Albium Intemelium*, *Albium Ingaunum* avec les *Vada Sabata* dont j'ai parlé déjà.

Strabon prétend même que le nom des Alpes s'écrivait *Albes*, de la même origine, que *Vada Sabata* séparaient les grandes Alpes, soit *Albia*, *Albion*, des petites Alpes, soit *Albionia* d'où le nom d'Apennins.

Le territoire d'Albon en Dauphiné s'appelait également *Arbis*, Albonne et Albion.

Il est facile de reconnaître le séjour des Albanes dans nos contrées. Au nord de l'*Ager* ou *pagus Savogensis*, dont le centre était *Castrum Sabaudia*, s'étendait du Rhône à l'Arly le *pagus Albanensis*, comprenant les plateaux des Bauges et d'Annecy, les bassins de Rumilly et de la Chautagne.

Comme le *Cyros* traversait l'Albanie asiatique, le Cyer, le Cara ou Céran (1) arrosaient notre Albanais. Nous avons également une rivière Albane dans le *pagus Savogensis*.

Aussi bien que le nom de *Sapaudia*, le *vicus Albinensis* était encore en pleine possession à l'époque romaine. On en retrouve les ruines dans un carré long de 300 mètres sur 100 de largeur, formant dans les marais de l'Albanais une île, qui porte le nom de *Ville*, à côté du bourg d'Albens. Les inscriptions ont conservé le titre des *Vicani Albinnenses* dans une donation qui leur avait été faite d'un cours d'eau.

Les deux bourgs de Saint-Maurice et de Saint-Donat d'Alby, autrefois Albiez, s'étaient élevés sur les deux rives du Chéran. Entre les deux Annecy, l'ancienne presqu'île d'Albigny a pu être le dernier refuge de la colonie albanaise lors de l'occupation du pays par les peuplades galliques allobroges, qui ont appelé ce plateau *les îles*, dans leur langue *Anessy*. Il est à observer que cette expression, très connue dans la Bretagne, chez les anciens Venètes dont le pays est sillonné de lagunes, se rencontre comme nom de ville dans une autre région de lagunes, chez les Venètes d'Italie. L'*Anasseu* du XIIe siècle semble une filiation de l'*Anassum* de Pline (2).

Le caractère topique avait si peu changé que la langue française a dû maintenir cette appellation aux *îles* du Thioux et au mas des *grandes îles*, qui, avec les grandes Fins, continuent le plateau d'Albigny jusqu'à l'ancienne route de Brogny. Les Littés d'Albigny font suite à cette presqu'île comme à Meythel le mas des Littés fait suite au mas des îles.

Albigny, entre Seyssel et Vence, où l'on a trouvé d'anciens murs et plusieurs objets antiques(3), était probablement aussi une colonie albanaise, qui a succombé devant la station allobroge de *Condate*; encore un nom gallique qui exprime le confluent des Usses et du Fier dans le Rhône.

(1) Ancienne orthographe des noms du Fier et du Chéran, d'après les archives départementales.

(2) Pline, III, XVIII, *Anassum quo Varranus defluit.* — A. Bernard, *Cart. de Savigny*, 773. On trouve un peuple du nom d'*Anaseis* entre la Caramanie et les Perses, au sud de la mer Caspienne, et un autre du nom d'*Anases* en Afrique.

(3) *Revue savoisienne*, 1862, p. 66

Tel est également Albigny, sur les bords de l'Isère, à côté de la station gallique de *Mantala* (Bourg-Evescal). Le *Vardan* du Caucase a pu inspirer le Verdun d'Albigny, dont les riverains étaient encore *ratiarii* à l'époque romaine (1). Arbin de Montmélian, Albon de Cléry-Frontenex, Albane et deux Albiez de la Maurienne, Albine de la Bâthie, viennent peut-être de la même source.

Entraînés par le mouvement des *Saboï*, les *Albanoi* ont pu se répandre parmi eux tout en concentrant le gros de leur caravane dans le *pagus* qui a gardé leur nom avec une impression plus locale de leur séjour. Dans de moindres proportions territoriales, ces deux peuples ont reproduit ici leurs allures en Asie. Beaucoup moins puissants que les Ibères, à côté desquels ils vivaient dans les vallées du Caucase, les *Albanoi* ont subi cette infériorité politique résultant d'une civilisation plus douce et d'une pauvreté volontaire ; car les richesses pécuniaires de chaque défunt le suivaient dans sa tombe. Tandis que les *Saboï*, tout en faisant leur centre du *pagus Saboia*, ont étendu leur domination du lac de Neuchâtel au confluent de l'Isère dans le Rhône et laissé leur nom à toute la contrée.

En langue basque, celle des premiers Ibères, *od* et *aud* signifient élévation, opulence, au physique et au moral. Le gallois ajoute à ce radical l'idée de côte, bord, rivage. Ces idées concordent parfaitement avec le genre de stations des *Sapoï* ou *Saboï* au milieu des eaux ou sur les côteaux voisins. Aussi l'hébreu *tsab* ou *sab*, l'arabe *sabach*, *savah*, le persan *savi*, le cophte *safé* emportent tous l'idée d'élévation, de montagne, et le sanscrit *sap*, celle de réunion, d'affinité, et *pay*, celle de rivière. Le nom de *Sapaudia*, *Sabaudia* serait donc un augmentatif du nom de *Saboia*, et aurait exprimé l'extension régionale des établissements lacustres que ces peuplades ont apporté d'Asie dans nos contrées.

Comme on l'a vu, ces migrations ont cotoyé et même pénétré les colonies grecques. Il n'est pas impossible que quelques tribus helléniques aient été emportées par le courant.

Faut-il faire remonter à cette époque ou à celle des Massaliotes les stations grecques de la *Sapaudia ?*

Sillingy est évidemment grec, de *Syn legô*, car les chartes du moyen âge le traduisent par *Consengie*, le grec *syn* et le latin *cum* ayant la même signification.

Bromos, frémissement ou odeur infecte, qualifie la source ou l'exhalaison des eaux de Bromines.

Botas, boutas, signifie pâtre, bouvier ou poisson.

Semnos, vénérable, majestueux, saint.

Hermans, du Faucigny, servait de limite entre les Ceutrons et les Allobroges, peut-être d'*Hermès*, Mercure.

Leucon, près Meillerie, *Leucos*, blanc, coupé à pic. Léman de *limna*, *limné*, étendue d'eau, *limen*, port. Pline attribue à une émigration de Grecs, *Grai*, le nom des Alpes graies. Le passage d'*Ocelum* était en effet occupé par les Graiocèles.

Après avoir exposé sur les *Sapoï* et les *Albanoï* ces conjectures etnographiques qui portent un caractère frappant de vraisemblance, nous allons suivre les vicissitudes de ces races ibériques devant l'invasion gallique des Allobroges, Helvètes, etc.

C.-A. Ducis.

(1) *Revue savoisienne*, 1867, p. 39.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite. — Voir le n° de juin)

A côté de M. F. Agnellet je ne saurais mieux faire que de placer quelques poésies de son frère, M. Auguste Agnellet. Lui aussi doit à son travail une brillante fortune ; et, après l'avoir conquise à Paris, il est venu la reverser sur sa patrie. Cependant, désertant les vallées alpestres de Thônes, il choisit une paisible retraite sur les bords de notre charmant lac, dans les vallons plantureux de Menthon. Puis, après quelques années de repos, il s'est éteint, léguant à sa famille le précieux souvenir d'une vie laborieuse, animée par l'intelligence des affaires et le goût des beaux arts.

M. A. Agnellet voulut bien me confier quinze poésies sur divers sujets. Presque toutes sont écrites en français, quatre seulement le sont en patois. Le *faire* de cet auteur et le fond de son caractère diffèrent beaucoup de ceux de l'auteur du *Toutou le brisson*. La teinte de ses œuvres, moins philosophique, a plus de jovialité. Le poète a l'haleine plus longue. L'orthographe qu'il adopte ne s'accorde pas toujours avec celle suivie par son frère. Quelques citations mettront en lumière ces différences sur lesquelles les limites mises à mon œuvre ne permettent pas de m'appesantir.

Voici le sixième couplet de la pièce intitulée *Menthon :*

Riches moissons, riches vendanges
Chez vous sont-elles en faveur ?
De nos celliers et de nos granges,
Prives de toute leur grandeur,
Venez admirer la splendeur.
Cherchez-vous une eau sulfureuse,
De vertu médicamenteuse ?
Sur ces bords venez, venez donc,
Nous en avons la source heureuse.
Sur ces bords venez, venez donc,
Venez vous fixer à Menthon !

Les sujets traités en dialecte national sont *la D'manda en mariatho*, *C'lo de saint Jean*, *le Rothai de Meysé et le Pataou de l'Arse et du Créthaino*. C'est aux douze couplets de cette dernière poésie que je vais puiser quelques emprunts.

Tot est pen û pleisi dien sti mando,
Lous on san trist et lous atro gai
Pe mon bonhor me de ne demando
Que la garda d'on petit tropai
Avouai de thevro, avouai d'agnai
Ah ! que d'am' à chuivre
De fes û de thivre !
Libre en travaillen de thant en paix
Guette ! guette ! guette, û tai d'sà ; tai !..

Quand Jean Critoux rev'nie d'Bonnavella
E me d'za (d'étaou onco tot p'tit),
Prends pletot le themin d'la bombardéla
Que la rota qu' menne é Lon pays. *Avouai*, etc.

Su c' qu'é d'se, de pri go pe la schience
D'all' en thamp et faire de coven!.
Deï pouai tie d'en viv' et d'ai la chence
D'gouverna sen qu' nion ne diosse ren. *Avouai,* etc.

Quand d'amis qu' san parti pe la vella
Revenian to pâl et to défai :
Bien hab'llià mâ porten , y e la reglia ,
Et tristo c'mmen de bonnets de nai *Avouai,* etc.

Upré d'atro qu'on a fait instruire
Que savan to et que ne fan ren ,
Excepta cen qui faut pe detruire
Laous avei et c'lo de laous paren. *Avouai,* etc.

Quand de monchus soven pe laous dame
San trata en to petit garçon
Et que d' veyo que la Guita m'ame
Que d'sei le maître dieu ma meison *Avouai, etc*

De preyio pe c'lo qu' de veyio esclavo
De la jupa, du vin et du thoa :
C'lo vrai tyran tié, me, de lous bravo
Ainsi que le mod' et le tabac. *Avouai,* etc

L'embichon ne me tormente gairo ..
Ni l orgueil, ni la vanita ..
Mous amis n' me truvan jamais laido
Et per ami d'ai nouter n'encroa. *Avouai,* etc.

A m'thi tothor de pan blanc, de vianda
Mos Perliat ne s'en regale pas.
Me qu' n'en gouto ren qu'on coup pe s'manna !
On veiro de vin me fa thanta. *Avouai,* etc.

Dé grous tropaï d' le-z-Annes û de Flaino
De ne sarei jamais le grand pataou.
De preféro l'Arse û le Créthaino
Y est avouai lou p'tious qu'on est iraou. *Avouai,* etc.

Lous grou profit m'aran praou chu plaire,
Me d'ai chu me contenta de p'tit
P'tit a p'tit d'ai fai ma p'tit affaire,
Et d' sei de grou permi mous cabris ! *Avouai,* etc.

E succes de-z-atro d'applaudisso,
Le malhor m'a tothor fait petia
C'mment d'ai c'mmencha Diu voill que d' fornésso !
Et gaîment d'arei passa ma via.
Avouai de thevro, avouai d'agnai
Ah ! que d'am' à chuivre
De fés û de thivre !...
Libre en travaillen de thant' en paix
Guette ! guette ! guette, û tai de çà : Tai !

Lorsque, en août 1863, M. Agnellet eut la bonté de céder à mes sollicitations quelques-unes de ses poésies, il le fit avec une grâce charmante et en jetant de côté tout amour-propre d'auteur. Aussi m'écrivait-il avec une simplicité bien savoisienne : « Vous persistez « à vouloir insérer plusieurs de mes vers dans votre « recueil : que votre volonté soit faite à vos risques et « périls ; à vous toute la responsabilité, car il est pro- « bable que sans vous ils n'eussent jamais été publiés. »
Il y a pour moi une satisfaction véritable à avoir ainsi sauvegardé quelques rimes de la muse nationale.

Mais il est temps que je revienne à notre ami Béard. Les lecteurs ont déjà fait connaissance avec lui : ce n'était qu'une connaissance incomplète ; les chants reproduits plus haut m'étaient parvenus tout mutilés, tout altérés ; leur orthographe ne pouvait point satisfaire le génie du poète ; plusieurs de ses pensées avaient subi le supplice des variantes, et par-ci par-là quelques vers auraient eu grand besoin du lit de Procuste. Cependant, j'étais fier de mon petit trésor : il me procurait les saveurs d'un fruit volé ! Et, en effet, c'est chose difficile que d'arracher le médecin Béard au milieu de ses nombreux malades. Il chante volontiers entre amis, lorsqu'un flacon de champagne mousseux fait étinceler l'œil, provoque le rire et rend plus expansive la cordialité savoyarde... Il chante, dis-je, mais il écrit peu ; et alors n'est-il point le vrai coupable si, recueillis au vol, ses chants sont répétés avec des altérations !...

Ayant enfin pu disposer de quelques instants et plein de bienveillance pour mon travail, M. Béard a porté celle-ci jusqu'à écrire lui-même quelques chansons à mon adresse. Il connaît ma gratitude ; il sait aussi que je me ferai un devoir de conserver son orthographe. Douze poésies, aussi mordantes que leurs autres sœurs, sont le fruit de cet esprit de satire qui, dans nos petites villes, s'attaque parfois à un individu, le harcèle, l'éreinte sous le rire de ses voisins. Le *Cu-Rosset :* on appelle ainsi dans nos vallées les petits colporteurs auxquels la Providence a largement donné la force musculaire, l'esprit mercantile, la patience, etc., toutes qualités excellentes, mais qui peuvent prêter au ridicule. Le *Cu-Rosset,* nom sous lequel est voilé celui d'un honorable négociant, doit donc à M. Béard sa *naissance,* sa *chanson,* son *refrain,* son *portrait,* ses *douleurs,* son *désespoir, bon voyage,* etc. Dans notre province, nous pouvons trouver de l'agrément à ces petites pièces où chaque vers *emporte pièce,* comme l'on dit, mais cet intérêt disparaîtrait hors de notre ville. Le but de mon travail sera atteint plus sûrement, sans doute, par la reproduction de deux poésies d'un intérêt plus général.

La première est inspirée par *les Bœufs*, ce chant populaire de P. Dupont. Elle le traduit presque ; mais on reconnaîtra que le patois s'allie admirablement au thème choisi.

D'sais bin qué d'nai qu'on ptiou domaino ;
Mais d'ai doux bûs, zouli, fromé ;
Et ma charroui q'l'est bon bouet d'fraino
P'vagnii quand d'vouais tot' mé sémé ;
On garçon fort pé tnii le queurne,
Quand los dous bûs font ma labau,
Et dvé la nait quand on s'reteurne,
D'ai mon ptiout Jean q'lé soigne u bau.

(*Refrain*) Y a praut d'bûs d'sus lé fairé
D'color roge, blianche et naire
Et qu'sont de forta colluaire ;
Ah bé !
Jusqu'ore on n'a poui vi nionce
On pâ d'bus fait qmé cè.

Et fant lé vi, le jaug sus la têta,
Labora hiè et traci drait ;
S'moquâ d'la plioje et d'la tepeta
Que l'têps sait chaud u qué sait fraid
U bèt d'la rai quand e s'arrétont
Pé qué l'bovi pouaise affrontâ,
E faut lé vi qmé y est qu'é s'pretont
Et qm'é s'depachont p'arbraità. Y a, etc.

Y a d'fais q'la tâche est on pu lorda
Qué l'bovi cherche on pu dé repôt
Est l'bon momèt d'vouaidâ ma gorda
Et d'fais p'la baire on p'tiout harô.

Alors mos bûs s'pliantont qmé d'beurne,
D'vayo fomâ laus grands nazus;
Et la lardaira tsus laus queurne
Q'vint m'chantâ sos airs los pé drus. Y a, etc.

E sont tos doux daux qm'onna gniella ;
E sont tos doux pé fort qu'on trouai ;
Bin sovèt los bouchis d'la vella
Pé m'lés achtâ vgniont dièt l'aidrait.
Mais diet l'espoir qu'on lés û vènde
S'é font brinna laus grous écus ;
Mait, d'amri vingt coups mieux qu'on m'pènde
Que d'vèndre u bouchi mos dous bûs ! *Refrain*.

Quand d'marierai ma fliet Madleina,
D'vouais qué l'figniolaise qm'é fout ;
Qu'à sa croaix d'or l'osse onna chaina
Q'fasse tot pliét de tors p'son cou,
Qué tsus sa brava roba d'lanna
Lé ptaise on drolo foudâ d'suai ;
Et gajo q'mos bûs diet r'na smanna
Gagneront p'achetâ tot s'li trossai. *Refrain*.

Avant d'éposâ la Maurisa
D'étou l'pé chaud d'tos sos aman ;
D'ai de belle fais sautâ la sisa
Ret qué p'l'alla tochi la man.
D'sais talo vhouai qué l'jor d'mé noce ;
D'amo ma fenna qmé mos jus,
Ah bé ! tant fort que m'n'amour sosse
D'amri ptou perdre liai q'mos bûs *Refrain*.

Y a d'gens q' vodrô nos ptâ la mouda
Dé rcoltâ c'qu'é n'ont pas vagnia ;
Et q'trovrô qu'est tna chusa qmouda
Dé mdji l'bin q'los atro ont gagnia !
Mais diet mon bau s'lé gens d'la seurta
V'gniont jamais p'exarci lau pti,
D'ai ma cautrâ su l'suai d'la peurta
Q'se charche d'le doutâ l'aptit. *Refrain*.

Sé jamais l'écora m'êterre
Et q'd'osse fait mon testamêt ;
L'aîné sara l'herti d'mé terre
Et d'mos doux bûs zouli, fromèt.
E dait bailli d'messe p'son pare
Car, s'é fait dinse, al ara praut
Pé payi banstout son ptiout frare
Et p'faire la dotta d'la s'rau.

(Sera continué.) A. DESPINE.

ENCORE UN MOT SUR Mgr DE ROLLAND, ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Il suffit souvent d'exhumer un nom de la poussière de l'oubli pour que, presque aussitôt, par une espèce de résurrection anticipée, les souvenirs et les particularités de son existence viennent se grouper autour de lui.

Il y a deux mois je réveillais, à cette même place, la mémoire de Mgr Claude-Humbert de Béry et je racontais au lecteur la chronique de l'étudiant-prélat.

A ce modeste signal (si je puis sans emphase me servir de figures solennelles, qui ne seraient pas déplacées dans une oraison funèbre, mais qui le sont peut-être ici)... les échos du XVIIIe siècle ont résonné, les arcanes du passé se sont ouverts, les portefeuilles d'antiquaire ont complaisamment laissé entrevoir çà et là une petite note griffonnée au sommet d'une page poudreuse, les muscles et la chair sont venus garnir le squelette, le squelette a repris un semblant de physionomie, et..., conclusion finale de toute cette période, le soussigné a l'avantage de pouvoir aujourd'hui causer encore un instant de Sa Grandeur l'archevêque de Tarentaise. Le procédé est simple et je le recommande aux amis de nos annales comme un excellent moyen d'enrichir le muséum de la Florimontaine : lancez-vous à corps perdu dans les flots du passé, vous ne saisissez d'abord qu'une paille ou qu'un brin d'herbe, qui nage à la surface ; mais, en plongeant jusqu'au fond, vous rencontrez le solide et vous rapportez avec vous des pierres rares et souvent précieuses. La paille, c'est la légende ou la chronique ; la pierre, ce sont les dates et les documents (1). La première conduit à la seconde. C'est le chemin que j'ai suivi.

Et tout d'abord, c'est bien à Marigny, et non à Rumilly, comme l'affirme Grillet, que Mgr Claude-Humbert de Rolland vit le jour. La vérité est que sa famille était originaire de Rumilly, mais qu'elle habitait presque continuellement Marigny. Son anoblissement ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle ; on retrouve, en effet, à la date du 20 juin 1607, des lettres de noblesse accordées par Charles-Emmanuel à Georges de Rolland.

Le 28 août 1702, suivant acte passé par-devant Me Pierre Thomé, notaire à Alby, et enregistré par l'insinuateur Arnaud *à l'office du tabellion*, sous les droits de *vingt-cinq sols*, noble Jean-Pierre de Rolland, le père du prélat, en la présence et de l'autorité du sieur Christophe Dufoug, major et bourgeois de Rumilly, son curateur, relâche et remet à Rd Claude-François Bouvard, curé de Marigny, un pré, lieu dit au Grand-Verger, « pr quelle pièce estre possédée par ledit Sr curé et ses successeurs à perpétuité. » Cette fondation est faite conformément aux intentions d'autre noble de Rolland, oncle du déclarant, lequel avait légué au curé de Marigny, par son testament solennel du 12 mai 1695, une somme de 60 florins destinée à faire célébrer chaque année, pour le repos de son âme, des messes basses à raison de six sols l'une, et une grand'messe de *Requiem* au prix d'un quart d'écu. Les héritiers avaient, paraît-il, négligé d'acquitter ce legs ; ce qui n'empêcha pas Rd Louis de Tortolliet-Amblardet, curé de Marigny lors du décès du fondateur, de célébrer les messes sur sa tombe. Pour faire cesser cet état de choses et rendre à la mémoire de son oncle l'hommage qui lui est dû, Jean-Pierre de Rolland abandonne généreusement au bénéfice-cure le pré du Grand-Verger, en payement des 60 florins.

On voit encore à Marigny, près de l'emplacement occupé par l'ancienne église, la gentilhommière de Béry, qui fut le berceau de Mgr de Rolland. Rien de bien saillant n'attire sur elle le regard. On devine seulement à la forme de ses fenêtres et aux armoiries gravées au-dessus du portail qu'une illustre lignée a dû hanter au temps jadis ces murs qui tombent en ruines.

Que de bruit et d'animation a rempli cette demeure

(1) Parmi les personnes qui ont bien voulu me communiquer des renseignements pour cette note, je dois particulièrement remercier M. l'abbé Daudin, curé de Marigny ; M. l'abbé Vettier, le savant professeur du collége de Rumilly, et M. l'abbé Miédan-Gros, de Moûtiers, chanoine honoraire et secrétaire de l'évêché, un homme obligeant autant qu'instruit, qui met avec un rare désintéressement ses riches cartons à la disposition de ses confrères en recherches historiques. M. l'abbé Ducis, archiviste, a bien voulu également me résumer une page de son histoire de Tarentaise.

maintenant silencieuse et abandonnée ! Le seigneur Jean-Pierre de Rolland et dame Anne-Marie de Chavanne, qui mourût le 2 avril 1752, eurent de leur mariage douze enfants, dont neuf naquirent à Marigny et qui reçurent pour parrains et marraines l'élite des nobles dames et chevaliers de l'Albanais.

Voici pour les amateurs de généalogie la liste exacte des membres de cette nombreuse famille :

1° Anne-Hélène, née le 15 mai 1704, mariée à Philippe-Joseph Bracorand de Savoiroux, fils de Jean-Joseph de Savoiroux et de Claire de Coussy, suivant contrat du 2 octobre 1723;

2° Charles-Emmanuel, né le 2 juillet 1705 ;

3° Magdeleine, née le 26 juillet 1706;

4° Claude-Humbert, né le 23 avril 1708 ; — « An. D. 1708, — dit l'acte de naissance, — et 23 aprilis natus et in eccles. Ste Bened. Marig. baptisatus fuit Claudius Humbertus de Rolland, filius legitimus nobilis Joannis Petri de Roland et nobilis Mariæ Annæ de Chavane conjugum. Cuius susceptores fuere nobilis Claudius Humbertus De Tortolliet Amblardet et nobilis Joanna Petrea Dumonal de Morgenex. Ita. ë. c. f. Bouvard, part. »

5° Claude-François-Raymond, né le 13 mai 1709;

6° Valentine, née le 21 avril 1710, morte le 15 septembre suivant ;

7° Joseph, né le 27 septembre 1711, à Marigny, comme les précédents ;

8° Julien, né le 19 novembre 1712;

9° François-Joseph, né le 18 février 1714 ;

10° Antoinette, qui naquit, ainsi que Julien et François-Joseph, à Rumilly, le 12 juillet 1716 ;

11° Jean-François, né le 28 octobre 1717 ;

12° Louise, née le 4 avril 1719, morte le 20 septembre 1724.

Outre les de Rolland de Béry il existait une autre branche de la même famille, qui avait des propriétés à Versonnex ; leurs armoiries s'y retrouvent sur une plaque incrustée dans les murs de la nouvelle église. C'est probablement à cette branche qu'appartenait R^d^ Michel de Rolland, de Rumilly, abbé de Talloires et contemporain de l'archevêque. On peut lire aux archives du Sénat de Savoie des lettres, en date du 14 mai 1746, émanées de S. A. Eminentissime le cardinal d'Auvergne, Henry Oswaldus de Turre, abbé et supérieur général de l'ordre de Cluny, et contenant pouvoir, en faveur de R^d^ Michel de Rolland, de visiter le monastère de Bellevaux.

Le prédécesseur immédiat de Mgr de Rolland fut Mgr François-Amédée Milliet d'Arvillars, né le 4 mars 1664. Doyen de Tarentaise par bulle d'Innocent VI d'octobre 1681, il fut nommé vicaire-général en 1684. C'est de ce poste qu'on l'éleva à l'évêché d'Aoste en 1698. La cérémonie du sacre eut lieu à Rome le 1er février 1699. Du siége d'Aoste, Mgr d'Arvillars fut transféré au siége métropolitain de Tarentaise, dont il prit possession le 19 octobre 1727 et où il mourut le 28 août 1744, à l'âge de quatre-vingt-un ans. On conserve à Moûtiers une copie de son testament, qui est du 5 octobre 1742.

Le siége subit alors une vacance de plus de quatre années. Des lettres-patentes du 28 août 1744 nommèrent vicaire-général et official Révérend Jean-Louis Vullier-mier, le même qui, à la première entrée de Mgr de Rolland dans son diocèse, lui aurait, suivant la chronique, ordonné de *rouler* (1). C'était, s'il faut en juger d'après sa conduite officielle, un homme aussi sévère sur la discipline que fort en écriture sainte, car il signala son administration par des actes d'énergie dont on retrouve la trace aux archives du Sénat.

R^d^ Christophe Piffet, vicaire perpétuel au Bourg-Saint-Maurice, homme très prompt de sa nature, avait un jour traité de *fripon* honorable François Martin, l'un de ses paroissiens. Le gros bonnet, froissé dans sa dignité municipale, alla porter plainte au vicaire official, qui infligea un blâme à l'auteur du propos. Sous le coup d'une colère irréfléchie, R^d^ Piffet monte à l'archevêché et s'emporte contre son supérieur, en l'accusant de préférer injustement les laïques aux prêtres et en vouant son gouvernement à l'exécration des siècles à venir. Le vicaire official, en face des paroles irritantes et des gestes désordonnés de l'énergumène, juge à propos de se retirer dans un appartement voisin ; l'ennemi l'y poursuit et, en désespoir de cause, il est obligé de battre en retraite hors du palais pour se mettre à l'abri des injures persistantes de l'insubordonné. La scène avait eu lieu en présence de R^d^ Jacques Berlire, administrateur du prieuré de Gilly. Le même jour, 6 août 1745, R^d^ Vulliermier rendit une sentence sommaire qui condamnait le bouillant insulteur à cinq jours d'arrêt dans la prison des Clercs et à la rétractation de ses insultes. Cette sentence fut ratifiée, le 20 août suivant, par décret du Sénat accordant main-forte à l'exécution de cette mesure ; et R^d^ Piffet fut méditer à son aise sur l'excellence de la vertu de soumission.

Ce fut en 1749, à l'âge de quarante-un ans, et non pas en 1740, comme je l'ai avancé sous la foi d'un renseignement inexact, que le chanoine de Rolland fut nommé archevêque de Tarentaise.

C'était le candidat officiel présenté par la cour de Turin à celle de Rome : la lettre de présentation est du 24 décembre 1748. « L'archevêché de Tarentaise, — y est-il dit, — étant vacquant dès le 28 aoust 1744 par la mort de l'archevêque François Amédée Milliet d'Arvillars, dernier titulaire, et étant bien informé des bonnes vie, mœurs, doctrines et vertueuses qualités de l'abbé Claude-Humbert de Rolland de Béry, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Genève, chanoine-archidiacre de la cathédrale et vicaire-général du diocèse de Toul, nous le nommons à Votre Sainteté à ce qu'il luy plaise le pourvoir audit archevêché... »

Dès le 13 février 1749, Sa Sainteté avait rendu douze bulles en faveur du candidat. C'est la première, celle portant *provision à l'archevêché*, qui est la plus importante. La seconde absout de toutes censures ; la troisième contient une exhortation à Sa Majesté ; les cinq suivantes, des exhortations aux suffragants, au chapitre, au clergé, au peuple, aux vassaux de Tarentaise; les autres renferment la commission donné aux archevêques de Nicosie et de Turin ou à l'un d'eux de recevoir de l'abbé de Rolland la profession de foi, « *juxtà formam quam sub bullâ nostrâ miltimus inclusam* » et la faculté laissée à celui-ci de recevoir la consécration

(1) Rd Vulliermier était chanoine : dans le procès-verbal d'un concours pour la cure de Fessons-sous-Briançon, du 20 août 1744, il signe *Joannes Ludovicus Vuilliermier canonicus;* dans un acte du même genre, daté du 19 décembre 1748, il signe comme vicaire capitulaire.

d'un archevêque de son choix, assisté de deux ou trois prélats, et sous la condition de prêter le serment de fidélité selon la formule.

Mgr de Rolland présente ces douze bulles à l'*exæquatur* du Sénat de Savoie et requiert à ce qu'il lui plaise en permettre « le cours fulmination et exécution. » Après un léger incident provoqué par l'une des bulles qui avait été présentée fermée à l'examen du Sénat, celui-ci, par décret du 21 février 1749, accorde cette autorisation, « à la charge que le révérendissime seigneur suppliant prêtera à Sa Majesté le serment en tel caz requis, duquel il rapportera dans trois mois acte authentique (1). »

Voici comment la chronique explique la faveur qui valut au chanoine de Rolland son élévation si prompte à l'épiscopat. Durant ses études à la Sorbonne, se trouvant la bourse assez légère, il se décida à aller réclamer quelques secours à Versailles. Vêtu du costume ecclésiastique et couvert de poussière, il était en chemin quand les princesses royales vinrent à passer en voiture. Elle remarquèrent ce jeune prêtre, dont l'extérieur avait un cachet de rare distinction. Le carrosse s'arrêta, et les augustes promeneuses interrogèrent le jeune abbé sur son origine, sa famille et sa position. L'abbé déclina ses nom et qualité et avoua sans détour le but de sa visite à Versailles. Les princesses s'intéressèrent à lui : il fut introduit à la cour, où il obtint promptement le plus grand crédit; et ce fut sur la recommandation de Marie-Adélaïde de Savoie, mère de Louis XV, que le roi de Sardaigne présenta le chanoine de Rolland comme candidat au siége de Tarentaise.

Quant à ce bon curé de la Roche-Cevins, qui avait accompagné le jeune de Rolland du Pont-Beauvoisin à Paris et qui de ramoneur était devenu prêtre, il s'appelait A. Péronnier. Il avait succédé en 1744 à R^d^ Pierre-Antoine Bochet et il fut remplacé dans le mois de mars 1750 par R^d^ Jean-Pierre Rochaix. Il semblerait résulter du rapprochement de ces deux dates, puisées dans les documents officiels, que, si l'anecdote inédite publiée par la *Revue savoisienne* est vraie dans tous ses détails, l'entrée de Mgr de Rolland à Moûtiers n'aurait eu lieu que vers la fin de mars ou au commencement d'avril 1750, puisque c'est à cette époque que R^d^ Péronnier cessa d'être curé de la Roche-Cevins. On sait d'ailleurs qu'ils ne reçut la consécration épiscopale qu'en 1750.

Comme prince de l'Eglise, Mgr de Rolland, à part la célèbre transaction du 26 juin 1769, n'a pas laissé de nombreuses traces de son passage à l'épiscopat; peut-être les titres où son nom figure ont-ils été incendiés à la Révolution, avec le reste des archives de Moûtiers. Quoi qu'il en soit, il ne reste de lui que quelques actes de visites pastorales des années 1755, 1756, 1757, 1758 et 1761, des procès-verbaux de concours dont le plus récent porte la date du 14 mars 1764 et des lettres-patentes, datées du 24 décembre 1750, ratifiées par le Sénat le 2 mars 1751 et nommant grand-bailli de l'archevêché noble Joseph-César de Vignod, seigneur de Bieulaz, « gentilhomme de mérite, recommandable par sa noblesse, droiture et intégrité reconnues. »

(1) On peut voir toutes ces pièces à Chambéry, aux archives du Sénat, armoire 26, vol. 19 et 20.

Mgr Claude-Humbert consacra, durant sa prélature, différents édifices religieux, notamment l'église de Brevières, le 26 juillet 1751, celle de l'Hôpital (aujourd'hui Saint-Jean-Baptiste d'Albertville), le 22 décembre 1754, celle de Bozel, le 4 août 1755, et l'église paroissiale de Sainte-Marie de Moûtiers, qui venait d'être agrandie.

Dans les visites pastorales, Mgr de Rolland se prêtait volontiers aux pratiques du ministère pastoral. C'est ainsi que pendant huit jours d'exercices préparatoires à la confirmation qui devait se donner le jour de la Fête-Dieu à Beaufort en 1754, l'évêque partagea avec zèle l'œuvre de six collaborateurs, parmi lesquels on comptait son grand vicaire et official, M. Vuilliermier, le promoteur diocésain, M. Ruffier, M. Mibord, directeur du séminaire, M. Ador, archiprêtre de Montagny.

En 1766, l'archevêque de Tarentaise et Mgr Biord, évêque de Genève, furent chargés par le pape Clément XIII, à la demande du roi de Sardaigne, de procéder à la réduction d'une vingtaine de fêtes chômées. Quelques-unes, rétablies en 1816, ont été de nouveau supprimées en 1853.

En 1766 encore, Mgr de Rolland prohiba les processions d'une paroisse à l'autre au-delà d'une demi-lieue. On sait qu'au siècle précédent les pèlerinages, où se réunissaient jusqu'à cinq cents personnes, duraient quelquefois trois jours.

En 1768, le même évêque étendit aux paroisses voisines l'aumône du pain de mai de Moûtiers, instituée pour subvenir aux pauvres dans la saison la plus dure, parce qu'elle précède la nouvelle récolte, et devenue abusive par le droit que prétendaient y avoir la plupart des familles aisées de la ville.

On voit par ces quelques traits que Mgr de Rolland représentait alors en Savoie l'esprit ecclésiastique marchant de pair avec le progrès social.

Il possédait sur le territoire de la commune de Chevron la terre de *Létanche*, où, durant de longues années, il venait très fréquemment se reposer dans la solitude des fatigues de l'épiscopat. Il finit par la vendre à R^d^ Philibert Revet, curé de Conflans, son ancien chancelier et grand oncle du curé actuel de La Roche-Cevins, M. l'abbé Revet, dans la famille duquel cette propriété se trouve encore maintenant.

Ce fut le 27 novembre 1770, à deux heures de l'après-midi, à l'âge de 62 ans, sept mois et quatre jours que mourut Mgr Claude-Humbert. Doué d'un excellent cœur et charitable jusqu'à la prodigalité, il ne laissa pas ses finances dans un état des plus prospères. Souvent il avait eu recours à la bourse de R^d^ J.-L. Vulliermier, qui était, lui, un capitaliste économe et fort soigneux de ses intérêts. Or, on rapporte, — ceci bien entendu sous toutes réserves, — que, durant sa dernière maladie, l'archevêque manifesta le désir de régler compte avec son vicaire général et lui demanda de combien il restait débiteur envers lui. — Oh! de rien, monseigneur, — aurait répondu le moribond avec un calme parfait, — .....quand vous m'aurez tout payé. — On ne dit pas quel fut le *finito* de la liquidation ; mais il résulte au moins de ce trait, ajouté à ceux que l'on connaît déjà, que le vicaire capitulaire était très fort sur la réplique. Ce talent n'est, du reste, pas rare en Tarentaise.

En sortant du domaine de la fantaisie pure, où vient de nous pousser un médisant *on dit*, on peut affirmer

que, si la cassette de Monseigneur était en mauvais état, sa succession resta néanmoins assez importante.

Sentant sa fin s'approcher, il voulut faire son testament, et le 22 octobre 1770 il dicta ses dernières volontés à un sien confident. On y voit percer un profond amour pour son pays natal, un petit faible pour ses titres et ses armes, et par-dessus tout un cœur généreux et sincèrement attaché à son diocèse. Ecoutez plutôt :

« Je, Claude Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, natif de Marigny en Genevois, voulant faire mon dernier testament, ay disposé comme cy après : J'institue mon héritier universel noble Jean-Joseph de Bracorand de Savoiroux mon neveu, fils d'Anne-Hélène de Rolland, ma sœur, je luy substitue Claude-Humbert son fils aîné mon filleul dans mes biens de Motz situés dans les plaines de Rumilly tels que les ai rachetté des Révérends peres de l'Oratoire, dans les champs situés dans les numéros 1030 et 1031 de la mappe du d[t] Rumilly et dans mes vignes de Chiendrieux en Chautagne. »

Vient ensuite une clause générale de fidéicommis pour la transmisson des dits biens d'aîné en aîné, de mâle en mâle et de branche en branche jusqu'à l'infini ; le testateur en exclut « ceux qui seront liés aux ordres sacrés ou qui par autres motifs ne pourront perpétuer la famille. »

« Je charge, ajoute-t-il, mon héritier et ceux qui possederont le dit fidéicommis de joindre mes armes (1) et mon nom aux leurs. »

L'institution faite, il y a une série de legs aux membres de la famille du testateur et aux personnes attachées à sa maison.

Legs d'une bague de 20 louis à noble Julien de Rolland, d'une pension annuelle et viagère de 300 livres à la baronne de Gruffi, née de Rolland, d'une rente annuelle de 200 livres à madame de Mouxy de Planchamp, aussi sœur de l'archevêque.

Madame de Savoiroux, sa mère, reçoit « la croix et la bague dont S. A. S[me] feue madame la princesse de Carignano me fit présent lors que je fus nommé archevêque. »

Le séminaire de Moûtiers obtient une somme de 5,000 livres « à la charge qu'il garantira mon héritier envers mon chapitre, soit MM. les chanoines, de tous droits de local et joyeux avénements que je ne crois être dûs et généralement de tous autres droits quels qu'ils soient et que le d[t] chapitre pourrait prétendre. » Le chapitre, à en juger par cette disposition, n'était pas bien avant dans les faveurs archiépiscopales.

Legs aux aumôniers de l'évêché des intérêts au 4 % de la dite somme de 5,000 livres jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'un bénéfice, cure ou canonicat, avec droit d'accroissement en faveur des derniers nommés.

Legs aux domestiques d'une année de gages en sus de ceux échus.

Mgr Claude-Humbert n'oublie pas non plus le petit village où il est né et il lègue au R[d] curé de Marigny et à ses successeurs une somme de 500 livres « qui seront placés en fonds assurés et je les prie de célébrer annuellement à perpétuité une grand messe le jour de mon décès pour le repos de mon ame et de mes ancêtres. » Chaque année, au 27 novembre, ce pieux désir reçoit son exécution.

(1) Mgr de Rolland portait d'*azur a l'épée d'argent*.

En signe d'amitié, le testateur laisse à M. le doyen Denis, son cousin, à M. le sacristain Dichat de Loisinge, à M. le chantre Ruffier, à M. le chanoine Petit, pénitencier et official, à M. le chanoine Martin, directeur du séminaire, et à M. le chanoine Perani, il laisse, disons-nous, à chacun d'eux, un ouvrage qu'ils prendront dans la bibliothèque épiscopale l'un après l'autre, suivant l'ordre de leur institution.

M. Revet, curé de Conflans, est nommé exécuteur testamentaire, et il reçoit à titre de legs les conférences d'Angers, celles de Paris et les œuvres de M. Mangris, évêque de Bazas ; les dictionnaires de Baile et de Moréry et un autre ouvrage à choisir après ces prélèvements sont réservés à l'héritier.

Tous les prétendants non nommés dans le testament reçoivent les *cinq sols* d'usage, moyennant quoi ils seront exclus de l'hoirie.

Une pensée charitable autant que modeste termine cette série de dispositions : « Je me réserve d'instruire à part mon héritier des œuvres pies que je veux être faites, déclarant avoir satisfait abondamment à mes obligations pour ce qui est du legs de mon prédécesseur en faveur des pauvres. »

Ce testament est déposé aux minutes de M[e] Excoffier, notaire collégié. L'acte de suscription est signé par R[d] Pierre-Joseph Denis, doyen du chapitre, R[d] Martin, chanoine, R[d] Philibert Revet, curé de Conflans, R[ds] Jean Pavilliet, Urbain Piffet et Jean-Baptiste Guigue, tous trois aumôniers de Monseigneur, et de spectable Joseph Abondance, docteur-médecin. La déclaration de l'accomplissement de cet acte est signée par le notaire et par deux témoins, Pierre Bouvier, des Avanchers, et Pierre Seranl, de Talloires, tous deux domestiques de l'archevêché.

Le procès-verbal d'ouverture de ce testament solennel eut lieu le 3 décembre 1770, par-devant noble Claude-Benoît de la Balme, juge-mage de la province de Tarentaise ; l'héritier qui comparaît est ainsi qualifié : Messire Jean-Joseph de Bracorand, seigneur de Savoiroux et Rochefort, vicomte de Maurienne, substitut avocat fiscal général. C'est dans sa famille que se trouvent encore maintenant les biens de la succession de Mgr de Roliand. La propriété de Motz, près Rumilly, a changé son nom contre celui de Savoiroux ; quant à la gentilhommière de Béry, elle est actuellement possédée par M. le comte Bracorand de Savoiroux, lieutenant général en Italie (1).

(1) Il ne faut pas confondre cette gentilhommière avec le château de Saint-Marcel, si admirablement situé au milieu de la plaine de Rumilly, sur le territoire de la même commune de Marigny, et qui appartient à M. le comte Alexandre de Savoiroux, le frère du général.

Un souvenir intéressant, que m'a signalé M. François Croisollet et que je note au passage, se rattache à ce château.

Il vit le premier en Savoie gronder contre ses murs l'orage révolutionnaire. Quelque temps avant l'entrée des armées françaises, le 16 mars 1791, le seigneur chevalier Dumoland refusa aux fidèles de Marigny, pour la cérémonie des Rogations, l'accès de la belle et vaste prairie qui s'étend autour du château. C'était violer une tradition sacrée ; car la procession passait là chaque année à pareille époque Les paysans, furieux et las de porter des chaines qui commençaient à se rompre, se révoltèrent, mirent dans le complot les habitants des communes environnantes, et quelques jours après, au son du tocsin, la foule ameutée se ruait contre le château, brisait les vitres, vidait les caves et faisait subir au seigneur de tristes représailles. Celui-ci, incapable de s'opposer au torrent envahisseur, partit au galop pour Chambéry, et bientôt un régiment piémontais venait camper dans le grand pré, qui se déroule entre le château et la route de Saint-Félix ; mais les révoltés avaient disparu, un grand nombre s'enfuit momentanément dans les Bauges, une excellente position pour des fuyards, Marigny était complètement désert et l'expédition n'eut d'autre honneur que celui de donner au pré où elle campa le nom de *Praz des*

Mgr de Rolland, inhumé à la cathédrale de Moûtiers dans le tombeau des archevêques, que la Révolution a détruit, eut pour successeur immédiat Mgr Gaspard-Augustin-Laurent de Sainte-Agnès ; après lui, on voit monter sur le siége de Tarentaise Mgr Joseph de Montfalcon du Cengle, qui fut consacré à Turin le 14 août 1785. Rumillien par l'origine de sa famille, il était né le 11 février 1732 à Saint-Offenge-Dessous, et il mourut le 20 septembre 1793 à Moûtiers. Ce fut le dernier archevêque de Tarantaise et le dernier prince de Conflans. Lui aussi avait fait à Rumilly de brillantes études au collége des Oratoriens, qui, je suis heureux de le rappeler en finissant, a eu ainsi l'honneur de voir, à quelques années d'intervalle, sortir des rangs de ses élèves deux prélats des plus distingués : Mgr Claude-Humbert de Rolland de Béry et Mgr Joseph de Montfalcon du Cengle. FRANÇOIS DESCOSTES.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite)

23. *Biographie.* — Le catalogue de la vente de la bibliothèque de M. Victor Luzarche nous fait connaître un nouvel écrivain savoyard : le P. Bonite Combasson, religieux conventuel, qui a fait un livre en latin sur l'état de tout l'ordre séraphique des Frères-Mineurs. Ce livre a été traduit en français par le P. Dom Alphonse Rhetelois, et la traduction a été imprimée à Besançon en 1708.

24. *Autographe.* — Je trouve dans un catalogue d'autographes bien détaillé et bien sérieusement fait, une lettre très curieuse du prince Eugène de Savoie, généralissime des troupes de l'empereur d'Allemagne. Cette lettre signée est adressée, du camp de Moncalier, le 7 juin....., à une personne de Vienne qui avait la confiance du prince, et elle est relative à des bruits répandus contre lui à la cour autrichienne. En voici le passage le plus énergique :

« Ce que vous me mandé qu'on a écrit à Vienne, et
« qui se débite par toute la Cour ne me surprend pas,
« y ayant toujours quelque jean-foutre capable d'écrire
« des sottises pour ce qui me regarde, je ne crois pas
« jusqu'à présent avoir rien fait qui puisse faire re-
« pentir de m'avoir donné ce commandement. »

25. *Armorial.* — Les armes adoptées par le nouvel évêque de Tarentaise, Mgr Gros, sont : *D'azur à une ancre et une croix d'argent passées en sautoir, au chef de gueules chargé d'un cœur d'or accompagné de deux billettes de même.*

26. *Sigillographie.* — Depuis quelques années les évêques abandonnent l'usage des armoiries dans leurs sceaux, pratique qui prête à des objections de plus d'une nature. Ils reviennent à des sujets religieux. Mgr d'Orléans l'a fait un des premiers. La cathédrale d'Orléans étant sous le vocable de Sainte-Croix et le patron du prélat étant saint Félix, l'évêque Dupanloup a placé, au centre de son sceau, la croix, comme l'avaient fait ses prédécesseurs au XIIIe siècle. A gauche, il est à genoux déposant sa mitre au pied de la croix ; dans un ruban, au-dessus de sa tête, on lit : AVE SPES UNICA. A droite et debout, saint Félix, caractérisé par une grappe de raisin qu'il tient dans une main, le buis de l'autre. *Légende :* SIGILLVM.FELICIS.EPI.AVRELIANEN.

27. *Histoire.* — M. Angelucci nous apprend dans un excellent travail, dont il a publié les premières feuilles (RICORDI E DOCUMENTI DI UOMINI ET DI TROVATI ITALIANI), que le duc Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, avait été roi de la compagnie des arquebusiers de Bruxelles et de celle de Turin. A Bruxelles, il employa cinq cents livres de quarante gros pour la *despence et fraiz* du banquet qu'il donna, le 7 mai 1558, *à la confrérie des arquebusiers comme Roy d'icelle.* A Turin, c'est en 1563 que ce prince est roi du papegai, et il y a aussi festin. F. RABUT.

tates, en souvenir des tentes qu'elle avait un instant dressées sous les murs du castel. On trouve aux archives d'Annecy différentes lettres qui font mention de ce fait ; la correspondance active qui s'échangea à ce sujet entre le Sénat de Savoie, le gouverneur général et le commandant de la troupe expéditionnaire, prouve qu'on ne se dissimulait pas l'importance de ce commencement de révolution.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 juillet 1868.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. *Ducis* annonce qu'il existe au mont Valère sur Sion, en Vallais, derriere la poudrière, un dolmen rond d'environ quatre mètres de longueur, trois de largeur sur deux d'epaisseur, et supporté en plan incliné par trois blocs de grandeurs inegales et poses en triangle.

On a decouvert aussi un demi-dolmen au plateau de Plain-Villard sur Moûtiers ; M. Million en publiera une monographie, ainsi que du camp sarrasin de Haute-Cour, dont les vestiges sont très remarquables.

M. *Ducis* signale également des peintures murales du XIIe siècle, qu'il avait découvertes dans le chœur d'une ancienne église romane de Saint-Martin d'Aime M Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, a continue ce genre d'exploration avec beaucoup de succès, et il a recueilli toutes ces richesses archéologiques dans un album qui sera reproduit dans la *Revue d'architecture* de M. Viollet-le-Duc. On ne peut qu'applaudir à la publication de ces œuvres d'art, ignorees jusqu'à ce jour.

M. *Revon* dépose sur le bureau : 1° une antiquite caraibe consistant en une espèce de collier de pierre sculptée d'une seule pièce et de 40 centimètres de long ; 2° une medaille frappée en l'honneur du docteur Coster Ces objets ont été donnés au musée, par testament, par M Coster lui-même

Le même membre depose plusieurs echantillons d'os fossiles, découverts à Alby dans un banc de grès contenant beaucoup de dents de squale, et donnés par M. le docteur Dagand Il remet aussi, de la part de M. Seguin, de Genève, 50 monnaies russes determinées

M. *J. Philippe* depose : 1° au nom de M le docteur Dagand, un n° de la *Gazette des Hôpitaux*, dans lequel se trouve un article du donateur sur *la Rage ;* 2° au nom de M. Pierre Vachoux, le manuscrit du discours prononcé par Mgr Rey à l'inauguration du pont Charles-Albert, et un *fac-simile* de la signature du cardinal Gerdil.

Le même membre fait connaître que M. F. Descostes, avocat, a envoyé un travail interessant sur les Chevaliers-Tireurs de Rumilly, et destiné à la *Revue savoisienne.*

La Société, sur les rapports de divers membres, admet M. Seguin, de Genève, numismate, au nombre de ses membres correspondants, et déclare accepter l'échange avec la *Revue des Beaux-Arts* de Madrid et avec l'*Annuaire* de la Societé Philotechnique de Paris.

NOTA. — Les dons et échanges seront publies dans le prochain numero.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 août 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Origines des Allobroges (suite), par M. C.-A. Ducis. — De l'influence des associations litteraires sur le progrès intellectuel et moral, par M. Fr. Descostes. — Le patois de Samoëns, par M. F.-D. R. — Simple rectification au sujet de l'archevêque de Rolland, par M. Fr. Descostes. — Bibliographie : *Histoire de la commune de Flumet,* de MM. Dufour et Rabut, par MM. Jules Vuy et Albert Albrier. — Bulletin.

ORIGINES DES ALLOBROGES

(Suite)

J'ai dit que les Ibères avaient dû s'échapper dans les Alpes en face de l'invasion gallique. On connaît parmi leurs anciennes colonies *Asta* chez les Statyelles, *Iria* chez les Tauriniens, *Istres* chez les Salyens, *Vasio* chez les Voconces, *Oscella, Cordela* et d'autres noms tous significatifs qui se retrouvaient encore à l'époque romaine dans l'Aquitaine et la Péninsule hispanique. Le mouvement gaulois s'était reporté en Italie vers le XIVe siècle (1). Mais lors de l'extension politique des Rhasènes au XIe siècle, plusieurs tribus gauloises durent rebrousser chemin vers l'Occident pour éviter la servitude, et quelques-unes se cantonnèrent dans les Alpes parmi les peuplades ibéro-liguriennes, sans se confondre avec elles. De ce nombre étaient les Caturiges (2); peut-être aussi les Médulles et les Ceutrons; à moins que leur établissement ne doive être reporté à l'une des deux émigrations gauloises du VIe siècle avant notre ère, surtout à celle de Bellovèse, qui, avant de passer les Alpes, séjourna quelque temps entre l'Isère et la Durance.

Il serait étonnant, toutefois, que ces peuplades eussent quitté les vastes plaines arrosées par la Seine, l'Escaut et la Moselle pour venir se confiner dans les gorges agrestes des Alpes, à moins d'y avoir été acculées par les Allobroges venus après elles. En dehors de cette dernière supposition, il semble plus rationnel de penser que, ne voulant pas plus de la servitude en Italie qu'en Gaule, où elles avaient laissé leurs frères clients — les Médulles des Sénonais, les Ceutrons des Nerviens, les Caturiges des Leuces — et refoulées d'Italie par les Etrusques, et arrêtées au bas du versant occidental des Alpes par les Ibères plus nombreux, ces peuplades se résignèrent à garder les passages les plus dangereux de cette chaîne alpine pour conserver leur liberté (1).

J'ai dit que la race ibérique était encore en possession. La découverte des cimetières de Saint-Jean de Belleville en Tarentaise, du mont Denis en Maurienne, établit qu'au IXe siècle avant notre ère le règne du bronze était à son apogée (2). En admettant que l'usage du fer ait commencé avec l'invasion gallique des Allobroges et des Helvètes et qu'il se soit étendu depuis les relations commerciales des Massaliottes, on peut assurer en même temps que l'usage du bronze s'est largement maintenu jusqu'à l arrivée des légions romaines, qui eurent lieu de s'étonner à la vue du char couvert de bronze de Bituit, chef des Arvernes. Les disques de Perroix-sur-Talloires, les faucilles, les haches, les épingles à cheveux, les bracelets de Meythet et d'autres environs d'Annecy, les monnaies thasiennes du Maurmont et d'Entreroche en Suisse, la pièce celtibère de la Balme de Sillingy, etc., sont également de cette époque de transition (3).

On peut donc circonscrire entre les VIIIe et VIe siècles avant notre ère l'établissement des Allobroges, puis des Helvètes, dans le territoire de la Sapaudia. Les mouvements gallo-kimriques des VIe et Ve siècles ont peut-être contribué à fixer ces deux peuples dans les limites où les ont trouvés les premières légions romaines qui ont passé leurs Alpes.

Les historiens romains, préoccupés uniquement pour l'Italie du résultat des migrations gauloises, ne nous ont pas transmis les bouleversements qu'elles occasionnaient dans les Gaules. Avant les progrès de leur république au Ve siècle, il ne faut pas même leur demander les noms de toutes ces peuplades en marche, surtout de celles qui, venant des extrémités de l'Occident, s'étaient arrêtées de ce côté des Alpes, comme les Allobroges, les Ceutrons, les Médulles, etc., dont les noyaux primitifs restaient fixés entre le Rhin et l'Océan (4).

D'ailleurs les caravanes allobroges ont pu pénétrer

(1) Denys d'Halicarnosse, I, XVI.

(2) Pline, *Hist. nat.*, III, XIV, XVII.

(1) Niébuhr, *Hist. romaine*, I. — A. Thierry, *Hist des Gaulois*, I.

(2) Comte Costa de Beauregard, *les Sépultures de Saint-Jean de Belleville*, avec atlas. Musée d'Annecy.

(3) Rod. Blanchet, *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman. Revue savoisienne*, 1862, p. 53-97. 1867, p. 32.

(4) *Cosmographia Ravenuatis*, IV, 26-27. — César, *De bello gall.*, V, XXXIX. — Tite-Live, *Decad.*, I, V.

successivement ces contrées avant de former une agrégation nationale aussi compacte qu'elle l'était devenue dans les derniers temps. Leur nom est peut-être l'expression d'une fusion de peuplades, comme celui des Celtibères rappelle l'alliance des Celtes et des Ibères autour de l'Ebre.

Ceci n'a pas d'autre prétention que celle d'une hypothèse. Strabon et Pline énumèrent à côté des lacustres *Sabaioi* de la Thrace plusieurs autres peuplades lacustres, *Aloba, Breges*, etc.; le nom d'*Alope* est porté ailleurs par des villes et des îles chez les Locres et dans la Magnésie, ainsi que le nom de *Halos*. Quant aux *Breges* ou *Phryges*, ces deux auteurs affirment que ce sont des bandes de l'expédition gauloise qui avaient formé les Galates d'Asie (1). Il n'est pas impossible qu'une fusion d'Alobes et de Bryges, d'où le nom d'Allobryges, n'ait continué quelque part la vie aventureuse de ces époques. Le nom des Graiocèles, mentionné par César dans les Alpes, est aussi un nom composé. Pline dit que les *Graii* s'étaient établis dans le passage des Alpes graies, où l'on trouve *Oscella, Ocelum, Ulcium* (2).

Quelles ont été les pérégrinations des Allobroges? Au premier siècle de notre ère, il y en avait encore qui se défendaient dans leurs îlots, vers les bouches du Rhin, contre les poursuites des Romains. D'après Strabon, la forêt Hercynienne fournissait aux Gaulois du nord les pilotis destinés à fortifier les îlots qui leur servaient de retraite dans les pays marécageux (3). Comme entre ce fleuve, l'Océan et le cours de la Seine les noms de plusieurs stations rappellent celles des peuplades qui se sont cantonnées dans les Alpes pennines, graies et cottiennes (4), il est probable que plusieurs bandes allobroges ont suivi la même route et il est tout naturel qu'elles se soient arrêtées autour des lacs de la *Sapaudia*, où elles pouvaient continuer un mode d'existence qu'elles avaient pratiqué sur d'autres rivages (5).

La vieille race ibérique des Sapaudes, traversée, pillée, épuisée par tant de hordes qui ne respectaient rien pour s'ouvrir un passage à travers les Alpes, dut enfin succomber sous le joug de ces derniers arrivés et attardés peut-être par les nouvelles d'Italie. Car cette belle contrée regorgeait de Gaulois. Les bandes d'Elitovius avaient dû se contenter de quelques plateaux au bas des Alpes juliennes. L'invasion kimrique, qui, au ve siècle, passait par les Alpes pennines, rencontra une vive résistance sur les bords du Pô. Toutes ces peuplades ne pouvant subsister simultanément dans les mêmes pays qu'elles traversaient, se suivaient probablement, et les dernières à la file, par suite du reflux des contrées envahies, devaient demeurer où elles se trouvaient. C'est ainsi que s'explique l'établissement des peuplades du Vallais entre l'Italie qui les repoussait et les Helvètes qui s'avançaient pour les acculer aux Alpes.

Cette translocation définitive des Helvètes en deçà du Rhin paraît avoir été déterminée par une migration de peuplades gauloises vers la forêt Hercynienne et même jusqu'en Bohême, sous la conduite de Sigovèse, frère de Bellovèse.

D'après ces conjectures, basées sur les faits historiques contemporains, les Allobroges auraient été en possession avant l'arrivée des Helvètes. Si les Allobroges sont venus du Nord, comme tout l'indique, les Sapaudes ont dû se replier au sud et se concentrer vers l'Isère, autour du *Castrum Sabaudia*, dont la banlieue a conservé plus spécialement le nom de leur nationalité. C'est là qu'ils auraient fini par succomber sous la race gallique, lorsque les Allobroges, poussés eux-mêmes par les Helvètes au sud du Léman, durent se fortifier entre le cours du Rhône et celui de l'Isère.

Lorsque Apollodore d'Athènes proclamait les Allobroges les plus valeureux des Gaulois, c'était plus d'un demi-siècle après que le passage d'Annibal eût fait cesser leur guerre civile. Jules-César rendait plus tard le même témoignage en faveur des Helvètes (1). Ils avaient poursuivi une armée romaine jusque sur le territoire allobroge (2), et ils prétendaient bien passer outre sans la résistance de Jules-César et des Allobroges. Ses Mémoires constatent en plusieurs endroits l'hostilité presque permanente des deux peuples (3).

C'est à la race gallique qu'appartiennent les stations de *Ganodurum, Viromagus, Aventicum, Minodunum, Calaro, Pennloc, Octodurus, Genava,* Evian, *Condate,* Annessy, *Obilunum, Darentasia, Bergintrum, Brigantium, Arebrigium, Segusia, Mantala, Laviscone, Bergusia, Vienna, Cularo,* le radical *Dor*, d'où *Druentia* et *Darventia*, les Dranses, la Drave, les Dorons, les *Duria*, Doria, les Doires, le Thoron, etc., le radical *Ar*, d'où Aar, *Araris, Isara,* Arve, Armante, Arbonne, Arly, Arvière, etc.

Toutes ces peuplades allobroges, helvètes, nantuates, veragres, ceutronnes, médulles, etc., appartenaient à la race gallo-kimrique, à laquelle on attribue l'introduction du fer dans nos contrées. La longue résistance qu'elles ont opposée aux légions romaines, armées de fer, leur faisait d'ailleurs une nécessité de généraliser l'usage de ce métal pour lutter à forces égales. Et les relations commerciales ouvertes par les Massaliotes, qui remontaient les rives du Rhône, de la Durance et de l'Isère, leur en facilitaient l'acquisition. Car on ne trouve pas chez elles des vestiges d'antiques exploitations de ce métal, bien que leur pays en fût riche, au rapport de Pline, qui ajoute que le gouvernement romain s'en était réservé le monopole (4). Et, de fait, les armes en fer trouvées dans les cités lacustres de Neuchâtel sont d'une forme et d'une fabrique étrangères aux Romains.

Ici nous avons besoin de faire un retour sur les migrations ibéro-ligures du ve siècle avant notre ère dans les vallées voisines de la *Sapaudia,* où quelques familles de cette dernière ont pu trouver un refuge au

(1) Strabon, XII. — Pline, IV, VII, V, XXIX, XXXII. A l'embouchure du *Manteium*, Ephèse a porté successivement les noms de *Alopes, Ortygia, Morges, Smyrna trachea, Samornion* et *Prelea.*

(2) On croit que cette partie des Alpes graies s'est appelée Cottienne, de Cottius, fils de Donnus, son dernier roi. Il est remarquable toutefois que l'on trouve la ville de *Cotyaion*, dans la grande Phrygie, *Cottis* et *Cottiara* dans l Inde occidentale, *Cotes* dans la Mauritanie. On sait que la Maurienne était un *pagus* des Alpes cottiennes. Ptol , V, VI. — Pline, V, XXXII.

(3) *Script. rerum gall.*, I, 120-821. Strabon, IV.

(4) *Congrès de Chambéry,* 1863, p. 498.

(5) La substitution par les Latins de l'*u* à l'*y* grec dans plusieurs mots explique les variantes d *Allobryges, Allobriges* et *Allobroges* dans Strabon, César, Ptolémée, Œticus et Suidas.

(1) Etienne de Byzance, *De Urbibus. De bello gall.*, I, I.

(2) *De bello gall.*, I, VII, XII. — Florus, *Hist* III. — Florus, *Breviaria*, LXV.

(3) *De bello gall.*, I, V-IX, XI, XII, XIV, XXVIII.

(4) Pline, *Hist. nat.*, III, XX.

milieu d'une race de même origine, et dont la richesse minérale a pu s'équilibrer chez les Allobroges.

A la suite des Rhodiens, la colonie des Phocéens s'était établie aux environs de l'embouchure du Rhône, et, soutenue un instant par les bandes de Bellovèse, elle refoulait les peuplades ibéro-ligures de cette contrée. Il paraît qu'entraînées par une seconde émigration gauloise, sous la conduite d'Elitovius, ces dernières passèrent aussi en Italie ou se retranchèrent dans les Alpes. C'étaient les Libuens ou Libices, les Salluviens ou Salyens, et probablement les Salasses et les Acitavons, dont les noms se perpétuaient encore jusqu'au-delà des Pyrénées. Les deux *Lancia*, aujourd'hui Lanz et Lanzo, sur les deux versants des Alpes cottiennes, *Oscella*, Usceglio, *Ocelum*, la Chiusa, etc., sont peut-être de la même époque. Tous ces noms rappellent *Salacia, Accitanes, Lanciences* et *Ocelenses* de l'Espagne (1).

En faveur de ce système viendrait l'occupation antérieure des plateaux de la Thuile, de Courmayeur et de Saint-Didier par les Ceutrons ; les Salasses, nation ligure, comme les Tauriniens, au nord de laquelle elle avait été poussée entre l'arrivée des Phocéens à Marseille et l'émigration gauloise d'Elitovius, ne furent acculés enfin vers les sources de la Doire et du Buthier que par les légions romaines (2).

Ce qui prouverait que les Salasses n'étaient pas très anciens dans la vallée d'Aoste, c'est qu'au rapport de Pline et conséquemment bien après leur extermination par Terentius Varro, on y conservait encore le souvenir d'un genre de culture qu'ils y avaient inauguré en s'emparant du pays (3).

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, III, IV, XXII.

(2) *Revue savoisienne*, 1866, p. 38

(3) Pline, *Hist. nat*, XVIII. XX. On conçoit cette aptitude des races méridionales pour la culture du panic et du millet, apres la lecture de Polybe, *Hist. rom.*, II, XIV.

DE L'INFLUENCE DES ASSOCIATIONS LITTÉRAIRES SUR LE PROGRÈS INTELLECTUEL ET MORAL

Comme tous les lecteurs de la *Revue savoisienne,* j'ai lu avec un vif intérêt le remarquable rapport de M. Louis Revon sur l'*Instruction publique dans la Haute-Savoie à propos de l'Exposition universelle.* Il ne m'appartient pas de louer, sur ce terrain commun de nos efforts, ce tableau vaste et concis à la fois, qui indique chez son auteur une érudition aussi variée que profonde, et où la justesse des vues, le feu sacré du patriotisme, l'esprit pratique et l'utilité des appréciations le disputent à la limpidité, à l'élégance, à la rondeur souvent spirituelle d'un style qui exhale un parfum tour à tour germanique et français.

Ce n'est donc point en qualité de critique (je ne saurais, du reste, y prétendre) que je reviens aujourd'hui sur ce consciencieux tableau ; c'est pour en saisir un des détails et répondre à la voix qui appelle sur la grande question de l'enseignement et du développement intellectuel l'attention de tous les hommes sincèrement attachés à leur pays. Il y a peut-être témérité de ma part à aborder un sujet aussi élevé ; on m'excusera, je l'espère, quand on verra que, sans essayer d'en gravir les hauteurs, je me borne à corroborer, par quelques considérations toutes personnelles, un vœu exprimé par M. Revon relativement à la création en France de *Sociétés d'étudiants*.

« Cette institution, nous dit-il, est très-florissante en Suisse et en Allemagne. » J'ajoute qu'elle a déjà fait son entrée en France : nous la retrouvons à Nancy, l'ancienne capitale de la Lorraine et le chef-lieu actuel du département de la Meurthe, qui occupe sur l'échelle de l'instruction publique l'un des rangs les plus honorables. J'ai le précieux avantage de connaître cette noble terre, où j'ai fait mes études de droit et que je me suis habitué à regarder comme une seconde patrie, parce que l'étranger y reçoit une hospitalité vraiment écossaise et parce qu'il y a entre elle et la Savoie, sous le triple rapport du caractère, de l'histoire et des mœurs, une analogie frappante (1).

Or, à Nancy, près de l'Académie, où les professeurs les plus distingués enseignent le droit, la médecine, les sciences, les belles-lettres, l'agriculture et l'économie politique, s'élève une maison que M. Jalabert, le doyen aussi savant que dévoué de la Faculté de droit, définissait justement « une succursale de la maison paternelle » et que Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, ancien évêque de Nancy, fonda pour recevoir les étudiants en droit : charmant asile où, avec cette liberté raisonnable et nécessaire au jeune homme, on trouvait les ressources d'une société choisie, les soins qui semblent être le monopole de la famille, et cet air vivifiant destiné à développer à la fois l'esprit et le cœur.

Mgr Lavigerie, qui, lui, possède, en matière d'éducation, le coup d'œil d'un père et d'un évêque, avait compris l'utilité d'une réunion de jeunes gens, établissant leur amitié sur les bases de l'estime, rapprochés par la similitude des travaux universitaires et s'occupant ensemble, aux heures de loisir, sous une direction sage et d'une façon réglée, des études purement spéculatives, que la porte du collége semble avoir refoulées derrière elle et qui pourtant deviennent encore plus nécessaires sur la scène du monde.

Une fois à l'Université, en effet, on est assez naturellement porté à regarder le programme des études scolaires comme un bagage inutile et gênant ; on croirait se rapetisser en revenant en arrière ; on préfère se concentrer dans la culture de la branche spéciale que l'on a choisie ; si l'on aspire à la médecine, on se croira obligé de disséquer jour et nuit les sujets de l'amphithéâtre ; si l'on étudie en droit, on s'imaginera que hors du Digeste, des Institutes et du Code civil il n'y a point de salut.

Incontestablement, le but principal doit vous occuper d'une façon principale ; mais ce n'est pas une raison pour qu'il absorbe à lui seul toute l'activité de celui qui le poursuit. L'étudiant doit se rappeler qu'au collége il a appris à apprendre et que, hors du collége, il doit développer les semences jetées en lui par la première éducation. Il doit se persuader que le droit et la mé-

(1) C'est sous le rapport de l'histoire surtout que se dessine nettement cette analogie. Toutes deux elles ont su, durant de longs siècles, conserver leur autonomie menacée par de puissants voisins ; elles ont donné naissance à deux des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe, la maison de Lorraine et la maison de Savoie ; et toutes deux, elles sont venues, à moins de cent ans de distance, s'absorber dans la grande famille française, vers laquelle les attiraient, par une pente invincible, leurs mœurs, leur caractere, leur langage, leurs aspirations et leur situation géographique.

decine n'excluent pas l'histoire, la littérature, ni les beaux-arts; que l'avocat, plus que tout autre, grâce à l'étendue de son domaine, a besoin de mener de pair des études multiples et d'avoir, le moment venu, des casiers prêts et des registres à tirer pour toute espèce de question; et qu'ainsi c'est sagesse et justice de mûrir, d'approfondir et surtout de rendre pratiques les connaissances superficielles puisées dans la première période de la vie.

L'éducation, en effet, ne finit pas avec le diplôme de bachelier; elle se continue au-delà de l'Université, elle suit l'homme dans toutes les phases de son existence, elle l'accompagne jusqu'au tombeau ; car l'idée d'éducation implique virtuellement l'idée de progrès, d'amélioration, d'élévation morale; or, l'homme s'élève, il s'éduque jusqu'à la mort; car il apprend de jour en jour par ses propres transformations, par les conseils de l'expérience et par les résultats du travail, à perfectionner la partie intellectuelle de son être.

Ces idées aussi justes qu'utiles, on les avait comprises à Nancy. Mgr Lavigerie en hâta la réalisation; il s'adressa à M. Amédée de Margerée, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, l'auteur de la *Théodicée* et de la *Famille*, un homme chez qui le dévouement à la jeunesse est au niveau des talents et du savoir, et la Société fut fondée sous sa présidence.

Il me reste à en indiquer rapidement, à titre d'exemple, la constitution et les travaux.

L'association naissante était une *Conférence littéraire*; non point une de ces réunions où chaque membre à tour de rôle, prenant la parole, à l'instar d'Emile Deschanel, le célèbre conférencier, dogmatisait sur un sujet quelconque; mais ce que je pourrais appeler un petit Corps législatif en littérature, où la discussion et le contrôle se mêlaient au travail personnel.

Ce n'était pas non plus une véritable Académie, hérissée de ce calme, de cette dignité qui conviennent aux hommes mûris par l'expérience et blanchis dans une longue carrière; mais une sorte de *meeting*, où l'abandon et la fougue naturels à la jeunesse étaient contenus par la sonnette présidentielle et par le respect d'un règlement à observer.

Entrons, si vous le voulez bien, dans le sanctuaire des jeunes littérateurs, et vous verrez comment les choses s'y passent. C'est vendredi, à huit heures du soir. Au fond de la salle est un bureau. Le président prend place à son fauteuil; les deux vice-présidents et le secrétaire, nommés chaque année par la grande voix du suffrage universel, s'asseyent à ses côtés. La séance est ouverte. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. On discute sur le procès-verbal ; puis la parole est donnée au rapporteur.

Ce rapporteur est l'organe d'une commission, composée de trois membres, qui s'est réunie durant la semaine pour examiner le mémoire présenté le vendredi précédent. Sans se faire juge de la forme, elle en examine le fond et elle admet ou critique les conclusions ou les idées de l'auteur.

Un membre se rend ensuite à la tribune et lit un mémoire. La plus grande latitude est laissée pour le choix du sujet. Philosophie, histoire, littérature, beaux-arts et même science : le champ est vaste. Pour que l'ordre des séances ne soit pas troublé, on s'inscrit à l'avance et l'on s'engage à fournir pour tel jour un travail sur le sujet choisi.

La lecture du mémoire terminée, une commission est constituée pour l'examiner et en faire le rapport à la séance suivante; après quoi, l'on ouvre la discussion sur le travail dont le rapport vient d'être fait à la présente séance. Les orateurs se succèdent à la tribune. On attaque; on se défend ; on se bat, toujours à armes courtoises. On prend parti pour telle ou pour telle opinion. On demande la parole. Les amendements pleuvent dru comme grêle.

La sonnette intervient quelquefois pour calmer l'effervescence de la discussion et, vers dix heures, quand le combat s'est un peu ralenti, elle annonce la clôture de la séance.

Chaque vendredi, pareille scène se renouvelle et, de temps à autre, ont lieu des séances solennelles, auxquelles la conférence invite les professeurs de l'Académie et plusieurs personnages distingués de la ville, en face de qui le jeune aréopage déroule les plus beaux titres de ses archives.

Il est facile de voir l'utilité de telles réunions, triple utilité qui se dessine nettement dans l'ordre intellectuel, moral et public.

Au point de vue intellectuel, il est incontestable que ces exercices servent de gymnastique aux facultés, qu'ils leur donnent de la force, du nerf, de la tension, qu'ils les empêchent de se ramollir dans l'apathie et qu'ils leur assurent, en un mot, une santé robuste ; car l'esprit, comme le corps, a besoin d'un régime; il lui faut des aliments hygiéniques. Si la nourriture et le mode de l'employer lui manquent, il maigrit, il s'étiole, il finit par tomber dans la langueur et par s'évanouir tout à fait. La conférence littéraire est un traitement préventif à opposer à cette triste maladie. Grâce à elle, les souvenirs du collége ressuscités prennent une forme plus distincte et plus précise; on voit ce qu'on avait entrevu; on approfondit ce qu'on avait effleuré; le jugement se forme ; l'imagination se modère sous le bras d'acier de la raison; le grenier des connaissances se grossit de toutes les gerbes récoltées dans un labeur commun, qui quadruple la moisson; le style sort de ses langes, se dépouille de ses vêtements inutiles, et croît en maturité; il en résulte pour l'ensemble de l'économie intellectuelle un bien-être qui est le diagnostic le plus sûr de l'utilité d'un pareil système.

Nous retrouvons, au point de vue moral, des avantages non moins précieux. La conférence littéraire, je ne crains pas de l'affirmer, est une barrière contre l'envahissement des passions, qui dégradent l'homme et érigent en despote cette partie de son être que Xavier de Maistre appelle *l'autre*. La vie d'étudiant n'est désormais plus cette vie désœuvrée et je dirais presque hébétée, à laquelle M. Louis Revon fait si spirituellement allusion. Elle ne consiste plus à parler l'argot du turf ou du boulevard, à causer de littérature style Offenbach ou Hervé, à absorber des *bocks* dans une brasserie enfumée, à montrer sur le trottoir un pantalon collant comme un maillot, ou à déposer de ridicules hommages aux pieds d'une belle Hélène, qui aura fait son éducation et puisé son esprit sur le plancher d'une étable..... *Sursum corda!* L'étudiant, maintenu dans

une atmosphère pure et élevée, apprend à connaître le prix de la jeunesse ; il l'emploie, non à se ménager des déceptions et des remords, mais à s'aguerrir aux luttes de la vie ; il fait ses provisions ; il fourbit ses armes pour s'acquitter dignement de la mission de dévouement et d'utilité sociale que tout homme doit remplir dans la mesure de ses forces. L'oisiveté, la mère de tous les vices, ne pèse plus sur sa tête comme le brouillard de la Tamise sur celle des Anglais. Son activité dévorante a des aliments dignes d'elle. On ne parle pas, on ne discute pas, on ne critique pas sans travail ; il se prépare dès lors dans ses heures de loisirs à la séance orageuse du vendredi, où il aura à critiquer un mémoire, à apprécier un grand écrivain ou un chef-d'œuvre, à soutenir *unguibus et rostro* un amendement.

Les relations sociales gagnent à ce commerce ; on apprend à se connaître, à s'estimer, et, adversaires à la Conférence, on en sort amis de cœur.

Y a-t-il besoin d'ajouter ce que l'ordre et l'intérêt publics eux-mêmes ont à gagner à ces nobles occupations? La prospérité générale est la résultante de l'amélioration des individus. Si la jeunesse est paresseuse, futile, énervée, maladive, la société, dont elle est à la fois la base et l'espérance, se ressentira inévitablement de cet état de marasme. Si, au contraire, la jeunesse est active, sérieuse, virile et robuste de corps et d'âme, la société entière puisera dans cette sève généreuse une admirable vitalité. Or, la *conférence* tend à diriger la jeunesse vers cette voie, qui est la voie droite : celle du devoir, de la vertu et de la science. C'est là que se forment les citoyens instruits et sérieux, qui plus tard seront à même de rendre des services à leur patrie, et, pour descendre de ces bienfaits généraux à un avantage particulier, il est certain que, suivant l'observation de M. Louis Revon, c'est dans la modeste enceinte de pareilles sociétés que l'art si difficile de la parole s'infuse de la façon la plus sensible et bientôt la plus efficace. L'art de la parole est tout à notre époque : éloquence de la chaire, éloquence de la tribune, éloquence du barreau, voilà les trois piliers du monde. Or, en se formant de bonne heure à la discussion en public, en bravant tout d'abord les regards parfois malins d'un auditoire amical, on acquiert de l'initiative et de l'aplomb ; les difficultés de la thèse à soutenir vous forcent à improviser. Vous acquérez de la facilité et de l'aisance ; et quand vous entrez pour la première fois au Palais, revêtu de la toge traditionnelle, vous n'êtes pas emprunté comme un conscrit sous sa première tunique. La conférence est donc un avant-goût utile du barreau, une salle d'attente, qui ménage d'abord des avocats habiles, et plus tard des conseils, sachant raisonner, contrôler, soutenir leur opinion et discuter celle des autres.

Et si l'on groupe dans un même faisceau cette double utilité intellectuelle et morale que nous venons d'indiquer, on peut l'opposer comme une digue au torrent du réalisme, qui grossit chaque jour et menace de nous envahir. Notre siècle pourrait avec raison s'appeler le *siècle de la vapeur*. On vit, on travaille, on se repose, on jouit, on voyage, on fait tout *à la vapeur*. Gagner le plus d'argent dans le moins de temps possible : voilà le problème dont les deux mondes poursuivent la solution dans toute leur étendue. S'agiter avec frénésie pour arriver au bien-être matériel, voilà l'ambition générale. Loin de moi la pensée ridicule et je pourrais ajouter rétrograde de réprouver ces trois branches-mères, ces trois sources de la richesse publique : l'industrie, le commerce et l'agriculture ! Loin de moi l'idée d'empiéter sur le domaine des connaissances nécessaires à leur prospérité ! Mais, de grâce, que l'on rétablisse l'équilibre, que l'un des nourrissons n'absorbe pas tout le lait de la mère, que l'esprit ne soit pas sacrifié à la matière.

Le sens moral et le goût littéraire, qui semblent momentanément oblitérés, se réveilleront quand la jeunesse aura compris sa mission. La *Société d'étudiants* est une partie du programme destiné à la réveiller de sa torpeur. Mais, comme le remarque justement M. Louis Revon, il faudrait favoriser l'établissement de pareilles réunions, non seulement parmi les étudiants en titre, mais encore parmi les élèves des classes supérieures des colléges. On va bientôt, sous les grands arbres des cours, leur apprendre à manier le fusil et à savoir défendre de leurs corps, s'il en était besoin, le sol sacré de la patrie. Qu'on les initie en même temps aux exercices de la parole, à ce que je pourrais appeler la pratique militante de la littérature, de la science et des beaux-arts ; leurs corps se fortifieront pendant que leur esprit se développera et l'on arrivera ainsi à assurer à la génération qui s'avance le double bienfait de la santé physique et de la santé intellectuelle : les deux conditions essentielles d'une société fortement organisée.

F. DESCOSTES.

LE PATOIS DE SAMOENS

A M. Alphonse Despine.

Dans une longue suite d'articles, vous donnez un recueil de poésies en dialecte savoyard. Au début, vous avez « fait appel au pays et engagé vos compatriotes à augmenter votre recueil par de bienveillantes communications. » Après avoir reproduit un certain nombre de poésies anciennes, en chants guerriers, religieux ou pastoraux, vous abordez les poésies modernes et contemporaines. Chambéry, Annecy, Rumilly, les Bornes, Thairy, Bonneville, Sallanches, Taninges, Sixt, ont été représentés à ce petit concours national, mais beaucoup de localités n'ont pas encore eu leur députation, et de ce nombre il faut citer Samoëns. Et cependant son dialecte mérite une place dans cette collection, car il est, on peut le dire, parlé partout ; sur tous les points du globe on rencontre des émigrants de la vallée des Sept-Monts. Cette lacune est facile à expliquer : c'est que l'enfant du gros Tilleul, en général, n'est pas poète, il a l'esprit trop prosaïque et mathématique ; la poésie et le romanesque ne sont pas les éléments de son imagination ; l'idée dominante, la maladie endémique est l'art de bâtir, c'est-à-dire les sciences positives, exactes, abstraites. Il aime les beaux-arts cependant, mais c'est Euterpe et Terpsichore qu'il chérit et qui reçoivent, de préférence, ses hommages. Si, comme se plaisent à le dire les voyageurs auteurs d'itinéraires, la jeunesse folâtre ne donne pas des bals en plein air sur la place publique, elle ne s'en fait pas faute en toute saison, mais dans des endroits plus convenables, et on ne va pas quérir l'orchestre chez les voisins.

Je ne connais qu'un favori d'Apollon qui ait rêvé sous les ombrages frais et odorants du Parnasse et eu la pensée heureuse et toute patriotique de consacrer sa muse à ce bel arbre, emblème de l'amour du pays natal (1). Mais ces vers sont en bon et beau français et l'idiome national n'y entre encore pour rien. Il y a fort longtemps qu'il m'était tombé sous la main une pièce qui peut s'appeler une chanson, car elle a la rime et la mesure; quant au mérite, je vous en laisse l'apprécia-teur. Les termes et les expressions sont durs, on dirait que l'auteur, qui a gardé l'anonyme, ait eu le besoin d'assouvir une vengeance personnelle et il se sert du fouet de la satire avec beaucoup de violence. Elle a pour titre *les Bavards des Moulins* et peut emprunter l'air de *Paillasse*, de Béranger. Je la crois déjà un peu ancienne, car le beau sexe des Moulins, il faut le dire à son éloge, ne mérite guère aujourd'hui les épithètes furibondes que notre soi-disant chansonnier se plaît à lui prodiguer un peu dru.

Le patois de Samoëns a fort peu de ressemblance avec les autres idiomes de la Savoie; il est « dépourvu de cette mélodie lente, allongeant démesurément les finales; le rithme est bien cadencé, offrant la brièveté, la mesure de la langue française. Mais il a ceci de caractéristique, l'*h* fortement prononcée du gosier à la manière des Allemands, par exemple: *he*, ici, *lahi*, laisser, *deinhe*, comme cela, *blohi*, pincer, *dliahi*, glacier, *remahe*, balai, ce qui, je crois, ne se rencontre nulle part en Savoie. Il a aussi le *th* anglais, qu'on prononce en tenant la langue entre les dents et en la retirant vivement; enfin le *zh*, qui est un *th* doux et qui se produit en appuyant le bout de la langue contre le tranchant des incisives supérieures.

Voici maintenant la chanson que je donne comme spécimen de notre dialecte (2).

Voli-vo savê, mou zami,
On nid de serpents nères:
Du lô de Crioud allâ pi,
Vo trovri les vipères.
le dian lou Moulin
Que ia le venin,
Lou zhérne que vortoillan,
Sê dian le themin.
Sê dian tui lou coins
On en truve qu'espiennan

Qu'on i ale, u qu'on ê travessê,
Lé désovré san preste,
Pè le pouke i faut qu'on passê,
Car les drôle san leste :
De tui lou pertuets
I thalne dou zoets,
I san man lou sarvazhe;
Perto des mouchards,
Perto des bavards,
O le triste velliazhe

Thi la mare Clopin-clopan
la grand conciliabule,
On sabbat que dure to l'an
Avoe tambor et viule;
Enrazhi courieux
Race d'ékeutieux,
To de zhan san vergogne;
Fatras de cancans,
Tas de chenapans,
Que fan crouie bèsogne.

Bureau de la *Foille-d'Avis*,
lê-t-intie les gazettes
Que parlan des morts et des vis
Avoé quinze trompettes :
To-t-è repassâ,
To-t-è criticâ.
Devan leu ran n'a grace,
Ran n'est respectâ,
Ran n'est eparmâ,
Quinta maudita race

I vadre bin mio travessâ
On bataillon de voèpes
Que dian le velliazhe passâ
Les véprené de fêtes
Prêin le bon Diu
Pè ké bouhê du
Su cé moé de patahe,
Ke le zépouthê,
Ké lé nettêrê
A grands coups de remahe. F.-D. R.

(1) M. Hippolyte Tavernier a fait *le Gros Tilleul*, Chambéry, 1856

(2) L'exacte accentuation a une grande importance pour la prononciation. On a mis ici toute l'exactitude possible.

SIMPLE RECTIFICATION

AU SUJET DE L'ARCHEVÊQUE DE ROLLAND.

M. le comte Amédée de Foras m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 juillet dernier, du château d'Hautefort près Voiron (Isère), une lettre rectificative concernant mon dernier article sur Mgr de Rolland, archevêque de Tarentaise. Je m'empresse d'indiquer les différents points sur lesquels portent ces rectifications :

« 1° La famille de Rolland n'est point originaire de Marigny, mais d'Alby ; »

« 2° Son anoblissement n'est point du 20 juin 1607, mais du 20 décembre 1606. » J'avais cru pouvoir indiquer la première date, sous la foi d'une liste qui se trouve aux archives de la cure de Vallières et qui contient la date des lettres-patentes accordées aux principales familles de Genevois.

« 3° La mère de l'archevêque était de la famille des nobles de Chavanes, de Rumilly, et non *Chavanne*. » J'ai écrit de *Chavanne* aux lignes 2 et 3 de la 1re colonne de la page 71 : c'est donc un *lapsus calami*, qui s'est trouvé, du reste, réparé aux lignes 19 et 20 de la même colonne, puisque, en reproduisant la teneur de l'acte de naissance de l'archevêque, j'ai écrit de *Chavanne* : il n'y manquait qu'un *s* et l' *s* ne se trouve pas dans le document dont j'ai pris copie.

« 4° Claude-François Raymond, frère de l'archevêque, est né le 7. Il n'a été baptisé que le 13 mai 1709; »

« 5° Joseph, est né le 28 et non le 27, et baptisé le 30 septembre 1711 ; »

« 6° Le père et la mère de l'archevêque eurent outre les douze enfants que vous énumérez :

« (*a*) Claudine-Louise, dont j'ignore la date de naissance, mais qui épouse par contrat dotal du 14 novembre 1744, François-Marie de Menthon, baron de Gruffy ; »

« (*b*) Cristophe-Adrien, né le 16, baptisé le 20 mars 1723. »

« 7° Les de Rolland de Versonnex, originaires de Clermont, ne sont point une branche des Rolland de Marigny. Ils ont été anoblis plus tard et ont reçu d'autres armoiries ; »

« 8° Je ne sais s'il y a eu un Michel de Rolland de Versonnex, abbé de Talloires en 1746, mais je sais que Julien de Rolland, frère de l'archevêque, chanoine de

Tocel et abbé de la Royale abbaye de Talloires, autorise en 1753 le mariage de son neveu Jean-Joseph de Savoiroux, et qu'en 1767, qualifié simplement de chanoine de Tocel et habitant à Paris, il fait donation à son dit neveu de tous les droits que le dit chanoine pourrait avoir sur les biens de Jean-Pierre de Rolland son père et d'Aime-Marie de Chavanes sa mère. » Il peut y avoir ici une erreur ou un malentendu ; mais je puis affirmer que les lettres-patentes du 14 mai 1746, dont j'ai pris copie aux archives du Sénat, portent *Michel* et non *Julien*.

9° Si la propriété de Motz avait changé son nom contre celui de Savoiroux, il y aurait deux Savoiroux près de Rumilly.

« Etant très occupé, me dit M. le comte de Foras, je ne vous cite pas nos autorités ; mais tout ce que je viens de vous dire est appuyé sur des titres authentiques qui sont ou ont été entre mes mains. »

Je m'incline donc devant la science de l'auteur du *Nobiliaire*, en le remerciant d'avoir, dans l'intérêt de la vérité, redressé les inexactitudes que j'avais commises et de les avoir redressées par un procédé aussi poli que délicat : en les signalant directement à leur auteur.

F. DESCOSTES.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la commune de Flumet, par Auguste DUFOUR, général d'artillerie, et François RABUT, professeur d'histoire, suivie de documents inédits relatifs à cette localité, recueillis et publiés par Aug. Dufour.

Tel est le titre de l'intéressante publication due aux patientes recherches et aux savantes investigations de MM. Dufour et Rabut, qui ont déjà rendu de grands services à l'histoire de la Savoie. Le mémoire que nous annonçons aujourd'hui (166 pages), mérite, à juste titre, d'attirer l'attention ; c'est pourquoi nous prenons la liberté de lui consacrer quelques lignes.

Les franchises accordées à Flumet, en octobre 1228, par Aimon de Faucigny, sont les plus anciennes de la Savoie qui aient été imprimées jusqu'aujourd'hui. Nous disions, il n'y a pas bien longtemps, que *l'on trouvait, dans la charte de franchises de Fribourg-en-Brisgau* (1120), *la source et l'origine de plusieurs des dispositions contenues dans les franchises des pays romands.* Le texte des premières franchises de Flumet, dont l'origine germanique est évidente, vient justifier, de plus en plus, la vérité de cette assertion ; à chaque instant, ces franchises sont textuellement copiées sur celles de Fribourg-en-Brisgau. Aussi ne faut-il point être surpris de voir le droit de la célèbre ville de Cologne mentionné dans la charte d'une localité des montagnes du Haut-Faucigny.

Cette charte de 1228, retrouvée par M. Aug. Dufour, et qui doit être étudiée de près, n'est pas la charte originale. Comme presque toutes les franchises de la Savoie publiées jusqu'à ce jour, elle est reproduite d'après une copie (qui remonte au dix-septième siècle), et, ainsi que le remarquent incidemment nos deux collègues, elle n'est pas exempte d'erreurs ; ils relèvent, par exemple, page 96, l'omission d'un mot dans le texte ; ici encore, le texte des franchises de Fribourg-en-Brisgau vient leur donner raison. Disons, en résumé, que ce dernier texte est indispensable pour l'étude des franchises de Flumet.

Les points de ressemblance entre les chartes de ces deux localités si éloignées l'une de l'autre, sont assez nombreux. Il serait trop long de les signaler en détail ; pour me borner à un seul, l'élection du curé de Flumet, par les paroissiens, est empruntée à la charte de Fribourg ; les franchises de Flumet vont même plus loin que cette dernière charte, en donnant aux paroissiens le droit de déposer le curé qui ne leur plaît pas, et d'en élire un autre (*ibidem sedentes non causidicum vel sacerdotem vel telonearium sine propria habebunt electione : si vero aliquis trium populo displicuerit deponetur, et alius quem voluerit loco ejus substituetur*).

Ajoutons seulement que la charte de Fribourg explique, à divers égards, les points de ressemblance que nous pourrions signaler entre les deux textes ; ainsi, d'après les franchises de Flumet, le tiers des biens de ceux qui meurent sans héritiers appartient à Dieu (*pro Deo*) ; la charte de Fribourg nous apprend que ce tiers est employé en faveur des pauvres pour l'âme du défunt.

L'ouvrage qui donne lieu à cet article contient plusieurs autres documents inédits, soit la neuvième décade des documents publiés par l'infatigable général qui vient de retrouver, tout récemment encore aux archives de Turin, d'autres pièces importantes. Il contient une histoire complète de Flumet, qui a dû coûter à M. le professeur Rabut bien du travail et bien du temps.

Nous pouvons donc, en toute conscience, recommander la lecture de cet ouvrage aux abonnés de la *Revue savoisienne*.

En terminant, essayons de combler une lacune signalée à la page 118 de l'histoire de Flumet : *non sit solvendo luat de corpore*. Nous croyons qu'il faut lire : *non sit solvendo solvat de corpore ;* si le délinquant est insolvable, qu'il soit puni corporellement.

JULES VUY.

Nous avons reçu au sujet de l'excellent travail de MM. Auguste Dufour et F. Rabut, dont il vient d'être question, un second article bibliographique signé par M Albert Albrier, de Dijon.

Nous n'hésitons pas à inserer cet article après celui de M. Jules Vuy, parce qu'il prouve une fois de plus que l'œuvre de nos honorables collègues de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambery mérite l'attention la plus serieuse.

Voici comment s'exprime M. Albert Albrier :

Nous venons de lire une bonne et excellente monographie : *l'Histoire de la commune de Flumet,* par MM. Auguste Dufour et François Rabut. Qu'il nous soit permis de dire ici quelques mots de ce livre remarquable à plus d'un titre.

Flumet est une commune du canton d'Ugines (Savoie). Fondé dans le XIIe siècle, il appartint d'abord aux barons de Faucigni (1119-1233), puis au comte Pierre de Savoie, époux d'Agnès, héritière de Faucigni (1233-1269) ; puis aux dauphins de Viennois (1269-1325), enfin à la maison de Savoie (1355-1860).

MM. Dufour et Rabut nous exposent successivement l'histoire du château de Flumet, l'origine de ce bourg, ses premières franchises (1228), développées en 1307 par le dauphin Hugues et en 1383 par le comte Amédée VII de Savoie, et confirmées par Amédée VIII (1418), Philippe de Savoie (1442), Janus de Savoie (1473), Philibert II (1498), Charles II (1511), Philippe de Savoie

(1515), Emmanuel-Philibert (1563), Charles-Emmanuel I (1612), Christine, duchesse de Savoie (1639), etc. Nous voyons ensuite se dérouler l'histoire de la châtellenie de Flumet, celle de son église et des familles féodales de Bieux et de Riddes. Quelques mots sur les mœurs et coutumes particulières à Flumet terminent cette monographie qui est suivie de documents inédits tirés des archives de Turin et du royaume d'Italie.

Les franchises de Flumet abondent en renseignements curieux ; aussi MM. Dufour et Rabut se sont-ils longuement étendus sur elles; il y a là de bien précieux détails sur la fondation du bourg, sur les moyens d'y attirer des habitants et le commerce, sur la justice du seigneur et sur ses droits, sur la punition du voleur, du meurtrier, etc. *L'histoire de la commune de Flumet* est écrite pièces en mains ; elle est ornée de planches dues à l'habile crayon de l'un des auteurs, M. F. Rabut. Nous signalerons aussi un plan de la commune de Flumet contenant les principaux accidents du terrain, les hameaux et les écarts, etc.; ce plan est dû à notre digne collègue à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, M. François Dufour.

En résumé, l'ouvrage que nous annonçons est un livre consciencieux, écrit avec charme, élégance et facilité ; nous ne saurions trop le recommander aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

ALBERT ALBRIER,
de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 13 août 1868

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. *le Président* lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, informant la Societe que l'allocation primitive de 300 fr. est élevee à 400 fr. La Société accueille avec reconnaissance cette nouvelle marque de sympathie.

M le president donne aussi lecture d'une lettre de M le docteur Thonion, annonçant la découverte récente, faite par ce dernier, d'une nouvelle station lacustre dans le lac d'Annecy. Elle est situee en face du point désigné dans l'ancien cadastre sous le nom de Vieugy. — M. Thonion a conduit MM. Philippe, Serand et Revon sur cet emplacement couvert de pilotis en partie carbonisés ; quelques fragments de poterie grossiere, noire, à grains siliceux, ont ete pêches dans cette première exploration.

M. Buet est admis, sur sa demande, au nombre des membres effectifs.

M. *Revon* présente les dons faits au Musee par M. l'avocat Pinget, de Bonneville, interprete des intentions de son frère, le regrette docteur X. Pinget. Ils consistent en 278 médailles antiques, dont 5 en or et plusieurs en argent ; une statuette de Mercure, en bronze, trouvée à Aranthon ; un sceau d'Amé de Gingins, et un autographe de Voltaire. Des remerciements sont votes au genereux donateur.

Des remerciements sont adressés également à M. Pierre Durand libraire à Turin, pour le don fait à la Bibliothèque publique de plusieurs éditions rares, entre autres un Plaute de 1518, un Virgile de 1529, orné de nombreuses gravures, et des ouvrages de luxe imprimés à Parme.

M. *Revon* expose les objets provenant des fouilles pratiquées le mois dernier dans les Fins d'Annecy, enclos Bonetto. Ce sont : une meule en lave, un godet en ardoise pour les couleurs, un instrument de potier en bronze, une petite tête d'enfant en bronze, des monnaies, des pierres à broyer, une trentaine de contrepoids de tisserands, des défenses de sanglier, quelques vases complets et les estampilles suivantes :

CATVLLVS·F	Fond de vase noir.
.....CVM...	Fond samien
OF·MA.....	id
MAN	id.
MARTINVS	Fond de vase noir
M....NVS	id.
M.....S·F—	id
PRISCVS·FE·	id
QVINTINI·	id.
OVIRRIACHILLINI	id
.....CHILL... / ....VRICV..	id
.....RICVS·FE	id.
VIVI MAN (?)	Fond samien

M. le docteur Dagand offre en don pour le Musée des paillettes d'or trouvees dans le Chéran sous le pont d'Alby, et donne quelques détails sur l'industrie des orpailleurs du Chéran, dont les bénefices ne dépassent guère 2 fr. 50 par jour.

M. *Ducis* annonce la mort de M. Boucher de Perthes Le savant archéologue avait donné jadis à la Société Florimontane plusieurs de ses publications, et au Musée une belle collection d'antiquités préhistoriques

M. Ducis lit ensuite une pièce inédite, appartenant aux archives départementales. C'est la relation de l'incendie des archives de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Chambéry, le 28 mars 1731.

M. *Eloi Serand* communique une autre pièce des archives du département, concernant l'incendie des charpentes de la grande tour du château d'Annecy, le 28 decembre 1758

Le même membre informe la Société qu'il a trouve dans les archives municipales quelques details curieux sur l'entrée solennelle a Annecy, en 1634, d'Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale, douairière de Genevois-Nemours.

M. Serand dépose deux médailles romaines trouvées à Saint-Michel et données par M. C. Bompart, — et une monnaie en or, de Catherine II, donnée par M. Joanni Dalloz, d'Annecy, professeur à Barnaoul (Sibérie).

M. *Despine* fournit des renseignements : sur les portraits du bienheureux d'Orlyé ; — sur le *Regeste de Rumilly*, que va publier un laborieux et modeste historien, M. Croisollet ; — et sur la source sulfureuse de Saint-André, près de Rumilly Il a été question d'utiliser cette source. M. le docteur *Dagand* a constaté qu'elle ne diffère pas des autres eaux sulfureuses de notre contrée, et pense qu'elle ne sera bonne à utiliser qu'en boisson.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Annales* de la Societé impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Savoie ; — 2° *Bulletin* de la Société academique de Boulogne ; — 3° la *Bourgogne*, revue provinciale ; — 4° *Revue* des Sociétes savantes des departements ; — 5° *Association scientifique de France* ; — 6° *Bulletin* de la Société algérienne de climatologie ; — 7° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie ; — 8° Discours prononcés par S Exc. M. Duruy et M Ch. Robert au sujet d'une petition relative à l'enseignement supérieur ; — 9° *Revue du Lyonnais* ; — 10° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M. Caffe ; — 11° *Histoire de la commune de Flumet*, par A. Dufour et F. Rabut, don des auteurs ; — 12° *La république de Gersan*, par A. Gauthier, don de M F. Seguin ; — 13° *Storia et descrizione dell' anfiteatro romano di Cagliari*, pel canonico G Spano, don de l'auteur ; — 14° *L'instruction publique dans la Haute-Savoie*, par L. Revon, don de l'auteur ; — 15° *Æolus. Sur la dissémination de la propriété*, don de M. Cassagnes ; — 16° le *Mont-Blanc* ; — 17° l'*Union savoisienne* ; — 18° le *Faucigny* ; — 19° l'*Echo du Salève* ; — 20° l'*Industriel savoisien* ; — 21° le *Courrier du Chablais*.

Le secrétaire adjoint,
LOUIS REVON.

ERRATA.

Revue savoisienne, 1868. — P. 42, au lieu de : *bene et decente*, lisez : *bene et decenter*. — P. 52, au lieu de : *il y avait donc annulation de poursuites*, lisez : *il y avait donc cumulation de poursuites*. — P. 54, au lieu de : *admit en même temps*, lisez : *admirent en même temps*.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — No 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 septembre 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Allobroges et Annibal (suite), par M. C.-A. Ducis. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Un chapitre d'histoire sur Samoëns, par M. F.-D. Riondel — Chronique musicale, par M. Johannès Weber.

LES ALLOBROGES ET ANNIBAL

(Suite)

Les Alpes pennines, graies et cottiennes, sont riches en mines de fer, de cuivre et d'argent. Quelques ruisseaux roulent des paillettes d'or (1). Aujourd'hui le fer est à peu près uniquement exploité en Maurienne, dans le val d'Aoste et en Vallais, l'argent en Tarentaise.

Mais il est douteux qu'ils le fussent lors de la conquête romaine. Car Strabon, qui entre dans des détails très circonstanciés sur l'histoire et l'industrie de ces Alpes, ne parle que de l'exploitation de l'or et de l'airain par les Salasses. Pline ne mentionne aussi que celle du cuivre chez les Ceutrons par Salluste le neveu. Vitruve, qui signale les eaux de la Maurienne comme grossissant le cou de ceux qui en boivent, ne dit rien des fers de ce pays. Polybe a connu les Ardyes du Vallais et n'a point parlé des fers d'Ardon ni de l'argent de Bagnes (2). Notons en passant que les Ardyes paraissent avoir la même origine que les *Saboï*; car on trouve *Ardone* dans l'Inde cisgangétique, non loin d'Uxenton et d'Arvedon; *Ardea*, près d'Axima, dans le grand plateau des Aryas, en Perse. De là ils semblent avoir suivi également la route du nord. Les *Albanoï* avaient pour voisins en Illyrie les *Ardyaï*, dont le centre était *Ardotion*, sur les bords du fleuve *Ardaxanos* (3). Géronde et Luk en Vallais, *Lucia* de la vallée de Beaufort, *Gerona* de la Tarentaise ont leurs similaires en Orient et en Grèce aussi bien qu'en Aquitaine et en Espagne.

Or, si les Salasses et les Ardyes, de race ibérique, si les Ceutrons et les Médulles, de race gallique, n'exploitaient pas encore à cette époque le fer, dont leurs pays étaient riches, il ne devrait pas être étonnant que les vestiges de cette industrie fussent rares chez les Allobroges et les Helvètes; il est de plus en plus évident que l'exploitation du bronze a été un des caractères de la race ibérique primitive, entre autres des Sapaudes, qui ont précédé les Helvètes et les Allobroges.

L'introduction du fer sous ces derniers a t-elle été l'œuvre des comptoirs massoliotes seulement, ou bien ces deux peuples en ont-ils apporté l'art métallurgique du nord? L'inspection des armes en fer trouvées dans les stations du lac de Neuchâtel semble appuyer cette dernière hypothèse. M. Quiquerez a fait connaître les anciennes exploitations de fer du Jura (1). M. Albert Naville, d'après les données de cet auteur, a présumé que celle du Salève (Haute-Savoie) pourrait remonter à une certaine antiquité. Le nom de Grange Gaby lui a paru même rappeler une station phénicienne (2).

Il y a effectivement dans la commune de La Muraz, contre Bossey et Collonges, un mas appelé *la Faverge*. C'est la traduction romane du latin *fabrica* qui, au moyen âge, indique presque toujours une industrie minérale. On trouve cinq autres Faverges dans la Haute-Savoie. A la suite de ce mas contre les Esserts viennent les mas de Jovis et du Palacieux, qui rappellent l'époque romaine. C'est là que se trouve Grange Gaby. En gaëlic *gabha* veut dire forgeron. Dans les langues sémitiques, *gab* signifie élevé, *gabah*, s'élever, se glorifier, *gabor*, prévaloir; de là *gabah*, colline, tantôt couverte de pâturages, d'où *gaban*, fromage, tantôt dénudée, d'où *gabah*, chauve, peut-être à cause des minerais, *gabach*, pierre précieuse; *gaba*, grotte, marais, citerne, etc. Le nom de Gaby avec la terminaison de la plupart de nos noms de localités remonte-t-il à une haute antiquité ou seulement à l'époque sarrazine, comme *Algaby* du Simplon, comme les restes d'établissements métallurgiques de Bagnes pour l'argent, de Beaufort et de la Tarentaise pour le cuivre, de la Maurienne pour le fer, etc. C'est ce que des recherches approfondies pourront éclaircir.

Par la variété et les progrès des arts on peut retrouver la succession des races. L'exploration des hypogées complétera les données philologiques et industrielles de leurs stations. Les noms de vâhs, crotta,

(1) *Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, géologie et minéralogie*, IV. *Catalogue spécial et détaillé des objets envoyés à l'Exposition nationale de Turin en* 1858 *par les exposants de la Savoie. Revue savoisienne*, 1868, page 82. *Archives départementales*, XVe siècle.

(2) Strabon, IV. Pline, XXXIV, 11 Polybe, III, 47. Vitruve, VIII.

(3) Strabon, I, VII, VIII. Ptol., II, IV, VI, VII. Pline, III, v. Polybe, II, 11, III, 47.

(1) A. Quiquerez, *De l'âge du fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois.*

(2) A. Naville, *Recherches historiques et archéologiques sur les anciennes exploitations de fer du mont Salève.*

tombâ, paradis, marterey, crey-Dieu, charnier, etc., indiquent presque toujours un champ de morts, où les races tantôt se sont succédé avec leurs cultes, chacune dans leurs alluvions superposées comme à la Tine dans le canton de Vaud, etc., tantôt se sont juxtaposées comme dans les doubles cimetières d'Albens et d'Aime-en-Savoie, de Pringy et de Viuz-Faverges en Haute-Savoie.

Il n'en est pas ainsi de l'histoire proprement dite. Pour nos contrées, elle remonte à peine à un siècle avant l'occupation romaine.

Le premier fait historique relatif aux Allobroges est le passage d'Annibal, 218 ans avant notre ère. Il a été raconté diversement par Polybe et Tite-Live, et seulement indiqué par Cornelius Nepos, Pline et Cælius Antipater.

Polybe, né l'année même de la dernière défaite d'Annibal en Italie, élevé dans les traditions de l'indépendance grecque contre la domination romaine, exalté par les derniers projets du général carthaginois en Orient, apprit à vingt ans la mort du plus grand adversaire de Rome. Quinze ans plus tard, il venait dans cette ville partager l'exil des Achéens; puis, souple comme les habiles de sa nation, il sut gagner la faveur des grandes familles, obtint la liberté de ses compatriotes et accompagna, à travers la Gaule, l'Espagne et l'Afrique, son élève Scipion Emilien, petit-fils du grand Scipion qui avait chassé Annibal de l'Italie, arrière petit-fils d'un autre Scipion qu'Annibal avait battu sur les bords du Tessin. En traversant les Alpes, Polybe put entendre le récit de plusieurs vieillards qui dans leur jeunesse avaient vu passer l'armée carthaginoise. Il était donc dans les conditions les plus favorables pour savoir la vérité sur cette campagne extraordinaire, à laquelle sa famille adoptive avait pris tant de part. Nous le suivrons donc préférablement à tout autre.

Depuis l'embouchure du Rhône vers la Crau, Annibal avait remonté pendant quatre jours la rive droite de ce fleuve, puis pendant quatre autres jours la rive gauche et parcouru ainsi 150 milles romains, soit 1,200 stades grecs jusqu'à l'Ile des Allobroges, formée par le confluent de l'Isère et du Rhône. Le nom de *Araris* ou de *Skoras* qu'on trouve dans quelques éditions n'est que le résultat d'une copie erronée des anciennes majuscules grecques du texte de Polybe. Seule d'ailleurs, et à l'exclusion de l'île formée par le Rhône et la Saône, l'Ile des Allobroges a son troisième côté fermé par la chaîne des Alpes, comme l'atteste l'historien grec.

La guerre civile divisait alors les Allobroges. Deux frères se disputaient le pouvoir. L'aîné avait pour lui le Sénat ou les anciens du pays. Le cadet était soutenu par des chefs inférieurs, le parti de l'agitation. L'aîné, qui tenait probablement encore le territoire de Vienne, leur métropole, se trouvant sur la route d'Annibal, lui demanda secours. Prévoyant l'avantage qui en résulterait pour sa marche, le général carthaginois lui prêta main-forte, et après la défaite du parti adverse, le vainqueur reconnaissant fournit à son allié des armes, des vêtements, des chaussures ferrées et toutes sortes de provisions pour le passage des Alpes. Mais le plus grand service qu'il lui rendit ce fut de le faire accompagner par une arrière-garde armée jusqu'à la montée des Alpes.

Annibal avait alors près de 50,000 combattants. Il était tout naturel que, pour les faire subsister pendant son séjour à Vienne, il les ait échelonnés entre le Rhône, l'Isère et le Guiers. Forcé de reculer devant ce déploiement de troupes, le parti adverse se sera échappé au-delà du Guiers, dans la partie du royaume la plus fortifiée par la nature, bien décidé à se venger de sa défaite sur les corps en marche que la difficulté des lieux forcerait de s'étendre ou de s'isoler.

Annibal eut besoin de toute son habileté et de tout le dévouement de ses alliés pour empêcher la destruction de son armée par les bandes allobroges que commandaient les chefs inférieurs, comme les appelle Polybe. C'est dans ces alternatives de revers et de succès qu'il fit environ 100 milles romains, en remontant encore le Rhône pendant dix jours.

Comme Polybe assure avoir compté lui-même les distances que les Romains y ont marquées sur le passage d'Annibal, depuis la conquête du pays, il est facile de reconnaître sa marche par la voie romaine la plus rapprochée du Rhône. J'en ai établi ailleurs le parcours : de Vienne à Bourgoin *(Bergusio)*, 21 milles; à Aoste *(Augusta)*, 16 milles; à Yenne *(Etanna)*, 12 milles; à Seyssel *(Condate)*, 21 milles; à Genève, 30 milles. Total, 100 milles (1).

Mais comme la mesure de Polybe prend au fond de l'Ile des Allobroges, nous devons ajouter la distance de Tain *(Tegna)* à Félines, 16 milles; de Félines *(Filignæ)* à Vienne, 17 milles, soit 33 milles, ce qui porte le chiffre flottant de 100 milles vers Seyssel.

Et de fait, dès l'embouchure des Usses dans le Rhône, le parcours n'étant guère possible le long du fleuve, la voie romaine remontait le torrent par un défilé de dix kilomètres jusqu'à Frangy. L'occasion était favorable pour le parti vaincu des Allobroges d'anéantir dans ces gorges l'armée carthaginoise dont l'arrivée leur avait été si funeste. Heureusement pour elle, les naturels du pays se contentèrent de la harceler pendant le jour et se retiraient la nuit dans un lieu fortifié du voisinage. Annibal fit allumer le soir beaucoup de feux vers le camp pour simuler le repos de l'armée, et, à la faveur des ténèbres, il occupa avec des corps d'élite les hauteurs qu'avaient abandonnées ses ennemis.

A la pointe du jour, ils revinrent, mais durent renoncer à reprendre leurs postes. Toutefois, voyant les embarras que la cavalerie et les bagages avaient de sortir de ce défilé, ils profitèrent d'une ouverture de colline pour les attaquer et y mettre le désordre. Annibal, redoutant pour l'avenir de son armée la perte des bêtes de somme et des provisions, fondit sur ses adversaires; mais il ne put les mettre en déroute sans causer une perte aussi considérable à son monde. Néanmoins, il demeura vainqueur après avoir fait un carnage des Allobroges, et s'empara du lieu fortifié qui leur servait de refuge. Cette position ne peut avoir été autre que celle de l'ancienne forteresse de Chaumont, dont l'importance militaire et commerciale s'est maintenue jusqu'à sa destruction par François Ier. Les tours de Châtel, d'Usinens et de Mons marquent les points stratégiques du passage des Usses et remontent probablement à la domination romaine. Les antiquités que l'on y trouve viennent à l'appui de ce système et servent comme de

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 81-108.

jalon historique entre l'époque d'Annibal et le moyen âge.

Après un jour de repos, pendant lequel l'armée put se déployer sur le gracieux plateau de Jonzier, Annibal continua sa marche sans trop d'obstacles pendant deux jours. La leçon donnée au parti inférieur des Allobroges avait modéré leurs attaques. Pour éviter l'*oppidum* de Genève, l'armée a probablement suivi la direction d'Annemasse et de Machilly jusqu'aux bords de la Dranse, qu'il ne faut pas confondre avec la *Druentia*.

Polybe parle de cette dernière sans ajouter qu'Annibal l'ait traversée; et, de fait, il a dû l'éviter en ne passant le Rhône qu'aux environs de Montélimart (1).

Polybe assure qu'Annibal passa les Alpes vers les sources du Rhône, et mentionne comme le peuple principal de cette localité les Ardyes, dont le nom s'est conservé dans celui d'Ardon entre Martigny et Sion.

Si ce texte devait être pris à la rigueur, ce serait le Simplon qui aurait eu l'honneur de ce passage mémorable. Mais, outre que ce détour aurait allongé inutilement le parcours, la descente en est plus longue et plus difficile que celle du Grand-Saint-Bernard. Annibal aurait rencontré les *Focunates*, dont le nom se perpétue dans celui de Vocogna, au bas de Domodossola. Tandis qu'il n'a eu d'obstacle d'abord que du côté de la nature; car les Salasses n'ont guère remonté le val d'Aoste que depuis les poursuites des Romains, à partir surtout de la campagne d'Appius Claudius, soixante ans après le passage d'Annibal (2).

La voie dont on a trouvé des vestiges au Simplon était commerciale et mesurée en lieues locales, ainsi que l'atteste une inscription de Sion. Celle de l'Alpe pennine était militaire et tracée par le gouvernement romain (3). Polybe n'a connu que les mesures officielles en milles romains.

Tite-Live avoue que l'opinion publique attribuait au passage des Carthaginois, *Pœni*, le nom de l'*Alpe pœnine : Vulgo Credere Pœnino transgressum, atque indè nomen et jugo Alpium inditum* (4). Il essaie de la réfuter en disant que le nom de *Pœninus* était celui du génie local qu'adoraient les habitants de race semi-germanique. Mais, en dépit de l'auteur padouan, qui n'avait peut-être étudié la géographie de nos Alpes que dans les salons de Rome, Pline relatait, soixante ans plus tard, le même souvenir traditionnel du passage des Alpes pennines par les Carthaginois. *Juxta geminas Alpium fauces, graias atque pœninas; his Pœnos, graiis Herculem transisse memorant* (5).

Et, de fait, dix inscriptions relatives soit au dieu pennin, soit à la vallée pennine, portent invariablement l'orthographe de POENINVS, une celle de PVOENINVS et une dernière PHOENINVS (6). On n'en connaît pas d'autres que ces douze. Cette orthographe différencie complétement ce nom du mot celtique *pen*, qui signifie pointe, extrémité, et que l'on retrouve dans la station de *Penn-loch*, extrémité du lac Léman.

(1) *Congrès scientifique de France, session XXXe, tenue à Chambéry en* 1863.

(2) *Questions archéologiques*, etc., 87.

(3) Id., page 24.

(4) Tite-Live, *Hist. rom.*, XXI.

(5) Pline, III, XVII.

(6) Luquet, *Etudes historiques sur l'établissement hospitalier du Grand-Saint-Bernard*, 30. Les Carthaginois étaient une colonie phénicienne, ce qui explique l'orthographe *phœninus*.

Annibal disait à ses capitaines, pour stimuler leur courage, que les Boïens avaient bien passé les Alpes avec leurs femmes et leurs enfants. Or, cette émigration avait eu lieu par les Alpes pennines cent soixante-seize ans plus tôt (1).

Annibal a donc laissé à sa gauche les Ardyens, qui ne paraissent pas lui avoir fait la moindre opposition, et a passé l'Alpe pennine, d'où il a suivi la vallée d'Aoste. L'historien Luitprand lisait encore au Xe siècle sur la roche de Donas, ce souvenir gravé à l'époque romaine : *Transitus Annibalis*. Ailleurs il ajoute : *per Annibalis viam quam Bardum vocant* (2), la route passait sous le fort de Bard. Appien d'Alexandrie l'appelle également *D'odos Annibou*.

Il n'est point prouvé que la Dranse fût la limite du territoire allobroge. Toutefois ce doit être à cette distance que les députés d'une peuplade voisine, probablement des Nantuates, ont dû venir au devant du général carthaginois avec des rameaux verts, symbole de paix chez les anciens, et l'assurer de leurs intentions bienveillantes en même temps que du sentiment de leur dignité nationale. Sans se fier entièrement à leurs démonstrations, le cauteleux Africain fit bonne contenance en acceptant leurs gages et surtout une grande quantité de bestiaux pour la nourriture de l'armée.

Il avait eu jusque-là l'escorte allobroge. Il avait encore Magile, l'un des chefs insubriens, venu des bords du Tessin pour lui servir de guide. Mais, entraîné par l'abandon avec lequel ces députés vivaient au milieu de son armée, il avait fini par leur en laisser diriger la marche, lorsque, au deuxième jour, les troupes armées de cette peuplade cernent son arrière-garde au moment où son armée entrait dans un défilé rocailleux le long d'une roche très escarpée.

Annibal, pour épargner les convois, les fait marcher en avant sous la protection de la cavalerie, et range en bataille le gros de l'infanterie, qui, en repoussant le premier choc, sauva les munitions. Mais les ennemis s'étaient emparés des hauteurs, précipitaient des blocs sur toute la ligne carthaginoise. Obligé de diriger la défense, Annibal dut passer la nuit, séparé de sa cavalerie et de ses bagages, près d'un roc coupé à pic, que Polybe appelle *Leucopetron*, pierre blanche, parce qu'il n'y avait peut-être pas très longtemps que les blocs rocailleux du chemin s'en étaient détachés.

Il est facile de reconnaître ici les accidents de la route de Meillerée à Saint-Gingolph, qui portent les noms de Tailletaz, de Mappas (mauvais pas) et surtout le roc de *Leucon*. J'ai établi ailleurs l'existence d'une voie romaine entre Genève et le Vallais par le Chablais (3). Les Romains l'ont tracée, comme toute la suite, sur le passage d'Annibal, d'après Polybe. Saint-Gingolph est au pied du Grammont, à l'extrémité nord de la chaîne alpine contournée par Annibal; peut-être le *Cremonis Jugum* cité par Cœlius Antipater.

Le nom du Vallais n'est qu'un abréviatif de *Vallis pœnina*, ainsi appelée probablement parce que quelques corps retardataires de l'armée d'Annibal y auront formé colonie.

Après cet incident, qui avait failli anéantir l'armée

(1) Tite-Live, *Hist. rom.*, V, 35.

(2) Luitprand, *De rebus imperatorum et legum*, I.

(3) *Questions archéologiques sur les Alpes*, etc., 18-25.

carthaginoise, celle-ci n'eut plus à repousser que quelques escarmouches de moins en moins violentes. La stature des éléphants en imposait à ces montagnards pour qui ce spectacle était tout à fait nouveau.

Enfin, le neuvième jour après l'affaire de la vallée des Usses, l'armée arriva au sommet des Alpes et s'y reposa deux jours avant de descendre sur le versant italien.

C.-A. Ducis.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite. — Voir le n° de juin)

La seconde composition du médecin Béard, dictée par une pensée autre que ceile qui inspira *les Bœufs*, rentre en plein dans la satire. On y devine une question de personne : aiguillonné par une *banderilla*, le poëte marche par bonds pressés ; sa verve bouillonne et son refrain implacable enfonce à chaque couplet le trait qui égratigne l'amour-propre d'une jolie fille.

L'histoire est bien simple. Plein de vigueur, de jeunesse et d'entrain, Béard aimait à donner quelques heures de la soirée aux réunions d'intimes que savent encore conserver nos petites villes. Entre le flacon de vin blanc qui pétille et la cruche de bière mousseuse, les amis s'égayaient autour d'une table de cabaret. Eh ! n'est-ce pas là le champ le plus propice à la poésie populaire !

Béard chantait et l'on riait ; sa voix sympathique, qui excelle à mettre en relief la crudité narquoise du patois, appelait de nombreux auditeurs. L'établissement prospérait : *Indè iræ*... A peu de distance de là un autre café voyait peu à peu diminuer sa clientèle : les joyeux convives allaient se grouper rapidement autour du gai chanteur. C'est l'histoire de ce monde ; à côté de quelques-uns qui rient on entend toujours tomber trop de larmes. Un frais minois a bien d'appâts... mais

Rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

La muse de la poésie, elle, conserve toujours ses attraits. Les belles demoiselles atteintes à la fois dans leur amour-propre et dans leur bourse pensèrent faire une excellente plaisanterie en adressant à Béard, en énorme paquet non affranchi, toutes les complaintes qu'elles avaient pu recueillir. Celui-ci se vengea en homme d'esprit, et bientôt une nouvelle satire vint souffler sur les illusions des jolies délaissées.

Cette satire, la voici :

Ntron Hortensia, la Rousa et la Margrita
Su l'ton fierô parlivô d'lau beeautâ ;
Su lé ptiout air d'sa chanfon favorita
L'ransignolet près d'lau s'met à chantâ :
Chut ! Chut !
A châ pu
D'arai viu passâ rla beautâ jalousa ;
Chut ! Chut !
A châ pu
D'arai vu la Rousa
Dévegnii grata-cu.

Déjà diet l'coèt yau lau boquet s'étale
Poura Hortensia, t'es p'jauna qu'è r'n'épi !
Rousa, chi tai les colors devgniont pâle
Et qmet vos dués la Margrita a fliappi Chut ! etc.

D'ne parle pas d'la chénellie q'vos ganfollie,
A chaque brô l'a fait chi vos son nid :
Et d'ne dios ret des piús q'sont pé v'tré follie...
Car tot' lé trais Diu sâ combien v'z-en i. Chut ! etc.

Q'chacona d'vos tniaise bon sus sa tige :
Q'sus sos écos l'figniolaise à son got
Vhouai sus v'tres fliors se l'parpillon voltige
D'iù varrai dman posâ l'cu d'l'escargot. Chut ! etc.

M. Béard ne pouvait pas habiter Rumilly sans en épouser chaudement les intérêts. Ami du peuple, vivant avec lui, écho de ses espérances et de ses joies, il a chanté la prospérité renaissante, grâce à la culture du tabac. Franc et loyal en ceci comme en tout, le médecin-poëte avait vu avec peine se briser nos liens avec la dynastie de Savoie. En 1852, il avait poussé pour celle-ci un cri d'enthousiasme et de dévouement ; aussi en 1860, au milieu de la joie populaire, couvrit-il ses fenêtres de transparents et de distiques symboliques.

Ici on lisait :

« La chaina de ntros rais a cassâ dzo s'n onglion
« E faut l'diablio u l'bon Diu p'ù rfaire on aponglion. »

Ailleurs on voyait :

Dé dous aijeaux q'Noïé lacha diet son délujo
La colomba revgniat saula l't'ri du goulliai ;
R'melly t'ai quès réduit qmé lui diet l'darri r'fujo
Ton aiglié fare-t-é le viajo du corbai !

En 1862, les espérances de cette belle plaine, qui trop longtemps s'est crue oubliée, s'étaient traduites en fait et Béard remplaçait ses anciens transparents et ses anciens vers. Il écrivait alors avec bonheur et à-propos :

Rmélly, t'as dzo los rais long têps fomâ sè pipa ;
Mai daipouai q'l'Empereur tint dzo lui la Savouai,
T'as d'quai r'levâ ton front pé fier qué rna tulipa ;
T'as la pipa, l'tabac, la bliaga et l'resto avouai (1).

Au milieu des bluettes qu'il m'est donné de recueillir, j'aime de préférence celles qui se rattachent à l'histoire et aux sentiments de notre pays ; c'est pourquoi, et j'en demande pardon à M. Béard, j'ai consigné l'expression de ses convictions politiques.

En regard de la poésie lettrée, bien que patoise, plaçons quelques rimes toutes rustiques. Elles sont de Collombat, ce violoneux aveugle dont j'ai déjà parlé et qui mourut il y a peu d'années.

Le gouvernement de 1848 avait lancé sur la Savoie quelques bandes d'ouvriers sans travail. Ainsi que les armées chinoises, elles se faisaient précéder par des épouvantails, et le nom de *Voraces* dont on les affublait n'était, certes, pas fait pour préparer une annexion qui, douze ans plus tard, devait s'opérer sans secousses, si ce n'est sans froissements individuels. Cette tourbe de femmes, d'enfants, d'hommes émaciés, marchant à la suite de deux ou trois *meneurs* aux paroles pompeuses, fut reçue à Chambéry avec une froideur de mauvais augure. On les accueillit, car la Savoie fut et sera toujours une terre hospitalière, mais le cri *à bas les gueux !* ne tarda pas à s'accentuer. On sait la fin de cette équipée. Pauvres gens ! enfants perdus de la folie qui, alors, courait l'Europe, plusieurs ont chèrement expié les il-

(1) Voyez l'*Industriel Savoisien* du 11 octobre 1862.

lusions que l'on avait développées en eux. La Savoie sut rester ce qu'elle doit être, fière, indépendante, libre de toute pression. Au mot d'invasion, nos campagnes sentirent bouillonner le sang des vrais Allobroges : elles organisèrent rapidement leur défense, mais déjà le nuage s'était évanoui. Il n'en est resté que le nom de *Voraces* passé en légende et que nous sommes heureux de voir consacré par la muse populaire :

E son venu de Lyon
Prendre Chambéry avouai de bâton ;
E-z-on bin prai la capitala,
Magrâ la garda nachonala.
Pourroz einfans, pourroz einfans,
Vétia ce qui e de c'los brigands.

Quand é vint cinq heuré de la nai
Tos los monchus dzivont « nos seins couai
« E fau allâ pe lé campagne
« Tant qu'u sonthon de le montagne. »
Pourroz einfans, pourroz einfants,
Pe veni combattre c'los brigands.

Y avai onna fenna de La Motta
L'en a ben tua ion avouai sa sabotta
. . . . . .
. . . . . .
Pourroz einfans, pourroz einfans,
Pregni don gard' à celos brigands.

Quand é vint cinq heur' d'la matin
E-z-ont s'na le tocquecin.
E ben yé los medieux de polaille
Qu'ont commencha cela bataille !
Pourroz einfants, pourroz einfants,
E-z-ont ben tua celos brigands.

Comme on le voit, nous tombons en pleine complainte : c'est bien une œuvre patoise par le fond et par la forme. Cependant on se tromperait à vouloir enfermer dans ce cercle la verve de Collombat. Le pauvre aveugle a laissé d'autres poésies : l'une, en français, *les Adieux à la vie*, en 39 couplets, mérita les honneurs de l'impression, mais elle sort du cadre de mon travail ; plusieurs autres en patois étaient chantées dans nos rues, je n'ai pu recueillir que celle intitulée *le Printemps*.

(Sera continué.) A. DESPINE.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE SUR SAMOENS

Le seul qui ait parlé histoire sur ma commune est Grillet, encore s'est il trompé en maints endroits, ce que j'ai tâché de faire ressortir dans la *Revue* du 15 juin. Il faut avouer que les documents sont tellement épars que ce n'est qu'à force de temps, de patience, de persévérance que l'on parviendrait à réunir les matériaux suffisants pour former un ensemble suivi. On doit regretter cependant que pas un homme du pays n'ait eu assez de patriotisme pour entreprendre cette besogne, afin de nous raconter les faits et gestes de nos aïeux, de nos devanciers qui bâtirent la Tornaltaz, l'église, la halle, plantèrent le gros Tilleul, se firent concéder les vastes pâturages des montagnes et octroyer des franchises, combattirent les envahisseurs vallaisans, luttèrent contre un seigneur qui voulait les dominer, les asservir. Je n'ai pas la prétention de faire un tel travail, il est au-dessus de mes forces ; par de persévérantes recherches, je suis parvenu à rassembler assez de matériaux pour écrire un épisode complet ; et je les livre à la publicité afin que mes efforts ne soient pas perdus.

J'ai lu dans nos archives communales un parchemin dont la longueur occuperait tout un numéro de la *Revue,* mais dont l'analyse succincte explique tout. On est étonné en voyant combien ces sortes d'actes sont surchargés de répétitions et de clauses de style ; les dix-huit pages et demie qu'il contient pourraient aujourd'hui être facilement remplacées par trois de même dimension.

On sait que par patente du 14 août 1514, Charles III, duc de Savoie, donna en apanage à Philippe, son frère, le comté de Genevois et les baronies de Faucigny et de Beaufort, avec pouvoir d'aliéner et d'hypothéquer les biens de cet apanage, toutefois sous le consentement du duc.

Henri de Genevois-Nemours étant à Paris, « demourant en son hostel sciz rue pauce paroisse sainct andre des Arts, » et ayant besoin d'argent, emprunta de Claude de Vidomne, seigneur de Charmoisy, « gentilhomme ordinaire de la Chambre de mon dict seigneur », une somme de 4,800 écus d'or au soleil, sous la rente annuelle de 400 écus d'or, « A les auoir, prendre gaiger tenir receuoir et perceuoir par le dict sieur de Charmoisy achepteur ses dictz hoirs et ayant cause et ausquelz ou au porteur de ces dictes pntes lectres pour eulx ledict seigneur duc vendeur et constituant les a promis sera tenu promect et gaige bailler payer et continuer doresnauant par chacun an a tousiours aux quatre termes en l'an a paris accoustumes dont le premier terme de payement commencera et escherra au jour et feste de Noel prochainement venant et continuer de la en auant par chacun a tousiours et de terme en terme apres ensuyuant lun laultre consecutiuem[t] plain et entier payement de la dicte rente. Tant en et sur la terre seigneurye et mandement de Samouyn en foussigny ses appartenances deppendances se consistant en vne vielle masure ou a este anciennement vng chasteau a present en ruyne dixmes censes rentes hommes hommages droictz et debuoirs seigneuriaulx appartenances deppendances scituee et assize dans le pays de foussigny le reuenu de laquelle ledict seigneur duc vendeur constituant a consenti et accorde consent et accorde par ces dictes presentes que le dict sieur achepteur recoipue par les mains des fermiers et receueurs dicelle leurs successeurs presents et aduenir doresnauant par chescun an a tousiours Tant et sy longuement que la presente rente aura cours et jusques au jour du rachapt dicelle. ... Ou bien le dict sieur duc vendeur constituant a consenti et accorde consent et accorde que le dict sieur achepteur en jouisse par ses mains et en face ce que bon luy semblera pendant et durant que la dicte rente aura cours baille icelle a ferme a telz fermiers et receueurs que bon luy semblera a tel prys charges clauses et conditions quil aduisera bon etre soit la dicte terre et seigneurie que justice a laquelle justice le dict seigneur duc consent quil y mecte et institue telz officiers quil aduisera pour lexercice dicelle... »

Cet acte fut passé devant les notaires Chauvin et Jacques, au châtelet de Paris, le 26 novembre 1599, et Charles-Emmanuel Ier le ratifia le 8 février 1602. Ensuite de ce contrat, les sires de Charmoisy perçurent en effet les revenus de la terre de Samoëns *à compte* de la cense à eux due, car « les acensements de la terre de Samoëns « qui sont en Chambre établissent qu'elle n'a rendu de

« revenu que 2000 florins comme elle fait encore à « présent (1700), tantôt 2075, quelquefois 2600, et « par ainsi elle n'a jamais excédé non seulement la « cense promise par le contrat, mais encore atteint le « 7 pour cent. » (1).

Pour s'assurer le paiement de ce revenu, les seigneurs de Charmoisy firent diverses fois signifier aux fermiers de la *terre* qu'ils n'eussent à payer qu'entre leurs mains, ce qui eut lieu entre autres par un acte du 24 août 1626, Nicolas Dechappel, notaire. « Sest presente, dit cet acte, par deuant moy notaire soubzigne et tesmoingz Noble seigr Henri de Vidomne de choumont seigneur de Charmoisy marclaz villiez feulliet et Anthy Disant que le reuenu de la ferme du mandement du dict Samoien luy appartient comme heretier de feu noble de Charmoisy son pere Et affin que les modernes fermiers de ladite ferme ne se mesprennent a l'aduenir Au paiement de ladite ferme Ilz les somme par le pnt acte de ne payer entre autres mains que dud seigneur proposant ou cause ayant de lui... »

Or, en quoi consistait le revenu de la terre ou mandement de Samoëns? Le voici d'après un document de nos archives, qui porte la date du 26 mai 1753 et que je copie littéralement :

Chattellainie et Geolle . . .	ff.	105	0	0
Langues du Bourg		28	0	0
Leyde du Bourg.		115	6	0
Celle de la montagne de Gers . . .		30	0	0
Celle des 7 montagnes		35	0	0
Leyde et naissant de Verchey. . .		6	0	0
De Vigny et Mathonex		22	0	0
De Verclans.		12	0	0
Servis		1013	1	7
Laods et ventes		250	0	0
Dixmes.		1372	5	0
Détraction faite de 258 florins pour ce qui se paie au seigr de St Christophe et à Ste Claire d'Annecy		2989	0	7

Cette rente était très variable puisque le 25 juin 1676, à Chambéry, la ferme fut expédiée à Guillaume Lejeune et Antoine-Joseph Dusaugey pour six ans et pour le prix annuel de 3300 florins.

A l'époque de la vente du mandement de Samoëns (1699-1700), messire Henri de la Valdizère, marquis de Marclaz, Saint-Michel, Boëge, etc., « cornette de la première compagnie des gardes du corps de S. A. R., » successeur, par les femmes, du sieur de Vidomne, réclama devant la Chambre des comptes le remboursement du prêt des 4,800 écus. Après quelques plaidoyers, Victor-Amédée II décerna des LL. PP., le 4 novembre 1699, à la Chambre des comptes de Savoie dans lesquelles on lit : uoulant que le marquis de St Michel soit rembourcé de la somme que peut lui etre duë, vous pourtant ferés examiner a quoy elle se monte et le ferés rembourcer par l'acquéreur du dit Mandement, sur lequel, ce moyennant, il n'aura plus rien à prétendre à l'avenir. » Par suite de cet ordre du souverain, il intervint un arrêt de la Chambre des comptes, le 1er février 1700, qui ordonna que M. de la Valdizère serait remboursé de la somme capitale à lui due, suivant liquidation qui en serait faite, lequel remboursement serait effectué par le trésorier général et des deniers toutefois provenant du prix du mandement. Puis vint, le 5 février 1700, le rapport de liquidation qui décida que l'écu d'or sol valait, en 1599, sept florins et dix sols de Savoie, et que les 4,800 écus équivalaient à 37,600 florins. Enfin le sire de la Valdizère fut payé de ses 37,600 florins par le trésorier général, ainsi qu'il résulte de quittance Borrel, notaire à Chambéry, du 12 février 1700.

Tout cela me conduit naturellement à raconter la vente de la terre de Samoëns, dont Grillet n'a dit que quelques mots, ce fait étant pour lui assez secondaire.

(*A suivre.*) F.-D. RIONDEL.

(1) Archives comm.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1868.

Les beaux arts subissent nécessairement l'influence de l'état général de la société; on a cherché à déterminer le rapport entre les deux termes, mais on ne l'a jamais pu faire que très superficiellement, ou, ce qui est pis encore, on s'est contenté de systèmes qui ont coûté à leurs auteurs peu d'invention et dont la fausseté saute aux yeux de tout homme réfléchi ou non prévenu. La solution du problème exige une connaissance approfondie des questions qu'il soulève; or, les écrivains philosophes ne remplissaient guère ces conditions; ils ne les remplissaient même jamais pour la musique; car c'est de tous les arts celui dont on parle le plus sans y rien connaître. Ce qui augmente la difficulté, c'est que des époques, en apparence très diverses, n'ont cependant pas été défavorables aux arts. Je me contente d'indiquer ce sujet d'une manière générale, non seulement parce qu'il touche nécessairement a la politique, mais aussi parce qu'il exige d'assez longs développements. Je constaterai seulement que, pour la musique, nous sommes dans un temps, je ne dirai pas de décadence, mot dont on a abusé, mais d'évident affaissement. Les compositeurs de grand talent, connus aujourd'hui, le sont déjà depuis bon nombre d'années, et nous n'en voyons pas surgir de nouveaux; la Société des concerts du Conservatoire cherche vainement même un chef d'orchestre digne d'elle; les directeurs de théâtres s'habituent de plus en plus à traiter leurs entreprises comme de pures affaires de commerce; le public fait de brillants succès à des ouvrages médiocres et qu'il y a vingt-cinq ans il aurait peu goûtés; à défaut d'artistes de premier ordre, il s'engoue de cantatrices de deuxième et de troisième ordre.

Chacun de mes lecteurs est en mesure de vérifier ce que je viens de dire des compositeurs. Quant aux théâtres, l'Opéra, malgré ses lenteurs, devenues proverbiales, n'a jamais été aussi avare d'œuvres nouvelles qu'il l'est depuis quelques années. Au temps où les directeurs de l'Opéra-Comique observaient leurs cahiers des charges, ils ne craignaient pas de courir quelques hasards. Si un ouvrage tombait, ils s'empressaient d'en monter un autre; à moins d'être d'une maladresse ou d'une inexpérience manifeste, ils n'éprouvaient pas de sérieux dommages. Aujourd'hui, au contraire, ils ne veulent jouer qu'à coup sûr. Ils donnent le plus possible d'ouvrages anciens d'un succès éprouvé; s'ils montent un ouvrage nouveau, ils le demandent à un compositeur d'une réputation bien établie. Tout au plus une fois par an ils donnent un petit opéra en un acte d'un compositeur jeune, c'est-à-dire n'ayant pas encore pu faire apprécier son talent. L'intendance générale des théâtres laissant aux directeurs des scènes lyriques toute la liberté possible, sans considération pour les cahiers des charges, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques a fréquemment protesté auprès des deux directeurs actuels de l'Opéra-Comique. Finalement, voyant que la

question allait être agitée au Corps législatif, ceux-ci ont pris des arrangements avec la Société : au lieu de vingt actes nouveaux exigés par le cahier des charges, ils en joueront annuellement douze, chiffre, en tout cas, bien supérieur à la moyenne des actes nouveaux qu'ils ont donnés jusqu'à présent. Ils se sont engagés aussi à payer les mêmes droits d'auteurs pour les ouvrages anciens, y compris ceux du domaine public, que pour les nouveaux. Cette promesse a tout particulièrement réjoui le cœur aux compositeurs jeunes. Ils ne songent pas que les directeurs continueront à courir le moins de hasards possibles. Ajoutez que par économie ceux-ci confient à des artistes de peu de talent des rôles au-dessus de leurs forces et pour lesquels ils trouveraient sans peine des interprètes meilleurs. Pour des raisons du même genre, le nombre des instrumentistes médiocres ou franchement mauvais augmente sans cesse dans l'orchestre. Au reste, il pourrait arriver tôt ou tard que l'Opéra glissât sur la même pente. M. Perrin est obligé de respecter les conditions auxquelles ont été engagés les artistes qui composaient son orchestre lorsque le gouvernement a renoncé à garder le théâtre à sa charge; mais tous les engagements nouveaux ne se font que pour un an, et les appointements ont une tendance à la baisse.

Si l'on m'objectait que le Théâtre-Lyrique a joué un certain nombre d'œuvres nouvelles, je répondrais que le plus souvent M. Carvalho s'est laissé guider dans son choix par des considérations autres que la valeur de ces œuvres. Vous savez ce qu'il lui en est advenu. Cependant il n'a pas renoncé à son entreprise de la salle Ventadour; on ignore jusqu'à présent s'il pourra y donner suite.

Le grand succès de *Mignon* était justifié jusqu'à un certain point par des mérites réels; d'ailleurs, l'Exposition universelle avait contribué à en prolonger la durée. Mais si le *Premier Jour de bonheur* avait été donné au temps d'*Haydée*, sans parler d'opéras plus anciens d'Auber, croit-on qu'il aurait obtenu le succès qu'il a eu, et qui peut-être n'est pas épuisé? Je crois qu'il n'aurait pas tardé à être oublié comme une œuvre trop superficielle et trop pauvre d'invention. Nous avons déjà vu par le *Voyage en Chine* que le public est aujourd'hui moins exigeant pour la musique d'un opéra-comique qu'il ne l'était autrefois.

La dernière production de M. Auber me rappelle le succès obtenu par Mlle Rose qui y remplissait un rôle secondaire de prêtresse indienne. C'est une jeune élève sortie, il y a peu d'années, du Conservatoire, cantatrice médiocre, à la voix fraîche, mais faible et fragile. Le rôle, d'ailleurs, convenait bien à sa jolie personne, et elle lui a donné un charme incontestable; c'est elle qui chantait la première chanson des *Djinns* et qui en faisait le principal mérite. Sans doute, elle s'est méprise sur la valeur de sa gloriole, car elle a quitté l'Opéra-Comique pour le Théâtre-Lyrique. Nous connaissions déjà ces succès de *personne* par l'engouement ridicule excité par Mlle Patti ou plutôt Mme Patti. La vogue dont jouit Mlle Nilsson est du même genre, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dernière chronique. Si le talent de M. Ambroise Thomas ne saurait être placé au-dessus de celui de M. Auber, j'estime cependant la partition d'*Hamlet* bien plus haut que celle du *Premier Jour de bonheur*. Je n'en conviens pas moins que sans l'enthousiasme excité par Mlle Nilsson, *Hamlet* n'aurait eu rien qu'un succès d'estime. La blonde Suédoise en a profité pour mettre son rengagement à des conditions fabuleuses. On a parlé de 180,000 francs, mais il paraît que ce chiffre est exagéré. En tout cas, ce doit être bien plus de 100,000 francs, chiffre devenu assez ordinaire. Les cantatrices ont raison d'imiter les directeurs et de traiter leurs engagements tout à fait commercialement, d'autant plus qu'elles ne savent pas combien durera cette veine d'or. Seulement il faudra chercher à Mlle Nilsson des rôles qui lui soient aussi avantageux que la scène de folie et de noyade d'Ophélie. On a songé à *Faust*, de M. Gounod, devenu disponible par la faillite de M. Carvalho. Nous aurons donc prochainement une Marguerite, style d'Ary Scheffer.

On a fait aussi beaucoup de bruit des débuts de Mlle Hisson. Toujours la même étourderie, la même exagération. Mlle Hisson a quitté le Conservatoire il y a trois ans, après avoir obtenu un premier accessit en chantant l'air de la *Fille du Régiment;* c'est-à-dire qu'elle a concouru comme chanteuse légère, et la voilà devenue forte chanteuse, débutant dans le *Trouvère!* Sa voix, un peu forcée, a de l'éclat dans les notes aiguës, mais peu de sonorité dans le médium. Malgré un certain sentiment dramatique, elle manque de style et sa diction est vulgaire. Qu'elle se corrige de ses défauts ou non, le Conservatoire n'a rien à réclamer; elle n'y a rien appris, en dépit de son premier accessit.

Je ne dois pas passer sous silence un autre début d'une réussite purement négative; c'est celui de M. Mazzoleni, ténor italien, qui, disait-on, avait eu beaucoup de succès en Amérique. Sur la foi de sa réputation, le directeur de l'Opéra l'a engagé à des conditions magnifiques; après quelques mois de préparation, il l'a fait débuter dans le *Trouvère*. Cette seule et unique épreuve a été décisive; elle a montré avec une parfaite évidence que ce serait toute une éducation à refaire et qu'on n'y réussirait probablement pas mieux qu'on n'a réussi avec M. Naudin et autres.

Pour en finir avec l'Opéra, il me reste à mentionner la reprise d'*Herculanum*, de M. F. David. M. Perrin avait compté beaucoup sur cet ouvrage pour traverser ce qu'on appelle la belle saison, mais qui est la moins belle pour les théâtres. C'est toute une histoire que l'origine de cet opéra dont les premiers commencements furent un simple drame avec quelques morceaux de musique. Parti du théâtre de la Porte-Saint-Martin, il finit par trouver un refuge rue Lepeletier, après avoir passé par le Théâtre-Lyrique. Il se ressent trop de ses pérégrinations et de ses transformations. La pièce est mauvaise; la musique est inégale, quoique contenant de fort beaux morceaux. Comment un opéra, dont le mérite a été contesté, pouvait-il affronter une chaleur caniculaire et d'une persistance exceptionnelle? Plutôt que de reprendre *Herculanum*, mieux vaudrait demander à M. F. David un ouvrage nouveau, si je ne venais pas de vous dire ce qu'il en est du nouveau. L'interprétation, d'ailleurs, n'était pas merveilleuse; ce qui manque surtout à l'Opéra, c'est un ténor. Morère et Villaret sont des artistes d'une éducation dramatique et musicale très incomplète, et aux voix fatiguées. Colin est un ténor d'opéra comique à qui M. Perrin fait jouer le rôle de la grenouille de la fable.

L'Opéra-Comique a donné un petit ouvrage nouveau sans importance, intitulé *la Pénitente*, musique de Mme de Grandval, qui a fait représenter il y a quelques années au Théâtre-Lyrique *les Fiancés de Rosa*. Les fautes de M. Carvalho ont profité à MM. de Leuven et Ritt, qui se sont emparé des *Dragons de Villars*, un des meilleurs et des plus intéressants ouvrages de l'école d'Auber. M. Maillart n'a pas été tout à fait aussi heureux dans *Lara*, malgré le succès qu'a eu cet opéra; il y a mis trop d'airs de danse et moins de sensibilité et de vers comiques que dans les *Dragons*. *Le Cafe du Roi*, en un acte, de M. Deffès, est encore un emprunt fait au Théâtre-Lyrique : pièce amusante, musique jolie quoique un peu trop légère. Dans le *Docteur Mirobolan*, repris comme lever de rideau, la musique joue un rôle secondaire. Il y a dans quelques morceaux un bon sentiment de la musique bouffe, mais soit manque d'originalité des idées mélodiques, soit effet de l'exemple de M. Auber, M. Gautier n'a pas réussi dans *Jocrisse* et le *Trésor de Pierrot*, postérieur au *Docteur Mirobolan*.

Quant au Théâtre-Lyrique, tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est que le nouveau directeur, c'est M. Pasdeloup,

et qu'il donnera *Rienzi* de R. Wagner. Il n'en conservera pas moins la direction des concerts populaires et celle de l'Orphéon municipal de la rive droite. M. Martinet avait été son principal concurrent pour la succession de M. Carvalho, et il se disposait à abandonner son propre théâtre à la troupe du Palais-Royal; n'ayant pas réussi, il reste aux Fantaisies-Parisiennes. Il nous promet une traduction de *Crispino e la Comare*, des frères Ricci, et un opéra nouveau de M. Frédéric Ricci. Nous lui en saurons gré autant que de la reprise qu'il a faite du *Barbier de Séville*, de Paësiello, qui, malgré la simplicité du style et les formes mélodiques vieillies, est animé de la vraie verve bouffe italienne et, par moments, d'une fine et charmante sensibilité. Mais c'était un tort de jouer une grossière farce de l'auteur de l'*OEil crevé* et qui n'a rien de musical. C'était un autre tort de représenter un petit ouvrage intituté l'*Amour mouillé*, avec une exécution détestable; puis de déclarer le lendemain que ce fut une simple complaisance pour M. J. Barbier, l'auteur des paroles. Celui-ci a protesté, aussi bien que le compositeur, M. de Hartog. Je ne pardonnerais un procédé pareil pas même à un directeur contraint à jouer une pièce par autorité de justice; car rien ne le force à recevoir un ouvrage, et du moment qu'il l'a reçu, c'est manquer aux égards dus au public comme aux auteurs que d'en agir comme a fait M. Martinet. Au reste, le genre bouffe qui a erré un peu partout va reprendre possession du théâtre du passage Choiseul.

Vous parlerai-je des concerts du Conservatoire? C'est toujours la même routine et qui ne tend qu'à empirer. Il en sera ainsi tant que durera la direction de M. Auber. Je n'insisterai pas sur la faiblesse des concours de chant; mais je constaterai le très petit nombre de bonnes voix, surtout parmi les ténors et les sopranos. Vu l'affluence des aspirants aux classes du Conservatoire, il est impossible d'expliquer une telle pénurie, si l'admission dans l'établissement est faite comme elle doit l'être.

Presque tous les journaux ont parlé d'un petit scandale qui s'est produit au concours de comédie et que les personnes connaissant peu les habitudes du Conservatoire auront peine à croire. Souvent déja des protestations s'étaient élevées contre les décisions du jury, si bien qu'au lieu de proclamer les prix de tragédie dès le matin, ainsi que le veut la coutume, on a pris le parti de ne les révéler que le soir, en même temps que les prix de comédie. Cette année-ci, le public a forcé le jury de modifier, séance tenante, sa décision pour une élève à qui celui-ci n'avait accordé qu'un premier accessit au lieu d'un second prix qu'elle méritait. M. Auber a déclaré que c'était « d'accord avec le public » que le jury changeait d'avis. Le fait a eu trop de témoins pour pouvoir être mis en doute. Il donne la mesure de la façon dont on procède. Certainement, après qu'un élève a quitté le Conservatoire, il lui sert à peu de chose d'avoir remporté des prix ou de n'en pas avoir remporté; il ne vaut que par son talent, surtout s'il suit la carrière théâtrale; cependant ce n'est pas une excuse pour — je ne veux pas dire les injustices — mais les procédés arbitraires, les caprices ou les complaisances du jury.

Je n'ai pas encore pu parler d'un ouvrage capital, publié il y a trois ans; c'est l'*Art harmonique aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par M. de Coussemaker (1 vol. in-4°, Paris, chez Durand). Ce savant et curieux travail met en lumière une époque de l'histoire de la musique moderne qui était restée presque entièrement inconnue jusqu'à présent. La collection de l'abbé Gerbert, non seulement ne renferme qu'une faible partie des écrits théoriques sur la musique des XIIe et XIIIe siècles, mais les compositions musicales n'y ont aucune place. « C'est à peine, dit M. de Coussemaker, si l'on trouve dans Hawkins, Burney, Forkel et Kiesewetter, dont les investigations ont été pourtant si patientes et si laborieuses, quelques fragments de mélodie sans valeur. Ce fut en 1827 qu'eut lieu la première découverte de *rondeaux* à trois parties d'Adam de la Hale. M. Fétis, à qui en revient l'honneur, a publié une de ces compositions en notations originales, avec traduction en notation moderne; mais sa traduction est totalement fautive. M. Fétis traduit ce rondeau en mesure binaire tandis qu'il appartient à la mesure ternaire. Ces compositions et quelques autres, trouvées depuis, dont les unes sont incomplètes et les autres inexactement transcrites, sont loin d'être suffisantes pour donner une idée véritable de l'art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles.

Une nouvelle découverte est venue combler cette lacune. Un manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, renfermant trois cent quarante compositions à deux, trois et quatre parties, toutes inédites, est destiné à jeter une vive lumière sur l'histoire de la musique harmonique dans les premiers temps de ses développements. Ce manuscrit contient en effet des œuvres des divers genres de compositions en usage aux XIIe et XIIIe siècles et connu sous le nom de déchant, triple, quadruple, organum, motet, rondeau, conduit, etc. On n'avait que des idées plus ou moins vagues sur ces genres de compositions. On y trouve en outre des pièces en *style imitatif*, et des morceaux entiers en *contrepoint double* dont jusqu'ici les historiens de la musique ne faisaient pas remonter l'existence plus haut que le XVe siècle. C'est dans l'examen de ces œuvres qu'on peut apprécier l'art d'écrire l'harmonie dans ce temps, la manière d'agencer les parties entre elles, leur mélodie, leur rhythme, etc. »

Ces lignes, extraites de la préface, donnent une idée de l'importance de l'œuvre. Le nom de M. de Coussemaker me dispense d'ailleurs de tout éloge sur l'excellence et la beauté de son travail, complément de deux autres publications du même auteur : *Scriptorum de musica medii aevi nova series* (2 vol. in-4°. Paris, 1865 et 1867) et l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1 vol. in-4°, Paris 1852).

M. G. Guéroult, ancien élève de l'Ecole polytechnique, vient de donner une traduction d'un livre dont on a beaucoup parlé : c'est la *Theorie physiologique de la musique, fondée sur l'étude des sensations auditives*, par M. Helmholtz (in-8°, Paris, chez V. Masson). L'auteur lui-même a revu la traduction et y a fait quelques additions. Son traité se compose de deux parties : l'une, acoustique et physiologique, l'autre, mathématico-musicale. Celle-ci vaut ce que valent tous les systèmes mathématiques par lesquels on a prétendu expliquer notre système tonal. Je ne crois pas non plus à la solidité de la théorie de M. Helmholtz sur la cause du timbre; mais, quoi que l'on en pense, son travail a trop d'importance pour ne pas mériter l'attention de tout homme s'intéressant à la science acoustique.

Les Phénomènes de la musique, par M. de Pontécoulant (in-8°, Paris 1868, à la Librairie internationale), sont un recueil de faits curieux concernant l'influence de la musique sur les hommes et les animaux. On a objecté à M. Albéric Second, l'auteur des *Misères d'un prix de Rome* (in-8°, Paris 1868, chez Dentu), que son lauréat est un musicien sans talent; je pourrais, moi, donner le nom vrai de plus d'un Orphée Godiveau. Cette amusante satire est le pendant des *Gens de théâtre*, par M. Pierre Véron (in-8°, Paris 1862, chez Dentu). JOHANNÈS WEBER.

Nous apprenons avec douleur la mort de M. Auguste Bernard, savant archéologue, critique erudit, bibliophile distingué, membre correspondant de la Societe Florimontane

---

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1868

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Encore Annibal (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Les chevaliers-tireurs de Rumilly, par M. F. Descostes. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Glanures historiques, par M. J. Vuy. — Les grains de sable de l'histoire de Savoie, par M. F. Rabut. — Histoire naturelle : question de géographie malacologique, par M. G. de Mortillet. — Bibliographie savoisienne, par M. Albert Albrier. — Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut. — Bulletin.

ENCORE ANNIBAL (1)

Les distances itinéraires viennent confirmer le système que j'ai proposé dans l'article précédent. Polybe dit les avoir tirées des mesures que les Romains ont marquées sur la route suivie par Annibal.

D'Empurias (Pyrénées) au passage du Rhône, 1,600 stades, soit 200 milles romains.

Du passage du Rhône le long du fleuve jusqu'à l'entrée des Alpes, 1,400 stades, soit 175 milles.

Du camp d'Annibal dans l'île des Allobroges jusqu'à l'entrée des Alpes, 800 stades, soit 100 milles.

Donc depuis son camp jusqu'au passage du Rhône, espace parcouru en quatre jours, il reste 600 stades, soit 75 milles.

Donc depuis le passage du Rhône jusqu'à son embouchure, espace parcouru également en quatre jours, il y aura 600 stades soit 75 milles.

Donc entre l'embouchure du Rhône et le camp d'Annibal dans l'île, il y avait 1,200 stades, soit 150 milles.

Donc la ligne du Rhône a été suivie sur une longueur de 2,000 stades, soit 250 milles.

Essayons d'en faire l'application aux localités.

Les atterrissements du Rhône ont considérablement reculé les bords de la Méditerranée autour de son embouchure. Au temps d'Ammien Marcellin, vers le milieu du IVe siècle, l'embouchure du Rhône se trouvait *ad gradus*, vers la Crau, à 18 milles, soit plus de 26 kilomètres, d'Arles (2), qui en est aujourd'hui à plus de 40. C'est donc en moyenne un kilomètre d'atterrissement par siècle.

Mais l'échelle proportionnelle a dû perdre en longueur ce qu'elle gagnait en étendue, à mesure que le cercle des dépôts s'élargissait.

En effet, Aigues-Mortes, autour de laquelle l'atterrissement était commencé depuis longtemps, comme l'attestait son nom, quoiqu'elle fût encore un port de mer au XIIIe siècle, n'est séparée aujourd'hui de la mer que par cinq kilomètres.

Les 26 kilomètres et demi comptés plus haut, d'Arles à l'embouchure du Rhône, arrivent à l'étang d'Escamandre qui, au temps d'Ammien Marcellin, faisait donc encore partie de la mer, où s'embouchait le bras droit du fleuve, appelé le petit Rhône.

Annibal venant des Pyrénées a dû longer ce golfe et se diriger, par Montpellier et Lunel, droit à Beaucaire, sans faire le détour d'Arles, qui aurait allongé sa route, dès qu'il ne voulait pas y traverser le Rhône.

En supposant donc que le camp d'Annibal près de l'embouchure du Rhône, à cette époque, fût aux environs de Vauvert et de Saint-Gilles, l'armée aurait eu 38 milles à parcourir jusqu'à Villeneuve en face d'Avignon, en passant par Beaucaire. De là à Tain, première station de l'île des Allobroges, les itinéraires d'Antonin et de Théodose donnent 104 milles. Pour compter les 150 milles nous remonterons jusqu'à Laveyron et Saint-Vallier, dont les plateaux pouvaient recevoir un campement aussi considérable.

Si, maintenant, l'on cherche par la moitié du chiffre de 150 milles le passage de l'armée carthaginoise sur le Rhône, on le trouve entre les mutations *ad Lectoce* et *Covem Craris*, c'est-à-dire entre le confluent du Lez et le Pont-Saint-Esprit, et le passage d'Hannon, 25 milles plus haut, entre Baix et Cruaz.

La distance de 150 milles entre les camps d'Annibal à l'embouchure du Rhône et chez les Allobroges, est donc bien justifiée. Pour arriver à Lyon il faudrait ajouter, toujours d'après les itinéraires, 42 milles, ce qui donnerait, entre l'embouchure du Rhône et le camp de l'Ile, une longueur totale de 192 milles. Ce résultat prouve évidemment que l'Ile indiquée par Polybe est, non pas celle formée par le confluent du Rhône et de l'*Araris*, mais bien celle des Allobroges, formée par le Rhône et l'*Isara*. La ressemblance de ces noms explique assez la confusion qu'en ont pu faire les copistes.

L'ancien manuscrit de Polybe, consulté à la biblio-

(1) Une transposition de paragraphes dans la mise en page a rendu inintelligible la fin de l'article précédent.

Les paragraphes de la première colonne, page 85, à partir de « *Polybe assure qu'Annibal* » jusqu'à *Diodos Annibou* de la colonne suivante doivent être transportés à la fin de l'article et précédés du dernier paragraphe de la seconde colonne : « *Le nom du Vallais*, etc. »

(2) Am. Marcellin, *Rerum gest.*, XV, XI.

thèque vaticane par le général Melville, portait *Isaras*. Les autres exemplaires avaient *Scoras*. Casaubon est le premier qui ait substitué le mot *Araros* (1).

Du camp de Laveyron à Vienne il y a 26 milles, et de là par *Bergusio, Augusta, Etanna,* à *Condate*, confluent du Fier dans le Rhône, il y a 70 milles. L'ouverture des Usses n'en est qu'à 3 milles, qui complètent le chiffre d'environ 100 milles donné par Polybe depuis le camp d'Annibal dans l'Ile jusqu'à la montée des Alpes à l'est du Rhône.

Jusqu'à l'Ile l'armée faisait presque 28 kilomètres par jour. Il n'y a là rien d'exagéré. Végèce nous apprend que les conscrits romains étaient exercés à faire, *militari gradu,* au pas ordinaire, 20 milles, soit presque 30 kilomètres, en cinq heures d'été, qui valaient 6 heures 40 minutes des nôtres ; et 24 milles, soit plus de 35 kilomètres, *pleno gradu,* au pas accéléré, dans le même temps, et avec tout le fourniment de guerre qui arrivait au poids de 60 livres (2).

La lutte que l'armée eut à soutenir dans le pays des Allobroges ne lui permit plus de parcourir que 15 kilomètres par jour jusqu'aux Usses.

Lorsque l'armée eut quitté la direction septentrionale le long du Rhône pour s'engager vers le nord-est dans le défilé des Usses, elle crut commencer la montée des Alpes, dont elle pénétrait, en effet, les bas contre-forts. Et c'est à la prise du lieu fortifié que Polybe compte les neuf jours d'ascension vers les Alpes, y compris le jour du combat et un jour de repos.

Du plateau de Minzier à Vouvry en Vallais il y a près de 95 kilomètres que l'armée a pu parcourir dans les quatre jours comptés par Polybe, même avec l'incident du *Leucopetron,* dont le théâtre a pu s'étendre du rocher de Leucon à Porte-de-Saix. Le jour suivant elle est arrivée à Martigny par 28 kilomètres. Les 25 milles soit 37 kilomètres qui distancent le plateau du Grand-Saint-Bernard, sans autre obstacle que la rapidité de la montée, ont pu exiger deux jours. On sait que les retardataires rejoignirent le gros de l'armée pendant les deux jours de repos qu'elle prit au plateau de l'Alpe pœnine.

Le parcours du haut Vallais jusqu'à Brig, soit près de 60 kilomètres de plus, sans compter la montée du Simplon, aurait exigé au moins deux jours de plus que n'en marque Polybe. Ceci est concluant en faveur du Mont-Joux ou Grand-Saint-Bernard, que l'armée a pu atteindre le neuvième jour après avoir quitté le Rhône au confluent des Usses.

Une objection se présente ici : comment Polybe n'a-t-il pas signalé le lac Léman ou Accion sur le passage d'Annibal? Cette omission nous oblige à discuter les autres lignes qui pouvaient mener à l'Alpe pœnine, en évitant la vue du lac.

En supposant qu'Annibal ait remonté l'Isère après son intervention chez les Allobroges, les 100 milles de marche le long du fleuve peuvent arriver à Albertville, et le lieu fortifié au bout du défilé aurait été le plateau d'Ugines. La féodalité y a laissé les ruines de cinq châteaux. De là il faut quitter toute trace de voie romaine par Megève jusqu'à Saint-Gervais. En continuant par Chamonix, Vallorcine, jusqu'à Martigny, il y a près de 100 kilomètres, qu'il eût été bien difficile de franchir en cinq jours par la montée excessivement rapide d'Héry, de Flumet, la descente de Combloux, la montée de Chède ou du Chatellard et des Houches, celle d'Argentière, puis la descente de Salvant; tout autant d'incidents dont Polybe ne dit pas le mot.

D'ailleurs il eût été bien irrationnel d'aller affronter ces obstacles pour retomber sur le coude du Rhône à Martigny, recommencer l'ascension du Grand-Saint-Bernard pour redescendre à Aoste, lorsqu'on pouvait atteindre plus facilement cette dernière, soit par la vallée de Beaufort, le col des Fours et celui de la Seigne au nord du Cramont (1), soit en remontant encore l'Isère jusqu'à Sainte-Foy pour descendre à Aoste par le Col-du-Mont. Ce passage était préférable à celui du Petit-Saint-Bernard, car il évite les obstacles de la traversée entre Pré-Saint-Didier et Aoste.

Mais le *Jugum Cremonis* (Cramont) cité isolément de Cœlius Antipater, mais les *Alpes graies* indiquées par Cornélius Népos d'une manière tout aussi vague, sans antécédent ni subséquent pour compléter l'ensemble du passage, ne peuvent être opposés sérieusement comme propositions historiques au système de Polybe développé par un récit descriptif et raisonné dans une suite de vingt-huit chapitres de son histoire.

Il faut donc en revenir à la ligne du Rhône et chercher un passage intermédiaire par la vallée de l'Arve, en s'y rattachant par le cours du Fier ou celui des Usses.

Le Val-de-Fier représenterait assez le défilé où le parti vaincu des Allobroges tenta un dernier effort pour détruire l'armée carthaginoise. Les Romains y ont tracé une voie, dont j'ai pu constater les dimensions, il y a vingt ans (2). Les antiquités trouvées à Syon et Hauteville établissent l'importance de cette station, qui aurait pu être le lieu fortifié pris par Annibal. Mais le parcours par Nonglard, Sillingy, l'un des flancs de Mandallaz (3), Villy-le-Pelloux, Groisy, jusqu'à La Roche, présente assez de difficultés. La montée des Bornes est un obstacle que l'on évite en prenant de Seyssel la direction des Usses comme elle est indiquée plus haut.

D'Annemasse l'armée pouvait remonter facilement l'Arve, le long de laquelle on trouve encore quelques vestiges de voie romaine (4). Du bassin de Sallanches on pourrait remonter le Bonnant, passer les cols du Bonhomme et de la Seigne. Mais cette ligne nous écarte des sources du Rhône. Il faut nécessairement traverser la vallée de Chamonix pour redescendre à Martigny, avec les obstacles signalés plus haut.

Le *Leucopetron* serait parfaitement topographié par le défilé entre Cluses et Magland. On le trouverait plus conforme aux mesures itinéraires entre Chedde et les Houches. Mais je me garderai d'établir un rapprochement entre le Mont-Blanc, appelé dans les chartes *Rupes alba*, roche blanche à cause de la neige ou de la glace, et le *Leucopetron*, qui n'était une roche blanche que parce qu'elle était coupée à pic (5).

(1) Abauzit, *Œuvres diverses,* II, 151

(2) Végèce, *De re militari,* I, 9, 19, 27.

(1) De Vignet, *Mémoires de l'Académie royale de Savoie,* IX, XXXII. — Replat, *Notes sur le passage d'Annibal* — Ducis, *L'Investigateur, Journal de l'Institut historique,* 1853, p. 303.

(2) *Memoire sur les voies romaines de la Savoie,* 102

(3) Id., 117-124.

(4) *Questions archéologiques,* etc.

(5) *Leucopetra,* du fond de la Calabre, a le sens de promontoire dans Strabon, VI, Ptolémée, III, I, et Pline, III, v.

Quant à la distance de 135 ou de 140 kilomètres, qui sépare soit Minzier soit Hauteville de Martigny par la vallée de l'Arve, il était de toute impossibilité à l'armée d'Annibal de la parcourir en cinq jours.

Seule la ligne du Chablais est possible. Seule elle ne présente, sur un parcours légèrement ondulé, que les obstaches signalés par Polybe et les distances rigoureuses de son itinéraire.

Quant au silence de cet auteur sur le Léman, il est facile de l'expliquer. Lorsqu'on arrive des bords de la Méditerranée, qu'on a contemplé le delta du Rhône et les marais salants que ses atterrissements ont presque isolés de la mer, qu'on a contourné les larges débordements de ses branches, qui semblent former des lacs sur plusieurs points de son parcours, alors le lac Léman, qui n'a pu être aperçu dans sa grande largeur que pendant une journée de marche, n'a plus l'apparence que d'un vaste étang, comme l'appelaient au IVe siècle Ammien Marcellin, *Rhodanus paludi sese ingurgitat nomine Lemano*, et Festus Avienus, *inserit semet vastam in paludem quam vetus mos Græciæ vocitavit Accion* (1). C'est un marais du Rhône, *mara Rhodani*, comme il est encore appelé dans une donation de 839 par Louis-le-Débonnaire (2). Polybe n'a pas plus parlé des lacs marins que des lacs alpestres.

Enfin l'accord des mesures itinéraires avec les monuments et les documents historiques, la facilité du parcours, la précision topographique des points incidentiels de la marche de l'armée forment en faveur de la ligne que je propose un ensemble de preuves qui me paraît devoir exclure toute hésitation.

Quant au discours d'Annibal, montrant du haut des Alpes l'Italie à son armée, il n'a rien que de très vraisemblable. Avant d'entreprendre cette gigantesque expédition, le chef carthaginois s'était procuré, par de nombreux émissaires d'Italie, toutes sortes de renseignements sur la fertilité des contrées qu'il se proposait de parcourir et spécialement sur les régions subalpines et circumpodones, dit Polybe, comme aussi sur le nombre des habitants de chacune, leur valeur militaire, leurs dispositions à l'égard de Rome, etc.

Arrivé au bord du versant italien, il lui était facile de dire à ses capitaines, qui arrivaient là pour la première fois : Voilà l'Italie ; là-bas sont les campagnes arrosées par le Pô ; plus loin, s'élèvent les murs de Rome, etc.

Alors même qu'il lui était littéralement impossible, sur aucun plateau des Alpes, de montrer autre chose que le commencement d'un autre pays, il a dû néanmoins, avec le ton assuré de l'affirmation, indiquer à distance tous les points racontés dans son discours, et même Rome ; puisque tout homme qui sait s'orienter peut dire : Rome est dans telle direction.

Cette assurance donne aux paroles un cachet de conviction et de certitude qui impose la confiance et l'obéissance. Annibal savait la force du prestige indispensable pour retenir sous son commandement tant de chefs de bandes de toutes nations ramassés de l'Afrique aux Alpes.

Mais il faudrait être bien naïf pour chercher dans ce discours, tout de pose et d'apparat, la base d'une situation géographique ; tandis qu'il n'avait pour but que de constater aux yeux de l'armée un premier succès de la campagne, la traversée des Alpes, malgré tous les obstacles des hommes et de la nature.

Les difficutés de la descente dépassèrent bien celles de la montée. La neige nouvellement tombée sur la vieille, qu'on appelle *névé*, et même sur des tronçons glacés, rendait le pas glissant au point de faire précipiter hommes et chevaux. Le corps des Numides fut obligé de tracer un chemin à travers un éboulement de terre de 190 pieds. C'est peut être ce qui a fourni à Tite-Live le thème de la fable du rocher calciné par le vinaigre. On reconnaît dans le récit de Polybe les accidents de la localité et spécialement le défilé de La Clusaz.

Tous ces obstacles ne permirent pas à l'armée d'arriver à la plaine d'Aoste avant trois jours. La voie romaine y a mesuré 38 milles, soit 56 kilomètres. Le texte de Strabon, sur la différence des routes qui bifurquaient à Aoste, ne détruit point, comme on l'a prétendu, la possibilité de ce passage. Cet auteur avance qu'ensuite des travaux dirigés par Agrippa, la voie qui continuait par l'Alpe graie vers les Ceutrons, pouvait être parcourue par le *planstrum* romain ; tandis que l'embranchement de l'Alpe pœnine n'était pas praticable aux attelages, ce qui ne l'empêchait point d'être accessible aux bêtes de somme, puisque l'émigration boïenne s'était faite déjà dans ces conditions.

Polybe avait compté de l'entrée des Alpes jusqu'au bas de la descente 1,200 stades, soit 150 milles, que l'armée parcourut en onze jours, non compris le jour de repos après la prise du lieu fortifié et les deux jours au sommet des Alpes, qui font quatorze. C'est probablement pour les retardataires que l'auteur résume en quinze jours cette traversée.

Or, nous connaissons par les itinéraires la distance de *Condate* à Genève, 30 milles. Nous savons également qu'il y avait 26 milles de *Pennolucos* à *Octodura*, Martigny, 25 milles jusqu'à *Summo pœnino*, 38 jusqu'à *Augusta prætoria*. Mais comme je pense qu'Annibal a passé par Sierne, Annemasse et Machilly, etc., et que l'itinéraire de la rive gauche du Rhône ne nous est pas parvenu, nous évaluerons la distance de 130 kilomètres entre l'embouchure des Usses et Martigny en 87 milles, qui ajoutés aux 25 et aux 38 milles de Martigny à Aoste compléteront le nombre de 150 milles donné par Polybe.

D'Aoste à Ivrée il y avait 46 milles romains, que l'armée a pu parcourir presque en deux jours, privée qu'elle était d'un grand nombre d'éléphants, qui jusque-là avaient ralenti la marche. Les Tauriniens repoussaient alors les Salasses. Les Romains les ont confinés plus tard au nord d'Ivrée, qui était primitivement une colonie gauloise, selon Pline (1). Il est donc probable que les Salasses étaient alors trop faibles pour opposer quelque résistance à l'armée carthaginoise, ou trop ennemis déjà des Tauriniens et des Romains pour ne pas faire cause commune avec elle. Car les Tauriniens étaient en guerre avec les Jusubres, dont un des chefs avait accompagné Annibal jusque-là, et il est tout naturel qu'avant d'entrer dans leur pays, se trouvant appuyé sur sa gauche par leur armée, il ait infligé aux

(1) A Marcellin, *Rerum Gest*, XI, XI. R. Festus A, *Ora maritima*

(2) *Rerum Gallic. Scriptores*, VI, 202

(1) Pline, *Hist nat*, III, XVII

Tauriniens une sanglante défaite, qui lui valut le concours des autres peuplades pour continuer sans inquiétude sa marche vers le Tessin, au-devant des légions romaines. C.-A. DUCIS.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

« Rien de plus louable entre bons citoyens que de former et de perpétuer entr'eux des sociétés légitimes dont le but principal est d'unir la force au bon ordre et la loyauté à la force. »
(Regles que doiuent obseruer les Cheualiers de larquebuse de la ville de Rumilly 1751. Préambule)

UN MOT EN GUISE DE PRÉFACE.

Si je me décide à livrer à la publicité cette note historique sur les chevaliers-tireurs de Rumilly, ce n'est pas que j'aie la prétention d'éclairer d'un jour nouveau un sujet déjà traité bien des fois et approfondi par des plumes compétentes (1). Je désire simplement, en indiquant tout d'abord l'origine et la marche de ces milices, rattacher à cette scène le rôle qu'y joue ma ville natale.

On distinguera dans cette esquisse deux périodes caractéristiques, ce que je pourrais appeler le *lointain* et le *premier plan*.

Jusqu'en 1742, l'histoire de la *Compagnie d'arquebuse,* c'est celle de la cité elle-même; —

A partir de 1742, c'est, au contraire, une histoire spéciale, une branche qui se détache du tronc.

Ici le tableau gagnera en intérêt et en animation ce qu'il perdra en étendue. On y verra la vie de nos ancêtres prise sur le fait; et, grâce au soin que nous mettrons à ne rapporter que des choses scrupuleusement vraies, ce coup-d'œil sur le Rumilly du dix-huitième siècle pourra, j'ose l'espérer, présenter l'attrait d'une étude de mœurs. Heureux si le lecteur, en notre compagnie, peut faire avec quelque plaisir cette excursion dans le domaine du passé!

I

Les compagnies de tir à vol d'oiseau. — Leurs diverses transformations. — Influence de la vie communale. — Grandeur et décadence. — Première phase de la milice rumillienne. — L'*host féodal* et la *bandouliere*. — La guerre au moyen âge. — Entree en scène des *Compagnies d'aventure*. — La milice bourgeoise passe aux cadres de réserve.

Parmi les anciennes milices qui, levant le drapeau de la défense commune, marquèrent dans la Savoie l'abaissement de la féodalité et le réveil de la vie municipale, l'une des plus célèbres et des plus brillantes est assurément celle de la ville de Rumilly.

Il est curieux, autant pour l'historien que pour le simple chroniqueur, de suivre à travers les siècles les péripéties de cette institution dont la racine se perd au milieu des ténèbres confus du moyen âge et dont le dernier rejeton vient se glisser jusqu'en plein XIXe siècle. Mais que de figures diverses dans cette longue métempsycose!... Que de variations dans cette existence séculaire!... On dirait d'un écran sur lequel viennent se refléter les diverses influences produites par la politique, par les bouleversements sociaux, par les transformations du régime militaire et aussi par les modifications des habitudes et des mœurs. Les compagnies de tir sont, en un mot, si je puis me servir de cette expression hardie, le baromètre de la vie municipale. Plus la commune est forte, plus la milice a d'importance; mais à mesure que la centralisation s'opère, à mesure aussi que le service militaire se règlemente, la compagnie de tir se relâche, elle est placée au second plan; elle ne se bat plus qu'en cas d'invasion et de péril extrême; elle dégénère en une société où le plaisir forme le lien social, où l'on s'exerce en amateur à tirer le *papegai,* où l'on recherche plutôt les petites satisfactions d'amour-propre, le brillant du costume, la splendeur des parades et les bons points donnés à l'adresse que les sacrifices vigoureux et désintéressés du patriotisme.

Toutefois, ne soyons pas injustes, même à l'heure de ce relâchement, dont nous ne leur faisons pas un crime, puisque c'était par la force même des choses qu'il s'opérait, les compagnies de tir se souvinrent bien des fois et prouvèrent par leurs actes qu'elles étaient filles des antiques gardiens de la commune et que le sang bourgeois coulait encore dans leurs veines. Nous voulons simplement dire, et nous insistons sur ce point, que, la défense du pays venant à être confiée à des compagnies d'aventure, puis à une armée permanente et régulière, elles eurent de moins en moins l'occasion de montrer ce dont elles étaient capables, et que, s'endormant dans cette inactivité forcée, elles finirent par devenir des corps purement honorifiques.

C'est dans les milices urbaines de la vieille cité de Rumilly que l'on retrouve plus spécialement les lentes et singulières transformations que nous venons de signaler.

A Rumilly, cette institution essentiellement monarchique se rattache aux souvenirs les plus reculés et aux traits les plus héroïques de son histoire. On ne peut lui assigner une date fixe, parce qu'elle s'infuse pour ainsi dire dans l'organisation féodale. Des remparts s'élèvent; la commune se fonde et les citoyens la gardent : leur réunion forme alors une troupe qui, sous la dénomination distinctive de *bandoulière,* fait partie de ce vaste réseau dont le prince tient tous les fils entre ses mains au moyen du service d'*host* et de *cavalcade*.

La milice rumillienne suivit les différentes bannières des souverains qui se transmirent l'Albanais. D'abord attachée à la fortune des rois de Bourgogne et des comtes du Genevois, elle se distingua dans ces combats incessants que se livraient entre eux les seigneurs rivaux. *Omnes burgenses,* dit l'article 17 de la charte de 1291, concédée par le comte Amée III, *debent sequi Dominum per unum diem et unam noctem ad expensas suas et non plus, quando facit exercitum vel mandatum.* Ce texte démontre suffisamment que la guerre, à cette époque convulsive, était une lutte de partisans, ayant de petites causes, un petit théâtre, une petite durée, naissant à propos d'un caprice, se renfermant dans les terres des deux

(1) Ménabréa. *Les Compagnies de l'arc, de l'arbalete et de l'arquebuse (Histoire de Chambéry).* — J.-D Blavignac. *Armorial genevois. Des exercices et sociétés militaires de Geneve.* — Marquis de la Serraz. *Notice sur l'ancienne Compagnie des chevaliers tireurs de la ville de Chambéry.* — André Perrin. *La Bazoche, les Abbayes de la Jeunesse et les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en Savoie.....*

manoirs ennemis, commençant avec l'aube, finissant avec le crépuscule, et se terminant par une trève que le motif le plus futile viendra rompre quelques jours après.

Mais peu à peu, quand le cercle s'étend et que les expéditions deviennent plus sérieuses, plus lointaines et plus longues, on sent le vice de cette organisation de terroir : on ne peut sans inconvénient arracher les bourgeois à leurs foyers, à leurs affaires et à leurs familles pour guerroyer au loin. C'est alors qu'apparaissent sur la scène de l'art militaire ces bandes sans patrie et sans loi, colportant leurs services, entrant aujourd'hui dans le camp du seigneur qu'elles ont vaincu la veille, n'ayant d'autre mobile ni d'autre conviction que l'or, ces compagnies *di ventura* que les empereurs avaient amenées en Italie du fond des provinces germaniques. Leur existence remonte à l'époque la plus reculée; mais ce n'est qu'au XIVe siècle qu'elles effacent d'une façon marquée l'*host féodal* et qu'elles s'élèvent au rang d'armée active.

Toutefois, les milices bourgeoises ne furent pas brusquement et de plein saut reléguées dans les cadres de réserve ou de garde nationale : aussi voyons-nous en 1411, date de l'annexion de l'Albanais au duché de Savoie, les compagnies rumilliennes passer sous le commandement du grand-maréchal de Savoie. Seulement, dès cette heure, on peut prévoir le rôle purement défensif qui leur est destiné: et, d'autre part, en face du goût militaire qui était extrêmement répandu à cette époque, et de la connaissance approfondie du métier des armes que possèdent tous les habitants, il est naturel de supposer que le pouvoir souverain, tout en répondant aux aspirations des sujets, saura utiliser ces forces vives qui, sur le théâtre restreint de leur activité, pourront lui rendre, au moment du danger, d'éminents services. C'est ce qui eut lieu, en effet; et, dès le commencement du XVIe siècle, on voit successivement apparaître dans toutes les localités importantes de la Savoie les *compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse,* troisième incarnation de la milice bourgeoise qui, après avoir été une véritable armée active, a cédé le pas aux mercenaires et devient maintenant une société d'élite, créée par lettres-patentes et ayant ses règlements spéciaux.

II

Simple coup-d'œil sur la révolution militaire du XVIe siècle — Les createurs de la tactique moderne. — L'armée permanente. — François Ier et Emmanuel-Philibert — Organisation de l'armée dans le duche de Savoie. — Colonelat, compagnie, centurie, escouade. — Epoque présumee de la creation des chevaliers-tireurs de Rumilly.

Une cause puissante vint, au milieu du XVIe siècle, donner un libre essor au développement des compagnies de l'arquebuse : ce fut la révolution décisive qui s'accomplit à cette époque dans l'organisation militaire. S'emparant d'une idée pour la première fois émise et essayée dans la pratique par Charles VII, François Ier, roi de France, entrevoyant les vices du déplorable système de vénalité qui dévorait l'Europe, trouva dans la réalisation complète de cette idée féconde le remède à apporter à ce fléau; dès 1533, il avait créé des légions régulières et indigènes, composées chacune de six compagnies de 1,000 hommes. C'est là vraiment le noyau de l'armée française moderne.

François Ier éprouva bientôt l'excellence de ce nouveau système, qui fut en grande partie la cause du succès heureux de ses armes dans la campagne de 1536 contre le duc Charles III et qui lui valut la conquête de la Savoie et du Piémont entier, à l'exception d'Aoste, de Verceil et de Coni; aussi quand, en 1559, par le traité de Câteau-Cambrésis, Emmanuel-Philibert fut rentré en possession de ses Etats, instruit par l'expérience de la supériorité du régime français, porta-t-il immédiatement son coup-d'œil de général du côté de l'organisation militaire. « *Nous avons advisé*, dit-il dans son Edit du 28 janvier 1561, *d'establir gens de guerre qui soient nos propres subjects, estimant qu'ils nous seront plus fidèlles, outre ce qu'ils ne serviront comme mercenaires, mais comme en leur cas propre, pour la défense et conservation de leur prince naturel et de leur propre patrie.* »

Dès 1666, cette idée progressive avait subi son entière réalisation et le nouveau système se trouvait complétement réglementé, grâce aux soins du capitaine Plaisantin Antonio Levo. Voici en deux mots les bases de ce système :

Le territoire est divisé en un certain nombre de commandements militaires appelés *colonelats,* commandés par un colonel et composés de six *compagnies* de 400 hommes, sans compter l'état-major, les sous-officiers et les tambours.

La *compagnie* se divise en quatre *centuries;* la *centurie*, en quatre *escouades*, dans lesquelles se groupent les citoyens d'une même localité ou des localités voisines âgés de 18 à 50 ans.

Les armes sont la *pique*, la *hallebarde* et l'*arquebuse*. Il y a aussi dans chaque compagnie un certain nombre de *piquiers*, de *hallebardiers* et d'*arquebusiers*, ordinairement dans la proportion de 150, 10 et 230.

L'échelle hiérarchique des officiers pour chaque colonelat est ainsi composée : le *colonel;* le *sergent-major* (le major de nos jours); — 6 *capitaines*, ayant sous leurs ordres un *enseigne* et 2 *sergents;* — 24 *centurions* et 96 *caporaux*.

Les exercices ont lieu par escouade, par centurie, par compagnie, par colonelat et par colonelats réunis.

L'escouade se réunit tous les quinze jours; la centurie, tous les mois; la compagnie, tous les deux mois; le colonelat, tous les six mois et, une fois l'an, à la Pentecôte ou à saint Martin, l'infanterie entière ou plusieurs colonelats réunis procèdent à de grandes manœuvres.

Il nous a paru utile et intéressant de rappeler au passage les bases de cette organisation, à un moment où notre armée subit elle-même une phase de transformation qui donne une véritable actualité à tout ce qui intéresse la tactique et l'art militaire.

Eh! bien, pour reprendre le cours de cette note, qu'interrompent trop souvent peut-être des digressions dans le domaine des généralités, c'est à cette époque que, d'après une tradition constante relatée

dans une délibération du noble conseil, il faut placer la création de la compagnie des chevaliers-tireurs de Rumilly. Elle reçut alors la dénomination honorifique de *chevaliers de l'arquebuse*, à l'instar d'une des trois compagnies que le duc établit pour la garde de sa personne. Comme l'a fort bien fait remarquer M. André Perrin, dans sa savante *Histoire de la bazoche, des abbayes de la jeunesse,* etc, les luttes fréquentes dont Rumilly fut le théâtre y avaient fait prévaloir plus tôt qu'ailleurs l'usage des armes à feu. Pendant que l'arc et l'arbalète sont encore aux mains des autres compagnies, l'arquebuse, le *chassepot* de l'époque, arme déjà les tireurs de la cité albanaise.

III

Etat de services des compagnies rumilliennes. — Bravoure et fidelite. — Les reformes strategiques d'Emmanuel-Philibert. — Le fort de l'Annonciade — La place de Rumilly. — Guerre contre les Suisses et paix de Nyon — Liste de concessions souveraines. — Le fameux *E capouè* et sa recompense — Honneur au bourgeois Delphin! — Les lettres-patentes de Christine de France. — Seconde représentation du *Et quand même!*

En parcourant dès cette époque l'histoire de Rumilly, on voit les compagnies de l'arquebuse se distinguer dans toutes les guerres et obtenir en récompense un nombre très considérable de priviléges et de lettres-patentes; aussi une délibération du Noble Conseil de la ville de Rumilly, en date du 3 juin 1824, a-t-elle pu sans mensonge comme sans prétention enregistrer ce motif dans ses considérants :

« Par ce motif à être réintégrés dans les droits, priviléges, honneurs et distinctions que cette compagnie, dès un temps immémorial, avait obtenus de la munificence souveraine, en mémoire et récompense des honorables services de cette ville, du dévouement et de la bravoure de ses habitants dans toutes les conjonctures qui ont intéressé la gloire du prince et l'honneur de ses armes. »

Emmanuel-Philibert, poursuivant l'exécution de ses plans et désormais tranquille du côté de l'armée, voulut utiliser les excellentes positions stratégiques que notre pays renfermait et pourvoir à sa sûreté par des forteresses.

Après la construction de celles de Turin, de Mondovi et de Bourg, qui étaient destinées à défendre l'accès du Piémont, des Apennins du côté du Tanaro, de la Ligurie et de la Bresse, il jeta, en 1569, sur la rive droite du Chéran, au sommet du coteau septentrional de Pala, la citadelle de l'Annonciade, robuste pentagone régulier appelé à arrêter et à repousser les incursions des Genevois.

L'utilité s'en fit bientôt sentir. Rumilly, déjà fortifié, devint, grâce au voisinage de l'Annonciade, un centre militaire important. Ce fut de là que, à la tête de 12,000 hommes d'infanterie, de 2,500 cavaliers, de 14 batteries d'artillerie détachées du fort de Montmélian et de 500 Espagnols, envoyés par le gouverneur de Milan, Charles-Emmanuel Ier partit pour repousser les Suisses qui, soutenus et poussés par Henri III, venaient de ravager le pays de Gex, le Chablais et le Faucigny. Ils furent promptement chassés de leurs positions et durent signer, en 1589, la paix de Nyon qui mit momentanément fin aux hostilités. Durant cette guerre acharnée, Rumilly, quartier-général de l'armée, donna à la Maison de Savoie des preuves multiples de dévouement et de fidélité; et, Charles-Emmanuel Ier, pour lui en témoigner sa reconnaissance, confirma en sa faveur non-seulement les priviléges successivement concédés par Amédée VIII, par le duc Louis, et par Charles III, suivant lettres-patentes données les deux premières à Chambéry, la troisième à Turin les 10 mars et 25 avril 1418 et le 17 novembre 1514; mais encore, à teneur de lettres-patentes, signées à Turin le 31 janvier 1607, il ordonne à sa Chambre des comptes d'enregistrer toutes les concessions faites à sa ville de Rumilly par les princes de la Maison de Genève en 1291, 1320, 1372 et 1396 et par les ducs de Savoie en 1418, 1440, 1448, 1469, 1473, 1498, 1505, 1518 et 1532. Cette haute distinction est mentionnée dans l'arrêt de la Chambre des comptes de Savoie du 20 juin 1607.

Elle ne fit qu'enflammer encore le patriotisme rumillien qui, le 17 mai 1630, met le comble à sa gloire; sans calcul et sans crainte, fou de témérité, caché derrière le frêle abri d'une vieille muraille, soutenu par une poignée d'arquebusiers et par des citoyens improvisés soldats, il rit devant la mort, ricane son *E capouè!* à la barbe de Louis XIII, ne se laisse pas effrayer par les bataillons français qui se déroulent à perte de vue dans les plaines de l'Albanais, résiste et brave stoïquement tous les périls d'un siége, n'aspirant qu'à l'honneur d'obtenir par cette diversion une capitulation honorable du fort de Montmélian.

Mais une telle résistance, aussi héroïque qu'impossible, avait épuisé les forces des citoyens et ruiné leur fortune; aussi, après la paix de Cherasco, par lettres-patentes de 1631, Victor-Amédée Ier les exempte-t-il de tout impôt immobilier; et, pour perpétuer par une espèce de décoration militaire le souvenir de la valeur guerrière du Rumillien, il accorde des priviléges au tir de l'arquebuse.

Dès 1647, un vaillant tireur, le bourgeois Louis Delphin, a, durant trois années consécutives, abattu le *papegai*. Ce fut un événement. On porta Delphin aux nues : les Nobles Syndics et Conseil en référèrent à l'un des ministres et le ministre obtint de la régente Christine de France ces lettres-patentes signées à Turin le 28 octobre 1847 : « Chrétienne de France, par la grâce de Dieu duchesse de Savoie, reine de Chypre, mère et tutrice de Sérme Charles-Emmanuel, duc de Savoie, etc., et régente de ses états. Désirant de donner toujours plus de courage à la jeunesse de s'exercer au tir du papegai de notre ville de Rumilly et de condescendre à l'instante prière que la dite ville nous a fait faire par un de nos ministres de vouloir favoriser et décorer cet honorable exercice de quelque privilége et exemptions particulières entre celles que déjà leur ont été concédées par les sérénissimes prédécesseurs de cette royale maison pour les imiter davantage, et ayant vu par l'attestation de la même ville, scellée et signée par le secrétaire d'icelle sous la date du cinquiesme juin 1635, que Louis Delphin avait trois années de suite, savoir en 1633, 1634 et 1635, abattu avec l'arquebuse le papegay et conforme à l'usance été fait reconnu pour roi du dit tirage, ayant satis-

fait pour ce regard à tout ce qu'il était tenu pour les solennités accoutumées pendant les dites trois années ; à cette cause et autres à ce nous mouvant afin de paraître notre bonne volonté et disposition en tout ce qui concerne l'utilité et décoration de la dite ville, par ces présentes de notre certaine science, pleine puissance et autorité absolue, avec l'assistance de messieurs les princes Maurice et François-Thomas, mes beaux-frères, et l'avis de notre Conseil, nous déclarons le dit Delphin, bourgeois du dit Rumilly, entièrement exempt de toutes charges et tailles tant ordinaires qu'extraordinaires, gabelles, décimes, daces, péages, gardes, émoluments et autres impositions quelconques tant faites que à faire, et c'est par forme de privilége perpétuel et irrévocable pour en jouir sa vie naturelle durant. Et tous autres qui pareillement abattront trois années sécutives le dit papegay, nonobstant tous édits, arrêts et autre chose contraire. Mandons, etc. »

Quelle fête dut provoquer à Rumilly cette faveur souveraine ! et si l'heureux Delphin pouvait revivre il nous dirait sans doute que cette charte a été *le plus beau jour de sa vie*.

En 1654 et en 1671, deux de ses imitateurs obtinrent à l'occasion de la triple abattue du *papegai* une charte de Charles-Emmanuel II.

En 1667, c'est la ville entière qui se signale contre les Bernois et les Genevois et, par lettres-patentes du 24 juin 1674, Charles-Emmanuel II confirme tous ses anciens priviléges, notamment celui du tir à l'arquebuse.

Le 15 août 1690 était le soixantième anniversaire du siége de 1630, et pour le célébrer les Rumilliens, privés de leurs murailles que Louis XIII a fait démolir, essaient de résister *quand même* au corps d'armée commandé par le général de Saint-Ruth, lieutenant de Louis XIV. Six arquebusiers, entre autres Jean-François Rubellin, qui venait de fonder dans sa ville natale une magnifique imprimerie, paient de leur sang cette téméraire et inutile résistance.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite — Voir le n° de septembre)

En lisant la chanson du *Printein*, on ne doit pas oublier qu'elle fut l'œuvre d'un pauvre aveugle. Pour lui le paysage n'a pas de couleurs, le beau soleil ne conserve que sa puissance de colorique ; les splendeurs d'une nuit étoilée s'éteignent ; le bruit, presque seul, arrive à ses sens et, ainsi que l'oiseau aveuglé, l'aveugle chante : c'est sa suprême consolation ! Placez dans ce milieu si obscur une intelligence que l'instruction n'ait point développée, et dites-moi s'il n'est pas admirable que l'on puisse encore retrouver une étincelle de vie dans les accents du violoneux.

Y a lon tein qu'on desire
Que l'ivé finneisse sa carrire :
Mais c'ti cou on pu dire
Qu'on e-t-eintra dien le printein ..
On a voui, de bon matin,
Thantâ le cardinalin :
Cein noz annonce bin
Que l'ivé a prai fin.

Peindein que l'ivé durâve
Jusqu'e jarrets ney ou braffâve ;
Rin noz arconsolâve
Que la tablia et le forniau.
Mais, ior qu'é fâ thau,
Qu'on intein thantâ loz aigeau
Thantâ loz airs noviaux,
On se réthoiéait tôs

Quante la thaleur arrive
De l'intor du foâ le laboreur se live
Peindein qu'é nethive
Sovein que n'etai pas dru. .
Mais quand 'l'eintein thanta le cocu
D'on air contein et resolu
E dit, le printein é vegnu ..
E tein de glieta los bus

Quante l' bon v'guairon fôsse
La vgnie p' qu'el' produise à beire,
Y e bin facil à creire
Qu'é n'en sortira de r'sin.
E dit, amis, buvins .
Laichins l'aiga u molins :
Dien le bossé é y a de vin
Tant qu'à vindinthe que vin

Printein, quand é vin la d'minthe
Thaque flieur amouereuse s'arrinthe,
Prein le p' beau de sos motieux à frinthe
E le pe bravo de sos habits
Quand loz aigeaux font leu ni
Thaque fellie a le desi
De trovâ on bon ami
Pe en fare son mari.

Quante l' ransignol thante
E rethoiai tot' fellie galante
. . . . . .
Lui prétan l'or'lle avouai,
Ransignol dit : pouai !
S' te truv' on sord-moet
U bin on barnagoet :
Te t' marierai avouai

Quante la campagne e balla
Le monchu va s' prom'na dior d' la vella ;
Sa compagna fidella
Avouai lui va far ou tor :
P' lé plianne, p' lez outors,
E son thardia de flors
Que répeind' de braves odors...
On n' pu rin vi de ple beau

L'avuglio qué compuse,
Pu pâ vi c' lés ballés chuses ..
Mai c'peindein é s' dispuse
Ein thantin l' bravo printein ;
Car, l'ivé ! t'es on malin,
Charles y sentive bien...
Mai, ior, y é le printein ..
Violon, thoye du refrain !

Un sentiment pénible serre le cœur qui entendra cette mélodie mélancolique. Le poète veut chanter : c'est son gagne-pain ! Au milieu du réveil de la nature, il ne perçoit que le chant des oiseaux et l'odeur des corolles amoureuses. Puis une pensée de regret s'éveille dans son âme ; mais résigné à son sort, il sait encore y trouver une consolation : le printemps, ce joyeux bien-venu, ne rend-il pas l'activité au violon de l'*aveugle ?*

Le lecteur aura certainement remarqué le rhythme bizarre adopté par Collombat. Il démontre que le patois ne recule pas devant la fantaisie et les difficultés ; et, d'ailleurs, ce rhythme se prête gracieusement à la mélopée rustique.

De temps à autre (bien que rarement) la politique se hasarde auprès des muses patoises. Ce fait s'explique lorsque l'on réfléchit que les travaux, comme les plaisirs du laboureur, suffisent à remplir ses pensées de chaque jour; que s'il chante, c'est pour charmer de rares loisirs ou aider à son travail ; et que les soucis des empires ne peuvent pas le distraire de préoccupations plus directes alimentées par ses labeurs, ses amours, ses croyances, ou par la grosse gaîté du village.

Il faut des actes précis, reliés intimement à l'histoire locale, pour que le paysan aborde le terrain politique, et alors encore la plume lettrée ose seule hasarder quelques tentatives. Déjà nous avons lu les *Voraces :* la Constitution sarde de 1848 a aussi occupé plusieurs rimeurs. Si je n'avais pas cité, plus haut, diverses poésies de M. F. Agnellet, je lui aurais emprunté sa *Constituchon;* mais voici un essai sur la même matière: c'est Jean-François d'Ayse qui parle.

L'auteur, M. C. Warchex, a bien voulu m'autoriser à reproduire sa bluette : je le fais d'autant plus volontiers que ce chant, reçu avec acclamation, devait même être livré à l'impression. Puis encore, M. Warchex est un de nos rares compatriotes chez lesquels mon appel à la littérature patoise trouva un écho; il y a donc devoir pour moi à lui témoigner ma gratitude.

AIR . *Si j'avais cinq sous vaillants*

Y-ve oui lé carillon
Qu'a fe la Bonnavella
Pe la cônstitution!
Loué qu'on trûve tan bella,
Que vin de bailli le rei,
Pé mio garanti lou dréi
Du mondo, du mondo, du mondo

Quement chacon avéi pensa
D'un rei de cella branche,
Al a fe bàssi la sâ
Quasi de metia franche;
E vu que petious et grands
Parliont le plé libramment
Du mondo, etc.

Lous syndics, dorenavant
Jarni ! i est de justice .
Saront nomma pe lous gens
Et non pé la police :
Poué, on va mio respecta
L'argent et la libarta
Du mondo, etc.

Hiore, lous gens lé pè fins
Prei dans tote province
Iront, chaque an, à Turin
Pé conseilli le prince
Creiens que tot ira bin
Et que tui vudront le bin
Du mondo, etc

Y en a bin çartains, dit-on,
(Que d'amo creire rares)
Dont la Constitution
Ne fà pas lous affàres ..
Mais i sont dejà pou vio
Et lou jouanno iront le mio
Du mondo, etc.

Nutron rei, avoué cé tran,
N'ara pas groussa panna
Et pourra envoi loan
Médecins et tesanna.
Jesus! qué sara joyeux
De no vi le plè ireux
Du mondo, etc.

Y est nutron Pape, portant,
Oh! qu'al a de mérite!
Qu'a bailla tot ce l'élan
Poue lous âtres, à la suite...
Moan lous Russes, lous Autrichiens :
Vrai, lous ple mauvais chrétiens
Du mondo, etc.

Ah ! Dian Francè, grand marci
De la bonna novella .
Vite, on carillon, ainsi
Qu'on a fè dans la vella !
Poué, chantins et bevins rei,
En l'honneur du meilleu rei
Du mondo, du mondo, du mondo.

Dans cette poésie, comme pour toutes celles que les auteurs eux-mêmes ont eu la bonté de me transmettre, j'ai scrupuleusement respecté l'orthographe qu'ils adoptèrent. Cette bizarrerie offre des inconvénients sans doute, mais on ne doit pas perdre de vue que je collectionne et que, plus les termes de comparaison seront nombreux, plus grande sera la probabilité de tracer des règles qui soient justes. Quant au dialecte en lui-même, il me semble se rapprocher beaucoup du français, et il n'est point aussi franchement patois que le sont les expressions et les tournures de phrase employées par M. Béard.

Parmi les chants qui se rattachent à notre histoire, j'en trouve un, écrit, à la date de l'annexion française, par un petit propriétaire campagnard des environs de Rumilly. N'étant point destiné à la presse il resta à l'état d'ébauche. Les vingt couplets dont il se compose formeraient une citation trop longue, je me bornerai donc à quelques coupures.

Adiù rei de Sardagne,
Cavour et compagni ;
Adiù la ministrailla :
On pu se rejoi..,
Ioret qu'on est Français
N' vos quittins san regrets

Los âtros coups ton pâre
Savai miô govarnâ,
Avouai ta brâva mâre
On n'etai pas tant mâ
Al' ont veria le ju
T'y as tot met c . sur c .

Dès qué t'as la coronna
Oh, mon pouro Victor,
As-to fait chusa bonna ?
Dire nan, n'ai pas por :
Tai et Garibaldi
Sont dous fotus porris !

Te vus battre le Pape
Per avai son tarrein :
Prein gard' à ta casaqua !
Quacon t'arrêtera bin,
U le diablo te preindra
A thevau sur sa quoua

Te sâ, ta brava mâre
Qu'est ioret in paradis,
Assi bin que ton pâre,
E t'on tos dous prédit
Quet te t' farai gangli ;
T'in prein bin le parti

T'ou pas onna vargogna !
Te fare excomugni !
Oh ! la balla besogna,
Te devra bin rogi !
Copa la quoua d'on thin
De vargogna n'a gin ..

La nachon savoyarda
Ne te regrete pas :
Te l'as trop fait la barba,
Lé pu s'ein rappela ! ..
T'as prai sous dari sous
D'accord avouai Cavour.

Quand te farais la guerra,
Pas mai de Savoyards ..
Pas même la reserva,
Pisqu'é t'ont tot douta.
Y é lo que creiront
Vive Napoléon !

T'âs laicha les marmottes
Per avai l'Italie,
E vrai, t'âs de grand's piôtes,
Te pus longtein corri ;
Mais faut point t'echauffa
Te porras n'ein creva

La Toscana, la Romagna
Se sont bailla à tai :
Ah ! y e maltrue race.
Te varai bin ....
Car quand te cognaitront
Le c . te pareront.

Los révoluchonnaires
Porront te regréta :
T'as bien fait lors affaires!
Larmes ne porront varsa.
Los ministres coleront
Pe le moyen ....

Pouro rey manivella,
Adiù, oncor on coup ;
Malada ta sarvella...
Crejo te devin fou ..
Faudrai pé juste raison
Te fotti dien le Betton.

Certes, ce n'est point là de la poésie; ce n'est pas non plus l'expression des sentiments de la majorité ; mais cette voix a trouvé quelques échos dans nos campagnes ; je devais donc la recueillir. D'ailleurs, comme étude de linguistique, elle me paraît offrir un bon type, et rendre exactement la phraséologie de nos localités; c'est au moins un spécimen précieux par sa forme.

(Sera continué.) A. DESPINE.

GLANURES HISTORIQUES

XIII

La famille Delestelley a été une des plus illustres familles de Samoëns. Un des collaborateurs de la *Revue savoisienne* en a dit quelques mots dernièrement à propos de certaines erreurs que renferme l'ouvrage de Grillet (1868, p. 58).

Sans vouloir m'occuper, en détail, de cette famille, je me borne à remarquer qu'il y a eu, à Samoëns, plus de quatre notaires Delestelley, et, en outre, que des membres de cette famille ont joué un rôle, non seulement en Savoie, mais encore à Genève.

Ainsi, par exemple, Aimon Delestelley était au nombre des *ambassadeurs* genevois, munis de pleins pouvoirs, qui, à l'époque des guerres de Bourgogne, signèrent le traité de Morges du 29 octobre 1475. On sait que la ville de Genève, qui avait pris parti pour le duc de Bourgogne, dut s'engager à payer une forte rançon aux Suisses confédérés, ou, suivant les expressions officielles du traité, aux *magnifiques seigneurs de la grande ligue de la haute Allemagne* (Voir le *Recueil des Récés fédéraux*, t. II, p. 567, excellente publication, non encore achevée, et qui est très utile pour l'histoire de la Suisse et celle des contrées voisines.)

Aujourd'hui je veux mentionner, d'une manière très sommaire, dans la *Revue savoisienne*, un procès qui remonte à la première moitié du XVIe siècle (1523-1525), et où se trouve mêlé le nom du dernier évêque de Genève, Pierre de La Baume.

Il s'agissait d'un cours d'eau qui, des moulins de Guillaume Poterlat, descendait à Samoëns, et passait à côté de la chapelle de St-Fabien et de St-Sébastien.

La famille Delestelley soutenait avoir le droit d'user de cette eau qui traversait sa propriété, d'y laver des linges, des draps, etc.; cette prétention était combattue par les habitants de Samoëns pour lesquels ce procès avait de l'importance, puisque le cours d'eau qui y donnait lieu servait à alimenter leur ville. Le procès était dirigé par les quatre frères Delestelley, enfants de feu Pierre Delestelley, en son vivant conseiller du duc de Savoie.

Ces quatre frères étaient François Delestelley (*nobilis et egregius franciscus delestelley)*, Jean Delestelley (*venerabilis dominus johannes delestelley presbiter de Samoen)*, Augustin Delestelley (*nobilis et egregius vir augustinus delestelley in civitate gebennarum causarum apostolicarum secretarius*), et Philippe Delestelley. Parmi ceux qui plaidaient pour la ville de Samoëns, se trouvait une autre personne du même nom, Michel Delestelley ; il y avait, à cette époque, à Samoëns, un notaire de ce nom.

Ce procès donna lieu à de longues enquêtes et à des procédures devant le Conseil ducal, siégeant tour à tour à Genève et à Annecy.

A quatre reprises différentes, dans celles des pièces de ce procès que j'ai pu lire (deux gros cahiers dont l'un contient uniquement des enquêtes), le Conseil ducal siége à Genève (12 et 17 juillet, 3 et 6 août 1523); des ordonnances sont rendues aux dates que je viens de rappeler, et, chaque fois, à la tête des membres du Conseil, figure Pierre de La Baume, évêque de Genève (*per dominum presentibus dominis R. petro de bauma episcopo gebennarum...*).

Comme l'histoire de Pierre de La Baume est loin d'avoir été étudiée à fond jusqu'à ce jour, j'ai cru devoir faire connaître ce fait dont je ne veux pas exagérer la portée, mais qui est loin toutefois d'être insignifiant. Peut-être pourrai-je m'occuper plus tard d'une question bien plus importante, relative à Pierre de La Baume, et, à l'aide d'un document inédit, jeter quelque jour sur un point saillant de l'histoire du XVIe siècle, au sujet duquel les écrivains de toutes les nuances me semblent avoir fait fausse route. JULES VUY.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE [1]

28. *Biographie.* — Amédée-François Frezier, de Chambéry, auquel Grillet a consacré dans son dictionnaire un assez long article, a été membre honoraire de l'Académie de marine. La ville de Brest, où il mourut et qui lui doit le baldaquin de l'église Saint-Louis, a donné son nom à l'une de ses rues (2).

(1) Cet article, destiné au n° du mois d'août, a été retardé à cause de l'abondance des matieres.

(2) *Les gloires maritimes de la France*, par Levot et Doneau; Paris, 1866.

29. *Epigraphie.* — On vient de retrouver une pierre funéraire de l'ancien cimetière de Paradis. Elle avait déjà été étudiée, en 1657, par un membre de la famille Comnène qui était amateur d'archéologie et dont je possède quelques feuilles manuscrites. Voici l'inscription tracée autour de cette dalle d'après Comnène : *Hic jacet nobilis ana* (anna) *de Andacio que decessit decima octava* Aug^{ti} *de Anno dni* (domini) *Mille*^{o}. *CCCCC.XIX Cuius aia* (anima) *requiescat i* (in) *pace Amen.* Au milieu de la dalle sont gravées des armes où figurent, dans un grand écu, une bande accompagnée de six coquilles de saint Jacques posées en orle. J'ai tout lieu de croire à l'exactitude de la lecture de notre ancien amateur d'épigraphie, qui a vu l'épitaphe d'Anne d'Andacie, *proche de la croix de l'hôpital des pestiférés au faubourg du Reclus de Chambéry,* et qui était un collectionneur consciencieux de renseignements historiques.

30. *Généalogie.* — Parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale (fonds de Saint-Germain-des-Prés), on trouve, dans le tome IV des *Généalogies des maisons illustres,* au folio 21 (fonds français, n° 16,785), une généalogie des ducs de Savoie.

31. *Archéologie.* — On a découvert récemment dans un jardin voisin du château des Moulins, à Fréterive, près de Saint-Pierre-d'Albigny, une magnifique bague en argent du poids de huit grammes. Sur le chaton, de moyenne grandeur, est gravé un tau de Saint-Antoine, accompagné de trois étoiles : une au-dessus, les autres de chaque côté du tau. N'est-ce point là l'anneau qui servait de sceau à un antonin, et les étoiles ne rappellent-elles pas les armes de la famille noble à laquelle appartenait ce religieux ? F. Rabut.

HISTOIRE NATURELLE

QUESTION DE GEOGRAPHIE MALACOLOGIQUE

Grande découverte !.....

Me trouvant en Maurienne vers la fin du mois d'août, j'ai ramassé un matin, en abondance, l'escargot chagriné *(Helix aspersa)*, à Saint-Julien, entre Saint-Jean et Saint-Michel.

Vous me demanderez peut-être s'il vaut la peine de faire tant de bruit pour un escargot.

Certainement, ce brave mollusque terrestre est des plus curieux et des plus intéressants. C'est presque un animal domestique.

Originaire des pays chauds ou tout au moins tempérés ; très abondante dans les régions méditerranéennes, qui paraissent être sa véritable patrie, cette *helix* a su se plier aux exigences de climats fort divers et s'est parfaitement naturalisée dans des pays très distants de son lieu d'origine.

Très estimée des amateurs d'escargots, l'*helix* chagrinée, ou *aspersa*, atteint presque la taille de l'escargot des vignes, ou *Helix pomatia,* mais elle est beaucoup moins coriace, beaucoup plus délicate. C'est tout à la fois un gros et bon morceau ; aussi les moines, désireux de varier agréablement leur nourriture des jours maigres, l'ont-ils transportée jusque dans les pays les plus éloignés et soigneusement acclimatée autour de leurs couvents. Non seulement ils l'ont semée sur une bonne partie de l'Europe, mais encore ils l'ont transportée dans le Nouveau-Monde et répandue dans diverses contrées de l'Amérique.

Le véritable nom de cette espèce devrait être escargot des moines *(Helix monachorum)*, car ils ont plus que doublé l'étendue, déjà très grande, de son habitat.

Lorsqu'en 1857, mon ami François Dumont et moi nous avons publié le *Catalogue critique et malacostatique des Mollusques de la Savoie,* nous avons grandement hésité à indiquer comme savoyard ou savoisien l'escargot chagriné *(Helix aspersa)*. Huguenin, l'habile botaniste, nous en avait remis un seul exemplaire trouvé aux abîmes de Myans, bien près de la frontière ; et M. E. Chabert nous avait dit avoir recueilli cette espèce à Oncin ; mais M. E. Chabert avait étiqueté comme de Savoie certaines coquilles recueillies en Dauphiné. Il nous restait donc des doutes. Maintenant il n'y en a plus. C'est par centaines que j'ai vu des individus de cette espèce venir faire une promenade, à la rosée du matin, contre les murs de soutènement, le long de la route de Saint-Julien.

Rencontrer au milieu des Alpes, à 660 mètres d'altitude au-dessus de la mer, associé à une espèce éminemment alpine, l'*Helix sylvatica*, cet escargot originaire du bassin méditerranéen, devait me surprendre. Mais le mot de l'énigme fut bientôt trouvé. En traversant Saint-Julien, je vis le portail d'un ancien couvent et les restes d'un cloître. Les moines ont habité le pays. Ils y ont évidemment introduit l'*Helix aspersa*. Elle y a prospéré et formé une nombreuse colonie, parfaitement circonscrite.

Ne seraient-ce pas aussi les moines de Myans qui auraient introduit le même escargot aux Abîmes ? Ne seraient-ce pas également les moines qui l'auraient apporté à Oncin et dans les environs, en même temps que les clous et les épines de la Passion, qu'on vénérait autrefois en ce lieu ?

Il est curieux de voir l'histoire naturelle et l'archéologie, sciences qui tout d'abord ont l'air si distinctes et si étrangères l'une à l'autre, se donner ainsi la main et se prêter un mutuel secours ! G. de Mortillet.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Bulletin bibliographique de la Savoie, recueilli par François Rabut, professeur d'histoire au lycée de Dijon et président honoraire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie — 11e année, 1866 Chambéry, A. Bottero, 1868 in-8°.

C'est un précieux travail que celui que nous annonçons aujourd'hui et qui est dû aux recherches de notre compatriote, collègue et ami, M. François Rabut. Donner chaque année la liste de toutes les productions qui, à un degré quelconque, intéressent la Savoie, telle est depuis 1855 l'œuvre entreprise par M. Rabut à Chambéry et continuée depuis à Agen et à Dijon.

Chaque bulletin est divisé en trois parties ; dans la première, l'auteur nous donne la série des ouvrages imprimés dans l'année en Savoie ; dans la seconde, celle des ouvrages faits par des Savoisiens, mais imprimés en dehors de la Savoie ; enfin, dans la troisième, nous trouvons la nomenclature des ouvrages imprimés hors de la Savoie et faits par des personnes étrangères à

cette province sur la Savoie et sur les Savoisiens. A la fin de chaque bulletin se trouve une table alphabétique des auteurs, imprimeurs et éditeurs savoisiens.

Ce qu'il faut de soins, de patience et de temps pour de telles études, nul ne pourrait se l'imaginer ; pour moi, que le hasard a rendu témoin des veilles de M. Rabut, je puis parler en connaissance de cause de l'attention scrupuleuse, de la conscience étroite, du tact parfait et du discernement sûr qui président à la composition de tous ses écrits, et surtout à celle de son *Bulletin bibliographique*. M. Rabut peut être considéré à juste titre comme le *Quérard* de la Savoie ; il fut l'ami de ce moderne bénédictin, et ce que Quérard a fait pour la France, M. Rabut l'a fait pour notre belle et riche province.

Dans le *Bulletin* de 1866, nous remarquons entre autres la liste des écrits qui se sont produits dans la presse en 1866 relativement à la prétendue Alise savoisienne ; là on trouve la mention des articles de MM. Bonneau, de Saint-Genix, Tessier, Fivel, Ducis, de Cognart, Lebrun (Eug. Burnier), etc. Plus loin, nous mentionnerons une liste des revues et journaux de la Savoie, etc.; toutes choses bonnes à constater, et qui, à un moment donné, peuvent être d'un précieux secours.

Il serait à souhaiter qu'un pareil travail fût entrepris dans toutes les provinces françaises ; il est bon de se compter, il est bon de savoir ce que l'on peut produire ; qu'une semblable étude soit donc faite dans le Dauphiné et la Bourgogne, le Languedoc et la Normandie, etc., et je suis certain que, toutes proportions de territoire à part, la Savoie marchera encore à la tête des provinces françaises.

ALBERT ALBRIER,

Membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

(Suite)

XI

Les habitations lacustres du lac de Genève, par F. THIOLY Genève, in-8° de 11 pages

Cette petite statistique, extraite de l'Almanach de la Suisse romande de 1868, intéresse notre pays autant que l'Helvétie. M. Thioly, qui s'occupe avec succès d'archéologie antéhistorique et qui vient encore de publier dans la *Revue savoisienne* deux bonnes notices : *Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève* et l'*Epoque du renne au pied du mont Salève*, a rendu service en dressant un état exact des habitations lacustres du lac Léman. Les emplacements où l'on trouve la trace de ces habitations sont au nombre de vingt-huit dans ce lac, savoir, 12 vers la rive vaudoise, 9 le long des côtes savoyardes et 7 près du territoire genevois. De ces 28 stations lacustres, deux seulement appartiennent à l'âge de pierre, l'une en face de Thonon (Savoie), l'autre aux Eaux-Vives, près de Genève.

—

Troisième série de chartes inédites, publiées par Jules VUY. Genève, in 4° de 57 pages.

Aussi bien pour le moyen-âge que pour les temps antiques, les travailleurs genevois fournissent des renseignements précieux pour notre histoire, témoin M. Vuy, un de nos zélés collaborateurs. Les mémoires de la section des sciences politiques et historiques de l'Institut genevois s'enrichissent fréquemment des documents qu'il trouve avec un rare bonheur et qu'il publie avec un grand soin. Son dernier travail, inséré dans les publications de cette société savante, est intitulé *Troisième série de chartes inédites*. C'est une réunion de vingt documents historiques des XIIIe, XIVe, XVe siècles ; il y en a une du XVIe et une du XVIIe. Presque toutes présentent de l'intérêt pour la Savoie et plus particulièrement pour l'histoire de la commune du Chatel, des abbayes de Pommier et d'Aulps, de la famille Verboz, etc. La dixième surtout renferme beaucoup de noms d'hommes et de détails topographiques. On regrette l'absence de quelques notes géographiques que M. Vuy était mieux que personne dans le cas de pouvoir mettre au bas de ces chartes.

—

Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles, par A FAVRE, président du Tribunal civil de Saint-Etienne. Vienne, 1868, in-4° de 168 pages

Faisons d'abord la part de l'imprimeur, M. Savigné, qui a publié ce livre avec un grand soin en caractères archaïques. Le typographe viennois veut rivaliser avec ceux de Lyon, Grenoble, Genève et Chambéry, qui tous font de la décentralisation et de la bonne. Puisse ce travail consciencieux être profitable à M. Savigné, comme le dit sa devise (un enfant orné de pampre qui fait manœuvrer une presse, avec ces mots : *Suæ vineæ librisque prodest*).

L'auteur, qui a été pendant quelque temps président du Tribunal de Chambéry, était déjà connu par deux bonnes études littéraires, une sur les *Clercs de la bazoche*, l'autre sur la *Littérature judiciaire du* XIIe *au* XVIIe *siècle*. C'est la première fois qu'il fait de l'archéologie ; aussi remarque-t-on quelque timidité dans la traduction qu'il a cru devoir donner des pièces qu'il a publiées et l'interprétation un peu trop hâtive et trop aventurée de certaines expressions latines, dans lesquelles il a cru trouver la preuve de l'exercice à Limoges d'une industrie qui n'y a pas existé. Mais néanmoins, nous nous félicitons de voir M. Favre entrer dans cette voie où il pourra rendre des services ; car, suivant la devise qu'il a adoptée : *Fabricando fit faber*, il deviendra bon archéologue s'il se défie un peu de son imagination (qualité qui n'est pas précisément nécessaire à l'historien), laquelle lui a permis, entre autres, de voir que dans le château de Chambéry l'*histoire des princes de Savoie est là toute écrite sur la pierre et par la pierre*, ce qui est un peu difficile puisque un quart de cette histoire était passée quand Chambéry a été acquis par cette famille, et une moitié au moins quand ont été faites les constructions dont il parle. Le château de Chambéry n'a pas été le berceau de la dynastie et Humbert Ier n'était pas comte de Savoie.

La pièce capitale de cette publication est un inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, de l'année 1483, dont la copie lui a été fournie par M. le marquis Costa. Cette copie, comme toutes celles qu'on ne fait pas soi-même et qui sont l'œuvre de mercenaires à gages, était fautive, nous dit l'auteur, mais elle a été revue avec l'original. M. Favre y a ajouté deux autres inventaires que lui a procuré M. Combetti, paléographe taurinois, et une charte relative à la cons-

truction et à la dotation de la Sainte-Chapelle qui avait déjà été publiée en partie, mais qu'il a donnée cette fois *in extenso*.

—

Vie du vénérable Jean de Maurienne, de l'ordre des Frères mineurs capucins, par l'abbé TRUCHET. Chambery, F. Puthod, 1867, in-8° de 116 pages

Je passe rapidement sur cet ouvrage qui est plutôt un livre ascétique qu'un livre historique. Cependant on y trouve quelques renseignements sur l'ordre des capucins en Savoie, surtout dans les notes. Les faits relatifs à la vie du Père Jean de Maurienne, qui naquit au hameau des Rieux, commune de Montrond, en 1548, sont empruntés à divers manuscrits conservés aux archives du couvent des capucins de Chambéry, et rédigés par des religieux de cette maison contemporaine de ces événements. Un autre ouvrage du même auteur a paru la même année 1867. Il est plus volumineux et porte pour titre *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne*. On y trouve les vies des saints Elie, Millet, Thècle, Gontram, Avre, Emilien, Marin, Edolard, Landry et Benezet; des bienheureux Thomas, Ayrald et Gabert; et un chapitre sur les reliques de saint Jean-Baptiste. Comme le précédent, c'est un livre de piété plutôt qu'un livre d'histoire; néanmoins, l'auteur y a consigné quelques-unes des circonstances connues des principales invasions des peuples germaniques, des Huns et des Sarrazins en Savoie.

—

Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, par le comte E.-Amédee DE FORAS Grenoble, Ed Allier (livraisons 7, 8 et 9), in-fol.

Constatons avant tout une chose dont se réjouiront avec nous tous les amis des sciences historiques, la marche plus rapide de cette œuvre consciencieuse. Après avoir donné une ou deux livraisons par an au début d'un travail si complexe, voilà qu'en six mois trois livraisons se produisent et en font ainsi bientôt espérer de nouvelles. Elles renferment la continuation de la lettre B et les familles suivantes : La Balme, Baptendier, Barendier, Barbey, Barbier, Bardonenche, Barfelly, Barillet, Barral, Basin, Baudry, Bavoz, Bay, Baytaz, Beaufort et Beaumont-Carraz Dans les généalogies de ces maisons, on trouve des renseignements précis et exacts sur des hommes célèbres à divers titres : le jurisconsulte Godefroy de Bavoz, le jurisconsulte Baptendier (Claude), d'Annecy, auteur du *Tractatus liberorum;* François-Marie Basin, bibliothécaire de la ville de Chambéry; Henri Bay, qui a légué, en 1564, 100 écus d'or pour le collège de Chambéry et 100 écus pour l'hôpital; le fameux chancelier Jean de Beaufort, l'un des rédacteurs des *Statuta Sabaudiæ*, etc. Si l'œuvre marche plus rapidement, ses mérites divers ne sont pas moins grands pour cela; au contraire, elle progresse. Le mérite de l'auteur grandit au milieu des difficultés vaincues, par exemple, pour distinguer les diverses familles de La Balme ou pour mettre en ordre les nombreux matériaux relatifs à la famil e Beaufort; celui de l'imprimeur se montre dans la plus grande netteté du tirage de certaines pages qui nécessitent plusieurs coups de presse et dans la composition intelligente des tableaux généalogiques. Enfin M. A. de Foras, dessinateur, ne le cède pas à M. A. de Foras, archéologue. De quelles jolies lettres grises tirées en rouge il émaille son œuvre, et quelle belle page que celle où son crayon hardi nous donne l'écu de Beaufort avec casque, couronne, cimier et lambrequins! Et n'ai-je pas le droit d'être fier quand je montre tout cela aux héraldistes et aux bibliophiles de la Bourgogne!

F. RABUT.

BULLETIN

L'espace nous a manqué, dans notre dernière livraison, pour énumerer les principales publications de notre illustre confrère, M. Auguste Bernard, dont la science et les lettres déplorent la perte.

M. Auguste Bernard a publié l'*Histoire du Forez, Les d'Urfé, Mémoires sur les origines du Lyonnais, Description du pays des Ségusiaves, Cartulaire de l'abbaye de Savigny, De l'origine et des débuts de l'imprimerie en France, Geofroy Tory, peintre et graveur*, etc *Les Estienne et les types grecs de François Ier, Antoine Vitré et les caractères orientaux de la bible polyglotte de Paris, Notice historique sur l'imprimerie nationale, Notices et cartes anciennes de plusieurs diocèses,* et autres ouvrages, fruit de patientes et laborieuses recherches, qui n'ont point epargné une santé frêle et délicate

Collaborateur de la *Revue du Lyonnais,* il l'était egalement de la *Revue savoisienne*. On n'a pas oublie ses notes sur les inscriptions d'Aix-les-Bains et de Grésy, son article sur les *Sébagini* qui a provoque une serie d'études sur la *Sabaudia*

En 1856, M. A Bernard prenait part au congrès de Sociétés historiques tenu à Annecy, où, pour la première fois, nos cités lacustres furent signalées à l'archeologie prehistorique

C.-A. D.

—

L'*Almanach des gloires de la Savoie* pour 1869, publié par M. Jules Philippe, paraîtra dans les premiers jours de novembre prochain.

Cette publication, destinée à vulgariser l'histoire des choses et des hommes illustres de la Savoie, a obtenu un succès tel, en 1868, qu'il est rare d'en constater de pareil en province, où l'écoulement des produits littéraires est forcément très restreint Ce succès n'a pu qu'encourager l'éditeur qui a pris à tâche, dans son nouveau volume, de repondre à l'accueil bienveillant qui a été fait à son œuvre, en apportant le plus grand soin a la composition des matières.

L'*Almanach des gloires de la Savoie* pour 1869 contiendra, entre autres articles, *les Provinces romaines de la Savoie,* par M Ducis, la suite du *Tableau de l'histoire littéraire de la Savoie,* par M. Jules Philippe; l'*Histoire de la brigade de Savoie,* par le même, *les Barbanabites et le collège d'Annecy,* par M F. Rabut, un chapitre détache de l'*Histoire des Chevaliers-Tireurs de Rumilly*, par M Descostes, avocat, *J.-P Veyrat jugé par M Sainte-Beuve; le Combat des Savoyards et des Anglais; les Savoyards au pont de Lodi,* etc., etc

—

L'*Histoire de Savoie* de M Victor de Saint-Genis paraîtra d'ici au mois de janvier prochain Cet ouvrage, écrit d'après des documents originaux, embrassera l'histoire de notre pays depuis les origines les plus reculees de la nation jusqu'a l'annexion de 1860 Il formera 3 volumes in-8° de 400 pages chacun; ils contiendront, le premier, les *Origines,* de l'an 587 avant J.-C. à l'an 1516 après J.-C; le second, les *Temps modernes* (1516 à 1713), le troisième, la *Révolution* (1713-1860), et des documents au nombre de cent trente

D'après le prospectus distribué, le prix de l'ouvrage est fixé à 12 fr. pour les souscripteurs antérieurs au 15 octobre, et a 15 fr. passé ce délai

On peut souscrire chez les éditeurs, MM Bonne, Conte-Grand et Cie a Chambéry; à Annecy, chez M Jules Philippe, libraire-éditeur.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Brigantio en Tarentaise, par M. C.-A. Ducis. — Les chevaliers-tireurs de Rumilly (suite), par M. F. Descostes. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine. — Un chapitre d'histoire sur Samoëns (suite), par M. F.-D. Riondel. — Bulletin.

BRIGANTIO EN TARENTAISE

Le cimetière de l'âge du bronze que M. le comte Jocelyn Costa de Beauregard a exploré avec tant de sagacité, à Saint-Jean-de-Belleville, et dont il a publié les richesses dans un remarquable travail, le poignard de la même époque trouvé à Fessons-sous-Briançon, les quatre bracelets en bronze retirés d'un *tumulus* au Planten des Allues, les bracelets, fibules, etc., déposés au musée de Moûtiers, appartiennent à une civilisation antérieure à l'occupation du pays par la race gallo-kimrique des Ceutrons, et dont j'ai recherché ailleurs les origines. Il résulte de cette étude qu'*Axima*, Aime, aurait été le centre des populations ibériques répandues dans la Tarentaise. Cernée entre deux stations gallo-kimriques, de *Brigantio* et de *Bergintrum*, elle dut succomber. Son site charmant lui valut encore sous la domination romaine quelques siècles de vraie splendeur, comme l'attestent ses monuments, dont j'ai parlé dans plusieurs articles de cette *Revue*.

Etudions aujourd'hui ceux des deux stations voisines. C'est d'abord un sarcophage monolyte encastré dans le mur de la mairie de Villette. Sur le flanc extérieur de la cuve on voit une entaille rectangulaire d'un décimètre de profondeur ; de chaque côté, les bustes en relief d'une femme et d'un jeune homme, fouillés également dans l'épaisseur de la pierre. Sous l'entaille s'en trouve une autre également rectangulaire, mais bien plus petite, et de chaque côté les lettres consécratoires aux Dieux Manes.

(Buste de la mère) (Capsule cinéraire) (Buste du fils)

D ▭ M

L.EXOMNI.MACRINI.RVSTICI.FILI.HIC.BRI
GANTIONE.GENITI.ANNORVM.XVI.INSTUDIS
VALLEPOENINA.VITA.FVNCTI.RELIQVIS.EIVS
DILATIS.NIGRIA.MARCA.MATER.FIL
ISSIMO.ET.SIBI.VIVA.FACIENDVM
CVRAVIT

Diis manibus Lucii Exomni Macrini Rustici filii hic Brigantione geniti annorum sexdecim in studiis valle pœninâ vitâ functi reliquis ejus hùc delatis Nigria Marca mater filio carissimo et sibi viva faciendum curavit.

Cette inscription est très intéressante à étudier, soit relativement à la famille Macrin, soit sous le rapport géographique, pour les noms de *Brigantio* et *Vallis pœnina*.

Septime Sévère, son fils aîné Bassien Antonin (connu plus tard sous le nom de Caracalla) et sa seconde femme Julie ont laissé à Salins, près Moûtiers, un votif à *Herculi graio* pour leur retour de la campagne contre Albinus (1). Né en Afrique, élevé par son activité personnelle à la préfecture du prétoire, puis à l'empire, Sévère se défit de ses compétiteurs et de tous ceux qui lui portaient ombrage, comme avaient fait tous ses prédécesseurs sur le trône des Césars. Entre autres nobles citoyens qu'il fit périr, on cite Macrinus et Faustianus (2).

Ce dernier pourrait être le *Faustianus dispensator*, intendant particulier des empereurs, auquel il fut élevé plus tard, à Aime, un *monumentum*, et non une pierre sépulcrale, parce qu'il avait succombé ailleurs (3).

Quant à Macrinus, ce pourrait bien être le père d'Exomnus, dont le tombeau se voit à Villette. Plus tard Opilius Macrinus, également originaire d'Afrique, fit assassiner Caracalla, fils de Septime Sévère, pour lui succéder. Indépendamment de l'ambition de la pourpre impériale, Opilius avait peut-être une vengeance de famille à exercer. Le nom d'*Exomnus*, fils de Macrin le Rustique, paraît avoir une origine exotique comme celui de *Diadumenus*, fils de Marcus Opilius Macrin, que son père avait associé à l'empire et qui succomba avec lui quelques mois après sous le fer des prétoriens. Nigria Marca, mère d'Exomnus, était veuve quand elle perdit son fils, âgé de seize ans. Il y avait plus de vingt ans que Septime Sévère avait passé par diverses fonctions civiles et militaires lorsqu'il fit mourir Macrinus. Ces dates justifient abondamment la naissance d'Exomnus à Villette, après l'établissement de ces diverses familles africaines dans le pays.

Quant au nom de *Brigantio*, qui signifie habitation élevée sur l'eau ou sur un pont, nous ne connaissions

(1) Aymar du Rivail, *De Allobrogibus*, III, xv.
(2) Ælias Spartianus, *in Sept. Sev.*
(3) *Revue savoisienne*, 1867, p. 20.

jusqu'ici, en dehors de cette vallée, que *Brigantia* du lac de Constance (*lacus brigantinus*), aujourd'hui Bregentz, *Brigantio* au bas de l'Alpe cottienne, mentionnés tous les deux dans les itinéraires romains. D'après les inscriptions locales leurs habitants s'appelaient *Brigantini*, presque comme les *Brigantes* d'Espagne et d'Angleterre (1). Dans le gallois ce mot signifie bande armée, d'où le nom de brigands, qui n'était point infamant chez les nations anciennes, au rapport de César. *Latrocinia apud Germanos nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ et desidiæ minuendæ causâ fieri prædicant* (2). C'est au même titre qu'il était permis aux Juifs de voler les étrangers.

La migration gallo-kimrique de *Darentasia* s'était flanquée de deux *Brigantio*, l'un contre les confins allobroges, l'autre contre la station ibérique d'*Axima*, Aime. Le moyen âge y a maintenu longtemps deux châteaux-forts.

Le *Brigantio* inférieur est comme la clef de la Tarentaise. Aussi les seigneurs de Briançon n'avaient que trop conservé les traditions de brigandage de leurs ancêtres. Il ne reste plus de l'époque romaine que la culée d'un pont détruit, et, du moyen âge, que le clocher rudimentaire de la chapelle de Notre-Dame, des tronçons considérables de murs qui se détachent à l'horizon de quelques arêtes rocheuses couvertes de broussailles, un escalier déjà bien détérioré et un pont sur l'Isère, auquel se rattachent de tristes souvenirs.

Le *Brigantio* supérieur semble avoir été plus vivant à l'époque romaine. Il servait comme de citadelle à la station principale des Ceutrons, dont la ville s'appuyait sur le flanc occidental du plateau de Villette. Mais les habitations qui se groupaient autour de cette forteresse ont été comblées par les débordements du Nant-Agot, qui ont déterminé en même temps un éboulement de terre considérable sous lequel le vieux Ceutron a presque disparu. C'est sous ces dépôts qu'on découvre encore des *meta* de moulins portatifs en lave, des tronçons de murs, des plaques de marbre, quantité de *rudus*, etc.

Le village de Ceutron s'est déplacé à l'ouest et n'a plus gardé de souvenirs de son centre primitif que sa dépendance religieuse de la paroisse de Villette. Tel est, en effet, le nom donné aux quelques habitations qui se sont élevées sur les ruines de la *villa* des Macrin. Le nom de *Brigantio* a disparu avec ses monuments, et la famille de Villette a tenu là une des quatre grandes baronies de la Savoie.

Les deux *Brigantio* de la Tarentaise étaient bien contemporains à l'époque romaine, puisqu'il a été jugé nécessaire de distinguer celui de Villette dans l'inscription sépulcrale, *Hic Brigantione geniti, valle pœninâ vitâ functi.*

Le nom de la vallée pœnine est reproduit dans deux autres inscriptions, de Saint-Maurice en Vallais et de Vérone. On y lit : *Quatuor civitates vallis pœninæ* (3).

Les autres inscriptions, ainsi que César, Strabon et Pline, nous ont donné les noms de ces quatre peuplades : c'étaient les Nantuates, les Véragres, les Séduns et les Vibères. Le Vallais a formé longtemps avec la Tarentaise la province des Alpes graies et pennines. Des rapports civils et politiques unissaient donc ces deux vallées reliées encore par une voie dont j'ai essayé de fixer le tracé. C'était un noble sujet d'investigations pour le jeune Exomnus puisqu'il était dans les études, *in studiis*. Son excursion pouvait aussi avoir pour motif de lui faire connaître les familles originaires de l'Afrique comme la sienne, si, comme je l'ai établi ailleurs, le nom de *Vallis pœnina* lui vient de la colonisation de quelques corps carthaginois attardés dans l'expédition d'Annibal (1).

Quoi qu'il en ait été, le jeune homme y succomba et ses restes furent transportés au lieu de sa naissance, *reliquis ejus hùc delatis*, et placés dans un tombeau, où la mère se réserva une place de douloureuse affection.

Ces sortes de translations n'étaient point rares à l'époque romaine. Ainsi le corps du rhéteur Arborius fut porté de Constantinople à Toulouse (2), celui de Julia Hélias, flaminique augustale, de Rome à Lyon (3), pour être réunis aux mausolées de leurs familles; Antonius Severus ramena également à *Tarnade*, soit Saint-Maurice en Vallais, la dépouille mortelle de son fils, mort à Narbonne (4).

Il est juste d'ajouter, en terminant, que la conservation de ce précieux monument historique est due aux conseils donnés à temps par M. le chanoine André Chevray, à qui les archéologues ont bien d'autres obligations.

C.-A. Ducis.

(1) Ptolem. *Geog.*, I, I, II.

(2) J. César, *De bello gall.*, VI, XXIII.

(3) Luquet, *Etudes historiques sur l'établissement hospitalier du Grand-Saint-Bernard*, 21, 32.

(1) *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes.*

(2) Thierry, *Histoire des Gaulois*, III, 211.

(3) Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, 600.

(4) De Rivas, *Eclaircissement sur la Légion thébaine*, 156. — Luquet, *Op. c.*, 16.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

IV

Les chevaliers-tireurs de Rumilly sous la forme et dans les temps modernes. — Lettres-patentes du 25 avril 1742. — Etat politique de l'Europe. — Vicissitudes du règne de Charles-Emmanuel III. — L'occupation espagnole. — L'*Horatius Coclès* rumillien. — Le siége d'Apremont. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Nouvel essor de la Compagnie. — Réorganisation en 1751. — Requête au Noble Conseil. — Le capitaine Jean de Juge, seigneur de Pieuillet. — Le code du tir. — Comment l'on pensait et écrivait il y a cent ans à Rumilly. — Administration, tribunal d'honneur, cible, prix et titres. — Les fosses du tir.

Nous avons achevé cette partie de l'esquisse, que j'ai appelée du nom de *lointain*. Jusqu'ici, nous avons dû rester dans le domaine de l'histoire générale; nous n'avons pu que constater l'existence de la *Compagnie de l'arquebuse*, qui se cachait derrière le voile de ses exploits glorieux, sans laisser à l'avidité du chroniqueur le loisir de pénétrer dans les détails de son organisation ni de sa vie intime.

A partir de 1742, c'est une nouvelle période, un horizon plus précis et plus distinct qui est inauguré par les lettres-patentes du 25 avril, enregistrées au Sénat le 12 juin suivant, sous la signature des sénateurs Sclavandy Spada et Ferraris Delauis. Le roi Charles-Emmanuel III y confirme et concède « sans payement d'aucune finance la permission du tirage de l'arquebuse et du jeu de papeguay avec permission

de nommer un capitaine de ville qui jouira pendant son employ de l'exemption du logement des gens de guerre, ne pouvant pas faire mettre sous les armes la bourgeoisie qn'avec la permission du gouvernement à l'exception des dits jeux lesquels deuront se faire hors du tems des offices diuins et estre establis dans des endroits et de manière qu'ils ne puissent estre de danger à personne auec l'assistance du chatelain ou de son lieutenant pour empêcher tout désordre enjoignant de déposer les armes, terminer les jeux et permettant à la ville de prendre sur ses reuenuts cinquante livres touts les ans pour les prix francs et pour récompence de celuy qui abattra l'oiseau lequel jouira aussy pendant une année de l'exemption des logements des gens de guerre et du droit commun du vin qui appartient à la ditte ville.»

Ces lettres-patentes sont un symptôme des préoccupations politiques de cette époque. Charles VI, le dernier rejeton de l'illustre maison d'Autriche, vient de s'éteindre; et les puissances, semblables à des oiseaux de proie, s'apprêtent à s'abattre sur le royaume de Marie-Thérèse pour s'en partager les morceaux. De toutes parts on se prépare à la lutte; on sent que l'étincelle va embraser l'Europe; et chacun, en prévison de cette conflagration générale, ménage ses intérêts et se met en garde contre toutes les éventualités. Charles-Emmanuel, lui, reste d'abord l'arme au bras, l'œil fixé sur les plaines fertiles de la Lombardie; mais bientôt, abandonnant l'Espagne et la France, dont il a été plus d'une fois la dupe, il fait volte-face et signe à Worms avec Marie-Thérèse, le 1er février 1742, un traité que Voltaire appelle « le traité de deux ennemis qui ne songent qu'à se défendre d'un troisième, » et par lequel il s'engage à arrêter les progrès des Espagnols en Lombardie, sauf à discuter en temps et lieu ses prétentions sur le Milanais.

On conçoit que dès lors Charles-Emmanuel avait besoin de toutes les forces vives de son royaume pour soutenir sa signature, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il se ménage toutes les ressources militaires dont il peut disposer, en réveillant de leur sommeil ces vieilles et valeureuses compagnies de l'arquebuse, qui avaient rendu d'éclatants services à ses devanciers. Entraîné par son ardeur, le roi fond sur le duché de Modène et le soumet en un jour; mais, pendant ce temps, l'infant Don Philippe se précipite sur la Savoie, que rien ne garde. Charles-Emmanuel revient et refoule l'ennemi dans les gorges du Dauphiné. Heureux si la funeste idée de repasser les Alpes, malgré les rigueurs de l'hiver, n'était pas venue ternir l'éclat du triomphe et compromettre ses résultats!

Dans cette première campagne, les chevaliers-tireurs de Chambéry, de Rumilly et des principales villes du duché, convoqués par lettres du 18 novembre 1742, figurèrent avec honneur sous les ordres des capitaines d'Evieux et de Saint-Agen et le commandement suprême du général de Menthon, baron de Lornay (1). Décimés par le passage des Alpes, les chevaliers-tireurs furent réduits à une seule compagnie, qui, postée dans le château d'Apremont pour couvrir la retraite du reste de l'armée, soutint héroïquement un siége de trois jours contre la division du général Minas et ne se rendit que le 22 décembre, à deux heures du matin, quand l'artillerie espagnole eût démantelé les remparts de la place.

Nous n'avons pas à pénétrer plus avant dans l'étude des phases diverses de cette grande guerre. Chaque année amène une campagne nouvelle, où Charles-Emmanuel se distingue comme soldat, tout en éprouvant des revers. L'armée espagnole, implantée en Savoie, reste maîtresse de ses excellentes positions stratégiques. Marco d'Ecle, l'*Horatius Coclès* rumillien, a beau répondre à l'envoyé espagnol qui demande les clefs de la ville : *Sont-tliè voutrè?* (sont-elles vôtres?) Rumilly est occupé comme les autres villes. Mais la garnison étrangère s'y conduit avec réserve et ne s'attire aucun des reproches qu'encourent si souvent en temps de guerre les excès d'une soldatesque effrénée.

Enfin, l'Europe, fatiguée, rassasiée de sang et de larmes, songe à la paix, et le traité d'Aix-la-Chapelle vient, en 1748, terminer d'une façon définitive les hostilités et ouvrir une ère de tranquillité et de bonheur, durant laquelle l'agriculture, l'industrie et les arts, un instant délaissés, reprennent à marche forcée leur mouvement ascensionnel.

Remis de leurs fatigues et au sein de leurs foyers, les chevaliers-tireurs de Rumilly songent à se réorganiser en profitant de la faveur souveraine concédée par les lettres-patentes de 1742, dont la guerre a suspendu l'exécution.

Au mois d'août 1751, ils s'assemblent et rédigent une adresse aux « Nobles Conseil et syndics » de la ville de Rumilly; ils y manifestent l'intention de rétablir « cet ancien corps qui, disent-ils, s'est toujours distingué tant en la présente ville qu'avec les autres chevaliers-tireurs, leurs voisins; mais comme ils ne sauraient subsister sans chefs ils recourent à ce qu'il vous plaise, Messieurs, vouloir leur nommer et élire Noble Jean de Juge, seigneur de Pieuillet, pour capitaine. »

Jean de Juge était l'un des personnages qui jouissaient à Rumilly de la plus grande et la plus juste popularité. Comme tous les gentilshommes de cette époque, il avait payé son tribut au souverain et s'était distingué sur le champ de bataille de Guastalla. Retiré depuis peu dans sa ville natale, il y continuait noblement les traditions de sa famille, l'une des plus anciennes de Rumilly.

Une telle présentation ne pouvait qu'être favorablement accueillie. Le 12 août, le Noble Conseil s'assemble « au son de la cloche, à la manière et endroit accoutumés, aux personnnes de Noble Julien de Gavans, sieur Claude Gaime, les nobles et modernes syndics, de Messire Joseph-Michel-Antoine Perret, comte d'Hauteville, de noble Jean de Juge, du sr Thomas Descostes et du sr François Chevrier.»

(1) Ce général appartenait à l'illustre famille des Menthon de Lornay. On sait que la tige connue des de Menthon est un Thomas de Menthon, qui, par son testament du 4 des nones de mai 1271, institue quatre héritiers : Rodolphe, son petit-fils, né de son fils Jean, Albert, Pierre et Henri. Rodolphe reçoit le château de Menthon; Albert, celui de Dingy; Pierre, ceux de Beaumont et de la Balme-de-Thuy; Henri celui de Lornay. Les descendants de Thomas se divisent ainsi en quatre branches mères : Menthon, Dingy, Beaumont et Lornay.

Le Conseil adhère pleinement à la proposition des chevaliers-tireurs et leur nomme « Noble Jean de Juge, seigneur de Pieuillet, l'un des Conseillers, pour capitaine. »

La compagnie avait son chef : il lui fallait un réglement. On se met aussitôt à l'œuvre et l'on élabore, sous le nom de *Règles que doiuent obseruer les Cheualiers de larquebuse de la ville de Rumilly,* un code du tir, qui est dans son genre un document fort remarquable, où se réflètent des principes religieux et moraux, qu'un faux respect humain n'empêche pas de proclamer, un patriotisme ardent, un vif amour du métier des armes et une chevaleresque loyauté.

Le préambule surtout renferme des considérations pleines de justesse et de hauteur :

« De tous les exercices propres à mouuoir noblement le cœur des hommes, — dit-il, — celuy des armes fut touiours le plus utile, et le mieux autorisé, il est même aimé dans nos âmes qu'il est permis de repousser la violence par la violence, et d'arester la fougue et l'impétuosité des ennemis perturbateurs du repos et de leconomie de la société ciuile. »

« Rien de plus louable entre bons citoyens que de former et perpétuer entr'eux des sociétés dont le but principal est d'unir la force au bon ordre, et la loyauté à la force. Nos ancestres sous l'authorité de Nos Augustes Souuerains nous ont transmis cette emulation distinguée pour qu'elle passe à notre postérité jusque dans la caducité des ans et si nos exercices ont esté interrompus pendant les troubles de la guerre, cette compagnie, en repassant sous la glorieuse domination de notre inuincible Monarque, a ressenty en même tems les glorieux effects de sa gratieuse protection, nous deuons tout ce que la sincerité a de plus uif dans la reconnaissance aux soins qu'ont bien voulu prendre nos messieurs de ville pour nous procurer le parfait rétablissement de notre tirage; il ne nous reste par conséquent qu'à exposer les mesures conuenables que nous deuons prendre dans la pratique de nos exercices et rappeller les loix qu'il faut exactement obseruer pour que tout se passe dans l'ordre d'une bonne justice. »

Ce préambule peint à lui seul l'esprit sérieux, et je dirais presque solennel des Rumilliens du XVIIIe siècle. Jusque dans le plaisir, ils restent dignes, graves, académiques; un coup d'arquebuse élève leurs idées dans les régions du droit public, leurs sentiments dans les sphères du patriotisme et de la foi; et, s'ils se récréent en tirant au papegay, ils le font d'une façon raisonnée, pour ne pas se gâter la main, et en songeant aux services que leur adresse pourra continuer à rendre au souverain et à la cité. Ce ne sont pas, en un mot, de jeunes écervelés qui n'aiment que le bruit de la poudre. Ce sont des bourgeois mûrs qui se forment, par un travail lent et mesuré, à l'accomplissement d'un devoir.

Les statuts eux-mêmes comprennent 26 articles.

La première pensée qui y est exprimée est une pensée religieuse : nos bons ancêtres mettent sans détour, le front haut et avec la conviction d'une foi sincère, leur noble institution sous la protection divine :

« Comme c'est à Dieu qu'il faut, dit l'article 1er, raporter toutes ses actions, et que l'intercession des saincts que l'on inuoque luy est agreable, tous les Cheualiers tireurs assisteront à la messe qu'ils feront dire dans la chapelle de Sainte-Marguerite (1) érigée sous ce uocable près du tirage. »

La même pensée a inspiré l'article 3.

« Etant assemblés dans le tirage, est défendu tres-expressement de jurer le S^t^ nom de Dieu dans le parquet a peine de deux sols payable sur le champ qui sera remis entre les mains du Secrétaire et deux sols pour les paroles indécentes. »

La compagnie est administrée par le capitaine, assisté de huit conseillers, d'un secrétaire et d'un trésorier.

« Dans touts les cas qui se présenteront à décider, dit l'article 2, rien ne pourra l'être que par la déliberation des huicts conseillers qui seront choisis entre les Cheualliers tireurs avec Monsieur le Capitaine. »

C'est encore le capitaine et le Conseil, présidés par le Roi, qui d'après l'article 15, « prendront connaissance sur touts les différents qui pourroient arriuer entre les Cheualiers au lieu du tirage par paroles, iniure et autrement. »

Quant à l'organisation du tir, elle est réglementée d'une façon scrupuleuse, destinée à éviter les abus et les fraudes.

La cible, avant d'être plantée, doit être visitée par trois chevaliers (art. 4). Chaque chevalier, avant de tirer, est tenu, à peine de 10 sols d'amende, de se faire inscrire sur le livre du secrétaire en lui payant la mise, qui est de 20 sols pour le prix courant (art. 5 et 6).

Les coups lâchés au pas « et l'arquebuse ayant perdu l'appuy » seront marqués pour bons. Le coup est nul « si l'on est convainçu d'estre apuyé de quelle façon que ce soit. » On ne peut obtenir la permission de « suscharger » qu'en renonçant à ses premiers coups (art. 11). Défense, sous peine de nullité des coups, d'aller visiter la cible sans y être député (art. 12). Défense, à peine de nullité et de dix sols d'amende, de tirer sous le nom d'un autre (art. 13).

La puissance du lien municipal se retrouve dans l'article 14 :

« Il est defendu de tîrer l'oiseau prix franc sans estre bourgeois de la présente ville, et duement enrolé au nombre des chevalliers. »

Quant aux prix, il y en a de trois espèces : le prix de *l'oiseau* ou du *papegay,* qui se tire une fois l'an, le *prix franc* et les *prix courants.*

Le chevalier qui abat l'oiseau est *roi* du tirage durant le cours de l'année et il jouit des priviléges accordés à ce titre par S. M.

Le plus beau coup après celui de l'abattue du papegay donne à son auteur le titre de *connétable,* qu'il conserve pour une année.

(1) Cette chapelle se trouvait à gauche des fossés de la Place d'armes, et elle s'élevait sur l emplacement occupé par la *Maison du Tabellion,* actuellement consacrée à la justice de paix.

Tel est le réglement de 1751. Un seul point restait à vider : celui du local à consacrer aux exercices du tir à l'arquebuse. Dès la charte de 1742, une maison destinée à servir de pavillon et de parquet avait été construite dans la partie occidentale des fossés, qui étaient devenus vides depuis la démolition des remparts en 1630.

Pendant la période d'inaction des arquebusiers, divers habitants de Rumilly avaient empiété sur ces fossés et sur les chemins qui les environnaient; et il fallut une délibération du Conseil tenue le 7 septembre 1751 et une ordonnance du juge-mage, Noble Joseph Demoz, sénateur honoraire au Sénat de Savoie, rendue le 9 du même mois, pour faire rentrer dans le domaine communal ces parcelles usurpées.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

A côté de l'aveugle d'Annecy je dois placer l'aveugle de Beaufort, d'autant plus que le dialecte de ces vallées élevées n'a pas encore rang dans cette étude. Achille Favre, parent de l'illustre orateur et de l'homme politique éminent, est mort pauvre dans sa commune. Les souffrances des dernières années de cette existence décolorée furent adoucies par la main généreuse de M. Jules Favre, et celui-ci, inspiré par un cœur savoyard, a su faire une part à sa famille, malgré l'obscurité où les circonstances l'ont plongée. M. l'abbé Ducis, l'infatigable archiviste, a bien voulu recueillir trois chansons de M. Favre : les *Réflexions d'un célibataire convalescent,* formée de vingt couplets; la *Chanson des villages*, en vingt-deux strophes, et la *Culotta perdua* qui en compte dix-huit. La date de ces œuvres remonte à 1825. Ecrit par un archéologue distingué et originaire de Beaufort, le texte est précieux à mon travail. Je ne puis insérer ici que l'un de ces documents si utiles à poser les assises des considérations qui doivent clore cette étude.

Stanson della culotta perdua.

O bon vegin, à mon sécor...
Ma fenna zdure et fâ bor.
Elle est armâ d'on grou bâton
En mè zduren, jarnicoton.
Chu mè elle le fâ zda pètâ
Zdai paou d'être déculottâ.

Elle ô ya de, s'en é ventâ,
Partot elle ô y a trompetta :
Ce bor cornet i é-t-on vrai laôu;
En la veyen, le vot fâ paôu...
Ell' a zdeurâ et décretâ
Que de sari déculottâ.

Elle mé garrôtè tot dè bon..
Elle en e u darrié boton...
Zde si fotu et bin mostia...
Mon marrellet y a dérostia...
Ma culotta en va saoutà...
Adze le biau tem dè stantâ!

El mè dit; stin dé galopin
Zde voui savay dè yaôu te vin :
Te mezdè tot, né gagnè ren :
Vin, ma gadoura dè vauren!
Pè t'empastié à ribottâ
Zde saray tè déculottâ.

En vrai démon vin contra mè
Et mè fot on fameux soflè;
Dè me stambè lô poures ou
Du grou bâton tapè à gran cou :
Vèni vite pé l'arrêtâ
U bin zde si deculottâ!

Nè tardâ pâ... tot est perdu.
Zde craigne bin d'être mordu,
Elle est tot queme enrazdia...
Zdai onna piôta d'écorstia :
Cé bor stèvan m'a cuberottâ
Zde vai etre deculottâ.

Quié truè zde me si enfonçâ
Den so biau ju du tem passâ :
Le m'a seduit pè son bon quieur...
Zden ai trovâ pè mon bon boneur,
Vaitza cen qui e dè mâ comptâ!
On s'en trieuvè déculottâ.

U cabaret, on biau delon,
Zdai paya s'tier on amollon,
El m'a fotu onna tortâ...
Tot centze m'a deconcertâ;
Du coup zden ai cuberottâ
En ivrogne mâ culottâ.

I m'a fallu sen raygenâ
Mè laiche mènâ pe le nâ :
Du cabaret zden si sorti
En vrai capon tot encoti...
Ma bougra poueu bin se flattâ
D'avay chu mè deculottâ.

Zd'en ai rechu, may y é pas d'or,
Chu le coutè on poueu trot fort :
M'a falliu prendre cotellion
Pèr évitâ grand carellion :
Zdai co praôu volliu crapottâ
Zde si zdian benè déculottâ.

El va et vin, y é pè m'épiâ,
Pé vay se zde vai cavittâ .
Le me fâ paou; zd'en ai frayeur
Zde craigne sa mauvaige humeur
D'avay pas chu mè rebotta
Zde mè trieuve deculottâ.

Avant l'hymen mon agnelin
Vorè sè truve djablotin :
On zdor zd'ai vollieu la domptâ
I m'en a daoutot true couta :
Né mot, nè mot... le m'a arrêtâ,
Et bin vite deculottâ.

Zde n'ai pas trot chu bin fognie
Zd'ai pray pe me faire cognie
Djo, zde si vrai epovantâ
Dè mè vay tozdor soflattâ
Lô pouzde i me fau betâ
En bon guede deculottâ.

S'd'ayou chu... may i e trot tard
Zde nè sari pas son bètard;
Le n'accourde pouen dè pardon
I é-t-on vrai dzable à la mayjon
I m'a fallu vite acceptâ
Son serviteur deculottâ.

Contra la fource zdai cédâ
Zde nè sai pas may iaoû modâ :
I mè faut beta a zdnaou
La parla biau d on air daou;
Ma borsa elle'a sagotâ
Zde si l'homme deculottâ.

Le m'a passâ la savenâ
Du cuvre-fouat tot starbenâ...
Et m'a razâ en vrai dragon
Pe rajoay on grou stavanton..
I é fichu... faut la respectâ
En vrai niagnou déculottâ.

Che d'ai on petsu poueu ouilliat
Zde m'attire onna vortolliat,
Pé mon malheur le m'a trompâ;
Zde puis bin dire meâ culpâ:
Zde si triste et affectâ
Dè m'être vieu déculottâ.

El a rayjon; zd'ai tozdor tort;
Zde plaoure mon malhéraou sort,
Che le fâ modâ le barbon,
Me faut rechayvre sen façon:
Zde si son simple marmiton!
O quinta trista condechon.

Cette pièce révèle un caractère jovial, riant de ses infortunes et aimant à plaisanter quand même! Elle renferme beaucoup d'expressions usitées dans nos campagnes. Le rhythme en est facile, et pourtant les fréquentes rimes en *â* offraient des difficultés réelles. On aura remarqué que le montagnard *déculotté*, dirigé par sa verve, mais privé d'instruction, n'a point observé, en les alternant, les terminaisons masculines et féminines. Puis enfin, comme étude orthographique, le lecteur reconnaîtra promptement que l'emploi des accents, quoique l'on en dise, est indispensable à l'accentuation du patois. Sous tous rapports, je le répète avec un vif sentiment de gratitude, cette communication est fort intéressante.

Voici une toute petite poésie que je dois à la complaisance de mon frère, le baron Despine. Je ne saurais lui assigner une date, mais elle me paraît appartenir au département de la Savoie. Par sa forme surtout, elle se distingue essentiellement de la plupart des chants rustiques. Ceux-ci, on l'a remarqué, sont un peu verbeux : ici, au contraire, nous rencontrons une briéveté énergique et concise. La *Nanon* devait porter crânement le bonnet sur l'oreille et accompagner d'une révérence moqueuse chacune de ses répliques.

C'est un dialogue mi-parti français et mi-parti patois où la *mesure*, du moins pour la régularité des vers, n'est pas scrupuleusement gardée.

— Dis-moi, Nanon, le nom de ton village?
— Apprégni lo, monchu, vo lo sarai.
— Viens avec moi te mettre sous l'ombrage.
— Nani, monchu, de ne craign' pas l'soluai.
— Y a-t-il quelqu'un sous ce sombre feuillage?
— On grou lordeau, monchu, quand v'zy sarai
— Dis-moi, Nanon? tu m'es bien rigoureuse...
— Et vo, monchu, v'z-êtes trot amoéreux.
— Si je suis amoureux, c'est pour te rendre heureuse!
— Et mè, monchu, y é pe me moqua de vo.
— Dis, Nanon? qui t'a fait si bien apprise?
— Et vo, monchu, ieu ivo tant étudia?
— J'ai travaillé au château de mon père.
— Et mè, monchu, en gardin mous motons.
— Helas! Nanon! tu vois ma dernière heure...
— Crèva, monchu..., crèva quand vo vudrai!

Voici deux petits quatrains, dictés par un moraliste satirique, très répandus dans nos campagnes bien qu'ils y soient peu mis en pratique, et écrits dans le dialecte de Saint-Eustache : je les dois au révérend recteur de cette commune qui, j'en suis convaincu, les a souvent répétés à ses paroissiens.

Braves djins de la campàgne
Sachi tôs vos accordà.
Se vos amâ la chincagne,
Vos saris asstout rocinna!

Los mouchus de la justice
N'ein vulont qu'a v'tron argein;
Se vos craiy leu malice
Vos n'aris bintout plé rein!

Mon grand-père chantait déjà ces couplets : nous devons donc sans hésitation les faire remonter à un siècle. Toutefois, avouons-le, ce moraliste, quelque sage qu'il soit et peut être même à cause de cela, n'a cessé de *prêcher dans le désert.*

(Sera continué.) A. DESPINE.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE SUR SAMOENS

(Suite. — Voir le n° de septembre.)

Un de mes amis, abonné à la *Revue*, m'écrit ceci : « Je n'ai pas quitté la *Revue savoisienne*... « Vos articles sont bien pensés, bien écrits, quoi- « que un peu secs et roides. Mais c'est votre manière. « Le style, c'est l'homme, a dit Buffon... Vous serez « historien austère, plus exact et fidèle que fleuri « et romanesque. C'est ce qu'on veut aujourd'hui. »

Cet ami a raison : ma manière de raconter n'a rien d'attrayant, rien d'harmonieux, rien de ces belles narrations qui ont le pouvoir de captiver pendant cinq minutes une femme coquette. Ce n'est pas ce que demandent les lecteurs de la *Revue* et là n'est point mon ambition. Mon but est de faire connaître aux historiens de la Savoie, à la postérité, à mes compatriotes surtout, des faits tombés dans l'oubli et qui ont une grande importance locale, et je ne veux m'attacher à donner à mon style d'autres ornements que la clarté, la précision et la vérité. Connaissant l'aventure d'Icare, je resterai dans ma sphère et n'essayerai point de friser les beaux esprits :

Ne forçons point notre talent :
Nous ne ferions rien avec grace.

La terre de Samoëns ne fut jamais soumise à un seigneur local, mais dépendait directement du souverain. Quoique les seigneurs de Gex de Saint-Christophe résidassent au chef-lieu, leur juridiction s'exerçait sur Morillon et sur Vallon (1), et ils étaient chez nous de simples mais grands propriétaires. La *terre* ou *mandement* était donc la portion soumise à la juridiction du châtelain et s'étendait jusqu'aux confins suivants : à l'est, les frontières du Valais, la frête de Crioud, le torrent de Clévieux et les terres de l'abbaye de Sixt; au nord, les communes de Morzine et des Gets; au couchant, les torrents de Gravèruaz et du Verney; au sud, les communes d'Araches et de Passy, ce qui renfermait les sections de Vercland, du Bourg, de la Lanche, de Vigny-Mathonex et de Verchey (2).

Le duc de Savoie venait de signer le traité de paix de Turin, le 29 août 1696. Les finances étaient dans un piètre état; on voulait restaurer le fort de Montmélian que le maréchal Catinat avait notable-

(1) La section de Vallon, qui autrefois faisait une commune distincte et séparée, se réunit en 1811 à celle de Samoens.

(2) Je conserve l'ancienne orthographe de ce nom et n'accepte point celle de Verchaix que l'on a innové sans motif depuis l'annexion. Il a été démembré de Samoens et forme commune à part, en vertu d'un décret impérial du 13 mai 1865.

ment délabré en 1691 ; on ne connaissait pas aussi bien alors, ou on ne mettait pas en pratique les moyens actifs de battre monnaie qu'on possède aujourd'hui : les impôts et les emprunts. Victor-Amédée II usa d'un autre expédient. Par son édit du 22 novembre 1698, il mit en vente les biens du domaine qui lui restaient en Savoie. Exposé à l'enchère, le 16 septembre 1699, Samoëns fut adjugé pour 80,000 florins à noble Philibert Salteur, conseiller et maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, et lui fut inféodé par lettres-patentes du 30 décembre suivant. « Et pour faire connaître, disent les mêmes « patentes, audit Me Auditeur Salteur l'estime que « nous foisons de sa personne, et la considération « que nous auons pour l'ancienneté de sa famillie « des seruices qu'il nous a rendus.... nous auons « érigé le dit Mandement de Samoen en Marquisat, « voulant que le dit Me Auditeur Salteur prenne le « titre de Marquis de Samoen les siens et ses suc- « cesseurs, auec les honneurs et prerogatives dont « joüissent les autres Marquis de nos Etats auec « pouvoir de faire eriger dans la ditte terre et « Mandement de Samoen fourches patibulaires, pi- « loris de même que dans les autres Marquisats dela « les monts. » (1).

Lorsque, le 21 avril 1700, l'acquéreur vint prendre possession de son acquisition, accompagné du seigneur de Montagny, député à cet effet, et en l'assistance du seigneur De Richard, avocat patrimonial, les syndics, conseillers et bourgeois du chef-lieu, ainsi que les syndics des divers quartiers de la commune, déclarèrent « par l'organe de Me Claude-Joseph Duboin, notaire et secrétaire de la dite ville, qu'ils consentaient à la vérification des patentes du 30 décembre et qu'il fut procédé à la sommaire apprise, aux protestes néanmoins que les énonciatives de la dite patente qui pouvaient être contraires aux droits, priviléges et affranchissements du conseil et de la dite ville de Samoëns ne leur pussent porter aucun préjudice, ny donner lieu à aucune innouation contre leur possession immémoriale, s'opposant à la dite sommaire apprise en tant que de besoing au cas que l'on prétendit s'en servir au parsus leurs dits droits et possession... A quoy repondant le seigr Salteur, à l'esgard des protestes par eux faites des prétendus droits et privileges allégués dans les dits comparants, auroit dit qu'il les ignoroit et autrement nioit... » (2).

A peine en possession de sa terre que loin de « laisser les choses dans l'heureux état où elles étoient avant son aliénation, » loin de s'attirer l'affection des habitants en respectant les immunités dont ils jouissaient dès un temps immémorial, au lieu d'agir « comme tant d'autres seigneurs jaloux de l'avantage de leurs jurisdiciables; il ne chercha qu'à abattre les priviléges, anéantir les droits dont les bourgeois avaient été décorés, détruire l'ouvrage de plusieurs princes, ouvrage conservé par leur clémence et établi sur la durée de plusieurs siècles. »(3). Il suscita donc plusieurs procès et ses exigences sont nettement formulées dans une lettre qu'il écrivait à la date du 14 février 1710 que l'on me permettra de reproduire *in parte quâ* : « Comme ie vous ai donné parolle de vous dire mon sentiment sur tous les différents que i'ai auec Mrs de Samoen, ie commence par le proces que i'ai au Senat qui contient trois chefs le premier est qu'ils soient condamnés à me payer la layde et touts deuoirs seignaux et passer reconnoissance sur le terrier produit au proces, le 2d que la qualité de Bourgeois leurs soit rayée, et le 3e que ie sois maintenu en la possession du chateau de Samoen auec ses appartenances (1). quand au premier chef nous demeurames daccord a Samoen que l'on passeroit reconnoissance. et que lon sobligeroit de payer touts deuoirs seigaux, et notemment la leyde que lon ne regla pas, laquelle consiste au fruit des vaches d'un iours consistant en fromage beurre serac et autres choses, qui est deux soyes (2) a parler suiuant les termes du pays. Quand au 2d ie n'empeche que vos Mrs prenent la qualité de Bourgeois pouruu neantmoins que tout soit regle en mesme temps... Le proces de la Chambre consiste aussy en trois chefs. Le premier est encore touchant la Bourgeoisie, le 2d payement de la layde du marché, et le 3e touchant le droit de police, ...que ie pretents auoir pleinement, et sans reserue comme dependant de ma jurisdiction sans estre obligé de prendre le sentiment des sindics la dessus. »

C'était bien là, comme on le disait avec raison, abattre d'un seul coup les priviléges et les libertés dont les bourgeois et habitants avaient été enrichis depuis plusieurs siècles et dont ils jouissaient avec un juste orgueil. Habitués à une vie douce, tranquille, libre, ils ne purent se soumettre à ce joug féodal qui leur était inconnu, aussi plaidèrent-ils à outrance.

En outre, conformément à l'arrêt de la Chambre des comptes, du 8 mai 1700, il fit « planter des fourches patibulaires à quatre pilliers sur une pièce dite le Verney situee au de la et sur le bor du nant de Graueria (Gravèruaz) et tout proche du grand chemin, et un piloris dans lentre deux du 2e et 3e tilliot (tilleul) proche de la hale du d. Samoen du coste du couchant. » Les habitants ne purent voir sans frémir s'élever ces instruments de la tyrannie féodale, ces épouvantails, emblème de la terreur, de l'asservissement, de l'abjection; aussi un beau matin, les armes du marquis, perchées au sommet, furent trouvées abattues. Nouveau procès contre les coupables, mais que je n'ai pas trouvé dans nos archives.

Il est le cas ici d'énoncer sommairement les franchises dont jouissaient les habitants du bourg, ensuite des diverses patentes.

1° Rétablissement, au mercredi, du marché qui avait cessé dès 1476.

2° Rétablissement de la halle qui avait été ruinée cette même année, avec siége au-dedans pour tenir la cour du châtelain le mercredi.

(1) Voyez Grillet, t. II, p. 105.

(2) Procès-verbal de mise en possession.

(3) Avis en droit de l'avocat P.-J. Biord.

(I) C'est le château que Grillet dit avoir été construit par les barons de Faucigny pour la résidence de leur châtelain. Il fut détruit en 1476 par les Valaisans. Il n'y a plus que les murs des fondations formant une enceinte circulaire que l'on appelle la Tornaltaz, et domine le bourg au nord.

(2) La *soïe* est la quantité de lait donné par une vache, ou une chèvre etc., dans une traite.

3° Création (dès 1555) de trois foires, les 4 avril, 30 août et 29 septembre ; chacune devait durer trois jours.

4° Le petit territoire sur lequel étaient octroyées les franchises s'étendait du torrent de Clévieu au ruisseau du Bèrouze, et de la rivière du Giffre au chemin des Pleignes et à la Piaz ; il comprenait ainsi le bourg et des environs très restreints.

5° Les bourgeois, manants et habitants de la ville avaient le droit d'élire, la veille ou le jour de saint Michel, deux syndics pour gouverner la république, cependant en présence du châtelain, entre les mains duquel ils devaient prêter serment. « Iceux scindiqs esliront bocher pour le seruice de la ditte ville tout ainsy que nos dits sujets en ont bien deüement et legitimement joüis et usé par le passé et sauf nos droits accoustumes. »

6° Que les syndics feraient poinçonner les poids et mesures dont on usait aux foires et marchés, à la *marque* du duc, et *eschandeler* à la mesure de Samoëns.

7° Les habitants de la ville seraient, comme ils avaient été de toute ancienneté, exempts de tous péages, laydes, levées qui se pourraient faire aux foires et marchés et autres parts.

8° Malgré la demande que l'on avait faite tendant à ce que les bourgeois et jurés ne fussent emprisonnés pour cas civils, il fut maintenu qu'ils seraient sujets aux contraintes et coertions de justice, sauf pour les négoces et actions entre les dits bourgeois.

9° Les syndics, en présence du chatelain, devaient *poiser* et faire *poiser* le pain aux boulangers, hôtes et taverniers, ainsi qu'il était de coutume, et le pain qui ne se trouverait pas *poiser* son poids selon la valeur du blé, serait confisqué au profit des pauvres. Et pour inspirer plus de crainte à ces industriels, ils seraient passibles, à la première faute, de l'amende de 6 sols genevois ; les récidives seraient punies arbitrairement par le juge de Faucigny, et les amendes revenaient une moitié au duc et l'autre à la république.

10° Il était permis aux syndics et bourgeois de lever deux pots par chevalée (un trente-deuxième) sur le vin qui se débitait ; le revenu était applicable à l'entretien de la ville et république.

11° Il leur était permis de nommer un serviteur de ville qui avait pouvoir d'assigner et ajourner les habitants.

12° Ils étaient autorisés à faire réparer les rues, places, *curtines* et autres *empesches*, de nettoyer les cheminées, réparer les granges et maisons de la dite ville.

13° Autorisés à recevoir des combourgeois.

14° « Les filles des bourgeois et iures devoient etre contentes de leur dotte a elles constituees par leur pere sans leur pouoir reclamer dauantage. »

15° Les notaires, bourgeois et jurés ne pouvaient disposer de leurs minutes et protocoles qu'en faveur de la ville qui, dans ce cas, pouvait les alberger.

16° Les bourgeois et jurés pouvaient disposer de leur bien et les enfants succédaient à leur père ; ils pouvaient acheter, tenir et posséder terres, rentes et fiefs nobles et francs et sujets à aucune charge, dans le mandement et le pays de Faucigny.

17° Permission de tirer au papegay avec l'arquebuse, le lundi de Pentecôte de chaque année.

18° Autorisation au chatelain de contraindre les habitants et propriétaires voisins des cours d'eau à faire des travaux de défenses dans les cas d'inondation.

Comme je l'ai dit ailleurs, ces immunités furent renouvelées ou octroyées par Jacques de Savoie Nemours en 1555, en 1562 et en 1574 ; par Henri, son successeur, en 1602, et par le duc Charles-Emmanuel en 1608.

(La fin prochainement). F.-D. RIONDEL.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Seance du 12 novembre 1868

PRÉSIDENCE DE M DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. *Ducis* offre : 1° une tête de faune mutilée trouvee au-delà du faubourg de Bœuf dans ce mas qui a deja fourni tant de richesses archéologiques ;

2° Au nom de M. Laurent Rabut, quelques enduits de clayonnoges lacustres du Bourget ;

3° Au nom de M. Tavernier, juge à Taninges, un debris d'inscription romaine trouve a Thiez, parmi des tronçons de murs romains, de blocs tailles, des fragments de *rudus* et des poteries.

M. Ducis donne quelques details sur l'ancien chevet de l'eglise d'Habère-Lullin, qui est decoré d'une bonne peinture, l'*Annonciation*. De la bouche de l'ange une banderolle porte a la Vierge ces mots en lettres gothiques : *Ave gracia plena Dominus ;* le *tecum* est effacé. Au-dessus, le Père eternel, benissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche voilee, est assis dans une gloire ovale, comme le Christ de la chapelle des Allinges. La place occupée ordinairement par le Saint-Esprit dans ces tableaux est ouverte par une fenêtre du commencement du XIVe siècle.

M. Ducis signale : 1° des debris d'une inscription recueillis par M. Dijoud, curé de Saint-Felix, où l'on peut encore distinguer le *votum solvit libens merito* à Mercure Auguste ;

2° Un autre débris d'inscription trouve avec des chapiteaux, bases et tronçons de fût, un anneau et une fibule, trouves aux Oultars, d'où viennent deja les inscriptions du clocher de Passy.

M. Ducis rend compte encore des recherches qu'il a faites, à Saint-Gervais et à Bogève, de monuments dits druidiques.

M. *Revon* expose : 1° l'inscription gauloise de Ley, décrite dans la *Revue savoisienne* (1867, p. 101 et 102), et sur laquelle M. Adolphe Pictet vient de faire une savante dissertation dans la *Revue archeologique*. Cette inscription a ete cédée par M. le juge Tavernier. La Societe remercie M. Tavernier d'avoir donne la preférence au musée d'Annecy pour l'achat de ce monument. — 2° Une importante série de medaillons exécutés et donnes au musee par M. Borrel, graveur en medailles à Paris, originaire d'Aigueblanche (Savoie). On remarque les portraits de plusieurs Savoisiens : l'astronome Bouvard, l'avocat Quétand, le docteur Coster. — 3° Un nouveau don de M. Seguin, de Genève, consistant en monnaies russes d'argent et de cuivre, accompagnees de notices très détaillées. — 4° Des antiquites et souvenirs historiques donnes par MM. Adolphe Dumont, Desgrange, Antony Durand et Joseph Thabuis. — La Société vote des remerciments aux donateurs.

Les dons et échanges sont deposés sur le bureau.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain n° la publication des dons faits à la Societe Florimontane.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 décembre 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Polybe et le Grand-Saint-Bernard, par M. C.-A Ducis. — Les chevaliers-tireurs de Rumilly (suite), par M F. Descostes. — Un chapitre d'histoire sur Samoëns (suite et fin), par M. F.-D. Riondel. — Le dernier seigneur de Copponex, par M. Jules Vuy. — Les grains de sable de l'histoire de Savoie (suite), par M. F. Rabut. — Sur l'étymologie du nom de Ripaille, par M. Martin. — *Clair de lune.* Poésie de Benjamin Dufernex. — Bulletin.

POLYBE ET LE GRAND-SAINT-BERNARD

Je pensais en avoir fini avec les Carthaginois après les deux articles que j'ai publiés sur leur marche dans nos contrées. Mais, m'écrit-on, l'autorité de Polybe n'est peut-être pas aussi concluante que je l'ai affirmé pour le passage par le Grand-Saint-Bernard, puisque la plupart des auteurs modernes l'invoquent chacun pour un système différent.

Je n'ai qu'à retourner l'argument : l'autorité de Polybe est si grande que personne n'ose s'en passer, dût-on lui faire dire tout autre chose que ne porte le texte de son histoire au livre IIIe, chapitre XLVII. Je vais le résumer.

Polybe, en décrivant la ligne des Alpes d'Italie dont le contour part de l'Adriatique pour courir à l'ouest (1), place la source du Rhône à l'occident du nœud septentrional de la chaîne. On ne peut méconnaître ici le Saint-Gothard ou le Mont-Furca. Il ajoute que le Rhône va se jeter dans la mer de Sardaigne et que la chaîne des Alpes jusqu'à Marseille sépare son bassin des campagnes qui environnent le Pô. Il ne pouvait désigner ainsi que les plateaux du Piémont dont les rivieres alimentent le Pô; car le cours de ce fleuve n'est point parallèle à celui du Rhône. Revenant à son point de départ, Polybe précise ainsi le sujet de tant de controverses : Annibal ayant surmonté ces Alpes près de là où est le lieu, le siége ou la conjecture du Rhône, descendit en Italie (XLVII). De toute évidence il s'agit ici des sources du fleuve et c'est par ce terme que la plupart des traductions rendent le *topôn Rodanon*.

Si ce texte devait être pris à la rigueur, ce serait le Simplon qui aurait eu l'honneur de ce passage mémorable. Mais, outre que ce détour aurait allongé inutilement le parcours, il nous écarte trop des Tauriniens qu'Annibal battit avant de se diriger vers le Tessin.

(1) Il faut voir cette description bien plus détaillée au livre II, ch. XIV, XV, XVI, XVII.

D'ailleurs Polybe lui-même, parlant des sources du Rhône, dit qu'il est formé de plusieurs cours d'eau; et cinq siècles plus tard Ammien Marcellin, qui avait fait la guerre en Gaule et en Germanie, disait encore que le Rhône venait des Alpes pœnines par plusieurs sources.

Polybe dit encore que les Ardyes habitaient le côté le plus septentrional de ces sources. Or, Ardon, leur centre, se trouve entre Martigny et Sion. Le Rhône du haut Vallais était donc pris pour une des sources du fleuve, et le torrent qui descend du Grand-Saint-Bernard devait être considéré comme une autre source. Son nom de Dranse était, d'ailleurs, très générique, du radical *Dor*, cours d'eau, qui a laissé son nom à la station d'*Octodoro* ou *Iunctodoro* située à la jonction de la Dranse au Rhône.

C'est précisément dans cette direction que Ptolémée place les sources du Rhône, à un degré sud-est du Léman. On jugera de la valeur de cette distance par celle du Mont-Adulas (le Saint-Gothard ou le Mont-Furca) qu'il fixe à un degré nord-est des sources du Rhône (1). Peu importe l'imperfection actuelle de ces données géographiques; elles sont les témoins de la science de leur temps et leur accord nous rassure suffisamment sur le point des Alpes qu'elles ont voulu désigner.

La mention préalable des campagnes subalpines et leur distinction des campagnes circumpadanes que fait Polybe en parlant des renseignements pris par Annibal avant son expédition, fait assez pressentir la traversée d'une vallée adjacente au Pô avant d'arriver à ce fleuve (XXXIV). La suite de son récit explique parfaitement la raison de ce détour.

Les Tauriniens étaient amis des Romains, et il est probable que le *Saltus taurinus* n'aurait été abordable aux Carthaginois que par une lutte désespérée, l'avantage devant demeurer, dans les prévisions ordinaires, aux premiers occupants des hauts plateaux les plus fortifiés naturellement. Ce qui était vrai du *Saltus taurinus*, pouvait l'être aussi des autres passages voisins. N'a-t-on pas vu plus tard les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges confédérés pour défendre l'accès de leurs montagnes?

Les Insubres milanais étaient en guerre avec les Tauriniens et les Romains (XL, LX). Ces deux derniers

(1) Ptol. *Geog*, II, v, IX.

ont repoussé plus tard les Salasses jusqu'au nord d'Ivrée (1). Il est donc probable que déjà à cette époque les Salasses faisaient cause commune avec les Insubres. Si Polybe n'a nommé que ces derniers, c'est que leur extension et leur prépondérance politique étaient bien plus considérables et qu'il n'avait, pour ainsi dire, à traiter qu'avec eux ; l'un de leurs chefs, Magile, était venu avec une députation jusqu'en Espagne pour servir de guide et, au besoin, d'otage à Annibal pendant la traversée des Gaules et des Alpes (XLIV). En partant de l'Espagne Annibal savait d'avance son pays et son monde par les nombreuses députations italiennes (XXXIV, XLVIII) ; il était sûr d'un bon accueil sur la ligne de la Doire-Baltée au Tessin et ne pouvait entrevoir qu'une opposition formidable autour des Alpes cottiennes. Aussi le général romain, ne soupçonnant pas le détour qu'allait tenter Annibal, avait peine à croire que cette armée cosmopolite pût passer les Alpes (XLIX, LXI) ; et c'est en dissimulant sa marche derrière le massif du Mont-Blanc qu'Annibal put arriver en Italie contre toute attente. A Rome ce fut une épouvante, car on venait d'envoyer contre lui un consul en Espagne.

Arrivé à Ivrée avec l'escorte des Insubres, appuyé sur sa gauche par leur confédération armée, ne voulant pas laisser à sa droite leur ennemi, qui refusait d'entrer dans son alliance, Annibal dut infliger aux Tauriniens une sanglante défaite pour détruire le prestige de l'appui des Romains, entraîner les peuplades dont les sympathies lui étaient connues, mais qui n'osaient se prononcer sous la menace des légions romaines.

Mais, objecte-t-on encore, le passage du Petit-Saint-Bernard, plus court et plus facile que celui du Grand, aurait abondamment suffi au détour que nécessitait à Annibal la confédération taurinoise.

Si, du fond ou du centre de l'île des Allobroges on avait à prendre la route la plus facile pour atteindre les Alpes, le choix tomberait certainement sur la ligne de l'Isère, abstraction faite de tout autre obstacle que ceux de la topographie.

Mais connaissons-nous bien toutes les circonstances qui s'imposaient à Annibal et à son armée ! Il n'est pas le cas de conjecturer ce qu'il pourrait faire aujourd'hui, d'après les règles de la stratégie moderne et dans des suppositions qui peuvent varier indéfiniment. Il s'agit de savoir ce qu'il a fait réellement, il y a bientôt vingt-un siècles !

Qui nous dira la vérité? Les documents les plus contemporains écrits par des hommes compétents. Or, le plus ancien et le plus complet est bien certainement le récit de Polybe, où l'on admire une connaissance approfondie de l'art militaire, qu'il avait pratiqué dès sa jeunesse. Cet auteur affirme s'être renseigné pour les chiffres à la table de Lacinium, qu'Annibal avait fait exécuter pendant son séjour en Italie (XXXIII) ; il dit avoir lu et discuté tout ce qui avait été écrit avant lui sur cette question (XXXVI, LVIII), parcouru la même route qu'Annibal et vu encore les témoins du passage des Carthaginois (XLVIII, LIX). Il ajoute que c'est grâce à cette connaissance pratique des localités qu'il peut réfuter les erreurs de ceux qui, jusqu'alors, avaient raconté cette expédition comme on compose un poème.

(1) *Questions archéologiques*, 87.

Jusque-là nous sommes d'accord. Mais ce que l'on n'ose avouer, c'est que Polybe a indiqué comme point de repère du passage d'Annibal non les sources de l'Isère, ni de l'Arc, ni du Drac, ni de la Romanche, ni de la Durance, mais celles du Rhône. Ce que l'on se garde bien de dire, c'est qu'il n'a mentionné vers ces sources aucun autre peuple que les *Ardues*, dont le nom s'est conservé dans le village d'*Ardunum*, aujourd'hui Ardon. La majuscule grecque Y a été plusieurs fois remplacée par le V latin et les deux lettres se confondent dans l'écriture cursive des deux langues.

Les aveux de Tite-Live, de Pline, de Servius, d'Isidore, etc., sur les traditions romaines, viennent corroborer ce témoignage, qui a laissé son cachet dans les inscriptions de la vallée et de l'Alpe pœnines.

C.-A. Ducis.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

V

Les fêtes rumilliennes. — Période du plaisir. — Proclamation du Conseil. — Le 19 septembre 1751. — Programme de la journée. — Cortege. — Les cadres de la Compagnie. — Un spécimen de l'esprit rumillien. — Noms de guerre des preux chevaliers. — Premier roi et premier connétable. — On porte l'oiseau en triomphe. — Comme quoi Annecy et Rumilly ont toujours vécu en bonne intelligence. — Invitation du comte Menthon Daviernes. — Uniforme improvisé. — Le 27 août 1752. — La fête et le tir d'Annecy.

Toutes les difficultés sont aplanies. La Compagnie est organisée. Elle a son capitaine, elle a ses statuts; ses cadres s'emplissent avec rapidité et enthousiasme. Nous allons désormais assister à un autre spectacle. Jusqu'ici c'est la lutte, c'est la défense, c'est l'héroïsme : maintenant c'est le plaisir. Les fêtes vont se succéder brillantes et nombreuses ; les nobles syndics, les commandants de la garnison y prendront part ; de temps à autre, on ira fraterniser avec les Compagnies voisines et au sein de la cité des tirs fréquents et de joyeux banquets entretiendront le goût des armes et les relations sociales. Nous entrons proprement ici dans ce que j'appellerai la *vie de famille* de la Compagnie, phase de calme et de repos où les ans opèrent leur révolution uniforme, chaîne de dynasties éphémères où l'adresse couronne chaque année un nouveau souverain.

Le 13 septembre 1751, à 9 heures du matin, le Conseil se réunit au son de la cloche. Julien de Gavand, Claude Gaime et Charles Rubellin, syndics, Thomas Descostes, François Chevrier, Claude Ginet et Pierre Antoine Rubellin, conseillers, sont présents à la séance.

« Les dits nobles syndics et conseil, — dit la délibération de ce jour, — pour se conformer aux bonnes intentions dont Sa Majesté veut bien honorer la bourgeoisie de la présente ville, ont fixé dimanche prochain, dix-neuf du courant pour tirer avec l'arquebuse au papegay. »

Voici le grand jour arrivé.

Après une messe solennelle, célébrée moyennant 30 sols à la Chapelle Sainte-Marguerite par Rd Olive, aumônier de la Compagnie, le cortége se rend au pavillon des chevaliers. Noble de Gavand, premier

syndic, inaugure la cible. Viennent ensuite le capitaine, noble Jean de Juge, le porte-guidon, le secrétaire et les trente-quatre chevaliers dont les noms sont ainsi rapportés sur les registres de la compagnie :

MM.	Gaime,	Collomb,
	Magnin,	Brachet,
	Bertequin,	Ginet,
	Combet,	Armand,
	Gargous,	Degaillon,
	Bouvier,	Babin,
	Vandoz,	Péguin,
	Rubellin de St-Marcel,	Reynaud, châtelain,
	Revilliod,	Armand fils,
	Rubellin, chirurgien,	Gouvard,
	Rubellin cadet,	Crette,
	Cavoret,	Saxe,
	Morand,	Boujon,
	Gavant,	Thomasset,
	Olive,	Bertequin l'aîné,
	Galliard,	Rubellin, de Montbor-
	Depoisier,	Demoz, [nex.

Détail singulier! La plupart d'entr'eux portent au parquet du tir un nom de guerre sous lequel ils sont officiellement désignés. L'esprit rumilien s'est glissé sous ces appellations singulières, qui ont emprunté le patois énergique de la vallée et dont plusieurs indiquent une aptitude particulière à la chasse. C'est ainsi qu'on voit figurer en toutes lettres (je copie ici le secrétaire) Armand *la Ballaz,* Combet *Citron,* Gaime *la Bécassine,* Olive *Strasbourg,* Rubellin *la Lancette,* Rubellin *Perdreau,* Saxe *la Cire,* de Juge *Chablais,* Magnin *Matras,* etc.

Tous ces illustres citoyens visent à leur tour le corps effilé du *papegay*. Six heures sonnent : le tir est clos et bientôt on proclame le nom des vainqueurs :

Degaillon, le quartier-maître, a abattu l'oiseau : il est nommé roi.

Joseph Gruffat reçoit le nom de connétable.

Le roi dépense en libéralités la prime donnée à son adresse, et le chevalier Armand, accompagné de deux hallebardiers, porte solennellement l'oiseau à la demeure royale, selon le cérémonial accoutumé.

Le 12 août de l'année suivante, en 1752, le comte Menthon Daviernes, colonel des chevaliers-tireurs d'Annecy, invite la Compagnie de Rumilly à venir fraterniser avec eux.

« Les chevaliers-tireurs de cette ville, écrit-il au capitaine de Juge, sensibles comme ils doivent aux politesses qu'ils ont reçues chez vous l'année dernière, et pour entretenir cette aimable société, se flattent que MM. les chevaliers-tireurs de Rumilly voudront bien leur faire l'honneur de venir le matin du 27 du courant pour tirer conjointement au prix qu'on leur présentera... »

Le capitaine de Juge demande l'autorisation du départ à S. Exc. le comte de Sinsans, gouverneur de la Savoie, et lieutenant général des armées de S. M., qui lui répond le 21 août : « Je ne doute point que la Compagnie, sous vostre prudente conduite pourra se rendre à Annessy sans qu'il résulte aucun désordre de leurs assemblées. »

Cette invitation a émoustillé l'amour-propre rumillien. Il s'agit de sortir, d'aller se montrer dans une ville voisine, d'y mesurer ses forces et son habileté; et l'on tient à faire dignement les choses. On adopte et on confectionne à la hâte un uniforme improvisé : « habit bleu de roy, veste et culotte blanche, le reste de l'équipage à volonté. »

Le 27 août, à huit heures du matin, on monte à cheval : toute la population accompagne bien loin sur la route les brillants arquebusiers. A dix heures ils font leur entrée dans Annecy.

Deux cors de chasse et un tambour des dragons précèdent l'escadron.

Derrière eux s'avance sur un fougueux cheval richement caparaçonné le capitaine de Juge. Il est entouré d'un état-major, où figurent le comte d'Hauteville, le commandant de Morel, capitaine des dragons de S. M., le baron de Saint-André, capitaine dans Savoie, MM. Demoz, conseiller, Portier du Bellair, Joseph Reynaud fils, châtelain, Chevrier, major de ville, Anthonioz, officier dans Tarentaise, etc. Suit la pléiade étincelante des vaillants tireurs. Le valet de ville et l'ordonnance du commandant de Morel ferment la marche. L'escadron entier forme un effectif de 42 hommes.

Après l'accolade on se rend au tir.

Dix-huit chevaliers rumilliens ont été désignés pour y prendre part, six y remportent des prix. Bertequin gagne le 2e; Charles Rubellin, le 5e; Morand *minor*, le 6e; Gaime, le 9e; Gruffat, le 10e; et Saxe, le 11e.

Les dépenses faites par la Compagnie dans cette mémorable journée s'élevèrent à 171 livres, valets, cors et tambours compris. On s'amusait alors à bon marché; mais il est vrai de dire que la traditionnelle hospitalité annécienne avait défrayé l'expédition de tous frais de séjour.

VI

Où le lecteur ne verra que des dates et des noms. — Tirs des annees 1752 à 1774. — Un empereur rumillien. — capitaines, rois, connétables, syndics, commandants de la garnison. — Le jeu de billiard dans ses rapports avec la moralite de la jeunesse et le Conseil de Rumilly. — Un temps d'arrêt dans la periode. — Visite de S. A. R. Mgr le duc de Chablais. — Un specimen des correspondances officielles dans le dernier siècle. — Dépêches du comte de Latour et de l'intendant général Blanchot. — Le veau gras. — Suite du prince. — Délibérations du 18 et du 21 juillet. — L'arc de triomphe. — Un père capucin architecte. — Le quart d'heure de Rabelais et le règlement des comptes.

Le 17 septembre 1752 eut lieu à Rumilly le tir annuel de l'oiseau. M. Demoz, premier syndic, a les honneurs de la cible. Après lui viennent MM. Chevrier, pour le second syndic, Degaillon et Joseph Gruffat, roi et connétable de 1751, l'avocat Olive, porte-étendard, et Armand père, secrétaire. — Le chevalier Brachet est nommé roi; Armand *minor,* connétable. — L'oiseau est accompagné en triomphe à la demeure royale par une députation, composée de MM. Collomb, Gruffat et Magnin.

Le 11 juin 1753, tir de l'oiseau : il est des plus animés. 57 concurrents y prennent part, en comptant les deux syndics Demoz et Descostes.

Roi : Collomb. — Connétable : Rubellin.

La même fête a lieu le 29 juin 1754. La munici-

palité est représentée par le premier et par le second syndic, comte d'Hauteville et Gaime. 39 tireurs.

Roi : Martin Cyprien Olive, dit *Strasbourg*. — Connétable : Armand père.

L'oiseau n'a été abattu que le 4 juin à 7 heures du matin.

Le 15 mai 1755, tir au papegay. Syndics : de Gavand et Rubellin. Le chevalier de Saint-Maurice prend part à la fête. 42 tireurs.

Roi : Combet, dit la *Compoletaz*. — Connétable : Rubellin.

Le 7 juin 1756, prix de l'oiseau. Syndics : Jean de Juge et Jacquier. 33 tireurs. Roi : Olive *Strasbourg*, déjà roi en 1754. — Connétable : Magnin.

Le 30 mai 1757, tir à l'oiseau. Syndics : Demoz et Descostes. 35 tireurs. Roi : lé conseiller Jean-Louis Rubellin. — Connétable : Rubellin *Perdreau*. La famille Rubellin a cette année les honneurs du triomphe ; l'adresse y est, paraît-il, héréditaire : les surnoms l'indiquent et les prix très nombreux qu'elle remporte, soit dans les tirs francs, soit dans les tirs courants, en sont la preuve.

15 mai 1758, tir au papegay. Syndics : comte d'Hauteville et Ginet, médecin. 33 tireurs. Roi : le conseiller Rubellin. — Pas de connétable. — On prend au parquet du tir une décision gastronomique : on décide que, sur les 50 livres données par la ville *pour l'abattue de l'oiseau*, 20 livres seront prélevées « pour preuoir aux fraix de la collation que celuy qui met à bas loyseau est obligé de suporter. »

4 juin 1759, tir à l'oiseau. Syndics : de Gavand, Charles Rubellin, Gavet, médecin. 38 tireurs. Pas de connétable. Jean-Louis Rubellin, ayant comme Louis Delphin abattu l'oiseau pendant trois années consécutives, est proclamé *empereur*. C'est le seul chevalier qui pendant toute l'existence de la société, ait mérité ce titre.

26 mai 1760, tir au papegay. Syndics : de Juge et Jean-Louis Rubellin. Le capitaine de Serisole, commandant de la garnison, ouvre le feu. 41 tireurs. Roi : Pétellat aîné, dit la *Cire*. — Connétable : Rubellin dit *Perdreau*.

Quatorze chevaliers, Gaime, Rubellin, Thomasset, Saxe, Olive l'aumônier, Babin, Descostes fils, Olive *Strasbourg*, Durhone *Tonnerre*, Berthier, de Rochette, Rubellin *Perdreau*, Anthonioz et Collomb, se réunissent en société pour se donner à tour de rôle un prix de 14 livres. L'acte social est signé le 26 mai 1760. Le tir s'inaugure le 1er juin. Berthier remporte le premier prix, donné par Gaime et consistant en un beau plat de faïence.

11 mai 1761. *Abattement de loyseau*. Le commandant Seuly et le comte d'Hauteville, intendant de Vogayre, tirent les premiers. Syndics : Demoz et Descostes. 36 tireurs. Roi : de Mouxy. — Connétable : François Collomb.

29 septembre 1762. Tir au papegay. Syndics : comte d'Hauteville et Jean Morand. 30 tireurs. Roi : Anthonioz. — Connétable : Charles Babin. — On convient au parquet que, sur les produits du tir, 21 livres seront « relâchées pour les réparations des degrés du cimetière. »

Le 4 avril 1763, le capitaine de Juge, le trésorier Martin-Cyprien Olive, le secrétaire Jean-François Armand et l'aumônier Rd Olive donnent la démission de leurs charges, « pour ne pouuoir y vacquer. » « Les chevaliers tireurs, dit la délibération de ce jour, ont requis qu'il fut établi un conseil pour pourvoir aux susdites charges, en premier lieu pour présenter requête à Messieurs de ville pour leur donner un capitaine, et en second lieu pour établir un aumônier, nn trésorier et un secrétaire. » Le Roi propose comme membres du conseil dictatorial MM. François Gaime, Pierre Rubellin, Thomasset, Albert-Eugène Armand, François Magnin, Jacques Collomb, Charles Babin et Saxe, tous bourgeois et chevaliers-tireurs. La démission de M. de Juge fut, paraît-il, retirée : car on le verra reparaître dès 1765 et aucun capitaine n'est nommé à sa place. M. La Ravoyre et M. Saxe sont élevés aux fonctions de secrétaire et de trésorier.

Le 23 mai 1763, on ouvre le tir annuel au papegay, sous la présidence de Charles et de Jean-Louis Rubellin. L'oiseau n'ayant pas été touché le 23, on renvoie l'*abattement* au 27. 25 tireurs. Roi : Rubellin *Perdreau*. — Connétable : Armand, chirurgien.

11 et 12 juin 1764. Tir au papegay. Syndics : Charles et Jean-Louis Rubellin. 25 tireurs. Roi : Durhone. — Connétable : Thomasset.

Le 12, on donne à Olive, l'ex-trésorier, la quittance de sa gestion moyennant la somme de 36 livres, dont il se trouve comptable et qu'il verse à la caisse entre les mains du sieur Saxe, « trésorier moderne ; » outre cette valeur, l'actif de la société se compose d'une somme de 20 livres, montant du droit que le Roi paie chaque année après sa nomination, et d'une créance contre deux chevaliers retardataires.

27 et 28 mai 1765. — Tir de l'oiseau. 36 tireurs. Le capitaine de Chuisan, capitaine dans Savoie-cavalerie et commandant de la place, tire au nom de Sa Majesté. Viennent ensuite MM. Demoz, premier syndic, Durhone, roi, de Juge, capitaine, Ginet, syndic, Thomasset, connétable, Saxe, trésorier, et La Ravoyre, secrétaire.

Roi : Anthonioz. — Connétable : Collomb.

En 1766, de nouvelles modifications sont introduites dans les cadres de la Compagnie. Sur la requête des chevaliers, le noble conseil nomme capitaine M. Demoz. Le 21 avril, il convoque la société. On se réunit à son hôtel. Il annonce d'abord l'arrivée dans notre ville pour le 9 mai de Mgr l'évêque et prince de Genève, et il donne l'ordre de se réunir en corps pour aller l'attendre et le recevoir. On procède ensuite aux élections des dignitaires. Charles Dasnières est nommé lieutenant, Jean-Baptiste Durhone, aide-major, et François Gaime, porte-guidon.

Le 9 mai, Mgr l'évêque et prince de Genève, reçoit la brillante réception qu'on lui préparait ; et le 17 mai s'ouvre le tir de l'oiseau. 38 tireurs. MM. le comte de Bergeras, commandant, le chevalier d'Aglié et les nobles syndics prennent part aux exercices.

Roi : Rubellin. — Connétable : Collomb.

Le 8 juin, une délibération décide que « le livre des priuilèges du tirage » restera perpétuellement entre les mains du lieutenant et ne pourra être communiqué que du consentement du capitaine.

En 1767, du Rhone fut roi et Gaime, connétable.

Le 10 septembre, le Noble Conseil prit une délibération qui prouve qu'il comptait au nombre de ses devoirs les plus sacrés la surveillance de la jeunesse et la sauvegarde de sa moralité. Des étrangers ont introduit à Rumilly deux jeux de billard, sous l'enseigne : *au Royal jeu de Billiard*. Le Conseil qualifie gravement cette nouvelle industrie d' « introduction plus préjudiciable qu'avantageuse et qui tend au dérangement de la jeunesse, dont la plupart y passe une partie de la nuit, » et il s'adresse au Seigneur intendant pour prévenir de plus graves abus.

23 mai 1768, tir de l'oiseau. 28 tireurs. M. de Savoiroud, commandant, tire pour Sa Majesté, et M. de Mouxy, premier syndic, pour la ville. M. de Juge est nommé roi, et M. Gaime, connétable.

15 mai 1769, tir de l'oiseau. 24 tireurs. Le chevalier Bolenga, commandant, tire pour Sa Majesté, et M. Demoz, premier syndic, pour la ville. MM. de Juge et Gaime sont maintenus par leur adresse dans les dignités de roi et de connétable.

29 juin 1770. *Abattement de l'oiseau,* 24 tireurs : le marquis de Courseilles pour Sa Majesté, M. de Gavand, 1er syndic, pour la ville. Roi : Anthonioz. — Connétable : Collomb.

Le 20 mai 1770, une délibération décide que tous les fonds disponibles ainsi que l'argent des prix seront employés aux réparations du tirage.

20 et 21 mai 1771. Tir au papegay. 28 tireurs : M. Mosse, commandant, pour Sa Majesté, MM. de Juge, Descostes et Durhône, syndics, pour la ville. Roi : Gantin. — Connétable : Cochet, noble Julien de Gavand est nommé capitaine.

8 et 9 juin 1772. Tir de l'oiseau. 26 tireurs : MM. Bouër, commandant, pour Sa Majesté, Du Bellair, Ginet et Rubellin, syndics pour la ville. Roi : Emmanuel Thomasset. — Connétable : Gayme.

L'année 1773 fut néfaste pour les tireurs rumilliens : « L'oiseau n'a pas été abattu, dit tristement « le secrétaire ; cependant l'on a laissé ce qui était « dû pour ce fait entre les mains du sieur trésorier « de ville. »

Un événement mémorable vint en 1773 rompre la monotonie de la vie locale : ce fut l'entrée et le séjour à Rumilly de S. A. R. Mgr le duc de Chablais. Il ne nous reste aucun récit détaillé des fêtes qui accompagnèrent sa visite et auxquelles la Compagnie des chevaliers-tireurs dut prendre une si large part; mais il est facile de les reconstituer dans toute leur vérité historique à l'aide des documents renfermés dans le registre des délibérations du noble conseil.

Le 15 juillet 1773, arrive à Rumilly une dépêche de S. Exc. le comte de Latour, commandant de Savoie, annonçant l'arrivée du prince pour le 27 ou pour le 28 de juillet au plus tard. Cette dépêche est précieuse et utile à consulter, parce qu'elle donne une idée exacte des correspondances officielles de l'époque. Son Excellence trace avec la plus grande minutie le programme de la réception : on dirait qu'il doute de la compétence des Rumilliens en pareille matière ; ils s'y entendaient pourtant!... Les nobles syndics devront se concerter avec le chevalier Dandon, commandant de la garnison, pour accomplir le cérémonial usité. On ira attendre le prince au-delà du pont sur Chéran et ce dès 7 heures et demie du matin. Les boîtes et mortiers l'accueilleront de leurs bruyantes décharges. Ici une petite recommandation confidentielle lancée comme à voix basse dans le tuyau de l'oreille et aussi pittoresque dans l'idée que dans l'expression : « Je vous conseille aussi d'*ameuter* la populace depuis le débouché du pont jusqu'à la place et de luy ordonner de donner des démonstrations de joie par des vivats redoublés. » La recommandation était inutile : les Rumilliens sont enthousiastes de cœur et de voix..... Une fois le prince descendu à son hôtel, on lui fera demander une audience par M. le chevalier De Leiny, son grand maître; le premier syndic prononcera un compliment « court, mais relatif à la circonstance, et le commandant présentera les officiers de la garnison. »

Un mot pour le révérend curé de la paroisse : « Comme le prince est d'usage d'entendre tous les matins la messe, vous proposerez à Monsieur son grand maître dès la veille de luy en faire garder une dans l'église de votre paroisse à l'heure qu'il voudra l'entendre » M. le Curé devra le recevoir en grand manteau et lui offrir l'eau bénite à l'entrée et à la sortie de l'église.

Dernier avertissement : balayer les rues, approprier et orner la façade des maisons et enfin quand, l'après-midi ou le soir, le prince voudra faire sa promenade habituelle on devra le conduire « dans les plus jolis promenoirs. » « Vous êtes les maîtres, dit en terminant le comte de Latour, d'ajouter ce que vous croirez le plus à-propos à tout le détail que dessus. »

Le 17 juillet, autre dépêche : elle vient du cabinet du seigneur Intendant général Blanchot. Il annonce que S. A. R. Monseigneur le duc de Clablais et LL. AA. le prince et la princesse de Carignan arriveront avec leur cour le 27 du courant pour repartir le lendemain matin. Il ordonne de tenir prêts des logements convenables pour les princes et pour leur suite. Singulier détail gastronomique qui semblerait de nature à faire considérer le duc de Chablais comme un enfant prodigue : « Vous aurez au surplus attention de faire tenir prêts *deux veaux gras* en vie de poids net au moins de 70 livres chacun pour être remis au boucher qui suit la cour et qui les payera. » Le seigneur Intendant donne la liste de la suite de Son Altesse Royale. Elle comprend 98 personnes. La cour noble se compose d'un grand-maître, de 2 premiers écuyers, de 2 seconds écuyers, d'un majordome, d'un maréchal des logis, d'un page, d'un secrétaire de la maison, de deux adjoints de la chambre et d'un contrôleur. La suite compte 1 capitaine des bagages, 15 gardes-du-corps, 1 chirurgien, 4 valets de pied, 1 pâtissier, 9 cuisiniers, 1

pourvoyeur, 3 boulangers, 6 valets de chambre, 3 garçons d'état, 3 garçons de vaisselle, 1 fourier, 2 laquais, 1 maitre d'écurie, 16 palefreniers, 2 bouchers, 2 *de la credance*, 2 de la sommeillerie, 2 confiseurs, 2 porteurs, 1 maréchal-ferrant, 1 sellier, 1 chef muletier, 6 autres de bas office. Ce personnel est accompagné de 34 chevaux et de 37 mulets des écuries du roi, de 32 chevaux de louage et de 16 chevaux de gardes-du-corps.

Le 19 juillet, à la suite de ces deux lettres, le noble conseil se réunit. On y voit : spectables Claude-Joseph Gavet et Joseph-Martin Anthonioz, syndics, Jean de Juge, Pierre Ginet, proto-médecin, Jean-Baptiste Durhone, Michel Jacquier et Thomas Girod. Sont absents : Charles-Julien de Gavand, Charles de Mouxy de Reynex, Joseph Portier du Bellair, Thomas Descostes et Jean-Louis Rubellin.

Le conseil délibère « de rendre à son Altesse tous les honneurspossibles. » On vote un arc de triomphe, un feu d'artifice, des fusées, des mortiers, des garde-fous dans toute l'étendue du Pont-Royal de Saint-Joseph et un canal au-delà du dit pont pour l'écoulement des eaux, travaux qui seront exécutés sous la direction de l'ingénieur Garrelaz. On ouvre enfin un crédit de 200 livres « et même de plus grosse somme, si le cas l'exige. »

Deux jours après, intervient une délibération spéciale à l'arc de triomphe et qui prouve qu'en administrateurs sérieux et habiles, les Pères conscrits rumilliens tenaient à régler les moindres affaires comme celles de la plus haute importance. Rien n'était laissé à l'arbitraire, et le budget s'établissait ainsi sur des bases solides et connues..... On convient avec le sieur Joseph Asson, originaire de Chabur en Dauphiné, de la construction d'un arc de triomphe aux dimensions de 32 pieds de hauteur et de 31 de largeur, moyennant le prix de 360 livres ; « il devra, dit la convention, « l'assortir en peintures sur toiles et boisage, avec les embellissements à lui démontrés tant en vases et devises, le tout en couleurs assorties, guirlandes et cartouches, et pour une plus parfaite exécution il sera tenu de se procurer, à ses frais, un révérend capucin à lui indiqué comme très-expérimenté en ces sortes d'ouvrages pour diriger le tout selon les règles d'architecture. »

Avec de pareils éléments, la fête dut être splendide ; mais voici le quart d'heure de Rabelais, l'enthousiasme est passé, les mortiers se sont tu, les guirlandes fanées tombent en lambeaux, l'arc de triomphe est démoli, la cité reprend son calme habituel : il faut régler les comptes. C'est le 30 septembre que se fait cette opération. La dépense totale arrive « à 831 livres 3 sols, approuvés comme indispensables pour marquer l'empressement de tout le public et la reconnaissance à l'honneur que luy a bien voulu faire S. A. R. en passant et séjournant dans cette ville. » A en juger par certains détails, le menu des festins ne devait pas être des pires : on y sent la main d'un baron Brisse de l'époque. La Cour de Turin aimait la glace en été : la glace figure au budget pour 22 livres, 14 sols et 6 deniers. 30 bouteilles de vin étranger sont cotées 78 livres, 20 sols. Le lavaret, poisson favori de Henri III, et la truite saumonée du Chéran et du Fier, absorbent 35 livres, 4 sols. On adjuge 8 livres à un envoyé aquatique, chargé d'aller chercher du poisson à Genève et qui revient *bredouille*, bien que « ayant vacqué, à cet effet, deux jours à cheval, tant de jour que de nuit. » Les fusées et décharges arrivent à 59 livres, 14 sols ; les pins du Sapennais, au nombre de 74, à 44 livres, 8 sols ; la parcelle des charpentiers se monte à 77 livres, 13 sols, et celle des maçons, à 32 livres. Avis aux amateurs de statistique et aux entrepreneurs de fêtes, qui voudraient établir le tarif comparé des réjouissances dans le XVIIIe et le XIXe siècle !

VII

Tir de 1774. — Une excursion dans le domaine administratif. — Lettres-patentes du 18 avril 1774. — Les inconvénients des grandeurs. — Les tribulations d'un lieutenant du juge de police. — Un arrêt du Senat de Savoie. — Comment on récompense à Rumilly le devouement à la chose publique.

En 1774, l'adresse se réveille et la compagnie prend sa revanche de l'échec qu'elle avait éprouvé en 1773. Le tir a lieu les 19 et 20 juin. 27 tireurs y prennent part : le chevalier Briocca, commandant, et le comte Parilland, pour Sa Majesté, MM. de Gavand, Rubellin et Durhone, syndics, pour la ville. Roi : Collomb. — Connétable : de Salagine, fils de M. de Rochette.

Le 20 juillet 1774, le sieur Joseph Baud sous-ascense au sieur Joseph Thomé la maison des chevaliers-tireurs et ses dépendances moyennant le prix « de 70 livres et *deux chapons* « et de deux écus et demi neuf par an.

Disons en passant au point de vue administratif, que le 18 avril 1774, le roi Victor-Amé III, rappelant les lettres-patentes de ses royaux prédécesseurs, entr'autres celles du 6 février 1671, accorde au Conseil de Rumilly la juridiction de police « rière son territoire. » Elle devra être exercée par un *officier juge de police* nommé par le Conseil et statuant en dernier ressort jusqu'à 30 livres d'amende. Le juge-mage connaîtra de l'appel des condamnations quand il s'agira d'une somme supérieure et de la confiscation des denrées. Le produit des amendes appartiendra à la ville. Par délibération du 16 août suivant, le Conseil appelle, pour l'année suivante, aux fonctions de *juge de police* le sieur Jean-Louis Rubellin, second syndic, et à celles de *lieutenant-juge* le sieur Jean-Baptiste Durhone, troisième syndic. Ils prêtent serment le même jour entre les mains du châtelain Claude Dubosson ; et une délibération du 20 septembre met sous leurs ordres un brigadier et deux soldats de police.

Le 31 décembre 1774, le noble Conseil procède à l'élection annuelle des trois syndics. Sont élus : noble Jean de Juge, Thomas Descostes et Michel Jacquier. Ils prêtent serment entre les mains de noble Julien de Gavand, sur les saintes Ecritures, « de remplir fidèlement leurs charges en hommes de probité. » Thomas Descostes est spécialement chargé « de la croix d'argent guidon, et de la garde des archives. » Le même jour, on nomme juge de police et lieutenant-juge Jean de Juge et Thomas Descostes. Ces fonctions, purement honorifiques, deviennent un

accessoire obligé des dignités de premier et de second syndic.

C'était là, surtout en face du naturel incandescent de la population rumillienne, une mission très délicate à exercer. Thomas Descostes en éprouva l'amertume. Le premier syndic, noble Jean de Juge, étant presque continuellement indisposé, il dut tenir le tribunal de police à sa place. Malgré toute sa condescendance, il fut obligé de prononcer des amendes au montant de 38 livres, 6 sols, 8 deniers. La plus forte de ces amendes avait été infligée au sieur Antoine Bernard, pour violation de l'art. 60 du règlement de police et usage de faux poids. Celui-ci, soutenu par noble Jean Démotz de la Salle, avocat au Sénat de Savoie, interjeta appel de la sentence du juge de police devant le sénateur juge-mage, qui la confirma par son jugement du 21 février 1775. Bernard appela de ce jugement devant le Sénat de Savoie. Le Conseil de Rumilly, prenant fait et cause pour l'un de ses syndics, constitua Thomas Descostes son mandataire *ad litem*. L'un des motifs de l'appel était tiré de la prétendue incompétence du lieutenant-juge, auquel on soutenait, en s'appuyant sur la lettre des patentes, que le Conseil n'avait pu conférer aucun pouvoir de juridiction. Le Conseil, dans sa requête, concluait à ce qu'il plût déclarer « que les suppliants ont pu et peuvent nommer un lieutenant de police pour exercer cette charge en cas de maladie, d'absence ou autres empêchements légitimes... » Le Sénat rendit dans ce procès un arrêt fort remarquable, qui vidait en faveur du Conseil de Rumilly cette importante question de droit administratif. Etablissant que la juridiction de police réside essentiellement dans le Conseil, qui est représenté par son député, il prévoit le cas où celui-ci serait absent ou empêché et il démontre qu'il est dans l'esprit des lettres-patentes de prévenir la vacance du tribunal en remplaçant le juge par un lieutenant; « mais l'on sait assez, dit le Sénat, qu'un lieutenant n'a aucune juridiction tandis que son principal peut l'exercer; ils ne sont point deux juges particuliers, puisqu'ils ne peuvent agir ensemble, ni en même temps dans une même cause, mais un seul; car le lieutenant n'ayant qu'une autorité de représentation, tout ce qu'il ferait serait incontestablement nul si le principal avait pu y vaquer lui-même. » Cette interprétation est conforme à la nature de la juridiction de police, qui doit avoir constamment l'œil ouvert et la férule à la main, pour réprimer le désordre aussitôt qu'il lève la tête. Le Sénat résout en dernier lieu la question de savoir à qui appartient le droit de nomination du lieutenant: « Nous avons déjà dit que la juridiction de police appartient au Conseil, qui doit la faire exercer par un député. C'est donc aussi à lui, selon nous, de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle s'exerce sans interruption. Dès que les lettres-patentes ne donnent aucune autorité à cet égard au juge commis, nous ne le croirions pas fondé de nommer son représentant parce que, ne tenant pas sa juridiction immédiatement du prince, — ce qui est le seul cas où *de jure* le délégué peut subdéléguer — mais seulement du Conseil de ville, il ne pourrait lui conférer aucune autorité. »

Cet arrêt, rendu le 23 mars 1775, fut pour Thomas Descostes une éclatante réparation. Cette mésaventure l'avait d'abord dégoûté de la vie publique. Le 24 janvier, il écrivait au Conseil pour le prier d'accepter sa démission ; il rappelait qu'un de ses ancêtres, Pierre Descostes, avait été il y avait plus de cent ans syndic de Rumilly, que lui-même « avait l'honneur d'être agrégé au Conseil dès 42 ans, ayant été élu le 23 janvier 1732 » et que sa famille et lui avaient payé leur dette à la patrie « sans qu'on puisse trouver aucune plainte sur sa conduite dans quel bureau ni tribunal que ce soit en tems de paix ni de guerre. » Cette démission ne fut point acceptée ; on prodigua à Thomas Descostes les témoignages les plus flatteurs de respect et de reconnaissance ; une délibération alla jusqu'à ordonner que, dans son voyage à Chambéry à l'occasion du procès Bernard, il serait « accompagné du serviteur de ville, eu égard à son âge septuagénaire et à sa qualité » et le vieillard, flatté de cette touchante manifestation d'estime et de sympathie, consentit à rester encore sur la scène politique de la vieille cité, où nous allons le voir reparaître.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE SUR SAMOENS

(Suite et fin — Voir les nos de septembre et novembre)

L'esprit processif et l'avidité du nouveau marquis se tournèrent aussi vers nos vastes et beaux pâturages, dont les habitants avaient été, dès le XIVe siècle, l'objet de concessions de la part des souverains.

S'étayant donc sur un faisceau de titres anciens émanant soit des princes apanagés du Genevois et du Faucigny, soit des ducs de Savoie; vivant sous la juridiction immédiate de leurs souverains, même pendant le règne des barons de Faucigny; n'étant pas constamment sous les menaces des vedettes et des mâchicoulis d'un seigneur despote et farouche, mais sous la simple surveillance d'un châtelain qui était toujours leur compatriote ; jouissant avec calme des libertés qui leur avaient été données, ils acquirent peu à peu cet esprit de libéralisme et d'indépendance qui distingua toujours les enfants des Sept-Montagnes. Ils crurent que le dessein de Philibert Salteur était de les réduire sous un servage absolu et en même temps de faire de son acquisition une spéculation avantageuse. Aussi lui opposèrent-ils une vigoureuse résistance. Les procès cheminèrent donc.

Le 25 novembre 1706, instance introduite par M. Salteur devant le juge-mage du baillage de Savoie, ensuite de laquelle intervint un jugement du 21 août 1708 qui condamna les syndics et communiers de Samoëns à lui payer les devoirs seigneuriaux, et à passer nouvelle reconnaissance conforme à celle du 22 juillet 1525. Ce jugement fut confirmé par une sentence du 4 juin 1709. Appel au Sénat des parties condamnées, d'où un arrêt du 11 juillet 1711, par lequel il était « permis aux syndics, conseillers et communiers de porter la qualité de bourgeois comme habitant le bourg de Samouen sans que ladite qualité de soy put leur attribuer aucun droit et privilége... »

Bien que cet arrêt soit sorti de l'auguste Sénat de Savoie, ne pourrait-on pas l'appeler une dérision?

Le 14 février 1708, instance introduite par M. Salteur devant la chambre des comptes de Savoie, tendant à ce qu'il soit inhibé aux syndics et communiers du bourg de marquer les poids et mesures. A partir de ce jour, il semble qu'il y ait eu un ralentissement, un temps d'arrêt pendant près de trente ans. Le 27 juillet 1740 il reprit l'instance devant le Sénat, relativement à l'inhibition de marquer les poids et mesures. Peu après, deux événements surgissent: la mort de l'acquéreur et l'invasion espagnole. Don Philippe, infant d'Espagne, par son édit du 3 avril 1743, transféra au Sénat toute la juridiction de la chambre des comptes.

Jean-Baptiste Salteur hérita de la fortune de son père, de son nom et aussi de ses rigueurs. Il reprit, le 7 juin 1743, devant le Sénat, une instance tendant à faire annuler une délibération du conseil de Samoëns qui semblait porter atteinte aux droits du marquis. Puis, le 22 juin 1747, autre instance devant le juge-mage du Faucigny pour obliger les bourgeois à lui passer nouvelle reconnaissance.

Se voyant harcelés sans fin ni merci, leurs moyens de défense étant trop faibles contre les arguments du colosse, minés par les dépenses de ces longs procès et par l'occupation espagnole, les bourgeois cherchèrent enfin une ressource pour échapper aux pas écrasants du taureau de la fable, ressource radicale dont ils auraient dû se servir dès le principe. Par sa sentence du 31 juillet 1715, Victor-Amédée II avait annoncé que les communautés pouvaient se rédimer; cette faculté avait aussi été réservée dans l'édit du 22 novembre 1698. On députa donc à Turin MM. Georges-Marie Biord et Victor Rouge, qui adressèrent au roi un placet dont je donne ici la substance : « La situation déplorable dans laquelle se trouve la commune par une longue suite de procès dispendieux que lui a suscités le marquis, son seigneur, préjudiciable aux droits dont elle a joui de tout temps, produit chez les habitans le découragement et du dégout pour leur patrie; on en voit chaque jour se fixer en pays étranger où ils jouissent d'une fortune qu'ils auraient apportée dans leurs familles sans la crainte des oppressions du marquis. De là l'abandon de la culture, la dépopulation et, par suite, l'impuissance de pouvoir fournir les dix hommes auxquels la commune est cotée pour le service militaire. Il s'agit de la commune la plus considérable et la plus vaste du duché, d'autant plus digne de la protection spéciale de S. M. qu'elle s'est toujours distinguée par sa fidélité; si elle n'est pas écoutée favorablement, elle sera bientôt ruinée par les angaries continuelles du vassal qui a voulu même introduire l'exaction des lods sur le pied du cinquième. On doit se reporter à ces temps malheureux où les Vallaisans firent une incursion sur les terres de Savoie, brulèrent le bourg de Samoëns et eussent porté plus loin le ravage et la désolation si les habitans de cette paroisse nombreuse ne se fussent trouvés assez forts pour arrêter les progrès de ces dangereux voisins, en se sacrifiant eux-mêmes pour le bien de leur patrie et pour la défense des intérêts de leur légitime souverain. Ce fut à ce prix qu'ils achetèrent leur paix et leur tranquillité qu'ils gardèrent tant qu'ils restèrent sous la juridiction immédiate de leurs augustes souverains, n'ayant plus à se défendre que contre les rivières et torrents dont ils n'ont pu arrêter les dégats que par les soins et le travail presque continuels de leur populeuse communauté.

« Mais depuis l'aliénation de cette terre, ils ont ressenti bien désavantageusement la nouvelle juridiction à laquelle ils ont été assujettis; les obsessions continuelles du seigneur qui a voulu les dépouiller de leurs priviléges, de leurs montagnes, augmenter les redevances, sont des motifs assez puissants pour demander au roi l'autorisation de se racheter. »

Charles-Emmanuel leur accorda, le 30 mars 1753, des lettres-patentes par lesquelles il transféra et remit à la communauté tout droit de rachat, sous conditions entre autres: 1° que la communauté devait non seulement rembourser à M. Salteur le prix de l'acquisition, mais encore le dédommager pour tout ce qui pourrait lui être légitimement dû; 2° la commune était aussi obligée de verser, dans le terme de trois mois, à la trésorerie générale, la somme de 12,000 livres; 3° MM. le comte Astesan, premier président du Sénat, Ferraris, intendant général, et Peyrani, sénateur, étaient délégués pour connaître des différends mus et à mouvoir pour le fait du fief racheté; 4° dès que le rachat serait effectué, le titre de marquisat de Samoëns devait être éteint et supprimé; la commune devait rétrocéder en faveur du royal patrimoine la juridiction du lieu, laquelle serait exercée par le juge-mage de la province.

Le marquis, loin d'obéir à l'ordre du roi, ne voulut pas se dessaisir de sa proie sans avoir encore plaidé devant la délégation nommée; mais celle-ci rendit une sentence le 12 juin 1754 qui obligea M. Salteur à *passer la revente;* c'est ce qui eut lieu le 1er juillet suivant, devant le notaire Cabuat, à Chambéry, au moyen de la somme de 57887 livres 3 sous 5 deniers, somme qui avait été arrêtée par une liquidation du sieur Pacoret, du 15 juin précédent.

Déjà avant cet acte on avait songé à créer des ressources, et il en fallait, comme on le voit, de fort considérables; on fit donc flèche de tout bois. Trente-six parcelles de terrains communaux vendues, d'une superficie d'environ 122 hectares, produisirent 6318 livres 18 sous.

2° Le droit des langues de tous les animaux qui s'abattaient à la boucherie 418 liv.

3° Le droit de leyde due par les habitans de Sallon en la montagne de Crioud et dans les foires et marchés du bourg 200 liv.

4° Le droit de leyde due par les habitans de Morillon en la montagne de Gers 335 liv.

5° Le droit de leyde due par les étrangers dans les foires et marchés de notre bourg 250 liv.

6° Les dîmes 40,076l 13s 4d

7° Les fiefs et servis, aux particuliers qui les devaient, et donnèrent lieu à 380 contrats 13,500l 6s 10d

8° On emprunta de cinq personnes 15,600 liv.

9° Plusieurs quartiers de contributions perçues.

Sur toutes ces sommes, il fallut payer à M. Salteur celle de 60,083 livres 14 sous 5 deniers qui lui revenaient tant pour le prix de la revente que pour autres indemnités qui lui avaient été adjugées.

L'acte de rétrocession de la juridiction en faveur de S. M. eut lieu à Turin le 7 octobre 1756 devant le président et le greffier de la Chambre des comptes, sous les conditions suivantes : 1° La commune avait le droit de nommer le châtelain, le procureur et le vice-procureur du lieu, droit qu'elle se retenait en fief; 2° elle avait le droit de vendre et aliéner librement les biens, dîmes, rentes et droits féodaux, sur lesquelles ventes il ne serait perçu pour la première fois aucun lod; 3° la juridiction demeurait réservée au roi pour être exercée par le juge-mage de la province et ne pourrait jamais s'aliéner sous aucun prétexte, même pour le cas le plus pressant d'utilité publique.

Le marquisat n'existait plus; les Samoënsiens avaient revendiqué leur liberté après cinquante-cinq longues et malheureuses années; mais il restait encore une septième tête à trancher à cette hydre, et la massue de leur Hercule fut, comme toujours, l'argent. Un dernier procès était resté en suspens au sujet des lods d'indemnité prétendus par M. Salteur sur les montagnes de Fréterolle, Chardonnière, Cuidex, Vigny, l'Avouille, Bostan, Odda et le Foilly. Les habitants refusaient de payer cette redevance, alléguant que ces montagnes avaient été concédées par les princes de Savoie à plusieurs particuliers des divers hameaux où elles sont situées, et non à la commune en général; qu'ainsi étant des propriétés *ut singuli*, elles n'étaient point soumises à l'impôt du lod d'indemnité; que tous leurs actes d'emphytéose n'en stipulant point et que n'en ayant jamais payé, ils ne devaient pas y être soumis. Mais l'avocat fiscal près le Sénat, dans son rapport de conclusions du 18 juillet 1767, vint contrecarrer leurs moyens de défense : il démontra clairement que ces montagnes étaient un bien de main-morte; que les lods d'indemnité avaient été introduits sur ces sortes de biens par l'édit d'Emmanuel-Philibert, du 10 octobre 1567, pour dédommager le seigneur et tenir lieu des lods et ventes qui se payent à chaque mutation de tenancier des biens particuliers. (L'impôt des lods d'indemnité était la sixième partie de la valeur des biens, payable de vingt ans en vingt ans.)

Voyant toutes leurs batteries en danger imminent d'être renversées, ils eurent recours à un accommodement, et de fait, une transaction eut lieu à Chambéry, le 13 septembre 1768, au moyen de 7,000 livres qui furent encore payées à M. Salteur, et toujours par l'entremise de MM. Biord et Rouge.

Ce n'est que ce jour-là qu'on fut définitivement délivré des obsessions de ces hommes rigides et qu'on jeta loin ce joug lourd et détestable.

Je terminerai par quelques petites remarques :

1° Malgré l'éloge pompeux que Grillet fait de M. Salteur et de toute sa famille, il n'en fut pas moins pendant plus d'un demi-siècle et longtemps après un sujet d'ennuis, de crainte, de malheurs et de tristes souvenirs pour nous. Il n'avait ici ni maison ni grange, tout consistait en revenus. Le châtelain, qui devait être son bras droit, était d'ici. Pour assurer l'empire de son autorité, il fit nommer doyen de notre chapitre son fils Charles-Henri, qui fut ainsi son agent de surveillance. Les grands avaient autrefois bien de la puissance. Et aujourd'hui ?

2° On peut dire que MM. Georges-Marie Biord et Victor Rouge, ainsi que M. Paul-Joseph Biord, alors avocat au Sénat, furent, par leur patriotisme ardent, les Washington de Samoëns. (Voyez Grillet, tome III, pag. 374 et 375).

3° La ténacité des Samoënsiens à lutter pour conserver leur indépendance ne doit point nous étonner; ils reconnaissaient alors, comme toujours, et comme aujourd'hui surtout, que rien n'est plus cher à un peuple que sa liberté et que c'est le premier bien de l'homme.

Grillet dit que Sallanches fut, dans ces circonstances, la première commune qui se rédima et que Samoëns suivit immédiatement son exemple; on doit ajouter que cette dernière fut imitée aussitôt après par Taninges et la Rivière-Enverse.

F.-D. RIONDEL.

LE DERNIER SEIGNEUR DE COPPONEX

Il y a quelques années j'ai publié, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, un travail qni a été tiré à part, et dans lequel j'ai raconté les principales phases de la vie aventureuse du dernier seigneur de Copponex.

Condamné à mort, en 1777, pour avoir, dans une querelle violente, près de Carouge, tué, d'un coup de pistolet un palfrenier vaudois, nommé Troyon, les autorités genevoises lui avaient fait grâce de la peine capitale; enfermé dans l'ancien évêché de Genève, qui avait été converti en prison depuis le XVIe siècle, il fut détenu durant quatorze ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort qui eut lieu le vingt-deux février 1791. Jeune encore, il avait trente ans au moment de sa condamnation, il avait inspiré de l'intérêt à beaucoup de gens; sa longue captivité avait éveillé dans Genève ce sentiment de pitié qu'on ne refuse guère aux malheureux même coupables.

Lorsque j'écrivis cette notice sur le dernier seigneur de Copponex, j'ignorais un détail qui le concerne et qui mérite d'être reproduit. Il est emprunté à un manuscrit d'un honorable ecclésiastique de Savoie, soit à des notes biographiques sur M. Baudet, qui fut curé de Carouge, de 1803 à 1819, et qui avait été précédemment curé d'Humilly.

La sentence de mort prononcée contre Copponex ne paraît pas l'avoir trop ému; conservant tout le sang-froid d'un gentilhomme, il demanda qu'on voulût bien lui permettre d'avoir une entrevue avec un prêtre catholique. Cette demande lui ayant été accordée, il choisit pour « confident confesseur de son choix » M. Baudet, curé d'Humilly.

Dès ce jour, M. Baudet put aller librement auprès de Copponex, dans sa prison ; on lui permit même de le voir seul, sans témoin, et de rester avec le condamné aussi longtemps qu'il estimerait convenable.

M. Baudet profita de cette permission ; il prit un véritable intérêt au sort du condamné et il appuya, par ses démarches, le recours en grâce que celui-ci avait adressé à l'autorité compétente.

Informé du crédit de Voltaire et de l'influence qu'il exerçait sur quelques magistrats de la République, il écrivit « au patriarche de la philosophie » qui demeurait alors dans son château de Fernex; il lui expliqua la position du condamné et le pria instamment de vouloir intervenir, lui aussi, en faveur de cette noble famille de Savoie. M. Baudet reçut une réponse courte, mais satisfaisante; il se permit d'écrire, à Fernex, une seconde fois. Voltaire lui fit faire, verbalement, une deuxième réponse, également favorable.

Peu de temps après, Copponex auquel la bienveillance de Voltaire avait donné beaucoup d'espoir, fut conduit devant l'hôtel-de-ville de Genève, et il apprit officiellement que la sentence de mort ne serait pas mise à exécution.

Le surlendemain de ce jour, M. Baudet se rendit à Fernex pour remercier Voltaire qui lui accorda une audience de quelques minutes durant laquelle il lui dit ces mots : *J'ai cru devoir m'intéresser à ce malheureux Copponex.*

Ainsi, au moment où la noblesse de Savoie s'agitait pour épargner à Copponex la honte de l'échafaud, et où l'autorité sarde, par bienséance internationale, s'abstenait, à dessein, de toute démarche en faveur du condamné, Voltaire, mû par un sentiment d'humanité, accueillait avec bienveillance la demande d'un pauvre curé de campagne et contribuait, pour sa part aussi, à faire commuer en détention perpétuelle la peine capitale prononcée contre un noble de Savoie.

JULES VUY.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite) (1)

32. *Bibliographie.* — Au mois de février dernier (1868) a eu lieu la vente de la bibliothèque du prince de ***. Le morceau capital de cette vente a été un exemplaire, refait de deux feuillets, du *Roman de Baudouyn comte de Flandres*, imprimé à Chambéry chez Antoine Neyret en 1484. Il était dans une magnifique reliure à compartiments, de Hardy, et s'est vendu 1650 francs (2).

33. *Imprimerie.* — La première imprimerie dont l'existence soit tout à fait authentique dans la ville de Barcelonne, en Espagne, fut établie par deux associés. L'un était Nicolas Spindeler, allemand; l'autre était savoyard et se nommait Pierre Bru, BRUN ou Bruno. Le premier ouvrage sorti de leurs ateliers, qui paraissent avoir eu une certaine importance, est un livre de saint Thomas d'Aquin : *In libris ethnicorum commentum.* Il porte la date du 15 juin 1478. Brun s'associe plus tard à Pedro Posa jusqu'en 1482 et parcourt ensuite l'Espagne. On le trouve à Séville en 1492.

34. *Biographie.* — Dans les notes d'un poème du XVIIe siècle que vient de publier le *Bulletin du Bouquiniste* (n° du 15 juillet et suivants), on lit les lignes suivantes sur Vaugelas : « Vaugelas ne posséda jamais, dit-on, que l'*Histoire romaine* de Coeffeteau et les traductions d'Ablancourt. C'étaient là selon lui les ouvrages les plus purement écrits de la littérature française. Il était d'ailleurs si pauvre qu'à sa mort ses créanciers ne trouvèrent à saisir que ses manuscrits et les cahiers du *Dictionnaire de l'Académie* qu'on lui avait donné à revoir. L'Académie fut même forcée, pour les ravoir, d'obtenir une sentence du Parlement, le 17 mai 1651.

35. *Archéologie.* — Il est passé cette année dans une vente d'antiquité un objet fort curieux : c'est un étalon d'une mesure de capacité du commencement du XIVe siècle, d'une petite ville de la Bresse, Bagé, qui était une châtellenie. Cet étalon est en bronze, de la forme des anciens *quartans* de Chambéry; il est muni de deux anses fondues avec lui, et tout autour à l'extérieur court une légende en fort jolis caractères gothiques : *estalon de la cope de Bagié,* dont les mots sont séparés par des écus aux armes de Savoie et de Bagé.

36. *Histoire littéraire.* — Le *Polybiblione* du mois de mars contient les lignes suivantes : « La vente du marquis de Costa de Beauregard, qui a commencé le 16 mars, était inattendue. Le catalogue, rédigé avec l'exactitude et le soin habituel de Potier, comprend 1765 numéros, et bien qu'on puisse regretter l'absence des livres précieux que, de son vivant, M. de Costa avait vendus à Techener, on doit cependant avouer que ce qui reste constitue une véritable bibliothèque de savant amateur. » Les livres dont on parle ici étaient des romans de chevalerie, qui venaient de la famille de Seyssel.

37. *Histoire ecclésiastique.* — Il est peut-être bon de reproduire les deux articles suivants du catalogue d'octobre de M. A. Claudin, libraire, où sont décrites deux chartes originales du XIVe siècle, deux testaments contenant des legs ou des fondations en faveur de diverses églises de la Savoie. Qui peut savoir ce que ces pièces sont devenues ou vont devenir ?

« N° 36928. Les *Marches en Savoie*, près Montmélian. Testament de Jean Gabet des Marches, par lequel il exprime sa volonté d'être enseveli dans l'église de Saint-Maurice des Marches, fixe à 14 prêtres le nombre d'officiants à ses funérailles, et sous ces conditions fonde une rente perpétuelle en faveur de ladite église des Marches. Par le même acte Jean Gabet donne et lègue au curé des Marches un boisseau de froment, à la mesure de Montmélian, et fait divers autres legs à l'église de Notre-Dame de Myans et à la confrérie du Saint-Esprit des Marches. Acte passé aux Marches, le 10 avril 1387, par devant Me Jacques Richard de Stales, notaire, en présence de divers témoins, parmi lesquels sont Georges de Thormery, Amédée Ducis, André Gabet, Guillaume Ragnier de Villeurbanne, Pierre Julliand des Marches, etc.

« N° 36941. *Viuz-en-Salaz* (Haute-Savoie). Testament de noble Albertet de Orlie fils de Jacques Orlie. Dans cet acte très curieux, le testateur, après s'être choisi une sépulture, dans l'abbaye d'Hautecombe, règle ses funérailles et fait divers legs à l'é-

(1) Dans le grain de sable n° 26, une erreur typographique s est glissée à la fin de l'avant dernière ligne. Il faut lire : *le bénst de l'autre*, au lieu de : *le buts de l'autre.*

(2) Un exemplaire de ce volume rare est actuellement en vente chez M H. Georg, libraire (Bâle et Genève), au prix de 1,500 fr. *(Note de la réd.)*

glise de Sainte-Marie de Thiez, à l'église de Bonne, à l'église d'Allinges, à la chapelle du Saint-Sépulcre d'Annecy, à l'église de Sainte-Marie de Liesse à Annecy, à l'église de Viuz, à la Maladrerie et à l'Hôpital d'Albie en Savoie, à l'église de Belmont et à d'autres établissements religieux du pays, accorde diverses largesses à ses parents et amis, sous certaines clauses, impose notamment à sa femme l'obligation de ne pas se remarier après sa mort. *Viuz, 8 octobre 1371.* »

Je crois qu'un mot ou deux n'ont pas été lus exactement: par exemple, celui du notaire dans le premier acte.

Biographie. — La cathédrale d'Arles possédait de nombreuses reliques et de somptueux reliquaires. L'un d'eux était le buste en argent, du poids de cent et vingt marcs d'argent fin, qui renfermait le chef de Saint-Etienne. Commencé en 1409 sous l'épiscopat d'Artaud, cette châsse fut terminée en 1412 sous celui du cardinal archevêque d'Arles, Jean de Brogni, qui la bénit le 21 mai. Le prélat savoyard l'orna à ses frais d'un riche collier de pierreries. (*Ann. arch.*, tome XXII). F. RABUT.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE RIPAILLE

Monsieur J. Vuy, avocat,

Votre savant collègue de l'Institut genevois, M. Le Fort, écrivait naguère dans la *Revue savoisienne*, que la science avait ses infiniment petits. En histoire, il faut bien se garder de les négliger : ils ont souvent mis sur la trace de la vérité. Vous le prouvez, une fois de plus, par votre interprétation du mot *ripaille*, dont on a si malicieusement abusé contre un illustre souverain.

Je crois que vous avez trouvé la véritable étymologie. M. Lecoy de la Marche, qui avait aussi donné son explication, m'avouait, il n'y a pas longtemps, qu'il se ralliait à la vôtre. En Bresse nous appelons *ripe* un bois soumis à une coupe régulière et *ripaille* une chétive ripe qui ne produit que des broussailles et du bois rabougri. Or, la nature rocailleuse du sol qu'on remarque à l'ouest de la vieille demeure d'Amédée VIII, avant d'avoir été cultivée et amendée, comme elle l'est aujourd'hui, ne pouvait guère produire que de la ripaille.

C'est aussi la signification que donnent à ce mot diverses chartes postérieures à la cession du comté de Genevois aux princes de la maison de Savoie.

Cette appellation, usitée à la distance de quelques lieues du lac Léman, me semble venir en preuve à votre thèse.

Dirai-je encore que, dans le même sens, nous nommons un petit pré, de peu de valeur, un *prelion?*

Un glaneur se contente de peu, c'est ce qui m'engage à vous envoyer mon épi.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, votre très humble serviteur. MARTIN, *curé de Foissiat.*

Foissiat (Ain), 8 novembre 1868.

CLAIR DE LUNE

Au vent du soir l'arbre s'incline,
Couronne d'un rouge rayon ;
Sur les flancs verts de la colline
Passe une vague emotion.

Le vêtement de la nuit traîne
Sur l'onde et les bois nebuleux ; —
Mais la lune blonde et sereine
Franchit soudain les sommets bleus.

Sur les cimes, dans la vallée
Glissent des vagues de blancheur,
La forêt, qui dort isolée,
Les sent courir dans sa fraîcheur.

Couché dans sa paix solennelle,
Dans son grand voile aux plis d'azur,
Comme un ciel le lac se révèle
Et son flot berce un reflet pur.

Et je regarde, et tout mon être
Repose dans l'enchantement,
Et dans mon cœur emu pénètre
Le bonheur de l'apaisement.

Calme nature, ô solitude,
Vous que j'aimai toujours, ouvrez,
Ouvrez à mon inquietude
L'asile de vos bois sacrés !

B. DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 décembre 1868

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *Ducis* complète le parcours de la voie romaine qu'il avait étudiée déjà (*Revue* 1866, page 57), entre Seynod et le camp romain de Saint-Ours par Viuz-la-Chiésaz, Gruffy et Cusy. Il signale quelques débris de monuments romains à Marigny-Saint-Marcel, Saint-Félix et Saint-Girod, par lesquels passait également un chemin romain se réunissant avec le précédent, à Grésy, pour aboutir à Aix-les-Bains.

M. Ducis donne ensuite lecture de deux notes historiques tirées des manuscrits de MM. Levret, de l'Hôpital, et Sinton, d'Annessy, sur la campagne de 1709, pendant laquelle l'armee austro-savoyarde, forte de 40,000 hommes et commandée par le comte de Thaun, aurait occupe la plaine d'Albertville pendant le mois d'août et celle d'Annecy en septembre, et, entre ces deux campements, aurait remporte, le 31 août, un avantage sur les troupes françaises aux ordres du marechal de Berwick.

M. Ducis signale les ruines du château de Piera Charva, *de Petra Calva,* qui dominait le cours du Cheran entre Cusy et Alby, dans la commune de Mûres.

Le même propose une nouvelle interprétation de l'inscription du château d'Alleman près Lugrin, et relative au regne de Gondemar de l'an 527.

M. *Revon* presente cinq dessins originaux de marines de M. Durand-Brager, exécutes pendant la guerre de Crimée, et donnes par M. Dégerine ; — des photographies donnees par MM. Melle et A. Durand ; — des antiquites lacustres données par M. L. Rabut ; — et diverses antiquités acquises par le Musee, entre autres une belle hache en pierre polie, de Monthoux sur Pringy

Le même membre extrait d'une lettre de M. Boltshauser, ancien vice-president de la Societé et actuellement professeur à Catane, quelques détails sur la dernière eruption de l'Etna :

« Le 27 novembre, vers 3 heures de l'après-midi, on entendit à Catane un bruit sourd, semblable à des coups de tonnerre, et l'on ne savait pas trop s'il venait d'en haut ou d'en bas A 6 heures trois quarts, apparut au sommet du volcan une faible lueur qui augmenta d'abord lentement ; mais à 8 heures c'était deja un feu couvrant tout le cratère. De temps en temps une partie plus éblouissante se montrait comme une masse en fusion qui s'élevait du cratère et y retombait. A 9 heures, une immense

colonne de feu éclairait le cratère. Il devait y avoir éruption de matières à des intervalles assez rapprochés, car on voyait tomber une grande quantité de pierres rougies. A 10 heures j'observais l'éruption avec un télescope : je voyais les alentours du cratère tout couverts de pierres en feu; elles devaient être d'une grosseur considerable pour être aperçues à cette distance. J'ai pu observer plusieurs fois des pierres qui mettaient huit secondes pour tomber à terre, ce qui suppose une hauteur d'ascension de plus de 300 mètres. Aussitôt qu'on pouvait distinguer le feu, on voyait se former au dessus du cratère un gros nuage noir, sur lequel brillaient de frequents éclairs. A 10 heures et demie, le spectacle etait arrivé à son maximum d'intensité. L'éruption alla en diminuant, et à 11 heures trois quarts tout était terminé. Le lendemain matin, le sommet de la montagne se montrait entièrement depouillé de neige. »

Les nombreux amis de M. Boltshauser apprendront avec plaisir qu'il a été décoré de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et nomme directeur de l'observatoire météorologique de Catane.

M. *Morel-Fatio*, conservateur du musée archéologique de Lausanne, assiste à la séance. Il présente une empreinte du sceau de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, travail du XVe siècle, dont il est le possesseur. M. Morel-Fatio informe la Societé que l'inscription burgonde d'Allaman a eté donnée par M. Constant au musee de Lausanne.

M. *Mermillod* communique un document du 31 août 1689, relatif à la guerre de la succession d'Espagne et relatant un envahissement de la Maurienne.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Bulletin* de la Societe des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 2° *Memoires* de l'Academie du Gard; — 3° *Mémoires et documents*, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archeologie; — 4° *Bulletin* de la Societé vaudoise des sciences naturelles, — 5° *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France; — 6° *Bulletin* de la Société algérienne de climatologie; — 7° *Atti della Societa italiana di scienze naturali, Milano;* — 8° *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France; — 9° *Bulletin* de la Societe royale de botanique de Belgique; — 10° *Revue* des Sociétes savantes des departements; — 11° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 12° la *Bourgogne,* revue provinciale de Dijon; — 13° *Revue du Lyonnais*, — 14° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie; — 15° *Bulletin* médical du Dauphiné; — 16° *Chézery, Chartes du XIIe siècle*, publiees avec un avant-propos, par M. Jules Vuy, don de l'auteur; — 17° *Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise,* publie par M. Albert Albrier, don de l'auteur; — 18° *Bulletin bibliographique de la Savoie*, recueilli par F. Rabut, don de l'auteur; — 19° *Rapport adressé au Comité départemental de la Savoie sur l'Exposition universelle de* 1867, par M. G. de Mortillet don de l'auteur, — 20° *Rapport de la Commission des soies sur ses opérations de l'année* 1868; — 21° Collection de brochures et rapports sur l'agriculture, par M. P. Tochon, de Chambéry, don de l'auteur, — 22° *Catalogo illustrato della raccolta di antichita sarde*, del sig. Raimondo Chessa, *compilato per Vincenzo Crespi,* don de l'auteur; — 23° Collection des Almanachs pour 1869, publiés par M. Charles Burdet, don de l'auteur; — 24° *L'abbé d'Aulnois et le pensionnat de la Grenade,* par M. Gaston de Chaumont, don de l'auteur; — 25° *Journal des connaissances médicales pratiques,* publié par M. Caffe; — 26° l'*Impartial de l'Ain*, don de M. Thiabaud; — 27° le *Mont-Blanc*, — 28° l'*Union savoisienne;* — 29° le *Léman;* — 30° le *Courrier de Savoie;* — 31° le *Faucigny;* — 32° le *Courrier du Chablais;* — 33° l'*Industriel savoisien;* — 34° l'*Echo du Salève*, — 35° *Reponse aux anathèmes de M. le d^r^ E. Robert contre les moineaux,* par M. Victor Chatel, don de l'auteur; — 36° *Almanach des gloires de la Savoie* pour 1869, par M. Jules Philippe, don de l'auteur, — 37° *Le lépreux de la cité d'Aoste,* 4e éd valdôtaine, don de M. Mellé; — 38° *Une cour d'amour*, don du même; — 39° *L'ami de la maison;* — 40° Statuts de l'Association française contre l'abus du tabac; — 41° Reclus, *La locomotive routière;* — 42° Travaux de la Société d'histoire et d'archeologie de la Maurienne.

Le secrétaire-adjoint,

LOUIS REVON.

—

Nous croyons rendre service aux bibliophiles de la Savoie en leur donnant ci-après la liste des ouvrages rares et des manuscrits qui sont actuellement en vente à la librairie Bachelin-Deflorenne, à Paris :

1° CAPRÉ (François). Catalogue des Chevaliers de l'ordre du Collier de Savoye, dict de l'Annonciade, avec leurs noms, surnoms, qualitez, armes et blasons, depuis 1362, etc. *Turin, Yavatte,* 1654, in-fol. *(Titre racc.)* 130 fr

LE MÊME. Gr. pap., v. ant, fil. 180 fr.

Cet important ouvrage est rempli de grands blasons et de portraits bien gravés sur bois. Rare.

2° CAPRÉ. Extrait du traite historique de la chambre des comptes de Savoye, composé par François Capré, maître en la dite chambre des comptes, imprime à Lyon en 1662. *Manuscrit* in-fol. cart. à la Bradel. 60 fr.

Manuscrit de 144 pages, très important à consulter, non pas seulement au point de vue du Traité de Capre, mais surtout pour le *Registre des gentilshommes feaux du duc de Savoye, en Bresse, Bugey, Gex, Savoye et Piémont,* qui se trouve a la fin.

3° GÉNÉALOGIES DES COMTES ET DUCS DE SAVOYE Manuscrit du XVIIe siècle, terminé par une main moderne; in-4, jolie reliure maroquin vert, fil., dent. interieur. *Armoiries coloriees.* 80 fr.

Très important manuscrit, utile à consulter non seulement pour l'histoire des princes de Savoie, mais encore pour celle du pays.

4° GUICHENON (Sam) Histoire genéalogique de la maison royale de Savoie, justifiee par titres, fondations de monastères... Enrichie de plusieurs portraits, sceaux, monnoyes, sépultures et armoiries, par Sam. Guichenon. *Lyon,* 1660, tome I, in-fol., v. br. 35 fr.

5° GUICHENON. Histoire généalogique de la royale maison de Savoye, justifiee par titres, fondations de monastères, enrichie de plusieurs portraits, sceaux, monnoyes, sépultures et armoiries. *Lyon, Guill. Barbier,* 1660, 2 v. in-fol., *figures,* v. marb par Samuel Guichenon. 130 fr.

6° SAVOIE. Généalogie des comtes et ducs de Savoie. *Manuscrit* du XVIIe siècle, terminé par une main mod., in-4, mar. vert, fil *Armoiries coloriées.* 80 fr.

Très important manuscrit, utile à consulter non seulement pour l'histoire des princes de Savoie, mais encore pour celle du pays.

7° MÉMOIRES concernant les frontières de Piémont et de Savoie, pour servir à l'instruction tant pour les campements des armées que pour les faire manœuvrer. *Manuscrit* du XVIIIe siècle, sur pap. in-fol de 116 pages, carte gravée, v. f 40 fr

Ce memoire, très précieux pour l'art militaire, a été ecrit, après l'année 1720, par un officier français ayant pris une part active aux six campagnes qui eurent lieu de 1707 jusqu'en 1714, en Dauphiné et sur les frontieres de la Savoie et du Piemont. Ce manuscrit paraît être autographe. — On y a ajoute une carte ancienne du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont Le premier porte le timbre du *cabinet historique du Directoire executif.*

—

La musique et les lettres viennent de faire de grandes et nombreuses pertes.

Rossini, l'auteur de tant de partitions immortelles, est mort à Paris le 14 novembre dernier, à l'age de 76 ans Sa dépouille mortelle a été réclamée par sa ville natale. Pesaro, dans le duché d'Urbino, qui va lui élever un monument.

L'Académie française a perdu deux de ses membres : Berryer, justement appele le « Démosthènes français, » et Empis, auteur lyrique, dramatique et romancier.

Berryer etait ne en 1790, et Empis, en 1795.

Le *Siècle* s'est vu enlever en quelques jours son directeur politique et son directeur littéraire : Havin et Louis Desnoyers. Ce dernier a écrit plusieurs vaudevilles amusants sous le pseudonyme de Derville.

Enfin la republique des lettres a perdu deux de ses citoyens : Charles Bataille, romancier et dramaturge, auteur de l'*Usurier de village;* et Pierre Carmouche, l'un des plus féconds écrivains scéniques Il a attache son nom à plus de 250 pièces de theâtre.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

Pages

La Sabaudia et les Sebagini, par M. Ducis (fin). . . 1
Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève, par M. F. Thioly 4
Origine du nom de Savoie, par M. Ducis 9
L'epoque du renne au pied du mont Salève, par M. F. Thioly 21
Fouilles dans les Fins d'Annecy, par M. L. Revon . . 24
Les origines de la Sapaudia (suite), par M. Ducis . . 29, 49
Les ossements de la caverne de Veyrier, par M. Louis Rutimeyer 31
Origines des Albanais (suite), par M. Ducis . 67
Origines des Allobroges (suite), par le même . . 75
Les Allobroges et Annibal (suite), par le même. 85
Encore Annibal, par le même 91
Brigantio en Tarentaise, par le même. . . 103
Polybe et le Grand Saint-Bernard, par le même . . 111

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M. Johannès Weber . . 6, 46, 88
Coup d'œil sur l'exposition de la Societé suisse des beaux-arts, à Genève, par M. J. Philippe . . 45

BIBLIOGRAPHIE.

Chronique theâtrale. *le Mariage de la Joson,* de M J. Philippe, par M. L. Thésio 19
Notes bibliographiques pour servir à l'etude de l'histoire et de l'archéologie, de M. A. Dureau, par M. Despine . 26
Réveries du soir, poésies de M. Moreau de Charny, par M. Achille Millien 27
Les Campagnardes, de M. Dérisoud, par M J. Leblond. 32
Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut (suite) 34, 101
Histoire de la commune de Flumet, de MM. Dufour et Rabut, par MM. J. Vuy et Albert Albrier. . . . 81
Bulletin bibliographique de la Savoie, de M. F. Rabut, par M. A. Albrier 100

BULLETIN.

Séances de la Société, notes, etc. 8, 20, 28, 35, 58, 74, 82, 88 102, 110, 121

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Les grains de sable de l'histoire de Savoie, par M. F. Rabut (suite). 5, 74, 99, 120

Pages

Note sur la Chautagne et l'Albanais, par M Dufour 15
Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy . . 18, 99
Documents sur les revenus de l'abbaye d'Hautecombe, par M. F. Riondel 27
Note sur Mlle de Lussan, fille naturelle du prince Thomas de Savoie, par M. J Philippe 32
Documents sur les revenus de l'abbaye d'Aulps, par M. Riondel 35
Une charte du duc Louis de Savoie, avec notes par MM. Vallier et Despine 37
Les suites d'une condamnation prononcée contre un noble de haute lignée, par M. J. Vuy. 41, 51
Une anecdote inédite sur Mgr de Rolland, archevêque de Tarentaise, par M. F. Descostes. 45
Les erreurs de Grillet sur Samoëns, par M. Riondel. . 57
Encore un mot sur Mgr de Rolland, par M. Descostes 70
Simple rectification au sujet de l'archevêque de Rolland, par le même. 80
Un chapitre d'histoire sur Samoens, par M. Riondel 87, 108, 117
Les chevaliers-tireurs de Rumilly, par M. François Descostes 94, 104, 112
Le dernier seigneur de Copponex, par M. J. Vuy . . 119

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

A propos de l'orthographe du patois, par M. Dufour . 2
Note de M. Despine, en réponse à l'article précédent . 3
Recherches sur les poésies en dialecte savoyard, par M. Despine (suite) 11, 55, 68, 86, 97, 107
De quelle couleur étaient les yeux de la dame du poète M. C. de Buttet, par M. F. Rabut 15
Charge de cuirassiers, sonnet, par M. A. Millien . . 35
De l'influence des associations litteraires sur le progrès intellectuel et moral, par M. F. Descostes . . 77
Le patois de Samoens, par M. Riondel 79
Sur l'étymologie du nom de Ripaille, par M Martin . . 121
Clair de lune, poésie, par M. B. Dufernex . 121

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Carte des blocs erratiques, par M Alphonse Favre . . 18
L'instruction publique dans la Haute-Savoie, par M. L. Revon 59
Question de géographie malacologique, par M. G. de Mortillet. 100

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIXIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*
CHEVALIER E., économe du grand-séminaire d'Annecy.
DESCOSTES Fois, avocat à la Cour impériale de Chambéry.
DESPINE ALPHONSE ✠ ❦, avocat, à Annecy.
DUCIS O ❦, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
DUFOUR E., vicaire, à Abondance.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Malte.
JOND EUGÈNE, homme de lettres, à Paris.
LOCHON, docteur médecin, à Thonon.
LULLIN PAUL, homme de lettres, à Genève.
MERMILLOD FRANCIS, ingénieur, garde-mines de la Haute-Savoie.
PHILIPPE JULES ✠, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT FRANÇOIS ❦, professeur au lycée de Dijon.
REVON LOUIS ❦, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL F.-D., géomètre, à Samoëns.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1869 — 10ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1869

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

Pages.

Annibal et l'Alpe pœnine, par M. Ducis 9
Polybe et le Rhône, par le même 17
Les Gésates, Hercule et Annibal, par le même . . . 25
Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, par M. L. Revon, 41, 49, 57, 65, 73, 81, 93
Un monument celtique à Abondance, par M. E. Dufour . 48
Note sur deux squelettes de l'âge de la pierre, par M. Lochon. 63
Les Allobroges sous la République romaine, par M. Ducis . 68
Le Congrès scientifique de Copenhague, par M. J. Philippe. 77
Promenade archéologique à Belleville de Haute-Luce, par M. Ducis 104

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M. J. Weber . . 5, 38, 72, 78

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie historique de la Savoie, par M. F. Rabut . 4
L'advis de mariage, de Claude Mermet, par M. J. Philippe. 23
La Chaire française au moyen âge, de M. Lecoy de la Marche, par M. Ducis 23
Notice historique sur les eaux thermales de Salins, de M. le docteur Laissus, par le même 55
Histoire du premier royaume de Bourgogne, de C. Binding, par M. J. Vuy 71
Etudes d'histoire naturelle, de M. Romuald Jacquemoud, par M. J. Philippe 107

BULLETIN.

Séances de la Société, notes, etc. 8, 16, 24, 40, 48, 56, 63, 72, 80, 92

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Les Chevaliers-Tireurs de Rumilly, par M. F. Descostes (suite) 1, 11, 19, 27

Pages

Variétés historiques : la Savoie à la Société littéraire de Lyon, par M. A. Albrier 35
Antoine du Saix, par M. E. Jond. 35
Glanures historiques (suite), par M. J. Vuy. . . . 37, 60, 89
Deux chartes du XIVe siècle, relevées par M. P. Lullin, avec traduction par M. Ducis 46
Note sur la date de l'avénement de Guillaume III, comte de Genève, par M. J. Vuy 51
Les armoiries et le nom de Samoëns, par M. Riondel . . 62
Un patriote savoyard au XVIe siècle, par M. J. Philippe . 75, 90
Une fête religieuse au château de Menthon en 1682, par M. F. Rabut 76
Réparation d'une injustice envers la Savoie à propos de G. Fichet, par M. J. Philippe 79
Sainte-Beuve, par le même 85

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

Les Elus de l'amour, poésie, par M. B. Dufernex. . . . 7
Recherches sur les poésies en dialecte savoyard, par M. A. Despine (suite). 20, 31
La Florimontane à l'Institut historique de France, par le même 27
Le concours musical d'Annecy, par M. B. Dufernex . . 69

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Une excursion à Saint-Martin de Belleville, par M. F. Mermillod 13
Une pluie d'insectes à Arâches, par M. E. Chevalier . . 22
Les jaspes de Saint-Gervais, par M. L. Revon . . . 33
A propos des bolides un point de mythologie, par M. Ducis . 54
La pomme de terre en Savoie, par le même. 61
Ethnographie : les Péruviens et les Turcs, par M. Favre-Clavairoz 91

10me Année. — No 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 janvier 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire — Les chevaliers-tireurs de Rumilly (suite), par M F. Descostes. — Bibliographie historique de la Savoie (suite), par M. F. Rabut. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — *Les Elus de l'amour*, poesie de M Benjamin Dufernex. — Bulletin.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

Comment l'on entend le patriotisme à Rumilly. — Etat-major des chevaliers-tireurs — Le contrat de l'uniforme. — La deputation du noble conseil. — Les préparatifs de la fête. — La *Légion albanaise* et son etat-major. — La diplomatie rumilienne. — La bonne idée d'un journaliste de l'epoque. — Exorde de son recit. — Son itinéraire. — L'entree. — Les trois nobles syndics. — La revue des troupes. — La *Légion des campements*. — Paroles de Sa Majesté — Fête de nuit. — Départ. — Simple réflexion du chroniqueur. — Le compliment de conjouissance — Les bienfaits de Victor-Amedee III. — Une page de l'histoire de l'agriculture en Savoie. — Deux mots sur le caractere savoisien.

VIII

Dès le commencement de 1775, une grande activité se déploie à Rumilly au sein de la municipalité et dans la compagnie des chevaliers-tireurs. On sait que Sa Majesté viendra visiter la Savoie et on se prépare à la recevoir dignement.

Par délibération du 23 mai 1765, le noble Conseil avait décidé que le premier des nobles syndics sortant de charge serait de droit capitaine de la compagnie. Depuis quelques années les absences, les affaires, la maladie ou le service de S. M. avaient empêché les ex-syndics nobles de remplir leurs fonctions. Il fallait pourtant un chef pour commander les chevaliers à l'arrivée du roi. Deux candidats, en leur qualité d'ex-syndics nobles, semblaient s'imposer aux suffrages ; c'étaient MM. Joseph Portier du Bellair et Charles-Julien de Gavand, capitaine du régiment de Genevois ; mais, comme ils ne résidaient pas à Rumilly, ils se démirent de leur privilége en faveur de noble Charles Dasnières de Gantellet, seigneur de Veigy et de Vallières et conseigneur d'Hauteville, qui, proposé par la compagnie le 31 mars, fut nommé par le Conseil le 2 avril, « comme une personne qui s'est toujours distinguée dans les dits jours et a toujours paru empressée de se rendre utile à la patrie et lui faire honneur dans toute sorte d'occasions... »

On procède ensuite à la formation des cadres de l'état-major. François Gaime est nommé lieutenant ; Jean-Baptiste Durhône, ex-gentilhomme, archer de la garde du roi, aide-major ; Thomasset, maréchal des logis ; Magnin l'aîné et Descostes, brigadiers.

Avec cet esprit d'initiative et cet entrain qui caractérisent les Rumilliens dans toutes les questions où il s'agit de l'honneur et de l'intérêt de la cité, la compagnie se réunit le 4 mai pour arrêter un uniforme. « Il a été unanimement convenu que les habits seraient chamois souffré, revers de velours en soye noire, doublure écarlate verte et culotte blanche, ceinture écarlate en laine, boutons dorés unis, chapeau bordé en or ; à laquelle convention nous nous soumettons chacun en ce que le fait nous concerne, avec promesse de nous tenir prêts avec l'uniforme que dessus, quinze jours avant l'arrivée du roy, à peine respective de tous dépens, dommages-intérêts. »

N'est-ce pas là un spectacle digne d'inspirer un sentiment voisin de l'admiration? Voilà trente bourgeois d'une petite ville qui, pour fêter leur souverain, se soumettent unanimement à des dépenses considérables et qui poussent si loin la susceptibilité de l'amour-propre national, qu'ils vont jusqu'à se condamner eux-mêmes à des dommages-intérêts pour l'inexécution d'un contrat qui serait à leurs yeux un crime de lèze-patriotisme. On peut citer ce trait comme un modèle de dévouement civique.

De son côté, la municipalité ne restait pas oisive. Dans sa séance du 16 mai, elle désigne spectable Pierre Ginet, protomédecin, « pour faire économiquement toutes les réparations, embellissements et dépenses relatives au passage de S. M. en la présente ville et empletter les bords de chapeau de système en argent, dont la ville fait présent à la compagnie bourgeoise qui doit parader devant S. M. à son arrivée dans cette ville, à la tête de laquelle il paraîtra en qualité de capitaine... »

Le même jour, les deux syndics Descostes et Jacquier, au nom du Conseil, écrivent au syndic, noble Jean de Juge, pour qu'il veuille bien se mettre à la tête de la députation qui va saluer le roi à Chambéry, « comme une des personnes des plus en état de mettre au pied du trône les citoyens de cette ville, dont les hommages seront gracieusement reçus, étant présentés par une personne de votre mérite qui a servi avec zèle et distinction. » — Jean de Juge

répond aussitôt et décline, en raison de ses infirmités, l'honneur qui lui est offert, en remerciant messieurs du Conseil « des beaux éloges qu'ils lui prodiguent. »

Le 5 juin, arrive à Rumilly la dépêche officielle de S. Exc. le comte de Latour. Il applaudit au projet qu'a le Conseil de former une *compagnie bourgeoise;* pour l'armer, on devra s'entendre avec le baron de la Grave, colonel du régiment de Genevois, ou avec M. Floccard, son lieutenant-colonel, afin d'obtenir le nombre de fusils et de bayonnettes nécessaires, qu'on empruntera à l'arsenal d'Annecy. A l'arrivée du roi, les nobles syndics lui présenteront les clefs de la ville, « si toutefois il y en a. » Il faudra à tout prix, et sous peine de prison, empêcher les incandescents bourgeois « de *tirailler* sous quelque prétexte que ce soit. » L'illumination sera générale : « ceux qui voudront épargner des chandelles pourront y suppléer par des lampions remplis d'huile. »

Le 23 juin, le Conseil s'assemble. On décide qu'une députation partira demain matin pour Chambéry, où elle ira saluer Sa Majesté. Thomas Descostes et Michel Jacquier sont chargés de représenter la ville à l'audience royale, ils s'y rendent en grande pompe et en habit de cour.

Le 24 juin, la compagnie bourgeoise (1) ne tarde pas à être complètement réorganisée sous le nom de *Légion albanaise;* 80 bourgeois y sont enrolés. Elle va tous les jours à l'exercice; deux tambours et un fifre la précèdent. Elle porte un habit bleu de roi et un chapeau bordé d'argent; son drapeau est le glorieux étendard de la cité, sur lequel se dessinent, d'un côté, la croix blanche, et de l'autre, l'alérion d'argent. Elle est commandée par M. Pierre Ginet, capitaine, qui a sous ses ordres MM. Thomas Girod, capitaine-lientenant; Célestin Descostes et Jean-Pierre Ginet, lieutenants; Joseph Descostes, lieutenant aide-major; Jean-François Armand, sous-lieutenant; Joseph Bard, sous-lieutenant surnuméraire, et Joseph Durhône, porte-drapeau.

Plus on avance, plus les préparatifs s'accélèrent. On se distribue la besogne; on se multiplie; chacun paie de sa personne. R^d^ Bontron, le père capucin architecte, revient du couvent de Chambéry pour diriger les travaux de décoration. Tel conseiller est chargé de veiller à la reconstruction des pavés, pour laquelle la population entière fait spontanément des corvées. Tel devra procurer à la ville « 20 boîtes, 2 douzaines de fusées à baguette et une douzaine à serpentins. » Un troisième ira négocier en Chautagne l'achat de 30 bouteilles du plus vieux et du plus pur nectar. Un autre « fera venir la plus belle pièce de poisson en truite de 20 à 30 livres » ou « achètera 12 quarts de pois verts choisis. » Et ce qu'il y a de curieux dans ce tableau que nous n'inventons pas, mais que nous reproduisons, le *registre des délibérations* à la main, pour donner une idée exacte et une véritable photographie des mœurs de l'époque, c'est que ces petits détails d'économie domestique sont solennellement réglés par des délibérations en due forme, au son de la cloche, « à la manière et heure accoutumées. » On sera peut-être tenté de sourire en voyant soumettre à l'approbation d'un corps constitué des questions de cuisine et de pot-au-lait; nous préférons y voir le diagnostic d'un esprit éminemment profond et pratique, prenant tout au sérieux, ne laissant rien à l'arbitraire, et aussi d'un souverain respect pour Sa Majesté royale, que l'on veut honorer, à qui l'on réserve une réception confortable et pompeuse, et vis-à-vis de laquelle le grave sénateur rumillien ne dédaignera pas d'aller marchander les pois les plus exquis, la truite la mieux saumonée et le meilleur échantillon du Falerne chautagnard.

Un incident vint à la dernière heure augmenter les soucis de la municipalité. Jean de Juge, l'Espartero rumillien, ne pouvait répondre aux vœux de ses compatriotes. On comptait sur Thomas Descostes; mais celui-ci, accablé par l'âge et sous le coup d'un récent malheur de famille, se retire comme un ancien romain à Veaux, dans sa villa du Fond, et écrit le 9 août au Conseil cette lettre, où l'on sent vibrer, même sous la pression des ans, le patriotisme d'une âme généreuse, qui a constamment servi son pays, et qui est encore partagée entre la nécessité du repos et le besoin du dévouement.

« Messieurs,

« J'ay eu l'honneur dans la dernière assemblée du Conseil de vous représenter par écrit que mon âge avancé et ma santé ne me permettent plus de pouvoir soutenir les travaux nécessaires pour me rendre utile au public et que j'étais même obligé de recourir aux eaux minérales pour me soulager dans la caducité d'un âge septuagénaire; sur ces motifs, je vous ay prié, Messieurs, de vouloir m'accorder ma démission des charges consulaires que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Je viens encor icy vous en supplier de nouveau, en vous priant de faire attention que je suis le plus vieux du corps, ayant plus de 42 ans de service, ce qui me met hors d'état de pouvoir servir le public. D'ailleurs, Messieurs, le triste événement qui me vient d'arriver, m'a totalement enlevé le peu de forces qui me restaient, étant impossible à une personne, qui n'a que tristesse dans le cœur, de pouvoir paroître avec joye devant son souverain. J'espère, Messieurs, que vous agréerez mes justes représentations en vous priant de me continuer l'honneur de vos grâces et celui de me croire avec un profond respect

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« DESCOSTES. »

Le Conseil reçut cette lettre dans sa séance du 11 août et on rédigea immédiatement une adresse, que MM. Jacquier et Rubellin furent chargés de porter au Fond :

« Monsieur, y est-il dit, le Conseil nous charge de vous dire qu'il a lu avec un véritable regret la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 9e du courant et qu'il a député Messieurs Jac-

(1) Ce n'est pas une création nouvelle : de tout temps la bourgeoisie à Rumilly avait porté les armes. En 1766, le nombre des miliciens était considérable, une délibération du Conseil, en date du 19 avril, nomme *Colonel* de la bourgeoisie le syndic gentilhomme Charles-Julien de Gavand, — *capitaines :* MM Thomas Descostes, Pierre Ginet, Claude-Joseph Gavet et Joseph-Martin Anthonioz, — *lieutenants :* MM. Gayme, Descostes fils, Thomasset aîné et Girod, — *enseigne :* noble François de Juge, seigneur de Pieuillet, — et *porte-étendard :* Jean Morand. Il y avait ainsi quatre compagnies, et chaque capitaine avait le droit de nommer deux sergents, « choisis sur toute la bourgeoisie. »

quier et Rubellin pour se transporter dans votre maison de campagne et vous y faire toutes les représentations relatives aux motifs de récusation que vous y détaillez. Nous espérons encore, Monsieur, que ces représentations produiront les effets que nous en désirons et que nous aurons le plaisir de vous voir demain à 7 heures du matin au Conseil pour prendre des arrangements nécessaires dans la circonstance où nous nous trouvons et que vous nous ferez la grâce d'agréer, etc.

« Signé : Jacquier, syndic, Anthonioz et Pierre Ginet, conseillers. »

L'éloquence des envoyés fut persuasive; Thomas Descostes fit taire devant l'intérêt public la voix de l'âge et des blessures du cœur. Il quitte sa retraite, le lendemain il rentre au Conseil et il va représenter la ville dans la circonstance solennelle qui se prépare.

Mais auparavant, il nous faut signaler la conséquence qui résulte de ces détails peut-être trop minutieux auxquels nous nous livrons. Quelle importance avait alors la cité? Grâce à la difficulté des communications, chaque ville formait un petit Etat à part; aussi les nobles syndics sont-ils de véritables personnages et le noble Conseil constitue-t-il un sénat en miniature. Il y a quelque chose de biblique dans les hommes de ce temps; leur conduite, leurs démarches, leur langage, leur vie entière est empreinte d'un cachet de solennité qui ne se dément jamais. Leurs rapports officiels sont dans toute la force du terme des relations diplomatiques. On désigne les conseillers sous le nom princier de *Messieurs de ville;* la grande cloche les appelle au Conseil, on se découvre à leur passage. Les trois syndics, élus chaque année par le Conseil, ont une dignité et une autorité sans égales; aussi tout se fait-il avec compas et mesure; quand le syndic est à sa villa, ce n'est point le prosaïque valet de ville qui va l'avertir en patois de se rendre au Conseil: ce sont des députés du Conseil lui-même qui, munis de l'adresse qui les accréditent en qualité d'envoyés extraordinaires, viennent le supplier de descendre à l'assemblée consulaire et de reprendre encore, dans l'intérêt de la patrie, la direction des affaires publiques. On dirait d'un roi qui veut abdiquer et que les représentants de son peuple supplient de lui continuer son gouvernement. Spectacle étrange qui provoque le sourire, si on ne regarde que la petitesse de la scène sur laquelle il se déroule, mais qui commande l'admiration si on en recherche la cause qui réside dans la conscience de la dignité personnelle et dans le respect inné de tout ce qui tient à l'autorité et à son exercice.

Le grand jour est venu!... Pour lui conserver la couleur locale et la physionomie du temps, laissons ici la parole à un chevalier-tireur bien avisé, qui du reste est parfaitement en état de la porter vis-à-vis de ses arrière-neveux et qui s'est fait le narrateur de l'entrée et du séjour du roi dans la vieille cité albanaise (1).

(1) Son récit a pour titre: *Mémoire pour les successeurs de la compagnie des chevaliers-tireurs de la ville de Rumilly réflechi sur l'arrivée du roy Victor-Amédée III, en l'année* 1775, *dans son duché de Savoie*. Ce récit est inséré dans le *Registre* des chevaliers-tireurs.

« Il fut ainsi, — dit l'auteur d'un ton académique et solennel, — qu'en 1775 dans le courant du mois de may, le roy Victor-Amé III, notre bien aimé duc et maître, vint en Savoye avec la majeure portion de la famille royale, époque dont sera fait mention dans les siècles les plus reculés, soit par l'auguste mariage du prince de Piémont, premier né de la maison de Savoye, avec madame Clotilde de France, soit par les admirables entrevues de la cour de Sardaigne avec une portion de celle de France, qui vint à Chambéry à la suite de ce même mariage, qui fut célébré en cette ville avec toute la pompe et la magnificence dignes de ces deux cours, soit encore par les réjouissances qui se sont faites dans chaque ville, bourg et village de ce duché, dont la relation serait trop longue, et sur le récit desquelles on pourrait à l'avenir former des doutes si on n'en laissait fidellement les circonstances. Il nous interesse peu de laisser des mémoires sur la manière dont ce roy bien aimé a été accueilli dans chaque ville et bourgade du Duché, les fêtes générales que l'on fit dans chaque endroit au bruit des armes, des danses et des chants d'allégresse. Il suffit pour notre satisfaction de laisser le présent écrit à nos successeurs, qui est la pure vérité.

« Toutes les villes et bourgades de la Savoye, à l'envie des unes aux autres, s'efforcèrent de former des uniformes à l'arrivée de ce prince; on peut même dire en faveur des Savoyards que les bourgs et villes qui furent privés de sa présence en firent de même et paradèrent dans les endroits les plus convenables, Sallanches et Cluses, à Conflans, Carouge, à Annemasse, les Baillages, à Frangy. »

Sa Majesté, accompagnée de Mgr le duc de Chablais, son frère, quitta Chambéry le 21 août. Yenne reçut le même jour la visite du roi qui, le lendemain, 22 août, passa à Chanaz, visita les digues du Rhône et vint coucher à Serrière, chez M. Claude Berlioz, membre de la compagnie des chevaliers-tireurs de Rumilly (1). Le 23, Sa Majesté visita Seyssel, dîna à Frangy et prit le chemin de Rumilly.

Il était cinq heures du soir. La compagnie, en grande tenue, à cheval, la carabine au poing, était allée à sa rencontre. Elle se range en ligne de bataille sur une vaste esplanade au-dessus du *Pont Gaudin*. On signale l'approche du cortége royal; arrivé devant l'escadron, qui l'acclame avec enthousiasme, le roi fait arrêter sa voiture. Le seigneur capitaine Dasnières lui adresse les hommages des chevaliers-tireurs; et bientôt cortége et compagnie partent au galop pour Rumilly.

Elle était, certes, belle à voir la vieille cité qui avait revêtu ce jour-là ses plus beaux atours. Sans perdre ce cachet fruste, cette teinte moyen-âge que lui donnent les méandres capricieux de ses rues, les sombres arceaux de ses portiques, les tours, les pignons, les colonnades et les façades ouvragées de ses maisons, elle avait pris une tournure pleine de

(1) Ce chevalier avait été admis au nombre des bourgeois de Rumilly par délibération du 17 juin 1775. « Supplie humblement, disait-il dans sa requête, sieur Claude Berlioz, habitant de Serrieres, en Chautagne, et dit qu'ayant eu l'honneur d'être choisi et invité à faire partie de la compagnie des chevaliers-tireurs de cette ville pour parader à la prochaine arrivée de S. M., il désirerait en même temps avoir celuy d'être agrégé au corps de la bourgeoisie. »

fraîcheur et de grâce. Le *Sapennais* avait fourni ses sapins les plus droits et les plus épais; de riches tentures couraient le long des demeures; les fleurs et la mousse formaient un tapis naturel sur les pas de l'auguste visiteur.

A son entrée, le bourdon de l'église, donné en 1639 par Christine de France, entonne son chant solennel. Vingt boîtes envoient aux échos de la Néphaz et du Chéran leurs bruyantes décharges, auxquelles se mêlent les vivats d'une foule délirante. La *Légion albanaise,* son drapeau déployé, présente les armes sans tirailler. Les deux nobles syndics, Thomas Descostes et Michel Jacquier, et Joseph-Martin Anthonioz, faisant fonctions de troisième syndic, s'avancent, en portant le bâton d'ébène à pommeau d'argent sur lequel sont gravées les armoiries de Rumilly. Le noble Conseil est derrière eux. Ils présentent à Sa Majesté les clefs de la ville. Le cortége passe sous un arc de triomphe, chef-d'œuvre du père Bontron, traverse le pont à deux arches, qui dominait alors le Chéran, foule les ruines du château où le prince Gem, frère de Bajazet II, fut retenu prisonnier, et arrive sur l'antique *Burgi forum*, la place de l'Hôtel de ville. Là était rangée la légion des *Campementi* (1), sous les ordres du lieutenant-colonel de Châtillon. Le roi descend de voiture, monte à cheval et passe en revue cette légion, la compagnie des chevaliers-tireurs et la milice bourgeoise, qui formaient un effectif de 600 hommes et qui se retirent par le quartier Mont-Bornex.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

(1) La *Legion des campementi* se composait de deux régiments de la milice nationale. En 1775, le roi décida qu'il passerait sa revue annuelle à Rumilly. C'est pour servir à ses exercices et fournir un local convenable aux foires et marchés que la *Place de l'Etang* a été nivelée et plantée d'arbres — « La ville de Rumilly, dit la délibération du 14 mai 1775, une des plus anciennes de Savoie, a obtenu dès un temps immémorial différents privilèges de ses augustes souverains pour les foires et marchés, entr'autres du prince Charles, duc de Savoie, le dernier février 1532, avec toutes les immunités, coutumes et franchises accordées aux bourgeois de Chambéry; les dites foires et marchés se tenaient dans la *place du Bourg,* située au milieu de la ville. Le Conseil ayant reconnu depuis le rétablissement de la grande route ordonnée par Sa Majesté, que la dite place ne pouvait plus contenir l'affluence des étrangers, qui viennent les dits jours, outre que l'intérieur de la ville en ressentait de grands inconvénients, a destiné la place publique de l'Etang, qui est hors de la ville du côté de Chambéry pour les dites foires et marchés... » La place n'ayant alors qu'un *journal* de contenance, le Conseil délibère d'exproprier pour l'élargir cinq journaux d'un champ voisin, dont le paiement sera supporté proportionnellement par « les paroisses aboutissantes et rière-aboutissantes qui tirent un grand avantage des foires et marchés. » On formerait ainsi, dit le Conseil, « une belle et grande place à la porte de la ville qui serait très commode pour y exercer la troupe à pied et à cheval. » — Le 13 janvier 1766, le Conseil décide que la place sera plantée de marronniers et de tilleuls. — C'est ainsi qu'a été construite cette *Place-d'armes*, remarquable par son étendue, par sa régularité et par la vigueur de ses marronniers touffus.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

XII

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie). Troisième bulletin du deuxième volume; in-8° de 82 pages.

Cette Société continue sa marche régulière, ses membres ont compris qu'il y avait d'abord plus de services à rendre à l'histoire en recueillant et en publiant des pièces inédites, qu'en faisant un mémoire avec les quelques documents déjà connus ou récemment découverts. Ces travaux hâtifs sont bientôt sans valeur par suite d'une heureuse trouvaille, et si l'amour-propre de l'auteur en est plus flatté, sa raison doit être bien moins satisfaite que si elle lui avait vu divulguer des renseignements utiles, élucidés de bonnes notes topographiques ou biographiques. Le *sic vos non vobis* a ses douceurs pour les travailleurs sérieux et modestes. Ce plaisir-là doit être senti par M. Ernest d'Albane, qui a inséré dans le fascicule dont je rends compte des extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean dressé au siècle dernier. Il en a éliminé les titres déjà publiés dans les *Chartes du diocèse de Maurienne,* et a placé au bas de plusieurs articles de bonnes notes. Les inventaires d'archives sont de précieux documents pleins de renseignements variés dont tous les amateurs d'histoire tirent profit, et qu'il faut se hâter de publier à défaut des chartes elles-mêmes, si l'on veut voir arriver le plus tôt possible le moment où il sera possible d'écrire de bonnes monographies et une histoire générale de notre pays.

Le troisième bulletin de la Société de Saint-Jean-de-Maurienne contient, en outre, un livre journalier de Claude-François Rapin, relatif à l'*entrée* et à l'*installation* de l'évêque de Filipa de Martiniana, en 1757. Il y a là de bons détails de mœurs.

Les franchises accordées à la Maurienne par ses évêques, transcrites et annotées par M. Florimond Truchet, jettent un plus grand jour sur la révolte des Arvains contre leur prélat, Aymon de Miolans.

On trouve, enfin, dans cette publication quelques notes de M. F.-L.-A. Assier, sur une commune restée jusqu'à ce jour sans chroniqueur, la commune de la Chapelle, dans le canton de la Chambre.

Ce troisième bulletin ne renferme pas seulement des œuvres faites, il contient aussi des promesses. Une note mise au bas de la page 212 nous apprend que M. Coche, architecte, exécutait les plans des châteaux anciens de la Maurienne, d'après les ruines ou les portions de constructions qui existent encore. Il a déjà en portefeuille les noms des châteaux de Charbonnières, de Salloires, de la Chambre, de Pont-Renard, etc.

Le cardinal Gerdil; discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée (de la cour impériale de Chambery), par M. Ernest Arminjon, in-8°.

Cette étude est bien conçue, bien écrite et renferme de fort beaux passages; son mérite comme œuvre littéraire sera apprécié par tout le monde. Ce que je veux constater, et je le fais avec un grand plaisir, c'est la tendance toujours plus prononcée à laisser de côté, dans les discours académiques, les sujets abstraits, les lieux communs de la morale ou de la métaphysique, et à choisir de préférence à tous autres les sujets historiques. C'est à l'histoire et à ses différentes branches, à la biographie surtout, sans doute à cause du *nihil humani a me alienum puto,* que les orateurs empruntent aujourd'hui le thème de leurs allocutions. Je félicite donc bien sincèrement M. Arminjon d'avoir entretenu ses auditeurs d'une de nos grandes illustrations, d'un homme qui est moins connu qu'il ne le mérite, d'un homme qui enseignait avant la révolution à son royal élève que le

souverain et les sujets étaient *égaux par leur nature,* et que l'autorité du prince n'avait *sa raison d'être que dans une réciprocité d'avantages*. Gerdil avait d'ailleurs fait une étude sérieuse de la jurisprudence, et recherché dans plusieurs de ses écrits les sources de la justice et du droit. Le choix de l'auteur était donc tout opportun. Il a été, en outre, une justice rendue à un personnage un peu oublié. M. Arminjon donne une seule raison de cet oubli, la préoccupation de l'Europe au moment où s'achevait la carrière de Gerdil. Ajoutons-en deux autres : la modestie du barnabite de Samoëns et la rancune que lui ont gardée les ultra-royalistes et les ultramontains de la Restauration, à cause de ses principes politiques et de sa tolérance religieuse.

L'abbaye de Saint-Valentin de Maché, le Prieuré de Bissy et la vogue de Saint-Valentin, par André Perrin, in 8° de 31 pages.

Le titre de cette brochure, qui est un tirage à part de trente exemplaires seulement, nous fait bien connaître les sujets qui y sont traités, et qui intéressent à la fois la ville de Chambéry et la commune de Bissy. Elle est extraite de l'annuaire du département de la Savoie, pour 1869, dont M. Perrin est l'éditeur, et cela nous explique pourquoi l'auteur s'est abstenu d'y insérer des pièces justificatives qui sont en langue latine. Espérons que ces documents seront reproduits ailleurs, et bientôt.

Armorial et nobiliaire de la Savoie, par le comte A. de Foras Livraison 10e, in-folio

Cette livraison, la quatrième qui ait paru en 1868, contient les familles Bellecombe en Genevois, Bellecombe en Tarentaise, Bellegarde en Faucigny et Belletruche. Aux mérites si généralement reconnus du fond et de la forme de cet ouvrage, s'en ajoute un autre dans le nouveau fascicule de l'armorial de la Savoie, et celui-ci ne sera pas un des moindres aux yeux des amis de notre histoire. Les exigences typographiques d'un livre qui renferme une si grande quantité de tableaux généalogiques donnent quelquefois des pages vides. L'auteur a eu l'idée éminemment utile d'employer ces pages blanches à la reproduction de quelques-uns des documents les plus curieux qu'il a parcourus en nombre immense pour l'accomplissement de son œuvre. La 10e livraison en contient trois.

1° Lettres monitoires du pape Paul III, en faveur des héritiers de Jean de Beaumont, pièce qui est de l'an 1538 et qui renferme une énumération des plus longues et des plus instructives des meubles, armes, vêtements, œuvres d'art et autres objets que contenaient les châteaux à cette époque.

2° Une lettre du duc de Savoie au Sénat de Chambéry, relativement à l'état de chevalier au Sénat, écrite en 1563 et suivie d'un extrait du mémoire fait en réponse à cette missive, et spécifiant les diverses fonctions de cet officier.

3° La troisième et la plus dramatique est le procès-verbal d'une condamnation à mort et d'une exécution capitale en 1464, pour crimes d'hérésie, d'idolâtrie, de sorcellerie, d'homicide, etc. Bien que par sa date elle n'appartienne plus au moyen âge, elle jette un certain jour sur cette période qui a eu un si grand nombre d'ennemis systématiques ou d'admirateurs exclusifs.

Faisons encore remarquer que dans cette livraison, comme dans les précédentes, M. A. de Foras indique avec une scrupuleuse délicatesse tous ceux qui lui ont fourni des renseignements. Cette fois c'est un laborieux et heureux chercheur qu'il signale à la reconnaissance de ses lecteurs, M. Bonnefoi, de Sallanches, que nous connaissons tous bien et qui lui a donné des notes sur la maison Bellegarde.

FRANÇOIS RABUT,
Professeur d'histoire.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1869.

Parmi les morts les plus illustres de l'année dernière se trouve Rossini. Quel que soit le génie d'un artiste, l'impression produite par son décès peut être de nature très diverse. Lorsqu'il descend dans la tombe avant d'avoir réalisé toutes les espérances qu'il faisait concevoir, ou bien, comme Meyerbeer, au moment où sa présence serait nécessaire pour mettre la dernière main à une œuvre, avant de la présenter au public : les regrets doivent être universels; quand, au contraire, il a fourni sa carrière et que son âge ou en général le déclin de ses facultés ne nous laisse plus d'espoir de voir augmenter le nombre de ses chefs-d'œuvre : on peut pleurer l'homme, mais on se dit que l'art n'a rien perdu.

Rossini, d'ailleurs, avait gardé depuis *Guillaume Tell*, c'est-à-dire pendant près de trente ans, un silence qu'on n'a jamais pu expliquer sans préjudice pour son caractère. Tout en boudant le théâtre il composa un *Stabat Mater* sur la demande d'un Espagnol qui le lui paya; l'Eglise toutefois n'aurait rien perdu à être privée d'une œuvre qu'on peut estimer beaucoup, mais qui est peu religieuse. Il a écrit aussi une petite messe, exécutée il y a quelques années dans une réunion d'amis et dont la publication a été retardée pour en augmenter le prix. Outre l'hymne en l'honneur de l'Exposition universelle de 1867. Rossini a composé pour ses délassements un grand nombre de petits morceaux formant une dizaine de recueils et soigneusement catalogués sous le titre général : « Péchés de vieillesse de G. Rossini. »

Sa résolution pour la musique théâtrale n'en devient que plus inexplicable. Ni la jalousie, ni la paresse, ni la crainte de compromettre sa gloire acquise ne sauraient être alléguées; quant au motif tiré des attaques dont il fut l'objet, c'est le moins valable de tous. Aucun compositeur n'a été idolâtré jusqu'à la folie comme le fut Rossini; bien d'autres que lui, à commencer par Mozart et à finir par Meyerbeer et Verdi, ont été dénigrés ou critiqués davantage et avec plus de persistance. Singulière conduite que de se retirer sous sa tente, au moment même où les obstacles contre lesquels Rossini avait lutté jusque alors, étaient à peu près tous vaincus! Il venait de trouver en Meyerbeer (je ne compte pas Halévy) un rival digne de lui; ce qui n'était pas une raison d'abstention pour l'auteur de *Robert le Diable*, n'en devait pas être une pour l'auteur de *Guillaume Tell*.

Rossini s'était fait une idée bizarre des Français : les prenant pour un peuple essentiellement léger, il avait cru, dès son arrivée à Paris (en 1823 ou 1824), devoir se montrer spirituel, en adoptant le rôle de railleur qu'il a gardé jusqu'à sa mort et qui lui a fait dire tant de mots d'une convenance ou d'un goût douteux. Quoiqu'il faille rabattre des anecdotes racontées par les petits journaux, on retrouve sa prédilection pour la grosse plaisanterie jusque dans les titres de ses œuvres posthumes, titres

dont l'authenticité n'est pas contestée. Le catalogue de ces œuvres a été publié par plusieurs journaux.

Après tout, ces faiblesses nous importent peu. Elles s'excusent par l'âge du maître et par les adulations dont il était entouré sans cesse, écartant par des mots plus que piquants, les gens indignes de sa faveur. Ce qui est hors de contestation, c'est son génie. Quant à ses œuvres, le temps a déjà presque entièrement fait justice des débauches de lyrisme qu'excitèrent autrefois les bonnes comme les mauvaises. Il reste aujourd'hui à l'Opéra *Guillaume Tell*, puis avec de fortes intermittences *Moïse* et le *Comte Ory*. Au Théâtre-Italien il ne reste que le *Barbier*, devant lequel ont pâli tous les autres opéras bouffes de Rossini, malgré le mérite qu'on peut leur reconnaître. *Otello* a vieilli pour la plus grande partie; *Semiramide* est encore plus arriérée. Ce serait se tromper soi même de gaîté de cœur que de s'en prendre uniquement aux chanteurs.

Remarquons, comme un signe du temps, qu'on n'a pu s'empêcher de célébrer la mémoire de Rossini en débitant les banalités habituelles et en commettant quelques absurdités d'un genre d'ailleurs fort usité. Lors de ses funérailles, à l'église de la Trinité, on a chanté des morceaux du *Stabat* avec des paroles changées et la prière de *Moïse* sur les paroles de l'*Agnus Dei;* au Théâtre-Italien la mélodie du gondolier d'*Otello* était devenue un *De profundis*, et à l'Opéra le finale de *Guillaume Tell* a servi pour le couronnement du buste, avec un texte approprié à la circonstance. Un journal de musique vient même de donner comme prime à ses abonnés « une messe de *Requiem* avec accompagnement de piano, musique tirée des différents ouvrages de Rossini, texte latin adapté à la musique par Aulagnier et contenant quatorze morceaux; ouvrage approuvé par Rossini et exécuté en partie à ses obsèques en l'église de la Trinité. » Approuvé par Rossini! Il en était bien capable. « Ma musique n'est pas encore faite, mais on y travaille! » disait-il un jour, à propos des altérations qu'y faisaient les chanteurs. Il a laissé librement *travailler* tout le monde, sachant que sa gloire ni sa fortune n'en souffriraient point.

Il a légué à l'Institut de France une somme d'argent pour créer, après la mort de sa femme, deux prix annuels de trois mille francs chacun; « l'un pour l'auteur d'une composition de musique religieuse ou lyrique, lequel devra s'attacher principalement à la mélodie, si négligée aujourd'hui; l'autre pour l'auteur des paroles (prose ou vers) sur lesquelles devra s'appliquer la musique et y être parfaitement appropriée, en observant les lois de la morale, dont les écrivains ne tiennent pas toujours assez compte; ces productions seront soumises à l'examen d'une commission spéciale prise dans l'Académie des beaux-arts de l'Institut. » Rossini a oublié de dire que les concurrents pour la musique doivent être jugés par des musiciens et non pas par des peintres, des sculpteurs et des architectes, comme cela se pratiquait il y a peu d'années encore pour les prix de Rome. Il n'a pas été plus explicite pour les concurrents littérateurs. Il recommande à ceux-ci d'observer les lois de la morale : comme s'ils étaient capables d'oublier ces lois en s'adressant à l'Institut! Il recommande aux musiciens d'être mélodistes. Mais tout le monde aujourd'hui est mélodiste! La mélodie banale, la mélodie à tout prix, la mélodie agréable, insignifiante ou absurde nous persécute, nous abasourdit, nous excède! Heureusement Rossini ajoute que la musique doit être parfaitement appropriée aux paroles. J'ignore comment il entendait cette prescription; mais il est permis de croire que l'auteur de *Guillaume Tell* a compris le vrai principe de la musique expressive, quoique dix-neuf fois sur vingt il s'en soit peu soucié dans ses opéras, ainsi que dans son *Stabat*. Il semble aussi avoir pensé que les vers ne sont pas indispensables à la musique. Mozart et d'autres l'ont dit avant lui. Je serais bien surpris si l'Institut avait l'audace d'être du même avis.

Je n'ai guère de nouveau à dire de l'Opéra, et il n'est pas nécessaire que je vous donne des détails sur la reprise des *Huguenots* annoncée si pompeusement et si longtemps d'avance pour aboutir à une cruelle déception. Le fait le plus curieux c'est que Mlle Hisson, dont j'ai parlé dans ma dernière chronique, devait chanter le rôle de Valentine. A la répétition générale on s'est aperçu que, pour soutenir un rôle aussi difficile, il ne suffit pas de s'échauffer et de se démener par instants. Mme Sasse, qui possède toujours une belle voix, est donc rentrée dans ses droits. Après les débuts brillants de sa rivale, elle avait songé à se vouer à la musique italienne, parce que M. Perrin ne voulait pas la rengager aux appointements qu'elle demandait; M. Bagier lui ouvrait déjà, à deux battants, les portes de la salle Ventadour. La voilà rassurée pour l'instant. Deux bonnes cantatrices pour un même genre de rôles ne seraient que suffisantes à l'Opéra; mais il est dans les principes de M. Perrin de n'en avoir qu'une. Il s'est empressé de renvoyer Mlle Battu, quand il eut engagé Mme Carvalho; il y suppléera par des doublures plus que médiocres. Nous verrons si Mme Carvalho se déshabituera des mignardises qui lui ont valu une partie de ses anciens succès, mais qui, à l'Opéra, deviennent insupportables. Je commence à comprendre que les cantatrices après s'être fait payer cent mille francs d'appointements, par an, approchent de deux cent mille, en attendant la troisième centaine de mille. Elles suivent le conseil de Fra Diavolo en se hâtant de jouir de leurs avantages :

Le sort, qui les caresse,
Demain pourra les trahir.

Après le *Voyage en Chine* il était à prévoir que l'Opéra-Comique continuerait à exploiter le genre vaudeville, mais sans rencontrer facilement le même succès. Le texte du *Corricolo* est des mêmes auteurs que celui du *Voyage en Chine;* on a bien vu cette fois-ci que ce n'est pas assez, pour un opéra comique, d'inventer quelques personnages grotesques et d'accumuler, sans trop de logique, les situations plaisantes. La musique de M. Poise est gracieuse, mais trop uniforme pour avoir pu sauver la pièce. Le *Corricolo* a eu jusqu'à présent onze représentations; je crains qu'il ne soit resté dans le bagage de l'année dernière. Le *Premier Jour de bonheur* a été joué cent dix fois, et nous n'en avons pas fini. Espérons que *Vent-Vert* de M. Offenbach aura meilleure chance que *Robinson Crusoé*.

Le Théâtre-Lyrique a fait sa réouverture le 24 novembre, sous la direction de M. Pasdeloup. En attendant *Don Quichotte* de M. Boulanger et *Rienzi* de M. R. Wagner, on a repris le *Val d'Andorre* d'Halévy; le *Barbier* de Rossini, *Martha* de M. de Flotow, l'*Irato* de Mehul, *Iphigénie en Tauride* de Gluck, le *Brasseur de Preston* d'Ad. Adam, *Rigoletto* de Verdi, et en guise de levers de rideau, *Bégaiements d'amour* de M. Grisar et le *Maître de Chapelle* de Paër. M. Pasdeloup frappe à toutes les portes pour trouver la meilleure. L'*Irato*, très mal rendu, n'a pas réussi du tout. L'opéra de Gluck, monté avec le plus de soin qu'on a pu, a obtenu un succès honorable, malgré l'ennui qu'y trouvent certaines gens. De tels ouvrages contrarient trop aujourd'hui les habitudes des artistes et le goût du public pour enrichir les directeurs de théâtres. La reprise d'*Orphée* même n'aurait pas eu la vogue qu'elle a eue, si Mme Viardot n'en avait pas rempli le rôle principal.

M. Pasdeloup réussira-t-il dans son entreprise? C'est ce qu'on ne saurait dire jusqu'à présent. M. Carvalho a presque usé les meilleurs ouvrages de son répertoire, tout en travestissant les opéras allemands. Il a habitué le public à avoir ses cantatrices de prédilection; toute œuvre nouvelle, dans laquelle le principal rôle n'était pas rempli par Mme Carvalho ou par Mlle Nilsson, était presque con-

damnée d'avance. La rareté croissante des bons artistes et l'état de subordination où se trouve le Théâtre-Lyrique, par rapport à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, augmentent les difficultés. Ajoutez que les jours de mauvais temps sont favorables aux théâtres des boulevards, tandis qu'à la place du Châtelet ils produisent un effet contraire.

Je cite pour mémoire seulement le *Soldat malgre lui* donné aux Fantaisies-Parisiennes. M. Martinet s'est dédommagé en reprenant la *Fete du village voisin* de Boïeldieu et *Gille ravisseur* de M. Grisar. Au premier jour nous aurons l'opéra de M. F. Ricci, annoncé d'abord sous le titre de *Monsieur de Lapalisse* et intitulé maintenant une *Folie à Rome*. Admirez la singularité du sort : *Crispino e la Comare* fit connaître M. Ricci à Paris, comme un des meilleurs compositeurs italiens actuels dans le genre bouffe; il dut écrire un opéra pour le Théâtre-Lyrique sur un sujet emprunté à l'Arioste : M. Carvalho se ravisa. Puis M. Ricci offrit à M. Bagier un ouvrage nouveau dont Mlle Patti devait remplir le rôle principal : M. Bagier eut recours aux plus étranges chicanes pour décider le compositeur à écrire la *Contessina* que le prince Poniatowski écrivit ensuite; quant à M. Ricci, il s'empressa de prendre le chemin de fer pour retourner à Saint-Pétersbourg. C'est aux Fantaisies-Parisiennes qu'aujourd'hui il trouve asile!

Les Bouffes-Parisiens sont revenus à la musique, et surtout à celle de M. Offenbach. C'est au fondateur du théâtre que M. de Noriac, le nouveau directeur, doit le succès avec lequel il a rouvert la salle. Un agréable opéra comique, le *Fifre enchanté*, et une amusante bouffonnerie, l'*Ile de Tulipatan*, formaient le fond du spectacle. Le succès de la bouffonnerie n'est pas encore épuisé. Un opéra comique en deux actes, *Petit Bonhomme vit encore*, divertit en ce moment le public, mais il ne le divertira pas longtemps. C'est un peu plus mauvais que le *Corricolo*.

Il vient de se produire au Théâtre-Italien une de ces mystifications qui réussissent toujours, pourvu qu'elles soient assez habilement conduites, sauf à peu durer. Le public doit assez savoir ce que valent les réclames, mais il s'y laisse toujours prendre. Que voulez-vous? La curiosité des Parisiens est presque devenue proverbiale. Après sa brouille avec sa belle-sœur, par suite du mariage de celle-ci, M. Strakosch a pris sous sa tutelle une jeune Américaine, née de parents allemands, et qu'il nous a présentée comme une future Patti. Mlle Minnie Hauck a dix-sept ans; sa voix est mince et assez ordinaire; c'est une élève intelligente qui, jusqu'à présent, n'a rien pour attirer la foule au Théâtre-Italien. Après avoir paru deux fois dans la *Sonnambula*, elle va se risquer dans le *Barbier*. On peut obtenir, à l'âge de neuf ou dix ans, un premier prix de piano ou de violon au Conservatoire : c'est chose plus difficile de gagner trois mille francs par soirée dans un théâtre. Le plus grand attrait de Mlle Patti, c'est sa voix; mais on ne rencontre pas tous les jours des voix pareilles.

Pour le reste, le Théâtre-Italien ne m'offre rien d'important à signaler; chaque nouvelle saison n'est que la continuation de la précédente. La seule différence c'est que les bons chanteurs deviennent de plus en plus rares, en Italie comme ailleurs. Les uns perdent leur voix; d'autres se négligent et restent ou deviennent des médiocrités ou des artistes simplement estimables. La voix de Tamberlick est usee; celle de Fraschini commence à se ressentir de l'influence de l'âge, mais elle est encore fort belle et il faut souhaiter que nous conserverons le plus longtemps possible ce grand artiste. Il a refusé de tenir l'engagement qui l'appelait à Saint-Pétersbourg; fort heureusement pour nous, il a gagné son procès. Delle-Sedie est restreint au rôle de Rigoletto, qui est, pour ainsi dire, sa propriété incontestable; la faiblesse de sa voix est amplement compensée par ses belles qualités.

Je ne dirai rien d'une seule et unique représentation de la *Serva padrona* de Paisiello, opéra dérangé par M. Bagier, pour accommoder le rôle du domestique muet à Mlle Urban, la muette de la *Contessina*, la première danseuse *in partibus* du Théâtre-Italien. Je ne m'arrêterai pas non plus à *Piccolius*, ouvrage nouveau en trois actes, paroles de M. de Lauzières, d'après une comédie de M. Sardou, musique de Mme de Grandval qui a donné au Théâtre-Lyrique les *Fiancés de Rosa*, et à l'Opéra-Comique la *Pénitente*. On peut acquérir une certaine habileté dans l'art de la composition, on peut même trouver des mélodies, sinon neuves, du moins agréables, mais on n'acquiert ni du génie ni le talent nécessaire pour produire une œuvre qui reste au théâtre.

Les nouveautés les plus intéressantes qu'ait fait entendre M. Pasdeloup aux concerts populaires, ce sont un beau concerto de M. Litolff pour piano et orchestre, et trois morceaux de musique instrumentale des *Maîtres chanteurs* de M. R. Wagner, mais qui ne sauraient suffire à nous donner une idée du style dans lequel cet opéra est écrit.

M. Sowinski, le traducteur de la biographie de Beethoven par Schindler, vient de publier une traduction de la biographie de Mozart par Nissen. Malgré les additions qu'il y a faites, ce livre reste très incomplet et n'a qu'une importance secondaire pour les personnes qui peuvent consulter l'ouvrage en quatre volumes de M. O. Jahn. MM. Gevaert et Wilder ont complété le premier volume de leur collection des *Chefs d'œuvre de la musique vocale italienne* aux XVIIe et XVIIIe siècle (paroles italiennes et traduction française). Ce volume comprend quatre livraisons, avec une introduction historique bien faite, contenant des détails très intéressants sur l'origine de la musique théâtrale en Italie.

JOHANNÈS WEBER.

LES ÉLUS DE L'AMOUR

A mes amis Louis et Marie Revon.

Tourbillons printaniers, jeunes gens, jeunes belles,
Vous qui jetez au temps votre défi railleur,
Et chantez votre ivresse au sein des fleurs nouvelles,
Et penchez, en dansant, la coupe du bonheur;

Vous qui revendiquez, en conquérants superbes,
Votre place au soleil et sous les bois tremblants,
Et foulez au hasard, comme de folles herbes,
Les suprêmes conseils des sages aux fronts blancs;

Tumultueux essaims, cœurs legers, frais visages,
O vous dont le sourire est habile a charmer,
En croisant vos regards pleins de tendres présages,
Vous parlez tous d'amour, — mais peu savent aimer!

Qu'est-ce donc que l'amour, damoiseau? — Tu te joues
De l'honneur d'une enfant comme de tes chevaux;
Dans les coussins d'un char bercé sur quatre roues
Tu la fais parader aux yeux de tes rivaux.

Qu'est-ce donc que l'amour, calculateurs sordides? —
La vertu vous déplaît sans une robe d'or.
Allez, l'oreille au guet, dans les salons splendides
Rêver sournoisement d'epouser un tresor.

Qu'est-ce donc que l'amour, ambitieux? — Infâme,
Sous un langage ému masquant un froid vouloir,
Tu marches sur le cœur palpitant d'une femme
Pour atteindre la cime où trône le pouvoir.

Qu'est-ce donc que l'amour, roué? — Ton or fascine
Comme l'œil du serpent fascine un rossignol;
Ton or tinte dans l'ombre au seuil de l'orpheline...
Et les fleurs d'oranger s'effeuillent sur le sol.

Qu'est-ce donc que l'amour, séducteur ? — Tu subornes
La vierge au front naif par des serments d'un jour,
Et le deuil sur sa honte etend des crêpes mornes ..
— Lâches profanateurs, qu'est-ce donc que l'amour ?

Vous ne connaissez pas ses tempêtes divines,
Vous n'avez pas fremi sous ses eclairs vainqueurs,
Vous n'avez pas porte le ciel dans vos poitrines !
— Les elus de l'amour, ce sont les nobles cœurs !

Oui. les cœurs genéreux que l'honneur seul gouverne,
Les cœurs qui battent fort, les cœurs loyaux et purs,
Et dont la profondeur est comme une citerne
Où peuvent s'abreuver tous les malheurs obscurs!

Les elus de l'amour cèdent avec franchise
Au desir juvenile eveillé dans leur sein ;
Quand paraît la beaute, rougissante et surprise,
Ils lui donnent leur vie en lui prenant la main.

Pour mieux s'epanouir loin des inquietudes,
Ils l'emmènent rêver le long des sentiers verts,
Devant les horizons des calmes solitudes,
Et son charme à leurs yeux rajeunit l'univers !

Ils lui cueillent des fleurs dans les pres ; sous les voiles
Des bois pleins de chansons ils lui parlent tout bas ;
Ils voudraient lui tresser des couronnes d'etoiles !
Ils croient bercer a deux l'infini dans leurs bras !

Lorsque leurs pieds sont las de poursuivre leur course,
Agenouilles dans l'herbe, à l'ombre d'un bouleau,
Ils puisent à deux mains la fraîcheur d'une source,
Leurs visages penches se rencontrent dans l'eau.

En souriant, fermez les yeux, ô fiancées!
Eux sondent le destin pendant votre sommeil ;
Leurs vœux prennent l'essor, leurs vaillantes pensées
Ouvrent un avenir d'azur et de soleil.

Assise à leur foyer, la paix leur est fidele
Et verse un miel divin dans l'œuvre des devoirs ;
Elle tend sur leurs fronts la blancheur de son aile
Pour écarter, la nuit, l'essaim des rêves noirs.

Le bonheur, accouru sur les pas de l'aurore,
A leur volet mi-clos frappe comme un ami,
Et l'hôte du printemps, l'hirondelle sonore
Chante un signal d'eveil a leur seuil endormi.

Des anges, des enfants têtes blondes et roses
Où, sous l'œil maternel, éclora la raison,
Prennent sur leurs genoux de ravissantes poses
Et de troubles charmants emplissent la maison.

Entre les jours pareils du travail, quand l'année
Ramène quelque fete où vit un souvenir,
D'un beau groupe d'amis leur table est couronnée,
Et l'esprit du passé renaît pour les bénir !

Quand le monde autour d'eux mène ses bacchanales,
Quand passent les plaisirs sous des masques joyeux,
Quand les tentations, en heurtant des cymbales,
Bondissent, les seins nus et l'eclair dans les yeux ;

Un bleu voile à demi retenu sur les hanches,
Belles sous des cheveux deroulés par le vent,
Lorsque les voluptes leur tendent des mains blanches
Et soupirent un air plein d'un charme énervant ;

Les élus de l'amour, calmes dans leur vaillance,
Brisent le cercle impur de ces enchantements ;
On ne leur peut ravir l'anneau de l'alliance,
Ils sont fiers de porter la chaîne des serments !

Ils affrontent sans peur les combats de la vie,
Les ligues des méchants armés de trahisons ;
Ils ne frémissent point quand, sous leurs pas, l'envie
Fait siffler ses serpents souillés de noirs poisons.

Leur foi, comme un feu pur dans une urne d'albâtre,
Demeure inviolee, — et c'est leur talisman :
Quand la foudre du sort sur leur mât vient s'abattre,
Quand leur nef s'engloutit sous un mugissement,

Lorsqu'ils sont ballottes dans un vaste naufrage, —
Au-dessus de leurs fronts ils lèvent ce flambeau,
Et, domptant le courroux des flots et de l'orage,
Nagent à sa lueur vers un abri nouveau.

La mort peut les percer de ses dards inflexibles,
Mais non pas derober leur tresor immortel ;
Leurs âmes, deployant des ailes invisibles,
Fuiront pour le sauver dans l'infini du ciel !

BENJAMIN DUPERNEX.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 16 janvier 1869.

PRESIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président donne lecture d'une dépêche de M le Recteur de l'Académie de Chambery (Savoie et Haute-Savoie), relative a un concours à organiser dans les provinces, par ressorts académiques, pour les travaux d'histoire, d'archeologie et de science. M le Recteur demande l'avis de la Société au sujet des moyens d'exécution du projet dont il s'agit, notamment en ce qui concerne le programme et les matieres du concours, ainsi que le jury appele à décerner les prix

Après avoir longuement discute cette question, la Société émet l'avis que le meilleur moyen d'arriver à une entente entre les diverses sociétes savantes et littéraires des deux departements de la Savoie, est que chacune d'elle nomme un ou deux délegues qui, sous la presidence de M. le Recteur, arrêteraient les bases du concours propose par le ministre Et pour le cas où cet avis serait partagé par les autres compagnies, la Societé designe deux de ses membres pour la representer à la réunion préparatoire

Sur la présentation de divers membres, la Société nomme au nombre de ses membres effectifs :

M Pourrat, principal du college d'Annecy ;
M l'abbe Gex, ancien professeur, a Annecy ;
M Laurent Matheron, a Saint-Julien.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon,* tomes XIVe, XVe et XVIe ; — 2° *Mémoires et documents*, publies par la Société d'histoire de la Suisse Romande, tome XXVe ; — 3° *Revue des sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique ; — 4° *L'Investigateur,* journal de l'Institut historique de France ; — 5° *Recueil* des Memoires et documents de l'Academie de la val d'Isère ; — 6° *La Bourgogne,* revue provinciale ; — 7° Onzieme *Bulletin* annuel de la Societé centrale d'agriculture du departement de la Savoie ; 8° *Les principaux types des monnaies russes au moyen âge*, par M. Fr. Seguin, don de l'auteur ; — 9° *Etudes sur les pénitenciers suisses et allemands,* par M. Laurent Matheron, don de l'auteur ; — 10° *Deuxième serie d'études* sur les causes du cretinisme et du goitre endemique, par le docteur J. Saint-Lager, don de l'auteur ; — 11° *Revue du Lyonnais ;* — 12° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, publié par M. Caffe ; — 13° *Le Mont-Blanc ;* — 14° l'*Union savoisienne ;* — 15° le *Léman ;* — 16° le *Courrier de Savoie ;* — 17° l'*Impartial de l'Ain* ; — 18° le *Faucigny ;* — 19° l'*Association scientifique de France ;* — 20° l'*Echo du Salève ;* — 21° l'*Industriel savoisien ;* — 22° le *Courrier du Chablais ;* — 23° le *Globe.*

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 février 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy — Typ Théole

Sommaire. — Annibal et l'Alpe pœnine, par M. C.-A. Ducis — Les chevaliers-tireurs de Rumilly suite), par M F. Descostes. — Une excursion à Saint-Martin-de-Belleville (Savoie), par M. F. Mermillod — Bulletin.

ANNIBAL & L'ALPE PŒNINE

(V les n°s de septembre, octobre et décembre 1868)

On a contesté l'interprétation que j'ai donnée, dans l'article de décembre dernier, du texte capital de Polybe sur le passage d'Annibal. Je n'y tiens pas précisément. J'avais suivi le sens le plus pratique sur les données des commentateurs du XVIIe siècle. Laissons de côté, si l'on veut, l'autorité de Casaubon, de Gronovius, de Schweighaeuser et des autres; traduisons mot à mot : le résultat sera le même. N'oublions pas surtout que nous étions arrivé au confluent des Usses dans le Rhône par les chiffres les plus rigoureux.

Polybe avait préludé à l'histoire du passage d'Annibal par une description de toute la chaîne des Alpes. L'Italie, dit-il, est circonscrite de trois côtés : c'est d'une part la Méditerranée, de l'autre l'Adriatique, et de la troisième les Alpes, qui sont comme la base du triangle, surtout la partie septentrionale, dont j'ai à parler.

Il rappelle ensuite que les Gaulois transalpins habitaient le versant qui incline au Rhône vers le nord. Evidemment il s'agit ici des peuplades du Vallais et peut-être du Chablais.

Dans un autre chapitre on voit que les Boïens et les Insubres *(Isombras)*, qui occupaient les campagnes situées entre le Pô et les Alpes du nord, appelèrent à leur secours les Gaulois transalpins qui habitaient entre le Rhône et les Alpes (1). Il s'agit encore ici de la vallée du haut Rhône, dont les habitants étaient les plus rapprochés des Insubres par la vallée d'Aoste.

Dans le troisième livre de son histoire, Polybe, résumant le tableau de la ligne des Alpes dont le contour part de l'Adriatique pour courir à l'ouest, continue ainsi : « Le Rhône a ses sources à l'occident du nœud septentrional de cette chaîne. Il coule ensuite au nord-ouest, puis va se jeter dans la mer de Sardaigne. Il est formé de plusieurs cours d'eau dans une vallée dont les *Ardues* habitent le flanc septentrional. Tout le côté méridional est enfermé par la ligne des Alpes dont les extrémités fléchissent vers le nord. Le bassin du Rhône est séparé des campagnes qui entourent le Pô par la chaîne des Alpes qui de Marseille remonte pour contourner jusqu'à l'Adriatique. » (XLVII).

On ne peut méconnaître ici le massif de Saint-Gothard, les sources du Rhône dans le haut Valais, puis son retour vers le lac Léman, et enfin sa descente vers la Méditerranée. Après ce tracé sommaire, l'auteur reprend les détails. La mention des *Ardues,* dont le nom s'est conservé dans celui d'*Ardunum,* aujourd'hui Ardon, entre Martigny et Sion sur la rive droite du Rhône, nous fixe parfaitement sur le côté opposé, c'est-à-dire l'horizon des Alpes pœnines, qui forment un équerre autour du coude du Rhône à Martigny. Ce tableau, si conforme à la configuration locale, n'a pu être fait que *de visu*, comme l'affirme Polybe, en rappelant les voyages qu'il avait entrepris en Afrique, en Espagne et en Gaule pour savoir la vérité (XLVIII, LIX).

Le cours du Pô n'étant point parallèle à celui du Rhône, Polybe n'a pu indiquer à l'opposite de celui-ci que les vallées arrosées par les rivières qui alimentent le Pô. La plus parallèle de ces rivières avec le Rhône est la Doire-Baltée qui coule à travers une vallée subalpine, mentionnée ailleurs par Polybe.

Revenant à son point de départ, cet auteur précise ainsi le sujet de tant de controverses : « Annibal ayant surmonté ces Alpes par l'endroit qui longe le Rhône, descendit en Italie. » *Apo tôn kata ton Rodanon topôn.* (XLVII). *A locis secundum Rhodanum.*

Or, nulle part ailleurs qu'en Vallais le Rhône ne baigne le pied des Alpes. Polybe venait de l'assurer, quelques lignes plus haut, précisément pour la rive méridionale du fleuve, celle dont il s'agit dans ce passage mémorable.

Plusieurs auteurs, dont j'avais partagé l'opinion, ont rendu par *les sources du Rhône* le texte que j'ai cité. La traduction est inexacte, mais l'idée n'est pas loin du vrai, au moins pour cette époque. Car Ammien Marcellin disait encore, au IVe siècle, que le Rhône venait des Alpes pœnines par plusieurs sources (1). On se rappelle les témoignages de Ptolémée et de Pline.

Il s'agit maintenant de déterminer celui des passages

(1) *Hist* II, XIV, XV, XVI, XXII.

(1) *Rerum gest.*, XV, XI.

menant du Vallais en Italie qui a marqué la route du plus hardi capitaine de l'antiquité. Les deux plus célèbres sont le Simplon et le Grand-Saint-Bernard. Le premier est moins élevé que le second de 367 mètres; mais la descente en Italie en est plus longue et plus difficile. D'ailleurs cette ligne s'écarte tout à fait de Turin. Et cependant Annibal a pris cette ville avant de se diriger vers le Tessin.

Un peuple habitait le sommet de la vallée où le Rhône prend sa source. C'étaient les *Viberi,* branche des Léponliens, de l'émigration grecque ou taurisque, et conséquemment antérieure au passage des Carthaginois (1). Si Polybe ne les a pas nommés, c'est qu'Annibal n'a pas traversé le Simplon.

On voit par tout ce qui précède combien est douteux l'appui demandé par Strabon au prétendu témoignage de Polybe sur le passage des Tauriniens. Nous n'avons pas besoin de Strabon pour savoir ce que pensait Polybe. Nous préférons son texte formel à une citation contradictoire qu'il est impossible de justifier dans aucune partie de ses œuvres.

Il ne serait pas invraisemblable que Strabon, citant Polybe de mémoire, eût confondu le nom des Tauriniens avec celui des Taurisques, qui, d'après Caton, habitaient les sources du Rhône et du Tessin. Les Tauriniens passaient pour être de la même race, et Appien d'Alexandrie appelle leur capitale *Taurasia.*

Ce qui a pu induire également en erreur dans l'indication de ces passages, c'est que les torrents qui arrosent les flancs des deux Alpes pœnines et cottiennes, portent des noms semblables ou ayant le même radical. Ainsi les Alpes pœnines ont, au versant italien, la Doire, *Duria,* et, au versant suisse, la Durance et la Dranse, au bout de laquelle se trouvait la station *Octodurus* ou *Iunctodorus.* Les Alpes cottiennes ont également, au versant italien, une Doire, *Durias,* et, au versant français, la Durance, *Druentia.* La station d'*Ictodurum,* qui n'en était pas très éloignée, a pu augmenter encore la confusion des localités pour ceux qui écrivaient à distance sans les avoir parcourues.

Quant à Polybe, qui les avait étudiées sur place (XLVIII, LIX), il enchaîne d'une logique inflexible la suite de son récit. Réfutant l'objection des auteurs contemporains tirée de l'impossibilité de passer les Alpes qu'il venait de décrire, il rappelle les expéditions des Gaulois transalpins, dont il avait parlé dans le chapitre précédent, par les mêmes Alpes que l'armée d'Annibal. Or, on a vu plus haut que ces Gaulois, surnommés Gésates, n'étaient autres que les habitants de la vallée du haut Rhône.

Les partisans du passage des Alpes cottiennes viennent confirmer, à leur insu probablement, les motifs qu'avait le général africain de déférer à la politique insubrienne en débouchant en Italie par la vallée d'Aoste.

Il était tellement improbable que les députés des Insubres dirigeassent l'armée carthaginoise par les Alpes cottiennes qu'Ammien Marcellin, ayant suivi l'opinion de Tite-Live sur le fait principal, a dû, pour être, au moins cette fois, d'accord avec lui-même, faire accompagner Annibal par des Tauriniens; ce qui, d'ailleurs, était inexplicable dans leur alliance avec les Romains. Conçoit-on, en effet, ces bons alliés introduisant en Italie un ennemi qu'il était de leur intérêt suprême de voir anéanti avant qu'il pût pénétrer les Alpes?

Le système de Tite-Live n'est guère plus rationnel. Il attribue aux députés boïens et au roi Matale qui accompagnaient Annibal, la décision prise par celui-ci de ne pas combattre les Romains avant d'avoir passé en Italie, et cependant il les conduit par le passage des Tauriniens le plus dangereux à affronter dans ces conjonctures, puisque les Romains étaient leurs alliés et que toute cette ligne devait être gardée. L'armée carthaginoise passe sans coup férir, sans que ni Tauriniens ni Romains aient l'air de se douter que les Alpes étaient leur plus formidable rempart. D'ailleurs, tout est à l'avenant. Le départ du pays des Allobroges, indiqué *ad lævam,* à main gauche, n'aurait pu s'effectuer que sur la droite, dès qu'il s'agissait de rebrousser chemin jusqu'à la Durance et surtout à un point où le tableau imagé qu'en fait Tite-Live y acquerrait quelque vraisemblance. Assurément l'auteur n'avait pas vu les vallées alpines. Ce n'est plus l'historien subissant la logique des faits avec la configuration locale : c'est le romancier aux ordres duquel généraux et armées passent outre, comme par enchantement, aux obstacles de la nature et de la politique.

Et l'on ose opposer de pareilles fantaisies, imaginées à loisir dans les salons de Rome, à la discussion pratique de Polybe, qui s'était imposé tant de fatigues pour étudier l'histoire sur les lieux mêmes (LIX).

Servius Maurus rappelant, d'après Varron, les cinq passages des Alpes gauloises, énumère celui des Ligures le long de la mer, celui d'Annibal, celui de Pompée allant en Espagne, celui d'Asdrubal et celui des Alpes graies (1).

Il faut donc écarter de la discussion le premier et le dernier de ces passages, et chercher ailleurs ceux des trois généraux nommés. La découverte de celui de Pompée nous éclairera sur celui d'Annibal.

Pompée écrivait lui-même au Sénat de Rome qu'il avait trouvé un chemin plus facile que celui d'Annibal. Appien le circonscrit entre les sources du Rhône et de l'Eridan (2). Excluons donc de la discussion les Alpes pœnines et le Mont-Viso. Les Alpes graies le sont déjà, d'après Servius et Varron. Le Mont-Cenis n'étant pas connu à cette époque, restent pour le passage de Pompée le col d'Arnas, qui mène de Maurienne à Usseglio, Viu, Lanso et le cours de la Stura à Turin, et le Mont-Genèvre entre Briançon et Suze. Sur ces deux lignes, on a découvert des vestiges authentiques de voies romaines (3).

Mais on n'a conservé l'itinéraire que de la dernière. Elles appartiennent toutes les deux aux Alpes cottiennes, où Pline signale effectivement la soumission de plusieurs peuplades par Pompée (4).

Quant à la plus grande commodité qu'offrait à Pompée l'une ou l'autre de ces deux ouvertures des Alpes, *Iter aliud atque Hannibal nobis opportunius patefeci,* elle doit s'entendre de sa brièveté. Il fallait gagner du temps pour surprendre Sertorius en Espagne. Les corps de son parti gardant les passages des Alpes ma-

(1) Pline, *Hist. nat.,* III, xx.

(1) Servius Maurus Honoratus, *In Virg. Œneid,* X, 13.

(2) Salluste, *Fragm,* III. — Appien, *De bello civili,* I.

(3) *Questions archéologiques. Maurienne. Académie royale de Savoie,* IV, 191.

(4) Pline, *Hist. nat.,* III, xx.

ritimes, Pompée dut remonter aux Alpes cottiennes pour redescendre dans la Narbonaise et passer les Pyrénées. Mais ce détour ne fut pas aussi grand que celui d'Annibal, qui, voulant éviter les Romains et les Tauriniens aux Alpes cottiennes, avait dû remonter plus au nord ; non pas même aux Alpes graies, puisque Servius et Varron les distinguent, comme on l'a vu, des passages d'Annibal et de Pompée, mais bien aux Alpes pœnines.

Et si Appien, au lieu de circonscrire aux sources de l'Isère l'étendue alpine qu'il avait en vue, indique comme extrême limite les sources du Rhône, c'est qu'évidemment ces dernières marquaient le passage d'Annibal, et que leur mention comme limite exclusive affirmait plus formellement la distinction du passage de Pompée, d'après son propre témoignage.

Il résulte des précédents que l'ordre dans lequel Servius a énuméré les cinq passages, n'a aucune signification ; puisque, si la route de Pompée était plus courte que celle d'Annibal, c'est parce qu'elle était plus rapprochée de la Méditerranée et qu'elle aurait dû être ainsi nommée avant cette dernière, dès que la liste commençait par le chemin des Ligures.

Un auteur moderne fait une exception tout à fait désespérée pour sa cause, lorsqu'il prétend que les Alpes pœnines n'auraient pas fait partie des *Montium gallicorum* mentionnés par Servius. Polybe, dans une description raisonnée de toute la chaîne des Alpes depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique, affirme que le versant de ces Alpes, incliné vers le Rhône au nord, est habité par les Gaulois transalpins (1).

Si ces vallées avaient été annexées d'abord à la Gaule cisalpine pour conserver à l'Italie la défense des Alpes, ces habitants ne cessaient pas d'être Gaulois, ni leurs passages de faire communiquer les deux Gaules cisalpine et transalpine. D'ailleurs, toute cette zone fut attribuée au prétoire des Gaules dès Constantin et elle l'était encore au temps de Servius.

On a vu plus haut la source des erreurs qui ont pu faire confondre les Alpes pœnines et cottiennes à ceux qui écrivent sur des notes ou des oui-dire sans avoir tout contrôlé sur le théâtre même des faits historiques.

C.-A. Ducis.

(1) *Hist.*, II, XIV, XV, XXII.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

(Suite)

Après un *Te Deum* à l'église paroissiale, où il est reçu par le révérend curé, à la tête d'un nombreux clergé, Sa Majesté vient se reposer à l'hôtel de Juge, qui lui sert de résidence. Dans le grand salon du premier étage, orné de magnifiques tentures, le premier écuyer introduit bientôt les nobles Syndics et Conseil ; suivant la prescription du comte de Latour, Thomas Descostes fait « un compliment court relatif à la circonstance » et Sa Majesté y répond par quelques mots gracieux pour sa fidèle ville.

« Deux heures après, dit le chroniqueur, le roi nous fit demander (avantage que nous eûmes sur les autres corps). La compagnie entra à la suite de ses officiers dans la salle d'audience, où elle fut reçue avec toutes les marques possibles de bonté. Le roy loua beaucoup l'uniforme. Voicy mot à mot les termes dont il se servit : « *Voilà un fort joly uniforme ; je verray avec plaisir qu'on le perpétue et qu'on travaille à augmenter la compagnie.* » Non seulement il ne se contenta pas de gracioser la généralité ; mais encore sur l'annonce de MM. les officiers, qui eurent la généreuse précaution de mettre en avant tous ceux de la compagnie qui avaient eu l'honneur de servir dans les troupes de Sa Majesté, elle témoigna à ces derniers des marques singulières de distinction. On ne doit pas omettre que le tableau de la compagnie luy fut remis ; elle eut la bonté de le voir et, l'ayant parcouru, elle le mit dans sa poche en disant : « *J'ay déjà trois mille hommes en tabelle dans la Savoye qui pourront bien me servir dans l'occasion.* »

Sa Majesté allait donner congé aux chevaliers « lorsque M. notre capitaine, se prosternant devant elle, luy demanda l'agrément du baise-main. Elle répondit d'un ton affable : « *Avec plaisir ; je vois bien qu'il faut faire le tour.* » Et Sa Majesté fit en même temps baiser la main de son frère Mgr le duc de Chablais.

Le soir, un dîner d'apparat fut donné à Sa Majesté. Les hauts personnages de la cour, les nobles syndics et les chefs de corps y assistaient. Les pois verts, la truite et le Chautagne des délibérations font merveille. Au bas de ce palais d'un jour, la *Légion albanaise* fait la garde d'honneur. Il y a une escouade de 15 hommes à chaque porte ; ces bons bourgeois, sous leur costume bleu, gardent un sérieux imperturbable et se mettent en quatre pour contenir ces flots de peuple, qui voudraient pénétrer dans la demeure royale. La consigne avant tout ! hommes et femmes sont égaux devant leur chapeau galonné et la jeune et sémillante Rumillienne elle-même ne peut arriver à corrompre ces impassibles grenadiers pour jeter un simple regard dans la cour de l'hôtel...

Mais la nuit, une nuit sereine et étoilée, vient d'étendre ses voiles. La ville entière s'illumine comme par enchantement ; depuis la maison cossue du riche bourgeois jusqu'à l'humble demeure du pauvre artisan, tout resplendit de lampions, de guirlandes, d'écussons au chiffre de Sa Majesté ; un immense feu de joie éclaire de ses lueurs fantastiques le *Burgi forum*. Sur le château, une tente gracieuse abrite un banquet de 80 couverts. C'est la Compagnie des chevaliers-tireurs qui fête les officiers de la suite du roi. « On tire les santés au bruit des instruments ; après quoy, on danse jusqu'à deux heures du matin (1). » Les fusées du conseiller Durhône s'élancent dans la nue aux acclamations du peuple et viennent éclater contre les rochers du Chéran. Mais ce n'est pas la ville seule, c'est la vallée entière qui est illuminée : toutes les collines, qui se déroulent autour de Rumilly et qui l'ont fait appeler du nom de Petite Rome, ont leurs sommets enflammés ; Saint-Eusèbe, Thusy, Hauteville, Marcellaz, Boussy, Marigny, Massingy, Moye, Lornay et jusqu'aux rocs grandioses du val de Fier projettent dans les cieux les teintes rougeâtres d'un immense incendie.

(1) Une délibération du 23 janvier 1765 mentionne l'existence à Rumilly d'une salle publique de danse.

Cette nuit passa vite. Le lendemain matin, 24 août, le cortége royal reprit la route de Chambéry.

Avant son départ, le roi passa une seconde fois en revue, sur la place d'armes, les troupes de la garnison et les milices urbaines; « et nous eûmes le bonheur de l'accompagner dans le même ordre que la veille jusqu'au hameau de Martenex; et nous revînmes dîner chez l'hôte Ringuet. »

« Voilà au vray, — dit en terminant l'enthousiaste et intéressant narrateur — ce qui s'est passé dans cette journée que nous compterons pour la plus agréable de nos jours et après laquelle nous ne sommes point jaloux de ce qui pourra arriver de gracieux à nos arrière-neveux. »

Gracieuse pensée qui clot un gracieux récit!

De retour à Chambéry, Victor-Amédée III adressa à ses sujets le billet suivant, daté du 25 août :

« Chers, bien amés et féaux, le mariage du prince de Piémont, mon très cher fils, avec la princesse Clotilde de France ayant été célébré à Versailles le 21 de ce mois, Nous vous notifions avec d'autant plus de plaisir cet évènement si intéressant pour Nous et pour tous nos sujets que vos nouvelles marques d'attachement et d'amour pendant notre séjour dans ce duché nous assurent que vous y prendrez la plus grande part en en rendant d'humbles actions de grâces au Seigneur et en le priant de répandre ses plus amples bénédictions sur cette alliance pour le bonheur de notre famille et la félicité de nos peuples. Sur ce Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. » V. Amé.

Ce billet royal était accompagné d'une lettre de M. Vivetty, secrétaire d'Etat au Bureau des affaires internes, annonçant que Sa Majesté avait fixé au 7 septembre la réception du compliment de conjouissance pour le mariage de Son Altesse Royale Mgr le prince de Piémont. Dans sa séance du 3 septembre, le Noble Conseil désigna pour le représenter à cette cérémonie les deux syndics, Thomas Descostes et Michel Jacquier; ceux-ci restèrent six jours à cette occasion dans la capitale de la Savoie, où ils prirent part à toutes les fêtes de la cour. Leurs frais de voyage et de séjour se montèrent à la somme de 120 livres 19 sols, non compris leur costume officiel qu'un Dusautois de l'époque avait confectionné pour le prix de 472 livres 22 sols.

Victor-Amédée III fut assurément l'un des princes qui saisirent le mieux le caractère savoisien et qui firent le plus pour le bonheur du berceau de la monarchie. Après avoir prouvé sa valeur sur les champs de bataille de Notre-Dame-de-l'Orme et de Bassignano, il consacra son règne à améliorer la condition des sujets, à modifier les institutions, à en établir de nouvelles et à augmenter ainsi la prospérité nationale. Il avait compris qu'en Savoie l'agriculture est la principale ressource des habitants; il y vit l'un des plus puissants éléments de richesse publique et il l'encouragea de toutes ses forces. Témoin cette lettre à cachet adressée par le roi à M. le comte Botton de Castellamont, général des finances, « pièce qui, — suivant l'expression de M. Daquin, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Chambéry, — peint si bien le caractère de cet auguste monarque et qui est aussi glorieuse pour lui que pour la nation. » Nous ne résistons pas au désir de reproduire, à la fin de ce chapitre consacré au séjour de Victor-Amédée III en Savoie, ce remarquable document où se peignent le cœur de l'homme et la grandeur du souverain :

« Très cher, bien amé et féal, le bonheur de nos peuples ayant toujours fait notre occupation la plus chérie, rien de plus consolant pour nous que de les voir répondre à nos soins paternels par des sentiments pleins d'un amour et d'une tendresse filiale. Nous avons toujours trouvé ces sentiments dans nos sujets de Savoye et principalement dans cette circonstance de notre séjour dans ce duché, où le désir de leur faire du bien nous a appelé. Ç'a été pour y réussir que nous en avons voulu parcourir toutes les les provinces, afin de les connaitre par nous-mêmes, juger de leur situation et de leurs besoins et décider ensuite sur les moyens les plus propres pour obtenir le but de notre voyage : parmi ceux qui se sont présenté à nos réflexions, l'amélioration de l'agriculture et de toutes les branches qui en dépendent nous a paru mériter les préférences, eu égard aux grands avantages qui proviennent nécessairement de la meilleure culture des terres et eu égard aussi que ce moyen remplit mieux nos vues, qui sont de faire du bien à tous les ordres de l'Etat et nous nous sommes d'autant plus volontiers confirmé dans cette résolution que nous avons déjà ici une Société d'agriculture dont le zèle pour le bien général justifie à tous égards l'idée avantageuse que nous nous en étions formée en l'approuvant par lettres-patentes du 27 janvier 1774. Or, comme pour opérer cette amélioration, il faut faire bien des épreuves et des établissements en différents endroits, qui ne laissent pas de causer des frais considérables et qui excèdent les forces de la plupart de nos sujets, rien ne nous a paru plus digne du désir qui nous anime d'améliorer le sort de cette partie de nos peuples que de concourir à ces dépenses et c'est pour suivre ces favorables intentions et afin de témoigner notre agrément pour toutes les preuves d'amour et de joie qu'ils nous ont données à l'occasion du mariage du prince de Piémont, mon très cher fils, que nous voulons bien accorder, comme nous faisons, la somme de cinquante mille livres pour le paiement de laquelle nous nous réservons de vous assigner les fonds, et pour preuve encore de l'entière confiance que nous avons dans les lumières et le caractère des personnes qui composent la susdite Société, nous voulons que ces 50,000 livres lui soient remises en parties séparées, suivant qu'elle le demandera et employées sous sa direction à l'avantage du duché en général..... »

En transmettant cette lettre à cachet à la Société d'agriculture, M. le général des finances, Botton de Castellamont, s'écrie dans son juste enthousiasme : « Excellences, jouissez; Messieurs, jouissez tous de la plus douce consolation que puissent goûter des sujets : celle de voir approuver vos vues, vos opérations; celle de mériter la confiance de votre souverain. Qu'il m'est doux, Messieurs, de venir de la part de Sa Majesté vous assurer de ses sentiments et avec quelle satisfaction ne vois-je pas l'œil per-

çant du Roi accorder sa confiance à la générosité qui vous caractérise tous et répandre des faveurs sur une partie de ses sujets que tant de belles qualités en rendent dignes..... »

La Savoie dut bénir un pareil bienfait, qui favorisait le meilleur élément de sa prospérité. Et pourtant Victor-Amédée III ne disait-il pas : « Les Savoyards ne sont jamais contents; s'il pleuvait des sequins, ils diraient que le bon Dieu casse leurs ardoises! » Trait profond et éminemment juste! Mais le roi, afin de le rendre complet, aurait dû ajouter que pour lui les Savoyards se seraient fait *casser* la tête. Le Savoyard, en effet, est peu démonstratif; il n'aime pas les phrases ni les vaines protestations; il est naturellement porté à chercher le mieux dans le bien et à signaler en toutes choses le côté faible et vulnérable; il a même un léger penchant à la raillerie, à ce qu'on appellerait en style familier un petit air gouailleur. Au premier abord et à vol d'oiseau, il paraît froid, peu enthousiaste et en quelque sorte *sceptique,* si je puis me servir de ce mot en le dépouillant de sa signification défavorable; mais si de la forme on pénètre au fond, on découvre sous cette rude écorce une sève généreuse, et sous cette apparence de froideur, un cœur chaud, une âme franche et le plus beau des enthousiasmes, l'enthousiasme raisonné, sérieux, logique, se traduisant par des faits et non par des paroles, et transformant en véritable reconnaissance et en fidélité durable ce qui n'est chez d'autres que démonstrations puériles et attachement passager.

F. Descostes.

(A suivre.)

UNE EXCURSION A SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE

(Savoie)

Si de Moûtiers on suit la nouvelle route qui conduit à Brides-les-Bains, on ne tarde pas de voir à sa droite la vallée de Belleville qui s'élève du nord au sud, en regard de Salins. La commune de Saint-Martin se trouve sur les parties les plus élevées de cette vallée. De Salins, deux directions se présentent pour se rendre à Saint-Martin : le chemin de Saint-Laurent-la-Côte et celui de Saint-Jean-de-Belleville. Celui-ci, quoiqu'un peu plus long, est le plus agréable et le plus varié, et il permet de faire des études géologiques et archéologiques très intéressantes; c'est par là que je ferai passer le lecteur. Traversons le Doron, et retranchons-nous sur la droite pour gravir les fortes rampes qui nous feront gagner une partie de route rectifiée dont les tranchées, sur une grande longueur, permettent d'étudier la nature du sol; on se trouve alors en dessous de Fontaine-le-Puits. On a en face de soi Villarlurin, bâti sur un lambeau du terrain anthracifère, à la jonction du Doron, qui vient de Brides et de Merderel, qui descend de la vallée de Belleville. De ce point on voit l'endroit où des recherches d'anthracite ont été pratiquées. Plusieurs explorateurs y ont poursuivi des travaux importants, qui n'ont mis à découvert que des couches carbonifères peu puissantes. Les assises de ce terrain y paraissent très tourmentées et remplies de filons carbonifères, dont quelques-uns ne sont que des schistes décomposés.

Le chemin de Saint-Jean-de-Belleville est presque entièrement creusé dans des schistes lustrés calcaréo-talqueux, alternant avec des brèches, le tout appartenant au trias.

Près de la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces et du village de Leycher, on a découvert l'existence de deux stations datant de la première époque du fer. Les fouilles qu'on y a pratiquées accidentellement ou dans le but d'y trouver des tombes antiques, ont mis à découvert des bracelets, des épingles, des anneaux, des morceaux d'ambre, des restes d'armes, tels que fers de lance et de piques, des débris de poterie, des ossements, des crânes, qui ont été reconnus pour appartenir à la race celtique.

M. Modeste Puyet, dans le n° 142 du *Savoyard,* annonce qu'il a vérifié l'existence d'un *dolmen-autel* au milieu de la place de son village de Villarenger, commune de Saint-Martin. Sans entrer en discussion sur la véritable origine de cette pierre qui m'a semblé ne porter aucune trace visible de bassin, et qui n'est pas supportée par des pieds comme les véritables dolmens, on peut cependant déclarer avec certitude que cette pierre n'a aucun rapport avec un bloc erratique, comme on le dit, puisqu'il n'est qu'un grès anthracifère appartenant à la même formation que les terrains adjacents.

Une des premières curiosités, qui ne manquent pas d'attirer l'attention du touriste, c'est le costume des femmes bellevillegeoises. La partie la plus remarquable est un grand chapeau de paille ou de feutre, formé de larges ailes et d'une coque haute et étroite, serrant seulement le sommet de la tête. Cette coque est toujours littéralement chargée de rubans souvent multicolores qu'un cordon doré, terminé par des glands, vient lacer. Avec ces rubans, il n'est pas rare d'y voir des plumes de paon ou d'autruche. L'aspect de ces chapeaux, portés par des femmes, est des plus curieux et, disons-le avec toute franchise, provoque l'hilarité des étrangers. Les chapeaux de paille sont de fabrication indigène; ils sont formés de tubes de paille convergents, au lieu d'être, comme dans les chapeaux ordinaires, disposés suivant des cercles parallèles à la coque. Ces pailles, pour se tenir rigides et solidaires, sont liées par des ficelles, disposées en cercles parallèles à la coque. Les bords des chapeaux ont sans exagération, 0,35 centimètres. Le reste du costume des femmes se compose : d'une robe de drap formant mille petits plis vers la ceinture, d'un corsage en drap, mais d'une autre couleur que la jupe, et autour duquel, vers la taille, quelques femmes portent une bordure en velours noir, semblable à une Juive, d'un tablier de couleur, qui descend jusqu'au bas de la robe, et enfin d'un petit foulard croisé devant la poitrine.

Les Bellevillegeois, sous un extérieur simple, sont rusés, intelligents et très intéressés. Ils ont de la tenacité au travail et dans leurs entreprises; un bon nombre d'entre eux va chercher fortune à Paris, à Orléans, à Marseille; en sorte qu'actuellement quelques villages manquent de bras, et les terres perdent de leur valeur faute de culture.

Saint-Martin-de-Belleville est une des communes de la Savoie qui tend le plus à conserver ses anciennes traditions et coutumes. Je vais en citer quel-

ques-unes : on chante, après les messes de mariage, le *Libera me* pour les parents défunts des deux familles des conjoints. Pour costume de noces, la jeune personne porte invariablement un tablier bariolé rappelant les châles aux couleurs tranchantes. Ce tablier est attaché autour de la ceinture par un ruban multicolore, au-dessus duquel on en voit un autre plus large, offrant également des couleurs vives. Les jeunes filles mettent leur costume de noces pendant trois jours : le dimanche qui précède le mariage où elles s'entendent proclamer à l'église, le jour du mariage et le dimanche suivant. Les deux époux seuls portent sur le cœur un bouquet de fleurs artificielles; celui de la fille est plus grand : elle le porte le dimanche qui précède son mariage, le jour du mariage; mais le dimanche suivant elle ne le porte plus : on dit que la chèvre l'a mangé. La mariée, le jour de ses noces, attache avec une épingle, à la boutonnière de chacun des garçons invités, des rubans disposés en forme de croix; le mari en fait autant aux invitées.

Le repas des morts existe toujours : il consiste à inviter indistinctement à un festin toutes les personnes qui habitent un certain rayon autour de l'habitation du défunt. Au repas, on ne boit pas de vin et l'on n'y use pas de viande.

Aux enterrements, le plus proche parent mâle du défunt précède le cercueil en portant un crucifix à la main.

Arrêtons-nous ici sur ce point. Il me va du reste mieux d'examiner la vallée de Belleville au point de vue géologique et pittoresque; d'ailleurs, tous les voyageurs qui ont parlé de cette vallée ne l'ont point considérée du côté qui nous intéresse le plus.

On arrive au chef-lieu de Saint-Martin depuis Saint-Jean, en traversant le torrent de Merderel, qui a tiré son nom du verbe patois *émerdeller* (ébouler). Ce torrent s'est creusé un lit à travers un fort dépôt d'éboulis, dont on peut juger la puissance vers ces déchirures de terrain. Il est visible, à l'aspect de de ces alluviums, que ce n'est pas la rivière d'aujourd'hui qui a pu amener ces dépôts, parce que ceux-ci seraient étagés en forme de terrasses et suivant la pente de la rivière, ou bien celle-ci, en baissant graduellement, aurait laissé des traces sur les deux versants de la vallée. Au contraire, on voit sur ces versants un grand nombre de points où les éboulis, qui font face à l'eau, présentent des escarpements aux pieds desquels le torrent a occasionné des affouillements semblables à ceux que l'on remarquerait au bas d'un remblais, dont le pied serait corrodé par une rivière. La présence de ces grands dépôts de déjection donne à penser que le niveau du sol de cette vallée a dû être assez délavé pour y avoir permis, dans ses points les plus bas, de semblables amas.

La vallée de Belleville, près du chef-lieu de Saint-Martin, se divise en deux branches : une première part de la rive gauche du torrent de Merderel et remonte, par des pentes douces, jusqu'au col des Encombres, au-dessus de Saint-Michel en Maurienne; la branche principale, ou la vallée de Saint-Marcel, continue vers le sud, suivant une direction parallèle à la première; puis, à la hauteur de 1,940 mètres, au lieu dit *A-la-Chasse* et *Au-Plan-de-l'Eau*, elle se divise de nouveau, par le massif de Boimains, en deux directions : l'une, celle de l'ouest, va se terminer vers la chaîne des Alpes, en formant la vallée des Lods, et l'autre s'élève vers l'est, en formant la vallée de Thorens. C'est cette vallée que l'on suit pour gagner le col du Peclet et pour descendre dans la vallée des Allues.

La première de ces vallées, ou la vallée des Encombres, compte 20 kilomètres; elle présente sur tout son parcours des sites variés et enchanteurs. A la hauteur des granges Genouillet (1,759^{m}), on voit des blocs de rochers détachés de la montagne et qui sont venus rouler jusqu'au fond du vallon. J'ai recueilli de ces blocs : des fossiles appartenant à la classe des céphalopodes et des acéphales; j'en ai vu qui sont en tout semblables à l'ammonite Fimbriatus Sow, amm. Margaritatus Monf., amm. Aalensis Zieten; des ostreas que je n'ai su déterminer, enfin des pectens Breislokii Stopp et Valletii Stopp. J'ai trouvé des belemnites à structure de spath calcaire, rayonné, avec canal.

En marchant un peu on ne tarde pas à gagner le col des Encombres (2,411^{m}), qui promet, si le temps n'est pas mauvais, un horizon charmant, une vue splendide sur les montagnes du Briançonnais.

Mais, à cette hauteur, le vent et les brouillards manquent d'aménité et forcent souvent à gagner les chalets. On trouve, à la surface du sol, à la hauteur des Encombres, des rides, des dépressions de terrain parallèles et placées à égale distance. Ces dénivellations ont leur direction perpendiculaire à celle des vents qui y règnent d'habitude. On sait que de semblables effets se produisent à la surface de la neige, balayée par le vent. Est-ce que les inégalités ondulatoires, si fréquentes dans les couches des terrains, ne trouveraient pas leur origine dans de semblables faits?

Depuis le col des Encombres, on peut, en allongeant le parcours, se rendre dans la vallée des Lods, et de là rejoindre Saint-Martin, en descendant dans la vallée de Saint-Marcel.

La vallée des Lods est un des coins de terre les plus enchanteurs que je connaisse. Ces pâturages verdoyants, au pied desquels s'étend un lac limpide, sont faits pour vous porter à des rêveries charmantes. Ce lac (2,032^{m}) conserve dans ses parties basses d'énormes troncs de mélèze, dont quelques-uns sont encore en place et les autres couchés dans la direction du courant. Ces arbres attestent que la vallée de Belleville, aujourd'hui dépourvue de bois, en possédait jadis. Un autre fait non moins concluant vient corroborer mon assertion. Les bois que l'on rencontre dans les tourbières sont généralement en place et dans des positions verticales; cela suppose qu'ils ont crû sur ces lieux et que le terrain sur lequel ils reposent ne devait pas être marécageux ou propre à former de la tourbe. En présence de ce fait, notre esprit se porte naturellement vers un temps antérieur pendant lequel ces mélèzes ont dû croître, vivre plusieurs années sur une terre dont le sol leur était favorable. Sans remonter très haut, la montagne entre Chatellard et Planlebon, qui, aujourd'hui, ne porte aucun vestige d'arbres, devait être boisée avant la

Révolution française, comme il conste d'une permission de coupe dans le *bois noir* (montagne située entre le Chatellard et Planlebon) accordée en 1756 aux habitants de Saint-Marcel, qui se proposaient de rétablir un pont. Cette permission est signée de Joseph Angiono, intendant de la province de Tarentaise.

La vallée de Saint-Marcel est la vallée principale de Saint-Martin; elle compte cinq hameaux dont le plus élevé est Lavanaix (1,720^{m}) qui occupe le 3e rang, comme altitude, parmi les villages habités de la Savoie.

Les chalets les plus élevés sont ceux de Manbec (2,087^{m}) et des Lods (2,104^{m}); ils sont habités dans la belle saison, depuis le mois de juillet jusqu'aux premières neiges, par des Provençaux qui y font paître 1,200 à 2,000 moutons, tous de race mérinos.

En descendant la vallée de Saint-Marcel, on trouve, après avoir traversé le hameau de ce nom, le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Vie (1,521^{m}); il attire chaque année, le 8 septembre, une foule de pèlerins. On est agréablement surpris lorsque tout à coup on voit apparaître cette chapelle qui est d'une construction fort soignée, eu égard à la difficulté des lieux.

Toutes les maisons de Saint-Martin-de-Belleville sont groupées par villages; on ne voit pas, comme dans certaines communes, les habitations disséminées un peu partout. Les villages sont divisés par des rues ordinairement très étroites et tortueuses. Toutes les maisons sont orientées de la même manière : la façade principale regarde toujours la partie basse de la vallée.

La commune de Saint-Martin-de-Belleville est, comme on va le voir, une des plus riches de la Savoie en gisements d'anthracite. La majeure partie de son territoire repose sur le terrain anthracifère. Je vais entrer dans quelques détails au sujet de cette formation.

La nature minéralogique est un des caractères les plus distinctifs pour découvrir ce terrain : ainsi les roches, qui se composent de grès micacés ou spammites, de schiste argileux contenant des empreintes de plantes, sont classées dans le terrain anthracifère; ce sont les seules roches dans lesquelles il soit possible de trouver de l'anthracite. Les variétés de roches que l'on rencontre à Saint-Martin dans le terrain anthracifère, sont :

1° *Schiste argileux noir*. Cette roche est formée de petits grains siliceux liés par un ciment argileux. Son aspect est schisteux, d'un noir bleu d'ardoise. Cette roche, qui n'a aucune affinité avec les acides, donne une forte odeur argileuse; elle forme le toit et le mur des couches de charbon;

2° *Grès schisteux argileux*. Cette deuxième roche diffère de la première en ce que celle-là commence à être micacée; son grain est fin, de couleur noire, et tient le milieu ou sert de passage entre les n°s 1 et 3. Cette roche est exploitée comme ardoise dans quelques points.

3° *Grès schisteux à paillettes de mica*. Cette troisième roche empâte des paillettes de mica un peu plus grosses que celles que renferme la roche n° 2. Sa schistensité est parallèle à sa stratification. La surface de cette roche, lorsqu'elle a été exposée aux agents extérieurs, est soyeuse, douce au toucher, brillante au soleil, à cause des paillettes de mica qui sont nombreuses.

4° *Grès grossier*. Cette quatrième variété de grès se reconnait surtout par sa grande rugosité; les paillettes de mica n'apparaissent presque plus et sont décomposées. Cette variété de roches est souvent fissurée ou veinée de quartz blanc.

Toutes ces roches forment une étendue considérable, et alternent les unes avec les autres dans un ordre qu'il est difficile de déterminer et qui ne paraît pas constant.

L'anthracite se présente sous deux variétés : 1° l'*anthracite grenu*, très estimé, se trouve généralement à une certaine profondeur; on ne l'atteint qu'après avoir traversé de l'anthracite terreux. Le premier est luisant, il tache les mains; il produit une petite flamme et sert aux maréchaux. Dans cette variété on distingue encore l'anthracite dur et l'anthracite tendre : ce dernier est le plus estimé des forgerons; 2° l'*anthracite terreux*. Cet anthracite que l'on désigne sous le nom de *mère*, parce qu'il sert d'indice au charbon, se trouve aux affleurements et provient de l'altération de la variété grenue. Il n'est que très peu utilisable; je l'ai toujours vu jeté aux remblais.

La limite ouest de la zone anthracifère, sur le territoire de Saint-Martin, part à 500^{m} ouest du col des Encombres, en un point qui est déprimé sur l'arête de la montagne, et suit presque une ligne droite dont la direction est : (N. 15° E.) (S. 15° O.), en passant par les points indiqués sur la carte de l'état-major sarde, par *Aux-Bardades*, *Becca-l'Aigle*, *Saint-Martin-de-Belleville*, *Villar-Crélin*, le *Miaz*, le *Pas-de-l'Arpettaz* et *Brides-les-Bains*. Cette zone anthracifère se trouve, sur sa limite ouest, en contact tantôt avec les grès bigarrés passant au quartzite, tantôt avec les gypses, tous de formation triasique. Il y a, sur la limite que je viens d'indiquer, des points où la ligne de démarcation, entre le trias et le terrain anthracifère, est très rigoureuse. Je sais que plusieurs auteurs ont étendu ce dernier terrain bien au delà des limites que je viens de tracer, en faisant entrer dans cette formation les amas de gypse, de quartzite, les roches dolomitiques ou cargnieules; mais cette classification est aujourd'hui totalement abandonnée par suite de faits reconnus ces dernières années.

Ainsi qu'on le voit, presque tout le territoire de Saint-Martin est formé de roches anthracifères; aussi y trouve-t-on de nombreuses couches de charbon.

Cette richesse publique est d'autant plus appréciée dans cette commune, que celle-ci est complétement dépourvue de bois, et que le peu qu'on y rencontre est réservé pour les constructions. Ces gisements exploités permettent de tirer parti de tout le pays et de s'y installer dans des conditions égales. L'anthracite y est utilisé non seulement dans les forges maréchales, qui sont nombreuses, mais encore et surtout dans les foyers domestiques où il est d'une nécessité absolue. On l'utilise jusque dans les chalets où l'art de la fromagerie trouve du succès à

cause de la présence de ces gisements carbonifères et de quelques bassins tourbeux disséminés sur quelques points.

Je diviserai les nombreux gisements, qu'on remarque à Saint-Martin, en plusieurs groupes :

1° Les groupes du Tognin et du Pavé (2,649, 2,657, 2,588, 2,233 mètres d'altitude) sont situés sur la crête de la montagne qui sépare la vallée de Saint-Marcel d'avec celle des Allues. Ces gisements fournissent les meilleurs combustibles exploités dans la commune de Saint-Martin : le charbon y est noir, très luisant, grenu ; il brûle avec flamme et s'allume facilement, donne une chaleur régulière et interne, ne se décrépite pas et permet de travailler l'acier. On conçoit que, malgré sa hauteur (2,600^{m}) et les difficultés des lieux, les maréchaux de la vallée aillent faire au Tognin leurs provisions de charbon.

2° Les groupes de *Rochevielle* (2,100^{m}) et du Plan-de-l'Eau (1,876^{m}), présentent des lits de charbon en discordance de stratification avec les couches de grès. Celles-ci, en ces points, sont très tourmentées ; aussi, je regarde ces gisements comme des étreintes formant un gîte isolé.

3° Le groupe de *Boimains* (1,721 et 2,320^{m}), sur le versant nord de la montagne de ce nom, présente des couches de charbons dans des conditions semblables à celles qu'on remarque au Tognin.

4° Les groupes de Sérachaud (1,950^{m}), des Chèvres (1,690^{m}), situés sur le versant nord-est de la montagne du château Philibert, présentent des gisements très rapprochés les uns des autres, et leur présence est due plutôt au plissement des couches qu'à leur multiplicité. Le charbon apparaît là sous plusieurs variétés : vers le toit et le mur, il est ordinairement terreux et tombe en poussière ; au milieu de la couche, il est grenu et bon pour la forge.

5° Le groupe du Bettex (1,633^{m}), situé au-dessus du village de ce nom. La couche a 0,50 à 0,80 centimètres de puissance, et elle apparaît aux affleurements à l'état terreux.

6° Le groupe des Encombres, au lieu dit *Aux-Bardades* (2,309, 2,319^{m}).

7° Le groupe de l'Arpettaz (1,864, 1,829^{m}) presqu'à la limite des communes des Allues et de Saint-Martin-de-Belleville. La couche a 0^{m},50 de puissance et elle est dirigée : N. 71° E. avec pente de 35° vers le sud-est.

Si l'on compare ces divers groupes de gisements pour apprécier leur degré d'exploitabilité, on reconnaîtra aisément que le groupe n° 1 du Tognin prime par la qualité du charbon et par son abondance ; 2° que le groupe du Bettex, par sa proximité des villages, sera toujours recherché, et qu'enfin le groupe n° 6 est celui qui réunit les conditions les moins favorables.

Je n'ai découvert dans le terrain anthracifère de Saint-Martin-de-Belleville aucune trace d'animaux fossiles ; par contre, j'ai trouvé au Tognin, dans des schistes ardoisiers, quatre variétés de calamites, dont l'une ressemble assez à la calamite cannæformis de l'étage houiller. Quant aux autres, elles n'ont aucune ressemblance à celles qui sont décrites dans les paléontologies.

Les couches des versants occidentaux de la vallée de Saint-Marcel et des Encombres sont inclinées presque régulièrement vers l'est, et les couches du versant oriental de la vallée de Saint-Marcel plongent vers l'ouest ; ce qui ferait supposer que ces couches, qui primitivement se sont déposées horizontalement, ont dû s'ouvrir sous l'action d'un effort de bas en haut et laisser entre elles un espace vide de la forme d'un prisme triangulaire. L'axe de déchirure ne s'est pas fait suivant l'axe de la vallée. Reste la butte de Boimains qui, selon moi, s'est détachée dans l'action des dislocations du reste du massif pour former le vallon du Lods et du Thorens, et par suite présenter l'inclinaison de ses couches vers le sud.

Jusqu'ici, on n'a point trouvé de filon métallifère sur la commune de Saint-Martin ; cependant, la présence du fer y est accusée par de nombreuses sources ferrugineuses, entre autres au-dessus de Lavassaix et de la Chasse.

La commune de Saint-Martin-de-Belleville renferme beaucoup de petits bassins tourbeux ; les principaux sont ceux : des Alamands (1,900^{m}), du lac des Lods (2,110^{m}), de Jérusalem (2,058^{m}), du lac Noir (2,519^{m}), des Bardades près du col des Encombres (2,319^{m}). La tourbe est d'espèce fibreuse, noire à la surface et rousse plus bas. Elle renferme quantité de troncs de mélèzes et de bouleaux ; j'en ai mesuré qui ont 0,60 centimètres de diamètre. Ces bois sont sains et brûlent très bien. Les couches de tourbe ne paraissent pas avoir une forte épaisseur : au milieu du bassin elles sont plus puissantes et vont en s'amincissant vers les bords. Je ne sache pas qu'on y ait découvert des restes d'animaux ou des débris de l'industrie humaine. F. MERMILLOD.

BULLETIN

Dans sa séance du 11 février 1869, la Société Florimontane a admis au nombre de ses membres correspondants : 1° M. le docteur Edouard Loydreau de Neuilly, Chagny (Saône et-Loire) ; 2° M. l'abbé Lacroix, professeur a l'Ecole militaire du royaume d'Italie.

Dans la même seance, la Societé a admis au nombre de ses membres effectifs M Coldefy, professeur d'histoire au collége chappuisien d'Annecy, et elle a decide qu'elle échangerait ses publications avec celles de la Société d'histoire naturelle de Colmar, sur la demande de cette derniere.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Genève et les rives du Léman*, par Rodolphe Rey, don de l'auteur, — 2° *Premiere gerbe poétique*, par Victor François, don de l'auteur, — 3° *Souvenirs militaires du Frioul*, par G. L. et A. Despine, don des auteurs ; — *Memoria sopra una lapida terminale*, etc., par le chanoine Spano don de l'auteur ; — 5° *Recherches étymologiques et pensées diverses*, par l'abbe X, don de l'auteur ; — 6° *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Colmar ; — 7° *Revue* des Societes savantes des departements, — 8° *Bulletin* de la Societe vaudoise des sciences naturelles ; — 9° la *Bourgogne*, revue provinciale ; — 10° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie ;* 11° *Revue du Lyonnais ;* — 12° *Journal* de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie ; — 13° *Bulletins* de l'Association scientifique de France ; — 14° le *Globe artistique, litteraire et scientifique ;* — 15° l'*Impartial de l'Ain*, etc, etc.

—

Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu une interessante note sur une pluie d'insectes tombee à Arraches, dans la nuit du 29 au 30 janvier dernier. L'abondance des matières nous oblige à la renvoyer au prochain n°

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

10me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent etre affranchies.

SOMMAIRE. — Polybe et le Rhône, par M. C.-A Ducis. — Les chevaliers-tireurs de Rumilly (suite), par M. F. Descostes. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine — Une pluie d'insectes à Arâches, par M. l'abbé E. Chevalier. — L'advis de mariage de Claude Mermet, par M. Jules Philippe. — Bibliographie : *La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle*, de M. A. Lecoy de la Marche, par M. C.-A. Ducis — Bulletin.

POLYBE & LE RHONE

L'armée d'Annibal se composait d'Africains, d'Espagnols ou Ibéro-ligures (XXXIII, XXXV, LXI). Sauf le parti des Allobroges qui recourut à son intervention, la race gallique lui a plutôt fait résistance. Ce n'est guère qu'en Italie que les corps gaulois apparaissent dans son armée; c'étaient d'abord les Insubres et les Boïens, puis les autres Gaulois cisalpins entraînés par ses succès et la haine des Romains (de LIX à LXVI).

De ce qu'Annibal avait des Ligures dans son armée, on a supposé qu'il les avait recrutés à son passage en Provence, d'où on le conduisait tout naturellement aux Alpes cottiennes. Or, l'attitude des Romains vers l'embouchure du Rhône n'a pu lui permettre d'y recruter aucun corps, puisqu'il a été obligé de remonter la droite du Rhône pendant quatre jours de marche (XLI, XLII).

Il est d'ailleurs bien établi que le corps des Ligures faisait partie de l'armée d'Annibal longtemps avant qu'elle passât les Pyrénées pour cette grande expédition (XXXIII).

Les quatre jours de marche, avant le passage du Rhône, écartent définitivement la ligne de la Durance; celle de l'Isère, avec ses embranchements, devient le point de mire de tous les commentaires. Toutes les ouvertures des Alpes qui convergent à ce bassin offrent des accidents topographiques tels qu'ils pourraient justifier la description du combat du premier défilé, lorsque l'armée prit la direction des Alpes. Les partisans des Alpes cottiennes ne manqueraient pas de présenter le détroit de Vizille le long du Drac, ou celui d'Aiguebelle le long de l'Arc. Les partisans des Alpes graies auraient les détroits de Briançon ou d'Aigueblanche le long de l'Isère. Les tenants du col de la Seigne auraient également le défilé qui ouvre la vallée de Beaufort le long du Doron.

Quant au second défilé ou *Leucopetron*, il n'y pas de vallée alpine qui ne puisse en offrir plusieurs bien ressemblants à celui de Polybe ou de Tite-Live.

Les descriptions ne suffisent donc pas à l'histoire. Il faut localiser les faits au moyen des noms et des distances précises. Malgré sa sobriété sur le premier article, Polybe donne les noms les plus indispensables et abonde surtout dans les chiffres itinéraires.

Or, selon cet auteur, l'armée, après le passage du Rhône, a remonté le long du même fleuve, *para ton potamon*, dont il décrit ensuite les sources et le parallélisme avec les Alpes (XLVII). Après son intervention chez les Allobroges, Annibal remonta encore pendant dix jours le même fleuve, *para ton potamon*, comme pour aller vers sa source (L).

On a vu avec quelle exactitude mathématique les distances données par Polybe, soit 1,400 stades mesurés depuis le passage du Rhône (XXXIX), soit 800 stades mesurés de l'Ile des Allobroges (L), correspondent aux 175 milles et aux 100 milles que les Romains ont marqués plus tard dans les mêmes sections de routes, et aboutissent rigoureusement au confluent des Usses dans le Rhône, au-dessus de Seyssel.

En allant directement de Vienne à Aoste-sur-Guiers, l'armée évitait le coude du Rhône de Lyon, comme en suivant les Usses par Chaumont ou Marlioz, elle évitait le coude du Rhône à Bellegarde. Ces deux directions, obliquant à l'est sans abandonner la ligne du Rhône, ont été signalées par Polybe, lorsqu'il dit qu'Annibal, en s'éloignant de la région de la Méditerranée, remontait le fleuve du Rhône dans la région centrale de l'Europe comme s'il eût fléchi vers l'Orient (XLVII).

Ce passage a embarrassé bien des commentateurs, qui, n'ayant pas étudié l'orographie du Rhône à l'aide des mesures itinéraires, ont trouvé plus facile de décerner à Polybe un brevet d'ignorance géographique sur l'orientation de ce fleuve et des Alpes, et ont revendiqué pour la Durance ou l'Isère le bénéfice de sa narration.

Je l'ai dit déjà : tout se lie dans Polybe, la géographie et l'histoire. Tous les incidents trouvent leur place dans ses données générales, comme les propositions particulières d'un syllogisme sont renfermées dans un principe. Description du Rhône, combats et marches, distances locales, tout forme un tableau d'une concordance parfaite avec la région qui nous occupe.

Poursuivons.

Après l'intervention chez les Allobroges, Annibal avait continué sa marche le long du Rhône dans leur pays, et après dix jours il avait encore battu le parti inférieur, en révolte, de cette nation et s'était emparé d'un lieu fortifié au bout du premier défilé, dans lequel l'armée s'était engagée pour tourner vers les Alpes. Après cette affaire, Annibal a marché deux jours encore au milieu des Allobroges avant de rencontrer les députés d'une autre peuplade.

Qui ne voit que cet ensemble de faits écarte complètement de la zone stratégique d'Annibal et le détroit de Vizille, qui appartenait aux Voconces et touchait aux *Uceni*, ceux de l'Oisans ; et les détroits d'Aiguebelle et d'Hermillon en Maurienne, qui étaient aux Médulles ; et ceux de Briançon, d'Aigueblanche et de Beaufort qui appartenaient aux Ceutrons; tout autant de peuplades qui n'ont point figuré dans cette affaire et dont le nom n'apparaît jamais dans le récit de Polybe.

Seul les Allobroges sont en cause dans ce combat. Peut-on supposer qu'il ait eu lieu après la sortie de leur territoire, alors qu'ils n'avaient plus intérêt à poursuivre l'armée carthaginoise, à moins de servir bénévolement les intérêts de leurs voisins, qui n'y ont pris aucune part ?

Quant au combat du second défilé, soit du *Leucopetron*, il a eu lieu hors du pays des Allobroges, le quatrième jour depuis le départ du lieu fortifié pris au bout du premier défilé. Polybe n'a pas donné le nom de la peuplade qui l'a provoqué par sa fourberie. Il a, toutefois, indiqué comme point de repère du passage des Alpes, trois jours après cette affaire, non le cours de la Durance, ni de l'Isère, ni du Drac, ni de la Romanche, ni de l'Arc, ni du Doron, ni de l'Arly ; mais le cours du haut Rhône, c'est-à-dire la localité où ce fleuve, encore encaissé dans les parois des montagnes qui abritent ses sources, baigne réellement le pied de l'Alpe qu'Annibal a traversée.

Et, pour ne laisser aucun doute sur le flanc de cette Alpe, dans lequel l'armée carthaginoise s'est engagée en quittant définitivement la rive méridionale du Rhône, Polybe mentionne sur la rive septentrionale la peuplade des *Ardues*, dont le nom s'est conservé dans celui du village d'*Ardunum*, aujourd'hui Ardon, dans celui de la montagne d'*Arduas*, soit Ardevaz, située également sur la droite du Rhône, au sud-ouest d'Ardon. On a découvert à côté des ruines du château du Crest les restes d'un temple à Isis (1). Il n'est point étonnant que ce coteau ait eu la préférence des premiers colons ; car c'est encore aujourd'hui le grenier du Vallais, célèbre également par ses fers et ses vins. Polybe n'a nommé aucune autre peuplade.

Quant aux Gésates, qui allaient du Vallais en Italie au service des Insubres et des Boïens, ils ne représentaient point une nationalité distincte; c'étaient des bandes mercenaires ; leur surnom de *Gésates* vient, selon Polybe, de la solde qu'ils recevaient ; selon Servius, de la forme de leurs armes ; selon d'autres, du celtique *ghæs*, qui signifierait *combattants* ou *valeureux* (2). Il y en avait probablement encore dans le pays des Helvètes et dans celui des Allobroges. J'ai recherché dans un autre opuscule leur origine (1). Polybe n'a mentionné que ceux du haut Rhône parce qu'il avait à faire un rapprochement entre leur passage et celui de l'armée carthaginoise. Il est remarquable que les corps mercenaires suisses ont continué de suivre la même route des Alpes pœnines pour les guerres d'Italie.

L'extrémité orientale du Chablais s'appelait encore au IXe siècle de notre ère le *Finage d'Hercule*. On sait que la *finis* était une subdivision du *pagus*, qui lui-même était une division de la *civitas*. Or, dans plusieurs donations à l'église de Lausanne, en 890 et 892, on lit : *in pago Genovense, in fine Hercolana, in villa Mustiniaco, ad Ladrinio, ad Logrino*, etc. (2). Il sagissait de Montigny, de Larringe, de Lugrin.

Hercule était honoré dans la plupart des passages des Alpes. Les inscriptions de la Tarentaise portent *Herculi graio*. Celle du col d'Arna, par lequel on venait en Maurienne, porte *Herculi* sans épithète (3).

Cette dénomination de Finage d'Hercule ne peut avoir eu sa source que dans quelques souvenirs de son culte, antérieurs à l'époque romaine et relatifs à des travaux considérables, ou au passage d'un Hercule, sur les vestiges duquel Annibal prétendait marcher, ou au passage d'un conducteur quelconque de bandes guerrières, peut-être du général carthaginois lui-même; car le nom grec d'Hercule, *Heracles*, signifie héros célèbre et était presque générique. Les chefs d'émigrations ou de grandes expéditions passaient vite pour des demi-dieux dans l'imagination des peuples.

Il n'est point étonnant qu'une voie romaine ait continué cette artère de route. Le cataclysme du *Tauredunum*, qui, en bouleversant le lac Léman, a causé la ruine de tant de monuments aux alentours, vers l'an 563 (4), l'éboulement de montagne qui a eu lieu en 1636, et ensuite duquel l'ancien village de Hons a été englouti, ont pu, à ces différentes époques, rompre la voie romaine de Meillerée; mais ils ne l'ont point fait disparaître entièrement, puisque l'ingénieur de la province du Chablais en constatait encore des vestiges remarquables au commencement du XVIIIe siècle (5).

On se rappelle le rapprochement que j'ai fait entre le *Leucopetron* et le rocher taillé à pic du *Leucon*. Néanmoins, le silence de Polybe sur le lac Léman, dans lequel il y avait danger d'être précipité sous les grêles de pierres et les roulades de blocs, peut soulever quelque doute, comme aussi la distance itinéraire, qui ne représenterait pas assez rigoureusement les deux jours de marche avec les députés de cette peuplade.

Quelque séduisante que soit l'étymologie du *Leucon*, nous n'y tenons pas absolument. Les accidents topographiques ne manquent pas sur cette route pour justifier la description du *Leucopetron*. A quelques kilomètres de là, le passage de Porte de Saix, *Porta de Saxo*, en remplit toutes les conditions. *Nam locatim recisus mons, quâ disrupto jugo Vallis hiatu patescit, portas..... secundum locum qualis fuerit, facit, vix tamen plaustro meabilis, lateribus in altitudinem utrinque directis* (6).

(1) Boccard, *Hist. du Vallais*, 347. Constant de Castello, *Hist. du Vallais*.

(2) Polybe, II, XV, XXII. III, XLVIII. Servius, *In Eneid.* Bullet, *Mem. sur la langue celtique*, II.

(1) La *Sapaudia*, VII.

(2) Cibrario, *Documenti, monete*, etc., 70 *Regeste genevois*, 109.

(3) *Questions archéologiques*, etc.

(4) *Greg. Tur.* III, XXXI. Boccard, *Hist. du Vallais*, 381.

(5) Archives départementales.

(6) Othon de Frisingue, *De Gestis Frider* I, XXXII. Ducange, V° *Portæ*.

Cette expression, qui était très commune en Arménie et en Espagne *(Portæ Caspiæ, Armeniæ, Cilicæ, Hispaniæ, Rusciæ,* etc.), l'est encore dans nos contrées, où les noms de Portods et de Portettes désignent toujours un passage étroit et dangereux.

A quelques kilomètres plus loin, le défilé qui s'étend entre Massonger et Saint-Maurice répondrait également au récit de Polybe pour la longueur et même pour les distances. La position de Saint-Maurice a toujours été formidable. Les Romains y avaient une station de leur itinéraire *Tarnade* ou *Tarnaias,* et le moyen âge y avait élevé des châteaux. Il ne serait point invraisemblable que les Nantuates y eussent dirigé les Carthaginois vers la tombée de la nuit pour les y anéantir. Pendant les quatre jours de marche entre les combats des deux défilés, l'armée ne rencontra pas d'opposition sérieuse ; elle a donc pu faire 25 kilomètres par jour et arriver vers Massonger le soir du quatrième jour, où se serait passée l'affaire du *Leucopetron*. Les ennemis s'étant éloignés, le reste de la nuit fut employé à faire écouler l'infanterie à travers le défilé, probablement du côté de Verolliez, et c'est au jour seulement qu'Annibal put rejoindre la cavalerie et les bagages (LIII).

C.-A. Ducis.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

(Suite)

IX

Tirs de 1775 à 1792. — Fêtes rumilliano-annéciennes. — Les membres fondateurs. — Crise financière. — Un nouveau capitaine.

Reprenons le cours paisible de notre histoire un instant interrompu par le voyage de Victor-Amédée III, en Savoie... Le 3 septembre 1775, la Compagnie se réunit pour le tir annuel de l'oiseau ; 23 tireurs y prennent part. Calloud est élu roi et Emmanuel Thomasset, connétable. Le même jour, Calloud, déjà nommé roi, remporte un 1er prix au tir courant. Un splendide banquet, à 35 sols par tête, est servi chez l'aubergiste Decombes.

Le 24 décembre, les chevaliers s'assemblent chez le capitaine pour liquider le compte des dépenses faites à l'occasion du passage de Sa Majesté. Chaque membre verse la somme de 4 livres un sol, pour le paiement du festin donné sur le Château. On délivre un mandat de 30 livres au sieur François Magnin pour l'équipement des trompettes. Les fonds du tirage serviront à payer les réparations faites aux bâtiments (exemple : 6,500 tuiles à raison de 20 livres les mille, 2 corniers à 3 sols pièce, 10 douzaines de liteaux à 22 sols la douzaine.....; cette parenthèse est pour les entrepreneurs et amateurs de construction).

En 1776, MM. Joseph Portier du Bellair, capitaine dans la Légion des campements, Pierre Ginet et Thomas Girod sont, en qualité de syndics, à la tête de l'administration municipale.

Les deux Compagnies d'Annecy et de Rumilly se donnent, cette année, un nouveau gage de confraternité et d'harmonie. Au commencement de juin, MM. de Ruphy et Richard viennent inviter la Société rumilienne à un tir au prix franc pour le 25 du mois. Le capitaine d'Asnières écrit aussitôt à S. Exc. M. le comte de La Tour pour lui demander l'autorisation « d'y aller avec armes et étendard, comme cela s'est toujours pratiqué. » Le 13 juin, le comte lui accorde l'autorisation demandée, en lui disant « qu'il a très à cœur de maintenir autant qu'il peut les anciens usages qui tendent à unir les sujets entr'eux. » Les chevaliers rumilliens mentionnèrent cette circonstance dans leurs archives : « pour maintenir, disent-ils, la société et la bonne harmonie qui règne dès longtemps entre les chevaliers-tireurs de ces deux villes et *pour transmettre à nos successeurs les mêmes sentiments d'amitié et de concorde...* » Ces bons chevaliers seraient sans doute bien aise de voir sinon leurs *successeurs,* au moins leurs descendants, échanger tous les jours ces sentiments d'amitié et de concorde, qu'ils leurs prêchaient et que les chaînes de fer qui les unissent maintenant à Annecy, n'ont fait que resserrer encore.

Le 25 août 1776, la Compagnie décide « que ceux qui voudront être admis dorénavant et être agrégés devront être des gens d'honneur et de probité, paieront 10 livres en argent comptant et se muniront d'un uniforme. » Les descendants des membres actuels de la Société « ne seront point sujets à cette loi. » La Société se composait alors de MM. Dasnières, De Juge de Pieuillet, Durhone l'*Annonciade,* De Rochette, de Rolland, Gaime l'aîné, Gaime le cadet, Jacquier, Baud, Thomasset, Bojon, Rubellin, Gantin, Morand, *Langlois,* Armand *la Lancette,* Anthonioz *la Pallud,* Grenget, Morand *Dauphiné,* Armand petit-fils, Joseph-Marie Baud, notaire, Petelat *de la Filaterie,* Beaud, Magnin cadet, Calloud, Degaillon, Munier de Blanc, Montagny, Du Rhône fils et Rubellin, secrétaire.

En 1777, le tir à l'oiseau a lieu le 22 juin, les syndics sont : MM. Charles-Julien de Gavand, Claude-Joseph Gavet et J.-M. Anthonioz.

Roi : Durhone ; aide-major, connétable ; Gaime, lieutenant.

Le 29 juin, les tireurs rumilliens rendent à leurs collègues d'Annecy la politesse que ceux-ci leur ont offerte l'année dernière. On choisit dans les rangs des deux Compagnies 17 tireurs des plus habiles.

Du côté d'Annecy sont MM. Burnod Maurice et Veland, procureurs, Burnod, substitut-procureur, Marchand, Dubois, Donmartin, Baleidier, Revillard, Tyrion, Veland aîné, Lachenal, Berard, Giguet, Dunand, Pichollet et Chevillon.

Du côté de Rumilly sont MM. De Lambert, major dans la Légion des campements, Gaime, De Rochette, Armand, les trois Morand, Collomb, Anthonioz, capitaine, Saxe, Rubellin, Gaime *la Caille,* Thomasset, Armand aîné, De Rolland, Gantin et Magnin l'aîné.

La lutte fut brillante ; mais, en dépit des lois de l'hospitalité, Rumilly l'emporta. Oserons-nous dire que les Rumilliens étaient plus adroits que leurs frères d'Annecy ? Les prix dont voici la liste sembleraient le prouver :

1er prix : MM. Collomb (R.)
2e — Thomasset (R.)

3e prix : MM. Dubois (A.)
4e — Dunand (A.)
5e — De Rochette (R.)
6e — Berard (A.)
7e — Gaime aîné (R.)
8e — Morand *Langlois* (R.)

1778. Tir de l'oiseau. Syndics : Charles de Mouxy, Jean-Louis Rubellin, Jean-Baptiste Durhone. M. Quiste, commandant de la garnison, major dans Savoie-cavalerie, inaugure la cible, avec deux de ses officiers, MM. Avogadre et comte de Mougardin. Roi : Rubellin; connétable : Anthonioz.

En 1779, les préoccupations financières laissent des traces visibles dans les registres de la Société. On s'est lancé dans de fortes dépenses; on a construit, embelli, réparé, et il faut à tout instant avoir la main à la poche. Les appels de fonds ne suffisent plus. Un gros capital devient nécessaire ; et la Compagnie se décide à emprunter de la maison de l'Oratoire une somme de 600 francs, qui lui est comptée par le bourgeois Joseph, fils de François Bouvier, dit *Dufour,* économe de l'établissement , moyennant la souscription d'une rente perpétuelle de 34 livres. L'acte est passé en maison de ville le 1er mars 1779 par Me Jean Morand, notaire; il est utile à consulter pour la généalogie des principales maisons nobles et bourgeoises de Rumilly.

C'est ainsi qu'on voit figurer dans cet acte, au nom de la Compagnie: noble Charles, fils de feu Georges-Antoine Dasnières de Gantelet, noble Joseph, fils de feu Michel Portier du Bellair, sieurs Jean-Baptiste, fils de feu Me Claude Durhône, François, fils de feu spectable François-Auguste Anthonioz; Michel, fils de feu Charles-Maurice Jacquier, Albert-Eugène, fils émancipé de vivant Me Jean-François Armand, notaire, Joseph Morand, notaire, fils de Jean; François, fils de feu Benoît Magnin ; Hyacinthe, fils de feu Me Jean Montany ; Joseph, fils de feu Me Abel Baud.

Au nom de la maison de l'Oratoire, comme administrateurs de ses biens et de ses revenus :

Noble Jean, fils de feu Honoré-Marie-Angélique de Juge, seigneur de Pieuillet;
Thomas Descostes, fils de feu Joseph; } Syndics.

Pierre, fils de feu Jacques Ginet, proto-médecin ;
Claude-Joseph, fils de feu Jacques Gavet, docteur-médecin ;
Thomas, fils de feu Charles-Louis Girod; } Conseillers.

Malgré la crise financière, les fêtes et les invitations vont leur train. Le tir au *papegay* a lieu le 2 juin. Le comte Castaniolle tire pour Sa Majesté ; les trois syndics, Jean de Juge, Thomas Descostes et Michel Jacquier, pour la ville. Magnin est élu roi, et Durhône, connétable.

Le 29 juin, jour de Saint-Pierre, arrivée des chevaliers-tireurs d'Annecy , que MM. Durhône et Beaud sont allés inviter. La réunion est joyeuse et cordiale. Tir, parade et banquet, rien n'y manque. MM. Jean Magnin , Joseph Morand, Claude Olive et Joseph Baud, nommés « maîtres des cérémonies, » font les honneurs avec une courtoisie charmante.

13 mai 1780. Tir de l'oiseau. Syndics : MM. Joseph Portier du Bellair, Pierre Ginet et Thomas Girod. Commandant de la garnison : comte Lecque. Roi : Armand *la Lancette;* connétable : Olive.

25 juin 1781. Tir de l'oiseau. Syndics : MM. Charles-Julien de Gavand, C.-J. Gavet, J.-M. Anthonioz. Commandant de la garnison : chevalier de Lamoura. Roi : Thomasset; connétable : de Lamoura.

23 juin 1782. Tir de l'oiseau. Syndics : Charles de Mouxy de Reynex; Pierre Ginet; J.-B. Durhône. Roi : Dufourd ; connétable : Durhône.

1783. Syndics : Jean de Juge , J.-L. Rubellin , Michel Jacquier. Roi : Morand ; connétable : Dufourd.

11 août 1784. Tir de l'oiseau. Syndics : Ch. de Mouxy , P. Ginet, J.-M. Anthonioz. Commandant de la garnison : chevalier de Saint-Martin. Roi : Saxe; connétable : Thomasset.

Le 3 octobre, la Compagnie passe sous les ordres d'un autre chef. M. Dasnières donne sa démission. Le noble Conseil se réunit et nomme pour le remplacer « le seigneur Hiérome Aimard-Marie, baron de Chabod, major d'infanterie ès-armées du roi, résidant dans sa terre de Chitry, lequel, joignant à une noblesse des plus illustres et illustrées toutes sortes de brillantes qualités, ne peut que très bien diriger ladite Compagnie et la faire prospérer. »

26 juin 1785. Tir de l'oiseau. Syndics : Charles de Mouxy , P. Ginet, J.-M. Anthonioz. Commandant de la garnison : chevalier d'Aglié. Roi : Ginet ; connétable : Saxe.

Le 29 octobre mourut Thomas Descostes, l'un des personnages que nous avons vu figurer dans cette histoire. Il fut pendant 53 ans membre du noble Conseil et s'éteignit à un âge très avancé. Martin Cyprien-Olive occupa le siége qu'il laissait vacant.

18 juin 1786. Tir de l'oiseau. Roi : de Rolland ; connétable : Thomasset.

8 juillet 1787. Tir de l'oiseau. Roi : de Rolland : connétable : Thomasset.

Le dernier tir du dix-huitième siècle fut celui du 23 juin 1791. Il eut lieu sous la présidence du commandant Ravaudaz. Les trois syndics , Perret d'Angloz, Ginet et Gaime y assistaient. Collomb fils eut le dernier les honneurs de la royauté.

Ici, nous arrivons au moment de l'entrée des troupes françaises dans le duché. Le registre porte à cet endroit : *Cessation des exercices de la Compagnie.* Elle est, en effet, dissoute. De grands événements s'accomplissent et , sous l'influence des agitations de cette période volcanique, on va, pour de longues années, laisser dans l'oubli le pacifique *papegai* des anciens jours.

(A suivre.) F. Descostes.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Après avoir fredonné quelques-uns des chants de la muse lettrée, bien qu'habillée en paysanne, nos trouvères du XIXe siècle auront de la peine à revenir vers la

poésie, campagnarde de fond et de forme. Il est si doux à l'esprit humain de marcher à ce que l'on appelle la civilisation ! Il est si naturel de vivre avec les poésies et les mélodies de son temps. Séduit par cette illusion, notre esprit croit retrouver le type vrai là où il se reconnaît lui-même avec ses désirs, ses passions et sous la livrée caractéristique que chaque siècle sait imposer. Ceci expliquerait au besoin pourquoi nos vieillards seuls affectionnent le patois qui s'en va. Le *laudator temporis acti* est une grande vérité ! Toutefois, pour moi qui, dans les débris du passé, dans les fragments d'une langue qui s'efface, recherche les expressions d'un autre âge et les accents vrais de la muse populaire que notre génération étouffe, je veux encore reproduire plusieurs de ses aspirations et aller les écouter auprès de la *tiretaine* (tredannaz), au milieu des veillées de nos campagnards et jusque dans les hoquets avinés du paysan.

Voici, par exemple, ce que Chavanod chante en satire grossière :

Le fellie de Planâ
E fon bein le suffisanté :
E s'habilion d'on gran ton
Quoiqu'e n'san que de paysanne,
A la mouda de Planâ
Come le cavale à Gérard

S'e s'agi de se parar
Al'u m'eton onna semanna ;
Leu tignon é leu gouéffura
A la moda de Planâ
Comé lé cavale à Gérard

E von promenar le démengé,
E l' fêt' pe trouvar los garçons
Dien le place désonnéte ;
E lé fare tan leu chatons
Qué le-z-écharffant la têta,
C'mé l'aveiné e cavale à Miffon !
E savon bein valsir les russes
A la moda de Planâ
Comé lé cavale à Gérard.

Ailleurs, parmi les spécimen du dialecte savoisien et avec quelques variantes, je revois le chant de l'*Alluyetta* déjà intercalé dans ce travail. Je n'en dirai cependant que la dernière strophe, parce qu'elle révèle la pensée de cette bluette qui fut, au fond, une satire.

Yau, totes les felliés
Vulant se mariar,
Sinon la plet lourdé
Que veut demorar- ..
Que veut, laulariretta,
Que veut demorar.

On le voit, dans cet apologue du bel oiseau (*isella* en chablaisien) qui, parti chantant et joyeux au lever du soleil, est venu se poser sur une petite branche desséchée et se brisant sous le poids si léger de l'oisillon, nous retrouvons la jeune fille dont le cœur, meurtri dans ses affections et dans ses espérances, se refuse à chanter désormais... pour *coiffer sainte Catherine*. La pensée du poète fut-elle réellement là, ou bien ce dernier couplet n'est-il point posthume? Je ne sais et je n'ose pas trop me prononcer, quoiqu'il m'ait été envoyé par un agriculteur de Marin, M. A. Folliet.

Voici un lambeau gravé dans mes souvenirs, et déjà reproduit, si je ne me trompe, par l'annuaire du Mont-Blanc, de l'an XIII.

Di bassa Tarentaisa
Du pay d'ieu de sai,
Son tré zenti zomò
Que son amoireu de mei.
L'on é le fi d'on comto,
L'utro e le fi d'on prince,
Un utro e le fi d'on rè.
Et vera, vera, vera,
Sû, sû, sû, sù, sû,
O que d'amor par mé !

En m'adressant cette épave, M. l'abbé Choulex n'y attache aucune appréciation, soit sur l'exactitude du dialecte, soit sur la date de l œuvre. J'hésite à croire à la pureté du patois ; mais j'affirme que le chant est ancien : la pensée, le rythme, le refrain offrent des caractères qui ne peuvent pas tromper ; aussi est-il à regretter de n'avoir retrouvé qu'une miette du long poème qui, sans doute, égaya les manoirs de nos aïeux avant de tomber au foyer de la chaumière.

Dans une des boutades de M. J. Dessaix *(Va-t-en voir s'ils viennent)*, je lis quelques vers en dialecte. L'auteur aurait-il voulu les présenter comme étant du patois de la Savoie ? La connaissance qu'il a de nos vallées exclut cette supposition. Si les petits montreurs de marmottes emploient fréquemment ces quatre ou cinq rimes pour faire valoir leur gagne-pain, fort peu d'entre eux appartiennent à la Savoie. En tout cas, nous ne retrouverions pas ici le dialecte du bas pays ; les terminaisons me semblent plutôt avoir un caractère italien ou provençal.

Diouga Zanetta
Ne vu te pâ diouga? Larirette.
Nani ma maré
Ne voué pâ me maria, Larirette,
Eh ! Diouga Cattarinetta !
Ti baillerey on homme
Que ti baillera dou kâ, Larirette
Ne voue pas me mariâ.
Eh ! diouga Cattarinetta !
Te tindre boutique,
Te vindré de taba, Larirette.
Nani ma mare
Ne voué pâ me maria
Eh ! diouga Cattarinetta !

Parmi les nombreuses portes auxquelles mon importunité pleine de désirs et d'espérances est allée frapper, beaucoup sont restées closes ; quelques-unes au contraire s'ouvrirent empressées : bien que mon but n'ait pas toujours été atteint, je n'en conserve pas moins une gratitude entière. Au nombre de ces accueils hospitaliers, je dois mentionner celui de M. F. Lyonnet, d'Avier-noz. Sa bonté à colliger pour moi les chants populaires fut grande. J'ai rencontré dans son recueil quelques-unes de nos vieilles connaissances des Bornes et plusieurs chansons de moissonneuses ou de conscrits. Presque toutes ces dernières rappellent le petit poème, au cachet antique, de la jeune fille et de ses amoureux. Mais une seule de ces bluettes est écrite en patois ; la voici dans toute sa rudesse :

Tô vos âtrou, jouenne gen,
Qu'allâz, la nai, brebanden,
Vôs n'y pâ on quart de blâ
Qu' vos vouli vos mariâ !
Vôs êtes trot corratis,
Vôs âtros amoireus

Vôs n'y pâ on quart et demi
Qu' vôs vôs créi *renevis* (?).....
Eu bet de trey eu quatre ans
Vôs y 'nna trouppaz d'infans. *Vos etes,* etc.

Vôs in p'taz ion vé la tête,
E l'atroù deve los pis :
On atrou devé la parai
Touta la nai creye de frai. *Vos êtes*, etc.

La fenna di u mari :
Parque m'êt-tou venu cri ?
Quand te vegni-to chi no
Le cou te fussâ-tou rot ! *Vos êtes*, etc.

Va-t-in, vilain ramoùtu,
Se t' m'y fa p'taz, t'é pardu ..
T'na jamai etâ qu'on fou :
T'na jamai chu gagni l'sou ;
Que té fussâ crevâ
Quand t'à voulu t' mariâ !

Cette pièce, intitulée *la Méchante,* ne doit pas être ancienne ; elle est manifestement imprégnée de français, fort peu courtois, j'en conviens, mais enfin la tournure de la phrase, l'orthographe, etc., se rapprochent de notre temps. Pourquoi faut-il que le *Diable au logis* soit de tous les siècles !

Si je n'avais pas mis de côté l'amour-propre du pays, je n'oserais, certes, pas copier le pauvre chant que voici, mais il peut être utile de voir la verve rustique voler de ses propres ailes.

Nous étions trois garçons, bons drôles,
Voyageant dedans le pays (bis)
Cherchant fortune.
En chemin nous avons rencontre
Trois jolies brunes.

Ils les ont pris par leurs mains blanches,
Au cabaret les ont mené (bis)
Ces jolies filles !
Buvons, trinquons, nous divertissons ;
Soyons tranquilles.

Mais quand il vient la matinée
Ces beaux garçons se sont en allés (bis)
Par leur adresse,
En laissant le compte à payer
A leurs maîtresses.

Elles se regardaient l'une l'autre,
Toutes trois n'ayant point d'argent.
La plus jeune tout en riant
(La plus volage)
Tira l'anneau qu'elle avait au doigt,
Le mit pour gage.

Elle s'en va d'un pas dégagé
A la maison de son bien-aime :
Bonjour, papa ; bonjour, maman ;
Ma très chère mère,
Votre fils est tombé dans l'eau
De la rivière.

Il vous prie d'une grâce :
De lui envoyer son manteau.
Il est là-bas au bord de l'eau
Tremblant sans cesse...
Nous le couvrirons comme il faut,
Avec adresse.

Elle revient d'un pas dégagé
A l'auberge d'où elle venait.
Rendez-moi vite mon anneau d'or,
Dame l'hôtesse.
Voici un gage qui est plus fort.
Buvons sans cesse.....

Qu'on nous apporte ici, sur table,
Trente bouteilles de bon vin !
A la santé de nos libertins !...
Amants volages,
Celui qui paiera l'écot
Aura les gages !

N'y a-t-il pas là les réminiscences des contes anciens, moins cependant le mot graveleux et la pensée cynique ? Donc, aujourd'hui encore nous retrouvons l'esprit satyrique et gaulois chez nos paysans ; mais en revanche, quelle langue mutilée ! quel mépris de la rime ! quelles répétitions de mots ! quel abatardissement, si je peux m'exprimer ainsi... Et franchement, lorsque j'entends les veillées et les retours des moissons se remplir de thèmes analogues, je me prends à regretter le langage de nos pères ; du moins alors la forme gardait une couleur qui faisait passer sur bien des choses.

(Sera continué.) A. DESPINE.

UNE PLUIE D'INSECTES A ARACHES

M. Tissot, instituteur communal à Arâches (Haute-Savoie), écrivait à M. Revon, conservateur du musée de la ville d'Annecy, une lettre datée du 1er février où se trouve relaté un phénomène assez rare dans notre pays. « Dans la nuit du 29 au 30 janvier, dit M. Tissot, « vers les quatre heures et demie du matin, après un « violent coup de vent qui a cessé presque aussitôt, la « neige est tombée jusqu'au jour et le matin on a trouvé « sur cette neige dans toute l'étendue des villages de la « commune et des champs environnants une grande « quantité de larves vivantes de diverses sortes dont je « vous envoie quelques échantillons. »

Dans une autre lettre que M. Tissot a eu l'obligeance de m'adresser, il est dit : « Ces insectes étaient disper- « sés sur une superficie d'environ 180 hectares, comme « j'ai pu m'en convaincre d'après les renseignements « que j'ai pris auprès des habitants qui en ont recueilli. « Moi-même j'ai vu certains endroits où l'on aurait pu « en recueillir deux, trois et même dix par mètre carré. « Une personne m'a assuré en avoir recueilli, dès le « matin, une poignée qui se trouvaient entassés. On a « aussi remarqué, sur la neige, une quantité de petits « moucherons que l'on m'a dit être semblables aux « cousins. Ces insectes n'ont pu éclore dans les envi- « rons, car les jours précédents la température avait été « très basse ; le 24 janvier le thermomètre avait mar- « qué 16 degrés au-dessous de zéro, et les jours sui- « vants une moyenne de 5 degrés à 7 heures du matin. »

Les insectes envoyés par M. Tissot sont de deux espèces. La plupart sont des larves d'un coléoptère qui paraît être le trogossite Mauritanique *(trogossita Mauritanica* Oliv.*)*, que Geoffroy appelle la *Chevrette brune,* Cet insecte, de la famille des xylophages, est commun sur les vieux bois des forêts du midi de la France.

Parmi ces larves se trouvent quelques chenilles d'un petit papillon de la tribu des noctuéliens, probablement du *Stibia Stagnicola* Stephens. Cette chenille parvient à toute sa grosseur dans le courant de février et habite le centre et le midi de la France.

Cette pluie d'insectes à Arâches, à une altitude de 1,000 à 1,200 mètres, ne peut s'expliquer que par un vent violent qui les a transportés de quelque localité du midi de la France.

Ce phénomène, quoique rare, n'est pas nouveau. Les naturalistes en citent plusieurs exemples. En voici un dont j'ai été moi-même témoin : Dans le courant de novembre 1854, par un vent violent, plusieurs milliers d'insectes, en grande partie vivants, vinrent s'abattre

sur un bosquet des environs de Turin. Les uns étaient à l'état de larve et les autres à l'état d'insecte parfait et appartenaient tous à une espèce de l'ordre des hémiptères qui n'a jamais été trouvée que dans l'île de Sardaigne.

L'ABBÉ E. CHEVALIER.

L'ADVIS DE MARIAGE

DE CLAUDE MERMET.

Tous les bibliographes de la Savoie connaissent le nom de Claude Mermet, secrétaire du duc de Savoie et poète fort estimé de ses contemporains; mais peu ont eu la bonne chance de rencontrer les œuvres de cet écrivain, qui sont aussi rares que celles de Marc-Claude de Buttet, autre poète de la même époque.

Parmi les publications poétiques de Claude Mermet, la plus remarquable est le *Temps passé, œuvre poétique, sententieuse et morale,* etc., publiée à Lyon en 1585; ce petit volume était destiné, dit l'auteur, *à donner profitable récréation à toutes gens qui aiment la vertu.*

Un de nos compatriotes, M. E. Jond, homme de lettres résidant à Paris, a été assez heureux pour retrouver cette intéressante petite plaquette, d'où il a extrait l'*Advis de mariage* qu'il a fait insérer dans le *Chercheur,* journal littéraire parisien. Nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue savoisienne* en reproduisant cette rareté bibliographique.

La voici telle qu'elle nous est donnée par le *Chercheur :*

Toy qui veux femme choisir,
A plaisir,
Si la belle te demeure,
Tes amis (de ses beaux yeux
Curieux)
Te viendront voir à toute heure

Si tu mets en la maison,
Sans raison,
La laide et mal gracieuse,
Elle, qui rechignera,
Te sera
Toute sa vie odieuse.

Si (de forces despourveu)
Tu as eu
La femme jeune et féconde,
C'est un cheval, pour soudain,
Comme un daim,
Te porter en l'autre monde

Si tu veux, par fol désir,
Te saisir
De la vieille ja chenue,
Tu regretteras tousiours
Les beaux jours
De ta jeunesse perdue.

Si tu veux la riche avoir,
Son avoir
La rendra bien si rebelle,
Qu'elle te mépriseras,
Et dira
Que tu ne vivrais sans elle.

Si la pauvre tu attens,
Le bon temps
Chez toy n'arrestera guère ·
Pauvreté, par désarroy
Tire à soy
Toute sorte de misère.

Si d'avarice surpris
Tu as pris
Une femme fausse et fière,
Tu t'es mis la corde au col,
Comme un fol
Qui se noye dans la rivière.

Mais toy qui, par ton savoir,
Dis avoir
Femme belle et bonne ensemble :
O ! beau Fénix devenu,
Cher tenu,
Heureux est qui te ressemble.

« Ces vers, si fins, si satiriques et d'un réalisme si *gaulois,* dit M. E. Jond, ne sont pourtant pas d'un Français; c'est un Savoisien qui en est l'auteur. » Cette observation, qui paraîtra probablement hasardée aux yeux de quelques profanes en histoire, vient on ne peut plus à propos. Elle frappe un préjugé général qui fait de la Savoie un pays nul au point de vue littéraire, sous prétexte que les Savoyards, séparés de la famille gauloise, n'ont pu être animés du vrai souffle originel. C'est là une erreur qu'il est nécessaire de combattre à chaque occasion opportune ; et, pour cela, tout en rappelant que J.-J. Rousseau a démontré un des premiers que le vrai *sel gaulois* a de tout temps assaisonné l'esprit savoyard, il est bon de fournir pour preuve les œuvres de nos vieux écrivains, tous plus ou moins *rabelaisiens* par leur idées et par leur style.

Tel est le principal des motifs qui nous ont engagé à reproduire l'*Advis de mariage.*

JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE

La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, *d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux archives de l'Empire.* In-8°, 520 pages.

En 1867 l'Académie des inscriptions et belles-lettres devait décerner son prix ordinaire au meilleur mémoire qui lui serait adressé sur la question suivante :

« Etudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.

« Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie.

« Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire, et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle. »

Voici dans quels termes M. le président annonçait, en séance publique, le résultat du concours :

« L'Académie n'a pas eu à regretter d'avoir fixé son choix sur cette curieuse et importante question. Les difficultés de la matière, les recherches laborieuses que les concurrents devaient nécessairement entreprendre ne les ont point arrêtés..... C'est au mémoire inscrit sous le numéro 4, et qui a pour auteur Mr Lecoy de la Marche, que l'Académie décerne le prix.

« Cette préférence s'explique par le soin consciencieux avec lequel l'auteur s'est attaché à traiter complètement toutes les parties du programme et par la solide nouveauté de ses aperçus, etc. »

Le mémoire couronné a reçu la forme du livre et les vrais érudits sauront s'en réjouir. Il se trouve encore dans notre moyen âge mille régions tout à fait inexplorées, et, pour dire le vrai, on n'en connaît

guère que la superficie. Les bribes remarquables que la poussière des archives révèle tous les jours à la patience des paléographes étonnent les penseurs sur cette époque trop dédaignée par les uns, trop admirée par d'autres, et qui a su transmettre à la société moderne, souvent ingrate, les éléments des civilisations précédentes, qu'elle a peine à approfondir.

« Le plan seul de l'ouvrage, dit M. Léon Gautier, un autre champion de cette rénovation des études historiques qui a commencé à l'Ecole des Chartes, le plan seul de l'ouvrage mériterait le succès de l'œuvre : *Les Prédicateurs; les Sermons; la Société d'après les Sermons*. Le jeune érudit a relevé avec un soin minutieux tous les noms des sermonnaires dont il a trouvé les œuvres dans les manuscrits de la bibiothèque de Paris; il a rapidement tracé leurs biographies, précisé leur caractère, indiqué leur valeur. Puis il les a conduits jusqu'à la chaire et nous a fait assister avec lui à l'audition de leurs discours. »

Mais c'est la troisième partie qui vient combler une des grandes lacunes de l'histoire du moyen âge. Imaginez une série de tableaux qui nous représentent au vif toutes les classes de la société du XIIIe siècle : le clergé, la royauté, la noblesse, les croisades, les ordres militaires, les officiers et légistes, les bourgeois, les communes, les marchands et les foires, les usuriers, les marins, les artisans, la domesticité, les paysans, les superstitions populaires. Puis vient une série d'études sur la vie intime et sociale de la femme, sur le luxe, les danses, etc., où l'on reconnaît qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que les modes ne font que tourner dans un cercle vicieux. Le monde de l'Université y a sa place avec les luttes théologiques, les méthodes d'enseignement, l'histoire, la poésie, les arts, les sciences physiques, la médecine et l'esprit général de la société.

« Il nous semble, dit encore Léon Gautier, qu'on ne pourra plus écrire sur cette époque sans connaître ce bon livre qui l'éclaire dans ses profondeurs. J'ajouterai que cet ouvrage n'a pas seulement une importance historique, mais encore et surtout actuelle. Au moyen âge, le prédicateur se donne des libertés qu'on n'oserait prendre aujourd'hui. Il dit crûment sa façon de penser; son français brave toutes les fausses pudeurs et parfois même la vraie délicatesse. Mais enfin il a cela de bon qu'il se mêle très intimément à la société de son temps. Il la fréquente, la connaît, l'attaque, l'attendrit, la remue et la convertit. Il est actuel enfin, mais sans cesser d'être évangélique. »

Ajoutons aussi que l'auteur a reçu de S. S. le Pape Pie IX un bref des plus flatteurs, et ce témoignage auguste ne sera pas la moindre récompense du labeur qu'il s'est imposé.

Nous rappelons avec satisfaction que M. Lecoy de la Marche avait pris une part active et dévouée à la collaboration de la *Revue savoisienne* lorsqu'il était archiviste de ce département, et qu'il a, en particulier, vengé, avec autant d'érudition que de convenance, une de nos illustrations, Amédée VIII, qui s'est appelé un instant Félix V.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 février 1869.

PRESIDENCE DE M. DUNANT.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire donne connaissance du compte-rendu financier de la Societé pour l'annee 1868. Il est accordé pleine decharge au trésorier et au secrétaire pour leur gestion pendant la dite annee.

La reunion, sur la proposition du président, désigne MM. Louis Revon, Pourrat et Degerine pour representer la Société au concours des sociétes savantes qui doit avoir lieu à Paris en avril prochain.

M. *Revon* présente un don important fait par M. le docteur Loydreau de Neuilly, de Chagny (Saône-et-Loire), et qui consiste en de nombreux moulages d'ossements de mammouth, de mastodonte, d'ours et de tigre des cavernes. La reunion, a l'unanimité et par acclamation, vote des remercîments au donateur.

M. *Revon* fait ensuite une communication sur les découvertes de tombeaux faites a Thonon par M. Colly, entrepreneur.

M. *Ducis* rend compte de la reunion des délégues des sept societés savantes des deux departements de la Savoie, convoques à Chambéry par le recteur de l'Academie, a l'effet de delibérer sur le programme du concours et le jury d'examen pour le prix de 1,000 fr. accordé par l'Empereur, sur la proposition du Ministre de l'instruction publique, au meilleur ouvrage d'archeologie, d'histoire politique ou litteraire, ou de sciences, dans chacun des dix-sept ressorts academiques de la France. Le réglement definitif sera publie prochainement par le Ministre de l'instruction publique. Il est utile néanmoins de faire connaître deja à ceux qui se proposeraient de concourir, le vœu exprime par la commission que, pour les deux départements de la Savoie, le prix de cette annee soit accordé a l'archéologie, celui de l'annee prochaine aux sciences, et celui de l'annee suivante à l'histoire politique ou litteraire.

M. *Ducis* signale la découverte d'un caveau sepulcral avec plusieurs tombeaux faite sous la nef de l'église de Saint-Martin d'Aime en Tarentaise. Ce monument remarquable de l'epoque romaine avec sa crypte a trois chapelles sous le chœur, ses six inscriptions romaines, ses peintures murales, etc., avait deja fourni à M. Ducis le sujet d'une monographie adressee à l'Academie de Savoie en 1858.

M. *Jules Philippe* fait une communication sur Adrien Guignet, peintre d'un grand merite, né à Annecy le 31 janvier 1816 et mort a Paris a l'âge de 37 ans. M Theophile Gautier a publie la biographie de cet artiste dans le dernier numero du *Magasin pittoresque*.

M. *Eloi Serand* donne quelques détails sur Jumel, l'introducteur de la culture du coton en Egypte et qui a habité longtemps Annecy.

M. *Mermillod* dépose sur le bureau un plan en relief de la vallee de Belleville. Ce plan, a l'echelle de 1 a 50,000, represente la limite ouest du terrain anthracifère depuis le col des Encombres jusqu'à Brides-les-Bains et tous les affleurements de charbon decouverts dans cette vallee et dans celle des Allues jusqu'à ce jour.

Les couches carbonferes sont indiquees avec leur direction et leur inclinaison.

M *Etienne Machard*, à ce sujet, entre dans quelques détails sur la nature des terrains où l'on rencontre l'huile de pétrole.

M. *E. Serand* annonce qu'il a decouvert, de concert avec M. le docteur Thonion, les traces de deux nouvelles stations lacustres sur les bords du lac d'Annecy.

Il est procedé au renouvellement du bureau pour 1869. Sont nommes :

Président, M. Camille Dunant ; — *vice-président*, M. C.-A. Ducis ; — *secretaire*, M. Jules Philippe, — *secrétaire-adjoint*, M. L. Revon ; — *archiviste*, M. Eloi Serand : — *trésorier*, M. François Bachet, banquier.

Membres du comité de rédaction : MM. Ducis, Revon et Jules Philippe

Directeur de la Revue savoisienne : M. Jules Philippe.

Pour extrait :

Le Secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THESIO.

10me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 avril 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy. — Typ. Thésio.

SOMMAIRE. — Les Gésates, Hercule et Annibal (suite), par M. C.-A. Ducis. — La Florimontane à l'Institut historique de France, par M. A. Despine. — Les chevaliers-tireurs de Rumilly (suite et fin), par M. F. Descostes. — Recherches sur les poésies en dialecte savoyard (suite), par M. A. Despine.

LES GÉSATES, HERCULE & ANNIBAL

(Suite. — Voir le n° de mars)

I

Sans être absolument nécessaire à la thèse du passage d'Annibal par les Alpes pœnines, la preuve du passage des Gésates par les mêmes montagnes y est étroitement liée et, comme je l'ai déjà remarqué, Polybe semble les donner comme deux faits corrélatifs (Deuxième livre, chap. XIV, XV).

C'est toujours dans la région transpadane que les Gaulois inalpins ou Gésates arrivent au secours des Insubres et des Boïens (XXI, XXII). Ils sont en bataille avec les Taurisques et les peuplades du nord du Pô (XXVIII).

Il en est tout autrement du courant gaulois venant du sud-est, comme les *Anamari*, colonie grecque des environs de Marseille, qui n'était point Gésate (XXXII).

Dans la campagne suivante qui s'ouvrit entre le pays des Cénomans et celui des Insubres, sur les bords de l'*Adua*, ceux-ci appelèrent encore à leur secours les Gésates (XXXIV, XXXV), qui arrivèrent des Alpes du nord ; ce n'est qu'en remontant assiéger *Acerra* que les Romains crurent localiser la guerre où elle commençait et empêcher le débordement de ces peuplades au sud. Mais l'ennemi descendit à *Clastidium* pour enfermer les Romains entre le Pô et les Alpes du nord. La lutte se termina par la prise d'Acerra, puis de Milan aux Insubres, et les Gaulois s'échappèrent au nord dans les montagnes d'où ils étaient venus.

Amis des Romains, les Tauriniens auraient pu arrêter les Gésates, si ceux-ci avaient traversé les Alpes cottiennes. Mais jamais les Tauriniens n'apparaissent dans cette lutte, parce que les Gésates venant des Alpes pœnines par le pays des Salasses, eux-mêmes éternels ennemis des Romains, évitaient complètement la rencontre des Tauriniens, en prenant leur route par Ivrée et Verceil.

Dans le livre troisième, on voit qu'Annibal, provoquant les ambassades des Insubres et des peuples alpins, exploitait par de larges promesses leur haine pour les Romains, envenimée par la guerre précédente, que Polybe venait de raconter (XXXIV). Cet auteur rappelle enfin que les Gaulois avaient traversé avec des armées plusieurs fois et tout dernièrement, dans les circonstances racontées plus haut, les mêmes Alpes, dont le passage par Annibal paraissait si étonnant (XLVIII).

II

Une objection contre la ligne du Grand-Saint-Bernard s'appuie sur cette observation : Annibal, en général expérimenté, ne se serait pas exposé à passer l'Alpe pœnine à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Les Alpes cottiennes ou graies seules pouvaient rigoureusement être traversées à cette époque.

La première partie de cette remarque est vraisemblable. Je pense aussi qu'Annibal avait le projet de traverser les Alpes à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre au plus tard pour aller passer l'hiver au centre de l'Italie, où il est très supportable et même plus favorable aux évolutions militaires.

Mais le général carthaginois n'a pu prévoir ni l'arrivée des troupes romaines vers les bouches du Rhône, ni toutes les difficultés du passage de ce fleuve, encore moins son intervention chez les Allobroges, les entraves et les pertes dans les combats des deux défilés ; tout autant d'incidents qui ont allongé sa marche d'une semaine ou deux et l'ont forcé de passer les Alpes à l'approche du coucher des Pléiades (LIV), c'est-à-dire vers la fin de septembre pour cette époque, ainsi que l'a démontré avec beaucoup d'érudition M. le comte de Vignet (1).

Fût-ce même dans le courant d'octobre, il n'y avait là rien d'impossible, puisque, comme je l'ai rappelé, les mêmes Alpes ont vu passer Henri IV de Germanie avec toute sa cour, au commencement de janvier 1077 et l'armée française en mai 1800. Au passage d'Annibal la neige venait seulement de tomber. Au passage de Napoléon l'hiver y était encore en pleine possession (2). Dans les deux expéditions la descente pré-

(1) *Académie royale de Savoie*, IX, page XLVII.

(2) Boccard, *Hist. du Vallais*, 318. — Luquet, *Etudes historiques sur le Grand-Saint-Bernard*, 154-166.

senta plus de difficultés et de dangers que la montée. Le glacier presque perpendiculaire sur lequel le premier Consul dut opérer la sienne, rappelle beaucoup ce glacier si rapide, couvert de moraines et long de trois demi-stades, qui causa tant de fatigues et de pertes à l'armée carthaginoise (LIV, LV).

III

Cornelius Nepos dit qu'Annibal passa le *Saltus graius,* ainsi appelé d'Hercule le grec, le seul qui l'eût passé auparavant (1). Mais, comme primitivement le nom d'Alpes graies a été donné à toute la chaîne des Alpes, d'après les témoignages de Pline, de Ptolémée et d'Ammien Marcellin, l'assertion de Cornelius Nepos a besoin d'explication.

Dans sa harangue pour la bataille du Tessin, Scipion tournait en ridicule la prétention d'Annibal d'être l'émule d'Hercule en surmontant les Alpes (2).

En dehors de l'exagération poétique des auteurs anciens aux dépens de l'exactitude historique, il peut y avoir quelque chose de vrai dans le rapprochement fait entre Hercule et Annibal.

Il faut remonter les âges pour voir l'héroïsme élevé sur les autels comme un reflet de la divinité. La plupart des héros célèbres étaient des Hercules. Varron en compte quarante-trois.

Avant la création des grands réseaux itinéraires chez les Persans et les Romains, la traversée des montagnes avec des armées devait paraître un fait extraordinaire.

1° Selon Ammien Marcellin, Hercule-le-Thébain, débouchant des Alpes taurisques, se serait dirigé vers l'extrémité méridionale des Alpes, où se trouvait le *Portus*, appelé depuis *Herculis* et où s'est élevé le temple isolé *Monos oicos,* Monaco (3). Selon d'autres, ce serait en venant de l'Espagne qu'il aurait laissé à cette ligne le nom de *via Herculis* avec le souvenir de son culte (4). Aucun auteur, que je sache, n'a indiqué la route d'Annibal le long de la mer ligurienne. Toute cette région a pris le nom d'Alpes maritimes dans l'organisation des provinces de l'Empire.

2° Selon Cornelius Nepos, le passage de cet Hercule aurait eu lieu au *Saltus,* appelé pour cela *Graius*. On a découvert, dans la vallée de la haute Isère, plusieurs inscriptions à *Herculi graio* (5).

Mais, s'il en faut croire Pline, le même Hercule, tout en passant les *fauces graias,* soit le petit Saint-Bernard, aurait laissé des colonies grecques dans toute la chaîne des Alpes, depuis les Euganiens, habitants des monts Eugènes aux sources de l'Adige, les Lépontiens aux sources du Tessin, etc., jusqu'aux Alpes maritimes (6). Le texte qui porte *Graios positos in transitu* paraît même devoir s'appliquer d'une manière spéciale aux *Graioceli,* les Grecs du passage ; c'est ce que signifie *ocelum,* ouverture. Sur la route du col d'Arnas on a découvert une inscription à *Herculi* et les restes d'un monument (7).

(1) Cornel. Nepos, *De vita Annibalis*

(2) Tite Live, *Hist.* XXI.

(3) Am. Marcellin, *Hist* XV, X.

(4) Arist , *De mir ausc.*, LXXXVI. — Denys d Hal , I, XLI. — Diod de Sicile, IV, XIX.

(5) *Questions archéologiques, Tarentaise*

(6) Pline, III. XX.

(7) *Académie royale de Savoie,* IV. 191

Cette Alpe a reçu depuis le nom de *Cottienne,* qui s'est étendu au *Saltus taurinus,* soit le mont Genèvre.

Mais le souvenir des Alpes graies n'en persistait pas moins, puisque Ptolémée plaçait encore *Segousiom,* Suse, *Brigantiom,* Briançon, *Eborodounom* des Caturiges, Embrun, dans les Alpes graies, aussi bien qu'*Axima* et *Foros Claudiou* des Ceutrons (1).

Les sections de toute cette chaîne ont porté plus tard les noms d'Alpes pœnines du Simplon au Mont-Blanc, d'Alpes ceutroniques jusqu'au Mont-Iseran (2), d'Alpes cottiennes jusqu'au Mont-Viso, d'Alpes maritimes jusqu'à la mer.

Dans l'organisation provinciale de l'Empire, Embrun devint la capitale des Alpes maritimes. La province des Alpes graies et pœnines comprit le Vallais, la Tarentaise et quelque temps la Maurienne avec Suse et Briançon (3). Quelque temps ces trois dernières vallées ont été réunies à d'autres cités de cette région pour former la province des Alpes cottiennes.

Quant à la route d'Annibal, Tite-Live la place au *Saltus taurinus,* Cornelius Nepos au *Saltus graius,* Cœlius Antipater au *Cremonis jugum*. On a vu plus haut toutes les incohérences et toutes les contradictions qui sapent par la base les trois systèmes de la Durance, de l'Isère (4) et du col de la Seigne. Mais comme tous ces passages ont fait partie des Alpes graies primitives, il est possible que ces témoignages aient une autre valeur que celle qu'on leur attribue.

Pline, tout en accordant à Cornelius Nepos le passage d'Hercule par les *fauces graias,* réserve celui d'Annibal par les *fauces pœninas*. Et, si Annibal a été l'émule d'un Hercule, ce doit être un autre que celui des Grecs et des Romains.

3° Hercule était honoré spécialement chez les Phéniciens, qui ont transporté son culte à Carthage (5). L'Hercule tyrien avait ouvert la route à leur colonie de Gadès ; car il est venu mourir en Espagne (6). C'est probablement de lui que Lactance disait : *quasi Africanus inter deos habetur* (7). Je n'ai à discuter ici ni la fondation d'*Héraclea* à l'embouchure du Rhône, ni celle d'*Alesia,* qu'on lui attribue, ensuite desquelles il aurait passé les Alpes aux sources du Rhône. Mais, lorsque Annibal offre des sacrifices en l'honneur d'Hercule dans le temple de l'île de Gadès, qui servait de port central au commerce de Tyr, il faut bien reconnaître les aspirations nationales, qui s'harmonisaient toujours chez les anciens avec les sentiments religieux (8). On peut croire que les supplications faites pour toute l'armée après le passage du Rhône étaient la suite des promesses faites à Gadès (XLIV).

Polybe le remarque à peine. Commandant d'un corps

(1) Ptol., *Geog.,* III.

(2) Pline, XI, XLII, XXXIV, II

(3) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ.*

(4) Le nom de *cirque d'Annibal* donné au Cromlech du Petit-Saint-Bernard, est une réclame locale qui ne se rattache à aucune tradition ancienne; Deluc et Roche, deux champions des plus dévoués à ce passage, n'en ont pas dit un mot dans leurs dissertations de 1818 et 1819.

(5) Strabon, *Geog* , XVI. — Justin, *Hist.*, XVIII. IV. — Cicéron, *De nat. Deorum.*

(6) Arnobe, *Disput.*, I

(7) *Divin. Inst.*, I. IX. XV. XVIII.

(8) Tite-Live, *Hist.*, XXI. — Pline, III, I., V, XIX. — Strabon, *Geog* , III., *ad finem.* On vient de découvrir un denier de Posthume, *Herculi Gaditano* · Société française de Numismatique, *Bulletin*, 1869, page 33.

de cavalerie dans la lutte désespérée de la Grèce, que ses dieux n'avaient pu sauver ; presque témoin des derniers revers d'Annibal, que la fortune avait trahi, ce Grec des derniers temps n'était point disposé à admettre le prestige religieux dans une expédition dont il étudiait les péripéties quarante ans après la mort de son héros (XLVII, XLVIII).

Mais Polybe raconte, discute et décrit, jour par jour, la marche d'Annibal le long du Rhône jusqu'en Vallais. Et, si nous trouvons à l'entrée de cette vallée le culte d'Hercule, au milieu des stations ibériques ou africaines, comme Maxilly, Meillerie, Leucon, Vouvry, etc., nous n'aurons plus de doute sur l'origine de cet Hercule et sur l'itinéraire carthaginois. Alors, que les votifs à *Phœnino* ou *Pœnino* de l'Alpe pœnine s'adressent à l'Hercule phénicien ou à son émule, la conclusion sera la même.

Mais nous préférons la seconde solution; car, dans l'hypothèse de la première, Polybe aurait connu et articulé le nom des Alpes pœnines, dès qu'il l'a fait pour les *Ardues*. L'appellation d'Alpes pœnines était donc moderne, et son histoire, en précisant le col traversé par les Carthaginois, a peut-être contribué avec la tradition locale à lui faire donner ce nom d'Alpe pœnine.

La province des Alpes graies et pœnines a été quelquefois désignée tout simplement sous le nom d'Alpes graies (1).

Alpes graie. Provincia alpium graiarum et peninarum habet civitates numero II : metropolis civitas Ceutronum, id est Tharantasia; civitas Vallensium, id est Octodorum.

In provincia alpium graiarum civitates sunt due : civitas metropolis Ceutronum, id est Tarentasia; civitas Vallensium, il est Octodorum.

Si cette appellation simplifiée était une réminiscence de l'émigration grecque qui avait couvert toutes ces Alpes bien avant l'expédition carthaginoise, les termes employés par Cornelius Nepos pour Hercule le grec bien antérieurement à la Notice des Gaules, pourraient, à plus forte raison, avoir été un autre souvenir de cette colonisation grecque; dans ce cas, l'indication poétique de l'Alpe grecque pour le passage d'Annibal n'aurait plus la précision qu'on lui donne habituellement, selon la division postérieure des Alpes que j'ai marquée plus haut.

Quoi qu'il en soit, l'affirmation raisonnée de Polybe n'a pas besoin de ce témoignage, corroborée qu'elle est par ceux de Tite-Live, de Pline, d'Ammien Marcellin, d'Isidore, etc., par l'interprétation de plus de vingt inscriptions romaines et de la nomenclature des géographes et des itinéraires anciens.

(1) *Scriptores rerum Gallic.*, II. Manuscrits du Sault et de Thou.

LA FLORIMONTANE A L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Dans la séance de l'Institut historique de France, sous date du 13 janvier dernier, une parole savoisienne (nous le croyons du moins), celle de M. l'avocat Folliet, a payé un juste tribut à la Savoie et surtout en faveur d'Annecy. M. Folliet a donné lecture d'un *Mémoire sur l'Académie Florimontane*, fondée dans notre ville en 1607. L'intérêt que ce travail a offert au comité du journal l'*Investigateur*, lui a mérité l'insertion dans la 409e livraison du journal.

Lorsque Antoine Favre et François de Sales créèrent l'association littéraire, qui depuis près de vingt ans a repris vie au XIXe siècle, la France était pauvre en compagnies vouées à la science et aux études. L'Italie, au contraire, les enregistrait nombreuses. Les *intronati*, les *humoristi*, *adornati*, *olimpici*, *oziosi*, etc., cultivaient la poésie et l'éloquence. Alors, sans avoir besoin d'un traducteur français, et loin de là, appelés bientôt à créer le dictionnaire de la langue française, les Favre, citoyens d'une petite cité de Savoie, fiers de leur origine gauloise, se groupaient sous la gracieuse et juste devise : *Fructus et flores*. Claude de Seyssel, Claude de Buttet, Jacques Pelletier, Jacques Bertrand, Menenc, Claude Mermet, del Bene, Nicolas Martin avaient été des pionniers courageux. En 1607, les travailleurs ne sont plus isolés, un sanctuaire s'ouvre au public; les *plus habiles maitres des arts hosnetes* sont convoqués et les statuts proclament *que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'académie*. Pourquoi, s'inspirant d'un légitime orgueil, la municipalité ne rappellerait-elle pas cette gloire nationale par une inscription sur la façade de la maison Favre (ancien évêché)?

Dans un récit rapide et bien écrit, M. André Folliet analyse l'histoire de la Société, son but dévoué et patriotique, les noms de ses membres qui ont pu venir jusqu'à nous. Malheureusement, il ne peut en faire autant pour leurs travaux... Quelques inexactitudes de peu d'importance ont échappé à l'auteur. Ainsi, nous ne croyons pas pouvoir, avec lui, attribuer à Antoine Favre *Promeiry et ses maximes;* ainsi encore, c'est chose hasardée que de fixer au jour de la mort de François de Sales la disparition de la Société. M. Folliet donne enfin quelques lignes bien senties à la *Société Florimontane*. Ici nous pourrions constater une légère inexactitude, mais là n'est point l'objet de notre note; nous avons seulement voulu signaler un travail bienveillant pour Annecy, écrit par une plume de la Savoie, un acte de justice qui appelle notre gratitude.

A. DESPINE.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

(Suite et fin)

X

Les chevaliers-tireurs au XIXe siècle. — Le voyage de Charles-Félix en Savoie. — Le capitaine Georges de Sirace. — Etat-major et cadres de la compagnie. — Règlement et conseil d'administration. — Les 30 épees du noble Conseil. — Passage du roi à Albens. — Inauguration des exercices. — Tirs de 1825 à 1834. — Dernière incarnation de l'uniforme. — Le chant du cygne de l'arquebuse. — Chute de la dynastie des Delphin.

Nous aurions eu bien des choses à raconter au lecteur si nous avions voulu faire une halte dans cette période intermédiaire, si pleine d'agitations, d'excès et de gloire : nous aurions pu suivre plu-

sieurs de nos anciens chevaliers combattant sur les champs de bataille de l'Empire avec un courage tout français..... Mais une pareille digression nous aurait entraînés trop loin. Restons dans les limites exactes de notre cadre, sautons à pieds joints trente-deux années et arrivons en 1824, au moment où le roi Charles-Félix va venir visiter le peuple de Savoie.

« La circonstance heureuse et si désirée de l'arrivée prochaine de Sa Majesté dans son duché de Savoie, en rappelant tant de grands et précieux souvenirs, a inspiré aux principales villes du duché la noble pensée de réorganiser les anciennes compagnies urbaines, désignées sous le nom de *Chevaliers tireurs pour l'exercice annuel du tirage de l'arquebuse et le jeu du papegay* qui avaient été institués par ses royaux prédécesseurs.

« La ville de Rumilly, qui était en possession dès un temps immémorial d'une institution de ce genre autorisée et confirmée de nouveau avec différents priviléges par S. M. le roi Charles-Emmanuel de glorieuse mémoire, en vertu de patentes du 25 avril 1742, ne peut que partager le même désir et le même empressement, ayant en cela, à l'instar des autres villes, le but louable de réunir annuellement les personnes notables tant de la ville que des environs à des époques périodiques pour des exercices non moins utiles qu'agréables, d'entretenir entr'elles l'union et la concorde, de former la jeunesse qui aspire à l'honneur de porter les armes pour le service du roi, en lui donnant le goût et le courage nécessaires à l'état militaire et enfin d'ajouter aux établissements utiles que la ville a formés récemment la renaissance d'une compagnie distinguée dont elle a regretté la suppression depuis les bouleversements politiques de 1793. »

Ces paroles, qui résument si bien le passé, l'essence et le but multiple de la compagnie des chevaliers-tireurs, se trouvent dans une requête adressée au noble Conseil le 31 mai 1824, par MM. Démotz de la Salle, Jacquier, de Latard de Pierrefeu, Ginet, Ringuet et Rubellin, pour être autorisés à réorganiser la compagnie.

Le Conseil, dans sa délibération du 3 juin, et le gouverneur de la Savoie, S. Exc. le comte d'Andezeno, dans sa dépêche du 5 juin, approuvent ce projet de réorganisation.

M. Georges de Sirace, major d'infanterie, est nommé capitaine. « Nous nous félicitons tous, lui dit l'adresse des chevaliers, d'avoir à notre tête un chef recommandable tant par son mérite personnel que par sa naissance distinguée, sous lequel la compagnie reprendra son ancien lustre et après trente ans renaîtra avec un nouvel éclat. »

Les cadres ne tardent pas à être définitivement formés. Ils se composent ainsi :

ÉTAT-MAJOR.

Capitaine-commandant : M. Georges de Sirace ;

Capitaine en second : M. Jean-Claude Ginet, ancien syndic ;

Lieutenants : M. Victor-François Girod, notaire ; M. Louis Gantelet d'Asnières, capitaine dans la brigade de Savoie.

Sous-officiers : M. Jean-Humbert de Latard de Pierrefeu ; M. Charles Jacquier.

Secrétaire-trésorier : M. Jean-Pierre Babin.

COMPAGNIE.

MM. Charles Gayme.	MM. Eugène Ringuet.
Thomas Magnin.	Lis-François Ginet.
Pierre Olive.	Joseph Démotz de la Salle.
François Babin.	Joseph de Juge.
Pierre de Coucy.	Jean-Pierre Mathieu.
Gabriel de Rochette.	Paul Ramus.
Georges Gantin.	Joseph Mallinjoud.
Lis-Michel Rubellin.	Cde-Amédée Bastian.
Nlas-Christophe de Laconnay du Foug.	Théodore Bouche.
Jean-Pierre Gantin.	Joseph Dupraz.
Albt-Euge Armand.	François Comoz.
Fabien Crochet.	Pierre Gayme.
Noël Ringuet.	François-Clémt Ginet.

Le 18 juin, la compagnie assemblée à l'hôtel de ville vote un *Règlement d'organisation, d'exercices et de discipline,* qui se compose d'un préambule, de 4 chapitres, de 9 titres et de 64 articles. On y retrouve l'esprit et les principales dispositions des statuts de 1752.

Le même jour, on nomme un conseil d'administration, chargé de pourvoir au choix d'un local pour les exercices. Le capitaine est, de droit, président. Sont élus comme membres : MM. Girod, Babin, Rubellin, Ringuet, Ginet et Démotz de la Salle.

Le 24 juin, assemblée générale. On renvoie à l'année prochaine la construction d'un pavillon en maçonnerie. M. Charles Jacquier fait don de tous les quartiers de *molasse* nécessaires à la construction du garde-balle et de la loge du marqueur. « Cette action d'un bon et brave chevalier est accueillie avec remercîments. » M. de Gavand, syndic, donne lecture d'une lettre du gouverneur demandant la communication des cadres. L'assemblée remercie M. le noble syndic et se sépare après avoir voté une cotisation di *six livres* et autorisé le conseil à emplèter les chapeaux d'uniforme.

Le 18 juillet 1824, le noble conseil de Rumilly donne une preuve éclatante des sympathies de la municipalité pour la compagnie. Elle prend une délibération solennelle, où on lit ces remarquables *considérants :*

« Considérant que la noble compagnie des chevaliers de l'arquebuse de cette ville, dès l'origine de son institution jusqu'à nos jours, a reçu successivement du souverain d'honorables témoignages d'estime et de bienveillance, en retour de ceux de leur noble dévouement et de leurs services signalés ;

« Qu'à chaque époque mémorable où nos rois ont daigné confirmer et accroître, en faveur desdits chevaliers, les droits, honneurs et priviléges qui, dès 1291, ont fait distinguer la noble compagnie érigée en cette ville, les magistrats de celle-ci se sont fait un devoir empressé d'en consacrer le glorieux souvenir par des concessions, des actes et cérémonies publiques dignes de la noblesse de cette ancienne institution..... »

Au nom de la ville, le conseil offre à la compagnie un porte-guidon brodé et trente épées.

Au mois d'août 1824, la compagnie est équipée et, le 9 août, nous la trouvons à Albens saluant le passage de S. M. le roi Charles-Félix, de la reine Marie-Christine et de S. A. Mme la duchesse de Chablais. « La ville de Rumilly, disent les registres, a été, contre son vœu, privée du bonheur de les posséder dans son enceinte. Mais les autorités, la compagnie des chevaliers-tireurs et des gardes-pompiers et une foule d'habitants se sont transportés, le 9 août, sur le passage de Leurs Majestés, à Albens, où était dressé un bel arc-de-triomphe en verdure. Là se trouvait encore toute la population du lieu et des campagnes environnantes. Des transports de joie, des cris répétés de : *Vive le Roi ! Vive la Reine !* ont accueilli Leurs Majestés.

« Le roi s'est plu à regarder attentivement les chevaliers-tireurs et à exprimer son contentement à M. le capitaine commandant admis à le complimenter. Sa Majesté a bien voulu accepter le rôle de la compagnie. Elle a daigné même lui faire porter par l'organe de son chef des paroles réitérées de satisfaction. MM. les gardes d'honneur de Chambéry et d'Annecy ont donné des bals et des banquets où ils ont invité les diverses compagnies des gardes et des chevaliers de l'arquebuse du duché. La politesse et la bonne amitié de ces Messieurs ont toujours été égalées par le plaisir des convives. Des députations des chevaliers de Rumilly ont assisté à ces fêtes. »

L'inauguration des exercices n'eut lieu qu'en 1825. Les fêtes durèrent trois jours : les 23, 24 et 25 mai. Une messe solennelle est célébrée à l'église paroissiale par Rd Simon qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, est depuis cinquante ans curé de Rumilly. MM. Xavier de Serraval et Denis de Chevilly sont admis dans la société. L'adresse des chevaliers, endormie durant de longues années, met quelque temps à se réveiller. Ce n'est que le troisième jour que l'oiseau est abattu par M. Armand. M. de Rochette est nommé connétable. Le roi reçoit l'écharpe bleu de ciel à franges d'or, qui est le signe distinctif de sa dignité.

Le tir de l'oiseau, en 1826, a lieu les 15, 16 et 17 mai, « dans les vrais plaisirs de l'arquebuse, de l'union et de la gaieté. » M. Thomas Magnin, deuxième vétéran de la compagnie, est proclamé roi et M. Louis Ginet, connétable.

1827. Tir de l'oiseau, les 17, 18 et 19 juin. Le 17, M. Pierre Gaillard est admis dans la société, M. Girod tire pour Sa Majesté et M. Ginet, pour la ville. Roi : Ginet. Connétable : De Pierrefeu.

Le 21 août, Sa Majesté signe les lettres-patentes qui autorisent le rétablissement de la société.

Le 2 décembre 1827, admission de M. Joseph Ginet, avocat, volontaire au bureau de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

1828. Tir de l'oiseau, 26, 27 et 28 juin. Roi : Ginet. Connétable : de Pierrefeu. 10 et 24 septembre, admission de MM. Bernard Bojon et Hippolyte Bellile, de Chindrieux.

1829. 8 juin. Assemblée générale. Admission de M. Michel Jacquier. 9 juin, tir de l'oiseau. M. Joseph Descostes, noble syndic, tire pour Sa Majesté et pour la ville. Roi : Charles Jacquier. Connétable : Thomas Magnin.

Le 31 mai 1830, une délibération modifie l'uniforme de la compagnie, qui comprendra désormais : « habit drap écarlate croisant sur la poitrine, retrousis même couleur, passepoil blanc, collet, revers et parements blancs, boutons de métal doré gravés de deux arquebuses croisées, chiffre C. T. au bas des pans de l'habit ; — pantalon blanc ; — cravate noire ; — chapeau retroussé à la militaire, orné d'une gance en or à bouillon, d'une houpe en or à chaque aile et d'un panache blanc à ailes tombantes ; — épaulettes en or à torsade ; — épée à poignée jaune aux armes de la ville avec dragonne noir et or mélangés. » Les marques distinctives sont, pour le capitaine-commandant, l'épaulette à gros bouillons ornée d'une étoile en argent, pour le capitaine en second, la même épaulette unie, pour les deux lieutenants, la même épaulette marquée d'une raie rouge.

Le 31 mai, assemblée générale. Le 1er juin, réception de M. Joseph Amédée La Ravoire et tir de l'oiseau. Roi : Victor-François Girod. Connétable : Louis-François Ginet.

Au tir de l'année suivante, le 23 mai 1831, le connétable Ginet monte à la royauté et l'ex-roi Girod devient connétable.

En 1832, les exercices ont lieu le 11 juin. Joseph-Amédée La Ravoire est proclamé roi et Jean-Pierre Babin connétable. « La compagnie, ayant en tête le marqueur, le trompette et une nombreuse musique, marche à l'hôtel de ville, où se fait la proclamation du roi et du connétable. »

1833. Tir le 27 mai. Syndic : Joseph Pétellat. Roi : Victor-François Girod. Connétable : Clément Ginet.

C'est l'année 1834 qui marque la date funèbre dans la longue existence de l'antique société. L'arquebuse soupire, le 5 juillet, son chant du cygne. Victor-Amédée La Ravoire abat le *papegay :* il est proclamé roi. Gabriel de Rochette est nommé connétable. Tels furent les derniers princes de la dynastie séculaire des successeurs de Delphin.

XI

Un coup d'œil en arrière. — Impressions de voyage. — Rumilly hier et aujourd'hui. — Utilité de cette étude. — En quoi elle peut se rattacher à l'histoire générale. — Simple observation sur la vie municipale et sur le caractère savoisien.

Me voici arrivé au terme de cette esquisse sur les nobles chevaliers-tireurs de la ville de Rumilly. J'ai pris leur compagnie dès sa naissance, je l'ai suivie jusqu'à sa mort. D'abord enveloppée dans cette incertitude et cette obscurité qui proviennent de l'éloignement et de la perte de documents précieux, elle s'est peu à peu détachée d'une façon plus nette à l'horizon de la chronique ; d'ombre qu'elle était, elle est devenue un corps palpable. Nous avons assisté à sa réorganisation, à ses tirs, à ses réunions joyeuses ; plus d'une fois, à l'occasion de ses rapports avec le noble Conseil, nous avons poussé une excursion dans le domaine administratif ; nous

avons avec elle visité les chevaliers d'Annecy et fêté, à leur passage, Mgr le duc de Chablais et le bon roi Victor-Amé III; nous l'avons vu renaître d'une vie éphémère en 1824 ; nous nous sommes mêlés à ses rangs, nous avons touché la main à ces vaillants arquebusiers et entendu résonner au parquet du tir les spirituelles appellations qu'ils se donnaient entr'eux. La joie du tireur heureux, nous l'avons partagée et le *papegay* a été plus d'une fois accompagné par nous, à travers les rues tortueuses, jusque sous le portique de la maison *royale*. C'est, en effet, le propre de la chronique de faire revivre ce qui n'est plus et de faire vivre avec ceux qui ne sont plus.

Avant que cette institution, grande dans son principe, féconde dans ses résultats, ne soit tout-à-fait oubliée, il m'a paru utile et consolant à la fois de prononcer sur le bord de sa tombe son oraison funèbre. C'est un plaisir si doux que de jeter parfois un regard en arrière et de se reposer dans la contemplation du passé des agitations du présent et des incertitudes de l'avenir !

Puissent ces lignes, écrites sans prétention et sans ordre, être bienveillamment agréées par les amis de nos annales et par les chevaliers-tireurs rumilliens qui, sous la blanche couronne d'une robuste vieillesse se rappelleront, en me lisant, leurs devanciers et leurs propres exploits ! Et si leur nom se trouve, en dépit de leur modestie, inscrit sur le *Regeste* du chroniqueur, ils lui pardonneront l'indiscrétion qu'inspirent le patriotisme et le désir de faire connaître les belles et bonnes choses.

Aujourd'hui, la compagnie des nobles chevaliers tireurs est dissoute ; mais, sous la bienfaisante action de notre nouvelle patrie, Rumilly est loin d'être mort avec elle : il est, au contraire, ressuscité. Le chroniqueur de 1775 nous disait, le long de notre excursion, qu'après la journée du 25 août, lui et ses contemporains n'étaient point jaloux de ce qui pourrait arriver de *gracieux* à leurs arrière-neveux.

Les arrière-neveux vivent et un sort bien *gracieux* leur est réservé.... Qu'un de nos anciens *rois* revienne aujourd'hui dans son royaume, il s'écriera : *Quantum mutatus ab illo !*... Çà et là ont surgi des monuments, des établissements publics, des institutions... Là où se dressait au temps jadis le gardeballe, une voie ferrée, jetée sur un immense remblais, transporte avec la rapidité du désir les habitants et les produits de la vallée rumillienne. Là où Louis XIII sommait les Rumilliens de se rendre et où manœuvrait la *Légion des campements,* les compagnies françaises, devenues nos sœurs, se forment au maniement du chassepot. On ne voit plus passer, il est vrai, dans la cité moderne l'habit drap écarlate, le chapeau gancé et le pantalon blanc; mais le goût du tir est loin d'être perdu : il se réveille chaque année à la fête de la brillante compagnie des sapeurs-pompiers, et qui sait?... peut-être verra-t-on un jour, dans ce centre militaire et patriotique, se former le noyau de *Francs-tireurs albanais,* qui auront de beaux exemples à suivre et de nobles traditions à continuer.

Mais si de l'enceinte étroite de la cité nous entrons dans le domaine plus vaste de l'histoire, je me permettrai de tirer des faits que nous révèle cette étude une double conclusion : l'une relative au caractère des communes avant la Révolution, — l'autre, au caractère du Savoisien lui-même.

Une chose a dû frapper le lecteur dans ces petites scènes qui ont passé sous ses yeux et où syndics, conseil et chevaliers-tireurs jouaient les principaux rôles : c'est le développement excessif de la vie municipale, développement qui est surtout remarquable durant toute la période du moyen-âge, mais qui se fait sentir encore jusqu'aux frontières de la Révolution. Grâce à la difficulté des communications, chaque ville est obligée de se suffire à elle-même, chaque ville est ainsi un Etat en miniature, ayant ses bornes, son code, son budget, sa garde nationale, son Sénat, ses ministres, — vivant à part, jaloux de son indépendance et de ses priviléges, — frayant le moins possible avec ses voisins, — se gouvernant par lui-même, sous la suprématie d'un vice-roi dont les attributions sont plus officielles qu'efficaces. Commune ! ce seul mot résume, pour le bourgeois, patrie, intérêts publics et privés, droits, vœux, aspirations et bonheur. Tout dans la cité et pour la cité, rien au-delà. Cependant, au-dessus de ces divisions administratives juxtaposées sans être confondues, il plane une centralisation qui est précisément le grand bienfait de l'union du prince avec le peuple, bienfait que la féodalité avait été impuissante à engendrer : le prince est le centre où convergent et se rallient ces tendances, ces forces, ces vies isolées, séparées par tant de frontières ; il tient d'une main puissante et respectée les rênes de ces nombreux gouvernements dont la réunion compose son royaume et, en leur imprimant une seule et même impulsion, il arrive à les faire marcher vers un seul et même but : la petite cité a ainsi, sans le savoir et peut-être sans le vouloir, sa place et son rôle dans le grand Etat. Il y a décentralisation, d'un côté, et centralisation, de l'autre : la nation est la résultante de forces diverses mises en mouvement par le même moteur (1).

Dans ce fouillis de détails, où le lecteur s'est aventuré avec moi, j'aurai peut-être encouru le blâme que Guichenon adressait à Dominique Machanée, « de s'attacher à des puérilités, à des choses domestiques, qui ne sont ni d'exemple ni de conséquence ; » mais il ne faut pas oublier que cette esquisse est avant tout une peinture de mœurs : j'ai voulu, en entrant dans la vie intime de nos aïeux, faire ressortir par des traits saillants leurs idées, leurs sentiments, leur caractère ; et, s'il est vrai que c'est spécialement dans l'abandon des fêtes populaires que ces types souvent insaisissables se démasquent dans toute leur vérité, je serai parvenu, je l'espère, à les photographier exactement. En me plaçant à ce point de vue, en résumant tout ce que j'ai dit sur le Rumilly d'avant la Révolution et en généralisant ces conclusions particulières, j'affirmerai que le Savoisien est avant tout un homme sérieux, fidèle à ses principes et à ses convictions, ami de l'autorité lé-

(1) *Etude sur la lutte de la féodalité et des communes en France et en Savoie,* par l'auteur.

gitime, essentiellement guerrier, restant digne et mesuré jusque dans le plaisir, calculant les conséquences du travail et des amusements, incapable de s'échauffer à blanc, mais susceptible de faire des prodiges d'enthousiasme, de dévouement et de valeur pour Dieu, pour son prince et pour son pays, ces trois grandes affections des âmes généreuses.

Le Savoisien d'hier est encore le Savoisien d'aujourd'hui. En se donnant à la France, il n'a pas été le jouet d'un enthousiasme trompeur et passager : la raison a parlé chez lui autant que le cœur; il n'a fait que se laisser glisser sur cette pente qui l'entraînait irrésistiblement vers l'unité française; il est allé où l'appelait la communauté d'origine, de langage, de mœurs, d'intérêts et de situation topographique. En se donnant à la France, il est resté fidèle à ses principes et à ses convictions : il n'a pas renié son passé; il n'a consenti à statuer sur ses destinées et à manifester ses préférences que lorsque la Maison de Savoie, qui avait chez lui son berceau, l'eût elle-même délié de son serment. En se donnant à la France, il a contracté un engagement sacré, qu'il tiendra, avec toute sa fermeté de montagnard, et il a reporté sur son nouveau souverain et sur sa nouvelle patrie l'attachement inébranlable qu'il n'a cessé de professer pour l'autorité et pour la nationalité légitimes. En se donnant à la France, il a pu lever la tête haute et se dire aussi digne que fier de lui appartenir; car il lui a apporté la clef des Alpes, que ses robustes mains avaient toujours gardée, la renommée de ses grands hommes dont la gloire était déjà toute française, l'éclat de son histoire qui n'est, on peut le dire, ternie par aucune tache et qui se résume tout entière en ces trois mots : valeur, constance et fidélité. Fr. Descostes.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite)

Continuons à glaner dans la campagne : peut-être n'y trouverai-je que des épis bien maigres, mais du moins seront-ils le produit vrai de notre sol.

Voici le mariage de François, recueilli dans une ancienne forteresse qui commandait le riche bassin de l'Albanais :

E te faut mariâ, Françay.
T'ein é dien le bel âge!
E te faut roulâ la nay,
Per r'avai 'na compagne.
N'e-to pâ drolo garçon?
T'â la creta bien fraiche ..
E' n'manqué pâ d'occajon .
Va vito à la péche.

T'â bonna reputachon
Tes moyens té suffisant
Les fliets ont pro d'pachon,
Pe se mariâ é brûlant!...
Quant te roul'ray la nay
Preie Pierro é Paschale;
Y é dous bons traîna-mantay
Qu'n'amont pâ lé scandale.

Quant té lés farray roulâ
E faut preindré ta borse;
Pé faire on pu ribottâ
Y ara mai de ressorce.

Quand on va dien les maison
Si la panfre e pâ plienna,
Hélas, mon pourro garçon,
On n'a pas bonna linga!

E faut suivre mos avis.
D'té parlo ein bon paré
E faut les mettre à profit :
Rein n'hazardé, rein n'gagné...
Apouai t'âs bein dous bons jus,
Ta têta é pâ foula,
T'âs bein armé du bon Diu
T'traineri pâ la graula.

Mai, faut fair' attinchon
Qu'el saye pâ charoppa...
Qu'el ayaise on bon renom,
E pouai 'na brava borsa!
On a viu bein des garçons,
Qué n'étant pas tant richos...
De fliets preindre r'los garçons
Rein que per lo sârvichos.

E per quant à la beautâ
La prein pâ tota lourda.....
Parvu qu'el pouaisse passâ
T'arai pâ por de la moutra!
Surtot bon caractere....
Vaitia, l'ami, dou, tré consei
Fas ein profit... Va, ton pere
E sa bein com'é faut faire!

Le lecteur aura certainement remarqué la rareté de particules négatives, bien que le sens de la phrase en eût exigé l'emploi. C'est encore là un caractère propre à certaines localités et assez remarquable pour que je me fasse un devoir de le signaler.

Souvent le paysan dédaigne le rhythme régulier; il coud les pensées les unes aux autres et se contente d'une simple assonance : l'air *fait alors passer la chanson*. Donnons-en un exemple recueilli de la bouche même d'un chanteur vigneron, à qui je refuse, et à bon droit, le nom de poète.

Ma p'tiouta Mardoléna
Vu-te té mariâ?
Oh! vu-te te mariâ?. .
C'mein vu-té que de me mariay
Avouai tant d'amants que d'ay... (*bis*)

D'ein ai plet de trey dozeinnes
Tos de bons compagnons
Le plet thueine de los treinte
D'zet n'na thanson. (Oh)! dzet, etc. (*bis*)
La thanson que vos dettes
De vodray bein la savay! Oh! de, etc (*bis*)

Metta los pis en barqua
Chanson vous apprendrai (*bis*)
L'na pas met los pis en barqua
Qu'lle s'é m'eté à plorâ;
Oh! qu'llé s'é m'ete à plora!
Que plorez-vous la bella?
Qu'espérez donc la bella? (*bis*)
Je pleur' mon premier mèri,
Y a quatorze ans qu'il est péri...
Oh! y a quatôrze ans qu'il est peri!

Cette insignifiante bluette est fort ancienne; je l'ai reproduite à ce titre d'abord, puis encore parce qu'elle offre un mélange de dialecte et de patois francisé : circonstance que l'on retrouve fréquemment dans les chants traditionnels. A mon avis, on doit reconnaître là les indices d'une fusion qui se préparait soit entre les langues, soit surtout entre les classes sociales.

Empruntons à un conscrit les *rimailleries* qu'il chanta jadis et dont l'écho est venu jusqu'à nous.

Qué vol' entendrét 'na thanson? (*ter*)
Eh bein, deman, nos la diron... (*bis*)
All etay fête et composâ (*ter*)
A la tabl' d'on bonlonthy. (*bis*)
Le bolonthi la composâ (*ter*)
Ein t'nant sa mie à son coté : (*bis*)
Y lui disait : Fanchon, mon cœur, (*bis*)
Vu-te te mariâ avouai mé? (*bis*)
De mari n'parlein plet (*ter*)
Pisqu'à la guerra tu t'en vas... (*bis*)
A la guerre n'y verai pâ ; (*ter*)
Votre beauté m'empatie : (*bis*)
Votre beauté, vos beaux regards, (*ter*)
M'y font dremi la nuit trop tard. (*bis*)
S'd'etou fliet d'on vignairon (*ter*)
Vous m'maimeriez plus de cent fois? (*bis*)
Maudit soit le vignairon (*ter*)
Qui l'a dé belles filles! (*bis*) etc.

On conçoit qu'avec des verbiages pareils, qui n'ont ni rime ni raison pour ainsi dire, le campagnard puisse remplir les longues veillées. Pendant que les femmes poussent leur rouet l'homme verse le cidre à plein verre, et, par ses improvisations trop faciles, il rompt la vie monotone de la fileuse.

Encore un autre spécimen du même genre :

L'autre zor de me si promenâ (*bis*)
Tos le long de chau gran prâ
Veni tui vere (*bis*).

D'ai reincontrâ doué l'macés (*bis*)
Qué souravont (?) le prâ ;
Veni tui vère (*bis*)
Que souravont (?) le prâ ; n'y veni pas !

Yonna fassaive de covasses (*bis*)
Veni tui vère. (*bis*)
L'âtre ne budieve pas ;
N'y veni pas !

De si allà on pou pè lieutre (*bis*)
Veni tui vere !
Tozor trova ;
N'y veni pas !

D'ai reincontrà doué pollailles (*bis*)
Veni tui vère...
Que venivont de la sâ ;
N'y veni pâ, etc.

Il me semble entendre crier grâce devant ces pauvretés ; aussi je m'arrête..., bien que M. Perrin, à qui je dois cette communication, ait eu la patience d'écrire sept ou huit autres strophes tout aussi insignifiantes pour la forme et pour le fond.

Revenant à Rumilly, j'y écoute une espèce de complainte d'assez peu de valeur. Elle est de date récente, comme le constatent les faits qui lui donnèrent naissance. J'en crois l'orthographe très fautive, mais je n'ai pas autorité pour la modifier. Cette pasquinade rappelle une méchante plaisanterie sur les espérances de l'antique capitale de l'Albanais. Il fut un temps, fort court d'ailleurs, où le morcellement de notre pays détermina l'érection d'un tribunal de première instance à Rumilly. Il reste tout naturel, bien que avec peu d'espoir, de solliciter le retour de cet âge d'or. Un mauvais plaisant ayant annoncé le rétablissement du tribunal, il m'a été affirmé qu'un beau matin on aperçut sur la place d'armes un confessionnal tout délabré. C'était toujours un tribunal... de pénitence.

E s'en vont dret à Paris
Demandà on tribunalé...
Le tribunal' e-t-accorda,
Pet jugy lô mall-avesâ ! mon paret (*ter*).

E leu fou on président
Dét premiré noblesse
Let Rophu é-t-accepta
E lui qu'on a proposâ (*refrain*).

Let Rophu é très contet
D'ella si bonna placet
E va s'athetâ de solaz ;
On motiau p' mothi son naz (*refrain*).

Le tribunale arrevé
En grante diligence
Y é l'tribunal de Gevri !
Qué p'dzo é tot pori (*refrain*).

E l'on mèna su l'etane (?)
Dessus la pliace d'arme
Z'einfans, fou s'dépathi
Car vacha tô n'trou juri (*refrain*).

Cinq couplets racontent ensuite un vol commis dans l'église paroissiale et la répression de ce délit ; mais l'œuvre est trop nulle pour mériter bon accueil.

Une petite plaquette, datée de 1846, sans nom d'auteur ou d'éditeur, est intitulée : *L'segnor d'Bramafan*. Elle ne compte rien moins que trente couplets ! *Bramafan* est le nom donné, il y a une vingtaine d'années, à une maison construite vers l'extrémité nord de la colline d'Annecy-le-Vieux. Longtemps j'ai cru à une légende de damoiselle morte de faim dans une tour !... Point. Nous ne trouvons là que des coups d'épingles lancés par la jalousie d'un voisin ; peut-être celui-ci doit-il aussi réclamer la paternité de la complainte dont je dirai seulement quelques vers.

L'fameu mouchu du çate
Se fâ partot cognètre,
E m'tra bentout lou gants de pé
Pet povèt miot parètre ;
Al a déjà l'grand cordon
E sâ denfi l'rigodon
En maitre.

Pet povèt dire papa
Al a quità son pâre ;
E truv'avet meilleu spat
Loin d'la barba d'sa mâre ;
E mécognèt sa maison
E n'vut plet ètre Joson
D'la coua.

En creyent mio s'affarmi
Su l'z-etri de sa mula,
E vut de grand pet r'ami,
Mais é n'a qu'la crapula...
Témoin cé p'tit procuror
Qu'fâ consistâ son honnor
A prendre...

.....
C'ment l'marquis de Carabas,
C'qu'é vèt ail-ly crèt sinno ;
Avoè l'mente de Midas
E se crèt p'hiaut que l'pindo
Iorendrèt n'y et pâ mai l'cas
D'allâ dmandâ û grou L'cas
L'aberge... Etc. ..

Cette longue rimaillerie imprimée nous démontre une fois de plus toute la difficulté que l'on rencontre à orthographier le dialecte savoyard ; elle conserve peu de mots franchement patois ; cependant, le dernier couplet reproduit ci-dessus en a employé un et c'est pourquoi je suis allé aussi loin dans cette véritable complainte.

(Sera continué.) A. DESPINE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

10me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les jaspes de Saint-Gervais, par M. Louis Revon. — Variétés historiques : la Savoie à la Société littéraire de Lyon, par M. Albert Albrier. — Antoine du Saix, par M. Eugène Jond. — Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin.

LES JASPES DE SAINT-GERVAIS

Les milliers de touristes qui font, chaque année, le pèlerinage du Mont-Blanc connaissent le jaspe, si ce n'est par son nom, du moins par son aspect. Les marchands ambulants postés aux contours de la route de Chamonix, guettent au passage les voyageurs pour leur vendre, sous le nom de pierres du Mont-Blanc, les agates d'Oberstein et le fer sulfuré de Traversella. Ils leur offrent aussi, comme presse-papier, de jolies plaques d'un rouge vif, polies comme un miroir : ce n'est autre chose que du jaspe. La carrière, ou plutôt une des carrières, est bien connue des baigneurs de Saint-Gervais. Lorsqu'on va de Sallanches aux Bains en passant par le Fayet, on rencontre, après avoir franchi le torrent du Bon-Nant, un joli bois touffu. Non loin de là, le ruisseau de Farney, se frayant un passage à travers les blocs de granit, se répand en cascatelles sur les assises du jaspe. La roche humectée laisse entrevoir l'infinie variété de ses nuances. Séduit par de délicieuses teintes roses, rouges, vertes, le voyageur casse quelques échantillons à l'aide d'un caillou, pour les exhiber le soir à table d'hôte et y faire valoir des connaissances en minéralogie quelque peu sujettes à contestation. On plaisante, on passe à un autre sujet, et il n'est plus question des jaspes.

Et cependant le lit de ce torrent, les flancs de cette montagne, ces affleurements que vous apercevez un peu plus loin, renferment des minéraux d'un prix inestimable. L'ingénieur Laugel estime la profondeur exploitable à 20 mètres, sur une superficie de 20,000 mètres carrés. En donnant au jaspe la seule valeur des beaux marbres, on obtient le nombre fantastique de six cents millions; mais comme on peut admettre que le gisement, jusqu'ici attaqué sur deux points seulement, n'offre pas partout la même richesse, il faut supposer que la partie exploitable peut se réduire au quart ou même au dixième de cette évaluation. Dans le dernier cas, il resterait encore la somme énorme de soixante millions.

Le jaspe est une pierre excessivement dure, variant du rose pâle au rouge de sang, composée de silice colorée par l'oxyde de fer, et susceptible de prendre le plus beau poli. Il est traversé par des veines formées de diverses substances. M. le professeur Daubrée a eu l'obligeance de m'en signaler la composition. Les mouchetures vertes sont dues au silicate de fer et à la serpentine; les taches blondes révèlent la présence de la dolomie, et les blanches celle du quartz, qui apparaît également en cristaux dans les géodes et les fissures; enfin, les pyrites de fer ajoutent à ce fond varié des traînées d'un superbe jaune d'or. Ces mélanges produisent un splendide effet. Il en résulte quelquefois de grandes difficultés pour le polissage : à côté de matières d'une grande dureté il s'en trouve d'autres plus tendres, le talc par exemple.

Les variétés siliceuses renfermant seulement du sulfate de baryte, de la chaux ou de la magnésie carbonatée, pourraient, avec le temps, subir une altération dans ces parties de moindre résistance. Quant aux blocs de jaspe pur ou veiné de serpentine, ils peuvent défier les variations atmosphériques.

Dans le canton de Saint-Gervais, chaque gisement varie non seulement en puissance, mais encore par la composition de la roche. Un contre-maître des carrières, M. Lucien Deschamps, minéralogiste aussi instruit que modeste, m'a fait remarquer ces différences, et pour plus de clarté dans la démonstration il a fait hommage au musée d'Annecy d'échantillons variés, expliquant ces nuances.

Ainsi aux Montées Pélissier (Houches), la nuance tient généralement du rose dans un quartz compacte et quelquefois lamelleux, capricieusement traversé par des veines violacées. La compagnie concessionnaire possède ce gisement, aussi puissant que celui de Saint-Gervais, et désigné sous le nom de jaspe des Montées. Il est très exploitable, quoique la croûte soit fendillée, ce qui arrive du reste à la surface de presque toutes les roches.

Le toit de cette nature de jaspe diffère essentiellement de celui de Saint-Gervais : celui-ci est recouvert d'un grès quartzeux ou triasique, et celui-là d'un talc schistoïde feldspathique rose et vert, que quelques-uns nomment stéaschiste feldspa-

thique. Le lecteur me pardonnera ces noms terribles, ce n'est pas moi qui les ai inventés.

Enfin il existe encore au hameau de Vaudagne, commune des Houches, un petit filon de quartz compacte combiné avec du carbonate de fer, de l'oxyde de cuivre et du cuivre pyriteux. Cette matière est aussi exploitable. Ses teintes sévères, où le brun foncé domine, feront valoir avantageusement par contraste, dans la décoration des édifices, les tons d'un rose si tendre et si gai qui distinguent le jaspe des Montées.

Les tentatives d'exploitation datent de plusieurs années. Citons d'abord un habitant du hameau du Fayet, M. Victor Rosset. Seul, sans fortune, mais doué d'un esprit inventif et soutenu par beaucoup de persévérance, il a réussi depuis longtemps à monter un atelier, et s'est fait connaitre par l'excellence de ses procédés de brunissage, dont il a gardé le secret : les plaques données par lui au musée d'Annecy sont de vrais miroirs. A notre dernière exposition industrielle, une médaille de bronze a été la récompense de son patient labeur. Le procédé de M. Rosset ne s'est appliqué jusqu'à présent qu'aux surfaces planes, et le petit diamètre de ses roues ne lui permet pas de polir des pièces dépassant 70 centimètres sur 35. Le prix de ses plaques, pour parquets ou jambages de cheminées, est de 40 francs le pied carré. M. Rosset fabrique surtout des presse-papier qui se vendent soit chez lui, soit chez les marchands de minéraux.

Il fallait établir une exploitation sur une plus grande échelle. Il y a quelques années, MM. François et Tamisier fondèrent un société. A cette époque les jaspes étaient encore à peu près inconnus des architectes et des industriels. Si les Romains, il y a dix-huit siècles, ont su apprécier et exploiter en grand les marbres d'Algérie, en revanche les Français de 1860 ne se souciaient pas plus des jaspes rouges de la Savoie que des onyx et des brèches de notre colonie africaine. Ne l'oublions pas, la connaissance un peu sérieuse et l'emploi des richesses minérales de nos provinces pour la décoration ne datent réellement que de la construction du nouvel Opéra, qui les a mises en lumière.

Plus récemment, la société civile des carrières du Mont-Blanc s'est fondée. Une grande usine a été établie à Paris. Il en est sorti des objets remarquables : chacun a pu voir à l'Exposition universelle, devant la grande serre des plantes tropicales, deux magnifiques colonnes monolithes, avec chapiteaux en bronze doré. Une médaille d'argent a été accordée pour ces deux superbes pièces, où le jaspe fleuri, miroitant à la lumière, offrait les plus délicieuses gradations, depuis le vert, le jaune doré et le blanc pur, jusqu'au rose tendre et au rouge sanguin.

Des commandes importantes furent faites à la Société, pour les Tuileries, pour l'institution des jeunes aveugles, pour le nouveau théâtre du Vaudeville. Enfin chacun sait que douze colonnes de jaspe figurent au premier étage du nouvel Opéra, dans les escaliers latéraux.

Les jaspes attirèrent l'attention de la grande industrie. Le très obligeant directeur de la maison Christofle, en me faisant visiter ses ateliers, me montra les premiers essais d'incrustation d'argent dans le jaspe au moyen des procédés électro-chimiques. Sur la plaque polie on grave à une certaine profondeur un motif d'ornementation, on fait pénétrer de la plombagine dans le creux et on plonge la plaque dans un bain d'argent. Le métal remplit les creux et adhère solidement. On peut obtenir des effets charmants en utilisant ce procédé pour les presse-papier, les socles des statuettes et des vases en bronze, les supports de toute espèce, les coupes, les pendules. Les plus grandes maisons d'objets d'art de Paris, MM. Barbedienne, Georges Klein et d'autres en ont déjà fait leur profit.

L'usine de la compagnie, tout en continuant à débiter des pièces de grande dimension, a livré au commerce des objets de moindre importance, des colonnettes, des guéridons, des plaques pour revêtements et pour meubles.

La Société s'est réorganisée sous la direction de M. Crubailhes et a pris le titre de *Compagnie des jaspes du Mont-Blanc*, ayant son siége social à Paris, rue Basse-du-Rempart. Elle est concessionnaire, et en partie propriétaire, de tous les gisements de jaspes, marbres et autres pierres exploitables qui existent dans les communes de Saint-Gervais, de Passy et des Houches. Confessant mon incompétence dans les discussions financières, je me bornerai à dire que la Compagnie est en voie d'émettre, au prix de 245 francs, 2,000 obligations remboursables en 15 années, à 300 francs, et produisant un intérêt de 15 francs.

De grandes améliorations sont projetées. Le sciage et le polissage se feront désormais aux carrières; les frais de transport seront d'autant diminués. Un mètre cube coûte actuellement 65 francs par chemin de fer, de Genève à Paris, somme faible comparativement au prix considérable qu'exige le transport par roulage de Saint-Gervais à Genève; mais dans peu d'années le chemin de fer projeté, par la vallée de l'Arve, remédiera à cet inconvénient. Les blocs, arrivant tout polis, n'auront plus à subir que le brunissage dans l'usine de Paris.

On se préoccupe aussi de trouver des procédés plus économiques et plus expéditifs pour le sciage. Avec le système actuel, quand on veut débiter en plaques un bloc d'un mètre, en emploie des scies à 40 lames qui n'avancent que de 2 centimètres, tout au plus 3 centimètres, par journée de dix heures. C'est ainsi que pour une magnifique table de deux mètres de longueur, dont M. Crubailhes va faire hommage au musée d'Annecy en l'accompagnant d'autres beaux échantillons, le sciage du bloc a duré 70 jours !

Malgré cette perte de temps, le prix de revient, avec l'outillage provisoire, n'est pas même le double de celui des plus beaux marbres des Pyrénées. Or, il n'y a pas de comparaison à établir entre les marbres proprement dits et nos jaspes de Savoie ; le rapport du jury de l'Exposition universelle ne laisse pas de doute à cet égard : « Aucune roche ne revêt des couleurs plus riches et ne prend plus d'éclat sous le poli ; aucune ne convient mieux à la décoration des palais et des monuments. »

Les jaspes ont été placés au tout premier rang par M. l'ingénieur Michelot dans sa table de la ré-

sistance à l'écrasement des pierres employées au nouvel Opéra. Dans les jaspes de Saint-Gervais, le poids du mètre cube étant de 2,716 kil., le poids supporté par centimètre carré lors de l'écrasement est de 1,839 kil. Un rapport officiel dit que dans ces jaspes la résistance à l'écrasement est « exceptionnelle; » elle dépasse de beaucoup la résistance des meilleurs porphyres.

M. Laugel et un architecte compétent en ces matières, M. Viollet-Leduc, ont fait ressortir la supériorité des jaspes et en conseillent l'emploi pour les cheminées, les revêtements de soubassements, les pavés en mosaïque. Les beaux échantillons trouveront un emploi assuré comme socles pour la décoration des bronzes et des pendules, ou en incrustation dans les meubles de style renaissance.

Faisons des vœux pour que l'appel adressé par M. Crubailhes trouve un écho sympathique chez les capitalistes, les ingénieurs et les industriels. La Haute-Savoie a tout à gagner à voir des carrières en pleine activité et de vastes usines amener la prospérité dans une des plus belles parties de son territoire.

LOUIS REVON.

VARIÉTÉS HISTORIQUES

LA SAVOIE A LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

La Savoie, qui a donné des membres aux instituts de France et d'Egypte et à presque toutes les sociétés de province, a fourni aussi son contingent à la Société littéraire de Lyon. Cette compagnie, fondée en 1807, jouit d'une légitime notoriété, et il y a peu d'années la *Revue du Lyonnais* en publiait l'histoire. Là on trouve plus d'un nom d'enfants de la Savoie, de cette province où les grands noms et les grands caractères sont si nombreux. Il nous a paru utile au point de l'histoire littéraire de notre province de constater ici les noms de ceux de nos compatriotes qui ont marqué dans la Société littéraire de Lyon.

§ 1er

Au nombre des membres fondateurs de la compagnie, nous trouvons un Savoisien, Passet.

Né à Grésy-sur-Isère en Savoie, le 24 juillet 1766, et mort le 11 février 1841 à Lyon, Jean-François Passet, avocat, bâtonnier de son ordre à Lyon, juge au tribunal civil de cette ville et chevalier de la Légion d'honneur, fut un des défenseurs du général Mouton-Duvernet et prononça en sa faveur un plaidoyer qui a été imprimé à Lyon en 1818.

Passet a lu à la Société littéraire de Lyon : *Epithalame à Hortense; — Chanson à un ami qui avait couru quelques dangers à cause de ses opinions politiques; — Chanson d'adieux à ses amis et quelques scènes d'une comédie en vers inédite, ayant pour objet la critique de la manie de la science chez les femmes* (3 septembre 1807); — *Discours sur les progrès de l'esprit humain chez les différents peuples* (10 mars 1808); — *Fragment en vers sur la guerre des Français en Italie* (7 juillet).

Parmi les membres titulaires de la compagnie, on remarque Rabanis, Socquet et Aimonnier d'Avat.

François-Joseph Rabanis fut reçu en 1828; il était né à Chambéry le 22 pluviose an IX. Professeur au collége de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, il prit peu de part aux travaux de la compagnie et ne resta que quelques années à Lyon.

Le docteur Jean-Antoine Socquet, médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole secondaire de médecine de Lyon en 1859, né à Aiguebelle (Savoie), le 15 janvier 1810, fut admis à la Société en 1845, où il a lu : *Le vieillard et le jeune homme ou les contrastes,* pièce de vers (7 mai 1845); — *L'orage,* (7 janvier 1846); — *A mon âme,* (18 mars 1846); — *Compte-rendu de Napoléon à Lyon, par H. Vieux* (10 janvier 1849); — *Principe d'économie médicale et spécialement du mode d'observation pour arriver à découvrir les lois de la nature* (1er août 1849); — *Adieu,* poésie (19 juin 1850); — *Rapport* sur de la chlorose *par G. Borin* (25 novembre 1857).

Gaspard-Adolphe Aimonnier d'Avat, médecin des eaux d'Aix en Savoie en 1859, né dans cette ville le 4 décembre 1807, fut admis à la Société en 1847 et y lut : *Notice sur les premiers temps des Allobroges* (10 mars 1847); — *Physionomie politique de l'Allobrogie au temps de l'invasion romaine* (14 avril 1847); — *Des sources thermales* (22 janvier 1851); — *Hautecombe,* poésie (5 février 1851); — *De l'oxigénation* (30 avril 1851); — *Environs d'Aix en Savoie* (11 et 25 février et 5 mai 1852); — *Considérations littéraires et géographiques sur l'organisation humaine et la taille de l'homme* (24 mars 1858).

§ II

Quelques membres de la Société littéraire de Lyon, étrangers par leur naissance à la Savoie, ont lu à la compagnie des notes qui intéressent notre province; ainsi, M. Antoine Pericaud, de Lyon, fait connaître, le 7 juin 1854, une *Notice sur Philippe de Savoie, archevêque de Lyon;* et le 5 juillet suivant une autre sur *Pierre de Savoie, archevêque de Lyon;* n'oublions pas la note additionnelle à la notice précédente, lue le 21 juillet 1858.

Citons encore une *Excursion à Chamounix* (28 novembre 1849 et 20 février 1850), par P.-J. Alphonse Gacogne, de Senlis, et *Charlotte de Savoie,* pièce de vers lue à la séance du 19 mai 1836 par Claude-Antoine Billiet, Lyonnais que je crois Savoisien par sa famille.

ALBERT ALBRIER,

Directeur de la *Revue de Bourgogne,* membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, etc., etc

ANTOINE DU SAIX

Au nombre des écrivains qui s'éprirent de l'amour des lettres et du *bien dire* au XVIe siècle, il en est un que la Savoie peut ajouter, à juste titre, à la liste des noms glorieux qui ornent son histoire.

Antoine DU SAIX (dit *Saxanus),* issu d'une famille illustre de la Bresse, dut à ses goûts littéraires d'être choisi pour précepteur du duc de Savoie, Charles III, qui le nomma plus tard son aumônier

et le chargea d'une mission diplomatique auprès de François Ier. L'on ne peut placer l'époque de sa naissance que vers la fin du XVe siècle, bien que quelques biographes le fassent naître, les uns en 1515 (1) et d'autres en 1505 (2).

La qualité de *précepteur de Charles, duc de Savoie,* qu'il a soin de prendre dans le titre de ses ouvrages, rend ces dates invraisemblables, car le précepteur du duc serait né après l'avénement de son élève au règne, à l'âge de dix-huit ans, en 1504. Une autre considération vient encore corroborer notre opinion ; il prononça l'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche (fondatrice de l'église de Brou, près de Bourg, veuve du duc Philibert *le Beau,* morte à Malines le 30 novembre 1530 ; il est peu probable qu'à l'âge de 15 ans (selon les uns) ou de 25 ans (selon les autres) ses talents lui eussent fait une réputation assez brillante pour lui attirer l'honneur d'une semblable mission.

Il n'est pas besoin de dire que la Bresse faisait alors partie de la Savoie, aussi du Saix prenait-il le titre de *Savoisien* dans les productions poétiques qu'il publiait (3).

Ses goûts pour les lettres lui acquirent une certaine réputation qui lui valut d'être lié avec les représentants les plus éminents de la pléiade des littérateurs de l'époque. Il leur fut souvent utile par la protection qu'il était toujours prêt à leur accorder ; le rôle de Mécène lui paraissait digne d'ambition, aussi sommes-nous amené à reconnaître qu'il cultiva la poésie avec plus de zèle que de talent ; il est vrai que la langue française était alors presque sans règles précises, et chaque écrivain y incorporait plus ou moins de mots dérivés des autres idiomes qu'il connaissait.

Vers 1532, il fit imprimer une sorte de traité encyclopédique, composé de plus de 10,000 vers, intitulé : l'*Espéron de Discipline, pour inciter les humains aux bonnes lettres*, etc. L'ouvrage se divise en deux parties et semble former un système complet d'éducation : la première embrasse les sciences depuis les connaissances les plus vulgaires jusques à la métaphysique, l'auteur y traite en vers de dix syllabes : de l'utilité de la lecture, des bons et mauvais livres, de la théologie, de la philosophie, du droit, etc.

« Les livres sont loyaulx conservateurs
« De tout sçavoir, les seconds précepteurs
« Pour nous instruire et bien principier,
« Car, qui n'avait aulcun principe hyer
« D'aulcune lettre, en regardant ung livre
« Il est entrain pour apprendre à bien vivre.

Dans la seconde partie il traite spécialement de la manière d'élever des enfants et ne dissimule pas le souci que l'on doit avoir en leur choisissant une mère :

« ..... Ung sage personnage
« Lequel l'on a en vénération
« S'il veult avoir sa génération
« Semblable à soy pour la première traicte
« Doibt rechercher femme qui soit extraicte
« De gents de bien prouvez et estimez
« Qui n'ont besoing d'estre légitimez
« On pourrait estre en dignité royalle
« Que quand on n'est nay de race loyal'e
« D'ung des coustez tousiours il clochera
« Et aux enfans on le reprochera.
« Communément le voyez d'une mule,
« Tousiours y a quelque peu de scrupule
« De dol couvert, qui n'y regardera,
« Un coup de pied sept ans vous gardera
« Ou aultrement c'est bien grand adventure,
« Et la raison : elle est contre nature
« Car elle vient d'ung genre bigarré.

S'inspirant des anciens il ajoute :

« Si vous usez du conseil de Platon,
« Prenez la ieune elle est plus délectable,
« Le ieune bois est tousiours plus traictable.

Parfois il s'apitoye sur le sort des laboureurs et s'écrie, comme plus tard Voltaire :

« Pauvres brebis tous les iours devestue
« Dont mainte beste est souvent revestue !...

Il semble surtout s'enthousiasmer pour ce qui concerne l'éducation, mettant, comme Bias, les biens de l'intelligence fort au-dessus de tous les autres :

« Continuant mon opération
« Pour exaulser en décoration
« Le iuste pris du bien incomparable
« Du grand thrésor qui n'est point séparable
« D'avec celluy qui en est possesseur.....

Sa morale est saine, les préceptes qu'il donne sont marqués au coin des bons conseils ; s'adressant aux parents :

« Socrate a dit, de sagesse pourvu
« Sois tousiours tel que tu veux être vu.

Dans cet ouvrage, que l'on peut considérer comme dydactique, son style revêt presque constamment la forme proverbiale, aussi pourrait-on lui adresser le reproche (quoique trop sévère dans l'espèce), que Molière adressait aux poètes de cette époque, ne rimant que

Des proverbes traînés dans le ruisseau des halles.

Nous trouvons plus de poésie dans le volume intitulé : PETITZ FATRAS *d'ung apprentif surnommé l'Esperonnier de Discipline*. Cet ouvrage fut écrit certainement après celui dont nous venons de parler ; sans être parfait il réunit plus de grâce et quelquefois le charme de la naïveté unie au sel gaulois de la satire. Comme il nous le dit dans la modeste épigraphe placée en tête du volume, il espère donner le signal à des écrivains plus habiles :

« Menuz fatras d ung apprentis
« (Qui de bastir a bon courage)
« Lesquels serviront d'apprentis
« Au pied de quelque grand ouvrage,
« Faisant muraille et fenestrage
« Ieunes massons se font ouvriers,
« Ainsi en courant sans oultrage
« Levrons deviennent bons levriers.

Ce petit opuscule est un mélange de vers dévôts et de pièces historiques ; nous choisissons les citations suivantes, concernant des personnes savoisiennes :

(1) Michaud.

(2) Hoefer. — *Annales poétiques.*

(3) PETITZ FATRAS D'UNG APPRENTIF, *surnommé l'espéronnier de discipline, (ou recueil de plusieurs pièces de vers) d'Antoine du Saix, dit Saxanus, Savoisien, précepteur de Charles, duc du Savoie*, in-4°, Paris, 1537. Chez Sim. de Colines.

Dizain de sœur Marie de Lucinge.

« Comme en la fleur descendt doulce rosée,
« Dont fruit procède, et vient en sa saison.
« Comme au mirouer entre face opposée,
« Et doulcement comme pluye en toison.
« Comme une voix pénetre en la maison
« Sans ouverture, et au cueur la pensée,
« Soleil en vitre, et par ce n'est persée :
« Ainsi iesus pour prendre humanité
« Vint en Marie, et n en fut onc blessée,
« Mais demeura mere en virginité.

A dame Renée de Vougy.

« Toute science est salutaire
« Qui a vouloir d'en bien user.
« L'on n'a pas tousiours secrétaire,
« Toute science est salutaire.
« Pourtant la femme solitaire
« Se peult à escripre amuser,
« Toute science est salutaire

Arrest prononcé à la cour des dames d'honneur.

Femme qui ne veult point mesprendre
Ne mettre son honneur au vent,
Ne doibt aulcune chose prendre
Car en prenant, liberté vend.
Mary prudent en tel couvent
Ne laisse entrer rien, ne sortir.
Ou aultrement certes souvent
Il est ramé sans le sentir.

Nous bornerons là les citations que nous croyons suffisantes pour faire apprécier l'écrivain dont nous avons parlé. Pour être complet nous indiquerons les autres publications connues de A. du Saix, dont les exemplaires sont devenus si rares que l'on en connaît à peine un ou deux.

Le blason de l'église de Brou.

Oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoye, comtesse de Bourgogne. (Traduit en latin par G. Paradin.)

La touche naïve pour éprouver l'amy et le flatteur, inventée par Plutarque, taillée par Erasme, et mise à l'usage françois par A. du Saix.

Traité singulier de Plutarque, de l'utilité qu'on peult tirer des ennemis. (Traduit d'Erasme.)

L'Opiate de sobriété, composé en caresme pour conserver au cloistre la santé des religieux. (En vers.)

Marquetis de pièces diverses contenant plusieurs épigrammes et emblêmes.

Comme on a pu le reconnaître déjà, du Saix était Savoisien de cœur ; les sujets qu'il traite touchent en quelque sorte à notre pays. Sa religion et sa patrie semblent avoir seules occupé son talent; il est agréable de songer qu'alors déjà l'amour de sa patrie était noblement avoué par le Savoisien.

EUGÈNE JOND.

GLANURES HISTORIQUES

(Suite)

XIV

Au moment où la *Revue savoisienne* vient, par la plume de M. l'avocat Despine, de consacrer quelques lignes au souvenir de l'*académie florimontane,* qu'il me soit permis de parler très sommairement d'une harangue due à l'un des membres de cette académie, à Pierre de Fenouillet, d'Annecy, évêque de Montpellier.

Cette harangue que Grillet ne mentionne pas, dans son *Dictionnaire,* est intitulée : « Harangve « av Roy prononcee à Beziers le 20. Iuillet 1622. « Par messire Pierre de Fenollet *(sic)* euesque de « Montpellier au nom des catholiques des trois or- « dres de la ville et dioceze de Montpellier. A Paris, « chez Adrian Tavpinard marchant libraire ruë « S. Jacques à la Sphere. 1622. *Avec permission.* »

Dans la permission d'imprimer, donnée à Paris, le neuf août 1622, le nom de l'évêque est écrit : « Mr de Fenoillet. » Cette harangue, qui est imprimée en petit format, contient vingt-huit pages. Elle est antérieure de quelques mois seulement à la mort de saint François de Sales. Elle ne manque ni de verve ni de littérature ni d'éloquence; le style n'a pas beaucoup vieilli.

Un ou deux passages, que je choisis au hasard, intéresseront peut-être vos lecteurs.

« Les oeuures consacrées à Dieu, doiuent estre parfaictes, qui ne les acheue, les destruict, et qui s'arreste au chemin de la grace, recule. »

« ... Tout ainsi que l'eclypse du soleil n'arriue point que ce monde inférieur ne se ressente dangereusement de la perte qu'il fait pour vn temps, de la lumiere de ce bel astre, les corps elementaires en sont alterez, et plusieurs defaillances, et langueurs arriuent generallement à la nature. De mesme la desobeissance, et rebellion des subiects contre leur Prince souuerain, qui est comme une eclypse du soleil de la royauté, n'arriue point aux estats, qu'ils n'en ressentent de perilleux effects de cest accident: et c'est au jourd'huy cete éclypse funeste qui est la cause de tous les maux qui nous sont arriuez. »

« — Sire, ce n'est pas auoir vescu, d'auoir langui de la sorte, l'espace de tant de temps, soubs la domination de ce peuple, duquel on attent tousiours toutes choses extremes, dont il est capable, puis qu'on ne peut iamais mesurer l'estendue du desbondement de son esprit. »

« — C'est icy où la douleur nous presse le coeur, quand nous repensons au iour malheureux auquel on fist cesser le seruice diuin dedans Montpellier, et en tous les lieux du diocese, où les heretiques auoient le pouuoir. Les eglises furent sans prestres, les autels sans sacrifice, les chaires muettes, les peuples sans consolation. Ceste solitude des lieux sacrez, ceste interdiction des prières publiques nous a esté mille fois plus fascheuse que la mort : car les catholiques abandonnez de toutes choses, se trouuoient encore assez forts, quand ils pouuoient verser quelques larmes au pied des autels. Ils entroient espleurés dedans les églises, ils en sortoient contens, parce que la consolation qu'ils receuoient en ces lieux, où les rayons de la misericorde de Dieu s'assemblent et s'vnissent, leur desroboit le sentiment de leurs calamitez. Mais nos ennemis nous ont enuié ce remede precieux, et pires que les tyrans qui les ont deuancez, ont frappé l'église de cette horrible playe, qui est reseruee au regne, et à la finale persecution de l'antechrist. »

« — L'ordre des ecclésiastiques est le premier de

son royaume, comme son royaume est le premier de la chrestienté. Le fils de Dieu a consacré cet ordre en son Euangile, et l'a ennobly de tels priuileges que les anges se trouvent quelquesfois inferieurs a la dignité des prestres. »

Les ecclésiastiques plus que les anges! vraiment, c'est parler d'or, et pourtant c'est bien quelque chose déjà d'être un ange! JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 11 mai 1869.

Aujourd'hui encore je dois commencer ma chronique par une nouvelle funèbre. Mais combien les circonstances sont changées! La dernière fois j'avais à parler d'un maître italien qui cherchait avant tout les suffrages de la foule. Après avoir eu, dans son pays, des succès et des revers, restant toujours sous la dépendance des *impresarii*, il vint en France où il se vit idolâtrer et ramassa bientôt une grande fortune. Il s'en trouva si bien que, lorsqu'il dut partager sa gloire avec d'autres compositeurs, il préféra vivre nonchalamment du fruit de ses succès passés, sans vouloir tenter de nouveau le sort. Jusqu'à sa mort il se vit entouré de gens continuant à l'aduler comme le plus grand génie que la musique eût produit, s'extasiant devant tout ce qu'il disait, devant tout ce qu'il faisait, devant tout ce qu'il pouvait faire.

La vie de Berlioz, au contraire, fut une lutte continuelle dans laquelle il succomba, du moins en apparence. Il débuta dans la carrière de compositeur au moment où l'engouement pour la musique italienne et pour la musique française italianisée arrivait à son comble pour se continuer un quart de siècle. Admirateur passionné des maîtres allemands, il rompit en visière au goût à la mode. Il ne se contenta pas de prendre pour modèle Gluck, Beethoven et Weber; à certains égards il alla, non plus haut, mais plus loin qu'eux; il le fit au moment où les concerts du Conservatoire commençaient seulement à initier un public très restreint aux grandes œuvres symphoniques. En employant sa plume de critique à la défense de ses convictions de compositeur, il ne fit qu'augmenter le nombre et l'acharnement de ses ennemis, c'est-à-dire des gens dont il froissait les idées étroites ou frivoles. La première fois qu'il s'essaya au théâtre, il échoua, en France du moins, car *Benvenuto Cellini* réussit en Allemagne. *Beatrice et Bénédite* fut donné a Bade, — endroit bien mal choisi pour une œuvre sérieuse. Les *Troyens* obtinrent un succès contesté Découragé par ses revers et par des préventions et des animosités que le temps ou le simple sentiment d'équité auraient dû faire disparaître, affligé d'ailleurs par l'isolement où le laissait la mort de sa femme et de son fils, Berlioz expira au moment même où lui arrivait la nouvelle du grand succès des *Troyens* à Saint-Pétersboug, car l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie se sont toujours montrées plus hospitalières pour lui que son pays natal. On lui rendra une justice tardive.

Il y a du vrai dans les paroles suivantes d'un ami de Berlioz: « De même que les administrations théâtrales redoutent le succès de certaines œuvres, parce que ces œuvres exciteraient de longues discussions et modifieraient peut-être les destinées du théâtre; de même aussi certains critiques redoutent le succès des mêmes œuvres, parce qu'ils sentent fort bien que dès lors c'en est fait des pauvres procédés routiniers au moyen desquels ils ont jugé jusqu'à présent les ouvrages lyriques; ils sentent également que toutes les notions qu'ils ont péniblement accumulées dans leur cerveau vont se trouver bouleversées; que ces lieux communs, cette monnaie courante dont ils payent journellement les lecteurs, vont leur échapper. Ils s'irritent, non pas précisément de ce qu'un artiste veut faire prévaloir un système, à ce qu'ils disent, mais de ce que ce système déconcerte leurs prévisions. Qu'une pièce réussisse, ils diront que le public a dépassé les bornes de l'indulgence et de la condescendance permises; qu'une pièce tombe, ils diront que le public a prononcé et que tout est fini. Ainsi, dans le premier cas, le public est un sot; dans le second cas, c'est un juge éclairé, impartial, à l'intelligence duquel on doit toujours rendre hommage. »

Cette citation est d'autant mieux à sa place que les mêmes gens répètent triomphalement que *Tannhauser* a été sifflé et protestent violemment contre le succès de *Rienzi*. Ils ne conviendront jamais que ce n'est pas le vrai public qui a sifflé l'un de ces ouvrages, mais ils lui en veulent de n'avoir pas sifflé l'autre. Ils ne pourront soutenir cependant que c'est la faute de Berlioz et de Wagner si, parmi les ouvrages nouveaux dont je vais parler, un seul est d'un compositeur français, encore n'a-t-il pas une importance capitale. Je dis un seul, car je ne saurais compter un petit opéra comique en un acte joué contre le gré des auteurs et qui a fait *fiasco*, quoique M. Pasdeloup ait persisté à le donner quelquefois comme lever de rideau; je ne compte pas non plus quelques bouffonneries que beaucoup de gens refusent de regarder comme de la musique et qui, en tout cas, ne profiteront jamais à la gloire de l'école française.

L'empressement que mettent les théâtres à donner des ouvrages nouveaux est toujours en raison inverse du chiffre de la subvention dont ils jouissent. Il ne faut donc rien demander à l'Opéra; nulle œuvre nouvelle n'y est en préparation, en dépit des compositeurs qui en assiègent les portes. Quoique *Don Carlos* n'eût obtenu qu'un succès d'estime, M. Perrin avait demandé à Verdi un opéra nouveau; mais le compositeur italien a fait pour condition que l'on montât d'abord la *Forza del destino*. Ce n'est pas la pièce qui a effrayé M. Perrin: il se flattait de la faire arranger; c'est la musique. Nous nous étions déjà aperçus que Verdi a une beaucoup trop grande opinion de lui-même.

L'Opéra se contente donc d'exploiter l'engouement du public pour certaines cantatrices. Quand le succès de Mlle Nilsson dans *Hamlet* commençait à s'user, Mme Carvalho est venue débuter dans les *Huguenots*. Puis on a repris *Faust*, de M. Gounod, avec Mlle Nilsson; celle-ci n'ayant réussi qu'à demi, on a profité de son congé pour la remplacer par Mme Carvalho, qui, pour le public du moins, est restée la seule vraie Marguerite. Le rôle de Méphistophélès est rempli par Faure; Colin chante faux presque tout le temps, je l'avais prédit. Ce qu'il y a de plus nouveau, c'est le prochain départ de Mme Sasse, dont l'engagement n'a pas été renouvelé. Elle ira chanter aux théâtres de Florence et de Milan; nous la retrouverons probablement à la salle Ventadour. Mais à l'Opéra qui la remplacera? Ce ne sera pas Mlle Hisson: nous avons vu cette artiste dans les *Huguenots*, et je n'ai rien à changer à ce que j'en ai dit. Quant à Mme Gueymard, elle n'a pas une voix de vrai soprano et elle ne brille pas par la chaleur passionnée.

Le cahier des charges de l'Opéra est devenu un mythe; celui de l'Opéra-Comique a le même sort. D'après les conventions arrêtées l'année dernière avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, l'Opéra-Comique doit donner par an douze actes nouveaux, au lieu de vingt, imposés par le cahier des charges. Parmi ces douze actes, il doit y avoir trois ouvrages en un acte chacun. Le traité devait recevoir son exécution à partir du mois d'août. Eh bien! on a donné six actes, le *Corricolo* et *Vert-Vert*; ce ne sera pas pendant l'été que l'on comblera le déficit. Vouloir compter *Jaguarita* pour un ouvrage nouveau serait aussi dérisoire que de le faire pour *Faust*.

On a dit assez de mal de *Vert-Vert* avant et après la première représentation. Cependant l'ouvrage se donne tou-

jours, et je pense qu'il dépassera trente représentations, aussi bien et mieux que *Robinson Crusoé*. La jalousie et le chauvinisme français ne sont pas sans influence dans les jugements qu'on porte sur Offenbach aussi bien que sur Wagner, quoique ces deux musiciens se trouvent placés aux pôles opposés. La pièce de *Vert-Vert* est suffisamment gaie, sans contenir des scènes émouvantes, comme on aime en placer dans les opéras comiques, pour servir de repoussoir aux plaisanteries. Son principal défaut, ce ne sont pas certaines invraisemblances, mais un trop grand nombre de personnages parmi lesquels un seul a une grande importance musicale ; les femmes sont toutes au second plan : or, un rôle de *prima donna* bien développé, bien brillant, bien attrayant, n'est pas indifférent pour le succès d'un opéra. Offenbach s'est appliqué à écrire une musique plus distinguée que celle de ses bouffonneries; il a eu tort de ne pas apporter plus de réserve dans l'usage des airs de danse, car on ne lui pardonne pas à l'Opéra-Comique ce qu'on pardonne à tout autre compositeur. Il y a, dans sa partition, des morceaux expressifs, fins, gracieux ou plaisants; un des plus graves reproches qu'on lui ait fait, c'est de n'avoir pas assez réussi dans le finale du second acte; ce finale est trop long et se termine d'une manière vulgaire. M. Auber non plus n'a pas été heureux dans le finale du second acte du *Premier jour de bonheur;* il se peut même que Offenbach se soit laissé un peu induire en erreur par le succès inespéré du dernier « chef-d'œuvre » de M. Auber. Si l'auteur de *Vert-Vert* veut sérieusement prendre pied à l'Opéra-Comique, il faut qu'il s'éloigne davantage encore du genre qui a fait sa réputation. Ce ne lui sera pas chose facile de se maintenir à égale distance de la grosse bouffonnerie et des prétentions dramatiques. Peut-être sera-t-il assez habile pour résoudre le problème; le plus difficile sera de trouver une bonne pièce qui s'approprie à son genre de talent et lui permette de remplir les conditions que je viens de poser.

A l'Opéra-Comique, nous avons trouvé Offenbach; au Théâtre-Lyrique, nous trouvons M. Wagner; au Théâtre-Italien, Rossini, et aux Fantaisies-Parisiennes, M. F. Ricci. L'histoire de *Rienzi* et des tribulations que cet ouvrage a values à son auteur est connue. On répète partout que Wagner renie cet opéra; cela ne prouverait rien puisque Beethoven disait que son septuor n'était pas de lui, mais de Mozart. Mais la preuve de ce que Wagner ne traite pas son *Rienzi* avec un complet dédain, c'est qu'il a écrit, il n'y a pas longtemps, dans une lettre qu'il savait bien devoir être publiée : « Tout n'est pas à *tuer* dans cet ouvrage. » En effet, *Rienzi* se ressent des préoccupations sous lesquelles il a été composé. On y reconnaît l'influence de Weber, de Meyerbeer, de Spontini, d'Auber même; on y rencontre par exception des formes italiennes; mais dans certains morceaux on trouve aussi la tendance à dépasser la limite où s'était arrêté Weber, tendance qui s'est réalisée dans les ouvrages postérieurs de Wagner. En général, on y voit l'intention très marquée d'écrire une œuvre grande, puissante, héroïque. Une certaine exubérance est incontestable; c'est le plus pardonnable des défauts chez un jeune homme. Les trois personnages principaux ont des caractères très beaux; mais il en résulte quelques situations trop tendues et de grandes difficultés dans l'exécution des deux rôles de femmes. En Allemagne, où l'on connaît l'ouvrage et où l'on n'a pas les mêmes préventions violentes contre Wagner comme en France, il peut n'en point résulter de graves inconvénients; mais le Théâtre-Lyrique n'ayant que des cantatrices médiocres, on a mutilé les rôles d'Adrien et d'Irène au point que Rienzi et les chœurs dominent trop. En général, l'exécution ne se fait pas remarquer pour la variété des nuances et pour le style. Cependant l'ouvrage soutient son succès; quel que soit le nombre des représentations qu'il aura maintenant, il est très possible qu'il reste au répertoire. Quoique l'on puisse y reprendre, je ne vois pas, parmi les compositeurs vivants, un seul qui eût été capable d'écrire, comme Wagner, un ouvrage de cette portée à l'âge de vingt-cinq ans.

Il est ridicule d'accuser M. Pasdeloup d'avoir une prédilection pour Wagner. Le directeur du Théâtre-Lyrique cherche avant tout le succès; l'état de sa caisse l'y oblige; aussi a-t-il mené de front les répétitions de *Rienzi* et celles de *Don Quichotte*. Parmi les autres œuvres de Wagner je ne vois guère que *Lohengrin* qu'on pût risquer au Théâtre-Lyrique, avec quelques coupures; encore faudrait-il une très bonne interprétation, comme nous ne pouvons guère l'espérer. Au reste, la première représentation de *Don Quichotte*, donnée hier soir, a bien prouvé que M. Pasdeloup ne dédaigne pas les contrastes. Le sujet n'était pas facile à traiter; MM. Carré et J. Barbier s'en sont tirés en gens habiles, ne cherchant qu'à faire passer au public une agréable soirée. M. Boulanger, de son côté, ne montre pas la moindre velléité d'innovation; il connaît fort bien les ressources employées par Auber et Adam, et il ne demande qu'à marcher, à distance respectueuse, sur leurs traces. Il ne paraît même point croire que pour bien faire, il faille souvent chercher les idées avec persistance et quelque effort. Tout cela forme un ouvrage sans de trop grandes prétentions, et qui pourra intéresser le public pendant un certain temps. Jusqu'à présent on ne saurait dire si M. Pasdeloup réussira à rendre quelque prospérité au Théâtre-Lyrique. Il avait loué la salle pour trois ans, mais il vient d'obtenir de M. Haussmann la réduction d'un tiers sur son bail. On annonce aussi que pour la saison prochaine il ne gardera que deux artistes de sa troupe actuelle. Sans doute le personnel féminin laisse tout particulièrement à désirer; mais il y a bien quelques artistes utiles que ce n'est point la peine de renvoyer pour en chercher d'équivalents.

Je n'ai rien à vous apprendre sur l'histoire de la messe de Rossini, que l'auteur, par une de ces mauvaises plaisanteries qu'il affectionnait, a intitulée : Petite messe solennelle. Examinée superficiellement, elle offre un singulier mélange d'audace et de faiblesse, d'inspiration et de vulgarité, de simplicité et de recherche, de formules scolastiques, de belles mélodies et de formes trop italiennes, de musique religieuse et de musique profane. Si inégale qu'elle soit, on ne peut nier cependant qu'elle est plus sérieusement écrite que le *Stabat* du même compositeur, qu'elle contient de grandes et nombreuses beautés parfaitement dignes de Rossini, et qu'elle accuse l'intention bien arrêtée d'écrire de la musique vraiment religieuse, telle qu'un compositeur d'opéras, catholique et italien, pouvait la comprendre. D'ailleurs Rossini a composé cet ouvrage peu d'années avant sa mort, c'est-à-dire à l'âge de soixante et douze ans.

Mlle de Murska est venue d'Allemagne faire l'intérim pendant l'absence de Mme Patti. Elle a beaucoup de talent; elle brille surtout par la vocalisation et le charme de la diction; elle obtient toujours du succès dans certains morceaux d'un rôle, jamais dans l'ensemble: elle ne paraît même songer nullement à donner à un personnage une physionomie caractérisée. Bref, elle n'a pas entièrement justifié les éloges qu'on en faisait d'avance. La compagnie dramatique italienne, sous la direction de M. Rossi, donne en ce moment des représentations de *Struensée* de Michel Beer avec la musique de Meyerbeer. La tragédie est une œuvre de mérite, malgré quelques longueurs; quant à la partition, elle est connue par les concerts populaires. Je ne saurais dire si au Théâtre-Italien l'exécution de la musique s'améliorera; à la première représentation elle a été pitoyable.

L'opéra de M. M. Ricci, refusé par M. Bagier, a obtenu un grand succès aux Fantaisies-Parisiennes. La pièce a peu de valeur; passer trois actes à mystifier un sot ne demande pas une grande force d'induction et ne donne

qu'un comique de qualité inférieure. Tout le succès est dû à la musique et à l'exécution. Il y a beaucoup de roulades, quelques valses, certaines vulgarités dont les Italiens n'ont pas encore pu se déshabituer, des mélodies trop superficielles; mais il y a aussi beaucoup de verve, de finesse, de charme et un sens exquis de la musique bouffe ou plutôt comique. Les qualités font pardonner les défauts. Ceux-ci n'existent même pas pour la masse du public. Ce n'est pas une œuvre de génie; mais elle est parfaitement digne de l'auteur ou plutôt de l'un des auteurs de *Crispino e la Comare*. Il se peut bien qu'elle arrive plus tard au Théâtre-Italien comme *Faust* est arrivé à l'Opéra. Seulement la médaille a un revers. Le succès d'*Une Folie à Rome* finira par s'user; il faudra chercher des œuvres de même valeur; et puis il les faut aussi pour alterner avec l'opéra de M. Ricci Voilà le point embarrassant, et d'autant plus embarrassant que M. Martinet a quitté le boulevard pour transporter son théâtre à la salle de l'Athenée, devenue disponible par suite de faillite.

Ce n'est pas la peine de parler de quelques petits ouvrages donnés aux Bouffes-Parisiens; je ne citerai que la *Diva*, en trois actes, parce que la musique est d'Offenbach et que la première représentation a eu lieu peu de jours après celle de *Vert-Vert*. Tandis que cette dernière partition est écrite avec un soin incontestable, l'autre n'est guère qu'une œuvre de fabrique, aussi bien que la pièce. Si le compositeur a pensé que cela suffirait à la salle du passage Choiseul, il s'est trompé; ses procédés sont aujourd'hui trop connus et à la portée de tout le monde. L'ouvrage se donne tous les jours, à très peu d'exceptions près, depuis deux mois: mais il ne faudrait pas s'y tromper: on a fait des coupures et les acteurs, parmi lesquels se trouve Mlle Schneider, ont d'autant plus de mérite qu'ils suppléent à l'indigence de la pièce par des *cascades* (le mot deviendra français).

Les concerts ne m'offrent aucun fait nouveau de quelque importance. Mme Neruda-Norman est revenue cet hiver se faire entendre plusieurs fois aux Concerts populaires. J'ignore pourquoi elle n'a pas joué aux concerts du Conservatoire; mais il est parfaitement certain que la Société du Conservatoire a perdu le privilége de « consacrer des réputations. » J'énumererai une autre fois les reproches que mérite cette Société.

M. Fétis a publié le premier volume de son *Histoire generale de la musique* (Paris, chez Firmin Didot) qui forme en quelque sorte le couronnement de ses nombreux travaux sur l'art musical. Il suffira de feuilleter le volume pour être surpris de la masse de matériaux que l'auteur a dû ramasser depuis de longues années. Il annonce que l'ouvrage complet aura huit volumes dont la publication sera terminée dans quatre ans. En parler avec quelques détails me mènerait trop loin; il me suffira de signaler cette œuvre capitale et il est inutile de dire qu'aucun musicien, s'occupant de la science et de l'histoire de son art, ne manquera de profiter du savant et curieux travail de M. Fetis.

Le titre de l'ouvrage de M. Comettant dit trop : *La musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde* (Paris, 1869, chez Michel Lévy, un volume in-8). C'est un compte-rendu critique des exhibitions et manifestations musicales auxquelles a donné lieu l'Exposition universelle de 1867, avec des documents et des renseignements qui s'y rattachent. On trouvera dans ce livre une foule de choses intéressantes.

Une des œuvres les plus mélodieuses et les plus poétiques de Schumann, la *Vie d'une rose*, légende en deux parties, vient de paraître, avec texte allemand et traduction française de M. V. Wilder (partition pour piano et chant; Paris, chez Maho; un volume in-8). C'est une sorte de grande cantate romantique comprenant vingt-quatre morceaux : airs, duos, chœurs, un trio, un quatuor, etc.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 29 avril 1869

PRESIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Président* lit le decret et l'arrête relatifs au concours académique.

M. *Revon* expose les collections qu'il a rapportées de son dernier voyage. Elles consistent en moulages de statues, bustes et bas-reliefs; en reliefs pour l'architecture et la menuiserie; photographies, estampes et ouvrages d'art; series technologiques, antiquités et moulages d'objets antiques, médaillons, etc.

M. *Thonion* fait hommage des débris lacustres pêchés par lui dans la station qu'il a decouverte l'année dernière au lieu dit Vieugy; ce sont : une belle hache en bronze, des poteries, ossements, marteaux à broyer, et meules dormantes. M. Thonion donne des détails sur les autres stations reconnues dans le lac d'Annecy.

M. *Ducis* annonce la découverte d'un ancien cimetière dans la commune de Saint-Jorioz, au mas de Machevaz, campagne de MM. Salomon frères Les tombes formees de dalles de gres vert ont en longueur 1m,90, en largeur 0m,40 a la tête, 0m,30 aux pieds. Elles étaient orientées de l'ouest à l'est, sauf une du nord-ouest au sud-est C'est celle que MM. Salomon et Ducis ont pu fouiller exactement sans y trouver autre chose que le squelette, couche sur le côte gauche. Le crâne et les ossements sont déposes au Musee.

M. *Ducis* signale une pièce curieuse trouvee par M. Serand dans un fonds de papiers provenant de la maison du président Favre. C'est une *Pasquinata* faite le 1er mai 1615 à Rome, soit un dialogue entre les diplomates de l'Europe sur la succession du duche de Mantoue, avec cette particularite que les interlocuteurs ne se sont servis que des textes de l'Ecriture sainte. On sait que le président Favre avait eté charge de defendre les droits de la maison de Savoie sur ce duché.

Les dons et échanges suivants sont deposés sur le bureau :

1° *Annales* de l'Académie de Mâcon, tome VII; — 2° *Mémoires* de l'Institut national genevois, tome XII; — 3° la *Bourgogne*, revue provinciale; — 4° *Revue* des Sociétes savantes des departements; — 5° Memoires lus à la Sorbonne; — 6° *Bulletin* de la Societé algérienne de climatologie; — 7° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France, — 8° *Comptes-rendus* de la Societe française de numismatique et d'archeologie, 1869, — 9° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 10° *L'âge du renne en Mâconnais : memoire sur la station du clos du charnier à Solutré*, par MM. de Ferry et A Arcelin, don des auteurs, — 11° *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, par l'abbe C.-A. Ducis, don de l'auteur; — 12° *Notice sur les antiquités lacustres de la Savoie, dernières découvertes* (1867), par M. L Rabut, don de l'auteur; — 13° *Discours solennel prononcé le jour de Pâques par la grosse cloche de Notre-Dame d'Annecy, pour servir de réponse au forgeron Fertrempé contre le sieur Feraigu*, don de M. Ch Burdet; — 14° *Matériaux d'archeologie et d'histoire*, par MM les archéologues de Saône-et-Loire et des departements limitrophes, don des fondateurs, MM Jules Guillemin et L. Landa, — 15° *Biographie lyonnaise : catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, don de M Honore Pallias, — 16° *Abbecedario storico degli uomini illustri Sardi*, pel canonico Giovanni Spano, don de l'auteur; — 17° *Etudes d'histoire naturelle (entomologie)*, par M. Romuald Jacquemoud, don de l'auteur; — 18° *Revue du Lyonnais;* — 19° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du departement de la Savoie; — 20° *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France; — 21° l'*Italia agricola*, Milan; — 22° la *Andalucia*, Séville, — 23° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, publié par M. Caffe; — 24° le *Mont-Blanc*, — 25° le *Léman*; — 26° l'*Union savoisienne*; — 27° le *Courrier de Savoie;* — 28° le *Faucigny;* — 29° l'*Echo du Salève;* — 30° l'*Industriel savoisien*, — 31° le *Courrier du Chablais*

Le secrétaire, JULES PHILIPPE

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY — TYP THÉSIO.

10me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, par M. L Revon — Deux chartes du XIVe siècle, relevées par M. Paul Lullin, avec traduction de M. C.-A. Ducis. — Un monument celtique à Abondance, par M. E. Dufour. — Bulletin.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

En composant ce recueil, ma principale préoccupation a été d'obtenir l'exactitude la plus rigoureuse dans la reproduction des monuments ; j'espère y être parvenu par le procédé suivant. Depuis onze ans que je parcours le plus accidenté de nos départements, j'ai estampé à deux exemplaires toutes les inscriptions qui existent dans la Haute-Savoie. Le Musée d'Annecy a accepté l'hommage d'une collection complète de ces estampages ; fixés sur des cartons et des châssis, ils couvrent les murs de plusieurs salles. Les aspects variés de la pierre, son grain, ses moulures, ont été représentés en couleur et d'après nature. Une seconde série, dont les contours sont simplement arrêtés au crayon, et conservant tout le relief de l'estampage, reste en portefeuille à titre de documents.

C'est sur cette double série que j'ai opéré des réductions à l'aide du pantographe. Sauf une seule inscription (n° 27), figurée au cinquième à cause de son exiguité, toutes les planches gravées sont au dixième. Cette proportion uniforme permet de reconnaître au premier coup d'œil la grandeur relative de nos monuments épigraphiques, et dispense d'indiquer à chaque page la longueur, la largeur, la hauteur des lettres et autres détails d'une lecture fastidieuse. — Après avoir exécuté les dessins avec un crayon un peu tendre, je les ai livrés à un graveur consciencieux, M. Francis Chomel, de Genève. Cet artiste les a reportés directement sur le buis, par un procédé de berçage, de sorte qu'il n'y a eu aucun écart de transcription.

Ma seule ambition étant de fournir des documents exacts pour faciliter les recherches des archéologues, j'avais cru devoir me borner à publier les textes, accompagnés seulement de leur description matérielle et de notes bibliographiques. Sachant à quel point il est peu commode de chercher un renseignement au milieu d'une foule de digressions et de commentaires, je m'étais attaché à éliminer tout ce qui ne paraissait pas indispensable, et à condenser les explications dans de petites phrases écrites en style lapidaire. M. Chabouillet, chargé par le comité des travaux historiques d'examiner ce premier travail, l'a honoré d'une critique bienveillante dont j'ai aussitôt cherché à faire mon profit. D'après les conseils du savant conservateur de la Bibliothèque impériale, j'ai doublé l'étendue de ce mémoire, auquel on reprochait un excès de laconisme commis avec préméditation. La discussion des textes a été introduite dans les points où la lecture pouvait donner lieu à des contestations ; des rapprochements ont été établis entre les inscriptions qui s'expliquent l'une par l'autre ; enfin des notes philologiques, archéologiques et topographiques sont venues combler les lacunes que des juges compétents avaient eu l'obligeance de signaler. Aux vétérans de la science incombera la tâche de donner sur les inscriptions de la Haute-Savoie les interprétations et les commentaires relatifs à l'administration des provinces, à l'histoire et à la géographie anciennes, qui ne pouvaient rentrer dans le cadre de ce recueil.

C'est sous les auspices de la Société Florimontane d'Annecy que paraît ce travail. Qu'il me soit permis de payer ici un tribut de reconnaissance à la petite Académie installée dans un coin des Alpes, et à quelques-uns de ses membres dont les indications et les conseils m'ont été précieux. — Il est juste également de rappeler les noms des citoyens qui ont donné à notre Musée municipal d'intéressantes inscriptions, ou qui en ont sauvé d'autres de la ruine : M. Eloi Serand, fondateur de la série épigraphique ; MM. C. Dunant, Jules Philippe, Ducis, membres de la Société Florimontane ; M. Despine ; M. Fabien Gaillard, maire de Gevrier ; M. Vettier, adjoint au maire de Marigny ; M. Félisaz, curé de Gruffy ; MM. Tavernier, G. Ruphy, Rivollier, Girod, etc. Lorsqu'on voit, en France et ailleurs, tant de Vandales détruire les monuments de l'histoire, on est heureux de pouvoir proclamer les noms des hommes qui ont fait preuve d'intelligence et de patriotisme. Louis Revon.

OUVRAGES CITÉS

Le P. Jacques Fodéré. ***Narration historique et topographique***

des convens de l'ordre de Saint-François. Lyon, 1619, 1 vol. in-8°.
Samuel Guichenon. *Histoire de Bresse et de Bugey*. Lyon, 1650 in-fol.
Id. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*. Lyon, 1660, in-fol.
Novum theatrum Pedemontii et Sabaudiae. Hagae-Comitum, 1726, 4 vol. in-fol.
Spon. *Histoire de Genève*. Genève, 1730, 2 vol. in-4°.
Léonard Baulacre (1728-1756). *Œuvres historiques et littéraires*, recueillies par Ed. Mallet. Genève, 1857, 2 vol. in-8°.
Journal helvétique, 1739.
Mémoires de Trévoux, 1742.
Besson. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye*. A Nancy (Annecy) 1759, 1 vol. in-4°.
Le chanoine David. *Calendrier de Savoye*. (Annecy), Durand, 1779.
Bourrit. *Nouvelle description des glacières et glaciers de Savoye*. Genève, 1785.
Ch. H. A. Despine. *Essai médical sur la topographie d'Aix-en-Savoye, département du Mont-Blanc, et sur les eaux minérales*. An XI, 1803, 1 vol. in-4°, manuscrit, fig. Archives de la Société Florimontane d'Annecy.
Id. Inscriptions, manuscrit semblable, in-4°. A la Société Florimontane.
Id. Recueil d'inscriptions romaines avec leur traduction. Petit in-12°, manuscrit. A la Société Florimontane.
Albanis Beaumont. *Description des Alpes grecques et cottiennes*. Paris, 1806, 4 vol. in-4°, atlas.
Grillet. *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*. Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°.
J.-P. Pictet. *Nouvel itinéraire des vallées autour du Mont-Blanc*. Genève, 1818, 1 vol.
Mémoires de la Société royale académique de Savoie. Chambéry, 1re série, 1825-1846, 12 vol. in 8°.
Mémoires de l'Académie royale (puis *impériale*) *de Savoie*. Chambéry, 2me série, depuis 1851, se continue.
Eloi Serand. Album épigraphique, 1848-1868, 1 vol. manuscrit.
Id. 2me Album manuscrit.
Journal de Genève, années 1853, 1862, etc.
A. Comarmond. *Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1846-1854, 1 vol. in-4°.
Id. *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*. 1855, in-8°.
Bulletins de la Société impériale des antiquaires de France Année 1865.
Theodorus Mommsen. *Inscriptiones confoederationis Helveticae latinae*. Turici, 1854, in-4°.
Erster Nachtrag zu der Inscript conf. Helvet. lat. von Theodor Mommsen, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft* in Zürich. 1865, in-4°.
Bulletin de l'Association Florimontane d'Annecy. Annecy 1855-1858, 3 vol. in-8°.
Revue savoisienne, journal mensuel, publié par la Société Florimontane d'Annecy. 1860-1868, 9 vol. in 4°. Se continue.
Mémoires et documents publics par la Societé savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry, 1856 1867, 11 vol. in-8°. Se continue.
Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Jusqu'à 1868, 16 vol. in-8°. Se continue.
Revue archéologique. Paris, 1re série, jusqu'à 1859; et nouvelle série, 1860-1868, in-8°. Se continue.
Dr Payen. *Carte topographique et routière de la vallée de Montjoie et des environs des bains de Saint-Gervais*; avec notice. 1er tirage 1854, 2me 1859, 3me 1863.
Le *Courrier des Alpes*. Chambéry, année 1856.
Orelli. *Inscr. lat. collectio*, continué par Henzen. Zurich, 1856, in-4°.
Congrès scientifique de Grenoble. 1857, in-8°.
Jules Philippe. *Annecy et ses environs*. 2me édition, Annecy, 1860, in-12°.
Mémoires de l'Académie impériale de Lyon. Depuis 1848.
Ducis. *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*. Annecy, 1863, in-12°. Cet ouvrage avait paru en grande partie dans la *Revue savoisienne*, 1861-1863.
Id. *Les Fins, Bautas et Annessy*. Annecy, 1863, in-12°. Extrait de la *Revue savoisienne*,, 1863.
L'*Abeille de Chamonix*, journal in-4° publié à Annecy. Année 1863.
H. Fazy. *Catalogue du Musée cantonal d'archéologie de Genève*. 1863, in-12.
H. Fazy. *Genève sous la domination romaine*. Dans les Mémoires de l'Institut national genevois, t. 12, 1867-1868.
Le Fort et Lullin. *Régeste genevois*, ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Genève 1866, 1 v. in-4°.
J. Replat. *Voyage au long cours autour du lac d'Annecy*. 2me édition, Annecy, 1867, in-8°.
Anzeiger fur schweizerische Geschichte und Alterthumskunde (Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses). Zurich, 12 années. Se continue.
Adolphe Pictet. *Sur une nouvelle déesse gauloise de la guerre*. Paris, 1868, in-8°. Tirage à part d'un mémoire de la *Revue archoélogique*, 1868.
Carl Binding. *Das burgundisch-romanische Kœnigreich* (von 443 bis 532 n. Chr.), Leipzig, 1868, t. Ier.
Croisollet. *Régeste rumillien*. Chambéry, 1869.
Ernest Desjardins. *La table de Peutinger*, etc. Paris, 1869, in-fol.

PREMIÈRE PARTIE.

INSCRIPTIONS EXISTANTES.

I. Arrondissement d'Annecy.

Canton d'Annecy-Nord.

N° 1



Autel votif trouvé en 1844 chez M. Bachet, dans les Fins d'Annecy, emplacement présumé de l'antique *Bautas*. Maintenant au Musée d'Annecy; don de M. Eloi Serand.

Calcaire urgonien blanc de La Puya. Les côtés sont un peu plus étroits que la face antérieure.

M. Adolphe Pictet (*Rev. sav.* 1867, p. 113) reconnaît dans VIROTVTI une épithète gauloise signifiant *chef des hommes*.

Bibliographie. F. Rabut dans *Mém. Acad. Sav.* 1851. — E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 14. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 8. — Ad. Pictet et L. Revon dans *Rev. sav.* 1867, p. 113.

N° 2

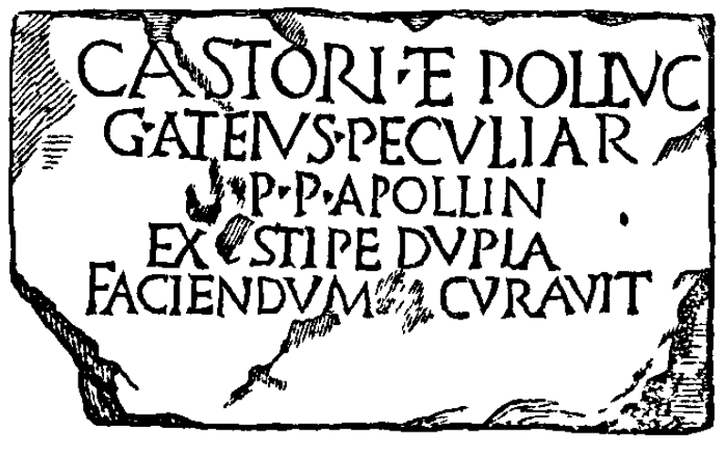

Table en calcaire roux, épaisse de 0m,06, découverte vers le commencement du siècle dernier dans les Fins d'Annecy. Maintenant au Musée d'Annecy; don de M. Prosper Dunant.

Gaius est une orthographe plus moderne du prénom Caius.

M. Ducis a traduit l'abréviation P. P. par *Pontifex perpetuus*.

M. Ernest Desjardins (*Table de Peutinger*, p. 46, col. 3) mentionne à Vienne, d'après M. Allmer (*Inscr. de Vienne*, n° 46), des *Pontifices ex stipe* : ANNO | .. CALPVRNI • PISON.. | M • VETTI | • BOLAN .. | COS | PONTIF • EX • STIPE.

La partie inférieure des deux dernières lettres est unie dans DVPLA.

Bibliographie. Besson, *Mémoires*, p. 113. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 142 et atl. pl. 4, fig. 19. Incorrect. — Despine, *Antiq.*, manusc. — Grillet, *Dict. hist.* I, 266. Très incorrect. — E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 11. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 38. — Id. *Les Fins*, p. 9.

N° 3



Sur la tranche d'une table profonde de 0m,67, en calcaire urgonien jaune de La Puya. Découverte le 27 mars 1858 dans les Fins d'Annecy, lieu dit les Alouèges. Maintenant au Musée d'Annecy; donnée par M. Rivollier. Cette pierre, avec les nos 4 et 5, avait été utilisée pour la construction d'un tombeau d'une époque postérieure.

Nous avons dans la Haute-Savoie deux autres inscriptions consacrées à Mercure, nos 41 et 42.

SPV est le commencement du nom SPVRIVS; on trouve aussi des Spurianus, Spurinna, Spurinus, etc.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd., p. 15. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39; id. *Les Fins*, p. 13.

N° 4 (*voir la page ci-contre*).

Trouvé en mars 1858 dans les minages exécutés par M. Rivollier dans le champ des Alouèges, Fins d'Annecy, ce fragment faisait partie d'un tombeau d'une époque moins ancienne, avec les nos 3 et 5; il a été donné au Musée d'Annecy par M. Rivollier. Cette grande plaque en calcaire urgonien blanc de La Puya, épaisse de 0m,12, offre à la partie supérieure une moulure en quart de rond; et la partie inférieure, grossièrement taillée, paraît avoir été engagée dans une muraille. Elle appartenait peut-être à une corniche, *corona*, ou à un *podium*, console destinée à supporter des vases ou des bustes.

Bibliographie. E. Serand, 2 albums manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd., p. 15. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 13.

N° 5

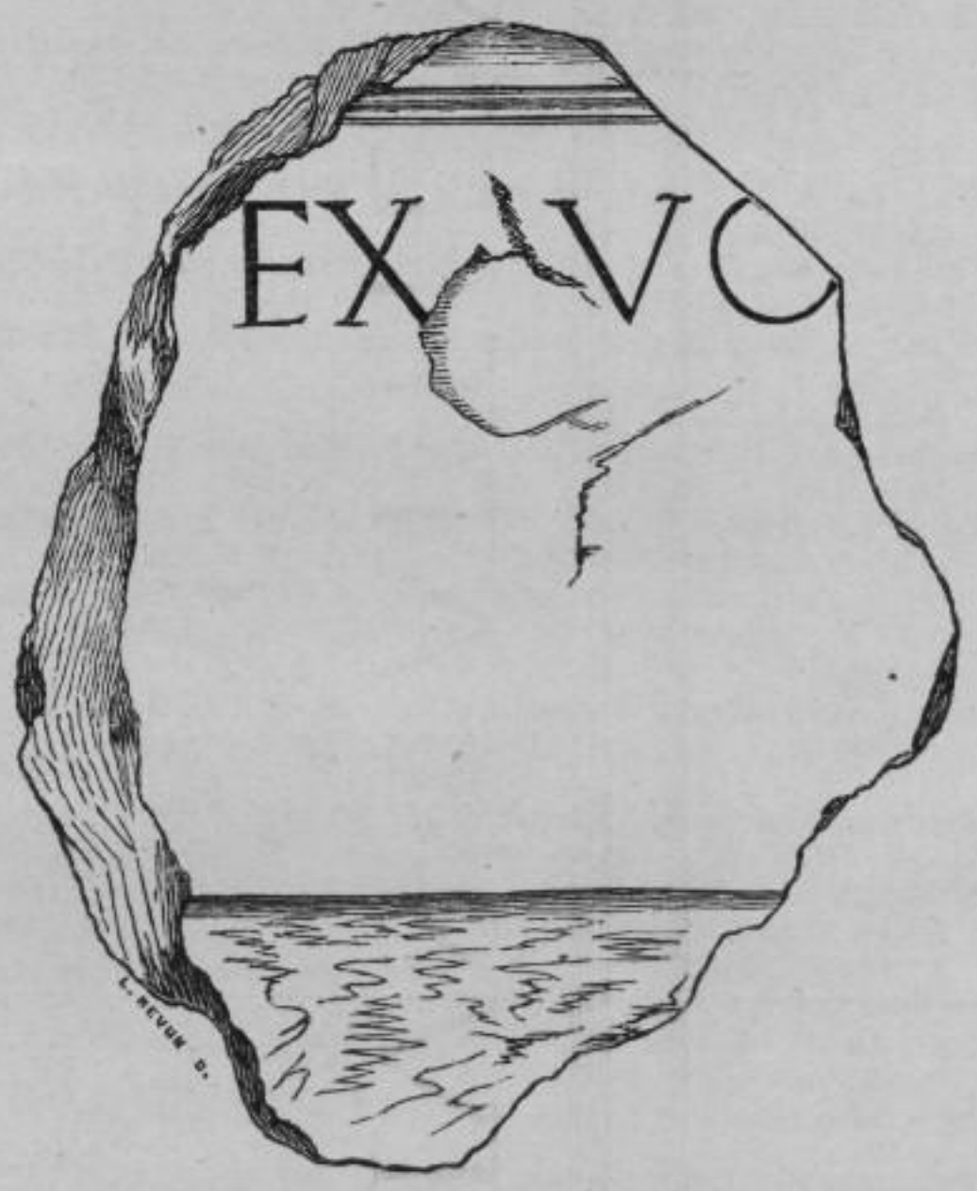

Au Musée d'Annecy, don de M. Rivollier. Ce fragment, trouvé dans les Fins d'Annecy avec le n° 4, doit avoir fait partie du même monument. Voir ce n° pour l'index bibliographique.

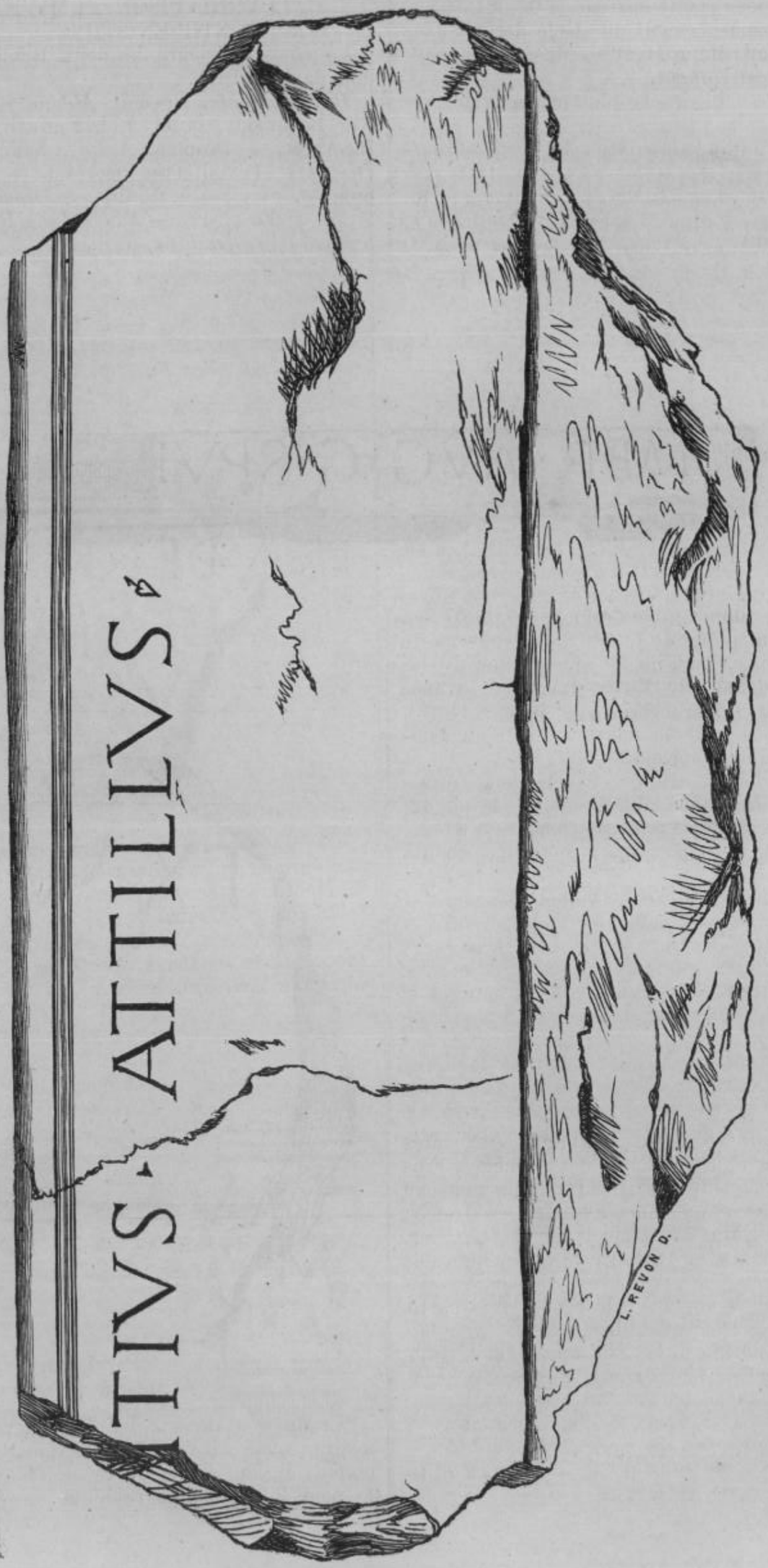

N° 4

N° 6

Q F VO
O ET•CA

Annecy, rue de l'Evêché, 15, dalle au fond de l'allée. Calcaire urgonien jaune de La Puya. Plaque longue de 1m,05, haute de 1m,10; lettres de 15 centimètres, d'une bonne époque.

VO = la tribu Voltinia, mentionnée plusieurs fois dans nos inscriptions. Voyez notamment le n° 17.

Bibliographie. Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 12.

N° 7

X•IVLIV

Trouvé en 1823 dans les Fins d'Annecy; actuellement à Annecy, maison Ruphy, au niveau du trottoir, à l'angle de la rue Royale et de la rue des Boucheries.

Ce fragment, en calcaire roux, a 0m,35 d'épaisseur, 1m,13 de longueur, 0m,52 de hauteur. Les lettres, longues de 0m,22, sont d'une belle époque.

En comparant ce débris avec les nos 20 et 21, on y retrouve le nom de *Se*X•IVLIV*s•Optatus*, de Vienne, flamine de Mars.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39; — Id., *Les Fins*, p. 12. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1864, p. 75.

N° 8

*Io*VI•O•MAXIMO
VINICIVS•SEVERV*s*
*su*O•ET•L•VINICI•LATINI
*pa*TRIS•SVI•NOMINE•DAT
ARAM

Annecy-le-Vieux, intérieur du clocher, à la base.

Bloc de calcaire roux, longueur 0m,95, hauteur et épaisseur 0m,58. Caractères déliés et d'un assez bon style.

La tradition veut que l'église d'Annecy-le-Vieux ait été bâtie sur les ruines d'un temple dédié à Jupiter. Le clocher, du XIe siècle, est composé en majeure partie de matériaux romains. Plusieurs villas antiques ont été découvertes le long de la colline.

Bibliographie. *Theatrum Sabaudiae*, III. La première ligne est omise. — Guichenon, *Hist. gén.* p. 39. Très incorrect. — Besson, *Mémoires*, p. 114. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 140, et atl. pl. 4, fig. 17. Très incorrect. — Grillet, *Dict. hist.* I, 265. Incorrect. — Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 10. — Id., *Essai méd.*, pl. 2. — E. Serand, *Album manuscr.* — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 186. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 18.

N° 9

QPOMILIV*s*
ADIVTOR

Annecy-le-Vieux, maison de Mme Mollard.

Bloc de calcaire jaune, coupé pour former le cintre de la porte d'entrée. Longueur 0m,95, hauteur 0m,54. Beaux caractères de 0m,10, les O très ronds.

L'*adjutor* était l'adjoint, l'aide, le suppléant d'un fonctionnaire; il y avait des *adjutores* pour les plus modestes emplois comme pour les dignités les plus élevées. Au titre d'*adjutor* on ajoutait celui de la fonction : *adjutor ab epistolis* (commis d'un secrétaire), *adjutor a rationibus* (employé d'un intendant), *adjutor praetorianae sedis* (suppléant du préfet du prétoire), etc.

Bibliographie. Despine, *Essai médic.* pl. 2. — Id. *Inscript.* p. 10. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 187. — Ducis dans *Rev sav.* 1863, p. 40. — Id., *Les Fins*, p. 18.

N° 10



Novel sous Annecy-le-Vieux, dans le mur du chemin en face de la maison Montanier. Calcaire roux. La moulure inférieure a été martelée.

Voir le n° suivant.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 2. — Id., *Inscr.*, p. 9. — Ducis, *Les Fins*, p. 17. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1868, p. 26.

N° 11



Annecy-le-Vieux. Encastré dans le mur extérieur de l'église, à droite. Calcaire roux.

Il y a quelques années, ce débris d'inscription était plus complet; on lisait :

S·AV
M·PO
CIA

Par l'examen de la moulure supérieure, des cassures et des lettres, j'ai acquis la certitude que ce fragment doit se placer immédiatement après le précédent, n° 10. On obtient ainsi, en restituant le texte primitif du second fragment :

*Nu*MINIBVS·AV*gustorum*
*Basil*ICAM·CVM·PO*rticibus*
..... VS·ATTICIA*nus*

Les dédicaces en l'honneur des divinités des Augustes ne sont pas rares dans nos contrées : on en a trouvé à Genève, au Grand-Saint-Bernard, à Pierre-Pertuis, à Avenches, plusieurs à Lyon, etc.

Une trouvaille récente permet de conjecturer quels pouvaient être les *Augusti* dont les dieux protecteurs sont invoqués dans cette inscription. En 1867, on a découvert dans les Fins d'Annecy un pied colossal, une main et trois têtes ayant appartenu à des statues en bronze plus grandes que nature. Une des têtes représente Antonin-le-Pieux; une autre a été attribuée par quelques archéologues au même empereur, et la troisième à Hadrien. J'ai fait une relation de cette découverte dans la *Revue savoisienne*, années 1867 et 1868.

Le personnage qui figure ici, ...VS·ATTICIA*nus* est peut-être le même que *Sex·Caprilius·Att.....* de l'inscription n° 22.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39. Incorrect. — Despine, *Essai méd.*, pl. 2. — Id., *Inscr.*, p. 10. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 139, et atl. pl. 4, fig. 16. Incorrect. — E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39. — Id., *Les Fins*, p. 18. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1868, p. 26.

N° 12



Ce fragment, en calcaire blanc jaunâtre, se voyait au commencement du siècle dans l'église de Meythet, près Annecy. Il est maintenant encastré dans le mur de la grange de M. Montanier, à Novel.

Les *vicani Bo...* désignent-ils les habitants de *Bautas*, dont le nom s'écrirait ici *Boutas?* Des découvertes récentes permettent de fixer avec certitude l'emplacement de Bautas. La ville dont parle l'Itinéraire d'Antonin était située à trois ou quatre kilomètres de Meythet, dans la plaine des Fins. C'est là, tout près du faubourg nord d'Annecy, que les minages opérés dans ces dernières années ont mis au jour une portion de mur d'enceinte, des restes de murailles si nombreux que j'ai pu reconstituer en partie le plan primitif, de larges espaces dallés en *rudus*, des milliers de fragments de *tegulae* qui rougissent le sol après les pluies, des puits, des poteries avec les noms des fabricants, une superbe statue en bronze, haute de 63 centimètres, des têtes en bronze, des statuettes, des fragments de statues en marbre, des colonnes, des corniches, des ustensiles, des monnaies, etc. La ville, assise dans une magnifique plaine, était entourée de villas dont les riches débris se retrouvent à Annecy-le-Vieux, aux Barattes, à Gevrier, etc. Le lecteur trouvera dans la *Revue savoisienne* de nombreuses indications sur les trouvailles qui se font chaque année dans cette localité.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 8. — Id., *Inscr.*, p. 21. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 186 et atl. pl. XII, fig. 67. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 22. — Id., *Les Fins*, p. 16.

(*La suite au prochain n°.*) L. Revon.

DEUX CHARTES DU XIVe SIÈCLE

Genève, 15 mai 1869.

Messieurs,

Les nombreux et intéressants spécimens que vous avez publiés des divers patois de la Savoie et des contrées voisines, m'a suggéré l'idée de vous transmettre la copie d'une charte conservée dans nos archives sous le n° 199 des Pièces historiques. C'est, à ce que je crois, un des plus anciens documents écrits en français, non assurément en français de Vaugelas, mais on y rencontre plusieurs locutions qui existaient probablement et qui se sont conservées dans le patois du pays. Elle est datée d'Annecy le 13 juin 1321, et émane d'Agnès de Savoie, veuve de Guillaume III, comte de Genève.

Agréez, etc. Paul Lullin.

Membre correspond^t^ de la Société Florimontane.

Afin de faciliter aux amateurs l'étude comparative des différents dialectes de nos vallées avec celui de cette charte, qui se dégage à peine du Roman, nous avons placé en regard la traduction aussi littérale que possible en termes français encore compris aujourd'hui.

C.-A. Ducis.

Nos Agnes de Savoe, contesse de Geneva, façons savoyr a totz cez qui verront et orront ces pressent letres, que pensez et diligement considerez les servys et les bontez lesquez nos a fayt ou tens çay en arreres et especyalment deys la mort de nostre chier senguiour en çay, et fet cheque iors dont Guillames d'Es-

Nous, Agnès de Savoie, comtesse de Genève, faisons savoir à tous ceux qui verront et ouïront les présentes lettres que, étant pesés et diligemment considérés les services et les bontés que nous a faits au temps de çà en arrière et spécialement dès la mort de notre cher Seigneur en çà, et nous fait chaque jour

pagny, curez de Copunay, ly quez en a eut compassion de nos et de nostre estat, nera dote d'acorrir nostres pluys grand necessytez en poynt et en lue que totes autres gents nos ont fally, et por ce faire nera assymant dote de soy metre en peryl de avoyr et de sostenyr le fays et la charge de povrete. Nos vollyent et desirent sus totes choses guierdoner les dyts servysses ensy que nos poons meytenay, en esperan de melloyrier tote jors ses lesmeydemant de fortune et de nostre estat, encor vollyantz et dessyrrantz porver a nos et a nostres besongnes de la leaute, dou sentz, et de la dyscrecyon dout dyt dont Guillame, ly quez nos apar mannifestemant per ses faytz et per ses ovres, lui recevons de nostre conseyl pluys estroyt, de nostre meynie, de nostre hostel et de nostres robes, tant quant nos et luy serons en cete mortel vie, et ce ly prions expidye et requerons que la charge dou guovernament, de la cure, de la ministratyon de nostre hostel vellyet sotenir et porter per celluy guovernament et amministratyon ne soy tenuz de rendre conte apres nostre mort a nostres sucessors ne a autre persone vivant Et se ysses estoyt que il out ryens mepprys audyt guovernament per queque maniere, ne per queque ochisson que yl fut, telle meppriss on et la poynne que yl en devroyt porter nos li donnons, remetons, quitons et outroons, per la plys fort mannere que nos poons mentenant. Per adonque et quar acunes gentz, especyalment cyl qui sunt descongnissant des servysses qui lour ont este fayt, porryont penser que nos fyssant ces chosses per lesmovimant dou dyt dont Guillame ou dautruy por luy, a oster la folle pensee de tez gentz, nos jurons et prometons sus les sentz Avangelles de nostre Sengniour, en la pressance de dont Jordayn, cure de Quintaz, nostre chapellayn, et de Mermet de Chenay nostre escuer, et de pluyssors autres dyngnes de foy, que nos ces chosses façons et fayst es avons de nostre bonne vollonte, et per nostre profyt et sens esmovemans dautruy. Et per coy que myoz nos sovyngnet et deuget sovenyr des dites bontez, servys et cortessyes faytes a nos per ludyt dont Guillame, nos premetons et jurons ensy que desus, que nos totes les chosses desus ecrites tiendrons, garderons et servarons tote nostre vie, per nostre poor, ne contre celle ne vyndrons per nos ne per atruy. An temongnyage de les quez chosses faytes et outreyes per nos, avons mys en cez pressent letres nostre grant seel et de nostres mayns, et tantos les avons ballyes au

Dom Guillaume d'Epagny, curé de Copponex, lequel en a eu compassion de nous et de notre état, n'aura doute d'accourir en notre plus grande nécessité, au point et lieu que toutes autres gens nous ont failli, et pour ce faire n'aura assurément doute de se mettre en peril d'avoir et de soutenir le fait et la charge de pauvreté. Nous voulant et desirant sur toutes choses récompenser les dits services, ainsi que nous pouvons maintenant, en espérant d'améliorer tous les jours cet amendement de fortune et de notre état, encore voulant et desirant pourvoir à nous et a notre besogne de la loyauté, du sens et de la discrétion du dit Dom Guillaume, lesquels nous apparaissent manifestement par ses faits et par ses œuvres, le recevons de notre conseil plus intime, de notre famille, de notre hôtel et de notre bien, tant que nous et lui serons en cette mortelle vie et nous le prions de se mettre a l'œuvre et requerons qu'il veuille soutenir et porter la charge du gouvernement, du soin et de l'administration de notre hôtel en ce même temps de telle sorte qu'il ne soit tenu, après notre mort, de rendre compte de ce gouvernement et administration à notre successeur ni à autre personne vivante. Et s'il arrivait qu'il eut trompé en quelque chose au dit gouvernement par quelque manière ni par quelque accident que ce fût, nous lui donnons, remettons, quittons et octroyons de la plus forte manière que nous pouvons maintenant telle tromperie et la peine qu'il en devrait porter. En cas même qu'aucunes gens, specialement ceux qui sont méconnaissants des services qui leur ont eté faits, pourraient penser que nous faisons ces choses par le mouvement du dit Dom Guilaume ou d'autrui pour lui, pour ôter la folle pensee de telles gens, nous jurons et promettons sur les saints evangiles de notre Seigneur, en la présence de Dom Jourdain, curé de Quintal, notre chapelain, de Mermet de Chenex, notre écuyer, et de plusieurs autres dignes de foi, que nous faisons et avons fait ces choses de notre bonne volonté et pour notre profit et sans mouvement d'autrui. Et pour ce que mieux nous souvienne et doive souvenir des dites bontés, services et courtoisies faites à nous par le dit Dom Guillaume, nous promettons et jurons, ainsi que dessus, que nous tiendrons, garderons et conserverons toutes les choses dessus ecrites, toute notre vie selon notre pouvoir et ne viendrons contre elles par nous ni par autrui. En témoignage des quelles choses faites et octroyées par nous, avons

dyt dont Guillame, lyquez per nostres proeres et en dotaz de encorroe nostre endynacyon sil ont fally a celles nostres proeres, les a reccues eu mercyant fermemant a nos, et a jure tantos et promis quil sera fyaz ver nos et ver nostre filz Ame, conte de Geneva tote sa vie sens nostre requeste. — Donnes et ballyes Anssy, ou chatel, en la chambre qui regarde ver lu lay, de coste la salle vyez, en lant de nostre Sengniour m°, et iii cents et xxj, le xv jors de Juynnet.

mis en ces présentes lettres notre grand sceau et de nos mains et aussitôt les avons baillees au dit Dom Guillaume, le quel par nos prières, et en doute d'encourir notre indignation, s'il eût failli à nos prieres, les a reçues en nous remerciant fermement et a juré aussitôt et promis qu'il sera fidèle envers nous et envers notre fils Amé, comte de Genève, toute sa vie sans notre requête. Donnés et baillés à Annessy, au château en la chambre qui regarde vers le lac, du coté de la salle vieille, en l'an de notre Seigneur mil trois cent et vingt-un, le quinzième jour de juillet.

Genève, le 3 juin 1869.

Je vous transmets encore une pièce inédite en vieux français. Elle émane du comte de Genève Guillaume III, qui, le 2 septembre 1320, annonce au Dauphin de Viennois la destruction de son château de Genève et le sollicite de venir à son secours en faisant la guerre au comte de Savoie. Elle est tirée des manuscrits de Lancelot, le savant collaborateur de Valbonnays, conservés dans la Bibliothèque impériale de Paris, et a été copiée par M. Ld Delisle, de l'Institut. Elle est d'un meilleur français, quoique d'une année antérieure à celle de la veuve de ce même Guillaume. PAUL LULLIN.

A nos tres redotez segnours et amys mon segnour levesque de Mez mon segnour le Dauphin et a toz les aultres nobles et conseyllers de nostre chier segnour mon segnour le Dauphin de Viennoys.

Tres chier segnour et amy nos nos recommandons a vos comme a ceaus esquez est tote nostre fiance et vos facons savoyr que les gens du comte de Savoye nos hont desrochie nostre chatel de Geneve sens cause raysonnable fors par lamitye que nos havons ou Delphinel et a vos, et puis nos hont ars (1) nostre terre et mort et pris grant quantite de nostres hommes et encores tignent en leur persone, especialement ces de que nos tegnions en fie de vos, ja soit ce que nos n'avoyens volu faire nul revengement jusques a la venue de vos nostres chiers segnours mon segnour de Mez et de mon segnour le dauphin, esquez de la volonté de tote nostre gent, nos voloyens et devoyens recorre comme a nostres droytures segnours, sy vos soplions requerons comme nostres chiers segnours et amys et requerons par les convenances que nostre sires ly dauphins cui dex absoille (2) havoyt a nos, et vos puys le nos haveys promis, que vos nos voyllez ayder a fayre guere per nos, veues les lettres ensy comme il se contient es dites convenances, et se convenances no y estoyent, nos sumes bienz atenus tant a vos par lignage et par homage que nos le devez fayre et que nos voyllez en tel maniere prendre nostre fayt en chie (3) que nostre enemy sent essebayssent et quil voyent et sachent que nos havons bons sostenal en vos, quar a vostre eue nos nos deffendrons bienz de lour. Et y faytes tant que la bonne foy et la bonne volonté que nos havons a vos soyt doblee et que vostre autre soget et feyal y puissent prendre exsemple. Et encores vos prions dou fayt nostre chier segnour mon segnour levesque de Geneve lyquez a afayre par vostre amour ou conte, quar seullment il eust trové bone pays se ne fust par vostre amytié, et ce que vos ferez en nostre fayt si faytes ou siens quar il est tout une chose. Commandez moi comme à votre sierp (4). Nostre sires vos doynt honour et vos doynt volonté de nos ayder. Donné le second jour de septembre de souz nostre sel lant nostre segnour mil trois cenz xx. Et nos prions et requérons que ensy come il arsent et occient

(1) Brûlé. *(Notes de la rédaction.)*

(2) *Que Dieu absolve.* Expression encore usitée dans les campagnes en parlant d'une personne défunte. *(Id.)*

(3) *Chef (Id.)*

(4) *Serf. (Id.)*

nostres hommes qui sunt de vostre fie que tantost vos facez ausy et ne attendez point majores emprisse, mes faytes guere tantost.
Au dos · De par le conte de Geneve.

UN MONUMENT CELTIQUE A ABONDANCE (1)

Le besoin des recherches historiques, caractère distinctif de notre époque, a fait découvrir bon nombre de titres, de monuments qui sont tous autant de phares et de points de ralliement à ceux qui interrogent les siècles passés. Grâce à leur bienveillant concours, que de points d'histoire ont été étudiés, que d'erreurs ont été rectifiées !

Le même but m'amène à faire connaître un monument de la plus haute importance pour l'histoire ancienne des vallées du Haut-Chablais.

Ce monument, situé entre les communes d'Abondance et de La Chapelle, appartient à l'époque *celtique*. Il se compose d'une plate-forme composée de trois énormes blocs de pierres offrant une surface de $2^m,60$. Elle paraît plutôt destinée à remédier à l'inclinaison du terrain qu'à faire partie du monument. Au centre s'élève une pyramide quadrangulaire, assez régulière, de la hauteur de $1^m,60$; chaque face au milieu de la pyramide mesure un mètre de largeur.

La main de l'homme, ainsi que dans tous les monuments de ce genre, n'apparaît que pour un travail grossier : enlever les plus saillantes aspérités pour opérer un joint plus parfait, donner à la pyramide les formes voulues par des règles ou des usages qui paraissent assez invariables, c'est tout ce que l'on peut y reconnaître aujourd'hui.

Ici se présente une question à laquelle il n'est pas facile de répondre : *Quelle en fut la destination primitive?*

L'étude de la religion et des mœurs de ces peuples peut seule nous fournir une solution satisfaisante.

Les Celtes, sous le nom de Thor au Tharamis, adoraient le soleil ; or, le monument précité est au pied d'un roc taillé à pic, dans un endroit des plus chauds de la vallée. Pendant que le pays, assez marécageux de sa nature, était recouvert de forêts, il devait être très froid ; les habitants ne manquèrent donc pas de réserver à leur divinité de prédilection le lieu le plus favorisé de ses dons. Eux-mêmes, fatigués des lugubres cérémonies qui, dans les forêts, accompagnaient les sacrifices à Teutatès, revenaient joyeux à une divinité si favorable à leur santé et si utile à leur intelligence. L'exacte orientation des angles de la pyramide porterait à croire que ce fut primitivement un autel au soleil.

D'autres circonstances l'approprient parfaitement aux mœurs celtiques : le flanc de la montagne renferme plusieurs grottes assez profondes ; or ces peuples avaient en grande vénération ces accidents de la nature. C'est là qu'ils logeaient « ces puissances « invisibles, ces femmes mystérieuses qui, sous le « nom de *Fées*, exercèrent pendant longtemps un si « merveilleux empire (2). »

Les druides et les druidesses surtout savaient à leur profit exploiter la crédulité populaire. A leur dire, tout devenait facile si l'on arrivait à se rendre la *Fée* favorable. Les femmes qui désiraient devenir mères devaient faire à ces jeunes divinités des offrandes consistant principalement en comestibles. Si les présents déposés le soir avaient disparu le matin, la demande était agréée ; dans le cas contraire, il ne restait plus d'espoir aux suppliantes. Des autels destinés à cet effet recevaient le nom de *Table des Fées*.

Le monolithe en question ne serait-il point un autel de ce genre? La tradition populaire porterait à le croire ; car pendant plusieurs siècles, pour ne pas dire de nos jours encore, les habitants de la vallée ont redouté ce passage pendant la nuit : la synagogue ne manquait jamais d'y faire entendre ses mille bizarreries ; et malheur au pèlerin de cette heure ! Il ne sortait sain et sauf que par un large tribut à une frayeur dont le récit du lendemain ajoutait un nouvel article au *credo* de la superstition.

Les sources limpides, les ruisseaux bienfaisants exerçaient un magique empire sur ces peuplades peu civilisées. Aussi ne s'en approchaient-ils qu'avec une profonde vénération. Aussi le plus grand nombre des monuments qui nous restent de cette époque sont-ils presque tous sur les bords d'une rivière, auprès d'une excellente source.

Le voyageur, qui, par une belle matinée du printemps, a traversé notre vallée, a pu se convaincre si ce caractère manque à notre monument : la *Dranse* au bas ; au-dessus un rocher taillé à pic laisse échapper de son sein sept ou huit cascades qui, par leurs ruisseaux de lait, font de cet endroit un site ne le cédant en rien à ceux d'Arpennaz ou de Pisse-Vache.

Enfin, une dernière raison qui nous porte à voir dans cette pierre les débris de l'idolâtrie, c'est qu'à ses pieds se trouvait un des plus anciens monuments religieux de la vallée : la chapelle de sainte Anne. Un des grands moyens employés par les premiers missionnaires voués à l'évangélisation de notre pays, fut d'élever des monuments chrétiens sur les autels de la superstition. Peu à peu ils changèrent des mœurs rebelles à la conviction.

Tout concourt donc à faire admettre un monument de l'époque celtique dans celui que je signale aujourd'hui.

A toutes ces raisons, ajoutons le sentiment unanime de toutes les personnes compétentes qui l'ont visité.

(A continuer.) E. DUFOUR.

(1) *Revue savoisienne*, 1865, page 87.

(2) Bourrassé, *Dictionnaire d'archéologie*, page 839.

BULLETIN

Nous rappelons que c'est le 31 juillet prochain (dernier délai) que doivent être remis à M. le Recteur de l'Académie de Chambéry les ouvrages ou mémoires imprimés ou manuscrits sur quelque point d'histoire politique ou littéraire intéressant les deux départements de Savoie, pour le concours annuel institué par l'Empereur.

Le prix de 1,000 francs, destiné au travail jugé le meilleur, sera décerné à la rentrée des lycées et colléges.

Le décret impérial et les arrêtés ministériels relatifs à ce concours ont été publiés en temps utile dans le journal le *Mont-Blanc*, nos du 18 avril et du 30 mai derniers.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juillet 1869.

ON S'ABONNE.

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie (suite), par M. L. Revon. — Note sur la date de l'avénement de Guillaume III, comte de Genève, par M. Jules Vuy. — A propos des bolides un point de mythologie, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie : *Notice historique sur les eaux thermales de Salins,* par le docteur Camille Laissus, de M. C.-A. Ducis — Bulletin.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 13

T•DEC

A l'Abbaye, sous Annecy-le-Vieux. Fragment en calcaire, encastré à l'angle extérieur d'une maison. Longueur 0m,48, hauteur 0m,31, hauteur des lettres 0m,09; les caractères sont d'un style très pur.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 40. — Id., *Les Fins,* p. 19.

N° 14



Découverte dans les fouilles pratiquées en 1840 dans une villa romaine chez M. Replat, sur la colline des Barattes, près Annecy-le-Vieux, cette inscription fut transportée plus tard dans la campagne de M. Gustave Ruphy. Elle a été donnée récemment au Musée d'Annecy par M. Ruphy.

Tracée sur la partie plane d'une pierre bombée irrégulièrement sur la face opposée; épaisseur 19 centimètres. Calcaire blanc des montagnes voisines.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.,* 2e éd. p. 183. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 40. — Id., *Les Fins,* p. 20. — Replat, *Voyage,* 2e éd. 1867, p. 81.

N° 15

	IBPIA
	CIA
N	S
II	VI
MI	
M	AS
DVC	I
EDI	CI
SIC	RSED
IN	VS•I
	A
	IPI
CEPE	O
	I
II	IVS

Bluffy, bassin de fontaine devant la cure. Bloc de calcaire jaune-grisâtre, long de 2m,15, large de 0m,70, épais de 0m,40. Avant de recevoir sa destination actuelle, il doit avoir été creusé d'abord pour un tombeau. Cette opération a fait disparaître toute la partie médiane de l'inscription, inédite.

N° 16 *(voir la page ci-derrière).*

Près de Dingy-Saint-Clair. Gravé sur le rocher calcaire dans lequel est taillée la voie romaine. Des stries obliques entourent le cartouche. La moulure inférieure est à 0m,03 au-dessous de la ligne qui indique encore dans le roc l'ancienne voie, et à 1m,67 au-dessus du sol de la voie corrigée, servant encore de route. Ainsi L. Tincius Paculus a rectifié le passage, PERVIVM, en abaissant la pente de 1m,70. La faible largeur de la route et ses irrégularités indiquent que c'était une voie secondaire; et L. Paculus, dont le nom n'est accompagné d'aucun titre, paraît avoir fait ce travail comme entreprise privée.

Bibliographie. Fodéré, *Narration,* p. 1000. Une erreur par mot. — *Theatrum Sabaudiae,* 1re partie du t. II. — Guichenon, *Hist. gén* p. 40. Incorrect. — Despine, *Recueil d'inscr.* p. 8. Incorrect. — Id.,

Essai méd. pl. 2. — Id., *Inscript.* p. 9. — Alb. Beaumont *Descr.* I, 137 et atl. pl. 4, fig. 14. Incorrect. — Grillet, *Dict. hist.* II, 272. — J. Philippe, *Annecy*, 2e éd. p. 236. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 51. — Id., *Voies rom.* p. 132. — Replat, *Voyage*, 2e éd. 1867, p. 66. Incorrect, rectifié en note par J. Philippe.

N° 16



N° 17

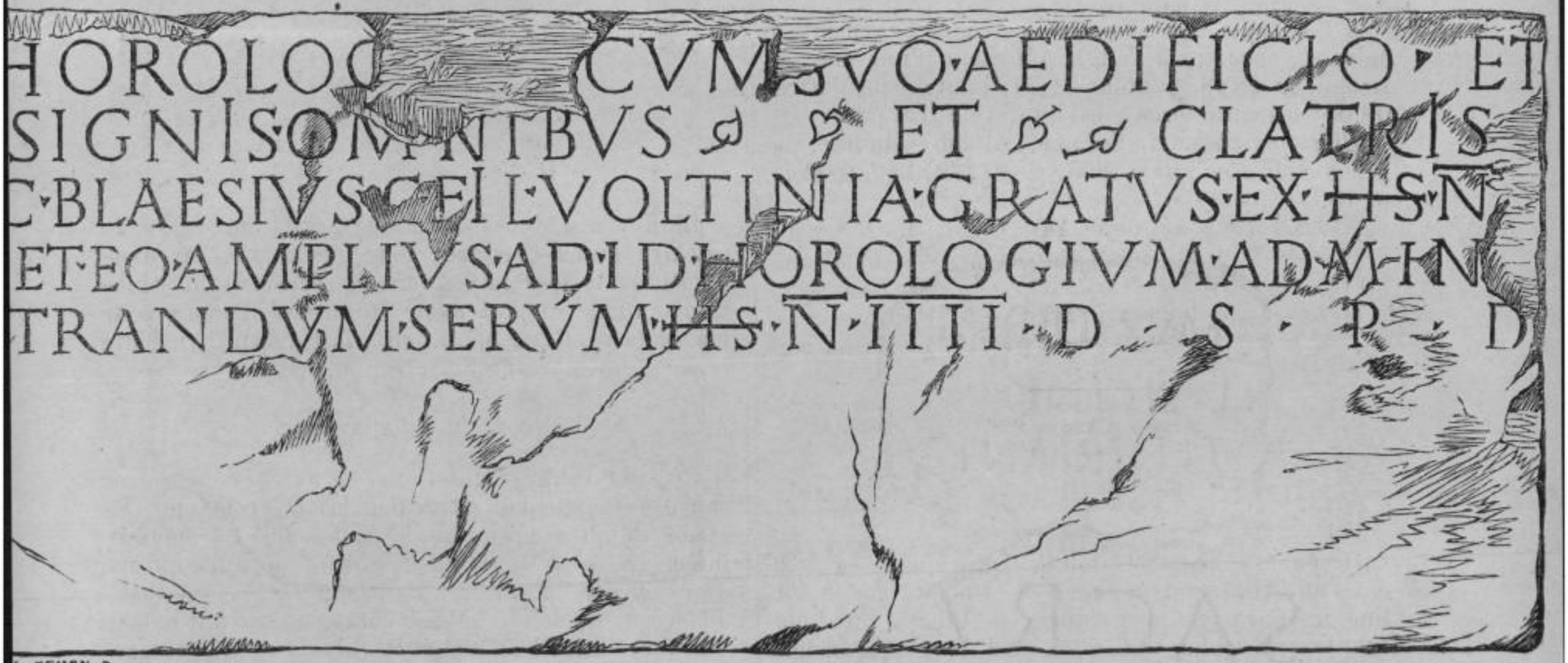

L. REVON D.

Table en très beau calcaire blanc, encastrée à l'extérieur d'une habitation, dans un chemin derrière l'abbaye de Talloires. Auparavant elle était sur le portail de l'église des bénédictins.

L'HOROLOGIVM pouvait être, soit un cadran solaire, soit plutôt une clepsydre, ornée, comme l'indiquent plus loin les mots CVM SIGNIS OMNIBVS, de figures peintes, ciselées ou gravées, ou de la représentation des signes du zodiaque. — Les CLATRI ou *clathri* étaient des barreaux de bois ou de métal, formant un grillage pour établir une clôture. — La tribu VOLTINIA, dont les Allobroges faisaient partie, est encore mentionnée aux nos 6, 18, 30, 31, 37, 46, etc. — Le graveur a écrit SERVM pour SERVVM. Dans les monuments épigraphiques, on a de nombreux exemples de la suppression d'un des deux V qui devraient se trouver l'un à côté de l'autre, ainsi AVNCVLVS, BATAVS, PRIMITIVS,

VIVS, etc. L'accent a peut-être été placé ici, au lieu d'une barre, pour doubler la lettre.

Situé au bord du lac d'Annecy, dans une baie abritée des vents du nord, offrant un excellent terrain, des points de vue ravissants, des relations faciles avec les vallées voisines, Talloires a eu le privilége de retenir les voyageurs dès la plus haute antiquité. A l'époque du bronze, les peuplades lacustres avaient établi leurs planchers sur pilotis en plusieurs points de la baie et sur le bas-fond du Roselet. Plus tard, des Gaulois ont enfoui ou égaré sur le roc de Chère des amas de monnaies en argent et en potin. Puis les Romains ont laissé des traces de leur séjour : une voie dont les vestiges ont été retrouvés aux Balmettes; à Menthon, des thermes et une villa étendue, dont les substructions en petit appareil sont encore debout; enfin, à Talloires même, des monnaies, une bague en or, des tombeaux, et des inscriptions parmi lesquelles celle qui nous occupe semble indiquer un lieu de passage d'une certaine importance.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39. Très incorrect. — *Journal helv.*, mai 1739. — *Mémoires de Trévoux,* janv. 1742. — Baulacre, *Œuvres hist.*, éd. de 1857, t. I, p. 191 à 199. Lecture exacte, sauf à la fin où il lit D. S. R., omettant le dernier D et prenant une cassure pour la queue d'un R. — Chanoine David, *Calendrier de Savoie,* 1779. — Despine, *Essai méd.*, pl. 7. Incorrect. — Id., *Inscr.*, p. 11. Incorrect. — Id., *Recueil d'inscr.*, p. 14. Incorrect. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 210. Incorrect. — E. Serand, Album manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 217.

N° 18 *(voir à la colonne ci-contre).*

Talloires. Marche d'escalier au bord du lac, en face de l'abbaye. Bloc épais de 0m,60, en calcaire. La partie gauche est usée et polie.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 7. Incorrect. — Id., *Inscr.*, p. 21. Incorrect. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 207 et atl. XIV, fig. 90. Incorrect. — E. Serand, Albums manuscr. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. 1860, p. 217. Leçon un peu incomplète.

Canton d'Annecy-Sud.

—

N° 19



Chavanod, mur du cimetière, à l'angle d'une des entrées. Etait auparavant dans l'ancienne église. Fragment en calcaire jaune.

Après SACR, il y a le plein d'un V dont le graveur a omis la jambe gauche. La partie inférieure et l'espace réservé indiquent évidemment un V et non un A. Comparez le n° 22, SEX*tus*·CAPRILIVS·ATT.....

Inédite.

N° 18



(*La suite au procyain n°.*) L. Revon.

NOTE SUR LA DATE DE L'AVÉNEMENT DE GUILLAUME III, COMTE DE GENÈVE

I

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire des comtes de Genève fixent au 22 mai 1308, jour où mourut Amé II, la date de l'avénement de Guillaume III, son fils et successeur.

Cette assertion, successivement reproduite par tous les auteurs, est-elle exacte ? C'est ce que je me propose d'examiner sommairement à l'aide d'une charte nouvelle qui, sans jeter un jour complet sur la date de cet avénement, modifie toutefois notablement les assertions concordantes, quoique erronées, émises à ce sujet.

Il faut bien le dire : les documents qui ont trait aux anciens souverains du comté de Genevois, dans cette époque éloignée, n'abondent pas. Aussi ne doit-on point s'étonner des lacunes fréquentes que l'on rencontre dans l'histoire de ces princes ; toute charte nouvelle qui les concerne, a, par cela même, d'autant plus de valeur.

En achetant, au commencement du XVe siècle, à prix d'argent, ce comté de Genevois qu'elle ambitionnait depuis tant d'années, et avec lequel elle avait soutenu des luttes implacables, des guerres séculaires, la maison de Savoie, jalouse, avant tout, de sa propre grandeur, n'avait aucun intérêt à conserver, avec sollicitude, tout ce qui pouvait rappeler une dynastie rivale, désormais éteinte. Ce n'est donc point chez les historiographes de Savoie qu'il faut chercher zèle et impartialité à l'endroit des comtes de Genève.

D'un autre côté, les incendies qui dévorèrent, à diverses reprises, plusieurs villes du comté de Genevois, en particulier Rumilly et Annecy, détruisirent bien des pièces qui auraient été utiles à l'histoire des anciens souverains de cette contrée. La tradition de la vieille dynastie de Genève se trouva, d'ailleurs, brisée par des souvenirs nouveaux. Dans le comté de Genevois, comme ailleurs (éternelle faiblesse de l'humanité !), on salua volontiers le soleil levant, et, la maison de Savoie une fois souveraine, on ne cultiva pas à outrance, envers la famille de Genève, le culte des morts. Disons, enfin, qu'à l'époque de la Révolution française, on brûla, dans le Genevois, un bien plus grand nombre de chartes que dans d'autres provinces des Etats sardes.

Toutes ces causes réunies n'expliquent que trop les lacunes regrettables dont je parlais tout à l'heure.

C'est donc une bonne fortune archéologique lorsqu'on peut, à l'aide d'une pièce nouvelle, inconnue, conquérir, en quelque sorte authentiquement, un point d'histoire relatif à cette famille illustre, un point resté jusqu'ici dans l'ombre et modifiant toutes les données précédentes.

La mort d'Amé II, comte de Genève, paraît bien remonter au 22 mai 1308. C'est la date indiquée dans le court fragment de la chronique de Saint-Victor, qui est parvenu jusqu'à nous *(fasciculus temporis)*; quoique l'original de ce fragment ait disparu, une série de preuves démontre l'exactitude des copies que nous possédons.

Mais quand prit fin le règne du comte Amé II? Comment prit-il fin ? Ce prince régna-t-il jusqu'au jour de son décès, comme le disent tous les historiens? Ou bien abdiqua-t-il un certain temps avant sa mort ? Des raisons de maladie ou des raisons d'Etat, la nécessité de la paix, entre autres, donnèrent-elles lieu à cette abdication ? Enfin, cette abdication fut-elle volontaire ou forcée, à la suite d'une guerre opiniâtre qui avait duré six ans *(guerra maxima per sexennium debellata)* (1), et qui avait dû décimer, par son acharnement même, amis et adversaires, les populations du Genevois et les populations savoisiennes ?

La charte qui donne lieu à ce petit travail est loin de répondre, d'une manière complète, à ces questions diverses; elle établit, cependant, un point absolument nouveau pour l'histoire du comté de Genevois, à savoir : que *le comte Amé II ne régna pas jusqu'au 22 mai 1308, et qu'il eut, de son vivant, pour successeur, Guillaume de Genève, son fils, qui prit le titre de Guillaume III.*

II

La petite ville de Chaumont, située à l'extrémité de la montagne du Vuache, a joué autrefois un rôle assez considérable. Elle avait des franchises particulières qui remontaient aux premières années du XIVe siècle (2); c'est maintenant un bourg qui n'a gardé de son ancienne grandeur que deux souvenirs : les ruines pittoresques du château des comtes de Genève et des foires très connues où l'on se rend de plusieurs lieues à la ronde (3).

A l'époque de sa prospérité, elle a dû avoir une véritable importance, puisque, déjà dans le XIVe siècle, elle avait ses écoles publiques ; des documents de l'an 1377 mentionnent l'existence, à Chaumont, d'un recteur des écoles de cette ville (4).

Chaumont résista victorieusement aux Bernois dans le XVIe siècle ; plus tard, cette petite ville ayant eu l'audace de refuser le passage à une armée française, fut démantelée et perdit dès lors toute importance militaire.

Elle avait conservé un grand commerce d'entrepôt, surtout un commerce de grains (5); après le traité de 1760 (6), la France ayant établi la route du

(1) ***Wurstemberger, Peter der Zweite,*** IV, 522.

(2) « Agnès de Châlons et son fils Guillaume, comte de Genevois, accordèrent à la bourgeoisie de Chaumont, par ***lett. pat.*** données au château d'Annecy, le 18 mai 1310, des franchises très étendues et un code municipal. » Grillet, ***Dictionnaire,*** II, 199.

(3) « In hac parrochia Calvimontis est oppidum nomen habens loci in quo situm est, ubi sola est ecclesia parrochialis, quamvis olim ex veterum traditione aliae fuerint, nempe hospitium sancti Anthonii prope moenia et abbatia in loco adhuc dicto abbatia et etiam capella quae erat prope portam quae ducit ad plagam occidentalem, quae omnia aut aetatum mutatione aut tempore miserrimo pestis et bellorum funditus delata et perdita fuere, quodquidem oppidum ob arcem supra positam antiquitus satis inclitum nunc autem oblivioni datum et sepulum, nihil superest nisi gemitus pauperum, ruina, maceriae et paupertas habitantium. » ***Notes d'un curé de Chaumont*** (écrites, il y a environ un siècle et demi).

(4) ***Revue savoisienne,*** année 1866, p. 48, 49.— ***Mémoires de l'Institut national genevois, tome XII,*** 3me ***série de Chartes inédites,*** p. 14. — J'ai lu plusieurs documents des années 1377 et suivantes, dans lesquels il est question du recteur des écoles de Chaumont. — M. Galiffe dit qu'il y avait de même des écoles publiques à Annecy, Bone, Gex, Moudon, Saint-Claude, etc.; il n'indique pas les dates exactes. Espérons qu'il les fera connaître plus tard, ainsi que les sources dans lesquelles il a puisé. ***Galiffe, Genève historique et archéologique,*** 1869, p. 303.

(5) Grillet. ***Dictionnaire,*** II, 200.

(6) Le ***Traité de limites entre le Roi et Sa Majesté très chrétienne, conclu à Turin le 24 mars 1760*** (Turin, 1760, imprimerie royale), stipulait, dans l'article premier, que le Rhône formerait désormais, par le milieu de son plus grand cours, une limite naturelle et sans enclave entre la France et la Savoie, depuis la banlieue de Genève jusqu'au confluent du Guyer. — Voir aussi ***Notice sur la Savoie*** (Paris, 1815), p. 25.

Crédoz et ouvert une grande voie de communication par le fort de l'Ecluse, l'ancienne route de Chaumont fut presque abandonnée et le commerce de cette localité anéanti.

Au nombre des villages de la paroisse de Chaumont se trouvait le village de Thiollaz (1), qui renfermait autrefois un certain nombre de maisons. Il a subi des révolutions diverses, ravagé tour à tour par la guerre, tour à tour détruit, en grande partie, par des éboulements de terrain ; aussi est-il réduit maintenant à bien peu de chose. Situé en aval de Chaumont, au-dessus du torrent qui coule au fond de l'étroit passage que défendait cette ville, il a subi à peu près les mêmes péripéties qu'elle; dans les reconnaissances féodales que nous avons pu lire et qui concernent le village de Thiollaz, nous avons trouvé des mas de terre dont les dénominations rappellent, les unes, la famille des comtes de Genève, qui séjournaient souvent à Chaumont, les autres, des fortifications et des travaux militaires destinés à défendre ce passage, une des avenues du comté de Genevois (2). Il n'est donc point étonnant, avec l'importance militaire qu'avait ce passage pour le comté de Genevois, que nous trouvions, çà et là, dans les rares documents qui ont trait au village de Thiollaz, quelques indications relatives aux anciens souverains de ce pays. Ils avaient, en effet, un intérêt évident à avoir là des hommes fidèles et sûrs, à les favoriser, à pouvoir compter sur eux. Ainsi, je signale, en passant, la redevance de *garde perpétuelle, de garda perpetua,* que l'on trouve, à plusieurs reprises, dans les reconnaissances féodales.

Une reconnaissance, en date du 19 février 1444, rappelle, en mentionnant le document authentique qui le constate, l'affranchissement fait, en avril 1396, dans le château d'Annecy, de Pierre Delachaux, de Thiollaz, sous réserve de l'hommage franc et libre, par Humbert de Thoire et Villars, devenu comte du Genevois, après la mort de l'antipape Robert.

Les mêmes reconnaissances féodales parlent, assez souvent, des anciennes possessions des héritiers de Laurent de Thiollaz *(de hereditate eorum antiqua);* ceci nous amène, sans nous arrêter à d'autres chartes, à dire quelques mots du document qui a donné lieu à ce petit travail.

J'ai trouvé ce document dans des reconnaissances féodales reçues, pour le compte du duc Louis de Savoie, par Me Lambert Dorier, notaire et secrétaire ducal.

Me Lambert Dorier, qui occupait une position assez élevée, a joué, dans le XVe siècle, un rôle d'une certaine importance, notamment dans le procès d'Antoine de Sure (1).

Une reconnaissance faite, à Vulbens, le 22 septembre 1449, signée par Me Lambert Dorier, reproduit, en termes textuels et officiellement, une charte à teneur de laquelle les moulins, foulon et battoir de Thiollaz furent remis en fief perpétuel, au commencement du XIVe siècle, à Lambert de Thiollaz, fils de Richard. Cette inféodation, faite à Annecy, est datée du dimanche des Rameaux de l'an 1308, soit du 7 avril 1308 ; la date est reproduite en toutes lettres (*die dominica in ramis palmarum anno domini millesimo tercentesimo octavo*).

Il ne peut pas y avoir de doute à ce sujet ; en effet, c'est en 1305 que l'évêque Aimon du Quart ordonna que l'année qui, suivant le vieil usage des Gaules, avait commencé jusqu'alors à Pâques, commencerait désormais à Noël. Comme l'a dit M. Edouard Mallet, ce changement fut de suite adopté dans tout le diocèse (1). Le dimanche des Rameaux de l'an 1308 correspond donc bien au 7 avril 1308.

Nous avons vu que le comte Amé II mourut la même année, le 22 mai ; or, cette inféodation est faite par Agnès de Châlons, comtesse de Genève, et par Guillaume, son fils, comte de Genève (*Agnes de Cabillione comitissa gebennarum et Guillelmus ejus filius comes gebennarum*). C'est, je crois, le plus ancien document connu dans lequel Guillaume III ait pris le titre de comte de Genève.

En me basant sur cette pièce authentique, qui mérite d'être imprimée, je puis affirmer, contrairement à ce qui a été écrit, jusqu'à ce jour, par tous les historiens, que, *plusieurs semaines avant sa mort, Amé II, comte de Genève, avait cessé de régner,* et que, *dès le 7 avril 1308, au moins, Guillaume de Genève, son fils, était devenu son successeur, sous le titre de Guillaume III.*

JULES VUY.

(1) « Chuella, » dans une charte de 1198. Guichenon. ***Bibliotheca Sebusiana***. Centurie II, chap. XXXIV. Besson, dans ses ***Mémoires ecclésiastiques*** (Preuves, n° 41) écrit « Tuella. » — Les éditeurs du ***Regeste genevois*** (n° 470) changent, nous ne savons pourquoi, le nom de Thiollaz en celui de Thiolly, soit Thyolly. Dans le même numéro, ils confondent le village de Chaumontet avec la petite ville de Chaumont. Enfin, suivant eux, dans le même numéro encore, l'église de Saint-Jean, qui « formait une annexe de la paroisse de Chaumont, près de Frangy, » paraît « avoir disparu avant la confection du pouillé de l'an 1300 environ. » Cependant, Grillet dit textuellement: « Chaumont a, depuis un temps immémorial, pour annexe l'église de Saint-Jean de Thiollaz » (***Dictionnaire,*** II, 201). La petite église de Saint-Jean, loin d'avoir disparu depuis plus de cinq siècles, existe toujours.

(2) La ***Vigne du Comte***, le ***Fief des Vidomnes de Chaumont***, le territoire de ***Chatillionet*** ou petit château, le territoire de la ***Tour Casamil***, etc. Plus loin, dans la direction de Chessenaz, le territoire de ***La Bâtie au bel regard***. Ajoutons, pour ceux qui s'occupent des subdivisions territoriales romaines et des voies romaines, qu'on trouve un territoire dit « In fine subtus Chomonz, » et qu'il est plusieurs fois question d'une ***voie antique*** qui, sans doute, aboutissait à Chaumont, ***(Via antiqua dou pellans)***. La réunion de toutes les données de cette nature, qui se rencontrent dans les terriers, présenterait, au point de vue des voies romaines, un grand intérêt. L'étude des ***lieux dits***, faite avec discernement, aurait une véritable importance. C'est à ce titre que j'en mentionne encore deux, dont l'un, tout au moins, est comme ***une trace vivante du paganisme dans nos contrées*** : 1° derrière le château d'Arcine, ***loco dicto in curia;*** 2° près d'Arcine, le territoire de ***La combe des dieux (in comba deorum)***.

TENEUR DE LA CHARTE.

Reconnaissance féodale, du **22** *septembre* **1449**, *reçue* **Me** *Lambert Dorier, notaire. Cette reconnaissance reproduit textuellement une inféodation des moulins, foulon et battoir de Thiollaz, faite, à Annecy, en faveur de Laurent de Thiollaz, par Agnès de Châlons, comtesse de Genève, et Guillaume, son fils, comte de Genève, le* 7 *avril* **1308**. (*Confessio providorum girardi et petri biollesii fratrum facta per dictum petrum.*)

Anno domini millesimo quatercentesimo quadragesimo nono. Indi-

(1) Costa de Beauregard. ***Souvenirs du règne d'Amédée VIII*** (Chambéry, 1859), p. 105, 107, 264.

(2) ***Fasciculus temporis***. Art. 4. Item anno a Nativitate Domini m. ccc. vo, quo anno ordinavit D. Ay. Episcopus, quod annus incarnationis inciperet in nativitate Domini nostri Jesu Christi. ***Mémoires de la Société d'histoire de Genève,*** tome IX, p. 104 - 106, 300, etc.

ione duodecima cum eodem anno sumpta. Et die vicesima secunda mensis septembris ad instanciam quam supra (1). Et coram testibus infrascriptis personaliter constitutus providus petrus de biollesio nomine suo et girardi ejus fratris. Quiquidem ex ejus certa scientia et spontanea voluntate pro se dictoque ejus fratre et suis heredibus et successoribus universis et singulis Confitetur et in verbo veritatis tanquam in judicio palam et publice recognoscit. se et dictum ejus fratrem et suos esse, esseque velle et debere esse homines ligios prefati domini nostri, racione castri sui balme seque ipsos fratres tenere, velle tenere, et debere tenere in feudum ligium a prefato domino nostro et suis racione sui castri calvimontis, res infrascriptas que sunt debonis et hereditate petri filii quondam laurencii de chiola ac johannis et petri nepotum suorum per dictum petrum suo et dictorum nepotum suorum nominibus in manibus johannis longini recognitas, ex abbergamento dicto ejus patri per inclite recordationis dominam agnetem de cabillione et guillelmum ejus filium comitem gebennarum facto. per literam pergamineam sigillis eorum impendentibus sigillatam. cujus tenor de verbo ad verbum inferius est insertus. Et que res inde exquodam alio abbergamento sunt in manibus petri bachillardi per mermetum bossonis alias buchichon habitatorem de chiola recognite. sub servicio quadraginta cuparum frumenti ad mensuram calvimontis et duorum florenorum parvi ponderis sed inde propter dictorum fratrum et aliorum suorum condivisorum a quibus dicit idem confitens ipsos fratres causam habere, vigore cujusdam ut asserit sibi facte cessionis, oblata supplicatione prefato domino nostro duci super qua coram venerabili secum residenti consilio multis annis ventilata fuit quedam causa inter ipsos supplicantes parte una. et dominum procuratorem fiscalem ex altera parte. Indeque die quindecima marcii anno proxime lapso currente millesimo quatercentesimo quadragesimo octavo lata fuit in dicta causa per dictum venerabile consilium diffinitiva sentencia per quam inter cetera pronunciatum et declaratum fuit per prefatum dominum procuratorem fiscalem ipsas res subscriptas nomine prefati domini nostri, dictis supplicantibus fore deliberandas et expediendas mandando eisdem supplicantibus quod ipsas res in meis dicti commissarii manibus recognoscere deberent secundum informationes et documenta prefati domini nostri omnia et singula ad que fienda prefato domino nostro premissorum occasione tenebuntur et tenentur faciant et adimpleant prout latius in litera dicte sententie per johannem de aveneyres subsignata continetur et ipsorum prenarratorum maxime dicte sententie vigore recognoscit ut supra dictas res, primo videlicet duo molendina et unum baptitorium vocata de chiolla subtusque villagium de chiolla situata. necnon casalia cujusdam folloni et alterius molendini vocata bochex prope et subtus dicta duo molendina et baptitorium sita super aquis forone et borbane, unacum bezeriis cursu aque juribus et pertinentiis dictorum edifficiorum. Item quasdam teppas et dumos situatos et dictis edifficiis contiguos. juxta aquam forone a vento aquam borbane terram johannis et amedei de calce fratrum vineam nobilis petri de mota vineas dictorum confitentium et suorum condivisorum a borea. Et affrontatur vinee petri de fonte alias riguet de meiziez ab occidente. Qui dumi sunt ut dicit de hereditate dictorum suorum predecessorum et ipsos tenet et tenere confitetur tam ex successione ponete matris eorum quondam filie petri de chiolla quam ex dicta cessione sibi per dictos condivisores ut supra facta. PROQUIBUS rebus supra confinatis et recognitis se nominibus predictis et dictum ejus fratrem debere confitetur prefato domino nostro et suis predictis de servicio annuali in dicto abbergamento apposito aliasque per dictum petrum filium dicti quondam dicti laurencii in manibus roleti longini predicti recognito. videlicet quinque solidos quolibet termino festi beati michaelis. Confitetur etiam nominibus predictis quod prefatus dominus noster et sui in dictis edifficiis percipere debet et habere prout etiam ita cavetur in dicto abbergamento. videlicet duas partes exituum proventuum et emolumentorum. necnon medietatem exituum proventuum et emolumentorum dicti baptitorii et folloni. Et hoc absque labore. Dicti vero fratres pro se et suis residuum dictorum emolumentorum ipsorum edifficiorum pro suo labore percipere debent prefatus itaque dominus noster et sui predicti pro dictis molendino baptitorio et follono reparandis et substinendis quociensCumque opus fuerit debet et tenetur perpetue ministrare grossum nemus et charreagium expensis ipsius domini et suorum. TENOR AUTEM dicti abbergamenti sequitur et est talis. Nos agnes de cabillione comitissa gebennarum et guillelmus ejus filius comes gebennarum notum facimus universis presentem literam inspecturis. Quod nos pro nobis et heredibus et successoribus nostris in futurum damus et concedimus in feudum perpetuum laurencio de chiola filio richardi de chiola presenti et recipienti nomine suo et heredum et successorum suorum molendinum follonum et baptitorium nominata de chiolla cum suis bezeriis et cursibus et aliis juribus et pertinentiis universis pro duabus partibus omnium fructuum et exituum dicti molendini et pro medietate omnium fructuum et exituum dictorum folloni et baptitorii et pro hommagio ligio quod homagium nobis fecit. et pro quinque solidis nobis vel castellano nostro annuatim persolvendis nomine recognitionis dicti homagii in festo beati michaelis. Et est actum inter nos et dictum laurencium quod nos debemus eidem laurencio et suis successoribus in predictis administrare grossum nemus et charrey quocienscunque necesse fuit in predictis. Et ipse debet manutenere predicta molendina et follonum et baptitorium de aliis necessariis in futurum volentes et concedentes quod dictus laurencius et ejus successores in predictis habeant affoagium suum in ripis subtus chomonz et en leyaz subtus chomonz. Que omnia et singula nos promittimus bona fide eidem laurencio nomine quo supra recipienti in pace manutenere deffendere ab omnibus et contra omnes et contra predicta non venire. Confitentes nos habuisse a dicto laurencio per manum hugonis de chatenea castellani nostri de chomonz nomine introgii predictorum quindecim libras bonorum gebenn. Et est sciendum quod dictus laurencius juravit nobis super sancta dei evangelia super predictis fructibus et exitibus nobis reddere bonum computum et legitimam racionem et fidelis nobis esse. In quorum omnium robur et testimonium nos prefati comitissa et comes sigilla nostra presenti litere duximus apponenda. Datum Annesiaci die dominica in ramis palmarum. anno domini millesimo tercentesimo octavo. PROMICTENS autem dictus petrus de biollesio confitens pro se et suis ut supra nominibus quibus supra per juramentum suum et sub suorum quorumcunque bonorum obligatione premissaque ratifficari et confirmari facere per prenominatum ejus fratrem debite et cum effectu quociens et quamprimum inde debite fuerit requisitus et renuncians prout et quemadmodum per ysabellam relictam aymonis de helueysia superius promissum et renunciatum extitit. Actum apud Vulbens in domo Glaudii curteti et ejus nepotum presentibus ibidem nicodo de clauso de faramans hugonino aventure de mursiaco notariis et jaquemeto de chiollaz testibus ad premissa vocatis et rogatis. LAMBERTUS DORERII.

(1) Pour expliquer les mots ***quam supra***, nous empruntons ce qui suit à une des reconnaissances précédentes : « Ad instanciam mis lamberti dorerii de fargiis notarii publici, Illustrissimique principis domini nostri domini ludovici ducis Sabaudie et gebennarum comitis secretarii et commissarii ab eodem domino nostro ad suas extentas seu recognitiones castri castellanie mandamenti et resorti Calvimontis recipiendum et faciendum specialiter deputati stipullantis sollemniter et recipientis more publice persone vice nomine et ad opus prefati domini nostri ducis et comitis suorumque heredum et successorum in dicto castro calvimontis et omnium singulorum quorum interesse poterit. »

(D'après l'original faisant partie d'un terrier du duc Louis de Savoie pour le mandement de Chaumont.)

A PROPOS DES BOLIDES UN POINT DE MYTHOLOGIE

Le magnifique bolide à étincelles et traînée lumineuse que nous avons observé le 17 juin dernier, à 8 heures 40 minutes du soir, dans la direction de Mandallaz à la Tournette, et qui fait aujourd'hui, avec les autres météores de ce genre, l'objet d'études intéressantes (1), nous donnera peut-être, sous une autre face scientifique, la solution d'un point d'histoire mythologique.

Il y a plus de quarante ans, nos vieilles matrones racontaient, dans les réunions du soir, autour du foyer, qu'un serpent de feu traversait quelquefois l'espace ou rasait la terre en brûlant le gazon sur son passage ; qu'il avait pour œil un diamant lumineux sur la tête. La possession de cet objet devait apporter richesse et bonheur à celui qui pourrait s'en emparer. Le moment le plus favorable était celui où le monstre ailé venait se désaltérer à la fontaine ou au ruisseau ; car alors il déposait son œil, et, privé en ce moment de la vue, il ne pouvait s'apercevoir que trop tard de la disparition de son diamant. On donnait encore des détails très curieux sur la formation de cet objet rare et précieux.

Quel ne fut pas mon étonnement plus tard lorsque je retrouvai dans Pline les mêmes traditions sur

(1) *Association scientifique de France. Bulletin hebdomadaire, n° 126, du 27 juin* 1869.

l'*ovum anguinum* des Druides (1). Les Druides du collége d'Autun ont eu dans leurs armoiries les serpents et les œufs révérés des Celtes (2).

De nombreuses excursions dans les Alpes et le Jura m'apprirent que ces récits se perpétuaient encore sur les hauts plateaux de ces montagnes.

Ce dragon ailé porte le nom de Givre ou Vouivre. En celtique *wi,* œuf, *giw,* jet, traversée, *wer,* ardent, d'où l'animal fantastique *gwiwair,* en latin *vivera* (3).

Le lendemain de l'apparition du dernier bolide, on écrivait d'une des hautes vallées des Alpes : « Nous avons vu passer hier au soir le serpent de feu dont nous parlait quelquefois notre grand'mère. Il avait un gros diamant à la tête, et courait en agitant ses ailes et démenant sa queue comme une fusée. »

Voilà bien le globe lumineux du bolide, les étincelles qui s'en détachaient, sa traînée lumineuse et sa marche serpentante.

Les bolides, en tombant obliquement sur la terre, ont pu raser quelque temps le sol jusqu'à la rencontre d'un cours d'eau, qui a achevé leur cristallisation.

La cessation de l'éclat lumineux explique la croyance à la perte de la vue pour le monstre, qui était censé rentrer sous terre comme les autres reptiles.

Lorsque le bolide paraissait être sur la perpendiculaire d'un fleuve, il planait déjà sur d'autres régions éloignées. Le vulgaire, le perdant de vue à sa courbe derrière les cimes des Alpes, a pu conclure, par une illusion d'optique, à sa chute dans un cours d'eau de la montagne voisine. C'est ainsi qu'à Annecy le dernier bolide échappait à nos regards à la hauteur apparente du lac, lorsqu'on l'observait encore de la chaîne centrale des Alpes.

Il est probable que les anciens ont eu, comme les modernes, la chance de découvrir quelques bolides tombés et d'en reconnaître la nature lithoïde ou métalloïde; de là l'idée de richesse attribuée à la possession de ce talisman.

L'imagination féconde des peuples primitifs, qui voyaient partout du merveilleux, a brodé sur l'apparition étonnante de ces météores le thème du monstre fabuleux, dont Pline avait recueilli les traditions, lorsque, revenant de son gouvernement d'Espagne, il traversait la Gaule pour se rendre en Italie.

A la chute de l'empire romain les Ceutrons adoraient encore un serpent. Les souvenirs de la vouivre sont toujours très vivaces dans les montagnes de la Tarentaise. Ils le sont également dans celles du Jura. Dans les départements de l'Ain et de l'Isère, c'est le *Dragon volant.* Les Insubres du Milanais étaient une colonie de ceux du Lyonnais. Le culte du monstre ailé les y a suivis. Les Lombards l'adoraient encore au VIIe siècle, et les missionnaires catholiques durent respecter et conserver à l'église de Milan le simulacre d'un serpent.

Pour justifier de cet acte de prudence, ils l'assimilèrent au serpent d'airain élevé par Moyse dans le désert de l'Arabie. La givre a passé dans les armoiries de Milan et de là dans celles de la maison Visconti.

Il y a quelques années, j'ai cru la reconnaître également dans les armoiries gravées sur la pierre tombale d'un seigneur de Gevrier, qui s'écrivait autrefois *Givry.*

Il serait intéressant de rechercher si la tête de femme et le genre féminin donné à la vouivre ne se rattachent pas à la tête féminine que les anciennes peintures donnent au serpent d'Eden, à cause de ses rapports avec Eve, la mère des vivants. *Hevah, havah, hovah,* dans les langues sémitiques, signifient *serpent* et *vie.* Le serpent et l'œuf jouent un rôle très important dans les théogonies de la Gothie, de l'Egypte, de la Perse et de l'Inde (1).

C.-A. DUCIS.

(1) *Hist. nat.* XXIX, III.

(2) Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées,* XXV.

(3) Bullet, *Dictionnaire celtique.*

BIBLIOGRAPHIE

Notice historique, physico-chimique et médicale *sur les eaux thermales chlorurées de Salins près Moûtiers-Tarentaise (Savoie)*, par le docteur Camille Laissus. — Paris, Ballière et fils.

A un kilomètre au sud de Moûtiers, sur la droite d'un torrent profondément encaissé, se rencontre un vrai phénomène géologique : ce sont des sources d'eau de mer, uniques en Europe et par leur minéralisation et par leur site au sein des montagnes.

Leur exploitation de temps immémorial a groupé là le village de Salins, qui pourtant n'a jamais été *une cité importante,* attendu qu'il devait y avoir encore moins de place autrefois qu'il n'y en a aujourd'hui. Malgré les érosions séculaires pratiquées par le Thoron sur les deux flancs de ce massif gypseux, il y a à peine une bande de terrain pour deux lignes de maisons, et il s'agit même de transporter l'établissement thermal à Moûtiers, là où les mesures itinéraires placent la cité métropole de *Darentasia,* dont on retrouve les ruines à chaque sondage opéré pour de nouvelles constructions (2).

Si les habitants de Salins se paraient dans les actes publics du titre de *Burgenses Salini,* c'était ensuite des faveurs des comtes de Savoie, qui, pour contrebalancer le pouvoir temporel des archevêques de Tarentaise, avaient placé à Salins leur châtellenie et leurs prisons; mais ils n'aboutirent pas à faire de ce bourg le rival sérieux de la métropole ecclésiastique. A deux pas de la cité romaine, les sources salées ont été exploitées par les maîtres du monde, et les empereurs y venaient rendre leurs vœux à *Herculi graio.* Plus tard les Sarrasins y ont laissé les colonies de Fessons et de Melphe, dont le nom signifie, en arabe, *eau salée,* ainsi que je l'ai fait observer pour la première fois en 1858, puis au congrès de Chambéry (3). Le château de Melphe, qui domine ce bassin pittoresque, était comme une sentinelle avancée de Moûtiers contre les vallées de Brides, des Allues et des Bellesvilles. M. le docteur Laissus fils avait déjà abordé par quelques considérations les

(1) Ozanam, *Etudes germaniques,* I. — Voir également la galerie des *douze incarnations de Bouddha,* au musée de Moûtiers.

(2) *Voies romaines de la Savoie,* 38. — *Revue savoisienne,* 1866, page 95, et 1867, page 21.

(3) *Congrès scientifique de France,* 1863, page 560.

eaux de Salins à la suite de deux ouvrages sur les eaux thermales de Brides. Aujourd'hui c'est un traité complet sur l'ancien et le futur établissement thermo-minéral.

La partie technique de l'ouvrage s'ouvre par une étude sur la composition géologique de la haute vallée de l'Isère, si riche en sources minérales, et spécialement sur la géologie du bassin de Salins, comparé à celle de vingt-cinq autres localités à sources analogues dans l'Europe, l'Asie et l'Amérique, d'après un savant mémoire du docteur Saint-Lager, de Lyon.

L'auteur traite ensuite *ex professo :* 1° des propriétés physiques des cinq sources salées, de leurs propriétés chimiques, d'après les différentes analyses de MM. Berthier, Reverdy, Calloud, Langrognet, Bouis, Lachat, etc.; 2° de la thérapeutique soit le mode d'administration de ces eaux pour différentes affections et maladies, sur lesquelles elles ont eu des succès remarquables.

Longtemps exploitées par le gouvernement sarde pour la fabrication du sel, ces sources viennent d'être cédées généreusement par le gouvernement impérial à la ville de Moûtiers, qui est en voie de renouveler l'essai d'établissement thermal ouvert en 1838, ou plutôt de le déplacer et d'en créer un plus vaste à Moûtiers même et de lui donner toute l'importance que méritent ces eaux, dont le docteur Mêlier disait naguère : « C'est une mer chaude dans les Alpes. Nulle part la thérapeutique ne rencontre de ressources pareilles. »

Et plus ne sera besoin, pour augmenter leur valeur, d'y faire passer le *duc Annibal de Carthaige,* en forçant le texte de Polybe, qui n'a jamais parlé de Salins, ni de *Darentasia,* ni des Ceutrons.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 2 juillet 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Après le dépouillement de la correspondance, la Société nomme membre effectif M. Eusèbe Dufour, vicaire à Abondance, et membre correspondant M. Albert Albrier, directeur de la *Bourgogne,* revue scientifique et littéraire publiée à Dijon.

M. *Revon* expose une série d'antiquités lacustres de Savoie, échangées par le Musée de Chambéry; de beaux vases gallo-romains, cédés par M. Garnier; un petit bouc en bronze, trouvé récemment dans un puits romain dans les Fins d'Annecy; et une nombreuse collection d'antiquités et de moulages échangés par le Musée de Saint-Germain.

Le même membre communique une lettre écrite de Tampico par M. Trippe, donnant d'intéressants détails sur l'histoire naturelle du Mexique; et une lettre adressée d'Ismaïlia par M. Signoud, d'Annecy, décrivant les travaux du canal de Suez.

M. *Ducis* fait, à propos du bolide observé à Annecy le 17 juin dernier, une étude rétrospective sur la vouivre ou givre, dont l'origine ne doit être cherchée que dans l'apparition de ces météores.

Le même signale aux amateurs d'architecture romane les deux anciens portails du clocher et de l'église de Saint-Jeoire. Il exhibe aussi le dessin de deux épées trouvées dans les anciens cimetières de La Roche et acquis par M. Tavernier, juge à Taninges, et qui appartiennent à l'époque burgonde.

M. *Despine* communique une lettre de M. Pillet, annonçant la découverte d'ossements de rhinocéros dans une couche d'argile à Challonge (Haute-Savoie).

M. *Thésio* donne lecture de la note suivante :

« Messieurs,

« Les étrangers qui viennent visiter Annecy et qui font le pèlerinage des lieux illustrés par Jean-Jacques Rousseau, s'étonnent à juste titre que rien ne rappelle aux yeux le souvenir du grand philosophe dans une ville où il a passé ses plus belles années. En effet, le voyageur n'a pour se guider de l'hôtel à la maîtrise et à la maison de Mme de Warens, que les *Confessions* et les *Guides* locaux. Genève a sa statue de Jean-Jacques, Chambéry a ses Charmettes; Annecy n'a pas même une inscription. C'est un oubli qu'il appartient, ce me semble, à la Société Florimontane de faire réparer.

« Parallèlement à la rue de l'Evêché, un quai a été construit sur lequel s'ouvrent les fenêtres de la maîtrise où Rousseau a appris les premiers éléments de l'art qui lui a permis d'écrire le ***Devin du village.*** Ce quai ne porte point de nom encore : on ne pourrait lui en donner un plus en rapport avec sa situation, que celui de l'auteur de l'***Emile.***

« L'étranger, naturellement amené sur le ***quai Jean-Jacques Rousseau,*** n'aurait qu'à lever la tête pour apercevoir les fenêtres par lesquelles le protégé de Mme de Warens a jeté ses premières notes, et peut-être entendrait-il encore l'un des successeurs de Le Maitre s'accompagner de l'harmonium en enseignant le plain-chant aux enfants de chœur.

« Par le passage de l'Evêché, reliant la rue de ce nom avec le quai, l'étranger se trouverait en moins d'une minute, à droite, devant l'entrée de la maîtrise, à gauche, sur l'emplacement de la maison de Boëge, qui fut l'habitation de « maman. »

« D'autres quais attendent encore leur appellation. Représentant de l'art typographique, je propose de donner le nom de Guillaume Fichet, l'introducteur de l'imprimerie en France, au quai sur lequel donne l'imprimerie de la ***Revue savoisienne***, d'où sont sorties la plupart de nos publications patriotiques.

« Je demande, en conséquence, à la Société Florimontane d'adopter mes propositions et de les appuyer auprès de l'administration municipale. »

La Société donne son assentiment à cette proposition.

M. l'abbé *Dégerine* assiste à la séance et entre dans quelques détails sur les anciens châteaux des bords de l'Arve, dans les environs de Nangy.

Les dons et échanges seront publiés dans le prochain numéro.

Le secrétaire-adjoint,
Louis Revon.

Deux observations sur l'article de M. Jules Vuy.

1° On aura remarqué cette malicieuse naïveté : « Ce n'est donc point chez les historiographes de Savoie qu'il faut chercher zèle et impartialité à l'endroit des comtes de Genève. » Vraiment!

Et les historiographes de Genève à l'endroit des comtes de Savoie...? Allons donc, c'est trop de zèle personnel pour rester dans l'impartialité.

2° Si Amé II a cessé de régner au moins plusieurs semaines avant sa mort, comme il paraît d'après les dates apportées par M. Jules Vuy, n'aurait-il point été malade les derniers temps, et peut-on soutenir qu'il ait guerroyé jusqu'à sa mort pour défendre un pouvoir dont les circonstances l'auraient amené à se dessaisir? (Voir la ***Revue savoisienne***, 1867, pages 36 et 55.) C.-A. Ducis.

Le Comice agricole d'Albertville vient d'ouvrir, à l'occasion du Concours qui aura lieu les 18 et 19 septembre prochain, une exposition formée de trois sections : 1° agriculture et horticulture, fruits et fleurs; 2° industrie; 3° sciences et beaux-arts, peinture, sculpture, etc. Une Commission spéciale est nommée pour cette exposition, dont on trouvera le programme et les cartes de demandes chez M. Revon, conservateur du Musée, et chez M. Serand, archiviste-adjoint.

On ne saurait trop louer les Comices d'associer les arts et les sciences aux progrès que les concours sont appelés à provoquer. On se rappelle avec quel succès cet exemple a été donné au Concours régional d'Annecy, en 1865. C.-A. D.

Un Concours international de musique aura lieu à Annecy le 22 août prochain. Au 30 juin, 95 Sociétés, françaises et suisses, s'étaient fait inscrire, comprenant 36 orphéons, 14 musiques d'harmonie, et 45 fanfares. Après le festival, une fête vénitienne sera donnée sur le lac.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie (suite), par M. L. Revon. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — La pomme de terre en Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Les armoiries et le nom de Samoëns, par M. F.-D. Riondel. — Note sur deux squelettes de l'âge de la pierre, par M. Lochon. — Bulletin.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 20



Gevrier. Encastré à l'extérieur de la maison de M. Fabien Galliard. En deux parties ; la base n'a pas été encastrée. Beau calcaire, la face gravée est soigneusement polie ; lettres profondément creusées et d'une conservation parfaite. Epaisseur 0m,30.

Trouvé le 8 juin 1864, à côté des murs de la villa romaine découverte dans le champ au-dessous de cette maison.

Le nom de SEX.IVLIVS.OPTATVS se lit encore aux nos 7 et 21.

Les flamines, prêtres attachés au culte de quelque divinité particulière, étaient distingués par une dénomination spéciale, désignant le dieu qu'ils servaient : *flamen Dialis, Quirinalis, Martialis,* etc. On voit mentionné un FLAMEN MARTIS en plusieurs lieux de la colonie de Vienne : à Grenoble A. CAPRILIO.ANTVLLO. | FLAMINI.MARTIS... (Champollion, *Antiq.* de Grenoble, p. 61) ; — à Genève D.IVL.D.F.VOLT.CAPITON... | FLAMINI MARTIS... (Mommsen, *Inscr. conf. Helv.* p. 15, n° 90) ; — à Vienne le même CAPITO porte le titre de FLAM.IVENT. = *Juventutis* (id., id.).

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1864, p. 75.

N° 21



Gevrier. Encastré à l'extérieur dans le mur de la chapelle, près de la porte de la sacristie. Une couche de badigeon cache aujourd'hui ce fragment, trouvé au même point en 1861. Je l'avais estampé avant les réparations.

A l'aide des nos 7 et 20, il est facile de compléter le texte de ce fragment :

SEX.IVLIV*s*
OPTAT*us*
D. S. P. *d.*

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.*, 1862, p. 10. — Id. *Les Fins*, p. 14. — Id. Reprod. dans *Rev. archéol.*, 1862, p. 358. — L. Revon, dans *Rev. sav.*, 1864, p. 75.

N° 22



Au musée d'Annecy, don de M. Fabien Galliard.

Découverte le 24 novembre 1861 à Gevrier, lorsqu'on démolit en partie la chapelle, cette plaque, en calcaire urgonien jaune de La Puya, épaisse de 0m,17, avait été retaillée en biseau à une époque postérieure pour être utilisée dans le sanctuaire.

Comparez SEX.CAPRILIVS.ATT...avec...VS. CAPRIL... n° 19, et avec ...VS.ATTICIA... nos 10 et 11.

Bibliographie. E. Serand, album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1862, p. 10. — Id., reprod. dans *Rev. archéol.* 1862, p. 359. — Id., *Les Fins*, p. 15.

N° 23



Au musée d'Annecy, don de M. Fabien Galliard, maire de Gevrier.

Découvert le 24 novembre 1861, pendant la démolition partielle de la chapelle de Gevrier. Calcaire urgonien jaune des environs, épaisseur 0m,28.

Ce fragment, arrondi à la partie supérieure, montre par sa forme et par son inscription, ...*th*EATRUM.ET..., qu'il a dû appartenir au couronnement d'un *podium* de théâtre. Des gradins cintrés, hauts de 30 centimètres, larges de 0m,60, longs de 2 à 3 mètres, ont été exhumés en plusieurs points autour de la chapelle et même à l'intérieur de celle-ci ; on en voit encore dans la ferme de M. Galliard. La chapelle, construite avec des débris romains, s'élève à la partie supérieure d'un mamelon d'où la vue s'étend sur Annecy — l'ancienne *Bautas* — et sur le cours du Fier. C'est probablement à cette colline qu'était adossé le théâtre.

A quelques centaines de mètres, dans la propriété de M. Galliard, on a mis au jour une villa dont j'ai levé le plan. Les substructions recélaient des débris de poterie fine, des plaques de marbre, des bases de colonnes, un conduit en plomb, des instruments, un sifflet de théâtre, etc. Tous ces restes, joints aux inscriptions, prouvent que la colline de Gevrier a été la rivale de celle d'Annecy-le-Vieux pour le nombre et l'importance des constructions romaines.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1862, p. 11. — Id., *Les Fins*, p. 15. — Id., reprod. dans *Rev. archéol.* 1862, p. 359. — L. Revon dans *Rev. sav.* 1868, p. 26.

N° 24

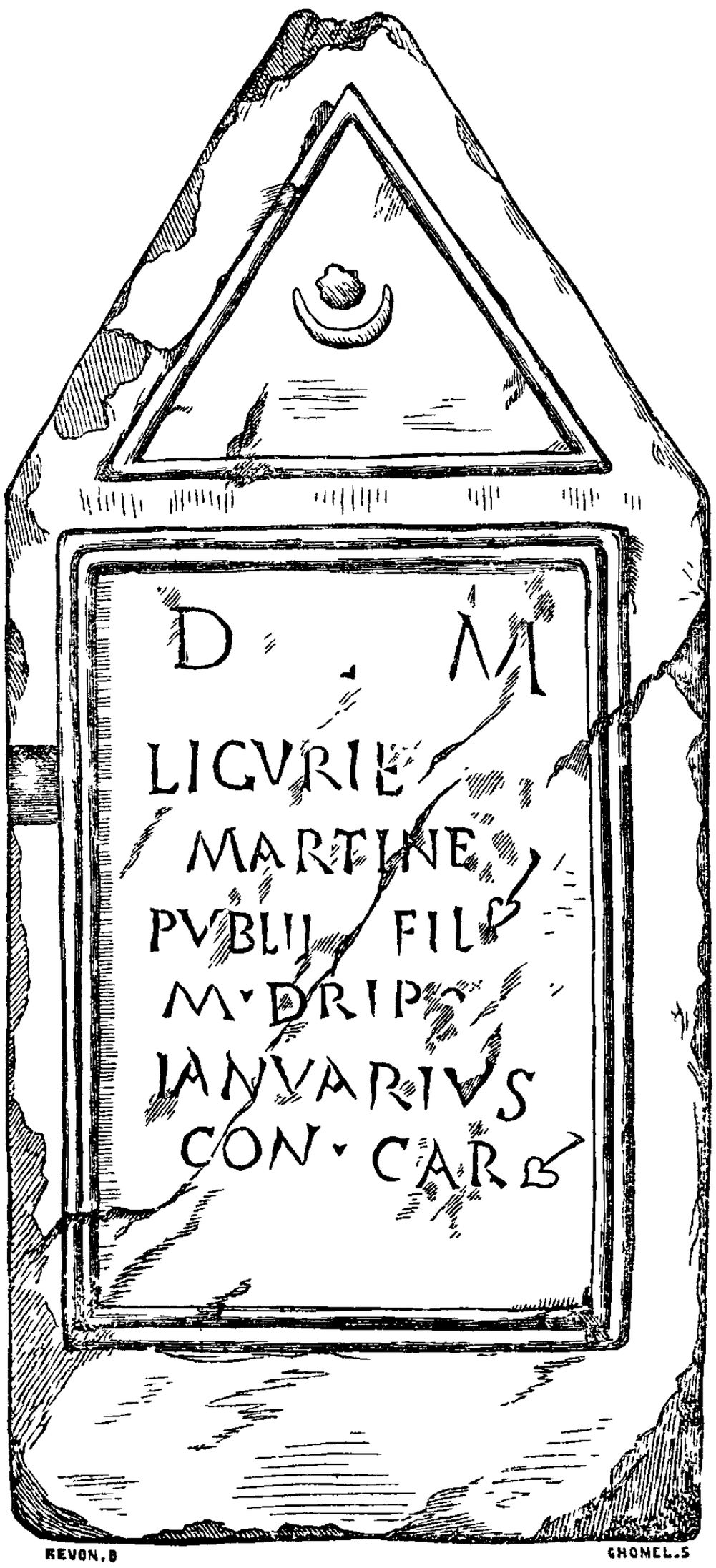

Au musée d'Annecy, don de M. Fabien Galliard. Le donateur avait fait exécuter à ses frais, dans l'intérêt de notre musée, les fouilles qui ont amené la découverte des inscriptions de Gevrier.

Cette pierre, en calcaire urgonien blanc de La Puya, épaisse de 0m,21, a été découverte le 25 mai 1864 dans les fondations de la chapelle de Gevrier. Les lettres sont d'un très mauvais style, les lignes irrégulières, les moulures assez grossières. Les frottements ont à moitié effacé le texte dans la partie droite, de sorte qu'à la 5e ligne on ne sait s'il faut lire DRIPS ou DRIPO.

Le croissant surmonté d'une étoile a peut-être quelque rapport avec le culte de la lune et du soleil, au temps d'Élagabal et des princes syriens.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1864, p. 75.

N° 25

. . . . . .
NEPOTI
DIVI
CONSTANTII
AVG
. . . . . .

Donné au Musée d'Annecy par M. Camille Dunant.

Trouvé au Nant de la Creuse, au-dessus de Sévrier.

Tronçon de colonne en calcaire; diamètre 0m,45, hauteur 0m,75. Aucune lettre ne manque à droite ni à gauche du texte ci-dessus, mais les lignes supérieures et inférieures ont disparu, une gorge ayant été pratiquée aux deux extrémités du tronçon, pour le suspendre comme contrepoids. Une colonne milliaire, dans le cimetière de Cabasse (Var), pourrait fournir quelques indications sur une partie de ce qui doit précéder et suivre les lignes conservées : IMP·CAES | FL·VAL | CONSTAN | TINO P·F·AVG | DIVI MAXIMIANI | AVG NEPOTI | DIVI · CONSTANTI | AVG · PII · FILIO | XXXIIII (Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 62, col. 2).

Il reste quelques traces d'une voie romaine secondaire, qui longeait le lac d'Annecy au-dessus de Sévrier pour s'infléchir ensuite dans la vallée des Beauges.

Inédite.

Canton d'Alby.

N° 26

DOMITIA·C·F·MAR
I

Gruffy. Fragment encastré à l'extérieur, dans le mur de l'église, qui doit être démolie prochainement.

Calcaire néocomien roux foncé. Bloc long de 1m,42, haut de 0m,38; lettres hautes de 0m,11, d'un bon style.

Inédite.

(*La suite au prochain n°.*) L. Revon.

GLANURES HISTORIQUES

XV.

Les lois burgondes, connues sous le nom de *loi Gombette,* parlent, à deux reprises différentes, des *Faramanni* (titre 54, § 2 et 3).

Qu'étaient les *Faramanni?* La réponse à cette question n'est point facile, les opinions les plus divergentes et les plus opposées ayant été émises, sur ce point, par les auteurs. On a dit tour à tour que les *Faramanni* constituaient une classe spéciale de guerriers, qu'ils n'appartenaient pas à la nation burgonde, qu'ils étaient des Burgondes arrivés dans nos contrées postérieurement au partage des terres, qu'ils formaient une espèce de petite noblesse ayant des prétentions hostiles aux Romains, qu'ils étaient de simples agriculteurs libres, qu'ils constituaient une classe à part placée dans une position inférieure relativement à la quotité de la propriété, qu'ils étaient des espèces de nobles, des Burgondes d'une classe élevée, etc.; en un mot, les opinions les plus contradictoires ont été émises à leur sujet. Un écrivain allemand pense même que, dans la répartition des terres, on leur assigna une contrée spéciale.

S'il m'était permis d'émettre, en passant et très succinctement, mon avis, je rappellerais que le partage des terres, entre la population nouvelle venue du Nord et les anciens habitants de nos contrées, s'opéra à l'amiable, que l'occupation du pays eut lieu du consentement des Romains, et qu'elle fut, non l'effet d'une conquête, mais le résultat d'une convention librement consentie, acceptée de gré à gré par les deux parties intéressées. Or, dans un temps plus ou moins éloigné de l'époque du partage, les *Faramanni* élevèrent en justice contre les anciens habitants du pays, contre la population romaine, des prétentions nouvelles, *novam calumniam,* relativement à certaines parties des terres. Ils succombèrent dans leur demande qu'on ne trouva point fondée; cette demande nous paraît tendre à établir que les *Faramanni* n'avaient point pris part au partage amiable opéré avec les anciens habitants du pays, que, par conséquent, ils étaient arrivés dans nos contrées postérieurement au partage; d'un autre côté, comme, après les avoir déboutés de leurs prétentions contre les Romains, il fut décidé qu'ils devaient s'adresser aux Burgondes, nous en concluons qu'en tout cas ils n'étaient pas Romains et que, très vraisemblablement, ils n'appartenaient pas eux-mêmes à la nation burgonde.

C'est une pure impression que nous émettons ici; il ne nous appartient pas, dans une simple glanure historique, de trancher des questions difficiles; nous devrions, tout au moins, si nous voulions essayer de le faire, développer nos preuves et les appuyer des considérations qui viendraient corroborer notre manière de voir. Or, telle n'est pas notre intention en ce moment; ce que nous nous proposons, c'est d'indiquer modestement un ou deux faits nouveaux concernant les *Faramanni* et qui ont trait à la Savoie.

Ces faits viennent de plus en plus établir que l'opinion d'un écrivain allemand, d'après laquelle une contrée spéciale aurait été attribuée aux *Faramanni,* n'est point soutenable.

En effet, si cette opinion était fondée, on ne pourrait point s'expliquer comment le nom des *Faramanni* s'est conservé dans des contrées qui firent partie du premier royaume de Bourgogne, mais qui sont très éloignées les unes des autres; ce qui prouve, suivant nous, que ces nouveaux arrivés (qui, sans doute, avaient une certaine importance), furent répartis sur l'ensemble du territoire, comme les Burgondes eux-mêmes.

Les auteurs qui ont écrit sur les Burgondes ont déjà fait remarquer que le nom de *Faramans* ou *Faramaz* se retrouve dans un faubourg d'Arbois — près de Meximieux, dans le département de l'Ain — près de Marcellaz, non loin de Rumilly — et à peu de distance du village de Vulbens, situé au pied de la montagne du Vuache, du côté du nord. Ces diverses indications sont exactes. Il y avait, en particulier, à quelques minutes de Vulbens, une tour très ancienne, dite *Tour des Faramans*. C'est à cette tour, qui existe encore, qu'a été adossé le château moderne du Vuache que le *Régeste genevois* (n° 1406) confond, à tort, avec l'ancien château des comtes de Genève. Ce dernier château était situé, non en aval et à quelques minutes de Vulbens, mais tout près et en amont de ce village.

Aux indications qui précèdent, nous ajoutons les suivantes :

Dans un dossier volumineux contenant procès-verbal de partage entre M. Raoul Saultier, conseiller d'Etat, sénateur, nobles Aimé, Nicolas et Louis Saultier, ses frères, d'une part, et Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier au Sénat, d'autre part, figurent un certain nombre d'immeubles situés à Régny, à Boringe, à La Roche et autres localités voisines. Ce partage remonte au XVIe siècle (1566-1567); Claude de Bellegarde, étant mort, est remplacé, dans la fin de la procédure, par sa fille et héritière universelle, Claude (Claudine) de Bellegarde, dame de Montagny, épouse de Pierre Maillard, chevalier, baron du Bochet et de Chevron, gouverneur de la Savoie.

Parmi les immeubles mentionnés dans cette procédure, j'ai trouvé, à plusieurs reprises, le nom de *Faramant, en Faramant,* donné à des terres situées dans le voisinage de Regny. Un de ces immeubles, faisant partie du territoire de Morlange, a, pour l'un de ses confins, les bois et terres de noble François de Thoire et de Sirier (Soiry). Un autre (une vigne) a, pour l'un de ses confins, le nant de Foron.

En retrouvant ainsi le souvenir des *Faramanni* conservé dans des directions bien différentes, serait-il hasardé de prétendre qu'une contrée spéciale ne leur fut pas accordée dans la distribution des terres? Et, si l'on tient compte des prétentions exagérées que mirent en avant, autrefois, les *Faramanni* contre les Romains, des immeubles qui rappelaient leur nom et qui se trouvaient encore, dans le XVIe siècle, entre les mains de familles nobles, du fait de cette grande tour des Faramans qui existe encore près de la montagne du Vuache, et qui n'était pas bien éloignée du château des comtes de Genève, et d'autres circonstances encore, on pourra en conclure peut-être, avec

quelque raison, que, loin d'appartenir aux classes inférieures de la société, les *Faramanni* occupaient plutôt une position élevée.

J'ajoute encore qu'un document inédit de l'an 1313, dont je dois communication à l'obligeance éclairée d'un magistrat savoisien, parle d'un jurisconsulte nommé Humbert de Faramant (*Humbertus de Faramantio*).

Puisque j'ai eu l'occasion, dans cette glanure historique, de mentionner les familles Saultier et de Bellegarde, je me permettrai quelques remarques qui ont trait à deux ouvrages d'un haut mérite (l'un de ces ouvrages est loin d'être terminé et je fais des vœux pour que l'auteur vaillant qui a commencé une œuvre d'aussi longue haleine, avec autant de succès, puisse en voir la fin).

1° M. *Raoul Saultier,* sénateur. Il ne figure pas dans la liste des sénateurs publiée par M. *E. Burnier* (*Histoire du Sénat de Savoie*, tome I, pages 6 et suivantes). Dans son *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie,* Capré (page 347), le mentionne comme suit : « M. Raoul Saultier, conseiller au Sénat. » Il appartenait à une famille noble de La Roche.

2° *Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier au Sénat.* M. *Burnier* (tome I, page 5), lui donne le prénom de Charles, et indique, comme date de sa nomination, le 10 décembre 1559. Notre procédure officielle lui donne constamment le prénom de Claude, ainsi qu'un acte (ci-après mentionné) du 22 novembre 1564.

Capré (pages 271 et 347) et *M. le comte Amédée de Foras* (*Armorial et nobiliaire de Savoie*, page 167), lui donnent également le prénom de Claude. D'après *Capré,* l'office de chevalier au Sénat ne fut établi que dans l'année 1562.

Claude de Bellegarde fut le premier chevalier au Sénat. Voici, sur les attributions des chevaliers au Sénat, le document publié dans l'*Armorial et nobiliaire de Savoie,* folio 170. Ils devaient, en particulier, être *âpres défenseurs des lois*, et veiller à ce qu'il ne se fît pas de lettres, comme Lettres d'Etat, destinées *à retarder le cours de la justice.*

3° L'*Armorial et nobiliaire de Savoie* dit que Claude de Bellegarde, dont nous venons de parler, épousa *demoiselle Charlotte de St-Jeoire.* Il aurait été plus exact de dire : Françoise de Cossonay, veuve de Charles de Saint-Jeoire ; en effet, dans un acte notarié (le notaire s'appelait « Guillermus Degradibus »), en date du 22 novembre 1564, passé dans la maison forte de la Chapelle, près d'Evian, les bailleurs sont qualifiés comme suit : « nobilis et generosa domina francesia de cojonay relicta nobilis et potentis caroli de sancto jorio quondam domini capelle necnon nobilis et potens claudius de bellagarda dominus de montagny veluti tutores personae et bonorum nobilis et potentis francisci Melchiol de sancto jorio corum conjugum filii, pupilli, domini dicti loci cappelle condomini de Samoen...» ; François de Bellegarde, seigneur de Montagny, était donc le beau-père de François-Melchior de Saint-Jeoire, seigneur de la Chapelle, seigneur de Samoen, d'après le texte de notre acte, soit du fameux baron d'Hermence qui joua un si grand rôle dans l'histoire de Genève et de Savoie, en la seconde moitié de XVIme siècle.

L'acte, dont je viens de faire mention, contient *acensement* soit *amodiation,* en faveur de noble François Dénarié, de Samoen ; il a pour objet la moitié indivise avec noble Jean-Jacques de Saint-Jeoire (condomino ejusdem loci domino aquariae), de quinze octanes de fèves et de huit octanes de froment, mesure de Samoen, formant le revenu de la dîme du dit Samoen, la moitié indivise des offices de la juridiction de Couvette (medietatem officiorum jurisdictionis domus fortis covete de Samoen), et, en général, tous les cens, revenus, services, tributs annuels, lods, échûtes, etc., qui pouvaient appartenir à François Melchior de St-Jeoire, tant dans le mandement de Samoen qu'à Flérier et à Morillon. Le prix annuel du bail était de deux cent cinquante florins d'or, petit poids, monnaie de Savoie, outre quelques redevances en nature au nombre desquelles figurent des *fromages appelés vacherins* (*caseorum appellatorum vacherini*); les espèces étaient payables le jour de Toussaint, et les redevances en nature, notamment les *vacherins,* livrables, aux frais du preneur, à la S. Martin d'hiver, dans la maison forte de la Chapelle. Dans les immeubles affermés se trouvent les granges de Samoen et de Vallon ; le doyen de l'église de Lausanne et noble Claude-Georges de Saint-Jeoire sont au nombre des témoins.

4° *Claudine de Bellegarde, dame de Montagny, épouse de Pierre Maillard,* gouverneur de la Savoie, etc. L'*Armorial* donne à ce dernier personnage le prénom de *Charles,* ce qui est contraire à la procédure officielle que nous avons citée. Le prénom de Pierre paraît seul exact (voir *Grillet. Dictionnaire. Introduction,* page 104, et *Capré,* ouvrage déjà cité, page 346). Pierre de Maillard était, d'après *Capré,* gouverneur pour Son Altesse, en Savoie, Maurienne et Tarentaise. Le *Pourpris historique* de Charles-Auguste de Sales parle plusieurs fois de ce personnage auquel il donne toujours le prénom de Pierre (pages 390, 475, 492, 545, 547, 548).

5° Il résulte de la procédure déjà citée que Claude de Bellegarde mourut en l'année 1566 et qu'il avait eu une sœur, décédée avant lui, Catherine de Bellegarde, épouse de Bernard Devys, dont la fille, Gasparde Devys, était la femme de noble Louis Saultier.

JULES VUY.

LA POMME DE TERRE EN SAVOIE

Après la disette de 1709, après la banqueroute Law, 1716-20, avec le *pacte de famine,* commencé en 1729 et auquel firent cortége les disettes de 1740-41, 1752, 1767-69, 1775-78, la pensée de vulgariser une nouvelle substance alimentaire pour prévenir les famines était une des plus généreuses qui pussent germer alors dans l'esprit d'un homme de bien. Personne n'ignore la lutte persévérante que dut soutenir Parmentier contre les préjugés de son époque pour introduire la pomme de terre dans l'alimentation publique. C'est en vain que le roi lui avait permis de faire des plantations dans la plaine inculte des Sablons, près Paris, alors que ce tubercule était

tout au plus jugé digne de nourrir les pourceaux. Mais un jour Louis XVI mit à sa boutonnière une fleur de cette solanée et présenta à sa cour l'agronome « Parmentier, un des hommes les plus utiles de mon royaume. » Le lendemain tout le monde se décorait de la même fleur ; la pomme de terre était ennoblie (1).

Le gouvernement en avait envoyé des semis dans les provinces les plus éloignées. Plusieurs couvents s'adonnèrent à cette culture. C'est ainsi qu'un religieux, le père Pignarre, né à Naves, près d'Annecy, n'eut rien de plus pressé que de la faire connaître à son frère Jacques Pignarre, curé d'Andilly, et très habile agronome (2). « A un cœur excellent il joignait une vivacité naturelle qui lui faisait adopter avec ardeur tous les moyens de faire le bien. Aimant à soulager toutes les souffrances, il voulait que le travail et l'industrie fussent ses auxiliaires. Il encourageait l'amélioration de l'agriculture par ses conseils et plus encore par ses exemples. C'est à ce caractère généreux que ses paroissiens d'Andilly durent la connaissance et l'introduction dans leur assolement de beaucoup de plantes utiles pour la nourriture de l'homme et des animaux, et, entre autres, ils jouirent, de bonne heure, de ce tubercule précieux dont les années de disette ont fait sentir de plus en plus les avantages. Le curé d'Andilly en planta d'abord dans son jardin et ensuite dans la plupart des hameaux de sa paroisse, quand il en eut une quantité suffisante.

A l'époque de la maturité il avait la sage précaution d'appeler à la récolte les mêmes personnes qui avaient assisté à la plantation, et il faisaient part des produits obtenus à tous ceux qui en demandaient. L'heureux succès de ces expériences publiques et surtout le zèle que M. Pignarre mettait à faire connaître les avantages de cette solanée, dissipèrent insensiblement les préjugés contraires et en peu d'années la pomme de terre devint un aliment essentiel dans sa paroisse et dans ses environs (3).

Parmentier n'avait point trouvé lui-même la pomme de terre, — on lui reprocha un jour de l'avoir *inventée*. — Apportée de l'Amérique méridionale et du voisinage de Quito, ce précieux tubercule avait été acclimaté en Angleterre dès 1586, et de là en Hollande, puis en Allemagne. Le pharmacien de l'hôtel des Invalides eut la gloire de le faire connaître en France, et il ne fallut pas moins que la disette de 1769 et la persévérance de l'agronome pour le faire accepter de ses compatriotes.

M. Pignarre, pour avoir rencontré moins d'obstacles, n'en est pas moins un vrai bienfaiteur de sa patrie. Aussi ce fut au milieu des larmes et des regrets de son troupeau que la tempête de 1793 le força d'aller chercher l'hospitalité à Lausanne. Mais la dénonciation l'y suivit ; déporté à l'île de Rhé, il put en revenir et revoir sa paroisse d'Andilly, où il fut reçu avec des transports d'allégresse (4).

C'est encore un ecclésiastique qui, le premier, a introduit la culture de la pomme de terre dans les environs d'Annecy. M. Guillot, d'Evian, chanoine de la cathédrale d'Annecy, dont la mémoire est recommandable par de nombreux actes de bienfaisance exercés avec délicatesse et dont la plupart n'ont été connus qu'après sa mort.

Les documents nous font défaut pour suivre les progrès de la culture de la pomme de terre dans les autres parties de la Savoie. Mais elle ne cessa de faire l'objet des études agronomiques. C'est ainsi encore qu'après la Restauration le colonel Martinel, né à Aix-les-Bains en 1763, consacra les loisirs de sa retraite à introduire dans le département du Rhône de nouvelles et nombreuses variétés de mûriers, les plus adaptées aux vers-à-soie. La pomme de terre fut aussi sa plante favorite. Il se complut dans l'étude de ses variétés et mit tous ses soins à reconnaître celles qui présentaient le plus d'avantages, sous le rapport de leur produit, de leur précocité et de leur aptitude à fournir plus ou moins de substance amilacée. Ses mémoires imprimés forment le supplément nécessaire aux ouvrages que Parmentier a écrits sur ce tubercule (1).

S'il y a de la gloire à conquérir des provinces en jetant la désolation dans les campagnes, il y en a une au moins aussi grande, à venir en aide à ces populations laborieuses en développant l'intelligence et l'activité que la providence leur a départies au profit de toute l'humanité.

C.-A. Ducis.

(1) *Association Florimontane*, 1852, p. 78.

(2) Né à Naves en 1738, un an après Parmentier

(3) *Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste*, 1822.

(4) Parmentier fut cinq fois prisonnier en donnant des preuves de la plus courageuse humanité dans les guerres du Hanôvre.

LES ARMOIRIES ET LE NOM DE SAMOENS

Je viens de découvrir un objet dès longtemps ignoré et dont, par conséquent, on ne soupçonnait plus l'existence. C'est le cachet de nos châtelains au XVIIe siècle. Il est en laiton très bien conservé, circulaire, gravé en creux pour les empreintes sur cire d'Espagne. Au milieu sont les armoiries de la commune et en légende :

SEAU.DE.LA.VILLE.DE.SAMOEN.1644.

Je vous en adresse une copie que vous voudrez déposer au musée.

Cette trouvaille m'engage à faire deux courtes observations, dont l'une est la résolution d'un problème et l'autre une hypothèse.

I.

On a ignoré pendant longtemps les véritables armoiries de notre commune. Ce génie malfaisant qu'on nomme l'apathie nous les avait fait oublier. On en avait bien une idée vague, mais incertaine, fausse. Aujourd'hui tout doute est levé, la vérité est rétablie et la description qu'en a donnée M. F. Rabut dans la *Revue* de mars 1863, page 24, est exacte : *Ecartelé, aux 1er et 4e quartiers de gueules à trois pals d'or qui est du Faucigny, et aux 2e et 3e d'argent à une montagne à 7 pointes, au naturel, surmonté d'un sapin de sinople.*

(1) *Annales de l'Association Florimontane*, 1853, p. 55.

II.

Toute ma vie j'ai entendu poser cette question : D'où vient le mot de Samoëns ? A quoi l'on répondait : De sept monts ou sept montagnes. Les uns disaient que c'étaient les sept montagnes ou pâturages concédées par nos princes aux habitants. Aucuns prétendaient, au contraire, que les sept monts sont les points culminants qui dominent la commune ; et sur ce sujet on n'est pas plus savant aujourd'hui qu'autrefois.

La première version se détruit en quelque sorte par elle-même, car les montagnes anciennement albergées aux habitants du Bourg et de la Lanche sont au nombre de huit : 1° Fréterolle ; 2° Chardonnière ; 3° Cuidex ; 4° Vigny ; 5° l'Avouille ; 6° Boston ; 7° Odda ; 8° le Foilly. On dira que Cuidex ne nous appartient plus et que le nombre est ainsi réellement de sept. Mais Cuidex n'a été vendu qu'en 1753, et *Septimontium* est bien vieux, bien antérieur à cette date (voyez Grillet, art. Samoëns). Et je me demande encore ceci : Pourquoi, dans les premiers titres qui font mention de ce pays, quand il n'y a pas encore sept montagnes d'albergées, voit-on ce nom écrit presque avec l'orthographe moderne ou pour une prononciation à la moderne, alors que dans ces actes on latinisait tout, même les noms de famille ? Ainsi on trouve en 1234 *Samoin,* en 1387 *Samoyn*, puis en 1438 et dès lors *Samoen*. Le *Regeste genevois* indique *Samoyn, Samoeng,* Dessaix donne comme nom latin *Samoynum*. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on a définitivement adopté l'*s* final et le tréma sur l'*e*.

La deuxième version n'a guère plus d'autorité, par le simple raisonnement que je viens de faire sur le nom antique de notre localité. Mais elle offre beaucoup de vraisemblance quant au blason. En effet, d'une part, si vous vous postez dans notre bourg ou aux environs et que vous fassiez un tour complet d'horizon alpestre, vous distinguez réellement sept éminences ou monts bien culminants qui dominent et ceignent la commune, ce sont : 1° la tête de Verchey ; 2° la Bourgeoise ; 3° les Suets ; 4° Thouet ; 5° Crioud ; 6° la tête du Trapechet ; 7° les Pendans. D'autre part, c'est sept monts ou une montagne à sept pointes qu'on a adaptés à l'écusson de nos armes ; on aurait ainsi basé l'emblème sur ce qui frappait le plus le regard des habitants dans la nature qui les environnait.

Sur ce, messieurs les linguistes, je vous cède la parole et vous préviens que je chercherai votre réponse dans tous les numéros futurs de la *Revue ;* l'étymologie du nom de la patrie des Delestelley, des Gerdil, des Bardy, des trois Biord, des Perret, etc., mérite bien, ce me semble, d'être recherchée.

F.-D. Riondel.

Un acte de 1318, émanant d'Amédée V, comte de Savoie, est adressé : *Castellanis Castellionis et de Chamoësii et aliis nostris officiariis quibuscumque salutem. Dilectorum nostrorum hominum villagiorum de Mattiney, de Secoëgii, de Vignyns et de Villario Castellaniæ dicti Castri Montancii seu de Samoëgii...*

C.-A. Ducis.

NOTE SUR DEUX SQUELETTES DE L'AGE DE LA PIERRE

Au printemps de 1868, des ouvriers exploitaient à Séchy, au-dessus de Thonon, sur la lisière des bois de la ville, un énorme bloc de granit erratique de plus de 60 mètres cubes. Ils trouvèrent au-dessous une quantité d'ossements. Je m'y transportai immédiatement et je vis en effet les débris de deux squelettes humains complètement désarticulés, mélangés avec un amas de sable et de pierres roulées. Les os, d'une friabilité excessive, s'exfoliaient au moindre contact. J'ai pris les crânes que je conserve et qui sont franchement dolichocéphales.

L'os frontal d'un de ces crânes est divisé en deux parties suivant la ligne médiane, par une suture mobile tout aussi prononcée que celle qui sépare au sinciput les deux pariétaux, et cependant c'est bien un crâne d'adulte. Une pareille conformation ne se constate jamais dans la race européenne actuelle, si ce n'est pendant la vie fétale.

Une mâchoire inférieure, contenant encore presque toutes ses dents, a les molaires circulairement usées, comme limées et creusées au milieu de la surface lisse de leur couronne. Ce maxillaire est évidemment prognathe ou projeté en avant comme celui des nègres.

Je crois être en présence d'ossements de la plus haute antiquité, appartenant à la période antéhistorique où les hommes habitaient les cavernes. Voici en effet ce que je lis dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. 76, p. 1001 : « L'usure des dents molaires est circulaire, creusée vers le milieu et tout à fait caractéristique. Cette usure se retrouve chez la plupart des races d'alors dans toute l'Europe (âge du renne) et indique soit une particularité congéniale, soit un effet de la trituration alimentaire. Cette race, éminemment troglodyte, taillait le silex, travaillait les os et surtout le bois de renne. »

Les deux squelettes ont été trouvés dans une grotte dont le bloc erratique formait la voûte. Elle paraît avoir été comblée par les éboulements du terrain voisin qui ont enseveli à moitié le bloc granitique lui-même.

Est-ce là, comme je le pense, une antique habitation des hommes de l'âge de la pierre, ou bien une caverne sépulcrale de cette époque ?

Lochon, Dr m.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 août 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Sur la proposition d'un membre, la Société reçoit au nombre de ses membres effectifs M. Riondel, géomètre à Samoëns, et nomme membre correspondant M. André Perrin, conservateur du musée départemental de Chambéry.

M. *Revon* expose une collection d'héliogravures données au musée par l'inventeur d'un procédé particulier, M. Drivet, d'Aix-les-Bains. On remarque de belles épreuves ; à quelques-unes on peut reprocher seulement çà et là l'absence de demi-teintes et parfois trop peu de relief ; mais ces premiers essais de M. Drivet font prévoir de brillants résultats. Les reproductions de gravures sont admirablement réussies et imitent les originaux à s'y méprendre. Il y a aussi des portraits

bien modelés, d'excellentes reproductions de tableaux, des études de paysages d'après nature qui fourniront des documents précieux aux artistes, et des fac-simile de dessins des grands maîtres obtenus à plusieurs couleurs.

Le même membre présente des bronzes lacustres échangés par le musée de Chambéry, des armes océaniennes offertes par M. l'abbé Dégerine, et enfin des antiquités mexicaines envoyées en don par M. Trippe. Cet Annécien si dévoué aux intérêts de sa ville natale nous adresse de Tampico une intéressante série de poteries fabriquées par les anciens habitants, des armes en serpentine et en obsidienne, des produits industriels et des objets d'histoire naturelle.

M. *Jules Philippe* dépose un volume manuscrit d'une assez grande importance pour l'histoire de notre contrée, donné par M. de Vignet.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Généalogie de la maison de Menthon*, par le comte de Menthon, don de l'auteur; — 2° *Le moderne Capitole ou Saint-Pierre de Rome*, par P. Vachoux, don de l'auteur; — 3° *Notice sur les eaux thermales chlorurées de Salins*, par le Dr Laissus, don de l'auteur; — 4° *Documents sur les époques du renne et de la pierre polie dans les environs de Genève*, par F. Thioly, don de l'auteur; — 5° *Echos des Balmettes*, par A. Dufieux, don de l'auteur; — 6° *Intra et extra muros*, par A. Despine, don de l'auteur; — 7° *Souvenirs militaires du Frioul*, par le même; — 8° *Les jaspes de Saint-Gervais*, par L. Revon, don de l'auteur; — 9° *Le comte Cibrario*, par H. Nadault de Buffon et A. Albrier, don des auteurs; — 10° *Essai sur les fédérations martiales en Dauphiné*, par G. Vallier, don de l'auteur; — 11° *Rapport* sur la Société internationale de secours aux blessés militaires, par Léonce de Cazenove, don de l'auteur; — 12° *Societe centrale de sauvetage des naufrages*, don de M. E. Serand; — 13° *Les marées*, par Æolus; — 14° *Catalogo delle monete dei reali di Savoja*, par le chan. Spano, don de l'auteur; — 15° *Lo sperimento di Foucault*, par J. Boltshauser, don de l'auteur; — 16° *Nota sulle osservazioni meteorologiche fatte nella r. universitá di Catania*, par le même, don de l'auteur; — 17° *Histoire de Rumilly*, par F. Croisollet, don de l'auteur; — 18° *Nota sull'apparecchio d'Ingenhouz*, par J. Boltshauser, don de l'auteur; — 19° *Les quatre fers en l'air*, par Jean Pic, don de M. Ch. Burdet; — 20° *Le Temple, rêve*, anonyme, don de M. Burdet; — 21° *Bulletin* de la Société impériale des antiqu aires de France; — 22° *Association scientifique de France*; — 23° l'*Investigateur*; — 24° *Annales* de la Société impériale de la Loire; — 25° *Matériaux d'archeologie et d'histoire*, — 26° *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne; — 27° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles; — 28° *Atti della Societá italiana di scienze naturali*; — 29° *Annales* de la Société impériale d'agriculture de Lyon; — 30° *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 31° *Bulletin* de l'Association scientifique de France; — 32° la *Bourgogne*, revue provinciale; — 33° *Bulletin* de la Société royale de botanique de Belgique; — 34° *Journal de médecine du Dauphine et de la Savoie*; — 35° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 36° *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; — 37° *Revue du Lyonnais*; — 38° l'*Italia agricola*; — 39° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, publié par M. Caffe; — 40° le *Mont-Blanc*; — 41° le *Léman*; — 42° l'*Union savoisienne*; — 43° le *Faucigny*; — 44° l'*Echo du Salève*; — 45° l'*Industriel savoisien*; — 46° le *Courrier du Chablais*.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

—

Les membres de la Société apprendront avec reconnaissance que S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, par arrêté du 11 août, vient d'accorder une allocation de 400 fr. à la Société Florimontane pour l'encourager dans ses travaux et lui donner un nouveau témoignage de l'intérêt qu'Elle lui porte.

—

Le 21 juillet dernier a eu lieu l'inauguration de la galerie des Gorges du Fier, de cette nouvelle merveille qui ne peut manquer d'attirer de nombreux étrangers dans les environs d'Annecy. Il y avait une brillante réunion présidée par MM. Adolphe Joanne et Amédée Achard, deux des écrivains de la vieille France qui ont le plus contribué à faire connaître la Savoie par leurs récits de voyage.

Avant de pénétrer dans les abîmes, les invités se sont réunis dans les salles du chalet-restaurant où un déjeuner somptueux leur a été gracieusement offert par M. d'Anières de Gantelet. Au dessert, M. F. Descostes, membre de la Société Florimontane, s'est fait l'éloquent interprète des hommes de lettres savoisiens, et a porté à MM. Joanne et Achard le toast suivant que nous sommes heureux de reproduire :

« Mesdames, messieurs,

« Dans cette fête vraiment alpestre, en face de ces sublimes horreurs qu'un patriotisme intelligent vient d'ouvrir à l'œil émerveillé du touriste, l'heure et le lieu ne sauraient être mieux choisis pour souhaiter la bienvenue aux deux illustrations que nous avons aujourd'hui l'honneur de posséder.

« Les noms d'Achard et de Joanne n'ont pas besoin de commentaire : l'un est un écrivain dont la plume embellit et poétise tout ce qu'elle touche; l'autre est un pilote habile qui, sur l'océan des voyages, sait charmer votre traversée et vous préserver des écueils.

« Mais pour nous, Savoisiens, montagnards, et par conséquent patriotes du fond du cœur, nos deux hôtes sont quelque chose de plus : ce sont des Savoisiens d'adoption; ils ont acquis droit de cité parmi nous en faisant connaître nos chères montagnes à la mère-patrie. Puisse ce toast modeste, mais sincère, être un faible témoignage de notre reconnaissance pour le bien qu'ils nous ont fait et pour celui qu'ils nous feront sans doute encore! »

MM. Joanne et Achard ont répondu à ces sentiments si bien exprimés, en publiant dans le *Moniteur universel* et l'*Illustration*, des descriptions de la galerie du Fier, sur laquelle ils attirèrent l'attention des touristes et des admirateurs des beautés sublimes de nos Alpes. *Par pari refertur*.

Pour rendre à chacun la part qui lui revient dans l'exécution de cette œuvre hardie, nous devons dire qu'elle a été entreprise sous la direction de MM. Valin, architecte, et Blanchet, banquier, et que le travail a été exécuté avec habileté et courage par M. Claude Grandchamp, entrepreneur à Annecy. Il nous sera permis aussi de rappeler que l'idée première a pris naissance dans le sein de la Société Florimontane, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le procès-verbal de la séance du 22 mai 1868, inséré dans la *Revue savoisienne* du 15 juin suivant.

—

Dans sa séance du 5 février dernier, la Société médicale de Chambéry a pris en considération la motion faite par l'un de ses membres d'encourager une étude scientifique de l'Eau de Challes. La Commission nommée pour examiner cette proposition a été d'avis de ne pas mettre au concours un travail *ex professo*, qui demanderait beaucoup de temps, serait à la portée du petit nombre, et supposerait des encouragements plus efficaces que ceux dont la Société peut disposer. Elle a pensé qu'elle atteindrait un résultat plus réalisable, plus rapide, plus important et plus impersonnel, en faisant appel à « tous « les documents inédits, de nature à faire progresser l'histoire cli- « nique et théorique de ces eaux. »

Tout en réservant l'accueil qu'elle mériterait à une monographie complète, s'il lui en parvient quelqu'une, la Société a décidé, conformément aux conclusions de la Commission et au précédent heureux créé par elle-même en 1855 à propos de l'histoire du choléra en Savoie, de provoquer la communication « des faits cliniques, obser- « vations, analyses, considérations sur la meilleure installation, etc., « relatifs aux Eaux de Challes. » La Société appréciera la valeur comparative de ces documents, les classera et les reproduira en tout ou en partie dans le résumé qu'elle se propose d'en faire.

Plusieurs articles de journaux et diverses brochures ont trait aux Eaux de Challes; l'estimable auteur de leur découverte en a été durant vingt-cinq ans l'infatigable vulgarisateur, et quelques autres savants l'ont suivi dans cette voie. Mais il faut bien le reconnaître : la plupart de ces travaux ont un caractère trop exclusivement apologétique; et l'on peut dire jusqu'à un certain point que si la légende des Eaux de Challes est écrite, leur histoire reste encore à faire. D'ailleurs, les travaux de MM. Bazin, Béni-Barde, Lambron, Le Bret, Gigot-Suard, Cermieux, Kühn, Scoutetten, Béchamp, Filhol, Garrigou, Lefort, et autres non moins recommandables, ont imprimé une direction nouvelle aux études géologiques, chimiques et médicales sur les eaux sulfureuses; vingt ans nous séparent des analyses de MM. Ossian Henry et Bonjean; et le moment est venu de refondre ce qui a été publié et de le compléter avec les dernières données de la science et de l'observation.

Indépendamment de l'impression qui pourra être faite dans son résumé, la Société accordera une médaille d'or et deux médailles d'argent aux communications qui lui auront paru plus dignes d'intérêt.

Celles-ci devront parvenir au secrétaire de la Société avant le 1er novembre prochain. Elles pourront être écrites en français, en italien ou en latin.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie (suite), par M. L. Revon. — Les Allobroges sous la République romaine, par M. C.-A. Ducis. — Le Concours musical d'Annecy, par M. Benjamin Dufernex. — Bibliographie : *Histoire du premier royaume de Bourgogne*, de Charles Binding, par M. Jules Vuy. — Chronique musicale, par M. Johannes Weber. — Bulletin.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

N° 27

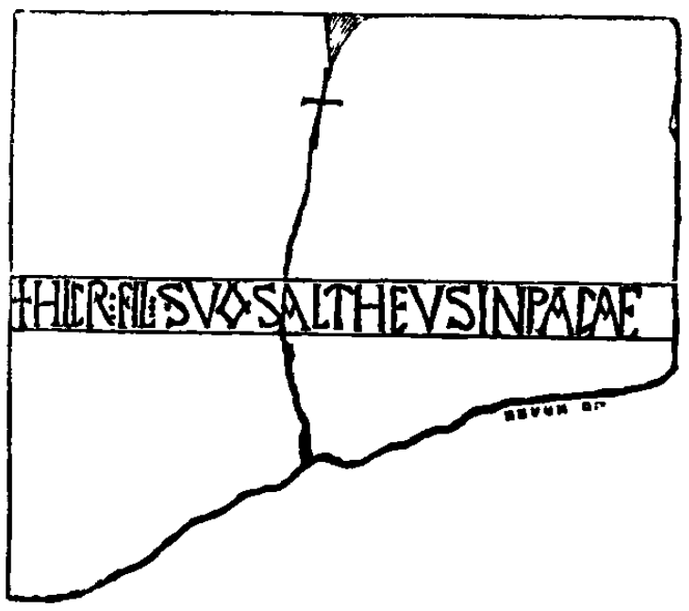

Au Musée d'Annecy depuis le 5 juillet 1863; don de M. Félisaz, curé de Gruffy.

Trouvé au cimetière de Gruffy, sur la tombe en marbre d'un enfant. Les abords du cimetière ont fourni d'autres débris antiques.

Plaque de beau marbre blanc saccharoïde, épaisse de 0m,03. Tandis que toutes les autres gravures de ce recueil sont au dixième, celle-ci seule a dû être exécutée au cinquième, à cause de la petitesse et de la forme des caractères.

L'inscription de cette tombe, de l'époque burgonde, est tracée sous une croix et comprise entre deux filets gravés. Je lis : † HIC R*econdidit* (ou *reposuit*) : FIL*ios* · SVOS ALTHEVS IN PACAE (pour *pace*, forme fréquemment usitée à cette époque).

Le nom ALTHEVS est connu dans nos contrées : un Altheus, évêque de Sion, en Valais, vivait au commencement du VIIIe siècle.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1863, p. 60.

N° 28

R AVG
·I M
MERCA
LICIM D
INVS

Saint-Félix, à la cure, 4 fragments d'une inscription, découverts dans les décombres d'une baraque démolie en 1868 devant l'église. Calcaire blanc devenu rose par calcination. Lettres d'un bon style, hautes de 0m,05.

Bibliographie. Croisollet, citation partielle et incorr., *Hist. de Rumilly*, p. 350. — Ducis, id., dans *Rev. sav.* 1868, p. 110.

N° 29

FILIAE

Saint-Sylvestre. Base du clocher, à l'extérieur. Calcaire blanc, noirci par le temps. Bloc large de 0m,97, haut de 0m,46, épais de 0m,74. Lettres hautes de 0m,16, de la belle époque. Au-dessous sont quelques traces de filets en relief.

Bibliographie. Croisollet dans *Mém. soc. roy. acad. Sav.*, t. 12, p. LVIII.

Canton de Rumilly.

N° 30. (*Voir à la page suivante.*)

Lornay. Encastré à l'extérieur de la façade de l'église, à gauche. Bloc de calcaire; épaisseur, environ 0m,35. La partie inférieure paraît avoir été coupée pour les besoins de la construction.

Plusieurs caractères de cette inscription n'ayant pas de différence sensible, par exemple les I, les L, les T, le nom propre de la première ligne a été lu de diverses manières : M. Ducis y a vu IVENLIO; M. Chapperon, dans une lecture fautive de presque toute l'inscription, dont les autres lignes sont faciles à déchiffrer, a écrit IVNEIO; j'ai cru lire EVENETO, nom d'origine grecque qui ferait le pendant de son voisin EVPREPITIS de l'inscription de Syon. Si cette leçon ne paraît pas acceptable, je suis tout disposé à adopter celle que donne M. Croisollet d'après le

savant M. Allmer : IVENTIO, ou plutôt IUVENTIO, l'U ayant été supprimé par le graveur de l'inscription comme faisant double emploi avec le caractère identique V. On trouve dans Gruter plusieurs monuments où ce nom est écrit avec le V simple (p. 876, n° 8, et p. 1,135, n° 2), et un plus grand nombre avec le V double (p. 427, 981, 241, 192, 496, 41).

Bibliographie. Chapperon, dans *Mém. soc. roy. acad. Sav.*, t. 12, p. LIV. Incorr. — L. Revon dans *Rev. savois.* 1867, p. 16. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 11.

N° 30.



L. REVON D.

N° 31. (*Voir page ci-contre.*)

Marigny-Saint-Marcel. Cette table, en beau calcaire blanc grisâtre, est encastrée à l'extérieur, dans le mur de l'église, où elle a été transportée par les soins de M. Vettier, adjoint, et de M. Delerce, curé. Avant 1847, elle était dans le mur de l'ancienne chapelle de Saint-Marcel, avec les n°s 32, 33, 34. D'autres fragments, de même provenance, ont été brisés par l'entrepreneur de la nouvelle église, qui les fit bloquer dans la masse de la maçonnerie, malgré les réclamations de MM. Delerce et Vettier.

La partie droite de cette belle inscription manque, mais se complète facilement à l'aide des fragments n°s 32 et 33; ceux-ci appartenaient à une deuxième inscription offrant un texte identique. Il faut donc lire :

C.SENNIVS.C.F.VOL.SABINVS.PRAEF.FABR
BALINEVM.CAMPVM.PORTICVS.AQVAS.IVSQVE
EARVM.AQVARVM.TVBO.DVCENDARVM.ITA.VT.RECTE
PERFLVERE.POSSINT.VICANIS.ALBINNENSIBVS.D.S.D

Le personnage mentionné ici figure dans une inscription du Musée de Genève :

*M*ARTI.AVG
SACRVM
*C.*SENNIVS.SABINVS

(Spon, *Hist. de Gen.*, II, 309. — Alb. Beaumont, I, 173, seqq. — Mommsen, Inscr. n° 69, p. 12. — Fazy, *Catal. du Mus.*, n° 5, p. 10. — Id., *Genève sous la dom. rom.*, p. 26).

Le PRAEF*ectus* FABR*um* était un chef d'atelier ou de corporation d'ouvriers; dans l'armée, c'était un officier commandant les charpentiers, armuriers, etc.

Tous ceux qui possèdent un dictionnaire archéologique, entre autres l'excellent ouvrage d'Anthony Rich, pourront s'édifier sur la construction des *bains*, des *portiques* et des *conduites d'eau*. Je dirai seulement qu'on a retrouvé, entre Saint-Marcel et Albens, des restes du *tubus*. Un fragment de tuyau en plomb a été exhumé près d'Albens; il portait cette inscription : TITIVS CONNVBIVS FVSCO ALB CO... (Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 189 et atl. pl. XII, fig. 71). On a découvert près de la chapelle de Saint-Marcel des morceaux de conduit en tuiles cimentées à l'intérieur.

Le bourg actuel d'*Albens*, qui doit son nom aux *Vicani Albinnenses*, est à sept kilomètres de Saint-Marcel, sur le département de la Savoie. On y voit un camp romain formant un rectangle en petit appareil, plusieurs inscriptions, des tronçons de grosses colonnes; aux lieux dits *la Ville* et *les Coutres*, on a découvert des substructions de maisons, des monnaies, de beaux vases en terre samienne, une magnifique fiole en verre et une quantité de débris de l'industrie romaine. Sur la ligne d'Albens à Rumilly on voit les traces bien marquées d'une voie antique, sur les bords de laquelle existent un cimetière et des restes d'habitations.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. I. — Id., *Inscr.*, p. 7. — Id., *Recueil d'inscr.*, p. 2. — Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 173, et atl. pl., 10, fig. 48. — Grillet, *Dict. hist.*, t. III, p. 234. Incorr. — Ducis, dans *Rev. sav.*, 1863, p. 29, citation partielle en italiques. — Id., *Voies rom.*, p. III. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 5-6, exact, sauf l'addition de AC devant AQVAS : dans la grande inscription, après PORTICVS, on lit évidemment AQ et non AC; et dans le fragment n° 33, AQVAS est immédiatement précédé de l'S final de PORTICVS.

N°s 32 et 33. (*Voir page ci-contre.*)

Marigny-Saint-Marcel. Fragments encastrés à l'extérieur de l'église, et provenant de l'ancienne chapelle de Saint-Marcel.

Beau calcaire ou marbre blanc-grisâtre. — Cf. l'inscription identique, n° 31.

Dans cette inscription, comme dans la précédente, on remarque sur un certain nombre de lettres des signes qui ressemblent à des accents. Ces signes servent quelquefois à l'accentuation de certaines syllabes, par exemple des syllabes longues par nature; mais je crois que le plus souvent ce sont de simples fioritures employées par les graveurs pour orner une inscription et surtout pour remplir des vides et couper

les surfaces planes dans l'intervalle des lignes, de même qu'ils allongent certaines lettres sans autre but que l'effet décoratif.

Bibliographie. Despine, *Recueil d'inscr.*, mscr., p. 2. — Id., *Essai méd.*, mscr., pl. I. — Id., *Inscr.*, mscr., p. 7. A cette époque, où les inscriptions étaient à Saint-Marcel, il existait encore un fragment intermédiaire. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 5, a omis l'N après POSSI, l'F de PRAEF, et la plupart des points.

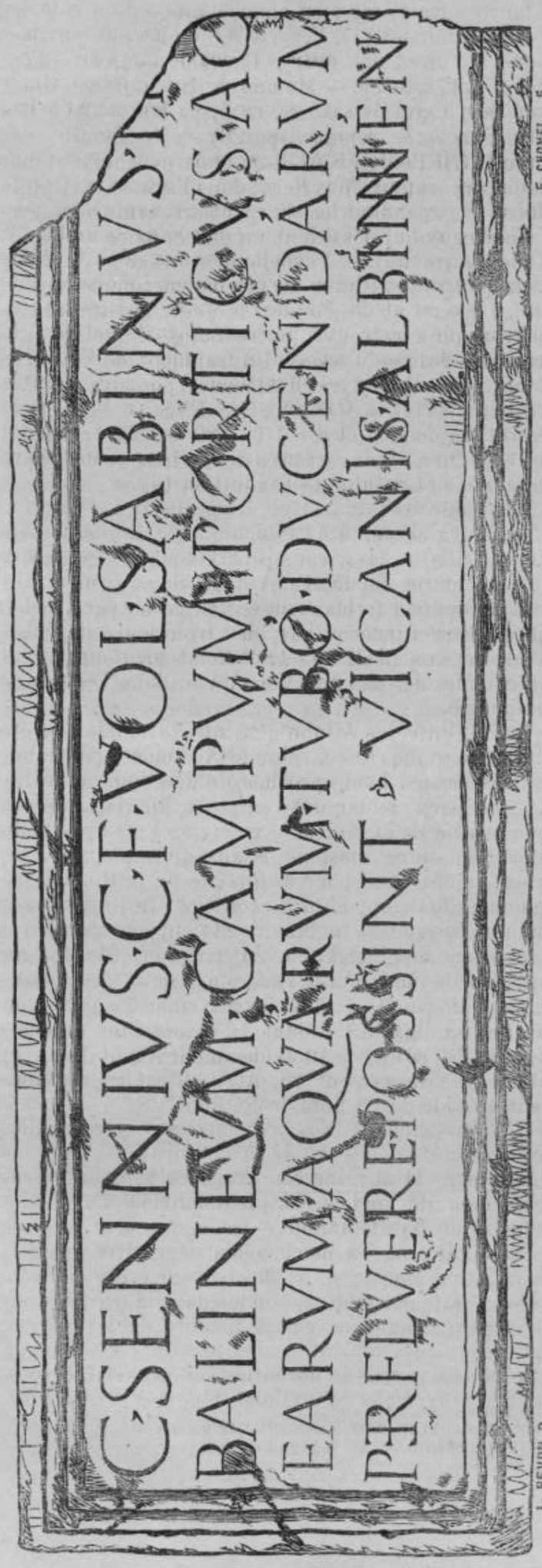

N° 31.

N° 33.

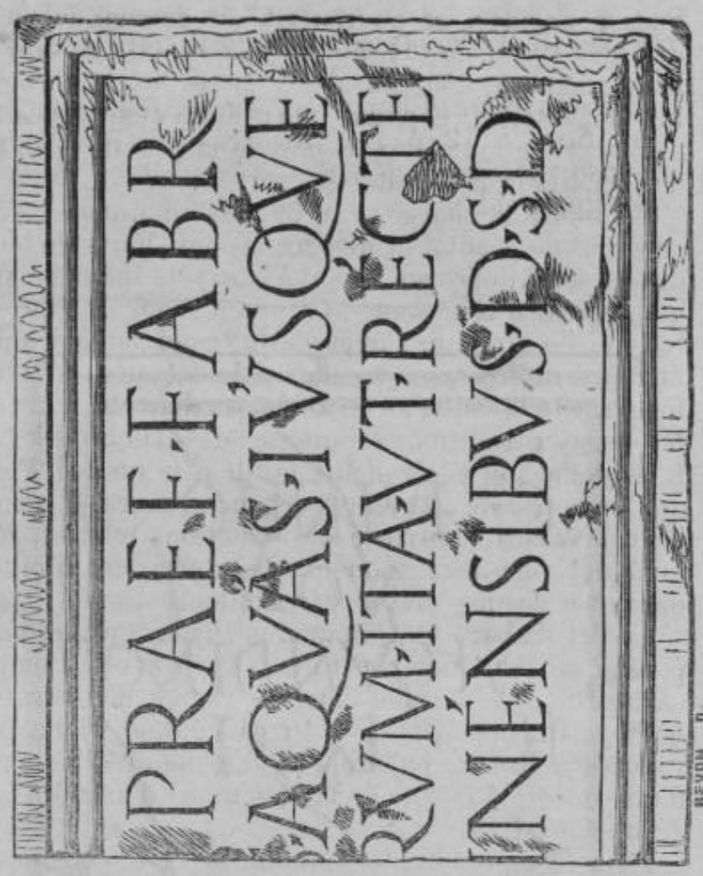

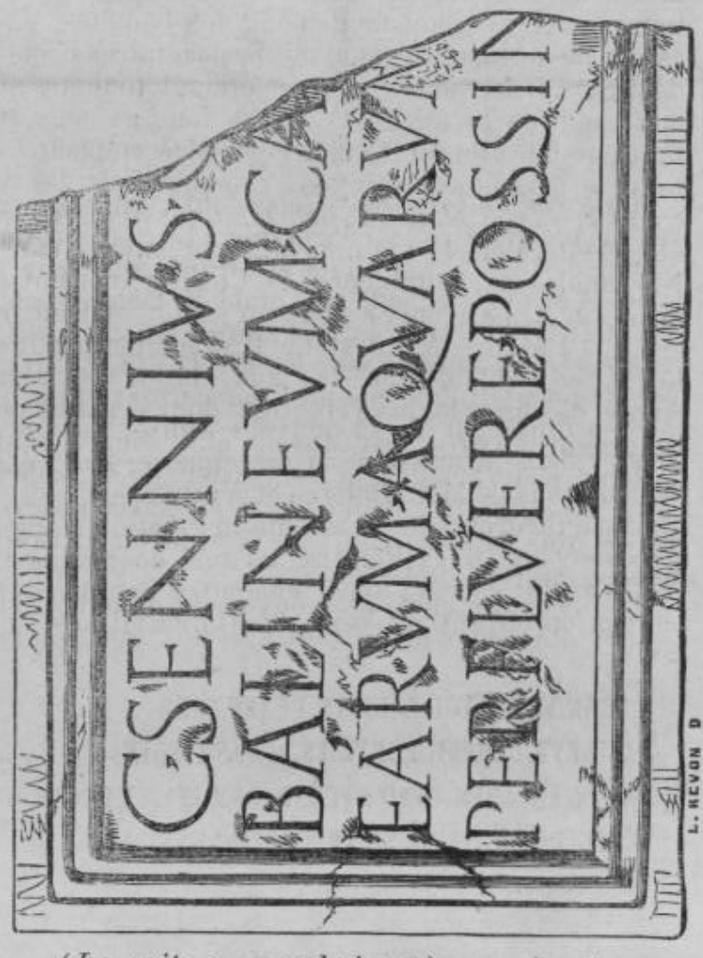

N° 32.

(*La suite au prochain n°.*) L. Revon.

LES ALLOBROGES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

HISTOIRE DE SEIZE ANS.

L'an 77 avant notre ère, Pompée allant combattre Sertorius, passa les Alpes cottiennes, y soumit quelques peuplades, et poursuivit son ennemi jusqu'au delà des Pyrénées (1). Fonteius, qui était préteur de la Narbonaise, dont faisaient partie les Allobroges, lui fit passer en Espagne une grande quantité de blé et d'argent, dont il avait imposé la province, en sus des tributs ordinaires.

Au sortir de charge, l'an 69, ses administrés l'accusèrent de péculat et de concussions. Forts de leurs droits, les Allobroges, ayant à leur tête Induciomare, montraient à Rome une attitude menaçante. Le défenseur de Fonteius s'appuya du témoignage des publicains, intéressés à ces impositions, puis, en plein forum, jeta l'insulte au costume, au dialecte, à la probité et aux traditions religieuses des Allobroges (2). L'éloquence de Cicéron fut fatale à la justice. Forts de l'impunité de Fonteius, ses successeurs se permirent dans cette province des exactions inouïes, jusqu'à fabriquer des testaments, faire périr des pupilles, organiser des associations frauduleuses, etc.

Ce fut d'abord C. Calpurnius Pison, qui, quoique poussé par la faction contraire à Cicéron et à Pompée et hostile à ce dernier dans la guerre des Pirates, n'en maltraita pas moins la Province. Les Allobroges, rebutés à Rome, payèrent d'une défaite l'honneur d'être encore à la tête de la résistance, l'an 66 avant Jésus-Christ (3).

Pour comprendre le malheur de nos contrées à cette époque, il faut se rappeler que dans leurs désastres les Allobroges, imposés du tribut militaire, avaient fait, à des taux onéreux, de forts emprunts aux publicains romains, qui, fermiers des recettes de l'État sur les péages, les terres conquises, les droits de succession, etc., dépositaires de sommes immenses, ouvraient facilement des banques, exerçaient le négoce, devenaient propriétaires de leurs débiteurs insolvables, etc., et étaient toujours sûrs de l'appui de la force (4). C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'intérêt officiel que Cicéron porte avec tant de parade aux citoyens romains dans ses discours *pro lege Manilia, pro Fonteio, pro Murena,* etc. Ce dernier, L. Licinius Murena, envoyé dans la Narbonaise par l'influence de Cicéron, continua le même système d'oppression, ou plutôt, s'il en faut croire Cicéron, son questeur P. Clodius aurait été le vrai coupable de tous les faux, de tous les assassinats, de toutes les malversations dont se plaignaient les provinciaux (5). Car Murena était bientôt rentré à Rome pour briguer la succession de Cicéron au consulat et avait délégué dans la Narbonaise son frère Caius Murena, qui eut à y lutter contre les menées du parti de Catilina.

Il y avait, en effet, du mouvement dans les Gaules (6). Revenons un instant sur nos pas. L'avocat de Fonteius, devenu consul, avait refusé de rendre justice à la Narbonaise et avait ainsi maladroitement grossi de nouveaux mécontents le parti de la révolution. On sait les démarches de Lentulus auprès des députés allobroges et l'hésitation de ceux-ci. La balance devait être bien chancelante : d'un côté les dettes nationales (1), l'esprit belliqueux, les chances d'une victoire ; de l'autre l'appui de l'autorité, l'espoir d'une solution favorable à leur mission. Dans leur perplexité ils s'en ouvrirent à leur patron Fabius Sanga, le représentant de cette famille des Fabius, à laquelle les Allobroges avaient dévolu leur confiance, depuis que le grand Fabius avait eu la gloire de les vaincre, et qu'en prenant leur nom d'*Allobrogique,* il était devenu leur protecteur (2).

Cicéron, avisé, fit recommander aux députés Allobroges d'accepter toutes les conditions d'embauchage, sauf à exiger de la part des conjurés des assurances authentiques pour être présentées au Sénat et à la nation allobroges. Trois conjurés, Lentulus, Cethégus et Statilius signent les engagements, que les députés devaient porter à Catilina, sur leur passage, pour les ratifier de part et d'autre par le serment. Ils sont accompagnés par L. Volturtius, porteur d'une lettre anonyme de Lentulus pour Catilina (3).

Sur les ordres du consul, les préteurs L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus avaient caché de chaque côté du pont Milvius des gardes qui arrêtent nos voyageurs à trois heures du matin. Volturtius se trouva seul à se défendre par les armes. Les Allobroges, selon leurs instructions, se livrèrent avec leurs dépêches et déposèrent dans l'enquête conformément aux aveux qu'avait faits avant eux Volturtius, dans l'espoir de l'impunité.

La conduite des Allobroges dans cette affaire a été diversement appréciée, selon les tendances politiques des historiens. Les reproches de délation, de trahison, de parjure leur ont été jetés. De fait, ils ont joué le rôle de la police secrète, que l'on a prétendu quelquefois être aussi nécessaire qu'une armée. En droit, ils ont suivi pour la fortune de la République ce que Salluste appelle *tuta consilia.* Les Allobroges étaient plus que *fœderati ;* ils étaient incorporés à la République dès l'an 121 avant notre ère (4). Malgré les dénis de justice, il devait répugner aux représentants d'un peuple qui avait su combattre pour son droit et sa dignité nationale, d'entrer dans un complot où, à côté de quelques nobles ambitieux et jaloux, se trouvaient réunies toutes les infamies sociales (5).

Indépendamment des récompenses personnelles promises aux délateurs de la conjuration, ils pouvaient par cet acte de complaisance espérer le redressement des torts envers leur patrie.

Le salut de l'Etat entre les mains de quelques provinciaux, au moment même où l'on écartait si injustement leurs griefs, devait leur créer un rôle assez grand pour être préféré à une conjuration dont ils ne pouvaient prévoir l'issue.

(1) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes,* 51.
(2) *Pro Fonteio,* XIV.
(3) Dion Cassius, XXXVI Ciceron, *Ad Atticum,* I.
(4) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie, la station ad Publicanos,* p. 44-60.
(5) *Pro Murena.*
(6) Salluste, XLII.

(1) Du temps de Fonteius elles se montaient déjà à 32,200,000 de sesterces, soit 6,584,900 fr. Cicéron la traitait de bagatelle. *Pro Fonteio*
(2) Salluste, XL, XLI, etc.
(3) Salluste, XLIV, XLV. Ciceron, *IIIe Catilinaire.*
(4) *Revue Savoisienne,* 1867, page 102.
(5) Salluste, de XIV à XXV.

Le consul était trop vaniteux pour en être reconnaissant. Si le personnage que Cicéron joua avec assez d'habileté dans cette circonstance fut glorieux, sa conduite à l'égard des députés allobroges fut mesquine au premier chef. Celui qui avait représenté, en plein Sénat, les Allobroges comme incapables de la notion de Dieu et du serment (1), ne vit, dans ce service immense rendu à son consulat, qu'une manœuvre vénale toute personnelle, et il ne paraît pas qu'il leur ait accordé d'autres faveurs que les récompenses promises aux délateurs, c'est-à-dire 200 grands sesterces, soit plus de 40,000 francs de notre monnaie (2).

On s'indigne, après coup, contre les députés allobroges de ce résultat, qu'ils ne pouvaient prévoir; c'est contre Cicéron qu'il faut s'indigner et faire parler l'histoire.

Les Allobroges lui répondirent par la reprise des hostilités, dans le territoire de leurs anciens confédérés (3).

Pomptinus, le même qui avait arrêté le convoi allobroge au pont Milvius, avait obtenu le gouvernement de la Narbonaise. Il lança ses lieutenants contre les Allobroges et se tint en observation sur la droite du Rhône. Manlius Lentinus et Quintus Cépion remontèrent le cours de l'Isère et assiégèrent *Ventia,* l'un des avant-postes de *Cularo* (Grenoble). Les habitants épouvantés demandèrent la paix. Mais les gens de la campagne vinrent défendre la ville. Repoussé de la place, Lentinus ravagea les bords de l'Isère.

Catugnat, le chef de la nation, arriva alors avec une armée composée des habitants du pays et du reste de la vallée d'Isère. Lentinus n'osant pas disputer le passage de la rivière, se contenta d'abord de leur dresser des embuscades sur les bords, puis tomba lui-même dans une embuscade tendue par Catugnat, et allait périr, sans un violent orage qui vint tout à coup séparer les combattants.

Sur ces entrefaites, Lucius Marius et Servius Galba passaient le Rhône, ravageant les terres des Allobroges et arrivaient jusqu'à *Solonium;* ils surprirent le lieu fortifié qui dominait cet *oppidum*, mirent le feu à cette ville, construite en bois.

Catugnat, averti de cette diversion, vole au secours de cette place. Profitant de son absence, Lentinus avait pu enfin s'emparer de *Ventia*. Pomptinus n'attendait que ce moment pour achever la victoire de *Solonium*, où la plus grande partie du monde de Catugnat fut prise (4). La mort de Catugnat, d'après une variante de Dion Cassius, expliquerait cette capture de soldats improvisés et sans chef.

Malgré l'éloge que Cicéron fit de son ami Pomptinus après le succès de la campagne (5), Salluste avoue que « Quintus Cépion et Manlius ont mal guerroyé, et que leurs insuccès ont fait trembler toute l'Italie. Tel est le sort des Romains jusqu'à ce jour, ajoute-t-il; contre les autres nations, tout sourit à leur valeur; contre les Gaulois, ils se battent, non pour la gloire, mais pour leur salut (6). »

Aussi le Sénat n'accorda à Pomptinus les honneurs du triomphe que sept ans après, vaincu par l'importunité de ses sollicitations.

D'autres attribuent ce refus à l'influence de Jules César, l'ancien ami de Catilina. Pomptinus n'aurait obtenu les honneurs qu'au retour de Cicéron de son exil.

Le pays des Allobroges était composé de deux régions, l'une au nord-est, l'autre au sud-est, divisées par le massif de la Grande-Chartreuse et l'encaissement du Guiers, entre le coude de l'Isère à Moirans et celui du Rhône à Cordon. La première a gardé le nom de *Sapaudia,* la seconde formait l'île des Allobroges.

La campagne du préteur Pomptinus a été circonscrite dans la seconde région. Les deux places qui ont été le point de mire de cette expédition étaient comme les postes avancés de cette ligne.

On a vu que pour *Ventia*, il ne pouvait être question de notre Vence au confluent du Fier dans le Rhône. Il s'agit évidemment de Vence sur la Vence, qui se jette dans l'Isère au bas de Grenoble.

Solonium peut se reconnaitre à Salanion, entre Bourgoin, Morestel et Crémieux, selon l'étude remarquable de M. Guillemaud (1).

Le récit de cette campagne par Dion Cassius suppose évidemment que les attaques des Romains ont eu lieu entre le confluent de l'Isère et celui de la Saône. La possession de ce territoire par les Romains à cette époque se justifie également par le texte de Pomponius Méla, qui affirme que la Narbonnaise comprenait alors une partie de la Lyonnaise (2). C'est donc ce territoire qu'auraient ravagé les Allobroges, peut-être dans l'espérance d'un concert de la part des Arvernes, leurs alliés.

Cette campagne ne fut que l'apaisement d'une insurrection, comme l'affirme Tite Live : *Pontinius prætor Allobroges qui rebellaverant ad Solonem domuit* (3). On sait que les Allobroges avaient été incorporés à la province romaine après les victoires de *Fabius Maximus*, surnommé pour cela *Allobrogicus,* l'an 121 avant Jésus-Christ.

Selon M. Fochier, maire de Bourgoin, le nom de Catugnat ne se serait point perdu dans la province Viennoise. Il se retrouverait dans celui de la famille *Catignat*, à Saint-Savin, près Salagnon.

Si cette filiation présumée n'est pas invraisemblable, nous pouvons ajouter un autre exemple, celui de la noble famille *Cadugnat*, qu'on retrouve à Bonneville au moyen-âge (4). C.-A. Ducis.

(1) *Pro Fonteio.*
(2) Salluste, XXX, L IV *Catilin.*, II, III.
(3) Cicéron. *De provinciis consularibus,* XIII.
(4) Dion Cassius, *De Gallis.* Tite Live, *Epitome,* C. III.
(5) *De provinciis Consularibus,* XIII.
(6) *Bellum Jugurthinum, ad Calcem*

LE CONCOURS MUSICAL D'ANNECY

I

Le 21 août, après midi, les Genevois partirent en foule pour Annecy, pleins d'ardeur, sans arrière pensée, heureux de répondre à l'appel de leurs voisins. D'énormes voitures les emportaient, ployant sous le nombre, et les chevaux galopaient gaîment

(1) *Ventia et Solonion,* etc.
(2) *Cosmogr* , II.
(3) Voir encore *Ventia et Solonion,* étude qui a paru en feuilleton dans le *Moniteur de la Gendarmerie, journal de l'armée,* de mai à septembre 1869.
(4) Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie,* I, 543.

en secouant leurs grelots dans un tourbillon de poussière.

Aux plus fortes montées, nos voyageurs poursuivaient la route à pied, dans l'impatience d'arriver; et les villageois s'étonnaient sur leurs seuils, et les bergères ouvraient de grands yeux derrière les haies en regardant passer cette joyeuse caravane.

Vanité des barrières politiques! Nous allions droit devant nous avec des airs de fête, et tous les visages nous souriaient sympathiquement, les paysages que nous traversions ressemblaient à ceux de notre patrie, partout nos regards se reposaient sur des horizons familiers.

Qu'importent les hasards du voyage, et les libations faites pour nous consoler des haltes? Mais un souvenir qui nous restera cher, c'est l'accueil fraternel des Annéciens. Nous entrâmes de nuit dans la ville pavoisée, en rangs serrés, sonnant une fanfare, drapeaux flottants à la lueur des torches. De tous côtés, aux fenêtres, sous les arcades, sur les places publiques, des battements de mains saluèrent notre bienvenue, tandis que les dames nous lançaient des bouquets et des couronnes. — Vive Genève! vive la Suisse! s'écriait-on sur notre passage; et, vivement émus, nous répondions: Vive Annecy! vive la Savoie!

Dès le premier soir, nous n'étions plus des étrangers pour les Annéciens, mais de francs et loyaux amis.

II

Le lendemain, trente mille personnes avaient grossi les rangs de la population urbaine, lorsque le cortége musical quitta la grande allée du Pâquier, à onze heures et demie du matin.

Orphéons, harmonies et fanfares, au nombre de quatre-vingt-douze, rangés sans distinction d'origine, défilèrent sous un magnifique soleil. Leurs bannières et leurs drapeaux resplendissaient fièrement, divers de couleurs et de formes, brodés d'or ou d'argent, plusieurs triomphalement ornés de médailles et de couronnes. Ils défilèrent longtemps, ces groupes rivaux, parcourant les principales rues à travers une foule immense; le cœur ému par l'amour du beau, ils chantaient de toutes leurs voix et faisaient retentir tous leurs cuivres, remplissant la ville entière d'allégresse et d'enthousiasme.

Salut, phalanges de l'harmonie! Salut, jeune armée de la paix et de la fraternité!

III

L'esplanade du Pâquier se trouvait heureusement choisie pour le festival et la distribution des récompenses: la nature prêtait d'admirables décors à cette cérémonie.

D'un côté, se dressent les peupliers et les platanes de l'avenue d'Albigny; de l'autre, s'étend une triple ligne de tilleuls et de marroniers aux opulentes frondaisons. Ces beaux arbres formaient une enceinte majestueuse et pleine de fraîcheur; et par dessous leurs branches sombres, on découvrait au loin les roches du Parmelan, droites et crénelées comme les murailles d'une forteresse colossale, la croupe verte du mont Veyrier, la dent de Lanfon et la cime escarpée et hautaine de la Tournette, toutes ardemment colorées par le soleil couchant.

Ornée de flammes tricolores, l'estrade du jury s'élevait non loin de la préfecture. Les sociétés concurrentes y vinrent tour à tour déposer leurs bannières, et leur nombre se répandit dans l'enceinte réservée. En dehors se pressait la multitude des spectateurs.

A chaque proclamation de prix, un groupe de jeunes hommes bondissait dans une commune allégresse. C'étaient des bravos formidables, de frénétiques applaudissements, des chapeaux jetés en l'air, des coups de cymbales et de grosse caisse. Les vainqueurs s'embrassaient, ils étreignaient leur directeur, ils voulaient le porter en triomphe. Dans l'ivresse du succès, les liens de l'amitié se nouaient plus étroitement: l'enthousiasme exaltait les cœurs!

Oh! les belles explosions de joie! Et les spectateurs applaudissaient à l'unisson, électrisés par ces élans de bonheur juvénile.

IV

La nuit venue, une vaste illumination se déploya dans la ville, charmant la foule bruyante des promeneurs.

Le canal se signalait par un éclat surprenant sous les ténébreux arceaux des platanes qui le bordent. Un double feston de lanternes vénitiennes enguirlandait sa longueur, au centre pendait une file de lustres, et toutes ces clartés plongeaient des reflets dans les eaux noires, tandis qu'au fond, sur la passerelle, rayonnait une étoile gigantesque.

Mais rien n'égalait la vision du jardin public et du lac. — Des verres colorés luisaient autour des plates-bandes en fleurs; les arbres balançaient des globes transparents; l'île des cygnes était couronnée de lumière, et, par instants, des flammes de Bengale s'allumaient sous les saules, alternativement blanches, vertes ou rouges. — De grands feux de joie flamboyaient à la pointe de la Puya, dans les marais d'Albigny et sous la pierre Margéria. — Une flottille de barques courait l'onde à la lueur de lanternes vénitiennes; elles lançaient des fusées et des pétards autour de la *Couronne de Savoie*, qui promenait gravement le jury aux sons de la musique.

La lune elle-même voulut se mêler à la fête. Ronde et sereine, elle montait dans le ciel, baignant d'une molle blancheur les silhouettes des montagnes harmonieusement profilées sur l'horizon. Elle posait un rayon au front de chaque vague, et le lac déroulait des ondulations lumineuses.

V

Tel fut le concours musical d'Annecy. Populaire, cordiale, belle au gré de tous, cette solennité laissera des souvenirs profonds. Elle a rassemblé des hommes de nations diverses en suscitant de généreuses rivalités. Ces inconnus de la veille ont partagé de nobles émotions, ils ont appris à s'estimer, et, dépouillant les préjugés de frontières, ils ont fraternisé dans une commune aspiration vers le beau. Témoin de ces luttes intelligentes, la foule a goûté des joies salutaires et vraies; elle a compris que les couronnes de l'art sont préférables aux palmes san-

glantes ; elle a compris que, pour être heureux, il suffit de s'abandonner aux entraînements du cœur.

Cette fête a bien mérité du progrès ; elle a servi la cause de l'union des peuples. Les sympathies qu'elle a fait naître ne seront point éphémères, et la voie ferrée qui doit relier Annecy et Genève en fournira prochainement la preuve : c'est notre cher espoir.

BENJAMIN DUFERNEX.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du premier royaume de Bourgogne, par Charles Binding, professeur de droit public à l'université de Bâle ; Leipzig, 1868, un volume in-8°, 404 pages.

Cet ouvrage se rapporte à une époque de l'histoire qui présente le plus grand intérêt pour la Suisse romande et pour la Savoie. Le premier volume, que nous annonçons aujourd'hui, traite de l'*Histoire du royaume burgondo-romand,* pour traduire textuellement le titre de cet ouvrage écrit en langue allemande (443-532 de notre ère). Il sera suivi d'un second volume dans lequel l'auteur s'occupera spécialement de l'histoire de la législation et du droit dans le royaume de Bourgogne ; l'auteur nous annonce enfin la publication prochaine d'une nouvelle édition de la loi Gombette, revue d'après les manuscrits originaux et accompagnée de notes explicatives.

Dès les premières pages de son volume, M. Binding parle de la cession de la *Sabaudia,* de l'étendue de ce pays, et, en général, de la fondation d'un nouveau royaume dans nos contrées. Parmi les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, il faut mentionner, comme un des plus connus, M. le baron de Gingins-la-Sarra. Il a, comme on le sait, publié, il y a une trentaine d'années, dans les mémoires de l'Académie de Turin, un mémoire intitulé : *Essai sur l'établissement des Burgundes dans la Gaule et sur le partage des terres entre eux et les régnicoles.* C'est un des premiers ouvrages du célèbre écrivain vaudois. A la suite d'études plus approfondies, il se proposait, dit-on, de faire subir à son travail des modifications considérables ; ce projet n'a pu être mis à exécution et nous devons le regretter pour la science.

M. le professeur Binding attaque, avec une extrême sévérité, les idées qui servent de base au mémoire de M. de Gingins. Suivant ce dernier auteur, les Burgondes auraient, dans le partage des terres, reçu des contrées spéciales, entièrement distinctes de celles qui restèrent la propriété des anciens habitants du pays.

Cette idée est, d'après M. Binding, contraire aux documents historiques ; les deux nations demeurèrent, suivant lui, confondues et mêlées l'une à l'autre.

M. Binding nous semble s'être placé, à cet égard, sur un terrain plus solide que M. de Gingins. Toutefois, les deux systèmes sont moins opposés qu'il ne le peut sembler au premier abord.

N'oublions pas, en effet, que, dans les territoires qui furent occupés par les Burgondes, il y avait de vastes étendues de terre, les unes incultes, les autres dépeuplées. La grande propriété y avait pris, comme en Italie, un développement exagéré. Ces domaines immenses, ces *latifundia* qui perdirent Rome, se rencontraient aussi dans nos contrées. On peut s'en faire une idée par quelques passages de Grégoire de Tours ; lorsqu'il nous raconte qu'un seul sénateur put nourrir, durant des années, plusieurs milliers d'hommes, il est facile d'en conclure quelle était l'étendue de ses domaines. D'un côté, la population rurale était décimée par les guerres, les invasions et par l'ensemble d'un système qui déjà tombait en ruines ; de l'autre, le nombre des hommes venus du nord, qui s'établirent dans nos contrées, fut, en réalité, moins grand que celui de l'ancienne population du pays.

Ce fut surtout avec les notables, avec les grands propriétaires, avec les *senatores,* en un mot, que s'opéra la division des terres ; en fait, çà et là, eu égard surtout aux grandes propriétés, aux *latifundia,* dont nous parlions tout à l'heure, les Burgondes reçurent, dans le partage, des territoires distincts de ceux des Romains, en désignant sous ce nom toute l'ancienne population du pays.

Si l'on veut bien tenir compte des circonstances que nous venons de rappeler, M. Binding serait moins éloigné des idées de M. de Gingins qu'il ne le pense lui-même.

Outre l'histoire proprement dite du premier royaume de Bourgogne, ce volume renferme quelques dissertations spéciales sur les anciennes annales burgondes considérées comme ayant servi de sources à Marius d'Avenches et à Grégoire de Tours, sur la valeur historique de la vie de saint Sigismond, sur la chronologie des lettres les plus importantes de saint Avit, sur l'ouvrage précité de M. de Gingins, sur la famille royale burgonde, sur les limites du royaume de Bourgogne en l'an 500, sur la manière de compter les années en Bourgogne et sur les particularités qui la distinguent, etc. Il contient aussi un travail de M. Wackernagel sur la langue burgonde et sur les monuments qui s'y rapportent.

On voit, par ce qui précède, que l'étude de cet ouvrage est instructive pour l'histoire de nos contrées ; aussi croyons-nous devoir en recommander la lecture, quoique nous n'admettions pas toutes les idées de l'auteur. Lui-même se joint aux conclusions de notre *Note sur la villa Quadruvium* (voir les *Mémoires de l'Institut genevois),* mais il ne paraît pas d'accord avec nous sur plusieurs des arguments que nous avons mis en avant, à ce sujet.

Disons, en terminant, qu'un peu plus de clarté dans l'exposition ne nuirait pas à cet ouvrage, et que M. le professeur Binding aurait dû aussi se laisser moins influencer par certaines idées modernes, dans l'appréciation de la lutte entre la population burgonde, qui était arienne, et l'ancienne population du pays, qui était catholique.

JULES VUY.

P. S. — Permettez-moi de rectifier une erreur que renferme ma dernière *Glanure historique (Revue savoisienne,* 1869, p. 61) et au sujet de laquelle M. le comte Amédée de Foras m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre fort courtoise. Cet écrivain distingué estime que Claude de Bellegarde n'a point épousé Françoise de Cossonay, veuve de Charles de Jeoire, comme je l'avais pensé, et que Claude de Bel-

legarde était simplement co-tuteur du fils de cette dame. La rédaction fautive du document que j'ai cité m'a fait émettre une opinion contraire; aujourd'hui, je me plais à reconnaître que les motifs invoqués par M. le comte de Foras ont une valeur sérieuse, et je m'y range très volontiers. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que j'ai une haute estime pour l'ouvrage remarquable dont ce savant Savoisien s'occupe avec tant de persévérance. Serait-il trop indiscret d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que le manuscrit de cet ouvrage de longue haleine est à peu près achevé? J. V.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 12 septembre 1869.

La saison d'été a été d'une stérilité presque absolue; mais je n'importunerai pas les lecteurs de la *Revue savoisienne* en répétant toujours les mêmes doléances. Les moyens employés par les directeurs de théâtres pour monter le moins d'œuvres nouvelles possible, ne manquent pas d'avoir un côté plaisant. N'a-t-on pas parlé de donner à l'Opéra les *Noces de Figaro* de Mozart, à l'Opéra-Comique *Roméo et Juliette* de M. Gounod, au Théâtre-Italien des opéras-comiques de M. Auber et *Guido et Ginevra* d'Halévy? De tels projets ne méritent une critique sérieuse que lorsqu'on songera sérieusement à les réaliser. On annonce aussi que Verdi écrit un *Roméo et Juliette*. Plus d'une douzaine de musiciens ont déjà traité ce sujet sans décourager leurs rivaux passés, présents ou futurs.

L'histoire de la *Fontaine de Berny* (en un acte) est assez curieuse. M. Albéric Second avait fait une petite comédie; il la communiqua à l'un de ses amis; c'était M. Carré. Celui-ci la trouva charmante et engagea l'auteur à en faire un opéra comique. « Y pensez-vous? » répondit M. Second qui n'avait pas eu un extrême bonheur avec l'*Arche Marion,* donné l'hiver dernier pour la réouverture des Bouffes-Parisiens. « Vous en doutez? laissez-moi faire! » répliqua M. Carré qui ne voulut pas en avoir le démenti. Il remania les scènes qui lui paraissaient propres à la musique; puis M. Second remit le libretto à M. Nibelle qui avait déjà été son collaborateur pour l'*Arche Marion;* la partition terminée, le tout fut présenté au directeur de l'Opéra-Comique. Celui-ci lut la pièce, l'approuva et se mit à la monter, sans avoir aucunement examiné la musique; c'est même le plus souvent ainsi que se fait aujourd'hui la réception d'un opéra comique. Cette fois-ci du moins, le directeur a eu la main heureuse; M. Nibelle est un musicien habile et d'un talent incontestable; il ne lui manque que d'oser imprimer à sa musique un caractère personnel.

La reprise de *Jaguarita,* d'Halévy, n'a pas obtenu un grand succès; les représentations de *Vert-Vert,* interrompues par le congé de M. Capoul, ont été reprises à son retour. Cependant, à court de nouveautés, on a pressé les répétitions de la *Petite Fadette*. La première représentation a eu lieu hier soir; elle n'a pas trop justifié les craintes que, pour ma part, j'avais d'avance. Mme G. Sand a seule été nommée comme auteur de la pièce : c'est une réclame et rien de plus. L'illustre romancier a vraiment mieux à faire que d'écrire de pauvres textes d'opéras comiques! Il suffit de connaitre et le roman auquel le sujet de l'opéra de M. Semet est emprunté, et le style de Mme Sand en général, et ses idées sur l'art dramatique, pour en conclure avec une parfaite certitude que sa *collaboration* s'est bornée à une abstention complète; elle a laissé faire; elle a seulement assisté à une répétition générale. Que lui importait que la *Petite Fadette* devînt un opéra, et pourquoi s'y serait-elle opposée? Quand je dis que la *Petite Fadette* est devenue un opéra, n'en croyez rien; elle est restée ce qu'elle était. Dans l'opéra de ce titre on retrouve bien quelques scènes du roman, plus ou moins altérées; on y retrouve aussi une partie des personnages, mais affadis et dénaturés; toute l'originalité, tout le charme caractéristique, toute la signification psychologique de l'œuvre littéraire ont disparu et devaient disparaître presque inévitablement. Non seulement le *libretto* est banal, mais il est médiocrement avantageux pour la musique. L'arrangeur, quel qu'il soit, n'a pas fait preuve d'habileté. On dit que c'est encore M. Carré.

A voir le soin que M. Semet a mis dans sa partition, il semble avoir cru tenir un excellent poème. Aussi n'a-t-il nullement songé à suppléer au défaut de caractère des personnages; il n'est certes pas du nombre des musiciens attribuant à leur art le pouvoir de donner une expression caractéristique, excepté d'imiter les chansons de paysans, par des moyens connus et même usés ou de faire de la musique descriptive. On reconnaît en M. Semet un compositeur plus habile et plus prétentieux que riche d'idées. Des mélodies simples telles qu'une romance ou des chansons lui réussissent le mieux, sans jamais s'élever très haut; l'expression passionnée lui manque absolument. En un mot, son opéra n'est qu'estimable; c'est bien à des œuvres pareilles qu'on peut adresser la question : « Que me veux-tu? » adressée par Fontenelle à la sonate. JOHANNÈS WEBER.

(*La fin au prochain* n°.)

BULLETIN

Une dépêche de Suez annonce que les barrages qui réglaient l'entrée des eaux dans les lacs Amers ont été enlevés, et le niveau se trouvant établi sur toute la ligne du canal, M. de Lesseps a fait, le 28 septembre, directement et sans interruption, par son vapeur, la traversée de Port-Saïd à Suez en quinze heures.

—

La percée du tunnel du Mont-Cenis avance rapidement. Au 15 septembre on ne comptait plus que 2,020m,20 à perforer. On sait que la longueur du tunnel est de 12,220 mètres.

—

Le docteur Hall, qui avait entrepris un voyage d'exploration au pôle arctique, est revenu aux Etats-Unis après cinq ans d'absence. Il a trouvé les squelettes de plusieurs compagnons de Franklin.

—

Le colonel Schwab, bien connu comme amateur et collecteur d'antiquités, est mort le 5 septembre. Il a légué son riche musée à la ville de Bienne.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Sommaire. — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie (suite), par M. L. Revon. — Un patriote savoyard au XVIe siècle, par M. Jules Philippe. — Une fête religieuse au château de Menthon en 1682, par M. F. Rabut. — Le Congrès scientifique de Copenhague, par M. J. Philippe. — Chronique musicale (suite et fin), par M. Johannès Weber. — Réparation d'une injustice envers la Savoie à propos de G. Fichet, par M. J. Philippe. — Bulletin.

N° 34.

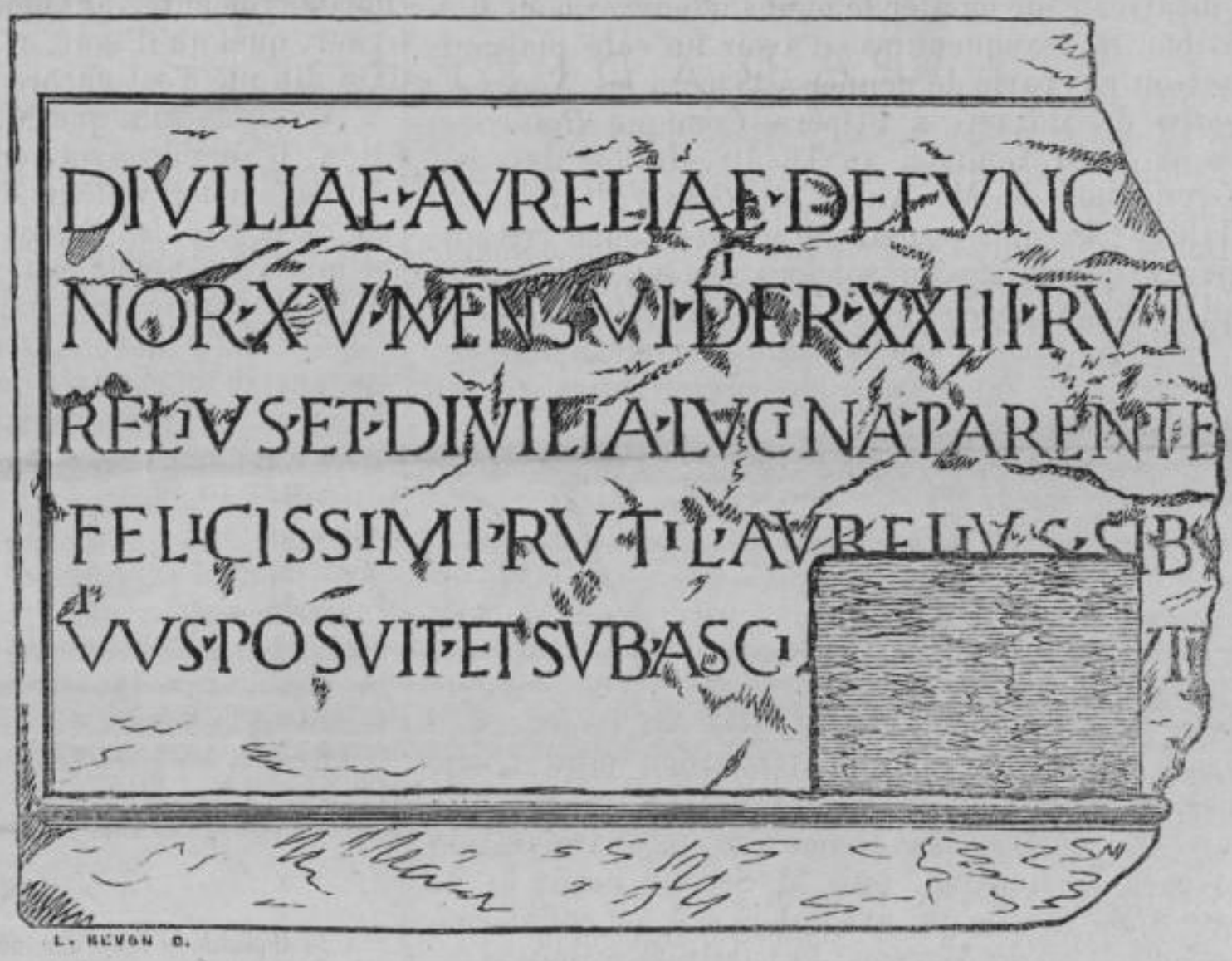

Marigny-Saint-Marcel. A l'extérieur, dans le mur de l'église. Autrefois dans la chapelle de saint Marcel.

Table de beau calcaire d'un blanc roussâtre. Avant sa translation, l'inscription était complète dans la partie droite, terminée par un ornement triangulaire qui devait se répéter à gauche. Elle avait alors une longueur de 5 pieds 3 pouces.

En complétant les quelques lettres qui manquent à droite, on obtient :

Diviliae Aureliae, defunctae annorum XV, mensium VI, dierum XXIII, Rutilius Aurelius et Divilia Lucina, parentes infelicissimi. Rutilius Aurelius sibi vivus posuit et sub ascia dedicavit.

Bibliographie. — Despine, *Recueil d'inscr. rom.* p. 6. Incorr. — Id., *Essai méd.* pl. 2. Incorr. — Id., *Inscr.*, p. 8. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 172 et atl. pl. 9, fig. 47. Incorr. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 6. Incorr.

N° 35.



Au collége de Rumilly, dans le mur de la chapelle. Trouvé dans le voisinage, à l'ouest du château d'Hauteville, dans la *Vigne des idoles*, près du *Champ des idoles*.

Plaque de beau calcaire blanc.

Cf. n° 52 DEO VINTIO POLLVCI, nom topique que rappelle le village actuel de Vens ou Vence, situé à trois lieues d'Hauteville, près de Seyssel, et riche en débris romains. Ce nom se retrouve dans une inscription dédiée MARTI VINCIO, à Vence (Vincium), en Provence.

Je ne connais dans les environs de Rumilly au cun nom de lieu qui puisse rappeler le *Pagus Dia.*

Bibliographie. — Despine, *Essai méd.* pl. 4. Incorr. — Id., *Inscr.*, p. 20. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 183 et atl. pl. XI, fig. 50. Très incorr. — Croisollet dans *Mém. Soc. roy. acad. Sav.* t. 12, p. LVII. Incorr. — Id., dans *Rev. sav.* 1860, p. 23. Incorr. — Id., *Hist. de Rumilly*, p. 9. Omission de l'F dans PRAEF. — Fivel dans *Mém. acad. imp. de Savoie,* 2e série, t. 5, p. XL, ajoute après SACR un O qui n'existe pas. — Ducis dans *Rev. Sav.* 1863, p. 29. Citation partielle en italiq. — Id., *Voies rom.*, p. 109, id.

N° 36.



Rumilly. Devanture de boutique sur la place de l'hôtel-de-ville. Bloc calcaire retaillé.

Dans plusieurs inscriptions du département, AVRELIVS figure comme nom (n° 48) ou comme surnom (nos 34, 40, 41).

Bibliographie. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 195, et atl. pl. XIII, fig. 78. Incorr. — Croisollet dans *Rev. sav.* 1860, p. 22. Incompl. — Id., *Hist. de Rumilly,* p. 2, omet une partie des lettres coupées de la dernière ligne.

N° 37.

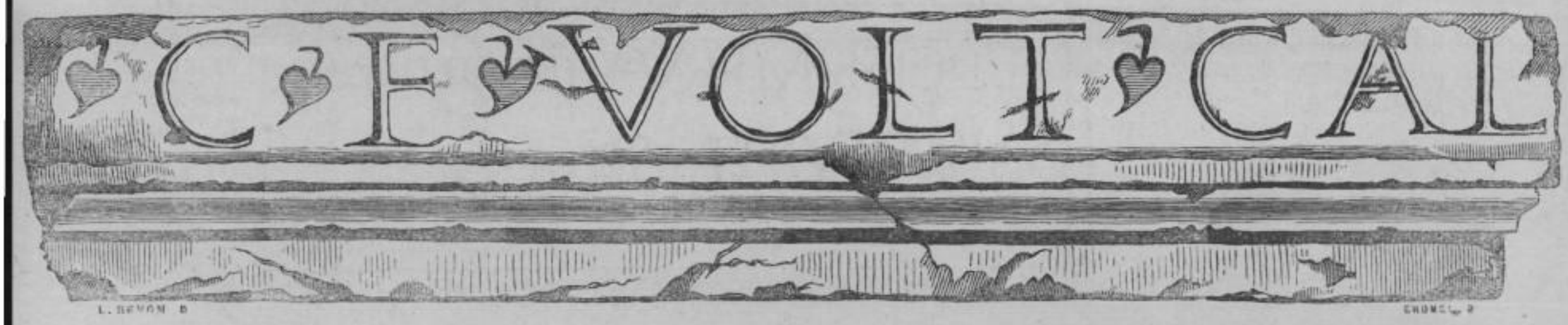

Savoiroux. Adossée contre un mur du grenier de la ferme. Trouvée au même lieu sous un chêne.

Belle pierre calcaire blanche.. Profondeur 0m,70. Cœurs complètement évidés. Il y a C.F et non C.E, lecture reproduite plusieurs fois par erreur, à cause de la cassure qui ressemble à la partie inférieure d'un E, mais qui est plus étroite.

J'ai déjà rappelé que la tribu VOLT*inia* est mentionnée dans plusieurs de nos monuments épigraphiques.

On m'apprend que cette inscription a été récemment sciée par son propriétaire. Les débris de l'édifice dont ce fragment faisait partie ont été enfouis dans les fondations d'une maison, à Savoiroux.

Bibliographie. — Croisollet dans *Bull. Ass. Florim.*, t. II, p. 139. Incorr. — F. Rabut dans *Courrier des Alpes* du 24 juin 1856. — Croisollet dans *Mém. Soc. acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 5, p. III. Incorr. — Id., *Histoire de Rumilly,* p. 2.

N° 38.

A·IVLLINA
LAMINICA·PROVINC

Sales près Rumilly. Sur une porte des dépendances du presbytère.

Grande table en calcaire blanc. La portion gauche est brisée; la partie supérieure et l'extrémité droite sont martelées. Longueur 1m,63, hauteur 0m,53. Caractères d'un très beau style, hauts de 0m,16 à la première ligne et de 0m,10 à la seconde. Les I de IVLLINA dépassent la ligne; ce mot est suivi d'un cœur. Despine décrit cette pierre comme étant le couvercle d'un tombeau dont il donne le dessin.

La fLAMINICA PROVINC*iae* était l'épouse d'un flamine, prêtresse elle-même, de la province à laquelle appartenait notre région.

Bibliographie. — Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39.

Très incorr. — Despine, *Essai méd.* pl. 6. — Id., *Inscr.* p. 19. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 193, et atl. pl. XIII, fig. 77. Très incorr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 31. — Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 7, ajoute au commencement de la seconde ligne un F qui n'existe plus.

N° 39.



L. REVON D.

Encastré devant la façade de l'église de Syon. Ce village, entre Rumilly et Seyssel, est sur le passage de la voie romaine qui traversait le val de Fier et a été en majeure partie détruite par la route actuelle.

Calcaire roux. Les moulures, devenues grisâtres, existent sur les faces antérieures et latérales, mais la face postérieure est plane. Alb. Beaumont dit que ce cippe a servi longtemps de piédestal à une croix placée près du cimetière.

Plusieurs lettres sont effacées, d'autres sont liées. Je lis :

D M
ROMANI
EVPREPITIS
PATRI·PIENTIS
SIMO·ET·INCOM
PARABILI·FI
LI·POSVERVNT

Le surnom *Euprepes* se voit dans Chorier, *Antiq. de Vienne*, p. 451.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 40. Très incorr. — Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 13. Incorr. — Id. *Essai méd.* pl. 16. Incorr. — Id. *Inscr.*, p. 32. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 179, et atl. pl. X, fig. 54. Très incorr. — Croisollet dans *Mém. acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 5, p. IV. Incorr. — Id. *Hist. de Rumilly,* p. 10. Incomplet. — Ducis dans *Mém. acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 8, p. XII. Citation en italiques, lecture fautive de la 3me ligne.

(*La suite au prochain n°.*) L. REVON.

UN PATRIOTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

J'ai publié en 1867, dans la *Revue savoisienne,* une étude sous ce titre : *Un moraliste savoyard au XVIe siècle — Jean Menenc.*

Par une rapide analyse, j'ai essayé de rendre compte d'une œuvre de critique morale dans laquelle le modeste régent de collége, qui avait nom Menenc, frappait sans merci sur les travers de la société de son temps; et j'ai tenté de démontrer que ce courageux écrivain avait mérité le titre de *moraliste,* à une époque où, dans notre petit pays, le métier de redresseur d'abus ne devait pas être bien facile à exercer.

L'homme qui alors ne craignit pas de rompre en visière avec les vices enracinés dans la société au milieu de laquelle il vivait, et qui accomplit cette tâche louable sans trembler devant les rancunes des intéressés, cet homme, dis-je, devait porter dans son âme toutes les plus nobles aspirations. On le devine, du reste, à son accent convaincu et décidé, à son allure franche et loyale.

Le moraliste savoyard devait être un bon patriote.

Je suis en mesure de le prouver.

Au XVIe siècle déjà la Savoie et les Savoyards étaient sous le coup de ces préjugés sans nombre, qui ont servi de texte et de prétexte à tant de descriptions et de jugements absurdes. Déjà à cette époque, les habitants de quelques-unes de nos vallées se rendaient à Lyon ou à Paris afin de trouver un champ plus vaste où puisse s'exercer leur activité; il n'en fallait pas plus pour faire dire que la Savoie ne recelait que des déserts arides et que ses habitants y mouraient de faim; et comme alors, aux yeux des populations des grandes cités, pauvreté signifiait vice, on classait nos ancêtres dans un genre sans nom, tenant moitié de l'homme et moitié de la brute.

Jean Menenc, avec son esprit ardent à la lutte, ne pouvait rester coi devant ces jugements iniques portés sur ses compatriotes; un beau jour il tailla sa plume de *régent* et écrivit quelques pages de défense qu'il intitula : *Dialogue du Planan et du Montaignard, qui desbattent de leur preeminence* (1), et qu'il publia à Lyon en 1590, l'année même où il fit paraître l'*Image de science;* il préludait ainsi au rôle plus sérieux qu'il devait jouer dix ans plus tard en faisant imprimer sa *Sauuegarde* pour ses disciples.

Le DIALOGUE est dédié à *Très noble et très magnanime et preux Amed de Gerbex, seigneur de Sonna, Conseiller et grand Chambellant de Son Altesse, Capitaine de cinquante lances, Gouverneur du fort de la Nunciade* (sic), *et colonel de la cavalerie des ordonnances de ça les Montz.*

(1) J'ai cité à différentes reprises cette plaquette qui m'avait été signalée en 1849 par M. Marteret, bibliophile de Chambéry; mais je ne l'avais jamais eue sous les yeux. M. Laurent Rabut, de Chambéry, a bien voulu m'en communiquer un exemplaire dont il est le propriétaire.

Cette dédicace, datée de Rumilly, 20 février 1590, nous fait connaître comment Menenc fut engagé à écrire sa brochure patriotique : « Estant à Cham-« béry, dit-il, i'apperceu certains estrangers parlant « fort impudemment de nostre nation sauoysienne, « l'appellant montagnarde, grossiere et coquine. Et « estimant que ce seroit peu de cas respondre a deux « seulement, veu que plusieurs vomissent sembla-« bles propos, je proposay de l'heure mesme com-« poser ce petit dialogue, pour occasionner quel-« qu'un de bon esprit defendre plus amplement par « escrit (comme vous Monsieur faictes par armes) « l'honneur de la patrie, qu'est à present preferee « non seulement à tous tresors, mais aussi à la « vie, etc. »

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse : ai-je donc si grand tort de répéter, chaque fois que l'occasion s'en présente, que nous ne devons pas nous lasser de combattre les préjugés qui pèsent sur notre pays et en éloignent l'étranger tout en nous laissant sous le coup d'une triste réputation? Voilà un homme qui, il y a 279 ans, élève déjà la voix pour protester contre ces injustices séculaires; quel progrès avons-nous fait depuis cette époque? Point ou peu, bien que nous ayons, dès lors, payé largement notre tribut à la cause du progrès par nos hommes et nos travaux. Notre tâche n'est donc pas encore accomplie, et lorsqu'on nous accuse de susceptibilité mal placée, on continue à faire preuve d'ignorance à notre sujet ou de mauvaise foi.

Ainsi, Jean Menenc veut défendre sa chère patrie attaquée par des étrangers. Comment va-t-il s'y prendre? Enumérera-t-il les hauts faits des lances savoisiennes se croisant avec celles des hommes d'armes des princes voisins ou des infidèles? Dira-t-il les noms des illustres hommes d'église sortis des rangs du peuple savoyard? Fera-t-il la description de ces vallées à la végétation luxuriante, et de ces lacs bleus que nous envient les autres peuples de l'Europe? Non; son plan est plus modeste; à l'époque où il vivait, la Savoie n'avait pas encore fourni le plus gros de son contingent d'hommes remarquables; l'histoire de ses grandes luttes politiques était peu connue de ses propres enfants, et le sentiment du beau dans la nature n'était pas si développé alors qu'il pût faire éclore l'enthousiasme patriotique.

Menenc prend la question autrement, et il va discuter pour savoir qui doit l'emporter de la plaine ou de la montagne, du *Planan* ou du *Montaignard*, et cela au moyen de l'éloge de la pauvreté et par l'interprétation de l'Ecriture sainte!

(A suivre.) JULES PHILIPPE.

UNE FÊTE RELIGIEUSE AU CHATEAU DE MENTHON EN 1682

Un fils venait de naître dans le château de très haut et très puissant seigneur messire René de Menthon, comte de Montrotier, baron, seigneur ou conseigneur d'une infinité d'endroits. Ce grand vassal et son épouse, Marguerite de Rosi, étaient dans la joie. Peu de temps auparavant, une grande satisfaction avait été donnée à cette famille. Le Souverain-Pontife avait, à la requête de messire Antoine de Norat, prévôt des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, et à la sollicitation du sieur Persod, son coadjuteur, inséré au catalogue des saints Bernard de Menthon, déjà depuis longtemps canonisé par la voix du peuple.

« La nouvelle n'en fut pas plutôt arrivée au château de Menthon, nous dit le Rd P. François Bernard (1), que monsieur le comte de ce nom, dont la générosité, la puissance et la piété ont peu d'égales, crut ne pouvoir mieux marquer, à ce grand saint, sa reconnaissance pour un fils qui venait de lui naître à la place de feu monsieur le comte de Montrotier qu'il avait perdu les années précédentes, dans les guerres d'Hollande, capitaine de cavalerie dans le régiment de Piémont-Royal, qu'en solennisant sa fête avec une pompe extraordinaire, et plus grande qu'à l'accoutumée, et qui auroit été précédée d'vn feu de joye, si l'indisposition de S. A. R. n'eut mis tout l'État dans la consternation. »

La cérémonie eut lieu le 15 juin 1682, le jour de la fête de saint Bernard. L'évêque de Genève y fut invité. Il revenait de faire à Thonon, par les ordres du Souverain-Pontife, la cérémonie de la béatification d'Amédée de Savoie. Il accepta et vint *incognito* à Menthon. Voici, d'après notre narrateur, le P. François Bernard, la raison pour laquelle l'évêque cacha son voyage :

« Car son exemple est de telle force sur le cœur de ses peuples, et la vénération de messieurs d'Annissi si grande pour la maison de Menthon que si son départ eut été sçu il aurait été suivi de la plus belle partie de ses habitants, qui ayant fait des réjouissances publiques au dernier mariage de M. le comte, par lequel ils voyoient renaître son illustre famille et à la générosité de laquelle ils doivent une partie de l'embellissement de leur ville, n'auroient pas manquez de contribuer de tout leur pouvoir à l'honneur de cette fête. »

Voici les détails de cette solennité. Pour commencer, l'évêque célébra une messe basse dans la chapelle qui était autrefois la chambre du saint, celle où l'on prétendait alors voir l'impression de son coude sur la pierre de la fenêtre par où il se jeta la veille de ses noces.

Le sieur Tissard, maître de musique de la cathédrale, fit exécuter plusieurs motets, entre autres un excellent dont les paroles suivent : *Cantate, exultate, psallite Bernardo in Lætitia, accedite cum fiducia in conspectum ejus quoniam suavis est universis, vicit leo de tribu Menthonum, et inferni Potentias fregit. O digna Bernardi gesta, vicit et iterum bellat, ut priorum opprimat hostes dùm fecit deus potentiam in brachio suo, qui magnificavit sanctum suum, alleluia.* Le sieur Tissard et ses musiciens se sont surpassés dans cette circonstance.

Après la messe, l'éloge du saint fut prononcé par le P. François Bernard dans la grande salle du château; c'est un panégyrique en trois parties dans le goût du temps, sur ce texte de l'Ecclésiaste : *In ple-*

(1) *Eloge de saint Bernard de Menthon...*, par le R. Père François Bernard...; Aoste, Riondet, 1684. Ce livre n'était pas connu de Grillet qui ne cite que deux ouvrages de cet auteur : *Le héros des Alpes* et *Le prélat apostolique*. L'éloge de saint Bernard est précédé d'une courte relation où sont puisés les détails de cette notice.

nitudine sancto admirabitur, etc. Parmi les auditeurs, en majeure partie ecclésiastiques, se trouvaient le beau-père du comte, M. le baron de Rosi (1) et sa famille, les dames de Rame, de Bursin, de Saint-Romain, de la Vernée et autres parentes de la comtesse.

On se rendit ensuite dans la chapelle à l'entrée du château; elle était richement parée. On y célébra la grand'messe qui fut chantée par M. de Ternier, chanoine de la cathédrale, et la musique s'y surpassa encore.

Puis vint le dîner, préparé depuis plusieurs jours et offert à toute la compagnie.

Après le dîner, promenade et conversation jusqu'aux vêpres qui furent chantées en musique et où officia le chanoine Ternier. Enfin, suivant les bonnes traditions savoyardes, une magnifique collation suivit les vêpres; mais peu de personnes en profitèrent, parce qu'il *se faisait tard et que le temps commençoit à se broüillier*. Mgr l'évêque partit en bateau, accompagné de MM. de Menthon, de Rosi, d'Alex, président au conseil de Genevois, de la Ruaz, premier syndic de la ville d'Annecy, et de plusieurs autres personnes. La musique s'en retourna aussi en bateau en chantant, avec le concours de MM. Falquaz et de quelques autres chanoines, les litanies de la Vierge.

F. R.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE COPENHAGUE.

Les lecteurs de la *Revue savoisienne* n'ont pas oublié, sans doute, que c'est à G. de Mortillet, un ancien secrétaire de la Société Florimontane, qu'on doit la création du congrès *d'anthropologie archéologique* qui se réunit chaque année dans une ville d'Europe.

Ce fut à la Spezzia, alors qu'une assemblée de naturalistes y était réunie, que Mortillet proposa l'institution de ces assises scientifiques ayant pour but de discuter les questions soulevées par les études toutes nouvelles sur l'époque appelée *préhistorique*.

La première réunion eut lieu en 1866, à Neuchâtel, au bord de ce lac scientifiquement illustré par les travaux du professeur Desor et les recherches du docteur Clément. J'ai été assez heureux pour assister moi-même, comme élève, à cette solennité dont j'ai rendu compte dans ce journal et à laquelle prirent part beaucoup des plus célèbres anthropologistes et archéologues de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. Ce fut à Paris, durant l'Exposition universelle de 1867, que se tint la seconde session; là, les savants eurent sous les yeux cette magnifique exposition d'objets venus de tous les pays et servant à faire l'*Histoire du travail* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; jamais plus belle occasion ne pouvait leur être offerte pour étudier dans leurs plus menus détails les phases de l'industrie humaine, de laquelle on peut déduire certaines conséquences précieuses au point de vue de l'ethnographie.

En 1868, enfin, le congrès se réunit à Norwich, dans la partie de l'Angleterre où l'on retrouve le plus de restes d'anciens monuments celtiques.

La quatrième session, celle de 1869, a eu lieu à Copenhague, la capitale du pays qui offre le plus de ressources pour les études de l'époque préhistorique, grâce à la nature de son sol tourbeux et alluvial où les objets industriels des anciennes races se sont conservés nombreux et presque intacts. A vrai dire, c'est en Danemark que le congrès d'anthropologie archéologique aurait dû tenir sa troisième session. La première appartenait de droit à la Suisse, par le motif que ce pays ayant l'honneur d'être le premier de l'Europe méridionale où les recherches et les études sur l'époque antéhistorique aient été entreprises, c'est lui que devaient favoriser tout d'abord les promoteurs du congrès qui, en majeure partie, appartenaient à notre région. La seconde réunion devait avoir lieu à Paris, à cause de l'Exposition universelle. Mais la troisième devait appartenir au Danemark, le pays de l'Europe où les études et les découvertes relatives à la question qui nous occupe, ont été poussées le plus loin depuis bien longtemps.

Bref, cette injustice scientifique a été réparée cette année, et par un esprit du meilleur aloi, les savants danois, voire même la population de Copenhague et des environs, se sont vengés en faisant du congrès de 1869 le plus éclatant de tous. Sans parler de la réception de la capitale, partout où les savants se sont transportés, ils ont été fêtés par les populations qui leur donnaient gratuitement guides et voitures; le roi lui-même a voulu offrir un banquet aux savants et les a remerciés *de l'honneur qu'ils lui faisaient d'avoir bien voulu accepter une place à sa table!* — Heureux pays! Heureuses populations! Il est vrai de dire que dans ces régions froides les cœurs sont réchauffés par l'instruction; tous les citoyens savent lire, et par conséquent tous honorent la science.

Le roi a ouvert la session; la cérémonie, dit M. Georges Pouchet, fut très simple et très touchante. Les étudiants de l'Université de Copenhague firent entendre les plus vieilles mélodies nationales du Danemark. Cette partie du programme, disons-le en passant, avait son importance scientifique, car les airs nationaux, dont le rhythme irrégulier revêt un certain caractère propre aux mœurs, à l'esprit d'un peuple, doivent servir aux recherches ethnographiques, par les rapports que l'on peut établir entre les différents genres de mélodie. Qui de nous ne se souvient pas d'avoir entendu le professeur Morlot, de Lausanne, qui fut aussi un savant épris de l'époque préhistorique, faire sa conférence sur les *mélodies nationales* qu'il jouait sur la flûte? Ne souriez pas; pour être original ce genre de conférence était des plus instructifs, et les commentaires que le savant professeur plaçait entre deux airs de la *musique du passé,* jetaient la lumière sur des questions ignorées de ses auditeurs.

Je n'ai point la prétention d'analyser les travaux du congrès de Copenhague; je puis dire cependant qu'ils auront rendu les plus grands services à la science, par la solution d'importantes questions restées un peu dans l'ombre jusqu'à ce jour, et dont

(1) Famille de la Franche-Comté.

une des principales est celle qui concerne l'antiquité des peuples primitifs du Danemark.

« On s'était fait de l'antiquité de ces peuples, dit le savant écrivain que j'ai cité déjà, une idée beaucoup trop haute. Certains savants danois inclinaient presque à voir dans leur pays un des plus anciens berceaux de la civilisation : ils le regardaient comme le centre primitif de l'industrie du bronze. Un des résultats du congrès aura été de détruire ces prétentions. Il paraît établi aujourd'hui que le Danemark n'a reçu, au contraire, ses habitants qu'assez tard, beaucoup plus tard que l'Europe centrale.

« Il est probable que le Danemark était encore couvert par les eaux, au moins en très grande partie, à l'époque où ont été taillées les haches en silex que l'on trouve mêlées à des restes d'éléphants, dans les terrains quaternaires de Saint-Acheul, de Grenelle, de Moulin-Quignon. Les premiers habitants du Danemark ne remontent certainement pas au-delà des temps beaucoup plus récents où on polissait, dans le centre de l'Europe, les haches en pierre dure qui servirent à faire sur l'ivoire et sur le bois des rennes, ces naïves sculptures que tout le monde connaît depuis l'Exposition universelle. »

On a pu constater aussi que la population du Danemark est venue du sud, ou mieux du sud-est, et non du nord comme on l'a cru pendant longtemps; le crâne des premiers Danois se rapproche par sa forme de celui des Germains et non de celui des Lapons ou des Groënlandais.

Le congrès a élucidé un point important relatif à la succession des époques désignées sous les noms de *bronze* et de *fer*. Question fort obscure encore que celle de ces époques dont la division ne repose que sur des suppositions tirées des découvertes de gisements lacustres ou de terre ferme ! On avait pensé, par exemple, que l'âge du bronze et l'âge du fer avaient été séparés par un laps de temps impossible à déterminer pour le moment, mais fort considérable. Il a été admis, par les savants du congrès de Copenhague, que ces deux âges n'ont pas dû être aussi éloignés l'un de l'autre, parce qu'on trouve presque partout le fer réuni au bronze. Est-ce là une solution définitive ? Personne ne peut le dire, car il y a des causes autres que la contemporanéité, qui peuvent avoir occasionné ce mélange des deux métaux.

Quoi qu'il en soit, on doit comprendre par ces quelques détails que le congrès réuni à Copenhague a tenu une session laborieuse et féconde; pouvait-il en être autrement lorsque cette savante assemblée comptait parmi ses membres les Quatrefages, les A. Bertrand, les Penguilly-l'Haridon, les Desor, les Vogt, les Henri Martin et autres chefs du mouvement scientifique moderne venus de tous les pays de l'Europe ?

Honneur à ces hardis pionniers, à ces hommes de travail et de paix qui, poursuivant leur œuvre avec constance, tiennent haut le drapeau de la science au milieu des défaillances modernes !

JULES PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

(Suite et fin)

J'ai peu de chose à dire de l'Opéra. Mme Sasse a fait ses adieux à ce théâtre; mais elle ne le quitte pas définitivement; elle a contracté un nouvel engagement, pour quatre ans, à dater du 15 avril 1870. Au mois d'octobre prochain, elle ira chanter en Italie, d'abord à Florence, puis à Milan. La musique de Verdi étant aujourd'hui la plus répandue dans ce pays, il n'est pas probable que Mme Sasse nous reviendra plus habile qu'elle ne l'est dans l'art du chant. En attendant, qui la remplacera ? Ce ne sera pas trop Mlle Hisson; ce ne sera pas non plus Mlle Reboux. Un ténor, M. Delabranche, qui avait débuté à l'Opéra, il y a quelques années, y est revenu. Ce n'est pas la voix qui lui manque; c'est de savoir chanter. Il est impossible jusqu'à présent de dire si M. Pasdeloup a bien profité de l'expérience qu'il a faite l'hiver dernier; tout ce que je sais c'est que le personnel de ses chanteurs n'a pas encore gagné. Je ne veux rien préjuger; la saison qui vient de commencer nous montrera définitivement si le fondateur des concerts populaires de musique classique est propre à diriger un théâtre ou non. Incessamment nous aurons les *Derniers jours de Pompéï*, dont le sujet est emprunté à un roman de Bulwer; le libretto est de MM. Nuitter et Beaumont, la musique est de M. Joncières, l'auteur de *Sardanapale*.

N'ayant pas voulu souscrire aux exigences déraisonnables de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, M. Martinet va plus que jamais chercher son salut dans les œuvres étrangères, italiennes surtout, et dans celles qui sont du domaine public. La réouverture de son théâtre aura lieu avec le *Docteur Crispin (Crispino e la Comara)* des frères Ricci; aussitôt après viendront les *Masques (Tutti in maschera)* de Pedrotti; plus tard nous aurons probablement un opéra de Louis Ricci, le frère défunt de M. Frédéric Ricci, auteur d'*Une folie à Rome*.

Le Conservatoire n'a offert cette année-ci rien de bien remarquable, surtout point en fait de voix ni de chanteurs. Il suit sa routine; ce serait navrant de le voir décliner peu à peu, s'il n'était évident que cet état de choses ne peut plus continuer de longues années, lors même qu'il plairait à M. Auber de devenir centenaire.

Je n'ai pas à m'enquérir de l'importance qu'avait le maréchal Niel pour la politique et la stratégie, mais je sais que les musiciens ne pleurent pas sa mort. C'était le plus grand ennemi des musiques militaires; il l'a prouvé non seulement par la suppression des musiques de cavalerie et d'artillerie, mais aussi par toute sa conduite pendant ces dernières années. On assure que le général Lebœuf a de meilleurs sentiments et qu'il est même disposé à rétablir les musiques licenciées. Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter que le sort de toute une classe d'artistes et de tout un genre de musique très utile et même nécessaire, soit réglé de façon à ne plus dépendre du bon ou du mauvais vouloir d'un ministre.

JOHANNÈS WEBER.

RÉPARATION D'UNE INJUSTICE ENVERS LA SAVOIE
A PROPOS DE G. FICHET

Dans son nº 64, le journal de Paris l'*Imprimerie,* en proposant de célébrer le *centenaire* de la typographie parisienne en 1870, avait attribué à Jean de la Pierre seul l'honneur d'avoir introduit l'art de Gutenberg à Paris en 1470, et n'avait pas même nommé Guillaume Fichet. Le directeur de la *Revue savoisienne* s'est empressé de relever cet oubli, et dans une lettre publiée par l'*Imprimerie,* il a réclamé en faveur de notre compatriote, qui a été aussi bien que La Pierre l'introducteur de la typographie en France, et, bien plus, l'auteur du premier ouvrage *original* sorti des presses françaises.

Le rédacteur de l'*Imprimerie,* tout en rendant justice aux talents incontestables de Guillaume Fichet, et en avouant que ce savant a bien pu contribuer au grand acte dont il est question, a semblé, toutefois, maintenir sa première opinion qu'il a développée dans un article inséré à la suite de la réclamation de M. Jules Philippe.

En réponse à cet article, le directeur de la *Revue savoisienne* a adressé à l'*Imprimerie* une seconde lettre que nous croyons devoir reproduire; la question vaut la peine d'être examinée avec soin.

Voici comment s'est exprimé M. Jules Philippe :

« Monsieur le rédacteur de l'*Imprimerie*,

« Une absence de quelques semaines m'a empêché de répondre plus tôt à l'article que vous avez publié dans votre nº de juin-juillet, au sujet de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser relativement à Guillaume Fichet. Je m'empresse de réparer le temps perdu.

« Vous maintenez :

« 1º Que le premier ouvrage imprimé à Paris est le volume intitulé *Epistolæ Gasparini Pergamensis;*

« 2º Que Jean de la Pierre est, sinon l'unique, du moins le principal introducteur de la typographie à Paris.

« Quant au premier point, je crois pouvoir soutenir que vous n'avez détruit en rien mes assertions. En effet, je n'ai pas prétendu, *d'une manière absolue,* que les *Epistolæ* ont été publiées après la *Rhétorique* de Fichet; j'ai dit simplement que rien ne prouvait que ce dernier ouvrage leur fût postérieur; il n'y a de date ni sur l'un ni sur l'autre ouvrage, et il est probable qu'ils ont été composés dans la même année, 1470. On en a pour preuve la lettre d'envoi de la *Rhétorique* au cardinal Rolin, qui est datée de cette année : *Œdibus Sorbonæ idibus Julii scriptum anno septuagesimo et quadringentesimo supra millesimum.* Cette date est donnée par un historien de l'imprimerie parisienne, *docteur de Sorbonne* lui-même, le sieur André Chevillier (1), qui ajoute encore ceci au sujet des premiers livres imprimés à Paris :

« Au reste, l'ordre que nous avons mis entre les « Livres de la première Liste n'est point si absolu- « ment nécessaire, qu'il ne puisse être changé. Quand « nous mettons les Epitres de Gasparin en premier « lieu, nous ne sommes pas si fort attachés à lui « donner cette place, que nous ne consentions qu'on « y mette le Florus, ou le Salluste, ou quelque autre « de la Liste. Il est bien probable que quelques-uns « de ces Livres ont été imprimés tout de suite et « qu'on ne les a fait paraître dans le public que tout « ensemble. La lettre de Fichet donne sujet de le « penser, quand il dit à La Pierre que les Allemands « rendaient très-fidellement par leurs Impressions « les copies qu'on leur donnait, *quàm emendatos* « *Libros ad exemplaria reddunt.* Ce qui semble « insinuer qu'avant ces Epitres de Gasparin, Fichet « avait déjà remarqué d'autres Livres très-correc- « tement imprimez. »

« Je ferai remarquer, en outre, que ces mots *primos ecce Libros*, etc., ne semblent pas se rapporter aux *Epistolæ* seules qui ne forment qu'*un livre,* mais à tous ceux qui étaient imprimés ou en préparation.

« Il se peut donc bien que les *Epistolæ* aient été les premières mises sous presse; mais vous avouerez, Monsieur, que l'on ne peut s'appuyer que sur des probabilités et non sur des données certaines pour soutenir cette opinion; en un mot, il y a lieu à interprétation, et par conséquent il y a doute.

« Du reste, mon affirmation ne portait point sur cette question de priorité de *coup de presse;* j'ai soutenu que le premier ouvrage ORIGINAL imprimé à Paris était dû à G. Fichet. Par le mot *original* j'ai entendu parler du premier ouvrage imprimé *sorti d'une plume française;* à cet égard, je ne crois pas qu'il soit possible de me contredire et mon argumentation reste intacte.

« Quant au second point, qui est, comme vous l'avez très bien dit, le plus important à mes yeux, je ne saurais me rendre entièrement à votre décision, et je continue à soutenir que l'honneur d'avoir introduit la typographie à Paris revient, en grande partie, à G. Fichet, et qu'au pis-aller, les deux noms de Guillaume Fichet et de La Pierre sont inséparables dans les annales de la typographie parisienne; c'est par ces mots que j'ai terminé ma première lettre. J'ai pour moi le plus grand nombre des auteurs qui ont écrit sur la matière; de votre côté, vous vous appuyez sur la lettre que Fichet a placée en tête des *Epistolæ.*

« Si l'on étudie le caractère des deux personnages, d'après leur biographie, on est forcé de reconnaître à Fichet une activité et des talents supérieurs à ceux de son collègue; c'est pourquoi les auteurs anciens et modernes, tels que Moreri, les Bibliographies générales, Ludovic Lalanne, etc., ont pu avec raison attribuer à notre compatriote l'initiative de l'entreprise dont il s'agit. Quand G. Fichet dit à La Pierre : « *vos* ouvriers d'Allemagne, » « les libraires que *vous* avez fait venir d'Allemagne, » il entend dire simplement que ce fut La Pierre, en sa qualité d'Allemand, qui se chargea de nouer des relations avec les imprimeurs de Constance. D'un autre côté, si on fait la part d'un certain sentiment de modestie qui dut animer Fichet dans une épître à un ami, à un

(1) *L'origine de l'imprimerie de Paris, dissertation historique et critique,* etc., par le sieur André Chevillier, directeur et bibliothécaire de la Maison et Société de Sorbonne, Paris, 1694.

collègue, on avouera que l'on ne peut déduire de sa lettre qu'il doive être relégué au second plan.

« Mais si vous le désirez, mettons de côté toute idée de préséance, devenons moins affirmatifs pour un bien de paix et de justice et convenons, ainsi que je l'ai déjà demandé, que Fichet et de la Pierre ont un égal droit à la première place dans le souvenir des Français ; car en admettant même que la question de priorité puisse être débattue, je ne pense pas qu'on soit autorisé par un motif quelconque à faire disparaître le nom de Fichet au bénéfice exclusif de La Pierre. Disons avec le docteur de Sorbonne que j'ai déjà cité et qui devait être au courant des traditions de la célèbre maison : « Ce sont là les illustres « autheurs de l'imprimerie de Paris, dont le premier « établissement est dû au sage dessein qui en fut « projetté et concerté dans la maison de Sorbonne « entre ces deux sçavants hommes, les premiers et « les plus considérables du collége. »

« De là à la réalisation du vœu que je vous ai manifesté, il n'y a qu'un pas : *Que les noms de Guillaume Fichet et de Jean de la Pierre soient inséparables* dans les souvenirs que l'on évoquera à propos de la fête du centenaire de la typographie parisienne.

« C'est une justice que je désire voir rendre à un homme qui a bien mérité de la patrie !

« Je suis persuadé, Monsieur, que vous ne me refuserez pas votre aide pour atteindre ce but patriotique.

« Dans cette attente, etc.

JULES PHILIPPE.

Annecy, octobre 1869.

BULLETIN.

Le dimanche 19 septembre dernier, un concours agricole, industriel et artistique a eu lieu dans la jolie cité d'Albertville. Cette ville, où aboutissent plusieurs riches vallées, a été, dans cette circonstance, le rendez-vous d'un grand nombre de personnes venues des deux départements savoisiens pour assister à des fêtes comme nous les aimons dans notre pays, c'est à-dire à des fêtes essentiellement populaires. Cette affluence d'étrangers s'explique aussi par l'heureuse situation d'Albertville; cette cité, s'élevant au milieu de l'ancienne Savoie, est un centre, un terrain neutre sur lequel viennent se tendre la main les habitants de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il faut dire aussi qu'à ce point de vue le caractère des citoyens d'Albertville vient en aide à la nature; on dirait qu'ils sentent les devoirs que leur impose l'importance de leur position, et par leurs allures franches, loyales et patriotiques, ils se prêtent admirablement au rôle qu'ils sont appelés à jouer. Animés de tout temps d'un esprit municipal très indépendant, actifs, énergiques au besoin, ils résument les qualités des populations des diverses parties de la Savoie et sympathisent avec toutes.

Nous avons pu voir de nos yeux les effets de ces qualités précieuses à propos de la solennité du 19 septembre. L'organisation des différentes parties du concours a été irréprochable, grâce aux efforts réunis de la population entière d'Albertville, dont l'entrain et le dévouement ont triomphé de toutes les difficultés. Disons toutefois que des éloges reviennent surtout à notre ami Montmayeur, dont l'activité bien connue et l'intelligence ont fait face à toutes les exigences. L'exposition artistique et industrielle, à laquelle avaient aussi prêté leur aide Louis Revon et son frère James, a dépassé les espérances qu'on avait pu concevoir; dans cette partie, qui nous intéresse spécialement, les médailles d'or ont été décernées, pour les beaux-arts, à Mlle Revon Louise, et pour l'industrie, à M. Marie fils, fabricant d'ornements d'église à Lyon.

La prime d'honneur, pour la partie agricole, a été décernée à M. Eugène Perrier de la Bâthie, de Conflans.

—

Le 1er octobre, vers 7 heures 1/4, nous avons vu un magnifique bolide se dirigeant du sud au nord; nous trouvant sur la place de Notre-Dame à Annecy, nous n'avons pu le suivre que dans la petite courbe qu'il a décrite de l'angle droit de la tour de Notre-Dame aux toits des maisons qui avoisinent cet édifice. Nous ne l'avons pas vu à gauche de la tour, ce qui nous permet de supposer qu'il a dû faire son apparition dans l'horizon d'Aix-les-Bains pour se diriger ensuite vers celui de Genève, en passant sous la *Grande-Ourse*.

Ce météore, aperçu de divers points de la France, était d'une belle grosseur et jetait une vive lumière d'un blanc éclatant, légèrement teinté de rouge. Il laissait une petite traînée lumineuse presque imperceptible.

—

Les lettres viennent de faire une très grande perte : M. Sainte-Beuve, académicien et sénateur, a succombé le 13 octobre, à une heure et demie, au mal contre lequel il luttait depuis plusieurs années avec un admirable courage, et qui, depuis quelques jours, ne permettait plus d'espoir. « Il est mort avec un cœur ferme, et en esprit libre, dit le *Temps*. Peut-être eût-il vécu plus longtemps s'il eût su se reposer; mais la notion de vie était identifiée chez lui à l'idée du travail, et il n'a cessé de penser, de chercher et de produire, que pour mourir.

—

Dimanche soir, la Société des Amis des arts du département de Seine-et-Oise a ouvert, à l'hôtel-de-ville de Versailles, sa dix-huitième Exposition annuelle de peinture, sculpture, architecture et gravure.

Ces Expositions semblent prendre tous les ans plus d'importance. On signale de réels progrès sur celles des années précédentes. Les toiles sont nombreuses, et il y en a surtout beaucoup qui méritent de fixer l'attention.

Le nombre des ouvrages exposés s'élève à près de quatre cents, et parmi les noms des exposants figurent ceux de Meissonier, Gérôme, Lambinet, Justin Ouvrié, Luminais, Alophe, Willems, Eugène Bataille, Anastasi, Ziem, etc. Nous citerons la Garde à Magenta, par Eugène Bellangé; Pâturages dans l'Ouady Toumilat (isthme de Suez), par Berchère; une Vue du Tibre, prise de l'Acqua Acetosa, campagne de Rome, et une Vue de la villa Taverna, à Frascati (pastels), par Lanoue; une Vue de Lisieux, par Lapito; une Marine (aquarelle), par Lebas; les Acqueducs de Claude (campagne de Rome), et Basse-Cour à l'Isle-Adam, par Buttura; Jeune fille dans une vasque, par Cabuzel; la Rue de Mouxy, à Aix-les-Bains (Savoie), par Paul Chardin; Officier supérieur de cuirassiers et Cavalier du 3e hussards (aquarelles), par Emile de Pavant; Deux Amours (porcelaine tendre), par Mlle Eléonore Leveau; Aqueduc de Buc et vallée de Jouy, par Adolphe Viollet-Leduc.

Nous mentionnerons encore :

Un Fumeur, par Meissonier; l'Arrivée de la Caravane (Egypte), par Gérôme; l'Heure du duel, par Willems, une Vue de Venise et une Vue de Hollande, par Ziem; le Château de Pierrefonds, par Justin Ouvrié; le Printemps et l'Hiver (figures décoratives), par Bataille; la Meuse à Dordrecht, par Anastasi; Côtes de Normandie, par Lambinet; le Retour, par Luminais, etc.

Cette Exposition, qui doit durer un mois, avait attiré, le premier jour de l'ouverture, une foule considérable de visiteurs.

—

Un missionnaire, revenant de Zanzibar, a apporté la nouvelle qu'on avait reçu, dans cette ville, une lettre du docteur Liwingstone datée de février 1869. Il serait à désirer que cette nouvelle se vérifiât dans l'intérêt de la science à laquelle s'est voué le célèbre voyageur qu l'on croyait perdu à jamais.

—

Libri, le savant qui a fait tant de bruit en France il y a quelques années, vient de mourir à Florence, sa ville natale, à l'âge de 66 ans. Son procès pour détournement de livres et de manuscrits, opéré en grand dans les bibliothèques de Paris, l'a rendu célèbre; ses travaux scientifiques sont presque oubliés, malgré leur importance.

Licencié en droit et docteur ès-sciences à dix-sept ans, le comte de Libri-Carruci se fit connaître par un mémoire sur la théorie des nombres; à vingt ans il fut professeur à l'université de Pise. Ayant trempé dans les mouvements politiques de l'Italie en 1830, il dut s'expatrier et vint s'établir à Paris, où, s'étant fait naturaliser, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Legendre, et suppléant de M. Biot au collége de France. Il publia, de 1838 à 1841, une *Histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle*, et il collabora au *Journal des savants* ainsi qu'à la *Revue des Deux-Mondes*. Ensuite des poursuites qui furent dirigées contre lui pour le motif que nous avons rappelé ci-dessus, il se réfugia à Londres et rentra ensuite dans sa patrie primitive.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

10me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie (suite), par M. L. Revon. — Sainte-Beuve, par M. Jules Philippe. — Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy. — Un patriote savoyard au XVIe siècle (suite), par M. Jules Philippe. — Ethnographie : les Péruviens et les Turcs, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite)

Canton de Thorens.

N° 40

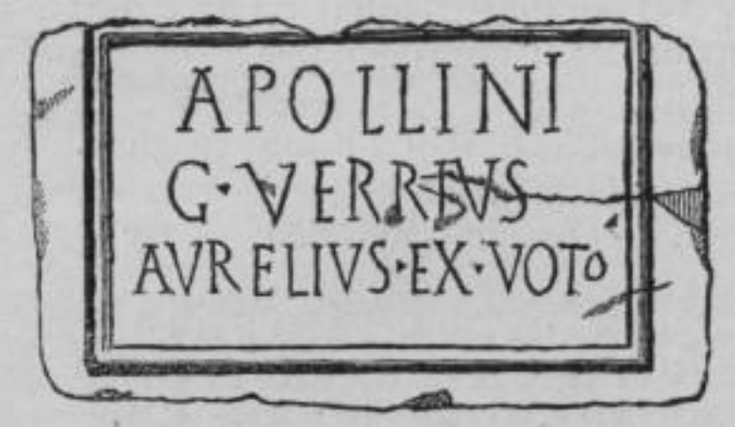

Hameau dit Chez Floquet, commune de Groisy. Encastrée à l'extérieur de l'habitation de M. Excoffier, dit Floquet.

Plaque polie de beau calcaire jaune grisâtre. Lettres nettement tracées, avec liaisons fines.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. savois.* 1867, p. 16.

N° 41

MERCV*rio·et*
MAIA*e*
G·VERRIV*s·Aure*
LIVS·EX·*voto*

Au Musée d'Annecy, achat. Trouvé en 1868 à Saint-Hilaire, commune de Groisy, dans les matériaux d'un canal traversant le champ à côté de la chapelle.

Fragment de plaque en calcaire jaune grisâtre, long de 0m,31, large de 0m,25, épais de 0m,17. La partie conservée est encadrée d'une baguette, en haut et à gauche. Les deux premières lignes peuvent se lire MERCV*rio·et*
MAIA*e*

ou MERCV*rio*
MAIA*dae*

Maia, fille d'Atlas et de Pléione, était la mère de Mercure.

Il n'y a pas d'hésitation pour la restitution du texte des deux dernières lignes :

G·VERRIV*s·Aure*
LIVS·EX·*voto*

Le nom de ce personnage se trouve dans l'inscription précédente, provenant de la même commune.

Inédite.

N° 42

MERCV
ET

Au Musée d'Annecy depuis le mois d'août 1868; don de M. Girod, de Novel.

Fragment en calcaire urgonien jaune, long de 0m,47, haut de 0m,40, épaisseur 0m,31 ; hauteur des lettres 0m,08. La partie supérieure est ornée d'une moulure; les trois autres côtés sont brisés.

Trouvé à Villaz, puis transporté à Novel chez M. Despine, et retrouvé chez M. Girod. Avant 1849, époque où ce fragment avait disparu pour quelques années, il était plus complet: la partie inférieure avait une moulure comme celle de la partie supérieure, et le texte se composait de ceci :

MERCV*rio*
ET
T COELI

Bibliographie. Despine, *Essai médic.*, manuscr., pl. 8. — Id., *Inscr.*, manuscr., p. 22. — E. Serand, Albums manuscr.

II. Arrondissement de Bonneville.

—

Canton de Bonneville.

—

N° 43

\IAE
IVLIVS
VS·MER
R

Au Musée d'Annecy, don de M. Tavernier, de Taninges.

Trouvé en 1868 à Thiez, avec d'autres débris romains.

Ce fragment est la partie droite d'une inscription brisée sur les trois autres côtés. Beau calcaire blanc. Hauteur 0m,21, largeur 0m,18, épaisseur 0m,13. Très beaux caractères, hauts de 0m,04 à chaque ligne. Dans IVLIVS les lettres LI sont formées d'un trait vertical terminé en bas, à droite et à gauche, par deux traits ondulés.

Inédit.

Canton de Saint-Gervais.

—

N° 44

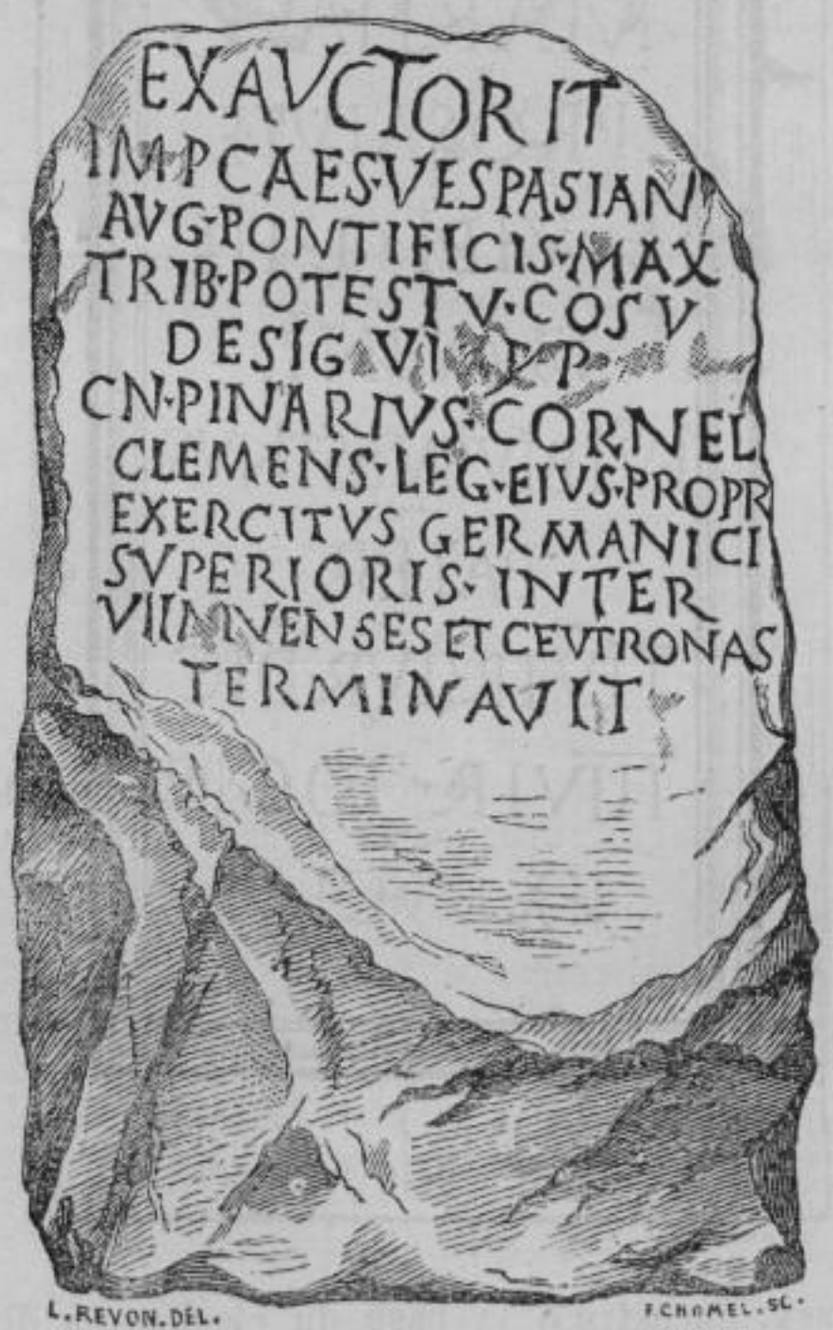

A la Forclaz du Prarion, lieu dit le Larioz, commune de Passy. L'inscription, plus ou moins protégée par un cadre de pierre exécuté il y a quelques années, est à quelques pas de l'endroit (mur de clôture) où elle a été découverte, le 18 juillet 1853, par M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

La table, aux contours irréguliers, est une roche feuilletée, schisteuse, d'un gris-bleu, avec taches de rouille. De nombreux grains de quartz, des fissures, des cavités, des bosselures, ont gêné fréquemment le graveur. Les injures du temps, sur un col élevé de 1,500 mètres, et aussi les dégradations volontaires, comme on le prétend, ont mutilé plusieurs lettres. L'interprétation de cette inscription, la plus précieuse de celles du département, a donné naissance à de nombreux commentaires et soulevé des discussions parfois orageuses. Il faudrait un volume pour analyser tous les travaux publiés sur ce sujet, et en particulier les savantes dissertations géographiques provoquées par l'avant-dernière ligne ; l'index bibliographique servira de guide à ceux qui voudraient reprendre à fond la question. Occupons-nous surtout du texte même de ce monument.

Dès la première ligne nous constatons des divergences : après EX AVCTORIT, l'estampage que j'ai pris en 1864 n'indique pas l'A figuré par la plupart des premiers auteurs, et encore moins le T que quelques-uns y ajoutent. Peut-être la pierre s'est-elle écaillée, ou a-t-on pris pour un A de petites fissures obliques ?

La lecture de la 2e ligne et de la 3e n'est l'objet d'aucune difficulté.

A la 4e les deux chiffres V sont bien tracés ; ils ont été cependant omis ou modifiés par quelques auteurs.

La Ve puissance tribunicienne de Vespasien expira avant le 1er juillet de l'an 74.

A la 5e ligne, après DESIG·VI, la pierre est écaillée et fendillée, de sorte que l'on a de la peine à lire la 1re lettre de l'abréviation suivante ; cependant on finit par y reconnaître un P. La 2e lettre est évidemment un P ; il faut donc lire : *Designati sextum, patris patriae.*

Les lignes 6, 7, 8, 9 et 11 sont très nettes. Le nom du personnage mentionné ici se retrouve dans une inscription de Gruter (page 451, n° 6) :

CN·PINARIVS·L·F·PAP·COI.....
LEGAT·PROPR·EXERCITVS·QV....
SACRARVM·LOCORVMQ·PVBL....
TRIVMPHALIBVS·HORNAMENTIS..
.....IN·GERMA.....
. . . . . .

C'est la 10e ligne qui a le plus fourni matière aux discussions. D'après de mauvaises copies, le 1er mot avait été lu *Veragrenses* (Henzen) et *Vallenses* (Mommsen), leçons évidemment fausses. Les seules lectures admissibles, parmi celles qui ont été données jusqu'ici, sont VIIMNENSES ou VEMNENSES, les deux I tenant lieu d'un E (Personnat, Bonnefoy, etc.), et VIENNENSES (Renier, Payen, Ducis, etc.) Si l'on s'en tient aux caractères seuls, sans autre considération, il faut avouer que le mot, peut-être mutilé de nos jours, et en tout cas tracé avec difficulté sur une matière ingrate par un graveur qui pouvait bien d'ailleurs ne pas être très fort sur l'orthographe, ressemble plus à la première interprétation qu'à la dernière. Après les deux 1res lettres, qui se lisent bien, la 3e est tout à fait identique aux I du reste de

l'inscription, et ne rappelle pas les E ; partout ailleurs ceux-ci ont les trois traits horizontaux assez longs et terminés par un plein très marqué, en harmonie avec les caractères lourdement tracés de tout le texte ; bien plus ; au lieu d'une barre médiane en creux, on a ici un nodule en relief ; du moins il existait quand j'ai examiné la pierre en 1864. La lettre qui suit, offrant une écaillure fissurée, la lecture en est douteuse ; on est libre de la prendre pour un M ou un N. N'oublions pas d'ailleurs que l'M est quelquefois substitué à l'N : à Pompéi on voit CVMCTA pour CVNCTA. Enfin, le caractère suivant est un N dont la barre diagonale n'atteint pas le sommet du jambage gauche. Le reste du mot est très lisible. — On pourrait encore ajouter une variante éclectique et lire VIINNENSES.

Ces réserves faites, je ne demande pas mieux que de me ranger à l'opinion des savants épigraphistes qui penchent pour VIENNENSES, étendant ainsi le territoire de la colonie de Vienne jusqu'au point marqué par notre monument. Ils s'appuient sur des considérations concluantes. Ainsi, entre autres arguments, M. Léon Renier rappelle qu'on voit dans la même commune une inscription où est mentionné un magistrat, le *triumvir locorum publicorum persequendorum* (voir n° 45), qu'on n'a rencontré jusqu'ici chez aucun autre peuple. — Pour les travaux publiés sur les *Viennenses*, voir l'index bibliographique.

Le dernier mot de la 10e ligne a d'abord été lu CENTRONES, puis CEVTRONES, enfin CEVTRONAS. La dernière leçon est la bonne : le mot est très lisible, et une cassure au bas de la 3e lettre a seule pu faire confondre le V avec un N. Nous trouvons une autre preuve de la vraie orthographe du nom des Ceutrons dans plusieurs monuments de Tarentaise : l'un porte CEVTRONES, un autre CEVTRON. MM. Allmer, Léon Renier et Aug. Bernard ont été les premiers à prouver qu'il fallait dire Ceutrons et non Centrons. — Voir l'index bibliographique pour les études publiées sur ce peuple.

Bibliographie. Journal de Genève, 31 déc. 1853. Incorr. — Henzen dans *Bull. de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1854, in-fol. Incorr. — Payen, *Carte top. et routière de la vallée de Montjoie*, et *Itinéraire*, p. 7, 1854. Nombreuses fautes corrigées dans le 2e tirage (1859) et le 3e (1863). — Orelli, *Inscr. lat. collectio*, continuée par Henzen, Zurich, 1856, t. III, n° 5256. Incorr. — *Congrès scient. de Grenoble*, 1857, p. 395. — L. Renier dans *Rev. archéol.* 1859, p. 358. M. Renier, sur la foi d'un estampage incomplet, avait d'abord omis les lettres P. P. Il fut un des premiers à signaler la probabilité de leur existence. — *Anzeiger fur schw. Geschichte*, 1860, p. 106. Texte et notes d'après la *Rev. arch.* — *Acad. impér. de Lyon*, 1861. — Ducis dans *Mém. Ac. imp. Sav.* 2e série, t. V, p. LIX, omet V après COS et écrit CENTRONAS. — Ducis dans *Congrès scient. de France*, 30e session, Chambéry, 1863, p. 539 à 543. Trad. en français et dissert. sur les Viennois et les Ceutrons. — P. de Marans (pseud. de Victor Personnat) dans *Abeille de Chamonix*, 1863, n° 19. Incorr. et fautes typogr. Discussion en faveur des VIIMNENSES. — V. Personnat dans *Rev. savois.* 1864, p. 109, corrige le texte de l'*Abeille* et expose sa théorie géographique au profit des VIIMNENSES ou VEMNENSES. — Ducis dans *Rev. savois.* 1864, p. 117, combat cette théorie. — J. Dessaix dans le *Léman*, 1er janv. 1865, cherche à prouver que l'on peut écrire indifféremment Centrons et Ceutrons. — *Erster Nachtrag zu den Inscr. conf. Helv.*, 1865, p. 206, n° 6. Reprod. de la *Rev. arch.* et de l'*Anzeiger*. — H. Payen dans *Rev. savois.* 1865, p. 6, descr. détaillée du monument. — Ducis dans *Rev. sav.* 1866, p. 13, 21, 32, 37, 95, 110, dissert. sur cette inscr. et sur les Viennois et les Ceutrons. — Le Fort et Lullin, *Regeste genevois*, p. 7. Omission de P. P. — E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 46, col. 2., omet P. P. Précieuses indications sur la colonie de Vienne. — Voy. encore, sur cette inscr. et sur les Ceutrons, le travail de M. Allmer : *Sur quelques inscr. d'Aixme*, dans le *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, juill. 1869, p. 283 à 288.

N° 45

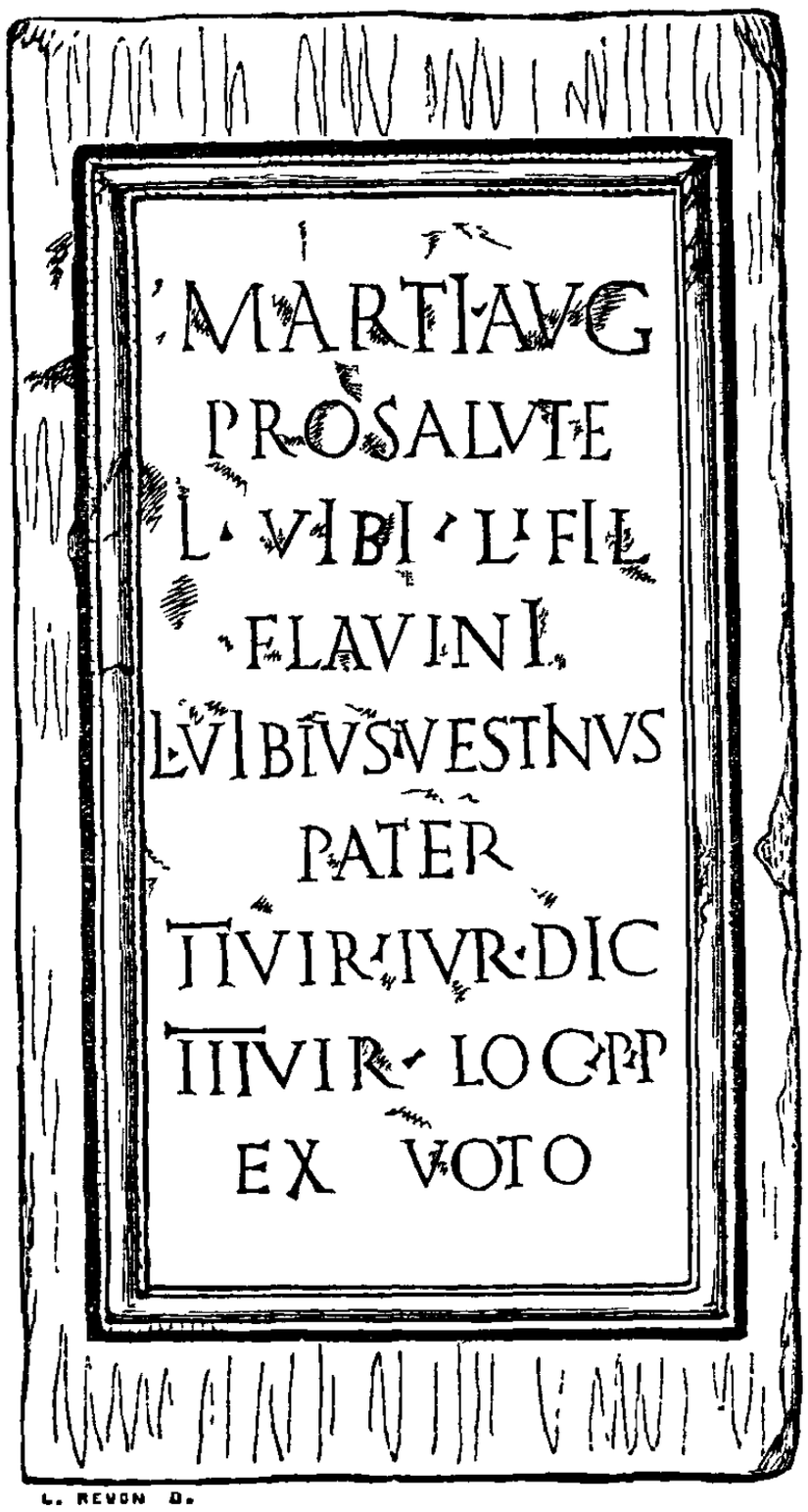

Passy, encastré à la base du clocher, à droite. Calcaire jaune, caractères très purs, points de séparation d'une forme originale.

Cette belle inscription et la suivante (n° 46) ont été trouvées un peu plus loin, aux Outards *(altaria?)*, hameau où l'on a découvert des débris de colonnes et des tombeaux.

Les *duumviri juri dicundo* étaient deux magistrats chargés de rendre la justice dans les villes de province. On voit ce titre dans une inscription du Musée de Genève.

Les *triumviri locorum publicorum persequendorum* étaient des administrateurs des lieux et bâtiments publics, chargés de l'entretien des routes, etc. Il paraît que jusqu'ici on n'a rencontré ces magistrats que dans la colonie de Vienne. Plusieurs inscriptions du Musée de Genève en font mention : T·IVL·T·FIL·CORN·VALERIANO... etc..., IIIVIR | LOCOR·P·PERSEQVENDOR·.... etc. A Vienne une inscription publiée par Chorier porte ceci :....IIIVIR | LOC·PVBLIC·PERSEQ.....

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.* p. 35. Incorr. — *Theatrum Sabaudiae*, vol. III. Incorr. — Bourrit, *Nouvelle descr. des glac. de Sav.* 1785, t. 3, p. 22. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.*, t. 3, p. 170. Incorr. — Despine, *Antiq.* Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 144 et atl. pl, 5., f. 21. Incorr. — J.-P. Pictet, *Nouvel itin. des vallées autour du Mont-Blanc,* 1818, p. 37, Incorr. — Ferrucci dans *Mém. Soc. d'hist. de Genève,* t. I, p. 271. — Payen, *Notice* accompagnant la carte top. de la vallée de Montjoie, p. 8, écrit AVGVST au lieu de AVG. — L. Renier dans *Rev. arch.* 1859, p. 357-358. — Quicherat dans *Bull. Soc. imp. des ant. de France,* 1865, 3e trim., p. 150. — Ducis dans *Rev. savois.* 1866, p. 14. Citation en italiques. — E. Desjardins, *Table de Peutinger,* 1869, p. 46, col. 3.

N° 46



Passy. Encastrée dans la façade du clocher, à gauche. Beau calcaire jaune, caractères bien tracés. Cette inscription a été trouvée aux Outards, comme la précédente (n° 45).

Les *duumviri aerarii,* magistrats chargés du trésor public, figurent dans plusieurs inscriptions du musée de Genève, de même que les *flamines Augustales;* ainsi : T·IVL·T·F·CORN· etc... | IIVIR· AER.... | FLAM·AVG...

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 35. Incorr. — *Theatrum Sabaudiae,* III. — Bourrit, *Nouvelle descr. des glac.,* 1785, t. III, p. 22. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.* t. III, p. 170. Incorr. — Despine, *Antiq.* — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 144 et atl, pl. 5, fig. 22. Incorr. — J. P. Pictet, *Nouvel itin. des vallées,* etc., 1818, p. 37. Incorr. — Ferrucci dans *Mém. Soc. d'hist. de Genève,* t. I, p. 271. — Payen, *Notice* accompagnant la carte top. de la vallée de Montjoie, p. 8. Incorr. — Quicherat dans *Bull. Soc. des antiq. de France,* 1865, 3e tr., p. 150. — Ducis dans *Rev. savois.* 1866, p. 14. Reprod. en italiq. — Desjardins, *Table de Peutinger,* p. 46, col. 3.

Canton de Taninges.

N° 47



Au Musée d'Annecy. Trouvé dans un champ appelé vers Fan (*fanum*)? dans les Fins de Ley, hameau de la commune de Mieussy. Transporté dans la maison Cornillon, à Ley, puis, en 1867, chez M. Tavernier, à Taninges. Acheté à ce dernier, par le Musée, en octobre 1868.

Calcaire roux. Les faces latérales de cet autel votif sont un peu plus étroites que les autres, mais les moulures sont les mêmes.

D'après M. Adolphe Pictet, ATHVBODVA, ou plutôt CATHVBODVA est un surnom gaulois qui signifie *corbeau de guerre* et se rapporte à une Bellone gauloise. Les cassures de la pierre ne permettent pas de vérifier s'il y avait un C au commencement de la première ligne. — Une autre cassure ne laisse paraître que l'extrémité du V qui devait commencer la dernière ligne.

Des murailles romaines, des briques, des tuiles, ont été fréquemment exhumées dans les environs de Ley et le long de la voie dallée qui apparaît dans la direction de Quincy et d'Onion. A Mieussy, où l'on a découvert des monnaies antiques, une tête romaine, en marbre, est encastrée dans l'église.

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. savois.* 1867, p. 101. — Ad. Pictet et L. Revon, id. p. 112. — Ad. Pictet, dans *Rev. archéol.*, juillet 1868, p. 1. — Id., *Une nouvelle déesse gauloise de la guerre,* 1868, br. in-8°, tirage du précédent.

III. Arrondissement de Saint-Julien.

Canton d'Annemasse.

N° 48



Annemasse. Tombeau posé debout et engagé dans la base du clocher. Le couvercle est vis-à-vis, la partie supérieure à moitié dissimulée dans la muraille. L'église ancienne, où est ce monument, doit être démolie en 1870 ou 1871, quand la nouvelle sera achevée.

Calcaire à gryphées, probablement du Salève, roux, devenu gris çà et là par les injures du temps. Largeur latérale $0^m,98$. Parois épaisses de $0^m,18$.

On voit aux Alyscamps (*Elysaei campi*) d'Arles les mêmes formes de tombeaux, avec *l'ascia* et le niveau (*libella*).

Le PROTECTOR était une sorte de garde du corps ; le DVCENARIVS, un officier commandant 200 hommes.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.* p. 38. Incorr. — Gruter, *Inscr.* t. I, p. 531. Incorr. — Spon, *Hist. de Genève*, II, 341. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.* I, 304. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 143 et atl. pl. 5, fig. 19. Incorr. — Despine, *Essai méd.* pl. 14. Incorr. — Id., *Inscr.* p. 34. Incorr. — Id., *Recueil d'inscr. rom.*, p. 23 et 29. Incorr. — H. Fazy dans *Rev. archéol.* novembre 1861, p. 402-403. Incorr. — A. Rilliet de Candolle dans *Mém. Soc. d'hist. de Gen.*, t. XVI, p. 18. Incorr.

Comme on le voit, toutes ces transcriptions sont incorrectes (par exemple ATTINIAE pour AETERNE, etc.), chaque auteur s'étant contenté de copier la leçon fautive de ses devanciers, au lieu de prendre un bon estampage. Malgré les nombreuses cassures de la pierre, l'inscription se déchiffre assez facilement lorsqu'on a recours à ce procédé.

(La suite au prochain n°.) L. Revon.

SAINTE-BEUVE

I

Sainte-Beuve, de l'Académie française, né à Boulogne-sur-Mer le 23 décembre 1804, est mort à Paris le 13 octobre 1869.

La France perd en lui le plus savant, le plus fin de ses critiques, l'écrivain le plus ardent au travail, celui qui a été, dans l'époque moderne, le représentant le plus vrai de l'esprit français : la France perd en lui l'une de ses plus grandes gloires littéraires.

Le devoir de tout journal qui s'occupe des choses de l'esprit est de déposer un dernier hommage sur cette tombe qui vient de se fermer, et si j'accepte de remplir cette tâche honorable mais difficile dans la *Revue savoisienne,* j'ai mon excuse dans un sentiment de reconnaissance auquel je suis tenu envers celui que les lettres pleurent.

Ce n'est point une étude approfondie sur l'homme et sur l'écrivain que j'ai la prétention d'écrire ; j'ai lu tant de remarques contradictoires au sujet du grand critique durant ces derniers jours, que j'ai compris combien il était peu facile de l'apprécier justement, et ce n'est pas moi, humble parmi les humbles, qui me hasarderai à tenter une entreprise dans laquelle de plus autorisés ont échoué.

Et puis les œuvres d'un écrivain de la puissance de Sainte-Beuve demandent plus d'un jour pour être étudiées et analysées, et on ne pourrait employer impunément à leur égard la manière généralement usitée aujourd'hui, qui consiste à juger les productions d'un auteur sans les lire attentivement ; pour bien faire, il faudrait pouvoir leur appliquer la méthode dont Sainte-Beuve usait lui-même pour tracer ses immortels portraits littéraires, afin de ne pas tomber dans des lieux communs ou, ce qui serait pis, dans des absurdités.

Ce n'est donc pas une étude que j'apporte ; ce n'est qu'une page destinée à honorer la mémoire de l'écrivain éminent, de celui qui a consacré à nos hommes illustres de la Savoie plus d'un chapitre admirable de ses œuvres, et qui m'écrivait, un jour : « J'ai, « en effet, toujours été un ami littéraire de la Sa- « voie, et bien avant qu'il fût question d'annexion, « j'en admirais les paysages ; j'aimais la naïveté et « la finesse de Xavier de Maistre et d'autres écri- « vains qui en sont sortis. Saint François de Sales « est un de mes saints, et nous vous devons d'avoir « eu Vaugelas, le plus pur de nos grammairiens. »

II

Il n'est peut-être pas d'homme qui ait compté comme Sainte-Beuve avant sa mort, autant d'amis en même temps qu'un si grand nombre d'ennemis dans les camps politiques ou religieux. La cause de cette singularité se trouve dans la ligne de conduite suivie par l'illustre écrivain en morale et en politique dès son entrée dans le monde des lettres : il a touché à tous les ports sans débarquer nulle part. Mais ici, où il nous est interdit de sortir des questions purement littéraires et de nous placer sur le terrain brûlant des controverses, nous n'avons à envisager que le caractère et l'èsprit de l'homme de lettres sous leur aspect général, ce qui nous met d'autant plus à l'aise pour apprécier sans réserves les côtés divers de son génie.

On l'a dit avec vérité, Sainte-Beuve a été l'artiste le plus curieux de son époque ; il a voulu tout voir, tout comprendre, et il s'est mêlé un peu à toutes les sectes, à tous les systèmes pour les étudier de près, mais sans jamais se laisser absorber, et fidèle toujours à la liberté morale et à l'indépendance de la pensée. Il s'est chargé lui-même, au reste, de dévoiler le secret de ses diverses évolutions :

« Je suis l'esprit le plus brisé et le plus rompu « aux métamorphoses. J'ai commencé franchement « et crûment par le dix-huitième siècle le plus « avancé, par Tracy, Daunou, Lamarck et la phy- « siologie. Là est mon fond véritable. De là j'ai « passé par l'école doctrinaire et psychologique du « *Globe*, mais en faisant mes réserves et sans y « adhérer. De là j'ai passé au romantisme poétique « et par le monde de Victor Hugo, et j'ai eu l'air de « m'y fondre. J'ai traversé ensuite ou plutôt côtoyé « le saint-simonisme, et presque aussitôt le monde « de Lamennais, encore très catholique. En 1837, à « Lausanne, j'ai côtoyé le calvinisme et le métho- « disme, et j'ai dû m'efforcer à l'intéresser. Dans « toutes ces traversées je n'ai jamais aliéné ma vo- « lonté et mon jugement (hormis dans le monde « de Hugo, et par l'effet d'un charme), je n'ai jamais « engagé ma croyance, mais je comprenais si bien « les choses et les gens que je donnais *les plus grandes espérances* aux sincères qui voulaient me con- « vertir et qui me croyaient déjà à eux. Ma curio- « sité, mon désir de tout voir, de tout regarder de « près, mon extrême plaisir à trouver le vrai relatif « de chaque chose ou de chaque organisation, m'en- « traînaient à cette série d'expériences qui n'ont été « pour moi qu'un long cours de physiologie mo- « rale. »

Je n'ai pas à examiner si aux yeux des chefs de sectes ou des personnes animées d'une foi immuable, un homme ayant suivi cette voie n'a pas dû passer pour un traître ; on a dit le mot.

Cependant, qu'il me soit permis de faire observer que ce qu'on a pu prendre chez Sainte-Beuve pour un méchant calcul, n'était, me semble-t-il, qu'une affaire de tempérament. On vient de le voir, nouveau Diogène il cherchait la *vérité relative* de chaque chose et de chaque organisation, mais ce n'était pas avec l'arrière-pensée de s'établir l'adversaire ou le soutien déclaré de tel parti ou de tel homme ; son but était de perfectionner ses connaissances en physiologie passionnelle afin d'apprécier avec certitude les personnes et les systèmes dont il entreprenait d'écrire l'histoire ; il ne cherchait pas la vérité pour s'en faire le champion quand même, mais seulement pour l'exposer et l'analyser aux yeux de tous. En un mot, Sainte-Beuve n'était pas l'homme d'un parti, mais un pionnier avide de recherches dans le monde des idées, un voyageur infatigable ne s'arrêtant pas sur une terre pour y établir son domaine et s'y reposer, mais courant de découverte en découverte pour se donner la satisfaction de nous instruire en racontant ses impressions. Dans ce rôle difficile il a pu commettre des erreurs ; et quel est l'être humain, fût-il doué de l'intelligence la plus supérieure, qui peut se flatter de n'avoir jamais erré ? — Ah ! la raison humaine est si peu sûre, si fragile en soi, que nous sommes bien coupables de nous montrer aussi exigeants les uns envers les autres ! Ceux qui se prétendent les plus rapprochés de la vérité en sont quelquefois les plus éloignés.

III.

A un esprit chercheur, sans cesse obsédé par une curiosité inquiète, Sainte-Beuve joignait un sentiment délicat, un tact parfait, une prodigieuse facilité à saisir et à coordonner pour les décrire les côtés forts ou faibles des auteurs et des personnages littéraires qu'il voulait étudier, et le tout était relevé par une teinte de poésie heureusement distribuée. C'est l'ensemble de ces qualités, sauf meilleur avis, qui a formé le fond de son génie.

Mais avant de rappeler les talents de l'écrivain, il convient de dire quelles ont été ses œuvres. La poésie devait avoir les premières faveurs de Sainte-Beuve ; cependant, je dois relever en passant que, par une de ces singulières contradictions qui se rencontrent assez souvent, le poete fut d'abord destiné à devenir médecin ! Lui, l'homme le moins fait, sans contredit, pour être absorbé dans l'étude réglée de la matière, cette étude qui bride l'imagination, lui trace une voie dont elle ne peut s'écarter à son aise ! Aussi, a-t-il avoué qu'aussitôt après avoir pris la résolution de se vouer exclusivement au culte des lettres, il s'enfuit de l'amphithéâtre sans même emporter sa trousse. Il fut donc poète à l'aurore de sa vie littéraire, et il ne put qu'être encouragé dans cette première voie par sa liaison avec Victor Hugo, auquel il resta attaché pendant quelque temps, retenu, il nous l'a dit, par une espèce de charme.

Sainte-Beuve publia d'abord un *Tableau de la poésie française* au XVIe *siècle* (1828) ; puis il fit paraître successivement : *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme* (1829) et les *Consolations,* poésies (1830) ; sept ans après ce dernier ouvrage, il publia encore un volume de poésies intitulé : *Pensées d'août*. C'est là tout ce qui compose ses œuvres poétiques, un peu oubliées aujourd'hui et auxquelles il attachait une grande valeur, car souvent il s'est plaint que ses vers aient été négligés par le public. Ce n'était pas, en effet, sans raison qu'il laissait échapper cette plainte : n'était-il pas un vrai poëte celui qui a pu, suivant l'expression heureuse de Th. de Banville, s'écrier en strophes nettes, brillantes, aux syllabes de cristal et d'or :

Rime, qui donne leurs sons
Aux chansons,
Rime, l'unique harmonie
Du vers, qui sans tes accents
Frémissants,
Serait muet au génie,

Rime, écho qui prends la voix
Du haut-bois
Ou l'éclat de la trompette,
Dernier adieu d'un ami
Qu'à demi
L'autre ami de loin répète ;

Rime, tranchant aviron,
Eperon
Qui fends la vague écumante ;
Frein d'or, aiguillon d'acier
Du coursier
A la crinière fumante ;

Agrafe, autour des seins nus
De Vénus,
Pressant l'écharpe divine,
Ou serrant le baudrier
Du guerrier
Contre sa forte poitrine !

Mais le poëte devait bientôt faire place au critique ; les *Portraits littéraires,* commencés en 1832, le roman *Volupté* publié en 1834, l'*Histoire de Port-Royal* en 1840, les *Portraits de Femmes* en 1844, les *Portraits contemporains* en 1846, élevèrent graduellement Sainte-Beuve au rang des premiers prosateurs français ; vinrent ensuite ses *Causeries du lundi,* publiées de 1851 à 1857, son *Etude sur Virgile* en 1857, enfin ses *Nouveaux lundis* de 1863 à 1869, qui couronnèrent sa réputation. Il convient d'ajouter à la liste de ses travaux, une étude sur le *Général Jomini,* publiée cette année même, de nombreuses *Notices* et *Préfaces* accompagnant les œuvres d'auteurs classiques français, et des articles variés dans le *Globe,* la *Revue de Paris,* la *Revue des Deux-Mondes,* le *National,* le *Moniteur,* le *Constitutionnel,* le *Temps,* le *Dictionnaire de la conversation,* l'*Athenæum français,* etc.

Sainte-Beuve, comme prosateur, a eu deux manières bien distinctes. Dans la première, on pourrait lui reprocher un style un peu embrouillé tant il s'arrête à de menus détails, tant il prend soin de fouiller tous les plis et replis de la pensée ; ne pouvant se décider à sacrifier une seule idée, ni à laisser, même dans une pénombre, le moindre côté de son sujet, il se livre à un vrai travail de dissection morale fatigant à suivre ; dans ce travail, il faut le dire, l'écrivain développe une puissance de déduction si grande qu'on pourrait croire chez lui à l'intuition ; mais cette qualité ne suffit pas pour racheter les défauts qui l'accompagnent et la déparent. Dans la seconde manière, l'allure du style est plus large, elle a plus de vivacité et mène plus droit au but ; chacun y gagne, l'auteur, en ne se perdant pas dans des minuties, le lecteur, en saisissant mieux et plus vite l'ensemble du récit qu'il se grave plus facilement dans la mémoire.

Sainte-Beuve a lui-même fort bien expliqué comment, ayant reconnu ses défauts, il avait changé sa première manière. « Je m'étais fait, dit-il, à écrire « dans un certain tour, à caresser et à raffiner ma « pensée ; je m'y complaisais. La nécessité, cette « grande muse, m'a forcé brusquement d'en changer : « cette nécessité qui, dans les grands moments, fait « que le muet parle et que le bègue articule, m'a « forcé, en un instant, d'en venir à une expression « nette, claire, rapide, de parler à tout le monde et « la langue de tout le monde : je l'en remercie. »

C'est dans les *Nouveaux lundis* que se manifestent principalement les conséquences de cette heureuse transformation, qui nous a valu des œuvres impérissables, surtout quand les sujets se rapportent aux grands siècles littéraires. On doit louer l'illustre écrivain d'avoir loyalement reconnu qu'il était tenu à plus de perfection et d'avoir cédé de bonne grâce à la *Nécessité ;* ç'a été un bonheur et pour nous et pour lui qu'il ait, à cet égard, surmonté un faux amour-propre, qui a de tout temps et partout privé la littérature d'un nombre peut-être incalculable de chefs-d'œuvre. Il nous a donné encore un autre exemple de cette franchise, à propos des portraits d'auteurs qu'il a retouchés à quelques années d'intervalle. Ainsi, en commençant une nouvelle étude sur Béranger, datée du 15 juillet 1850, il fait la déclaration suivante qui démontre que déjà, à cette époque, il avait senti la nécessité de modifier sa manière, si ce n'est au point de vue de la forme, toute-

fois sous le rapport du fond : « Pour couper court, « écrit-il, avec ceux qui se souviendraient que j'ai « autrefois, il y a plus de quinze ans, fait un portrait « de Béranger tout en lumière et sans y mettre « d'ombre, je répondrai que c'est précisément pour « cela que je veux le refaire. Quinze ans, c'est assez « pour que le modèle change, ou au moins se marque « mieux ; c'est assez surtout pour que celui qui a la « prétention de peindre se corrige, se forme, se mo- « difie en un mot lui-même profondément. Jeune, je « mêlais aux portraits que je faisais des poëtes beau- « coup d'affection et de l'enthousiasme, je ne m'en « repens pas ; j'y mettais même un peu de connі- « vence. Aujourd'hui je n'y mets rien, je l'avoue, « qu'un sincère désir de voir et de montrer les cho- « ses et les personnes telles quelles sont, telles du « moins qu'en ce moment elles me paraissent. »

Cette déclaration peut servir de réponse à quelques biographes de la première heure, qui ont demandé à connaître le motif des changements qu'on remarque dans les portraits retouchés.

Quoi qu'il en soit, Sainte-Beuve a créé un genre de critique qui restera comme type, mais qui, au train dont marchent les choses, risque de ne pas trouver de continuateurs. Qu'on me passe cette hardiesse : il y a autant de différence entre le genre de critique de l'auteur des *Lundis* et celui qui est actuellement d'un trop fréquent usage, qu'entre la diction d'un profes- seur de la Faculté des lettres et celle d'un montreur d'images. Bien rares sont aujourd'hui les hommes qui apportent du calme dans l'étude ! On écrit comme on vit, à toute vapeur, sans souci du lendemain ; la littérature fait le boulevard et il n'en saurait être autrement : elle est payée à l'heure. Aussi, il faut voir avec quelle légèreté le critique littéraire accom- plit sa tâche ! avec quelle rapidité un auteur et son livre sont étudiés et analysés ! Vite l'éloge déborde sur eux si c'est un ami qui les juge, plus vite encore le blâme ou l'ironie les accable s'ils sont inconnus ou non recommandés à l'aristarque qui les fait compa- raître à sa barre.

Ah ! si jamais proverbe a été faux, c'est bien celui qui a déjà servi à tant d'Inutiles et qui se résume dans cette phrase sonore : La critique est aisée et l'art est difficile ! — L'art est difficile, oui ; mais la critique n'est pas plus aisée. La critique, après tout, n'est-elle pas aussi un art ? Pour la faire sérieuse, utile, ne faut-il pas avoir à son service une somme de jugement, de sagacité, de pénétration qui égale, si elle ne surpasse la somme de talent employée par l'auteur ou le personnage soumis à l'examen ? On fait un mauvais article de critique comme on fait un méchant livre, l'un n'offre ni plus ni moins de difficultés que l'autre. Il est facile de blâmer ou de louer à tort et à travers ; mais lorsqu'il s'agit de distribuer le blâme et la louange suivant les règles du bon goût, de la justice et de la vérité, alors grandes sont les difficultés à vaincre, et bien petit est le nombre des censeurs réellement habiles à surmonter les obstacles.

Sainte-Beuve a été le premier entre ceux-là, et ce n'est pas se hasarder beaucoup que de prétendre, je le répète, qu'il occupera longtemps encore cette première place.

IV.

Il faut dire aussi que les qualités du cœur se sont jointes chez Sainte-Beuve à celles de l'esprit pour établir la réputation de l'écrivain. Sauf deux ou trois exceptions, dont il serait facile de découvrir les causes, tous les journaux, tous les amis des lettres ont reconnu l'immensité de la perte que vient d'é- prouver la France littéraire ; presque tous ont accordé à Sainte-Beuve de grandes qualités sociales, très rares chez les écrivains parvenus dont l'orgueil et la fatuité arrêtent souvent les élans généreux du cœur. On a dit qu'il était méchant, haineux ; un de ses con- frères a même cherché à expliquer d'où lui venaient ces deux prétendus défauts, et il n'a rien trouvé de mieux que d'en attribuer la cause à la laideur phy- sique ! Ce *digne* confrère n'a pas su cacher qu'il obéissait tout le premier aux vilains sentiments qu'il reprochait à autrui.

Eh bien, cracher sur une tombe, voilà ce que Sainte-Beuve n'a jamais su faire ! Certes, il était homme et participait à tous les nombreux travers d'esprit qui caractérisent l'humanité ; je le dis en- core, il a pu errer plus d'une fois, qui pourrait le nier ? Il a pu avoir des inimitiés, qui n'en a pas eu ? Par exemple, on prétend savoir qu'il n'aimait pas Lamennais qu'il appelait le *diable en soutane,* ce que Lamennais lui retournait, après tout, en le qualifiant d'*abeille empoisonnée ;* le critique aurait avoué lui-même cette inimitié tout en ne cessant de rendre justice au talent du philosophe, et il aurait dit à ce sujet : « Lamennais me passe l'absinthe et je lui passe « le fiel. » Œil pour œil, dent pour dent. Mais ce qu'il faut constater, c'est que Sainte-Beuve ne s'en est pris qu'aux forts, ce qui était un acte de courage, et qu'il a soutenu les faibles et les méconnus, ce qui était un acte de justice ; et comme l'exemple d'une manière de faire toute contraire nous est donné chaque jour par la plupart des écrivains en renom, il est bien permis de féliciter l'auteur des *Lundis* sur sa conduite exceptionnelle, dictée par un sentiment d'équité, d'impartialité.

Au lieu de dédaigner les talents naissants, Sainte- Beuve les protégeait et les guidait. C'est ainsi qu'il a hâté la réputation de Gustave Flaubert, de Taine et de bien d'autres ; et ce ne sera pas là le moindre de ses titres à la reconnaissance de la pos- térité, car, par les encouragements qu'il a prodigués autour de lui, il a exercé une influence heureuse sur la littérature de son époque. Il a inspiré de suite aux jeunes écrivains cette hardiesse si longue à venir, qui ne se manifeste qu'après quelques succès difficiles à obtenir et sans laquelle l'esprit le mieux doué ne donne que la moitié de ce qu'il peut fournir. Au lieu de rester indifférent aux œuvres d'auteurs accablés par la mauvaise chance et morts sans avoir vu leurs noms sortir de l'obscurité, il les recherchait, et, s'il trouvait en elles la marque d'un vrai talent, il s'y intéressait et les faisait connaître. C'est de cette manière qu'il a pris sous sa puissante protection notre poète Jean-Pierre Veyrat.

Au commencement de 1865, en lui envoyant les *Poëtes de la Savoie,* que je venais de publier, je crus devoir attirer son attention sur l'auteur de la

Coupe de l'Exil. Le 27 mai, il me répondit par ces lignes : « Veyrat est, en effet, un grand poète parmi « les seconds; il est plus fort qu'Hégésippe Moreau, « au moins par le caractère, par une verve plus « forte et plus hardie. Ce que vous m'en dites, ce « que je lis de lui dans votre Recueil, ce que m'en « a dit déjà M. Modelon, un de ses amis intimes et « qui me revient par vous avec preuves, tout con- « tribue à me donner une haute idée de ce poète des « Alpes, qui mérite, en effet, que la justice se lève « sur sa mémoire. » Dans le mois d'août suivant, le *Constitutionnel* publiait une longue étude sur Jean-Pierre Veyrat, signée de Sainte-Beuve. Elle fait partie du tome X des *Nouveaux lundis*.

Et voilà comment procédait cet infatigable chercheur, dont la plus douce jouissance était de faire *lever le jour de la justice* sur les méconnus. Ennemi déclaré de la pose et de l'artificiel, il était séduit par la simplicité et le naturel. Ce qu'il aimait surtout à reconnaître chez un homme, c'était ce que l'on a très bien appelé le *pli personnel*. Il ne refusait jamais son appui à une œuvre marquée au coin de l'originalité, et il exigeait cette dernière qualité même dans les plus menus détails. Il écrivait un jour à l'auteur d'une brochure savoisienne : « Faites « rééditer votre brochure; gardez-vous bien, même « pour Paris, d'y mettre d'autre indication qu'An- « necy : que votre brochure paraisse au Palais- « Royal, Annecy en tête. Soyez *paysan du Danube* « jusqu'au bout. » Ce trait, à lui seul, ne peint-il pas admirablement l'esprit de l'illustre critique?

Il va sans dire que cette condescendance pour les humbles a été reprochée par les lettrés orgueilleux à Sainte-Beuve, qui poussait l'obligeance jusqu'à ne pas laisser sans réponse une lettre ou un envoi d'ouvrage, quelle qu'en fût la provenance. Certains de ces gens de lettres, grands de fatuité et petits de cœur et d'esprit, enrageaient de voir un de leurs maîtres aider ainsi à la décentralisation intellectuelle et porter un coup fatal à leur société d'admiration mutuelle. — Peines perdues! colères inutiles! La France aura bientôt appris à ne plus s'intéresser outre mesure aux faits et gestes de cette gent plumitive qui, si on la laissait faire, soumettrait le monde des lettres français à un régime renouvelé du moyen âge. Grâce aux congrès, grâce aux sociétés provinciales, la fédération littéraire s'organise... en attendant mieux!

V

Aux sentiments de justice et d'équité qui distinguaient Sainte-Beuve, s'ajoutait une autre grande qualité sociale : la charité. Il avait ses pauvres, à qui il distribuait régulièrement des secours, surtout depuis que le traitement de sénateur était venu augmenter son aisance (1861). Ce que d'autres absorbent dans le luxe, lui, que le travail empêchait de parader au Bois, l'employait à soulager la misère. On a cité, à ce sujet, ces mots d'une naïveté touchante échappés à un vieillard de ses protégés qui était allé le visiter pendant sa maladie : « Ah! mon- « sieur Sainte-Beuve, si vous veniez à mourir, il ne « me resterait plus qu'à me tuer : vous êtes mon « seul moyen d'existence! » — Que d'autres auraient pu en dire autant!

Peu d'écrivains illustres, je l'ai déjà laissé entendre, ont, à l'égal de Sainte-Beuve, donné l'exemple d'une vie simple et laborieuse.

Combien en avons-nous vu qui, arrivés à la renommée, ont lâchement abandonné le terrain de leurs victoires et volé à l'humanité les services qu'ils pouvaient encore lui rendre? Combien en avons-nous vu qui, grisés tout d'abord par le succès, ont étouffé par le suicide le reste d'intelligence que leur avait laissé l'orgie? Grands coupables que leurs chefs-d'œuvre peuvent à peine faire absoudre!

Sainte-Beuve, sous ce rapport, n'eut rien à se reprocher. Dans la gêne, dans l'aisance, puis dans la richesse, il n'a pas cessé de vivre patriarcalement et tout entier au travail. Une petite maison à Montparnasse, entourée de quelques arbres où se reposaient des pigeons que le maître nourrissait de sa main, un petit kiosque où il venait parfois écrire, ainsi se composait son habitation, qui n'offrait rien du luxe d'une demeure sénatoriale. Sa chambre à coucher était en même temps son cabinet de travail; on y voyait un simple ameublement, une armoire, un bureau, des fauteuils et des chaises recouverts de damas vert, des livres épars, deux bustes de plâtre à droite et à gauche de la glace de la cheminée, un lit de fer avec un seul matelas et pas de rideaux.

C'est là que la mort est venue le chercher, mais non le surprendre, car il l'attendait avec calme depuis longtemps; c'est là que la mort l'a trouvé, debout, à son poste, en pleine possession de son talent; c'est là qu'il a rendu le dernier soupir entre les bras de son secrétaire, M. Troubat, du docteur Veyne et de sa gouvernante, qui l'a soigné pendant de nombreuses années comme si elle avait été sa sœur. C'est de là que, le 16 octobre, un long cortége l'a accompagné jusqu'au champ du repos : cinq ou six mille personnes se pressaient derrière le char funèbre. Sénateurs, hommes de lettres, ouvriers marchaient sans ordre hiérarchique, le défunt ayant défendu tout cérémonial. Le corps une fois déposé dans le caveau de famille, au cimetière Montparnasse, M. Lacaussade, un des exécuteurs testamentaires, a prononcé ces simples paroles : « Adieu, Sainte-Beuve; adieu, notre ami, adieu! » Puis, se tournant vers l'assistance : « Messieurs qui l'avez accompagné jusqu'ici, soyez remerciés en son nom! »

Et Sainte-Beuve appartenait à la postérité, qui lui gardera une place parmi les premiers, comme ses amis lui conserveront un souvenir qui ne s'éteindra qu'avec eux!

JULES PHILIPPE.

GLANURES HISTORIQUES

XVI

Le 2 mars 1584, fut décerné, à Annecy, par Claude Dangeville, primicier de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de La Roche, en sa qualité de vicaire général et official de Monseigneur Claude de Granyer (*sic*), évêque et prince de Genève, un monitoire relatif à des vols considérables commis, dans la ville de Rumilly, au préjudice de la famille de Maillard.

Cette mesure avait été sollicitée par Pierre Jérôme

ou Hiéronime Lambert, abbé d'Aulps, curateur de Prospert de Maillard, comte de Tournon, baron du Bouchet et de Chevron, et de demoiselle Claudine de Maillard, sa sœur ; l'abbé d'Aulps était, en même temps, tuteur de demoiselles Anne et Charlotte de Maillard, sœurs des deux précédents.

Il est question dans ce monitoire, des biens délaissés par « *feu Pierre de Maillard, en son vivant* « comte de Tournon, baron du Bouchet et de Che- « vron, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieute- « nant général pour Son Altesse en Savoie. »

De ce document authentique on peut conclure, avec sûreté, que Pierre de Maillard avait cessé de vivre depuis un certain temps, à l'époque où ce monitoire fut décerné.

Il ne peut donc point s'être opposé trois ans plus tard (1587), comme gouverneur du fort de l'Annoncide, au passage des cinq mille suisses levés par Henri, roi de Navarre, et qui prirent le chemin de Savoie pour se rendre en Dauphiné *(Histoire de Rumilly, de M. Croisollet,* p. 79 et 80) ; c'est ce qui résulte, d'ailleurs, de l'ouvrage de Guichenon lui-même, que cite M. Croisollet.

Le monitoire s'adressait à tous ceux qui avaient « su, vu, entendu, ouï dire avoir été distraits, pris, « emportés, retirés, » de la maison de Maillard, située à Rumilly *(Remilly),* les objets ou quelques-uns des objets que mentionnait l'official Dangeville.

L'énumération des objets volés n'est point sans intérêt ; elle comprenait, entre autres, habits, accoutrements, soit de drap soit de laine, *ou autre chose*, avec boutons, cordons, passements d'argent, quelques-uns fourrés de martre, loup-cervier, renard et autres riches fourrures, et garnis de riches ornements, comme aussi des linges, nappes et serviettes damassées, autres linges fort déliés, de lin, de toile, de chanvre, de rite ordinaire, des *garnitments* de lit, tant drap de soie, faits en broderies, que rideaux, couvertures de lit, *catalognées, contrepointées,* coussins, carreaux, matelas et autres *garnitments,* bahuts de bois de noyer, chaises garnies tant de peau que en soie ou en laine, tabourets, tables, *coffres à bahuts,* escabelles, bancs ou autres meubles de bois, tapisseries de Flandre, de Turquie, Bergame, *espallerie,* ou d'autre façon, bassins, pots, vases, aiguières, chandeliers, coupes, tasses dorées, etc., et autres meubles, de quelque espèce que ce soit, vaisselle d'argent,... d'étain,... de terre.

Que les objets volés proviennent de feu Pierre de Maillard, ou de Prosper de Maillard, *moderne* comte de Tournon, ou de feu Emanuel-Philibert de Maillard, son frère, ou de Claudine de Bellegarde, tutrice de ces deux derniers, qu'ils aient été transportés à Chambéry, à la Bâtie d'Albanais ou ailleurs, tous ceux qui ont connaissance, d'une manière quelconque, de ces vols, sont tenus, sous les peines ecclésiastiques, de le faire savoir, dans le délai de dix jours, dès la publication du monitoire, au commissaire désigné par l'official.

Plusieurs ordonnances furent rendues, en 1484 et en 1485, pour la même affaire, par l'official Dangeville. La publication de ces ordonnances et du monitoire fut faite et certifiée, à Rumilly en Albanais, par Pierre Crochon, vicaire (curé ?) de cette ville. Les pièces que j'ai sous les yeux renferment trois signatures autographes du primicier Dangeville ; elles rectifient et complètent, sur un point de détail, l'intéressante publication de M. Croisollet.

JULES VUY.

UN PATRIOTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

(Suite — Voir le n° d'octobre 1869)

Mais avant de suivre Menenc dans le développement de ses raisons, je crois utile de citer son entrée en matière, qui donne la mesure des arguments de l'un et l'autre parti et montre combien était sensible la fibre patriotique du *Montaignard :*

Le Planan.

« Je suis fort esbaye que les grands font tant de cas de ces montagnards, notamment des Savoyards, qui souloyent estre ung genre si abiet et vilipendé.

Le Montaignard.

« Vous auez esté informé de quelqu'un qui n'est pas a leur bonne grace, car le tesmoignage de la vérité est, que des montagnes sont hissuz des rares hommes, et de telle preeminence, qu'ilz ont souuentes foys obtenu aux universites, les premiers degrez par disputes, et en predication non rarement les plus dignes chaires : et quant au faict de guerre. l'on scait asses qui a emporte le lot entre tous les chiefz du camp dresse contre Geneue (1).

Le Planan.

« Vous estes par aduenture allie aux Sauoysiens, car vous parlez fort à leur aduantage.

Le Montaignard.

« Ie les ay frequenté, et les cognois de telle nature et renommee, qu'encores qu'auroys le choix, ie ne voudrois eslire autre nation pour mener vie sincere et louable.

Le Planan.

« Mais ie vous prie, quel plaisir pouuez vous receuoir la ou n'y a presque que des rocs et forests, receptacles des Ours et des Loups ?

Le Montaignard.

« Si vous parlez des richesses, fertilités et beauté des lieux, ie vous quitteray volontiers les premieres places : Mais si vous disputez de la fidelité, valeur, pieté et prestance des hommes, vous aurez peine treuuer meilleur argument que notre patrye.

Le Planan.

« Si tu voulais debattre auec moy ceste difficulté, tu verrois en brief lequel des deux rapporterait la carte blanche. »

Le Montaignard accepte le défi et annonce à son adversaire qu'il le combattra avec le secours de « l'es- « cripture tant du Vieil que du Nouueau testament. »

Le Planan pose alors ses objections et commence par faire le procès à la nature aride des montagnes.

C'est avec un certain air de triomphe qu'il avance qu'au lieu des « figuiers, orangiers, amandoliers et « aultres semblables arbres fertiles et délicieux, »

(1) Allusion à une guerre du duc de Savoie contre les Suisses, en 1589.

la Savoie n'a que « des sapins, faux et fresnes. » Et « pour les romanys, genivre et buissons; pour les « vignes, espiniers, rousiers et croysonniers. » Il se hasarde même dans le genre ironique et *avoue* qu'avec ces derniers on fait un vin qui ne craint pas le tonnerre d'été et qui est excellent pour composer des remèdes, car... le transcrirai-je?... « il cause une « merveilleuse purgation de ventre! » — Mais les grands froids, la grêle détruisent toutes les récoltes; on retire l'avoine gelée de dessous la neige; tellement que les habitants, voyant qu'ils sont « dans un pur- « gatoire (sic) ou plutôt dans un enfer des hommes, » s'expatrient et vont en foule à Lyon, à Paris et à Rome, où ils appellent leurs frères, leurs cousins et voisins pour les soustraire à la famine!

Sauf la plaisanterie du purgatif, n'est-ce point là le raisonnement que font encore de nos jours beaucoup d'étrangers au sujet de la Savoie? Et n'est-il pas instructif de constater qu'à la fin du XIXe siècle nous sommes presqu'aussi inconnus que du temps de Henri IV?

Mais voici le tour du *Montaignard* qui va lancer ses singuliers arguments à cette fin de prouver qu'on ne saurait « mieux eslever les Savoysiens que les « appelant pauures montaignards, ny plus condam- « ner les planans que les preschant riches et opu- « lentz seulement. » Il pourrait prouver que son pays n'est pas tout à fait ce que l'on croit, et qu'on ignore sa richesse agricole; toutefois il préfère choisir des arguments puisés à une source plus élevée, et c'est alors que, s'aidant de la morale évangélique, il cherche à démontrer que l'état de pauvreté est préférable à l'état de richesse, et qu'en conséquence les montagnards, dans leur modeste aisance, sont plus estimables que les habitants des villes plongés dans le luxe et la débauche. « Toute l'escripture est pleine, « dit-il, des louanges de la pauureté de sorte que les « plus singuliers amys de Dieu l'ont embrassée... « Quand tu vois donc quelcun affligé d'indigence tu « ne dois incontinent le iuger malheureux, mais « plus au contraire. »

Ce raisonnement, tenu par le *Montaignard*, serait sans doute reçu avec froideur aujourd'hui et risquerait fort de succomber sous les anathèmes des écoles socialistes; mais, à l'époque où écrivait Menenc, l'état des croyances politiques et sociales le justifiait pleinement; la glorification de la pauvreté satisfaisait également les pauvres et les riches, car les premiers y trouvaient une consolation à leurs peines, et les seconds y voyaient un moyen d'apaiser la convoitise excitée par leur opulence. Cependant le *Montaignard* ne se fait pas faute de frapper assez rudement sur la richesse « alliée aux voluptes, delices, et mondains « plaisirs, chargee de toutes maledictions et indi- « gnations! » C'était, il faut l'avouer, aller un peu loin pour ce temps-là; si les seigneurs aimaient qu'on prêchât la patience aux déshérités, à coup sûr, ils ne pouvaient voir d'un bon œil qu'un moraliste les anathématisât tout à fait, même avec les meilleures intentions. Mais le brave régent de Rumilly nous a déjà donné l'exemple de pareilles hardiesses dans ses fameuses *Règles de conduite* pour ses disciples (1).

(1) Voir la *Revue savoisienne* des mois d'octobre 1866, juillet, août et octobre 1867.

Il fait donc une description terrible des maux engendrés par les richesses, description qui, à tout prendre, est loin d'être fausse en plus d'un endroit; il plaint, à l'encontre de l'opinion commune, les peuples qui sont dans l'opulence : « Leurs enfans, dit-il, « croissent en leur jeunesse, ainsi que les belles ten- « dres plantes sises en bonne terre; leurs filles or- « nees comme les polies colonnes du temple; leurs « greniers et celliers sont pleins regorgeans en toute « sorte de provisions; leur bergeail croist à miliers, « leurs bêtes à cornes en bon poinct; bien-heureux « on iuge le peuple auquel telles choses adviennent. « Mais bien-heureux le peuple duquel le seigneur est « Dieu et propice! »

On devine aisément la conséquence que le *Montaignard* tire de cette partie de son raisonnement : « Pourquoy, dit-il, vous aultres planans qui abondez « en telle fertilité ne brocardez desormais les Sauoy- « siens leur opposant pour marque de reprobation « l'indigence et austerité des viures laquelle a tou- « siours et communement accompagné les plus se- « cretz et intimes amys de Dieu. »

A cette conclusion, le *Planan* répond par un aveu plein de sagesse et qui complète la pensée de l'auteur : « Tu m'as si euidemment respondu sur le point « de la pauureté qu'ay deliberé dès a ceste heure ne « *faire si grand cas des hommes pour leur ri-* « *chesse, s'ils n'ont aultres qualites dignes d'hon-* « *neur.* »

Cette dernière déclaration rachète toutes les naïvetés qui l'ont précédée; elle met au service d'une cause patriotique et respectable un principe de morale dont il est impossible de contester la vérité; je dirai même qu'elle fait connaître le seul côté réellement sérieux du genre d'argumentation adopté par Menenc. On en jugera par ce qui va suivre.

(A continuer.) JULES PHILIPPE.

ETHNOGRAPHIE

LES PÉRUVIENS ET LES TURCS

En adressant à la Société un exemplaire de son ouvrage sur la Bolivie, que le gouvernement bolivien a fait traduire et distribuer à tous ses fonctionnaires, et qui a également reçu une grande publicité dans les autres États de l'Amérique méridionale, l'auteur, M. Léon Favre, consul général de France successivement à Bolivia, à Gènes, à Corfou, à Tripoli de Barbarie, l'a accompagné d'une lettre à M. Ducis, inspirée, comme toute sa correspondance, par les sentiments les plus patriotiques pour la Savoie, dont sa famille est originaire. Le destinataire a pensé être agréable aux lecteurs de la *Revue,* en extrayant cette note :

« Vous savez mieux que moi qu'on attribue aux Indiens qui peuplent aujourd'hui l'Amérique du Sud, une origine mongolique. Il y a dans la configuration craniologique une certaine similitude qui rend l'assertion probable. J'avais trouvé entre les idiomes quichuas que parlent les Indiens des Cordillères et la langue des Aztèques au Mexique des analogies frappantes, des séries de mots ayant une même signification, ce qui militait pour une commune origine.

« Me trouvant à Tripoli en compagnie du Pacha il me proposa de faire exécuter par la musique militaire, un air primitif turc. Quel ne fut pas mon étonnement, en reconnaissant dans cet air turc, un *triste* des Indiens de la Cordilière ! Non seulement il y avait identité de rhythme, mais la cantilène était la même, note pour note, et, comme je suis musicien, le souvenir en était précis dans ma mémoire. D'où pouvait provenir cette similitude absolue? D'un simple hasard? Cela peut n'être pas inadmissible, bien que la rencontre, note pour note, soit assez étrange. Mais les Turcs viennent de la Mongolie comme les Indiens, dit-on ; ne se pourrait-il pas qu'une mélodie primitive se fût perpétuée par la tradition et eût suivi ces deux courants divergents dont l'un se perpétuait à l'ouest et l'autre au sud? A quelque antiquité que dût remonter cette communauté de source, elle est possible ; car on trouve des faits presque analogues. J'ai vu à Corfou, qui a été peuplé par des immigrations crétoises, la *Pyrrhique*, qu'exécutaient les metteurs en scène de l'offrande au Minotaure des sept vierges d'Athènes. La danse, le rhythme, tout s'est conservé intact depuis ces temps héroïques. Les érudits seuls en connaissent aujourd'hui la signification.

« L. Favre-Clavairoz,

« Consul général de France. »

On a vu dans la *Revue savoisienne*, 1868, page 36, que le surnom de *Clavairoz* est resté à la famille Favre de Beaufort, comme à celles des Blanc et Nicollin, d'une fonction que plusieurs membres de ces familles ont exercée de père en fils à Annecy, dans les XVe et XVIe siècle. Le Clavaire était chargé des archives et du trésor à la Chambre des comptes de Genevois. La finale en *oz* n'est autre qu'une ortographe locale, que l'on retrouve dans plusieurs autres noms, et qui correspond dans la prononciation à l'*e* muet français.

L'écu de la famille Favre-Clavairoz est tiercé en fasce d'azur, de gueules et contrepalé d'azur et d'argent ; l'azur chargé d'une colombe d'argent au rameau de simple, et le gueules d'une clef d'or.

C.-A. Ducis.

BULLETIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 22 novembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

MM. le président, le secrétaire et l'archiviste procèdent au dépouillement de la correspondance.

M. *Revon* fait connaître qu'il a commencé à établir une bibliothèque circulante, pour laquelle il a déjà obtenu du ministère un don de cent volumes; il désirerait placer cette institution sous le patronage de la société qui pourrait continuer les premières démarches faites auprès de la municipalité pour obtenir un local. La réunion adopte cette proposition, en remerciant M. Revon de la louable initiative qu'il a prise au sujet d'une institution aussi utile.

M. *A. Despine* donne lecture d'une lettre relative à la découverte de mosaïques près de Montmélian (Savoie); cette lettre contient quelques détails sur les premiers travaux exécutés pour mettre à découvert ces précieux restes de l'antiquité romaine qui se trouvent dans une propriété de M. d'Oncieux, de l'Académie de Savoie.

Le même membre annonce l'envoi prochain d'un cahier d'éphémérides savoisiennes, œuvre de M. Cassagnes, rédacteur de l'*Echo du Salève*, qui veut bien l'offrir à la Société.

M. Despine fait connaître ensuite que de nouveaux ossements fossiles de rhinocéros ont été trouvés à Challonges, près de Seyssel, et ont été envoyés à Paris. La Société, regrettant de voir soustraire ces objets aux musées savoisiens, arrête qu'elle emploiera tous ses efforts pour empêcher le retour de pareils faits.

M. *Ducis* rend compte d'une excursion archéologique faite à Belleville dans la commune de Hauteluce (Savoie), qui sera reproduite dans la *Revue*, et annonce la découverte par M. Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, d'une inscription romaine : ***Matronis Aximo Lucius Julius Marcellinus votum solvit libens merito.*** C'est la seconde connue en Savoie de celles dédiées aux déesses mères. M. Ducis a publié la première trouvée à Allondaz près Albertville.

Le même donne quelques détails sur la découverte d'une chapelle funéraire sous la nef de l'église romane de Saint-Martin d'Aime, dans un plan inférieur à la crypte qui se trouve sous le chœur.

M. *Revon* présente : 22 monnaies russes, en argent, données par M. Seguin, de Genève; — 27 médailles antiques en argent et en bronze, données par M. Goguel, médecin du 21e de ligne; parmi ces pièces consulaires, impériales, grecques, etc., on remarque un magnifique grand bronze de Lysimaque; — un ancien drapeau sarde, en soie, donné par M. Pierre Terrier ; — des fragments de mosaïque romaine, donnés par M. Romand; — un nouveau don de M. Tripp, à Tampico : grand bassin mexicain, en cèdre, et un appareil en basalte pour broyer le maïs, fabriqué par les anciens habitants du Mexique; — une patère gallo-romaine, en bronze, trouvée près de Thonon ; — des gravures faites et données par M. Perret, de Mâcon, représentant les chapiteaux de Cluny ; — et la collection, donnée par M. Ginet, des antiquités trouvées sur la voie romaine du Val de Fier : vase en bronze, bracelet, lance, sabots de chars, ciseau, médailles, etc.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° Aimé Vingtrinier, ***Esquisse sur la vie et les travaux de Arthur de Viry,*** don de l'auteur; — 2° abbé Grosset, ***Histoire de Megève pendant la Revolution française,*** don de l'auteur; — 3° G Vallier, ***Le poète Jean Millet et l'abbaye de Bongouvert,*** don de l'auteur; — 4° abbé Tissot, ***Manuel de chant et de composition musicale,*** don de l'auteur ; — 5° L. Charvet, ***Sébastien Serlio,*** don de l'auteur; — 6° F. Seguin, ***Les differentes formes des aigles sur les monnaies russes,*** don de l'auteur; — 7° Giov. Spano, ***Storia e necrologio del Campo santo di Cagliari,*** don de l'auteur; — 8° ***Le cœur de saint François de Sales peint par ses contemporains,*** don de M. Ch. Burdet; — 9° ***A la grosse cloche de Notre-Dame la cloche de l'hôpital d'Annecy,*** don du même; — 10° Chervin, ***Du bégaiement considéré comme vice de prononciation,*** don de l'auteur; — 11° quatre brochures sur la méthode curative du bégaiement, don du même; — 12° ***Le centenaire,*** ballade par F. Modelon; — 13° ***Les appétits et leurs mots,*** par Aeolus; — 14° ***La liberté,*** poème par G. Jeanne; — 15° ***Les canticiques*** de Theo Chabert; — 16° manuscrits et publications historiques, don de M. Bernaz; — 17° Léon Favre-Clavairoz, ***La Bolivie, son présent, son passé, son avenir,*** don de l'auteur; — 18° ***Rapport de la commission des soies;*** — 19° ***Enquête agricole;*** — 20° ***Bulletin*** de l'Académie delphinale; — 21° ***Bulletin*** de la Société royale de botanique de Belgique; — 22° ***Annales*** de l'Académie de Mâcon; — 23° ***Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution;*** — 24° ***Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses;*** — 25° ***Memoires*** de l'Académie du Gard ; — 26° la ***Tribune contemporaine;*** — 27° ***Bulletin*** de la Société de statistique de l'Isère; — 28e ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne; — 29° l'***Investigateur;*** — 30° la ***Bourgogne,*** — 31° ***Revue*** des Sociétés savantes des départements ; — 32° ***Association scientifique de France,*** — 33° ***Gazzetta medica Siciliana,*** — 34° le ***Propagateur;*** — 35° ***Journal*** de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 36° ***Revue du Lyonnais,*** — 37° l'***Italia agricola;*** — 38° ***Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie,*** publié par M. Caffe; — 39° le ***Mont-Blanc;*** — 40° le ***Leman;*** — 41° l'***Union savoisienne;*** — 42° le ***Faucigny;*** — 43° l'***Echo du Salève;*** — 44° l'***Industriel savoisien,*** — 45° le ***Courrier du Chablais***

Le secretaire,

Jules Philippe.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THESIO.

10me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 décembre 1869.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Inscriptions antiques de la Haute-Savoie (suite), par M. L. Revon. — Promenade archéologique à Belleville de Haute-Luce, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie : *Etudes d'histoire naturelle* (entomologie), de M. Romuald Jacquemoud, par M. Jules Philippe. — Vaugelas, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite et fin)

N° 49



Annemasse, chez M. Couriard. Trouvé en 1861 dans le champ en face de l'école, où l'on vient de pratiquer une nouvelle route. Grès brunâtre, épaisseur 0m,12.

La seconde ligne se termine par le commencement d'un R, et non par un I, comme le prétendent quelques archéologues. Il faut donc lire PRO·MER*itis* et non MEI*s*.

Les consuls C.ATEIVS·CAPITO et C·VIBIVS·POSTVMVS ont été en charge l'an 4, l'an 5 ou l'an 6 de notre ère. D'après Orelli-Henzen, *Inscr. lat. coll.*, indices, p. 94, ce fut au mois de juillet de l'an de Rome 758 (5 après J.-C.).

Bibliographie. Ducis dans *Rev. savois.* 1861, p. 68. Erreur relevée à la p. 75 par M. Hisely, qui cite trois fastes consulaires où sont mentionnés les deux consuls. — H. Fazy dans *Rev. arch.* novembre 1861, p. 402. — A. Rilliet de Candolle dans *Mém. Soc. d'hist. de Genève,* t. XVI, p. 18. — *Le Faucigny,* n° du 18 avril 1869. Incorr.

N° 50

IMP·CES·GAL·
/AL·MAXIMIANO·
P·F·INVIC-AVG·
ET MAXIMINO·
NOB·CESARI·

Annemasse, chez M. Couriard. Trouvé en février 1869, à 1 mètre de profondeur, dans le champ de M. Etienne Berthet, à 4 mètres à droite du pont qui traverse la route de Genève à Bonneville, près de l'avant-dernière habitation.

Colonne en protogine d'un gris fauve, tachetée de blanc; hauteur 1m,67, diamètre 0m,32. Elle est brisée à la base et offre un bourrelet à la partie supérieure. Le commencement des lignes est un peu usé. A la 3me ligne, une cassure ne permet pas de reconnaître facilement s'il y a *P(atri) P(atriae)* ou *P(io) F(elici);* cette dernière formule est fréquente dans les inscriptions de cette époque. A la 4me ligne, le mot ET est presque entièrement effacé.

Cette inscription est de l'an 305 ou 306.

Un autre milliaire (voir la 2me partie : inscriptions disparues, n° 78), de même forme et de même diamètre, avait été trouvé tout près de là, entre Annemasse et Etrembières, à la fin du siècle dernier; en voici le texte d'après Despine :

IMP CS GAL·VAL·
MAXIMIANO·P·F·INVIC·
ET·FLA·VAL·SEVERO·P·F·IN·AVG
ET GAL·VAL·MAXIMINO
ET·FLA· VAL·CONSTANTINO
NOB·CAES M P

On voit derrière le Salève, d'Arbusigny à Esery, une antique route dallée qui pourrait bien être la voie romaine de Bautas (Annecy) à Genava. La bifurcation de cette route avec une voie allant de la vallée de l'Arve à Genève, et d'une autre voie se dirigeant sur Thonon, était probablement à Annemasse. Ce bourg paraît avoir été une station d'une certaine importance: les minages y font découvrir fréquemment des médailles du Ier au IVe siècle, des substructions, des *tegulae,* de beaux fragments de poteries samiennes, des contrepoids de tisserands, des débris d'amphores, de meules, etc.; on y a trouvé plusieurs statuettes et de beaux bracelets en bronze; l'église que l'on va démolir offre à sa base de grands matériaux romains; enfin j'ai levé le plan d'un aqueduc souterrain, d'abord en grandes *imbrices,* puis en tuf, et finalement en *rudus,* allant de Cranves à Genève par Annemasse.

Bibliographie. Cette inscription n'a encore été publiée que dans deux journaux de Savoie, le *Courrier du Chablais,* 9 février 1869, et le *Faucigny,* 18 avril, incorr.

N° 51

ɨVL·SATVRNINvS
MARTI
v· S· L· M

Ville-la-Grand, au fond du poulailler de la maison Bonnet.

Bloc de calcaire jaune, longueur 0m,48, hauteur 0m,40, profondeur 0m,40? Lettres d'une bonne époque, hautes de 0m,07. A la première ligne, le T dépasse la ligne et le dernier V est plus petit que les autres caractères.

On voit le même nom et la même dédicace dans une inscription du Musée de Lyon, trouvée près de cette ville :

MARTI
T IVL
SATVRNINVS

(Comarmond, *Notice du mus. lap. de Lyon,* p. 36, n° 131, et *Descr. du mus. lap.*, p. 106). Cf. aussi le fragment découvert à Thiez, n° 43 : IVLIVS.....VS

Voilà le cinquième ex-voto en l'honneur de Mars que nous notons dans le département. Il paraît que dans nos contrées on était du même avis que l'auteur d'un graffito de Pompéi : *Marti omnia vota valent.*

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. sav.* 1867, p. 16. — H. Fazy dans *Rev. arch.* mars 1867, p. 225.

Canton de Seyssel.

—

N° 52 *(voir la colonne ci-contre).*

Seyssel, encastré derrière l'église, à l'extérieur. Calcaire roux, épaisseur 0m,80.

L'inscription, en beaux caractères gras, est facile à lire ; cependant quelques auteurs ont pris pour des lettres les cassures qui sont au commencement de la seconde ligne et de la quatrième.

J'ai déjà parlé du nom topique VINTIO à propos de l'inscription n° 35, où ce nom est répété deux fois.

BILLONIS est un nom d'origine celtique. Cf. en Auvergne Billom, Billomagus.

A une demi-lieue de Seyssel, près de l'emplacement supposé de la station de *Condate,* sur une hauteur voisine du confluent du Fier et du Rhône, on trouve le village et le château de *Vens*, qu'on écrit aussi *Vance.* C'est sous ce plateau que passait la voie romaine du val de Fier ; des murs de soutènement et le trajet en plein roc se distinguent encore entre ce point et le village de Saint-André. Le Musée d'Annecy possède les antiquités trouvées le long de cette voie lorsqu'on fit la nouvelle route.

Bibliographie. Reinesius, *Syntagma inscript. antiq.* n° 218, p. 209, écrit à tort BILLIONIS. — Guichenon, *Hist. de Bresse,* p. 7. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 180 et atl. pl. XI, fig. 57. Incorr. — Despine, *Essai méd.* pl. 18. — Id., *Inscr.* p. 36. — Fivel dans *Mém. Acad. imp. Sav.* 2e série, t. 5, p. XLII. Incorrections rectifiées en partie par F. Rabut. — Ducis dans *Mém. Acad. imp. Sav.*, 2e série, t. 8, p. XIII.

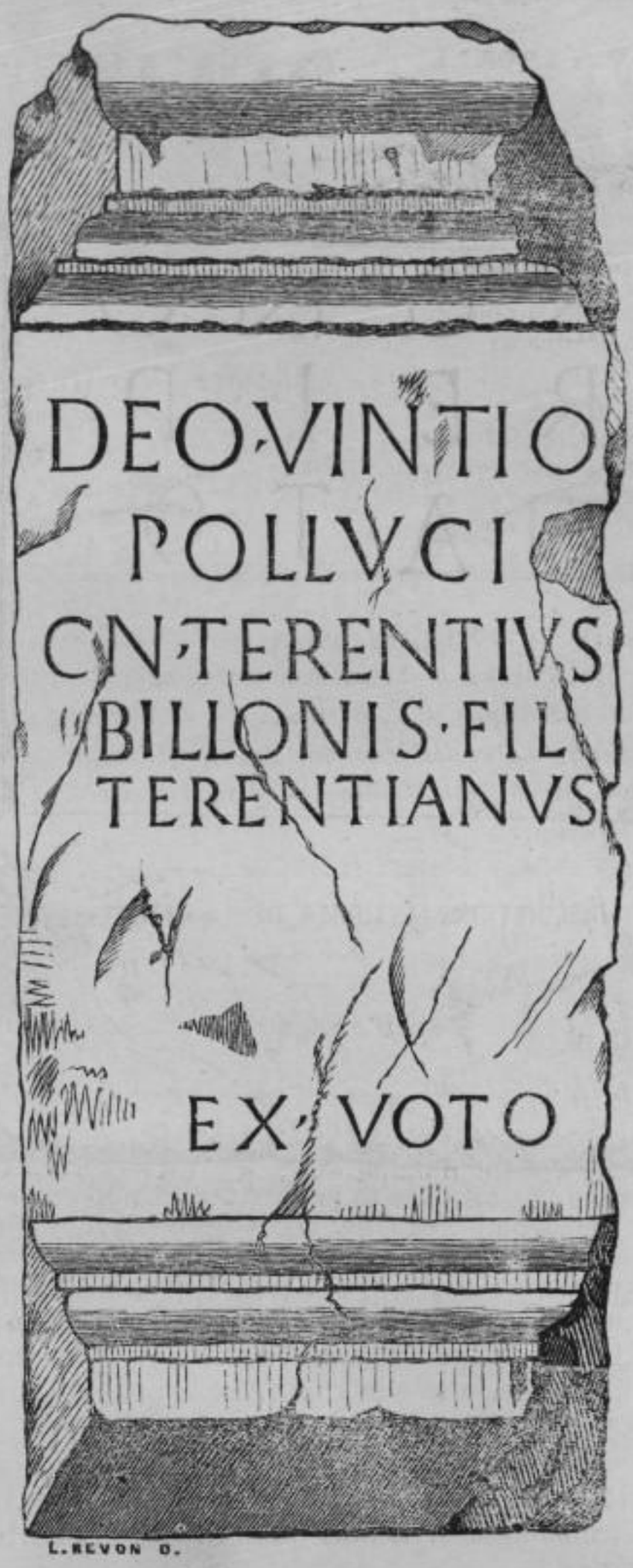

N° 53 (*voir la colonne ci-après*).

Seyssel, au commencement de la route de Frangy. Auparavant sous le maître-autel de l'église paroissiale. Une grande croix est plantée dans une cavité presque cubique qui existait déjà, dit-on, primitivement.

Calcaire blanc devenu gris à la surface. La moulure supérieure a été martelée sur le devant. La face postérieure est à peine équarrie, ce qui porte à croire que le monument a dû être appuyé contre un mur. Épaisseur 0m,75 à la base.

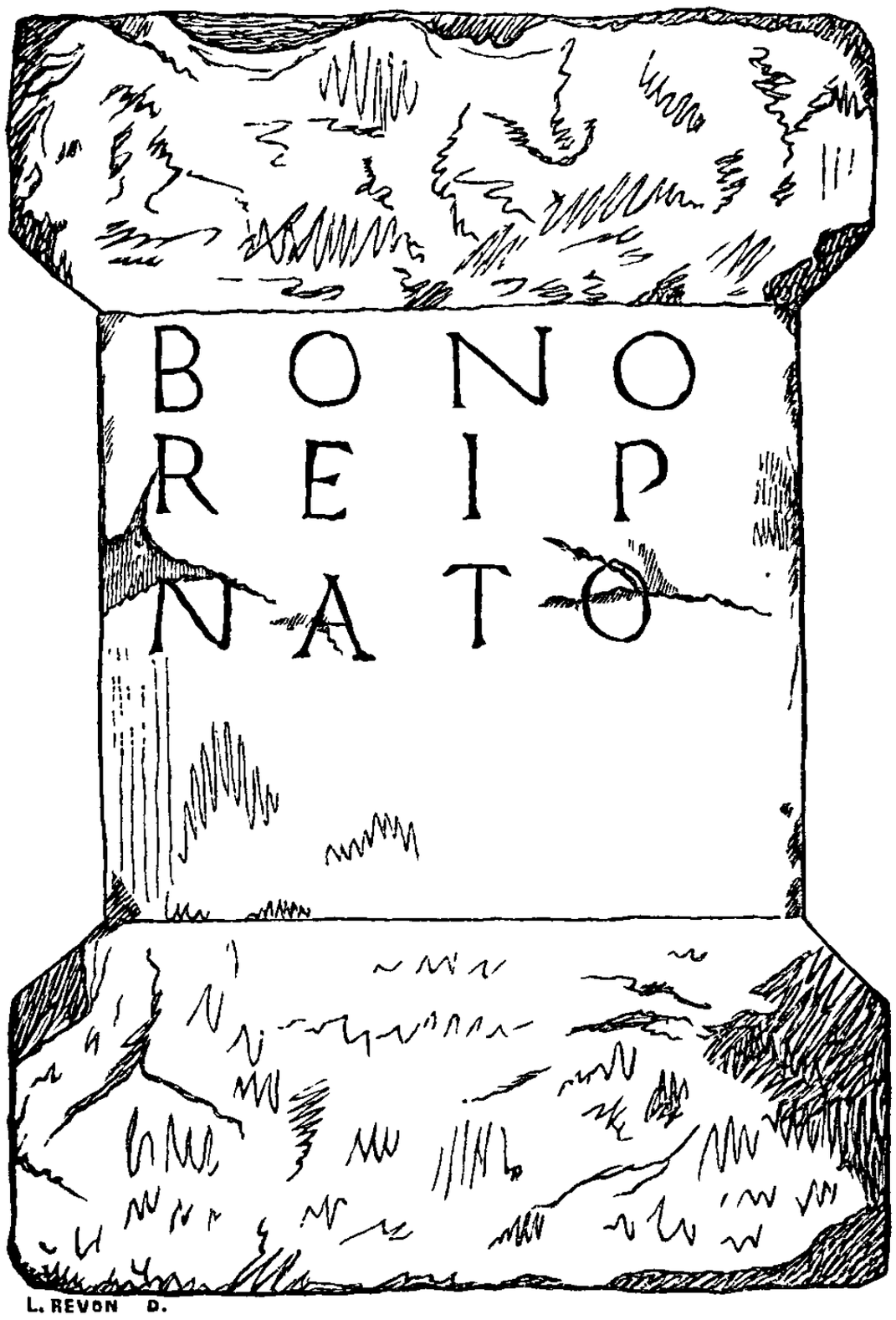

M. Descemet regarde ce monument comme une base de statue d'empereur; M. Ducis y a vu un autel; M. F. Rabut y voit la partie inférieure d'un milliaire composé de deux blocs comme celui de Beaune, qui porte en haut :

IMP·CAES·FL·
CONSTANTINO
P·F·AVGVSTO
. . . . . .

et sur le bloc inférieur :

BONO
REIPVBL
NAT.
LXXIII

La formule de notre inscription se lit en Suisse sur plusieurs milliaires du temps de Constantin. Voyez, par exemple, dans Mommsen, *Inscr. conf. Helv.* les nos 315, 316, 317, et le no 48 du Supplément *(Erster Nachtrag*, etc.).

Bibliographie. Ducis dans *Rev. savois.* 1862, p. 66. Citation en italiques. — Id., *Voies rom.*, p. 102. — Id. dans *Rev. savois.* 1863, p. 13. — F. Rabut dans *Mém. et doc. Soc. savois. d'hist. et d'arch.*, t. 9, p. VI.

No 54



Au château de Vens, commune de Seyssel. Partie inférieure d'un cippe en grès-molasse d'un gris verdâtre, trouvé en 1862 dans le verger qui touche le château. On ne fait jamais un minage dans ce verger sans découvrir des murs romains, des tuiles à rebords, des poteries; on y a trouvé à plusieurs reprises des médailles en grand, moyen et petit bronze.

L'ACCENSVS CONSVLARIS était un officier subalterne attaché aux consuls, une espèce d'appariteur ou de messager.

Le CVRATOR était un inspecteur, un commissaire, un intendant; il y avait des *curatores viarum, regionum, aquarum, vicorum, reipublicae*, etc. Ici nous avons un CVRATOR CIVIVM ROMAN*orum*. A Lyon, le Musée possède une inscription en l'honneur de SEX·LIGVRIVS... SVMMVS CVRATOR C·R·

Bibliographie. Ducis dans *Rev. savois.* 1862, p. 67. — Id. *Voies rom.*, p. 100.

IV. Arrondissement de Thonon.

Canton de Douvaine.

No 55

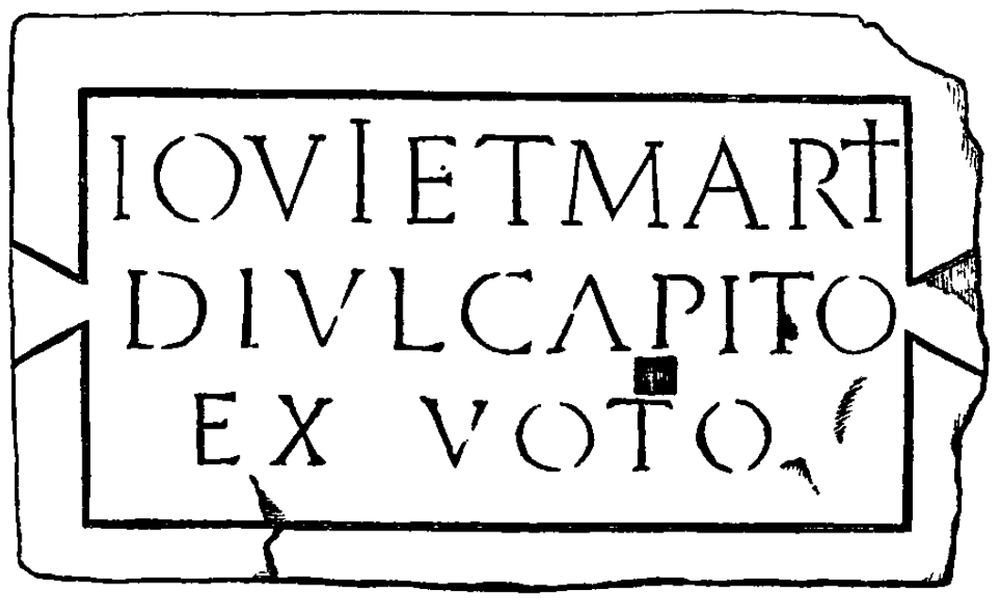

Douvaine. Table de beau calcaire blanc, entreposée sous l'escalier de la tribune de l'église. L'autorité locale ne consent pas à son déplacement, malgré les offres hospitalières des Musées de Thonon et d'Annecy...

Cf. l'inscription de Vienne, mal citée par Gruter, Chifflet et Chorier, et rétablie par Mommsen *(Inscr. conf. Helv.*, p. 15, no 90) :

D.IVL·D·F·VOL
CAPITONI
FLAM·IVENT·IIIVIR
LOC·PVBLIC·PERSEQ
II VIR·AER·AVGVRI
PRAEF·FABRVM·TRIB
MILIT·LEG.... ADIVTR
CENSITORI
REMI·FOEDERAT
PVBLICE
L. D. D. D

Le même personnage figurait sur une inscription de Genève, aujourd'hui disparue :

D·IVL·D·F·VOLT·CAPITON
AVGVRI·IIVIRO·AERAR
FLAMINI·MARTIS·TR
MILIT.

(Spon, *Hist.* II, 327. — Mommsen, *ut sup.* — H. Fazy, *Gen. sous la dom. rom.* p. 40).

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.* p. 42. Incorr. — Grillet, *Dict. hist.*, t. 2, p. 244. Incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 197 et atl. pl. X, fig. 55. — Despine, *Recueil d'inscr. rom.* p. 13. Incorr.

N° 56

AVG·S

Douvaine. Petit fragment dans le mur du cimetière. Lettres hautes de 0m,07, d'un beau style. — Inédit.

Canton de Thonon.

—

N° 57

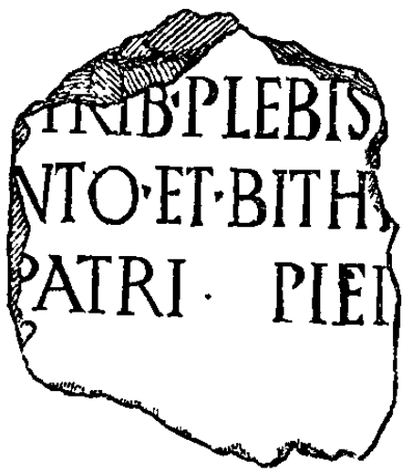

Au Musée d'Annecy. Trouvée en février 1863 dans un minage à Concise, commune de Thonon. Plaque brisée de beau calcaire blanc, épaisseur 0m,10.

On peut restituer une partie du texte :

TRIB·PLEBIS
*in Po*NTO·ET·BITH*ynia*
PATRI·PIEN*tissimo*

Bibliographie. L. Revon dans *Rev. savois.* 1863, p. 31.

DEUXIÈME PARTIE.

—

INSCRIPTIONS TRANSPORTÉES A L'ÉTRANGER, DÉTRUITES OU INCERTAINES.

Arrondissement d'Annecy.

—

N° 58

MVRV*s*
PRIVATV*s*
T I

Découverte dans les Fins d'Annecy à une époque reculée, cette inscription se voyait encore il y a quelques années dans le mur de l'ancienne maison du séminaire, soit des Pères de la Mission, rue de Bœuf, n° 15. Guidé par M. Serand, j'ai vainement cherché ce monument, dissimulé depuis longtemps sous une couche de mortier.

La pierre avait 0m,55 de hauteur, 0m,32 de largeur, 0m,21 d'épaisseur, les lettres 0m,09.

Cf. n° 14, une autre mention d'un mur de clôture, MVR·PRIVAT·

Bibliographie. Despine, *Essai méd.*, pl. 8. Lecture comme ci-dessus. — Id., *Inscr.* p. 22. — Id., *Recueil d'inscr.* p. 24, donne à peu près la mauvaise leçon de Guichenon (*Hist. gén.* p. 38) :

MVRVS
PRIMITVS
T·L·B·

E. Serand, Album manuscr. — Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 39 ; et *Les Fins*, p. 12, citation d'après E. Serand.

N° 59

SEPVLTVRA PVBLII

Correction de la leçon vide de sens SCVLTVRA PVBLII qui avait été donnée par Fodéré, *Narrat. histor.* p. 997. C'était la portion lisible d'une inscription trouvée dans les Fins d'Annecy, et dont les autres caractères étaient effacés. Disparue depuis très longtemps.

Bibliographie. Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 38. — Id., *Les Fins*, p. 8.

N° 60

....M A...
...VOLT...

Ce fragment, disparu, se voyait il y a quelques années à Annecy, maison Rivollier, rue de Bœuf. On y retrouve le nom de la tribu VOLT*inia*, qui figure souvent dans nos inscriptions conservées.

Bibliographie. E. Serand, Album manuscr., reprod. par Ducis dans *Rev. sav.* 1863. p. 39 ; et *Les Fins*, p. 13.

N° 61

...T M...

Ces lettres étaient tracées sur la partie plane d'un fragment de moulure, disparu; il était dans le lac d'Annecy, près de l'avenue d'Albigny.

Bibliographie. De Reydet, manuscr. reprod. par Serand, Album manuscr., et par Ducis, *Revue sav.* 1863, p. 53, et *Les Fins,* p. 36.

N° 62

. . TRIBVN. . .
. . AF THRAC . .
. . BIN TERRAET .

Cette inscription, très altérée, servait d'escalier dans la maison Bocquet, près du collége d'Annecy. Quand M. Serand la copia, en 1850, on n'y lisait plus que ceci :

TRIBVN
I TIIRAC
I VT

Elle a été brisée en 1852.

Reprod. par M. Ducis dans *Rev. savois*. 1863, p. 39, et *Les Fins,* p. 12.

N° 63

SEX
MER

J'ai pris il y a cinq ans un estampage de ce fragment, long de 0m,70, qui avait été retaillé en rond pour former le support d'une potence tournante, dans la grange de M. Montanier, à Novel près Annecy. Il a disparu en 1868. Avant sa mutilation on lisait encore :

SEX•I
MER...IO

En comparant ces magnifiques lettres, hautes de 0m,22 à la 1re ligne et de 0m,18 à la 2me, avec les caractères de même style et de même hauteur du débris d'une autre inscription, ..X•IVLIV.., n° 7, et avec les nos 20 et 21, nous retrouvons encore une fois le nom de SEX•I*ulius Optatus,* élevant probablement un autel votif MER*cur*IO.

Bibliographie. Despine, manuscr. — Serand, Album manuscr. — Ducis, *Les Fins,* p. 16. — L. Revon dans *Rev. savois*. 1864, p. 75.

N° 64

LAVRI....IPAE....LLINAR·
FIDE DVPLA·

Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39 : « Annecy-le-Vieux, au seuil de la grande porte de l'église de Saint-Laurent, en caractères presque effacés. » — Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 24, Même leçon. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 141 et atl. pl. IV fig. 18 :

LAVRI.....RIPAE.....LLINAE...T...FIDE DVPIA..

« Cette inscription est gravée sur un bloc de marbre jaunâtre ayant 8 pieds de long sur 8 pouces de haut, qui sert de marche-pied à l'entrée de l'église de Saint-Laurent. Ce marbre faisait dans son origine partie d'une architrave, mais l'incription est si effacée qu'il m'a été impossible de la copier dans son entier. » — E. Serand, Album manuscr., d'après Despine. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd., p. 187, d'après Despine. — Ducis dans *Rev. savois.* 1863, p. 40, d'après Guichenon. — Id., *Les Fins*, p. 19.

Disparu depuis la reconstruction de l'église.

Comme Guichenon et Albanis Beaumont ne brillaient pas plus l'un que l'autre par l'exactitude de leurs copies, on ne peut pas avoir grande confiance dans les deux lectures ci-dessus, qui d'ailleurs diffèrent en plusieurs points.

N° 65

.....ANN

Annecy-le-Vieux, « en la place, sur une grande pierre levée en forme de table. » (Guichenon, *Hist. gén.*,p. 39).

Bibliographie. Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 24. Même désignation. — Ducis dans *Rev. savois.* 1863, p. 40, et *Les Fins,* p. 19. Citation d'après Guichenon et Despine.

Disparu depuis la reconstruction de l'église.

N° 66

...O SACR

Angle orné d'une moulure à la partie supérieure et à droite, d'un fragment qui existait à Talloires, dans le mur de la maison Vautier. (Serand, Album manuscr.) Disparu.

N° 67

ANIC...

Fragment trouvé près de Meythet, figuré avec une moulure qui l'entoure en haut, en bas et à gauche : Alb. Beaumont, *Descr.* I, 186 et atl. pl. XII, fig. 66. Disparu ou apocryphe.

N° 68

...TVS PRIMV...
...TOR·NERONIS·O...
...IO PRIMV...

« Saint-Jorioz. Cette inscription sert de table à l'autel; le dessus est moulé et le dessous est l'inscription ici décrite. » (Despine, *Essai méd.* pl. IX. — Id., *Antiq.* p. 23.)

L'état actuel de l'autel ne m'a pas permis de vérifier l'exactitude du texte et de la description de Despine.

Bibliographie. Alb. Beaumont, *Descr.* I, 185 et atl. pl. XII, fig. 64, donne quelques lettres de plus :

TVS . . . . . PRIMVS . . .
STOR NERONIS . . . OC . .
IO . . . . . PRIMVL . .

E Serand, Album manuscr., d'après Despine. — J. Philippe, *Annecy et ses env.*, 2e éd. p. 231, d'après Alb. Beaumont.

N° 69	N° 70
C · SENNI . . .	. . LINEVM . . .
HAO	. . . . I · VT . . .
INEO	. . . . . VI . . .
QVEVI.	. . . . \ · II . . .
TVTELA\ . .	. . . LISSEN . . .

Autrefois à la chapelle de Saint-Marcel, ces fragments ont disparu depuis la démolition du monument.

Cf. les inscriptions conservées qui les accompagnaient, nos 31, 32 et 33. On retrouve ici le nom de C · SENNI*us* · *Sabinus*.

Bibliographie. Despine, *Essai méd.* pl. I, donne le texte ci-dessus; le n° 69, extrémité gauche de l'inscription, est entouré de trois côtés d'une bordure analogue à celle des nos 31 et 32; le n° 70 a cette bordure figurée en haut et en bas, montrant que les deux autres côtés sont brisés. — Id., *Inscr.* p. 8 : « Inscriptions latérales du bassin, dont la première a 2 pieds de largeur, lettres 2 pouces; longueur en haut 1 pied 2 pouces, en bas 3 pieds 2 pouces. La seconde, même largeur; la longueur en haut est de 2 pieds 2 pouces, en bas 1 pied 8 pouces. » — Id., *Recueil d'inscr. rom.*, p. 4, leçon un peu différente : à la quatrième ligne du n° 69, il lit QVIEVI. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 174 et atl. pl. X, fig. 49 :

C · SENNIV .	ALINEVM
. . OVE. . .	. . . . VE
. . INECI . .	 VI
QVES · V . .	 IIV
TVTELA . .	. . NISSE . .

Guichenon, *Hist. gén.* p. 39, donnait une leçon absurde . MISINEVM, etc.

N° 71

REEDIFICAVIT
IMP · DOMITIANVS

« Etait au château de Rumilly. » (Despine, *Antiq.*)

M. Croisollet m'a dit qu'on voyait jadis cette inscription à l'angle de la maison Morand. Il la regarde maintenant comme apocryphe; c'est l'avis de la plupart des archéologues savoisiens, qui n'y reconnaissent pas le style épigraphique.

Bibliographie. Ducis dans *Rev. sav.* 1863, p. 29, citation en italiques d'après Despine. — Id., *Voies rom.* p. 111. — Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 4.

N° 72

ROMILIA

Alb. Beaumont, *Descr.* I, 195 : « J'ai lu ce mot sur un fragment à Rumilly. » — Grillet, *Dict. hist.* t. III, p. 235, lit ROMILLIA et dit que ce fragment a été trouvé dans les ruines de l'ancien château. — Ducis, d'après les précédents, dans *Rev. sav.* 1863, p. 29. — M. Croisollet (*Hist. de Rumilly,* p. 1), dit que les débris de cette inscription, qui était très longue, ont été enfouis dans les fondations de la maison contiguë au sud-ouest du pont Saint-Joseph.

N° 73

« Il y avait anciennement à Rumilly un temple consacré à Mercure l'Heureux, comme le prouvent les fragments d'un ex-voto trouvé proche des ruines du château; on y a aussi découvert, en différents temps, des fragments d'autels portant des inscriptions latines, mais très effacées, sur lesquelles on lisait :

MERCVRIO OPTIMO

(Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 4.)

N° 74

SIXTIO . . . IIIN
PATRI . . . . . .
. . . . . .
PONENDVM CVRAVIT

« Au village de Sales, près de Rumilly, devant l'église, sur un ancien sépulcre. » Guichenon, *Hist. gén.*, p. 39.

Despine, *Recueil d'inscr.*, p. 24, et *Antiq.*, même lecture, sauf SIXTIO remplacé par SEXTIO.

Alb. Beaumont, *Descr.* I, 192, et atl. pl. XIII, fig. 75 :

D·	M·	
. . . . . SEXTIO		SN . . V
. . . PATRI . . .	PA . .	HIVIR
PONENDVM	T . .	I . . . .

« Côté d'un sarcophage, dans la maison d'un particulier, à Sales. L'autre portion du sarcophage sert de marchepied à l'entrée du cimetière. »

Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 8, donne une copie incomplète.

Disparu depuis la reconstruction de l'église, à moins que ce ne soit le tombeau en pierre long de $2^{m},30$, large de $0^{m},85$ qu'on voit dans la campagne de M. Ginet et qui a été longtemps sur le passage entre l'église et le cimetière : l'un des grands côtés manque entièrement, et sur l'autre, aux trois quarts détruit, on n'aperçoit qu'une moulure sans inscription.

N° 75

FLAMINIO
IVL · INICIO ET . . .
. . . IIVIR . . . . . .

« Ce reste d'inscription a été trouvé à Sales. » (Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 194 et atl. pl. X, fig. 52). Reproduit par Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 8. — Disparu.

Cf. n° 38, une FLAMINICA, et n° 77.

N° 76

SEXTIO...ALL·III·SALII...MI·CVM·

C.-A. de Sales, *Pourpris histor.*, p. 11 : « Se voit devant la grande porte (de l'église de Sales) un sépulchre d'une seule pierre cavée en arche, longue de six pieds et demy, large de deux, haute d'autant, où l'inscription est presque toute effacée par les iniures des temps, sinon quelques caracteres en cette sorte. »

Cette inscription, disparue, est peut-être la même que le n° 74 ; il n'y a là rien d'étonnant pour ceux qui savent à quel point Guichenon, C.-A. de Sales et Albanis Beaumont poussaient la négligence dans leurs copies.

Dans un ouvrage manuscrit, M. de Reydet plaçait ce monument à Thorens, confondant Thorens-Sales avec Sales près Rumilly.

N° 77

C.-A. de Sales, *Pourpris hist.*, p. 11 : « En une muraille de la maison Presbitérale, se voit une autre grande pierre avec ces gros caractères de la belle façon Romaine,

IVLIO...NO..FLAMINIO·

Dans son manuscrit, M. de Reydet, faisant la même confusion que pour le n° précédent, place cette inscription à Thorens. Il met le dernier mot à la seconde ligne.

C'est peut-être la même inscription que le n° 75, ou que le n° 38, avec les fantaisies de lecture qui distinguent les travaux de C.-A. de Sales.

Arrondissement de Saint-Julien.

N° 78

IMP CS GAL·VAL·
MAXIMIANO·P·F·INVIC·
ET·FLA·VAL·SEVERO·P·F·IN·AVG
ET GAL·VAL·MAXIMININNO (*sic*)
ET FLA·VAL·CONSTANTINO
NOB CAES M P

Despine, *Essai méd.*, pl. 14 ; *Inscr*, p. 30 ; *Recueil*, p. 29.

IMP CS GAL·V. . . .
MAXIMIANO· . . . .
T·FLA·VAL·SEV. . .
ET·GAL·MAX...I . . .
ET FLA·VAL·CO. . .
NOB CAES MP. . . .

De Reydet, manuscr.

IMP·CS·GAL·VAL·
MAXIMIANO P·F·VIC·
ligne omise
ET GAL·VAL·MAXIMIANO
ET FIL·VAL CONSTANTINO
NOB·CAÉS·M·P·

Alb. Beaumont, I, 143 et atl. pl. V, fig. 20.

Imp. C(ae)s Gal. Val.
Maximiano P. F. Invic.
Et Fla. Val. Severo. P. F. In. Aug.
Et Gal. Val. Maximino
Et Fla. Val. Constantino
Nob. Caes. M. P.

H. Fazy complétant de Reydet (*Rev. arch.* nov. 1861, p. 403).

Je donne ici quatre leçons dont la dernière est la meilleure, M. Fazy ayant complété le texte de M. de Reydet, qui lui-même avait pris à tâche de rectifier les erreurs de son contemporain Albanis Beaumont.

Cette inscription, de l'année 306 ou 307 après Jésus-Christ, était sur une colonne milliaire trouvée à la fin du siècle dernier par un paysan qui labourait un champ de Mme Portey, entre Annemasse et Etrembières. Transportée chez cette dame à Annemasse, elle y fut copiée par Alb. Beaumont, de Reydet et Despine. A cette époque, la propriétaire projetait d'en faire un rouleau de jardin. Il paraît qu'elle mit son projet à exécution, car on a perdu les traces de ce fragment. D'après le dessin de Despine, la pierre avait à peu près la même forme que le n° 50 : c'était une petite colonne en calcaire, terminée à la partie supérieure par un bourrelet ; le diamètre était d'un pied deux pouces, et la longueur de deux pieds quatre pouces seulement, la base étant brisée.

N° 79

*v*OL AFRO
*tr*IB · MIL · LEG · XXI

N° 80

IVLI LIB
CELATVS
EX VOTO

Alb. Beaumont, *Descr.*, 1, 177 et atl. pl. IX, fig. 52 et 53 : « Ces deux fragments sont placés à un des

angles extérieurs de l'église paroissiale de Frangy. Il est visible qu'ils ne faisaient dans l'origine qu'un seul et même bloc. »

Grillet, *Dict. hist.*, t. II, p. 276, oubliant le 1er fragment, se contente de donner la lecture suivante, de même que M. Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 346 :

IVLII CELATVS LIBERTVS EX VOTO

Les deux fragments ont été brisés pour être employés dans la construction de la nouvelle église.

N° 81

M. Balliard m'a appris qu'à Nangy on voyait jadis, sur le bord de la route d'Annemasse à Bonneville, un milliaire avec une inscription où se lisaient ces mots :

ITER (probablement IMP) CAESAR . . .

Il fut transporté dans la campagne de Mmes de Baudry. J'ai vainement cherché les traces de cette colonne à Nangy et à Arthaz.

N° 82

SEX POMPEIO . . .
MACRINO
I . . . . . : . . .

« Au château de Novéry, canton de Viry. Elle est sur une pierre calcaire qui sert de base à un buffet que l'on trouve à droite en entrant. La pierre est enchâssée par les deux bouts dans le mur ; on ne rapporte ici que ce que l'on peut apercevoir. Elle a 3 pieds 1 pouce de long, 1 pied 5 pouces de large, épaisseur 2 pieds, hauteur des lettres 3 pouces 11 lignes. » (Despine, *Essai méd.*, pl. XII. — Id., *Inscr.*, p. 29.)

Alb. Beaumont, *Descr.*, I, 175 et atl. pl. IX, fig. 50, donne la même lecture et ajoute : « Cette inscription est gravée sur un très beau bloc de marbre blanc, ayant 5 pieds et 1/2 de long sur 2 et 1/2 de large ; les lettres, qui sont d'une excellente exécution, ont 4 pouces de haut. L'inscription se trouve sur une des premières marches du grand escalier du château de Novairy. »

Ducis, *Voies rom.*, p. 105, citation en italiques d'après les précédents. — Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 346.

Dans une excursion faite l'année dernière à Novairy, je n'ai pas pu découvrir cette inscription.

Arrondissement de Thonon.

N° 83

IMP CAES FLAVIO
VAL CONSTANTIO
PIO FEL IN AVG · ET
SEVERO NOB CAES
VII

Au musée de Genève. Colonne en calcaire roux, hauteur 2 mètres, environ 0m,50 de diamètre.

Les épigraphistes qui ont décrit ce milliaire le désignaient un peu vaguement comme trouvé « aux environs d'Hermance. » En interrogeant les habitants des villages voisins, j'ai appris qu'il a été découvert à une demi-lieue d'Hermance, en face de Crevy (commune de Veigy-Foncenex, Haute-Savoie), tout à fait au bord de la route de Genève à Douvaine. M. Turrettini pensait que cette pierre devait avoir été primitivement sur l'autre rive du lac, entre Coppet et Mies. (*Mém. de la Soc. d'hist. de Gen.*, xv, 119.)

Ce monument, portant le nom de Constance Chlore, est de l'an 305 ou 306.

Les anciens itinéraires ne signalent pas de voie sur la rive méridionale du lac. Mais indépendamment de ce milliaire, de nombreux débris attestent le séjour des Romains dans cette partie de la Haute-Savoie ; on a trouvé des substructions, fragments d'architecture, tuiles, poteries, monnaies, à Annemasse, Ville-la-Grand, Loisin, Chilly, Brenthonne ; des tombeaux renfermant des objets en bronze, à Perrignier, Orcier, Thonon ; au Lyaud, les trois beaux trépieds en bronze qui se voient au Louvre et au musée de Genève ; des inscriptions à Annemasse, Ville-la-Grand, Douvaine, Bons, Chignans, Concise, etc.

Bibliographie. Soret : « Trouvé aux environs d'Hermance, probablement sur l'emplacement ancien, car la distance de Genève est bien d'environ 7 milles romains. » — Mommsen, *Inscr. conf. Helv.*, n° 320, écrit FIO au lieu de PIO : j'ai pris des estampages sur lesquels le P est bien marqué. D'ailleurs Mommsen corrige cette faute dans les *errata*. — H. Fazy, *Genève sous la dom. rom.*, p. 56. — E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 55, col. 3, d'après Mommsen.

N° 84.

T·RICCIO·T·FIL·VOL·
FRONTONI·IIVIR·AER·
ET·T·RICCIO·FRONTONI
PATRI·ET·Q·RICCIO
FIDO FRATRI
HERED·EX·TESTAM

Au musée de Genève. Table en calcaire blanc du Jura, longue de 0m,95, haute de 0m,71, épaisse de 0m,20 ; lettres hautes de 0m,06. Pour serrer le texte, le graveur a souvent fait un *nexus* de plusieurs lettres, comme les N et les T, les N et les I, les I et les R ; un espace sans lettres existe au milieu de l'avant-dernière ligne.

Cf. une inscription qui se voit dans un contrefort de la cathédrale de Genève, du côté de l'abside :

*R*ICCIO·T·FIL
*V*OL FRONTONI
VIR AERARI
Her EX TESTAMEN

Nous avons déjà vu un *Duumvir aerarii* au n° 46.

Cette inscription a été retrouvée par M. Auguste Turrettini à Bons, dans un fenil. Elle était antérieurement au château de Chignans, près de Thonon.

Bibliographie. Aug. Turrettini dans *Journal de Genève*, du 28 mai 1864, et dans *Mém. Soc. d'hist. de Gen.*, t. XV, p. 120).

N° 85

Sa BINIANUS
fa C.CVRA *vit*

A Genève depuis 1864. Fragment trouvé dans les démolitions de la voûte de l'église de Bons.

Bibliographie. Aug. Turrettini, dans les deux recueils cités au n° précédent.

N° 86

IMP CAES SEPTIM SEVERo
PIO PERTIN AVG ARAB ADIAB
PARTHIC MAX P M TRIB POT IX
IMP XI COS II DESIG III PPPR
ET M AVREL ANTONINO
AVG TRIB POT IIII COS DESIG
IIII

A Genève, dans la propriété de M. Turrettini. Placée depuis près d'un siècle à l'église de Messery, cette colonne milliaire a été retrouvée près de ce village; selon l'opinion de M. Aug. Turrettini, elle devait être primitivement sur l'autre rive du Léman, entre Céligny et Founex, marquant le quatrième mille sur la voie de Genève à Nyon.

Cette inscription, dédiée à Septime Sévère et à Caracalla, est de l'an 201.

Bibliographie. Guichenon, *Hist. gén.*, p. 42. Très incorr. — *Theatrum Sabaudiae,* III. Incompl. et incorr. — Spon, *Hist. de Gen.*, II, 342. Incompl. et incorr. — Despine, *Recueil d'inscr. rom.*, p. 13, Incompl. et incorr. — Alb. Beaumont, *Descr.* I, 180 et atl. pl. X, fig. 56. Incorr. — Orelli. *Inscr. Helv.*, 1844, p. 27, citation d'après Spon. — Aug. Turrettini dans *Mém. Soc. d'hist. de Gen.*, t. XV, p. 118. C'est à ce recueil que j'emprunte la lecture ci-dessus. — *Erster Nachtrag*, etc., p. 216. Extrait du travail précédent.

N° 87

In hoc to IOLo REq
uiescit bone MEM
*ori*E DROVACCVS
*qu*I VIXIT ANNS XIII
*e*T MIMSIS IIII
ET TRANSIIT XKL
SEPTEMBRIS
MAVVRTIoVI
Ro CLR CONSS·
SVB VNC CoNSS
BRANDoBRICI RE
DIMTIoNEM A
DNMo GVDOMA
RO REGE ACCE
PERVNT

†

Inscription burgonde trouvée en 1855 dans la commune de Lugrin, entre Evian et la Tour-Ronde, en labourant le cimetière de l'ancien couvent de Saint-Offenge, situé au bord du lac. Après avoir été transportée au château d'Allaman, elle a été donnée au Musée de Lausanne.

Plaque de calcaire roux grisâtre, enchassée par son ancien propriétaire dans une bordure de mastic et dans un cadre qui empêchent de voir exactement les contours. Les dimensions paraissent être, sans le mastic, de 1 mètre sur 0m,30. La pierre présente une moulure qui fait supposer qu'elle appartenait primitivement à un monument romain. On a trouvé des fragments de *tegulae* et du *rudus* dans le cimetière.

Je donne la lecture ci-dessus d'après les estampages que j'ai faits récemment à Lausanne et d'après le moulage en plâtre que nous possédons au Musée d'Annecy. Ma leçon diffère un peu de la plupart des autres pour la copie de certaines lettres : la 1re ligne se termine par un Q généralement omis; à la 3me ligne, M. Ducis a lu comme moi BROVACCVS au lieu de ONOVACCVS, car si la partie supérieure des deux premières lettres a disparu avec un éclat de pierre, il est certain du moins que la première lettre, formée à gauche par un trait vertical et non arrondi, n'est pas un O, et la seconde lettre n'a pas le jambage droit d'un N; à la 5me ligne, il y a plutôt MIMSIS que MINSIS; dans ET TRANSIIT on omet le premier T qui est cependant visible; enfin je lis BRANDoBRICI, car il y a un C exactement pareil à tous les C du reste de l'inscription, tandis que les G sont tracés tout autrement.

Le consul nommé ici fut en charge l'an 527.

Bibliographie. F. de Gingins dans *Indicateur d'hist. et d'antiq. suisses,* 1855, p. 48. Incorr. et erreurs de restitution. — K. L. Roth, id., 1856, p. 5. — F. de Gingins, id., id., p. 37. — A. Morlot, id., 1857, p. 10. — Ducis dans *Rev. sav.* 1865, p. 86, interprète en italiques plusieurs mots autrement qu'ils ne sont écrits. — Le Blant, n° 683, II, p. 578. Je n'ai pas pu me procurer ce texte, cité par Binding comme contenant des inexactitudes. — Carl Binding, *Das Burgundisch-romanische Kœnigreich*, I, 262, diffère de ma lecture en quelques-uns des points que j'ai signalés plus haut : ONOVACCVS, MINSIS, ETRANSIIT, et BRANDoBRIGI.

TROISIÈME PARTIE.

NOMS ET MARQUES SUR POTERIES, SUR MÉTAL ET SUR PIERRE.

Sauf indication contraire, toutes les marques sur poteries qui figurent ici ont été trouvées dans la plaine des Fins d'Annecy, et sont conservées au Musée de cette ville. Parmi les noms de céramistes, les uns sont imprimés en ligne droite sur des vases en terre de Samos ornés de jolis sujets en relief, et occupent le plus souvent le fond du côté intérieur; — d'autres, sur des imitations plus ou moins grossières de terre samienne; — d'autres, sur le rebord de grandes jattes à lait, sur des anses d'amphores, sur des contrepoids (*pondera*) de métiers de tisserands, en forme de pyramide quadrangulaire tron-

quée ; — d'autres enfin sont marqués en rond à l'extérieur du fond de vases en terre grise ou noire.

Au nombre de ces derniers, on remarquera la fréquence du nom de MARTINUS : il a été trouvé à une vingtaine d'exemplaires en un même point de la plaine des Fins, dans l'enclos de M. Bonetto et dans le champ voisin. Plusieurs fragments de vases n'avaient pas encore subi la cuisson ; près de là on a découvert des instruments de potier. La plaine est riche en argile utilisée par les fabriques actuelles.

Des fours romains ont été trouvés à l'extrémité sud de la plaine, sur les hauteurs d'Annecy-le-Vieux, à Bredannaz, à Viuz-la-Chiésaz, etc.

Pour la comparaison entre nos marques de céramistes et celles de contrées voisines, on peut consulter les recueils de Comarmond et de Mommsen, indiqués au commencement de cet ouvrage ; le Catalogue de M. H. Fazy et ses Notes sur les fouilles des Tranchées de Genève ; et Tudot, *Collection de figurines,* Paris, 1860, 1 v. in-4°.

N° 88	ACIMETO	Fond samien.
89	AGENOR FE	En rond, fond noir. Existe à Genève, au Musée et coll. Thioly; et au Musée de Chambéry.
90	ALBVcIA	Fond samien. Trouvé à Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne. On voit AL.VCI·OF à Genève, coll. Thioly.
91	ANTON·O	Anse d'amphore. Les N sont retournées.
92	A·RVSSA	Fond samien.
93	ATTIANI	Id.
94 à 96	AVG·VASSO·F*ecit*	Sur 3 bords de jattes.
97	BVRDONI OF*ficina*	Fond samien.
98	CAICATI M*anu*	Id.
99	CALPVRNB	Anse d'amphore, des Barattes; il y a un *nexus* des lettres ALP et VR.
100	CAVVS	Fond samien. *Nexus* des 3 lettres médianes.
101	CAPEIIL·OF	Id., nom écrit de droite à gauche, lecture douteuse.
102	OF·CARAN	Id. On voit dans l'Allier CARANTI M (Tudot).
103	CATIANI·M	Id. » » CATIANI et CATIANVS
104	OF·CAT	Id., de droite à gauche.
105 à 111	CATVLLVS F·	En rond, fond noir, 7 exempl. A Lyon on a CATVL (*Mus. lap.* n° 397).
112	CIMTV...	Fond samien. Trouvé à Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne.
113	...CIM...	Anse d'amphore, des Barattes.
114	CINNAMI·M	Fond samien. Tr. à Annemasse, coll. Balliard.
115	CLARI.....	Fragment de brique, des Barattes, près Annecy. Des briques portant les noms de CLARIANVS, CLARIANA, CLARIA NVMADA, se retrouvent sur toute la ligne du Rhône : j'en ai estampé dans les collections de Chambéry, Aix-les-Bains, Lyon, Vienne, Avignon, Arles, etc.
116	CLEMENTI	Fond samien. Tr. à Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne.
117	COSSI	Graffito sur un vase samien trouvé à Pringy.
118	COTTIL·M	Fond samien.
119	C·P IVLI	En rond, fond noir. J'ai retrouvé ce nom, écrit à la pointe sur la panse d'un vase noir d'Albens (Savoie), au Musée d'Annecy.
120	CRESCES	Fond de lampe. On le trouve sur une lampe du Musée de Chambéry, et sur 2 lampes du Musée de Lyon (Comarmond, p. 457 et 465).
121	CTM	Graffito sur contrepoids.
122	..CVM..	Fond samien.
123	DO...	Fragment de jatte.
124	D·S·	Fragment de *tegula* de Viuz-en-Sallaz, coll. du doct. Dufresne.
125	EL...I	Fond samien.
126	— EVI	En rond, fond noir.
127	..FEC..	Id.
128	G	Contrepoids,
129	†AVI M	Id. = ITAVI M*anu*.
130	IVITANI	Fond samien. Le V est barré pour former les lettres VIT, et il y a un *nexus* de l'A et de l'N.
131	F·IVL·APA	Fond samien.
132	LIMA O	Id., coll. de Mme Dunand-Collomb.
133	L·Q·I	Anse d'amphore de Saint-Jean-de-Tholome, coll. de M. Dufresne.
134	MACRIANIA	Fond samien.
135	MACRINVS	Id. Se trouve à Genève, à Fécamp, dans l'Allier, au Musée de Londres.
136	MAN	Fond samien.
137	MANI...	Id., tr. à Grandnoëx, coll. L. Dufresne

N° 138	F·MARCAS·	En rond, fond noir.
139	MARCELLINII	Fond samien. Dans l'Allier MARCIILLIN (Tudot).
140	MARTI·	Graffito sur contrepoids.
141 à 161	MARTINVS	et MARTINVS F. J'ai parlé plus haut de ces nombreux exemplaires du même nom, trouvés dans les Fins d'Annecy.
162	MARTINVS	En rond, fond noir, tr. à La Tour près Saint-Jeoire, coll. Dufresne.
163	OF MA...	Fond samien.
164	MASCVRICVS FEC	En rond, fond noir. Au-dessus, on lit en partie l'estampille O VIRRI ACHILLINI (v. n° 210 et 211). Au Musée de Genève, MASC..,.
165	.....RICVS·FE·	En rond, fond noir. C'est la fin de la marque ci-dessus.
166	ME FEC·	Anse d'amphore.
167	MERCVS SEF	Fond samien.
168	MIIVI	Id.
169	MIVIИN	Id.
170	MIM	Anse d'amphore.
171 et 172	NOSTR·F	et NOSTER F· En rond, fond noir. A Genève NOSTERI; à Gilly NOSTER·F (Mus. de Chambéry), idem à Albens (Mus. de Saint-Germain).
173	...NTINI M	Fond samien. VALENTINI au Musée de Zurich (Mommsen, n° 209, p. 99).
174	...OLAE	Anse d'amphore, des Barattes.
175	...OLC..	En rond, fond noir. Trouvé à Ambilly. Au Musée de Chambéry, 3 vases de Cordon et de Gilly ont en rond SIOLCAS·
176	P	Graffito sur vase samien.
177	P¹	Id., id.
178	PI	Id. sur contrepoids.
179	P°RPAH	Anse d'amphore, de Thonon, coll. Jahard.
180 et 181	PRISCVS·FE·	En rond, fonds noirs. Dans l'Allier on lit sur des moules en argile PRISCI F et PRISCVS FE (Tudot).
182	⁻PROBI	Anse d'amphore, villa de Menthon, coll. Vernet.
183	ME PROCL	Id., id., id.
184	P·S·AV†	Id. Fins d'Annecy. Existe dans l'Allier (Tudot, p. 71) et à Vindonissa (*Erster Nachtrag,* n° 69, p. 217).
185	PVBLiC	Brique. Cf. Mommsen, p. 83, n°s 10 et 11, la même marque sur des *tegulae* trouvées au Grand-Saint-Bernard dans les ruines du temple de Jupiter.
186	QVINTINI	Fond noir, *nexus* du 1er I et de l'N.
187	*S*	Sur des briques de Bredannaz. Le four romain de Bredannaz, que j'ai fouillé, est construit avec des *tegulae* et des *lateres* portant cette marque tracée avec le doigt.
188 à 190	SCARPVS·F·N	et .....PVS·F·N En rond, fonds noirs.
191	SECVNDVS	Bord de jatte. *Nexus* de ND.
192	OF SEGVNDI	Fragment samien, de Doussard. *Nexus* de VND. Ce nom existe à Vindonissa (Mommsen, p. 98); à Genève au Musée et coll. Thioly; à Lyon (Comarmond).
193	O·SEGVND	Patère samienne, de Pringy.
194	SERVM	Ecrit de droite à gauche sur le bord d'un vase samien. Existe dans l'Allier (Tudot, p. 68).
195	SEVERIANA	Vase samien, de Saint-Jean-de-Tholome, coll. L. Dufresne.
196 à 200	SEVVO FEC†	et SEVVO ЬE En rond, fonds noirs. Se voit aussi à Genève (H. Fazy), dans l'Allier (Tudot, p. 72), à Lyon (Comarmond, p. 472).
201	SIL....	Fragment rouge.
202	OF·SILVINI	Vase d'Annemasse, au Musée de Genève (H. Fazy, *Rev. arch.,* 1861, p. 403).
203	....SON	En rond, fond noir.
204	SVOBNIKKI	Imitation de terre samienne. Cette marque, avec les deux L archaïques, K, se retrouve à Genève (H. Hazy, 2e note antiq. Tranchées, pl. I).
205	TITVS	Bord de jatte. Ecrit de droite à gauche.
206	VAL·O	Anse d'amphore.
207	VAS·N·	Id. , des Barattes.
208	VIBIANI	Fond d'une lampe, d'Annemasse. Très commun sur les lampes, en Italie et ailleurs.
209	OF VIRIL¹	Fond samien. A Genève, OF·C·L·VIRILI au Musée, et OF·L·C· VIRILI coll. Thioly ; à Lyon OF·VIRIL, à Chambéry OF·VIRIL¹.

210	O VIRRIACHIILLINI	En rond, fond noir. Cf. n° 164.
211	*O. Virri. ACHIILLini Masc*VRICV*s fec.*	2 marques concentriques, fond noir, Cf. n° 164.
212	VIVII MAN	Fond samien.
213	VIVI MAN	Anse d'amphore, *nexus* des 3 dernières lettres.
214	V...SVS	En rond, fragment de fond noir.

MARQUES SUR MÉTAL.

215	NIGELLI OF	Sur un manche de patère en bronze, trouvé, dit-on, à Annemasse; la patine indique plutôt les bronzes romains du Màconnais. Coll. Balliard, à Reignier.
216	RVT L'⋚E	Bague en or, pesant 15 grammes, trouvée en avril 1866 à la Balme-de-Sillingy près Annecy. L'S est traduite par un *sigma* majuscule. Cette bague est considérée comme gallo-romaine *(Rev. savois.* 1866, p. 49). Propriété de M. Jules Philippe, qui l'a acquise pour la céder au Musée.

MARQUES SUR PIERRE.

217	XXIII	Sur un poids en pierre blanche, en forme de sphère déprimée, trouvé en décembre 1869 dans les Fins d'Annecy. Au Musée. Cette pierre pèse 7 kilogr. 420 gr. En tenant compte de quelques cassures, on obtient à peu près les 23 livres romaines.

Corrections.

Avant de faire un tirage à part, jai prié quelques archéologues de vouloir bien signaler tous les péchés de commission et d'omission dont je pouvais m'être rendu coupable dans le cours de ce travail. Voici les observations recueillies jusqu'ici.

N° 9. Sur les indications de M. Allmer, j'ai reconnu qu'au lieu de lire POMILIVS, comme je l'avais fait avec tous mes devanciers, il faut POMPEIVS. La partie ronde du 2e P et les barres horizontales de l'E sont si effacées qu'un estampage ne pouvait guère les rendre, mais par un temps favorable on parvient à distinguer ces deux lettres sur la pierre.

N° 38. La *flaminica* n'était pas nécessairement la femme d'un flamine : on a des exemples de flaminique non mariée (M. A. de Barthélemy).

N° 39. M. Allmer a cru apercevoir L·ROMANIO. J'adopte sa lecture : je n'ai pas vu l'O final, mais il semble en effet que les traits d'une L apparaissent au commencement de la ligne. Dans ce cas le mot suivant devra se lire EVPREPITI.

N° 44. M. Ducis m'a fait observer que sur la foi d'un compte-rendu de l'Académie de Savoie, j'ai omis de le mentionner parmi les archéologues qui ont plaidé les premiers pour la vraie orthographe du nom des Ceutrons. C'est à lui que M. Aug. Bernard, qui le dit lui-même, a dû la connaissance de l'inscription d'Aime *(Rev. archéol.* 14e année). L'Académie de Savoie n'a publié qu'en 1862, et avec des erreurs typographiques, les notes que M. Ducis avait envoyées dès 1855 et 1857. D'ailleurs, comme je l'ai indiqué dans la bibliographie, M. Ducis avait déjà fait en 1857 une communication au congrès de Grenoble. — M. de Barthélemy me fait remarquer que l'inscription de Gruter ne se rapporte pas au même personnage que le *Pinarius* de la Forclaz, puisque le surnom et la désignation de la tribu sont différents : à la Forclaz, le surnom est *Clemens* et la tribu *Cornelia;* dans Gruter le surnom, incomplet, est *Coi* et la tribu *Papiria.*

N° 45. M. de Barthélemy regarde la définition des *triumviri locorum publicorum persequendorum* comme un peu hasardée : il pense qu'au lieu d'un administrateur permanent, il s'agissait de gens chargés de rechercher les immeubles appartenant au domaine public.

LOUIS REVON.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE A BELLEVILLE DE HAUTE-LUCE

D'Albertville on pénètre dans la vallée de Beaufort par une route départementale, dont le tracé traverse d'abord la berge du plateau de Venthon et longe la rive gauche du torrent profondément encaissé du Doron, qui va se jeter dans l'Arly sous Césarches. Au pont des Rouengers on passe à la rive droite sous Queige jusqu'au pont de la Louïe, où l'on reprend la rive gauche jusqu'au pont du Villard.

La tour du Barioz de Queige était du mandement féodal de Cornillon sur Césarches avant d'être réunie à celui de Beaufort.

Queige est la patrie de M. Dugit, un des secrétaires de Voltaire; de Mgr Martinet, évêque de Tarentaise, puis archevêque de Chambéry; de l'abbé Martinet, qui a refusé la dignité épiscopale, auteur de plusieurs ouvrages politiques, philosophiques et religieux formant plus de trente volumes. Le *Platon polichinelle,* entre autres, a eu un grand retentissement et a été traduit dans plusieurs langues de

l'Europe. Le plus considérable est une théologie en huit volumes, d'une érudition vaste, d'une science à l'épreuve, d'une élévation de vues remarquable et d'une élégance de style devenue rare aujourd'hui chez les auteurs français écrivant en latin.

Le Villard de Beaufort a vu naître le médecin Maigrat, qui s'est acquis une grande célébrité dans l'arrondissement d'Albertville.

En sortant de cette commune, près de la cascade de Mânant, on laisse à droite la route départementale pour gravir un plateau en forme de cône tronqué, sur lequel s'étendent les ruines du château de Beaufort et de ses dépendances en partie couvertes de broussailles, et du milieu desquelles s'élèvent encore majestueusement trois tours, que la foudre et les orages n'ont pu entièrement démolir.

Le plus ancien seigneur connu de la maison de Beaufort est Bernard, qui fut parrain de saint Bernard de Menthon, fils de Richard, son cousin germain. L'identité de souche de ces deux familles, affirmée par l'historien et le successeur de l'apôtre des Alpes, Richard de la Val-d'Isère, ressort également de leurs armoiries.

Les de Beaufort avaient *de gueules au lion d'argent;* les de Menthon, *de gueules au lion d'argent, à la bande d'azur brochant sur le tout*. Cette dernière semble indiquer la branche cadette (1). Elle devait l'être en tout cas, puisque saint Bernard de Menthon était fils unique et n'a pas laissé de postérité. La descendance directe des Beaufort s'est éteinte dans le XVIIe siècle.

Le château et la baronie de Beaufort, vendus en 1271 et 1276 à Béatrix de Faucigny, comtesse de Viennois, suivirent toutes les phases du Faucigny sous les Dauphins. Echangés en 1354 contre les possessions de la Maison de Savoie en Dauphiné, ils furent donnés en apanage à Jacques d'Achaie, à Philippe et à Janus de Savoie, et enfin à la branche de Savoie-Nemours en 1514 (2).

Dès 1580 Jacques de Nemours avait confié aux dominicains d'Annecy le service de la chapelle du château de Beaufort, dédiée à Notre-Dame-du-Puy, et dont l'origine remontait à l'époque sarrasine. La propriété définitive leur en fut acquise avec celle du pourpris rural en 1614, en échange d'une dépendance de leur couvent d'Annecy cédée pour l'établissement des Barnabites, qui venaient de se charger de la direction du collége Chappuisien (3).

C'est ensuite de la juridiction féodale du château de Beaufort que le mandement et le chef-lieu *Saint-Maxime* en ont pris le nom. Mais auparavant et dès les temps les plus reculés la vallée a porté le nom de *Vallis Lucia*. Les documents les plus anciens qui en font foi remontent au Ve siècle, et les derniers sont du XVe. Le nom antique n'est point encore perdu. Du tertre du château ou *des châteaux,* selon l'appellation vulgaire, on aperçoit sur la gauche vers le nord-est un prolongement latéral de cette vallée, dont l'élévation relative lui a valu le nom d'*Alta Lucia,* Hauteluce, qu'elle porte encore. On y arrive par un chemin de grande vicinalité qui se poursuit jusqu'en Faucigny.

(1) Comte de Foras, *Armorial nobiliaire de Savoie.*
(2) Ducis, *Vallee de Beaufort en Savoie.*
(3) *Archives de la cure de Beaufort.*

C'est d'Hauteluce qu'était le bénédictin Dom Claude Bal, qui, lors de la vente des biens nationaux, acheta les châteaux de Beaufort pour rendre le sanctuaire à sa destination. Il n'a pu être rétabli que par M. Martinet, qui a écrit plusieurs de ses opuscules dans les mâsures restaurées.

Parmi les illustrations de cette commune nous devons noter surtout M. Breysaz, professeur distingué de l'ancien collége Chappuisien.

On sait qu'Eustache Chappuis, mécontent des professeurs qu'il avait envoyés de Louvain en 1549, eut un moment la pensée d'en demander à Paris. Mais cette proposition ne fut pas agréée dans sa patrie. On y pourvut autrement. Les syndics d'Annecy choisirent MM. Machet et Pelard, d'Annecy; le chanoine de Monthoux, représentant le fondateur, choisit M. Breysaz, de Hauteluce. En septembre 1550 ils allèrent tous les trois à Louvain subir leur examen avec tant de succès que les examinants déclarèrent n'en pas trouver de plus capables.

Bal et Breysaz sont deux noms très communs en Bretagne. *Bal* signifie chef, seigneur, élevé. *Breisad* ou *Breysaz* est le nom même des Bretons, de *Breis,* Bretagne. Les familles Bal et Breysaz sont très anciennes et encore très nombreuses à Hauteluce; elles l'étaient autrefois dans plusieurs communes des environs.

Faut-il attribuer à une origine bretonne l'usage des larges *brayes* de velours, qui s'est maintenu presque exclusivement à Hauteluce, même par les jeunes gens, jusqu'au premier tiers du XIXe siècle? Il n'a point encore totalement disparu.

Autre rapprochement avec les races anciennes, l'habitation dans des maisons de bois. Un soubassement maçonné et souvent voûté contient les écuries, les caves, les instruments aratoires, etc. Au-dessus s'élève un bâtiment dont les murs sont formés de pièces de sapin équarries, posées horizontalement les unes sur les autres jusqu'au faîte et encochées aux quatre angles. Une galerie en bois entoure les façades exposées au soleil et sert de communication aux divers compartiments de la grange, de l'habitation, du grenier, dont les intersections sont aussi formées par des pièces superposées comme aux parois extérieures. Le grenier, où l'on renferme les provisions de comestibles, les habits, les titres et les valeurs, est le plus souvent isolé du corps de bâtiment, en prévision des incendies; alors il pose sur une cave à fromages ou à fruits.

Au-dessus du foyer, formé de dalles gypsées, s'élève une cheminée en bois, terminée par un couvercle à deux volets, qu'on ferme et ouvre à volonté par une perche de bois fixée au foyer. Cette sorte de cheminée s'appelle *bourne* ou *borne*. Quelque dangereux que paraisse ce genre de construction, les incendies sont tout-à-fait rares à Hauteluce.

Le clocher de la paroisse est remarquable par l'escalier intérieur percé dans l'épaisseur des murs, comme à l'une des tours de Beaufort. Huit fenêtres ogivales y ont été fermées; huit autres à plein cintre ont été ouvertes dans l'exhaussement de la tour.

A peu de distance du chef-lieu, la chapelle du village des Agnuits possède un tableau où saint

(1) *Archives de la Société Florimontane.*

Bernard de Menthon est représenté avec le costume d'archidiacre du xe siècle.

On passe ensuite sur un plateau de bitume non encore exploité. On remarque au village des Prés les restes d'une construction du xiie siècle. En remontant encore on découvre enfin le riant vallon de Belleville, adossé aux pieds de la frête des Aiguilles qui le sépare des montagnes de Megève (1300 mètres).

Ce bassin est fermé au sud-est par un plateau de 1830 mètres d'altitude, dans lequel le lac de la Girottaz s'étend sur une circonférence de cinq kilomètres. Moins élevé que celui du Mont-Cenis, il n'est peuplé que par des canards sauvages. Alimenté par deux ruisseaux, il se dégorge par une cascade sur un banc d'anthracite. Au sud-est du lac la crête des Enclaves, qui termine les montagnes d'Authray sur la commune de Beaufort, recèle des cavernes à cristaux dans lesquelles on pénètre par des échelles à cordes.

Au nord du lac une mine de plomb argentifère a été exploitée autrefois : on ajoute même qu'elle fournissait à un atelier de faux-monnayage.

Dans les cartes anciennes de la Savoie publiées à Paris dès 1663 jusqu'à 1745, le village central est appelé *Saint-Mesme*, du patron qu'on y honore simultanément avec saint Genès. Le hameau le plus rapproché, Nant-Pays, a été le berceau de la famille de Jean-François Ducis, successeur de Voltaire à l'Académie française. Son père, Pierre, fils d'André, avait également au chef-lieu de Hauteluce une maison, que Lamartine vint visiter en 1831 dans le dessein de l'acquérir et d'y élever un monument au poète. La famille des Ligeon, parents et acquéreurs des Ducis, refusa de l'aliéner.

Cette famille avait des armes parlantes, *d'argent au grand duc de sable perché sur tronc d'arbre de sinople*. Le poète y a ajouté ces mots : *abstine et sustine,* qui résument sa conduite sous la République et le premier Empire.

Les fonctions de châtelains et de trésoriers des comtes de Savoie avaient valu à une autre branche des armoiries nobles. Les plus anciennes sont de 1357 et semblent être des armoiries d'alliances : le premier écu porte *de gueules au lion rampant d'argent,* le second, *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un arbre de sinople*. Le premier écu a beaucoup de ressemblance avec celui des Beaufort.

La maison d'habitation des religieux qui desservaient l'ancienne paroisse de Belleville, a revêtu une forme plus moderne. pour la villégiature de la famille Perrier de la Bâthie. C'est au spectacle de cette belle nature que le baron actuel est devenu un de nos botanistes les plus distingués.

La chapelle, orientée de l'est à l'ouest, se compose d'une abside romane de près de deux mètres de rayon dans œuvre, et d'une nef de six mètres de long sur quatre de large, qui n'a été voûtée que depuis quelques années. L'arc triomphal et la porte d'entrée accusent à peine le commencement du tiers-point.

Dans la voûte de l'adside, divisée par de légères arêtes en de longs triangles, on avait peint le Christ au milieu, et de chaque côté les apôtres, tenant d'une main leur emblème et de l'autre une bande sur laquelle était écrit en lettres gothiques un article du *Credo*. Un badigeon moderne a malheureusement couvert cette peinture précieuse.

Il en reste une autre remarquable dans le tympan au-dessus de la porte d'entrée. La Vierge y porte une couronne royale ouverte. La ceinture avec agrafes et chaînette sur le devant, au lieu de serrer la taille, pose sur les hanches, comme dans les costumes du xve siècle. De ses bras elle étend son manteau sur une foule de personnages groupés de chaque côté dans cet ordre : papes, cardinaux, rois, évêques, chefs d'ordres religieux, grandes dames, bourgeoisie, etc. Les coiffures coniques et cylindriques rappellent également le xve siècle.

Deux autres petites fresques représentent d'un côté saint Jean-Baptiste portant un agneau, de l'autre saint Genès jouant de la viole; c'était un comédien devenu martyr à Rome.

Deux baies romanes, percées au sud, donnent le jour l'une au sanctuaire, l'autre à la nef, qui sont divisées par une grille formée de colonnettes de bois avec porte sur le devant de l'arc triomphal. Cette disposition se retrouve dans la plupart des chapelles rurales, qui ont, en outre, une autre grille semblable dans le mur de la façade. Telle a dû être, je le présume, celle de Belleville lors de sa construction, à la fin du xiie siècle. Le remplissage en maçonnerie aura été fait lors d'une restauration de la chapelle, que tout indique avoir eu lieu au xve siècle.

Une ligne de consoles en tuf, taillées en congé, entoure tout l'édifice et devait soutenir une corniche. Il y en a quatre sur la façade, dix-huit autour de l'abside, treize sur le côté sud, onze sur le côté nord de la nef. Ce nombre inégal n'accuse-t-il point le symbolisme de l'inflexion du corps du Christ sur la croix, que l'on retrouve dans la plupart des monuments de cette époque? L'exhaussement de la nef pour la voûte moderne a isolé du toit ces lignes de consoles.

La façade sud du clocher, qui seule s'aligne avec le mur de la chapelle, au sommet de la nef contre l'abside, est aussi armée de quatre consoles à moitié de sa hauteur ; ce qui prouverait que le clocher a été exhaussé, probablement au xve siècle, comme on peut l'induire de la date de la cloche. Elle porte cette inscription en lettres gothiques dans une bande bordée en haut de billettes et dessous d'arcatures ogivales : † *Mentem* (une petite cloche en relief) *Sponte move in * honorem * Deo * et * patrie * liberacionam * anno * Dni * M * CCCC * XXVIII* (1428).

Un placard pratiqué dans l'épaisseur du mur de l'arc triomphal, qui est d'un mètre, et fermé d'une serrure ornementée à jour, contenait, avec d'autres objets du culte, un missel romain en lettres gothiques imprimé à Lyon par *Jean Moylin alias de Cambray,* au mois de juillet 1519.

Lorsque le rit romain fut rétabli dans le diocèse de Tarentaise, en 1609, et dans celui de Genève, en 1612, les imprimés gothiques n'étaient plus en usage. La présence du missel romain à une époque où les deux diocèses limitrophes avaient chacun leur rit spécial, vient à l'appui de la tradition locale qui veut que des religieux aient desservi cette paroisse. Le monument rustique du village des Prés a dû leur appartenir.

Dans ce missel, au bas de chaque mois du calen-

drier, on lit en quatre vers latins des prescriptions hygiéniques très curieuses : la médecine avec la prière ! Heureux temps où les principes de conservation de l'âme et du corps marchaient de pair jusques dans les livres liturgiques !

Belleville fait depuis longtemps partie de la paroisse de Hauteluce. Mais le type de la population semble appartenir plutôt à la vallée de Mont-Joie, avec laquelle elle a toujours de fréquents rapports par le col du Mont-Joly, qui mène à Contamines-sur-Saint-Gervais.

Par le col de la Fenêtre on arrive aussi sur la route du Bonhomme au plan du Jovet, puis au plan des Dames, ainsi appelé d'un *tumulus* de forme conique, de quatre mètres de hauteur et de seize mètres de circonférence, sous lequel on prétend que deux femmes sont ensevelies, et sur lequel, pour ce motif, chaque passant doit jeter une pierre. Ajoutons que ces vieilles traditions s'en vont avec le mouvement de notre époque. C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes d'histoire naturelle (ENTOMOLOGIE), par Romuald Jacquemoud (1).

« Viens me réchauffer de tes feux et m'éclairer de ta lumière, cœur du monde, œil de la nature, vivante image de la divinité ! viens m'enseigner l'ordre où tu développas la matière quand tu lui communiquas les couleurs, les formes, les mouvements et la vie ! » Cette invocation poétique de Bernardin de Saint-Pierre n'est-elle pas sortie de la bouche de tous les hommes lorsque la raison a commencé à illuminer leur esprit ? La première inquiétude qui agite l'intelligence humaine n'est-ce pas celle qui naît de l'observation de la nature dans ses mystères innombrables dont nous avons chaque jour le spectacle sous les yeux ? Ces secrets merveilleux ne sont-ils pas le sujet sur lequel s'exerce tout d'abord notre esprit ? n'est-ce pas eux qui jettent en nous le premier trouble et excitent ce sentiment de curiosité qui ne nous quitte jamais parce qu'il ne cesse d'être alimenté ?

Le vol d'une mouche surprend l'enfant dans ses premiers ébats et le fait réfléchir, et s'il parvient à saisir l'insecte, il l'examine, le retourne dans tous les sens, le regarde se débattre et s'étonne de voir un si petit être bouger, marcher, en un mot, vivre, comme lui ; si la mouche s'échappe et prend son vol, l'enfant se désole et pleure ; il aurait voulu approfondir ce mystère, voir le mécanisme qui faisait mouvoir le petit être ; à dater de ce jour la curiosité a pénétré dans son esprit et sa raison a appris à avoir des exigences qui le poursuivront toujours ; il voudra connaître les causes de tout ce qui l'entoure, approfondir, autant qu'il lui sera donné de le faire suivant son âge ou ses aptitudes, les diverses transformations de la matière, étudier le mouvement et la vie : c'est l'origine de la science.

Tous, étant enfants, nous avons donc plus ou moins effeuillé des roses ou des marguerites pour nous rendre compte de la structure de la fleur, cassé des cailloux pour étudier l'intérieur de la pierre, chassé le papillon pour admirer de près ses brillantes couleurs et voir comment ses ailes sont attachées ; nous avons tous été plus ou moins collectionneurs. Chez quelques-uns ce qui n'est d'abord qu'une simple satisfaction donnée à la curiosité, se transforme en passion, et l'étude des sciences naturelles prend chez ceux-là le pas sur toute autre préoccupation ; ils acceptent alors la mission de nous initier aux secrets de la nature dont ils nous dépeignent les harmonies comme Bernardin de Saint-Pierre, ou nous en facilitent l'étude en mettant de l'ordre dans la classification des sujets, ainsi que l'ont fait Linnée, Buffon, etc., etc. Mais tous n'arrivent pas au titre de maître ès-sciences naturelles à l'égal des hommes illustres dont je viens d'écrire le nom, et tandis que les uns passent au rang des immortels, d'autres, dont le génie ne peut aller jusqu'à concevoir des idées d'ensemble qui établissent les bases de la science, se consacrent modestement à l'étude des détails ; ce sont les travailleurs, les pionniers laborieux, ceux qui extraient les matériaux pour élever l'édifice scientifique, et sans lesquels les grands architectes ne sauraient rien construire.

M. Romuald Jacquemoud, de Moûtiers, est de ce nombre, et sa brochure, qui fait l'objet de cet article, lui assigne une place honorable parmi les entomologistes. La Savoie a fourni déjà sa part de naturalistes : Jean-Jacques Perret, d'Aix, Mouxy de Loches de la même ville, Jean-Louis Bonjean, de Chambéry au commencement du siècle, et de nos jours Coppier, Genin, Huguenin, Bailly, Bourgeaux, Pillet, Vallet, docteur Bouvier, Dumont, Thabuis ont dignement représenté chez nous les différentes branches des sciences naturelles. Il serait donc heureux que ces savants trouvassent des continuateurs dans la génération nouvelle, à l'exemple de M. Romuald Jacquemoud.

Le travail de ce jeune homme (il n'a que dix-huit ans) mérite d'être signalé à divers titres, et bien qu'il ne soit qu'une partie détachée de nombreuses études sur les insectes, il suffit pour donner la mesure du talent d'observation et de l'esprit critique de son auteur qui fait preuve d'une intelligence précoce et promettant beaucoup pour l'avenir. L'entomologie est sans contredit une des branches les plus intéressantes de l'histoire naturelle ; les études qu'elle comporte ont captivé plus d'un esprit d'élite et donné naissance à de nombreux travaux qui resteront longtemps comme des modèles, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue philosophique : il suffit de rappeler les œuvres des Huber, des Vogt et des Michelet.

M. Romuald Jacquemoud a eu l'heureuse chance de pouvoir se placer dans les deux catégories ; il fait en même temps de la science et de la philosophie, et c'est ce qui donne à son livre un attrait tout particulier, ce qui le rend intéressant non seulement pour les spécialistes mais encore pour toutes les classes de lecteurs. Je dirai même que l'esprit philosophique y domine la science pure, en ce sens qu'on y rencontre bien peu d'observations scientifiques qui ne soient accompagnées de considérations générales dont le moindre résultat est d'atténuer la monotonie de la description matérielle et de la classification. La première partie des *Etudes* de M. Jacquemoud, consacrée à des considérations sur le

(1) Moûtiers-Tarentaise (Savoie), Ch. Ducrey, imprimeur-éditeur, 1869.

monde des insectes, mérite surtout d'être signalée; les vues d'ensemble y abondent et l'étude sur les grandes lois harmoniques de la nature forme le fond des questions qui y sont traitées.

L'auteur entre dans son sujet en jetant un coup d'œil sur cette admirable organisation des êtres animés, dont le plus infime comme le plus puissant présente le spectacle de merveilles innombrables de structure et d'industrieuse activité. C'est, ainsi qu'on le voit, prendre la question de haut et de telle sorte qu'on ne puisse plus descendre. M. Jacquemoud, il faut le dire à sa louange, n'a pas abandonné le terrain qu'il a choisi. Soit qu'il décrive l'insecte, soit qu'il nous fasse assister à tous les mystères de la reproduction, de la transformation, de la vie et de la mort de ces milliers de petits êtres qui peuplent l'air, la terre et l'eau, dont le domaine s'étend partout, jusque chez l'homme, il ne se montre pas un seul instant au-dessous de la grande voie qu'il s'est tracée. Il n'est pas jusqu'à cette grande question d'équilibre entre les êtres animés qu'il ne traite avec vérité, mais simplement, sans étalage de grands mots, avec l'accent modeste qui convient au véritable homme de science.

« Presque tout ce qui a vie ici-bas, écrit-il, a besoin de tuer pour vivre. Nous, habitants d'un monde civilisé, ne sommes-nous pas obligés, pour conserver notre existence, d'ôter la vie à beaucoup d'animaux que la nature a répandus autour de nous? Sans la chasse et la pêche, où en seraient les habitants des Savanes et les peuples des contrées polaires? Le passereau, dans les airs, poursuit le moucheron et est à son tour poursuivi par l'oiseau de proie. Le poisson se repaît de butin vivant, jusqu'à ce qu'il serve lui-même de pâture à un plongeur plus gros que lui. La plupart des animaux qui peuplent les bois, les coteaux, les prairies, chassent pour se nourrir. L'homme tue, lui aussi. Manger, être mangé : telle est la loi immuable de la vie générale. C'est le secret providentiel de Dieu. La nature se consomme elle-même avec une étrange et incessante voracité pour vivre et se transformer sans fin. Cercle mystérieux de la création ! »

On ne peut ni plus simplement ni mieux dire.

Et lorsqu'il s'agit de décrire la structure de l'insecte, croit-on que l'auteur des *Etudes d'histoire naturelle* va se borner à cataloguer les pattes, les ailes et toutes les parties du corps ? Non pas ; il termine par ces considérations élevées qui nous ramènent dans les sphères philosophiques :

«... C'est un abrégé de délicates merveilles, un mécanisme parfait qui tient tout entier dans un point. Certes, il a fallu à la Nature une précision mathématique pour combiner les proportions de chaque organe et de chaque membre. Véritablement, on serait tenté de dire qu'elle a travaillé à la loupe pour créer ces formes infinitésimales. Et maintenant, qu'est-ce, ô mon Dieu ! que la vie elle-même, principe mystérieux et insaisissable, millième d'étincelle, qui anima cet organisme microscopique?... Et, outre la vie, qu'est-ce encore que l'intelligence animalculaire qu'on appelle *instinct*?... — Et ces trois choses intimement liées ensemble : le mécanisme physique, la vie et l'instinct, comment se comportent-elles, non-seulement dans les insectes ordinaires que nos sens peuvent atteindre, mais encore dans le monde des atomes organisés et vivants ?... »

Ai-je tort de prétendre que M. Jacquemoud n'est pas un observateur vulgaire? — Au lecteur de répondre.

Mais si ce jeune naturaliste a toute l'étoffe d'un homme de science sérieux, il ne laisse pas non plus d'être accessible au sentiment poétique, et s'il en était autrement je le blâmerais, car un homme d'intelligence, à son âge, ne peut et ne doit pas rester muet à ce sentiment. Les désillusions viennent assez tôt dessécher notre cœur sans que nous hâtions bénévolement la venue de ce spectre noir qu'on appelle le désenchantement ! M. Jacquemoud semble avoir compris cela et il nous le prouve en plus d'un endroit de son livre; qu'il me soit permis de citer, entre autres, le passage suivant qui m'a frappé par sa délicatesse et son parfum de poésie :

La plante est souvent pour les insectes un vaste établissement où ils naissent et meurent, où surtout ils élèvent de nombreuses générations. La fleur, dans ses frais replis, entre ses brillants pétales, sous le mystère de son humide corolle, loge, comme dans un pavillon embaumé, des insectes qui font presque corps avec elle. Réunis par un mystérieux amour, attachés par des sentiments réciproques qu'il ne nous est pas donné de connaître, mais seulement de pressentir, l'insecte et la fleur vivent l'un avec l'autre, et, pour ainsi dire, l'un pour l'autre. La fleur s'ouvre discrètement pour donner accès à son petit ami qui arrive de voyage; elle lui prête, pour se reposer, son moëlleux duvet, l'enivre de ses haleines odorantes, lui sert au fond de sa coupe, comme un banquet de parfums. Vient-il à pleuvoir? elle forme de ses pétales un gracieux berceau, une tente de quelques heures, dont elle recouvre son protégé jusqu'à ce que le ciel recommence à sourire à tous les deux. L'insecte ne s'éloigne jamais beaucoup de son amie; il lui confie l'éclosion de ses œufs, lui donne sa famille à garder, mêle aux couleurs veloutées de la fleur son éclat métallique et chatoyant; il lui rend amour pour amour!... Rien ne ressemble au pétale comme l'aile de l'insecte, cette fleur qui vole. Si la fleur de la plante n'élabore pas le miel dans son calice tout exprès pour l'insecte, pour qui donc le compose-t-elle?...

Et voilà comment ce naturaliste de dix-huit ans nous initie aux mystères de la vie du papillon et de l'abeille; avouons que bien des maîtres, peut-être bourrés de science, n'ont su nous intéresser aussi agréablement à leur études profondes.

Mais je ne puis pousser plus loin cette analyse; ceux de mes lecteurs que j'aurai eu le bonheur d'intéresser à l'étude de M. Jacquemoud, pourront en apprendre plus long dans cette étude elle-même. Quant à moi, mon devoir était de signaler cette première et heureuse tentative faite par un jeune homme qui tient le travail en honneur et donne un noble exemple à sa génération. J'aurais pu présenter quelques critiques de détail sur la brochure de M. Jacquemoud; je n'ai pas voulu le faire, d'abord parce que ces critiques n'auraient porté que sur des questions secondaires, et en second lieu et surtout, parce que j'ai tenu à ne pas ternir la joie que jette dans l'âme d'un jeune homme la publication d'un premier livre et la satisfaction d'avoir fait une œuvre de bien. Tout ce qu'on doit faire, c'est de lui crier : Courage !

JULES PHILIPPE.

L'abondance des matières, malgré le supplément de huit pages ajouté à ce n°, ne nous a pas permis d'y faire entrer l'article sur Vaugelas et le Bulletin qui figurent au sommaire Ils paraîtront dans la livraison de janvier à laquelle seront joints la table, les titres et la couverture de l'année 1869.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 682 IMPRIMÉS

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA ONZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
BUET CHARLES, homme de lettres, à Saint-Jean de-Maurienne.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DUCIS O ❁, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
DUFOUR ✲ ✠, avocat à Rumilly.
DUNANT CAMILLE, président de la Société Florimontane.
GARIEL, bibliothécaire, à Grenoble.
MOMMSEN THÉODORE, professeur à Berlin.
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du musée cantonal, à Lausanne.
PERRIN ANDRÉ, conservateur du musée départemental de Chambéry.
PHILIPPE JULES ✠, préfet de la Haute-Savoie, secrétaire de la Société Florimontane.
REVON LOUIS ❁, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre à Samoëns.
SERAND ELOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1870 — 11ME ANNÉE

BIBLIOTHÈQUE PRÊT CENTRALE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
—
1870

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

11me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 janvier 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Note sur les inscriptions de la Haute-Savoie, par M. Théodore Mommsen. — Vaugelas, par M. C.-A. Ducis. — Note sur les patois de la Savoie, par M. Dufour. — Un patriote savoyard au XVIe siècle (suite et fin), par M. Jules Philippe. — La famille Bardy, de Samoëns, par M. F.-D. Riondel. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin.

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

Après la publication de nos inscriptions dans la ***Revue savoisienne*** de 1869, le tirage en volume était déjà achevé, lorsque j'ai reçu de M. Mommsen une lettre contenant les notes suivantes. Je m'empresse de communiquer les observations du savant épigraphiste de Berlin. — L. R.

N° 2. Il faut comparer cette inscription, d'explication très difficile, avec le fragment 64, qui paraît confirmer l'interprétation proposée par M. Henzen (n. 5734) : P*rae* P*ositus* APOLLIN*arium*. Il faudra rétablir ainsi le fragment :

PRAEPOSITVS APOLLINAR
(IPAE . . . . . LLINAR)
EX STIPE DVPLA
(FIDE DVPLA)

On n'a pas d'exemple, autant que je sache, de l'emploi du groupe P. P. pour *pontifex perpetuus,* tandis qu'il est assez commun dans la valeur de *primipilaris* ou *praepositus*. — L'inscription de l'an III (Grut. 163, 7), ne fait pas mention des *pontifices ex stipe* (comme le prétend M. Desjardins), chose impossible, mais d'une offrande faite au moyen d'une collecte par les pontifes.

N° 18. Je pense qu'il faut lire et rétablir l'inscription de la manière suivante :

[T.] *Rutilio, Celtoni*[s] *fil*(io), *Volt*(inia), *Ru*[f] *il*[l]*o, filio, ann*(orum) XL, *pat*(ri) *liberor*(um) V, *T. Ru*[til(ius)] *Celto filio Kar*[is]*simo et pi*[e]*ntissi* [mo].

Ce *filio* trois fois répété peut être admis. Le troisième nom ne saurait être *Rutilio;* il faut *Rutiliano* ou *Rufillo,* ou quelque chose de semblable.

N° 30. Lisez *C. Iventio,* c'est-à-dire *Iuventio, Secundino*. *Iventius* avec un seul *v* se trouve fréquemment, et ce n'est pas même une faute, mais une manière d'écrire justifiable. *Eveneto* est inadmissible comme nom de famille.

N° 35. Je pense avec M. Henzen (n. 5222), que le nom du *pagus* est incomplet; peut-être *Dianensis*.

N° 39. Il faut lire *Euprepetis* ou *Euprepeti*.

N° 41. *Mercu*(rio et) *Maia*(e) va bien, comme par exemple Henzen n. 5697. Le second supplément proposé est impossible.

N° 44. M. de Barthélemy se trompe en niant l'identité des deux Pinarii. Le nom complet est *Cn. Pinarius L. f. Pap*(iria) *Cornelius Clemens*. L'inscription de la Forclaz ne le mentionnant que comme fonctionnaire, selon l'usage la tribu y est omise.

N° 45. On ne connait pas d'une manière définitive les attributions des *triumviri l. p. p.* de Vienne; mais bien certainement c'était une magistrature permanente, comme les inscriptions nous le montrent dans la carrière des honneurs municipaux d'une façon tout à fait régulière. Cf. Herzog, *Galliae Narbonensis historia,* Lips. 1864, p. 216 seq.

N° 48. *Ducenarius* signifie un employé avec un traitement de deux cent mille sesterces.

N° 49. Les consuls en question sont bien ceux du second semestre de l'an 5 après J.-C., et pas de 4 ou de 6.

N° 57. Il faut lire *Trib*(unus) *plebis,* [q(uaestor) in Po]*nto et Bith*[ynia..

N° 58. La 3e ligne indique le nom du propriétaire, par exemple T. I*uventi*.

N° 59. La leçon que l'on a rétablie n'est pas moins fautive que la première. THÉODORE MOMMSEN.

Berlin, 8 janvier 1870.

VAUGELAS

Claude Favre, seigneur de Vaugelas, est né à Meximieux le 5 janvier 1585. En présence des variétés de lecture de son acte de baptême publiées par le *Journal de l'Ain* du 25 mars 1855, la *Revue savoisienne* du 15 juillet 1861, la *Revue du Lyonnais* de novembre 1869, il est bon de rétablir la vérité d'après le registre paroissial déposé aux archives municipales de Meximieux.

1585

janvier

le 6 dudt moys a este
baptize noble Claude fils
de expectable Anthoyne
Faure jugemage de Bresse
et damoyselle Benoiste
Faure sa fame et a este
parren hone Claude Favre
et marreyne damoyselle
Bomte Vefve feu noble
Philibert Faiure † et a este
baptize par Messe Loys Estion

Les auteurs savoisiens n'ont réclamé la nationalité du célèbre grammairien que parce que la Bresse faisait alors partie des Etats du duc de Savoie. D'ailleurs, lors de la cession de cette province par Charles-Emmanuel à Henri IV, en 1601, la famille Favre demeura savoisienne. C'est ainsi que le futur académicien de Richelieu put faire ses premières armes dans la langue française aux séances de l'Académie Florimontane, fondée en 1607, à Annecy, par saint François de Sales et son père, Antoine Favre, devenu président du conseil judiciaire de cette ville. La promotion de ce magistrat à la première présidence du souverain Sénat de Savoie et la charge de gouverneur général de Savoie qu'il remplit quelque temps à Chambéry, ont seules pu induire en erreur les auteurs étrangers et leur faire supposer que son fils Vaugelas était né dans cette ville. Claude Taisand, religieux de Citeaux, est le premier qui ait propagé cette erreur dans son ouvrage intitulé : *La vie des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations;* Paris, 1721.

C.-A. Ducis.

NOTE SUR LES PATOIS DE LA SAVOIE

Je viens de lire un ouvrage fort intéressant qui a paru en 1821 et dont le titre est: *Voyage pittoresque et historique à Lyon.* L'auteur, F.-M. Fortis, ancien avocat-général, appartenait à une famille de notre Savoie de la commune de Serrières, en Chautagne. Dans le tome 1er, page 332, il rend compte d'un célèbre tournoi qui eut lieu à Lyon, en présence du roi Charles VIII. Le chevalier de Vaudry, rude jouteur, restait vainqueur, lorsque parut un jeune chevalier, page du duc de Savoie, qui avait accompagné ce prince. C'était le célèbre Bayard, âgé seulement de 17 ans, qui n'hésita pas à combattre le chevalier de Vaudray. Celui-ci fut vaincu. Lorsque Bayard découvrit son visage, les dames de Lyon l'applaudirent vivement. Suivant un historien de l'époque, le patois lyonnais était en usage parmi les personnes de distinction; les dames se disaient entre elles: *Veivo ce tou malotru, al a mio fay que tos los autro* (1). Cette phrase est du pur patois d'Annecy. Je rappelle en passant qu'il n'y a pas longtemps que dans les sociétés intimes de Chambéry et d'Annecy le patois était le langage habituel.

(1) Charles VIII régnait dans le xve siècle.

Dans une notice que vous avez bien voulu reproduire, j'exprimais cette idée que les patois sont partout les idiomes les plus anciens, et qu'il serait à désirer que tous les hommes de bonne volonté de la Savoie s'entendissent pour traduire un texte convenu en patois de leur canton respectif. C'est à votre estimable feuille qu'il appartient de recommander cette idée, très propre à faire connaître l'origine et les nationalités des populations.

Il y a 15 ans environ, je fis un voyage dans le canton de Vaud; je venais de visiter la belle cathédrale de Lausanne, et, de l'esplanade qui la confine au nord, j'aimais à contempler les montagnes des vallées d'Annecy, de Rumilly et de Chambéry. Un homme du peuple s'approcha de moi, et je le priai d'accepter une conversation dans les patois de la Savoie et du canton de Vaud. Je constatai avec surprise et plaisir que le patois de Lausanne était presque identique à celui de Rumilly.

M. l'avocat Despine a publié dans la *Revue savoisienne* un grand nombre de chansons en patois. Encourageons-le à faire de nouvelles recherches et à se procurer les chansons populaires de la Tarentaise et de la Maurienne.

M. l'abbé Pont vient de faire paraître une brochure très intéressante : *Le vocabulaire du Terratsu, de la Tarentaise.* Il paraît que la Tarentaise avait autrefois un patois qui commence à tomber en désuétude et qui est sans rapport avec les autres patois de la Savoie. J'ai parcouru le vocabulaire de la brochure et je n'ai pas trouvé de mot qui appartienne aux patois de nos vallées, sauf celui *Brayer*. La neige s'appelle *fiouca*. C'est à peu près la *fioca* du piémontais. Le carême est désigné par un mot pittoresque, qu'un Savoyard peut comprendre: *freme-gruin*, c'est-à-dire qui ferme la bouche, le *gruin*. L'huissier est désigné par le mot *gripe*, d'où l'on peut conclure que dans l'ancien temps les huissiers passaient pour *griper*. Le percepteur était connu sous le nom original de *tire-loffie*.

Je ne sache pas que la Tarentaise soit désignée dans aucun auteur sous le nom de *Terratsu*. Ce mot signifie peut-être *terre dessus*. L'ouvrage de M. Pont se divise en deux parties. La première est un vocabulaire pour les mots les plus usuels. La deuxième est une conversation entre deux personnes, en patois moderne de la Tarentaise. Ce patois a beaucoup d'analogie avec les patois de la basse Savoie. Sans doute M. Pont complètera sa brochure qui n'a que 21 pages. Il serait convenable de faire des recherches pour savoir si la Maurienne avait aussi un patois de même nature. La Tarentaise ne faisait pas partie de l'ancienne Allobrogie. Elle ne fut pas comme celle-ci annexée à la province romaine. Peut-être a-t-elle conservé plus longtemps son ancien langage. C'est là une question qui appelle les investigations des savants.

Il y a quelques années, j'ai acheté à Genève un petit ouvrage, imprimé en Allemagne, qui reproduit des textes de la langue grisonche comparée aux anciennes langues romandes. Cette langue se parle encore dans le canton des Grisons, en Suisse, qui faisait autrefois partie de l'ancienne Rhétie. Malheureusement l'ouvrage est presque tout écrit en alle-

mand, que je ne connais pas. Il renferme des textes de la langue grisonche en prose et en vers. Beaucoup de mots ont de la similitude avec notre patois. La Confédération suisse ne reconnaît que trois langues officielles : le français, l'allemand et l'italien. Mais les lois et actes officiels de la Confédération sont traduits et publiés en langue grisonche. La prose et les vers sont facilement intelligibles pour un Savoyard. Dans certains passages cette langue est vantée comme la plus belle et la plus ancienne des langues romandes de l'Europe. Il m'a paru que, pour la contexture et la terminaison des mots, il y a quelques rapports avec le patois moderne de la Tarentaise.

J'ai remarqué que dans ce patois moderne de la Tarentaise le pronom *je* se prononce *dze*. A Rumilly, à Annecy et dans la plupart du contour de notre département, le pronom *je* est représenté par *de*. Ainsi *je fais*, dans notre patois, est représenté par *de fais*. Il est possible que dans l'origine le pronom *je* ait été le *dze* de la Tarentaise. Plus tard, on n'a pas fait sentir le *z*, mais seulement la lettre *d*.

Pourquoi la Tarentaise avait-elle autrefois un patois tout particulier et dont la plupart des mots sont étrangers aux autres patois de la Savoie ? Les habitants de la Tarentaise auraient-ils une origine distincte ? Dans la vallée d'Aoste, il y a quelques communes adossées au Mont-Rose, où l'on parle un idiome allemand. Dans le surplus de la vallée, on ne parle que le français et un patois qui a du rapport avec nos patois. Voilà ce qui m'a été dit par un Valdotein qui était vérificateur des contributions à Rumilly.

Il n'y a rien de tenace comme le langage des populations. Dans l'Alsace, tous les campagnards ne parlent que l'allemand. Lorsque le docteur Guyot a fait l'inspection des vignobles de ce pays, on ne le comprenait pas et lui-même ne comprenait pas. Il fut obligé de recourir aux interprètes. Dans la fameuse procédure de Troppmann, on a ouï des témoins de l'Alsace au moyen d'interprètes. Les habitants de la vallée d'Aoste n'ont jamais voulu se faire à l'italien. On plaide en italien, mais lorsqu'il y a grande chaleur dans les débats, avocats et procureurs s'expriment en français. Tous les contrats sont stipulés en italien, mais on a autorisé les notaires à avoir une minute double en français.

DUFOUR.

UN PATRIOTE SAVOYARD AU XVIe SIÈCLE

(Suite et fin (1))

Jusqu'à présent Menenc a soutenu la supériorité du montagnard sur l'habitant de la plaine, en s'aidant d'un argument assez commun, qui consiste à dire que la pauvreté ou la médiocrité de fortune accompagnée de la vertu, vaut mieux que la richesse avec son escorte de vices ; c'est le côté de son argumentation qui touche à la morale. Maintenant il va soutenir sa thèse à un nouveau point de vue, mais toujours en donnant pour base à ses syllogismes les récits de l'Ecriture. Un autre aurait peut-être utilement mis en parallèle la montagne et la plaine pour faire ressortir combien la première l'emporte sur la seconde, si on considère l'une et l'autre sous le rapport poétique ; la poésie des Alpes, que devaient si bien comprendre et dépeindre deux cents ans plus tard Topffer et après lui notre Jacques Replat, eût été un thème excellent ; Menenc, et à vrai dire on peut s'en étonner, n'y a pas songé. Mais il est probable que, considérant le terrain qu'il avait choisi tout d'abord comme le seul où il dût se placer pour battre son adversaire, ce qui pouvait avoir quelque raison d'être à l'époque où il vivait, notre brave patriote va puiser de nouveau dans les récits bibliques ses derniers moyens ; il démontre que « non seulement les prophètes et divins personnages, mais aussi Dieu le Père et son fils Jésus-Christ ont toujours porté une singulière affection aux montagnes et déserts. »

Il s'écrie sur un ton de vainqueur :

« Dis-moy en quelz lieux s'est manifeste le plus « souvent Dieu à son *amy* Moyse luy déclarant sa « volonté ? Est-ce pas au desert. Estoit-il pas en la « montagne de Sina l'hors qu'il luy bailla par deux « foys la loy escripte... ? Fit-il pas de mesme com- « mandement à Abraham immoler son filz en la mon- « tagne ?... Jesus a il este constitue roy en autre « lieu qu'en la montagne de Sion ? Que demandait « Dauid, sinon secours des montagnes, et estre « finalement loge en icelles ? »

Passant de l'ancien Testament au nouveau, il dit que Jésus voulut gravir la montagne pour enseigner les huit béatitudes ; il demande où Jésus a fait ce grand *banquet* de cinq mille hommes si ce n'est sur la montagne, où encore furent élus les douze apôtres, où saint Jean-Baptiste est né, où le Christ a commencé la rédemption, etc.

Dans l'espèce, ce genre d'argument est un peu hasardé, il faut l'avouer, mais il revêt un certain tour original et naïf qui ne laisse pas d'intéresser.

Je recommande surtout cette partie des conclusions : « Si tu me dis que Dauid ne parloit pas des « montagnes de Sauoye, je l'auouerai volontiers. « Mais pour le moins tu me confesseras que puisque « le royaume des Cieux est nomme montagne tous « les bien-heureux sont montagnards ! » Bien difficile serait celui qui ne se montrerait pas satisfait de ce raisonnement !

Cependant le *Planan* ne se tient pas pour battu, et présente ses objections : Jésus a fait la plus grande partie de ses miracles dans la plaine, il s'est manifesté aux Israélites qui étaient *planans* et ces derniers sont ceux qui l'ont suivi. Menenc n'a pas de peine à rétorquer ces arguments ; mais lorsque son adversaire prétend que les bourreaux du Christ étaient des montagnards, oh ! alors, il éclate comme la foudre, et met le *Planan* au défi de prouver ce qu'il avance : « C'est vous aultres Planans qui avez com- « mis cette inhumaine persécution, s'écrie-t-il, ce « sont les Israèlites seulement ! »

Mais le *Montagnard* nous réserve une plus grande surprise pour la fin, un vrai tour de force syllogistique : je cite textuellement, lecteur prêtez toute votre attention :

Le Montagnard.

« I'ay a present obtenu victoire pour les montagnes

(1) Voir les nos d'octobre et de novembre 1869 de la *Revue savoisienne*.

uniuersellement, mais ie veux encore monstrer celles de Sauoye et signamment de auoir obtenu le premier degré.

Le Planan.

« Tu me feras grand plaisir car cecy est contre l'opinion presque de tout le monde.

Le Montagnard.

« Tu dis vray, car la populace encore qu'elle soit grande, elle a l'esprit si estroit qu'il ne peut comprendre les choses haultes.

Le Planan.

« Or porsuis ton entreprinse.

Le Montagnard.

« Note qu'aux montagnes de Sauoye y a une ville nommee Thone, les habitans de laquelle sont appeles Thonants, gens fort humains, cortois, affables et si zelateurs des ordonnances divins (exceptes aucuns) que Dieu pour inciter tous autres peuples a imiter la deuotion et piete de seditz Thonants, a voulu estre nomme TONANT (!!).

Le Planan.

« Si tu preuue cecy tu feras merveille. Mais par aduenture tu es natif de là et auances ces propos pour rire avec moy.

Le Montagnard.

« Non suis veritablement, vray est que les ay hantes et les cognaissant telz que ie te dis ie leur ay tousiours porte une singuliere amitie et désire leur faire seruice.

Le Planan.

« Puisqu'ainsi est ie desire entendre les probations.

Le Montagnard.

« Affin que tu ne pense qu'aye controuue la diction ie citeray les carmes en latin, auxquelz entendras *Tonantis, Tonantem,* ung mot qui signifie tonant qui est l'epithete du dieu souuerain! »

Suivent des vers de Virgile, d'Ovide et d'autres poètes latins.

Je me garderai bien de rien ajouter à cette démonstration suffisamment originale, et je laisse au lecteur le soin d'admirer le pittoresque et curieux rapprochement que Menenc établit entre les habitants de Thônes et Jupiter Tonnant, rapprochement tout à l'honneur de nos bons voisins et compatriotes qui ne s'en plaindront pas.

Cette fois, le *Planan* succombe sous le poids d'un pareil argument, et il y a de quoi! Il s'avoue vaincu et dit avec l'accent le plus sincère : « Donc ie chan-« teray tousiours Vive Savoye, vive Savoye, vive « Savoye et le louant surtout! »

Là-dessus, Menenc écrit triomphalement le mot FIN, et se repose sous ses lauriers.

Avant de l'imiter il me reste à prévenir mes lecteurs que je n'ai point voulu, en analysant le *Dialogue* du patriote Menenc, le leur faire considérer comme un chef-d'œuvre de style ou d'idées; je le leur ai présenté simplement comme une élucubration originale, comme un écrit fantaisiste, naïf peut-être, peu ou prou concluant, mais dicté par un louable esprit de patriotisme et méritant pour cela d'être signalé.

Je ne terminerai pas sans apprendre aux bibliophiles qu'à la fin de son *Dialogue* Menenc a placé quelques pièces de vers à sa manière, qu'il appelle *Chansons spirituelles*, tenant du cantique et de la complainte tout à la fois. Elles sont intitulées: *Chansons spirituelles pour patiemment supporter les calamités de nostre temps*, sur le chant *Comparaison pour nourrir patience. — Requeste aux bien-heureux. — Autre chanson spirituelle contre l'Vsurier et Marchant trop avare*, sur le chant *Si ie pers mes Amours*, etc. — *Autre chanson joyeuse et honneste contre l'amour indiscret*, sur le chant *Dames d'honneur. — Autre extraite de l'Evangile de sainct Luc, chap. 15, contre les gaudisseurs.*

Curieux mélange d'idées religieuses et d'idées profanes, à la mode du temps et contenant plus d'un passage qu'on ne pourrait reproduire textuellement aujourd'hui : autres temps, autres mœurs!

JULES PHILIPPE.

LA FAMILLE BARDY, DE SAMOENS.

Grillet, dans sa partie biographique sur Samoëns, a parlé de trois Bardy. Cet auteur ne pouvait dire davantage sans dépasser les bornes qu'il s'était tracées, sans déranger les proportions de son plan. Tout en étant juste envers lui, nous ne pouvons être satisfait. Les lecteurs de la *Revue,* cette dévouée glaneuse de la Savoie, ne me sauront pas mauvais gré de donner quelques détails sur cette famille qui contribua grandement au lustre du gros tilleul ; ce sera un épi ajouté à l'immense gerbe de l'histoire nationale.

Le premier qui nous apparaisse est Bardy *Nicolas,* notaire (1606, 1617), dont la filiation n'est pas connue.

Nous trouvons ensuite le premier membre de cette nombreuse famille, *Aimé*, mort avant 1623.

II. *Claude,* notaire, mort en 1654, épousa avant le 4 juillet 1623 Clauda Biord. De ce mariage naquirent : 1° Jacques, qui suit; 2° Pierre-François, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, curé de Marignier, mort en 1698; 3° Claude-François, curé de Grilly et de Combloux, mort le 30 avril 1671; 4° Claudine, qui épousa en 1642 Etienne Cornut (1), notaire, de Samoëns; 5° Nicoline, morte le 11 mars 1696; 6° Philiberte.

III. *Jacques,* notaire pendant quarante-trois ans, mort le 4 septembre 1695, épousa en 1657 noble Françoise de la Faverge, morte le 31 janvier 1706. De ce mariage sont issus : 1° François-Gaspard, qui suit: 2° Louise, morte célibataire le 2 juin 1726; 3° Anne, religieuse au couvent des Bernardines de La Roche; 4° Françoise, épouse de François-Guérin Vuillet, notaire; 5° Philiberte, mariée à André Dupupet; 6° Clauda-Marie, mariée à Jean-Pierre Coudurier, notaire.

(1) La famille Cornut est remarquable par le grand nombre d'ecclésiastiques, de notaires et même de jurisconsultes qu'elle a fournis.

IV. *François-Gaspard* était avocat au Sénat de Savoie. Habitant Chambéry dès le 4 juillet 1696, il fut admis au nombre des bourgeois de cette ville le 2 août 1706, et dut payer pour la finance de cette admission 490 florins, valeur de 70 ducatons, somme qui fut arrêtée par ordonnance rendue le même jour en conseil général de la ville. Il exerça les fonctions de juge du marquisat de Samoëns de 1709 à 1727. Il avait épousé en 1702 Françoise, fille de Guillaume Marin, de Flumet, bourgeois de Chambéry, et mourut à Samoëns le 23 février 1735. Ses enfants furent au nombre de huit : 1° Jean-Baptiste, qui suit : 2° Philibert, notaire et commissaire d'extentes, à Samoëns, né le 9 juin 1706, mort le 14 janvier 1780, épousa Marie-Anne Duboin, native de Vérone, en Italie, de laquelle il eut: *a* Antoine Justinien, né le 16 mai 1738; *b* Pierre-Joseph, né le 5 juillet 1740; *c* Jeanne-Baptiste, née le 27 juillet 1743; *d* Clauda-Josette, née le 23 juin 1746. La postérité de ces quatre enfants ne m'est pas connue; 3° Jean-Antoine, né le 15 avril 1703, docteur en théologie, fait prêtre à Paris en 1725, chanoine à Samoëns en 1730, créé chanoine de la cathédrale de Genève en 1741, puis nommé supérieur du séminaire du Saint-Esprit, à Grenoble, en 1745. Il était, disent mes notes, théologien de S. Em. Annibal Albanis, cardinal de Saint-Clément et camerlingue du Saint-Siége, et devint aumônier de S. Exc. le grand chancelier de Pologne en 1752. Mgr Serra, archevêque de Mitilène, nonce de Benoît XIV auprès du roi de Pologne, l'appela à son service en juin 1754 où il demeura jusqu'en mai 1757, époque où il rentra dans sa patrie. Il fut protégé par le baron de Wessemberg, grand maître de la reine de Pologne, qui le chargea d'appliquer toutes ses messes à son intention, ce que Rd Bardy commença le 1er octobre 1755; 4° Joseph, né à Chambéry, secrétaire du roi de Pologne dès 1737; il en fut le « secrétaire intime » de 1755 à 1762 et mourut à Dresde; il ne paraît pas avoir été marié; 5° Marie-Anne, née le 15 août 1700, qui épousa Claude Rouge, riche propriétaire de Samoens, lequel exploita quelques temps les mines de fer de Sixt; 6° Louise-Nicolarde, née le 5 juin 1709, épousa Antoine-François Milleret, aussi riche propriétaire de ce lieu; 7° Jeanne-Françoise, née le 26 septembre 1712, morte célibataire en 1764; 8° Marie, qui épousa en 1728 Philippe Vaudaux, d'Habère, bourgeois de Thonon.

V. *Jean-Baptiste,* né à Flumet, épousa en 1727 Anne-Marie-Josette Bussien, de Monthey, en Vallais, où il obtint, le 12 décembre 1747, pour lui, ses enfants et leurs successeurs, des patentes de bourgeoisie; il était aussi bourgeois de Samoens et de Chambéry. Il eut : 1° Michel-Joseph, qui suit; 2° Anne-Marie-Josette, née le 12 octobre 1744; 3° Claudine-Josette, née le 4 octobre 1738, qui épousa en 1756, et en premières noces, Georges-Marie Biord, notaire, frère de l'évêque, et en secondes noces, le 11 janvier 1789, Pierre-Joseph Plagnat, chirurgien, de Morzine; 4° Marie-Françoise, née le 15 juin 1734, morte le 18 octobre 1739; 5° Jeanne-Marie, née le 31 décembre 1741; 6° Jean-Antoine, né le 25 août 1728; 7° Jeanne-Louise, née le 17 mars 1736, morte le 23 octobre 1739.

VI. *Michel-Joseph,* né à Samoëns le 22 novembre 1732, bourgeois de Chambéry, avocat au Sénat, secrétaire d'Etat au département des affaires internes pendant quinze ans, puis maître auditeur en la chambre des comptes, dont il fut doyen pendant douze ans. Il était allé habiter Turin en 1763 et épousa, en décembre 1771, Jacqueline-Andréanne Jaillet, d'Annemasse, petite-fille de l'intendant Depassier, de Bonneville. Le 15 décembre 1784, le suprême Sénat de la république du Vallais lui accorda pour lui et ses enfants et leurs descendants en ligne directe et légitime, un diplôme de patriote Vallaisan. Etant devenu acquéreur de la baronie de Lupigny et des dépendances en 1788, le roi Victor-Amé accorda, par lettres-patentes du 30 mai 1791, « à l'au-« diteur en la chambre des comptes, Michel-Joseph « Bardy, son secrétaire d'Etat, l'investiture de la « terre et juridiction de Lupigny, en titre et dignité « de baronnie, etc., pour lui, ses hoirs et accesseurs « quelconques, lui fesant grâce des droits de finan-« ces... » Rentré en Savoie en 1804, il habita Samoens où il fit son testament le 24 août 1808, et mourut le 13 mai 1809 à Evian où le second de ses fils exerçait la médecine. Ce testament est empreint d'un esprit de véritable noblesse, d'une probité et surtout d'un fonds religieux peu communs. Il s'attache d'une part à faire un partage équitable de manière à écarter toute plainte et toute dissension après sa mort entre ses héritiers, et d'autre part, à exciter chez eux un sentiment d'amour et de respect filiaux et un souvenir éternel à l'auteur de leurs jours. De son mariage sont nés cinq enfants : 1° Jean-Baptiste-Gaétan-Bonavanture, qui suit; 2° François-Eugène, né à Turin le 7 mars 1783. Reçu docteur en médecine dans l'université de cette ville le 21 mai 1801, il fut autorisé par arrêté de la préfecture de Genève, en date du 28 janvier 1808, à exercer sa profession à Evian; en juillet 1814 il était de retour à Turin; en août suivant il travaillait au bureau des affaires internes, et en 1816 et jusqu'au mois de juin 1817, époque de son décès, il était secrétaire d'Etat au bureau des guerres et de la marine. Il avait épousé Jenny ou Jeannette Plagnat de laquelle il eut : Jean-Baptiste, lieutenant-colonel, chevalier des saints Maurice et Lazare, et Marguerite-Françoise, aujourd'hui décédée, épouse de M. Jean-Baptiste Rey, ancien avoué à Bonneville où il habite; 3° Clément-Marie, né à Turin, était entré au commencement de 1796 comme cadet dans le régiment vallaisan de Streng au service du roi de Sardaigne. Après la Restauration il entra comme sous-lieutenant dans l'armée sarde. Il épousa Françoise Perrier dont il a eu Josephine, religieuse, et François, marié à Félicie Bourgeois, sans postérité mâle; 4° Françoise-Thérèse qui épousa noble Philippe Ferrero, avocat de Dogliani, en Piémont, lequel était juge civil au tribunal de Coni en 1810 et mourut dans l'automne de 1821; 5° Anne-Claudine, née le 9 septembre 1772.

VII. *Jean-Baptiste-Gaétan-Bonavanture,* baron, né à Turin le 14 juillet 1774, entra dans l'armée sarde en 1791 avec le grade de sous-lieutenant; servit ensuite pendant quelques années dans un régiment vallaisan au service du roi de Sardaigne; rentra dans l'armée sarde en 1815 avec le grade de

capitaine ; commissaire aux levées dans la province du Faucigny en 1818 ; nommé chevalier des saints Maurice et Lazare par brevet du 23 avril 1824 ; commandant de la ville et province de Saint-Julien avec grade de lieutenant-colonel, en 1831 ; en la même qualité de la ville d'Albertville et de la province de la Haute-Savoie en 1836 ; puis de la ville et province de Saluces avec le grade de colonel dans l'armée, en 1838. Il a pris sa retraite en 1840 et est venu habiter Bonneville où il est décédé. Il avait épousé en 1813 Jeannette-Marie Plagnat, de Thonon, née à Aix-les-Bains, chez sa mère, le 6 septembre 1786, et morte à Bonneville le 16 novembre 1866. De cette union sont issues deux demoiselles, dont l'une, Eugénie, aujourd'hui décédée, avait épousé noble chevalier Philippe Corso di Bonasco, colonel de carabiniers, également mort, et Françoise, encore vivante, demeurant à Bonneville, qui avait épousé M. Xavier Pinget, médecin érudit, chevalier des saints Maurice et Lazare, et décédé.

Nota. — Par acte du 7 mai 1281, Robert (1), comte de Genève, fait donation de la maison forte de Lupigny à noble Hugues de Mouxi. Par lettre patente du 1er mars 1611, le duc de Savoie Charles-Emmanuel érigea en baronie la terre et seigneurie de Lupigny en faveur des frères Balthazard et Melchior de Mouxi, et, en vertu de son contrat dotal du 10 février 1625, Jeoire, notaire, Claudine-Andréanne de Mouxi, fille et héritière du dit Balthazard, baronne de Lupigny, apporta cette terre à la maison du seigneur Claude-Jérôme de Chabot, marquis de Saint-Maurice. La terre et baronie de Lupigny et ses dépendances parvinrent à noble Joseph Gay, qui en obtint l'investiture le 30 août 1776, puis à noble Michel-Joseph Bardy. Suivant acte du 18 janvier 1812, Rubillin et Baud, notaires à Rumilly, noble Jean-Baptiste-Gaétan-Bonaventure, a vendu aux freres Antoine et Joseph Comoz la généralité de ce domaine dont il était propriétaire en vertu du testament de son père.

La famille Bardy habitait au bourg de Samoëns la maison sous le numéro du cadastre 9908, parvenue dès longtemps à M. Depoisier et que l'on convertit aujourd'hui en chalet suisse comme adjacence au somptueux hôtel qui se construit dans le chef-lieu de ce pittoresque canton.

Ferai-je maintenant l'apologie de cette famille ? Ici les faits raisonnent eux-mêmes. Les emplois élevés de la plupart, la confiance que tous surent inspirer et conserver, les alliances toujours honorables qu'ils firent, l'ancienne renommée, le souvenir respectueux et toujours vivant de la famille Bardy, tout cela est un fort beau parchemin et repousse les louanges banales.

Je ne terminerai pas sans offrir un juste tribut de remercîments à M. J.-B. Rey, ancien avoué à Bonneville, ainsi qu'à son neveu, M. Michel Rey, jeune avocat distingué du barreau de cette ville, pour les nombreux renseignements qui ont servi à la rédaction de cette notice.

Je dois aussi relever une erreur de Grillet ; c'est que Jean-Baptiste n'était point le second fils de Joseph, mais son frère, tous deux fils de François-Gaspard ; d'ailleurs nous avons vu que Joseph n'a pas été marié.

F.-D. Riondel.

(1) Mes notes contiennent une erreur évidente ; c'est Amédée II qui a régné de 1280 à 1308

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1870.

En faisant la revue des quatre derniers mois, il ne sera pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur l'année entière qui vient de s'écouler : nous verrons une fois de plus qu'en musique de petites quantités ajoutées les unes aux autres n'en produisent pas une grande, comme en mathématiques, mais ne font que s'évanouir successivement.

La plus grande nouveauté donnée à l'Opéra c'est *Faust*, enlevé au Théâtre-Lyrique. Nous avons eu aussi une mauvaise reprise du *Prophète* et une assez médiocre de la *Favorite ;* le premier de ces deux ouvrages ne peut se soutenir sans une artiste de premier ordre pour le rôle de Fidès, et le second a trop vieilli. En l'absence de Mme Sasse, on a fait chanter à Mlle Hisson non seulement le *Trouvère* et les *Huguenots*, mais aussi *Faust* et *Don Juan ;* je vous laisse à penser si elle valait mieux dans ces deux derniers opéras que dans les deux autres. Mlle Rebont ne se distingue que par le zèle avec lequel elle imite les exagérations de Mme Sasse ; Mlle Marie Rôze n'a pas voulu se contenter d'une position subalterne à l'Opéra-Comique, elle a abordé le grand répertoire dramatique par *Faust ;* elle n'a fait qu'y perdre la fraîcheur de sa petite voix. C'est un vrai champ de bataille.

Les ténors ne sont pas plus heureux ; Villaret n'a jamais été un grand artiste ; il va comme il peut ; Delabranche, malgré une bonne voix, n'a pas trop réussi, parce qu'il sait peu la conduire ; Colin se fatigue ; Bosquin est un ténor léger d'opéra comique, égaré rue Lepeletier. Les basses mêmes deviennent rares ; les mezzo-sopranos sont rares et lourds. Il reste donc en tête du personnel de l'Opéra Mme Carvalho, M. Faure et Mlle Nilsson, qui, jusqu'à présent, n'a qu'un rôle, celui d'Ophélie dans *Hamlet*.

On nous menace toujours d'une reprise des *Noces de Figaro* et du *Freyschutz ;* pour le reste, rien n'apparait à l'horizon que la *Coupe du roi de Thulé*, l'ouvrage couronné. L'auteur, M. Diaz, a donné il y a quelques années une bluette au Théâtre-Lyrique ; nous verrons comment il sera à son aise sur la scène de l'Opéra.

Au Théâtre Favart, le petit ouvrage intitulé : *la Fontaine de Berny*, a été un début honorable pour M. Nibelle ; *Vert-Vert*, malgré le mal qu'on en a dit, a eu cinquante-six représentations, mais je doute qu'on le reprenne plus tard ; la *Petite Fadette*, malgré le bien qu'on en a dit, a eu jusqu'à présent trente-huit représentations ; elle ne dépassera guère ce chiffre et on ne la représentera pas. Un journal de musique offre la partition pour chant et piano de l'opéra de M. Semet comme prime à ses abonnés ; or, un éditeur ne donne gratuitement que ce qu'il ne vend pas.

Et *Rêve d'amour ?* Que ce soit l'acte d'abdication de M. Auber ou non, je ne suis pas fâché, sous un

certain rapport, qu'on ait donné cette œuvre sénile. Après vingt ans de chutes ou de demi-succès, M. Auber, disait-on, ne demandait qu'à faire une bonne fin, en s'arrêtant sur un vrai succès; il en a eu un, quatre fois plus grand qu'il ne le méritait, car le *Premier jour de bonheur* a eu plus de cent soixante représentations; c'était à prévoir qu'il s'arrêterait moins que jamais. La pièce du *Premier jour* était intéressante; celle de *Rêve d'amour* l'est peu et elle est mal faite. M. Auber a conservé une certaine délicatesse, une certaine élégance de style, mais il ne faut lui demander ni un morceau de longue haleine, ni de la vigueur, ni de l'expression si peu dramatique qu'elle soit. Quatre ou cinq petits morceaux assez bien réussis ne suffisent pas. Ah ! si un compositeur jeune ou inconnu avait écrit *Rêve d'amour,* comme on le traiterait ! Le moins qu'on lui dirait c'est qu'il est pauvre d'idées, qu'il n'a pas le tempérament dramatique et qu'il sait mal son métier. Le vrai public ne semble d'ailleurs pas ravi, et il pourrait bien faire payer à *Rêve d'amour* l'excès de faveur dont il a honoré le *Premier jour de bonheur.*

M. Pasdeloup n'a pas été heureux jusqu'à présent dans les nouveautés qu'il a données. *Don Quichotte* n'a pu se soutenir longtemps; l'histoire des *Derniers jours de Pompeï* est plus lamentable encore. La première représentation de cet ouvrage avait été prématurée; l'exécution était fort médiocre; le sujet était antique, par conséquent peu sympathique au public et d'autant plus difficile pour le compositeur; le poème était d'une incohérence et d'une absurdité qu'on aura peine à croire si on ne l'a pas lu; la musique de M. Joncières prouvait des tendances sérieuses et contenait quelques morceaux de mérite, mais elle était insuffisante en grande partie comme idées et comme facture. Le succès incontestable de *Rienzi* eût été plus grand si l'interprétation des rôles de femmes n'avait pas été aussi médiocre. Le *Bal masqué* de Verdi paraît faire depuis deux mois d'assez bonnes recettes; en sera-t-il de même pour les *Bohémiennes* de M. Balfe? Ce vieux mélodrame, avec une musique italianisée écrite par un Anglais il y a un quart de siècle, est assez arriéré, mais par le temps qui court il ne faut jurer de rien. Le personnel du théâtre a gagné beaucoup par l'engagement de la charmante Mme Brunet-Lafleur et de la dramatique Mlle Wertheimber, quoique cette dernière ait un défaut de prononciation choquant pour le public et que sa voix de contralto, un peu dure, ne lui permette d'aborder qu'un petit nombre de rôles.

Par suite de sa brouille avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, brouille qui n'a pas trop duré, M. Martinet s'est rejeté tout entier du côté de l'Italie. Il a donné d'abord une traduction de *Crispino e la Comare (le Docteur Crispin)*, puis un arrangement de *Tutti in maschera (les Masques)* de Pedrotti, puis une autre de la *Fête de Piedigrotta* de Louis Ricci, l'un des deux auteurs de *Crispino*. Malheureusement il a suivi une progression décroissante, pour les pièces, dont aucune d'ailleurs n'a une grande valeur, et surtout pour la musique. La partition de Pedrotti est habilement faite mais manque d'originalité; celle de Louis Ricci en manque également, mais elle est faite avec moins d'habileté. Dans ces deux ouvrages, les mélodies simplement jolies dominent plus et les morceaux de vraie musique bouffe sont plus rares ou moins saillants que dans *Crispino,* qui cependant est loin d'être irréprochable.

Le directeur le plus préoccupé d'innovations en ce moment, c'est celui du théâtre le plus stationnaire par lui-même : je veux parler du Théâtre-Italien. M. Bagier a demandé vainement l'autorisation de faire des emprunts aux théâtres français comme ceux-ci lui en font. L'argument était spécieux, car il peut être utile que les théâtres français donnent des traductions des meilleurs opéras étrangers, mais il n'y a aucune raison pour que l'Etat subventionne un directeur donnant des traductions italiennes d'opéras français. D'ailleurs, les théâtres français se sont fait un répertoire à leurs risques et périls; le théâtre Ventadour au contraire vit sur le fonds de l'Italie; enfin les théâtres parisiens qui donnent des traductions d'opéras italiens, ce sont l'Opéra, le Théâtre-Lyrique et les Fantaisies-Parisiennes; or, c'est dans le répertoire de l'Opéra-Comique que M. Bagier voulait faire son butin. Personne ne l'empêche cependant de reprendre *Guido et Ginevra* d'Halévy; nous verrons quel effet produira cette musique au Théâtre-Italien.

Les concerts qu'il voulait donner tous les huit jours ont avorté; ils prouvaient combien M. Bagier ignore la vérité des choses et combien il est mal conseillé. Les concerts, offerts gratuitement aux abonnés, occasionnaient un surcroît de travail aux chanteurs et aux instrumentistes; il aurait donc fallu de bonnes recettes pour que l'exécution pu être bonne. Commencer par un oratorio, lors même que cet oratorio n'aurait pas été de Schumann, c'était bien mal connaître le public français en général et celui du théâtre Ventadour en particulier. Les deux exécutions du *Paradis et la Péri* ont été, l'une détestable et l'autre très médiocre. Un troisième concert comprenait des fragments d'opéras italiens; M. Bagier a cru devoir s'en tenir là. Au moins l'idée des concerts n'était-elle pas mauvaise en elle-même; mais voilà maintenant que M. Bagier parle de joindre à sa troupe italienne une troupe française pour donner des traductions d'opéras italiens et des opéras français, lesquels pourraient en même temps être représentés en italien; que sais-je encore? Un tel projet semblerait incroyable s'il n'était publié par un des journaux les plus sérieux et les plus dévoués à M. Bagier. Nous verrons bien ce qu'il en sera.

Les deux seuls artistes nouveaux dont j'ai à parler ce sont Mlle Sessi et M. Wachtel. Malgré son pseudonyme italien, Mlle Sessi est Viennoise, car il ne faut pas vous laisser induire en erreur par les noms que prennent ces messieurs et ces dames ; il y a extrêmement peu d'Italiens parmi eux. Mlle Sessi a une voix blanche et mince ; elle vocalise avec facilité, mais elle est d'un naturel trop froid ou plutôt trop paisible pour causer au public de vives émotions. Au reste, elle est engagée dans la troupe que M. Strakosch se propose d'emmener en Amérique et dont Mme Patti fait partie également. M. Wachtel a une grande réputation en Allemagne, où il est retourné avec raison ; il se distingue par une bonne voix et surtout par la facilité avec laquelle il donne

d'éclatantes notes élevées, mais il laisse beaucoup à désirer comme chanteur. L'étoile du Théâtre-Italien c'est donc pour l'instant Mlle Krauss ; nous lui devons une reprise de *Fidelio* de Beethoven. Quoiqu'il ne faille pas être trop exigeant pour l'exécution, cette reprise est ce que M. Bagier a fait de plus méritoire depuis la réouverture de son théâtre.

Est-ce à dire qu'il ne restera rien des ouvrages nouveaux donnés l'année dernière? Par une ironie du sort il restera probablement les *Brigands* d'Offenbach et la *Princesse de Trébizonde* du même compositeur. Il ne faut pas traiter ces bouffonneries sous un absolu dédain. Par la force des choses Offenbach a dû introduire daus ses nouvelles partitions un certain nombre de morceaux d'une valeur musicale réelle, et il continuera nécessairement dans cette voie.

La Société des concerts du Conservatoire est sortie de sa torpeur ; il y a lutte. Une partie de ses membres voudrait s'en tenir aux succès aussi faciles que possible, pourvu qu'on fît recette, mais un autre a compris la nécessité d'en finir avec la routine, car, à force de décliner, la Société pourrait bien se trouver un beau jour dans l'impossibilité de reconquérir sa vieille réputation. Il y a tout lieu de croire que les défenseurs du progrès resteront vainqueurs. Aux concerts populaires, au contraire, il semble que le progrès s'arrête ; est-ce la faute de l'orchestre ou des trop nombreuses occupations acceptées par M. Pasdeloup ? Le scandale auquel a donné lieu l'ouverture des *Maîtres-Chanteurs* de Wagner n'est pas propre à améliorer les choses. Une faible et turbulente minorité de l'auditoire n'a pas même voulu permettre qu'on entendît l'ouvrage une seule fois jusqu'au bout. Le parti-pris était évident ; les musiciens de l'orchestre eux-mêmes y mettaient un mauvais vouloir incontestable. Les concerts de l'Opéra ont cessé après deux soirées ; l'entreprise offrait des difficultés matérielles, indépendamment des questions personnelles qui s'y sont mêlées ; mais elle a tourné tout en l'honneur du chef d'orchestre, M. Litolff. Cet échec est d'autant plus fâcheux que la concurrence eût été un aiguillon pour la Société du Conservatoire et pour M. Pasdeloup et ses musiciens.

Un article de la *Revue savoisienne* de novembre dernier a soulevé la question de l'origine mongolique des Péruviens. Les savants ne sont pas d'accord sur ce sujet. M. Fétis, dans le premier volume de son *Histoire générale de la musique* s'en occupe assez longuement ; il se décide pour l'origine sémitique des Péruviens et des Mexicains. Sans vouloir engager ici une discussion, je me bornerai à dire que le fait d'un air turc trouvé chez les Indiens de la Cordilière est curieux, mais peu concluant.

Le second volume de l'ouvrage de M. Fétis traite de la musique des Arabes, des Indiens, des Persans et des Turcs. Les systèmes de tonalité usités chez ces peuples donnent à ce volume un intérêt particulier ; M. Fétis a mis en œuvre toute sa vaste érudition.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Séance du 17 décembre 1869.

M. l'*Archiviste* présente les dons et échanges.

M. *Revon* montre un poids en pierre, trouvé il y a quelques jours dans les Fins d'Annecy, et sur lequel est marqué le nombre XXIII. La pierre pèse 7 kilog. 420 grammes; si l'on tient compte de quelques cassures, on arriverait bien au poids de 23 livres romaines.

Le même membre informe la Société que M. l'ingénieur Carnot, en faisant pratiquer des sondages dans les environs d'Annecy pour les études du chemin de fer de Genève, a trouvé récemment des débris qui appartiennent probablement à une voie romaine. Ils ont été découverts sur le talus du Fier entre le pont de Brogny et celui de la Bornale. Ce serait peut-être un tronçon de la voie de *Bautas* à *Genava* On avait déjà remarqué près de là des entailles dans le roc et quelques pierres d'un ancien pont qui a sans doute succédé à celui des Romains.

M. *Jules Philippe* propose la confection d'une table décennale de la *Revue*. Plusieurs membres s'offrent pour la rédaction de cette table qui paraîtra dans les premiers mois de 1870.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoire* sur l'insalubrité des poêles en fonte, par le docteur Carret, don de l'auteur ; — 2° *Rapport* sur l'état de la question relative aux limites de la période jurassique et de la période crétacée, par F.-J. Pictet, don de l'auteur; — 3° *Jean Pic passé par les verges de Ferdoux,* don de l'auteur ; — 4° *Les désagréments d'un caméléon,* par A. de Miomandre, don de M. Burdet; — 5° *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie ;* — 6° *Revue du Lyonnais ;* — 7° *La Bourgogne ;* — 8° *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France; — 9° *Bulletin* de la Société royale de Botanique de Belgique ; — 10° *Association scientifique de France ;* — 11° l'*Italia agricola* ; — 12° le *Mont-Blanc ;* — 13° l'*Union savoisienne ;* — 14° l'*Industriel savoisien*, — 15° le *Faucigny*, — 16° l'*Echo du Salève ;* — 17° le *Léman.*

Séance du 19 janvier 1870.

Cette séance a été presque exclusivement consacrée à l'examen du compte financier de la Société pour 1869.

Il a été décidé que la nomination du bureau et du comité de rédaction de la *Revue savoisienne* pour 1870 serait mise à l'ordre du jour de la séance de février prochain.

M. *Ducis* a fait une communication sur des grottes qu'il a visitées dans les environs de Chaumont, et qui méritent d'être signalées aux touristes.

M. *Serand* a présenté un tableau à l'huile représentant une vue du lac d'Annecy et donné au Musée par M Salabert, qui en est l'auteur.

Le même membre présente un grand coutelas, des agrafes et plaques en fer et un crâne, trouvés en 1869 dans un tombeau burgonde et donnés par M. Riondel, de Samoëns, qui était accompagné dans ses fouilles par MM. Orsat et Gouvernon. Le cimetière est au lieu dit le Hâr du Martellet, sur une esplanade à 150 mètres au levant du hameau de Secoen. Les tombes, renfermant un, deux et même trois squelettes, sont en dalles de schiste et orientées du N.N.O au S.S.E.

Les dons et échanges suivants ont été déposés :

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande; — 2° *Mémoires* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer ; — 3° *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon ; — 4° *Mémoires et documents* de l'Académie de la val d'Isère ; — 5° *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture du département de Savoie ; — 6° *Du passage des Alpes par Annibal,* par E. Secrétan, don de l'auteur ; — 7° *Les origines de la Confédération suisse,* par H.-L. Boudier, don de l'auteur ; — 8° *François de Montherot et sa famille,* par E. Révérend Du Mesnil, don de l'auteur ; — 9° *Lamartine et sa famille,* par E. Révérend Du Mesnil, don de l'auteur ; — 10° *Memoria sulla Badia di Bonarcadu e scoperte archeologiche pel canonico Giovanni Spano,* don de l'auteur ; — 11° *Le tir fédéral à Zoug,* 1869, par F. Seguin, don de l'auteur ; — 12° *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie,* par L. Revon, don de l'auteur ; — 13° *Deux sessions législatives,* 1867-1868 ; don de M. Favre-Clavairoz ; — 14° *l'Investigateur,* journal de l'Institut historique de France ; — 15° la *Bourgogne,* revue provinciale ; — 16° *Appendice au Bulletin de l'Académie delphinale de* 1868, — 17° *Catalogue* des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; — 18° *Petite revue des bibliophiles dauphinois ;* — 19° la *Chronique de Savoie ;* — 20° *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France, le *Mont-Blanc*, le *Léman*, l'*Union savoisienne*, le *Patriote savoisien*, le *Faucigny*, etc.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — A propos de deux anniversaires, toast de M. Camille Dunant. — Les salles d'asile d'Annecy, par M. L. Revon. — Les archives historiques de Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Un nouveau volume de la collection officielle des Recez fédéraux, par M. Jules Vuy. — Une chanson à la savoyarde, retrouvée par M. H. Gariel. — Le bolide et la vouivre, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

A PROPOS DE DEUX ANNIVERSAIRES

Dans sa séance de janvier, la Société Florimontane avait émis le vœu de célébrer, dans un banquet, la vingtième année de sa fondation et la dixième de la création de la *Revue savoisienne.*

Ce vœu ayant trouvé un écho sympathique, le banquet a eu lieu le 6 février. Des pièces de vers très applaudies y ont été lues par MM. Jules Philippe et Calligé.

Le Président a porté le toast suivant, qui résume les travaux de la Société :

Messieurs,

Il y a bientôt vingt ans, quelques jeunes gens animés de l'amour de l'étude et de la patrie jetaient les premiers fondements de l'Association Florimontane. Bien qu'ils eussent emprunté son nom à une académie qui avait brillé d'un vif éclat au commencement du XVIIe siècle, dans un coin caché des Alpes, ce n'était pas une académie qu'ils voulaient instituer, ce n'était pas même une société savante composée d'hommes connus par l'étendue de leurs connaissances. Plus modestes étaient leurs visées. Ils se proposaient de mettre en lumière toutes les forces vives du pays, de les grouper en un faisceau pour les faire concourir d'une manière plus efficace à son amélioration matérielle, intellectuelle et morale. Aucun titre spécial n'était exigé pour être admis à s'associer à cette œuvre éminemment patriotique, aucune exclusion n'était prononcée, chacun était invité à travailler à l'entreprise commune dans la mesure de son aptitude et de ses ressources.

Plus de cent personnes répondirent à cet appel qui tendait à renouer les traditions studieuses d'un passé glorieux, à exciter une généreuse émulation pour le culte des sciences et des arts, au sein de nos montagnes.

La Société naissante tint sa première séance le 7 juillet 1851, et aussitôt elle organisa des cours publics de physique, de chimie, d'histoire naturelle, qui plus tard ont donné naissance au cours professionnel du Collége chappuisien.

Pendant la période qui vient de s'écouler, elle a sauvé de la ruine et de l'oubli plus de 10,000 documents relatifs à l'histoire civile, religieuse et politique de la Savoie : livres, brochures, chartes, manuscrits, qui ont reçu l'hospitalité dans la bibliothèque de la Société.

Elle a enrichi le musée d'Annecy de près de vingt mille médailles, de plusieurs objets d'art et d'histoire naturelle. Par ses soins, divers mémoires ont été publiés sur des questions scientifiques, littéraires, artistiques, intéressant les deux départements savoisiens ; sous son patronage tous les monuments épigraphiques de la Haute-Savoie ont été reproduits par la gravure. Bien des vœux formulés dans ses séances pour l'intérêt du pays ont été entendus au dehors et sont entrés dans le domaine des faits.

La *Revue savoisienne*, échangée avec des publications françaises et étrangères, a doté notre bibliothèque d'une série d'ouvrages précieux. Serait-ce une illusion de croire que le recueil annécien a pu contribuer à dissiper quelques-uns des préjugés qui planaient sur nos contrées et à augmenter l'affluence des voyageurs qui les visitent?

Quoi qu'il en soit, si je vous ai signalé, messieurs, les principaux résultats obtenus jusqu'à ce jour, ce n'est point pour en faire un vain étalage. Je tenais simplement à constater ce que peut produire l'association exerçant ses forces dans un cercle restreint. Je laisse à d'autres le soin d'apprécier si elle a répondu aux espérances qu'il était raisonnablement permis de concevoir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le succès, quel qu'il soit, nous le devons, permettez-moi de vous le dire, au dévouement intelligent et persévérant des membres les plus actifs de la Société. Je pourrais parler librement de cette phalange qu'on trouve toujours sur la brèche, je n'en fais pas partie, mais je craindrais d'effaroucher sa modestie.

Si la Société s'est approchée du but proposé, nous le devons aussi aux magistrats de la cité, aux ministres de l'instruction publique, aux membres du Conseil général, à l'inspection académique, qui nous ont prêté leur bienveillant appui ; à nos collaborateurs nationaux et des pays voisins, aux professeurs distingués du collége Chappuisien qui ont partagé nos efforts. Nous le devons à tous ceux qui nous ont accordé

leur concours et leurs sympathies. Que tous reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance.

La voie dans laquelle la Société Florimontane s'est engagée est simple en apparence. Elle n'est pas cependant complétement exempte de difficultés. Il n'est pas toujours facile, dans une petite ville, de remplir à jour fixe, les pages immaculées d'un recueil périodique. Les plus zélés se fatiguent à ce travail de Danaïdes. Comme nous ne jouons pas aux immortels, nous aimerions à voir la jeunesse intelligente venir en aide à nos travailleurs, continuer l'œuvre commencée en lui donnant une vie nouvelle ; car l'œuvre nous parait bonne et utile à plus d'un titre.

Plus que jamais dans ce siècle de décentralisation, les provinces, les cités ne compteront que par leurs hommes instruits. Il est donc de la plus haute importance que les jeunes gens s'exercent de bonne heure aux nobles luttes de l'intelligence qui ne font point verser de larmes et concourent au contraire au bien public. La Société Florimontane leur ouvre une arène toute préparée et d'un accès des plus faciles. Fidèle à la pensée de ses fondateurs, elle accueille dans ses rangs tous les hommes de bonne volonté, sans pompe, sans appareil académique. Ses séances n'ont rien qui puisse intimider les esprits les plus timorés. On n'y prononce pas de discours ; on y lit des mémoires, on devise familièrement sur le passé et l'avenir du pays. On y professe surtout hautement cette maxime qui est la devise de la Société : « Il n'est pas de trop du concours de tous pour le « bonheur de la patrie. »

Unissons donc, messieurs, nos efforts pour propager, sur le terrain neutre de la science, le culte du vrai, du beau et du bien, et portons un toast à la prospérité de la Société Florimontane.

LES SALLES D'ASILE D'ANNECY

I

On a fait beaucoup d'écrits sur les salles d'asile : les a-t-on beaucoup lus? Il est permis de douter que les excellents manuels de M. Cochin, de M. Rendu, de Mme Pape-Carpentier et tant d'autres, aient été mis à profit par la plupart des personnes dont le devoir est de s'intéresser à l'instruction et à l'éducation de la première enfance. Demandez à ce père de famille ce que c'est qu'une salle d'asile :

— Je crois que c'est un refuge où l'on garde les enfants des ouvriers pour éviter des accidents lorsque les parents sont occupés au dehors.

Un autre dira :

— C'est une école où l'on fait déjà apprendre un tas de choses à de pauvres petits bambins qu'on ne devrait pas tant fatiguer à cet âge-là.

Erreur ! La salle d'asile n'est ni une *garderie,* une sorte de parc aux moutons destiné seulement à empêcher les enfants de mettre le feu à la mansarde en jouant avec des allumettes pendant l'absence de la mère ; ni une école consacrée à l'étude des nombres complexes et des règles de participes. Ce n'est pas davantage un établissement de charité à l'usage exclusif des prolétaires : les enfants des familles aisées y sont reçus en payant une rétribution pour le plus grand profit de la majorité qui jouit de l'entrée gratuite.

Les salles d'asile, comme on l'a fort bien dit, sont des maisons de première éducation, où l'on s'applique moins à instruire les enfants qu'à former leur cœur, à leur faire aimer le travail, à développer leur intelligence sans la fatiguer, et à leur donner les soins physiques que beaucoup d'entre eux ne recevraient pas de leurs familles retenues au loin pendant la journée.

Une admirable sollicitude a présidé à la préparation des règlements et programmes et au choix des méthodes. Pour ces petits êtres de deux à sept ans, occupés de 7 heures du matin à 6 heures du soir, la mère est remplacée par des directrices et sous-directrices, choisies selon les localités parmi les laïques ou dans les congrégations religieuses. Les maîtresses sont aidées dans leur mission par un comité local de dames, et reçoivent les directions des inspectrices envoyées par le ministère ou par l'autorité académique. Tout a été calculé pour combiner l'éducation physique, intellectuelle et morale : les leçons ne doivent pas durer plus d'un quart d'heure ; elles sont rendues attrayantes par l'exhibition d'images coloriées, d'objets de collection, par un choix d'historiettes morales et de récits faits avec une mimique animée, de façon à tenir l'attention toujours en éveil. Les chants, les battements de mains, les marches rhythmées, les évolutions dans la classe alternent avec les démonstrations, avec les petits repas et les exercices en plein air.

Si vous voulez comprendre cette méthode ingénieuse, une journée passée dans une salle d'asile vaudra mieux encore que les lectures et les explications. Ce ne sera pas commettre une indiscrétion, car le règlement vous y invite : « Les salles d'asile publiques sont ouvertes aux personnes qui désirent les visiter. » Les femmes qui y consacrent leur temps, leur santé, leur savoir, leur dévouement de tous les jours, seront heureuses de voir quelques amis de l'enfance venir témoigner de l'intérêt pour leurs efforts.

II

Entrons donc, si vous le voulez bien, dans la salle publique d'Annecy.

Son installation date de 1843. A cette époque, M. l'abbé Gex revenait de Paris, où il avait visité les principaux établissements destinés à l'éducation du premier âge. Plein d'enthousiasme, et sans se laisser rebuter par ceux qui n'aimaient guère voir leur somnolence troublée par des projets d'innovations, il forma une petite phalange de dames prêtes à prêcher la croisade contre l'ignorance : Mmes Bachet, Burdallet, Callies et beaucoup d'autres dont je ne puis citer ici tous les noms, organisèrent une quête et parvinrent à recueillir 17,000 francs. Pour ne pas froisser leur modestie, je ne dirai pas que M. Laeuffer et M. Bétrix souscrivirent pour une somme très considérable. M. Chaumontel père, alors syndic, appuya l'entreprise de tout son pouvoir. La sœur Polyxène, un beau type d'abnégation, et d'autres reli-

gieuses de Saint-Joseph inaugurèrent les leçons sans demander de traitement. Que d'efforts, que de luttes pour faire comprendre aux familles qu'elles trouvaient leur intérêt dans l'institution naissante ! Il fallut commencer par l'éducation des mères, les attirer par des cadeaux, donner des robes et des jupons en primes... Il n'y eut d'abord que sept ou huit enfants réunis dans une petite chambre ; puis, une sorte d'engouement ayant succédé à l'indifférence, les souscriptions abondèrent et la ville fit construire le bâtiment actuel, où l'on compte aujourd'hui 250 élèves.

La maison est loin d'avoir des prétentions à l'aspect monumental : une maigre façade, flanquée de deux ailes assorties, une cour ombragée de quatre arbres et bordée de lieux d'aisance, c'est tout ! Il n'y a pas de préau couvert, pas de passage abrité pour aller de la classe aux cabinets ; la partie consacrée à l'asile se résume à peu près dans la salle du gradin, le lavabo et deux réfectoires devenus trop étroits et privés d'ailleurs de grands fourneaux nécessaires pour réchauffer les aliments. Voilà un début qui ne semble pas promettre de bien vives satisfactions au visiteur. Patience !

A peine a-t-on pénétré dans la grande salle, que les impressions se modifient. Le plancher, nettoyé trois fois par jour, est d'une propreté absolue : pas un grain de poussière. Sa blancheur miroitante est égalée par le blanc mat des murailles. Au fond, le gradin, composé de douze marches occupant toute la largeur ; à droite et à gauche, une triple rangée de bancs dont les hauteurs croissantes sont calculées pour que les jambes soient parfaitement à l'aise ; il ne serait pas superflu d'étendre la même sollicitude aux reins par la création de dossiers. En avant, le pupitre de la directrice, avec une cassette remplie de petites images à distribuer aux plus sages, puissant motif d'émulation ! A l'entrée, des armoires pour les modèles et les estampes ; le long des soubassements, une multitude de petites ardoises et des tableaux de lecture ; au-dessus, une mappemonde, quelques tableaux noirs où sont tracées des figures géométriques ; les portraits de l'Empereur et de l'Impératrice. Des consoles décorées en chapelles, scintillantes de cannetille, de paillons, d'étoiles, supportent les statues de la Vierge et de saint Joseph. Plus loin, un ange gardien entr'ouvre ses ailes, presse un enfant contre sa tunique flottante et étend la main pour lui montrer que depuis ici jusque là-bas, là-bas, dans les profondeurs de l'infini, une Intelligence sans bornes veille à toute heure sur les besoins des humbles et des petits comme sur la marche des mondes. Enfin ces symboles, ces exemples que retracent la gravure et le ciseau, sont dominés par la figure du sublime Crucifié, ouvrant ses deux bras pour dire aux élèves, aux maîtresses, aux visiteurs : Apprenez à vous donner comme je me suis donné.

III

Les enfants étaient entrés à 7 heures et 1/2 dans la cour, avaient fait visiter leur panier de provisions et avaient débuté par une récréation surveillée. A 8 heures, ils travaillaient dans les petites salles, les plus grands garçons écrivant sur l'ardoise, les grandes filles écrivant ou tricotant, pendant que les plus jeunes s'amusaient à parfiler de la toile pour fournir de la charpie à l'hôpital. A 8 heures 1/2, les enfants avaient été conduits quelque part, puis au lavabo, pour une toilette répétée plusieurs fois par jour.

A 9 heures nous attendions dans la grande salle. Sœur Eulalie, une directrice dont le zèle n'est pas la seule qualité, donna un coup de sifflet. Aussitôt un roulement de tambours se fit entendre dans la pièce voisine ; deux jeunes bacheliers ès-baguettes entrèrent en battant de la caisse de l'air le plus comiquement solennel qu'on puisse imaginer. L'un prit la droite, l'autre la gauche, à la tête de deux colonnes interminables de garçons et de fillettes classés par rang de taille ; ils marchaient tête levée, les mains derrière le dos, marquant fortement la mesure avec les pieds. Tous avaient les mains et le visage d'une propreté irréprochable. Il y avait là de mignonnes figures échappées des toiles de Greuze, les joues roses, les cheveux au vent, de grands yeux profonds et interrogateurs, qui paraissaient vouloir sonder les abîmes du savoir. Les élèves saluèrent, entonnèrent un cantique, décrivirent une double courbe ondulée et vinrent se ranger devant les banquettes. Ils récitèrent la prière du matin, firent un nouveau salut et s'assirent.

Le claquoir joue le rôle principal dans les commandements. C'est à peine si la maîtresse dit quelques mots ; l'appareil sonore interprète sa volonté et se fait seul entendre au milieu du silence général.

Donc, le claquoir éveilla les échos de la haute salle. Aussitôt moniteurs et monitrices, quittant les rangs, allèrent prendre les tableaux de lecture suspendus à des supports et les installèrent au milieu des cercles tracés en noir sur le plancher. A un signal commença le défilé ; des centaines de petits pieds frappaient le sol en cadence, et des voix d'une fraîcheur adorable chantaient :

Au pas, au pas ! En cercle dans la salle
Autour des tableaux rangeons-nous ;
Qu'une attention générale
Nous fixe les regards à tous.

Jeunes amis, la leçon de lecture
Ouvre la source du savoir,
Met les secrets de la nature
Devant nous tous comme un miroir.

La troupe se divisa en pelotons qui se rangèrent autour des tableaux ; les moniteurs désignaient les lettres avec une touche, et chacun de chanter :

Je nomme cela *a*,
Je nomme cela *b*,
Je nomme cela *c*,
A, b, c ; a, b, c

La marche recommence, on enlève les pupitres et les élèves vont s'asseoir en entonnant une nouvelle pièce de leur répertoire :

On est heureux quand on sait lire :
Partout l'esprit peut voyager
Plus loin que le hardi navire,
Et sans courir aucun danger.

En lisant, on apprend l'histoire
Des siècles les plus reculés;
On sait les malheurs et la gloire
Des peuples des temps écoulés.

Un coup de sifflet retentit. Les moniteurs et monitrices évoluent en frappant des pieds, montent au gradin en décrivant un triangle, font face, saluent et s'alignent en double X avec la précision de troupes exercées. Les deux tambours font entendre des *rra* et des *fla,* montent à leur tour par les deux extrémités du gradin, suivis des autres élèves. Quand tout ce petit monde est en place, on chante d'abord un cantique, puis un autre morceau; celui-ci, interprété sur un air vif et gai, est un des plus jolis:

Joyeuse et vermeille,
L'aurore s'éveille;
C'est l'heure où l'abeille
Retourne au travail.
Dès que le jour brille,
Le chef de famille
Reprend sa faucille,
Rouvre le bercail.

Vole, vole, vole, vole, abeille!
Travailler, c'est vivre et jouir
Pour l'avenir!

Vole, vole, vole; vole, vole, vole! ma gentille abeille
Avec cœur et bonheur
Va de fleur en fleur.

Chacun s'étant assis après avoir fait le moulinet avec ses petites menotes, voici venir les demandes sur la grammaire. Il y a loin des froides définitions que nous avons subies jadis avec les pittoresques explications usitées ici.

— C'est moi, dit l'un, qui suis l'adjectif; j'aime à dire les bonnes qualités; j'aime à dire: les enfants de l'asile sont heureux,... etc.

— Et moi donc, dit un autre, je suis le verbe; je n'ai pas un instant de repos, je marche, je cours, j'étudie...

Et là-dessus le chœur entonne une conjugaison.

Après l'intermède obligé, on passe au catéchisme, où la maîtresse trouve l'occasion de faire une leçon de morale en anecdotes; puis tous se lèvent en chantant, sur l'air de : *Il pleut, bergère :*

Le signal nous appelle,
Amis, obéissons;
Reprenons avec zèle
Nos travaux, nos leçons.
L'enfant docile et sage
Sait que Dieu destina
A l'étude, à l'ouvrage
Le temps qu'il nous donna.

A propos des demandes et réponses que nous avons entendues sur la géographie, je hasarderai une observation générale. Est-il bien nécessaire de faire réciter de longues nomenclatures, comme les noms des 27 chefs-lieux de cantons de notre département? C'est peut-être exiger un effort de mémoire trop considérable pour un mince résultat pratique.

Il était onze heures et demie quand les leçons du matin se terminèrent par l'étude de la musique. Les enfants psalmodièrent une prière, descendirent du gradin et allèrent prendre leurs ébats dans la cour. Celle-ci, en temps de pluie, rappelle un peu les lagunes de Venise, moins les gondoles qui permettraient de traverser à pieds secs. Un avant-toit le long des murs ne serait pas un objet de luxe.

Comme les ressources de la petite ville la mieux intentionnée — et Annecy est un modèle de bonne volonté pour les institutions utiles, disons-le vite à sa louange, — comme ces ressources ne permettent pas de faire toutes les améliorations à la fois, contentons-nous de demander aussi, pour un avenir plus ou moins rapproché, l'annexion d'un jardinet. Quelle joie pour les bambins de courir et de sauter autour des corbeilles de fleurs! Et quel beau sujet de démonstration pour les maîtresses, quand elles expliqueront devant une touffe de fraises et un épi de blé comment les végétaux naissent, vivent et donnent des produits de toute espèce!

IV.

Le repas a lieu à midi dans deux réfectoires. Les parents passent au guichet de petits paniers numérotés. Les dames de charité, venant en aide aux familles nécessiteuses, fournissent des aliments chauds à plus de soixante enfants. Dans beaucoup de départements les salles d'asile, pourvues de grands fourneaux et d'un personnel assez nombreux, procurent elles-mêmes des aliments pour la modique somme de cinq centimes par jour: c'est ce qui a déjà eu lieu en 1869 dans 464 salles d'asile, sur environ 4,000 que l'on compte en France.

A une heure, nouvelle récréation dans la cour. A deux heures les enfants passent au lavabo, puis dans un autre lieu, rentrent en classe et subissent une inspection d'ordre et de propreté. A deux heures et demie commence le travail manuel. Quand les plus jeunes éprouvent le besoin de dormir, on les couche dans un hamac ou sur un lit de camp, où ils rêvent à leur aise aux anges lumineux, aux couronnes de roses, aux oiseaux qui gazouillent.

Ensuite les enfants se livrent à quelques évolutions, entrent dans la grande salle où ils récitent la prière du soir, et montent aux gradins. Comme on le pense, pendant les leçons de l'après-midi, en été surtout, les maîtresses doivent se donner toutes les peines imaginables pour maintenir le silence et l'attention. C'est dans ce moment que les *leçons de choses* trouvent naturellement leur place. Nous en avons entendu une fort intéressante sur le pain. Mêlant la mimique aux explications, la maîtresse va et vient dans la classe, imite les travaux du laboureur, du semeur, des moissonneuses, du meunier, du boulanger; elle retourne à son pupitre et ouvre un album où les transformations du grain de blé en germe, en plante, en farine, en pain, sont développées dans des images aux vives couleurs. On passe ainsi en revue les arts et métiers, l'histoire naturelle, et les enfants retiennent sans peine une foule de notions précieuses. Depuis quelques années on a publié à cet effet des albums excellents au point de vue artistique, mais dont la plupart ont l'inconvénient d'être trop chers. Au lieu de riches lithographies, on pourrait faire exécuter par les imagiers de Paris et d'Epinal ou par des graveurs sur bois des planches à

très bas prix, analogues aux charmantes gravures à un sou qui s'éditent en Allemagne, à Munich par exemple. La salle d'Annecy, bien pourvue en sujets d'histoire sainte, devra réformer sa série d'animaux: ce sont de vieilles productions, très mal dessinées, qui donnent des notions fausses ; or c'est à l'âge où la mémoire des formes est dans toute sa puissance qu'il faut veiller scrupuleusement à ne présenter aux regards que des sujets d'une parfaite vérité.

Jusqu'ici notre salle n'avait pas d'objets en nature pour les leçons de choses. Grâce à l'obligeance avec laquelle M. le Maire a accueilli ma demande, le musée pourra désormais employer ses échantillons à double à la formation d'une collection pour nos naturalistes en pantalons courts ; les futurs industriels apprendront aussi dès le bas âge à suivre les phases de la fabrication, depuis la matière première jusqu'au produit livrable au consommateur.

Parmi les travaux manuels, ne serait-il pas possible d'introduire les éléments de la méthode Frœbel ? Sans doute, avec l'organisation actuelle des salles d'asile, on ne peut guère songer à exécuter tous les ouvrages qui se font dans les *jardins d'enfants ;* mais je crois qu'il ne serait pas difficile d'essayer ici le pliage du papier, le découpage de motifs d'ornement, un peu de tressage en lanières de papier de couleurs variées, la construction des figures géométriques à l'aide de petits bâtons reliés par des boulettes de terre glaise, et tant d'autres choses qui instruisent, forment le goût et intéressent vivement les élèves sans les fatiguer. Si quelques maitresses sont disposées à essayer ce système, elles trouveront au musée d'Annecy une collection curieuse de travaux exécutés dans le principal jardin d'enfants de Genève, sous la savante direction de Mme de Portugall.

V.

Et maintenant, voulez-vous savoir à quel prix 230 enfants sont chauffés, surveillés, soumis aux soins de propreté les plus minutieux et à l'inspection fréquente d'un médecin ; — à quel prix ils reçoivent les premiers principes de l'instruction religieuse, de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal, du chant, du dessin linéaire ; — à quel prix ils acquièrent les connaissances usuelles, pratiquent les ouvrages manuels, la gymnastique, et sont formés à l'éducation du cœur ? Je dois à la très zélée trésorière du comité de patronage, Mme Félix Machard, des renseignements sur la situation financière de l'établissement. L'année dernière, les dépenses se sont bornées à 2,300 francs. On y voit figurer 700 fr. pour le traitement de Mme la directrice et de trois autres sœurs ; 200 fr. pour les femmes de service, 100 fr. pour les distributions de prix ; ensuite viennent les fournitures de classe, les remèdes et les boissons rafraîchissantes pour les petits élèves, le chauffage, les ustensiles, les imprimés, etc.

Pour subvenir à une partie de ces dépenses, la ville, qui donne déjà le local, alloue encore 1,000 fr., plus 100 fr. pour sa part du chauffage et des récompenses. Sauf une subvention éventuelle du département (90 fr. en 1868, zéro en 1869) et les cadeaux de quelques donateurs parmi lesquels l'Impératrice figure pour 300 fr., tout le reste de la somme est fourni par les quêtes et la bourse des dames de charité. Ces dames distribuent en outre des vêtements ou des chaussures à une soixantaine d'enfants.

Tels sont les résultats que l'on a pu obtenir par l'association et par l'amour des entreprises utiles.

Annecy possède encore une salle d'asile libre, dirigée par des religieuses.

Enfin, il est question de construire bientôt une seconde salle publique, dans un emplacement à proximité des faubourgs. Un nouveau local devient de plus en plus nécessaire pour recevoir les nombreux enfants qui se font inscrire et dont on est obligé de renvoyer une grande partie faute de place. Des dons importants sont déjà promis.

Il serait à désirer que tous ceux qui s'intéressent à l'enfance vinssent visiter la salle actuelle, afin de s'assurer par leurs yeux des avantages incontestables d'une pareille institution. Indépendamment du droit que leur confère le règlement, ils seront sûrs de trouver un bon accueil dans cette maison dont Mme la directrice fait les honneurs avec une parfaite obligeance.

Ce devrait être un devoir pour tout citoyen, pour toute mère de famille, de visiter au moins une fois les établissements d'instruction et d'utilité publique d'une cité. Si cette habitude était prise, il y aurait moins d'indifférence pour les études, moins de fausses vocations, moins de sommes follement dépensées. Les conversations du foyer en deviendraient plus intéressantes : on apprendrait à discuter les méthodes, les réformes à introduire dans l'enseignement, les améliorations à faire dans le coin de terre que l'on habite ; et ceux qui se contentent trop souvent de prononcer des mots sonores verraient de plus près comment on peut conquérir la liberté par l'instruction et la saine morale ; réaliser l'égalité par le contact journalier et les services mutuels de l'enfant du riche et de l'enfant du pauvre ; et faire de la fraternité pratique par les efforts réunis de ceux qui enseignent et de ceux qui peuvent donner du temps, de l'argent ou l'autorité de leur position et de leur expérience pour la prospérité des études.

L. Revon.

LES ARCHIVES HISTORIQUES DE SAVOIE

Si l'étude de l'histoire générale centuple la vie intellectuelle en nous faisant assister au développement social des peuples à travers les siècles, elle inspire un intérêt tout patriotique lorsqu'il s'agit d'histoire nationale. Mais, on ne le répétera jamais assez, l'histoire n'est véridique qu'autant qu'elle est basée sur la connaissance approfondie des monuments et des documents contemporains ou le plus rapproché des faits qu'elle raconte.

La collection et la conservation de ces deux éléments de l'histoire ont reçu depuis un demi-siècle une immense impulsion par les sociétés scientifiques et une vraie consécration par le pouvoir souverain dans les Etats les plus civilisés.

Ce sont tous ces documents recueillis avec peine,

classés avec patience, grouppés et distribués dans un ordre qui en facilite l'étude; ce sont tous ces titres analysés dans leur substance, dont le gouvernement fait publier les inventaires, échangés ensuite entre tous les départements, en sorte que les archives de chacun puissent fournir à tous les historiens l'indication des documents dont ils ont besoin et le département où ils pourront les trouver.

Après les collections des Bénédictins, des Bollandistes et aujourd'hui des matériaux pour l'histoire de France, on ne pouvait rien concevoir de plus large pour généraliser le goût de cette étude, ni de plus utile à l'initiative individuelle des auteurs.

La découverte de titres authentiques, mais inconnus, doit donc faire tressaillir le paléographe qui, en les déchiffrant, calcule déjà toute leur valeur historique, soit pour affirmer un fait inouï jusque-là, soit pour détruire une erreur accréditée, soit, enfin, pour rectifier ou modifier quelques assertions aventurées. Et ne compte-t-on pour rien l'intime satisfaction qu'apporte la primeur de cette connaissance?

Les travaux de collection, de triage, de classement et d'inventaire des archives départementales, qui passent, au jugement de certains, pour arides et rebutants, sont donc, au contraire, pour les archivistes qui ont le feu sacré, une source de vraies jouissances, où se retrempe, s'il en était besoin, l'amour de la patrie.

Ce sont ces parchemins ou ces paperasses anciennes qui nous font entrer dans la vie intime et publique des siècles passés, qui nous révèlent les grandeurs et les faiblesses de ceux qui nous ont précédé sur le même théâtre, les progrès et les décadences des institutions, des corporations; nous rappellent l'origine des monuments, des établissements qui subsistent encore ou qui ont succombé dans des cataclysmes pour faire place à d'autres; déroulent à nos recherches les vicissitudes politiques, religieuses, militaires, industrielles, agricoles, scientifiques, etc., de chaque époque.

Cet ensemble de documents, qui sont les témoins historiques de la marche d'un peuple, ses titres de famille établissant sa permanence au milieu même de ses fractionnements, forme une vraie propriété nationale, parce qu'ils font corps avec sa vie sociale.

Et c'est au point qu'un peuple, rayé de la carte politique, comme la Pologne, par exemple, continue à vivre dans son histoire, dont les éléments rattacheront un jour les anneaux disjoints de son existence politique.

Ces travaux de collection et d'inventaire étaient partout en pleine activité et très avancés même dans certains départements, en 1860. Ceux des deux départements savoisiens ne pourront venir qu'après les autres. Celui de la Haute-Savoie s'est trouvé même dans des conditions bien plus défavorables que celui de la Savoie. Chambéry a été longtemps le centre de toutes les administrations du duché de Savoie, et, malgré de nombreux détournements, se trouvait nanti du dépôt le plus considérable d'archives. Annecy n'est devenu le chef-lieu d'une division administrative que dès 1842. Les provinces qui la composaient avaient eu pour centres successivement Genève, Grenoble et Chambéry. Quant aux chefs-lieux de ces provinces, ils gardaient leurs archives anciennes dans la même mesure que les provinces qui formaient la division de Chambéry.

Il a donc fallu tout d'abord créer et constituer à Annecy un dépôt central d'archives historiques avant de procéder à leur analyse. Cette œuvre a été commencée par mon honorable prédécesseur, M. Lecoy de la Marche, actuellement archiviste aux archives de l'Empire. Je l'ai continuée moi-même depuis bientôt six ans; et les fonds anciens, qui alors occupaient trois ou quatre travées, pourraient aujourd'hui couvrir toutes les parois d'une salle *historique,* telle qu'en ont les archives de plusieurs autres départements. J'excepte toujours de ces considérations l'ancien cadastre, qui fera l'objet d'un article séparé.

Et, toutefois, même au milieu de ces richesses, on est forcé de constater d'énormes lacunes qui, non seulement font solution de continuité dans l'enchaînement historique, mais dont l'absence est extrêmement regrettable encore au point de vue administratif, surtout lorsqu'il s'agit de droits anciens, longtemps respectés, mis en doute aujourd'hui dans la transition des législations, par la disparition des titres qui les établissent.

Lorsqu'après une sanglante bataille, le général en chef recueille les débris de son armée, il constate avec douleur les brèches faites aux différents corps: les cadres se sont éclaircis et par la chute d'un grand nombre au champ d'honneur, et par l'absence de ceux qui ont été faits prisonniers.

Ainsi en est-il de nos archives, ces témoins de notre histoire. — Ne parlons plus des destructions bernoises au XVIe siècle, ni des *failles* de 1793 : nos plaintes ne les feront pas ressusciter, pas plus que les récriminations opposées ne pourront effacer le stigmate infligé à ces actes de vandalisme. Mais les captifs sont encore vivants et n'attendent que d'être rapatriés. Le cœur saigne à la pensée de cet exil.

Visitons tous les dépôts de guerre et réclamons énergiquement ces vétérans, parchemins ou autres. Je l'ai dit plus haut, c'est une vraie propriété nationale. Mon prédécesseur aux archives a signalé quelques-uns des détournements de nos fonds historiques dans ses rapports annuels de 1862 et 1863. Je l'ai fait également dans mes rapports de 1865 et 1867. Voici le résultat de mes dernières investigations.

1° Mgr Jean-Louis de Savoie, d'abord administrateur de l'archevêché de Tarentaise, puis évêque et prince de Genève, enfin gouverneur général de Savoie, ayant engagé son ami l'abbé Leonardi à s'occuper d'un travail historique important sur la monarchie de Savoie, dont l'illustration venait de recevoir un nouvel éclat par le règne et le pontificat d'Amédée VIII, son aïeul, lui fit parvenir à Turin un grand nombre de documents historiques, et, spécialement en 1461, tous les titres des archives de son évêché-principauté de Genève, qui comprenait alors tout le canton de Genève, une partie de celui de Vaud, tout le département de la Haute-Savoie, une partie des départements de la Savoie et de l'Ain, soit le canton d'Ugines, les Bauges et le bassin nord du lac du Bourget, le Val-Romey, la Michaille, le Val-de-Chézery et le pays de Gex.

Cet envoi n'a jamais fait retour à Genève, ni à Annecy où les évèques se sont retirés au XVIe siècle. Il intéresse pourtant bien nos contrées ; car le diocèse de Genève remonte aux premiers siècles de notre ère, et les chartes impériales l'avaient placé haut dans l'empire germanique. (Besson, *Mémoires*, etc.)

2° Dans la révolution politique et religieuse de Genève, accomplie définitivement en 1536, cette ville, en bannissant les fonctionnaires du duc de Savoie et le clergé, garda les titres et documents qui concernaient le diocèse et la principauté de Genève, dont j'ai indiqué plus haut l'étendue à cette époque. Les Bernois tentèrent de s'en emparer ; mais les Fribourgeois les en empechèrent. Toutefois aucun acte postérieur ne constate leur restitution. (Besson, *Mémoires*, etc.)

3° Ensuite de l'alliance de Genève avec les cantons suisses, les troupes genevoises, bernoises et vallaisannes envahirent à différentes reprises le Chablais, le Faucigny, le Genevois, pillèrent les archives et le mobilier des églises et des châteaux, et brûlèrent ce qu'elles ne purent emporter. (Magnin, *Introduction de la Réforme.*)

Par le traité de Lausanne de 1564, le gouvernement de Berne dut rendre les titres des bailliages de Ternier et Gaillard, du Chablais et du pays de Gex, dont la remise se fit à Berne le 24 juin 1567, d'après un inventaire dont une copie se trouve aux archives de la préfecture. Ces rentrées, pour les titres d'Etat, allèrent à Turin dont Emmanuel-Philibert avait fait le siége de sa cour et de son gouvernement. Le reste fut déposé à la Chambre des comptes de Savoie.

Les évêques de Lausanne étaient juges et conservateurs des priviléges de l'ordre de Citeaux en Chablais. Aussi les archives de cette ville ont-elles conservé dès lors plusienrs pièces qui concernaient les maisons de cet ordre, et spécialement celles de l'abbaye de Filly.

4° Lors de l'établissement du parlement français à Chambéry, en 1536, par François Ier qui, après avoir favorisé la révolte de Genève, avait à son tour envahi la Savoie, on chercha à soustraire à cette cour étrangère les titres les plus précieux de la Chambre des comptes de Savoie, et les auditeurs en envoyèrent un certain nombre à Turin. La Chambre des comptes elle-même suivit le duc Charles III à Verceil et à Nice, emportant les dossiers les plus importants. Ces titres, loin de nous revenir en 1559, y ont attendu les autres, comme on le verra plus loin. (Capré. *Traité hist. de la Ch. des comptes.*)

La Chambre des comptes, établie provisoirement à Bourg, par l'édit de Fontainebleau de 1555, pour juger les questions litigieuses entre les deux Chambres de Dijon et de Chambéry, garda plusieurs dossiers de cette dernière, dont le reste fut réuni aux archives de celle de Grenoble, en 1559, pour la facilité des sujets savoyards qui voudraient les consulter. Il me semble que, s'agissant d'intérêts locaux, ces archives devaient rester à Chambéry, comme celles de l'ancienne Chambre qui avaient passé à Turin. (Burnier, *Hist. du Sénat.*)

5° De semblables envois ont été faits à Turin lors de l'occupation de la Savoie par Henri IV, en 1600, et par Louis XIII, en 1630. Ce dernier, pour se venger de la résistance héroïque du comte Louis de Sales au château d'Annecy, fit brûler son château de Thorens-Sales, où se trouvait un dépôt d'archives considérable. (*Pourpris hist.*)

6° Annecy a été dès le XIIe siècle le séjour principal des comtes de Genevois et dès le XVe celui d'une branche cadette de la Maison de Savoie. Dès le XIIIe siècle, les baronies du Faucigny, de Beaufort, d'Hermance et d'Allinges avaient passé aux Dauphins de Vienne par le mariage de Béatrix de Faucigny avec Guigues VII. En 1355, ces terres furent échangées contre celles que les comtes de Savoie possédaient en Dauphiné. Mais ce ne fut qu'en 1445 que Philippe de Savoie, le premier de cette famille apanagé du Genevois, Faucigny, etc., put retirer de la Chambre des comptes du Dauphiné les archives des pays échangés et les réunir à celles du Genevois à Annecy. Toute cette contrée fut érigée en duché pour servir d'apanage à la branche de Savoie-Nemours en 1514, et rentra dans le domaine en 1659 par la mort du dernier prince et le mariage de sa sœur Jeanne-Baptiste avec le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II. Les archives du château d'Annecy passèrent alors aux archives de Turin, où la cour et le gouvernement se trouvaient établis depuis un siècle.

7° En 1720, le roi Victor-Amédée supprima les Chambres des comptes de Chambéry et d'Annecy, dont les archives durent être réunies à celles de la Chambre des comptes de Turin, qui demeura la seule pour tous les Etats.

On fit d'abord un triage de tout ce qui devait être réuni aux archives de cour ou d'Etat, en 1721 ; puis le transfert du reste se fit graduellement pour éviter l'encombrement. La première organisation générale des archives de la Chambre de Turin fut faite en 1749. Le dossier des confins de Genève fut encore réuni aux archives de cour en 1752. (Duboin, *Collection des édits,* etc.)

8° Les deux dépôts de Savoie n'avaient pas été épuisés. On en fit l'inventaire en 1771 et 1772, dont nous avons le double, pour une nouvelle rentrée. Elle était motivée surtout par l'étude de la question des affranchissements, dont les derniers édits sont de 1771 et 1773 et qui achevaient la transformation sociale du pays par l'abolition pacifique de la féodalité.

9° Le rachat des droits féodaux, provoqué par ces édits et les précédents, donna occasion au gouvernement de garder un certain nombre de titres anciens, qui avaient été présentés à la Délégation générale pour la discussion de ces droits, la fixation de leur valeur et la liquidation, et qui, par le fait, n'offraient plus qu'un intérêt historique. Un résumé de ces titres se retrouve dans le recueil des déclaratoires de servis féodaux conservés aux archives des deux départements.

10° En 1792, lorsqu'on craignait que l'invasion des troupes de la République française ne fût hostile et ne détruisît des titres précieux, comme il arriva malheureusement l'année suivante, on crut éviter ce désastre en expédiant à Genève les archives du Tabellion d'Annecy et la partie la plus considérable des papiers relatifs aux affranchissements. *(Correspondance du secrétaire de la trésorerie avec le régent d'intendance.)*

11° L'organisation du département du Léman en 1798 amena nécessairement au chef-lieu, Genève, la réunion de tous ces titres et papiers, en vertu de la loi du 5 brumaire an V. Le département comprenait en Savoie les districts de Genève, de Thonon, de Bonneville, moins le bassin de Sallanches qui n'y fut réuni qu'en 1800. Je n'ai pu trouver l'acte ni l'inventaire des restitutions qui auraient dû être faites en 1815.

On dit que M. de Barante, préfet du Léman de 1802 à 1810, aurait emporté de précieux documents, utilisés par son fils dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. (Costa, *Familles historiques.)*

12° Les prises nombreuses du connétable de Lesdiguières dans les châteaux de Savoie, et tout spécialement des archives de l'archevêché-comté de Tarentaise au château de Saint-Jacquemoz, près Moûtiers, avaient été réunies à son château de Vizille, d'où elles ont été transférées à Grenoble, aux archives départementales de l'Isère, en vertu de la loi précitée. A la Restauration, la France en a fait la restitution à Turin, ainsi qu'il conste par un acte de décharge, que j'ai pu voir en 1852, lorsque j'étais à la recherche de ces titres pour l'histoire de Tarentaise.

On a vu plus haut le transfert de la Chambre des comptes de Chambéry, je ne puis assurer que cette rentrée ait compris le fonds de la Chambre des comptes de cette époque.

13° En 1824, M. Cibrario fit une recherche dans les dépôts publics de la Savoie pour la publication qui eut lieu l'année suivante de ses *Recherches sur la monarchie de Savoie*. Le résultat de ces investigations dut être utile également aux travaux préparatoires à la grande collection des *Lois, édits et manifestes*, par M. Duboin, et dont la publication, commencée en 1828, est en voie d'être terminée.

14° La richesse des documents recueillis stimula de nouvelles recherches et inspira une œuvre plus scientifique. En 1832, MM. Cibrario et Promis, firent, aux frais du gouvernement, un voyage en Savoie, en Suisse et en France, d'où ils rapportèrent une foule de chartes, citées dans les *Documenti*, etc., et dans les *Sigilli*, etc.; et l'année suivante, 1833, Charles-Albert créait la commission royale pour l'histoire nationale, *Storia patria,* qui commença la publication des *Monumenta historiæ patriæ* et qui se continue encore. En 1840, MM. Cibrario et Léon Ménabréa parcoururent encore la Savoie et surtout le Chablais, d'où ils emportèrent les titres les plus précieux, qui ont paru dans les *Monumenta, Storia della monarchia*, par Cibrario, *l'Abbaye d'Aulps. la Chartreuse de Vallon, Montmélian et les Alpes, les Alpes occidentales*, par Ménabréa, etc.

Si l'on veut avoir une idée des richesses historiques de la Savoie qui ont été depuis des siècles grossir les archives de Turin et de quelques autres villes, on peut encore consulter les ouvrages de Guichenon, de Costa de Beauregard, de Léon Ménabréa, de Chapperon, de Mallet, les publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, de l'Académie impériale de Savoie, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de la Commission royale pour l'histoire nationale à Turin, etc.

Outre l'analyse de tous les documents qu'il avait recueillis personnellement, et de ceux qui lui avaient été communiqués de diverses parts, M. Léon Ménabréa avait utilisé les différents séjours qu'il avait eu à faire à Turin pour prendre le sommaire de tous les titres concernant la Savoie et classés aux archives de cour et de la Chambre des comptes. Cet inventaire remplissait une haute pile de cahiers, qu'il voulut bien mettre à ma disposition chez lui pendant quelques jours en 1849. C'est le plus complet que je connaisse.

La restitution de ces titres et documents serait un acte de justice, qui a eu ses précédents à l'occasion des cessions et des échanges de territoires précités. Ainsi, lors de l'abandon de la rive droite du Léman par le duc de Savoie et de la rive gauche par les Bernois, il y eut un échange des archives respectives de chaque région, fait à Berne en faveur de la Savoie, et à Chambéry en faveur de Berne, en 1567. Ainsi en a été fait lors de l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, par le traité de Lyon, en 1601. Ainsi la France a restitué à Turin, après la Restauration, les fonds d'archives savoisiennes qui pouvaient encore se trouver à Grenoble.

L'Italie, elle-même, a réclamé de l'Autriche les archives des provinces qui lui ont été cédées ces derniers temps.

Elle suivait, en cela, les mêmes principes qu'elle avait consacrés avec la France lors de la cession du duché de Savoie et du comté de Nice. Car l'art. 10 de la convention passée le 23 août 1860, destinée à régler diverses questions relatives à la réunion de la Savoie et de Nice à la France, entre les gouvernements de France et de Sardaigne, stipule formellement la *remise des archives et la réintégration aux archives de la Savoie et de Nice des titres et documents relatifs aux pays cédés, et l'engagement mutuel à échanger des renseignements, des copies ou des calques des documents relatifs aux affaires concernant à la fois le royaume de Sardaigne et les territoires annexés à l'Empire.*

L'Académie impériale de Savoie s'est occupée de la question à plusieurs reprises, surtout dans les séances du 3 novembre et du 1er décembre 1864, où elle entendit un rapport détaillé sur la quotité des différents fonds historiques déposés à Turin, et formula des vœux énergiques pour leur rentrée en Savoie.

La Société Florimontane a émis les mêmes vœux dans les séances de juillet 1862, du 5 janvier 1865 et, enfin, du 24 février 1870.

Les Conseils généraux des deux départements ont réclamé à leur tour la réintégration de ces archives de la manière la plus formelle et la plus énergique, et, notamment le Conseil général de la Savoie, dans les sessions de 1867, 1868 et 1869, et celui de la Haute-Savoie, dans les sessions de 1862, 1863, 1865, 1866, 1867 et 1869. Des démarches ont été faites par voie diplomatique. Aboutiront-elles? Nous avons droit de l'espérer de la loyauté des deux gouvernements contractants.

C.-A. Ducis.

UN NOUVEAU VOLUME DE LA COLLECTION OFFICIELLE DES RECEZ FÉDÉRAUX.

Le Conseil fédéral suisse poursuit, avec une louable persévérance, la publication officielle des recez fédéraux. Cette publication, qui a une haute importance historique, présente le plus grand intérêt, non seulement pour la Confédération suisse, mais encore pour tous les pays qui l'avoisinent, en particulier pour la Savoie. Désormais il ne sera plus possible d'écrire l'histoire de Savoie, sans étudier avec soin la collection officielle sur laquelle je prends la liberté d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue*.

L'histoire, telle qu'elle est comprise de notre temps, exige impérieusement, et avec raison, l'examen sérieux, approfondi, des sources et des documents. Sans cet examen, un ouvrage, même utile à certains égards, n'aura, par la force des choses, qu'une valeur secondaire et sera nécessairement incomplet. C'est à ce point de vue, entre autres, pour le dire en passant, qu'on peut adresser à l'*Histoire de Savoie*, de *M. Victor de Saint-Genis*, les reproches les mieux fondés. L'auteur est loin d'avoir lu tous les *documents originaux*, même imprimés, même déjà connus, qui ont trait à ce petit pays des Alpes où sont nés saint François de Sales et Xavier de Maistre.

La collection officielle dont je parle en ce moment se compose aujourd'hui d'un certain nombre de volumes, et s'accroît chaque année. Ce sont les *monumenta historiae patriae* de la Confédération suisse ; la rédaction de cette œuvre remarquable, confiée à plusieurs savants d'un incontestable mérite, est faite avec le plus grand soin. Plusieurs tables substantielles, claires, très bien coordonnées, très exactes, facilitent les recherches. La plupart des documents sont, comme on le devine sans peine, en langue allemande ; les pièces écrites en latin, en français, etc., sont moins nombreuses. Dans tous ces documents, sans exception, on peut faire une riche moisson au point de vue historique.

Le volume qui vient de paraître (Lucerne 1869), et qui a près de quinze cents pages in-4°, contient les documents des années 1500 à 1520. Il y a, dans ce volume, bien des pages qui concernent l'histoire de Genève et celle de la Savoie ; il faut le lire de près si on veut bien connaître l'époque, célèbre et orageuse, de Philibert Berthelier.

Souvent, quelques lignes officielles sont pleines d'enseignement ; ainsi, pour me borner à un seul exemple, je traduis le passage suivant emprunté au procès-verbal de la *journée* qui se tint à Genève, le 29 octobre 1515 (pages 928 et 929) : « Le duc de « Savoie demande aux Ligues de vouloir bien l'aider « à obtenir la restitution du Chablais dont nos alliés « du Valais se sont emparés durant les guerres de « Bourgogne, et dont ils sont restés en possession « jusqu'à ce jour. » Ceci, comme on le voit, est bien antérieur aux conquêtes, bernoise et valaisanne, du seizième siècle, les seules, en quelque sorte, dont on se souvienne généralement encore, de nos jours.

Je ne veux pas allonger davantage ce compte-rendu qui, à défaut d'autre mérite, doit avoir au moins celui de la brièveté. Il me suffit d'avoir indiqué aux personnes qui s'occupent d'histoire, et notamment de l'histoire de Genève et de la Savoie, une source qu'elles ne consulteront pas en vain, et dans laquelle elles pourront, à bien des égards, puiser des renseignements précieux.

JULES VUY.

UNE CHANSON A LA SAVOYARDE

Grenoble, le 28 janvier 1870.

Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne*,

Si la pièce que je vous adresse n'est pas connue de M. A. Despine, à qui j'ai naturellement songé au moment de ma découverte, l'occasion est trouvée de vous remercier de l'envoi de la *Revue savoisienne*, et je ne la laisserai pas échapper, *occasio neglecta occasio abrepta*. *La canzonetta alla savoiarda* m'a paru d'autant plus intéressante qu'elle contient un grand nombre de mots communs aux idiômes de la Savoie et du Dauphiné. Je l'ai trouvée dans une petite plaquette que je regarde comme rarissime, car je ne l'ai rencontrée qu'une fois depuis plus de trente ans que je *bouquine*. En voici le titre :

Nella publicatione della pace tra il christianissimo Henrico di Borbon rè di Francia e il sereniss. Carlo Emanuele duca di Sauoia. In versi Ialiani, Francesi, Sauoiardi et Piemontesi. Con il nome et naività del serenessimo duca prencipi e principesse suoi figliuoli, Alle loro Altezze serenissime dedicati, per G. M. Torino, per Aluiggi Pizzamiglio, MDCI, pet. in-8° de 14 p. n. chiff. et encadrées dans un charmant ornement. Je serais bien curieux de savoir quel est le personnage caché sous ces initiales G. M., mais je suis plus désireux encore

De trova caqu'autra chosa

et de vous l'envoyer. En attendant je souhaite sincèrement

Que la pez set avoy vos

et je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

H. GARIEL.

Canzonetta alla sauoiarda sopra la Pace (1601).

Su Pernetta Geteuey
Orendrey,
Rire à totta pleina gorgi :
Our que la pez e tornà,
Bin ornà,
D'una cotta come Zorzi.

Eglià un cottiglon blanc,
Su lo flanc,
Una escharpa blanchi, e roggy,
A cheual sus ung mullet,
Ung pou blet,
Qu'est dou peil de nostra moggy.

Eglie steit prou mal ferra,
Desferra,
Que senza bonna fortuna,
A se rompeit chambe, e col,
Pet ung col,
Sa ne fust la bonna luna.

Egliest venua a folla,
E bolla,
Perche egliest la cheita un viazo,
A gran peril de la mort,
Pet ung tort,
Que glia fect un personazo.

Patienza gagne tot,
Qui vout tot,
Est come sau que trop charge,
Que lesse pet lo chemin,
Son buttin,
Que perd la peina et la charge.

S'ung ne la reffet ung pou,
J'ay gran pou,
Que glie tornara malada
E la foudra manteni,
Et teni
Dautro que d'erbe, e salada.

Eglie faut un bon chappon,
Pollatton,
Dou boglion faire una soppa,
Et forci vin, et de blà,
Chet salà,
Pet norri bin sa charoppa.

E faut asi sonci vey,
De pouruey,
De bonna poudra e cordazo,
Pet tire ou faus renard,
Quest gogliard,
Que vout mingié son formazo.

Donnaglie faut ung annel
Lo plus bel
Qu'aye due man que s'imbrasson,
Que segnefie la fey,
Que glie dey,
Contra seilo que menasson.

Eglie foudra presenta
De Zonca,
Ung cheurot, una marmotta,
De selle de Lanlebor,
E encor
Caque cheual que bin trotta.

Eglie se dey contenta,
Jay tenta,
De troua caqu'autra chousa,
La gherra a escorchia,
E mingia,
Fin ou chin de mare grousa.

Se gliese voley robà,
E tornà
Fere de la mala beste,
E faut asy sonsi vey,
De porney,
Que ne sey pa toiour feste.

Que la pez set auoy nos
En chienoz
Se vey pet esperienza,
E miou rompre lo discord
Pet accord,
Que ne pa grassa sentenza.

La gherra e bin trauaglià,
E fachià
De setta pez qu'e venua ;
Eglie demouret pellà,
La peylà
Come una fea tondua.

O rendrey nos chanterein,
E rirein,
Fesant tous lo jours de noce,
De soppe ou vacherin,
Et de vin
Nos emplerein nostre boce.

Nos farein lo tordion,
Zanneton,
Auec nostra cornemusa,
Senza tant de rougemen,
Et de zen,
Qu'arobba nont autra fiusa.

Loe sey nostron seignour,
De bon cour,
Et Charles nostron bon prince,
Qui a passa setta pez,
A jamais
Florira en sa prouince.

LE BOLIDE ET LA VOUIVRE.

Dimanche, 13 février, vers les six heures du soir, quelques personnes des Villards sur Thônes qui se trouvaient à Faverges, sur la route d'Albertville, rentrèrent tout effrayées dans le bourg, en s'écriant: « Nous avons vu passer la Vouivre ; elle venait d'Ugines et allait sur Saint-Ferréol. » — Qu'est-ce que c'est donc que cette Vouivre ? demande un des assistants. « — C'est, répondit le chef de la bande, le serpent qui porte sa boule et qui dessèche l'herbe de nos prairies. »

On se rappelle l'article publié dans le n° de juillet 1869, de la *Revue savoisienne*, intitulé : *A propos de bolides un point de mythologie.*

Ce qu'ont vu les bonnes gens n'était autre qu'un magnifique bolide avec traînée lumineuse poussé dans la direction de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, en sens inverse de la marche du bolide qui a fait l'objet de l'article précité. C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 février 1870

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *le Président* donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative au concours des sociétés savantes qui aura lieu à Paris en avril prochain.

Les membres de la Société qui désireraient assister à ce concours, sont priés de le faire savoir au président avant le 25 mars, s'ils veulent profiter de la réduction du prix de transport accordée aux délégués des départements.

M. *Ducis* fait connaître qu'il a rédigé un rapport dans le but d'obtenir que le gouvernement français demande au gouvernement italien la restitution des pièces et documents historiques intéressant notre pays, qui ont été transférés de Savoie à Turin, à différentes époques.

La Société, ensuite de la communication faite par M. Ducis, émet le vœu que des négociations soient ouvertes entre les gouvernements français et italien, à l'effet d'obtenir la restitution dont il s'agit.

Sur la proposition de M. L. Revon, la Société nomme membre correspondant M. Anatole de Barthélemy, de Paris.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du bureau pour 1870. Sont élus :

Président, M. Camille Dunant.
Vice-président, M. C.-A. Ducis.
Secretaire, M. Jules Philippe.
Secrétaire-adjoint, M. L. Revon.
Archiviste, M. Eloi Serand.
Trésorier, M. Anrioud.

Le comité de rédaction est ainsi composé : MM. Ducis, Revon et Jules Philippe.

Sur sa demande, ce dernier est déchargé de la direction de la ***Revue savoisienne*** et remplacé par M. L. Revon.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° Troisième rapport sur l'étude et la conservation des blocs erratiques en Suisse, par MM. A. Favre et Soret, don des auteurs; — 2° ***Brixia,*** par Philibert Le Duc, don de M. J. Thiabaud; — 3° ***Les plaisirs de la table,*** boutade lue au banquet de la Société Florimontane, par M. J. Philippe; — 4° *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 5° l'*Investigateur;* — 6° *Memoires* de l'Académie impériale de Savoie; — 7° *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; — 8° la *Bourgogne;* — 9° *Bulletin* de l'Institut genevois; — 10° *Journal des connaissances médicales;* — 11° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 12° *Association scientifique* de France; — 13° l'*Italia agricola;* — 14° le *Mont-Blanc;* — 15° la *Frontière,* journal des douaniers; — 16° le *Faucigny;* — 17° l'*Industriel savoisien;* — 18° l'*Union savoisienne;* — 19° l'*Echo du Salève;* — 20° le *Léman.* — 21° le *Patriote savoisien.*

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mars 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Bibliographie : *Jean Calvin, son église, son gouvernement à Genève,* par F.-W. Kampschulte, de M. Jules Vuy. — Les archives historiques de Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Travaux des sociétés savantes de Lyon, par M. Jules Philippe. — Mariage de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Incendie des archives de l'ordre des saints Maurice et Lazare, à Chambéry, par M. Eloi Serand. — Bulletin.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Calvin, son église, son gouvernement à Genève, par **F.-W. Kampschulte,** professeur ordinaire d'histoire à l'université de Bonn. Premier volume (Leipzig, 1869), 493 pages in-8°, outre la préface.

Tel est le titre d'un ouvrage, non encore entièrement achevé, publié tout récemment, en langue allemande, par un des plus célèbres professeurs d'outre-Rhin. En rendant compte de cet ouvrage, dont le premier volume seul a paru, mon intention n'est nullement d'amoindrir ou de nier le mérite des auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont écrit sur l'histoire de Genève, dans le XVIe siècle ; je doute fort cependant que cette histoire ait jamais donné lieu à des recherches aussi nombreuses, aussi approfondies, aussi originales, sous certains rapports, que celles qu'a dû faire M. le professeur Kampschulte, pour mettre au jour le volume dont je me propose d'entretenir les lecteurs de la *Revue savoisienne.*

Non-seulement le savant professeur a étudié sur place, et de près, toutes les sources, tous les documents, tous les matériaux que peut offrir Genève à ceux qui s'occupent de son histoire, mais il a poursuivi ces recherches, patientes et opiniâtres, dans beaucoup d'autres villes, spécialement à Berne où se trouvent des documents on ne peut plus précieux pour l'histoire de Genève. Qu'il me suffise de mentionner, entre autres, la seconde moitié encore inédite, de la chronique de Valerius Anshelm. Il y a des époques, dit M. le professeur Kampschulte, où les registres du conseil de Berne, les registres qui renferment la correspondance ou les instructions du gouvernement bernois, sont, en quelque sorte, pour l'histoire de Genève, d'une bien plus haute importance que les registres du conseil de Genève elle-même.

A Strasbourg, Bonn, Berlin, Munich, Gotha, Zurich, Turin, Florence, dans nombre de villes, l'auteur a fait ou fait faire des recherches considérables. Peut-être un séjour en Savoie, avant tout, à Annecy, lui aurait-il permis de compléter, sur quelques points, son œuvre de longue haleine et qu'on peut appeler, avec raison, une des plus consciencieuses de notre temps.

Le mouvement calviniste qui finit par l'emporter dans Genève, avait été précédé d'un mouvement luthérien, comme la révolution religieuse fut précédée de longues dissensions civiles, de longues luttes politiques.

Un mouvement luthérien avait également eu lieu dans une partie de la Savoie ; il avait éclaté, en particulier, dans une petite ville franche, alliée de Genève, à La Roche ; plusieurs jeunes gentilshommes de cette ville, qui avaient servi en Allemagne et qui y avaient sucé les principes de Luther, s'efforcèrent de les introduire et de les propager dans leur cité natale (1530). Le chanoine Grillet, dans son *Histoire de la Roche,* dit quelques mots de cette tentative qui échoua. Ces événements, qui se passaient aux portes de Genève, ne furent pas absolument sans influence sur elle, d'autant plus que La Roche entretenait avec Genève des relations suivies et amicales. Rappelons, en passant, que c'est de La Roche qu'était sorti le grand évêque Adémar Fabri qui promulgua et développa les franchises nationales de Genève.

En dépouillant, ces jours, une procédure officielle, de l'an 1582, relative aux confins de la seigneurie de Choisy (on voit, dans cette procédure, que de grandes croix de bois servaient souvent de limites), j'ai constaté, dans les dépositions de plusieurs vieillards entendus comme témoins, le souvenir d'une femme qui avait été mise à mort, dans leur jeunesse, pour crime d'hérésie, du vivant de Louise de Savoie, vicomtesse de Martigues, dame de Choisy. — On pourrait citer bien d'autres exemples semblables.

Ce côté de l'histoire de la réformation, en ce qui concerne la Savoie, a été fort négligé, et il est loin d'être absolument indifférent pour celui qui étudie l'histoire de Genève, dans le XVIe siècle. Peut-être M. le professeur Kampschulte aurait-il bien fait de lui consacrer quelques pages et de ne le point passer entièrement sous silence dans son ouvrage.

— Tous ces mouvements divers qui éclatèrent successivement dans Genève, et dont je parlais tout à l'heure, se tiennent intimement, ils s'expliquent plus ou moins les uns les autres ; aussi, l'auteur a-t-il dû nécessairement, pour bien connaître l'époque de Calvin, remonter aux époques antérieures. Il n'entre point à cet égard dans de longs détails, et à dessein, comme il le dit lui-même ; cependant on s'aperçoit aisément qu'il a fait une étude très sérieuse, très complète de l'ancienne histoire de Genève. Les pages qu'il consacre à la Genève catholique ne sont pas les moins intéressantes de son volume. C'est, on peut le dire, une grande et belle introduction historique qui précède le sujet principal de l'ouvrage, le sujet difficile auquel M. le professeur Kampschulte se propose de consacrer trois volumes.

Le seul volume qui ait paru jusqu'à ce jour, est divisé en quatre livres : 1° Etablissement de l'indépendance de Genève ; 2° Introduction de la réformation ; 3° Calvin à Genève jusqu'en 1541 ; 4° Bases fondamentales de la nouvelle organisation genevoise.

Il m'est impossible, on le comprend, de résumer ici, même sommairement, chacun de ces quatre livres que j'ai lus attentivement, avec un intérêt toujours soutenu. Je dois nécessairement me restreindre et me borner dans ce compte-rendu.

Voici, comme échantillon du genre de l'auteur, un passage sur la Genève du moyen âge :

« La ville, avec sa position magnifique au bord du lac, était le rendez-vous de la noblesse bourguignonne et savoisienne des pays d'alentour ; c'est là que la noblesse tenait ses réunions, célébrait ses fêtes, concluait des mariages et des traités. Le chapitre de Saint-Pierre qui se recrutait de préférence dans le sein de la noblesse, et qui formait, en quelque sorte, dans le domaine religieux, une chambre des pairs, était comme un intermédiaire qui entretenait un commerce très actif entre la ville et les gentilshommes du voisinage. La cour de Savoie, qui voyait dans la noblesse ses alliés naturels, la favorisait de toute manière. Beaucoup de familles, nobles et considérées, comme les de Grandson, les de Joinville, les de Saint-Jeoire, les de Viry s'établirent à Genève, lui communiquèrent l'ancien éclat de leur race et exercèrent plus d'une fois dans Genève une influence politique considérable.

« Cependant, quelle que fût l'influence du clergé et de la noblesse, même sur les affaires publiques, c'était avant tout la population bourgeoise qui donnait à Genève sa physionomie.

« Genève fut, de tout temps, une ville d'industrie et de commerce. Si le clergé et la noblesse s'y rencontraient en grand nombre, on y trouvait, d'un autre côté, une bourgeoisie nombreuse aussi, industrieuse, entreprenante, aisée, qui se fortifiait et s'augmentait, chaque année, par un concours continuel d'habitants des campagnes. Déjà par sa position à la frontière des trois grandes nations du continent, la ville de Genève devait servir de centre au mouvement industriel et commercial. De bonne heure, nous la voyons dotée d'une industrie florissante qui eut, dans plusieurs de ses branches, l'avantage de jouir d'une renommée européenne. Un esprit libre et indépendant animait le commerce de Genève. Des associations se formaient, se choisissaient leurs représentants pour défendre et soutenir les droits du commerce, les étendre et améliorer sa position. En lisant les demandes que mettaient en avant, dans Genève, les charpentiers et les maçons, en l'année 1315, on croit entendre la voix de nos contemporains. Genève était le grand marché dans lequel la France, l'Allemagne et l'Italie échangeaient le produit de leur sol et de leurs fabriques. Le tarif des péages de 1310 nous donne une haute idée de l'importance commerciale de cette ville qui eut des rapports suivis avec Lyon, Cologne, Venise, Florence..... »

Ajoutons que l'instruction était très répandue à Genève, longtemps avant le seizième siècle, que Genève connut l'imprimerie vingt-cinq ans au moins avant la savante ville de Zurich, que l'imprimerie ne pénétra à Berne qu'après la réformation, tandis qu'à Genève elle date de 1478.

L'auteur fait ressortir avec beaucoup de sagacité combien fut favorable au catholicisme la liberté qui régnait autrefois dans Genève, au point de vue religieux, par exemple, pour tout ce qui avait trait à l'élection des évêques. En cédant aux sollicitations de la Maison de Savoie, en enlevant, même au chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre, tout droit dans le choix des évêques, la cour de Rome, remarque, avec raison, M. le professeur Kampschulte, prépara, par sa faiblesse, la chute du catholicisme dans Genève ; elle ne reconnut, dit-il, la maladresse qu'elle avait commise, que lorsqu'il était trop tard pour la réparer.

Il démontre, avec beaucoup de perspicacité, combien la manière de faire de la cour de Savoie et notamment les attaques du duc Charles III contre Genève, contribuèrent à ce même résultat ; plus encore, l'absence complète de caractère de l'évêque Pierre de La Baume, ses tendances équivoques, les fluctuations contradictoires de sa politique, les puériles incertitudes de sa conduite et sa constante lâcheté.

Habitué à faire ressortir également le bien et le mal, soit dans l'époque catholique, soit dans l'époque calviniste, impartial avant tout, avant tout animé d'un sentiment de justice et d'équité, M. le professeur Kampschulte retrace, d'un autre côté, en termes éloquents et vrais, le rôle digne et courageux que jouèrent les religieuses de Sainte-Claire. Nous voudrions pouvoir reproduire les pages qu'il consacre à Jeanne de Jussie et à ses compagnes ; le jugement qu'il porte sur elles ne diffère guère de celui que nous avons émis nous-même, sur ces femmes distinguées, dans les colonnes de la *Revue savoisienne*. Si le clergé de Genève, ajoute l'auteur, avait fait preuve, envers ses adversaires, du même sérieux, de la même fermeté, du même dévouement, de la même dignité morale, que les sœurs de Sainte-Claire, le législateur de Noyon aurait eu bien de la peine à régner en maître, du haut de la chaire, dans l'ancienne ville épiscopale ; mais la chute de Genève ne doit point nous étonner, remarque-t-il encore. Il établit nettement combien était grande la démoralisation du clergé, il n'admet pas même les réserves que Mgr Magnin, dans son *Histoire de l'établisse-*

ment de la réforme à Genève (1), fait en faveur des Dominicains. M. Kampschulte fournit, sur ce dernier point, la preuve de son assertion. Genève, dit-il, devait tomber comme une forteresse dont la défense est confiée à des mains lâches et incapables.

Un autre point qui a véritablement son importance et que développe, qu'établit avec talent M. le professeur Kampschulte, c'est que la république de Berne, sans laquelle les idées nouvelles eussent difficilement triomphé dans Genève, ne se souciait nullement de porter secours à la ville du Léman, postérieurement même à la réformation. Berne laissait Genève s'épuiser dans une lutte longue, pénible, incessante, et attendait avec égoïsme le moment où la ville alliée serait contrainte, par la force des circonstances, de baisser la tête devant la souveraineté bernoise; on espérait que les Genevois, à bout de ressources, sentiraient eux-mêmes la nécessité de se réunir, de s'incorporer, dans une position inférieure, à la puissante république des bords de l'Aar. Aussi Berne se bornait-il à empêcher que Genève ne tombât dans les mains de ses adversaires; il ne se hâtait nullement d'envoyer à la ville alliée les secours, souvent promis, et que celle-ci attendait en vain depuis longtemps. On accablait Genève de réclamations pécuniaires, et on espérait, non sans impatience, obtenir d'elle d'autres sacrifices plus lourds encore. Cette tactique dure et sans entrailles finit par éveiller un certain mécontentement dans le peuple bernois; mais les chefs de l'Etat, les Diesbach, les Triboulet, les Graffenried, les d'Erlach, les de Sturler ne partageaient point ces sentiments auxquels ils demeuraient étrangers; pour eux, la raison d'Etat était tout, ils ne voyaient que la portée politique du but qu'ils poursuivaient avec persévérance.

Cependant, la soumission de Genève à Berne ne s'effectua point, on avait en effet bien vite compris où les Bernois voulaient en venir; un esprit de véritable indépendance animait encore la grande majorité des citoyens genevois. On vivait à Genève dans la ferme conviction que Berne ne pourrait, à la longue, s'abstenir de prendre part à un combat, à une lutte dans lesquels se trouvaient si intimement engagés ses propres intérêts.

Cette supposition ne tarda guère à se réaliser; le gouvernement de Berne se vit, en effet, bientôt contraint, même sans en être requis, de porter secours à Genève menacée. Un plus long retard risquait de faire tomber, dans les mains d'un rival dangereux, la ville alliée que Berne comptait déjà, pour ainsi dire, au nombre de ses cités vassales. Les plans du roi de France, François Ier, vinrent bientôt déjouer les calculs, froidement habiles, de la diplomatie bernoise.

François Ier qui, dans son royaume, traitait avec une extrême rigueur les nouvelles doctrines religieuses, ne se faisait aucun scrupule quelconque, dans l'intérêt d'un agrandissement territorial, de se poser, aux bords du Léman, comme l'ami et le protecteur de ces doctrines elles-mêmes. Le *magnifique* Maigret, espèce de grand seigneur d'un caractère fort équivoque, fut, dans Genève, un des instruments de cette politique suspecte qui n'échappa point au gouvernement bernois; celui-ci surveillait tout avec une remarquable perspicacité, il était au courant des moindres événements. Il devina bien vite les plans de François Ier, les prévint, les déjoua en changeant soudain de tactique avec une décisive énergie; dans son propre intérêt, il porta à Genève un secours qu'il ne lui aurait pas accordé, peu de temps auparavant, ou que, tout au moins, il lui aurait fait payer bien cher.

On sait qu'une des bandes françaises qui se dirigeaient sur Genève, fut battue, près de Sallenove, par les troupes du duc de Savoie que contrariait vivement l'attitude entreprenante de la France. Un second corps de troupes, qui se dirigeait également sur Genève, subit, peu après, un échec significatif. Des pourparlers diplomatiques inofficiels prirent alors naissance pour engager Genève à se jeter dans les bras de François Ier. Les syndics de Genève comprirent le danger; ils firent observer que le peuple genevois devait être consulté directement pour une affaire de cette importance. — Il y avait péril en la demeure; Naegeli, l'ambassadeur bernois, se hâta de rendre compte à ses commettants du véritable état des choses; il démasqua les desseins cachés de la France.

Dans ces circonstances, le gouvernement bernois n'hésita plus; une décision rapide, inattendue, fut suivie d'une prompte exécution. Dans les derniers jours de l'année 1535, un manifeste officiel fit connaître publiquement les motifs sur lesquels se fondait l'intervention bernoise. La prudente ville de Berne, suivant l'expression du chroniqueur Valerius Anshelm, résolut de porter secours à Genève avant que le roi prît les devants (textuellement: *avant qu'il dansât la première danse).*

Telle fut l'origine, telle fut la cause de l'invasion bernoise dans nos contrées, peu après la réformation; ainsi furent conquis le Chablais, Ternier, Gaillard, etc. Le livre de M. Kampschulte renferme, sur ce point d'histoire, des pages originales, instructives, que vous chercheriez en vain dans Victor de Saint-Genis.

Ce résumé, malheureusement sec et décoloré, que nous allongerions encore si le temps et l'espace dont nous disposons nous le permettaient, ce résumé, disons-nous, indique suffisamment aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* tout l'intérêt que présente le volume du savant historien d'outre-Rhin.

Tout ce qui concerne Calvin présente le même intérêt; sa vie, ses études, son gouvernement, ses doctrines, tout est décrit avec une largeur et une impartialité dont nous n'avons pas d'exemple dans les ouvrages, sympathiques ou antipathiques, publiés jusqu'à ce jour sur le fameux et sombre réformateur. Ici, comme dans le reste du volume, l'étude des sources et des documents est complète; pas une allégation sans preuve à l'appui. Point de vagues déclamations. Absence complète de cette admiration passionnée et sans réserve, qui caractérise certains historiens de la réforme, absence complète de ce dénigrement systématique qu'on rencontre souvent dans le camp opposé. La plus grande indépendance et la plus grande impartialité dans tous les sens. A ces

(1) P. 204; *Kampschulte*, p. 92.

mérites divers se joint une clarté de style quelquefois rare en Allemagne. Il est difficile d'être à meilleure école si l'on veut se faire une idée nette du système, théocratique et aristocratique, qu'implanta Calvin dans Genève.

Ce volume, qui s'arrête à l'année 1546, et où ne figurent par conséquent ni la lutte des Libertins ni la mort de Servet, mériterait d'être traduit en français.

Nous osons dire, en terminant, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'un ouvrage pareil eût pu difficilement prendre naissance dans nos contrées, soit à Genève, soit en Savoie. Espérons que les deux autres volumes ne se feront pas trop attendre.

Février 1870. JULES VUY.

LES ARCHIVES HISTORIQUES DE SAVOIE

(Voir le n° précédent)

J'ai signalé dans un article précédent les principaux détournements de nos archives historiques. On peut encore ajouter les suivants.

Le duché du Chablais se composait autrefois du bas Vallais, du Chablais actuel et de la rive orientale du canton de Vaud. Amédée VIII avait établi à Saint-Maurice le bailli et le juge-mage. L'abbaye d'Agaune avait, en outre, juridiction sur celles d'Abondance, de Filly, de Sixt, d'Entremont, sur le prieuré de Ripaille et un grand nombre de bénéfices dans les diocèses de Genève et de Tarentaise.

Pendant les guerres de Bourgogne du XVe siècle, les sept dizains du haut Vallais s'emparèrent du bas Vallais, qu'ils ont gardé. Il ne resta plus au duc de Savoie que le Chablais actuel. Plus tard, lorsque les Bernois prenaient l'ouest de la Dranse, les Vallaisans s'emparaient de l'est, soit du pays de Gavot, qu'ils ont rendu aussi en 1564. Mais les archives de Saint-Maurice ont gardé tous les titres pouvant intéresser les localités de la Savoie qui en dépendaient. (*Revue savoisienne,* septembre 1867.)

Lorsque Mgr de Roland eut vendu le comté de Tarentaise au roi de Sardaigne, le 26 juin 1769, les titres furent remis aux archives royales de Chambéry le 15 juin 1772, puis transmis plus tard aux archives de cour à Turin (*Inventaire publié par l'Académie de la Val-d'Isère.)*

J'ai parlé également des voyages de MM. Cibrario et Ménabréa.

Malheureusement ils n'ont pas été seuls à glaner les épaves de nos annales. La renaissance des études historiques dans ce siècle mit en marche vers nos vallées de laborieux écrivains à la recherche des documents qui ont paru dans d'excellentes publications. Toutefois, il est permis de regretter que ceux qui ont aliéné à prix d'argent ces titres précieux, n'aient pas mieux compris l'esprit patriotique et aient laissé à des étrangers la primeur et la propriété de ces documents qui auraient été et seraient encore si utiles aujourd'hui aux écrivains nationaux.

Le Chablais a eu la chance d'avoir eu deux intendants collectionneurs, au siècle dernier M. Pescatore, qui a écrit une histoire de la province, et dans le milieu de celui-ci M. Albenga. Les manuscrits du premier ont été réunis à Genève lors de l'organisation du Léman, et ceux du second ont passé les Alpes après sa retraite en Piémont.

Lors du départ pour Turin d'un de nos députés, qui avait entrepris des travaux sérieux sur l'histoire de Savoie, l'autorité supérieure voulut bien faire transporter à Turin plusieurs fonds d'archives du château de Chambéry pour faciliter à cet auteur la continuation de ses recherches dans les moments de loisir. Mais à son retour il ne put obtenir la restitution de ces documents savoisiens, qu'il dut aller consulter encore à Turin depuis 1860.

On dit qu'au moment de l'annexion, avant la mise en possession des autorités françaises, plusieurs caisses d'archives du château de Chambéry ont encore passé à Turin.

Lorsque les patriotes de 1793 livraient aux flammes sur les places publiques les titres les plus précieux de l'histoire de chaque commune, plusieurs citoyens s'exposèrent à leur vengeance en arrachant au foyer tous les objets qu'ils purent et dont ils connaissaient la valeur. La plupart de ces documents, échappés à la destruction, ont passé dans les collections particulières des amateurs de chronique locale; et, si les héritiers de quelques familles en ont fait un objet de spéculation auprès des étrangers, c'est avec une profonde satisfaction que je dois signaler le patriotisme des autres, qui ont généreusement déposé aux archives du département les pièces dont ils étaient possesseurs pour servir à compléter l'inventaire de notre histoire nationale. D'autres réintégrations ont été bienveillamment promises et la loyauté de ceux qui ont fait ces promesses nous est un garant de leur fidélité à les accomplir.

Ce sont généralement des minutes d'anciens notaires, des titres provenant des maisons religieuses supprimées, des bénéfices ecclésiastiques transformés, des châtellenies de mandements, dont la juridiction féodale a fait place à un nouvel ordre de choses, des actes d'albergement, d'inféodation, de franchises, etc. D'ailleurs, tous les dons, de quelque nature et de quelque petite quantité qu'ils soient, sont toujours reçus avec la plus grande reconnaissance dans ce dépôt, qui demeure ouvert gratuitement au public.

Quel avantage, en effet, de trouver réunis au chef-lieu de chaque département les documents historiques de toutes les vallées, de toutes les circonscriptions, se complétant de tous leurs congénères recueillis de part et d'autre, classés pour des monographies spéciales, groupés pour des travaux d'ensemble, et qui, sans cette organisation, seraient demeurés éparpillés dans diverses localités reculées, ignorés des travailleurs, pourrissant dans de vieux bahuts, perdus pour l'histoire du pays.

Combien d'appréciations erronées se sont glissées dans les chroniques locales par la perte de ces documents, dont les révélations auraient expliqué certaines vicissitudes présentes et peut-être éclairé l'avenir! C.-A. DUCIS.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LYON

Nous avons reçu deux volumes de travaux divers publiés par deux sociétés lyonnaises : l'*Académie*

impériale des sciences, belles-lettres et arts, et la *Société littéraire*, avec lesquelles la Société Florimontane échange ses publications.

Un sentiment de bonne confraternité nous engage à faire connaître en quelques mots, aux lecteurs de la *Revue savoisienne,* les matières contenues dans ces deux volumes, ainsi que nous le ferons dorénavant pour les publications de toutes les sociétés avec lesquelles nous sommes en relation.

Le volume de l'Académie impériale appartient à la classe des sciences et forme le tome XVIIe de la collection, 1869-70. Il contient, pour ce qui concerne les affaires propres de la compagnie, un état des membres au 1er janvier 1870, le compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1868, un discours pour l'installation de M. L. Guillard, président de la classe des lettres, et les éloges de MM. Fournet, Dr Devay et Dr L. Gubian.

En tête du volume sont placées les observations météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon du 1er décembre 1866 au 1er décembre 1867, par M. Maurice, et du 1er décembre 1867 au 1er décembre 1868, par M. Lafon; en second lieu, un travail analogue fait à l'Observatoire de Thurins (Rhône) du 1er janvier au 31 décembre 1867, par M. F. Vialleton, instituteur.

La plupart des mémoires qui suivent ces observations météorologiques rentrent dans le domaine de l'histoire naturelle, qui a le privilége d'être la branche des sciences qui compte généralement le plus grand nombre d'adeptes. M. Mulsant, l'archiviste de la classe des sciences, dont notre ami M. Hénon est le président, publie la fin d'une monographie intéressante des *Coccinellides*.

Un de nos compatriotes, bien connu par ses connaissances sur la flore du Mont-Blanc, M. V. Payot, de Chamonix, suit immédiatement avec une *Note sur la végétation de la région des neiges*. M. Payot a fait précéder sa nomenclature d'une préface, dans laquelle il donne une rapide description topographique de la vallée de Chamonix, et explique clairement les différentes assises de la végétation dans ces régions glaciales.

Mentionnons aussi une *Réponse à M. Lory sur ses observations relatives aux travaux de M. Th. Ebray dans les Alpes,* travail portant sur des questions géologiques soulevées principalement par l'étude de la nature rocheuse de la Tarentaise, qui a eu l'honneur d'attirer spécialement l'attention des géologues dans ces dernières années. Puis, une *Instruction sur l'étude du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône,* par M. Albert Falsan, accompagnée de planches représentant les principaux blocs existant dans cette région. M. Falsan fait pour le bassin du Rhône ce que M. Favre, de Genève, fait pour la Suisse et une portion de la Savoie. Ces savants, comprenant toute l'utilité des blocs erratiques pour l'étude des transformations géologiques, se sont voués à la conservation de ces véritables monuments qui servent à éclaircir bien des points obscurs de l'histoire de la nature.

M. Jourdan publie une étude sur la famille de poissons rangés sous la dénomination de *Cestracions,* et une note sur ce que l'on appelle vulgairement les *Pluies de crapauds*.

M. Faivre fait une dissertation sur l'*Ovule et sa nature morphologique chez le Primula sinensis*.

Dans un autre genre d'études, M. J.-E. Pétrequin expose des vues nouvelles sur la composition chimique du cérumen et son rôle dans certaines maladies de l'oreille, chez l'homme et chez les animaux.

Ajoutons une *Note sur une question de mécanique*, par M. Dieu, ainsi qu'un rapport, fait par M. Desjardins, sur une institution de bienfaisance, connue sous le nom de la *Martinière des jeunes filles*, et nous aurons énuméré les principaux travaux contenus dans le volume dont il s'agit.

Ainsi qu'on le voit, l'Académie impériale de Lyon soutient dignement le rôle qu'elle doit jouer, en sa qualité de première des sociétés savantes de la seconde ville de France. Ses travaux ne peuvent recevoir qu'un reproche, c'est de paraître un peu tardivement; mais c'est là un défaut commun à toutes les compagnies savantes, et c'est l'immense majorité, qui ont adopté le volume annuel pour leurs publications. Il est certain que ce mode de faire annule en grande partie l'action bienfaisante des sociétés, et l'on doit faire des vœux, dans l'intérêt de la propagation des connaissances scientifiques, pour que le journal mensuel prenne la place du volume; cela a été une des transformations qui ont le mieux réussi à la Société Florimontane d'Annecy.

Le volume des *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon, est celui qui contient ses travaux de 1868, et nous ferons la même observation que ci-dessus au sujet du retard apporté à sa publication.

Ce volume nous donne en premier lieu le compte-rendu des séances de 1868, admirablement rédigé par notre collègue M. Honoré Pallias; nous y voyons la Société offrir un louable exemple, en prenant pour règle de rendre compte de toutes les publications qui lui sont adressées. Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion pour remercier personnellement MM. Charvet et le baron Raverat du soin qu'ils ont apporté à l'analyse des modestes travaux que nous avons été heureux d'offrir à leur compagnie.

La série des *Mémoires* s'ouvre par un article historique sur *Isabeau d'Harcourt et l'église de Saint-Jean;* cette Isabeau d'Harcourt fut mariée à Humbert de Thoire de Villars, veuf de Marie de Genève qui lui avait apporté le comté de Genève dont Annecy faisait partie.

M. Debombourg, connu par ses travaux historiques sur les Allobroges, publie, sous le titre de *Gallia aurifera*, une étude sur les alluvions aurifères de la France, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; cette étude est très complète, sauf, toutefois, en ce qui concerne la Savoie. L'auteur conclut en émettant le vœu que des fouilles sérieuses soient faites partout où on remarque des torrents charriant des paillettes ou des pépites d'or.

Viennent ensuite des *Etudes historiques sur les anciennes archives judiciaires de Lyon,* par M. Brouchoud, dans lesquelles nous retrouvons les traces de notre ancienne *insinuation*, excellente institution qui n'existe plus en France; une *Notice sur les Jetons de plomb des Archevêques de Lyon,* par le comte de Soultrait; *Les Frères tailleurs de Lyon*, histoire jusqu'ici inconnue d'une confrérie

dont les annales sont reconstituées par M. Paul Saint-Olive ; des recherches historiques sur les *Greniers et fours publics* de Lyon, par M. Emile Perret de la Menue ; des études mythologiques sur le *Minotaure*, par M. H. Hignard ; *Abd-el-Kader, littérateur et philosophe,* par M. le docteur F. Monin ; *Rolandseck, légende du Rhin*, par M. Jules Rambaud, qui clot la série des travaux par une pièce de vers intitulée *Un nouveau jugement de Salomon*, conte.

Le sujet de ce conte est tiré de l'histoire des parlements, de Laroche-Flavin : un sourd plaidait contre un sourd devant un juge sourd. Le premier demandait le loyer d'une maison, le second défendait un moulin : le juge ordonna *que les parties nourriraient leur mère!* — On ne pouvait finir plus spirituellement le volume. JULES PHILIPPE.

MARIAGE DE CHARLES-EMMANUEL II, DUC DE SAVOIE

Le père Masson, chartreux, auteur de la vie de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, affirme que ce prélat donna la bénédiction nuptiale au duc Charles-Emmanuel de Savoie et à la princesse Françoise-Magdelaine d'Orléans, dans la cathédrale d'Annecy, le 3 avril 1663. Besson l'a répété après lui, ainsi que Thomas Blanc, qui en a changé la date. En l'absence d'autres détails, il m'a paru utile de publier une note extraite du registre des mariages de la paroisse de Saint-Maurice d'Annecy, qui avait, comme on le sait, son centre à l'église du château, bien que plusieurs fonctions, relatées dans les registres, eussent lieu en d'autres églises, telles que celle de Notre-Dame-de-Liesse, celle de Saint-Pierre, celle des Annonciades, celle du Saint-Sépulcre, celle de la Visitation, etc.

Mariage de très puissant et très généreux Charles-Emmanuel dux de Savoye prince de Piedmont roy de Cypre, etc.

Du troisiesme apvril 1663 environ les six heures du soir fut espousé à Saint-Pierre très puissant et très généreux Charles-Emmanuel dux de Savoye prince de Piedmont roy de Cypre et avec l'illustre Françoise de Vallois de Bourbon sa chère cousine par monseigneur l'illustrissime évêque de Genève Jean d'Alex après son entrée dans la noble ville et cité d'Annessy avec toute la reiouissance et applaudissement de la ville et noblesse de la dicte Savoye qui y accoururent avec autant de zèle que de générausité les corps des églises y estant tous assemblés l'entrée se fit vers Bœuf et ce fust la première entrée que fist son altesse royalle dans la ville d'Annessy au grand creve cœur de ses ennemis de la dicte ville qui voudrat scavoir les reiouissances qui se firent qu'il le voye le livre quen a composé le sieur Magistry chanoine de Saint-Pierre.

Ces ennemis du duc de Savoie, auquel fait allusion l'annotateur, étaient probablement quelques mécontents qui continuaient à entretenir des intelligences avec l'étranger, après les guerres précédentes. On sait les luttes que dut soutenir la duchesse Christine de France, sœur de Louis XIII et régente de Savoie, pendant la minorité de Charles-Emmanuel II, contre ses deux beaux-frères, les princes Thomas et Maurice de Savoie.

La cause de cette guerre intestine était dehors. Le Maisons de France et d'Autriche-Espagne se disputaient les lambeaux de la monarchie de Savoie et exploitaient les ambitions locales pour le service de leurs causes respectives.

Le mariage promis de Louis XIV avec Marguerite de Savoie ayant manqué par l'influence espagnole, qui fit arriver Marie-Thérèse d'Autriche, la duchesse Christine, pour rattacher de plus en plus la Savoie à la France, avait préparé une autre alliance, celle de son fils Charles-Emmanuel avec la fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Cette union ne pouvait se contracter dans un pays plus favorable que la Savoie, que les traités venaient de mettre à l'abri d'un coup de main, sinon des menées des deux cours qui devaient lui être hostiles. La présence des époux semblait même devoir y cicatriser les plaies de la lutte précédente. Car le père Monod, ministre de Victor-Amédée, puis de sa veuve, avait succombé au fort de Miolans, en Savoie, victime de Richelieu, en 1640. Son successeur, le comte de Saint-Martin d'Agliè, avait langui dans les cachots de Vincennes jusqu'à la mort du ministre despote, en 1642.

La demande officielle de la cousine du roi de France faite par le marquis de Ville et agréée, la princesse fut conduite à Annecy par la comtesse d'Armagnac. Le choix de cette ville avait aussi ses motifs de circonstance.

Le 3 avril 1663 était l'anniversaire de la publication du bref de béatification de saint François de Sales, faite au milieu d'un grand concours et des réjouissances publiques. Son corps avait été rapporté de Lyon à Annecy à la demande de l'ordre de la Visitation, de la ville d'Annecy et par l'intervention du duc Victor-Amédée, qui avait été un de ses amis les plus affectionnés, et de sa digne épouse, qui l'avait eu pour directeur spirituel. Ses restes précieux avaient été levés de son tombeau et placés dans une magnifique châsse d'argent, envoyée par la duchesse et présentée par le marquis de Lucin. Les fêtes s'étaient terminées le 30 avril 1662.

La duchesse Christine ou Madame royale, comme on l'appelait alors, en choisissant Annecy pour inaugurer cette union des familles de France et de Savoie, la plaçait ainsi sous les auspices du bienheureux et mettait comme un dernier sceau à tout ce qu'elle avait fait pour la reconnaissance de son culte public.

On peut voir dans les délibérations municipales d'Annecy les préparatifs de cette ville, son *présent de nopces,* etc. Elle mit à profit cette circonstance pour faire reconnaître ses droits au collége de Louvain et rétablir le Conseil présidial d'Annecy, qui avait été supprimé lors de la réunion au domaine de la couronne de l'apanage de la branche de Savoie-Nemours. Les oppositions de la Chambre des comptes du Genevois en firent retarder le rétablissement jusqu'en 1675.

Après la célébration de ce mariage les augustes époux firent leur entrée à Chambéry avec toute la pompe et l'éclat désirable, ainsi qu'on le voit dans l'opuscule intitulé les *Nœuds de l'amour*, publié cette année-là même à Chambéry, chez Du-Four. Ces fêtes se renouvelèrent encore avec toute la magnificence possible à leur entrée à Turin.

C'est à l'occasion de cette alliance que Sanson, géographe du roi, publia à Paris, en 1663, une carte des *Estats de Savoye,* à l'échelle d'environ 160,000, en deux feuilles représentant à peu près nos deux départements actuels. J'ai eu la chance de les dé-

couvrir chez un marchand de la rue Richelieu en 1867.

La duchesse mère mourut le 27 décembre 1663. Sa belle-fille la suivit le 14 janvier 1664.

Charles-Emmanuel fit acte de bonne politique de famille en épousant la dernière héritière de la branche de Savoie-Nemours, Jeanne-Marie-Baptiste, fille de Charles-Amédée et d'Elisabeth de Vendôme, dont l'apanage avait déjà été déclaré réuni à la couronne après la mort de son oncle Henri, arrivée le 14 janvier 1659, par M. de Challes, président du souverain Sénat, en séance officielle tenue au palais de l'Isle, le 10 février 1659.

La princesse, accompagnée de sa mère, Mme de Vendôme, dut arriver le soir du 30 avril 1665 à Rumilly, où l'attendait le prince dom Gabriel. L'entrée solennelle à Annecy, chef-lieu de son apanage, eut lieu le 1er mai par la porte de Bœuf. Le lendemain la princesse accomplit ses dévotions au tombeau de saint François de Sales, dont la canonisation venait d'être célébrée à Rome.

Le père Masson dit que le duc Charles-Emmanuel vint la rejoindre à Annecy, d'où ils partirent le 3 mai pour Chambéry, accompagnés de Mgr d'Arenthon d'Alex. Il est possible que le prince soit arrivé le soir incognito. Mais les registres locaux n'en parlent pas, et, d'après une relation consignée au Sénat, le duc n'aurait été au devant de la princesse qu'aux environs d'Aix-les-Bains.

Ils reçurent, à la chapelle du château, la bénédiction nuptiale de Mgr François-Amédée Millet de Challes, d'abord sénateur au souverain Sénat de Savoie, ensuite archevêque de Tarentaise.

Voici comment le curé de Saint-Maurice d'Annecy annote ce fait dans le livre des mariages entre le mois d'avril et celui de juin, n'ayant rien eu à enregistrer pendant le mois de mai :

Nota qu'in illo tempore se fit le mariage de S. A. R. Charles-Emmanuel, en secondes noces, avec mademoiselle de Nemours. ***Deus eos benedicat amen.***

Ce fut au 21 mai seulement qu'on reçut à Annecy l'invitation de chanter un *Te Deum* en action de grâces de cet heureux mariage; ce qui fut fait à la cathédrale le 25 mai. Après la cérémonie religieuse, il y eut un feu de joie au Pâquier avec parade militaire du corps des *Enfants d'Annessy,* en présence de Mgr d'Arenthon, des nobles syndics et des autres autorités.

Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, devenue duchesse de Savoie, et sa sœur Marie-Françoise Elisabeth, devenue reine de Portugal, vendirent leur fief de Nemours (Seine-et-Marne) en 1666, à Louis XIV, qui en apanagea son frère Philippe d'Orléans.

C.-A. Ducis.

INCENDIE DES ARCHIVES DE L'ORDRE DES SAINTS MAURICE ET LAZARE, A CHAMBÉRY

Nous croyons que le document que nous reproduisons ci-après ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue savoisienne;* il est relatif à un incendie qui détruisit presque en entier, le 28 mars 1731, les archives de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, contenant les titres relatifs à cet ordre en Savoie et conservés dans le château de Chambéry.

Ce fait est peu connu et s'est passé à une époque importante de notre histoire, celle où le roi Victor-Amédée II, après avoir abdiqué en faveur de son fils Charles-Emmanuel III, vint s'établir pour quelques mois dans la capitale du duché de Savoie.

L'incendie dont il s'agit coïncida avec le voyage que fit le jeune roi pour voir son père qui avait eu une attaque d'apoplexie dans la nuit du 3 au 4 février, et auprès duquel il resta une quinzaine de jours.

Le document qui suit est une réquisition du procureur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare en Savoie, pour faire procéder à l'inventaire des titres ou débris de titres retrouvés sous les décombres des appartements brûlés; il donne en même temps quelques détails curieux sur les causes de l'incendie.

Nous le reproduisons textuellement, d'après la pièce découverte dans les archives départementales d'Annecy, sans le faire suivre, toutefois, des pièces de l'enquête qui l'accompagnent.

A Monsieur Auda avocat Fiscal général au Sénat de Savoje, Auditeur de la Sacrée Religion et Ordre millitajre des Sts Maurice et Lazare deçà les Monts.

Remontre le soussigné Procureur de ladite Sacrée Religion et ordre millitaire des Sts Maurice et Lazare en Savoje, que le *Roy Victor* ayant avec sa grandeur d'ame ordinaire abdiquée la courone le troisiesme septembre proche passé, et remis le Gouvernement de ses Etâts entre les mains du Roy Charles son fils, apres quoj, il se retira dans son chateau de la presente ville de Chambéry pour y mener une vie privée, et ne s'entretenir que de la grande affaire de son salut, n'ayant pas même voulû occuper les appartemens Royaux, il se seroit mis dans une partie tant seulement du grand appartement et fait établir sa cuisine dans une Chambre à costé des Archives de la dite Sacrée Religion, et s'étant trouvés dans la muraille mitoyenne des montants de porte de bois murés dans icelle, ou il n'y avoit qu'un doit de mortier et d'autre sur iceux, si bien que le feu de la dite cuisine ayant tellement échauffé le platre, qu'il le fit tomber des deux cotés, et s'attacha aux dits bois, desquels le feu se communiqua avec tant de violence à cause du furieux orage de ce jour là aux papiers et titres de la Sacrée Religion le ***vingt huit mars*** dernier sur environ midy, que l'on ne put jamais y entrer, non obstant les tentatives qu'en fit et fit faire le sieur Avvocat Graffion Archiviste de la dite Sacrée Religion, pour les tirer des flammes, n'y empêcher l'embrasement tottal de même que des chambres au dessus des dites Archives, non obstant aussi les ordres donnés à ce sujet pour Sa Majesté le Roy Victor, qui étoit dans ledit Chateau, aussi bien que S. E. Monsieur le Marquis de Rivarol grand Conservateur de la dite Sacrée Religion, qui s'y trouva, ayant devancé Sa Majesté le Roy Charles, qui l'avoit nommé un des Seigneurs de sa suite pour se rendre en cette ville aupres du Roy Victor son pêre, et comme l'on n'a put tirer de dessous les ruines des dits batiments, que quelques fragments et lambeaux tant des titres, que livres, terriers, appartenants à la dite Sacrée Religion, comme il convient au remontrant en sa qualitée d'avoir une preuve autentique du dit Incendie qui pourroit causer dans la suitte un préjudice très considérable à la Sacrée Religion tant par raport aux titres, que Livres terriers incendiés appartenant à icelle, et dont il lui conviendra à la suitte des tems exciper dans plusieurs cas de l'impossibilité de justiffier de ses légitimes droits par la perte de ses titres, et terriers, ce qui oblige le Remontrant de recourir :

A ce qu'il vous plaise, Monsieur, procéder à sommaire apprise du susdit incendie, ou commettre tel gradué, qu'il vous plaira, et c'est par audition des témoins sçavant du fait, qui vous seront produits, et même si besoin est, vous transporter sur le lieu incendié, pour en donner l'acte qu'il conviendra, aussi bien que sur l'exibition qui vous sera faite des restes des titres et livres terriers trouvés sous les ruines desdits batiments des que la violence du feu fût un peu appaisée, et même pendant plusieurs jours suivants et c'est affin que la dite Sacrée Religion puisse en temps et lieu se servir de la preuve du dit incendie, et plaise pourvoir.

Soussigné à l'original Caton Remontrant — Attendu nos occupations, ne pouvant vaquer à la sommaire apprise requise, nous com-

mettons, Monsieur Demot Avocat Général des pauvres pour y procéder et aux actes d'état requis.

Chambéry ce 10 avril 1731. Soussigné AUDA.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 mars 1870

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M le président donne lecture d'une lettre de M. Anatole de Barthélemy remerciant la Société de l'avoir nommé membre correspondant.

M. le président lit ensuite une dépêche de M. d'Oncieux, demandant à la Société Florimontane de se joindre à l'Académie impériale de Savoie, pour faire les démarches opportunes afin d'obtenir, du gouvernement italien, la restitution des titres et documents historiques relatifs à la Savoie, conservés dans les archives de Turin.

Cette proposition est adoptée, d'autant plus volontiers que M. Ducis, vice-président de la Société, s'occupe spécialement de cette question et a publié déjà un rapport à ce sujet.

M. Ducis fait connaître qu'en parcourant divers registres de l'état civil, tenus autrefois par le clergé, il y a trouvé souvent des renseignements très précieux. Ces registres, en effet, ne contiennent pas seulement les actes de l'état civil, mais ils relatent aussi, jour par jour, les principaux événements survenus dans la commune. C'est ainsi que M. Ducis a retrouvé, dans les registres d'Annecy, des détails très curieux sur le mariage du duc Charles-Emmanuel II, célébré dans cette ville en 1663.

M. L. *Revon* fait connaître que M. Trippe, d'Annecy, résidant au Mexique, lui a annoncé un nouvel envoi d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités mexicaines, parmi lesquelles il cite spécialement des vases antiques très précieux.

La Société vote des remercîments au généreux donateur, qui a déjà enrichi le musée d'Annecy d'objets curieux de toute sorte et d'une collection presque complète d'oiseaux du Mexique.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Compte-rendu du concours international de musique d'Annecy,* 22 août 1869, don du comité ; — 2° *H.-B. de Saussure et les Alpes*, par Alph. Favre, don de l'auteur ; — 3° *De l'existence de l'homme à l'époque tertiaire,* par le même, don du même ; — 4° *Le pays de Gex et les douanes fédérales*, par Paul Cottin, don de l'auteur ; — 5° *Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce*, par C.-A. Ducis, don de l'auteur ; — 6° *les Salles d'asile d'Annecy*, par L. Revon, don de l'auteur ; — 7° *Annuaire des deux mondes* année 1860 ; — 8° *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Colmar ; — 9° *Mémoires* de la Société dunkerquoise ; — 10° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, — 11° *Revue du Lyonnais :* — 12° la *Bourgogne ;* — 13° *Journal des connaissances médicales ;* — 14° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ; — 15° l'*Italia agricola ;* — 16° *Association scientifique* de France ; — 17° le *Mont-Blanc ;* — 18° l'*Union savoisienne*, — 19° l'*Industriel savoisien*, — 20° les *Alpes ;* — le *Faucigny ;* — 21° l'*Echo du Salève :* — 22° le *Léman ;* — 23° le *Patriote savoisien :* — 24° la *Frontière.*

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

—

Le 15 mars a eu lieu au Louvre, dans la grande salle du musée Campana, l'ouverture de la galerie léguée par M. Lacaze. Cette galerie comprend 275 numéros. L'école française du dix-huitième siècle s'y trouve le plus largement représentée.

—

Le concours régional de Chambéry aura lieu du 21 au 29 mai. La Société d'agriculture du département de la Savoie organise pour cette époque une exposition horticole. Au nombre des articles du programme qui peuvent offrir un intérêt particulier à quelques-uns de nos lecteurs, il est bon de noter ceci : 13e concours : plans de jardins et de parcs, publications horticoles, dessins et peintures de plantes, fleurs et fruits ; — reproduction artificielle et exacte de fleurs, fruits, légumes ; — 14e concours : modèles de serres, etc. ; boîtes et instruments d'herborisation perfectionnés ; papier et presses à herbier, etc.

Du 21 au 31 mai, une exposition archéologique aura également lieu à Chambéry ; elle se composera d'objets trouvés en Savoie et dans les départements voisins, se rapportant aux époques antéhistoriques et aux temps historiques jusqu'à l'époque mérovingienne.

Enfin, la Compagnie des Chevaliers-Tireurs organise des fêtes et un tir qui coïncideront avec les divers concours.

—

On se préoccupe fortement en Grèce du projet de percement de l'isthme de Corinthe, dont la largeur n'est que de cinq kilomètres. La dépense est évaluée à 12 millions. L'établissement d'un canal abrègerait au moins de quatorze heures le trajet de Marseille à Constantinople, et de vingt heures celui de Trieste à la même ville.

L'idée du percement de l'isthme de Corinthe n'est pas nouvelle. Néron avait même fait commencer un canal dont les restes ont été retrouvés par les ingénieurs qui se sont occupés de ce projet. Un ingénieur crétois, M. Léonidas Lyghounes, directeur des travaux du barrage du Nil, a dans un travail spécial approfondi la question. Il y a huit ans qu'il a même proposé au gouvernement hellène d'entreprendre les travaux ; mais c'était alors le moment où l'on niait la réussite du canal de Suez, et M. Lyghounes dut renoncer à l'espoir de former une société financière qui l'appuyât de ses capitaux.

—

Le congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tiendra sa cinquième session à Bologne, du 1er au 8 octobre. Le président pour 1870 est M. le comte Gozzadini, sénateur ; le secrétaire, M. Capellini, professeur de géologie à l'université de Bologne.

—

De mémoire d'homme on n'a éprouvé de froids plus intenses que ceux qui régnaient dernièrement en Russie et dans toutes les régions septentrionales. Le 1er février le thermomètre Réaumur marquait, à Moscou, 30 degrés au-dessous de zéro (36 degrés centigrades) ; à Varsovie on a observé 26 degrés Réaumur.

Ce sont les froids les plus vifs qui aient jamais sévi dans ces contrées. A Lemberg et à Cracovie, c'est-à-dire à 31 degrés de latitude (celle de Bruxelles), on a observé, le 7 février, 22 et 25 degrés Réaumur au-dessous de zéro.

—

D'après un rapport du directeur général des postes italiennes, on peut, en ce moment, aller de Londres à Alexandrie en 176 heures par Marseille ; en 151 par Ostende, Gand et le Brenner : en 150 1/2 par Calais, Gand et le Brenner ; en 148 par le mont Cenis et Brindes.

—

L'institution des frères de la doctrine chrétienne vient de perdre deux membres qui avaient rendu de grands services à l'enseignement professionnel. Le frère Ogérien, naturaliste distingué et collaborateur de plusieurs revues scientifiques, était allé aux Etats-Unis pour former une collection minéralogique destinée aux cabinets d'histoire naturelle des colléges de son institut. Après une excursion dans le Canada, il était rentré à New-York avec une riche moisson et il faisait des conférences aux élèves sur le résultat de ses recherches, quand il a été frappé d'une attaque d'apoplexie le 13 décembre. Il était né dans le département de l'Isère. — Le frère Victoris est mort il y a quelques semaines. Les écoles de dessin industriel lui doivent la création d'un grand nombre de reliefs ingénieux, en plâtre et en bois, pour la coupe des pierres, la menuiserie, la charpente et les principes des projections. La dernière fois que nous avons vu à Paris ce jeune artiste à l'âme délicate et au cœur enjoué, il était dans son atelier de l'Institut central, occupé à créer une série de modèles d'ornement ; il voulait en faire une collection méthodique, représentant les styles de toutes les époques. Il a succombé au travail et à la maladie qui le minait depuis longtemps, laissant à d'autres le soin de poursuivre son œuvre inachevée. — L. R.

—

Genève vient de perdre le doyen de ses poètes, M. Petit-Senn est mort à Chêne, à l'âge de 78 ans.

Dans la même ville s'est éteint, également à un âge très avancé, le peintre Joseph Hornung.

—

Dans un tombeau de Kertch (Crimée), on a trouvé une sirène, un sphinx et une Vénus en terre cuite peinte. Ces objets très remarquables, qui appartiennent à l'époque d'Alexandre, ont été transportés au musée de l'Ermitage.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 30 avril 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Pasquinade diplomatique, par M. C.-A. Ducis. — Sentence rendue par le jury militaire à Cluses, par M. Eloi Serand. — Antiquités de Gilly, près Albertville, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — La plainte de Tristan, par M. Benjamin Dufernex. — Bulletin.

PASQUINADE DIPLOMATIQUE

On donne à Rome le nom de pasquinade à des pièces satiriques, du nom de Pasquin, savetier du quartier de Parione, qui égayait les oisifs par ses railleries piquantes sur toutes sortes de personnes. Celle que nous publions ici est relative à la guerre pour la succession du Montferrat, de 1613 à 1617.

Les droits de la Maison de Savoie étaient basés sur les conditions du mariage d'Aimon de Savoie et de Yolande de Montferrat en 1330, sur une donation de Jean-Jacques Paléologue en 1435, une sentence de Charles-Quint de 1537, annulant celle de 1536, qui avait attribué ce fief à la maison de Gonzague. Le mariage du dernier des Gonzague avec Marguerite de Savoie et l'union projetée de leur fille unique avec le prince de Piémont semblaient devoir terminer une annexion fondée sur tant de titres. Il n'en fut pas ainsi : le cardinal de Gonzague, qui n'avait aucun droit sur ce fief féminin, s'en empara, emprisonna à Goïto la veuve de son frère et leur fille. Le duc de Savoie envahit à main armée le Montferrat. Un autre prétendant, le duc de Nevers, était soutenu par la France. L'Espagne tergiversa entre la maison de Savoie et le cardinal. L'empereur, le pape, Venise et jusqu'à l'Angleterre furent amenés à s'en mêler. On eut dit une tempête dans un verre d'eau, si le Montferrat n'avait pas été, par la ligne du Tanaro, la clef de la haute Italie pour la Maison de Savoie, qui tenait déjà Nice, Ceva, Asti et Verceil. Très irrégulier dans ses confins, ce duché partait de Castiglione, près de Turin, enchevêtrait les fiefs impériaux des Langhes avec les fiefs de la Maison de Savoie, longeait la République de Gênes de Calizano à Spinola, le Milanais jusqu'à Frassineto, près Casal. Or, par le traité de Brussolo, en 1610, Henri IV, en échange de la Savoie que Charles-Emmanuel lui cédait, lui garantissait la conquête du Milanais, moins le territoire de Crémone, en compensation duquel le duc entrait enfin en possession du Montferrat (1). Les traités de Verceil du 17 novembre 1614, d'Asti du 1er décembre même année, du 22 juin 1615, du 9 octobre 1617, ne furent que des épisodes pendant la lutte armée.

La pièce en question est un dialogue entre les princes intéressés ou leurs représentants, devant servir de préparation au traité du 22 juin 1615, car elle est censée jouée à Rome le 1er mai de cette même année. Les adresses et les réponses sont toutes, sauf une, des textes de la Bible appropriés aux visées politiques de chaque interlocuteur. C'était dans le goût de l'époque précédente et surtout de l'école à laquelle appartenait l'auteur.

Elle a été trouvée par M. Serand dans les papiers de famille d'Antoine Favre, président au souverain Sénat de Savoie, parmi d'autres travaux, notamment quelques cahiers de ses *Rationalia*. C'est ce qui fait présumer qu'il en est l'auteur, bien qu'elle ne soit pas de son écriture. C'est lui, du reste, qui avait été envoyé à Milan pour soutenir les droits de la Maison de Savoie devant les commissaires impériaux. Le Mémoire qu'il composa à cette occasion sous le titre de : *De Montisferrati ducatu contra ser. Ducem Mantuæ pro serenissimo Duce Sabaudiæ consultatio*, devait être sous presse au mois d'avril 1615, d'après une lettre de son ami Anastase Germanio, archevêque de Tarentaise et ambassadeur de Savoie à Madrid (2). Le collége des jurisconsultes de Mantoue ayant répondu à ce mémoire, Favre répliqua par un autre intitulé : *De religione tuendâ in Republica*.

Un autre motif de cette paternité ressort de la conclusion du dialogue, qui est toute à l'éloge du duc de Savoie. On sait avec quel affectueux dévouement le célèbre jurisconsulte l'a servi en toute occasion (3). L'épithète de *sérénissime* qu'il prodigue au

(1) Cette combinaison, interrompue par l'assassinat de Henri IV, remise sur le tapis en 1743, n'a pu être réalisée, presque dans les mêmes conditions, qu'en 1860.

(2) *Revue savoisienne*, 1865, page 46.

(3) M. Révérend Du Mesnil, de Meximieux (Ain), vient de publier sur la famille Favre une étude très intéressante, dans laquelle l'auteur venge, dans les sentiments d'un patriotisme bien légitime et que nous avons droit de partager, notre illustre président, Antoine Favre, des appréciations malveillantes, aussi grossières qu'injustes, de M. de Saint-Genis dans sa prétendue *Histoire de Savoie*.

duc de Savoie, à l'exclusion des autres, vient à l'appui de ce jugement.

Le nom de *Desdiguières,* que j'ai lu dans des notices sur ses expéditions, aux archives de quelques communes, trahit la patrie savoisienne de l'auteur de cette pièce.

Le nom de *Angleterra* au lieu de *Inghilterra,* celui de *Eyspagnia* au lieu de *Spagna,* accusent également un Savoyard, plus habitué à la prononciation française qu'à l'orthographe italienne.

Enfin le mot de *salutare* au lieu de *exaltare,* et l'omission de plusieurs petits mots dans quelques textes doivent être attribués à un copiste; ce qui explique assez que le manuscrit ne soit pas de l'écriture même de l'auteur.

A défaut d'autre mérite, la publication de cette pièce a paru devoir intéresser au point de vue de son originalité et de son auteur présumé. Les livres de la Bible, où les pensées m'ont paru, à première lecture, avoir été puisées, n'étant pas indiqués dans le manuscrit, je les ai recherchés et j'en donne la traduction et la citation.

TEXTE.

Pasquinata fatta in Roma al primo di maio 1615.

Il Duca de Mantoua al serenissimo Duca de Savoya.

Miserere mei Domine quoniam infirmus sum.

Respossa del Duca

Non est amicus noster qui bona nostra tollit.

Il Duca di Mantoua al Re d'Eyspagnia.

Accinge arma et scutum Domine : exsurge in adjutorium meum.

Respossa del Re.

Noli timere veniam et reficiam te.

El Consilio d'Eyspagnia al Re.

Exurge Domine in ira tua : et *salutare* in finibus inimicorum tuorum. (Le texte biblique porte *exaltare.*)

Resp. del Re.

Tempus jam prope est.

El Duca di Toscan al serenissimo duca di Savoya.

Videbunt multi et timebunt quæ facturi sunt Hyspani in terris tuis.

Resp. del Duca di Savoya

Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum, quoniam Deus pro me est.

L'Ambassador di Francia al serenissimo Duca di Savoya.

Fiat pax in virtute tua.

Respossa del Duca.

Amen dico tibi quod priusquam Gallus cantet ter, me negabis.

Il duca di Savoya a la Repub. di Venetia.

Sub umbra alarum tuarum protege me.

Resp. dessa Repub.

Non nobis Domine, non nobis sed nomini tuo da gloriam.

Il Duca di Palma al S. Duca di Savoya.

Nisi Universus fuerit ad hobedientiam, gladium suum vibrabit Hyspanus, arcum suum tetendit et paravit illum.

Resp. del Duca di Savoya.

Si exurgat adversum me prælium in hoc ego sperabo.

Li Monferrati al Dom Joam di Mandossa.

Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris.

Resp. di dom Joam.

Accipite eum vos et crucifigite. Ego autem in opprobrium factus sum propter vos.

L'Italia al Papa.

Exurge, exurge Domine, quare obdormis.

TRADUCTION ET INDICATION DES SOURCES.

Pasquinade faite à Rome le premier de mai 1615.

Le duc de Mantoue au serenissime duc de Savoie.

Ayez pitié de moi, seigneur, parce que je suis faible. *Psal.* VI. 3.

Réponse du duc.

N'est pas notre ami qui s'empare de notre domaine.

Le duc de Mantoue au roi d'Espagne.

Prenez vos armes et votre bouclier, seigneur, venez à mon secours. *Psal.* XXXIV. 2.

Réponse du roi.

N'ayez pas peur, je viendrai et je vous réconforterai.

Le Conseil d'Espagne au roi.

Levez-vous, seigneur, dans votre colère, et triomphez dans les confins de vos ennemis. *Psal.* VII. 7.

Réponse du roi.

Le moment approche. *Apoc.* I. 3.

Le duc de Toscane au sérénissime duc de Savoie.

Beaucoup verront et craindront ce que vont faire les Espagnols dans vos terres. *Psal.* XXXIX. 4.

Reponse du duc de Savoie.

Si les camps se dressent contre moi, mon cœur ne craindra pas, parce que Dieu est pour moi. *Psal.* XXVI. 3.

L'ambassadeur de France au sérenissime duc de Savoie.

Que la paix se fasse par votre valeur. *Psal.* CXXI. 7.

Reponse du duc.

En vérité je vous dis que, avant que le coq (Gaulois) chante, vous me renierez trois fois. *Math* XXVI. 34.

Le duc de Savoie à la République de Venise.

Protégez-moi sous l'ombre de vos ailes. *Psal.* XVI. 8.

Reponse de la République.

Rendez gloire non pas à nous, seigneur, mais à votre nom. *Psal.* CXIII. 9.

Le duc de Parme au sérénissime duc de Savoie.

Jusqu'à ce que l'univers soit à son obéissance, l'Espagnol brandira son glaive, il a tendu et disposé son arc. *Psal.* VII. 13.

Réponse du duc de Savoie.

S'il faut affronter un combat, c'est tout mon espoir. *Psal.* XXVI. 3.

Ceux du Montferrat à Dom Juan de Mendoça.

Si tu laisses aller celui-ci, tu n'es pas ami de César. *Joan.* XIX. 12.

Réponse de Dom Juan.

Prenez-le vous-même et crucifiez-le. *Joan.* XIX. 6. Quant à moi je suis devenu un objet d'opprobe à cause de vous. *Psal* CVIII. 25.

L'Italie au Pape.

Levez-vous, levez-vous, seigneur, pourquoi dormez-vous? *Psal.* XLIII. 23.

Resp. del Papa.

Factus sum sicut homo non audiens et non habens in ore suo redargutiones.

L'Italia al Duca di Savoia.

Multiplicati sunt super capillos capitis inimici tui.

Resp. del Duca di Savoya.

Justum adjutorium meum à Domino, qui salvos facit rectos corde.

El Duca di Savoya alli ambassatori.

Omnes vos scandalum patiemini in me.

Resp. di quelli di Venetia.

Et si omnes scandalisati fuerint, nos nunquam scandalisabimur.

Resposta del ambassiatore di Angleterra.

Etsi oportuerit me mori tecum, non te negabo.

Interrogationi del Re di Francia al Duca.

Numquid ego sum Domine?

Resp. del Duca.

Tu dixisti.

Il Duca à monsignor Desdiguières.

Vigilavi et factus sum sicut passer solitarius in tecto.

Resp. del seignore Desdiguieres.

Cadent à latere tuo mille et decem millia à dextris tuis, ad te autem non appropinquabit.

Il Duca al comte di Nancean.

Expectamus donec veniat resurrectio tua.

Resp. del Comte.

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est.

Il Duca al Re di Francia.

Domine vim patior responde pro me.

Resp. del Re.

Juvenes, virgines, et senes cum junioribus laudent nomen tuum, quoniam exaltatum est solius.

Il Duca di Savoya al Duca du Maine.

Respice inimicos meos, quoniam multiplicati sunt, et odio iniquo oderunt me.

Resp. desso Duca du Maine.

Expecta Domine, viriliter age, confortetur cor tuum, Quia veniam et disperdam eos in ira mea.

Dom Joam alli Ambassatori.

Rogate quæ ad pacem sunt.

Resp. delli Ambassatori.

Sepulchrum patens est guttur tuum quoniam non est veritas in ore tuo, neque sanitas in carne tua.

La Repub. di Genua al Duca di Savoya.

Pater peccavimus in cœlum et coram te, fac nobis sicut uni ex mercenariis tuis.

Resp. del Duca.

Amen, amen dico vobis, nescio vos.

Tutto il mondo al Duca di Savoya.

Multa fecisti Domine, mirabilia tua ex cogitationibus tuis, non est qui similis sit tui.

Resp. del Duca.

Quia fecit mihi magna qui potens est mente cordis sui.

Réponse du Pape.

Je suis devenu comme un homme n'entendant pas et ne pouvant faire aucune répartie. *Psal* XXXVII. 15.

L'Italie au duc de Savoie.

Tes ennemis se sont multipliés au-dessus du nombre des cheveux de ta tête. *Psal.* XXXIX. 13.

Réponse du duc de Savoie.

Mon secours assuré est dans le Seigneur, qui sauve ceux qui ont la droiture du cœur. *Psal.* VII. 11.

Le duc de Savoie aux ambassadeurs.

Vous tous souffrirez scandale à mon sujet. *Math.* XXVI. 31.

Réponse de ceux de Venise:

Lors même que tous les autres seraient scandalisés, nous ne le serons jamais. *Math.* XXVI. 33.

Replique de l'ambassadeur d'Angleterre.

Fallût-il mourir avec vous, je ne vous renierai pas. *Math.* XXVI. 35.

Demande du roi de France au Duc.

Est-ce moi, seigneur? *Math.* XXVI. 22.

Reponse du Duc.

Vous l'avez dit. *Math.* XXVI. 64.

Le Duc à monseigneur de Lesdiguières.

J'ai veillé et je suis devenu comme un passereau solitaire sous le toit. *Psal.* CI. 8.

Réponse du seigneur de Lesdiguières.

Mille ennemis tomberont à votre gauche, dix mille à votre droite, et pas un ne vous approchera. *Psal.* XC. 7.

Le Duc au comte de Nassau (qui représentait la Hollande).

Nous attendons le jour de votre résurrection. *Job.* XIV. 14.

Réponse du Comte.

Malheureux que je suis! Mon exil a été prolongé. *Psal.* CXIX. 5.

Le Duc au roi de France.

Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi. *Isaie,* XXXVIII. 14.

Reponse du Roi.

Que les adolescents, les vierges, les vieillards avec les plus jeunes louent ton nom, parce que seul il a été exalté. *Psal.* CXLVIII. 12.

Le duc de Savoie au duc du Maine.

Tournez vos regards sur mes ennemis, parce qu'ils se sont multipliés et me poursuivent d'une haine injuste. *Psal.* XXIV. 19.

Réponse du duc du Maine.

Attendez, Seigneur, agissez avec courage, que votre cœur s'affermisse; car je viendrai et je les détruirai dans ma colère. *Psal.* XXVI. 14. *Jérem.* XVIII. 17. *Genes.* VI. 13.

Don Juan aux ambassadeurs.

Demandez ce qui mène à la paix. *Psal.* CXXI. 6.

Réponse des ambassadeurs.

Ton gosier est un sépulcre ouvert, parce qu'il n'y a pas la vérité dans ta bouche, ni la santé dans ton corps. *Psal.* V. 10. 11. XXXVII. 8.

La République de Gênes au duc de Savoie.

Père, nous avons péché contre le ciel et contre vous, traitez-nous comme l'un de vos mercenaires. *Luc.* XV. 19.

Réponse du Duc.

En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas. *Math.* XXV. 12.

Tout le monde au duc de Savoie.

Vous avez fait beaucoup de merveilles, seigneur, par votre propre initiative, il n'y a personne de semblable à vous. *Psal.* XXXIX. 6.

Réponse du Duc.

C'est parce qu'il a fait en moi de grandes choses celui qui est puissant par l'intelligence de son cœur. *Luc.* I. 49. 51.

J'ai dit plus haut que ce genre de composition appartenait à l'époque précédente.

Dans les représentations théâtrales des mystères, les personnages parlaient dans leurs dialogues tous les textes bibliques relatifs à leurs rôles.

Les grandes peintures murales des églises repré-

sentent souvent aussi les personnages bibliques comme dialoguant entre eux par les sentences dont ils sont les auteurs, écrites sur des phylactères qui sortent de leur bouche ou qu'ils tiennent à la main.

Le dialogue biblique se retrouve dans les traités théologiques du moyen âge. Un manuscrit du XIVe siècle de la bibliothèque de Genève contient un dialogue sur les mystères et la vie de Jésus-Christ entre les prophètes et les apôtres. Les textes de chaque interlocuteur, tirés de leurs propres ouvrages, sont disposés de manière à représenter l'ordre et la suite des dogmes du *Credo*. C'est comme une concordance de l'ancien et du nouveau Testament, de la prophétie et de l'histoire.

Dans les mystères comme dans les peintures, on mettait quelquefois dans la bouche des personnages étrangers à l'Histoire sainte des paroles tirées de la Bible et appropriées aux sentiments qu'ils devaient exprimer dans la scène où ils figuraient.

Nous trouvons une réminiscence de ce genre dans les compliments que s'adressèrent l'évêque de Genève et l'archevêque de Tarentaise dans leur rencontre près d'Annecy, en 1640. *Benedictus qui venit in nomine Domini (Psal.* CXVII. 26), disait le premier en faisant allusion au nom de Mgr *Benoit*-Théophile de Chevron-Villette. — *Justum deduxit Dominus per vias rectas (Sapient.* x. 10), répondait ce dernier par allusion également au nom de Mgr *Juste* Guérin.

Ces jeux de mots rappellent les calembours bibliques de *sal es* et de *sal* et *lux* entre saint François de Sales et l'évêque de Saluces.

Le *priusquam Gallus cantet* de notre pièce appartient aux pointes des érudits du même siècle.

Quant à l'emploi de l'Ecriture sainte dans la scène diplomatique, je n'en connais pas d'autre exemple. Ce vêtement emprunté devait-il, dans les visées de l'auteur, revêtir d'une autorité plus respectable les discussions équivoques de la politique? Peut-être. Ou bien ce mode était-il une réaction d'école contre le culte excessif de l'antiquité profane à la Renaissance, qui allait jusqu'à placer l'invocation des dieux, *per deos immortales*, en tête des lettres du cardinal Bembo, secrétaire de Léon X?

A toutes les époques de transition, les successions d'idées ne s'accomplissent qu'après des exclusions et des envahissements de leurs domaines respectifs. L'apaisement se fait par une composition mutuelle et régulière.

Lorsqu'au IVe siècle de notre ère l'éloquence patrologique eut conquis auprès des populations chrétiennes le même rang que celles de Démosthènes et de Cicéron dans leurs temps (1), quelques lettrés convertis eurent la pensée de faire servir aux nouvelles croyances les richesses de l'antiquité payenne. C'était comme un échange de vêtement entre la fable et la vérité.

Ainsi l'impératrice Eudoxie (Athénaïs, fille du philosophe Léonce) reléguée à Jérusalem par Théodose II, employa ses loisirs à composer une vie de Jésus-Christ avec des vers de l'Iliade et de l'Odyssée.

Ainsi Proba Falconia, femme du proconsul Anicius, sous l'empereur Gratien, composa l'histoire du monde jusqu'à Moïse et la vie de Jésus-Christ avec des vers de Virgile (1).

A douze siècles de distance, Etienne de Pleurre, chanoine de Saint-Victor à Paris, a renouvelé les Centrons dans une vie de Jésus-Christ, en vers de l'Enéide, imprimée en 1618.

Les époques de transformation littéraire offrent des analogies de situation, quelquefois en sens inverse, selon le flux et le reflux des idées. C.-A. DUCIS.

(1) Villemain, *Les peres grecs et latins*, dans le cours d'éloquence à la Sorbonne.

(1) Les *Kentrones* grecs et les *Centrones* latins ont été imprimés par Henri Estienne sans indication de lieu. C'était probablement à Genève : car la dédicace est datée *è Virsaco nostro*, 1578, à Viry. Estienne habitait la campagne de Grières pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet à Genève, où fonctionnaient néanmoins ses presses. Voir le *Bulletin de l'Institut genevois*, II, p 180, 201. Mémoire de Gaullieur, à qui, toutefois, ce dernier ouvrage ne paraît pas avoir été connu.

SENTENCE RENDUE PAR LE JURY MILITAIRE A CLUSES

L'histoire et le nombre des tribunaux révolutionnaires, institués pendant la Révolution française, sont encore peu connus.

Ces tribunaux se divisaient en quatre classes : les tribunaux *révolutionnaires* proprement dit, les commissions *proprement dites*, les commissions *militaires* et les tribunaux *criminels* des départements.

Les commissions auxquelles se rapporte le document ci-dessous étaient attachées aux armées ; elles ne devaient juger que les révoltés pris les armes à la main ; en fait, dit M. Ernest Bertrand (2), elles jugeaient tous les accusés quels qu'ils fussent. Quatre juges et un greffier les composaient ; quelques-unes avaient un accusateur public.

Ces tribunaux avaient la faculté de se transporter d'un endroit à l'autre, en vertu des ordres des généraux divisionnaires ; c'est ainsi que celui de Chambéry se transporta une fois jusqu'à Sallanches (3).

Ils furent supprimés par décret du 19 floréal an II, qui attribua au tribunal de Paris la connaissance de tous les crimes contre-révolutionnaires.

Voici, à titre de document, la teneur d'une sentence rendue à Cluses par la commission *militaire* contre le nommé Charles Joguet, prêtre (4).

E. SERAND.

LIBERTÉ, FRATERNITÉ. — ÉGALITÉ OU LA MORT.

Extrait du jugement rendu par le jury militaire formé à Cluses, chef-lieu de district, département du Mont-Blanc, qui condamne à mort Charles Joguet, de la commune de Creys-Volant, canton de Flumet, même district, prêtre, convaincu d'être dans le cas de la déportation et de s'être trouvé dans un rassemblement de revoltes.

La commission militaire assemblée au temple de la montagne de Cluses, chef-lieu de district, en vertu de l'ordre du général divisionnaire commandant la 3e division de l'armée des Alpes, composée des citoyens Lhuillier, chef du 1er bataillon du district de Louhans; Milscent, adjoint à l'état-major; Berné, canonnier au 1er régiment d'artillerie; Alloué, gendarme, et Pétiot, quartier-maître au dit bataillon de Louhans,

Après avoir ouï la lecture du procès-verbal du conseil général de la commune de Megève des 22 et 23 de ce mois; de celui du citoyen

(2) *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1868, t. XXX.

(3) Ouvr. cit.

(4) Archives de la ville de Cluses, volume n° 10, délibérations de l'an II à l'an VIII (titre intercalé entre le 2e et le 3e feuillet).

Coutin, officier municipal du dit lieu du 25 du dit mois, de l'arrêté de l'administration de ce district du même jour et des pièces y relatées; et après avoir entendu Charles Joguet, qui a déclaré être prêtre, et avoir pris un passeport de déportation de la municipalité de Chesne où il était ci-devant vicaire, et aussi les citoyens Jacques Gambaz, Jean-Joseph Chappaz et Antoine Pepin, les deux premiers habitant à Cluses et le dernier à Chesne, qui ont déclaré reconnaître le susdit Charles Joguet pour lui avoir vu exercer les fonctions de prêtre et l'avoir reconnu pour tel;

Considérant que, d'après les dites pièces et dépositions, il résulte que le dit Charles Joguet est le même qui a pris un passeport de déportation, et qu'après avoir quitté le territoire de la République il y est rentré et y fanatisait le peuple dans la partie supérieure de ce district, deux fois en révolte, et où il existe encore des rassemblements de jeunes gens réfractaires de la première réquisition:

Considérant que ledit Charles Joguet est convaincu de s'être trouvé, lors de son arrestation, avec un autre prêtre sujet comme lui à la déportation et deux jeunes gens de première réquisition qui, aux termes de l'art. 1er de la loi du 9 floréal qui généralise pour toutes les armées l'arrêté des représentants du peuple près de l'armée d'Italie, se trouvent dans le cas d'être traités comme royalistes et par conséquent en état de révolte;

En conséquence, la commission a appliqué l'art. 2 de la loi des 29 et 30 vendémiaire au cas où se trouve le dit Charles Joguet portant :

« Ceux (les prêtres sujets à la déportation) qui ont été ou seront « arrêtés sans armes dans les pays occupés par les troupes de la Ré- « publique, seront jugés dans les mêmes formes et punis des MÊMES « PEINES s'ils ont été précédemment dans les armées ennemies ou « dans des rassemblements d'émigrés ou de révoltés ou s'ils y étaient « à l'instant de leur arrestation. »

La commission applique ces mots *mêmes peines* à l'art. 1er de la même loi qui prononce la peine de mort;

A condamné le dit Charles Joguet à la peine de mort, et en conséquence ordonne que ce dernier subira son jugement dans les 24 heures et que le commandant de la force armée à Cluses le fera mettre à exécution dans le même délai;

A quelles fins extrait d'icelui lui sera transmis par le secrétaire.

Fait et prononcé à Cluses, le 27 thermidor l'an IIe de la République française une et indivisible. Signé à l'original : Lhuillier, président; Milscent, capitaine-adjoint; Pétiot, quartier-maître; Berné, canonnier, et Alloué, gendarme.

Pour extrait conforme, signé : Lhuillier, président.
Muffat-Saint-Amour, secrétaire.

TENEUR DE NOTIFICATION.

Je soussigné, officier municipal, certifie avoir notifié à ce moment à Charles Joguet, prêtre, le jugement rendu contre lui par le jury militaire d'autre part écrit. En foi de quoi, Cluses, le 27 thermidor, an second de la République une et indivisible et démocratique.

Signé : Gerffaux, officier municipal de bureau.

ANTIQUITÉS DE GILLY PRÈS ALBERTVILLE

Le culte des arbres était encore pratiqué en Bretagne au VIIe siècle, d'après un sermon de saint Éloy (1). On en trouve même des traces sous Charlemagne (2).

Il ne serait pas étonnant que ces souvenirs superstitieux se fussent maintenus sous différentes formes dans d'autres contrées, à travers les siècles et malgré la transformation sociale opérée par le christianisme.

C'est ainsi qu'à Gilly, au sud d'Albertville, un chêne, entouré de plusieurs blocs de granit, assez étrangers à la nature géognostique du plateau sur lequel ils gisaient, inspirait encore, il y a près de quinze ans, une terreur mystérieuse à tous les passants, surtout pendant la nuit. Aucun ouvrier n'aurait osé l'émonder, dans la crainte que les troncs de branches taillées ne pleurassent des larmes de vengeance contre l'audacieux. Le propriétaire, M. Pepin Joseph, a dû, pour le faire couper, s'adresser à un sourd-muet, conséquemment étranger à toutes les traditions locales.

Les antiquités romaines sont nombreuses dans la plaine de Gilly entre l'Isère et le village d'Aydier, le nant des Martins et celui du Chiriac. Ce dernier nom signifie *destructeur* en celtique. En effet on reconnaît les traces de ses débordements sur les ruines d'une ville incendiée. J'ai signalé l'emplacement de cet ancien centre de population au congrès historique d'Annecy (1), à l'Académie de Savoie et dans les *Voies romaines*. On y a trouvé quatre inscriptions romaines, dont l'une de l'empereur Commode de l'an 183, des vases de toutes couleurs et de toutes formes, des monnaies, des murs, des colonnes, des plaques de marbre, des sculptures en relief, etc.

Mais on ne s'attendait guère à faire des trouvailles romaines près du tronc du chêne druidique. La tradition conservait bien le souvenir d'un dallage; mais les restes avaient disparu. Tout dernièrement le minage d'un pré voisin amena la découverte d'un moulin en lave, de plaques de marbre, de vases en terre noire, de bassins cerclés en fer, de poids coniques en tout semblables à ceux de la plaine d'Annecy, de tuiles à rebords, etc.

Dans un champ limitrophe un mur de voûte est à fleur de sol et retentit sous les pas. Tout ce quartier promet une moisson intéressante en archéologie. Ajouté aux autres qui ont déjà fourni leur contingent, il porte l'étendue de l'espace habité à l'époque romaine à près de trois kilomètres carrés. Il paraît, jusqu'à présent, que c'était une réunion de villas plutôt qu'une grande ville alignée au cordeau.

Les mesures itinéraires placent au nord-est, dans la direction de Saint-Sigismond, la station de *Ad publicanos*, qui était à XVI milles de *Mantala*, Saint-Jean-de-la-Porte, laquelle se trouvait aussi à XVI milles de *Lemencum*, Chambéry. On sait que les publicains étaient fermiers des impôts et cette station paraît avoir eu pour destination spéciale le péage entre la province viennoise et celle des Alpes graies et pœnines.

C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 30 avril.

D'ordinaire, c'est dans les quatre premiers mois de l'année que le monde musical et particulièrement les théâtres déploient le plus d'activité; voyons ce qu'il en a été.

Une situation mauvaise a du moins cet avantage que plus elle empire, plus elle acquiert d'évidence, et plus on peut espérer d'en sortir, pourvu qu'il se présente des circonstances favorables à une réaction.

Pour les théâtres, la situation se résume en peu de mots : deux ou trois d'entre eux peuvent avoir réalisé un bénéfice pécuniaire, mais au point de vue de l'art ils sont tous en perte; je n'aurai pas de peine à le prouver.

(1) D. Achéry, *Spicilegium*, V.

(2) Ozanam, *Etudes germaniques*

(1) *Bulletin de l'Association Florimontane*, 1856 *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, VIII, XIV. *Voies romaines de la Savoie*, 54, 60.

J'ai dit dans ma dernière chronique qu'à la tête du personnel chantant de l'Opéra se trouvaient Faure et Mmes Carvalho et Nilsson. Faure a payé un dédit de cinquante mille francs pour aller en Russie, espérant en gagner cinq ou six fois davantage en peu d'années. Mlle Nilsson vient de prendre un long congé comme l'année dernière; son seul rôle est toujours celui d'Ophélia; dans *Robert le Diable* comme dans *Faust* elle n'a pu prétendre qu'à un succès d'estime. Mme Sasse nous est revenue: il ne parait nullement jusqu'à présent qu'elle ait fait des progrès, ni qu'elle s'occupe d'en faire. La direction a engagé Massy, ténor du Théâtre-Lyrique, qui très probablement suivra la voie des autres et durera ce qu'il pourra. Une médiocre reprise de *Robert le Diable* ne vaut pas la peine que j'en parle. On nous promet toujours un nouveau ballet, avec le *Freyschutz* comme lever de rideau; la mise en scène de la fonte des balles sera superbe, à ce qu'on dit; quant au reste, résignons-nous d'avance.

Pour l'Opéra-Comique, nos prévisions se sont trouvées exactes : la *Petite Fadette* n'a eu que trente-huit représentations; encore lui a-t-il fallu quatre mois pour arriver à ce chiffre; après le 10 janvier nous ne l'avons pas revue. *Rêve d'Amour* a été donné vingt-sept fois, ce qui ne constitue pas même un succès d'estime, mais une chute, convenablement amortie. *Vert-Vert* a donc eu plus du double des représentations de *Rêve d'Amour;* la différence ne saurait tenir ni aux chanteurs ni aux pièces, car on a fort maltraité celle de *Vert-Vert*. Le rapprochement me paraît assez plaisant.

Nous avons eu trois nouveautés faisant un total de quatre actes. La *Cruche cassée* a servi de début à un jeune compositeur, prix de Rome, et ne tire pas à conséquence. La pièce de *Déa* est plus insignifiante encore que celle de *Rêve d'Amour;* la musique est de M. Jules Cohen, un des plus zélés imitateurs d'Auber et un des plus dépourvus d'idées. Vingt représentations me sembleraient plus que suffisantes pour un ouvrage pareil; non pas que je croie qu'il les mérite; au contraire, je ne sais quelle idée la direction du théâtre se fait de la musique et du public pour monter de telles pauvretés. L'Opéra-Comique est à peu près redevenu ce qu'il était dans l'origine : une sorte de vaudeville; aussi n'ai-je pas été surpris lorsqu'on a voulu transformer l'*Ours et le Pacha* en opéra-comique. Vous savez que c'est une vieille bouffonnerie de Scribe, à laquelle M. Bazin a ajouté récemment quelques morceaux de musique. Certainement MM. de Leuven et du Locle aussi bien que M. Bazin comptaient sur un grand succès; mais ils avaient mal calculé. La pièce est trop connue; elle a vieilli; d'ailleurs ce qui paraît amusant dans ce théâtre de vaudevilles ou de bouffonneries, ne produit pas toujours le même effet sur une scène un peu plus élevée. Après quelques représentations, MM. de Leuven et du Locle se sont dit que la musique ne contribuant pas au succès et ayant été ajoutée seulement pour pouvoir jouer cette farce sur leur théâtre, ils pouvaient élaguer la partition à leur convenance. Mme Scribe a été du même avis; mais M. Bazin a protesté; il avait accepté un rôle trop humble pour permettre qu'on l'amoindrît avec le sans-façon que les directeurs du théâtre voulaient y mettre. Il leur a intenté un procès; l'ouvrage a cessé d'être joué; il n'y a pas de quoi le regretter.

La reprise de *Fra Diavolo* est encore une preuve de ce que l'Opéra-Comique n'a guère aujourd'hui d'autre rôle que celui de vaudeville; j'entends par ce mot une pièce amusante, comique ou bouffe, dans laquelle on a intercalé quelques airs de musique, jolis ou agréables, et qui n'ont pas besoin d'être l'expression des situations ou des sentiments des personnages. L'exécution de *Fra Diavolo* est médiocre; à peine peut-on citer deux rôles qui soient bien rendus; celui de chef de brigands ne convient pas du tout à M. Capoul; la pièce ne sera prise au sérieux par personne; la musique n'est guère qu'un recueil d'airs de danse; cependant l'ouvrage attire et intéresse le public. C'est que l'Opéra-Comique (je ne dis là rien de nouveau ni qui ne soit parfaitement connu) est le théâtre favori d'un certain monde bourgeois, commercial, financier qui, pour se délasser des affaires et des travaux de la journée, aime à passer sa soirée en écoutant une pièce gaie et amusante, relevée d'un peu de musique qui lui chatouille agréablement les oreilles, sans exiger une grande attention ni surtout lui causer des émotions sérieuses. Que la pièce n'ait aucune vraisemblance, que la musique n'ait aucun rapport avec l'action, il s'en soucie bien! Est-ce que la musique, sous quelque forme qu'elle se présente, saurait être autre chose pour lui qu'un moyen de distraction. A ce point de vue, l'Opéra-Comique est en effet un genre « éminemment national. »

Ne vous inquiétez donc pas des doléances de certaines gens sur l'infériorité des artistes actuels du théâtre Favart relativement à ceux qu'ils y ont vus, il y a vingt-cinq ou trente ans; il n'y vont pas moins : c'est pour eux une habitude ou un besoin comme le café et le cigare. L'Opéra aussi a son public d'amateurs, d'abonnés ou d'étrangers, et l'énorme subvention que lui paie le gouvernement; mais il en est autrement du Théâtre-Lyrique. M. Pasdeloup n'a pas même gardé pendant deux ans le poste qu'il avait accepté sans en connaître toutes les difficultés. Après avoir fait des pertes considérables, il a donné sa démission à la fin de février, comme il s'en était réservé le droit. Les artistes du théâtre se sont mis en société pour finir la saison; les résultats pécuniaires qu'ils ont obtenus sont peu brillants et la reprise de *Charles VI* d'Halévy ne rendra pas leur position beaucoup meilleure. Je dois déjà vous avoir indiqué les causes principales des infortunes de ce théâtre : c'est d'abord sa situation à la place du Châtelet, beaucoup moins avantageuse que celle qu'il avait autrefois, sur le boulevard du Temple; puis c'est la difficulté croissante de trouver de bons chanteurs et de les conserver, puisque l'Opéra et l'Opéra-Comique peuvent aisément les lui enlever; c'est enfin la difficulté de former et de soutenir un répertoire, car les œuvres nouvelles à succès sont rares, et après les emprunts faits à l'Allemagne et à l'Italie, il en reste bien peu à faire. Parmi les aspirants à la direction vacante, M. Carvalho avait le plus de chances; mais il avait demandé à la ville des concessions que celle-ci a repoussées, sur quoi il a retiré sa can-

didature. Partant il semble impossible de maintenir ce théâtre si l'administration municipale persiste dans ses exigences; elle pèse sur lui non seulement par le loyer, mais encore par le droit des pauvres, perçu toujours avec la plus grande rigueur et consacré, comme vous savez, à l'entretien des hôpitaux.

Le Théâtre-Italien aussi est dans un moment de crise, provoquée par le départ de Mme Patti pour l'Amérique. Elle est engagée par son beau-frère, M. Strakosch, pour chanter dans cent représentations, à dix mille francs par soirée; ce n'est pas trop puisqu'au Théâtre-Ventadour on lui en paie trois mille. Voilà M. Bagier mis en demeure de découvrir une nouvelle étoile. Aucune de ses innovations n'a réussi; *Guido et Ginevra* a eu onze représentations, dans l'espace de deux mois et demi; la curiosité et quelques belles scènes sont les seules causes de ce demi-succès; encore avait-on fait des coupures nombreuses et considérables.

Un vieux et très vieux opéra de Donizetti, *Aline, reine de Golconde*, n'a été repris que pour complaire à une médiocre cantatrice qui remplissait le rôle principal; quelques représentations de la *Fille du Régiment* auxquelles la direction de l'Opéra-Comique avait consenti exceptionnellement, n'ont pas montré Mme Patti sous un jour très brillant.

A l'Athénée, je signalerai, pour mémoire, deux bluettes intitulées, l'une, les *Deux billets*, et l'autre, *Valse et Menuet*. La musique est de MM. Poise et Deffis, compositeurs de l'école française moderne et charmante, sans aucune velléité de profondeur et d'innovation. Les *Brigands*, mauvais opéra de la première manière de Verdi, ont également eu du succès; c'était de la musique nouvelle pour le public de M. Martinet.

Malgré les clabauderies antivagnériennes, il est certain que *Lohengrin* a réussi à Bruxelles et il est très probable qu'il restera au répertoire du théâtre de la Monnaie. Cependant l'exécution n'a pas été merveilleuse; nous n'avions pas conçu de grandes espérances pour celle des rôles principaux, mais en général ils ont été rendus mieux que nous ne le pensions. D'un autre côté, nous nous étions attendu à trouver un bon orchestre et de bons chœurs, vu le développement qu'ont pris en Belgique les sociétés chorales et instrumentales; nous avons été déçus; une partie des coupures qu'on avait faites étaient même motivées par l'insuffisance des chœurs; mais il y a lieu de croire que pour la première représentation l'exécution s'est améliorée. Quant à donner cet ouvrage à Paris, il n'y faut pas songer de si tôt. Il existe trop de préventions chez beaucoup de gens, un acharnement trop systématique contre Wagner, puis la musique froisse trop les habitudes du public et elle est trop intimément liée aux paroles pour pouvoir être comprise sans une très bonne interprétation, car le succès ou l'insuccès devra se décider dès la première représentation. A l'Opéra il n'en peut être question; quant au Théâtre-Lyrique il faut voir d'abord ce qu'il deviendra.

Je ne prétends pas qu'on ne fait absolument rien pour améliorer la situation de l'art musical; voici ce qu'on fait. Vous n'ignorez pas que le gouvernement a nommé une commission pour la réorganisation du Conservatoire, ou plutôt pour la révision du règlement de cette école, et vous avez pu lire dans les journaux les noms des membres de cette commission. Attendons le résultat. D'autre part on parle beaucoup d'établir un opéra populaire, comme s'il suffisait de jouer *Robert le Diable* ou *Guillaume Tell*, avec des places à cinquante ou soixante-quinze centimes, pour changer les tendances du public. Aux réunions générales annuelles de l'Orphéon municipal, on peut d'ailleurs se convaincre qu'un goût bien sévère ne préside pas toujours au choix des morceaux chantés dans les écoles primaires. Et les cafés-concerts, et les théâtres de farces insensées avec ou sans musique! Voilà des établissements qui se moquent bien des subventions du gouvernement! Croyez-vous que les concerts populaires de musique classique leur aient fait tort? Je crains plutôt le contraire. Il ne faut point exagérer l'influence des concerts de M. Pasdeloup. Certes, ils constituaient un notable progrès; mais le public prend l'habitude d'y aller comme au théâtre, et de juger la musique avec la même légèreté et selon les mêmes idées routinières. J'entends bien des gens dire qu'ils comprennent Mozart et Beethoven (ils ne les comprennent guère), mais qu'ils n'ont aucun goût pour Schumann et Wagner, d'où ils concluent naturellement que ces deux auteurs n'ont aucun talent et n'ont rien fait qui vaille. Comme si Beethoven, de son temps, n'avait pas été condamné par les mêmes prétentions ridicules. Aussi M. Pasdeloup éprouve-t-il une difficulté croissante de varier ses programmes d'une façon attrayante pour la masse du public. Heureusement il a les virtuoses, surtout les violonistes, qui sont toujours sûrs d'exciter l'enthousiasme parce qu'ils jouent bien et ne jouent pas des morceaux trop sérieux; ils ont même de l'avantage à en jouer qui ne sont pas sérieux du tout; M. Sivori le sait mieux que personne.

Il avait été question aussi de reprendre les concerts de l'Opéra; mais l'entreprise offre trop de difficultés pour qu'on l'ait tentée. L'échec du festival Berlioz, grâce à sa mauvaise organisation et à l'exécution médiocre, n'a pas dû encourager M. Perrin à faire concurrence aux concerts du Conservatoire et à ceux de M. Pasdeloup. La société Bourgault-Ducoudray mérite une mention spéciale pour l'exécution de la *Fête d'Alexandre* de Haendel.

Parmi les virtuoses, je signalerai M. Besekirsky, violoniste russe, possédant une sûreté de mécanisme extraordinaire et un bon style. Malgré le succès qu'il a obtenu, je pense qu'il n'a pas été assez apprécié, parce que le concert de sa composition qu'il a joué au Cirque Napoléon avait peu de valeur et n'était pas propre à faire ressortir toutes ses qualités. Quant aux virtuoses que nous connaissions déjà, ils n'ont rien ajouté à leur réputation.

Parmi les œuvres nouvelles je citerai une grande cantate de M. Jules Bénédict, *la Légende de sainte Cécile*, exécutée à l'Opéra dans une représentation extraordinaire, et les *Sept dernières Paroles* de M. Th. Dubois, chantées au Cirque Napoléon dans le concert spirituel du vendredi-saint. Il ne manque à la première de ces œuvres que l'originalité, l'élévation et la puissance qu'exigeait le sujet et qu'un grand génie seul aurait pu donner. L'oratorio de M. Dubois

avait déjà été exécuté dans des églises ; c'est encore un ouvrage fort estimable, quoiqu'il soit loin d'avoir le caractère requis pour la cérémonie religieuse à laquelle il doit s'appliquer, caractère que Haydn lui-même n'a pas pu obtenir tout-à-fait. Une symphonie dramatique, intitulée *Jeanne d'Arc*, de M. de Holmes, doit être exécutée le 10 mai au Théâtre-Italien.

Berlioz avait fait imprimer ses *Mémoires* avant sa mort ; mais à l'exception de quelques exemplaires donnés à ses amis intimes, il avait fait déposer le ballot cacheté à la bibliothèque du Conservatoire. MM. Michel Lévy frères ont acquis le droit de mettre l'ouvrage en vente. Naturellement, l'auteur l'a écrit pour sa propre défense et pour celle de sa musique. On y trouvera donc des renseignements intéressants.

JOHANNÈS WEBER.

LA PLAINTE DE TRISTAN

Mon cœur n'est plus qu'un désert morne,
Cerné de pâles horizons,
Et dont l'aridité sans borne
Ignore le cours des saisons.

Dans ce grand vide voilé d'ombres
Où plane un silence de mort,
L'œil ne peut voir que des décombres
Dispersés par le vent du sort.

O mes croyances mutilées!
Mes blondes amours de vingt ans !
Elles gisent ici, mêlées
Aux couronnes de mon printemps.

Tels que les épaves des grèves,
Voilà mon courage vaincu,
Voilà les débris de mes rêves
Frappés avant d'avoir vécu.

Plus rien que vague indifférence,
Rien que je veuille encor saisir...
Le clairon d'or de l'espérance
Ne réveille en moi nul désir.

Seule, au milieu de mes ruines
Que le ciel toucha de son feu,
Debout sur de fortes racines,
Une fleur lève son front bleu.

O mère à mes baisers ravie,
C'est ton souvenir, cette fleur,
Dernier vestige de la vie
Dans mon néant intérieur!

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 30 avril 1870

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le *Président* communique une lettre par laquelle M. le Ministre de l'intérieur informe la Société qu'il a pris en considération la demande adressée en vue d'obtenir du gouvernement italien la restitution des documents relatifs à la Savoie, transportés à Turin au moment de la réunion de cette province à la France. Les négociations ouvertes à ce sujet sont demeurées jusqu'à ce jour sans résultat, mais M. le Ministre promet de ne pas perdre de vue cette affaire ; si elle entrait dans une voie plus favorable, il aurait soin d'en informer la Société.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Dauzat, Recteur de l'Académie de Chambéry, prévenant la Société que le prix annuel de mille francs, institué dans chaque ressort académique, sera décerné en 1870 à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les deux départements savoisiens. Les ouvrages devront être remis le 31 mai. Sur l'invitation adressée par M. le Recteur, de faire désigner un membre pour faire partie du jury, la Société appelle à ces fonctions M. l'abbé Ducis.

M. *C. Dunant* lit une lettre de M. Griolet, accompagnant le don de 63 jetons frappés en 1848 et 1849, et de deux petits parchemins concernant l'abbaye d'Aulphs.

M. *Revon* donne quelques explications sur les médailles et jetons qu'il présente au nom de M. Griolet. On a frappé près de huit cents types à l'occasion de la Révolution de Février et de l'élection du président de la République. Ils ont été décrits pour la plupart dans le bel ouvrage anonyme de M. de Saulcy, intitulé : ***Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848.***

M. *Dunant* dépose les ***Etudes climatologiques sur le département de la Haute-Savoie***, par M. l'abbé Vaullet. Sans prétendre adopter entièrement les idées de l'auteur, les membres présents à la réunion font l'éloge de cet ouvrage, fruit de patientes recherches : depuis le 1er janvier 1830 jusqu'au 31 décembre 1869, M. l'abbé Vaullet a poursuivi régulièrement, plusieurs fois par jour, ses observations météorologiques à l'hôpital d'Annecy, dont il est le directeur.

M. *Ducis* propose l'échange du journal de la Société avec la ***Revue bibliographique universelle***, publiée à Paris, et avec le ***Bulletin archéologique*** publié à Montauban sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. La ***Revue savoisienne*** sera adressée aux directeurs de ces deux recueils.

M. *Ducis* signale des découvertes récentes d'antiquités romaines à Gilly, près Albertville. Cette communication sera développée dans une note insérée dans la *Revue.*

M. *L. Revon* présente plusieurs portraits intéressant la Savoie : celui de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, peinture à l'huile exécutée et donnée par M. Cabaud ; et deux autres peintures offertes par M. Joseph Favre : Ignace de Loyola et son compagnon, le Père Favre ou Le Fèvre né en 1506, au Villaret, près du Grand-Bornand (Haute-Savoie).

M. *Revon* communique une nouvelle lettre de M. Tripp, énumérant les dons nombreux de produits végétaux, bois exotiques, minéraux, animaux montés, coquillages, monnaies, souvenirs historiques, poteries et sculptures mexicaines, etc., que le généreux citoyen d'Annecy a expédiés de Tampico pour notre Musée, le 23 mars ; ces objets, remplissant neuf caisses, arriveront dans deux ou trois semaines.

Sur la proposition de M. Ducis, M. E. RÉVÉREND DU MESNIL, homme de lettres à Meximieux, est nommé membre correspondant ;

Sur la proposition de M. Revon, M. JEAN-BAPTISTE TRIPP, d'Annecy, négociant à Tampico (Mexique), et M. ERNEST GRIOLET, numismate à Genève, sont également nommés membres correspondants ;

Sur la proposition de M. Serand, M. JOSEPH FAVRE, banquier à Annecy, est reçu au nombre des membres effectifs.

Les dons et échanges sont déposés sur le bureau ; la liste en sera publiée ultérieurement.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

—

La Bibliothèque impériale possède un cabinet des médailles unique dans le monde et dont la valeur est estimée à environ 500 millions de francs. C'est là que se trouvent, entre autres merveilles, les superbes médailles d'or d'Alexandre le Grand, le cachet de Michel-Ange, prodige de gravure sur pierre fine, la médaille de Syracuse, estimée un million de francs à cause de son incomparable beauté et aussi de sa rareté ; le grand camée de la Sainte-Chapelle représentant l'apothéose d'Auguste, pièce unique, etc. — Ce cabinet, ouvert au public, va être installé dans un nouveau local : il sera au premier étage de la Bibliothèque impériale et du pavillon en rotonde qui fait l'angle de la rue de Richelieu et de la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 31 mai 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Mémoire secret sur la Savoie, par M. C.-A. Ducis. — A propos de saint François de Sales (suite), par M. Jules Vuy. — Deux inscriptions romaines de la Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie : ***Les peintres et les peintures en Savoie,*** de MM. A. Dufour et F. Rabut, par M. Jules Vuy. — La moisson, poésie de M. Benjamin Dufernex. — Bulletin.

MÉMOIRE SECRET SUR LA SAVOIE EN 1745

Pendant l'Exposition universelle de Paris en 1867, j'eus la bonne fortune de trouver chez un bouquiniste de la rue Richelieu plusieurs cartes anciennes de la Savoie, qui, avec celles que j'avais déjà, forment une collection de huit cartes, toutes relatives aux différentes questions diplomatiques survenues entre les familles régnantes de France et de Savoie vers les années 1663, 1681, 1691, 1695, 1703, 1705, 1745. La dernière, de 1793, est manuscrite et représente le premier département du Mont-Blanc lors de son organisation par les quatre commissaires de la Convention.

Dans ce fouillis géographico-politique se trouvait un manuscrit très précieux. C'est un mémoire sur la Savoie et le parti que la France pourrait en tirer, si l'Espagne, qui l'occupait depuis 1742, venait à la céder à la France.

Pendant l'hiver de 1745 à 1746, Louis XV avait proposé au roi de Sardaigne de quitter le parti de Marie-Thérèse et de se réunir à la France pour chasser définitivement les Allemands de la haute Italie (1). Charles-Emmanuel y mettait la condition de garder le Milanais, et, dans ce cas, la France aurait pris la Savoie aux Espagnols. L'infant don Philippe devait se contenter de l'héritage des Farnèse.

Cette combinaison n'était pas nouvelle. Car d'après le traité de Brusolo de 1610, Charles-Emmanuel Ier devait s'emparer, pour lui, du Milanais. Afin de faciliter cette conquête, Henri IV devait, avec 40,000 hommes, attirer toutes les forces de l'Empire vers le nord, en s'emparant, pour lui aussi, de la succession de Clèves et Juliers. Le poignard de Ravaillac arrêta tous ces projets.

L'indécision de Louis XV les fit manquer en 1746. La guerre d'Italie de 1859 les a réalisés.

Dès le commencement de la guerre pour la succession d'Autriche, en 1742, M. de Bonnaire, directeur des fermes royales de France à Châlons, fut à Genève l'entremetteur de tractations officieuses et officielles. C'est pendant ce séjour qu'il eut la mission secrète d'étudier tous les services publics et toutes les ressources de la Savoie. Dans le mémoire adressé au ministère, l'auteur passe en revue la topographie, la géographie administrative, les productions du sol, la justice, la police, les finances, le commerce, les établissements qu'on peut y créer, le gouvernement politique, etc. Le destinataire a annoté en marge un certain nombre de paragraphes et la nature de ces observations les fait naturellement attribuer au marquis d'Argenson.

A la même époque Le Rouge dédiait à M. de Maurepas une carte du *Duché de Savoie suivant les nouvelles observations*.

La publication de cette œuvre inédite d'un agent secret de la France, fruit de recherches actives faites avec toute la prudence voulue pour ne pas donner ombrage aux fonctionnaires de l'Espagne, qui devaient ignorer les négociations pendantes entre les cabinets de Versailles et de Turin, nous a semblé devoir intéresser l'histoire de notre patrie; les annotations ministérielles suivront chaque paragraphe en plus petit caractère.

A l'aide des états statistiques collectionnés aux archives départementales, il aurait été facile de compléter ou de rectifier certaines assertions de l'auteur. Mais il a paru plus utile de publier le mémoire tel quel, et de réserver les documents locaux, d'ailleurs trop nombreux, pour un autre travail qui se rattache essentiellement à la cadastration de la Savoie de 1728 à 1738. Je me bornerai à insérer quelques corrections entre parenthèse ou au bas des pages.

C.-A. DUCIS.

Mémoire sur la Savoye (*)

(1) Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie*, III, 226.

(1) Ce n'est qu'après avoir lu plus d'une fois et très attentivement le mémoire ici transcrit que je l'ai apostillé de la manière suivante; cela ne m'empêche point de le regarder comme un ouvrage bien fait, raisonné, intéressant, réfléchi et écrit avec autant de clarté que de

précision. En un mot, à quelques observations près, que je vais faire à M. de Bonnaire, son mémoire est satisfaisant et ne laisse rien à désirer. L'auteur est entré parfaitement dans les vues qui ont fait demander cet ouvrage, qui m'a confirmé dans l'opinion que j'avais déjà de la capacité de M. de Bonnaire et de sa façon de travailler. C'est ce dont je me ferai un plaisir de rendre témoignage dans toutes les occasions.

Les historiens ne sont pas d'accord (2) sur l'étymologie du nom de Savoye, en latin *Sabaudia;* mais il n'en n'est aucun qui ne convienne qu'elle est depuis l'an 1,000 sous l'illustre et royale maison de ce nom, et qu'elle formait un Etat considérable avant la désunion de la Bresse, du Bugey, de Valromey et du pays de Gex, cédés à la France en échange du marquisat de Saluces par le traité de Lyon de 1601, sous les règnes d'Henry IV, de glorieuse mémoire, et de Charles-Emmanuel Ier.

(2) Bon : cet article est suffisamment éclairci par rapport à la nature des connaissances que l'on a dessein de prendre dans ce mémoire.

DESCRIPTION ABRÉGÉE DU PAYS, SA SITUATION ET SES BORNES.

La Savoye, telle qu'elle est aujourd'hui, confine (3), vers le nord, aux Suisses, dont le lac de Genève la sépare; à l'orient, elle a le Valais, le duché d'Aost et le Piémont; au midi, le Dauphiné, et à l'occident le Bugey, dont elle est séparée par le Rhône.

(3) On vérifiera ici l'orthographe et la position des lieux cités dans cet article et les suivants, n'étant pas impossible que l'homme le plus intelligent se trompe sur l'un et l'autre point.

Son étendue, du septentrion au midi, est de 32 lieues, mesurées sur l'échelle des lieues communes de France, à prendre depuis Bonnenuit, sur la frontière du Briançonnais, jusqu'à Ripaille, sur le bord du lac de Genève, et l'on en peut compter 26 du levant à l'occident, à partir du pied de la montagne appelée le Petit-Saint-Bernard jusqu'à Saint-Genis sur le Guier.

Cette étendue n'est pour ainsi dire qu'un assemblage de montagnes qui forment des vues assez bizarres et pourtant agréables lorsque la chaleur du soleil a fondu les neiges dont elles sont couvertes pendant plus de six mois de l'année.

En quelques endroits l'on voit ces monts, entassés les uns sur les autres, s'élever jusqu'aux nues; en d'autres, ils sont partagés en divers sommets dont l'élévation semble menacer la tête des passants; mais ce qu'on ne peut considérer sans une espèce d'horreur, ce sont les précipices creusés par les eaux aux pieds de certains rochers et les torrents qui y coulent. Ces montagnes quelquefois se trouvent entrecoupées et c'est alors qu'elles forment des détours inaccessibles; mais quand elles se rencontrent séparées les unes des autres, elles laissent dans l'espace des vallées bordées de petits coteaux très cultivés, d'où sortent des sources d'eau vive qui rendent les plaines fertiles.

DÉNOMINATION DES PROVINCES COMPRISES SOUS LE NOM DE SAVOYE, DÉNOMBREMENT DES PAROISSES, DES HABITANTS ET LEUR CARACTÈRE.

Six provinces, contenant ensemble 637 paroisses, y compris les villes capitales et autres, ainsi que les bourgs, composent actuellement tout l'Etat de Savoye.

La première et la plus considérable de ces provinces est le duché proprement dit de Savoye, dont Chambéry est la ville capitale; il contient 212 paroisses et est borné à l'orient par la Tarentaise, au midi par la Morienne, à l'occident par le Rhône et le Guiers et au septentrion par le Genevois (4) (et le Faucigny).

(4) Comme ce mot *Genevois* présente d'abord une équivoque par rapport à l'Etat de Genève, on aura pareillement soin ici de vérifier cet article. M. de Bonnaire est prié de dire aussi ce qu'il sait là-dessus d'incontestable.

Il serait bon aussi d'avoir les quatre confins de chacune de ces provinces.

La seconde est le duché de Genevois, dont Annecy, évêché, est la capitale; il comprend 165 paroisses. Sa situation est au nord du duché de Savoie : c'est présentement le lieu de résidence de l'évêque de Genève.

La troisième est le duché de Chablais; Thonon en est la capitale; il contient 74 paroisses et s'étend au septentrion le long du lac de Genève, anciennement dit de Léman.

La quatrième est la baronie de Faussigny, divisée en deux parties, le haut et le bas; la capitale du haut Faussigny est Sallanches, et la Bonneville est la capitale du bas Faussigny. Ce petit pays, dans lequel on compte 73 paroisses, est borné au nord par le Chablais, au midi par la Tarentaise (et la Savoie), à l'orient par le Valais et le duché d'Aost, et à l'occident par le Genevois.

La cinquième est le comté de Morienne, situé entre les montagnes du Dauphiné et de la Tarentaise; il renferme 61 paroisses; la ville capitale est Saint-Jean, évêché.

Et la sixième est le comté de Tarentaise; sa situation est au nord de la Morienne; il contient 52 paroisses; la capitale est Moûtiers, archevêché.

Il est notoire que la Savoie, divisée comme on l'a dit ci-dessus en six provinces, composant en tout 637 paroisses, les villes et les bourgs compris, est habitée par plus de 400 mille personnes de l'un et de l'autre sexe. Il ne paraît pas que le souverain en ait jamais fait faire un dénombrement exact (*), mais ce ne serait pas une opération fort longue et fort difficile, pourvu qu'on la commençât et qu'on la finît pendant les deux mois d'été, parce que, dès que la moisson est faite, un très grand nombre de Savoyards, hommes mariés ou jeunes garçons, commencent à quitter le pays pour aller travailler au dehors, chacun de leur côté, les uns en Piémont et en Italie, les autres dans la Suisse et dans l'Allemagne, et le plus grand nombre dans les différentes provinces de France. Telle est leur coutume : ils reviennent chez eux dans le mois de may pour cultiver leurs héritages et apportent bien exactement dans le pays tout l'argent qu'ils ont pu amasser, ce qu'on estime monter à plus de 600 mille livres par an.

Les Savoyards (5), en général, sont robustes, fidèles, sobres, laborieux, soumis, civils, bons pour la guerre : la noblesse surtout s'y est toujours distinguée; mais ils sont peu industrieux et fort entêtés, au reste très attachés à leurs souverains.

(*) Les archives départementales de la Haute-Savoie ont le recensement des provinces en 1726 — et les archives municipales, celui d'Annecy en 1708.

(5) Bon : cet article paraît donner une idée juste du caractère de cette nation.

LES LACS ET RIVIÈRES.

Il y a deux lacs en Savoie assez considérables, celui d'Annecy et celui du Bourget.

Le lac d'Annecy est au milieu du Genevois ; il a trois lieues de long du midi au nord et une de large d'orient à l'occident ; il tire une partie de ses eaux des marais d'Avertières et se décharge par deux canaux dans une petite rivière appelée le Fier. L'un de ces canaux, divisé en deux bras, traverse la ville d'Annecy et en baigne les murs. Il n'est pas poissonneux.

Le lac du Bourget est à deux lieues de Chambéry ; il est aussi long et plus large que celui d'Annecy ; il communique au Rhône, au-dessus de Chana, par un canal d'une lieue de long et abonde en poissons excellents, principalement en truites et en perches, d'une grosseur extraordinaire ; on y pêche aussi des lavarets et des hombres-chevaliers.

La plupart des rivières de la Savoie, desquelles il va être parlé, coulent rapidement du midi au nord, en penchant un peu vers l'occident, et ont leurs embouchures dans le Rhône ou dans l'Isère (*).

Le Rhône, qui tire sa source du mont de la Fourche, près de la montagne de Saint-Gothard, dans la Suisse, traverse le Vallais et le lac de Genève et sépare ensuite la Savoie du pays de Gex et du Bugey. Il reçoit en passant les eaux de l'Arve, du Guier, de la Valserine et des Usses, et poursuit son cours jusque dans la Méditerranée.

L'Arve prend sa source près de Chamunis dans le Faussigny, au pied du mont des Glacières ; elle n'est navigable que pour des petits bateaux ; elle est rapide, et son cours n'est pas long, puisqu'elle se joint au Rhône à une portée de fusil au-dessous de Genève après avoir été grossie par les eaux de plusieurs petites rivières.

La Valserine sort des montagnes du comté de Bourgogne, arrose la vallée de Chesery, passe sous le pont de Bellegarde, et entre dans le Rhône près du pont de Lucey.

Les Usses ont leur source au-dessus du village de Lamurre dans le Genevois, et se jettent dans le Rhône près du Regonfle.

Le Séran prend sa source dans le duché propre de Savoie près l'abbaye de Bellevaux, passe à Rumilly (se réunit au Fier), et se déchargent ensemble dans le Rhône au-dessous de Seyssel.

Le Guier sépare la Savoie du Dauphiné ; il est formé des eaux de deux ruisseaux, l'un appelé Guier-le-mort, et l'autre Guier-le-vif, qui se mêlent au-dessous des Echelles ; il passe de là sous le pont de Beauvoisin et va se jeter das le Rhône à un quart de lieue de Saint-Genix, vis-à-vis Cordon, paroisse du Bugey, sur le bord de ce fleuve.

(*) Cette assertion n'est vraie que pour les Dranses du Chablais et quelques affluents de la rive gauche des autres rivières. Le Giffre, le Fier, le Doron et le Thoron ont leurs cours moyen de l'est à l'ouest. L'Arve, la Laisse et l'Arc descendent du nord-est pour décrire des courbes vers le nord-ouest L'Isère marque six lacets dans deux directions alternatives : nord-ouest de la source jusqu'à Séez, sud-ouest jusqu'à Moûtiers, nord-ouest jusqu à Albertville, sud-ouest jusqu'à Grenoble, nord-ouest jusqu'à Moirans, sud-ouest jusqu'au Rhône.

La source de l'Isère est au-dessus de Tigne et au pied des monts qui séparent la Savoie du duché d'Aoste ; elle traverse la ville de Moûtiers et toute la Tarentaise ; elle reçoit, à Conflans, la petite rivière d'Alby (Arly) ; elle est grossie plus bas par celle d'Arc qui sort du pied du grand Mont-Cenis et qui traverse en long la Morienne, et après avoir passé à Montmélian où elle porte d'assez grands bateaux, elle sort de la Savoie pour entrer dans le Dauphiné.

La Leisse est une petite rivière qui a sa source à trois lieues de Chambéry ; elle coule le long des faubourgs de la ville où on la passe sur un pont de pierres, et va se décharger dans le lac du Bourget conjointement avec l'Albanne qui est un petit ruisseau qui arrose aussi Chambéry divisé en plusieurs branches.

Comme le cours de toutes ces rivières dans la Savoie est interrompu en certains endroits par des rochers, en d'autres par des ravines, et qu'elles sortent souvent de leur lit naturel grossies par des torrents que produisent la fonte des neiges et les pluies en différents temps de l'année, elles ne servent aucunement au transport des marchandises et denrées d'une province à l'autre.

LES PRODUCTIONS DU SOL.

Quoique la Savoie en général soit, comme on le sait, un pays de roches et de montagnes très élevées, néanmoins comme tout ce qui peut être cultivé, soit dans les vallées, soit dans les montagnes, l'est avec soin, les productions du sol en vins, blé, seigle, orge et avoine et autres menus grains, ainsi qu'en fruits de toute espèce et en foins, suffisent et au-delà pour les besoins des habitants.

Plusieurs même de ces montagnes, notamment celles du Faussigny, de la Tarentaise et de la Morienne abondent en pâturages excellents, par le moyen desquels on y élève des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres et de moutons, qui fournissent de la laine, des cuirs, du beurre et du fromage.

Elles produisent encore des bois pour le chauffage et pour la construction des bâtiments ; il y en a même en différents endroits qui seraient très propres pour la mâture des vaisseaux : la difficulté serait de les exploiter et de les amener sur le bord de l'Isère ou du Rhône ; il en sera parlé dans un article particulier à la fin de ce mémoire.

Presque toutes les terres sont possédées par les gentilshommes du pays, et ils y jouissent comme en France de différents droits utiles et honorifiques, mais il en est peu qui soient titrées et d'un revenu considérable.

Les héritages en roture qui en dépendent sont chargés, outre la taille qui est réelle comme il sera dit ci-après, de cens, servis ou redevances envers les seigneurs ; ceux-ci les affranchissent quelquefois à prix d'argent ; mais en ce cas l'affranchissement ne peut avoir lieu qu'autant qu'il se trouve confirmé par le souverain auquel on paie pour cela pareille somme que celle convenue avec le seigneur et même quelque chose de plus.

LA JUSTICE, COMMENT ADMINISTRÉE.

Le droit romain est suivi en Savoie dans les cas

où les constitutions du prince et les coutumes locales n'y ont pas dérogé. Ceux qui se destinent à des emplois de robe vont prendre leurs grades à l'université de Turin ou à celle de Valence en Dauphiné.

La justice s'exerce dans toute la Savoye avec assez d'exactitude, les appellations des premiers juges sont portées devant des juges-mages établis dans certains districts, et des jugements de ces derniers l'on peut appeler au Sénat de Chambéry, créé et établi à l'instar des Parlements de France.

Ce Sénat, partagé en deux chambres, où les affaires tant civiles que criminelles sont jugées en dernier ressort, est composé d'un premier et second présidents, de huit sénateurs, d'un avocat général, de trois substituts, de deux secrétaires ou greffiers, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel, et de plusieurs huissiers.

Les appointements du premier président sont fixés à 5,000 fr.; ceux du second à 2,000 fr. A l'égard des sénateurs, ils ont chacun 1,000 fr.; l'avocat général 2,000 fr.; les deux premiers de ses substituts ont chacun 1,000 fr. et le troisième 500. Il y a, outre cela, un chevalier d'honneur dont les appointements sont de 1,700 fr.

La vénalité des charges et offices n'est point connue en Savoye; toutes les places et employs soit de robe, d'épée ou de finance et autres de quelque nature qu'ils soient, sont données au mérite ou par récompense des services rendus à l'Etat. L'on paie seulement au Trésor royal, pour les provisions que le souverain accorde en pareil cas, un droit fixé par un tarif particulier; il en est dû un aussi au chancelier et aux ministres réglés par d'autres tarifs (6) suivant la qualité de l'emploi.

(6) Serait-il possible d'avoir ces tarifs? M. de Bonnaire est prié de n'épargner ni peines, ni soins pour se les procurer; ce sont pièces justificatives que l'on transcrira à la suite de ce mémoire.

LA POLICE DES VILLES A QUI CONFIÉE.

L'exercice de la police dans les villes de chaque province de l'Etat de Savoye, ainsi que l'administration des modiques revenus dont elles jouissent est confiée à quatre magistrats appelés syndics; ils ne sont que deux ans en place, et ils ont le droit de se choisir des successeurs en se conformant aux règles prescrites à cet égard, dont la principale est que le premier de ces syndics soit tiré du corps de la noblesse, que le second soit pris dans le nombre des avocats du siége, le troisième dans la bourgeoisie, et le quatrième parmi les marchands.

Ces syndics ont inspection sur les boulangers, cabaretiers et bouchers, et enfin sur tous ceux qui tiennent boutique ouverte, ou qui exercent des arts et métiers, mais s'il a été rendu des règlements à ce sujet, l'on a négligé depuis longtemps de tenir la main à leur exécution, puisqu'on voit tous les jours que chacun y fait assez librement la profession qui lui plaît et se livre à tel négoce qu'il veut. C'est peut-être aussi l'une des raisons pour lesquelles tous les ouvriers généralement y sont maladroits et sans goût (*). *(La suite au prochain n°.)*

(*) Cette supposition est au moins gratuite. Quel est le système le plus favorable au progrès, de l'organisation des métiers en jurandes ou de la libre concurrence?

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

II

Au milieu des *broussailles des vieilles écritures,* pour employer une expression de Charles-Auguste de Sales, je trouve l'expédition d'une ordonnance rendue par Janus de Savoie et adressée à Pierre Métral, trésorier du Genevois; signée à Annecy, par Mes Ducrêt et Magnin, notaires, après avoir été dûment collationnée sur l'original, elle porte la date du six octobre 1484.

Janus de Savoie, du consentement des trois Etats *(cum tribus statibus dominorum nostrorum nuper convocatis),* ordonne, pour la dot de sa fille *(pro subventione dotis),* suivant l'usage *(ut moris est),* la levée d'un impôt extraordinaire *(subsidium sive regalia).* Cet impôt, payable en trois termes, d'année en année, à dater du 1er novembre 1484, est de trente-trois deniers gros par feu, pour tout *homme,* justicier ou ecclésiastique, et de seize deniers et une obole pour les bannerets et autres nobles qui ont, soit mère au mixte empire, soit droit de haute justice, c'est-à-dire, droit de prononcer une peine capitale.

Il est dit, dans cette ordonnance, que le produit de l'impôt extraordinaire (assez fréquent sous le régime féodal), doit être versé entre les mains d'Hélène de Luxembourg, épouse de Janus de Savoie *(illustri consorti nostre carissime domine helene de luxemburgo),* dès qu'il aura atteint un certain chiffre.

Au dos de l'expédition se trouvent, en outre, deux reçus signés par Me Magnin, notaire, et faits, l'un et l'autre, au château d'Annecy, par Hélène de Luxembourg, en faveur de Pierre Métral (ou de Métral), conseiller et trésorier du Genevois.

Le premier, en date du six juin 1485, est de douze cents florins; un des témoins est noble François du Crêt, de Cruseilles.

Le second porte la date du vingt-un octobre 1485; il est de quatorze cent quarante-trois florins un denier; au nombre des témoins figurent nobles Pierre et Jacques de Lornay, et Guillaume du Crêt, secrétaire.

— On sait que Janus de Savoie, comte de Genève, baron de Faucigny et de Beaufort, avait été *accordé en mariage,* le deux mars 1465, *avec* Hélène de Luxembourg, au château de Beaurevoir, diocèse de Cambray (2). De ce mariage qui fut célébré, en grande pompe, à Genève, en 1466, naquit, en 1467, Louise de Savoie, marquise de Baugé, dame de Thorens, de Richemont, de Cusy, d'Arbusigny, etc.

Louise de Savoie épousa, en premières noces, Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex, frère du duc Charles de Savoie. C'est à l'occasion de ce mariage que fut prélevé l'impôt extraordinaire *(aide seigneuriale)* dont nous venons de parler *(dotis illustris filie nostre carissime marchionisse Gay)* (3). Louise de Savoie n'eut pas d'enfant de ce mariage qui dura fort peu de temps; Jacques-Louis de Savoie mourut, en effet, à Turin, le vingt-sept juillet de

(1) Voir la *Revue savoisienne,* 1867, pages 25 et 84.

(2) Guichenon. *Savoie,* tome II, p. 97 et suivantes (édition de Turin).

(3) Id., ibid., II, p. 98, 99.

l'année suivante (1) (1485), avant que l'impôt extraordinaire eût été entièrement prélevé. — En secondes noces, elle épousa François de Luxembourg, vicomte de Martigues ; elle mourut, suivant Guichenon, le 1er mai 1530 (2).

Louise de Savoie, vicomtesse de Martigues, était aussi dame de Choisy, et c'est de son vivant qu'eut lieu, dans la seigneurie de Choisy, l'exécution capitale, pour crime d'hérésie, dont j'ai parlé à propos du remarquable ouvrage de M. le professeur *Kampschulte,* sur Calvin, son église et son gouvernement. Cette exécution capitale a donc eu lieu plusieurs années avant l'époque où la réformation fut introduite officiellement à Genève; c'est en l'année 1530 que, suivant Grillet, « plusieurs gentilshommes « qui avaient servi dans les guerres d'Allemagne, « imbus des principes de Luther, » saisirent une occasion qui se présentait à La Roche, pour les introduire dans cette ville, et proposèrent au peuple de chasser le clergé (3). Ainsi, les nouvelles idées, en matière religieuse, s'agitaient en Savoie, où elles devaient succomber, à une époque où il n'en était pas encore sérieusement question dans Genève qui devait recevoir plus tard le nom de *Rome protestante.*

— Les biens de la vieille et illustre famille de Compey avaient été confisqués par le duc Charles de Savoie et c'est lui « qui fit don pur à Hélène de Luxembourg » de la baronnie de Thorens. L'unique héritière de la maison de Martigues, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, vendit, au commencement du XVIIe siècle (en 1602, sauf erreur), la baronnie de Thorens aux seigneurs de Sales.

Les princes de Martigues, de race impériale, « allaient à l'égal des comtes de Genevois; » les seigneurs de Sales furent, durant plusieurs générations, à leur service. Le père, l'aïeul, le bisaïeul de saint François de Sales avaient été pages des princes de Martigues; l'illustre évêque de Genève nous dit lui-même, dans la préface de son *Traité de l'amour de Dieu,* que la duchesse de Mercœur *le regardait comme un serviteur héréditaire de sa maison.* C'est en cette qualité qu'elle le choisit pour faire, dans la capitale de la France et devant une illustre assemblée (4), l'oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, son mari.

La duchesse de Mercœur « et quelques autres bien attachés au nom savoisien » portaient le plus vif intérêt à saint François de Sales et le *patronnaient,* avec une grande sollicitude, lorsqu'il prêcha, à Paris, quelques années avant la publication de son célèbre livre de l'*Introduction à la vie dévote.* Cette haute protection contribua à frayer la voie à *l'élu de Genève* et elle fut loin de lui être inutile au point de vue de ses succès et de sa renommée. — Ajoutons, en terminant, que le tombeau des princes de Martigues était dans l'église de Saint-Dominique d'Annecy (1).

JULES VUY.

(1) Guichenon. *Savoie*, tome II, p. 133.

(2) Id , ibid., II, p. 99.

(3) Grillet. *Histoire de La Roche,* p. 51 (édition de 1867). Je ne cite pas la page de l'édition originale, dont j'ai un exemplaire, parce que peu de personnes la possèdent maintenant.

(4) Le Parlement en corps était présent lorsque cette oraison funèbre fut prononcée.

DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA SAVOIE

On lit cette inscription à Saint-Jean-Puy-Gauthier, *podium Walterii*, qu'on prononce vulgairement *Pied-Gauthier* (Savoie).

P·LVCRETIo
P·FIL VOL·
P A R V O L O
MAXIMILLA PAT
T P I

Publio Lucretio Publii filio voltinia tribu Parvolo Maximilla patri titulum poni jussit.

Maximilla a fait élever ce monument à son père, Publius Lucretius Parvolus, fils de Publius, de la tribu Voltinia.

On lit cette autre à la Chapelle-Blanche, située à huit kilomètres au sud de la précédente :

IVL Q FIL.
VERAE
FLAM AVG
MAXIMILLA·F
T·P·I

Juliæ Quinti filiæ Veræ flaminicæ augustali Maximilla filiæ titulum poni jussit.

Maximilla a fait élever ce monument à sa fille Julia Vera, fille de Quintus, flamine augustale.

J'ai cru devoir m'écarter de la lecture qu'en a donnée M. Macé (2) et lire *Maximilla filiæ*, comme plus haut j'ai lu *Maximilla patri,* d'après l'usage assez constant de nos monuments épigraphiques. Les découvertes archéologiques faites dans cette localité et tout près de là, à Détrier, dans le tracé de la route départementale, et consistant en médailles, statuettes, amphores, plats, soucoupes et autres fragments de poterie, expliquent la présence d'une flamine augustale auprès d'un temple.

J'ai lu également *titulum* au lieu de *testamento*, car, dans cette dernière hypothèse, ce sont les héritiers de cette Maximilla qui auraient élevé un tombeau à son père et à sa fille, décédés avant elle. La supposition est invraisemblable.

Il résulte, du rapprochement de ces deux inscriptions, le tronçon d'arbre généalogique d'une famille de la tribu Voltinia, établie sur le magnifique et riche plateau qui longe la rive gauche de l'Isère, aux flancs du Mont Raillant, sur la crête duquel s'élèvent les tours de Montmayeur.

(1) Voir, entre autres : Charles-Auguste de Sales : *Pourpris historique de la maison de Sales*, pages 45, 214, 303, 317, 331-337, etc — Le même : *Histoire du bienheureux François de Sales*, tome I, pages 314-318 (édition de Paris, 1857).

(2) *Mémoires de l'Academie imperiale de Savoie*, V, page VI-XII du compte-rendu.

Publius
|
Publius Lucretius Parvolus
|
Maximilla, épouse de Quintus
|
Julia Vera, flamine augustale
morte avant sa mère.

C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE

Les peintres et les peintures en Savoie du XIIIe au XIXe siècle, notes recueillies et mises en ordre par Auguste Dufour et François Rabut, présidents honoraires de la Société savoisienne d'archéologie et d'histoire. Chambéry, 1870; un volume in-8° de 303 pages.

M. Dufour, général d'artillerie dans le royaume d'Italie, et M. François Rabut, professeur d'histoire à Dijon, peuvent être comptés, sans hésitation, au nombre des Savoisiens qui, dans notre époque, ont rendu le plus de services à l'histoire, notamment à celle de leur pays natal.

La publication que j'annonce aujourd'hui et qui fera partie du tome XII des *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* est une nouvelle preuve de l'activité et du zèle des savants distingués que je viens de nommer.

Ils se proposent de faire une *Histoire des classes ouvrières,* dans le sens le plus étendu de cette expression, des ouvriers de la pensée comme des manouvriers, de ceux qui ont exercé les métiers les plus modestes comme de ceux qui ont cultivé les beaux-arts, en un mot, de tous ceux qui ne faisaient point partie de la noblesse et du clergé. Ils espèrent « fournir, modestes pionniers, quelques matériaux aux « gens qui étudient consciencieusement le passé de « la Savoie. »

Ils annoncent qu'ils donneront, état par état, les notes qu'ils se proposent de « mettre à la disposition « des travailleurs, » et ils commencent par les peintres, série qui ne sera, disent-ils, ni des plus courtes ni des plus longues.

Cette série renferme le résultat de nombreuses recherches et de scrupuleuses investigations. Ceux qui voudront la lire avec suite et attention y trouveront des documents très utiles et très intéressants; ces documents (comme tous les documents d'ailleurs), ne sont pas exempts d'une certaine sécheresse, mais pour quiconque veut les étudier de près, ils sont essentiellement instructifs et substantiels; ils nous fournissent en effet, au point de vue des beaux-arts, des données bien précieuses.

L'ordre adopté par MM. Dufour et Rabut est l'ordre chronologique; une table alphabétique des individus et des choses augmente encore l'utilité pratique de leur ouvrage.

MM. Dufour et Rabut font remarquer que la situation des Etats de la maison de Savoie entre la France, l'Italie et l'Allemagne, situation qui a bien eu parfois ses inconvénients, avait aussi des avantages. Ainsi, la Savoie avait, avant la France, des peintres à l'huile venus d'Italie, et, avant l'Italie, des vitraux peints que des artistes français venaient poser dans ses chapelles.

Ajoutons que l'ouvrage est conçu dans un esprit large, qu'il ne se borne pas aux artistes nationaux, et que les artistes étrangers qui ont travaillé en Savoie, ont leur place, à côté des autres.

L'histoire d'un pays se retrouve souvent, en partie du moins, dans une contrée voisine; nous constatons ici, une fois de plus, cette vérité banale.

Je n'en veux pour preuve que les pages, assez nombreuses, dans lesquelles l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut parle d'artistes genevois. Les relations fréquentes entre Genève et la Savoie, au point de vue des beaux-arts, sont établies d'une manière frappante; sous ce rapport, on peut dire que cet ouvrage fournit, sur l'histoire des beaux-arts à Genève, notamment avant la réformation, des données nouvelles et pleines d'intérêt. MM. Dufour et Rabut, en rendant un grand service à la Savoie, ont complété, sur bien des points, les études consciencieuses que consacra autrefois, à l'histoire des beaux-arts dans Genève, un magistrat éminent, M. le premier syndic Rigaud. Il me serait facile de le prouver par une série de citations, mais cela m'entraînerait trop loin; pour le moment, qu'il me suffise d'avoir fait ressortir ce côté utile de l'ouvrage dont je rends compte ici.

Dans mon *Mémoire* sur le *collége de Versonnex*, j'ai cherché à établir, et je crois y avoir réussi, que l'instruction publique, dans Genève, était développée, longtemps avant le seizième siècle. Les données que nous possédons sur les beaux-arts, en particulier celles que nous fournit l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut, permettent d'affirmer que les beaux-arts aussi avaient pris, à Genève, longtemps avant le seizième siècle, un développement assez considérable. Il y a là, pour un homme compétent, un sujet d'étude qui n'est pas encore entièrement exploré.

Le même ouvrage nous fournit quelques données sur des articles vaudois et fribourgeois.

Notons, en passant, une observation qui a trait à un contemporain de Giotto, à Georges de Florence ou Georges d'Aquila. Il passe pour avoir peint à l'huile; MM. Dufour et Rabut remarquent toutefois que « les comptes des trésoriers généraux nous le « montrent se servant d'œufs pour les peintures du « château de Chambéry et pour d'autres peintures; « mais jamais il n'y est fait mention d'huile. C'était « l'usage pour les peintures murales. »

Nous ne saurions mieux faire, en terminant, que d'encourager MM. Dufour et Rabut à continuer leurs vaillantes études et à les communiquer au public. C'est une manière aussi de les remercier de ce qu'ils ont déjà fait.

Jules Vuy.

LA MOISSON

Les grands blés d'or dans la vallée
Frissonnent au vent du matin;
Les moissonneurs, troupe hâlée,
Alternent leurs chants au lointain.

Mon cœur est une plaine blonde
Où mes désirs, épis touffus
Qu'une sève ardente féconde,
Agitent leur nombre confus.

Mon cœur est à toi, jeune fille!
De ton domaine fais le tour:
Les blés sont mûrs, prends la faucille,
Moissonne des gerbes d'amour.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 mai 1870

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le *Président* donne lecture : 1° d'une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique relative à la restitution sollicitée des archives historiques de Savoie déposées à Turin;

2° D'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry accompagnant l'envoi de plusieurs exemplaires du discours de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes;

3° D'une lettre de M. le Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne pour l'échange réciproque des publications des deux Sociétés.

M. *Ducis* donne lecture d'une étude historique sur le pape Innocent V, originaire de Tarentaise, qui paraîtra dans la *Revue*.

M. *Serand* présente, au nom de M. Laurent Rabut, professeur au lycée de Chambéry : 1° plusieurs objets d'antiquité préhistorique recueillis par lui-même; 2° diverses gravures concernant la Savoie, entre autres les portraits de Victor-Emmanuel Ier, du président Favre, d'Humbert III; la chapelle de Notre-Dame de Bellevaux en Bauges, etc.

M. *Revon* présente plusieurs objets antiques découverts récemment dans la plaine des Fins d'Annecy, parmi lesquelles des monnaies d'argent de Vitellius, d'Alexandre Sévère, etc.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° ***Etude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre,*** par A. Perrin, don de l'auteur; — 2° ***Elogio di Carlo Gemmellaro,*** par J. Boltshauser, don de l'auteur; — 3° ***Les archives historiques de Savoie,*** par l'abbé C.-A. Ducis, don de l'auteur; — 4° ***Le Bras de Saint-Arnoul et les bulles des évêques de Gap,*** par M. G. Vallier, don de l'auteur; — 5° ***Les chemins de fer de la Haute-Savoie et la zone,*** par L. Jousserandot, don de l'auteur; — 6° ***Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey,*** par A. Albrier, don de l'auteur; — 7° ***Etudes climatologiques sur le département de la Haute-Savoie,*** par l'abbé P. Vaullet, don de l'auteur; — 8° ***Les sepultures de la Tarentaise, depuis les temps antéhistoriques jusqu'en*** 1793, par E. L. Borrel, don de l'auteur; — 9° ***Quelques mots sur la vie et le caractère de Ducis,*** par C. Lacroix, don de l'auteur; — 10° ***Compte-rendu*** de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme; — 11° ***Rapport*** du conseil d'administration du Crédit foncier et commercial suisse; — 12° ***Expédition française au pôle Nord,*** bulletin n° 20; — 13° ***Mémoires*** de l'Académie impériale de Lyon, classe des sciences, t. XVII; — 14° ***Mémoires*** de la Société littéraire de Lyon, année 1869; — 15° ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles, n° 62, vol. X; — 16° ***Mémoires*** publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVII, liv. I; — 17° catalogue des livres appartenant à cette Société; — 18° ***Mémoires*** de la Société des antiquaires de France, 4e série, t. I; — 19° ***Bulletin*** de la même Société, 3e et 4e trimestres de 1869; — 20° ***Bulletin*** de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e et 4e trimestres de 1869; — 21° ***Bulletin*** de la Société royale de botanique de Belgique; — 22° ***Bulletin*** archéologique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — 23° ***Revue*** des Sociétés savantes des départements; — 24° ***Etudes atmosphériques***, par Acolus, don de M. Cassagnes; — 25° ***Bulletin*** hebdomadaire de l'Association scientifique de France; — 26° le ***Globe,*** journal géographique, livraisons de juillet 1869 à mars 1870; — 27° ***Revue du Lyonnais :*** — 28° la ***Bourgogne;*** — 29° ***Journal des connaissances médicales;*** — 30° ***Journal*** de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 31° l'***Italia agricola;*** — 32° ***Association scientifique*** de France; — 33° le ***Mont-Blanc;*** — 34° l'***Union savoisienne;*** — 35° l'***Industriel savoisien;*** — 36° les ***Alpes;*** — 37° le ***Faucigny;*** — 38° l'***Echo du Salève;*** — 39° le ***Léman;*** — 40° le ***Patriote savoisien.***

Le Secrétaire-adjoint,

LOUIS REVON.

—

Le ministère des beaux-arts vient de prendre le titre de ministère des lettres, sciences et beaux-arts.

Un décret impérial, en date du 15 mai, a modifié en même temps les attributions de ce ministère. On lui a enlevé le service des haras dont on ne s'expliquait pas l'intrusion dans les beaux-arts et on l'a rendu au département de l'agriculture et du commerce; en échange on lui a adjoint l'institut, l'Académie de médecine, l'enseignement des langues orientales, l'Ecole des chartes, les musées et bibliothèques, les Sociétés savantes, etc., services distraits du ministère de l'instruction publique.

—

L'Académie française a procédé, en ces derniers temps, à quatre élections pour remplir les vides laissés par la mort de MM. de Lamartine, Sainte-Beuve, le duc de Broglie et de Pongerville.

Les nouveaux académiciens sont MM. Emile Ollivier, Jules Janin, Marmier et Duvergier de Hauranne.

La dernière réception qui ait eu lieu est celle de M. Auguste Barbier, l'auteur des ***Iambes***.

Deux fauteuils sont devenus vacants depuis ces élections par la mort de M. de Montalembert et de M. Villemain.

—

Les ***Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne,*** par Besson, etc., sont devenus si rares qu'il devient bientôt impossible d'en trouver quelques exemplaires; encore ne peut-on se les procurer qu'à des prix excessifs. Et, toutefois, même après les excellentes publications des divers cartulaires et de tant d'autres travaux sur l'histoire de Savoie, l'ouvrage de Besson demeure encore indispensable aux derniers venus dans l'arène historique; car il contient des faits et des titres qu'on ne trouve nulle part ailleurs. C'est donc un vrai service à rendre à la jeunesse studieuse et patriotique que de réimprimer cet ouvrage. Sous la direction de l'Académie de la val d'Isère, M. Marc Cane, imprimeur à Moûtiers (Savoie), va reproduire en meilleurs et plus gros caractères, page pour page, ligne pour ligne, l'édition originale; de sorte que les citations faites d'après la première puissent toujours se vérifier dans la seconde. L'ouvrage ne subira d'autres corrections que celles indiquées dans l'***errata*** qui disparaîtra.

La souscription est ouverte à ***douze*** francs l'exemplaire. Après la clôture, l'ouvrage sera coté à ***dix-huit*** francs. C.-A. D.

—

Extrait des registres de naissance et baptême de la paroisse de Saint-Maurice d'Annecy.

« *Sit nomen domini benedictum.*

« Du 12 octobre 1659 a esté absous hon.le Claude Fruneau bourgeois d'Annessy de l'excommunication dénoncée contre luy a cause du scandale public qu'il avait donné pour avoir entretenu des concubines dans sa maison d'Albegny a pot a feu l'espace de sept ans le quel (a été reçu) dans le giron de nostre saincte mère Eglise par Monseigneur Charles Auguste de Sales le iour de la dédicace de l'Eglise parrochiale à lissue du prone de la grande messe en presence de Madame duchesse de Nemours Elisabeth de Vandome selon la forme et teneur du pontical ***Ovis quæ perierat reperta est. Deo gratias.*** A. Bourgeois prêtre et recteur. »

Elisabeth de Vendôme, petite-fille de Gabrielle d'Estrées, était depuis 1652 veuve de Charles-Amédée de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, tué en duel par son beau-frère de Vendôme duc de Beaufort. C.-A. D.

—

M. François Descôtes, avocat à la Cour impériale de Chambéry, vient de publier un ***Itinéraire pratique, historique et pittoresque des Gorges du Fier et du Lac d'Annecy.*** Ce petit livre se recommande aux personnes qui s'occupent d'histoire aussi bien qu'aux touristes.

—

Dans une réunion que les médecins de la Savoie et de la Haute-Savoie ont eue à Aix-les-Bains, il a été décidé que la grande réunion

annuelle aurait lieu cette année à Modane, et que le programme comprendrait une visite aux travaux de la percée du Mont-Cenis

Ces travaux touchent à leur terme. Il ne reste plus guère qu'un kilomètre à percer. La locomotive franchira certainement les Alpes au printemps prochain.

La Compagnie Fell se préoccupe déjà de transporter son matériel sur le col de Tende, entre Nice et Cuneo.

—

M. Terry, le dessinateur des vues de la *Haute-Savoie,* vient, à ce titre, de recevoir la croix de la Couronne d'Italie.

—

Les travaux de nivellement qu'on vient d'exécuter à Paris pour le percement de la rue Monge ont amené la découverte d'un amphithéâtre gallo-romain, sous 15 à 18 mètres de décombres. Le tracé de la rue passe à côté des arènes et presque à leur niveau. Depuis plusieurs mois, les ouvriers avaient entamé d'énormes murailles ; on ne reconnut l'enceinte circulaire *(podium)* d'un amphithéâtre que lorsque les ***précinctions*** extérieures qui avaient soutenu les gradins étaient déjà anéanties. Plusieurs sociétés savantes de Paris intervinrent alors pour provoquer le rachat du terrain et faire pratiquer des fouilles. La portion déblayée aujourd'hui comprend le tiers du monument; le reste est encore caché sous le jardin d'un couvent. On a dégagé une partie de l'enceinte extérieure et deux chambres carrées. Les sondages opérés dans le sol des arènes ont déjà fait découvrier un bas-relief, un grand nombre de médailles, des ossements, des poteries et des gradins sur lesquels sont gravées des inscriptions.

—

Pie IX fait exécuter de nouvelles fouilles, sous la direction de M. Visconti.

Sur le Palatin, on vient de découvrir un angle du ***Stadium,*** une colonne adossée de cet édifice, en briques; trois bases de l'ordre inférieur, qui se composait de pilastres correspondant à des colonnes adossées, d'ordre dorique; une colonne entière, en granit blanc et noir oriental, appartenant à l'ordre supérieur du ***Stadium*** , et un fragment de la corniche de ce même ordre.

A l'***Emporium,*** vingt-huit grands blocs ont été trouvés depuis la dernière séance, quelques-uns avec des marques consulaires.

A la station des Vigiles, le déblaiement continue. Il a amené la découverte d'une tête en haut relief qui est de la plus grande rareté, car elle représente Mars d'après son plus ancien type.

A Ostie, on fouille un endroit vierge de toute excavation. On y a trouvé un Apollon ***Nomius***, une Minerve, un Mars, un Dioscure, une femme drapée, un cheval galopant, deux panthères autrefois plaquées d'argent, un candélabre d'un travail très fin et beaucoup d'autres ustensiles et objets d'ornement, le tout en bronze ; une statuette de marbre d'Esculape, et une autre, encore incomplète, qui représente probablement Diane.

Le nombre des statuettes trouvées dernièrement à Ostie est de vingt-huit, dont six ou sept de la bonne époque romaine comme art. Les autres sont plutôt curieuses que belles.

—

Les Etats-Unis ne s'occupent pas seuls d'unir les deux océans par un canal ; il est question depuis longtemps au Mexique de percer l'isthme de Tehuantepec, qui a l'inconvénient d'être dix ou douze fois plus large que celui de Darien. Il s'est formé une compagnie qui paraît décidée à entreprendre ce grand ouvrage et a soumis son projet au ministre mexicain des travaux publics. Celui-ci a transmis le projet au Congrès, en le recommandant à l'attention patriotique de cette assemblée. Le ministre pense que ce canal peut être aisément exécuté et qu'il suffirait pour augmenter d'une manière incalculable la richesse et la prospérité du Mexique.

—

Le percement de l'isthme de Corinthe est décidé. La concession en a été accordée à MM. Chollet (gendre de M. F. Cuvier, sous-gouverneur de la Banque de France), et Piat, ingénieur. Les résultats avantageux de cette entreprise ne sont pas douteux; depuis longtemps cette question a été étudiée, et la navigation entre l'Occident et la mer Noire doit trouver dans ce fait une amélioration qui la développera.

Il s'organise, en outre, une société cotonnière pour le desséchement du lac Copaïs. Les cotons de Grèce sont fortement appréciés à Manchester, où on les emploie de plus en plus. Celui qu'on récoltera dans la plaine du Copaïs sera d'une qualité supérieure, car la compagnie qui se forme améliorera la semence et les procédés de culture.

—

La Société d'encouragement a été fondée en 1801 pour l'amélioration de toutes les branches de l'industrie française.

Elle décerne des prix et médailles pour les inventions et les perfectionnements introduits dans les arts; elle se livre aux expériences et essais nécessaires pour apprécier les procédés nouveaux ; elle publie un ***Bulletin*** mensuel renfermant l'annonce raisonnée des découvertes utiles à l'industrie, faites en France et à l'étranger ; elle vient au secours des inventeurs que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de se suffire ; elle procure, aux ouvriers qui ont fait une invention utile, les moyens de payer les annuités de leurs brevets ; enfin elle distribue annuellement des médailles aux ouvriers et contremaîtres des établissements agricoles et manufacturiers qui se distinguent par leur conduite et par leur travail.

Chacune de ces médailles, à laquelle seront joints des livres pour une somme de 50 francs, portera, gravés, le nom du contre-maître ou de l'ouvrier et celui de l'atelier ou de l'exploitation agricole où il est employé.

Les contre-maîtres ou ouvriers qui voudront obtenir ces médailles devront se munir de certificats légalisés, attestant leur moralité et les services qu'ils ont rendus, depuis cinq ans au moins, aux établissements agricoles ou manufacturiers auxquels ils sont attachés. Ces certificats devront être appuyés non seulement par le chef de la maison, par le maire, les autorités locales, les sociétés d'agriculture ou d'industrie, mais encore par les ingénieurs civils ou militaires en activité ou en retraite, et les membres de la Société d'encouragement qui résident sur les lieux ou qui les fréquentent.

Les pièces destinées à constater les droits des ouvriers et contremaîtres seront adressées au secrétariat de la Société d'encouragement pour l industrie nationale, rue Bonaparte, 44, à Paris ; elles devront être remises avant le 15 juin prochain.

—

La statistique des imprimeries et des librairies du Danemark, de la Suède et de la Norwége prouve combien l'éducation et le goût de la lecture sont répandus dans ces trois pays scandinaves, en Danemark surtout.

Le Danemark, peuplé de 1,700,000 habitants, ne compte pas moins de 119 imprimeries et de 263 librairies. La Norwége (1,750,000 habitants) compte 60 imprimeries et 124 librairies. La Suède (4,160,000 habitants, a 114 imprimeries et 162 librairies.

—

Deux éclipses totales auront lieu cette année. La première est une éclipse de lune, qui aura lieu le 12 juillet, entre 7 h. 55 m. du soir et 1 h. 55 m. du matin. La seconde est une éclipse totale de soleil, le 22 décembre, entre 10 h. 23 m. du matin et 2 h. 53 m. de l'après-midi. A Paris, le soleil sera éclipsé de près des 9/10 ; dans le sud de l'Espagne et en Algérie l'éclipse sera totale.

—

Un archéologue allemand, M. Heinrich Schliemann, vient de faire sur « les champs où fut Troie » une découverte intéressante. Dans une lettre, datée de Ciplak, village situé près du nouvel Ilion, et adressée récemment par lui à un de ses amis, qui habite Elbing, le savant voyageur raconte que ses fouilles l'ont amené à reconnaître le palais du roi Priam, où Hector, Xercès et Alexandre-le-Grand ont fait des sacrifices aux dieux. A une profondeur de 15 pieds, il a rencontré les murs, épais de 7 à 8 pieds, de la vieille forteresse de Pergame.

—

Le fameux tableau attribué à Raphaël, qu'on a vu pendant deux mois exposé dans le grand salon Denon du Louvre de Napoléon III, a disparu du Louvre, et l'administration ne l'achètera pas.

—

La prochaine érection de la statue de Memling à Bruges donne une certaine importance à la nouvelle suivante :

M. James Weale a trouvé, dans la bibliothèque particulière de l'empereur, à Vienne, le portrait véritable et unique de l'illustre peintre brugeois.

—

On annonce la mort du célèbre hautboïste, M. Ch. Vogt. Ce fut un des premiers élèves du Conservatoire, dont il fut lauréat l'an VII.

Vogt a été professeur au Conservatoire jusqu'en 1853. Il était premier hautbois solo à l'Opéra, à la chapelle de la Cour et à la Société des Concerts du Conservatoire.

Ch. Vogt est mort à l'âge de 90 ans.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 juin 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse a chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies .

SOMMAIRE. — Innocent V, pape, originaire de Tarentaise, par M. C.-A. Ducis. — Le premier livre des parlements généraux des monnayers du saint empire romain, par M. A. Perrin. — Inscriptions romaines de la Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Savoie et Bourgogne : Claude Bazile, par M. A. Albrier. — Mémoire secret sur la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Un intérieur, poésie de M. Benjamin Dufernex. — Bulletin.

INNOCENT V, PAPE, ORIGINAIRE DE TARENTAISE

Une des illustrations de Savoie dont la vie est le moins connue, est le pape Innocent V, originaire de Tarentaise. Aussi n'avons-nous qu'à féliciter M. l'abbé Million d'avoir entrepris la publication de sa biographie dans le journal de Moûtiers, l'*Echo des Alpes*.

Les considérations qui suivent n'ont d'autre but que de concourir à l'œuvre.

Chanoine de Tarentaise en 1235, il alla achever ses études chez les Dominicains à Paris, sous le célèbre saint Thomas d'Aquin, dont il occupa ensuite la chaire avec une grande distinction, sous le nom de *Petrus de Tarentasia, è Tarentasia, Tarentasiensis*, d'après les récits de Ughello, Platina, Rinaldi, Genebrard, Galzter, Sponde, Trithême, Ptolémée de Lucques, le père Touron, etc. Quelques autres écrivains l'ont appelé *Petrus de Burgundia, burgondio, natione burgundus*. Ce qui s'explique parfaitement.

Lors de la naissance du futur pontife en 1224, la maison de Savoie qui trônait au château de Montmélian, n'avait pas encore réuni sous son sceptre féodal toutes les vallées dont l'ensemble a porté le nom de comté, puis duché de Savoie. Les auteurs étrangers ne connaissaient nos contrées que comme des fiefs de l'ancien royaume de Bourgogne, que la maison de Savoie essayait de reconstituer à son profit. La Chronique d'André Dandolphi justifie complètement cette explication, en donnant à notre dominicain le nom de *Petrus natione burgundus, de Tarentasia Sabaudiæ*.

La cité de *Tarentasia*, que quatre manuscrits de la Notice des Gaules qualifient de métropole des Alpes graies et pœnines, était située au confluent du Doron et de l'Isère, qui l'ont ensablée ; car on en retrouve des restes à la profondeur de trois ou quatre mètres sous la ville actuelle de Moûtiers. La fixation de cet emplacement résulte d'ailleurs des mesures les plus rigoureuses prises d'après l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Théodose (1). *Tarentasia* ayant été une station romaine, il a été facile d'en déterminer la distance des autres stations voisines, dont la situation n'offrait aucun doute, comme *Axima*, Aime, *Alpis graia*, le Petit-Saint-Bernard. Comme les diocèses ne devaient porter d'autre titre que celui de la cité administrative (2), on doit en conclure que la ville de Tarentaise existait encore en 426, lors de la fondation du diocèse qui en a gardé le titre. Le nom de la cité, qui, sous l'administration romaine, affectait tout le territoire dont elle était le centre, s'est appliqué également à toute l'étendue du diocèse. C'est ainsi que ce nom s'est conservé, même après la destruction de la ville, et qu'après avoir désigné aussi le comté de Tarentaise, dont les archevêques étaient titulaires, il est resté également à la province civile, depuis la cession du comté au roi de Sardaigne.

Ces principes posés, l'expression *Petrus de Tarentasia* ne signifie pas que le personnage soit né à la ville de Tarentaise, qui n'existait plus dans son intégralité primitive, et qui, d'ailleurs, avait reçu une autre appellation. Car le nom du quartier de la métropole, *Vicus Monasterii*, avait fini par s'étendre au reste de la ville ancienne ou nouvelle élevée sur les ruines ou l'emplacement de l'ancienne. Les actes de cette époque sont tous datés de *Munsterium*, et le nom de *Tarentasia* pour un religieux ne devait indiquer que le diocèse d'où il était originaire.

Et, de fait, si la tradition fait remonter au cardinalat de Pierre le nom de *Cardinale* donné à la rue où sa famille possédait une maison, elle lui assigne pour patrie le chef-lieu de Champagny, dans la vallée de Bozel, et signale comme ayant été le berceau de ses aïeux une maison remarquable encore par l'antiquité et la solidité de ses murs, située près de l'église et appelée *de la Cour*. C'est pourquoi il est nommé aussi *Petrus de Campagniaco* ou *de Curia* par quelques auteurs, entre autres Besson, Massa, Caralis, etc.

La valeur de cette indication est telle qu'un au-

(1) *Mémoires sur les Voies romaines de la Savoie*, 38

(2) *Neminem*, I. *Dist. LXX Urbes*, I. *Dist LXXX*.

teur de la vallée d'Aoste a osé s'en prévaloir pour revendiquer la nationalité d'Innocent V, en rapprochant ces noms de ceux du hameau des *Champs* et du château de *Curiis* dans la commune de la Salle. Il faut en pardonner beaucoup à l'esprit de clocher. D'ailleurs, il n'est pas possible de prendre le change entre *Tarentasia Sabaudiæ* et *Vallis Augustana*.

Le *Mémorial* des podestats de Reggio appelle Innocent V *Petrus de Burgundia de civitate Trezana*, et un peu plus loin *de civitate Trenzana*.

Nous n'aventurerons pas, pour expliquer ce texte unique, la supposition d'un Pierre de Champagnieux que l'on ferait naître au village de Truison près de Saint-Genix, ou à la paroisse de Traise près Yenne, dans l'ancien diocèse de Belley.

Encore moins parlerons-nous de Treynant ou de Troinex dans l'ancien diocèse de Genève, l'étymologie de ces noms n'a aucun rapport avec celui qui nous occupe. Aucune des localités précitées n'a été gratifiée du titre de *cité*. Aucune tradition n'y rappelle le souvenir de ce personnage.

D'ailleurs, l'accord unanime du plus grand nombre d'auteurs le fait naître en Tarentaise, et cette assertion isolée, qui, prise telle quelle, ne trouve de solution dans aucune des suppositions précédentes, se rattache probablement à la majorité. En effet, la variante de *Trezana* à *Trenzana* semble indiquer une abréviation de *Tarentasiana*. L'éditeur des *Scriptores rerum italicarum*, étranger aux noms des bourgades cachées dans les profondes vallées du versant occidental des Alpes, ne pouvant en compléter la lecture, a publié ce mot sans tenir compte du signe abréviatif qui le surmontait; comme les copistes de la Notice des Gaules, qui ont écrit *Tarasia, Dratasia, Arentasia, Durantasia* et *Darentasia* pour le nom de la même cité de Tarentaise.

Quant aux succès de Pierre de Tarentaise chez les Dominicains, je copie rapidement les textes suivants dans l'ouvrage cité plus haut des *Scriptores rerum italicarum*, tomes VI, VIII, IX, XI, XII, XIII.

Le Mémorial des Podestà de Reggio dit de lui: *Hic à pueritia in ordine fratrum prædicatorum* (il avait 12 ans quand il y fut envoyé pour compléter ses études), *ex tunc de cætero in sacra scriptura eximius efficitur*. Jacques de Voragine dit: *Iste fuit multum famosus et in theologia valdè summus, qui etiam rexit Parisiis in theologia multis annis* (1). Ptolémée de Lucques: *Vir magnæ religionis et doctrinæ, qui multo tempore Parisiis rexit scolas in theologica facultate. Scripta fecit super Sententias et multos libros Bibliæ postillavit, specialiter autem epistolas Pauli* (2).

Mais il ne put échapper aux traverses ordinaires des hommes de génie. La jalousie l'accusa d'avoir enseigné plus de cent erreurs dans ses écrits. Sur l'ordre de Jean de Verceil, général des Dominicains, saint Thomas d'Aquin, l'un des grands docteurs de l'Eglise catholique, ne craignit pas de redescendre dans l'arène et de prendre la plume pour défendre son ancien disciple et en faire une complète apologie.

Après ce triomphe, le chapitre de Lyon l'appela de tous ses vœux au siége primatial de la Rome des Gaules. Besson dit qu'il fut deux ans archevèque de Lyon. Mais Ptolémée de Lucques et André Dandulphi assurent qu'avant même d'être sacré pour ce siége il fut appelé par Grégoire X à celui d'Ostie, dont le titulaire était consécrateur des papes, puis au cardinalat et à la pénitencerie romaine.

En 1271, il accompagna le même pontife au concile de Lyon, où il travailla avec succès et éclat à la réunion des Grecs et des Tartares, dont il baptisa les ambassadeurs envoyés par le grand Kan. Il y prononça encore l'oraison funèbre de saint Bonaventure, que l'Eglise a aussi reconnu pour l'un de ses docteurs.

Au retour du Concile, le pape Grégoire X étant mort à Arezzo le 11 janvier 1276, le cardinal-évèque d'Ostie fut élu le 20 du même mois, au premier tour de scrutin, prit le nom d'Innocent V, se rendit à Rome, où il fut couronné le 22 février à Saint-Pierre, puis il alla habiter le palais de Latran.

Pendant un très court pontificat, il eut le bonheur de réconcilier la ville de Gênes avec les Fieschi et plusieurs autres familles du voisinage, ainsi qu'avec Charles d'Anjou, roi de Sicile (1). Il réconcilia aussi à l'Eglise les Florentins, fit restituer par le chapitre de Viterbe aux Dominicains le corps de Clément IV, qui avait choisi sa sépulture chez ces derniers. Innocent V était devenu le vrai pacificateur de l'Italie et l'on attendait de lui de grandes choses pour la chrétienté.

Il se proposait, en effet, d'opérer beaucoup de réformes ensuite des résolutions du Concile de Lyon, lorsque la mort l'enleva après une courte mais douloureuse maladie le 22 juin 1276, emportant, dit Ptolémée de Lucques, les regrets unanimes du collége des cardinaux. Ricordano Malespina et Jean Villani le font mourir et ensevelir à Viterbe (3). Mais la Chronique de Parme, Ricobaldi de Ferrare et tous les autres que j'ai cités plus haut, s'accordent à placer son décès au palais de Latran. Le roi de Sicile assista à ses obsèques, qui eurent lieu à la basilique de Saint-Jean de Latran, où j'ai pu voir encore son tombeau. L'église de Trévise possède un portrait d'Innocent V avec l'auréole.

C.-A. Ducis.

(1) *Chronicon Januense*, XII, VII

(2) *Hist eccles*, XXIII, II

(1) Jacques de Voragine, *Chronique de Gênes* (Saffori, ibid, IX. Muratori, VII

(2) Ptolémée de Lucques, XXIII, XVIII.

(3) *Istoria florentina*, VII, XLIX.

LE PREMIER LIVRE DES PARLEMENTS GÉNÉRAUX DES MONNOYERS DU SAINT EMPIRE ROMAIN (4)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser un extrait de ce qui m'a paru présenter quelque intérêt pour les ateliers monétaires d'Annecy, du Genevois et du pays de Vaud dans les procès-verbaux des assemblées des monnayeurs du saint Empire romain.

M. le docteur Chaponnière, dans le tome second des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, a fait connaître, le premier, cette association des monnayeurs, dans laquelle étaient

(4) Bibliothèque impériale, Paris, n° 9,070 du fonds latin

compris tous les Etats ayant fait partie du royaume de Provence. Il a reproduit ce que le second registre de leurs assemblées (1) contenait sur les monnaies de Genève et de Lausanne. Les ateliers d'Annecy, de Cornavin et de Nyon n'y sont point représentés.

M. Chaponnière n'a pas abouti dans ses recherches pour découvrir le premier registre des protocoles, « vieil livre pesant à pourter..... compli d'écritures « lequel demeure dans la garde des ouvriers mon- « noyeurs de Romans » (2).

La description de ce premier livre est conforme à celle que Senebier et Chaponnière ont donnée du second, qui en reproduit les actes les plus importants; nous passerons donc à ce qui concerne l'institution en général, ainsi que les ateliers du Genevois et du pays de Vaud.

Ce fut à partir du XIVe siècle que les assemblées des monnayeurs du serment de l'Empire prirent un caractère de régularité; le 3 mai 1343 fut tenu, à Romans, leur premier parlement général. Là fut discutée la charte des constitutions et des ordonnances de la nouvelle association; le règlement définitif fut arrêté à Valence en 1392, au dix-neuvième parlement, et l'on y décida d'y faire copier sur un registre, en parchemin, les décisions antérieures, les originaux ayant été écrits sur des feuilles de papier qui tombaient en lambeaux.

La relation détaillée de ce qui se passa à chaque parlement ne présente que peu ou pas d'intérêt au point de vue de l'art du monnayage; c'est une suite de procès-verbaux très diffus et de règles générales comme celles d'une confrérie. La partie la plus intéressante est celle qui contient les noms des procureurs, suivis des noms de leurs mandants, ainsi que les réceptions et les condamnations relatives à chaque atelier.

Les 35 parlements dont ce registre contient les procès-verbaux, se réunirent presque tous dans le Viennois, principalement à Romans et à Valence, premiers centres de l'association : un seul se tint dans les Etats de Savoie, à Chambéry, en 1420.

L'atelier de cette ville envoya des procureurs aux premières assemblées des monnayeurs; son nom paraît seul jusqu'en 1386, où les ateliers d'Avigliano et de Pignerol sont représentés pour la première fois. Nyon envoya un procureur en 1390, Lausanne en 1397, Turin et Aix (Ays en Savoie) (3) en 1411, Asti en 1417.

Ce n'est qu'en 1429 qu'il est fait mention d'Annecy, puis en 1435 de Cornavin (Crucis Sancti Gervasii prope civitates Genebenses).

(1) Ce registre fut laissé à Genève en 1527, des troubles ayant empêché la tenue du parlement; il n'y eut pas d'assemblées postérieures

(2) Acte du 23 mai 1469, au parlement tenu à Bourg. M Giraud, dans son essai historique sur l abbaye de Saint-Bernard et la ville de Romans, a publié des extraits de ce livre; il nous apprend que, resté entre les mains du prévôt lors de la fermeture de l'atelier monétaire de Romans en 1356, il passa à sa famille et fut vendu en 1838 à la Bibliotheque impériale. Plus heureux que lui, j'ai pu le retrouver et faire copier toute la partie qui se rapportait aux anciens Etats des princes de la Maison de Savoie

M Lacroix, archiviste a Valence, m a fait connaître l'existence de ce registre à Paris; M Lecoy de la Marche, ancien archiviste de la Haute-Savoie, a eu l'obligeance de faire copier ce qui pouvait m'être utile.

(3) C'est, je crois, la première fois que cet atelier est signalé; il eut peu d'importance et n'exista que quelques années.

Liste des procureurs et des ouvriers et monnayeurs d'Annecy, Cornavin, Lausanne et Nyon.

1390, Syméon Angelier, de Chambéry, procureur de Chambéry et de Nyon.

1397, Etienne de Villette, procureur pour les ouvriers et monnoiers de Lausanne.

« Cy en aprez s'ensuivent (1)...., les noms et « seurnoms par ordre de tous les procureurs.... et « aussi tous les noms et seurnoms des ouvriers et « monnoiers du serment de l'Empire qui ont consti- « tué les diz procureurs. »

Etienne de Villette (2).
Guigon de Villete.
Franchi Quinus de Egabria.
François Marchian Alias.

Doseurs.

Jacquet Cotheret.
Barthélemi Archer.
Jean Grol, de Crémieu.
Jean Pertulit, d'Annecy.

Ouvriers et monnayeurs.

Item Jean de Canchurie de Millan (six) maitre de la monnaie de Lausanne a esté receu à monioier par la grâce que lui avoit faicte l'evesque de Lausanne comme prince, lui Jean absent, et commis à recevoir son serment Estienne de Villette, prevost de Lausanne.

Item Francequin de Capriata de Lausanne filz de Ien Venturini de Capriata de Lausanne ouvrier fait et créé par cressance a été conformé.

Nous n'avons pas trouvé d'indication de l'époque à laquelle la monnaie de Lausanne fut admise dans l'association du serment de l'Empire. L'on peut supposer cependant que ce fut peu avant le parlement de 1397, puisque le maître de cette monnaie, ainsi que le fils d'un ouvrier de Lausanne, y sont reçus dans l'association par grâce et créance du Prince Evêque. Les ouvriers et monnayeurs qui déléguèrent un procureur à ce parlement appartenaient sans doute au serment d'Empire avant de travailler à Lausanne; la plupart d'entre eux sont en effet du pays compris dans l'association.

Un parlement dut être tenu en 1518 à Lausanne, mais l'absence d'une partie des procureurs le fit renvoyer à l'année suivante; l'évêque, pour obvier à l'absence des sceaux, qui n'avaient pas été apportés en 1518, en fit graver un semblable à celui des monnayeurs, en y ajoutant ses armes. Ce sceau a longtemps exercé la sagacité des savants; M. Chaponnière a rapporté tous les détails qui s'y rapportent.

1411, Lausanne et Nyon. Pierre l'Hôte est procureur pour les ouvriers et monnayeurs de Chambéry, de Lausanne, de Nyon et d'Aix; les noms des mandants sont réunis sans indication particulière du lieu où ils travaillent.

Hugonin Boveri Alias Varambon.
Franchiquinus de Cravia.

(1) Folio 98 A et suivants.

(2) Nous avons écrit en français et avec l orthographe moderne tous les noms de baptême.

François Franchiaud.
Bonacursus Boveri.
Etienne Boveri.
André Vincent.
Humbert de Corbel.
Jacques Jacquet.
Johannot de Cantorio.

1414. — Nyon. Jean Girod, procureur pour les ouvriers et monnayeurs de Chambéry et Nyon, les noms des mandants sont aussi réunis.

Hugonin Boveri, de Pont-d'Ain, ouvrier.
Pierre Saviny, id.
Pierre Blonder, id.
Guillaume Savigny, id.
Pierre Giroud, id.
Bonacursus Roger et Etienne Bouvier.
Item Jacquemet, de Chambéry.

Au Parlement tenu à Chambéry en 1420 ne figurent que les procureurs de Turin et d'Avigliano; un grand nombre d'ouvriers et de monnayeurs des Etats du duc de Savoie y figurent, reçus par grâce et créance du duc et contre les priviléges (1).

Fralin Borges.
Salutor Cartagus.
Louis Maréchal.
Michel C.....
Colet de Colet.
Jean Malcariale.
Antoine de Carnaglata.
Jean Vechi.
Guillaume Vechi.
Jacques Mazuchi.
Jean Magnin.
Nicerode Colin.

Ces noms ne sont pas accompagnés des noms des ateliers où ils travaillent.

1423. Lausanne et Nyon.

Bastian Grégoire, ouvrier, procureur des ouvriers et monnayeurs de Nyon en Vaux et Lausanne et substitué procureur de ceux de Chambéry.

1429. Deux monnayeurs d'Annecy sont reçus à ce titre dans l'association par grâce (ex gracia) du duc de Savoie.

Antoine Lovanier (Lovanierii), bourgeois d'Annecy, Jacques Vaneys, dudit lieu d'Annecy. Le premier travaillait à Cornavin ou à Chambéry, en 1435; le second à Annecy, en 1439.

1435. Pierre Lavavarii (?), procureur de la Croix de Saint-Gervais près Genève et de Chambéry. (De cruce prope sanctum Gervasium civitatis Gebennensis.)

Guillerme de Savigni.
Henri de la monnaie de Estrabore.
Manfred Betzon.
Jacques Bichet.
Guigue Betzon.
Etienne Varembon.
Antoine Lovanier.

1439. Nyon, Annecy, Genève, Chambéry.

Antoine Lovanier, procureur d'Annecy.
Jacques Vaneus (Vaneys).
François Deosans.
Guillaume Savigné.
Jean Giraud.
Pierre Blondel.
Jean Blondel.
Pierre Guimet, jeune.
Thomas de Fontana.
Huguenet Vespre
Monnet March.

Aucun atelier de Savoie ou de Vaud ne fut représenté aux Parlements de Lyon 1443 et de Vienne 1446; Chambéry, Bourg, Pont-d'Ain, Lausanne et Genève sont les seuls que l'on retrouve dans le second registre des procès-verbaux. A. PERRIN.

(1) Quod fuit indebite et injuste contra nostra privilegia .. et (quorum) omnes dictas receptiones valere concedimus.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA SAVOIE

On lit cette inscription à Saint-Pierre-de-Saulcy, qu'on prononce vulgairement Soucy, commune située sur le même plateau que celles de Saint-Jean-Puy-Gauthier et de la Chapelle-Blanche, dont j'ai donné les inscriptions au n° précédent.

D M
LIAEDECV
FILIAEDECV
ILLAE M-NI
_RIVS CRISPI
NIANVS C C

Il manque la dernière ligne dont les caractères sont trop oblitérés pour être reproduits.

Sur le flanc latéral du bloc qui porte cette inscription, on a sculpté grossièrement le buste d'une femme, dont la coiffe porte sur le front un ornement en forme de nœud et se complète par un bandeau qui passe sous le menton. Dans la poitrine on a pratiqué une capsule cinéraire oblongue et terminée en pointe par le haut. Dessous on lit ces deux lignes :

VLIA•T•MVS
TICVS SCVL

L'interprétation qu'en a aventurée M. Fivel est tout à fait erronée (1).

Le premier mot est gravé en caractères cursifs romains, et l'usure de l'angle de la pierre permet de le lire *Julia*. Ce serait le nom propre de la personne à laquelle le monument a été élevé. Les autres caractères sont plus réguliers et peuvent se lire :

Titus Musticus sculpsit.

C'est un nom de plus à ajouter à l'histoire de l'art. Mais, si l'artiste a pu adoucir la douleur des parents de la défunte en leur laissant ce souvenir, il n'a rien fait qui doive lui assurer un grain de célébrité.

Ces préliminaires établis, voici comme je pense pouvoir lire l'inscription ci-dessus :

(1) *Mémoires de l'Academie de Savoie*, seconde série, V, comptes rendus CXXXIII

Diis manibus Juliæ Decumilli filiæ Decumillæ Marcus Nilerius Crispinianus conjugi carissimæ.

Marcus Nilerius Crispinianus a élevé ce monument à sa chère épouse Julia Decumilla, fille de Decumillus.

En style moderne on lirait sur l'autre flanc : portrait de Julia, sculpté par Titus Musticus.

C.-A. Ducis.

SAVOIE ET BOURGOGNE

CLAUDE BAZILE

Vers le commencement du XVIIIe siècle, trois frères Bazile quittèrent la paroisse de Ste-Foy en Tarentaise et vinrent se fixer l'un à Châtillon-sur-Seine, l'autre à Joigny et le troisième à Tonnerre. Ils étaient partis pauvres de leur village, mais bientôt par leur énergie et leur entente des affaires ils acquirent une certaine aisance, firent de belles alliances, occupèrent différentes charges et arrivèrent à de hautes positions, entre autres la députation (1).

Les trois frères Bazile, nés à Sainte-Foy, en Savoie, étaient fils de Jacques Bazile et d'Andrée Empereur. L'aîné, Maurice, obtint, le 2 novembre 1720, des lettres de naturalité et, vingt ans plus tard, le 26 mai 1740, il devint greffier ancien au grenier à sel de Châtillon-sur-Seine et laissa d'Anne Roze, de Tonnerre, entre autres un fils, Vivant, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Châtillon et époux, en 1755, de Charlotte Ravary (2).

Claude Bazile, leur fils, a laissé à Tonnerre de bien excellents souvenirs. Pendant vingt-deux ans, ce petit-fils du savoisien Maurice Bazile a administré la ville de Tonnerre avec un zèle et un dévouement sans pareils. C'est à ce digne enfant de la Savoie que nous voulons consacrer quelques lignes dans cette *Revue*.

Né le 16 mars 1756, Claude Bazile fit de bonnes études, suivit ensuite les cours de l'Université de droit de Dijon et fut reçu avocat. En 1780 il était contrôleur des guerres et à ce titre chargé de tout ce qui concernait la milice et la guerre dans le Tonnerrois. Les actes de l'époque lui donnent, nous ne savons pourquoi, le titre d'écuyer. En 1789 la charge de contrôleur est supprimée ; il est nommé administrateur de l'hospice de Tonnerre et lutte énergiquement contre le Conseil de ville qui veut aliéner ce domaine comme bien national. Bénissez ce nom, pauvres de Tonnerre !

Membre de l'administration municipale, comme *notable élu,* il fut suspendu le 28 avril 1793, sur les plaintes de la Société populaire, et déclaré suspect le 5 mai suivant. Rendu à la liberté, grâce à l'intervention du représentant Maure, alors en mission dans le département de l'Yonne, M. Bazile qui, en 1789, avait été nommé officier de la milice citoyenne, fut élu aide-major. Que de services n'a-t-il pas rendus alors ! — Le 15 juin 1795 son nom sort encore de l'urne électorale ; il est officier municipal. Révoqué, il est rappelé au Conseil le 16 avril 1800. Le 18 mars 1808 il devient maire de Tonnerre.

La révolution avait alors tout détruit : il fallait donc tout reconstruire ; les finances étaient même dans un état déplorable, — il fit face à tout. — 1814 arrive : le préfet et le général Allix pressent l'organisation des corps-francs. M. Bazile résiste, voyant là la ruine de la ville. « Que me fait, s'écrie le général, votre bicoque ! il y en a tant d'autres en France ! Le salut de l'Empire avant tout. » Malgré les instances du sous-préfet, M. Ligeret de Chasey, le maire est arrêté comme traître à la patrie et dirigé sur Auxerre pour être jugé par une commission militaire. La paix le rend à sa famille. Mais ce qu'il avait prévu était arrivé, et le 5 avril 1814 la ville de Tonnerre avait été bombardée. Le 20 décembre suivant il recevait la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de son dévouement et de ses services.

Vinrent ensuite la liquidation des dettes créées par l'invasion, l'inondation et la disette, puis les embarras suscités par les mécontents et enfin des difficultés de toutes sortes ; il triomphe de tous les obstacles, organise la Société d'agriculture, établit l'éclairage, fait paver une partie de la ville et augmente les ressources du bureau de bienfaisance. En 1830 il reçoit magnifiquement la Dauphine qui vient d'apprendre à Dijon les événements de Paris, et qui était déjà presque une fugitive. Quelques jours après il donne sa démission et se retire dans la vie privée.

Homme de bien, de cœur et de bon sens, il géra les affaires municipales avec prudence, ordre, économie et dignité, et mourut à Tonnerre le 14 novembre 1841 en laissant, entre autres, de Charlotte Gauthier, un fils, Claude-Auguste-Denis Bazile, chevalier de la Légion d'honneur et chef de bataillon en retraite.

En 1815, les villes de Châtillon-sur-Seine, Joigny et Tonnerre s'honoraient d'être administrées par trois maires du nom de Bazile, descendants directs du Savoisien Jacques Bazile. A. Albrier.

(1) Cette famille, éteinte en Savoie depuis le départ de ces trois frères, y jouissait d'une aisance relative et d'une certaine considération, à en juger par les alliances qu'ont contractées les trois sœurs restées seules de la famille en Tarentaise. *(Note de la rédaction.)*

(2) Dans un travail que nous préparons *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne*, nous donnerons de plus amples détails sur les diverses branches de cette famille

MÉMOIRE SECRET SUR LA SAVOIE EN 1745

(suite)

LES FINANCES, CE QU'ELLES PRODUISAIENT AU ROI DE SARDAIGNE, ET CE QUE L'ESPAGNE EN RETIRE.

Depuis la suppression de la Chambre des comptes autrefois établie à Chambéry (*) (ce qui arriva en 1719, au mois de février), jusqu'à l'entrée des Espagnols dans le pays, l'administration des affaires de finances a toujours roulé sur les intendants particuliers de chaque province qui répondaient à un intendant général dont la résidence était fixée en la dite ville, lequel, de son côté, rendait compte à la cour de Turin de tout ce qui se passait en Savoye, et y faisait exécuter les ordres qu'il en recevait.

L'un de ces intendants provinciaux résidait à Annecy, capitale du Genevois.

L'autre à la Bonneville, dans le Faussigny.

(*) Celle d'Annecy fut supprimée à la même époque, en 1720

Un troisième à Thonon, capitale du Chablais.

Un quatrième à Saint-Jean, capitale de la Morienne.

Et le cinquième à Moûtiers, capitale de la Tarentaise.

Leurs appointements étaient de 1,500 fr. par an, mais ceux de l'intendant général allaient à près de 6,000 fr. par an, outre quelques avantages attribués à sa charge.

Les finances de Savoye n'ont consisté de tout temps qu'en quatre objets, la taille, les fermes comprises sous le nom générique de gabelles, les postes, et la saline de Moûtiers.

Le produit de la taille n'a jamais monté à plus d'un million par an, déduction faite de toutes modérations et de charges.

Quant aux postes dont la régie a continué et subsiste encore, on est fondé à croire qu'elles ne rendent que 6,000 fr. par an, les frais prélevés.

A l'égard du produit des fermes, quoiqu'elles aient été régies pour le compte du roi depuis le mois de janvier 1727, jusques au moment de la conquête par les Espagnols, l'on sait qu'il n'a jamais été porté à plus de 950 mille livres par année commune, les frais de régie prélevés.

En ce qui regarde la saline de Moûtiers qui n'est autre chose qu'un assemblage de plusieurs bâtiments de graduation par le moyen desquels elle fait environ 45 à 50,000 quintaux de sel par an, l'on pense ne se pas tromper en assurant que le profit que le roi de Sardaigne en a tiré en la faisant régir, n'a jamais été à plus de 12,000 fr. aussi chaque année.

Le roi de Sardaigne, en faisant construire cette saline et en l'entretenant, a eu deux objets, l'un de pouvoir fournir de sel à ses sujets de Savoye en temps de guerre avec la France, parce qu'alors il se trouverait privé de l'avantage qu'il a d'en tirer de Peccais pour la consommation qui s'y fait ordinairement, l'autre d'augmenter son revenu en temps de paix, en faisant vendre aux Suisses le sel qu'elle produit (7).

(7) On croit pouvoir ajouter ici qu'un troisième objet du roi de Sardaigne a été de faire entrer dans son Etat de l'argent pour la valeur totale du sel qui se vendait aux Suisses, parce qu'encore qu'ils ne gagnassent que les 12,000 livres dont on a parlé dans l'article précédent, comme les frais de fabrication et autres tournent au profit des sujets du roi de Sardaigne, il doit en regarder la valeur entière comme un profit total pour l'Etat. M. de Bonnaire conviendra sans doute de cette vérité.

Il est certain que lors de l'entrée des Espagnols en Savoie il y avait dans les magasins de ladite saline 35 à 40,000 quintaux de sel, mais il y en a peu aujourd'hui parce que l'intendant pour l'Espagne à Chambéry en a fait distribuer pendant quelques temps aux provinces de la Tarentaise et de la Morienne et qu'il a vendu le surplus aux Suisses du canton de Berne à raison de 5 livres 3 sous 6 deniers le quintal, poids de Genève, par un traité du 26 février 1744, passé entre lui et le sieur Varnery, député dudit canton, qui le fait journellement voiturer de Moûtiers à Genève, et de Genève en ladite ville de Berne.

L'on voit que ces quatre différents objets de produit ne montent ensemble qu'à un million 768 mille livres, ainsi en y ajoutant 20,000 livres pour quelques revenus casuels, l'on croit établir aussi précisément qu'il est possible de le faire que la Savoie rend ordinairement au roi de Sardaigne par an un million 988 mille livres, mais rien au-delà; le calcul ci-après en fait la preuve :

La taille.	1,988,000 »
Les fermes	930,000 »
Les postes	6,000 »
La saline de Moûtiers . . .	12,000 »
Revenus casuels	20,000 »
Total. . . .	1,988,000 »

Les deniers de la ville se perçoivent par les syndics des paroisses qui les portent régulièrement tous les trois mois à des trésoriers établis dans chaque province qui répondent à un trésorier général résidant à Chambéry, ils ont tous des appointement médiocres, ne jouissent d'aucun droit de remise sur leur recette, et envoient leur compte toutes les années à Turin où ils sont examinés et arrêtés par la Chambre qui y est établie.

Ce fut en 1727 que le roi de Sardaigne, pour rendre cette imposition réelle et y assujettir les fonds nobles comme ceux en roture, quoique précédemment ils en fussent exempts, ordonna un arpentage général des terres en Savoye, et fit tirer dans chaque province et dans chaque paroisse un plan figuré de tous les fonds en dépendants, distingués par classe. Cette carte topographique est proprement un cadastre (8), les chiffres qu'on voit dans chaque case ont rapport à un registre sommier qui indique les possesseurs, et ce que chaque partie d'une pièce ou morceau de terre doit payer proportionnément au revenu annuel qu'il produit et qui y est évalué. Par ce moyen l'imposition est toujours fixe (9) et jamais il n'est question de rejets, ni de non-valeurs que dans des cas extraordinaires. Ces plans et ces sommiers sont conservés dans les archives de chaque lieu, et on y a recours lorsqu'il survient quelque contestation à cet égard, ce qui arrive rarement.

(8) Il faut ne rien épargner pour se procurer, le plus promptement qu'il sera possible, des copies correctes et exactes, tant de ces cartes distinguées par paroisses que des sommiers auxquels elles ont rapport. M. de Bonnaire ne saurait rendre un service plus essentiel que de procurer ces pièces. Il est prié d'y faire travailler sans y perdre un seul instant et de les envoyer successivement, à mesure qu'elles seront faites; n'en eût-on que 8 ares 10 centiares elles seraient toujours infiniment précieuses; il y a lieu d'espérer qu'en commençant dès à présent cette importante collection, tandis que les Espagnols sont maîtres de ce pays, on aura le temps pendant qu'ils y demeureront de rassembler le tout (*).

(9) M. de Bonnaire ne dit rien de l'industrie qui est cependant un article essentiel par rapport aux impositions. L'industrie est-elle donc en Savoie sujette à la taille, ou sujette à une imposition personnelle? Dans l'un et dans l'autre cas, quelle règle sert de guide dans la manière de l'imposer? Suit-on quelque tarif? et s'il y en a un peut-on se le procurer? Ce serait une pièce fort bonne à joindre aux autres.

Comme il fut dressé, après la confection de toutes ces cartes, des états généraux des fonds de chaque province, il serait facile, si l'on pouvait en avoir communication, d'en former un dénombrement général (10). Le sieur de Bonnaire, auteur de ce mémoire,

(*) On voit par l'exagération de cette demande que le ministre français n'avait pas encore une idée exacte de la dimension des mappes cadastrales de Savoie ni du nombre des registres

emploiera tous les moyens possibles pour se les procurer.

(10) Je pense qu'il faudrait commencer par se procurer cette pièce avant toute autre, parce que, dans le cas où l'on ne pourrait pas parvenir à recueillir les précédentes, celle dont il est ici question pourrait y suppléer sinon en tout, du moins en partie.

L'on se persuadera aisément que les gentils hommes confondus par cette taxe avec les roturiers, ne demeurèrent pas dans le silence, ils firent en effet des représentations au roi, mais elles ne furent pas favorablement écoutées. Cet événement a un peu refroidi leur zèle et leur attachement à sa personne, ils ne craignent pas même d'en faire l'aveu à leurs amis dans le particulier.

Les fermes dont il vient d'être parlé, et desquelles le sieur de Bonnaire, directeur de celles de France à Châlons, a traité le 24 novembre 1743, moyennant la somme de 940,000 livres par an, consistent dans la vente exclusive du sel forcé (11), du tabac et pipes, du papier timbré, de la poudre et plomb de chasse, à quoi il faut ajouter la douane et le daze (octroi) de Suze, les domaines et l'insinuation de tous traités, contrats et autres actes passés par-devant notaires.

(11) La gabelle ou distribution du sel forcé n'est pas susceptible d'un tarif, mais s'il y a sur cette partie un ou plusieurs édits pour en expliquer les règles, il est essentiel de les joindre aux autres pièces que l'on doit recueillir, sinon, au moins un mémoire qui instruise de se qui se pratique à cet égard.

La perception des droits desdites fermes se fait sur des tarifs (12) en bonne forme, et pour la régie en général l'on se conforme à tout ce qui est prescrit par les édits du souverain ; il y en a pour chaque nature de ferme.

(12) Se faire remettre le plus tôt qu'il sera possible les tarifs servant à la perception des droits : comme il y en a nombre d'exemplaires imprimés, il n'en coûtera d'autre soin à M. de Bonnaire pour avoir ces pièces que d'ordonner au directeur de les envoyer. Il m'obligerait beaucoup en joignant, s'il était possible, à ces tarifs, un recueil général des états concernant la régie, ou au moins les principaux qui en forment la base.

Quant à la connaissance des délits, fraudes et contraventions aux droits desdites fermes, elle appartient en première instance à des juges conservateurs, et les appellations de leurs sentences ressortissent à la Chambre des comptes de Turin.

Dans presque tous les Etats de l'Europe les monnaies produisent un revenu au souverain, mais il ne paraît pas qu'elles en fassent un en Savoye pour le roi de Sardaigne, puisque toutes sortes d'espèces d'or et d'argent étrangers y ont cours (13), comme celles du Piémont marquées à son coin.

(13) Quel est ce cours ? en dénomination du pays ? comment appelle-t-on par exemple et que vaut un marc d'argent, au titre de France ? même question sur le marc d'or ; quelles sont leurs divisions ? Y a-t-il des monnaies de billon ? Quelles relations ont-elles avec les monnaies pures, soit par le titre, soit par sa valeur numéraire. Je crois que l'on compte en livres comme en France. Ainsi, je demande combien un marc d'argent, au titre de France, vaut, de livres de Savoye : ou, si l'on veut, combien un écu ou un louis de France, vaut de livres savoyardes.

Tout l'argent que le roi de Sardaigne tire de la Savoie est envoyé régulièrement tous les quartiers à la trésorerie royale de Turin, il n'en reste dans le pays que pour l'acquittement des charges locales (14) dont l'objet ne va tout au plus qu'à 150 mille livres par an.

(14) Pourrait-on avoir un état de ces charges locales, pour une année seulement. L'énumération qui en est faite ci-contre est bien vague et paraît bien étendue pour que l'on puisse satisfaire à tant d objets avec une somme si modique.

Elles consistent en fondations, pensions militaires et autres, dans le payement des gages des officiers du Sénat, des intendants des provinces et des trésoriers, dans la solde de quelques garnisons, et des soldats de justice, ce qu'on appelle en France maréchaussée, à quoi il faut ajouter les réparations des châteaux, des forteresses et des prisons, les gages des concierges et la nourriture des prisonniers.

A l'égard de l'entretien des chemins royaux et des ponts et chaussées, l'on y pourvoit par une imposition extraordinaire (15), ainsi cette dépense n'est point à la charge du souverain.

(15) Cette imposition extraordinaire est-elle levée au marc la livre de la taille ? ou si quelques endroits en supportent plus que d'autres, suivant l'intérêt qu'ils ont à la réparation de tels ou tels chemins par l'utilité qu'ils en retirent ?

On vient de démontrer que le roi de Sardaigne n'a jamais tiré de la Savoie plus d'un million 988 mille livres, année commune, mais l'on observe que le ministre d'Espagne a porté les choses beaucoup plus loin, puisqu'elle rend aujourd'hui à S. M. C. (16) trois millions 978 mille livres, outre le logement, la viande et l'ustensile que les habitants des villes et de la campagne sont obligés de fournir en nature aux troupes qui occupent le pays, et non compris 160 mille quintaux de paille pour les chevaux.

(16) C'est une chose presque incroyable que ce pays puisse supporter une augmentation aussi considérable. Quel effet, quelle sensation, une surcharge aussi forte opère-t-elle sur ce pays et ses habitants ? Sans doute que la dépense des troupes et l'argent qu'elles y portent aident à supporter cette surcharge. Cependant il est constant que depuis un an il y a bien peu de troupes en Savoie et certainement elles n'y dépensent pas la totalité de ce que le roi d'Espagne tire du pays ; d'où il semble que l'on peut inférer que si ce pays n'est point en état de supporter une si grosse somme dans tous les temps, au moins pourrait-on en laisser subsister une partie qu'il payerait assez facilement. On demande à M. de Bonnaire ce qu'il en pense, mais on voudrait avoir un avis raisonné.

L'on ne comprend pas non plus dans cette stipulation le produit de la saline de Moûtiers qui ne peut être évalué puisqu'on y a fait cesser le travail, et que les sels qui y étaient ont été vendus aux Suisses du canton de Berne, comme il a été dit ci-dessus.

Les cinq articles qui suivent établissent incontestablement ce qu'on vient d'avancer.

La taille ordinaire	1,000,000 »
L'augmentation sur cette partie mise par l'Espagne	38,000 »
La capitation établie (17) par l'Espagne	1,700,000 »
Le prix des fermes	940,000 »
Les postes.	6,000 »
Total. . . .	3,978,000 »

(17) Comment la capitation a-t-elle été imposée ? Elle paraît faire à peu près le double de la taille, est-ce cette imposition que l'on a doublée (*), ou si c'est une imposition arbitraire par tête relative aux facultés ? Dans ce dernier cas, la copie des rôles de cette capitation serait une pièce essentielle et curieuse à avoir.

(*La suite au prochain n°.*)

(*) La capitation n'a jamais été que temporaire et exigée par les chefs de corps d occupation militaire.

UN INTÉRIEUR

Le soleil luit, la plaine est verte,
Dans l'air sonnent de libres chants;
Avril, par la fenêtre ouverte,
Apporte les senteurs des champs.

Sous la loi d'une mère avare,
Marthe végète à la maison :
L'heure est lente, le calme rare
Dans sa monotone prison.

Elle a vingt ans, la pâle vierge
Vouée à la servilité :
Une informe robe de serge
Froisse la fleur de sa beauté.

Silencieuse et diligente,
Elle se plie aux durs labeurs,
Sans même ouïr la voix qui chante,
Qui chante au fond des jeunes cœurs.

Le long du jour la mère gronde,
Fouillant tout, jusqu'au moindre coin;
Et rien, dans sa bruyante ronde,
Ne lui semble venir à point :

— « Au lieu de faire œuvre qui vaille,
On suit les nuages flottants !
Va, pour savoir comme on travaille,
Il fallait vivre de mon temps.

« Que chômes-tu ? Ferme ton livre;
Reprends ce linge, lave, agis !
Et ces lilas ?... Qu'on m'en délivre
Quand le désordre est au logis ! » —

Voilant des pleurs qui veulent naître,
Marthe répond, dans un soupir :
— « Un tel ennui charge mon être,
Mère, que je me sens mourir... » —

Le soleil luit, la plaine est verte,
Dans l'air sonnent de libres chants :
Avril, par la fenêtre ouverte,
Apporte les senteurs des champs.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 juin 1870

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le ***Président*** communique une notice historique sur la cure, la collégiale et l'archiprêtré de Samoëns, travail manuscrit de M. ***Riondel,*** membre de la Société; — et les recherches d'un autre membre, M. l'abbé ***Dufour,*** sur l'église de Notre-Dame d'Abondance. La Société remercie les auteurs de ces deux études, qui seront conservées dans les archives.

M. ***Ducis*** exhibe : 1° un sicle hébraïque d'argent et en donne la signification : Avers : un vase de manne avec la légende hébraïque : ***Sicle d'Israël***. Revers — la verge fleurie d'Aaron avec la légende hébraïque : ***Jérusalem l'a sanctifiée;***

2° Un crucifix antique en bronze doré avec émaux aux yeux et au pagne, trouvé aux environs d'Annecy. M. Ducis développe plusieurs considérations qui donneraient pour dates extrêmes à cet objet précieux le VIIIe et le XIIe siècles.

Le même membre communique : 1° une lettre de M. Albert Albrier, directeur de la ***Revue de Bourgogne,*** sur plusieurs illustrations savoisiennes, dont les notices paraîtront dans la ***Revue :***

2° Une lettre de M. Million, professeur à Moûtiers, sur la découverte d'un tronçon de voie romaine près d'Aime, à deux mètres de profondeur, sous la ligne indiquée par M. Ducis dans son ***Mémoire sur les voies romaines,*** page 37, avec cippe à fronton et volutes sur lequel on lit une inscription que M. Ducis interprète ainsi : ***Tito Vireio Onesimo Vireia Colchis uxor, hæres Lucius Cassius Erastus, hæres ....us Alcimus Conliberti.*** Vireia Colchis sa femme, et les coaffranchis Lucius Cassius Erastus et ....us Alcimus, ses héritiers, ont élevé ce monument à Titus Vireius Onesimus;

3° Une note sur la famille du cardinal Gerdil et les colléges qu'il a fréquentés;

4° Une note sur Mgr Fenouillet, nommé évêque de Montpellier en 1607, l'année de la fondation de l'Académie Florimontane d'Annecy, mort en 1652, et son neveu, Pierre Fenouillet, docteur en droit, devenu aumônier et chanoine de Saint-Pierre de Montpellier en 1732;

5° Un manuscrit contenant des Noëls avec couplets alternatifs, en français pour les anges et les rois mages, et en patois local pour les bergers. Ce manuscrit a été trouvé par M. Serand, dans une collection particulière.

M. ***Mermillod*** expose, pour les offrir au Musée, trois instruments de mariniers, en fer, et des dents de bœuf et de cheval. Ces objets ont été trouvés dans les dragages qu'on exécute pour l'établissement d'une écluse à 50 mètres en amont du pont de Couzon près Neuville (Rhône); ils étaient à 5 mètres au-dessous du lit actuel de la Saône. A côté de ces instruments était un poignard en fer, acquis par le Musée de Lyon. Un ouvrier a aussi découvert une bague en argent, offrant la figure d'un dauphin et la légende CO..ES ***(comes ?)***.

M. ***Serand*** présente un don important fait par M. Louis Croset-Mouchet, d'Annecy, notaire à Thônes. Ce sont 250 volumes et brochures et de nombreux manuscrits, parmi lesquels on remarque les inventaires des couvents d'Annecy au moment de la Révolution. La Société accueille ce don avec reconnaissance et vote des remercîments à M. Croset-Mouchet. M. Serand dépose également des vues des bains de La Caille et le portrait du chanoine Crozet-Mouchet, oncle du donateur et fondateur de l'établissement thermal de La Caille.

M. ***Revon*** présente : 1° une monnaie d'or du royaume de Bourgogne, frappée à Sion; — 2° des antiquités lacustres échangées au Musée de Chambéry; elles consistent en une centaine de petits bronzes, en poteries, graines et ossements; — 3° 541 monnaies épiscopales de Genève et de Lausanne, du XIIe et du XIIIe siècle, achetées par le Musée d'Annecy. Ces pièces ont été découvertes le 14 février 1859, à la croisée de quatre chemins, au Molard, près de Rumilly. Elles étaient enfouies dans le sol et renfermées dans un sachet en étoffe rouge, protégé par un vase de terre.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° 250 volumes et brochures, entre autres les Bulletins de la Société géologique de France; le Dictionnaire géographique, historique et commercial des Etats-Sardes : des ouvrages de théologie, de géologie, d'hydrologie, etc.; et un grand nombre de manuscrits, en particulier les inventaires des couvents d'Annecy pendant la Révolution, don de M. Louis Croset-Mouchet; — 2° Boltshauser, ***Formole meteorologiche,*** don de l'auteur; — 3° du même, ***Note sulle osservazioni meteorologiche*** fatte nella R università di Catania nell' anno 1869, don du même : — 4° ***Oltre la tomba ricordo,*** brochure publiée à la mémoire d'Amédée Tochon, don de MM. A. et F. Tochon; — 5° ***Constitutio dogmatica de fide catholica,*** Annecy, 1870, don de M. Charles Burdet; — 6° Blytt, ***Om Vegetationsforholdene ved Sognefjorden,*** don de l'Université royale de Norvège à Christiania; — 7° Sorensen, ***Beretning om en botanisk Reise,*** etc., don de la même université; — 8° J. Vuy, sur un livre imprimé à Genève dans le XVe siècle, intitulé : ***Liber quatuor causarum,*** don de M. Vuy; — 9° G. Vallier, ***Numismatique mérovingienne de Grenoble,*** don de l'auteur; — 10° du même, ***Numismatique féodale du Dauphiné,*** don de l'auteur; — 11° du même, ***Découverte de monnaies romaines et d'un bracelet d'argent*** à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), don de l'auteur; — 12° ***The first annual Report*** of the american Museum of natural History, 1870, etc., etc.

Le Secrétaire-adjoint.

LOUIS REVON.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juillet 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Longévité et dimensions des arbres, par M. E. Chevalier. — Inscriptions romaines de la Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Un Savoisien à l'Institut d'Egypte, par M. A. Albrier. — Noëls savoyards, publiés par M. C.-A. Ducis. — Sur le lac, poésie, par M. B. Dufernex. — Bulletin.

LONGÉVITÉ ET DIMENSIONS DES ARBRES

Il y a des arbres qui peuvent vivre indéfiniment et acquérir des dimensions monstrueuses, pourvu qu'ils se trouvent dans des conditions de sol et de climat favorables à leur accroissement et à leur conservation.

Les arbres de l'Amérique méridionale, de l'Inde, de l'Océanie et de l'Afrique sont bien plus favorisés sous ce rapport que ceux de l'Europe. D'ailleurs, le sol de l'Europe a éprouvé, à la suite des guerres, des migrations des peuples, de la culture et de la densité de la population, des changements plus considérables qu'aucune autre partie du monde, et notre *civilisation moderne* tend à détruire peu à peu le respect religieux dont nos ancêtres avaient l'habitude d'entourer les arbres de grandes dimensions à l'ombre desquels ils avaient coutume de se réunir pour leurs fêtes ou leurs assemblées populaires.

Guidés par l'intérêt matériel, nous abattons sans pitié les arbres plusieurs fois séculaires; il serait à désirer que la Société prît sous sa protection ces monuments de la nature qui se font le plus remarquer par leur ancienneté et leur grosseur.

A défaut de témoignages historiques, on se fonde sur le rapport qu'il y a entre l'épaisseur des couches ligneuses et la durée de l'accroissement, et on estime l'âge d'un arbre d'après les anneaux ligneux annuels; mais la durée des arbres n'est pas facile à calculer, car le nombre des couches ligneuses n'indique pas toujours exactement le nombre d'années de végétation ; excepté pour les arbres à bois tendre dont les couches concentriques, examinées sur la coupe transversale du tronc, donnent exactement le nombre des années. — Cette observation est surtout facile à faire sur le sapin. Mais s'il s'agit d'arbres à bois dur, les couches ligneuses se confondent souvent, et il y a même beaucoup d'arbres exotiques, tels que les palmiers, dont les troncs cylindriques ne laissent distinguer aucune couche ligneuse.

On ne saurait, dans une courte notice, parler de toutes les espèces d'arbres célèbres, ni à plus forte raison citer tous les individus remarquables de chaque espèce, mais voici quelques-uns des principaux dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ou qui existent encore actuellement.

1° L'arbre qui paraît fournir l'exemple le plus remarquable de longévité et de grosseur est le *baobab* (*Adansonia digitata* L.). Adanson examina en 1749, sur l'une des îles du cap Vert, un arbre de cette espèce, et il retrouva recouverte par trois cents couches ligneuses l'inscription qu'y avaient gravée deux voyageurs anglais en 1400. Le tronc de cet arbre avait 30 mètres de circonférence; Adanson estima son âge à cinq mille cent cinquante ans.

Ray et Gotherry assurent avoir vu entre le Niger et la Gambie des *baobabs* dont la circonférence dépassait celle du *baobab* d'Adanson.

2° Le fameux *dragonnier* d'Orotawa, dans l'île de Ténériffe (*Dracœna draco* L.), vénéré des Guanches, anciens habitants des îles Canaries, avait en 1799, au rapport du célèbre de Humboldt, 15 mètres de circonférence à sa base. En 1402, lorsque Jean de Béthencourt découvrit les îles Canaries, il avait presque la même grosseur, ce qui a porté de Humboldt à considérer cet arbre comme le plus ancien habitant de la terre et à faire remonter sa naissance à l'époque de la création.

3° Cortez campa avec sa petite armée sous un arbre, objet d'une profonde vénération de la part des Mexicains. C'est un *Taxodium disticum* Rich., espèce de *cyprès* qu'on voit encore aujourd'hui dans le cimetière de Santa Maria del Tule, dans l'Etat d'Oaxaca; il a 39 mètres de circonférence et 32 mètres de haut.

De Candolle estime son âge à quatre mille ans. D'après de Humboldt, on admire aussi près de Chapoltepec, à Mexico, deux *taxodium* (*Ahuacte* des Mexicains) dont l'un mesure 11 mètres et l'autre 12 mètres de tour; ils sont connus sous le nom de *Cyprès de Montezuma*. On dit qu'ils étaient déjà dans la plénitude de leur croissance du temps de ce prince, vers l'an 1520.

4° Lobb, naturaliste anglais, a rencontré, il y a quelques années, sur la montagne de la Sierra-Nevada, en Californie, à 1,665 mètres au-dessus du niveau de la mer, une forêt d'arbres de la famille des

conifères appelés *Wellingtonia gigantea* (*mammouth* des habitants du pays).

Lobb a mesuré un de ces colosses du règne végétal qui avait 30 mètres de circonférence et 130 mètres d'élévation, et calculant son âge d'après le nombre des couches annulaires, il a trouvé trois mille cinq cents ans. Il en a compté 90 dont le plus petit avait 12 mètres de tour sur 80 mètres de haut.

5° Les bouddistes de Ceylan révèrent le tronc gigantesque du *Figuier-Sacré* de l'*Anurahdepura*. Il n'est pas rare de rencontrer dans l'Inde de ces *banyaniers* (*Ficus religiosa* L.) qui acquièrent jusqu'à dix mètres de circonférence; leurs branches retombent sur le sol et y prennent racine : les jets, formés par les branches inférieures, deviennent des troncs qui, à leur tour, produisent de nouveaux jets, de manière qu'au bout de sept générations, il y a une véritable forêt de troncs, étroitement liés à la tige-mère par des arcades de branches verdoyantes.

On donne ordinairement le nom de *pipal* à cet arbre sacré, et l'un des plus célèbres est le *Cobir-bâr*, situé près d'Ahmedahad; il a 620 troncs de grande dimension, formant une forêt de 650 mètres de circonférence. On lui donne trente siècles d'existence.

6° Près du lac d'Howel, dans la Caroline du Sud, on voit un *sycomore* dont le tronc a 24 mètres de tour et présente à son intérieur une cavité dans laquelle on a pu faire entrer sept hommes à cheval.

7° Pline fait mention d'un *platane* (*Platanus orientalis* L.) qui existait de son temps en Lycie et dont le tronc présentait une cavité de 27 mètres de circonférence. Le consul Licinius Mutianus y coucha avec dix-huit personnes de sa suite.

8° Au nord de Madère, d'après Figuier, on trouve des *lauriers* (*Oreodaphne fœtens* Nees) de 12 à 13 mètres de circonférence, sur une hauteur de 28 à 37 mètres, et qui existaient déjà en 1419, lors de la conquête de cette île par les Européens.

9° On voit encore à Jérusalem huit *oliviers* que la tradition fait remonter à l'époque de Jésus-Christ. Si l'on considère l'extrême lenteur avec laquelle l'*olivier* croît, on peut, sans exagération, fixer leur âge à deux mille ans.

Châteaubriand, dans son *Itinéraire à Jérusalem*, dit que dans l'Acropolis d'Athènes on voit un *olivier* que la tradition ferait remonter à l'époque de la fondation de cette ville, c'est-à-dire à environ quinze siècles avant l'ère chrétienne.

10° Les *cèdres* du Liban sont renommés par leur vétusté et leurs dimensions colossales. La hache barbare et cupide en a fait tomber plusieurs qui comptaient huit siècles d'existence et qui avaient de 8 à 12 mètres de circonférence. Il en existe encore un certain nombre qui mesurent de 6 à 7 mètres de circonférence. Ils sont plus remarquables par l'étendue de leurs branches que par la hauteur et la grosseur de leur souche.

11° L'Océanie possède ses immenses *eucalyptus*, qui doivent être comptés parmi les patriarches des végétaux. On a mesuré sur le littoral de l'île de Van-Diémen des troncs d'*eucalyptus* qui avaient 22 mètres de tour. Cet arbre atteint souvent de 60 à 70 mètres de hauteur.

Un voyageur anglais en a mesuré un qu'on venait d'abattre : sa longueur totale était de 90 mètres et sa circonférence de 28 mètres. Il vit un de ces *gommiers des marais*, comme on les nomme dans le pays, encore debout et qui avait 31 mètres de circonférence; il fallait par conséquent vingt hommes pour l'embrasser. Ce voyageur cuba le premier de ces arbres et trouva qu'il devait peser 444,886 kilogrammes.

12° Au nombre des végétaux qui font l'admiration et l'étonnement des voyageurs, qui peuvent vivre un grand nombre de siècles et acquérir jusqu'à 20 mètres de tour, il faut compter les beaux *Cesalpinia* de l'Inde et du Brésil; les immenses *courbaril* (*Hymenœa courbaril* L.), les magnifiques *acajoux* (*Swieteni Mahogoni*) de la Guyane et des Antilles; les gigantesques *fromagers* (*Bombax pyramidalis* L. et Bledbaux) des forêts de l'Amérique centrale, le dont tronc fournit des pyrogues propres à contenir soixante à quatre-vingts rameurs.

L'Europe fournit aussi son contingent d'arbres célèbres.

1° A leur tête on doit placer le fameux *châtaignier* du mont Etna, désigné en Sicile sous le nom de *Castagno dei cento cavalli*, ainsi appelé parce que, d'après la tradition locale, la reine Jeanne d'Aragon, surprise par un orage, avait trouvé sous son épais ombrage un abri pour elle et pour cent cavaliers qui l'accompagnaient.

Il ne forme pas un seul tronc, mais il est la réunion de sept tiges distinctes, partant d'une souche commune et laissant à leur centre un espace libre de 4 mètres de diamètre. Chaque tige, prise isolément, forme un arbre colossal, quelques-unes ont de 14 à 15 mètres de circonférence. L'ensemble de ces sept tiges constitue une masse énorme de 54 mètres de pourtour. On ne possède aucune donnée positive sur l'âge de cet arbre gigantesque, qu'on pourrait évaluer certainement à plus de mille ans (1). Il existe encore dans le voisinage plusieurs autres *châtaigniers* d'une grosseur extraordinaire, dont un, entre autres, a 25 mètres de tour.

On cite en France plusieurs gros *châtaigniers* : le plus remarquable est près de Sancerre, dans le département du Cher; il a, dit-on, 10 mètres de circonférence. On le croit âgé de mille ans et il produit beaucoup de châtaignes.

Il faut aussi ajouter le *pin* de Douglas (*Pinus Douglasii* Sab.), des montagnes rocheuses. Douglas en a mesuré un qui s'élevait à 80 mètres de haut; son tronc avait 18 mètres de tour à hauteur d'homme. De Humboldt cite une autre espèce de *pin* (*Pinus trigona*) qui se rencontre également sur la pente occidentale des montagnes rocheuses, dont le tronc, mesuré à 2 mètres du sol, a donné 14 mètres de circonférence. Cet arbre avait 94 mètres de hauteur.

2° L'*if* (*Taxus baccata* L.) est un des arbres européens qui croissent avec le plus de lenteur, car son diamètre n'augmente que d'environ deux millimètres (une ligne) par année. On peut juger par là de la vétusté de quelques arbres de cette espèce. Pennant a mesuré au cimetière de Fothringal, en Ecosse, un *if* de 20 mètres de circonférence, ce qui correspon-

(1) Figuier le croit âgé de trois mille cents à quatre mille ans. C'est évidemment une exagération.

drait à un âge d'environ trois mille ans. A Braburn, dans le comté de Kent, on en a mesuré un plus gros encore qu'on croit âgé de trois mille ans.

En Angleterre, on admire à Northbury-Parck une douzaine d'*ifs* énormes dont la circonférence est de 6 à 7 mètres. D'après la tradition du pays, ils seraient contemporains de Jules César.

D'après Endlicher, on voit au cimetière de Grasford, dans la Galles du sud, un *if* de 5 mètres de circonférence, âgé de plus de quatorze siècles; et dans le Derbishire un autre *if* estimé à plus de deux mille ans. De Candolle assigne quatorze siècles et demi à l'*if* de Crow-Sturst en Surrey, et douze siècles à celui de Rippon en Yorkshire.

La commune de Foullebec, près de Pont-Audemer, possède un *if* qui a 7 mètres de pourtour. Sa grosseur et sa solidité soutiennent le chœur de l'église à laquelle il est adossé et l'empêchent de s'écrouler dans un ravin.

3° Le *chêne (Quercus robur* L.), dont la vie ordinaire est de cent à deux cents ans, croît très lentement et atteint souvent 40 à 50 mètres de haut.

Ce roi de nos forêts acquiert quelquefois une grosseur prodigieuse. On voit près de Saintes, dans le département de la Charente-Inférieure, un *chêne* qui mesure, à hauteur d'homme, 27 mètres de circonférence. On a pratiqué dans la partie desséchée du tronc une chambre de 4 mètres de large sur 3 mètres de haut, avec un banc demi-circulaire taillé dans le bois vert; l'intérieur est éclairé par une fenêtre. On compte deux cents anneaux ligneux dans un morceau de bois coupé au-dessus de la porte, ce qui porterait l'âge de ce *chêne* à deux mille ans environ.

Plot, dans son *Histoire naturelle d'Oxford,* parle d'un *chêne* dont les branches, de 18 mètres de longueur, mesurées depuis le tronc, pouvaient ombrager trois cents cavaliers ou quatre mille piétons.

Ray rapporte que de son temps on voyait en Westphalie un *chêne* qui avait 90 mètres de contour et 44 mètres de hauteur. On peut juger de l'énorme grosseur de ces arbres par celui dont furent tirées les poutres transversales du fameux vaisseau appelé le *Royal-Doverling*, construit sous Charles Ier, roi d'Angleterre : le chêne fournit quatre poutres, chacune de 15 mètres de longueur, sur un mètre et demi de diamètre (1).

Dans le cimetière d'Allauville (Seine-Inférieure), il y a un *chêne* d'environ 11 mètres de circonférence et âgé de plus de huit siècles.

Pline parle aussi d'un *chêne* dont la souche s'était divisée en dix troncs ayant chacun 4 mètres de tour.

4° Le *tilleul* (*Tilia europæa* L.) qui ombrage nos promenades et nos villages (2), atteint souvent une grosseur considérable. Miller dit en avoir mesuré un de 10 mètres, et Thomas Brown un de 16 mètres de tour.

A Neustadt, dans le Wurtemberg, on admire un *tilleul* de 12 mètres de circonférence, mesuré à hauteur d'homme. On estime son âge à huit siècles environ.

On voit à Villars, près de Fribourg en Suisse, un *tilleul* déjà célèbre en 1476, époque à laquelle des tanneurs le dépouillèrent de son écorce pendant la bataille de Morat; il a près de 15 mètres de circonférence, et on le croit âgé de mille à mille deux cents ans, en évaluant son accroissement à quatre millimètres (deux lignes) par an.

Un *tilleul*, de même dimension que le précédent, se trouve au château de Chaillé, près de Melles, dans le département de la Charente-Inférieure. D'après Endlicher, on a abattu en Lithuanie des *tilleuls* qui avaient 27 mètres de circonférence.

A Prilly, près de Lausanne, existe un *tilleul* énorme dont l'ombre, au XIIIe siècle, couvrait la justice du lieu lorsqu'elle rendait ses décrets. La municipalité de Lausanne a pris l'engagement de ne jamais faire abattre cet arbre vénérable qui mesure environ 11 mètres de circonférence.

On voit, à Fribourg en Suisse, le tilleul planté en 1476 pour célébrer la victoire de Morat; il a plus de 5 mètres de circonférence.

5° Pline raconte qu'il y avait de son temps, dans un bois d'Arcadie, un platane colossal planté de la main d'Agamemnon, et un autre appelé Ménélas qu'on prétendait avoir été planté par ce prince avant de partir pour le siége de Troie; il avait par conséquent huit cents ans.

Le même auteur cite un platane énorme qui existait aux environs de Vélitres (*Velletri*). L'empereur Caligula donna à dîner à quinze personnes dans le tronc creux de cet arbre.

Les voyageurs qui passent à Constantinople ne manquent pas d'aller visiter sur les bords du Bosphore le fameux *platane* de *Godefroy de Bouillon* à Buïnk-Déré. D'une souche commune, morte de vétusté, sont nés huit rejetons formant huit arbres énormes adhérents à leur base, d'une circonférence totale de 50 mètres. Il ombrage une étendue de 160 mètres carrés. L'intérieur forme une cavité de 26 mètres de circonférence, tapissée de gazon sur lequel les Arméniens, les Grecs et les Turcs vont respirer à l'ombre une fraîcheur agréable.

On manque de documents pour apprécier son âge.

6° On voit encore, à l'entrée du village de Trons, dans les Grisons, l'*érable* (*Acer campestris* L.) sous lequel fut prêté le serment qui donna naissance à la ligue des Grisons, en 1424. Sa circonférence est d'environ 9 mètres.

7° Ray cite un *orme (Ulmus campestris* L.) qui avait 17 mètres de circonférence, et dont la cime s'étendait sur un espace de 33 mètres de diamètre. Les branches de cet arbre fournirent quarante-huit charrettes de bois de chauffage, et le tronc, outre seize grandes poutres, huit mille six cent soixante-cinq pieds de planches.

A l'entrée de la ville de Morges, en Suisse, périt de vétusté, en 1824, un *orme* qui avait 11 mètres de circonférence.

Le ministre Sully ordonna de planter des *ormes* à la porte de toutes les églises paroissiales séparées des habitations. Il n'était pas rare d'en rencontrer dont le tronc avait de 5 à 6 mètres de tour. La plupart

(1) Le *chene des partisans*, dans la forêt de Parey-Saint-Ouen (Vosges), a 13 mètres de tour et 33 mètres d'élévation

(2) Du temps de la *Ligue* on plantait le *tilleul* dans les villages, comme du temps de la Rép blique française on plantait le *peuplier*, dit l'*arbre de la liberté*

sont tombés sous la *hache révolutionnaire* à la fin du siècle dernier.

8° Le bois de *noyer* (*Juglans regia* L.) est très recherché pour la fabrication de toutes sortes de meubles; aussi nous ne rencontrons plus des *noyers* à dimensions colossales comme le *noyer* de Saint-Nicolas, en Lorraine. On fit d'un seul morceau de cet arbre une table qui avait 8 mètres de largeur sur une longueur et une épaisseur proportionnées. En 1479, l'empereur Frédéric III donna un festin somptueux sur cette table monstrueuse. On croit que le *noyer* qui avait fourni le bloc pouvait avoir neuf siècles.

Près de Balaclava, en Crimée, un énorme *noyer*, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, porte annuellement plus de cent mille noix, que cinq familles se partagent.

9° L'hiver de 1789 fit périr à Nice un *oranger* dont le tronc ne pouvait être embrassé que par douze hommes réunis; il mesurait 17 mètres de haut et produisait annuellement cinq à six mille oranges.

A Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine, on fait voir un *oranger* qu'on prétend avoir été planté par saint Dominique en 1200.

Parmi les magnifiques *orangers* des serres de Versailles, on admire le *Grand Bourbon*, semé en 1421 à Pampelune, puis cultivé à Chantilly, à Fontainebleau et à Versailles, où il fut transporté en 1684.

10° M. de Humboldt fait mention d'un *rosier* qui jouit d'une antique renommée en Allemagne, c'est l'*églantier* des haies (*Rosa canina* L.), qui croît près de la cathédrale de Heilsdesheim. Il résulte de documents précis, possédés par la ville, que la souche a plus de huit cents ans. La tradition locale rattache cet *églantier* à un vœu de Louis-le-Débonnaire, premier fondateur de la cathédrale.

Malgré la guerre acharnée que l'on a fait surtout depuis quelques années aux grands arbres qui décoraient si agréablement nos forêts, nos vergers et nos champs, en abattant impitoyablement les *chênes*, les *châtaigniers*, les *noyers* et les *sapins* les plus remarquables par leurs belles dimensions, la Savoie possède encore un bon nombre d'arbres dignes d'être mentionnés.

Ainsi nous avons le *châtaignier* géant de la *Chavanne*, près de Thonon, qui mesure 15 mètres de circonférence sur 30 mètres de haut, et le célèbre *châtaignier* de Neuvecelle, près d'Evian, qui a 14 mètres de circonférence, et dont les tiges principales s'élancent à 25 mètres du sol. Il n'a pas la vigueur du premier et son tronc est en pleine décrépitude. On doit évaluer l'âge de ces deux châtaigniers à plus de mille ans.

M. Revon, conservateur du musée d'Annecy, a mesuré en 1867 le *châtaignier* d'Esery, au-dessus de Reignier; son tronc, de forme elliptique, a donné 9 mètres 60 centimètres de circonférence. Il est presque aussi gros que celui de *Sancerre* et doit être âgé d'environ neuf cents ans.

Au Troubois, village de Lugrin, on voit un *châtaignier* de 7 mètres de tour qui produit beaucoup de fruits.

Dans la même commune, au pré de *Véron*, on a abattu en 1868 un *châtaignier* qui avait à peu près les dimensions du précédent. Depuis quelques années la hache a aussi ravagé les magnifiques chataigneraies de Publier et de Neuvecelle, et a détruit grand nombre de *chênes* et de *noyers* qui, par leur élévation et leur grosseur, attestaient la puissante végétation des environs de Thonon et d'Evian.

En 1869, on a abattu à Saint-Jorioz, près d'Annecy, un noyer de 5 mètres 10 centimètres de circonférence, et cette année on en a coupé un plus gros encore sur le territoire de Giez.

Le *poirier du Miroir* à Amphion a produit, en 1860, deux mille litres de cidre. C'est probablement grâce à sa fécondité que ce géant des *poiriers*, qui mesure 3 mètres et demi de circonférence, à hauteur d'homme, doit sa conservation.

Parmi les *tilleuls* remarquables plantés près des églises de nos villages, on doit surtout admirer celui qui couvre de son ombre la place du bourg de Samoëns. Il a une circonférence de 7 mètres 10 centimètres; en calculant son âge d'après l'accroissement moyen de cette espèce d'arbre (4 millimètres par année), il aurait environ cinq cents ans (1).

Près de ce géant se trouve un autre tilleul beaucoup plus vigoureux, dont la circonférence atteint déjà 4 mètres 30 centimètres à un mètre du sol.

Parmi les beaux *tilleuls* du Pâquier, à Annecy, on en remarque un qui mesure 5 mètres 40 centimètres de circonférence à 2 mètres du sol; son âge est d'environ quatre cents ans. Il domine par sa grosseur et par son élévation un grand nombre d'autres *tilleuls* plus jeunes, dont six mesurent déjà de 3 mètres à 3 mètres 20 centimètres de contour.

M. l'abbé Constantin, professeur au petit-séminaire de Mélan, a mesuré, au village des Gets, situé à 1,162 mètres d'élévation, un *chêne* (*Quercus pedunculata* Willd) dont le tronc a 5 mètres 12 centimètres de circonférence à un mètre du sol. C'est le seul chêne qui existe sur le territoire de la commune des Gets, et l'on peut, sans exagération, estimer son âge à quatre cents ans.

M. Constantin a aussi mesuré un *hêtre* (*Fagus sylvatica* L.) au village de *Marvel*, commune de la Rivière-en-Verse.

Cet arbre, appelé le *gros fayard*, est plein de vigueur, et donne déjà 5 mètres 13 centimètres de tour, et s'élève à plus de 20 mètres. Il peut avoir environ trois cents ans.

Au hameau de la *Grangia*, commune de Samoens, M. l'abbé F. Rulland a mesuré deux *hêtres*, doués de la plus vigoureuse jeunesse. Ils ont environ 35 mètres d'élévation; le plus gros donne 4 mètres 70 centimètres de circonférence, et le plus petit 3 mètres 93 cen-

(1) M. l'avocat Lavernier dit dans le *Gros Tilleul* : « Amédée VIII, premier duc de Savoie, renouvela et augmenta les franchises du bourg de Samoens par lettre patente du 20 juin 1438. L'histoire tait le nom du prince qui le premier lui accorda des faveurs de ce genre. Quoi qu'il en soit, les habitants ont dû conserver le souvenir des bienfaits du second prince qui lui accorda ces libertés.

« Tout porte à croire qu'ils ont voulu, par ce signe mémorable, transmettre à la postérité le souvenir de cet événement.

« Pourquoi le tilleul n'aurait-il pas été ce monument? »

Il est fort probable que ce fut Amédée VI, dit le comte Vert, qui accorda les premières franchises de Samoens, car il acquit du dauphin de France, par le traité de 1355, la baronnie de Faucigny, dont le mandement de Samoens faisait partie. Le *Gros Tilleul* daterait de 1360 environ et pourrait bien être le monument commémoratif des premières franchises accordées à Samoens, comme le tilleul de Fribourg rappelle le souvenir de la victoire de Morat.

timètres à 1 mètre au-dessus du niveau du sol. Leur âge est d'environ deux siècles et demi.

Nos ancêtres conservaient avec soin les *chênes*, les *melèzes*, les *pins* et les *sapins* gigantesques. Ces arbres servaient souvent de limite entre les propriétés particulières ou communales. Ainsi, d'après un document que possède M. l'abbé Ducis, nous voyons qu'en 1355 Michel Nassapoix, juge-mage de Maurienne et de Tarentaise, instruisit à Ugines un procès entre les communes de Marthod et de Marlens, relativement à une forêt où l'on avait coutume de prendre pour limite le gros *Vargne (Pinus picea* L.). Comme le procès n'a été terminé qu'au XIXe siècle, la limite a eu le temps de périr de vétusté.

Il n'y a pas longtemps qu'un gros *vargne* servait aussi de ligne de démarcation entre les communes d'Ugines, de Queige et de Marthod; il avait atteint des dimensions prodigieuses et il est tombé sous le poids des siècles.

Le musée d'Annecy possède une rondelle d'un *chêne*, abattu à Tessy en 1863, mesurant 4 mètres et 30 centimètres de circonférence. Il conserve aussi une rondelle d'un *sapin* (*Abies excelsa* D. C.) coupé la même année dans la forêt de Doussard, laquelle donne 3 mètres 70 centimètres de tour et présente 274 couches ligneuses, ce qui prouve que cet arbre était âgé de 274 ans.

Au mois de mai de cette année, on a abattu dans la même forêt un *sapin* de 6 mètres 80 centimètres de circonférence, mesuré à hauteur d'homme. Ce géant avait par conséquent près de cinq siècles.

Pline parle, comme d'un phénomène, du *sapin* de 6 mètres de pourtour, qui servit de mât au vaisseau que les Romains firent construire pour transporter d'Egypte l'obélisque du Vatican. Le *sapin* de Doussard lui est supérieur soit par la grosseur soit par l'âge.

Mais le plus ancien des *sapins* se voit encore au pied du Mont-Blanc, près de Courmayeur; les habitants l'appellent l'*Ecurie des chamois;* il a 7 mètres 62 centimètres de circonférence. Berthelot le croit âgé de 1,200 ans; pour être dans le vrai, on pourrait dire qu'il a environ six cents ans.

Au-dessus de Courmayeur, on admire aussi un magnifique melèze de 5 mètres 45 centimètres de circonférence.

La Maurienne, la Tarentaise et le haut Faucigny possèdent de belles forêts de sapins, mais on a fait tomber les plus gros *Darbés*. On en a abattu à Megève et à Beaufort qui mesuraient de 4 à 5 mètres de circonférence.

Le *cèdre* du Liban prospère fort bien dans notre pays. Dans la campagne de Beaulieu, près de Genève, existe un cèdre, d'une vigueur remarquable, qui a 5 mètres de circonférence et 30 mètres de haut; il couvre de ses branches touffues un espace de 20 mètres de diamètre.

D'après les témoignages historiques et l'observation des couches ligneuses, le plus grand âge des arbres célèbres pourrait se résumer approximativement dans le tableau suivant :

Palmier	300 années.
Orme	400 —
Cyprès	400 —
Hêtre	500 années.
Sapin	600 —
Melèze	600 —
Oranger	650 —
Erable	650 —
Platane	800 —
Cèdre	800 —
Noyer	900 —
Châtaignier	1,100 —
Tilleul	1,200 —
Pin	1,200 —
Chêne	2,000 —
Olivier	2,000 —
Pipal	3,000 —
If	3,000 —
Wellingtonia	3,500 —
Taxodium	4,000 —
Baobab	5,500 —
Dragonier	6,000 —

Peu de ces arbres arrivent à un âge aussi avancé, mais beaucoup vivent un nombre de siècles plus ou moins considérable, jusqu'à ce qu'une cause extrinsèque vienne rompre le fil de leur existence.

E. CHEVALIER.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA SAVOIE

Dans une suite d'articles de la *Revue* de 1866 à 1867 j'ai publié quatorze inscriptions romaines que j'avais copiées à Aime en 1850. La mine n'est pas épuisée. L'année dernière M. Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, a découvert celle-ci au Villard de la Côte-d'Aime, ainsi que je l'ai annoncé à la Société (*Rev. sav.* 1869, p. 92) :

MATRO
NIS·AXI
MO·L
IVLIVS
MARCELLI
IVS·V·SLM

Matronis Aximo Lucius Julius Marcellinus votum solvit libens merito.

Lucius Julius Marcellinus a accompli de bon gré et à juste titre son vœu aux déesses mères à Aime.

Le nom d'Aime se trouve écrit *Axima* dans les itinéraires romains et la géographie de Ptolémée. L'inscription introduit la variante d'*Aximum*, comme on la trouve dans les mêmes ouvrages pour d'autres stations; *Augusta* et *Augustum* pour Aoste sur Guiers, *Bergusia* et *Bergusium* pour Bourgoin, *Brigantia* et *Brigantium* pour Briançon, etc.

La lecture d'*Aximorum* pour le nom des habitants aurait un similaire dans celui des *Parisii, orum*. La formule abréviative trouverait également deux exemples dans deux autres inscriptions d'Aime, où PROC·AVGVSTO·NVMINI··AVGVSTO·· Se lisent *procuratoris Augustorum*, *numinibus Augustorum*. Mais ce pluriel pour notre inscription reste à l'état d'hypothèse.

Comme la pierre a été trouvée à côté d'une pierre tombale que j'avais lue en 1850 au château de la Frasse à Aime, il est probable qu'elle s'y trouvait également

dans les décombres et qu'elles ont été transportées au Villard de la Côte pour servir à de nouvelles constructions.

Sous les noms de *Matres*, *Matræ et Matronæ* les Italiens et les Gaulois honoraient les Parques, qui étaient censées présider à l'entrée et à la sortie de cette vie. Leur culte se rattache essentiellement aux principes de lumière, de chaleur et de fécondité que les Perses adoraient sous les noms de *Mithras*, *æ*, le soleil, et *Mithre*, *es*, la lune ou Vénus orientale, et que les Etrusques appelaient *Lunus* et *Luna*, et les Grecs *Phœbos* et *Phœbe*.

A l'appui de ces données, que l'on trouve chez les anciens poètes, nous avons encore une inscription, que j'ai signalée depuis longtemps dans un autre recueil, et qui se voit à Allondaz, plateau très élevé au nord-ouest d'Albertville.

MATRIS
MITHRES
SOC·XL VIL
AD·TVR·
LXIII·P·A·VI·

Elle est entourée d'un cercle en relief, qui peut symboliser le soleil, ou qui n'est peut-être qu'un serpent se mordant la queue, symbole du cours de l'année, surtout dans le culte d'Osiris.

Il s'agit donc ici d'un votif aux déesses mères par quarante associés de la Vénus Mithré. Trois interprétations diverses ont été aventurées sur les deux dernières lignes ; mais comme elles ne satisfont pas encore la science, je ne les reproduirai pas.

L'épithète d'*invincible* se donnait souvent au soleil et à Mithra dans les inscriptions. C'est probablement en leur honneur qu'avait été élevé l'autel qu'on voit encore à Lucey sur les bords du Rhône :

DEO
INVICTO
N
SEVERIANUS
P

Deo invicto Nonius Severianus posuit.

C.-A. Ducis.

UN SAVOISIEN A L'INSTITUT D'ÉGYPTE

Parmi les Savoisiens qui firent partie de l'institut d'Egypte, on connaît surtout Berthollet et Gaspard Monge. Il en est un troisième moins célèbre, il est vrai, mais qui n'en a pas moins sa place marquée à côté de Monge et de Berthollet : j'ai nommé l'ingénieur Arnollet.

Né le 20 mai 1776, Pierre-Jean-Baptiste-François Arnollet prit part en 1793, comme volontaire, au siége de Lyon, et entra en 1794 à l'Ecole polytechnique. Il fit partie, à sa sortie de cette école, de l'expédition d'Egypte et de l'institut du Caire dont Monge était le président. Officier d'état-major distingué, il se fit surtout remarquer lors de l'affaire de Cosseir. Ingénieur à Parme en 1801, il devint en 1805 ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Côte-d'Or. Arnollet prit part à tous les grands travaux qui se firent pendant les vingt-cinq années qu'il dirigea le génie dans ce département (1805-1830), et après sa retraite prématurée à cinquante-quatre ans seulement, il ne cessa d'étudier toutes les grandes questions intéressant les travaux publics et notamment celle de la circulation. Une foule de mémoires fut par lui publiée à l'appui de ses opinions, des projets qu'il proposait et de ses inventions ; nous citerons entre autre : *Projet de formation d'une société pour l'établissement d'un chemin de fer entre Paris et Lyon par Troyes et Dijon, avec un embranchement remontant la vallée de la Saône de Saint-Jean de Losne à Gray*, Dijon, imprimerie Carion, 1833, in-8° de 96 pages ; — *Moyens d'utiliser le puits artésien de Dijon, d'y rendre avec peu de dépense, le cours de Suzon perenne*, Dijon, Docillier, 1834, in-8°, etc., etc. ; il a laissé en outre de volumineux manuscrits et est mort à Dijon le 30 janvier 1857.

Arnollet appartenait à une famille originaire de Granier en Tarentaise (Savoie). Au mois de décembre 1739, des lettres de naturalité furent accordées à François Arnollet, négociant à Pontaillier en Bourgogne, né à Granier en Savoie, diocèse de Tarentaise, fixé audit Pontaillier depuis 50 ans et marié en ce lieu. Ces lettres furent enregistrées en la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse le 5 juillet 1740. (Archives de la Côte-d'Or, Chambre des Comptes B. 64, f° 292.)

Parmi les descendants de François Arnollet, nous citerons : François Arnollet, contrôleur des traites et secrétaire de la mairie de Pontaillier, né en cette ville le 26 septembre 1714, mort à Saint-Jean de Losne le 22 avril 1807, marié le 17 mars 1749 à Benigne-Thérèse, fille de Claude Gault, procureur du roi au baillage de Saint-Jean de Losne ; Françoise, supérieure de l'hospice civil de Saint-Jean de Losne ; Anne-Marie, religieuse ursuline, née en 1753, morte à Dijon en 1843 ; Charles-Claude, propriétaire à Paris, époux de Philiberte-Françoise Patuel ; Marie-Claudine, mariée à M. Martenet et mère de Mathilde Martenet, épouse de Lazare Gautrelet, décédé président de chambre à la Cour de Colmar ; — Claude Arnollet, né en 1750, mort en 1811, marié à Ursule Mignot ; — Nicolle-Pierrette Arnollet, née à Montbard en 1783, mariée en 1812 à Michel Degand, ingénieur à Dijon, morte en 1825 sans postérité en laissant pour héritière sa cousine germaine Mme Albrier.

L'ingénieur Arnollet, né à Pontaillier-sur-Saône, était fils de Pierre Arnollet, avocat en Parlement, et d'Andette Petitot ; il avait épousé Edmée-Désirée, fille de François Dagaillier, inspecteur des forêts, et de Marie-Jeanne Champagne, proche parente de M. Dagaillier, conseiller à la Cour de cassation, dont il n'a eu qu'une fille mariée à M. Charles-Emile Poisot, directeur du Conservatoire de Dijon, membre de plusieurs sociétés savantes.

Albert Albrier.

NOELS SAVOYARDS

Nous commençons ici la publication des *Noëls* annoncés dans la dernière séance du 24 juin.

Le chant des *Noëls* a son origine dans la représentation des *Mystères,* surtout pour les Noëls dialogués comme ceux qui font l'objet de cette publication. « La plupart de nos vieux airs français, dit Denne Baron *(Hist. de l'art musical)*, appartenaient à ces chansons pieuses, dont le sujet n'était pas toujours relatif à la nativité de Jésus-Christ, bien que les plus curieuses soient celles où il est question de l'adoration des bergers, auxquels on faisait prendre le langage des paysans des diverses provinces de France. Les premiers Noëls furent composés et imprimés sous le règne de Henri II et de son fils. »

Cette assertion se trouve parfaitement prouvée en Savoie d'après les études intéressantes publiées dans ce recueil, années 1865, pages 13, 24, 38, 47, par M. Alphonse Despine.

On retrouvera dans nos Noels, comme dans ceux de la Maurienne, comme dans celui qu'a publié M. G. Vallier, *Revue* de 1867, page 73, cet esprit narquois de nos bons aïeux, qui savaient allier à une foi inébranlable une apparence d'opposition et de critique, si bien caractérisée par M. de Sainte-Beuve. *(Revue* 1865, page 15.)

Les notes chronologiques, répandues dans le manuscrit duquel nous extrayons ces pièces, portent sa rédaction de 1727 à 1728. On y rencontre quatre écritures différentes, qui alternent quelquefois dans la même pièce. Il contient encore quelques chansons critiques et bachiques. C.-A. Ducis.

Dialogue sur l'air . *Prenez mon cœur et n'en prenez point d'autre.*

L'ANGE.

Pasteurs debout ! çà, que l'on se réveille
Pour assister en ce jour solennel
Au bel éclat d'une rare merveille
Qui vient à vous du sein de l'Eternel.

LES PASTEURS.

De bon matin vo no rompié la téta
Ne criâ pâtan que no ne sin pâ sor
Leiché no don deipoy qué deman féta
No no léverin pa que ne sey jor.

L'ANGE.

Tout beau, bergers, de grâce qu'on m'écoute !
Un Dieu m'oblige de vous avertir
De vous lever et de prendre ma route :
Pour le voir naître il vous faut tous partir.

LES PASTEURS.

Je ne sçay pâ que vo voulié tan bruire
No savin prou tô qu'il y a on Dieu
No le préyn qua vo vole conduire
Et vo queygé (taisez-vous), car vo farey bin mieu.

L'ANGE.

Vous qui parlez ne soyez point rebelle,
Je parle ici de la part de ce Dieu ;
Vous serez tous témoins de la nouvelle
Que des hauts cieux je vous porte en ce lieu.

LES PASTEURS.

A vey caz (voilà) ona chousa qu'est bin étrange,
Qui est qu'on ne poysse pas reposâ ;
Dis, grou Gonin, vaten uvri la grange
Et qu'â lentrey sen no tant amosâ.

L'ANGE.

Vous ne voyez, croyez donc, à cette heure
Qu'un Dieu est né, c'est une vérité ;
Quittez, quittez cette sombre demeure
Et venez voir sa divine clarté.

LES PASTEURS.

No creyn pro to cen que vo no dette,
May au alla quand on n'y vay pas ren ;
On ne sare marchié qu'on ne se mette
Dien lou golliat, ma fey, jusque à lé ren.

L'ANGE.

Cette nuit ne doit point vous être sombre,
Elle produit un plus brillant soleil
Que celui duquel vous recevez l'ombre :
Mais il est né dans un pauvre appareil.

LES PASTEURS.

Est-ou ique que no veyu qué fare ?
(Est-ce ici, où nous voyons qu'il brille)
Entrin, mais, hélas ! que si é bin déser ;
E n'ont pas soulamen de frui ne de rave
Pé lui faire on boccon de desser.

L'ANGE.

Considérez-vous l'état déplorable
Qui le réduit à souffrir mille maux ?
Ayez pitié de voir dans un étable
Naître un Dieu-homme entre deux animaux.

LES PASTEURS.

Notron Signau en veyen voutrés larmés
Nozen morin quasi de la delau (douleur),
Pregniez pediat (pitié) de notres pouvrés âmés
Et delivrâ notra brebis de lau (loup).

SUR LE LAC

Le lac est vaste et bleu, son onde
Se berce au pied des sommets fiers ;
Dans sa limpidité profonde
Le soleil plonge des éclairs.

La barque enfle sa voile blanche
Et nous promène dans l'azur,
Et sur le bord Lina se penche
Pour mirer dans l'eau son front pur.

Laissez le flot, miroir rebelle
Qui reflète un portrait moqueur ; —
Pour savoir si vous êtes belle
Posez votre main sur mon cœur.

B. Dufernex.

BULLETIN

La Société Florimontane a reçu les dons et échanges suivants :

1° ***Notes sur les railways ou chemins à rainures dans l'antiquité grecque,*** par M. E. Caillemer, don de l'auteur ; — 2° ***Pasquinade diplomatique*** · dialogue biblique sur la guerre du Montferrat en 1615, publié par M. C.-A. Ducis, don de l'auteur ; — 3° ***Storia dei pittori sardi e catalogo descrittivo della privata pinacoteca,*** del can. Giovanni Spano, don de l'auteur ; — 4° ***Société française*** de numismatique et d'archéologie ; — 5° ***Polybiblion,*** revue bibliographique universelle ; — 6° ***Atti della Società italiana*** di scienze naturali, t. XII ; — 7° ***Annuaire*** de la Société philotechnique ; — 8° ***Revue du Lyonnais ;*** — 9° ***Bulletin*** archéologique de Tarn-et-Garonne ; — 10° ***Journal des connaissances***

médicales pratiques, par M. Caffe; — 11° la *Bourgogne*, revue provinciale; — 12° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 13° *Bulletin* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — 14° l'*Italia agricola*; — 15° *Bulletin* de la Société d'agriculture de Melun; — 16° *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France; — 17° le *Mont-Blanc*; — 18° l'*Union savoisienne*; — 19° le *Léman*; — 20° l'*Industriel savoisien*; — 21° l'*Echo du Salève*; — 22° le *Faucigny*.

—

On sait que le ministère des beaux-arts achète un certain nombre de tableaux ayant été admis à l'Exposition annuelle, et les répartit entre les musées des départements.

Sur la demande de M. Louis Revon, conservateur du musée d'Annecy, et les instances de MM. Anselme Petetin, notre ancien préfet, et Hippolyte Pissard, notre député, le gouvernement a acquis, cette année, pour nous en faire don, la belle toile exposée par M. Paul Cabaud et représentant le lac d'Annecy pris des hauteurs de Talloires.

Le public annécien sera reconnaissant envers M. Maurice Richard, qui du même coup nous fait un magnifique cadeau et encourage un de nos artistes les plus distingués.

—

Mlle Maigre-Calas, fille adoptive de M. Jean-Philippe-François Calas, est décédée dimanche 10 juillet au château de Quintal, près d'Annecy.

Le nom de Calas est devenu historique par le fait de l'erreur judiciaire dont fut victime un membre de cette famille au XVIIIe siècle, Jean Calas, négociant toulousain, appartenant à la religion protestante. Un de ses fils, qui avait abjuré, ayant été trouvé étranglé dans son lit, ses ennemis l'accusèrent d'avoir commis ce crime en haine de la religion catholique.

Quelque peu fondée que fût cette accusation, le Parlement de Toulouse l'accueillit et condamna Jean Calas au supplice de la roue. L'exécution eut lieu le 9 mars 1762. Il était âgé de 64 ans.

La famille de Calas quitta Toulouse après ce tragique événement et vint se réfugier à Genève, où elle entra en relations avec Voltaire. Le patriarche de Ferney entreprit de faire réviser le procès et il obtint en 1765 un arrêt du Conseil d Etat qui réhabilita la mémoire de l'infortuné Calas.

Il reste encore à Genève un arrière petit-fils de Jean Calas, qui est ouvrier typographe.

—

Le fameux érable de Trons, dont M. Chevalier parle dans le premier article de ce numéro, a été renversé par l'orage qui a passé, le 28 juin dernier, sur une grande partie de l'Europe. Chacun sait, dit le *Journal de Genève*, que c'est au pied de cet arbre vénéré que naquit, il y a 446 ans, la Ligue supérieure ou *Ligue grise*, c'est sous son feuillage qu'un jour du mois de mars 1424, l'abbé Pierre de Pontaningen, le baron de Rhœzuns, le comte de Sax-Mosax, le comte de Werdenberg, les *Ammanner* de Dissentis, Laax, Rheinwald, Schams et Hanz se prêtèrent mutuellement serment d'alliance et de fidélité, serment qui fut renouvelé de dix en dix ans jusqu'en 1778.

L'érable de Trons était demeuré l'objet de la vénération du peuple grison, et, chose singulière, la veille même de sa mort, dans le sein du grand-conseil de Coire, à l'occasion de la fête commémorative de l'alliance de Vazerol (1471, réunion des trois Ligues) qui doit se célébrer l'année prochaine, un député avait consacré de chaleureuses paroles à cet antique témoin des temps passés.

—

Il y a, à Turin, un cercle artistique composé principalement de peintres.

Les membres de ce cercle qui, lors de l'inauguration solennelle du canal de Suez, sont allés en chemin de fer et en paquebot jusqu'aux pyramides, ont imaginé de reproduire pour eux, sur une vaste toile, les admirables sites qu'on traverse dans ce voyage circulaire.

Cette toile, qui reproduit d'après nature l'Italie et l'Orient, a près de quatre mètres de haut et trois cent cinquante mètres de long.

Tournant sur deux pivots et éclairée par derrière, elle se déroule lentement devant les yeux du spectateur, qui se croit transporté dans ces pays féeriques.

Tout Turin demanda à voir et à revoir cette toile, œuvre et propriété du cercle artistique. Pendant une année, elle eut en Italie le succès qu'elle mérite.

Un industriel, enthousiasmé, l'acheta, dans l'intention de la promener en Europe. Exposée depuis quelques jours à la salle Valentino, à Paris, elle s'y déroule chaque soir.

Cette excursion, qui dure une heure, est précédée et suivie d'un concert vocal et instrumental, où le signor Michel Scotto, grand premier prix du Conservatoire de Naples, Mlle Cerny-Leverd, première chanteuse du théâtre de Liége, et M. Jules Mottès, ancien ténor du Théâtre-Lyrique, se font entendre.

—

A la liste des héroïnes françaises, il faut ajouter une illustration du Dauphiné, qui mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est.

Philis de la Charce naquit en 1645, au château de Montmorin, à Nyons, en Dauphiné, de Pierre de la Tour, marquis de la Charce.

En 1692, lors de l'invasion des Hautes-Alpes par le duc Victor-Amédée de Savoie et par le prince Eugène, Philis de la Charce, revêtant une cuirasse, parcourut Nyons et ses environs à cheval, en habit d'amazone, rallia les populations, qu'elle conduisit au col de la Cabre, où elle combattit vaillamment à la tête de ses compagnons d'armes, qui repoussèrent les Barbets. Ceux-ci, obligés de reculer et rejetés sur la pente opposée du col, les troupes de Larrey et de Catinat purent reprendre l'offensive, et celles du duc de Savoie se replièrent au-delà des Alpes, après avoir perdu dans des combats partiels plus de 6,000 hommes.

Philis de la Charce reçut de Louis XIV une pension de 2,000 livres, égale au traitement d'un colonel. Son épée fut déposée à Saint-Denis. Son portrait a été placé depuis peu dans les galeries du musée de Versailles, et naguère on a érigé pour elle dans l'église de Nyons un monument où l'on voit, avec son nom, un écusson chargé de deux dauphins, comme si elle descendait de la dernière race des dauphins viennois.

—

Une intéressante mission vient d'être confiée à deux officiers français, MM. les capitaines d'état-major Mieullet et Derrieu, attachés au dépôt de la guerre. Ils sont chargés de terminer l'exploration de la Palestine, commencée à l'époque de l'expédition de Syrie, et d'exécuter un travail qui permettra de dresser la carte topographique de cette contrée à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques.

—

Le musée du Louvre vient de faire l'acquisition de quatre magnifiques bronzes antiques trouvés à Herculanum au XVIIIe siècle, et faisant partie, en dernier lieu, de la collection du comte Tyezkiewicz. Ces bronzes sont : une statuette d'Hercule, une tête de jeune homme d'une incomparable beauté, un buste de l'empereur Emilien, et une boîte à miroir, dont le couvercle figure Vénus sur un bouc.

—

Au musée de Kensington, à Londres, on vient d'ouvrir toute une série de salles qui donnent une idée complète du développement historique de l'art de l'ornement, depuis les peintures murales des monuments égyptiens, les fresques des tombeaux étrusques, les mosaïques antiques, etc. Il y a là une suite de pièces, chacune avec l'ameublement à la mode aux diverses époques importantes de la civilisation, entre autres un délicieux boudoir orné de tous les objets donnés à la marquise de Serilly par Marie-Antoinette.

—

Dans la séance du 1er juin de l'Académie romaine pontificale d'archéologie, M. le baron Visconti, commissaire des antiquités, a rendu compte des résultats des fouilles opérées sur le Palatin, dans l'emplacement de l'ancien stade, où l'on a trouvé des restes qui ne le cèdent en rien à ceux des plus célèbres monuments de la Rome antique.

Après avoir donné ensuite des détails sur le nouveau marbre trouvé à l'Emporium, M. Visconti a annoncé que l'on a cessé, pour un temps, les fouilles d'Ostie, qui ont donné toute une série des plus beaux ouvrages en bronze que l'on possède.

—

La population de la colonie de la Nouvelle-Zélande, d'après le dernier recensement du 31 décembre 1867, comptait 318,668 individus, y compris les femmes et les enfants. La population indigène s'élevait à 38,540 individus des deux sexes.

Il faut constater le développement qu'ont pris les nombreux produits de cette colonie, tant minéraux qu'agricoles, et dont les principaux sont l'or, la laine, le lin (phormium tenax) et la résine dite Rauri gum. Ces deux derniers articles sont devenus d'une grande importance pour certaines fabrications en Angleterre; la résine de Rauri sert à donner un lustre aux étoffes, et le phormium tenax est employé à la fabrication de diverses étoffes de lin; le prix de ces deux dernières matières a considérablement haussé, et celles-ci sont devenues ainsi des objets d'échange dont le commerce retire un grand profit.

L'immigration à la Nouvelle-Zélande, en 1867, s'est élevée à 11,120 personnes des deux sexes.

L'émigration, pendant la même année, s'est élevée à 620 personnes.

Le Directeur gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 15 août 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Lettres inédites de Mme de Warens, par M. Jules Vuy. — Mémoire secret sur la Savoie, par C.-A. Ducis. — Propos d'enfants, poésie de M. Benjamin Dufernex. — Noël nouveau, publié par M. C.-A. Ducis.

LETTRES INÉDITES DE MADAME DE WARENS

AVANT-PROPOS

Née Vaudoise, sur les bords du lac de Genève, madame de Warens, s'éloignant du pays de ses pères, devait quitter la Suisse avec éclat, abandonner son culte, comme elle avait abandonné sa patrie, et, enfin, mourir dans la misère, à Chambéry, au cœur même de la Savoie.

On a beaucoup parlé d'elle, beaucoup écrit sur elle; aussi son nom a-t-il acquis une certaine notoriété, et on le comprend bien. Sa mémoire se rattache, en effet, à celle d'un grand écrivain, Jean-Jacques Rousseau a parlé d'elle, et elle a eu sur lui quelque influence ; d'un autre côté, la bizarrerie de son existence fut telle que sa physionomie morale, son caractère, ses malheurs eux-mêmes ne pouvaient passer entièrement inaperçus. Son esprit, d'ailleurs, il faut le dire, était loin d'être sans distinction.

L'acte authentique du décès de madame de Warens, dressé par le curé de la paroisse de Lemenc, renferme des détails que renfermaient souvent autrefois des actes de cette nature, et que l'on ne trouve plus dans les actes contemporains de l'état civil ; il nous apprend qu'elle mourut à Nezin, faubourg de Chambéry, le vingt-neuf juillet 1762, à l'âge d'environ 63 ans. Elle fut ensevelie dans le cimetière de Saint-Pierre de Lemenc ; sa tombe fut creusée au pied d'un vieux et immense tilleul, voisin d'une porte cochère qui s'ouvrait sur le chemin public. Les mémoires de Claude Anet la font mourir trois ans plus tôt, c'est-à-dire, en 1759, mais ces mémoires ont été publiés, comme on le sait, sur des notes qui n'ont peut-être pas été toujours bien comprises; au surplus, on ne peut pas, en ce qui concerne madame de Warens, se fier aveuglément à d'autres auteurs contemporains, à Jean-Jacques Rousseau, en particulier, pour citer le plus célèbre de tous; les indications que contient l'acte de décès lui-même, dont je viens de parler, ne sont pas absolument exactes.

Il s'est donc écoulé, depuis la mort de madame de Warens, plus d'un siècle, et d'un siècle si plein de grandes choses, d'événements gigantesques, qu'on se demande s'il n'a compté que cent années ; l'heure de la postérité impartiale semble enfin venue pour madame de Warens. Et cependant on se pose toujours plusieurs questions lorsqu'on parle d'elle : Jean-Jacques Rousseau, dans le portrait qu'il a tracé de sa bienfaitrice, a-t-il été juste? n'a-t-il pas, au contraire, comme on l'a prétendu, fait preuve d'ingratitude? La conversion de l'illustre Vaudoise, — on se défie toujours des convertis, — a-t-elle été bien sincère, bien loyale? Qu'était en réalité cette dame, au point de vue moral, et que valait-elle? Toutes ces questions ont été discutées dans des sens divers, et diversement appréciées. Lamartine a dit dans Raphaël : « Quant à moi, je n'ai jamais cru que madame de Warens se reconnût dans les pages suspectes de la vieillesse de Rousseau. »

Un contemporain qui fut bien à même de connaître cette dame, qui la vit souvent, qui vit souvent Rousseau, porte sur elle un jugement très favorable; j'extrais deux passages seulement de la notice adressée par M. de Conzié à M le comte de Mellarède, sur madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau : « Elle était, dit M. de Conzié, sans le plus petit air de prétention, tant s'en faut, car tout en elle respirait la sincérité, l'humanité, la bienfaisance, sans donner le plus petit soupçon de vouloir séduire par son esprit, non plus que par sa figure, car elle négligeait par trop cette dernière..... »

Et plus loin : « Les grâces de son parler, son esprit déjà enrichi de différentes lectures, la rendaient extrêmement séduisante et agréable dans la conversation, et m'attachaient intimement à sa maison où j'allais journellement, et y mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait déjà commencé l'éducation, usant toujours d'un ton de maman tendre et bienfaisante, y mêlant de temps à autre celui de bienfaitrice, auquel Jean-Jacques répondait toujours avec facilité et soumission. »

Sans vouloir trancher les questions si souvent posées, et que j'ai indiquées tout-à-l'heure, il me semble pouvoir dire qu'en général plus l'on étudie de près les documents relatifs à madame de Warens,

plus l'on éprouve, sur son compte, une impression favorable. Lamartine ne nous paraît pas avoir eu tort dans le passage que nous avons reproduit.

Au surplus, notre but n'est point aujourd'hui d'examiner en détail ces questions, encore moins de les approfondir, mais simplement de publier, à titre de renseignements nouveaux, trois lettres inédites de madame de Warens; ces lettres remontent aux années 1756 et 1757, c'est-à-dire, à quatre ou cinq ans seulement avant son décès.

Madame de Warens, à cette époque, avait compromis tout son avoir dans plusieurs entreprises industrielles qui avaient mal réussi, elle avait fait diverses spéculations malheureuses; plongée dans de grands embarras, à la suite de cet insuccès, elle luttait péniblement contre une position des plus fâcheuses et contre la misère qui l'accablait de toutes parts. Elle dut même vivre plus ou moins d'aumônes vers la fin de son existence, et Jean-Jacques Rousseau eut le triste courage, à cette époque, de ne point savoir se souvenir d'elle. Voici à quelle occasion ces trois lettres furent écrites.

Sur la demande de madame de Warens, M. de Lambert, baron Dangeville, avait, en 1754 et en 1755, fourni, durant onze mois, la pension à un nommé François Fabre, maître fondeur en fer coulé; ce dernier avait donné, à ce sujet, le vingt-un mars 1755, une déclaration écrite à M. le baron Dangeville. Madame de Warens avait bien promis, par lettres, de payer cette pension, mais, surchargée de dettes, pourchassée par ses créanciers, toujours en procès, toujours en instance devant les tribunaux, elle ne pouvait, malgré la meilleure volonté du monde, — et on ne saurait douter de son entière bonne foi, — mettre à exécution les promesses qu'elle avait faites.

De là, toute une correspondance entre la dame vaudoise et M. le baron Dangeville; deux des lettres de cette correspondance, qui ne nous est parvenue qu'en partie, ont été déjà publiées, il y a une quinzaine d'années, par M. l'avocat Replat, dans le *Bulletin de l'Association florimontane;* elles sont insérées dans un article intitulé : *Note sur madame de Warens;* le jurisconsulte savoisien a fait une étude substantielle sur cette femme célèbre dont les dernières années furent si pleines de vicissitudes, de privations et de misères. Ce travail de M. Replat, que je rappelle ici volontiers, a bien sa valeur.

Les lettres publiées par lui et celles que je publie aujourd'hui moi-même, sans constituer la correspondance tout entière, se complètent les unes les autres; elles permettent de mieux juger, en sûreté de cause, le caractère réel et les véritables sentiments de madame de Warens; à ce titre, elles ne sont pas absolument insignifiantes.

Comme celles que l'on connaît déjà, ces nouvelles lettres inédites, je n'ai pas besoin de le dire, manquent complètement d'orthographe; il ne faut pas s'en étonner, si on veut bien se reporter à l'époque où elles ont été écrites. Et pourtant madame de Warens était une femme instruite, elle avait fait de nombreuses lectures, et son esprit ne manquait pas d'une certaine étendue; malgré toutes ces circonstances, elle était, au point de vue de l'orthographe proprement dite, très inférieure à ce que sont les élèves qui sortent aujourd'hui de nos écoles primaires, tant l'instruction publique a pris généralement partout un grand développement, depuis un certain nombre d'années.

Nous reproduisons textuellement ces trois lettres, sans rien changer aux *fantaisies* d'une orthographe qui étonnera plus d'un de nos lecteurs. Nous faisons suivre ces trois lettres de la déclaration du sieur Fabre, faite, au château d'Allonzier, le 21 mars 1755, et d'un fragment d'une lettre adressée de Chambéry le 26 juillet 1756, par le même personnage à M. le baron Dangeville (1).

JULES VUY.

Lettres inédites de madame de Warens.

1

Ce 12e de 1756 chambéry

Monsieur

Jay bien lieu mon cher Baron de Reconoitre de plus en plus vôtre bon coeur, a mon égards; par la maniere cordialle dont vous vous Exprimé sur ce qui me Regarde, continué je vous prie dens Les aucasion et ne craigné jamais que mon amour, propre, savise de ce jendarmer, il lias longtens que je luy imposé silence, la mauvaise fortune quy me persecute depuis cy lontens mauroit guéry radicalement de cette maladie, cy je lavoit Eu autre foy; soié trenquille sur mon comte a ce sujet, je vous prie, ce quy doit maitre le plus sensible aux jour duy cest Le pain cotidiens, et La trenquillités je travallies sens, Relache pour me mètre En etat de jouir de Lun et de lautre; cy la bontes divine veut benir mon travail jespaire dy parvenir, afin que par ce moiens, je puisse mocuper uniquement, de La seulle chose nessesaire quy et de travallier aux salut de mon ame, je me Recommende a ce sujets a vos bonne prieres; vous me faitte un vray plaisir de maprendre que vous devez venir icy dens quelque tens; vous chosirez vous meme Le Ledras quy vous conviendras Le mieux et ferez faire Labits en meme temps, cest par cette Raison que je ne vous Envoie pas des Echantilion par cest hordinaire, ce pendant cy vous Les juge a propos, vous Les aurez sur votre premier avis, pour ce quy conserne Mr fabre que je vous prie de vouloir saluer, de ma part ajez la bontés mon cher Baron, de vouloir luy faire comprendre quil est tres ynutile quil ce présente a la tresorerie pour son argends puisque ce net que sur Le Cartier de paque, que je Lay assignes ce quy ceras paié aux courands cest adire ver La fin davrils prochain, dabort apres Les fétes de paque; je conte Le faire venir icy; il tireras son argends; et jespaire qu'il feras d'une pierre deux coup cestadire quands meme tens il ce trouveras, une place pour Loccuper dune maniere que je crois quy luy seras convenable; cy Mr fabre sopstine avenir avant ce tens la cela porte un grands prejudice a mes affaires dont

(1) Voir, entre autres, sur madame de Warens : *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau. — Memoires de Claude Anet,* dans le volume intitulé *Mémoires de Madame de Warens, suivis de ceux de Claude Anet. — Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, 1856, tome I, pages 77 à 90. — *Bulletin de l'Association florimontane savoisienne,* Annecy, 1855, tome I, pages 251 à 266. — *Arsène Houssaye : Les Charmettes, Jean-Jacques Rousseau et Madame de Warens*, Paris, 1863, un volume in-8°, etc.

Le detail cerois trop long dens une Lètre, joray lhoneur de vous expliquer toutes ces chose a premiere vue, je vous prie Engrace de vouloir le garder chèvous jusques a ce tens La, apres quoy des que je vous auray Explique mes affaires; je prendray tous les arrengements Les plus convenable et par preference, je suivray ceux que vous aurez La bontes de me conseillier; je me recommende a la continuation de votre amitie et de vos sage conseils, et jay lhoneur de vous assurer que je suis pour La vie avec tous Les sentiments que vous merites, et La plus Respectueuse considérations Monsieur et cher Baron

votre tres humble et tres obeissente servante
La Barone De Warens De La Tour.

II

Monsieur

Soié persuadé mon cher Baron que tout ce quy me vien de vôtre part, me fait plaisir, et me consolle; quand même ce serois des Reproche continuel, que je nay surement, pas merites, il met aisé de sentir dou parte, Les mauvay office, que Lon me rends chaque jour pres de vous; en Recompense de mes bienfaits; je garde Le silence sur le tout et Laisse a Dieu La vangence ne voulent me plaindre de personne; soie bien persuade mon cher Baron que je nay point dautre desir que celuy de me retirer de tous les Embaras du monde; dont jay et prouves les cruelles amertume par La mauvaise foy de ceux avec quy jay Eu affaire, ce quy me doit bien Engajer a finir toutes affaires s'il est possible avec de telle gens, incy vous ne devez pas douter que cy on veut me Realliser Les dix mille Livre que je ne les acsepte bien vittes, et soié bien aucy persuadé, que Le premier argends; dont je pourray, disposer, seras pour paier Les dix moy de pensions, du Sr fabre, comme il a bien Reseu en tresorerie Les 315 L. que je luy avoit promis pour fins de tous comtes entre luy et moy, il peut dezormais aler ou bon Luy sembleras, ce net plus a moy pour Lavenir, a me meller de ces affaire encore moins de chercher ny a Les savoir, ny a les aprofondir, qui bien feras bien trouvera Jay pris le party de ne mocuper qua prier Dieu, pour Le Salut de mon ame, et pour La conservations et prospérités de ceux quy auront Eu l'ame asse genereuse pour vouloir me Rendre quelque service, comme vous Ette du nombre mon cher Baron, je vous prie de vouloir acsepter les priere sinseire que jadresse aux ciels tous Les jour, pour que dieu vous acorde Longue vies avec toutes les prosperités que vous merites, et que je vous souhaitte de cy bon cœur, soié je vous prie aucy persuadé de La sinserites de ma Reconoissance que de celle du parfet et tres Respectueux atachement, avec Lequel joray l'honeur detre toute ma vie

Monsieur — Votre tres humble
a Chambery ce — et tres obeissente servante
10e Avril 1756. — La Barone De Warens De La Tour.

Au dos : «Vous aurez la bontes mon cher Baron de menvoier Le Billiet tout fait tel que vous Le souhaites, et je le signeray et vous le renvoieray tout de suitte ou je le remetray icy Entre les main de Mr votre Procureur, quy pouras vous En acuser la Resption, il est juste que je vous done vos suretez puis que vous avez bien voulu Exercer Les heuvres de charites, a ma prieres; dont je vous conserveray une Eternelle Reconnoissance »

A la suite se trouvent ces mots d'une autre écriture : Lettre de Made De Warens où elle parle de payer la pension de fabre et de passer un billiet à Mr le Baron dangeville

III

Ce 7e février 1757 Nezin.

Monsieur

Cest avec bien du Regret mon tres cher Baron que j'aprends que la triste situations de votre santes Ressemble a La miene, qui est Reduitte aucy a ne pouvoir quiter ny le lit ny la chambre, je norais pus vous Lecrire plus tot malgres tout mon Empressement a mentretenir avec vous, depui les fetes de noel jay tenus le lit par des douleur de goute sur Les 4 membre quy mon fait Enfler Les pie et Les main et causé une fluction de poitrine des plus facheuse et quy me tourmente autent que mes dettes cest tout dire, car il niat point de plus grande croix pour un honette homme que celle de devoir et ne pouvoir pas paier aucy tot qu'on Le souhaiterois, cest le cas malheureux ou je me trouve, soie persuade mon tres cher Baron que les deux cent et quinze livre que je vous doit pour avoir nourry le Sr fabre me tiene plus a cœur qua vous, jusques asse que vous En soié satisfait. je nay put comprendre ce que vous me ditte dens votre chere derniere, aux sujet du Sr fabre cest a vous mon cher Baron a qui je doit; et non a luy, je ne luy doit pas un deniers grace a dieu, je serois bien doublement charmées de voir ariver paques puis que ce tens la doit me procurer La consolation de vous voir icy ce quy ceroit pour moy un plaisir des plus semsible, Dieu vous ameine bientot En bone santes; que je regarde comme le plus presieux bien de la vie cy tot quelle est perdue tout le reste, et moin que rien; car soufrir des grande douleur dens un lit doré ou soub un toit de paillie cela et Egal suivant moy. Cy dieu vouloit me rendre la sante; je la prefererois a la plus briliante fortune, mais nul nal a choisir, son sort, La volontes de Dieu doit Etre la raigle de la notre, seus plainte et sen murmure; se soumetre a notres sort quel quil puisse Etre voila ce que je me propose de faire avec Laide de Dieu Le reste de mes jour, cest ce qui fait que je vous passe soub silences toutes les injustices, que lon me fait; il faudrois des volumes, pour pouvoir vous en Expliquer une partie; et je prie dieu quy vous conserve, et vous rétablice, et je vous suplie mon cher Baron de macorder toute la vie une petite part dens votre cher souvenir, cy vous lizie bien dens Le fonds de mon cœur, vous vous trouverie satisfait de mes sentiments a votre Egards, protégé toujour un peu une peuvre veufve infortunées et doner souvant de vos chère nouvelles; agrees les sentiments de ma reconoissance a vos bontes, et La Respectueuse, et tres parfaitte considérations avec Laquelle jay lhoneur d'etre

Monsieur — Votre tres humble
et tres obeissente servante
La Barone De Warens De La Tour.

—

Les deux pièces suivantes émanent du sieur Fabre.

IV

Le billet ci-joint (*les parties déchirées sont entre parenthèses*) explique les lettres qui précèdent :

« Je soubsigné françois fabre, maître fondeur du « fer coulé, certifie avoir demeuré en pantion, l'es- « pasce de onse moy, ches monsieur noble de Lambert « baron Dangeville par ordre de madame la baronne « de Warens de La tour. An foy de quoy, jay fait et « signie Le présant certifica pour que La di (*te dame « b*) aronne de Warens peye ma pa (*ntion comme el*) « le a Convenu par ces letres à (*Monsieur noble*) de « Lambert baron dangeville. fait a (*u château d'Al- « lonz*) ier.
« Ce 21 mars 1755. françois (*fab*) re. »

V

« aleguard des affaires de madame de Warans, elle « est toujour dans ces idees baroques elle a etée con- « dannee de nouvau a payer Lou Lamise hort de « La fabrique depuis huit jours elle demeure actuel- « lemant a nesein a La maison de monsieur flan- « drein..... »

(*Passage de la lettre du sieur Fabre, du 26 juillet 1756.*)

MÉMOIRE SECRET SUR LA SAVOIE EN 1745

(Suite et fin)

LE COMMERCE.

Tout pays éloigné de la mer, privé de la ressource des manufactures, et que le Souverain épuise d'argent ne peut être favorable pour le commerce. Telle est la Savoye, aussi n'y voit-on personne qui par ce moyen s'y soit enrichi.

Il est pourtant vrai qu'il y a des marchands à Chambéry et dans les autres villes de l'Etat, mais comme leur correspondance ne s'étend tout au plus que jusqu'à Lyon et à Genève, d'où ils tirent par petites parties et proportionement à leurs ventes journalières les marchandises dont ils ont besoin, ils ne peuvent passer que pour des détailleurs ; il paraît même que leur négoce à cet égard est plus désavantageux qu'utile à la Savoye, puisque n'ayant rien du crû du pays à y envoyer pour valeur, ils sont obligés d'y porter de l'argent pour en payer le prix.

Il a été parlé, dans l'article 5 de ce mémoire, des bons paturages dont les montagnes de la Savoye sont couvertes, principalement celles du Faussigny, de la Morienne et de la Tarentaize, ils sont excellents en effet, et c'est ce qui donne lieu aux habitants de ces provinces d'y nourrir et engraisser depuis le mois d'avril, jusqu'au mois de novembre, une quantité considérable de vaches, genisses, bœufs, chèvres et autres bestiaux qu'ils envoyent vendre ordinairement aux foires du Piémont, ainsi que les beurres et fromages qui se font dans ces montagnes pendant l'été.

C'est en ce seul objet que consiste le commerce de la Savoye au dehors, et c'est par là qu'une partie de l'argent qui sort du pays pour le payement des subsides au trésor royal de Turin, y rentre imperceptiblement ; depuis la guerre cette ressource n'a plus lieu, parce que la sortie des bestiaux et de toutes denrées est défendue (18).

(18) Ne s'en approvisionne-t-on pour les troupes et pour les armées? Cela produirait pour le pays le même effet que d'y faire rester une portion de ses impositions en argent.

Les voituriers qui conduisent des marchandises d'Italie en France, passaient autrefois par la Savoye, et la dépense qu'ils faisaient dans les auberges répandait beaucoup d'argent dans le pays ; mais depuis qu'on les a assujettis à la sortie du Piémont au droit de la dace de Suze, ils ont changé de route (19), et ont pris celle de la Suisse par le mont Saint-Plomb et par Genève, quoique plus longue et plus difficile. Les Suisses et les Genevois seraient fort fâchés qu'ils reprissent leur premier chemin ; ce serait cependant un fort grand avantage pour la Savoye.

(19) Le roi de Sardaigne ne fait-il pas payer la dace de Suze sur les marchandises qui sortent de Piedmont, son pays, pour aller en Suisse, comme il l'a établi pour ce qui vient aujourd'hui de Piedmont en Savoye?

Les contestations qui surviennent pour fait de négoce entre les marchands sont décidés par des juges-consuls dont la juridiction est établie à Chambéry.

LES ÉTABLISSEMENT QU'ON PLUT FAIRE DANS LE PAYS.

Comme les ministres piémontais ne changeront pas de système en ce qui concerne l'administration de la Savoye, supposé qu'à la fin de la guerre l'Espagne la rende au roi de Sardaigne, il y a lieu de croire qu'elle ne sera jamais autrement qu'elle est, mais s'il arrivait qu'elle fût cédée à la France, ce que les gentilshommes du pays et tous les Savoyards ensemble paraissent désirer, moins par défaut d'attachement pour leur souverain, que parce qu'ils se persuadent qu'il en serait amplement dédommagé par une augmentation à ce qu'il possède déjà en Italie ; il y aurait lieu d'en tirer bon parti, et l'on croit ne rien hasarder en assurant que dix ou douze années suffiraient pour en augmenter considérablement le revenu.

Pour en venir à ce but, il s'agirait de faire consommer par des troupes en temps de paix le montant des impositions et du prix des fermes, six escadrons et six bataillons y trouveraient de quoi subsister, sans que les denrées et fourrages y augmentassent dans les années ordinaires.

Il faudrait outre cela prendre des moyens pour mettre en valeur, par des établissements bien médités, beaucoup de choses qui se trouvent dans le pays, et dont les habitants, faute d'argent et d'industrie, ne savent pas profiter.

Les principaux objets auxquels il faudrait s'attacher et qui paraissent mériter le plus d'attention seraient :

L'extraction des bois dont les montagnes en plusieurs endroits sont couvertes ; il y en a qui seraient propres pour la mâture des vaisseaux, ainsi qu'on l'a déjà observé, les autres serviraient pour la construction des maisons, le charronnage, la menuiserie et le chauffage. Le chêne, le charme, le hêtre et l'orme y sont moins communs que le sapin et le pin.

L'excavation (20) des minières qu'on trouve presque par toute la Savoye, principalement dans le Faussigny, la Morienne et la Tarentaize. Il y en a d'or, d'argent et de cuivre et de plomb, dont les mines sont riches, surtout celle qu'on a ouverte depuis sept ou huit ans à Argentine, à cinq lieues de Chambéry (*); ce sont des étrangers associés qui y travaillent. Ils ont à cet effet obtenu du roi de Sardaigne un privilége exclusif pour 40 années, confirmé le 23 février 1744, par des patentes de S. A. R. l'infant dom Philippe. Ils jouissent de toutes exemptions, mais ils ne peuvent disposer de leurs matières lorsqu'elles sont perfectionnées qu'au profit du roi qui leur en fait payer le prix à raison de 5 livres l'once d'argent fin, le cuivre en rosette 80 livres le quintal, et le plomb 15 livres. Le chef de cette compagnie est le sieur Duplissay; la guerre a interrompu le travail de ces minières, où plus de 200 ouvriers étaient ordinairement occupés; sans compter plusieurs artistes qu'il a fait venir à grands frais de Suède et d'Angleterre. Mais assuré maintenant de la protection du roi d'Espagne au moyen des patentes dont on vient de citer la date, il le fait continuer et espère réparer en peu de temps la perte que ce contretemps a pu lui causer; il n'a pas fait d'or, mais il a tiré beaucoup d'argent, de cuivre et de plomb.

(20) Ne pourrait-on pas donner, de ce que le roi de Sardaigne a tiré de ces métaux, et de ce qu'il peut en tirer par année, une évaluation raisonnable, c'est-à-dire sans chercher à grossir l'objet ni à le diminuer. M. de Bonnaire a dit plus haut que le roi de Sardaigne ne tire rien de ces monnaies; mais l'argent qu'il fait acheter de l'entrepreneur de ces mines, à raison de 5 livres l'once d'argent fin, ne vaut-il que cela lorsqu'il est tout monnayé? S'il vaut plus, le roi y gagne: s'il vaut moins, il y perd. Il faudrait que M. de Bonnaire eût la bonté d'étendre un peu cet article pour l'éclaircissement de la difficulté, à quel denier délivre-t-on au roi l'argent que l'on appelle argent fin?

Outre les minières dont on vient de parler, il y en a plusieurs de fer (21) dont les mines sont très abondantes, mais il y a peu de fourneaux et de forges. Le fer qui en provient est très doux et serait propre, non seulement pour tous les ouvrages de quincaillerie et coutellerie, mais encore pour faire toutes sortes d'armes à feu (**).

(21) Sans doute que la difficulté des routes, et par conséquent celle du débouché, est la seule cause du peu d'usage que l'on fait de ces mines de fer; il serait à désirer que M. de Bonnaire se fût un peu plus étendu sur cet article et qu'il eût expliqué en quel lieu ces mines sont situées, et la possibilité qu'il y aurait de les rendre accessibles, et l'extraction des bois praticable.

S'il y avait des ouvriers (22) en Savoye qui sussent travailler le marbre que l'on y trouve en différents endroits leur peine assurément ne serait pas perdue.

(22) Il ne serait pas difficile d'y en employer, ou d'en former; mais ce marbre travaillé pourrait-il être tiré des lieux où il se trouve?

(*) D'après Pline, le cuivre du pays des Centrons fut exploité par Salluste le neveu. Les plus anciens albergements que l'on connaisse des mines d'argent, de cuivre et de fer de la vallée de Beaufort, sont de 1418, par Amédée VIII. L'exploitation avait cessé lors de l'occupation française en 1703. L exploitation des mines de fer de Saint-Georges d'Heurtières date au moins du XVe siècle Le plomb argentifère de Modane était en pleine exploitation au XVIIe siecle par l'intendance générale de Savoie. Faverges doit son origine aux établissements métallurgiques dès le commencement du moyen-âge.

(**) La trempe des eaux du Thioux donnait une qualité remarquable à la coutellerie d Annecy, ainsi qu'aux platines et cannes à fusil qui se fabriquaient dans les faubourgs.

Il ne faut pas aller bien loin de Chambéry pour y trouver aussi des ardoises d'un bon usage, il y en a quantité à Sevin sur le chemin qui conduit de Montmeillan à Moutier, à peu de distance du bord de l'Isère, elle est d'une épaisseur convenable, et d'une couleur d'autant plus belle que l'air ne la change pas.

La plantation et culture des mûriers blancs et rouges ne seraient pas moins avantageuses pour le pays que l'extraction des bois et la fouille des mines; il est vrai qu'elles n'y sont pas absolument négligées, mais le terrain est si propre pour les faire croître en peu de temps, qu'on pourrait les multiplier autant qu'on le voudrait; ce serait un moyen, comme on le voit, de pouvoir y élever beaucoup plus de vers-à-soie qu'on y en nourrit ordinairement, et il conviendrait d'autant plus de recommander aux Savoyards la culture de ces arbres dont les feuilles servent de nourriture à ces riches insectes, que la soie qu'ils produisent serait presque aussi belle et aussi bonne que celle du Piémont, s'ils savaient la bien tirer de dessus les cocons et la mouliner comme il faut. Le sieur de Bonnaire qui donne ce mémoire ne soutient cette particularité constante, qu'après divers ouvriers en soie avec lesquels il a eu des entretiens à ce sujet. Ceux de Lyon n'en n'ignorent pas l'excellente qualité, puisqu'ils viennent toutes les années y acheter celle qui leur paraît la plus parfaite. La moins bonne reste dans le pays et sert pour des ouvrages communs, particulièrement pour les bas au métier. Il s'en fait à Chambéry, quand on le veut, d'aussi fins qu'à Lyon et à Paris, le grain en est très beau, ils sont unis, luisants et ne cotonnent pas (*).

L'on y élève aussi des brebis, et des moutons, mais il ne paraît pas que leurs laines soient bien bonnes, ce que les gens du pays attribuent à l'air trop vif et trop froid qui règne sur les montagnes où on les fait paître.

Un teinturier habile qui s'est établi depuis quelques années à Chambéry, y trouve l'eau de l'Albanne, l'une des deux petites rivières qui y passent, aussi propre pour la teinture des soies, des laines et des étoffes, que celles du Rhône à Lyon, où il a longtemps demeuré; il la dit même plus douce et plus savonneuse.

Celle de Leisse étant plus métallique, et par conséquent plus mordante, convient très fort pour la préparation des cuirs et pour la tannerie, et l'on pense que s'il y avait dans le pays des gens bien au fait du métier de tanneur et de celui de corroyeur qui y sont presque ignorés, ils en tireraient un profit d'autant plus considérable que tous les paysans, au lieu de porter des sabots comme ailleurs, se servent de gros souliers. C'est par cette raison qu'on y voit un très grand nombre de cordonniers. L'auteur de ce mémoire assure en avoir compté près de 80 à Annecy, qui n'est qu'une petite ville. Ils font venir de France et de Genève tous les cuirs qu'ils emploient, cela fait même un objet de produit assez fort dans les bureaux d'entrée de la Savoye, mais cet avantage, qui tourne uniquement au profit du souverain ou de ses fermiers,

(*) La plantation du mûrier fut introduite en Savoie par Emmanuel-Philibert, en 1576. Des moulins à soie furent établis à Chambéry, à Annecy et à Thônes, ces derniers en 1640.

ne peut entrer en compensation avec l'argent qui en sort pour la traite des cuirs (*).

Il y a quelques années qu'un particulier, sachant qu'il se fait en Savoye une consommation assez considérable de fer blanc, et que le fer ordinaire du pays est très doux, entreprit d'en établir une manufacture près de Chambéry; il fit ses épreuves qui réussirent, mais faute de secours il fût obligé d'abandonner son entreprise; l'on pourrait revenir à ce projet puisque son exécution serait un moyen, pour les marchands qui en font commerce, non seulement de se passer de celui qu'ils tirent d'Allemagne, mais encore d'en fournir Genève, la Suisse et le Piémont.

Il croît beaucoup de chanvre en Savoye, et l'on doit juger par là que le terrain y est propre, mais les gens du pays n'ont pas l'industrie de le faire rouir dans l'eau, ils le tirent mal et ne savent pas le peigner; avec un peu plus d'attention cette culture produirait davantage, et comme les eaux sont très bonnes pour le lavage et blanchissage des toiles, l'on pourrait y en faire de très belles et se passer de celles qu'on y fait venir de Suisse et d'Allemagne par Genève (**).

Un marchand de Chambéry, ayant fait des pertes dans le commerce, entreprit, il y a quelques années, d'établir une faïencerie à une lieue et demie de la ville sur le chemin qui conduit à Aix. Ce n'a pas été sans succès, les ouvrages qu'il y fait faire, quoique communs, se débitent dans le pays et sont de bon usage. Il emploie assez bien l'émail, mais les dessins et les couleurs lui manquent; avec un peu d'attention et de dépense cette faïencerie pourrait être mise sur un bon pied et perfectionnée (***).

Il a été dit que les eaux en Savoye sont propres pour la teinture des soies et le blanchissage des toiles, mais elles sont encore bonnes pour les papeteries; il y en a une à deux lieues de Chambéry qui fournit du papier à tout le pays, quoique commun il est de bon usage, assez blanc et bien colé. Il ne serait difficile d'y en faire de qualité supérieure que parce que les pattes ou vieux linges fins sont plus rares en Savoye qu'ailleurs (****).

Il suffit d'avoir observé en parlant des rivières que leurs cours interrompus par des torrents et des rochers, empêchent qu'elles ne servent au transport des marchandises et denrées d'une province à l'autre, pour juger du bien que l'on procurerait au pays en les rendant navigables; aussi assure-t-on que les souverains qui ont autrefois résidé à Chambéry ont eu cette intention à l'égard de quelques-unes, mais l'on ajoute en même temps qu'aucun des projets qui leur ont été présentés n'ont été agréés quoique bien réfléchis, parce qu'il en aurait trop coûté pour les mettre à exécution. En effet, ce serait s'engager dans une dépense excessive et dans des travaux infinis, mais ce qui serait pratiquable et qui peut-être ne coûterait pas plus de 5 à 600 mille livres, ce serait de tirer un canal de communication par Chambéry, de l'Isère au Rhône par le lac du Bourget. Des gens du pays fort sensés assurent que la possibilité en a été établie par de bons plans et des raisonnements justes, et à vue d'œil la chose paraît aisée, puisqu'il n'y aurait aucune montagne à couper, et que la longueur de ce canal ne serait que de quatre lieues tracées dans le vallon qui règne depuis Montmeillan, où il commencerait, jusqu'au dit lieu du Bourget où il se déchargerait dans le lac. L'on assure qu'il ne serait pas à craindre que l'eau y manquât jamais, parce qu'on pourrait en tirer de tous côtés pour qu'il fût toujours plein.

(*) Il y avait alors cinq grandes tanneries à Annecy, et plusieurs à Faverges, Thônes, Alby, Carouge, Cluses, La Roche, etc.

(**) Grillet dit qu'en Savoie on entendait parfaitement les opérations préparatoires du roussage à sec, de la teille et du battage, d'ou dépendent la finesse et la longueur des fils et la force des tissus, superieurs à ceux qui venaient de l'etranger. Le roussage à l'eau était usité plutôt dans les montagnes.

(***) Les faiences de Sainte-Catherine près d'Annecy et de Saint-Marcel sur Moûtiers étaient connues

(****) La papeterie de Faverges était assez considérable.

RÉFLEXIONS SUR LE GOUVERNEMENT POLITIQUE DE LA SAVOYE, SUR SES EFFETS, ET SUR SON ÉTAT PRÉSENT.

Le roi de Sardaigne n'a eu d'autres forteresses en Savoye, depuis la démolition de Montmeillan, que le château de Miolans et celui de Charbonière. Le premier est à trois lieues de Chambéry, dans le duché proprement dit de Savoye, sur la gauche du chemin qui conduit de Montmeillan à Conflans, et l'autre, qui en est éloigné de cinq lieues, est situé près d'Aiguebelle, sur la petite rivière d'Arc, à l'entrée de la Morienne; ces deux petits forts, qui ne pourraient arrêter une petite armée pendant plus de 24 heures, mais qu'on pourrait rendre plus respectables en y ajoutant des ouvrages, sont gardés en temps de paix par quelques soldats commandés par un officier.

Il y a aussi une petite garnison dans le château de Chambéry, habité ordinairement par un gouverneur, qui commande en même temps dans tous le pays; mais comme il n'est défendu que par deux vieilles tours, il suffit de se présenter devant pour en être le maître. La ville est également facile à prendre, parce qu'elle n'est entourée que d'une simple muraille.

Outre ces faibles garnisons, la Savoye entretient toujours dans le pays deux régiments d'infanterie pour le service du roi, de 700 hommes chacun; l'un porte le nom de la province de Tarentaize, l'autre de Chablais; en temps de guerre les officiers et les soldats sont payés sur le pied des autres troupes, mais en temps de paix, ils n'ont que le tiers de la paye ordinaire, parce qu'ils reviennent dans le pays, et qu'ils n'y font aucun service. C'est proprement une milice enrégimentée et toujours complète, parce qu'elle est sans cesse recrutée par les garçons et hommes mariés indistinctement de l'âge de 18 à 40 ans, que fournissent les paroisses de l'État, chacune dans son district. Ces deux régiments, qu'on nomme provinciaux, se sont toujours distingués dans les occasions où ils ont été employés; la discipline y est bien observée et l'on n'y reçoit pour officiers que des Savoyards, qui se font un point d'honneur de mettre leurs soldats en état de bien servir leur Souverain en les exerçant fréquemment à toutes les évolutions militaires.

S'il est vrai que pour faire fleurir un Etat, grand ou petit, et y procurer l'abondance, l'on doit y protéger le commerce, favoriser les arts et métiers, y faire des établissements de différent genre, et exciter par

toutes sortes de moyens l'industrie de ceux qui l'habitent, l'on doit dire que les ducs de Savoye, depuis qu'ils sont devenus souverains en Piémont, n'ont fait aucun usage de cette maxime dans cette première partie de leur domination, et qu'ils ne l'ont plus regardée, pour ainsi dire, que comme un ancien patrimoine qui leur procurait environ deux millions de revenu (23) sans y rien dépenser, et dont ils tiraient au besoin de braves officiers et de bons soldats (*).

(23) On pouvait ajouter, ce me semble, que la misère même de ces sujets du roi de Sardaigne les oblige d'aller chercher dans tous les Etats voisins l'argent qu'ils lui apportent pour satisfaire à toutes les impositions.

Au reste, cet oubli de la Savoye a été moins l'effet d'une indifférence des souverains pour le pays et ses habitants (dont ils ont connu en tout temps l'attachement et la fidélité) que de la mauvaise politique des ministres piémontais et de la jalousie de la nation contre les Savoyards. Ces deux peuples, quoique sujets du même prince et gouvernés par les mêmes lois, diffèrent si fort par leurs usages, le caractère, les inclinations et les mœurs, qu'il n'a jamais été possible au roi Victor de faire cesser l'antipathie qui règne entre eux; elle est même parvenue à un tel point qu'un Savoyard parle rarement bien d'un Piémontais et qu'un Piémontais trouve de plaisir à dire du mal d'un Savoyard.

Outre l'époque qu'on vient de citer, et auquel il convient de remonter pour connaître que les Savoyards, privés de la présence de leurs souverains et de leurs faveurs, du moins en ce qui aurait pu tendre au bien général du pays, ont été en quelque façon forcés de regarder sans émulation les arts, le commerce et l'industrie, quoique persuadés que ce sont les seuls moyens par lesquels les sujets d'un Etat peuvent s'enrichir, la rareté de l'argent causée par l'exactitude avec laquelle les ministres de Turin ont toujours tiré de la Savoye les deux millions ou environ qu'elle produit ordinairement au roi, sans y laisser aucun fonds que celui destiné pour l'acquittement des charges locales dont l'objet ne monte pas à plus de 150 mille livres par an, a achevé de les décourager sur toutes choses, de sorte que les pères de famille, parmi la noblesse comme dans la bourgeoisie, contents malgré eux du simple nécessaire, ont borné leurs soins à conserver leurs biens à force d'économie, pour le transmettre à ceux qui devaient leur succéder. Il en a été de même des marchands et des gens de métier, ils ont vécu d'un petit profit journalier, et s'en sont tenus là.

En faisant attention à toutes ces particularités, l'on cesse d'être surpris des modiques facultés des habitants de la Savoye, où un gentilhomme ainsi qu'un bourgeois passent pour être riches quand le premier jouit de 5 à 6,000 livres de rente et l'autre de 1,000 ou 2,000 livres. Un marchand y a de même la réputation d'homme aisé lorsque son fonds de boutique est évalué 15 à 18,000 livres. L'on peut juger par là du reste, et tenir pour certain qu'il y a dans les six provinces de l'Etat plus de 300 gentilhommes qui vivent avec moins de 500 livres de revenu.

Le clergé en Savoye n'est pas plus riche que la noblesse et le tiers état, et c'est peut-être par cette raison que les ecclésiastiques y sont plus modestes et plus réguliers qu'ailleurs (*).

Quant aux gens de la campagne, accoutumés à cultiver la terre jusqu'au sommet des montagnes, et à vivre dûrement, ils supportent patiemment leur misère (24).

(24) Je n'ai point apostillé les articles sur lesquels je n'ai rien trouvé à désirer.

Je persiste au surplus dans les éloges que j'ai ci-devant donnés à ce mémoire. M. de Bonnaire en méritera de nouveaux par son attention et sa promptitude à me satisfaire sur le petit nombre d'observations que je viens de faire. J'ai numéroté tant dans le présent double du mémoire et de mes apostilles que dans la copie que j'en ai envoyée apostillée à M. de Bonnaire, tous les articles afin que, sans attendre qu'il soit en état de me donner, à la fois, tous les éclaircissements que je demande, M. de Bonnaire puisse dès à présent, ou à mesure qu'il sera lui-même informé de ce qu'il faut savoir, m'écrire indistinctement sur telle ou telle question, selon qu'il pourra y satisfaire, en observant de cotter sa réponse du même chiffre qu'il trouvera sur l'article auquel il répondra.

C.-A. Ducis.

(*) Il est juste d'avouer que la Cour et le gouvernement une fois à Turin, les montagnes de la Savoie n'étaient plus que des contreforts de la grande citadelle des Alpes, abritant les provinces italiennes contre l'ambition française ou germanique.

Néanmoins la Savoie n'avait cessé d'être traitée comme le berceau de la monarchie et les actes de nos souverains témoignent de leurs intentions généreuses trop souvent paralysées par les préoccupations politiques et militaires Quelques intervalles de paix suffisaient a peine à réparer les conséquences des guerres que notre position naturellement fortifiée rendait trop fréquentes. Et toutefois le sentiment national ne cessait d'inspirer tous les dévouements au service de la Maison de Savoie. L'occupation française de 1703 à 1713, un moment repoussée en 1709 à l'aide de l'Autriche, avait produit une irritation profonde, dont nos archives communales donnent la mesure. Il ne fallut rien moins que les recommandations pressantes de notre représentant au Congrès d'Utrecht pour épargner aux Français des *Vêpres savoisiennes*.

Le document publié à ce sujet par M. de Saint-Genix dans sa prétendue *Histoire de Savoie* a été dénaturé comme plusieurs autres.

Apres les folies d Alberoni pour l Espagne, qui amenèrent l échange de la Sicile pour la Sardaigne, nos rois réouvrirent une ère de réformes qui n'eut de terme qu'à la Révolution française. Il est douloureux d'avouer que la création du cadastre, unique alors en Europe, ne profita d'abord qu'à l'occupation espagnole de 1742 à 1748 pour quadrupler momentanément nos impôts. Mais l'opération des affranchissements, également unique alors en son genre, poursuivie avec tant de prudence et de sagacité, amenait, sans révolution, la transformation sociale de la Savoie, et les statistiques agricoles, industrielles et historiques provoquées par le gouvernement sarde, en vue d'un remaniement complet de la législation de 1723, établissent jusqu'à l'évidence que la Savoie était, au siècle dernier, plus avancée que les plus grands Etats qui l'environnaient La vérité de cette assertion entrera sous peu dans le domaine de l'histoire par la publication de documents très intéressants de nos archives départementales,

PROPOS D'ENFANTS.

Le soleil d'un matin superbe
Dévore l'herbe;
Mais dans une ombreuse oasis,
Sous un tilleul au large dôme
Rempli d'arôme,
Un couple enfantin s'est assis.

Petit garçon, petite fille. —
Charle éparpille
Gaîment une moisson de fleurs
Sur la robe de sa compagne
Qu'un désir gagne
A voir tant de belles couleurs.

(*) Je ne veux pas m'inscrire en faux contre cette conclusion; mais je suis loin de l'admettre exclusivement; il y a ici autre chose qu'une question d'argent.

Le calme, la réflexion et la ténacité, dont se compose le caractère des Savoyards, leur permettent d'acquérir une instruction solide, qui devient la base de leur conduite. Ce peuple, qui sait allier un sentiment énergique de ses droits à un respect inébranlable pour l'autorité, ne s'est jamais révolté contre ses princes. La défection religieuse du Chablais au XVIe siècle, et les égarements de 1792 ont été l'œuvre de l'étranger. La masse du peuple n'a jamais dévié d'une obéissance raisonnée. Voilà le secret de la régularité du clergé, qui s'était nourri de la théologie ou de la science de Dieu, et de la moralité des gens de la campagne, qui suivaient ses enseignements.

C'est le bouton d'or, l'aubépine,
C'est l'églantine,
Et les grelots blancs du muguet,
Et les thyrses des véroniques,
Fleurs bucoliques
Dont il compose un frais bouquet.

De ses yeux clairs, pleins de sourire,
Emma l'admire;
Charmante et penchée à demi,
D'un doigt rose, d'une main douce
Elle repousse
Les cheveux noirs de son ami,

Et le baise au front : — « Il faut, Charles,
Que tu me parles;
Cette gerbe est-elle pour moi? »
— « Si dans les sentiers verts je fouille,
Si je dépouille
Tous les buissons, oui, c'est pour toi! »

— « Oh! quel bonheur! combien je t'aime!
Toujours de même
Je t'aimerai comme une sœur! »
— « Tiens, jusqu'à notre mariage
Garde ce gage,
Emma, je l'attache à ton cœur. »

Insecte aux flancs d'or, le bupreste
D'une aile preste
Autour d'eux vole à chaque fleur;
Et frémissant de feuille en feuille,
Le vent recueille
Ces mots avec un bruit railleur.

BENJAMIN DUFERNEX.

NOEL NOUVEAU

Sur l'air *Gardez vos moutons, je garderai les miens.*

L'ANGE.

Quittez, quittez, pasteurs, quittez tous vos bocages,
Un ange aura le soin de paître vos troupeaux;
Venez à un enfant tous rendre vos hommages,
Venez, venez-y tous au son du chalumeau :
Un amoureux retour vous y engage,
C'est un Dieu que l'amour a mis dans le berceau.

LES BERGERS.

Qué tou may arrevâ que faston dense bruire?
Caque qu lo bontem qui voulon nous fair pau;
E ne fâ pâs ma fay le tem de rire.
Mon Dieu! pouvon-t-i pas demora chez lau :
E le moyén d'alla pelé charières,
Qu'on gèle ja de fray u care d'on croy bau.

TRADUCTION.

Qu'est-il encore arrivé pour faire ainsi du bruit?
Quelqu'un qui a bon temps qui veulent nous faire peur;
Il ne fait pas, ma foi, le temps de rire.
Mon Dieu! ne pourraient-ils pas rester chez eux;
Et le moyen d'aller par les routes,
Qu'on gèle déjà de froid au fond d'une mauvaise étable.

L'ANGE.

Ne craignez point, pasteurs, ce n'est pas une alarme :
J'annonce également la paix à tout l'hameau.
Ah! vous verrez l'enfant plein de doux charmes,
Que l'amour a réduit avec les animaux!
Hélas! c'est pour un Dieu baigné de larmes
Que je viens demander vos soins et vos travaux.

LES BERGERS.

Dieu, que sara tou sen sta voy é bin etrange,
E ny a nion periche qué parla dinse dau :
On dere ma fay qué la voy d'un ange.
Dete nos ou, monchu, se ne vo fa pa de lau :
Areton quaque ren dien notre grange
Pé vo faire plaisir, mais no faite pas pau.

TRADUCTION.

Dieu, que ce sera ceci? cette voix est bien étrange,
Il n'y a personne par ici qui parle ainsi doucement :
On dirait, ma foi, que c'est la voix d'un ange.
Dites-nous-le, monsieur, si cela ne vous fait pas douleur :
Aurait-on quelque chose dans notre grange
Pour vous faire plaisir, mais ne nous faites pas peur.

L'ANGE

Ne craignez point, pasteurs, la présence d'un ange
Qui vous vient demander votre amour et vos soins;
Courez incessamment vers une grange
Voir un Dieu que l'amour a réduit sur le foin.
Hélas! que cet amour est bien étrange
Qui l'engage ici-bas dans un si grand besoin.

LES BERGERS.

On Dieu dessus le fen, on ne pou pas en craire,
Vo vo saray trompâ, car à la trop de quay;
A nu jamais besoin pe sou zaffaires
D'avay de procorus, tot passe pé su day.
Hélas! De vi qu'on Dieu a pare et mare,
Néton pas achura qué ne pas de per sey.

TRADUCTION.

Un Dieu sur le foin! on ne peut pas y croire,
Vous vous serez trompé, car il a trop de quoi;
Il n'eut jamais besoin pour ses affaires
D'avoir des procureurs, tout passe par ses doigts.
Hélas! en voyant qu'un Dieu a père et mère,
N'est-on pas assuré qu'il n'est pas de par lui.

L'ANGE.

Ne vous étonnez pas comment il se peut faire :
Il est en même temps dans la terre et les cieux;
Il est sans mère au ciel, çà-bas sans père;
Il est faible et puissant, souffrant et glorieux;
Il est dans le bien-être et la misère :
Il est à même temps un enfant et un Dieu.

LES BERGERS.

Commen comprendre sen, n'étou pas de mystère
Qué ma fay py eygia de creire que de vey?
Commen accommoudâ tant de contraire,
De grand et de petiou, de sujet et de rey?
Parlâ on pou pe clar, ne coute guèro :
No farin poy tapré sen que vo no deray.

TRADUCTION.

Comment comprendre cela, n'est-ce pas du mystère,
Qu'il est, ma foi, plus aisé de croire que de voir?
Comment accommoder tant de contraire,
De grand et de petit, de sujet et de roi?
Parlez un peu plus clair, il n'en coûte guère,
Nous ferons puis après tout ce que vous direz.

L'ANGE.

C'est le Dieu que le ciel a promis à vos pères;
C'est du crime d'Adam le grand réparateur.
Hélas! c'est un enfant qui naît sans père,
Le Saint-Esprit en est le seul opérateur;
En naissant il n'a point souillé sa mère :
Il est à même temps son fils et son sauveur.

LES BERGERS.

Dieu sey loya de tot! O la bonna nouvella!
Le démon n'en fara pas may tant l'entendu.
No sin bin obligea à cella pucella
D'avey fay le sauveur qu'on a tant attendu.
Hélas! sen chô petiou no l'avions bella :
Etay tot frecachu, nez étion tô pardu.

TRADUCTION.

Dieu soit loué de tous! O la bonne nouvelle!
Le démon n'en fera plus autant l'entendu.
Nous sommes bien obligés, à cette vierge,
D'avoir enfanté le sauveur qu'on a tant attendu.
Hélas! sans ce petit nous l'avions belle :
C'était tout fricassé, nous étions tous perdus!

C.-A. DUCIS.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Antiquités d'Aime (suite), par M. C.-A. Ducis. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Noël nouveau, publié par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

ANTIQUITÉS D'AIME (SAVOIE)

(Voir le n° de juillet)

En faisant opérer des fouilles dans la crypte de l'église de Saint-Martin-d'Aime en 1850, j'avais reconnu que les murs mêmes de la crypte avaient été construits avec des débris de murs romains.

Mon entrée au collége royal de Moûtiers ne me permit pas de continuer ces travaux.

L'année dernière, M. Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, les a repris et a découvert sous la nef un édifice que l'on pense avoir été un temple romain ou peut-être une chapelle primitive bâtie avec les débris d'un temple, avec abside romane, encadrée dans un chevet rectangle. L'intérieur était rempli de terre et de pierres; ce dépôt ne peut avoir été que le résultat d'un débordement du torrent d'Ormante, qui a également ensablé tous les monuments romains découverts en amont. Après cette catastrophe, on éleva au-dessus du nouveau sol la belle église romane de Saint-Martin, à trois nefs, avec crypte sous le chœur. La forme cuboïde des chapitaux de la crypte rappelle l'école carolingienne des bords du Rhin, d'après le système de Blavignac (1).

Un clocher rudimentaire à deux baies posa d'abord sur le transept. Plus tard des tours s'élevèrent sur les chapelles collatérales. Cet exhaussement a dû être antérieur au XIVe siècle.

Pour construire la crypte on dut déblayer les ruines romaines, dont les débris ont servi d'appareil, ainsi que j'ai pu le constater. Le bloc portant l'inscription qui rappelle la victoire de Trajan sur les Daces y tint la place de l'autel. Le sanctuaire primitif qui se trouva placé à la suite de la crypte, servit peut-être de chapelle funéraire : car, à la hauteur d'homme, ses murs étaient environnés de tombeaux formés de dalles irrégulières et agencés de manière à utiliser tous les interstices dérobés aux dépôts de l'Ormante.

En 1858, j'essayai d'effeuiller le badigeon moderne qui couvrait les parois du chœur. Cette opération mit à découvert une peinture murale représentant le massacre des Saints-Innocents. L'intrados de l'arc triomphal révéla également une suite de tableaux relatifs à la création et aux scènes du paradis terrestre. Le nimbe et l'auréole forment une gloire assez caractéristique du Père éternel.

Pour stimuler la conservation de ce monument, j'envoyai des dessins ichnographiques et stéréographiques de tout l'édifice à l'Académie de Savoie, qui fit, en conséquence, des propositions à la propriétaire, Mme Chenu, et destina une somme de 600 fr. à la restauration de cet œuvre d'art. Mais ses efforts ne purent aboutir.

Vingt ans plus tard, M. Borrel s'est mis à la tâche de ces explorations et son travail a été présenté au concours archéologique de 1870. Il serait à désirer que ce souvenir précieux fût classé parmi les monuments historiques.

Au sommet du rétable on voit les bustes peints de cinq prélats revêtus du *pallium*. On trouve, en effet, cinq évêques de Tarentaise qualifiés du titre de *saints*, depuis saint Jacques, le fondateur du diocèse en 426, jusqu'à l'époque présumée de ces peintures, c'est-à-dire le XIIe siècle. Mais on en a conclu à tort que cette église devait être l'ancienne basilique élevée par saint Jacques.

Car, quelle qu'ait été la situation du *Forus Claudii Ceutronum*, à Moûtiers ou à Aime, il est prouvé qu'il était détruit au commencement du Ve siècle, avant la fondation du diocèse.

Il est prouvé que les évêques n'ont jamais porté d'autre titre que celui de la ville de *Tarentaise*, dont j'ai pu fixer l'emplacement sous la ville de Moûtiers avec une exactitude mathématique (1).

Enfin, des deux premières églises élevées par saint Jacques, l'une avait pour titre : *Saint-Etienne protomartyr*, qui a été conservé à une chapelle de l'église de Haute-Cour, et l'autre élevée au roc Puppim, avait pour titre : *Saint-Pierre, prince des apôtres*, titre qui a été

(1) *Histoire de l'architecture sacrée*, etc., 118-127.

(1) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*, p. 18. — *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 38. — *Revue savoisienne*, 1866, p. 95.

maintenu à la cathédrale de Tarentaise par son successeur, saint Marcel.

On ne concevrait pas que les évèques de Tarentaise eussent poussé l'irrévérence pour les œuvres primitives de leur saint fondateur au point de changer le titre de sa principale église pour y substituer celui de Saint-Martin.

Si la crypte de la métropole de Moûtiers a succédé également à un monument romain, comme il est très probable, et qu'on puisse inférer quelque conclusion de leurs dimensions respectives, il en résulterait que le temple de *Tarentasia* aurait été bien plus important que celui d'*Axima*.

Cette dernière ville n'en était pas moins considérable. C'est ainsi que les fouilles pour constructions ou réparations ont amené la découverte d'une grande place pavée en blocs de marbre de Villette d'un mètre cube entre la tour dite de Brunet et le quartier Poinset, où l'on a trouvé plusieurs fragments d'inscriptions, tronçons de colonnes, chapitaux, etc. Nous ne parlons pas de l'aqueduc ou cloaque qui traversait la ville parallèlement au torrent, dans la direction de Saint-Sigismond à Montmayeur, ni du monument de la *Cachouria* sous la Halle.

Parmi les blocs que les ouvriers maçons ont employés dans les fondations de la maison Bérard, on regrette deux piédestaux, armés chacun d'une tige de fer verticale destinée à fixer un groupe de statues ou un objet de sculpture.

L'un portait sur la face supérieure de chaque côté de la tige l'empreinte en creux de la plante d'un pied d'homme et d'un pied de femme en sens opposé. L'autre avait à la même place deux creux demi-sphériques en forme de coupe.

Dans le champ voisin, vers la chapelle de la Croix, on a découvert, parmi de vieux murs, un doigt en bronze doré, de grandeur naturelle. Il appartenait probablement au groupe de statues du premier bloc.

En suivant, au sud ouest, la direction que j'avais indiquée de la voie romaine (1), on arrive par dessous la carrière dite de la Fortune. Là, les entailles et les terrassements de la nouvelle route ont mis à découvert, à deux mètres de profondeur, un tronçon du pavé romain et, le long de cette voie, des tombeaux en dalles, des urnes, des fioles, des tessons de poterie noire et rouge merveilleusement ouvragés, des fragments de lampes, des vases en terre samienne, du fer, du bois, des os calcinés, des morceaux de verre déformés par le feu. Sur l'entablement d'un tombeau était fixée une belle pierre à moulures et fronton triangulaire, dans lequel sont deux croissants superposés comme celui d'une inscription de Gevrier près Annecy. Après en avoir réunis exactement les débris on y a lu (2) :

T VIREIO
ONESIMO
VIREIA COLCHIS
VXOR H
L CASSIVS ERASTVS
H
brisé VS ALCIMVS
CONL

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 37.
(2) L'*Echo des Alpes*, journal de Moûtiers, du 12 juin 1870.

Je crois pouvoir en proposer ainsi la lecture :

Tito Vireia Onesimo Vireia Colchis uxor heres Lucius Cassius Erastus heres ....us Alcimus conliberti.

Vireia Colchis son épouse, ses héritiers Lucius Casius Erastus et ....us Alcimus, coaffranchis, ont élevé ce monument à Titus Vireius Onesimus.

Le nom de *Vireius* n'est pas nouveau à Aime. J'ai publié en 1867 une inscription trouvée sous la chapelle de Saint-Sigismond, d'un monument élevé à *Claudius Montanius Cassianus* par *Vireius Maximianus* son fils adoptif et héritier (1).

Les noms d'*Onésime*, *Colchis*, *Eraste*, *Alcime*, sont d'origine grecque, comme celui de *Chryserote* dans une inscription funéraire de la même ville.

Les noms d'Exomnus, de Macrinus, de l'inscription de Villette, à peu de distance d'Aime, sont d'origine africaine. La guerre et le commerce amenaient là les éléments d'une population tout hétérogène.

C.-A. Ducis.

GLANURES HISTORIQUES

XVII

Il y a une année ou deux, j'achetai, chez une fripière, un certain nombre de parchemins qui, au premier coup d'œil, ne me parurent pas avoir de l'importance, sous le rapport historique.

L'un de ces parchemins était l'expédition d'un contrat de mariage reçu par Me Jean Ragueau, notaire à Genève, le 29 décembre 1566. Ce parchemin me rapppela un procès, désormais célèbre, celui de ce malheureux Espagnol, Michel Servet, qui, après avoir été condamné à mort en France, fut poursuivi à outrance, à Genève, par Calvin, et brûlé, en 1553, sur les hauteurs de Champel.

Ce parchemin n'était autre, en effet, que le contrat de mariage de Nicolas Delafontaine, premier accusateur de Servet dans le procès que je viens de mentionner et dont les pièces se trouvent aux archives de Genève où on les consulte souvent.

Il résulte de ce contrat de mariage que Nicolas Delafontaine, bourgeois de Genève, épousa Sara Chauvet ou Chaulvet, fille de Raymond Chauvet, ministre. Le contrat fut passé dans la maison de ce dernier, près de la Taconnerie. Au nombre des témoins de cet acte figure Antoine Calvin, bourgeois de Genève.

Comme le contrat de mariage est de treize ans postérieur à la condamnation de Servet, on peut en conclure, avec quelque vraisemblance, qu'à l'époque de ce procès qui a eu un si grand retentissement, Nicolas Delafontaine était bien jeune encore. On sait qu'il agissait à l'instigation de Calvin lui-même, qui ne tarda pas à se porter directement accusateur de Servet et à poursuivre celui-ci avec une impitoyable rigueur.

Ce procès fameux a été cité bien souvent et il a été apprécié en des sens fort divers. Comme il a un véritable intérêt historique, il conviendrait de le reproduire, de l'imprimer purement et simplement ;

(1) *Revue savoisienne*, 1867, p. 21.

c'est, je crois, ce que se propose de faire un honorable écrivain genevois. Pris en eux-mêmes et textuellement, les documents de cette nature sont fort secs à lire, mais ils ont l'avantage incontestable de donner une idée nette des choses et de les présenter avec une impartialité véritable, qu'on ne retrouve dans aucun commentaire; c'est à ce point de vue, en particulier, que les nombreuses sociétés d'histoire, qui se sont formées de notre temps, ont déjà rendu et rendront encore d'importants services.

Ajoutons que la minute de ce contrat de mariage est aux archives de Genève et porte seulement la signature du notaire; elle n'est signée ni par les parties ni par les témoins. - JULES VUY.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE A ANNECY

En 1855, le curage du canal du Thioux amenait la découverte de près de 6,000 médailles et autres objets antiques, dont un certain nombre ont été grossir le musée.

Quelques jours après, un coin matrice en fer, tout couvert de rouille, s'étalait au magasin d'un marchand de bric à brac. M. E. Serand l'emporta, le nettoya, le fit promettre pour le musée par le propriétaire. Mais celui-ci, reconnaissant alors la valeur de l'objet, se hâta d'aller le vendre à Genève, d'où le même objet passa à Paris, puis à Turin, revint à Paris, puis tomba en possession de M. Morel-Fatio, le savant conservateur du musée de Lausanne, qui vient de le céder généreusement au musée d'Annecy, entre les mains de M. E. Serand, trop heureux de retrouver cet objet précieux, dont il ne cessait de regretter la fuite inopinée, n'ayant pu en garder qu'une empreinte en cire (1).

Pour apprécier la valeur du gracieux don que vient de faire à notre musée le généreux correspondant de la Société Florimontane, nous ne ferons pas l'énumération des prix progressifs qui l'ont accompagné dans ses pérégrinations de mains en mains, de musée en musée. Nous en donnerons une description détaillée et nous rechercherons sa destination, en nous appuyant du rapport qui en a déjà été fait par M. Léopold de l'Isle, membre de l'Institut, à M. Lecoy de la Marche, alors archiviste de la Haute-Savoie (2).

Le coin, proprement dit, quadrangulaire, de 0^{m},090 de longueur et de 0^{m},040 de côté à la base, porte une tête également carrée de 0^{m},080 de côté et de 0^{m},025 d'épaisseur.

La matrice gravée en creux forme un carré de 0^{m},076 de côté, terminé en cable, et dans lequel s'encadre un cachet de forme circulaire, divisé en trois niches, outre la bande de la légende et un support ou piédestal.

Dans celle du milieu, la sainte Vierge, nimbée, debout, tient du bras gauche l'enfant Jésus, nimbé, de la droite un objet rond, armé d'un appendice qui peut être la croix placée habituellement sur le globe, et que l'enfant Jésus saisit de la main gauche.

Elle porte une couronne royale ancienne ouverte, de dessous laquelle tombent de chaque côté sur les épaules de longues tresses de cheveux. Un manteau long doublé d'hermine descend à droite jusqu'au sol; la partie gauche relevée par l'avant-bras, sur lequel repose l'enfant Jésus, se rattache vers la droite à la hauteur de la ceinture, de manière à couvrir la robe jusqu'au dessous des genoux, en retombant en plis arqués. Cette draperie donne au sujet une pose magistrale.

Dans la niche qui est à sa droite, saint Antoine d'Egypte, nimbé, debout, tient de la main gauche le bâton potencé, d'où pend une sonnette, et la droite, en relevant son manteau, porte un livre sur la couverture duquel est une croix en relief. Au bas du même côté, une laie se dresse sur ses pieds de derrière et de ses pieds de devant s'appuie sur la robe du moine. Ce sont les attributs ordinaires du saint.

Dans la niche de gauche, saint Maurice, nimbé, sans casque, debout, tient de la droite un écu bourguignon échancré portant la croix treflée, de la gauche il tient un étendard à flammes avec la même croix treflée. Le haubert en maille de fer descend jusqu'au tiers des cuisses. Un plastron carré long portant également la croix treflée en relief, couvre la poitrine et le ventre. Des cuissards, des genouillères en losange, des jambards à attaches complètent le costume.

Le personnage du milieu est plus long que les deux autres de 5 millimètres sur 30.

Le dais de la niche centrale, surmonté d'une croix sur traverse, appartient au style flamboyant, qui est à peine accusé dans les deux autres, terminées également par des croix.

La Vierge a pour piédestal un édicule flanqué de deux contreforts en pilastres à retrait supportant une corniche simple, dont la frise est chargée de trois trèfles. Au milieu est l'écu de la collégiale d'Annecy : d'azur à l'étoile à huit rais d'or.

Les deux personnages collatéraux et les colonnes des niches posent sur une plate-forme en moëllons carrés longs, contre le milieu de laquelle s'appuie l'édicule dont on vient de parler. Ce dernier a sa base sur le cercle extérieur, tandis que la plate-forme s'arrête au cercle intérieur de grenetis. Entre ces deux cercles, dans les segments laissés libres par les dais et l'édicule, on lit cette légende en lettres gothiques : *Nostre-Dame de Annessie.*

Dans les espaces isolés aux quatre angles par la forme circulaire sont les symboles des quatre évangélistes, accompagnés et reliés entre eux par des fleurs; dessous, à droite, l'ange pour saint Mathieu; à gauche, le lion ailé pour saint Marc; dessus, à gauche, le taureau ailé pour saint Luc; à droite, l'aigle pour saint Jean.

Avant d'examiner les rapports historiques de cette pièce, signalons-en une autre déposée au musée d'Annecy; c'est un des sceaux de la collégiale.

Dans cette pièce, de forme circulaire, de 0^{m},042 de diamètre, la sainte Vierge, nimbée, sans couronne, tient l'enfant Jésus, également nimbé, du bras gauche, auquel vient se rattacher le pan de droite de son manteau. De la droite elle soutient les pieds de

(1) Rappelons qu'à la même époque M. Serand sauva le sceau du Décanat de Saint-André de Savoie, qui a fait l'objet de notes savantes par plusieurs membres de l'Institut.

(2) *Revue savoisienne*, 1862, p 20; 1863, p. 62.

l'enfant. Au bas pose l'écu de forme antique de la collégiale, le même que ci-dessus.

La figure et le blason occupent toute la longueur du diamètre. Dans les denx segments libres on lit en lettres romaines :

SIGILL·AVD·BTE·MARIE·LETE·ANES·

Sigillum audientie beate Marie lete Anesie ou *Anesiaci*.

Les lettres TE sont réunies en monogramme.

Enfin, les bons de secours donnés au siècle dernier par l'hôpital de Notre-Dame portent en tête les écus ronds et accolés de la collégiale à droite et de la ville d'Annecy à gauche.

Jetons maintenant un coup d'œil rétrospectif sur les origines du sanctuaire et de l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse de cette ville.

S'il en faut croire Abelly (1), saint Georges, premier évêque du Puy-en-Velay, serait venu, vers la fin du IIe siècle, prêcher le long du lac Léman, et principalement dans la ville d'Annecy, avec tant de succès, que le peuple aurait élevé un sanctuaire en l'honneur de la Sainte-Vierge à la place d'un temple d'Apollon.

A cette assertion, que nous croyons hasardée, nous nous permettrons quelques observations.

1° Bien que l'on rencontre jusqu'au premier siècle des monuments du culte de la Vierge (2), toutefois il n'a dû prendre de l'accroissement qu'à mesure que celui du Christ était bien établi, et il serait inouï que les premiers chrétiens d'Annecy eussent élevé un sanctuaire à Marie à une époque où le culte de Jésus-Christ y était à peine connu. Ainsi, quoique la tradition rapporte à l'époque de saint Georges l'origine de Notre-Dame-du-Puy, l'histoire ne fait remonter qu'au IVe siècle la fondation de l'église du Velay et au VIe la construction du sanctuaire angélique (3).

2° La ressemblance de l'ancien nom de la ville du Puy, *Anicium*, avec le nom moderne de la ville d'Annecy ne prouve absolument rien, puisque, de l'aveu même de M. Grobel, ces deux noms ont une origine différente. Quant à celle qu'il donne d'Annecy, j'en ai démontré la fausseté dans une autre étude (4). Le nom d'Annecy ne peut venir de la famille romaine *Annicius*, attendu que l'orthographe d'Annecy par un *c* n'a commencé qu'au XVIe siècle et n'a été définitivement adoptée qu'au XIXe. La première orthographe de ce nom est *Anesy*, ou *Annessy*; cette dernière s'était maintenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. J'ai établi ailleurs l'origine de ce nom, que de nouvelles études n'ont fait que confirmer. J'y reviendrai.

En tout cas, il n'a aucun rapport avec *Anicium*, qu'on prétend venir de *An*, élévation, traduit au moyen-âge par *Podium*, transformé en *pogium*, *poius* et enfin *Puy*, dans le dialecte méridional.

3° La protectrice du Velay a toujours porté le nom de *Notre-Dame-du-Puy*, du nom de l'éminence sur laquelle a été élevé son sanctuaire; tandis que celle d'Annecy a toujours eu le titre de *Notre-Dame-de-Liesse*, traduction, en langue d'oïl, du latin *lætitia*, joie, allégresse. Les titres portent *Beata Maria lœta*. L'adjectif *lætus* qualifie non seulement celui qui éprouve de la joie, mais celui qui en est la cause, et doit se traduire quelquefois par agréable, favorable, propice. Valerius Flaccus, Salluste, Pline et Virgile en fournissent des exemples.

4° L'ancienne statue de Notre-Dame-du-Puy, donnée par saint Louis en 1254, était noire (1), comme la plupart de celles qui ont été apportées d'Egypte par les croisés. Celle de Notre-Dame-de-Liesse à Annecy était blanche. Aux yeux de l'art cette opposition de couleurs implique une origine toute différente.

Or, nous ne connaissons d'autres sanctuaires anciens du nom de Liesse que celui du diocèse de Laon en Picardie. En voici l'origine d'après les archives de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et les annales du même ordre, dit de Malthe, rédigées au XVe siècle par Melchior Bandini et Jacques Bosio.

Pendant la lutte que la forteresse de Bersabée, à quatre lieues d'Ascalon, soutenait contre les troupes du soudan d'Egypte, trois frères de la famille d'Eppe, chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, furent emmenés captifs en Egypte. Le soudan employa tous les moyens pour les amener au mahométisme. Sa fille Ismérie, envoyée à son tour dans leur cachot pour désarmer leur résistance, fut elle-même éprise de tant de vertus, et, sous prétexte de continuer sa mission, elle y vint la nuit, gagna les gardes et s'échappa avec les chevaliers par le Nil, emportant une statuette de la Vierge, dont l'image l'avait vivement impressionnée.

Nous ne rapporterons pas tous les prodiges à travers lesquels ils arrivèrent à leur château du Marchais en Vermandois dans la haute Picardie. La princesse fut baptisée par l'évêque de Laon (2). Les chevaliers élevèrent un sanctuaire où ils placèrent la statue miraculeuse, qu'ils appelèrent *de Liesse*, à cause de la joie causée par leur retour à leur famille, à la princesse et à toute la contrée, encore désolée de l'incendie de l'église et d'une partie de la ville de Laon, causée par la foudre en 1110.

Ceci se passait en 1131. Dès lors le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse devint le but de nombreux pèlerinages, dans lesquels figurent les noms les plus illustres de France. Une confrérie fut même instituée sous ce titre (3).

Maintenant quels rapports peuvent avoir eu les deux sanctuaires de la Picardie et d'Annecy? Nous l'ignorons complètement. Si la tradition fait remonter ce dernier à une haute antiquité, les documents qui en constatent l'existence ne sont pas antérieurs

(1) Cité par M. Grobel dans *Notre-Dame-de-Savoie*, Annecy

(2) Orsini, *Histoire de la mère de Dieu*, I et II.

(3) Montezun, *Histoire de l'Eglise angélique*. — Francisque Mandet, *Histoire du Velay*, 1er vol.

(4) *Bautas et Annessy*, p. 37.

(1) Adrien Rosolat, *Notre-Dame-de-France*.

(2) Ce fait n'est pas inouï dans l'histoire des croisades. Quinze ans plus tôt, la fille d'un émir syrien s'échappait du palais de son père pour suivre en Angleterre un prisonnier qu'elle avait fait évader, Gilbert Becket, baptisée à Londres, elle l'épousa. Leur fils, Thomas Becket, fut archevêque de Cantorbéry.

(3) Orsini, *Histoire de la Mere de Dieu*, II. — Guénébault, *Dictionnaire d'iconographie; Dictionnaire des Corporations*.

à ceux qui établissent les origines du premier. Ils portaient le même nom, célébraient leur fête le même jour, à la Nativité de la Vierge, 8 septembre. Cette identité semble indiquer celle d'origine ou une filiation quelconque.

Le concours au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse en Picardie a commencé après l'établissement de la *commune* de Laon et après les luttes acharnées pour l'obtention des franchises communales.

On sait que la ville franche d'Annessy, je veux dire celle qui s'est groupée en dehors de la ville féodale du château, autour du sanctuaire qui fait l'objet de cette notice, avait son hôtel-de-ville réuni à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, placé précisément en dehors d'un canal qui environnait la seconde enceinte de cette ville féodale et marquait les limites de la juridiction du château.

Quelle était à cette époque la direction des courants de populations dans nos contrées? Nous ne le savons; mais nous en connaissons les aspirations.

Or, dans la région du nord de l'Ile de France et de la Picardie, autour des villes de Laon, de Soissons, de Saint-Quentin, etc., on trouve les noms de localités suivants : Anisy, Chevenne, Epagny, Serraval, Moye, Vaux, Regny, Magny, Quincy, Fayet, Vailly, Ouchy, Martigny, Saint-Gingoux, Tigny, Gilly, Presle, etc., les mêmes que nous avons en Savoie et surtout dans l'ancien diocèse de Genève et aux environs. Nous manquons de documents pour interpréter ces rapports géographiques et nous nous abstenons d'en tirer des conclusions ethnographiques; il suffit de les signaler aux recherches de plus habiles.

Quoi qu'il en soit, le sanctuaire de Notre-Dame d'Annessy était connu et couru par un grand nombre de pèlerins dès le XIIe siècle. A l'aide des archives de la collégiale de Notre-Dame et du cadastre de 1730, nous essaierons de reconstruire les monuments qui ont disparu en 1793, dans leurs rapports avec ceux qui ont survécu à cette époque.

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse occupait, dans la place actuelle de Notre-Dame, un espace d'environ neuf mètres de longueur sur six de largeur dans la projection de la nef de droite de l'église actuelle. L'entrée qui mène aux fonds baptismaux ferait aujourd'hui face à l'entrée grillée en fer de l'ancien sanctuaire, dont le chevet était au levant sur cette place. L'orientation était donc conforme aux constitutions apostoliques, II, LVII.

Le nombre toujours croissant des pèlerins nécessita la création d'un hospice ou hôtel pour héberger les plus pauvres et les plus souffreteux, en attendant leur guérison. Ce fut d'abord un édifice de onze mètres carrés au confluent du canal du Vassé et du petit canal dont il est parlé plus haut. Ce bâtiment fut ensuite allongé à l'est, le long du petit canal, de huit mètres, et enfin de treize mètres, avec un mètre de retrait au nord pour chaque addition.

C'est dans cette dernière pièce que s'installa l'administration communale, lors des luttes contre la juridiction féodale du château pour la conquête des franchises d'Annessy. A côté de cette salle fut installé le poids de ville dans une pièce de quatre mètres de longueur sur trois de largeur, bâtie sur le petit canal.

Le nombre des malades qui ne pouvaient sortir de l'établissement détermina aussi l'érection d'un oratoire à l'ouest du petit jardin qui séparait l'hospice du grand canal; et pour conserver aux souffreteux la jouissance de ce jardin, l'oratoire s'éleva sur un redan qui empiétait dans le canal.

Ici nous laisserons la parole à une petite notice rédigée au siècle dernier et conservée aux archives départementales.

« MÉMOIRE TOUCHANT L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME D'ANNESSI ET SA FONDATION.

« La naissance de l'hôpital de Notre-Dame d'Annessi est si ancienne qu'il n'en reste aucun mémoire, l'on sçait seulement par tradition que le motif de son érection fut la foule de pélerins qui venaient à Annessy de tous les endroits de l'Europe par dévotion, y étant attirés par les graces que Dieu accordoit à ceux qui venoient y reverer et prier la très Sainte Vierge dans une chapelle dédiée à son culte, pour le soulagement des quels, l'on batit auprès de cette chapelle un hopital aux frais des aumônes et offrandes qu'on y faisoit, par le moyen des quelles étoit aussi pourvû à leurs besoins.

« Les indulgences accordées par les souverains pontifs contribuèrent beaucoup à soutenir cette dévotion par les priviléges dont elles étaient accompagnées, accordés en faveur de ceux qui feroient des offrandes et des aumônes à cette chapelle et aux pauvres de son hôpital; ce qui invitat Amé III comte de Genève à augmenter la fabrique de cette chapelle, et lui donner la forme d'une église, à trois nefs, dans l'une des quelles fut placée cette chapelle: dans le chœur de la quelle église il choisit sa sépulture et y fut enfin ensevely après sa mort, arrivée en l'année 1367.

« Cette église resta imparfaite à sa mort, mais Robert son cinquième fils ayant été exalté au souverain pontificat sous le nom de Clément VII, continua son dessin dans la vue de l'ériger en collégiale, ce qui n'arriva que sous le pontificat de Pierre de Lune son successeur nommé Benoit XIII dans son obédience, qui donna la dernière main à cet édifice et l'erigea en collégiale en 1396.

« Clement VII. pape douteux contribua beaucoup à l'entretien de cet hopital par la confirmation qu'il accordat à cette église imparfaite de toutes les indulgences, grâces et priviléges, qui lui avoient été accordées tant par lui que par les papes ses prédécesseurs en faveur de ceux qui contribueroient de leurs biens, tant pour la fabrique de cette église que pour l'entretien des pauvres de son hopital par sa bulle du 14 des calendes de mai 1388 par laquelle il accorda de nouveau une indulgence à perpetuité avec des grands priviléges en faveur de ceux qui visiteroient cette église le jour de la nativité de Notre Dame, et y feroient les aumônes pour la fabrique d'icelle et pour les pauvres du dit hôpital de sept ans en sept années, laquelle indulgence il étendit par sa bulle du 2 avril 1394, à la veille et au lendemain de la dite fête, ce que l'on appelle les grands pardons, les quels attirent a Annessi chaque septième année une foule innombrable de personnes de tous païs, et des aumônes considérables qui sont partagées par égales part entre la dite église et le dit hopital.

« De sorte que la fondation de cet hopital n'est autre que les aumônes des fidèles qui ont fourni aux frais de la fabrique d'icelui, et de l'acquisition du peu de ruraux dont il jouit. Et que l'on peut dire que l'église, soit chapelle de Notre-Dame est sa véritable fondatrice. C'est pourquoi une partie de cette fabrique est pour le logement du sous-sacristain de la dite Eglise et pour quelques autres besoins ; l'autre pour le logement des pélérins et des autres pauvres du dit hopital, du serviteur et des servantes d'icelui ; et la troisième est la sâle du Conseil, et Chambre de récusation dans la quelle Messieurs du Conseil de Ville et les administrateurs du dit hôpital prennent leurs délibérations.

« Les dits administrateurs ont été dès le commencement les recteurs de la dite Chapelle de Notre-Dame, et le Curé d'Annessi avec les deux Scindics. Dès l'érection de l'église de Notre Dame en Collégiale l'administration a appartenu au Sacristain d'icelle conjoinctement avec le Curé et les dits Scindics d'Annessi. Et enfin les nobles Scindics ayant été multipliés jusqu'au nombre de quatre et la Cure d'Anneci unie à la Collégiale de la même ville, le Doyen d'icelle a été établi perpétuel administrateur du dit hopital, le Sacristain et le Chantre administrateurs annuels à l'alternative, et deux Chanoines annuellement par tour, les quels quatre ecclésiastiques avec les quatre nobles Scindics composent aujourd'hui le corps de l'administration du dit hopital. »

C.-A. Ducis.

(*La suite au prochain n°.*)

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 7 septembre.

Au milieu des circonstances imprévues et fatales où j'écris, c'est du moins une consolation de penser qu'une ère meilleure ne tardera pas à s'ouvrir pour nous. Quand un membre languit ou se paralyse, dût-il même sembler peu essentiel à la vie, c'est un signe que la santé du corps est sérieusemcnt atteinte, si trompeuse que souvent puisse être l'apparence. Le membre dont je veux parler, ce sont les beaux-arts. En continuant à montrer comment la musique a déchu en France depuis bon nombre d'années, je ne fais donc qu'achever la liquidation du passé.

Depuis six semaines, on a beaucoup chanté des airs patriotiques dans les théâtres ; la fièvre chansonnière s'est calmée peu à peu. Certes, dans les malheurs qui viennent de nous frapper, les preuves des sentiments les plus grands et les plus beaux de courage, d'héroïsme, de sacrifice ont abondé et ils porteront fruit ; mais, je le déclare après mûre réflexion, il m'est impossible de ranger au nombre de ces preuves les manifestations qui ont eu lieu dans les théâtres, devenus pour le public un lieu d'amusement frivole, pour les directeurs, une entreprise purement industrielle.

Dès que la guerre fut déclarée, l'Opéra pensa faire une bonne affaire en reprenant la *Muette de Portici*, à cause du fameux duo et en supprimant la fin de la scène de la révolte pour y substituer la *Marseillaise*, chantée tantôt par Mme Sasse, tantôt par M. Faure, puis par Mme Sasse exclusivement. J'ai entendu les vociférations de celle-ci, j'ai vu ses contorsions ; je n'en dirai pas davantage. Bientôt, l'œuvre de Rouget de l'Isle ne parut plus suffire à stimuler la curiosité de la foule, car l'exécution de la *Muette* était plus que médiocre ; on voulut donc y joindre un autre chant qui eût l'attrait de la nouveauté. Un soir, le public ayant appris par quelque journal qu'on lui préparait un *Chant du Rhin* sur les paroles d'Alfred de Musset, il fit pendant une heure un vacarme effroyable et ne voulut pas laisser continuer la représentation avant d'avoir entendu le *Chant du Rhin*. Le régisseur du théâtre et le commissaire de police avaient beau lui répéter que M. Faure n'était pas prêt, que les chœurs ne savaient pas leurs parties ; rien n'y fit ; il fallut que M. Faure vînt dire le *Chant du Rhin*. Au bout de quinze jours ce chant fut remplacé par un autre : *A la frontière*, dont M. Gounot avait écrit la musique et qui ne tarda pas à être oublié aussi.

A côté de la *Marseillaise* pour laquelle je professe une admiration grande et raisonnée, le *Chant du Rhin* a joui d'une vogue passagère. Pensez de la poésie d'A. de Musset tout le bien que vous voudrez, vous conviendrez que ce n'est pas une de ses meilleures, vous conviendrez surtout qu'on y peut trouver une fine ironie, mais non pas l'allure large et énergique d'un hymne national ou d'un chant guerrier. Tout le monde cependant l'a mise en musique ; je dis tout le monde, comme les Arabes disent « beaucoup de monde » quand il y a plus de quatre personnes. Je connais une douzaine d'airs différents composés sur ces paroles et publiés ; tous sont éclos pendant la guerre actuelle, à l'exception de celui de M. Félicien David, qui fut écrit il y a trois ans, quand parut la poésie, en réponse à la chanson allemande de Becker. La musique de M. F. David est d'un rhythme de pas redoublé, franc et vif ; elle est ce que j'appellerai convenable, en ce sens qu'elle n'a rien de choquant, mais rien non plus qui remue l'âme. C'est cependant la meilleure ; pour les onze autres (sans préjudice de celles que je ne connais pas) je ne vous donnerai pas seulement les noms de leurs auteurs. Elles prouvent que jamais époque ne fut moins propice que la nôtre à l'enfantement d'une nouvelle *Marseillaise*. J'en vois deux causes principales.

Une œuvre comme celle de Rouget de l'Isle est en même temps une œuvre de circonstance et une puissante inspiration du génie et de l'enthousiasme individuel. Une révolution préparée depuis de longues années, disons mieux : depuis des siècles, avait éclaté ; un brûlant souffle de liberté passait sur la France, les puissances étrangères avaient pris les armes pour la remettre sous le joug, les excès de la Terreur n'étaient pas encore venus préparer la ruine de la jeune république. On demandait un chant qui pût guider les soldats à la défense de la patrie ; un jeune capitaine, qui déjà avait fait ses preuves dans la composition poétique et musicale, produisit ce chant dans une nuit ; vous en connaissez l'histoire. Les paroles ont perdu en grande partie de leur actualité ; la musique n'a rien perdu, quoiqu'elle ait près de quatre-vingts ans de date. Comparez maintenant

les circonstances dans lesquelles la *Marseillaise* a été produite avec celles où nous nous sommes trouvés jusqu'au 4 septembre. Les compositeurs qui en ces temps-ci ont écrit des chants patriotiques, n'y ont vu qu'une occasion d'occuper l'attention du public; quant à du patriotisme, ils en ont certainement, et je ne doute pas qu'au besoin ils ne soient prêts à le montrer ailleurs que dans leur musique.

La seconde cause que j'aie à signaler, c'est le système de composition suivi aujourd'hui par les musiciens français et dont l'Opéra-Comique est l'expression la plus complète. En examinant la mélodie de la *Marseillaise,* surtout dans l'édition originale publiée par le neveu de Rouget de l'Isle, on ne peut méconnaître combien l'auteur s'est inspiré de la déclamation des paroles du premier couplet, le seul auquel la mélodie s'applique bien. Au contraire, en écoutant les récentes productions soi-disant patriotiques, il me semble voir les compositeurs se battant les flancs pour faire une mélodie en dépit des paroles, ou fouettant leur imagination, rétive comme un bidet de cabriolet auquel on voudrait tout à coup donner une allure martiale et faire braver le bruit du canon et de la mitraille. Si la comparaison offense M. Gounod, je l'atténuerai pour lui, mais sa composition n'en vaudra pas mieux. Le chœur de *Faust*, devenu célèbre, est un chœur de soldats contents de « déposer les armes. »

Quant à l'effet produit par la *Marseillaise* sur le public de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, si bruyant qu'il ait été, il ressemble peu à celui qu'elle produisait en 1792, au théâtre comme dans les rues. Ordinairement on disait trois couplets; pendant le couplet « Amour sacré de la patrie! » les auditeurs se levaient, quelques-uns peut-être d'un mouvement spontané, la plupart par ordre du chef de la claque transformé en maître des cérémonies et criant obstinément: « Debout! debout! » si quelqu'un ne croyait pas manquer de civisme en restant assis. Vous voyez bien que je n'ai pas pu me réjouir d'entendre la *Marseillaise* au théâtre, quand même elle n'était pas chantée par la puissante Mme Sasse ou la charmante Mlle Roze. Inutile de dire que tous les théâtres et les cafés-concerts ont eu leur part de chants patriotiques; mais c'est assez de m'occuper des théâtres lyriques.

Réglons vite le maigre compte qui me reste à faire. La reprise du *Freichutz* a dépassé mes craintes; on l'a traité comme un simple lever de rideau pour un ballet. Quand l'Opéra met de la mesquinerie jusque dans les décors et la mise en scène, que faut-il attendre de lui? Le ballet nouveau est intitulé *Coppelia;* à part quelques scènes du second acte il est d'une médiocrité habituelle. Il avait été composé pour les débuts d'une artiste fort jeune encore, Mlle Bozzacchi, mais très remarquable pour la souplesse, la vivacité, le charme et l'expression mimique.

A l'Opéra-Comique, *Déa* n'a eu que six représentations; cela prouve que le public ne mérite pas toujours le mal que j'en dis. Combien de temps se délectera-t-il de l'*Ombre,* dont les représentations sont interrompues en ce moment par suite du congé de Monjauze et de Meillet? Je n'estime pas la musique de M. de Flotow beaucoup plus que celle de M. Jules Cohen: non pas que l'auteur de *Marta* n'ait pas un talent qui manque au servile imitateur d'Auber, mais M. de Flotow aussi affadit sa musique en se maniérant sur Auber et Adam plus qu'il n'avait fait d'abord. On dirait des bulles de savon musicales si la comparaison ne semblait pas bizarre et trop sévère. La pièce de M. de Saint-Georges est une comédie mélangée agréablement d'émotions mélodramatiques; elle se distingue plutôt par une grande habileté que par l'invention; mais elle est intéressante et a contribué beaucoup, avec la bonne interprétation, au succès de l'œuvre. Seulement, il n'y a que quatre personnages, sans chœur, indigence qu'on pardonne difficilement à un opéra en trois actes, et qui nuit aujourd'hui même à l'*Eclair* d'Halévy.

M. Saint-Saëns joue de malheur avec son *Timbre d'argent*. M. Carvalho lui avait promis de le donner au théâtre Ventadour; ensuite M. de Leuven s'était engagé à le monter à l'Opéra-Comique. Après les remaniements demandés d'abord par l'un des directeurs, puis par l'autre, l'opéra-ballet de M. Saint-Saëns paraît renvoyé aux calendes grecques. Comme on ne pouvait traiter de la même façon Mlle Trevisan, danseuse, qui devait débuter dans le *Timbre,* on a fait écrire pour elle une bluette, le *Kobold* (en français: le lutin) qui n'a rien ajouté au succès honorable obtenu par M. Guiraud avec *Sylvie;* au contraire, on peut craindre que ce compositeur-lauréat, revenu de Rome il y a quelques années, ne s'élève jamais bien haut.

La direction du Théâtre-Lyrique est échue à M. Martinet, qui a conservé une partie de sa troupe de l'Athénée et même, dit-on, son orchestre. Nous verrons s'il comprend les difficultés de sa nouvelle position; car des Fantaisies-Parisiennes au Théâtre-Lyrique il y a loin (je ne parle pas de la distance matérielle). Jusqu'à présent, M. Martinet n'a pas à se réjouir des bénéfices pécuniaires qu'il a réalisés, ce qui, je me hâte de l'ajouter, ne prouve rien, au point de vue artistique. En tout cas, le voilà en mesure de se faire juger complètement.

En attendant que M. Bagier puisse rouvrir le Théâtre-Italien, il a publié une circulaire où je trouve le nom de Mme Patti, mais aucun de ces projets d'innovation qui ont invariablement avortés.

Je ne dirai rien des concerts du Conservatoire, dépérissant dans la routine et l'esprit de coterie, parce que jamais le gouvernement impérial ne s'en est sérieusement occupé et parce qu'un vieillard accablé de gloire et d'années met la dernière satisfaction de sa vie à garder un poste qui ne lui a jamais causé beaucoup de soucis. La commission nommée par M. Maurice Richard n'a pas terminé la révision du règlement; reprendra-t-elle son œuvre? Soupçonnée d'avoir été instituée dans un but spécial, sans considération bien sérieuse pour l'art, suspecte d'ailleurs dès l'abord par l'incompétence ou l'insuffisance notoire de la grande majorité de ses membres en fait de questions musicales, il se peut que cette commission ne s'autorise pas de son origine pour réclamer le droit de résurrection. Peu importe, d'ailleurs; ce n'est pas elle qui sauvera le Conservatoire. La direction des beaux-arts est rentrée dès le mois dernier dans

les attributions du ministère de l'instruction publique. Le gouvernement républicain l'y a maintenu avec raison. JOHANNÈS WEBER.

NOEL NOUVEAU [1]

LES MAGES.

Bergers, est-il vray ce qu'on dit:
Dites-nous la nouvelle,
Qu'un enfant depuis peu la nuict
Est né d'une pucelle? *(bis)*.

LES BERGERS.

Per ma fay, mechu, per ma fay
E ne sen fo pa rire:
Se ta nay, u pe grou de la fray,
On no zuè venu dire. *(bis)*.

TRADUCTION.

Par ma foi, messieurs, par ma foi,
Il n'en faut pas rire:
Cette nuit, au plus gros du froid,
On est venu nous le dire.

LES MAGES.

Par où prîtes-vous le chemin
Pour voir ce phénomène?
Nous donnerons bien pour le vin
Si quelqu'un nous y mène.

LES BERGERS.

No suiviron cela clertâ,
Cela éteila que fare;
No viron, au le saretâ,
L'éfant avoy sa mare.

TRADUCTION.

Nous suivîmes cette clarté,
Cette étoile qui brille;
Nous vîmes, où elle s'arrêta,
L'enfant avec sa mère.

LES MAGES.

Allons, allons, mes chers amys,
Tenez-nous compagnie;
De ce que nous avons promis
Vous en ferez bien la vie.

LES BERGERS.

Grou Piéroz, va lou zy menâ;
Tu sâ miu que noz âtro:
Tu t'y è allâ promenâ
Avoy monchu du Platro.

TRADUCTION.

Gros Pierre, va les y mener;
Tu sais mieux que nous autres;
Tu t'y es allé promener
Avec monsieur du Platre.

LES MAGES.

Bergers, que leur donnâtes-vous?
Dites-nous, je vous prie,
Fites-vous quelque bon ragoût
Pour le fils de Marie?

LES BERGERS.

Per ma fey, méchu, n'avon ren
Que de pomme et de rave,
Et, je craio, on pou de bren
Pe l'ânoz quê menâvon.

TRADUCTION.

Par ma foi, messieurs, nous n'avions rien
Que des pommes et des raves,
Et, je crois, un peu de son
Pour l'âne qu'ils menaient.

LES MAGES.

Nous avons un petit trésor,
Chacun, pour le bon prince,
D'encens, de la myrrhe et de l'or,
Pris de notre province.

LES BERGERS.

Notron chatellan, de sa part,
A bailla de metanne
Faitte de la pio d'on renard,
Qu'â la prey dien sa tannaz.

TRADUCTION.

Notre châtelain, de sa part,
A donné des mitaines
Faites de la peau d'un renard,
Qu'il a pris dans sa tannière.

C.-A. DUCIS.

(1) On se rappelle que cette nouveauté date du commencement du siècle dernier.

BULLETIN

—

Sans s'immiscer dans les questions politiques, la *Revue savoisienne* enregistre toujours avec une légitime satisfaction toutes les distinctions dont les membres de la Société Florimontane peuvent être honorés.

La nomination de M. Jules Philippe aux fonctions de Préfet de la Haute-Savoie a rencontré un écho sympathique et chaleureux dans le département et spécialement dans la Société dont il était depuis bien des années le Secrétaire et le collaborateur distingué.

Les lecteurs de la *Revue* n'oublieront pas que c'est sous son inspiration et par son initiative que la Société Florimontane a substitué aux *Bulletins* de ses séances, dont le format en faisait l'apanage unique des bibliothèques, la *Revue savoisienne* dans le format-journal, le seul qui, en pénétrant partout, puisse populariser la science et répondre au but de la Société.

—

Une subvention de 400 fr. vient d'être accordée à la Société Florimontane, à titre d'encouragement, sur le budget des lettres, sciences et beaux-arts.

—

Dans la prévision du siége de Paris, le ministre de l'instruction publique s'est rendu au musée du Louvre, accompagné du colonel des sapeurs-pompiers, et a arrêté les mesures nécessaires pour assurer contre tout danger les trésors que ce musée renferme. Le ministre a prescrit que les caisses de tableaux préparées pour être expédiées loin de Paris fussent mises, dans le Louvre même, en lieu sûr, ainsi que tous les objets d'art les plus précieux.

Des mesures ont été prises également pour préserver la Bibliothèque nationale et le musée de Cluny.

—

La cathédrale de Strasbourg a horriblement souffert du bombardement inqualifiable des Prussiens; la flèche est presque détruite, l'orgue, l'horloge astronomique, renommée dans le monde entier, le grand autel, ne sont qu'un monceau de cendres.

La riche bibliothèque de cette ville a été détruite par des bombes incendiaires.

—

M. Gabriel de Mortillet a arboré le drapeau blanc avec croix rouge des ambulances sur le château de Saint-Germain-en-Laye, qui renferme, comme on sait, de précieuses collections anté-historiques. En même temps, il a disposé plusieurs salles pour recevoir des blessés.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Episodes de la dernière occupation espagnole, par M. C.-A. Ducis. — Trouvaille monétaire de Rumilly, par M. A. Morel Fatio. — Bergintrum en Tarentaise (Savoie), par M. C.-A. Ducis. — L'inondation de 1711 à Annecy, par M. E. Serand. — Bulletin.

EPISODES DE LA DERNIÈRE OCCUPATION ESPAGNOLE

Plusieurs mémoires et documents ont été publiés déjà sur l'occupation espagnole de 1742 à 1748 :

1° Un récit de l'invasion par M. Bonnefoy, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, IX;

2° Plusieurs documents recueillis par Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, *Mémoires id.*, seconde série, I;

3° Un *factum* de 1743 avec notes de M. l'avocat Pillet Louis, dans les *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome X;

4° Une note de M. Martin d'Arves dans le 5e *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne;

5° Les gémissements des Savoyards sous la domination espagnole, recueillis par M. Serand, dans l'*Almanach des gloires de la Savoie*, 1868;

6° *Notice* sur l'occupation du Chablais par les Espagnols, dans le journal *le Léman*.

Nous publions ici quelques notes recueillies dans plusieurs communes de la Savoie, en attendant de pouvoir résumer un jour les nombreux documents classés aux archives départementales de la Haute-Savoie, et qui emplissent déjà cinq cartons.

On comprend, après avoir lu toutes ces pièces, l'indignation comprimée des Savoyards, et le mauvais parti fait aux Espagnols dans plusieurs villes du duché, dont le souvenir s'est conservé à Annecy sous le nom d'*empatâ*.

C'était l'avis donné de grand matin à la ronde des ménages pour la manipulation de la pâte, mise en levain la veille. Tout en servant de mot d'ordre pour le moment de l'exécution, cette expression marquait encore assez énergiquement la manière de traiter les Espagnols avant qu'ils fussent en mesure de se défendre dans leur lit.

La première note qui suit prélude par le récit des excès de saison arrivés en 1740 et 1741. Qu'on imagine le tableau de la misère publique après les neiges, les gelées, les inondations, qu'on ajoute ensuite les réquisitions effrayantes de l'occupation militaire pendant les six années suivantes, et l'on comprendra la légitime exaspération de nos aïeux.

On conçoit également que la France dût exploiter au profit de sa politique cet état de choses et proposât au roi de Sardaigne de lui céder la Savoie en retour de quelques secours qu'elle lui accorderait en Lombardie. C'est ce qui a motivé le mémoire de M. de Bonnaire, publié dans la *Revue*. C.-A. DUCIS.

La Malesaison et les Espagnols.

I

Extrait des notes de M. Carsey, châtelain de Marthod (Albertville).

Le froid commença à se faire sentir dès la Toussaint, 1739, sauf quelques beaux jours avant Noël. Il fit si froid en janvier et février qu'il gela les vignes. Le 2 mai 1740, jour de foire à Conflans, il commença à neiger après midi. Le 9 mai il y avait trois pieds de neige au pied de la montagne; comme on ne pouvait paître le bétail, le foin coûtait trois livres le quintal. Enfin les arbres gelés firent des rejetons et il y eut apparence de récolte et diminution de prix; mais elle se fit si tard que quelques-uns seulement semèrent le blé noir à la fin de juillet ou à la saint Laurent, sans avoir pu le recueillir comme on verra.

La paroisse de Marthod alla en procession à la chapelle du village des Trois-Maisons, dédiée au très adorable Sauveur. Le lundi 9 mai, parmi la neige tombante, on partit, Voutier, curé, Dunand, vicaire, et les confréries; et en si grand nombre que les premiers n'étaient pas éloignés de 200 pas de la dite chapelle pendant que les derniers sortaient de l'église. A la messe chacun fit son offrande. Au retour le temps se remit, et quand on sortit de la bénédiction de la mère église à 11 heures du matin le soleil était ardent comme jamais.

Il survint un gel au 14 et 15 octobre, vendredi et samedi, qui endommagea toutes sortes de fruits. Le soleil avec le froid desséchèrent les raisins, châtaignes, en sorte qu'à la fin chacun tira ce qu'il put.

Au 2 novembre une seconde gelée plus forte gâta

tout ce qui restait, et le 3, tout fut enseveli sous la neige.

Les hommes étant toujours les mêmes par leurs impuretés, dissolutions et fourberies, Dieu envoya un déluge d'eau les 26, 27 et 28 décembre, lundi, mardi et mercredi, jour et nuit. L'Arly courait toute la largeur de la plaine, emportait les bâtiments, ravinait les côtes, éboulait les terres. Plusieurs familles furent obligées de quitter le pays. Les voyageurs stationnèrent plusieurs jours. Ce petit déluge fut général en Europe, comme on le voit au *Mercure* de janvier 1741.

J'atteste n'avoir pas vu de toute l'année le signe, l'arc-en-ciel, promis à la Genèse. Au contraire, on a entendu les loups faire des ravages parmi les bestiaux, pousser des hurlements épouvantables, les corbeaux, éperviers, chats-huants, etc., faisaient dans les airs des cris étonnants, et prédisaient les malheurs. *Nec quisquam potest dicere quare ita facis?* Mais voici les causes, les églises sont négligées, on laisse interdire et ruiner les chapelles, chacun se fait une conscience à sa mode, on refuse les revenus et légats pies, on fait perdre les confréries du St-Esprit, si pieusement établies depuis tant de siècles, l'on conteste les dîmes, l'on travaille les fêtes, les offrandes diminuent, les trépassés ne sont point secourus, les riches oppriment les pauvres; enfin, l'homme si peu dévôt doit dire : *Justus Dominus quia os ejus ad iracundiam.* (Jérémie, I. Deuter. XXXVI.)

1741. Mars, avril furent secs, chauds, sauf la semaine après Pâques, c'est-à-dire les 7 et 8 avril, où il y eut froid mêlé de neige. Le 2 mai il commença à neiger comme l'année précédente, si bien que le 3, jour de l'Invention de la Ste-Croix, nous allâmes en procession à St-Sauveur comme l'an passé, et au retour le temps se remit. En mai, juin et juillet, le froment a coûté à Conflans 3 livres la carte, le seigle 60 sols, l'avoine 28 et le blé noir ou semailles 50 sols. Les vins ont été bons et excellents.

1742. L'armée d'Espagne, au commencement de septembre, arriva à Saint-Jean-de-Maurienne, avec S. A. R. Dom Philippe, fils de Philippe V, roi d'Espagne. La présente paroisse de Marthod fut ordonnée d'y porter 800 livres de pain blanc, 200 cartes d'avoine, par un édit du 6 et ordonnance du 9 septembre signée par le commandant espagnol Glimès; il fut ordonné de porter à Chambéry toutes les armes, poudres et autres munitions de guerre et de députer quelqu'un pour prêter obéissance à S. A. R. M. Solanos, commissaire de guerre, par ordre du 20 septembre, et M. Cavalli, secrétaire de Conflans, par billet du 21, ont ordonné à la dite paroisse de porter à Saint-Pierre-d'Albigny, dans trois jours, 1200 quintaux de foin ou paille, et le 25, de porter à Conflans 1139 livres de farine froment, 4554 livres de paille, 284 cartes d'avoine, 2278 livres de bois, 142 livres de chandelles : il fallut encore fournir à Conflans des paillasses, linceuils, matelas et couvertes.

Le 1er octobre fut ordonné de fournir au dit lieu 8 vaisseaux de froment, 12 vaisseaux d'orge, 95 d'avoine.

Au commencement de ce mois, notre roi Charles-Emmanuel, fils de Victor, premier roi, vint en Savoie par deux colonnes, lui-même à la tête d'une, par la Tarentaise et l'autre par la Maurienne, et chassa les Espagnols, qui s'allèrent réfugier sous le fort de Barraux, en Dauphiné; mais, à la fin de l'année, ayant reçu un gros renfort, ils rentrèrent à force d'armes dans ce pays, pillèrent et brûlèrent plusieurs maisons dans la vallée d'Apremont et de Saint-Baldolph, de là Montmeillan. Il fallut fournir à l'armée de notre roi aussi plusieurs foins, pailles, bois, avoines, etc.

1743. Au commencement de janvier toute l'armée espagnole rentra en Savoie, y prit quartier d'hiver, environ 25,000 hommes; Marthod a fourni à la troupe qui était à Frontenex une grosse quantité de paille, bois, lits, avoine, huile, vaches, ustensiles : cette armée se mit en marche en octobre et passant la Maurienne, le mont Galibier, alla camper dans le Briançonnais, et laissa garnison dans ce pays. Ils tentèrent en vain, avec un secours de France, de passer par force les montagnes de Château-Dauphin pour entrer en Piémont, ils furent vigoureusement repoussés et y perdirent environ 10,000 hommes, tués, déserteurs, morts dans les neiges et montagnes, si bien qu'ils revinrent prendre leur quartier d'hiver en Savoie, à la fin de novembre.

CARSEY, *notaire et châtelain.*

II

Extrait des notes de M. Gachet, curé de Saint-Maxime de Beaufort.

1742. Vers le 5 septembre, sont entrés les Espagnols en Savoie, par le Briançonnais et la Maurienne, sous le prince Dom Philippe, infant d'Espagne, âgé de 25 ans. Demeurés jusqu'en 1748, que la paix fut faite. Parme et Plaisance fut donné au dit prince. Il y avait environ 8,000 hommes, cavalerie, infanterie, et la plupart gens de piété, de bon naturel. Au commencement, ils exigeaient peu de contributions, mais peu à peu elles s'augmentèrent au préjudice de la pauvre Savoie, dont la capitation annuelle était de 1,700,000 livres. Cependant, il y a peu d'exécutions militaires. Queige avait 400 hommes. Saint-Maxime fut délivré des siens par l'arrivée de nos troupes par Rosellenc et Arêches à la fin de septembre 1742, mais en janvier 1743 nos troupes se retirèrent et les Espagnols y revinrent (1). Départ du roi de Sardaigne par la Tarentaise.

GACHET, *curé.*

III

Extrait des notes de la cure de Saint-Martin de Belleville (Moûtiers).

Le 28 août 1742, Dom Philippe, fils du roi d'Espagne, entra dans la Savoie avec une armée de 12,000 hommes, sous le commandement de M. le comte de Glimès, grand d'Espagne; laquelle armée n'ayant pu pénétrer en Piémont pour s'emparer du Milanais, pour avoir été repoussée par le roi de Sardaigne et les troupes de la reine de Hongrie, passa le mont Galibier, entra dans la Maurienne par Valoires, descendit ensuite à Saint-Michel et Saint-Jean-de-

(1) D'après une note de M. Tharin, curé de Bellecombe, il y eut 800 grenadiers espagnols à Beaufort, depuis la Saint-Jean jusqu'à la fin d'août 1713.

Maurienne, se répandit du côté de Montmeillan, Aiguebelle, Chambéry, Saint-Pierre-d'Albigny, Grésy, Conflans et arriva enfin à Moûtiers le 8 septembre même année, où étant le prince D. Philippe se fit reconnaître duc de Savoie et prêter hommage et serment en cette qualité.

Après le serment prêté, il fut ordonné aux sujets de Savoie de porter toutes leurs armes dans des lieux assignés, sous de grosses peines. Cela fait, on se saisit des magasins à sel, des deniers royaux et on imposa de grosses contributions en blé, foin et paille qui leur furent sitôt fournies, mais non point l'argent pour n'avoir pas eu le temps de l'exiger. Voici comment.

Charles-Emmanuel, fils de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, duc de Savoie, etc., souverain incomparable par sa valeur, son zèle pour ses sujets, par sa grandeur d'âme, sa religion, en un mot, par son génie que l'on dit surpasser non pas seulement ceux qui composent son conseil, mais encore les princes étrangers, étant à Reminy, capitale de la Romanie, Etat appartenant au Pape, où il aurait poursuivi l'armée commandée par M. le comte de Montemar pour le roi d'Espagne, et ayant appris que les Espagnols avaient envahi la Savoie, partit avec une armée de 16,000 hommes pour les en chasser, à la tête de laquelle il arriva à Moûtiers le 7 octobre, jour du saint Rosaire; son avant-garde, le jour précédent, coucha à Moûtiers, dans le palais archépiscopal ce jour-là, le lendemain et partit le mardi à 7 heures du matin, il passa par le Saint-Bernard avec sa cour et une partie de son armée. J'ai dit partie de son armée, parce que 6,000 hommes passèrent par le Montsigny et de là par la Maurienne, desquels 6,000 on prit un détachement de 8 compagnies de grenadiers qui, après avoir passé les Encombres, arrivèrent à Saint-Martin de Belleville le 3 octobre 1742, à la minuit, précédés de 150 Vaudois; ces huit compagnies de grenadiers, sous le commandement de M. Levadoux, restèrent au dit Saint-Martin les 4, 5, 6 du même mois et en repartirent le 7 au matin, en rebroussant chemin, de même que les Vaudois, quoiqu'ils fussent de là descendus le jeudi matin, à Saint-Jean-de-Belleville et Fontaine-le-puits.

M. de Chollombourg, général des dits 6,000, vint le samedi, 8, jusqu'au bois en delà du Châtelard, à leur tête, où étant il reçut ordre de rebrousser chemin comme les autres et s'en retourna camper avec son monde à Beaune et à Saint-Martin-de-la-Porte, en Maurienne, pour aller ensuite joindre l'armée qui descendait par la Tarentaise à Montmeillan. Le roi de Sardaigne descendit aussi par le Saint-Bernard avec dix mille hommes et alla joindre le reste à Montmeillan, où il forma une armée de 16,000 hommes, qui s'étendit de là aux Marches et aux environs pour faire tête aux ennemis campés sur les terres de France. D'où, après quelques mois de campement et après avoir souffert toutes les rigueurs de la saison, c'était au mois d'octobre, novembre et décembre, avec une nombreuse désertion, le dit roi de Sardaigne jugea à propos de céder à l'ennemi et de battre en retraite.

Les Espagnols, profitant de cette retraite, poursuivirent vivement leurs ennemis jusqu'à Aigueblanche et la chapelle des Esserts (Croix), le premier jour de l'année 1723; il y eut une vive défense et attaque dans laquelle il y eut des morts, des blessés et des prisonniers de part et d'autre; en un mot, les Espagnols restèrent maîtres du pays du depuis, et le gouvernèrent comme s'en suit.

Ils impos rent de capitation annuelle sur tout le duché de Savoie dix-sept cent mille pistoles d'Espagne, des fournitures en bois, viandes, chandelles, huiles, banquettes, paillasses, couvertures, draps, pailles, bois, poules, chenebs et grains sans nombre. Ensuite on augmenta sur la capitation plusieurs fois deux sols par livre, d'autres fois dix liards, tantôt dix sols et tantôt quinze sols; enfin, à la veille de leur départ, qui fut, comme je le dirai après, on demanda un mois de capitation par avance, qui fut payé sans ressource.

La paix, cette paix tant désirée, ayant été signée le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle, l'évacuation de la Savoie ne se fit que le jour de saint Etienne de la même année, encore fallût-il tenir un congrès à Nice pour convenir de la dite évacuation. Le jour étant assigné, l'intendant général, appelé Dom Julien Amoryn de Velasquez, mit encore une imposition sur toute la Savoie de la somme de cent mille livres par mois, qu'il fallut payer incessamment pour les mois de novembre et décembre, sous de grièves peines, ce que n'ayant pas aussi promptement exécuté qu'on l'avait ordonné, deux membres du conseil de la présente paroisse furent mandés en ôtage jusqu'à l'apurement.

Il faut noter que Saint-Martin-de-Belleville était taxé à 1,100 livres de capitation par mois, que le commandant qui était à Moûtiers exécutait fort bien tous les ordres de ses supérieurs, bien souvent la brigade ne portait que 15 sols par jour, desquels le soldat en avait sept, et les huit restant au commandant.

Enfin, c'est une nation fort dévote, mais elle se ressent de la tyrannie, elle se frappe la poitrine d'une main, mais elle dérobe de l'autre, elle est fort saloppe, mais elle sait faire la guerre avec principe, elle s'écoute beaucoup surtout à piller, elle est fort timide mais aussi bien prudente, car tout se passe parmi eux sans qu'il en transpire rien ou peu de chose. Finalement, rappelons ici le proverbe attribué aux Espagnols : ils entrent dans un pays conquis comme des agneaux, ils y règnent comme des renards et ils en sortent comme des loups. Je leur souhaite le transport et le voyage du prophète Abachuc. »

Cette note n'est point signée, mais elle paraît être de M. Bergonsy, alors curé de Saint-Martin-de-Belleville.

C.-A. D.

TROUVAILLE MONÉTAIRE DE RUMILLY

Depuis plusieurs années, j'ai entrepris d'écrire l'histoire monétaire de l'évêché de Lausanne, et, dans la plupart de mes publications sur cette matière, il m'a fallu, bien à regret, constater la pénurie des documents écrits qui auraient pu guider ou confirmer mes recherches. Réduit à l'absolue nécessité de recourir aux monnaies elles-mêmes et d'y puiser tous les éléments de mon étude, je me suis dès lors occupé

à en réunir la plus grande quantité possible, m'attachant de préférence, on le comprend, à celles qui résultaient d'une découverte sûre, précise et par conséquent capable de fournir certaines indications que l'on demanderait vainement à des exemplaires isolés et de provenances indéterminées.

Ai-je besoin de dire, alors, avec quel intérêt j'ai lu les lignes suivantes dans le compte-rendu d'une séance de la Société Florimontane d'Annecy, en date du 24 juin dernier :

« M. Revon présente.... 541 monnaies épiscopales « de Genève et de Lausanne du XIIe et du XIIIe « siècle, achetées par le Musée d'Annecy. Ces pièces « ont été découvertes le 14 février 1859, à la croisée « de quatre chemins, au Molard, près de Rumilly. « Elles étaient enfouies dans le sol et renfermées « dans un sachet en étoffe rouge, protégé par un vase « de terre. » (*Revue savoisienne* du 15 juin 1870).

Invité par le conservateur du Musée d'Annecy à prendre connaissance de ce petit trésor, j'ai facilement obtenu de ce savant ami l'autorisation de l'étudier à loisir et dans tous ses détails. Il m'a paru mériter quelque attention, surtout en ce qui concerne la série épiscopale de Lausanne, sur laquelle il jette d'utiles lumières. Ce n'est pas que j'aie trouvé parmi cet amas de monnaies un seul exemplaire absolument inédit, mais la date de l'enfouissement, assez facile à préciser, et une certaine variété de détails intéressants, au point de vue des modifications successives du type et des légendes, ajoutent une nouvelle confirmation à ce que j'ai écrit récemment à propos des deniers anonymes de l'évêque Aymon de Cossonay, et me permettront, je l'espère, de pousser un peu plus loin la classification monétaire de l'évêché.

La presque totalité du trésor de Rumilly se compose de deniers anonymes de Lausanne et de Genève; sur 541 monnaies, total de la découverte, 16 au plus sont étrangères à ces localités, et encore aurai-je à faire des réserves, comme on le verra plus loin, pour la moitié de ce dernier chiffre.

Au premier abord, on se prend à regretter, dans l'intérêt d'une solide classification chronologique des monnaies de ces deux évêchés, qu'elles ne se trouvent pas renforcées par la présence d'un certain nombre de pièces contemporaines, dont la date, bien établie, eût été fort précieuse comme point de repère. Cette lacune, assurément, sans être irrémédiable, m'a privé d'un notable appui, mais j'espère avoir suppléé sans trop de désavantage à cet élément de critique par la comparaison des deniers lausannois trouvés à Rumilly avec diverses monnaies notoirement imitées de ceux-ci, pendant le cours du XIVe siècle.

Le lecteur en jugera.

Voici, avant de commencer la description raisonnée de notre trouvaille, un bordereau sommaire des 541 pièces dont elle se compose :

Evêché de Lausanne,	395	pièces.
— de Genève,	130	—
Barons de Vaud,	4	—
Comtes de Genevois,	2	—
Comtes et ducs de Savoie,	9	—
Comtes de Provence,	1	—
Total,	541	pièces.

I

ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE.

Cette série, qui est de beaucoup la plus nombreuse et aussi la plus intéressante pour l'étude, doit, comme cela a lieu dans la plupart des découvertes de ce genre, se diviser en deux parts assez distinctes. L'une comprend toutes les monnaies que le grand nombre d'exemplaires identiques, et surtout une conservation sensiblement meilleure, dénotent comme étant les plus modernes, c'est-à-dire les espèces fabriquées aux environs de l'époque de leur enfouissement. L'autre, au contraire, ne nous offrira que des représentations plus ou moins isolées des émissions antérieures.

La première de ces divisions, celle qu'il nous importe le plus d'examiner, puisqu'elle doit nous livrer la date à laquelle le trésor de Rumilly a été confié à la terre, renferme, à son tour, une certaine quantité de variantes qu'il serait désirable assurément de faire connaître si les limites de cette publication ne s'y opposaient pas, et en particulier, si ce dénombrement étendu ne réclamait pas l'adjonction de planches nombreuses et d'un prix élevé. Un jour peut-être il me sera permis de décrire la trouvaille de Rumilly avec tous les développements que ce sujet me semble comporter, mais pour le moment et afin de ne pas abuser de l'hospitalité qui m'est accordée dans les colonnes de la *Revue savoisienne*, je me bornerai à indiquer les traits généraux de cette étude numismatique.

Dans les monnaies qui appartiennent à la première des divisions que je viens d'établir, c'est-à-dire parmi les pièces ayant cours à un moment voisin de l'enfouissement, je ferai remarquer deux variétés très appréciables dans la forme du temple carolingien, de tout temps traditionnel sur la monnaie de Lausanne. Dans l'une, le sommet du temple se termine en pointe plus ou moins aiguë et sans aucun ornement; l'autre, au contraire, nous montre cet édifice surmonté d'une boule.

Ce détail, bien futile en apparence, n'est cependant pas dépourvu de valeur, car j'ai constaté, dans des publications récentes sur la monnaie de Lausanne, que la présence de la boule était caractéristique des émissions monétaires de ce pays dès le milieu du XIVe siècle (1).

J'ai fait voir que le comte Louis 1er, de Neuchâtel (2), copiant les deniers de Lausanne, leur avait emprunté cet ornement. La même observation peut s'appliquer au curieux denier fabriqué à Nyon par le comte de Savoie Amédée VI, à l'imitation de ceux de Lausanne et dont plusieurs exemplaires se sont trouvés parfois mêlés à la monnaie de l'évêché (3).

(1) Cet ornement, qui se rencontre presque sans interruption pendant près d'un siècle sur la monnaie de Lausanne, a été momentanément remplacé par un annelet à une époque que je n'ai pas encore pu fixer positivement, mais qui ne s'éloigne guère de 1375. Il sera question plus loin de ce type passager.

(2) *Hist. monétaire de Neuchâtel*, Louis Ier, Lausanne 1870, in-8°.

(3) Il est à supposer que cette monnaie, dont les ordonnances ne font pas connaître exactement la date, fut fabriquée par Amédée VI à la même époque que sa contrefaçon si connue du denier genevois au type de la tête de saint Pierre. Ceci reporterait alors l'imitation du denier de Lausanne aux environs de l'année 1364 Cette pièce a été publiée pour la première fois par M. de Pina dans la *Revue numismatique*, année 1838, page 122.

D'autre part, on sait qu'en 1375 Guy de Prangins, évêque de Lausanne, porta la première atteinte à la monnaie anonyme de l'évêché, en plaçant son nom ou ses armes sur les demi-gros, deniers et mailles qu'il fit frapper à cette époque par Pierre Manfrez (1).

Tout ceci nous autorise à conclure que les plus récents d'entre les deniers lausannois trouvés à Rumilly sont antérieurs à 1375. Il faut même placer cette limite extrême un peu plus haut et la reculer de quelques années, si l'on tient compte d'une autre particularité que j'ai eu occasion de noter en publiant les monnaies d'Aymon de Cossonay et celles de son successeur Guy de Prangins. Je veux parler d'un léger changement introduit par le premier de ces évêques dans le dessin des deniers épiscopaux, et, pour le bien faire saisir, quelques lignes rétrospectives sont nécessaires ici.

Le temple carolingien qui se rencontre dès l'origine, sur la monnaie de Lausanne, a subi, avec le temps, malgré son apparence stationnaire, de nombreuses modifications. Il serait trop long de les énumérer ici et je me contenterai d'en indiquer une qui se rattache directement à mon sujet; c'est la transformation successive des symboles placés tour à tour sous le temple.

Au début, et sur les monnaies que l'on s'accorde généralement à regarder comme étant des plus anciennes, cet édifice est placé sur trois larges annelets, quelquefois sur un ou deux degrés, un instant le degré inférieur est remplacé par une crosse couchée horizontalement (2), puis des étoiles et des globules diversement combinés se montrent encore, mais sur des exemplaires d'un travail fort grossier.

Enfin, le temple apparaît posé sur trois besants et dès lors ce type s'immobilise si complètement pendant deux siècles environ que Louis de Neuchâtel, dès l'époque de sa concession monétaire obtenue en 1347, et Amédée VI de Savoie, tous deux copiant la monnaie de Lausanne, n'ont eu garde d'omettre ce détail sur leurs contrefaçons.

Peu de temps après, et c'est ici que se manifeste le changement énoncé plus haut, Aymon de Cossonay ayant jugé à propos de substituer un annelet au besant du milieu, Louis de Neuchâtel, imitateur exact, s'empressa à son tour de placer ce nouveau signe sur ses deniers (3).

Or, toutes les monnaies lausannoises du trésor de Rumilly offrant sans exception le type du temple à trois besants, sont par conséquent antérieures à l'introduction du nouveau signe de l'annelet, imité à Neuchâtel quelque temps déjà avant la mort du prince, arrivée en 1373.

Sans vouloir entrer dans le détail de toutes les variétés appartenant à la série que je viens de faire connaître à mes lecteurs, je ne puis omettre de citer les deux suivantes :

La première, d'un aspect assez élégant, se distingue de toutes les autres par des légendes en caractères gothiques de tout point semblables à ceux que j'ai signalés sur un demi-gros de Guy de Prangins. Ces monnaies figurent dans notre trouvaille en nombre fort restreint, huit exemplaires seulement; il est probable que leur émission commençait à peine.

Cette variante du denier me semble devoir être celle qui a précédé immédiatement l'annelet entre deux besants, car la trouvaille d'Arzier nous a fourni, il y a longtemps déjà, ces monnaies à caractères gothiques frappées, les unes, avec les trois besants, et les autres, en quantité moindre, avec l'annelet entre deux besants. L'absence de ce second type dans la découverte de Rumilly montre que le premier lui est antérieur.

La seconde des variétés ne comprend que dix exemplaires et consiste dans la substitution d'un annelet à la boule ordinairement placée au sommet du temple. Ces deniers sont aussi des plus récents, et peut-être faut-il y voir le prélude de la modification inventée sous Aymon de Cossonay.

En résumé, les deniers ornés de la boule ou de l'annelet sont ici au nombre de 240 environ. Nous allons examiner les autres.

Si j'ai pu déterminer avec une certaine précision l'âge des deniers à la boule, il me sera moins facile de le faire pour ceux sur lesquels le temple apparaît sans cet ornement. Il faut évidemment remonter au-delà de 1347, ainsi que je l'ai précédemment démontré, mais rien n'indique jusqu'ici l'époque exacte à laquelle le temple a reçu l'adjonction de la boule. L'on se trouve réduit à baser uniquement ses appréciations sur le travail et le style des monnaies; or, on sait combien ces données sont vagues et incomplètes quand on veut en tirer une date quelque peu déterminée.

Tout ce que je puis dire, après un mûr examen des 140 deniers au temple, dépourvus de la boule ou de l'annelet, c'est que 50 d'entre eux appartiennent très probablement à l'époque la plus rapprochée de 1347 et qu'un autre groupe de 25 exemplaires paraît les précéder de peu.

Diverses variétés, toutes à fort petit nombre d'exemplaires, pourraient remonter jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle et ne sont pas sans ressemblance avec les deniers des barons de Vaud. Ce rapprochement est d'autant plus naturel à faire que ces princes ont notoirement copié la monnaie de Lausanne et provoqué même les instantes réclamations des évêques de ce diocèse.

Cela dit, il nous restera encore quelques-uns des 395 deniers lausannois à classer chronologiquement, mais pour ceux-ci je dois confesser que l'obscurité est grande.

Ils appartiennent pour la plupart à la période de dégénérescence complète qui s'est principalement manifestée dans le cours du XIIIe siècle. Ce sont les monnaies si barbares et si communes dont les légendes *Sedes Lausannae* et *Civitas Equestrium*, de plus en plus altérées sous la main d'inhabiles graveurs, ne se présentent plus que sous les formes OIVAS IQST, OIVASIOST, ou encore avec l'arrangement rétrograde TSOISAVIO et SVAISIDIS ou SICIS.

Tous ces exemplaires, que je rejette beaucoup plus haut que les précédents, s'en distinguent non seulement par cette imperfection des légendes et du type,

(1) *Hist monétaire de Lausanne*, Guy de Prangins, Lausanne 1869, in-8°

(2) La trouvaille, encore inédite, de Ferreyres au canton de Vaud, a fourni bon nombre de ces monnaies jusqu'ici fort rares et que personne n'avait signalées.

(3) Conf. Louis I de Neuchâtel, *ut suprâ*, n° 2 de la planche.

mais aussi par leur mauvaise conservation et un affaiblissement considérable dans le poids. On voit qu'ils ont longuement circulé, et, à les trouver ainsi réunis à des monnaies d'âge si différent, si moderne en comparaison, on ne peut expliquer leur présence qu'en supposant ces pièces décriées comme deniers et réduites à fonctionner désormais avec une valeur moindre, celle de l'obole, peut-être.

Le fait que le trésor de Rumilly ne contenait aucune de ces rares divisions du denier serait de nature à donner quelque consistance à cette dernière hypothèse.

Il me reste enfin, pour terminer la partie de mon travail relative à Lausanne, à parler d'une dizaine de deniers habituellement attribués à cette localité et que, pour cette raison, j'ai compris dans les 395 pièces affectées à cette première section.

Ces monnaies, usées à tel point que l'empreinte a presque entièrement disparu, portent les légendes *Sedes Lausane*, *Lausae* ou *Lausai*, et de l'autre côté *Beata Virgo*. Le buste de la Vierge Marie, vu de face, tient la place ordinairement occupée par le temple carolingien.

On peut, sans témérité, faire remonter l'âge de ces deniers à l'année 1200 environ, et, vu leur ancienneté et leur affaiblissement, les assimiler comme réduction de valeur à ceux qui portent les légendes TSOISAVIO, etc.

Si j'ai réservé pour la fin de la série lausannoise ces monnaies dont le type, accompagné pourtant du nom de Lausanne, s'éloigne si complètement du temple traditionnel dans ce diocèse, ce n'est pas seulement pour la plus grande facilité de ma démonstration et afin de procéder du connu à l'inconnu, en remontant des époques les plus récentes jusqu'aux plus anciennes, c'est aussi parce que ces monnaies m'ont depuis longtemps inspiré des doutes sur leur attribution à l'évêché de Lausanne et que j'ai voulu saisir une occasion de les en retirer en présentant une nouvelle hypothèse à leur égard.

On est surpris, au milieu d'une si persistante continuité du type carolingien à Lausanne, de voir ces deniers ornés de la figure de la Vierge Marie, surgir pour un faible espace de temps, puis disparaître et céder de nouveau la place à l'ancien type. Je n'ignore pas qu'on a essayé d'attribuer ces deniers, d'aspect nouveau, à l'époque où Berchtold de Neuchâtel, occupant le siége épiscopal, c'était en 1219, « *fit à l'autel de la bienheureuse Vierge Marie* « *l'offrande solennelle de l'avouerie épiscopale* « *de l'Eglise de Lausanne* » (1). Mais j'avoue que, même avec cette explication, j'aurais une certaine répugnance à admettre une pareille modification dans le type si connu de la monnaie lausannoise. De pareils changements sont toujours compromettants pour la circulation et le crédit des monnaies; ils devaïent l'être bien davantage à une époque où le peuple, incapable de lire leurs légendes, ne les reconnaissait qu'au type consacré par le temps.

On a aussi présenté une autre hypothèse à propos des deniers à la légende *Beata Virgo*, et je puis mieux que personne en parler, car c'est moi-même qui l'avais proposée. Ces deniers, à mon avis, pouvaient émaner du chapitre de Lausanne; celui-ci avait, comme on le sait, le privilége de fabriquer la monnaie en cas de vacance du siége épiscopal. Je trouvais à cette supposition une certaine somme de probabilités, au nombre desquelles il faut compter la présence des signes qui cantonnent la croix sur ces deniers. Je retrouvais là le soleil et le croissant, qui rappellent l'antienne *Sol et luna mirantur*, etc., et surtout le sceau bien connu du chapitre à la crosse épiscopale accostée de ces deux symboles et entourée de la légende *S. Curie Lausanensis*.

Mais, plus familiarisé par la suite avec la numismatique lausannoise, j'ai renoncé, non sans regret, à cette attribution. Ce qui m'y a déterminé, c'est le peu de variété que j'ai pu constater dans ces monnaies, c'est surtout l'identité d'âge que présentent tous les exemplaires connus, et on sait s'ils abondent.

Tout bien examiné, il me semble aujourd'hui que les deniers à la Vierge ne peuvent être que l'effet d'une modification accidentelle et de peu de durée introduite par un évêque de Lausanne, ou bien, et c'est l'hypothèse à laquelle j'accorderai volontiers la préférence, il faut nettement les retrancher de la série épiscopale et les attribuer à une autre autorité que celle des évêques.

Cette autorité, située, toujours, bien entendu, dans le diocèse de Lausanne, puisque ces monnaies, en abandonnant la légende *Civitas equestrium*, ont conservé cependant les mots *Sedes Lausane*, cette autorité, dis-je, je crois l'avoir trouvée dans la personne des comtes de Neuchâtel.

Je ne sais si l'on adoptera mon opinion, mais on conviendra, dans tous les cas, que bien des raisons semblent militer en sa faveur.

L'âge des monnaies en question convient parfaitement à cette nouvelle attribution, car on n'a pas oublié que le droit de frapper monnaie à Neuchâtel fut inféodé au comte Ulrich par l'évêque Roger dans les dernières années du XIIe siècle et qu'il fit retour à l'évêché de Lausanne environ un quart de siècle plus tard.

Voilà pour la date des monnaies à la Vierge, voilà aussi pour la courte durée apparente de leur fabrication. Quant à la légende *Sedes Lausane,* elle sied encore à Neuchâtel qui faisait partie du diocèse de Lausanne et devait chercher, dans l'intérêt de ses émissions, à se rapprocher autant que possible de la monnaie épiscopale déjà accréditée.

Il n'est pas jusqu'à la légende *Beata Virgo* que la collégiale de Neuchâtel, placée sous le vocable de Notre-Dame, ne puisse revendiquer aussi bien que la cathédrale de Lausanne.

Cette attribution, qui nous donnerait enfin les monnaies, jusqu'ici vainement cherchées, de la première émission neuchâteloise, rencontrera peut-être des contradicteurs parmi les lecteurs de la *Revue savoisienne,* et je ne puis cacher qu'elle se trouve en opposition formelle avec un récent travail publié par mon honorable ami M. de Montmollin, conservateur du médaillier de Neuchâtel (1); mais j'ajouterai

(1) Martin Schmitt, *Mém. hist sur le diocese de Lausanne,* tome I, p. 457.

(1) J de Montmollin, *Notice sur les monnaies neuchâteloises.* (*Musée neuchâtelois,* mai 1870.)

aussi que les monnaies qu'il croit pouvoir enlever à la série lausannoise pour les donner aux anciens souverains de Neuchâtel ne sauraient leur convenir. L'étude que j'ai faite de la numismatique lausannoise m'autorise à affirmer que ces monnaies ont été émises vers la fin du XIIIe siècle plutôt qu'au commencement.

Quant aux chevrons que M. J. de Montmollin prend pour guide dans son attribution, leur présence comme figure de blason serait prématurée aux environs de l'an 1200, et, à mon avis, il ne faut voir dans ces chevrons apparents que l'une des formes si variées du symbole encore inexpliqué qui orne d'habitude le quatrième canton de la croix, au revers de la plupart des deniers de Lausanne.

II

ÉVÊCHÉ DE GENÈVE.

La trouvaille de Rumilly contient 130 deniers des évêques de Genève. J'ai fait de vains efforts pour les classer dans un ordre chronologique un peu acceptable, et, comme je ne possédais pas le moindre point de comparaison, j'ai complètement échoué. Il en sera de même tant que des découvertes successives n'auront pas fourni à l'étude des renseignements qui aujourd'hui font encore défaut.

En presque totalité, les exemplaires que j'ai sous les yeux sont fort usés et par conséquent notablement antérieurs à l'époque de leur enfouissement ; il semblerait, en présence de cette masse de deniers si mal conservés, que le monnayage genevois avait éprouvé, depuis une certaine époque, un véritable arrêt dans ses émissions. Comment expliquer autrement ce mauvais état des pièces qui semblent ici former la règle, tandis que pour l'évêché de Lausanne c'est une exception des plus minimes ?

Si le monnayage de Genève a en effet subi l'interruption que je suppose, il est certain qu'il commençait à fonctionner de nouveau au moment où le trésor de Rumilly a été enfoui, car une douzaine de deniers, beaucoup mieux conservés que les autres, semblent appartenir à une émission très récente. Les inscriptions *S. Petrus* d'un côté et *Genevas* de l'autre témoignent d'une certaine tendance à l'amélioration du travail dans les légendes. Quant au type, il persiste dans une barbarie indicible ; la figure de saint Pierre n'est plus qu'un amas de lignes courbes ; la dégénérescence est complète. Toutefois, on pourrait la croire volontaire en considérant l'habileté relative du burin et la pureté du trait.

Tous ces deniers ont un type uniforme : d'un côté la tête de saint Pierre regardant à gauche et la légende *S. Petrus*. De l'autre la croix cantonnée d'un S et d'un besant. Quelques-unes des variétés sont figurées dans l'*Armorial genevois* de M. Blavignac (1).

Ici, comme dans la série lausannoise, les oboles manquent.

III

BARONS DE VAUD.

Louis I (1284 à 1302) — Louis II (1302 à 1350).

Quatre deniers avec *Ludovicus* et au revers *D'* ou *De Sabaudia* forment cette troisième division. On n'y trouve aucune variété inédite.

Il faut remarquer que ces monnaies, frappées à Nyon entre les années 1284 et 1350, et destinées à imiter les deniers épiscopaux de Lausanne, sont au type du temple sans boule. On doit en inférer que cet ornement n'avait pas encore paru sur la monnaie de l'évêché au moment où les barons de Vaud firent paraître cette contrefaçon. Ajoutons pourtant que pour ces deniers la copie est moins complète que chez ceux de Louis de Neuchâtel et d'Amédée VI de Savoie. Les barons de Vaud, tout en copiant l'aspect général du denier lausannois, y ont changé plusieurs détails, tant sur la face que sur le revers.

IV

COMTES DE GENEVOIS.

Cette série n'est représentée que par deux monnaies, l'une au nom d'Amédée, l'autre au nom de Pierre. Toutes deux sont fort connues déjà et ont été publiées par F. Soret dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome II, page 400. (Lettre à Zardetti, n°s 3 et 5.)

Je n'ai pas une entière certitude (voir plus bas à l'article Savoie) que ces monnaies des comtes de Genevois aient réellement fait partie de la trouvaille de Rumilly. Il faut le regretter, car elles pourraient apporter quelque lumière sur ce monnayage. On a hésité jusqu'ici entre Amédée III et Amédée IV pour l'attribution des diverses monnaies qui portent la légende *Amedeus Comes*. Il s'y trouve deux types distincts dont l'un est orné de quatre arceaux ou demi-cercles. F. Soret les donne tous deux à Amédée III, alléguant l'extrême brièveté du règne de son successeur, Amédée IV. Cette raison n'est pas sans réplique, car on sait avec quel promptitude on peut graver des coins et battre monnaie. Dans tous les cas, on doit supposer que les monnaies dépourvues d'arceaux sont les plus anciennes. Si l'on peut un jour établir que des monnaies ont été fabriquées sous le règne d'Amédée IV, on les trouvera, j'en suis sûr, au type des quatre demi-cercles, comme celles de Pierre, son successeur.

V

COMTES ET DUCS DE SAVOIE.

A toutes les monnaies qui précèdent se trouvaient jointes les neuf suivantes frappées par les comtes et ducs de Savoie :

1° *Denaro Secusino*, d'Humbert III. Promis, pl. 1, n° 2 ;

2° *Obolo bianchetto*, d'Amédée VIII, avec le titre *Comes* et un croissant comme différent monétaire. Promis, pl. V, n° 7 ;

3° *Forte* avec *Dux* et une rose. Promis, pl. VI, n° 18 ;

4° *Quarto* avec *Dux* et une marguerite. Promis, pl. VI, n° 17 ;

5° Autre avec *Dux* et une rose ;

6° *Quarto di Piemonte* avec *Dux* et un croissant devant un point ouvert ;

(1) Blavignac, *Armorial genevois*. Genève, 1849, in-8°, pl. 37, n°s 8, 9, 10 et pl. 46, n° 6.

7° Autre avec *Dux* et une étoile. Promis, pl. VI, n° 16;

8° *Obolo bianco* avec *Dux* et un quinte-feuille;

9° Autre avec *Dux* et une marguerite. Promis, pl. III, n° 3 et pl. compl. I, n° 4.

Le denier d'Humbert III, qui figure sous le n° 1, est presque illisible et cela se comprend aisément vu la haute époque à laquelle il a été frappé, mais ce qui doit paraître moins facile à expliquer dans une trouvaille datant de 1373 environ, c'est la présence des huit monnaies d'Amédée VIII. Sept d'entre elles ont été frappées après 1416 puisqu'elles portent le titre de *Dux*, et l'autre ne s'éloigne guère de cette date, car le mot *Comes* qu'on y lit est suivi d'un croissant que nous savons être le différent ou marque d'un monnayeur d'Amédée VIII au xve siècle.

Il est plus que probable que ces huit pièces ont été mêlées à la trouvaille de Rumilly par son dernier propriétaire; elles proviennent, à n'en pas douter, de l'immense découverte faite à Meillerie, il y a quelques années. Ces monnaies me sont assez familières pour que je me croie sûr du fait. Leur patine, avant que je les eusse nettoyées, ne ressemblait en rien à celle des monnaies de Rumilly, et au premier abord leur couleur les décelait à l'œil le moins exercé.

VI

COMTES DE PROVENCE.

Dans une autre et dernière monnaie presque effacée, je suis parvenu à reconnaître un denier de Charles Ier d'Anjou, comte de Provence, de 1246 à 1285.

Cette pièce, assez commune d'ailleurs, se trouve figurée dans le grand ouvrage de Poey d'Avant sur les monnaies féodales de la France, au n° 8 de la pl. 88.

Arrivé au terme de cette description dans laquelle j'ai essayé de présenter au lecteur toutes mes appréciations sur le trésor de Rumilly, je croirais commettre la plus regrettable des omissions si j'oubliais de consigner dans ces dernières lignes l'expression de ma vive reconnaissance pour le Conservateur du musée d'Annecy, M. Louis Revon, et pour son collègue, M. Serand, particulièrement chargé du département des monnaies et médailles. C'est à eux que je dois d'avoir pu fructueusement étudier cette grande quantité de monuments monétaires, et, si mon travail a quelque valeur, s'il apporte quelques notions nouvelles à la science numismatique, c'est grâce à leur amitié dévouée, à leur patiente obligeance qui m'ont permis et facilité ces recherches.

A. Morel Fatio.

BERGINTRUM EN TARENTAISE (SAVOIE)

(Suite)

Passons maintenant à l'étude de l'autre station gallo-kimrique, dont le nom *Bergintrum* a une certaine affinité avec celui de *Brigantio*. J'ai dit plus haut que l'établissement ibérique ou grec d'*Axima* leur était antérieur, et avait été isolé par cette nouvelle migration jusqu'à la conquête romaine, qui nivela toutes les races sous la même administration.

Le village celtique de *Bergintrum* se trouvait sur la droite du ruisseau qui portait autrefois le nom de *Bergenta;* le nom du quartier de la Borgeat en est un souvenir. Les mesures itinéraires placent entre le Nantel et l'Arbonne la station romaine, qui, à cause des approvisionnements et du mouvement qui s'établit autour d'un centre officiel, devint le noyau d'un nouveau *Burgum*, appelé, depuis l'introduction du christianisme, du nom de Saint-Maurice, chef de la légion thébaine, devenu le patron du pays.

Cette position avait été déjà fort maltraitée par les torrents au IIe siècle de notre ère, comme on le verra plus loin. Nous ignorons ses péripéties au moyen âge. Mais de 1630 à 1636 le torrent d'Arbonne couvrit de dépôts l'église et une partie du Bourg (1).

La paroisse dut se réunir désormais dans une autre église, appartenant à l'ordre des Clarisses. Cette dernière a été détruite, il y a plus de vingt ans, et dans ses murs on a trouvé un bloc avec cette inscription :

IMPCAESLV
AVRELIVSVERVSAV (2)
T IBPOTEST IIICOSII
ASPERFINES CEVTRO (3)
VMVL·TORRENTIW
ERSAS EXCLVSIS
MINIBVS ETINNA
EMALVEVM RED
IBVS PLVRIB
OSITIS ITEMI
PIALTBALINEV
SVARESTI

Je l'ai adressée en 1855 à l'Académie de Savoie, qui l'a reproduite avec quelques fautes d'impression (4). D'autre part une étude plus minutieuse me porte à modifier deux points de la lecture que j'avais proposée, en maintenant surtout le mot de *aquas* suggéré par M. F. Rabut, dont la science archéologique est connue.

Le commencement des neuf dernières lignes a été usé par le frottement; la pierre ayant servi à une porte. Le côté opposé a été presque tout ébréché.

Imperator Cæsar Lucius Aelius Aurelius Verus augustus tribunitia potestate octavum consul tertium aquas per fines Ceutronum cumulis torrentium eversas exclusis liminibus et in natalem alveum reduxit molibus pluribus positis item templum ou *compitum altare balineum sua restituit pecunia.*

TRADUCTION.

L'impérator César, Lucius Aelius Aurelius Verus, auguste, investi pour la huitième année de la puissance tribunicienne, consul pour la troisième fois, a fait rentrer dans leur lit naturel, par l'établissement de plusieurs digues, les eaux débordées dans le pays des Ceutrons par suite des dépôts des torrents et de la destruction de leurs barrières. De plus, il a rétabli à

(1) *Notice historique sur quelques inondations* par le cardinal Billiet dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* III, 143.

(2) AV forment monogramme.

(3) TR forment monogramme.

(4) *Mémoires,* etc. V. deuxième livraison, LXIII.

ses dépens le temple ou la place, l'autel, le bain public (1).

La conjonction *et* qui semble superflue après *liminibus*, puisque la proposition n'est pas achevée, marque au contraire avec plus d'affirmation, après tous les incidents qui précèdent, le fait principal de l'intervention de l'empereur, et le conjonctif *item* fait ici l'office d'un *et* répété.

Marc-Aurèle, ayant succédé à Antonin l'an 161 de notre ère, s'associa son frère adoptif, Lucius Commodus, en lui faisant prendre son surnom de *Verus* à la place de celui de *Commodus*. Son adoption lui avait déjà valu les noms d'*Aurelius*, de la famille d'Antonin, et d'*Aelius*, de celle d'Adrien.

Verus prit son second consulat de 161 à 162 et son troisième tribunat en 163. Si rigoureusement on pourrait rapporter le fait de l'inscription au second consulat de cet empereur, il est impossible de le faire concorder avec son troisième tribunat. Car, dès le printemps de 162 il était parti pour l'Orient où il demeura jusqu'en 166. Et, toutefois, l ordre de ces réparations a dû être donné par lui sur place à Bergintrum. Car si l'ordre était venu de Rome, il aurait porté en tête les noms des deux empereurs ou peut-être seulement celui de Marc-Aurèle pendant l'absence de son collègue.

Or, on ne trouve, avant son départ de Rome pour la guerre des Parthes, aucune occasion connue d'une excursion dans les Alpes. Tandis qu'en 168 il accompagna Marc-Aurèle dans la guerre contre les Marcomans (Bohème), etc. C'était le peuple le plus célèbre dans ce grand déplacement de population du nord au sud. Ce n'était que la continuation de celui des Cattes, qui avaient menacé l'Italie par les Alpes rhétiennes (2). Il est fort possible que les petites peuplades qui étaient entraînées dans ce mouvement, aient suivi les mêmes lignes par les Alpes du nord-ouest; ce qui expliquerait une reconnaissance de Verus jusque dans la vallée d'Aoste et les Alpes graies ou ceutroniques.

D'ailleurs on sait que depuis ses courses en Orient il supportait avec peine la prééminence, du reste bien modérée, de Marc-Aurèle. Etranger au métier de la guerre, il se permettait des excursions, que son collègue supportait philosophiquement; et celle-ci peut même avoir été inspirée par Marc-Aurèle, à la nouvelle du désastre de *Bergintrum*, comme il avait pourvu au rétablissement de plusieurs autres villes, endommagées par les tremblements de terre, entre autres Smyrne, Ephèse et Nicomédie ou détruites par des incendies comme Carthage. Or, cette année de 168 concorde avec le huitième tribunat de Verus et l'espace libre entre POTEST et le chiffre douteux III permet d'y supposer un V pour le chiffre VIII. La brisure de la pierre permet également de lire COS·III. Il avait pris son troisième consulat en 167 et n'en eut pas d'autre.

En creusant une cave dans la maison Gaymard au Bourg-Saint-Maurice on a trouvé ce fragment d'inscription HERCVLI. Je ne doute pas que la suite ne portât GRAIO, comme le votif de Septime Sévère à Salins; puisque la station de *Bergintrum* se trouvait au pied de l'Alpe graie où Hercule était honoré, selon Pline (1).

S'il était possible de fouiller le dépôt dont l'Arbonne a couvert ce plateau, que de monuments en sortiraient pour éclairer l'histoire de cette localité jusqu'au XVIIe siècle, et surtout à l'époque romaine. De *Bergintrum* la voie romaine montait à la station d'*Alpis graia*, le Petit-Saint-Bernard, sur la côte droite du torrent du Reclus, où l'on pouvait en reconnaître encore plusieurs tronçons, il y a bientôt vingt ans. Deux pierres milliaires que des vieillards avaient vues autrefois, ont roulé dans les profondeurs du torrent.

La brèche faite en 448 à la voie romaine par suite d'un éboulement constaté dans la vie de saint Germain d'Auxerre, peut être vérifiée encore aujourd'hui (2). Le passage ouvert au bas par le saint évêque, qui allait voir l'empereur Valentinien à Ravenne, a gardé le nom de Saint-Germain et une chapelle y a été érigée en son honneur depuis que son corps fut rapporté d'Italie par la même route.

C'est ensuite de cet accident, qui avait arrêté une foule de passagers, que saint Germain est invoqué dans le diocèse de Tarentaise pour toutes les difficul és de voyage.

Les stations romaines qui suivaient, *Ariolica* et *Arebrigium*, dont on retrouve les noms dans le Jura et la Franche-Comté, comme jalons de l'émigration des peuples de la Gaule Belgique, semblent rappeler l'identité des Ceutrons des Alpes avec ceux de la Belgique, où l'on remarque également des cours d'eaux appelés *Duria*, *Isara*, etc.

C.-A. DUCIS.

(1) L'Académie de Savoie (VIII, XV) a publié une inscription analogue, que je lui avais adressée en 1856, trouvée à Gilly près d'Albertville, dans les ruines souterraines de la station *Ad Publicanos*, que traversait le Chiriac, affluent de l'Isère. On y lit : *Auctoritate et victoria Commodi Antonini augusti pontificis maximi britannici, cumulus fluminum elevatis*, etc. Elle est de l'année 183.

(2) Jules capit., XIII, XIV.

L'INONDATION DE 1711 A ANNECY

A défaut des journaux qui satisfont aujourd'hui immédiatement la curiosité fiévreuse de notre époque sur tous les faits qui nous intéressent et les transmettent à la postérité avec plus ou moins de véracité, nos aïeux n'avaient que le bruit de la renommée pour la publication des faits, et la tradition qui nous les a transmis les a souvent altérés.

Mais il s'est trouvé en tous temps des esprits réfléchis qui ont pris à tâche de consigner les événements contemporains pour l'instruction de la postérité. Aussi est-ce avec un extrême bonheur qu'on rencontre ces mémoires lorsqu'on veut faire une excursion rétrospective dans le passé de notre vieil Annecy et recueillir quelques détails topographiques ou historiques de la vie et des vicissitudes de nos devanciers. La source de ces documents précis se buttine dans quelques débris de correspondances, dans un mémorial de famille où un bon père n'oubliait pas d'ajouter à côté de la naissance d'un de ses enfants le récit succinct et intime d'un fait dont il avait été témoin. Quelques dignes recteurs de paroisses, en inscrivant les actes de l'état civil, mentionnaient, sous leurs dates précises, les pieuses largesses des fidèles, les grandes calamités publiques et la mort des personnages illustres du voisinage. Les registres des délibé-

(1) *Hist. nat.*, III, XVII.

(2) Bolland. *Acta sanctorum*, II, 66, 31 juillet.

rations communales, si utiles aux recherches de la vie municipale de nos aïeux, viennent spécialiser d'une façon encore plus intime les aperçus déjà bien restreints de notre histoire locale; les faits militaires y sont consignés, de même que la visite des souverains, les fêtes publiques, les incendies, les inondations et les pestes qui ont sévi à différentes époques.

Nous en choisirons un, entre autres, des plus émouvants. L'inondation de la ville d'Annecy, pendant l'occupation française de 1703 à 1713, est un fait dont les détails sont effacés aujourd'hui de tous les souvenirs; la tradition même en a été affaiblie par des événements subséquents. Un précis de cet accident a déjà été publié par S. Em. Mgr Billiet, archevêque de Chambéry (1), mais le document original, inséré dans le tome L des délibérations du Conseil d'Annecy, contient des détails inédits qui nous semblent devoir intéresser plus spécialement la ville d'Annecy.

E. SERAND.

Verbal contenant une relation exacte et fidèle de l'inondation terrible arrivée dans la ville d'Annessy au mois de Febvrier de l'an 1711.

Nous De La Loge D'Ismécourt Brigadier des armées du Roy [Louis XIV], Commandant dans la ville d'Annessy, et les troupes dans les provinces de Genevois, Faucigny, et Chablais. Noble Gaspard De Lambert, Seigr De Soyrier, Spble Joseph Comte avocat au Sénat, Mr Joseph Mauris procureur au Conseil de Genevois, Mr George Truchet Scindics de la dite Ville, et Spble Ruffard avocat de Ville, faisons scavoir à tous Seigrs Magistrats, Gouverneurs et autres personnes auxquelles il appartiendra, comme encor à toute la postérité, que l'hyvers de l'année courante *mil sept cent onze* ayant commencé dans la continuation des beaux jours d'un autonne très agréable auroit suspendu ses rigueurs ordinaires jusques au 21 du mois de Janvier, auquel jour il s'éleva une bise, ou vent du nord qui se fit ressentir pendant trois jours avec beaucoup de violence, et un froid extrême qui furent suivys d'une grande quantité de neiges qui chargèrent les montagnes et la plaine et causèrent un gel avec un froid très violent jusques au 8e jour du mois de febvrier suivant, qu'un vent de midi commença de souffler sur les neuf heures de la nuit du mesme jour, et fut suivy d'une grosse pluye qui dura pendant trois jours, et fit fondre les neiges des montagnes et de la plaine, de manière que les canaux de cette ville qui etoient pour l'hors fort bas par le peu d'eau qui s'escoulait du lac auquel ils servent pour dégorger ses eaux, furent comblez après le 3e jour de pluye, et commencèrent de verser sur leurs bords, particulièrement celuy du Pâquier qui s'étendit jusques aux allées du promenoir du costé du Monastère des Dames Bernadines : A quoy une grande quantité de neiges aurait succédé qui chargèrent les montagnes et les plaines une seconde fois, et qui causèrent un froid moins violent que le précédent pendant quelques jours, et c'est à dire jusques au dimanche suivant quinzième dudit mois de febvrier, la nuit duquel jour il s'éleva un vent de midy semblable au premier qui joint à une pluye modérée mais continuelle causa un dégel général qui fut l'avant coureur des malheurs et des dangers auxquels cette ville a été exposée. Ce second dégel s'était fait avec beaucoup de promptitude et de précipitation, le lac qui reçoit dans son sein plusieurs torrents impétueux qui descendent des montagnes voisines, comme *Laudon* de celle de Semnoz, *Ire* de celle de Charbon, et ainsy plusieurs autres qui dans les temps de pluyes précipitent dans ce lac des eaux effroyables, soit du costé des parroisses de Sevrier, de St Jorioz, de Doussard, de Talloires, de Menthon et de Veyrier qui environnent ce lac jusques à son dégorgement qui se fait seulement par les canaux de cette ville, fut tellement enflé, et eslevé, que s'étant étendu bien en avant au dela de ses bords, inondant les plaines voisines, il n'épargna pas cette ville, de manière que les canaux qui s'étoient desjà précédemment étendus dans la place de devant l'Église de la Visitation soit du premier monastère, dans la rue de la Hâle, dans la rue du Pasquier, et dans le bas de celle de St François, étendirent tellement leurs eaux, que le samedy 22 du dit mois de febvrier l'on ne put plus avoir de communication avec le quartier de la Hâle, n'y aller à l'église de la Visitation soit par le pont qui est tout près, soit par la rue du mesme nom soit du costé de l'Eglise de St Dominique, a laquelle on pouvoit seulement aller en passant par l'allée de Crans, ou par celle du collège. Car s'agissant d'ensevelir le corps de la veuve de feu Mr Louis Morens greffier de l'Evesché qui demeuroit de son vivant dans la rue de Ste Claire l'on fut dans la nécessité de passer ce corps par l'allée de St François, et de là par celle de Crans pour le porter dans l'église de St Dominique, qui étoit le lieu de sa sépulture, qui fut faite le dit jour de samedy, le lendemain duquel jour, la pluye ayant été interrompue, l'eau ne laissa pas de s'augmenter, et de s'étendre dans la rue Filaterie, dans celle qui conduit au Pont-Morens venant du costé de la Hale, dans celle du Pasquier, et dans celle de St François.

Mais la nuit du mesme jour environ les onze heures la pluye recommençant à tomber abondamment, en continuant de mesme le jour suivant qui étoit le lundy 23 du dit mois, tellement que le peuple qui voyoit augmenter d'heure en heure l'eau dans les rues susdites avec une pluye sans relache commença de s'étonner et dès lors on pensa à chercher les moyens de pouvoir faire escouler les eaux pour prévenir le malheur que cette ville avoit sujet à craindre.

Pour cet effect messieurs les Scindics se transportèrent jusques à la digue du Vanel, et des moulins des pères Cordeliers accompagnés de quelques maîtres experts, tant charpentiers que massons, pour faire éxaminer si cette digue pourroit être abattue, si la nécessité publique l'éxigeoit pour le salut de la ville qui craignoit d'être submergée, sur quoy ces experts ayant rapporté qu'il étoit difficile de l'abattre, que cependant on pourroit y réussir avec beaucoup de peine, l'on se seroit contenté de faire retirer des bois qui s'étoient arrêtés au dessus de cette digue, qui par sa hauteur excessive faisoit remonter

(1) *Notice sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie*, Mémoires de l'Académie de Savoie, tome III, page 143.

l'eau du canal, comme l'on en fut convaincu par une preuve démonstrative, d'autant que les bois qui surnageoient dans le Pasquier, bien loin de descendre par le canal du mesme lieu, d'où les eaux ont leur cheutte, ou leur courant naturel par ce mesme canal qui conduit le long des murailles de la ville, et qui descend vers cette digue, remontèrent par l'autre canal qui passe entre prez Lombard, et le couvent de St Dominique, se jettèrent en partie dans le grand canal de Thiouz qui passe par le milieu de la ville, et s'arrêterent aux arcades du Pont Morens, d'où on eut un grand soin de les retirer aussy promptement qu'il fut possible, au moyen des machines et des tours dont il fallut se servir avec beaucoup de fatigues et de peines, et beaucoup plus pour retirer une grosse pièce de sapin que l'eau avoit enlevé dans la place de la Hàle, et qu'elle précipita par ce grand canal de Thiouz qu'elle croisa entre la boucherie et la maison du Seig^{r} de Monthouz du Barrioz arrêtant dans cette situation la grande rapidité de ce canal, de manière que l'on craignoit que cette maison et la boucherie fussent renversées par cette extrême rapidité de l'eau qui étoit contrainte, ce qui auroit été le dernier coup de malheur pour cette ville parce que les débris de ces bâtiments renversés dans le grand canal par lequel le lac a son plus grand dégorgement auroient fait une digue d'autant plus forte qu'elle auroit été soutenue par le grand pont de la Boucherie, de manière que l'eau de ce canal seroit remontée dans la ville, qui auroit infailliblement submergée si ce malheur fut arrivé.

La pluye ayant continué tout le jour susdit 23 du dit mois de febvrier et pendant la nuit, il ne fut plus possible le lendemain au matin, jour de St Mathias, de passer au bas du pont Morens pour aller passer par l'allée de St François qui étoit le seul passage de communication du quartier de Ste Claire et de la Perrière avec celuy de Nostre Dame, tellement qu'il fallut dès le matin faire dresser des ponts avec des sommiers pour pouvoir passer. Ce mesme jour le petit canal de la Boucherie se déborda par devant les moulins de Ste Catherine, et prit une route rapide par la rue de St François, s'allant décharger comme un torrent impétueux dans le grand canal en passant par devant le moulin des R^{ds} chanoines du Sépulcre : mais les eaux ayant soulevé une grosse pièce de bois de noyer, destiné pour un banc de boucherie, elles l'entrainèrent avec tant de violence par cette rue de St François, qu'ayant été porté contre les portes du jardin du S^{gr} de Cheinex vulgairement appellé la blancherie, elles furent enfoncées d'un seul coup. Après quoy ce torrent pris sa route dans ce jardin, où se trouvant renfermé par les murailles, il renversa celle qui fermoit le jardin du costé des moulins des Dames de la Visitation pour se précipiter dans le grand canal.

Et comme les pluyes continuoient toujours, et que par conséquent les eaux s'élevoient de plus en plus dans les rues, le peuple étant d'autant plus éffrayé à la veüe de ce triste spectacle. Messieurs les Scindics convocquèrent le matin de ce mesme jour de St Mathias une assemblée extraordinaire pour délibérer sur les moyens que l'on pourroit prendre pour prévenir les malheurs extrêmes, dont ces eaux affreuses menaçoient cette ville. Il fut délibéré sur les diverses représentations qui furent faites par le Seig^{r} de Soyrier, et par l'avocat de ville que l'on assembleroit promptement les maîtres entrepreneurs, architectes, tant charpentiers que macons pour prendre leur avis sur ce qu'il faudroit abattre pour faciliter l'écoulement des eaux, lesquels d'un commun accord jugèrent qu'il étoit absolument nécessaire d'abattre promptement, s'il étoit possible, la digue du Vanel et du moulin des pères Cordeliers et cela pour plusieurs raisons que l'on voit dans le rapport par eux fait par devant le commissaire à ce député.

Tellement que l'on mit incontinent la main à l'œuvre, l'on vit tous ces entrepreneurs porter leurs machines et leurs tours dans le moulin des Cordeliers, où les ayant placés, les uns montèrent sur le couvert pour tendre les grosses cordes qu'il falloit attacher aux sommiers de la digue, les autres s'exposoient avec une intrépidité surprenante pour attacher ces cordes, on ne pouvoit les voir approcher de cette digue sans frémir de crainte, les voyant passer hardiment sur des planches qu'ils jettoient sur des appuis chancelants, afin de pouvoir atteindre les bois les plus élevez de cette digue qui étoit d'une hauteur extraordinaire, d'où les eaux se précipitoient dans un gouffre qui est au dessous en formant une cascade de la hauteur et largeur de cette digue qui augmentoit autant la frayeur qu'elle auroit recrée la veüe dans un temps où il n'y auroit aucun danger. Les autres appliquoient toutes leurs forces à tirer au moyen du tour a coupper les bois pour les arracher plus facilement. En un mot aidez par une quantité de personnes qui travailloient avec eux d'une ardeur sans éxemple après des fatigues surprenantes, ils eurent arraché la moitié de cette digue environ la nuit du mesme jour de St Mathias. Ce qui produisit un bon effect car l'on vit que les eaux commençoient à se baisser tellement qu'il fallut achever l'entreprise le lendemain au matin 25 du dit mois de febvrier, ce qui fait et fini environ les heures.

Pour l'hors on reconnut visiblement que cette digue retenoit les eaux, parceque dès quelle fut détruite jusques à ses fondements, l'on vit baisser les eaux de moment en moment; le peuple pour l'hors commença de se rasseurer, espérant d'être hors de danger, et voir bientôt toutes les eaux escoulées.

Ce mesme matin Mgr. l'évesque plein de zèle pour le peuple, et vivement touché de ces maux publics, vint dire la messe dans la chapelle de Nostre Dame, qui est dans l'esglise du mesme nom, ou le peuple fut convocqué pour assister aux prières qui furent faites à l'issue de la messe pour implorer la misericorde de Dieu.

Mais dans le temps que l'on esperoit de ressentir les effects de sa miséricorde infinie, il voulut encor éprouver la confiance du peuple de cette ville par un coup terrible et imprévu. Car environ midy de ce mesme jour 25 febvrier la tour des Cordeliers qui étoit toute de pierre de taille située sur le bord du canal, ou se fait la jonction des eaux qui viennent par le canal de Nostre Dame, et par celuy qui vient du Pâquier, et dans laquelle ces religieux avoient creusé un réservoir dès quelques années, fut renversée toute entière dans ce canal, entrainant avec

elle tout la muraille qui s'estendoit dès cette tour jusques à la galerie de-bois qui sert de lieux communs pour ces religieux.

La cheutte de cette tour et de cette muraille qui étoit d'une hauteur et d'une espaisseur très notable arrivant tout à coup, fit un bruit si terrible que toute la ville en fut espouvantée. Mais la frayeur fut sans éxemple, lorsque l'on vit remonter impétueusement dans la ville l'eau du canal de Nostre Dame qui se trouva bouché par cette tour, et par cette muraille qui formèrent une espèce de digue, qui contraignoit d'ailleurs l'eau qui descendoit par le canal qui vient du Pasquier.

En même temps la moitié du cimetière de l'hospital s'éboula dans ce canal et un des cadavres qui y étoit souterré fut dans cet esboulement précipité dans le mesme canal d'où l'on ne put le retirer que le lendemain; l'on ne parle pas de l'ébranlement des bâtiments voisins, dont on s'apperçeut par une secousse que cette cheutte de la tour et de la muraille, donna d'une manière terrible, non plus du rejaillissement de l'eau causé par la mesme cheutte d'une manière étonnante, car il y eut une grande quantité d'eau qui fut portée contre les fenestres de la chambre du Révérend Sr Recteur de l'hospital qui furent enfoncées et par où cette eau entra dans cette chambre qui en fut toute humectée, on parle pas non plus d'autres circonstances semblables pour revenir au destail des frayeurs et des malheurs qui ont suivy cette cheutte dans l'interieur de la ville.

Elle ne fut pas plutôt arrivée que l'on vit remonter impétueusement l'eau du canal par la porte du cabinet où est le poids de la ville, et par celle qui est a costé pour descendre dans le mesme canal, elle se faisoit jour au travers de la voute de la place [Notre Dame], elle sortoit de quelques endroits de cette voute toute escumante, et de quelques autres à forme de jets d'eau, parce qu'elle étoit tres contrainte sous cette voute qui souffrit alors une terrible espreuve sans etre aucunement endommagée.

L'on vit en mesme temps toute la place inondée de manière que l'eau remontant sans relache elle forma un torrent impestueux qui couloit rapidement des le pont dans la rue de la Fillaterie, et dont une autre partie s'escouloit par la rue de Notre Dame, s'allant mesler avec les eaux venues du Pasquier, qui s'étendoient desja avant ce funeste accident jusques au devant la maison du Sr Médecin Grandis, au bas de laquelle l'on montoit à batteau pour aller dans la rue du Pasquier.

Ceux qui se trouvèrent dans la place et dans la rue de Nostre Dame, se voyants tout d'un coup surpris se sauvèrent avec frayeur en guéeant comme il leur étoit possible, les boutiques des marchands, des artisants, les bancs furent dabord remplis, la grande cour du collège, la Seconde, les classes et le premier appartement de la maison des Rds Pères Barnabites furent subitement inondez : Le Couvent de St Dominique, le premier Monastère de la Visitation qui l'étoient desja le furent beaucoup plus par ce malheureux accident, car l'on vit que l'eau s'éleva jusques à la bordure du puys des pères de St Dominique qui est dans leur cloitre, et c'est un fait assez remarquable que pour entrer dans l'intérieur de ce monastère de la Visitation, il falloit y entrer par la petite porte de la grille du chœur, n'étant pas possible que l'on y entrat par la porte ordinaire : Car le Sr médecin Grandis qui fut appellé pour aller voir une pensionnaire dangereusement malade fut conduit à batteau sur les degrés du perron qui est devant l'esglise par laquelle il passa pour aller entrer dans le monastère par la petite porte de cette grille : Le Palais de l'Isle fut des lors inaccessible non seulement du costé du grand pont, car ce quartier étoit desja des quelques jours extraordinairement inondé, mais encor du costé du petit pont, parceque les eaux s'étendirent jusques bien avant dans la rue du costé de la porte de la Perrière, de manière que l'on ne scait pas encor presentement jusques ou les eaux se sont élevées dans les banches des procureurs.

(La fin au prochain n°.)

BULLETIN

Il a été trouvé dans la gorge de Servoz, près le pont Pélissier, un bloc micaschiste de forme ovale, de 0m,27 de longueur, 0m,21 de largeur et 0m,05 d'épaisseur. Il représénte un pain de miel pétrifié. Toutes les alvéoles sont cristallisées de sulfure de fer. Le miel de ces alvéoles a conservé dans sa cristallisation la couleur jaune.

—

La *Revue des Sociétés savantes* de janvier-février 1870 (p. 134) a publié une note de M. Baudot, sur la découverte faite à Tolmoy, près de Dijon, d'un *Silo* ou *Dolium* destiné à la conservation du grain ou d'un liquide quelconque. La hauteur est de 2m,70 et la largeur presque égale. Il a été trouvé à la profondeur de 1m,50. La figure annexée au rapport présente la forme d'une amphore ou d'une urne de forme sphérique.

—

Une découverte analogue a été faite, il y a quelque temps, à Viuz-la-Chiésaz, canton d'Alby, près d'Annecy, par M. Laperrousaz, en creusant les fondations d'une maison au bas du chef-lieu.

Comme à Tolmoy, les propriétaires pensaient que cette construction était un four à potier. L'identité de forme, de matière et de mesures avec celle de Tolmoy, où MM. Baudot et F. Rabut ont reconnu un *Silo*, nous amène à porter sur celui de Viuz-la-Chiésaz un jugement identique.

On sait d'ailleurs qu'il a été découvert dans la rectification de la route de cette commune des constructions romaines avec plaques de marbre, d'albâtre, ***rudus***, ***opus spicatum***, médailles, etc., et un tronçon de pavé romain. C.-A. D.

—

On ne sait pas généralement qu'il y a aux États-Unis et au Canada plus de cinquante journaux publiés en français.

Sur ce nombre, près de la moitié se publient en Louisiane. Ce sont: « le Louisianais, le Propagateur catholique, la Renaissance louisianaise, le Méridional, le Drapeau, le Meschacébé, le Pionnier républicain, l'Epoque, le Courrier, le Sud, l'Abeille, le Pionnier, la Boussole, l'Echo, le Empiro Parish, la Gazette, le Courrier de la Tesche, l'Avant-Coureur, le Rural Times, l'Advertiser, la Sentinelle, le Carillon. » — De ces vingt-deux journaux, quinze sont publiés partie en français, partie en anglais.

Au Canada, il se publie vingt feuilles dont voici les noms : « le Courrier du Canada, l'Union, le Journal des Trois-Rivières, le Pays, l'Ordre, le Courrier, le Nouveau-Monde, la Minerve, le Canadien, le Journal de Québec, l'Evénement, le Franco-Canadien, la Voix du Golfe, le Constitutionnel, le Journal de Sorel, l'Echo du Richelieu, le Pionnier de Sherbrooke, l'Opinion nationale, l'Etoile canadienne, le Courrier d'Outaouais. »

Les autres feuilles françaises, au nombre de huit ou neuf, paraissent à New-York, à Chicago et à San Francisco. Mais on peut dire que sur cette longue liste, deux journaux seulement, ceux qui se publient à New-York, ont une circulation sérieuse.

Le Directeur gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La Maurienne, par M. C.-A. Ducis. — La cession du Dauphiné à la France en 1343, par M. Ch. Buet. — L'inondation de 1711 à Annecy (suite et fin), par M. E. Serand. — Bulletin.

LA MAURIENNE

On a dit que la Maurienne tirait son nom d'une colonisation mauresque vers le VIIIe siècle, lors de la première invasion sarrasine dans nos contrées.

L'idée fondamentale peut être vraie, mais il faut en reculer la date de quelques siècles : car au VIIe l'Anonyme de Ravenne appelait déjà *Maurogena* la ville principale de cette vallée, et, au siècle précédent, Grégoire de Tours nommait cette vallée *locus Mauriannensis*, et, le chef-lieu, *urbs Maurienna* (1). De même les documents locaux, sur l'établissement du diocèse, portent *territorium Moriginense, Maurienna, Maurienensis ecclesia* (2).

Or, comme les lois ecclésiastiques défendaient de donner aux évêques d'autres titres que celui d'une ville qui eut été le centre d'une *civitas* dans l'organisation administrative de l'Empire (3), nous pouvons conclure que la ville de Maurienne était au moins de l'époque romaine.

Pancirole en attribuait la fondation à une légion de Mauritaniens qui aurait colonisé cette vallée (4). De toutes les hypothèses aventurées sur les origines de la Maurienne par différents auteurs, tels que Jean de Pineda, Aymar du Rivail, Papire Masson, Frodoard, Chieza, etc., celle de Pancirole est bien la moins invraisemblable.

C'est ainsi qu'un corps de la garde prétorienne d'Auguste a colonisé la vallée d'Aoste, après l'extermination des Salasses, ses anciens habitants, et que le camp romain est devenu une ville, *Augusta prætorianarum* ou *prætoria*, aujourd'hui la cité d'Aoste.

A l'appui de cette solution nous trouvons plusieurs noms de localités de la Maurienne évidemment africains.

(1) *De gloria mart.*, I, XIV, *Fredeg., Chron.*

(2) Cibrario et Promis, *Documenti, etc.*, 323. *Académie de Savoie, documents*, II.

(3) *Neminem*, I, Dist. LXX. *Urbes*, Dist. LXXX. *Codex canonum eccl. univ.*

(4) *Notices sur l'Empire d'Occident.*

Mais, comme les analogies et les identités se rencontrent non seulement dans cette vallée mais encore dans plusieurs autres voisines, qui, comme elle, ont fait partie de la province des Alpes cottiennes, dont le nom même est africain et antérieur à l'organisation romaine de cette préfecture et conséquemment à la colonisation d'une légion dans ce pays, vînt-elle même de la Mauritanie, nous sommes amenés à chercher dans une époque antérieure les origines ethnologiques de la Maurienne.

D'après Varron, Scylax, etc., l'Espagne a été peuplée par les Ibères qui lui avaient laissé le nom d'Ibérie, et par leurs voisins, les Perses, puis par les Phéniciens, d'une autre part par les Celtes, et enfin par les Carthaginois (1).

Le courant ibérique a suivi la ligne du Caucase, les bords de la mer Noire, la ligne des Alpes et des Pyrénées. Le courant celtique l'a acculé jusqu'en Espagne où une fusion partielle a formé les Celtibères. Les courants persique et phénicien ont suivi les côtes méridionales de la Méditerranée et, en remontant jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes, ont entraîné avec eux quelques débris des races qu'ils traversaient. J'ai recherché dans la *Revue* de 1868 les résultats de ces migrations pour la Savoie. Je n'ajouterai que quelques observations pour la Maurienne et les Alpes Cottiennes.

A l'extrémité occidentale de l'Arménie la province de *Mouriane* avait parmi ses cités celles de *Cottaina*, de *Nyssa*, etc. C'est probablement de là que sont venus, avec l'émigration phénicienne, qui a laissé les *Pæni* ou Carthaginois en Afrique, les *Maurensii* et les *Mauretani* de l'Afrique occidentale, qui ont aussi donné le nom de *Cottis* à une montagne et à une ville (2).

Pline appelle cette province *Morimena* et cite encore les villes de *Cotiæon* dans la Phrygie, et de *Cotyora* dans le Pont, près des *Sideni*. Sur leur route vers le sud nous rencontrons *Adana* en Cilicie, le mont *Thabor* en Palestine, *Ocellis, Modiana, Siga* en Arabie, puis en Afrique les monts *Audon, Audus, Cennaba, Cottis, Bela*, les fleuves *Siga, Sisar*, les villes de *Chamos, Auximis, Auzum, Auzina, Exilissa, Oussara, Usilla*, que l'on retrouve en Sardaigne, *Sigai, Susa*, etc.

En Ibérie ou Espagne, *Belon, Belia, Cottina, Cot-*

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, 1. D. Bouquet, I. *Scyll. peripl.*

(2) Ptolémée, *Geogr.*, V. VII.

tæobriga, deux *Lancia*, *Munda*, *Salacia*, *Saliunca*, *Segovia*, *Seguntia*, *Saguntum*, *Uxama*, *Ocellum*, etc.

Dans l'Ibérie gauloise, en deçà des Pyrénées, les *Auscii*, le mont *Cebenna*, etc. (1).

En lisant ces noms on croit se trouver dans les Alpes cottiennes où les inscriptions romaines et autres documents énumèrent les *Adanates*, *Belaci*, *Segovii*, *Segusini*, *Segusia* et *Secutium*, Suse, Sauze, Siguin, Seug, *Lancia*, Lanzo, Oulx, Exiles, Usseaux, *Oscella* ou Usceglio, *Ocelum* ou la Chiusa, peuples et villes qui ont fait partie de l'Etat de Cottius avant l'organisation romaine. En Maurienne on a les noms d'Aussois, Modane, Saillon, Salanches, Chamoux, en latin *Camos*, de Lans-le-Bourg, Lans-le-Villard, dans les chartes *Lanceâ* ou *Lanceus*, des monts Autane, Lanscilia, etc.

Nous omettons plusieurs autres noms similaires, mais d'origine gallique et qui ont dû être importés dans ces contrées méridionales et orientales par les différentes migrations gauloises signalées par Pline et Ptolémée.

Quelles qu'aient été l'époque et la direction de cette colonisation, elle nous paraît antérieure à l'expédition gauloise qui aurait amené les *Medulli* dans la même vallée. Il ne serait pas invraisemblable qu'ils eussent fait partie des bandes de Bellovèse et d'Elitovius, qui stationnèrent quelque temps entre l'Isère et la Durance, incertaines sur le choix des passages des Alpes pour aller se répandre en Italie (2).

Les Médulles ont laissé leurs traces dans diverses localités, à Meouilles, *Medulla*, et à Meailles, *Medullæ*, dans l'arrondissement de Castellane.

Strabon a trouvé des Médulles vers le confluent de l'Isère et du Rhône; Meouillon, *Medullio*, en Royans, en est peut-être une station, comme aussi Mélan près Grenoble et Miolans en Savoie, qu'on assure avoir porté le nom de *Castrum Medullionis*. En ce cas, ils auraient remonté l'Isère. Et, de fait, d'aprés Ptolémée, ils occupaient les hautes montagnes à l'est des Allobroges. Strabon complète cette notion en les plaçant définitivement à la suite des Voconces, des *Tricorii*, des *Siconii*, dans les hautes montagnes sur la route des Etats de Donnus et de Cottius pour la ligne des *Taurini* (3).

Il ne peut être question ni de la vallée d'Oysans et d'Huez, occupée par les *Uceni*, ni des sources du Drac, où étaient les *Tricorii*, encore moins de la Tarentaise, habitée par les Ceutrons. Ce n'est donc qu'en Maurienne qu'on peut placer les Médulles, et non point même le long de l'Isère où ils ont laissé des souvenirs, car à l'époque romaine toute cette vallée appartenait aux Allobroges et la cité de *Cularo* ou Grenoble s'étendait jusqu'à Montailleur.

D'ailleurs la Maurienne a fait partie de la préfecture des Alpes cottiennes, comme on le verra par la fondation du diocèse, et de tous les peuples qui ont été réunis dans cette province, et dont les noms figurent sur l'arc de Suse, les Médulles seuls peuvent avoir rattaché à Suse la vallée qu'ils occupaient alors.

(1) Strabon, *Geogr*, III, IV. — Ptol. *Geogr*, II, II, III, IV, V, VI. IV, II, III, IV, V. V, VII, XIII. — Pline, *Hist. nat.*, I, I, III. XVIII, XIX, XX, XXIII. V, XXXII. VI, III, IV.

(2) Tite Live, *Décade*, I, V., 34. — *Congrès de Chambéry*, 497.

(3) Strabon, *Geogr.*, IV. — Ptol., II. — Tab., III.

Ils ne devaient cependant n'y être ni très anciens ni bien considérables, car ils n'y ont pas même laissé leur nom. Ainsi tandis que les Ceutrons leurs voisins ont survécu à leur défaite et continué de paraître dans les actes publics, les Médulles ont disparu. La Notice des Gaules énumère la *Civitas Ceutronum Darentasia* et la *Civitas Morigennensium*. D'autres actes portent *Civitas Mauriennate* ou *Maurianensis* (1).

On n'objectera pas que les Médulles auraient été exterminés comme les Salasses dans la dernière levée de boucliers sous Auguste, et pour la répression de laquelle ils figuraient tous au monument de la Turbie sur Monaco (2), puisque quinze ans plus tard ils étaient encore reconnus comme l'une des cités de la province des Alpes cottiennes sur l'arc triomphal de Suse.

Mais par le mot de cités, il faut entendre ici de petites peuplades, dont la plupart ont été réunies par groupes ou annexées à d'autres pour former ce qu'on appelait dans le droit romain une *Civitas* avec tous les droits municipaux, entre autres Suse et Embrun.

Les *Medulli* n'ont pas dû être les seuls occupants de la Maurienne. Repoussés de la vallée de l'Isère par les Allobroges, ils ont dû heurter la peuplade en possession, dont j'ai essayé de rechercher les origines, et la soumettre. Peut-être la population des hautes vallées a-t-elle offert plus de résistance et arrêté la marche ascendante des Médulles. Strabon compte, en effet, cent stades de leur territoire jusqu'au sommet des Alpes. Ce qui leur donnerait pour confins à l'est le détroit d'Aussois, dont la stratégie moderne a encore tiré parti.

Le nom de *Terminum*, dont la prononciation vulgaire a fait Termignon, marquait évidemment sur la droite de l'Arc une limite ou le dernier village d'une peuplade différente des Médulles. On a cru généralement que c'étaient les Graïocèles, qui occupaient déjà la vallée d'Usceglio et de Viù au-delà du col d'Arnas. On faisait même un rapprochement des trois ou quatre localités du nom de Lans et Lanzo en delà et en deçà de ce col.

Mais les Graïocèles n'ont point fait partie de la préfecture de Cottius, et s'ils avaient tenu la haute Maurienne, les Médulles qui en faisaient partie auraient été séparés de leur nouvelle métropole, Suse; ce qui n'est pas croyable.

Parmi les peuplades qui ont appartenu aux Etats primitifs de Cottius et ont été maintenus dans sa préfecture, ou compte les *Savincates*. Nous ne voulons faire qu'une hypothèse en rapprochant ce nom de ceux des deux hameaux de Savines, l'un du côté de Suse et l'autre en Maurienne, communiquant entre eux par le col du Clappier. Le ruisseau de Savines va mélanger ses eaux avec celles qui se jettent dans l'Arc sous Bramans.

Les chartes donnent à Bessans le nom de *Sabainus*, qui semble avoir été une station des *Sabaincates* ou *Savincates*. Cette variante ne manque pas de similaires, *Segoubia* pour *Segovia*, *Genaba* pour *Genava*, *Bienna* pour *Vienna*, etc.

Si ces conjectures ne sont pas invraisemblables, les *Savincates* auraient occupé la haute Maurienne depuis

(1) *Notitia civitatum et provinciarum Galliæ* Académie de Savoie. *Documents*, II.

(2) Pline, III, XX.

Bramans en amont. Ils pouvaient communiquer avec leur métropole par les cols du Clappier et du Mont-Cenis.

Divers auteurs se copiant les uns les autres sans aucune critique ont avancé que les *Brannovices* avaient laissé leur nom à Bramans, et les *Vceni* au plateau des Cuines.

La situation des *Vceni* est établie par tous les anciens titres dans la vallée d'Oysans et d'Huez. Ils n'ont fait partie ni du royaume ni de la préfecture de Cottius. Une porte taillée dans le roc sur un tronçon de voie romaine, avec ornières et trottoir, au bas du Mont-de-Lans, marquait leurs confins avec l'une des cités cottiennes, probablement les *Venisami*.

Quant aux *Brannovii* et aux *Aulerci Brannovices*, Jules César, le seul qui en parle, ne les a jamais placés dans nos Alpes. Il les énumère parmi les clients des Eduens qui ont porté secours à *Alesia* (1). D'ailleurs comment supposer qu'une peuplade isolée dans les hautes vallées des Alpes pût dépendre de ceux d'Autun, leur fournir le service militaire de clients, en traversant les Médulles d'abord, puis les Allobroges, qui, avec les légions romaines de Lucius César, défendaient si bien leurs frontières contre les partisans de Vercingétorix?

Quant à la disparition du nom des Médulles, des Savincates ou autres dans les actes officiels, il en aura été d'eux comme des *Nantuates*, des *Veragri*, des *Seduni*, des *Viberi* dans le Vallais. Ces quatre peuplades ont été réunies en une seule *civitas* dont le centre était à Octodure (Martigny); de là le nom d'*Octodurenses* que leur donne Pline, en rappelant qu'ils avaient reçu le droit latin (2). Les inscriptions romaines et la Notice des Gaules leur donnent le nom collectif de *Vallenses* comme habitants de la *Vallis pœnina : civitas Vallensium Octoduro* (3).

Les *Morigenenses* ou *Mauriani* sont la peuplade qui avait son centre au bourg de *Maurogena* ou *Maurienna*. Mais le *territorium Moriginense*, dont la configuration et l'éloignement de la métropole, Suse, auraient nécessité de la part des habitants l'exercice complet des droits de cité romaine, comme chez leurs voisins, la *Civitas Ceutronum Darentasia*, la Maurienne, dis-je, ne fut considérée que comme un *pagus* et n'eut pour centre qu'un *vicus*, conséquemment avec un droit administratif très restreint. Il n'y avait presque pas de fonctionnaires. Aussi les monuments funèbres ou votifs, qui abondent chez leurs voisins avec tous les titres de leurs emplois, font défaut en Maurienne. Est-il croyable qu'on y eût envoyé coloniser un corps de légionnaires, comme dans d'autres vallées, sans leur donner, avec le droit personnel de citoyens romains, le droit collectif de colonie romaine, comme à Vienne (Isère), à Aoste (Italie), etc.

Nous avons recherché plus haut les origines de l'ancienne population de la Maurienne, dont le fonds a dû demeurer, bien que soumis et amoindri par les Médulles ou autres envahisseurs de race gallique. Et c'est peut-être le nom de cette population primitive qui, conservé dans la pratique vulgaire, a survécu à celui des conquérants, comme le nom antique de la *Sapaudia* a repris sa place à la disparition de celui des Allobroges (1).

Mais ces débris de races diverses ne formaient plus un corps homogène comme les peuplades qualifiées de *civitates* par Jules César, jouissant de leur autonomie administrative, que Rome ne faisait que reconnaître, en organisant le *forum* municipal. La Maurienne demeura un *pagus* ou subdivision de la cité de Suse, comme les vallées de Pragelas et de Briançon.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) *De bello gallico*, VII, LXIV, LXV, LXXV.

(2) *Hist. nat.* III, XX.

(3) Bocard, *Hist du Vallais*, 385. *Notitia civit. et prov. Galliæ*, etc.

LA CESSION DU DAUPHINÉ A LA FRANCE EN 1343

Vers le milieu du XIVe siècle, les Etats du Dauphin de Viennois étaient composés des comtés de Viennois, de Diois, de Graisivaudan, de Briançonnais, de Gapençais, d'Ambuenois, du duché de Champsaur, de la principalité de Briançon, du marquisat de Tésaire et de la baronnie de la Tour de Valbonnais.

Le Dauphiné possédait deux archevêchés et cinq évêchés : l'archevêque comte de Vienne, grand primat des Gaules, et l'archevêque prince d'Embrun; les évêques de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap et de Saint-Pol-Trois-Châteaux.

Le Dauphiné renfermait un grand nombre de familles illustres par leur antiquité et leurs richesses; après les Clermont-de-Mont-Saint-Jean, connétables héréditaires de Dauphiné, alliés à des familles princières (2), on comptait les de la Tour du Pin, marquis de Montauban et de la Charce (3); les de Barral, marquis de la Bathie (4); les de Pons, princes de Martigues (5); les seigneurs d'Arces, de Monteynard, de Vallier, de Torchelefon, de Sassenagne, de Disimieu, de Maretel, du Terrail, de Vaulserre et de Montbrun. Au XIe siècle, la maison delphinale n'existait point encore, et le premier de cette race portait le titre de Briançonnais.

« Ils (les Dauphins) s'agrandirent d'abord aux dépens de l'Eglise, en s'emparant d'une partie du temporel de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble (6). » Le titre de *comte d'Albon* fut pris par le troisième successeur de Guy le Vieux, le spoliateur de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble. Le premier prince qui fut couronné *Dauphin* fut Guy VIII. Dans un tournoi où il fut vainqueur, il portait sur son écusson un dauphin; flatté des applaudissements de la foule, qui criait: *Loz au comte Dauphin!* il conserva ce seul titre, souvenir de sa glorieuse victoire.

La ligne directe étant venue à s'éteindre, une

(1) *Revue savoisienne*, 1868, p 30, 76

(2) Les Clermont, duc de Clermont-Tonnerre, marquis de Mont-Saint-Jean, comtes de Chattes et de Morges, baron de Dampierre, portent : de gueules à deux clefs d argent passées en sautoir.

(3) La célèbre Philis de la Tour du Pin Chambly de la Charce, dont Louis XIV fit placer plus tard le portrait à Versailles, à côté de celui de Jeanne d'Arc, souleva contre le duc de Savoie, qui avait envahi le Dauphiné en 1692, les populations de cette province et se mit à leur tête.

(4) Les de Barral, marquis d'Arvillard, comtes d'Allevard, barons de la Roche-Commiers, portent : de gueules à trois bandes d argent.

(5) Les de Pons, comtes de Marennes, de Marian et de Roquefort, marquis de Roissac, vicomtes de Charlat, portent : d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules.

(6) *Mémoires historiques* du marquis Costa de Beauregard, tome Ier.

branche cadette des ducs de Bourgogne hérita de la souveraineté par le mariage de Béatrix de Viennois, veuve de Guillaume *Taillefer*, de Toulouse, comte de Saint-Gilles, avec Hugues III, duc de Bourgogne (1184).

Le comte Pierre de Savoie ayant épousé, en 1233, Agnès, baronne de Faucigny, en eut une fille, Béatrix, qu'il maria, assez impolitiquement, au Dauphin Guy. De ce mariage vint une fille nommée Anne, qui épousa Humbert de la Tour du Pin, seigneur de Coligny. Par ce mariage, le Dauphiné, le Faucigny et les titres y attachés passèrent à Humbert de la Tour du Pin, qui fut le chef de la troisième et dernière race des Dauphins de Viennois.

Guy XIII ayant été blessé mortellement d'un coup d'arbalète au siége de la Perrière, en 1333, et n'ayant pas d'enfants de sa femme Isabelle de France (1), laissa le trône à son frère Humbert Dauphin, baron de Faucigny.

Sombre, porté à la mélancolie et surtout excessivement faible d'esprit, ce prince se laissa conduire par des favoris, qui l'entraînèrent dans de fortes dépenses et lui firent dissiper une grande partie de ses immenses biens.

Marié en 1332 à Marie de Baux (2), il n'en avait eu qu'un fils, André Dauphin. Ce prince mourut prématurément. La version la plus accréditée sur la manière dont il périt (les historiens ne sont pas bien d'accord à ce sujet) est celle-ci : un jour qu'Humbert jouait avec son fils, près d'une fenêtre du palais delphinois de Grenoble, l'enfant s'échappa d'entre les bras de son père et fut précipité dans l'Isère, qui passe sous les murs du palais.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, l'enfant ne revint pas à la vie (1338). Il avait été fiancé, le 19 août 1335, à Blanche d'Evreux, fille de Philippe, roi de Navare. Cette princesse devint plus tard reine de France, par son mariage avec Philippe de Valois, en 1347.

Humbert, en proie au plus profond chagrin, s'enferma au fond de son palais, et délaissa les affaires de l'Etat pour ne plus songer qu'à sa douleur. Engagé dans une perpétuelle et inévitable guerre contre le comte de Savoie, circonvenu par le roi de France, il résolut de déposer la couronne delphinale, le fardeau du pouvoir, bien lourd pour ses bras débiles, et de vivre désormais dans une retraite tranquille, à l'abri des ennuis et des fatigues inséparables de la souveraineté.

Le siége épiscopal de Grenoble était alors occupé par un gentilhomme savoyard des environs de Sallanches. Jeune encore, Jean de Chissé (3) avait été pourvu d'un bénéfice important, puis d'un canonicat à la cathédrale de Genève. Nommé, en 1328, évêque de Grenoble, il fut envoyé en ambassade auprès du Souverain-Pontife par le Dauphin Guy XIII. A son retour, il reçut main-levée des retenues de l'évêché, que le Dauphin avait fait saisir par droit de régale à la mort de son prédécesseur Guillaume. Jean de Chissé, d'un caractère hautain, ambitieux, homme à idées élevées, d'une intelligence supérieure et possédant des connaissances fort étendues pour son époque, devait prendre, par la force et l'énergie de son caractère, par la supériorité que lui donnait sa science de la diplomatie et de la politique, un ascendant réel sur le faible et timoré Humbert. Jouissant d'une influence relativement considérable, allié aux puissantes familles de Menthon, de Chevron-Villette, de Crans, de Sales, de Lucinge, de Bardonmanche, et appartenant à une branche cadette de la puissante famille de Chissé, il voulait parvenir à un poste important, quel qu'il fût ; il avait le droit de l'espérer.

Après avoir fait nommer son frère Rodolphe chanoine de la cathédrale de Genève, son premier acte administratif fut de faire réunir par le pape Clément XI, à sa mense épiscopale, le décanat de Savoie et la dignité de doyen du chapitre de Saint-André (4).

Le 7 des calendes d'octobre 1248, pendant la nuit, une immense portion de la montagne du Granier glissa sur elle-même et vint ensevelir sous sa masse énorme la petite ville de Saint-André, siége du décanat, et quatre paroisses voisines. L'avalanche de rochers s'arrêta juste au pied d'une humble chapelle dédiée à la Vierge Marie et qui est devenue célèbre en Savoie, sous le nom de sanctuaire de Myans. Le pouillé de Grenoble, de l'an 1497, raconte en ce peu de mots cette miraculeuse préservation : *Et ibi terminata fuit ruina quæ quinque parochias destruxit.* La chronique du moine anglais Nicolas de Treveth, publiée par don Luc d'Archeri, parle de cet événement en ces termes : *In Burgundia imperiali per terram solutam a montibus circiter quinque millia hominum suffocantur ; nam unus mons maximus, se dividens ab aliis montibus,* etc. Suivent quelques détails. La légende populaire rapporte que ce cataclysme avait pour auteurs les démons, chargés de punir les déportements du prieur commandataire du Granier, Jacques de Bonnivard. Une voix sortie de l'enfer disait, d'après la chronique, à l'infernale

(1) Fille du roi Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne. Après la mort de Guy, elle épousa Jean, baron de Faucongney, en Franche-Comté.

(2) Fille de Bertrand de Baux, comte de Montescagiose et de Squilaccia, duc d Andria, et de Béatrix de Sicile.

(3) La famille de Chissé, une des vingt-sept familles historiques de Savoie, occupe une place considérable dans l'histoire du pays Alliée aux maisons les plus considérables et même aux Dunois-Orléans, elle a donné un écuyer de Savoie, un grand-bailli d'Aoste, un archevêque de Tarentaise, deux évêques de Nice, plusieurs princes-évêques de Grenoble, et un grand nombre d ambassadeurs, de conseillers d'Etat, de chanoines de Genève et des trois diocèses du duché de Savoie Outre dix-neuf seigneuries en Chablais, en Faucigny et dans les pays de Vaux, les Chissé possédaient les comtés de Chissé et de Chalaet, les baronnies de la Marcosse et d'Yvoire. De Chissé porte : d'or parti de gueules, au lion de sable brochant, devise : *Virtus fortior leone*

(1) Le décanat de Savoie comprenait cinq archiprêtrés; ceux de Saint-Geoires, de Montmeillan, de Saint-Pierre-d'Albigny, de Vinimes et d'Aix.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINT-GEOIRES.

Bherberas, Balbis, La Ravoire, Saint-Geoires, où étaient des chanoines réguliers institués en 1110, Chignin, Triviers, Verel, Saint-Alban, Saint-Bardot, Bassin, Aspremont.

ARCHIPRÊTRÉ DE MONTMEILLAN.

Montmeillan, Aubin, Francin, Cruet, où étaient des Jacobins et des Capucins; Les Marches.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

Greysy, Montailleur, Myolans, Freterive, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Jean-de-la-Porte.

ARCHIPRÊTRÉ DE VINIMES.

Vinimes, Saint-Jacob, Montagnole, Saint-Cassin, Saint-Sulpice, Cognin, Saint-Tibaud-de-Bouz.

ARCHIPRÊTRÉ D'AIX.

Saint-Ombre, Voglans, Viviers, Trisève, Aix, Saint-Sismond, Saint-Hippolyte, Pugny, Mouxy, Clarafond, Sonas, Méry, Bissy, La Motte-Cervolex, Le Bourget en Bordeaux.

cohorte qui, sillonnant les airs de ses ailes de feu, accomplissait avec rage son œuvre de destruction : « Plus loin, plus loin encore, ministre de courroux ! » Les démons, étant arrivés à l'entrée du sanctuaire, étaient repoussés par une force irrésistible et s'écriaient en hurlant follement : « Nous ne pouvons : la Vierge Noire est plus forte que nous. »

A la suite de cet événement, le doyen du chapitre collégial de Saint-André fut transféré à Grenoble, dans l'église cathédrale, et on lui assigna la seconde place au chœur. C'est par suite de cette réunion que les évêques de Grenoble prirent le titre de doyen du décanat de Savoie, titre qu'ils ont conservé jusqu'au moment où Chambéry fut érigé en évêché.

C'est en 1349 que Humbert II céda le Dauphiné à la France. Jean de Chissé joua le principal rôle dans cette affaire.

Nous avons indiqué sommairement de quels pays était composée la souveraineté du Dauphin de Viennois ; ajoutons qu'elle touchait d'un côté au comtat Venaissin, qui appartenait à l'Eglise ; d'un autre côté aux Etats du comte de Savoie, souverain de la Bresse, du Bugey et du Valromey, et enfin par un troisième côté au royaume de France, infiniment plus petit à cette époque que sous la monarchie des derniers Bourbons, puisque la Navarre, la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Champagne et les Flandres étaient sous la dépendance de princes particuliers. C'était donc une immense affaire pour le roi de France que d'étendre les limites de son territoire jusqu'aux Etats du comte de Savoie, — ce qui lui donnait entrée en Italie, — et jusqu'à ceux du Saint-Siége.

Le Pape, de son côté, en acquérant le Dauphiné, devenait souverain temporel d'un Etat assez considérable, qui pouvait le garantir contre les empiètements ou les prétentions des rois de France.

Enfin, si le comte de Savoie était parvenu à se faire céder les Etats du Dauphin, ses descendants n'eussent-ils pas étendu leur souveraineté sur une grande partie de la France ? Cette hypothèse n'a rien que de très admissible, quoique à première vue elle puisse paraître un peu hasardée. Partie d'un simple château féodal, Charbonnières, la maison de Savoie règne aujourd'hui *de fait* sur les trois quarts de l'Italie, après avoir possédé le Diois, le Valentinois, la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Vaud, Genève, le bas Valais, la Sicile ; sans compter ses Etats patrimoniaux, les duchés de Savoie, d'Aoste et de Chablais. Supposez qu'à cette réunion de provinces françaises elle eût joint les Etats du Dauphin et vous admettrez qu'elle pouvait prendre du côté de la France une grande extension.

Quelques mots sur les trois souverains dont nous nous occupons ici serviront à éclairer notre récit.

On sait que Charles le Bel, le dernier des Capétiens, n'avait laissé aucun héritier direct. Le neveu de Philippe le Hardi, Philippe de France, comte de Valois, avait pour compétiteur Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de France, sœur du dernier roi. Sans contredit, le roi d'Angleterre était parent de Charles IV à un degré beaucoup plus proche que le comte de Valois ; seulement la loi salique excluait Edouard III comme tenant ses droits d'une femme : les Etats confirmèrent donc les prétentions de Philippe de Valois, qui monta sur le trône (1328). La guerre contre les Flamands, qui s'étaient soulevés contre leur roi Louis II, la guerre de Bretagne, les défaites de l'Ecluse (1340) et de Crécy (1346) occupèrent les vingt premières années du régne de Philippe VI.

Depuis Philippe-le-Bel les papes siégeaient à Avignon. Bertrand de Goth, pape sous le nom de Clément V, devait inaugurer cette liste de papes français et ce changement de résidence qui furent les causes du plus grand schisme qui ait jamais déchiré l'Eglise. Il avait eu pour successeur Jean d'Euse, si fameux sous le nom de Jean XXII, et fils d'un savetier de Cahors. Benoît XII, fils d'un boulanger français, nommé Fournier, vint ensuite, et sa mort éleva sur le siége de Pierre un Français, qui prit le nom de Clément VI.

Amédée VI, si fameux depuis sous le nom de comte Vert de Savoie, venait de monter sur le trône à l'âge de dix ans sous la tutelle de sa mère Yolande de Montferrat, des Paléologues de Constantinople.

Ces trois souverains aspiraient à devenir maîtres des Etats d'Humbert II.

Chacun avait envoyé ses agents auprès du Dauphin. A peine connaît-on les noms des délégués du Pape et du comte de Savoie. Le roi de France avait à lui Jean de Chissé, président des Etats de Dauphiné. Evêque et prince de Grenoble, esprit ambitieux, Jean de Chissé devait être pour le roi de France un puissant auxiliaire. Le bras droit de l'évêque de Grenoble était son frère Rodolphe, chanoine de la cathédrale de Genève, prêtre d'un caractère ascétique, rigide, autre père Joseph de cet autre Richelieu.

Les autres agents de Philippe VI étaient : Amblard de Beaumont, protonotaire delphinal et secrétaire intime d'Humbert II, Jean Birel, confesseur du Dauphin et chancelier des Etats.

Un autre personnage aida puissamment à la réunion du Dauphiné au royaume de France. Seulement ce ne fut point par ambition que celui-là agit : ce fut par patriotisme. Les Dauphinois, en proie à toutes les misères, suites inévitables de guerres continuelles, décimés par la peste noire, qui ravageait à cette époque une partie de l'Europe, écrasés d'impôts, de droits, de tailles, de taxes, étaient las de travailler uniquement pour enrichir leur prince et de voir l'argent qu'ils amassaient, eux, à la sueur de leur front, dépensé en fêtes, en tournois, en voyages, en futilités, en prodigalités. Ils espéraient que, unis à un grand royaume comme la France, ils verraient cesser toutes ces calamités, et leur annexion aux Etats d'un grand roi les dédommagerait amplement de la perte de leur nationalité. Leur attente devait être trompée.

Ils eussent voulu conserver leurs usages, leurs coutumes, leurs droits : tout fut aboli, non tout à coup, mais peu à peu. On voulut, comme cela se fit ensuite pour les autres provinces, on voulut, dis-je, abattre complètement les derniers vestiges d'une nationalité qui pouvait donner de l'ombrage aux souverains. Plus de Dauphinois, de Bretons, de Flamands : des sujets ! Plus de priviléges, de coutumes, d'usages : une seule loi !

Les Dauphinois ne prévoyaient point un tel état

de choses : ils se figuraient rester Dauphinois et être gouvernés par un prince de la maison de Valois, et cela sous la haute et puissante protection du roi de France. Jacques Brunier partageait ces illusions, et c'est dans le sens des désirs de son peuple, désirs bien naturels, que le Dauphin rédigea plus tard l'acte de cession du Dauphiné à la France. Quant aux conditions imposées par Humbert II, le roi de France s'empressa de ne point les exécuter. A quoi bon?... Et l'unité! CHARLES BUET.

(La fin au prochain numéro.)

L'INONDATION DE 1711 A ANNECY

(Suite et fin)

En un mot tous les quartiers de la Ville furent inondez si l'on excepte la partie de la rue de Ste Claire et de celle de la fontaine de l'Isle du costé du chasteau, car les maisons de ces deux rues qui sont en bas, soit du costé du grand canal, étoient également inondées, d'autant que plusieurs particuliers ne pouvoient sortir que par les fenestres à la faveur d'une eschelle, comme l'on vit chez Mr Buttin et autres de voisinage, au devant desquels l'eau couloit, et s'étendoit dans cette rue de Ste Claire jusques près du Palais de l'Evêché, la moitié de la rue de Bœuf tirant du costé de la porte de Ville, fut encore exempte de l'inondation, mais le batteau auroit pu aller dans cette rue jusques au devant de la maison du Sr Puthod. Il est inutile de parler de l'état ou les religieuses Bernardines se trouvèrent, l'on en pût assez juger de ce que leur monastère étant situé dans le Pasquier il suffit de scavoir que l'eau bordoit la hauteur du pont qui est sur le canal, et que mesme elle couvroit la partie de ce pont qui est à l'entrée du Pasquier.

Les religieuses de l'Annonciade au faubourg de la Perriere ont été également inondées, ayants deux pieds d'eau dans leur parloir, et ainsy dans le reste de leurs bas appartements.

En un mot cet accident malheureux et imprévu causa un effroy général dans la ville, chacun s'empressoit pour éviter le naufrage que l'on croyoit tres prochain, l'on voyoit une foule de chevaux sur lesquels on emportoit des femmes et des petits enfants pour les porter dans les quartiers ou il y avoit moins à craindre, mais d'entre tous les quartiers ceux de la Hale, la rue du mesme nom, celle de la Fillaterie, celle du Pont Morens et de St François étoient le plus dangereusement exposez, les habitants plus à plaindre, et plus dignes de compassion, c'étoit le plus triste spectacle pour une ville de voir courir dans ses rues des torrents impétueux, dont les eaux paroissoient bluâtres par leur profondeur, pendant que les pauvres habitants renfermez dans leurs maisons, se regardoient eux et leurs familles sans aucune espérance prochaine d'aucun secours, effrayez d'ailleurs par la crainte d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons, qu'ils scavent être attaquées devant et derrière par des torrents courants dans les rues, et par l'extrême rapidité des eaux du grand canal, joint à cela la nécessité des vivres, dans laquelle plusieurs particuliers furent surpris, et auxquels on ne pouvoient pas donner des secours, ny exercer la charité envers eux, a cause qu'il n'étoit pas possible de leur faire tendre par les fenestres le pain, ou autres choses nécessaires, ny ayant dans ces quartiers qu'un seul batteau avec lequel on ne pouvoit aborder par tout, non plus qu'avec des chevaux sans s'exposer a être noyer, particulièrement dans la rue de la hale où l'eau couvroit les bancs les plus hauts et couloit avec rapidité.

Mais si ces particuliers étoient affligez par les eaux et par la faim, le général outre les malheurs que cette terrible inondation faisoit craindre, craignoit encor une famine prochaine, parceque encor qu'il y eut des provisions dans la Ville l'on se voyoit privé de l'usage des fours qui étoient tous inondez, celui de la Ville excepté, et un de ceux de la rue de Ste Claire. L'on étoit également privé de l'usage des moulins, dont les uns étoient fracassez, et les autres totalement inondez non seulement ceux qui sont dans la ville, mais encor ceux de Crans : l'on étoit d'ailleurs à la veille de manquer de bois pour les fours qui pouvoient encor servir, les batteaux de Sevrier d'ou viennent ces sortes de bois ne pouvant pas être exposez pour entrer dans la ville sans risquer de faire naufrage, en un mot les marchéz étants interrompus l'on étoient à la veille de manquer de plusieurs choses nécessaires à la vie, laissant à part que la plus grande partie des caves étants inondées les tonneaux pleins de vin, ou autrement y flottaient dans un mouvement continuel.

Toutefois comme dans les grands malheurs les grands cœurs doivent s'élever sans se laisser abattre par la crainte, en conservant une présence d'esprit pour agir judicieusement et avec prudence, l'on vit d'abord M. D'Ismécourt Brigadier des armées du Roy Commandant dans cette ville et les troupes qui sont dans les provinces de Genevois, Faucigny, et Chablais qui parut à cheval dans les rues allant généreusement dans tous les quartiers ou l'on pouvoit gayer pour y aborder, afin de pouvoir donner tous les ordres nécessaires pour arrester les suittes de ce funeste accident, En mesme temps M^rs^ les Scindics donnèrent tous leurs soins pour préparer promptement tout ce qui étoit nécessaire pour déblayer les débris de cette tour, et de cette muraille renversez dans le canal, et pour rompre la digue que ces débris y avoient subitement formé, afin d'ouvrir un passage à l'eau qui remontoit impétueusement dans la ville, l'on eut dabord un grand nombre de charpentiers, de massons et de plusieurs autres habitants avec tous les outils nécessaires, qui s'appliquèrent à cet ouvrage avec une ardeur, et une fatigue admirable, mais avec peu de succez par les difficultés que l'on y trouva, et auxquelles on ne s'attendoit pas, d'autant que les pierres de cette tour et de cette muraille étoient tellement liées et cimentées ensemble qu'il étoit autant facile de les casser que de les désunir, de manière que cette entreprise ne pouvoit pas avoir un effect aussy prompt qu'il étoit nécessaire pour le salut de la ville. Peu de temps après que l'on eut commencé cet ouvrage M^r^ D'Ismecourt revenant de visiter les quartiers alla dans le jardin de l'hospital suivy de M^r^ De la Chaise Commissaire des guerres

résidant dans cette ville pour voir l'éboulement de cette tour et de cette muraille ou voyants que quelques efforts que fissent tous ces ouvriers, ils ne pouvoient réussir dans l'entreprise que dans plusieurs jours, à cause de la difficulté susdite et que par ainsy ce moyen n'étoit pas assez prompt pour pouvoir sauver la ville, tellement qu'après avoir examiné la situation de ce jardin, il remarqua que l'on pouvoit donner un dégorgement à l'eau, en y faisant creuser une large tranchée jusques au bas du niveau de l'eau, et en faisant abattre la muraille de clôture du dit jardin contre laquelle l'eau du canal s'écouloit, à prendre cette tranchée depuis l'angle du mesme jardin qui est près du pont la tirant obliquement jusques dans le canal près la blancherie de maître Berger, de manière que jugeant que ce dessin seroit tres salutaire, d'une facile et prompte exécution, à cause que le terrain de ce jardin étoit d'une terre légère et mouvante, il donna dabord ordre que l'on y travailla et que les ouvriers qui s'occupoient à déblayer et retirer les débris de la tour et de la muraille vinssent incessamment travailler à cette tranchée, et a abattre la muraille du jardin.

Il fut aussy tost obéi, et sur les trois heures apres midy dudit jour 25 fevrier l'on commença de creuser et de démolir cette muraille, et a fin que cette entreprise fut plus promptement éxécutée et finie, il donna environ la nuit ses ordres pour faire venir des ouvriers des paroisses voisines, tellement que dès le lendemain 26 du mesme mois un grand nombre d'ouvriers munis de tous les outils nécessaires furent appliqués à cet ouvrage de bon matin, les autres à porter la terre, les autres à démolir la muraille, ce qui se faisoit avec un si bon ordre que les soins de Mrs les Scindics, de quelques gentilhommes du Conseil de ville, et de plusieurs autres personnes du mesme corps, que ce travail s'avança vigoureusement pendant ce jour, sans que le grand nombre des ouvriers causa aucune confusion, et sans que l'injure d'un temps pluvieux ralentit l'ardeur avec laquelle ils travailloient, pendant qu'un autre nombre d'ouvriers qui n'étoient pas nécessaires au travail de la tranchée, et du démolissement de la muraille s'appliquèrent pendant tout ce jour à déblayer le canal des débris de la tour et de la susdite muraille renversés dans ce mesme canal, sans pourtant pouvoir beaucoup avancer à cause de la difficulté susdite quoy qu'ils n'épargnassent ni leurs forces, ni leurs soins infatigables.

Ce mesme jour Mgr l'Evêque convoqua le peuple à neuf heures du matin dans l'Eglise de St Maurice [près le chateau], qui de toutes les Eglises qui sont dans l'intérieur de la ville étoit la seule ou les habitants qui pourroient sortir de leurs maisons pouvoient se rendre. Il y dit la Ste Messe, il monta ensuite en chaire ou il preschat avec un zèle paternel, avec une onction très salutaire pour exhorter le peuple à la pénitence afin d'obtenir la miséricorde de Dieu : ce sermon fut suivy de prières publiques et de la bénédiction du St Sacrement de l'Autel qui demeura exposé tout le jour, dans ce mesme jour les sermons du caresme furent interrompus, parceque l'on ne pouvoit plus aller par aucun endroit dans l'esglise de St Dominique, dont les avenues étoient toutes fermées par les eaux et d'autant plus parceque l'on craignoit d'y entrer a cause que l'on voyoit que les pierres sépulchrales s'enfonçoient en plusieurs endroits, aussy bien que le plancher sous lequel on s'appercevoient de l'eau et d'ailleurs a cause que l'on sentoit une infection tres grande, et tres mauvaise.

Le jour suivant vingt sept du mesme mois les ouvriers continuèrent leurs travaux avec tant d'ardeur et de courage nonobstant l'injure continuelle du mauvais temps que la tranchée fut achevée a deux heures après midy, et la muraille du jardin entièrement démolie, alors il fut question d'ouvrir un passage a l'eau pour la faire entrer dans la tranchée, ce qui étoient beaucoup harzardeux pour ceux qui devoient faire cette ouverture qui fut cependant faite par deux ouvriers avec un courage, et une fermeté louable.

Des que l'eau eut commencé d'entrer dans cette tranchée qui n'étoit pas suffisante pour la contenir, elle sappa dans le moins d'une heure une grosse butte de terre qui étoit entre la tranchée et le canal qu'elle renversa dans le mesme canal, et qu'elle entrainat tout aussy tost parceque cette butte n'étoit que de terre légère et mouvante, elle continua le reste de ce jour, pendant la nuit et encor le lendemain à sapper ce jardin, de manière que l'on croyoit qu'elle le déterroit tout entièrement, l'on craignit mesme qu'après avoir fait esbouler toute la terre elle alla sapper la fabrique, ou blancherie de maître Berger.

Ces esboulement continuerent encor le lendemain vingt huict du mesme mois pendant lequel un bon nombre de massons, s'appliquèrent a rompre la muraille renversée dans le canal, à quoy ils ne pouvoient réussir que peu à peu à la faveur d'éguilles de fer, de coins de mesme matière poussez entre les pierres à grands coups de marteaux, cependant par leur travail tres penible et fatiguant ils commencèrent à donner quelque ouverture au canal de Notre Dame ; qui cependant n'auroit pas été d'un grand secours pour lescoulement des eaux, duquel on est redevable à la tranchee susdite et par conséquent à Mr d'Imécourt qui la ordonné.

Car le canal sétant mis par ce chemin au large, l'on a vu aussy tôt que les eaux ont pris un escoulement rapide, dont on s'est aussy tôt appercu dans la Ville, et dont on sappercoit continuellement, parceque les eaux s'écoulent et se retirent des rues, cependant l'heureux effect de cette tranchée, quant à l'écoulement des eaux na pas été vu sans crainte, dautant que les eaux ayants pris un coulant rapide par ce canal qui conduit au Vanel, lon a veu que ce coulant prenoit sa route contre une autre tour des Cordeliers bastie sur ce mesme canal qui ne paroissoit pas être solide, de manière que l'on craignoit quelle renversat encor comme la précédente, l'on fut dans cette crainte tout le matin dudit jour 28 Fevrier mais par la grace de Dieu, elle ne paroit aucunement esbranlée, et l'on espére que Dieu par sa miséricorde la conservera dans son état. Ce seroit en effect un malheur aussy grand que le précédent si elle s'esbouloit.

Ainsi le premier jour de mars l'on a vu la place dégagée, les eaux s'éloigner et l'on espère d'avoir

bientôt la communication avec tous les quartiers à la réserve de celuy de la hale qui ne sera pas encor sitost vuidé, ce jour a été un jour consolant, non seulement parceque l'on voyoit l'écoulement des eaux, mais parceque le soleil a paru avec toute sa beauté apres avoir été caché pendant trois semaines que l'on a passé parmy les pluyes et les neiges, interrompues seulement par quelques intervales, ce même jour le peuple a été convocqué dans la parroisse ou Monseigneur l'Evesque a presché avec son zèle accoutumé, et une onction sanctifiante, ayant ensuitte dit la Ste Messe apres laquelle il se seroit faite une communion générale des clercs du séminaire des enfants admis la communion, et une grande partie du peuple, après midy le prédicateur du caresme a repris le cours de ses sermons dans l'Eglise de Nostre Dame, celle de St Dominique n'étant pas encor praticable.

Enfin on remercie Dieu dans cette Ville de ce que le danger prochain ou elle étoit de périr s'éloigne de jour en jour, et de ce que au milieu de tant de malheurs l'on a perdu personne, particulièrement de ceux qui ont hazardé leurs vies pour le salut du publicq, tous les particuliers habitants ont eu d'ailleurs le bonheur de n'être pas parmy tant de frayeurs atteint d'aucunes maladies, dangereuses ou mortelles particulièrement ceux du quartier de la Hale qui n'auroient pu être secourus ny spirituellement, ny corporellement, l'on a cependant vu un triste spectacle en la personne du frère de R^d^ Sr Deservetaz Chanoine du Sépulcre qui étant malade dès longtemps dans la maison du Seig^r^ De Gruet, il fallut luy porter le Viatique en montant par la fenêtre de sa chambre à la faveur d'une eschelle, et étant mort peu de temps apres, il fallut descendre son corps par la mesme fenêstre et le recevoir sur la charrette de la ville avec laquelle on pouvoit encor aborder le devant de cette maison.

Les pertes que ces inondations extraordinaires ont causé sont très considérables particulièrement celles que les marchands et les artisans ont souffertes, qui ne s'attendants pas au malheur de la chutte de la tour et de la muraille des Cordeliers ont vu leurs boutiques subitement inondées, la plus grande partie de leurs marchandises et de leurs effects submergés, ou gastés.

L'on craint beaucoup, pour plusieurs maisons de la rue de la Hale et de St François qui ont été attaquées par devant et par derrière, l'on craint que leurs fondements soient minez par les eaux, et qu'ils ayent été ébranlez par leur rapidité. La maison de ville a du faire des grandes et extraordinaires dépences tant pour payer, nourrir le grand nombre d'ouvriers qui ont été occupés pendant plusieurs jours aux travaux qu'il a fallu faire pour le salut de la ville, que pour leur fournir tous les outils, instruments et cordages indispensablement nécessaires pour tous ces travaux, il faut d'ailleurs qu'elle fasse refaire a neuf la moitié du pont de St Joseph qui fut rapidement rompu et emporté le jour de Saint Mathias à trois heures après midy. Elle doit faire une pareille despense pour réparer le pont de la Boucherie qu'il fallut abattre pour faciliter l'escoulement des eaux, il se trouvera encor sans doute plusieurs autres dépenses à faire, dont la nécessité ne paroit pas encore, sans parler de celles qu'il faudra faire à l'avenir par une sage précaution, d'autant qu'on reconnoit qu'il faut indispensablement approfondir les canaux, donner une plus grande ouverture au desgorgement du lac, mais il n'est pas possible qu'elle seule fasse toutes ces dépenses qui sont excessives, les parroisses des environs du lac, y étants obligées pour leur contingent leurs intérests sy trouvants engagés avec ceux de la Ville.

L'on ne scait pas encore les pertes de ceux dont les caves ont été inondées, c'est-à-dire pour le moins des trois quarts de la ville, car comme les tonneaux y flottoient dans un mouvement continuel, le vin aura contracté de tres méchantes qualités, sil ny est pas répandu, laissant à part la perte des provisions que les particuliers avoient dans ces caves qui seront corrompues, particulièrement dans celles qui furent subitement inondées apres le malheureux accident de la chutte de la tour des Cordeliers. L'on s'appercevra sans doute de nouvelles pertes de jour en jour. Ainsy prions Dieu que par sa misèricorde infinie il daigne nous préserver à l'avenir, et toute la postérité de tels, ou autres plus grands malheurs, ayants en témoignage de vérité de tout ce que dessus signé le présent verbal fidellement dressé par le Sr Joseph Ruffard en qualité d'Avocat de Ville iceluy scellé et fait contresigner par le Secrétaire ordinaire.

Annessy le cinq du mois de mars de l'an de grâce mil sept cent et onze signé La Loge d'Imécourt, De Lambert, De Soyrier, Comte, Mauris, Truchet, Ruffard Avocat de Ville et Favre Secrétaire de Ville.

RUFFARD advocat de ville. FAVRE.

BULLETIN

—

Les lettres viennent de faire une perte sensible en la personne de M. Joseph Dessaix, mort à Evian-les-Bains le 30 octobre, à l'âge de 53 ans.

M. Joseph Dessaix a attaché son nom à un grand nombre de publications périodiques; nous citerons, entre autres, l'*Education*, journal autographié et illustré; le *Foyer*, journal de critiques théâtrales et littéraires; le *Chat*, journal satirique, l'*Allobroge*, le *Léman* et la *Nymphe des Eaux*.

Il avait entrepris une œuvre importante qui est restée malheureusement inachevée : nous voulons parler de *La Savoie historique et pittoresque*. On lui doit aussi la plus grande partie du texte de *Nice et Savoie*, magnifique album édité par Charpentier. A la veille de sa mort, il mettait la dernière main à la *Vie politique et militaire du général Dessaix*, son oncle, qui fut gouverneur de Berlin.

Il a publié plusieurs travaux dans le *Bulletin* de la Société Florimontane; il a encore dans son bagage littéraire une foule de pamphlets, une comédie-vaudeville et un drame historique.

M. Joseph Dessaix était président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, membre de l'Institut national genevois, de la Société d'histoire de la Suisse romande, de la Société d'encouragement des arts et de l'industrie de Paris, et chevalier de l'ordre royal des SS. Maurice et Lazare.

—

Une aurore boréale d'un éclat extraordinaire a été remarquée le 24 octobre sur tous les points de l'Europe où le ciel était découvert.

A Annecy, les nuages ne nous ont pas permis de jouir de toute la splendeur de ce phénomène.

A Rome, le P. Secchi a pu le suivre dans toutes ses phases et il a publié dans l'*Unità cattolica* le résultat de ses observations.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

11me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 décembre 1870.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La Maurienne (suite), par M. C.-A. Ducis. — La cession du Dauphiné à la France en 1343 (suite et fin), par M. Ch. Buet. — Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Les mycodermes et les moisissures, par M. E. Chevallier. — Bulletin.

LA MAURIENNE

(Suite.)

L'hypothèse de la colonisation de quelque bandes attardées ou égarées de la nombreuse armée africaine, avec auxiliaires espagnols et gaulois, qu'Astrubal menait au secours de son frère en Italie, l'an 208 avant notre ère, ne serait point à rejeter s'il a passé par la Maurienne. Mais on pourrait objecter que les Alpes, connues des Carthaginois depuis dix ans, n'étaient plus aussi redoutables pour eux, les Alpes cottiennes moins encore que les Alpes pœnines, surtout vers la fin de l'été, époque à laquelle s'est effectué le passage d'Astrubal. L'étendue même de cette colonisation devrait la faire attribuer à un fait moins isolé (1).

Si l'agrégation des cités cottiennes avait tenu à une communauté d'origine, la Maurienne en eut fait partie, comme on a pu le conclure par les rapprochements onomastiques. Mais évidemment les Médulles, derniers arrivés et de race gauloise, étaient étrangers à cette fédération et n'ont été annexés à la préfecture de Suze que par les Romains.

Les Médulles ont dû se maintenir sur la rive gauche de l'Isère, et l'observation de Vitruve, que les eaux du pays des Médulles faisaient grossir le cou de ceux qui en buvaient, n'est que trop vraie encore pour la vallée inférieure de l'Arc (2).

Si les *Brannovices* du Briennais avaient fait une colonie en Maurienne, ils auraient dû figurer sur l'arc de Suze comme les *Medulli*, plus éloignés qu'eux de la métropole; mais on n'y voit ni les *Brannovices*, ni les *Brannovii*, ni les *Vceni*, ni les *Graioceli*.

L'orthographe de ce dernier nom est celle donnée par Jules César et semblerait leur attribuer pour centre *Ocelum*, près de la Chiusa, entre Suse et Turin. On avait même pensé que Pline les avait en vue en mentionnant les *Graios positos in transitu*, les Grecs situés au passage, c'est ce que signifie *Ocellum* (1). Mais les auteurs du moyen âge ont écrit *Garoscelli*. Cette forme s'expliquerait par le nom de la *Chiara* qui arrose le plateau d'*Oscella*, aujourd'hui Usceglio, et fixerait définitivement ce peuple dans la vallée de Viù.

Nous empruntons à un rapport adressé par M. Cibrario à l'Académie de Savoie les détails suivants sur les communications qui existaient autrefois entre la vallée d'Usceglio et la Maurienne (2).

Sur le flanc méridional de la Tour d'Ouarda, montagne qui sépare les vallées d'Usceglio et d'Ala, on voit les restes d'un chemin taillé par le fer, praticable encore aux bêtes de somme. Dans la direction de cette route on trouve de gros anneaux de fer fixés dans les rochers. Elle longeait la montagne de la Corna, où l'on exploite, depuis 1752, des mines de cobalt, et descendait dans un riant bassin appelé *Bella comba*. Là, on a découvert une inscription qui a été transportée à Usceglio :

HER
CVLI
V· VIRI
VS
MARCELLUS

Herculi votum solvit Virius Marcellus

En remontant le vallon, on parvient à un autre bassin appelé *Pian-del-Salour*. L'eau qui provient de la fonte des neiges, en balayant le sol, a mis à découvert un beau tronçon de route pavé de cailloux quadrangulaires sur trois mètres de largeur. Plus loin un passage taillé dans le roc, appelé *Guriot*, est presque obstrué par les éboulements. On arrive enfin au lac de la Roussa, dans un amphithéâtre de rochers taillés à pic, suivi d'une petite plaine.

On avait trouvé là un monument de douze mètres de hauteur sur un de largeur, orné de figures et portant une inscription romaine. Mais une avalanche le couvrit et, retrouvé plus tard, en 1824, il a disparu, dans un intérêt mercantile, avant qu'on ait pu copier exactement le texte gravé.

Ici, la route a été couverte d'un glacier qu'il faut passer pour arrriver au col d'Arnas, d'où l'on descend dans le vallon de l'Arverole en Maurienne.

(1) Polybe, *Hist. rom.*, X, xxxvi, xxxvi, XI, 1. Paul Orose, *Hist.*, etc. *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, 37, 77, 95.

(2) Vitruve, *De Architect.* VIII, 3.

(1) *De Bello Gall.* I, x. *Hist. nat.* III, xx.

(2) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, IV, 193.

Une autre route plus longue, mais moins difficile, a dû être pratiquée, au sud de cette dernière, en remontant le vallon de Margon et l'autre branche de la Chiara. Dans une riante plaine, appelée *Pian delle Medajere*, plan des médailles, on a trouvé effectivement des monnaies romaines, entre autres une d'Alexandre Sévère. De là, par la Quagliera, on suit à mi-coteau un magnifique plateau en pente douce, et après quelques pas difficiles on arrive à un grand bassin au fond duquel se trouve un lac glacé dominé par les aiguilles de la Lera à l'est, de la Roussa au nord, puis, en surmontant un glacier, on passe le col du Lautaret et on descend par l'Alpe de la Lombarda pour aller reprendre l'autre route sur la rive droite, au bourg de l'Arverole. Il est probable que ce dernier chemin a été ouvert lorsque le précédent est devenu difficile à cause de l'envahissement du glacier et des éboulis, et qu'il n'a pas tardé à subir le même sort par les mêmes causes. C'est le dernier qui ait été fréquenté pour le service de la poste jusque dans le XIXe siècle.

De la Goulaz par Villarou, Castel, Sallanches et Bonneval on remontait la vallée de la Lenta, au sommet de laquelle se trouve le passage du Mont-Iseran, qui mène dans la vallée des Tignes en Tarentaise. C'est probablement la direction qu'avaient prise les Ceutrons lorsqu'ils vinrent appuyer les Garoscelles et les Caturiges pour empêcher Jules César d'aller faire la guerre aux Helvètes (1). Mais on n'y trouve pas de tronçons de pavés et de chaussées comme dans celles que nous venons de parcourir.

De Bessans la route ancienne passait à la rive droite de l'Arc et ne la quittait plus jusque dans la basse Maurienne.

Le plateau de la Magdelaine a fourni déjà son contingent aux fouilles archéologiques (2). Du Mollard, la route maintenait son niveau au dessus de Lanslebourg, par Chamoux, pour contourner à Termignon, Sardières, Aussois, Saint-Benoît-sur-Avrieux, le Bourget, Outras, Saint-André, la Ville, Paraz, Orelle, Saint-Michel, la Porte, la Tour, Saint-Julien, l'Echaillon, Hermillon, etc.

On a trouvé divers objets d'antiquités, comme bracelets, fibules, agrafes en bronze à Mont-Denis, au-dessus de Saint-Julien, et à Saint-Martin-de-la-Porte (3).

Cette ligne, où l'on peut encore constater plusieurs débris de pavés anciens et quelques tronçons taillés dans le roc, était encore suivie vers la fin du XVIIe siècle.

Sans avoir le niveau de la voie prétorienne des Alpes graies, elle était plus régulière qu'elle ne le paraît aujourd'hui. Le manque d'entretien et les péages féodaux l'avaient dévoyée en plusieurs détours, où l'on peut encore reconnaître la direction primitive.

Il est à regretter que l'itinéraire romain de cette route ne nous soit pas parvenu ; il aurait été d'un grand secours pour la fixation des stations de l'époque romaine.

Cette route, ouverte par les Graiocèles et régularisée par les Romains, ne pouvait que se rattacher par Lanzo au tronçon d'Ivrée à Turin. Le détour, évidemment trop long pour cette dernière station et les obstacles causés par l'envahissement des glaciers au col d'Arnaz et à celui du Lautaret, lui firent préférer la route des Médulles qui de Bramans remontait par Extravache au Petit-Mont-Cenis, pour descendre à Suse par la Novalèse.

C'est celle qu'ont suivie Pepin et Charlemagne lorsqu'ils allaient refouler les Lombards aux Cluses, aujourd'hui la Chiusa, l'ancien *Ocelum*, où Jules César avait repoussé les Gaulois. C'est par cette route que Charles-le-Chauve, fuyant les hordes sarrasines d'une part, de l'autre l'armée de Carloman, roi de Bavière, repassa les Alpes et vint mourir à Avrieux en Maurienne, empoisonné en route par son médecin, le juif Sédécias, en 877 (1).

On sait que Cottius, fils de Donnus, roi de Suse, avait échangé, sous Auguste, le titre royal pour celui de préfet des Alpes cottiennes. L'empereur Claude rendit le titre de roi, *regulus*, à son fils Cottius II. A la mort de ce dernier, Néron y envoya un préfet.

L'usage de l'Eglise, surtout dans les Gaules et depuis Constantin, a été d'établir des évêques dans les chefs-lieux de cités, et des métropolitains, qui ont pris, sous Charlemagne, le titre d'archevêques, dans les chef-lieux de provinces (2). D'après ce principe, Suse, résidence du préfet des Alpes cottiennes, aurait dû avoir un métropolitain ; elle n'eut pas même un évêque ordinaire et son territoire dut ainsi ressortir de l'évêché le plus voisin, celui de Turin. Quant au *vicus* de la Maurienne, ce titre même semblait l'exclure de l'honneur d'un siége épiscopal.

Lorsque les Lombards eurent cédé Suse au roi d'Orléans et de Bourgogne, Gontran voulut assimiler cette cité aux autres de ses Etats sous le rapport religieux. Toutefois, prévoyant que Suse, à raison de sa position en delà des Alpes, pourrait échapper un jour aux Francs, il déplaça le centre religieux de Suse pour l'établir au *Vicus* de Maurienne, dépendant de la même cité, mais situé en-deça des Alpes. C'était en 561 (3).

Il ne priva pas néanmoins la ville de Suse de ses droits de cité civile. Il aurait pu même, comme chef d'Etat, attribuer ces mêmes droits à la ville de Maurienne. Mais tel était encore le respect traditionnel que l'on portait à l'ancienne organisation romaine que l'acte de donation de l'an 887 de Boson, roi d'Arles, porte *Secusinæ civitatis vel Maurianorum episcopus*. Et une copie de la Notice des Gaules du Xe siècle reproduit encore les titres de *Civitas Secutium et vicum Maurienna* (4). Le roi Gontran ne donna donc à cette dernière ville que les honneurs et les droits de cité ecclésiastique : *Civitas Morienna à Gundrano rege constructa*, comme on le lit dans une variante de la Notice. Et les documents relatifs à l'établissement du diocèse portent *Civitas et vicus Maurianensis* (5). Ce *Vicus*, souvenir de classification de localités dans le droit romain, n'en était pas moins appelé par Grégoire de Tours : *Urbs Maurienna*,

(1) *De Bello Gall* I, x.
(2) *Lettre de Mgr Billiet* dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, III, 234.
(3) *Mémoires de la Société sav. d'hist. et d'arch.* VI, xxv.

(1) *Notice sur le village de Brios*, par Mgr Billiet, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, première série, VII, 265.
(2) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie* dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IX, deuxième série.
(3) C'est ainsi que l'évêque de la cité d'*Aventicum*, Avenches, dévastée par les Allamans, transporta son siége au *locus Lausanensis*, dependant de la même cité. C'est ainsi que l'évêque de Octodure ou Martigny alla s'établir à Sion.
(4) *Scriptores rerum Gall.* II, IX. Angley, *Hist de Maurienne*, 431.
(5) *Académie de Savoie*, *Mémoires*, IV. *Documents*, II, par S. Em. le cardinal Billiet, n° 2.

déjà au VIe siècle aussi bien que dans les annales des Bénédictins au VIIIe (1). Aussi lit-on enfin *Civitas Morigennensium* dans deux variantes de la Notice du Xe et du XIVe siècle; et, dans d'autres documents relatifs à l'organisation de ce pays sous les Francs, la *Civitas Maurianensis* se composait du *pagus Maurigenicus*, *pagus Segusinus*. Le bassin de Briançon ne fut jamais que l'*ager Brigantinus*, partie intégrante du *pagus* ou pays de Suse, comme déjà du temps de Ptolémée (2).

Deux actes publics, l'un de 588, l'autre de 1208, nous ont laissé les confins principaux de l'ancien diocèse de Maurienne. Contre le diocèse de Turin une limite était placée entre la Chiusa et Aveillane, *Vologia* ou *Volovia*, une autre à la Cluse entre les vallées de Pragelas et du Cluson. Contre le diocèse d'Embrun la limite était vers l'ancien village de *Rama*, au-dessus de Mont-Dauphin. Contre le diocèse de Grenoble c'était la Breda et l'Isère, par La Rochette et Sainte-Hélène-du-Lac. Les crêtes des montagnes complétaient la ligne entre ces trois points (3).

Enfin, la Maurienne a le titre de Marche, *Marca Maurianensis*, comme les Marches d'Italie et d'Espagne. C'était, en effet, dans le diocèse de Maurienne que se trouvaient les deux plus importants passages des Alpes au moyen âge, celui du Mont-Cenis et celui du Mont-Genèvre, aboutissant tous les deux à Suse, dont les seigneurs furent ainsi *Mark-Grafs*, c'est-à-dire comtes d'une marche, margrave, marquis.

C.-A. Ducis.

(1) *De gloria Martyrum*, I, XIV, *Ann. Ben.* XXXVIII.

(2) Ptol *Geog.* III. Guérard, *Divisions territoriales de la Gaule*, 25, 151, 160.

(3) *Memoires sur les premiers évêques de Maurienne*, par Mgr Billiet, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IV, 275. *Revue savoisienne*, 1867. Besson, *Preuves*, 109, 112, 114.

LA CESSION DU DAUPHINÉ A LA FRANCE EN 1343

(Suite, voir le n° de novembre)

Qu'était-ce que Jacques Brunier?

Jacques Brunier, docteur ès-lois, était, en 1340, conseiller d'Etat du Dauphin. L'année suivante, il fut nommé chancelier, en remplacement de l'évêque de Tivoli. Cette charge, la première en dignité dans l'ordre civil, était enviée par tous les jurisconsultes qui prétendaient y avoir quelques droits. Le chancelier répondait à toutes les requêtes adressées au prince et nommait à tous les emplois. Il recevait 200 florins d'honoraires, suivait le Dauphin dans tous ses voyages et avait à ses ordres un secrétaire et un écuyer.

Jacques Brunier avait un frère, Guillaume, qui servait dans l'armée delphinale et qui entra après la cession au service du roi de France. Il mourut en 1346, à la bataille de Crécy, avec son fils Henri. Humbert II se laissa persuader par les fallacieuses considérations de Jean de Chissé et de l'évêque de Tivoli. Jacques Brunier lui fit entrevoir la raison d'Etat, la saine politique et la position où, lui Dauphin, se trouvait vis-à-vis de sujets qu'il aimait et que pourtant il rendait malheureux. Jean Birel lui démontra combien était préférable à l'agitation tumultueuse de sa vie de cour la silencieuse retraite du cloître, où le moindre bruit du monde ne pourrait arriver, où la tranquillité et la paix se joignaient aux plus douces jouissances morales.

Humbert fut bientôt décidé. Il ne s'agissait plus pour lui que de se choisir un successeur. Naturellement, comme nous venons de l'exposer, les trois souverains ses voisins désiraient tous les trois également lui succéder; tous les trois y avaient un intérêt égal, tous les trois encore avaient essayé de divers moyens pour parvenir à leur but.

Lorsque le pape se présenta pour que la cession se fit en sa faveur, la noblesse dauphinoise se montra foncièrement hostile à cet arrangement: la cour pontificale ne lui présentait pas d'assez grandes séductions.

De trop vives antipathies existaient entre le Dauphiné et la Savoie pour que l'on pût espérer une entente cordiale entre les deux peuples. Leur union, c'est-à-dire l'annexion des Etats d'Humbert II à ceux du comte de Savoie, n'eût fait que rallumer certaines questions dangereuses, introduire dans le comté un élément nouveau en y amenant un nouveau peuple (1).

Le Dauphin comprit tout cela, et, malgré les démarches plus ou moins secrètes que fit tenter auprès de lui par ses agents, le comte Amédée VI, il tourna ses vues d'un autre côté.

Les agents du roi de France agissaient d'ailleurs avec un merveilleux ensemble. A Jean de Chissé, à Brunier et au seigneur de Beaumont s'était joint un quatrième personnage, Henri de Villars, archevêque de Lyon. Toutes les instances réunies de ces quatre négociateurs disposèrent le Dauphin à favoriser le roi de France.

« Philippe de Valois, dit le marquis Costa de Beau-
« regard, agit comme tout accapareur d'héritages: il
« flatta Humbert, daigna lui faire une visite à Vienne,
« lui prêta de l'argent, paya ses dettes, le lia par des
« promesses et des écrits, tellement, ajoute Samuel
« Guichenon (2), que, l'an 1343, le Dauphin, étant
« allé en France, donna tout son pays de Dauphiné
« à Philippe, fils puiné du roi, ou à l'un des fils de
« Jean, duc de Normandie, son fils aîné, sous de
« grandes réserves, et à la charge des douaires de
« Béatrix de Hongrie, sa mère, et de Marie de Baux,

(1) Le Dauphiné ayant fait partie du pays des Allobroges, de la province Viennoise et du royaume de Bourgogne aussi bien que la Savoie, on ne voit pas clairement d'où serait venu l'*élément* ou le *peuple nouveau*. Les guerres des Dauphins et des comtes de Savoie, quelles qu'en fussent les causes accidentelles, avaient pour mobile final leur ambition respective de reconstituer, chacun à leur profit, la Bourgogne des Rodolphe.

Humbert II avait déjà obtenu, en 1335, le titre de roi de Vienne, qu'il ne put porter. Amédée VI avait plus qu'un titre. Outre la Savoie et le Piémont, il avait de l'ancienne Bourgogne la Suisse romande, la Bresse et le Bugey, le Diois et le Valentinois, avec plusieurs autres fiefs en Dauphiné. L'acquisition du reste aurait permis à ses successeurs de garder la Provence, deux fois perdue, faute d'appui au nord, et le troisième royaume de Bourgogne, à cheval sur les Alpes depuis le centre de la Suisse jusqu'à la Méditerranée, aurait peut-être arrêté les luttes séculaires de l'Allemagne et de la France en Italie.

La cession du Dauphiné à la France fit manquer à tout jamais ce projet. Car elle ouvrit encore la porte du marquisat de Saluces à la France, qui ne le rendit qu'en échange de nos possessions entre le Rhône et la Saône, en 1601. J'estime donc que Jean de Chissé se montra assez mauvais Savoyard dans cette négociation.

C.-A. Ducis.

(2) *Histoire généalogique*, tome 1.

« son épouse, et, quoi que le comte de Savoie put « faire sous main, il ne put empêcher ce coup. »

D'après l'acte de donation, que nous avons sous les yeux, si Philippe de France venait à mourir, le Dauphiné devait appartenir à un fils du duc de Normandie. « Et par telle condition, est-il dit dans cet « acte, que le dit mons Philippe est celui qui sera « Dauphin, et ses hoirs ou successeurs au Dauphiné « seront tenus soi faire appeler Dauphin de Viennois « et porteront les armes du dit Dauphin écartelées « avec celles de France, et ce ne sera ni ne puisse « être ajouté le dit Dauphiné au royaume de France, « fors en tant que l'empire y serait uni. »

Pour prix de cette cession, le roi de France promettait au Dauphin 120,000 florins en trois ans. Humbert se réservait dix mille livres de rentes perpétuelles sur plusieurs terres du Dauphiné, outre quelques autres avantages de moindre importance. Les signataires de l'acte furent Jacques Brunier, Amblard de Beaumont et d'autres personnages dont nous n'avons pas à nous occuper ; Jean de Chissé, un de ses parents nommé Perret de Chissé, conseiller du prince, Aimon de Chissé, grand-bailli de Viennois, furent, avec un grand nombre de gentilshommes dauphinois et français, présents à la lecture de l'acte de cession.

Le roi de France était enfin parvenu à ses fins ; il triomphait, il était heureux : à côté des fleurs de lys royales allait briller désormais le Dauphin d'azur des comtes de Viennois, un nouveau fleuron s'ajoutait à la couronne de France. Une fois les Anglais chassés, la Guyenne comprise, la France redevenait grande, heureuse, puissante.

Philippe VI récompensa brillamment tous les agents qu'il avait soudoyés : Jean de Chissé fut créé son conseiller intime ; Amblard de Beaumont reçut six cents livres de rente annuelle, qu'il échangea plus tard avec Charles de France, premier Dauphin de race royale, contre la possession du château de Beaumont en Trièves ; Perret de Chissé fut nommé gouverneur d'Hermance, en Faucigny ; Adolphe de Chissé fut créé évêque de Grenoble après la mort de son frère arrivée quelques années plus tard ; seul, le fidèle Brunier ne voulut rien accepter de la munificence royale.

Voyons maintenant si les clauses du traité furent bien exécutées par le roi de France.

Philippe VI comprit bientôt qu'il ne pouvait, sans danger pour la sûreté de son royaume, laisser un prince du sang possesseur d'une province qui, par sa situation, était la clef du royaume du côté des Alpes. Le Dauphiné devint une simple province de la France, malgré les termes précis du contrat, lequel portait qu'il ne pourrait y être ajouté que « fort en tant que l'empire y serait uni. » L'orgueil des Dauphinois ne voulait reconnaître qu'un empereur pour souverain étranger.

En second lieu, le Dauphin devait prendre le titre de Dauphin de Viennois. Cette clause ne fut exécutée que jusque vers la fin du XIVe siècle, car, depuis cette époque, les fils aînés des rois sont qualifiés « Dauphins de France. »

Le traité ne fut donc pas scrupuleusement observé, et le Dauphiné ne fut plus qu'une province du royaume, régie par les lois et les coutumes françaises, malgré l'article spécial du traité qui dit : « Ledict mons Philippe est tenu de garder et maintenir à toujours, mais perpétuellement, toutes les libertés, franchises, priviléges, bons us et coutumes du Dauphiné. »

Dans le voyage que l'empereur Charles IV fit en France en 1370, il confirma librement la donation faite par Humbert II à Philippe de France. Or, l'empereur était le suzerain immédiat du Dauphiné, qui ne relevait que de lui. Ce qui le prouve, c'est que les Dauphins avaient porté le titre de comtes palatins et de sénéchaux de l'empire. L'archevêque primat de Vienne était comte et archichancelier du Saint-Empire dans le cercle des deux Bourgognes ; Vienne se qualifiait ville impériale. Il paraît que l'empereur ne s'émut pas de voir une province aussi considérable de l'empire unie à la nation française ; car avant de quitter la France il créa le Dauphin, fils de Charles V le Sage, vicaire général et perpétuel de l'Empire, en Dauphiné. « Le chancelier impérial, dit le marquis Costa de Beauregard, en expédia les lettres revêtues du sceau d'or. »

Lorsqu'il eut abandonné ses Etats, Humbert II chercha une occupation, loin de songer à s'enfermer dans un monastère. Sa vie ne devait plus être dès lors qu'une douloureuse épopée.

Le roi de Chypre, les Vénitiens, les Génois et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient ligués contre l'Empire turc. Après quelques victoires, ils avaient essuyé devant Smyrne une défaite complète. Pierre Zeno, grand amiral de Saint-Marc et le légat du pape, avait péri dans la mêlée. Cependant ils continuèrent les hostilités.

Désabusé des grandeurs souveraines, mais désireux d'acquérir de la gloire et poussé aussi par des sentiments de piété, Humbert se prit d'enthousiasme pour cette expédition, et il adressa au pape une requête ainsi conçue : « Supplie à Votre Sainteté, son humble « fils, Humbert, Delphin de Vienne, qu'il vous plaise à « li octroyer à estre capitain de ce saint voyage contre « les Turcs et les non féaux à l'Eglise de Rome, et que « tous, tant hospitaliers comme tous autres, li ayent « et doyent obéyr par terre et par mer. » Ce fut avec joie que le pape accepta. Par bulle du 25 mai 1345, il nomma Humbert capitaine général du Saint-Siége.

Après de grands préparatifs qui achevèrent de le ruiner entièrement, Humbert partit, suivi de la Dauphine Marie et de son fidèle Brunier. Les résultats de la croisade furent sans importance. L'argent manquait aux croisés ; le pape ne pouvait plus lever les dîmes de la guerre sainte. Toute l'Europe était en armes ; les Anglais ravageaient la France, et, à la funeste journée de Crécy, triste pendant de Courtrai et d'Azincourt, la fleur de la chevalerie française tombait moissonnée sous leurs coups.

Le roi de Chypre et les Vénitiens retournèrent chez eux. Humbert vint prendre ses quartiers d'hiver chez les hospitaliers de Rhodes, où il tomba malade. La Dauphine, son épouse, brisée par tant d'émotions et de voyages, mourut (1347). Ce dernier coup acheva de décourager l'ex-Dauphin. Il partit, revint en Europe et arriva à Grenoble vers la fin de septembre 1347. Tous lui conseillaient de se remarier. « Espé- « rant, dit Guichenon, que, s'il avait des enfants, la

« donation demeurerait sans effet, suivant la réserve « qu'il en avait faite, il envoya secrètement à Pierre, « duc de Bourbon, pour lui demander Jeanne de « Bourbon, sa fille aînée, en mariage, laquelle lui « fut accordée. Mais Geoffroy, évêque de Carpentras, « Guy, comte de Forêts, Louis de Villers, archidiacre « de Lyon, Guillaume de Barrec, prieur de Saint-« Benoît de Seyssieu, Hugues, seigneur de Cusance, « Berard, seigneur d'Iseron, Amblard, seigneur de « Beaumont, Amédée Roussillon, seigneur du Bou-« chage, et Pierre de Lucinge, chevalier, que le « Dauphin avait députés ses ambassadeurs pour la « conclusion de ce mariage, s'étant mis en chemin, « l'an 1348, le duc de Bourbon, qui en avait donné « avis au Roi, reçut un commandement exprès de Sa « Majesté d'éloigner la proposition du Dauphin, soit « parce que Sa Majesté avait dessein d'épouser cette « princesse, qui fut depuis sa femme, soit pour n'être « pas porté à consentir que le Dauphin se mariât. « Ainsi Humbert, se voyant rebuté, se laissa aller « aux persuasions de Jean Birel, général des Char-« treux, qui lui conseilla la retraite en un cloître, et « en même temps le Roi le fit presser par l'Archevê-« que de Lyon d'exécuter la donation de l'an 1319 « et de relâcher *tout ce qu'il s'était réservé;* à quoi « le Dauphin ayant témoigné d'être disposé, se rendit « à Lyon, l'an 1349. Le comte Vert, averti de la « négociation, dépêcha Guillaume de la Baume, sei-« gneur de l'Albergement, l'un de ses principaux « conseillers, pour essayer ou à rompre ce marché, « ou pour en tirer quelque avantage; mais quand il « arriva, le contrat se trouva passé, et Jean, duc de « Normandie, en possession; ce qui obligea Guillau-« me de la Baume d'aller à la Cour, où il s'assura de « l'amitié du Roi envers son prince, fit connaître la « passion que le comte Verd avait de vivre en bonne « intelligence avec le nouveau Dauphin et proposa « quelques échanges de terres de ces deux princes, « qui étaient enclavées, dont il apporta l'agrément. »

Le Dauphin s'exécuta donc de bonne volonté, n'osant résister aux ordres que le Roi de France essayait de cacher sous une apparence de prière. Le jour de Noël 1351, après avoir fait profession dans l'ordre de saint Dominique, il prit les ordres sacrés. Ordonné sous-diacre à la messe de minuit, diacre à la messe de l'aurore, il reçut la prêtrise à la messe du jour; huit jours après, il fut créé par Clément VI patriarche d'Alexandrie, prieur des Dominicains de Paris et administrateur de l'archevêché de Reims.

Un an après, il mourut à Clermont et fut enseveli à Paris dans le couvent des Dominicains, dont il était prieur. « Souverain sans Etat, dit M. de Pétigny « dans ses *Recherches sur Humbert II,* général « sans armée, époux sans enfants, évêque sans dio-« cèse, dévot et excommunié, aimant ses sujets et les « écrasant d'impôts sans en être plus riche, Humbert « réunit dans sa vie toutes les misères et toutes les « contradictions de la faiblesse. »

Le dernier Dauphin de race royale fut Louis de France, de Bourbon et d'Artois, duc d'Angoulême, fils du roi Charles X et de Marie-Thérèse de Savoie, enterré à Goritz, sous le nom de *Louis XIX, roi de France et de Navarre.* Il avait épousé Madame Royale de France, Marie-Thérèse de Bourbon, fille du roi-martyr et de Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, la plus calomniée de toutes les reines de France.

CHARLES BUET.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE D'ANNECY

(Suite, voir le n° de septembre)

Avant d'être un jardin, la petite place triangulaire située au confluent des deux canaux avait été le cimetière de l'Hôpital, dont une moitié s'éboula dans l'eau lors de l'inondation de 1711. L'année suivante, cette plate-forme fut relevée et assurée contre le courant par la construction d'un redan, dont les bas murs sont encore visibles (1).

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse, tel que nous l'avons décrit dans l'article précédent, avait-il reçu quelque augmentation avant les résolutions du comte Amédée III de Genevois? Nous n'en savons rien; aucun document ne vient jeter quelque lumière là-dessus. Il est probable, toutefois, que, pour abriter les pèlerins, on aura ajouté un péristyle, que l'on présume avoir été de cinq à six mètres de longueur. Quelques archéologues ont cru pouvoir attribuer toute la partie inférieure du clocher à l'époque romane. Nous discuterons cette opinion en suivant les agrandissements progressifs qu'a reçus cette église.

Parallèlement au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse et le long du côté droit s'éleva, dans la même orientation, un autre sanctuaire avec chœur de vingt mètres de longueur sur dix de largeur. Il occupait dans la place actuelle de Notre-Dame l'espace compris entre la fontaine publique, vers laquelle se trouvait le chevet, et le tambour de la porte principale de l'église moderne.

C'est à ce terme que devait avoir été prolongé le péristyle du sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse.

Le maître-autel du chœur fut dédié à saint Antoine d'Egypte, que l'on invoquait depuis longtemps dans les hôpitaux pour la guérison du *feu sacré*, maladie signalée déjà par deux poètes romains, Virgile et Lucrèce (2).

Ce chœur était fermé par un jubé ou tribune, posé sur un encorbellement, qui s'appuyait à droite au clocher, à gauche sur une petite arcade reliant le dernier pilastre du chœur à un gros pilier de quatre mètres et demi de longueur sur deux de largeur, les nervures non comprises, et faisant face au clocher.

Au nord du chœur, on construisit une sacristie d'environ neuf mètres de longueur sur sept de largeur dans œuvre. Elle formait au côté droit du chœur comme le pendant du sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse, qui le longeait au côté gauche.

A l'ouest de la sacristie s'éleva le clocher de forme oblongue dans le sens des sanctuaires; il a onze mètres et demi de longueur sur dix mètres de largeur. Les murs de long ont à la base trois mètres et ceux de large trois mètres et demi. Dans l'angle sud-ouest

(1) Mgr Billiet, *Notice sur quelques inondations*, p 25, 31 *Revue sav.*, 1870, p. 86.

(2) *Georg.* III. *De Natura rerum,* VI, 660. Collombet, *Histoire de l'Eglise de Vienne,* II.

on a pratiqué un escalier tournant qui s'élève jusqu'au sommet de la tour par cent vingt-trois marches.

Le rez-de-chaussée servait de seconde sacristie pour le public, la première n'étant ouverte qu'au chœur. Le premier étage formait la chambre des musiciens. Une embrasure de trois mètres leur ouvrait le passage à la tribune dite aussi des Musiciens.

De l'angle nord-est de la grande sacristie un mur extérieur contournait le chœur et le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse jusqu'au flanc méridional. Il était flanqué de cinq contreforts, dont les quatre premiers appuyaient les voussures correspondantes aux quatre pilastres du chœur et le cinquième consolidait le flanc du sanctuaire primitif de Notre-Dame-de-Liesse, auquel il n'avait pas été touché.

En partant de l'angle nord-ouest du clocher et de l'angle sud-ouest du sanctuaire primitif de Notre-Dame-de Liesse, les murs furent continués vers l'ouest jusqu'à la distance de sept mètres du canal. La façade de la nouvelle église s'éleva donc parallèlement à ce canal sur une longueur de vingt-sept mètres dans œuvre, dont dix mètres pour la grande nef du milieu, huit pour celle de gauche, huit et demi pour celle du clocher.

L'autel principal de cette nef, appuyé à l'ouest du clocher, fut dédié à Notre-Dame-des-Grâces.

La voûte de cette dernière était basse et lourde. Les deux travées qui la composaient étaient portées par un pilier massif de quatre mètres carrés, sans parler des nervures. La nef de Notre-Dame-de-Liesse était plus élancée; le pilier qui faisait face à ce dernier et suite au pilier oblong de la tribune était svelte et régulier, posant en losange de deux mètres de longueur sur un mètre et demi de largeur, non compris les ornements.

La façade n'avait qu'une seule porte assez étroite et à voûte surbaissée. On entrait plus communément au nord par une porte latérale dans la seconde travée de la nef du clocher. Mais la plus fréquentée était celle qui avait été ouverte pour le service du recteur de l'Hôpital et par laquelle on entrait dans la travée centrale de la nef de Notre-Dame-de-Liesse. On peut encore en apercevoir la forme autour de la porte actuelle, en face de celle du presbytère.

Au-dessus de la porte principale, une grande et belle rosace donnait sur la nef du milieu et deux fenêtres ogivales sur les deux nefs collatérales. Trois autres fenêtres du même style éclairaient du sud les trois travées de la nef de Notre-Dame-de-Liesse, dont une seule reste, celle du sommet, et deux autres fenêtres éclairaient du nord les deux travées de la nef du clocher.

Telle était l'église de Notre-Dame au siècle dernier. Nous l'avons décrite dans son ensemble, sans tenir compte de la succession observée dans la construction de chacune de ses parties.

Revenons maintenant à l'antiquité du clocher. La petite baie en forme de meurtrière qui éclaire l'escalier au rez-de-chaussée, et le linteau de la porte d'entrée au clocher, en accolade brisée, aujourd'hui disparue, appartiendraient à la période romane. Mais M. Blavignac, qui a exploré avec tant de science l'architecture sacrée du bassin du Léman, avoue que ce dernier décor, dont il a seul conservé la figure, se retrouve jusqu'au XIVe siècle (1).

Les baies correspondantes des étages supérieurs et la porte qui donna entrée à la chambre des musiciens au premier étage, sont toutes terminées en accolades flamboyantes.

Les chapitaux des colonnettes et les pieds droits des fenêtres du troisième étage appartiennent aux XVe et XVIe siècles. On en voit de semblables aux additions faites à l'église de Contamines-sur-Arve par les Barnabites dans le XVIIe siècle.

Cet ensemble de décors nous autoriserait à attribuer aux premières influences de la Renaissance les arcs en plein cintre des fenêtres, si nous n'en avions déjà des exemples à la fin du XIIIe siècle dans le château de la Salle à Beaufort, au XIVe dans celui de l'Epigny sous Marthod, etc. D'ailleurs, il faut admettre qu'il y a eu, avant l'achèvement complet du clocher, quelques intervalles de suspension des travaux, soit à la mort d'Amé III, en 1367, soit à l'incendie de 1412, mais non pas tels qu'il se soit écoulé trois siècles entre le commencement et la fin.

Si quelques décors du rez-de-chaussée du clocher qu'on retrouve d'ailleurs au XIVe siècle, et même quelques ornements des fenêtres supérieures semblent rappeler le faire roman, la cause pourrait en être attribuée au seul modèle que les artistes eussent alors sous les yeux, je veux dire le clocher d'Annecy-le-Vieux, construit avec des débris de murs et de monuments romains, comme inscriptions, colonnettes, blocs à moulures, et que quelques détails d'architecture, assez semblables à ceux des tours sarrasines élevées sur l'amphithéâtre d'Arles et des cloîtres de Montmayour, feraient remonter au VIIIe siècle (2).

Ce monument était bien, en ce genre, le plus remarquable de la contrée et se rattachait à l'importance d'Annecy-le-Vieux, devenu le centre d'un décanat composé de 96 paroisses, depuis que les barbares avaient détruit la ville romaine, dont les ruines se retrouvent encore dans la plaine. Un coup d'œil historique sur le développement progressif d'Annecy-la-ville viendra appuyer nos conclusions.

La répulsion que les comtes de Genevois rencontraient à Genève leur avait fait choisir pour séjour principal le *chatel et borg d'Annessieu,* dont ils firent ainsi la fortune. Borné d'abord aux lignes de maisons qui longeaient la rivière du Thioux, il s'augmenta d'un nouveau quartier, qui fut fermé de portes, de murs et d'eau, depuis l'ancien pont de la Halle par l'extrémité de la rue Filaterie jusqu'en face de la porte de l'horloge.

Cet accroissement porta les comtes de Genevois à faire agrandir la chapelle de Saint-Maurice du château pour une paroisse. Elle fut reconnue en 1132 et séparée de celle d'Annecy-le-Vieux par un ancien chemin tracé d'Albigny à Novelle sur un renflement de terrain, qui au nom de *mas des Grandes-Isles* ajouta dès lors celui de *mas des Grandes-Fins* (3).

(1) *Histoire de l'architecture sacrée,* 200.
(2) Blavignac, *Hist. de l'archit.,* 127
(3) La ligne séparative de la paroisse du château de Faverges et du prieuré de Viuz porta aussi le nom de *mas des Fins*. Le même nom se retrouve entre Metz et Meythet.

En dehors de cette ville murée et du petit Thioux qui la contournait, le sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse avait groupé de nouvelles habitations et un hôpital dont l'existence remonte au XIIIe siècle (1).

Plus loin s'était élevée en 1290 l'église des Templiers. Après leur suppression elle fut adjugée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont la commanderie fut réorganisée en 1312 avec Compesières pour centre. Comme devant la plupart des églises dédiées à saint Jean-Baptiste, il y eut un puits, appelé le *puits Saint-Jean,* en souvenir symbolique du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les chevaliers du Saint-Sépulcre eurent aussi leur chapelle, devenue célèbre par le tombeau du premier visiteur, le bienheureux Jean d'Antioche.

Avec ce concours, les industries locales continuèrent à s'échelonner sur l'ancienne route de Chambéry, au bas du château, et surtout le long de celle qui menait aux ruines de la ville romaine et à Brogny. L'oratoire, puis la chapelle de Notre-Dame-de-Liesse, était devenue le centre religieux d'un nouveau quartier, libre d'abord, puis bientôt entouré de murs autour desquels vint courir un second bras du Thioux depuis et en dehors du pont de la Halle, par l'extrémité des rues du Pasquier et de Bœuf, puis à l'ouest de l'hôpital de Notre-Dame, où il se réunissait à l'autre bras, qui avait marqué le premier agrandissement.

La chute absolue du parti des comtes de Genevois à Genève ensuite des luttes de 1307 et 1308, dans lesquelles, comme les comtes de Savoie, les dauphins Viennois, les barons de Faucigny, ils s'étaient heurtés d'abord contre le pouvoir temporel des évêques, puis contre l'organisation syndicale de Genève, rattacha définitivement les princes de Genevois à Annecy, où ils durent concentrer leur activité et essayer d'en faire une rivale.

Pour pallier ou racheter leurs luttes précédentes contre les évêques de Genève, ils voulurent laisser un monument religieux. La chapelle de Notre-Dame-de-Liesse était au centre de la nouvelle ville, mais insuffisante pour le concours toujours croissant des pèlerins. Amé III, qui avait succédé en 1320 à Guillaume III, se résolut à augmenter la fabrique de cette chapelle et à y faire construire une église à trois nefs, dont l'une serait la chapelle même de Notre-Dame-de-Liesse.

Quel que soit le sens qu'on donne au mot *fabrique*, ou le sens de fondations, de mobilier religieux et de manutention des fonds paroissiaux, ou le sens de construction, édifice, usité à cette époque et qui s'est maintenu jusqu'à la fin du siècle dernier, comme on le voit par une délibération du conseil de ville du 16 février 1789, que conclure du projet d'élever une église à trois nefs, l'une desquelles sera la chapelle même qui est le motif de ce projet, sinon que cette chapelle était seule encore ?

Le massif de murs du clocher n'a pu être commencé tel qu'en prévision de la hauteur qu'il devait atteindre, près de quarante mètres; or, de pareilles dimensions n'étaient point proportionnées à celles de la chapelle de Notre-Dame-de-Liesse, séparée d'ailleurs de ce clocher par une distance de dix mètres, et ne devaient avoir leur raison d'être qu'avec la construction d'une grande église. Une simple annexe de bâtiments, qui aurait relié ces deux édifices, quelle qu'en eût été la destination, n'aurait pas suffi à motiver la construction d'une tour si massive et si haute.

C.-A. DUCIS.

(A suivre.)

(1) *Notice sur l'église de Notre-Dame-d'Annecy,* par M. Magnin, aujourd'hui évêque du diocèse.

LES MYCODERMES & LES MOISISSURES

La famille des algues, qui commence le règne végétal, contient les plantes les plus simples dans leur organisation, celles qui se rapprochent le plus du règne animal, car celui-ci a également pour point de départ les animaux les moins perfectionnés. Les deux séries animale et végétale commencent de la même manière et s'éloignent d'autant plus l'une de l'autre, qu'elles se compliquent et se perfectionnent davantage. Ce n'est donc pas dans les végétaux les plus parfaits, mais dans les plus simples qu'on trouve des analogies plus frappantes avec les animaux.

Il y a des espèces d'algues qui sont d'abord des spores mobiles, semblant jouir de la vie animale pendant les premiers temps de leur existence, de sorte que beaucoup de naturalistes les rangent dans le règne animal. Tels sont les mycodermes, dont les nombreuses espèces vivent dans les solutions végétales.

La fleur du vin est le *Mycoderma vini* Duby; la fleur du vinaigre, le *Mycoderma aceti* Desmaz (1); la fleur de la bière, exposée à l'air, le *Mycoderma cervisiæ*. Il y a le *Mycoderma malti-cervisiæ* Desmaz, sur le malt de la bière; le *Mycoderma malina* Desmaz, sur le cidre exposé à l'air; le *Mycoderma atramenti* Duby, sur l'encre.

Il y a aussi un grand nombre d'espèces de *mycoderma* qui font la désolation des pharmaciens par leurs ravages sur les substances pharmaceutiques, principalement sur les sirops, les eaux distillées et les infusions de végétaux.

Ce sont ces *mycoderma* qui produisent l'acétification des liquides, en portant sur leur alcool l'action comburante de l'oxygène. Ils produisent le même effet sur les sucres, les acides organiques et les matières albuminoïdes.

On croit aussi que c'est un *mycoderma* qui produit la nitrification, ou combustion de matières azotées ou ammoniacales.

Les mucédinées forment une famille nombreuse qu'on a longtemps confondue avec les champignons. Les plus remarquables sont les moisissures, plantes qui se développent à la surface des substances animales et végétales, lorsqu'elles sont humides et en état de fermentation, surtout quand elles entrent en putréfaction.

Les moisissures les plus connues sont le *Mucor mucedo* Mart., sur le pain moisi et autres substances en putréfaction; le *Mucor carnis* Lint., sur la viande cuite; le *Mucor glomerulosus* Bull., sur le papier, les tapis et le linge humide.

(1) Lorsque le *Mycoderma aceti* prend un grand développement, on l'appelle *mere du vinaigre*

L'*Aspergillus dubius* Corda, qui couvre la croûte des fromages salés, ainsi que les *Aspergillus candidus*, *flavus* et *herbariorum* Lint. qui infestent les herbiers exposés à l'humidité, appartiennent à la famille des mucédinées. Il en est de même des nombreuses espèces de moisissures qui croissent sur les bois humides, sur les excréments et sur les cadavres des animaux.

Si ces petits êtres disparaissaient de notre globe, la surface de la terre serait encombrée de matière organique morte, et de débris animaux et végétaux en putréfaction.

Ce sont eux principalement qui donnent à l'oxygène ses propriétés comburantes. Sans eux la vie deviendrait impossible, parce que l'œuvre de la mort resterait incomplète. Les germes partout répandus des êtres microscopiques se développent, et à leur aide l'oxygène se fixe en masses considérables sur les substances organiques pour en opérer la combustion.

E. CHEVALIER.

BULLETIN

Le malheur rend ingénieux. Paris ayant été isolé de la France et du monde entier par un investissement qui dure depuis tantôt trois mois, a su conserver des relations avec la province en utilisant les ballons. Chacun de ceux-ci, monté par un aéronaute, transporte plusieurs quintaux métriques de dépêches qui sont remises au bureau de poste le plus proche du point où s'effectue la descente, qui n'est pas exempte de danger. Sans parler du risque de tomber dans les lignes ennemies, plusieurs ballons ont été traînés sur un certain parcours. D'autres ont été poussés par les vents vers la mer; l'un d'eux a traversé la baie d'Avranches et est tombé près de Dinan; un autre a été entraîné jusqu'à Christiana en Suède.

Le problème de la direction des aérostats a fait l'objet des études d'un grand nombre de savants, surtout en ces derniers temps. Un ingénieur lyonnais, M. Vallée, croit l'avoir résolu. Son travail a dû être soumis à l'examen de la Commission de défense nationale. Deux Italiens ont aussi porté à Tours un aérostat de leur invention qu'ils prétendent diriger à leur gré.

En attendant que l'expérience ait prononcé sur la valeur de ces découvertes, la province correspond avec Paris au moyen de pigeons-voyageurs apportés par les ballons. Les dépêches, centralisées à Tours ou à Bordeaux, sont écrites à la suite les unes des autres et sans interlignes, puis elles sont réduites par un procédé photographique qui permet de comprendre plusieurs milliers de mots sur une feuille de papier pelure d'oignon. On estime que chaque pigeon peut transmettre jusqu'à 30,000 mots. Les dépêches sont déchiffrées à la loupe à Paris et expédiées aux destinataires.

La dépêche ne peut contenir plus de dix mots et coûte 10 fr.

—

Alexandre Dumas est mort le 5 décembre à Pays, près de Dieppe. Il était complètement tombé dans l'enfance; depuis quelque temps cependant il allait mieux. Cette mort, qui eût produit il y a quelques années une grande sensation, a passé inaperçue au milieu des terribles événements de l'époque actuelle.

Alexandre Dumas était né à Villers-Cotterets le 24 juillet 1803; il était fils du général Davy-Dumas, qui était fils lui-même du marquis Davy de la Pailleterie et d'une négresse africaine.

A la fois poète, romancier et auteur dramatique, Alexandre Dumas restera sans doute l'écrivain le plus fécond de notre siècle. Son premier ouvrage, un volume de *Nouvelles*, date de 1826. On ne pourrait dire quel fut le dernier, car il en menait habituellement trois ou quatre de front.

—

La lettre suivante a été adressée par M. Jules Simon au *Journal des Debats* :

« Paris, 28 octobre 1870.

« Monsieur,

« Vous m'avez demandé, pour les artistes de l'Opéra, l'autorisation de se constituer en Société pour donner, à leurs risques et périls, des concerts qui auront lieu le jeudi et le dimanche, concerts dans lesquels on n'entendra que de la musique sérieuse, sans décorations ni costumes. J'en ai parlé au gouvernement, qui n'y fait aucune objection. Je suis charmé, pour ma part, que les artistes trouvent dans cette combinaison un moyen de s'indemniser des pertes que leur fait subir la suspension momentanée de la subvention. Veuillez, Monsieur, en annonçant à MM. les artistes que je leur accorde l'autorisation demandée, les remercier, de ma part, de l'heureuse pensée qu'ils ont eue de consacrer la première recette aux victimes de Châteaudun. Ils ont subi, sans se plaindre, le sacrifice que j'ai été contraint de leur imposer au nom des besoins de la patrie, et maintenant, malgré la situation cruelle qui leur est faite, leur première pensée est pour les autres. Ce sont de véritables artistes.

« Agréez, cher monsieur, mes plus cordiales civilités.

« J. SIMON. »

—

On a disposé, à Paris, les sous-sols de l'hôtel-de-ville pour recevoir les archives, afin d'abriter contre les éventualités d'un bombardement ces précieux documents de notre histoire.

Il en sera sans doute de même pour les bibliothèques publiques et les musées, avec leur riche collection de manuscrits, de livres, de tableaux, de statues, de médailliers et tous les objets qui représentent dans notre capitale une grande valeur scientifique et artistique.

—

Le *National suisse* annonce qu'on a trouvé des objets fort curieux en creusant le nouveau canal de la basse Thielle, à Schwandernau, tout près de l'endroit où sont établies les fameuses grues de M. Bridel. Ce sont surtout des armes et dans le nombre se trouvent plusieurs types d'épées, dont une en bronze, d'autres en fer de l'âge helvète (de la Tène), une lance de l'époque franque ou mérovingienne et même une épée du XIIIe et XIVe siècle. Comment des armes d'époques si diverses se trouvent-elles réunies sur un même point? C'est là un problème qui ne laisse pas que d'avoir son intérêt.

—

Le ministre des travaux publics d'Italie a reçu le télégramme suivant de Modane :

« Le 4, après avoir suspendu les travaux à l'entrée du nord du grand tunnel des Alpes, on a entendu, pendant quatre heures continuelles, les percussions des perceuses de Bardonnèche, d'une manière si distincte qu'on a pu compter les coups à travers le diaphragme de 90 mètres dans la parfaite direction de l'axe du tunnel. »

—

Le *Courrier de l'Isère* signale un curieux phénomène géologique. Il s'est produit depuis plus de deux mois, et il se produit encore journellement sur les bords du lac de Paladru, des éboulements tels, que là où était naguère une pièce de terre ou de pré, complantée ou bordée d'arbres, il y a actuellement une profondeur d'eau au moins égale à l'épaisseur de la couche engloutie, et que, du bas de la tranchée, à peu près verticale, au sol resté en place, les déblais tombés ne paraissent pas généralement s'avancer au-delà de deux à trois mètres dans l'eau, qui se montre verte, c'est-à-dire profonde.

La sonde donne, vers le centre des éboulements, 4, 5, 6 et même 7 mètres de profondeur.

Le premier éboulement, le plus important, a emporté, sur la rive droite, la portion au levant du pré d'Ars, commune de Pin. La superficie soulevée avait environ 150 à 200 mètres de long sur 3 de large.

Un autre éboulement sur la rive droite, commune de Paladru, a eu lieu le 21 novembre; il a 30 mètres de longueur sur 3 environ de largeur.

Sur la rive gauche, Montferra et Bilieu, les éboulements atteignent ensemble une longueur de près de 600 mètres sur une largeur moyenne de 10 à 15 mètres. L'épaisseur des blocs abîmés est de 5 à 7 mètres.

La coupe offre une épaisse alluvion de terre végétale, de 2, 3 et 4 mètres, et au-dessous, une couche de graviers mêlés de sable, ou une terre blanche très friable.

La plupart des pièces étaient bordées d'arbres plantés pour les défendre contre les flots; ils ont disparu, sauf quelques-uns qui montrent çà et là leurs branchages.

Les éboulements de la rive gauche, survenus après les pluies, sont du 30 octobre, 1er, 4 et 5 novembre. On signale sur cette rive des pentes nombreuses qui annoncent d'autres éboulements, lesquels ne dépasseront pas certaines limites, le coteau se resserrant assez brusquement le long du lac.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY — TYP. THÉSIO.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE. — SIGILLOGRAPHIE.

Pages

Note sur les inscriptions de la Haute-Savoie, par M. Théodore Mommsen 1
Antiquités de Gilly près Albertville, par M. Ducis . . . 31
Deux inscriptions romaines de la Savoie, par le même . . . 39
Le premier livre des parlements généraux des monnayers du saint empire romain, par M. A. Perrin 44
Inscriptions romaines de la Savoie, par M. Ducis 46, 55
Antiquités d'Aime, par le même 67
Notre-Dame-de-Liesse, à Annecy, par le même . . . 69, 99
Trouvaille monétaire de Rumilly, par M. Morel-Fatio . 77
Bergintrum en Tarentaise, par M. Ducis 82
La Maurienne, par le même 87, 95

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M. J. Weber 6, 31, 72

BIBLIOGRAPHIE.

Jean Calvin, son eglise, son gouvernement à Genève, de M. Kampschulte, par M. J. Vuy 19
Travaux des Sociétés savantes de Lyon, par M. J. Philippe . 22
Les peintres et les peintures en Savoie, du XIIIe *au* XIXe *siècle*, de MM. Dufour et Rabut, par M. J. Vuy . . . 40

BULLETIN.

Séances de la Société, notes, etc. 8, 18, 26, 34, 41, 50, 57, 74, 86, 94, 102

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Vaugelas, par M. Ducis 1
Un patriote savoyard au XVIe siècle (suite et fin), par M. J. Philippe 3
La famille Bardy, de Samoëns, par M. Riondel 4
Les archives historiques de Savoie, par M. Ducis . . 13, 22
Un nouveau volume de la collection officielle des Recez fédéraux, par M. J. Vuy 17
Mariage de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, par M. Ducis. 24
Incendie des archives de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Chambéry, par M. E. Serand 25
Pasquinade diplomatique, par M. Ducis 27
Sentence rendue par le jury militaire à Cluses, par M. E. Serand. 30
Mémoire secret sur la Savoie, en 1745, publié par M. Ducis. 35, 47, 62
A propos de saint François de Sales (suite), par M. J. Vuy. . 38
Innocent V, pape, originaire de Tarentaise, par M. Ducis. . 43
Savoie et Bourgogne : Claude Bazile, par M. Albrier . . . 47
Un Savoisien à l'Institut d'Egypte : Arnollet, par le même . 56
Lettres inédites de Mme de Warens, par M. J. Vuy . . . 59
Glanures historiques, par le même 68
Episodes de la dernière occupation espagnole, par M. Ducis . 75
L'inondation de 1711, à Annecy, par M. E. Serand . . 83, 92
La cession du Dauphiné à la France, en 1343, par M. Buet. 89, 97

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

Note sur les patois de la Savoie, par M. Dufour 2
A propos de deux anniversaires, par M. C. Dunant . . . 9
Une chanson à la savoyarde, retrouvée par M. Gariel. . . 17
La plainte de Tristan, poésie, par M. B. Dufernex. . . . 34
La moisson, poésie, par le même 40
Un intérieur, poésie, par le même 50
Noëls savoyards, publiés par M. Ducis. 56, 66, 74
Sur le lac, poésie, par M. B. Dufernex 57
Propos d'enfants, poésie, par le même 65

SCIENCES. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les salles d'asile d'Annecy, par M. L. Revon. 10
Le bolide et la vouivre, par M. Ducis 18
Longévité et dimensions des arbres, par M. Chevalier . . . 51
Les mycodermes et les moisissures, par le même 101

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DOUZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DE VIGNE, homme de lettres, à Annecy.
DUCIS O ✠, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
HAMMANN, bibliothécaire de la Société des Arts, à Genève.
MERMILLOD, garde-mines de la Haute-Savoie.
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du musée cantonal, à Lausanne.
PERRIN ANDRÉ, conservateur du musée départemental de Chambéry.
REVON JAMES, naturaliste, à Genève.
REVON LOUIS ✠, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
SEGUIN, numismate, à Genève.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
VALLIER GUSTAVE, numismate, à Grenoble.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1871 — 12me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1871

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE N° 882

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DOUZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DE VIGNE, homme de lettres, à Annecy.
DUCIS O ❨, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
HAMMANN, bibliothécaire de la Société des Arts, à Genève.
MERMILLOD, garde-mines de la Haute-Savoie.
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du musée cantonal, à Lausanne.
PERRIN ANDRÉ, conservateur du musée départemental de Chambéry.
REVON JAMES, naturaliste, à Genève.
REVON LOUIS ❨, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
SEGUIN, numismate, à Genève.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
VALLIER GUSTAVE, numismate, à Grenoble.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

BIBLIOTHÈQUE PRÊT

1871 — 12ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1871

Ld 27 6° 1977
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

Pages

Fonderies de bronze des palafittes du lac du Bourget, par M. A. Perrin 1
Le Pagus du bassin d'Albertville, par M. Ducis . . . 2, 9, 17
Le nouveau trésor des Fins d'Annecy, par M. G. Vallier . . 18
La voie romaine et la voie celtique du Chablais, par M. Ducis. 27
Ferreyres : description de quelques monnaies du XIIe siècle, par M. Morel Fatio 33
Les moyens d'échange employés par divers peuples, par M. F. Seguin. 52, 58, 71
Les qualificatifs gaulois dans les inscriptions romaines, par M. Ducis 69
Les troglodytes de la Souabe, par le même 75
L'habitation du chœur, le St-Sépulcre et Gevrier, par le même. 88

BEAUX-ARTS.

Le peintre Adrien Guignet, par M. L. Revon 15
Sur l'ornementation de la reliure, par M. H. Hammann . . 41
Chronique musicale, par M. Johannès Weber . . . 54, 92
Les Sociétés chorales belges, par M. J.-C. de Vigne . . . 73

BIBLIOGRAPHIE.

Les Etats généraux de Savoie de l'an 1522, de M. Vuy, par M. Albrier 95
Les palafittes du lac de Paladru, de M. E. Chantre, par M. Perrin 102

BULLETIN.

Séances de la Société, notes, etc. 8, 23, 32, 47, 56, 68, 75, 84, 95, 103

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy 5
Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (suite), par M. Ducis. 13, 21, 38

Pages

Un épisode de l'occupation burgonde au Ve siècle, par le même 43, 49, 57
M. Martinet, par le même 47
Les familles de Gex et de Grenaud, à Samoëns, par M. Riondel. 63
Marie Armand, par M. Jules Vuy 77
A propos de St-François de Sales, par le même 80
Henri IV à Beaufort, par M. Ducis. 94
Le Puits Saint-Jean à Annecy, par M. Serand 102
Innocent V, pape, originaire de Tarentaise, par M. Ducis . 97
Dénombrement d'Annecy en 1561, par le même. . . . 101

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS. — VOYAGES.

A elle, dans ses vieux jours, poésie traduite par M. Jules Vuy. 47
Causerie sur la Belgique, par M. J.-C. de Vigne 50
Bruxelles, par le même 89
Recueillement, poésie, par M. B. Dufernex 95
Ardeur de voyage, poésie, par le même 103

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Note sur l'apparition de quelques oiseaux rares, par M. James Revon 7
Les épiphytes et les entophytes, ou les champignons du corps humain, par M. Chevalier. 11
Les insectes nuisibles et utiles de la Savoie, par le même. 25, 45, 62, 79
Note sur les jaspes de Saint-Gervais, par M. Mermillod . . 31
Observations sur le noyer, par M. Gex . . 81, 85, 98

PLANCHES HORS TEXTE.

1° Bronzes et moules des palafittes du lac du Bourget. — N° de janvier.
2° Trouvaille monétaire de Ferreyres. — N° de mai.
3° Cauris, et coupons de cuir de Russie. — N° de septembre.
4° Palafittes du lac de Paladru. — N° de décembre.

Palafittes du Lac du Bourget.



4

2

3

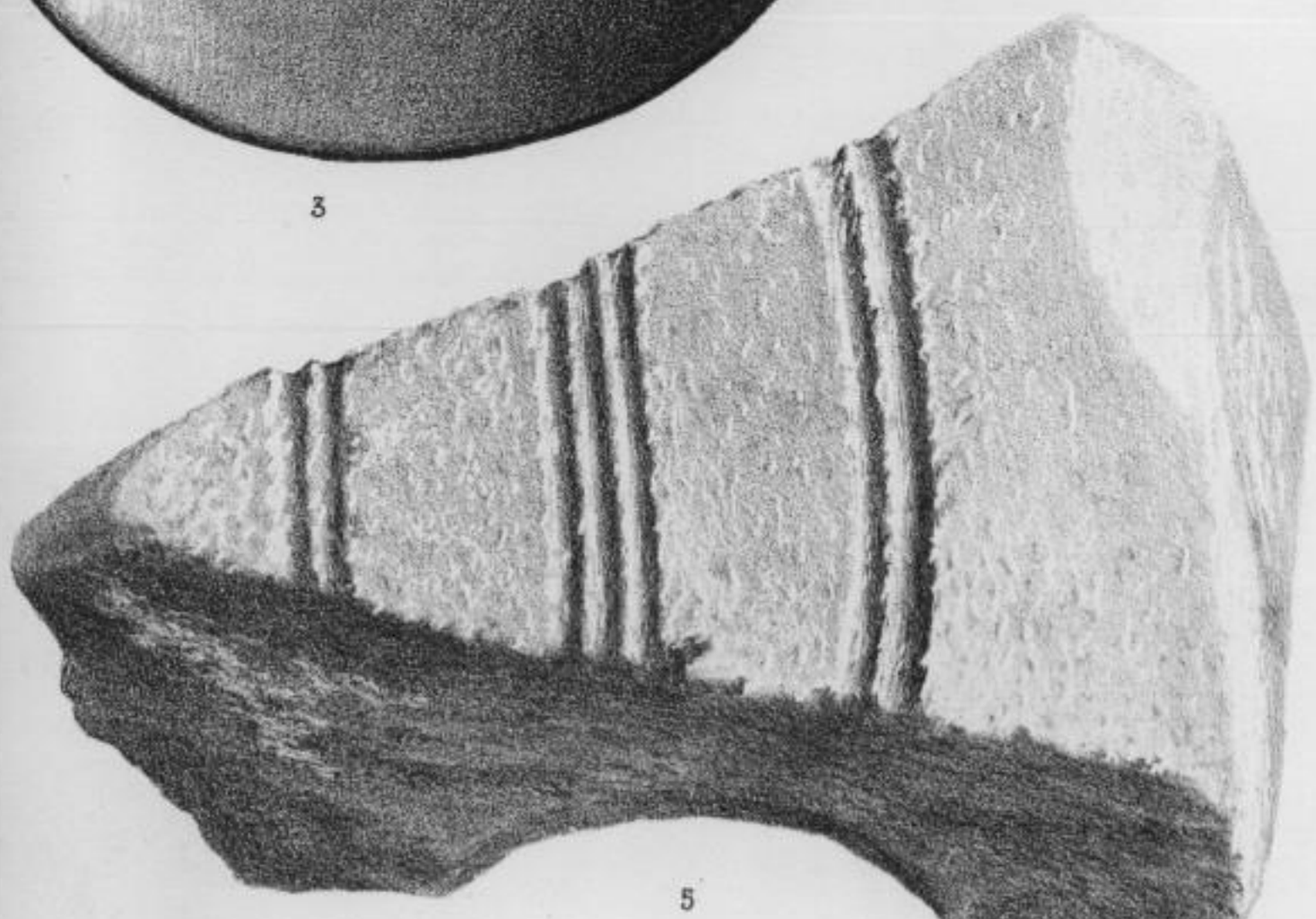

5

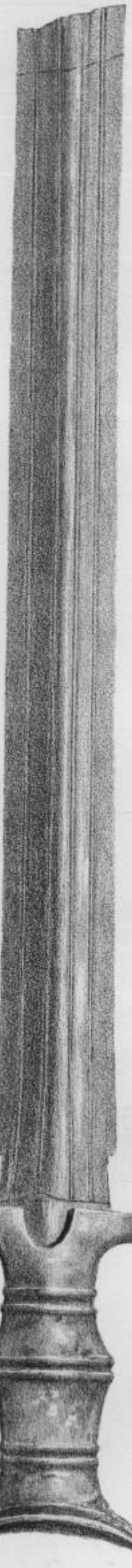

1

Epée en bronze. Fragment d'un moule d'épée avec partie d'une agrafe au revers.

12me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 janvier 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire. — Fonderies de bronze des palafittes du lac du Bourget, par M. André Perrin. — Le Pagus du bassin d'Albertville, par M. C.-A. Ducis. — Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy. — Note sur l'apparition de quelques oiseaux rares, par M. James Revon. — Bulletin.

FONDERIES DE BRONZE DES PALAFITTES DU LAC DU BOURGET

La découverte de moules en terre cuite, en grès (molasse) et en pierre dure, dans les divers emplacements à pilotis du lac du Bourget, a certainement fourni à la science archéologique un élément plus intéressant pour l'étude du développement industriel de ces anciennes populations de nos pays, que les riches séries d'objets de toute nature que le travail incessant de la drague a ramenés du fond de l'eau ces dernières années.

Ce sont là les témoins évidents d'une industrie importée par les peuplades immigrantes et devenue locale à la suite de leur établissement permanent près des rives du lac. Elles continuèrent sans doute à recevoir par la voie du commerce l'étain des îles Cassitérides, mais elles se livrèrent à l'exploitation des mines de cuivre du pays, ou reçurent le minerai des indigènes, par voie d'échange. Les anciennes traces d'exploitation que présentent les mines de cuivre de la Tarentaise, de la Maurienne et du Dauphiné n'ont aucun caractère romain et paraissent pour la plupart appartenir à une époque antérieure; elles sont attribuées aux Sarrazins par les gens du pays. Elles ont pu fournir abondamment à ces anciens fondeurs le minerai de cuivre. Fixés d'abord sur les rives de notre lac, et plus tard répandus dans le pays, ils y ont laissé pour traces de leur industrie ces débris de fonderies, ces culots et ces objets brisés, en bronze, que l'on a retrouvés sur plusieurs points: à Drumettaz, à Clarafond en Savoie, à Meytet près d'Annecy, à Goncelin dans l'Isère, etc.

Des moules ont été retrouvés en certain nombre dans plusieurs palafittes du Léman et d'autres lacs suisses aussi bien qu'au Bourget. Le premier résultat de ces découvertes a été d'effacer l'idée émise, de la transmission par le commerce des instruments en bronze trouvés dans nos pays. Alors que rien n'était encore venu constater l'existence d'une industrie locale, on supposait que ces objets provenaient des pays riches en étain et en cuivre, où l'art de travailler le bronze avait été plus anciennement connu et se serait perpétué sans trop se répandre par les émigrations. Les peuplades éloignées seraient restées en communication par la voie du commerce avec leur pays d'origine, auquel elles auraient fourni des pelleteries et d'autres objets en échange des instruments en bronze dont elles avaient besoin.

La matière fragile qui compose ces moules explique l'impossibilité d'en retrouver les traces dans les dépôts terrestres. Souvent d'ailleurs le sable et la terre durent suppléer au grès et aux pierres tendres; ceux mêmes que l'on a pu retirer du fond des lacs sont frustes, cassés et recouverts de vase.

Les premiers découverts furent ceux des objets les plus usuels et les plus répandus dans les gisements de l'époque du bronze: haches, couteaux, épingles, à l'exclusion des objets plus remarquables, comme fabrication et comme moulage: épées, objets d'ornement, etc. On tira de ce fait la conclusion, peut-être un peu hâtée, que les pièces les plus remarquables, recueillies dans les palafittes et dans les tombeaux, provenaient d'un grand commerce qui se serait étendu à toute l'Europe à une époque antérieure aux Romains.

Cette opinion prévalut contre l'idée qui attribuait aux Phéniciens le rôle de l'importation, dans nos pays, du bronze et des industries qui l'accompagnent. On chercha à retrouver le siége de cette grande industrie et l'on crut l'avoir retrouvé dans la haute Italie (1).

Sans vouloir chercher à résoudre la question à l'aide des faibles preuves que j'ai pu réunir, je crois pouvoir dire qu'elles paraissent opposées à l'opinion d'un centre de production unique; je me borne à signaler les objets qui me paraissent avoir une valeur comme pièces à l'appui du procès. J'ai été encouragé dans cette publication par M. Desor, bien qu'elle soit une preuve contre l'opinion que ses propres découvertes lui avaient fait émettre.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1870, De Quatrefages. *Le Congrès international préhistorique*, 1869, p. 139.

L'art devait perdre beaucoup par l'éloignement du foyer industriel, surtout pour les peuplades peu nombreuses obligées de lutter contre toutes les nécessités de la vie; mais il dut en être autrement pour les établissements importants et permanents; l'industrie pouvait s'y développer et atteindre un degré supérieur, et l'art s'élever bien au-dessus de la fabrication des objets usuels.

Les deux emplacements de Grésine, si voisins et si étendus, paraissent avoir atteint ce degré de développement supérieur; ils ont en effet fourni et fournissent encore le plus riche butin aux explorateurs. Un ensemble de pièces remarquables a été découvert dans le plus grand emplacement, dans un espace peu étendu. Ce fut en y recherchant les fragments de la lame d'une épée dont ils avaient découvert la poignée, que les pêcheurs ont retiré un fragment de moule d'une autre épée dont la forme, quoique très voisine, en diffère par quelques détails (1).

Au revers de ce moule est une partie d'une agrafe dont le musée de Chambéry possède aussi un similaire en bronze. Voilà les moules de deux pièces remarquables et d'un travail plus fini que les objets usuels dont la fabrication a été constatée dans plusieurs emplacements. Après avoir examiné ces moules d'épée et d'agrafe, ne peut-on pas facilement admettre que l'épée du musée, les petits vases en bronze et les plus jolis objets trouvés près de là, ont pu être produits par le même atelier (2)?

Ne peut-on pas conclure, sans attendre d'autres preuves que de nouvelles fouilles pourront nous fournir, que les populations qui ont vécu au-dessus des eaux du Bourget ont importé l'industrie du bronze et celles qui en sont la suite naturelle, qu'elles se sont développées sur place et se sont élevées à un assez haut degré de fabrication pour n'avoir pas à recourir à des échanges pour se procurer les objets de luxe et les pièces demandant un certain art de la part de l'ouvrier?

Les moules retrouvés au Bourget reproduisent presque tous les instruments de bronze en usage chez les Lacustres, sauf les faucilles, qui étaient fondues à moules perdus, et les bracelets, qui auraient été obtenus par le moulage à cire perdue.

Le plus grand nombre est en grès (molasse), que l'on retrouve abondamment aux alentours du lac; quelques-uns sont en terre réfractaire et en pierre dure. Ils sont formés de deux pièces qui se raccordaient par deux ou plusieurs trous ronds, dans lesquels s'engageait une tige; les deux pièces rapprochées et liées solidement, le bronze était introduit par une ouverture en forme de cône, ménagée à la partie supérieure du moule. Le métal une fois refroidi, l'objet était sorti, dégagé de ses bavures et parfois ornementé et ciselé, ou martelé, rechauffé et refroidi lentement, pour donner plus de consistance au tranchant par une trempe.

(1) M. Desor a bien voulu m'apprendre qu'il existe, au musée de Munich, un moule d'épée en bronze, provenant d'Italie, qui offre le même type que celui de Grésine et que l'épée découverte dans la même station: poignée terminée par un bouton en forme de croissant avec quelques renflements annulaires sur le corps de la poignée.

(2) Un de ces vases a été reproduit par M. Josselin Costa dans ses *Habitations lacustres du lac du Bourget*; quelques-unes des pièces trouvées sur ce point sont dessinées dans mon *Etude préhistorique sur la Savoie, spécialement à l'époque lacustre.*

La fonte et le moulage du bronze étaient exécutés par des ouvriers spéciaux, dans des cabanes isolées des groupes d'habitations; les moules n'ont été trouvés qu'à de rares emplacements, presque toujours l'on en a retiré plusieurs au même point. J'ai vu pêcher, à Châtillon, presque en même temps, un moule en pierre (au musée), un demi-moule de hache et un quart d'un autre (collection Costa).

Voici la liste des moules qui, à ma connaissance, ont été jusqu'à présent découverts dans les diverses stations du Bourget. Appartenant au musée départemental: moules en pierre: 1° objet indéterminé, peut-être un bracelet; 2° têtes d'épingles coniques; en grès: 1° pointes de lance à ailerons; 2° pointes de lance creuse; 3° 4 épingles à têtes rondes; 4° 3 bandes parallèles, peut-être des épingles, moule fruste; 5° une lame de couteau; 6° partie d'une poignée d'épée, au revers une plaque ovale (agrafe); 7° des fragments de petites haches; 8° des boutons; 9° des anneaux. Collection Costa Josselin: 1°, 2°, 3° haches en grès; 4° 4 épingles sur une seule plaque. Collection Rabut Laurent: en grès: 1° hache, 2° épingles, 3° sur un grès usé à quatre faces, sur une face est une faucille, sur l'autre une lame de poignard; vient ensuite une hache et enfin une pointe de lance. Ce dernier moule est un beau spécimen du talent des mouleurs (graveurs), et vient à l'appui de la théorie dont le moule d'épée a été le point de départ. Je dois ajouter que, pour aucun de ces moules, nous ne possédons les deux pièces correspondantes, et que la plupart sont très frustes.

DESCRIPTION DE LA PLANCHE.

1° Epée en bronze demi-grandeur; un fragment a été retrouvé depuis que la planche a été dessinée, mais il ne la termine pas encore. Le bronze de la poignée et de la lame paraît présenter des proportions différentes d'étain et de cuivre; la lame est d'un jaune brillant, la poignée est plus pâle et paraît avoir une plus grande quantité d'étain. La lame a pu être fondue séparément de la poignée.

2°, 3° garde et bouton de grandeur naturelle.

4° moule de la garde d'une autre épée.

5° moule d'une agrafe, placé au revers.

ANDRÉ PERRIN.

LE PAGUS DU BASSIN D'ALBERTVILLE

J'ai signalé à diverses reprises les nombreuses découvertes archéologiques faites depuis bien des années dans la plaine de Gilly sur une superficie d'environ trois kilomètres carrés, confinée par l'Isère, le Chiriac, le nant des Martins et Aydier, *Aquarius* (1). Cet ancien centre de population, enfermé entre quatre cours d'eaux, a gardé de cette position le nom de Gilly; *Gill,* en gaëlique, *eau, ruisseau;* pluriel *Gilly*. Ce nom se retrouve sept fois et le radical se reconnaît dix fois sous les formes variées de Gilles, Gilley, Gillay, Gillois, Gillon, etc., en Irlande, en Angleterre, en Bel-

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie,* 45-60 — *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* I. — *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 2e série, VIII, XV. — *Revue savoisienne,* 1862, 23; 1870, 31. — *Congrès de Grenoble,* II, 355.

gique, en France, dans les départements de l'Aisne, d'Eure-et-Loir, de Haute-Marne, de Côte-d'Or, du Doubs, de Saône-et-Loire, du Jura, de la Savoie, de la Haute-Savoie et dans le canton de Vaud. Les variantes Gilhac et Gilhoc de l'Ardèche rappellent la forme latine de nos chartes *Gilliacum*.

A la profondeur d'un mètre, le labour et le minage ont mis à découvert de vieilles constructions, murs, voûtes, dallage, colonnes de dimensions variées, chapiteaux, piédestaux avec ornements comme cariatides, sculptures en relief, plaques de marbre de revêtement, tuiles à rebords, tuyaux en plomb et en bronze, canaux briqués, des ustensiles comme patères, chandeliers, lampes à trois becs, boucles de ceinturons, bassins cerclés en fer, poteries de toute nature et de toutes couleurs, en pierre ollaire, albâtre, terre de Samos : ces dernières portaient les noms de fabricants CARVSSA, ICVI... ILI.... OFSEVE. *Officina Severi;* plusieurs tombeaux couverts de grosses dalles brutes vers l'Isère, d'autres maçonnés plus au centre et surtout vers Aydier ; enfin des monnaies de bronze et des dents de sanglier, des débris de statuettes en bronze, etc.

Indépendamment du culte des arbres, dont la tradition s'y était conservée, on y honorait Apollon et Mercure, d'après les inscriptions qui restent. Celle-ci a été transportée de l'ancien prieuré de Gilly à la Forêt dans la commune de Chevron :

APOLLINI ·
AVG
SEX · ATILIVS
TERTIVS
EX · VOTO

Cette autre a été trouvée vers Aydier (1) :

MERCVR
BETVTIVS
BASSINVS · ET
C · BET · GRATI · S
VOTVM

Mercurio Betutius Bassinus et Caius Betutius grati solverunt votum.

Mercure avait un temple sur le coteau supérieur, qui en a gardé le nom de Mercury. Celui de Chevron ne lui est venu qu'ensuite de la juridiction féodale du Château-Vieux, élevé sur la colline de la Chèvre, *Capræ* ou *Capridunum,* transformé dans les chartes du moyen âge en *Chabredun, Chipevron* et enfin *Chivron.*

Un prêtre de Mercure avait élevé à ses frais, *de sua dedit pecunia,* à Tournon, un monument dont il n'est plus possible de préciser la nature; le marbre trouvé dans l'ancien cellier de l'abbaye de Tamié n'est plus complet :

I CNOMITIVSTI
MONTANVS
SACERDOS · MERCVR
D S D

(1) *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* VI, VII.

A Aydier, près de l'emplacement d'un *ædiculum* à quatre colonnes, dont les piédestaux étaient encore en place, les maçons ont brisé un marbre dont les morceaux raccordés n'ont plus laissé lire que ces lettres :

CVRIO
ILIVS
RO
BIRVI

La plupart des objets trouvés dans cette plaine portent les marques du feu. On attribue l'incendie de cette ville à l'invasion sarrasine, qui aurait laissé là une colonie dans le village de la Rachi.

Mais longtemps auparavant elle a dû subir les débordements de l'Isère et surtout du Chiriac. Ce nom qui, en gaëlique, signifie *destructeur,* date bien du temps des Allobroges. Dans les fouilles pratiquées en 185[illegible] par M. Faudrain, fondeur et armurier à Albertville, on trouva les débris d'une dalle de marbre, que je pus raccorder exactement, mais qui trop incomplets ne donnèrent que ce fragment d'inscription :

ITATE · ET · VICTORIA
MODI · ANTONINI · AVG
IAX · BRITANNICI
VMV II · FLVMIN
VATIS · ET · TR

Essai de lecture :

Auctoritate et victoria Aurelii Commodi Antonini augusti pontificis maximi Britannici cumuli fluminum elevatis et trusis ou *transjectis fluctibus* ou *aquis.....*

La formule du commencement rappelle un peu celle de la Forclaz sur Saint-Gervais; le fait est analogue à celui du Bourg-Saint-Maurice; mais on ne peut faire que des conjectures dans l'interprétation des dernières lignes.

L'empereur Commode, fils de Marc-Aurèle, avait pris le titre de *Britannicus,* avec son quatrième consulat, par la victoire que venait de remporter Ulpins Marcellus sur les barbares qui avaient dépassé le mur d'Adrien dans la Grande-Bretagne, l'an 183 de notre ère.

A trois kilomètres au nord du torrent du Chiriac, on a découvert, à la naissance du coteau de Saint-Sigismond, d'anciennes substructions avec blocs à moulures, colonnes antiques, tuiles à rebords, etc.

On m'avait signalé, au chœur de l'église, une inscription qui n'a pu être retrouvée lors du dernier agrandissement.

Sur une pierre sépulcrale, qui portait autrefois le bénitier de l'église, et qui se voit maintenant au bas du clocher, on lit cette inscription :

SEX · IV
VOLT · SENIO
PRAEF · PAGI · VALEI
IIVIR · IVR · DIC
SEX · MASVINNIVS

VERINVS
TVTORI · OPTIMO
QVI · ME · PER · ANN · XIIII
VICE · PARENTIVM
SVSTINVIT · ET · AD · ALI
QVAM · FACVLTATEM
PERDVXIT
SANCTISSIMO · ET
MERENTISSIMO

Sexto Julio tribu voltinia Seniori præfecto pagi valentino duumviro juridicundo Sextus Masuinnius Verinus tutori optimo qui me per annos quatuordecim vice parentium sustinuit et ad aliquam facultatem perduxit sanctissimo et merentissimo.

« Sextus Masuinnius (surnommé) Verinus (a élevé ce monument) à Sextus Julius, de la (tribu) Voltinia, (surnommé) l'ancien, préfet du pays (originaire de Valence?), duumvir chargé de rendre la justice, tuteur très bon, très vertueux et très méritant, qui, pendant quatorze ans, m'a entretenu, me tenant lieu de parents, et m'a fait acquérir quelques moyens. »

L'indication de la tribu Voltinia, dans laquelle se faisaient inscrire les Allobroges admis aux droits et honneurs de la cité romaine, reporte la date de ce monument aux premiers siècles. Cet usage tomba en désuétude dès que Caracalla eût attribué le titre de citoyen romain à tous les hommes libres de l'empire, sans qu'il fût plus nécessaire de se faire recevoir dans l'une des trente-cinq tribus.

On sait que le *pagus*, d où le mot *pays*, était une division territoriale de la *civitas*. Deux questions se présentent ici : quel était ce *pàgus?* à quelle cité appartenait-il?

Sur un monument élevé à un personnage en dehors du pays où il avait rempli des fonctions, il était naturel de les énumérer avec le nom des localités où elles avaient été exercées. Dans cette supposition, les lettres VALEI... seraient le commencement de ce nom, qu'il faudrait chercher ailleurs que dans cette contrée. Le mot peut être complété de plusieurs manières : *Valensis*, du Vallais; *Valentini*, de Valence, dans la Viennoise, la Bretagne, la Ligurie, le Bruttium, la Tarraconaise, la Mauritanie, etc.; *Valeriani*, de Valère, dans la Pannonie, la Tarraconaise, etc.

Mais, si le monument lui a été élevé dans le pays même dont il avait l'administration, l'indication du nom du lieu n'était pas absolument nécessaire, le fait étant de notoriété publique. Et, dans ce cas, le nom suivant pouvait être ou celui du *pagus* en question ou celui d'origine du préfet.

Nous n'avons, dans cette vallée de l'Isère, aucune localité dont le nom puisse compléter celui qui nous occupe, pour être reconnu comme le *vicus*, qui était habituellement le centre du *pagus*. C'est ce qui m'a fait pencher pour le lieu d'origine, que je présume avoir été Valence dans la Viennoise.

A l'appui de cette conjecture, je donne ici le nom d'un autre personnage du même lieu, que ses relations avaient amené dans ce *pagus* et qui paraît avoir eu à Thénésol, à six kilomètres au nord d'Albertville, une *villa*, conservée au moyen âge sous le nom de chosaux, *casalia*. Dans l'ancienne chapelle de Saint-Jacquemoz, l'une de celles attribuées à saint Jacques d'Assyrie, fondateur du diocèse de Tarentaise en 426, la crédence était une dalle de marbre, sur laquelle j'ai copié cette inscription en 1846; il manque un fragment que je n'ai pu retrouver :

L·CASSIO·BASS
VALENTI
ET·DVRONIAE·GE
VXORI

A Lucius Cassius surnommé Bassus ou Bassianus de Valence *(Valentino)* et à Duronia Ge... son épouse.

C'était l'interprétation de M. Fr. Rabut, alors professeur d'histoire au collége national de Chambéry, aujourd'hui au lycée de Dijon (1).

Les noms de *Bassus* et *Bassianus* se retrouvent en même temps à Valence et à Genève. Le nom de *Duronia* se rencontre à Vienne (2).

On a trouvé au même endroit divers objets antiques, entre autres une hache en bronze à oreillettes.

Il me semble utile de reproduire ici une inscription trouvée au *Champ des idoles*, sur la rive gauche du Fier, au bas de Marcellaz, près Rumilly (3) :

AVG·VIN....
SACR
T·VALERIVS
CRISPINVS
SACER·VINTI
PRAEF·PAG·DIA
AEDEM·D

Augusto Vintio sacram Titus Valerius Crispinus sacerdos Vintii præfectus pagi Dia.... ædem dicavit. Les lettres *Dia...* ne sont point le commencement du nom du *pagus*, qui s'appelait *Albinnensis*, au moyen âge *Albanensis*, du nom de son centre primitif, Albens, dont les inscriptions locales rappellent les habitants, *Vicani Albinnenses*.

Par analogie, nous croyons pouvoir conclure que le centre innommé de notre *pagus* était Gilly. Le titre de *vicus* serait justifié par son étendue et sa position centrale dans les limites que nous donnerons plus loin. On a vu déjà la mention des décurions dans un débris d'inscription à Aydier. Peut-être faut-il aussi reconnaître des *vicani* dans l'inscription d'Allondaz reproduite précédemment (4).

Matris Mithres socii quadraginta vicani ad Turnum (!) *latum tredecim pedibus altum sex.*

Quarante villageois, associés de Mithré, ont voué aux déesses mères près de Tournom cet antre, large de treize pieds, haut de six.

Nous donnons cette lecture sous toutes réserves. Le préfet de notre *pagus* pouvait avoir une *villa* tout

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, I, 39.

(2) Muratori, *Thesaurus*, 683. Spon, *Genève*, II, 325. Chorier, III, v.

(3) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, VIII, XIII. L. Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 24. *Memoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 111.

(4) *Revue savoisienne*, p. 56.

près du *vicus*, et ce choix s'explique encore par le voisinage d'un autre établissement, d'un genre assez répandu sous la République et les premiers temps de l'Empire, mais dont celui-ci est un des plus rares souvenirs en deçà des Alpes. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

GLANURES HISTORIQUES

XVIII

Dans les derniers mois de l'année 1520, dom Edme, abbé de Clairvaux, entreprit, avec sept compagnons, le voyage de Rome. Il revint en France l'année suivante.

Il était chargé de visiter tous les monastères de l'ordre de Citeaux qui se trouvaient sur son passage et dans les environs. La relation de ce voyage a été publiée, il y a une vingtaine d'années, sous le titre suivant : « *Relation d'un voyage à Rome* commencé « le XXIII du mois d'août 1520, et terminé le XIV « du mois d'avril 1521, par Révérend père en Dieu « Monseigneur Dom Edme, XLIe abbé de Clairvaux ; « publiée et annotée par M. Harmand. Troyes. Bou- « quot, imprimeur-libraire, rue Notre-Dame. 1850. »

La relation, publiée par M. Harmand, donne des détails très instructifs sur la vie intime des couvents à cette époque. Elle est aussi fort intéressante, au point de vue de la langue elle-même. Elle est écrite en français à une époque où notre langue était loin d'être formée, vingt-cinq ou trente ans, dit M. Harmant, avant qu'Amiot l'eût, pour ainsi dire, tirée du chaos, en lui imprimant ce tour de naïveté gracieuse qui nous charme encore aujourd'hui.

On y remarque cette grande liberté d'expression, cette crudité de langage qui n'étaient pas rares dans le seizième siècle, même sous la plume des ecclésiastiques, et qui ne sont plus guère dans nos mœurs actuelles.

Le journal publié par M. Harmand est composé de deux relations, l'une écrite par *Jehan Gallot,* chambrier de l'abbé, et l'autre par *dom Claude de Brouseval,* son chapelain. M. Harmand s'est attaché spécialement à la première de ces narrations, en la complétant çà et là par la seconde. Il eût mieux valu les publier textuellement toutes deux. M. Harmant avertit en outre le lecteur que, excepté dans certains endroits insignifiants où il a dû abréger des longueurs et supprimer des redites, il les a laissé parler eux-mêmes sans changer un mot à leur style, une lettre à leur orthographe.

Tous les détails qui précèdent sont empruntés à l'*Introduction* qui est en tête de la relation du voyage lui-même. L'abbé de Clairvaux, en allant à Rome, passa par Genève et traversa ensuite la Savoie ; il revint également par la Savoie. La relation de son voyage nous donne des renseignements sur plusieurs monastères de ce pays. Il m'a paru utile, au point de vue historique, de reproduire textuellement tout ce que cette narration contient sur Genève et sur la Savoie. C'est cette partie de l'ouvrage qui doit particulièrement éveiller l'attention des lecteurs de la *Revue Savoisienne*, d'autant plus que les documents sur cette époque déjà éloignée de l'histoire de nos contrées, n'abondent pas. Aussi ai-je extrait de l'ouvrage dont je parle les passages qui doivent surtout intéresser les lecteurs de la *Revue Savoisienne,* et qui ne sont probablement point connus de la plupart d'entre eux.

On y trouvera une ou deux expressions de l'ancienne langue française, qui ont disparu de notre langue contemporaine; ainsi le mot *ors* (sale), adjectif du mot *ordure*. Nous avons conservé le substantif; l'adjectif n'existe plus dans notre langue. L'adjectif était souvent employé dans l'ancien français ; Pibrac, en particulier, se sert de cette expression dans ses *quatrains*. Il est difficile de lire un passage de quelque étendue, remontant au seizième siècle, ou plus en arrière encore, sans constater combien notre langue s'est appauvrie ; elle a perdu beaucoup de mots utiles dont quelques-uns reparaissent de notre temps (*froidure, soleillé,* etc.) et tâchent de se naturaliser de nouveau chez nous. Elle a beaucoup perdu aussi au point de vue de la tournure des phrases, de leur richesse, de leur naïveté, de leur grâce. Jules Vuy.

(Suivent les passages de ladite citation.)

Nous sommes à Genève, « logez en l'hostellerie de « la Teste Noire, qui est assise sur le bord du lac.

« Le X matin (1), monseigneur fut dire messe en « la grande eglise qui est en ung hault, puis alla par « devers le commendataire de Bon Mont, et illec « nous descheunames, et monseigneur y demeura a « disner, et *prandio facto et carta data pro nichilo,* « sommes partiz dicelle ville, et veinmes passer le « Rone (2) qui prend illec nom, et coucher a Bon « Lieu, *monasterium monialium*.

« Le lieu est povre, situe entre grosse montaigne. « Monseigneur visita, et nous feit lon bonne chière. « Il y avoit une jeune abbesse et XII religieuses, « toutes bien acoustrees, mais peu scavans de reli- « gion. Et elles furent assez humbles, et si promirent « de bien vivre, selon quelles debvoient.

« Le XII, partismes fort matin et veinmes passer « parmy la ville de Nicey (3), et dillec monter au « monastere de religieuses de Saincte-Katherine.

« Ce monastere est situe *in medio ascensus mon-* « *tis*. Monseigneur visita tout ce dict jour, et y avoit « une bonne abbesse et XII religieuses assez de « bonne sorte.

« Le XIII. apres disner sommes descendus a pied « sans lance (car descendre a cheval ny fait pas « bon) et venuz repasser à Nicey, et de la, tousjours « selon le lac, passer par un chasteau nomme « Douyn (4), qui est au bout du dict lac ; puis, « tousjours entre terribles montaignes, jusques en « ung bourg dict Faulverge (5), ou quel nous trou- « vasmes le procureur d'Estamy (6). Nous beumes, « puis a cheval, et veinmes tousjours montant, *in-* « *ter montes asperrimos,* au giste au dict Estamy, « bon monastere ou lon nous feit bonne chiere.

(1) Septembre 1520.
(2) Ou plutôt l'Arve.
(3) Annecy.
(4) Duing,
(5) Faverges.
(6) Tamié.

« Monseigneur visita illec, et y avoit pour lhors « deux abbez et XII religieux, assez bien faisans « l'office, mais ors et salles en leurs habitz, ignorans « lordre et les cerimonies, pour les commendes pre- « cedens. Nous veimes au dict monastere de leponge « de Nostre Seigneur.

« Le XV, sommes partiz et venuz passer la riviere « appellee Ysca, et nne aultre nommée Morienne, « fort dangereuse en temps dyver, et aussy passer « par devant uug chasteau nomme La Chambre, puis « coucher a Bethons, ou quel lieu il y avoit une « bonne et maitresse abbesse avec XX ou XXII re- « ligieuses, assez bien chantans, mais mal accordans, « tesmoing les respons des matines.

« Labbesse receut Monseigneur et traicta beni- « gnement et doulcement durant la visitation, et il « trouva les religieuses auculnement (un peu) dis- « posees a bien.

« Le XVII, partismes et veinmes disner a Mont- « melian, bonne et grosse ville et clef de Savoye.

« Apres disne, partismes et veinmes boire a la « Marche, et estoit avec nous le procureur de la « grand Chattrouze (1). De la dicte Marche com- « mencâsmes a monter une terrible montaigne, la- « quelle nous ne povyons monter ny a pied ny a « chevall et nestoit pas sans souffler ; et dicelle mon- « taigne, par ung diable de chemin, veinmes par au- « pres dun chasteau nomme Apremont, et de la, « coucher a Sainct-Pierre, ung bon gros bourg.

« Nous fusmes assez mal traictez de vivres, mais « bien logez sur de beaux lictz de parlements, et « pour plus honestement parler, sur lictz de feuilles « de chasteniers.

« Le XVIII, veinmes par mont, rochz et caillotz « disnez en la grand Chattrouze ou nous fumes vo- « luntiers veuz, et monasticquement traictez de « beaux œufz.

« Donne a Monseigneur, aupres dicelle Chat- » trouze, pour donner a nostre guide, en ung teston « X s. tourn.

« Après que mon dict seigneur eut dict messe, « disne et nous avec, le père Dom vint pour nous « conduire par les lieux reguliers, et mesmement « la chambre ou se tenoit Sainct Bernard, quant il « passoit illec. Le cloistre est le plus long que je « veis jamais, car il a deux centz quatre-vingt et « deux passees de long et trente de large, et je (Gal- « lot) qui parle lay mesure aux enseignes, et en le « mesurant Monseigneur me vint tres bien tenser, et « appela gros fol. Somme cest une belle maison et « une merveilleuse situation, et si nay volunte dy « retorner.

« Le XIX, veinmes per neiges d'environ deux « piedz (lesquelles estoient tombees celle nuyct) « descendre en une belle maison de la dicte Chat- « trouze, nommee la corroyerie. ou est tout leur « domaine, qui est une chose bien ordonnee. Puis « par neiges, montaignes et vallees, et quazi sans « voye, descendimes en la belle vallee de Gre- « noble (2).....

(Les passages qui suivent contiennent la relation du voyage des religieux de Clairvaux, à travers la Savoie, à leur retour d'Italie.)

« . . . . . .

« Apres que heusmes bien triboulle, gamboye et « faict soubresaulx par la neige, estant dessus le « dict mont de Signy (1), nous veinmes refaire nos « osserios en un bon village dict Nolenbourg, qui « est au pied du dict mont. du coste de nostre pays, « ou nous trouvames Monseigneur qui sen estoit « venu tout seul, et nous avoit fait faire du feu et « preparer le soupper, car de ce avions nous bien « besoing. Somme ce mont est une terrible chose et « indicible ; qui ne la veu a peine le peut croire.

« Le XXIII, partismes fort matin et veinmes tous- « jours selon la riviere et entre terribles montaignes, « disner a S. Andrie, ou nous fumes mal disnez et « bien comptez.

« En ce chemin nous trouvames une croix de bois « qui est erigee sur ung roch rond ; et dit lon quelle « a este mise illec miraculeusement, car il ny a « point daccez au lieu ou elle est.

« Apres disner nous veinmes par chemins moult « terribles et difficiles, descendre bien tard en la « citey de Sainct Jehan de Mauriane.

« Le XXIII, jour de Pasques flories, Monseigneur « dict messe, feit leau benoiste, begnist des rameaux « pour nous en leglise canoniale. Apres disner vein- « mes, selon la vallée assez bonne, au giste a Ai- « guebelle, bon bourg au fond dun grand val.

« Le XXV, par pluye et vents, nous veinmes « disner au monastère de Bethons, ou la bonne ab- « besse nous traicta bien, et nous reteint ce jour.

« Le XXVI, veinmes coucher a Montmelian, ou « nous demorasmes ce jour, attendant le viel et le « jeune abbez de Estamy, lesquelz viendrent illec le « soir.

« Le lendemain, partismes ensemble du dict Mont- « melian, et veinmes a Chambery de bou matin. « Incontinant que fumes desbringues, allames au « chasteau de Monseigneur le duc de Savoye, pour « lui faire la reverence. Monseigneur dict messe en « leglise canoniale du dict chasteau, ou pose le « Sainct Suaire de Nostre Seigneur Jesus Crist.

« Le XXVIII, jeudy sainct, Monseigneur fait dire « messe en la secretainerie des Jacopins, puis il fit le « mande (lavement des pieds) a XIII povres, et ses « deux religieux a deux povres, et puis furent traic- « tez aussi bien ou mieux quilz fussent estez a Cle- « revaulx.

« Le XXIX, jour de Vendredi Sainct, Monsei- « gneur se leva matin et dismes nos heures et le « psautier tout dun train. Apres quil fut jour, sur « les six heures, nous allames au chasteau prendre « place pour veoir le Sainct Suaire, qui estoit la « cause pourquoy nous sejornyons tant au dict « Chambery. Mais on ne monstra pas le dict S. « Suaire pour ce dict jour, obstans les pluyes, neige « et grans vents ; toutesfois pour nous reconforter, « Monseigneur le Duc de sa grace dict a Monseigneur « quil le verroit, et le monstreroit lon au peuple le « jour suyvant.

« Le XXX, matin, le grand Samedi, Monseigneur

(1) La Grande Chartreuse.

(2) P. 23 à 26.

(1) Mont Cenis.

« feit l'office aux Jacopins, puis veinmes au chas-
« teau. Apres loffice, trois evesques revestuz prin-
« drent le S. Suaire, enveloppe en soye rouge, et le
« porterent en procession en une chambre ou lon
« avoit fait un eschaffault dehors les fenestres, pour
« le montrer au peuple qui estoit en bas. Quant vint
« sur les dix heures monseigneur levesque de Belley,
« commendataire ou monastère de Haulte Combe, et
« monseigneur de Sainct Claude, sortirent sur cet
« eschaffault et illec desployarent le precieux S.
« Suaire. Et y en eut plusieurs quilz ne veirent
« point, mesmement noz aultres qui estions dedans
« le dict chasteau. Et en allant sur le dict eschaf-
« fault, monseigneur le Duc tenoit Monseigneur par
« la main : en retornant, Monseigneur lui dict que
« les ceulx de dedans ne lavoyent point veu.

« Le bon Seigneur Duc dict à ceulx quilz pour-
« taient le dict S. Suaire, quilz le montrassent en
« leglise dessus lautel. Ce quil fut faict ; et est la
« chose la plus digne et la plus piteuse que je veis
« jamais, et nest pas crestien a mon advis que en la
« voyant na cremeur (crainte) en soy et plus nen
« dis. Ce dict jour partismes et veinmes passer par
« le Bourget, puis commencames a monter le mont
« du Chat, le pire chemin qui fut oncques, par mont
« et vallees jusques dessus labbaye de Haulte Combe,
« et au descendre y eust ung terrible tintamarre, car
« il ny avoit gens ne bestes qui en peussent venir a
« bout. Toutesfois nous veinmes en bas, et trouvas-
« mes le couvent qui receut Monseigneur comme
« leur pere abbe.

« Le dict monastere est assis sur le bord dun lac,
« et d'autre coste le roch y est bien fort. Somme, la
« situation est terrible, combien qu'il ne laisse pas
« a estre bon de rentes au commandataire.

« Incontinent nous fumes deshabillez, et subite-
« ment Monseigneur teint chapitre et visita les sa-
« cremens et aultres lieux.

« Le jour de Pasques Monseigneur feit le service,
« fus disne en couvent et ne mengeoit ne ses reli-
« gieux aussi, synon comme a Clerevaulx, combien
« que les religieux du dict monastère mengassent
« chair, de quoy mon dict Seigneur fut fort marry.
« Il y avoit ou dict monastere XXXIIII religieux,
« tous peu scavans et assez ingratz, ad cé que jen
« sceu cognoistre. Et ce dict jour, apres disner,
« Monseigneur mena le couvent jouer et veoir une
« fontaine nommee la Fontaine de Merveilles : aussi
« certes elle est merveilleuse, car visiblement elle
« terit, et tout subit elle court en grande abun-
« dance.

« Le second il tint chapistre et fit lire sa chartre,
« puis nous dinames et *iterum* fut a chapistre, pour
« quelque rebellion qui estoit survenue, puis par-
« tismes du dict monastere, et veinmes passer par
« Hyenne, petite ville, de la par auprès dune mala-
« drerie bien belle, qui est assise sur le bord de la
« rivière du Rone, et entre deux rochz, ung lieu
« fort dangereux.

« De la dicte maladrerie nous voyons ung monas-
« tere de Chartreuz, au dessus dun gros roch, une
« terrible situation ; puis nous veinmes environ de-
« mye lieue entre les dictz Rone et roch, et au giste
« a S. Genys, petite ville, laquelle avoit este bruslee
« du tout ny avoit que deux ans, et *restabant ves-*
« *tigia,* et estoit la derriere ville de Savoye.

« Nous fumes logez *taliter qualiter,* cheuz de
« bonnes povres gens, et fut este domage sils fussent
« este riches.

« Le III, matin, montames a cheval et passames
« une grosse riviere qui est fort dangereuse, laquelle
« divise les pays de Daulphine et de Savoye ; et alors
« fumes en France, et veinmes disner a Lan, ung
« petit bourg ferme (1). . . . . »

JULES VUY.

NOTE SUR L'APPARITION DE QUELQUES OISEAUX RARES

L'hiver exceptionnel que nous traversons a conduit dans nos contrées des oiseaux qu'on n'y voit qu'à de longs intervalles ; et même une espèce paraît y figurer pour la première fois : c'est l'Oie égyptienne *(Anser aegyptiacus)*. Habitant l'Afrique et la Turquie, l'Oie d'Egypte se montre quelquefois vers les bouches du Danube, dans l'Archipel et en Sicile ; on prétend qu'elle a été vue aussi dans quelques parties de l'Allemagne. Un magnifique représentant de cette espèce, le seul peut-être dont la présence ait été constatée sur les rives du Léman, a été pris le 30 décembre 1870 à la pointe de Promenthoux, près de Nyon. Il est venu enrichir la belle collection ornithologique de M. Edouard Bonnet, de Genève.

Quelques Bruants de neige (*Emberiza nivalis*) ont été tués dans les environs de Genève. Ordinairement cette espèce, qui fréquente les régions arctiques, ne dépasse guère le nord de l'Allemagne et de la France, et ne se montre en Suisse et en Savoie que dans les hivers très froids.

Le Bruant montain *(Emb. calcarata)*, habitant les mêmes régions que le précédent, et également rare dans nos parages, a été tué récemment dans le canton de Genève.

Dans son *Ornithologie de la Savoie,* M. Bailly disait qu'à l'époque de la publication de son bel ouvrage aucune Mouette pygmée *(Larus minutus)* n'avait encore paru en Savoie, mais qu'il pourrait arriver que ces oiseaux y vinssent un jour en traversant la Suisse. Cet hiver et même dans quelques-unes des années précédentes, les chasseurs ont fourni la confirmation de cette prévision : plusieurs Mouettes pygmées ont été prises sur la côte savoisienne aussi bien que sur la côte suisse du Léman. Le Musée d'Annecy en possède une qui provient des environs de Thonon.

L'Hirondelle de mer Caugek (*Sterna cantiaca)*, très rare chez nous, a apparu dernièrement sur le lac de Genève.

Sur le même lac on a remarqué des passages tout à fait inusités, au point de vue de la quantité, de Plongeons imbrim, lumme et cat-marin.

Dix-huit Cygnes sauvages *(Cycnus musicus)*, réunis en une seule troupe, se sont montrés en Suisse, comme l'avaient fait plusieurs de leurs congénères dans les hivers rigoureux de 1830, 1839, 1844 et

(1) P. 86-90.

1854. Le 2 janvier de cette année, on a réussi à en capturer un dans le haut Valais; il est destiné à la riche collection de M. Cropt, à Sion.

Dans les environs d'Annecy, M. Thabuis nous signale des vols de Corneilles mantelées *(Corvus Cornix)*. Elles ne sont pas très rares à Annecy, et le Musée de cette ville en possède deux beaux exemplaires pris dans la plaine des Fins, mais depuis bien des années on n'en avait pas aperçu des bandes aussi nombreuses.

Pour terminer, signalons en fait de mammifères, l'apparition dans la partie du Jura qui nous avoisine, d'un assez grand nombre de chevreuils et celle d'un très gros sanglier, tué près de Givrins sous Saint-Cergues; il pesait 398 livres. Le bruit des canons des armées de l'Est n'est probablement pas étranger à la présence de ces animaux, qui auront émigré de la Franche-Comté pour venir se réfugier dans nos contrées.

JAMES REVON,
Naturaliste à Genève.

BULLETIN

—

La *Revue savoisienne* publiera dans ses prochains numéros: A. Morel-Fatio. Le trésor monétaire de Meillerie (avec planche). — Ducis. Documents tirés des archives départementales d'Annecy; — Etudes archéologiques sur les Alpes de Savoie. — Docteur Thonion. Les effets du froid sur les corps vivants; — Etudes sur l'hygiène, la physiologie, la toxicologie. — B. Dufernex. Poésies. — James et Louis Revon. Les oiseaux utiles et les oiseaux nuisibles. — E. Serand. Les châteaux du Genevois en 1730. — L. Revon. Les jardins d'enfants et la méthode Fœbel. — Divers travaux de MM. J. Vuy, E. Chevalier, A. Perrin, Riondel, etc., sur l'histoire, la botanique, la numismatique, la biographie de familles savoisiennes, etc.

—

La percée des Alpes est un fait accompli. Le 25 décembre 1870, à 4 heures après midi, les ouvriers de France et d'Italie se sont rencontrés; la percée a été dirigée avec une telle précision qu'il y a eu à peine quelques centimètres de différence dans la rencontre des lignes d'axe et de pente. Le lendemain, à 4 heures 25 minutes, la dernière mine a saute et une large brèche a livré passage à 3,000 ouvriers, ayant à leur tête les ingénieurs. La rencontre devait avoir lieu le 23, d'après le calcul qui avait porté la longueur du tunnel à 12,220 mètres; mais cette longueur s'étant en réalité trouvée de 12,232 mètres, ce n'est que deux jours plus tard que les ouvriers ont pu se donner la main.

Dans 18 mois, les chemins de fer qui doivent aboutir aux extrémités du tunnel seront achevés, et l'on pourra se rendre en dix-huit heures de Paris à Turin.

Par décret du 27 décembre, le roi a nommé M. Germain Sommeiller grand croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, M. Grattoni, grand officier du même ordre, et M. Grandis, grand officier de la Couronne d'Italie. Le principal ingénieur, M. Germain Sommeiller, est un enfant de la Savoie: il est né à Saint-Jeoire, en Faucigny, et a fait ses premières études au collége d'Annecy.

Nous empruntons les détails qui suivent à une intéressante notice publiée par M. J. Bonjean, de Chambéry.

Après une étude suffisante du tracé à suivre pour l'exécution de ce grand travail, un projet de loi fut présenté au Parlement sarde au commencement de 1857, et le 5 juillet de la même année le Sénat approuvait le rapport de la commission.

Les travaux de percement commencèrent immédiatement.

En 1858 et 1859 on créa, non sans d'énormes difficultés, dans une localité dénuée de ressources, les routes, logements pour les hommes, bâtiment pour les usines de construction et de réparations de machines, dérivations d'eau, constructions hydrauliques, etc.; et, en 1861, on fit à Bardonnèche, côté de l'Italie, les *premières expériences avec les nouveaux perforateurs mus par l'air comprimé*. La réussite fut complète.

Ce n'est qu'en 1863 que les perforatrices remplacèrent, du côté de Modane, le travail à la main.

Toutes les espèces de roche, composant la masse à percer, avaient été préalablement désignées par la science; ce sont entre Fourneaux et Bardonèche:

1° Des grès micacés et talqueux;
2° Des quartzites;
3° Des masses gypseuses anhydres et cristallisées;
4° Des calcaires grenus;
5° Des schistes argileux et calcaires.

Ici, la science a été mathématique. Les géologues avaient annoncé un banc de quartzite, en pierre dure, d'une épaisseur approximative de 400 *mètres* environ. Cette épaisseur s'est trouvée être de 414 *mètres!* La trave sée de ce banc de quartzite, commencée le 15 juin 1865, et achevée en mars 1867, a ainsi coûté vingt-deux mois de travail, retardant de près d'un an l'achèvement de la percée.

Le nombre des accidents survenus pendant ces douze à treize ans de travaux périlleux, comprenant, tant à Modane qu'à Bardonnèche, trois mille ouvriers environ par jour, a été relativement minime. Ainsi, on ne compte jusqu'à ce jour que 55 blessés, dont 28 morts et 17 qui ont pu reprendre leur service. Ces chiffres font assez l'éloge des ingénieurs, en tête desquels M. Copello, qui ont dirigé les travaux.

Le tunnel est à deux voies. Le vide en œuvre a six mètres de hauteur au-dessus du rail, huit mètres de largeur à la naissance de la voûte, et sept mètres soixante-douze centimètres à la base des pieds droits.

—

La grande serre des orchidées, au Jardin des plantes de Paris, a été détruite par les Prussiens. Elle avait coûté 600,000 francs et renfermait une superbe collection de végétaux exotiques.

—

Notre collaborateur, M. Sadi Carnot, ingénieur des ponts et chaussées de la Haute-Savoie, vient d'être nommé préfet de la Seine-Inférieure.

—

M. Jules Barni a été nommé inspecteur général de l'instruction publique.

—

M. Ponson du Terrail est mort à Bordeaux à l'âge de 42 ans. — On annonce également la mort de M. Anicet Bourgeois, le fecond auteur dramatique.

—

Le *Courrier de l'Ain* annonce la mort, à Lausanne, de Mlle Henriette d'Angeville, dont le nom a reçu quelque illustration, soit de la parenté de son frère Adolphe d'Angeville, ancien et laborieux député de l'Ain, soit de sa courageuse ascension au Mont-Blanc, qui a eu lieu il y a plus de 30 années. Mlle d'Angeville est la première femme qui ait accompli cette périlleuse ascension. Les phases et les incidents de ce pittoresque voyage entrepris avec tant de résolution ont été reproduits dans un album précieux que conserve sa famille.

Mlle d'Angeville avait quitté l'Ain pour habiter successivement Ferney, puis Lausanne. Elle était âgée de 77 ans.

—

Le peintre Minardi vient de mourir à Rome à l'âge très respecta ble de 83 ans. Minardi naquit à Faenza; il habitait Rome depuis sa jeunesse et y forma une école d'où sont sortis des artistes d'un mérite hors ligne. Le génie du maestro éclatait surtout dans les compositions au fusain et à l'estompe: il en laisse des milliers, et de magnifiques, que l'on se propose de photographier et de réunir en albums. Le premier jet de son inspiration une fois esquissé sur le carton, Minardi passait à un autre sujet. On a très peu de tableaux de ce grand dessinateur. Il laisse aussi quelques manuscrits sur des questions d'art.

—

On vient de recevoir en Angleterre de bonnes nouvelles du docteur Livingstone.

Il ressort d'une lettre adressée le 8 décembre 1870, de Zanzibar, par le docteur Kirk à sir Rod. Murchison, président de la Société de géographie de Londres, que l'illustre voyageur était attendu à Ujiji à la fin de l'année dernière. Il achevait un grand voyage entrepris à l'ouest du lac Tanganyka et durant lequel il lui avait été impossible de donner de ses nouvelles. Des hommes et des provisions avaient été envoyés à sa rencontre à Ujiji.

Sir R. Murchison, qui communique ces faits au *Times*, se déclare complètement rassuré sur le sort du docteur Livingstone.

Si la planche qui accompagne l'article de M. A. Perrin ne nous parvient pas assez tôt pour être expédiée avec ce n°, elle sera jointe au n° de février.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

12me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 février 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le Pagus du bassin d'Albertville (suite), par M. C.-A. Ducis. — Les épiphytes et les entophytes ou les champignons du corps humain, par M. E. Chevalier. — Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Le peintre Adrien Guignet, par M. L. Revon.

LE PAGUS DU BASSIN D'ALBERTVILLE

(Suite)

D'après l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne, en partant de *Lemencum*, Chambéry, on arrivait, avec seize milles de marche, à la station de *Mantala*, dont les ruines se retrouvent entre Saint-Jean-de-la-Porte et Albigny; puis, après seize autres milles, on atteignait à la station dite *Ad Publicanos*, que l'évaluation des mesures romaines place au sommet de Saint-Sigismond près d'Albertville, trois kilomètres au nord du torrent du Chiriac (1).

En partant de *Darentasia*, Moûtiers, on arrive en treize milles romains à Gubigny, où devait se trouver la station qui prenait son nom du village voisin, *Obilunum*, au moyen-âge Oblène ou Ablèné, aujourd'hui Arbines, ancien centre de la paroisse, qui a porté depuis le nom de la Bâthie. Près de Gubigny se trouve un hameau appelé encore les *Roumains*.

De là à la rivière d'Arly il y a neuf kilomètres, qui font six milles romains : c'est bien le chiffre VI qu'il faut lire entre la station d'*Obilunum* et celle de *Ad Publicanos*, bien que les deux jambages du premier caractère soient disjoints, comme il arrive assez souvent dans les copies faites au moyen-âge, et qu'on ait lu par erreur III au lieu de VI.

La situation du bureau des publicains est donc bien justifiée sur les bords de l'Arly, et ne doit pas être confondue avec la ville allobrogo-romaine de Gilly, non plus qu'avec le bourg romain établi sur le plateau naturellement fortifié, au bas duquel s'effectuait autrefois le confluent de l'Arly et de l'Isère, d'où son nom latin de *Confluens*, Conflans. Les noms de ces deux villes ont survécu, celui des publicains, quoique postérieur, a disparu, probablement à la suppression de leur bureau, dont les ruines ont servi plus tard à un établissement plus hospitalier.

(1) *Mémoires sur les voies romaines de la Savoie*, 43-60.

Les stations des courriers romains se plaçaient généralement en dehors des villages indigènes. On voit qu'ici elle ne se confondait pas même avec l'établissement de ces fermiers des deniers publics, puisqu'elle était située tout auprès, *Ad publicanos*. Et comme les mesures la placent au fond d'Albertville, les publicains devaient avoir leur bureau plus haut, près du passage sur l'Arly.

Les publicains, on le sait, étaient des chevaliers romains qui s'associaient pour affermer les revenus de la république ou de l'empire, et qui, avec le numéraire considérable dont ils pouvaient disposer, se livraient aux opérations financières (1). Parmi les nombreux employés qu'exigeaient toutes les variétés d'impôts indirects on remarque les *portitores* ou receveurs des droits de péage, *vectigalia*, sur les routes, aux passages des rivières, lorsqu'elles marquaient une limite de province; c'est ce que la loi appelait *portorium pontis* et que rappelle également Sénèque : *Nec indignabitur Sapiens aliquid impendere ut limen transeat, cogitans et in pontibus quibusdam vectigal pro transitu dari* (2). On payait pour tout, même pour le transport d'un cadavre du lieu de sa mort à celui qu'il avait choisi pour sa sépulture, le déplacement ne pouvant se faire sans l'autorisation de l'empereur, en sa qualité de *pontifex maximus*.

L'Arly a inondé tant de fois cette vallée qu'il serait difficile de retrouver quelques débris qui pussent constater la place du pont romain. On peut conjecturer qu'il avait précédé celui qui reliait autrefois la rue dite pour cela du vieux Pont au sommet du quartier des Adoubes sur la rive gauche, où se trouvait une chapelle de la Maladière. Il est à observer néanmoins que, lors de la reconstruction du pont actuel de la rue Neuve, on a trouvé, en creusant les fondations des culées, près de 100 monnaies romaines sur la rive gauche, et un blocage de béton sur la rive droite. Ce dernier travail pourrait aussi être attribué à la construction de la digue d'Arly, après les inondations de 1740, et exécutée aux frais des paroisses de l'Hôpital et de Saint-Sigismond.

On a trouvé, il y a bien des années, au sommet

(1) Pierre Burmann, *De vectigalibus populi romani*, V. IX. Chassipot, *Traité des finances des Romains*, IX.

(2) L. LX. § 8. ff *Locat.* Sénèque, *De Constant. Sap.* XIV. — L. VIII. ff. *De relig.*

d'Albertville, dans un bloc de tuf, une tête de bronze bien barbée, avec les yeux en cuivre jaune et les lèvres en argent. La présence de ce tuf indique évidemment que le dépôt des eaux a dû enfuir bien d'autres objets.

Si l'établissement des publicains était en face du vieux pont, il est probable que les ruines que l'Arly n'aura pas emportées auront été utilisées au commencement du XIVe siècle pour la construction de l'hôpital des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont le nom resta au quartier de l'église. Le bourg qui se forma autour de cet établissement porta le nom de *Villa nova Hospitalis*, puis *Villa franca Hospitalis*, ville franche de l'Hôpital, depuis l'octroi des franchises accordées à l'ordre et à sa colonie par les comtes de Savoie, à condition de recevoir les pestiférés de leur hôpital de Conflans, appelé depuis *Hospitailles* ou le petit hôpital.

Au XVe siècle, l'église de Saint-Jean fut érigée en paroissiale, et le territoire, détaché de la paroisse de Saint-Sigismond, l'une des anciennes du diocèse de Tarentaise, puisqu'elle date du premier royaume burgonde.

Il ressort évidemment de tout ce qui précède quelques différences de succès entre la station romaine des courriers et celle des publicains. La première avait fini par grouper autour d'elle une certaine population par le concours des fournisseurs, des hôtelleries et autres industries, et, à l'avénement du christianisme, était devenue le centre d'une paroisse du titre de Saint-Sigismond, l'avant-dernier roi burgonde. L'église avait été élevée sur les ruines d'un temple dont on a découvert les murs et les blocs de marbre à deux mètres sur le devant de l'église. Une inscription relatant le nom et les fonctions d'un prêtre païen a été perdue.

La seconde était de sa nature odieuse aux populations. Peut-être s'agissait-il déjà de ceux-ci dans le discours de Cicéron pour Fonteius, gouverneur de la Narbonaise, dont faisaient partie les Allobroges. Que de soulèvements n'ont pas provoqué les exactions des publicains ? Si le choix de cette situation avait été motivé par une limite provinciale, elle a dû être supprimée lors du remaniement des provinces sous Constantin. De là son infériorité à côté de la station des courriers et la disparution de son nom.

La ville de l'Hôpital et celle de Conflans ont été le siége des premières autorités du duché de Savoie pendant les derniers mois de 1814 et les premiers de 1815, et dès lors sont restées le chef-lieu d'une nouvelle province détachée de celle de Savoie, aujourd'hui l'arrondissement d'Albertville, dont le nom a été donné en 1835 par Charles-Albert aux deux villes réunies.

La position admirable de Conflans a dû être appréciée à toutes les époques. La plupart des *oppida* gaulois étaient sur des hauteurs.

L'idée d'élévation entre deux eaux s'exprimait en gaëlique par le mot de *condate*, que nous retrouvons sous le nom de *Condate* à Seyssel, entre les confluents des Usses et du Fier dans le Rhône, à Lyon du coteau de la Croix-Rousse au confluent du Rhône et de la Saône. Le premier Condat n'a disparu qu'à l'invasion des Burgondes, dans la langue desquels *Sessel* signifie station. Le second a cédé à l'importance donnée par le gouvernement romain au quartier de *Lugdunum* du coteau de Fourvière (For-Vieil, *forum vetus*).

Ici l'appellation latine semble provenir d'une colonisation toute romaine, comme les *Confluentes*, Coblentz, de la Moselle et du Rhin, Confolens, de la Vienne et de la Goire, comme les *Confluens*, Conflans, du Breuchin et de la Semouse, Conflans, de la Marne et de la Seine, Conflans-Sainte-Honorine, de l'Oise et de la Seine, etc.

Au moyen-âge, on lit dans les chartes *in loco Confluentium*, le plus souvent *Conflentum*.

Les monuments romains ont disparu en grande partie dans les constructions féodales des châteaux et des murs d'enceinte.

A l'angle extérieur de la sacristie, on lit encore ce reste d'inscription romaine sur un tronçon de marbre avec moulures au-dessous :

NIOP
VE·S

On a trouvé plusieurs tombeaux soit dans les substructions de la ville, soit dans les dépendances du fort, détruit par François Ier; malheureusement ils n'ont pas été respectés. M. Perrier de la Bâthie seul a conservé divers objets recueillis dans des tombeaux, tels que fioles, monnaies, tuiles à rebords. Il m'a signalé, entre autres, un squelette couché au milieu d'ustensiles de table, tels que verres à pieds de facture délicate et de formes variées, oxydés, de tuiles et d'ardoises recourbées, à ce qu'il paraissait, par l'action du feu.

Quant à l'inscription qui se lit sur un mur de la Maison-Rouge :

PARTHENIS·PRINCIPIBVS
DE·PROPHANO·PHANVM

le caractère des lettres, l'orthographe et le calembourg, tout atteste le XVIIe siècle. Et, de fait, ce château du XIIIe siècle, construit en briques avec beaucoup d'élégance, fut donné en 1620 aux sœurs Bernardines, et l'inscription ne fait peut-être que constater l'appropriation d'une salle à la chapelle de cette congrégation, sans rapport avec aucun souvenir romain.

Arrivons maintenant à la seconde question. Le *pagus*, que nous appellerons provisoirement de Gilly, touchait aux trois cités romaines de *Tarentasia*, *Genava* et *Cularo* ou Grenoble. A laquelle des trois appartenait-il ?

Ce ne pouvait être un *pagus* des Ceutrons. Ptolémée ne leur attribue que deux villes principales, *Axima*, Aime, et *Foros Klaudiou*, que j'ai démontré être la même que *Darentasia* (1). C'était comme deux *pagi*, dont la distinction s'est maintenue au moyen-âge sous le titre de deux vice-châtellenies en amont et en aval du détroit du Saix, *supra et subtus Saxum*, et désignées vulgairement sous les noms de haute et basse Tarentaise; elles avaient conservé des usages juridiques aussi différents que le caractère des habitants (2).

Pline et Strabon s'accordent également à faire des Ceutrons un peuple alpin, c'est-à-dire confiné dans les gorges et sur les hauts plateaux des Alpes (3).

La topographie même semble faire des cours de l'Isère et de l'Arly un chemin de ronde à l'extrémité du pays

(1) Ptol. *Geogr.* III, 1.

(2) *Codex Fabrianus*, Lib. VII, Tit. I, *Definit.* XXII.

(3) Strabon, *Geogr.* IV. Pline, *Hist. nat.* III, XX, XI, XLII, XXXIV. II.

des Allobroges, entre leurs deux villes secondaires, Genève et *Cularo* ou Grenoble.

La mention, dans l'inscription de Saint-Sigismond, soit de la tribu *Voltinia*, affectée spécialement aux citoyens romains allobroges, soit des fonctions de *duumvir juridicundo*, que l'on retrouve à Passy, à Bons, à Genève, à Grenoble, à Vienne et dans toute la province viennoise (1), vient à l'appui des observations précédentes. Car les Ceutrons, soumis à la République romaine longtemps après les Allobroges, furent annexés à l'Italie, ainsi que l'attestent Pline et Ptolémée, et reçurent d'abord une autre organisation que les Allobroges, annexés à la Narbonaise dès leur défaite par Fabius Maximus, l'an 121 avant notre ère. Les titres que je viens de rappeler ne se rencontrent pas, en effet, dans les inscriptions de la Tarentaise, ainsi qu'on a pu le voir.

Il n'est pas nécessaire de faire observer que Valence ayant été de la Viennoise, *Sextus Julius Senior* et *Lucius Cassius Bassianus* de nos inscriptions de Saint-Sigismond et de Thénésol, étaient toujours dans leur province, si réellement ils étaient originaires de Valence, comme il paraît.

On comprend maintenant le motif de l'établissement des publicains près de l'Arly, sur une frontière, non pas politique ni peut-être ethnographique, mais administrative.

Il reste à déterminer à laquelle des deux cités allobroges notre *pagus* ressortissait, ou Genève, comme le *pagus albinensis*, mentionné plus haut, ou Grenoble, comme le *pagus sabaudia*, dont j'ai établi l'antiquité (2). Une présomption en faveur de la seconde de ces villes, c'est l'extension du comté de Savoie jusque dans le bassin d'Albertville dès les premiers actes connus de la famille de Savoie. Une autre présomption, c'est que, si le plateau des Bauges appartenait à la cité de Genève parce qu'il incline au nord-ouest par le cours du Chéran, le bassin d'Albertville, qui commence la magnifique vallée du Grésivaudan, devait aussi appartenir à la cité vers laquelle tendaient ses eaux.

Nous n'insisterons pas trop sur l'application rigoureuse de ces principes ; car il faudrait y comprendre non seulement le plateau de Flumet, qui était allobroge, il est vrai, dépendant autrefois de la cité de Genève par le Faucigny, mais encore la vallée de Luce, appelée, dès le moyen-âge, de Beaufort, inclinée au bassin d'Albertville par le cours du Doron, et que les comtes de Savoie et de Genève ont disputée aux archevêques de Tarentaise.

Quant à l'ancienne province de Savoie, elle avait pour limites sur la gauche de l'Isère le torrent de Bayère, entre Rognaix et Saint-Paul, et sur le bord duquel le vieil hameau de *Savoye* demeure comme témoin de cette ligne; sur la droite le torrent de Barrot ou de Bornand, dont le nom est un autre témoin, entre la Roche et la Bâthie, puis le Grand-Mont, la *Piera menta* ou pierre limite, le Bonhomme, *Mons Mercurii*, les Aiguilles, le Mont-Joly, *passus Juriæ*, le mont Charvin au nord d'Ugines, etc. La ligne sur la rive droite de l'Isère a varié jusqu'au torrent de Glaise.

Les détroits de Briançon, de Fessons, de la Roche-Cevins ont dû être les plus forts boulevards des Ceutrons contre les Allobroges, et l'espace compris dans le bas de cette vallée, jusqu'à Conflans, a pu être une zone disputée de part et d'autre aux époques de guerre et d'invasion. Elle correspond parfaitement à la vallée de Beaufort, que les chartes du XIIe siècle appelaient encore *marchionatus Luciæ*, une marche, une frontière litigieuse.

En fait de monuments romains, on a trouvé à la Bâthie des dalles de tombeaux romains avec moulures, le titre D. M. *Diis Manibus*, la capsule cinéraire et l'*ascia* en relief. Le château a des caractères de la première époque romane.

A Beaufort, sur la route de Roselenc, entre les Cernix et Fontanus, au lieu dit la Portettaz, on voyait encore, il y a peu d'années, un tronçon d'*actus* romain, de deux mètres de largeur, bordé contre le torrent d'un trottoir de 0^m^,40 de hauteur et de largeur ; contre la montagne une entaille à la hauteur de 0^m^,45 semble destinée à faciliter le passage d'un essieu de chariot.

Le cippe funéraire à oreillettes sans inscription conservé au village du Praz vient, dit-on, de Trécols.

Enfin, le village des Outtars, de *Altaribus*, dont une branche de la famille de Beaufort portait le nom, rappelle le village du même nom de la commune de Passy, où se trouvait un temple de Mars avec deux inscriptions relatives à des sujets allobroges (1). Celui de Beaufort est sur un demi-plateau des mieux orientés et je ne doute pas que des fouilles archéologiques donnassent les meilleurs résultats.

J'ai émis ailleurs l'opinion que le plateau de Venthon, au-dessus d'Albertville, qu'on écrirait dans les chartes *Vantzon*, pourrait bien avoir été le *Vatusicum* dont les Ceutrons avaient fait leur dépôt central pour l'écoulement de leurs fromages. Sa position au débouché des deux vallées de Tarentaise et de Beaufort, si riches en productions de ce genre, à la frontière viennoise, en face du bureau des publicains, semble justifier pleinement le récit de Pline à ce sujet (2).

(A suivre.) C.-A. DUCIS.

(1) *Revue savoisienne*, 1864, 118, 1866, 13, 21, 32

(2) *Revue savoisienne*, 1867, 41, 49.

LES ÉPIPHYTES ET LES ENTOPHYTES

OU LES CHAMPIGNONS DU CORPS HUMAIN

En botanique médicale on donne le nom d'*épiphytes* aux végétaux parasites qui se développent à la surface du corps de l'homme, et le nom d'*entophytes* à ceux qui naissent dans les cavités du corps. Les premiers attaquent la peau et vivent en contact avec l'air; les seconds s'établissent surtout sur les muqueuses et vivent dans les liquides du corps humain.

Depuis quelques années, plusieurs savants anglais, suédois, allemands et français ont étudié avec succès ces plantes microscopiques, surtout Charles Robin, qui a publié un ouvrage *ex professo* sur cette branche difficile de la botanique médicale, ouvrage couronné par l'Académie des sciences (3).

(1) *Revue savoisienne*, 1866, 13.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XI, XLII, XIV, I. *La vallée de Beaufort en Savoie. Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce.*

(3) *Histoire naturelle des végetaux parasites qui croissent sur l'homme et sur les animaux vivants*, in-8° avec planches.

Les *épiphytes* vivent par troupes et forment des agglomérations, des touffes, des croûtes qui occupent quelquefois une étendue considérable. Leur structure est très simple et fort curieuse : ils se présentent sous la forme de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, continus ou divisés en loges par des cloisons transversales, renfermant des *sporules* extrêmement petites, au moyen desquelles ils se reproduisent. Ils puisent leur alimentation dans les organes envahis et probablement aussi dans l'atmosphère environnante, car dans plusieurs espèces on n'a découvert aucun prolongement des radicelles dans le tissu attaqué, ce qui indique que tous les *épiphytes* ne sont pas de véritables *parasites*.

Les principaux *épiphytes* sont :

1° La *Puccinie du favus* (Puccinia favi. Ardst.), découverte à Christiania par Ardstein, qui l'a observée dans plusieurs maladies de la peau, surtout sur les écailles du *pityriasis* et sur les croûtes de la *teigne faveuse*.

2° L'*Achorion de Schoenlein* (Achorion Schoenleinii, Remak.). Ce parasite, appelé vulgairement *Champignon de la teigne,* se développe principalement sur la peau de la tête, et quelquefois aussi sur celle des autres parties du corps, telles que la face, les épaules et le conduit auditif. Il constitue le *favus* ou *teigne faveuse,* et se multiplie à tel point qu'il forme des plaques qui atteignent quelquefois un diamètre de 25 centimètres, des croûtes jaunâtres qui ressemblent à certains lichens et qui exhalent une odeur analogue à celle de la souris.

3° L'*Oïdium* blanchâtre (Oïdium albicans, Ch. Rob.) ou *Champignon du muguet,* qui se développe sur la membrane muqueuse des enfants à la mamelle. Il attaque surtout la surface dorsale de la langue, le palais et les lèvres et produit l'affection maladive connue sous le nom de *muguet*.

On a observé aussi cet *Oïdium* chez les adultes, pendant les derniers jours de la vie, principalement dans les phtisies et les fièvres typhoïdes.

L'Ecossais Bennett a découvert le *Champignon des poumons* (Oidium pulmoneum, Bennett) dans les crachats et les cavernes pulmonaires d'un individu atteint de pneumothorax.

4° Le *Microspore d'Audouin* (Microsporum Audouini, Gruby), qui est la source de la maladie appelée *teigne décalvante*. Il recouvre la base des cheveux et se multiplie avec une telle rapidité qu'il suffit qu'un point de la peau soit atteint pour qu'en peu de jours une plaque de trois à quatre centimètres soit couverte de ces champignons. Cette maladie débute par le cuir chevelu et gagne quelquefois les sourcils, les favoris et les moustaches.

Une autre espèce de *Microspore* (Microsporum mentagrophytes, Ch. Rob.) donne naissance à la maladie désignée sous le nom de *mentagre* et se développe sur les follicules pileux de la barbe, particulièrement sur le menton, sur ceux de la lèvre supérieure et des joues. On l'a remarqué aussi sur les dartres pustuleuses qui affectent le menton des enfants, surtout à l'époque de la première dentition. On attribue au développement d'une espèce de *Microsporum* la *pellagre,* maladie de la peau fréquente dans le Milanais et le Piémont.

5° Le *Trichophyte tonsurant* (Trochophyton tonsurans, Malmest) ou *Champignon des cheveux.* C'est un petit végétal de forme ovoïde qui se développe dans l'intérieur de la racine des cheveux et s'étend dans leur tissu dans le sens de leur longueur. Les cheveux attaqués paraissent d'abord plus gros que d'ordinaire, deviennent grisâtres, perdent leur élasticité et se brisent facilement. C'est ce petit champignon qui produit la maladie qu'on appelle *teigne tondante.*

Bazin a observé que cette maladie contagieuse attaque aussi les chevaux; il parle d'un cheval qui l'a communiquée à huit autres chevaux de la même écurie, et ceux-ci l'ont transmise à six gendarmes.

6° La *Moisissure vulgaire* (Mucor mucedo, L.). Horn a remarqué plusieurs fois chez des vieillards atteints de gangrène sénile des touffes de *moisissure vulgaire,* d'un brun verdâtre. Il a aussi constaté le développement de cette plantule sur diverses parties du corps enflammées et exposées à l'air libre, sur des ulcères et sur la peau en suppuration à la suite d'un vésicatoire.

On a également découvert plusieurs espèces d'*aspergilles,* voisines des *moisissures,* dans les gangrènes de poumons et dans le conduit auditif des personnes scrofuleuses. C'est ce qu'on a dénommé le *Champignon du conduit auditif.*

Tous les *épiphytes* appartiennent à la famille des *mucédinées,* excepté le genre *Puccinia,* qui fait partie des *urédinées.*

Plusieurs parasites, voisins des *épiphytes,* nuisent aussi à l'homme en attaquant et détruisant ses productions les plus utiles, tels que l'*Oïdium tucheri* Bert., qui engendre la maladie de la vigne et détruit depuis quelques années les graines du raisin; le *Botrytis infestans* Desmaz, qui produit la maladie des pommes de terre, dont il infecte les tubercules ; le *Botrytis bassiani* Turpin, qui donne naissance à la *muscardine,* maladie qui se développe fréquemment dans les magnaneries et détruit annuellement plus du quart des vers à soie.

Les *entophytes* sont des végétaux microscopiques de la famille des algues, dont l'organisation est encore plus simple et plus élémentaire que celle des épiphytes; aussi leur détermination est très difficile et encore fort incomplète.

Voici les espèces les plus connues :

1° Le *Leptomite épidermique* (Leptomitus epidermidis, Kuch.).

Le micrographe Gubler a observé cette algue sur la main d'un jeune homme traversée par une balle. Au bout de quelques jours il remarqua des boutons blancs qui étaient formés par des amas de *Leptomites épidermiques*.

Ch. Robin a donné le nom de *Leptomitus oculi* à une algue qu'Helmbrecht a découverte dans l'œil d'un homme de 42 ans. Cet homme observait dans l'œil gauche un trouble en forme de fleur et dans l'œil droit des figures en forme de mouches volantes. L'opération de la paracentèse, pratiquée à la partie inférieure de la cornée, fit sortir les *Leptomites* et le malade fut guéri.

Une autre espèce de *Leptomites* a été trouvée par Hannover dans plusieurs cas de typhus, ainsi que

dans un dépôt mucilagineux qui tapissait un œsophage couvert d'excoriations.

2° Le *Leptotrix buccal* (Leptotrix buccalis Ch. Rob.).

Ce petit végétal, composé de filaments très minces et rameux, vit dans la matière blanchâtre qui s'accumule entre les dents, ainsi que dans les cavités des dents gâtées. Sur 49 individus pris dans toutes les classes de la société, dont aucun n'avait la bouche malade, Bonditch a observé que cette cryptogame en affectait 47. Quelquefois le *Leptotrix* recouvre la surface de la langue et passe même dans l'estomac et les intestins, où toutefois il se développe peu et reste à l'état de tubes très courts.

3° La *Mérismopédie stomacale* (Mérismopedia ventriculi Ch. Rob.), vulgairement *Sarcine de l'estomac*.

Ce végétal bizarre présente de petites masses cubiques qui se développent dans l'estomac de l'homme. On le remarque surtout dans les personnes atteintes d'abcès gangréneux du poumon.

4° Le *Cryptocoque du ferment* (Cryptococcus fermentum, Kütz), qu'on appelle *Champignon du ferment*. Cette algue, qui se présente sous la forme de petits globules et qu'on regarde comme constituant la levûre de la bière, se développe dans les liquides de l'œsophage, de l'estomac et des intestins, où il est souvent introduit par la bière. On l'a observé dans l'enduit noirâtre de la langue des typhoïques, dans les matières rejetées par les cholériques et par les diabétiques.

On doit regarder cette plante comme une suite de l'altération des humeurs, qui en favorisent le développement, plutôt que comme la cause de cette altération.

E. CHEVALIER.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE D'ANNECY

(Suite — V les n°s d'octobre et de décembre 1870)

Les comtes de Genevois allaient à Genève même faire hommage de leur comté au changement de chaque évêque, leur suzerain. Amé III avait refusé d'abord d'accomplir ce devoir féodal à l'avénement de Pierre de Faucigny (1). Il ne se pressait pas de le remplir à l'égard de son successeur, Alamand de Saint-Jeoire, sacré en 1342; ce dernier, pour sauvegarder les droits de l'évêché et la susceptibilité de son vassal, voulut bien recevoir cet hommage au château de Clermont en 1346 (2).

Amé III ne s'en tint pas là. Ne pouvant plus, comme ses prédécesseurs, s'emparer des biens de l'évêché, convoités désormais par les comtes de Savoie, dont la prépondérance s'était accrue dans ces contrées sous le règne court et faible de Guillaume III, et surtout depuis la cession des fiefs mouvants du Faucigny, du Genevois et de Gex par le Dauphin de France, en 1345, Amé III essaya de secouer le joug de son suzerain en faisant battre monnaie, contre les droits régaliens de l'évêque, sur les confins des communes de Poisy et d'Epagny, dans un atelier dont les ruines ont conservé le nom de *Château des Monnaies* (1).

Les frais de construction de l'église et du clocher de Notre-Dame dépassaient-ils ses ressources? Espérait-il que ses pieuses largesses, au sanctuaire et à l'hôpital, feraient oublier l'acte d'usurpation et que le fait accompli inaugurerait un droit, grâce aux embarras que la Maison de Savoie donnait alors à l'évêché de Genève?

Mais Guillaume de Menthonnay et Rodolphe de la Mure vinrent protester au nom de Mgr d'Alamand en 1356, et ensuite d'un arbitrage, Amé III dut reconnaître les droits régaliens de l'évêque de Genève, stipulés dans l'accord de Seyssel en 1124, comme Louis de Savoie avait été obligé de le faire précédemment pour son atelier monétaire de Nyons (2).

Quatre ans après, Amé III faisait son testament. Il chargeait son héritier de faire construire, si lui-même n'avait pu le faire de son vivant, une chapelle dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse, dans laquelle serait placé son tombeau. Entre autres fondations il ordonne d'y faire célébrer trois messes par jour, avec commémoration de saint Antoine, et s'il mourait avant l'achèvement de cette chapelle, elles devaient être célébrées au maître-autel qui, comme on l'a vu, était précisément dédié à saint Antoine (3).

A la date de ce testament, 1360, le chœur était donc achevé avec la sacristie et le bas du clocher, puisque le service religieux s'y faisait. Le comte vécut encore sept ans, pendant lesquels il put lui-même faire construire sa chapelle sépulcrale.

Après le règne éphémère de ses enfants, Aimon IV, Amé IV et Jean, les derniers survivants, Pierre et le cardinal Robert, de concert avec leur mère Mathilde de Boulogne, nommèrent pour l'exécution de toutes les fondations d'Amé III trois commissaires qui, le 5 septembre 1371, remirent au recteur de cette chapelle tous les deniers nécessaires à l'accomplissement des vœux du testateur (4). Le procès-verbal ne fait aucune mention des frais de construction de la chapelle et du tombeau. Amé III avait donc tout acheminé lui-même de son vivant et l'achèvement aura figuré dans les comptes de ses premiers successeurs, s'il ne l'a pas acquitté lui-même.

Les finances de cette maison avaient dû souffrir sous un gouvernement de tutelle par le décès de quatre princes en quatre ans. Les commissaires durent faire opérer des rentrées dans les mandements de Chaumont, de Cruseilles, de Thônes, de Talloires et d'Annecy pour pouvoir livrer au desservant de la chapelle les titres pouvant produire la somme annuelle de 85 livres 13 sols 4 deniers de Genève, dont 60 livres pour le service religieux de 1095 messes, 9 livres pour vingt-quatre corsets blancs destinés à autant de pauvres la veille de Noël, et le reste à distribuer à un millier de nécessiteux à quatre deniers chacun le jour de l'Assomption.

Dans son testament Amé III avait affecté à ses legs pieux la monnaie genevoise et s'était bien gardé de

(1) Besson, *Mémoires*, etc., 36, 37.
(2) Spon, *Hist. de Geneve, preuve*, XXXV.

(1) Levrier, *Chronol. du Genevois*, I. *Revue savoisienne*, 1863, p. 61.
(2) Spon, *preuves*, I, II, XX, XXVII, XXXI.
(3) Archives de la Société Florimontane.
(4) *Testament d'Amédée III*, par M. Lecoy de la Marche, dont j'ai dû contredire plusieurs assertions, à l'aide de nouveaux documents — Archives de la Société Florimontane.

spécifier celle qu'il avait fait frapper illégalement. Ses héritiers et exécuteurs testamentaires ne se crurent pas obligés à la même prudence : le procès-verbal fait plusieurs fois mention des sols, deniers et oboles de Poisy en Genevois. En tout cas il avait fait bon usage de sa fortune et les pauvres y eurent une large part.

On sait que Robert, le cadet de la maison de Genève, avait été nommé évêque de Thérouenne, dans un fief mouvant de sa mère, en 1364, et que l'église du Saint-Sépulcre, fondée en 1340 sous les auspices de son père, avait été mise sous sa protection (1). En 1371 il fut promu au cardinalat par Grégoire XI et envoyé légat en Italie pendant le séjour du pape à Avignon.

Ce fut probablement à ses instances que les fondations affectées au tombeau de sa famille reçurent la même année leur accomplissement.

La chapelle sépulcrale était placée dans le chœur, du côté gauche, en face de la porte de la sacristie. Une visite pastorale de 1646 constate que les ducs de Genevois y exerçaient alors le droit de patronage, réservé par le fondateur aux comtes de Genevois. L'autel était dédié à saint Blaise, encore un saint invoqué pour les maladies dans les hôpitaux, et devenu le titre d'un ordre chevaleresque en Arménie pendant les croisades. Saint Blaise était surtout le protecteur du passage du Mont-Sion, entre Cruseilles et Pomiers. Le second titulaire était saint Adrien, officier romain, devenu martyr et honoré le 8 septembre, le même jour que Notre-Dame-de-Liesse.

Où en était alors la construction du reste de l'église, nous ne pouvons le préciser. Le document cité plus haut assure qu'elle était restée imparfaite à la mort du comte, en 1367, et que les travaux ne furent repris qu'après l'exaltation du cardinal Robert au souverain pontificat.

Evidemment les finances de la maison de Genève ne permettaient pas de continuer ces travaux, puisque les fondations pieuses d'Amédée III n'avaient pu être mises à exécution que quatre ans après sa mort.

Robert de Gen ve sollicita alors Grégoire XI, qui venait de le créer cardinal du titre des XII Apôtres, de venir en aide à cette œuvre par des faveurs spirituelles. Déjà quelques-uns de ses prédécesseurs avaient enrichi ce sanctuaire de priviléges pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge, ainsi qu'on le verra par la bulle de Clément VII de 1388. Le pape accueillit sa demande et accorda à tous ceux qui, ayant reçu les sacrements, visiteraient l'église de Notre-Dame-de-Liesse et donneraient pour sa fabrique, une indulgence d'un an et quarante jours chaque fois aux fêtes de Noel, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, du Corps-Dieu, de la Pentecôte, et à celles de la Nativité, Annonciation, Purification et Assomption de la sainte Vierge, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul, de la Toussaint et pendant leurs octaves, et aux dimanches de Carême, et une indulgence de cent jours pour les mêmes œuvres accomplies aux fêtes de saint Maurice, de saint Antoine, de sainte Magdelaine et les jours de Carême.

(1) Besson, *Mémoires*, etc , 172, 435. *Album de la Collégiale*, dans les Archives de la Société Florimontane.

Ces faveurs furent étendues plus tard aux visites et aumônes faites les mêmes jours à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, lorsque le cardinal de Genève devint Clément VII, comme on va le voir (1).

Cédant aux impatiences de l'Italie, au mécontentement de ses Etats et à l'opinion publique, Grégoire XI avait clos cette période inaugurée 70 ans plus tôt par un pape français, Clément V, stigmatisée par les Romains du nom de *Captivité de Babylone*, et avait ramené la cour pontificale à Rome, où il mourut (2).

Pour éviter le retour au siége d'Avignon, les cardinaux, au nombre de seize, soit onze français, quatre italiens et un espagnol, réunis en conclave, élurent librement et à l'unanimité, ce sont les expressions de leur rapport à leurs collègues absents, le 8 mars 1378, non un Romain, comme l'aurait voulu une petite faction de Rome, mais un Napolitain, l'archevêque de Bari, qui, pressé par ses électeurs après un premier refus, accepta et prit le nom d'Urbain VI.

L'élection n'avait pas été surprise, puisque les cardinaux l'avaient désigné d'avance et que le scrutin, renouvelé trois fois, donna toujours le même résultat. Indépendamment des lettres collectives d'annonces aux cours, etc., le cardinal de Genève le recommanda personnellement à l'empereur d'Allemagne, aux rois de France et d'Angleterre. Tous les cardinaux absents et toutes les cours le reconnurent et il traita avec elles et eux sans aucune opposition.

Cinq mois après les cardinaux français, mécontents des allures réformatrices et un peu rudes du nouveau pape, lui demandèrent la permission d'aller passer la villégiature d'été à Anagny, où il devait les rejoindre, et de là ils protestèrent contre son élection et offrirent la tiare au roi de France, devenu veuf; Charles V eut la *sagesse* de refuser en proposant un concile. Urbain VI, voyant cette défection, proposa également un concile. Mais la coterie française le refusa et, apprenant que le pape, pour maintenir sa cour en face de cette sécession, avait nommé aux titres vacants vingt-neuf cardinaux, dont plusieurs français, se retira à Fondi; là, protégés par les bandes mercenaires gasconnes et bretonnes que le cardinal de Genève avait amenées pour réprimer les insurrections, en sa qualité de légat en Italie, les cardinaux français et celui d'Espagne élurent, le 20 septembre 1378, l'un d'entre eux, ce même Robert de Genève, qui accepta avec regret, dit son épitaphe, prit le nom de Clément VII et alla résider à Avignon (3).

Parvenu à ce pontificat problématique, Robert de Genève eut assez d'embarras pour le faire reconnaître de quelques Cours avant de pouvoir s'occuper de l'œuvre de prédilection de son père. La guerre de Bresse, à laquelle dut prendre part son frère Pierre, comte de Genevois, en 1380, pour le comte de Savoie, la campagne d'Italie que firent ensemble ces deux comtes savoyards, en 1382, pour soutenir Louis d'Anjou, l'élu de Clément VII, pour roi de Naples, contre Charles Duras, nommé par Urbain VI, ne permirent peut-être pas encore de reprendre les travaux de l'église. La somme de 2,000 florins dépensés

(1) *Archives de la Société Florimontane.*
(2) Rohrbacher, *Histoire universelle*, t. XX, l. LXXX.
(3) Rohrbacher, *Hist. univ.* t. XXI, l. LXXXI. Cf les sources qu'il indique.

cette année par Humbert du Colombier, bailli du pays de Vaud, pour le compte du pape Clément VII et quittancée par cinq cardinaux français et Henri de Arenis son secrétaire, me paraissent avoir été employés pour les frais de cette guerre plutôt que pour la construction de l'église (1). Malheureusement les comptes rendus par Guillaume, châtelain d'Annecy, d'où j'extrais ce détail, sont incomplets, et les dépenses de la future église collégiale se trouvaient peut-être dans la partie qui manque.

Les origines de l'hôpital se confondent avec celles du sanctuaire. Aussi s'appelait-il l'*hôpital de Notre-Dame-de-Liesse*. Son agrandissement devait donc marcher de pair avec celui de l'église dans les traditions de la Maison de Genève, naturalisée à Annecy.

Par bulle donnée à Avignon le 27 avril 1381, Clément VII accordait à ceux qui visiteraient cet hôpital et y feraient une aumône aux jours désignés par la bulle de Grégoire XI, pour la visite et l'aumône à faire à l'église, les mêmes indulgences (2). C'était donc pendant cent trente-six jours de l'année un redoublement de faveurs spirituelles offert et non imposé à la piété et à la charité des fidèles : car il y avait défense, sous peine de nullité, de faire colporter la bulle par des quêteurs.

Mais si la quotité compensait, en quelque sorte, la mesure restreinte de chacune, elles ne pouvaient par là même attirer que les habitants de la ville et des environs. Aussi Clément VII crut-il devoir intéresser tous les pèlerins étrangers en rendant perpétuelles et périodiques les indulgences accordées par ses prédécesseurs.

D'ailleurs Urbain VI venait de réduire le jubilé quinquagénaire de Rome à 33 ans, période de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce qui le portait à l'année 1390. Ce prochain concours de catholiques de toutes nations pouvait être favorable à son obédience. Mais, sous le rapport politique, certains actes de ce pontife lui avaient aliéné un grand nombre de personnages.

L'occasion était donc favorable pour le pape d'Avignon d'essayer une diversion. Quels qu'en aient été les vrais motifs, le résultat en fut tout à l'avantage de sa patrie.

Par bulle du 17 février 1388, donnée à Avignon et promulguée à Genève le 27 mai par Girard Trombert, official du diocèse et délégué spécial, sur requête de Jacques Truffier, procureur de l'église de Notre-Dame et de l'hôpital des pauvres, Clément VII assimilait l'église de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy à la basilique de Sainte-Marie Majeure de Rome pour les priviléges attachés au 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, moyennant les dispositions requises, la visite du sanctuaire et une aumône à la fabrique ou à l'hôpital ou à quelques autres bonnes œuvres. Cette faveur était non seulement pour la fête prochaine, mais dorénavant pour le même jour, de sept ans en sept ans, à perpétuité (3).

Ce jubilé septennal a pris dans la tradition locale le nom historique de *Grands pardons d'Annessy*. Il se célébrait avec beaucoup d'éclat. Nous donnerons plus loin le récit de tout le cérémonial. Pour cette première fois l'affluence fut si grande que le jubilé de Rome, célébré en 1390, en fut considérablement diminué (1).

C.-A. Ducis.

(1) *Archives de la Société Florimontane.*

(2) *Id.* L'original de cette bulle, la seule qui reste de Clément VII, a été sauvée par M. Serand.

(1) *Archives municipales de la ville d'Annecy, Collégiale.*

LE PEINTRE ADRIEN GUIGNET

En feuilletant le *Magasin pittoresque* de 1869, nous avons eu la surprise d'y trouver la biographie d'un artiste né à Annecy vers 1817, et à peu près inconnu en Savoie.

Selon la notice due à la plume de M. Théophile Gautier, Adrien Guignet, appartenant à une famille établie à Salins, serait né à Annecy le 24 décembre 1817. Muni de cette indication, un de nos amis, M. Serand, alla aussitôt consulter les registres de l'état civil. Il ne put y découvrir que les deux actes suivants, relatifs à cette famille :

« L'an 1814 et le 16 mars, sur les 2 heures après-midi, par devant nous Pierre François Collomb, Maire officier de l'état civil de la ville d'Annecy, Dépt du Mont-Blanc, est comparu Sr Jacques Marie Guignet, âgé de 32 ans, ébéniste, domicilié de cette ville, qui nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier à onze heures du soir, de lui déclarant et Jeanne Verahgene son épouse, auquel il a déclaré donner le prénom de *Louis,* la dite présentation et déclaration faite en présence du Sr Jean Gaspard Amblet, âgé de 53 ans, secrétaire commis de la Mairie, et Jean Marie Lachenal, âgé de 33 ans, appariteur de la Mairie, tous deux domiciliés de cette ville le père et les témoins ont signé avec nous le présent acte de naissance, après que lecture leur en a été faite.

« Annecy hotel de ville les dits jours et ans.

« Signé Guignet, J.-G. Amblet, Lachenal et Collomb maire. »

« Le vingt un janvier mil huit cent seize est né à deux heures du matin et a été baptisé *Jean Adrien,* fils de Jacques Marie Guignet de Salins, et de Jeanne Veracgène d'Autun, se disant mariés : parrain Adrien Jullien, marraine Jeanne Dupraz sa femme. »

En examinant aujourd'hui le registre des actes de naissance de la paroisse de Saint-Maurice, je n'ai également trouvé que deux pièces analogues :

« L'an mil huit cent quatorze et le quinze mars, à onze heures du soir, est né et le lendemain a été baptisé *Jean-Louis,* fils de Jacques-Marie-Francillon Guignet, de Salins, et de Jeanne Verhagen, se disant mariés : parrain, Louis-Francillon Guignet ; marraine, Jeanne Gasparola. — Bouvet, curé. »

« L'an mil huit cent seize et le vingt-un janvier, à deux heures du matin, est né et a été baptisé *Jean-Adrien*, fils de Jacques-Marie Guignet, de Salins, et de Jeanne Veracgène, d'Autun, se disant mariés : parrain, Adrien Jullien ; marraine, Jeanne Dupraz, sa femme. — Bouvet, curé. »

Les registres des naissances de 1817, soit à la mairie, soit à la cure de Saint-Maurice, ne mentionnent aucune naissance sous le nom de Guignet. Il est

(1) Rohrbacher, xxi, 101.

donc permis de croire qu'il y a eu une erreur dans l'article de M. T. Gautier. Adrien Guignet serait né le 21 janvier 1816 et non le 24 décembre 1817.

D'après ce que nous ont dit des voisins encore vivants, le père est le premier ébéniste de talent qui soit venu s'établir à Annecy ; il travaillait avec un nommé Lomprez. A Paris j'ai appris qu'il avait fait fixer dans son contrat de mariage le croquis d'un projet de chaire à prêcher ; il venait sans doute de recevoir cette commande et avait jugé bon d'en consigner la valeur dans le contrat, sous forme de dessin.

On ne sait pas exactement à quelle époque la famille quitta Annecy. Elle retourna à Salins, où elle fut ruinée par l'incendie de 1825.

Adrien avait 16 ans lorsqu'il fut placé chez un géomètre-arpenteur. Il n'y resta que quelques jours et obtint, à force de sollicitations, d'être envoyé à Paris pour étudier la peinture. La famille comptait déjà un peintre, Jean-Baptiste Guignet, auteur des portraits de Pradier et de Lincoln.

Après avoir débuté dans l'atelier de Blondel, qu'il fréquenta de 1832 à 1839, le jeune artiste entreprit de travailler seul. En 1840, il exposa cinq compositions remarquables par leur énergie et leur originalité ; c'étaient des *Prisonniers lancés dans un précipice*, un *Moïse exposé sur le Nil*, des *Voyageurs surpris par un ours*, *Joseph expliquant les songes*, et *Agar dans le désert*. En 1841, il envoya au salon son *Cambyse vainqueur de Psammétiticus*. Dans les expositions suivantes on compta, parmi ses œuvres les plus importantes, un *Combat de barbares*, la *Retraite des dix mille*, *Salvator Rosa chez les brigands*, la *Défaite de Xerxès*, les *Condottieri*, une *Forêt*, des *Gaulois dans un marécage*, le *Mauvais riche*, la *Fuite en Egypte*, *Deux philosophes*, un *Chevalier errant*, etc.

De 1848 à 1854, il travailla à la décoration du château de Dampierre, propriété du duc de Luynes. Il avait déjà composé plusieurs panneaux qui révélaient en lui un artiste de génie, lorsqu'en 1854 il fut enlevé par la petite vérole, laissant son œuvre inachevée.

Sachant que M. Théophile Gautier avait recueilli les matériaux de sa notice chez M. Mouilleron, je profitai d'un voyage à Paris pour interroger l'habile peintre-lithographe qui a reproduit les compositions de Guignet. Il ne se fit pas prier pour parler d'un ami auquel il a voué une sorte de culte et pour me montrer ce qu'li possède de ses travaux ; à force de fureter chez les parents de l'artiste et chez les brocanteurs, M. Mouilleron a réussi à acheter pour douze à quinze mille francs d'esquisses, d'études, de peintures plus ou moins achevées. La plupart avaient été enlevées, dès qu'elles étaient finies, par le frère de Guignet, mort il y a peu d'années, et dont j'ai transcrit l'acte de naissance au début de cet article.

Voici d'abord des fusains, genre dans lequel Guignet excellait. Ils représentent des sites sauvages, de sombres forêts, des rochers nus et crevassés ; de gros nuages orageux roulent dans le ciel et donnent à toutes les scènes un aspect sinistre. L'artiste s'est inspiré là de son propre caractère : le petit nombre de ceux qui l'ont fréquenté disent que c'était une nature tourmentée, inquiète, cherchant la solitude. Souvent il allait se réfugier dans les gorges les plus désolées de la forêt de Fontainebleau, et là, assis sur un roc, il se plaisait à rêver pendant de longues heures.

Il affectionnait les types de brigands. Nous en avons admiré quelques études, jetées avec une vigueur de brosse étonnante. Elles rappellent en plus d'un point la manière de Decamps et celle de Salvator Rosa.

M. Mouilleron me fit voir la dernière esquisse du peintre. C'est un Gaulois qui se campe fièrement, une main sur la hanche, faisant ressortir le puissant biceps d'un bras nu. Il incline sa tête rêveuse, hérissée de longs cheveux où s'implantent des plumes rouges. Chez Guignet, les Gaulois, les brigands et les chevaliers ont fréquemment un faux air d'Iroquois, avec leurs guenilles pendantes, leurs oripeaux et leurs nattes empanachées de bouquets de plumes.

L'étude en question est exécutée sur un panneau où l'on voit encore les traces d'un ancien paysage. Cette particularité révèle une habitude qui explique pourquoi il ne reste pas un plus grand nombre d'œuvres de Guignet : à peine avait-il achevé de peindre un panneau qu'il le retournait pour commencer là-dessus une nouvelle composition. Toute surface lui paraissait assez bonne pour recueillir ses inspirations. Un soir, en allant visiter un ami malade, il dessina sur la porte un superbe type de guerrier, coiffé d'un casque et s'appuyant en arc contre une muraille. M. Mouilleron a religieusement détaché ce panneau, qui figure aujourd'hui dans son atelier.

Guignet semblait ne faire aucun cas de ses productions. Un jour, en voulant montrer son portrait, fraîchement peint à l'huile, il le laissa tomber sur le plancher ; la poussière s'y attacha. Relevant nonchalamment la toile, il y allongea un coup de pied d'un air indifférent et la mit en pièces.

Un autre portrait de Guignet, exécuté par lui-même, a été sauvé de la destruction. C'est un grand fusain. La figure offre une belle coupe accentuée. Sous les arcades sourcilières s'enfoncent des yeux songeurs ; dans ce regard intelligent il y a je ne sais quoi d'inquiet et de nostalgique.

La plupart des reproductions de ses œuvres sont des lithographies exécutées par M. Mouilleron, dans la collection des artistes anciens et modernes. De ce nombre est le sujet intitulé : *Brigands s'exerçant à l'arc ;* le *Magasin pittoresque* a donné de nouveau en 1869 cette belle composition et a publié la même année le *Portrait de Guignet* et la *Vedette*. La reproduction la plus rare est la scène du *Mauvais riche*, lithographiée par Eugène Leroux et donnée en prime par la Société des amis des arts ; comme la planche a été détruite, il est difficile d'en trouver une épreuve à moins de vingt-cinq francs. Les autres lithographies se rencontrent dans le commerce à un prix très abordable ; on m'a cité comme principal éditeur M. Bertaud, rue Rodier, près de l'avenue Trudaine.

Tels sont les renseignements que je dois en grande partie à l'accueil obligeant de M. Mouilleron le peintre et de son frère le photographe. Je les donne seulement à titre de notes inédites, pour compléter l'étude au style imagé consacrée par M. Théophile Gautier à l'artiste que le hasard des voyages fit naître au milieu de nos montagnes. LOUIS REVON.

Annecy. — Typ Théslo.

12me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 27 mars 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — Le Pagus du bassin d'Albertville (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Le nouveau trésor des Fins d'Annecy, par M. G. Vallier. — Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

LE PAGUS DU BASSIN D'ALBERTVILLE

(Suite et fin)

La station des courriers *Ad Publicanos* formait un *bivium*, d'où la voie des Alpes graies se bifurquait d'une part vers *Bautas* et Genève, de l'autre vers *Lemencum* et Vienne (1). C'est à cette circonstance qu'elle dut d'être le théâtre d'une collision l'an 69 de notre ère.

Après la mort de Galba, la bataille de Bédriac entre les partisans d'Othon et ceux de Vitellius avait ravivé d'anciennes aigreurs entre la quatorzième légion, originaire de la Grande-Bretagne et dévouée au premier, et les auxiliaires bataves qui avaient été victorieux pour le second.

Vitellius se défit des uns et des autres en les renvoyant dans leurs foyers. Mais, craignant une insurrection des Allobroges attachés à Galba, et qui, de fait, se rallièrent à Vespasien, Vitellius avait donné ordre qu'après avoir traversé les Alpes graies on suivrait l'embranchement de route qui s'écartait de Vienne, capitale des Allobroges, *legionem, Graiis Alpibus traductam, eo flexu itineris irè jubet, quo Viennam vitarent, namque et Viennenses timebantur* (2).

Les deux corps se seraient déjà battus à Turin sans l'intervention de deux cohortes prétoriennes. Mais, en partant, ils mirent le feu à la ville.

Arrivés à notre *bivium*, ce fut un soulèvement général de la quatorzième légion, dont les porte-enseignes étaient poussés vers *Mantala*, sur la route de Vienne. Mais les plus sensés eurent enfin raison des mutins, et la légion dut se tourner au nord et prendre la direction de Genève pour la Grande-Bretagne.

Les diocèses ont porté primivement les titres, et leurs territoires ont compris généralement ceux des *cités* romaines. Or, le diocèse de Tarentaise, comme on l'a vu, dépassait la ligne de l'Arly-Isère, qui avait marqué d'abord la limite entre la province des Alpes graies et celle de la Viennoise. Il comprenait le bassin d'Albertville depuis la Forclaz sur Queige et le confluent de la Chaise dans l'Arly sous Ugine, par les crêtes de la Dent-de-Cons, de la Belle-Etoile, de la Grande-Sambuy et le ruisseau de Formeux qui se jette dans l'Isère entre Saint-Vital et Montailleur. Cet agrandissement peut avoir eu sa cause dans les modifications provinciales qui ont eu lieu dès Dioclétien.

Dans la tétrarchie organisée par ce dernier le gouvernement des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne échut à Constance Chlore, dont le prétoire fut à Trèves.

Probus ayant été obligé de repousser les Burgondes de la rive gauche du Rhin, en 277, Dioclétien voulut renforcer la province séquanaise, en y ajoutant la cité d'*Aventicum* ou le pays des Helvètes.

Le pays des Ceutrons, compris jusqu'alors dans l'Italie, fut annexé à la Viennoise; le Vallais l'était déjà à la Rhétie.

Constantin, en séparant le pouvoir administratif du pouvoir militaire, fit une nouvelle démarcation de provinces pour chacun de ces deux pouvoirs. La province des Alpes graies et pœnines fut composée des cités de Tarentaise, d'Octodure (Valais) et d'*Aventicum* (Suisse occidentale) et attribuée au préfet du prétoire des Gaules.

Son fils Constance, après la chute de Magnence et du parti gaulois, voulut renforcer l'Italie en lui rendant les Alpes graies et pœnines, soit la Tarentaise et le Valais, ayant leur centre à la cité d'Aoste. Mais Julien, qui aimait la Gaule, lui attribua de nouveau les Alpes graies et pœnines telles que Constantin les avait organisées avec Avenches, et sans la vallée d'Aoste, qui restait toujours à l'Italie.

L'invasion allamane et burgonde de la Séquanaise, sous le règne de Valentinien, en 376, obligea cet empereur à renforcer cette province. La cité d'Avenches fit retour à la Séquanaise, et la province des Alpes graies et pœnines n'eut plus que la Tarentaise et le Vallais, avec Tarentaise pour métropole (1).

Si, dans un certain nombre d'exemplaires de la Notice des Gaules, la métropole de cette province, ainsi res-

(1) *Memoires sur les voies romaines de la Savoie*, 44 138.
(2) Tacite, *Hist.*, II. LXVI.

(1) Grœvius, *Thes. antiq.* II, VI, *Rabortelli*, D. Bouquet. *Script. rer. Gall.* I, S. Rufus Festus. Gotofredus, *Libellus prov. rom.* Am. Marcellin, *Hist*, VX, XI, XXV. Boccard, *Hist. du Vallais.* Valckenaer, *Géogr. comparée des Gaules*, I. Thierry, *Hist. des Gaulois*, II.

treinte, n'est pas nommée, ce n'est peut-être pas, comme l'avance Lacarrius, parce qu'*Aventicum* en avait été métropole et que son droit n'avait pas été transporté à l'une des deux autres ; mais c'est plutôt parce que, au commencement du cinquième siècle, le *forum* fut détruit, et que cette destruction emportait la perte du titre de *Forum Claudii Ceutronum* et des droits de métropole qui y étaient attachés, la ville ayant repris son nom primitif vulgaire *Darentasia* (1).

Cette démarcation des gouvernements de Gaule et d'Italie par les crêtes de montagnes, limites naturelles de ces deux pays, a peut-être été suivie de quelques modifications analogues dans les démarcations des provinces. Ainsi, les vallées de Montjoie et de Chamonix, qui avaient dépendu de la cité des Ceutrons (2), furent attribuées désormais au diocèse de Geneve. La cité d'Aoste fut limitée par le Petit-Saint-Bernard et le col de la Seigne d'avec la cité de Tarentaise, qui, en échange, acquit le bassin d'Albertville.

Elle le possédait encore lors de la fondation du diocèse en 426, puisque l'église, autrefois parrochiale, de Saint-Jaquemoz à Thénésol, et celle de Gemilly sous Chevron sont attribuées au fondateur, saint Jacques d'Assyrie.

Mais les Burgondes considéraient toujours cette vallée comme allobroge ou viennoise; car la dotation faite alors au diocèse ne dépassait pas la ligne d'Arly-Isère. En effet, des cinq vallées données au premier évêque de Tarentaise et que les empereurs d'Allemagne ont garanties, dans le même ordre, à ses successeurs, aussi bien que les donations de Rodolphe III au Xe siècle, par leurs chartres d'investiture et de protection, trois se trouvent dans la basse Tarentaise, c'étaient les vallées de Bozel, des Allues et des Bellevilles, deux autres dans le territoire limitrophe ou neutre dont j'ai parlé plus haut, ce sont les vallées de la Bâthie et de Beaufort (3).

Si le chef burgonde ne donna rien dans la haute Tarentaise, c'est qu'il n'y possédait rien encore, les Romains tenant alors jusqu'au détroit du Saix. D'ailleurs cet établissement religieux ne fut pas le seul que les Burgondes prirent sous leur protection (4). Mais les Burgondes, en gratifiant l'eglise de leurs premières conquêtes, lui en laissaient, pour ainsi dire, la garde et la responsabilité en face de l'Empire romain.

Une question analogue se présente pour le diocèse de Maurienne. On a vu plus haut que les limites placées l'an 588 donnent pour confins avec le diocèse de Grenoble la riviere de Brayda. Il reste à déterminer le *Castrum berientinum quod vocatur Sabaudia*. A moins que ce soit celui de la Bertonnière, qui commandait au cours de la Brayda, et qui ne paraît pas avoir été très important, il faudrait le chercher parmi ceux qui ont changé de nom, comme celui de Sainte-Hélène-du-lac, celui de Châteauneuf et d'autres.

En tout cas, d'autres actes confirment l'étendue du diocèse jusqu'à l'Isère depuis Sainte-Hélène-du-lac jusqu'à Grignon-Nevaux (5).

(1) Ducis, *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie*. Lacarrius, *Hist. Call sub. præf. præt.* XVI.
(2) *Revue savoisienne*, 1864, 117, 1866, 13, 21
(3) Bolland. *Acta sanct.* II, 16, *Jamais* Besson, *Memoires*, p 191, preuves, 33, 38, 45, 48, 49.
(4) D. Plancher, *Discours préliminaire*, 6
(5) Besson, *Preuves*, 109, 112. Mgr Billiet, *Memoire sur les premiers évêques de Maurienne. Revue savoisienne*, 1867, p 41.

Cette démarcation représentait-elle, et à quelle époque, les confins de la cité de Suse, ou a-t-elle été le fait des commissaires du roi Gontran, qui, dans la dotation du diocèse, a fait figurer la moitié des Millières? Nous ne savons (1).

Mais le *pagus Savogensis* comprenait au XIIe siècle les deux versants du Mont-Raillant, sur les crêtes duquel s'élèvent encore les tours de Montmayeur, et la vallée de la Rochette. Les mandements de Montmélian et d'Aiguebelle de l'ancienne province de Savoie comprenaient également tout ce territoire.

Le *pagus Morienna* proprement dit ne devait donc pas dépasser le château de Charbonnière. Ce détroit formait une limite naturelle surtout pour la vallée de Maurienne, qui faisait partie de la cité de Suse annexée à l'Italie.

Le *pagus Savogensis*, où se trouvait le *castrum Sabaudia*, devait appartenir au pays des Allobroges dans la Viennoise. C'est ce que semble confirmer une inscription du plateau adosse au Mont-Raillant, relative à un citoyen de la tribu *Voltinia* affectée, comme on le sait, aux citoyens romains de la Viennoise (2).

C.-A. DUCIS.

(1) *Académie de Chambery, Documents*, II, n°s 20 et 23
(2) *Revue savoisienne*, 1870, 39.
(3) *Revue savoisienne* de 1867, p. 109.
(4) Id de 1868, p. 25.

LE NOUVEAU TRÉSOR DES FINS D'ANNECY

—

A M. Louis Revon, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Annecy.

Monsieur et cher confrère,

Dans une lettre publiée par la *Revue savoisienne* le 25 septembre 1867, j'ai donné un résumé des trouvailles faites à Annecy ou dans ses environs, et j'y ai renfermé un état du trésor monétaire découvert le 26 mars 1866 chez M. Bonetto. Depuis lors, des découvertes bien autrement importantes ont été opérées par la même personne, et les lecteurs de la *Revue savoisienne* ont pu apprendre, grâce à un article substantiel que vous avez publié dans ce recueil (3), comment, malgré ses promesses, l'inventeur de ce trésor archéologique a su trouver le moyen de le vendre à un tiers..... Hélas! mon cher confrère, le nerf de la guerre opère souvent des miracles de ce genre!...

Quoi qu'il en soit, M. Bonetto ayant fait une nouvelle découverte de médailles dans son champ des Fins d'Annecy, le 24 décembre 1867, un mois environ après celle des bronzes dont les archéologues annéciens ne sauraient trop pleurer l'exil sans retour, ceux-ci, — c'est vous, monsieur, qui nous l'apprenez encore par une nouvelle communication faite à la *Revue* (4), — réussirent non sans peine à acheter pour le Musée ce bloc de 3,828 pièces qui réclamait à cor et à cris sa place auprès de la trouvaille monétaire du 26 mars 1866. Ce nouveau trésor paraissait, en effet, composé des mêmes éléments que le premier et avait été découvert à quelques mètres seulement

du gîte occupé par celui-ci, dans une urne en terre dont vous m'avez montré les débris et qui m'a rappelé, d'une façon singulière, celle dont j'ai donné le dessin dans mon premier article.

Mais, de même que l'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions, la bonne volonté de la Société Florimontane ne suffit point, et ces nombreuses médailles restèrent enfouies dans les cartons du Musée, attendant avec une louable quiétude, malgré les espérances des premiers jours, l'heure de leur résurrection à la vie de ce monde. Près de 1,500 ans d'enfouissement leur avaient infusé une certaine dose de patience, bien faite pour les doter de l'impassibilité, ou tout au moins du calme nécessaire à l'attente d'un classement qu'elles devaient considérer comme prochain, eu égard au péril d'une détention perpétuelle qu'elles avaient frisé de si près. Qu'est-ce, en effet, que 15 siècles de purgatoire à côté de la série sans fin des peines éternelles !..... Elles continuèrent donc à se croiser les bras avec une placidité à faire envie aux gens doués de peu de patience. J'avoue que je suis du nombre de ceux-ci, et que, pour mon compte, il me tardait bien de connaître le résultat d'un classement, considéré par moi comme une suite nécessaire, obligatoire, forcée de celui que j'avais déjà fait en septembre 1867. Je songeais surtout à certaines pièces de Probus, au ℟ de Tétricus (1), et j'ambitionnais quelque nouvelle découverte de ce genre.

Le hasard des événements m'ayant amené dernièrement à Annecy, vous m'avez, monsieur, renouvelé des ouvertures dont vos précédentes lettres avaient été le bienveillant écho, et j'ai saisi avec bonheur cette occasion d'offrir à la Société Florimontane un témoignage de bonne confraternité de l'un de ses membres, en consacrant une quinzaine de jours à un examen consciencieux et minutieux de ce nouveau trésor. C'est ce travail que je la prie d'agréer avec les habitudes d'hospitalité auxquelles elle m'a depuis longtemps accoutumé.

Malheureusement, rien — si ce n'est l'ordre substitué à la confusion, — n'est venu rémunérer les instants passés à ce long classement : aucune pièce nouvelle n'a surgi de ce chaos. Il se trouve, dans cette masse de monnaies, bien des types qui ne se rencontraient point dans le premier trésor; aucun, pourtant, ne sort de la banalité désespérante des types connus. Par contre, beaucoup de ceux que j'ai décrits dans l'état de 1867 se font remarquer ici par leur absence. Rien d'important d'ailleurs. Au moins, si j'avais découvert quelque nouvel exemplaire du Probus au ℟ de Tétricus dont je parlais plus haut! Peut-être aurais-je pu ajouter quelques observations nouvelles à ce que j'ai dit, dans le temps, de ces curieuses monnaies et à ce que j'y ai ajouté dans un article plus récent que la *Société française de numismatique et d'archéologie* doit publier dans la seconde partie de son dernier *Annuaire*, en donnant la gravure de ces singuliers petits bronzes. Mais cette consolation ne m'a point été donnée, et je dois me contenter de la mince satisfaction de vous adresser une nomenclature, sèche et sans beaucoup d'attrait, des 3,828 pièces dont vous m'avez confié le classement.

(1) *Revue savoisienne* de 1867, p. 82

Voici, monsieur, le résultat de mon travail. Vous remarquerez sans doute qu'il ne s'y trouve aucune trace des règnes de Caracalla, Sev. Alexander, Her. Etruscus, Treb. Gallus, Mariniana, Quietus, Severina, Tacitus, Florianus et Probus, qui avaient leurs représentants dans la découverte de 1866; mais l'absence, de notre nouveau trésor, des trois derniers de ces empereurs ne changera rien à mes conclusions sur l'époque probable de son enfouissement, que je considère comme fait à la même époque que le premier : cela se comprendra facilement, si l'on veut bien se donner la peine de relire les considérations sur lesquelles je m'appuyais alors pour m'arrêter à l'année 277, comme étant sa date probable.

	BILL	RR.
VALERIANVS · (253-260)		
Apollini conserva., Apollon	1	
Felicitas avgg , la Félicite	3	
Laetitia avgg. la Joie	1	
Liberalitas avgg. m?. la Liberalite debout	1	
Liberalitas av ....., la Libéralité assise	1	
Oriens avgg , le Soleil debout, levant la main et tenant un globe	1	1
Pax avgg., la Paix		1
Providentia avgg., la Providence	1	
Victoria avgg., la Victoire, la main sur un bouclier	1	
Vict. part , la Victoire, la main sur un captif	1	
Virtvs avgg, Mars cost., ten la haste et un trophée	1	
GALLIENVS · (253-268)		
Abvndantia avg., l'Abondance		69
Aeqvit vel *aeqvitas avg.*, l'Equité tenant une balance		22
Aetern. vel *aeternitas avg* , le Soleil ten. un globe.		57
Annona avg. (2 types)		3
Apollini cons. avg , Centaure à gauche tenant une lyre et un globe		36
Id Centaure a droite tirant de l'arc.		34
Id Griffon		18
Apollo conser., Apollon tenant un rameau	5	
Bon even. avg , Bonus-Eventus tenant une patère sur un autel		5
Concor. avg., la Concorde assise		8
Conservat. pietat., l'Empereur relevant une figure agenouillee		4
Conservt. (sic) *avg.*, Apollon ten un rameau et la lyre.		2
Dianae cons avg., Cerf a gauche ou à droite		37
Id. Biche à gauche ou à droite se retournant à droite ou à gauche.		53
Id. Antilope à gauche ou à droite		135
Diana felix, Diane chasseresse	1	
Fecvnditas avg , la Fecondite tenant la main sur la tête d'un enfant.		3
Felici. vel *felicit avg.*, la Félicité debout (2 types).		4
Felicitas saecvli, id.		1
Felicit pvbl. vel *fel. pvblica* (2 types)		5
Fid militvm, vel *fides milit* vel *militvm* (3 types).		27
Fort redux, la Fortune assise		13
Fortvna red vel *redux*, la Fortune debout		70
Hercvli cons. avg , sanglier		1
Indvlg vel *indvlgentia avg* , l'Indulgence debout (2 types)		6
Indvlgent. vel *indvlgentia avg* , l'Indulgence assise.		5
Jovi cons. avg., Chèvre à gauche		16
Id Chevre à droite		16
Jovi conser vel *conservat.*, Jupiter tenant un foudre et la haste		33
Jovi propvgnat., Jupiter march' et lanç. la foudre.		17
Jovis stator., Jupiter tenant la haste et un foudre		3
Jovi vltori , Jupiter lançant la foudre		7
Laetitia avg., la Joie	18	22
Leg. I. min. VI *p.* VI *f.*, Minerve	1	
Liberal. avg., la Libéralité		17
Libero p. cons. avg., Panthère		37
Libertas avg., la Liberté		7
A reporter	42	795

	BILL.	BR.
Report. . .	42	795
Mars vltor, Mars nu tenant la haste et un trophée.		1
Marti pacife. vel *pacifero*, Mars costumé tenant un rameau et la haste	1	49
Mercvrio cons avg., Capricorne . . .		1
Moneta avg., la Monnaie		1
Neptvno cons. avg., Cheval marin. . . .		32
Oriens avg., le Soleil marchant et ten. un manteau		29
Id le Soleil debout tenant un fouet .		3
Id le Soleil debout tenant un globe .	8	6
Pax aeterna avg., la Paix debout. . . .		17
Pax avg., la Paix marchant	6	
Id. la Paix assise		2
Id. vel *avgg.*, la Paix debout . . .	6	66
Pax Pvblica, la Paix assise		1
Pietas avg., la Piété devant un autel . . .		21
P. m. tr. p VII. *cos* , l'Empereur togé, assis et ten. un globe		5
P. m. tr. p VII *cos.* l'Empereur toge, deb. et sacrif.		15
Provi vel *Provid avg* , la Providence (3 types) .		56
Restitvtor orbis, l'Empereur deb. relevant une figure agenouillée	1	
Salvs avg , Hygiee deb. à d. et tenant un serpent .		19
Id. Hygiée deb. à g devant un autel d'où s'élance un serpent		5
Salvs avg., Esculape		11
Secvrit perpet , la Sécurite		48
Secvr. tenpo , (même type)		9
Soli cons avg., Pégase à g. ou à d. . . .		44
Spes pvblica, l'Esperance		1
Vberitas avg. l'Abondance		79
Vic. Gall ... Victoire deb. à d. ten. un bouclier sur lequel on lit : HI.	1	
Victoria aet., la Victoire		22
Victoria avg id.		5
Victoria avg III, id.	4	2
Victoria germ , id ; un captif à ses pieds .	1	
Virtvs avg. vel *avgg* , Mars deb (2 types) . .	22	15
Id. Mars passant, ten. la haste et un trophée	2	
Virtvs avg vel *avgg.* Hercule debout . .	1	
Virtvs avgvsti, Mars ten. un rameau et la haste, le pied sur une proue		31
Incertaines	2	16

SALONINA. (253-268)

Avg vel *avgvsta in pace*, Femme assise, ten une branche d'olivier	1	4
Fecvnditas avg , la Fecondite . . .		27
Jvno avg , Junon assise, ten. un enfant sur la main d. et un enfant emmaillotte sur le bras g. . .		7
Jvno conservat., Junon deb. ; a ses pieds un paon .		8
Jvnoni cons. aug., chevreuil		16
Jvno regina, Junon deb. (2 types). . . .	6	11
Pietas avg la Piete	2	2
Pietas avgg., la Pieté assise, tendant la main à 2 enf	3	
Provid avg., la Providence . . .		1
Pvdicitia, la Pudeur debout		9
Id la Pudeur assise . .		6
Secvrit. perpet , la Securité		1
Venvs felix, Vénus deb. ten un enfant sur la main.	1	1
Venvs genet vel *genetrix*, Vénus deb. ten. la main sur un enfant	2	2
Venvs victrix, Vénus deb , appuyée sur une colonne et vue par derrière	1	
Venvs vict. vel *victrix*, Vénus deb. ten. un casque et la haste		19
Vesta, Vesta debout		3
Id. Vesta assise	1	3

SALONINVS. (253-259)

Consecratio, Autel allumé	1	1

POSTVMVS. (258-267)

Concord eqvit , la Concorde debout .		14
Cos. III, la Victoire deb. à d . . .		1
Felicitas avg , la Felicité		2
Felicitas saecvli, id . . .		1
A reporter . . .	115	1546

	BILL.	BR.
Report. . .	115	1546
Fides eqvit., la Foi mil. assise, ten. une patère et la haste.		10
Fides militvm, la Foi mil. deb.		1
Hercvli pacifero, Hercule ten. une br. d'olivier .	2	
Imp. x. *cos. p. p.*, la Victoire deb. à d. . . .		2
Jovi statori, Jupiter deb. ten. la haste et un foudre .	1	
Jovi victori, Jupiter marchant, lançant la foudre et ten. la haste		1
Moneta avg., la Monnaie debout . . .	4	
Oriens avg., le Soleil levant la main et ten. un fouet.		2
Pax avg , la Paix à g. (2 types) . . .		9
Pax eqvit., id.		1
P. m tr. p. cos II. *p p* l'Empereur costumé, ten. le globe et la haste	1	
P. m tr. p. x. *cos. p. p.* l'Empereur togé, deb. à g. .		1
Providentia avg., la Providence	1	1
Saecvli felicitas, l'Empereur ten. la haste et le globe	3	
Salvs avg., Esculape		5
Victoria avg., la Victoire pass. à g., à ses p un captif	3	
Virtvs eqvit., Mars costumé, passant à d. et ten. la haste et un trophee		15

VICTORINVS. (265-267)

Aeqvitas avg., l'Equite deb. à g., ten. une balance .	1
Comes avg., la Victoire.	4
Fides militvm, la Foi mil. deb., ten. 2 enseignes .	4
Invictvs, le Soleil ten. un fouet . . .	12
Pax avg , la Paix debout	20
Pietas avg., la Pieté sacrifiant sur un autel . .	16
Providentia avg , la Providence ten. une baguette sur un globe.	17
Salvs avg.. Hygiée ten. un serpent	16
Id Hygiée dev. un autel d'où s'el. un serpent	9
Virtvs. avg. Mars deb à d.	11
Incertaines	5

MARIVS (267)

Victoria avg., la Victoire passant à d. . . .	1

TETRICVS P. (267-273)

Comes avg , la Victoire deb. à g.	12
Fides militvm, le Foi militaire ten. 2 enseignes .	7
Invictvs, le Soleil passant à g. et ten. un fouet . .	21
Laetitia avg , la Joie	26
Pax avg , la Paix	34
Pietas avg. vel *avgg.*, la Piéte devant un autel . .	5
Salvs avg , Hygiée deb. devant un autel d'où s'elance un serpent.	3
Spes pvblica, l'Espérance	16
Victoria avg , la Victoire passant a g ; à ses pieds un captif	3
Virtvs avg , Mars deb. à g.	8
Incertaines	34

TETRICVS F. (267-273)

Pax avg , la Paix	4
Pietas avgg vel *avgvstor.*, Vases de sacrifice . .	20
Princ ivvent. l'Empereur deb à g ten un sce. .	1
Spes pvblica, l'Esperance	46
Incertaines	10

CLAVDIVS, *Gothicus* (268-270)

Adventvs avg , l'Empereur a cheval a gauche .	4
Aeqvitas avg , l'Equite	112
Aeternitas avg , le Soleil deb à g., ten. un globe .	6
Annona avg., l'Abondance, le pied sur une proue .	80
Apollini cons , Apollon, la main sur sa lyre . .	1
Consecratio, Autel allume	96
Id Aigle eployé	62
Diana lvcif., Diane a droite, ten une longue torche	3
Fecvnditas avg , la Fecondité debout à gauche, tenant la main sur un enfant	1
Felicitas avg , la Felicité debout, tenant un long caducee et une corne d'abondance. . . .	41
Felicitas tenpo , la Félicité, tenant un petit caducée et la haste	32
Concor exerci., la Concorde militaire tenant une enseigne verticale et une transversale . . .	2
A reporter . . .	130 2398

	BILL.	BR.
Report. . .	130	2398
Fides exerci., la Foi militaire tenant une enseigne verticale et une transversale		87
Fides militvm, la Foi milit ten. 2 ens. vertic (2 typ)		44
Fortvna redvx , la Fortune debout à gauche. .		12
Fortvnae red , id.		5
Genivs avg , Genie debout devant un autel . .		39
Genivs exerci , Genie debout tenant une patère .		77
Jovi conserva., Jupiter tenant la haste et un foudre.		2
Jovi statori, Id.		36
Jovi victori, Jupiter tenant un foudre et la haste .		82
Laetitia avg , la Joie (2 types)		9
Liberalitas avg., la Liberalite		18
Libert. avg., la Liberte		41
Mars vltor, Mars nu passant à droite, tenant la haste et un trophee		61
Oriens avg., le Soleil t nant un globe . .		7
Pax avg , la Paix passant a gauche (3 types) . .		39
Pax avgvsti, la Paix debout a gauche . . .		15
P m tr p n *cos. p. p* , l'Empereur toge, deb. à g.		23
Id l'Empereur passant a droite, tenant la haste et un globe		1
Provid vel *providen.* vel *provident. avg* , la Providence (4 types)		106
Salvs avg , Hygiee d' dev. un autel d'où s'él un serp		54
Secvrit avg , la Securite		4
Spes avg , l'Espérance		1
Spes pvblica, id		56
Vberitas avg , l'Abondance		9
Victoria avg , Victoire passant a droite . . .		36
Id Victoire debout a gauche. . .		89
Virtvs avg , Mars nu passant à droite, tenant la lance et un trophée		19
Id Mars costume, debout a gauche, tenant un bouclier et la haste . . .		4
Id Mars costume, debout à gauche, tenant un rameau et la haste . .		97
Incertaines		41

QVINTILLVS . (270)

Aeternit avg., le Soleil lev la main et ten un globe.		2
Apollini cons , Apollon tenant un rameau et la main sur sa lyre.		3
Conco vel *concord exer* , la Concorde mil tenant une enseigne et une corne d'abondance . .		7
Concordia avg , la Concorde tenant une patère sur un autel et une corne d'abondance . . .		4
Diana lvcif., Diane tenant une longue torche a dr.		3
Fides milit vel *militvm*, la Foi militaire (2 types) .		15
Fortvna red. vel *redvx*, la Fortune debout à gauche		5
Laetitia avg , la Joie		2
Marti paci, vel *pacif* Mars à gauche (2 types) .		8
Pax avgvsti, la Paix debout à gauche . . .		7
Provident. avg., la Providence. . . .		5
Secvrit. avg , la Securite		2
Temporvm feli., la Felicite. . .		1
Victoria avg.. la Victoire debout à gauche .		1
Id. la Victoire passant a droite. .		2
Virtvs avg , Mars à gauche, la main sur son bouclier et tenant la haste		2
Incertaines		2

AVRELIANVS . (270-275)

Conco exer , la Concorde debout, tenant une enseigne et une corne d'abondance . . .		1
Concordia militvm, l'Empereur donnant la main à la Concorde		15
Dacia felix, la Dacie tenant un bâton à tête d'âne.		1
Fides milit., la Foi militaire tenant 2 enseignes		1
Fortvna redvx , la Fortune debout. . . .		4
Id , la Fortune assise . . .		25
Genivs illy., Génie debout, tenant une patère sur un autel et une corne d'abondance . .		1
Jovi conser. vel *conservatori*, Jupiter presentant le globe à l'Empereur		15
Laetitia avg., la Joie		2
Marti paci., Mars passant à gauche, tenant un rameau et la haste		1
A reporter .	130	3608

	BILL.	BR.
Report. . .	130	3608
Pietas avg., 2 personn. en reg sacr. sur un trépied		12
Restitvt. orbis , Femme deb couronnant l'Empereur		7
Restitvt. orientis, id.		5
Romae aeter, vel *aeternae*, l'Empereur togé, debout devant Rome-Nicephore assise sur un bouclier .		3
Virt, vel *virtvs militvm*, l'Empereur tenant le globe devant Mars-Nicephore		50
PIÈCES frustes		13
PIÈCES éparpillées, en diverses mains, lors de la trouvaille, environ		300
Total . .	130	3998
Soit, billon. . . 130 / Bronze . . 3998 } 4128		

Cette masse de monnaie se décompose ainsi pour chaque règne, en y ajoutant les pièces frustes ou éparpillées avant l'établissement de l'état ci-dessus :

Valerianus	16
Gallienus	1487
Salonina	157
Saloninus	2
Postumus	79
Victorinus	113
Marius	1
Tetricus p	169
Tetricus f	81
Claudius	1314
Quintillus	73
Aurelianus	142
PIÈCES frustes	13
PIÈCES eparpillées (*V. ci-dessus*) .	500
TOTAL ÉGAL . .	4128

Dans l'attente d'une nouvelle découverte monétaire à Annecy, découverte dont vous m'avez donné le droit de réclamer par anticipation le dépouillement, veuillez, monsieur et cher confrère, agréer la nouvelle assurance de mon affectueux et entier dévouement, G. VALLIER, de Grenoble,

Membre correspondant de la Société Florimontane.

Lausanne, le 20 mars 1871.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE D'ANNECY

(Suite)

Il serait intéressant de pouvoir comparer le premier et le dernier jubilé de Notre-Dame à quatre siècles de distance. Mais les statistiques nous font défaut pour le premier. Quant au dernier, bien qu'il ait été célébré à une époque peu favorable aux fêtes religieuses, le concours des étrangers dépassa encore le chiffre de quarante mille, sans donner lieu à aucun désordre, d'après une lettre de M. Tochon, avocat fiscal, du 11 septembre 1787 (1).

Dans le courant du XIIe siècle, Annecy avait vu s'établir au bas du château, sur la route de Chambéry, une église, un hôpital et un chapitre de chanoines du Saint-Sépulcre. Son antiquité lui valut de n'être pas attribué, en 1484, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui ne datait à Annecy que de l'an 1290. Cet établissement avait reçu du pape

(1) Archives départ. B. Lettres. On se rappelle qu'aux fêtes du deuxieme centenaire de la canonisation de saint François de Sales, en 1865, le concours, grandissant chaque jour de cette huitaine, s'éleva, le 26 avril, au chiffre de cent mille personnes, et que l'ordre le plus parfait ne cessa de régner tout le temps.

Célestin III des priviléges importants, renouvelés par Alexandre V (1). Les prieurs du Saint-Sépulcre avaient été quelque temps curés de Saint-Maurice, et c'est probablement ensuite de cette administration paroissiale qu'ils avaient acquis des droits féodaux jusque dans le quartier de la Perrière (2).

Amédée III, à son rétour de la guerre de Flandre pour le roi de France côntre celui d'Angleterre, et dans laquelle il avait couru de grands dangers, aida les chanoines du Saint-Sépulcre à reconstruire leur église, qui servait de paroisse aux hameaux environnants jusqu'à Vovray. Pendant la nuit, lorsque les cinq portes de la ville étaient fermées, c'était les chanoines du Saint-Sépulcre qui administraient les sacrements dans leur faubourg, celui de Bœuf et la banlieue (3).

C'est probablement l'utilité de ce service qui inspira au même comte l'établissement d'un chapitre séculier pour la ville et l'agrandissement de Notre-Dame-de-Liesse vers la même époque, 1340.

Plus tard Amédée III mit le Saint-Sépulcre d'Annecy sous la protection de son fils Robert, devenu évêque de Térouenne et de Cambray. C'est le même qui devait compléter les projets de son père sur l'église de Notre-Dame.

Depuis un temps immémorial, Annecy était le titre du troisième décanat rural du diocèse de Genève, dont le siége avait été fixé à Gévrier, la plus ancienne paroisse établie sur les ruines de la ville romaine (4).

Les nombreuses antiquités découvertes à Gévrier se rattachent évidemment par le théâtre à celles découvertes dans la plaine d'Annecy: un monument de ce genre n'a pu appartenir qu'à une ville déjà considérable. L'emplacement en est encore assez reconnaissable aujourd'hui. Parmi les six inscriptions de Gévrier celle qui signale le *theatrum* est précisément gravée sur un tronçon du *podium*. D'autres tronçons ont servi à la construction de l'église, ainsi que ceux des gradins circulaires. En face du théâtre, sur la rive droite du Thioux, on a trouvé les ruines d'un temple, dont quelques beaux reliefs sur marbre blanc ont été transportés à Sévrier. Deux inscriptions de Gévrier relatent les générosités, *de sua pecunia dedit,* d'un flamine de Mars, Sextus Julius Optatus, qui a laissé également des souvenirs dans un autre quartier de la plaine, le mas des Allouèges.

A Annecy, comme à Vienne, à Pompéï, etc., le théâtre était donc adossé au coteau voisin, et la ville s'étendait ainsi du milieu de la plaine au plateau de Gévrier. L'église, construite avec des débris de monuments romains, était bien antérieure à celle du château d'Annecy et conséquemment la première dans les ruines de la ville romaine. C'est, je crois, le motif qui l'avait fait attribuer au doyen rural.

Toutefois le chanoine titulaire de ce décanat résidait à Annecy. Tout s'y réunissait donc pour en faire un centre ecclésiastique, comme le séjour des comtes de Genevois en avait fait un centre politique. Il y manquait encore un chapitre séculier, à la tête duquel fût le doyen rural, comme on venait de l'établir en Faucigny.

A la demande d'Aimon de Chissé, évêque de Grenoble, et de plusieurs familles notables de Sallanches, Clément VII y avait autorisé en 1389 l'érection d'une collégiale, qui fut organisée par le même Aimon de Chissé, et l'avait approuvée en 1391.

Clément VII ne pouvait faire moins pour sa patrie. Le chœur de Notre-Dame avait été disposé à cette fin. Il avait été fermé par un balustre surmonté d'un jubé, dont la galerie de dix mètres de longueur sur quatre mètres de largeur, était destinée aux chantres et aux musiciens. Le vestiaire trouvait place dans une vaste sacristie, qui allait servir de grande salle capitulaire. De là on entrait dans le pourtour du chœur, destiné à devenir la seconde salle capitulaire peur les chanoines seuls.

Déjà il avait assimilé cette église de prédilection à Sainte-Marie-Majeure pour le premier jubilé, qui avait attiré un si grand nombre d'étrangers. Le second devait avoir lieu en 1395. Il voulait le rendre plus solennel encore, soit par un surcroît de grâces qui prolongerait leur séjour, soit en mettant à leur disposition tout le personnel d'un chapitre collégial, soit peut-être encore en venant lui-même en rehausser l'éclat par sa présence et celle de la cour pontificale.

Un fait qui, au premier abord, aurait paru concourir à ses visées vint, au contraire, précipiter sa chute.

Le 21 mars 1394, Pierre comte de Genevois mourait sans enfants, après avoir institué pour héritier Humbert de Thoire de Villars, fils de Marie, l'aînée de ses sœurs. Mais Robert, comme unique survivant des enfants d'Amédée III, revendiqua le comté de Genevois. Peut-être que, fatigué des observations qui lui arrivaient des cours de France et d'Angleterre, de l'Université de Paris et de son entourage même sur le schisme, il nourrissait le projet d'établir sa résidence au château de sa famille à Annecy, comme plus tard un antipape, Félix V, de la maison de Savoie, établit la sienne à Lausanne et à Genève. De fait, le comté de Genevois, touchant à la France, à l'Allemagne et à l'Italie, dont les limites naturelles ne sont que les contreforts du Mont-Blanc, était une position plus centrale et plus indépendante qu'Avignon.

Ce changement, on le voit, loin de modifier ses projets sur Annecy, ne tendait qu'à les activer. D'ailleurs les largesses spirituelles du pontife ne pouvaient que favoriser les prétentions du comte.

Or, huit jours après la mort de son frère, Clément VII, par bulle du 1er avril 1394, ajoutait au jour de la nativité de la Vierge la veille et le lendemain de la fête, assignant ainsi trois jours, les 7, 8 et 9 septembre, comme temps utile pour profiter du jubilé septennal en faisant les œuvres prescrites, toujours par assimilation à Sainte-Marie-Majeure de Rome (1).

La bulle pour l'érection du chapitre allait également être publiée lorsque la mort vint enlever le

(1) Besson, *Mémoires*, 118 *Preuves*. 94
(2) Archives de la Société Florimontane Archives de l'Hôpital.
(3) Archives départementales H.
(4) *Bautas et Annessy*. Revon, *Inscriptions de la Haute-Savoie*. Statuts de la Collégiale

(1) *Archives municipales de la ville d'Annecy.*

pontife au moment de placer le couronnement sur l'édifice.

Il avait contracté une maladie de langueur par suite des chagrins que lui causaient cette année son pouvoir temporel et son pontificat.

Humbert de Thoire de Villars avait bien voulu céder ses droits à són oncle Robert sur promesse de retour par héritage. Mais le Conseil de Savoie, pendant la minorité d'Amédée VIII, suzerain d'une partie du Genevois, avait fait saisir les fiefs jusqu'à ce que Robert de Genève eût prêté l'hommage de vassalité, auquel il répugnait à Clément VII de se soumettre personnellement. Enfin le comte de Savoie accepta l'hommage prêté par procuration (1). Mais le pontife n'eut pas le temps d'en jouir.

Les oppositions étaient plus graves encore dans l'Eglise. Urbain VI était mort le 15 octobre 1389. Le 2 novembre suivant le conclave de Rome lui avait donné pour successeur un autre cardinal napolitain, qui prit le nom de Boniface IX. Après avoir notifié aux puissances son exaltation, il les avait intéressées à l'extinction du schisme. Des prières publiques avaient été ordonnées à cet effet dans les deux obédiences. L'Université de Paris proposa trois moyens, ou la décision d'un Concile, ou la voie du compromis, ou celle de la renonciation des deux prétendants pour une nouvelle élection. Les cardinaux d'Avignon ayant trouvé cette dernière proposition raisonnable, Clément VII en fut si affecté qu'il tomba frappé d'un coup d'apoplexie le 16 septembre 1394 et mourut le lendemain (2). Il était né en 1342.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) Levrier, *Chronologie des comtes de Genevois. Archives du Genevois*, à Turin, dont je possede une copie de l'inventaire.

(2) D'Achéry, *Spicilegium*, VI Baluze, *Som* VI. *Calendrier* de la Collégiale d'Annecy

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Seance du 27 mars 1871.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M le Président lit:

1° Une lettre de M. l'abbé Lacroix, à Modène, nommé membre correspondant;

2° Une communication de M. G Vallier, de Grenoble, au sujet d'un titre daté du 7 août 1601, signé de Henry de Savoye, confirmant d'anciens priviléges accordés aux habitants de Veyrier, Annecy-le-Vieux, Sévrier et Seynod;

3° Une longue et intéressante causerie adressée de Tampico par M. Tripp, membre correspondant. Dans sa lettre, M. Tripp décrit l'état actuel du Mexique, ses productions, ses antiquités, les mœurs de ses habitants, et donne des détails sur les migrations des populations primitives. — Les membres présents expriment le vœu que M. Tripp donne suite à ses communications sur une contrée qu'il étudie depuis de longues années.

M. le Secrétaire expose le compte-rendu financier de la Société pour l'année 1870. La réunion approuve à l'unanimité la gestion de M. le Secrétaire et de M. le Trésorier.

M. Serand présente un don de M. Samuel Girod: c'est un volume manuscrit, portant la date de 1761, et relatif aux us et pratiques de l'abbaye de Talloires.

M. l'Archiviste dépose également quelques acquisitions faites pour la bibliothèque de la Société; on y remarque un manuscrit du XIIIe siècle, divers documents imprimés et manuscrits, et un certain nombre de brochures et de journaux publiés pendant la première Révolution.

M. *Ducis* signale un détail d'organisation judiciaire à la fin du XIVe siècle. C'est l'existence d'un juge d'appel résidant à Rumilly et réformant un jugement du juge-mage du Genevois résidant à Annecy. Cette hiérarchie pourrait être une suite de l'organisation du *pagus albanensis*, dont le plateau d'Annecy faisait partie d'après deux chartes du XIe siècle.

Il signale également les comptes des châtelains d'Annecy sous le règne de Pierre comte de Genevois et relatifs à ses rapports avec son frère l'antipape Clément VII.

M. *Revon* informe la Société que M. Morel-Fatio et M. Gustave Vallier ont mis la plus grande obligeance à classer une partie de notre médailler : le premier a déterminé diverses séries du moyen âge, et le second, la collection romaine. Des remerciements ont votés à MM. Vallier et Morel-Fatio.

M. Revon rend compte de quelques acquisitions récentes de médailles anciennes et modernes, d'antiquités lacustres, gauloises et romaines; — il présente une extrémité de conduit, en bronze, et divers autres objets découverts en 1870 dans une construction romaine, à Thorens; - et une tête osseuse donnée par M. Dégerine et exhumée d'un cimetière burgonde, près d'Hautevillette.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du bureau pour 1871. Sont élus :

Président, M. Camille Dunant.
Vice-président, M. C.-A. Ducis.
Secretaire, M. Jules Philippe.
Secrétaire-adjoint, M. L. Revon.
Archiviste, M. Eloi Serand.
Tresorier, M. Amioud.

Le comité de rédaction est ainsi composé : MM. Ducis, Revon et Jules Philippe.

Le Secretaire-adjoint,
Louis Revon.

—

Dons et échanges reçus par la Société Florimontane, du 1er septembre 1870 au 1er mars 1871 :

A. Albrier, ***Henry de Ferry***, don de l'auteur; — E. R^d^ du Mesnil, ***Familles Favre contemporaines***, don de l'auteur; — J. Vuy, ***Note sur l'etymologie du mot Corraterie***, don de l'auteur;— F. Thioly, ***Les sepultures de la 1re époque du fer dans la vallée du Rhône***, don de l'auteur; — D. Colladon, ***Description de la terrasse d'alluvion sur laquelle est bâtie la ville de Genève***, don de l'auteur; — Morel-Fatio, *Trouvaille monetaire de Rumilly*, don de l'auteur; *Memoire sur la Savoie*, présenté pendant l'occupation espagnole, publié par M. Ducis, don de M. Ducis; — abbé Lacroix, *Le prince Eugene*, don de l'auteur; — Andrevettan, deux pièces en vers, don de l'auteur; — A. Belly, *Vaincre ou mourir*, poésie, don de l'auteur; — Æolus, *La 47e proposition du 1er livre des eléments d'Euclide*, don de l'auteur; — du même, *Un Senat*, don de l'auteur; — Jourdeuil, *Resume d'une théorie philosophique*, don de l'auteur; — d'Yvoire, *Mémoire pour servir à l'enquête sur les traités de commerce*, don de l'auteur: — Trélat, *Ecole spéciale d'architecture*, don de l'auteur; — trois brochures théologiques, don de M. C. Burdet; — G. Spano, *Canzoni popolari inedite in dialetto sardo*, 4 fascicules, don de l'auteur; — du même, *Memoria sopra l'antica cattedrale di Ottana*, don de l'auteur; — du même, *Acqui thermale di San Saturnino*, don de l'auteur; — *Almanach de la Suisse romande*, publié par l'Institut genevois; — *Bulletin* de l'Institut national genevois; — l'*Educateur*, revue pédagogique; — *Revue* des Sociétés savantes des départements; — *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; — *Documents* publiés par la même Société, 1er cahier; — *Annales* de la Société d'agriculture de la Loire; — *Bulletin* de la Société des antiquaires de France; — *Bulletin archéologique* de la Société de Tarn-et-Garonne; — *Revue bibliographique universelle*, — *Association scientifique de France*, la *Bourgogne*, — *Bulletin* de l'Académie delphinale; — *Revue du Lyonnais*, — *Journal des connaissances medicales*; — l'*Italia agricola*; — le *Mont-Blanc*; — l'*Union savoisienne*; — l'*Industriel savoisien*; — le *Faucigny*; — l'*Echo du Salève*; — le *Leman*, — le *Chablais republicain*; — *Gazette du peuple*.

—

Une commission nommée par l'Académie des sciences de Paris a rédigé une instruction pour faire connaître les moyens de désinfecter les locaux ayant servi soit d'ambulance, soit d'infirmerie temporaire où l'on aurait traité des maladies contagieuses.

Les agents de désinfection sont le chlore, les hypochlorites, l'acide phénique et l'acide hypoazotique.

Le chlore et les hypochlorites détruisent les germes de fermentation.

L'acide phénique fait également périr les microzoaires. On l'emploie

dilué au vingtième en aspersions. Son efficacité est supérieure à celle du chlore.

Les vapeurs nitreuses sont aussi très énergiques. On les produit dans des terrines d'une contenance de dix litres. On y verse 2 litres d'eau, puis 1,500 grammes d'acide nitrique et 300 grammes de tournure de cuivre. On ferme hermétiquement les cheminées et les joints de toutes les ouvertures. Au bout de 48 heures, on ouvre et l'on ventile activement. Ce moyen est un peu délicat, et il ne pourrait être employé que par des personnes habituées aux manipulations chimiques.

Pour désinfecter les objets de literie, il faut les soumettre aux vapeurs nitreuses dans des espaces clos. On carde ensuite les matelas.

—

M. Léon Morel-Fatio, peintre de marine, est mort à Paris le 2 mars. Les gardiens du Louvre l'ont trouvé sur la terrasse du palais, frappé par une apoplexie foudroyante. Le savant conservateur du musée de la marine et de l'ethnographie était le frère de notre collaborateur et ami, M. Arnold Morel-Fatio, conservateur des antiques au musée de Lausanne.

—

Nous apprenons la mort de M. Pierre Puvis de Chavannes, peintre distingué, né à Lyon. Il fut l'élève de Scheffer et de M. Couture. En 1864, il obtint la médaille de deuxième classe. On cite son tableau: *Ave Picardia nutrix;* des peintures décoratives pour le musée d'Amiens, des figures monumentales pour ce même musée, etc.

—

Charles Gumery, statuaire, ancien prix de Rome, vient de mourir à l'âge de 42 ans.

C'est à M. Gumery que l'on doit un grand nombre des plus remarquables morceaux de sculpture du nouvel Opéra; les deux groupes dorés qui décorent les extrémités du fronton ont été modelés par lui.

Nous avons entendu dire que M. Gumery était d'origine savoisienne: « En tout cas, dit le *Courrier des Alpes*, il n'est pas inconnu pour Chambéry; c'est à lui que nous devons le monument élevé en l'honneur du président Favre sur la place du Palais de Justice, monument emarquable par son ordonnance générale aussi bien que par la perfection des détails. Nous espérions voir exécuter un jour par cet excellent artiste les statues de Joseph et de Xavier de Maistre; mais, par malheur, les événements politiques et la mort de Gumery ajournent indéfiniment cet espoir. Au nombre des élèves distingués formés par M. Gumery, on remarque M. le marquis Albert Costa, qui a travaillé dans l'atelier du maître aux statues allégoriques du monument Favre. »

—

On annonce la mort du graveur Jean-Marie Leroux. Cet artiste, né en 1788, avait été élève du peintre David. On lui doit la reproduction par la gravure d'un grand nombre de tableaux célèbres, notamment le *François Ier* de Léonard de Vinci, la *Vierge aux anges* de Murillo, la *Vierge à la chaise* de Raphael, la *Dame à l'éventail* de Velasquez, la *Vierge de l'arme* du Corrège.

Il grava aussi les œuvres de Devéria, Ary Scheffer, Horace Vernet, Gérard, et reproduisit plusieurs morceaux célèbres de David d'Angers.

Leroux, médaillé aux salons de 1809, 1824 et 1831, était membre de la section des beaux-arts, à l'Institut, depuis 1809.

—

M. Guillaume Lejean, le voyageur qui fut un moment prisonnier du terrible négus d'Abyssinie, l'empereur Théodoros, vient de mourir à Plouégat-Guérande, près Morlaix.

M. Guillaume Lejean était secrétaire de la Société de géographie. Il a publié de nombreux voyages dans le *Tour du Monde* et dans la *Revue des Deux-Mondes*.

En dernier lieu, il revenait des provinces danubiennes, dont il a relevé la carte.

—

Le capitaine Hall, l'explorateur arctique, va faire une nouvelle tentative pour atteindre le pôle nord. Il doit partir dans trois mois, et il espère arriver au pôle nord sur un traîneau tiré par des chiens, avant que l'été de 1872 soit passé.

—

Voici, sauf vérification définitive des chiffres par le bureau fédéral de statistique, quel serait le résultat du recensement de la population de la Suisse, au 1er décembre 1870:

Berne, 506,561; Zurich, 284,867; Vaud, 231,496; Argovie, 198,874; Saint-Gall, 191,096; Lucerne, 132,337; Tessin, 119,569; Fribourg, 110,897; Neuchâtel, 97,286; Valais, 97,081; Genève, 94,116; Thurgovie, 93,308; Grisons, 91,794; Soleure, 74,718; Bâle-Campagne, 54,135; Appenzell (Rh.-Ext.), 48,734; Bâle-Ville, 47,760; Schwytz, 47,707; Schaffhouse, 37,721; Glaris, 35,150; Zug, 20,993; Uri, 16,118; Unterwald (Nidwald), 14,413; Appenzell (Rh.-Int.), 11,914; Unterwald (Obwald), 11,700. — Total, 2,670,375.

—

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a renouvelé son bureau pour 1871. Ont été élus: MM. Th. Claparède, président; Briquet, bibliothécaire; Paris, archiviste; Ed. Naville, secrétaire; Heyer, Gautier et Ch. Le Fort, assesseurs.

—

Les travaux du jardin de l'hôtel-de-ville de Rouen ont mis à découvert un certain nombre de cercueils en pierre, sépultures des anciens moines de Saint-Ouen.

Ces cercueils, qui sont à une profondeur de deux mètres environ, dit le *Journal du Hâvre,* occupent le terrain sur lequel s'élevait l'ancien presbytère.

Les uns sont d'une seule pierre, les autres sont, au contraire, composés d'un assemblage de pierres qui ont dû servir à d'anciennes constructions, et où l'on reconnaît la taille de l'époque romane.

M. l'abbé Cochet, qui suit les fouilles avec l'intérêt qu'elles réclament, a constaté que l'un des cercueils découverts, et qui avait dû être violé au quatorzième siècle, datait du septième siècle. Le religieux qui reposait d'abord dans ce cercueil avait dû être un contemporain de saint Ouen lui-même.

Un autre cercueil a été reconnu par M. l'abbé Cochet comme appartenant au onzième siècle. Le squelette qu'on y a trouvé était intact, la tête seule était tombée en poussière.

—

Le 17 mars, à 11 h. moins 13 minutes et 1/2 du soir, on a observé à Paris le passage d'un magnifique bolide dont la trajectoire paraissait fort rapprochée de la terre. L'arc parabolique était parallèle à la surface terrestre et sensiblement dirigé du N.-E. au S.-O.

Le corps lumineux, de la grosseur apparente d'une orange, cheminait assez lentement, et présentait une lumière blanche étincelante. Ce qu'il y avait de remarquable dans le phénomène, c'est que le bolide laissait derrière lui une immense traînée lumineuse, d'un rouge presque sombre, longtemps persistante, de manière qu'elle embrassait une grande partie de l'horizon céleste. Il est à penser que la chute de ce bolide correspondra à la constatation ultérieure d'aérolithes formés de ses débris.

Ce bolide a été observé à Genève, à 11 h. du soir, vers le N.-N.-O., dans la direction de la Dôle, à une hauteur intermédiaire entre la Grande-Ourse et la crête du Jura. Il se dirigea vers le S.-S.-E. avec une prodigieuse rapidité et disparut bientôt vers l'extrémité du Grand-Salève, dans la direction d'Annecy. Sa masse était jaune, avec une faible teinte rougeâtre. La traînée lumineuse produite par ce corps ne diminua d'intensité que très lentement; elle se voyait encore parfaitement bien à l'œil nu, d'un bout de l'horizon à l'autre, 22 minutes après son apparition. L'atmosphère était d'ailleurs, par suite de la bise, d'une transparence rare.

Un de nos amis, revenant de Lyon, nous informe qu'il a aperçu le même bolide à 11 heures précises (heure de Lyon), à peu près dans la direction du N. au S.; la traînée blanchâtre, surtout dans la partie médiane, est restée visible pendant plus d'un quart d'heure.

—

Les journaux allemands enregistrent trois décès de savants éminents à différents titres, ceux du célèbre historien Gervinus, du pharmacologue Gustave Mitscherlich et du statisticien Auguste Wiegand.

—

M. le baron Casimir Dudevant, mari de Mme George Sand, est mort à Barbaste, près Nérac, le 8 de ce mois, à l'âge de soixante-seize ans.

—

L'éruption du Vésuve continue. Dans la journée du 12 mars, le volcan a lancé sur les campagnes environnantes une telle quantité de cendres que les pâturages etaient devenus presque nuisibles aux bestiaux; puis il s'est apaisé tout à coup, après avoir fait entendre de fortes détonations. Pendant la nuit même, la fumée a cessé.

Cela n'a pas empêché de nombreuses sociétés d'étrangers de se rendre, dans les premières heures de la soirée, aux pieds de la montagne, du côté de l'Atrio del Cavallo, pour voir la coulée de lave.

Le Directeur gérant, L. Revon.

ANNECY — TYP. THÉSIO.

12me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 avril 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les insectes nuisibles et utiles de la Savoie, par M. l'abbé Chevalier. — La voie romaine et la voie celtique du Chablais, par M. C.-A. Ducis. — Note sur les jaspes de Saint-Gervais, par M. Mermillod. — Bulletin.

LES INSECTES NUISIBLES ET UTILES DE LA SAVOIE

Les insectes nous sont plus connus par les dégats qu'ils nous occasionnent que par les services qu'ils nous rendent.

« Une infinité de ces petits animaux, dit Réaumur, « désolent nos plantes, nos arbres, nos fruits. Ce « n'est pas seulement dans nos champs, dans nos « jardins qu'ils font des ravages: ils attaquent, dans « nos maisons, nos étoffes, nos meubles, nos habits, « nos fourrures; ils rongent le blé de nos greniers; « ils percent nos meubles de bois, les pièces de charpente de nos bâtiments; ils ne nous épargnent pas « nous-mêmes. » *Mémoires pour l'histoire des insectes.*

Il est incontestable que la plupart nous sont nuisibles, mais une connaissance plus approfondie de leurs mœurs nous révèle chaque jour qu'ils nous rendent une multitude de services qui compensent en grande partie leurs nombreuses dévastations.

Il y a en outre un bon nombre d'insectes qui nous sont très utiles, soit en détruisant d'autres insectes qui nous nuisent, soit en enlevant les matières corrompues, les débris d'animaux, toutes ces substances qui, par leur putréfaction, deviennent fort dangereuses pour l'homme. En s'assimilant les substances dont ils font leur nourriture, ils les transforment dans leur corps en une matière vivante et propre à de nouvelles combinaisons organiques.

Si quelques espèces d'insectes se multiplient quelquefois d'une manière désastreuse, sans que nous sachions remédier à ce mal, cela vient le plus souvent de notre ignorance et de notre imprévoyance. Nous sommes peu puissants parce que nous n'observons pas assez les mœurs de ces ennemis, qui nous trompent par leurs formes variées et changeantes et surtout par leurs merveilleuses industries. Nous sommes peu prévoyants parce que nous détruisons en aveugles, sans discernement, une foule d'insectes, de reptiles, d'oiseaux et de petits mammifères que Dieu a créés pour détruire nos ennemis et en limiter la multiplication.

Parmi les insectes nuisibles, les uns exercent leurs ravages sur les arbres fruitiers, un grand nombre dévastent les arbres divers et les forêts, beaucoup dévorent, dans nos jardins, les plantes potagères ou les plantes d'agrément, d'autre vivent aux dépens des plantes céréales ou des plantes fourragères, les autres nuisent directement à l'homme ou à l'économie domestique.

1° Insectes nuisibles aux arbres fruitiers.

COLÉOPTÈRES. — Les larves du *hanneton commun (Melolontha vulgaris* Fab.), connues sous le nom de *vers blancs*, de *vuares*, rongent les racines de la vigne et des arbres fruitiers, surtout quand ils sont jeunes, et les font périr.

Le hanneton, parvenu à l'état d'insecte complet, occasionne des dégats bien plus nombreux encore aux arbres à fruits dont il dévore les feuilles et les bourgeons.

Le hanneton des châtaigniers (*M. hypocastani* Fab.) cause quelquefois des dommages considérables aux fleurs de cet arbre. Le hanneton de la vigne (*Anomala vitis* Dufst.) est très nuisible à la vigne. Le hanneton des jardins (*Anisoplia horticola* Meig.) détériore les jeunes arbres fruitiers.

Il en est de même des autres espèces de hannetons, dont les dégats sont moins sensibles parce qu'elles sont beaucoup moins multipliées. La *cétoine velue* (*Cetonia hirta* Fab.) recherche les fleurs de plusieurs arbres, principalement celles des abricotiers, et les fait avorter.

Les larves de l'*écrivain (Eumolpus vitis* Lat.) rongent les racines de la vigne, et l'insecte parfait dévore les feuilles en y traçant des lignes en zig zag qui ressemblent à des caractères; il attaque aussi les jeunes raisins. Pour détruire les larves de cet insecte on emploie avec succès les tourteaux oléagineux du navet et du colza réduits en poudre. Les feuilles de la vigne et les jeunes grappes de raisin ont aussi pour ennemi l'*Altise* (*Altica oleracea* Fab.), connue sous le nom de *puce de terre* ou *tiquet*.

Deux espèces de *charançons* ou *curculions* (*Rhynchites auratus* Sch. et *R. betuleti*. Sch.) causent de graves dommages aux fleurs du poirier et du pommier, mais surtout aux fleurs et aux feuilles de la

vigne. La femelle pond ses œufs dans les feuilles qu'elle roule comme un cigare ; le meilleur moyen de détruire les œufs, ainsi que les larves qui en sortent quelques jours après, c'est d'enlever les feuilles et de les brûler.

Parmi les nombreux charançons qui nuisent aux arbres fruitiers, principalement à l'état de larve, il faut citer : l'*anthonome (Anthonomus pomorum* Fab.), qui attaque les fleurs et les jeunes fruits des poiriers et des pommiers; l'*Apion pomome* Sch., le *Phyllobius oblongus* Sch. et plusieurs espèces de rhynchites qui vivent sur les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, en rongent les fruits à l'état de larve et les feuilles à l'état d'insecte parfait; le charançon du noisetier (*Attelabus coryli*), dont la larve ne vit pas seulement aux dépens des noisettes, mais dévore les fleurs, les fruits et même les feuilles d'un grand nombre d'arbres; le *balanine (Balaninus nucum* Sch.), remarquable par sa trompe qui surpasse la longueur de son corps et qui lui sert à percer les noisettes et les noix encore vertes pour y glisser un œuf. La larve, après s'être nourrie de l'amande, fait un trou circulaire dans la coque, se glisse en terre pour s'y transformer en nymphe et devenir insecte parfait au printemps suivant.

A ces *porte-becs* on doit ajouter les *bostriches* et les *scolytes*, dont les larves de plusieurs espèces vivent entre l'écorce et l'aubier des arbres fruitiers, y creusent de nombreuses galeries qui nuisent à la circulation de la sève, entraînent leur dépérissement et occasionnent même la mort des arbres déjà malades.

A la moindre secousse qu'ils éprouvent, les charançons font *le mort* et se laissent tomber. Aussi, pour mettre un frein aux ravages considérables qu'ils font en coupant les bourgeons des arbres à fruits, il faut secouer les arbres en leur adaptant un entonnoir très évasé, ou les faire tomber sur un linge blanc étendu sur le sol.

LÉPIDOPTÈRES. — Les papillons ne nuisent aux arbres fruitiers qu'à l'état de larve ou chenille.

Les chenilles des papillons diurnes leur font peu de mal, sauf celle du *Pieris crataegi* Lat., qui mange les feuilles naissantes de l'amandier et fait tomber ses fruits. Souvent aussi elle dévore les bourgeons et les fleurs des autres arbres fruitiers et dépouille les branches de leurs feuilles. On peut en dire autant de la chenille du *Vanessa polychloros* Latr.

Quelques espèces de papillons crépusculaires font des dégats plus ou moins considérables aux arbres à fruits, comme les chenilles du *Smerinthus ocellatus* L. et *S. populi* L., qui attaquent les fleurs et les feuilles de plusieurs arbres fruitiers; les chenilles des *Sphinx elpenor* Lat. et *S. porcellus* Lat., qui rongent les feuilles de la vigne ; les chenilles de la *procride de la vigne* (*Procris pruni* Fab. et *Procris vitis* Fab.), qui deviennent parfois un terrible fléau pour les vignobles en détruisant les bourgeons des feuilles et des grappes, à tel point que les ceps dépérissent et meurent.

La nombreuse section des papillons nocturnes cause des dégats incalculables aux arbres fruitiers.

Le *grand paon* et le *petit paon (Attacus panonia major et minor* Germ) les dépouillent quelquefois de leurs feuilles.

Mais ils ont principalement à redouter les chenilles des *Bombix neustria* Lat., *B. lanestris* Lat., *B. dispar* Lat., et *B. Cœruleo-Cephala* Lat., qui dévorent indistinctement les fleurs et les feuilles des poiriers, des pommiers, des pruniers, etc. Ces Bombix sont aidés dans leur œuvre de destruction par plusieurs espèces voisines, telles que les *Lasiocampus quercus* et *L. populi* Schrank et l'*Arctia chrysorrhœa* Lat., connue sous le nom de *queue d'or*, dont les chenilles vivent en société et détruisent promptement les bourgeons et les feuilles.

Parmi les *phalénides*, nos arbres fruitiers n'ont d'ennemi que dans le *Phalœna prunata* Lat., le *Cydaria prunata* Lat. et l'*Itybernia defoliaria* Lat.. et parmi les *noctuelles*, dans le *Noctua psi* Lat., qui ronge surtout les feuilles et les fleurs du prunier. Le papillon femelle, qui éclôt au printemps, n'a pas d'ailes ; on peut l'empêcher de monter sur les arbres pour y faire sa ponte en entourant la base d'une bande de papier recouverte de goudron.

La famille des *pyraliens*, qui renferme les plus petits papillons de nuit, et presque toutes les espèces mignonnes qui viennent voltiger le soir autour de nos lumières, fournit un grand nombre d'espèces nuisibles.

L'*Yponomeuta padella* Lat. dévaste les poiriers, les pommiers et les cerisiers. Les chenilles des *Œcophores*, qui ressemblent à des vers blanchâtres, attaquent les feuilles des arbres de nos vergers, les roulent en cornet ou les réunissent en paquets par des fils ; détériorent les fleurs, l'écorce et certaines parties du fruit.

La *teigne (Tinea padella* Lat.) vit dans les jeunes fruits, et les faît tomber avant leur maturité. D'autres teignes attaquent les feuilles des poiriers et des pommiers, en rongent le parenchyme et les font sécher.

Les *pyrales* des fruits *(Pyralis pomana, pruniana* et *Cerasiana* Fab.), dont les larves vivent dans l'intérieur des pommes, des poires, des prunes et des cerises, font tomber à terre une grande quantité de fruits avant la maturité et sont cause que beaucoup de fruits, mûris sur l'arbre, pourrissent après la récolte par suite des lésions que ces vers leur ont faites. C'est aussitôt après la floraison que la femelle dépose au sommet du fruit à peine formé un œuf, duquel nait une larve microscopique ; et comme chaque femelle pond successivement un nombre considérable d'œufs, il arrive souvent que la plupart des fruits d'un verger sont *tarés*.

La chenille de la *pyrale* de la vigne *(Pyralis vitis* Lat.) suce, à l'époque de la floraison, au commencement de juin, les feuilles et les jeunes grappes de la vigne, les crispe, les enlace de ses fils soyeux, les fait tomber et arrête le cours de la végétation. Une seconde génération paraît quelquefois en automne et endommage les grappes de raisin. Cette espèce peut se multiplier au point d'anéantir des récoltes entières sur une grande étendue de vignobles. C'est ce qui est arrivé pendant une période de dix ans (de 1828 à 1837) dans les départements de Saône-et-Loire et du Rhône qui, d'après les calculs officiels, éprouvèrent la perte énorme de trente-quatre millions de francs par les ravages des pyrales.

Pour préserver les vignes de ce fléau, il faut enlever et brûler les grappes et les feuilles attaquées, surtout les feuilles dont la surface est recouverte de plaques d'œufs.

Un procédé très efficace consiste à laver avec de l'eau bouillante les échalas et les vieux ceps de vigne dont l'écorce recèle dans ses gerçures les œufs et les larves de la pyrale. Lorsque les arbres fruitiers sont dépouillés de leurs feuilles, il est très important de pratiquer l'échenillage, en détruisant les nids des chenilles, dont les toiles s'entrelacent dans les branches, ainsi que les anneaux ou chapelets d'œufs que les femelles des papillons déposent en forme de bracelets autour des ceps de la vigne ou des petites branches des arbres. Il est bon également d'allumer pendant la nuit des feux dans le voisinage des vignes et des vergers, pour attirer les papillons nocturnes qui se précipitent en foule sur la lumière et périssent dans les flammes.

ORTHOPTÈRES. — Dans cet ordre d'insectes on ne connaît que les *forficules* ou *perce-oreille* (*Forficula auricularia* L. etc.), qui nuisent aux arbres à fruits en rongeant les bourgeons, les fleurs et les fruits; elles attaquent de préférence les espaliers pendant la nuit. Pour les détruire on suspend contre les murs des tiges creuses de dahlias ou de roseau, dans lesquelles les forficules se retirent pendant le jour, et l'on secoue ces tiges tous les matins dans un vase rempli d'eau.

HÉMIPTÈRES. — La *punaise* du poirier (*Tingis piry* Fab.), ronge en août et septembre l'épiderme de la face inférieure des feuilles du poirier, de l'abricotier, du pêcher et du prunier, donne lieu à l'écoulement de la sève par de nombreuses gouttelettes et provoque une chute anticipée de la feuille, ce qui peut faire périr l'arbre. C'est ce que l'on appelle le *tigre-sur-feuilles*. Le *tigre-sur-bois* est une éminence qu'on remarque souvent sur l'écorce des poiriers et des pommiers; elle est produite par le corps d'une femelle d'hémiptères nommé aspidiote (*Aspidiote conchyformis* Serv.).

Plusieurs espèces de *pucerons* verts et noirs (*Aphis vitis* Scop., *A. cerasi* Fab., *A. pruni* Fab., *Aphis mali* Fab.) attaquent la face inférieure des jeunes feuilles qui se déforment, se contournent dans tous les sens et se dessèchent. Le puceron du pommier se multiplie par milliers et peut devenir un véritable fléau pour cet arbre. Cet insecte est d'autant plus difficile à détruire qu'il est recouvert d'une matière cotonneuse le protégeant de la pluie et le rendant invisible.

Les *cochenilles* ou *kermès*, voisins des pucerons, sont aussi funestes à toute sorte d'arbres fruitiers dont ils attaquent toutes les parties vertes et les épuisent en suçant les sucs qui y circulent. Une espèce de cochenille (*Coccus vitis* Lat.) vit aux dépens de la vigne.

HYMÉNOPTÈRES. — Les fourmis rongent les jeunes pousses des arbres en espalier, et entament les fruits, quand ils sont mûrs, surtout les pêches, les abricots, les poires, les prunes, les pommes et les figues. Elles creusent des galeries souterraines sous les racines des jeunes arbres fruitiers, ce qui les empêche de sucer les sucs de la terre et amène même leur mort, lorsqu'ils sont jeunes. De plus elles répandent sur les feuilles un acide *sui generis* qui les fait sécher.

Les larves du *porte-scie* du cerisier (*Tenthredo cerasi* Fab.) endommagent principalement les cerisiers, les poiriers et les pruniers, mangent le parenchyme des feuilles au mois de juillet et les rendent noires et comme brûlées. Elles rongent même les fruits.

Tout le monde connaît la rapacité des *guêpes* et des *frêlons* qui dévorent les fruits sur les arbres et surtout les raisins des treilles.

DIPTÈRES. — Beaucoup de mouches se nourrissent du suc des fleurs, sans leur causer de dommage sensible, mais les larves d'un certain nombre vivent de la pulpe des fruits, tels que la larve du *Sciara pyri* Meig., qui vit dans la poire, et la larve de l'*Ortalis cerasi* Meig., qui se nourrit de la chair de la cerise.

(*A continuer.*) E. CHEVALIER.

LA VOIE ROMAINE & LA VOIE CELTIQUE DU CHABLAIS

En 1865 et 1866 j'ai soutenu dans cette *Revue* l'existence d'une voie romaine le long de la rive méridionale du lac Léman.

Je m'appuyais non seulement sur ce principe que cette ligne étant la plus courte entre Genève et le Saint-Bernard ou le Simplon, les Romains avaient dû l'exploiter, mais sur plusieurs vestiges qui n'avaient pas dû être isolés toujours, et enfin sur le rapport des ingénieurs piémontais qui en avaient constaté des tronçons au commencement du siècle dernier.

Deux inscriptions du Chablais, qui ont passé au Musée de Genève, viennent donner à ma proposition une consistance historique. Je les extrais du précieux ouvrage de M. Revon, conservateur du Musée d'Annecy, sur l'épigraphie du département.

A l'appui de l'existence de la voie romaine du Chablais reliant Genève au Vallais par la ligne la plus courte, nous citerons deux inscriptions de pierres milliaires, ainsi que plusieurs autres souvenirs de l'époque romaine, qui servent comme de jalons sur cette ligne de Genève à Saint-Gingolph.

L'église de Messery a été construite en partie avec des débris de monuments romains. On y lisait autrefois cette inscription, transportée aujourd'hui à Genève (1):

IMP·CAES·SEPTIM·SEVERº
PIO·PERTIN·AVG·ARAB·ADIABB
PARTHIC·MAX·P·M·TRIB·POT·IX
IMP·XI·COS·II·DESIG·III·PPPR
ET·M·AVREL·ANTONINO
AVG·TRIB·POT·IIII·COS·DESIG·
IIII

Imperatori Cæsari Septimo Severo Pio Pertinaci Augusto, Arabico, Adiabenico, Parthico, Maximo, pontifici maximo, tribunitiæ potestatis nono anno, imperatori undecimum, consuli secundum, designati

(1) L. Revon, *Inscriptions de la Haute-Savoie*, 46.

tertium, patri patriæ, proconsuli, et Marco Aurelio Antonino Augusto, tribunitiæ potestatis anno quarto, consuli designato. Quartum milliarium.

Septime Sévère datait son tribunat de l'acclamation militaire reçue en Pannonie, l'an 193, ce qui porte le neuvième à l'an 201. La même année il était désigné pour son troisième consulat, qu'il prit en 202. En 198 il avait associé à l'Empire son fils, appelé depuis Caracalla, dont le quatrième tribunat arrivait conséquemment en 201, où il fut désigné avec son père pour le consulat de l'année suivante. Les victoires de Septime Sévère sur les Arabes, les Adiabéniens et les Parthes sont précisément de l'année 201. C'est à son retour qu'eut lieu le mariage de Caracalla.

Le titre de *Maximus* fut ajouté à celui des nations vaincues dès Marc-Aurèle, et celui de *Pius*, depuis le premier Antonin (1).

Quant au dernier chiffre, il ne peut indiquer le quatrième consulat de Caracalla, qui était consul seulement pour la première fois en 202. C'est évidemment le chiffre d'une pierre milliaire. Mais il ne convient point à Messery. Car, en partant de l'ancienne *Genava*, après avoir passé les arènes, les quatre milles romains arrivent entre la Capite et Saint Maurice. Il est vraisemblable que cette inscription a été transportée de là à Messery, puis retournée à Genève, comme celle de Chignan à Bons, puis à Genève, comme celle de Crévy, dont nous allons parler.

Cette dernière a été trouvée sur la route de Douvaine, entre le ruisseau d'Hermance et Crévy (2).

IMP·CAES·FLAVIO
VAL·CONSTANTIO
PIO·FEL·IN·AVG·ET
SEVERO·NOB·CAES
VII

Imperatori Cæsari Flavio Valerio Constantio pio, felici, invicto, augusto, et Severo nobili Cæsari. Septimum milliarum ou *Septem millia passuum.*

Il y a précisément sept milles romains, soit un peu plus de dix kilomètres, de Genève au pont sur l'Hermance ou l'Armance, selon d'anciens manuscrits.

Pour l'intelligence de cette inscription ainsi que de celle d'Annemasse, il faut se rappeler que Dioclétien et Maximien-Hercule abdiquèrent le 1er mai 305 et reconnurent pour *Augustes* les deux Césars Galère Valère Maximien, neveu de l'empereur Galère, et Flavius Valère Constance, surnommé Chlore, et pour *Césars* Galère Valère Maximin, neveu du premier, et Flavius Valère Sévère, protégé du second.

Ce dernier eut pour son département les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne; on peut en conclure que l'inscription date de leur avénement ou d'une réparation faite à un tronçon de cette route à leur passage, comme cela se pratiquait assez communément (3).

En suivant la même route, on passe, au nord de Veigy, entre deux mas, dont l'un à droite porte le nom de *la Rue* et *la Route*, et l'autre à gauche, celui de *Vaudestra* ou le val de la *Strata*.

Ce nom a été donné assez généralement aux mas dans lesquels se sont conservés le plus longtemps des tronçons de *strata via*. On rencontre des mas du nom d'*Estraz* sur cette route en entrant dans le territoire de Massongy, au nord de Sciez vers le pont sur le Foron, et un autre enfin avant d'arriver à Thonon.

Une autre preuve de son antiquité, c'est qu'elle sert de limite. au moins partielle, entre la plupart des communes qu'elle traverse (1).

En sortant de Douvaine, la route traverse un mas appelé *en les Voyes*.

Le nom de la ville de Douvaine, en gaëlique *Dov, Dovain*, fosse, profond, lui vient d'un accident de terrain de ce genre, appelé depuis *Bachela*, qui signifie petite pièce d'eau, parce que les pluies auront rempli le fossé oblong, qui est depuis longtemps rendu à l'agriculture.

Ce bourg a dû avoir autrefois une étendue bien plus considérable, si l'on remarque les noms des mas qui l'entourent et qui s'appellent, au cadastre de 1730, *les Fins*, *les Portes*, *les Murailles*.

On n'y a conservé que le votif suivant :

IOVI·ET·MART
D·IVL·CAPITO
EX·VOTO

Jovi et Marti Decius Julius Capito ex voto.

Le nom du même personnage et celui de son fils se lisent sur une inscription placée aujourd'hui à Genève et sur une autre de Vienne (2); on y voit qu'il était de la tribu Voltinia et avait été flamine de Mars, augure, tribun militaire, duumvir du trésor, intendant des ouvriers, etc.

Un autre débris ne porte plus que ce mot : AVG.

A Sciez, dont les radicaux gaëlique et kimrique, *scia* et *cier*, signifient *aile*, *extrémité*, *pointe* du lac évidemment, un mas porte le nom de *Niton*, qui rappelle la *Pierre à Niton* de Genève, témoin du culte de Neptune, *Nettuno*.

Ce n'est pas le seul exemple d'un culte payen dont le souvenir ait été conservé dans les noms des mas consignés au cadastre de 1730. Celui de *Jovis* à la Muraz, des *Dieux* à Meithet, où l'on voyait l'inscription *Numinibus*, celui du *Champ des idoles* au bas de Marcellaz, celui de *Bacchus* à Albens, celui de *Mercury* à Chevron, celui de *Veneri* à Hauteville-Gondon, etc., en sont d'autres témoins.

La route que nous venons de parcourir avait un tracé des plus réguliers et qui la distinguait de toutes les autres routes marquées dans l'ancien cadastre. C'est bien la ligne la plus courte possible entre Genève et Thonon. La courbe qu'elle décrit, à un très grand rayon, n'a pour cause que la butte de Ballaison, dont le nom exprime l'idée dans les dialectes erse et gallique.

Mais, arrivée à Thonon, la ligne droite romaine s'arrête devant l'artère principale de la ville, qu'elle atteint à un angle de 120/60. Un pâté de maisons s'est élevé

(1) Tillemont, *Hist. des emp.*, II. Spanheim, *Numism.*, V.

(2) Mommsen, *Inscriptiones*, etc, 320. L. Revon, *Inscriptions de la Haute-Savoie*, 45.

(3) Bergier, *Les grands chemins de l'Empire romain*, I, XIX, XX.

(1) *De agrorum condit. et constit. limitum*, VI, 241

(2) L. Revon, *Inscriptions*, 37. Chorier, *Vienne*, V.

là et n'a laissé qu'une courte impasse comme souvenir de la voie, que nous retrouvons à l'extrémité méridionale de la rue Saint-Sébastien.

Mais ici nous sommes en face de deux tracés partant du même point, s'écartant pour laisser entre eux le mas des *Romanies* et se dirigeant, l'un par Thuiset, dont le radical gaëlique *tui* signifie habitation, pour aboutir à Vongy, autre nom qui, en kimrique, signifie, *von,* fin, *gy,* maison (1). On connaît la suite de la ligne par Amphion et le bord du lac ou le Finage d'Hercule, *finis hercolana;* c'est le nom donné dans les chartes au pays de Gavot, probablement en souvenir des travaux exécutés très anciennement entre Meillerée et Saint-Gingolph pour mettre en communication le pays des Allobroges avec celui des Nantuates et autres peuples du Vallais (2).

Les noms de *Locon,* cabane en gaëlique, lac en erse, de *Trelon,* transport, *Meillerée,* montagne, roc, *Lugrin, lug,* lac, *rin,* rivière dans les mêmes dialectes, témoignent de l'époque reculée à laquelle toute cette rive était déjà habitée.

L'autre tracé est plus régulier et remontait vers les confins de Thonon et d'Armoy à un point où le lit de la Dranse était assez resserré pour permettre l'assise d'un pont, et de là il est probable qu'il descendait la rive droite jusqu'à la rencontre du tracé précédent vis-à-vis de Vongy.

Une paroisse s'était établie autour de ce pont, qui lui avait donné son nom ainsi qu'à la seigneurie du Chatellard, qui s'élevait sur le coteau de la rive droite (3). Une crue d'eau de la Dranse emporta ce chef-lieu au moyen âge. Les habitants de la rive gauche se retirèrent à Tully, qui, en gaëlique, signifie précisément inondation. Ceux de la droite se groupèrent sur le plateau qui devint la paroisse de Mariniers, ainsi que je l'ai dit précédemment (4).

Quant à la route, il paraît qu'elle avait été emportée avec le pont; car elle remonta à mi-coteau pour continuer à l'est, traversait un ancien charnier et se rattachait à la précédente vers Avonex.

Quelle était la plus ancienne? nous ne le savons pas; mais de la paroisse du Pont un embranchement de route assez régulier arrivait directement à Concise, où l'on a trouvé des monnaies et ce fragment d'inscription, acquis depuis au musée d'Annecy (5) :

TRIB·PLEBIS
NTO·ET·BITH
PATRI PIEN

C'était un monument élevé à un père, *patri pientissimo,* par son fils qui avait été tribun du peuple et questeur dans la province du Pont et de la Bithynie.

Il est remarquable que Concise soit le nom de deux villages situés précisément en face de deux stations lacustres, l'une sur le Léman, l'autre sur le lac de Neuchâtel.

(1) La position de Vougy sur les bords de l'Arve était presque dans les mêmes conditions. Ce nom signifie, en erse, la station du bac.

(2) *Regeste genevois,* nos 107, 109. — Cibrario, *Documents,* etc., p. 70

(3) Archives départementales. Déclaratoire des servis féodaux.

(4) La paroisse de Marignier sur le Giffre a une origine analogne.

(5) L. Revon, *Inscriptions,* 37.

A Ripailles, *Ripalia,* rivages formés par les atterrissements de la Dranse, on a trouvé des tombeaux avec coupes en verre pleines d'ossements, des monnaies de Néron et des médailles gauloises au cheval (1).

De Concise une ligne routière assez large, qui a servi d'artère principale à la ville de Thonon, descend au sud-sud-ouest dans la direction des Allinges, par Perrignier, Bons, Machilly, le cours du Foron, et se rattache à Genève par la route d'Annemasse.

L'*area* marquée dans le cadastre de 1730 atteint souvent douze mètres de largeur, tandis que celle de la voie romaine ne dépasse pas huit mètres. Cette route est jalonnée d'un nombre de villages double de celui de la voie romaine, bien que celle-ci ait 31 kilomètres et l'autre 33.

Je n'hésite pas à la considérer comme antérieure, et je l'ai signalée déjà comme ayant été celle qu'a suivie l'armée carthaginoise (2). Elle n'a cessé d'être fréquentée à l'époque romaine et depuis; car elle a fourni son contingent d'antiquités, en substructions, tombeaux, fragments d'architecture, monnaies et autres souvenirs romains, comme le culte de Mars à Ville-la-Grand : *Julius Saturninus Marti votum solvit libens merito* (3).

Je ne rappelle que comme rapprochement celle que j'ai publiée lors de sa découverte, en 1861, à Annemasse, avec des poids coniques en terre rouge et des monnaies : *Firmus Hilari filius Marti pro meritis Caio Ateio Capitone et Caio Vibio Postumo consulibus.* Ces consuls auraient été substitués dans le second semestre de la cinquième année du commencement de l'ère chrétienne (4).

Dans les démolitions de l'église de Bons, rebâtie il y a quelques années, on a rencontré plusieurs fragments d'architecture romaine. Un seul débris d'inscription rappelle un monument qu'un *Sabinianus faciendum curavit.*

Au château de Chignan on lisait autrefois cette inscription, transportée plus tard à Bons, puis enfin à Genève :

T·RICCIO·T·FIL·VOL·
FRONTONI·IIVIR·AER·
ET·T·RICCIO·FRONTONI
PATRI·ET·Q·RICCIO
FIDO FRATRI
HERED EX·TESTAM

Tito Riccio Titi filio Voltinia tribu Frontoni duumviro ærarii et Tito Riccio Frontoni patri et Quinto Riccio Fido fratri heredes ex testamento.

Le noyau primitif de Thonon s'est développé dans le sens de cette ligne, et non point dans celui de la voie romaine, ce qui lui assignerait déjà une certaine antiquité, que l'étymologie de son nom vient confirmer : en gaëlique, *ton,* élevé, sur, *on,* eau, expriment précisément le coup d'œil exceptionnel dont on y jouit sur le lac Léman. L'absence de monuments romains dans la ville

(1) *Mémoires de la Société savoisienne d'hist et d'arch.,* VI, xi.

(2) *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes,* 1868.

(3) L. Revon, *Inscriptions,* 34.

(4) *Revue savoisienne,* 1861, p. 68, 74.

s'expliquerait peut-être par le mas des *Romanies* ou des *Romanets*, situé à l'est, entre les deux embranchements de routes que j'ai signalés plus haut et où les fouilles pourraient être fructueuses.

Une colonie de ces Romains est allée défricher un coteau des Alpes au-dessus de Saint-Jean-d'Aulps, *de Alpibus*, et y a laissé le nom de *Essertum Romanorum*, dans les chartes du moyen âge, aujourd'hui la commune d'Essert-Romans.

Comme nos voisins disent aujourd'hui le lac de Genève, les chartes du moyen âge disent le lac de Thonon, les itinéraires dits d'Antonin et de Théodose *lacus Lausonius*, *lacus Losone*, lac de Lausanne, et les anciens Grecs le lac *Accion*, au rapport de Festus Avienus (1).

Ainsi que les trois villes précédentes, *Accion* a pu être un centre considérable à une époque très reculée.

L'espace triangulaire compris entre le lac Léman et la route du haut Chablais, depuis le pont de Vongy jusqu'aux eaux d'Amphion, et mesurant environ cinq kilomètres carrés, porte, dans le cadastre de 1730, le nom d'Anfion, ainsi que le village central et l'établissement thermo-minéral. Cette orthographe représente la prononciation locale, car, dans les plus anciennes chartes du moyen âge, ce nom s'écrit *Ancion*.

Je ne doute pas que ce soit l'*Accion* des Grecs, comme la capitale des *Attuarii*, de l'époque romaine, dans la Séquanaise, s'appelait *Antua* au moyen âge (2), par suite de cette tendance à l'*n* euphonique que j'ai déjà signalée dans d'autres noms, comme Vautzon pour *Vatusicum*, Embrun pour *Ebrodunum*, Menta pour *Meta*, *Henricus* pour Erric, etc.

Comme à l'époque payenne, la divinité protectrice de chaque localité en prenait le nom ou lui donnait le sien ; peut-être la déesse *Acionna*, bien connue ailleurs (3), était-elle là aussi l'objet d'un culte, exprimant dans son nom une idée générique, devenue locale par le fait de l'importance primitive de ces eaux près d'un lac aussi considérable.

Ajoutons que, sur les plateaux du Lyaud, le nom d'Amphion, autrefois Ancion, est porté par de petits lacs, par des moulins et une rivière, qui en descend pour aller se jeter dans le Léman, après avoir servi de limite entre Thonon et Anthy.

Nous donnons ici l'inscription trouvée à Annemasse en 1869, d'après le recueil si intéressant de M. Revon, conservateur du Musée d'Annecy :

IMP · CES · GAL ·
VAL · MAXIMIANO ·
P · F · INVIC · AVG ·
ET · MAXIMINO
NOB · CESARI ·

Imperatori Cesari Galerio Valerio Maximiano pio felici invicto augusto et Maximino nobili Cesari.

On se rappelle qu'à l'abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule, les deux Césars Galère Valère Maximien et Flavius Valère Constance, surnommé Chlore, furent reconnus pour *Augustes*. Ils se choisirent deux autres *Césars*, Galère Valère Maximin, surnommé Daza, neveu de l'empereur Galère, et Flavius Valère Sévère, protégé de Constance.

Constance et Sévère eurent pour gouvernement les Gaules, la Bretagne et l'Espagne. Leurs noms se trouvent réunis dans l'inscription de Crévy, page 28. Galère Maximien et Galère Maximin se réservèrent l'orient et l'Italie. On a lieu de s'étonner de voir ici à leur adresse une inscription des Gaules. Toutefois le fait peut s'expliquer.

Le César Galère Maximien avait arraché de Dioclétien, en 303, un édit de persécution, que Maximien Hercule exécuta en toute rigueur. Le martyre de la légion thébaine à Agaune en Vallais en fut un des épisodes les plus marquants. Devenu empereur, Galère ne changea pas de sentiments. Mais son collègue Constance fit cesser la persécution dans son gouvernement, et permit, entre autres, à Domnus Simon, évêque de Genève, de relever les églises de cette cité, détruites sous Maximien Hercule.

La colonne qui porte notre inscription a été empruntée à un autre monument, et le fait n'est pas rare à cette époque, au témoignage du savant M. Allmer (1). Il est fort possible que cette colonne ait été prise dans les débris d'un monument religieux, et que l'inscription ait été l'expression du parti local du paganisme à l'adresse de celui des empereurs qui continuait la persécution et du César qui partageait complètement ses principes.

Flavius Valère Constantin, fils de Constance Chlore, mal vu à la cour d'Italie à cause de la modération de son père, dut aller le rejoindre dans la Grande-Bretagne. Constance y mourut à *Eboracum*, York, et, le 25 juillet 306, les troupes proclamèrent son fils *imperator* et *auguste*. Galère Maximien ne lui reconnut d'abord que le titre de César, réservant le titre d'*auguste* au César Flavius Valère Sévère.

Le temps précis de l'inscription serait donc entre la mort de Constance Chlore et l'association de Flavius Sévère à l'empire, c'est-à-dire le mois d'août 306, lorsque Galère Maximien prétendait être le seul *auguste* en occident.

Cette inscription ne porte aucune indication de distance itinéraire. Mais un véritable milliaire a été trouvé entre Annemasse et Etrembières, dans la direction de la voie romaine que j'ai signalée par Esery, Arbusigny, Groisy, etc. (2). Le nom d'Estrembières, *Estra*, et *bier* ou *biez*, cours d'eau, marque bien le détour que faisait ici sur l'Arve la *Strata via* pour longer le coteau oriental du Salève.

IMP · CS · GAL · VAL ·
MAXIMIANO · P · F · INVIC ·
ET · FLA · VAL · SEVERO · P · F · IN · AVG ·
ET · GAL · VAL · MAXIMINNO
ET · FLA · VAL · CONSTANTINO
NOB · CAES · M · P ·

Imperatori Cæsari Galerio Valerio Maximiano pio

(1) *Ora maritima*

(2) Courtépée, *Description de la Bourgogne*, p. 61, 251.

(3) Greppo, *Etudes archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine*, 268.

(1) L. Revon, *Inscriptions*, p. 33.

(2) *Memoire sur les voies romaines de la Savoie*, p 123.

felici invicto augusto et Flavio Valerio Severo pio felici invicto augusto et Galerio Valerio Maximino et Flavio Valerio Constantino nobilibus cæsaribus. Millia passuum.....

Voilà bien les deux Augustes et les deux Césars, d'après l'organisation de l'empire par Galère Maximien sur la fin de l'année 306.

Le premier milliaire au nom de Constantin, depuis qu'il fut reconnu empereur, a été trouvé en 1816 à Sevrier, au-delà d'un hameau qui porte aussi le nom de l'*Etraz*, et vers lequel on a découvert ensuite des substructions et des monnaies. Je l'ai copié en 1862 chez M. Dunant Camille, qui l'a donné au Musée (1).

Bien qu'il paraisse très naturel de trouver une voie romaine sur la rive droite de l'Arve, aucun monument, aucun nom d'*Estraz* ne l'a encore signalée. Je rappelle, en passant, les quelques antiquités trouvées le long de l'Arve : à Artaz une statuette de Mercure en bronze, à Arenthon une autre statuette romaine en bronze, à Fillinges deux baguettes en bronze qui paraissent avoir été un attribut de commandement (2).

La route qui venait de Salaz et dont j'ai signalé les tronçons aboutissait à un pont sur le Giffre pour tendre à Thyez. On a reconnu depuis longtemps les restes de culées romaines près du pont actuel. Sa destruction par les débordements du torrent, à différentes époques, a occasionné aux riverains le même service qu'à ceux du pont sur la Drance, et leur a valu aussi le nom de Mariniers, aujourd'hui la commune de Marigny.

Dans les pays de Galles, de Cornouailles et en Bretagne, *Ty, Tier* signifient habitation ; de là en breton *tiat*, ménage, que l'on retrouve à Beaufort sous la forme *tuat*.

En gallois *Thw, Tiw, Thyr* signifient rivière (3), et en irlandais *Tias* signifie flux, marée.

Tous ces noms primitifs se retrouvent dans cette contrée. Le château de *Thy* ou *Tez* ou *Thyez*, selon les époques, situé entre Ville et La Tour, le long du ruisseau du même nom, était au moyen âge le centre du mandement de Salaz, *in Salacio*.

Le village de Thuez entre Vougy et Ponchy, sur la gauche de l'Arve, en est une autre forme.

Enfin le chef-lieu de la commune de Thiez, au confluent du Giffre et de l'Arve, justifie parfaitement l'origine de son nom, et ce lieu a dû être un des plus anciens centres de population.

C.-A. Ducis.

(1) *Voies romaines de la Savoie*, p. 127.
(2) *Mémoires de la Société savoisienne d'hist. et d'arch.*, IV, xv, xxx.
(3) Telle est l'étymologie du Thioux d'Annecy, *Tiw*, prononcer *Tiou*.

NOTES SUR LES JASPES DE SAINT-GERVAIS

En compagnie de M. Deschamps, directeur de l'exploitation, j'ai visité, en juin 1869, les carrières de jaspes situées à la rencontre du torrent du Gibloux avec la route départementale qui conduit du Fayet au chef-lieu de Saint-Gervais.

Les affleurements de jaspe apparaissent depuis le point précité jusqu'à 300 mètres en remontant le lit du torrent. Un affluent du Gibloux a été détourné à 50 mètres au-delà des carrières. A partir de cette limite le jaspe, comme je le ferai voir plus bas, s'engage dans la montagne à des profondeurs inexploitables.

Depuis la jonction du torrent du Gibloux jusqu'à 500 mètres en amont des carrières, on rencontre la série des couches suivantes :

1° Quartzite à la base.
2° Jaspe (20 mètres), visible à la surface sur 6 mètres de hauteur.
3° Quartzite (hauteur 60 mètres).
4° Calcaire compacte sans fossiles (4 mètres de hauteur).
5° Cargnieule (hauteur 10 mètres).
6° Calcaire compacte (100 mètres de hauteur).

Toutes ces couches sont en concordance de stratification. Leur direction générale est N.-40°-E. avec une pente vers le N.-O. de 15°. Cette pente se poursuit jusqu'à 300 mètres au-delà de l'exploitation, en remontant le torrent ; mais à partir de ce point les couches plongent vers le S.-E. On perd alors les quartzites qui se présentent sur une épaisseur de 60 mètres environ. On trouve au-dessus des calcaires compactes, sur 4 mètres, des cargnieules sur 10 mètres, puis du calcaire compacte sur 100 mètres d'épaisseur. Toutes ces roches appartiennent au trias.

Le mur du jaspe ne se voit nulle part, aussi est-il très difficile de bien préciser la puissance de ce gisement. M. l'ingénieur Laugel estime son épaisseur exploitable à 20 mètres. Je n'ai pu, en rapportant mes niveaux observés, préciser qu'une épaisseur de 6 mètres ; mais je dois dire aussi que les couches suivent presque la pente du torrent, dès lors il est impossible de rencontrer le mur du jaspe et par suite assigner à celui-ci sa puissance réelle.

Le quartzite contient, surtout à sa partie supérieure, de nombreuses intercalations de schistes argileux violets semblables à celui que j'ai eu l'occasion de rencontrer en masse dans le trias des Encombres. Lorsqu'on approche des assises du jaspe, le quartzite perd insensiblement son aspect blanchâtre.

L'assise supérieure du jaspe contient de nombreuses fentes ayant toutes pour direction N.-20°-O., avec pente de 70° vers le S.-O. Elles prennent depuis le toit jusqu'à la couche exploitable et feraient facilement prendre ces accidents pour la stratification de la roche. Toute cette couche, quoiqu'ayant le même aspect, comme richesse de couleurs, que la partie inférieure, est toute jetée aux déblais. Dans les fissures du jaspe supérieur on trouve souvent des géodes avec cristaux de quartz, de spath calcaire, de la baryte sulfatée en contact de laquelle on rencontre quelquefois du fer sulfuré en paillettes ou en cristaux.

Pour expliquer la formation du jaspe, il faut mettre en rapport cette roche avec la source minérale de Saint-Gervais ou d'autres plus anciennes. Le jaspe est un quartzite qui a dû être pénétré par des oxides de fer pour former des veinules rouges sanguines, ayant, disons-le vite, toutes des directions semblables. Ces veinules alternent avec d'autres formées d'argile schisteuse violette et verte et avec d'autres composées de quartz blanc opaque ayant sensiblement toutes les mêmes directions. Beaucoup de points du jaspe contiennent des paillettes de mica passant à tous les degrés de grosseur.

Depuis quelques années, on a fait plusieurs tentatives d'exploitation. Il a même été établi au Fayet une petite usine pour le brunissage de la roche. Son

propriétaire, M. Victor Rosset, a trouvé un procédé qui ne s'applique qu'aux pièces ne dépassant pas 0m,70 sur 0m,35. Le prix de ses plaques pour parquets, etc., est de 40 fr. le pied carré.

Lors de ma visite aux carrières, des ouvriers étaient occupés à extraire un monolithe exprimé par les facteurs suivants : 0,60×0,60×4 mètres de longueur =1,44. Le prix d'extraction du mètre cube revient à 300 fr. environ. Le transport d'un mètre cube coûte 75 fr. de Saint-Gervais à Genève (en gare).

L'extraction se fait à la pointe et au coin. Les trous de mine sont espacés de 0m,20 et sont poursuivis sur toute la longueur de la pierre que l'on veut extraire. Un ouvrier met 12 heures pour percer un trou de 1m,15 de longueur sur 0m,03 de diamètre. Les tranchées que l'on fait autour du massif à extraire se font à la pointe. Un ouvrier a mis 20 heures pour entailler un fossé de 0m,080 (dimensions : 0,20×1×0,40).

MERMILLOD, *garde-mines*.

BULLETIN

—

DONS ET ÉCHANGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

A. Timon. ***Ricordo della esposizione agricolo-industriale tenutasi in Cagliari nel*** 1871, beau vol. in-folio, don de l'auteur, typographe à Cagliari ; — F. Seguin. ***Notice sur les cauris,*** don de l'auteur ; — Jourdeuil. *Prim,* don de l'auteur ; — ***Mémoires et documents*** publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXVI ; — ***Bulletin*** de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, t. VIII, 3me cahier ; — ***Anzeiger fur schweizerische Alterthumskunde,*** années 1869 et 1870 ; — ***Revue du Lyonnais*** ; — l'***Educateur,*** revue pédagogique ; — le ***Mont-Blanc***, — l'***Union savoisienne***; — l'***Industriel savoisien;*** — le ***Faucigny***; — l'***Echo du Salève;*** — le ***Chablais républicain***; — le ***Pays de Gavot***; — la ***Gazette du peuple***; — l'***Italia agricola.***

—

Nous avons parlé, dans le dernier bulletin, des sarcophages découverts, à Rouen, dans le jardin de Saint-Ouen, près du portail des Marmousets. Le ***Nouvelliste*** de Rouen nous apporte aujourd'hui quelques nouveaux détails sur cette découverte intéressante :

« Les sarcophages qu'on vient de trouver dans le jardin de Saint-Ouen appartiennent, dit ce journal, aux trois époques mérovingienne, carlovingienne et capétienne. Dans quelques-uns, on a retrouvé des fragments de tissu, de vêtement, des ornements, etc. ; mais trop souvent on constate la violation de la tombe. La plupart des objets qui y avaient été déposés ont été soustraits.

« C'est ainsi que M. l'abbé Cochet, qui préside aux fouilles, a pensé, d'après la coloration en bleu de cuivre qu'on pouvait remarquer sur le fond de la pierre du sarcophage, que les objets de ce métal avaient dû primitivement s'y trouver en assez grand nombre, et avaient plus tard été enlevés par la main des violateurs de tombeaux.

« Grand nombre de sarcophages sont aussi remplis de terre sans qu'il soit possible de donner de ce fait une explication satisfaisante. A quoi attribuer la présence de cette terre qui recouvre le squelette et remplit la tombe? Ce ne peut être le résultat d'une infiltration, puisque cette terre contient souvent des pierres d'un certain volume. Si c'est l'œuvre des violateurs de tombeaux, on ne comprend guère l'utilité d'un travail toujours trop long pour ceux qui commettent un crime. Le désir de préserver le corps, qui résulte évidemment du choix de la pierre, ne se concilie pas mieux avec cette terre qui comble l'espace et accélère la décomposition. Il y a là un point de doute dans l'histoire des tombeaux qui a besoin d'être éclairci. »

—

Une magnifique aurore boréale a été remarquée à Annecy le 18 avril, de 8 heures et demie à 9 heures et demie du soir, dans la direction du nord-ouest. La lueur était si vive à l'horizon, que la plupart des témoins de ce phénomène ont cru d'abord à l'existence d'un incendie.

—

Dans la soirée du 13 avril, à 9 heures, M. Berrély, astronome de l'observatoire de Marseille, a découvert une nouvelle comète dans la constellation de Persée.

Cette comète est assez brillante; elle présente un noyau et une queue peu étendue.

—

Le canal Saint-Louis, qui ouvre à la navigation l'embouchure du Rhône dans la Méditerranée, est terminé.

On a commencé à y introduire l'eau le 15 avril courant.

Cet événement qui, dans d'autres circonstances, aurait produit une sensation justifiée par les résultats que l'on doit en attendre, s'est accompli sans bruit et sans solennité. Le ***Salut public*** résume ainsi l'état des travaux :

L'opération du remplissage de l'écluse, du bassin et du canal demandera une douzaine de jours.

Il faudra ensuite un mois environ pour enlever à la drague les deux batardeaux qui protégeaient les travaux du côté de la mer et du côté du Rhône, afin de donner à toutes les parties de cet ouvrage la profondeur réglementaire de 6 mètres pleins au-dessous de la basse mer, ce qui portera en réalité la hauteur d'eau à 6 mètres 30 centimètres.

Ainsi, vers la fin de mai, ou, au plus tard, dans les premiers jours de juin, le canal Saint-Louis offrira partout à la grande navigation maritime plus de 6 mètres de tirant d'eau, de telle sorte que les navires de 1,200 à 2,000 tonneaux et au-dessus auront la faculté de venir mouiller, soit dans le bassin contigu au Rhône, soit dans ce fleuve lui-même, où les transbordements pourront s'effectuer sans frais appréciables, bord à bord, entre les bâtiments de mer et les bateaux à vapeur ou autres qui font le service de Lyon à la Méditerranée.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la portée d'un fait destiné à opérer une véritable révolution économique et qui, dans les circonstances où se trouve notre pays, et avec l'immense besoin de produire qui se manifeste de toutes parts, doit exercer une influence incalculable sur l'avenir agricole, industriel de la France.

C'est maintenant aux hommes d'intelligence et d'initiative à profiter d'une nouvelle situation maritime qui ouvre à l'esprit d'entreprise de si vastes et si féconds horizons.

—

Les personnes qui ont visité Pompéï connaissent le procédé ingénieux, imaginé en 1863 par M. Fiorelli, directeur des fouilles, pour conserver l'empreinte des cadavres. Enveloppés par les cendres durcies par les torrents d'eau qui accompagnèrent l'éruption, les corps avaient laissé après la destruction des chairs une cavité, un véritable moule ne contenant plus que le squelette desséché. En faisant remplir de plâtre ce moule, M. Fiorelli a obtenu la reproduction de cinq cadavres dans la pose où la mort les avait saisis. — Un nouveau moulage, donnant la forme du corps avec une exactitude étonnante, s'est ajouté récemment aux cinq autres. La tête est parfaitement réussie; les jambes et les pieds sont d'une finesse remarquable. C'était, paraît-il, un plébéien dans la fleur de l'âge. Il tomba à la renverse en fuyant. Les spasmes de l'agonie se lisent dans les contorsions du visage et dans le poing gauche convulsivement serré.

—

L'expédition partie des Etats-Unis pour faire les études préliminaires au percement de l'isthme de Panama, a enfin réussi à trouver une dépression de l'isthme, qui rendrait possible l'établissement d'un canal de navigation entre les deux mers, après que toutes les reconnaissances effectuées de la baie de Calédonie au golfe de San Blas, pour trouver un point de passage plus bas que celui qui règne entre Panama et Aspinwall, étaient restées inutiles l'année dernière. Le point découvert se trouverait être un col reliant les hauteurs du centre du Darien aux montagnes de la province de Choco, entre la Sierra de Mali et le Cerros de Nique, par 7° 55, de latitude nord et 79° 30, de longitude ouest de Paris.

Les ingénieurs américains ont, dans cette dernière expédition, remonté le fleuve Atrato jusqu'à l'embouchure de son affluent le Rio Cacarica, point où se trouvent trois petits lacs marécageux sur les cartes spéciales de Codazzi et Kiepert. De là ils ont pénétré dans la direction du nord-ouest, marchant vers le Rio Paya, et traversé la ligne de partage des eaux des deux océans à une hauteur de 300 pieds anglais seulement. Le Rio Paya se jette dans le Rio Tuira, qui devient plus à l'ouest un fleuve assez considérable pour porter dans son chenal des navires d'un tirant d'eau de 24 pieds. De là l'expédition a suivi cette route fluviale jusqu'au golfe de San Miguel dans l'océan Pacifique qu'elle a atteint après un voyage de 18 jours.

Le Directeur gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

Trouvaille Monetaire de FERREYRES.


1




2




3

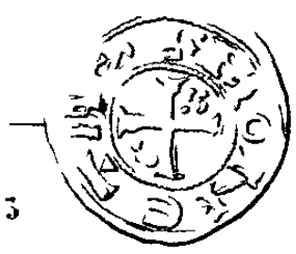


4




5




6




7




8




9




10




11



Lith A Perrin Chambery

12me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Ferreyres : description de quelques monnaies du XIIe siècle trouvées dans cette localité, par M. A. Morel Fatio. — Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis.

FERREYRES

DESCRIPTION DE QUELQUES MONNAIES DU XIIe SIÈCLE TROUVÉES DANS CETTE LOCALITÉ.

Un cultivateur de Ferreyres (1) ayant découvert plusieurs centaines de monnaies cachées jadis sous l'un des bancs de rochers qui abondent en cet endroit, j'en fus informé sans délai par M. le professeur H. Carrard, dont le concours expérimenté et le zèle pour la recherche des antiquités m'ont déjà rendu de nombreux services. Cet ami voulut bien, en mon absence, examiner cette heureuse trouvaille, et, pénétré de son importance, l'acquérir pour mon compte. On verra, par l'exposé qui suit, que les appréciations favorables de M. H. Carrard étaient fondées et qu'elles ont même été dépassées.

Le dépôt monétaire de Ferreyres se compose de 345 deniers et 2 oboles d'un titre élevé et d'une conservation parfaite. Ces monnaies, fabriquées, suivant toute apparence, au commencement du XIIe siècle, ont dû être enfouies presque immédiatement après le moment de leur émission. La majeure partie consiste en deniers de l'évêché de Lausanne. Cette abondance de pièces frappées dans la même localité et aussi à la même époque est de nature à favoriser l'étude de deux points importants, le poids et le titre du monnayage épiscopal. C'est d'ailleurs la série la plus étendue, la plus complète dans la trouvaille de Ferreyres, c'est donc par là que je crois devoir en commencer la description.

Evêché de Lausanne.

-+- LAVSANNA. Temple carolingien à six colonnes, au milieu une croisette, dessous une crosse.

℟ MONETAS. Croix cantonnée de deux S. Denier. Pl. n° 1.

— Autre. Variété dans la position des S qui cantonnent la croix.

— Autre. Temple à quatre colonnes. Entre le temple et la crosse une barre ou degré. Pl. n° 2.

(1) Village du cercle de La Sarraz, au canton de Vaud, mentionné déjà en 815, sous le nom de Ferrarias, dans un diplôme de Louis le Débonnaire. (Voir le *Dict. du canton de Vaud*, par MM. Martignier et de Crousaz).

— Autre. Le fronton et la base du temple sont séparés des colonnes. Pl. n° 3.

— Autre. Type et légendes dégénérés. Pl. n° 4.

A ces variétés, qui sont les plus marquantes, on pourrait encore en ajouter quelques autres, mais ces dernières ne consistent que dans les différentes formes affectées par certaines lettres des légendes; je me bornerai donc à les indiquer pour mémoire.

Le total de ces deniers lausannois s'élève à 294; les exemplaires conformes au n° 2 sont les plus fréquents.

La présence d'un aussi grand nombre de variétés pourrait suggérer l'idée qu'elles appartiennent à des émissions successives et prolongées, mais ce serait à tort, car le tout est si homogène et si parfaitement *fleur de coin* qu'on doit le regarder comme le produit d'une seule et même opération monétaire, assez importante, il est vrai, pour avoir nécessité l'emploi de coins nombreux, facilement mis hors de service par cette forte émission, et remplacés pendant le cours du monnayage. En un mot, ces variétés multipliées n'expriment qu'une chose, une grande précipitation dans le travail du graveur des coins qui se recopiait lui-même avec plus ou moins d'attention. Il faut peut-être faire une exception en faveur de la pièce indiquée sous le n° 4. L'incorrection des lettres dans les légendes et surtout le dessin altéré du temple carolingien est l'indice d'un commencement de dégénérescence. Le fronton tend à s'arrondir et on peut le considérer dans cet état comme une sorte de préparation à ces pièces si barbares de la même localité, qui nous montrent le temple surmonté d'une véritable coupole. J'aurai, dans un prochain travail, à revenir sur ce point encore obscur de notre numismatique épiscopale, qui, malheureusement, ne peut être étudié que très imparfaitement en raison de la faible conservation des quatre ou cinq exemplaires connus jusqu'à ce jour.

Tous les deniers lausannois de Ferreyres offrent une particularité digne de remarque, c'est la présence de la crosse sous le temple. Ce symbole épiscopal corroboré d'ailleurs par la légende MONETAS(1), n'avait pas encore été signalé, bien qu'il existât à ma connaissance dans plusieurs collections et notam-

(1) Moneta..... on sait que cette expression est l'un des caractères distinctifs des monnaies abbatiales. (Fillon, *Consid. sur les monn. de France*, page 79.)

ment au musée cantonal de Lausanne, mais il faut le dire aussi, sur des deniers fort usés et presque illisibles.

Arrivons au poids et au titre de nos monnaies. Le poids total des 294 deniers est de 339 grammes, ce qui donnerait pour chacun une moyenne de 1gr,153, mais ces monnaies, taillées, à ce qu'il paraît, au moyen de procédés imparfaits, offrent des différences de poids vraiment singulières; les pesées extrêmes varient entre 0gr,90 et 1gr,35, ce qui prouve bien à quelles erreurs on s'expose habituellement en opérant sur des exemplaires isolés. Si, comme cela est prudent, on élimine ces écarts par trop marqués, la moyenne obtenue alors s'améliorera un peu et s'élèvera à 1gr,17, ce qui est un poids en rapport avec le peu de renseignements que nous possédons sur cette époque reculée.

Pour ce qui concerne le titre des monnaies à la crosse, j'ai cru devoir charger M. Darier, essayeur juré, à Genève, de pratiquer une série d'essais portant sur la plupart des variétés de coin. Voici le résumé de son travail :

Presque toutes les variétés sont à un titre uniforme et tiennent environ 450 millièmes d'argent; une seule fait exception et descend à 415.

Il faut encore mettre à part la variété que j'ai décrite sous le numéro 4 en faisant valoir son caractère de dégénérescence. Le fond en est aussi mauvais que la forme, car cette pièce n'accuse guère que 342 millièmes de fin.

Les pièces appartenant à cette série figurent seulement au nombre de quatre dans mon acquisition. Pourrait-on inférer à la fois de l'abaissement du style et du titre et aussi de ce petit nombre d'exemplaires, que ces pièces sont un peu plus récentes que les autres et résultent d'une émission à peine à son début au moment de l'enfouissement du dépôt de Ferreyres? Je n'oserais trancher cette question sur d'aussi faibles données et je la réserve pour l'instant où d'autres exemplaires semblables et en nombre suffisant viendront confirmer ou affaiblir ma supposition.

J'ai indiqué plus haut le commencement du XIIe siècle comme la date probable des deniers à la crosse, mais quel évêque de Lausanne les a émis? Est-ce Gérard de Faucigny (1107-1128), est-ce Guy de Merlen (1129-1143)? Je pencherais plutôt vers ce dernier et les monnaies qui suivent me portent volontiers à le croire (1).

Evêché de Genève.

S. PETRVS. Tête de saint Pierre tournée vers la gauche.

℟ GENEVAS. Croix cantonnée d'un S et d'un besant. Denier. Pl. nº 5.

— Autre. Variété dans le dessin de la tête. Denier. Pl. nº 6.

— Même type que nº 5. Obole. Pl. nº 7.

On n'est pas sans posséder de certaines données quant à la classification des monnaies épiscopales de Genève. Plusieurs bons travaux de détail ont été publiés à ce sujet, et M. Blavignac les a judicieusement résumés dans son *Armorial genevois*. Le point de départ de cette classification réside dans le denier de Conrad, révélé pour la première fois par un petit nombre d'exemplaires trouvés à Rome, à Saint-Paul hors les murs et par l'obole unique d'Adalgodus (1) qui fait partie de la belle collection de M. le docteur Coindet.

Ces deux spécimens caractérisent ce que j'appelle le premier type épiscopal genevois. Ils portent d'un côté le nom de l'évêque avec le temple carolingien, et de l'autre la légende GENEVA CIVITAS, autour d'une croix cantonnée de quatre points carrés, besants ou croisettes (2).

Ce type ne paraît pas avoir fonctionné longtemps dans son intégrité, et, peu d'années après Adalgodus ou Amaleodus, nous assistons à un changement important dans la monnaie. Le denier devient anonyme sans que nous connaissions le motif qui a présidé à cette grave modification, et le temple se trouve remplacé par une tête chauve ou plutôt tonsurée. Une légende banale SCS.PETRVS se substituera désormais au nom de l'évêque et ne quittera plus la monnaie de Genève jusqu'au moment de la réformation.

Ceci n'est encore que le prélude des transformations successives réservées au denier, car, si le temple a disparu, le revers avec son type et sa légende est resté intact (3).

Le troisième type, en conservant la tête de saint Pierre, inaugure au revers la croix cantonnée des deux S dans lesquels on est convenu de voir le *Signum Sedis*. Peu à peu le dessin de la tête, d'abord bien formé et d'un assez haut relief, s'altère. Le profil, au début assez régulier, se déforme de plus en

(1) Il n'est pas sans intérêt de comparer nos deniers lausannois à la crosse avec les monnaies frappées à Lons-le-Saulnier par les comtes de Bourgogne et en particulier avec celle que MM. Plantet et Jeannez (*Monn. du comté de Bourgogne*, pl. IV, nº 2 et page 81) attribuent à Rainaud II (-1097) et que je croirais plutôt postérieure, c'est-à-dire du temps d'Etienne (-1102), et mieux encore de Guillaume III l'Allemand, mort en 1126. La légende MONETA ou MONETAS facilite ce rapprochement, auquel la forme des lettres donne une certaine valeur; elles sont identiques de part et d'autre.

(1) On s'accorde généralement à appeler ainsi un évêque qui paraît avoir siégé à Genève entre Conrad et Frédéric, et dont l'épiscopat est antérieur, par conséquent, à 1031. Si l'on s'en rapporte à l'obole émise par ce prélat, le nom d'Adalgodus ou Aldagaudus serait plus que douteux. Cette monnaie porte en caractères nets et bien lisibles la légende AALEODVS, Aaleodus ou mieux Amaleodus, car les deux premières lettres sont liées entre elles de telle façon qu'elles comportent la présence d'un M soit du monogramme initial AMA. Cette obole est unique, me dira-t-on, et sa légende peut être fautive, car on a de fréquents exemples de l'impéritie des graveurs de coins dans ces temps anciens. Je n'ai garde de le nier, mais je répondrai à mon tour que l'objection s'applique avec une égale valeur aux monuments écrits qui nous ont légué la forme Adalgodus, et que les monnaies possèdent sur ces derniers le grand avantage de n'avoir subi ni interpolations ni altérations de la part des copistes. On peut dire que le jour où d'autres monnaies viendront corroborer la leçon introduite pour la première fois par l'obole de M. le Dr Coindet, il ne sera plus possible de douter qu'elle soit la seule bonne, la seule vraie.

En attendant, je rappellerai qu'une donation de l'évêque de Genève, Frédéric, en faveur de Romainmotier, mentionne un nom qui a beaucoup de rapport avec la légende précitée, c'est celui d'Algodus que l'évêque qualifie d'*Advocatus meus* en le chargeant de l'accomplissement de ses volontés (Cartul de Romainmotier, *Mém. Doc. Soc. d'Hist de la Suisse Romande*, t. III, p. 443). Peut-être est-ce là la véritable leçon? Dans tous les cas, elle approche également de la monnaie et de la forme donnée par les documents écrits.

(2) Je ne connais pour ma part que la variété aux quatre points carrés, et je doute que les autres existent réellement. Ces carrés ont les angles assez émoussés pour qu'on puisse les prendre pour des besants. Quant aux croisettes, elles sont peut-être dues à une illusion analogue, l'exemplaire déposé au musée de Lausanne me le fait croire, l'un des points a conservé sa forme carrée, tandis que les trois autres ont subi un treflage qui les fait assez bien ressembler à des croisettes.

(3) M. Blavignac qui nous fait connaître une obole de 14 grains à ce type (*Arm. gen.*, Pl. 37, nº 6), s'est évidemment mépris en la plaçant chronologiquement après les deniers nos 3 et 4 de la même planche. Cette obole appartient à une époque de transition, elle a dû précéder, de peu de temps, je le crois, mais sûrement précéder ces deux deniers, qui nous montrent l'évolution de transformation accomplie, tant sur la face qu'au revers de la monnaie.

plus avec le temps, et l'on arrive ainsi au quatrième et dernier type, celui qui devra fonctionner jusqu'à la fin du régime épiscopal. Il est reconnaissable à deux traits principaux : dans la légende les lettres SCS *(Sanctus)* se réduisent à l'initiale S et au revers le mot GENEVAS enserre la croix cantonnée, cette fois, d'un S et d'un besant. Il va sans dire que la dégénérescence de la tête de saint Pierre va toujours en augmentant et qu'en dernier lieu celle-ci ne se compose plus que de traits informes et purement traditionnels.

Pour ne rien omettre il faudrait peut-être intercaler, entre le troisième et le quatrième type, une monnaie figurée par M. Blavignac au n° 7 de la pl. 37. Sur cette obole, qui fait partie de la collection de M. le docteur Marin, la croix est nue, sans cantonnement. Est-ce là encore une monnaie de transition ou seulement une pièce du quatrième type que le graveur du coin aura oublié d'orner de la lettre S et du besant? Doit-on considérer cette monnaie comme un type ou comme un accident monétaire? La série monétaire de Lausanne offre quelques exemples d'omissions palpables dans ce genre. Dans tous les cas, cette monnaie, d'après le bon style de la tête, me paraît devoir être classée entre les deniers à la croix cantonnée de deux S et ceux du type suivant, c'est-à-dire vers 1100.

J'ai profité de ce rapide coup d'œil jeté, chemin faisant, sur l'histoire monétaire de Genève pour présenter quelques observations sur divers détails qui me paraissaient avoir échappé à l'attention des numismatistes, mais mon but principal, en reprenant les choses d'aussi loin, a été de montrer au lecteur que la date assignée par moi à la trouvaille de Ferreyres n'était pas simplement hypothétique, mais qu'elle s'étayait au contraire de données positives. Depuis longtemps on a reconnu que le denier genevois à la croix cantonnée d'un S et d'un besant appartenait au XIIe siècle; il faudra désormais préciser davantage et dire que cette forme a commencé avec ce même siècle.

Les trois pièces genevoises trouvées à Ferreyres sont peut-être les premières que l'on a fabriquées à ce type nouveau, car nous les rencontrons là en compagnie des deniers de Lausanne encore cantonnés de deux S. C'était Genève qui donnait le signal de la modification.

Pas plus que pour Lausanne, nous ne pouvons indiquer sûrement l'évêque qui a émis ces trois pièces, mais je pense qu'elles doivent appartenir à Humbert de Grammont (1120-1135), ou peut-être déjà à son prédécesseur. Arducius, qui siégea de 1135 à 1185, me semble déjà trop moderne pour qu'on songe à les lui attribuer.

Le titre de ces monnaies parait au moins aussi élevé que celui des deniers de Lausanne.

Chacun des deniers pèse 1^gr^,20, l'obole n'excède pas 0^gr^,45.

Chablais, Saint-Maurice-d'Agaune.

† XPIANA RELIGIO Temple à six colonnes.
℟ † LVDOVICUS IMP Croix cantonnée de quatre besants. Denier. Pl. n° 8.
— Autre. Temple à quatre colonnes.
† XPIANA RELIC.
℟ † NLVDOVVICUS IMI. Mêmes types. Obole. Pl. n° 9.

Cette classe de monnaies qui ne porte aucune désignation de localité et dont le prototype remonte à Louis-le-Débonnaire, se rencontre en abondance dans la plupart des collections, mais elle offre de telles variations dans le style, le poids et le titre, que l'on y reconnaît aisément l'œuvre de pays et de temps très divers.

Déterminer ces pays, préciser l'époque de leurs émissions successives est chose difficile. A la rigueur un œil exercé saura reconnaître l'âge approximatif de ces monnaies, mais qui nous révèlera le lieu où elles ont été frappées, quelles indications pourra-t-on tirer à ce sujet de deniers auxquels on semble s'être attaché à imprimer un caractère complet de mutisme?

Ces difficultés inhérentes à la plupart des types ainsi *immobilisés* seront insurmontables tant qu'on aura devant soi des exemplaires isolés et dépourvus de renseignements exacts sur leur provenance. Elles tendront au contraire à disparaître si le hasard d'une découverte monétaire, en nous offrant ces mêmes monnaies, non plus à l'état d'exception mais en nombre convenable, nous procure aussi certaines données favorables à leur étude. Dès lors nous verrons le champ des investigations de plus en plus circonscrit et l'on pourra même entrevoir la possibilité d'une attribution à peu près rigoureuse.

La trouvaille de Ferreyres satisfait amplement à ces diverses conditions; composée en majeure partie de monnaies signées à Lausanne, comptant aussi quelques deniers de Genève et une bonne quantité de ces pièces à la légende *Christiana religio,* etc., elle donne à penser que ces dernières ont dû être frappées à peu de distance des autres, c'est-à-dire du Léman. Cela étant admis, il ne saurait y avoir d'hésitation sur le lieu de la fabrication, et je ne connais que le vieux Chablais, soit Saint-Maurice d'Agaune, qui puisse revendiquer ces monnaies.

Ce pays, en effet, est un de ceux qui, de bonne heure, ont adopté le type immobilisé de Louis-de-Débonnaire; c'est aussi là qu'il a persisté le plus longuement, car nous l'y trouvons encore intact à la fin du XIIIe siècle. Il n'en disparaît même absolument que quarante ou cinquante ans plus tard, après avoir subi quelques modifications, telles que la substitution des mots DVX CHABLASII à la légende LVDOVICUS IMP, et celle de A·I·M·O (Aimon) aux besants qui d'habitude cantonnent la croix.

Ces deux variétés, disons-le en passant, sont rares, la dernière surtout.

Quant à la question de savoir si l'atelier de Saint-Maurice fonctionnait déjà au commencement du XIIe siècle, tout semble être en faveur de l'affirmative. Les auteurs qui ont parlé de la monnaie mauriçoise, se sont bornés à citer comme le plus ancien renseignement à ce sujet un instrument de 1239 (1). On pouvait faire mieux, car l'existence de l'atelier de Saint-Maurice, longtemps avant cette date, ressort

(1) En cette annee, Amédée IV, comte de Savoie, fait donation à sa sœur Marguerite de Kibourg, de la terre de Saint-Maurice avec tous ses droits excepté celui de battre monnaie qu'il retient pour lui (.... *excepto jure cudendi monetam quod nobis tanquam domino proprietatis specialiter retinemus*... .), Guichenon, *Preuves*, page 63.

clairement d'un acte plus récent et fréquemment cité. Dans ce document, emprunté aux comptes des châtelains du Chablais, on voit qu'en l'année 1278, une émission de monnaies ayant eu lieu à Saint-Maurice, elles furent portées à Sion, dont l'évêque, *en vertu d'anciens droits et de conventions faites avec les comtes de Savoie,* devait en faire la vérification avant leur mise en circulation.

Est-il besoin de faire remarquer combien ces mots *anciens droits* et *les comtes de Savoie* sont indéterminés et à quel point cette rédaction implique l'idée de faits assez éloignés pour être passés, en quelque sorte, à l'état de vague tradition, je ne le pense pas, et chacun verra comme moi, dans ce document, l'indice d'une ancienneté très reculée pour l'atelier de Saint-Maurice. Dans tous les cas il faudra laisser bien loin derrière soi la date de 1239 et remonter pour le moins cinquante ans plus haut si l'on tient compte d'une stipulation en sous mauriçois rapportée par Guichenon dans un traité fait en 1177 entre Humbert III, comte de Savoie, et l'église de Saint-Maurice en Chablais (1).

Aux considérations qui précèdent et que j'ai fait valoir en faveur de l'attribution à Saint-Maurice des deniers au type *Christiana religio,* il convient maintenant d'ajouter quelques mots sur le poids et le titre de ces monnaies.

Les 45 exemplaires trouvés à Ferreyres pèsent en moyenne 1gr,20.

L'obole rarissime qui les accompagnait n'atteint guère que 0gr,45, mais elle me paraît un peu usée et doit être plus ancienne que les deniers si l'on en juge par la légende qui a conservé la forme primitive HLVDOVVICUS.

Le titre dépasse 500 millièmes de fin.

Ces chiffres, plus élevés que ceux que j'ai indiqués pour les deniers contemporains de Lausanne, sont bons à constater et tendent encore à confirmer mon hypothèse sur le lieu d'origine.

Nous ne possédons pas, il est vrai, de documents positifs sur la valeur relative des deniers mauriçois et lausannois à l'époque qui nous occupe actuellement. Les tableaux de M. Cibrario *(Economia politica del medio evo)* sur la valeur de diverses monnaies au moyen-âge ne remontent pas au-delà de 1257, mais si depuis cette année jusqu'au milieu du siècle suivant, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de la fabrication mauriçoise, on étudie la marche parallèle de ces deux monnaies, on sera frappé de voir le denier mauriçois se maintenir avec une certaine fixité pendant cette période, tandis que le denier de Lausanne, au contraire, éprouve une dépréciation constante et soutenue. On s'en fera une idée d'après le résumé suivant :

De 1257 à 1265,	33 mauriçois	valent	45 lausannois.
1266 à 1271	id.		54 id.
1278 à 1289	id.		60 id.
1350 à 1358	id.		66 id.

Bien que ce tableau ne nous renseigne que sur l'abaissement éprouvé par le denier lausannois entre les années 1257 et 1358, la vue de cette progression persistante que rien ne vient interrompre ou modifier autorise à croire que les âges précédents ont été témoins de dépréciations analogues. L'écart de cinquante millièmes que nous trouvons déjà à l'entrée du XIIe siècle entre le titre du mauriçois et celui du lausannois, serait dans ce cas le premier indice de cette longue période d'amoindrissement qui, peu à peu, enlève à cette dernière monnaie quatre dixièmes de sa valeur.

(1) *Pro mille solidis mauritiensis monetae* .., Guichenon, *Preuves*, p 40.

Orbe.

XPIANA RECO. Type dégénéré du temple carolingien. Une croix accostée de deux besants, placée au-dessus d'un degré et surmontée d'un fronton.

℟ † APVT ORBAM. Croix cantonnée de deux besants aux 1er et 4me cantons. Denier. Pl. no 10. Deux exemplaires 1gr,05 et 0gr,93.

Ce denier qu'il faut lire *Christiana religio, apud Orbam*, est inédit et constitue pour la numismatique suisse une véritable conquête. C'est la première monnaie connue qui porte d'une manière incontestable le nom d'Orbe (1), car si *Urba* est la leçon la plus communément usitée, la forme *Orba* se rencontre aussi à bien des reprises dans les anciens documents (2).

Là n'est pas la difficulté mais bien dans le mot *aput* ou *apud* qui précède le nom de cette ville. Cette expression que je rencontre ici pour la première fois sur une monnaie, m'a tout d'abord donné à penser qu'elle devait y avoir été mise à dessein et avec une signification particulière, en un mot qu'il fallait interpréter « *apud Orbam* » par *auprès d'Orbe* et non pas *à Orbe,* comme si l'auteur de la légende avait voulu établir un contraste, une sorte d'opposition avec quelque autre denier contemporain frappé dans la ville même. Cette supposition n'est pas absolument gratuite ainsi qu'on peut s'en assurer par un coup d'œil jeté sur l'histoire d'Orbe aux XIe et XIIe siècles.

Ce pays, placé sous l'autorité des rois de la Bourgogne transjurane, passe en 1032 à l'empire, puis à Rodolphe de Rheinfelden et après celui-ci aux comtes de Bourgogne qui le conserveront jusqu'à la mort tragique de Guillaume l'Enfant en 1127.

Une branche cadette, celle des comtes de Vienne et de Mâcon, succède alors et déjà nous aurions à rechercher à laquelle des deux familles peut appartenir notre denier d'Orbe; mais la question se complique d'un troisième élément, car nous savons par des documents positifs que dès le commencement du XIIe siècle, une autre maison, celle des sires de Salins, exerçait à Orbe une autorité dont on ne saurait préciser ni l'origine ni la nature, mais qui n'en fut pas moins réelle (3).

Parmi les témoignages de cette autorité, il faut citer le plaid tenu en cette ville, le 24 juin 1126.

(1) M. Rod. Blanchet *(Mem. sur les monn. des rois de la Boury. transjurane)* a cru pouvoir donner à Orbe une monnaie qui porte la légende TAPERNIA et que précédemment M. le baron de Pfaffenhoffen *(Munzen d. Herz. von Alemannien)* avait placée à Rheinzabern ou à Elsass-Zabern, mais le doute existe encore entre ces diverses attributions.

(2) *In villa Orba, Rodulfo regnante, anno octavo (Cartulaire de Romainmotier,* page 462). — *Orba* (Ibid , *anno* 1087). — *Orba super lacum (Cart d'Oujon,* page 2). — *Ecclesia de Orba,* en 1216 *(Mem Doc. hist. Romande,* tome VI, page 400), etc.

(3) De Gingins, *Hist. d'Orbe,* page 34

par Humbert II de Salins, « *Actum apud vicum « qui vocatur Urbam, in platea fori* (1). »

Le savant historien de la ville d'Orbe à qui j'emprunte cette citation, souligne ici le mot *apud* et explique que le *mallum* ou *placitum* en question se tenait en dehors du *vicus Urbensis,* mais, quel que soit le motif qui l'a conduit à faire cette remarque, je n'irai pas jusqu'à en inférer que les sires de Salins exerçaient leur autorité au dehors de la ville seulement, et encore moins qu'ils possédaient au même endroit un atelier monétaire; je ne suis pas même bien sûr que cette autorité peu définie ait jamais emporté avec elle le partage de la propriété féodale de la seigneurie d'Orbe. Il me paraît prudent, jusqu'à preuve contraire, de regarder la légende « *apud Orbam* » comme l'équivalent de « *in Orbâ* » et d'attribuer notre denier soit aux comtes de Bourgogne éteints en 1127 soit à leur branche puînée qui succéda à Guillaume l'Enfant.

Le choix est difficile à faire, car l'âge du denier se prête aux uns comme aux autres, mais je donnerais volontiers la préférence aux comtes de Bourgogne, qui avaient déjà cessé à cette époque de placer leur nom sur les monnaies de leur atelier de Lons-le-Saulnier. Il est toutefois permis d'hésiter entre ceux-ci et leur successeur immédiat Rainaud III, le franc-comte, dont on se rappelle les luttes persévérantes contre l'empire et qui sut par son énergique valeur conserver jusqu'à sa mort la possession d'Orbe. Ne peut-on pas supposer que l'exercice du droit de monnaie dans cette ville a dû être de la part du franc-comte une affirmation matérielle de sa souveraineté contestée par Lothaire et Conrad?

Il est difficile, je le répète, de se prononcer nettement à cet égard; il faut se borner à dire que le denier d'Orbe a été vraisemblablement frappé dans le premier tiers du XIIe siècle.

Lons-le-Saulnier.

BLEDONIS. Temple à quatre colonnes surmonté de la croix et placé sur deux degrés.

℟ † CARLUS REX. Croix cantonnée de quatre besants. Denier. Pl. n° 10. Deux exemplaires. Poids 1 gramme.

Il me reste, pour terminer la description de la trouvaille de Ferreyres, à parler de ce denier que son poids, son module et l'aspect général de fabrique placent naturellement à la suite de celui que je viens de décrire.

Pour n'être pas inédit ainsi que le précédent, il n'est pas moins intéressant, car on a fait jusqu'ici de vains efforts pour en découvrir l'origine.

Signalé pour la première fois, mais sans explication, en 1610, dans le recueil de P. Petau (2), il a été reproduit au commencement de notre siècle par Mader (3) et plus tard par Götz (Deutschl, Kayser M., pl. 10, n° 62).

Fougères et Conbrouse (*Monn. de la 2e race,* n°s 184 et 185), lisent BLEONIS et proposent avec Cartier, Blainville en Lorraine. Peu de temps après, Conbrouse abandonnant cette interprétation, attribue *(Cat. des monn. de France)* les deux variétés BLGOONI et BLEDOONIS à Blois et fait d'une troisième pièce, celle de Petau sans doute, RHEOOMIS, CAPLVS DEX, un denier de Reims, puis dans une publication postérieure, le *Décaméron numismatique,* il revient à Blainville.

M. A. de Longpérier se range à cette opinion dans son savant catalogue de la collection Rousseau; quant au célèbre J. Lelewel, qui a dit aussi son mot dans la question, tout en plaçant BLEDONIS dans la Lorraine, il ne se prononce pas sur la localité précise et il prétend seulement qu'elle doit se trouver du côté le plus rapproché de Bâle.

En raison des attributions données par ces deux derniers auteurs, M. Ch. Robert n'a pas cru pouvoir se dispenser de faire mention de notre denier dans ses *Etudes numismatiques sur le nord-ouest de la France,* mais il a soin d'ajouter qu'il ne l'admet pas comme lorrain.

Poey d'Avant va plus loin, non seulement il refuse BLEDONIS à la Lorraine, mais encore il estime qu'on doit le chercher dans les pays voisins du Léman. Je suis de cet avis; toutefois, Blonay qu'il trouve sur la carte et dont le nom lui semble avoir quelque analogie avec la légende de notre denier, ne saurait convenir; dès l'année 1090 Blonay porte le nom de *Bloniacum* dans les actes qui nous sont parvenus et je ne lui en connais pas d'autre.

Il faut nommer aussi M. B. Fillon qui, dans son catalogue de la collection Rousseau *(Monn. féodales)* met la pièce BLEDONIS aux incertaines, tout en adoptant l'hypothèse de Poey d'Avant. Il en décrit cinq variétés et fait la juste remarque qu'elles ne peuvent appartenir à une seule et même époque et qu'il faut au contraire les répartir, suivant leur style, entre les XIe et XIIe siècles.

Un dernier auteur, M. M. Monnier (1), revient à l'attribution lorraine, mais les raisons qu'il donne à cet égard ne sont pas d'une valeur suffisante à mes yeux, surtout depuis que la découverte de Ferreyres a créé une nouvelle probabilité en faveur du dire de Poey d'Avant. Il est d'ailleurs dans une erreur complète sur l'âge de ces monnaies. Toutefois on devra consulter le travail de M. Monnier à cause des planches qui donnent six variétés du denier BLEDONIS et une obole au même type.

Dans le cours de cette revue bibliographique, dans laquelle j'ai omis à dessein Cappe (Deutsch. K. Münzen) bien qu'il revienne à trois fois sur notre denier, j'ai laissé voir que j'adoptais pleinement la pensée des auteurs qui veulent que Bledonis indique une localité rapprochée du sud-ouest de la Suisse. Il s'agit maintenant de déterminer ce lieu d'une manière positive, et tout d'abord je ne pense pas qu'il faille le chercher dans les alentours immédiats du Léman, malgré certaine analogie avec les deniers du Chablais, analogie qui a déjà été remarquée par M. A. de Longpérier. Il n'est impossible d'entrevoir pour ces contrées un atelier monétaire inédit, ayant fonctionné non pas une

(12) Reconnaissance d'Humbert II en faveur de l'abbaye de Romainmotier *(Cartul. de Romainm.,* page 441*)*.

(13) *Veterum numm. Gnorisma,* tab. XX, n° 8. Cet informe dessin donne la légende RHEOOMIS.

(14) *Krtl. Beitrage,* tome I, page 36 Moins exact encore que Petau, Mader donne les légendes ENRIUS (r) EX et BLE—IIIS et place ce dernier à Bledelms près d'Hildesheim ou à Blexen au comté d'Oldenbourg.

(1) *Monn. des ducs bénéficiaires de Lorraine.* Nancy, 1862, p. 7 et 23

fois par hasard et à l'état d'exception momentanée mais bien, comme on l'a établi, avec une durée plus que séculaire.

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que toutes les monnaies décrites et figurées par MM. Fillon et Monnier se distinguent par la petitesse du poids et du module de celles de Lausanne et de Genève et à plus forte raison du denier du Chablais. A voir cette infériorité persistante dans le poids, le module et peut-être aussi le titre, il semble qu'on soit en présence d'un système monétaire différent de celui des bords du Léman. Il faut donc s'en éloigner un peu, mais dans quelle direction ?

Ici le denier précédemment décrit pour Orbe va nous guider, car il offre des points de ressemblance très saisissables comme module, poids et titre. De plus, et ce n'est pas une circonstance à négliger, l'aspect de certains caractères des deux légendes est absolument identique ; si l'on examine les lettres R et A surtout, on ne pourra méconnaître qu'elles affectent les mêmes formes et que ces formes sont très caractérisées.

Or, le denier d'Orbe émanant, comme on l'a vu, des comtes de Bourgogne, j'ai été naturellement amené à diriger mes recherches vers les autres possessions de cette maison et la ville de Lons-le-Saulnier me semble, à tous égards, se prêter à la solution demandée.

Les comtes de Bourgogne ont possédé dans cette ville un atelier monétaire dont les produits, devenus de nos jours extrêmement rares, se réduisent à deux deniers, l'un frappé par le comte Rainaud (?), avec la légende IV (villa) LEDONIS, et l'autre anonyme, avec la forme plus régulière LEDONIS VIL (la).

Ces pièces, qui datent du milieu et de la fin du XIe siècle, sont tout ce qui reste de la monnaie lédonienne et pourtant celle-ci a fourni une longue carrière puisque nous la trouvons encore fabriquée en 1291 (1).

Les émissions monétaires de Lons-le-Saulnier offrent donc ce que nous n'avons trouvé dans aucun atelier près du Léman, une lacune de deux siècles. C'est dans la première moitié de ce laps de temps que je propose d'intercaler toutes les monnaies à la légende Bledonis, en commençant par les exemplaires qui, comme ceux de Ferreyres, portent la croix cantonnée de quatre besants ; je placerai à la suite les deniers où ces besants font place à deux S, d'accord en ceci avec M. Fillon, dont l'expérience consommée attribue ces monnaies à la première moitié du XIIe siècle.

Les deniers Ledonisvilla et Villaledonis, sur lesquels ces deux mots sont fondus au lieu d'être séparés par un point ou un intervalle, m'autorisent à lire notre monnaie B (urgum) LEDONIS, et je suis d'autant plus fondé à prendre cette liberté d'interprétation que les anciens actes de Lons-le-Saulnier se servent de préférence, et même habituellement, de la désignation Ledonis ou Ledonensis burgum (2).

(1) ... . Au titre de 4 den. 12 gr. et à la taille de 221 pièces au marc. Plantet et Jeannez, *Monn. du comté de Bourjogne* p. 79.

(2) . . Bien qu'aucun texte, aucun document, ne donne à Lons-le-Saulnier le nom de Villa, et que cette ville soit toujours désignée dans tous les actes que nous avons consultés par Ledo Salinarius, Ledonis ou Ledonens. burgum, etc. . (Mém. de M. Victor Duhamel sur un denier de Renaud de Bourgogne. *Rev. numismatique*, 1843, page 97).

Une simple remarque et que je suis étonné de n'avoir rencontrée chez aucun des auteurs qui ont traité ce sujet, suffira pour lever les derniers doutes sur mon attribution, c'est que les trois exemplaires à la tête de face, connus par les publications de MM. Fillon et Monnier, portent, non pas BLEDONIS, mais simplement LEDONIS, sans que l'on puisse imputer l'absence de l'initiale B à un défaut de conservation de la monnaie, car la disposition parfaitement symétrique des lettres de la légende exclut l'idée d'une semblable altération et lui assure au contraire un caractère absolu d'intégrité.

Ma conviction est bien établie à cet égard, mais je ne dois pas cacher au lecteur que les deniers à la tête de face et à la légende LEDONIS ne me sont connus que par les dessins des auteurs précités ; je n'ai pu obtenir de voir ces monnaies dans la précieuse collection laissée par feu M. Monnier.

Peut-être a-t-on trouvé dans cette dernière partie de mon travail que je m'étendais un peu trop sur la liste des savants qui ont abordé ce difficile sujet ; ai-je besoin de dire qu'en agissant de la sorte j'ai tout simplement voulu me ménager la consolation d'une illustre et nombreuse compagnie, si d'aventure on estime que moi aussi j'ai échoué dans la tentative.

A. Morel Fatio.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE D'ANNECY

(Suite)

La découverte d'un document nous permet de mieux préciser la place du tombeau de la famille de Genevois dans l'ancien chœur de Notre-Dame.

Le maître-autel dédié à saint Antoine occupait le foyer absidal à quatre mètres de rayon. Derrière et contre le chevet s'élevait le tombeau, flanqué de chaque côté d'un autel : à gauche, soit du côté de l'épître, celui de saint Blaise, fondé par le comte Amédée III ; à droite, soit du côté de l'évangile, celui de saint Adrien, fondé par la comtesse Mathilde de Boulogne.

Il est assez remarquable que les sanctuaires de Liesse de Laon et d'Annecy aient été tous les deux agrandis dans la seconde moitié du XIVe siècle, et qu'à raison de cette circonstance ils aient été enrichis de priviléges spirituels par le même Clément VII. La plus ancienne bulle en faveur du premier est de 1384, dans les mêmes termes que celles de 1388, et 1394 pour le second, sauf ce qui est spécial à chaque sanctuaire. Ainsi celui de Laon n'a jamais été assimilé à Sainte-Marie-Majeure de Rome comme celui d'Annecy. Les plus anciennes bulles en faveur de ce dernier sont d'Urbain V et de Grégoire XI.

Le tombeau de Clément VII fut placé au milieu du chœur des Célestins d'Avignon, qu'il avait fondés.

Les cardinaux, sans égard pour les avis reçus de divers points de ne pas maintenir le schisme, élurent le 28 septembre 1394 un cardinal espagnol, le seul qui eût pris part à leur coterie, Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII.

La mort subite du pape d'Annecy avait compromis l'avenir de l'église de Notre-Dame. Cette succession ouvrait une lueur d'espérance. Il est vrai

que le nouveau pontife n'avait aucun intérêt spécial au Genevois autre que celui du parti : Avignon était plus rapproché de sa patrie. D'ailleurs il était assez occupé à retenir le cercle toujours décroissant de son obédience, qui allait lui échapper, à commencer par la France, à cause du refus de tout accommodement, malgré les promesses faites avant et après son exaltation.

Mais le cardinal de Brogny restait et il occupait un rang trop considérable pour ne pas être écouté. C'est à lui que s'adressa le doyen rural d'Annecy, Jacque Depollier, chanoine de Genève et de Lausanne, pour solliciter la promulgation de la bulle d'érection de la collégiale sous le nom de Benoît XIII.

L'évêque de Genève était en mission de la part de l'université de Paris auprès des deux papes, Boniface IX et Benoît XIII, pour essayer d'éteindre le schisme. En son absence, ce fut Guillaume, évêque de Lausanne, qui fulmina la bulle le 31 août 1395. Elle érigeait l'église de Notre-Dame-de-Liesse en collégiale, y instituait un chapitre séculier dont le chef fut le doyen rural d'Annecy.

Bien qu'incomplète encore, cette faveur si attendue et pour laquelle des préparatifs avaient été faits, arriva à temps pour l'ouverture du jubilé septennal, qui en reçut un éclat nouveau, et, avec l'addition de deux jours consacrés à cette fête, ensuite de la bulle de 1394, le concours dut être beaucoup plus nombreux que la première fois.

Mais le personnel du chapitre avait été comme improvisé pour la circonstance sans organisation définitive. Après les fêtes le doyen repartit pour Avignon. Outre le cardinal de Brogny il trouvait à la cour pontificale plusieurs compatriotes, entre autres François de Conzié, qui venait d'être transféré du siége de Toulouse à celui de Narbonne, et Pierre Fabri ou Favre, protonotaire apostolique, promu lui-même plus tard à l'évêché de Riez; par leur entremise tout arriva à bonne fin.

La bulle de 1396 reconnaissait pour cette église collégiale les fondations d'Amédée III, de Mathilde de Boulogne et les autres revenus acquis depuis, ensuite du mouvement opéré par les deux jubilés. Elle unissait à cette collégiale le prieuré de Sévrier et l'église paroissiale de Veyrier.

Puis, à la demande du doyen et du chapitre, le même pontife, par bulle du 2 novembre 1396, commit le cardinal Jean de Brogny, du titre de Sainte-Anastasie, et le cardinal Pierre, du titre de Saint-Ange, pour organiser le personnel, fixer les prébendes, les offices, le costume, les élections et pourvoir à toutes les charges du chapitre par des statuts définitifs.

Ils furent terminés et notifiés à Avignon le 4 avril 1397, en présence de deux autres cardinaux, Jean, évêque d'Ostie (1), et Pierre, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, de François de Conzié, archevêque de Narbonne, camérier du pape, et de Privat Robin, chanoine-chantre de la cathédrale de Rheims, comme témoins (2). L'acte fut authentiqué par deux protonotaires apostoliques et impériaux, Pierre Favre ou Fabri, du diocèse de Genève, et Bérenger Sollier ou Dusolier, du diocèse de Béziers.

Comme à Sallanches, le doyen rural, sans préjudice de tous ses droits précédemment acquis comme chanoine de Genève et comme titulaire de l'église de Gévrier attribuée au décanat rural d'Annecy, était, en même temps, le doyen du nouveau chapitre, avec charge curiale de tout son personnel.

Après lui le curé de Saint-Maurice ou de la ville d'Annecy avait l'office de sacristain et était chargé du mobilier et du décor de la collégiale, tout en continuant par lui ou par ses auxiliaires à administrer la paroisse sous le titre de vicaire perpétuel du chapitre, comme on le verra par la bulle suivante. C'est pour cela qu'on institua le sous-sacristain qui seul eut résidence à Notre-Dame.

Au troisième rang le chantre avait la direction du chant et des cérémonies.

Venaient ensuite neuf autres chanoines, puis douze chapelains soit prêtres d'honneur, et enfin six clercs.

Les prébendes étaient de cinquante florins; le doyen en avait deux, les chanoines une, les prêtres d'honneur une demie et les clercs un quart de prébende.

Le florin d'or, petit poids, valait, au XIVe siècle, environ 14 francs de notre monnaie. Le doyen avait donc la valeur actuelle de 1,400 francs, les chanoines, celle de 700 francs, et les prêtres d'honneur, celle de 350 francs, les six clercs avaient chacun 175 francs.

Le sacristain et le chantre avaient, en outre, dix florins chacun pour leurs charges, ceux du sacristain étaient imputés sur les revenus de la cure de Saint-Maurice, dont il allait devenir titulaire.

Les distributions auxquelles ils pouvaient encore prétendre pour le service des diverses fondations, se règlaient après qu'on avait prélevé les frais du culte et d'entretien de l'église.

Chaque année, le mercredi après l'octave de Pâques, le chapitre réuni au grand complet choisissait dans son sein deux procureurs pour l'année, qui prenaient en charge, par inventaire, les meubles et immeubles, et toutes les actions du chapitre. Il y avait également un secrétaire, chargé de rédiger les décisions prises dans les réunions hebdomadaires, de la correspondance et de la tenue du cartulaire notarié de tous les actes intéressant le chapitre et l'église. Il percevait dans les derniers temps vingt florins.

Pour faire partie du chapitre, il fallait : 1° être prêtre ou en voie de le devenir dans le courant de l'année; 2° être d'Annecy, de la banlieue, ou au moins du diocèse de Genève. Mais, sauf pour le doyen, tous les autres ne devaient pas être éloignés de plus d'une lieue d'Annecy.

On y arrivait par l'élection du chapitre, la présentation du comte de Genevois, alternativement, et aussi par la résignation ou la permutation approuvées par le chapitre. Les prêtres d'honneur avaient le droit de succéder aux chanoines, et ceux-ci, d'arriver aux offices et dignités par ordre hiérarchique, sauf les présentations, résignations et permutations approuvées équivalant ainsi à une élec-

(1) Ce titre fut donné l'année suivante au cardinal de Brogny.

(2) Il était d'Annecy. Il avait été attiré à Rheims par Jacques de Menthonay, devenu cardinal en 1383.

tion. Le chantre seul avait le droit de devenir sacristain. Le doyen devait toujours être élu par le chapitre, dans les trois jours après la vacance, et l'approbation de son élection était réservée à l'évêque de Genève. On devait pourvoir aux autres places dans le jour qui suivait la vacance. Le retard d'un mois pour toute élection ou présentation donnait à l'évêque du diocèse le droit de nomination.

On ne pouvait s'absenter sans cause légitime et sans permission, ni au-delà d'un mois, sauf urgence reconnue. Mais alors le doyen et le chapitre pouvaient appeler quelqu'un autre pour faire le service et en percevoir les émoluments. L'absence d'une année sans motifs légitimes donnait lieu à une succession.

Toutes les parties de l'office ecclésiastique devaient être chantées chaque jour avec accompagnement musical, selon l'usage de Genève. L'orchestre recevait, dans les derniers temps, deux cents florins. Tous les jours il y avait deux messes chantées, solennellement les dimanches et fêtes, la première au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse, la seconde au maître-autel du chœur.

A l'anniversaire de la mort du pape Clément VII, le 17 septembre, et à celui des obsèques du comte Pierre, le 26 mars, tous les prêtres devaient célébrer la messe à cette intention. On faisait, en outre, un service au commencement de chaque mois pour le pape Clément VII, et des prières chaque jour au tombeau de la famille de Genevois

Le costume des chanoines se composait d'un rochet, d'un manteau noir ou chappe, et d'un camail à deux faces. Ils quittaient la *cappa* depuis le *Gloria* du samedi-saint jusqu'à la Toussaint inclusivement.

Le réglement leur recommandait, d'ailleurs, l'esprit de prière, le service de Dieu, la concorde, le bon exemple, la fuite des lieux et des amusements mondains. Ceux dont la conduite ne serait pas édifiante, après un mois de monitions, devaient être privés de leur bénéfice et remplacés.

Le mercredi après la Toussaint la réunion au complet de tout le clergé de Notre-Dame avait pour objet la lecture du réglement et toutes les mesures à prendre pour l'accomplissement des vues des fondateurs.

Le réglement maintint l'usage établi dès la fondation primitive, d'attribuer par moitié entre l'hôpital des pauvres et l'église les offrandes faites au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse.

Sur la représentation des cardinaux commissaires que, parmi les prêtres attachés à la paroisse de Saint-Maurice-du-Château, quelques-uns avaient été nommés chanoines, d'autres chapelains perpétuels de la collégiale, et que cette dernière se trouvant dans la paroisse et n'ayant pas eu d'institution de recteur, le service paroissial pourrait amener des conflits de juridiction, le pape, pour prévenir toute cause de discorde et prouver l'affection qu'il portait à la collégiale, unit, par bulle du 25 avril 1397, et incorpora l'église paroissiale de Saint-Maurice au chapitre collégial, en donnant droit à ce dernier sur tous les anniversaires, pourvu qu'il y députât le personnel nécessaire pour les célébrer, et qui se trouvait être habituellement le tiers du chapitre. Quant à la charge d'âmes de la paroisse, Benoît XIII l'attribuait au chanoine sacristain, qui devait en recevoir la juridiction de l'Ordinaire aussitôt qu'il aurait été pourvu de cet office, et en supporter toutes les charges.

Il devait, outre ses droits de sacristain du chapitre, percevoir la moitié des obventions de Saint-Maurice, l'autre moitié appartenant au chapitre en vertu de l'union susdite.

Ce n'est qu'après l'émission de cette bulle que Benoît XIII approuva et confirma le réglement que nous avons analysé sommairement plus haut, par bulle donnée à Avignon le 1er juillet 1397.

Nous donnons ici le tableau du personnel primitif de cette collégiale, avec les titres qu'ils avaient avant de faire partie de ce nouveau chapitre.

DOYEN RURAL ET DE LA COLLÉGIALE :

Jacques Depollier, docteur en droit, chanoine de Genève et de Lausanne, camérier de Clément VII.

SACRISTAIN :

Jean Savarin, curé de la ville d'Annecy, soit de Saint-Maurice-du-Château.

CHANTRE :

Jacques Truffier, procureur de l'église de Notre-Dame et de l'hôpital des pauvres, curé d'Aubonne.

AUTRES CHANOINES :

Thomas Vitod, curé de Pringier.
Adémar Couvers, curé de Menthon.
Hugues Littoz, curé d'Annecy-le-Vieux.
Jean Messier, chapelain du comte de Genevois.
Pierre du Colombier, curé de Seynod et chapelain du comte de Genevois.
Pierre Degeorge, curé dans le diocèse de Lausanne.
Jean Cordier, curé des Ollières, chapelain du comte.
Jean Despine, curé d'Allèves, chapelain du comte.
François Deschosaux, curé de Quintal.

CHAPELAINS OU PRÊTRES D'HONNEUR :

Antoine Chappaz, chanoine de Senlis.
Etienne Charo, curé de Saint-Maurice-d'Alby.
François Mallet, curé de Saint-Offenge.
Jean d'Amancy.
Pierre Nouvellet, curé de Dingy.
Pierre Robert.
Pierre Fornier.
Jacques Arendel, curé de Vieugier.
Jean de Syseria (Décisier?), curé de Talloires.
Hugues Fracier ou de la Frace.
Guillaume Dumas, curé de Cuvat.
Jean Cocci, curé de Vulflens.

Après l'intallation de ce personnel, la célébration régulière des offices fit apercevoir tout ce qui manquait encore au décor de l'église ; on activa l'achèvement des travaux en vue des préparatifs de la dédicace pour l'année suivante.

La cérémonie eut lieu, en effet, à la fin de l'octave de la fête patronale, le 16 septembre 1398. Mgr Guillaume de Lornay, évêque de Genève, assisté dans ses fonctions par plusieurs chanoines de Genève, Jean d'Arenthon, chantre, Jean de Lornay, sacristain, Girard Trombert, official, consacra solennellement l'autel du chœur en l'honneur de saint Antoine et toutes les parties de l'église qui avaient été ajoutées au sanctuaire primitif de Notre-Dame-de-Liesse.

(A suivre.) C.-A. DUCIS.

Le Directeur-gérant, L. REVON. — ANNECY. — TYP. THÉSIO.

12me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Sur l'ornementation de la reliure, par M. H. Hammann. — Un épisode de l'occupation burgonde au Ve siècle, par M. C.-A. Ducis. — Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie (suite), par M. l'abbé E. Chevalier. — Nécrologie : *M. Martinet*, par M. C.-A. Ducis. — *A elle, dans ses vieux jours*, poésie souabe, traduite par M. Jules Vuy. — Bulletin.

SUR L'ORNEMENTATION DE LA RELIURE

J'ai lu et copié, dans le journal la *Presse* du 25 février 1837, un petit article dans lequel l'écrivain trace ainsi les diverses phases de l'imprimerie : « Durant le premier siècle qui a suivi la découverte, l'imprimerie apparaît sous la forme d'un *Missel;* sous la forme d'un *pamphlet,* le siècle suivant; plus tard, elle a été *petit livre bien libertin,* et *in folio bien lourd;* un *journal* à cette heure en est le symbole. » M. Crapelet ajoute : « Ne pourrait-on pas dire aussi, avec plus de justesse peut-être, que l'imprimerie a été religieuse à sa naissance; religieuse et littéraire dans sa jeunesse; littéraire et politique dans sa maturité, et que, politique et industrielle maintenant, elle est parvenue à sa décrépitude, jusqu'à ce que les lettres, reprenant force et vigueur, lui rendent à leur tour une vie nouvelle. »

L'ornementation de la reliure offre à peu près les mêmes phases et, en considérant la reliure d'un livre comme son vêtement, on peut la comparer aux diverses modes en usage depuis le VIIIe siècle de notre ère. Je dirais donc que la reliure a été *ecclésiastique* du VIIIe au XVe siècle et représentait tout le luxe et la splendeur des églises et du clergé; elle avait l'aspect simple et sévère du costume des docteurs et des philosophes pendant une partie du XVe siècle, et dans le XVIe siècle elle suivait deux courants, sortis tous les deux de l'Italie; l'un, se dirigeant au nord-ouest, conservait la sévérité, et l'autre, se répandant vers le sud-ouest, acceptait l'élégance, la somptuosité et la grâce des cours des Médicis et de François Ier. Au XVIIe siècle, elle se montrait également en harmonie avec le vêtement affublé de dentelles, de fraises et de broderies des mignons de l'époque, et jusque au-delà de la moitié du XVIIIe siècle elle était encore d'accord avec les habits surchargés de galons d'or des marquis et des dames de la cour. Mais dès cette époque, et lorsque la révolution survint, elle se modifiait singulièrement; elle devint patriotique, en endossant la carmagnole populaire. Depuis, et principalement au commencement de notre siècle, elle n'est plus qu'une réminiscence industrielle des siècles précédents.

Quelques détails vont mieux faire comprendre ces diverses phases; dans les quelques mots qui précèdent, je n'ai pas parlé de l'antiquité parce que les livres des anciens peuples étaient écrits sur de longues bandes de parchemin ou de papyrus roulées autour d'un bâton, semblables à nos papiers de tentures, et n'avaient ni reliure ni décoration.

Cependant je dois mentionner une espèce de livre en usage chez les Hébreux, les Grecs et les Romains; ce sont les *diptyques,* c'est-à-dire deux tablettes de bois ou d'ivoire, réunies au dos par une espèce de charnière, dont les côtés intérieurs étaient enduits de cire et servaient à écrire; les deux faces extérieures furent souvent ornées de bas-reliefs.

Les diptyques étaient d'un usage fort ancien; on les appelait *consulaires* lorsqu'ils servaient aux consuls romains, et *ecclésiastiques* lorsqu'ils furent employés par le clergé dans les premiers temps du christianisme. Ces diptyques recevaient une ornementation analogue à leur usage.

Lorsqu'on eut abandonné l'usage d'écrire en rouleau et qu'on eut adopté les volumes carrés, dont les feuilles étaient collées par le dos et emboîtées entre deux ais de bois fermés par une courroie, on employa ces diptyques sculptés pour en orner les plats du livre, sur lesquels on les fixait, et on les entourait de bordures en or et en argent doré, richement garnies de pierreries, de filigranes, de ciselures, d'émaux cloisonnés et de peinture. L'ornementation était tout alors; elle était fort riche et ressortait essentiellement du travail des sculpteurs, des orfèvres, des émailleurs, et par conséquent la reliure n'était pas réelle.

La véritable reliure ne se montra qu'après l'invention du papier de chiffons, dans le XIVe siècle, et surtout après l'invention de l'imprimerie, dans le XVe siècle. Les livres furent alors véritablement reliés, les feuilles cousues sur des nerfs de parchemin ou de cordes et fixées entre deux ais de bois qu'on couvrait de parchemin, de peau de truie ou de veau. On orna les plats de gaufrure, de plaques, de clous et de fermoirs en métal; ce furent d'énormes volumes, véri-

tablement cuirassés, lourds, massifs, sévères d'apparence, difficiles à transporter et à consulter; aussi les plaçait-on sur des lutrins, et, pour les tenir ouverts, on dut avoir recours à un grand fichoir qu'on passait à travers les pages, comme on peut le voir sur des gravures sur bois du XVe et du XVIe siècles.

La gaufrure des plats est intéressante parce qu'elle imitait dans ses dessins les ornements d'anciennes étoffes orientales, italiennes et espagnoles.

A l'approche du XVIe siècle, le format des livres fut en partie déjà modifié, pour en rendre l'usage plus commode et plus général, principalement pour les livres littéraires, mais pour les ouvrages religieux ou scientifiques on maintenait encore la massive reliure du XVe siècle, en ais de bois et en peau de truie. Il n'y eut que les dessins de la gaufrure qui changèrent: on y introduisit des sujets tirés de l'histoire sainte et profane, de la mythologie et de l'allégorie; on y mettait des portraits, des armoiries et une grande quantité d'ornements extrêmement variés; le tout était gaufré ou imprimé en bas-relief à froid sur les plats et offrait un intérêt réel sous le rapport des compositions, compositions artistiques dont la plus grande partie paraissait être des imitations d'anciennes gravures sur bois provenant de maîtres célèbres de cette époque. C'est ce genre qui était répandu durant le XVIe siècle en Allemagne et en partie dans les pays limitrophes, tandis qu'à côté de lui on introduisit d'Italie en France, du temps de François Ier, un genre complètement différent, c'est-à-dire la reliure à *compartiments*, reliure élégante et riche, principalement employée pour les livres de petit format, reliés en carton, recouverts de veau fauve, de maroquin et de parchemin de couleur, dont les plats étaient ornés de compartiments en couleurs richement dorés aux petits fers.

Dans cette décoration pleine de goût, les ornements consistaient en entrelacs et en rinceaux imités de ceux dits mauresques ou arabes, connus et répandus par les Croisés et qui étaient alors en usage non seulement dans la reliure, mais aussi dans tous les arts décoratifs. Les couleurs vives et variées du maroquin des compartiments, entourés de filets d'or, rehaussaient encore son éclat et lui imprimaient une apparence d'émaillerie ou de mosaïque.

Ce fut l'époque classique de la reliure; elle dura tout le XVIe siècle et fut suivie dans le XVIIe en se modifiant cependant quelque peu.

Dans ce dernier siècle il y avait encore des compartiments; mais moins ou presque point de couleurs; c'était la dentelle surtout qui dominait; elle était en dorure aux petits fers d'une finesse exquise, entremêlée de feuilles et de branches, de fleurs et de fruits, très découpés et gravés en taille douce sur les surfaces.

Le dos et les tranches des livres furent souvent dorés, ces dernières surtout étaient *antiquées*, c'est-à-dire qu'on y imprimait en creux, par-dessus la dorure pleine, des ornements et des légendes au moyen de petits fers.

Cette décoration de la reliure était encore très élégante, quoique un peu corrompue vers la fin du siècle; cependant le goût se maintint pendant la première moitié du XVIIIe siècle, en adoptant toutefois l'ornementation de l'époque, passablement tourmentée et surchargée, appelée style rocaille ou rococo. La dorure dominait sur les plats, sur le dos et sur les tranches, principalement sur le dos, parce que l'on plaçait les livres debout dans les rayons et non plus à plat comme jadis.

La décoration de la reliure était arrivée à son point culminant; elle l'avait même dépassé déjà sous Louis XV; dès cette époque elle ne fit que descendre, et la révolution lui donna le coup de grâce.

Les bons ouvriers commençaient à manquer; on n'avait plus la direction intelligente des hommes de goût; le cuir devenait rare; le maroquin manquait; on avait introduit depuis quelque temps l'usage de brocher ou de cartonner les livres et de se servir pour les couvrir des mêmes papiers marbrés ou dorés dont on se servait auparavant pour en garnir les gardes dans l'intérieur des plats.

Ainsi disparaissait ce bel et splendide habillement des livres du XVIe et du XVIIe siècles pour faire place à la blouse populaire; la reliure eut aussi sa carmagnole et les relieurs furent nommés des camelotiers, de ce qu'ils fabriquaient des *camelotes*. ou petits livres de dévotion vendus à bas prix.

La fin du XVIIIe siècle est aussi la fin de la reliure originale quant à l'ornementation.

Celle-ci avait suivi jusque-là les différents styles dominants dans chaque époque; désormais il n'y a plus que des réminiscences.

L'ornementation de notre siècle n'a pas de style propre, déterminé, original, elle est éclectique, c'est-à-dire qu'elle choisit dans ce qu'il y a de meilleur des temps passés pour l'arranger à sa guise.

Les Anglais furent les premiers à remettre en honneur la reliure à compartiments du XVIe siècle; bientôt la Renaissance se fit sentir aussi dans les autres pays, et la gaufrure et la dorure sont redevenues à la mode depuis 1810 environ. Mais la grande différence qui existe entre le travail des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et celui qui est pratiqué aujourd'hui, c'est le procédé de la gaufrure et de la dorure.

Dans ces siècles, on composait les compartiments et les ornements à entrelacs et à dentelles entièrement à la main, au moyen de fers de toutes formes et de toutes grandeurs; c'était un travail artistique qui demandait de l'intelligence, du goût et une grande habileté.

Aujourd'hui, on a recours à la presse: lorsque la couverture (ou emboîtage en carton) est préparée, on procède à son ornementation au moyen de plaques gravées qu'on y applique par une presse et qui forment un encadrement ou un dessin entier, d'une dimension calculée sur celle du livre.

Ce sont encore les Anglais qui, les premiers, ont appliqué aux livres de consommation ordinaire le cartonnage emboité, recouvert de peau ou d'une toile façonnée de manière à imiter la peau.

Pour les ouvrages dont le débit est assuré, on se contente d'une plaque pour le dos et d'une autre pour les plats; dans ce cas, et si le dessin n'est pas composé directement en rapport avec le texte, si ce ne sont que des ornements, on fait la plaque des plats à passe-partout, c'est-à-dire qu'on réserve au centre

une place à jour dans laquelle s'enchâsse une autre plaque de rechange contenant le titre ou autre chose. Mais lorsqu'il s'agit des reliures d'amateurs ou de livres ordinaires, on a des plaques mobiles en plusieurs pièces pour le centre et les coins des plats et pour le dos; on les fixe, en les collant, sur un fort carton pour en former une seule planche et l'on procède à l'impression sous la presse.

On peut ainsi beaucoup varier la décoration en se servant de plusieurs plaques à dessins différents, ou en les assemblant diversement.

Pour la gravure de ces plaques, on se sert aussi de moyens mécaniques, comme auxiliaires, quoique la gravure en elle-même s'y exécute toujours à la main en taille douce; c'est surtout le guillochis qui sert à faire des fonds de tous genres. Le dessin et la gravure de ces plaques sont généralement fort bien exécutés.

Enfin, je le répète, tout ce que les siècles précédents nous ont légué de beau et d'utile est mis en usage et employé de mille manières dans la reliure d'aujourd'hui (sauf peut-être la belle reliure en parchemin blanc ou de couleur dans laquelle les Hollandais excellaient), et les grands ateliers de reliure montés en manufactures, de Paris, de Tours, de Limoges, de Dijon, de Londres, de Leipzig, de Brunswik et d'autres en produisent des quantites prodigieuses.

Si l'ornementation de la reliure de nos jours n'est plus aussi artistique et aussi originale qu'elle l'était jadis, la cause n'en peut pas être attribuée aux relieurs, ni aux dessinateurs, ni aux graveurs, mais au fait de l'absence complète d'un style original et propre à notre siècle dans les arts décoratifs.

Les siècles précédents ont fourni une telle abondance, une telle richesse, une telle variété de formes, qu'il est presque impossible à l'artiste, même au plus heureusement inspiré, de faire une composition nouvelle sans rencontrer, si je peux m'exprimer ainsi, dans les casiers de sa mémoire, quelques-unes de ces formes ou des parcelles qui, furtivement. se mêlent à son imagination et se glissent à travers le crayon dans son dessin.

On a remarqué que les transitions d'un style à un autre sont longues et pénibles; on ne quitte et on n'accepte que difficilement et lentement, d'autant plus que les matériaux nouveaux diminuent. Ce sont ces époques là qui sont les plus laborieuses et les plus instructives, et que l'on devrait essentiellement étudier.

Rien n'est plus facile à constater, et, sans aller puiser les preuves dans les époques primitives, que l'originalité va en diminuant depuis les Grecs, auxquels les Etrusques, les Romains et le moyen âge presque tout entier n'ont fait qu'emprunter; ces derniers sont par conséquent déjà moins originaux.

Ce fut une longue transition, très accidentée et variée, il est vrai, que celle des éléments grecs à travers les époques étrusque, romaine, bysantine, romane et mauresque, et qui ne s'arrêta qu'au style dit gothique ou ogival, style véritablement original, riche et beau.

Il fut suivi, à son tour, d'une nouvelle transition, qui n'a pu aboutir qu'à une réminiscence du grec et du romain différemment interprétés et employés, et qui a atteint son point culminant dans le XVIe siècle, sous le nom de style de la Renaissance.

Cette transition dure encore, et elle durera jusqu'à ce qu'on ait trouvé l'idéal qu'on poursuit, — un style original.

Pour arriver à ce résultat, je crois qu'il faudrait pouvoir oublier pendant quelque temps la connaissance que nous avons acquise des anciennes œuvres et n'interroger, comme l'ont si bien su faire les artistes grecs et ceux de l'époque gothique, et n'interroger, dis-je, que la nature : — elle, du moins, est toujours jeune, belle, riche, variée, inépuisable !

H. HAMMANN.

UN ÉPISODE DE L'OCCUPATION BURGONDE AU Ve SIÈCLE

Nous avons rappelé, page 18 de la *Revue,* la dotation faite au diocèse de Tarentaise par le chef de la nation burgonde qui occupa la Savoie dans le premier tiers du Ve siècle.

Le récit de la donation burgonde ayant été interprété de la manière la plus erronée par M. Roche dans ses *Notices historiques sur les Centrons,* copiées aveuglément par ceux qui n'ont pas voulu se donner la peine de remonter aux sources, nous devons rétablir ici la vérité. Ce sera, du reste, une notion géographique à ajouter pour l'époque romaine.

Le fait de la donation burgonde était affirmé dans le manuscrit des archives métropolitaines de Tarentaise, publié par Besson, dans la vie de saint Jacques, premier évêque du diocèse, écrite par Guy de Bourgogne, alors métropolitain de Vienne et devenu pape sous le nom de Calixte II, celui-là même qui se rendit si célèbre par le concordat de Worms, où furent apaisées les querelles du sacerdoce et de l'empire. La science de l'auteur, sa parenté avec les maisons de France et de Savoie, sa juridiction primatiale sur la métropole de Tarentaise donnent à son récit une véritable autorité.

Le fait, d'ailleurs, est en parfaite harmonie avec l'histoire contemporaine et a été confirmé par les actes subséquents du moyen âge.

Nous allons résumer l'historique de l'époque d'après les chroniques d'Idace, de Frédegaire, de Prosper Tyro, de Marius d'Avenche, d'Eusèbe, continuée par saint Jérôme, les histoires d'Orose, de Cassiodore, les travaux plus modernes de dom Plancher, Saint-Aubin, Collombet, Luden, Schmidt, Walckenaër, Guizot, Guérard, etc.

Les Burgondes avaient passé le Rhin en 407, occupaient la grande Séquanaise en 411, la Viennoise en 413 et s'y trouvaient en pleine possession en 416. Gondicaire, qui venait d'être élu *Kinden* ou chef en 413, fut baptisé en 417. En voyant l'accueil que leur faisaient les populations indigènes, fatiguées du joug romain, et l'impossibilité de les refouler, Honorius et Constance les reconnurent pour alliés et ratifièrent leur occupation entre les années 418 et 422. A la mort d'Honorius, ils envahirent les Alpes graies et la Cisalpine. Mais ils furent repoussés en deçà des Alpes jusqu'au détroit du Saix, *de Saxo.* La *Sapaudia* leur fut confirmée la vingtième année de Théodose II, c'est-à-

dire l'an 428. En 443, ils purent outrepasser la limite du Saix et bientôt la ligne des Alpes. Mais ce ne fut qu'en 470 que l'empereur Anthème fit un dernier acte d'autorité en légalisant toutes leurs conquêtes.

L'expédition du général Aëtius contre les Burgondes en 434 avait pour objet leurs occupations dans la Champagne, ainsi que l'a prouvé le savant critique allemand Luden (1). Loin de leur être défavorable sur les Alpes, cette campagne les a poussés au contraire à s'y cramponner plus que jamais contre l'empire romain, qui se détraquait (2).

Au moment de la première lutte des Burgondes et des Romains dans les Alpes graies, les missionnaires de Lérins, Honorat, Jacques et Maxime, y annonçaient l'évangile. Ils durent rentrer dans leur monastère. En 426 leur supérieur, saint Honorat, devint métropolitain d'Arles, et, la même année, il consacra évêque de *Darentasia* l'un de ses disciples, Jacques, originaire d'Assyrie, qui vint fonder le diocèse de Tarentaise.

Le territoire de cette cité était alors partagé entre les Romains qui se maintenaient en amont du détroit du Saix, et les Burgondes qui avaient tout le reste. Les Burgondes, plus cultivateurs que les Gallo-romains, prenaient les deux tiers des terres et le tiers des serfs (3). L'assiette sociale résultant du partage des *sortes* burgondes forçait l'Eglise à devenir propriétaire pour entretenir son personnel.

La première possession de l'évêque de *Darentasia* fut autour du premier sanctuaire élevé par lui à Saint-Etienne, proto-martyr, au plateau devenu l'ancienne paroisse de la Saulce. Ces acquisitions devenaient précaires en face des droits de conquête. L'Eglise ne devant ni ne pouvant prendre, dénuée de ressources dans ses origines pour acheter, demanda. Tel fut le motif d'une démarche importante du fondateur du diocèse, après deux ans de travaux apostoliques (4).

Visum est servo Dei Jacobo Burgundiæ principem adire (5). Guy de Bourgogne dit : *Visum est servo Dei Jacobo episcopo quatenus principem Galliarum adiret* (6) ; et dans l'entrevue il le traite de *Monarche Galliæ totiusque Burgundiæ*. Il faut faire ici la part du chroniqueur du XIIe siècle, qui, membre de la maison capétienne de Bourgogne, articule les titres de Burgondie et de Monarque, usités de son temps, bien qu'ils ne le fussent pas encore à l'époque dont il retraçait l'histoire, exprimant ainsi en termes contemporains des situations antérieures, presque identiques au fond, comme cela se fait communément.

D'ailleurs le titre de *Gallia* affecta spécialement l'Aquitaine, la Burgondie, la Provence et la Septimanie, depuis que le nom de *Francia* s'appliquait au nord de la Loire, divisé en Ostrie et Neustrie (7). D'après l'Anonyme de Ravenne, la Burgondie était appelée la seconde Gaule, après la Gaule belgique (8) ; et Vienne, qui servait de résidence au chef burgonde alternativement avec Lyon et Genève, avait le titre de *Caput Galliæ*. Le métropolitain de Vienne devint, dans ces circonstances, un des primats des Gaules (1). Ces qualifications étaient donc bien justifiées.

Après quelques hésitations, le chef burgonde, qui était chrétien, mais arien, finit par accueillir favorablement la demande de l'évêque de *Darentasia*, et lui donna quelques terres fiscales, *Quandam rupem prominentis saxi, quam antiquo vocabulo incolæ ipsius loci Pupim seu rupem vocaverunt, non longius ab oppido Ceutrone distantem quam uno et sesqui milliario ; Villam etiam Jugontis et villam Geronam simul cum villa Herbagina et villam quæ dicitur Agarius atque villam Luciam cum omnibus suis appenditiis.*

Les situations de la première et de la dernière de ces localités, seules sont parfaitement établies par les documents historiques.

Sur le roc Puppim, qui n'a pas changé de nom, s'est élevée la maison, puis le château dit de Saint-Jacques, *Castrum sancti Jacobi*, vulgairement appelé Saint-Jaquêmoz (2). Après l'invention de la poudre, il devint le donjon d'une forteresse moderne qui fut gravement endommagée par Lesdiguières. On n'y distingue plus que les restes de deux bastions, d'une chapelle, d'un vivier et quelques ornements d'architecture. J'ai découvert dans le flanc oriental de la forêt les armoiries de France qu'y avait fait placer Henry IV.

La *villa Lucia* était à Beaufort, dont une vallée latérale plus élevée a été appelée pour cela *Alta Lucia*, Hauteluce. Citons quelques preuves tirées de Besson et des archives du comté de Tarentaise déposées à Turin.

En 1207, Hugues de Chignin reconnaît en faveur de Guillaume de Beaufort les fiefs qu'il tenait *in valle Locia* relevant du château de *Belloforti*. Le même Guillaume donne à l'archevêque de Tarentaise des terres situées dans la vallée de Luce et dépendant du même château.

1208. Les frères Guillaume et Thomas de Beaufort font le partage de leurs biens dans la vallée de Luce.

1214. Bernard de Chignin, archevêque de Tarentaise, acquit de deux dames de Cornillon la moitié de leurs dixmes rière la vallée de Luce. Le mandement de Cornillon comprenait la paroisse de Queige où étaient ces terres.

1225. Dans une transaction entre l'archevêque Herluin et Guillaume de Beaufort sur leurs prétentions réciproques dans la vallée de Luce, les arbitres déclarèrent liges du seigneur de Beaufort huit familles de la paroisse de Saint-Jacques de Hauteluce, et adjugèrent au fief archiépiscopal le territoire du bourg de Saint-Maxime de Beaufort et les familles qui l'habitaient.

1271. Guillaume de Beaufort vendit à Béatrix de Savoie, baronne de Faucigny et femme du dauphin de Vienne, le domaine direct de la moitié du fief de Beaufort dans la vallée de Luce, depuis le Nant-Bruent en amont, et s'en reconnut vassal pour le domaine utile. 1277. Il vendit à la même le reste du fief toujours dans la vallée de Luce.

(1) *Hist. du peuple allemand*, liv. V, chap. VIII, 145, etc.

(2) *Congrès scientifique de Chambéry*, 549.

(3) *Loi Gombette*, tit. LIV.

(4) Telle fut également la cause de la dotation du diocèse de Maurienne par son fondateur, saint Gontram, roi de Bourgogne, un siècle et demi après. *Académie de Savoie, Documents*, II, 20, 23.

(5) Besson, *Mémoires*, 190.

(6) Bolland., *Acta sanct.* 16 *januarii*.

(7) Valois, *Notitia Galliarum*, 305.

(8) *Script. rerum gall.*, I, 120. — Walckenaer, *Geogr. comp.*, *II*, 375

(1) Chorier, *Antiquités de Vienne*, XXIV. — Collombet, *Hist. de Vienne*, I

(2) Besson, *Preuves*, 33, 38, 48, 63, 72, 85.

En 1228, Amé IV de Savoie avait permis à Aymon de Beaufort d'établir un marché dans la vallée de Luce. Hugues de Viennois, héritier de son aïeule Béatrix, s'en prévalut pour établir des foires *in villa sancti Maximi vallis Luciæ*. De là un procès avec l'archevêque dont les droits avaient été reconnus en 1225. Ensuite d'un accord passé en 1318, il fut réglé que les droits de l'archevêque *in valle Luciæ* ne seraient jamais aliénés de l'archevêché.

L'accord de 1225 avait reconnu à l'archevêque la nomination *in ecclesiis de Lucia;* en effet, la bulle d'Honorius III, de 1226, lui confirma *Vallem Luciæ et ecclesias ejusdem vallis,* que celle d'Alexandre III, de 1171, lui avait reconnu déjà, *quatuor ecclesias de Luciaco cum pertinenciis*. C'était celle de Saint-Maxime, bourg principal de Beaufort, celle de Saint-Jacques de Hauteluce, celle de Saint-Pierre du Villard et celles de Queige; d'abord celle de Bonnecine, qui fut quelque temps paroissiale. Il y a un demi siècle, on pouvait en observer encore les ruines romanes sur un plateau en amont de la chapelle actuelle. Celle de Saint-Agathe de Queige n'a pris de l'importance que par l'influence du château du Barrioz, dépendant autrefois du mandement de Cornillon.

Il résulte évidemment de tout ce qui précède que la *villa Lucia cum appenditiis* équivalait à toute la vallée de Luce ; c'est ainsi, du reste, qu'on l'entendait à cette époque. Guillaume, comte de Genevois, avait fait des acquisitions dans la vallée de Beaufort à l'encontre des droits de l'archevêque de Tarentaise, qu'il dut reconnaître par acte de 1210. Une récidive amena une nouvelle reconnaissance plus solennelle en 1220. *Cum Tarentasiensis ecclesia proponeret totam Vallem Luciæ donatam fuisse in sui fundatione beato Jacobo primo Tarentasiensi archiepiscopo et successoribus suis* (1), le comte avoua ses torts, reconnut la suzeraineté perpétuelle de l'archevêque en présence de son frère, Amédée, évêque de Maurienne, et de dix-huit témoins du clergé et de la noblesse.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite)

2° Insectes nuisibles aux arbres non fruitiers.

Les arbres à fruits, étant élevés à l'état de *domesticité,* exigent des soins qui nous mettent souvent en rapport avec eux et qui nous rendent plus sensibles les dégâts occasionnés par les insectes. Nous sommes beaucoup moins soucieux des arbres qui bordent nos promenades, qui ombragent nos bosquets, qui garnissent nos bois et nos forêts.

Cependant il y a bien peu d'arbres qui n'aient à nourrir un nombre plus ou moins considérable d'insectes.

Lorsque le nombre de ceux-ci ne dépasse pas certaines limites, les dommages qu'ils causent sont peu importants ; mais ils deviennent souvent un véritable fléau sous l'influence de circonstances favorables à leur multiplication.

Coléoptères. — Un des ennemis les plus redoutables pour les arbres, c'est le *hanneton commun*. Sa larve ronge les racines et fait souvent périr les arbres. On a trouvé autour d'une souche ainsi minée jusqu'à dix litres de ces *vers blancs*. Des forêts entières ont été détruites par ces larves. Devenu insecte parfait, on le voit par myriades dévorer les feuilles de beaucoup d'arbres, principalement celles des ormes, des chênes, des hêtres, des peupliers, des bouleaux, etc.

Il est assez rare que les arbres, ainsi dépouillés, périssent, mais ils languissent pendant plusieurs années et reprennent difficilement leur première vigueur. Ce sont surtout les arbres des lisières, placés le long des champs cultivés, qui sont exposés aux ravages de ces insectes, parce que leurs larves se développent dans les terres remuées par la culture.

Dans certaines années, les hannetons se montrent en si grande quantité dans les mois de mai et de juin, qu'ils dévastent les arbres de toute une contrée. Parfois ils se réunissent en essaims, comme les sauterelles, et ils émigrent dans un autre pays, lorsqu'ils ne trouvent plus de nourriture dans celui où ils sont nés.

Ces animaux malfaisants ont beaucoup d'ennemis dans la nature. Plusieurs insectes, surtout le *jardinier* (*Carabus auratus* L.) leur font la guerre, ainsi que les fouines, les belettes, les musaraignes, les rats, les corbeaux, les pies, les chouettes et les nombreux oiseaux nocturnes. Mais ces destructions ne sont pas suffisantes, et il importe aux agriculteurs d'attaquer les hannetons par tous les moyens en leur pouvoir, soit en faisant ramasser les *vers blancs* au moment du labour des terres, soit surtout en faisant recueillir les hannetons adultes sur les arbres. Comme ils sommeillent pendant le jour sur les branches, il est facile de les faire tomber sur des toiles et de les faire périr. On peut en nourrir les volailles et les porcs qui en sont très friands. On peut aussi les utiliser en les faisant bouillir dans l'eau pour en extraire une huile qui sert à graisser les roues des voitures.

Les autres espèces de *mélolonthides* nuisent plus ou moins aux arbres; ainsi le *hanneton du solstice* (*Amphimallon solstitialis* Lat.) dévore les feuilles des ormes, des peupliers, des saules, des hêtres, des pins. Les larves de l'*Anisoplia horticola* Fab. rongent les racines des pins.

Les *trichies* et les *cétoines*, dont les brillantes couleurs ornent les fleurs de nos jardins, vivent à l'état de larves dans les bois qui commencent à pourrir, activent pomptement la décomposition des arbres et les font périr. Il en est de même des larves des *lucanides,* qui vivent plusieurs années dans les troncs d'arbres qu'elles sillonnent de galeries ; celles du *cerf-volant* (*Lucanus cervus* L.) attaquent de préférence les chênes dont l'insecte parfait mange les feuilles et suce la sève qui s'écoule entre les fissures de l'écorce. On rencontre un grand nombre d'espèces de *charançons* sur les arbres, mais en général ils font des dégâts peu sensibles. Les *polydroses* (*P. flavipes* Sch., *P. sericeus* Fab.) perforent surtout les feuilles des charmes.

(1) Besson, *Preuves,* 43. J'ai établi ailleurs le droit de métropole que pouvait avoir à cette époque déjà la cité de Tarentaise. *De l'origine et de l'organisation des dioceses de Savoie.*

Les *Brachyderus incanus* Sch., *Hylobius abietis* Fab., *Sitona lineatus* Fab. et *Pissodes pini* Sch. sont très nuisibles aux pins et aux sapins; leurs larves s'introduisent dans les jeunes bourgeons, rongent le *liber* de ces arbres et les font périr. Le *pissode*, parvenu à l'état d'insecte parfait, a la précaution de couper à demi les jeunes tiges et les pétioles des feuilles du pin, afin que la sève n'afflue que difficilement dans l'organe flétri et ne puisse étouffer ses jeunes larves.

Le *cryptorhynque de la patience (C. lapathi* Sch.) creuse des trous profonds dans les troncs des saules et leur occasionne de grands dégâts. L'*Orchestes fagi* Sch. et l'*Anthonomus ulmi* Gyll. vivent aux dépens de l'orme, comme l'*Hylobius fraxini* Fab. vit aux dépens du frêne.

De petits insectes, qui ressemblent à beaucoup d'égards aux *charançons*, sont un fléau pour les arbres des forêts : ce sont les *xylophages* ou *mange-bois;* ils creusent des galeries entre le bois et l'écorce des arbres, lorsqu'ils sont à l'état de larve, et dévorent les feuilles à l'état adulte. Les plus dangereux appartiennent aux genres *Scolytes, Hylésines, Bostriches* et *Tomiques*. Les *scolytes* sont quelquefois si nombreux dans les forêts que les arbres en sont *tatoués* dans toute leur étendue.

En 1837, on fut obligé d'abattre, dans le bois de Vincennes, vingt mille pieds de chênes de 30 à 40 ans, qui étaient entièrement perdus par les ravages du *Scolytus pygmeus* Lat.

Le *Bostrichus capucinus* Lat. et le *Scolytus destructor* Lat. attaquent les arbres de nos grandes routes et de nos jardins. Le *Tomicus typographus* Lat. coupe et perce en tous sens les arbres résineux; c'est un fléau des plus redoutables dans les forêts de pins.

En 1783, on perdit dans la forêt du Hartz un million et demi de pins, qui furent détruits par ces *xylophages*.

Les larves des *capricornes*, ou coléoptères à *longues cornes*, se nourrissent du bois des arbres. Au mois de juin, on rencontre sur les chênes le *grand capricorne* (*Cerambix heros* L.) dont la larve creuse ses galeries dans l'intérieur de l'arbre et lui occasionne souvent des dégâts considérables.

Les larves de *prione* vivent dans les troncs des chênes et des bouleaux; celles de l'*Aromia moschata* Scop. dans les saules, et celles des *Saperdes* dans les peupliers.

Tous les insectes de la famille des capricornes vivent à l'état de larve dans le tronc ou sous les écorces des arbres, les criblent de trous, en y pratiquant des galeries dont la largeur augmente à mesure que l'insecte grossit. Ces larves lignivores, dont la bouche est armée de mâchoires puissantes, coupent, comme avec des tenailles, les fibres du bois et se creusent ainsi des trous cylindriques qui déterminent fréquemment la décrépitude et la mort des plus gros arbres.

Parmi les *chrysoméliens*, un grand nombre d'espèces, surtout pendant le premier état de leur vie, rongent les feuilles des arbres et leur nuisent parfois au plus haut degré. Ainsi, les feuilles du peuplier et du saule sont souvent entièrement dévorées par la *line* du peuplier *(Lina populi* Fab.), et celles des *aulnes* sont fréquemment déchiquetées par des myriades d'*Agelastica alni* Fab.

La *galéruque* de l'orme *(Galeruca ulmariensis* Fab.), tant à l'état de larve qu'à l'état d'insecte parfait, se trouve parfois en si grande quantité sur les ormes que les feuilles de ces arbres, entamées de toutes parts par les mandibules de ces insectes, ne tardent pas à tomber.

Lépidoptères. — Les papillons, surtout les nocturnes, causent les plus grands ravages dans les plantations d'arbres. La chenille de la *Vanesse morio* (*Vanessa antiopa* Lat.) vit en société sur le bouleau, le tremble, l'orme et diverses espèces de saules; celle de *Robert le diable (Vanessa gamma* Lat.) mange les feuilles de l'orme. Le *sphinx du tilleul* (*Smerinthus tiliæ* Lat.) nuit souvent aux tilleuls et aux ormes, et le *sphinx du peuplier* (*Smerinthus populi* Lat. et *S. ocellatus* Lat.) nuit aux peupliers, aux trembles, aux bouleaux et aux saules. La *Sesia apiformis* Lat. ronge de préférence la base de la tige et les racines des saules et des peupliers. Elle se tient toujours au pied du tronc, ras de terre.

La chenille du *ronge-bois (Cossus ligniperda* Lat.) attaque les saules, les peupliers, les chênes et surtout les ormes; jeune encore, elle dévore le *liber* et l'*aubier* de ces arbres, creuse de longues galeries qui les font périr.

Les chenilles du *Bombix pini* Lat. rongent les bourgeons des pins pendant l'été, et, au printemps suivant, elles en dévorent les feuilles et les jeunes pousses.

Les chenilles de la *livrée* (*Bombix neustria* Lat.) vivent en société sur un grand nombre d'arbres de nos forêts et nuisent principalement aux chênes. Les jeunes chênes ont aussi beaucoup à souffrir de celles de la *queue d'or* (*Arctia chrysorrhea* Lat.), et surtout des *processionnaires* (*Bombix processionnea* Lat.) dont les troupes nombreuses sortent le soir de la toile commune qui les abrite et dépouillent en quelques heures un chêne de toutes ses feuilles.

La chenille du *Bombix pudibunda* Lat. vit surtout sur le hêtre, et celle du *Bucéphale* (*B. bucephala* Lat.) sur le tilleul et le chêne. Les chenilles du *moine* (*B. monaca* Lat.) attaquent de préférence les pins et les sapins et mangent aussi les feuilles du bouleau, du hêtre et du chêne.

Quant à celles du *Bombix dispar* Lat., elles sont si voraces qu'elles s'en prennent à tous les arbres indistinctement.

Plusieurs espèces de *phalènes* et de noctuelles font aussi beaucoup de mal aux pins, dont elles rongent les jeunes bourgeons.

Orthoptères. — Parmi les insectes de cet ordre, les arbres n'ont à craindre que la *taupe-grillon*, qui cause souvent de grands dommages aux jeunes plantations dont elle coupe les racines.

Hyménoptères. — Les larves de *sirex (Sirex gigas* Lat.) percent le bois vert et y vivent plusieurs années. On les rencontre en grand nombre dans les forêts de sapins qui dépérissent bientôt et meurent de ces perforations multipliées.

L'*abeille perce-bois (Xylocopa violacea* Fab.) creuse de nombreuses galeries dans le bois des vieux

arbres, y construit des cellules superposées dont elle garnit le fond de pollen pétri avec du miel, dépose un œuf au milieu de cette pâtée et ferme la cellule par un plafond de sciure de bois agglutinée avec sa salive. Sur ce plafond elle établit une nouvelle cellule, et ainsi de suite, jusqu'à l'orifice, qu'elle ferme de la même manière.

Mais c'est surtout parmi les larves des *porte-scies* ou *tenthrèdes* que les arbres ont des ennemis fort redoutables.

Les larves du *Tenthredo pini* Lat. dévorent les feuilles du pin sylvestre; celles du *Tenthredo salicis* Fab. et *T. caprecæ* Fab. rongent les saules.

La *lophyre du pin (Lophyrus pini* Lat.) attaque les feuilles des pins et autres arbres verts de nos forêts.

Diptères. — On n'a pas remarqué que les larves des mouches aient causé de graves dommages aux arbres; il faut en excepter celles du *xylophage* (*Xylophagus varius* Lat.), qui vivent dans les chênes et les criblent de trous propres à entraver la circulation de la sève.

(*A continuer.*) E. Chevalier.

NÉCROLOGIE

M. MARTINET

La science et les lettres viennent de faire une perte considérable dans la personne de M. l'abbé Antoine Martinet, décédé à Moûtiers (Savoie), le 17 juin. Né à Queige dans la vallée de Beaufort, en 1802, il était neveu de Mgr Martinet, qui fut d'abord évêque de Tarentaise en 1825, puis archevêque de Chambéry en 1828. Il avait refusé lui-même à plusieurs reprises la dignité épiscopale. D'autres voix plus autorisées rappelleront la polémique vigoureuse et incessante soutenue depuis tant d'années par ce valeureux champion de l'ordre social et du vrai patriotisme. En appréciant la profondeur de ses convictions et la franchise de ses allures, la critique lui passera sa verve caustique et les *coups de martinet* dont il stigmatisait les travers de notre époque. Nous nous bornerons à donner ici la liste des publications de ce fécond écrivain, dont quelques-unes ont été traduites en plusieurs langues de l'Europe.

1. *Concordia rationis et fidei contra veteres nuperosque rationalistas,* 1835, 1 vol.
2. *De la perfectibilité humaine,* 1837, 1 vol.
3. *Platon polichinelle ou la sagesse devenue folie pour se mettre à la portée du siècle,* 1838, 3 vol.
4. *Solution de grands problèmes mise à la portée de tous les esprits,* 1840, 4 vol.
5. *Réflexions de Polichinelle sur un souverain comme il y en a peu et sur le discours d'un trône qui n'a pas son semblable,* 1846, 2 vol.
6. *Les idées d'un catholique sur ce qu'il y aurait à faire,* 1847, 1 vol.
7. *L'art d'apprendre en riant des choses fort sérieuses par Polichinelle séparé de Platon pour cause d'incompatibilité,* 1847, 1 vol.
8. *Que doit faire la Savoie,* 1848, 1 vol.
9. *La statolâtrie ou le communisme légal,* 1848, 1 vol.
10. *Une parole au pays,* 1849, 1 vol.
11. *Emmanuel ou le remède à tous nos maux,* 1849, 1 vol.
12. *Des affaires d'Italie et de l'avenir probable de l'Europe,* 1849, 1 vol.
13. *De l'éducation de l'homme,* 1850, 1 vol.
14. *La science de la vie,* 1850, 2 vol.
15. *Le réveil du peuple,* 1850, 1 vol.
16. *La science sociale au point de vue des faits,* 1851, 1 vol.
17. *L'arche du peuple,* 1851, 2 vol.
18. *La philosophie du catéchisme catholique,* 1853, 1 vol.
19. *Etude sur la méthode d'enseignement théologique,* 1857, 1 vol.
20. *Institutiones theologicæ,* dogme, 1859, 4 vol.
21. *Theologia moralis,* 1867, 4 vol.
22. *La société devant le concile,* 1869, 1 vol.
23. *Que faire? Mémoire aux électeurs et aux élus de notre future constituante,* 1871, 1 vol.

C.-A. Ducis.

A ELLE, DANS SES VIEUX JOURS [1]

Que, pour moi, l'heure approche et sonne,
Ah! leur langue ira bien son cours,
Mais tu sauras, mieux que personne,
Pour qui mon cœur battit toujours!

Si leur commérage retombe,
Sans pitié, sur ce pauvre cœur,
Reste, comme moi dans la tombe,
Silencieuse en ta douleur!

L'absence n'est pas éternelle;
Trève à tes pleurs, trève à ton deuil:
Pour la presser, ta main fidèle,
Je briserai jusqu'au cercueil!

A te sentir sur cette terre,
Loin de ton époux désolé,
Au ciel même, pourquoi le taire?
Je ne serais qu'un exilé!

Il nous faut la même patrie,
C'est le même abri qu'il nous faut:
Avec toi seule, âme chérie,
Je puis goûter la paix d'en haut!

Jules Vuy.

BULLETIN

Le 14 juin, vers 8 heures 36 minutes du soir, est apparu un bolide qui a été vu à Annecy par un grand nombre de personnes. Voici mes observations sur ce météore.

Je l'ai aperçu vers l'ouest à environ 32° du sud; il s'est éteint environ 3 secondes après, sans fractionnement ni explosion, à 18° du sud. J'évalue la hauteur au-dessus de l'horizon pour les deux points si-

(1) Sous ce titre, Justin Kerner, un des poetes de l'école souabe, a publié diverses petites pièces adressées à sa femme, et qui sont toutes pleines de sentiment et de fraîcheur.

Les *Echos des bords de l'Arve* dont la *Revue savoisienne* a rendu compte en 1860 (p. 92 et 93), renferment la traduction de deux de ces poésies; voici la traduction d'une troisième

gnalés à 19° pour le point d'apparition et à 4° pour le point de disparition.

La tra ectoire m'a paru assez courbe et son plan dirigé du N.-N -O. au S.-S.-E., et la corde, menée par les deux points dont j'ai parlé, inclinée à environ 45° sur l'horizon. Les évaluations ont été faites d'après des alignements et des hauteurs apparentes de montagnes.

Le diamètre apparent était environ le quart de celui de la lune, le disque jaune comme une flamme iodée et entouré d'une petite zone lumineuse bleue.

La traînée était peu persistante et s'est réduite en une légère fumée rose qui pourrait bien être de l'oxyde de fer.

(Communication de M E. Levet à la Société Florimontane)

—

Le jeudi 25 mai a eu lieu à Lausanne la réunion de printemps de la *Société d'histoire de la Suisse romande* Elle a été signalée par des communications nombreuses et intéressantes.

M. Galiffe a donné lecture d'un mémoire sur l'origine et la nature des franchises genevoises. Il a fait ressortir en particulier comment l'évêque Robert, en 1293, en protestant par un acte contre ce qu'il appelait les usurpations des citoyens, avait précisément constaté les droits que la communauté revendiquait.

M. Cart, dans un exposé très clair et très animé, a restauré et expliqué une inscription incomplète trouvée à Avenches et consacrée à un tribun des soldats de la legion macédonique cantonnée en Helvétie sous l'empereur Claude.

M. Vuy, d'après une relation de l'époque imprimée très probablement à Genève, a rendu compte de la réunion des Etats Généraux de Savoie assemblés à Moûtiers en 1522. Parmi les vœux formulés par cette assemblée, on remarque la recommandation du maintien de la paix avec les voisins, celle d'une justice plus brève, mais aussi des plaintes contre les empiètements des juges ecclésiastiques et la demande de prohiber le *colportage des pardons*.

M. F. de Rougemont s'est ensuite livré à une excursion hardie dans le domaine des âges primitifs. Il a fait remarquer que c'est surtout dans les lacs du Jura qu'on trouve les établissements de l'âge du bronze (au nombre de 42), tandis que la Suisse orientale contient surtout des restes de l'âge de la pierre. La nature de ces débris végétaux et animaux ferait présumer une origine africaine des populations primitives de l'Helvétie. M. de Rougemont montre que cette conjecture est corroborée soit par l'analogie de l'idiome ligurien avec celui des Berbères, soit par la découverte récente de dessins gravés sur les rochers du col de Tende, dessins qui ont du rapport avec des objets africains et nullement avec les usages des populations européennes venant d'Asie.

M. le professeur Desor a exhibé des serrures romaines fort ingénieuses, ainsi qu'une lame avec une courte poignée dans laquelle sont engagées trois boucles, pêchée dans le lac de Bienne et dont la destination paraît très problématique.

M. Vulliet a lu une notice sur les lépreux: il a retracé toutes les mesures de l'ordre civil et religieux par lesquelles l'ancienne société pourvoyait à l'existence des malheureux lépreux tout en les séquestrant, ainsi que la crédulité superstitieuse qui souvent poussa les populations à persécuter comme malfaisants des êtres qui ne semblaient pouvoir inspirer que de la pitié.

M. Morel Fatio a informé les assistants de l'installation définitive de la bibliothèque de la Société dans un local que le Département de l'instruction publique s'est empressé d'offrir.

D'autres communications étaient annoncées, mais on siégeait depuis 9 heures et 1 heure avait sonné. Les sociétaires se dirigèrent vers le cercle de l'Arc. De mélancoliques réflexions, inspirées par une douloureuse coïncidence, se pressaient à l'esprit des convives; au sortir d'une de ces pacifiques réunions où l'on discute gravement sur quelques mots d'une vieille inscription ou un fragment d'armure, on apprenait avec stupeur que des monuments élevés par le travail de plusieurs siècles croulaient sous les coups de nouveaux et plus barbares Vandales.

De pareilles nouvelles sont un deuil pour l'histoire, l'art et la poésie. Cette triste préoccupation s'est fait jour dans les paroles prononcées au dessert par MM. Morel, président, Vulliet et Pictet de Sergy. Puisse la contemplation des fruits hideux de la *liberté révolutionnaire* nous faire aimer toujours davantage la *liberté vraie* cultivée sur le sol de notre patrie! *(Journal de Genève.)*

—

Nous extrayons de divers journaux la triste nomenclature des ruines artistiques et scientifiques accumulées par l'insurrection de Paris.

Les Tuileries sont absolument consumées; il n'en reste que des murailles chancelantes.

Le Louvre a perdu sa bibliothèque, deux ou trois statues extérieures et une partie d'un plafond.

Le Palais de justice n'est plus qu'une ruine; mais la Sainte-Chapelle, enclavée dans cet édifice, n'a pas été atteinte.

Au Palais-Royal, l'aile gauche, la façade et l'aile droite, c'est-à-dire le palais proprement dit, sont totalement en ruines.

L'Hôtel-de-Ville a perdu en grande partie sa belle façade, ses archives, ses documents sur l'histoire de Paris, sa bibliothèque.

La Légion d'honneur, la Cour des comptes, le Conseil d'Etat, le Ministère des finances, le théâtre Lyrique et celui de la Porte-Saint-Martin sont brûlés.

La colonne Vendôme, renversée par les ingénieurs de la Commune, gît sur le sol en plusieurs tronçons.

La colonne de Juillet, trouée par les projectiles, a résisté à l'immense incendie de pétrole allumé sous sa base.

L'Arc de Triomphe de l'Etoile n'est pas aussi endommagé qu'on aurait pu le craindre; seul, le côté qui fait face à l'avenue de la Grande-Armée a reçu quelques boulets et des éclats d'obus; les bas-reliefs ont peu souffert.

La porte Saint-Martin est labourée de boulets et de balles.

A la porte Saint-Denis, la statue du Rhin, par Girardon, est mutilée et tout le monument est endommagé.

La façade de la Madeleine qui fait face au Corps législatif porte des traces nombreuses de mitraille dans ses colonnes et ses chapiteaux.

Une bombe à pétrole a atteint le clocheton de l'église de Saint-Eustache, qui a été incendié et s'est effondré.

Le nouvel Opéra n'a été atteint que dans le groupe qui couronne la partie gauche de sa façade. Ce groupe, sorti des ateliers de la maison Christofle, pourra facilement être reproduit par les mêmes procédés galvanoplastiques qui l'ont donné.

Une déclaration faite par M. Chevreul à l'Académie des sciences établit que l'incendie allumé par les fédérés à l'établissement des Gobelins a détruit 80 mètres de bâtiment composant la galerie ouverte au public, un atelier contenant six métiers, trois salles de travail, l'école de tapisserie, un atelier de peinture, une partie du magasin des plâtres destinés à l'enseignement du dessin. — La perte vraiment désastreuse est celle de la collection des tapisseries depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, à l'exception de quelques œuvres qui ont été sauvées.

Dans cette liste trop longue et cependant bien incomplète, nous n'avons pas fait figurer un grand nombre d'hôtels particuliers, remarquables par leur architecture, et dont l'incendie a dévoré les collections artistiques et bibliographiques.

—

Les événements de Paris avaient privé momentanément la *Revue savoisienne* de la chronique musicale qu'un fidèle collaborateur, M. Johannès Weber, lui adressait tous les quatre mois depuis plus de sept ans. La reprise des communications avec la capitale nous a permis de recevoir, il y a quelques jours, des nouvelles du savant critique; il veut bien nous promettre de reprendre, dès le numéro de juillet, ses causeries sur l'art musical.

—

La Savoie a perdu M. Fleury Lacoste, viticulteur distingué, ancien collaborateur de la Société Florimontane et auteur de mémoires estimés sur l'agriculture.

—

Les dons et échanges suivants ont été adressés à la Société Florimontane:

G. Spano, *Proverbj sardi trasportati in lingua italiana e confrontati con quelli degli antichi popoli*, don de l'auteur; — *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie entre la lac Léman et le Mont-Genèvre*, par M. C.-A. Ducis, don de l'auteur; — *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, années 1861 à 1871, don de M. F. Seguin; — *Revue du Lyonnais*; — *Bulletins* de la Société des arts de Genève, nos 80 à 97; — *Catalogue* des livres et des estampes appartenant à la classe des beaux-arts de la Société des arts de Genève, don de M. Hammann; — *L'éducateur*, revue pédagogique; — *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, nos 1 à 9; — *Atti della Società italiana di scienze naturali*; — Le *Mont-Blanc*; — *L'Union savoisienne*, — *Industriel savoisien*; — *Le Faucigny*; — *L'Echo du Salève*; — *Le Chablais républicain*; — *Le pays de Gavot*; — *Gazette du peuple*; — *La Savoie thermale*; — *L'Italia agricola*.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

12me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 25 juillet 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — Un épisode de l'occupation burgonde au Ve siècle (suite), par M. C.-A. Ducis. — Causerie sur la Belgique, par M. J.-Ch. de Vigne. — Les moyens d'échange employés par divers peuples, par M. F. Séguin. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin.

UN ÉPISODE DE L'OCCUPATION BURGONDE AU Ve SIÈCLE

(Suite)

Ce que nous venons d'établir pour la *villa* de *Lucia* doit s'appliquer aux quatre autres *villa,* qui, avec leurs appendices, devaient être également quatre autres vallées, qu il nous reste à déterminer (1). En l'absence de documents spéciaux, nous le ferons par une induc tion à peu près évidente.

Charlemagne fit, dans les années 810 et 814, des largesses à vingt-une métropoles ecclésiastiques de son empire, parmi lesquelles figure celle de Tarentaise.

En 996, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III dit le Fainéant, donnait le comté de Tarentaise à l'archevêque et ses successeurs (2). Les empereurs d'Allemagne, acquéreurs de la Bourgogne. ont reconnu ces donations diverses et, à la demande des intéressés, ont continué d'en accorder des actes d'investiture féodale. Les seuls conservés sont de 1186, 1196, 1226 (3). Ces investitures, outre la ville et le territoire de Moûtiers, qui, comme capitale du diocèse et du comté, devait obtenir le premier rang, comprennent deux catégories, les châteaux et les vallées.

Parmi les premiers celui de la donation de Gondicaire se trouve tout naturellement en tête, *Castrum sancti Jacobi*. Viennent ensuite les autres châteaux donnés par Charlemagne ou Rodolphe, ce sont Briançon, Conflans et la paroisse de Villette.

En second lieu, on remarque les cinq vallées de Bozel, des Allues, des Bellesvilles, de Saint-Didier de la Bâthie et de Luce. Les bulles pontificales de protection énumèrent les mêmes noms dans la même suite (4).

Ce nombre de cinq vallées, dont la dernière est toujours celle de Luce. que nous connaissons, nous amène à les considérer comme ayant été l'objet de la donation de Gondicaire. Et comme elles sont toujours énumérées dans le même ordre, nous pouvons présumer qu'elles l'ont gardé tel quel dès la donation primitive dans toutes chartes de protection ou d'investiture, sauf les changements de noms introduits soit par le déplacement des centres soit par les titres paroissiaux ou féodaux à des époques différentes pour chaque localité.

Aux XIIe et XIIIe siècles, la vallée de Luce portait encore exclusivement son nom primitif. L'agrandissement de la maison de Beaufort, l'acquisition du château et du fief par la maison de Savoie donnèrent de l'importance à ce mandement de Beaufort dont le nom se substitua insensiblement au premier et demeura seul dès le XVIe siècle. Les quatre autres vallées avaient changé de noms bien auparavant et deux ont subi encore des changements depuis.

Nous allons mettre en regard les noms de la donation primitive et ceux des investitures impériales qui la confirment dans leur ordre invariable.

Donation primitive	Investitures impériales.
Villa Jugontis	*Vallis Bosellarum.*
Villa Gerona	*Vallis Allodiorum.*
Villa Herbagina	*Vallis sancti Joannis et sancti Martini in desertis.*
Villa Agarius	*Vallis sancti Desiderii.*
Villa Lucia	*Vallis Luciæ.*

L'identité de la *villa Lucia cum appenditiis* et toute la *vallis Luciæ* étant prouvée par tous les titres précités, nous pensons que la *villa Agarius cum appenditiis* a dû être la *vallis sancti Desiderii,* soit Saint-Didier de la Bâthie. Elle commence au village de Langon, en celtique *Lang*, aqueux, marais; *Agarius* n'en est que la traduction en latin barbare pour *Aquarius*, et la plaine est assez marécageuse pour en mériter la qualification. Le plus haut village près des sources du torrent principal s'appelle encore Langot. Le nom de Saint-Didier lui est venu du patron de l'église élevée au bas du château de La Bâthie, dont le nom s'est substitué à la longue par son importance féodale sur cette vallée. Elevé par les archevêques de Tarentaise, il présente encore des caractères architectoniques de la premiére époque romane. Les papes

(1) Un village, perché au flanc le plus élevé de la commune de Hautecour, s'appelle Breuil, dans les chartes, *Brogilum* Il a plu à M Roche de le lire Brille, de le traduire par *lucet* pour y trouver l'étymologie de *villa Lucia* Et ainsi du reste!

(2) *Documents* publiés par l'Académie de la val d'Isère, I, p. 4, 220. Le texte de Besson est très fautif.

(3) Besson, *Memoires*, etc., *Preuves*, 38, 48.

(4) Id , *Preuves*, 33, 49

comme les empereurs et les comtes de Savoie en garantissaient le fief, *Castrum Bastiæ, vallem sancti Desiderii et ecclesias ejusdem vallis, parochias sancti Desiderii, sancti Pii Turrium, vallem sancti Desiderii cum omnibus proprietalibus et feudis.*

La vallée des Bellesvilles représenterait, d'après le même principe, la *villa Herbagina*. Les bulles pontificales et les règlements archiépiscopaux appellent cette vallée *Sancti Johannis et Sancti Martini in desertis*, parce qu'elles étaient d'abord presque inhabitées et qu'on y envoyait paître ou *herbager* les bestiaux. Les progrès de l'agriculture y ouvrirent des campagnes, *villam de Comba, villam de Flacheria* ou de *Flaveria*, que les investitures impériales constatent déjà au XIIe siècle, puis *villam sancti Martini*, garantie avec les précédentes par les souverains pontifes (1), et d'autres successivement comme Villarlurin, Villarly, Villaroux, Villaret, Villaranger, Villarancel, Villarbon, Villaraboux, Villarcher, Planvillard, Beauvillard, etc.; d'où le nom de vallée des Bellesvilles qu'elle a aujourd'hui. Le torrent qui l'arrose a porté longtemps le nom de *Nant-Désert*, qui rappelle la qualification de *Deserta* donnée à ce pays de pâturages, *villa* ou *vallis herbagina*.

En suivant le même ordre, la vallée des Allues, *de Allodiis*, se serait appelée autrefois *Gerona*, comme le torrent qui la traverse : car deux des villages situés sur ses bords s'appellent encore Geretta et Nant-Gerel. Le nom d'*Allodia* lui aura été affecté lors de l'extension du régime féodal, comme souvenir de l'acquisition primitive qu'en avait faite le fondateur du diocèse, et que le chef burgonde n'aurait fait que confirmer et assurer contre les prétentions de ses leudes.

L'origine de cette acquisition, d'abord indépendante, s'expliquerait naturellement par le voisinage de la première église élevée par saint Jacques en l'honneur de saint Etienne, proto-martyr, sur un plateau de la Saulce, qui fait face à la vallée des Allues et à la paroisse de Saint-Jean-de-la-Perrière, *sancti Johannis in cadem terra* (bulle de 1226) que celle des Allues qui précède. On comprendrait alors l'attachement des archevêques pour cette vallée, où ils avaient leur maison de campagne, où jamais aucune autre maison n'a pu obtenir d'arrière fiefs, où ils avaient gardé les droits de pêche et de chasse, et qu'ils n'ont cédée qu'en 1769 au roi de Sardaigne avec Moûtiers, les deux seules épaves de leur pouvoir temporel.

Au plateau du Planten, qui domine la campagne des archevêques du Villaret, on a trouvé dans un *tumulus* un squelette avec bracelets en bronze aux pieds et aux mains, d'un petit diamètre, mais plus épais que ceux du *tumulus* de Saint-Jean de Belleville.

La paroisse des Allues était antérieure à celle de Saint-Martin de Belleville, dont plusieurs villages, entre autres le coteau de Béranger, lui ont payé une redevance jusqu'au XVIIIe siècle, à titre d'ancienne dépendance des Allues.

Enfin la *villa Jugontis* aurait été la vallée de Bozel avec ses *appenditiis* dans les vallées de Champagny, *de Campagniola* ou *Campaniaco*, de Pralognan, *de prato longinquo*, toutes très élevées sous les glaciers de la chaîne alpine, et justifiant l'expression barbare de *Jugons*, augmentatif des vieux mots *Jugo*, *Jugis*, aussi bien que les Mont-Mollard, Mont-Charvet, etc., qui encadrent le bassin central.

Au nom primitif du centre de ces montagnes les Burgondes ont substitué insensiblement un nom analogue pris dans leur langue, *Boczel*, qui signifie parc de bestiaux; en effet, pour ce peuple pasteur c'était toujours le centre des chalets, et sa prononciation vulgaire *Boseuz* est encore plus significative (1). La bulle d'Honorius assurait également toute la vallée, toutes ses églises et toutes ses dépendances aux archevèques qui y avaient fait élever un château.

L'identité de ces cinq vallées avec celles de la donation primitive nous paraît évidente. Elles n'ont point été l'objet spécial de la donation du comté en 996, si l'on examine l'acte cité plus haut de 1220 relatif à la dernière de ces vallées.

En effet, dans cet acte, l'archevêque de Tarentaise revendiquait la vallée de Luce ou de Beaufort, non point en vertu de la donation du comté de Tarentaise par Rodolphe III à la fin du Xe siècle, mais en vertu de la dotation primitive du diocèse lors de sa fondation au commencement du Ve siècle. Cette dotation gardait donc sa valeur indépendamment de l'investiture postérieure du comté; et, si les chartes impériales les mentionnent toutes deux, c'est parce que la première avait pour auteur le premier roi de la première Bourgogne, et la seconde, le dernier roi de la troisième Bourgogne ou royaume d'Arles, et que les empereurs d'Occident, de race germanique, avaient hérité du tout en 1032.

C.-A. Ducis.

(*La suite au prochain n°.*)

(1) Besson, *Preuves*, 32, 33, 38, 48, 49.

CAUSERIE SUR LA BELGIQUE

Quatre peuples et quatre langues. — L'étude de l'anglais et de l'allemand. — Le flamand et le wallon. — Les Allemands en Belgique. — Les relations anglo-belges. — L'usage du flamand. — Le parti flamingant. — Un député flamingant à la Chambre. — La littérature flamande. — Le théâtre flamand. — Les chambres de rhétorique. — La querelle des *ae* et des *aa*. — La guerre au flamand. — Le signe. — La guerre au français. — Apaisement du parti flamingant. — Diffusion du français. — Ce qu'il ne faut pas conclure.

Quatre nations entourent la Belgique : les Français, les Allemands, les Hollandais et les Anglais. Le langage de ces quatre peuples s'y retrouve dans des proportions différentes. L'anglais et l'allemand sont restés quelque temps une étude littéraire, mais les rapports de jour en jour plus multipliés des Belges avec leurs voisins ont fait de ces deux langues un besoin grandissant. Il n'est plus un jeune homme d'une famille industrielle ou commerçante qui ne les apprenne d'une manière pratique. L'État exige l'une des deux langues, au choix du candidat, pour l'obtention des places; les employés du télégraphe sont tenus de connaître les deux.

Le flamand se parle dans les deux Flandres, dans la province d'Anvers, le Limbourg et le nord du Brabant, jusqu'au-delà de Bruxelles. Le peuple parle wallon dans l'est et le sud de la Belgique, c'est-à-dire dans la province de Liége, le Luxembourg, la province de Namur, le midi du Brabant et le Hainaut.

(1) Besson, *Preuves*, 33, 37, 49.

Dans ces provinces, les personnes des classes instruites s'expriment en français, langue que beaucoup de gens du peuple ne comprennent pas du tout. La connaissance du wallon est une nécessité pour les classes supérieures. Le wallon est un patois qui varie d'une province à l'autre : le wallon de Liége n'est pas le wallon du Hainaut.

Dans le Luxembourg, le wallon est très peu répandu ; on y parle français, et allemand dans quelques communes de la frontière de l'Est.

Dans l'intérieur de la Belgique, l'anglais et l'allemand servent aux relations industrielles et commerciales. Le grand nombre d'Allemands qui sont venus s'établir surtout à Bruxelles et à Anvers a contribué à répandre la langue. A Anvers, la colonie allemande a pris tant d'extension qu'on trouve moyen d'y donner des représentations théâtrales dans la langue de Goethe. Les Allemands travaillent beaucoup pour peu d'argent, voilà pourquoi on les emploie partout. Le Belge travaille plus pour un prix moindre que l'Anglais et le Français, l'Allemand travaille plus que le Belge et demande moins encore.

Il s'en faut que l'anglais ait acquis la même importance que l'allemand ; mais, dans ces derniers temps, de nombreuses relations se sont établies entre les riflemen anglais et les gardes civiques belges, qui s'invitent réciproquement à des tirs; de part et d'autre on répond par masses aux invitations; ce sont de vraies colonnes avec état-major et musique, qui vont chez les voisins tirer un peu et s'amuser beaucoup. Ce fut en 1866 qu'eut lieu la première arrivée des Anglais, au nombre de dix-huit cents, commandés par un lord ; celui-ci établit son quartier général à l'*Hôtel de Belle-Vue*, qu'il avait loué en entier à un prix énorme, 100,000 francs pour quinze jours ! On se rappellera longtemps à Bruxelles cette fameuse invasion. Le roi Léopold II offrit un banquet monstre au corps entier des Riflemen.

L'année suivante, deux mille Belges se rendirent à Londres. La réception fut splendide. La richissime miss Burdett Couts offrit aux Belges un dîner dans les jardins de son château.

Les visites actuelles n'ont plus cette même grandeur, mais elles entretiennent des relations qui développent chez les Belges le désir de connaître la langue d'un peuple avec lequel ils ont des rapports si étroits.

Dans la partie flamande du pays, le français a toujours été un signe d'éducation. La haute classe l'emploie exclusivement : beaucoup de ses membres, surtout les femmes, ignorent totalement le flamand. Les professions libérales font un usage général du français. A Bruxelles, le négoce emploie le français, mais dans le bas Bruxelles et en province les bourgeois emploient indifféremment les deux langues. Le peuple des villes et des campagnes ne connaît que le flamand ; le français s'étend dans cette couche, grâce aux écoles publiques. Dans la conversation, beaucoup de personnes mêlent les deux langues, quelques mots français, quelques mots flamands : cela fait un vrai jargon.

A Anvers, le flamand est très puissant, le parti flamingant y a ses plus fortes assises; beaucoup y parlent flamand par conviction, par patriotisme. Un Anversois, flamingant fanatique, nommé à la Chambre des Représentants, résolut d'y faire acte de Flamand. A la Chambre on discute en français. Quand le président le pria de prêter le serment prescrit par la Constitution, l'Anversois se leva solennellement et d'une voix retentissante prononça un formidable *Ja* (*oui*, prononcez *ia*). Le président, tranquillement, fit constater le serment. Pas un député ne bougea ; on passa à l'ordre du jour. L'Anversois, stupéfait, s'assit, confus d'avoir produit si peu de sensation.

La littérature flamande est très riche ; les écrivains y sont nombreux; on y compte des historiens, des poètes, des romanciers, des journalistes, peu de savants. Le territoire flamand n'est pas assez étendu, messieurs les savants n'ont pas grand tort de préférer le français, qui leur assure une large publicité (1). Les ouvrages du romancier populaire flamand, Henri Conscience, ont été traduits en français.

Il y a à Anvers un théâtre flamand, jouant trois fois par semaine. En 1867 on monta à Bruxelles un opéra flamand, grandement installé : orchestre au complet, chœurs, ballet. Le ténor était un ancien ténor belge, de réputation, natif de Saint-Trond (Limbourg), un peu sur le flanc ; les autres artistes étaient de jeunes espérances ; mais le public n'était pas trop difficile. L'entreprise échoua dans la faillite, d'où personne n'a encore songé à la retirer.

Ce qui est particulier aux Flamands, ce sont les *Chambres de rhétorique*. Les Chambres de rhétorique sont des sociétés dramatiques composées d'amateurs. Celles de Gand sont les plus florissantes. Il y a à Gand une très élégante salle à l'usage spécial de la scène flamande ; on l'appelle le Théâtre-Minard, du nom de l'architecte qui la construisit et qui en exploite la location. Les deux sociétés dramatiques y donnent, à tour de rôle, le dimanche et le lundi, des représentations par abonnements et à bureaux ouverts; les places au bureau sont fort difficiles à obtenir, tous les habitués étant généralement abonnés et la salle se trouvant toujours pleine ou à peu près. Le public y est très naïf, applaudit beaucoup, ignore l'usage du sifflet. C'est là qu'on prend parti pour l'innocence opprimée et que le traître est conspué; le malheureux acteur chargé de ce dernier rôle emporte au dehors de la salle quelque chose de l'exécration du public. Aussi, aux endroits pathétiques, on ne voit que mouchoirs. Dans les petites villes, les représentations, sans être aussi fréquentes, sont suivies avec le même empressement et dans les mêmes sentiments.

Tous les ans il y a des concours pour les Chambres de rhétorique ; chaque société s'y essaie souvent dans divers genres, et le concours dure plusieurs jours.

Quelques-unes de ces sociétés sont très anciennes : celle des Fontainistes de Gand remonte à plusieurs siècles, vers 1300 ou 1400.

Il est de ces amateurs qui ont acquis une véritable célébrité. Citons Mme Van Peene, femme d'un médecin, véritable Déjazet flamande, jouant les soubrettes jusque dans un âge très avancé ; le relieur Karl Ondereet, 1er rôle distingué, qui devint professeur de déclamation flamande au Conservatoire de Gand.

(1) Nous parlons ici strictement de la langue flamande et ne faisons aucune allusion aux ouvrages hollandais.

Le personnel masculin se recrute assez facilement, mais le personnel féminin est la pierre d'achoppement.

Les Flamands ont été longtemps en querelle orthographique avec les Hollandais. De tout temps, en Flandre, on représenta les *a*, les *o* et les *u* longs par *ae*, *oe*, *ue;* les Hollandais redoublent la voyelle : *aa*, *oo*, *uu;* autre différence : l'*y* des Flamands est remplacé en Hollande par *ij*. La querelle entre les *ae* et les *aa*, comme on disait en Belgique, dura longtemps; on écrivit des volumes, on noircit du papier de quoi fournir tous les épiciers; enfin un congrès eut lieu; la paix fut cimentée, les Flamands s'avouèrent vaincus, les *aa* triomphèrent et l'orthographe hollandaise fut adoptée. A la suite de ce congrès, le gouvernement prescrivit l'usage de la nouvelle orthographe dans les administrations.

Ce qui avait surtout engagé les Flamands à faire des concessions, c'était leur intention de faire la guerre au français. Avant 1830, le gouvernement hollandais, pour caractériser la nationalité des Pays-Bas, avait considérablement favorisé le hollandais, qui n'est qu'un beau flamand, un flamand littéral. Ces efforts, trop hâtifs, trop violents, furent une des causes de la révolution. Après 1830 il y eut une réaction contre le flamand, qui fut dédaigné; dans les carrières libérales, toute une génération s'éleva dans l'ignorance de ce langage. Dans quelques écoles, surtout à la campagne, on proscrivait le flamand par *le signe*. Le signe était un carré de papier portant le nom de l'élève qui s'était rendu coupable de mots flamands. Tous les jours le signe devait être signé par le directeur de l'institution, qui infligeait au porteur une amende d'*un cens* (pièce de 2 centimes, traduction du mot flamand *cent)*. Le malheureux élève passait la journée à la recherche d'un étourdi assez oublieux pour s'exprimer dans l'idiôme maternel; signalé au loin, toutes les conversations cessaient à son approche. On portait parfois le signe deux ou trois semaines avant de trouver l'occasion de le passer à un autre.

Ce dédain du flamand amena une nouvelle réaction. Le gouvernement belge, plus habile que le gouvernement hollandais, fit successivement droit aux réclamations justes que produisirent les Flamands. Tout fonctionnaire en Flandre fut tenu de connaître le flamand; les lois, les ordonnances, toute manifestation quelconque d'une administration fut publiée dans les deux langues; l'opposition naissante s'évanouit, d'autant mieux que les gros bonnets furent casés dans de bonnes places, dont les avantages tempérèrent la vivacité de leurs sentiments.

Malgré tous les efforts du parti flamingant, la diffusion du flamand est restée stationnaire, tandis que le français pénètre partout. Que les Français ne se fassent pas ici illusion. A Genève on parle français et cependant Genève entend rester Genève; en Belgique on veut rester Belge; mais la nécessité, qui crée les véritables situations, oblige les Belges à parler français: le flamand serait l'isolement.

J.-Ch. de Vigne.

LES MOYENS D'ÉCHANGE EMPLOYÉS PAR DIVERS PEUPLES

Les cauris (1) sont de petits coquillages du genre porcelaine; ils sont blanchâtres et marginés de nodosités; les deux côtés de l'ouverture de ces coquilles sont roulés en bourrelets et dentés; leur longueur ne dépasse pas un pouce et demi. On les pêche dans le golfe du Bengale, sur les côtes de Malabar, mais principalement sur celles des Maldives dont ils constituent le plus grand revenu du roi de ces îles. La pêche des cauris se fait par des femmes; on en récolte toutes les années des masses considérables dont la plus grande partie se transporte dans le Bengale, où cependant le numéraire n'empêche pas les cauris de servir de monnaie courante. Le roi des Maldives a des dépôts considérables de ces fragiles richesses qu'il regarde comme une partie de son trésor.

Les cauris donnent lieu à un commerce important; ils sont la monnaie courante dans certaines localités citées dans le voyage du docteur Barth, et n'y ont cours dans quelques endroits que pour acheter du lait. Sur la limite du désert de Goundoumi, le docteur Barth offre au roi de l'endroit une paire de pistolets incrustés d'argent et en reçoit en échange 100,000 cauris.

Aux Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, on s'en sert en guise de monnaie pour les menus échanges; ils n'ont aucune valeur intrinsèque, si ce n'est chez quelques peuplades qui les emploient comme ornement dans la parure des femmes, entr'autres au Mexique, où les Indiennes portent des boucles d'oreilles en coquillages. Des relations de voyages nous disent qu'on a trouvé dans les anciens tombeaux, dans l'intérieur de l'Amérique du Nord, des cauris et d'autres coquillages qui ont servi de parure et probablement de moyen d'échange, et qu'actuellement les Peaux-Rouges en font encore usage.

Au dire de Savary, une monnaie de compte nommée *tocke,* valant quarante cauris, était usitée sur la côte occidentale d'Afrique.

C'est le haut prix des métaux, même des métaux communs, qui dans l'Inde a fait adopter l'usage des cauris. Ces coquillages sont la monnaie courante du Boutan, du Mogol, du Bengale, d'une partie de la Chine, comme aussi de l'intérieur de l'Afrique et de la Guinée. Au xve siècle, les cauris reçus comme monnaie courante dans la Haute-Egypte portaient le nom de *coudha,* en Chine celui de *poai,* et y tenaient lieu de billon. Dans quelques localités des côtes d'Afrique on les nomme *bouge*.

A Chéda, île du golfe Arabique, et à Péra, ville de la presqu'île Malacca, les Rajahs font ou faisaient battre des monnaies d'étain de forme octogone; les plus petites étaient rondes, elles valaient cinquante cauris. Ces monnaies en étain nous rappellent que dans l'empire d'Annam on en frappe en zinc; leur valeur varie suivant la quantité qui en est en circulation. Ces monnaies sont nommées *zarèque;* elles

(1) Cauris, coquillages servant de monnaie en Asie et en Afrique. — *Cypræa moneta,* porcelaine monnaie; angl. : *Cowries;* allem. : *Munzmuschel, Muschelgeld, der kauri.*

sont rondes, percées au milieu d'un trou carré et réunies en chapelets par un brin de jonc; il en faut ordinairement six cents pour représenter un franc et huit centimes. La seule monnaie réelle qui existe en Chine est le *cashe,* monnaie de cuivre mélangée de plomb. Cette monnaie est ronde, ayant au milieu un trou carré par lequel on enfile ces pièces par centaines, suivant les besoins du commerce. Mais revenons aux cauris.

A Tombouctou, où les caravanes amènent du drap et d'autres marchandises d'Europe pour les échanger contre de l'ivoire, de la poudre d'or, des plumes d'autruches, etc., nous voyons aussi les cauris faire l'office de numéraire, probablement comme complément d'une somme en une monnaie plus petite. Hors des limites d'un certain territoire, les cauris n'ont plus cours.

Ces coquillages ne déparent nullement les collections numismatiques; je citerai à cette occasion le cabinet de l'université de Leyde, qui en possède et qui les classe parmi les monnaies de l'intérieur de l'Afrique.

Maintenant voyons quel est le rapport des cauris avec la monnaie courante. Nous apprenons par un missionnaire revenu de la Chine en Allemagne en 1861, que dans une des provinces de l'empire chinois, le Yunnane, il faut 5,000 cauris pour une roupie indo-britannique (3 fr.); à Siam, il faut 3,000 cauris pour une roupie; sur la Côte-d'Or, il en faut 2,400 pour le dollar américain.

Une feuille périodique de la Société des missions évangéliques de Bâle, feuille du mois d'août 1862, nous dit que trois cauris équivalent à un centime. Ces coquillages sont enfilés à la suite l'un de l'autre au nombre de quarante. Chacun de ces colliers s'appelle une corde; 50 cordes, soit 2,000 cauris, forment un *head* ou une tête. Les gros marchands ont des serviteurs ou des esclaves dont la seule occupation est de compter leurs cauris; la probité de ces esclaves est reconnue.

Il se rédige un journal par les missionnaires sur la côte occidentale de l'Afrique, dont l'abonnement annuel est de 120 cauris. A la suite d'une fête biblique, nous dit cette même feuille, on fit une collecte qui produisit 170,000 cauris, ce qui fait environ six cents francs.

A propos de coquillages comme représentatif du numéraire, voyons rapidement quels étaient et quels sont encore, chez quelques peuples, les différents moyens d'échange.

Dans l'enfance des sociétés comme au sein de la civilisation, la plupart des transactions roulent sur des échanges, les uns de produits contre d'autres produits, les autres de produits contre de l'argent.

« Lors de la découverte de l'Amérique, des grains « de cacao servaient de monnaie aux Mexicains; ils « leur servent encore aujourd'hui de billon. Comme « la plus petite monnaie des colonies espagnoles est « un demi-réal (34 centimes), le peuple trouve de « la commodité dans l'emploi du cacao comme mon- « naie. Un sou est représenté par six grains. » Encore actuellement, la menue monnaie est inconnue chez les Indiens du Mexique. Cependant ceux qui s'approchent des villes débitent quelque peu de denrée pour un réal; ils ont une répugnance extrême de changer une pièce d'or ou d'argent.

De nos jours, nous voyons encore le fruit d'un arbre tenir lieu de numéraire ou de son complément chez une peuplade de la Sénégambie nommée les Féloupes. Ce fruit est connu sous le nom de *kola;* il atteint le volume d'une grosse châtaigne; il se vend dans l'intérieur des terres 10 centimes la pièce, et 50 centimes au Sénégal. Lorsqu'un Féloupe veut se procurer une femme ou acheter un captif, il ajoute ordinairement cinquante kolas pour la conclusion du marché.

En Abyssinie, on évalue les marchandises sur des quantités de poivre ou de sel; ce sont des cylindres ou des plaques de sel de roche qui ont un pied de long sur trois pouces de largeur et d'épaisseur. Nous lisons dans un ouvrage anglais : « In Abyssinia gold « and fossil salt are the only money used, each bar « of salt is a foot in length, and they break of as « much as they agree for, in the purchase of small « wares. » A la mine de sel gemme on donne ou l'on donnait cent plaques pour la valeur d'un écu d'or. Quant à la monnaie de billon, c'est la verroterie qui en tient lieu. Les grands paiements s'effectuent en barres ou lingots d'or que l'on calcule à tant l'once.

Aux frontières des empires chinois et birman, surtout dans l'intérieur de l'Afrique où le sel manque totalement, cette denrée tient lieu de monnaie; en Afrique, le prix courant d'un bloc de sel long de deux pieds et demi, large d'un pied deux pouces et épais de deux pouces équivaut à deux livres sterling. Nous lisons dans l'*Economie politique,* par Roscher, qu'en Abyssinie les barres de sel ont le plus souvent six pouces de long, trois pouces de large, un pouce et demi d'épaisseur et sont maintenues par un anneau de fer qui les empêche de se briser. Soixante de ces barres coûtent un thaler. « Le sel recherché « de presque tous les hommes comme objet d'assai- « sonnement et comme ayant la propriété de con- « server longtemps plusieurs sortes d'aliments, réu- « nit à un assez haut degré les qualités qu'on peut « désirer pour faire, à défaut de métaux, un ins- « trument d'échange. »

Marco Polo, voyageur vénitien, visita, vers la fin du XIIIe siècle, l'Asie, la Tartarie et la Chine; il cite une monnaie faite d'une certaine écorce d'arbre, dont la plus petite équivalait à un sou tournois; l'écorce rendue très dure se coupait en pièces rondes et recevait l'empreinte des armes du pays.

A Terre-Neuve, les marchandises sont évaluées sur des quantités de morues sèches, en Virginie sur une quantité reconnue de tabac, en Islande sur une étoffe appelée *vatmal,* ou bien encore une quantité de morues fraîches connues dans le commerce sous le nom de cabillaud. Dans la baie de Hudson, ce sont des peaux de castors; en Tartarie, du thé pressé en tablettes.

Dans la haute Asie et la Sibérie, on a donné certain nombre de caisses de thé aux troupes mongoles en guise de solde; des clous de fer ont servi et servent peut-être encore de numéraire dans quelques villages du nord de l'Ecosse.

Dans une partie du Thibet, le corail servait de

monnaie; en Chine, c'étaient primitivement des coquillages, plus tard des tortues, et aujourd'hui, dit-on, la soie y tient souvent lieu d'argent. Dans certaines contrées de l'intérieur de l'Afrique, la monnaie courante consiste en bandes de coton, larges de deux mains.

Certaines peuplades de la Sibérie, les Toungouses, qui nomadisent dans les vastes déserts de ce pays, au delà du 60e degré de latitude nord, entretiennent avec les Chinois un grand commerce; ils reçoivent du riz, du millet, d'autres articles, et donnent en échange du poisson séché et principalement des fourrures. Leur richesse s'évalue en rennes ainsi que chez les Lapons. Chez les Arabes Bédouins, elle s'évalue en bœufs et en chevaux, et chez les Arabes du Bornou en chameaux.

Une ville de cinq mille âmes, dans le midi du Soudan, visitée par Vogel, possédait jusqu'à douze mille chameaux. Dans le moyen âge, trente chevaux constituaient une grande richesse chez les Poméraniens.

Les Lapons russes les plus riches possèdent au plus huit cents rennes, tandis que ceux de la Suède et de la Norwége en ont jusqu'à deux et trois mille. Le renne est domestique chez tous les peuples de la zone boréale; il sert de bête de trait, fournit une bonne nourriture et des vêtements chauds; sa peau est utilisée pour couvrir les tentes de plusieurs peuplades. Avec ses os on fait des instruments tranchants; avec ses nerfs, du fil pour coudre les habits.

Nous venons de parler des Toungouses; c'est peut-être le cas de faire connaître la cérémonie de leur mariage, qui n'est autre chose que l'achat qu'ils font d'une fille à son père en la payant depuis vingt jusqu'à cent rennes. Chez les Tartares de Kazan, le fiancé paie cette contribution en habits, en argent et en bestiaux: le même usage existe chez les Kirghises. En Laponie, celui qui veut obtenir une fille en mariage, doit s'attacher bien moins à toucher son cœur qu'à courtiser son futur beau-père; pour acquérir ses bonnes grâces, il ne s'agit que de lui donner de l'eau-de-vie et du tabac.

Au Mexique, chez les Indiens Apaches, le prétendu achète sa fiancée par une certaine quantité de fourrures et d'armes, et de nos jours nous voyons régner chez les montagnards du Kordofan les mêmes usages, ainsi que chez les Kabyles, qui paient jusqu'à cent piastres la dot d'une femme.

(*La suite au prochain n°.*) F. Seguin.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 9 juillet 1871.

Pendant les derniers désastres que nous venons de traverser, j'ai songé bien souvent à la devise de la *bonne* ville de Paris, comme les rois l'appelaient jadis : *Fluctuat nec mergitur*. Il ne faudrait pas trop défier le sort pour que cette devise ne reçût un démenti; mais cela n'arrivera pas. Quant à l'art musical, il ne pouvait manquer d'être submergé par les tourmentes contre lesquelles la France lutte depuis près d'un an; si l'asphyxie n'a pas été complète, il ne s'en est fallu guère.

Dès le 4 septembre, l'Opéra et l'Opéra-Comique, les deux seuls théâtres lyriques qui étaient restés ouverts, cessèrent leurs représentations; à partir du 10, tous les théâtres furent fermés par ordre du gouvernement, vu l'imminence du siége de la ville. Comme il fallait vivre, les artistes de l'Opéra, à l'exception des chanteuses tenant les premiers rôles, s'associèrent au mois de novembre pour donner des concerts. Ce n'étaient pas des soirées fort gaies, surtout pendant les temps si longs de grand froid : par suite des arrêtés sur le combustible, la salle devait être éclairée à l'huile et ne pouvait être chauffée; l'éclairage était suffisant pour que chacun pût trouver sa place. Si l'on ne s'étouffait pas dans ces concerts, ils attirèrent cependant assez de monde pour réaliser quelques légers bénéfices. Ils avaient lieu d'abord deux fois par semaine, puis le dimanche seulement, jusqu'au milieu du mois de mars. C'était chose assez bizarre que d'entendre chanter sans décors, ni costumes, ni jeu scénique, les morceaux d'opéra les plus dramatiques, mais il a bien fallu nous habituer à toute sorte de privations.

Au reste, pendant le siége, les concerts ont été assez fréquents, sinon dans les salles des grands théâtres, du moins ailleurs; mais les artistes eux-mêmes en profitaient peu; presque toujours ils prêtaient leur concours gratuitement; la recette était destinée à l'entretien d'ambulances ou à d'autres œuvres de charité, ou encore à la fonte de canons. Les concerts Pasdeloup faisaient exception, en ce qui concerne les artistes; mais ils ont peu duré. Chaque concert était entrecoupé d'un discours sur le but patriotique dans lequel il avait lieu; les sujets d'actualité fournissaient ample matière aux applaudissements; une seule fois le discours était remplacé par des vers de Victor Hugo, déclamés par un artiste de théâtre. Le public s'était porté d'abord avec empressement à ces séances, tant par amour de l'art que par curiosité; mais bientôt son air préoccupé ou distrait prouva que le temps n'était pas favorable à la musique classique. Après le huitième concert donné à la fin de novembre, M. Pasdeloup crut prudent de s'arrêter. Dès la conclusion de l'armistice, il fit une nouvelle tentative, sans discours ni but philanthropique spécial; ce fut le dimanche 12 février, mais il s'aperçut encore qu'il fallait attendre des temps meilleurs.

Quand les obus eurent cessé de pleuvoir sur Paris, les théâtres reprirent en partie leur vie ordinaire, sans donner rien de nouveau; la chose fut moins facile pour les théâtres de musique. Les artistes de l'Opéra continuaient leurs concerts; l'Opéra-Comique se préparait à rouvrir par *Zampa;* M. Martinet nourrissait de grands projets au Théâtre-Lyrique; les artistes des Bouffes-Parisiens donnaient quelques représentations à leurs risques et périls; la Société du Conservatoire avait exécuté deux fois pendant l'hiver le *Requiem,* de Cherubini, à l'église de la Madeleine, au profit des ambulances de la Presse; elle se proposait de donner quelques concerts dans son local habituel : la catastrophe du 18 mars fit évanouir toutes les espérances. La Commune laissa fleurir deux institutions musicales seulement : ce furent les musiques de la garde nationale et les concerts de bienfaisance. Pendant l'investissement de Paris par les Prussiens

les musiques de la garde nationale avaient disparu, par mesure d'économie ; les fédérés les ressuscitèrent pour se donner un air de crânerie et pour s'en servir dans les quêtes que l'on faisait dans les rues au bénéfice des victimes de la guerre. Le matin du 22 mai encore, quand l'armée régulière était entrée dans Paris depuis la veille, on voyait un bataillon d'insurgés se rendre à son poste avec musique en tête. Si égarés que fussent les esprits de ces malheureux, je ne puis supposer qu'ils espéraient produire sur les troupes versaillaises l'effet des trompettes de Jéricho.

Les artistes de l'Opéra ayant cessé leurs concerts, on voulut les leur faire reprendre ou les décider à donner des représentations, bien entendu, au bénéfice de la Commune. Ils refusèrent ; finalement on se mit à organiser un concert avec leur concours non gratuit ; mais les événements y mirent obstacle. On avait remplacé M. Perrin par un comédien inconnu, auquel on avait adjoint une commission de six membres ; deux de ces membres seulement étaient des musiciens, fort jeunes et non moins insignifiants. A l'exemple de la fédération des artistes présidés par M. Courbet, il s'était formé une fédération de musiciens et d'acteurs, dont les efforts aboutirent à donner deux mauvais concerts, l'un à l'Eldorado et l'autre au Théâtre-Lyrique. Le seul artiste notable qui se fût fourvoyé dans cette galère, c'était Litolff, mais lorsqu'en arrivant pour la répétition au Théâtre-Lyrique il se vit à la tête d'un orchestre digne tout au plus de l'Eldorado, il s'enfuit et ne revint pas. Les concerts qui attirèrent le plus de monde furent ceux que le docteur Rousselle, directeur des ambulances de la Commune, organisa aux Tuileries. A en juger par les programmes, ils n'avaient pas une prodigieuse importance artistique, mais ils étaient donnés dans les appartements des Tuileries ; cela suffisait aux curieux, dont une partie n'ignorait pas peut-être qu'on se disposait à incendier le palais.

L'insignifiance de la fédération des musiciens la priva de l'autorité nécessaire pour imiter les envahissements de son aînée, la fédération des peintres, des sculpteurs, des graveurs et des architectes, dont l'origine paraît même remonter aux premiers jours de la nouvelle république, si j'en juge par la lettre écrite en septembre par M. Courbet, demandant la démolition de la colonne Vendôme (il ne s'en souvient guère aujourd'hui). Cependant le Conservatoire de musique ne fut pas tout à fait épargné par la Commune. L'année dernière, dès le commencement du siége, on y avait installé une ambulance ; les professeurs faisaient leurs cours chez eux ; les élèves n'étaient pas nombreux ; les élèves militaires manquaient absolument. Il y a un mois seulement que les classes ont repris possession du bâtiment de la rue Bergère ; mais les résultats de l'enseignement ne paraissent pas brillants, puisqu'on a renoncé pour cette année-ci à faire des concours publics et à distribuer des prix, comme on devrait le faire à la fin de juillet.

Le gouvernement de la république avait payé régulièrement les appointements des professeurs, même pendant son exil à Versailles. La Commune avait refusé tout paiement ; seulement, à la mort d'Auber, elle lui avait choisi un successeur dans son propre sein : c'était le citoyen Vaillant, en musique Salvador Daniel, ancien chef d'une société orphéonique en Algérie, connu par de curieux détails qu'il a publiés sur la musique arabe et par quelques autres articles qui ne prouvaient pas une intelligence extraordinaire. Deux fois le nouveau directeur convoqua les professeurs pour venir s'entendre avec lui ; presque tous firent défaut. Il devait même organiser les théâtres de musique d'après le système de fédération ; mais la chute de la Commune entrava tous ses projets ; lui-même fut fusillé pendant la bataille, non pas comme directeur du Conservatoire (il n'avait rien pu faire en cette qualité) mais comme un des membres les plus zélés de la Commune et pour avoir montré de fortes velléités à marcher sur les traces des Millière et des Raoul Rigault. Il est mort avec l'indifférence d'un homme qui ne tient pas à la vie.

Il me reste à dire ce qu'est devenue la musique depuis le rétablissement du gouvernement régulier et de la sécurité publique dans Paris. L'intrépide M. Pasdeloup a repris ses concerts le 19 juin ; il en a donné deux par semaine, toujours dans la soirée, contrairement à ses habitudes. Différentes circonstances le favorisaient d'abord ; l'état de siége durant encore et les établissements publics devant être fermés à onze heures du soir, peu de théâtres furent ouverts, et le public était bien aise d'entendre de la musique, d'autant plus que le temps était très variable et que les fortes chaleurs ne régnaient pas encore. Pour donner plus d'attrait à ses concerts, M. Pasdeloup y introduisit des solos de chant. L'exécution de ces solos était ce qu'elle pouvait être, confiée à des artistes de deuxième et de troisième ordre, des écoliers plutôt que des artistes. Et puis c'était chose peu consolante que d'entendre dans des concerts de musique classique l'air des bijoux de *Faust*, l'air de l'ombre du *Pardon de Ploërmel*, l'air du rossignol des *Noces de Jeannette*. Mais voici qui est pire encore : avant le cinquième concert, M. Pasdeloup fit insérer dans les journaux la réclame suivante : « Mercredi soir, au concert Pasdeloup, on entendra Mlle Priola dans l'air du *Freischütz*. » Ainsi, le plus puissant attrait du concert, ce n'était pas la symphonie en *la* mineur de Mendelssohn, ni un *adagio* de Mozart, ni le *Comte Egmont* de Beethoven, c'était une écolière maltraitant, défigurant l'air du *Freischütz !* Le sixième concert était annoncé pour ce soir, dimanche, quoique M. Pasdeloup se fût déjà aperçu que le dimanche n'était pas un jour favorable ; la chaleur et le beau temps l'y ont fait renoncer. Mieux vaudra attendre jusqu'à l'hiver prochain que de nous donner des amalgames de musique classique et de « musique moderne. »

Les théâtres lyriques semblent paralysés par la question des subventions qui sera discutée prochainement dans l'Assemblée nationale. On parle de réduire la subvention de l'Opéra à 500,000 fr. et de supprimer celle des autres théâtres de musique. Pour le Théâtre-Italien, il ne saurait y avoir de contestation ; l'Opéra-Comique peut se passer de subvention, d'autant plus que depuis de longues années cette subvention n'a servi qu'à grossir les bénéfices des directeurs. La salle du Théâtre-Lyrique

est brûlée ; on ne sait encore ce qu'il deviendra. M. Perrin quitte l'Opéra ; il n'y a pas lieu de le regretter. Différents candidats se présentent pour le remplacer. L'Opéra-Comique donne depuis huit jours le *Domino noir*, médiocrement exécuté ; de telles représentations ne peuvent pas compter sérieusement. On y joint une petite cérémonie anodine en hommage à Auber.

Nous attendons aussi la nomination du nouveau directeur du Conservatoire. Le musicien qui a le plus de droits à ce poste, et qui parait le plus disposé à entrer dans la voie du progrès, c'est M. A. Thomas ; mais on intrigue beaucoup pour un de ses compétiteurs. Voici la liste de ces derniers, je la donne sans commentaire : MM. Reber, Gounod, F. David, prince Poniatowski. On avait même parlé de M. Perrin ; mais il va, dit-on, prendre le gouvernement du Théâtre-Français.

Le conservatoire de Bruxelles aussi a perdu son directeur, par la mort de Fétis ; son successeur est M. Gevaèrt, qui pourra désormais se livrer plus librement à des travaux d'érudition. Pour terminer la liste des décès des musiciens célèbres, je dois nommer Thalberg et Barroilhet ; puis Chauvet, l'un des meilleurs organistes, mort malheureusement trop jeune pour avoir pu être apprécié, et comme il méritait de l'être.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 21 *juillet* 1871.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. le *Président* communique une lettre adressée à la Société par la famille de M. Germain Sommeiller, annonçant le décès de l'illustre directeur de la percée des Alpes, mort le 11 juillet dans son bourg natal, à Saint-Jeoire (Haute-Savoie). La *Revue savoisienne* publiera prochainement une notice biographique sur le savant et l'homme de cœur dont nous déplorons la perte, et que la Société Florimontane avait l'honneur de compter au nombre de ses membres correspondants.

M. *Revon* lit une lettre de M. Gabriel de Mortillet, relative à la 5e session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Cette année la réunion aura lieu à Bologne, du 1er au 8 octobre. Le prix de la souscription est de 12 fr., donnant droit à la carte de membre du Congrès et à toutes les publications ; on peut envoyer un bon postal à M. le professeur G. Capellini, secrétaire du comité d'organisation. Le président est un savant archéologue, M. le comte Gozzadini. — Voici le programme : le dimanche 1er octobre, ouverture du Congrès et inauguration d'une exposition préhistorique italienne, qui durera pendant tout le temps de la réunion. — Le lundi, séances. — Le mardi, course à Modène ; réception par la municipalité de cette ville ; fouilles de terramares. — Le mercredi, séances. — Le jeudi, exploration d'une vaste nécropole étrusque, à Marzabotto dans l'Apennin ; réception par M. Aria. — Le vendredi, séances. — Le samedi, invitation et réception de la ville de Ravenne. — Le dimanche, 8 octobre, séance de clôture. — On annonce des réductions de prix sur les chemins de fer italiens, et des logements gratuits seront mis à la disposition des étrangers à Bologne. — Des distributions de publications seront faites aux membres du Congrès par la ville de Bologne, la ville de Ravenne, la province de Terre d'Otrante, le comte Gozzadini, le professeur Capellini, MM. Reinwald et de Mortillet.

Sur la proposition de M. Revon, la Société Florimontane admet au nombre de ses membres correspondants MM. :

JOHANNÈS WEBER, homme de lettres, à Paris ;

HERMANN HAMMANN, bibliothécaire de la Société des arts, à Genève ;

ISIDORE LEBLOND, professeur à Bône (Algérie).

Sur la proposition de M. *Serand*, la Société admet au même titre :

M. le baron RAVERAT, homme de lettres, à Lyon.

M. *Ducis* appelle l'attention de la Société sur les époques d'agrandissement de la ville d'Annecy. — Dans un acte de 1328, la porte qui séparait la rue Filaterie de la place de Notre-Dame s'appelle *porta nova de fabricis*. — Un acte de 1363 signale des granges et jardins le long de la voie publique qui tend d'Annessy à *Bouz* et qui forme aujourd'hui les rues de Notre-Dame et de Bœuf. Cet acte constate également *portam de Bouz*. — L'annexion de ce quartier au bourg d'Annecy, *Anessiacum Burgum*, daterait donc du règne d'Amédée III, comte de Genevois, celui qui a commencé la reconstruction des églises du Saint-Sépulcre et de Notre-Dame-de-Liesse.

Le même signale l'existence d'une école, *scola*, dans le quartier de la Perrière, en 1360, d'après l'acte de vente d'une maison, dont le prix a été employé à construire le tombeau du frère André d'Antioche, par la bienfaisance de Jacquemette, veuve de Gervais de Faucigny. (Voir Besson, p. 119.)

Les pouvoirs du juge d'appel, dont M. Ducis avait constaté le siége à Rumilly dans le XIVe siècle, passèrent, dans le XVIe siècle, au conseil présidial établi à Annecy par la branche de Savoie-Nemours, pour tout son apanage du nord de la Savoie, car on trouve l'existence simultanée du juge-mage du Genevois et du président de la chambre des comptes qui ressortaient de ce conseil judiciaire, comme auparavant du juge d'appel de Rumilly.

M. l'abbé *Gex*, après avoir cité l'exemple de quelques départements, et notamment de celui de l'Isère, où la culture du noyer est l'objet de soins spéciaux, constate que l'éducation de cet arbre est encore à faire en Savoie. Chez nous il est abandonné à lui-même, et contrairement à ce qui a lieu pour toutes les autres essences d'arbres fruitiers, il ne doit absolument rien à l'art de l'arboriculture. Cependant on aurait dû remarquer que le noyer est susceptible d'être dirigé, contenu et élevé avec la plus grande facilité. Ses branches, qui s'étendent indéfiniment sur la ligne horizontale, seraient de nature à être coudées par la taille. Remarquez la rupture accidentelle d'une branche : bientôt la sève abonde en cet endroit et pousse des jets en ligne verticale.

L'idée émise par M. Gex est de nature à remplir d'inquiétude les artistes et les admirateurs de nos magnifiques noyers savoyards, prêts à subir la mutilation qui rend si franchement laids les noyers dans certaines parties du Dauphiné. Mais comme il ne s'agit pas de consulter uniquement les intérêts des artistes aux dépens de ceux des campagnards, M. l'abbé Gex veut bien promettre pour la *Revue savoisienne* une étude plus étendue sur cette importante question.

M. *Revon* expose diverses collections acquises récemment par le Musée : une nombreuse série de coquilles et minéraux de l'Algérie, donnée par MM. Leblond et Doublet, professeurs à Bône, et par M. Papier, conservateur du Musée de l'Académie d'Hippone ; — le portrait gravé de Lamartine, avec dédicace, envoyé par M. Drompt au nom de Mlle Calas avec de beaux ouvrages pour la Bibliothèque publique ; — de gigantesques ammonites, recueillies et données par M. Théophile Ebray ; — de belles faïences anciennes, hommage de M. Chapeau, de Lyon ; — et une magnifique eau-forte de feu M. Edouard de Vigne, de Gand, offerte par son fils à la Société Florimontane.

M. Revon présente un fragment d'inscription sur calcaire blanc, trouvé récemment à l'est et à quelques mètres de l'église de Thiez ; c'est le milieu de la partie supérieure d'une table votive dont il ne reste que ceci :

. . RTI•AV . .
. . VS•PLAC. .
. . . I . . . .

En rapprochant ce fragment d'une inscription du Musée de Lyon (n° 628 de l'ouvrage de Comarmond) :

D M
C•IVL•PLACIDINO
VET•LEG•XXII•P•P•F•
MISSVS•HON•MISS
etc.,

on obtiendrait : *Ma*RTI•AV*g*•
*C Juli*VS•PLAC*idinus*
. . . . . .

Le nom de ce personnage paraît se retrouver dans un autre débris, découvert à Thiez en 1868 :

. . . . RIAE
. . . .IVLIVS
. . .VS•MER
. . . . R . .

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO. *Le Directeur-gérant*, L. REVON.

12me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 août 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societe laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — Un épisode de l'occupation burgonde au Ve siècle (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Les moyens d'échange employés par divers peuples, par M. F. Seguin. — Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie (suite), par M. l'abbé E. Chevalier. — Les familles de Gex et de Grenaud, à Samoëns, par M. F.-D. Riondel. — Bulletin.

UN ÉPISODE DE L'OCCUPATION BURGONDE AU Ve SIÈCLE

(Suite et fin)

Quant à l'étendue de ce comté de Tarentaise, il est utile d'examiner les termes de la donation : *Donamus comitatu archiepiscopatum quem Amizo vestit ordinatum prout vires appetunt... Conferimus comitatum integrum ecclesiæ Tarentasiensi..... Dictum comitatum Deo deferimus ut in omnibus ipse archiepiscopatus predictus habeat committere suo episcopo eamdem protestatem regimine suæ ordinationis cunctis temporibus.*

Le texte de cette charte publié par Besson est très fautif. Celui des *Monumenta historiæ patriæ* est incomplet. Ces citations sont prises dans la copie très complète publiée dans les *Mémoires et documents de l'Académie de la val d'Isère*, Ier vol., pages 5 et 220.

Le comté est attaché définitivement à l'autorité archiépiscopale dans la personne de Mgr Amizo qui en est revêtu, et devient une propriété de son église.

Il ne résulte pas de cette teneur que le comté comprît tout le diocèse, dont l'idée même n'est pas exprimée, et qui, on se le rappelle, représentait généralement le territoire de la cité romaine ; tandis que le comté répondait plutôt au *pagus* ou pays primitif, qui n'en était qu'une division. Il n'a dû avoir d'autres limites que celle que nous avons données, *Revue* page 11, pour la province, dont le titre s'est substitué insensiblement à celui de comté par l'ingérence administrative de la maison de Savoie. Ses comtes, titrés d'abord de vicomtes de Tarentaise par les archevêques dès la fin du XIe siècle, puis vicaires du saint empire romain, dont les archevêques n'étaient que princes, étendirent graduellement leur pouvoir, surtout après l'obtention de la dignité ducale, jusqu'à ce que le deuxième roi de Sardaigne se fit céder le comté en 1769.

S'il est évident que les vallées de Bozel, des Allues, des Bellesvilles, après avoir été déjà l'objet d'une donation antérieure, rentrassent pour les droits féodaux dans celle du comté au Xe siècle, il n'est point prouvé que les vallées de Beaufort et de la Bâthie en fissent également partie. Il est plus probable même qu'elles appartenaient au *pagus Sabaudiæ*, comme je l'ai dit précédemment, et l'acte de reconnaissance du comte de Genevois en 1220 me paraît en fournir une preuve positive. C'était, au moins, un pays frontière, comme l'indique le titre de *Marchionatus Luciæ* donné à la vallée de Beaufort, dans les actes de 1207, 1208, etc.

Maintenant qu'on mesure l'étendue de cette donation, il devient évident que les expressions du postulant, *ampliare limites suæ diœcesis*, avaient pour intention une largesse personnelle du prince en faveur de l'église diocésaine plutôt qu'un agrandissement du diocèse, puisque la cité primitive de *Darentasia* comprenait déjà, outre le territoire de Saint-Jaquemoz, au moins les trois dernières vallées que nous venons de parcourir, et que la donation n'atteignant pas même la ligne de l'Arly-Isère, on ne pourrait expliquer par ces termes l'extension du diocèse depuis Marthod jusqu'à Saint-Vital, sur la droite de ces rivières. Aucune addition, du reste, n'aurait pu avoir lieu sans le consentement des évêques voisins, de Genève ou de Grenoble, et la sanction du souverain pontife.

Il ressort également de cette démonstration un autre enseignement. Les Burgondes étaient en possession légale, dès au moins l'an 422, de l'ancienne Allobrogie, qui, comme nous l'avons vu, comprenait le bassin d'Albertville. Ils n'ont rien donné dans ce territoire acquis définitivement ni dans le *pagus d'Axima*, qu'ils ne possédaient pas encore. Mais leurs largesses ont eu pour objet la zone limitrophe, dont j'ai parlé précédemment, et les vallées du Thoron, dans le *pagus* de *Darentasia*, d'où ils avaient chassé les Romains, sans en avoir reçu encore une cession légale. La *Sapaudia*, qui comprenait tout le bassin d'Albertville, et dont le comté de Tarentaise ne faisait point partie (1), venait de leur être assurée de nouveau dans cette circonstance, l'an 428.

La conduite de Gondicaire à l'égard de saint Jacques de Tarentaise était donc, sinon très généreuse, au moins très politique. Car, en dotant l'église de terres qui pouvaient être reprises par les Romains, et surtout aux avant-postes du détroit du Saix, Gondicaire rattachait

(1) *La Sapaudia avant les Allobroges et jusqu'au* XIIe *siecle de notre ere*, p. 25, 35.

le clergé au gouvernement burgonde, seul garant de cette dotation, et brisait de plus en plus ses rapports avec les fonctionnaires de l'empire, qui ne devaient pas tarder à passer définitivement les Alpes.

Toutefois, les Burgondes s'étaient réservé la ville et la banlieue de la cité de Tarentaise, qui représente une immense fortification, ainsi que les positions stratégiques de Briançon et de La Roche.

La principauté de Moûtiers ne fut complètement acquise aux archevêques que par la cession de Rodolphe III, en 996, et leur resta jusqu'en 1769.

C.-A. Ducis.

LES MOYENS D'ÉCHANGE EMPLOYÉS PAR DIVERS PEUPLES

(Suite.)

Dans le pays de Nertchinsk, contrée la plus montagneuse de la Sibérie du côté de la Chine, ce sont des peaux d'agneaux qui ont la même valeur que la monnaie courante; chaque peau est estimée 12 fr.

Joseph, premier ministre de Pharaon, vend pour de l'argent le blé qu'il avait emmagasiné, et ce n'est que lorsque les acheteurs n'ont plus d'argent à donner, qu'il consent à prendre du bétail en paiement.

Chez les peuples pasteurs de la Tartarie, les bestiaux servent encore de marchandise intermédiaire. En Circassie on évalue souvent les armes par un nombre de moutons. En Serbie, où le peuple a encore sa rusticité primitive, le commerce d'exportation consiste presque exclusivement dans le simple troc du bétail contre des denrées coloniales et des objets manufacturés.

Orenbourg, sous le 51e degré de latitude nord, est une ville du gouvernement du même nom; cette province franchit le mont Oural et s'avance en Asie. C'est là que se tient au mois de juillet une grande foire où l'on voit venir des Kirghises, des Boukhars, des marchands indiens. Les Boukhars (habitants de la Boukarie, ancienne Bactriane) apportent du coton brut et filé, des étoffes de coton, des peaux d'agneaux. Les Kirghises apportent des peaux de moutons, des peaux de bœufs, de renards, de loups, des tapis de feutre grossiers. Les marchands russes trafiquent des produits de leur pays et de l'étranger; ils prennent les marchandises nommées en échange des objets de l'industrie nationale la plus commune, surtout en fer et autres métaux.

Les Kirghises, qui ont prêté serment d'obéissance à la Russie, sont une tribu nomade au nord de la mer Caspienne et du lac Aral. Ils n'ont pas d'argent monnayé; ils paient ce qu'ils achètent en chevaux et en moutons. S'ils achètent une pièce d'étoffe, elle est estimée un certain nombre de moutons, et s'ils donnent en paiement un cheval, c'est aussi par un nombre de moutons qu'ils en spécifient la valeur. Leur petite monnaie consistait et peut-être consiste encore en peaux d'agneaux et en corsacs. Corsac est le nom du renard en Tartarie.

Sous le règne de l'empereur Pierre II (1727-1730), à la suite du traité de commerce avec les Chinois, on fonda la petite ville de Kiakhta dans le gouvernement d'Irkoutsk, sur les limites septentrionales de la Chine, pour faciliter les relations commerciales entre les deux pays. C'est au mois de décembre que se tient la célèbre foire de Kiakhta, qui vivifie presque toute la Sibérie. Les principales marchandises des Russes sont des draps, des pelleteries, surtout les peaux de l'écureuil du nord connues sous le nom de petit-gris, celles des castors et des pattes de renards, des cuirs de Russie, des maroquins, etc., et ils prennent en échange des nankins, des étoffes de soie, des damas à fleurs, de l'encre de Chine, quantité d'objets enduits de ce beau vernis nommé laque, et enfin l'article le plus important, *le thé*, qui est à la fois de première nécessité et de luxe pour tous les habitants de la Sibérie.

Des pièces de nankin servent encore quelquefois à déterminer la valeur des marchandises qui s'échangent entre les Chinois et les Russes. Les nankins se vendent en paquets de dix pièces appelés *toune*, représentant le numéraire ou servant de monnaie de compte, la valeur des denrées étant généralement exprimée en nombre de toune et de dixième de toune.

De nos jours encore, dans le gouvernement de Vologda, on emploie des paquets de dix peaux d'écureuils pour faire des paiements. Chez les peuples chasseurs, les peaux des animaux servent habituellement de monnaie; chez les peuples agricoles c'est le bétail qui en tient lieu. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore la peau de castor représente l'unité de mesure pour le trafic de plusieurs contrées : trois martres valent autant qu'un castor, un fusil vaut quinze castors.

Sur le cercle arctique, dans la Sibérie occidentale, les Ostiaks font un grand commerce d'échange avec les Russes; ils leur offrent de belles pelleteries, de l'ivoire, des dents de mammouths, et surtout une quantité considérable d'édredon recueilli sur les bords de la mer Glaciale, et reçoivent du tabac, du pain, des haches, d'autres ustensiles en fer, et des boutons en cuivre jaune dont ils se servent pour divers ornements. Nous voyons ici le pain servir de moyen d'échange; chose curieuse, le même usage existait à Bagdad, au dire de Makrisi, écrivain arabe du XVe siècle. Sur les côtes de Norwége, les pêcheurs de harengs offrent aux navires qui viennent toucher la côte, du poisson, et demandent en échange non de l'argent, mais du pain.

Dans les anciens temps, les habitants de Perm donnaient quelquefois aux marchands moscovites de superbes fourrures contre une simple hache de fer. Le gouvernement de Perm est situé entre le 55e et le 62e degré de latitude septentrionale; c'est l'ancienne Permie ou Biarmie, dont plus tard les habitants étaient fameux par leur commerce avec les Perses et les Indiens.

Chez les Grecs du Bas-Empire, des étoffes de soie servaient souvent à déterminer la valeur des marchandises. Nous lisons dans l'ouvrage de Say, qu'autrefois la soie valait autant que son poids en or : mais il est à présumer, dit-il, qu'il s'agissait de la soie tissue en étoffes que l'on tirait de l'Orient et qu'il n'y avait pas de manufactures de soie en Occident.

« Les chroniques russes, aussi bien que celles des « peuples occidentaux, placent souvent ces étoffes « à côté de l'or et de l'argent; les mots russes

« *zlato*, *srebro*, *pavoloki*, *aurum*, *argentum* et « *pallia*, or, argent et pailles, se trouvent presque « toujours joints ensemble. Les pièces de ces étoffes « avaient une longueur et une largeur déterminées; « leur poids même était réglé, et elles remplaçaient « souvent le numéraire. Il y a des exemples que « les empereurs, pour fournir aux frais d'une guerre, « en faisaient délivrer une certaine quantité aux « généraux qui allaient commander l'armée; elles « étaient employées à payer la rançon des captifs, etc. « Il y en avait de différentes sortes : les plus com- « munes se trouvent évaluées à dix ducats bizan- « tins. »

Le mot russe *pavoloka* signifie une étoffe de soie; c'est dans ce sens que le mot latin *pallia* signifie habit, vêtement.

Le commerce des Slaves jusqu'à l'introduction du christianisme dans leur pays ne consistait que dans des échanges, car l'usage de l'argent leur était encore inconnu, et ils ne prenaient l'or des étrangers que comme marchandise.

Dans le Soudan, les marchés se tiennent communément chaque semaine près des centres d'habitations importants, mais tout s'y borne aux strictes nécessités de la vie courante. Outre les cauris, une autre monnaie courante est une bande d'étoffe de coton de trois pouces de large environ et d'un mètre de longueur, représentant, selon la qualité de l'étoffe, une valeur de 10, 15 ou 20 centimes.

Dans l'ile de Tongatabou, la plus grande des îles Tonga, connues sous le nom de l'archipel des Amis, les indigènes apportent les objets dont ils ont à trafiquer, de l'arrowroot, racine dont on tire une excellente fécule, des porcs, des ignames, etc.; en échange de ces objets, ils demandent, chose remarquable, non pas du rhum et du tabac, mais des articles utiles, tels que du calicot, des chemises, des couteaux, des haches, etc.

Les Esquimaux du Groenland échangent avec les Européens les huiles et les peaux des phoques, des rennes, des ours, des renards, des lièvres, contre des marchandises manufacturées. Disons en passant que les phoques ou veaux marins sont pour ces peuplades des ressources immenses : ils en mangent la chair, en utilisent la peau pour leurs vêtements ou pour la construction de leurs canots, se servent de leurs nerfs en guise de fil, de leur graisse pour se procurer l'huile destinée à éclairer et à réchauffer leurs habitations, ou à servir principalement d'échange dans le commerce avec les Européens. Les fourrures et les peaux d'oiseaux se troquent contre des couteaux et des scies, des saumons gelés, de la venaison contre des limes, des aiguilles.

Les Bakalais, peuplade de la Guinée, ont jusqu'à présent peu de rapports directs avec les Européens; ils sont très liés avec les tribus voisines, avec lesquelles ils marient leurs filles et reçoivent en échange différents objets de fabrication étrangère. Le fer sert encore parmi eux comme objet d'échange; ils le tirent des mines situées dans leurs montagnes.

Dans l'isthme de Darien, dont la partie la plus étroite est souvent appelée l'isthme de Panama, la principale industrie des habitants du Darien inférieur consiste dans l'exploitation et le sciage des bois de construction et d'ébénisterie. La monnaie y est peu connue, tout s'achète généralement avec des produits ou des marchandises; c'est l'application la plus complète et la plus littérale du libre-échange. Dans le Venezuela, où l'on n'avait, comme dans toutes les possessions espagnoles, que de la monnaie d'argent, l'œuf était employé en guise de billon; trois œufs équivalaient à un quartillo (16 centimes et demi). Vous pouviez acheter pour deux œufs d'herbes à une marchande, qui vous rendait un œuf en recevant de vous un quartillo, et cet œuf trouvait à se placer immédiatement dans le compte du marchand avec lequel vous aviez ensuite affaire. (Roulin, *Souvenir de voyage.*)

Le numéraire est chose à peu près inconnue chez les Circassiens. S'il arrive à un Circassien d'avoir une pièce de monnaie, il la porte au plus vite chez l'ouvrier pour en faire orner son sabre ou sa carabine. Tous les achats se font par échange, et s'il s'agit de déterminer une valeur, on se sert d'un morceau de toile pour unité.

Quelques colliers de verroterie suffisaient à payer le tabac des Batokas en quantité suffisante pour l'usage de la caravane entière pendant six mois. Les Batokas habitent les rives de la rivière Kéfioue, tributaire du Zambesi. Un peuple nommé Manganja, qui parle le même idiome que les riverains du Zambesi inférieur, habite la vallée du Chaïré. La rivière Chaïré tombe dans le Zambesi assez près de la mer. On trouve dans les montagnes d'excellent fer, et les indigènes sont si familiarisés avec l'art de travailler cet utile métal qu'il n'y a pas un seul village qui ne soit pourvu d'une fonderie, d'une forge. Ils fabriquent de bonnes haches, des fers de lances, des pointes de flèches, des bracelets, etc., et ils les vendent à si bas prix qu'ils se contentent, en échange d'une faucille du poids de deux livres, d'une quantité de calicot qui vaut quatre pences ou quarante centimes. (*Voyage de Livingstone.*) Moins de 20 mètres de cotonnade sont échangés contre une dent d'éléphant.

Les insulaires de la mer intérieure du Japon échangent volontiers une poule contre une bouteille vide; voilà, certes, un moyen de transaction à la portée de toutes les marines de l'Occident. Notre équipage en a usé largement dans sa première traversée. (Aimé Humbert, *Voyage au Japon.*)

Dans l'oasis de Siwah, ce sont les dattes qui servent de monnaie; ce qui en tenait lieu chez les anciens Mexicains, c'étaient des fèves de cacao renfermées dans des sacs qui en contenaient chacun 24,000, des tissus de coton, de petits morceaux de cuivre, et de la poudre d'or renfermée dans des tuyaux de plume; chez les anciens habitants de Rugen, de la toile, comme aujourd'hui encore le vadhmâl chez les Islandais. Au moyen-âge, cent vingt aunes de vadhmâl valaient une vache laitière, ou six brebis, ou deux onces et demi d'argent.

La richesse des Indiens de l'Araucanie (pays considéré par le Chili comme une de ses dépendances) consiste dans les troupeaux qu'ils échangent chaque année contre des étoffes et des liqueurs qu'ils reçoivent depuis leurs rapports avec les commerçants. Leur luxe est dans les éperons, les mors, les étriers, les ornements des selles et des brides; tous ces objets

sont en argent, c'est le métal qu'ils préfèrent, et ils refuseraient d'échanger une pièce d'argent contre une d'or de poids égal. Nous voyons la même chose sous Nadir Shah, roi de Perse, qui régnait en 1736; les Curdes donnaient sans hésiter de l'or pour un poids égal d'argent.

Le commerce par voie de troc était encore très répandu dans plusieurs parties des Etats-Unis vers les dernières années du XVIIIe siècle. La législature du Maryland avait fixé le prix réciproque du tabac, de la chair de porc, du maïs, du froment, dans les échanges d'une de ces denrées contre l'autre. On voyait encore en 1815 une quantité de jeunes garçons parcourir les rues de Corrientes (Brésil) en criant: Du sel pour de la chandelle, du tabac pour du pain. (Roscher, *Economie politique.*) Le commerce sur la Gambie, fleuve d'Afrique dans la Nigritie, n'est point fait par l'intermédiaire de l'argent, mais au moyen d'échanges qui sont très lucratifs. Les maisons, les entrepôts, les magasins sont à Bathurst, comptoir anglais, et de là on expédie dans le haut du fleuve une cargaison de marchandises, denrées coloniales, quincaillerie, armes à feu, poudre, plomb, batterie de cuisine, tissus, liqueurs alcooliques, telles qu'absinthe, genièvre, eau-de-vie, rhum, etc. Le navire part et revient au bout d'un mois ou six semaines avec une cargaison de coton, de cuirs, d'arachides (pistaches de terre).

Quand le capitaine Cook et les premiers navigateurs entrèrent dans l'Océan Pacifique, une des choses qui les frappèrent le plus fut l'avidité que les indigènes manifestaient pour le fer. A leurs yeux, dit Cook, rien ne pouvait l'emporter sur ce métal, et le fer était, dans les échanges, leur article favori. Avec un clou on achetait un beau porc, et un jour le grand navigateur acquit plusieurs livres de poisson pour quelques couteaux ébréchés qu'un ouvrier inhabile avait grossièrement taillés dans les cercles d'un vieux tonneau. Il n'est rien, dit le capitaine Carteret, que l'on ne puisse se procurer chez les sauvages avec quelques outils de fer. Les navigateurs reconnurent alors qu'ils pouvaient se défrayer de leurs dépenses d'île en île uniquement avec des débris de fer, aussi utiles en cette occasion que des pièces d'or auraient pu l'être en Europe. On a supposé qu'à l'époque où les Romains débarquèrent en Bretagne ils trouvèrent les habitants dans un état très voisin de celui où le capitaine Cook vit les insulaires de la mer du Sud, et l'on pense que les Bretons donnèrent avec joie des aliments et des objets de grande valeur pour des instruments en métal grossier, mais bien préférables à ceux de pierre dont ils se servaient (1).

Le voyage de Speke en Afrique nous apprend qu'en octobre 1860 l'Afrique orientale était désolée par une sécheresse inaccoutumée et par une famine qui obligeait les misérables populations de l'intérieur à descendre à la côte de Zanzibar pour y chercher de la nourriture. Le manque de vivres fit que l'on donnait dix esclaves contre un bœuf. Nous lisons ailleurs qu'un chef de village apporte une défense d'éléphant pour solder la rançon de sa fille récemment enlevée.

La contrée autour de la baie Madeleine (Californie) est assez aride et n'invite pas les voyageurs à la parcourir. Ses ressources sont les baleines, les poissons, les huitres, les moules et le gibier. Les natifs viennent quelquefois de l'intérieur pour amener des bestiaux, des peaux, du cuir, du savon, des fruits; ils échangent tout cela contre des habillements confectionnés, des calicots, du tabac, de la coutellerie, contre des objets nécessaires à leur famille.

« Les échanges sont donc une opération permanente de la vie industrielle des peuples. Dans « l'enfance des sociétés comme au sein de la civilisation, la plupart des transactions roulent sur des « échanges, les uns de produits contre des produits, « les autres de produits contre de l'argent. » La république de Gênes se procurait à Tripoli des peaux tannées et non tannées, de l'huile pour les savonneries, de la cire, des céréales, des tapis, des dépouilles d'autruches, des dents d'éléphants, etc., et donnait en échange des vins, des draps communs, des étoffes de soie, des toileries, des objets de quincaillerie, et faisait usage de lingots en guise de numéraire.

On voit d'abord en Russie le commerce d'échange, puis les métaux au poids, enfin le métal monnayé. Les fourrures servaient à acheter les choses nécessaires aux besoins de la vie; une peau de martre avait cours dans le commerce à un taux fixé; vingt fourrures de martres égalaient la valeur d'une demi-livre d'argent. Les peaux de martres et d'écureuils étaient entières, ainsi que cela s'était pratiqué dans la plus haute antiquité; ce n'était que l'échange immédiat des marchandises.

Le mot kouni ou kung voulait dire de l'argent; il signifie proprement martre. Peu à peu l'usage s'introduisit de donner, au lieu de peaux entières, le museau seulement, ou des morceaux de cuir, de la grandeur d'un pouce carré environ, qui étaient marqués à l'estampille du gouvernement et au moyen desquels on retirait de ses magasins des peaux entières.

« L'embarras d'un intermédiaire si volumineux se « fit vivement sentir et donna l'idée de tailler de « petits morceaux de ces peaux, ou de petits morceaux « de cuir sur lesquels on apposa des marques qui par « là devinrent des signes payables en peaux et en « fourrures. »

Ces fourrures, dont quelques-unes étaient évaluées quatre mille francs, étaient la seule monnaie courante, la seule valeur représentative jusqu'au XIIIe siècle, où parurent les véritables monnaies russes, petites pièces d'argent nommées *copeks,* qui ont été en usage jusqu'au commencement du règne de Pierre Ier (1689).

Lorsqu'on commença sous ce même règne à battre de la petite monnaie, les coupons en cuir représentèrent des fractions de copeck. En 1700, ces coupons de cuir furent mis hors de cours et remplacés par la petite monnaie de cuivre. Aujourd'hui les sommes d'argent s'évaluent en Russie en roubles et copeks; le rouble d'argent est l'unité monétaire; les autres pièces en argent ne sont que des fractions de cette unité.

Il est question de ces monnaies de cuir dans l'*Histoire de l'Empire de Russie,* par Karamsine, et dans le *Cours d'économie politique,* par Storch, publié en

(1) *Revue britannique,* 1864.

1815. Les différentes empreintes sur ces monnaies sont: un crochet, un étoile, un quadrupède, tête de face, quatre étoiles ou fleurs, un signe en forme de la lettre H, etc. Quelques-uns de ces types se trouvent sur les anciennes monnaies russes. (Voyez la planche) (1).

Les voyages de Tavernier au XVIIe siècle sont encore considérés comme véridiques. Cet auteur nous rapporte que dans les Etats du Grand-Mogol une espèce d'amande servait de monnaie; ces amandes viennent des environs d'Ormus, île à l'entrée du golfe de Perse, et croissent dans les déserts du Laristan, province méridionale de la Perse. Ces amandes sont tellement amères qu'il est impossible de les manger.

Quant au commerce d'échange qui se fait entre les Européens et les Africains, un objet important est celui de la poudre d'or qui se tire de la Guinée et du Sénégal. Lorsqu'elle est pure, elle est au titre de 22 carats, mais elle n'est acceptée que sur le pied de l'essai, parce qu'il arrive que les nègres la chargent de poudre de laiton ou de poudre d'émeri. Cette poudre est renfermée dans de petites bourses de cuir connues sous le nom de *tibbar;* chaque bourse renferme le poids d'une once.

A Sumatra, on se servait, ou l'on se sert encore, pour l'évaluation de la poudre d'or, d'une monnaie imaginaire que l'on nomme *taehl;* le taehl exprime une valeur de vingt francs. Les ventes que l'on fait à terme sur la Côte-d'Or sont de trois mois; les traitants solvables souscrivent des billets payables en huile de palme ou en poudre d'or.

Mungo-Park, voyageur écossais, fut chargé par la Société africaine de Londres en 1795 de faire un voyage d'exploration en Nigritie. En 1803 il entreprit un second voyage en Afrique. L'ouvrage de Say citant ce voyage, nous dit que « lorsque les nègres des bords « de la Gambie commencèrent à traiter avec les « Européens, la chose dont ils faisaient le plus de « cas était le fer, parce qu'il leur servait à fabriquer « des instruments de guerre et de labour. Le fer « devint la valeur avec laquelle ils comparèrent « toutes les autres; bientôt il n'intervint plus que « par supposition dans les marchés, et l'on échangea « dans ces contrées une barre de tabac composée de « 20 ou 30 feuilles contre une barre de rhum compo- « sée de 4 à 5 pintes, suivant le plus ou moins d'a- « bondance de la marchandise.

« Toutes les marchandises en ce pays-là font office « de monnaie l'une relativement à l'autre, mais il « faut observer que ce moyen ne sauve d'aucun des « inconvénients des échanges en nature, qui sont « principalement de ne pouvoir offrir une marchan- « dise qui soit toujours de facile défaite, et qui puisse « se proportionner, en quantité et en valeur, à la va- « leur de tous les produits. »

Plus tard, les comptes dont se servirent les nègres dans le commerce eurent le thaler d'Allemagne pour base; aujourd'hui la piastre d'Espagne est le terme de comparaison pour le numéraire à Radamès, ville du désert.

Dans tout le Soudan, appelé aussi Nigritie depuis les premières cataractes, le meilleur numéraire est la piastre. En pénétrant dans l'intérieur du pays, il est bon d'avoir quelques petites marchandises pour les échanger contre des provisions. Si l'on s'enfonce dans le désert, on ne peut plus guère se procurer les choses nécessaires à la vie que par la voie de troc, et à cet égard les draps et les étoffes rouges y remplacent parfaitement le numéraire.

C'est aussi par le moyen d'échange que les Kababiches, propriétaires des oasis dans le Soudan, parcourant quelques marchés sur les bords du Nil, reçoivent des céréales contre les produits de leurs troupeaux.

Les nègres de la Côte-d'Or font sécher une grande quantité de poissons qu'ils échangent aux peuples de l'intérieur contre des fruits et des racines.

Sur la frontière du Darfour, chaque charge de chameau doit payer au gouverneur sept tergues; le tergue est une pièce de toile bleue d'environ 16 pieds anglais de longueur qu'on évalue jusqu'à 20 piastres turques, environ quatre francs.

Les thalaris d'Espagne ont cours au Darfour parmi les grands et les soldats qui forcent le peuple à les accepter en paiement des choses qui leur sont nécessaires. Les gens de la basse classe ne peuvent se procurer les choses dont ils ont besoin que par la voie du troc; ainsi, pour deux aiguilles à coudre, on achète une volaille.

En Nubie et au Soudan, il se fait un grand commerce d'échange qui consiste à offrir certaines céréales du pays, des dents d'éléphants, de la poudre d'or, contre des calicots anglais et surtout du drap, dont les Nubiens sont très avides, parce qu'il sert à l'habillement des riches.

Dans le Belad-el-Djerid, on échange avec les pays limitrophes des dattes contre du froment, ainsi que des peaux de lions et de tigres contre des objets fabriqués dans le Maroc. Au Monomotapa, c'est l'ivoire contre des ustensiles de fer et contre des étoffes de laine.

Dans le Bornou, l'un des Etats du Soudan, les paiements se font avec d'étroites bandes de calicot et des cauris; huit de ces coquillages ont la valeur d'une bande de toile longue de trois coudées.

A Angola, ville du Congo, le sel en larges cristaux et les cotonnades européennes servent souvent de moyen d'échange. Livingstone, près du Zambèse, échange des dents d'éléphants contre de la toile de coton dont il habille ses compagnons de voyage.

A Kouka, ville du Bornou, le commerce d'échange consiste à troquer des vivres contre des vêtements; ainsi, c'est le lait, le beurre, la viande d'hippopotame, les poissons du lac Tsad, que l'on offre contre des étoffes, des tissus, des nattes et d'autres produits venant de divers pays. Ce sont encore les marchandises qui tiennent lieu de numéraire chez les Touaregs, tribus nomades qui rampent dans l'espace compris entre le 0 et 15e degré de latitude septentrionale de l'Afrique; ils escortent les caravanes qui se rendent dans le Soudan moyennant un prix convenu, soit en argent, soit en marchandises. Les femmes des Berbers Touaregs portent beaucoup de bijoux; leurs bracelets et colliers sont en métal d'or ou d'argent, selon la fortune, ou en étain ou en cuivre, souvent

(1) Cette planche paraîtra avec la livraison de septembre.

*

en corail entremêlé de clous de girofle ou de ces coquillages connus sous le nom de cauris. Elles ornent les pieds de parures semblables.

Un usage très répandu dans l'antiquité était celui de porter des bracelets composés d'anneaux d'or ou d'argent, dont on détachait quelque partie lorsqu'on avait besoin d'un moyen d'échange. Les Chinois, nous dit l'ouvrage du baron Chaudoir, ont de petits morceaux d'argent qui valent moins d'un sou ; quand ils achètent quelque chose et qu'ils n'ont pas de morceaux juste pour faire le paiement, ils ont toujours des instruments tout prêts pour couper d'un gros morceau ce qu'il leur faut afin de compléter la somme.

En Russie, l'usage de hacher ou de couper les lingots d'argent s'est conservé longtemps. Ce moyen occasionnait moins de peine et de travail que de couler l'argent en petits lingots pour en faire des sous-divisions. Les lingots-monnaie ont servi de numéraire en Russie jusqu'au commencement du XVIe siècle (1).

A Bagdad, avant l'usage des dirhems, on employait pour la dépense journalière des rognures de métal.

(*La suite au prochain n°.*) F. SEGUIN.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite)

3° Insectes nuisibles aux jardins potagers et aux jardins d'agrément.

Outre les nombreux insectes qui attaquent les arbres fruitiers et les arbres d'agrément, les jardins ont à redouter une multitude d'insectes qui vivent spécialement aux dépens des plantes potagères ou des plantes cultivées pour orner les parterres et les bosquets.

COLÉOPTÈRES. — Les larves du *hanneton* semblent préférer les racines des salades, des fraisiers, des rosiers, mais elles ne dédaignent pas les autres plantes des jardins et s'attaquent aussi bien aux légumes qu'aux arbustes. Les ravages qu'elles exercent sont parfois incalculables. Devenu insecte parfait, le hanneton dévaste les arbustes des jardins et des bosquets. Cet insecte malfaisant rencontre dans les jardins un ennemi implacable dans le *carabe doré* (*Carabus auratus* Fab.), appelé *jardinier*, qui se nourrit souvent des intestins de hannetons.

Les larves de plusieurs espèces de *taupins* (*Agriotes segetis* Gyll., etc.) dévorent les racines des légumes, surtout celles des laitues, dont les pieds atteints ne tardent pas à périr.

Les larves d'un grand nombre de *charançons* nuisent aux plantes potagères. Le choux nourrit dans ses racines la larve du *Ceutorrhynchus sulcicollis* Schœn. Les *apions* et les *bruches* vivent dans l'intérieur des tiges ou des graines des plantes légumineuses et leur occasionnent souvent d'énormes dégâts. La *bruche du pois* (*Bruchus pisi* L.) se creuse une habitation dans le pois et l'insecte parfait en sort par un trou circulaire. La *bruche des fèves* marque chaque fève de plusieurs points noirs.

Les larves du *bouclier* (*Silpha obscura* Lat.) font beaucoup de tort aux jeunes navets et aux jeunes betteraves, dont elles dévorent les feuilles.

Les *nitidules* attaquent les fleurs du colza et les rongent de telle sorte qu'elles ne viennent pas à fruit.

Les *cassides* (*Cassida viridis* Lat.) ravagent les artichaux et les betteraves. Les *criocères* (*Crioceris asparagi* Lat. et *C. 12-punctata* Lat.) rongent les feuilles d'asperges et causent souvent des dégâts considérables.

Les *puces de terre* ou *altises* (*Altica oleracea* Fab. etc.) dévorent les planches de semis de choux, de navets, de raves et de radis. Elles attaquent aussi les haricots. Dès qu'on approche des jeunes plantes, les altises s'élancent comme les puces et retombent à terre, où il est très difficile de les saisir.

Pour éloigner ces insectes, il faut agiter les graines dans la fleur de soufre quelque temps avant de les semer. Pour les faire périr on emploie des décoctions de plantes âcres, telles que le tabac, le sureau, le noyer. De l'eau chargée de potasse ou de suie peut être employée au même usage.

Une espèce de *criocère* (*Crioceris merdigera* Lat.) dévore chaque année dans nos jardins plusieurs plantes de la famille des liliacés, principalement le lys blanc et la *couronne impériale*.

Les larves du *rhinocéros* (*Oryctes nasicornis* Lat.) nuisent quelquefois aux jardins où elles vivent dans la tannée, que l'on emploie dans les couches et les terres chaudes. Ces larves vivent environ trois ans, comme celles des hannetons.

La *cétoine dorée* (*Cetonia aurata* Fab.) fréquente surtout les roses et les pivoines, dont elle mange les pétales et les étamines.

LÉPIDOPTÈRES. — Une chenille verte avec des taches jaunes cause quelquefois de grands dégâts parmi les carottes, dont elle mange les feuilles, c'est la chenille du papillon *Machaon* ou *grand porte-queue*. Les chenilles de la *belle dame* (*Vanessa cardui* Fab.) attaquent les artichaux. On a vu à Nice un hectare d'artichauts dévoré par ces insectes.

La *piéride du chou* (*Pieris brassicæ* Lat.) anéantit souvent les plantations de choux. Cette chenille est si vorace qu'elle consomme par jour plus du double de son poids, et, comme elle se multiplie beaucoup, elle devient facilement un fléau pour les potagers. La *piéride de la rave* (*Pieris rapæ* Lat.) dévore les feuilles de la rave, de la capucine et du réséda ; la *piéride du navet* (*Pieris napi* Lat.) attaque les feuilles du navet.

Parmi les *papillons nocturnes* qui nuisent le plus aux jardins il faut citer le *phalæna grossulariata* Lat., dont la chenille vit sur les différentes espèces de groseillers ;

La *teigne des pois* (*Grapholitha pisana* Fab.) et la *teigne de l'oignon*. Mais ce sont surtout les chenilles des *noctuelles* qui infestent les jardins potagers : ainsi la *noctuelle du chou* (*Noctua brassicæ* Lat.) perce le cœur du chou et le fait avorter, la *noctuelle potagère* (*Noctua oleracea* Fab.) détruit les choux et les salades ; la *fiancée* (*Noctua sponsa* Lat.) et le *gamma* (*Noctua gamma* Lat.) promènent leur voracité sur toute sorte de légumes.

ORTHOPTÈRES. — Les *forficules* ou *perce-oreille* dévorent souvent les légumes encore tendres. Les

(1) Ils sont figurés dans l'ouvrage du baron Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*.

dégâts consistent aussi à couper les pétales des fleurs, les étamines, les jeunes plantules, à ronger les feuilles et les fruits; on voit des *perce-oreille* détruire des plantations d'œillets, de dahlias, etc. Ces insectes ne dévastent que la nuit et se retirent le jour sous les pierres, les tuiles et dans les crevasses des arbres.

Les *courtilières* pratiquent de nombreuses galeries en tous sens, soulèvent et éventent les racines des jeunes semis et les font périr. En se faisant un passage entre deux terres, elles coupent aussi les racines des melons et de toute sorte de plantes.

Pour détruire les *courtilières* on verse ordinairement dans leurs galeries un verre d'eau mélangée de quelques gouttes d'huile, ou bien on fait en terre des trous carrés, remplis de fumier, où elles ne tardent pas à être attirées par la chaleur et par les insectes qui s'y développent et où il est facile aux jardiniers de les faire mourir.

Hémiptères. — Différentes espèces de *punaises* sucent la sève des plantes potagères. La *punaise du chou* (*Cimex ornatus* Fab.) se trouve très communément sur le chou et la plupart des plantes crucifères; la *punaise verte des potagers* (*Pentatoma oleracea* Lat.) et les *punaises rouges* ou *lygées* infestent les plantes des jardins. Les *punaises* exhalent une odeur désagréable, très pénétrante, due à un fluide sécrété par une glande jaune ou rouge qui occupe le centre du corselet et aboutit entre les pattes postérieures.

Tout le monde connaît par expérience la mauvaise odeur que la *punaise grise* (*Cimex griseus* Fab.) communique aux framboises, aux fraises, aux mûres et autres fruits des jardins.

Les *pucerons* font beaucoup de mal dans les jardins. Ils attaquent surtout le chou, la rave, le radis, l'oseille, la fève, les artichaux, les rosiers, dont ils sucent la sève. Il est peu de plantes dans nos jardins qui ne nourrissent quelque espèce de *puceron*.

Pendant tout l'été, on voit sur les branches, sur les feuilles, mais principalement sur les jeunes pousses du rosier des groupes considérables de *pucerons* verts qui sont occupés à sucer la sève de cet arbuste.

Le *puceron du chou* (*Aphis brassicæ* Lat.) nuit beaucoup aux plantations de choux. On peut les détruire en lavant la plante infectée avec une décoction de tabac.

Ces animalcules ont du reste pour ennemis beaucoup d'oiseaux, d'*ichneumons*, de *syrphes*, de *fourmis* et de *coccinelles*.

Hyménoptères. — Comme les fourmis se nourrissent de toute sorte de substances, elles font assez souvent de grands torts aux fleurs et aux fruits.

Les larves du *Tenthredo spinarum* Fab. dévorent le colza et le groseiller; celles du *Tenthredo rosæ* Fab. vivent en grande quantité sur les rosiers, dont elles détruisent les feuilles.

Diptères. — Les navets, les oignons, les choux nourrissent, au collet de leurs racines, les larves de diverses *anthomyes* (*A. radicum* Meig., *A. cæparum* Meig., *A. brassicæ* Meig.), et celles de plusieurs autres mouches, telles que la *Tachina larvarum* Meig. et l'*Ocyptera brassicaria* Fab. Les carottes sont attaquées par le *Psylomia rosæ* Meig. Les larves de la *Platomyza geniculata* Meig. et de la *P. acetosæ* Meig. vivent dans le parenchyme des feuilles du chou, de l'oseille et de la capucine. La larve de la *Tipula oleracea* L. vit au pied des betteraves, des pommes de terres et des laitues.

La larve du *Merodon clavipes* Lat. dévore les bulbes de narcisses.

E. Chevalier.

(*A continuer.*)

LES FAMILLES DE GEX & DE GRENAUD, A SAMOENS

Les seigneurs de Gex de Saint-Christophe, qui habitaient le château servant aujourd'hui d'hôtel de ville, exerçaient leur juridiction sur les communes ou terres de Vallon et de Morillon; ils n'avaient sur celle de Samoens que de vastes propriétes, une dîme et quelques autres droits féodaux qu'ils avaient acquis de divers seigneurs.

Leur origine est très incertaine. Il sera donc permis d'émettre une opinion que, pour ma part, j'admets comme étant la réalité.

D'abord, dans une reconnaissance en faveur des princes de Savoie, du 30 janvier 1589, on lit : « ... noble et puissant Charles *de Gex* seigneur de Vallon, ... reconnaît... des biens que furent de noble Jean *Jay* feu pere du dit seigneur confessant par la loyale succession paternelle..... » Dans un acte de 1566, il signe Charles *de Jay*. Dès cette époque on ne voit partout que *de Gex*.

Or, il y a dans notre commune beaucoup de familles qui portent le nom de *Jay* (qu'on prononce pourtant Jaï) et d'autres celui de *Gex*: toutes ont la même origine avec la prononciation *jè*. Il est donc très vraisemblable qu'un *Jay* a été anobli et a été la tige de cette famille qui occupe une grande place dans les fastes féodaux de cette vallée; et comme on vient de le voir, ce fut Charles qui transforma l'orthographe de son nom patronymique.

Par cet acte de 1589, on voit que ses possessions sont considérables : il a un vaste domaine aux Drugères, des terres à Secoen (1), terres et artifices au Villard, aux Chénets, la dîme en blé, légumes, chanvre sur tout le territoire de Vallon, sur Peney, le Vuargneux, le Chevreret, qu'il a acquise des seigneurs de Lucinge, de Saint-Joire et des nobles de Vallon; — il a l'état et office de banderet et porte-enseigne de la ville et mandement de Samoëns, ensuite de donation à lui faite par Jacques de Savoie Nemours le 12 mai 1562; — l'office de curialité, clericature et scribanie de tout le mandement de Samoëns; — tous les biens généralement quelconques que les dits seigneurs de Lucinge tenaient et souloient tenir au mandement de Samoëns.

On trouve une reconnaissance du 8 janvier 1544, par François Delulin, en faveur des magnifiques et puissants seigneurs François, seigneur de Saint-Joere et de Yuoire et Charles de Saint-Joere, seigneur de la Chapelle, du Turchet et de la Rauoere, enfants de feu bonne mémoire magnifique et puis-

(1) Tout près de ce hameau existe un cimetière burgonde. Voy. la *Revue* de 1870, p. 8.

sant seigneur Louis de Saint-Joere, seigneur des dits lieux et conseigneur de Vallon et Verchey, et de magnifique et généreuse dame Jeanne de Compey, leur mère, veuve du dit feu Louis de Saint-Joere, douaigière et usufructuairesse, à cause de leur maison forte de Samoëns, dépendances d'icelle et jurisdiction des dits lieux de Vallon et Verchey, et cause ayant, en cette partie, de noble et puissant Georges, seigneur et baron de Menthon, en vigueur d'une vendition par ledit Georges de Menthon au dit Louis de Saint-Joere... reçue par égrége Ambigace Ruffy, de Cluses, notaire, du 6 octobre 1511.

Le seigneur De Gex devint acquéreur de tous leurs droits et propriétés sur Samoëns et Vallon par acte du mois de juin 1574.

Par acte du 16 juin 1553, Chardon, notaire, les seigneurs de Menthon de Montrottier vendirent à Charles De Gex la dîme des Balmettes sur Châtillon.

Le même Charles acheta la seigneurie de Graveruaz, sur Verchey, provenant de la famille de Thoire, mais on n'en connaît pas l'époque; seulement Jacques et Claude, fils de Charles, en furent déclarés propriétaires par sentence du Conseil de Genevois des 29 et 30 mars 1588.

Charles acheta de Claude-François d'Apponex, de la paroisse de Lucinge, le 1er août 1596, et Jacques et Claude, le 23 janvier 1605, acquirent de noble Balthazard Jaillet, la dîme de Verneau ou Verne, sur Châtillon, indivise avec la chartreuse de Mélan et le seigneur de Marcossey.

Quant au fief de Morillon, je n'ai pu en déterminer la provenance. On trouve qu'en 1313 et 1315, Hugues, dauphin, fait donation et concession à titre de fief, moyennant quinze livres genevoises de rente, à Jean de Pontverre, seigneur de Chavaroche, d'hommes et terres sur Morillon et spécialement au village d'Honoraz. En 1386, Hugonin, fils de Girard de Pontverre, reconnaît tenir, du comte de Savoie, des hommes et des terres aux lieux du Crêt-de-Vesigny, du Sasselar, des Foillerats, des Maisonnettes, des Rés, du Cuart, du Crozet, du Châtelard, etc., et principalement aux Miaux. Mais je n'ai point trouvé l'acte de transmission aux De Gex.

Lorsque les vassaux furent appelés à prêter serment de fidélité au souverain, Marie-Josette De Gex présenta l'état de ses juridictions, fiefs et biens féodaux. Malgré sa longueur, je crois devoir produire ce document tel qu'a bien voulu me le communiquer M. Jules Vuy.

« 1° La terre et juridiction de la paroisse de Morillon à elle appartenante en vertu de l'inféodation accordée au seigneur Charles De Gex, trisaïeul de ladite dame par patente du 17 juillet 1697, avec le fief que l'on rappelle le fief du prince, et tous les droits dépendants de la dite terre et juridiction.

« 2° Rière la dite paroisse elle a un autre fief que l'on appelle de son ancien paternel et précédemment des seigneurs de Salnôve de Monvuagnard et de St-Joire, avec les hommages personnels et taillables dépendants de tous les susdits fiefs.

« 3° Elle a même rière ladite paroisse deux autres fiefs acquis par les seigneurs ses auteurs des « seigneurs de Genève de Lullin et de la Place, que « l'on appelle des fiefs de Lullin et de Chignin.

« 4° Rière la terre et juridiction de Vallon, qui « est un hameau de la paroisse de Samoëns, elle « a toute omnimode juridiction avec les fiefs que « l'on appelle les fiefs de Lucinge, St-Joire et Cou- « vette, avec les hommages taillables et personnels « et droits en dépendant, avec six journaux cent « cinquante-quatre toises (1) de terre, pré, pâtu- « rage, bois et une grange de biens féodaux.

« 5° Rière la paroisse de Samoëns elle a aussi « les fiefs que l'on appelle anssi de même de Lu- « cinge, St-Joire et Couvette, avec quantité d'hom- « mages taillables, personnels et juridiction sur les » hommes et fiefs, non seulement rière la dite pa- « roisse de Samoëns à cause de la dite juridiction « de Vallon et Couvette, mais encore dans toute la « province de Faucigny, en vertu de l'inféodation « passée anciennement au seigneur de Menthon de « qui les dits fiefs sont précédés, et du carnet d'ar- « rière-fief passé par noble Philibert de Menthon « en faveur de Louis, duc de Savoie, le 6 juin 1464, « et d'autres postérieurs passés par les auteurs de « la dite dame, et deux maisons fortes appelées de « Lucinges et de Couvette, celle de Couvette pré- « sentement réduite en masures.

« Plus douze journaux cinquante-trois toises de « pré qui sont biens féodaux reconnus de même par « ledit carnet ci-devant désigné.

« Plus un verger de la contenance de cent trente- « quatre toises dix pieds.

« Plus dix journaux cent trente-six toises quatre « pieds de bois fayard.

« Rière la dite paroisse de Samoëns elle a encore « les fiefs procédés anciennement des seigneurs de « Monvuagnard et de Graveyruaz, avec une maison « forte à cause du dit fief de Graveyruaz, à pré- « sent réduite en masures, et des pensions sur dif- « férentes pièces qui sont du fief du seigneur mar- « quis de Samoëns, reconnues en arrière-fief par le « carnet ci-devant désigné, et tant la dite pension.

« Tous les dits fiefs, juridictions et droits en dé- « pendant et biens féodaux susdits reconnus en « arrière fief, avec encore un autre fief appelé le « fief de Marcossey qui s'étend rière ladite paroisse « de Samoëns et Châtillon, par messire Paul-Joseph « De Gex le 23 novembre 1700, Grinjon, notaire et « commissaire, et par patentes accordées au sei- « gneur Jacques De Gex, fils du dit feu seigneur « Charles, seigneur de Morillon, Vallon et Couvette, « et celle de Morillon ont été érigées en titre de ba- « rônie sous le nom de St-Christophe par patente « du 28 janvier 1622, vérifiées par arrêt de la Cham- « bre des Comptes le 3 août même année. La dite « dame a encore rière les paroisses de Châtillon et « Thyz trois fiefs que l'on appelle les fiefs de Put, « Bochut et Saint-Joire, et rière les paroisses de « Sionzier et Cluses un fief que l'on appelle aussi « de Put, y ayant quelques taillables à cause de « celui de Saint-Joire. Tous les dits droits et fiefs « ont encore été reconnus en arrière-fief en faveur « du roi de Sardaigne par ledit messire Paul-Joseph

(1) Le journal de Samoens et Vallon est de 39 ares 80 centiares, et la toise de 16 centiares, 5846

« De Gex, vivant baron de St-Christophe, frère de « la dite dame et duquel elle est héritière, avec cer- « taines pièces de terre et vignes situées rière la « paroisse de Lucinge pour biens féodaux dont la « contenance est de 21 journaux 176 toises, le sept « décembre 1734, par reconnaissance stipulée par « Me Pacthod, notaire commis. Plus ladite dame a « rière la paroisse de St-Sigismond un autre fief « qu'on appelle le fief de Vernod, avec quelques « taillables à cause du dit fief. »

Le fief d'Arbusigny leur parvint des seigneurs de Coudrée.

Le 26 octobre 1668, Françoise De Menthon vendit à Pierre-Antoine de Gex les rente, cens, servis, fief sur les mandements de Cluses et Samoëns qui étaient un membre dépendant de la baronie de Marcossey, et encore un dime au village de Verchey, pour le prix de 600 ducatons.

De tout ce qui précède, il résulte que les sires de Gex réunirent sous leur main, par des acquisitions successives, tous les fiefs des De Gravèruaz, De Menthon, De St-Joire, De Lucinge, De Thoire, De Marcossey, De Vallon dans la vallée.

Victor-Amé II ayant mis en vente le domaine de Savoie, Paul-Joseph De Gex devint acquéreur de la terre de Taninges, qui lui fut inféodée en titre de comté le 22 avril 1700, moyennant la somme de 72,500 flor. Il revendit cette terre le 29 août 1711 à messire Joachim de la Grange, président au Sénat de Savoie. — Notons en passant que ce dernier fut anobli le 12 juin 1700 avec le titre de marquis du Vuache et Saint-Sévérin de Troche.

Par acte du 17 novembre 1773, Joseph de Grenaud acheta, pour 58,000 livres de Savoie, de noble Charles-André Duclos de Bellecombe la terre et juridiction des comtés d'Ambilly et Ville-la-Grand, avec la maison forte de la Martinière sur Ambilly.

Abordons la généalogie.

I. Le premier qui paraît est *Jean Jay*. On ignore ses actes et tout ce qui le concerne.

II. Son fils Michel *Jay* ou *De Jayz* paraît sur la scène du monde ; on le trouve dans de nombreux titres. C'est à lui que Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert-le-Beau, vendit la succession d'un homme taillable de Chantemerle, Jean Margaron, décédé sans enfant légitime, pour le prix de 70 flor. p. p., suivant acte fait à Bourg le 2 janvier 1522. (Jules Vuy, *Chartes inédites*. Genève, 1863.)

En 1546, on le voit, lui et ses consorts, fermiers des lods et vends du mandement de Samoëns pour Charlotte D'Orléans, tutrice de Jacques de Savoie-Nemours. — Il commençait le problème auquel travailleront continuellement ses successeurs : augmenter leurs richesses et leur supériorité dans la finance.

Michel eut trois enfants : 1° Charles, qui suit; 2° Janus, marié à Janine Dufresney, femme en premières noces de Georges de Reymondey, duquel elle avait eu Jean-François, qui épousa Jeanne-Françoise de Menthon. — Ce Janus eut quatre enfants : Mathieu, Jean, Louise et Jeanne, épouse de noble Humbert Tortollier dit Amblardet, d'Alby ; 3° Françoise, épouse d'égrége François Pithonis. (Les Pithonis ou Pithon formèrent deux des principales familles de Samoëns, dont une noble, les Demompithon.)

III. *Charles*, écuyer, seigneur de Vallon, était châtelain de Samoëns au milieu du XVIe siècle. Dans une pièce du 20 mai 1550, il est désigné noble Charles Jay, conseigneur de Vallon, à cause de Lucinge et châtelain de Samoëns pour illustre Jacques de Savoie.

Il employa son crédit et son influence, fit des avances d'argent et le voyage de Rome afin d'arriver à l'érection de l'église paroissiale de Samoëns en collégiale, l'an 1575, de même que pour « faire et construire deux cloches de bonne valeur et importance jusque à 72 quintaux, étant les dites cloches bien faites et bien sonnantes, pour le métal et sommes desquelles le seigneur de Gex aurait répondu envers le sr Rémy Tronchin, marchand de Genève... »

Le duc de Savoie ayant commencé les hostilités contre Genève, Charles De Gex alla jusqu'à St-Joire, en juillet 1589, au secours de son souverain, avec 500 hommes qu'il entretint à ses frais. Alors comme aujourd'hui on briguait l'honneur et les titres, et quoique la légende dise qu'on ne tira pas un coup de mousquet, Jacques, fils de Charles, fut largement récompensé, ainsi qu'on le verra bientôt.

Il épousa, en janvier 1555, Michière Dufresney, des seigneurs de Loysin, de Cluses, dont il eut quatre enfants : 1° Jacques, qui suit ; 2° Claude, qui porta le titre de seigneur du Villard ; 3° Michière ou Michelle, qui épousa noble Jean-François De Riddes ; 4° Françoise, née le 17 décembre 1567, mariée à noble François Duclos. Il mourut le 31 janvier 1604.

IV. *Jacques*, dont je n'ai pu trouver la date de la naissance, épousa Françoise-Antonie De Vidonne de Chaumont, des seigneurs de Charmoisy, Marclaz, etc., morte en 1622. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel I, par lettre-patente du 28 janvier 1622, le créa baron sous le nom de Saint-Christophe et l'investit de plusieurs seigneuries. Voici la teneur de cet acte :

« Charles Emmanuel, par la grâce de Dieu duc de « Savoie, etc..... A tous ceux qui ces présentes « verront, salut. Désirant à l'incitation de nos pré- « décesseurs non seulement la conservation ains « l'accroissement et augmentation des maisons de « gentilshommes de nos sujets, lesquels, par leurs « services, zèle et fidélité méritent quelques marques « de nos gratitudes, ainsi qu'est propre et convenable « à la grandeur d'un prince d'user de libéralité et de « reconnaissance en l'endroit de ses vassaux lesquels « pour preuve de leur volonté ont exposé non seule- « ment les moyens mais la propre vie en toutes sortes « de périls pour le bien général et défense des états, « afin de donner sujet à tous les autres de bien rendre « leur devoir aux occasions qui s'en peuvent présen- « ter, comme entre autres a fait noble Charles de Gex, « seigneur de Vallon et Couvette, aux premiers mou- « vements de Genève, avec cinq cents hommes levés « et nourris quelque temps à ses propres frais, sans « charge ni du peuple ni de nos finances, soutenu « l'effort de l'ennemi auprès de St Joire et empêché « l'invasion de toute la province, comme encore en « beaucoup d'autres honorables occasions et particu- « lièrement en sa légation de Vallais, de laquelle il

« s'acquitta non moins courageusement que pru-
« demment, et son incitation noble Jacques de Gex,
« aussi seigneur de Vallon, Morillon et Couvette, son
« fils, lequel, tant lors qu'au dernier motif de Savoie
« et en tout et partout s'est rendu méritoire de la
« gratification et bonne volonté que nous lui portons:
« ce que lui voulant témoigner maintenant manifes-
« tement sur la prière qu'il nous a faite vouloir dé-
« corer sa terre et jurisdiction de Morillon de tels
« titres que nous jugerons lui convenir pour plus de
« décore, satisfaction des habitans, lui mettre et
« imposer le nom de St Christophe, patron du dit
« lieu de Morillon, ensemble lui annexer et unir ses
« deux autres juridictions de Vallon et Couvette,
« toutes trois dans le mandement de Samoëns, pro-
« vince du Faucigny. Nous après avoir sur ce fait
« dues considérations, informé au préalable que telles
« juridictions sont d'assez belle étendue et bon re-
« venu, situées en lieu fertile et habitées d'un bon
« nombre de sujets, outre les hommes et fiefs qu'elles
« ont en divers autres lieux de la province. A ces
« fins.... nous avons.... érigé, élevé et décoré les
« dites terres, juridictions de Morillon, Vallon et
« Couvette en titre, honneur, dignité et prééminence
« de Baronie, sous le nom de St Christophe et que
« le dit noble Jacques de Gex et tous autres qui le
« posséderont de juste titre et en après de lui, soient
« nommés et réputés en jugement et dehors, en tous
« actes privés et publics et généralement en tous lieux
« pour barons de Morillon, de Vallon et Couvette
« sous le nom de St Christophe, et qu'ils jouissent
« pleinement et indistinctement de tous honneurs,
« prérogatives, libertés, autorités, prééminences et
« droits dont jouissent les autres barons de nos pays
« qui sont delà les monts.... de pouvoir faire élever
« fourches patibulaires à quatre piliers pour vraie
« marque de baronie; réservant toujours notre droit
« de souveraineté suprême et direct domaine....
« Donné à Turin le 28 janvier 1622. »

Par son testament du 27 décembre 1627, il fit entre autres legs celui d'un encensoir d'argent à l'église.

Ses enfants furent : 1° Joseph, qui suit; 2° Claude-François, né le 15 mai 1605; 3° Anne, ces deux derniers morts, paraît-il, célibataires; 4° Charlotte, née le 2 octobre 1597. Le 20 novembre 1611, elle fut reçue comme novice religieuse en l'abbaye de Sainte-Catherine, près d'Annecy. L'abbesse était alors dame Claudine de Menthon; les religieuses présentes étaient Hyéronime de Maillard, Loyse de Sainct-Joire, Jeanne, Françoise et Jacqueline de Beaufort, sœurs, Loyse Deschallon, Jeanne de Valence, Claudine de Rochette, Jacqueline Ducrest, Bernarde du Vignod, Amede de Sirizier, Emmanuelle de Monthoux, toutes professes, Françoise de Rochette et Péronne de Beaufort, novices. L'acte est fait en présence de Mgr François de Sales, évêque, Jean-François de Sales, chanoine de St Pierre, noble Claude Vidonne, seigneur de Charmoisy ... Mais cinq ans après, en avril 1611, elle épousa noble et généreux François Debien, de Flumet; Jacques De Gex donna en dot à sa fille 6,000 florins et l'époux 5,000, outre une crépine d'or de 54 écus d'or et deux bagues de trois écus d'or. Etaient présents à l'acte révérendissime François-Nicolas de Riddes, abbé de Tamié, seigneur de Plancherine, général de l'ordre de Cîteaux, aumônier de S. A. et sénateur au Sénat de Savoie, Guillaume de Riddes, seigneur des Jaillets et de Sernouz, baillif de Faucigny, Claude Vidonne, seigneur de Charmoisy, Jean-François de Riddes, seigneur du Rosey et de Charbonnière, Jacques de Riddes son fils, Antoine de Riddes, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, gentilhomme de chambre de nos princes, noble Gaspard de Beaufort. — 5° Claudine, née le 27 août 1599, mariée en 1616 à Pierre-Antoine de Castagneri, de Turin. Cette fois Jacques de Gex constitue à sa fille 10,000 florins; l'époux lui en assure 5,000 en augment, outre 1,000 florins pour les joyaux, une chaîne, des bagues de diamants et de rubis, appréciés à 225 écus d'or d'Italie. Est présent entre autres Jean-Baptiste Germonio, de Turin, des marquis de Cève, vicaire général de l'archevêque de Tarentaise, archidiacre de l'archevêché de Turin.

V. *Joseph*, né le 21 août 1610, mort le 16 mars 1667, épousa Prospère-Françoise de Montvuagnard (1), des seigneurs de Boëge, qui lui apporta 10,000 florins en dot et 300 écus pour les joyaux. Sont présents à l'acte dotal fait à Samoëns Jean-François de Sales, évêque de Genève, Philippe de Lucince, baron d'Aranthon, Henri de Vidonne, seigneur de Charmoisy, Janus de Synsixte (Saint-Sixt?), seigneur de Vége. — Par acte du 24 août 1636, il fonda, de concert avec les habitants du lieu, la chapelle de Vallon, et ce « pour accomplir la dévotion par eux prise au mois de décembre 1630, auquel temps il plut à la miséricorde divine visiter une partie du peuple du présent lieu de Samoens du fléau de peste et contagion. »

Il fit plusieurs fondations pieuses aux églises et spécialement une somme de 1,000 florins pour une messe basse chaque samedi dans la chapelle de Vallon.

Joseph eut dix enfants, savoir : 1° Pierre-Antoine, qui suit; 2° Péronne Guillermine, baptisée le 7 novembre 1638, morte le 22 août 1715; 3° Prosper-François, baptisé le 7 mars 1640, mort le 5 février 1701, seigneur de Chateaublanc, d'Onnion, de Chamonix, doyen du chapitre de St Jacques de Sallanches, fonda, le 19 août 1687, la chapelle du Château, au-dessus du bourg de Samoëns; 4° Jacqueline-Marguerite; 5° Françoise-Melchiotta; 6° Marie-Louise; 7° Josette, mariée à un comte de Viry; 8° François-Réné, à ce qu'il paraît mort célibataire le 13 mars 1681; 9° Humbert-Magdelain, chanoine, chantre et grand aumônier de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, mort le 30 août 1695; 10° Marie-Françoise, mariée le 21 août 1673 à Claude de Coudray de Blancheville, baron d'Héry, seigneur de Marthod, premier président au Sénat de Savoie; ils eurent treize enfants, six garçons et sept filles, encore tous vivants en 1703.

VI. *Pierre-Antoine*, mort le 22 septembre 1698, avait épousé Antoinette De Menthon du Marest, qui mourut le 22 septembre 1692. Cet homme ne fit rien de remarquable, il se contenta de veiller à la conservation de ses biens. Il n'eut que deux enfants: Paul-Joseph, né le 24 août 1685, mort célibataire le 30

(1) Les Montvuagnard portaient d'argent au lion de gueules, à la bande componnée d'or et d'azur

juin 1736, laissant pour héritière des biens et des titres sa sœur.

VII. *Marie-Josette,* née le 11 avril 1689. Le 3 février 1716, elle épousa Jean-Jacques *De Grenaud* (1), seigneur de la Forest et de la Balme, né à Belley le 4 juillet 1690, fils de Joseph et de Jeanne-Marie Luiset. Le contrat fut passé au Marest, paroisse de Serraval; la future se constitua en dot de 34,155 florins.

Ainsi s'éteignit la famille De Gex.

La famille De Grenaud, originaire du Mâconnais, est fort ancienne; le 12 juillet 1559, Emmanuel-Philibert conférait la noblesse à Guichard; à la fin du XVIe siècle, elle habitait le Bugey; le 10 février 1665, Pierre se maria avec Isabeau de la Forest, dans la paroisse de Chevelu, près d'Yenne.

De l'union de Jean-Jacques avec la demoiselle De Gex sont issus cinq enfants: 1° Joseph, qui suit; 2° autre Joseph, qui s'appela De Grenaud de Vallon; 3° Paul, De Grenaud de Salleneuve, lieutenant puis major au régiment de Savoie; 4° François; 5° Gilbert De Couvette, mort le 19 juillet 1764. — Jean-Jacques mourut en mai 1756.

Le 21 octobre 1758, Marie-Josette de Gex affranchit ses sujets taillables de Vallon au moyen de 7,300 livres.

VIII. *Joseph* (De Grenaud) naquit à la Forest, paroisse de Saint-Jean-le-Chevelu, et mourut à Samoëns le 28 avril 1799, à 83 ans. Il épousa, le 26 septembre 1748, Anne-Françoise-Gilberte de La Forest, décédée à Samoëns le 31 août 1793, à 72 ans. Joseph fut quelque temps au service du roi de Sardaigne, lieutenant dans le régiment de Savoie dès 1734. Il traversa la grande Révolution française en restant dans sa demeure à Samoëns et ne fut que peu molesté parce qu'il n'émigra pas. Le 13 novembre 1782 il affranchit les taillables dépendants de lui sur la commune de Samoëns pour 6,000 livres, acheta le fief de Grilly du seigneur Morand, baron de Saint-Sulpice et de Montfort, et eut plusieurs enfants, tous nés à Grilly: 1° Marc-François, né le 6 mai 1754, mort le 8 août 1824, avait épousé, le 9 juin 1783, Anne-Françoise d'Anglefort (près Seyssel), morte le 6 septembre 1792. Ayant émigré à la révolution, il fut déchu de toute prétention à l'hoirie de ses père et mère. Ses enfants furent: 1° Antoine, mort au service de France, et Joséphine-Jacqueline, mariée le 27 janvier 1806 à Ignace de Sirace; 2° Jean-Joseph, mort avant son père; 3° Marie-Josette-Victoire, mariée à Aynard Chabot, de Saint-Sulpice; 4° le suivant.

IX. *René-Marguerite-Guillaume,* épousa, le 27 juin 1785, Reine-Louise-Anne de Menthon de Lornay. A la Révolution, s'étant déclaré républicole, et ses frères et sœurs ayant émigré, il recueillit toute l'héridité paternelle et maternelle. Mais aimant la vie joyeuse, la dépense et la gaîté, il dissipa follement ses grands biens et mourut presque dans la détresse. Il eut onze enfants, savoir: 1° Marc-François-Enard, qui suit; 2° Hippolyte, mort en nourrice; 3° Victoire-Damienne; 4° Joseph-Hippolyte; 5° Louis-Benoît-Victor, mort au service de France; 6° Adélaïde; 7° Félicité; 8° Julie, née le 4 avril 1794; 9° Sophie-Adélaïde, née le 3 septembre 1797; 10° Joseph-Siméon, né le 4 mars 1792, à Ambilly, près de Chêne-Thonex, officier dans le régiment de Savoie; 11° François-Charles, né à Grilly le 5 septembre 1802.

X. *Marc-François-Enard,* baron de Saint-Christophe et de la Tour, fut enrichi du titre de comte que lui accorda Charles-Albert par patente du 11 août 1840, en récompense de ses services militaires. Décoré aussi des SS. Maurice et Lazare, il devint lieutenant-colonel de cavalerie et commandant de la division des carabiniers de Nice et mourut à Turin le 5 janvier 1854. Il avait épousé Delphine Bolleri, des comtes de Demont, de la province de Coni. De ce mariage sont issus trois enfants: 1° Alexandre-Joseph Bonifort, qui suit; 2° Victoire-Guillermine, née à Chambéry le 30 septembre 1829; 3° Anne-Maurice, aussi née à Chambéry, le 28 décembre 1832.

XI. *Alexandre-Joseph-Bonifort,* né à Nice le 18 juillet 1835, a épousé demoiselle Gabrielle Della Chiesa, des marquis de Cinzano et Roddi. . . .

. . . . . .

Il y a prudence, je crois, à s'abstenir de parler des vivants.

Telle est cette famille si ancienne et si nombreuse. Ne soyez point surpris si je n'offre qu'une simple nomenclature de noms et de dates, car, d'une part, ce recueil est le résultat d'une compilation bien longue de notes extrèmement éparses; d'autre part, « le premier février 1793 la municipalité de Samoëns a retiré du citoyen Joseph Grenaud les grosses, titres et terriers dont il était nanti, consistant en 83 volumes, tous lesquels ont été brûlés le jour de la fête de la fédération.

« Elle a de plus retiré le 29 juin dud. citoyen Grenaud trois autres petits volumes de reconnaissances qui se sont encore trouvés mélangés parmi d'autres papiers avec une patente portant érection des juridictions de Vallon, Morillon et Couvette en titre de baronie.

« Plus elle a encore retiré du même citoyen en vertu de l'arrêté du Conseil général du département du 25 mai dernier, plusieurs autres livres de grosses et terriers, au nombre de 83 pièces, outre plusieurs cahiers détachés, prenant rière les paroisses de Fleyrier, les Gets, Châtillon, St Sigismond, Araches, Cluses, Thiez, Marignier, Scionzier, Onnion et Mieussy, tous lesquels titres et terriers seront brûlés ce jourd'hui, en vertu du même arrêté et c'est en l'assistance des députés des communes de Thiez et Marignier par délibérations des 24 et 27 courant mois (juin 1793). »

Leur écusson : d'azur au lion d'or lampassé de gueules, à la fasce de gueules chargée de trois roses d'argent brochant sur le lion.

Leurs titres nobiliaires: avant qu'ils fussent enrichis du titre de baron, ils se nommaient déjà nobles et puissants seigneurs de Vallon, de Morillon, de Graverue, de Couvette, d'Arbusigny. Dès lors ils se qualifient de seigneurs de Montfort, de Faoug, du Bosson, du Chatelard, de Chateaublanc, d'Onnion, du Villard, puis comtes de Taninges; enfin les De Grenaud y apportèrent la Tour, Grilly, la Martinière.

(1) Leur écusson porte : de gueules à deux bandes ondées d'argent. M. de Foras prétend qu'on doit y ajouter un croissant au canton dextre de la pointe, mais dans les empreintes que je possède, de l'an 1745 environ, il y a absence de cette figure.

J'ai dit en commençant que la famille de Gex avait sur Samoëns une dîme. Elle lui appartenait à cause de la maison forte de Couvette et suivant l'arrêt de la Chambre des Comptes du 12 février 1666, et consistait en neuf coupes de froment et quinze coupes de fèves.

La maison de Couvette, qui était située au chef-lieu de Samoëns, ne peut être que le château dont il ne reste plus vestige, qui était dans l'endroit encore aujourd'hui appelé la Tour de Saint-Jeoire; elle existait encore en 1730, puisqu'elle figure au cadastre sous le numéro 9808.

Leur principale résidence, qui est aujourd'hui la maison-de-ville, était autrefois une maison-forte flanquée de tourelles, armée de canons. Réné-Marguerite-Guillaume de Grenaud la vendit le 12 mai 1812 pour 8,706 fr. 50 c. à M. Claude-François Deplace, qui avait fait fortune dans les travaux du canal de Saint-Quentin. Son fils, Claude-François, la fit restaurer et moderniser en 1825, puis la revendit à la commune de Samoëns le 9 décembre 1842 pour 12,500 fr. — A mon avis, c'était le castel féodal du lieu des De Lucinge.

Pierre Dusaugey, doyen de la collégiale de Samoëns (1670-1716) qui fut longtemps en procès avec cette famille, l'accusa d'être cause de nombreux homicides commis dans la terre de Morillon. « Le baron, disait-il, a retiré l'échute de la plupart des victimes et a pris pour valets pendant longues années plusieurs de ceux qui ont commis les homicides, dont les gages et services ont servi de grâce. D'autant que l'on n'a jamais fait aucune démonstration de justice de tous ces crimes si ce n'est de prendre les biens des tués et tirer de grosses sommes des coupables. » Si ce reproche était fondé, les de Gex rachetèrent largement leurs méfaits par des dons nombreux qu'ils firent à l'église et par des fondations pieuses; d'ailleurs Jacques fut longtemps prieur de la confrérie du Saint-Sacrement. Les seigneurs ne se croyaient pas obligés d'avoir une autre religion que celle de Louis XI. Combien de gens n'en ont pas d'autre!

Il est à remarquer que la famille de Gex n'a fourni aucun sujet ni dans la magistrature ni dans la carrière militaire, ni dans les lettres, et, dans l'état ecclésiastique, on n'y voit entrer que les deux frères de Pierre-Antoine: Prosper et Humbert-Magdelain. Leur célébrité ne roulait donc que sur leurs richesses et sur leurs alliances avec des familles importantes.

Terminons par une digression. Les ruines du château de Gravèruaz sont sur le territoire de Verchey, perchées sur une sorte de mamelon, au bord du torrent du même nom de Gravèruaz, près des confins de Taninges. On prétend que ce castel a donné son nom à une famille; jusqu'à présent cela n'est pas bien fondé. — On voit, il est vrai, Humbert de Graveruel abbé de Sixt dès 1440; on voit aussi François, Guillaume, Isabelle de Graveruaz. En 1553, noble et puissant François de Thoire était seigneur de Seriez, Bossiez, Bellecombe, Brizon, Graveruel, conseigneur d'Hauteville et de la Bastie, Dardel, comme héritier et substitué de Jean de Thoire. Auparavant, on voit Michel de Thoire et Gérard son fils. Dans une reconnaissance on lit : « Plus à cause de Thoire soit Graveruaz. » Mais comme ces petits potentats se donnaient le nom tantôt de l'une tantôt de l'autre de leurs terres, on peut douter que de Graveruaz ou Graveruel soit une famille distincte, mais on peut croire aussi qu'elle a précédé en ce lieu celle des De Thoire.

F.-D. RIONDEL.

BULLETIN

—

Le 15 août, les délégués venus de différents points de la Haute-Savoie se sont réunis à Annecy, sous la présidence de M. Jules Philippe, préfet du département et secrétaire de la Société Florimontane. La question à traiter était l'érection d'un monument à la mémoire de Germain Sommeiller. D'après les explications fournies par M. de la Fléchère, maire de Saint-Jeoire, le Conseil municipal de cette commune, par délibération du 30 juillet, avait déjà pris l'initiative du projet. Il ne s'agit pas d'un monument funéraire, puisque la famille s'en charge, mais d'une statue à élever sur une place publique du bourg natal de Sommeiller. L'assemblée a décidé que la direction du projet serait laissée à la municipalité de Saint-Jeoire, et que des comités seraient institués dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les localités de quelque importance, pour recueillir les souscriptions. — En attendant que la statue s'exécute, M. Grattoni, ami et collaborateur de Sommeiller, a demandé le dessin des armoiries de Saint-Jeoire pour en faire un bas-relief en métal qui sera fixé à une extrémité du tunnel.

—

Les dons et échanges suivants ont été reçus par la Société Florimontane :

Discours parlementaires de M. le commandeur D. Carutti, traduction précédée d'une notice biographique, par M. Mellé, don du traducteur; — ***Revue de France***, avec supplément contenant les actes du gouvernement révolutionnaire de Paris; — ***Journal officiel*** de la Commune de Paris, nos du 20 au 30 mars 1871, don d'un anonyme; — Lettre de M. le général Pajol sur la bataille et la capitulation de Sedan, don de l'auteur; — ***Revue bibliographique universelle***. — ***Répertoire*** des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 31 et 32; — ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles, nos 63 et 64; — ***Annales*** de la Société d'horticulture de Meaux; — ***Bulletins hebdomadaires*** de l'Association scientifique de France; — ***Revue des sociétés savantes*** des départements; — ***Revue du Lyonnais***; — ***Journal des connaissances médicales***; — l'***Educateur***, revue pédagogique suisse; — ***Atti della Società italiana di scienze naturali***; — le ***Mont-Blanc***; — l'***Union savoisienne***; — l'***Industriel savoisien***; — le ***Faucigny***; — l'***Echo du Salève***; — ***Gazette du peuple***; — la ***Savoie thermale***; — l'***Italia agricola***.

—

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur la demande adressée par le conservateur du Musée d'Annecy, vient d'accorder à cet établissement une riche collection de gravures à l'eau-forte et au burin. — Quelques jours auparavant, le Musée recevait le gracieux tableau de M. Paul Cabaud, d'Annecy, représentant le lac d'Annecy vu de Talloires; cette toile, donnée par le gouvernement, avait été exposée au salon de 1870. — M. Feyen-Perrin, de Nancy, a fait don d'une magnifique peinture figurant un épisode des premières guerres. — Mlle Revon a fait hommage d'un de ses pastels, portrait de Germain Sommeiller. — Une jolie petite toile a été achetée récemment : c'est une jeune fille de la Tarentaise, dans son costume national, œuvre de M. Antony Régnier, de Marseille. — D'autres dons et achats ont augmenté ces derniers jours les collections artistiques du Musée.

—

Le ***Mont-Blanc*** annonce que la réimpression des ***Mémoires*** de Besson, entreprise par M. Cane, imprimeur à Moûtiers, touche à sa fin. L'ouvrage sera livré à 12 fr. aux abonnés. Les exemplaires restants seront vendus 18 fr.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

CAURIS.



COUPONS, SOIT MONNAIE DE CUIR DE RUSSIE.

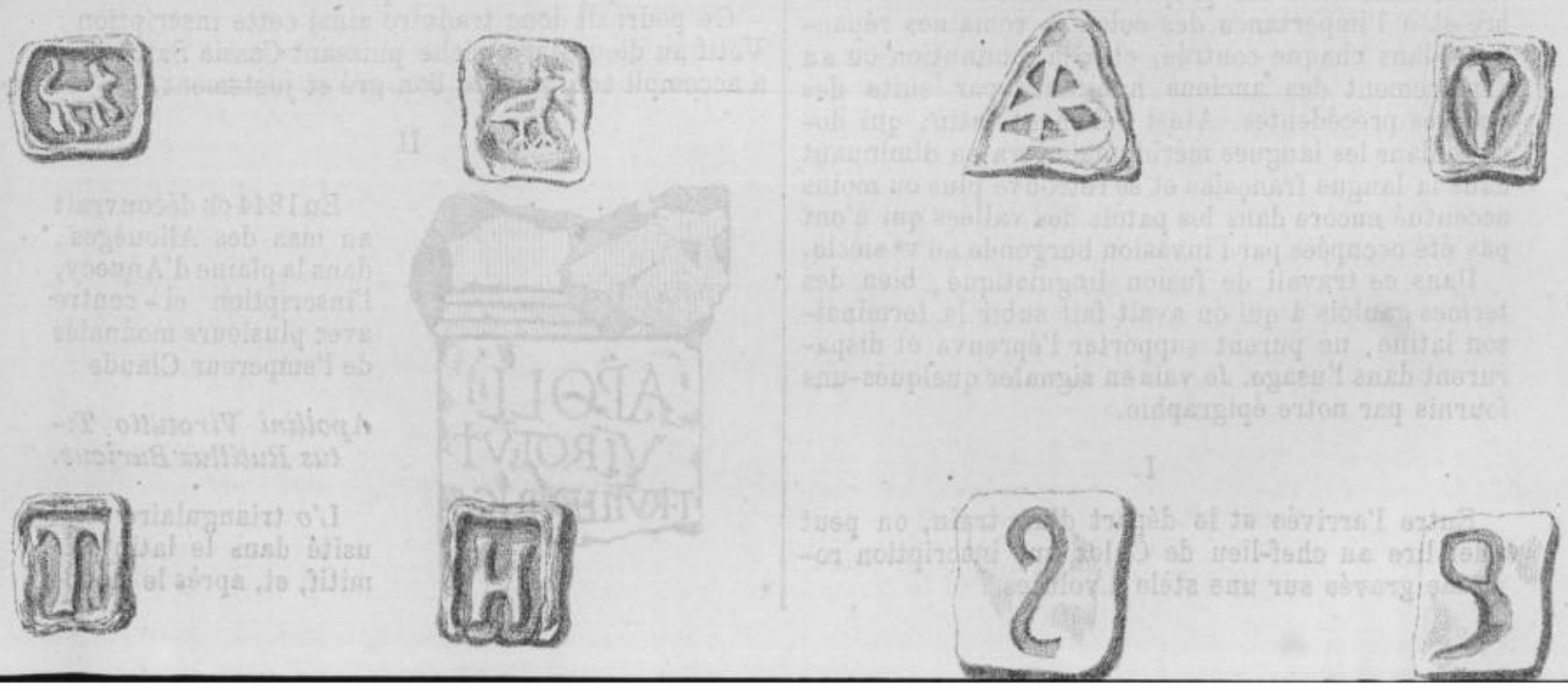

12me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les qualificatifs gaulois dans les inscriptions romaines, par M. C.-A. Ducis. — Les moyens d'échange employés par divers peuples (suite et fin), par M. F. Seguin. — Les sociétés chorales belges, par M. J.-Ch. de Vigne. — Les troglodytes de la Souabe, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

LES QUALIFICATIFS GAULOIS DANS LES INSCRIPTIONS ROMAINES

Lorsque les légions romaines eurent annexé nos contrées à l'Italie, une foule de fonctionnaires vinrent s'installer dans chaque centre des cités et des provinces nouvellement organisées. Ils parlaient officiellement la langue latine, avec plus ou moins de pureté, selon leur origine et leur instruction personnelle. Les populations indigènes continuaient à parler leurs dialectes. Mais les relations sociales amenèrent une fusion de langage qui dut être souvent une confusion. La prédication chrétienne contribua beaucoup à répandre le latin dans les campagnes. Encore pour être compris on se contentait souvent de latiniser des mots gaulois. Ces éléments divers se pénétrèrent réciproquement, et de ce conflit de langues il s'en forma une appelée *romana rustica*, composée d'un latin dégénéré et des dialectes locaux, mais dans des proportions relatives au nombre et à l'importance des colonies romaines répandues dans chaque contrée, et à la diminution ou au déplacement des anciens habitants par suite des guerres précédentes. Ainsi l'élément latin, qui domine dans les langues méridionales, va en diminuant dans la langue française et se retrouve plus ou moins accentué encore dans les patois des vallées qui n'ont pas été occupées par l'invasion burgonde au ve siècle.

Dans ce travail de fusion linguistique, bien des termes gaulois à qui on avait fait subir la terminaison latine, ne purent supporter l'épreuve et disparurent dans l'usage. Je vais en signaler quelques-uns fournis par notre épigraphie.

I

Entre l'arrivée et le départ d'un train, on peut aller lire au chef-lieu de Culoz une inscription romaine gravée sur une stèle à volutes.

DEO · MAR
TI · SECOM
ON · DVN
ATI · CASSI
A · SATVR
NINA · EX/O
V · S · L · M

Deo Marti segomoni dunati Cassia Saturnina ex voto votum solvit libens merito.

Selon le dictionnaire de Bullet, *Segomon*, en gallois, signifie *riche*. En gallois et en irlandais *Dunadh* signifie *élevé, fortifié, puissant*. La langue latine n'ayant pas l'aspiration *dh* et l'euphonie ne permettant pas de répéter sans nécessité le *d*, on l'a remplacé par *t*. Peut-être même cette modification a-t-elle été inspirée du grec *Dynatos*, puissant. On sait que le grec était répandu le long des rives du Rhône, depuis Marseille jusqu'au nord de Lyon.

Mais évidemment ce sont deux adjectifs gaulois habillés à la romaine et classés dans la troisième déclinaison.

On aura remarqué les mots *ex voto*, qui expriment l'émission d'un vœu, et les quatre sigles de la formule exprimant l'accomplissement de ce vœu.

On pourrait donc traduire ainsi cette inscription : Votif au dieu Mars, riche puissant Cassia Saturnina a accompli son vœu de bon gré et justement.

II



En 1844 on découvrait au mas des Allouèges, dans la plaine d'Annecy, l'inscription ci-contre avec plusieurs monnaies de l'empereur Claude :

Apollini Virotutio Titus Rutillus Buricus.

L'*o* triangulaire était usité dans le latin primitif, et, après le mono-

gramme de TI, il est indispensable de reconnaître un *o* tronqué.

L'interprétation de *chef des hommes* donnée à l'adjectif *Virotutio* par M. Adolphe Pictet est très rationnelle (1). Toutefois, selon l'auteur que j'ai cité plus haut, *Virotut,* dans les dialectes gaulois, aurait signifié *qui tourne la terre, tournant la terre* ou peut-être, comme dans nos patois, *tournant le tout.* Cette épithète exprimerait avec une rare précision le cours apparent du soleil. En général, la nomenclature vulgaire exprime des idées simples en termes concis. Cette interprétation me semble plus caractéristique de la divinité qui personnifiait le soleil.

III

Il a été plusieurs fois déjà question dans cette *Revue* de l'inscription de Ley (2). Ce vallon est sur la direction d'une ancienne route, entre Mieussy et Onnion, à travers les sites les plus pittoresques et les plus accidentés. Il a dû être couvert de forêts pendant le moyen-âge, car il porte dans les chartes les noms de *Laya* et *Leya.* Ce dernier a passé à plusieurs familles de la localité. Je ne rappellerai point le nom de *Fins* donné au mas qui le termine contre Saint-Jeoire, ni celui de *Fan*, probablement *fanum*, où l'inscription a été trouvée, ni les nombreuses antiquités que la charrue y découvre chaque année.

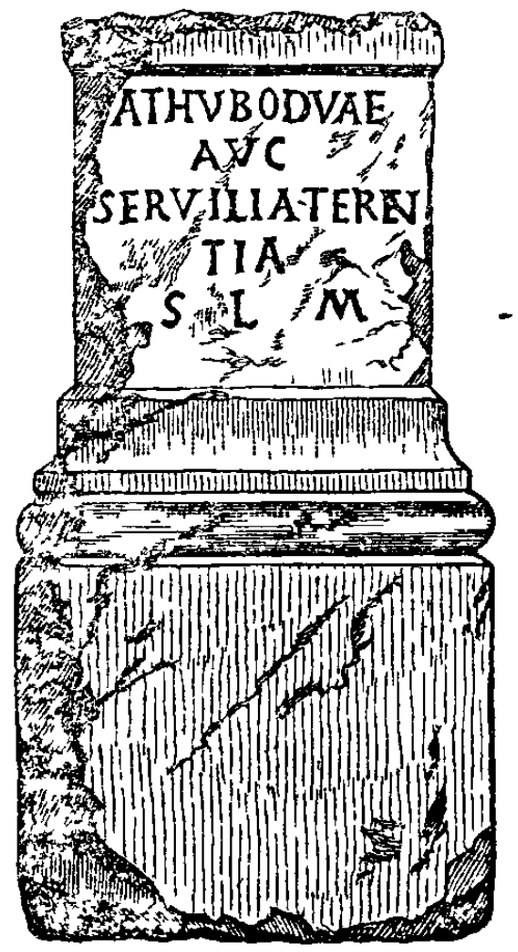

Athubodvæ Augustæ Servilia Terentia votum solvit libens merito.

M. Adolphe Pictet a cru devoir lire *Cathuboduæ* qu'il a interprété *corbeau de guerre.* Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de supposer un *C* initial, dont la place n'est pas trop justifiée. D'ailleurs, en irlandais, *Ata*, victoire, et *Cath*, guerre, combat, sont corrélatifs.

Quant au radical *bod*, il a plusieurs significations, entre autres, celle de *forêt;* ce serait alors la *forêt de la guerre.* Elle aurait pu être l'objet d'un culte comme la forêt des Ardennes, c'est-à-dire le génie de la forêt, une Diane quelconque ou même une Bellone.

Cette signification peut aussi se restreindre à ce qui compose les forêts, au sens d'un arbre, d'une tige, *virga*, d'un sceptre : *le sceptre de la guerre* caractériserait parfaitement une Bellone gauloise (1).

On peut faire encore une autre supposition. *Ath* ou *adh* signifie champ, et *bodwa*, mamelle, dans le dialecte de Cornouailles : *la mamelle des champs* ne pourrait être qu'une Cérès gauloise, dont l'invocation aurait été assez naturelle de la part d'une femme, *Servilia Terentia.*

IV

Sur le plateau de Vence, qui domine le confluent du Fier et du Rhône, s'élevait autrefois un monument romain, dont une des inscriptions a été encastrée dans le mur de l'église de Seyssel.

DEO·VINTIO
POLLVCI
CN·TERENTIVS
BILLONIS·FIL
TERENTIANVS
EX·VOTO

Cneius Terentius Terentianus filius Billonis (posuit) ex voto Deo Vintio Polluci.

Le dieu *Vintius* n'était pas autre que le vent, en breton *vint.* Ce culte avait sa place naturelle sur le plateau exposé aux deux courants du Rhône et du Fier.

On sait pourquoi Castor et Pollux, dont le culte conserve un monument à Annecy, furent invoqués contre la tempête dans la navigation. Le premier n'étant pas immortel n'est jamais mentionné sans le second, qui seul avait droit à l'immortalité. Mais pour ce motif également Pollux obtint quelquefois un culte exclusivement personnel, entre autres à Thérapné en Laconie, à Rome, et, nous ajouterons, à Seyssel, ou plutôt au plateau qui a gardé le nom de Vence, du génie local.

Notre votif est comme un acte de transaction entre deux cultes, dont le plus ancien dans la localité, celui du peuple vaincu, ne voulait pas se départir de ses dieux, et dont le nouveau venu, celui des conquérants, voulait imposer les siens. Il y eut un compromis. Le même génie protecteur fut reconnu dans les deux dont les noms furent accolés comme pour en former une seule divinité.

La même transaction eut lieu au Grand-Saint-Bernard. Le dieu local *Pœninus*, que l'on trouve mentionné tout seul dans neuf inscriptions romaines, fut ensuite assimilé à Jupiter, avec lequel il dut partager sa personnalité, ainsi qu'on le voit dans huit autres inscriptions, que j'ai publiées ailleurs (2).

Le culte de *Vint* s'était répandu sur les rives du Fier. C'est ainsi que Titus Valerius Crispinus, originaire de l'Armorique, DIA*blindus*, lui avait dédié

(1) *Revue savoisienne*, 1867, p. 118.
(2) *Revue savoisienne*, 1867, p. 101.

(1) *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, p. 241.
(2) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, 88.

un édifice sacré, *Sacram œdem dicavit,* au bas de Marcellaz, en face de Hauteville, dans un mas qui porte encore le nom de *Champ des idoles* (1).

C.-A. Ducis.

LES MOYENS D'ÉCHANGE EMPLOYÉS PAR DIVERS PEUPLES

(Suite et fin)

Se serait-on jamais imaginé que le rhum ait pu tenir lieu de monnaie? On ne saurait donner une idée du relâchement des mœurs dans la population de l'Australie. L'ivrognerie était générale; le rhum, dont les agents du gouvernement avaient le monopole, servait de monnaie et de moyen d'échange, et un juge, Atkins, qui, par suite d'une connaissance insuffisante du droit, avait pris pour conseiller un avocat déporté pour cause de parjure, rendit plusieurs sentences de mort, en état d'ivresse. *(L'Australie,* par Charles Grad).

Aux Etats-Unis, pendant la crise financière qui dura de 1834 à 1841, pendant la seconde présidence de Jackson et pendant celle de Martin van Buren, son successeur, 1837-1840, la pénurie monétaire était telle que les transactions commerciales s'opéraient par voie d'échange des produits industriels. Des particuliers émirent un papier-monnaie qui tomba bientôt dans le discrédit, et il fut frappé et lancé dans la circulation un certain nombre de pièces en cuivre (tokens) de la valeur d'un cent ou un centième de dollar. Plusieurs de ces pièces sont décrites et figurées dans la *Revue numismatique,* année 1864, page 59.

Des détails intéressants sur la province Loreto, au Pérou du Nord, ont été lus à la Société de géographie de Londres; on y a remarqué entre autres le passage suivant: La nourriture, à Loreto, est presque exclusivement végétale, et les manufactures se bornent aux articles connus en Europe sous le nom de paille de Panama. Dans une des provinces, celle de Jazapto, les échanges se font au moyen de la cire; une bonne journée de travail se paye avec environ quatre onces. L'auteur donne des détails sur les villes et villages de cette immense région, dans l'un desquels la monnaie courante consiste en de grosses aiguilles dont la valeur est environ un denier sterling (10 centimes). Cependant, la monnaie courante (currency) la plus répandue est en étoffe de coton qui, comme en Afrique, a une valeur qui varie, mais dans les échanges commande toujours sa valeur. Parlant de la monnaie de cire, disons que dans la partie supérieure du fleuve des Amazones des gâteaux de cire, du poids d'une livre, tiennent lieu de monnaie, et, parlant d'étoffe de coton, disons que 20 mètres de cotonnade sont échangés contre une dent d'éléphant, dont le poids moyen est de 17 livres. Livingstone fait mention de défenses d'éléphant monstrueuses de 138 et de 150 livres; mais, dit-il, elles ne se voient que dans de rares occasions.

Monnaie de paille. — Elle avait cours avant 1694 dans les possessions portugaises d'Angola et consistait en petites nattes tissées avec une espèce de paille, auquelles les noirs donnaient le nom de Libongos. Chaque libongo représentait une valeur de cinq reis. La substitution de la monnaie de cuivre à cette monnaie bizarre faillit amener une révolution et causa la mort de plusieurs individus. Il est vrai que ces désordres furent plutôt le résultat d'une diminution dans les salaires qu'ils ne vinrent d'une répugnance exagérée à adopter la monnaie nouvelle. Grâce à la prudence du gouverneur Jacques de Magalhaens, tout fut promptement pacifié et les noirs abandonnèrent l'usage des libongos.

Monnaie de savon (extrait du voyage au Mexique par Isidore Loevenstern).

A *Celaya*, ville de dix mille âmes, à douze lieues de *Queretaro*, j'occupai une chambre sur la place publique. Je voyais sous mes fenêtres le marché où nombre de fruits européens, tels que des pêches, des raisins, des poires, étaient étalés. J'envoyai le *mozo* m'en acheter, lui donnant un *pezo* pour m'en rapporter le change. Je savais que les *clacos* (les sous) du département de Mexico n'avaient plus cours dans celui de *Guanaxuato*, où la ville de Celaya est située, aussi peu que dans celui de Queretaro. Je ne m'attendais cependant à rien moins qu'à la monnaie qu'on allait me rendre, qui consistait en petits morceaux de savon, dont on se sert en cet endroit comme l'unique change. Ces pièces de savon sont longues de 78 millimètres sur 13 de haut et 36 de large; elles pèsent un demi-hectogramme. D'un côté se trouve le nom de GALVAN et de l'autre le chiffre 2, qui indique la valeur nominale de la pièce, c'est-à-dire deux clacos, environ 17 centimes. Nous avons vu quelques peuplades, en certains endroits, se servir, en guise de monnaie, de cacao, de coquillages, de dents de poisson, mais l'auteur de cette communication se flatte d'avoir, le premier, enrichi la numismatique de la monnaie de savon.

Monnaie de bois. — Ce sont des rondelles de bois de la grandeur et de la forme des dames à jouer, offrant d'un côté une étiquette de papier portant l'indication de la valeur, de l'autre une empreinte de cachet sur cire rouge. Ces monnaies provenaient des troubles de la Hongrie, en 1848 et 1849; leur circulation n'a pas duré longtemps. *(Revue de la numismatique belge,* année 1863, page 351.)

Le tome 3 de la 4e série, page 260, de la dite *Revue,* année 1865, nous tait connaître une monnaie de porcelaine qui a été émise par M. le sénateur Faisseaux, propriétaire d'une fabrique de porcelaine, monnaie ou plutôt tokens pour servir de paye à ses ouvriers. Ces tokens étaient de deux, d'un et d'un demi-franc; ils sont unifaces et portent pour type une étoile. Après la mort de leur auteur, sa famille a renoncé à leur émission.

Dans son *Traité de numismatique,* Lefébure nous apprend que la plupart des peuples de l'Afrique, ceux de l'ancienne Amérique et de l'Océanie, n'avaient pas de monnaie frappée et ne se servaient tout au plus que de morceaux de métal taillés. Les anciens habitants des îles Britanniques avaient pour monnaie des morceaux de bronze brut, ou des boules de fer. Les Carthaginois, nous dit le même auteur, si puissants, si commerçants, n'eurent pas, à ce qu'il paraît,

(1) *Revue savoisienne,* 1871, p. 4.

une monnaie particulière, du moins pendant longtemps; ils conservèrent très tard l'usage des échanges et ne se servirent de monnaies étrangères que vers l'an 480 avant J.-C.

Jusqu'à présent on n'a découvert aucune trace de monnaie parmi les objets lacustres recueillis aux bords des lacs de la Suisse. Des perles d'ambre trouvées au lac de Neuchâtel, qui ne peuvent parvenir que de la Baltique, et l'étain qui entrait dans la fabrication du bronze, font supposer qu'à cette époque reculée le commerce ne se faisait que par simple échange. Les monnaies d'argent et de potin qu'on a trouvées plus tard sont gauloises; elles remontent à cette époque où les Helvétiens étaient les alliés des Gaulois. (*Bibliothèque universelle*, nov. 1862).

Il vient de paraître un article de M. Desor dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, n° 4, page 187, année 1870, intitulé: *Des porte-monnaies lacustres de l'âge du bronze*. Je m'empresse de le reproduire ici :

« Il y a longtemps que l'on recueille des anneaux « en bronze dans les différentes pafafittes de nos lacs. « Dans l'origine on ne leur a pas attribué une bien « grande importance. L'anneau s'adapte de sa nature « à tant d'usages qu'il n'y a rien de surprenant qu'on « en ait fabriqué de divers calibres du jour où l'on « a connu l'art de travailler le métal. Cependant, à « mesure que les collections se complétaient, les « petits anneaux se montrèrent toujours plus nom- « breux, tandis que les anneaux de grande di- « mension, qui étaient susceptibles d'avoir servi à « toutes sortes d'usages, tels que boucles de ceinture, « anneaux de suspension, bracelets, etc., étaient re- « lativement rares. On fut ainsi naturellement con- « duit à se demander quelles pouvaient avoir été la « destination de tant de petits anneaux. Ce qui les « rend énigmatiques, c'est que le bord extérieur « est souvent crénelé, à l'instar du cordon que l'on « applique à certaines de nos monnaies. C'est à ce « détail que se rattache probablement la première « idée d'envisager ces singuliers anneaux comme des « monnaies rudimentaires. Nous sommes cependant « parfaitement de l'avis de M. de Bonstetten, que l'on « aurait tort d'attribuer un usage exclusif à ces « anneaux monnaies. »

On sait que les anciens Bretons se servaient d'anneaux en fer en guise de monnaies. Les anciens Egyptiens employaient des anneaux d'or ou d'argent d'un poids et d'un diamètre réglés par l'autorité publique.

Les pièces obsidionales, qui ne sont ni médailles ni monnaies, mais de simples pièces de nécesssité émises par les circonstances et échangées contre la monnaie courante après la levée du siége ou à la fin de la guerre, peuvent être considérées comme moyen d'échange. Le choix de leur matière est très varié, puisqu'il s'en trouve en métal, en cuir, en carton. Leurs formes sont très irrégulières : rondes, oblongues, carrées, octogones, triangulaires, d'autres de formes prises au hasard. Les plus anciennes semblent avoir été frappées au commencement du XVIe siècle, lorsque François Ier porta la guerre en Italie, 1521-1550. Les plus modernes sont des années 1813, 1814, 1823 (*Revue numismatique*, 1842). Ces pièces ont pour empreinte les armes du pays, celles d'une ville, etc.; les légendes sont souvent expressives, comme celle-ci : *Durœ necessitatis opus* (effet d'une dure nécessité).

L'ouvrage le plus complet sur les monnaies obsidionales et de nécessité est celui que vient de publier M. le colonel Mailliet, accompagné d'un bel atlas ; cet ouvrage est déjà épuisé.

On peut aussi citer les pièces en cuivre que le gouvernement d'Angleterre permet aux particuliers de fabriquer. Ces pièces portent le nom de *token* et sont payables à vue par ceux qui les font circuler. La plupart indiquent le nom de celui qui les émet et les marchandises qui font l'objet de sa fabrication ou de son commerce. Plusieurs de ces tokens méritent d'être recueillis à cause de la beauté du coin. Il y en a qui représentent de beaux édifices, les traits des hommes illustres de l'Angleterre; d'autres rappellent des événements intéressants. Voici, pour les amateurs de ces pièces, la manière de les classer : celles qui représentent des édifices remarquables, des constructions qui se rapportent au commerce, les emblêmes de l'industrie, les hommes illustres, les événements historiques et politiques, la représentation d'animaux et de paysages.

C'est vers la fin du dernier siècle que des négociants, en Angleterre, pour obvier à la pénurie des monnaies de cuivre, émirent ces tokens. C'étaient des penny et des demi-penny. Il a paru à Londres, en 1799, un ouvrage sur les tokens, par James Conder, 1 vol. in-8°, avec quelques planches figurant entre autres un demi-penny, frappé à Coventry, ville du comté de Warwick, pièce connue sous le nom de *Peeping Tom*. Voici ce qui a donné lieu, d'après une légende du XIe siècle, à la frappe de cette singulière pièce. Léofric, comte de Murcie, avait imposé des taxes tellement accablantes sur les habitants de Coventry, que sa femme, lady Godiva, émue par leurs sollicitations, se décida à parler en leur faveur au comte Léofric afin d'abolir ces taxes: il y consentit à condition que lady Godiva traverserait Coventry, à midi, à cheval, non habillée, et, en guise de voile, se servirait de sa belle chevelure. Lady Godiva se prêta à la chose, et il fut ordonné à tous les habitants, sous peine de mort, de fermer portes et fenêtres pendant le passage de la comtesse. Un tailleur, nommé Tom, poussé par la curiosité, se mit à la fenêtre et immédiatement fut frappé de mort; depuis lors il fut connu sous le nom de peeping Tom (le mot anglais *peeping* signifie aussi regarder par un trou).

Cette pièce nous présente à l'avers la figure d'une femme tourrelée, assise, drapée à l'antique, s'appuyant sur une épée, tenant de la main gauche un écusson aux armes de Coventry, à ses pieds une mitre, une crosse, un sceptre, à distance une vue de Coventry, à l'exergue MDCCXCVII, légende CIVITAS COVENTRIAE.

Au revers : la vue de la maison où l'on voit un homme regarder par une fenêtre, c'est peeping Tom; à l'exergue : MEMORIA GODIVAE, 1057. Sur la tranche : COVENTY HALFPENNY PAYABLE BY THO. SHARP.

Thomas Sharp a fourni les dessins d'un certain nombre de ces tokens anglais.

Cette pièce, très rare, se trouve décrite et figurée par M. Durand dans son ouvrage sur les médailles et jetons des numismates.

Selon les annales russes, les fourrures les plus recherchées étaient celles d'écureils, d'hermines, de martres, de castors et de zibelines. Elles étaient l'objet le plus important du commerce d'exportation; toutes les nations en étaient avides. Les Khosars, sur les côtes occidentales de la mer Caspienne, les Varaigues, habitants des bords de la Baltique, et, à une époque plus récente, les Mongols, prélevaient en fourrures le tribut qu'ils imposaient aux Slaves et aux Russes. Quand ceux-ci étaient obligés d'acheter la paix, une partie des impôts ordinaires devait être acquittée en fourrures ; les amendes pécuniaires étaient fixées en produits de cette nature, lesquels servaient souvent à déterminer le prix des autres marchandises. C'est ainsi que les peaux et les fourrures remplaçaient les monnaies chez les anciens Russes ; cependant les métaux précieux n'étaient pas exclus de faire cette fonction. Les fourrures réunissaient les qualités exigées de la monnaie; c'est une chose utile, assez rare, facile à transporter et de valeur diverse. Une partie des habitants du gouvernement de Perm paient encore leur tribut en peaux de rennes et en fourrures.

Les annalistes polonais ont parlé de la pelleterie qui servait d'argent et ont même assuré que le cuir suppléait au manque de numéraire. Le fait est que la chasse était une occupation ordinaire des différentes peuplades slavonnes, et que le commerce de pelleterie fut d'une importance particulière (Lelewel, *Numismatique du moyen âge).*

Ces moyens d'échange que nous venons n'énumérer prouvent que toute société civilisée sent la nécessité de se choisir une marchandise intermédiaire qui puisse se subdiviser de manière à former tout juste une valeur égale à la valeur qu'on veut acheter; or, le meilleur instrument ou intermédiaire dans l'échange n'est autre que la monnaie.

Parmi les ouvrages consultés pour la rédaction de cet article, je citerai plus spécialement ceux de Storch, sur *l'Economie politique;* Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie;* baron de Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes;* les *Nouvelles Annales de voyages;* le *Bulletin de la Société de géographie;* la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies.*

F. SEGUIN.

LES SOCIÉTÉS CHORALES BELGES

Le chant choral a pris en Belgique un développement considérable ; autrefois, les Allemands étaient passés maitres, aujourd'hui ils ne sont plus que les rivaux des Belges. Seule la société de Cologne, le *Männer gesang verein*, a conservé son prestige, par la raison qu'elle n'entre plus en lice. Gand est la ville qui possède le plus de cercles chantants et les plus importants. La *Société des chœurs* et les *Mélomanes* ont acquis une réputation universelle ; au-dessous de ces cercles et presque à côté vient le *Willemsgenootschap,* Société flamande ; on compte ensuite un grand nombre de sociétés moindres dont les principales sont : les *Ouvriers réunis, l'Orphée.* Un mot à propos des *Ouvriers réunis :* les membres de ce cercle furent d'abord des ouvriers, ils ne chantaient pas trop mal et obtinrent quelques succès. Peu à peu le désir de concourir dans des catégories supérieures amena dans la société des éléments plus élevés; de sorte que les *Ouvriers* finirent par se trouver presque en minorité.

La société des *Mélomanes* est le cercle le plus ancien ; ses fastes sont glorieuses.

Ce fut le directeur Charles Miry qui éleva la Société à un si haut degré. Energie, entrain, pouvoir absolu sur ses hommes, tel était Miry; chaque Mélomane avait les yeux fixés sur ses yeux, tous chantaient avec l'âme du chef, dont le souffle était passé dans la leur, tous avaient en lui une confiance absolue, aucun ne doutait du triomphe, aussi Miry n'a-t-il compté que des victoires, la défaite lui fut inconnue.

Un jour, c'était à Lille, le jury hésitant entre la *Grande Harmonie* de Bruxelles et les *Mélomanes,* ordonna une nouvelle épreuve, dans la soirée même, avec un chœur autre que ceux déjà exécutés. C'était franchement une surprise; la *Grande Harmonie,* ayant prévu le cas, avait un chœur tout prêt, étudié et répété comme les premiers morceaux; les *Mélomanes,* braves et confiants, n'avaient rien. Sans perdre courage, Miry fait rallier son monde dispersé ; on ne les réunit pas tous; n'ayant pas le temps de chercher un local, il les fit répéter de mémoire, en pleine rue et sous la pluie, puis, menant sa colonne à l'assaut, il entra au théâtre, où les *Mélomanes,* surexcités, enlevèrent le chœur avec une telle fougue que la salle se leva transportée. Le jury n'osa pas décerner de second prix et le premier fut donné *ex æquo.*

Ce concours eut lieu vers 1856; ce fut la première fois qu'on exécuta un chœur en huit parties, les *Janissaires,* de Charles Hanssens. Il fallait entendre les *Mélomanes* chanter : *Aux armes!*... On les voyait, les janissaires, on assistait à la lutte, on sentait en soi l'ivresse du combat!... La grace a toujours manqué aux *Mélomanes;* ils n'avaient pas leurs pareils pour la fougue; leur attaque était d'une netteté merveilleuse.

A un concours suivant, la *Grande Harmonie* voulut chanter un chœur appelé *le Tombeau des janissaires.* Nous ne pourrions plus dire au juste si le chœur fut chanté, mais une chose bien certaine c'est que les Bruxellois descendirent eux-mêmes dans le tombeau préparé pour les Gantois.

Miry a pu dire : *les Mélomanes, c'est moi!* Après lui, la Société ne put se maintenir à la hauteur pyramidale où il l'avait placée. Si elle eût été sage, elle eût fait comme la société de Cologne, car elle avait tout battu, tout remporté; elle n'avait plus qu'à perdre et elle perdit. Il faut dire aussi qu'elle fut continuellement tentée et provoquée, à Gand même, par une société rivale, *la Société des chœurs.*

Quelques membres mécontents des *Mélomanes* s'en séparèrent et fondèrent un nouveau cercle qu'ils appelèrent *la Société des chœurs.* Le mobile de la jeune société fut désormais de battre la société-mère ; tant que Miry fut là, les *Chœurs* furent défaits. A cette époque ils cherchaient un chef qu'ils trouvèrent

enfin, De Vos, maître de chapelle de l'église Saint-Pierre. La lutte entre les *Mélomanes* et les *Chœurs* mit, à Gand, un vrai trouble dans les esprits. Des haines, des amitiés rompues, des discussions violentes, quelquefois des rixes dans les lieux publics, tel fut le résultat permanent. Du terrain musical, la guerre se porta sur le terrain politique. A Gand, les élections se liquident par des majorités toujours chancelantes de 15 à 50 voix; plusieurs élections furent compromises, l'existence du ministère fut en péril, rien que pour une querelle de chanteurs. C'étaient *les Guelfes et les Gibelins*. Cet état de choses devenait grave, aussi chercha-t-on les moyens d'y mettre un terme dans l'intérêt de la tranquillité de la ville et du calme politique. Les *Mélomanes* s'étant rendus, seuls de Gand, à un concours, remportèrent le prix d'excellence. On leur fit une réception enthousiaste pour avoir si bien soutenu l'honneur de la cité gantoise. Les présidents des deux cercles rivaux marchèrent dans le cortége, se donnant le bras; il fut convenu que dorénavant les sociétés ne concourraient plus ensemble, qu'elles s'entendraient pour défendre la réputation musicale de la capitale des Flandres, et qu'au besoin elles se prêteraient assistance. Nous avons eu le mot cortége sous la plume. Il faut avoir vu une entrée de société triomphante à Gand pour s'en faire une idée. Toute la ville est sur pied; les maisons sont pavoisées: le gros bourdon sonne la victoire; au loin retentissent les détonations des boîtes; un cortége immense attend les vainqueurs à la gare; les cercles les plus huppés, jusqu'à la plus mince réunion, tout y est. Ce ne sont que drapeaux et bannières; des fenêtres pleuvent des bouquets et des applaudissements. L'interminable convoi se rend à l'hôtel-de-ville; le collége des bourgmestre et échevins présente le vin d'honneur; on prononce des speechs; après des *hip, hip, hip, hourrah* prolongés, on conduit la société victorieuse à son local, où le triomphe est joyeusement célébré.

Gand est une vraie ville de *sociétés;* pour former un cortége, une petite circulaire et l'on voit surgir de tous côtés: députations de sociétés artistiques, littéraires, dramatiques, philanthropiques, chantantes, instrumentales, ouvrières, d'escrime, de tir à l'arc, à l'arbalète, à la sarbacane, à la carabine, au pistolet, au pistolet-Flobert, de jeux de boule, de jeux de dés; joignez-y les frères d'armes de l'Empire, les soldats de Léopold, du roi de Hollande, les combattants de 1830 et plusieurs réunions dont on ne soupçonne pas l'existence; mettez des tambours, des trompettes, des drapeaux partout, des porte-bannières en costume de l'ancien temps, des écussons qui datent de plusieurs siècles, portés en avant du drapeau, et vous saurez ce que c'est qu'un cortége à Gand. Les associations ouvrières ont surtout la marotte des promenades; tous les dimanches il y a cortége pour une occasion quelconque: musique, drapeau et tambour en tête, on traverse la ville.

Ces temps héroïques touchent à leur période décroissante; par la force des choses, les sociétés battues se retirent, les sociétés victorieuses n'aiment pas à risquer leur réputation; les dépenses, du reste, sont effrayantes, plus d'un cercle y a trouvé le déficit. Ces luttes sont stériles: l'art musical y trouve peu de progrès; le goût, la connaissance de la musique ne se répandent pas dans le public en proportion des efforts qu'exige le combat; cela n'est plus qu'une question d'amour-propre et de dépit. Un grand nombre de sociétés chorales, nous pourrions dire presque toutes, se composent en majeure partie de personnes ignorant la première note: cela ne les empêche pas de réussir. Il est plus d'un illustre cercle où peu de membres ont quelque notion musicale, et cependant ces cercles ont eu des triomphes éclatants; c'est que, dans une société chorale, il faut trois choses: quelques voix (pas de voix extraordinaires), de la discipline et un chef, surtout un chef; avec cela et une patience à toute épreuve on arrive aux meilleurs résultats.

Concourir et périr ensuite de langueur, telle est l'existence de la plupart des cercles chantants; peu de rapports avec le public, de loin en loin un concert toujours clochant par quelque côté, une sérénade, une messe. On a son petit répertoire qui varie des *Pasteurs* aux *Moissonneurs,* des *Moissonneurs* aux *Forgerons,* des *Forgerons* au *Chant du départ.* Quand il y a concours, on répète ferme, tout le monde est sur pied, on renforce les rangs avec des intrus, auxquels on paie les frais de voyage. Le concours terminé, tout se disloque, surtout si l'on est battu. On ne se réunit plus que de temps à autre; le zèle des fondateurs se refroidit, leur bourse aussi s'est souvent allégée à ce jeu; un beau jour la société est morte. Des débris de l'ancienne, il s'en forme une nouvelle qui suit les mêmes errements que la première, et finit de la même façon. Tout cela est musicalement nul. Parlerons-nous des festivals qui galvanisent quelquefois les cercles? Nous ne blâmons pas les festivals, il est toujours bon de se réunir, mais un festival et l'art musical sont deux choses tout à fait étrangères. Les concours ont leur utilité aussi, surtout pour les jeunes sociétés. Il y a mieux que tout cela, il faut qu'une société de musique soit en rapport continuel avec le public, il faut qu'elle ait chaque année une saison d'activité. C'est ce qui a été bien compris par quelques sociétés belges. *Les Chœurs* ont dans le courant de l'hiver de petites soirées de quinzaines; il est permis d'y boire et de fumer; les solistes et les comiques s'y font entendre; cela permet d'apprécier la voix des jeunes chanteurs, qui débutent à l'aise entre camarades. Presque tous les mois il y a une soirée musicale où assistent les dames; ce sont de vrais concerts, où l'on ne fait pas toilette. Le cercle donne ensuite deux ou trois grands concerts, véritables solennités musicales: c'est dans ces séances que l'on entend les grandes pages; c'est ainsi que l'on a entendu le *Lucifer,* épopée musicale de *Benoît.* A la société chorale est adjointe une section de dames, au nombre de cinquante à soixante. Cette section a son administration à elle; elle est présidée par une des premières dames de la ville. Les jours de grands concerts ces voix fraîches se joignent aux 150 exécutants; cette phalange réunie à l'orchestre permet de rendre les productions les plus grandioses. Nous nous rappelons une exécution du *Lucifer* au théâtre de Gand; rien n'était gracieux comme ces chœurs de jeunes filles habillées de blanc,

un bouquet à la main, groupées sur le devant de la scène transformée en jardin; au lever du rideau le public battit des mains à toute cette charmante jeunesse.

La société des *Chœurs* entre dans la voie où sont entrées, depuis longtemps, les sociétés allemandes: faire connaître les grandes œuvres et propager le goût de la musique sérieuse. Tel doit être le but d'une société chorale, surtout dans les villes; assez de *Chasseurs*, de *Faucheurs* et autres banalités. Messieurs les choristes, prenez des opéras; dans les petites villes en particulier l'on n'a jamais entendu qu'écorcher les partitions, surtout dans leurs parties d'ensemble. Il y a matière pour les masses vocales dans les ouvrages de Rossini, Meyerbeer et tant d'autres.

Les Mélomanes donnent, l'année durant, un concert mensuel pour les membres et leurs dames; en hiver, tous les samedis, une petite soirée musicale, on y boit et fume; puis un ou deux grands concerts, qui, sans arriver aux proportions grandioses de ceux des *Chœurs,* sont très beaux. Une section de dames est également attachée à la société.

Le *Willemsgenootschap* marche sur les traces de ces grands cercles; on y chante en flamand.

La *Grande-Harmonie* de Bruxelles est une société instrumentale, vocale et d'agrément. Elle offre à ses membres énormément de plaisirs. Nous en parlons par digression, pour faire connaître ce genre de société et non au point de vue de notre sujet. Cette société publie tous les mois la liste des divertissements offerts aux sociétaires : matinée musicale, concert, concert-promenade, grand concert, bal, représentation dramatique à l'un ou à l'autre théâtre; on loue à cet effet toute la salle, les places sont aux premiers occupants. Les concerts-promenades sont des concerts d'orchestre où il est permis de circuler et de causer. Sur le même pied sont établies la *Philharmonie* de Bruxelles et la *Grande-Harmonie* d'Anvers.

Par ce court aperçu des efforts que font les sociétés belges, nous avons voulu montrer aux sociétés chorales la voie à suivre. Nous résumons notre opinion : communication permanente avec le public et exécution d'œuvres suivies, sans pour cela exclure les chœurs détachés; ne faisons rien d'absolu; — les concours et les festivals ne sont que des accidents, l'agrément et l'éducation du public doivent être le seul but d'un cercle de musique.

JULES-CH. DE VIGNE.

LES TROGLODYTES DE LA SOUABE

La Roche-Creuse, près de Blaubeurer en Wurtemberg, était connue, comme l'indique son nom, mais seulement des braconniers. Sur les données de M. le professeur Fraas, elle vient d'être explorée par M. Hartman de Wippingen au grand profit de la science dite préhistorique.

On pénètre dans cette grotte par une ouverture de quatre mètres de large et de plus de trois mètres de haut. A plus de trente mètres, dans l'intérieur, on entre dans une vaste chambre dont la hauteur atteint près de dix-sept mètres. C'est là qu'ont été trouvés les plus beaux et les plus nombreux types de l'époque du Rhinocéros, du Mammouth, du Renne et spécialement d'un chat colossal, d'une antilope, qui rappelle celle du Puy-de-Dôme, du renard bleu à côté du loup et du renard ordinaire, de deux espèces de bœufs, l'une comme le petit bétail de l'Atlas, et l'Aurochs, de variétés d'oiseaux et entre autres de cygnes, d'oies sauvages, d'ours, de chevaux, etc.

Cette couche de limon archéologique a révélé également bon nombre de couteaux en silex, taillés comme ceux d'Abbeville, etc., de dents de cheval percées pour être portées en guise d'ornements, des os de renne façonnés en poinçons ou flèches, enfin des fragments de poterie très grossière, mélangée de sable ou de calcaire.

Toutes ces richesses ont été compléter leurs similaires dans le magnifique musée de Stuttgard, l'un des mieux agencés de l'Europe. Il ne manque à cette trouvaille qu'un débris de crâne humain, pour faire apprécier le type de l'habitant de nos contrées à l'époque de ces races colossales d'animaux qui ont disparu.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

RECONSTRUCTION DU PALAIS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le palais du prince de Salm, acheté le 1er floréal an XII par la Légion d'honneur, représentée par M. le comte de Lacépède, son premier grand chancelier, a été incendié, ainsi que ses dépendances, le 23 mai 1871, par les mains criminelles qui ont détruit plusieurs de nos monuments publics.

Une somme, qui ne doit pas dépasser un million, a été reconnue nécessaire pour reconstruire sur les mêmes plans ce gracieux palais, admiré des artistes, seul spécimen du genre à Paris, et dans lequel, depuis bientôt un siècle, toutes nos gloires nationales étaient représentées.

En présence des désastres qui affligent notre malheureux pays, il n'est pas possible de demander un crédit de pareille somme au budget; mais les soixante-cinq mille membres de cette grande famille, qui s'appelle la Légion d'honneur, ne voudront pas laisser périr le berceau de leur institution. Au moyen d'une souscription volontaire dont le grand chancelier n'hésite pas à prendre l'initiative, ils arriveront facilement, sans imposer aucune charge à l'Etat, à relever cette maison qui est la leur, qui est celle de leurs enfants.

La presse tout entière s'associera à cette œuvre réparatrice en lui fournissant les moyens de publicité les plus étendus. Les caisses publiques seront ouvertes à tous les souscripteurs : à Paris, à la caisse des Dépôts et consignations; dans les départements, les caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers, des percepteurs; les bons sur la poste adressés à la grande chancellerie, des retenues facultatives consenties au moment où se touchent les traitements, des délégations volontaires, seront autant de moyens de faire parvenir rapidement les offrandes à leur destination.

Les noms des souscripteurs, publié dans le *Journal officiel,* seront inscrits, en outre, sur un livre d'or qui formera le premier et le plus précieux élément des nouvelles matricules de la Légion d'honneur; et bientôt, sur le fronton de ce palais rendu aux légionnaires et aux arts, grâce au concours de tous, nous verrons renaître notre immortelle devise, qui garantit le succès de la souscription : HONNEUR ET PATRIE.

Les souscriptions seront reçues, à Paris : à la Banque de France, — à la Caisse des Dépôts et consignations, — à la Légion d'honneur, rue de Lille, nº 64, — au siége provisoire de l'administration, place Vendôme, nº 22, — au Crédit foncier de France.

Et dans les départements : chez MM. les trésoriers-payeurs généraux, — les receveurs particuliers, — les percepteurs, — aux succursales de la Banque de France.

—

On sait que M. Gustave Lambert, le promoteur de l'expédition au pôle Nord, est mort sur le champ de bataille pendant le blocus de Paris. Malgré cette mort regrettable, l'expédition sera exécutée à l'instigation de la Société géographique de Paris. Elle se fera sur le

Borial, qui est actuellement au Havre, dans le bassin Vauban. Ce navire est en armement et partira dans les premiers jours d'octobre. Circonstance singulière, le nouveau chef de l'expédition se nomme aussi Lambert.

—

Le docteur Fauvel a donné lecture, à la séance de l'Académie de médecine du 20 août, d'un rapport qui complète les communications qu'il avait déjà faites il y a un mois sur le choléra.

Après avoir rappelé que cette épidémie qui règne en Russie menace d'envahir l'occident de l'Europe, il a démontré, d'après la statistique des décès à Paris pendant les mois d'août 1870 et 1871, que c'est à tort que l'on a annoncé l'apparition dans Paris des phénomènes précurseurs d'une épidémie imminente de choléra asiatique.

—

M. Bouley a présenté à l'Académie des sciences de Paris une note de M. le docteur Magnan sur des expériences comparées relatives aux effets de l'alcool et de l'absinthe.

En 1869, l'auteur a mis hors de doute que, contrairement à une opinion longtemps soutenue, l'absinthe n'est pas dangereuse seulement par l'alcool qu'elle renferme, mais surtout par son principe même; les effets de l'alcool et de l'absinthe sont distincts.

Ainsi, de petits cochons d'Inde enfermés sous une cloche pleine de vapeur d'alcool tombent rapidement en état d'ivresse et s'endorment; mais remplace-t-on l'alcool par des vapeurs d'absinthe, la scène change : l'animal s'agite violemment et des crises épileptiques se manifestent.

Des expériences répétées et soigneusement faites ont amené à conclure que l'absinthe finissait par produire l'épilepsie.

Pendant le siége de Paris, M. Magnan a examiné plus de deux cent cinquante cas d'alcoolisme à Sainte-Anne. Il a reconnu, conformément à ses observations antérieures, que l'abus de l'alcool conduisait toujours au délire et au tremblement, tandis que l'abus de l'absinthe amenait, avec le délire et le tremblement, l'épilepsie.

—

Dans la séance du 28 août de l'Académie des sciences, M. l'abbé Richard a mis sous les yeux de l'Académie une série d'instruments de pierre trouvés par lui, en Egypte, au mont Sinaï et dans le tombeau de Josué. Ce sont des flèches, des haches, des scies et bon nombre de couteaux encore très tranchants, en silex ou en grès éruptif.

Le plus grand atelier paraît avoir été au pied du Sinaï *biblique*. Or, l'Ecriture dit, à la fin du livre de Josué, que « Dieu ordonna à ce chef d'Israël de faire des couteaux de pierre pour circoncire les Hébreux. » La version des *Septante* ajoute que « Josué conserva ces couteaux et qu'après sa mort on les mit dans son tombeau. »

Quant au tombeau lui-même, son authenticité a été constatée par MM. V. Guérin et de Saulcy en 1863. Ainsi, les couteaux présentés par M. l'abbé Richard, et qui ont une ressemblance parfaite avec ceux qu'on nomme *préhistoriques*, paraissent être les instruments dont il est question dans la Bible.

D'un autre côté, l'auteur de cette communication a recueilli, des terrains récents, une hache et d'autres objets que l'on trouve d'habitude dans les terrains tertiaires. Il pense donc qu'on devrait établir l'âge des terrains par la nature des instruments de pierre qu'on y découvre, au lieu de procéder par la méthode contraire, comme on l'a fait jusqu'ici; les silex taillés doivent, à son avis, caractériser les terrains, comme les fossiles caractérisent les roches. M. l'abbé Richard espère qu'avant longtemps, du reste, la science et la Bible seront d'accord relativement à l'origine et à l'âge de l'homme.

—

On a découvert, il y a quelque temps, dans un fond de vallée de la Suisse bernoise, à quelques pas du joli lac de Thun, une chambre complète en bois de chêne sculpté et incrusté d'autres bois de diverses natures et de couleurs variées.

Exécutée en 1607 par l'ordre de Thiébaud d'Erlach, président du sénat bernois, et à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Watteville, cette chambre-boiserie présente le type le plus pur de l'art des *gougeurs incrusteurs en bois plein* du XVIe siècle.

Ne mesurant pas moins de 600 pieds carrés en superficie, elle forme un tout complet: portes monumentales à deux faces, pilastres, bahut, aiguières, panneaux, frises, cymaises, plafonds, rien n'y manque.

Thiébaud d'Erlach avait été jusqu'en 1587 commandant des lansquenets du roi de Navarre; un de ses descendants, Jean-Jacques d'Erlach, mourut lieutenant général au service de Louis XIV.

Le maître ouvrier, auteur inconnu de ce chef-d'œuvre, dut accompagner l'un des d'Erlach en Palestine, lors des croisades.

Ce qui frappe tout d'abord à l'aspect de cette boiserie, c'est le caractère étrange de la conception architecturale; il y règne comme une préoccupation égyptienne, dominée et vaincue par les détails de l'art allemand du XVe siècle.

Sévère, sobre dans les lignes principales, l'artiste a donné toute carrière à son imagination pour l'*enrichissement* de toutes les parties secondaires. Impossible de retrouver deux fleurs semblables, deux animaux pareils ou deux vases analogues; des chasses, des bouquets, des trophées, des guirlandes, des mosaïques; tout cela simple, naïf, vrai.

Faisant un tout avec la boiserie, il convient de signaler : 1° un bahut, dit Henri III, avec avant-corps et autel; ce meuble porte le chevron d'or d'Erlach et les trois ailettes de Watteville, ainsi que la date 1607; 2° une aiguière à *colonnes rondes incrustées sur toute leur surface*, travail dont on serait embarrassé de trouver un second spécimen dans aucun des musées particuliers ou nationaux; 3° les grands pilastres en haut relief qui relient les diverses parties de la chambre entre elles.

Dans l'intérieur d'un pilier de porte, et parfaitement caché aux yeux, il a été découvert deux clous, disposés tête à pointe, et reliés d'un ruban.

Si cette œuvre pouvait être placée dans l'un de nos musées spéciaux, elle en serait certainement un des plus beaux joyaux.

—

On vient de faire à Zurich une trouvaille d'une haute importance artistique.

M. le professeur Vœgeli a découvert, en faisant des recherches dans la bibliothèque de la ville, un dessus de table peint par Holbein, que l'on croyait depuis longtemps perdu. Comme l'on possède à Zurich quelques œuvres de ce grand maître, on a pu les comparer avec celle-ci. Cette trouvaille coïncide heureusement avec l'exposition des œuvres d'Holbein qui a lieu à Munich.

—

L'université d'Athènes, fréquentée chaque année par plus de 1,200 jeunes gens, peut supporter la comparaison avec les meilleures universités allemandes; on y enseigne le droit, la médecine, les lettres, les sciences et la théologie. Les étudiants d'Athènes sont mêlés à la vie politique, ils ont des priviléges comme les écoliers du moyen âge à Paris; ils ne sont ni moins pétulants ni moins indisciplinés qu'eux. Les Grecs ont, en général, la passion de s'instruire; on voit des écoliers se réduire pendant des mois entiers au pain et à l'eau pour acheter les livres nécessaires à leurs études. Il y en a qui s'engagent comme domestiques et se réservent dans chaque journée quelques heures seulement pour s'instruire. Ce n'est qu'à Athènes qu'on voit presque tous les jours ce trait de Cléanthe qui puisait de l'eau pendant la nuit pour s'entretenir le jour aux écoles. L'université, fondée en 1835, n'avait alors que 35 étudiants. On vient de voir le nombre d'élèves qu'elle a eus pendant 1868-1869 (1,205). Ces chiffres en disent assez.

L'enseignement secondaire se donne dans les *gymnases* En 1835, la Grèce n'en avait que trois incomplets; en 1866, elle en comptait 16; 100 professeurs y instruisaient 2,000 élèves. Les *ecoles* helléniques répondent à nos écoles primaires. En 1833, il n'y avait dans toute la Grèce que 17 écoles primaires fréquentées par 8,000 élèves; en 1866, il y avait 1,070 écoles et plus de 65,000 élèves. Entre les écoles et les *gymnases* il y a les *écoles d'instruction secondaire*. La Grèce, en 1835, n'en avait que 21, fréquentées par 2,500 élèves. En 1866, elle en avait 189, qui comptaient 7,300 élèves et 300 professeurs, et 6 autres du même degré pour l'instruction supérieure des filles, dont le nombre est de 680.

Dès 1835, on avait compris en Grèce de quelle importance il est dans un Etat d'avoir des femmes solidement instruites; on avait alors fondé une première école de filles, l'*Arsakion* Cette maison, après quelques années de langueur, a été enfin ranimée par les dons, les legs et les secours d'une *hetairie* (association) active et intelligente. On a pu alors bâtir un grand édifice pour y appeler les jeunes filles de toute classe, y créer des bourses, y former des institutrices et des maîtresses d'école pour les provinces. Aujourd'hui l'Arsakion est un établissement modèle.

N'oublions pas de mentionner aussi la générosité des riches qui bâtissent, à leurs frais, des musées, des écoles polytechniques, des palais en marbre pour l'Académie et les expositions. C'est à ces œuvres utiles que MM. Bernardakis, Sinas, E. Zoppas, Stournaris consacrent leur fortune. Là où manque la richesse, l'initiative individuelle fonde des sociétés, fait des cours et des conférences, multiplie autant que possible les bibliothèques, les prix et les concours. Instruisons-nous par cet exemple!

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

12me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 octobre 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Marie Armand, par M. Jules Vuy. — Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie (suite), par M. E. Chevallier. — A propos de saint François de Sales (suite), par M. Jules Vuy. — Observations sur le noyer, par M. G. — Bulletin.

MARIE ARMAND

Il y a longtemps déjà (1), la *Revue savoisienne*, rendant compte des travaux de l'*Association Florimontane* d'Annecy, annonçait que la séance du 7 novembre 1861 avait été ouverte par la lecture d'une charmante poésie due à une jeune fille de 16 ans, et qui roulait sur une herborisation dans le Salève, à la recherche du *Sabot de Vénus*.

C'est à cette jeune fille qui a passé, pour ainsi dire, inaperçue, cachée dans l'ombre, que nous nous proposons, nous sommes deux à remplir ce devoir, de consacrer quelques pages ; connue seulement de ses parents, de leurs amis qui étaient les siens, et de ses compagnes de pension, Marie Armand n'a eu qu'une vie obscure, solitaire, une existence sans éclat et sans bruit. Son humble destinée ne nous a point paru toutefois devoir être entièrement passée sous silence ; nous voulons lui consacrer au moins un modeste souvenir.

Dans cette belle contrée que baigne l'Isère, en face de la vallée qui conduit en Italie et où la maison de Savoie a pris naissance, s'élève un petit village appelé Fontaine ; il est adossé aux dernières pentes des montagnes qui forment le massif des Beauges, à peu près à l'endroit où se trouvait jadis une voie romaine. C'est sous ce climat méridional, dans la maison qui est au sommet de ce village, et où elle était née le 5 mai 1844, que Marie Armand passa la plus grande partie de son existence.

Elle fut, durant cinq ans, une des élèves du pensionnat de Carouge ; chaque année, en automne, à l'époque des vacances, elle revoyait sa chère vallée savoisienne de l'Isère. Plusieurs séjours à Carouge chez ses parents, quelques séjours chez des amis, quelques petits voyages, voilà en peu de mots sa vie extérieure jusqu'en 1869. Elle ne connaissait donc guère que le foyer de la famille et l'horizon un peu étroit du monastère.

Autant elle aimait les siens, autant elle était profondément attachée à la religion catholique dans toute sa rigueur ; elle se livrait, avec un zèle persévérant, aux pratiques religieuses, et s'efforçait tout spécialement de faire en silence le plus de bien que sa position le lui pouvait permettre. Les pauvres et les malheureux avaient en elle une amie, un protecteur ; elle s'intéressait à eux avec une ardeur infatigable.

Sa piété, d'ailleurs, ne dégénérait point en sécheresse, comme il arrive trop souvent ; Marie Armand était au contraire expansive et gaie ; à une véritable austérité de conduite dont elle ne faisait point parade, elle savait joindre une bonne humeur, un rire facile, spirituel, plus ou moins juvénile. Elle semblait s'être inspirée, à bien des égards, des œuvres et des sentiments de saint François de Sales ; *la dévotion*, pour elle, *gisait*, avant tout, *dans un certain degré d'excellente charité ;* très sévère sur les principes, elle affectionnait les *bonnes œuvres*, elle portait volontiers la croix de ceux qu'accablait la misère ou la douleur. Ils étaient pour elle des frères, des voyageurs qui suivaient la même route qu'elle. Les bonnes œuvres, elle les faisait *promptement, diligemment, fréquemment*, mais on ne le savait jamais par elle.

Un jour, ayant épuisé sa modeste bourse et voulant avoir quelque argent pour ses pauvres, elle se priva d'une partie de sa bibliothèque et organisa, à leur intention, avec un entier dévouement, une loterie de livres.

Quoique toutes ses idées; tous ses désirs fussent tournés du côté de la retraite et de la solitude, quoiqu'elle envisageât la vie religieuse comme un idéal qu'elle devait poursuivre de toutes ses forces, elle se mêlait sans peine au monde, à la conversation, souvent la plus joyeuse de toutes, au moins en apparence. Elle parlait des bals sans sévérité morose, à peu près comme l'aimable auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Attachée de cœur à cette Savoie bien-aimée qui était sa patrie, elle s'intéressait presque avec passion à la question romaine et à toutes les questions qui se débattaient dans l'Eglise, elle était une des âmes les plus dévouées au Souverain-Pontife ; mais

(1) *Revue savoisienne*, 1861, page 94.

toute sa rigueur se cachait sous une bienveillance pleine d'entrain, sous une bonne humeur presque constante, couvrant, pour ainsi dire, de fleurs la sévérité de ses principes qui étaient, plus ou moins, des traditions de famille ; son grand-oncle avait été un des derniers religieux de Saint-Hugon.

Le journal de Marguerite et celui d'Eugénie Guérin lui avaient, dès l'année 1867, donné l'idée d'écrire elle-même son propre journal, qu'elle n'a interrompu que bien peu de temps avant sa mort. Il y a, dans les cahiers de Marie Armand, bien des pages pleines d'intérêt et que l'on ne saurait lire sans une véritable émotion ; quelquefois, à côté des idées les plus sérieuses, les plus graves, on y trouve des détails puérils, de véritables enfantillages qui nous prouvent, par un contraste inattendu, combien son cœur était resté jeune. Le journal n'est qu'un travail écrit à la hâte, sans préparation, sans prétention ; il n'a pas été revu et renferme par conséquent plus d'une négligence. Cependant, tel qu'il est, il a un mérite réel, celui de nous permettre d'étudier une âme dans ses profondeurs les plus cachées. Et Marie Armand eut volontiers dit, avec le gracieux évêque que nous avons cité : « Tout le monde ensemble ne vaut pas une âme. »

C'est dans ces pages, qui ne devaient être lues qu'après sa mort, que nous voyons, ainsi que dans quelques-unes de ses lettres, se réfléter ses pensées les plus intimes ; nous pourrions lui emprunter plus d'un passage, celui-ci, par exemple, à propos d'un grand fléau de maladie qui menaçait l'Europe :

« La conversation choléra est à l'ordre du jour. « Mme *** a passé l'après-midi avec nous, nous avons « beaucoup parlé du fléau. Viendra-t-il à Grésy ? (1) « Oui ou non ? Qu'il vienne ou ne vienne pas, nous « resterons ici ; s'il ne vient pas, je bénirai le Sei- « gneur qui nous épargnerait avec tant de bonté ; s'il « vient, je le bénirai aussi, et lui demanderai une « bonne mort pour les cholériques, et que l'épidémie « tourne à sa plus grande gloire. Quant à moi, je le dé- « sire plus que de le redouter, je parle, bien entendu, « de ma personne seule, mais que Dieu accomplisse « en moi sa volonté, c'est mon plus grand désir ! Si « le choléra vient à Fontaine, mon projet est d'aller « visiter ceux qui en seront atteints parmi les pau- « vres et de leur procurer des secours. Je n'ai nulle- « ment peur, ne craignant pas la mort. » (20 septembre 1867.)

Quelques années auparavant, soit peu après l'annexion de la Savoie à la France, la jeune fille de 16 ans, inspirée par des sentiments analogues, avait pris la liberté d'adresser à l'impératrice Eugénie une pétition pour l'intéresser au grand travail du dessèchement des marais de l'Isère.

Cette entreprise de longue haleine, commencée sous le gouvernement sarde, avait été accueillie par la population avec de véritables transports d'allégresse ; la prose et les vers avaient célébré, en 1824, « la pose de la première pierre du diguement de l'Isère. » Une chanson populaire, sur l'air : *Encore un jour de plaisir,* avait pour refrain ces quatre vers :

(1) Grésy-sur-Isère, chef-lieu de la commune dont fait partie le village de Fontaine.

Que notre roi fait d'heureux
En faisant diguer l'Isère !
Que notre roi fait d'heureux !
C'est un envoyé des cieux !

C'était, en effet, pour une population qu'étiolent les fièvres et les maladies, un grand bienfait qu'une pareille entreprise ; on conçoit bien que Marie Armand, dans l'élan de son patriotisme et avec l'amour du pays qui la caractérisait, se préoccupât, jeune fille de 16 ans, de l'achèvement de cette entreprise importante.

Quoi qu'il en soit, à travers les rouages compliqués de l'administration française, sa pétition parvint à l'impératrice et fut recommandée par elle. Le 12 mars 1863, le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics lui écrivait officiellement la lettre suivante : « Mademoiselle, Sa Majesté l'Im- « pératrice a daigné me transmettre, comme objet « rentrant dans mes attributions, la pétition que « vous avez eu l'honneur de lui adresser à l'effet « d'obtenir de sa haute sollicitude le dessèchement « de marais exerçant une influence funeste dans la « vallée que vous habitez. — J'ai l'honneur de vous « informer que cette pétition vient d'être renvoyée « à M. le préfet et à MM. les ingénieurs du départe- « ment de la Savoie pour faire l'objet d'un rapport. « — Dès que j'aurai reçu ce document, je m'em- « presserai d'examiner de quelle suite votre demande « sera susceptible. »

Le 20 juin de la même année, M. Jolibois, préfet de la Savoie, lui écrivait, aussi officiellement, par ordre du même ministre ; il lui annonçait que l'administration se préoccupait de l'objet de sa demande et qu'elle *assurerait, dans un bref délai, l'achèvement et le perfectionnement des travaux destinés à assainir la vallée de l'Isère.*

Plus d'une fois, Marie Armand fut consultée dès lors sur les travaux à exécuter, ce qui n'était guère, il faut le dire, l'affaire d'une jeune fille.

Ces travaux ont-ils été achevés ? je l'ignore ; si je rappelle ici la pétition de Marie Armand, c'est pour prouver combien elle désirait être utile à ses compatriotes et pour mentionner, en passant, l'extrême joie qu'elle éprouva lorsqu'elle put espérer voir enfin sa belle vallée assainie et débarrassée des miasmes délétères qui s'exhalent de ces immenses marais.

En 1869, Marie Armand mit à exécution un projet qu'elle méditait depuis dix années, celui d'entrer dans un monastère. Nous avions en vain essayé, à plusieurs reprises, de la dissuader d'un pareil projet. Dans l'automne, nous apprîmes tout à coup qu'elle était partie pour Paris ; elle ne trouva point, dans cette solitude désirée qu'elle allait chercher au sein de l'orageuse capitale, l'idéal qu'elle avait rêvé si vivement. Je jette un voile ici sur des détails douloureux qui n'entrent point dans le cadre de la *Revue savoisienne.*

De retour chez elle dans le mois de janvier 1870, après plusieurs semaines d'absence, elle était déjà gravement indisposée ; sa maladie se développa avec une rapidité extraordinaire. Malgré de tristes épreuves, elle avait conservé sa foi tout entière. Elle supporta courageusement de grandes souffrances ;

elle ne redoutait point la mort, qui était pour elle le commencement de la véritable vie.

Cette jeune fille, frêle et délicate, qui partait à la fleur de l'âge, lutta sans faiblesse contre la douleur ; elle resta, jusqu'au dernier moment, énergique, résignée, pleine d'espérance.

Elle mourut le 14 juin 1871 ; le 17 du même mois, un grand concours de population lui rendit les devoirs suprêmes.

Je cède maintenant la place à une plume jeune et amie qui se propose de consacrer quelques pages à Marie Armand, poète. JULES VUY.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite)

4° Insectes nuisibles aux céréales et aux fourrages.

Beaucoup d'insectes ne se contentent pas d'exercer leurs ravages dans les jardins, et portent la destruction parmi les plantes herbacées des champs et des prairies; d'autres, plus nombreux encore, vivent exclusivement aux dépens de ces végétaux.

COLÉOPTÈRES. — La larve du *zabre bossu (Zabrus gibbus* Fab.), qui vit deux ou trois ans en terre, se répand la nuit au pied des plantes céréales, en attaque la base et coupe le jeune pied pour l'emporter dans son trou. En juillet l'insecte parfait monte le long des chaumes du blé et du seigle pour dévorer les grains dans leurs balles. Le *zabre bossu* se multiplie assez pour devenir quelquefois un vrai fléau; c'est ce qui est arrivé en Prusse en 1812 et en Belgique en 1858. Les oiseaux insectivores, surtout les corneilles, leur font une guerre acharnée.

L'*Anisoplia arvicola* Meg., espèce de petit hanneton cuivré, la *Cetonia hirta* Fab. et la *Cetonia stictica* Fab. se nourrissent, pendant la floraison des blés et des seigles, du grain encore tendre.

Les larves du *hanneton* commun et celles de plusieurs espèces de *taupins* dévorent les racines des céréales. Ce sont principalement les larves du genre *Agriotes* qui dévastent les champs de blé.

Le *Pedinus glaber* Lat. mange les grains du maïs en terre.

Un *longicorne* surnommé l'*Aiguillonneur* (*Agapanthia marginella* Serv.) cause souvent d'immenses dégats dans les champs de blé. En juin la femelle pratique avec ses mandibules, à peu de distance au-dessous de l'épi, un trou où elle dépose un œuf qui tombe peu à peu jusqu'à la cloison du premier nœud. Après huit ou quinze jours il éclot et la jeune larve ronge l'intérieur et descend jusqu'à la base pour passer l'hiver un peu au-dessus de la racine. Les chaumes ainsi rongés ne peuvent supporter le poids des épis mûrs qui tombent au moindre vent, et la tige brisée reste droite comme un *aiguillon*.

La famille des *charançons* fournit beaucoup d'ennemis aux plantes céréales et fourragères.

L'*Apion frumentarium* Herbst. attaque les grains tendres et succulents du froment.

Plusieurs *Apions,* tels que l'*Apion à pattes jaunes* (*A. flavipes* Schœn.), l'*Apion à cuisses fauves* (*A. flavo-fermoratum* Schœn.), l'*Apion apricans* Herbst., et l'*Apion viciæ* Schœn., déposent leurs œufs sur diverses espèces de légumineuses, surtout sur les trèfles et les vesces, et leurs larves, rongeant la base de ces fleurs, les font avorter.

Le *Rhynchænus acridulus* Fab. nuit souvent aux luzernes et l'*Hylastes trifolii* Erichs. ronge les racines du trèfle. L'*Otyorhynchus ligustici* Schœn. ravage les prairies artificielles. Plusieurs larves de *chrysomiliens,* telles que les larves du *Colaphus ater* Oliv. et de l'*Eumolpus obscurus* Fab. rongent les parties vertes des luzernes et des trèfles en avril, mai et juin, et les insectes parfaits continuent les mêmes ravages jusqu'à l'hiver. La larve du *Calosoma sycophantæ* L. fait une guerre implacable à ces insectes voraces.

Diverses espèces de *chrysomiles,* parées des plus vives couleurs métalliques, vivent sur les blés, les seigles et autres plantes céréales et fourragères.

Les *coccinelles* (*Coccinella globosa* Lat., *C. 1-punctata* Fab., etc.) font aussi des dégats plus ou moins considérables dans les prairies naturelles et artificielles. Le *Coccinella globosa* Lat. attaque surtout les luzernes.

LÉPIDOPTÈRES. — La chenille de la *noctuelle moissonneuse* (*Agrotis segetum* Ochs.) vit à la racine des céréales et la ronge pendant l'hiver et le printemps. La *noctuelle du froment* (*Noctua tritici* L.) se nourrit de diverses graminées et dévore les épis du blé. Plusieurs autres espèces de *noctuelles* (*Noctua gamma* Lat., *N. graminis* Lat., etc.) attaquent les plantes à fourrages et occasionnent souvent de graves dommages aux prairies.

La chenille de la *phalène du seigle* (*Phalæna secalis* Fab.) s'insinue entre les feuilles et la tige du seigle, et ronge la plante, à tel point que l'épi blanchit, se dessèche et meurt avant que les grains arrivent à leur maturité. Cette chenille, après avoir gâté un pied de seigle, en attaque d'autres jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à son accroissement complet; elle descend alors en terre et s'y ensevelit pour se transformer en chrysalide. Beaucoup d'autres chenilles de papillons nocturnes ravagent les cultures fourragères, telles que les chenilles d'*Arctia fuliginosa* Lat., de *Bombix morio* Fab., d'*Eubolia bipunctata* Dup., de *Phalæna clathrata* L., etc. Les chenilles de ces deux dernières espèces attaquent surtout les luzernes en avril, mai, juin et juillet.

ORTHOPTÈRES. — Les *forficules* dévorent les jeunes herbes et se multiplient quelquefois au point de causer des dégats notables dans les prés et les champs.

Les *courtilières* se servent de leurs pattes antérieures comme d'une scie et d'une pelle pour creuser des galeries souterraines et causent de grands dommages aux cultures des céréales et des fourrages en altérant les racines des plantes qui se rencontrent sur leur passage.

Les *locustes* ou *sauterelles* vivent dans les prairies et champs de blé et en dévorent les plantes. On attribue ordinairement aux *sauterelles* les ravages occasionnés par les *criquets*, qui ne se contentent pas de nous assourdir d'un véritable bruit de crécelle en frottant tour à tour leur cuisse droite et leur

cuisse gauche sur leurs élytres, mais font chaque année des dégâts plus ou moins considérables dans nos champs et nos prés. Certaines espèces se multiplient d'une manière si prodigieuse qu'elles constituent un véritable fléau, ravageant des champs entiers. L'espèce la plus dangereuse est le *criquet nomade* (*Acrydium migratorium* Lat.), dont il est parlé dans l'Ecriture-Sainte comme d'un fléau dont Dieu frappa l'Egypte au temps de Moïse. Ces *criquets* de passage émigrent souvent en hordes innombrables des déserts de l'Afrique, s'élèvent dans les airs en forme de nuage assez grand pour obscurcir les rayons du soleil, et dévastent tous les lieux par où ils passent. La plupart s'arrêtent dans le nord de l'Afrique, mais de nombreux essaims sont quelquefois portés par les vents dans le midi de la France, et cette année ils ont suivi le bassin du Rhône jusqu'à Lyon, ont dévasté les campagnes d'une partie considérable des départements du Rhône et de l'Isère et ont même atteint quelques communes du département de la Savoie.

Hémiptères. — Dans les mois d'avril, de mai et de juin, les plantes fourragères, plus spécialement les trèfles et les luzernes, sont infestées par l'*écumeuse* (*Cercopis spumaria* Fab.) dont la larve suce les sucs tout en restant ensevelie, pour se garantir des ardeurs du soleil, sous une sorte d'écume blanchâtre que les paysans appellent *crachat de coucou*.

Une espèce de *puceron*, le *thrips noir* (*Thrips physapus* Lat.) attaque les tiges de blé au-dessus des nœuds les plus élevés au moment où le grain commence à se former et les fait sécher. Le *puceron de l'avoine* (*Aphis avenæ* Lat.) exerce les mêmes ravages sur l'avoine.

Diptères. — Il serait trop long de citer toutes les innombrables espèces de mouches dont les larves vivent aux dépens des céréales et des plantes fourragères. Il suffit d'énumérer les espèces les plus dangereuses. La femelle de la *mouche à blé* (*Cecidomia tritici* Meig.) dépose au cœur de l'épi, quand celui-ci commence à paraître, une douzaine d'œufs qui éclosent peu de jours après. Les petites larves ont bientôt dévoré les fleurs en train de se former. Cette mouche a pour ennemi le *Bylle de bosc* qui introduit ses œufs dans le corps des larves de la mouche à blé qui servent de nourriture à sa postérité.

Les larves de la *Sapromyza frit.* Meig. dévore les jeunes tiges d'orge; il en est de même de la *téphryte* de l'orge.

L'*osline* du seigle endommage souvent les champs de seigle. L'*osline à pattes jaunes*, l'*osline noire*, la *téphryte pâle*, la *leptocère noire* et le *chlorops* des céréales s'attaquent indifféremment aux blés, aux seigles et aux orges.

Les *oslinites* nuisent aussi beaucoup aux plantes des prairies.

L'*Agromyza nigripes* Fab. attaque les luzernes.

Il y a des années où les larves des *tipules* se multiplient tellement qu'elles ravagent les racines des plantes dans les champs et les prés et en font périr un grand nombre.

E. Chevalier.

(*A continuer.*)

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

III.

Voici une pièce que je crois inédite ; elle a trait au baron d'Hermance, qui joua un rôle très important dans la seconde moitié du XVIe siècle, et fut longtemps prisonnier à Genève. Il est souvent question de lui dans les auteurs qui ont écrit la vie de saint François de Sales ; la lettre que je reproduis aujourd'hui, textuellement, d'après l'original, est adressée au seigneur de Boëge, qui avait été appelé au poste de commandant des Allinges durant la captivité du baron d'Hermance.

Adresse : « A nostre trescher et bien ame et feal « le Sr de Boege commandant au fort des Allinges. »

« Le Duc de Sauoie. »

« Trescher bien amé et feal Ayantz commande au « Baron d'Armance de reprendre son gouuernement « de Chablais et rentrer dans le fort des Allinges « pour le fortifier et continuer a la fidelle conseruation dyceluy comme il a faict auant sa detention « Nous auons bien uoulu le uous signifier par cette « Et uous dire que a tel effect uous aies a luy rendre « la place ensemble touttes les munitions et aultres « choses qui se treuueront dedans le tout soubs bon « inventaire Vous seruant de la preseate pour entier « descharge et asseurance que en consideration du « fidelle seruice que uous avez faict au gouuernement « dudict Allinges durant la prison dudict Baron nous « aurons tousiours bien particulier soins et memoire « de uous attendant que loccasion se presente de « uous emploier a quelque aultre charge aultant honorable et digne de uotre merite valeur et affection « a nostre seruice comme cette la Desirantz cependant que uous demeuries de bonne intelligence « auec ledict Baron Et nous donnies aduis du succes « de cette remission A tant nostre Seigneur nous « ait en sa sainte garde De Nice ce XXX juin 1592 « (*Signé*) *C. Emanuel* (*contre-signé*)...

Au bas : « Au Sr de Boege. »

Ce fut le baron d'Hermance qui reçut aux Allinges saint François de Sales ; il le connaissait, depuis bien des années, ainsi que sa famille. Cet homme énergique et courageux, qui a marqué dans l'histoire du XVIe siècle, ne tarda pas à mourir, laissant une fortune fort délabrée ; son successeur dans le gouvernement du Chablais ne fut point le seigneur de Boëge, mais le baron de Ternier qui était, par alliance, l'oncle de *Philothée*.

IV.

La feuille d'avis officielle de Genève annonce (23 août 1871), qu'il vient de se former, à Genève, une société anonyme sous la dénomination de *Société immobilière de la Rose-d'Or*. Cette société a pour objet l'acquisition d'immeubles, sis à Genève, rue du Rhône, notamment des bâtiments désignés sous les noms de *Arcade du Molard, Rose-d'Or et Croix-Verte*, la démolition, reconstruction, restauration de tout ou partie de ces immeubles, leur exploitation, leur revente, et les autres opérations se rattachant à cet objet.

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1867, pages 25, 84, 97 ; et 1870, page 38.

La maison de la *Croix-Verte* appartenait autrefois à la famille de Sales ; avant la réformation, beaucoup de nobles des environ de Genève possédaient des immeubles dans cette ville ; il en était de même dans toutes les villes franches de nos contrées, à La Roche, par exemple, une des villes alliées de Genève, où la famille de Sales avait également une maison.

Charles-Auguste de Sales qui recherchait, avec un soin particulier, tout ce qui concernait sa famille, parle, dans son *Pourpris historique* (1), de la maison de la *Croix-Verte* et du sieur « de Luç, Hôte du « logis..... Honorable Citoyen se disant appartenir « en quelque sorte à la famille de Sales. » Le sieur de Luc lui apprit qu'en l'année 1535 il y avait encore, dans la célèbre église de Saint-Victor de Genève, une grande pierre sépulcrale portant « l'Ecusson de « la maison de Sales, en ovale, sans croissant et sans « étoiles, et tout autour cette devise : *Adieu biens « mondains*. » Le sieur de Luc avait « oui cela fort « souvent de la bouche de son grand'père. »

Le même passage du *Pourpris historique* nous apprend que Charles-Auguste de Sales était en rapport avec le libraire Pierre Chouet et le « sieur « Crépin Regent de la Rhetorique et Correcteur « d'Imprimerie, » deux des hommes distingués que possédait alors la Rome protestante. JULES VUY.

(1) Page 136.

OBSERVATIONS SUR LE NOYER

A M. Revon, secrétaire-adjoint de la Société Florimontane d'Annecy.

Vous venez de me demander, monsieur, si je me décide à vous envoyer, pour le prochain numéro de la *Revue Savoisienne*, quelques mots sur l'importante question du noyer, question dont nous nous sommes incidemment entretenus, à notre dernière séance, et sur laquelle certaines observations, certains aperçus, que je n'ai pas trouvés dans les livres, ont paru vous agréer par leur actualité.

Puisque vous y revenez, et que, à votre avis, il n'est pas impossible d'intéresser vos lecteurs, en parlant de celui de nos arbres fruitiers qui, à vrai dire, mérite le premier rang dans notre appréciation, je me rends à vos désirs, et me résigne à suspendre un instant les modestes mais plus sérieux essais littéraires qui occupent mes loisirs.

Nos ancêtres avaient considérablement propagé les noyers, et les conservaient avec une sorte de respect — Aujourd'hui, c'est le contraire · à cause de légers inconvenients, bien remédiables d'ailleurs, et, pour un peu d'argent, on abat, sans prendre le souci de les remplacer, ceux de ces beaux arbres qui nous restaient. — Gardons précieusement ceux que nous avons encore, faisons des semis et des plantations avec les soins que nous suggère l'experience.

I

Le plus utile de nos arbres à fruit, c'est assurément le noyer. Néanmoins ce n'est pas celui que nos propriétaires, à de rares exceptions près, semblent le plus apprécier. Voyez, en effet, avec quel parti pris, avec quel sang-froid, ils sacrifient les plus beaux individus de cette essence ; notez également combien ils font peu de semis, peu de plantations de quelque valeur, pour suppléer ce qu'ils détruisent, et payer aux générations futures la dette qu'ils ont, jusqu'à un certain point, contractée à cet égard vis-à-vis d'elles. Bien différente fut la conduite de nos devanciers qui, sans placer le noyer avec assez d'intelligence, il est vrai, sans lui consacrer des soins assez éclairés, le regardaient cependant comme un arbre providentiel et le conservaient aussi longtemps que possible. Il y eut autrefois des noyers à dimensions colossales. Citons, entre autres, celui de Saint-Nicolas, en Lorraine « On fit, porte la chronique, « d'un seul morceau de cet arbre une table qui avait « huit mètres de largeur sur une longueur et une « épaisseur proportionnées. En 1479, l'empereur « Frédéric III donna un festin sur cette monstrueuse « table. On croit que le *noyer* qui avait fourni le bloc « pouvait avoir neuf siècles. »

« Près de Balaclava, en Crimée, un énorme *noyer*, « dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, « porte annuellement plus de cent mille noix, que « cinq familles se partagent (1). »

Transporté des bords de la mer Caspienne dans nos contrées, et placé dans de bonnes conditions, s'accommodant du reste de toute espèce de sol, particulièrement à l'exposition du nord et de l'est, le noyer (2) s'est, assure-t-on, propagé avec rapidité, en Europe (3), et n'a pas manqué, avec le temps, d'atteindre, comme nous venons d'en voir un exemple, des dimensions prodigieuses. Par sa riche végétation, par son rendement considérable, il a, durant de longs siècles, offert aux propriétaires plus d'appât que la plupart des autres arbres. Aussi n'auraient-ils jamais cru en cultiver un trop grand nombre, qui dans son verger, qui sur le bord des chemins et des ayenues, le long des murs de clôture ; et, ce qui n'était pas le plus convenable, jusque dans les champs et les prés les plus fertiles ! Bien plus, on en ornait les places publiques, les abords du cimetière ; on en plantait à proximité des églises rurales. Nous en avons vu dont le fruit suffisait à l'entretien de la lampe du sanctuaire paroissial. C'était, peut-on dire, le règne du noyer. On le respectait à l'égal d'un monument ; il avait sa large part du « respect religieux « dont nos ancêtres avaient l'habitude d'entourer « les arbres de grandes dimensions, à l'ombre des- « quels ils avaient coutume de se réunir pour leurs « fêtes ou leurs assemblées populaires (4). »

Dans le noyer, tout y est précieux. Ses feuilles volumineuses sont excellentes pour litière, notamment sur les collines et autres localités manquant d'herbes de marais ou de paille ; elles sont bonnes même pour aliment-fourrage, servies encore vertes ou desséchées à l'état de vert. La décoction de ces feuilles dans de l'eau simple déterge les ulcères ; on

(1) M. l'abbé Chevalier.

(2) Voici ce qu'en disent quelques botanistes : « Les noyers sont de gros arbres, à feuilles alternes et pennées, genre type de la famille des juglanées (*juglans*, c'est-à-dire gland de Jupiter Ils sont originaires de la Perse ou de l'Amérique du nord. Il y en a un grand nombre d'espèces ; la principale est le noyer *royal juglans regia*), le seul connu en Europe, avant la découverte de l'Amérique.

(3) Le charmant petit poëme *De nuce*, par Ovide, ferait supposer que le noyer avait été introduit en Europe depuis trois siècles avant l'ère chrétienne

(4) M. Chevalier.

ajoute que, prise en boisson, elle est un puissant dépuratif.

Quant au fruit, il sert de plusieurs manières ; la noix verte, tant que les parties intérieures ne forment qu'un seul tout compacte, arrivé à peu près à la moitié de son volume ordinaire (1), se confit très bien au sucre et à l'eau-de-vie, avec ou sans le brou. Il s'en fabrique aussi une liqueur, appelée eau de noix, eau de brou, à la fois stomachique et fébrifuge. Plus tard, la noix, parvenue à une certaine maturité, tendre et fraîche, se sert en *cerneaux*, sur table, pour dessert. Complètement mûre, dépouillée de son brou et desséchée, c'est la noix proprement dite, à livrer au commerce. Pour lors l'amande en est ferme, elle est divisée en quatre parties ou lobes, par une cloison coriace qu'on appelle zeste. L'huile en est retirée par la pression. Soigneusement extraite à froid (huile dite vierge), elle est employée dans la cuisine pour friture, salade, et pour éclairage. Etant sicative, elle se prépare à la litharge pour entrer dans la peinture, surtout dans le noir qui alors est inaltérable ; et, mêlée avec de l'essence de térébenthine, elle concourt à la composition d'un vernis gras, qui s'applique avec succès sur les ouvrages de menuiserie. Enfin, après une forte ébulition avec des têtes d'oignon, cette huile sert à oindre, pour les conserver, les meubles vieux ou neufs de bois dur, particulièrement ceux de noyer.

Le brou de la noix, simplement décomposé dans de l'eau, produit une teinture qui procure aux bois blancs la couleur du noyer. Autrefois on en teignait les laines. Mise en décoction avec l'écorce du noyer, avec celle des racines et avec les feuilles, le brou fournit des teintures de couleurs fauves, de café ou de noisette, qui sont très durables.

La récolte du fruit a lieu lorsque le brou se crevasse et commence à se détacher. On étend les noix sur une épaisseur de 0m,06 à 0m,08 ; on les remue chaque jour, afin de les dégager du brou et de les faire sécher promptement. Arrivé le moment de les retirer, on les place dans un endroit sec, ni trop chaud ni trop froid ; en cet état, elles se conservent deux ou trois ans, sans trop s'altérer. En séchant, elles risquent de prendre un peu d'acidité et de rancidité, mais, si on les met tremper quelques jours dans l'eau, l'amande se ramollit, se gonfle, peut être dépouillée de sa peau, et redevient assez douce. Après cette préparation, elle est quelquefois mise en conserve brûlée, très agréable, qui se nomme *nouga*.

Il y a plusieurs sortes (2) de noix : nos noix communes, qui sont ovales ou quelque peu arrondies; les noix à mésange ainsi nommées parce que la coque en est si tendre que la mésange la peut percer pour en manger l'amande ; la noix tardive (*serotina*), espèce dite de la Saint-Jean, par conséquent des plus précieuses dans les localités où l'on redoute des gelées à une époque du printemps un peu avancée ; la noix d'un volume extraordinaire (*maxima*), dont l'amande, très grosse pendant qu'elle est fraîche, diminue de moitié en séchant ; une autre, plus exceptionnelle encore, appelée noix à gants, parce qu'elle peut, dit-on, contenir une paire de gants ; une espèce disposée en grappes de quinze à vingt noix chacune. En 1837, M. André Leroy, pépiniériste distingué à Angers, en aurait découvert une variété qui est produite par un arbre de deux ans de semis, et qu'on dit de très bonne qualité ; il y aurait une autre variété qui mûrit deux fois l'année. On estime beaucoup, pour la table, les trois espèces qui se récoltent déjà en si grande quantité dans le département de l'Isère, et dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Bois du noyer. — Doux, compacte, liant, flexible, le bois du noyer se travaille à merveille au ciseau, et au rabot il prend un beau poli. Tous les artisans sur bois le recherchent : menuisiers, ébénistes, tourneurs, carrossiers, sculpteurs, armuriers, galochers même, etc. Depuis quelque temps, il est de plus en plus estimé, ce me semble, pour placage des meubles les mieux finis, les plus élégants, parce que les ouvriers de goût, sachant tirer habilement parti de ses veines, de ses nuances, parviennent à représenter une foule d'objets, tels que marbres, arbustes, saules pleureurs, racines, paysages. Ces nuances variées se rencontrent dans le tronc, dans les endroits noueux des tiges, aux bifurcations ; puis, incomparablement, dans ce qu'on est convenu d'appeler *loupes*, soit excroissances ligneuses, qui viennent (ou surviennent), on ne sait pas jusqu'ici comment, au tronc, à la tige, aux grosses branches. Les placages confectionnés avec des lames ou feuilles de loupe l'emportent excessivement sur tous les autres. Nous disons *lames* ou *feuilles*, c'est le terme, puisqu'on est parvenu à les scier de la minceur du plus faible carton. D'après cette donnée, calculons combien en peut fournir une loupe de cinquante centimètres seulement. Cette particularité du noyer une fois démontrée, qui ne croirait que tels chefs d'ateliers, habiles, ingénieux, aient eu la chance de réaliser, en un laps de temps bien restreint, des fortunes relativement considérables, par l'exploitation des loupes de noyer. Il est un exemple, à cet égard, connu par quelques-uns de nos compatriotes, un exemple dont je garantis l'authenticité, c'est celui d'un maître menuisier, mort à Chambéry depuis environ deux ans. Voici le fait : Cet homme a su tirer un si riche parti des loupes du noyer qu'il a été bien vite à même de faire divorce, pour jamais, avec son humble rabot. En effet, en très peu de temps, ses bénéfices ont atteint le chiffre inaccoutumé pour lui de soixante-et-dix mille francs, pour le moins. Nul doute que, pour obtenir un tel résultat, il n'ait dû joindre au goût et à l'adresse dont il était doué, beaucoup d'activité et d'énergie ; nul doute qu'il n'ait porté ses vues au-delà de l'étroite enceinte de son atelier et des limites de nos montagnes. Oui, effectivement, assez perspicace pour comprendre que la vente de ses loupes serait d'autant plus avantageuse que, d'une part, elles seraient *débitées*, sciées avec plus d'économie et de perfection, et que, de l'autre, elles rencontreraient des amateurs plus opulents, il n'hésite pas le moins du monde à porter ses pas dans l'étranger ; il se rend d'abord à Paris, où en peu d'heures, où à des prix modérés, il fait convertir en une multitude incroya-

(1) Dans notre pays, la noix verte, dont nous voulons parler, se ramasse pendant la seconde quinzaine de juin.

(2) Le mot variétés serait plus exact, si nous employons les mots *sortes, especes*, c'est pour nous conformer au langage vulgaire.

ble de lames ses précieux billots ou tronçons de noyer. Il parcourt ensuite la capitale, puis les grandes cités, pousse jusqu'à Londres, et partout dirigé, je ne sais par quel instinct, il réussit au-delà de ses espérances. Ses amis intimes ont seuls soupçonné combien lui valut sa merveilleuse industrie. L'un d'eux a certifié qu'une belle loupe, achetée pour cinq francs, lui avait produit la somme assez ronde de trois mille francs.

En présence de semblables faits, on se surprend à dire : « N'y aurait-il point moyen d'obtenir artificiellement sur le noyer, comme aussi sur d'autres essences, sur l'orme (1), par exemple, sur l'érable, etc., des loupes ou excroissances du genre de celles qui ont été exploitées, lesquelles, vraisemblablement, ont été l'effet de quelques accidents qui ont altéré la partie de l'arbre devenue lupeuse ? » Si rares, si capricieusement disséminées, les loupes sont pour l'arbre, c'est évident, une dérogation à son état normal ; elles sont une chose éventuelle, fortuite, contingente, dirons-nous, pour sa constitution ligneuse. Une meurtrissure, une incision, une entaille qui, durant la période de l'accroissement, arrêteraient ou détourneraient en partie la sève, ou en changeraient la circulation ordinaire, ne serait-ce point en cela que consisteraient l'art et le secret d'arriver à l'utile solution de notre problème ? Il n'y a rien d'impossible ; étudions donc attentivement la nature, appliquons-nous de notre mieux à en saisir les lois et les procédés : tout est là, si nous aspirons à faire des découvertes ; nos ancêtres n'ont pas puisé à une autre source l'ensemble de ce qui porte le nom d'art (2). L'étude et l'esprit d'observation, c'est à ce prix que Dieu nous accorde de pouvoir soulever, les uns ici, les autres là, le voile de notre ignorance originelle, et de conquérir de nouvelles connaissances. Dans ce cas, ma conjecture sur les loupes du noyer et autres essences ne sera pas dédaignée, quelle qu'en soit la nouveauté, et n'est pas sans espoir.

Tant d'avantages réunis ne garantissent point le noyer d'une destruction d'autant plus surprenante qu'elle tend à devenir plus générale.

II.

L'agriculture moderne, après avoir assez conspiré, dans ses comices et par ses écrits, contre les noyers, dont elle exagère les inconvénients, leur déclare ouvertement la guerre et demande qu'on abatte tous ceux qui lui nuisent.

Voici également la manie des meubles luxueux, l'entraînement de la spéculation, l'appât vertigineux du lucre qui prononcent leur verdict de mort et poussent à la roue de la destruction. Quel spectacle ! Chaque jour voit nos plaines, nos collines se dépouiller de leurs plus beaux noyers, que vingt générations avaient épargnés. Une multitude innombrable d'énormes billots sont emportés dans des contrées lointaines ; les abords de nos lacs, les chantiers de nos scieries, de nos gares, en sont encombrés. Ne dirait-on pas que, par suite on ne sait de quelle malédiction, de quelle démence, c'est à qui en détruira davantage ! A part quelques tiges décrépites, à part quelques jeunes arbres chétifs, il n'en restera que fort peu pour les âges à venir. Ce que nous avons le plus admiré disparait de jour en jour. Les Vandales, et anciens et *modernes,* ont détruit, ont saccagé les plus somptueux édifices, les monuments les plus magnifiques, j'en conviens, mais de telles ruines sont réparables en peu d'années, par la main de l'homme, tandis que l'arbre plusieurs fois séculaire est l'œuvre du temps, et ne peut être rétabli par aucune puissance humaine. Donc la destruction du noyer est encore plus désastreuse que celle du plus brutal vandalisme.

A voir l'agriculteur concourir à la ruine des arbres dont, à d'autres époques, il fut si partisan, si engoué, on ne laisse pas d'éprouver tout d'abord quelque surprise ; mais, pour peu qu'on se recueille et que l'on revienne sur ses souvenirs, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une réaction. Effectivement, tant de noyers, comme on le voit à présent en Tarentaise, entre autres, au lieu d'être cultivés en bordure, ou dans les terrains assez peu productifs d'ailleurs, sont malencontreusement jetés autour et trop près des bâtiments, dans les vergers, au centre des meilleures terres, champs et prairies, voire jusque dans la vigne ; tant de noyers, disons-nous, placés avec si peu de discernement dans le sol le plus riche, libres de tout frein et de toute direction, s'étendent démesurément sur une ligne plutôt horizontale, couvrent de leur ombrage humide une grande étendue de terrain, gènent le cultivateur et lui causent des préjudices dont ils ne sauraient le dédommager. En faudrait-il davantage pour soulever de justes plaintes chez les intéressés et les déterminer à se débarrasser de tels abres ? Ecoutons leur réquisitoire contre un arbre qui n'a cessé d'être le bien-venu, où qu'il fût placé, tant que la consommation n'a pas autant exigé de la terre qu'à notre époque ; que lui reproche-t-on donc ? On lui reproche le prolongement excessif et de ses racines traçantes qui effritent le sol, et ses branches rameuses projetant par trop loin des ombres qui nuisent à tout ce qu'elles couvrent ; de plus, au moment de la récolte des noix, elles occasionnent des accidents extrêmement regrettables. Mais, en vérité, parer à de tels inconvénients, ou les atténuer, rien de plus aisé ; vos noyers, dirons-nous aux propriétaires, ont été mal placés, il faut l'avouer, ils vous embarrassent, ils vous nuisent ; voici le moyen d'y remédier, au moins en partie : ravalez les branches, comme vous l'entendrez, taillez en saule, ou à peu près. Vous verrez vos arbres pousser avec vigueur, prendre la forme agréable et presque inoffensive du fuseau, et, à l'heure de la récolte, n'offrir aucun danger. Mieux vaudrait mille fois les conserver taillés que de les sacrifier tout à fait. Quant à ceux qui sont en lignes, le long de vos propriétés, rabattez-en du côté du champ les branches les plus préjudiciables, les plus prolongées en ligne horizontale, et, en même temps, toutes celles qui sont trop dangereuses à secouer. Notez que lorsqu'on raccourcit, ou supprime des branches, on peut aussi,

(1) Je lis, à l'instant même, que la loupe de l'ormeau sert à faire de beaux ouvrages en tabletterie.

(2) *Notatio naturæ peperit ertem.* Cic. L'étude de la nature, telle est l'origine de l'art.

dans une certaine proportion, diminuer les racines en les taillant avec soin.

Avez-vous des noyers sur le retour, déjà un peu vieux, séchant à l'extrémité des branches? Dans ce cas, si vous tenez à tirer parti du bois, il faut les abattre ; au contraire, si vous visez à la récolte, vous taillerez les branches à la distance de 0m,70 à 1 mètre des tiges charpentières, et les débarrasserez totalement du bois mort ou rompu en partie. Ainsi traités, vos vieux arbres renaîtront en quelque façon et sembleront rajeunir.

Concernant les tout vieux noyers, dont le bois ne peut plus servir que pour chauffage, il faut les ravaler jusqu'au vif, dût-on ne laisser qu'un tronc de la hauteur d'un mètre au-dessus du sol.

Une observation fort importante, c'est que, au sujet de la taille ou du ravalement de nos arbres, quels qu'ils soient, nous adopterons pour règle invariable qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'il n'arrive ni éclat, ni écorchement autour de la plaie, et que celle-ci soit parfaitement aplanie à la surface à l'aide d'une lame bien affilée, pour être, dans tout son circuit, recouverte de cire ou d'onguent à greffer, afin de la garantir de l'humidité et des rayons du soleil ; on a soin de tamponner le conduit médulaire ; on pourrait couvrir d'une planche les plaies (1). L'opération de la taille des noyers, vieux ou jeunes, se fait à froid, en automne ou en hiver, si le climat n'est pas trop rigoureux, alors qu'il y a complète absence de sève ; ou bien au commencement de juin, époque, pour notre pays, où la sève, à l'état gommeux, ne coule pas comme au printemps où il s'en fait une telle déperdition, que l'arbre alors souffre de la taille, et qu'on y a renoncé (2).

En prenant toutes ces précautions, vous n'avez pas à hésiter à tailler, suivant vos convenances, vos noyers vieux ou jeunes. L'expérience vous apprendra que, tout en parant à de graves inconvénients, vous avez moins à perdre que vous ne pensez, sous le double rapport du bois et du fruit. La sève, qui auparavant semblait assoupie, prend une énergie toute nouvelle, afflue à chaque plaie récemment faite, y produit des jets vigoureux qui, éclaircis, dirigés avec intelligence, vous composeront, en peu d'années, un arbre de la plus jolie configuration. Libre à vous d'en disposer les branches en forme arrondie ou en éventail, en palmette, je suppose, le long d'un chemin.

Au point de vue du fruit, deux années après l'étêtement, le couronnement, ou autre opération de ce genre, le nouveau bois commence à fructifier avec plus d'abondance que les vieilles branches. D'ailleurs, il est reconnu que les rameaux fructifères, sur les arbres à noyaux, s'épuisent vite et demandent à être remplacés, n'en déplaise à la routine ; taillez donc, mais avec jugement, tantôt ici, tantôt là, sans crainte, car je n'avance rien sur cette question que je n'aie constaté par des observations réitérées, et je n'hésite pas à m'inscrire en faux contre l'assertion contenue dans la *Maison rustique du* XIXe *siècle,* ouvrage, du reste si sérieux et si estimable, assertion relative au noyer, et d'après laquelle il faudrait s'abstenir de le tailler. En vérité, cette thèse n'est pas soutenable ; j'ignore sur quelles bases on s'appuie pour la mettre en avant. Sans doute que la taille du noyer exige plus de précautions que celle d'aucun autre arbre, et c'est vraisemblablement pour ce motif qu'on ne la pratique pas. Mais, avec les soins voulus, elle réussit très bien et n'a pas les graves inconvénients qu'elle occasionne lorsqu'elle est faite avec négligence.

G.

(*A suivre.*)

(1) Les plaies négligées engendrent le chancre, la gangrène caverneuse qui, avec le temps, corrode l'intérieur de l'arbre jusqu'à l'aubier, lequel, en certains cas, compose avec le liber comme un manteau, seul pivot de l'arbre, jusqu'à ce qu'un ouragan vienne le renverser.

(2) Depuis longtemps l'ancien maire de Chapeiry, M. Jacquemod, agronome distingué, fait tailler ses noyers à l'époque indiquée ci-dessus, et en pratique avec succès le *greffage,* à l'imitation de beaucoup de propriétaires des environs d'Albertville, etc.

BULLETIN

L'abondance des matières nous force à regret d'ajourner au prochain nº l'intéressante revue musicale de M. Johannès Weber.

—

La Société Florimontane a perdu l'un de ses membres correspondants les plus dévoués : M. François Seguin est mort subitement à Genève. En lisant ses articles sur ***les moyens d'échange employés par divers peuples,*** qui ont paru dans les dernières livraisons de la ***Revue savoisienne,*** et d'autres études publiées dans différents recueils académiques, on peut se faire une idée du soin minutieux et des recherches patientes qui distinguaient ses travaux. M. Seguin avait habité longtemps la Russie et en avait rapporté une magnifique série de médailles, où les pièces d'argent de grand module se comptent par milliers. Il avait aussi formé une collection des médailles commémoratives des tirs fédéraux. Loin de conserver ses trésors avec un égoïsme jaloux, M. Seguin avait donné une partie de ses doubles aux musées de Genève et d'Annecy. L'excellent vieillard que nous regrettons a été enlevé au moment où il préparait, pour la ***Revue,*** un travail sur les ***plotars*** ou ***plates,*** une singulière monnaie suédoise, en usage au siècle dernier, jusqu'en 1770, consistant en plaques de cuivre de forme rectangulaire, frappées de 5 coins, et dont le diamètre variait de 15 à 20 centimètres ; l'une de ces plaques atteignait même les dimensions peu commodes de 30 centimètres sur 53. Les plotars, les coupons de cuivre de Russie et les coquillages-monnaies n'étaient pas une des moindres curiosités numismatiques de la collection Seguin.

—

M. Gabriel de Mortillet, ancien conservateur du Musée d'Annecy et actuellement attaché au Musée national de Saint-Germain-en-Laye vient de parcourir nos vallées pour préparer une nouvelle édition de son *Guide en Savoie et Haute-Savoie.* A la partie pittoresque et descriptive, l'auteur ajoutera l'histoire et la science ; sous ce dernier rapport, en particulier, on peut compter sur le savoir et l'exactitude scrupuleuse d'un travailleur qui a fait ses preuves comme ingénieur civil, comme géologue et comme archéologue. Edité chez M. Perrin, à Chambéry, l'ouvrage paraîtra en avril 1872. L'atelier lithographique de M. Perrin fournira pour ce Guide, dont le prix n'est que de 5 francs, un luxe inusité de planches : la carte d'ensemble des deux départements, huit cartes d'arrondissements, les plans de Chambéry, d'Annecy et d'Aix, un autre de Brides et Moûtiers, un panorama du Mont-Blanc, une seconde vue panoramique des Alpes prise de Saint-Louis-du-Mont, et enfin une série de vues pittoresques. Avec de tels éléments, M. Gabriel de Mortillet et M. André Perrin peuvent compter sur le succès de leur entreprise.

—

L'imprimerie Cane, à Moûtiers, achève dans ce moment la réimpression des ***Mémoires*** de Besson sur l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne. A la fin d'octobre, les souscripteurs recevront cet ouvrage, dont nous avons examiné les feuilles, imprimées avec le plus grand soin, sur papier fort. La longue liste des ***errata*** a disparu ; en outre, un volume qui paraîtra en 1872 contiendra un supplément destiné à corriger et à compléter l'œuvre de Besson.

—

Il vient de paraître, à Vienne en Autriche, un travail intitulé : ***Les monnaies des comtes de Genève, par Albert Sattler*** (*Die munzen der Grafen von Genf, von Albert Sattler. Wien,* 1871). Ce travail, qui est une reproduction d'un article du journal allemand de numismatique, contient 16 pages in-8º et une planche. — J. V.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

12me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 novembre 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

Sommaire. — Observations sur le noyer (suite), par M. G. — Archéologie : l'Habitation du chœur, le Saint-Sépulcre et Gevrier, par M. C.-A. Ducis. — Bruxelles, par M. de Vigne. — Chronique musicale, par M. Weber. — Henri IV à Beaufort, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie : *Les Etats généraux de Savoie de l'an* 1522, de M. Jules Vuy, par M. A. Albrier. — Recueillement (poésie), par M. B. Dufernex. — Bulletin.

OBSERVATIONS SUR LE NOYER

(Suite)

Autre grief (prétendu) contre le noyer.

On ose dire : l'écorce de cet arbre, les feuilles, le brou, contiennent un principe tout particulier d'odeur âpre, pénétrante, qui s'exhale fortement dans les jours de chaleur, de là des émanations malsaines pour tout ce qui respire et même pour les végétaux. Son ombrage humide, ajoute-on, et l'eau qui dégoutte quelquefois de ses feuilles sont à éviter ; c'est la croyance généralement admise. Mais « si cette om- « bre, dit un auteur, pouvait causer quelque incom- « modité, cela pourrait peut-être arriver à des per- « sonnes qui, par suite d'un exercice violent, ayant « extrêmement chaud, se mettraient sous son feuil- « lage, et dont la transpiration se trouverait arrêtée « par la trop grande humidité de la place (1). » Suivant l'opinion d'un naturaliste érudit, à laquelle je m'associe volontiers, il en est de l'ombrage du noyer comme de celui de tout autre arbre de la même fraîcheur ; et cela d'autant mieux qu'il est reçu que la feuille du noyer est médicinale, et comme telle, d'une grande efficacité, qu'elle est alimentaire pour le bétail, etc. Le lecteur se rappelle ce que nous en avons déjà expliqué plus haut : nous ne commettrons donc pas des redites. Nous n'ajouterons qu'une réminiscence de notre jeune âge ; à certaines belles matinées de juillet, les enfants du village accouraient sous les gros noyers de la localité à la recherche des feuilles *mannées*, c'était leur expression pour indiquer les quelques feuilles qui tombaient couvertes d'une sorte de manne assez semblable à une légère couche de miel sauvage, que chacun s'empressait de lécher avec avidité. Or, jamais, que nous sachions, ces feuilles n'eurent rien de vénéneux, rien de nuisible, en cette circonstance.

Dirai-je encore qu'au moyen d'une grosse tarrière il est quelquefois pratiqué aux noyers les plus vigoureux, pendant le plus fort de la sève, des trous de la profondeur d'une douzaine de centimètres, d'où, pour l'ordinaire, découle un liquide sucré, mucilagineux, qui, figé ou épaissi, offre les qualités de la mélasse ? En voilà bien assez pour nous rassurer à l'endroit du voisinage du noyer, si gratuitement redouté par quelques personnes.

De plus, il n'est pas prouvé que ce voisinage ait rien de dangereux pour les végétaux ; du moins, il y a des exceptions, et je me hâte d'en signaler une, celle du cerisier. En effet, j'en ai vu un, d'une belle épaisseur, ayant crû roulé en spirale, de la souche aux premières branches, avec un gros noyer, dont le feuillage l'enveloppait totalement. Hé bien, ce cerisier se chargeait chaque année d'une abondante récolte de son beau fruit noir. A la vue des inflexions ou courbures sinueuses de leurs tiges, résultant de leur naturelle étreinte, j'ai cru pouvoir constater qu'ils avaient une origine identique et simultanée, d'autant plus qu'ils avaient pris essor et s'étaient développés à travers un mur (sans mortier) de soutènement, dans les joints duquel les rats, c'est probable, en avaient fait le semis. Mais, ces arbres ne devaient pas avoir la même longévité, car il y a longtemps que le cerisier a péri, laissant debout, bien vigoureux, et pour bien des années encore, le compagnon de sa vie.

A propos de cette fructueuse *dualité*, car c'en est une, n'y aurait-il pas d'étude à faire, n'y aurait-il point de secrets à dérober à la nature, dans nos vergers, concernant l'association possible, présumable, osé-je dire, des arbres, afin d'en assurer la fructification. Bien entendu qu'il ne s'agirait nullement d'arbres puisant, humant les mêmes sucs nutritifs ; ceux-là se nuiraient réciproquement ; mais d'arbres qui, s'alimentant diversement, ne se porteraient point préjudice les uns aux autres. Voilà un nouveau problème qu'il nous importerait fort de résoudre en faveur de l'arboriculture. Heureux si nous parvenions ainsi à nous assurer de la fructification de nos arbres ! Cette découverte vaudrait pour le moins la recette de plâtrer les prairies, enseignée par le célèbre Franklin.

(1) M. de Bomare, *Dict. d'hist. nat.*

La cause du noyer a un adversaire bien redoutable, ainsi que nous l'avons insinué, c'est le goût effréné, c'est la manie étrange des meubles du bois de cet arbre, à l'exclusion d'autres essences, à l'exclusion de l'acajou, du palissandre, et souvent de l'ébène même. Sans cet engouement, combien de personnes se contenteraient du bois de frêne, d'érable, de chêne, d'alisier, de sorbier, de platane, d'aune, de plane, de cerisier, de poirier, de mûrier, de mélèze, etc., et feraient baisser le prix du noyer! Un autre préservatif, ce serait de frapper d'un impôt l'exportation de ce bois précieux. Une telle détermination de la part de l'administration compétente serait d'une haute sagesse. Peut-être faudrait-il accorder des primes aux artisans qui, pour économiser le noyer et ralentir la destruction de ce bel arbre, se mettraient à confectionner des meubles en tout autre bois.

Enfin, si, malgré tous nos efforts, nous sommes condamnés à voir disparaître de plus en plus ces noyers magnifiques qui avaient été respectés par un si grand nombre de générations, avisons du moins, désormais, au moyen de les remplacer pour l'avenir.

Culture du noyer. — Cet énoncé n'a trait, bien entendu, qu'à la culture à venir, et non à la culture présente qui, chez les quatre cinquièmes des propriétaires, soit dit sans offusquer personne, est à peu près nulle. En effet, où remarque-t-on des semis de noyers? Et alors, comment, pour l'ordinaire ces arbres se propagent-ils? Les habitants de la campagne, tant soit peu observateurs, vont nous l'expliquer : à la récolte des noix, il s'en échappe toujours quelques-unes sous le coup de la perche ou dans le transport qui s'en fait d'un lieu à un autre, pour aller se loger dans un creux, au pied d'un mur, dans une haie, sous une touffe de mousse ou de feuilles, ou bien les rats, qui ne manquent jamais de s'approvisionner abondamment pour l'hiver, sont parfois forcés de renoncer à quelques-uns de leurs magasins, ou encore certains oiseaux, ne pouvant avoir raison de la coque d'une variété de noix trop dures, en laissent tomber sur une pointe de roc, sur une pierre quelconque, en vue d'en dégager l'amande dont ils sont friands. Mais voilà que leur visée et *leur fil à plomb* sont mis en défaut, on ne sait par quelle cause; les précieuses noix tombent intactes, rebondissent dans les broussailles, dans des infractuosités de rocher, etc. Ce sont bien là les divers modes fortuits dont a lieu le semis du noyer.

Si du moins la transplantation en était bien conditionnée! mais communément il n'en est rien. Partout, l'examen attentif de ce qui regarde le semis du noyer, sa transplantation, la taille, le greffage, etc. est digne d'une sérieuse attention. Ici, comme en quoi que ce soit, il faut se ressouvenir que tout, sur la terre, arbres et plantes, sous le poids d'un perpétuel anathème, n'a de fécondité qu'en raison du concours laborieux que l'homme y apporte.

Le semis. — Chaque jour le démontre : les noyers semés en place (à demeure) par la main de l'homme ou accidentellement, réussissent mieux que s'ils avaient été transplantés, et cela, dans toute espèce de terre, par la raison que l'ensemble des racines s'établit plus confortablement; chacune d'elles s'épand autour de la souche librement et pour jamais, le pivot s'enfonce en toute profondeur dans le sol, pour y puiser une nourriture aussi abondante qu'assurée. « Il résulte du semis à demeure, lisons-nous dans un « ouvrage sérieux (1), que la pousse de la tige gagne « plus de dix ans sur vingt, comparativement à la « noix semée en même temps dans la pépinière, et « dont l'arbre est ensuite transplanté; le tronc « s'élève beaucoup plus haut, plus droit, et on est « maître de l'arrêter à la hauteur qu'on désire, soit « en en retranchant le sommet, soit en élaguant « les branches inférieures. » A l'appui de cette assertion, me sera-t-il permis de citer un fait dont j'ai été témoin, et que, au besoin, il serait aisé de vérifier. On arrachait une pépinière de noyers, pour en opérer la transplantation. Arrivé au dernier arbre, on remarque, non sans surprise, qu'il avait merveilleusement insinué ses racines principales entre deux énormes pierres effleurant le sol, et qu'il ne pouvait s'extraire avec assez de racines pour la reprise. Néanmoins, eu égard à sa bonne venue, à son port élancé, on regretterait de le risquer, on le laisse donc en place. Excellente idée! Aujourd'hui, ce noyer, de vingt et quelques années, est le plus joli de toute la colline (2); monté sur une tige de six mètres et plus, droit comme un jonc, d'une apparence magnifique, trois ou quatre fois plus gros et notamment plus élevé que ses contemporains, les mieux réussis même, il est et sera de tout point admirable, d'autant plus qu'il est taillé et conduit à teneur des procédés exposés dans cette notice. De plus, il est laissé à l'état de sauvageon, parce qu'alors, d'une constitution plus forte, il sera moins sensible à l'âpreté du climat, moins exposé aux gelées, car, quand on greffe, on néglige la question du bois dans l'intérêt de celle du fruit, dont on s'assure, non par l'opération seule du greffage, nonobstant tout ce qui se débite vulgairement à ce sujet, mais par le choix et la préférence de variétés tardives, qui sont d'un produit plus certain.

Que les noyers, semés à demeure, soient destinés ou non à être greffés, on ne laisse pas de les traiter de la même manière.

Le semis se fait dans une terre défoncée à 0^{m},80 environ, bien ameublie, sans autre engrais, suivant le journal *Le Sud-Est,* que de la cendre. Celle qui a servi à la lessive est également bonne, pourvu qu'elle soit restée quelque temps à l'abri de la pluie. Indépendamment de l'avantage de ses sels, la cendre rend la terre plus perméable aux racines et en facilite l'expansion.

On choisit des noix d'une belle et bonne qualité, complètement mûres. Si on les sème tout de suite, en automne, il faut les mettre à une profondeur où le froid ne puisse les atteindre, les laisser dans le brou dont l'âcreté les défend contre la voracité des rats et des mulots; et, dans le même but, il est bon de les entourer de rameaux de genevrier.

(1) Dictionnaire ou nouveau cours d'agriculture.

(2) En Faucigny, exposition sud-est, à 820 mètres, pour le moins, au-dessus du niveau de la mer, dans la même direction, altitude de 1,000 mètres environ, il y a quelques noyers dont la végétation annonce qu'avec un peu plus de soins ils ne manqueraient pas d'y réussir assez bien.

Lorsque le semis est réservé pour le printemps, on stratifie avec du sable un peu fin les noix qu'on retire dans un endroit frais, à l'abri des rongeurs et du froid, jusqu'aux beaux jours. Il est même conseillé de les humecter légèrement pendant les derniers mois de l'hiver afin d'en provoquer la germination, ce qui avance de beaucoup le semis. Le printemps arrivé, on les place à une profondeur de 0m,06 à 0m,08.

Il est très important, indispensable, devons-nous dire, d'ébourgeonner peu à peu, dès la première année, les jeunes noyers, en n'y laissant que la tige centrale, de les dégager de tous autres végétaux dans un circuit d'une convenable étendue, et de les protéger par de petits échalas ; depratiquer, deux ou trois fois l'an, de légers labours au pied afin d'ameubler la terre et de la rendre plus susceptible de s'imbiber de la pluie, de s'imprégner des émanations atmosphériques. Enfin, on complète ces premiers soins en jetant sur la terre nouvellement labourée une petite couche de paille menue ou d'herbe à demi sèche; c'est le vrai moyen d'y maintenir de la fraîcheur sans arrosage. Il y a des circonstances où l'on obtiendrait le même avantage en couvrant de pierres plates le pied de l'arbre.

Tout ce travail, toutes ces attentions ne sont encore, jusqu'à un certain point, qu'une mise en scène, qu'un prélude; il faut, sans se lasser, continuer de labourer pendant quelques années au pied de l'arbre, en disposer les branches de manière qu'elles ne s'entrelacent par les unes aux autres, il faut élaguer les rameaux trop pendants, couper le bois mort et tout ce qui empêche la libre circulation de l'air, surtout dans l'intérieur de l'arbre.

Traités de la sorte, ils diffèrent essentiellement de ceux qui sont abandonnés à eux-mêmes.

S'ils doivent être transplantés, il convient, après la deuxième et troisième année, de les *cerner*, c'est-à-dire d'enfoncer verticalement en terre le fer d'un instrument aratoire, d'une bêche (vulgairement pelle carrée), de manière à couper les racines à la longueur de 0m,40 à 0m,50. L'opération exécutée par un bras vigoureux et à l'aide d'un tranchant affilé, les plaies ne tardent pas trop à se cicatriser; il y pousse un abondant chevelu qui, lors de la transplantation, amène une bonne reprise et l'accélère. On conseille de fouiller la terre le long de la souche pour rogner le pivot au cas où l'on ne serait pas sûr de la profondeur du sol qui doit recevoir l'arbre dans la suite.

La transplantation. — Comment se fait-elle, la plupart du temps? — Arraché, extirpé avec brusquerie, le jeune noyer est jeté, fiché dans un trou pratiqué tout juste à la mesure du peu de racines qui lui reste. On recouvre celles-ci de la terre prise sur place, on piétine dessus, comme autour d'un poteau, et tout se termine par là ; vaille que vaille, on n'y pense plus... Qu'en résulte-t-il? — C'est facile à prévoir. Les jeunes plants n'acquièrent pas de vigueur, ils languissent, ne poussent que des rameaux faibles et plutôt pendants; ils s'étiolent et périssent en grand nombre. Ceux qui subsistent ne sont pas à comparer à ceux de même date, transplantés à la même époque, mais entourés des soins convenables.

Dans la question de la transplantation, nous n'avons rien de mieux à faire que de résumer ce que nous avons vu mettre en pratique : lors de l'extraction des plants, loin de les arracher, à tour de bras et de vive force, sans ménagement pour les racines, l'arboriculteur digne de ce nom ouvre une tranchée qui lui permette d'aborder aisément chaque pied d'arbre et de le soulever avec peu d'effort, muni de toutes ses racines latérales et pivotantes. Les bouts sont-ils légèrement endommagés, il les coupe *franc;* il les unit avec sa serpette; les pivots, il les raccourcit lorsqu'il suppose le sous-sol imperméable ou trop froid. Ce dernier procédé toutefois n'a pas raison d'être s'il s'agit d'un terrain profond et de bonne qualité. Mettant l'arbre en place, dans un sol ameubli, à quatre-vingts centimètres, il en étend symétriquement les racines, tout en les dirigeant plutôt du côté où elles doivent moins nuire et les garnit une à une de terre menue, et mieux encore de terreau composé en grande partie de matières végétales et de cendres. Pendant plusieurs années consécutives, il ne cesse d'y opérer de fréquents mais légers labours dans un circuit de trois ou quatre mètres. Ces labours, si recommandés par tous les connaisseurs, sont absolument négligés chez nous, soit dit en passant; de là le trop peu de progrès de nos transplantations et leur chétive apparence.

Un autre soin qu'il se reprocherait d'omettre, c'est l'usage de bons tuteurs, auxquels il lie l'arbre de manière à le dresser parfaitement ; et cela, pour plus d'un motif: la position droite d'un arbre offre un plus joli coup d'œil, contribue à sa solidité, à son équilibre, et ce qui est plus précieux, elle favorise la marche ascensionnelle, la circulation de la sève. Et si l'on me permettait ici une parenthèse, je demanderais à quoi bon ces incisions longitudinales qu'on fait sur la tige principale, côté est, et même le long des branches faibles, pendant la période de la sève ascendante ? Cette opération est également propre à donner plus d'activité au cours séveux. De là une plus grande dilatation des tissus et une nouvelle croissance.

Le tuteur a d'autres avantages considérables : lié avec la tige de l'arbre, il le soutient contre le vent, contre la pétulance du bétail et l'étourderie des enfants. Cette sauvegarde est plus nécessaire qu'on ne croit communément. L'arbre isolé subirait une agitation fréquente ; par suite, la commotion et l'ébranlement descendant peut-être jusqu'aux racines, les dessouderaient plus ou moins de la terre dont elles sont enveloppées, et au sein de laquelle, par leurs spongioles (éponges, suçoirs), placées à l'extrémité de chacune d'elles, elles vont puiser l'eau dont la succion est essentielle à la vie de l'arbre (1). En conséquence, l'immobilité est-elle pour les jeunes arbres ce qu'il y a de plus normal, et s'explique-t-on l'état chétif de ceux qui ont été dépourvus de tuteurs dès le commencement, quoique, pour tout le reste, ils soient dans des conditions convenables.

(1) Ce liquide transporté suivant les lois de la capillarité, surtout jusqu'aux extrémités des feuilles, d'où, enrichi, transformé au contact de l'air, il redescend, coule dans toutes les parties de l'arbre et s'étend jusqu'au bout des racines. Ce liquide s appelle *Cambium* et contient toutes les qualités qui constituent les végétaux.

Ce principe admis, comment nos ouvrages touchant l'arboriculture sont-ils si peu explicites sur l'échalassement en général, et en particulier sur celui des arbres?

Concernant la transplantation, il est à propos de rappeler l'observation d'un homme fort expert: persuadé qu'il y a toujours des avantages réels à établir solidement les arbres qu'on plante, « il faut, disait-il, « s'en procurer qui soient déjà très forts : on réussit « mieux, on gagne du temps, et beaucoup. Les plus « gros, ajoutait-il, sont les meilleurs; eussent-ils « déjà *huit pouces* d'épaisseur, fallût-il quatre hom- « mes, quatre forts-à-bras pour les manier; n'im- « porte, n'hésitez pas, préférez-les, placez-les avec « soin dans une fosse suffisamment grande. Ils gros- « siront et se développeront à vue d'œil. » En nous associant pleinement à cet avis, justifié par l'expérience, nous ferons cette réflexion : alors même que ces arbres, déjà d'une certaine dimension, pourraient se passer de tuteurs, encore ne serait-il pas inutile de les protéger par quelques rameaux d'épines, passés autour.

Enfin, au dire de quelques auteurs, plus le noyer subit de transplantations, plus tôt il donnera du fruit, et du plus beau fruit, parce qu'il travaillera moins sur le bois et que les racines et le chevelu se multiplieront davantage.

Le greffage (1). — Dès que les sujets ont atteint l'épaisseur du bras, c'est le moment de les greffer; et cela en flûte, ou en fente, ou en couronne. Si l'on adopte la première opération, on le taille une année à l'avance (2), pour avoir des jets d'un an propres à recevoir les sifflets ou anneaux. Une année après, au plus fort de la sève ascendante, un sifflet, muni d'un œil, est placé à un scion du sujet qu'il enveloppe exactement dans son pourtour sur une place d'où l'on a enlevé un semblable sifflet. Il y a des pépiniéristes qui fendent longitudinalement ce sifflet, afin de pouvoir plus vite, plus facilement l'appliquer circulairement au scion et couvrir celui-ci avec exactitude, sans déranger la sève ni d'un côté ni d'un autre. Les écorces étant bien jointes latéralement et dans le bas, on recouvre de cire à greffer, et l'on pratique la ligature. J'insiste sur le système du greffage au sifflet.

G.

(*A continuer.*)

(1) « Autrefois tous les noyers étaient élevés francs de pied, et l'on « récoltait leurs fruits tels qu'ils voulaient bien les donner; aussi les va- « riétés sont-elles très nombreuses, car cet arbre ne se reproduit pas « identique par la semence. Ce n'est guère que depuis un siècle qu'on « s'est appliqué dans quelques localités (Isère) à rechercher les variétés « les plus avantageuses et qu'on les a perpétuées par la greffe. » (Le *Sud-Est*, p 494).

(2) Alors que la sève est apaisée, c'est-à-dire aux premiers jours de juin, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

ARCHÉOLOGIE

L'HABITATION DU CHŒUR, LE SAINT-SÉPULCRE ET GEVRIER.

A l'extrémité de la commune de Gevrier, où son territoire fait, entre ceux d'Annecy et de Seynod, un angle marqué par le ruisseau de la Prairie et l'ancienne route de Rumilly, se trouve la maison de MM. Tripp frères, dans les dépendances de l'ancien chapitre du Saint-Sépulcre Jérosolymitain d'Annecy hors les murs.

Au perron de l'escalier on peut voir encore une inscription romaine qui, bien qu'en partie oblitérée, peut offrir encore à l'archéologue un point d'étude d'histoire locale. Nous la donnons sous toute réserve aussi bien que l'essai de lecture qui la suit :

C·CLAVDIVS·T·F·W
I· O L·ET·CARIO·E CLE
I·I ET·L·IVI·OPI ·II
F CA IT·HABITATI
II II·CHORI· O·

Le seul nom bien lisible est celui de la première ligne; *Caius Claudius Titi filius*. On ne peut même assurer que les lettres qui suivent expriment son surnom ou la tribu Voltinia.. Le second paraît être un *Cario* E.... *filius* ou *filio*..... surnommé *Cle*.... Faut-il reconnaître dans la troisième ligne un *Lucius Julius Optatus* de la même famille que le flamine de Mars, qui avait une *villa* à la campagne Gaillard, qui a fait élever à ses frais, *de suæ pecunia*, un monument au chef-lieu de Gevrier, un autre dans la plaine d'Annecy?

Avec ces trois sujets il est peu grammatical de lire ensuite *ædificavit habitationem chori;* à moins de ne considérer comme sujet que le nom de la première ligne et de supposer les autres à l'ablatif comme *Cario*, en les qualifiant d'ouvriers, *OPerariis*.

Nous laissons la décision à de plus habiles, en signalant à leur attention ce monument, unique en son genre dans les trouvailles d'Annecy.

Le *Chorus* était le personnel des chanteurs, musiciens, danseurs dans les cérémonies du culte ou sur la scène dramatique.

Dans la première hypothèse cette pierre accuserait un temple voisin. La chapelle primitive du Saint-Sépulcre lui aurait-elle succédé? On ne le sait. En tout cas elle était une des plus anciennes du pays. Il en est fait mention dans une bulle du pape Célestin III, de la fin du XIIe siècle (1). On sait que les religieux ont fait le premier service paroissial du *Burgum Annessii*, et qu'ils avaient continué à desservir les faubourgs à mesure de l'extension des murs d'enceinte de la ville (2). Ce qui viendrait à l'appui de cette provenance, c'est l'encastrement dans le même escalier d'une pierre sacraire ou bassin creusé en entonnoir, qui n'a pu venir que de la même église, agrandie au XIVe siècle.

Toutefois cette inscription serait jusqu'ici le seul souvenir romain de ce quartier; tandis qu'on a trouvé à peu de distance de là les restes de plusieurs édifices religieux, entre autres au mas des Allouèges, où les inscriptions constatent le culte d'Apollon, de Castor et Pollux (3). L'*ex voto* d'Atillus, dont on ignore l'objet, était monumental. Un autre édicule sacré a été découvert sur les bords du Thioux non loin de la

(1) Besson, *Preuves*, 94.
(2) Archives départementales. Archives de la ville d'Annecy.
(3) *Les Fins, Bautas et Annessy*, 8-18. Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 9.

maison Aussedat. Quelques marbres couverts d'ornements en ont été transportés à Gevrier. Il ne serait pas impossible que d'autres blocs eussent été employés comme matériaux à l'établissement du St-Sépulcre.

Les statues de Minerve, de Mercure, d'Hercule, de Vulcain, etc., trouvées à différentes époques, doivent avoir orné ces divers édifices.

Je ne parle pas du monument du Mas-des-Dieux, à Meythet, ni de celui de Jupiter à Annecy-le-Vieux ils étaient trop éloignés.

La seconde hypothèse, celle d'une compagnie attachée au service d'un théâtre, peut avoir également une grande probabilité. Bien que ce personnel fût plus ordinaire chez les Grecs que chez les Romains, il ne serait pas étonnant de le retrouver ici, où le théâtre était, non point au-milieu de la ville, comme dans la plupart des cités latines, mais en dehors, comme chez les Grecs, et adossé à un coteau de Gevrier.

L'existence de ce théâtre est assez établie par l'inscription *Theatrum* et les siéges en demi-cercle découverts près de la fontaine, et par les matériaux employés à la construction de l'ancienne église de Gevrier (2).

On sait que le marche pied de l'autel principal était une dalle avec inscription romaine retournée; que des tronçons de *podium* avaient été renversés sur le dos pour servir de degrés entre le chœur et la nef sous l'arc triomphal. Des stèles à volutes, à oreilles, des pierres tumulaires avec inscriptions avaient été disposées soit comme autels collatéraux, soit comme siéges formant une avenue devant l'église.

Je ne parle pas des tronçons de fûts, de chapiteaux, des tuiles à rebords, du sifflet de théâtre et des autres objets trouvés soit autour du cimetière soit dans les maisons environnantes et surtout à la *villa* de *Sextus Julius Optatus*, flamine de Mars, dans la campagne Gaillard.

Dans le courant du XIVe siècle une fenêtre ogivale a été ouverte ou agrandie à la paroi méridionale du chœur. La nef avait été refaite au XVIe siècle, ainsi qu'on le voit par le style flamboyant de la porte et la date de 1521, qu'y fit placer Jean Revilliet.

La nef a été détruite, il y a peu d'années, et cette porte a été adaptée à la nouvelle façade construite dans le vide de l'arc triomphal. La chapelle actuelle de Gevrier présente donc une bigarrure de trois styles architectoniques. Celui du sanctuaire n'est bientôt plus reconnaissable. Les trois baies romanes ont été fermées. Le petit clocher qui surmontait le chœur a disparu.

Ce ne sont pas les seuls regrets qu'inspirent les réparations inintelligentes dont ce monument a été l'objet. La première inscription romaine que j'y avais découverte, et qui a provoqué les recherches et les trouvailles postérieures, a disparu sous le marteau et le crépissage aussi bien qu'une autre, dont je n'ai pu achever la lecture. Longue de 1^m^,35, large de 0^m^,88, elle est encastrée à l'extérieur sous la fenêtre du chœur, avec une inscription de douze lignes, dont le texte est perdu pour l'histoire. C.-A. Ducis.

(2) *Revue savoisienne*, 1862, p. 9.

BRUXELLES

Bruxelles devient une ville si agréable que son séjour est de plus en plus recherché. La population flottante y est nombreuse et les étrangers établis à demeure forment une notable fraction des habitants. On a, depuis quelque temps, réuni les faubourgs à la ville; aussi, le chiffre de l'agglomération varie actuellement de 350 à 400,000. Il n'en faudrait pas plus : les trop grandes cités deviennent des labyrinthes et resserrent l'espace pour l'individu, si elles l'augmentent pour la masse. Les conditions de l'existence deviennent trop difficiles et trop coûteuses. Bruxelles, c'est Paris, moins le fracas et la surabondance de la classe ouvrière.

Bruxelles se divise en deux parties, la ville haute et la ville basse. Dans le bas, règne l'activité commerciale; le bas-Bruxelles comprend les théâtres, les marchés, la bourse, l'hôtel-de-ville, le passage Saint-Hubert. Le haut-Bruxelles est la demeure de la cour, des classes riches, de la haute finance, des ambassades; cette partie de la ville s'étend du côté de l'Ouest. Dans la ville haute sont situés le parc, jardin ou plutôt bois de haute futaie, ayant le palais du roi au midi et le palais de la nation et les ministères au nord : le palais ducal, ancienne habitation du prince d'Orange, aujourd'hui bâtiment d'utilité publique; le musée de tableaux et la précieuse bibliothèque de Bourgogne, fondée par les ducs de ce nom; le palais de la nation, où se réunissent les chambres législatives; le quartier Léopold, faubourg Saint-Germain bruxellois, plus élégant et plus homogène que celui de Paris.

Le logement est la première préoccupation d'un voyageur. Dans la ville haute se trouvent les grands hôtels ; le premier en tête est l'*hôtel de Belle-Vue*, attenant au Jardin royal, viennent ensuite l'*hôtel Mengelle*, l'*hôtel de l'Europe*, de *Flandre*, de *France*, de la *Grande-Bretagne*. La plus mince chambre est de 5 fr., le dîner de 5 à 6 fr., sans le vin. Disons ici qu'en Belgique on ne compte pas la boisson dans le prix du dîner: le vin se paie à part à la demi-bouteille ou à la bouteille. On ne sert de bière dans aucun hôtel bien tenu, à moins de la payer aussi cher que le vin, qui se débite depuis 1 fr. à 2 fr. 50 la demi-bouteille d'ordinaire. Dans le nord de la Belgique, ce que l'on boit le plus c'est le bordeaux, quelque peu de mâcon ; dans le sud et surtout dans le Hainaut, le bourgogne a grande vogue. La France exporte annuellement en Belgique du vin pour une valeur de dix millions. Il est passé en proverbe que nulle part il n'y a d'aussi bonnes caves qu'en Belgique; mais il ne faut pas juger les bibliothèques par les volumes qui se rencontrent dans l'ordinaire des tables d'hôtes; il faut visiter les collections particulières ou bien demander dans les hôtels les exemplaires qui ne sont pas d'un usage journalier, alors on finit par donner raison au proverbe : tout cela coûte mais cela vaut son prix. Le commerce des vins français a pris une extension telle que le nombre des marchands est devenu innombrable; joignez-y les marchands allemands de vin du Rhin et vous comprendrez que les personnes aisées ont été obligées de prendre des mesures pour se ga-

*

rantir des visites trop multipliées. Les domestiques ont la leçon : tout étranger soupçonné d'être marchand de vin trouve *visage de bois ;* les vieilles relations seules passent, les nouvelles n'ont qu'à se munir de solides recommandations.

Le centre de Bruxelles s'étend de la place de la Monnaie à l'hôtel-de-ville et au passage Saint-Hubert, large rue couverte en vitres, bordée de magasins ; les passages de Paris n'offrent aucun point de comparaison. Deux grandes galeries, la Galerie du roi et la Galerie de la reine, plus un petit dégagement appelé Galerie du prince divisent le célèbre passage ; ces galeries forment le rendez-vous de la flânerie bruxelloise, et sont un précieux refuge en cas de pluie ; de 6 à 10 heures du soir elles offrent la plus grande animation. Elles renferment un théâtre de comédie et un casino où se font entendre les Thérésa.

Aux environs du centre de Bruxelles sont situés les vrais hôtels pour le commun des voyageurs. Citons par ordre : l'*hôtel de l'Univers* et l'*hôtel de Suède,* qui prennent des allures d'hôtels de premier rang; l'*hôtel de l'Empereur,* fréquenté par les Belges du nord et les Hollandais, maison tranquille, d'une propreté non flamande mais hollandaise; l'*hôtel du Grand monarque,* lieu de descente des voyageurs de commerce français, surtout des marchands de vin : c'est là qu'on entend des discussions sur le crû ; l'*hôtel Royal,* l'*hôtel des Etrangers,* excellents hôtels. A l'*hôtel de l'Univers* et à l'*hôtel de Suède,* la chambre revient à 3 fr.; dans les autres, le prix est fixé à 2 fr.; le dîner est coté 3 fr. 50, toujours sans le vin. Mentionnons qu'en Belgique la pension ne se compose que du dîner, les autres repas se paient à la carte. Presque partout, à Bruxelles, on dîne à 5 heures. Quelques hôtels ont une seconde table à 1 heure, heure flamande.

Dans une catégorie inférieure, on remarque l'*hôtel de Cologne,* du *canal de Louvain,* du *café Liégeois* et surtout l'*hôtel de la Campine,* très convenable. La chambre coûte 1 fr., le dîner 1 fr. 50 c.; ces établissements ont des tabagies où l'on débite de la bière, de sorte qu'en soupant ou en déjeunant on peut prendre cette boisson, ce qui allége considérablement la dépense.

Les principaux restaurateurs sont Dubost, rue de la Putterie, Allard, rue Fossé-aux-Loups; dans ces établissements, le moindre dîner est de 3 à 4 fr.; puis vient le *Rocher de Cancale,* où l'on peut dîner depuis 2 fr., ce qui, avec la demi-bouteille de 1 fr. 50, met le repas ordinaire à 3 fr. 50. Après ces établissements très bien montés on peut citer un grand nombre de restaurants moindres, tels que la *Ville de Paris,* où l'on dîne à 1 fr. 50, avec faculté de boire de la bière.

Les grands cafés entourent la place de la Monnaie: le Café des Mille-Colonnes est fréquenté surtout par les étrangers et les provinciaux: il y a une salle de lecture, où il est défendu de fumer et de jouer, et une tabagie ; c'est un fort grand établissement. Le Café Suisse est surtout fréquenté par les voyageurs de commerce et les boursiers ; la bourse est tout près: le café en est une succursale. Le Café des Trois-Suisses, à côté du théâtre, est le plus bruxellois : il a une salle de lecture où l'on peut fumer sans jouer et une salle de jeu. Dans d'autres quartiers de la ville, on trouve le Café du Globe, à la place Royale, le Café de Foy, au Passage. Ajoutons que le pourboire est de rigueur dans les cafés et restaurants, *à l'instar de Paris.*

Le café, en Belgique, est un lieu de réunion huppé, ce que l'on appelle aujourd'hui aristocratique, ce mot ne signifiant plus qu'extrêmement convenable; la bourgeoisie va peu au café et en province encore moins; au-dessous du café il y a l'estaminet, où l'on prend de la bière : les cafés ne vendent pas de bière ou la vendent cher ; l'estaminet est le véritable lieu de réunion des Belges. Il y a, à Bruxelles, un estaminet célèbre, *le Doux;* là on trouve le vrai bourgeois de la cité brabançonne, vidant son verre de faro ou de lambick et fumant gravement sa pipe, en jouant au wisth ou au piquet. Dans les cafés on ne voit pas de pipes, tout le monde y a une certaine tenue ; aussi, pour mettre à l'aise les personnes qui ne tiennent pas à fréquenter les cafés le soir et n'aiment pas l'estaminet, on a inventé *la taverne.* La taverne est un établissement moyen, un café où l'on vend de la bière, mais rien que de la bière étrangère : la bavière, l'ale, le pale-ale. Un grand nombre de tavernes se sont ouvertes à Bruxelles. En province, l'aristocratique café a dû baisser pavillon devant la taverne et se résigner à vendre des bières étrangères à la chope pour conserver sa clientèle du soir. Il est assez d'usage, en Belgique, de ne fréquenter le café qu'après le dîner, on y prend le café, les liqueurs, et le soir on boit de la bière à l'estaminet. Les Belges de l'ancien temps n'ont pas encore pu se familiariser avec les tavernes, de même que certains propriétaires de cafés établis depuis longtemps sont restés longtemps fidèles au décorum et n'ont jamais voulu vendre de la bière, pour ne pas altérer la qualité de leur public. « Vous ferez ce que vous voudrez, disaient-ils à leurs enfants, mais nous nous tenons aux traditions. »

Le théâtre de la Monnaie est la principale scène de Bruxelles : on y joue l'opéra et l'opéra-comique; le théâtre est situé sur la place du même nom, en face de l'hôtel où l'on bat la monnaie. A l'ancien théâtre du Cirque on joue l'opéra italien ; on y donna aussi pendant une année des soirées d'opéra flamand ; c'est là aussi qu'ont lieu les séances de musique classique à grand orchestre. Les théâtres du Parc et des Galeries Saint-Hubert exploitent le genre comédie, drame et vaudeville; le théâtre Molière à Ixelles, faubourg de Bruxelles, cultive le même genre ; au théâtre des Délassements et au théâtre des Variétés on représente particulièrement le drame. Le théâtre Lyrique n'ouvre qu'en été, c'est le lieu de rendez-vous de la haute et basse cocotterie ; la pièce décolletée y est en faveur; après le spectacle on recule les chaises et l'on danse, la salle de bal s'ouvre sur un jardin aux bosquets sombres. En hiver, il y a généralement un cirque sur l'une ou l'autre place publique, ordinairement la place du Trône, assez à l'écart, dans le haut de la ville et au centre de quartiers riches. En été, l'orchestre du théâtre royal de la Monnaie donne des soirées musicales, journellement, dans un endroit réservé du parc, appelé le Vaux-Hall. Sous les grands arbres, le kiosque, artis-

tement établi, renvoie le son comme dans une salle; le prix d'entrée de ces concerts est de 50 centimes. Rien n'est plus agréable que ces soirées d'harmonie; un excellent buffet fournit des glaces et des rafraîchissements que l'on savoure voluptueusement dans ce coin mélodieux.

Le pâtissier Marugg organise, en hiver, des soirées du même genre dans son établissement, rue Treurenberg. Marugg n'est pas un pâtissier ordinaire. Son magasin communique avec un salon donnant accès à une charmante salle de concert, or et blanc; les fenêtres de cette bonbonnière s'ouvrent sur un jardin délicieux où l'on voit les anciens remparts de Bruxelles. Les concerts-Marugg sont fréquentés par la meilleure société.

Après Marugg vient en seconde ligne le pâtissier Marchal, presque en face des galeries Saint-Hubert, rue de l'Ecuyer, charmant établissement, moins grandiose.

A la suite des théâtres, nommons les grands cafés-concerts, l'Alcazar et le Casino Saint-Hubert. L'Opéra joue neuf mois, de septembre jusque fin mai; le théâtre des Galeries ne chôme guère, ainsi que les cafés-concerts; les autres établissements ont des saisons.

N'oublions pas la scène flamande où jouent des sociétés dramatiques d'amateurs, qu'on appelait autrefois les *chambres de rhétorique;* ces représentations ont généralement lieu au théâtre du Prado.

Un lieu d'amusement très agréable est le jardin zoologique; ce fut autrefois le jardin d'une abbaye, dont on a transformé les bâtiments en salons de conversation, salles de restaurant, de collections, etc. On y trouve une fraîcheur délicieuse, il est situé au-delà de la ville haute, dans un bas-fonds, un peu loin; il est bon de prendre une voiture pour s'y rendre. On donne au jardin zoologique, pendant la belle saison, des concerts très suivis, dans un kiosque de verdure éclairé au gaz. Quand on va voir le jardin zoologique on part de bonne heure et on visite d'abord le musée Wiertz, situé quelques pas plus loin.

Wiertz, peintre, né à Dinant (Namur), fut un génie homérique. Son atelier, une ancienne fabrique dont on a enlevé les plafonds des divers étages, est rempli d'œuvres colossales, étranges. Le principal tableau est la *Mort de Patrocle,* dont les figures ont des proportions dignes des récits de l'Odyssée et de l'Iliade. Parmi les ouvrages que nous nous rappelons citons un *Napoléon Ier devant son œuvre.* Le grand homme est entouré *de ces troupeaux d'esclaves qu'il foulait tremblants sous son char,* de soldats sanglants et mutilés, de veuves, d'orphelins, de misérables affamés; tout cela pleure, gemit, maudit: les hommes lèvent le poing, les femmes se tordent échevelées; au loin des ruines fumantes; pâle, pensif, profond, Bonaparte contemple sa gloire!

Un autre tableau représente *le Christ et les partis;* la papauté, la royauté et la démocratie s'empoignent dans une lutte insensée: la tiare roule par terre, le sceptre est brisé et la démocratie donne de furieux coups de poings sur des faces augustes; le Christ évangélique se couvre la figure d'une main, tandis que de l'autre il repousse les combattants. Ce tableau fut exposé à Gand en 1865; il excita la colère du journal ultramontain le *Bien public,* qui l'appela une croûte; on peut dire que l'exécution n'est pas à la hauteur du génie de l'artiste.

Wiertz était l'homme des choses extraordinaires; beaucoup d'artistes à l'eau de rose l'ont appelé saltimbanque; il avait des allures à la Mangin, mais Mangin était un philosophe connaissant les hommes. Wiertz aussi connaissait les hommes. On voit écrit sur l'un des battants de la porte de son atelier: *Modestie, vertu qui s'efforce de plaire aux autres et rend timide;* sur l'autre battant: *Orgueil, vertu qui blesse les autres et fait faire de grandes choses.* Wiertz a préféré l'orgueil à la modestie; l'orgueil est permis quand il se joint à l'étude et au travail; ainsi compris c'est une force: l'homme s'incline naturellement devant la force, et surtout devant la vraie force: l'intelligence, avec cela et du labeur on laisse tranquillement aboyer le *vulgum pecus* des talents ordinaires et des ignorants.

Lorsqu'on entre dans l'atelier de Wiertz, on aperçoit à droite, sous une table, un énorme chien noir, armé de crocs formidables: cela inquiète, rassurez-vous: il est en peinture; plus loin on salue une personne penchée à une fenêtre: restez couvert, personne et fenêtre ne sont qu'une illusion. Voyez cette porte, ouvrez-la, la clef est au mur, vous souriez, vous êtes pris comme bien d'autres: trois ou quatre coups de pinceau, voilà la clef. Cela fait rire les artistes *sérieux,* cela dénote simplement une connaissance de l'ombre et de la lumière inconnue à la majorité de ces grands personnages. Derrière ces cloisons sont des tableaux que l'on regarde par un petit trou. Si vous êtes impressionnable, passez; si votre imagination est forte, penchez-vous. Voici une inhumation précipitée. Le mort, ou du moins celui qui a été pris pour tel, soulève le couvercle de son cercueil, sa main passe à travers la fente, une main fiévreuse, décharnée; on aperçoit le visage livide, terrifié, animé de la rage du désespoir; on sent pénétrer en soi l'épouvante qui est dans le cœur du malheureux; on assiste à cette scène effroyable de l'autre monde: c'est si saisissant, les reliefs sont d'une vérité si frappante qu'on croit voir la réalité hideuse. Ce tableau fut fait lors d'une invasion du choléra, alors qu'on laissait à peine le temps aux cadavres de se refroidir.

D'après une convention avec le gouvernement belge, Wiertz, moyennant un traitement annuel, laissait toutes ses œuvres faites ou à faire à l'Etat, sous la clause que son atelier porterait le nom de *Musée Wiertz.* Cet artiste est décédé, si nous ne nous trompons, en 1863 ou 1864.

Pour terminer cette causerie, faisons un tour au bois de la Cambre. Nous sommes à la place de la Monnaie, montons dans cette petite calèche, assez proprette, qui attend la pratique, et prenons par la Longue Rue-Neuve. Nous voici arrivés à la place des Nations, qui s'étend devant la monumentale gare du Nord. Nous gravissons le boulevard du Jardin Botanique. Autrefois, les boulevards étaient séparés des faubourgs par de vilains fossés, des clôtures en bois; l'abolition de l'octroi a permis de combler les fossés et de jeter bas les barrières. Ville et faubourgs ne

forment plus qu'un ; les boulevards et les promenades se sont élargis, de nouvelles maisons se sont bâties et le tout a contribué à l'embellissement général. On ne saurait croire combien la suppression de l'octroi a développé les cités. Ce fut un beau jour que le 21 juillet 1860 : le 21 juillet est l'anniversaire du couronnement de Léopold Ier. A minuit, les employés de l'octroi ouvrirent solennellement les portes dans toutes les villes du royaume pour ne plus les fermer. En quelques endroits on brisa la serrure à coups de hache, c'était plus romantique. Nous assistâmes à une de ces cérémonies. Des chariots chargés de matières imposées quelques instants auparavant entrèrent pavoisés et illuminés : un corps de musique les précédait; une foule nombreuse se forma en cortége et l'on circula ainsi dans les principales rues de la ville. Le ministre Frère-Orban s'est acquis une gloire réelle par cet acte de bonne administration. L'octroi a été remplacé par des impôts sur divers objets, entre autres les accises (eaux-de-vie et bière), le sucre. Le produit en est réparti entre les villes, proportionnellement à la population.

Du haut du boulevard du Jardin botanique on jouit d'un coup d'œil admirable : devant soi s'étend le ruban immense du boulevard ; à droite le vaste jardin avec sa serre en coupole; plus loin la place de la Nation et la gare; au-delà la campagne, tout cela animé par une circulation continuelle, c'est un de ces points de vue qui sentent la grande ville. On a un panorama tout aussi grandiose à la terrasse de la colonne du Congrès, rue Royale : une partie de Bruxelles, et des lieues de campagne s'étendent là, devant le spectateur.

Du boulevard du Jardin botanique on arrive aux boulevards élégants, lieu de promenade des désœuvrés. Voici l'allée des piétons, l'allée des cavaliers, la voie carrossable et le pavé pour les chariots, qui ne sont pas admis sur le macadam. Le boulevard de la Régence est bordé de maisons charmantes, presque toutes précédées de jardins, c'est une vraie suite de villas, dont plusieurs ont l'aspect de châteaux; quelques-unes ont des façades ornées, artistiques, d'une grande élégance de lignes.

Des boulevards on passe à l'avenue de la Cambre, longue de quatre à cinq kilomètres; on y bâtit des maisons à grand style. Remarquez l'hôtel Tesch. Voulez-vous savoir une aventure qui arriva à cet ancien ministre de la justice? Tesch est un homme sec et vertueux. Devenu ministre, il se montra rigide pour la conduite des magistrats et des fonctionnaires attachés aux tribunaux. Un greffier, Mestriaux, fut destitué pour cause de vie légère. Tesch, s'étant rendu aux bains d'Ostende, y rencontra le greffier qui, dès lors, s'attacha à ses pas, le suivant partout. A son tour, le chef du département de la justice fit suivre Mestriaux par un gendarme, de sorte que l'on voyait sur la plage le ministre, le greffier et le gendarme se suivant à la file, se rencontrant, se passant, se dépassant, à la plus grande jubilation du public. Tesch ne fut débarrassé de Mestriaux que lorsqu'il quitta Ostende. Dans les rues de Bruxelles, le greffier, chaque fois qu'il apercevait le ministre, allait à sa rencontre, le forçant parfois de se garer; il écrivit même une brochure contre son ancien supérieur, mais il n'en resta pas moins révoqué, puis il se fatigua lui-même.

Le bois de la Cambre est une forêt de haute futaie, faisant partie du bois de Soignes; il n'a fallu qu'abattre et tailler pour créer une promenade; tout y est ombre, fraîcheur et silence; on y roule discrètement dans des allées toujours ombragées. Le bois de Boulogne, création artificielle et coquette, est inférieur à cette majesté de la nature. On a creusé à la Cambre une immense nappe, vrai lac, dominé par une cascade artificielle.

Avez-vous le temps? Vous ne tenez pas à dîner à Bruxelles? Eh bien, allons à Boitsfort, on y trouve de bons restaurants. Le chemin qui y mène est sous bois, rien que de l'ombre et des collines verdoyantes: le paysage le plus pittoresque. Nous longeons la splendide campagne du banquier Oppenheim avec son lac. Au retour du dîner, nous revenons par la Cambre; puis, prenant à droite, nous faisons un tour par Ixelles, charmante commune, pleine de villas et de jardins. Si cela peut vous être agréable, nous descendrons au concert du Parc, où nous terminerons la soirée, aux sons des mélodies de Meyerbeer et de Rossini.

JULES-CHARLES DE VIGNE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 octobre 1871.

La musique et les théâtres suivent nécessairement la reconstitution lente et laborieuse de l'organisation politique et de la prospérité de la France. J'ai dit : lente, par rapport à notre impatience, car si le ciel nous est propice, il pourrait bien se faire que cette lenteur soit une rapidité réelle, peut-être même surprenante. Les recettes des théâtres prouvent que ces établissements ont repris leur rôle dans la vie du peuple; mais il ne nous suffit pas qu'ils fassent des recettes. La diminution du chiffre des subventions des scènes privilégiées augmentera sans doute les difficultés; nous ne saurons qu'au mois de décembre si la réduction proposée par la commission du budget deviendra définitive. Les journaux quotidiens en ont assez parlé, pour que je n'aie pas à m'y arrêter pour l'instant.

D'un autre côté nous voyons avec satisfaction que les artistes qui autrefois occupaient le premier rang dans les théâtres de musique et qui étaient partis pour l'étranger, reviennent peu à peu à Paris. On donne comme certaine la rentrée de Faure à l'Opéra. Mme Sasse était engagée pour chanter dans un nouvel opéra de Verdi, au Caire; les négociations ont été rompues et elle doit nous revenir aussi. Mme Carvalho va donner des représentations à l'Opéra-Comique; puis elle rentrera probablement au théâtre de la rue Lepelletier. Dans peu de mois d'autres artistes encore seront revenus, ou ils auront subi la loi des équivalents.

Un autre fait rassurant, c'est la nomination de M. Halanzier-Dufrénois à la direction de l'Opéra. Sa réputation n'est pas une de ces réputations faciles et surfaites comme par exemple celle de son prédécesseur, M. Perrin, actuellement administrateur du

Théâtre-Français et membre du Conseil municipal de Paris. M. Halanzier a gagné la science en province ; or, vous le savez, ce n'est pas chose aisée dans l'administration d'un théâtre de province, de joindre les deux bouts, comme on dit ; y faire fortune, est chose presque inouïe. M. Halanzier y a fait fortune. D'après les biographes, il est pour ainsi dire un enfant du théâtre. Sa mère, comédienne de talent, et femme de la plus grande honorabilité, était elle-même directrice et a laissé à son fils une petite fortune laborieusement gagnée et que celui-ci a largement fait fructifier. Depuis l'âge de dix-sept ans (il en a cinquante aujourd'hui), il dirigeait des troupes théâtrales ; il a été successivement à la tête des théâtres de Strasbourg, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de tous les théâtres importants de province. On le dit homme de relations cordiales et sûres, d'une énergie calme et tenace, telle que peut en donner une longue pratique des affaires.

Nous ne tarderons pas à le voir à l'œuvre, mais, jusqu'à la fin d'octobre, les artistes de l'Opéra restent en société. Quoique l'on ne puisse pas leur demander de donner des nouveautés, ils ont fait à M. Reyer, bibliothécaire du théâtre, la gracieuseté de monter son *Erostrate*, joué à Bade en 1862. Cet ouvrage, en deux actes, servira de lever de rideau pour la reprise du ballet *Coppelia*.

Le poème de MM. Méry et Pacini est assez mauvais ; l'opéra n'ayant pas encore été joué, je ne parlerai pas de la musique, car l'auteur peut y avoir fait des changements plus ou moins considérables.

Telle qu'elle est publiée, elle obtiendra les mêmes éloges et soulèvera les mêmes contestations que la *Statue*. Elle consolidera la réputation de M. Reyer en attendant qu'il triomphe, s'il le peut, par une œuvre plus importante.

Il n'est pas encore question de *Jeanne d'Arc* de M. Mermet, sans doute parce qu'il faut trouver d'abord une Jeanne. L'auteur avait jeté les yeux snr Mlle Krauss ; on a parlé en effet, l'année dernière, d'engager cette cantatrice à l'Opéra ; on en parle même encore. Tout ce qu'on sait, c'est que la pièce de M. Mermet se termine par le sacre de Charles VII ; le bûcher n'apparaît que dans une vision, on dit même dans deux visions. Je ne comprends toujours point comment il peut y avoir là un bon sujet d'opéra.

Quelques débutants se sont essayés sur notre première scène lyrique. M. Bouhy, qui devait remplacer Faure, a montré une bonne voix avec tous les défauts de l'enseignement du Conservatoire. Mlle Berthe Thibault avait obtenu d'abord à l'école un premier prix de piano ; puis elle ne s'était pas moins distinguée dans le chant et l'opéra. On lui a attribué la succession de Mme Carvalho ; mais au Conservatoire déjà on pouvait voir, sans beaucoup de sagacité, qu'elle serait mieux placée à l'Opéra-Comique qu'au théâtre de la rue Lepelletier. *Faust* a porté ce fait à la dernière évidence ; Mlle Thibault y risque le peu de voix que la nature lui a donné.

La rareté des basses va devenir plus grande encore que celle des ténors, dits ténors de force. Belval, qui malgré la fatigue de sa voix et sa diction lourde tenait convenablement sa place, s'en va en Russie pour tirer le meilleur profit du talent qui lui reste. L'Opéra n'a pas même à lui donner un successeur qui le vaille.

Les artistes de l'Opéra-Comique s'étaient également mis en société ; mais, il y a quelques semaines, les deux directeurs ont jugé le moment assez favorable pour rentrer dans leurs droits. Ils cherchent à équilibrer les recettes et les dépenses, et j'ai lieu de croire qu'ils y réussissent amplement. Le public devenu assez indulgent depuis quelques années, a été trop longtemps privé de théâtre pour être sévère aujourd'hui.

La reprise de l'*Ombre* continuera le succès de l'œuvre, jusqu'à épuisement ; c'est une question d'argent, rien de plus. Quant au projet de faire paraître Mme Carvalho dans des ouvrages étrangers au répertoire de l'Opéra-Comique, nous verrons ce qu'il en sera. L'état actuel du théâtre ne nous offre, d'ailleurs, aucun fait digne d'être signalé ; dans quelques mois seulement nous pourrons bien juger sa situation.

Il est à craindre que si l'on supprime les sept douzièmes de sa subvention, les artistes de l'orchestre, les artistes du chant les moins rétribués et les compositeurs, ne soient les premiers à en ressentir le contre-coup.

J'ai parlé de l'indulgence du public ; il n'en faut cependant pas abuser ; M. Martinet vient d'en faire l'expérience. Le théâtre dont il a le privilége étant incendié, il est retourné à la salle de l'Athénée, salle trop petite et très incommode pour un théâtre d'opéras. Il a commencé par donner une médiocre reprise de *Martha* et par livrer à la risée du public *Ne touchez pas à la Reine* de M. Boisselot, joué en 1847 à l'Opéra-Comique et qu'on a eu peine à reconnaître. Ce n'est pas par de telles erreurs que M. Martinet réussira à obtenir la subvention qu'on lui refuse. Il est prouvé que le directeur des Fantaisies-Parisiennes (transportées à l'Athénée) a toujours été en déficit ; il est certain que la situation du Théâtre-Lyrique, si l'on rebâtit la salle, sera plus difficile que jamais, et il n'est nullement sûr que M. Martinet soit homme à réussir dans une tâche où de plus habiles ont échoué, alors qu'elle était moins ardue qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Je constate simplement pour mémoire que les Bouffes-Parisiens ont fait leur réouverture en reprenant le dernier ouvrage d'Offenbach.

Le Théâtre-Italien se trouve dans la situation la plus singulière ; c'est le seul théâtre de musique dont on propose de maintenir la subvention intégralement, et cependant son existence est devenue problématique. On avait annoncé que M. Bagier avait abandonné la direction ; celui-ci a protesté en déclarant que son privilége n'expire qu'en 1873 et qu'il n'a point l'intention de le céder. Quoiqu'il en dise, il est assez embarrassé de continuer son entreprise, puisqu'il cherche à la monter par actions. Y réussira-t-il ? Un autre prendra-t-il sa place ? Les propriétaires de la salle perdront-ils patience et disposeront-ils du local pour n'importe quelle destination ? Nous n'en savons encore rien. En attendant, il est probable que les bons artistes italiens chercheront à s'engager ailleurs.

Ce qui nous importe davantage c'est que la Société du Conservatoire, pour réparer le temps perdu, reprendra ses concerts à la fin du mois courant ; elle

en donnera de vingt à vingt-quatre. M. Pasdeloup annonce la réouverture des concerts populaires de musique classique, pour le 22 octobre. Puisque les choses tendent à rentrer dans leur état normal, espérons que M. Pasdeloup ne me fournira plus les remarques que j'ai faites dans ma dernière chronique.

M. Ambroise Thomas est nommé directeur du Conservatoire, mais jusqu'à présent il n'a pas fait de coup d'audace. On a mis à la retraite quelques professeurs; on a donné de l'avancement à d'autres; on a remplacé ceux qu'il fallait bien remplacer; on a créé une classe d'histoire musicale et une classe d'ensemble vocal, pour l'exécution de chœurs; on se propose aussi de faire enseigner l'acoustique.

Mais ôter le grade de capitaine-commandant à des hommes dignes tout au plus d'être caporaux, ce serait le renversement de toute hiérarchie, la destruction des positions acquises, et acquises Dieu sait comment. Il n'est pas question non plus, jusqu'à présent, d'une réforme dans les études; rien ne nous garantit, qu'aux prochains concours publics, nous ne verrons plus les chanteurs obtenir des prix en débitant plus ou moins bien un morceau ou une scène étudiés depuis longtemps; ni les instrumentistes avoir les mêmes facilités, à cela près qu'ils sont tenus de lire à première vue un petit exercice toujours fort anodin.

Dire que les changements qu'on a faits soient tous bien faits, c'est ce dont je me garderai. Comme exemple, je ne signalerai que les suivants. Pendant que le gouvernement était encore à Versailles par la force de la commune, il a mis à la retraite le préposé à la bibliothèque, sans le remplacer. Cet employé était indispensable pour maintenir le bon ordre de l'établissement, et il faudra bien que tôt ou tard on lui donne un successeur. A la mort de Berlioz, qui s'occupait peu de la bibliothèque, on avait donné sa place à un compositeur qui n'y met jamais les pieds, et à qui l'érudition musicale a toujours été indifférente; mais on voulait lui conserver la pension que lui payait le gouvernement. Pour faire sa besogne on lui a adjoint un sous-bibliothécaire; c'était en même temps une fiche de consolation pour celui-ci, qui avait été son compétiteur.

De plus, on vient de nommer un conservateur du musée des instruments, ouvert une fois par semaine, qu'on visite peu, qui laisse beaucoup à désirer et qui se conserve à peu près tout seul. Ainsi, pour un poste essentiel qu'on a supprimé, il y a au moins *une* sinécure. Que l'on crée des places en faveur d'artistes auxquels on veut payer un traitement, soit; mais que l'on s'occupe aussi de ce qui est réellement utile et nécessaire, à la bibliothèque comme dans tout l'établissement.

JOHANNÈS WEBER.

HENRI IV A BEAUFORT

Les registres de naissances, de mariages et de décès n'étaient tenus autrefois que par les curés des paroisses. Le Concile de Trente leur en fit une obligation rigoureuse, que les ducs de Savoie appuyèrent de leur autorité. Ces registres étaient comme les annales des familles dont ils constataient les alliances et divers autres rapports. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les rédacteurs y insérassent tous les faits qui pouvaient intéresser leur communauté et compléter ainsi l'histoire locale, comme constructions d'édifices publics, établissements, institutions, passages de troupes, particularités de saisons, accidents divers, etc. On a pu le remarquer à l'occasion de plusieurs annotations que j'ai publiées dans cette *Revue* l'année dernière aux pages 24 et 75.

Celles qui suivent ont été extraites des *Registres de baptême de la paroisse de St-Maxime de Beaufort*, et sont relatives à la guerre qui éclata entre le duc de Savoie et le roi de France pour la possession du Marquisat de Saluces à la fin du XVIe siècle.

1° Août et septembre 1600.

« Il te faut noter que le samedi 12 aust le roy de « France a pris Montmellian et tanstot apprès Cham- « béri et secutivement Conflens et le reste du pays « avec grande calamités au pouvre puple.

« Mouseigneur dAnymeurs (1) a este icy le jour « unzieme septembre et departi por aller vers Leche- « rese (2), le 12e sen est aller cucher Annessi. Le « jour la Ste Croix (3) les gensdarmes du roy sont « venus fere une picore jusques vers les Baroz et la « Loza (2) tellement quil ont pris douze vintz bestes « bovines sans les mouthons, chevres, juments et « mullets et bagages. »

2° Octobre 1600.

« Le jour 10me le roy Hanry de Borbon roy de « France et de Novarre a este icy en grande compa- « gnie de princes et aultres gensdarmeries. Le jour « 11me il est allé au Cormet (2) et fesait mauves « temps, le jour 12me il est parti conduysant huict « mille personnes ayant faict grandissimes follies. »

3° Novembre 1600.

« *Nota renota* que le jour St-Martin que le len- « demain est arrivée larmée du roy de France envi- « ron 18 mille personnes ont presque tot ruiné et « sacagé ce pauvre pays. Le roy a este icy le mardi « 21me present moys. Sont departis le 23me du dict « moys toute la dicte armée. »

4° Décembre 1600.

« 24 decembre le dict jour est arrivée une grande « gendarmerie de la part du seigneur des Didieres (4) « les quels ont fait grands ravages pour etre en si « grand nombre car il y havoit icy douze capitoynes « oultre ce quetoit aux Villars et a Aulteluce où es- « toit la compagnie de Chambost. Bon Dieu le scait, « vont departis dicy le jour St-Jean 27 present moys. « A l'instant on a fait un accord avec le seigneur « capitayne de Bardivenche de cinq cent ducattons « oultre ses contributions les quelles viennent a..... « par jour et prenoit pour 32 souldars oultre les foings « et avoynes. Je ne scaurais escrire les grandes ca- « lamités du temps present. »

Pour juger des conséquences du passage de tant de troupes dans cette vallée il suffit de rappeler que

(1) De Nemours, Henri Ier, duc de Genevois.
(2) Chalets sur les limites des vallées de Beaufort et de Tarentaise.
(3) Le 14 septembre.
(4) Lesdiguières.

la population n'arrivait pas alors à huit mille personnes. C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE

Les Etats généraux de Savoie de l'an 1522, par Jules Vuy, président de la section des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire, de l'Institut Genevois. (Extrait du liv. XIII des Mémoires de l'Institut national genevois.) Genève, imp. et lithog. Marc Vaney, 1871, in-4° de 24 pages.

Au mois de septembre 1522 se réunissaient à Moûtiers en Tarentaise les délégués du clergé, de la noblesse et du tiers état des provinces savoisiennes situées au nord des Alpes. Les observations formulées par les membres des Etats généraux, les réponses du duc à ces demandes, et l'ordonnance rendue ensuite par le prince, étaient restées inconnues à M. Sclopis, l'auteur de *Degli stati generali e d'altre istituzioni politiche del Piemonte e della Savoia*. M. Jules Vuy, qui a eu la chance de retrouver le procès-verbal de cette assemblée, vient de le faire paraître dans les *Mémoires* de l'Institut genevois.

Il est curieux de relever dans cette publication quelques-uns des vœux exprimés par les délégués des trois ordres. La première et la principale demande que les Etats adressent à leur souverain, celle qui paraît leur tenir le plus à cœur, c'est le maintien d'une paix bienfaisante qui seul peut permettre le développement fructueux et calme d'une nation. Les députés prient ensuite le duc de vouloir bien *mander et commander* que *bonne et brève justice* soit rendue à tous, que les procédures soient expéditives et sommaires, que les juges, institués par le prince, s'occupent exclusivement de la magistrature qui leur est confiée, qu'ils lui consacrent tout leur temps et ne se laissent point détourner, par d'autres fonctions, des devoirs sérieux qui leur incombent.

A la demande des Etats, le duc décide qu'à l'avenir le paiement des redevances féodales ne pourra être réclamé à des contribuables que pour trois ans en arrière au lieu de *trente* ans.

Dans un autre domaine, les députés se prononcent catégoriquement contre les empiètements que se permettent les juges ecclésiastiques, en se mêlant d'affaires purement temporelles ; ils demandent que les juges ecclésiastiques s'occupent uniquement de choses religieuses et que le domaine temporel leur soit formellement interdit ; que les *pardons* ne soient ni *colportés* ni *prêchés ;* que le clergé soit tenu de supporter les charges et fortifications des villes dans la proportion des immeubles ruraux qui lui appartiennent ; que les subsides et fouages ne puissent jamais être réclamés au contribuable au-delà d'une période de trois ans, etc.

Combien est instructif et curieux le travail édité par M. Jules Vuy ! Combien aussi sont intéressantes les considérations émises par votre savant confrère au début de son mémoire. Aussi sommes-nous heureux de signaler aux érudits savoisiens la nouvelle publication du président d'une des sections de l'Institut genevois. A. Albrier.

RECUEILLEMENT

La nuit, lorsque à travers ma vitre
La lune regarde en passant,
Quand sa blancheur sur mon pupitre
Bénit un poème naissant ;

A l'heure où nul bruit ne s'élève,
Où nul pas ne trouble mon seuil ;
Le front dans les mains, quand je rêve
Sans mouvement dans mon fauteuil ;

Quelle est cette aile qui m'effleure ?
Ce tressaillement quel est-il,
Qui souvent passe en ma demeure,
Léger comme un souffle d'avril ?

Oh ! c'est l'espoir qui me visite !
Murmurant un mot de bonheur,
Sur ma tête son vol palpite,
Puis il vient nicher dans mon cœur.

Benjamin Dufernex.

BULLETIN

M. Anthony Durand, membre correspondant de la Société Florimontane, demeurant à Lancy près Genève, a fait hommage à la Société de deux forts volumes manuscrits, contenant son ouvrage sur les ***Médailles et jetons des numismates.*** Cet exemplaire, unique, renferme un grand nombre d'additions restées inédites, une quantité de gravures tirées sur chine, des calques et des photographies.

Nous sommes encore redevables à M. Durand d'un autre acte de générosité : il a offert à la bibliothèque de la Société toute sa correspondance avec les numismates contemporains ; c'est une volumineuse collection de ***huit cent vingt-deux lettres,*** offrant pour la plupart des documents d'un grand intérêt. Parmi ces autographes, on trouve les noms de quelques-uns des plus célèbres numismates français, anglais, belges, hollandais, allemands, suisses, italiens, russes et suédois.

—

La Société Florimontane a reçu pendant les vacances les dons et échanges suivants :

A. Durand, manuscrit de son ouvrage : *Médailles de numismates,* avec additions, 2 forts vol. in-8°, don de M. Durand. — Collection de 822 lettres autographes de numismates, don du même. — Portraits de numismates, 9 photographies, même donateur. — 53 brochures : controverse religieuse, pamphlets politiques, descriptions de localités de la Savoie, histoire, etc., don de M. Charles Burdet. — 3 brochures et recueil de voyages du XVIIe siècle, don de M. Jules Philippe. — Le P. Menestrier, *La Philosophie des images,* don de M. Faure. — *Domus Sabaudiæ duobus membris divisa,* authore J. Frisatto, 1630. don du même. — *Gallia christiania,* etc., t. 16, in-folio, don de M. Jules Dégerine. — Jules Vuy, *Les Etats généraux de Savoie de l'an 1522,* don de l'auteur. — *Compte-rendu des travaux de la Société d'architecture de Lyon,* par M. Charvet, don de l'auteur. — Léon Charvet, *De l'enseignement des beaux-arts au point de vue de l'industrie lyonnaise,* 1 vol. grand in 8°, don de l'auteur. — G. Spano, *l'aleoetnologia sarda,* etc., Cagliari, 1871, don de l'auteur. — Pilot, *Eglise et ancien couvent de Sainte-Marie d'en haut, à Grenoble,* don de l'auteur. — Croset-Mouchet, *Cenni storichi sulla chiesa ed arciconfraternita del SS Sudario dei Piemontesi in Roma,* don de l'auteur. — Ougier, *Une page de rêves,* don de M. J. Crud. — J. Replat, *Les amours de la Joson* — La *Veilleuse,* poème, dons de M. Dépollier. — 3 ouvrages in-4° du XVIe siècle, échange de M. l'abbé Dufour. — *Association scientifique de France.* — *Revue du Lyonnais* — *Memoires* de l'Académie du Gard. — *Mémoires* de la Société dunkerquoise. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *La Bourgogne.* — *Journal des connaissances médicales.* — *Revue bibliographique universelle.* — *Annales de la Société d'agriculture de la Loire.* — *Journal*

de la Societé centrale d'agriculture de la Savoie. — *Mémoires* de l'Académie de la val d'Isère.— *L'Educateur*, revue pédagogique. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles.— *Mittheilungender naturforschenden Geselischaft in Bern.* — *Atti della Società italiana di scienze naturali* — *Annual report of the Smithsonian Institution.* — Le *Mont-Blanc* — *L'Union savoisienne* — *L'Industriel savoisien.* — *Le Faucigny* — *L'Echo du Salève.* — *La Gazette du peuple.* — *La Savoie thermale.* — *L'Italia agricola*

—

Nous avons appris avec regret la mort subite de M. Joseph Perrin, de Chambéry. Pendant de longues années il a rendu de nombreux services à la Savoie en dirigeant une lithographie de premier ordre. Ses ateliers ont produit la plupart des cartes, plans et vues pittoresques qui ornent les guides et descriptions de nos contrées. Les sociétés scientifiques ont eu maintes fois recours à ses presses et au crayon de ses habiles dessinateurs, M. Champod et M. Dijoud. L'entreprise soutenue avec tant de persévérance est entre bonnes mains : à M. Joseph Perrin succède son fils, membre correspondant de notre société et collaborateur de la *Revue savoisienne* Comme on pourra en juger dans une de nos prochaines livraisons, la belle planche qui doit accompagner une étude sur les *Palafittes du lac de Paladru,* prouve que M. André Perrin tient à soutenir l'honneur artistique de sa maison.

—

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 13 octobre, jugeant le concours relatif aux antiquités de la France, pour l'année 1871, a décerné :

La première médaille à M. l'abbé Clouet, pour son *Histoire de Verdun*, 3 vol. in-8°. Verdun, 1870.

La deuxième médaille à M. Guillaume Rey, pour son *Architecture militaire des Croisés*. 1 vol. in-4°, Paris, 1871.

La troisième médaille à MM. Beaune et d'Arbaumont, pour leur ouvrage sur les *Universites de Franche-Comté*, 1 vol. in-8°, Dijon, 1870.

Elle a accordé des mentions honorables :

1° A M. Longnon, pour divers *Mémoires sur les pagi de la Gaule*. Broch. in 8°, Paris, 1869.

2° A M. l'abbé Chapotin, pour son *Histoire du collége de Dormans Beauvais* 1. vol in-8°, Paris, 1870.

3° A M. Léon Pigeotte, pour son *Etude sur la construction de la cathédrale de Troyes.* 1 vol. in-8° Paris, 1870.

4° A M. Max. de Ring, pour son ouvrage sur les *Monuments celtiques de l'Alsace* 1 vol. in-f°, Strasbourg, 1870.

5° A M. Emile Mabile, pour ses trois mémoires sur *les ducs d'Anjou, l'invasion des Normands et les seigneurs de l'Aquitaine* 2 br. in-8°, 1 gr. in-4°, Paris, 1869-1870.

6° A M. Louis Revon, pour ses *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie.* 1 vol. grand in-4°, Annecy. 1870.

A la séance du 20 octobre suivant, elle a décerné le prix Bordin pour l'année 1871, qui avait pour sujet l'*Histoire de l'église et des populations nestoriennes,* à M l'abbé Martin, vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs, pour son mémoire manuscrit, in-4°, intitulé : *Histoire politique, religieuse et littéraire de l'eglise nestorienne.* Tome Ier, *Histoire politique.*

—

PROGRAMME D'UN ATLAS DE LA FRANCE RÉDIGÉ A L'OBSERVATOIRE DE PARIS.

I. — *Etat politique et administratif de la France.* — Carte des divisions anciennes et modernes : Provinces, départements, etc.; divisions judiciaires, universitaires, militaires, etc. et leur rapport avec le relief du sol.

II. — *Description géologique de la France.* — Cartes des versants, bassins ; du régime des cours d'eau, des marées. Carte et tableau de la composition des eaux courantes, des sources minérales. Carte géologique générale. Cartes des limites successives des formations géologiques. Carte des roches éruptives et des filons métallifères. Carte des mines, carrières, houillères, salines, etc. Cartes des terrains alluviens et diluviens, des terrains perméables et imperméables, des terres calcaires, silicieuses, etc.

III. — *Climatologie.* — Cartes des lignes d'égale température, abstraction faite du relief du sol. Cartes des températures extrêmes. Cartes des pluies par année et par saison. Cartes des orages et des grêles.

IV. — *Agronomie* — Cartes de géographie botanique des plantes caractéristiques, des climats et des terrains. Cartes des feuillaisons, floraisons et fructifications des plantes de grande culture. Cartes de l'état des cultures : terrains stériles, pâturages, bois, prés ; cultures ordinaires et industrielles. Cartes des irrigations naturelles ou artificielles, des terrains irrigables. Cartes des régions agricoles, de leurs produits, de la répartition des cultures, du mode de tenure du sol. Cartes de l'élevage et de l'engrais des animaux domestiques.

V. — *Industrie.* — Carte du réseau télégraphique et postal. Cartes des voies de terre et d'eau, du mouvement des ports, des routes, des chemins de fer et des canaux. Carte des marchés et foires et de leur rayon d'approvisionnement. Carte de la répartition des principales industries. Carte de la production minérale, de la production manufacturière.

VI —*Population.*— Cartes des races autochthones et limites des diverses invasions. Cartes de la densité et du mouvement de la population. Carte du prix des journées, du prix du froment, etc. Carte de l'instruction primaire, secondaire, supérieure. Cartes des asiles, prisons, etc. Carte de la taille moyenne des conscrits ; de la durée moyenne de la vie ; des mariages, naissances, décès, etc.

—

L'Italie vient d'être enrichie par la découverte d'un récif très étendu formé du plus beau corail. La trouvaille est située près de la côte de Paluiz, en Calabre, et les pêcheurs de la localité ont déjà fait des expéditions qui leur ont rapporté un précieux butin.

—

Deux navigateurs, allemands MM. Payer et Weyprecht, sont arrivés heureusement à Tromsoë, de leur expédition au pôle Nord. Cette expédition a été très fructueuse, puisqu'ils ont découvert une mer ouverte à l'est du Spitzberg et de la terre du Roi-Charles. Ils pensent que cette mer communique au grand Océan polaire, où se trouvent les îles de la Nouvelle Sibérie. S'il en est ainsi, l'on aurait enfin trouvé un chemin pour arriver au pôle Nord, en passant entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble.

—

Une expédition scientifique allemande est arrivée à Smyrne, écrit-on de cette ville à la *Gazette d'Augsbourg ;* elle se propose de faire des recherches archéologiques dans les localités les plus importantes de l'Asie-Mineure. L'expédition se compose des professeurs Ernest Curtius, Starck, Adler et d'un major qui appartient au grand état-major général à Berlin. La chaloupe-canonnière le *Météore* a été mise à la disposition de ces messieurs, afin qu'ils puissent entreprendre avec le plus de facilité possible les excursions qui leur seront nécessaires sur les côtes, dans l'intérieur et dans les îles.

La mission a fait exécuter des fouilles à Ephèse pour la *Dilettant's Society* de Londres, et les savants se sont ensuite dirigés vers Sardes.

—

La question de l'instruction publique commence à occuper sérieusement l'attention du gouvernement russe. Un rapport élaboré sur le système d'instruction en Russie, comparé à celui des autres pays européens, a été préparé sous la direction du ministre de l'instruction, et la conclusion de c lui-ci est que, malgré son harmonie apparente, le système russe est encore très incomplet à l'égard de beaucoup de points importants. La division des écoles russes en degré inférieur, intermédiaire et supérieur est assez bien organisée ; mais il n'y a, pour ainsi dire, aucun rapport entre les écoles élémentaires et les autres. Dans les écoles intermédiaires, on ne fait aucune distinction entre les écoles qui doivent donner une éducation préparatoire à celle des universités, et celles qui sont destinées à instruire spécialement leurs élèves pour les professions scientifiques.

Le ministre dit aussi que les études du latin et du grec sont insuffisamment poussées, et que, dans les écoles du degré inférieur, il n'y a aucun moyen pour préparer les élèves à des professions ou à des métiers spéciaux. Il s'est donc mis en mesure de proposer prochainement au conseil d'Etat trois projets de réforme dans l'instruction.

Le premier pourvoit à l'établissement d'écoles spéciales pour faire des professeurs, et aux réglements relatifs aux écoles élémentaires municipales.

Le second met les colléges impériaux sur un pied plus convenable, et le troisième établit des écoles de science.

—

Le recensement de 1871 prouve qu'en Angleterre l'écart déjà si grand en 1851 et 1861 entre le nombre des hommes et celui des femmes s'est notablement accru. Sur 27,704,108 habitants de l'Angleterre et du pays de Galles, le total de la population féminine dépasse de 623,302 celui de la population masculine. Tandis que dans les vingt années qui viennent de s'écouler la population s'est accrue de 27 pour 100, l'excédant du nombre des femmes sur celui des hommes s'est accru de 70 pour 100. C'est là un fait très important au point de vue anthropologique et gros de conséquences au point de vue social.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

12me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 décembre 1871.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Innocent V, pape, originaire de Tarentaise, par M. C.-A. Ducis. — Observations sur le noyer (suite et fin), par M. l'abbé Gex. — Dénombrement d'Annecy en 1561, par M. C.-A. Ducis. — Le puits Saint-Jean à Annecy, par M. Eloi Serand. — Bibliographie : ***Les palafittes du lac de Paladru*** (Isère), station des Grands-Roseaux, de M. Ernest Chantre, par M. A Perrin. — ***Ardeur de voyage*** (poésie), par M. B. Dufernex. — Bulletin.

INNOCENT V, PAPE, ORIGINAIRE DE TARENTAISE

L'année dernière, dans le n° du mois de juin de la *Revue*, j'ai résumé les principaux faits de la vie du pape Innocent V, appelé avant son exaltation *Petrus de Tarentasia* ou *de Campaniaco*.

Dans une séance de la Société académique d'Aoste (Italie), plusieurs membres ont revendiqué pour leur pays la nationalité de cet illustre personnage. Ils prétendent avoir un portrait de ce pape, d'après ces lettre placées au bas I . S . P . V . avec les armoiries de la famille *de Curiis* dans la commune de la Salle.

D'abord, en l'absence d'un document authentique, la lecture de ces lignes par ces mots : *Innocentius summus pontifex quintus*, est tout-à-fait arbitraire.

De l'admission même de cette lecture, il ne résulterait pas encore que le personnage fût originaire de cette commune. Car une famille de ce nom a existé à Champagny en Tarentaise. Ces deux familles peuvent avoir été deux branches de la même, et il était tout naturel que chaque maison tînt à conserver le portrait de celui dont l'illustration ne pouvait que rejaillir sur tous ceux qui s'y rattachaient de près ou de loin.

Mais c'est le nom du personnage qui embarrasse surtout nos contradicteurs, *Petrus de Tarentasia*, que lui donnent la majorité des historiens. Quelques-uns le qualifient de *burgundus;* la Savoie avait fait partie de le Bourgogne. Mais aucun ne le fait originaire *de Valle augustana.*

A bout d'arguments, ces messieurs ont imaginé que le.... *de Tarentasia* pourrait être une qualification religieuse, comme pour les noms de Saint-Bernard de Clairvaux, de Saint-Guérin d'Aulps, etc., à qui on a donné le surnom des monastères dont ils ont été les fondateurs ou les premiers abbés.

Or, rien de semblable n'a eu lieu pour Pierre de Tarentaise. Car, il était dominicain, et jamais aucune maison de cet ordre ne s'est élevée dans le diocèse de Tarentaise.

Mais, dit-on encore, avant d'être dominicain, il était chanoine de Tarentaise ; c'est le titre qu'il a gardé.

Depuis quand donc un titre canonial a-t-il été jugé assez important pour créer une seconde nationalité, et la substituer à celle d'origine ? Saint-Bernard de Menthon, quoique chanoine et archidiacre du chapitre d'Aoste en Italie, et fondateur des deux hospices des Alpes graies et pœnines, n'en a pas moins gardé le nom du manoir de Menthon en Savoie.

Si Pierre de Tarentaise avait été de la vallée d'Aoste, comment aurait-il obtenu à l'âge de dix ans un canonicat à la métropole de Tarentaise ? Il n'y a pas de crime à le conjecturer, sa nomination, à cet âge, est due à une influence locale de famille, que les vertus et la science du bénéficier ont largement légitimée, quels qu'en aient été le motif et l'origine.

Supposons un instant que Pierre fût d'Aoste : il aurait donc renié le nom de sa patrie pour prendre celui du diocèse, où il aurait à peine résidé après l'obtention de ce canonicat ? Car il fut envoyé immédiatement à Paris continuer ses études à l'université. Conçoit-on tant de prévenance dans cette métropole de Tarentaise pour ce petit étranger ?

Quelques évêques ont porté dans l'histoire le nom de leur diocèse, comme saint Pierre II de Tarentaise, quoique originaire du Dauphiné ; saint Maxime de Riez, originaire de Décomer, etc., saint Thomas de Cantorbéry, etc. On conçoit qu'un évêque contracte avec son église une alliance telle que son diocèse est pour lui une seconde patrie, et c'est au point que des évêques devenus cardinaux ont gardé le titre de leur évêché, comme le bienheureux Allamand de Saint-Jeoire, appelé le cardinal d'Arles, Jean Allarmet, appelé le cardinal de Viviers, puis d'Ostie.

Or, Pierre de Tarentaise n'a jamais été archevêque de Tarentaise, quoique Augustin della Chiesa l'ait prétendu ; il n'a pu en fournir aucune preuve. Mais il est devenu archevêque de Lyon, puis cardinal évêque d'Ostie. Or nulle part il n'a pris les titres de Pierre de Lyon, ni Pierre d'Ostie. Il a gardé celui de Tarentaise, sa patrie ; non point toutefois comme

Allarmet dit Fraczon a gardé définitivement le titre de cardinal de Brogny, son village natal au pied d'Annecy-le-Vieux; car je ne pense pas que notre Pierre fût natif de la ville de Tarentaise; cette ville avait été détruite, et ce nom ne désignait plus alors que le diocèse (1).

En entrant au chapitre métropolitain de Moûtiers, Pierre portait le nom de Champagny de la maison des Cours, *de Campaniaco, de Curiis* (canton de Bozel).

Envoyé à Paris, il suivit les leçons de St-Thomas d'Aquin, entra dans son ordre, et lui succéda dans la chaire de théologie. Or, à Paris, les noms de la petite paroisse de Champagny ou de la maison des Cours n'étaient pas connus, tandis que celui du diocèse de Tarentaise l'était généralement en Europe et surtout à l'université de Paris. La métropole des Alpes graies et pœnines avait joué un rôle important dans l'histoire dès l'époque romaine, dont elle a conservé tant de souvenirs.

Le professeur à l'université devait donc être bien mieux désigné par le nom de son diocèse, où, d'ailleurs, il avait un titre, que par le petit manoir de sa famille perdu dans les gorges des montagnes. Et ce nom, il ne l'a jamais échangé contre aucun autre, pas même pour celui des siéges de Lyon et d'Ostie, dont il a été pourvu.

Le diocèse d'Aoste date du ve siècle comme celui de Tarentaise (2). Comment se fait-il qu'il ne soit jamais question d'Aoste dans les nombreuses biographies de Pierre de Tarentaise?

Evidemment parce que la Tarentaise était sa patrie.

Et c'est ce qu'affirme formellement la chronique d'André Dandolphi, qui résume en cela toutes les autres, que j'ai citées ailleurs : elle l'appelle *Petrus natione burgundus de Tarentasia Sabaudiæ*.

Tout le monde sait que la *Sapaudia* avait fait partie de la Burgondie dès le ve siècle, qu'elle fut donnée aux Burgondes par Théodose, et qu'au XIIIe siècle les princes de la maison de Savoie étaient en voie de réunir successivement les provinces de l'ancienne Burgondie dans leur nouvelle monarchie. Et pour ne laisser aucun doute, l'historien a bien soin de préciser le nom de cette province d'un nouvel état, après avoir rappelé le nom plus généralement connu de la nationalité burgonde, à laquelle s'était rattachée jusqu'alors cette petite province.

Si tout cela n'a été dit que pour tromper la postérité, nos contradicteurs peuvent soutenir, avec la même assurance, que St-Anselme, archevêque de Cantorbéry, n'était point originaire de la vallée d'Aoste.

Et, s'il suffit d'un vote académique pour mettre au panier tous les documents historiques, je puis assurer que l'Académie de la val d'Isère, se trouvant assez riche des gloires historiques de la Tarentaise, n'usera pas de représailles pour St-Anselme d'Aoste.

Je n'ajouterai qu'un mot en finissant. Mon honorable prédécesseur, M. Lecoy de la Marche, aujourd'hui aux archives nationales à Paris, a publié, en 1868, un ouvrage remarquable, intitulé : *La Chaire française au moyen âge*, dont j'ai rendu compte dans cette *Revue*. Le savant auteur y fait connaître, parmi les ouvrages de Pierre de Tarentaise, un traité inédit : *Alphabetum in artem sermocinandi à magistro Petro etc.* On sait que notre Pierre de Tarentaise était orateur et qu'il fit, entre autres, l'éloge funèbre de saint Bonaventure au concile de Lyon, en 1274, et qu'il est qualifié de *Concionator gallus* dans la liste des papes attribuée à saint Malachie, archevêque d'Armagh. C.-A. Ducis.

(1) *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie entre le lac Léman et le mont Genevre*, pages 95—104.

(2) *De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie.*

OBSERVATIONS SUR LE NOYER

(Suite et fin)

Le système du greffage au sifflet, incisé par côté, est bien préférable à l'autre, en tant qu'il n'expose pas à racler, agglomérer la sève de l'aubier et du liber, comme il arrive assurément lorsqu'on insère un sifflet non incisé, soit à l'état de tube. L'opération est plus sûre; en outre, elle économise du temps. Suivant les observations consignées dans le *Sud-Est*, ce système, si rationnel, si expéditif, ne manque pas de réussir, et a plus d'importance qu'il ne semble de prime abord. On sait quelle patience, quelle justesse, quelle précision exige le greffage ordinaire en sifflet, ensuite quelle perte de temps pour un succès assez limité!

M. Duvaure, arboriculteur fort expert, prétend qu'on peut greffer le noyer en écusson, et cite à l'appui son expérience de dix ans, ainsi que la pratique de ses voisins du Dauphiné.

Si l'on veut greffer en fente ou en couronne, il faut détacher les greffons pendant l'hiver et les conserver dans du sable à la cave, pour n'être employés que lorsque les sujets seront en pleine sève, à la fin de mai ou au commencement de juin, suivant la saison. On affirme que les tout jeunes noyers se greffent avec succès en fente, mais à fleur de terre.

Un effet du greffage à ne pas dédaigner, c'est que les noyers greffés, s'ils sont plus délicats, s'ils n'arrivent pas aux mêmes dimensions que les sauvageons, probablement parce qu'ils produisent plus vite et plus souvent du fruit, offrent le grand avantage d'ailleurs de se former presque d'eux-mêmes; ils s'arrondissent, se proportionnent, et, avec de légers soins, ils prennent un aspect si agréable, qu'ils ne seraient pas indignes de figurer partout comme arbres d'ornement.

Sous ce point de vue, les noyers nains, également obtenus par le greffage, sont encore plus beaux.

On greffe pour obtenir des fruits à huile ou des fruits de dessert.

Les noix à huile sont principalement celle de *Saint-Jean*, noix tardive, comme nous l'avons fait observer; la noix *Chaberte*, du nom de son propagateur. Elle est très fertile, produisant une huile abondante et de première qualité. Aussi tardive que la précédente, elle tend à lui être substituée.

Les noix de dessert sont plus grosses, plus belles à l'œil, et meilleures au goût. Elles produisent moins d'huile que les autres, et d'une qualité inférieure. Ce sont : la noix *Mayette*, du nom de Mayet, son propagateur, il y a cent et quelques années; la noix *parisienne*, ainsi nommée, non pas qu'elle soit venue de

Paris, mais parce qu'elle est remarquable et qu'elle est digne de la capitale ; la noix *Franquette,* trouvée par Franquet, au commencement de ce siècle.

Ces trois variétés, d'une végétation aussi tardive que les deux premières, sont fertiles. La *Mayette* l'emporte cependant sur les deux autres (1).

Aux principaux marchés de Grenoble et de Voiron, les noyaux à huile, parfaitement émondés, c'est-à-dire débarrassés de tout ce qu'il y a de noir et de véreux, se vendent, en moyenne, un franc le kilog (2).

Les noix de dessert vont jusqu'à quinze et même seize francs l'hectolitre. Elles sont transportées à Marseille, d'où on les embarque pour l'Amérique, la Russie, etc. « Dans la vallée du Graisivaudan, « il n'est pas rare de trouver des propriétaires qui « vendent annuellement pour deux ou trois mille « francs de noix récoltées sur des propriétés assez « restreintes, » propriétés, dit-on, seulement de sept à huit hectares (3).

Taille des jeunes noyers. Si l'on admet, (et n'est-ce pas démontré par l'expérience ?) si l'on admet qu'à l'aide de toutes les précautions requises, telles que nous les avons prescrites, les gros noyers, les vieux noyers, sont susceptibles d'être avantageusement taillés, élagués, étêtés ; à combien plus forte raison n'en serait-il pas ainsi de nos jeunes noyers? Verrait-on pourquoi, entre tous les autres arbres fruitiers, ils seraient privés des bienfaits d'une éducation faite avec beaucoup de clairvoyance, puisque à chaque pas il est aisé, pour qui a des yeux, de se convaincre des heureux effets, sous ce rapport, d'une direction, d'un émondage bien combinés et non interrompus, pendant bon nombre d'années ?

« On aurait vu des haies de noyers, aussi fourrées « que celles d'aubépine ; on croit même qu'il serait « possible de leur donner la plus grande hauteur de « nos charmilles, en couchant presque horizontale- « ment les branches (4). »

Néanmoins, en insistant sur l'utilité de l'éducation du noyer, personne n'entend qu'il faille toujours et partout couper, mutiler, façonner cette espèce d'arbres ; non certes, telle n'est pas la pensée de qui que ce soit, seulement nous tenons à constater qu'il est possible, qu'il est très avantageux de conduire le noyer, suivant la place qu'il occupe ou qui lui est destinée.

Quant à ceux de ces arbres qui sont placés loin des habitations, dans des terrains qu'ils n'appauvrissent point par leur présence. Quant à ceux qui croissent dans des parcelles de terre, pierreuses, ordinairement incultes, et presque stériles, rien n'empêche qu'après les avoir dressés, on les laisse se développer, s'étendre, sans trop s'en inquiéter ; ils ne nuisent pas, c'est plutôt le contraire ; et, concernant la récolte des fruits, l'arbre est en telles conditions, qu'il est possible, avantageux même de ne les ramasser qu'au fur et à mesure que la maturité en détermine la chûte.

D'autre part, il ne serait pas hors de propos qu'on en livrât plusieurs à leur allure native, projetant sans frein de longues branches, arrondissant de larges têtes, quelles qu'en dussent être les conséquences. Ils contrasteraient si fort avec les autres, qu'il en résulterait en notre faveur, un argument des plus concluants et des plus persuasifs.

Voilà toute notre pensée ; bien comprise, elle ne saurait paraître étrange. Dès lors quels n'ont pas été notre étonnement et notre regret de l'avoir vu si mal interprétée dans une feuille mensuelle, que nous connaissons tous ! « *L'idée émise par M. G., y est-il dit, est de nature à remplir d'inquiétude les artistes et les admirateurs de nos magnifiques noyers savoyards, prêts à subir la mutilation qui rend si franchement laids les noyers dans une certaine partie du Dauphiné!* »

Que les artistes de M. R. se rassurent ; mieux que nul autre nous aspirons à conserver tels quels nos gigantesques noyers savoyards, en aussi grand nombre que le permettra l'agriculture, à laquelle il vient d'être proposé, convenons-en, des moyens de transaction propres à tout concilier. Du reste, sans méconnaître le prix des arbres géants, à l'état de sauvageons, dont il s'agit, sans en déprécier la beauté, au point de vue artistique, le public des hommes de goût en est-il exclusivement épris ? Quoi ! des arbres géants, soit, mais difformes, courbés, penchés, négligés dès le principe, disproportionnés, mal placés, sans symétrie ! Oh ! nous vous en adjurons, artistes, qui que vous soyez, dites-nous si cette nature échevelée, sauvage, ébouriffée est le type du beau idéal que vous poursuivez ? Est-ce bien la source essentielle de la poésie et de la magnificence de vos paysages ? Non, ce ne sont que des ombres au tableau ; ombres, contrastes même, si l'on veut, dont le côté plus ou moins grandiose, quelquefois grotesque, sans être l'élément capital de la peinture, met néanmoins puissamment en relief la nature choisie, cultivée, perfectionnée par l'art, autant qu'elle peut l'être. C'est dans ce sens que nous répéterons avec le poëte :

« Il n'est point de serpent ni de monstre odieux:
« Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux. »

C'est pourquoi, ne vous pâmez pas absolument en face de nos noyers *savoyards*, réservez un peu de votre enthousiasme pour ces arbres qui, parfaitement dressés, équilibrés, bien conformés, habilement dirigés, sont admirés de loin et de près par tout le monde, étrangers et indigènes ; pour ces arbres, entre autres, de variété naine, à hauteur moyenne, à tige droite, à tête arrondie et naturellement symétrique, plantés aux bords des propriétés, ou le long des avenues, auxquels tous les voyageurs se sont plu à prodiguer l'épithète de jolis, très jolis (1). Avouez que, n'était un misérable sentiment de respect humain, on finirait

(1) Les pépiniéristes des environs de Grenoble expédient à qui en demande, et pour un franc le pied, des noyers d'une grosseur convenable et de la variété qu'on désire.

(2) Le *Sud-Est*, p 493.
Nos noyaux se sont vendus également ici un franc le kilog. le 5 décembre, cette année.

(3) Cours complet d ag p. 389.

4) *Ibid.*

(1) Un Dauphinois parle en ces termes du noyer cultivé comme nous l'entendons · « Le noyer n'est pas seulement un arbre très utile, il est « encore très ornemental Une propriété sans noyer est comme une pro- « priété sans eau, il lui manque quelque chose que nous nommerons l'ani- « mation, l'agrément : elle est triste, aucun autre arbre ne peut le rem- « placer, à cause de sa forme élégante, de son ample feuillage d'une « verdure charmante. *Sud- Est* p. 449. »

par les substituer en grand nombre aux arbres qu'on appelle *d'ornement*, qui pourtant ornent moins que le noyer nain, et sont absolument stériles (1). A quand, par exemple, pour n'en citer qu'une espèce, notre vulgaire et trop classique platane cèdera-t-il la place au noyer? Le fruit, objectera-t-on, entraînerait du côté des enfants, un maraudage désagréable, dangereux pour les voisins? — Non, cet inconvénient n'aurait pas lieu tant que l'arbre serait jeune, parce que le fruit serait aisément vendu aux confiseurs, avant maturité. Plus tard, alors que l'arbre aurait pris de l'accroissement, la récolte pendante trouverait des acheteurs qui s'en assureraient par la surveillance d'une quinzaine de jours. Ces noyers, suivant la sage observation de quelqu'un naguère, inquiéteraient moins les promeneurs que les marronniers du Pâquier, auxquels, pendant l'époque du fruit, ne sont épargnés ni jets de pierres, ni jets de bâtons. Donc, arrière ces arbres purement de luxe; place au noyer qui, à l'agrément, joint une précieuse récolte de fruits.

Au sujet des arbres de luxe, exprimons une fois de plus (2) notre joie d'avoir vu disparaître les peupliers de l'avenue du Pont-Neuf. Cette mesure de bon goût fait honneur à l'administration de la ville d'Annecy. Non, ces peupliers, pas plus que ceux qui, il y a quelque temps, donnaient à la cour du collége un aspect si sauvage, ne devaient plus rester si près des habitations; car on sait que, par leurs longues ondulations, ils attirent le fluide électrique, comme c'est arrivé sur un de ceux de l'allée d'Albigny, et que de plus, friands de leurs feuilles, les hannetons s'y agglomèrent excessivement, pour s'abattre ensuite dans tout le voisinage.

Le sol convenable au noyer. C'est d'après les éléments constitutifs de cet arbre qu'on peut juger de la qualité du sol qui lui convient le mieux (3). Car il faut de toute nécessité que le sol contienne les corps qui en composent la substance arborescente. Or, ces éléments, nous les connaissons par l'analyse de la cendre du noyer, et cette analyse présente les résultats suivants :

Sels solubles	31	60
Silice	2	»
Chaux	26	40
Magnésie	8	50
Acide phosphorique . .	3	70
Acide carbonique . .	27	80
Total. . . .	100	»

(1) Nos ancêtres, lisons-nous, plus sages et surtout plus économes que nous, « plantaient en noyers les avenues de leurs châteaux, de leurs mai- « sons de campagne; un luxe mal entendu leur a fait substituer le tilleul « stérile, ou l'ormeau parasite; cependant le noyer est le plus bel arbre « de l'Europe, et celui dont le produit est le plus considérable. (Cours « complet d'ag. p. 392.)

Après avoir ajouté quelques autres réflexions dans le même sens, l'auteur continue ainsi : « Alors l'homme esclave du luxe et de la mode, n'aura « rien à regretter .. Il pourra même faire tailler les branches en palissades « du côté opposé à l'allée de l'avenue, faire exercer les ciseaux et le « croissant de ses jardiniers, et les branches de l'intérieur formeront « d elles-mêmes le plus beau berceau. (Cours complet d ag.) »

(2) Une de nos feuilles périodiques en a déjà exprimé un sentiment de satisfaction que nous avons partagé.

(3) En agriculture, afin de procéder avec le plus de garantie possible, il faut, règle générale, étudier la composition du sol qu'on travaille, celle des végétaux à cultiver, des engrais ou amendements qu'on emploie.

Ensuite de ces données, chacun voit que, hormis le sol granitique, tous les autres, calcaire, schisteux, volcanique, etc., lui vont à des degrés divers. Sans doute que dans un fonds riche, il prospère merveilleusement et fructifie souvent dès la sixième ou septième année. Pour les terres humides, argileuses, elles demandent à être drainées (1) ou au moyen de tubes, ou mieux encore, si on en a la facilité, avec des lits de pierres rondes, recouvertes de mousse; elles demandent aussi à être amendées et ameublies, à la largeur de deux mètres au moins, afin que les jeunes arbres s'enracinent promptement dès la première année.

Les terres sèches, arides, pierreuses ne sont pas à négliger non plus; il n'est pas rare de voir des noyers d'une certaine apparence là même où d'autres végétaux, sinon la vigne, ne subsisteraient pas. Par le moyen du semis à demeure, on parvient à enrichir de verdure les terres les plus sablonneuses, voire des masses de pierres, des chaînes de rochers, pourvu qu'il y ait des scissures, où, par un travail et des efforts incessants, les racines puissent s'établir de loin en loin. On en a vu traverser les interstices des graviers, perforer la craie..... On conçoit qu'alors ils n'aient pas une végétation bien forte; elle est néanmoins suffisante. S'ils n'arrivent pas à de grandes dimensions, le bois n'en est que plus fin et l'huile plus délicate. Que de landes, par conséquent, que de rampes, maintenant improductives, où le noyer vivrait, où il prendrait peu à peu de la vigueur, à mesure que le volume de son feuillage augmenterait et entretiendrait plus d'humidité à l'entour, feuillage par lequel cet arbre, à l'égal de tous les végétaux à substances parenchymateuses, tire de l'atmosphère une grande partie de son alimentation! Espérons qu'il sera pris bonne note de ces notions.

Résumé et conclusions pratiques.

En faveur de ceux qui n'auraient pas le loisir ou la patience de parcourir en détail nos observations touchant le noyer, nous récapitulerons nos principales idées: pendant bien des siècles, l'arbre le plus précieux de l'Europe, propagé chez nous, dans des proportions fort peu préjudiciables d'abord, au moins relativement, est devenu de notre temps, non sans quelques motifs, un point de mire de la part des agronomes, parce que, avant tout, ils s'ingénient actuellement à tirer de la terre des produits alimentaires de plus en plus abondants. A cette cause de destruction pour le noyer s'en joint une bien puissante, celle de la soif du gain, excitée par les mille combinaisons du négoce. Il entre dans nos convenances et nos intérêts d'arrêter cet abus et d'y remédier par les précautions qui ont été exposées dans le cours de cette notice : s'agit-il de terres fertiles? Gardez-vous d'y élever des noyers dont le rendement ne compenserait pas suffisamment le préjudice qu'ils vous causeraient, et quant à ceux qui y sont déjà, vous en limiterez la nocuité par le ravalement des branches, ayant soin de tamponner le conduit de la moëlle, de couvrir la plaie d'onguent et même d'une planche. Par là prévient-on, pour la charpente de l'arbre, la maladie qui, par erreur et par

(1) L'exemple de M. Granchamp, propriétaire dans les environs de Genève, a prouvé l'efficacité du drainage des terres humides.

défaut d'expérience, jugée inévitable, empêche de pratiquer la taille des gros noyers.

Pour ceux qui ne nuisent pas ou presque pas, respectez-les, ce sont des monuments de la nature ; conservez-les, c'est votre avantage ; c'est un précieux dépôt qu'à votre tour vous êtes obligés de transmettre religieusement. Car y a-t-il quelque chose qui embellisse autant une propriété? N'est-ce pas, jusqu'à un certain point, un titre nobiliaire?

Nos paroles, si convaincues, arriveront peut-être trop tard, pour un grand nombre de propriétaires, et il n'échappera pas à la destruction autant de nos magnifiques arbres que nous l'aurions désiré ; elles contribueront du moins, nous en avons l'espoir, à en sauver quelques-uns et à remplacer ceux qui ont été abattus.

Il est urgent de se mettre à l'œuvre, sitôt que la saison le permettra, n'importe la nature du sol, car, à de légères différences près, le noyer végète dans toute espèce de terrains ; n'importe non plus votre âge. N'est-il pas toujours temps de se livrer à des actes utiles et dévoués? L'octogénaire à qui Cicéron demandait pourquoi il plantait encore des arbres, lui répondit : « Je le fais en l'honneur des dieux qui « ont inspiré à nos ancêtres l'excellente pensée de « travailler pour nous. » Au fait, pour un bon cœur, ce doit être une satisfaction bien douce que celle de vivre dans le souvenir des siens par des bienfaits désintéressés ! Cette noble et généreuse idée, le poëte de Mantoue l'exprime avec un parfum de charité qui sent le christianisme : « Continuez, cher « Daphnis, à greffer vos jeunes arbres, dussent les « fruits en être réservés à vos arrière-neveux. » A propos d'un tel désintéressement, qui n'a pas gardé le souvenir de la fable du *vieillard et des trois jeunes gens ?*

Planter des arbres à cet âge ! (1)
Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?
Autant que patriarche il vous faudrait vieillir.
. . . . . .
Tout cela ne convient qu'à nous.
— Mes arrière-neveux me devront cet ombrage ;
Eh bien, défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui,
J'en puis jouir demain et quelques jours encore,
Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux.

Ajoutons ici un vieux dicton : *Qui craint de travailler pour autrui ne fait point assez pour soi.*

Terminons en affirmant qu'il n'y a rien de trop personnel, rien d'exagéré dans ce qui vient d'être dit sur l'intéressante question du noyer. Pour preuve, indépendamment des citations déjà faites dans le cours de cet exposé, nous en avons sous la main grand nombre d'autres, fort autorisées en l'espèce, sur lesquelles, au besoin, nous fonderions notre thèse. Toutefois, bornons-nous, pour abréger, à deux des plus significatives, dont une, datant déjà d'un peu loin, (de quelque cinquante ans), démontre que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on prend souci du noyer. Les voici : « En 1809, la société d'encouragement, « pénétrée de toute son importance, (du noyer) a « proposé un prix pour sa plantation et sa greffe (1). »

Au concours de Chambéry, en 1863, il a été décerné une médaille, grand module, à M. Biétrix, horticulteur distingué, de l'Isère, pour son lot de dix jeunes noyers greffés.

Cette prime, jointe à d'autres sujets d'émulation et d'encouragement, a produit un effet remarquable dans le département de la Savoie, où, sur plusieurs points, rivalisant d'efforts éclairés avec leurs voisins du Dauphiné, beaucoup de propriétaires se vouent efficacement à la culture du noyer.

Puisse le feu sacré gagner de proche en proche, et porter ses fruits dans toute l'étendue de notre pays ! Puissent nos sociétés et nos comices agricoles, après une halte imposée hélas ! par de lugubres épreuves, reprendre généreusement leurs utiles et gratuits labeurs, afin de continuer à répandre autour d'eux, comme auparavant, les lumières d'un savoir tout à fait pratique, par leurs exemples et leurs leçons ! Oh ! pour lors, nous n'en doutons nullement, ils prêteront une sérieuse attention à la cause du noyer, ils en stimuleront et primeront de leur mieux l'intelligente culture. Ainsi acquerront-ils de nouveaux titres à l'admiration et à la reconnaissance de leur patrie.

L'abbé Gex.

(1) Quatre-vingts ans.

(1) La maison rustique.

DÉNOMBREMENT D'ANNECY EN 1561

Personne n'ignore l'intérêt qui s'attache aux statistiques anciennes. Ce sont les documents les plus importants pour établir l'assiette sociale d'un pays.

Jusqu'ici nous ne connaissions pas de recensements plus anciens que celui de la ville d'Annecy, de 1708, aux archives de la ville, et de 1723, 1724, 1725, 1726, 1727 aux archives du département, où l'on voit encore le dénombrement du Genevois et du Faucigny en 1726.

Ces deux derniers ne contiennent que des noms d'hommes et servaient à former le cadre des recrues, avant l'établissement de la conscription.

Le premier avait encore pour objet la répartition du sel.

M. Serand, en fouillant dernièrement aux archives de la ville, y a découvert un vieux cahier, non encore inventorié, et intitulé : *Régistre du role de la description et dénombrement faict par moy Francoys Garin, commissaire à ce deputé, des personnes manans et habitans dans en et riere la ville dannessy faict le dimenche quatorzieme jour de septembre mil cinq cens soixante ung.*

On conçoit la nécessité de ce dénombrement après les guerres précédentes et l'occupation française de 1536 à 1559. Emmanuel Philibert venait de recouvrer ses Etats et donnait une vive impulsion à tous les services publics.

Dans l'énumération des enfants le registre distingue avec soin ceux qui sont au-dessous de cinq ans et qu'il appelle *moindres dage*. Leur nombre est même noté en marge pour faciliter le décompte.

Après le personnel de chaque famille se trouve le nombre des bestiaux qu'elle gardait. Evidemment cette statistique était encore relative à la distribution du sel, selon le dernier édit du prince, du 28 novembre 1560. Ce qui établirait que ces sortes de dénombrements se faisaient périodiquement et qu'il ne faut pas désespérer d'en trouver de plus anciens. Ils étaient obligatoires pour les Etats de Savoie. Car on y voit quelques personnes déclarant qu'elles avaient déjà consigné leurs noms en d'autres paroisses des environs et même jusqu'en Bugeys.

Je constate avec d'autant plus de satisfaction cette découverte que les dénombrements les plus anciens de la France ne remontent pas au-dela du règne de Louis XIV.

Il est inutile d'appuyer sur l'importance des autres indications de ce recensement, comme les noms des rues et portes, la situation des familles par quartier dans les anciennes maisons, dont quelques-unes peuvent encore se reconnaître aujourd'hui, le personnel des autorités constituées au civil comme dans le clergé, les professeurs et pensions du collége chappuisien établi seulement depuis douze ans, etc., etc.

Nous y reviendrons. C.-A. Ducis.

LE PUITS SAINT-JEAN A ANNECY

En 1290, les Chevaliers Templiers érigèrent une église dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison qui fait angle à la rue Royale et à celle du faubourg de Bœuf. Supprimés dans le commencement du XIVe siècle, leur église fut adjugée aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont la commanderie fut réorganisée en 1312 avec Compesière pour centre. Comme devant la plupart des églises dédiées à saint Jean-Baptiste, il y eut un puits, appelé le *Puits Saint-Jean,* en souvenir symbolique du baptême de Notre-Seigneur.

En parcourant les registres des délibérations municipales, on voit que ce puits a été plusieurs fois détruit et reconstruit. Ainsi, le 21 juin 1621, la municipalité ordonna un curage complet. En 1689 elle le fit reconstruire à neuf au centre des quatre rues ; une toiture élégante le recouvrait ; sur le pourtour de la margelle nos syndics firent graver une inscription pour en perpétuer le souvenir. Démoli ensuite, en avril 1781, il fut enlevé du centre de la place et installé sous un des arceaux de la rue du Pâquier. Ce rapprochement des maisons amena des filtrations qui corrompirent bien vite les eaux, au point que sa suppression fut ordonnée en 1789. De nouveau rétabli au centre de la place, il ne put échapper aux mêmes désagréments, et la mauvaise qualité de l'eau le fit abandonner en 1805. Les matériaux qui le composaient furent vendus et transportés à Sévrier, où ils ont encore été utilisés pour le puits qui se trouve devant la ferme de M. Fernex.

L'idée du rétablissement du puits Saint-Jean sur la place qui en portait le nom fut remise sur le tapis en 1827 et 1830 ; l'insuffisance des eaux fit abandonner définitivement le projet.

L'inscription dont j'ai parlé plus haut est parfaitement conservée : je la donne telle que je l'ai copiée en 1852 :

COSS NN·V·V· N·BAYTAZ DE LATOVR·
F. DE LACOMBE· SAGET·P·DECHOSAL·
TITIIS CIVITATIS ARDOR ALGIDAS
PROVIDIT AQVAS· KAL·APR·1689

Je traduis ainsi :

Nobles hommes N. Baytaz De Latour, F. De Lacombe, Saget, P. Dechosal étant syndics, le zèle de la cité a fourni des eaux vives aux Titiens (pour Annéciens) *Kalendes d'Avril* 1689.

Cette inscription m'a paru d'autant plus curieuse qu'elle nous reporte à cette époque où nos pères ne rêvaient, pour leur petite cité qui commençait à prendre du développement, qu'origines classiques.

Un général romain du nom de *Titius* aurait canalisé le Thioux, comme le consul *Anicius* aurait fait bâtir la ville d'Annecy.

C'était modeste de leur part ; car leurs devanciers avaient pensé que la *Citée de Bœuf* pouvait bien avoir été une colonie-Egyptienne, qui aurait apporté dans nos contrées le culte du bœuf Apis.

E. Serand.

BIBLIOGRAPHIE

LES PALAFITTES DU LAC DE PALADRU (ISÈRE) (STATION DES GRANDS-ROSEAUX)

par M. Ernest Chantre (1).

Les habitations lacustres découvertes en Suisse et en Savoie appartenaient à l'âge de la pierre, à l'âge du bronze et au premier âge du fer ; quelques emplacements avaient paru présenter des traces d'occupation à l'époque romaine, mais tout s'arrêtait là et un intervalle considérable paraissait les séparer des temps historiques en Europe.

L'intéressante publication de M. Chantre vient lier ce passé aux temps historiques modernes en nous montrant l'existence, à Paladru, d'habitations sur pilotis à une époque relativement récente.

Le bronze a entièrement disparu, le fer est le seul métal employé, et les nombreux objets découverts ont l'époque de leur existence fixée d'une manière indiscutable par des découvertes identiques faites dans des tombeaux et datées par des monnaies carlovingiennes qui placent leur existence au IXe siècle.

Nous voilà bien loin de l'époque romaine ; il nous faudra maintenant rechercher si ces peuplades lacustres ont été les derniers restes des populations qui ont vécu sur les eaux des lacs de Savoie, ou si elles ont appartenu à un peuple envahisseur, peut-être aux Sarrazins (2).

(1) Une brochure et un atlas lithographié, in-8°, 1871.

(2) Leur nom a été attaché à tort à tant de restes anciens : mines, ruines, etc , que cette idée sera difficilement accueillie. Il est cependant historiquement certain que les Sarrazins ont envahi le Dauphiné au IXe siecle : qu ils ont été chassés par les évêques et les habitants. Quelques tribus de fuyards ont pu s'établir dans l'impénétrable retraite de Paladru, protégée par des forêts, et s'y construire des habitations semblables aux abris temporaires qu'ils élevaient au bord des fleuves dans leur marche à travers l'Europe.



Autogr. A. Perrin à Chambéry.

Champod I.

PALAFITTES DU LAC DE PALADRU (ISÈRE)

LECTION PUBLIQUE ET DES
BIBLIOTHÈQUE
DES
ÉTÉS
TES

Quelle que soit son origine, cette population a vécu sur les eaux du lac de Paladru au VIIIe et peut-être au IXe siècle et laissé les traces nombreuses d'un établissement présentant tous les caractères d'une habitation prolongée.

Le principal palafitte, établi sur l'ilot des *Grands-Roseaux,* à l'extrémité du lac, a été mis à découvert (1867), par suite de l'abaissement des eaux produit par la construction d'une écluse destinée à alimenter le cours d'eau de la Fure, en été.

Cet abaissement de près de deux mètres a fait descendre le lac au niveau qu'il devait avoir à l'époque où les lacustres élevèrent leurs constructions.

Les poutres, les charpentes, des planchers et les débris des parois ont été trouvés en place et intacts, et il a été possible, en levant le plan des pilotis et des poutres, de reconstituer la physionomie de la station. Une nouvelle publication de M. Chantre nous fera connaître cette partie de sa découverte que des recherches continues lui permettront de rendre complètes.

Autour des pilotis, dans une tourbe tenace serrée par les racines des roseaux, l'on découvre des instruments, des armes et des ustensiles en fer, en bois et en os; des vases et des fragments de poteries ornées; de nombreux débris de cuir travaillé; des fruits et des ossements d'animaux parmi lesquels le *Sus scrofa ferus* et le *Sus scrofa palustris*.

J'ai réuni, sur une planche destinée à la *Revue savoisienne*, les pièces les plus importantes de ces découvertes, réduites au 1/4; en voici la nomenclature :

Fer, 1 couteau, 2 fer de lance, 3 ciseau à tondre les chevaux, 4 éperon, 5 poinçon, 6 hache, 7 clef, 8 fer de cheval, 14 étrille, 15 chaînon;

Plomb, 9 moitié d'un bracelet;

Bois, 10 pièce indéterminée, 11 cuiller, 12 contrepoids de filet, 13 pilons, 16 contrepoids de filet, 17 id., 18, 19 contrepoids de filet, 20 peigne, 21 peigne.

Poterie, 22 gourde intacte, 23 fragment de poterie ornée, 24 couvercle cassé, 26 fragment orné d'une croix et de points, 27 ourle, 28 goulot, 29 petit vase, 30 fragment orné;

Bois de cerf, 25 pièce d'ornement.

L'album de Paladru se compose de 13 planches, d'une carte du lac et d'un plan de la station des Grands-Roseaux.

La notice qui l'accompagne rappelle d'abord les légendes et récits relatifs à une ville coupable détruite par le feu du ciel et engloutie ensuite dans les eaux du lac; croyances populaires que M. Gustave Vallier avait développées dans sa *Légende de la ville d'Ars*.

M. Chantre raconte ensuite ses premières fouilles et comment l'abaissement du lac lui a permis de mener à bien des recherches qui auraient été difficiles et coûteuses, sinon sans résultat, s'il eût fallu travailler avec deux mètres d'eau. Il put reconnaître la forme circulaire de la station, de 15 à 1,600 mètres de tour, reliée à la terre par deux passerelles établies sur pilotis. L'on recueillit sur le sol et dans la tourbe des objets très divers, mais pas en grand nombre, ce qui s'explique facilement, les objets tombés pouvant être aisément retrouvés par les habitants et ceux-ci ayant quitté volontairement leurs demeures qui n'ont pas été détruites par le feu, comme cela a eu lieu pour la plupart des palafittes.

Cette étude d'un grand intérêt sera sans doute complétée par une publication relative au mode de construction et d'assemblage des matériaux et aux résultats obtenus dans les fouilles faites dans les autres stations du même lac.

Cet espoir ne tardera pas à se réaliser, grâce à l'activité et au dévouement que M. Chantre apporte aux études antéhistoriques. A. PERRIN.

Conservateur du Musée départemental de Chambéry.

ARDEUR DE VOYAGE

Le repos m'irrite et me pèse,
Pour moi le calme est un tourment;
Brûlant d'un feu que rien n'apaise,
Mon sein, pour respirer à l'aise,
Cherche l'éternel mouvement.

Chantant comme l'oiseau qui passe,
Suivons au loin notre désir.
L'oisiveté du port nous lasse :
Au large! au large! — A nous l'espace!
A d'autres l'abri du loisir.

Adieu, colline aux flancs sauvages,
Au front couronné de rameaux!
Adieu, fleuve aux bruyants rivages,
Sentiers cachés sous les ombrages,
Vallons où nichent des hameaux!

Adieu, montagne abrupte et verte,
Où tant de fois mon cœur joyeux
M'entraînait à la découverte,
Croyant sur ta hauteur déserte
Entendre les secrets des cieux!

Adieu, coteaux qu'aime la vigne!
Adieu, bois touffus, verts enclos!
Adieu, lac d'azur, où le cygne,
Peut seul ouvrir une aile digne
De sillonner tes chastes flots!

Pays où grandit ma jeunesse,
En partant je songe au revoir.
O sol qu'habite l'allégresse,
J'emporte, à l'heure où je te laisse,
Ton souvenir doré d'espoir!

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 décembre 1871.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président communique les lettres de MM. Hammann, Leblond, Raverat et Johannès Weber, nommés membres correspondants.

M. Jules Philippe annonce la mort, survenue à Florence le 7 décembre, d'Ignace Billo, bibliothécaire du ministère des travaux publics d'Italie. Né à Chambéry, il avait fait une partie de ses études au collége d'Annecy. Billo a publié un grand nombre de poésies dans les journaux savoisiens.

M. l'archiviste présente les dons et échanges de manuscrits et de publications dont nous avons donné la liste dans le dernier n° de la *Revue.*

M. Ducis entretient la Société des études qu'il a commencées sur les anciens noms des quartiers d'Annecy, pour remonter aux origines de la ville, à ses agrandissements successifs et aux limites des franchises féodales. Les nombreux parchemins des archives du département, de la ville et des hospices lui ont révélé bien des détails topographiques, à peu près perdus aujourd'hui.

C'est ainsi que, au XIII° siècle, le faubourg de Bœuf, dans les chartes *Bous,* était encore à distance de la *villa Anessii.* Il avait un *territorium* à part s'étendant jusqu'aux *Isles.* C'est précisément l'espace qui a fourni le plus d'antiquités romaines. Le radical *Bou* signifie *bœuf* dans nos patois aussi bien que dans les dialectes de Bretagne et du pays de Galles. Etait-ce le nom primitif, dont les Romains ont fait *Boutas* ou *Bautas* dans leurs itinéraires ?

M. Ducis ajoute quelques mots sur les listes qu'il a commencées également avec la collaboration de M. Serand, de tous les dignitaires civils et ecclésiastiques de la ville d'Annecy dans les siècles passés, soit de la municipalité, de la Chambre des comptes, de la judicature mage, du Conseil présidial, du chapitre collégial, des curés et doyens ruraux, etc., etc.

M. Revon rend compte de la situation de l'école gratuite de dessin et de modelage, fondée il y a dix ans par la ville en vue d'être utile surtout aux jeunes ouvriers. La prospérité de cette institution, dirigée par M. Cabaud, est allée en croissant : plus de 60 élèves se sont déjà fait inscrire pour l'année scolaire qui commence. M. Revon propose à la Société de témoigner ses sympathies à l'école, en votant trois prix à joindre à ceux que donnera l'administration municipale. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M Serand s'est attaché depuis plusieurs années à noter toutes les variantes du nom d'*Annecy*, depuis le IX° siècle jusqu'à nos jours. Il communique une liste qui ne contient pas moins de 76 noms différents. Quand le nombre de ces appellations pourra être considéré comme complet, M. Serand en rendra compte dans la *Revue.*

M Revon expose quelques-uns des dons faits récemment au Musée :

1° M. Guilbault, inspecteur des forges et chantiers de la Méditerranée, qui avait déjà envoyé 8 grandes photographies représentant les navires construits dans les établissements de Marseille et de Toulon, vient d'y adjoindre 16 nouvelles feuilles, en promettant de compléter peu à peu cette collection, intéressante au double point de vue scientifique et industriel.

2° MM. Gourd, Croizat fils et Dubost, directeurs de la manufacture de soieries de Faverges, ont fait établir spécialement pour le Musée un très-joli modèle, fonctionnant, du métier à tisser la soie unie, avec ses accessoires ; M. Dubost ajoute à ce don celui d'un beau portrait, en tissu de soie façonné à 3 navettes, de Philippe de La Salle, célèbre dessinateur et auteur de perfectionnements remarquables dans l'industrie de la soie ; Philippe de La Salle est né à Seyssel, Haute-Savoie, en 1723 ; il est mort à Lyon en 1804 ; la *Biographie universelle* lui a consacré un article.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Revon présente aussi un magnifique médaillon d'argent, à fleur de coin, de Lysimaque de Thrace, échangé par M. Vallier, de Grenoble ; — des antiquités lacustres, échange du musée de Chambéry ; — des faïences et verreries anciennes de Savoie ; des costumes nationaux de Tarentaise, en nature et en photographie ; des antiquités, collections ethnographiques et objets d'histoire naturelle, recueillis dans un récent voyage en Tarentaise, etc.

—

Les bandes de la *Revue savoisienne* devant être réimprimées au commencement de 1872, ceux de nos abonnés qui auraient à signaler des corrections dans les adresses sont priés de vouloir bien en informer M. Revon, directeur-gérant, à Annecy.

—

Les Sociétés musicales d'Annecy ont célébré solennellement la Ste-Cécile le dimanche 26 novembre, à la messe de 11 heures, à l'église de St-Maurice. La *Fanfare municipale*, dirigée par M. Gentil, la *Société chorale*, directeur M. Ritz, les *Enfants d'Annecy*, ayant pour chef M. Ruff, se sont acquittés de leur tâche d'une manière satisfaisante. Parmi les morceaux exécutés, signalons un *allegro* dédié à Ste-Cécile et composé par M. Gentil, ainsi qu'un *Agnus Dei* dû à M. Ritz. N'oublions pas une nouvelle Société : la *Ste-Cecile,* qui s'est fait entendre aux vêpres et a chanté un *O salutaris,* composé par son directeur, M. l'abbé Tissot, vicaire de St-Maurice. Ce nouveau cercle promet.

—

La direction du théâtre de Chambéry donne cette année des représentations hebdomadaires sur la scène d'Annecy.

Les genres exploités sont : le drame, la comédie, l'opérette ; de temps en temps l'opéra-comique en un acte ou des scènes d'opéra.

Des pièces jouées avec le plus d'ensemble, citons *Mlle de la Seiglière*, de Sandeau ; les *Femmes qui pleurent*, de Lambert Thiboust ; le *Mariage aux lanternes*, d'Offenbach ; et le 2me acte du *Barbier.*

Parmi les artistes, mentionnons Mmes Servatius, Fromont, Dorsan, Vasseur ; MM. Guffroy, Porte-d'Hercourt, Vasseur, auxquels il faut joindre l'excellent chef d'orchestre et accompagnateur, M. Emile Sonnet.

—

L'exposition universelle et internationale de Lyon s'ouvrira le 1er mai prochain, pour durer jusqu'au 31 octobre. Le directeur, M. Tharel, veut bien nous informer que le délai pour les demandes d'admission, primitivement fixé au 30 novembre, est reporté au 31 décembre. Les demandes doivent être adressées à M. le directeur, place de Lyon, 44, à Lyon.

—

M. l'abbé Cochet vient de signaler dans son rapport annuel à l'administration préfectorale de la Seine-Inférieure des fouilles intéressantes qui ont eu lieu sur le territoire de la commune de Nesle-Hodeng, au lieu dit le *Champ du Paradis,* et ont mis au jour une nécropole mérovingienne.

Dix rangées de fosses, composées chacune de quinze à vingt-deux inhumations, ont été interrogées. Un grand nombre de sépultures avaient été violées au moyen âge par des chercheurs de trésors. Néanmoins les antiquaires y ont fait une abondante moisson.

La céramique était représentée par trente-huit vases, trente-six en terre cuite et deux en verre. Il y avait une foule de perles en verre colorié, formant un bracelet et quatre colliers. Le fer a donné des boucles, un sabre, huit haches, quatorze lances, une vrille, des cercles de cuves, etc.

Le bronze était représenté par un vase de forme hémisphérique, des triangles à orner la ceinture, par une bague encore passée au doigt, enfin par des fibules (sortes de boutons), les unes au type cruciforme, les autres figurant des oiseaux de proie. On a trouvé aussi cinq monnaies romaines, une d'Hadrien et trois de Tetricus.

L'or était très abondant. On a recueilli un anneau décoré d'une croix, sept perles provenant d'un collier, une épingle à cheveux enchâssant un lapis-lazuli et deux magnifiques fibules (estimées 500 francs) décorées de grenats et de filigranes.

La plus belle découverte consiste en une monnaie d'argent de Théodebert 1er, roi d'Austrasie (534-548), unique dans son genre. Elle constitue une véritable révélation pour la numismatique. C'est une monnaie impériale adaptée aux rois barbares. C'est un prince mérovingien qui, dans l'atelier d'Arles, se substitue aux Césars de Rome ou de Byzance.

—

M. Charles Blanc, directeur des beaux-arts, vient d'obtenir du gouvernement l'autorisation de former à Paris un musée de copies où seront reproduites toutes les œuvres d'art les plus importantes des musées étrangers.

—

Les derniers sondages d'asphalte, ordonnés il y a un an par le Grand Conseil du canton de Neuchâtel, ont été terminés récemment à Mosset, près Travers. Le dernier trou de sonde ayant 220 pieds de profondeur, porte à près de trois millions de tonnes le poids du volume d'asphalte constaté aujourd'hui, et pourtant le banc se prolonge encore contre la montagne! A raison de 7 fr. 80 par tonne de redevance à l'Etat, prix moyen actuel, on peut espérer une recette totale de 23 millions de francs après 50 ou 100 années d'exploitation, si les prévisions du moment se réalisent. En apprenant la confirmation des suppositions théoriques de M. Desor et après une visite à la mine faite par MM. Escher de la Linth, Desor et Jaccard, le Conseil d'Etat a ordonné la continuation des recherches d'asphalte pendant l'hiver, afin d'arriver, si c'est possible, à connaître l'étendue complète du banc d'urgonien imprégné de bitume.

—

Il va être érigé à Folkstone un monument en l'honneur de Harvey qui, le premier, a découvert les lois de la circulation du sang. La ville de Folkstone, où Harvey est né, célébrera à cette occasion l'anniversaire tricentenaire du célèbre médecin.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
N° 882
IMPRIMÉS

AUTEURS DES ARTICLES DE LA TREIZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
CHANTRE ERNEST, au musée de Lyon.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DE MORTILLET GABRIEL, au musée de Saint-Germain en Laye.
DE VIGNE, homme de lettres, à Annecy.
DUCIS, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Trieste.
GRAND, substitut du procureur général, à Chambéry.
HAMMANN, professeur à l'école d'art et d'industrie de Genève.
MERMILLOD, garde-mines de la Haute-Savoie.
MOTTE, sous-inspecteur des forêts, à Annecy.
NICARD POL, président de la Société des antiquaires de France.
PAPIER, conservateur du musée de Bône (Algérie).
RAVERAT (le baron), homme de lettres à Lyon.
REVON JAMES, naturaliste, à Genève.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
THABUIS JOSEPH, pharmacien, à Annecy.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1872 — 13ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie

1872

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE PRÊT
Per 4° 1977

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

13me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 janvier 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie (suite), par M. E. Chevalier. — Les ouvrages de M. l'abbé Tissot sur l'enseignement de la musique, par M. J.-C. de Vigne. — Les Alpes pennines, grecques et cottiennes, par M. le baron Raverat. — Bibliographie : Franchises municipales de Cusy en Genevois, de M. le comte Amédée de Foras, par M. Jules Vuy. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — *Le Myosotis* (poésie), par M. B. Dufernex. — Bulletin.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite.)

5° Insectes nuisibles à l'homme et à l'économie domestique.

COLÉOPTÈRES. — La femelle du *charançon* du blé (*Sitophilus granarius* Sch.) dépose ses œufs dans le grain, tandis que celui-ci est encore dans l'épi, et de ces œufs sortent des larves invisibles, appelées *calandres*, qui dévorent l'intérieur des grains entassés dans les greniers, et ce n'est qu'après la transformation de ces larves en insectes parfaits qu'on s'aperçoit de la présence de ces petits êtres dévastateurs, qui n'attaquent pas seulement le froment, mais encore le seigle, l'orge et le riz. On a calculé qu'un seul couple peut produire plus de 6,000 individus dans l'espace d'une année.

On rencontre souvent, dans les granges et les greniers, pêle-mêle avec cet insecte de couleur brune, un autre petit *charançon (Apion frumentarium* Sch.), d'un rouge de sang pâle, qui se multiplie au point de causer d'énormes dégâts aux provisions de céréales (1).

La *chevrette brune* ou *cadelle*, larve du *Trogosite (Trogosita caraboides* Fab.), vit aussi de la substance farineuse du blé renfermé dans les greniers et peut être détruite par les mêmes procédés que les *charançons*.

(1) On a proposé un grand nombre de procédés pour détruire les *charançons* qui attaquent le blé. Le plus efficace consiste dans l'emploi des tarares qui vannent, secouent le grain et le projettent avec une grande force contre des corps durs ; tel est l'appareil inventé par M. Deloyère ; tous les grains sont également frappés et toutes les larves détruites. De plus, tout insecte vivant, mêlé au blé, en sort infailliblement tué, pourvu qu'on imprime à cet appareil une vitesse rotative de 700 à 800 mètres par minute, et il suffit de trois hommes pour assainir quinze quintaux métriques de grains dans une heure.

La larve d'un *charançon (Lixus paraplecticus* Sch.) vit dans les tiges du *Phellandrium*, et cause la paraplégie ou paralysie des chevaux.

Les larves molles et hérissées de poils des *dermestides* sont un fléau pour les collections d'histoire naturelle, pour les provisions de viandes desséchées, pour les pelleteries, et même les papiers.

Le *dermeste du lard* (*Dermestes lardarius* Lat.) attaque surtout le lard et autres viandes salées, le beurre et les matières grasses renfermées dans les greniers et les cuisines.

Le *dermeste des pelleteries (Dermestes pellio* Lat.) détruit de préférence les peaux, les fourrures et les cocons du ver à soie.

Les *attagènes* (*Attagenus Serra* Lat. et *A. Megatoma* Fab.) se rencontrent fréquemment dans les collections d'histoire naturelle ; mais l'ennemi le plus acharné des collections entomologiques est l'*anthrène des musées* (*Anthrenus musæorum* Lat.), dont la larve ravage aussi les pelleteries.

Pour éloigner ces dermestides redoutables on emploie, mais sans beaucoup de succès, le poivre, le camphre, le tabac, l'huile de pétrole, l'essence de térébenthine et autres substances fortement aromatiques.

Deux petits coléoptères d'un brun grisâtre, le *voleur* (*Ptinus fur* Lat.) et le *larron* (*Ptinus latro* Lat.), sont très nuisibles aux bois employés dans les constructions ; on les rencontre fréquemment dans les maisons, où leurs larves perforent les chambranles des fenêtres, les portes, les chaises et autres meubles ; elles attaquent également les herbiers, les livres, les biscuits de mer et les céréales dans les greniers.

Le *ptilin* (*Ptilinus pectinicornis* Lat.) vit de la même manière que les *ptines ;* il en est de même de la *gibbie* (*Gibbium scotias* Lat.).

Dans les appartements on entend quelquefois, surtout au printemps, un petit bruit semblable au battement d'une montre et qui a reçu le nom vulgaire d'*horloge de la mort*. Ce sont des *vrillettes* qui s'appellent. Les plus communes sont la *vrillette opiniâtre* (*Anobium pertinax* Lat.) et la *vrillette marquetée* (*A. tessellatum* Lat.), qui vivent des bois de charpente, qu'elles finissent à la longue par réduire en poussière ; elles percent surtout d'un grand nombre de petits trous ronds, semblables à ceux que ferait

une vrille, et rendent complètement vermoulus les livres, les meubles et les boiseries.

La *vrillette du pain* (*Anobium paniceum* Lat.) se nourrit du pain, du biscuit de mer, des substances farineuses ; elle attaque souvent les collections de plantes, les livres et les pains à cacheter.

Tous ces *ptinides* contrefont le mort dès qu'on les inquiète et se laissent choir en contractant leurs pattes.

Le *meunier* ou *ténébrion* (*Tenebrio molitor* Lat.) est un insecte nocturne dont la larve, connue sous le nom de *ver de la farine*, est une pâture très agréable aux oiseaux de volière et surtout aux rossignols en cage, dévore les céréales entassées dans les greniers, et plus encore la farine dans les moulins et dans les boulangeries. Le pain fait avec ces farines altérées, est désagréable au goût et malsain. Le *ténébrion obscur* (*Tenebrio obscurus* Lat.) moins commun que le précédent, se rencontre aussi dans les maisons et produit les mêmes dégâts.

La larve du *Rhinocéros* (*Oryctes nasicornis* Lat.) est un gros ver blanchâtre qui vit souvent dans la tannée que l'on emploie dans les serres chaudes et dans les couches et y occasionne des ravages plus ou moins considérables.

Les larves de la *Trichie* (*Trichius fasciatus* Fab.) charmant insecte à élytres jaunes avec bandes transversales noires qui vit sur les roses de nos jardins, se rencontrent quelquefois en si grand nombre dans les poutres des ponts en bois qu'elles en labourent l'intérieur en tout sens, les creusent jusqu'au dessous de la superficie, de manière que le brisement des poutres survient, quoiqu'elles paraissent extérieurement dans un parfait état de conservation.

Un coléoptère, aux élégantes couleurs rouge et violette, se trouve fréquemment sur les fleurs pendant l'été, c'est le *clairon des ruches* (*Trichodes apiarius* Fab.) dont la larve très carnassière est le plus grand ennemi des abeilles. Le clairon dépose ses œufs dans les cellules des abeilles, les larves qui en naissent dévorent les vers qui y sont contenus et amènent ainsi le dépérissement des ruches.

Les abeilles ont aussi pour ennemi la larve d'un insecte de la famille des Cantharides, le *Sitaris humeralis* Fab.

D'autres *Cantharidiens* qui vivent en grand nombre dans les prairies dont ils dévorent l'herbe, font souvent gonfler et même mourir les bestiaux qui les ont avalés; ce sont les *méloés* (*Meloe proscarabæus* Lat., *M. majalis* Lat. et *M. autumnalis* Fab.) remarquables par leur pesanteur occasionnée par l'énorme volume de leur abdomen.

Les Romains les appelaient déjà *enfle-bœuf,* et il en est fait mention dans la loi de *Cornelius* (*Lex cornelia de sicariis et veneficis*).

Pour échapper aux oiseaux et aux petits mammifères insectivores, ils ont la ressource de faire suinter par les articulations de leurs pattes une liqueur d'un jaune rougeâtre, dont l'odeur et les propriétés caustiques repoussent leurs agresseurs.

LÉPIDOPTÈRES. — Deux papillons de nuit causent aux provisions de grains des dommages non moins considérables que ceux des *charançons;* ce sont l'*alucite des céréales* (*Butalis cerealella* Dup.) et la *teigne des grains* (*Tinea granella* Lat.), qui toutes deux logent dans les grains du blé leurs œufs, d'où sortent des chenilles fort petites, mais très destructives.

On s'aperçoit difficilement de la présence des *alucites,* qui dévorent la substance farineuse dans l'intérieur des grains, tandis qu'il est facile d'apercevoir les *teignes,* qui lient ensemble avec leurs fils de soie plusieurs grains de blé et se mettent à les ronger extérieurement. On peut faire périr ces insectes en faisant chauffer le blé à 60 degrés, ce qu'on appelle le soixanter ; mais il est préférable d'employer le *tue-teignes* de M. Doyère, qui sert aussi à la destruction des *charançons* et autres insectes vivant aux dépens des grains.

Les larves d'un grand nombre d'espèces de *teignes* font des ravages considérables dans les maisons ; la *teigne des fourrures* (*Tinea pellionella* Lat.) ronge les peaux, les étoffes de laine, la laine des matelas, etc. ; la *teigne des tapisseries* (*Tinea tapezella* Lat.) dévore les tapisseries, les cuirs, le lard salé, etc. ; la *teigne du crin* (*Tinea crinella* Lat.) attaque surtout les crins.

La *teigne des draps* (*Tinea sarcitella* Lat.) détruit les étoffes de laine, les collections d'insectes, les animaux empaillés, etc. Le camphre, le poivre, le tabac et autres substances à odeur forte éloignent les teignes à l'état de papillon, mais ce n'est qu'en battant et en secouant fréquemment les vêtements, les fourrures et les objets d'histoire naturelle qu'on fait tomber les œufs invisibles des teignes ou les jeunes larves nouvellement écloses.

La *teigne de la farine* (*Botys farinalis* Lat.) se rencontre dans les maisons et la larve vit en nombreuse société à la surface des tas de farine qu'elle rend impropre à la panification.

Les *teignes de la graisse* (*Botys pinguinalis* Lat. et *B. Caprenlis* Lat.) vivent dans le beurre, le lard, les matières animales desséchées et toutes les substances grasses des cuisines; elles rongent aussi les couvertures en cuir des livres abandonnés (1).

ORTHOPTÈRES. — Le *caffard* (*Kakerlac orientale* Aud.) est un des insectes les plus nuisibles à l'homme; il dévore avec avidité toutes sortes de comestibles, et il est encore moins à craindre pour les dégâts qu'il fait que pour l'odeur infecte qu'il laisse après toutes les provisions auxquelles il touche. Les caffards infectent les boulangeries, les moulins, les cuisines, les garde-mangers, où ils dévorent la farine, le pain et toutes les provisions; faute de mieux, ils attaquent les étoffes de laine et de soie, le cuir et même le bois.

Le *grillon domestique* ou *cri-cri* (*Grillus domesticus* Lat.) qui se rend souvent utile en détruisant pour s'en nourrir les œufs et les larves des insectes nuisibles, attaque aussi les provisions de comestibles, surtout la farine, et devient très

(1) Les *galléries* ou *fausses teignes* (*Galleria cereana* Lat. et *G. alvearia* Lat.) exercent de grands ravages dans les ruches d'abeilles où elles s'introduisent la nuit pour sucer le miel et y déposer leurs œufs. Leurs larves nuisent surtout à la cire qu'elles mangent et perforent en tous sens de manière à lui faire perdre une grande partie de sa valeur. La *tête de mort* (*Sphinx atropos* L.) pénètre aussi dans les ruches, extermine les abeilles et dévore le miel et les larves.

incommode par le cri monotone dont il vous assourdit pendant les nuits d'été.

Hyménoptères. — Le *philanthe* (*Philanthus apivorus* Lat.) qui ressemble à la guêpe commune, est un des ennemis les plus terribles des abeilles, dont il nourrit ses petits; il est facile de voir ce carnassier plomber impétueusement sur une abeille pendant qu'elle butine sur une fleur, la tuer avec son dard, l'emporter au milieu de ses pattes dans une galerie creusée dans le sable, y déposer un œuf d'où il sortira bientôt une larve qui se nourrira du cadavre de l'abeille, et répéter la même opération cinq ou six fois de suite.

Les *fourmis* sont très friandes de toutes les matières sucrées qu'elles recherchent avec avidité dans les chambres et les armoires; elles attaquent même les vers à soie dans les magnaneries.

Les *guêpes* (*Vespa vulgaris* Lat.) se distinguent aussi par leur voracité pour les provisions sucrées, et de plus elles sont armées d'un aiguillon qui verse un liquide empoisonné dans les piqûres qu'elles ont faites.

Les piqûres du *frelon* (*Vespa Crabro* L.) ne sont pas moins redoutables; il est bien connu dans les campagnes pour les ravages qu'il fait dans les ruches des abeilles, dont il vole le miel.

Diptères. — Il serait trop long d'énumérer toutes les espèces de mouches qui nuisent à l'homme et aux animaux, il suffit de citer les plus connues. Tout le monde connaît les piqûres incommodes des *cousins* (*Culex pipiens* Lat. et *C. sylvaticus* Meig.), et du *taon de la pluie* (*Hœmatopota pluvialis* Meig.). D'autres *taons* (*Tabanus bovinus* Lat. et *T. autumnalis* Lat.) sont la terreur des moutons, des bœufs et des chevaux, auxquels ils font éprouver de cruels tourments en leur perçant la peau pour sucer leur sang.

On peut en dire autant des *stomoxes* (*Stomoxys pungens* Rob. *S. calcitrans* Lat.), non moins redoutables aux bestiaux que les *taons* proprement dits, et qui sont de véritables buveurs de sang.

La *mouche bourreau* (*Musca carnifex* Macq.) et la *mouche des bœufs* (*Musca bovina* Rob) se jettent sur les narines et les plaies des bestiaux qu'elles ne cessent de tourmenter pendant les grandes chaleurs.

L'*hippobosque du cheval* (*Hippobosca equi* L.) tourmente les chevaux; le *mélophage du mouton* (*Melophagus ovinus* Lat.) moleste les moutons.

Les *œstres* sont des mouches qui voltigent sans cesse autour des mammifères herbivores qui doivent nourrir leurs larves. Les uns (*œstrus equi* Macq.) déposent leurs œufs sur les épaules ou à la partie inférieure des jambes des chevaux qui en se léchant les emportent dans leur bouche d'où ils tombent dans l'estomac. Là les larves grandissent, et quand elles sont arrivées à leur terme, elles se laissent glisser dans les intestins, sortent par l'anus et tombent à terre pour subir leur transformation en *chrysalides,* puis devenir insectes. D'autres (*Æstrus hœmorrhoidalis* Lat.) placent leurs œufs sur les lèvres du cheval qui les avale comme dans l'espèce précédente.

L'*œstre du bœuf* (*Æstrus bovis* Macq.) perce la peau des bœufs, des vaches et autres ruminants, dépose ses œufs dans la plaie et la larve y vit dans la tumeur occasionnée par la blessure jusqu'à ce qu'elle se laisse tomber à terre pour se changer en *chrysalide*.

L'*œstre du mouton* (*Æstrus ovis* Lat.) plante ses œufs dans les narines des moutons et des chèvres; les larves une fois écloses se glissent dans les sinus frontaux où elles vivent depuis le mois de juin ou de juillet jusqu'en avril ou mai de l'année suivante. Les larves des *œstres* occasionnent quelquefois des maladies graves aux animaux qui les nourrissent; l'*œstre du bœuf* endommage considérablement le cuir et en diminue la valeur.

Nos appartements sont souvent infestés par la *mouche domestique* (*Musca domestica* Lat.) dont les importunités sont trop connues; par la *mouche du fromage* (*Piophila casei* Meig.) dont la larve se nourrit de fromage; par la *mouche de la viande* (*Sarcophaga Carnaria* Lat. et *Calliphora vomitoria* Lat.) qui déposent leurs œufs dans les viandes.

La *mouche dorée* (*Lucilia cæsar* Rob.) pond aussi ses œufs sur les viandes dépecées ou les animaux qu'on vient d'abattre (1). E. Chevalier.

LES OUVRAGES DE M. L'ABBÉ TISSOT SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

M. l'abbé Tissot, ancien vicaire à Saint-Julien, actuellement vicaire à la paroisse de Saint-Maurice, à Annecy, a publié, en 1869, un traité destiné à vulgariser l'étude de la musique. « Les ouvrages « de ce genre, dit l'auteur, sont très nombreux; « mais pour la plupart, ils se trouvent limités, en « fait de théorie, à ce qui regarde les principaux « signes musicaux; ils sont par là même trop « incomplets. Il y a une forme meilleure vers « laquelle doivent tendre les théoriciens; il y a un « but plus élevé qu'ils doivent s'efforcer d'atteindre, « c'est de rendre bien intelligibles, même pour les « esprits peu cultivés, toutes les lois de la musique, « depuis les premiers éléments jusqu'aux dernières « règles de la haute composition. »

L'écrivain a raison. La science musicale est restée jusqu'ici, pour le commun des mortels, quelque chose de mystérieux. Le vulgaire a, pour le plus mince compositeur, une déférence qu'il refuse trop souvent à un littérateur de mérite; il ne peut comprendre que les sons et les accords sont soumis à des règles, dé-

(1) Une espèce de ce genre, assez commune à Cayenne, la *Lucilie hominivore*, s introduit quelquefois dans la bouche et les narines d'un homme endormi, et y pond ses œufs. Lorsque ces œufs se sont changés en larves, il survient chez la victime des désordres assez graves pour entraîner la mort. On en a vu ronger l'intérieur des fosses nasales et des sinus frontaux, gagner le globe de l'œil et gangréner les paupières.

C'est probablement une espèce de ce genre q i a occasionné, il y a quelques années, la mort d'un mendiant apporté à demi-mort à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il s'était endormi sous un arbre ayant de la viande corrompue dans son bissac; les mouches déposèrent leurs œufs sur la viande gâtée, les larves eurent le temps d éclore, et, après avoir mangé la chair morte, elles commencèrent à dévorer le porteur qui en mourut quelques jours après.

terminées comme les règles de grammaire et de syntaxe, et, qu'avec la connaissance du solfége et de l'harmonie, on écrit avec des notes comme avec des mots. Le savant philosophe Chavée (1) faisait un jour une conférence sur *la femme de l'avenir*. Parmi toutes les connaissances qu'elle devait posséder, il insista particulièrement sur la musique; mais la science de cette femme d'élite ne comportait plus le répertoire banal de danses et de morceaux de salon, que les jeunes filles de nos jours se mettent dans les doigts, pour les oublier, quand elles seront mariées; cette science comprenait la mélodie et l'harmonie... « On verra, s'écria l'orateur dans « son langage admirablement imagé, on verra la « mère de famille, entourée de ses enfants « agenouillés, improviser l'hymne du soir, raviver, « par ses chants, l'amour du ciel dans ces jeunes « cœurs, et déposer aux pieds de Dieu les prières de « ces âmes ravies !...

C'est là l'idéal; nous en sommes loin; nous ne savons aujourd'hui rien ou fort peu de chose en musique; les amateurs les plus forts et l'ordinaire des artistes connaissent un instrument d'une manière plus ou moins passable; l'écriture musicale reste inconnue: la composition paraît un de ces rochers infranchissables qu'on regarde avec découragement. Le livre de M. Tissot est un effort pour combler une lacune aussi importante; le plan du *Manuel de chant et de composition musicale* (2) est complet, il embrasse toutes les parties de la connaissance musicale, sauf l'orchestration; chaque chapitre est suivi d'exercices ou de morceaux classiques extraits des meilleurs compositeurs. Le traité, cependant, revêt trop le caractère d'une compilation; l'auteur fait preuve d'érudition, cite tout le monde, s'appuie sur chacun : de là le manque de netteté; mieux eût valu exposer franchement le principe. A cette méthode, le livre eût gagné une simplicité qui en eût décuplé la valeur. Au lieu de mentionner, par exemple, les accords de Reicha et ceux de Fétis, pourquoi ne pas dire carrément :

« Tous les accords de la musique se résument en « deux espèces : l'accord parfait de quinte et l'accord de septième.

« L'accord de quinte se place sur la tonique, sur « la dominante, sur la sous-dominante et quelquefois « sur la sus-dominante.

« L'accord de septième se place sur la dominante. »

Ceci est clair. Après avoir appuyé ce principe par des exemples, l'auteur pouvait entrer dans des développements, citer les théories des écrivains : le principe élémentaire surgissait lumineux de tous les détails.

Dans l'enseignement, la chose essentielle à faire comprendre doit être exposée de manière qu'elle porte immédiatement : forcer l'élève ou le lecteur à chercher lui-même le principe dans les considérations, c'est courir le risque de manquer le but. Ces nombreuses citations sont, du reste, inutiles : nous savons tous que chacun puise sa science chez les autres, à commencer par le premier, qui a étudié dans la nature; or, le lecteur ne demande pas à l'écrivain la source de ses connaissances, il lui demande de l'instruire avec le moins d'efforts possible.

Page 43, les lignes suivantes se contredisent; il doit y avoir là une confusion de copie : « La substi- « tution immédiate du majeur au mineur est beau- « coup plus rare que la substitution du mineur au « majeur : d'ut majeur, ton principal, on passera « *facilement* à ut mineur, mais d'ut mineur, ton « principal, on viendra *peu souvent* à ut majeur.

D'après l'explication des deux premières lignes, il est évident qu'il faut lire : « On passera *peu souvent* à ut mineur..., on viendra *facilement* à ut majeur... »

Au chapitre cinquième, page 47, l'auteur supprime le calcul des demi-tons entre les intervalles : c'est une négligence ou une hardiesse trop grave, qui ne sera acceptée par aucun harmoniste.

Dans un ouvrage aussi complet, on est étonné de lire les lignes suivantes : « Les exercices sur les « partiments, pour apprendre à les chiffrer, deman- « dent nécessairement un maître : ils ne trouveront « donc pas place ici. »

On eût préféré voir M. Tissot ne pas reculer devant cette difficulté, au lieu de suppléer aux exercices *par tout ce qui sera dit sur les accords et leurs modifications* (texte du manuel).

Il est fâcheux que M. l'abbé Tissot n'ait pas connu d'autres traités de chant que celui de Stéphen de la Madeleine; certainement le chapitre qu'il a écrit sur la voix eût subi des modifications très sensibles : ce chapitre est la partie faible du livre. Quand l'auteur aura complété ses études sur la voix, et qu'il en aura fait l'expérience sur la jeune société chorale, fondée sous ses auspices, je l'engage à publier une brochure en remplacement du chapitre en question. Garcia et Lablache fourniront tous les renseignements désirables. Lablache est très simple, il pourrait suffire; mais il faut écarter le paragraphe sur la voix mixte (1), examiner si l'on ne pourrait admettre pour la voix d'homme les divisions de la voix de femme : voix de poitrine, voix de médium, voix de tête : établir les limites de la voix de poitrine entre *ré* (sous la portée) et *si* (3me ligne), suivant le timbre et la qualité de chaque voix.

Dans le courant de 1871, M. le vicaire de Saint-Maurice a fait paraître un petit ouvrage intitulé : *Alphabet musical* (2); en laissant de côté les fausses indications sur la voix, ce petit traité sera très utile; dégagé de citations, il a de la netteté; les quelques lignes consacrées à l'harmonie sont parfaites, la façon d'arriver à l'intonation du bémol ou du dièse est heureuse; on pourrait appeler cet opuscule la *Musique mise à la portée de tout le monde;* il sera employé avec fruit dans les écoles, mais il servira plutôt de guide au maître. Dans les petits chœurs destinés aux enfants, l'auteur a eu tort de s'en remettre à l'instituteur pour la transposition : c'est là un obs-

(1) Professeur de langues orientales à Paris, doué d'une merveilleuse facilité de parole, il donna, dans les principales villes de Belgique, des conférences qui eurent un grand retentissement.

(2) Librairie Félix Girard, Lyon, place Bellecour, 30, Paris, rue Cassette, 30.

(1) La lecture de Stéphen de la Madeleine, les extraits qu'il donne des ouvrages de Pétrequin et Diday, auront démontré à M. Tissot que la voix mixte n'existe pas, ce qu'affirme également Garcia.

(2) Genève, Grosset et Trembley, libraires-éditeurs, 4, rue de la Corraterie.

tacle ; il était bien plus simple d'écrire directement pour les jeunes voix, sans jamais dépasser le *ré*. L'érudition s'est réfugiée dans la quatrième partie, que le lecteur feuillettera ; je ne crois pas que cette section soit d'un grand service ; dans une édition subséquente, il vaudra mieux la supprimer ou laisser seulement quelques morceaux très faciles, très mélodieux, peu élevés et clairement imprimés.

Pour la formation des gammes, il n'eût pas été mauvais d'employer l'échelle donnée par Mouzin (1).

Les livres de M. Tissot sont doublement ses œuvres : il les a typographiés lui-même. Ils seront d'un grand secours aux amateurs ; pour les jeunes enfants, j'ai dit mon opinion ; dans les colléges et les séminaires, ils rendraient des services si le programme des études permettait d'y étudier la musique plus assidument. Il serait à désirer que, dans les séminaires, on organisât des cours de musique sérieux ; on trouverait là un instrument de civilisation puissant et un moyen de relever le chant religieux, tombé dans un état déplorable.

La *Messe de saint François de Sales* (2) fut chantée le 25 avril 1865 à la Visitation d'Annecy par la Société chorale de Saint-Julien ; elle révèle chez l'auteur une grande connaissance de la basse ; cette basse est même trop riche, elle est *trop érudite*. Autant qu'on peut en juger par un examen au piano, le *Kyrie* paraît remarquable ; le *Benedictus qui venit* en si bémol, qui suit le *Sanctus*, a de la grandeur ; toutefois, l'uniformité de ton et de mesure rend les motifs d'une couleur trop égale. Presque tous les compositeurs, à leur début, écrivent trop haut pour les voix ; M. Tissot n'a pas échappé à ce défaut ; il s'y est d'autant plus laissé entraîner qu'il avait en 1865 des voix de ténor assez étendues, pour lesquelles il a composé une partie exceptionnelle. Une forme qui revient trop souvent, c'est une simple croche suivie de deux doubles croches.

Je ne puis terminer sans rendre pleinement hommage au savoir, au zèle et aux intentions de M. l'abbé Tissot : sa science est le fruit de ses efforts personnels ; ce n'est pas un mince mérite que d'arriver, sans maître, à un degré si élevé.

JULES-CH. DE VIGNE.

(1) Grammaire musicale.

(2) Annecy, chez Charles Burdet, rue de l'Evêché ; Genève, chez Marc Mehling, Corraterie, 4.

LES ALPES PENNINES, GRECQUES ET COTTIENNES

Il n'est pas de pays dont le nom primitif, imposé par le peuple autocthone ou par une horde conquérante, ne soit dénaturé, soit par l'ignorance, soit par l'amour du merveilleux. Les dénominations particulières des trois principales parties de la chaîne des Alpes qui s'étend depuis le Grand Saint-Bernard jusqu'au-delà de Briançon, nous offrent un curieux exemple que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Alpes pennines est le nom appliqué au Grand Saint-Bernard et au Mont-Blanc ; celui d'Alpes grecques désigne le Petit Saint-Bernard et le mont Iseran ; enfin, celui d'Alpes cottiennes appartient au mont Cenis, au mont Thabor, au mont Genèvre et au mont Viso. D'après les légendes, les traditions et l'histoire elle-même, ces trois dénominations latinisées en *Alpes penninæ, Alpes græcorum, Alpes cottiannæ*, rappelleraient : Annibal et ses cohortes puniques, Hercule et ses compagnons grecs, Cottius et son petit royaume, reconnu par le peuple romain.

Mais ces dénominations nous paraissent très équivoques, d'autant plus que quelques historiens n'admettent pas le passage d'Annibal dans cette localité ; que l'expédition d'Hercule est reléguée dans le domaine de la fable, et que Cottius n'est qu'un surnom donné à ce chef dont le vrai nom est Cultra dit Julius. En outre, ces localités portaient certainement une désignation quelconque avant Annibal, Hercule et Cottius. Quelles étaient donc ces désignations ? Les qualificatifs de pennines, grecques et cottiennes vont, par une simple décomposition étymologique, se charger eux-mêmes de répondre à cette question.

Si l'on supprime la désinence latine de *penninæ, graicorum, cottiannæ*, que restera-t-il ? *penn, graig, cott*. Or, ces trois radicaux ne sont pas d'origine latine. Ils appartiennent à la langue celtique ou gauloise, et signifient *sommets, rochers, bois*, noms qui, donnés à cette chaîne de montagnes, nous valurent les Alpes aux sommets élevés, les Alpes rocheuses, les Alpes boisées.

La cause première de l'altération de ces noms expressifs provient, sans nul doute, de ce que certains historiens anciens, étrangers à la langue celtique, n'en comprenaient ni le sens ni la valeur. Trompés par une vague ressemblance de son et par de fabuleuses traditions, ils leur attribuèrent une fausse signification, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, et qu'à leur tour des écrivains modernes des plus érudits, mais dépourvus de tout esprit d'examen et de critique, n'ont pas peu contribué à vulgariser. L'erreur toutefois ne nous paraît pas remonter aux auteurs contemporains qui, vivant avec les Gaulois cisalpins, devaient, ce nous semble, comprendre leur langage, ou tout au moins la raison d'être des dénominations des grandes divisions topographiques de la chaîne des Alpes. Le radical *penn*, si répandu dans les contrées montagneuses de l'ancienne Gaule, et que l'on retrouve dans l'appellation des monts Apennins, a dû frapper de bonne heure l'esprit de l'observateur ; il est bien antérieur à l'arrivée d'Annibal et des Carthaginois en Italie. Il en est de même de *graig*, autre radical également très répandu dans la composition des noms topographiques de ce pays, lesquels ne sauraient devoir leur origine au passage d'Hercule et des Grecs. Quant au radical *cott*, ces auteurs ne durent pas se méprendre non plus sur son sens, car primitivement nous le voyons écrit *cales*, synonyme de *cott*, puis *coctias*, puis encore *gothias*, enfin *coctiannæ*, tous lesquels rappellent à l'esprit l'idée de bois, et nullement celle de Cottius. Les Burgondes, à leur tour, maîtres de la Savoie et de la majeure partie des Alpes, conservèrent à ce dernier pays sa dénomination primitive, mais en lui donnant le nom de *Wald*, qui, dans leur langue, signifie aussi *bois, forêt*. Ce nom, italianisé, est devenu *valdesi*, et, en français, *vaudoises*, d'où les val-

lées *vaudoises*, les vallées boisées, ou, pour parler les dialectes de nos ancêtres, les vallées calésiennes ou cottiennes. Nous voilà donc bien loin de Cottius.

Néanmoins, ce chef existait sous ce nom ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce nom n'était qu'un surnom, signifiant le roi des *cott* ou des *bois ;* absolument comme son père était surnommé *Donnus*, c'est-à-dire roi des *Dunn*, des montagnes.

Une contrée éloignée de la chaine centrale des Alpes, mais faisant partie de l'ancien monde celtique, l'Ecosse, nous offre aussi ces deux mots, *cales* et *cott*, employés simultanément l'un pour l'autre. Lorsque les Romains envahirent l'Angleterre, ils s'arrêtèrent sur les bords de la Clyde, au pied des hautes montagnes qui couvrent toute l'Ecosse Ces montagnes se nommaient *cal dun* (boisées-montagnes) ; ils latinisèrent ces deux mots, qui devinrent *Caledunum* (Calédonie). Plus tard, cette dénomination fut changée en *cot land, scotland* (Ecosse), expression qui représente fidèlement, elle aussi, le même sens et le même aspect physique de la contrée.

Comme tous les peuples primitifs, les nombreux clans d'origine celtique, stupéfaits à la vue des grands phénomènes de la nature, des montagnes et des bois, des rochers et des torrents, n'employaient que des mots expressifs et tout à fait pittoresques, alors qu'ils imposaient un nom aux lieux où ils plantaient leurs tentes.

Or, quand le mot est d'accord avec la logique, c'est-à-dire quand ce mot représente exactement la physionomie, le caractère, les qualités physiques ou morales du pays qu'il sert à désigner, on peut avoir la certitude que cette dénomination est juste ; que si le caprice, l'arbitraire et l'ignorance semblent parfois nous contredire, ce n'est qu'un accident, qui n'infirme nullement la valeur de notre assertion ; au contraire, elle n'en acquiert que plus de valeur.

Nous ne terminerons pas ce petit résumé étymologique sans signaler, seulement pour mémoire, ces habitations en bois, si communes en Ecosse et dans les Alpes, sous le nom de *cottage* et de *chalet*, et où l'on reconnait ces deux mots similaires de deux dialectes celtiques, *cott* et *cal*. Le baron RAVERAT.

BIBLIOGRAPHIE

Franchises municipales de Cusy en Genevois, publiées *par M. le comte Amédée de Foras* (Extrait des *mémoires de l'Académie de Savoie*, 2me série, tome XII.)

Les franchises de Cusy en Genevois remontent au treizième siècle (23 août 1288). Elles sont reproduites par M. de Foras, d'après une copie vidimée de la seconde moitié du quatorzième, qui se trouve dans les archives du château de Salins, à Saint-Jean d'Arvey ; le titre original des franchises, comme pour la plupart des autres chartes municipales du Genevois, a disparu et ne se retrouve point.

Nous devons à M. de Foras des remerciements pour sa publication qui contient non-seulement le texte des franchises de Cusy, mais encore la chronique du fief de ce nom, depuis le douzième siècle, et des détails sur les familles qui l'on possédé. Ce mémoire renferme, en particulier, des données fort curieuses et très intéressantes sur le fameux Montmayeur auquel M. Chapperon a consacré quelques pages savantes. M. de Foras nous fournit des renseignements nouveaux sur ce personnage de mauvais aloi, qui a vivement éveillé l'attention publique. Nous apprenons que Montmayeur, qui fit mettre à mort le président de Fésigny, avait, dans sa jeunesse, visité Jérusalem et le Saint-Sépulcre ; plus tard, il avait fait une donation en faveur de Notre-Dame-de-Myans. Son histoire n'est pas encore et ne sera peut-être jamais entièrement élucidée.

M. de Foras ne se livre pas à une étude spéciale des franchises de Cusy ; il relève, en passant, et avec beaucoup de raison, quelques assertions superficielles et inexactes d'un auteur contemporain, à propos des anciennes chartes municipales de la Savoie.

On peut remarquer dans les franchises de Cusy, comme dans beaucoup d'autres, des traces évidentes du droit germanique. A ce titre encore, ce document nouveau est précieux pour l'histoire. M. de Foras nous annonce qu'il possède tout un volume, presque en entier inédit, sur les franchises de Thonon et d'Evian ; il serait bien à désirer qu'il fit, pour ces deux dernières villes, ce qu'il a fait pour Cusy en Genevois, sans préjudice, cela va sans dire, à son magnifique *armorial* dont tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos contrées réclament vivement la continuation. JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1872.

Je me vois presque dans le cas de ces personnages d'opéras qui, selon le mot de R. Wagner, viennent uniquement sur la scène pour dire qu'ils n'ont rien à dire ; il y en a qui ne font que cela pendant cinq actes. J'ai à dire peu de chose et rien de fort consolant. Mais avant tout j'ai à faire une observation rétrospective. Peut-être aura-t-on souri en lisant ma dernière chronique, écrite avant la représentation d'*Erostrate* et publiée longtemps après Comment, se sera-t-on dit, un ouvrage qui n'a été joué que deux fois et qui par conséquent a fait une chute, a-t-il pu consolider la réputation de son auteur? — Je pourrais rappeler que j'avais ajouté : « En attendant que M. Reyer triomphe, *s'il le peut*, par une œuvre plus importante. » La phrase conditionnelle autorise bien des réticences.

Eh bien ! malgré le mauvais poème d'*Erostrate*, malgré l'exécution médiocre, malgré l'erreur du compositeur qui a choisi un sujet au-dessus de ses forces et n'a pas même cru devoir faire la moindre amélioration à sa musique, sa réputation n'en a pas été amoindrie. On voulait jouer l'ouvrage une troisième fois, mais après quelques jours d'intervalle ; M. Reyer en fut blessé et s'y opposa, se procurant ainsi une petite auréole de compositeur méconnu. Un scandale causé par la cantatrice qui remplissait le rôle principal contribua à donner un certain retentissement à cette mésaventure. Seulement M. Reyer comptait

sur *Erostrate* comme marchepied pour arriver à l'Institut; sur ce point il paraît avoir fait un faux calcul. Quoiqu'il affecte d'employer dans son orchestre des formes scientifiques, les artistes continuent à lui reprocher d'avoir eu une éducation musicale incomplète. Nous l'attendons à la revanche à laquelle il a droit et qu'il se propose de prendre par *Sigurd*.

Malheureusement il est à craindre que nous n'attendions longtemps, non seulement parce que d'autres compositeurs prendront le pas sur M. Reyer, mais aussi parce que M. Halanzier est peu disposé à courir des risques avec des ouvrages nouveaux. Il en donnera le moins possible ; ayant gagné sa fortune en province, il ne veut pas l'exposer à Paris. Il se borne donc à reprendre les principaux ouvrages du répertoire et à faire quelques engagements dont aucun jusqu'à présent n'a une grande importance. Mlle Fides-Devriès a du talent et de l'habileté dans l'art vocal; Gailhard, qui vient de l'Opéra-Comique, a de la voix et de bonnes dispositions, mais ce n'est pas encore un vrai chanteur. Nous connaissons depuis longtemps le ténor Dulaurens; la nature en lui donnant une voix, a oublié de lui donner le feu sacré. Cependant M. Halanzier n'est pas directeur d'un théâtre subventionné pour conduire uniquement ses affaires à sa guise ; espérons qu'il ne persistera pas à justifier les appréhensions que manifestent généralement les artistes. Faure, est retourné à Bruxelles, d'où il nous reviendra probablement pour la reprise d'*Hamlet*. Mme Sasse a fini par s'engager au Caire; on dit merveille du nouvel opéra de Verdi : *Aïda,* et du succès obtenu par Mme Sasse ; nous en croirons ce que nous voudrons, mais s'il est vrai que la robuste cantatrice a chanté le rôle de Marguerite dans *Faust*, nous en rirons.

L'Opéra-Comique a fait de bonnes recettes avec Mme Carvalho dans le *Pré aux Clercs*. Prochainement il donnera *Fantasio*, musique de M. Offenbach, puis il reprendra les *Noces de Figaro* de Mozart, où Mme Carvalho remplira le rôle de Chérubin, comme elle faisait au Théâtre Lyrique. *Gallia,* cantate de M. Gounod qu'on a eu la singulière idée d'exécuter avec une mise en scène, avait été chantée antérieurement à Londres et aux concerts de notre Conservatoire. Le texte latin est pris ou imité des lamentations de Jérémie ; M. Gounod en a fait lui-même une traduction française en prose, entremêlée de lambeaux de vers d'opéras. Le premier morceau et le troisième ont du mérite ; le deuxième est faible; dans le quatrième il y a une absence totale d'idées que le vacarme instrumental ne saurait cacher. De deux choses l'une, ou bien l'inspiration de M. Gounod ne peut se soutenir pendant vingt minutes, ou bien il a une trop haute opinion de son esprit inventif et prend pour de véritables créations les formules les plus creuses ou les plus rebattues.

M. Martinet a donné une nouveauté, sans que nous ayons à lui en savoir gré. Un compositeur d'opérettes, M. Emile Jonas, avait fait jouer à Londres une bouffonnerie en trois actes dont le texte écrit originairement en anglais, est de M. Thompson. Or, M. Martinet a eu autrefois beaucoup de succès avec une opérette en un acte, les *Deux Arlequins*, dont la musique est de M. Jonas ; ce fut assez pour que M. Martinet comptât M. Jonas au nombre des compositeurs (il en nomme jusqu'à trois) qu'il honore d'une confiance exceptionnelle. Il a donc fait tout exprès le voyage de Londres pour en rapporter *Javotte*, grossier travestissement de l'histoire de Cendrillon. La musique ressemble à celle de toutes les plaisanteries de ce genre. En ce moment M. Martinet a, dit-on, un nouveau projet ; c'est l'homme aux projets, il en a toujours beaucoup. Il veut donner des représentations à la salle Ventadour, devenue disponible parce que M. Bagier a définitivement renoncé, pour cet hiver, à exploiter son privilége. La Cour d'appel vient de confirmer le jugement rendu en première instance et prononçant la résiliation de son bail ; il ne doit aux propriétaires de la salle qu'une indemnité de mille francs par mois pour la portion du bail qu'il avait conservée.

Est-ce la peine de dire que les Bouffes-Parisiens ont donné *Boule de Neige* de M. Offenbach, dont la musique est prise en grande partie dans le *Chien Barkouf,* joué en 1861 à l'Opéra-Comique ? Le chien est remplacé par un ours, avec des allusions politiques qui ne sont ni bien méchantes, ni bien spirituelles. Les bouffonneries de ce genre, et de pires, abondent en ce moment dans differents théâtres ; ne nous en inquiétons point ; on amuse le public comme on peut et comme il le veut ; nous sommes dans une situation transitoire, prenons-la pour ce qu'elle est.

Une plaisanterie que je ne saurais prendre aussi légèrement que celles des Folies-Dramatiques, des Folies-Nouvelles et de dix autres Folies, c'est le décret du ministre de l'instruction publique restituant aux sections réunies de l'Académie des Beaux-Arts le jugement des concours pour les prix de Rome. Cela signifie que le prix de musique sera décerné par des peintres, des graveurs, des sculpteurs et des architectes. L'étrange idée qu'en France on se fait de l'art musical n'est pas une des moindres causes de l'état peu satisfaisant de cet art.

La saison des concerts promet d'être assez riche. La société des concerts du Conservatoire avait touché, pendant le siége de Paris, le prix des abonnements aux séances qu'elle espérait pouvoir donner. N'en ayant pu donner aucune, elle fait cet hiver une double série, de douze concerts chacune, sans compter les deux concerts spirituels pour les fêtes de Pâques. D'après le partage des abonnés, chaque douzaine de concerts n'a que six programmes différents. Il ne faut pas nous attendre à des coups d'audace ; ce que la société a fait de plus hardi, c'est d'exécuter un fragment considérable de la *Damnation de Faust* de Berlioz (la seconde moitié de la deuxième partie). Elle a obtenu un succès que, dans sa timidité, elle n'espérait peut-être pas.

Les concerts de M. Pasdeloup sont rentrés dans leurs conditions normales comme je l'ai souhaité ; quelques œuvres nouvelles y ont été entendues ; la plus remarquable c'est la deuxième suite pour orchestre, intitulée *Scènes hongroises,* de M. Massenet. Un autre ouvrage digne d'être signalé c'est *Ruth*, églogue biblique, exécutée dans un concert de bienfaisance ; c'est un petit oratorio dont la musique est de M. C. A. Franck, organiste à l'église Sainte-Clotilde.

Aux mêmes heures que les concerts de M. Pasdeloup ont lieu des concerts moins classiques, mais non moins populaires, dans le théâtre du Châtelet. Le prix des places est de vingt cinq centimes à deux francs ; l'orchestre, dirigé par M. Cressonnois, est celui des concerts des Champs-Elysées. Les programmes des concerts du Grand-Hôtel sont assez variés, quoique l'orchestre soit faible, car les instruments à cordes sont en nombre à peine suffisant, et il n'y a point de trombones. Les concerts du Casino-Cadet méritent une mention honorable; ceux du Théâtre du Vaudeville ont peu duré. Quant aux séances de musique de chambre elles abonderont cet hiver.

Parmi les artistes décédés, le plus célèbre c'est Levasseur, créateur des rôles de Bertram, de Marcel et d'autres. Après avoir quitté l'Opéra, il y était rentré pour créer le rôle de Zacharie dans le *Prophète*. Au Conservatoire il avait une classe de déclamation lyrique. Il a eu des successeurs au théâtre, mais point de remplaçant. En dernier lieu son emploi était tenu par Belval, aujourd'hui il l'est par Ponsard.

JOHANNÈS WEBER.

LE MYOSOTIS

A mon ami Louis Revon.

Pour toi qu'un désir pousse
A quitter notre bord,
J'ai cueilli dans la mousse
La fleur bleue au cœur d'or.

Sous la plus belle page
Du livre préféré,
Enferme bien ce gage
Qu'un ami t'a livré.

Retrouvant son doux charme,
Tu sentiras s'ouvrir
En toi, sous une larme,
La fleur du souvenir.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

La *Revue savoisienne* publiera, dans les prochains numéros, une étude de M. Jules-Charles de Vigne sur le mouvement musical à Annecy depuis 1820; — les observations de MM. James et Louis Revon sur les oiseaux utiles et sur les oiseaux nuisibles de nos contrées; — le compte-rendu (avec planches) des visites de M. Francisque Mermillod aux carrières de dalles et de grès réfractaire de Saint-Jean-de-Couz et aux carrières d'ardoises de Morzine, et un travail du même ingénieur sur le terrain anthraxifère de Tarentaise; — les recherches de M. Charles Calloud sur les entozoaires; — la seconde partie de la notice sur Marie Armand, par M. Vuy; — des poésies de M. Benjamin Dufernex; — les chroniques musicales de M. Johannès Weber; — une étude sur les étymologies géographiques de la Savoie, par M. le baron Raverat; — et divers articles sur l'archéologie, l'histoire, la biographie, l'histoire naturelle, les beaux-arts, etc., par nos anciens collaborateurs, auxquels de nouveaux travailleurs ont bien voulu promettre de s'adjoindre.

—

La Société chorale d'Annecy a donné le 17 décembre un concert très favorablement accueilli par ses membres honoraires.

A l'occasion des fêtes de Noël, la nouvelle société chorale l'*Harmonie*, fondée et dirigée par M. l'abbé Tissot, a chanté à Saint-Maurice à la messe de minuit et aux cérémonies du lendemain. On constate ce zèle avec satisfaction ; l'*O salutaris*, exécuté aux vêpres, a été surtout remarqué. A la cathédrale, les séminaristes ont exécuté la messe d'Alary ; le *Gloria in excelsis* a produit un grand effet. Le 31 décembre, l'*Harmonie* s'est encore fait entendre aux vêpres à Notre-Dame.

Le théâtre a donné une excellente représentation de *Galathée*, opéra de Victor Massé ; Mme Servatius, première chanteuse, et le baryton Léopold ont obtenu un succès des plus légitimes.

—

M. le baron Raverat, de Lyon, membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'achever deux ouvrages intitulés la *Savoie* et la *Haute-Savoie*, dans lesquels il relate les promenades que depuis bien des années il dirige de préférence dans les parties les moins fréquentées des deux départements. Ces études historiques, pittoresques et artistiques forment deux gros volumes in-8° de 600 à 700 pages, indépendants l'un de l'autre, au prix de 8 fr. chacun, ou 15 fr. les deux. Les souscriptions sont reçues, à Annecy, à la librairie L'Hoste et Cie, et à Lyon, à l'imprimerie du *Salut public*

—

Le Conseil municipal d'Annecy a décidé à l'unanimité que la nouvelle rue aboutissant à la gare s'appellera *rue Sommeiller*. Cette voie, principal débouché de la gare, était appelée naturellement à perpétuer le souvenir de l'ingénieur illustre, né dans un bourg de la Haute Savoie, qui a fait ses études classiques au collége d'Annecy et a attaché son nom à l'œuvre de la percée des Alpes.

Germain Sommeiller parlait souvent des années d'études passées dans notre ville. Il en a consigné le souvenir dans la dédicace suivante, que nous avons trouvée en tête d'un exemplaire de son ouvrage sur la percée des Alpes, donné à la bibliothèque du collége :

« Ancien élève et boursier du Collége Chapuisien d'Annecy, j'offre ce travail à la bibliothèque du Collége comme témoignage de reconnaissance envers mes anciens maîtres et de vénération pour le bienfaiteur de la jeunesse qui a donné son nom à la fondation Chapuisienne.

« G. SOMMEILLER. »

—

L'exposition suisse des beaux-arts aura lieu à Genève du 21 avril au 19 mai. Les œuvres d'art seront ensuite exposées successivement à Aarau (26 mai-16 juin), Lausanne (23 juin-21 juillet), Lucerne (1er-18 août), Soleure (24 août-7 septembre), Fribourg 12-29 septembre), et Berne (4-31 octobre). Tous les artistes, sans distinction de nationalité, sont invités à envoyer leurs œuvres. Ils devront les faire parvenir au plus tard le 1er avril, en les adressant : au Comité de l'exposition suisse, palais Electoral, Genève.

—

Le compositeur Ambroise Thomas a été décoré par le roi des Belges; c'est dans le courant même de la représentation d'*Hamlet* à Bruxelles que le maëstro, appelé dans la loge royale, a reçu de Sa Majesté la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

—

Les arts retournent à leur berceau : le nouvel opéra de Verdi, *Aida*, a été représenté au Caire, en présence du vice-roi d'Egypte. Le sujet est égyptien ; on dit le plus grand bien de la musique. La mise en scène est merveilleuse ; les décors, pris sur nature, sont d'une vérité frappante ; le savant conservateur du musée du Caire, Mariette Bey, a surveillé l'exactitude des costumes : aussi l'ouvrage a obtenu le plus grand succès.

—

L'exposition des aquarellistes s'ouvrira à Bruxelles au mois d'avril.

—

La malle des Indes est arrivée le 8 janvier à Brindisi après avoir franchi pour la première fois le tunnel du Mont-Cenis. Cette voie réalise une économie de 24 heures sur la voie précédemment suivie.

—

Le premier train du chemin de fer de la Turquie d'Europe, qui longe la mer de Marmara, est entré le 16 janvier dans Stamboul. La ligne va jusque près de la douane et traverse le vieux sérail. Le trajet dans l'intérieur de la ville est de 7 kilomètres et demi.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 février 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La musique à Annecy, par M. J.-C. de Vigne. — Les oiseaux utiles, par MM. James et Louis Revon. — A propos de saint François de Sales, par M. Jules Vuy. — L'aurore boréale du 4 février, par M. Louis Revon. — Notes bibliographiques, par MM. Jules Vuy et G. de Mortillet. — Bulletin.

LA MUSIQUE A ANNECY

L'activité musicale d'Annecy mérite d'être retracée; les efforts et les résultats obtenus sont dignes de remarque; il est intéressant, plus même, utile d'en présenter un aperçu, qui puisse faire apprécier le goût prononcé des habitants pour la musique.

Les détails suivants réveilleront des souvenirs; ils pourront sembler incomplets, surtout en ce qui concerne les sociétés philharmoniques; mais cet essai engagera peut-être quelque mémoire à se recueillir, quelque chercheur à pénétrer ce côté intime de l'histoire de la ville.

LES CHEVALIERS HARMONIPHILES.

La société symphonique des *Chevaliers harmoniphyles* fut fondée en 1741. Les armoiries portent une lyre surmontée d'une couronne épiscopale; sur la croix de la couronne est renversée une colombe dont le bec laisse échapper des banderolles entourées de flammes; les banderolles présentent la devise : *Non impedi as musicam* (n'empêchez la musique). La lyre s'appuie sur un socle mentionnant le titre *Philharmonici Annecienses;* au-dessous le millésime 1741. Le fond de l'armoirie se compose d'une épée et d'une houlette, d'une flèche et d'une crosse, en sautoir; le dessin est entouré de la légende : *Traham eos in vincula charitatis* (je les attirerai dans les liens de la charité).

L'examen de ces attributs prouve que la Société était à la fois musicale et philanthropique. Les membres exécutants portaient le nom de *chevaliers musiciens,* et les membres honoraires celui de *chevaliers à taxe.*

Le grand-maître était M. de Vidonne, peut-être le fier abbé dont parle Jean-Jacques dans ses *Confessions.*

Voici la liste de tous les membres :

Chevaliers à taxe.

Joseph-Auguste de Vidonne, grand-maître;
François Favre, chantre;
Antoine Videt, censeur;
Jacques Ruphy, trésorier;
Gaspard Bessonis, chancelier;
François Delecraz, Chrétien Dépouilly, maîtres de musique alternativement;

Pierre-François de Sales, évêque d'Aoste; Nicolas Dumax; Jacques-François Ducrest; Jean-Baptiste Symond; Philibert-Antoine Nouvellet; Antoine Famel; André Chamoule; François Losserand; Joseph-Gaspard Billiot; Jean-François Collomb; Michel-Colon Delacharrière; Melchior Perravex; Joseph Tinjod; Michel Bovard; Claude-Louis Perréard; Jean-Jacques Nouvellet; Pierre-François Millières; François-Gaspard de Madelain; Nicolas de Lornay Menthon; Jean-Henry comte de Lathuille; François Favre; Claude Perrollaz; Jean-François Favre; François-Marie Ribiollet; Jacques-Marie Picollet; Pierre-François Guilliet; François-Marie de Cornillion; Joseph-Melchior Garbillion; Gaspard, marquis de Cruseille; François-Hyacinthe Jacquiez; Aimé-Louis Dangeville; Hyacinthe de Pingon; Philibert-Aimé Greyfié; Jean-François Lachenal; Jacques de Favergette; François-Nicolas Decoux; Jean-Claude Coppier; Claude-Philibert de Montfalcon; Joseph Ribitel; François Crochon; Jean Amblet; Jean-Joseph Foncet; Amédée Tochon; Claude Cochet; Joseph Bernard, baron de Grufy; François-Michel de Fésigny; Jean-Joseph Gautier; François, seigneur d'Epagny; Joseph-Marie Demaison; Georges de Sales, commandeur; Etienne Marchant; Antoine Burdin; Jean-Marie Bally; Gabriel, comte de Vars; Jean-Baptiste Revend; Jean-Nicolas Besançon; François-Marie, baron de Compeys; Paul-Louis, baron de Ballon; Jean-François de Chaulmontet père; Claude-François Delachinal; Pierre-François des Clets.

Chevaliers musiciens.

MM. Aimé Verdel; Aimé Chevalier; Alexandre Germain; Jean-François Minet; Claude-Louis Brocard; Henry Maniglier; Joseph Gay; Jean-François Daviet; Jean-Jacques Cottin; Joseph Remy; Ambroise

Genouz; Jean-François Gache; Jacques Berchet; Louis Ducoudray; Maurice Bernard; François Bernard; Pierre Paume; Antoine-François Musy; Joseph Bisasson; André Bélier.

MUSIQUE RÉPUBLICAINE.

Grande Société philharmonique.

(1792-1831)

Un corps de musique, sans uniforme, nommé *Musique républicaine,* fit le service de la garde nationale instituée par la République de 1792.

Ce corps formait une harmonie avec une section symphonique. Il persista jusqu'à la chute de l'Empire; il eut des dénominations variables et des périodes de ralentissement. On l'entendit, à Chambéry, lors du passage de Napoléon Ier.

La Musique républicaine possédait une forte trompette, dont on a longtemps parlé.

A la Restauration, cette musique, conservant toujours son double caractère, devint une société bourgeoise sous le nom de *Société philharmonique*. La partie harmonique comprenait 40 à 45 musiciens; la symphonie 30, dont 18 à 20 instruments à cordes.

Le chef, l'âme de la société, comme il le fut du corps de musique, sous la République et l'Empire, était M. Charles Favre (percepteur), ancien commandant de la place d'Avignon au commencement de la Révolution. Il avait un grand talent sur la flûte, et avait joué dans un concert avec Tulou. Il réunissait souvent les amateurs dans une de ces *banches* (bureaux des notaires, avoués, etc.), qui avoisinaient le palais de l'Isle. Le peuple venait écouter et applaudissait particulièrement *Favre-la-Flûte*. Ce véritable artiste mourut en 1847.

Parmi les membres de la Société on peut citer : MM. Julien, grande clarinette, sous-chef du cercle, autrefois musicien, pendant 19 ans, dans le 4e Polonais; Michaud, organiste de la cathédrale; Pernet, organiste, qui succéda à Michaud; les trois frères Exertier; Moreau; Callies Jacques; Fernex Joseph; Cadon; Bornand; Burnod Honoré; Balleydier Marie; le médecin Raymond; Bessonis Georges; Nouvellet Pierre; Bergier Eugène; le notaire Tissot: Dalloz; Miége Joseph; Arminjon François; Saillet Jacques; Serand; Croset père et fils; le capitaine Bloume; Boch; Burdet Aimé; Domenjoud Joseph; Adam, de Talloires; Amblet Marie.

La Société avait deux réunions par semaine et un banquet mensuel. Composée des anciens élèves des deux maîtrises, elle exécutait la grande musique classique. Ses partitions lui venaient souvent de Paris, arrangées par Gambaro, chef de musique militaire.

Comme les cercles actuels, la *Société philharmonique* jouait dans toutes les circonstances, et on l'entendit à l'église comme au château de Trézon, dans les fêtes solsticiales de la maçonnerie.

En 1826, lors de la translation des reliques de saint François de Sales, le cercle, sous la direction de l'organiste Michaud, eut, à la Visitation, une exécution magistrale; dans cette solennité l'organiste fit jouer une messe qu'il avait composée en 1789.

En cette occasion, rehaussée par la présence du roi et de la reine du Piémont, trois musiques militaires se trouvèrent à Annecy; l'une d'entre elles, venue de Chambéry, celle des chasseurs de Nice, était dirigée par M. Jacques Macario (de Menthone, près de Nice).

Elève du Conservatoire de Milan, musicien au 4e régiment d'artillerie sous Napoléon Ier, M. Macario était depuis huit ans chef aux chasseurs. Cet artiste d'un grand mérite eut, après avoir professé à Annecy, une carrière musicale très active dans diverses localités : Morez (Jura), La Roche, Pont-de-Beauvoisin (Savoie) et Frangy où actuellement il dirige la *Vigneronne* (fanfare).

M. Macario plut beaucoup à la municipalité. M. le syndic Gabriel Buttin, après avoir sollicité son congé près de S. M. Charles-Félix, le fit nommer professeur de musique de la ville. En 1827, le nouveau professeur devint directeur de la *Société philharmonique :* ce grand cercle se maintint jusqu'en 1831.

SOCIÉTÉS PHILHARMONIQUES.

(1838 à 1872)

La grande Société bourgeoise dissoute, on fit de la musique de chambre, surtout chez M. de Quarti, intendant général, et chez M. le baron Ruphy Scipion, avocat.

A dater de 1838, il se forma plusieurs réunions symphoniques, sans organisation déterminée et sans titre officiel : le public leur donna le nom général de *Sociétés philharmoniques*. Une de ces réunions fut dirigée par M. Macario, de 1838 à 1842 ou 43. Elle comprenait : MM. de Quarti: Celebrini, sous-intendant; baron Ruphy Scipion; Favre père; Favre fils (abbé); F. Bachet (banquier); Burnier F.; Boch; Auclair; Laeuffer Philippe; Rollier père; Bloume, ancien capitaine; Calligé, docteur; Velland fils.

Cette Société se réunissait chez M. de Quarti ou chez M. Celebrini. Elle contribua vers 1840 à un concert donné par Mlle Malvani, cantatrice de l'Opéra italien de Paris, née à Annecy. La salle d'asile venait d'être établie par les soins de Mme Callies, née Carron; le nouvel établissement n'ayant pas encore de revenu, le concert procura les premiers fonds. Pendant la soirée, les petits enfants, vêtus de blanc, vinrent sur la scène offrir un bouquet à l'artiste.

Une seconde réunion, établie en 1847, se composa d'une vingtaine d'instrumentistes; plus tard, à ceux-ci se joignirent parfois des chanteurs, au nombre desquels plusieurs dames des meilleures familles.

Parmi les amateurs, on peut citer MM. Laeuffer Philippe; Croset, notaire; Callies Victor; Dusonchet Henry; Boch; Burnier; Coppier, conservateur du Musée; Terrier Louis, percepteur; Bergier Jules; Massonnat; Despine Alphonse; Burdet Charles; Salomon F.; Grange.

Le directeur de la seconde réunion fut d'abord M. Macario, puis M. Timmermans en 1850 ou 1851. A cette époque firent partie de la Société MM. Gri-

vaz Francisque; Ruscon François; Zanada Jean-Marie; Thésio Louis; Genovesio Eugène; Ruscon Charles.

Cette réunion donna plusieurs concerts au théâtre, joua à Saint-Maurice, et à Notre-Dame le jour de l'inauguration de la nouvelle église, le 4 décembre 1851. En cette dernière circonstance on exécuta le 4e acte du *Trouvère* (solo de flûte par M. Jules Bergier).

La réunion fit très assidûment le service aux représentations théâtrales.

Un cercle de conversation s'établit, le 2 mars 1848, dans la maison Serand, rue Filaterie; il vécut 18 mois. Son bail de location mentionne le titre de *Société philharmonique*.

La seconde réunion philharmonique se rendait une ou deux fois par semaine dans le local du cercle de la maison Serand. Ce cercle dissous, les amateurs tinrent leurs réunions hebdomadaires dans différents locaux, notamment dans une chambre au-dessus du café de la Grenette, puis, pendant longtemps, chez M. Croset.

En 1863, les amateurs furent conduits par M. Gentil. La réunion, dirigée par ce nouveau chef, comprenait 26 instrumentistes; renforcée pour la solennité (40 exécutants), on l'entendit, en 1865, à la cathédrale, aux fêtes anniversaires de la canonisation de saint François de Sales.

La Société se réunit, pour la dernière fois, lors du concert donné, au théâtre, le 17 janvier 1870, par Mlle Louise Pitarch. Dans ce concert joua M. Omer-Fort, ancien chef de musique au 7e de hussards, à la suite au 21e de ligne. M. Fort est de Toulouse; il dirigea l'opéra à Saint-Quentin, il est actuellement chef au 28e. Il contribua, le 13 juillet de la même année, à une soirée musicale organisée, à l'hôtel-de-ville, par M. Ferni et sa sœur. Ces derniers, qui s'étaient déjà fait connaître à Annecy, firent à cette époque un séjour prolongé en ville.

A partir de 1870, les éléments philharmoniques se divisent en groupes d'amis, se recrutant selon les relations et les circonstances; il faut mentionner le groupe conduit par M. Jean Ritz, directeur de la Chorale, qui accompagna l'opéra les *Noces de Jeannette*, chanté au théâtre en septembre 1871.

Dans le courant de la même année eut lieu à l'église Saint-Maurice une solennité musicale qui rappela un instant l'époque de la grande Société bourgeoise. La messe de M. l'abbé Jouve fut exécutée par les Enfants de Marie et des amateurs réunis exceptionnellement, sous la direction de M. Gentil.

Depuis quelques semaines s'est formée une société symphonique réglementée, sous le titre de *Cercle musical*. Le président est M. Victor Calligé; le directeur, M. Ruff (de Mulhouse), a été musicien au 45e; il vient de Saint-Julien, où il a professé pendant un an. Le sous-directeur est M. Gentil fils.

Le Cercle musical a débuté, au théâtre, le 29 janvier, avec 21 exécutants (11 instruments à cordes). Il accompagna le *Bien d'autrui*, opéra-comique de Samuel David, et joua, entre autres, l'ouverture de la *Muette*. Complètement organisé, le Cercle comptera 27 membres. JULES-CH. DE VIGNE.

(*Sera continué.*)

LES OISEAUX UTILES (1)

Campagnards, n'est-il pas vrai que vous feriez bon accueil à celui qui viendrait vous dire: « Je me charge de débarrasser chaque année vos greniers et vos champs des souris et des mulots, vos blés des charançons, vos jardins des fourmis, des chenilles et des limaces, vos bois des insectes qui les percent, vos hameaux des cadavres d'animaux en décomposition. » Assurément, vous ne recevriez pas cet homme à coups de fusil, et personne n'aurait l'idée de fixer son portrait à l'endroit le plus apparent de la ferme pour exciter contre lui la colère des ignorants. Voilà pourtant ce que vous faites avec d'autres bienfaiteurs qui veulent vous rendre les mêmes services: vous clouez à la porte de la grange les buses et les chouettes, vous tuez sans pitié les cailles, les moineaux, les becs-fins, les pics et les corneilles.

Rappelez-vous ceci: l'immense majorité des oiseaux sont utiles, surtout ceux auxquels la Providence a donné de nombreuses couvées pour vous procurer une légion d'auxiliaires dévoués; — une très petite quantité d'espèces sont réellement nuisibles; — enfin, la plupart des oiseaux que vous accusez de manger toujours le bon grain, les fruits et les animaux de basse-cour, commettent ces méfaits bien plus rarement que vous ne le croyez, et onze mois sur douze ils travaillent dans votre intérêt.

Pour nous assurer si les observateurs qui nous ont précédés ont donné en général des indications justes, non contents d'étudier les mœurs des oiseaux en liberté, nous avons encore examiné ce que contenait l'estomac, non pas de plusieurs centaines, mais de plusieurs milliers d'oiseaux, et cela dans tout le cours de l'année. Nous allons vous rendre compte du résultat de ces recherches.

C'est malheureusement dans la première catégorie, les OISEAUX DE PROIE, que se groupent la plupart des espèces nuisibles: presque tous les aigles, l'autour des pigeons, l'épervier et le grand-duc sont de mauvais drôles, et encore vous verrez que plusieurs ont de bons moments; nous en reparlerons à la fin de cette étude. Mais, à côté d'eux, que de bons serviteurs! Les *faucons* mangent beaucoup d'insectes, surtout des grillons et des sauterelles, et rachètent ainsi le mal qu'ils peuvent faire en s'attaquant parfois aux petits oiseaux: tel est le cas du *faucon à pieds rouges* (vulgairement *petit mouchet noir*) et du *faucon hobereau* (*petit faucon à moustaches*). La *cresserelle* (*coblette, criblette, plombe-à-rattes*), doit même être classée franchement parmi nos alliés: sur 18 estomacs de cresserelles que nous avons examinés, de janvier à décembre, nous avons trouvé une seule fois un oiseau, et dans les 17 autres cas c'étaient des souris, couleuvres, lézards, courtilières, chenilles, vers, grillons. Une cresserelle avait l'estomac bondé de 45 grillons, 5 chenilles et 1 serpent; or, comme elle doit faire au moins deux de ces repas par jour, jugez quelle quantité d'insectes et de

(1) Ces observations seront imprimées sous forme de tableau destiné à être affiché dans les écoles et dans les mairies.

serpents elle peut détruire dans une année! - De même que les *busards,* la *buse* (*le petit aigle, le bon oiseau*) est aussi une bête calomniée; elle mérite une réparation d'honneur. En hiver, elle mange ce qu'elle peut, des souris et accidentellement des oiseaux; au printemps, elle recherche les vers de terre; en été, les rats des champs et les lézards; en automne, les rats et les insectes, surtout une quantité énorme de grillons et de chenilles. Sur 45 estomacs de buses, 5 seulement contenaient des oiseaux; c'était pendant les froids rigoureux de janvier, quand le sol était couvert de neige; les 40 autres étaient peuplés essentiellement de campagnols et de mulots, souvent trois ou quatre à la fois, puis de taupes et d'insectes destructeurs; un estomac contenait 4 chenilles, 6 sauterelles et 110 grillons. Cet aliment étant vite digéré, la consommation doit être d'au moins 300 insectes par jour, c'est-à-dire neuf à dix mille par mois, ou plus de trente mille pour une famille. Après cela, continuerez-vous à tuer ces oiseaux et à les clouer à la porte de vos granges ?—Les *chouettes*, telles que l'*effraie (fresaie, chouette des galetas)*, la *hulotte* (*chat-huant, chouette des bois*), la *chevêche* (*petite chouette*), rendent des services analogues, de même que les espèces moyennes et petites de *hiboux*, comme le *moyen-duc* (*chavant*), le *brachyote* (*chouette dorée ou des marais*), le *scops* (*loppaz, petit-duc*). Ils remplacent avantageusement les chats dans les greniers et délivrent les jardins des papillons de nuit et des hannetons. Dans 38 de ces chasseurs nocturnes, nous avons rencontré 29 fois des souris et des campagnols, 9 fois des insectes, aucune trace d'oiseaux. Une effraie avait 5 squelettes de souris; si le mâle en consomme autant, et les 4 petits chacun la moitié, et si l'on suppose que ces animaux se contentent d'un festin par jour, cela ferait déjà le joli total de 7,300 rongeurs détruits en une année par une famille de chouettes. Que pensez-vous maintenant de cette bête, inoffensive pour l'homme, et même facile à apprivoiser, dans laquelle les bonnes femmes s'obstinent à voir un oiseau de malheur?

Dans les OMNIVORES, c'est-à-dire les oiseaux qui mangent un peu de tout, il n'y a qu'une espèce nuisible, le corbeau noir ou grand corbeau de roche. La *corneille noire* (*petit corbeau, corbine*), la *corneille mantelée* (*corbeau noir et blanc*) et le *freux* (*graillard*) rendent de vrais services : ils aiment surtout les limaçons, les limaces, les insectes; ils attaquent les petits rats des champs et nous débarrassent des cadavres d'animaux. Il ne faut donc pas agir comme les Ecossais qui avaient exterminé les freux dans leur pays en les accusant de manger trop de blé nouvellement semé; bientôt les limaces et les escargots se multiplièrent à tel point, rongeant toutes les jeunes pousses, qu'il fallut aller acheter une quantité de corbeaux pour remplacer les autres. — Dans plusieurs contrées, les gouvernements encouragent encore la destruction de la *pie* (*Dame-agasse, Jaquette*), parce qu'elle s'attaque aux nichées de petits oiseaux. Elle détruit en effet des œufs, uniquement pour élever sa couvée, et jamais pour son propre usage; mais on oublie qu'en dehors de cette courte période elle consacre au moins 340 journées à absorber avec la plus grande voracité une quantité d'insectes et de coquillages : dans les estomacs de pies nous avons constaté d'ordinaire un mélange compact de hannetons (jusqu'à 25 à la fois), d'escargots, de limaces, de charançons, de vers de terre, de sauterelles, de grillons, beaucoup de peaux de chenilles, et même assez souvent des souris et des campagnols. Comptez tout le mal que ces ennemis auraient fait à vos champs et à vos jardins, et convenez que la pie devrait être épargnée. — Le *geai* est inoffensif avec sa nourriture habituelle de glands et de graines sauvages, et il offre sa part de bonne volonté en chassant aussi les insectes. — Le *casse-noix,* le *choquard* (*corneille à bec jaune*) et le *coracias* (*crave, corneille à bec rouge*) vivent retirés dans les montagnes et ne valent pas la peine d'être mentionnés; les deux derniers se contentent de baies et d'insectes. — Un bel oiseau d'un jaune vif, le *loriot,* rend de grands services : il se jette avec avidité sur les hannetons, les chenilles et les sauterelles. — L'*étourneau* (*sansonnet*) croque sans relâche les courtilières, les grillons, les fourmis et leurs œufs, les chenilles, les vers, les cloportes; c'est ce que nous avons constamment découvert dans l'estomac de cet animal utile; on a tort de le poursuivre : pourquoi ne pas lui permettre de manger un peu de raisins et de cerises, quand il les paie avec usure en détruisant à lui seul une armée de bêtes malfaisantes?

JAMES ET LOUIS REVON.

(*La suite au prochain n°.*)

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

IV

L'histoire du Chablais, dans le XVIe siècle, est si riche d'intérêt, si agitée en sens divers, si dramatique qu'elle a, depuis longtemps, attiré la sérieuse attention de tous ceux qui étudient les grandes luttes de cette époque mémorable; cette histoire est loin encore d'être approfondie dans tous ses détails, et les moindres documents qui la concernent, même les plus insignifiants en apparence, ne sauraient être négligés. Sur petit théâtre se débattaient des questions qui venaient de remuer l'Europe entière; les idées nouvelles introduites par la conquête bernoise, sur la rive méridionale du lac de Genève, succombaient après de longs déchirements, au milieu desquels se détache, glorieux et pur, le nom de saint François de Sales.

Si on se reporte à cette époque déjà lointaine, si on réfléchit combien ce que nous appelons aujourd'hui tolérance était peu connu alors, si on compare surtout le zèle charitable de l'auteur des *Controverses* avec l'ardeur fougueuse et excessive de quelques autres missionnaires, spécialement du père Chérubin, on ne peut s'empêcher de reconnaître la grande supériorité morale de l'homme auquel nous devons l'*Introduction à la vie dévote;* plus d'une fois calomnié durant sa vie, à raison de sa douceur évangélique, par le fiel irritable de personnes qui appartenaient à

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1867, pages 25, 84, 97; 1870, page 38; et 1871, page 80.

la même croyance que lui, la postérité lui a rendu justice. L'exquise aménité de ses manières, cette bonne éducation qu'on retrouve même dans sa polémique, sa bienveillance suave et chrétienne ont fait pâlir les noms de ceux qui, combattant auprès de lui, ne redoutaient pas l'emploi des gros mots, comme ce n'était que trop l'usage dans tous les camps. A cet égard aussi, saint François de Sales est bien supérieur à bon nombre de ses amis et de ses adversaires.

Mon intention n'est point, cela va sans dire, d'entrer dans le vif des discussions erronées qui eurent alors tant de retentissement, et qui sont bien loin d'être éteintes de nos jours; j'exprime en passant, mon impression comme simple chroniqueur, et je viens offrir à la *Revue savoisienne*, en les détachant d'une collection assez nombreuse de pièces officielles et contemporaines, deux documents inédits ou qui, tout au moins, à ma connaissance, ne sont pas imprimés; et qui me paraissent jeter quelque jour, aussi bien sur le rôle de saint François de Sales que sur celui du père Chérubin. Ce sont deux lettres officielles adressées au gouverneur du Chablais, l'une par l'Etat de Berne, l'autre par le duc de Savoie. Je les reproduis textuellement, sans y rien changer, d'après les originaux que j'ai entre les mains et que je recopie en leur entier, avec une scrupuleuse exactitude.

1° LETTRE DU GOUVERNEMENT DE BERNE.

Adresse : « A Noble Magnificque Seigneur, Mon-
« sieur de Lambert moderne Gouverneur et Lieute-
« nant General pour S. Al^e au Chablaix nostre honoré
« Seigneur, singulier amy et bon voysin, »

Teneur de lettre : « Noble et Magnificque Seigneur,
« Nous ne pouuons nullement laisser de vous aduer-
« tir, et par mesme moyen supplier y donner remede.
« C'est que nous auons receu aduis certain de bon
« lieu, et certainement par autres que les interesses,
« comme auant quelques temps les Subjectz de
« S. Al^e a Tonon ou les principaulx dentre eulx ont
« esté assembles en leur maison de ville par ung pre-
« sident a ce deputé, et commande soubz peine de
« confiscation de corps, et de biens d'assister aux
« precdications d'vng certain moynne nommé frere
» Cherubin de l'ordre des Capuchins, venu pour les
« diuertir de la Religion, en laquelle ils ont esté
« nourris, et esléues auec aultres procedures tenues
« à leur endroict, tendantes (comme nous auons
« entendu,) non seulement au prejudice desdictz de
« Tonon, pour forcer leur conscience, mais aussy
« nous veulent attoucher nostre honneur et repu-
« tation, comme aussy les Traictés daccord entre
« Illustre Prince, et Seigneur Emmanuel Phillibert
« de Tresdigne memoyre, et nous faict et passé,
« Par lesquels lesdictz Subjectz de Tonon, et aultres
« debuoyent estre laissés à leur Religion, comme
« de mesme par la benigne permission de S. Al^e Ils
« auoyent esté maintenus, En obseruation de quoy
« nous navons peu faire moings pour nostre debuoir
« que de vous en aduertir, et vous supplier tres
« affectueusement comme nous faisons, que suyvant
« la grande confidence que nous auons tousjours
« heu de vostre naturelle bonté, et que les Subjectz
« de S. Al^e qui sont Soubz vostre gouuernement,
« seroyent tellement traictés, laissés, et maintenus
« doulcement et paisiblement à leur Religion, que
« nulle Innovation et alteration leur en eust esté
« faicte, comme encore nous ne pouuons nous per-
« suader, que ceste nouuelleté, et forcement de
« conscience aye este faict ny par le commande-
« ment, ou adueu de S. Al^e, ny de vous, Et par-
« tant, nous vous prions, et bien affectueusement
« requerons, de faire cesser tels, et semblables de-
« sordres, et ne donner place à tels perturbateurs
« de bonne paix, et union, qui ne cerchent (1) autre
« autre chose, sinon de azzeler (2) les bons Princes
« et Magistratz, et par auenture empescher les
« bonnes oeuures, et le Traicté Instant à faire auec
« S. Al^e et nous, A quoy obuier vous userés, s'il
« vous plaist, de vostre autorité et crédit à leur
« endroict, à ce que toutes choses soyent rédigees
« aux termes portés par lesdictz Traictes, et suy-
« vant iceulx lesdictz subjetz soyent laissés en leur
« Religion, et exercice d'Icelle, Ce qui redondera
« indubitablement non seulement à leur soulage-
« ment, mais aussy à la grandeur et bonne prospe-
« rite de S. Al^e mesme, comme selon vostre pru-
« dence accoustumée vous pouvés facilement juger,
« Et enuoyant ce present porteur nostre herauld
« juré auec aultres letres vers S. Al^e, et craignant
« le dangier des chemins, comme aussy que nous
« ne scauons en quel endroict Il pourra trouuer
« S. Al^e Nous vous prions à ces fins luy donner
« l'adresse que vous cognoistres luy estre neces-
« saire avec ung passeport, et . . . . . que ny
« icy, ny aultre part ou Il est passe, na este aucun
« dangier de peste, comme nous luy auons expres-
« sement commandé d'éviter tels, et semblables
« lieux pour aller droictement vers V. S. A laquelle
« nous presentons nos tres affectionnées recom-
« mandations, tous bons plaisirs et offices, de si
« bonne affection que nous prions Dieu . . . . . .
. . . . . .
« noble, et Magnificque Seigneur, Qu'il vous doinbt,
« en sante longue, et heureuse vie. De Berne, le
« 23 de Decembre 1597.
« Laduoyer, et Conseil de la ville et Canton de
« Berne. »

(*Le Sceau a disparu.*)

2° LETTRE DU DUC CHARLES-EMMANUEL.

Adresse : « A nostre trescher bien ame et feal
« conseiller destat et chambellan Senateur en nostre
« Senat de Sauoye gouuerneur et nostre lieutenant
« en Chablais et Gex.

« Le sieur de LAMBERT. »

(Suit le sceau du duc.)

Teneur de lettre : « Le Duc de Sauoye. Trescher
« bien ame et feal conseiller destat et chambellan.
« Nous uoyons par diuerses lettres de Pere Cherubin
« comme il continue en ses premieres imaginations
« et daultan que cela pourroit non-seulement appor-

(1) Cherchent.
(2) Harceler.

« ter de l'ombrage aux voysins mais des pernicieuses « (*sic*) consequences aduenant qu'il se laissast porter « a quelques effectz Il nous a semble de despecher « Compois pour le persuader de se retirer a Necy « sans passer plus auant en ses dites imaginations « Et en cas de plus grande resistance nous désirons « que entre le marquis de Lullin leuesque de Geneue « et uous il y soit pris un prompt expedient car desia « deburoit auoir este faict pour obuier a tout scan- « dale Escriues nous bien particulierement tout ce « quen succedera et touttes les nouelles que uous « aures du uoysinage A tant nostre Seigneur uous « ait en sa Saincte garde, De Saluces ce 2 de feburier « 1599 (*Signé*) C. Emanuel *(Contre-signé)* Roncas.»

Les deux lettres qui précèdent ont bien quelque importance historique ; tandis que le gouvernement de Berne, d'un côté, et le duc de Savoie, de l'autre, éprouvent et manifestent, à l'égard du père Chérubin, un vif mécontentement, aucune plainte ne s'élève, dans ces lettres, contre saint François de Sales, contre le plus ancien missionnaire du Chablais et de beaucoup le plus distingué, le plus courageux, le plus charitable de tous. Ce fait est significatif; il n'est point nécessaire de le mettre en relief, il suffit de l'indiquer.

Qu'on veuille bien remarquer aussi l'extrême habileté diplomatique de la lettre du gouvernement bernois.

Jules Vuy.

L'AURORE BORÉALE DU 4 FÉVRIER

Comme l'ont annoncé les dépêches venues de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles, de tous les points de la France, de Suisse, d'Italie et même de Constantinople, l'Europe centrale et méridionale a été témoin, le 4 février, d'une des plus belles aurores boréales qu'on ait observées de nos jours. Pour les spectateurs favorisés par un ciel pur, comme nous l'étions à Annecy, le tableau était à peu près le même dans toutes les localités, car ces scènes grandioses se passent à des hauteurs prodigieuses : M. Newton est arrivé au chiffre moyen de 214 kilomètres, résultat de 30 observations; d'autres savants portent la distance jusqu'à 200 lieues au-dessus du globe.

Nous n'avons pas l'intention de rééditer ici les théories que le lecteur trouvera dans tous les traités de physique, par exemple celle de M. de la Rive, admettant que les aurores boréales sont dues à des décharges électriques qui s'opèrent dans les régions polaires, l'action du soleil établissant une séparation entre l'électricité positive de l'atmosphère et l'électricité négative de la terre. Nous ne nous chargerons pas davantage d'expliquer comment l'aurore du 4 février a pris exceptionnellement dès ses premières phases la direction de l'Est à l'Ouest et s'est mise ainsi en contradiction avec les manuels de météorologie, qui veulent que ces phénomènes débutent à l'un des pôles, surtout au pôle Nord, et se dirigent dans le sens du méridien magnétique. Nous aurons encore moins l'audace de nous immiscer dans les discussions des savants au sujet des observations spectrales faites le 4 février, lesquelles observations ont fait retrouver les deux raies rouge et jaune caractéristiques des aurores boréales, la raie rouge pouvant être comparée à celle de l'hydrogène, la jaune n'appartenant à aucun spectre connu, enfin les raies de l'oxygène et de l'azote brillant par leur absence, ce qui a fait conclure une fois de plus que la scène se passe bien au-delà de l'atmosphère terrestre. Notre seule prétention, à nous profane, est de grossir le nombre des observations faites sur les phases successives du phénomène, en transcrivant ici les notes que nous avons prises entre six heures du soir et trois heures du matin.

La journée avait été superbe. Pas un nuage, pas un brouillard. Un bon soleil réchauffait les corps et les cœurs : les habitants d'Annecy, séduits par ce printemps précoce, avaient déserté leurs demeures pour se répandre sur les rives du lac ou pour gravir l'amphithéâtre des collines.

La nuit vint, nuit sans lune, notre satellite étant vers la fin de son dernier quartier; mais des millions d'étoiles commençaient à briller de leur éclat le plus pur.

A 6 heures, — heure du méridien d'Annecy, en avance de 20 minutes sur celui de Paris, — un disque rougeâtre apparaît au zénith. Il s'étale ; des rayonnements étranges s'échappent de l'horizon; une demi-heure plus tard, le point rouge était devenu un immense rideau de pourpre, envahissant le ciel de l'Est à l'Ouest et passant sur nos têtes, dans un plan perpendiculaire à celui du méridien magnétique.

Le Nord, qui avait d'abord conservé son aspect ordinaire, prend peu à peu une teinte saumonée, avec des nuances d'une extrême délicatesse, où se fondent le vert, le jaune, l'orangé, avec le rose et le pourpre de la région supérieure. Du Sud-Est s'élance tout à coup, se dirigeant vers le Sud-Ouest, un puissant jet lumineux : c'est une large bande d'un vert très clair, comme la phosphorescence du lampyre. Elle s'étend parallèlement à l'horizon, à une hauteur de 25 à 30 degrés, au-dessous d'Orion. Un faisceau analogue, mais sans limite bien tranchée, et constitué par plusieurs gerbes de lumière, prend sa source au Nord-Est.

Dans ce moment, entre 6 heures et demie et 7 heures, le spectacle est au comble de sa splendeur. L'horizon a toute la clarté d'un soir de pleine lune, si bien qu'en tournant un carnet du côté du Nord, nous pouvons lire des caractères assez fins. Les étoiles sont comme ensanglantées sous leur voile de pourpre, que traversent incessamment des arcs d'un rose mat. La zone d'un blanc verdâtre est envahie par une draperie presque noire, d'un aspect lugubre, offrant des ondulations semblables aux plis inférieurs d'un rideau de velours. Les montagnes acquièrent une teinte olivâtre; tandis que les bases de la Tournette sont noyées dans une ombre sinistre, les neiges du sommet prennent les tons carminés de la fin d'un coucher de soleil. Couvert d'ombres ardoisées, le lac retrouve çà et là des tons gris perle et reflète par intervalles les lueurs d'en haut. Les cygnes, qui s'étaient reposés en groupes immobiles, commencent à tourner la tête à droite et à gauche avec inquiétude.

A huit heures et demie, la teinte pourpre, jusqu'alors de plus en plus condensée au zénith, s'étale

vers l'horizon, pour céder la place à une lueur d'un vert indécis. Dans la région d'Orion, un bel arc d'un rose vif, sillonné de stries plus claires, est formé de pinceaux convergeant d'abord en coupole, puis se posant en croix ; leur noyau de rayonnement est dans le voisinage des Trois Rois.

Dans ce moment, de même qu'à 7 heures, nous avons constaté, et bien d'autres avec nous, une odeur d'ozone très accentuée.

A 10 heures, la lueur des teintes fondues, verte, saumonée et rose, était encore assez intense pour permettre de lire de gros caractères d'imprimerie. Une demi-heure plus tard, le ciel avait repris un aspect de nuit étoilée et sans lune ; mais à l'horizon nord dominait encore un crépuscule jaunâtre, et un peu plus haut une traînée rose traversait la Grande Ourse en arcs plongeants et finissait par acquérir une notable puissance lumineuse, qui se prolongea au moins jusqu'à onze heures et demie.

Vers minuit ce spectacle féerique tendait à s'évanouir, laissant encore des traces à une heure du matin et pendant une partie de la nuit. LOUIS REVON.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

En Savoie, par *Moise Hornung* (1872, Paris et Genève, 145 pages).

Ce petit volume comprend : ***Maurienne et Tarentaise, de la Roche à Annecy, le guide Nicolas Vicaire, Vacheresse et col de Corbier, de Boëge à Saint-Gingolph.***

Il y a, dit l'auteur, Savoie et Savoie. Celle où il va est peu connue : « on n'y va guère et l'on a bien raison. Ce n'est pas la grande, ce « n'est pas l'alpestre ; des montagnes moyennes, des vallées peu pro- « fondes, ici et là un bout de plaine ; on peut facilement trouver « mieux. » L'auteur s'en contente, parce qu'il l'aime. C'est là qu'il trouve le vrai Savoyard ; il s'est appliqué à le dépeindre, en écrivant au hasard de ses impressions. Tel est le sommaire de son avant-propos.

Ce petit volume a son cachet ; il renferme plus d'une fois de charmants tableaux. L'auteur éprouve, dans sa flânerie de voyageur, de véritables jouissances. On pourrait contester quelques-unes de ses observations ; le genre auquel il se livre est difficile. S'il a son originalité, il a ses défauts ; c'est un genre qui peut facilement devenir maniéré. Que M. Hornung évite cet écueil ; des coups de pinceau un peu plus vigoureux ne nuiraient pas non plus à certaines pages de son volume. J. VUY.

—

La Société d'histoire du canton d'Argovie *(Argovia)* a publié récemment deux volumes de ses mémoires (tomes VI et VII).

Le tome VI renferme, entre autres, un grand travail sur Jean de Hallwil, le héros de Morat et de Grandson.

Le tome VII (341 pages in-8°, outre la préface) est en entier consacré à la description des monnaies formant la collection du canton d'Argovie et de la Société d'histoire du même canton. Les ruines de *Vindonissa* ont fourni une grande quantité de monnaies romaines. La collection cantonale comprend celles de plusieurs couvents supprimés (Muri, Wettingen, etc.). Il y a là une abondante source d'études pour ceux qui s'occupent de numismatique ; la partie la plus considérable du volume est consacrée aux monnaies romaines. J. V.

—

Un paléontologue des plus distingués de Lyon, M. Eugène Dumortier, publie des ***Etudes paléontologiques sur les dépôts jurassiques du bassin du Rhône,*** ouvrage fort remarquable dans lequel les espèces sont étudiées avec le plus grand soin. Le dernier fascicule, consacré au lias-moyen, mentionne les fossiles de trois localités de la Savoie et Haute-Savoie :

Les Encombres, passage entre Moûtiers et Saint-Michel, au Roc-Retourné.

Le Môle, près de Bonneville, aux Places et à la Pointe d'Orchex.

Meillerie, près d'Evian, carrières de Balme et de Leucon.

Les espèces savoisiennes sont, outre les *Belemnites paxillosus* Schl. — *Ammonites fimbrialus* Sow. — *A. Davœi* Sow. — *Terebratula numismalis* Lam. — *Rhynchonella variabilis* Schl., qui se trouvent un peu partout :

Belemnites elongatus Miller, Allevard, au Bout du Monde, sur les frontières de la Savoie.

Ammonites armatus Sow. Le Môle, aux Places.

A. muticus d'Orb. Les Places.

A. arietiformis Oppel. Meillerie, carrière de Balme.

Ammonites Mangenesti d'Orb. Pointe d'Orchex, derrière le Môle. — Meillerie, carrière de Balme.

A. bipunctatus Rœmer. Pointe d'Orchex.

A Masseanus d'Orb. Meillerie, carrière de Leucon.

A Henleyi Sow. Môle, aux Places. — Meillerie, carrière de Leucon.

A capricornus Schl. (*planicostata* d'Orb.) Roc-Retourné des Encombres.

A. margaritatus Montf. Roc-Retourné. — Bex, canton de Vaud.

A. Jamesoni Sow. Môle, aux Places.

Pleurotomaria heliciformis E. Desl. Roc-Retourné, aux Encombres G. DE MORTILLET.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 28 février 1872.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président annonce la perte que la Société vient de faire de trois de ses membres, MM. Buttin Eugène, Paul Lullin et Alphonse Despine. Le second a publié dans la *Revue* plusieurs documents intéressants, et le dernier a été longtemps l'un des collaborateurs les plus assidus de notre journal.

M. le Président communique ensuite le programme des concours de poésie et d'histoire institués par l'Académie de Savoie.

Sur la proposition de *M. Revon*, M. ERNEST CHANTRE, géologue et archéologue, à Lyon, et M. ELIE MASSÉNAT, archéologue, à Brive (Corrèze), sont nommés membres correspondants.

M. le docteur Thonion nous fait connaître une excellente découverte dont la Savoie agricole saura faire son profit et que l'on ne saurait trop répandre dans notre pays ; elle est due à M. Boussingault, qui l'a communiquée à l'Académie des sciences dans une de ses dernières séances.

Les paysans alsaciens employés à l'exploitation agricole de ce chimiste savaient de tout temps que le lait, pour être rapidement converti en beurre, doit être à une certaine température. Ils le tâtaient avec la main et le jugeaient tantôt trop froid, tantôt trop chaud, mais le degré précis de la température voulue, ils ne le connaissaient pas. Les expériences thermométriques faites par M. Boussingault leur ont indiqué que le lait devait être à 16 degrés au-dessus de zéro.

Ce n'est pas 15 et ce n'est pas 17, c'est 16°. Au-dessus et au-dessous de 16 degrés, le lait mis dans la baratte exige un temps très long avant d'être converti en beurre, tandis qu'à 16° c'est l'affaire de quelques minutes. Depuis qu'ils savent cela, les paysans alsaciens ***possèdent tous un thermomètre*** et s'en servent.

M. Ducis fait part à la Société des découvertes qu'il a faites ces temps derniers dans les archives de l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, de la ville et de la préfecture sur les hôpitaux des pestiférés, de la Providence, de la Charité et sur les Marquisats, et qui feront l'objet d'autant d'articles dans la *Revue*. Il signale en particulier, en 1698, l'érection de la chapelle de l'hôpital général de la Providence, le long de la rue qui en porte le nom, et dont l'un des vocables était le B. Pierre Favre, jésuite, né au Villaret, paroisse de Saint-Jean-de-Sixt, et honoré dans ce village dès 1561.

M. Revon expose : 1° une belle série d'antiquités de l'âge de la pierre, telles que silex taillés, ossements travaillés, débris d'animaux, moulages d'os sculptés ou gravés. Cette collection composée de 155 échantillons, a été recueillie dans les cavernes de la Corrèze et de la Dordogne par M. Massénat et offerte par lui au Musée. — 2° Des antiquités mexicaines données par M. J.-B. Tripp, membre correspondant de la Société, à Tampico, à qui le Musée est déjà redevable de nombreux envois antérieurs; ces objets consistent en deux statues en pierre dont l'une a 1 mètre de hauteur, et 2 sujets en terre ; M. Tripp y a joint un choix de reptiles conservés à l'alcool. — 3° Des antiquités lacustres du lac du Bourget, échangées par le Musée de Chambéry : 76 bronzes, 65 spécimens de poteries, une centaine de dents et ossements, des graines et des objets en pierre.

M *l'Archiviste* présente les dons et échanges suivants :

Chanoine Spano, *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna*, don de l'auteur ; — G. de Mortillet, *Les Gaulois de Marzabotto ;* — *Adresse* de la Société républicaine et régénérée de Chambéry, an II, don du même ; — A. Favre, 4me *rapport* sur l'étude et la conservation des blocs erratiques en Suisse, don de l'auteur ; — Lecoy de la Marche, *Une fausse Jeanne d'Arc*, don de l'auteur ; — A. de Foras, *Franchises municipales de Cusy en Genevois*, don de l'auteur ; — Abbé Dufour, *Notice sur la Bâtie d'Albanais*, etc., don de l'auteur ; — Cl. Blanchard, *Notice biographique sur Eugène Burnier*, don de l'auteur : — A. Albrier. *M. Marie, avocat*, don de l'auteur ; — A. Vingtrinier, *Les richesses de M. Alexis*, don de l'auteur ; — F. Descostes, *Beaune-la-Rollande et son anniversaire*, don de l'auteur ; — C. Vogt, *Congrès des sciences prehistoriques de Bologne*, don de M. Thioly ; — Aeolus, *Les Marées*, don de l'auteur ; — brochures diverses données par M. Burdet et par M. Dépollier : — E. Chantre, *les Palafittes du lac de Paladru*, envoi de la Société de statistique de l'Isère ; — autographe de M. Jules Favre, don de M. Favre Clavairoz ; — manuscrit sur parchemin, don de M. Claude Pégat ; *Revue des Societes savantes des départements*, — *Revue du Lyonnais* — *Bulletin* de la Société des antiquaires de France ; — *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; — *Bulletin* de l'Académie delphinale ; — *Bulletin* de la Société académique du Var ; — *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille ; — *Journal de la Société d'agriculture de la Savoie ; — Revue bibliographique universelle*, — *Association scientifique de France ; — Journal des connaissances médicales ; — Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel ; — *L'Educateur*, revue pédagogique ; — *Le Courrier des Alpes ; — L'Union savoisienne. — La Gazette du peuple ; — La Savoie thermale ; — Le Faucigny ; — L'Annonce de Savoie ; — L'Echo du Salève ; — Le Bâtiment ; — Le Courrier de Turin ; — L'Italia agricola.*

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

Nous avons reçu, au moment du tirage, un article de M. Ernest Chantre sur l'important trésor d'objets en bronze découvert à Réalon, département des Hautes-Alpes.

Ce travail, accompagné d'une planche, paraîtra dans la prochaine livraison.

—

Nous avons signalé récemment le zèle déployé à Fontainebleau par M. Boyer, conservateur du palais. Ce fonctionnaire avait sauvé du pillage par l'armée allemande des richesses de toute nature: tentures, meubles, tableaux, curiosités, qui étaient renfermés dans le château, et qui faisaient de ce vaste domaine un des plus curieux du monde.

Un honorable correspondant nous informe que c'est au péril de sa vie que M. Boyer a accompli le sauvetage de tous ces objets.

M. Pfnor, qui s'est beaucoup occupé de cataloguer les curiosités de plusieurs châteaux, et particulièrement de celui de Fontainebleau, nous écrit que M. Boyer avait caché dans l'immense dédale de caves que surmonte le palais tout ce qui pouvait tenter la cupidité des envahisseurs ; *rien n'est sorti du château.* Le prince Frédéric-Charles et son état-major y ont séjourné pendant plus de trois mois et ont fait faire en vain les plus actives recherches.

M. Boyer a été frappé, dépouillé de ses vêtements, mis en prison. On espérait le faire parler. Il a résisté à tous ces mauvais traitements et n'a rien livré.

Plusieurs journaux et nous-même nous croyons qu'il serait de toute justice qu'une récompense fût accordée à celui qui a conservé à la France un monument historique rempli de richesses mobilières qu'il eût été impossible de remplacer. (*Moniteur universel.*)

—

Depuis quelques jours, les ouvriers travaillent, éclairés par le gaz, dans l'intérieur du nouvel Opéra. Ils font les ravalements des murs, le pavage en marbre des salles, salons et corridors. Ils construisent les loges et terminent le grand et magnifique escalier d'honneur. Ils achèvent aussi ce qu'on nommait jadis le pavillon de l'empereur, ainsi que les deux rampes en fer à cheval qui permettront aux voitures de monter au premier étage pour déposer, à deux pas de sa loge, le chef du gouvernement. On travaille aussi aux foyers.

Quant à la puissante machine qui changera les décors à vue, elle se construit dans les ateliers.

Le grand hôtel de la direction, placé au nord du théâtre, est presque terminé et bientôt habitable. Enfin tout le lampadaire extérieur est posé et terminé depuis longtemps.

—

Le ministre de la guerre du gouvernement russe vient de publier de curieux et intéressants détails statistiques sur l'étendue superficielle, la population, etc., de l'empire moscovite.

Il ressort du travail du ministre russe, qu'en 1725, le territoire de l'empire couvrait une surface de 275,571 milles carrés, dont 82,687 en Europe et 192,884 en Asie. Ce vaste territoire fut plus tard agrandi et porté à 389,310 milles carrés, dont 106,951 milles en Europe et 282,359 en Asie, y compris 9680 milles carrés occupés par la mer Caspienne et la mer d'Aral.

Les régions les plus fertiles et les plus populeuses de ce plus grand des empires couvrent une surface excédant de 32,000 carrés la superficie totale de l'Europe.

La population de la Russie dépasse 80 millions d'habitants et est ainsi répartie : Russie proprement dite, 52 millions ; Pologne (dans son étendue historique), 16 millions ; Finlande, 1,800,000 ; Sibérie et Caucase, 10 millions ; Turkestan, au-delà de 1 million.

On compte en Russie 8 universités établies à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kieff, Charkow, Odessa, Kazan, Dorpat et Helsingfors. Le nombre total des étudiants fréquentant les cours s'élève à 5576.

Les écoles pour les classes moyennes ou gymnases, dont le plus grand nombre, comparativement au chiffre de la population, se trouve en Pologne, y sont dans la proportion d'une école pour 175,000 habitants. Dans les provinces de la Baltique, la proportion est d'une école par 200,000 habitants ; en Finlande, une par 284,000. Dans le district de Saint-Pétersbourg, on n'en compte qu'une par 500,000 âmes ; dans celui de Moscou, une par 720,000 âmes, et dans le district de Kazan enfin, une école pour 1,200,000 habitants.

—

La jetée terminale du chemin de fer du Pacifique, construite à Oakland, en face de San Francisco, est de dimensions vraiment prodigieuses. Sa longueur est de 3,355 mètres et sa largeur à l'extrémité de 360 mètres ; elle porte dix voies parallèles de fer et de nombreux magasins. Les bacs à vapeur de San Francisco qui viennent s'adapter à l'extrémité de cette jetée peuvent prendre à chaque chargement un train complet de 16 wagons et 300 bestiaux ; dix minutes de traversée et le tout débarque à San Francisco, au centre de la ville.

En dépit de tous les efforts des Californiens, l'immense territoire de l'Amérique Russe acheté par les Etats-Unis pour la somme de 38 millions de francs, n'a nullement gagné en importance commerciale depuis les huit ans qu'il a changé de mains. Sitka est encore un petit village et le reste du territoire un désert en grande partie inexploré. Le principal journal de Sitka, the *Alaska Times*, a dû cesser de paraître, faute d'abonnés.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patriâ una complexa est.* 20 mars 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Géologie du tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis, par G. de Mortillet. — Découverte d'un trésor de l'âge du bronze à Réalon (Hautes-Alpes), par M. Ernest Chantre. — Les oiseaux utiles, par MM. James et Louis Revon. — *Le Bois de sapins* (poésie), par M. Jules Vuy. — Bulletin.

GÉOLOGIE DU TUNNEL DE FRÉJUS OU PERCÉE DU MONT-CENIS

I

Lorsqu'il s'est agi d'entreprendre le tunnel des Alpes, désigné sous le nom de *Percée du Mont-Cenis,* la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Savoie, comprenant toute l'importance de ce grand travail, a secondé de tout son pouvoir les efforts des initiateurs de l'œuvre qui devait souder l'Italie à la France. Elle me chargea d'étudier la nature géologique des terrains existants entre Modane et Bardonnèche, point choisi par les Ingénieurs pour établir le tunnel. Je fis mon rapport le 12 décembre 1856. Il en fut publié deux éditions sous le titre : *Etudes géologiques sur la percée du Mont-Cenis.* Depuis, j'ai eu la satisfaction de voir toutes mes prévisions réalisées, bien que quelques-unes aient été émises en opposition avec celles de deux maîtres de la science, de Collegno et Elie de Beaumont.

J'annonçais qu'on traverserait à partir de Modane pour aller à Bardonnèche :

1° De puissantes assises de grès tellement talqueux et micacés qu'on les prendrait volontiers pour des schistes ou gneiss talqueux dont ils ont l'éclat gras et brillant, souvent même la cassure feuilletée;

2° Des quartzites blancs, très durs; à cassure très finement grenue, roches d'une puissance maximum de 300 mètres. Ces quartzites se divisent en couches assez minces et parfois en nombreux fragments vers les surfaces d'affleurements, mais deviennent très massifs et très compacts dans l'intérieur du sol;

3° Du gypse blanc, presque toujours mêlé de parties argileuses, et souvent accompagné de cargneule, roche magnésienne, de teinte jaunâtre ou grise, en partie pulvérulente, en partie solide et celluleuse, ce qui lui donne l'aspect du tuf. Dans l'intérieur de la terre ces roches changent complètement de nature. Les gypses deviennent des anhydrites à aspect saccharoïde, et les cargneules des dolomies, roches compactes et résistantes, pourtant très faciles à percer;

4° Epaisseur assez considérable de calcaire dur, solide, cristallin;

5° Enfin des schistes calcaires ou argileux, légèrement savonneux au toucher, tantôt lustrés, tantôt noirs, se subdivisant en nombreux feuillets et ayant une puissance énorme.

Cette succession des roches est justement celle qu'on a rencontrée, avec les modifications que j'ai signalées et dans les proportions que j'ai indiquées. Voici le tableau exact de chacune d'elles dans la percée :

1° Grès talqueux	2,096m 50
2° Quartzites	388 50
3° et 4° Anhydrites, dolomies et calcaires, roches compactes	355 60
5° Schistes calcaires	9,392 95
Total . .	12,233m 55

Comme je l'ai annoncé, de toutes ces roches les quartzites seuls devaient offrir de véritables difficultés et retarder le travail. C'est ce qui est arrivé en effet. Si l'on consulte le tableau de l'avancement des travaux du côté de Modane, on voit :

1865	Grès talqueux et quartzites . .	458m 40
1866	Quartzites	212 29
1867	Anhydrites, dolomies et calcaires	687 81

J'avais indiqué comme puissance maximum des quartzites 300 mètres environ. On n'en a pas rencontré autant. Si la galerie est engagée pendant 388 mètres dans cette roche, cela tient, ce qui était prévu, à ce qu'elle traverse l'assise non pas perpendiculairement à son plan de direction et d'inclinaison, mais suivant une ligne très oblique dans la direction et fort penchée dans le sens de l'inclinaison. Tenant compte de cet état de chose, M. Elie de Beaumont, dans la note qu'il a communiquée à l'Académie des Sciences le 18 septembre 1871, estime que la puissance réelle ou orthogonale des quartzites au tunnel de Fréjus est de 220m,50.

Les couches, du côté de Savoie, ont une direction très oblique par rapport à celle du tunnel ; aussi quartzites et gypses se montrent, au-dessus du bourg de Modane, très près de l'ouverture du tunnel, tandis que dans le tunnel même il faut faire plus de deux kilomètres pour atteindre le commencement des quartzites. Cela montre que l'évaluation de la puissance réelle de cette roche, d'après les données de M. Elie de Beaumont, est encore beaucoup trop forte.

L'inclinaison des couches, du côté de la Savoie, est aussi très forte. Elles plongent dans le massif de la montagne, relevant leurs têtes du côté de Fourneau, village qui se trouve en aval de Modane. Cette inclinaison varie en suivant le tunnel, tellement que dans la dernière assise du côté de Bardonnèche, les schistes calcaires, les couches finissent presque par devenir horizontales. C'est à un tel point que les Ingénieurs ont été obligés de modifier la forme du tunnel. Pour la facilité et l'économie de la construction dans tout le côté de Modane, la voûte est à plein cintre. Du côté de Bardonnèche, au contraire, pour résister plus facilement aux pressions exercées par les couches voisines de l'horizontale, le muraillement est elliptique. D'après cette disposition des couches, si l'on veut connaître la puissance réelle des schistes calcaires, il faut diminuer de beaucoup le chiffre 9,393 mètres donné par la traversée du tunnel. Il doit se réduire proportionnellement encore plus que celui des quartzites.

Comme je l'avais prévu, les travaux ont fait découvrir des couches d'anthracite intercalées dans les grès talqueux et quelques veines ou nids métallifères. C'est surtout de la galène que l'on a rencontré. On a aussi mis au jour, vers la région des gypses, une source ferrugineuse froide.

G. de Collegno (*Mém. Acad. de Turin,* 1852) avait peur des amas d'eau. J'ai combattu cette crainte par diverses considérations géologiques qu'on peut voir dans mon Rapport. Le fait est venu me donner entièrement raison. Il est difficile de rencontrer un tunnel plus sec que celui de Fréjus. L'eau, au lieu de gêner les travaux, a tellement fait défaut qu'on était obligé d'aller la chercher au dehors pour les besoins des travailleurs. Les gypses, au lieu de livrer passage à des trombes d'eau comme le craignaient de Collegno et M. Elie de Beaumont, laissent avec peine suinter une simple petite source.

J'ai aussi combattu les assertions de M. Elie de Beaumont (*Mém. Acad. de Turin,* 1852) qui redoutait la rencontre de serpentines, d'euphotides et peut-être d'un noyau central de gneiss feldspathique très dur. J'ai montré que le tracé du tunnel est éloigné de la région des serpentines, à distance suffisante des euphotides de Villarrodin et en dehors du massif de gneiss ou roches cristallines dures. Le fait est encore sur ce point venu me donner raison.

Ainsi, grâce à une étude exacte des lieux et aux données de la science bien interprétées, j'ai pu en 1855, avant le commencement des travaux, préciser d'une manière exacte la nature, la puissance et les conditions des roches que devait traverser le tunnel de Fréjus, sur une longueur de plus de 12 kilomètres et à une profondeur qui a atteint jusqu'à 1,610 mètres!

II

Passons maintenant des considérations pratiques aux considérations purement théoriques.

Depuis plusieurs années, mon savant ami, le professeur Bartolomeo Gastaldi, a entrepris un magnifique travail qu'il poursuit activement avec le concours de M. Baretti. Il fait au cinquante millième la carte géologique et minéralogique du versant piémontais des Alpes. Ce long et pénible travail sera d'une très grande utilité, chaque nature de roche étant indiquée et circonscrite avec soin. Quant à la théorie que le professeur Gastaldi déduit de ses études, et qu'il vient d'exposer dans un beau mémoire intitulé : *Studii geologici sulle Alpi occidentali di B. Gastaldi, con appendice mineralogica di G. Striver,* Florence, 1871, in-4°, avec planches, carte et coupes, je ne saurais l'admettre. Le géologue turinais si précis, si clair, si net d'habitude, dans ce mémoire me semble se perdre au milieu des hypothèses nuageuses et vides de l'Allemagne. Qu'il revienne aux habitudes et aux qualités des races latines, son beau travail sur la géologie des Alpes sera alors un véritable monument!...

M. Gastaldi considère toutes les roches cristallines des Alpes piémontaises : schistes calcaires lustrés, calcaires plus ou moins cristallins avec leurs gypses et leurs cargneules, grès talqueux, quartzites, schistes talqueux, micaschistes, serpentines, euphotides, diorites et granites, comme formant un tout qu'il nomme *zone des roches cristallines récentes* ou *des roches vertes*. Cette zone entoure des noyaux ou massifs d'un gneiss à larges cristaux de feldspath que M. Gastaldi appelle *gneiss antique* ou *inférieur*. L'énorme zone des roches cristallines récentes ou roches vertes, ainsi désignées à cause de la couleur généralement verdâtre de l'élément talqueux qui y domine, mesure plusieurs kilomètres de puissance. Elle appartiendrait au terrain laurentien. Les serpentines, euphotides, diorites et granites faisant partie de cette zone sont, d'après le professeur de Turin, des roches sédimentaires.

Dans un livre intitulé : *Cenisio e Frejus,* publié par M. Bignami, au moment de l'inauguration du tunnel de Fréjus, nous trouvons une lettre de M. Gastaldi contenant l'application de ces théories nouvelles aux roches qui existent entre Bardonnèche et Modane, ou plutôt entre Bussoleno et Modane, car M. Gastaldi part d'un point plus éloigné de Modane que Bardonnèche.

« Toutes les roches, dit-il, comprises entre Bussoleno et Modane ont une structure plus ou moins cristalline ; toutes sont absolument privées de fossiles ; et la majeure partie est comprise dans la zone caractérisée par la présence des serpentines et des autres *pierres vertes*. De fait, même dans les Alpes Graies et les Alpes Pennines, cette zone renferme fréquemment des calcaires et schistes calcaires, des anhydrites, quartzites et cargneules. Du reste, la serpentine se trouve à peu de distance du plateau du Mont-Cenis, à Oulx, à Césane, au mont Genèvre et près de Modane (euphotides de Villarrodin). Il n'y a donc aucun motif pour ne pas comprendre, au moins en grande partie, les roches du tunnel de

Fréjus dans la zone des pierres vertes, qui se rapporte au terrain prépaléozoïque, c'est-à-dire antérieur aux couches siluriennes fossilifères. » (Page 17 du tirage à part : *Lettere del prof. B. Gastaldi al signor Enea Bignami.*)

Si le professeur Gastaldi, au lieu de partir de Turin pour venir à Modane, parcourant ainsi la partie des Alpes la plus embrouillée et la plus difficile à déchiffrer, avait suivi la route inverse, il serait arrivé, je crois, à des conclusions toutes différentes. La succession et la classification des terrains en partant de la Savoie est bien plus simple et plus claire.

Du côté de Modane, en face de l'ouverture du tunnel, au-delà de la rivière de l'Arc, se trouve un massif de gneiss à cristaux de feldspath, roches vraiment cristallines, qui sont bien certainement les plus anciennes du pays et autour desquelles affleurent toutes les autres. Ces gneiss sont en dehors des travaux, mais les grès talqueux dans lesquels s'ouvre le tunnel reposent sur eux et ont leurs têtes de couches en partie redressées de leur côté. Ces grès talqueux, quoi qu'en dise magistralement M. Elie de Beaumont à l'Académie des Sciences, sont bien les plus inférieures de toutes les roches qui se trouvent entre Modane et Bardonnèche.

Des couches subordonnées d'anthracite ont été rencontrées au milieu des grès traversés par le tunnel. Ces grès font donc partie du terrain anthracifère des Alpes.

Il paraît qu'on n'a pas recueilli d'empreintes végétales dans les travaux de la percée. Mais les grès talqueux peuvent se suivre sans aucune solution de continuité depuis Modane jusqu'à Saint-Michel, et là les empreintes végétales de l'époque houillère sont assez fréquentes et en assez bon état de conservation pour ne laisser aucun doute sur leur détermination. L'entrée du tunnel du côté de Modane se trouve donc dans le terrain houiller bien caractérisé, partie supérieure de la grande division paléozoïque.

Les quartzites, les gypses ou anhydrites, les cargneules ou dolomies, les calcaires et les schistes calcaires plus ou moins lustrés qui se suivent régulièrement, superposés aux grès houillers, doivent donc être plus récents. Au lieu d'être, comme le suppose mon ami Gastaldi, prépaléozoïques, ils sont plutôt postpaléozoïques. Le plus rationnel est de rapporter toutes ces assises au trias, époque généralement très pauvre en fossiles. Les fossiles pourtant ne font pas absolument défaut comme semble le croire le professeur de Turin. Les affleurements de calcaire qui dominent le tunnel et sont la continuation des couches traversées par les travaux, peuvent se suivre jusqu'à Villarrodin et au fort de l'Esseillon. Eh bien, à Villarrodin même, dans un calcaire à cristaux de feldspath noir qui est en contact avec l'euphotide, M. le professeur Lory a aperçu une trace de coquille bivalve, probablement d'une *Lima* (*Bull. Société géol.*, 1861, vol. XVIII, p. 744).

Un peu plus loin, au fort de l'Esseillon, un peu à l'ouest du pavillon du génie, est une belle surface polie par les anciens glaciers, près de laquelle M. de Vignet découvrit, en 1858, des coquilles fossiles empâtées dans le calcaire magnésien. Découverte qui fut confirmée peu de temps après par M. Pillet (*Bull.*, 1861, p. 748). Ce sont des coquilles striées, à côtes assez saillantes, se rapportant aux genres *Lima* ou *Avicula ;* parfaitement caractérisées comme coquilles, elles sont en trop mauvais état pour être déterminées spécifiquement. Elles suffisent pourtant pour montrer qu'on est bien loin de la zone prépaléozoïque antérieure aux couches siluriennes fossilifères. Bien plus, le voisinage, presque le contact d'un de ces fossiles avec les euphotides de Villarrodin, tendrait à faire douter de la grande ancienneté des euphotides elles-mêmes.

Du côté de Bardonnèche, la puissante assise des schistes calcaires lustrés, la dernière de celles traversées par le tunnel, se trouve surmontée de grands escarpements calcaires. Ces escarpements peuvent se suivre au loin et fournissent en Dauphiné, en Maurienne et en Tarentaise divers gisements fossilifères contenant des *Ammonites* et autres fossiles liasiques. C'est une preuve de plus que les quartzites, les gypses et leurs calcaires, ainsi que les schistes lustrés, doivent être rapportés au trias, puisqu'ils sont placés entre les grès houillers et les calcaires liasiques. Cette preuve existe en Piémont même. En effet, sur le versant piémontais du mont Genèvre, lors de la visite de la Société géologique de France en 1861, MM. Vallet, Hébert et plusieurs autres ont trouvé dans les éboulis, au pied des calcaires qui dominent les schistes lustrés, de nombreux fragments de calcaires ayant l'aspect et la structure grenue des lumachelles de l'infralias et contenant comme celles-ci de nombreuses petites coquilles bivalves. Le même éboulis a fourni à M. Hébert une empreinte d'ammonite dans un fragment de calcaire plus compact qui venait probablement d'un gisement supérieur appartenant au lias.

Si cette dernière observation n'a pas une grande importance au point de vue de la théorie de M. Gastaldi, elle en a une très grande par rapport à celle de M. Angelo Sismonda. Un fait curieux, c'est qu'à l'Académie de Turin ont apparu les deux théories les plus opposées, concernant les roches du tunnel de Fréjus. Pendant que le professeur Gastaldi voudrait vieillir outre mesure ces roches en les rejetant dans le prépaléozoïque, l'illustre professeur Angelo Sismonda, depuis longtemps, les rajeunit beaucoup trop en faisant remonter les grès talqueux anthracifères jusque dans le jurassique supérieur. La vérité, comme je viens de l'exposer, se trouve entre les deux. Le simple raisonnement, appuyé sur des observations exactes et précises, suffit pour démontrer que les roches du tunnel de Fréjus appartiennent :

Les premières du côté de Modane, grès talqueux, à l'époque houillère.

Les autres jusqu'à Bardonnèche, quartzites, gypses, cargneules et schistes calcaires lustrés, à l'époque triasique.

G. DE MORTILLET.

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR DE L'AGE DU BRONZE A RÉALON (HAUTES-ALPES)

L'une des plus importantes découvertes archéologiques faites dans ces derniers temps est certainement celle du trésor de Réalon, canton de Savine (Hautes-Alpes).

C'est à la suite d'un violent orage qui dévasta une partie du pays, que des bergers trouvèrent, en février 1870, une série d'objets en bronze, dans une ravine creusée par les eaux torrentielles.

Ces antiquités allaient être vendues comme vieux cuivre à un industriel ambulant et certainement perdues, lorsque M. l'abbé Arnaud, curé de Réalon, prévenu de la découverte et en ayant compris de suite toute la valeur, parvint à persuader les propriétaires de ces bronzes qu'ils avaient entre les mains un véritable trésor pour la science et qu'ils devaient le présenter aux hommes qui s'occupent de l'histoire de leur patrie et qu'en même temps, auprès d'eux, ils pourraient en tirer un plus grand prix.

Il fut décidé que ces antiquités seraient envoyées à Lyon; mais, au lieu d'être présentées au Musée, elles furent offertes à un marchand qui les acheta à vil prix. Dès que j'appris l'existence à Lyon de ces objets, je m'empressai d'aller les voir, mais je ne pus obtenir aucun renseignement sur le lieu de la découverte.

Comme la question était pleine d'intérêt pour l'histoire primitive de nos Alpes dauphinoises, je fis de nombreuses démarches qui aboutirent après quelques jours. Je pus aller sur les lieux et y opérer des fouilles, grâce à M. le Curé et à M. le Maire de Réalon, qui rivalisèrent de zèle et de bienveillance pour faciliter nos recherches.

Quelques fouilles nous mirent bientôt en possession d'une nouvelle série d'antiquités analogues à celles qui avaient été vendues à Lyon; leur authenticité fut ainsi contrôlée et la trouvaille était complétée.

Je remis le produit de mes fouilles au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, et l'administration put faire l'acquisition de cette trouvaille toute entière.

Le trésor de Réalon se compose de 410 pièces réparties en 26 séries différentes d'articles; dans chacune des séries, les formes et les ornementations sont généralement variées; en voici l'inventaire : 4 faucilles; 1 épingle à longue tige; 3 lances, dont l'une est ornée de filets au talon; 3 viroles à carène ou armure de casse-tête? 1 couteau à douille (*forme des lacustres*); 4 pendeloques rondes, dites rouelles, à plusieurs branches avec anneau de suspension; 8 pendeloques triangulaires semblables aux précédentes; 1 pendeloque en losange; 67 anneaux unis de diverses grandeurs et de diverses épaisseurs; 137 petits anneaux unis et plats d'un côté; 23 ressorts à boudin pour ornementation de vêtements; 16 tubes annelés; 1 anneau en pierre (Jadéite); 21 appliques agrafes; 1 petite agrafe à rebords rabattus; 1 large agrafe de ceinturon garnie de gravures; 11 anneaux garnis de coches sur la carène; 1 anneau brisé pour suspension; 1 applique ronde garnie de traits concentriques; 3 grands boutons plats; 42 boutons à mamelon; 13 boutons bombés sans mamelon; 1 anneau jumeau; 1 grand anneau fermé formant bracelet; 20 bracelets ouverts de diverses formes et richement ornés; 3 bagues faites de bracelets, cannelées et brisées; 1 bouton garni de traits concentriques. Fragments de perles d'ambre et de perles en verre annelées bleu et blanc.

La plupart de ces objets sont en très bon état, aucun ne paraît avoir servi; plusieurs pièces sont semblables, sinon d'ornementation, au moins de forme et d'usage; tout porte à croire que c'étaient là probablement des objets destinés à être vendus.

Une agrafe, un couteau et les bracelets sont surtout remarquables par leurs gravures; les pendeloques ou rouelles ainsi que les anneaux sont aussi variés que nombreux; tous ces menus objets sont d'un bronze blanc contenant 18 °/₀ environ d'étain pour 82 °/₀ de cuivre.

Parmi les objets qui composent le trésor de Réalon et dont je n'ai reproduit qu'une faible partie dans les figures qui accompagnent ce mémoire, un très grand nombre de pièces indiquent la civilisation des palafittes des lacs de la Suisse et de la Savoie; ce sont les mêmes formes de bracelets, de couteaux, de pendeloques, etc.... que l'on trouve dans ces stations, et les dessins dont ils sont ornés sont identiques.

Les pièces de Réalon paraissent avoir été les modèles de celles qui ont été fabriquées dans les stations lacustres du Bourget, car on remarque moins d'art dans leur fabrication et les dimensions sont moins grandes aussi.

Je crois donc devoir rapporter la découverte de Réalon à la 2me époque de l'âge du bronze à laquelle il faut rapporter ces palafittes où se montre d'une façon si remarquable l'établissement définitif de l'industrie du bronze dans nos régions.

C'est là, en effet, le caractère capital de la 2me époque du bronze, tandis que la 1re époque est caractérisée par l'importation directe des objets en bronze.

La plupart des objets de Réalon sont d'un bronze contenant 18 °/₀ d'étain.

C'est la station qui, à ma connaissance, a fourni le plus d'objets fabriqués avec ce genre de bronze; on a bien trouvé quelques pièces analogues dans les palafittes, mais jamais on n'en a trouvé en aussi grand nombre qu'à Réalon pour en échanger ainsi leur alliage.

Quels étaient donc ces négociants si riches en étain, métal certainement précieux à cette époque, puisqu'on ne le trouve pas dans nos pays? D'où venaient ces marchands et où allaient-ils? Voilà deux questions qu'il serait intéressant de résoudre; quoi qu'il en soit, je dois faire remarquer que Réalon se trouve à une faible distance des cols du mont Genèvre, probablement l'un des meilleurs passages à cette époque et à la nôtre pour franchir les Alpes de ce côté là.

Quelques rapports entre les formes des objets de Réalon et celles de plusieurs pièces trouvées en Piémont, près de Côme, à Capriano, permettent de supposer encore, à cette deuxième époque, une importation venant de l'Italie. Les pièces qui offrent le plus de rapports sont des bracelets et des pendeloques.

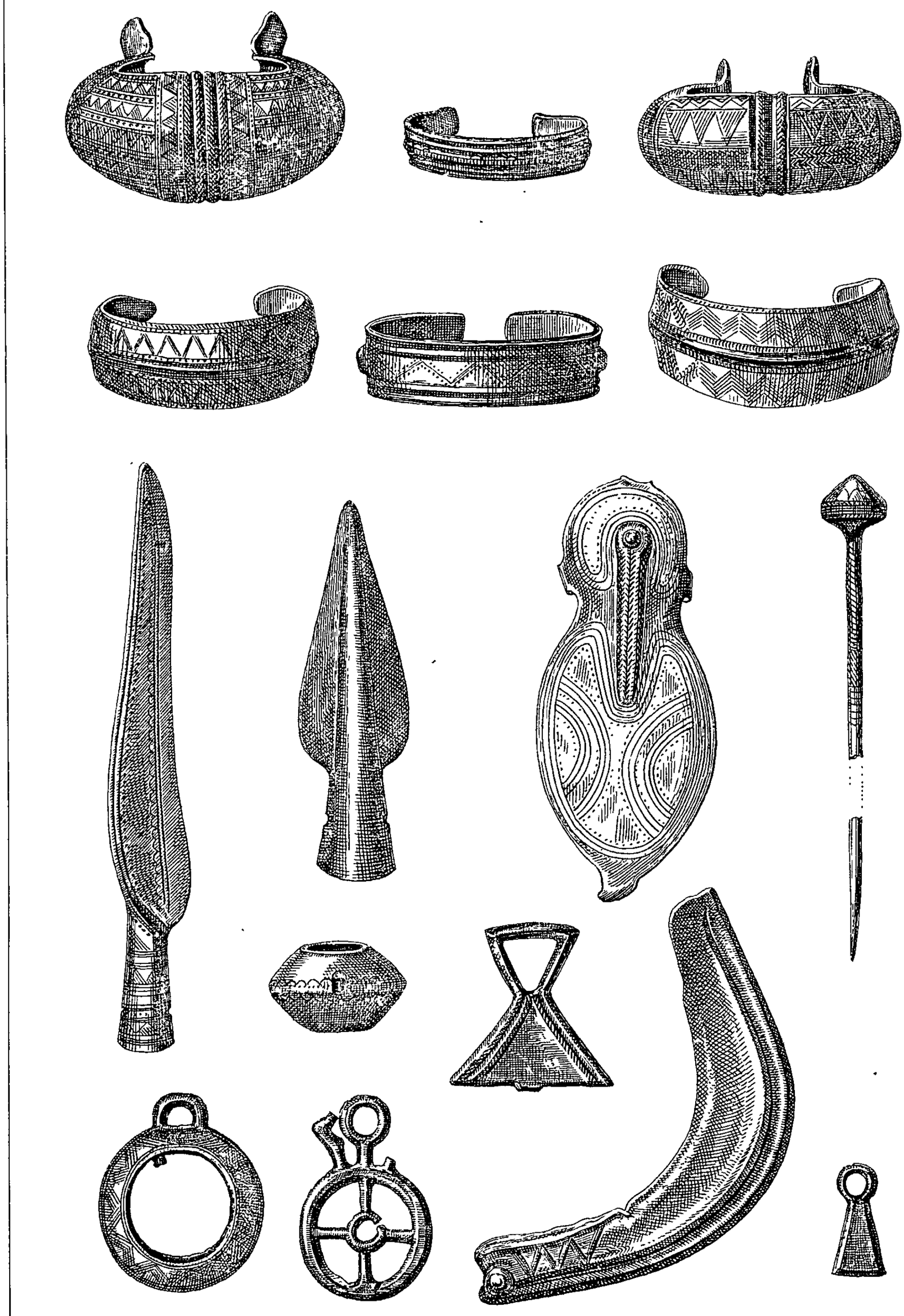

1/2 grandeur nat.

Lith. A. Perrin. à Chambery. *Champod.*

Objets divers du Trésor de Réalon, (IItes-Alpes)

Musée des antiquités nationales de St Germain-en-Laye.

De tout temps les migrations des peuples se sont produites, dans chaque contrée, par les points qui leur présentaient le moins de difficultés à vaincre : ainsi les relations de la Gaule centrale avec l'Orient ont dû s'opérer d'abord par la vallée du Rhône et ensuite, simultanément, par cette vallée et les principaux passages des Alpes (1).

Le Rhône offrait aussi à ces peuples, venant probablement d'Asie, une route toute naturelle pour remonter vers le nord, dès qu'ils avaient l'embouchure de ce fleuve après avoir traversé la mer ou avoir suivi les côtes de la Ligurie (2).

Pendant ces moments de colonisation, ces mêmes peuples s'étaient répandus et fixés aux pieds des Apennins, puis entraînés par la même force d'expansion, ils franchirent les Alpes, emportant avec eux leurs mœurs et leur industrie et ils retrouvèrent alors sur les rives du Rhône et les bords des lacs de la Savoie et de la Suisse leurs frères d'origine qui, venus par une autre voie, avaient déjà construit leurs demeures.

En même temps des relations d'échange s'établissaient entre ces populations et des hommes du Nord qui leur apportaient l'ambre et probablement l'étain.

Ces divers courants de civilisation, forcés d'obéir aux exigences de la configuration du sol, venaient donc souvent converger vers certaines contrées où les attiraient les avantages de la topographie et les richesses de la végétation.

La partie moyenne du bassin du Rhône, comprenant la Savoie, le Dauphiné et le Lyonnais, a été un lieu de rendez-vous pour ces peuples primitifs qui, marchant toujours devant eux, répandaient à chaque pas les bienfaits d'une civilisation nouvelle.

C'est pourquoi, dans un espace de terrain peu étendu, il a été possible de retrouver les vestiges des deux périodes de l'âge de la pierre (3) et les traces des diverses industries de l'âge du bronze, ainsi que celles qui se rapportent à l'emploi du fer et aux temps historiques (4).

Les débris de l'industrie de l'âge du bronze que je viens d'étudier dans la partie moyenne du bassin du Rhône, sont assez considérables pour permettre, dès à présent, de rassembler quelques faits pouvant aider à faire connaître, dans cette région, au moins, la civilisation de ces temps reculés et jeter encore quelques lueurs sur ses origines.

Par l'étude des rapports qui existent entre les nombreux objets que j'ai observés dans les collections publiques et particulières et les diverses découvertes que j'ai pu faire, j'ai été conduit à établir trois époques dans la civilisation de l'âge du bronze, basées sur trois degrés dans les progrès de cette industrie métallurgique. Chacune de ces époques est caractérisée par un art spécial qui paraît propre à certains territoires.

Les restes de l'industrie de la première époque se retrouvent surtout dans les environs de Lyon, la plaine dauphinoise (Vienne, Grenoble, Valence), et la partie de la Savoie comprise entre le cours du Rhône et celui de l'Isère.

C'est dans les chaînes secondaires des Alpes et dans les lacs de la Suisse et de la Savoie que l'on rencontre les traces de la civilisation que je rapporte à la deuxième époque.

Des formes artistiques bien tranchées caractérisent les objets dont la fabrication me paraît remonter à la fin de l'âge du bronze ou à la troisième époque ; ces objets se trouvent essentiellement dans le haut Dauphiné, la Maurienne et la Tarentaise où nous verrons apparaître le fer immédiatement après.

Ces divisions sont loin d'être absolues, cependant elles sont basées sur l'étude et le classement régional d'un grand nombre de découvertes. Je dois ajouter que la rencentre accidentelle d'un objet d'une époque différente ne doit pas suffire pour les modifier.

Dans un travail d'ensemble que je prépare depuis plusieurs années, je me réserve de développer ces questions en décrivant d'une façon aussi complète que possible les découvertes qui se rattachent à l'industrie et à l'art de l'âge du bronze dans la partie moyenne du bassin du Rhône.

De nombreuses découvertes sont encore à faire dans cette région assez vaste et il me reste bien des matériaux à étudier. Je serai donc vivement reconnaissant envers toutes les personnes qui voudront bien me communiquer les documents qu'elles possèdent sur ces temps primitifs qui intéressent, et l'histoire de nos origines nationales, et l'histoire de l'industrie métallurgique dans nos pays.

ERNEST CHANTRE.

(1) On prétend que 1,500 ans avant notre ère les Pélasges connaissaient les métaux et qu'ils en ont envoyé des colonies en occident On croit aussi que 4 à 5 siècles avant d avoir fondé Marseille, les Phéniciens fréquentaient la vallée du Rhône et celle de la Saône.

Henry Martin, *Histoire de France. — Du rôle du mineur dans les progres de la civilisation*, Fournet.

(2) D'après les recherches de M Fournet *(le Mineur)* et de M de Rougemont, *les Sémites en occident*, toutes les traditions relatives a l'origine des métaux sont grecques et embrassent la métallurgie de la Grece et de l Asie Mineure

Monographie du Mont-d'Or Lyonnais. Falsan et Locard, Lyon, 1866.

(3) *Etudes palcontologiques*, age de pierre. Ernest Chantre, Lyon, 1867.

(4) *Les palafittes ou constructions lacustres du lac de Paladru, pres Voiron* (Isère).

LES OISEAUX UTILES

(Suite et fin)

Viennent ensuite les INSECTIVORES dont le nom seul suffit pour indiquer à quels braves serviteurs nous avons affaire. Dans cette catégorie, sauf deux espèces nuisibles, la pie-grièche grise et le merle d'eau, chacun travaille sans relâche pour le bien du campagnard. Ainsi, la *pie-grièche rousse* et la *pie-grièche écorcheur (matagasse)*, le *gobe-mouche*, les *merles*, les *traquets (motteux, terrasson)*, les *pipits (becfigue)*, les *bergeronnettes (hoche-queue, lavandière)*, mangent les chenilles, les charançons, les sauterelles, toutes sortes d'insectes, et ne dédaignent pas non plus les vers et les limaçons. Les plus petits oiseaux de nos pays, les *troglodytes* et les *roitelets*, font preuve d'une voracité étonnante : nous avons vu des roitelets avoir 80 mouches à la fois dans leur estomac. Cette ardeur pour la chasse est partagée par les *becs-fins*, comme le *rossignol*, la *fauvette*, le *pouillot*, le *rouge-gorge*. Souvenons-nous qu'ils nous rendent tous d'immenses services. — Quelques-uns

de ces petits oiseaux ont encore un autre genre d'utilité dont il est juste de tenir compte : leur chant si doux va jusqu'au fond de notre âme et nous rend plus gais, plus ouverts, plus portés à aimer Dieu et nos semblables. Dans le silence des nuits de mai, quand le rossignol jette au milieu de la solitude ses notes harmonieuses, n'est-il pas vrai que l'émotion nous pénètre? Après avoir admiré l'humble musicien, nous disons qu'il faut respecter le petit être qui nous a procuré un instant de joie pure; nous comprenons que le chant du rossignol a son utilité comme le parfum des fleurs, comme un beau lever de soleil, comme le sourire de l'enfant, comme tout ce qui dilate le cœur.

Il ne faut pas se figurer que les oiseaux classés parmi les GRANIVORES ne se nourrissent que de graines et surtout qu'ils s'adressent de préférence aux plantes utiles. Aux époques où la nourriture animale fait défaut, nous avons toujours vu dans leur corps les mauvaises graines bien plus nombreuses que les bonnes : les *moineaux* avaient ordinairement l'estomac rempli par les débris des plantes sauvages qui infestent les champs et les jardins; la plupart des autres *gros-becs* aussi, comme le *chardonneret (cardinalin),* le *serin,* la *linotte,* le *friquet.* Un *pinson* avait 300 graines de mauvaises herbes dans le jabot; voyez combien de milliers de végétaux nuisibles un seul pinson empêche de se répandre. — Bien plus, les oiseaux réputés granivores prennent une large part à la destruction des insectes, et même c'est presque leur unique nourriture à l'époque des nichées; les œufs, les larves, les chenilles, tout y passe. Les charmantes *mésanges* (*lardères*), si mignonnes, si actives dans la poursuite de nos ennemis, doivent être classées parmi les oiseaux les plus utiles, et l'*alouette* est particulièrement précieuse en ce qu'elle fait disparaître les insectes qui percent le grain et la racine du blé. — Et tenez, voici une preuve de l'utilité des granivores. En Angleterre on voulut un beau jour se défaire des moineaux, parce qu'ils mangent un peu de bon grain lorsque les insectes sont rares. Leur tête fut mise à prix; or, quand on eut massacré sans pitié les pauvres pierrots, les insectes firent de tels ravages qu'il fallut bientôt se procurer en France une quantité de moineaux pour les lâcher au milieu des cultures. La même chose est arrivée chez les Prussiens, qui n'ont pas toujours raisonné juste. Aux Etats-Unis, jusqu'à ces dernières années, les promenades publiques des principales villes étaient dépouillées de verdure par des millions de chenilles; l'acclimatation du moineau dans ces contrées a fait disparaître comme par enchantement les maudites rongeuses de feuilles.

Il n'existe pas de plus acharnés destructeurs d'insectes que les GRIMPEURS. Oh! dans cette catégorie-là, nous n'avons que l'embarras du choix pour aligner de gros chiffres, plus éloquents que les longues démonstrations. Ouvrez l'estomac d'un *pic vert,* vous serez sûrs d'y trouver des fourmis en quantité innombrable; dans l'un nous avons compté 560 fourmis, dans d'autres 600, puis 700, enfin 800! Cette nourriture étant légère et vite digérée, un pic vert doit consommer au moins deux mille fourmis par jour, c'est-à-dire plus de 700,000 par an, ce qui fait, pour une seule famille de pics, entre deux et trois millions! Le *pic noir* est aussi glouton : nous avons trouvé jusqu'à 900 grandes fourmis mêlées à de gros vers blancs. Le *pic épeiche* (*pic noir et blanc*) et les autres espèces ont la même alimentation et prennent aussi des gerces, des chenilles, beaucoup de vers blancs destructeurs du bois. — Le *coucou* aime les grillons, et il est avant tout un terrible ennemi des chenilles; il mange sans difficulté les chenilles velues : nous en avons vu 36 dans un estomac, et comme c'est une substance peu consistante, l'approvisionnement se renouvelle plusieurs fois par jour. — Le *torcol* (*tire-langue*) partage les habitudes des pics, et malgré sa petite taille il trouve le moyen d'engloutir 200 fourmis dans un repas. — Il est faux de dire que les pics et les torcols creusent les bois sains et contribuent à les faire pourrir : puisque leur seule préoccupation est de chercher des insectes et des vers, il est au contraire naturel qu'ils s'adressent de préférence aux troncs déjà percés, pour les nettoyer des animaux qui menacent les arbres d'une ruine complète. Il n'est donc pas nécessaire de déclarer ici que ce serait une vraie folie de nuire à ces gardiens vigilants des forêts et des vergers.

Dans d'autres familles il existe encore bon nombre d'espèces intéressantes. La *sitelle* (*pique-bois*), le *grimpereau* (*rapette*), le *tichodrome* (*l'oiseau papillon*), se nourrissent d'insectes, avec addition de petites graines sauvages. Dans une vingtaine de huppes (*poulet sauvage, poupou*), nous avons rencontré exclusivement des insectes, surtout des hannetons, des sauterelles, des carabes et des chenilles. — Il est inutile de prendre la défense des *hirondelles :* chez tous les peuples on ouvre un asile jusque dans les habitations à ces gracieux oiseaux qui viennent annoncer les beaux jours avec leurs petits cris joyeux, et tournent familièrement en cercle au-dessus de nos têtes pour nous délivrer des mouches et des moucherons. — Le *martinet* (*pive*), cousin germain de l'hirondelle, jouit à juste titre d'une égale protection. — On devrait respecter à plus forte raison l'*engoulevent (crapaud volant, tette-chèvre),* si cruellement poursuivi. Il se montre encore plus utile en gobant avec son large bec les papillons de nuit dont les chenilles font par leur voracité le désespoir des jardiniers, et il paraît qu'il aime les festins copieux : dans un engoulevent nous avons découvert 32 gros papillons de nuit; dans un autre, 25 papillons, des bousiers et autres scarabées; dans un troisième, 23 phalènes, 6 sauterelles, 1 grillon, 40 coléoptères ou insectes recouverts d'ailes dures, 25 chrysalides de papillons, c'est-à-dire 95 insectes de grande taille.

En abordant l'ordre des GALLINACÉS, nous vous engageons fort à noter ceci : la *caille,* dont on fait un massacre général pour le plaisir des gourmets, devrait être conservée avec soin au milieu des champs. N'écoutez pas ceux qui disent qu'elle ruine

le campagnard en mangeant beaucoup de blé; d'abord elle en consomme bien moins qu'on ne le croit, et se contente du grain tombé après la moisson et qui serait également perdu; d'ailleurs elle aurait le droit de prélever ce faible impôt comme récompense de services continuels. Nous avons examiné l'estomac d'une cinquantaine de cailles, depuis janvier jusqu'à décembre. Eh bien, presque toujours il contenait des insectes; en mai ceux-ci figuraient seuls, en très grande quantité à la fois : les chenilles avec ou sans poils abondaient, puis venaient les sauterelles, les insectes rongeurs du blé et diverses espèces de coléoptères. En octobre il y avait moins d'insectes, mais des centaines de mauvaises graines; comptez-vous pour rien ce sarclage gratuit des champs? Et puis, pour cet oiseau comme pour beaucoup d'autres, tenez compte de la quantité d'engrais qu'il dépose sur la terre : nous avons eu la curiosité de peser la fiente d'une caille élevée en cage; elle en donnait de 12 à 15 grammes par semaine, de sorte qu'une famille de cailles fournit au moins 10 kilos d'excellent guano dans l'espace d'une année. Regarderez-vous encore en ennemi un oiseau qui détruit par milliers les insectes rongeurs, dépose de l'engrais sur vos terres et les nettoie des plantes parasites?

Parmi les ÉCHASSIERS, oiseaux de marais montés sur de longues jambes, il y a encore des espèces utiles. Les *pluviers* et les *vanneaux* consomment beaucoup de chenilles, de vers et d'insectes aquatiques et terrestres. — La *grue,* trop rare chez nous, retourne toutes les mottes d'un champ pour y découvrir des vers. — Quant à la *cigogne,* c'est un intrépide chasseur de serpents, et son utilité est si bien reconnue dans certains pays qu'on met en prison les gens assez mal avisés pour tuer une cigogne. — Les *hérons* aiment le poisson, et sous ce rapport on pourrait presque les ranger parmi les oiseaux nuisibles, si d'un autre côté ils ne faisaient beaucoup de bien en chassant les insectes, les serpents et même les souris. — Les *courlis,* les *bécasseaux,* les *chevaliers,* les *poules d'eau,* etc., consomment aussi des vers, des limaçons, des larves et des insectes; mais comme ils prennent également du poisson, nous hésitons à les regarder comme utiles, d'autant plus qu'il est légitime d'utiliser le gibier d'eau pour notre nourriture. — La même observation s'applique aux PALMIPÈDES, oiseaux de rivage.

OISEAUX NUISIBLES.

Les *aigles* font très souvent leur pâture des lièvres et des oiseaux; il faut se débarrasser de ces grands carnassiers. On pourrait toutefois être indulgent pour la plus petite espèce de notre pays, le *Jean-le-Blanc* (*petit aigle blanc*), parce qu'il nous délivre des serpents et des poissons crevés. — L'*autour des pigeons* (*gros faucon, grand épervier*), comme son nom l'indique, va rôder vers les pigeonniers avec des intentions que l'on connaît trop bien et qui méritent d'être punies. — L'*épervier* (*tiercelet*), doit être tué sans hésitation; en ouvrant l'estomac d'une trentaine de ces animaux, nous avons constamment découvert des débris d'oiseaux, et surtout d'espèces très utiles, comme les becs-fins et les mésanges. — Le *hibou grand-duc* (*grand-chavant*), poursuit assez souvent le gibier, en particulier les lièvres; autrement il serait très recommandable comme chasseur de rats et d'insectes. — Le *corbeau noir* ou *grand corbeau de roche* attaque pendant l'été divers oiseaux, les jeunes perdrix et les jeunes lièvres, mais il compense en partie ses déprédations en détruisant beaucoup de reptiles et en faisant disparaître les matières animales décomposées. — Comme l'épervier, la *pie-grièche grise (pie bâtarde*), attaque toute l'année les petits oiseaux. Il ne faut pas la confondre avec les autres espèces de pies-grièches; nous avons vu combien la rousse et l'écorcheur sont utiles. — Quoique les *colombes* et les *pigeons* consomment beaucoup de mauvaises graines, ils en choisissent trop souvent de bonnes, en particulier le blé noir. — Le *cincle plongeur* ou *merle d'eau*, le *martin pêcheur* ou *alcyon,* et enfin la plupart des oiseaux aquatiques, tels que les *grèbes, canards, cormorans, plongeons,* détruisent les poissons et leurs œufs. Faisons une exception pour le *cygne domestique :* il aime avant tout les herbes et les coquillages, et il faut d'ailleurs le conserver comme un des plus gracieux ornements des lacs.

UTILITÉ DE QUELQUES MAMMIFÈRES, REPTILES ET INSECTES.

Au détour d'un chemin, vous avez aperçu quelquefois une *belette* fuyant à sauts précipités, puis restant immobile et levant la tête pour examiner le voyageur. Devant sa mâchoire aux dents pointues vous avez remarqué une apparence de grande moustache : ce corps tombant à droite et à gauche, c'était une souris ou un campagnol : les rongeurs et les serpents sont la nourriture favorite de la belette et celle de l'*hermine,* autre animal qui lui ressemble beaucoup en été, mais dont la robe est blanche en hiver. Dans l'estomac de ces carnassiers nous avons presque toujours vu des rats des champs, très rarement des restes d'oiseaux. — La *chauve-souris* n'est pas du tout dangereuse pour nous, malgré les contes absurdes que l'on débite; bien plus, pour satisfaire son appétit, elle attrape les araignées, les mouches, les hannetons, les papillons de nuit, les chenilles processionnaires. — La *musaraigne,* le plus petit des quadrupèdes, reconnaissable à son museau effilé, croque les insectes et nous débarrasse des cadavres en putréfaction. — Le *hérisson* est un si bon chasseur de souris, qu'on l'élève souvent dans les greniers pour remplacer les chats. Il poursuit avec un égal acharnement les vipères et se nourrit aussi d'escargots, de vers et d'insectes. — La *taupe,* si calomniée, si persécutée, est un peu désagréable, il est vrai, dans les jardins, parce qu'elle soulève la terre; mais dans les prairies que de services elle rend! Elle est carnassière et non herbivore, comme l'indique la forme de ses dents, et comme on peut s'en assurer d'ailleurs en ouvrant son estomac, où l'on ne trouve absolument que des animaux : elle fait sa pâture des vers, des grillons, des courtilières, des chenilles et des larves de hannetons; son appétit

excessif l'oblige à en dévorer des quantités énormes. Les agriculteurs anglais, loin de se plaindre des taupinières, se disent très satisfaits d'avoir à étendre chaque semaine sur les prés une terre aussi finement divisée.

Et le pauvre *crapaud*, en a-t-on dit sur son compte ! Parce qu'il est laid, on se croit en droit de le martyriser; et pourtant cette bête, incapable de faire du mal, met tous ses soins à nettoyer les jardins; dans ses chasses nocturnes il prend les charançons, les larves, les mille-pattes, les limaces. En France et en Angleterre, des jardiniers intelligents achètent les crapauds à deux et trois francs la douzaine et les déposent dans leurs carrés de légumes. — La *grenouille* et la *salamandre* ont des qualités analogues. — Quoique la *couleuvre* ne soit pas venimeuse, on s'intéresse fort peu à elle à cause de sa ressemblance avec la terrible vipère; et cependant elle se livre à notre profit à la poursuite des souris et des insectes.

Même chez les insectes on trouve des amis, en bien petit nombre il est vrai. Citons parmi les plus utiles la *coccinelle* ou *bête à bon Dieu*, qui s'attaque sans relâche aux pucerons, et le *carabe doré (jardinière, vinaigrier)* : il est très carnassier et tue les vers de terre, les limaces, les hannetons, les chenilles.

Ainsi donc, cultivateurs, et vous, enfants des écoles, vous avez à présent la preuve de ce que nous vous disions : si parmi les quadrupèdes et les oiseaux il existe quelques rares ennemis dont il faut se défaire, combien est plus grand le nombre de ceux qui ont été créés pour nous réjouir et pour nous venir en aide ! Il est bien entendu maintenant que loin d'inquiéter les petits oiseaux, vous les protégerez contre les ignorants ; vous respecterez leurs couvées et vous disposerez même des nids artificiels pour encourager ces timides ouvriers à se rapprocher de vos demeures ; vous ferez un acte de charité en leur donnant un peu de nourriture pendant l'hiver. En passant sous le nid qui abrite les petits êtres appelés à vous rendre un jour mille services et à vous procurer des jouissances continuelles par leur chant et leurs mouvements gracieux, vous redirez à vos camarades les vers du poète :

Ce nid, ce doux mystère
Que vous guettez d'en bas,
C'est l'espoir du printemps, c'est l'amour d'une mère :
Enfants, n'y touchez pas!

JAMES et LOUIS REVON.

LE BOIS DE SAPINS

La voici, ma forêt; au loin se tait le vent,
Sous les sapins altiers que connut mon enfance,
Je viens m'asseoir encore où j'ai rêvé souvent,
Je la retrouve enfin ma vieille insouciance,
Folâtres souvenirs et naïve espérance,
Songes d'un temps passé, toujours, toujours vivant!

Ah! je l'ai tant aimé, ce petit coin de terre,
Où ne pénètrent pas les regrets, les soucis,
Où l'heure qui s'envole est pleine de mystère,
Où, tranquille et joyeux, sur cette pente assis,
J'écoute encor ta voix si douce, et tes récits,
O grand'mère au cœur d'or, âme pure, âme austère!

Des montagnes partout à l'horizon lointain,
A mes pieds, une mer d'arbres et de verdure,
De vingt hameaux épars le champêtre destin,
Le spectacle attrayant d'une vierge nature.....
— Tout à coup, la forêt s'anime, et son murmure
Parle, comme autrefois, aux jours de mon matin!

Et je rêve longtemps et longtemps je m'oublie.
S'oublier et rêver, quel charme, quel bonheur!
Du sentier des forêts vague mélancolie!
La solitude élève et rafraîchit le cœur,
Elle répand sur moi comme un baume vainqueur,
C'est une coupe pleine et qui n'a pas de lie!

— De ces rares instants revit le souvenir;
A l'ombre de ces bois, oui, les heures rapides
Sont comme les enfants à qui rit l'avenir;
Ah! si la terre abonde en figures livides,
Heures au pas léger, vous ignorez les rides,
Heures au front si pur, rien ne vous peut ternir!

JULES VUY.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 16 *mars* 1872.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président communique : 1° une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry, relative à la prochaine réunion, à la Sorbonne, des délégués des sociétés savantes. — 2° Une lettre de M. Ernest Chantre, nommé membre correspondant. — 3° Une lettre de M. Sautier-Thyrion, accompagnant le don de la notice biographique qu'il vient de publier sur notre regretté confrère, M. Alphonse Despine. — 4° Une circulaire de la Commission pour le monument à ériger sur la tombe de M. l'abbé Martinet. Les souscriptions sont reçues au Grand-Séminaire de Moûtiers ; les sommes recueillies jusqu'à ce jour s'élèvent à 1,741 francs. — 5° Le règlement et le programme des questions à traiter dans la 38e session du congrès scientifique de France. La session s'ouvrira à Saint-Brieuc le 1er juillet prochain.

M. le Secrétaire-adjoint présente les comptes de la Société pour l'exercice 1871. Sa gestion est approuvée.

La Société reçoit au nombre de ses membres correspondants M. DOUBLET, professeur au collége de Bône (province de Constantine) et M. PAPIER, conservateur de la bibliothèque et du musée de la même ville.

M. Revon présente une collection de minerais du massif du Mont-Blanc, donnée par M. Lucien Deschamps, naturaliste à Saint-Gervais-les-Bains.

Le même membre expose une nombreuse série de produits des colonies, accordée au Musée d'Annecy par M. le Ministre de la marine et déterminée avec soin par M. Aubry-Lecomte, conservateur du Musée colonial des Champs Elysées.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Notice biographique sur M. A. Despine, par M. Sautier-Thyrion, don de l'auteur; — ***Le névé de Justedal et ses glaciers***, par C. de Seue; deux ouvrages de botanique, par A. Blytt, envois de l'Université royale de Norvège à Christiania, — ***Revue du Lyonnais***; — ***Journal*** de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — ***Association scientifique de France***; — ***Revue archéologique***; — ***Annales*** de la Société de vulgarisation pour l'enseignement du peuple; — ***Journal*** des connaissances médicales; — ***L'Educateur***, revue pédagogique; — ***L'Industriel savoisien***; — ***L'Union savoisienne***; — ***L'Annonce de Savoie***: — ***Le Faucigny***; — ***L'Echo du Salève***; — ***Gazette du peuple***; — ***Courrier des Alpes***; — ***La Savoie thermale***; — ***Le Courrier de Turin***; — ***L'Italia agricola***.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 avril 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE.— Les Alpes pœnnines, graies et cottiennes, par M. C.-A. Ducis. — Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie (suite), par M. l'abbé E. Chevalier. — Les paroles ailées, par M. H. Hammann. — Le faubourg Perrière et le pasquier du Tillier, par M. C.-A. Ducis. — La musique à Annecy (suite), par M. J.-C. de Vigne. — Bulletin.

LES ALPES PŒNINES, GRAIES & COTTIENNES

Nous maintenons ici l'orthographe donnée par Strabon, Tite-Live, Ptolémée, Pline, Ammien Marcellin, l'Itinéraire d'Antonin, le *Libellus des provinces romaines;* la *Notice des dignites de l'Empire*, Zozime, Isidore, Paul Orose, et par les nombreuses inscriptions romaines conservées en Italie, en Savoie et en Suisse. Nous pensons que tous ces auteurs savaient ce qu'ils disaient de leur époque beaucoup mieux que certains touristes modernes, qui voudraient refaire à leur gré l'histoire et la géographie anciennes.

Nous ne pouvons imaginer que les montagnes et les vallées adjacentes aient eu un nom *à priori* avant l'arrivée des premiers habitants. Ceux-ci ont dû exprimer dans leur langage les traits les plus saillants des localités où ils venaient planter leurs tentes.

Lorsqu'il s'agissait des grandes lignes de montagnes, les historiens n'en ont-ils point marqné les diverses sections en ajoutant à l'appellation générale les noms des peuplades ou des races qui les occupaient?

Mais où trouver cette nomenclature primitive pour chaque région? S'est-elle maintenue? N'a-t-elle point été modifiée par de nouvelles colonies?

Nous avons eu souvent l'occasion de constater ces successions dans l'usage d'un complément onomastique, qui n'était lui-même que la traduction dans une autre langue, du nom précédent, devenu générique.

Ce sont les traces de ces races superposées qu'il s'agit de retrouver dans les noms les plus anciens qui nous restent.

Certains auteurs s'acharnent aux étymologies grecques, d'autres aux latines, d'autres aux galliques.

Lr celtomanie absolue est tout aussi ridicule que la grécomanie, etc. Il y a une part à faire à chaque colonisation, et c'est ici que l'érudition est nécessaire pour éclairer le discernement de l'historien.

Les études étymologiques, abandonnées aux caprices des linguistes, sont des jeux de mots, si elles ne sont pas guidées par les données des historiens et des géographes contemporains. Leur témoignage est d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares. Toutefois les générations ne se succèdent pas rigoureusement d'une date à une autre; elles se pénètrent, elles s'engendrent, elles vivent mélangées, et les écrivains sont ainsi l'écho do l'âge précédent, les témoins du leur et les inspirateurs du suivant.

Les relations des contemporains ne finissent pas avec eux. Si leurs ouvrages n'existent plus, on en retrouve des traces dans ceux qui sont venus ensuite, et qui, tout en recueillant les traditions précédentes, sont, à leur tour, les contemporains de leur époque. C'est ainsi que le corps de l'histoire se maintient, se développe et s'agrandit avec le corps social.

Lorsqu'il n'y a pas un accord évident entre tous, les auteurs les plus rapprochés des localités ou des faits dont il est question ont sans doute plus d'autorité pour trancher la difficulté. C'est ainsi que Pline, qui était né au bas des Alpes lépontiennes, qui avait exploré la Grèce, l'Italie, la Gaule et l'Espagne, qui avait pu puiser aux documents officiels, ayant été dans l'intimité des empereurs Tite et Vespasien, Pline a une autorité incontestable dans la géographie historique des Alpes. Il cite à tout instant les auteurs plus anciens et discute, en l'occasion, les étymologies grecques, gauloises, taurisques et ligures.

Mais la course aux nouveautés qui est de mode aujourd'hui, rejette avec dédain ces auteurs surannés, dont on ne peut anéantir le témoignage, ou que le caractère superficiel de notre époque n'a pas la patience d'approfondir; et, si l'on ne fait litière de toute cette antiquité, il faut s'attendre à être « dé- « pourvu de tout esprit d'examen et de critique. »

Malgré ce verdict, nous continuerons à distinguer l'histoire du roman historique, géographique, etc., et à soutenir que le récit des faits passés ne peut être basé que sur les monuments et les documents de ce passé.

Résumons sommairement les faits les plus attestés.

La plus ancienne colonisation dont on puisse affirmer historiquement le nom dans nos contrées occidentales, est celle de la race ibérique, dont les *Al-*

banenses ou *Albinenses*, *Albœci* ou *Albini* étaient des branches. C'est à leur époque que remonterait la dénomination d'*Albes* ou *Albiona* donnée à nos montagnes, d'après Strabon, et qui s'est modifiée ensuite en celle d'*Alpes*. Cet auteur précise, en parfaite connaissance de cause, la différence et les limites des Alpes et des Apennins.

Pline, d'après Caton, parle encore d'une autre invasion de Taurisques, peuplade féroce, qui n'aurait guère dépassé nos Alpes et qui a laissé son nom à plusieurs de ses stations en Orient.

Le Saint-Gothard et ses flancs divers en auraient abrité plusieurs familles. Caton et Appien d'Alexandrie leur attribuent les Taurini (1).

Vers le XVIe siècle avant notre ère, l'émigration gallique serait venu par le nord refouler au sud la race ibérique, dont plusieurs familles sont demeurées cantonnées dans les Alpes qui séparent la Gaule de l'Italie. J'ai essayé d'en indiquer les principales stations au Congrès scientifique de France tenu à Chambéry en 1863, dans plusieurs articles de cette *Revue*, eu 1868, et enfin dans un ouvrage actuellement sous presse.

Les Allobroges, les Nantuates, les Véragres, les Ceutrons, rameaux divers de la race gallique, sont postérieurs, dans nos Alpes, aux colonisations ibérique et grecque.

Pline rapporte qu'une émigration grecque se serait échelonnée sur le versant méridionnal des Alpes qui tournent le nord de l'Italie jusque dans la chaîne occidentale contre la Gaule. C'est ensuite de cette colonisation, rapportée au XIVe siècle avant notre ère, que le nom d'*Alpes graies* aurait été affecté à l'ensemble de la chaîne occupée par cette race.

D'autres appellations sont venues successivement qualifier les divers tronçons de cette chaîne. Le nom d'*Alpe pœnine* a été donné spécialement au passage du Grand-Saint-Bernard et par suite aux arêtes qui continuent la ligne de chaque côté : de là le nom de *Vallée pœnine* à celle qui est arrosée par le haut Rhône jusqu'au lac Léman. Deux inscriptions, l'une à Saint-Maurice en Vallais et l'autre à Vérone en Italie, constatent quatre peuplades dans cette vallée, *quatuor civitates vallis pœninæ*, dont César, Pline, et Strabon donnent les noms : c'étaient les Nantuates dont le centre était à Tarnadé ou Saint-Maurice, les Véragres à Octodure ou Martigny, les Seduns à Sion et les Vibères à Brig.

Quant à ces derniers, Pline rapporte deux traditions, l'une qui les fait venir de la race grecque, l'autre retenue par Caton, qui en faisait, comme des Salasses de la val d'Aoste, une peuplade taurisque des Alpes lépontiennes.

Tel est le nom du flanc méridional du Saint-Gothard, dont deux localités sont bien connues, Focogna des *Focunates* et *Oscella* des Lépontiens, qui ont fait partie de la province Rhétique.

L'opinion publique à Rome et ailleurs, dont Tite-Live à la fin de l'ère ancienne, Pline au premier siècle de la nôtre, Ammien Marcellin au IVe, Servius au Ve, Isidore de Séville au VIe, etc., sont les témoins irrécusables, attribuait au passage des Carthaginois, *Poeni*, le nom de l'Alpe pœnine, dont toutes les inscriptions constatent l'orthographe conforme à cette tradition (1).

L'historien le plus rapproché du fait, le plus complet dans sa narration, le plus compétent dans la question, comme officier supérieur d'armée, comme intime de la famille des Scipions, les adversaires de la famille d'Annibal, et surtout parce qu'il avait exploré toutes les traces du général carthaginois, Polybe indique, dans les termes les plus évidents, le même passage, auquel il ne donne pas encore le nom d'Alpe pœnine, puisque l'usage n'a pu en venir qu'à la longue et que son récit a probablement contribué à introduire cette appellation, en précisant d'une manière certaine le col traversé par les *Poeni*. D'après cet auteur, l'armée d'Annibal, après avoir remonté dans la direction du Rhône pendant vingt-cinq jours, a laissé au nord le territoire des *Ardues*, dont le nom s'est perpétué dans *Ardunum*, Ardon et Ardwaz, et n'a quitté les bords du Rhône que pour commencer l'ascension même de la montagne (2). Ce qu'il n'a pu faire qu'en remontant la Dranse du Vallais.

J'ai démontré, d'après le même auteur, que les Gésates avaient traversé cette même ligne de montagne, mais plus spécialement le Simplon, pour venir en aide aux Gaulois de la haute Italie (3). On sait par Polybe, Eutrope et Servius que ce nom indiquait, non pas une nationalité, mais des bandes mercenaires de la Gaule.

Annibal se servit de leur exemple pour stimuler le courage de son armée, abattu par l'aspect de ces sommités couvertes de neige. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) *Hist. nat.* III, XVII, XX.

(1) *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, Ducis, p 39, 72, 88
La substitution de l'*e* à l'*œ* est l'œuvre du moyen âge : c'est un fait constaté tous les jours par la paléographie.
(2) Polybe, *Hist. rom.*, III, XLVII.
(3) Polybe, *Hist.*, II, XIV, XV, XXI, XXVIII, XXXIV.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite)

THYSANOURES.

Cet ordre d'insectes privés d'ailes renferme les *lépismes* qui se trouvent dans l'intérieur des maisons, où leurs écailles blanches et brillantes leur ont fait donner le nom de *poissons argentés*, de *demoiselles d'argent*. On les rencontre souvent sous les planches humides et dans les fentes des châssis. Ils sont très agiles et perdent leurs écailles argentées au moindre contact de la main.

Le *Lépisme du sucre (Lepisma saccharina* Lat.) habite de préférence dans les armoires où il se nourrit de sucre; il attaque aussi les étoffes de laine, les livres et le bois. Cet insecte, que l'on dit originaire de l'Amérique, est devenu très commun dans nos maisons.

PARASITES. — On ne connaît que trop les incommodités que ces insectes, résultant de la malpropreté, occasionnent à l'homme.

Une de ces espèces, heureusement peu commune, le *pou des malades* (*Pediculus tabescentium* A. et Bur.) introduit ses œufs sous la peau de certains malades où chaque nid forme une ampoule, c'est ce qu'on appelle la *maladie pédiculaire*. La multiplication de ces animacules est si grande et si rapide que la maladie se termine ordinairement par le marasme et la mort. C'est à cette horrible maladie qu'ont succombé plusieurs hommes célèbres : Sylla, Agrippa, Hérode, Valère Maxime et Philippe II, roi d'Espagne.

La plupart des mammifères et des oiseaux, élevés par l'homme à l'état de domesticité, nourrissent une ou plusieurs espèces de *parasites* appartenant au genre *pou* ou au genre *ricin*. Comme leurs générations sont nombreuses et se succèdent rapidement, il en résulte souvent des maladies graves qui occasionnent le dépérissement et même la mort de ces animaux.

MYRIAPODES.

Les *mille-pieds* ne sont pas des insectes proprement dits, puisqu'ils ont de 12 à 300 paires de pattes, tandis que les insectes n'en comptent que 3 paires; mais ils sont connus sous le nom d'insectes, vivent de détritus végétaux et de menus animaux qu'ils trouvent sous la mousse et les pierres. Ils aiment les endroits humides et obscurs, et ne se font guère remarquer que par l'odeur désagréable qu'ils repandent et par la répulsion qu'on éprouve à leur aspect, tels sont les *glémoris,* les *Jules,* les *polydesmes* et les *scolopendres*.

La seule espèce que l'homme ait à redouter, c'est une *scolopendre* (*scolopendra cingulata* Lat.) qu'on rencontre quelquefois sur les murs et sous les écorces d'arbres et même dans les maisons. Sa morsure n'est pas mortelle, mais elle provoque une douleur très vive suivie d'enflure, de rougeur et de démangeaison en infiltrant dans la plaie qu'elle fait avec ses mandibules une humeur venimeuse contenue dans une glande vénénifère. On a vu des accès de fièvre déterminés par cette morsure qu'on paralyse assez facilement par la cautérisation avec l'ammoniaque ou alcali volatil.

ARACHNIDES.

La classe des *arachnides* comprend des animaux à huit pieds qu'on confond aussi vulgairement avec les insectes proprement dits.

Nous avons peu d'araignées dont la morsure soit venimeuse, et ce ne peut être que sous l'empire des préjugés qu'on s'acharne à détruire des animaux qui nous sont rarement nuisibles et qui nous rendent de grands services par la destruction qu'ils font des mouches et autres insectes.

La seule *arachnide* dont nous ayons à redouter la morsure, c'est le *scorpion d'Europe* (*Scorpio Europæus* L.) dont la queue est terminée par un dard qui laisse couler dans la plaie une liqueur venimeuse. On combat l'inflammation produite par cette piqûre, ainsi que la fièvre qui en résulte, à l'aide de l'*alcali volatil* pris intérieurement, à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau, ou versé extérieurement sur la plaie pour la cautériser. On rencontre le scorpion sous les pierres, dans les troncs d'arbres et dans les maisons; sa morsure n'est pas mortelle comme celle des espèces qui habitent les pays chauds.

C'est aussi aux *arachnides* qu'appartiennent les *mites* ou *cirons*. L'espèce la plus connue est le *ciron du fromage* (*Acarus domesticus* Degeer) qu'on trouve abondamment sur le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur la farine, sur le vieux pain, sur les confitures séchées, sur les insectes conservés dans les collections, etc. Pour préserver le fromage des *cirons,* il faut le brosser souvent avec une vergette, le laver avec de l'eau vinaigrée dans laquelle on a fait infuser des cendres de bois de chêne, et laver aussi les tablettes à l'eau bouillante ou avec de l'eau chargée de chlorure de chaux. On peut également les faire périr en faisant brûler du soufre sous les tablettes ou en y répandant du chlore.

L'homme a particulièrement à redouter un *ciron* microscopique appelé *sarcopte* de la *gale humaine* (*Acarus scabiei*), qui se creuse des sillons sous l'épiderme, occasionne de nombreuses vésicules et de vives démangeaisons.

Cette maladie est d'autant plus à craindre que ces *sarcoptes* peuvent facilement se communiquer par le contact ou par les objets qui ont touché un galeux.

Presque tous nos animaux domestiques sont exposés à une gale, causée, comme chez l'homme, par un *sarcopte* qui leur est propre et qui ne paraît pas susceptible de se transmettre d'une espèce à une autre; ainsi le cheval, le bœuf, le mouton, le porc, le chien et le chat sont sujets à une *gale* produite par autant d'espèces différentes de *sarcoptes*.

(*A continuer.*) E. CHEVALIER.

LES PAROLES AILÉES

A l'occasion du quatrième jubilé universitaire de la ville de Bâle, chaque faculté de cette ancienne et célèbre institution a fait publier un mémoire relatif aux travaux de chacune d'elles.

Parmi ces mémoires, il y en a un surtout qui a plus ou moins de rapport avec l'archéologie et les beaux-arts, et dont je désire vous entretenir un instant.

Ce mémoire est dû à la plume savante et agréable du docteur Wilhelm Wackernagel, professeur à Bâle; il a pour titre une locution grecque, tirée d'Homère, et que l'auteur traduit par les mots : « *Geflügelte Worte*, » c'est-à-dire *Paroles ailées*, en faisant allusion à la rapidité du langage, aux idées de l'oiseau et du vent, qui partagent également la qualité de rapidité, et prenant en considération les nombreuses figures allégoriques ailées des peuples de l'Orient et de l'Occident, et qui sont toutes liées à l'idée de la rapidité et de la légèreté.

L'antiquité considérait avec plus d'intimité que nous le monde des animaux; elle regardait les animaux avec une espèce de crainte religieuse, et depuis l'Inde jusqu'au Nord de l'Europe nous voyons fréquemment répandues les traditions héroïques et mythologiques mélangées de contes et de fables ayant les animaux pour objet. L'oiseau surtout y joue un grand rôle.

L'oiseau, de sa nature mobile, y est considéré comme au-dessus des animaux et même au-dessus de l'hommme ; Détaché de la terre par sa légèreté, propre à pénétrer partout avec la rapidité du vent, il arrive même vers les lieux élevés où trônent les Dieux.

Ces qualités qui paraissent merveilleuses et significatives dans l'acception naturelle, acquièrent par l'observation et la superstition un plus haut degré de prééminence, et fournissent aux hommes matière et occasion de parer leur poésie de vie et leur vie de poésie.

L'alouette et le rossignol, ainsi que toute la cohorte vagabonde des autres chanteurs ailés, annoncent et embellissent le printemps. L'hirondelle et le coucou notamment sont les messagers du printemps (*primum tempus*) et par là même de la nouvelle année, tandis que la corneille enrouée et constamment affamée désigne l'hiver chez les uns, l'automne chez d'autres.

Les Grecs portaient au printemps et en automne l'hirondelle et la corneille en procession, comme symboles de la fin de l'hiver et du retour de l'été ; les processions étaient accompagnées de chants faits exprès pour ces fêtes et que Athénius nous a conservés sous les noms de *Koronisma* et de *Chelidonisma*. Dans ce dernier chant (on célèbre ces fêtes encore aujourd'hui en Grèce, au mois de mars), on fait surtout ressortir le contraste de la couleur blanche et noire du plumage de l'hirondelle, comme pour montrer la différence qui existe entre les deux saisons de l'hiver et de l'été.

Des fêtes semblables ont encore lieu dans des pays bien éloignés de la Grèce, dans le Mecklembourg et dans le Holstein.

Le coq nous réveille du sommeil et proclame la naissance du jour, ce qui a donné déjà occasion à Prudentius d'établir une comparaison avec Jésus-Christ, appelant aussi de l'obscurité à la lumière, de la mort à la vie. Notre auteur ne met plus en doute que les images de coqs sculptés sur les tombeaux des plus anciens chrétiens, et les figures de coqs qu'on plaçait à côté d'eux dans la tombe, et dont on a trouvé des exemples près de Winterthur, ainsi que les coqs en métal qu'on fixait sur les aiguilles des tours d'églises, que ces figures doivent représenter le Christ.

Le mémoire mentionne la plus ancienne construction connue d'une tour d'église, décorée d'un coq ; elle a eu lieu à Saint-Gall en 925 de notre ère.

Les représentations du coq combattant un lion, ou debout sur un lion, signifient le Christ victorieux de son ennemi dangereux, qui, en hurlant, poursuit une victime.

On connaît la supposition que le cygne a le pressentiment de sa mort et qu'il quitte la vie en chantant ; cette idée poétique a servi aux ménestrels du moyen-âge à comparer ce chant du cygne au cri de mort du Sauveur crucifié.

L'avantage d'atteindre un âge merveilleusement avancé, la faculté de se rajeunir entrent également dans ces attributions prêtées aux oiseaux. L'aigle qui se rajeunit lorsqu'il est devenu vieux et tombé en décrépitude, ne paraît être qu'une réminiscence de l'antique fable du Phénix, qui vieilli, se fait consumer dans les flammes, et renaît jeune des cendres.

Cette fable a fourni au christianisme de nombreux symboles : symbole de l'éternité, de la transition des peines terrestres en une vie éternelle et pleine de félicités ; symbole de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ ; symbole de l'incarnation et du rajeunissement de l'ancien Dieu dans le sein de la Vierge, celle-ci figure alors le feu consumant et renaissant.

Quand on dit des jeunes époux qu'ils s'aiment comme deux tourterelles, on doit se rappeler que le pigeon, et surtout la tourterelle, étaient considérés comme un exemple de l'amour conjugal ; les tourterelles, assises sur une branche sèche, gémissent quand elles ont perdu leurs compagnes.

L'amour paternel des oiseaux ressort d'une façon touchante dans l'exemple du pélican, qui nourrit ses petits de son propre sang ; symbole expressif du Christ. L'attachement des petits de la cigogne est, pour les anciens, l'image de l'amour des enfants pour les parents. La figure qui représentait chez les Romains la piété a pour attribut une cigogne. Même les soins et la discipline que le père voue à ses enfants, trouvent leur modèle dans le monde des oiseaux : l'aigle force ses petits à regarder le soleil en face, et si l'un n'est pas capable de le faire, on le rejette du nid.

Les poètes du moyen-âge appliquent cette particularité de l'aigle à Jésus lorsqu'il recommande aux hommes de contempler la loi de la charité, dont la splendeur est pareille au soleil.

Je laisse de côté un grand nombre de symboles auxquels les oiseaux ont servi de types dans l'antiquité et les temps postérieurs ; je passe sous silence et à regret une quantité de facultés excellentes, de qualités merveilleuses que les hommes ont réellement ou par superstition observées chez les êtres ailés, et que notre auteur a détaillées avec uue science parfaite. Je m'arrête cependant à un sujet intéressant : au don du langage attribué aux oiseaux ; don par lequel ils communiquent avec l'homme, lui donnent des conseils, gardent ou répandent des secrets, lui apportent des messages et découvrent ses crimes.

Pline nomme les oiseaux qui sont aptes à apprendre le langage, et, au moyen-âge, on connaissait les perroquets, les corbeaux, les corneilles, les pies, les étourneaux, qui tous possédaient ce talent. On allait même beaucoup plus loin encore, en prétendant qu'il y avait des oiseaux doués de cette faculté naturellement, sans l'avoir jamais apprise. On en trouve des exemples dans les *Mille et une nuits*, dans le poème des *Sept Sages* et dans un conte slavon.

Enfin, il y a un langage des oiseaux, un idiome particulier, et les oiseaux le parlent aussi bien que l'homme, aussi bien que l'homme sait chanter comme l'oiseau. Ils s'entretiennent entre eux, non seulement de leurs propres affaires, mais aussi de celles des hommes ; les exemples ne manquent point dans les poésies et les fables.

L'homme ne comprend pas toujours ce langage, ce n'est que par un miracle, ou par une faveur divine qu'il en prend connaissance.

Ces diverses qualités dont la race ailée est douée

la rendent apte à devenir la favorite des dieux, et en font des serviteurs attachés et des messagers dévoués. L'aigle est l'attribut du Dieu des dieux, de Jupiter; il lui fut donné en partage lorsque les dieux de l'Olympe se distribuèrent les oiseaux entre eux. L'aigle décore son sceptre, ainsi que celui des empereurs de la terre; il orne le faîte des temples payens, et plus tard les aiguilles d'églises et les palais; San Miniato de Florence et le palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle en sont des exemples. Notre auteur ajoute que l'aigle qui décorait ce palais était primitivement placé de manière à regarder du côté de l'Ouest, vers la France; mais pendant l'invasion des Français, en l'an 978, ceux-ci le retournèrent du côté du Sud-Est, regardant vers l'Allemagne.

La reine des dieux, Junon, a pour attribut le paon; Minerve, la chouette; Vénus, le pigeon, et Mars, le pic; Apollon en a plusieurs: d'abord le cygne, habile dans le chant; ensuite le faucon et le corbeau; ce dernier lui servait principalement de messager.

Ces oiseaux étaient si intimement liés aux divinités, que lorsqu'il y avait un serment à prêter, on jurait sur l'oiseau et non sur le dieu.

Les oiseaux, planant entre ciel et terre, servaient dans toutes sortes de formes, et de manières très diverses, d'interprètes entre les dieux et les hommes.

Les augures et les aruspices, au moyen desquels on jugeait de l'avenir par le vol des oiseaux, par leur chant et, entre autres, par la manière dont mangeaient les poules sacrées, sont de tous les temps et remontent aux âges les plus reculés; on les rencontre chez tous les peuples: chez les Aborigènes de l'Amérique, chez les Israélites, chez les Grecs, et surtout chez les Germains, les Etrusques et les Romains.

Les manières d'augurer en bien ou en mal étaient extrêmement variées; leurs causes et leurs effets s'étendaient jusque dans le monde des songes, et les oiseaux devenaient ainsi les confidents et les messagers intimes des divinités.

Ce rapport intime a inspiré aux poètes, et surtout aux artistes de l'antiquité l'idée d'appeler et de transmettre les caractères particuliers d'une divinité à l'oiseau qui lui servait d'attribut, et d'appliquer aux divinités les propriétés de l'oiseau, surtout sa principale parure, les ailes.

Un exemple de la première de ces applications nous est fourni par le hibou, armé du casque et du bouclier de Minerve; parfois même le hibou est muni de la tête de cette divinité.

L'exemple de la seconde application est Mercure avec des sandales ornées d'ailes. Cependant, l'art antique n'appliquait généralement les ailes qu'aux divinités inférieures, qui étaient, ainsi que les oiseaux, des serviteurs et des messagers des dieux supérieurs régnants, et surtout à tout ce que nous appelons des génies.

Aux génies ailés de l'antiquité succédèrent les figures ailées du moyen-âge, représentant des idées abstraites, telles que la justice, l'hymen, l'infidélité, et principalement les anges, et même Lucifer.

Chez les Egyptiens, les divinités ont fréquemment des têtes d'oiseaux ou d'autres animaux; Phta a une tête d'épervier, Thoth une tête d'ibis, etc. Au moyen-âge, on voyait même les apôtres, par exemple, saint Jean, avec la tête d'aigle, qui lui sert d'attribut. On allait même plus loin encore dans l'antiquité, et l'on ne donnait pas seulement des ailes aux divinités, mais on connaît des dieux et des demi-dieux qui prenaient occasionnellement la figure complète d'un oiseau; ainsi Jupiter se transforma en aigle pour enlever Ganymède; Athénée se changea en hirondelle, etc. On parle beaucoup de ces transformations dans les mythes du Nord, où les habillements entiers en plumes, vêtement d'aigle, de faucon, de cygne, sont très fréquents. Mais l'homme ne pouvait se transformer en un oiseau ou se revêtir de son plumage que par un don divin ou par un charme.

Les arts du moyen âge et avec eux la poésie ajoutèrent encore de nouvelles applications, basées particulièrement sur l'histoire sainte.

Le Saint-Esprit apparaît au baptême du Christ sous forme de colombe, et les sept qualités du Saint-Esprit sont autant de colombes. Une légende rapporte que l'Esprit transformé en colombe s'était posé sur la tête et les épaules de saint Grégoire pour lui communiquer la sagesse.

Dans l'histoire du déluge, nous voyons la colombe et le corbeau représenter des messagers du bien et du mal.

On connaît aussi l'idée, fort ancienne, que l'âme d'un mourant le quitte sous la figure d'un oiseau, et ce sont encore les oiseaux qui font entendre les chants plaintifs de la mort. Le chant du coucou est regardé comme un chant de deuil.

Les poésies et les contes, les mythes et les traditions de tous les peuples et de tous les temps sont remplis de ces attributions diverses données aux oiseaux, et M. Wackernagel cite, entre autres, un conte qui existe encore dans toute sa naïveté:

Il y avait une femme, occupée en hiver sous un sureau à peler des pommes; elle se coupe au doigt et une goutte de sang tombe sur la neige; voyant cela, elle soupire et dit: Oh! si j'avais un enfant aussi rose que le sang et aussi blanc que la neige! Dieu exauça sa prière; elle eut un bel enfant, un fils, mais elle mourut en le mettant au monde.

Bientôt après l'enfant eut une belle-mère et une petite sœur.

Un jour, cette marâtre engage le petit garçon à prendre une pomme dans le bahut, et lorsqu'il est occupé, elle ferme le couvercle et lui coupe la tête. Pour faire disparaître son crime, elle apprête le corps et l'offre à dîner à son mari. Celui-ci en mange, soupirant toujours après son fils.

Mais Madeleine, sa sœur, sachant ce qu'est devenu son frère, rassemble tous les os que le père avait jetés sous la table, les enveloppe dans son plus beau fichu de soie et pose le paquet sous le sureau.

Tout à coup l'arbre s'enveloppe de brouillard et de feu, d'où s'élève en chantant un oiseau magnifique; le paquet et les os avaient disparu. L'oiseau se pose sur la maison d'un orfèvre et chante:

Ma mère m'a exterminé,
Mon père m'a mangé,
Ma sœur, la Madeleine, a fait un paquet de mes os et l'a déposé sous le sureau. — Kivitt! — Kivitt!
Quel bel oiseau je suis!

L'orfèvre, pour le récompenser, lui donne une chaîne d'or.

De là, l'oiseau vole vers un cordonnier, de qui il obtient pour son chant une paire de souliers rouges, et chez le meunier qui lui donne une meule de moulin.

Muni de toutes ces choses, il retourne sur l'arbre et y répète sa chanson. Après quelques hésitations, le père se décide à sortir de la maison et à entendre le chant, et l'oiseau lui jette la chaîne d'or sur les épaules ; après le père vient Madeleine, à laquelle l'oiseau donne les beaux souliers rouges ; mais, lorsque approche la marâtre, l'oiseau précipite la meule sur elle. Soudain l'arbre s'enveloppe de vapeur et de feu, dont la disparition laisse voir au père et à Madeleine le petit garçon revenu à la vie.

Ce conte rappelle en quelque sorte les grues d'Ibicus et les corneilles de Saint-Mainard d'Einsiedeln.

Enfin, les oiseaux, en leur qualité de confidents et de messagers entre les dieux et les hommes, qui servent d'auspices dans le réveil et pendant le sommeil, qui indiquent aux voyageurs hésitants la route et le gîte, qui constatent le crime et le dénoncent, et qui, comme instrument de ces communications intimes et mystérieuses, avaient été préalablement transformés en oiseaux, ne sont que des paroles sous la forme d'un être ailé, ou des paroles ailées ; comme *Fâme* ou *Fama,* la réputation personnifiée, est représentée couverte de plumes et munie d'ailes.

H. Hammann.

LE FAUBOURG PERRIÈRE ET LE PASQUIER DU TILLIER

Dans la séance de la Société Florimontane du 21 juillet 1871, j'ai signalé l'existence d'une école dans le quartier de la Perrière en 1360.

Tout l'espace compris entre le grand canal du Thioux et l'impasse du château à partir de la porte Perrière et de l'arc de Boringe au delà de l'ancien pont de la Halle, s'appelait *faubourg Perrière,* jusque vers l'Hôpital actuel, où commençait le mas du *Tillier.*

Le faubourg Perrière avait deux artères : d'abord l'ancienne *route de Faverges,* dont on lisait encore l'inscription à l'entrée de la côte Perrière à côté du cabanon du portier, appellé aussi *pennon,* parce qu'on y arborait l'un des drapeaux des quatre compagnies de la milice urbaine. Cette route passait le bois du Devin et le plateau de la Puyat, descendait à l'*Estrat,* vieux tronçon d'une *Strata via,* dont j'ai signalé en 1862 une pierre milliaire, puis à Sevrier, etc.

L'autre artère continuait en plaine la projection de l'ancienne rue Perrière, parallèlement à la rivière du Thioux à la distance d'environ cinquante mètres, et traversait le mas du Tillier au bas du coteau.

Le nom de *pasquier du Tillier* venait probablement d'une plantation de tilleuls, dont les allées étaient garnies de siéges en pierre comme celles du *pasquier d'Arbignier.* La promenade se terminait à une source d'eau dont la limpidité et la fraîcheur n'ont rien perdu depuis des siècles, puisqu'en 1495 elle portait le nom de *fons amoris,* et, dans un acte de 1513, *Fontayne d'amours.* Cette artère de communication, qui de la porte Perrière aboutissait à la source précieuse, était tellement fréquentée déjà à cette époque que dans les actes elle porte le nom de *Chemin de la Fontayne d'amours.*

De la fontaine un chemin très rapide, appelé pour cela *Spina,* remontait presque en droite ligne pour rejoindre l'ancienne route de Faverges. Dans l'angle de leur jonction s'élevait la *Croix* dite *du Devin,* et plus loin dans le bois du Devin un petit oratoire : ces deux monuments ont disparu.

La Croix du Devin servait déjà de limite aux franchises municipales d'Annecy dans le XIVe siècle. Dans celles renouvelées par Amé IV de Genevois en 1367, elle correspondait par le chemin contournant le pourpris du château d'Annecy, à la fontaine de la Pereyssouzaz, qui marquait également la limite de ces franchises sur l'ancienne route de Chambéry par les Balmettes.

L'extension de ces limites jusqu'au point que je viens d'indiquer sur la route de Faverges n'avait évidemment d'autre but que d'y comprendre les terres dépendantes du château, au bout desquelles se trouvait cette source précieuse, appelée aujourd'hui l'*eau des Marquisats,* et qui n'a cessé d'être comme une fontaine de jouvence pour les habitants d'Annecy.

L'extrémité de ce mas s'appelait *la Cullaz* ou *la Cultataz du Tilliet,* parce que toute issue était fermée par le roc et les eaux du lac dont les vagues venaient se briser contre l'escarpement. C'est l'endroit appelé *Four à chaux.* Les deux incendies d'Annecy en 1412 et 1448 avaient motivé l'exploitation de cette carrière, et les actes de 1495 y constatent un *rafurnum.*

Du rafour un mauvais chemin arrivait par lacets au *rochacium,* le rocher d'exploitation. C'est de la rapidité de ces deux chemins que vient le nom de la *Puyat,* donné ensuite à tout le plateau.

Depuis la carrière d'exploitation le mas s'appelait *Trottinaz* probablement parce qu'après avoir gravi péniblement le sentier de la *Puyat,* on pouvait faire trotter les bêtes de somme par un chemin assez nivelé, qui allait rejoindre l'ancienne route de Faverges avant de toucher au territoire de Sevrier.

Les actes de 1324 et 1325 signalent également à l'extrémité nord de la commune de Sevrier le mas de *Trotena* au-dessus du chemin et celui de la *Culla* au-dessous, car toute issue était fermée du côté de Sevrier comme du côté d'Annecy sous le roc de la Puyat.

Depuis la Culaz jusqu'à la Porte Perrière huit établissements sont venus s'échelonner successivement le long de ces routes, dont ils ont marqué tous les tronçons par leurs noms divers. Ce sont l'Hôpital des pestiférés, les Espagnols, les Marquisats, les Capucins, la Visitation, les Annonciades, les Lazaristes, l'Hopital général de la Providence. Nous allons les passer en revue par ordre de dates.

(*A suivre,*) C.-A. Ducis.

LA MUSIQUE A ANNECY

(Suite)

MUSIQUE DES POMPIERS.

La musique des pompiers fut créée en 1838, sous la direction de M. Macario; elle comptait 26 musiciens; elle eut pour premier capitaine M. l'architecte Boch, puis M. Jacques Lavorel, négociant, chef d'une grande influence, qui la soutint de son argent. Cette musique acquit une excellente réputation. M. Macario se retira en 1841 et fut remplacé par M. Timmermans, dont le successeur fut, mais peu de temps, M. Curtat, organiste de la cathédrale. M. Macario reprit la direction en 1847 et la conserva jusqu'en 1849. Alors arriva M. Menardi, 1re clarinette au 10e régiment d'infanterie, brigade de la Reine. D'autres musiciens de troupe, leur engagement expiré, s'établirent à Annecy, attirés par quelque avantage offert dans la musique des pompiers.

Le cercle contribua, le 2 février 1851, à un grand concert donné au théâtre; il se réunit, pour cette circonstance, à la musique du 10e régiment sarde, sous la conduite de M. Gazziella. Les corps réunis exécutèrent l'ouverture du *Cheval de Bronze* et celle d'*Alessandro Stradella*. Un grand nombre d'amateurs se firent entendre dans cette soirée, les dames se distinguèrent : Mme H. Ruphy chanta le duo de la *Favorite* avec M. Cléry; Mme J. Lavorel, un air de *Robert;* Mlle Lugné, un air de la *Juive*. Les autres chanteurs furent MM. Joseph, Jean et Victor Dégravel, François Dusonchet, Demoux. Le concert commença à six heures, on fit 1,500 fr. de recette; les frais déduits, il resta 1,100 fr. pour les incendiés de Thorens, Pringy et Montcel. La salle était pleine à craquer. M. de R... arriva au milieu de la soirée et se vit refuser l'entrée comme bien d'autres. « Il faut que j'entre pourtant, » fit-il en jetant, pour lui et sa demoiselle, un billet de cinquante francs sur le bureau du contrôle. On finit par leur trouver place debout, à l'orchestre... à côté de la grosse caisse.

A l'époque où arriva M. Menardi, la musique des pompiers, un moment affaiblie, se transforma d'harmonie en fanfare : elle se retrouva bientôt à la hauteur de sa première réputation. M. Gazziella avait dirigé la musique avant l'arrivée du nouveau directeur; il la dirigea encore pendant son absence. M. Menardi s'était rendu à Paris pour compléter ses études musicales au Conservatoire; il fut pendant ce temps saxophone dans une musique de la garde impériale.

Après un nouveau séjour, M. Menardi quitta définitivement Annecy, vers 1857 ou 1858, se rendit à Genève, où il fut attaché à l'orchestre du théâtre, puis se fixa, comme directeur de musique à Epernay, où il est encore.

M. Gazziella, Niçois, entra, à l'annexion, dans le 103e, composé de Niçois et de Savoisiens. N'ayant, conformément à la hiérarchie italienne, que le grade de fourrier-major, il put seulement obtenir l'emploi de sous-chef; il changea plus tard de régiment avec le titre de chef et le grade de sous-lieutenant. M. Gazziella avait eu un opéra représenté à Gênes : il est mort en 1871.

Pendant l'absence de M. Menardi, la musique des pompiers fut encore dirigée par M. Pasta, du 8e de ligne, artiste de grand mérite, le chef peut-être le plus distingué qu'il y ait eu à Annecy. Né à Milan, M. Pasta étudia au Conservatoire de la même ville; il composa plusieurs opéras, dont le principal *I Tredici* (Les Treize) fut joué à Milan. Les officiers du 8e tenaient leur chef en haute estime; la musique de ce régiment, particulièrement bien montée, possédait plusieurs musiciens remarquables, fort convenablement rétribués.

Le dernier chef militaire qui dirigea la musique des pompiers fut M. Deantoni.

Le gouvernement sarde ayant ordonné la dissolution de tous les corps de pompiers, la musique subit le même sort; elle ne se réunit plus qu'une fois, lors du voyage de Napoléon III en Savoie.

MUSIQUE DU COLLÉGE.

La musique du collége, organisée par M. Macario en 1848, comprenait près de 40 musiciens; elle était harmonique avec une section symphonique. Elle sortait à la tête des élèves. Après avoir existé deux ans parmi les internes, elle se continua parmi les externes. Dans cette dernière période le nombre des musiciens était de 16; M. Jules Bergier les dirigeait. Le local était rue Sainte-Claire, no 17, au premier.

FANFARE DE LA GARDE NATIONALE.

Quand la garde nationale fut instituée en 1848, un grand nombre de jeunes gens demandèrent au commandant, M. de Fésigny, l'autorisation de former une fanfare, sous la conduite de M. Timmermans. Les répétitions commencèrent à la fin de 48, et au printemps de 49 les jeunes amateurs marchèrent à la tête du bataillon. Le nombre des musiciens, d'abord de 18, s'éleva successivement à 30.

Le premier fourrier-major (on peut considérer le fourrier-major comme le président du corps) fut M. Philippe Laeuffer; le second, M. Burnier François; le troisième, M. Alphonse Despine, et le dernier, M. François Terrier. M. Timmermans était maître de musique.

Les jeunes Annéciens, étudiant le droit à Turin, offrirent à la nouvelle musique un drapeau, qui fut apporté par M. Louis Chaumontel (maire actuel). Ce drapeau est conservé au musée. Vers 1852 ou 1853, par suite de mutations, départs, changements de positions, le nombre des musiciens se trouva réduit à neuf : ceux-ci persistèrent et peu après la musique se remonta.

Au tir international de 1857, ouvert sous l'influence de M. de Fésigny, la Fanfare organisa une fête musicale, dont M. Terrier fut le promoteur. Toutes les musiques de la Savoie furent invitées à ce festival.

De la Suisse vinrent l'*Union chorale* de Genève, et les *Fruitiers d'Appenzell* (fanfare). La musique de Turin ne put venir; son chef avait écrit expressément le morceau qu'elle comptait exécuter; elle envoya la composition à Annecy, priant la commis-

sion de lui faire savoir l'heure à laquelle on la jouerait : la musique de Turin, réunie sur la place Saint-Charles, exécuta le morceau, à la même heure.

Le samedi 25 juillet, on reçut les musiques et les députations, les unes à l'avenue de Chambéry, les autres sur la route d'Albertville, d'autres encore à l'avenue du Pâquier et au faubourg de Bœuf. Les musiques se réunirent ensuite sur la place du Théâtre et exécutèrent le morceau composé pour la circonstance (envoyé d'avance à la lecture). Le soir, à 8 heures et demie, eut lieu un concert vocal et instrumental, devant l'Hôtel-de-Ville illuminé.

Tous les assistants se rappellent encore le grand défilé du dimanche 26 juillet : défilé comprenant les députations des gardes nationales, les musiques et les chars symboliques. Ce jour-là aussi il y eut fête nautique; une foule de barques ornées de verdure sillonnèrent le lac; de ces tonnelles flottantes, s'élevaient des fanfares et des refrains joyeux, auxquelles servaient de basse continue les décharges multipliées des boîtes. Le soir un bal champêtre, mené par la musique du régiment, réunit au Pâquier étrangers et habitants.

A l'annexion, la garde nationale se trouvant supprimée en fait, la Fanfare prit le nom de *Musique municipale*. La mort de M. Timmermans lui porta un coup funeste, elle ne se réunit plus que de loin en loin.

FANFARE MUNICIPALE.

M. Gentil (de Nantes) succéda à M. Timmermans comme professeur de musique de la ville. Elève du gymnase musical militaire de Paris (deux prix en 1848, l'un décerné par le jury, l'autre par son maître), le nouveau titulaire venait de Besançon, où il avait dirigé la *Fanfare des enfants du Doubs,* et fait obtenir à ce cercle le 1er prix, médaille d'or, division supérieure, au concours de Besançon, et le 2me prix, médaille en vermeil, au concours de Châlons-sur-Saône. M. Gentil fut chargé de former un corps de musique avec les éléments des fanfares de la garde nationale et des pompiers. La fusion fut définitivement opérée le 15 février 1863; la nouvelle société prit le nom de *Fanfare municipale*.

Pour les cérémonies publiques, la Fanfare dépend de la municipalité; elle fait le service pour les pompiers et a fait celui de la garde nationale, que les derniers événements avaient fait rétablir. Elle reçoit une subvention annuelle de 600 francs pour frais de local, instruments et musique; elle s'administre elle-même.

Le nombre des exécutants a varié de 37 à 42 chiffre actuel.

Le premier président fut M. Jean Saxod, président très dévoué; démissionnaire en 1868, la société lui témoigna sa reconnaissance en le nommant membre d'honneur. M. Saxod fut remplacé par M. Janus Blanchet, banquier. C'est de la nomination de ce dernier que date l'admission des membres honoraires, dont le nombre est maintenant de 150. La cotisation est de 12 francs par an.

La Fanfare a eu à déplorer la perte d'un jeune sous-chef, M. Jules Chappet, musicien de talent, décédé en février 1871; son successeur est M. Louis Plantard.

En même temps que le président effectif, M. Blanchet, furent nommés en juin 1868: M. l'avocat Bianco, président honoraire; M. Jules Philippe, préfet actuel de la Haute-Savoie, vice-président honoraire; M. Ernest Ruphy, vice-président effectif.

La Fanfare a un répertoire très considérable. Les répétitions ont lieu au local, rue Filaterie, 7, dans l'impasse, au-dessus du café Richard. Des leçons gratuites sont données aux exécutants par le chef et le sous-chef.

Pendant la terrible époque de guerre que nous venons de traverser, la musique d'Annecy a été une des rares sociétés françaises qui ait poursuivi ses travaux; on l'a vue faire son service comme en temps normal, et recevoir ou reconduire les bataillons de mobiles, mobilisés et francs-tireurs de passage.

Lors du grand concours de 1869, la Fanfare se fit entendre, sans prendre part à la lutte : elle reçut les témoignages d'approbation les plus flatteurs de la part des artistes étrangers appelés comme jurés, et notamment de M. Forestier, l'excellent professeur du Conservatoire de Paris.

En dehors des concours (dont je parlerai plus loin) la Municipale s'est fait applaudir à Aix, Albertville, Thorens, La Caille, où elle est allée en 1871, à l'inauguration de la saison des bains.

La bannière de la Municipale lui a été offerte par M. Chapeau, de Lyon. Le travail en est exquis : sur le fonds, velours vert, sont brodées en soies de couleurs, les armes de la ville, avec la mention : FANFARE MUNICIPALE D'ANNECY, 1869; au-dessous : *Souvenir d'amitié,* avec les initiales du donateur : A. C.

SOCIÉTÉ CHORALE.

Le projet de créer une société chantante naquit au sein de la fanfare de la garde nationale; l'audition de l'*Union chora'e* de Genève, au festival de 1857, produisit ce résultat. Le nom de la société genevoise fut adopté; l'*Union chorale* d'Annecy eut pour président M. Jean Zanada et pour directeur M. Timmermans. La devise du cercle était : *Harmonie, Fraternité, Patrie.* Ce fut la première société vocale établie dans le duché de Savoie.

Avec le concours de la Société philharmonique, dirigée également par M. Timmermans, l'*Union chorale* donna un concert, dans l'ile des Cygnes le 8 août 1858 : elle y chanta trois chœurs de L. de Rillé, *Marchons ensemble, La Lune pâle, Le Triomphe du Peuple,* et un chœur de O. Commettant, *Pêcheurs et Canotiers.*

L'*Union chorale* subsista jusqu'en 1860; les insignes et les pièces qui la concernaient furent déposés au musée de la ville. Le 5 janvier 1861, la société fut reconstituée, sous la dénomination de *Société chorale.* M. de Fésigny fut président honoraire; M. Terrier François, président effectif; M. Dépollier Joseph, un peu plus tard, vice-président; M. Timmermans, directeur.

Aujourd'hui M. Terrier, ayant quitté la ville, a été nommé président d'honneur le 10 juin 1871, et remplacé par M. Jules Bergier; M. Jean Ritz, sous-directeur depuis 1865, a remplacé le directeur, M. Jean Niérat, qui avait succédé à M. Timmermans, décédé le 5 juillet 1862.

M. Niérat (de Lyon) a le titre de directeur honoraire : il dirigeait le cercle aux luttes vocales de Lyon, Paris, Grenoble et au concours, organisé à Annecy, en 1869.

M. Timmermans était né à Turin ; sa mort fut vivement ressentie. Chef de musique au seul régiment d'artillerie du Piémont, il quitta le service, des difficultés étant survenues dans la direction musicale.

L'ancien chef se fixa d'abord à Bonneville, M. le syndic Lachenal (commandeur) le fit nommer à Annecy comme professeur de chant des écoles communales ; son talent de violoniste et de guitariste était reconnu. Il mourut à l'âge de 62 ans. M. Timmermans était garçon : la *Société chorale* le fit soigner par ses membres ; tous les jours deux d'entre eux étaient désignés : les derniers instants du directeur furent ainsi adoucis par des soins véritablement filials.

Depuis la fondation du cercle, il y a eu 141 membres actifs ; le chiffre actuel est de 33. Après le concours de Lyon (en 1864), les membres honoraires, jusque-là rares, s'accrurent en proportion notable ; le nombre total, depuis cette époque, est de 216 ; on en compte aujourd'hui 175, parmi lesquels 7 membres d'honneur. La cotisation est de 1 franc par mois. La Chorale reçoit une subvention annuelle de 200 francs. Les répétitions ont lieu deux fois par semaine, au local, place au Bois, 6, au-dessus du Café de l'Harmonie. Les cours de solfége, en hiver, sont publics.

La Chorale a assisté à la fête de Rumilly en 1864, 1868 et 1871 ; à cette dernière date elle s'est rencontrée avec le *Cercle choral* de Chambéry. Dans ces circonstances, la société fut parfaitement reçue par la Fanfare de Rumilly. Le chef de cette musique est M. Bustini, violoniste, né à Turin et élève du Conservatoire de Milan. Il dirigea l'opéra à Carpi (ancien duché de Modène). Au grand regret des amateurs de Rumilly, M. Bustini est retourné en Italie, au mois d'avril de cette année.

Pour acquérir une mitrailleuse, destinée au bataillon des mobilisés d'Annecy, un concert fut organisé par la Chorale, en novembre 1870. Le produit se monta à 1,200 francs ; des circonstances particulières empêchèrent l'achat de l'engin militaire.

Une partie des fonds a été consacrée à l'acquisition d'un drapeau pour les mobilisés (drapeau déposé au musée) ; le reste (700 fr.) a été versé dans la caisse de la souscription nationale pour la libération du territoire.

Les sociétés ont l'habitude de faire des promenades dans la saison d'été ; il faut mentionner les excursions faites par la Chorale en 1865 à Saint-Germain-sur-Talloires, et en 1867 à Thônes : dans ces deux localités on chanta dans l'église et sur la place. Lors de la promenade au col de Tamié, dans l'été de 1871, les Trappistes vinrent écouter la *Séparation des Apôtres* (de Monestier), chantée dans la chapelle du monastère. A son retour à Faverges, la société fut reçue par la municipalité qui lui offrit le vin d'honneur ; plusieurs chœurs furent exécutés sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A l'occasion du concours régional de 1865, la Chorale organisa un festival, auquel prirent part, entre autres, la *Cécilienne* de Genève, les musiques de Rumilly, de La Roche et de Thônes.

La société se servit en principe du drapeau de l'ancienne fanfare de la garde nationale : elle le porta au concours de Lyon. En 1865 elle fit l'acquisition de son drapeau actuel (valeur : 500 francs). Les armes de la ville sont brodées en argent sur le velours vert de l'un des côtés, avec la dénomination : SOCIÉTÉ CHORALE D'ANNECY. Sur l'autre côté est inscrite la devise, brodée en or sur velours rouge, que le cercle a reprise à l'*Union chorale :* la patrie est symbolisée par la croix blanche, traversant tout le fond, l'harmonie se traduit par la lyre et la fraternité par deux mains enlacées.

LES ENFANTS D'ANNECY.

L'orphéon les *Enfants d'Annecy* date du 5 mars 1870 ; le président honoraire est M. Félix Brunier, le président effectif M. A. Lachenal et le vice-président effectif M. James Selva. Il eut pour directeur M. Jean Niérat, ancien directeur de la Chorale, remplacé par M. Ruff : le sous-directeur est M. Piquet.

Le local de la société est rue Royale, dans la cour de l'hôtel d'Angletere, au-dessus de l'imprimerie Dépollier et Cie ; son premier lieu de réunion fut rue Notre-Dame, 7. A la fondation il y avait 22 exécutants ; la société devait, au moment de la guerre, prendre part au concours d'Annonay avec 48 membres chantants, on en compte aujourd'hui 42. Le nombre des membres honoraires est monté de 50 (à la fondation) à 110 ; la cotisation est de 1 franc psr mois.

L'orphéon s'était déjà fait entendre le 17 avril 1870, à la messe de Pâques, dans l'église Saint-Maurice ; rudement atteint par les mobilisations nécessitées par la guerre, il conserva à peine quelques exécutants. Reconstitué à la conclusion de la paix, il a pu se faire apprécier, à différentes reprises : c'est par les soins des *Enfants d'Annecy* qu'a été organisé le concert donné au théâtre, au profit des inondés de la Suisse, le 20 août 1871 : M. Ruff fit exécuter un *Hymne à la Suisse* de sa composition (symphonie et chœurs), dont M Bonnefoy, lieutenant au 21e, avait écrit les paroles.

L'HARMONIE.

M. l'abbé Tissot, vicaire à la paroisse de Saint-Maurice, a établi au commencement de novembre 1871, le cercle choral l'*Harmonie,* dont le lieu de réunion est place de l'Hôtel-de-Ville, dans la tour (presbytère de la paroisse de Saint-Maurice). Le président effectif est M. J. Burnod fils ; le secrétaire vice-président, M. Camille Reitz ; le trésorier vice-président, M. Auclair ; le directeur, M. Tissot (de Mégève). Ancien vicaire à Saint-Julien (Haute-Savoie), M. Tissot y dirigeait la Société chorale, fondée par lui en 1864 ; à l'occasion de l'anniversaire de saint François de Sales, on entendit cette Société à la Visitation d'Annecy ; elle y chanta une messe, composée par son directeur.

L'*Harmonie* comprend 28 exécutants et 80 membres honoraires ; la cotisation est de cinquante centimes par mois ; l'entrée, 2 francs ; on répète deux fois par semaine.

Sans exclure la musique profane, le but principal de cette Société est la musique religieuse. A peine né, le cercle s'est fait entendre plusieurs fois, notamment le jour de la Sainte-Cécile, sa première audition, et aux fêtes de Noël. Propager le goût du chant religieux est un but méritant toute sympathie, à la fois civilisateur et populaire : c'est combattre efficacement le goût frelaté du jour et ramener les âmes frivoles aux inspirations fortes et saines. Le temple est le lieu vraiment démocratique; point de privilége comme au théâtre ou au concert, et même sur la place publique : il n'y a qu'à entrer pour entendre et bien entendre.

LES CONCOURS.

Le concours de Lyon eut lieu le 22 mai 1864; les deux sociétés la *Fanfare* et la *Chorale*, toutes deux à leur aurore, entrèrent en lice pour la première fois; le nom savoyard sortit avec honneur de cette redoutable épreuve : la *Fanfare*, en 3me division, 1re section, obtint le 2me prix, médaille en vermeil, avec l'ouverture de *Sémiramide;* la *Chorale* remporta le 3me prix, médaille d'argent, en 3me division, 2e section : elle avait chanté *Les Maçons,* par Saintis, et *La Soie,* par L. de Rillé. Tous les Savoisiens, établis à Lyon, firent fête aux deux cercles; on leur jeta des bouquets après l'exécution de leurs morceaux; un immense cortége, composé de personnes toutes originaires de la Savoie, reconduisit les Annéciens triomphalement à la gare.

L'Exposition universelle de 1867 fut l'occasion d'un grand concours : seule, de toutes les sociétés musicales des deux départements, la Chorale d'Annecy répondit à l'appel. Elle concourut en 3me division, 1re section; cette catégorie comprenait 26 sociétés, divisées en trois groupes; dans le groupe où elle concourut, la Chorale remporta le 2me prix, qui devint le 5me, médaille en vermeil, dans le classement général des prix des trois groupes : les chœurs chantés furent la *Noce du village,* par L. de Rillé (chœur imposé), et l'*Enclume,* par A. Thomas.

L'ancien préfet, M. Anselme Petetin, alors directeur de l'Imprimerie impériale, accueillit parfaitement la société et l'invita à un grand dîner, le jour même où elle avait reçu sa médaille. Au dessert, les membres s'échappant, se réunirent au jardin, dans un bosquet : un chœur entonné tout-à-coup, derrière ce rideau de verdure, surprit agréablement le généreux amphytrion.

Le retour à Annecy fut splendide; la ville était en fête, la population entière sur pied. On couvrit la Société de fleurs; Mlle Germain, fille du maire, attacha au drapeau cette médaille si hardiment conquise. La Fanfare, la Musique du régiment conduisirent les vainqueurs au Pâquier, où était préparée une collation offerte par les membres honoraires, qui présentèrent ensuite une coupe en argent.

Au concours de Grenoble (16 août 1868) les deux cercles *Fanfare* et *Chorale* se retrouvèrent pour soutenir un nom déjà illustré. La Chorale chanta le *Salut aux Chanteurs,* par A. Thomas; les *Paysans,* par Saintis; elle obtint le 3me prix, médaille en vermeil, plus le 5me prix de lecture à vue, médaille en argent, sur 10 sociétés. La Fanfare, sur 13 sociétés, remporta le 5me prix, médaille d'argent, avec l'ouverture de *Lestocq* et une fantaisie sur *Lucie.*

Ces succès firent naître le projet d'un concours que les sociétés ouvrirent le 22 août 1869 (1).

La municipalité prêta son appui, en allouant un subside de 3,500 fr.; la population souscrivit, avec un empressement remarquable, pour une somme de 7,600; les dons de couronnes, coupes, médailles affluèrent de tous côtés, leur valeur se monta à plus de 4000 francs. La réussite dépassa les espérances; 94 sociétés vinrent apporter dans Annecy une animation extraordinaire : il en vint de la Suisse, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie; ces fêtes furent une véritable fraternisation; si les sociétés ne rentrèrent pas chez elles, toutes avec le prestige du succès, elles emportèrent, sans exception, le souvenir de l'hospitalité la plus cordiale. En remercîment de l'accueil qu'elles avaient reçu, les deux sociétés de Genève : la *Cécilienne* et la *Société chorale* offrirent à la Société chorale d'Annecy, la première une coupe en argent, la seconde une corne de buffle garnie en argent.

L'*Union instrumentale* de Genève fit don à la *Fanfare municipale* d'une coupe en argent.

Quelque temps après le concours l'orphéon l'*Alliance lyrique* de Lyon offrit à la Société chorale une écharpe en soie (qui a servi de cravate au drapeau). Cette écharpe, artistement travaillée, d'une grande valeur, fut tissée expressément; l'Alliance en fit confectionner une pareille pour elle-même. L'Alliance avait obtenu ses premiers succès à Annecy : lecture à vue, 2me prix *ex-æquo;* concours d'exécution, 1er prix.

Parmi les cercles qui participèrent à la lutte, il faut citer les *Allobroges* de Paris, directeur M. Boirard. Enfants du pays, on les reçut avec la sympathie la plus légitime; ils obtinrent le 1er prix *ex-æquo,* de lecture à vue (coupe en argent), et le 2me prix d'exécution, division supérieure, médaille en vermeil offerte par les sapeurs-pompiers d'Annecy.

En même temps que le concours, avait lieu un tir international, établi derrière la gendarmerie. Le soir du 22 août la ville et les promenades furent illuminées, une fête vénitienne fut donnée sur le lac.

Les chefs du musique du 21e de ligne, alors en garnison à Annecy, avaient fourni la majeure partie des morceaux imposés aux sociétés instrumentales.

M. Louis Delgrange, chef titulaire, avait donné le *Val de Fier.*

M. Delgrange (de Laforêt, près Douai, Pas-de-Calais) est élève du Gymnase musical militaire; il obtint les prix d'harmonie et de cor; son professeur de cor fut M. Urbain.

Déplorons ici la suppression du Gymnase, qui a fourni tant de bons sujets à l'armée.

Le sous-chef M. Heid, composa le *Lac;* M. Fort, une *Fantaisie de concours,* pour fanfare.

Ces messieurs firent partie des jurys, ainsi que M. Bardet, sous-chef de cavalerie, également à la suite.

M. Jean Ritz, alors sous-directeur de la Chorale,

(1) Ce concours a été l objet d'un article dans la *Revue savoisienne* et d un compte-rendu tres détaillé publié par l'imprimerie J Dépollier et Cie, Annecy, 1869.

avait composé, sur des paroles de M. Niérat, le chœur : *Tableaux champêtres*.

Les comptes-rendus des journaux furent unanimes à constater le caractère populaire, largement hospitalier de la fête, et l'ordonnance parfaite d'un programme, dont tous les points avaient été scrupuleusement prévus.

Au mois de mai 1870, la Municipale devait se rendre au concours de Dôle (Jura), elle en fut empêchée par des circonstances particulières.

La guerre, d'un autre côté, mit obstacle au concours d'Annonay auquel la Société chorale comptait prendre part.

JULES-CH. DE VIGNE.

(*Sera continué.*)

ERRATA. — A la page 11, 35e ligne, au lieu de : au 28e de ligne, il faut lire : au 88e de ligne.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 *avril* 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. *le President* communique une lettre de M. Desjardins, médecin major du 88e de ligne, accompagnant un recueil manuscrit de poésies intitulé *Souvenirs d'Annecy*. Epris d'une vive admiration pour les bords de notre lac, l'auteur consacre quatorze sonnets à en décrire les sites les plus remarquables. La Société accueille avec plaisir cette marque de « douce souvenance » du littérateur et du savant qui s'est fait de nombreux amis pendant son séjour dans notre ville.

M. *Isidore Leblond*, membre correspondant, envoie des dessins de ruines romaines et d'inscriptions, fruit de ses explorations à Guelma et à Announa, l'ancienne Thibilis, dont les ruines se voient à 24 kilomètres de Guelma, du côté de Constantine. M. Leblond a recueilli 29 textes dans la première localité et a rapporté 9 croquis de la seconde.

MM. *Papier* et *Doublet*, membres correspondants, à Bône, adressent à la Société deux lettres gracieuses, accompagnant le don de collections destinées au musée ; ce sont des minéraux, coquilles et végétaux d'Algérie, d'élégantes poteries tunisiennes, des photographies, des objets fabriqués par les indigènes et des médailles. M. Leblond y a joint des sections du câble sous-marin et des échantillons d'histoire naturelle.

M. *Gustave Ruphy* dépose une pioche de maçon, en bronze, de l'époque romaine, trouvée dans une villa des Barattes, et décrit les antiquités découvertes sur cette colline.

M. *Revon* présente : 1° Un tableau de grande dimension, peint et offert au Musée par M. Moyse, de Nancy. Cette peinture, qui révèle de sérieuses qualités, représente Michel-Ange se préparant à disséquer un cadavre pour se convaincre de l'exactitude de sa statue d'écorché. — 2° Une toile offerte également à notre galerie par Mme Ballaloud-Tagan. L'auteur, élève de M. Guigon, a fait une composition poétique empruntée aux environs de Samoëns. — 3° Une brillante série de l'industrie de la soie, formée et offerte par MM. Gourd, Croizat et Dubost, propriétaires de la manufacture de Faverges, avec le concours de MM. Savigny et Bunand et de MM. Piaton et Bredin, teinturiers de Lyon. Une centaine d'écheveaux présentent toutes les gradations de nuances données par les couleurs dérivées de la houille. — 4° Enfin, une belle collection d'anciens produits japonais, libéralement cédée au Musée par M. Alexandre Vagnoux, de La Roche, de retour dans sa ville natale après un long séjour au Japon. On remarque en particulier une armure complète d'officier supérieur, des meubles en laque, des bronzes anciens, des armes, des peintures exécutées sur des rouleaux dont l'un a douze mètres de longueur.

M. *Serand* dépose les dons et échanges suivants :

Trente-deux lettres autographes de numismates, don de M. Anthony Durand; — *Indicateur d'antiquités suisses*, don de M. C. Le Fort; — *Vindiciæ sinicæ novæ ;* — *Les Oiseaux utiles*, par James et Louis Revon, don des auteurs ; — *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère ;* — *Mémoires de la Société littéraire de Lyon ;* — *Revue du Lyonnais ;* — *Annuaire de la Société philotechnique ;* — *Revue bibliographique universelle ;* — *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles ;* — *L'Educateur*, revue pédagogique ; — *Journal* des connaissances médicales ; — *Bulletin de l'Académie d'Hippone ;* — *L'Union savoisienne ;* — *L'Echo du Salève ;* — *Le Faucigny ;* — *L'Annonce de Savoie ;* — *Gazette du peuple ;* — *La Savoie thermale ;* — *L'Italia agricola ;* — *Le Courrier de Turin.*

Le Secretaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le prix de poésie de la fondation Guy sera décerné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, en 1872, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents. Sans vouloir mettre des entraves aux inspirations du génie, l'Académie exprime le vœu que le sujet traité offre un intérêt local.

Le prix sera de 700 fr.

Chaque poème devra contenir au moins 200 vers.

Dans le cas où aucun poème n'aura été jugé digne d'être couronné, l'Académie pourra diviser le prix entre plusieurs concurrents, à titre de mention honorable.

Les poèmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er mai 1872, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe reproduite aussi en tête du manuscrit.

D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

Le prix d'histoire de la fondation de Loche sera décerné, en 1873, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire locale (biographie ou monographie), au choix des concurrents.

Le prix sera de 600 francs.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er mai 1873.

Ils devront porter une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Les mémoires devront être écrits en français.

L'Académie de Mâcon décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Faire l'histoire critique des moyens employés jusqu'à ce jour pour préserver les mineurs des gaz méphitiques et principalement du grisou. — Indiquer, s'il y a lieu, des moyens nouveaux.

La Société se réserve le droit de publier, s'il y a lieu, et de concert avec l'auteur s'il le désire, l'ouvrage qui aura été couronné par elle.

Des mentions honorables avec médailles de bronze pourront être décernées, en dehors du prix, à ceux des ouvrages qui en auront été jugés dignes.

Les mémoires ne porteront pas de signature : chaque concurrent aura soin d'écrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du mémoire. Le terme assigné aux concurrents est le 25 novembre 1872, avant lequel les mémoires devront être adressés *franco* au Secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits.

Le sujet mis au concours pour l'année 1870, n'ayant pu être traité par suite des événements, est maintenu pour l'année 1873. Les candidats devront se conformer aux dispositions ci-dessus énoncées et déposer leurs mémoires avant le 25 novembre 1873. Voici le sujet proposé :

Topographie historique de la ville de Mâcon.

L'auteur devra faire connaître, autant que possible d'après les documents originaux, la topographie de la ville de Mâcon et les changements qu'elle a subis, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours ; insister notamment sur l'histoire des rues de Mâcon, en remontant à l'origine des noms qu'elles ont portés ou qu'elles portent encore ; déterminer aussi exactement que possible la situation des monuments militaires, civils et religieux, ainsi que des hôtels particuliers auxquels se rattachent des souvenirs locaux, aux différentes époques.

En dehors de ces concours, la Société recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux

auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompenses.

—

L'ouverture de l'Exposition universelle de Lyon, primitivement fixée au 1er mai, est renvoyée au 15. La clôture aura lieu le 31 octobre.

—

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION SCOLAIRE DE GENÈVE.

Art. 1er. — Une exposition sera ouverte à Genève, du 27 juillet au 5 août 1872, à l'occasion du Congrès scolaire qui s'y tiendra à cette époque.

Art. 2. — Cette exposition comprendra :

a) Les moyens d'enseignement, tels que tableaux, globes, cartes, solides, appareils scientifiques et de gymnastique, collections, etc. ; ceux qui ont rapport aux ouvrages du sexe et, en général, tous ceux qui servent à l'enseignement intuitif ;

b) Les méthodes manuscrites ou imprimées, accompagnées de légendes, planches ou dessins explicatifs ;

c) Les manuels et livres qui peuvent être employés dans les écoles suisses ou étrangères ;

d) Le matériel des élèves et l'ameublement des écoles (sacs et fournitures, bancs et pupitres, tableaux, appareils de chauffage et d'éclairage, etc.) ;

e) Les plans de bâtiments ou de salles d'écoles, avec devis de mobilier, appareils, etc.

Art. 3. — Sont spécialement invités à prendre part à cette exposition : les autorités scolaires des différents cantons et des pays voisins, les instituteurs publics et privés, auteurs de méthodes ou procédés nouveaux, les libraires, cartographes, fabricants, et, en général, toutes les personnes que cela peut intéresser.

Art. 4. — L'envoi fait par chaque exposant devra être accompagné d'une facture en deux exemplaires, contenant l'adresse exacte de l'exposant, l'indication, la numérotation et le prix des objets expédiés, le poids des colis, et enfin, des renseignements aussi détaillés que possible sur la destination, l'emploi et la qualité des dits objets.

Art. 5. — Les envois devront être faits pour le 31 mai 1872, au plus tard, et adressés *franco* à M. PAUTRY, instituteur aux Pâquis, Genève.

Art. 6. — Une commission de neuf membres, présidée par un membre du comité directeur, est chargée de tout ce qui concerne l'organisation et la surveillance de l'exposition. Elle pourra se subdiviser en sous-commissions et s'adjoindre dans ce cas, sous réserve de l'approbation du comité directeur, toutes les personnes qu'elle croira propres à lui faciliter sa tâche. Un compte-rendu de cette exposition sera publié et délivré gratuitement à chaque exposant.

Art. 7. — Les frais d'expédition et de réexpédition des objets seront supportés par les intéressés eux-mêmes ou leurs représentants ; quant aux frais d'installation et de surveillance, comme aussi ceux que nécessitera l'impression du compte-rendu, ils seront couverts soit par le produit de l'exposition, soit par les sommes mises dans ce but à la disposition du comité.

Art. 8 — Le comité directeur, tout en garantissant une surveillance active, ne répond en aucune façon des cas de détérioration, quelles qu'en soient les causes.

Art. 9. — L'exposition scolaire durera huit jours. Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes. Il sera en outre délivré aux personnes qui en feront la demande, et pour le prix de trois francs, des cartes valables pour toute la durée de l'exposition. Pendant la fête, l'entrée sera gratuite pour tous les sociétaires munis de leur carte de légitimation.

Au nom du Comité directeur :

Le Président, Jean PELLETIER. — *Le Secrétaire,* E. CAMBESSEDES.

—

Le commandeur Grattoni, président de la Société italienne des travaux publics à Turin, est parti pour la Suisse, accompagné de M. l'ingénieur Borelli, directeur de cette Société, dans le but de traiter de l'entreprise du percement du Saint-Gothard.

—

M. Daniel Colladon, professeur de mécanique à l'Académie de Genève, a reçu du roi d'Italie la croix de commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Le gouvernement italien a voulu témoigner sa reconnaissance à ceux qui ont facilité par leurs études l'entreprise de la percée de Fréjus; il ne pouvait oublier les travaux du savant genevois relatifs à l'emploi de l'air comprimé pour l'excavation des galeries.

—

COLORATION DES BOIS DE PLACAGE. — Plusieurs manufacturiers d'Allemagne, qui tiraient de Paris leur bois de placage, bois coloré, etc., dans toute son épaisseur, se sont vus forcés par la dernière guerre de le fabriquer eux-mêmes. Les premières expériences faites dans ce sens donnèrent d'abord des colorations fixées seulement à l'extérieur du bois, tandis que l'intérieur restait intact. Alors on imagina de tremper ces bois pendant 24 heures dans une solution de soude caustique et de faire bouillir le tout pendant une demi-heure. Après qu'ils ont été lavés à grande eau pour enlever l'alcali, les bois sont prêts à recevoir la teinture dans toute leur épaisseur. Ce traitement par la soude produit une désagrégation générale de la matière ligneuse qui la rend, quand elle est humide, élastique comme du cuir et susceptible d'absorber la matière colorante. Il faut alors, après l'opération de teinture, faire sécher la plaque entre deux feuilles de papier et la presser pour qu'elle conserve sa forme. Les bois de placage traités de cette façon et laissés pendant 24 heures dans une décoction de bois de teinture (une partie de bois de teinture pour 3 de bois), enlevés après ce laps de temps et mis après avoir été superficiellement séchés dans une solution chaude de sulfate de fer (une partie de sulfate pour 3 d'eau), seront entièrement teints d'une magnifique couleur noire. Une solution composée d'une partie d'acide picrique dans 60 d'eau et additionnée d'une quantité d'ammoniaque suffisante pour donner son odeur au mélange, colore le placage en jaune. Le vernissage que subit ultérieurement le bois n'altère en aucune façon cette couleur. La coralline dissoute dans l'eau chaude et additionnée d'un peu de soude caustique et d'un cinquième de son volume de silicate de soude produit des colorations roses de nuances diverses, selon la quantité de coralline dissoute. La seule couleur que les bois puissent prendre sans le traitement préalable à la soude est le gris d'argent, qu'on obtient en le trempant pendant un jour dans une solution de sulfate de fer (une partie de sulfate pour 100 d'eau).

—

La grande île de *Guanape*, située près du littoral péruvien, dans le voisinage de Payta, est actuellement celle qui fournit au commerce du monde la plus forte quantité de guano. On a évalué la masse d'engrais contenue dans cette île à cent ou cent cinquante mille tonnes.

—

L'*Annuaire géographique de Behm* évalue la longueur totale des chemins de fer du monde entier, en 1870, à 194,850 kilomètres, dont près de la moitié pour les seuls Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Actuellement, c'est à 215,000 kilomètres au moins que s'élève l'ensemble des voies ferrées; elles sont parcourues par plus de 50,000 locomotives, traînant environ 1,500,000 wagons.

Quant au nombre des navires de la marine commerciale d'Europe, il serait d'après le même annuaire, de 100,298, d'une capacité totale de 12,761,875 tonnes. Des 100,298 navires, 4,289 étaient à vapeur et 96,009 à voiles. L'Angleterre venait en tête avec plus de la moitié des vapeurs (2,916) et près de la moitié du tonnage (6,033,339 tonnes). Puis venait l'Allemagne, avec 5,210 navires jaugeant 1,406,776 tonneaux. La Suède et la Norvége étaient en troisième ligne : 9,758 navires et 1,244,663 tonnes. La France n'occupait que le quatrième rang : 15,600 navires et 1,048,679 tonnes. La Belgique qui est proportionnellement le pays le plus commerçant de l'Europe, ne possédait que 95 navires, d'un tonnage de 34,563 tonnes. La marine commerciale du monde entier peut être évaluée à 170,000 navires.

A la même époque, la longueur totale des lignes télégraphiques de la terre était de 463,000 kilomètres.

—

Dans les états statistiques des Indes néerlandaises, les plantes industrielles sont énumérées. En 1869, le nombre des cocotiers, à Java, était de 26,400,100, dont 10,249,000 portant des fruits. En 1870, les cafiers de la même île étaient au nombre de 323,734,533, et, l'année précédente, la récolte s'était élevée à 163,471,000 kilogrammes. A Sumatra, dans la province de Padang, le nombre de cafiers était, à la même époque, de 150,952,000. Le kilogramme de café acheté par le gouvernement hollandais lui revient à moins de 60 centimes ; il le revend en Europe au prix de 1 fr. 60.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 . »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Alpes pœnines, graies et cottiennes (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — La musique à Annecy (suite et fin), par M. J.-C. de Vigne. — Reboisement du Cré du Maure, par M. Motte. — Marie Armand (suite et fin), par M. Jules Vuy. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber.

LES ALPES PŒNINES, GRAIES & COTTIENNES

(Suite et fin.)

Il fallait que l'opinion publique sur l'origine du nom d'*Alpe pœnine* fût bien considérable encore à l'époque de Tite-Live pour qu'il n'ait pu éviter de la constater. Son opinion personnelle n'a pu l'infirmer; et, soixante ans après, Pline la trouvait encore assez consistante pour l'affirmer dans sa description des Alpes (1). Il ajoute, dans un autre chapitre, que les Cimbres ont passé les mêmes Alpes qu'Annibal.

Strabon avait confirmé d'avance ce détail en racontant que les Cimbres avaient guerroyé chez les Helvètes avant de passer les Alpes pour aller se faire exterminer à Verceil (2).

Ne pouvant détruire ces témoignages, on se retranche sur la difficulté de longer la rive méridionale du Léman, entre Lugrin et Saint-Gingolph; prétendant qu'elle n'a été ouverte que par Napoléon Ier. Or, cette route a été explorée soixante et dix ans après Annibal par Polybe. Si les Carthaginois l'ont trouvée ouverte, elle n'a pas cessé d'être fréquentée depuis. C'était une voie commerciale entre la Gaule et l'Italie. Car, un siècle après, Servius Galba, lieutenant de Jules César, y passa pour aller châtier les peuplades du Vallais, qui prélevaient sur les marchands des droits de péage excessifs. Il s'agissait bien ici des intérêts commerciaux des Allobroges, qui, incorporés à la province romaine, dès la victoire de Fabius Allobrogicus, devaient avoir des rapports faciles avec la province d'Italie, et non point des intérêts des Helvètes, que César venait de confiner chez eux, avec défense d'émigrer. Au retour de cette expédition, Servius Galba revint prendre ses quartiers d'hiver chez les Allobroges par la même voie : il devait éviter le territoire des Helvètes, battus dans la campagne précédente, mais toujours hostiles aux Romains (3).

(1) *Hist. nat.*, III, XVII, XXXVI.
(2) *Geog.*, IV.
(3) Jules César, *De bello gallico*, I, III, I-VI.

Il n'est pas étonnant que cette ligne ait été maintenue comme voie militaire (1). Et, malgré les catastrophes causées par la chute du *Tauredunum* en 563, d'après les récits de Grégoire de Tours et de Marius d'Avenches, malgré l'éboulement du village de Hons, de celui de Bret dans le lac, malgré les détériorations causées par l'exploitation des carrières et des bois au XVIIe siècle, il restait encore de remarquables tronçons de cette voie antique, d'après le rapport des ingénieurs Ravizzoti et Garella, au commencement du XVIIIe siècle (2).

J'ai publié ailleurs les dix-huit *ex voto* adressés au héros de l'Alpe pœnine POENINO ou PHOENINO, comme pour rappeler mieux l'origine phénicienne des Carthaginois, ainsi que les quatre inscriptions qui consacrent la même orthographe pour la vallée adjacente VALLIS POENINA, et les textes des auteurs qui l'attribuent au passage des *Poeni* (3).

Cette qualification était donc relativement moderne, et le souvenir laissé par la colonisation grecque des Euganéens et autres peuplades sur toute la chaîne des Alpes depuis le nord de l'Adriatique jusqu'au Mont-Viso, ne s'était point encore perdu, ainsi qu'on l'a vu par Pline et qu'on le verra plus loin encore par Ptolémée.

Le nom d'*Alpis graia* est demeuré spécialement au passage du Petit-Saint-Bernard, par où aurait passé, selon Pline, Cornelius Nepos, etc., le chef principal de l'émigration grecque. Et c'est peut-être parce que, avant le passage des Carthaginois, ce nom était donné à toute la chaîne alpine, même à celle qui a porté depuis le nom d'Alpe pœnine, que ce dernier auteur a avancé qu'Annibal avait été l'émule d'Hercule-le-Grec, sans toutefois en faire l'objet d'un récit spécial et raisonné. C'est plutôt une phrase poétique, que les textes plus explicites de Pline et la dissertation motivée de Polybe ont réduite à sa juste valeur.

Mais cette section de l'Alpe graie, par excellence, avait reçu, comme celle dont nous avons parlé précédemment, une autre dénomination ensuite de la colonisation de la peuplade gauloise des Ceutrons. Pline signale une mine de cuivre *in Ceutronum alpino tractu*. Ailleurs, il appelle cette section des

(1) *Questions archéologiques sur les Alpes. Chablais*, 18, 224.
(2) Archives départementales.
(3) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, 37, 73, 85.

Alpes *Alpes ceutronicæ,* comme il avait appelé l'autre section *Alpes poeninæ,* des noms des deux races qui les ont illustrées (1).

Lors de l'organisation des provinces de l'empire romain, on en forma une du pays des Ceutrons, soit cité de *Darentasia,* aujourd'hui Moûtiers-Tarentaise, et de la vallée pœnine, soit cité d'*Octodurum,* aujourd'hui Martigny en Vallais. On l'appela généralement *provincia Alpium graiarum et poeninarum;* car elle comprenait le Petit et le Grand-Saint-Bernard avec leurs vallées respectives.

Toutefois, dans plusieurs variantes de la *Notice des Gaules,* cette province porte le titre unique de *Alpes graiæ;* on lit encore : *In provincia Alpium graiarum civitates sunt duæ : civitas metropolis Ceutronum id est Tarentasia : civitas Vallensium id est Octodorum* (2).

Le titre d'Alpes graies, donné officiellement aux vallées réunies de la Tarentaise et du Vallais, n'était-il point un témoin des habitudes précédentes, lorsque ce nom affectait toute la chaîne, avant que les *Pœni* eussent laissé leur nom aux Alpes pœnines et les Ceutrons aux Alpes ceutroniques?

Le nom des Graiocèles que l'on trouve dans la haute Maurienne et la vallée d'Oscella au revers oriental, n'accuse-t-il point la fusion d'une peuplade grecque avec une autre, *Graïi Ocelli,* comme le nom des Celtibères, *Celtæ Iberi?* A moins qu'on ne préfère leur appliquer le texte de Pline qui rappelle les *Graios positos in transitu;* le mot *ocelum* signifie passage. En tout cas, le col d'Arnas, qui réunit leurs deux vallées, portait un votif à Hercule, comme le passage du Petit-Saint-Bernard.

Aussi, Ammien Marcellin ne faisait-il commencer les Alpes cottiennes qu'au territoire de Suse.

Ce nom vient également d'une colonisation de peuplades ibériques et africaines, qui ont importé là leur nomenclature géographique comme les débris de l'armée d'Annibal l'ont fait pour la ligne du Léman et du Vallais (3).

Les nombreux passages de Jules César par ces Alpes, pendant la guerre des Gaules, leur firent quelquefois donner le nom d'*Alpes Juliennes*. C'est même ensuite des rapports de Donnus, ancien roi de cette contrée, avec Marc Antoine et Jules César, que le fils de Donnus prit le nom de famille de *Julius,* le prénom de *Marcus* et le surnom de *Cottius,* depuis qu'il eut échangé le titre de roi contre celui de préfet des Alpes cottiennes, dont la province s'étendit d'abord jusqu'aux Apennins.

Toutefois, la cité cottienne de Suse et l'*ager Brigantinus* ont ressorti quelque temps de la province des Alpes graies, d'après deux variantes de la *Notice des Gaules*.

C'est parce que toute cette chaîne faisait partie des Alpes graies primitives que Ptolémée, écrivant à distance et sur les anciennes traditions, plaçait encore dans les Alpes graies les stations cottiennes de Suse, de Briançon et d'Embrun aussi bien que les cités ceutronnes d'*Axima* et de *Foros Klaudiou.*

L'indication par le même auteur de l'*Oscella* des Lépontiens, dans les Alpes cottiennes, est évidemment le résultat d'une omission de copiste facile à expliquer. Il y avait deux *Oscella :* l'une, dans les Alpes Lépontiennes, c'est Domo-Dossola, qui faisait partie de la province de Rhétie; l'autre, chez les Graiocèles, au nord de Roche-Melon. Enfin, il y avait un *Ocellum* à l'extrémité des Alpes cottiennes, vers la Chiusa au-delà de Suse.

On sait qu'Embrun devint la métropole de la province des Alpes maritimes, dont le nom ne remonte pas au-delà de cette organisation. Car, d'après Ammien Marcellin, cette section des Alpes aurait été aussi parcourue par l'émigration grecque, dont le souvenir se serait conservé dans le *portus Herculis* de Monaco, *Monos oicos*. Le versant oriental continua à faire partie des Alpes cottiennes jusqu'en plein moyen âge.

Le principal passage des Alpes cottiennes, l'*Alpis Cottia* des Itinéraires, est appelé *Saltus Taurinus* par Tite-Live, *Mons Matrona* par Ammien Marcellin, et enfin *Mons Janua,* à cause du temple de Janus, dont on montre encore l'emplacement et les restes. La prononciation locale de *Janova* s'est corrompue en celle de Mont-Genèvre.

C'est ainsi que le culte de Jupiter fit donner à l'Alpe pœnine le nom de *Mons Jovis,* au *Saltus graius* celui de *columna Jovis,* qu'ils échangèrent plus tard en ceux de Grand et de Petit-Saint-Bernard, ensuite des établissements hospitaliers du héros catholique des Alpes, saint Bernard de Menthon.

Aujourd'hui on appelle *Alpes Pœnines* la section du Simplon au Mont-Blanc, *Graies,* la suite jusqu'au Mont-Iseran, *Cottiennes,* jusqu'au Mont-Viso.

C.-A. Ducis.

(1) *Hist nat.*, XI, 42, XXXVI, 2.
(2) *Scriptores rerum gallicarum*, II
(3) *Questions archéologiques et historiques Maurienne.*

LA MUSIQUE A ANNECY

(Suite et fin)

LES MAITRISES.

Avant 1793, Annecy avait deux maitrises : celle de la cathédrale et celle de la collégiale Notre-Dame.

De tout temps les maitrises ont produit de bons élèves, connaissant le solfége et l'harmonie.

Dans une récente circulaire aux évèques, M. Jules Simon rend à ces institutions l'hommage suivant :

« Je ne puis oublier les services rendus par ces « maîtrises, jadis si florissantes, estimées et patron- « nées par les plus saints évêques, illustrées par le « génie des plus grands compositeurs, et d'où sont « sorties tant d'œuvres incomparables qui sont en- « core aujourd'hui l'objet de l'admiration univer- « selle.

« Sans prétendre reconstituer complétement ces « célèbres écoles, je voudrais au moins m'associer « aux tentatives qui se sont faites depuis une ving- « taine d'années en faveur de la musique religieuse, « sous l'autorité tutélaire de l'épiscopat français. »

On enseignait aux deux maîtrises d'Annecy la théorie de la musique et la pratique des instruments; l'orgue et les instruments à cordes faisaient l'objet d'un soin particulier.

Les élèves recevaient aussi l'instruction ordinaire.

La maîtrise de Saint-Pierre avait toujours six

élèves, la collégiale quatre : renfort permanent et sérieux pour l'orchestre. Dans les grandes solennités, les élèves des deux écoles, tant anciens que nouveaux, se réunissaient sous le chef le plus autorisé.

Les maîtrises étaient au complet, ayant maître de chapelle, organiste, instrumentistes, chantres, enfants de chœur.

Elles avaient des revenus provenant de fondations.

Autrefois les appointements étaient plus que modestes : le maître de chapelle de Notre-Dame avait 200 florins par an (pas même 200 fr.).

Jean-Jacques Rousseau passa six mois à la maîtrise de Saint-Pierre; ce fut là qu'il apprit les premiers éléments de musique. De son temps, le maître de chapelle de Saint-Pierre était Le Maître, compositeur de talent, qui laissa une grande réputation.

1793 brisa les maîtrises; leur influence persista dans l'exécution musicale jusqu'en 1830; la grande Société bourgeoise conserva les traditions classiques : elle fut comme le souvenir d'un enseignement basé sur l'étude sévère des principes.

Le dernier organiste de Saint-Pierre fut Michaud, qui reprit son service, la tourmente révolutionnaire passée. Il était encore en fonction en 1826; il eut pour successeur l'Autrichien Pernet. Après Pernet vint l'Italien Trosselli, qu'on appelait vulgairement *La-musique-à-papa*. On compte ensuite MM. Courtois et Curtat; ce dernier avait deux demoiselles bonnes chanteuses.

M. Mockers remplaça M. Curtat en 1844; il était né à Seltz près Strasbourg. Après avoir fait ses études à l'école normale de cette dernière ville, M. Mockers se perfectionna à Nancy, sous la direction de M. Hess.

Le chapitre de Saint-Pierre d'Annecy, cherchant un organiste, s'adressa à M. Hess; celui-ci envoya M. Mockers, alors âgé de 18 ans.

Quelque temps après son arrivée, le jeune artiste fit une absence d'un an à Paris pour mettre la dernière main à son éducation musicale. Depuis son retour, il ne quitta plus Annecy où il s'acquit de la notoriété : il est mort le 3 mai 1870.

M. Mockers prit part à toutes les manifestations musicales de ces vingt dernières années, et se trouva intimement mêlé aux réunions des sociétés philharmoniques.

Son successeur, M. Ungerer, de Saverne (Alsace), est élève de l'école de Niedermeyer, à Paris; il a tenu l'orgue à Saint-Jean-de-Maurienne.

Depuis deux ou trois ans, la maîtrise de Saint-Pierre tend à se réorganiser.

Un orgue a été établi, en 1871, dans l'église Saint-Maurice; avant la guerre, une souscription avait été commencée pour en établir un dans l'église Notre-Dame : les circonstances n'ont pas encore permis d'y donner suite.

Il serait à désirer que les églises de Savoie fussent toutes pourvues d'un orgue; l'établissement des orgues exercerait une heureuse influence sur le chant religieux, je dirai même sur la piété des fidèles.

CONCLUSION.

Jusqu'en 1831, la musique à Annecy resta concentrée en une société unique, ayant le double caractère symphonique et harmonique.

En 1838 commença une seconde période par la formation de sociétés distinctes; les réunions d'instruments à vent s'établissent d'une façon régulière; la musique philharmonique n'a plus une cohésion aussi parfaite.

Vers 1846, sous le patronage de M. le chanoine Poncet, Miquel introduisit les cours de solfége chiffré dans les écoles communales et commença ainsi à vulgariser la musique.

La troisième période musicale date de 1857, époque où fut créée la première société chorale : c'est la période de vulgarisation complète.

La musique philharmonique se dissout de plus en plus : la grande tradition n'existe plus que dans la mémoire de quelques-uns.

La vulgarisation de la musique est un bienfait réellement civilisateur; maintenant que le niveau s'est étendu, il faut le relever. La reconstitution des maîtrises sera peut-être difficile. La création d'une école de musique rendrait à l'art sa première vigueur en établissant un centre d'action, une autorité incontestée. Le conservatoire de Chambéry n'ayant plus de cours, il n'existe pas d'établissement musical en Savoie : en créer un est une nécessité.

L'école aurait pour but l'étude du solfége, de l'harmonie et des instruments, à l'exclusion du piano et des classes supérieures de chant, véritable luxe qu'il faut laisser aux conservatoires des grandes villes.

Le professeur de solfége devrait avoir une connaissance suffisante de la voix, pour modifier l'émission sourde et surtout l'émission *blanche* si commune dans les sociétés chorales.

Les dépenses du local une fois faites, les frais annuels d'une école de musique, organisée sur un pied convenable, ne dépasseraient guère 5,000 fr. Le budget peut en être établi comme suit :

1er professeur (instruments) ayant le titre de directeur	Fr.	2,000	»
2e professeur (solfége et harmonie)	»	1,500	»
Deux répétiteurs à 600 fr. . .	»	1,200	»
Frais divers	»	300	»
Total . .	Fr.	5,000	»

Avec une école, ne s'occupant que des principes, les amateurs auraient une direction ferme, dégagée de toute préoccupation individuelle; le résultat pourrait répondre à l'effort.

L'exploitation régulière du théâtre est difficile, à peu près impossible; il faut donc recourir à la musique, et en faire une étude sérieuse, si l'on veut avoir des distractions continues.

JULES-CH. DE VIGNE.

REBOISEMENT DU CRÉ DU MAURE

Le Cré du Maure, appartenant à la ville d'Annecy, contient 144 hectares 18 ares. Il domine cette ville et occupe l'extrémité nord de ce grand soulèvement du Semnoz qui s'étend des profondeurs du lac d'Annecy jusqu'à celui du Bourget.

La formation géologique du Cré du Maure se com-

pose de calcaire pur stratifié régulièrement par bancs énormes fortement inclinés de l'ouest à l'est. Ces bancs affleurent ou se dressent au-dessus du sol dans beaucoup d'endroits. Ni les temps, ni les influences extérieures ne peuvent parvenir à les décomposer. Il ne se trouve à la surface aucune trace de terre végétale, et ces terrains seraient condamnés à la stérilité la plus complète si quelques fissures ne permettaient aux végétaux de s'y implanter et d'y puiser une bien maigre nourriture. D'autres parties du Cré du Maure sont mieux partagées : le mouvement des eaux, les grands courants d'autrefois ont amené des écrêtements, creusé des bas-fonds, des vallées où se rencontrent le calcaire désagrégé et en décomposition, de légers dépôts d'argiles, de sables et de cailloux roulés.

Une végétation forestière complète ne paraît jamais avoir existé au Cré du Maure, ou, pour en retrouver la trace, il faudrait remonter à des temps très reculés. Les flancs nus, lavés, de cette montagne se prêtaient peu à la végétation spontanée que le voisinage de la ville et les abus n'étaient pas de nature à faciliter.

La ville d'Annecy avait, en dernier lieu, loué ces terrains à une colonie de tailleurs de pierre qui y avait établi sa demeure un peu partout, ouvrant çà et là des carrières dont les débris jonchaient le sol, et grattant les meilleurs endroits pour y cultiver quelques céréales. Des chèvres et des moutons, quelques vaches parcouraient le reste en toute liberté, faisant disparaître les dernières traces d'une végétation déjà bien pauvre et bien épuisée.

Ces terrains arides, ces roches nues, décharnées, formaient un triste contraste à la porte d'Annecy, placée si coquettement dans un paysage féerique et entourée partout ailleurs d'une végétation luxuriante. Le besoin du reboisement et de la restauration de cette montagne se faisait depuis longtemps sentir. Ces utiles travaux furent commencés en 1861. L'administration municipale les réclama et y apporta un concours aussi utile qu'éclairé. Elle les encouragea de suite par un crédit de 3,000 fr. L'Etat, de son côté, en accorda un de 5,000 fr. Les débuts étaient pénibles : il s'agissait de ramener la végétation dans des terrains arides, épuisés, de l'introduire dans les fentes et les fissures des rochers en y transportant des terres, sans avoir les plants nécessaires sous la main. Il fallut s'adresser à des pépinières éloignées, payer très cher; mais, malgré ces difficultés, les essais furent heureux et firent présager qu'avec des soins et de la persévérance l'œuvre pouvait être poursuivie sans crainte. En 1863, MM. Vicaire, directeur général des forêts, Parade, directeur de l'école forestière, ces regrettés et illustres maîtres en sylviculture, qui ont attaché leur nom à cette grande œuvre des reboisements, vinrent visiter ces travaux et les encouragèrent de leur présence et de leurs conseils. C'est dire assez combien, de près ou de loin, l'œuvre que nous essayons de retracer ici était sympathique à tous ceux qu'elle intéressait ou qui avaient à s'en occuper.

Ces travaux ont été continués chaque année avec le même zèle et la même persévérance. Afin de les faciliter et de les rendre moins dispendieux, une pépinière de 36 ares fut créée de suite sur les lieux, par l'Etat, et entretenue à ses frais. Elle permit d'y puiser tous les plants nécessaires. L'entretien moyen de cette pépinière, pendant les dix premières années, peut être évalué approximativement à 250 fr. par an, compris l'achat des graines. Aujourd'hui, les travaux de reboisement comprennent une étendue de 107 hectares. Tous les vides, où avaient échoué les premières plantations, par suite de la mauvaise qualité du sol et de son manque de profondeur, ont été regarnis avec soin, pendant ces dernières années, soit par bandes alternes, bien défoncées, soit par potets. Aussi peut-on présenter le résultat, dans cette étendue, comme assuré. La végétation, qui y a été d'abord si lente et si pénible, prend aujourd'hui un beau développement. Ce n'est pas sans intérêt que l'on voit les essences résineuses mélanger leur feuillage sévère avec celui, si gracieux et si diversement nuancé, des chênes, hêtres, charmes, érables, trembles, acacias, châtaigniers, etc. Tout cela forme un contraste charmant, qui fait plaisir, tout en reportant à des idées plus positives, puisque l'on voit naître et se développer sous les yeux tous les éléments d'une jeune et belle forêt. Ce n'est pas, en effet, sans surprise que l'on s'égare dans ces beaux massifs de mélèzes, créés seulement depuis 10 ans, où se rencontrent déjà des spécimens de 50 à 60 centimètres de tour à la base sur 7 et 8 mètres de haut. Un semis important de pins sylvestres, sous les Becs, est digne aussi d'attention; il est serré, vigoureux, et l'épaisse couche d'humus qu'il dépose chaque année démontre que non seulement les travaux entrepris créeront à la ville d'Annecy des ressources forestières très appréciables, mais qu'ils auront aussi pour résultat la prompte transformation du sol et sa décomposition; tout cela démontre encore une fois combien tous les terrains de la Savoie, si pauvres qu'ils soient en apparence, sont doués d'une force végétative extraordinaire, pourvu que l'homme se prête à leur transformation.

Ce qui reste à reboiser des bois communaux d'Annecy ne comprend plus que l'amélioration d'un peuplement de feuillus, incomplet, rabougri, qu'il s'agit de transformer par une addition suffisante de résineux, nécessaire pour compléter le massif, pour arrêter le dessèchement du sol, y créer un peu d'humus et redonner à ce peuplement une vigueur qui lui fait en partie défaut. Ce n'est plus que quelques années de légers sacrifices et d'efforts.

Il a été employé, jusqu'alors, pour reboiser cette étendue de 107 hectares. 1,077,916 plants, qui se décomposent ainsi qu'il suit :

88,820	mélèzes.
429,050	épicéas.
15,800	sapins argentés.
349,646	pins sylvestres.
3,000	laricios.
138,000	pins noirs d'Autriche.
1,300	cèdres.
10,000	hêtres.
21,500	charmes.
9,500	acacias.
1,300	châtaigniers.
10,000	érables sycomores.

120 kilog. de graines de pin sylvestre par potets et à la volée.
30 kilog. de graines d'acacia.
5 hectolitres 20 litres de glands.
et 3 hectolitres de châtaignes.

La dépense totale est de 10,766 fr., dont 6,316 fr. supportés par l'Etat, le reste par le département et par la ville, ce qui fait 100 fr. l'hectare.

Une route vient d'être créée dans ces reboisements aux frais de la ville, de la commune de Sévrier, qui y est aussi intéressée, et au moyen de subventions départementales. Cette route, partant du bas de la montagne, se développe sur une longueur de 1,650 mètres par des pentes douces et continues, sur le versant en regard de la ville, par quatre grands lacets qui permettent de voir constamment cette ville et le lac sous tous leurs aspects et d'y jouir du panorama le plus attrayant et le plus étendu. La construction de cette route, faite en régie, n'a coûté que 2,900 fr., soit 1 fr. 80 c. par mètre courant, malgré les difficultés locales.

Ces divers travaux sont intéressants à plus d'un point de vue, soit comme transformation ou amélioration de terrains sans valeur et improductifs, soit comme placement et comme produit, eu égard à la petite quantité de capitaux engagés, soit aussi comme embellissement pour la ville, à laquelle ils créent une promenade aussi intéressante que variée. Ils font honneur à cette ville et au département qui ont bien voulu les encourager, et c'est sous ce rapport surtout que nous nous sommes permis de les signaler à l'attention des agronomes, des promeneurs et des touristes.

Annecy, le 16 avril 1872. MOTTE.

MARIE ARMAND

Suite et fin (1)

Ainsi que je le disais précédemment, une plume adolescente se proposait de consacrer quelques pages à notre pauvre Marie ; les circonstances en ont autrement décidé. Après avoir écrit une biographie sommaire de cette jeune fille moissonnée dans sa fleur, je vais essayer de caractériser moi-même, très brièvement et avec impartialité, son talent comme poète.

Et cependant, cette impartialité, je l'avoue, n'est pas toujours facile pour moi ; de tout temps, en effet, j'ai éprouvé une véritable sympathie pour les artistes, pour ces natures privilégiées qui, par les mots, les couleurs ou les sons, nous élèvent et nous font pénétrer dans cette région idéale où sont inconnues toutes nos misères ; mais cette sympathie est plus grande encore pour ces natures privilégiées, frêles et délicates, que le moindre vent peut renverser, qui semblent à chaque instant prêtes pour le départ et qui ne tiennent à la terre que par de minces et faibles racines. A ce titre aussi, comme à d'autres, Marie Armand m'était chère.

Sans avoir un talent hors de ligne et ce que nous appelons le génie, elle aimait les lettres, elle s'y intéressait, elle les cultivait elle-même quelquefois ; le sentiment du beau était développé en elle. Sa dévotion, en réalité fort austère, mais qui ne l'était nullement en apparence, ne pensait point déroger en composant de temps en temps des vers qui n'étaient pas destinés à la publicité. C'est à peine si elle a fait, de son vivant, et un peu malgré elle, imprimer une ou deux poésies dans des journaux d'ailleurs peu connus.

Cette muse modeste et solitaire, née dans la commune même d'où était originaire l'auteur de la *Coupe de l'exil*, traitait essentiellement, on le devine sans peine, des sujets religieux ; elle tâchait de reproduire, sous une forme poétique, les souvenirs, les sentiments, les fêtes, les inspirations, les idées qui faisaient la grande préoccupation de sa vie. C'est ainsi que, lors d'une tournée pastorale du cardinal-archevêque de Chambéry, elle composa, en son honneur, une pièce de vers que récita à Son Eminence une jeune catéchumène, à l'entrée de l'église de Grésy-sur-Isère.

Dans l'album que j'ai sous les yeux et qu'elle a laissé comme un souvenir à sa famille, on ne trouve guère que des poésies qui ont une couleur religieuse ; elle manifestait ainsi ses convictions intimes, parfois avec un certain bonheur. Ne lui demandez pas, sur des sujets souvent traités, une originalité puissante ; c'est une voix de jeune fille qui se fait entendre et qui, soit dans les joies naïves d'un pensionnat, soit dans sa belle vallée de l'Isère, traduit en strophes ses croyances, rendant un humble mais sérieux hommage à ce Dieu qu'elle adore, à cette providence qu'elle retrouve partout sur ses pas :

« La prière ici-bas, c'est l'avant-goût du ciel! »

Si j'osais parler, à propos de Marie Armand, des *œuvres* de cette jeune fille, et employer cette expression trop présomptueuse, je dirais que le cercle dans lequel elle se meut, pour être vaste et grand, est à peu près toujours le même, et que la teinte générale de ses compositions est un peu monotone. Il ne pouvait guère en être autrement.

D'autres sentiments faisaient toutefois battre son cœur ; au milieu de sa constante préoccupation, l'idée de patrie demeurait vivante en elle. Elle aimait passionnément son pays de Savoie, ses beautés grandioses, ses illustrations nationales ; elle était fière de lui appartenir. Elle éprouvait un vif mécontentement et une indignation sincère lorsque des journaux parisiens, comme cela arriva plus d'une fois, tournaient en ridicule la patrie de Vaugelas, de saint François de Sales, des de Maistre. Elle n'entendait pas plaisanterie à ce sujet et faisait ainsi trop d'honneur à des appréciations impertinentes qui témoignaient avant tout de beaucoup de forfanterie et d'ignorance.

« Vivent les Savoyards et vive la Savoie ! » s'écriait-elle tout haut. Pour moi, je ne saurais point lui donner tort ; tous les nobles cœurs aiment bien leur pays.

A peu près à la même époque où un écrivain distingué, M. Jules Philippe, publiait l'un de ses volumes littéraires, Marie Armand composa sous ce titre : *Ma Savoie*, une poésie d'assez longue haleine et que la place dont je puis disposer ici ne me permet pas de reproduire en entier. J'extrais un ou deux pas-

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1871, p 77-79.

sages de cette pièce, la plus étendue, je crois, qui soit due à la plume de Marie Armand. Elle date de l'époque où, de retour dans sa famille, Marie Armand habitait la vallée de l'Isère.

« Salut, douce vallée...
« Où l'Isère s'étend au pied de nos collines,
« Où la nature est grande, et grandes les ruines;
« Le voici ce château fameux de Miolans,
« Son nom se perd dans l'ombre et dans la nuit des ans,
« Tour à tour forteresse ou prison redoutable....
« Admirez ce pays, n'est-il pas admirable?
« Aux peintres le travail ici ne manque pas;
« Antiquaires savants, suivez, suivez leurs pas,
« Voyez ces souterrains, ces sombres oubliettes
« Et ces affreux cachots que peuplent des squelettes!
« Que de tourments aigus, hélas! et de douleurs
« Dans ces murs, confidents muets de tant de pleurs!
« S'ils avaient la parole, ils pourraient nous instruire,
« Mais quelle triste histoire ils auraient à nous dire!
« Le cœur avec effroi battrait épouvanté,
« Et la nature en deuil n'aurait plus de beauté!
« Murailles, taisez-vous; car notre sang se glace,
« Le charme à la terreur soudain cède sa place.
« Mon Dieu! Dieu de bonté, rends les hommes meilleurs;
« Je t'aime, ô ma Savoie, et je te cherche ailleurs! »

Elle chante ainsi successivement la nature et les gloires de son pays. Les vers suivants doivent nécessairement trouver place dans la *Revue savoisienne* :

« Environs d'Annecy, c'est à vous que j'arrive,
« Lac au voile d'azur, me voici sur ta rive;
« Je ne puis dignement te chanter, mais mon cœur
« S'abandonne longtemps à ton charme vainqueur.
« Partout des noms connus et de vivantes gloires :
« Là s'élève Menthon, là se montre Talloires;
« Solitaires pieux, vous viviez là: je vois
« L'ombre de saint Bernard sourire à saint François!
« J'interroge longtemps, admirateur profane,
« Tes lointains souvenirs, terre florimontane :
« Là le président Favre, avec austérité,
« Reflétait la science, ô lac, dans ta beauté;
« Sur ces alpestres bords que la terre est féconde,
« Grands esprits et grands cœurs, sur ces bords tout abonde! »

Il me sera permis de citer encore quelques-uns des vers que Marie Armand consacre à Veyrat :

« ... Pendant son court passage en ce séjour mortel,
« Comme il fut abreuvé d'amertume et de fiel!
« Infortuné proscrit, qu'on l'aime ou qu'on le blâme,
« C'était un vrai poète avec une belle âme!
« Trop longtemps emporté dans un noir tourbillon,
« La poussière étouffait ce pauvre papillon,
« Il lui fallait de l'air, notre ciel, de l'espace;
« Quand, sur le sol natal, il retrouva sa place,
« Du proscrit abattu, sombre et déshérité,
« La foi sut ranimer le cœur désenchanté;
« Il redevint lui-même : honneur à sa mémoire,
« Car sa muse a brillé parmi nous avec gloire. »

Pour remonter aux premiers essais poétiques de Marie Armand, je dois rappeler « cette charmante poésie due à une jeune fille de seize ans, » dont parlait la *Revue savoisienne* en 1861. Il s'agissait, comme on le sait, d'une herborisation dans le Salève, à la recherche du *sabot de Vénus*. Cette poésie est intitulée : *Le vingt-trois mai;* je la reproduis en partie.

« Huit heures vont sonner, allons, mesdemoiselles,
« En route, près d'Archamp, sont des plantes fort belles;
« Prenez votre ***Jeannette*** et votre grand chapeau
« Et nous irons ensemble explorer ce coteau:
« Il s'agit de ***trouver le sabot introuvable.***
« —Seigneur, à nos desseins montrez-vous favorable!
« S'écrie aussitôt l'une, élevant vers les cieux
« Ses regards suppliants et son front radieux.
« — Mais sans parler ici des douces causeries,
« Et des petites fleurs, et des belles prairies,
« A l'endroit désigné vite transportons-nous,
« Vers une maison jaune, au lieu du rendez-vous.
« Les cœurs ont palpité d'espérance et de joie,
« Bientôt l'espace immense à nos yeux se déploie,
« La vue au loin s'étend et le Léman si pur
« Laisse onduler ses eaux comme un voile d'azur;
« Genève nous paraît plus magnifique encore
« Du milieu de ces monts. Déjà le soleil dore
« Et la verte colline et la gorge, en un mot,
« Cette gorge où l'on doit trouver le beau sabot!
. . . . . .
« Mais pendant tout ce temps, deux des plus courageuses
« Ont gravi sans trembler les pentes périlleuses.
« Silence! Ecoutez-les... on les entend au loin...
« Elles cherchent partout avec le plus grand soin.
« Sœur Fanchette les suit, et toutes trois ensemble,
« S'animant d'une ardeur à quoi rien ne ressemble,
« Gravissent les rochers, franchissent les vallons,
« Et répètent sans cesse : « Il faut que nous l'ayons! »
« Pourtant point de ***sabot***, et la journée avance,
« C'est onze heures bientôt, allons, plus d'espérance,
« Il faut y renoncer; l'une d'elles se dit :
« — A quoi bon tant courir, ce ***sabot*** est maudit! —
« L'autre, moins abattue, excite sa compagne :
« — Marchons, marchons encor, gravissons la montagne!
« — On entend tout à coup pousser des cris; soudain
« ***Le sabot est trouvé,*** nous l'avons donc enfin!
« Et, pendant que la sœur déterre la racine,
« L'une des deux entonne, au pied de la colline,
« Un beau ***Magnificat,*** et puis un ***Te Deum,***
« Auquel se joint le nom de ***Cypripedium!***
« — Avez-vous le Sabot? répètent leurs compagnes,
« Venez nous retrouver au bas de ces montagnes. —
« Et les échos lointains redisent dans les bois :
« ***Le sabot de Vénus, nous l'avons, cette fois!***
« — Mais de nouveaux Thomas, malgré tant d'assurances,
« Doutant du fait encor, perdent leurs espérances,
« Pensant que c'est un conte inventé par plaisir,
« Ne veulent point y croire et causent à loisir.
« Lorsque paraît enfin le ***sabot introuvable,***
« Sa racine en entier, sa corolle admirable,
« On s'écrie aussitôt : — O miracle, ô bonheur!
« Puis on veut voir de près la trop aimable fleur;
« Et l'on redit ensemble : — Elle est pour notre mère;
« Qu'on envoie à Paris cette plante si chère!

« — Je passe sous silence un repas des meilleurs,
« Pâtés, jambons, fromage à réjouir les cœurs;
« Je ne dis pas non plus comment notre *Jeannette*
« Se remplit par nos soins, ni comment sœur Fanchette
« Recherche de nouveau le *sabot bienheureux;*
« Mais dans une journée on n'en trouve pas deux!
« Enfin, il faut partir, on descend la montagne,
« Et la bande joyeuse, à travers la campagne,
« Se disperse gaîment tout le long du chemin,
« En répétant toujours : Nous l'avons donc enfin!
« Puis on voit près d'Archamp un immense équipage,
« Omnibus, si l'on veut, pour finir le voyage!
« — Longtemps de ce beau jour on se ressouviendra,
« *Et la postérité sans doute en parlera!* »
. . . . . .

Il est temps de finir; les poésies de Marie Armand sont loin d'être toujours absolument irréprochables, on y constate plus d'un passage prosaïque et plus d'une négligence, mais on ne saurait leur refuser une certaine verve, de l'enthousiasme, du cœur. On est même surpris de trouver tant de vie et d'entrain dans une existence si solitaire, si retirée; avec des circonstances plus favorables et des études littéraires plus complètes. Marie Armand aurait pu faire davantage; rendons-lui justice et n'exigeons pas trop d'elle, son jeune talent n'a pas mûri. Que dirai-je encore? J'avais vu naître cette enfant, elle me tenait de près; j'avais, plus que tout autre, soit à Carouge, soit à Fontaine, combattu ses projets et ses plans, j'avais encouragé ses essais poétiques. Ne lui devais-je pas au moins ce faible souvenir?

JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1872.

Les quatre mois qui viennent de s'écouler n'auront pas été perdus pour la musique. Ce n'est pas que j'aie à donner aux théâtres plus d'éloges que d'habitude; mais deux faits sont particulièrement dignes de remarque : la discussion des subventions théâtrales à l'Assemblée de Versailles et la tendance nouvelle qui s'accuse de plus en plus dans les œuvres de ce qu'on appelle la jeune école.

Dans les dernières années de l'Empire déchu, quelques membres du Corps législatif avaient porté à la tribune les plaintes des compositeurs contre les directeurs de théâtres; mais ce fut en vain; ni la majorité de l'Assemblée, ni l'administration supérieure n'en tinrent compte; d'ailleurs, les méprises commises par les orateurs prouvaient qu'ils étaient peu familiarisés avec le sujet qu'ils traitaient. Cette fois-ci la question a été discutée à fond; le principe des subventions a été sérieusement attaqué, et pour le défendre il a fallu défendre l'art musical lui-même. Il a fallu convaincre la majorité de l'Assemblée nationale que la musique doit être autre chose qu'un objet d'amusement; que les subventions sont nécessaires pour maintenir l'art à un niveau assez élevé, autant dans l'intérêt des auteurs et des artistes que pour l'honneur de la France entière; supprimer les subventions ou les réduire à un chiffre insuffisant serait abandonner les théâtres à la spéculation des entrepreneurs et à tous les inconvénients qui en résultent. J'ajouterai que la suppression du Conservatoire en serait la conséquence logique; car cette école ne servirait plus guère qu'à fournir des artistes aux pays étrangers; tous les bons élèves qui en sortiraient ne tarderaient pas à s'engager en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Russie, où ils trouveraient de meilleurs appointements qu'en France.

La discussion à l'Assemblée nationale aura fourni une base pour les discussions futures, s'il s'en présente sur le même sujet; malgré quelques assertions hasardées et des erreurs portant sur des questions secondaires, les discours de MM. J. Simon et Beulé contiennent des arguments solides dont on devra tenir compte.

L'Opéra aura la subvention dont il jouissait avant d'être placé sous l'administration de la Maison de l'Empereur. M. Halanzier garde définitivement la direction qu'il n'avait acceptée que pour six mois. Nous attendons maintenant les artistes qu'il engagera et les ouvrages nouveaux qu'il donnera. Ce n'est pas la peine de parler d'une reprise de l'*Africaine*, aussi médiocre que celle du *Prophète*, ni d'une reprise d'*Hamlet*, où Mlle Sessi a remplacé sans désavantage Mlle Nilsson. Faure, nommé professeur au Conservatoire de Bruxelles, ne viendra plus chanter à Paris que par intermittence.

Fantasio n'a eu que dix représentations; ni la pièce ni la musique ne pouvaient intéresser beaucoup le public. Cependant, M. du Locle, administrateur de l'Opéra-Comique, a la ferme conviction que M. Offenbach doit obtenir un grand succès à ce théâtre; mais peut-être l'auteur de tant de bouffonneries est-il arrivé à son apogée, car les dernières pièces qu'il a données au théâtre du passage Choiseul ont eu peu de bonheur.

Le *Passant* n'a été joué que trois fois; ce n'est qu'une conversation entre deux personnages, commençant par deux monologues et peu propre à divertir les habitués de l'Opéra-Comique. Je n'en range pas moins M. Paladilhe parmi les compositeurs qui pourront imprimer à l'Opéra une tendance plus sérieuse et plus musicale que celle de l'école d'Auber. Malheureusement le théâtre Favart ayant été le moins favorisé par la Commission des finances, car sa subvention est réduite à cent quarante mille francs, il donnera peu d'ouvrages nouveaux; il se dédommagera par des traductions d'opéras étrangers. C'est ainsi qu'il a pris au répertoire de l'ancien Théâtre-Lyrique les *Noces de Figaro*, arrangées au gré de Mme Carvalho; et ce ne sera pas le seul emprunt qu'il fera; on a même parlé de *Roméo et Juliette* de M. Gounod, qui cependant n'a rien de comique.

Il aurait été plus profitable à l'art français de laisser à l'Opéra-Comique sa subvention intégrale et de supprimer celle du Théâtre-Italien, si tant est qu'on tenait à faire une réduction. M. Bagier ayant enfin pris le sage parti de se retirer, sa succession est échue à M. Verger, oncle du chanteur de ce nom. Les représentations données actuellement ne sauraient avoir une grande importance; l'automne pro-

chain seulement nous saurons si le nouveau directeur réussira à former une troupe de chanteurs capables de rendre un certain éclat à son théâtre.

M. Martinet a obtenu une subvention de soixante mille francs ; reste à savoir s'il sera en mesure de continuer l'exploitation de son petit théâtre. Les charges qui pèsent sur lui sont bien lourdes ; cependant il s'obstine à garder jusqu'à impossibilité complète une position trop difficile pour lui. Après *Javotte* il a donné un arrangement d'un médiocre opéra-bouffe de M. Ricci : le *Mari et l'amant* (*une Fête à Venise*) ; puis une de ces déplorables élucubrations appelées pastiches et dont *Sylvana* de Weber a fourni le fond. La pièce primitive a été remplacée par une nouvelle, un mauvais mélodrame ; une partie des morceaux a été supprimée ; les autres ont été changés de place et souvent de situation ; sept morceaux, pris dans les petites compositions de Weber, ont été ajoutés, sans compter la musique de plusieurs scènes mélodramatiques, écrite par le chef d'orchestre du théâtre. Que cette macédoine ait quelque succès comme d'autres du même genre en ont eu, cela nous importe peu. Si M. Martinet prétend rendre son théâtre réellement utile à l'art, il faut qu'il s'y prenne autrement qu'il n'a fait pendant tout cet hiver.

En même temps que M. Ricci subissait un échec à l'Athénée, il en essuyait un autre aux Bouffes-Parisiens avec le *Docteur Rose*. *La Timbale d'argent*, pièce grivoise, fort bien jouée, ne doit pas m'occuper ici, vu le peu d'importance de la musique de M. Vasseur.

Les concerts ont été plus favorables aux compositeurs que ne l'ont été les théâtres. La Société du Conservatoire a fait connaître deux fragments d'une messe de M. Lenepveu, qui nous font bien augurer de *Florentin ;* M. Pasdeloup a fait exécuter, outre la suite de M. Massenet, dont j'ai parlé, quelques œuvres nouvelles dont la plus remarquable est une suite pour orchestre de M. Guiraud, prouvant bien plus de talent que les petits opéras-comiques du même auteur. Je nommerai encore M. Constantin, qui a fait entendre plusieurs de ses compositions au Casino Cadet ; M. Lalo, dont la nouvelle Société classique a joué une œuvre instrumentale fort originale, extraite de son opéra *Fiesque :* enfin M. Bizet, connu par deux ouvrages représentés au Théâtre-Lyrique et dont l'Opéra-Comique doit donner prochainement un ouvrage en deux actes, si je ne me trompe.

La nouvelle Société classique mérite une mention particulière ; elle se compose du quatuor Armingaud-Jacquard, de quelques pianistes et d'une réunion d'artistes jouant d'instruments à vent et choisis parmi les meilleurs de Paris ; de telle sorte que le répertoire de cette société comprend toute espèce de musique de chambre, excepté toutefois la musique vocale. La société Alard-Franchomme a terminé ses séances par quatre concerts donnés dans la salle du Conservatoire, avec beaucoup de succès ; mais j'en ai conclu que la musique de chambre mérite bien son nom ; pour être comprise et sentie comme elle doit l'être, il lui faut un public restreint, recueilli, instruit, cherchant dans l'art autre chose qu'un simple délassement. D'ailleurs, la réclame s'en est trop mêlée, dans un but que je n'ai pas à rechercher. On a exagéré la valeur d'un jeune pianiste, M. Planté, au jeu très pur, très fin, très délicat ; c'est un charmant pianiste de salon plutôt qu'un artiste de concerts classiques.

Pour le reste, je ne noterai que le succès obtenu par les œuvres de M. Litolff aux concerts du Châtelet ; l'exécution de la *Première nuit de Walpurgis,* de Mendelssohn, au Casino-Cadet, et celle d'*Acis et Galathée,* de Haendel, par la Société Bourgault-Ducoudray. Cette Société, fondée il y a quatre ans à peine, tient à prendre le premier rang parmi les sociétés d'amateurs. La Société académique de musique sacrée, dirigée par M. Vervoitte, se contente d'un répertoire trop restreint ; celle de M. Guillot de Sainbris est de moindre importance. M. Pasdeloup a organisé des cours de musique vocale d'ensemble destinés aux amateurs et qui pourront donner de bons résultats s'ils continuent à prospérer.

Trois cours nouveaux devaient être créés au Conservatoire, sinon nécessaires, du moins plus ou moins utiles. Il n'est pas encore question du cours d'acoustique que doit faire un homme savant en cette matière, M. Lissajous. M. Vaucorbeil a quitté sa classe d'ensemble vocal pour être nommé commissaire du gouvernement auprès du Théâtre-Lyrique ; personne ne l'a remplacé, ce qui paraît indiquer que sa classe a peu duré. M. Barbereau a commencé son cours d'histoire de la musique. Estimé depuis longtemps comme professeur de composition pratique, ce respectable vieillard n'est pas à la hauteur de sa nouvelle mission. Il connaît peu l'histoire de la musique et ne sait pas l'enseigner clairement. Le pire, c'est qu'il tourne sans cesse autour d'un système qu'il a imaginé pour expliquer la constitution de la gamme et des accords, système comme il en existe un grand nombre, tous plus ou moins spécieux. Celui de M. Barbereau est un des plus faibles et des plus puérils. Et puis, les erreurs qu'il débite quand il s'aventure dans le domaine de l'acoustique et des sciences mathématiques, montrent combien ces matières lui sont peu familières. Aussi, les élèves ont-ils presque tous déserté son cours ; il n'y vient guère que quelques professeurs et quelques personnes étrangères à l'école.

Parmi les publications nouvelles, je citerai le 3e volume de l'*Histoire générale de la musique,* par Fétis (chez Firmin Didot), la partition de piano et chant d'*Acis et Galathée,* avec paroles françaises de M. Sylvain Saint-Etienne (chez Gérard), un curieux recueil de mélodies populaires espagnoles, avec texte original et traduction française (chez Haxland) et une nouvelle édition des *Soirées de l'Orchestre* et des *Grotesques de la Musique,* par Berlioz (chez Michel Lévy).

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Polybe d'accord avec tous les historiens sur le passage d'Annibal, par M. C.-A. Ducis. — Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie (suite et fin), par M. E. Chevalier. — Bibliographie : *Notice sur la Bâtie d'Albanais, le Prieuré de Saint-Robert et Montcel,* de M. l'abbé E. Dufour, par M. Jules Vuy. — Bulletin.

POLYBE D'ACCORD AVEC TOUS LES HISTORIENS SUR LE PASSAGE D'ANNIBAL

Bien que le nom d'Alpes pœnines se soit étendu jusqu'à l'arête du Mont-Rose, c'est toutefois au seul passage du Grand-Saint-Bernard que les auteurs et les itinéraires anciens donnent le nom d'*Alpis pœnina, summum pœninum.* Aussi Tite-Live, discutant le passage d'Annibal, dit formellement : *Vulgo credere pœnino transgressum, atque inde nomen et jugo Alpium inditum* (1).

L'aveu est précieux, surtout avec l'orthographe donnée par toutes les inscriptions romaines relatives à cette localité. En voici un autre encore plus motivé :

Ammien Marcellin, parlant de l'émigration grecque par les monts Taurisques et répandue jusque dans les Alpes Maritimes, où elle a laissé le temple d'Hercule à Monaco, dit que le nom d'Alpes pœnines est postérieur de plusieurs siècles : *Deinde emensis postea sæculis, hac ex causâ sunt Alpes excogitatæ pœninæ* (2). Suit le récit de cette cause, c'est-à-dire, la seconde guerre punique, qui a amené Annibal dans les Alpes.

La contradiction dans laquelle il tombe ensuite n'est peut-être qu'une confusion de noms identiques, d'après les errements de Tite-Live.

Laissant de côté les Voconces et les Tricastins, qui ne figurent ici que pour justifier la marche rétrograde d'Annibal de chez les Allobroges vers la Durance, nous signalerons les deux points de repère indiqués par ces auteurs, la *Druentia* et les *Tricorii.*

Les trois Dranses du Chablais réunies au bas des montagnes forment une *Druentia* impétueuse qui a détruit l'ancien chef-lieu du Pont-de-Marin, et ravage encore la campagne à l'est de Thonon. Appliqué à cette ligne, le récit de Tite-Live devient rationnel, puisque le passage de la *Druentia* s'est effectué après l'affaire des Allobroges, dont le territoire se terminait précisément au Chablais.

Appien d'Alexandrie place dans le Vallais une peuplade de Tricoriens, qui vint au secours des Helvètes contre César et Labiénus (1). Les noms de Trétorrens, de Tréchaux et de Trient en sont peut-être des souvenirs.

Annibal, après avoir contourné le finage d'Hercule et le Grammont (peut-être encore le *Cremonis jugum* de Cœlius Antipater ?), les auraient rencontrés sur sa droite avant de remonter les sources de la *Druentia.* Car les trois Dranses de l'Alpe pœnine forment par leur réunion une autre *Druentia* tout aussi violente que la première, qui a détruit l'ancien *Octodurum,* à côté duquel s'est élevé Martigny.

C'est probablement à la confusion de ces deux *Druentia,* dont l'une a été traversée, l'autre, longée par l'armée carthaginoise, que le récit de Tite-Live doit cette incohérence inexplicable autrement.

Ne connaissant que la Durance des Alpes Cottiennes, il a été obligé, pour marquer les deux incidents, de faire rebrousser chemin à l'armée d'Annibal vers les Tricastins et les Voconces, en remontant la Drôme et au-delà jusqu'à la rencontre de la Durance, à un point où la traversée produisit un effet, pour de là remonter à sa source.

Je pose ce dilemme aux partisans des Alpes cottiennes : Si le Mont-Genèvre eût été dans l'itinéraire d'Annibal, son armée l'aurait atteint plus rapidement du pays des Allobroges par le Drac et la Romanche, sur une ligne qu'a suivie plus tard Jules César (2).

Et, si absolument Annibal devait aller aux Alpes en remontant la Durance, par la voie la plus courte, comment expliquer qu'il soit allé perdre son temps et son monde à faire une pointe au cœur du pays des Allobroges, pour ensuite rebrousser chemin ?

Promenades d'écoliers !

Annibal est entré dans le pays des Allobroges parce qu'il ne pouvait l'éviter, devant aller au-delà. J'ai montré jusqu'à l'évidence les motifs de ce détour (3). Polybe marque les quinze jours qu'il a mis

(1) *Hist. rom*, XXI.

(2) *Histor.*, XV, x.

(1) *App. de Gallis*, 646.

(2) *Questions archéologiques sur les Alpes*, p. 8. — *Les Allobroges à propos d'Alesia*, p. 33.

(3) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, p. 46-50.

à le traverser. Et, s'il a dû enfin passer une *Druentia*, c'est celle du Chablais, où se terminait leur territoire. Nous retrouvons ensuite les véritables Tricoriens, puis la dernière *Druentia*, que Tite-Live a prise pour celle du Mont-Genèvre, et qu'Ammien Marcellin a confondue avec la *Duria*. Car, arrivé au versant italien du Grand-Saint-Bernard, Annibal, en traversant les campagnes subalpines, la vallée d'Aoste, avant d'entrer dans les campagnes circumpadanes, selon la distinction qu'en fait Polybe, longeait encore un torrent appelé *Duria*, comme celui qui du Mont-Genèvre va à Turin.

Encore une fois, la tradition dont Tite-Live et Ammien Marcellin rendent témoignage, devait être essentiellement liée à des détails topographiques, sur l'application desquels ils se sont fourvoyés, le premier pour n'avoir pas assez connu les Alpes, le second sur la foi de son auteur de prédilection. Ils avouent l'opinion publique sur l'Alpe pœnine, et ils en transportent les incidents ailleurs.

Mais les souvenirs de cette époque étaient encore trop vivaces pour se perdre.

Pline, le savant explorateur des Alpes, a maintenu cette tradition, en rappelant les *geminas Alpium fauces, Graias atque Pœninas : his Pœnos, Graiis Herculem transisse memorant*. Ailleurs, il ajoute : *Alpes superatas ab Annibale, dein à Cimbribus*. Venant de chez les Helvètes pour aller à Verceil où Marius les défit, leur route la plus naturelle était l'Alpe pœnine.

Servius Maurus, s'appuyant, dans son commentaire de l'Enéide, sur l'autorité de Varron, distingue, dans les Alpes gauloises, le passage des Ligures, celui de Pompée, celui d'Asdrubal, celui des Alpes graies et celui d'Annibal, qu'il affirme être l'Alpe pœnine : *Ipsa loca, quæ aceto rupit Annibal, Pœninæ Alpes vocantur* (1).

On convient aujourd'hui que l'*acelo* n'est autre chose qu'une espèce de pioche, *acciatus* ou *accieta* selon Ducange, dont se servirent les Numides pour ouvrir un chemin aux bêtes de somme à travers un éboulement de terre de 900 pieds ou trois demi-stades (2).

Saint Isidore, évêque de Séville, fils du gouverneur de Carthagène, *Carthago nova*, où les traditions puniques se conservaient, rend témoignage au même principe étymologique : *Alpes Pœninæ, quia Hannibal veniens ad Italiam easdem Alpes aperuit* (3). Peu importe qu'il en fasse ensuite application au passage des Apennins (4) qu'Annibal a également traversés.

Enfin Luitprand, de Crémone, secrétaire de l'empereur d'Allemagne, raconte un passage de l'armée d'Arnoulf *per Hannibalis viam quam Bardum dicunt et Montem Jovis*, par le Mont-Joux et le fort de Bard (5).

A cet auteur du xe siècle, nous pourrions ajouter Paul Jove du xve — ou mieux encore, Appien d'Alexandrie, qui qualifie la vallée d'Aoste *Diodos Annibou*, la route d'Annibal. Mais nous préférons terminer par le texte même de Polybe, qui a probablement inspiré tous ceux qui précèdent, en consacrant à cette question vingt-huit chapitres de son *Histoire romaine*.

Dans la description de la chaîne de montagnes qui contournent l'Italie, depuis le bassin du Var jusqu'à celui de l'Adriatique, le savant stratège indique les sources du Rhône à l'angle nord-ouest de cette ligne. C'est évidemment le Saint-Gothard. Il signale les nombreux affluents qui viennent grossir son premier cours dans une vallée étroite, dont le coteau nord est occupé par les *Ardues*. — *Arduum*, Ardon, Ardwas en sont des souvenirs.

La rive méridionale est fermée par les montagnes dont les arêtes vont s'écartant vers le nord. C'est le coude du Rhône à Martigny. (*Orous*) *as toth'-uper aras Annibas apo tôn kata ton Rodanon topôn, enebalen eis Italian. Quos montes indè superans Annibal à locis secundum Rhodanum, descendit in Italiam* (1).

Ajoutons encore l'itinéraire de cette marche donné par Polybe, qui avait exploré toutes ces localités : 75 milles parcourus en quatre jours de l'embouchure du Rhône au passage, près le Pont-Saint-Esprit; 75 milles en quatre jours jusqu'au camp dans l'île des Allobroges, vers Saint-Vallier; 100 milles en dix jours et remontant la direction du Rhône chez les Allobroges par Bourgoin et Aoste jusqu'à Seyssel; un jour de combat contre le parti de l'opposition des Allobroges à travers les détroits des Usses et du Fornant, un jour de repos, deux jours de marche encore avec les Allobroges jusqu'à la rencontre d'une autre peuplade, deux jours avec cette dernière jusqu'à l'affaire du *Leucopetron* à Porte-de-Saix ou entre Massonger et Saint-Maurice, un jour pour aller réparer ses forces au camp de Bourg-Martigny, deux jours pour l'ascension, *en partant des bords du Rhône*, deux jours de repos sur le plateau de l'Alpe, deux jours de descente jusqu'à la plaine d'Aoste, un jour jusqu'à Saint-Vincent près Châtillon ou Verrès : ce qui fait exactement quinze jours depuis l'entrée dans la direction des Alpes vers les Usses jusqu'au bas de la descente, à l'entrée de l'Italie, dont les plaines n'apparaissent réellement qu'à Donnas.

Il ne sera pas hors de propos de signaler ici quelques passages historiques de nos Alpes, ainsi que les stations itinéraires qui en ont été conservées.

1° Les distances de la voie du Simplon étaient comptées, ainsi qu'on le voit par la pierre odométrique de Sion. Mais l'itinéraire n'en a pas été conservé. Cette ligne a été fréquentée par les Gésates (2).

2° Annibal, les Cimbres, J. Décimus Brutus, Cécina, Arnoulf et Henri IV d'Allemagne ont passé le Grand-Saint-Bernard (3), dont voici les stations romaines : *Octoduro*, Martigny, XXV milles, *Summo pœnino*, Grand-Saint-Bernard, XIII milles, *Endra-*

(1) *Servius ad Eneid*, X, 13.
(2) Polybe, *Hist.*, III, LV.
(3) *De Origin.*, XIV, VIII.
(4) Voir *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, p. 86.
(5) *De rebus imperat. et leg*, I.

(1) *Hist. rom*, III, XLVII, XLVIII.
(2) *Questions archéologiques*, 18, 24, — Polybe, *Hist*, II, XIV, XV, XXI, XXII, XXVIII, XXXIV, XXXV.
(3) Strabon, IV, 6. — Tacite, IV, 68 (Voir plus haut).

cinum, Eternon, XII milles, *Augusta prætoria*, Aoste.

3° Nous n'avons pas de document positif sur le col du Bonhomme et celui de la Seigne (1).

4° Le Petit-Saint-Bernard a été traversé par Jules César, Claude, Lucius Vérus, Septime Sévère (2) : *Darentasia*, Moûtiers-Tarentaise, X milles, *Axima*, Aixme, IX milles, *Bergintrum*, Borgeat près le Bourg-Saint-Maurice, XII milles, *In Alpe graia*, le Petit-Saint-Bernard, VI milles, *Ariolica*, les Arioles près la Thuille, VI milles, *Arebrigium*, Pré-Saint-Didier, XXV milles, *Augusta Prætoria*, Aoste.

5° L'itinéraire du col d'Arnaz n'a pas été conservé. Il est probable qu'il a été traversé par Asdrubal et Varius Marcellus, père d'Alexandre Sévère (3).

6° Le Mont-Cenis l'a été par Pepin, Charlemagne, Charles-le-Chauve (4).

7° Le Mont-Genèvre a été parcouru par Bellovèse, Pompée, Jules César (5).

Les lignes de voies romaines de *Cularo*, Grenoble, et d'Embrun se réunissaient à *Brigantione*, Briançon, VI milles, *In Alpe Cottia*, Mont-Genèvre, V milles, *Cæsabone*, Césanne, VIII milles, *Ad Martes*, Oulx, XVII milles, *Segusia*, Suse.

C.-A. Ducis.

(1) *Questions archéologiques*, 63.—*Promenade à Belleville de Hauteluce*, 15.
(2) *Questions archéologiques*, 81, 116, 138, 145.
(3) *Questions archéologiques*, 167. — *Passage d'Annibal*, 51, 93.
(4) Id.
(5) Tite-Live, *Decad.*, I, v, 34. (Voir plus haut)

LES INSECTES UTILES & NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite et fin)

INSECTES UTILES.

Le nombre des insectes utiles est beaucoup plus borné que celui des insectes nuisibles. D'ailleurs, les mœurs d'un grand nombre d'espèces nous sont fort peu connues, et nous ignorons les services qu'elles nous rendent. Il arrive trop souvent que les insectes bienfaisants vivent au milieu de nos ennemis dont ils font leur proie, et que nous enveloppons aveuglément dans la même proscription amis et ennemis, car on ne peut s'éclairer que par des observations minutieuses sur la manière de vivre des espèces que l'on rencontre, et les agriculteurs sont bien excusables de s'y tromper. Il n'est pas de famille d'insectes qui ne renferme un certain nombre d'espèces détruisant des myriades d'insectes nuisibles. Les services que les insectes nous rendent sont incalculables, et ce sont eux ordinairement qui, se multipliant avec la proie dont ils se nourrissent, apportent un remède efficace aux fléaux des insectes nuisibles.

C'est dans les familles et les tribus de l'ordre des coléoptères qu'on a observé le plus d'espèces d'insectes utiles.

Carabiens. — Cette tribu renferme une multitude innombrable d'insectes carnassiers par excellence. Comme ils sont très voraces et très agiles, ils détruisent une quantité infinie d'insectes nuisibles. Ils dévorent indistinctement les chenilles, les hannetons, les charançons et autres animalcules qui sont le fléau de l'agriculture. Ils ne vivent que de proies vivantes tant à l'état de larve qu'à l'état d'insecte parfait. Aussi, il est regrettable qu'un préjugé populaire porte trop souvent des cultivateurs ignorants à exterminer ces insectes qu'on devrait au contraire importer dans les jardins, comme on y importe les crapauds, et comme on introduit les chats dans les greniers.

Les jardiniers et les agriculteurs qui détruisent brutalement ces chasseurs utiles, se rendent ainsi les auxiliaires des insectes nuisibles et les conservateurs de ceux qui mangent leur récolte.

Le genre *carabe* fournit une multitude de vigilants protecteurs de nos cultures. Plusieurs espèces rendent des services très remarquables dans les jardins où elles font un carnage continuel des insectes malfaisants. Le plus remarquable est le *jardinier* (*Carabus auratus* Lat.) que les horticulteurs habiles ont soin de ramasser sur les chemins pour en multiplier l'espèce dans les jardins.

« Les carabes, dit M. Michelet, tribus immenses « de guerriers armés jusqu'aux dents, qui, sous « leurs lourdes cuirasses, ont une activité brûlante, « sont les vrais gardes champêtres, qui, jour et nuit, « sans fêtes ni repos, protègent les champs. Jamais « ils ne se permettront d'y toucher la moindre chose. « Ils procèdent uniquement à l'enlèvement des vo« leurs, et ne veulent de salaire que le corps du vo« leur. »

Une espèce voisine des *carabes*, le *Calosoma sycophanta* Lat. d'un beau bleu violacé, attaque de préférence les *chenilles processionnaires* du chêne dont elle débarrasse en peu de temps l'arbre qui en est infesté.

Toutes les espèces de *cicindèles*, aux formes gracieuses et aux couleurs vives et variées, courent avec une agilité remarquable, dans les endroits exposés au soleil et dans les prairies, à la recherche de leur proie, et nous débarrassent d'une multitude d'animalcules nuisibles. Il serait très à propos de les introduire dans les jardins où elles seraient, par leurs habitudes carnassières, de dignes émules des *carabes*.

A l'exception du *zabre bossu*, on peut dire que tous les innombrables insectes de la famille des *carabiens* sont des insectes utiles qui nous rendent des services trop peu appréciés en détruisant des myriades de petits êtres malfaisants qui leur servent de pâture. Presque tous sont recouverts d'élytres de couleur métallique, d'un aspect tantôt doré ou cuivré, tantôt bronzé ou d'un noir plus ou moins brillant. Les espèces les plus communes et par conséquent les plus utiles, appartiennent aux genres *chlœnius*, *pœcilus*, *feronia*, *abax*, *harpalus*, *amara*, *acupalpus*, *brachinus*, *lebia* et *bembidium*.

Tous ces nombreux insectes, de couleurs et de formes si variées, se réfugient sous les pierres, sous les mousses et les feuilles sèches, dans les crevasses, d'où ils sortent pour aller à la chasse. Tous distillent par la bouche un liquide noirâtre, caustique et nauséabond qui leur sert soit à empoisonner leurs victimes, soit à mettre en fuite leurs ennemis.

Les *brachines,* appelés vulgairement *canonniers,* ont la propriété de sécréter, lorsqu'on les inquiète, une liqueur caustique promptement vaporisable, qui est émise par l'anus avec une détonation très sensible, accompagnée d'un petit nuage blanchâtre. Ce liquide occasionne une véritable brûlure à la peau.

Lorsqu'on soulève une pierre qui protège ces petits insectes, il n'est pas rare de les voir lancer leur fumée tous à la fois. Ils peuvent répéter ces explosions huit à dix fois de suite, à de courts intervalles. Les plus répandus dans notre pays sont le *pétard (Brachinus crepitans* Lat.), le *pistolet (Brachinus sclopeta* Déj.) et le *bombardier (Brachinus explodens* Déj.).

Beaucoup de ces *carabiens* font une guerre continuelle aux taupins dont les larves se nourrissent de la racine des céréales, surtout du blé, et méritent la reconnaissance des agriculteurs.

Hydrophiliens. — Ce groupe renferme une multitude de *scarabées* aquatiques qui jouent dans les mares, les étangs et les lieux humides le même rôle que les *carabiens* dans les endroits secs. Ils nagent avec facilité, grâce à leurs pattes postérieures aplaties en forme de rames, et à un mouvement latéral par lequel ils savent donner l'impulsion à leur corps. Ce sont de véritables corsaires dont la rapacité dépasse même celle des *carabiens*. Ils sont sans cesse occupés à faire la chasse aux autres insectes dont ils se nourrissent, et lorsque la faim les presse on les voit même se dévorer entre eux. Ils attaquent surtout les larves des *libellules* et des *éphémères;* ils se nourrissent aussi de petits mollusques, de têtards de grenouilles et de petits poissons.

Les plus carnassiers sont les *dytisques* (*Dytiscus marginalis* Lat., etc.), les *acilies* (*Acilius sulcatus* Fab.) et les *cybisters (Cybister lœselii* Aubé, etc.), que quelques auteurs appellent les *requins* de l'entomologie.

Viennent ensuite les genres *Haliplus, Colymbetes, Ilibius, Agabus, Hydroporus, Gyrinus*, qui contiennent de nombreuses espèces, très utiles pour nous débarrasser des insectes nuisibles. Les *Gyrins* ou *tourniquets,* petits insectes noirs qui vivent en troupes nombreuses dans les eaux, sont ainsi nommés parce qu'ils nagent avec rapidité en décrivant sans cesse des cercles capricieux. Ils sont remarquables par leurs yeux doubles, dont les inférieurs guettent la proie dans l'eau, tandis que les yeux supérieurs regardent dans l'air et avertissent l'insecte de l'approche de ses ennemis. Cette double vue rend la capture des *Gyrins* difficile, et l'on ne peut guère les prendre qu'avec un filet. Au moment où on les saisit ils laissent échapper un liquide laiteux et fétide. Les insectes de ce groupe sont de grands destructeurs d'insectes, surtout à l'état de larve, car, lorsqu'ils sont devenus adultes, ils se nourrissent quelquefois de matières végétales (1).

La ressemblance d'organisation a fait ranger dans cette famille un genre d'insectes terrestres dont les mœurs sont bien distinctes, puisqu'ils se nourrissent de matières cadavériques et d'excréments des animaux herbivores, c'est le genre *sphœridium* qui renferme beaucoup de petits scarabées hémisphériques, utiles à l'homme pour la destruction des matières en putréfaction.

(1) Les larves des *hydrophiles*, principalement celles de l'hydrophile brun (*Hydrophilus piceus* Lat.), font beaucoup de dégats dans les étangs en dévorant le frai de poisson.

Scarabéiens. — Cette tribu, qui est l'une des plus populeuses de l'ordre des coléoptères, et qui comprend les hannetons et tant d'autres espèces nuisibles aux végétaux, renferme aussi une multitude d'insectes utiles; c'est la nombreuse famille des *scarabéides* qui s'occupe spécialement de la *voirie* de la nature; ce sont eux en effet qui sont surtout chargés de nous débarrasser des substances en décomposition et des excréments des animaux dont ils font leur nourriture, de là le nom de *bousiers* qu'on donne aux principales espèces.

Les *scarabéides* les plus utiles sont les genres *Scarabœus, Ateuchus, Geotrupes, Copris, Onitis, Onthophagus* et *Aphodius*. Ces deux derniers sont excessivement nombreux en espèces dont chacune produit des milliers d'individus dans une même localité.

Plusieurs espèces de *bousiers* roulent, à l'aide de leurs pattes postérieures, des boules de matières excrémentielles dans lesquelles ils renferment leurs œufs. C'est ce qui leur a valu le nom de *pilulaires*. Ils placent ensuite ces boules dans des trous où ils accumulent des matières qui doivent servir à la nourriture de leurs larves.

Silphiens. — La plupart des *silphiens* sont aussi destinés à assainir l'atmosphère en détruisant les matières excrémentielles, les substances cadavéreuses et les détritus pourris des végétaux. Les espèces les plus communes appartiennent aux genres *escarbot (Hister cadaverinus* Lat., etc.), *nitidule* (*Nitidula œnea* Fab., etc.), *bouclier (Silpha obscura* Lat., etc.). Le *Silpha thoracica* Lat. et le *Silpha quadripunctata* grimpent sur les arbres et vivent de chenilles.

C'est à cette tribu qu'appartient le *fossoyeur (Necrophorus vespillo* Lat.) et l'*enterreur (Necrophorus humator* Lat.), qui sont des *croquemorts* fort utiles, enterrant avec soin les cadavres abandonnés sur la terre.

Lorsqu'ils flairent un rat, une taupe, un poisson en décomposition, les *nécrophores* arrivent en troupe pour procéder à l'inhumation. Ils se glissent sous le cadavre, et pendant que les uns soulèvent une partie du corps mort, les autres creusent la terre sous cette partie; ils recommencent le même travail d'un autre côté, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le cadavre soit enterré à 25 ou 30 centimètres. Les femelles pondent leurs œufs dans cette tombe, où leurs larves trouveront plus tard une nourriture abondante; puis les *fossoyeurs* chassent la terre dans la fosse de manière à la remplir.

Staphyliniens. — Les *staphylins* sont très nombreux et vivent de cadavres d'animaux, de fumier et de détritus. Ils dévorent aussi des insectes vivants et se font tous remarquer par leurs courtes élytres qui ressemblent à une veste ou à une jaquette.

Quand on les irrite, ils exhalent par la bouche un

liquide noir et âcre, et ils émettent par l'abdomen un liquide volatil à odeur nauséabonde.

On rencontre souvent, dans les chemins, le *staphilin odorant* (*Staphylinus olens* Lat.) qui relève l'abdomen lorsqu'il se sent attaqué, et fait sortir deux vésicules blanchâtres qui répandent un liquide à odeur d'éther.

CANTHARIDIENS. — Presque tous les insectes de cette famille sont des vésicants plus ou moins énergiques. Tout le monde connaît les services rendus par la *cantharide* des boutiques (*Cantharis vesicatoria* L.) qu'on rencontre assez souvent sur les frênes et les lilas de nos bosquets. Les propriétés caustiques de ces insectes font qu'il n'est pas prudent de les toucher avec les mains nues. On reconnaît facilement leur présence à l'odeur de souris qu'ils répandent au loin.

Les Italiens et les Chinois font souvent leurs vésicatoires avec la poudre d'une autre espèce de cantharidiens, le *mylabre de la chicorée* (*Mylabris cichorii* Lat.) qui est très commun en Savoie sur les fleurs des chicorées, des chardons, etc. Cette espèce jouit des mêmes propriétés que la cantharide du commerce. On pourrait encore employer aux mêmes usages les *méloés* (*Meloe proscarabæus* Lat. *M. Majalis* Fab., etc.). Dans quelques parties de l'Espagne on les emploie comme les cantharides. Autrefois on les regardait comme un remède très efficace contre la rage, mais il est toujours dangereux d'employer à l'intérieur ces poisons corrosifs.

COCCINELLIENS. — Ces petits insectes globuleux, lisses, rouges ou jaunes avec des points noirs, qui paraissent dès le printemps sur les plantes et les arbres, nous sont très utiles, parce que la plupart sont éminemment carnassiers et débarrassent nos arbres des pucerons, des kermès, des cochenilles et autres bêtes malfaisantes.

Les *coccinelles* se laissent tomber à terre, lorsqu'un danger les menace, et font suinter par la jointure de leurs articulations un liquide jaune à odeur pénétrante et désagréable. C'est le seul moyen de défense qu'emploient ces petits êtres inoffensifs connus sous le nom de *bêtes à Dieu*.

LÉPIDOPTÈRES. — Les *papillons* nous charment par la vivacité de leurs mouvements, par l'éclat et la variété de leurs couleurs, mais nous ne connaissons que les *bombix* qui nous soient utiles.

Le plus utile est sans contredit le *bombix* du mûrier ou *ver à soie* (*Lasiocampus mori* Schrank.) originaire de l'Asie orientale, qui nous donne un produit si merveilleux et propre à tisser de si riches étoffes, quoiqu'il soit lui-même un des moins brillants de son genre, et que sa chenille soit aussi dépourvue d'ornement et d'éclat.

Quelques-uns de nos amateurs de sériciculture commencent à élever d'autres *bombix* sétifères que les diverses maladies du ver à soie du mûrier ont fait naître la pensée d'acclimater en Europe, comme auxiliaires de celui du mûrier.

Ce sont le *ver à soie du chêne* (*Bombix yamamaï*) du Japon, et le *ver à soie du ricin* (*Bombix arrindia*), dont le premier vit de feuilles de chêne et le second de feuilles de ricin (1).

NÉVROPTÈRES. — Les névroptères, ou insectes à larges ailes membraneuses, sont généralement très carnassiers, tant à l'état de larves qu'à l'état d'insectes parfaits, et détruisent une quantité considérable de mouches, de papillons, etc. La plupart d'entre eux vivent dans l'eau pendant leur état de larves, et dans le voisinage des eaux lorsqu'ils sont arrivés à leur dernière transformation.

Leur forme svelte et élégante, et leurs couleurs variées, leur ont fait donner le nom de *demoiselles*. Les principales espèces sont les *agrions*, les *perles*, les *œschnes*, les *libellules*, les *éphémères*. Ces dernières ne vivant que quelques heures à l'état d'insectes parfaits, ne peuvent se nourrir d'insectes qu'à l'état de larves.

Les *hémérobes*, auxquels on a donné le nom de *demoiselles terrestres*, vivent de chenilles et surtout de pucerons, ce qui les a fait appeler par Réaumur les *lions des pucerons*. Les *panorpes* ont l'abdomen terminé par une pointe en guise de queue de scorpion, et qui est destinée à saisir des *libellules*, qu'elles tuent en les perçant de leur bec.

Les larves du *fourmilion* (*Myrmeleo formicarius* Lat.) emploient les piéges les plus adroits, les embûches les plus insidieuses pour arrêter et saisir leur proie. Elles creusent dans le sable un trou en forme d'entonnoir et attendent patiemment au fond de cette retraite qu'un insecte tombe dans ce précipice pour en sucer les parties liquides et rejeter au loin son cadavre. Le plus souvent ce sont des fourmis qui tombent dans le piége et servent de pâture aux *fourmilions*, c'est ce qui a valu à ces derniers le nom sous lequel ils sont généralement connus.

ORTHOPTÈRES. — La science n'est pas encore parvenue à tirer quelque avantage des *sauterelles*, si ce n'est de la *sauterelle ronge-verrue* (*Decticus verrucivorus* Serv.) qui dégorge en mordant les verrues un liquide âcre qui les détruit. Il est commun dans les prairies un peu humides à la fin de l'été et en automne.

On rencontre aussi quelquefois en Savoie la *mante religieuse* (*Mantis religiosa* L.) qui se tient dans un état d'immobilité sur les arbustes et sur les broussailles exposés au soleil, et se jette avec voracité sur les insectes qui viennent à passer.

Le *grillon champêtre* (*Gryllus campestris* L.) rend des services plus signalés dans les campagnes. Il se creuse sur les bords des chemins des trous plus ou moins profonds, où il se tient à l'affût des insectes dont il fait sa proie. Les grillons sont tellement voraces qu'ils se jettent sur tout ce qu'on leur présente, et même s'entre-dévorent lorsqu'on les place ensemble dans une boîte.

On range avec raison les *taupes-grillons* (*Gryllottalpa vulgaris* L.) parmi les insectes nuisibles

(1) On élève en grand, aux environs de Paris, le *ver à soie de l'Atlante (Bombix cynthia)*. C'est en 1858 qu'on a importé du Japon et du nord de la Chine cet arbre et la précieuse chenille qui s'en nourrit Grâce aux travaux de M. Guérin-Méneville, on a déjà obtenu des résultats considérables On conçoit aussi de grandes espérances du *bombix pernyi*, de Mandchourie, dont la chenille se nourrit de feuilles de chêne.

à cause des dégâts qu'elles occasionnent en coupant les racines des plantes qu'elles rencontrent sur leur passage; cependant il faut dire, à leur décharge, qu'elles sont plus *carnassières* que *phytophages*, et qu'elles construisent leurs galeries pour rechercher les nombreux insectes qui servent à leur nourriture.

Hémiptères. — Quoique les *hémiptères* vivent en général du suc des végétaux, cependant il en est un assez grand nombre parmi eux qui sucent d'autres insectes et se rendent ainsi utiles à l'homme. La plupart des lygées, d'un rouge plus ou moins vif et tacheté de noir, sont carnassiers et contribuent à la destruction des insectes nuisibles. Il en est de même de plusieurs espèces de *pentatomes* ou *punaises des bois*.

Le *pentatome bleu* fait un grand carnage des *altises* de la vigne.

Le *masque* (*Reduvius personatus* L.) vit dans les habitations et s'attaque principalement à la *punaise des lits*, aux mouches et aux araignées. Quand il est à l'état de larve, il se couvre de poussière pour mieux se cacher à ses ennemis et tromper ses victimes.

Les *Pirates* (*Reduvius stridulus* Lat. et R. *Guttula* Fab.) se tiennent ordinairement sur les plantes pour y chercher les insectes dont ils font leur proie. Toutes les autres espèces de *réduves* vivent aussi d'insectes nuisibles aux végétaux.

Les *punaises d'eau*, telles que les *ranatres*, les *nèpes*, les *corises* et les *notonectes*, qui habitent les eaux des étangs, des mares et des marais, se nourrissent aussi de petits insectes auxquels elles font sans cesse la chasse.

C'est par erreur qu'on a rangé les cigales parmi les hémiptères carnassiers, car ces insectes ne vivent que de la sève des arbres. Les fables du *bon* La Fontaine fourmillent d'erreurs d'histoire naturelle, surtout celle de la *Cigale et la Fourmi*.

La Fontaine prouve dès les premiers vers qu'il n'a jamais observé l'insecte dont il parle.

La cigale ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.

La cigale n'a pu chanter *tout l'été*, car sa vie n'est que de quelques semaines et elle meurt longtemps avant l'arrivée des frimas. D'ailleurs, le mâle seul a l'abdomen pourvu d'un organe musical au moyen duquel il produit des stridulations qu'on appelle chant. La femelle est complétement muette.

Elle alla crier famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain pour subsister.

La fourmi est un insecte carnassier, et quoiqu'elle aime le miel, elle ne saurait que faire d'un grain de blé ni d'autres grains, pas plus que la cigale à laquelle le fabuliste reproche aussi de n'avoir

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau,

Comme si pareille victuaille pouvait servir à sa nourriture.

L'ignorance de l'histoire naturelle fait commettre souvent des bévues grossières. C'est ainsi qu'on voyait il y a quelques années, à l'exposition des Beaux-arts à Paris, un tableau d'un peintre renommé qui montrait, sous une forme allégorique, la *Cigale et la Fourmi* de La Fontaine.

Or, le peintre avait représenté, en guise de cigale, une magnifique sauterelle verte.

Hyménoptères. — La plupart des *ichneumons* rendent de grands services en détruisant les chenilles et autres insectes nuisibles.

« Les femelles, dit Latreille, pressées de pondre, « marchent ou volent continuellement pour tâcher « de découvrir les larves, les nymphes, les œufs « des insectes, et même des pucerons et des araignées, etc., destinés à recevoir les leurs et à les « nourrir. Elles montrent dans ces recherches un « instinct admirable et qui leur dévoile les retraites « les plus cachées. C'est sous les écorces des arbres, dans leurs crevasses, que celles dont la tarière est longue placent le germe de leur race... « Mais les femelles dont la tarière est courte, peu « ou point apparente, placent leurs œufs dans le « corps ou sur la peau des larves, des chenilles « et dans les nymphes qui sont à découvert et très « accessibles. »

Les œufs, déposés dans le corps des larves ou des chenilles, ne les font pas périr immédiatement; les larves nées de ces œufs dévorent les tissus graisseux seulement, et l'animal qui les nourrit ainsi ne meurt que lors de sa transformation en nymphe ou chrysalide. Ces mœurs curieuses font de tous ces insectes des bienfaiteurs de l'agriculture dont ils détruisent une multitude d'ennemis.

Outre les *ichneumons* proprement dits, les *fœnes*, les *chalcis*, les *chrysis*, les *sphex*, les *guêpes* forment des groupes dont les nombreuses espèces déploient une merveilleuse industrie pour assurer la nourriture de leurs larves carnassières, soit en déposant leurs œufs sur les insectes destinés à servir de pâture à ces larves, soit en construisant des nids d'une architecture souvent fort compliquée, dans lesquels ils approvisionnent ces larves des insectes et des vers qu'elles dévorent tout vivants. Auprès de chaque œuf est déposée la victime destinée à la première alimentation de la larve naissante. La femelle a eu soin de blesser cette victime de son aiguillon pour paralyser ses mouvements et empêcher sa fuite. Après l'éclosion, la mère ne cesse d'apporter de nouvelles proies à chacun de ses nourrissons.

Les *platygastres* ou *psi'es* sont de petits *hyménoptères* noirs qui rendent de grands services à l'agriculture en détruisant les larves des *cécydomies* qui nuisent trop fréquemment aux céréales. Ce sont ces diptères que les *platygastres* recherchent pour déposer leurs œufs, et leurs petites larves dévorent les vers des *cécydomies*. Le *psile de bosc* est le plus grand ennemi de la *cécydomie du froment*.

Plusieurs espèces de *Cynips* ou *Gallicoles* font une entaille sur les feuilles des chênes, y déposent un

œuf et la sève, affluant sur ce point, y détermine une excroissance arrondie qu'on appelle *galle* et qui sert à nourrir une larve. Cette excroissance augmente de volume à mesure que la larve grossit.

Les gens de la campagne utilisent quelquefois les galles de nos chênes pour faire de l'encre ou de la teinture en noir; mais dans les arts on préfère employer pour le même usage les *noix de galle* qu'on récolte en grande quantité sur les chênes de l'Asie-Mineure et de la Barbarie, parce qu'elles renferment plus de tanin et d'acide gallique que les nôtres.

Les fourmis attaquent beaucoup d'insectes qu'elles tuent pour les sucer.

Elles sont très friandes d'un liquide sucré que les pucerons sécrètent par une poche de leur abdomen. Non contentes de *traire* les pucerons qu'elles trouvent sur les plantes, elles les emportent souvent dans la fourmilière où ils leur servent de *vaches laitières*.

Dans la famille des *Mellifères*, nous avons aussi les *bourdons (Bombus terrestris* Lat., *B. muscorum* Lat. etc.) dont les enfants et les faneurs se plaisent à sucer le miel renfermé dans des rayons recouverts de mousse, et les *mouches à miel* ou *abeilles* (*Apis mellifica* Lat.), qui nous fournissent en abondance le miel et la cire et dont les merveilleux travaux ont de tout temps fixé l'attention de l'homme, qui tire de ces utiles insectes une source intarissable de richesses.

Diptères. — Si nous regardons généralement les *mouches* comme des êtres malfaisants, cela tient à notre ignorance des mœurs de ces insectes. En effet, beaucoup vivent des excréments, des fumiers et de toute sorte de matières en putréfaction, dont elles activent la décomposition. Les larves d'un très grand nombre d'espèces sont éminemment carnassières et dévorent les pucerons, les chenilles et autres insectes nuisibles, tels sont les *Asiles*, les *Syrphes*, les *Volucelles*, les *Eristalis*, les *Tachines*, etc., qui vivent sur les fleurs à l'état d'insectes parfaits.

La *mouche carnassière* (*Sarcophaga carnaria* Meig.) et la *mouche dorée* (*Lucilia Cæsar* Rob.) déposent leurs œufs sur les viandes en décomposition, et leurs larves, nommées *asticots*, sont employées comme amorce par les pêcheurs; elles sont aussi recherchées pour nourrir les dindons et les faisans. On se procure des *asticots* en grand nombre en déposant sur la terre une couche de débris d'animaux que l'on recouvre de paille. En peu de jours la ponte des mouches a converti ces débris en un amas d'*asticots*.

Ce n'est que par des observations nombreuses et multipliées qu'on peut parvenir à découvrir les services importants que les insectes rendent à l'homme. Beaucoup de découvertes restent à faire, et il est certain que si nous connaissions mieux les mœurs des insectes et les avantages que nous en retirons, souvent à notre insu, nous remercierions la Providence d'avoir ordonné toutes choses pour le plus grand avantage de l'homme.

E. Chevalier.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur la Bâtie d'Albanais, le Prieuré de Saint-Robert et Montcel, par M. l'abbé E. Dufour (Annecy, 1871. Imprimerie Burdet, 63 pages in-8).

L'auteur de cette notice fait remarquer avec raison que si, il y a un siècle, un travail analogue avait été entrepris pour la plupart des paroisses de la Savoie, on aurait conservé à l'histoire bon nombre de titres et de documents qui sont à jamais perdus; peut-être même, en faisant des recherches actives et intelligentes dans certaines localités, pourrait-on, encore aujourd'hui, combler une partie de ces lacunes regrettables. L'exemple de M. l'abbé E. Dufour mérite d'être imité; nous disons volontiers avec lui : *Colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.*

Ces monographies devraient être faites dans un esprit un peu large; tout en accordant au point de vue ecclésiastique la place à laquelle il a droit, elles fourniraient des données utiles qui, une fois réunies, auraient bien leur intérêt, soit pour l'histoire de l'ancien diocèse de Genève, soit pour l'histoire de la Savoie en général, et aussi pour celle des pays voisins, en particulier de la Suisse romande.

On pourra dire sans doute que ces monographies ont, avant tout, un intérêt local, et je n'en disconviens pas; mais, à ce titre déjà, elles devraient être encouragées. Beaucoup de détails locaux ont, d'ailleurs, un intérêt général; ainsi les registres du Montcel nous fournissent des renseignements utiles sur ce fléau terrible de la peste qui, vers la fin du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe, causa, en Savoie, comme dans d'autres pays, des désastres immenses et dévora des localités entières.

Les auteurs d'un ouvrage qui facilite beaucoup les recherches historiques, je veux parler du *Régeste genevois* (p. 392 et 523), avaient mis en doute l'existence du prieuré de Saint-Robert, de l'ordre de saint Benoît, dont la position, en tout cas, n'avait pu, suivant eux, être déterminée. M. Dufour nous apprend que ce prieuré était situé au sommet de la commune du Montcel, à trois kilomètres environ au-dessus du château. Le monastère était construit sur un petit mamelon et la vue s'étendait fort loin. La fondation de ce prieuré, d'après M. l'abbé E. Dufour, paraît remonter à la fin du XIe siècle, peut-être au commencement du XIIe.

Une pièce de terre, peu éloignée du monastère, a conservé le nom de la *maladrerie (Dufour,* p. 30); nous nous demandons s'il n'y avait pas là un de ces hôpitaux de lépreux si nombreux dans le moyen âge; les *lieux dits* comme on l'a remarqué plus d'une fois avec raison, rappellent souvent d'anciens souvenirs; il est bon d'en tenir compte, au moins dans certaines limites et avec jugement, lorsqu'on s'occupe d'histoire.

M. l'abbé Dufour nous fournit aussi, relativement aux confins du diocèse de Genève, dans la direction du Montcel, de Trévignin et de Grésy, des indications qui ne concordent pas avec les données que contient le *Régeste genevois*. C'est par des études

diverses et par des appréciations contradictoires que peu à peu les questions s'élucident; heureux celui qui n'a jamais commis d'erreur dans ses recherches historiques! JULES VUY.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 6 juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. Serand présente une quantité considérable de pièces imprimées relatives à la première révolution, en particulier des circulaires, affiches, proclamations, concernant en grande partie le département du Mont-Blanc. Cette précieuse série est donnée à la Société par un de ses membres, M. Chaumontel, maire d'Annecy.

M. Ducis donne, d'après le recensement d'Annecy en 1561, l'état du personnel des professeurs, des élèves et des pensions du collége fondé douze ans auparavant par Eustache Chappuis. Le personnel dépasse le chiffre de cent. On remarque parmi les élèves huit sujets venant de la Bresse et du Bugey, autant de la Savoie, six de la Tarentaise et trois de la Maurienne. Cette liste ne comprend pas les dix élèves d'Annecy répartis alors entre les colléges de Louvain, d'Avignon et de La Roche.

Le même signale un autre recensement trouvé également par M. Serand aux archives de la ville, et fait en 1583 pour la perception d'un subside extraordinaire destiné à former le salaire des gardes à placer jour et nuit aux quatre portes de la ville, à l'occasion de la peste. Aussi ce recensement ne comprend-il pas les faubourgs.

M. Revon demande s'il ne serait pas convenable de provoquer à Annecy la fondation d'une société protectrice des animaux. Un des membres fait observer qu'il serait peut-être difficile de fonder cette société dans notre ville, où du reste on a très peu d'exemples de mauvais traitements exercés sur les animaux, et que d'ailleurs chaque citoyen peut réclamer l'application de la loi Gramont.

A ce propos, *M. Jules Philippe* fait connaître qu'il s'est empressé de faire distribuer à toutes les écoles de garçons et mixtes du département le tableau rédigé par MM. James et Louis Revon et qui a pour objet la protection des oiseaux utiles. *M. E. Serand* annonce que MM. Revon ont obtenu pour ce travail, dès son apparition, une médaille à l'exposition de Genève et une mention honorable au concours de Paris.

Sur la proposition de M. *Serand*, la Société reçoit au nombre de ses membres effectifs M. le docteur VICTOR NEYRET, de Faverges.

M. *Revon* expose des séries lacustres de l'âge de la pierre, provenant des stations de la Suisse allemande; — deux haches en pierre polie trouvées à La Roche; — trente photographies des antiquités et monuments d'Italie; — la carte topographique de la Suisse, en 25 feuilles réunies sur une toile; — et tout ce qui a paru de la région Est, Sud est et Sud de la France dans les cartes du dépôt de la guerre. La salle de lecture possédait déjà les 28 feuilles, assemblées en une seule, de la carte de Savoie, levée par l'état-major italien.

Le même membre présente huit dessins à la sanguine, exécutés par M. Théodore Valerio pendant ses voyages dans le Monténégro et en Dalmatie, et dix-huit grandes eaux-fortes reproduisant les types des mêmes régions; l'habile peintre ethnographe, auteur de ces études, en fait hommage au Musée.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants:

Nombreuse collection de documents sur la Révolution française: affiches, proclamations, circulaires, etc., don de M. Louis Chaumontel; — documents analogues sur la Révolution, caricatures politiques de 1848; autographes de numismates, don de M. Anthony Durand; — *Catalogue* annoté de la collection numismatique de M. A. Durand, don du même; — *le Tombeau du roi Clodomir à Vézeronce*, par J. Guillemaud, don de l'auteur; — trois rapports sur le *Phylloxera vastatrix*, don de M. le docteur Forel; — *la Question des chemins de fer*, par F. Nouette-Delorme, don de l'auteur; — *les Alpes graies, pœnines et cottiennes*, par C.-A. Ducis, don de l'auteur; — *Proposition de loi sur les eaux minérales*, don de M. N. Parent; — *Aperçus financiers*, par Alfred Neymarck, don de l'auteur; — *Revue* des Sociétés savantes des départements; — *Revue archéologique*. — *Journal des connaissances médicales*; — *Bulletin* de la Société des Sciences de l'Yonne; — *Revue bibliographique universelle*: — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Travaux* de la Société d'agriculture d'Agen; — *Annales* de la Société d'agriculture du département de la Loire; *Rapports* du Comice agricole d'Agen; — *Association scientifique de France*; — *Revue du Lyonnais*. — *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; — *l'Athenée*, journal suisse des beaux-arts; — *l'Educateur*, revue pédagogique; *l'Union savoisienne*, — *les Alpes*; — *le Faucigny*; — *l'Echo du Salève*; — *l'Annonce de Savoie*; — *la Savoie thermale*; — *le Courrier des Alpes*; — *l'Italia agricola*, — *le Courrier de Turin*

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

La sixième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques s'ouvrira à Bruxelles, le jeudi 22 août et sera close le 30 août.

Toute personne, s'intéressant au progrès de ces sciences, peut prendre part aux séances du Congrès en acquittant la cotisation qui est fixée, pour cette année, à douze francs.

Le reçu du trésorier donne droit à la carte de membre et aux comptes-rendus des séances.

Les personnes qui ont l'intention de faire partie du Congrès sont priées d'en informer le plus tôt possible M. Dupont, secrétaire du comité, rue Caroly, à Bruxelles.

Les adhérents sont également priés de faire parvenir sans retard, en indiquant avec soin leurs ***noms*** et ***prénoms***, ***qualité*** et ***résidence***, le montant de leur cotisation au trésorier du Congrès, M. Preudhomme de Borre, à Bruxelles.

Pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Italie, l'Egypte, les Pays-Bas et la Suisse, il suffit d'envoyer un bon postal.

—

Des fouilles exécutées dans la caverne Victoria, située dans les terrains calcaires qui s'étendent au nord d'Ingleborough, comté d'York, viennent de mettre à jour des richesses précieuses au point de vue ethnographique.

On a découvert dans cette caverne des pierres calcinées, beaucoup de fragments de poterie, des monnaies romaines, des bracelets dorés et un fragment de pommeau d'épée romaine en ivoire, des plaques de bronze d'un travail admirable. Ces derniers objets appartiennent certainement à la même école qui a produit les enluminures des évangiles anglo-saxons, conservés au collége de la Trinité, à Dublin.

Les monnaies découvertes portent l'effigie de Trajan, de Constance, de Constantin; des ornements très élégants, des poteries de Samos indiquent que cette sauvage demeure a dû être habitée par une famille romaine. On peut donc fixer, d'après ces documents, la date de l'occupation de cette caverne du cinquième au septième siècle.

La découverte, à l'entrée de la caverne et sous une couche de terre accumulée pendant des siècles, d'une lance garnie d'un os de poisson, de silex taillés, de fragments d'os d'ours, prouve qu'elle a été habitée à une époque de beaucoup antérieure.

En fouillant plus profondément encore, on a trouvé des ossements d'hyènes, de bisons, de mammouths, du grand rhinocéros lanigère et de l'ours des cavernes.

Les fouilles atteignent maintenant une profondeur de 30 pieds au-dessous de sa surface primitive.

—

Une curieuse découverte vient d'être faite à Jérusalem. L'*Illustrated News*, de Londres, publie une gravure représentant une immense citerne qui se trouve immédiatement au-dessous de l'*Harem*, nom moderne qui désigne l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon. Les explorations souterraines entreprises par la société appelée *Palestine exploration fund* ont mis à nu une série immense de tunnels, de galeries secrètes, de grottes profondes et d'excavations qui étaient restées parfaitement inconnues jusqu'à ce jour aux habitants de Jérusalem et qui se trouvent à 125 pieds au-dessous du sol actuel.

La citerne dont il est question est à 79 pieds au dessous de la surface: elle est appelée par les indigènes: Ber-el-Kébir (la grande-mer). Elle a 150 pieds de long du nord au sud et à peu près la même largeur de l'est à l'ouest.

La citerne est taillée de main d'homme dans le roc: elle est alimentée par les étangs de Salomon, situés dans la vallée de l'Urtas, à deux mille au sud de Bethléem, et contient environ 9,000 mètres cubes d'eau.

L'aqueduc a huit milles de longueur.

L'eau de cette citerne, creusée pour l'alimentation des lévites et pour les besoins du service du temple de Salomon, est extrêmement limpide, au point qu'on aperçoit parfaitement le fond du lac et les pierres tombées des voûtes.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 juillet 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les ardoisières de Morzine, par M. F. Mermillod. — Les carrières de Saint-Jean-de-Couz, par le même. — Les naturalisés de la Haute-Savoie en France de 1815 à 1817, par M. A. Albrier. — L'hôpital des pestiférés, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune,* de M. E. Aubert, par M. Pol Nicard.

LES ARDOISIÈRES DE MORZINE

Considérations générales.

Les gîtes ardoisiers se rencontrent en Savoie dans trois formations différentes : dans le terrain anthraxifère, dans le trias et dans le lias.

1° Le terrain anthraxifère renferme de grandes variétés de roches schisteuses, qui, autrefois, étaient classées comme faisant partie d'un dépôt distinct du terrain anthraxifère. Cette classification est abandonnée aujourd'hui, parce qu'on n'a pu reconnaître, entre les fossiles de ces deux terrains, aucune différence pour en conclure des rapports de position. Les gisements ardoisiers de la première formation sont principalement composés de schistes argileux, passant du gris au noir foncé, et renfermant des principes charbonneux et des calschistes, qui diffèrent des véritables ardoises, en ce qu'ils renferment du calcaire. Les ardoises qui se montrent en affleurement dans le terrain anthraxifère, sont en général altérées; mais, en avancement, elles donnent de bons matériaux pour couverture et carrelage. Tous les principaux gîtes ardoisiers de la Maurienne, de la Tarentaise et de la vallée de Chamonix appartiennent au dépôt anthraxifère.

2° A la base du terrain triasique, on trouve presque toujours des schistes argilo-ferrugineux-réfractaires bleus, rouges et verts, dont quelques-uns sont exploités comme ardoises, entre autres au Chatellard, commune de Saint-Martin-de-Belleville.

Ces ardoises sont onctueuses, lourdes et se décomposent facilement. Elles sont associées avec les quartzites dont elles forment la base, comme au Chatellard, et composent ainsi l'étage des grès bigarrés du trias.

3° Dans les couches de calcaire noir du lias, on trouve des schistes ardoisiers ressemblant tellement aux schistes du terrain anthraxifère, qu'on y a déjà entrepris des recherches d'anthracite, mais toujours infructueusement. Les principales carrières d'ardoises du Chablais, y compris celles de Morzine, sont établies dans cette dernière formation, que des caractères stratigraphiques seulement font classer dans le lias.

Carrières de Morzine.

A l'est de Morzine, coule un ruisseau qui se jette dans la Drance. Ce ruisseau, appelé *Sous-le-Saix,* est encaissé dans une gorge étroite, dont les flancs forment deux escarpements à pic de 300 mètres de hauteur environ. Des couches de calcaire noir compacte, de calschiste et de schiste argileux ardoisier affleurent le long de ces escarpements, suivant une direction N. 40° E. avec pente de 15° vers le N.-O. Cette pente tend à diminuer, et est réduite à 10° dans les dernières carrières, situées à 5 kilomètres de Morzine.

Trois couches exploitables de schistes ardoisiers apparaissent sur les deux flancs de la gorge, et à 60 mètres au-dessus du thalweg de la vallée. Les assises sur la rive droite du torrent, qui font seulement l'objet des exploitations de Morzine, comprennent trois bancs ardoisiers : le banc supérieur a 1 mètre de puissance; le second, séparé du premier par une épaisseur de stérile de 7 mètres, a 2 mètres de puissance; enfin le banc inférieur, situé à 8 mètres plus bas que le précédent, a 5 mètres de puissance, mais divisé par le milieu par un travers banc de 1 mètre d'épaisseur. Sur ces trois couches, deux seulement sont exploitées : les deux couches inférieures. Elles se poursuivent sans discontinuité jusque vers l'exploitation de Rosset Anselme; mais, à partir de là, les couches sont interrompues par une faille. Elles reprennent immédiatement au-delà à un niveau plus haut.

Les exploitations d'ardoises, au nombre de soixante, sont échelonnées sur 2 kilomètres de longueur. Elles commencent à partir de 3 kilomètres de la commune, en allant dans la vallée de *Sous-le-Saix,* et finissent à 5 kilomètres dans cette même vallée.

Le système employé pour l'extraction de la roche est, comme dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, par galeries et piliers. On s'engage dans

le banc par une galerie de 9 mètres de longueur, puis on découpe le massif par galeries parallèles, qu'on relie par des galeries dirigées normalement aux premières, en laissant entre elles des piliers de 3 mètres de côté. Au milieu de l'exploitation est ménagée une galerie maîtresse, qui débouche au jour et qui sert d'écoulement aux produits de toutes les tailles. — Le banc supérieur est abandonné par suite de sa trop petite épaisseur. Les deux bancs inférieurs sont seuls exploités. Quand deux chambres d'excavations sont situées l'une sur l'autre, on a soin, malgré la forte épaisseur de calcaire stérile qui sépare les deux bancs exploités, de faire correspondre, autant que possible, les piliers de l'un aux piliers de l'autre, de façon que les vides portent sur les vides et les pleins sur les pleins. — Le toit des excavations, formé de calcaire compacte, est très résistant et donne rarement lieu à des éboulements.

Il y a, à Morzine, autant d'exploitants que de carrières. En général, chacune d'elles occupe une famille dont chaque membre a son travail bien tranché : le père fait l'abattage de la roche, le fils débite les massifs au moyen de ciseaux, enfin le plus jeune enfant, une fille quelquefois, les affranchit au moyen d'une cisaille, et suivant les équerres en usage.

L'opération la plus dangereuse dans l'extraction de la roche ardoisière de Morzine, c'est le bourrage des trous de mine. Pour arriver à faire cette opération, lorsque le trou est préparé pour recevoir la charge, on le remplit au tiers ou au quart de poudre, en ménageant, à l'aide d'une épinglette, une communication entre le fond du trou et son orifice, afin d'y introduire la canette (ancien système d'amorçage). Quand la charge de poudre est reconnue suffisante, on la serre, on la comprime en la frappant à coups redoublés à l'aide d'un bourroir. Cet outil, formé d'une tige en fer de 0,02 de diamètre, rencontre les parois du trou à coups précipités, et peut, en frappant contre une parcelle siliceuse de la roche, faire dégager une étincelle capable d'occasionner une explosion. Pour remédier à cet inconvénient, il y aurait lieu de remplacer les bourroirs en fer par des bourroirs en cuivre ou en bois dont les extrémités porteraient du cuivre.

Les procédés du transport des produits sont très primitifs. On descend chaque soir en traîneaux les ardoises qui sont prêtes ; on les dépose le long de la route qui conduit au chef-lieu, et c'est dans ces entrepôts qu'on vient les charger en hiver.

Je ne puis résister au désir de faire sentir ici tous les avantages qui résulteraient de l'emploi d'un système de plan automoteur substitué au mode de transport actuel, heureux si, par l'apposition de ces chiffres, je pouvais contribuer, dans une modeste part, à améliorer l'industrie ardoisière de Morzine, en rendant à la fois aux exploitants leurs travaux moins pénibles et moins dangereux.

Tous les soirs les exploitants quittent leurs chantiers, soit pour descendre leurs produits, soit pour gagner leur domicile, situé à quatre kilomètres. Le jour suivant, ils rentrent dans leur carrière souterraine, en apportant leurs provisions de bouche pour la journée, et remontent une hauteur de 80 mètres sur une rampe de 45 degrés, leurs traîneaux vides. La perte de temps nécessitée par ce va-et-vient, plus pénible qu'utile, peut être évaluée à 81 fr., que je décompose comme suit : 180 ouvriers perdant inutilement 3 heures par jour, en tout 540 heures, à 0 fr. 15 c. en moyenne l'heure, en tout 81 fr. Il est clair que si on trouvait un moyen pour ne pas voir dissiper ces 540 heures, tout le monde y gagnerait, en commençant par la commune, dont les redevances augmenteraient proportionnellement au travail fait, et les ouvriers retrouveraient des heures perdues, pendant lesquelles ils dépensent inutilement une force qu'ils pourraient utiliser ailleurs. Un plan incliné automoteur réaliserait tous les avantages signalés plus haut, et, comme dans beaucoup de carrières souterraines que j'ai visitées, les ouvriers mineurs de Morzine pourraient habiter près de leurs chantiers et n'en descendraient que le dimanche. On établirait d'abord, le long des travaux, un chemin de fer qui desservirait tous les chantiers jusqu'à la limite de la masse exploitable, où l'on placerait un plan incliné jusqu'à la route Au besoin, on pourrait substituer aux rails en fer de simples longuerines en bois dur. Le montant de tous ces travaux, en les exécutant comme je viens de l'exposer, peut être fixé à huit ou dix mille francs, dont l'intérêt par jour est à peu près 1 fr. 60 c. Cette valeur, distraite de la perte trouvée ci-dessus, établit un bénéfice de 79 fr. 40 c. par jour, et pour l'année 23,820 fr., répartis entre 60 familles.

Je suppose ici que chaque exploitant ou chaque famille produise le même travail toute l'année.

La construction de tous ces travaux pourrait être entreprise par les ouvriers, qui s'organiseraient en association, ou par la commune, qui y consacrerait les redevances de cinq ans, que les exploitants lui paient, et elle recouvrerait par un surcroît de taxe les dépenses qu'elle aurait avancées dans l'intérêt général.

Pour que les ardoisières de Morzine répondent à cet accroissement des besoins et aux progrès des constructions, il faudrait y voir aussi, à l'exemple des nouvelles créations d'usines établies à Londres, s'établir la fabrication des ardoises, dites *émaillées*, susceptibles de remplacer les panneaux de marbre pour l'ornementation des jardins et des constructions.

Morzine, si largement doté de richesses minérales et, par exception, pauvre en terre labourable, a intérêt à mettre à contribution tout ce que le génie industriel a su créer. Dois-je ajouter que toutes les richesses de la vallée de Morzine vont prendre une grande importance par l'établissement de nouvelles voies de communication. Les voies praticables qui relient déjà Morzine à Taninges et Thonon vont être bientôt entièrement rectifiées, et alors elles assureront la facilité de l'écoulement des produits.

On fabrique annuellement à Morzine trois équerres, savoir :

Grosses 0.19/0.27 pesant 750 kilog. le millier, se vendant 23 fr. à l'entrepôt, couvrant 17 mètres carrés ;

Belons 0.15/0.25 pesant 500 kilog. le millier, se vendant 17 fr. à l'entrepôt, couvrant 12 mètres carrés 80 centimètres ;

Petites 0.13/0.19 pesant 360 kilogs le millier, se vendant 10 fr. à l'entrepôt, couvrant 8 mètres carrés 50 centimètres.

Sur commande, on fait des équerres plus petites ou plus grandes, jusqu'à un mètre carré.

Les ardoises de Morzine sont grises et passent pour les meilleures du département; elles viennent immédiatement, comme qualité, après celles de La Roche-Cevins (Savoie). Nous avons vu des ardoises de Morzine placées depuis 150 ans et peu décomposées.

La production totale atteint 2 millions d'ardoises, expédiées à Thonon, Evian, Genève et Taninges; aussi cette fabrication constitue l'une des industries les plus importantes du département.

F. MERMILLOD.

LES CARRIÈRES DE SAINT-JEAN-DE-COUZ

(SAVOIE)

Sur la commune de Saint-Jean-de-Couz, près du hameau de Côte-Berrier, côté gauche de la route nationale de Chambéry aux Echelles, on remarque des carrières de grès réfractaires et de dalles, connues sous les noms respectifs de terre réfractaire des Echelles et de dalles de Couz. Les premières, en raison de leur formation spéciale et de la valeur qu'elles prennent tous les jours, méritent un examen particulier, sur lequel il n'a paru, je crois, encore aucune note jusqu'à ce jour.

Je donne ci-jointe la coupe des terrains dont se compose la vallée de Couz, en regard des dites carrières : au niveau de la route on remarque du calcaire urgonien qui forme l'escarpement du mont de Couz; au-dessus, sous une épaisseur de 30 mètres, les dalles de Couz classées dans la craie, puis au-dessus un dépôt sidérolique, formant les carrières de grès réfractaires, enfin les molasses. Toutes ces roches, en concordance de stratification, vont finir vers une faille qui limite la profondeur des grès.

Ces roches sont dirigées suivant l'axe de la vallée de Couz, et inclinent légèrement vers l'est; l'aptien manque totalement au-dessus de l'urgonien, en regard des carrières; mais on en retrouve des rudiments au milieu du vallon, un peu plus au nord que le point qui m'occupe.

Au-delà de la faille, contre l'escarpement du mont de la Cochette, commence la série de roches crétacées inférieures, savoir : à la base, le valengien, les marnes néocomiennes et l'urgonien qui forme le couronnement de la montagne.

§ 1er. — Les grès réfractaires de Couz forment un amas, un dépôt légèrement stratifié, et affectent la forme d'une lentille dont le grand axe peut être évalué à 150 mètres, le petit axe à 100 mètres et l'épaisseur à 30 mètres. Ces grès reposent sur un calcaire jaune compacte, qui forme les dalles de Couz. Ils portent à leur partie supérieure au-dessous de la molasse un petit dépôt de 2 mètres d'épaisseur, contenant beaucoup de cailloux de quartz et ressemblant à de la boue glaciaire.

Ces dépôts de grès réfractaires sont dus probablement à une origine plutonique, et ont dû se former à la manière des geysers d'Islande. On sait que ceux-ci projettent des colonnes d'eau bouillante, renfermant de la silice, qui se dépose sur les terrains environnants pour former des amas très étendus. Ces dépôts geysériens peuvent se rattacher à la même cause qui a produit les sables silicieux blancs et réfractaires de Cruseilles, d'Eloise, des Echelles (Isère), de Plainpalais, etc., que l'on remarque en Savoie. Tous reposent entre les terrains crétacés supérieurs et les molasses.

Les grès réfractaires de Couz renferment beaucoup de grains quartzeux liés par un ciment argileux. L'analyse d'un échantillon moyen, faite au laboratoire d'Annecy, a donné :

Silice.....	81
Fer, alumine	18
Chaux.....	traces.
Magnésie.....	néant.
	99

Cette roche se désagrège facilement; son abattage se fait avec le pic-roc, sans emploi de poudre de mine. Le front de la carrière présente une hauteur de 20 mètres, divisée en deux gradins de 50 mètres de longueur. D'un côté des gradins on exploite des grès argileux rougeâtres tenant en dépôt des traces de fer, qu'on a soin de trier, parce que ce fer, soumis à une haute température dans la brique, se dilate et réduit celle-ci en débris. Le côté opposé comprend des grès argileux blancs, qu'on exploite et qu'on traite sans triage.

Les produits de l'exploitation sont divisés sur place : les gros morceaux sont vendus et expédiés en roches pour la fabrication des fours, et employés comme des moëllons ordinaires; l'autre partie, c'est-à-dire celle qui s'est réduite facilement en poussière dans l'abattage, subit sur place un boccardage, à l'aide d'un rouleau compresseur en pierre. Ce dernier produit est ensuite transporté à la tuilerie de M. Millioz, où il subit un dernier broyage sous un meuleton. La matière est enfin blutée, pour former la pâte argileuse, dans un compresseur hydraulique.

Le grès réfractaire en poudre est vendu à l'usine au prix moyen de 1 fr. 60 c. les 100 kilog.

Les briques de M. Millioz sont regardées comme un des meilleurs produits réfractaires connus, aussi il en est vendu dans toute la France, surtout aux forges du Creusot. On en exporte en Allemagne et en Suisse.

Trois presses fabriquent journellement 1,500 briques, en tout 4,500; on en fait sous toutes les formes et dimensions.

§ 2. — Les carrières de sable de Coux ont 30 mètres d'épaisseur au hameau de la Côte-Berrier, où sont concentrées toutes les exploitations. Les bancs de roche sont très réguliers et ont en moyenne $0^m,20$ d'épaisseur; ils sont dirigés du nord au sud avec pente de 8° vers l'est. L'extraction des dalles se fait entièrement avec la pince et les coins. L'abattage d'un mètre carré occupe environ 2 ouvriers mineurs pendant 2 heures. Ces dalles formées de calcaire jaune compacte sont dures, et sont employées avec avantage pour balcons, perrons, marches d'escaliers, etc. Le prix de vente du mètre carré sur place

varie entre 4 fr. et 9 fr., suivant la grandeur des dalles. Les lieux d'expédition sont Chambéry, Les Echelles et le Pont-Beauvoisin. F. MERMILLOD.

LES NATURALISÉS DE LA HAUTE-SAVOIE EN FRANCE DE 1815 A 1817

De nombreux enfants de la Savoie ont obtenu de 1815 à 1860 des lettres de déclaration de naturalité; plusieurs même ont conquis brillamment sur le sol de la France un rang distingué : j'en atteste Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans et membre de l'Académie française. Dans le travail que nous préparons actuellement sur *les naturalisés de Savoie en France*, nous donnerons une liste aussi complète et aussi exacte que possible de tous les Savoisiens naturalisés Français de 1815 à 1860, année de l'annexion. Nous faisons même appel ici au bienveillant concours de nos amis et collègues, et nous les prions de vouloir bien nous communiquer tous les renseignements qu'ils pourront réunir.

La Haute-Savoie a fourni à elle seule un riche contingent; j'en prends à témoins les notes suivantes qui n'embrassent cependant qu'une période de deux ans à peine. Nous offrons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue savoisienne* le premier résultat de nos recherches.

---

1. Paris, 7 mars 1815. Lettres de naturalité accordées à Jacques, baron de Montfort, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né le 22 juillet 1770 à Sallanches, arrondissement de Bonneville.

2. Paris, 14 mars 1815. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie, comte Dessaix, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, né à Thonon le 27 septembre 1767.

3. Paris, 20 décembre 1815. Lettres de naturalité accordées à Jacques-Ambroise Marin, docteur en médecine, chirurgien de 1re classe, né à Sallanches le 4 août 1773.

4. Paris, 24 janvier 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Antoine Matrod, notaire royal à Belley et membre du collége électoral de l'arrondissement, né le 31 janvier 1777 à Chainaz, canton d'Alby, arrondissement d'Annecy.

5. Paris, 21 février 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-Joseph de Lavenay, avocat à la cour de Paris, né le 20 janvier 1785 à Chilly, canton de Frangy, arrondissement de Saint-Julien. Ne serait-ce pas le père de M. Victor de Lavenay, commandeur de la Légion d'honneur et ancien président de section au conseil d'Etat, né à Paris en 1814 et marié en 1863 à Mlle de Kerbertin?

6. Paris, 21 février 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Collomb d'Arcine, sous-préfet de Dôle, né le 20 décembre 1782 à Arbusigny, canton de Reignier, arrondissement de Saint-Julien.

7. Paris, 13 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Baptiste Chautagnat, sous-lieutenant des douanes à Nantua, né le 8 janvier 1776 à Vallières, canton de Rumilly, arrondissement d'Annecy.

8. Paris, 13 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie Gavard, employé des douanes à Nantua, né le 11 juillet 1780 à Boëge, arrondissement de Thonon.

9. Paris, 20 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Pierre-François Masson, ancien receveur des domaines, né le 9 septembre 1787 à La Clusaz, canton de Thônes, arrondissement d'Annecy.

10. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie Meynet, lieutenant des douanes à Nantua, né le 28 juin 1778 à Lullin, canton et arrondissement de Thonon.

11. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-François Bojon, employé dans les douanes à Entre-deux-Guiers (Isère), né à Rumilly le 23 décembre 1775.

12. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie Mermoud, attaché au ministère de la marine, né le 15 avril 1768 à Contamines, canton et arrondissement de Bonneville.

13. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à François Plantard, chanoine de la cathédrale de Nancy, né le 21 juin 1761 à Héry-sur-Alby, canton d'Alby.

14. Paris, 3 avril 1816. Lettres de naturalité accordées à François Baratay, préposé des douanes à Pont-de-Beauvoisin (Isère), né le 18 avril 1787 à Saint-Paul en Chablais, canton d'Evian, arrondissement de Thonon.

15. Paris, 13 avril 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François Gindre, lieutenant d'ordre dans les douanes, direction de Belley, né le 17 juillet 1779 à Samoëns, arrondissement de Bonneville.

16. Paris, 18 avril 1816. Lettres de naturalité pour François Arnaud, receveur des douanes à Voiron (Isère), né à Alby le 21 février 1775.

17. Paris, 9 mai 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-Marie Burdet, avocat près la cour de Grenoble, professeur à la Faculté de droit de cette ville, né à Annecy le 12 mars 1771.

18. Paris, 29 mai 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Antoine Frarin, ancien inspecteur des douanes, né le 27 octobre 1792 à Ambilly, canton d'Annemasse, arrondissement de Saint-Julien.

19. Paris, 5 juin 1816. Lettres de naturalité accordées à François Bally, avocat à la cour de Grenoble, professeur à la Faculté de droit de cette ville, né le 16 octobre 1775 à Thusy, canton de Rumilly.

20. Paris, 19 juin 1816. Lettres de naturalité accordées à Georges Dunoyer, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant d'infanterie, né à Samoëns le 21 octobre 1773.

21. Paris, 19 juin 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Claude Emonet, lieutenant dans la 1re légion de l'Isère, né le 1er mai 1788 à Magland, canton de Cluses, arrondissement de Bonneville.

22. Paris, 3 juillet 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Arnaud, receveur des douanes à Colmar, né à Annecy le 26 octobre 1780.

23. Paris, 3 juillet 1816. Lettres de naturalité pour Louis-Félix Chaumont, préposé des douanes à Lyon, né à Frangy le 13 février 1791.

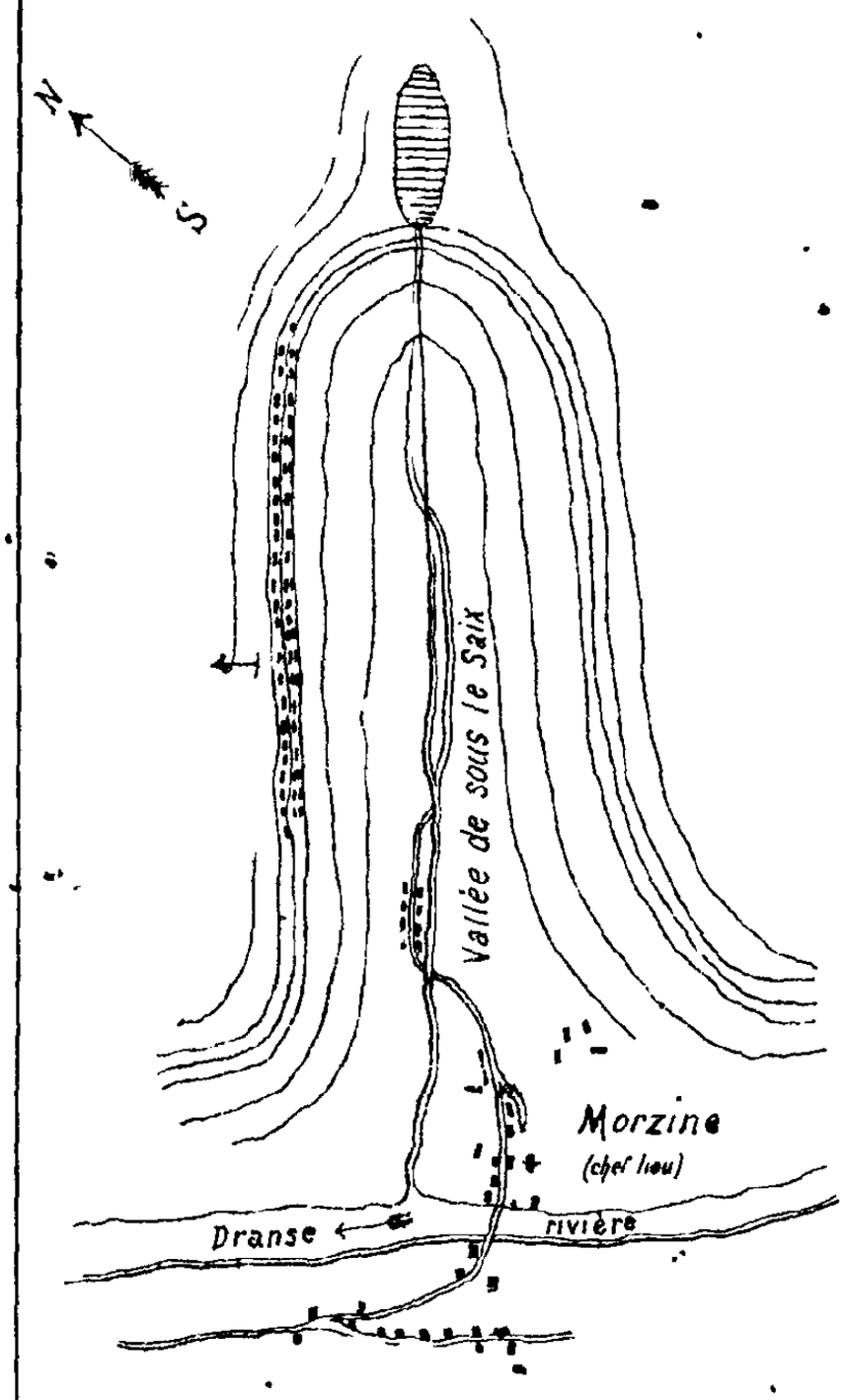

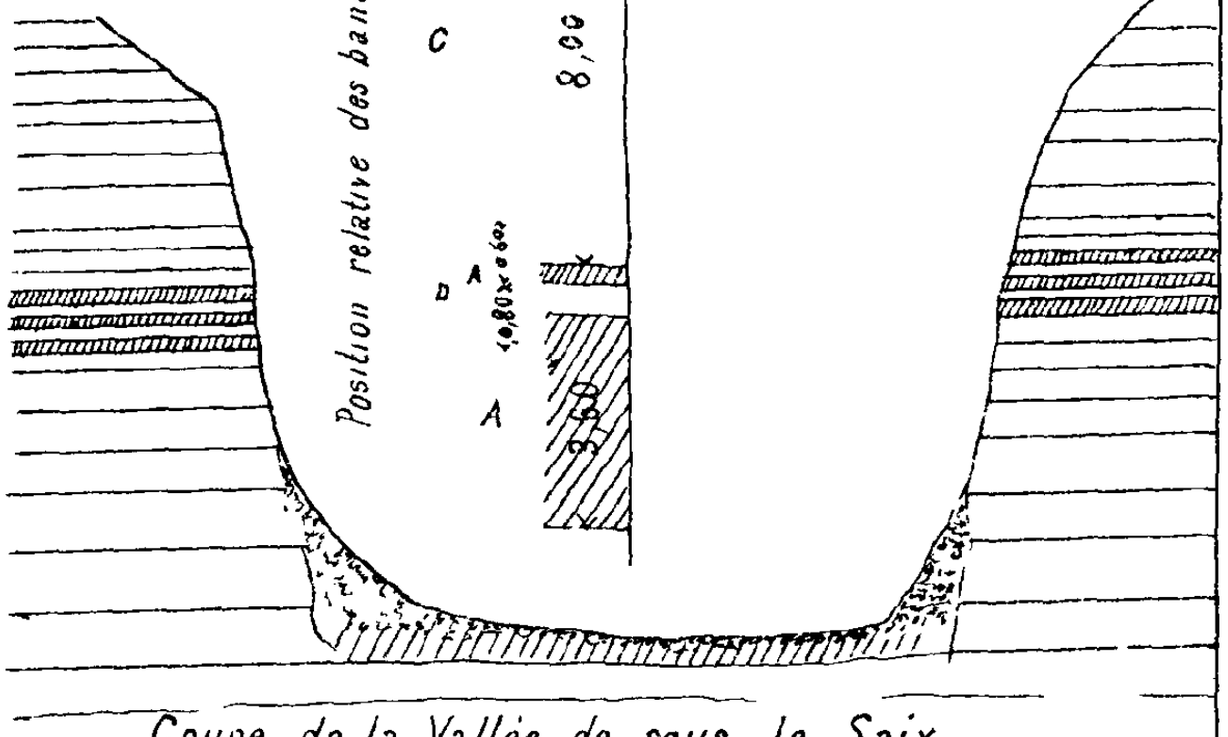

Coupe de la Vallée de sous le Saix

CARRIÈRES D'ARDOISES DE MORZINE

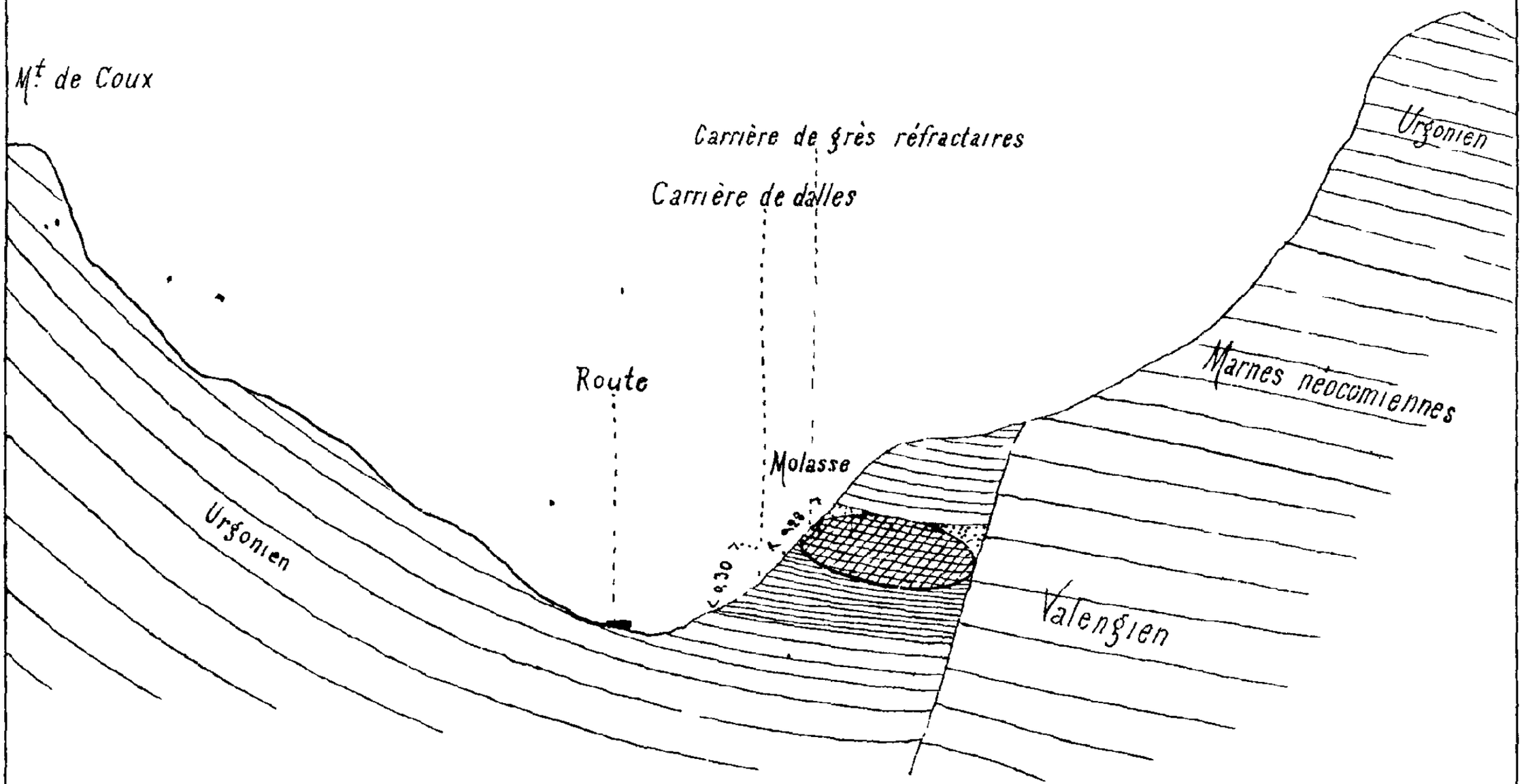

Coupe de la vallée de S.t Jean-de-Coux

CARRIÈRES DE S.t JEAN-DE-COUX

24. Paris, 24 juillet 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Jérôme Milliet, propriétaire, né à Saint-Julien.

25. Paris, 24 juillet 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François Lathuille, propriétaire à Fernex, né à Annecy le 12 novembre 1759.

26. Paris, 14 août 1816. Lettres de naturalité accordées à Michel-Marie, comte Pacthod, lieutenant général, né à Saint-Julien le 16 janvier 1764, commandeur de la Légion d'honneur, baron de l'Empire le 9 octobre 1810, confirmé dans son titre le 12 octobre 1816.

27. Paris, 18 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-Albert-Eugène Delatte, ancien receveur particulier, né à Annecy le 30 novembre 1784.

28. Paris, 18 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François, baron Henriod, maréchal de camp en retraite, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, né le 21 octobre 1763 à la Rivière-en-Verse, canton de Taninges. — J.-Fr. Henriod se distingua à Heihberg le 10 juin 1807 et y fut grièvement blessé; il fut créé baron de l'Empire le 18 mars 1809 et reçut une dotation de 4,000 fr. le 3 mars 1810.

29. Paris, 25 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Calixte Chappuis, chef d'escadron de dragons, officier de la Légion d'honneur, né à Thonon le 14 octobre 1767.

30. Paris, 25 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Babuty, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'infanterie en non-activité, né le 25 août 1786 à Passy, canton de Saint-Gervais, arrondissement de Bonneville.

31. Paris, 2 octobre 1816. Lettres de naturalité accordées à François-Joseph Buttet, capitaine d'infanterie en non-activité, né le 23 juillet 1783 à Saint-Jean-d'Aulps, canton du Biot, arrondissement de Thonon.

32. Paris, 20 octobre 1816. Lettre de naturalité accordées à Jean-Louis Portier, lieutenant des douanes à Belley, né le 25 novembre 1777 à Lully, canton de Douvaine, arrondissement de Thonon.

33. Paris, 23 octobre 1816. Lettres de naturalité accordées à Marie-Julien Bocagny, ancien receveur des contributions indirectes, né à Rumilly.

34. Paris, 1er novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Angelloz, ancien lieutenant de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, né le 15 août 1772 au Grand-Bornand, canton de Thônes.

35. Paris, 1er novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Etienne Chevalier, sous-lieutenant de cavalerie, né à Annecy le 14 mai 1783.

36. Paris, 1er novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à François-Nicolas Denarié, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, né le 5 décembre 1789 à la Rivière-en-Verse.

37. Paris, 13 novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François Blanc, capitaine d'infanterie en demi solde, officier de la Légion d'honneur, né le 13 février 1782 à Serraval, canton de Thônes.

38. Paris, 4 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude Florentin, sapeur à l'ancienne garde, en retraite, né le 28 mars 1747 à Viry, canton et arrondissement de Saint-Julien.

39. Paris, 4 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Antoine Pernet, capitaine d'infanterie en non-activité, né au Grand-Bornand le 22 avril 1772.

40. Paris, 25 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Pierre Bigex, capitaine d'infanterie en non-activité, né le 18 septembre 1778 à la Balme-de-Thuy, canton de Thônes.

41. Paris, 25 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude Rubellin, lieutenant-colonel, ancien major d'infanterie en non-activité, officier de la Légion d'honneur, né à Rumilly le 7 janvier 1773.

42. Paris, 7 mars 1815. Lettres de naturalité accordées à Pierre-François Pépin, ancien capitaine au 24e d'infanterie légère, chevalier de la Légion d'honneur, né le 7 février 1773 à Morillon, canton de Samoëns.

43. Paris, 6 mars 1816. Lettres de naturalité pour Antoine-Joseph Tochon de Marollier, sous-préfet d'Ussel (Corrèze), né à Annecy le 10 janvier 1788.

44. Paris, 25 avril 1816. Lettres de naturalité pour Antoine Blanc, sous-lieutenant des douanes à Vérieux (Ain), né le 19 septembre 1770 à Lathuile, canton de Faverges, arrondissement d'Annecy.

45. Paris, 24 mai 1816. Lettres de naturalité pour Claude Marquet, préposé des douanes à Belley, né le 29 avril 1776 à Eloise, canton de Frangy.

46. Paris, 21 août 1816. Lettres de naturalité accordées à François-Joseph Mudry, préposé des douanes à Belley, né le 2 février 1789 au Biot.

47. Paris, 25 décembre 1816. Lettres de naturalité pour André Mathieu, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, né le 5 février 1788 à Rumilly.

A. Albrier.

HOPITAL DES PESTIFÉRÉS

A L'EXTRÉMITÉ DES MARQUISATS, SOUS LA PUYAT

(Voir le n° d'avril)

Les ravages de la peste dans divers Etats de l'Europe et dans quelques parties de la Savoie, pendant la seconde moitié du XVe siècle, motivèrent la fondation de l'*Hôpital des pestiférés*.

L'initiative en est due à noble et égrège Jean Magnin, le même probablement qui avait déjà fait achever à ses frais les voûtes de l'église des Dominicains d'Annecy, en 1491 (1). Par acte du 3 avril 1495, reçu par le notaire Pierre Delalée, *de leta*, égrège Louis Mossières, bourgeois d'Annecy, en son nom et en celui de vénérable Pierre Hugon et Aymon le jeune Mossières ses frères, pour lesquels il se porte fort... vend à noble égrège Jean Magnin une pièce de terre, pré, bois et rocher, situés en la Cullaz, contenant en pré une seytorée et le reste trois poses, confinée à l'est par l'eau du lac, à l'ouest par le pré de Jean Floccard et le bois de plusieurs autres, au nord par la voie publique de la fontaine d'amour, *viam publicam fontis amoris*, au sud par

(1) Besson, *Mémoires*, etc., 122.

le bois de Floccard et le rocher du rafour, *rochacium rafurni;* pour le prix de six vingt florins d'or petit poids, chacun valant douze gros de Savoie. Acte passé à Annessy-le-Bourg dans la chambre supérieure de l'acheteur, en présence de noble Pierre de Chavannes, Claude Mellieret, Jean Depied et Jean de Lépine.

Ces confins sont parfaitement reconnaissables dans la propriété de cet hôpital, telle qu'elle a été cotée au cadastre de 1730, sous les nos 1614, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623.

Le bâtiment du nouvel établissement de la Cullaz fut aussitôt commencé presque au centre de cette propriété, à la distance de 24 mètres du lac. Il avait douze mètres dans le sens de la longueur du lac et huit mètres de largeur. Nous n'avons pu trouver l'acte des conventions de cette construction. Mais nous avons celui du prix fait du mur de clôture du côté du lac, donné par noble Jean Magnin à Mermet fils de feu Jacques Raffin-Floccard, Jacques fils de feu Bertet de la Combe et Jacques fils de feu Claude Raffin-Floccard de la paroisse de Veyrier, en date du 30 septembre 1495, Jean de Lépine, notaire, passé dans la maison du même Jean Magnin, en présence de Pierre Chevallier, notaire, maître Jean Bally, tailleur de pierres, bourgeois d'Annecy, et Philibert de Salenton, habitant à Presle, paroisse de Menthon.

Les pierres des fondations devaient avoir deux pieds et demi de long, deux de haut et deux d'assise. Le mur devait avoir huit pieds hors sol, et, en supposant un talus, conserver au sommet la largeur de deux pieds. Le couronnement devait être formé de blocs arrondis de deux pieds et demi de largeur et enchâssés les uns aux autres. Outre un enrochement le long du mur pour le garantir des dégradations des vagues, il devait être consolidé vers le milieu par un contre-fort de quatre pieds et demi de haut sur huit pieds de long. Le tout devait être achevé à la fin du mois de mars suivant.

Le prix de cette construction était de vingt-cinq sous de Genève par toise, à compte desquels noble Jean Magnin avait versé déjà en présence du notaire quinze florins d'or petit poids, dont les tâcherons lui font quittance dans le même acte.

Entre la date de ce dernier acte et celle qui suit un acte de cession a dû intervenir par lequel l'administration de l'hôpital de la Cullaz passait de noble Jean Magnin aux syndics et communauté de la ville d'Annecy. Nous n'avons pu le trouver. Mais on ne peut en contester la vérité.

Car, à la demande des nobles syndics et administrateur de la ville d'Annecy, révérendissime François, évêque d'Enaghdowne (1), *Enachdunensis*, député spécialement aux fonctions épiscopales du diocèse de Genève, en qualité de *suffraganeus,* par R. Claude de Chateauvieux, protonotaire apostolique et, d'autorité apostolique, vicaire général du diocèse de Genève, par lettres du 10 septembre 1496, André Vienneys, secrétaire, procéda, en cette qualité et avec toute la solennité prescrite, à la bénédiction : 1° d'un espace de pré et de bois contigu à la terre de la maison de l'hôpital construit à neuf au lieu dit de la Cullaz le long du lac au nord, la roche et le bois au-dessus et du côté du vent, le rocher du rafour à l'est et la terre du dit hôpital à l'ouest; 2° d'une place spéciale située dans le même clos au-dessus de la maison de l'hôpital, au bas du roc et destinée partie à la construction d'une chapelle en l'honneur de Notre-Seigneur-Jésus-Christ et de sa mère immaculée et de tous les saints et saintes de Dieu, partie à l'emplacement d'un cimetière uni perpétuellement à la chapelle; défendant, sous peine d'excommunication, après monition préalable, d'y faire ou permettre d'y faire désormais aucun acte profane ou malveillant; avec injonction aux nobles syndics et administrateurs de faire clore d'un mur convenable la partie bénite et consacrée au service religieux. Acte passé au même lieu, le 12 septembre 1496 par le notaire Fr. Doegio.

Il paraît qu'il n'y eut d'abord qu'une petite chapelle à l'extrémité du cimetière. Nous n'avons pu trouver les pièces relatives à la construction de cet édifice, sur lequel nous reviendrons, pour ne pas anticiper l'ordre chronologique.

Par testament du 28 septembre 1524, Jean de Lépine, notaire, passé au Tillier, dessous la vigne, le chenevier et le jardin du notaire susdit, en présence de Jean Corvel, chapelain d'honneur de Notre-Dame-de-Liesse, Claude Paquelet, François Duret, exécuteurs testamentaires, Antoine Gapt, Pierre Varnier, Jean Sorguet, tanneur, Jacques de Lépine, Jacques Mingon, Aymon Revil dit Collier, Etienne de Lavi, charpentier d'Argonay, égrège Etienne fils de feu égrège Martin Roux (*Ruffi*), notaire, donne à l'hôpital morbeux, fondé par feu noble Jean Magnin, près de la ville d'Annecy, au mas de la Cullaz, la somme de cent écus d'or au soleil, *centum scutos regis ad signum solis,* à raison de vingt florins pour un florin annuel, soit cinq écus par an, pour l'entretien et le salaire d'un médecin-chirurgien, chargé de visiter et de soigner les malades dans les temps de peste et d'épidémie. Il défend de les prêter à intérêt ou de les remettre aux syndics ou conseillers, mais il veut qu'ils soient placés sur un fonds de terre dont le revenu formera le salaire du médecin, et en attendant il hypothèque cette somme sur une pièce de terre qu'il a acquise à Veyrier de la veuve de noble Pierre Métral, maître en la Chambre des comptes de Savoie, et dont les fruits et récoltes, *preysias,* seront donnés à l'hôpital. Si ses héritiers n'acceptaient ou qu'il n'en eût pas, il fait héritier du surplus de ses biens le même hôpital morbeux, et, en cas de refus, le chapitre de Notre-Dame-de-Liesse.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) Enaghdowne était une petite ville épiscopale du Connaught en Irlande. Réfugié à Genève, ensuite de la chute du prétendant Richard, duc d'York, surnommé Perkin, cet évêque ne put retourner dans son diocèse, qui fut, par l'avarice d'Henri VII, réuni à l'archevêché de Tuam.

Ce n'était pas la première fois que les exilés venaient chercher un refuge en Savoie, témoin la famille de saint Thomas Bekay, archevêque de Cantorbéry, que son successeur, le B. Boniface de Savoie, recueillit dans son comté d'Ugine, au château du Crecherel.

BIBLIOGRAPHIE

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune, par E. Aubert, de la Société des Antiquaires de France.

La librairie Morel vient de mettre en vente un

ouvrage depuis longtemps attendu et auquel l'auteur, déjà connu par une description intéressante de la vallée d'Aoste, a consacré plusieurs années, nous voulons parler de la description du trésor de l'abbaye de Saint-Maurice, canton du Valais. Ce trésor, par un hasard heureux, a pu échapper jusqu'à présent à la destruction dont il a été menacé à plusieurs reprises; mais néanmoins il n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être : si quelques objets de cette précieuse collection ont été en effet publiés, ils ne l'ont été que d'une manière très insuffisante, ce qui s'explique facilement. En premier lieu, pendant longtemps les objets d'art exécutés au moyen âge n'ont été décrits et reproduits que d'une manière très imparfaite; en second lieu, pour pouvoir dessiner les richesses de l'abbaye de Saint-Maurice, il fallait se résigner à aller vivre plusieurs années à cette abbaye, afin qu'ayant constamment sous les yeux les vases sacrés, les reliquaires, qu'on y garde avec un soin jaloux, on pût les dessiner avec exactitude, les écrire minutieusement; c'est ce que M. Aubert vient de faire: durant cinq années consécutives, il a habité l'abbaye pendant les plus beaux mois de l'année. Aujourd'hui, il nous offre le fruit d'un travail opiniâtre, et après avoir vécu de la vie des religieux chargés de veiller à la conservation du précieux trésor qui leur est confié, il réussit à nous faire partager les sentiments pleins d'affection et de reconnaissance qu'il a voués à chacun d'eux; de telle sorte qu'en admirant les belles choses que ces religieux ont su dérober à la convoitise contemporaine, nationale et étrangère; après avoir lu le livre de M. Aubert, nous sentons que nous aimons jusque aux murailles derrière lesquelles elles sont abritées. C'est là un double et précieux avantage que les musées sont loin d'offrir à l'archéologue qui en étudie les richesses. A Saint-Maurice, quand bien même les archives de l'abbaye viendraient à disparaître, le trésor pourrait, jusqu'à un certain point, raconter l'histoire de cet antique monastère; car les religieux, en se succédant depuis plus de 1,500 ans sur ce petit coin de terre, placé à l'entrée du Valais, se sont transmis pieusement les vases sacrés, les reliquaires vénérables qui ont été successivement offerts par les princes de la terre à ce sanctuaire dont la fondation remonte incontestablement au IVe siècle de notre ère, sous le vocable de saint Maurice et de ses compagnons martyrs de la légion Thébaine.

M. Aubert a cru devoir faire précéder la description des objets qui composent le trésor de Saint-Maurice d'une histoire succincte de l'abbaye : cette histoire forme quatre périodes; la première remonte à l'an 360 de notre ère et finit à l'année 515.

La seconde commence avec la reconstruction des bâtiments de l'abbaye ordonnée par le roi de Bourgogne, Sigismond, et se termine en 824.

La troisième part de la même année 824, où Louis-le-Débonnaire réclamait la réforme du monastère, et finit en l'année 1128.

Enfin, la quatrième et dernière période, durant laquelle les chanoines séculiers cèdent la place aux chanoines réguliers, remplaçant eux-mêmes les moines, compte près de 750 ans, et rien ne fait présager aujourd'hui qu'elle touche à sa fin, à moins toutefois que nos voisins les Suisses, lesquels font depuis quelques années une guerre acharnée aux communautés religieuses de leur pays, ne trouvent le moyen d'obtenir du Valais la fermeture de la vieille abbaye, la dispersion des religieux qui l'honorent en élevant la jeunesse, la vente enfin du trésor qui attire tous les ans un très grand nombre de voyageurs guidés par des motifs divers: les uns plus dévots que les autres, les premiers moins instruits que les seconds; mais tous également désireux de contempler les productions de l'art à des époques très éloignées.

Quoi qu'il arrive, M. Aubert nous a rendu un double service; car, à partir d'aujourd'hui, nous avons sous les yeux de fidèles et élégantes reproductions des objets rares et précieux, conservés depuis tant de siècles à Saint-Maurice; nous pouvons les étudier à notre aise et sans changer de place, et si jamais, *omen avertant dii,* ces monuments, témoins irrécusables de la piété de nos pères, venaient à être vendus, mutilés ou fondus par l'impiété ou la cupidité; si même ils venaient à tomber dans des mains savantes et au moins pour figurer plus tard derrière les vitrines d'un musée quelconque, l'ouvrage de M. Aubert à la main, nous pourrions rétablir le trésor de Saint-Maurice, et nos artistes pourraient s'inspirer à la vue des gravures des originaux, détruits ou égarés, pour en exécuter de semblables. Les récents événements de Paris doivent faire comprendre, un peu tard il est vrai, la nécessité absolue de multiplier les images fidèles, les reproductions intelligentes du mobilier religieux. Pour le moment, en conservant à Saint-Maurice les originaux, nous jouissons des copies de M. Aubert comme d'un portrait photographié, et, en conséquence, il nous est plus facile et plus commode d'en suivre la description qu'il nous en donne dans l'ordre qu'il a cru devoir adopter. Ainsi passent successivement sous les yeux des lecteurs :

1. La grande châsse, dite châsse de saint Maurice, laquelle remonte incontestablement au XIIe siècle, quoique des ornements exécutés dans le siècle suivant y aient été ajoutés.

2. La châsse des enfants de saint Sigismond, exécutée très probablement à la même époque que la précédente et qu'enrichissent des émaux limousins.

3. La châsse donnée par l'abbé Nanthelme, postérieure d'un siècle à la précédente.

4. Un coffre de l'époque mérovingienne, don du pape Eugène III à l'abbaye d'Agaune, morceau d'orfévrerie, dit excellemment M. Aubert, aussi rare que précieux, où des pierres antiques viennent rehausser le mérite de la sertissure.

5. Une autre petite châsse que M. Aubert attribue à l'art allemand et qu a sans doute été exécutée au Xe ou au commencement du XIe siècle.

6. Un coffret du XVe siècle, d'une valeur artistique très médiocre.

7. Un coffret du XVIIe siècle, gracieux monument sur lequel figure le nom de saint François de Sales.

8, 9, 10, 11, 12. Sous ces cinq numéros sont décrits cinq petits reliquaires qui n'ont aucune valeur archéologique.

13. Sous ce numéro se trouve enregistré un vase

depuis longtemps célèbre, creusé dans une magnifique sardonyx, ouvrage bien évidemment antique, mais dont l'admirable monture est beaucoup plus moderne, puisqu'elle a été exécutée, ainsi que M. Aubert l'observe très judicieusement et après de mûres réflexions, suivant les procédés employés dans les bijoux si rares aujourd'hui de l'époque mérovingienne, tels que l'épée de Childéric, les armes de Ponan, le fermoir d'Envernesse. Malheureusement l'anse de ce vase a été brisée ; comment et par qui? C'est ce que nous ignorons. Depuis très longtemps l'attention des archéologues a été appelée à expliquer la scène représentée sur ce rare monument exécuté à une époque où l'art antique se montrait frappé de *décadence,* et dont le sujet n'a jamais été expliqué d'une manière satisfaisante et propre à dissiper tous les doutes. M. Aubert y voit Achille à Scyros au moment où en présence d'Ulysse, à la vue des armes qu'on lui offre, il se trahit devant les filles de Lycodèmée : ce vase porte, à l'abbaye d'Agaune, le nom de Vase de saint Martin, auquel des anges l'auraient apporté du ciel pour y recueillir le sang des martyrs thébéens.

14. L'aiguière, dite de Charlemagne, enrichie d'émaux, précieux spécimen de l'art Byzantin.

15. Le reliquaire représentant la tête de saint Candide et dont la figure modelée avec une énergie sauvage semble indiquer que ce reliquaire a dû être exécuté à une époque très reculée. M. Aubert, cependant, ne craint pas de l'attribuer au XIe siècle.

16. Le buste de saint Victor appartenant, au contraire, au XVe siècle.

17. Le bras de saint Bernard de Menthon, de celui auquel nous devons l'hospice du mont Saint-Bernard sans doute destiné à traverser les siècles; ce reliquaire, exécuté avec une rare perfection, doit être du XIIe siècle dont il est digne sous tous les rapports.

18. Le bras de saint Maurice est bien loin de valoir le précédent, il ne doit pas remonter au-delà du XVIe siècle, car il nous offre tous les caractères de l'art en décadence.

19. Le reliquaire de la sainte épine, décrit sous ce numéro, fut donné par saint Louis à l'abbaye et ce prince accompagna ce présent d'une lettre plus précieuse encore et dont l'original figure aux archives du monastère; M. Aubert l'a reproduite en *fac simile.*

20. Une monstrance dite de sainte Apollonie, de la fin du XVe siècle.

21. Un ciboire, dit coupe de Charlemagne, du XIIIe siècle, sur lequel on est vraiment étonné de rencontrer un centaure portant en croupe un enfant.

22. Un autre ciboire du XIIe siècle.

23. Une croix, dite croix de saint Louis, très belle pièce d'orfèvrerie due à l'art créateur du XIIIe siècle, véritable chef-d'œuvre.

24. La croix, dite de saint André, du commencement du XIIIe siècle.

25. L'anneau, dit de saint Maurice, mais qu'il n'a jamais porté.

26. La statue équestre du même saint qu'on peut attribuer au beau temps de la Renaissance, quoique d'une exécution très médiocre et sortie probablement des mains lourdes et maladroites d'un artiste allemand; elle a été donnée aux religieux de saint Maurice par le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert.

27. Une crosse en émail champlevé, exécutée à Limoges; les religieux d'Agaune paraissent convaincus, et avec raison, que cette crosse a été faite pour l'usage de l'abbé Nanthelme, qui gouverna l'abbaye de 1223 à 1258.

Sous les numéros 28, 29, 30, 31, M. Aubert a décrit la crosse et la mitre de Félix V, les chandeliers et l'encensoir de la chapelle de ce personnage beaucoup trop célèbre. On ne peut, en parlant de Félix V, oublier les vers de Voltaire dans lesquels ce poète a chanté les beautés des bords du lac de Genève.

> Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
> Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
> Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
> Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
> Tu voulus être sage?

Amédée, en effet, s'était réfugié dans un château tout près de Thonon auquel il donna le nom de Ripaille, après avoir abandonné le gouvernement de son duché à son fils; il ne tarda pas, néanmoins, à sortir de sa retraite à la demande de quelques prélats du concile de Bâle, mais il y revint après avoir renoncé à la tiare qu'il avait portée sous le nom de Félix V, donnant ainsi un triste et mémorable exemple de la versatilité humaine (1). Les objets qu'il a offerts à l'abbaye d'Agaune n'inspirent qu'un très médiocre intérêt.

Il en est de même du calice du cardinal Schinner, le même qui obtint le chapeau de cardinal pour avoir détaché les cantons suisses de l'alliance française, marcha à leur tête à la bataille de Marignan contre François Ier, la France ne l'a point oublié. M. Aubert aurait peut-être dû ne pas parler du calice de cet ambitieux prélat.

Tel est, en résumé, l'inventaire exact des principaux objets du trésor de Saint-Maurice, dressé par M. Aubert et décrits avec autant de fidélité que d'élégance. Leur vue inspire tout à la fois le respect et l'admiration, à quelque point de vue qu'on se place pour les considérer, ce qui se comprend facilement. L'art antique et l'art moderne se trouvant rapprochés, les noms d'Ulysse et d'Achille étant associés à ceux de Charlemagne et de saint Louis, nous avons sous les yeux des monuments exécutés du second siècle de notre ère au dix-septième siècle, par des mains très habiles, et nous ne devons pas oublier que si les pierres de l'abbaye d'Agaune ont en grande partie péri, les vases sacrés, les reliquaires, les ciboires que ces murs étaient destinés à protéger, ont été sauvés, puissent-ils l'être encore longtemps, puisse l'ouvrage de M. Aubert n'être jamais seul à en rappeler le souvenir et à en perpétuer la mémoire.

POL NICARD.

(1) Nous faisons nos réserves sur quelques-unes de ces dernières assertions, surtout après les études publiées dans la *Revue savoisienne,* 1863, par M. Lecoy de la Marche, qui les a complétées dans une brochure intitulée : *Notice historique sur Ripaille en Chablais.* — Paris, Durand, libraire, 1863. *(Note de la Rédaction.)*

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 août 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Allobroges sous la république romaine, par M. C.-A. Ducis. — Statistique minière de la province du genevois, par l'intendant de Passier. — L'hôpital morbeux des pestiférés (suite), par M. C.-A. Ducis. — Instruments de musique algériens, par M. A. Papier. — A M. Gustave Revillod (poésie), par M. Benjamin Dufernex. — Bulletin.

LES ALLOBROGES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

HISTOIRE DE CINQUANTE ANS

Depuis plusieurs années les Helvètes, après avoir tenté maintes fois des incursions dans la Province, dont faisait partie le territoire des Allobroges, se préparaient à une émigration en masse vers le sud-ouest de la Gaule.

Le Sénat envoya des légats aux cités de la Province pour les raffermir contre toute tentative d embauchage. Le consul Q. Metellus Celer, ayant reçu la Transalpine (1) au sort pour l'année suivante, dut y arriver avant la tenue des comices pour l'élection de son successeur. Mais il n'y fit que passer.

La réaction avait porté au consulat Jules César, ancien partisan de Catilina. Pour conserver son influence à Rome, pendant son proconsulat futur, il s'allia avec Pompée et Crassus; c'est le premier triumvirat. Obéré de dettes, et dévoré d'ambition, il aspirait à un gouvernement considérable. Il obtint du peuple celui de la Cisalpine avec l'Illyrie, et du Sénat celui de la Transalpine, grâce aux menées des Helvètes (2).

Arrivé à son poste, il leur refuse le passage par Genève, en fait couper le pont, et avec la légion qu'il amenait et celle qu'il levait dans la province, sous le nom d'*Alauda*, à cause de l'alouette figurée sur les casques (3), il fit construire un mur flanqué de tours sur la rive gauche du Rhône depuis Genève jusqu'au contrefort du Jura qui porte le nom de Vuache (4).

Echelonnées le long de cette fortification, les troupes purent refouler les Helvètes qui passaient à gué ou à radeaux. Déboutés sur ce point, les Helvètes passent l'étroit de l'Ecluse et remontent par la Michaille.

Apprenant qu'ils voulaient descendre à Toulouse, qui faisait partie de la Province, Jules César laisse le commandement à Labiénus et va chercher cinq autres légions en Italie.

A son retour il disperse à *Ocelum* (la Chiusa entre Turin et Suse) l'armée alliée des Ceutrons, des Graiocèles et des Caturiges (ceux de la Tarentaise, des deux flancs du col d'Arnaz et de Chorges), traverse le Mont-Genèvre, le Lautaret, l'Oisans, touche aux confins des Voconces par Vizilles, entre dans le territoire des Allobroges par Grenoble et Bourgoin, dans celui des Ségusiaves par Lyon, et avec les quatre mille cavaliers de la Province et des Eduens, bat dans le pays de ces derniers la masse des Helvètes, force les survivants de rentrer dans leur patrie, les oblige à rebâtir leurs villages, qu'ils avaient brûlés avant leur départ, et ordonne aux Allobroges de leur fournir du blé (1).

Deux ans après, l'an 56 avant notre ère, son lieutenant Servius Galba, après avoir réprimé les Sedunois, les Véragres et les Nantuates (ceux de Sion, de Martigny et de Saint-Maurice en Vallais), qui rançonnaient les voyageurs, dut, pour éviter de nouveaux échecs, repasser sur la rive méridionale du lac Léman et venir prendre ses quartiers d'hiver dans le pays des Allobroges (2).

Pendant la lutte de Jules César contre Vercingétorix, qui personnifiait les dernières résistances de la Gaule, les Allobroges, réunis aux légions de Lucius César, défendirent leurs frontières le long du Rhône contre les attaques des Eduens et des Ségusiaves, ralliés au parti de la résistance, et refusèrent les offres avantageuses du chef gaulois (3).

On ne peut douter qu'ils aient eu ainsi part aux récompenses que décerna César après l'affaire d'*Uxellodunum* (4).

D'après Petronius Arbiter, ce serait par les Alpes graies (le Petit-Saint-Bernard) que le conquérant des

(1) C'est le nom qu'on donnait à la province romaine en deçà des Alpes.

(2) Plutarque, *In Crassum* Eutrope, *De Gallis*. Dion Cassius, XLII Cicéron, *Ad Atticum*, XIV

(3) *Ad Atticum*, XVI, 8

(4) Le fort de l'Ecluse s'appelait aussi fort du Vuache. Archives départementales

(1) *De bello gallico*, I, I-XXIX.

(2) *De bello gall.*, III, I-VI

(3) J'ai traité cette question dans l'opuscule intitulé : *Les Allobroges à propos d'Alesia*.

(4) *De bello gall.*, VII, XLVI

Gaules aurait fait sa dernière rentrée en Italie avant la guerre civile (1). Toute la chaine de nos Alpes était donc aux Romains, comme l'assure Suétone.

Jules César avait fondé à Vienne une colonie romaine, *Colonia Julia Viennensis;* c'est-à-dire qu'il avait distribué aux vétérans retraités des terres prises aux vaincus. Avec le titre de citoyens romains, ces nouveaux venus formerent un noyau considérable et prépondérant dans les affaires du pays. Deux Allobroges seulement eurent d'abord les honneurs de la cité romaine, Vestinus et Abascantius.

Les autres nationaux ne purent supporter longtemps l'arrogance des colons étrangers. La guerre civile vint leur fournir une occasion d'éclater.

Le parti pompéien s'était propagé de Marseille chez les Volces et les Allobroges, et sous son influence, les Viennois chassèrent de leur cité les protégés de César, qui se réfugièrent à Lyon sous le commandement de Munatius Plancus. En même temps, le corps allobroge de l'armée de César, ayant à sa tête Roscillus et Ægus, passa au camp de Pompée (2), où se trouvaient déjà les Galates du roi Déjotare.

Cette insurrection fut réprimée après la bataille de Pharsale par M. Brutus, à qui César avait donné le commandement de la Transalpine. Les inscriptions de Turin, d'Asti et de Nîmes relatent le triomphe de César sur les Allobroges.

Pour punir Vienne on voulait réduire le pays *in formulam provinciæ*, ou régime militaire. Mais il fallait compter pourtant avec ces Allobroges qui luttaient depuis bientôt un siècle pour leur indépendance. D'ailleurs un autre corps de cette nation servait dans l'armée de Curion, ralliée à César ; malheureusement il avait été fait captif en Afrique par le lieutenant de Juba et donné par lui à Pompée. Le récit de Dion Cassius couvre peut-être une manœuvre simulée des Allobroges pour compléter leur défection. Quoi qu'il en soit, ce ne fut que trois ans après la mort de Pompée, c'est-à-dire l'an 45 avant notre ère, que les Allobroges quittèrent son parti pour rejoindre l'armée de César (3).

La cité de Vienne forma une espèce de république enclavée dans la province Narbonaise avec le droit latin *jus latii*, que le Sénat lui maintint, sur les instances de Cicéron, qui se souvenait au moins une fois du service plus ou moins volontaire rendu à son consulat par les députés Allobroges dans l'affaire de Catilina. Ils cessèrent d être *colonie* pour devenir *municipe*.

La colonie avait plus de gloire et participait de l'éclat de la Métropole ; le municipe avait plus d'autonomie, et selon que le parti des priviléges ou celui de l'indépendance prévalait dans ces petits Sénats, leurs cités demandaient ou refusaient de passer d'une forme a l'autre (4).

Après la mort du dictateur, 42 ans avant notre ère, M. Brutus, poursuivant Antoine dans les Alpes, rencontra une énergique résistance chez un peuple qu'il appelle le plus belliqueux des Alpes (5). Il prit plusieurs places et ravagea le pays. Sur le rapport qu'il en fit au Sénat et sur les instances de Cicéron, il obtint un triomphe quelques mois après. Brutus n'a pas donné le nom de ce peuple parce que le récit de son succès était peut-être exagéré, comme certains bulletins de nos dernières campagnes. Car Cicéron loue la Gaule d'avoir résisté à Antoine, et Brutus d'y avoir établi des colonies et des municipes (1).

En finale, ce dernier put opérer sa jonction avec Plancus pour occuper le pays des Allobroges. La résistance qu'il y avait rencontrée n'était probablement autre que le parti de Lépidus, à qui César avait donné le gouvernement de la Narbonaise, l'an 44 avant notre ère ; car l'année suivante Calenus et Ventidius fermèrent les passages des Alpes aux troupes que César Octave envoyait en Espagne (2).

La possession de cette province, qui tenait les portes de l'Italie et de la Gaule, devenait donc nécessaire au futur empereur. Aussi, après le pacte de Brindes entre Antoine et Octave, 40 ans avant notre ère, ce dernier obtint le gouvernement de la Transalpine, qu'il garda jusqu'en l'an 22. Le premier usage qu'il fit du pouvoir fut de faire saisir par son affidé Ménas le propréteur Titius du parti opposé. Il confia ensuite à son ami Agrippa l'apaisement moral du pays pour le préparer à la nouvelle organisation qu'il lui destinait.

Et, de fait, après la campagne d'Egypte, Octave, décoré du titre d'*Auguste*, qui resta à ses successeurs, vint dans la Transalpine, l'an 27, inaugura l'organisation de la province à Narbonne devant les députés de toutes les cités et en précisa les confins administratifs (3).

Le mouvement insurrectionnel qui éclata l'an 25 dans les Alpes n'atteignit pas les Allobroges, pas même les Ceutrons, leurs voisins. Térentius Varo soumit les Salasses, les Acitavons, les Médulles, les peuplades du Vallais, qui tous furent attribués à la province d'Italie, dont les limites administratives comprirent ainsi toute la zone des Alpes (4).

Mais ce mouvement motiva de la part d'Agrippa la continuation du réseau des voies romaines, dont le centre était à Lyon. La route de Milan à Verceil et Ivrée se continua par *Augusta prætoria,* Aoste. De là une voie muletière remonta à l'Alpe pœnine pour descendre en Vallais et à Genève, l'autre accessible aux chars traversa l'Alpe graie, soit le Petit-Saint-Bernard, la Tarentaise, et d'Albertville se bifurqua d'une part vers Genève par *Bautas* ou Annecy, l'autre à Vienne, par Lémenc, Aoste et Bourgoin (5).

Auguste avait rendu le titre de roi au préfet des Alpes Cottiennes, qui, par reconnaissance, avait réparé la voie qui de Suse passait le mont Genèvre, le Lautaret, l'Oisans, pour aboutir à Grenoble.

Une autre, venant de Viu et d'Oscella, traversait le col d'Arnaz et la Maurienne (6).

(1) Voir *Questions archeologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, p. 82.

(2) *De bello gall*, III, LIX. — *Les Allobroges à propos d'Alesia*, 26.

(3) Dion Cassius, XLIII, XLV, XLVI. Hirtius Pansa, *De bello afric* Velleius Paterc LVI

(4) A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, III. Mermet, *Hist. de Vienne*, I.

(5) Cicéron, *Epist. ad familiares*, XI, 4.

(1) Cicéron, *Philippic*, III, IV.

(2) Dion Cassius, XLIII, XLVII

(3) *Epitome Livii*, CXXXIV.

(4) Pline, III, XX. — V. *Questions archeologiques Faucigny. Tarentaise De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie.*

(5) *Voies romaines de la Savoie.* Strabon, *Geog* IV

(6) Am Marcellin, XV, X. — *Questions archéologiques, Maurienne*

Les légions pouvaient donc enserrer le pays des Allobroges par quatre lignes différentes et de là pénétrer dans celui des Helvètes.

Après avoir pourvu à l'accès et à la sûreté du versant occidental de nos Alpes, Auguste céda la province Narbonaise au Sénat, qui dès lors y envoya des proconsuls.

Les Romains tenaient enfin la clef des Alpes. Mais ils en appréciaient la valeur sous bien d'autres rapports. L'exportation frauduleuse du sel gemme de l'Alpe graie avait motivé la dernière répression des Salasses. Ce n'était pas la seule richesse de ces contrées.

Selon Strabon, la Narbonnaise produisait toutes les variétés de blés; toutes les espèces de bestiaux. Les plaines fournissaient aux plateaux élevés les céréales en échange du miel, de la cire, de la poix résine, des flambeaux de pin, des bois et des fromages. Il donne des détails intéressants sur les mines d'or et de cuivre. Enfin il signale les races bovine et chevaline et surtout le bouquetin (1).

Pline parle avec éloge du vin des Allobroges, du fromage des Ceutrons, du cuivre exploité par Salluste le neveu chez ces derniers, des eaux thermales et minérales, des cristaux et des marbres des Alpes qui ornaient les palais de Rome. Il ajoute qu'en raison de sa culture, de la civilisation et de l'opulence de ses habitants, la Narbonaise est à la tête des provinces, si elle n'est pas plutôt Italie que province (2).

Pomponius Méla dit également que la Narbonaise, appelée autrefois *br iccata,* était plus avancée que le reste de la Gaule (3). La cité de Vienne devint une des premieres villes gauloises. Le *Vicus Geneva*, que César qualifiait déjà d'*Oppidum,* le *Vicus Cularo,* Grenoble, qui servaient de centres à deux autres sections du pays allobroge, les autres *vici,* comme *Augusta,* Aoste, *Bautas*, Annecy, *Albini,* Albens, *Ad publicanos,* Albertville, *Mantala*, etc., etc., s'embellirent de monuments, de temples, de théâtres; les campagnes se couvrirent de thermes, de villas somptueuses.

Nous ne parlons pas de la *Civitas Ceutronum Darentasia,* qui devint plus tard la métropole des Alpes graies et pœnines, ni du *Vicus Morienna*, qui dépendait de la cité de Suse; ces vallées, quoique en-deçà des Alpes, ressortaient alors de l'Italie.

Mais cette transformation s'opéra au profit des fonctionnaires et des colons décorés du titre de citoyens romains, et aux dépens des anciens habitants, dont les deux fractions se trouvèrent cette fois au même niveau, celui de vaincus. Le caractère belliqueux des Allobroges s'étiola sous l'action administrative du régime romain.

Pour les débris de la vieille famille des *Saboï* (4), dont les trouvailles archéologiques constatent de plus en plus la civilisation primitive très avancée, la chute de leurs vainqueurs, plus guerriers qu'artistes, ne pouvait que leur faire entrevoir une ère meilleure, surtout avec l'extension du commerce massaliote le long des rives du Rhône et de ses affluents. Aussi leur nom, conservé dans l'usage vulgaire, ne tardera-t-il pas à reparaître, même officiellement, à mesure que celui des Allobroges perdra d'importance.

Quant au caractère romain, il allait se transformant graduellement dans cette fusion de races, venues de tous les points de l'Empire, auquel elles étaient presque aussi étrangères les unes que les autres.

Les sociétés anciennes étaient foncièrement religieuses. Les dieux grecs et latins se colonisèrent dans nos provinces et durent, pour être bien venus, s'affubler quelquefois d'épithètes gauloises, comme Apollon, *Virotut,* Mars, *Caturix*, Mars, *Segomon,* Mars, *Dunath,* etc. Les divinités celtiques reçurent le droit de cité et partagèrent le titre d'*Auguste* avec les empereurs, comme *Athubodua Augusta,* une Cérès ou une Bellonne gauloise. D'autres fois, les deux noms celte et latin, représentant le principe d'un même culte, se juxtaposerent pour conserver des droits égaux, comme *Vintius Pollux* (1).

C.-A. Ducis.

(1) *Geogr.* IV.

(2) *Hist. nat.* III, XX, XI, XLII, XXXIV, II

(3) *De situ orbis.*

(4) Voir la *Revue*, 1868, 1869.

STATISTIQUE MINIÈRE

DE LA PROVINCE DU GENEVOIS PAR L'INTENDANT DE PASSIER

Annecy, 6 octobre 1752.

Memoire concernant les mines de métal demi métal, sables, marbres, cristaux, charbons de pierre, Terres et Eaux minérales qui ont des propriétés particulières, et que l'on trouve sur le territoire des Communautés de la Province du Genevois, et Balliages de Ternier, ledt mémoire dressé en consequence des ordres de Mr l'Intendant général contenus dans sa lettre du 17 juillet 1752.

Allève. — L'on dit que plusieurs habitans de Genève sont venus à diverses reprises, et en certain temps de l'année, de nuit avec de la lumière sur le territoire de la communauté cy dessus, dans un endroit apellé au *Pont de Bange* au dessus du village des Martinods, où l'on voit une grande et affreuse concavité, dans l'espérance d'y découvrir des mines d'or et d'argent. Cette espérance pouvoit être fondée sur l'opinion qui règne assez communément dans cette parroisse de l'existence de ces minières; en conséquence de laquelle divers particuliers dudit endroit sont aussy entrés dans la même concavité et pour la même fin. L'on ajoute que dans cette concavité se trouve une eau verte, dont le fond est du sable, qui contient des grains, ou paillettes d'or, et que les rochs de cette caverne fournissent aussi certain métal que l'on porte à Genève. Il faut pourtant bien de la hardiesse pour penêtrer dans ces endroits souterrains où l'on ne peut se conduire sans lumière.

Alex. — Lès Srs Duplisson et Charly Anglais fort expérimentés au fait des minières, ont visité il y a quelques années, une mine de Cuivre située près du Pont de *St Clair* territoire de la dite communauté, et y ont fait même travailler pendant environ deux mois; mais ayant été apellés ailleurs par d'autres affaires, les choses en sont restées là. Ils dirent pourtant avant leur départ au Sr Marchand pour lors Secrétaire de cette parroisse, que la minière n'étoit pas mauvaise.

Allonzier. — On dit qu'il y a dans l'étendue de

(1) *Revue*, 1870, septembre.

cette Communauté un lieu appellé vers *Les Bains,* une source d'Eau souphrée.

ARCINE. — L'on prétend que le Rhône en passant le long du territoire de cette communauté, et de celles de Chevrier, Bans, Léaz et St Germain, laisse sur ses bords après des inondations, qui arrivent ordinairement en été, des pailletes d'or, dont la recherche occupe quelques particuliers de ces communautés pendant les mois de Janvier, Fevrier et Décembre. Le gain qu'ils y font monte quelques fois jusqu'a L. 32 par mois.

CONTAMINE. — On trouve rière le village de Vellards parroisse susdite de Contamine une carriere de Gyps.

DINGY St CLAIR. — L'on croit communément qu'il y a plusieurs filons de minières dans l'étendue de cette communauté, ce qui est sur, c'est qu'anciennement on y a fait des ouvrages considérables pour en découvrir surtout au rocher de *Parmelan*, ou l'on voit des vestiges d'escarpements de rochs dans un lieu presque inaccessible. L'on a fait aussy quelques tentatives du côté du rocher dessus Charvex.

GEVRIER. — Il y a sur le territoire de cette communauté des mines de charbon de terre sur les bords de Fier. On y trouve aussy de la marne.

GYEZ. — La montagne de cette communauté est toute d'un marbre noir, mais grossier, et d'un abord dificile.

St JEAN DES SIXT. — On prétend qu'il se trouve sur le territoire de cette commune, une carrière d'ardoises, dans un endroit assez près du grand chemin tendant depuis les Villards au Grand Bornand. On en fera faire la découverte au plutôt.

MENTHON. — Il y a environ quatre ou cinq ans que M^r^ le Comte de Menthon fit venir dans son château quelques étrangers qui passoient pour habiles dans la découverte des minières, qu'il occupa durant quelques tems à en faire la recherche, qu'ils discontinuèrent ensuite, sans qu'on aye pû savoir quel a été le succès de leur travail.

L'on trouve dans l'étendue de cette communauté des Eaux minérales, qui anciennement étoient fort fréquentées comme on en peut juger par les vestiges des bains qui existent encore aujourd'huy dans cet endroit.

Elles recommançoient à s'acréditer avant la guerre; mais depuis lors peu de gens en ont fait usage.

Le Sr Voisin, qui a été chirugien major de la première Compagnie des Gardes du Corps de S. M. dans son livre intitulé *Le médecin familier et sincère* et parlant de ces eaux pages 70 et 71, les compare à celles d'Amphion près d'Evian en Chablais, et après avoir assuré qu'il a fait l'analyse des unes et des autres, il ajoute qu'il les a trouvé de même nature et qualité, à la réserve seulement que celles de Menthon lui ont paru plus remplies de parties sulphureuses. Quoique ces Eaux soient réellement situées sur le territoire de Talloires, on leur donne communément la dénomination d'Eau de Menthon, ce qui nous a engagé a en faire mention, sous l'art. de cette derniere Commune.

Bien des gens pensent que les anciens Comtes de Menthon pour s'épargner la dépense considérable que leur occasionnoit la fréquentation de ces Eaux ont eux mêmes secrêtement contribué a en déranger les canaux et le cours.

MENTHONNEX SOUS CLERMONT. — On voit sur le territoire de cette Com^te^ des Eaux calibées apellées vulgairement les *Eaux de Planchamp.*

Elles sont situées sur le fond d'un particulier du d^t^ lieu nommé Gabriel Gruffaz. Elles ont été ordonnées à différens particuliers de la ville de Rumilly par le médecin Gavet, qui les juge tres salutaires surtout pour les obstructions. On ne croit pourtant pas qu'il en ait fait l'analyse.

TALLOIRES. — On trouve dans l'étendue de cette Communauté diverses carrières de marbre dans le détail desquels on va entrer.

Le roch qui est aux environs du village des Granges et qui a un demi quart de hauteur et plus encore de largeur fournit aux maçons des pierres de taille, donne du marbre de couleur d'ardoise, avec des veines blanches en long, coupans et serpentans. Plus l'on creuseroit dans le roch et aux environs dud^t^ village, plus le marbre seroit fin et beau, et la couleur presque noire, ainsi qu'on l'a déjà reconnu par expérience.

L'on voit dans le bois de Glieres, et notamment sur le fond de Philippe Bredannaz quelques éminences de petits rochs, soit indications de carrières, d'où l'on s'aperçoit à l'œil que l'on pourroit tirer du marbre de la même qualité que celui, dont on vient de parler et même plus beau paraport aux mouches et taches blanches, dont il est parsemé.

Dans le fond de Mr Delornay et des aboutissans il y a une carrière de marbre d'environ un journal d'étendüe. Ce marbre n'est ni fin, ni beau, considéré comme brut; mais poli il est de couleur presque noire, avec quelques grosses veines soit filets tous couchés en long. L'on en a exploité une vingtaine et plus de bancs soit lits couchés l'un sur l'autre et cependant on ne l'a pas trouvé plus beau en cette profondeur que dans le haut de la carrière. Ce marbre au plus ne seroit propre que pour des *urnes* et *pierres sépulcrales.*

La carrière de marbre plus estimable de la C^té^ de Talloires est celle qui se trouve au delà du village de Balmette, distante d'environ 3/4 de lieues du Bourg. Elle commence à une petite portée de fusil du lac d'Annessy; sa superficie est d'environ soixante pieds cubes, en y comprenant avec le chemin de Talloires à Faverges le petit roch, qui est au dessus. Le fond de cette carrière appartient aux héritiers de Joseph Revil dit Perroux.

C'est delà que Sr Doré habitant à Seyssel, qui passe pour habile marbrier, a tiré du marbre, qu'il a fait transporter chez lui, et l'on sait par expérience indépendament des opérations et relations de cet ouvrier que le marbre dont il s'agit étant poli, est fort riche, et très beau d'une couleur noire agréablement tacheté et moucheté en blanc, de manière même qu'il représente diverses figures, sans quoi on le prendroit pour du marbre *parangon,* soit de la pierre de touche.

THUSY. — On trouve dans cette parroisse au lieu

de *Planchamp* deux sources d'Eaux calibées à quelques pas de distance l'une de l'autre. Elles sont assez fréquentées et guérissent les obstructions, chaleurs d'entrailles et autres incommodités semblables. On ajoute que ceux qui les prennent chaque année, s'en trouvent très bien. Le médecin Alliou, qui les visita l'année dernière, en a fait porter à Turin, a fin de pouvoir en faire l'analyse.

THORENS. — On trouve sur le territoire de cette communauté près d'un petit ruisseau dans le hameau d'Usillon au bord d'une pièce de terre appartenante à Antoine Comtat inscrite sous le n° 4,499 de la mappe et du côté du levant de ladite pièce, une minière d'argent, dont Son Excellence Mr le Marquis de Sales fit faire l'essai il y a quelques années à Turin, ou l'on trouva qu'elle étoit chargée d'Antimoine, et qu'il n'y avoit aucun profit à la faire exploiter.

BALLIAGE DE TERNIER

BERNEX ET CONFIGNON. — On voit à quelques pas au dessous de l'église de Configuon une fontaine publique à l'usage même des bestiaux, dont l'eau est minérale, et calibée. On supose qu'elle est propre à guérir les obstructions, et autres maladies semblables.

VIRY. — Au dessus du village de l'Eluiset situé dans l'étendue de cette communauté, et dans le grand chemin même, on trouve une eau minérale calibée, dont plusieurs personnes se servent avec avantage. Elle est, dit-on, aussi purgative.

On peut ajouter en général qu'on a déjà découvert dans bien des endroits de cette Province de la Marne, dont même quelques particuliers ont commencé à faire l'essai sur une partie de leurs champs; en conséquence des notices que nous avons adressé à ce sujet aux différents Comtes de ce district contenue dans un mémoire imprimé.

Annessy ce 6 Octobre 1752

Signé DE PASSIER.

Copié aux archives départementales de la Haute Savoie.

E. SERAND.

L'HOPITAL MORBEUX OU DES PESTIFÉRÉS

(Suite — Voir le n° de juillet.)

La fondation d'Etienne Ruffi ou Roux devait être soldée trois ans après sa mort. Mais elle donna lieu à un long procès que la ville dut intenter contre Anne-Louise, fille, et héritière du donateur et épouse de Jean-Gaspard Trollioux, escuyer à Chambéry. Il ne se termina qu'en 1567 par une subhastation des biens hypothéqués.

J'ai dit qu'il n'y eut d'abord qu'une petite chapelle ou oratoire. Il paraît que la construction subit de longs retards; car on trouve au 23 mai 1536 le paiement de la somme de trois florins à François de la Combe dit Ballon, en décharge de quinze florins qu'on devait pour le reste du prix de la petite chapelle, près le cimetière du dit hôpital; au 25 juillet celui de 6 florins, et trois florins le dimanche après la Toussaint.

Elle ne figurait plus que comme masure lors de la confection du cadastre en 1730.

Pour son achèvement et pour les besoins de l'établissement, cette chapelle était devenue l'objet de faveurs spirituelles pour lesquelles on avait sollicité la bienveillance du Souverain-Pontife, qui avait accordé des indulgences à tous ceux qui visiteraient l'hôpital et y feraient une aumône la veille ou le jour de la Saint-Sébastien, 20 janvier, de l'Annonciation, 25 mars, de Quasimodo, premier dimanche après Pâques, de la Fête-Dieu et de la Toussaint. C'est ce qu'on appelait *les Pardons* de l'Hôpital morbeux de la Cullaz.

A chacune de ces fêtes on faisait chanter deux grand'messes, dont l'honoraire était de deux sols chaque. La garde, postée pour surveiller pendant le concours du public, recevait quatre sols pour la veille et le jour de la fête.

On y faisait même l'une des trois processions des Rogations. Ainsi, le 8 mai 1537, on y offrit à déjeuner aux syndic et conseillers, qui y étaient arrivés en procession des *Raveison* (1).

Deux prudhommes avaient été commis à la vérification et à la manutention des offrandes pour le service de la chapelle et de l'Hôpital. Les comptes-rendus de cette œuvre, de 1536 à 1558, ont seuls été conservés aux archives de la ville. Ils ont été tenus par Jean de Lépine, notaire résidant au Tillier, et Jean Saddier, qui figure peu d'années après comme conseiller de ville. Leur gestion ne commence qu'au mois de mars 1536 et finit à la Toussaint 1545, à la mort de Jean de Lépine. Ses deux fils, Claude, notaire, et Antoine, lui succédèrent jusqu'à la Toussaint 1549, où, ensuite de leurs partages, le premier resta seul administrateur.

On pourra juger de l'empressement des fidèles par cette statistique des recettes de 1536 :

Annonciation	10	florins	5	sols.
Quasimodo	5	—	7	—
Fête-Dieu	2	—	3	—
La Toussaint	3	—		

Il paraît qu'il y avait aussi à cette époque des âmes basses et viles, pour qui rien n'est sacré. Malgré la garde, le tronc fut brisé aux environs de la Fête-Dieu, et c'est ce qui explique la somme minime de deux florins trois sols. Le serraillon Mermet fut requis pour réparer les serrures du *ploct* qu'on avait crochetées et gâtées. Il eut deux sols et neufs deniers. On fit venir de Quintal pour la réparation du mur un charriot de chaux au prix de 28 sols. Il parait qu'on ne pouvait plus se fier aux raffourniers de la Cullaz et que ceux de Quintal ne tenaient pas non plus à s'y rencontrer; car on fut obligé de donner deux sols pour le port de cette chaux de la ville à l'Hôpital.

Les choses n'allèrent pas mieux depuis. Au pardon de Saint-Sébastien, 1537, la recette ne fut que deux sols et trois deniers. L'annotateur attribue cette diminution au mauvais temps qui a arrêté les pèlerins. Mais il enregistre encore la somme de neuf deniers payée au serraillon appelé pour « la petite serraille d'Allemagne q.i'estoit rompue au dict ploct, » et trois sols pour la refaire. Cette fois il n'y eut qu'un sol et six deniers pour une messe basse et quatre sols pour la garde.

(1) Le *v* pour le *g*, comme dans *Vuido* ou *Guido*, *Vuillelmus* ou *Guillelmus*.

Au pardon de l'Annonciation il n'y eut que huit sols de recette, dont quatre pour la garde et un et demi pour la messe. Mais celui de Quasimodo fut meilleur : il produisit cinq florins, — c'est que la chapelle avait été réparée, — et la dépense s'était montée à cinq florins, dont deux pour lattes, douze sols, prix de trois journées, pour *curer*, déblayer la petite chapelle, outre un sol et dix deniers pour dîner et pot de vin.

On n'avait pas attendu la suite de tous ces accidents et les dépenses qu'ils occasionnaient pour former le projet d'une chapelle plus convenable, plus solide que le petit oratoire. Le 5 mai 1536, les syndic et conseillers se rendirent à l'Hôpital avec des maçons pour fixer l'emplacement et les conditions de l'entreprise. Le serviteur de ville, Jean Cathan, y porta du pain, du vin et du fromage pour la valeur de sept sols. On en donna cinq aux maçons pour dérangement de journée, et le 10 du même mois les syndics donnèrent la tâche de la construction aux maîtres Jacques Rosset et Bertrand des Maisons, à qui il fut donné six sols pour leur dîner. La même somme fut payée à Claude Casuaz, Humbert Chalamont, Jean Mandrey et au nommé Macloz, maçons, qui s'y étaient transportés plusieurs fois à cette fin.

La grande chapelle fut élevée à l'est de la petite, à 32 mètres de l'Hôpital. La porte était de style flamboyant : le chœur avait trois panneaux et quatre arêtes de la même époque. Elle était visible encore il y a une huitaine d'années.

D'après tous les détails de dépenses, il paraît que les murs, le toit et les bancs étaient achevés en fin 1538. L'autel en pierre, d'une seule pièce, y fut placé au printemps.

La recette du dernier pardon, celui de l'Annonciation, avait été de treize florins et six sols. La recette de Quasimodo ne produisit que deux florins ; mais Pierre-Jean Duret y ajouta un don de cinq florins par testament. Les autres pardons d'avant et d'après ne furent pas très abondants.

Aussi, ce ne fut qu'en 1541 qu'on put se procurer le tableau du rétable, qui coûta sept florins, plus seize sols pour le cadre et le placement. Mais cette année-là même il n'y eut rien à la Fête-Dieu et très peu aux autres parce que, dit l'annotateur, il y avait d'autres pardons en la ville, peut-être le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse, et puis le mauvais temps.

La dernière quittance des travaux de la grande chapelle est de janvier 1544.

Dès les chaleurs de cette année, la peste entra à Annecy et s'y maintint jusqu'en 1546. — De là une diminution dans les offrandes. — La suite des comptes n'offre rien de saillant que des excès de temps, auxquels le trésorier de l'œuvre ne manque pas d'attribuer la pénurie des recettes.

Nous n'avons pu trouver de détails précis sur les ravages de cette peste. Quelques mandats de salaire et de pharmacie ne donnent pas une idée exacte de l'étendue du fléau.

Le syndic Paquellet fait délivrer au 10 août la somme de quatre sols à maître Robert, garde de la porte du Pâquier, pour aller *querre* (chercher) messire Pierre d'Alex pour visiter la servante de la Battalliouza, suspectée de peste.

Le pharmacien François Falquet a livré à ce médecin, de l'ordre du syndic Chardon, trois boîtes de mitridate, au prix de sept sols, le 22 août, ainsi qu'à M. Pallangiac.

Au même, de la muscate, des girofles et du mitridate et un pot de verre pour trois florins, le 24 août.

A M. de Boringe, une tablette de sel pour trois sols, le 18 septembre.

Cette note de trois florins et dix sols n'a été acquittée que le 5 mars 1545 par le trésorier de ville Du Bourjail.

Une autre note de remèdes et de vacations dans le courant de septembre 1544 et s'élevant à la somme de seize florins un sol et six deniers est mandatée par les syndics Chardon et Paquellet.

Au dernier mai 1544, le médecin Pierre d'Alex recevait, en décharge de ses gages, un écu d'or au soleil. Le mandat est signé : De Genève. Il recevait la même somme au 2 juin suivant, plus trois florins en deux autres fois.

Le syndic Paquellet lui mandate encore la somme de deux florins en décharge de ses gages, servant à *lospital pestiferoux*. C'était le 11 août 1544.

Il recevait encore neuf florins et quatre sols au temps de la peste et cinq florins le jour de la mort d'un personnage. C'était en septembre. Enfin il reçut vingt-sept florins en octobre.

Outre le service médical, le conseil de ville avait à se pourvoir d'un *hospitalier* ou serviteur de l'Hôpital, chargé de consoler les familles, de leur subvenir selon son pouvoir et finalement d'ensevelir les corps de ceux qui étaient morts de la peste. Les honoraires étaient de quinze florins annuels, outre les revenus des biens de l'Hôpital et un vêtement tous les trois ans.

Or, en date du 14 février 1545, nous voyons la quittance de la somme de soixante-et-dix-neuf florins et demi délivrée par François Duborjail, trésorier de la ville, à Aymé Sylvestre du Petit-Bornand, pour avoir pansé, soigné et enterré les corps de ceux qui sont morts de la peste. Fait à Annessy au greffe du magnifique conseil de Genevois, en présence d'Etienne Diaquenoz, Jean Picollin, sergent comital, et noble Jean fils de noble Guygon Collact de Borna. — Desservetaz, notaire.

Tels sont les seuls documents relatifs à la peste de 1544.

C.-A. Ducis.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ALGÉRIENS

Trois membres correspondants dont nous avons signalé plus d'une fois le dévouement pour la Société florimontane et pour le Musée d'Annecy, MM. Leblond, Papier et Doublet, nous ont adressé récemment de Bône une énorme caisse de dons. M. Doublet a recueilli pour la galerie d'ethnographie une nombreuse collection de poteries tunisiennes, les unes remarquables par l'originalité des formes, les autres par leur élégance. Rivalisant de zèle avec son père, Mlle Louise Doublet a contribué pour sa part à la formation de cette série de la céramique africaine. — Des objets d'histoire naturelle, des antiquités, des médailles, des vases ont été offerts par M. Leblond. — M. Papier est allé recueillir chez les indigènes des ustensiles de ménage, des étriers, des éperons, des corbeilles tressées par les nègres ; la partie la plus curieuse de son envoi consiste dans la réunion des instruments de mu-

sique fabriqués et employés par les Arabes et par les nègres. Nous en donnons la description suivante, extraite d'une lettre qui n'était pas destinée à la publicité; le signataire nous pardonnera de livrer aux lecteurs de la *Revue savoisienne*, sans l'avoir consulté, quelques feuillets où se reflètent le charme et l'abandon d'une conversation intime. — L. R.

Bône, le 7 juillet 1872.

A M. L. REVON.

Les instruments de musique que j'offre au musée d'Annecy ne brillent pas en général par l'élégance, mais ils sentent leur crû à dix lieues à la ronde. Je certifie les avoir pris des mains mêmes de ceux qui en jouaient, et cela n'a pas été sans peine, je vous prie de le croire, attendu que ces messieurs y tenaient énormément.

Voici donc tout d'abord un *ben t'ir*, autrement dit un tambour de basque, dans toute sa simplicité; les Arabes en jouent avec beaucoup d'adresse, tantôt avec les doigts, tantôt avec la paume de la main, selon qu'ils jugent à propos de donner de la vigueur ou de la douceur à l'instrument. Ce *ben t'ir* est presque toujours accompagné par une grande flûte en roseau (*gub'ause*) ouverte aux deux bouts et percée de trois, quatre, ou cinq trous, suivant l'habileté de l'artiste. J'ai donc tenu à vous envoyer une de ces flûtes. Je la tiens d'un jeune Bédouin qui en jouait très bien, mais qui n'a jamais pu m'enseigner la manière d'en tirer le plus petit son. Le fait est qu'il faut encore un certain talent pour obtenir quelque chose de bon de ce roseau qu'on tient un peu obliquement à la bouche, sans trop l'appuyer sur la lèvre inférieure.

Et, maintenant, voici un *goumb'ar*, gros violon à une corde, joué par les nègres, seul ou avec accompagnement de tambour. Admirez!... une écuelle en bois, une peau de bouc, une corde de crin tendue sur une petite fourche en bois, un bâton orné de quelques grelots, un archet recourbé, enfin, composent cet appareil musical. Je ne sais si Paganini, tout habile qu'il était, en eût fait sortir quelques notes agréables, quelques airs mélodieux; tout ce que je sais, c'est que le *négro* qui était venu en râcler un jour sous mes fenêtres, en s'accompagnant d'une chanson moitié arabe, moitié *sabir*, en tirait des sons qui ne manquaient pas d'un certain cachet.

Prenez encore ce *t'arr* ou *ben t'ir* perfectionné, c'est-à-dire, orné de petites plaques de fer blanc qui, en se heurtant les unes contre les autres suivant les coups plus ou moins forts qu'on imprime au parchemin, font un petit tintamarre qui n'est pas désagréable à entendre au milieu des instruments à cordes et à vent des indigènes. Ce n'est pas riche, mais c'est toujours du crû de première qualité, de même que cette *kouïtra*, guitare à deux cordes; vous ne pourrez, sans doute, la regarder sans sourire.

Et ce gros tambour ou *t'bel*, qui ne manque jamais de figurer dans le concert des nègres, est-il assez bien *ficelé* au propre comme au figuré! Et *tapé* donc! Il faut voir: c'est lui qui ouvre la marche du cortége lorsque, courant dans toutes les rues et à travers la campagne, les nègres vont promener leur taureau noir, leur bouc noir et leur poule aussi noire, et les sacrifient pour apaiser la colère de Dieu et demander à la Toute-Puissance quelques jours de pluie bienfaisante. Dans leur danse du bâton, c'est lui qui marque la mesure et la cadence à coups redoublés. Je suis à la recherche d'une paire de *castagnettes* d'un genre tout particulier; les nègres en jouent les bras en l'air et en dansant; elles complètent l'harmonie de leurs concerts en plein vent. Si je parviens à en trouver, je les ajouterai tout naturellement à cet attirail de musique africaine... j'allais dire infernale.

J'aurais été très heureux de pouvoir vous envoyer aussi une certaine trompette ou hautbois qui joue un grand rôle dans la musique des Kabyles; mais j'ai dû renoncer pour le moment à l'espoir de vous en trouver ici; les seuls musiciens kabyles qui se font entendre aujourd'hui dans les cafés maures de Bône ne veulent s'en défaire à aucun prix.

Voici encore un petit flageolet maure appelé *djououak*, dont jouent assez volontiers certains *iaouled* sans trop vous écorcher les oreilles.

Ce n'est pas tout; je vous présente aussi un *derbouka* et vous le recommande! On vient de me l'apporter aujourd'hui même, après six mois de vaines sollicitations et offres de tout genre. J'aurais pu en faire faire un assez facilement, mais où trouver un derbouka qui ait servi? Cela n'était pas chose commode, je le savais: les Arabes tiennent à ces instruments qu'ils considèrent comme de la famille. J'ai offert 50 fr. d'un qui ne valait certainement pas celui-ci; eh bien, l'Arabe, qui était loin cependant d'être cousu d'or et d'argent, a refusé net de me le vendre, en ajoutant qu'il ne me le donnerait pas pour 100 fr., *âcherine douros!* — Les Arabes en jouent comme du ben t'ir, ou tambour de basque, c'est-à-dire du plat des doigts ou de la paume de la main, mais en tenant l'instrument sous le bras ou sur les genoux lorsqu'ils sont accroupis.

Est-ce tout? Oui. Voilà bien tout ce que je connais en fait d'instruments de musique chez les Arabes; j'ai beau consulter mes souvenirs, je ne crois pas en avoir vu d'autres dans leurs mains. Je désire qu'ils vous arrivent sans encombre et ne déparent pas trop vos galeries ethnologiques. Tout ce que j'appréhende seulement, c'est qu'ils ne donnent une bien fausse idée de la musique de nos indigènes. Cette musique a son charme, croyez-moi; elle a sa méthode et son harmonie à elle, et en vaut bien d'autres. On ne peut la savourer longtemps, c'est vrai, puisqu'elle est peu variée; mais si peu qu'on en goûte, on est tout étonné de l'effet qu'elle produit sur nos sens et notre âme. Elle a quelque chose de langoureux qui convient aux esprits rêveurs, et je ne m'étonne pas du tout de son influence sur les Orientaux qu'elle charme et finit par endormir dans les fumées du haschich. Chose remarquable encore, les Arabes n'ont point de musique écrite; ils apprennent tous leurs airs par l'oreille, et ils arrivent à les savoir si bien qu'il ne vous serait pas difficile d'en entendre une vingtaine jouer toute une nuit ensemble sans jamais se tromper ou faire la moindre dissonance, tout en changeant continuellement d'airs.

A. Papier.

POÉSIE.

Il y a quelques années, M. Gustave Revilliod publia une remarquable poésie intitulée: *le Sommeil et la Mort;* sa pensée fut récemment interprétée en marbre par un artiste romain, M. Louis Guglielmi. Les vers qui suivent ont été dits par leur auteur le jour de l'inauguration de ce groupe sculptural, dans la campagne de M. Revilliod à Varembé, près Genève.

A M. GUSTAVE REVILLIOD

Tu contemplas, poète, à la clarté du rêve,
Ces esprits fraternels, le Sommeil et la Mort,
L'un donnant au labeur une divine trêve,
L'autre un suprême asile aux victimes du sort.

A les voir sur le monde incliner leurs fronts d'anges
Et bercer dans leurs bras la pâle humanité,
Tu compris que tous deux sont dign s de louanges,
Et tu nous révélas leur égale beauté.

Sur la foi de tes vers, un sculpteur d'Italie
Créa, pour incarner cet idéal tableau,
Un chef-d'œuvre de grâce et de mélancolie
Echappé dû Carrare à l'appel du ciseau.

En face de ce groupe où revit ta pensée,
O poète, ton cœur frémit d'émotion;
Comme au doux souvenir d'une fête passée,
Le marbre t'a rendu ta blanche vision!

Jaloux de le ravir à la foule distraite,
Tu l'as mis sur l'autel dressé par ton amour
Au plus paisible endroit de ta noble retraite,
Et tu dis au printemps de fleurir alentour.

Ouvrez vos yeux rêveurs, pâquerettes, pervenches,
Boutons d'or, étoilez l'épaisseur des gazons!
Elevez-vous, sapins! chênes, courbez vos branches,
Comme un voile étendez vos larges frondaisons!

Et quand le crépuscule, où l'esprit se recueille,
Couvre le front du jour d'un vaporeux manteau;
Quand l'oiseau clôt son aile, abrité sous la feuille;
Lorsque l'encens des fleurs parfume le coteau;

Lorsque vont s'éteignant les rumeurs de la terre,
Quand sur le lac prochain le clair de lune dort, —
Tu reviens contempler, poète solitaire,
Ces doux consolateurs, le Sommeil et la Mort.

BENJAMIN DUFERNEX.

5 mai 1872.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 juillet 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux arts, allouant, comme les années précédentes, un subside de 400 fr. Des remerciements sont adressés à M. le Ministre. — M. le Président donne ensuite lecture d'une proposition d'un haut intérêt faite par M. le docteur Andrevetan, de La Roche. Cette communication sera l'objet d'un rapport.

M. Ernest Chantre, membre correspondant, envoie des antiquités préhistoriques trouvées dans la station de Solutré (Saône-et-Loire). M. Chantre veut bien promettre un nouveau don d'objets provenant des fouilles qu'il fait pratiquer dans cette localité.

M. ANTONY RÉGNIER, de Marseille, peintre d'histoire, est reçu membre correspondant.

M. Revon présente une série de médailles ptolémaïques découvertes dans le voisinage de l'isthme de Suez, et la collection des monnaies égyptiennes modernes en argent et en bronze. Le donateur, M. Eugène Tissot, d'Annecy, ingénieur au Caire, nous fait espérer le prochain envoi d'objets destinés à enrichir surtout les séries ethnographiques du Musée.

M Ducis entretient la Sociéié du personnel des diverses corporations d'Annecy d'après le recensement de 1561, soit le Conseil présidial, la judicature mage, les officiers ducaux et comitaux, les chapitres de la cathédrale et de la collégiale, les dominicains, les notaires, avocats, procureurs, médecins, etc. Parmi les autres carrières, il signale deux libraires et trois peintres.

Le même exhibe un document d'après lequel, en 1260, Thomas de Menthon obtint d'Aymon de Granson, évêque de Genève, le marché public de Menthon tous les mercredis, et, en 1261, de son successeur, Henry de Botties, la foire annuelle de Menthon pour le premier dimanche après la Toussaint. Ces deux institutions furent garanties par Rodolphe, comte de Genevois.

M. Gex émet le vœu que la Société s'adresse à l'autorité municipale pour lui demander l'installation, au jardin public, d'étiquettes indiquant le nom scientifique et le nom vulgaire de chaque espèce de plantes et spécialement des nombreuses essences d'arbres qui ornent ce pittoresque jardin. La Société accueille avec empressement cette proposition.

La réunion procède à la visite des nouvelles salles du Musée, puis elle examine les travaux exécutés cette année par les élèves de l'école municipale gratuite de dessin. La plupart des prix ont été offerts par la Société Florimontane ou par quelques-uns de ses membres.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants:

Abbé Ruffin, *Vie de saint Guerin,* don de l'auteur: — G. Vallier, *Médailles romaines inédites*, don de l'auteur; — abbé Dépierre, caractères servant à la notation de la musique appliquée et étudiée au moyen d'un système nouveau de claviers, don de l'auteur; — Ange Sismonda, observations à l'article de M. G. de Mortillet publié sous le titre de *Géologie du tunnel de Fréjus*, don de l'auteur; — abbé Chevalier, *Notice* sur les insectes nuisibles et les insectes utiles de la Savoie, don de l'auteur; — Jules Vuy, *Rapport* sur le concours de poésie ouvert par l'Institut genevois, don de l'auteur; — Th. Claparède, 1° *Emmanuel-Philibert*, duc de Savoie, et *l'amirale de Coligny*, 2° *Paul Lullin*; 3° *Théophile Heyer*, dons de l'auteur; — Boltshauser, 1° *Nota sulle osservazioni meteorologiche fatte nella R. Università di Catania nell'anno 1871*; 2° *Considerazioni su una costruzione particolare del barometro statico*, dons de l'auteur; — Cr. Negri, *La storia antica restituita a verità e raffrontata alla moderna*, don de l'auteur; — *La storia di Giuseppe Ebreo, dramma Sardo Logudorese*, don de M. Spano; — *Canzoni popolari inedite in dialetto sardo centrale ossia logudorese*, don du même; — *Crespi, il museo d'antichità di Cagliari*, don du même; — collection de calendriers depuis la Révolution jusqu'à nos jours, don de M. Charles Burdet; — *Revue archéologique*; — *L'Investigateur*; — *Bulletin* de la Société des antiquaires de France; — *Revue bibliographique universelle*, — *Association scientifique de France*; — *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*; — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France; — *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille; — *Mémoires* de la Société des sciences naturelles de Cannes; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — *l'Athenée*, journal suisse des beaux-arts; — *l'Educateur*, revue pédagogique; — *Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern*, — *l'Italia agricola*; — *l'Union savoisienne*; — *les Alpes*; — *l'industriel savoisien*; — *le Faucigny*, — *l'Echo du Salève*; — *l'Annonce de Savoie*; — *le Courrier des Alpes*; — *la Savoie thermale et pittoresque*; — *le Courrier de Turin*

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 septembre 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La campagne de Pomptinus chez les Allobroges, par M. C.-A. Ducis. — Deux autographes de Charles-Emmanuel Ier (extrait des archives de la Société Florimontane), par M. E. Serand. — L'hôpital morbeux de la Culaz (suite), par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. Bulletin.

LA CAMPAGNE DE POMPTINUS CHEZ LES ALLOBROGES

J'ai signalé, il y a quelques années, dans cette *Revue*, les souffrances des Allobroges sous les préteurs romains et l'expédition de Pomptinus qui vint étouffer leurs aspirations.

L'étude approfondie qu'en a faite M. Guillemaud, dans l'ouvrage intitulé : *Ventia et Solonion*, etc., donne lieu à de nouvelles observations géographiques sur le pays des Allobroges et ce point de leur histoire.

On se rappelle les insultes de Cicéron à l'adresse des Allobroges dans les plaidoyers pour Fontéius et Pison, et le service signalé rendu à son consulat par les députés de cette nation au moment même où il leur refusait un acte de justice.

On les a accusés d'avoir manqué aux engagements pris avec les conjurés de Catilina, de les avoir trahis même en livrant leurs secrets acquis par fourberie, d'avoir servi la cause d'un consul qui leur avait été hostile, et d'avoir ainsi manqué l'occasion de soutraire la nation à la domination romaine.

D'abord nous répondrons que, si l'insurrection ne peut jamais être reconnue comme la forme d'un droit, les promesses faites sérieusement à des conjurés seraient déjà coupables.

La résolution des Allobroges, prise sur les conseils de leur homme de confiance, plus au courant qu'eux de la politique romaine, sur l'avis du protecteur de leur nation, dont la famille héroïque tenait depuis des siècles un rang des plus distingués dans l'Etat, les mettrait déjà à l'abri d'une critique ordinaire, surtout si le puissant entremetteur avait promis, en retour de ce service, une juste satisfaction à leurs réclamations.

Nous reconnaitrions déjà, à cette distance, une teinte du caractère conservé dans nos populations, qui savent souffrir et se plaindre avec regret et fermeté, mais n'ont jamais levé l'étendard de la révolte, et qui, malgré leurs griefs, n'ont jamais refusé de verser généreusement leur obole et leur sang pour la cause de l'ordre.

En face d'une conjuration qui ne tendait rien moins qu'à renverser le gouvernement romain, et dans laquelle, au rapport de Salluste, on rencontrait toutes les infamies sociales au service d'une noblesse ruinée et corrompue, les députés allobroges se sont prêtés à la cause de l'ordre, en espérant d'y trouver la justice.

Et ces hommes, que Cicéron, drapé dans son écorce religieuse, s'était plu à déconsidérer en plein *Forum*, en les représentant comme incapables de la notion de Dieu et de la sainteté du serment, ces hommes surent respecter le serment que leur nation avait juré à la république romaine, — *Allobroges in deditionem accepti*, avait dit l'abbréviateur Florus, lors de leur incorporation à la Province — et sauvèrent ainsi le gouvernement du cataclysme qui allait l'engloutir.

Ce fut le salut du peuple romain, dit Salluste. Mais, le service une fois rendu, le consul s'en adjugea tout le mérite. Il aurait craint d'abaisser sa magistrature en partageant les honneurs avec des provinciaux. Il se fit appeler *père de la patrie*, et refusa de faire raison aux griefs de ceux qui venaient de la sauver avec lui.

L'indignation fut profonde en deçà des Alpes. Et le prestige de l'autorité légitime s'évanouit devant l'ingratitude du consul.

Les Allobroges lui répondirent par la reprise des hostilités, en dévastant les possessions romaines de la Narbonaise et soulevant leurs anciens confédérés (1).

Pomptinus, le même qui avait arrêté le convoi allobroge au pont Milvius, avait obtenu le gouvernement de cette province, 61 ans avant notre ère. Il remonte la droite du Rhône, probablement pour éviter la rencontre des Allobroges avant d'avoir porté la guerre chez eux. Son lieutenant Manlius Leutinus alla d'abord assiéger *Ventia*. Les habitants effrayés s'échappèrent pour la plupart; le reste demanda la paix. Cette fuite n'était que simulée. Une armée improvisée s'abattit des campagnes environnantes sur Lentinus, qui, repoussé de la place, ravagea la contrée.

Catugnat, le chef de l'insurrection, averti de cette invasion, remonte au nord, grossit son armée de tous ceux qu'il peut réunir des bords de l'Isère. Lentinus, pris entre deux feux, n'osa pas lui disputer en bataille

(1) Dion Cassius, *De Gallis*.

le passage de l'Isère, pour lequel les Allobroges avaient un grand nombre de bateaux. Il se replia derrière les bois qui s'étendaient entre Ventia et l'Isère, et, à leur abri, se contenta de dresser des embuscades à ceux qui passaient. Mais les Allobroges l'attirèrent en simulant une fuite. Cerné, il allait périr sans un violent orage qui vint tout à coup séparer les combattants.

Pomptinus était resté sur la droite du Rhône avec le reste de son armée. Sur ses ordres, Lucius Marius et Servius Galba avaient passé le Rhône plus au nord et ravageaient les terres des Allobroges. Ils arrivèrent jusqu'à *Solonion*, surprirent l'*oppidum* qui la dominait, et, ne pouvant prendre la ville, y mirent le feu; elle était bâtie en bois, comme la plupart des villes gauloises.

Catugnat, averti de cette diversion, vole au secours de cette place. Pomptinus arrive alors pour cerner l'armée allobroge, qui fut, en grande partie, faite prisonnière. Catugnat ne put être pris. Il est probable qu'il avait succombé, ce qui expliquerait cette capture de soldats improvisés et sans chef au milieu de deux corps d'armée romains.

Profitant du départ de Catugnat, Lentinus était sorti de l'obscurité des bois et s'était facilement emparé de *Ventia*.

La bravoure imprévoyante des Gaulois s'était brisée contre la tactique romaine. Ce fut le dernier effort sérieux de l'indépendance nationale.

Il résulte du récit de Dion Cassius que la ville de Ventia n'était séparée de l'Isère que par l'étendue des bois, derrière lesquels s'était retranché Lentinus, pour dresser des embuscades à ceux qui tentaient de passer le fleuve. Solonion devait être au nord de Ventia à une distance telle que Catugnat, obligé d'abandonner Ventia pour la secourir, ne put arriver à temps, et que la prise des deux villes fut simultanée.

Il ne faut donc chercher *Ventia* ni à Vence entre Sathonay et Miribel, ni à Vence au confluent du Fier et du Rhône, non plus qu'à Vanzy sur les Usses, bien que ces deux positions fussent fortifiées à l'époque romaine, encore moins à Venthon (1) près d'Albertville, quoique dominant une plaine au nord de l'Isère : car l'attaque de Lentinus a eu lieu à l'ouest sur la ligne du Rhône. La position de Vence, à quatre kilomètres en aval de Grenoble, ne remplirait même pas les conditions topographiques de *Ventia*. On les reconnaîtrait plus facilement dans la position de Vinay, si ce nom ne venait pas de *Vinacum*.

M. Guillemaud, dans une remarquable étude sur cette campagne (2), prétend avoir trouvé la *Ouentia* de Dion Cassius dans *Jouventia* ou *Vicus Jovinciacus*, aujourd'hui Saint-Donat (Drôme).

Quant à Solonion ou Solone, d'après Tite-Live, on a cru le voir dans trois localités de l'Isère, la Sone, le Sonnay près d'Anjou, *Solo*, près Montmiral. Ces positions sont trop au sud pour être acceptées. Nous ne rappelons pas Solaise, qui vient de *Solatium*, ni les autres noms indiqués en dehors du pays des Allobroges et de la rive gauche du Rhône, puisqu'ils sont exclus par le texte même de Dion Cassius.

(1) Que je présume avoir été le *Vatusicum* de Pline. — *Questions archéologiques*, 204.

(2) *Ventia et Solonion. Etude sur la campagne du préteur Pomptinus dans le pays des Allobroges.*

Nous ne parlons pas non plus de Challonges, autrefois Salonges, qui ne pourrait convenir qu'avec la Vence de Seyssel, tous les deux trop éloignés du théâtre de cette expédition.

M. Guillemaud a pensé voir avec assez de vraisemblance Solonion à Salagnon, entre Crémieux et Morestel.

Le pays des Allobroges était composé de deux régions, l'une au nord-est, l'autre au sud-est, divisées par le massif de la Grande-Chartreuse et l'encaissement du Guiers, entre le coude de l'Isère à Moirans et celui du Rhône à Cordon. La première a gardé le nom de *Sapaudia*, la seconde formait l'*Ile* des Allobroges.

La campagne du préteur Pomptinus a donc été circonscrite dans la seconde région. Le silence de l'historien sur Vienne qui, par sa situation, aurait dû être la première attaquée, prouve que la capitale de l'Allobrogie, loin de venir en aide au soulèvement, a plutôt servi de centre aux opérations de Pomptinus. Sa position fortifiée aux bords du Rhône, et presque à égale distance des deux points attaqués, permettait au général romain de diriger les deux mouvements, de surprendre les secours échangés d'un point à l'autre.

Il trouvait là, pour appui moral, un noyau de citoyens romains, établi dès le temps de Fabius Maximus, peut-être même auparavant (1). L'Allobrogie commençait à disparaître dans la province romaine. Et, de fait, cette double victoire ne fut que l'apaisement d'une insurrection, comme l'affirme Tite-Live : *Pontinius prætor Allobroges qui rebellaverant ad Solonem domuit* (2). Car les Allobroges avaient été incorporés à la province romaine après les victoires de Fabius Maximus, surnommé pour cela *Allobrogique*, l'an 121 avant Jésus-Christ.

Aussi, malgré l'éloge que Cicéron fit de son ami Pomptinus, le Sénat ne jugea pas que le succès valût les honneurs du triomphe. Toutefois, après le retour de Cicéron de son exil, Pomptinus réitéra sa demande; Jules César, qui se proposait d'en demander un pour ses dernières campagnes dans les Gaules, s'y opposa; mais Servius Galba, devenu préteur, fit voter quelques membres en secret à l'aube du jour, contre la loi, ce qui occasionna la résistance des autres, une collision et des meurtres, et le triomphe eut lieu l'an 54 avant Jésus-Christ (3).

Que Pomptinus méritât ou non les honneurs qu'il obtint, peu importe. Catugnat n'en demeure pas moins le dernier héros qui ait essayé pour l'Allobrogie ce que Vercingétorix fit plus tard pour le reste de la Gaule. Comme la plupart des chefs gaulois, il portait un nom significatif : *Catu*, guerre, *gnat*, expérience, habitude. *Habile dans la guerre*, il avait mérité probablement cette qualification par des succès précédents ou dans les légions de la Province ou comme chef de guérillas dans ce pays indompté. Si l'heure des Allobroges avait sonné pour l'unité de l'Empire romain, qui avait d'autres destinées, le patriotisme de Catugnat, loin d'être amoindri par sa défaite, aura conquis le respect dû au malheur. On ne lit pas sans émotion les regrets

(1) Aymar du Rivail, *De Allobrogibus*, 1. Guillemaud, *Ventia et Solonion*, 48.

(2) *Epitome*, CIII.

(3) Dion Cassius, *De Gallis*. Cic., *De provinciis consul*, XIII.

exprimés par M. Guillemaud qu'aucun monument public ne rappelle le souvenir de cette illustration (1).

D'après une intéressante note de M. Fochier, de Bourgoin, le nom de Catugnat se serait conservé non loin du théâtre de sa dernière lutte. Une ancienne famille de Saint-Savin, près Salagnon, porte le nom de *Verger-Catignat.*

Sur le plateau du lac d'Aiguebelette, qui sépare la vallée de Chambéry de celle du Guiers, se trouve un village appelé *Attignat.* Nous n'aurions pas essayé de rapprocher ce nom de son analogue *Catugnat*, avec l'aspiration, si, à côté de ce village, il ne s'en trouvait un autre appelé *Oncin*, qui semble rappeler *Ouencia* de Dion Cassius. C'est une simple hypothèse. D'ailleurs, il y a un village de ce nom près d'Avusy en aval de Genève, et un plus considérable près de Bourg (Ain). Le nom d'*Ategnat* se rencontre dans les inscriptions celtiques (2).

Le nom de Catugnat se reconnaîtra bien plus évidemment dans celui de la noble famille *Cadugnat,* qui habitait le Faucigny au moyen âge. Noble Aymé Cadugnat était encore à Bonneville en 1599 (3). C.-A. Ducis.

DEUX AUTOGRAPHES DE CHARLES-EMMANUEL Ier

Les archives de la Société Florimontane ont été enrichies, il y a quelque temps, de plusieurs autographes des ducs de Savoie, et se rapportant aux époques des guerres de religion dans les Alpes, du blocus de Genève, et des campagnes de Lesdiguières et de dom Amédée en Savoie (1586-1597).

Nous reproduisons avec l'orthographe du temps, et à titre de documents, deux lettres inédites de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, relatives aux trèves accordées aux Genevois à l'occasion de la mission apostolique dans le Chablais.

Ces lettres sont adressées au Gouverneur du Chablais et portent le cachet ducal,

On lit au dos :

« *A nostre tres cher bien ame feal Consr destal et Chambellan Chevallier au Senat, Gouverneur du Chablais Baron de Ternier. Le Sr De Lambert.* »

—

« Le Duc de Sauoie

« Tres cher bien ame et feal consr destat et chambellan Par ce que le terme de l'expiration de la tresue auec Geneve se ua approchant et que nous auons iuge quelle se pourroit encores continuer pour quelq temps si tant est qu'ils persistent au desir qu'ils en ont monstré cy devant. Nous auons bien uoulu uous dire par ceste que auec la dexterite et prudence conuenable en affere qui touche de si pres nostre reputation.

« Vous ueuilles prester loreille au traicte de la dicte tresue et consentir a ycelle pour la prolongation du mesme terme de celle que nous auons auec Berne et participeres en cecy auec le Baron de Viry qui est cy devant enteruenu aux traictes antecedents et prendres son aduis et assistance afin que ensemblement nostre seruice soit tant mieux accomply sans que nostre auttorite et reputation y demeure engagée en facon que ce soit. A tant nostre S. uous ait en sa St[e] garde: De Turin ce xv Avril 1597.

« C. Emmanuel,

« Ripa. »

—

« Le Duc de Savoie

« Tres cher bien ame et féal consr destat et chambellan nous auons receu vre lre du xxiiii du pnt et joinct a y celle le double de la requeste que nous a este presentee par ceulx de Tonon et nous disons en responce que nostre intention aiant touiours este de donner l'auancement possible su seruice de Dieu et lexaltation de son église generalement riere nos estats et particulierement de remettre riere le Chablais la mesme foy et vraye religion que nos predecesseurs y auoint si sogneusement plantee auant que ces usurpateurs du pays en heussent desbauché nos bien amez subiets Nous auons sur ceste consideration volontiers preste loreillie a ceulx qui nous ont proposé leur soing, leur talent, et leur industrie pour la perfection dun si bon euure, et tels ayant este le pere Cherubin et le president Favre nous appreciasmes le zele qui les poulsoit dy volloir fere quelque notable fruict Il est bien vray que nous estimions que ce deubst estre par le moien de bonnes exortations, et par la voye des presches et non par commination ny menaces pour ne donner aulcun subiect dombrage aux circonuoisins ny subiect dalteration ausy de Thonon bien sacheants que la coniuncture du temps present ne portoit pas que lon procedast aultrement et que la procedure rigoureuse estoit mal conuenable a la disposition des aultres affaires que nous avons sur les bras encores que bien deue a lobstination de quelques particuliers dudt Thonon qui se rendent les plus difficilles mais sils ont en cecy oultrepassé nre intention et nos bons aduis leur zele et leur affection au seruice de dieu les en rendent excusables et cependant pour remedier aux inconuenients qui en pourront resulter nous escriuons au dit president de ne proceder plus auant a la declaration des peines par luy imposees et au pere Cherubin dy fere valloir par cy apres sa doctrine sans y adiouster les menaces jusques a ce que nous voions quelque aultre temps plus propre pour ce fere et cependant en vous laissant dextrement entendre à ces gens que nostre intention nest pas de les forcer ny contreuenir aux prouisions quils disent auoir de feu nre Sr et pere et de nous vous ne lairrez de les induire et persuader en tant que nre pouuoir se pourra estendre de nous donner ceste satisfaction que douyr et frequenter les presches qui peuvent seruir a les desabuser de leur faulce opinion.

« Nous auons continué la tresue pour xv jours auec Geneve pour nauoir heu le baron de Viry le pouuoir tels quils desiraient de la prolonger pour le terme de six sepmaines. Ils vont retirant a ce qu'on nous a escrit quelques estrangers dans la ville. Tachés d'en estre bien au vray adverty et de nous en donner part ensemble de touttes aultres occur-

(1) *Ventia et Salonion*, etc , 113.

(2) Adolphe Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, p. 73.

(3) E. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 543.

ences. Et nre Sr vous ayt en sa Ste garde. De Aultecombe ce 31 xbre 1597.

« C. Emmanuel.

» Roncas. »

—

Copié aux archives de la Société Florimontane.

E. Serand.

L'HOPITAL MORBEUX DE LA CULAZ

(Suite — Voir les nos de juillet et août.)

L'hospitalier Aymé Silvestre avait fini son temps lorsqu'il passa la quittance de ses honoraires, le 14 février 1545. Car nous trouvons, à la date du 19 janvier de la même année, l'élection d'un nouvel hospitalier en la personne de Nicolas Gré ou Gro de Moye. Le cadastre de 1730 constate encore le nom de Griot dans cette commune.

A défaut d'autres documents la reproduction entière de cette pièce donnera une idée des mesures prises par l'administration et du mode de faire de cette époque en temps de peste.

On sait que le Conseil présidial institué à Annecy par le chef de la maison de Savoie-Nemours, en 1514, était non seulement un conseil de justice, en remplacement du juge d'appel siégeant autrefois à Rumilly, qui venait d'être incendiée, mais le conseil même du prince dans l'administration de cet apanage.

C'est ce qui explique son intervention dans l'acte que nous avons cité du trésorier Duborjal et dans celui qui va suivre.

« Le conseil du conte du conté de Genevoys séant « annessy Sçavoir faisons que ce jourd'hui date des « presentes sont comparus par devant Nous noble « Françoys Paquellet consindicque Jehan Buysson « Enemond Bontemps et Françoys Duborjal conseil- « lers de ceste ville et communaute dannessy les- « quels es qualites que dessus pour leurs et leurs « successeurs au nom et prouffit de la dicte commu- « naute et polliticque estant accertaynes et devenant « informes de lexperience et prudhomie quest en la « personne de Nicolas fils de feu Rolet Gre paroys- « sien et natifs de la paroisse de Moyez mandement « de Rimillie en Albanoys ont par la dicte consulta- « tion icelluy Nicolas Gre present acceptant stipu- « lant et prenant les charges et conditions cy apres « escriptes constitue depute et estably constituent « deputent et establissent par ces presentes hospi- « tallier et serviteur ordinaire de lhospital morbeux « de cette ville et communaute dannessy cest pour « tant de temps que plaira à la dicte communaute « usant en la dicte office feablement commençant au- « jourdhuy a lestat de quinze florins annuels en- « semble les revenus commodites et pertinences des « pres et biens du dict Hospital et une robbe de trois « ans en trois ans accoustume fere a semblable « hospitallier et a la charge condition abstrictions « accordes comme cy en suyct — scavoir par le « dit Nicolass servir vacquer feablement a visiter « dans ceste ville et dehors et au dict Hospital « porter et ensepvellir tous corps que pour ladvenir « (dont Dieu nous veulle preserver) trespasseront « suspicionnes de peste, demourer et habiter quant « besoingt sera et luy sera commande au dit Hospi- « tal ou alleurs tout ainsy que par les sindicques et « deputes a la dicte administration en ce temps en « telle polliticque luy sera ordonne et commande. — « Item de non distraire aulcungs meubles des mai- « sons esquelles le dit hospitallier soy transportera « querre les dicts corps en quelque façon que ce soit, « sinon les corps et fourrures dhabits quil les trou- « vera — scavoir si tels corps estoyent avecques « leurs dicts habits et vestemens, tels lui seront loi- « sibles avec les corps emporter — Et sy en trouve « nuds iceux corps sortira seulement avecques ung « linceux s'il y est — Et ce à la peine ds confiscation « de corps et de biens par nous dict conseil impouser « — Item que en temps de telle pestitence (que Dieu « nous veulle preserver) outre son dict estat le dict « hospitallier sera alimente et entretenu au dict Hos- « pital es despens de la dte communauté — Et pour « chascung corps quil yra querre hors du lieu du « dt hospital pour son extraordinaire luy est accorde « et arreste a cinq sols monnoye Savoye payables « par la de communaute saufs a la dicte communaute « envers les heritiers des dicts deffuncts les recou- « vers comme de raison — Item en cas de quelque « suspicion estoit ordonne le dict Nicolas pour avoir « faict quelque visitation du commandement des dicts « sindicques et administrateurs que pour lors seront, « estre separe et enserre en la dicte ville ou dehors, « sera du dict temps alimente comme dessus par la « dicte communaute au default de ceux pour quils « aurait faicte la dicte visitation, ou aultres acte de « la dicte maladie de peste, saulfs a la dicte commu- « naute le droict destre de ses despens et alimens « rembourse par ceux en faveurs de quils aura be- « sougne le dict hospitalier — Item que durant ce « temps du dict service sera tenus le dict hospitallier « et abstrainct non abandonner et absenter ceste ville « en quel temps que ce soit, sans le conge et permis- « sion des sindicques que pour lors seront, et par « escript signe des dicts sindicques, comment ver- « ront a fere par raison — Item le dict Nicolas hos- « pitallier sera tenus et ainsy soy abstrainct de obeyr « tant au dict hospital et dependant dicelluy que ail- « leurs en la ville et dehors a tous commandemens « et ordonnances que luy seront des a ceste heure « commandees par les dicts sindicques en tous temps « de sancte ou aultres sans difficulte. — Item quant « luy sera commande et ordonne par les dicts sindic- « ques visiter les corps suspicionnes de en fere bon « et loyal rapport de son scavoir et experience a « peine que dessus. — Item aussy quant luy sera « commande de curer les maisons et lieux infects et « le dict hospital soit tenus feablement nettoyer es « despens diceulx aquils appartiendront les maisons, « ormis du dict hospital et moibles dicelluy sans aul- « cune couste, et pour ce le dict estat annuel, ont « promis les dicts consindicques et conseillers aux « noms et qualites de leurs dicts offices de la dicte « communaute par leurs sermens et obligations cy- « dessous specialement mentionnez payer et deslivrer « au dict Nicolas par le temps que dessus, assçavoir « tous les moys a la fin dung chacunc moys quinze « solz oultre le dict revenus de lospital et les dictes

« sepultures, du quel revenus ont promis icelluy en « fere jouyr sans contredicte, ensemble la dicte robbe « de trois annees en trois annees accoustumee — « Ensemble les dictes parties chascune en droict soy « au nom que dessus ont promis et jures par leurs « sermens touches les saincts evangilles Nostre Sei- « gneur en nos mains corporellement prestes, et suz « l'obligation les dicts constituans establissans des « biens de la dicte communaute et le dict Nicolas de « son corps tous et ung chascun ses biens meubles « et immeubles presens et advenir, les quels des a « ceste heure soy constitue tenir et jouyr pour lob- « servation de ce contract au prouffict et utilite de « la dicte communaute, avoir et entretenir le tout « que dessus ordonne et accorde perpetuellement « pour leurs et les leurs hoirs et successeurs res- « pectivement aggreable ferme et stable sans jamais « y contrevenir, et le dict Nicolas loyaulment et « feablement servir a la penne a luy repetee que « dessus — Et ont renonce et renoncent chascun en « droict soy, a tous droits et exceptions au moyen « des quelles pourroyent venir au contraire, et la « generale renonciation nestre vaillaible si la spe- « ciale nest devant mise sans la quelle generale re- « nonciation les dictes parties ont vouslu consentir, « estre toutes autres generales entendues et y com- « prises, comme si de une chescune mention faicte « estait au moyen des dicts sermens sus prestes — « Et ont requis de ce en fere deux actes de chescune « partie ung pour soy en servir comme de raison.

« Faict Annessy en jugement le jour dixneuviesme « du moys de janvyer mil cinq cens quarante cinq « — Guyrod.

« Par le dict Conseil en presence de Messires « Claude Janus Maluerret president de Genevoys, « Jacques de Cerisier, collateral du dit Conseil. »

En l'absence de tout autre document, nous pouvons conclure que le fléau avait quitté le bassin d'Annecy. Il ne paraît pas qu'il y soit revenu avant l'année 1580.

Les archives de la ville, où nous avons puisé les détails historiques qui précèdent, possèdent encore un extrait de testament de M. André fils de feu André Figuet, apothicaire à Annessy, en date du 13 juillet 1572, Longi notaire. Par cet acte, le testateur lègue à l'Hôpital pestiféreux le capital de cinquante florins d'or petit poids, payables un an après son décès par ses héritiers, Jeanne Arpiaud, sa femme, et François fils d'Amblard Bochard, son neveu.

La famille Arpiaud a fourni plusieurs membres de la magistrature d'Annecy dans les XVIe et XVIIe siècles.

Cette donation n'est probablement pas la seule de cette époque.

Parmi les pierres sépulcrales, qui ont été brisées lors de la destruction de la Chapelle, on en a conservé une qui porte un écu d'alliance des familles de Crans et de Monthoux. La date de 1570 semble exclure le cas de peste et faire attribuer ce monument à un droit de sépulture obtenu par quelques largesses à l'Hôpital.

Toutefois le fléau n'était pas très éloigné, car la même année il apparaissait dans les vallées de Beaufort et de Tarentaise (1). Son extension dans la Savoie avait motivé l'établissement du *Magistrat général de la santé publique*, en 1577, et des ordres très sévères de la part du Sénat (2).

A Annecy ce magistrat avait fait, par autorisation du *magnifique Conseil du Genevoys*, un règlement ordonnant que les portes de la ville seraient gardées continuellement, et, pour pourvoir à leurs gages, on avait établi une cotisation mensuelle de un sol par chaque chef de famille ou tenant feu.

Nous n'avons pu trouver la date de ce règlement. Mais, sur le refus de quelques particuliers de solder cet impôt local, les syndics de la ville obtinrent du Conseil du Genevois de faire publier à son de trompe, dans les carrefeurs de la ville, l'obligation pour tous les *manants et habitants* de payer dans les trois jours après cette publication, entre les mains du trésorier Humbert Falquet, à défaut de quoi ils pourraient y être contraints par voie de justice.

Le fléau s'approchait d'Annecy. En séance du 14 mai 1583 le Conseil de ville, « vu que la contagion de peste pullule en plusieurs endroits proches et limitrophes, se résolut de mettre des gardes aux portes d'icelle gens de bien et asseurées ayant notice des allants et venants dans la dicte ville ; et d'exiger de tous les chefs de maisons faisant feu et chambrée soit à louage ou autrement, deux sols le mois (soit deux quarts). Le sergent royal chargé de les recouvrer et de les remettre au trésorier Claude Carron, aura un sol pour chaque livre genevoise dont il fera le versement. Jean-Joseph Bontemps, secrétaire de ville. »

Il devait commencer le 15 mai. Mais les habitants avaient déjà été cotisés l'année précédente pour la réparation des murailles, ponts et portes de la ville, par précaution contre toute invasion armée (3), puis pour quelques autres dépenses de la Cour ; et l'exacteur rencontra des oppositions ; car le Conseil de ville dut recourir de nouveau au Conseil du Genevois pour obtenir *lettres de contraintes*. Le *soit montré au procureur fiscal* est du 4 juin, et l'approbation du Conseil Présidial n'est que du 4 juillet. Il n'y avait donc aucun danger pressant

Le recensement dressé à cette fin constate 646 feux dans l'enceinte murée d'Annecy entre les portes de Bœuf, du Pasquier, de la Perrière et du Saint-Sépulcre (celle de l'horloge), à l'exclusion des quatre faubourgs.

Mais sur ce nombre 310 n'ont rien payé, ainsi qu'on peut le voir dans les notes marginales, dont 15 comme fonctionnaires en service, 25 signalés comme décédés et près de 60 absents, le reste sans aucune indication.

Le premier mois de l'exaction il n'y eut donc que 336 feux qui aient soldé leur mensualité, au second mois il n'y en eut plus que 286, au troisième 213, au quatrième 81, au cinquième 39.

La différence d'émargement qu'on observe alors marque-t-elle le changement d'exacteur ou un intervalle dans l'opération, à cause des absences ou des refus ? On ne le sait. Mais, dans la nouvelle série,

(1) *La vallée de Beaufort*, p. 53.

(2) Burnier, *Histoire du Sénat*, I., 436.

(3) On craignait des représailles de la part de Genève, dont Charles-Emmanuel Ier avait tenté de s'emparer en 1581.

34 de ceux qui n'avaient payé que quatre mois en payent encore trois, 24 de ceux qui avaient payé trois mois en payent quatre, 6 de ceux qui avaient payé deux mois en paient encore six, 3 de ceux qui n'avaient payé que le premier mois en paient huit. Enfin, de ceux qui n'avaient rien donné encore, 2 ont soldé dix mois.

On serait porté d'abord à supposer que ces séries donnent la statistique des fuites ou des morts de la peste, puis la rentrée des survivants. Il n'en est rien. Le Conseil de ville ne cessa pas cette année et la suivante de faire réparer les murailles et portes de la ville, et aucune séance ne fait mention du fléau.

Il est probable que l'émargement de la seconde série est le résultat des poursuites judiciaires autorisés par le Conseil présidial. C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1872.

Il se pratique continuellement une petite mystification qui réussit toujours, à moins que l'abus n'en devienne excessif : c'est d'annoncer dans les journaux les ouvrages que les directeurs des théâtres de musique sont censés avoir reçus et vouloir monter. Tantôt ce sont les journalistes qui aiment à paraître bien renseignés et à offrir à leurs lecteurs les nouvelles les plus fraîches, tantôt ce sont les autenrs qui désirent se faire uue petite réclame, tantôt encore ce sont les directeurs des théâtres qui font semblant de déployer une activité fébrile et veulent calmer les réclamations des compositeurs sur leur peu d'empressement à monter des ouvrages nouveaux et du peu de cas qu'ils font de leur cahier des charges. Si M. Halanzier donnait tous les opéras qu'on a annoncés, il en aurait au moins pour dix ans, en faisant de son mieux; jusqu'à présent il ne se presse point. Quand il se décidera à représenter *la Coupe du roi de Thulé* avec un ballet dont M. Guiraud écrit la musique, nous verrons bien. Tout ce qu'il est possible de prévoir, c'est que la musique de M. Diaz sera de la musique d'opéra comique plutôt que de grand opéra.

Le personnel des chanteurs offre toujours les mêmes lacunes. Le ténor Silva s'occupe beaucoup trop de pousser des sons retentissants ; le baryton Lassalle chante en écolier; Richard, sortant du Conservatoire, est un ténor de demi-caractère, qui ne pourra remplir que des rôles secondaires. Il n'y a pas au Conservatoire de voix de fort ténor en ce moment, et quand il y en aurait ce ne serait pas assez d'avoir de la voix ; ce ne serait même pas assez d'avoir toutes les dispositions nécessaires; il faudrait encore un professeur bien habile.

Les cent mille francs que l'Assemblée nationale a retranchés à la subvention de l'Opéra-Comique ne gênent pas trop la direction de ce théâtre. Elle y a trouvé une compensation en supprimant le corps de ballet, en faisant quelques économies sur les appointements et en fermant la salle pendant deux mois, sans rétribuer aucun des artistes, ce qui est contraire à toute justice et à tous les usages. Le seul éloge que j'aie à lui donner, c'est d'avoir continué dans la voie où elle était entrée par le *Passant;* ce qui ne veut pas dire qu'elle fera beaucoup d'essais de ce genre. Sans doute, *Djamileh*, de M. Bizet, et la *Princesse jaune*, de M. Saint-Saëns, n'ont pas eu un grand succès ; mais il faut s'entendre une bonne fois. Le succès est chose beauceup trop variable, fût-ce au bout de cinquante ou de cent ans, et aujourd'hui même ce ne sont pas les œuvres les plus méritantes qui attirent le plus la foule.

L'ouvrage de M. Bizet n'a qu'un acte, mais qui, en y comprenant l'introduction instrumentale, dure plus de cinq quarts d'heure. Destiné d'abord au Théâtre-Lyrique, il est plus sérieux que comique, et certains morceaux, surtout le grand duo final, auraient été mieux placés dans une salle de grand opéra que dans celle de l'Opéra-Comique. La pièce, quoique bien musicale, intéressait peu le public; mais le pire c'était l'exécution. Aucun des trois rôles principaux n'était confié à un artiste qui sût le faire assez valoir; celui de femme surtout était rempli par une dame du monde, ayant débuté au théâtre il n'y a pas longtemps, possédant une voix faible et sourde, et, malgré sa bonne volonté, étant tout à fait impropre à un rôle passionné et dramatique comme celui de Djamileh. Les choristes eux-mêmes y mettaient une négligence telle qu'après les premières représentations il a fallu chaque fois accompagner avec un piano un petit chœur d'hommes, très facile, dans la coulisse, qui devait être chanté sans accompagnement. M. Bizet a-t-il eu tort d'accepter une interprétation tout à fait insuffisante? Il faut croire qu'il a préféré entendre son œuvre mal rendue que de ne pas l'entendre du tout.

Dans la partition l'on trouve les hésitations ordinaires des jeunes compositeurs qui, tout en sentant le besoin de sortir de l'ornière et d'écrire de la musique bien expressive et dramatique, craignent de trop choquer les habitudes du public et n'osent pas se créer une forme mélodique d'une originalité marquée. Certains effets peuvent paraître trop cherchés; mais ces imperfections n'atténuent pas le mérite des parties réellement belles et prouvent un talent auquel il ne manque que de s'affermir dans la bonne voie et de se manifester avec assez de sûreté et de hardiesse.

La *Princesse jaune* répond mieux au genre ordinaire de l'Opéra-Comique que le *Passant* et *Djamileh*. Il n'y a que deux personnages et un petit chœur de femmes à l'unisson dans la coulisse. L'action est très simple, mais elle a des incohérences qui la rendent énigmatique pour quiconque ne connaît pas le texte de la pièce; surtout celui des morceaux de chant. C'est la première fois que M. Saint-Saëns, connu comme excellent musicien et organiste très habile, a réussi à se produire au théâtre. On pouvait craindre qu'il ne réussît point dans cette tentative; cependant, il s'est tiré avec honneur de l'épreuve, et l'on ne saurait lui refuser des dispositions pour la musique théâtrale, quoiqu'il eût commis quelques erreurs, comme, par exemple, de mettre dans sa partition trop de motifs en tonalité chinoise.

Au commencement de juin, M. Martinet a été mis en faillite, catastrophe prévue depuis longtemps. Le théâtre de l'Athénée doit rouvrir le mois prochain, sous la direction de M. Jules Ruelle, critique théâ-

tral, qui a été pendant quelque temps secrétaire de M. Carvalho au Théâtre-Lyrique. Il se bornera, dit-on, à donner des opéras comiques ou bouffes de proportions modestes; c'est le meilleur parti à prendre dans une salle dont l'exiguïté n'est pas le seul inconvénient.

On a parlé de deux théâtres italiens pour cet hiver : nous n'en aurons qu'un seul. L'administration des beaux-arts a refusé la subvention à M. Verger, pour des motifs que nous devons croire sérieux; elle ne la lui avait même jamais promise en aucune façon. Elle l'a donnée à M. Paul Lefort, dont les commanditaires avaient d'abord l'intention de construire une salle nouvelle. Ils y ont renoncé, comptant sans doute que le directeur actuel de la salle Ventadour ne pourra pas soutenir longtemps son entreprise.

Les concours publics du Conservatoire ont eu lieu dans la même forme que par le passé, sans prouver aucune amélioration pour donner aux études une direction meilleure et plus de solidité. Tout dépend de l'initiative des professeurs, et j'en pourrais citer très peu qui ne profitent pas du relâchement général. Ils doivent surtout se garder de montrer la plus petite tendance révolutionnaire; Mme Viardot seule a pu faire exception; mais elle a demandé que ses élèves ne concourent que l'année prochaine. Les classes de chant et d'opéra fourniront au théâtre un faible contingent; le concours de violon a été un des meilleurs; celui de piano se fait dans des conditions presque aussi absurdes que ceux du chant. Parmi les classes d'instruments à vent, je n'en vois que trois ou quatre qui ne méritent pas des reproches graves. Les uns pèchent par la qualité du son, d'autres par des études trop superficielles ou par une déplorable négligence.

Les classes spéciales pour les élèves militaires restent supprimées par économie; c'est aussi par économie que l'on ne reconstitue pas le gymnase musical militaire que ces classes avaient remplacé. On réorganise des musiques d'infanterie, mais un peu à l'aventure; j'en ai entendu dont la composition est dérisoire. L'immense succès obtenu par la musique de la garde de Paris en Amérique, comme partout, devrait suffire à faire respecter l'organisation réglementaire qui, pour avoir été fixée sous le gouvernement déchu, n'en est pas moins excellente.

Le nouveau projet sur l'instruction primaire range la musique dans les choses de luxe. L'enseignement de la musique vocale dans les écoles élémentaires reste donc abandonné aux municipalités; je doute qu'il y en ait beaucoup qui suivent l'exemple de la ville de Paris. Encore celle-ci vient-elle de faire une économie en supprimant les deux directeurs de l'Orphéon municipal à partir de 1873. Je ne dis pas qu'on n'ait pas eu des griefs sérieux; mais il faut au moins un directeur général. Les deux inspecteurs, dont aucun ne possède de grandes connaissances musicales, sont insuffisants pour occuper les fonctions suprêmes. Les concerts que M. Pasdeloup, avec une partie de son orchestre, a donnés dans quelques villes de province, ont montré qu'il reste énormément à faire pour l'éducation musicale des masses. Tant que l'enseignement musical ne sera pas introduit dans toutes les écoles primaires, les sociétés chorales et les sociétés instrumentales vaudront ce qu'elles valent aujourd'hui presque partout.

Un compositeur italien, qui a joui autrefois d'une certaine célébrité, Carafa, vient de mourir. L'apogée de sa gloire a été *Masaniello,* éclipsée bientôt par la *Muette de Portici*. Examiné de près, Carafa n'était qu'un faiseur qui, à côté de ses habitudes italiennes, imitait la musique française, Rossini, Auber, en un mot tout ce qui lui semblait pouvoir donner du succès. Rien dans sa musique ne mérite de lui survivre; la plus grande partie en est oubliée depuis longtemps. Comme directeur du Gymnase musical militaire, sa conduite n'a pas été fort honorable. Il était membre de l'Institut; pour lui donner un remplaçant, on a usé de la faculté de remettre le choix à six mois. Surgira-t-il cet hiver un candidat plus important que ceux que nous connaissons? Mais il faut absolument que l'Institut soit au complet. Qui sait? Offenbach lui-même finira peut-être par y entrer.

Parmi les publications nouvelles, je recommanderai *Gluck et Piccinni,* par M. Desnoiresterres (Paris, chez Didier). L'auteur manque de compétence pour les questions musicales, mail il a recueilli des renseignements curieux sur la célèbre querelle des gluckistes et des piccinnistes. Le *Traité pratique des maladies du larynx et du pharynx,* par M. le docteur Mandl (Paris, chez Baillière), intéresse antant les musiciens que les médecins. La partie physiologique du chant n'est pas traitée avec moins de soin que la partie purement médicale. L'auteur résume et discute les travaux de ses prédécesseurs, et il apporte à la science des faits nouveaux.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

Sujets de prix proposés par la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, pour l'année 1873.

PRIX OURGAUD. — Faire la statistique raisonnée des monuments élevés dans les trois diocèses de Toulouse, de Commenges et de Couserans, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de saint Louis exclusivement.

A défaut d'un travail d'ensemble, la société accepterait une étude complète à ce point de vue sur l'un des trois diocèses.

Ce prix est de la valeur de 400 fr.

CONCOURS LIBRES. — Un prix de 200 fr. et des médailles, s'il y a lieu, seront décernés aux auteurs qui adresseront quelques dissertations ou mémoires importants et ***inédits,*** sur un des sujets qui font l'objet des travaux de la Société.

Les auteurs des mémoires pour les deux concours écriront sur la première page une sentence ou devise. La même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction.

Les auteurs qui se seront fait connaître avant le jugement de la Société ne pourront être admis au concours.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus des concours.

La Société reste propriétaire des œuvres couronnées et se réserve de les publier, si elle le juge convenable.

La Société décernera aussi, dans sa séance publique, des prix d'encouragement aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquités *(**monnaies**, **médailles**, **poids**, **sculptures**, **vases**, **armes**, **haches en pierre**, **parures**, etc.)*, ou qui lui transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance de la communication. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de la Société seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. Les manuscrits resteront aux archives.

Tous les envois seront adressés *franco* au siége de la Société, place Saint-Sernin, ou à M. le professeur Edward Barry, secrétaire général, allées Saint-Michel, 1, avant le 1er avril 1873. Ce terme est de rigueur.

La Société, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

—

Soixante-trois sociétés savantes, représentant les notabilités scientifiques de quarante départements, envoient à M. Jules Simon une commission pour obtenir de lui l'achat par l'Etat de la merveilleuse collection de monnaies gauloises, à la formation de laquelle M. de Saulcy, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a consacré une grande partie de sa fortune.

—

Nous lisons dans le *Journal de Genève* que le Musée britannique vient de faire une acquisition considérable, qu'on peut appeler à juste titre un événement scientifique. Il s'agit de la collection égyptienne d'un Anglais domicilié à Alexandrie, et qui, mort depuis plus d'une année, l'avait léguée à sa fille.

M. Harris avait maintes fois parcouru la vallée du Nil, il la connaissait comme les touristes connaissent nos Alpes, il s'occupait aussi de déchiffrement, car c'est lui qui le premier a réussi à déterminer les signes hiéroglyphiques représentant les nomes, c'est-à-dire la division administrative du pays. Parmi les objets que renferme cette collection se trouvent cinq papyrus grecs et plusieurs papyrus égyptiens, dont l'un, un papyrus magique, avait déjà été publié et traduit, et restera connu sous le nom de grand papyrus Harris. C'est de beaucoup ce qu'il y a de plus précieux dans la collection ; aussi le propriétaire ne le montrait-il que rarement et avec une grande réserve. Maintenant qu'il appartient au Musée britannique, il ne tardera pas à être livré au public avec la promptitude et le soin qui caractérisent les publications de cette magnifique institution.

Pour le moment, on ne le connaît que par une brochure qu'a publiée sur le sujet un égyptologue allemand, M. le docteur Eisenlohr, qui seul a eu le privilége d'étudier et de copier en partie cet intéressant document.

Le papyrus Harris, le plus considérable qui nous ait été conservé, ne mesure pas moins de 40 mètres et demi de longueur sur 42 centimètres d'épaisseur. Il est déroulé et partagé en 79 feuilles. Le contenu se compose uniquement d'un discours que le roi Ramsès III adresse à ses sujets ; il leur raconte sa vie, ce qu'il a fait pour les hommes et les dieux ; c'est une sorte d'autobiographie, ou même, comme on dirait e nos jours, un testament politique.

Le roi Ramsès III nous transporte à la XXe dynastie égyptienne, c'est-à-dire à une époque où l'Egypte, fatiguée des longues guerres, des grandes conquêtes des XVIIIe et XIXe dynasties, penchait vers son déclin. Sans doute elle conservait encore beaucoup de son ancienne splendeur, mais la décadence approchait.

Ramsès III, comme Septime-Sévère ou Trajan, pouvait, à force de vaillance, écarter les ennemis qui menaçaient l'Egypte de toutes parts ; mais ce n'était qu'un arrêt momentané : ses successeurs ne furent que des rois fainéants, dont le trône devait être occupé par les grands-prêtres d'Ammon. Ramsès III, qu'Hérodote appelle Rhampsinite, et qui, au dire de l'historien grec, était fameux par ses richesses, nous a laissé des constructions considérables.

—

Les journaux de La Haye publient le résultat du dernier recensement de la population du royaume des Pays-Bas ; elle se monte à 3,579,529 âmes, non compris les colonies, contre 3,308,969 en 1860 et 3,056,581 en 1850.

—

On a fait le sinistre mais curieux dénombrement des suicides qui ont eu lieu en France l'année dernière. 4,157 suicides en 1871... l'année terrible ! En voici le détail :

Suicides causés par la misère,	383
Pour discussions de famille,	512
Chagrins d'amour,	701
Souffrances physiques,	930
Affections cérébrales,	1,377
Crainte du châtiment à la suite d'un crime,	22
Enfin *abus de l'absinthe* causant un *delirium tremens*,	232
Total. . . .	4,157

L'absinthe, on le voit, presque aussi perfide que l'amour, est aussi désastreuse que la misère. Le docteur Trélat l'a énergiquement appelée « l'eau de mort. »

—

On a découvert dans une carrière de gravier de la commune de Blandecques (Nord) une défense de mastodonte mesurant 2m,20 de longueur et 42 centimètres de circonférence à la base.

—

Plusieurs autographes du plus grand prix ont été acquis à Anvers par la Bibliothèque nationale.

Dans cette collection, qui compte près de cinq cents pièces, se trouvent : deux sonnets inédits sur la mort de don Juan d'Autriche, datés de 1571 et attribués à de l'Estoile ; plusieurs lettres de l'évêque d'Avranches à Ménage, et enfin une vingtaine de lettres de l'illustre statuaire Jean Houdon.

—

A Rocca-Secca, dans la Sabine, on vient de découvrir trois statues grecques d'une merveilleuse beauté.

Ces chefs-d'œuvre ont été acquis par le prince de Bismarck.

On dit qu'elles sont si belles qu'elles peuvent soutenir le parallèle avec notre Vénus de Milo.

—

L'Allemagne vient de perdre un de ses plus grands poètes, Robert Prutz, qui est mort à Stettin, sa ville natale, à l'âge de cinquante-six ans.

Prutz fut en même temps poète, romancier, auteur dramatique, historien et critique. Ses ouvrages sont très estimés.

—

Les feuilles opérées à Ostie ont mis en lumière deux véritables chefs-d'œuvre : d'abord une merveilleuse tête d'Apollon, d'un style admirable et en tout point semblable à la statue si célèbre du Vatican ; ensuite une tête du Soleil d'un très beau style.

Ces objets d'art, en état parfait de conservation, ont été déposés à la surintendance des antiquités du mont Palatin.

—

Une belle tête de femme, en marbre blanc, et une portion de mosaïque, dont on espère retrouver le reste, ont été découvertes récemment à Vienne, en faisant les fondations d'une cave dans l'ancienne maison Bonnard, entre la rue de l'Archevêché, la rue Clémentine et la place de Miremont.

C'est sur cet emplacement, dit le *Journal de Vienne*, qu'existait autrefois le palais archiépiscopal dont les restes ont été entièrement démolis en 1823 et 1824 ; à cette époque, en creusant les fondations des maisons actuelles, on découvrit un grand escalier enduit de ciment romain, un pavé en grandes dalles et une quantité considérable de blocs de marbre, de colonnes cannelées, de chapiteaux, de morceaux de sculpture, etc.

—

Sur cent lecteurs, peut-être n'en est-il pas un qui ait vu un ***noyer pleureur*** ou qui même en connaissent le nom : car c'est un arbre peu répandu, quoiqu'il mérite de l'être beaucoup. Son port, ses produits, le rôle qu'il peut remplir, tout en effet le recommande.

C'est une plante rampante, presque volubile, dont les rameaux atteignent une longueur considérable, au feuillage large et abondant, et qui donne de beaux et de bons fruits.

Sa place, où il trouvera peu de rivaux, est dans les endroits escarpés, parmi les endroits abrupts qu'il donne le moyen de mettre en rapport sans nuire à leur sauvage beauté, au milieu des œuvres de l'homme les plus mal partagées sous le rapport de l'effet pittoresque et qu'il transformera. Tels sont ces affreux glacis en maçonnerie, si nombreux le long des chemins de fer ; c'est ici justement que le noyer pleureur obtiendra ses plus grands triomphes.

Au sommet de l'escarpement naturel ou artificiel qu'on voudra bien lui livrer, et le plus près du bord, on creusera une tranchée profonde qu'on remplira de terre convenable et dans laquelle on le plantera. Ses nombreux rameaux, descendant et rempant le long du talus, en auront bientôt caché la nudité et se couvriront chaque année de fruits abondants.

—

On annonce la mort de Charles XV, roi de Suède, petit-fils de Bernadotte. C'était un esprit distingué ; il laisse des travaux historiques et littéraires fort appréciés.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les Marquisats près d'Annecy ; la Maison de la Galerie, par M. C.-A. Ducis. — Catalogue des reptiles des environs d'Annecy, par M. Thabuis. — La bête du Gévaudan, par M. Blavignac. — Note sur les fourmis d'Amérique, par M. Favre-Clavairoz. — *Le billet de l'Ange* (poésie), par M. Jules Vuy. — Bulletin.

LES MARQUISATS PRÈS D'ANNECY

Charles III, duc de Savoie, prince et vicaire perpétuel du Saint-Empire, suivant les exemples d'Amédée VIII en faveur de son fils Philippe, en 1433, et de Louis en faveur de Janus, en 1460, avait, par lettres patentes du 4 août 1514, apanagé son frère Philippe du comté de Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort, avec Annecy pour capitale.

La seigneurie de Faverges, qui faisait partie du Genevois, avait été vendue, le 5 mai 1506, par le même, à François de Luxembourg de Martigues, qui avait épousé Louise, fille de feu Janus de Savoie, le second apanagé du Genevois..

En échange, et jusqu'à la rentrée de ce fief, Charles III, par lettres patentes du 11 septembre 1576, affecta au comte de Genevois les revenus de la seigneurie de Saint-Sorlin près Lagnieux.

Ancienne provenance des barons de la Tour-du-Pin, qui l'avaient réunie au Dauphiné, cette seigneurie avait passé à la Maison de Savoie avec le Faucigny et Beaufort, en échange d'autres fiefs cédés à la Maison de France, héritière du Dauphiné, ensuite du traité de 1355, qui marquait pour limite définitive entre les deux Etats le cours du Guiers et celui du Rhône dans la même direction.

François Ier, roi de France, avait fait épouser à Julien de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, Philiberte, sœur de sa mère Louise de Savoie, et leur avait donné le duché de Nemours en 1515. Le premier mourut en 1516 et sa veuve en 1524.

Trouvant son oncle, le duc de Savoie, trop hésitant à prendre son parti contre Charles-Quint, il fit épouser à son autre oncle, Philippe de Savoie, comte de Genevois, sa cousine Charlotte d'Orléans de Longueville, et leur donna le duché de Nemours, en 1528. Telle est l'origine de la branche de Savoie-Nemours à Annecy.

Jacques, leur fils, né en Champagne, deux ans avant la mort de son père, élevé dans les idées françaises par sa mère, servit François Ier et Henri II avec bravoure et succès contre l'empire d'Allemagne, tandis que son cousin, Emmanuel-Philibert, chef de la branche ainée de Savoie, se couvrit de gloire au service de Charles-Quint et de Philippe II contre la France.

On sait que cette lutte, brisée à la bataille de Saint-Quentin, se termina au traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Henri II donna sa fille Isabelle à Philippe II, sa sœur Marguerite de Valois à Emmanuel-Philibert, vainqueur de Saint-Quentin.

Pour la branche cadette de Savoie le titre de duc de Nemours primait celui de comte de Genevois, et en faisait une famille plus française que savoyarde, ainsi que l'avait démontré la guerre précédente. D'ailleurs, si Philippe de Savoie-Nemours avait rendu hommage à l'empereur de son apanage du Genevois, François Ier lui avait réclamé celui de Faucigny et Beaufort, du chef de sa mère et comme anciennes dépendances du Dauphiné..

Emmanuel-Philibert essaya de se rattacher, par la hiérarchie féodale, cette Maison, en l'élevant, dans ses propres Etats, à la dignité ducale, qu'elle ne tiendrait que de la branche aînée.

Telle fut l'inspiration des lettres patentes du 31 décembre 1564, qui érigeaient le comté de Genevois, les baronies de Faucigny et Beaufort, réunis, en duché de Genevois en faveur de Jacques, fils de Philippe de Savoie-Nemours et de sa postérité mâle.

Jacques avait contracté une alliance secrète avec Françoise de Rohan. La cour de France, ennemie des de Rohan, huguenots, fit annuler ce mariage à la Cour de Rome comme clandestin, surtout depuis la promulgation du Concile de Trente. En conséquence, le parlement de Paris, par arrêt de 1566, dut déclarer illégitime leur fils, appelé Simon Henri, et portant déjà le titre de duc de Genevois (1). Jacques dut épouser, la même année, Anne d'Este, dame de Givors, fille de Hercule II de Ferrare et de Renée de France, fille de Louis XII. Elle était alors veuve de François, duc de Guise, tué devant Orléans.

La branche de Savoie-Nemours restait française et le résultat des tractations précédentes ne fut peut-être pas étranger à l'acte suivant.

(1) Henri de Navarre, plus tard Henri IV, ne dédaignait pas de l'appeler : Mon cher cousin de Savoie-Nemours.

Pour rembourser noble Louis Millet, premier président au Sénat et grand chancelier de Savoie, des sommes qu'il avait dépensées dans ses missions secrètes en France pendant la guerre précédente, Emmanuel-Philibert lui vendit la survalue de la seigneurie de Faverges, et, pour l'élever au-dessus des autres tenanciers de ce fief, l'érigea en baronie par lettres-patentes du 10 octobre 1569.

Le duc de Genevois-Nemours se plaignit. Le mandement de Faverges était la clef du Genevois par les passages de Tamié et de Serraval, et le vallon de Marlens au milieu. Le titre de cette nouvelle baronie, en faveur d'un surveillant placé à ses portes, primait la simple seigneurie qu'il en avait comme comte de Genevois.

En compensation, Emmanuel-Philibert lui donna le titre de marquis de Saint-Sorlin, Lagnieu, Vaulx, Chasey, Poncin, Ardon, etc., dont il avait déjà le domaine utile, avec droit d'établir un juge de première appellation à Bourg ou à Belley, comme il en avait un à Annecy pour le duché de Genevois. (Lettres patentes du 14 octobre 1571.)

En destinant le duché de Genevois à son fils aîné Charles-Emmanuel, Jacques de Genevois-Nemours apanagea son second fils, Henri, du marquisat de Saint-Sorlin.

Né à Paris, filleul de Henri III, roi de France, ce prince est le premier de sa famille qui ait été élevé dans sa patrie d'origine, à Annecy, où son père s'était retiré après la campagne de Bourgogne. Il n'était connu que sous le nom de *marquis* de Saint-Sorlin.

Plus docile aux avis paternels que son frère aîné, il reçut, comme appoint à son apanage, des terres relevant du domaine du château d'Annecy et situées au mas du Tillier sur les bords du lac. Une élégante maison de plaisance fut élevée là au milieu de deux vastes jardins avec une pièce d'eau pour le poisson. De là deux magnifiques allées, bordées de grands arbres, traversaient cette campagne, laissant au milieu d'elles un gracieux chalet avec fontaine ornée, et allaient aboutir à une cascade presque mystérieuse, à laquelle on arrivait par des sentiers détournés et en remontant les méandres du ruisseau. Plus loin se trouvait la *fontaine d'amour,* courtisée le matin par les tenants de l'hygiène, et le soir par les *malades imaginaires*.

Au service de cette campagne étaient affectées deux maisons rustiques assises sur deux plateaux à mihauteur, et dont les murs conservent encore un certain caractère de vétusté. Les coteaux étaient couverts de vignes et de bocages desquels on jouissait d'une vue des plus pittoresques sur les bords enchanteurs du lac.

M. le marquis tenait là sa petite cour, et dès lors le nom de *Marquisat* est resté dans le langage vulgaire à toute cette campagne.

L'éducation distinguée que ce prince reçut dans ce *marquisat* en miniature et les talents remarquables dont il était doué, lui valurent le commandement d'un corps d'armée à l'âge de seize ans.

Ami des arts et des lettres, il prit sous sa protection spéciale l'*Académie Florimontane* d'Annecy, la première société de ce genre fondée en deçà des Alpes, en 1607, sur le modèle des académies italiennes.

Il avait épousé Anne de Lorraine, fille de Charles de Guise, duc d'Aumale. Leurs deux premiers enfants, Charles-Amédée et Henri II, eurent les duchés de Genevois et de Nemours; le troisième, Louis, eut le marquisat de Saint-Sorlin. Il mourut au siége d'Aire, en 1641.

Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, par lettres patentes du 23 août 1631, avait érigé la baronie de Sales-Thorens en comté en faveur de Louis de Sales, pour le récompenser des services rendus à l'Etat. Un nouvel éclat rejaillissait sur cette illustre famille, soit des campagnes brillantes de Charles de Sales en Asie et en Amérique, soit surtout des vertus de saint François de Sales, dont l'héroïsme venait d'être proclamé solennellement dans sa canonisation le 19 avril 1665. C'est en vue de tous ces motifs que Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, par lettres patentes du 12 août 1665, érigea le comté de Sales-Thorens en marquisat, en faveur de Jean-François de Sales, président de la noblesse du Genevois et non moins méritant que ses devanciers envers la patrie.

Charles-Auguste de Sales, le troisième de sa famille évêque de Genève, avait fait élever le château de Tréson au milieu de ses terres, sur la route de Faverges, non loin du grand château d'Annecy. Il était mort en 1660. Son héritier, Jean-François de Sales, occupait ce château lorsqu'il fut fait marquis de Sales. C'est ainsi que le nom de *Marquisat* fut donné vulgairement à cette campagne.

Tels sont les deux *Marquisats* qui ont laissé leur nom à cette banlieue qui s'étend du faubourg Perrière à la Puyat. Le premier marquisat a été acquis au siècle dernier du gouvernement sarde par la famille Lachenal. Le second est la propriété de M. le comte de Roussy de Sales, héritier et successeur de l'illustre famille de Sales.

LA MAISON DE LA GALERIE

Le long du chemin qui a successivement porté les noms du Tillier, de la Cullaz, de la Fontaine d'amour, de l'Hôpital, du Marquisat, et qui, à la fin du XVIIe siècle, porta celui de la Providence, la famille de la Pesse avait une maison oblongue d'environ trente mètres. De l'extrémité méridionale du premier étage on passait sur ce chemin par une galerie fermée et couverte pour descendre par un escalier abrité dans un hangar, et de là on pouvait communiquer avec les propriétés de la famille sur les bords du lac. Ce passage posait sur deux arcades qui rétrécissaient là le chemin à 3m,30 de largeur sur une hauteur de 3 mètres sous clef de voûte. Cette galerie avait une direction très oblique de l'angle sud-est de la maison vers le hangar au nord. Et l'inspection des pièces qui n'ont pas changé, sauf la galerie qui a été détruite, induit à croire que cette obliquité était en faveur de la desserte de la maison.

Toutefois, la forme d'arcade semble faire présumer une porte, ainsi que le rétrécissement de la route, qui n'a pu avoir lieu que par l'administration municipale. Nous avons vu précédemment les syndics d'Annecy occupés à réparer les portes, ponts et murs d'enceinte de la ville dès 1582. La peste et la guerre qui menaçaient alors, sévirent dans cette contrée en 1586. La difficulté de faire garder les portes primitives de la ville, en entravant les communications des habitants du bourg et des faubourgs, aurait amené à les placer tous sous la même sauvegarde et les mêmes obligations. C'est ainsi que le faubourg Perrière fut fermé sur ses deux artères, celle en question et celle de l'ancienne route de Faverges, à un point encore reconnaissable aujourd'hui sur le mur d'enceinte du clos des missionnaires de saint François de Sales. On éleva aussi une porte à l'extrémité du faubourg de Bœuf. Le faubourg du Saint-Sépulcre avait été fermé depuis longtemps par la porte d'Isernon, appelée également de Saint-Sixt, du nom de la famille qui possédait la maison contiguë.

Quoi qu'il en soit, la maison de la Pesse porta dès lors le nom de *Maison de la Galerie*. On prétend qu'il y en avait une autre dans l'intérieur; je n'ai pu en trouver de traces, à moins de la reconnaître dans un corridor de l'étage supérieur qui donnait sur la rue. Mais ce qui a déterminé l'appellation vulgaire, c'est évidemment la galerie suspendue sur le chemin. En tenant compte de la distance des deux arcades qui la supportaient, on voit qu'elle pouvait avoir une surface de près de dix-huit mètres carrés.

Saint François de Sales ayant résolu avec la baronne de Chantal la fondation d'un institut religieux, acheta, à cet effet, la maison de la Galerie, au commencement de mai 1610, la fit approprier à sa nouvelle destination, en transformant en chapelle un caveau creusé en contrebas dans le roc, à l'angle nord-est de la maison et éclairé par trois lucarnes sur la rue; puis le chœur fut installé dans une pièce attiguë donnant sur le jardin.

Le 6 juin suivant, la baronne de Chantal et ses deux premières compagnes, Mlles Bréchard et Favre, vinrent, sur les huit heures du soir, à la maison Lambert, demander la bénédiction du saint évêque, et se dirigèrent ensuite vers la maison de la Galerie, conduites par les trois frères de Sales et suivies de la noblesse, de la magistrature, de la bourgeoisie et du peuple, qui leur firent cortége sans aucune convocation. Bon nombre de dames les attendaient réunies vers la chapelle.

Le lendemain, à huit heures, l'évêque vint bénir la chapelle, y célébra, et donna ensuite l'habit religieux pour le noviciat. Ce ne fut qu'au mois suivant qu'il fixa définitivement pour cet institut le nom de Congrégation de la Visitation de Sainte-Marie.

Avec le nombre croissant des sujets le local fut trop étroit. Saint François acheta un bâtiment sur le port du Thioux, et l'ordre y entra le 30 octobre 1612. A côté de cette maison, devenue trop petite à son tour, on commença, en 1614, un monastère sur le terrain voisin, cédé, à cet effet, par le duc de Genevois-Nemours, et les religieuses s'y installèrent l'année suivante. La grande église de Saint-François, dont la façade se voit sur la place du même nom, ne fut commencée qu'en 1643, par la mère de Blonay.

Les religieuses avaient à peine quitté la maison de la Galerie qu'elles se repentirent d'avoir aliéné ce berceau de leur institut. Leurs tentatives pour le récupérer ayant échoué, et le besoin d'une seconde maison étant urgent, elles achetèrent une grande pièce de terre au nord de la maison de la Galerie, y élevèrent un second monastère à plus de cinquante mètres de distance de cette maison. C'était en 1634. L'église fut placée à l'angle nord-ouest du corps de bâtiment. C'est aujourd'hui la chapelle des religieuses de Saint-Joseph.

Ce ne fut qu'en 1658 que les religieuses de la Visitation obtinrent la cession de la maison de la Galerie, dont le clos fut ainsi réuni à celui du second monastère. Charles-Auguste de Sales les y introduisit, le 12 mai de la même année, en montant l'escalier à gauche et passant par le pont-galerie pour entrer dans l'intérieur de la maison. Rien donc n'y avait été changé.

Elles l'ont gardée jusqu'en 1793, époque où les biens ecclésiastiques et religieux furent confisqués comme nationaux. La maison de la Galerie fut vendue le 25 floréal an III, à condition pour l'acquéreur de supporter à ses frais les modifications qu'apporterait sur cette route, appelée alors la *voie de Brutus*, le plan de rectification de la ville arrêté par le représentant Albitte, le 14 floréal an II.

L'itinéraire officiel d'Annecy à Faverges ayant été transporté sur cette ligne, le baron Finot, préfet du Mont-Blanc, sur le rapport de l'ingénieur en chef du département, donna ordre, le 18 février 1815, d'abattre le pont Galerie, et le 22 mars suivant cet ordre fut exécuté par M. Pierre Veland, acquéreur de l'immeuble. On peut voir encore aujourd'hui un pied droit de cette ancienne arcade.

Lors de leur rétablissement public à Annecy, en 1822, les religieuses de la Visitation ne purent récupérer ni le premier ni le second monastère de leur ordre.

En 1833, Mgr Rey put acquérir le second monastère et y installer les religieuses de Saint-Joseph avec leurs écoles, qu'il avait ouvertes provisoirement au palais épiscopal.

Quant à la maison de la Galerie, en mains d'autres propriétaires, elle devint en 1853 une maison de *Filles repenties*. Ce voisinage ne pouvait qu'être nuisible au noviciat et au pensionnat des sœurs de Saint-Joseph. L'établissement fut transporte ailleurs, lorsque ces religieuses eurent acquis l'immeuble, le 24 avril 1855, grâce au généreux appui de M. le chanoine Revel, et non sans offre préalable à l'ordre de la Visitation.

Il est occupé aujourd'hui par le second pensionnat de l'établissement de Saint-Joseph. La petite chapelle où a commencé l'institut de la Visitation a été mise dans un état de décence convenable, tout en conservant son caractère primitif et plusieurs objets précieux contemporains de sa fondation, entre autres une peinture sur bois représentant un *ex voto* de saint François de Sales pour la guérison de la mère de Chantal. Ce rare objet a été donné à l'institut de Saint-Joseph par M. le chanoine Tissot.

On y admire également les portraits des deux saints fondateurs, offerts par la ville, en 1725, au chanoine Buaz, juge délégué par le Saint-Siége pour le procès de béatification de la mère de Chantal. Ces deux toiles réunissent, à notre avis, tout ce qu'il y a de plus vrai dans les divers types des deux saints. Ajoutons qu'ils ont été donnés à l'établissement de Saint-Joseph par M. le chanoine Revel.

C.-A. Ducis.

CATALOGUE DES REPTILES DES ENVIRONS D'ANNECY

ORDRE CHELONIENS.

Genre tortue. ***Testudo*** Brongn.

1° Tortue grecque. *Testudo terrestris*. Linn. Syn. : *Chersine retusa* Merrh. — *Testudo geometrica* Brun. — *Testudo marginata* Daudin.

On nourrit cette petite tortue dans quelques jardins, mais elle ne se propage pas à Annecy, Faverges, Albigny, Brogny (445 m.).

2° Cistule européenne. *Sistudo europœa* Daudin. Syn. : *Testudo meleagris* Shaw. — *Testudo punctata* Galv. — *Emys lutaria* Merrh.

Cette espèce habite les lacs, les marais, les grands fleuves. On assure que quelques sujets ont été capturés près de Seyssel sur les bords du Rhône (255 m.).

ORDRE SAURIENS.

Genre lézard. ***Lacerta*** Linn.

Lézard vert. *Lacerta viridis* Daudin.

Syn. : *Lacerta agilis* Lin. — *Lacerta viridis* Gesner. — *Lacerta ocellata* Merrh.

Cette espèce offre les variétés suivantes :

Var. *a : Lacerta viridis* mento-cærruleo Bonap.

Var. *b : Lacerta maculata* Daudin.

Var. *c : Lacerta bilineata* Daudin.

Var. *d : Lacerta 4-lineata* Nobis.

Ce lézard est très commun dans les environs d'Annecy. Il habite, ainsi que ses variétés, les localités pierreuses bien exposées au midi, principalement le roc de Chère, Veyrier, Menthon, Talloires (466 m.).

2° Lézard des souches. *Lacerta stirpium* Laurenti.

Syn. : *Lacerta arenicola* Daudin. — *Lacerta agilis* Linn. — *Lacerta sepium* Cuv. — *Seps varius* L.

Cette espèce atteint quelquefois la grosseur du *Lacerta viridis*. Elle est grise avec raies longitudinales; jaune ou jaunâtre sous le ventre. Elle est commune le long des haies, dans les prés humides.

3° Lézard des murailles, *Lacerta muralis* Duméril.

Syn. : *Podarcis muralis* Wagl. — *Lacerta saxicola* Everson.

Il offre les variétés suivantes :

Var. *a : Lacerta muralis nigri-ventris* Charles Bonap.

Var. *b : Lacerta muralis maculata* Fitz.

Très communs dans les environs. Les variétés à Angon près Talloires (466 m.).

4° Lézard des Alpes. *Lacerta alpina* Charles Bonap.

Cette jolie petite espèce ne se trouve que sur nos plus hautes montagnes. Plusieurs échantillons ont été capturés en juillet 1869 au col de Laô et derrière la Tournette (1,774 m.).

5° Lézard vivipare. *Lacerta vivipara* Jacquin.

Syn. : *Zootica vivipara* Wagl. — *Lacerta crocea* Miwon. — *Lacerta montana* Wolf. — *Lacerta praticola* Everson.

Le lézard vivipare habite les hautes montagnes. Le Semnoz, Montmin; très rare.

Fam. *Scincoidiens* Cuvier.

Genre orvet Lacépède. — ***Anguis*** Lin.

Orvet fragile. *Anguis fragilis* Merrh.

Syn. : *Anguis bicolor* Risso. — Serpent de verre. Lanvieux. — *Cœcilia vulgaris* Aldro.

L'orvet habite tous les environs d'Annecy et s'élève jusqu'à la limite du *Pinus Cembra* (1,500 m.). Les habitants de nos montagnes prétendent que cet animal n'a pas d'yeux et qu'il est venimeux. C'est une grave erreur. L'orvet n'a aucun crochet dans la bouche, par conséquent point de *venin;* quant à la vue, il l'a, comme tous les sauriens, très bonne.

ORDRE OPHIDIENS Brongniart.

Fam. *Synéranthériens* Duméril.

Genre couleuvre. ***Coluber*** Linn.

1° Couleuvre autrichienne ou lisse. *Coluber lævis* Merr.

Syn. : *Coronella austriaca* Laurenti. — *Coluber tetragonus* Latreille. — *Zacholus austriacus* Wagl.

Cette jolie petite couleuvre habite les terrains secs et rocailleux; elle dépasse rarement la limite des forêts. On ne la trouve jamais dans l'eau comme la couleuvre *à collier* et la *vipérine*. Elle ressemble beaucoup à la vipère *commune*. On la reconnaît facilement et à simple vue par ses larges plaques de la tête, et à ses écailles du dos qui sont sans carènes, unies, luisantes et très lisses.

Partout, surtout à Talloires.

2° Couleuvre d'Esculape. *Coluber Esculapii* Shaw.

Syn. : *Anguis Esculapii* Roy. — *Coluber flavescens* Gmel. — *Zamenis Esculapii* Fitz. — *Natrix longissima* Laurenti.

Cette couleuvre est la plus grande de la Savoie. Il n'est pas rare de trouver des sujets de 1m,50 de longueur, surtout en Tarentaise. Elle habite les plaines, les coteaux où se trouvent les châtaigniers. Comme elle se nourrit de petits mammifères, principalement de taupes, dans certaines localités de Savoie on l'appelle la *darbonire*.

Il est très rare de rencontrer dans les mêmes localités la *couleuvre d'Esculape* et la *verte et jaune*.

Faverges, Marlens (600 m.).

3° Couleuvre verte et jaune. *Coluber viridi-flavus* Lacépède.

Syn. : *Coluber luteo-striatus* Gmel. — *Coluber atro-virens* Cuv. — *Zamenis viridi-flavus* Wagl

Commune à Saint-Jorioz, Sevrier, Doussard.

Genre natrix.

1° Natrix à collier. *Coluber natrix* Linn.

Syn. : *Natrix torquata* Merrh. — *Tropidonotus natrix* Wagl. — Le serpent à collier, Daubenton. — Anguille de haie.

Cette espèce offre les variétés :

a : Natrix murorum Fitz.

b : Natrix nigrescens De Betta.

Cette jolie couleuvre habite toutes les localités pourvues de marais, de lac ou d'étangs. Elle s'élève très haut. Très commune à Talloires.

Les var. *a* et *b* ont été capturées à Saint-Germain ; lac d'Annecy, marais de Doussard.

2° Natrix vipérine. *Natrix viperina* Merr.

Syn. : *Coluber viperinus* Latr. — *Tropidonotus viperinus* Boie. — *Tropidonotus tessellatus* Wagl.

Même habitation que la précédente. Cette couleuvre est partout prise pour une véritable vipère, avec laquelle elle a beaucoup de ressemblance. Les plaques de la tête et l'absence de crochets la feront facilement distinguer.

3° Natrix tessellée. *Natrix tessellata* Merr.

Syn. : *Coronella tessellata* Laurenti. — *Natrix gabina* Ch. Bonap.

Plusieurs sujets de cette couleuvre ont été pris dans le ruisseau de Talloires (466 m.).

SERPENTS SOLENOGLYPHES (Duméril).

Fam. *Vipériens.*

Genre *Pelias* Merr.

Petite vipère. *Pelias berus* Bonap.

Syn. : *Coluber chersea* Cuv. — *Vipera berus* Sturm.

Cette petite vipère, reconnaissable à deux larges plaques placées sur la tête, habite les localités rocailleuses, surtout dans les vignes. Menthon, Glaizin, le Puisot (900 m.), Talloires.

Genre vipère.

Vipère commune. *Vipera vulgaris* Latreille.

Syn. : *Vipera chersea* Daudin. — *Coluber vipera* Lacépède. — *Pelias berus* Merrh.

Cette vipère est commune dans les environs d'Annecy. Elle habite les bois rocailleux.

Cette espèce offre les variétés suivantes :

1° Vipère ocellée. *Vipera ocellata* Latreille.

D'un gris roussâtre, avec de petites taches arrondies, isolées, bordées de noir et distribuées sur trois rangs. Ventre noir, marbré de jaunâtre. Veyrier et Menthon.

2° Vipère aspic. *Vipera maculata* Merr.

Syn. : *Vipera Mosis* Laurenti. — *Vipera charas* Daudin.

Cette variété a le fond de la couleur rouille, ou d'un rouge brun foncé, avec des taches noires, sans lignes dorsales, sinueuses. Ventre noir bleuâtre. Commune en Tarentaise; roc de Chère; dans les bruyères.

3° Vipère chersea. *Coluber chersea* Linn.

Syn. : *Pelias berus* V. B. Merr. — *Vipera chersea* Daudin.

Cette vipère est d'un gris d'acier ou ferrugineux, noire en dessous. Des taches noires, ovalaires sur les côtés d'une raie longitudinale sinueuse. Sur la tête existent constamment deux lignes divergentes qui se joignent à la base, de manière à former un V. Les lèvres sont blanchâtres.

Deux échantillons, mâle et femelle, existent dans le musée d'Annecy, provenant de Tarentaise.

4° Vipère noire. *Coluber præster* Linn.

Syn. *Pelias berus* V. Y. Merrh. — *Coluber vipera Anglorum* Laur. — *Coluber niger* Lacépède. — *La dipsade* Daubenton.

Elle offre les sous-variétés suivantes :

Var. *a :* d'un noir pur, avec le ventre bleuâtre foncé.

Var. *b :* d'un noir à reflet brun-chocolat. Dans l'une et l'autre variété, on distingue parfaitement la raie sinueuse dorsale qui est toujours d'un noir plus foncé. La vipère noire et ses variétés n'habitent jamais la plaine. On la trouve sur les hautes montagnes, dans les broussailles du *Rhododendron ferrugineum* et du *Vaccinium uliginosum,* derrière la Tournette (1,780 m.), le Petit-Bornand (1,000 m.).

Les naturalistes qui s'occupent d'Erpétologie ne doivent jamais oublier que toutes ces *vipères* sont dangereuses, et que la tête qui a séjourné très longtemps dans de l'alcool absolu peut encore provoquer des accidents graves : les crochets doivent toujours être touchés avec une extrême précaution.

L'ammoniaque liquide est insuffisante pour arrêter la gangrène provenant de l'inoculation du venin de ces reptiles. La ligature est même dangereuse, parce qu'elle arrête la circulation et facilite la gangrène.

Lorsqu'on a été mordu par une vipère, il faut immédiatement chercher la place de la blessure (ce sont *un* ou *deux* petits points rougeâtres à trois millimètres de distance), la scarifier profondément avec un instrument tranchant; sucer fortement la plaie, la cautériser avec un fer chauffé au blanc, et mieux encore, en appliquant sur la plaie de la potasse caustique; frictionner le membre malade huit ou dix fois par jour avec de l'huile d'olives contenant 1/30 d'ammoniaque liquide; boire toutes les demi-heures un verre de décoction de quinquina jaune royal (60 grammes par litre); en même temps, quelques verres de vin rouge. Le lendemain et le surlendemain, un purgatif et des tisanes diurétiques.

NOTA. — La commune de Talloires prétend posséder en abondance la vipère. Je puis affirmer que la vipère n'y existe qu'en très petite quantité, mais par contre les couleuvres y sont en très grande abondance.

(A suivre.)

THABUIS,
Pharmacien à Annecy.

LA BÊTE DU GÉVAUDAN

Croirait-on que, pendant plus d'un demi-siècle, la ville de Genève fut en proie à une véritable épidémie de bâillements, par suite de rimes dont voici un échantillon ?

Elle a bien tant fait le tour du monde,
La Bête du Givaudan,
Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*,
La Bête du Givaudan,
Qu'elle en a eu bien mal au ventre
Pendant plus de six mille ans !
Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
Qu'elle a fini par en crever,
En faisant le tour du monde
La Bête, la Bête du Givaudan !

Aux premières lueurs de l'aurore, dès qu'un *cabinet* était ouvert, on entendait chanter à pleine voix, sur un ton lent, monotone et pleurard :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Un atelier voisin ne tardait pas à répondre :

Elle a bien tant fait le tour du monde,
Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*,
La Bête du Givaudan !

Les rimes couraient ainsi sur le faîte des maisons, faisant le tour du quartier de Saint-Gervais, grandissant, se développant, s'enrichissant de mille variantes, toujours accompagnées de l'inévitable :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Elles traversaient (nous parlons des rimes), elles traversaient les ponts de l'Isle et couraient les Rues-Basses de la même manière. Rien de plus curieux que l'effet narcotique de ces lignes malencontreuses : un individu bâillait, et comme « un bon bâilleur en fait bâiller deux, » que le bâillement est essentiellement contagieux par imitation, par le seul fait du regard, le courant de la *bâillaison* se transmettait de voisin en voisin avec la rapidité de l'étincelle électrique, de telle manière que l'on vit plusieurs fois, les jours de marché, toute la population, citadins et paysans, en proie à un irrésistible bâillement, écarter leurs mandibules, étalant à tous les yeux leurs râteliers plus ou moins dégarnis, sous l'influence de quelque malicieux entonnant d'une voix traînante et nasillarde :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Ni le crépuscule, ni la nuit sombre, ne venaient pas toujours clore la *scie* dont la « Bête du Givaudan » était le sujet. Un farceur très connu, armé de son violon, allait souvent, les dix heures bien sonnées, se camper dans quelque coin de la Cour de Saint-Pierre, râclant de la manière la plus lamentable :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Traduit pour ce fait devant l'*Auditeur*, sorte de juge de paix de l'époque, le délinquant s'en tira par le raisonnement spécieux que ce quartier, habité par des gens riches, libres de leurs jours, l'étaient aussi de leurs nuits, si nécessaires au repos des travailleurs ; il conclut en modulant d'une voix dolente au magistrat :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Mais quel était le point de départ de la déplorable rime que nous venons de rappeler à la mémoire ? qu'était cette fameuse « Bête du Givaudan ? »

Transportons-nous, pour répondre à cette question, dans la province même du Gévaudan ; empruntons à M. G. de Burdin quelques lignes du procès-verbal des Etats de la Province, rassemblés à Mende, le 26 mars 1765 :

« M. de Jerphanion, syndic du Velay, commissaire « principal, dit qu'il n'est aucun membre de l'assem- « blée qui ne soit vivement touché des malheurs « causés par la bête féroce qui ravage depuis environ « huit mois le Gévaudan ; que cette cruelle bête, sur « l'espèce de laquelle l'on est encore incertain, les « uns l'ayant prise pour une hyène, les autres pour « un loup, avec lequel il semble en effet qu'elle a le « plus de rapport, d'autres, enfin, pour un monstre, « a déjà fait périr dans le pays vingt-six personnes « et en a blessé un plus grand nombre, indépendam- « ment des désastres arrivés en Auvergne et en « Rouergue ; — qu'on s'est donné bien des soins « pour la détruire ; et qu'on a fait exécuter des « chasses presque continuelles, à plusieurs desquelles « ledit sieur syndic a assisté, et dont certaines ont « été très nombreuses, les habitants de plus de cent « paroisses du Gévaudan, de l'Auvergne ou de Rouer- « gue ayant été mises en mouvement ; que les pre- « mières chasses ont été faites par des tireurs du pays « qui ont été envoyés par monseigneur l'évêque de « Mende et MM. les commissaires du diocèse, sous la « direction dudit sieur syndic ; qu'à l'une de ces « chasses l'on a fait changer d'établissement à la « bête ; qu'elle a quitté les cantons de Langogne et « du Vivarais par où elle avait commencé ses ravages, « et qu'elle s'est portée du côté de Saint-Chély, où « elle est actuellement, parcourant une trentaine des « paroisses du voisinage : qu'ensuite M. Duhamel, « capitaine dans le régiment des volontaires de « Clermont, s'est rendu à Saint-Chély par ordre de « M. le commandant de la province, avec un déta- « chement de cinquante-six dragons de ce régiment ; « qu'il n'a cessé de jour et de nuit des courses con- « tinuelles ; qu'il a rencontré plusieurs fois la bête ; « que lui ou ses dragons l'ont tirée dans quelques « occasions ; qu'elle l'a été aussi dans d'autres par les « habitants du pays, mais qu'on ne s'est point aperçu « qu'elle ait reçu aucune blessure, si ce n'est à une « des chasses générales exécutées le 7 février, où « elle fut tirée par un paysan, et laissa quelques « gouttes de sang sur la neige ; — qu'en dernier lieu « M. Denneval, gentilhomme de Normandie, renommé « pour la chasse des loups, a été envoyé avec M. son « fils dans ce pays, par la cour, pour la destruction « de la bête, et que l'entière direction des chasses et « de toutes les autres opérations relatives à cet im- « portant objet vient de lui être confié ; qu'il a com- « mencé depuis environ quinze jours les travaux avec « six chiens qu'il a amené avec lui ; qu'il paraît que « ce ne peut être que par des moyens multipliés que « l'on pourra parvenir à détruire ce cruel animal, « dont l'instinct est singulièrement rusé et l'agilité

« inconcevable, etc. — Sur quoi, l'assemblée, pénétrée de douleur, a chargé le dit sieur syndic d'écrire à MM. les curés, consuls et notables, de vouloir bien prêter leur concours à M. Denneval, etc. »

Le protocole des Etats tenus l'année suivante nous apprend que les efforts de M. Denneval furent sans succès et que « la bonté de Sa Majesté l'avoit porté à donner ses ordres, pour que M. Antoine, lieutenant de ses chasses, et son porte-arquebuse, se rendît en Gévaudan avec plusieurs de ses garde-chasses, ou ceux de leurs altesses sérénissimes, les princes de son sang; — que M. Antoine, ainsi que les gens de sa suite, auroient reconnu, notamment par les traces trouvées auprès des cadavres des personnes nouvellement égorgées, que ces désordres étoient causés par des loups ; qu'il auroit exécuté avec le plus grand zèle, avec lesdits gardes et des piqueurs conduisant un détachement des chiens de la louveterie du roi, et à travers des fatigues incroyables, différentes chasses où plusieurs loups auroient été tués; que cependant les accidents ne cessoient pas, et que journellement quelques personnes étoient dévorées ou blessées, etc.» La nouvelle marche réussit enfin : dans une battue exécutée le 20 septembre 1765, la « Bête infernale » fut tuée dans un bois de l'abbaye des Chazes, en Auvergne. On put alors reconnaître avec certitude que c'était un loup d'une taille et d'une force peu communes, qui devait une partie de ses victoires à l'indicible terreur des populations de la région où, depuis plus d'un an, elle avait établi son séjour.

Quelle narration longue et ennuyeuse pour ceux qui auront eu le courage et la patience de la lire! Si nous avons réussi à les faire bâiller, nous aurons rendu un digne hommage à la Bête

Qui a bien tant mangé de monde
A la Bête du Givaudan!

BLAVIGNAC.

NOTA.— Les personnes qui possèderaient quelques renseignements sur la *Bête du Gévaudan*, et en particulier les complaintes publiées à ce sujet, sont priées de vouloir bien les communiquer à la direction de la *Revue savoisienne*.

NOTE SUR LES FOURMIS D'AMÉRIQUE

Trieste, 27 octobre 1872.

A M. L. REVON.

Je lis dans le n° de juin de la *Revue savoisienne*, à l'article des insectes utiles et nuisibles :

« La fourmi est un insecte carnassier, et quoiqu'elle aime le miel, elle ne saurait que faire d'un grain de blé ni d'autres grains. »

Je suis bien fâché de me trouver en contradiction avec le savant M. Chevalier, mais son erreur est complète, à moins que les mœurs des fourmis d'Europe ne soient différentes, du tout au tout, de celles d'Amérique.

En effet, j'y ai vu très souvent des fourmis arriver au pied d'un arbre ayant des fruits mûrs. En deux jours, si l'on n'y mettait obstacle, l'arbre était dépouillé. Il est vrai qu'en Amérique elles arrivent par milliers et qu'il y a des fourmis de toute espèce, depuis les microscopiques jusqu'aux grandes et puissantes ayant jusqu'à trois centimètres de longueur. Il y en a d'armées d'un dard à l'extrémité de l'abdomen comme une guêpe; d'autres ont les pinces douées d'une telle force que lorsqu'elles saisissaient une lame de couteau je ne pouvais parvenir à la leur faire lâcher en secouant de toute ma force.

Mais elles ne se contentent pas de dévorer ce qui est à maturité : elles font des provisions d'hiver, et j'ai eu un magasin de maïs à moitié déménagé en une seule nuit. Etonné le matin d'une diminution à laquelle je ne pouvais rien comprendre, puisque le magasin était fermé à clé et que nulle trace d'effraction n'apparaissait, je me mis en observation, et dès que la nuit fut close je vis commencer la procession de fourmis, qui s'attaqua au tas de maïs. Chacune d'elles en saisissait un grain par une extrémité, de façon que le grain était en l'air, au-dessus de sa tête; elle repartait avec la plus grande aisance, chargée d'un fardeau qui ne lui semblait pas trop lourd. Je suivis tout naturellement leur chemin pour arriver à leur nid; elles faisaient ainsi un parcours de près d'une demi-lieue. Le nid, que je fis détruire, représentait un cube de plusieurs mètres.

La Fontaine avait donc raison, cher monsieur, et si M. Chevalier était allé en Amérique il aurait été de l'avis du fabuliste.

L. FAVRE-CLAVAIROZ,
Consul général de France.

LE BILLET DE L'ANGE (1)

ENVOI.

Quand un ange jadis t'apporta sur la terre,
Avec un doux sourire, avec un doux mystère,
Il tenait un billet qu'il laissa dans ta main,
Puis il partit disant: Vous le lirez demain!

Nous l'avions égaré dès longtemps, chose étrange!
Je le cherchais toujours ce souvenir d'un ange;
Souvent, à ce billet, je me pris à rêver;
Je te le donne enfin, je l'ai pu retrouver.

LE BILLET.

Vers vous, d'en haut, un Dieu m'envoie;
Je viens, le cœur rempli de joie,
Montrer à votre œil étonné
Un chétif enfant nouveau né.

(1) Cette *enfantine* fait partie de la troisième édition des *Echos des bords de l'Arve*, en deux volumes, actuellement sous presse, et qui doit paraître dans le mois de décembre prochain. Les poésies de l'auteur sont classées en *feuilles de jeunesse, chants du foyer, enfantines, poésies diverses, chants de la patrie* et *strophes d'outre-Rhin*. Plus de la moitié des pièces qui composent ces deux volumes ne figuraient pas dans les éditions précédentes. *(Réd.)*

Recevez dans votre famille
Cette pauvre petite fille,
Si faible, au corps frêle, aux grands yeux
Qui semblent regarder les cieux !

C'est un ange qui vous l'apporte.....
Ouvrez bien vite votre porte ;
Oh ! daignez écouter ma voix,
Vous ne me verrez point deux fois.

Je viens de la part de mon maître ;
Ouvrez au moins votre fenêtre,
Ayez un cœur compatissant
Au nom du bon Dieu tout-puissant.

Je viens des voûtes éternelles,
Oiseau des cieux, oui, j'ai des ailes ;
Je viens du haut de l'horizon,
De loin j'ai vu votre maison.

Recevez-la, cette *mignonne,*
Elle sera gentille et bonne ;
Pour la guider dans son chemin
Donnez-lui doucement la main.

Que votre bouche lui sourie,
Je vais regagner ma patrie,
Préparez un petit trousseau
Pour une enfant dans son berceau.

Je pars..... — Vous ouvrez la fenêtre ;
Merci ! — Je prîrai Dieu, mon maître,
De vous aimer, de vous bénir,
Dans le présent et l'avenir !

JULES VUY.

BULLETIN

M. Faye vient de faire à l'Institut un compte rendu très intéressant et fort écouté, d'une brochure de M. Hirn, sur l'anneau de Saturne.

D'après l'analyse de M. Faye, c'est en s'appuyant sur les principes de la théorie mécanique de la chaleur que M. Hirn a cru pouvoir résoudre la délicate question de l'équilibre de l'anneau qui entoure la planète. Il résulte de son mémoire que cet anneau, ou plutôt ces anneaux multiples, ne peuvent être ni des masses solides, ni des masses liquides ou fluides : il est probable qu'ils doivent être considérés comme formés de l'agglomération d'un nombre considérable de petits corps solides, dont chacun est comme un satellite circulant autour de la planète d'une façon indépendante.

Cette hypothèse est ancienne ; Cassini l'a proposée, dès 1740, dans ses ***Eléments d'Astronomie***. La question est de savoir de quels arguments nouveaux M. Hirn appuie cette théorie.

—

Des récompenses et des prix sont décernés aux auteurs des meilleurs travaux pour combattre l'abus des tabacs et des boissons alcooliques. Voici les questions qui sont soumises aux concurrents pour le concours de 1873 :

1° De l'influence du tabac et des boissons alcooliques sur les relations de la famille et des rapports sociaux ;
2° Des moyens d'en détourner la jeunesse ;
3° De leur influence sur les organes des sens ;
4° Du principe odorant et de ses rapports avec la nicotine.

—

A l'une des dernières séances du congrès préhistorique de Bruxelles, un professeur berlinois annonça une découverte du plus haut intérêt : tous les crânes flamands qu'il avait observés dans les vitrines du Muséum, lui avaient offert la plus frappante analogie, sous le rapport du prognatisme, avec ceux de la race prussienne, et il en concluait que les Hollandais et les Belges étaient Allemands d'origine.

Ces crânes, à la vérité, étaient ceux de criminels exécutés pour leurs méfaits ; mais un Prussien prend son bien partout où il le trouve, et à cette occasion il reconnaît même tout ce qui se trouve à sa convenance. Les Flamands, assure-t-on, n'ont pas été flattés de l'assimilation, et la perspective qu'on leur laissait entrevoir d'être dévorés comme Allemands, dans un avenir plus ou moins prochain, ne les a pas ravis le moins du monde.

—

M. Vigneron, le peintre qui a dessiné le célèbre *Convoi du pauvre,* vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

—

Théophile Gautier est mort le 23 octobre.

—

Pour la dorure, l'argenture, l'étamage et le vernissage des métaux, notamment du cuivre, il faut au préalable soumettre ces substances à un nettoyage ; pour cela, on les plonge dans des bains mélangés d'acide sulfurique et d'acide azotique. Au contact de ces acides naissent des vapeurs délétères, qui produisent, chez les ouvriers, des accidents graves. L'élément le plus actif de ces empoisonnements est l'acide hypo-azoteux, qui apparaît sous forme de beaux nuages rutilants, et cause de véritables ravages dans les organes respiratoires.

M. Hillairet croit être parvenu à conjurer tout péril par un moyen fort simple ; il place dans une ou plusieurs soucoupes quelques verres d'ammoniaque. Cette solution transforme aussitôt les vapeurs rutilantes en vapeurs blanches inoffensives ; elle change l'acide hypo-azoteux en azotite et en azotate d'ammoniaque.

—

Une statistique publiée par le journal le *Portafoglio*, fait un assez triste tableau de la position des instituteurs dans le canton du Tessin. Ainsi dans deux communes (Carabbia et Prato), le régent n'a que 200 francs d'appointements par an ; dans cinq autres les appointements vont de 240 à 350 fr. ; deux, (dont l'importante commune de Faido) paient 400 francs, Bellinzone 460 francs. Ligornetto et Lugano accordent jusqu'à 600 et 630 francs. Pour mieux faire ressortir l'insuffisance de la rétribution des instituteurs tessinois, le même journal met en regard douze communes d'une importance à peu près égale en Italie et en Belgique et constate que le traitement des instituteurs en Italie est presque du double, en Belgique presque du quadruple.

—

En 1870, aux Etats-Unis, le nombre des personnes au-dessus de dix ans qui ne savaient ni lire ni écrire était de 5,660,074, dont seulement 777,864 nées à l'étranger (ce dernier chiffre est intéressant a noter, car on attribue quelquefois à l'émigration européenne la présence d'illettrés aux Etats-Unis). Ce total se divise selon la couleur, en 2,879,543 blancs et 2,763,991 hommes de couleur.

La proportion des hommes de couleur illettrés est naturellement beaucoup plus forte relativement à leur nombre total dans l'Union. Car, sur 10,000 habitants de l'Union, on a à peu près la proportion suivante : 8,711 blancs, 1,266 hommes de couleur ; le reste Chinois et Indiens.

La proportion des illettrés est beaucoup plus considérable dans le Sud que dans le Nord. Dans le Sud, la proportion des électeurs qui ne savent ni lire ni écrire est quatre fois et demie plus grande que dans le Nord. On a en même temps dressé la statistique des personnes âgées de plus de vingt ans qui ne savent ni lire ni écrire ; le nombre en était de 3,637,422 pour l'Union tout entière ; la part du Sud dans ce total était de 2,489,591.

—

D'Oterville-Orange (comté de New-York) on mande au *New-York Times* qu'on a trouvé en cet endroit, dans un marais, le squelette entier d'un mastodonte. A une profondeur de quatre pieds, on a rencontré une côte énorme ; la tête et les autres membres gisaient à quinze pieds de profondeur. Ce fossile est plus grand que celui du musée de cette dernière ville, qui a été également trouvé dans les mêmes joncs et qui passait pour le plus grand de ces mammifères connu. Un femur pèse, à lui seul, 350 livres, l'animal entier a une longueur de 15 pieds.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — L'hôpital général de la Providence à Annecy, par M. C.-A. Ducis. — Catalogue des reptiles des environs d'Annecy, par M. Thabuis. — Jacques Replat, discours de rentrée de la Cour d'appel de Chambéry, prononcé par M. Grand, substitut du procureur général. — Bulletin.

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE A ANNECY

La Savoie avait subi, en 1675, une sécheresse telle que Charles-Emmanuel II fut obligé d'y envoyer une grande quantité de blé pour être distribuée gratuitement aux indigents (1). Mais ces sortes de largesses n'atteignent pas toujours toutes les misères, et d'ailleurs ces épreuves ont souvent des suites pour plusieurs années.

En 1640, la mission donnée par les Lazaristes avait inspiré l'association approuvée par Mgr Juste Guérin sous le nom de *Confrérie de la charité des pauvres du Grabat.*

Dans la circonstance critique que le pays traversait alors, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex sollicita et obtint la confirmation et l'habilitation de cette société par la duchesse régente, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, qui la réorganisa pour le service spirituel et corporel des pauvres, malades, invalides, fainéants et vagabonds, et l'habilita à recevoir des legs, en attendant qu'elle pût faire un plus ample établissement ou maison de refuge. (Lettres patentes données à Turin le 9 mai 1678.)

Mais la Savoie n'était pas au bout de ses traverses. Des inondations, des menaces de peste, des revers de saisons s'y succédaient avec des froids excessifs, au point que le lac d'Annecy fut gelé à moitié dans l'hiver de 1680 à 1681, et dans le suivant (2). On pouvait attribuer tout cela à la grande comète, qui fut observée du 13 novembre 1680 au 19 mars 1681, et qui en était, dit-on, à sa septième apparition depuis le déluge mosaïque (3). Mais ces épreuves ne manquent jamais d'avoir leurs conséquences dans quelques désordres. On sait les mesures que prit le Sénat de Savoie par arrêt du 3 juillet 1681 contre les mendiants, fainéants et vagabonds étrangers. Mgr d'Arenthon d'Alex essaya d'y pourvoir autrement dans sa résidence épiscopale.

Annecy comptait alors cinq établissements de charité publique :

1° *L'Hôpital de Notre-Dame-de-Liesse,* fondé pour les pèlerins de ce sanctuaire, dont l'origine se perd dans le XIIe siècle. Rebâti en 1315, il avait reçu un accroissement considérable avec la construction de l'église collégiale et l'érection du chapitre vers la fin du XVe siècle (1), et surtout au jubilé de 1402, prêché par saint Vincent Ferrier.

Outre les fondations pour l'éducation de neuf jeunes gens, cet hôpital traitait les passants pauvres et munis de bons certificats, et entretenait plusieurs malades de la ville et de la campagne.

2° *L'Hôpital du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* dont l'établissement remonte à la fin du XIIe siècle, et qui avait perdu de son importance avec la diminution des pèlerinages en Terre-Sainte. On y soignait plusieurs pauvres infirmes d'Annecy.

3° La *Léproserie* du pont de Brogny, fondée avant le XVe siècle par la ville d'Annecy, qui y allait en procession chaque année la veille de la fête de l'Ascension.

4° *L'Hôpital morbeux* ou *des pestiférés*, dont j'ai raconté l'établissement, sur la fin du XVe siècle, et qui fut si utile surtout de 1585 à 1631, époque où la peste affligea le plus cette contrée.

5° *La Confrérie de la charité des pauvres du Grabat*, dont j'ai parlé plus haut, et qui manquait encore d'un local convenable. Il peut sembler étonnant que Mgr d'Arenthon d'Alex, après avoir obtenu l'habilitation de cette société, n'ait pas mieux poursuivi le développement de l'établissement. Peut-être la réorganisation ne répondait-elle pas complètement à ses vues, car elle se bifurqua, à cette occasion, dans une autre institution appelée *les pauvres Filles de la Charité* ou *les pauvres Orphelines*, qui étaient élevées au nombre de vingt dans leur maison du Pasquier d'Isernon, soit du Saint-Sépulcre.

En 1680, l'évêque de Genève fit un second voyage à Paris pour traiter des intérêts religieux du pays de Gex, cédé à la France dès 1601, mais dépendant toujours du diocèse de Genève. Il est probable qu'en

(1) Thomas Blanc, *Abrégé de l'histoire de Savoie*, III, 417.
(2) Besson, *Mémoires*, etc , 112.
(3) Chantreau, *Science de l'histoire*, I, 398

(1) *Revue savoisienne*, 1870, p. 71. 1871, p 14, 22, 39.

visitant l'*Hôpital général de la Salpétrière*, fondé en 1655 par saint Vincent-de-Paul, notre illustre prélat en ait rapporté l'idée d'un établissement analogue pour sa ville épiscopale.

Ce fut l'année suivante qu'il mit la main à l'œuvre, d'après son historien, le père Masson (1).

Mgr d'Arenthon d'Alex convoqua donc dans sa maison de la rue Sainte-Claire « tout ce qu'il y avait de personnes plus considérables dans la ville, afin de traiter ensemble des moyens de retirer les pauvres dans un lieu, où en pourvoyant à leurs besoins corporels on pourvût aussi aux spirituels. Il savait que si les misères corporelles de ces pauvres sont grandes, celles de leurs âmes le sont incomparablement plus, par le libertinage et l'oisiveté dans lesquels ils vivent. Notre évèque ne négligea rien pour mettre remède à de si grands maux. Il trouva toute l'assemblée disposée à entrer dans ces sentiments. On convint de mettre sur pied cet hôpital, qu'on appellerait *de la Providence*. On fit une quête générale par toute la ville, pour avoir de quoi meubler la maison, qui fut bientôt en état de retirer quatre-vingts pauvres. L'évêque la mit sous la protection du bienheureux Amédée, duc de Savoye, et ce fut le 29 mars, jour de sa fête, qu'il en alla prendre possession. La cérémonie de l'entrée des pauvres fut faite d'une manière bien édifiante, le jour de saint Sylvestre, dernier jour de l'année. L'évèque alla célébrer la messe à l'église de Saint-François de Sales, accompagné des personnes les plus considérables de la ville d'Annecy. Il donna à dîner à tous les pauvres lui-même. Les chanoines de la cathédrale, ceux de la collégiale et la noblesse servirent les pauvres garçons à la table et un chanoine de la cathédrale fit la lecture. Les dames servirent aussi les filles dans leur appartement, et l'une d'elles fit la lecture spirituelle ; et on les mena ensuite prendre possession de cette maison. Elle s'est soutenue du depuis et se soutient encore par les aumônes de plusieurs vertueux ecclésiastiques et de pieux bourgeois de la ville. L'un d'eux a donné deux mille écus pour contribuer à bâtir cet hôpital, que notre évêque a eu la consolation de voir commencer ; mais le malheur de la guerre étant survenu, on n'a pu le continuer. Cependant, les mêmes pauvres sont logés et entretenus dans une maison qu'on a louée ; et le pieux bourgeois, appelé le procureur Gautier, est plein de zèle pour continuer ce qu'il a commencé, car on continue à présent le bâtiment. Tout ce bel établissement est le fait du zèle, des soins, de la charité et de l'application de notre évêque. »

Voilà ce qu'écrivait le père Masson en 1696, un an après la mort du prélat, ajoutant que, par testament du 1er octobre 1685, il avait encore laissé, entre autres legs pieux, cent ducatons (1,600 livres anciennes) à l'hôpital général de la Providence (2).

Nous allons compléter son récit avec les documents collectionnés aux archives départementales.

Cet établissement, destiné aux pauvres de la ville et des environs, fut autorisé par arrêt du Sénat de Savoie du 9 décembre 1683, fut agréé spécialement par Victor-Amédée II, lors du voyage de l'évêque à Turin pour la prestation de serment au souverain, à la fin de la régence, et enfin favorisé des grâces du Saint-Siége en 1693.

En attendant la construction d'un hôpital, les pauvres furent logés dans une maison de louage, dont nous ne pouvons encore donner avec certitude la situation.

On s'occupa immédiatement d'acquérir un emplacement convenable pour bâtir, et on le trouva à partir de la porte surmontée d'une galerie, dont nous avons parlé précédemment, et qui terminait le faubourg Perrière, jusqu'au chemin menant chez les Lazaristes, en aval de la rue appelée dès lors, à cause de ce voisinage, la *rue de la Providence*.

La construction commença à quelques pas de la porte de la Galerie, où se trouve aujourd'hui le bureau de l'agent-voyer en chef du département.

Le bâtiment avait trente-trois mètres de face le long de la rue, dont il était séparé par une cour de quatre mètres de largeur. Il avait trente mètres de profondeur à l'est. La chapelle le partageait au premier étage de l'est à l'ouest. La cloche était de dimension à pouvoir être entendue en ville.

Le pourpris de l'établissement se composait d'un grand pré entre la rue et le lac, commençant en face de l'angle sud-est de la maison de la Galerie et finissant en face de la montée du séminaire ; le tout d'une contenance de quatre journaux et figuré dans l'ancien cadastre de 1729, le bâtiment sous le numéro 1304, le pré sous le numéro 1305. Ajoutons, sous le numéro 1676, un jardin situé à l'angle de la rue et de la montée du séminaire, aujourd'hui propriété de M. Dunant, architecte.

Plusieurs legs testamentaires avaient été faits au futur hôpital ; mais ils n'eurent leur effet qu'après la mort des bienfaiteurs ; nous les rappellerons en leur temps. Ces promesses encourageaient au moins à pousser les travaux, car le nombre des pauvres augmentait tous les jours par l'affluence des étrangers. L'administration de la *Providence* n'y suffisait plus et la bourgeoisie était surchargée d'autres dépenses.

La ville eut à supporter le passage des Luzernois conduits à Genève par six compagnies du régiment du Chablais en 1687, et à fournir plusieurs corps de milices contre leurs incursions par le Chablais et le Faucigny pour rentrer dans leur patrie les années suivantes (1).

Deux fois, en 1689 et 1690, le Conseil de ville dut ordonner aux mendiants étrangers de sortir dans les vingt-quatre heures, et à ceux des environs dans trois jours, et défendit aux cabaretiers de recevoir des vagabonds.

En 1689, la ville dut fournir une compagnie équipée pour remplacer au fort de Montmélian celles qui allaient en Piémont ; puis deux autres compagnies d'infanterie et de cavalerie pour la guerre qui venait aggraver les malheurs du pays (2) ; outre le logement

(1) *La vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève*, page 217.

(2) *Vie de M. Jean d'Arenthon*, etc , page 525.

(1) Cette expulsion avait été exigée par Louis XIV, et brutalement provoquée par Fouquières, lieutenant de Catinat

(2) Pour la formation de ces milices municipales, on était obligé de se consigner de 18 à 50 ans, et de s'exercer au tir de l'arquebuse aux deux Pâquiers.

des troupes qui, de la frontière, se rendaient au-delà des Alpes.

Louis XIV, irrité de l'alliance de la Maison de Savoie avec l'Espagne, puis l'Allemagne en juin 1690, avait fait envahir ses Etats en Italie, et, après la bataille de Staffarde, en juillet, il fit occuper toute la Savoie par le marquis de Saint-Ruth. Ces procédés rattachèrent définitivement le duc de Savoie à la ligne d'Augsbourg, en octobre 1690 (1).

La forteresse de Montmélian seule put résister, avec 250 hommes de garnison, jusqu'en décembre 1691. Ce siége, dirigé par Catinat, a coûté 7,000 hommes à la France (2).

En prévision d'une attaque, la ville d'Annecy avait reçu ordre de faire réparer les portes et murailles. La province du Genevois avait été taxée d'une contribution de 200,000 livres. On voulut emprunter 30,000 livres, on ne trouva que 1,000 écus. On inventoria l'argenterie des églises pour le cautionnement.

L'arrivée de 1,000 hommes venant du Chablais et du Faucigny pour garder la ville était annoncée pour le 12 août. Mais le 17, 8,000 Français et Irlandais, venant de Rumilly, contournèrent le château et entrèrent sans résistance par la porte Perrière.

Plus de deux cents dames ou demoiselles ainsi que les religieuses Annonciades se réfugièrent dans le monastère de la Visitation, dont le clos devait être respecté par ordre du roi de France, à la sollicitation de Marie-Béatrix d'Este, épouse de Jacques II, roi d'Angleterre (3).

La ville dut improviser un hôpital militaire au faubourg de Bœuf, fut frappée d'une contribution de 110,000 livres dans un mois, subit toutes les charges de l'occupation militaire, les exigences excessives des officiers et même de leurs dames et les dépréDations des soldats.

Il faut avoir vu en détail les délibérations du Conseil de ville pour se faire une idée de la douloureuse situation du pays, de la pénible mission des administrateurs durant ces épreuves. Nous ne pouvons taire un témoignage bien précieux du Conseil de ville, qui, placé entre la pression du gouverneur militaire et les recommandations de l'évêque, sut garder la liberté de ses élections par le motif qu'on lit dans la délibération du 5 mai 1693. « Mgr de Genève est le seul à qui la ville a recours dans tout ce qu'elle a de fascheux dans ces malheureux temps, et qui se porte en père dans toutes les rencontres où il s'agit de ses intérêts. »

Bon nombre d'habitants désertaient pour éviter les charges de l'occupation, qui devenaient ainsi plus lourdes pour les autres, et le nombre des malheureux augmentait.

Au milieu de ces calamités, il se trouva un homme dévoué qui prit en main l'œuvre de l'hôpital de la Providence. Ce fut Christophle-Joseph Gautier, fils de Mathieu et de Claudine-Françoise Favre.

Il donna d'abord 12,000 florins par acte du 28 août 1693; puis 2,000 florins, toujours pour continuer les travaux du bâtiment, à la seule charge pour l'hôpital de faire célébrer quelques messes par le recteur.

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

(1) L'achat clandestin de Casal par Louis XIV du duc de Mantoue, négocié pendant les derniers moments de Charles-Emmanuel II, en 1675; l'occupation militaire de cette clé de la Lombardie, exécutée en 1681, contre tous les usages diplomatiques; les autres procédés et exigences du roi de France avant et après le mariage de Victor-Amédée II avec Anne d'Orléans, avaient assez éclairé le duc de Savoie sur la politique envahissante de Louis XIV pour déterminer ses décisions.

(2) Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, p 519-596.

(3) *L'Année-Sainte de la Visitation*, XI, p. 45.

CATALOGUE DES REPTILES DES ENVIRONS D'ANNECY

(Suite)

ORDRE BATRACIENS.

Fam. *Raniformes.*

Genre grenouille.

Grenouille verte. *Rana esculenta* Linn.

Syn. : *Grenouille mangeable* Daubenton. — *Rana viridis* Dum. et Bib. — *Rana calcarata* Tschudi.

Cette grenouille est commune dans tous les étangs et marais. On ne la rencontre jamais sur les montagnes. Elle n'existe pas en Tarentaise.

Grenouille muette ou rousse. *Rana temporaria* Linn. Cuv.

Syn. : *La Muette* Daubenton. — *Rana gibbosa* Gesmer. — *Rana muta* Laurenti. — *Rana vespertina* Pallas.

Cette espèce est, comme la précédente, commune dans les environs d'Annecy. On la trouve à toutes les altitudes, près des glaciers et des neiges éternelles.

Elle offre de nombreuses variétés dans la coloration; mais toutes ont pour caractère les *bandes temporales,* qui sont noires.

Grenouille des Alpes. *Rana alpina* Charl. Bonap.

Cette nouvelle espèce est une très belle et grande grenouille jaune, à larges taches noires sur le dos. On ne la trouve que sur les plus hautes montagnes.

Mont Parmelan, mont Porménaz (1,831 m.) Dufour; chalets du Cassay sous la Tournette (1,739 m.) De Mortillet; col de la Magdeleine (2,002 m.), mont Jouvet (2,550 m.) Thabuis.

Fam. *Hylæformes.*

Genre rainette. *Hyla* Cuv.

Rainette verte. *Hyla viridis* Laur.

Syn. : *Hyla arborea* Schinz. — *Hyla viridis* Fitz. — *Calamita arborea* Risso. — *Rainette commune* Lacépède.

Cette grenouille est répandue dans toutes les mares des environs d'Annecy. Elle se tient principalement sur les arbres, hors du temps de l'engourdissement et de l'époque de l'acte de reproduction. Elle n'habite pas les montagnes au-dessus de 800 mètres.

Elle n'a jamais été rencontrée en Tarentaise.

Fam. *Bufoniformes.*

Genre crapaud. *Bufo* Cuv.

1° Crapaud commun. *Bufo vulgaris* Laur.

Syn. : *Rana bufo* Linn. — *Bufo ventricosus* Merr. — *Bufo tuberculosus* Risso. — Le *Crapaud commun* Lacépède.

Il est partout répandu, surtout dans les jardins, les caves, les celliers, recherchant de préférence les endroits humides.

2° Crapaud vert. *Bufo viridis* Laur.
Syn. : *Bufo calamita* Latreil. — *Rana mephytica* Sharv. — *Bufo rubeta* Flem. — *Crapaud des joncs* Cuv.

Crapaud vert sans raie dorsale. *Bufo variabilis* Wagl. — *Bufo phragmites* Ch. Bon.
Ces deux espèces se trouvent souvent mélangées et sont très communes, surtout le long de la promenade d'Albigny, où elles étourdissent les promeneurs du soir par leur cri de *crac, crac, crac*. Elles répandent une odeur très forte de phosphore lorsqu'elles sont inquiétées.

Crapaud palmé. *Bufo palmatus* Ch. Bonaparte.
Syn. : *Bufo palmarum* Cuv. — *Bufo alpinus* Schinz.
Espèce assez rare. Se trouve près des chalets des hautes montagnes.
Semnoz (1,500 m.), Manigod (800 m.).

Genre alytes.

Alyte accoucheur. *Alytes obstetricans* Brouyn.
Syn. : *Bufo obstetricans* Daud. — *Bombinator obstetricans* Merr. — *Crapaud accoucheur* Cuv.
Commun dans les marais de Pontchy, près Bonneville (442 m.) Dumont; marais d'Epagny; bout du lac; Doussard.

Genre pélobates.

Pélobate brun. *Pelobates fuscus* Wag.
Syn. : *Rana bombina* Gmel. — *Bufo fuscus* Daud. — *Crapaud brun* Cuv.
Ce crapaud, de la grosseur de la *Rana viridis*, se trouve en assez grande quantité en avril et mai dans les environs de Bonneville (442 m.) Dumont; Cran, les Iles, marais de Gillon, Doussard.

Genre sonneur.

Sonneur à ventre couleur de feu. *Bombinator igneus* Latreil.
Syn. : *Rana bombina* Linn. — *Bufo igneus* Laur. — La *Sonnante* Lacépède. — Le *bo*, le *toujoux* en patois savoyard.
Cette espèce est, après le *Hyla viridis*, la plus petite espèce des batraciens anoures de notre Savoie. On la trouve en très grande quantité dans toutes les mares, les fossés, depuis avril jusqu'en octobre, et sur toutes les hautes montagnes.
La Giettaz (1,800 m.); lac de Lessy, commune du Petit-Bornand (1,700 m.); col de Laô (1,774 m.). La Tarentaise ne le possède pas.

Fam. des *Urodèles*.

Genre Salamandre.

Salamandre tachetée. *Salamandra maculata* Laurenti.
Syn. : *Salamandra vulgaris* Cloquet. — *Salamandra terrestris* Dugès.
Ce reptile se trouve dans les prairies, les vignes, les montagnes, même les plus élevées.

Salamandre noire. *Salamandra atra* Laur.
Syn. : *Salamandra nigra; Lacerta atra* Sturm.
La salamandre noire, assez rare, ne se trouve que sur les plus hautes montagnes.
Col de la Valnoise près du lac (2,200 m.); le Motet en Tarentaise (1,830 m.) Thabuis; Mont-Mery, Reposoir (1,700 m.) Dumont.

Genre triton.

Triton à crête. *Triton cristatus* Laur.
Syn. : *Salamandra aquatica* Ray. — *Lacerta palustris* Linn. — *Lacerta lacustris Blum.* — *Mollion*, patois savoyard.
Ce triton est assez commun sur les bords du lac d'Annecy, dans les marais de Doussard, marais d'Epagny.

Triton marbré. *Triton marmoratus* Latr.
Syn. : *Triton gesneri* Schneid. — *Salamandre marbrée.* — *Mollion.*
Commune en Tarentaise; Grand-Bornand (1,280 m.); Glaisin, sur Annecy.

Triton ponctué. *Triton punctatus* Latreil.
Syn. : *Salamandra punctata* Daud. — *Lophinus punctatus* Gray. — *Lissotriton punctatus* Bonap. — *Mollion.*
Marais d'Albigny, Alex, Marais de Pontchy (442 m.), le Glaisin (600 m.).

Triton des Alpes. *Triton alpestris* Latreil.
Syn. : *Lissotriton alpestris* Bonap. — *Molge alpestris* Merr.
Cette espèce ne se trouve que sur les montagnes. Elle est plus petite que le *T. marmoratus* et le *T. cristatus*. Elle a presque toujours le ventre jaune orange ou rouge brique.
Semnoz, vers les chalets (1,500 m.); Montmin; Petit-Bornand; lac de Lessy; marais de La Clusaz (1,200 m.).

Triton abdominal ou palmipède. *Triton palmatus* Schnei.
Syn. : *Triton exiguus* Bonap. — *Molge palmata* Merr. — *Lophinus palmatus* Gray. — *Salamandre palmée* Latreil.
Ce triton a beaucoup de ressemblance avec le triton alpestre, seulement les mâles ont les pattes postérieures palmées; le ventre jaune ou rouge.
Commun au Petit-Bornand, Albens, Saint-Félix, Gillon, Vovray près d'Annecy.
Les reptiles, surtout les batraciens, doivent être protégés, car, comme les oiseaux, ils rendent d'immenses services à l'agriculture. Les *sauriens* se nourrissent de mouches, de guêpes et d'insectes divers.
Les *ophidiens*, surtout les couleuvres, sont très friands des petits rongeurs et détruisent par conséquent de grandes quantités de souris, de muscardins noisetiers, de lérots et de campagnols.
Les *urodèles* se nourrissent de cloportes, de petites limaces, de petits hélix et d'annélides du genre lombric.
Les peuples ignorants attribuent à divers reptiles des préjugés et du merveilleux : il n'est pas rare d'entendre raconter des merveilles du lézard à deux queues, du serpent à deux têtes, des couleuvres qui

poursuivent les hommes et les gros animaux, qui tettent les ruminants; des crapauds qui vivent des siècles, enfermés dans des roches, sans nourriture et privés de lumière et qui fascinent les animaux; des salamandres qui sont incombustibles, etc., etc. Ce sont tout autant d'erreurs grossières qu'il faut détruire au moyen de l'étude de l'histoire naturelle, et reléguer définitivement au rang de fables absurdes.

Les salamandes et les batraciens sont des animaux très inoffensifs, nullement venimeux. Ils n'ont ni dents capables d'entamer la peau, ni glandes à venin. Il n'est pas rare de voir dans nos campagnes des crapauds massacrés et pendus au bout d'une perche : les massacreurs oublient sans doute les services que les crapauds peuvent rendre; ils oublient aussi qu'une piqûre d'une mouche qui aurait sucé leur cadavre, pourrait, dans certaines circonstances, devenir mortelle.

J^h THABUIS,
Pharmacien à Annecy.

JACQUES REPLAT

Le discours de rentrée de la Cour d'appel de Chambéry, prononcé par M. Grand, substitut du procureur général, a eu pour objet le *patriotisme*, personnifié dans quelques cœurs d'élite, à la tête des quels la Société Florimontane est heureuse de voir figurer le toujours regretté Jacques Replat.

L'orateur voudra bien lui permettre de reproduire de ce discours la partie biographique consacrée à celui qui fut un de ses fondateurs, qui a présidé huit années à ses travaux, et qui a été toujours l'un de ses plus féconds collaborateurs :

« Cette vertu civique apparaît pure en un homme que le ressort a perdu avant nos malheurs, et qui, à plusieurs titres, mérite un souvenir. Jacques Replat, jurisconsulte, historien, poète en même temps, sans autre mobile que le désir d'inspirer un légitime intérêt, a employé les loisirs de sa vie à instruire sur eux-mêmes ses concitoyens; ses œuvres et écrits si divers sont tous au fond animés de la même pensée, celle de faire connaitre et aimer sa terre natale.

« Il était né à Chambéry le 14 décembre 1807. Orphelin dès le plus bas âge, il fut recueilli et élevé à Annecy par des parents pieux. C'est dans cette ville, la préférée de son cœur, sur les bords de son lac, au milieu des somptuosités de la nature alpestre, qu'il suivit d'abord une secrète vocation : il se sentait poète; sa génération croyait l'être en entendant les grands artistes du commencement du siècle.

« Lamartine, chantre du Salève, de Bissy, du lac du Bourget; Guiraud, protecteur de l'œuvre des petits Savoyards, modulaient des accords où les noms, les peintures de la Savoie étaient mêlés. Combien d'œuvres médiocres sont écloses à la lecture des *Méditations*, des *Odes et Ballades!* que de jeunes hommes prirent pour leur enthousiasme personnel le lyrisme communicatif des maîtres! Replat n'avait pas à craindre cet écueil. Le foyer de son enthousiasme, d'une chaleur égale et pénétrante, lui appartenait bien. Il n'avait pas encore trouvé sa voix, et le langage rhythmique ne convenait pas à tous les sujets patriotiques dont son âme était pleine; mais on peut dire qu'il était injuste envers ses productions poétiques, lorsqu'il les qualifiait plus tard de *péchés de jeunesse*. La lettre à Alexandre Guiraud est d'une sensibilité vraie, délicatement exprimée : le poème de Duingt, Menthon et Montrottier, dénote une imagination vive, sachant accentuer les teintes locales. Quelques strophes, jetées çà et là, notamment dans le *Sanglier de la forêt de Lonnes*, prouvent que la rime ne gênait pas l'élévation de la pensée de l'auteur.

« Ces œuvres légères furent les délassements de travaux plus sérieux. Jacques Replat se destinait au barreau; à 19 ans il était docteur en droit; l'homme de science abstraite dominait aisément le rêveur ossianique. Le premier nous a laissé un petit livre, inséparable de la législation sarde, comme elle bientôt voué à l'oubli, à notre époque d'expériences législatives incessantes.

« Le Code civil de Charles-Albert allait être mis en vigueur, et aucune des sources où ses 2415 articles avaient été puisés n'était indiquée officiellement. La discussion en avait été secrète, elle n'a même reçu que plus tard une publicité très restreinte. Quel commentaire donner à des dispositions extraites du Code français, du Droit romain, des Constitutions royales, d'une foule d'édits et de lettres-patentes? Chacun eût été longtemps condamné à être son propre annotateur sans le secours de Replat. Il a deviné le législateur en quelques jours, indiqué les sources de la loi nouvelle, précisé les dispositions qui tranchaient les controverses doctrinales. Il aurait pu donner à ce vaste dépouillement une forme attrayante; il en fit un dictionnaire afin qu'il fût toujours utile. Tel est le *Manuel du jurisconsulte savoisien*, heureusement et modestement dénommé : il faut être instruit pour s'en servir, et il reporte le mérite des solutions qu'il a préparées à celui qui s'en sert.

« Le jurisconsulte réservait pour l'audience les développements de la pensée et le charme du style. Orateur, il possédait le maximum des qualités qui gagnent la confiance, et il était le *vir bonus* du philosophe romain, autant qu'une définition est suffisante à dire la sincérité de langage, la rondeur, la nature de la physionomie et du geste qui rendent irrésistible l'honnêteté qui parle. Il improvisait peu et seulement dans les causes d'une importance secondaire. La spontanéité ne répugnait pas à son talent, mais par goût littéraire, autant que pour éviter de trop dire ou d'être incomplet, il écrivait ses plaidoyers. La presse en a conservé plusieurs, tissus d'art et d'esprit, et parmi eux la défense dans l'affaire des drapeaux de Moûtiers.

« On peut se demander aujourd'hui pourquoi cette cause, si bonne en apparence, exigea tant d'efforts. C'est que dans la rixe qui éclate au sein du cortége d'un roi entre des jeunes gens porteurs d'étendards différents, le drapeau bleu de Savoie, maltraité, était sympathique; — première manifestation de cet esprit public qui ne voulait pas suivre l'Italie dans sa politique d'agrandissement, il demandait à être ménagé. L'habileté et la modération triomphent des

difficultés d'une cause irritante. Jacques Replat arbore résolûment le drapeau légal, celui de ses clients ; son langage apaise les passions que le début pouvait exciter. Que de citations, de traits heureux et fins dans le corps du discours ! Avec quel tact supérieur l'orateur traite ses adversaires ! Lorsque dans une péroraison inattendue il leur tend la main sur le terrain de la constitution et de la loi, il a interverti les rôles : de prévenu il s'est fait la grâce souveraine qui oublie l'outrage et pardonne avec bonté.

« Les habitudes du palais ont changé. La rapidité de l'expédition des affaires exige plus d'impromptu, plus de facilité dans la parole. Les améliorations ont leurs revers. Ainsi sont devenues fréquentes ces harangues qui ne supporteraient pas la lecture, et où l'argumentation est noyée dans la phraséologie. La plaidoirie des drapeaux est une éloquente protestation de plus contre l'abus des mots. Peut-on très bien parler, si l'on n'a écrit ?

« Les succès judiciaires de Jacques Replat datent de l'âge mûr ; ses œuvres littéraires ont la fraîcheur d'une éternelle jeunesse. On y sent une âme ravie des beautés de la création ; elles respirent un amour profond de la nature animée, resplendissante, des grandes Alpes. Replat ne se lasse pas de la décrire, d'en dire les harmonies, la puissance, les contrastes. Son existence a été une extase devant les beautés de son pays. Son occupation favorite, peindre leur vie et leur mouvement. De naïve qu'elle était d'abord, son érudition devint plus tard érudite, raisonnée, passionnée ; les pics les plus escarpés, il les a gravis ; les cimes neigeuses, il les a dominées des glaciers. Il étudia la botanique en se rassasiant de la flore embaumée des montagnes, la géologie, pour se rendre compte des tons infinis de la verdure des premiers et seconds plans, de la nature des roches moussues et des abîmes sans fond. Peu de mois avant sa mort, n'écoutant ni la prudence ni les avertissements de la faiblesse, il voulut fouler une dernière fois, à la base de l'Aiguille du Midi, les pentes gazonnées des mélèzes géants. De Saussure, dans ses voyages, a oublié ce pic, le troisième des grandes Alpes en altitude, le plus beau peut-être. Replat avait déjà relevé la distraction du naturaliste ; sa pensée suprême mûrissait une réparation complète, au profit de la Savoie inexplorée.

« Cet enthousiaste a possédé une qualité rare ; ses descriptions n'ont rien d'exagéré ; doué d'une mémoire prodigieuse, il peignait à de longs intervalles avec une fidélité parfaite les lieux parcourus et les moindres détails de la végétation. Les sites qu'il a le mieux connus sont ceux de la vieille Savoie centrale, des rives du Léman aux sources de l'Isère. Sauf quelques boutades humoristiques contre les aridités du bassin de sa ville natale et de la vallée de l'Arc, il est le guide le plus sûr de ceux qui aiment à s'isoler dans les contreforts du Mont-Blanc pour y surprendre l'imprévu, dessiner les grandeurs sauvages et s'élever vers celui qui les a faites.

« En 1852, un proscrit célèbre est allé s'asseoir aux pieds du Parmelan, à côté de Jacques Replat. Surpris de la magnificence du lieu de son exil, il entreprit de la chanter. Le malheur paralysa-t-il le talent de M. Suë ? Effets de scène, combinaisons dramatiques, ne trouvait-il rien en dehors de la ville dont il a divulgué les mystères ? Toujours est-il que l'exilé n'a pas rencontré la note juste que Replat trouvait sans efforts. L'intérêt de la remarque justifie seul la lecture intégrale de cet épisode de *Cornélia d'Alfi*, avec ses passions insensées et un assassinat commis à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, là où les plus mauvais, anéantis par l'immensité de l'ouvrage de Dieu, perdent jusqu'à la force d'être cruels.

« Le spectacle de la nature, tout en fortifiant l'attachement au sol natal, donnerait à la longue des sensations stériles. Le cœur de Replat n'a connu aucune sécheresse ; il n'a jamais séparé la terre de l'homme qui l'habite ; l'un lui faisait chérir l'autre ; son patriotisme inné n'avait que faire de stimulant, et son mérite est d'avoir obéi sans relâche à cette vivifiante impulsion.

« Il était fier de sa race ; il en connaissait l'origine et les aptitudes ; aucun événement ne s'est produit dans les Alpes dont il n'ait étudié les traces : archéologue, numismate au besoin, butinant de préférence au milieu des découvertes des archivistes, il s'appliquait à distinguer les traits, à saisir les nuances sous lesquels il pourrait présenter ses compatriotes avec honneur.

« L'histoire des Gaulois Allobroges mêlés aux Burgondes est celle de tout peuple fixé sur un sol tourmenté qui périrait s'il n'était patient et énergique, et qui devient fort des obstacles vaincus. Les fastes en sont longtemps obscurs comme le travail auquel il est condamné. Des âges s'écoulent avant que l'historien ait des faits saillants à rapporter. Parfois, dans ses excursions, Replat jette un regard mélancolique sur les chaumières attachées au flanc des montagnes ; il y trouve l'humanité trop tranquille, et il déplore une légende inscrite sur les registres de la commune, aux chapitres des naissances et des décès.

« Cependant, ses matériaux réunis, il distingue avec discernement le jour où la Savoie occupe dans l'histoire une place digne et chèrement achetée. Il l'a vue grande vers la fin du régime féodal, alors qu'elle s'appartenait à elle-même, et qu'étroitement unie à ses chefs elle ne se sentait pas encore perdue au milieu des peuples qu'elle avait conquis. Les écrivains nationaux modernes ont eu la même intuition ; bien qu'ils aient écrit à un point de vue plus monarchique, ils ont surtout emprunté aux annales de cette époque leurs récits et leurs portraits.

« Pour lui, poète toujours, il donna à son travail la forme du roman historique. Plus séduisante, moins assujettie que toute autre à l'exactitude des faits, elle se prête mieux aux peintures des mœurs ; comportant le genre descriptif, elle donnait la latitude d'encadrer la physionomie du peuple avec la nature qui l'entoure et s'harmonise avec elle.

« Les *Esquisses du comté de Savoie* parurent en 1836 ; les détails en font ressortir avec bonheur la foi naïve de nos pères, l'oppression des grands, leur goût pour la guerre, la misère des serfs. Cet ouvrage fut suivi, en 1840, du *Sanglier de la forêt de Lonnes*, épisode de la dernière partie du règne

du comte Rouge. C'est celui qui accuse le mieux les intentions de l'auteur et caractérise le régime féodal avec le plus de vérité. Dans une page émue, l'historien montre le sang versé depuis huit siècles par son pays, à Nicopolis, à Crécy, à Waterloo; il en demande le prix.

« Après de semblables accents la muse historique avait tout dit : dès lors elle revêt la forme d'une apparition mystérieuse ; on la voit suivre de loin les princes de Savoie jusqu'aux portes de l'Italie; là leur faire un geste de sympathique adieu, et, grave, recueilli, se retourner à demi, avec un regard voilé vers la France.

« L'esprit de Jacques Replat, plus concentré, plus local, est aussi actif. La Florimontane, société littéraire et scientifique, fondée par François de Sales, s'était dissoute après la mort du saint; il contribue à la reconstituer, en devient le président et émaille ses annales de fleurs de rhétorique ou de traits d'érudition. Il fouille les ruines, remue les cendres illustres, afin de rajeunir un fait, un mérite, une gloire oubliés. Jean-Jacques Rousseau a erré à Thônes et sur les bords du lac, il évoque son ombre et la fait parler. Il visite la maison du premier président Favre, exhume les correspondances du magistrat avec saint François de Sales, et met en relief la bonté de leurs cœurs unis. De toutes choses il dégage par l'analyse un côté moral et élevé. C'est la mission des poètes de rendre les hommes meilleurs en leur persuadant qu'ils le sont. Titres en mains, il venge Mme de Warens des souillures des *Confessions*. Berthollet, le grand chimiste, les magistrats vertueux, les nobles souvenirs, patrimoine impérissable des descendants, ont leurs physionomies interrogées par lui, éclairées de son pinceau, afin que la Savoie, son cher petit pays, brille de ce rayonnement. Enfin il jette un élément de controverse de plus dans la discussion ouverte depuis 2,000 ans sur le lieu du passage des Alpes par Annibal.

« Aucun sujet ne pouvait plaire davantage à son imagination. L'événement est prodigieux, le théâtre est digne de lui. Un général de 22 ans, le plus grand de l'histoire suivant une opinion accréditée de nos jours, conduisant une armée composée d'éléments divers et pourvue d'un matériel énorme, a rencontré une barrière de neiges et de glaces réputée infranchissable, et sans chemins tracés, au milieu d'ennemis braves et résolus, ingénieur, géographe, inspirateur et lien de ses soldats, il a gravi l'obstacle en neuf jours. Si l'itinéraire qu'il a suivi est celui indiqué par Replat, l'étonnement peut redoubler. Annibal aurait quitté l'Isère à Pontcharra, forcé le défilé du Bréda, longé le Gelon, pénétré dans la vallée de Beaufort et l'Allée-Blanche, et serait descendu en Italie près du Mont-Blanc par le plus dangereux des cols. De Saussure a entrevu ce jet, dans la dernière partie du moins ; le comte Vignet, de l'Académie de Savoie, y croit fermement; Replat est leur démonstrateur. Personne n'a mieux étudié que lui les lieux où le passage a dû s'effectuer, et n'a pu y rattacher avec plus d'autorité les récits de Polybe et de Tite-Live. Son livre n'est pas sans défauts; il contient quelques appréciations et interprétations de texte inexactes ; il l'a même corrigé en prévision d'une édition nouvelle. Quoi qu'il en soit, les raisons qu'il donne sont tellement saisissantes, la dialectique en est si vigoureuse, que bien des savants et parmi eux des généraux, ce qui n'est pas sans valeur au procès, se sont ralliés ou se rallient encore à son opinion.

« L'auteur, en terminant son excursion dans les Alpes Grecques sur les traces d'Annibal, nous apprend qu'il a hâte de retourner auprès de ses vieilles connaissances et cite tout d'abord Jean Lafontaine. Mot heureux, qui nous livre le secret d'intimes relations. La bonhomie, la finesse, fonds du caractère et des écrits de Jacques Replat, devaient s'épanouir à la fréquentation du fabuliste. Un autre trait les unissait : ni l'un ni l'autre n'ont travaillé en vue des honneurs et de la fortune. C'est, pour ainsi dire, à l'insu de Replat que la *Note sur le passage d'Annibal* a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe. L'estime de son pays a été tout le salaire de son impersonnel talent. Il donnait à ses nombreux amis une partie de l'édition de ses livres. Imbu du principe de la loi romaine *Cincia* qui défendait aux avocats d'exiger des honoraires, il a poussé jusqu'au scrupule vis-à-vis de ses clients la probité de la modération.

« Désintéressé, pur de mœurs, entouré des consolations de la famille et d'une saine littérature, il commençait à descendre sa carrière, lorsque vint se poser à la Savoie l'imposante question d'une nationalité à choisir.

« Replat n'avait jamais été mêlé aux affaires publiques, si ce n'est pour exercer des fonctions électives ou de courte durée. La nature de ses occupations dévouées l'isolait; il recevait sans plaisir les avances d'une considération que son patriotisme avait forcée, et apportait même à passer inaperçu au milieu des opinions contraires des soins ressemblant à la pusillanimité. On le savait libéral d'instinct et de fait, sans attaches dynastiques, sans fiel, sensible aux destinées de l'Italie, mais Français de cœur et d'une âme trop haute pour taire ses préférences. Les hommes supérieurs ont un sixième sens qui les attache à leur vrai pays par la beauté littéraire et morale, la communauté de sentiments profonds, délicats, exprimés dans le même idiome. Replat ne pouvait que se rapprocher davantage de tous les penseurs inséparables compagnons de ses veilles : son passé répondait qu'optant pour la France prospère, jamais, sous aucun prétexte, il ne serait disposé à l'abandonner dans l'infortune. De telles dispositions parurent excellentes à son collége électoral, et il reçut mandat d'aller au Parlement sarde voter le traité de cession du 24 mars 1860.

« Au cours de sa mission, une immense douleur l'assaillit. Des difficultés diplomatiques pronostiquaient le démembrement de la Savoie. Son berceau, son jardin, le peuple le plus vieux de l'Europe, cette terre compacte façonnée à l'unité par la fidélité, par la tradition, seraient disséqués, livrés par lambeaux au plus offrant, au plus intrigant des enchérisseurs ! Le bon citoyen prit la plume : dans une brochure, pleine de colères et de larmes, il demanda, plutôt que cette injustice, la neutralité de son pays entre les compétiteurs ; à ses compatriotes, il con-

seilla la résistance au démembrement par tous les moyens, en prononçant un mot terrible, devise d'Emmanuel-Philibert : *Spoliatis arma supersunt.* Le désespoir du patriotisme excusera la seule violence d'un esprit éminemment conciliateur et doux. La solution proposée était impraticable, mais le sentiment profond qui l'avait dictée fut entendu. Les esprits jusque-là simplement attentifs s'émurent. et les protestations contre le partage changèrent le cours des événements.

« Aussitôt que l'annexion fut décidée suivant ses vœux, Jacques Replat se prépara à faire en toute hâte les honneurs de la Savoie à ses nouveaux compatriotes. Déjà l'*Esquisse des Grandes Alpes,* l'*Ascension au Semnoz,* le *Voyage au long cours sur les bords du lac* avaient initié les voyageurs aux beautés, aux souvenirs qui les peuplent ; maintenant les touristes, plus nombreux, ne seraient plus des indifférents ; ils allaient visiter l'annexe à la France avec la curiosité sympathique, mais inquiète, de concitoyens. L'occasion était unique de les attirer en les intéressant, de faire concurrence à cette Helvétie trop heureuse qui absorbe l'attention. Replat réunit ses feuilles volantes, gravées de vieilles impressions, de descriptions, de faits historiques gracieusement contés, et en composa les *Bois et Vallons*. L'horizon en est plus étendu qu'au *Voyage au long cours ;* le maître est sorti du parc ; il montre à ses invités des domaines lointains ; si le temps lui reste il les conduira plus haut encore, heureux de leurs étonnements, de voir ses admirations partagées et sa chère Savoie tirée de l'oubli.

« Sur un point pourtant l'hôte aimable est réservé; en s'annexant il ne s'est pas donné tout entier; il a marié les couleurs, il ne veut pas les fondre. Il tient avec amour à l'originalité de sa province : chacun de ses actes, de ses écrits trahit cette préoccupation. Le hasard a fait découvrir, scellé dans un mur, un manuscrit du siècle passé, simple histoire de famille : il le restaure avec une simplicité presqu'affectée : il lui laisse son étiquette antique : *Les amours de la Joson.* Il dédaignerait ce tableau de mœurs naïves et pures entachées de quelque rudesse, et éclairées de gaîté gauloise, s'il ne pouvait le proposer comme un type d'individualité savoisienne.

« Le temps lui a manqué : son dernier projet fut un ouvrage complet sur les grandes Alpes. En janvier 1866 il cachait encore aux siens un mal grave, et écrivait dans ses notes : *Je prie Dieu qu'il bénisse ma famille.* Il s'éteignit le 28 octobre, dans cette ville d'Annecy, dont par tendresse il voulait adoucir le nom, en la nommant *Necy,* comme autrefois saint François de Sales. A la nouvelle de sa mort un nuage de deuil couvrit la vallée du lac; on eût dit que l'âme de la vieille Savoie venait de se briser. Toutes les classes, toutes les opinions allèrent confondre leurs douleurs sur sa tombe nationale; les pauvres mères unirent son nom à celui de Guiraud, le noble ami de leurs petits enfants. »

BULLETIN

Au milieu des journaux que la discussion absorbe et qui vivent au jour le jour des événements de la politique courante, on est tout étonné de voir surgir des feuilles paisibles pour lesquelles ce chaos d'idées, de socialisme et de tempêtes semble lettres mortes!

Nous recevons les premiers numéros de l'*Indicateur de l'archéologue et du collectionneur,* bulletin illustré que dirige M. Gabriel de Mortillet, le savant et aimable conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye.

Le but que s'est proposé cet archéologue distingué est, dans cette époque troublée par les dissentiments politiques, de créer un recueil spécial aux savants chercheurs et aux collectionneurs patients. Les ventes à venir, les ventes faites, les découvertes, acquisitions des musées, dons, pièces rares, forment le fond de cet *Indicateur,* dans lequel nous avons trouvé une chose qui manque généralement aux journaux de ce genre : une revue critique de toutes les publications françaises ou étrangères, parues dans le mois, sur les matières dont s'occupe le recueil. C'est une bonne chose, dont il faut féliciter M. de Mortillet, qui aura pour lecteurs fidèles tous ceux qui s'intéressent à la collection et à l'archéologie.

—

Nous avons appris avec plaisir que M. Ritz, directeur de la Société chorale d'Annecy, a obtenu la deuxième mention honorable au concours international de composition musicale ouvert à Paris par la Commission de l'Exposition universelle d'économie domestique. Pour les sociétés chorales il n'a été décerné que quatre diplômes et deux mentions. Le morceau composé par M. Ritz est intitulé *Les Guides du Mont-Blanc,* les paroles sont de M. Charles Favre, d'Annecy.

—

Une trouvaille de monnaies a été faite dans le courant de l'année à Moudon (Vaud). Le conservateur du musée de Lausanne a classé toutes ces pièces au nombre de 322, sur lesquelles il a reconnu 108 monnaies des ducs de Savoie, 97 des évêques de Lausanne, 54 de Berne, Fribourg et Soleure, 31 des ducs de Milan, 24 des comtes du Tyrol, 3 de Montferrat, 2 de Provence, 1 de Gênes, 1 d'Avignon, 1 de Bourgogne.

Les monnaies de Savoie ont été émises par Amédée VIII, Amédée IX et Philibert Ier. Toutes les pièces de l'évêché de Lausanne sont, à l'exception de 3, émises de 1461 à 1474. Celles de Berne, Fribourg et Soleure sont notoirement antérieures à 1480 et même 1475.

Parmi les monnaies épiscopales de Lausanne on remarque plusieurs exemplaires du denier rare jusque-là de *Jean de Michaelis* qui gouverna le diocèse de 1466 à 1469. Puis une petite monnaie inédite, une médaille, fort précieuse, car on croit y voir, malgré une légère déchirure du flan, le nom de Julien de la Rovère, connu plus tard sous celui de Jules II.

L'époque de l'enfouissement est facile à déterminer; c'est vers 1475 qu'il faut la placer et mieux encore en 1476, alors que les Suisses vainqueurs à Morat poursuivaient avec la férocité de ce temps les alliés du duc de Bourgogne et en première ligne le comte de Romont, Jacques de Savoie, seigneur de Moudon. Les Suisses, arrivés dans cette malheureuse ville, annonçaient l'intention de la détruire et de massacrer les habitants.

Les supplications des notables obtinrent miséricorde à la condition toutefois de piller convenablement pendant deux jours, ce qui fut fait. C'est sans doute à ce moment que le possesseur des monnaies eut l'idée de les enfouir.

—

Pendant les six premiers mois de cette année, on a tué 1,404 bêtes sauvages dans les provinces centrales de l'Inde : 194 tigres, dont 6 mangeurs d'hommes, 464 léopards et panthères, 256 ours, 254 loups, 236 hyènes.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 décembre 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — L'hôpital général de la Providence à Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Note sur la faune du lehm de Saint-Germain, au Mont-d'Or (Rhône), et aperçu sur l'ensemble de la faune quaternaire du bassin du Rhône, par M. E. Chantre. — A propos de saint François de Sales, par M. Jules Vuy. — Le bienheureux Pierre Favre ou Lefèvre, par M. C.-A. Ducis. — Le fer à risoles, par M. Blavignac. — Dénombrement de la population mâle d'Annecy en 1726. — Bulletin.

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE A ANNECY

(Suite. — Voir le n° de novembre.)

Le fondateur de l'Œuvre de la Providence succombait dans une visite pastorale à Abondance le 4 juillet 1695. Dans le récit de ses obsèques, qui eurent lieu à Annecy le 7 juillet, le secrétaire de ville, Ambroise Favre, constate que « l'on n'entendait que pleurs et hurlements généralement de tout le monde, et il ne s'est peut-être jamais vue mort qui aye été si regrettée, et avec justice, puisque c'était un des grands prélats de ce siècle, un père commun de tout son peuple, et uniquement des pauvres aux quels il n'a jamais manqué. »

La capitation et les autres charges de l'occupation militaire ne cessaient d'entretenir la misère partout, ainsi qu'on le voit par une lettre des syndics de Chambéry à ceux d'Annecy, du 21 janvier 1695. Les délibérations de 1696 parlent même de mesures prises pour calmer l'irritation du peuple contre la garnison (1).

Louis XIV avait offert deux fois la paix à Victor-Amédée II, et demandé Adelaïde de Savoie pour son petit-fils Louis, duc de Bourgogne. Le duc de Savoie accepta enfin le traité de Turin du 29 août 1696, qui était très avantageux pour sa couronne (2).

La nouvelle en fut accueillie avec enthousiasme et donna un nouvel éclat aux *Grands pardons,* soit le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, qui se célébrait les 7, 8 et 9 septembre de cette année.

La restitution officielle de la Savoie n'eut lieu qu'au 28 du même mois. Mais elle n'éteignait pas les dettes de la ville, dont on peut voir les chiffres dans les délibérations de novembre. De nouvelles garnisons arrivèrent en décembre, puis en janvier et avril 1697.

Les travaux de l'hôpital de la Providence purent être continués avec le legs de cent ducatons de Mgr d'Arenthon d'Alex. On recouvra en même temps une autre somme.

Claudine Gaillard, veuve de Pierre Favre, l'oncle de Christophle-Joseph Gautier, puis femme de Jean-Antoine Mottiers, avait légué à l'hôpital 1,000 florins, « sous la charge d'une messe de *Requiem* tous les samedis et une communion générale des pauvres le jour anniversaire de sa mort. » Son testament, du 21 août 1685, ne fut ouvert que le 25 mars 1689. Le père Presset était alors directeur de l'hôpital. Pour des motifs que nous ne connaissons pas, l'acquit du legs se fit attendre. Enfin ses héritiers, Claudine Gaillard, veuve de François Mottiers, et son fils Jean-Pierre Mottiers, soldèrent d'abord, le 19 décembre 1697, 500 florins, qui furent acceptés par Joseph Bouvard et Claude-Henry Garbillon, promoteurs de la Providence, et affectés au paiement des fers employés dans le bâtiment. Les héritiers promettaient de solder les autres 500 florins quand l'administration pourrait en faire un bon placement, et d'en payer, en attendant, le change au 5 0/0.

A la même époque, une personne de piété, qui ne voulait pas être connue, avait déposé 1,000 florins pour l'hôpital entre les mains de Rd Joseph Falcaz, vicaire général, qui les prêta, en quarante louis d'or de vingt-cinq florins (12 livres 10 sols) chacun, à Dme Françoise Parent, veuve de noble Claude Delallée, seigneur de Songy. Celle-ci s'engagea, par acte du 23 novembre 1697, à payer la rente annuelle de 50 florins à l'hôpital, à l'acceptation de Rd Charles-François de Sales, prévôt de la cathédrale, et spectable Joseph Bouvard, avocat au Sénat, tous deux directeurs de l'œuvre, avec charge de faire célébrer vingt-cinq messes à l'intention de la donatrice, qui garda l'incognito.

Au printemps de 1698, les pluies, la neige et le froid se succédaient sans interruption et désolaient la campagne. Mgr de Rossillon de Bernex ordonna des prières publiques et célébra lui-même, un mardi,

(1) On criait : *Vive Savoye,* en passant devant les officiers français. Délib. de juillet 1696.

(2) Ménabréa, *Montmelian et les Alpes,* 602. *Académie de Savoie,* 1re série, t. X. *Traités publics,* etc., II, 155.

13 mai, une grand'messe, à laquelle assistèrent tous les corps. Les circonstances étaient si graves que le conseil de ville, par placard affiché le 11 mai dans tous les carrefours, avait défendu, sous peine de 25 livres d'amende, de tenir les boutiques ouvertes ou de se promener pendant tout le temps de la cérémonie.

Les intempéries cessèrent ; mais la récolte fut mauvaise, et l'on fut obligé de faire venir du blé du Piémont pendant l'hiver. Ce qui n'empêcha pas plusieurs personnes de mourir de misère au printemps de 1699. La dépense destinée au feu de joie de la Saint-Jean fut employée à faire une aumône de pain et de riz à plus de 2,000 pauvres et malades.

Christophle-Joseph Gautier n'avait pas attendu cette extrémité pour aider les pauvres. Mais cette fois son cœur compatissant se résolut à un sacrifice complet.

Par acte du 31 octobre 1698, il donna à l'hôpital tout ce qui lui était dû en rentes constituées, censes échues, obligations, commandes, cédules, admodiations, pensions, et toutes les créances qui se trouveraient à son décès, tout le mobilier et les provisions de sa maison du faubourg de Bœuf. Il ne se réservait que ceux de sa maison vers le puits de Saint-Jean, ceux de ses campagnes et ce qu'il avait destiné précédemment à sa femme, Françoise Nicollin.

Les administrateurs devaient d'abord exiger de ses débiteurs 6,000 florins pour faire incessamment continuer et achever le bâtiment et la chapelle « qui sera aussy bien que le dit Hospital sous le vocable de la très sainte Trinité, de la Sainte Vierge, du bienheureux Amédée duc de Savoye (1), de saint Gautier abbé et du bienheureux Pierre Favre Jésuite, et sera fait un tableau pour mettre sur l'autel et deux sur les crédences représentant les dites figures. »

La dévotion du fondateur pour le père Favre s'explique facilement : l'aïeul maternel du procureur Gautier était le médecin Jean Favre qui accompagna, en 1607, saint François de Sales à la chapelle du Villaret, paroisse de Saint-Jean-des-Six, où avait commencé en 1560 le culte du bienheureux (2).

A mesure qu'ils feraient de nouveaux recouvrements, les administrateurs de l'hôpital devaient acquitter les dettes du donateur, surtout 4,500 florins au séminaire, 3,000 florins aux religieuses Annonciades, qui les lui avaient avancés pour la construction de l'hôpital. Après sa mort, on devait donner 2,100 florins à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse et à la confrérie de Charité, dirigée par le chanoine Lacombe, ensuite d'un legs qu'il leur avait fait par acte du 29 décembre 1692.

A l'époque de cette donation, le procureur Gautier évaluait sa fortune disponible au capital de 35,000 florins. Après l'acquit des charges précédentes, le surplus devait être employé :

1° A entretenir un prêtre pour le service de l'hôpital. Son traitement se composait d'abord des fondations précédentes, qu'il complétait au nombre de cent messes. En attendant qu'il y en eût d'autres, il le chargeait de célébrer les autres jours « pour le repos de son âme et celles de ses parens, et pour les Ames du Purgatoire notamment pour celles qui sont délaissées, pour les quelles ne se fait aucune preyère particulière. »

Pour bonifier ses honoraires il priait, en qualité de patron de ses chapelles de Mésigny, ainsi que de celles de Brens en Chablais, Mgr l'évêque de les unir à celle de l'hôpital, sauf à l'administration de la Providence de faire acquitter les fondations de ces chapelles.

2° A l'entretien de trois pauvres garçons ou hommes et de trois filles, tous bourgeois ou habitants de la présente ville, au choix de ses héritiers, et à défaut, de ses plus proches parents. Il désigna lui-même les premiers. Il leur destinait l'appartement d'en haut, les garçons du côté des Capucins ou au midi, les filles du côté de bise ou au nord, et la chapelle au milieu. Les autres pauvres devaient avoir l'appartement d'en bas, avec la même séparation formée par l'escalier.

« Les six pauvres tant garçons que filles seront habillés de bleu à l'honneur de la très Sainte Trinité, et seront appelés les pauvres de la Trinité et le dit prestre sera aussy appelé l'ausmonier des pauvres de la Trinité et de la Providance, attendu qu'il servira les uns et les autres et leurs apprendra à lire et escrire et à faire les preyeres accoustumées et leurs fera les cateschismes dans la chapelle les jours de festes et dimanches et leur dira la messe tous les jours, sauf entant qu'il sera obligé d'aller dehors pour le dit Hospital ou qu'il fust malade, au quel cas on la fera dire par un autre prestre. »

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) Amédée IX, fils de Louis Ier et d'Anne de Lusignan, ne à Thonon en 1435, mort à Verceil en 1472.

(2) Voir la chronique et page 96.

NOTE SUR LA FAUNE DU LEHM DE SAINT-GERMAIN

AU MONT-D'OR (RHONE) ET APERÇU SUR L'ENSEMBLE DE LA FAUNE QUATERNAIRE DU BASSIN DU RHONE.

Des travaux de terrassement, exécutés par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à la gare de Saint-Germain, au Mont-d'Or (Rhône), en juillet et août dernier, ont fait découvrir, sur un espace de 200 mètres environ, une quantité considérable d'ossements d'animaux d'espèces émigrées et d'espèces éteintes. Ces fossiles sont probablement contemporains de la fin de la grande extension des glaciers alpins dans la vallée du Rhône.

Grâce à la bienveillante obligeance de M. Perret, ingénieur en chef, et grâce au zèle intelligent de MM. Cadet, Gariot et Coquet, ses agents, tous les ossements découverts ont été recueillis avec soin et offerts au Museum de Lyon.

La plupart des pièces étaient fracturées en un grand nombre de portions, mais après quelques jours d'un travail difficile, M. Revil fils, l'un de nos préparateurs du Museum de Lyon, est arrivé à réunir les fragments et à reconstituer plusieurs parties complètes des squelettes, de manière à établir la liste suivante :

1° *Bos primigenius :* Un maxillaire inférieur et presque toutes les parties plus ou moins conservées d'un individu de très forte taille ;

2° *Bison :* Un radius et un maxillaire inférieur ;
3° *Cervus tarandus :* Deux bois entiers ;
4° *Equus caballus :* Toutes les pièces des membres antérieurs et postérieurs d'au moins trois individus;
5° *Rhinoceros tichorhinus :* Portion antérieure de la mâchoire inférieure, un bassin entier ; deux humerus gauches, un humerus droit ; portion antérieure de radius gauche ;
6° *Elephas primigenius :* Trois défenses dont une d'un jeune individu ; mâchoire inférieure d'un individu assez âgé ; une molaire supérieure altérée ; une vertèbre cervicale, une tête d'humerus gauche, un tibia gauche, et un femur droit;
7° Enfin un grand nombre de parties diverses, trop fragmentées pour reconstituer et déterminer, de *cerf* et de *bœuf*.

C'est dans une petite concavité creusée dans les graviers à Mastodonte, que se sont déposés avec le lehm ces débris aussi variés.

L'origine du lehm, appelé aussi lœss, terre à pisé et diluvium, a été longtemps discutée sans beaucoup de résultat, aussi bien que celle des fossiles qu'il renferme ; ces deux études sont intimément liées. Ce n'est que depuis peu de temps, c'est-à-dire depuis que les observations ont été basées sur l'étude des phénomènes actuels, que les géologues commencent à s'entendre et à reconnaître à ces dépôts une origine glaciaire.

Si, en effet, on se reporte à l'époque où les glaciers des Alpes se sont étendus sur le plateau bressan, le Dauphiné et le Lyonnais, on conçoit facilement que les eaux qui provenaient de la fusion devaient former un grand fleuve, qui ne pouvait que s'écouler par la vallée actuelle du Rhône et de la Saône.

Ces eaux, qui étaient d'abord torrentielles, ont formé des alluvions qu'elles charriaient depuis le glacier, des terrasses successives, puis au loin, dans les parties où la vitesse le permettait, les limons et les sables fins qu'elles tenaient en suspension et provenant de la lévigation des moraines, se déposaient en même temps que les corps organisés qui avaient pu y tomber sur son parcours.

Il faut admettre que la Saône, à l'époque quaternaire, qui s'écoulait des glaciers du plateau bressan, ait formé sur ce point un remous assez prononcé pour expliquer une pareille accumulation d'animaux morts sur un espace si restreint (200 mètres environ). Indépendamment de ce qui vient d'être découvert récemment, lors des premiers travaux de construction de la ligne du chemin de fer de Paris, il aurait été déjà rencontré un très grand nombre d'ossements de ruminants et de proboscidiens qui ont été détruits en partie ou dispersés dans plusieurs collections particulières.

On peut rapprocher de cette découverte toutes celles qui ont été faites à diverses époques dans le lehm qui recouvre les calcaires jurassiques inférieurs du Mont-d'Or lyonnais et les fentes des carrières qui y sont exploitées. Puis les nombreux gisements du plateau bressan, de la plaine dauphinoise et des collines lyonnaises, dont le chiffre s'élève actuellement à plus de 25 à notre connaissance.

Dans tous ces gisements que j'ai entrepris de décrire, ainsi que leur faune, avec M. le docteur Lortet, directeur du Museum, ce sont les ossements de proboscidiens qui se trouvent partout en plus grande abondance.

Nous possédons dans notre collection toutes les parties, moins quelques côtes et quelques vertèbres, d'au moins deux éléphants de l'espèce que M. Jourdan a appelée *intermedius* et qui a beaucoup de rapport avec l'*Elephas antiquus* de Falconnier.

De cette même espèce d'éléphant, nous possédons des portions de têtes, défenses ou molaires différentes et os longs de plus de 40 sujets ; peut-être pourra-t-on en compléter un troisième sujet.

L'*Elephas primigenius* est moins commun dans le bassin du Rhône. Nous n'avons guère de cette espèce que les parties de squelettes de huit à dix individus.

Le Rhinocéros, l'Hippopotame et le Sus se trouvent souvent associés aux proboscidiens, mais en quantité infiniment moins grande.

Quant au cheval, il se trouve partout très communément avec les genres précédents.

Après les pachydermes, ce sont les ruminants qui offrent le plus de débris dans les gisements qui nous occupent ; le Bos aurochs, le Cervus elaphus sont les plus fréquents ; le Megaceros, le Bouquetin sont rares dans ces dépôts, ainsi que le Renne qui se trouve en si grande abondance dans les cavernes habitées par l'homme, et sur les points où il a été chassé par les peuplades pré-historiques en même temps que l'Éléphant et l'Aurochs, comme à Solutré par exemple.

Il en est de même des carnassiers et des rongeurs : ce n'est que dans les cavernes du Doubs et de la Haute-Saône que l'*hyæna spelæa* et l'*ursus spelæus* ont été fréquemment trouvés ; en dehors de ces gisements ce sont toujours des raretés.

ERNEST CHANTRE.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

V.

Le second des successeurs de saint François de Sales, Don Juste Guérin, appartenait à une humble et pauvre famille de Tramoy, près de Montluel (Bugey) ; ce ne fut qu'à son corps défendant et avec la plus vive répugnance qu'il accepta les fonctions épiscopales. Sa modestie était extrême, proverbiale, il se souvenait de son origine et ces hautes fonctions lui paraissaient bien au-dessus de son mérite. Il avait beaucoup connu saint François de Sales, qui avait pour lui la plus grande estime et l'honorait d'une affection fraternelle.

Homme de paix et de charité, un de ses premiers soins fut de terminer à l'amiable les contestations qui existaient, depuis longtemps, entre les chanoines et l'évêque, au sujet de leurs attributions respectives ; il voulut, suivant l'expression de son plus ancien biographe (1), « couper chemin à toutes les contestes « qui pouvoient naître entre luy et le chapitre de « S. Pierre. »

(1) Dom Maurice Arpaud. *La vie de Monseigneur Don Juste Guérin*, religieux barnabite, évêque et prince de Genève. Annecy, 1678, p. 195.

Cette transaction importante fut signée devant notaires le deux décembre 1636, et, lorsque Charles-Auguste de Sales, l'auteur du *Pourpris historique* et de *La vie de la mère de Blonay* (1), fut nommé *coadjuteur à future succession de Genève,* c'est-à-dire désigné par la Cour de Rome pour occuper le siége épiscopal après la mort de l'évêque Don Juste, les chanoines de Saint-Pierre prirent leurs mesures pour faire confirmer les droits que cette transaction établissait en leur faveur. C'est ce qui résulte de la pièce suivante, qui fut signée officiellement et individuellement, le quatorze mai 1645, *devant l'Eglise de saint François* de la ville d'Annecy, par Mgr Charles-Auguste de Sales et par les « Rév. Seigneurs prévôt, chantre, archidiacre et chanoines » de Saint-Pierre de Genève; je reproduis cet acte textuellement, tel qu'il fut dressé par Me Pierre Delaporte, notaire, bourgeois d'Annecy, sans modifier en rien l'orthographe de l'acte lui-même :

« Lan mil six centz quarente-cinq et le quattor-
« ziesme jour du moys de May Estant Je notaire
« ducal soubzsigne au deuant de Lesglise de st fran-
« coys de la presente ville dannessy Monseigneur
« LIllustrissime et Reuerendissime Charles Auguste
« de Sales Euesque d'Ebron estant prest d'Entrer
« dans lesglise dudict st francoys dans Laquelle le
« venerable chappistre de L'Eglise cathedralle de
« st pierre de Geneue faict Les diuins offices, pour
« apprehender et prendre La possession et la Coad-
« jutorie auecq future succession de L'Euesché dudict
« Geneue a laquelle Il à esté esleu et pourueu par
« sa S. Tous les RR. Seigneurs preuost, chantre,
« Archidiacre et chanoennes cy bas nommes scauoir
« RR. Seigneur Mtre Adrian D'oncieu docteur en
« Theologie preuost dudict venerable chappistre
« RR. Seigneur Mtre charles de Roüer chantre,
« RR. Mtre Pierre francoys Jay docteur en Theologie
« archidiacre, RRds Mtres Pierre de Montfalcon,
« Claude faure, francoys Roux, Gabriel Ducrest,
« claude ayme prunaz, Mauris daricq, francoys de
« la Tornette, Jean louys Marthod, Jean mayod Jean
« gaspard Seraphin, Nycollas Gottey, Claude henry
« de Varax, pierre francoys de Vidonne, Jean claude
« Beybin, pierre magnin Charles de Montfort, Charles
« Salteur, Jacques de lornay Joseph de Sales, Bal-
« tazard Daranthon Jacques de Montfort Jean da-
« renthon tous channoennes dudict venerable chap-
« pistre, Lesquelz par lorgane dudict Seigneur
« preuost, Ont dit a mondict Seigneur LIllustrissime
« et Reuerendissime Euesque dEbron estres pretz
« de Le recepuoir et recognoistre pour coadjuteur
« auecq future succession de la dicte Euesché de
« Geneue Aux protestes neantmoins quilz ont faict
« Et font que c'est sans desroger ny alterer Leurs
« priuileges Immunites, exemptions et statutz, Et
« notamment a la Transaction faicte et passee entre
« monseigneur LIllustrissime et Reuerendissime
« Juste Guerin Euesque dudict Geneue et prince,
« Et Ledict venerable chappistre dattee du second
« Jour du moys de decembre mil six centz trente
« neufz Receupuz et Signé par Mtres duret et dumont
« Ausquelles protestes mondict Seigneur LIllustris-
« sime et Reuerendissime Euesque d'Ebron a ac-
« quiescé et conscenty Et a tout le contenu dIcelles
« ayant de plus dict et declairé que en tant que de
« besoingt Il confirme, Rattifie, et approuue Ladicte
« Transaction passee le dict second Jour de decembre
« mil six centz trente neufz de poinct en poinct sellon
« sa forme et teneur la tenant aultant bonne et
« vallable comme sy par luy et auecq luy mesme
« elle auoit este faicte et passee Desquelles protestes
« declairations et de tout ce que dessus Ledict Sei-
« gneur preuost aux noms que dessus a demande
« acte a Jedict notaire pour seruir et valloir audict
« venerable chappistre ainsy quilz verront affaire
« par Raison, ce que je luy ay accordé en tant que
« concerne mon office au lieu susdict En presence
« de discret Jean filz de michel Rey de nancy sur
« Cluses en faucigny Estudiant en logique au college
« de la presente ville discret Allexandre filz de feu
« françoys Rigaud de Rumilly Lalbanoys estudiant
« en phi..... aussy en la presente ville Auecq hon-
« nête André fils de feu amed Bon cordonnier habi-
« tant en la presente ville Dannessy tesmoingtz
« requis. »

(*Suivent les signatures.* Charles-Auguste de Sales a signé « Charles Auguste Euesque d'Ebron coad. à « future succession de Geneue ; » De Vidonne a signé « Denouery prieur. » Le témoin Bon n'a pas signé « pour ne le s'cauoir. » JULES VUY.

(1) Ces ouvrages, comme on le sait, furent publiés longtemps après l'époque dont je parle

LE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE OU LEFÉVRE

Ce personnage distingué, dont le nom figure sur les marbres historiques de la salle du Conseil général, est né en 1506 au Villaret, dans la paroisse de Saint-Jean-des-Six (1), a été le précepteur de saint Ignace de Loyola à Paris, a été le premier prêtre de la Compagnie de Jésus, a reçu les vœux des six premiers membres de cette société, dont il est ainsi considéré comme le second fondateur, a été professeur à Parme et à Rome, a ouvert les colléges de Cologne, de Coïmbre, a figuré à la diète de Nuremberg et était désigné par le pape comme théologien au Concile de Trente, lorsqu'il mourut à Rome le 1er août 1546. Dès 1560 une chapelle fut établie par Jean Favre, son cousin, curé en France, dans la partie de la grange où il était né, et dès lors son culte s'est répandu dans les contrées où il a exercé son ministère. A la demande de son ordre et du clergé d'Annecy, le Souverain-Pontife, après les enquêtes juridiques, vient de confirmer ce culte par décret du 5 septembre 1872.

Nous ne voulons pas raconter sa vie, qu'une plume plus autorisée donnera sous peu au public. Nous n'avons que quelques observations à faire sur son nom et les portraits qu'on en a conservés.

On sait que plusieurs noms de famille viennent des industries qu'ont exercées leurs chefs, comme Couturier, Masson, Chappuis, Marchand, Pelletier, Favre, etc.

(1) Grillet s'est trompé en attribuant ce village au Grand-Bornand. Son père Louis Favre était du Villaret, et sa mère Marie Perrissin, du Grand-Bornand

Le mot français *Favre*, placé après un nom de famille dans le recensement d'Annecy en 1561, exprimait encore l'idée du latin *faber*, bien qu'il fût déjà un nom de famille pour celles dont les chefs en avaient gardé le surnom après en avoir longtemps exercé le métier.

Dans les actes latins, les noms de famille se mettaient presque toujours au génitif, et au XVIe siècle, après l'édit de François Ier, qui ordonnait de rédiger en français tous les actes publics, les noms des mêmes personnages se trouvent tantôt en latin tantôt en français. Nous en avons des preuves écrites pour les noms de *Bessonis* Besson, *Judicis* Juge ou de Juge, *Ducis* Duc ou Deduc, *Granerii* Granier ou de Granier, *Magnini* Magnin, *Fabri* Favre. Ce n'est qu'au XVIIe siècle que les branches de chaque famille firent définitivement leur choix du nom latin ou français.

Dans la famille Favre, dont diverses branches étaient très répandues au Grand-Bornand, à Saint-Jean-des-Six et autres communes voisines, et qui vinrent s'établir à Annecy, les personnes lettrées, comme prêtres, médecins, religieux, affectaient de conserver la forme latine *Faber*, ainsi qu'on le voit dans les enquêtes de 1596 et 1626.

En Italie, on peut mettre l'article devant presque tous les noms de famille. *Il Fabro* se traduisait en français du XVIe siècle par *Le Febvre*, comme on disait Lecouturier, Letellier, Lepelletier, Leboutteux, Levasseur, Leduc,. Lecomte, Leroy, Lenormand, Langlois, Legendre, Leblant, Lenoir, Lerouge, Leblond, Leborgne, etc.

En Savoie cet usage n'a pas prévalu. Nous trouvons à chaque instant dans les documents archiviques les noms précédents ou analogues sans l'article. Aussi, le nom de *Lefèvre* ne se lit que dans les auteurs étrangers. Ici le personnage en question s'appelle *Faber* ou *Favre* au XVIe siècle, et, depuis lors, FAVRE toujours.

Le Musée d'Annecy possède deux tableaux du B. Pierre Favre. L'un vient du collége des Jésuites, à Lyon, où il a été copié sur un autre qui y est resté, par une main rude et inexpérimentée. Le sujet paraît avoir de trente-cinq à quarante ans. Il rappelle probablement le souvenir du dernier passage du père à Lyon. Il ne porte ni date ni signature.

L'autre représente un sujet de quarante à quarante-cinq ans. Or, le père Favre est mort à quarante ans; ce léger appoint d'âge n'est peut-être que le reflet de l'état d'affaissement qu'il aura forcément subi dans ses derniers instants. D'où nous conclurions qu'il a été copié sur un type fait à Rome, au moment de sa mort. Il est d'ailleurs de la même touche que le portrait de saint Ignace de Loyola, à côté duquel il figure au Musée d'Annecy. Ajoutons que, tout en conservant la gravité et la sévérité de caractère qui, dans le type de Lyon, tournaient presque à la rudesse, celui-ci revêt, sous un pinceau plus délicat, une douceur naturelle et même de la bienveillance. C'est d'ailleurs un portrait fini.

Voici les inscriptions qu'on lit de chaque côté.

A sa droite : *Beatus Petrus Favre primus socius beati patris Ignatii societatis Jesu fundatoris in Villareto Sancti Joannis Dessytz parochia natus anno 1506.*

A sa gauche : *Obiit Rome I. Augusti 1546, anno 6.° post societatem confirmatam ætatis 40 et sepultus est in ecclesia antiqua religiosa nominata Sancta Maria de la Stradaz.*

Remarquons d'abord l'indication précise du lieu de sa naissance, tandis que celui de Lyon ne mentionne que le diocèse dont il était originaire, *Petrus Faber Genevensis;* puis le nom français *Favre* intercalé dans une inscription latine, tandis qu'on trouve le nom latin *Faber* dans l'inscription du tableau de Lyon, dans celle de la chapelle du Villaret, faite par Honoré d'Urfé, marquis de Val-Romey, ensuite d'un pèlerinage à cette chapelle, et surtout dans les enquêtes sur son culte de 1596 et de 1626. Ces deux observations nous portent à croire que le tableau a été fait ici, ou pour être conservé dans une des branches de sa famille qui vint s'établir à Annecy, ou pour être placé sur la crédence de la chapelle de la Providence, à teneur de la fondation de Christophle-Joseph Gautier, en 1698.

Il a pu être copié sur un modèle venu de Rome, et donnant l'indication de sa sépulture de Sainte-Marie-de-la-Strada, ou sur un portrait qui aurait été fait dans ce pays à la demande de Mme d'Arenthon d'Alex, veuve de noble Marius Critain, la même qui avait vu le père Favre au château d'Alex, à son retour d'Allemagne, et qui provoqua l'enquête de 1596 auprès de son fils, le plébain de Thônes.

Quel est l'auteur ds cette œuvre? Ce ne peut être ni César-Aymé Josserme dit Lange, ni Rodolphe Van Helmon, qui avait épousé sa veuve, Noelle Chevillon ; car tous les deux étaient plutôt décorateurs que peintres de genre. Serait-ce le fils du premier, François Josserme, qui est devenu si célèbre en Italie sous le nom de *Lange?* Non encore. Nous avons deux tableaux de cet illustre compatriote : *La Visitation* et *Saint François de Sales*. Il est impossible de reconnaître son genre dans la figure du père Favre. D'ailleurs, Lange signait régulièrement toutes ses productions. Notre tableau ne porte aucun nom. Parti vers 1700 pour l'Italie, ce n'est que dans cette patrie des beaux-arts que Lange perfectionna et compléta sa manière. A Annecy il n'avait pris qu'une aquarelle de Mgr d'Arenthon d'Alex. C'est par un autre peintre que ce prélat avait été peint sur toile (1). J'ai nommé M. Delamonce, lyonnais qui était venu ouvrir un cours de peinture à Chambéry, et qui avait dirigé toutes les décorations d'Annecy pour les fêtes de la canonisation de saint François de Sales, en 1666. Ce serait probablement l'auteur de notre tableau. C.-A. DUCIS.

LE FER A RISOLES

Avant que d'expliquer l'expression qui nous sert de titre, expression dont la facétie excuse seule l'impropriété, car les risôles ne se font ni dans un fer, ni dans un moule quelconque, disons d'abord que les risôles, ou *resûles* en patois savoyard, sont, non pas des « couennes de cochon grillées, » comme le

(1) C'est sur cette toile que Bouchet fit la gravure qui figure en tête de la vie du prélat par le Père Masson.

pensait Méon, interprétant les *Crieries de Paris,* mais une sorte de pâtisserie bourgeoise qui a pris son nom du fait que pour la cuire, on la *rissole* dans une poêle à frire.

Les littérateurs français ont employé ce terme depuis le XIIIe siècle et peut-être avant ; ajoutons que l'usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours de faire des risôles le jour de Noël est dû à une tradition suivant laquelle Marie, et cela est assez conforme aux usages de l'Orient, en aurait fait elle-même pour servir de provisions de voyage, lorsque, se rendant à Jérusalem, elle mit au monde le Sauveur des hommes dans la crèche de Bethléem.

Les citations suivantes ne laissent aucun doute sur l'ancienneté du mot qui nous occupe, mot qui n'était point alors restreint à nos contrées, si tant est qu'il le soit aujourd'hui :

Arthocreas dicuntur ***roissoles.***

(J. de Garlande : *Dictionarius,* 1220 env.)

As Clers qui viendent de l'estude
S'un de çax vient qui estudient,
Ne te conois, qui es-tu, dident ;
Craissius qui dort sor les ***roisoles,***
Qui borse a dure et giffes (joues) moles.
A plus tost bien por son avoir,
Que li las n'ait por son savoir
Qui au cruisel tote nuit veille.
Por ce est-il fox qui s'esmerveille
S'auques deschiéent les escoles
Por querre le mole as ***roisoles.***

(Gautier de Coinsi : *De sainte Leocade,* 1226 env.)

Chaudes oublées renforcies,
Galettes chaudes, eschaudez,
Roinsolles, ça denrée aux dez.

(Guill de Villeneuve : *Crieries de Paris,* 1300.)

Dans les *Statuts des pâticiers,* publiés en 1566, le mot *risôle* est employé dans la même forme que nous en usons aujourd'hui.

Passons maintenant au *fer* ou *moule à risôles,* objet qui n'existe pas et que l'on envoie chercher aux jeunes gens inexpérimentés, qui peuvent apprendre à leurs dépens, par le poids dont on les charge, à se défier de l'insidieuse formule dont l'usage paraît aussi ancien que le mot *risôle* lui-même, car nous venons de voir, au commencement du XIIIe siècle, Gautier de Coinsi parler des écoliers qui vont « querre le mole as roisoles, » et l'auteur de la *Desputoison de la Sinagogue et de Sainte Eglise* met cette même expression dans la bouche de l'Eglise, pour indiquer le système décevant du Judaïsme depuis la manifestation du Verbe incarné :

Trop es fole et avuegle quand contre moi paroles :
Je te metrai voir toutes au dessous tes paroles.
Tu destruis les juyfs et confond et afoles
Qui lor commande ***quirre les maules aus roinssoles***
Les maules aus roinssoles, c'est légier à entendre :
Messies est venuz.....

M. Jubinal, et après lui les savants éditeurs de l'*Histoire littéraire de la France* (XXIII, 217), traduisent : *quirre les maules aus roinssoles* par : *cuire les moules aus rissoles,* voyant dans cette phrase un cop-à-l'âne par inversion, car, disent-ils, on cuit les rissoles dans les moules, et non les moules dans les rissoles. Nous croyons complètement inexacte cette explication, basée sur une mauvaise interprétation du mot *quirre,* qui signifie non pas *cuire,* mais chercher, *quérir.*

Comme on a pu le pressentir par les lignes précédentes, nous touchons à l'usage du *poisson d'avril,* si répandu dans toute la France, et au sujet duquel on a écrit bien des pages que nous n'avons pas à répéter. Nous nous bornerons à citer quelques faits qui rentrent plus ou moins dans la catégorie de celui qui nous occupe.

Dans son *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin,* Béronie dit que le premier avril les cuisiniers envoyent leurs marmitons chercher *lou molle de las gogas,* c'est-à-dire le moule à boudins, et que l'on donne à ces derniers, en les renvoyant, un objet très pesant à porter.

A Gex, on charge les jeunes gens sans expérience d'aller chercher du *levain pour faire des saucisses,* ou bien la *mesure des épenallets* (échinée de porc).

Chez les vignerons du canton de Vaud, durant les travaux de la vendange, on envoie l'ouvrier le plus niais chercher, dans une hotte, la *machine* ou l'*affaire pour nelloyer les cuves,* partout on charge le pauvre diable de pesantes pierres, lui recommandant encore de porter avec précaution, et en marchant lentement, le fardeau dérisoire.

Tout autant que dans les campagnes, peut-être plus encore, ces mystifications sont de mode à Paris.

Les épiciers sont habitués à voir les bonnes venir chercher une livre de *sel dessalé,* un quarteron d'*œufs de coq,* pour deux sous de *poudre de patagon.*

Dans les ateliers typographiques, on charge un apprenti bien novice d'aller demander la *pierre à aiguiser le composteur.*

Comme le moindre pli altère le velours qu'on est obligé d'enrouler au lieu de le plier, on ne manque pas, dans les maisons de nouveautés, d'envoyer le commis le plus inexpérimenté chercher la *presse à velours.*

Il n'y a pas jusqu'aux administrations militaires où l'on n'envoie quelque jeune élève fourrier chercher, de bureau en bureau, la *planchette à faire les guillemets.*

A Genève, on charge les apprentis menuisiers ou charpentiers d'aller chercher un *rabot à renfler le bois ;* une *mèche pour percer des trous carrés,* etc.

Dans la fabrique d'horlogerie, le nombre de ces formules insidieuses est presque infini ; rappelons la *lime à user le diamant ;* — le *chalumeau à trois ou à six becs ;* — le *maillet de coton et la boule de verre ;* — le *mandrin en verre ;* — le *livre à attacher ;* — la *tomme de bouc,* qu'on fait accompagner d'*huile de coude,* qui, pour n'être pas de l'*huile de cotrets,* n'en est guère plus agréable.

Lorsqu'un gamin peu *dégrossé* veut se déguiser, on lui dit d'aller emprunter chez un tel sa *peau d'aigle* ou sa *peau de truite,* ou telle autre chose aussi peu trouvable, on lui dit qu'on l'a prêtée à un tel, qui dit l'avoir prêtée à un autre, et ce n'est

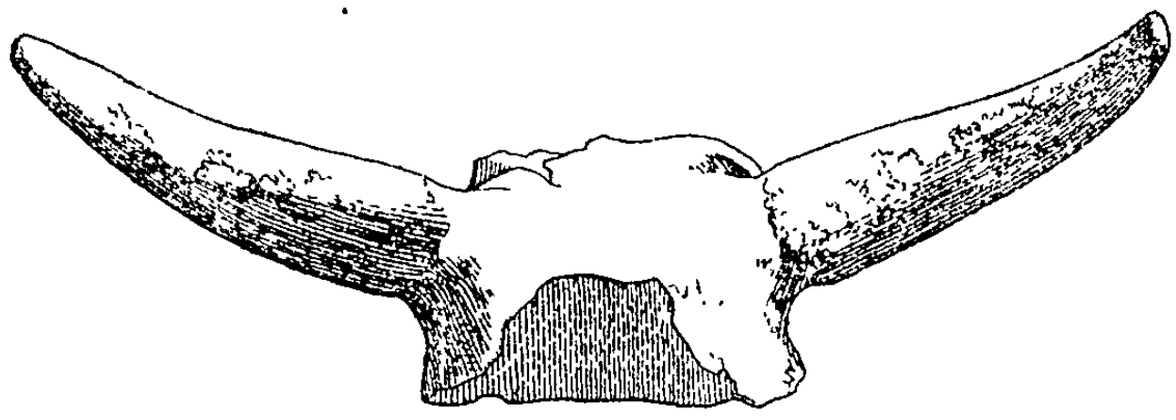

1° Bos priscus, échelle 1/10.

Lehm de Saint-Jean-de-Bournay (Isère).

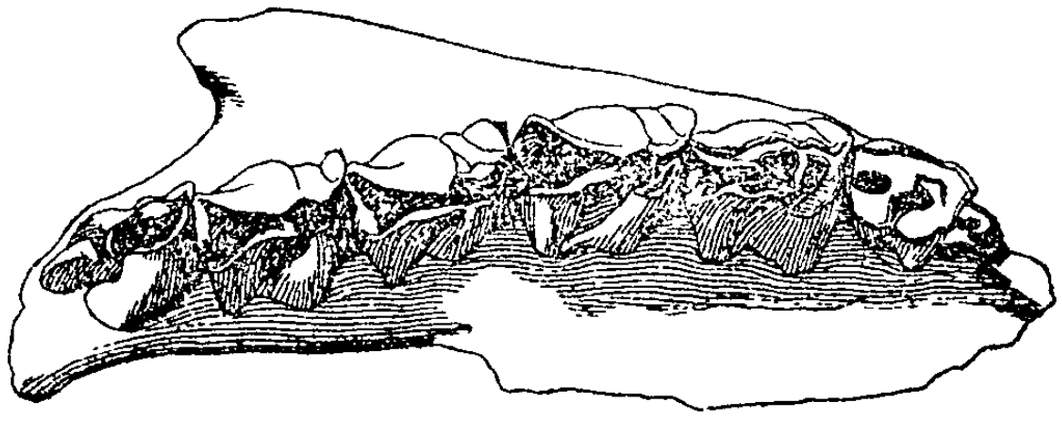

2° Rhinoceros tichorhinus, échelle 1/4.

Lehm de Rochecardon (Rhône).

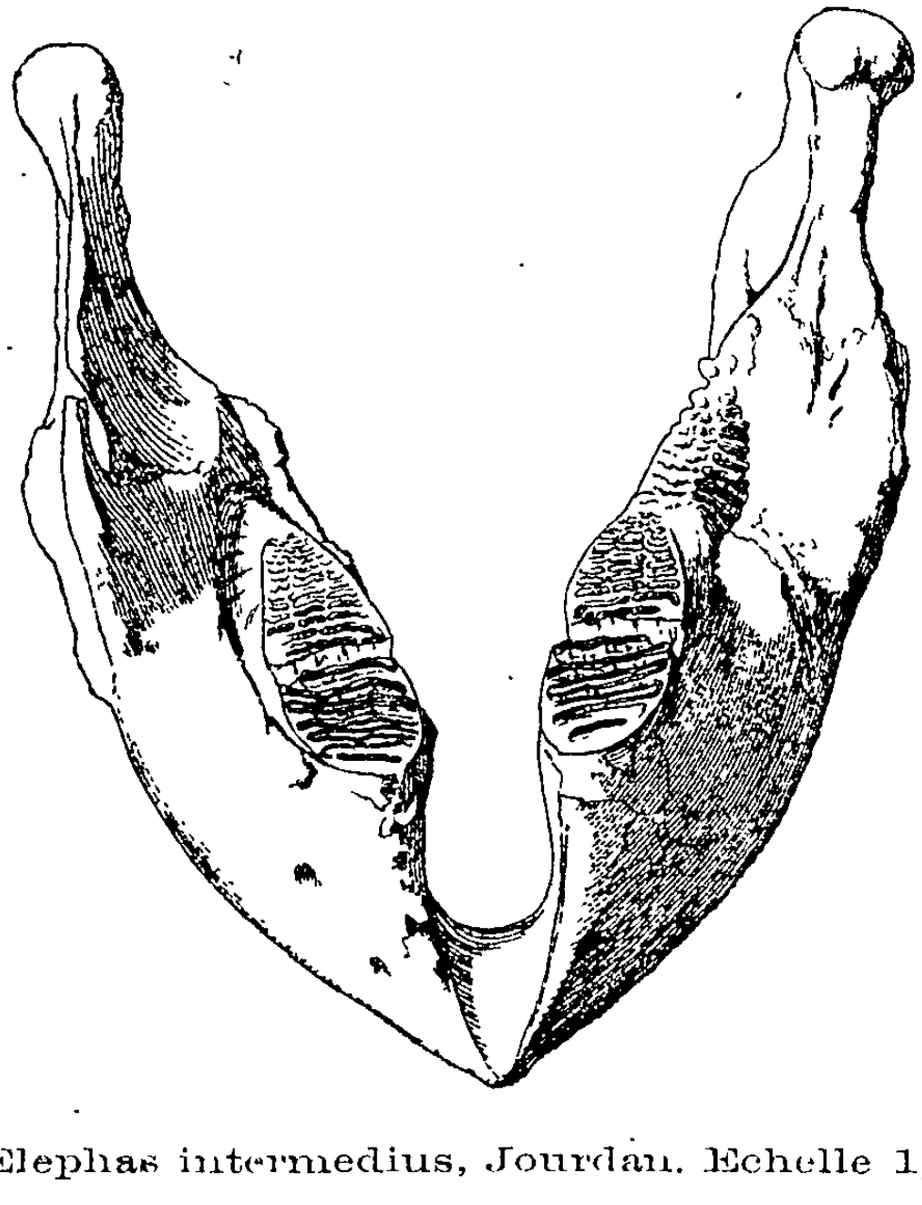

3° Elephas intermedius, Jourdan. Echelle 1/10.

Lehm de la Quarantaine à Lyon.

qu'après de nombreuses allées et venues que le niais, harassé par ses courses inutiles, commence à comprendre qu'il est le sot de la farce.

BLAVIGNAC.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION MALE D'ANNECY EN 1726

Etat sommaire de tous les garçons, hommes, prestres, garçons de boutiques, valets et autres étrangers consignés dans le registre du dénombrement des mâles de la ville d'Annecy en 1726.

Consignés	d'un an à douze	717
	de douze à dix-huit	218
	de dix-huit à quarante	490
	de quarante et plus	619
Id.	dans le service du Roy	68
	absents de la ville et des Etats	128
	infirmes incapables au service	33
Id.	prêtres	98
	étrangers, étudiants, garçons de boutiques, valets.	312
	Total	2,683

Nous nobles sindics de la ville d'Annecy s. signés, certifions avoir fidèlement procédé à la consigne cy-devant écrite, des hommes, garçons tant présents, absents, que au service de S. M., Prêtres, et autres habitants de la présente ville, en exécution, et conformément à l'édit de Sa dite Mté du 24 septembre 1713. En foy de quoy nous avons signé et fait contresigner par le secrétaire ordre de la ville. Annessy le 1er juillet 1726. De Lambert de Soyrier sindic. Favre sindic. Flocard sindic Perravex sindic. Favre secrétaire.

(Extrait des Archives départementales)

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 15 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M le Président fait part de la mort de M. Dufour, de Rumilly, ancien magistrat dont les loisirs étaient consacrés au travaux agronomiques et aux études scientifiques et littéraires. Il était un des collaborateurs de la *Revue savoisienne*.

M. Dunant communique ensuite une lettre de M. le Secrétaire général de la *Société archéologique du midi de la France,* accompagnant l'envoi de plusieurs mémoires et demandant les 13 volumes de la *Revue* en échange de tout ce que cette Société a publié La proposition est acceptée avec empressement.

Il est décidé en outre que le 1er numéro de la première année de la *Revue* (1860), depuis longtemps épuisé, sera réimprimé; les séries seront ainsi complétées et la Société pourra livrer, contre échange ou contre remboursement, chaque année isolée ou la collection entière, brochée.

En énumérant les dons et échanges, M. l'*archiviste* signale un volumineux envoi de M. Blavignac. Le savant architecte et archéologue genevois a fait hommage de ses œuvres, en majeure partie ornées de planches, et dont la plupart concernent notre contrée. Des remerciements sont votés à l'unanimité à l'infatigable travailleur qui veut bien promettre de devenir un collaborateur assidu de notre journal.

M. Revon présente un magnifique cadeau fait à la bibliothèque publique par M. Andrevetan, de La Roche, membre de la Société: c'est l'*Anatomie humaine*, de Bourgery et Jacob, en 16 vol. in-folio, dont 8 de texte et 8 de planches. M. Andrevetan fait aussi hommage d'une médaille d'argent de très grand module, qui lui fut décernée par la Société savoisienne de Paris, et d'une médaille de bronze offerte au donateur en souvenir de son dévouement pendant le choléra de 1832.

M. Ducis annonce que le culte public du B. Pierre Favre, né à Saint-Jean-de-Sixt, canton de Thônes, dont il a pu apprécier et compléter les documents pour le diocèse d'Annecy, vient d'être confirmé, après les enquêtes juridiqu s, par décret du Souverain-Pontife du 5 septembre 1872. Le nom de ce personnage distingué figure sur les marbres historiques de la salle du Conseil général, d après le tableau arrêté par la Société Florimontane.

Le même, énumérant seize témoignages historiques sur le Grand-Saint-Bernard, pense qu'ils font retarder de près de trois quarts de siècle l'époque de la vie de saint Bernard de Menthon pour la faire concorder avec l'histoire contemporaine.

M. Serand rappelle que M. Cibrario, dans une lettre adressée à M. Joseph Dessaix, émettait une opinion analogue.

M Ducis reviendra sur cette question.

On procède à la visite de la salle d'ethnographie, récemment ouverte au public. Chaque vitrine porte des étiquettes générales, indiquant la classification géographique; des étiquettes détaillées désignent pour chaque objet son nom français, avec le nom local, son usage, sa provenance, enfin le mode d'acquisition. A ce propos, M. *Revon* fait observer que la plus grande partie de cette collection est due à la générosité de quelques membres de la Société: ainsi, M. Tripp, un Annécien fixé à Tampico, nous fait hommage, presque chaque année, d'objets antiques ou modernes du Mexique; MM. Dégerine et M. l'abbé Chevalier ont donné les trois quarts de ce que nous possédons en produits de l'Océanie; un membre a rapporté une série de l'Algérie, et trois autres membres, MM. Papier, Doublet et Leblond, nous envoient gratuitement des spécimens variés et nombreux de l'industrie algérienne et tunisienne : une nouvelle caisse est déjà annoncée. En dehors de la Société, il est juste de mentionner en première ligne M. Alexandre Vagnoux, de La Roche, donateur d'une fort belle collection japonaise.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

M. Blavignac, la collection de ses œuvres: *Histoire de l'architecture sacrée*, avec atlas; — *Armorial genevois*, — *Description* de quelques monuments celtiques situés dans le canton de Genève; — *Description* monumentale de l'église Saint-Pierre, de Genève ; — *Description* monumentale de l'église Notre-Dame, de Lausanne; — *Recherches* sur quelques fragments d'architecture romaine découverts à Genève; — *Notes historiques* sur l'église de Saint-Pierre, de Genève; — *Restauration* des stalles hautes de l'ancienne cathédrale de Genève; — *Notice descriptive* sur les monnaies trouvées dans le trésor de Feygères ; — *Lettre* à M. Vulliemin sur un ancien cimetière ; — *Notice* sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'église Saint-Pierre; — *Deux rapports* sur les recherches et les travaux exécutés en 1850 dans le temple de Saint-Pierre; — *Etrennes* de l'Helvétie romande, 1849; — *Le cimetière de Genève*, — *Comptes* de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas, à Fribourg; — *Le moyen de parvenir*, étude historique et littéraire; — *Recherches historiques et littéraires* sur le moyen de parvenir.

La famille Varenne de Fenille, par A. Albrier, don de l'auteur; — *Les Salluviens*, Pisavis; *la Touloubre*, plan du territoire de Salon, par J. Dauphin, don de l'auteur; — *Mémoire* sur le missel appelé de Tarentaise, par M. Fleury, don de l'auteur; — *Essai* sur les définitions géométriques, par J.-F. Bonnel, don de l'auteur; — *Rome et ses sept montagnes*, par P. Vachoud, don de l'auteur; — *Eglogues*, idylles et Arcachon, par le docteur Andrevetan, don de l'auteur; — *Exposition internationale universelle de Lyon*, cantate, par A. Bellin, don de l'auteur; — *Biographie* de Zéphirin Exertier et neuvième cahier de ses œuvres, don de M. E. Serand; — *Les jeux publics en France*, par E. Dréolle, don de l'auteur; — *Quelques observations à M. Taberlet*, don de M. Rollier Joseph;

— *Mémoires* de la Société archéologique du midi de la France; — *Mémoires* de la Société des antiquaires de France; — *Société* d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var; — *Société botanique de Lyon;* — *Bulletin* de l'Institut national genevois; — *Annales* de la Société d'agriculture de Lyon; — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; — *Mémoires* de l'Académie de Lyon; — *Bulletin* de la Société académique de Boulogne; — *Revue archéologique;* — *Revue du Lyonnais;* — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; — *Revue* des sociétés savantes; — *L'Investigateur;* — *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France; — *Revue bibliographique universelle;* — *Sabaudia;* — *L'Educateur;* — *Journal* des connaissances médicales; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie; — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne; — *Mémoires* de l'Académie de la val d'Isère; — *Travaux* de la Société d'histoire de la Maurienne; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Les Alpes;* — *L'Union savoisienne;* — *Le Faucigny;* — *L'Echo du Salève;* — *L'Annonce de Savoie;* — *La Savoie thermale;* — *Courrier des Alpes;* — *Courrier de Turin;* — *L'Italia agricola.*

Le secrétaire-adjoint, L. REVON.

—

La *Revue savoisienne* publiera dans ses prochains numéros: M. Camille Dunant, Souvenirs intimes sur Germain Sommeiller. — M. Ernest Chantre, L'époque du bronze dans le bassin moyen du Rhône, avec plusieurs planches. — M. l'abbé Gex, Notice sur M. Rouge, de Samoëns. — M. J.-C. de Vigne, Revue artistique de l'année. — M. Johannès Weber, Chronique musicale. — M. le docteur Ollivier, Sépultures préhistoriques dans les Basses-Alpes. — M. Ducis, Topographie du vieil Annecy. — Id., Le culte de Mithra en Savoie. — De divers auteurs, études biographiques, historiques et littéraires, etc.

—

M. le professeur Kampschulte (1) est décédé le 3 décembre 1872, après une longue et grave maladie. Il était déjà bien souffrant lorsqu'il passa à Genève, dans le mois de mai dernier, à son retour d'Italie. C'est une grande perte pour l'histoire de nos contrées. Espérons que le second volume de son ouvrage, dont le manuscrit était à peu près terminé, pourra être publié par les soins d'hommes compétents; il est, en tout cas, profondément regrettable qu'un si beau et si consciencieux ouvrage demeure inachevé. J. V.

—

M. Achille Jubinal vient de retrouver les documents relatifs au contrat passé entre le cardinal de Lorraine, le peintre Murgalat, de Troyes, chargé d'exécuter les cartons, et le tapissier Pepersacq, de Charleville, pour la confection des tapisseries dont il voulait faire cadeau à l'église Saint-Remy de Reims.

Cette découverte est d'un haut intérêt archéologique; on trouve dans le contrat mille détails des plus curieux. On annonce comme prochaine la publication de ces documents.

—

La grande curiosité du Muséum du Jardin des Plantes de Paris est aujourd'hui le squelette d'homme fossile, découvert par M. Rivière le 26 mars 1872 dans les grottes de Menton (Italie).

Ce squelette des cavernes de Rousset-Rousset est installé aujourd'hui dans la nouvelle galerie composée de six salles, où sont exposés spécialement les objets d'anthropologie. Le squelette parfaitement naturel est couché, le corps ployé, à moitié pétrifié, et il offre cette particularité, que la tête et les pieds sont couverts d'une infinité de petits coquillages parfaitement formés.

L'homme fossile est la grande nouveauté du Muséum.

—

Une statue vient d'être élevée à l'inventeur de la lampe de sûreté, sir Hamphrey Davy, à Peyzance (Angleterre), sa ville natale. Cette statue, représentant Davy tenant la lampe à la main, a coûté 600 livres sterling, produit de souscriptions privées.

—

Dans la province de Constantine, le conseil général a concédé à une compagnie le chemin de fer de Bône à Tébessa par Guelma, c'est-à-dire d'un des ports principaux de l'Algérie à une vieille ville romaine située au loin dans l'intérieur, au pied de montagnes qui relient les chaînes tunisiennes au grand massif de l'Aurès. Cette voie ferrée, dans son trajet de Bône à Guelma par la vallée de la Seybouse, traversera l'un des districts les plus favorisés de l'Afrique du nord sous le triple rapport du climat, de la terre et des eaux.

Dans la province d'Alger, les créations de villages agricoles continuent. C'est dans la Kabylie que se porte principalement l'effort de la colonisation. Tizi-ouzou vient d'être doté de 6,005 hectares, Rébeval de 610, la Bois-Sacré de 4,004. — Ces trois colonies sont voisines du fleuve Sébaou. — Isserville, sur l'Isser, reçoit 3,353 hectares. Trois villages de la banlieue de Dellys, Oulad-Kheddache, Oulad-Mahdjoub et Azerou, sont fondés avec respectivement 638, 451 et 980 hectares. Enfin 7,424 hectares du territoire de diverses tribus vont agrandir le centre de Drâ-el-Mizan et servir à la fondation de quatre colonies, Bou-Thaïma, Aomar, Aïn-Zaouïa et Bordj-Bogni, situées, ainsi que Drâ-el-Mizan, au pied des hautes montagnes du Jurjura, dans le bassin de l'Oued-Bougdoura, tributaire du Sébaou. Voilà donc, sur ces confins de la Grande-Kabylie, 22 à 23,000 hectares à la veille d'être occupés. De l'autre côté de la province, sur le chemin de fer d'Alger à Oran, 4,288 hectares sont consacrés à la création d'Oued-bou-Kader.

La province d'Oran s'occupe de son réseau de chemins de fer. Son conseil général vient de concéder à des banquiers de la Rochelle une ligne de 55 kilomètres, destinée à relier le Tlélat à Sidi-bel-Abbès. Le Tlélat est une station du chemin de fer d'Alger à Oran, et Sidi-bel-Abbès une ville de beaucoup d'avenir, située au centre de la province, sur la Mékerra, qui plus bas se nomme le Sig.

—

Pendant l'année 1871, le service des postes des Iles-Britanniques a expédié 915 millions de lettres, soit 29 par habitant, 75 millions de cartes postales, 103 millions de livres ou paquets de livres, 99 millions de journaux et revues, 12 millions de mandats. Le nombre des télégrammes a été de 12,700,000.

—

Le nombre des personnes du sexe masculin employées dans les mines de houille du Royaume-Uni a été de 370,881 dans l'année 1871, et le nombre de tonnes extraites, de 117,439,251. Il y a eu dans l'année 826 accidents, qui ont entraîné 1075 morts : cela fait un mineur tué pour 109,246 tonnes extraites.

—

The Go Athead (Le Va de l'avant), tel est le titre du journal qui paraît dans le train de New-Yorck à San-Francisco. On sait que le chemin de fer met sept jours pour traverser le continent entre ces deux villes. A chaque station importante, trois journalistes ambulants recueillent des télégrammes de toutes les parties du monde et les font composer par douze typographes. Demi-heure après, le journal est en vente. Pendant les sept jours que dure le voyage le nombre des éditions dépasse soixante, et le nombre des numéros vendus est très considérable; il le devient tous les jours davantage.

—

La population du Bengale est de 66,524,628 habitants pour une superficie de 62,331,616 hectares. D'où il suit que le Bengale nourrit près de 107 habitants par kilomètre carré, tandis que la France n'en nourrit que 70. Peuplé comme le Bengale, notre pays n'aurait pas moins de 57 à 58 millions d'âmes au lieu de 38.

—

Le recensement nouveau donne à Bombay 49,050 Parsis ou adorateurs du Feu.

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1870, p. 19.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — TOPOGRAPHIE DU VIEIL ANNECY.

Pages

Les Alpes pennines, grecques et cottiennes, par M. le baron Raverat 5
Découverte d'un trésor de l'âge du bronze à Réalon (Hautes-Alpes), par M. Ernest Chantre 20
Les Alpes-pœnines, graies et cottiennes, par M. Ducis. . 25, 37
Le faubourg Perrière et le pasquier du Tillier, par le même . 30
L'hôpital des pestiférés, par le même 57, 65, 72
Les Marquisats près d'Annecy, par le même 77
La maison de la Galerie, par le même. 78
L'hôpital général de la Providence à Annecy, par le même. 85, 93

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M. Johannès Weber . . . 6, 43, 74
La musique à Annecy, par M. J.-C. de Vigne . . . 9, 31, 38

BIBLIOGRAPHIE.

Les ouvrages de M. l'abbé Tissot sur l'enseignement de la musique, par M. J.-C. de Vigne 3
Franchises municipales de Cusy en Genevois, de M. A. de Foras, par M. Jules Vuy 6
En Savoie, de M. Moïse Hornung. — Société d'histoire du canton d'Argovie, par le même 15
Etudes paléontologiques sur les dépôts jurassiques du bassin du Rhône, de M. Dumortier, par M. G. de Mortillet. 15
Notice sur la bâtie d'Albanais, le Prieuré de Saint-Robert et Montcel, de M. Dufour, par M. Jules Vuy 51
Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, de M. Aubert, par M. Pol Nicard 58

BULLETIN.

Séances de la Société, notes, etc. 8, 15, 24, 35, 52, 68, 75, 84, 92, 99

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

A propos de Saint-François de Sales, par M. Jules Vuy . 12, 95
Marie Armand, par le même 41
Polybe d'accord avec tous les historiens sur le passage d'Annibal, par M. Ducis 45
Les naturalisés de la Haute-Savoie en France de 1815 à 1817, par M. Albrier 56

Pages

Les Allobroges sous la république romaine, par M. Ducis. . 61
La campagne de Pomptinus chez les Allobroges, par le même. 69
Deux autographes de Charles-Emmanuel Ier, par M. Serand . 71
Jacques Replat, par M. Grand. 89
Le B. Pierre Favre ou Lefèvre, par M. C.-A. Ducis . . . 96

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

Le Myosotis, poésie, par M. B. Dufernex 8
Le bois de sapins, poésie, par M. Jules Vuy 24
Les paroles ailées, par M. Hammann 27
Instruments de musique algériens, par M. Papier 66
A M. G. Revilliod, *Le sommeil et la mort*, poésie, par M. B. Dufernex 68
La bête du Gévaudan, par M. Blavignac 81
Le billet de l'ange, poésie, par M. Jules Vuy 83
Le fer à risôles, par M. Blavignac 97

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Les insectes utiles et nuisibles de la Savoie, par M. Chevalier 1, 26, 47
Les oiseaux utiles, par MM. James et Louis Revon . . 11, 21
L'aurore boréale du 4 février, par M. Louis Revon . . . 14
Géologie du tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis, par M. G. de Mortillet 17
Reboisement du Cré du Maure, par M. Motte 39
Les ardoisières de Morzine, par M. F. Mermillod 53
Les carrières de Saint-Jean de Coux, par le même . . . 55
Statistique minière de la province du Genevois, par M. l'intendant de Passier 63
Catalogue des reptiles des environs d'Annecy, par M. Thabuis 80, 87
Note sur les fourmis d'Amérique, par M. Favre-Clavairoz . 83
Faune du lehm de Saint-Germain au Mont-d'Or et aperçu sur l'ensemble de la faune quaternaire du bassin du Rhône, par M. Chantre 94
Dénombrement de la population mâle d'Annecy en 1726. . 99

PLANCHES HORS TEXTE.

1° Trésor de Réalon, époque du bronze. — N° de mars.
2° Carrières de Morzine et de Saint-Jean de Coux. — N° de juillet.
3° Animaux fossiles du bassin du Rhône. — N° de décembre.

BnF Gallica

Revue savoisienne : journal publié par l'Association florimontane d'Annecy : histoire, sciences, arts, industrie, [...]

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

BnF Gallica

Académie florimontane (Annecy). Auteur du texte. Revue savoisienne : journal publié par l'Association florimontane d'Annecy : histoire, sciences, arts, industrie, littérature / Jules Philippe, directeur-gérant. 1873.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres, à Dijon.
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
BOLTSHAUSER, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
CHANTRE ERNEST, géologue, à Lyon.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DE VIGNE, homme de lettres, à Gand.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
GONTHIER, vicaire, à Cuvat (Haute-Savoie).
HENRY PAUL, pharmacien, à Annecy.
LEBLOND, professeur, à Bône (Algérie).
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
OGIER, homme de lettres, à Annecy.
PERRIN, conservateur du Musée de Chambéry.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane à Annecy.
POURIAU, professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon.
RABUT FRANÇOIS, professeur au Lycée de Dijon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.
VALLIER GUSTAVE, numismate, à Grenoble.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — REVON — SERAND

1873 — 14ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1873

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

14me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 janvier 1873.

DÉPÔT Haute-Savoie 18

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — L'hôpital général de la Providence à Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Le château de Rouelbeau, par M. Blavignac. — Fonderies ou cachettes de fondeurs de l'âge du bronze dans la Côte-dO'r et la Savoie, par M. Ernest Chantre. — Les beaux-arts à Annecy, revue de l'année 1872, par M. J.-C. de Vigne. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — *Matin de novembre* (poésie), par M. Achille Millien. — A M. Jules Vuy (poésie), par M. H. Tavernier.

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE A ANNECY

(Suite et fin. — Voir les nos de novembre et décembre 1872.)

Nous reprenons la suite des dispositions testamentaires du second fondateur de l'établissement, Christophle-Joseph Gautier.

« Le prestre sera nourri honorablement selon sa qualité et les dits six pauvres seront aussy nourris de pain de froment et de segle meslé et les garçons mangeront à la table du prestre pour y prendre une bonne éducation et les filles mangeront à la table de la maistresse, et pour les garçons ils auront deux verres de vin pour les repas du disné et soupé et pour les filles elles n'en auront point à la réserve qu'elles ayent quelques incommodités et les dits pauvres garçons et filles seront obligés d'assister à toutes les preyères qui se feront dans la dite chapelle avec les autres pauvres de la Providence et ne participeront aucunement aux ausmones que l'on fera au dit Hospital ains viveront des revenus des dites rentes aussy bien que le dit prestre, lequel sera tenu de dire ou faire dire en la dite chapelle tous les soirs les litanies de nostre Dame et le salve regina et le deprofondis à la fin qui seront respondu par les dits pauvres en hyver environ les quattre a cinq heures, et en esté entre les sept et huit et l'on sonnerat la cloche pour cet effect affin que le peuple y puisse assister, si bon luy semble et attirer par ce moyen la devotion dans la dite chappelle, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, et quand les filles seront nubiles on les mariera le jour de la tres sainte Trinité et on leur donnera de dotte à chasquune deux cents florins et l'habit qu'elles porteront, les garçons on les ferat apprendre des mestiers et pour cet effect on leur baillera deux cents florins et l'habit qu'ils auront, et dans les contrats dottaux et apprentissages qui se feront sera dit que l'argent est provenu de la présente fondation, et si les filles pouvoient estre reçues dans quelques religions on leur donneroit la mesme somme, s'ils y avoit des garçons qui fussent jugés capables de se faire prestres et entrer au séminaire on leurs baillera la mesme somme de deux cents florins pour leurs habits et l'on preyera monseigneur et les seigneurs administrateurs du séminaire de leurs accorder une des bourses. »

Le fondateur donnait toutes les provisions qu'on trouverait à son décès et ordonnait qu'on eût toujours une année à l'avance au moins vingt coupes de froment, douze de seigle, et douze sommées de vin. Si les revenus ne suffisaient pas, on diminuerait proportionnellement le nombre des pauvres. S'ils étaient plus que suffisants, on dresserait une infirmerie dans une des chambres de la maison pour les malades de l'établissement, et, s'il n'y en avait pas, pour ceux de la ville, au choix des administrateurs et des dames de la charité des pauvres malades.

Il ordonnait aussi « que les dits pauvres soyent régis et gouvernés tant par le dit ausmonier que la sœur De Vigo, qu'il ordonne estre continuée pendant sa vie dans l'employ de directrice et gouvernante du dit hospital et cela en considération du zèle et de l'affection avec lesquels elle a soustenu et fait rouler la maison pendant le temps des guerres et de la disette, estant d'ailleurs très propre pour cet employ et très capable d'inspirer la piété aux pauvres. » Cette sœur De Vigo n'avait point voulu de gage pour son service, et avait refusé des établissements dans des communautés religieuses. Après elle il nomme la dite Duvernay dont il loue également la capacité.

Lorsqu'une directrice, par maladie ou autrement, ne pourrait plus continuer à servir, elle devait prendre la place de l'une des trois filles qui sortirait, mais toutefois être soignée à part dans la partie méridionale de la maison et avec tous les égards dus à ses services précédents. Pendant tout ce temps, les deux autres filles devaient manger avec elle dans la pièce qui lui serait assignée.

Il défend expressément d'introduire dans l'établissement aucune communauté religieuse.

Après sa mort, ses meubles devaient orner l'ap-

partement de l'aumônier, qui servirait également au bureau de l'administration.

Il voulait aussi qu'on établît un jardin « du costé des capucins » pour l'usage du prêtre, de la gouvernante et des pauvres. Nous omettons tous les autres détails relatifs aux legs de famille.

Cette fondation fut acceptée par Rd François Coppier, l'un des officiers administrateurs de l'hôpital, au nom de ses collègues, et stipulée par M. Pollat, notaire, en présence de Rd Charles Paris et Rd Jean-Claude Fleury, tous deux prêtres et bourgeois d'Annecy. MM. Coppier et Paris avaient été aumôniers de Mgr d'Arenthon d'Alex.

Ensuite de l'avis favorable et même laudatif du procureur fiscal épiscopal, le vicaire général, M. Joseph Falcaz, en l'absence de l'évêque, approuva et autorisa, par sentence du 15 janvier 1699, toutes les conditions de cette fondation qui étaient du ressort ecclésiastique, sauf qu'il réserve pour l'évèque et les administrateurs le choix du prêtre, de la gouvernante, des trois garçons et des trois filles, après la mort du fondateur.

Elle ne tarda pas d'arriver quelques mois après, le 7 avril 1699. Il avait prescrit de donner, à cette occasion, « à chaques garçons deux aulnes de gros draps de Valley noyr et un chappeau noyr, une paire de souillers et une chandelle, et aux filles trois aulnes de tiretaines noire, une paire de souillers, un chapellet et une chandelle. » C'est ainsi que tous les pauvres assistèrent à ses obsèques, qui se firent, non pas à la chapelle de l'hôpital, ainsi qu'il l'avait désiré, car elle ne pouvait être achevée, mais à l'église des Cordeliers ou la cathédrale, dont il avait été également le bienfaiteur.

En renouvelant le pavé de cette église, il y a quelques années, on a sorti sa pierre sépulcrale, qui a été ébréchée. Nous donnons ici la lecture de l'inscription, qui paraît avoir été composée par lui-même, en suppléant entre parenthèse les mots qui devaient se trouver sur la partie cassée :

Tumbau de sieur Christophle Joseph Gautier (décédé le 7 avril 1699 à) Annessy. Lequel pour faire revivre la noblesse et piété de ces ancêtres notamment de noble Jean Gautier conseigneur de la Rochette des Monons son bon ayeul a fondé à perpetuité dans cete esglise la predication (ou procession) de loctave de la feste Dieu et benediction tous les vendredis de lanné.

On a vu, dans l'article précédent, les dures conséquences de la mauvaise saison de 1698. Ainsi que l'avait fait Charles-Emmanuel II en 1675, Victor-Amédée II destina au soulagement des pauvres de la province du Genevois deux cents sacs de blé, de cinq émines chacun (1 hectolitre 15), qui arrivèrent par le Grand-Saint-Bernard en Chablais, au mois de mai seulement, lorsque les plus fortes épreuves étaient passées.

Pour éviter les frais de port jusqu'à Annecy et tirer meilleur parti de ce blé en face des marchés suisses, le conseil de ville sollicita et obtint l'autorisation de le faire vendre à Thonon. L'opération produisit 74 louis d'or et demi (de 12 livres 10 sols chacun), qui furent remis aux syndics d'Annecy, outre sept coupes (plus de deux décalitres) de froment laissées pour la garnison du fort des Allinges, et dont le prix devait être remis plus tard.

La famine ayant cessé lors de cette recette, le conseil demanda l'emploi spécial qu'il en fallait faire et Son Altesse royale lui fit dire par l'intendant général de Savoie (lettre du 4 août 1700) que son intention était de la donner aux directeurs de l'hôpital de la Providence. Ce fut encore spectable Joseph Bouvard qui la reçut, le 8 décembre 1700, des syndics d'Annecy, pour être employée à l'achèvement et aux réparations de l'hôpital et décharger l'administration d'un gros loyer qu'elle payait pour le logement provisoire des pauvres.

Où était cet hospice provisoire? Le testament rapporté plus haut de messire Christophle-Joseph Gautier avait été passé à « Annessy au faubourg de la Perriere dans la maison où habitent les dits pauvres de la Providence. » Ne serait-ce point la maison de la Galerie, dont la porte fermait le faubourg de la Perrière? Sa situation presque en face de l'hôpital en construction devait faciliter le transfert successif des diverses catégories de pensionnaires pauvres dans les nouvelles salles, à mesure qu'elles s'achevaient, ainsi que la direction simultanée de tout le personnel des deux bâtiments. Quelque étroite que fût cette maison, il restait toujours près de 200 mètres carrés pour le mouvement du service, en supposant que la cuisine fût au rez-de-chaussée.

Il ne paraît pas que les religieuses du second monastère de la Visitation l'aient affectée à leur service. Car, dans les recensements de la ville de 1724 à 1727, les seuls que nous ayons, on la trouve habitée par un cordonnier, Guillaume Chameys, fils de feu Aymé, et sa mère, puis par sa veuve et son beau-fils, menuisier, « demeurant à la Vieille Visitation proche la Providence. »

Il ne serait pas impossible que cette maison, destinée d'abord par saint François de Sales à des religieuses *visitant* les pauvres et malades, eût servi encore pendant vingt ans à une œuvre de charité, puisqu'après le départ des pauvres elle a continué d'être donnée à loyer; et c'est sans doute à cause de cet usage, étranger à sa destination primitive, que la chapelle avait été négligée, et était demeurée dans l'oubli, ainsi que s'en plaignait Besson, vingt ans plus tard.

Il était bien temps que l'hôpital de la Providence fût achevé, car le nombre des pauvres allait augmenter. La guerre pour la succession d'Espagne, dans laquelle le duc de Savoie se trouvait engagé, amena l'occupation d'Annecy par le régiment de Schullombag en 1701, la dépense de 2,000 écus par la ville pour établir le casernement au château, outre les autres dépenses de logement et d'hôpital militaire, la capitation de près de 17,000 florins pour 1702. Les pluies torrentielles causèrent de graves dégâts en juillet 1703. Et, pour comble de malheurs, une nouvelle occupation militaire commençait en octobre.

Victor-Amédée II, abreuvé d'affronts par Louis XIV et le duc d'Anjou, son gendre, leur déclara la guerre, lui seul, au grand étonnement de l'Europe (1). Le

(1) Costa, *Mémoires*, etc., III, pages 55-70 Freset, *Histoire*, etc., III, pages 58-78. Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, pages 606-612.

comte de Tessé et le duc de la Feuillade envahirent immédiatement la Savoie, dépourvue de troupes. La ville d'Annecy eût été pillée et saccagée sans le dévouement de Mgr de Bernex, qui alla, au milieu des boulets de canon, supplier le commandant français pour le salut de la ville, sans avoir pu toutefois empêcher tous les désordres qui s'étaient déjà commis dans les deux faubourgs du Saint-Sépulcre et de Sainte-Claire.

L'hiver de 1708-1709 avait été si excessif que la plupart des blés furent gelés. C'est au milieu de la famine que le comte de Thaun conduisit 40,000 impériaux en Savoie pour en chasser le corps d'armée français commandé par le duc de Berwick. Il fit prisonnière la garnison d'Annecy. Mais pendant un mois ses bandes hessoises et prussiennes pillèrent, sans quartier, les maisons et les églises dans le Genevois et dans les Bauges. Les denrées montèrent à un prix exorbitant.

Le duc de Savoie revint avec ses troupes nationales en 1711. A la suite de ces deux échecs, les corps français redoublèrent, à leur rentrée, les réquisitions et les déprédations, et ne partirent qu'en 1713, en finissant par le plus odieux procédé, celui de mettre tous les syndics en prison avec huit onces de pain par jour. Le traité de paix était déjà public.

Cette occupation militaire de dix ans avait plus profondément irrité le peuple que la précédente; et, sans les mesures prises par les syndics de Chambéry et d'Annecy, sur l'avis de M. de la Mellarède, elle aurait pu se terminer par une réaction semblable aux *Matinées vénitiennes* (1). Nous en publierons plus tard les détails constatés dans les registres publics.

Au traité d'Utrecht, 1713, Victor-Amédée avait acquis plusieurs provinces en Italie et sur les Alpes, et surtout le royaume de Sicile, qu'il échangea, en 1718, contre celui de Sardaigne. Délivré du fléau de la guerre, il s'occupa d'en réparer les désastres. Entre autres mesures, il faut noter l'édit du 15 janvier 1722, qui ordonnait l'établissement d'un hôpital général de charité dans toutes les villes qui n'en étaient pas encore pourvues, et d'un bureau de charité dans toutes les localités qui ne pourraient avoir un hôpital. L'édit était accompagné d'instructions et règlements en dix-huit chapitres, qui forment un vrai code modèle pour l'extinction de la mendicité et du vagabondage, l'éducation chrétienne et laborieuse des enfants perdus, la suppression des abus et le soulagement utile de toutes les misères.

L'Hôpital de la Providence, pas plus que les autres de la ville, ne pouvait suffire à tous les besoins; puisque « plusieurs pauvres malades gisaient encore dans des granges écartées et autres endroits très vilains. »

C'est ce qui inspira à plusieurs personnes pieuses de demander au conseil de ville un établissement conforme à l'édit royal « offrant déjà une souscription de près de 4,000 livres, sauf à s'entendre avec Messieurs de Notre-Dame, qui sont nos curés et avec Mgr de Genève. » Les finances de la ville ne permirent pas alors d'y donner suite. *(Séance du 2 mars 1722).*

(1) M. de Saint-Genix a dénaturé la lettre de M de la Mellarède dans sa prétendue *Histoire de Savoie.*

Mais en 1724 on élabora un projet qui fut agréé par le conseil en séance du 4 décembre pour être soumis au roi. Il s'agissait de fondre en un seul hôpital général les divers établissements dont les spécialités étaient susceptibles d'être réunies. On fit dresser des rapports précis sur leurs origines, leurs avoirs et leurs œuvres. Celui de M. Perréard, procureur de la confrérie de la Charité et du Grabat, et celui de M. Chappuisat, directeur de la Providence, furent signés le 1er février 1725. Celui de M. Bernard, directeur de l'Hôpital de Notre-Dame, le fut au 2 février de la même année. Nous en avons publié le préambule historique (1).

L'antiquité de ce dernier et ses intérêts complexes avec la collégiale de Notre-Dame lui conservèrent son indépendance.

Les revenus de la Providence consistaient, à cette époque, en 800 livres, tant en fonds qu'en créances, et la maison avait 18 pauvres, dont neuf y étaient nourris et logés en santé et en maladie; les autres neuf n'avaient que le lit et le couvert en santé, et en maladie n'étaient soulagés qu'autant que les revenus le permettaient.

A la demande de Mgr de Genève, Victor-Amédée II réunissait, par lettres patentes du 27 mai 1725, la compagnie de la Charité avec la Providence et le Grabat en un seul hôpital général, à teneur de l'édit de 1722, et en fixait le siége à la maison de la Charité établie au faubourg du Saint-Sépulcre.

La commission nommée par le roi pour l'organisation de ce nouvel hôpital penchait pour en établir le siége à la Providence, dont le bâtiment était neuf, tandis que celui de la Charité était presque ruiné. Le conseil de ville, consulté sur cette question par M. de Compeys, syndic et membre de la commission, séance du 2 juillet 1725, préférait la maison de la Charité sous le rapport hygiénique et moral, ajoutant que c'était, d'ailleurs, l'intention du roi, et que plusieurs souscripteurs retireraient leurs promesses si l'on revenait à la Providence.

Ici commence une série de projets, dont le récit appartient à l'histoire du nouvel hôpital, et que nous donnerons lorsque nous en serons au faubourg du Saint-Sépulcre.

Quant à la Providence, la préférence dont elle était l'objet de la part de la commission ne put être de longue durée. Environ un an après, la foudre tomba sur le bâtiment, dont le haut fut consumé ainsi que celui de la chapelle. Les documents nous font défaut pour en fixer la date et en raconter les détails. L'acte de visite épiscopale du 18 décembre 1826 constate seul l'accident et les ordres donnés pour l'acquit des fondations de la chapelle.

Notre tâche pourrait s'arrêter ici. Toutefois, il est un souvenir par lequel nous désirons terminer sur cette maison.

Vendues comme bien national, ses ruines ont été relevées et transformées en une maison bourgeoise, qui a passé en plusieurs mains. On dit que le général Songeon la perdit au jeu.

M. Audé, syndic d'Annecy, eut l'honneur d'y recevoir Mgr de Quélen, archevêque de Paris, venu pour

(1) *Revue savoisienne*, 1870, page 71.

la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte de Chantal à la nouvelle église de la Visitation, en 1826. Toutes les offres de reconnaissance de ce prélat pour la gracieuse hospitalité qu'il avait reçue dans cette maison échouèrent devant la noble générosité de M. Audé, qu'il dut quitter les larmes aux yeux. Mais, à son retour à Paris, le digne archevêque envoyait à Annecy douze services en vermeil, d'un prix très élevé, persuadé qu'on n'oserait pas les lui renvoyer à Paris. C.-A. Ducis.

LE CHATEAU DE ROUELBEAU

Tout le monde, à Genève, connaît les ruines de la Bâtie de Rollhbo, — nous conservons l'orthographe patoise comme étant probablement la plus pure. Ce lieu ressortit aujourd'hui à la commune de Meynier. Là, au milieu d'un vaste marais, né du déboisement des collines avoisinantes et dans lequel vivent d'innombrables légions de grenouilles, dont les coassements ont remplacé le cliquetis des glaives et les clameurs guerrières des hommes d'armes d'autrefois ; loin de toute habitation, on voit surgir de longs pans de murs et des restes de tours, dont l'une a encore une trentaine de pieds de hauteur.

On attribue, mais sans preuve plausible, la construction de ce château au roi burgonde Gondebaud qui, au commencement du VIe siècle, l'aurait fait élever comme maison de plaisance et rendez-vous de chasse ; peut-être vaut-il mieux en faire l'honneur à l'un des rois Rudolphiens, qui régnèrent de 888 à 1032 ; l'analyse du nom de ce lieu, qui se présente sous les orthographes : *Roëlbo, Roëlbou, Roilbau, Roillebeau, Roillebot, Rollbot, Rouelbau, Rouelbeau, Rouelbou,* etc., semble appuyer notre opinion.

En effet, ce nom, comme beaucoup d'autres, se décompose en un radical *Rollh* et en un générique *bo*.

Le premier n'est autre que le nom individuel Rudolph ou Rodolphe qui, dans les idiomes teutoniques, paraît avoir la valeur de *secours de la parole* et qui se présente, en français, sous des formes presque innombrables, parmi lesquelles il suffit d'indiquer : *Radulf, Radulphe, Raolf, Raoul, Raul, Rauls, Roils, Rolet, Rollon, Rou, Roux, Rudolf, Ruf, Rufs, Rus, Rut,* etc.

Le générique peut se relier au normand *bu,* que le savant Huet, évêque d'Avranches, a prouvé signifier village et que nous croyons mieux spécifier par *localité habitée près de l'eau* ou *dans un lieu humide,* ce qui est parfaitement le cas pour la construction qui nous occupe. En écrivant *bau,* les amateurs d'origines germaniques, peut-être raisonnables dans ce cas, n'ont qu'à traduire Rollhbo par Rudolphsbau : *construction, bâtisse de Rodolphe.* L'apparition de la Dame blanche, personnage qui, lorsque le marécage s'illumine aux lueurs de myriades de feux follets, se montre au-dessus des ruines, réveillant de leur sommeil sépulcral les anciens habitants du castel, est une tradition d'outre-Rhin qui doit être rappelée ; elle a bien sa valeur dans le cas qui nous occupe. Les noms de lieu : *Roillecourt, Rollepot, Rolleville* et analogues, répétés sur les côtes de France que le chef des Normands Hrudolf ou Rudolf occupa de 876 à 911, ont exactement la même valeur philologique que notre Rollhbo.

L'une ou l'autre des interprétations précédentes nous paraît préférable à celle de Gaudy : *champ ou plaine du marécage,* et surtout à celle de Lutz qui, dans son *Dictionnaire de la Suisse,* traduit Roillebo par : *où l'on fouette les crapauds de marais.*

Ajoutons que sur la rive droite du lac, près de Chambézy, se trouve une localité qui porte le nom de Roilleboz.

Les ruines que l'on voit aujourd'hui à Rollhbo ne sont point celles du premier château ; elles portent le caractère du XIVe siècle, époque durant laquelle tant de petites forteresses s'élevèrent dans nos environs ; c'est d'ailleurs à cette construction que se rapporte l'indication du *Fasciculus temporis,* qui a l'avantage d'être contemporaine ; Bonivard en atteste l'exactitude, car il la traduit mot pour mot dans ses *Chroniques de Genève ;* voici les deux textes :

« A. D. MCCCXVIII° die lune VII^a^ mensis Jullii, fuit facta bastia de Compeys versus Cholays per D. Humbertum de Cholays, militem. »

« L'an 1318 et le lundi 7 de Jullet fut faicte (commencée) la bastie de Compeys devers Cholex par le seigneur Humbert de Cholex, chevallier. »

Le nouveau château de Rollhbo dut jouer un rôle important durant les guerres delphinales, mais bien que les détails abondent sur les châteaux d'Hermance, de Corsinge, de Monthoux et de Gaillard pendant cette période, la bâtie de Compois n'est pas souvent mentionnée.

Les Genevois s'emparèrent de ce château de Compois, souvent qualifié de Bastie-Cholex, au mois de mars 1536 ; ils l'abandonnèrent aux Bernois ensuite du traité du 7 août de la même année. Ces derniers le rétrocédèrent au duc de Savoie en 1564. Les Genevois le reprirent dans la guerre de 1589 ; ils marchaient sous les ordres du Syndic Amy Varro, seigneur de Choulex, qui paraît avoir fait livrer Rollhbo aux flammes le 27 mai de cette année 1589.

Dès lors ces masures devinrent, pour les habitants du voisinage, une véritable carrière de pierres avec lesquelles ils ont édifié la plupart de leurs demeures.

Nous venons de mesurer ces ruines formant un quadrilatère de 154 pieds sur 121, bordé d'un large fossé dont le trop plein s'épanchait autrefois dans le Léman par un aqueduc, et flanqué aux quatre angles correspondant aux points cardinaux, d'autant de tours de 27 pieds de diamètre ; les murs ont 7 pieds d'épaisseur.

Dans la même région que Rollhbo, se trouve un vignoble qui a fait partie du domaine royal des Rudolphiens, car, au commencement du XIe siècle, il appartenait à Ermengarde, femme de Rodolphe III.

Son nom : Rous en 1280, Rouz en 1516, Ruz en 1680, est un congénère de Rudolph ; ce nom s'est transformé en Ruth, seule dénomination employée aujourd'hui.

A ceux qui trouveraient nos interprétations des noms de Rollhbo et de Ruth peu vraisemblables, nous leur ferons observer que le département des Hautes-Alpes nous offre un exemple de transforma-

Age du Bronze
dans le Bassin du Rhône.

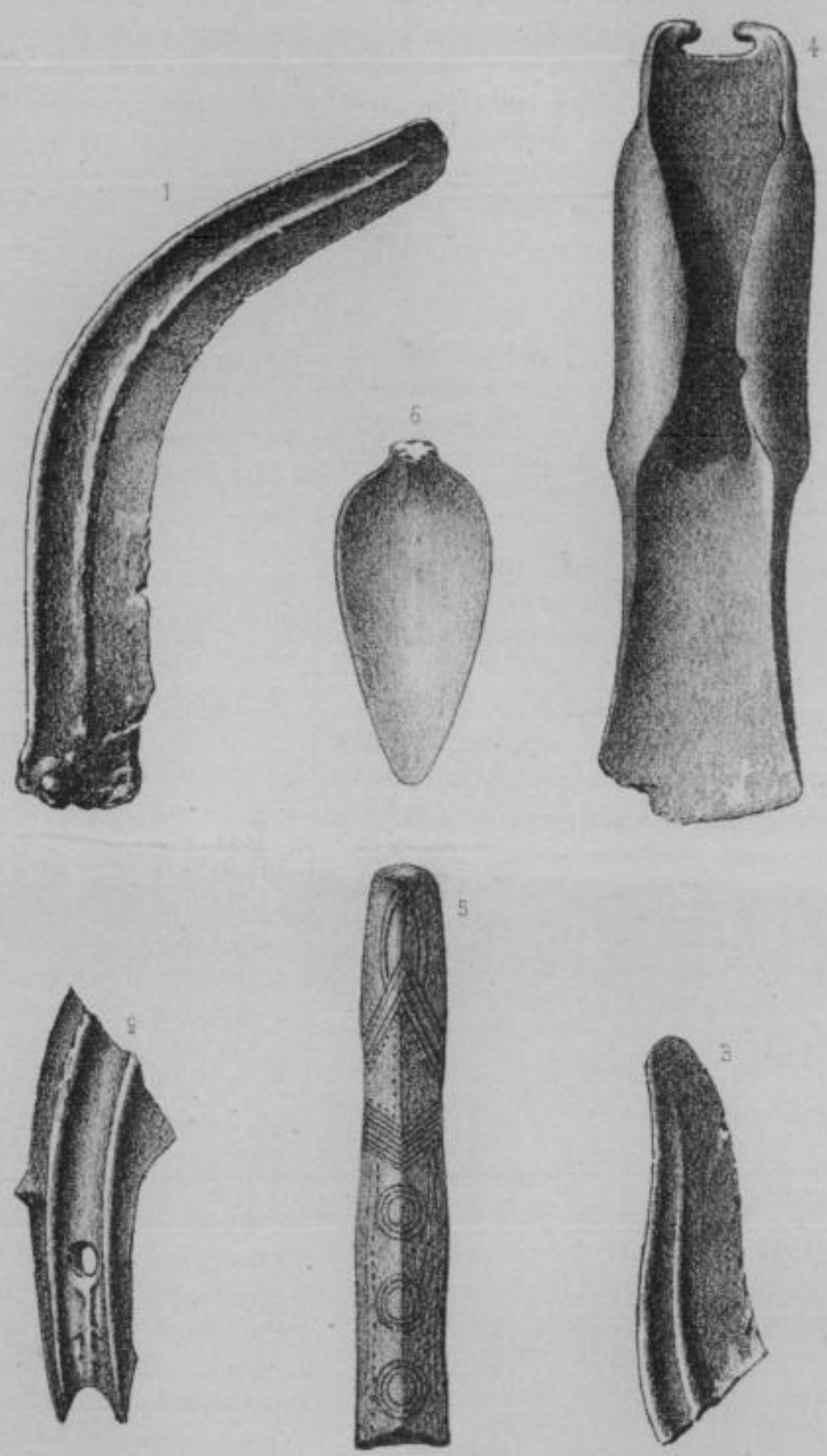

½ gr. nat.

Lith. A. Perrin à Chambéry. E. Chantre d.

Fonderie d'Albertville (Savoie).

Musée de St Germain.

tion au moins aussi étrange, c'est celle du CASTRUM RODULPHI, dans la vallée de Rabioux, dénomination que le temps a changée en CHATEAUROUX, qui prête à l'équivoque, et dans laquelle *roux* est, non point l'indication d'une couleur, mais bien une contraction du nom de *Rodolphe*. BLAVIGNAC.

FONDERIES OU CACHETTES DE FONDEURS DE L'AGE DU BRONZE DANS LA COTE D'OR ET LA SAVOIE

Les travaux de culture ont fait découvrir à plusieurs époques et dans différents pays des amas de bronze façonnés en ustensiles divers : haches, faucilles, glaives, poignards, épingles, bracelets, etc. Ces objets sont généralement brisés en plusieurs parties ou sont presque complètement usés, de plus ils sont souvent accompagnés de lingots et de culots de bronze.

On a désigné ces découvertes sous les noms de fonderies ou cachettes de fondeurs ; cependant on n'y a jamais trouvé de pièces fraîchement fondues et aucun moule ; ne serait-il pas préférable de considérer ces amas comme des dépôts d'objets de rebut destinés à être refondus, alors que leur emploi était moins exclusif ?

Aux diverses stations de ce genre que j'ai fait connaître dans le bassin du Rhône (1) et dont les principales sont les fonderies de la Poype (Isère), de Vernaison (Rhône), de Goncelin (Isère) et Larnaud (Jura), viennent s'ajouter trois nouvelles découvertes. La première a été faite dans la vallée supérieure de l'Isère à Albertville (Savoie), la seconde à Santenay (Côte-d'Or), et la troisième à Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire).

FONDERIE D'ALBERTVILLE (Savoie). — Cette fonderie a été découverte en 1871 par un cultivateur en défonçant son champ. Présentée toute entière au musée archéologique de Lyon, une seule faucille a été achetée, le reste a été vendu à vil prix à un marchand de la ville ; M. le directeur du musée de Saint-Germain s'est empressé de faire acquisition de tout ce qu'il a pu en retrouver. Le poids total de la découverte est de quatre à cinq kilogrammes ; elle se compose de : deux faucilles entieres (fig. 1) et deux portions (fig. 2 et 3), l'une antérieure, l'autre postérieure, du même instrument ; une hache plate (fig. 4) et à ailerons, forme la plus connue entre Lyon, Genève et les Alpes ; une portion déformée d'un bracelet orné de gravures (fig. 5) ; une pendeloque (fig. 6) brisée et trois portions de lingot de la forme de ceux que l'on a trouvés dans les fonderies de Larnaud (Jura) et dans celles de Goncelin (Isère).

Cette station a le plus grand rapport avec celle de Goncelin dans la vallée de Grésivaudan, et celles de Meythet dans la Haute-Savoie et de Clarafond dans la Savoie. Les haches se rapprochent de celles qui y ont été trouvées ainsi que les bracelets : comme à Goncelin et à Larnaud on a trouvé à Albertville ces sortes de lingots en forme de marteaux.

FONDERIE DE SANTENAY (Côte-d'Or). — La découverte de cette fonderie est due à M. H. de Longuy, qui vient de la publier dans le bulletin de la société Eduenne (1). C'est au lieu dit des Collottes, sur la commune de Santenay, que M. de Longuy a exhumé des éboulis de rochers cette fonderie dont l'existence lui avait été révélée par la rencontre à fleur de terre d'un fragment de bronze. La découverte est de treize à quatorze kilogrammes ; elle se compose de : trois haches entières, trois fragments de haches, quatre débris de talons et de taillants de haches, trois faucilles entières, sept faucilles brisées, trois fragments de lames d'épées, deux fragments d'un bracelet, une tige de forme cylindrique, une virole de destination inconnue, un culot.

FONDERIE D'ANZY-LE-DUC (Saône-et-Loire. — C'est dans le courant de l'année 1871 que des cultivateurs ont mis au jour, en cultivant les terres, l'amas de bronze que je crois pouvoir assimiler aux stations précédentes.

C'est M. le docteur Leysond de Marcigny qui a pu faire l'acquisition de cette trouvaille ; elle se compose de vingt-sept haches de formes diverses dont la moitié, à peine, n'est pas brisée, et d'une portion de lame de glaive, d'un bracelet et de divers autres objets déformés.

Cette fonderie a la plus grande importance et je me propose d'en donner une description accompagnée de plusieurs planches représentant les pièces principales qui la composent. ERNEST CHANTRE.

(1) *Compte rendu du Congres de Copenhague*, 1869. *Matériaux*, 8me année, page 265. *Compte rendu du Congrès de Bologne*, 1871.

(1) Extrait des *Mémoires de la Société Eduenne* Nouvelle série, tome II, 1872.

LES BEAUX-ARTS A ANNECY

REVUE DE L'ANNÉE 1872

Les grands centres ont le monopole de la critique artistique ; Paris même, jusqu'ici, semblait avoir accaparé le jugement en matière d'art : c'est un malheur. Il y a dans les petites villes plus d'un effort à signaler, à encourager et à éclairer. Ces efforts groupés, on est étonné de leur quantité et de leur importance ; ils sont d'autant plus dignes d'attention qu'ils s'exercent dans un milieu indifférent, apathique aux choses de l'art, et dont l'attention a besoin d'être vivement sollicitée.

Dans les cités de province, la vie a trop de côtés mesquins, l'esprit est étroit, le goût pauvre : aussi n'est-ce pas sans une vive satisfaction que les amis du progrès ont vu se manifester, en ces derniers temps, une tendance à la décentralisation artistique : les musées de province se créent et se développent, tant sous l'influence locale que sous celle du gouvernement.

Dans le courant de l'année écoulée, le musée d'Annecy a subi une grande transformation : les salles affectées aux peintures et aux spécimens historiques ou industriels ont été réciproquement et avantageusement déplacées ; de nouvelles salles se sont ouvertes ; l'une d'entre elles est surtout consacrée aux produits ethnographiques de la Chine, du Japon et de l'Algérie.

En 1871, le musée avait fait l'acquisition d'un

gracieux tableau de M. Antony Régnier, de Marseille, représentant une *Jeune femme de Tarentaise;* cette année est venu s'y joindre, comme pendant, un autre type de la Savoie : *Jeune fille de la vallée de Bellevaux.* Le même artiste a fait don d'une toile intitulée *Bergère de l'Ariége,* et il se dispose à faire hommage d'une réduction de sa grande composition : *Mireille dans la Crau.*

Le gouvernement a envoyé plus de cent gravures et eaux-fortes, qui remplissent tout un salon ; on attend un envoi de huit tableaux de diverses écoles, provenant de la répartition faite, entre les musées de province, des collections enfouies dans les combles du Louvre. Désormais le Louvre ne présentera plus aux regards que le *summum* de l'art, les modèles parfaits. Véritable monument élevé à la gloire de la civilisation ! Cette heureuse décision permettra de distribuer entre les villes de province d'excellentes œuvres pour la plupart inconnues.

Par une mesure vraiment populaire, le musée, qui n'était ouvert que le mardi et le jeudi, l'est encore le dimanche ; un nombreux public remplit les galeries ce jour-là ; il n'y a plus de vacances, sauf pour la bibliothèque.

N'oublions pas, parmi les acquisitions du musée, la vaste composition donnée par M. Edouard Moyse : *Michel-Ange disséquant un cadavre pour se convaincre de l'exactitude de son écorché ;* — une vue des environs de Samoëns, exécutée et donnée par Mme Ballaloud ; — quelques belles études à la sanguine et une collection d'eaux-fortes, signées et offertes par M. Théodore Valério ; — des aquarelles de M. Lepic, etc.

L'école de dessin a eu sa première distribution des prix et sa première exposition. Il fut un temps où l'on disait que, pour dessiner, il fallait venir au monde doué d'aptitudes particulières. Ces idées surannées sont dissipées : on a compris qu'on peut apprendre à dessiner comme on apprend toute autre branche d'instruction. L'école est fréquentée par une cinquantaine d'élèves. La population bourgeoise ou ouvrière appréciera de plus en plus l'utilité du dessin, et l'on verra bientôt à Annecy ce qui s'observe dans toutes les villes où des écoles ont été établies : de nombreux postulants attendre avec impatience les places vacantes. Parmi les élèves couronnés au concours, signalons MM. Gilardi Raphaël pour le modelage ; Miquet Léandre pour la bosse ; Pacoret Laurent pour l'estampe et le paysage. Je mentionnerai les croquis à la plume par M. Miquet Léandre, heureuses imitations de la gravure à l'eau-forte.

Vers la fin de 1871, le musée s'était accru d'un grand tableau de M. Cabaud : *Le lac d'Annecy.* Cette toile provenant du salon de Paris, le gouvernement en avait fait l'acquisition pour l'offrir à la ville. L'été dernier on a pu voir, rue Royale, plusieurs paysages du même artiste, qui n'ont pas tardé à trouver des acquéreurs. J'ai vu de M. Cabaud un tableau où le feuillage était traité dans le genre réaliste : un pas de plus et cette manière ferait tomber l'artiste dans le décor. Cette production prouve que M. Cabaud cherche une voie nouvelle : autrefois il péchait par excès de détails ; atteindra-t-il un but plus satisfaisant en relâchant la forme ? Cette manière apparaît aussi dans les premiers plans d'une toile de grande dimension, acquise par le musée : *Le Mont-Blanc, vue du col des Aravis,* effet de soleil levant. Hâtons-nous de dire que cette composition nous a plu beaucoup, sous le rapport de la couleur et du sentiment de l'imposante nature alpestre. Les tons habilement dégradés du ciel et les pics, illuminés par les premiers rayons, sont parfaitement traités. Les deux tableaux commandés à M. Cabaud par l'illustre Sommeiller peuvent être comptés au nombre de ses meilleurs ; l'un surtout, la *Vue du glacier de la Brenva,* offre une belle perspective.

M. Salabert a obtenu à Londres une médaille de bronze avec des sujets mythologiques transportés sur les bords du lac d'Annecy. M. Salabert jouit de l'*otium cum dignitate* dont parle Horace, aussi ne voyons-nous plus ses œuvres se multiplier comme autrefois.

On a exposé un instant, à la vitrine d'un libraire, un tableau d'un Annécien établi à Marseille, M. Cottin : peinture lourde, fausse de coloris et faible de dessin.

Le portrait de Germain Sommeiller, donné au musée et peint par Mlle Revon, est un pastel d'un puissant modelé ; cette figure intelligente et fatiguée par les veilles est saisissante de relief et de vérité.

Je ne puis que mentionner le nom de M. Bonier, portraitiste ; le public voit rarement de ses œuvres, toutefois, quelque occasion favorable aidant, on pourra apprécier le talent de cet artiste.

M. Gilardi a sculpté, pour une chapelle de l'église Saint-Maurice, un saint Joseph réussi ; il est fâcheux que le sculpteur ait dû peinturlurer sa statue, pour se conformer au ton général de l'autel dans lequel elle devait être placée.

Sur le dessin de M. Vallin Marius, architecte, M. Solca a modelé un plan en relief du département de la Haute-Savoie. Il faudrait des plans de ce genre dans tous les départements ; ce seraient d'excellents objets d'études dans les écoles ; ils donneraient aux élèves une idée précise de la topographie.

Toute la ville a été voir l'horloge astronomique de M. Besson-Mériguet ; elle a valu à son auteur une mention honorable à l'exposition universelle de Lyon. Il est à souhaiter que quelque cabinet puisse faire l'acquisition d'une pièce de mécanique qui a dû exercer, pendant plusieurs années, la patience de son auteur.

M. Dejey a fait un essai de céramique. M. Dejey a des dispositions naturelles, mais il faut plus que cela pour faire de l'art ; sa céramique n'a aucun style, c'est de la fantaisie qui est parfois jolie, mais ce n'est que de la fantaisie.

(A suivre.) J.-C. DE VIGNE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 11 janvier 1873.

Les réserves que j'ai faites au commencement de ma dernière chronique ne se sont que trop vérifiées : les théâtres ne se sont pas mis en grands frais de nouveautés. M. Halanzier a engagé Mlle Sangalli, danseuse milanaise, qui se distingue par la vigueur

et la souplesse ; un ténor d'opéra-comique, M. Prunet, a débuté dans *Faust*. La présence de M. Faure à Paris est toujours une occasion de reprendre *Hamlet*, et malheureusement aussi *Don Juan*. Si je ne suis pas content de l'exécution de l'opéra de Mozart, je déclare cependant que M. Faure est indispensable au succès de l'œuvre de M. A. Thomas. Le rôle d'Ophélie est assez bien rempli maintenant par Mlle Devriès. On a fait beaucoup de bruit à propos de la reprise de la *Juive*, qui a eu lieu au mois d'août dernier ; je n'y puis voir un titre de gloire pour M. Halanzier. La *Coupe du roi de Thulé* a été donnée hier ; il fallait bien en finir. Dans un rapport adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Halanzier a promis *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, pour décembre prochain. Ce sera pour Pâques ou la Trinité.

Je serai indulgent pour le poëme de MM. Blau et Gallet ; M. Perrin l'avait préféré, parce qu'il y voyait matière à de fort jolis effets de mise en scène ; sur ce point, il a eu raison. Mais il m'est impossible de croire que, parmi les compétiteurs de M. E. Diaz, il n'y en ait pas eu dont les partitions valussent mieux que la sienne. Comment ! pas même un air de ballet qui marquât un peu de relief dans cette œuvre incolore toujours, banale souvent ! Voilà de quoi nous donner une étrange idée de la manière dont sont prises les décisions d'un jury dans un concours de composition musicale. Rendons justice à M. Faure, qui s'est montré grand artiste ; accordons une mention honorable à M. Halanzier pour la mise en scène et passons.

Est-ce par une subite tendresse pour les compositeurs jeunes que la direction de l'Opéra-Comique a monté successivement, pendant l'année dernière, des œuvres de MM. Palavilhe, Bizet, Saint-Saëns et Massenet ? J'en doute d'autant plus que M. Vaucorbeil, commissaire du gouvernement auprès des théâtres lyriques subventionnés, paraît moins accommodant que ne l'étaient ses prédécesseurs. Nous savons, d'ailleurs, par une déclaration de M. Jules Simon, que la commission des théâtres s'occupe d'étudier la question des subventions, afin d'en finir avec le mauvais vouloir que mettent les directeurs à observer leurs cahiers des charges.

Don César de Bazan est un curieux exemple de l'idée que les littérateurs et les musiciens se font d'un opéra-comique. Le célèbre drame de MM. Dumanoir et Dennery prouve plus d'habileté dans le métier que de talent véritable ; les auteurs s'étaient attachés à prêter au personnage principal une foule de mots spirituels ou plaisants qui semblaient le prédestiner à devenir un rôle d'opéra-comique. Il ne s'agissait que d'élaguer un acte pour diminuer la complication de l'intrigue et de versifier les parties qui devaient être mises en musique. Il n'y a pas de pièce qui ne puisse être changée en opéra par ce procédé, car les occasions pour les morceaux de musique ne manquent nulle part. Seulement, dans l'espèce, il en est résulté que le rôle de Don César, écrit primitivement pour M. Frédérick Lemaître, domine trop ; Maritana excite peu d'intérêt ; Lazarille est dans le même cas ; le roi est odieux ; le traître Don José n'est en relief qu'au second acte, puis il disparaît.

Dans la musique de M. Massenet, on retrouve les hésitations dont j'ai parlé à propos de *Djamileh*. Le proverbe : « Vouloir et pouvoir sont deux, » est vrai ici en ce sens que le plus difficile, c'est de vouloir, tandis qu'ordinairement le contraire a lieu. C'est que la crainte de n'avoir point de succès et d'être décrié comme anti-mélodiste, comme wagnérien, domine chez les compositeurs jeunes, et les embarrasse plus qu'on ne saurait croire. La manie de crier au wagnérisme à tout propos est telle qu'un feuilletoniste a fort maltraité *Don César*, parce qu'il y trouvait du wagnérisme, tandis qu'un autre feuilletoniste en faisait grand éloge pour le même motif. Or, il n'y a pas plus de wagnérisme dans la partition de M. Massenet qu'il n'y en a dans le *Postillon de Lonjumeau*.

Jamais un compositeur n'a débuté par un chef-d'œuvre, ni a trouvé sa vraie voie dès l'abord. M. Massenet n'ayant antérieurement donné au théâtre qu'une bluette en un acte, l'absence d'originalité dans *Don César* ne saurait nous surprendre. Malgré les défauts qu'on peut signaler dans cette partition, c'est une œuvre très honorable, prouvant des qualités dramatiques sérieuses et laissant bien augurer de l'avenir de l'auteur.

Le théâtre de l'Athénée a fait sa réouverture le 10 octobre, sous la direction de M. J. Ruelle ; il n'a pas été trop heureux jusqu'à présent. On n'y a joué que des pièces nouvelles ; il faudra bien qu'on fasse aussi des reprises, et l'on annonce celle de la *Fanchonnette*, de Clapisson. *Madame Turlupin*, en deux actes, a eu le plus de succès, quoique nous attendions mieux de M. Guiraud. Les auteurs de l'*Alibi*, en trois actes, avaient espéré réussir à trop peu de frais ; *Dimanche et Lundi* est une agréable petite comédie avec une musique banale ; le *Péché de Géronte* est d'une parfaite nullité ; *Dans la Forêt* n'est pas beaucoup plus neuf pour la pièce, mais celle-ci est assez intéressante, et la partition de M. Constantin, chef d'orchestre du théâtre, est écrite avec talent. La *Farce de maître Villon* est une farce vieillotte à laquelle la musique fine et délicate de M. Th. de Lajarte donne quelque attrait.

On a accordé à M. J. Ruelle une somme de 35,000 francs, reliquat de la subvention de M. Martinet, et qui comblera à peu près le déficit de la caisse ; mais comme l'Assemblée nationale a supprimé toute subvention pour l'année courante, M. Ruelle ne pourra guère attendre un nouveau secours de la part du ministère.

La situation du Théâtre-Italien est presque désespérée, du moins pour le directeur actuel ; c'était prévu dès que nous l'avions vu faire sa réouverture avec un personnel de chanteurs très insuffisant. Les représentations sont interrompues depuis une quinzaine de jours ; M. Verger espère que le ministère lui accordera la subvention qu'il lui avait refusée jusqu'à présent. Depuis le commencement de la saison, M. Verger s'était borné à reprendre une demi-douzaine d'opéras ; mais il paraît avoir compté beaucoup sur les représentations françaises de la tragédie de M. Legouvé : les *Deux Reines*, avec musique de M. Gounod. Ces représentations n'ont duré qu'un mois. Les rôles de femmes étaient bien rendus par Mlles Dica-Petit et Tholer, mais les deux principaux rôles d'hommes ne

convenaient point à MM. Brésil et Berton. La musique, quoique estimable, n'ajoutera rien à la gloire de M. Gounod. Tout le monde désapprouve les ouvrages de ce genre; les littérateurs disent que la musique nuit à la pièce, en interrompant ou en ralentissant l'action ; les musiciens prétendent que la pièce nuit à la musique, en faisant disparate ; chacun a raison à son point de vue. Il est certain que la musique d'*Athalie*, de Mendelssohn, et celle de *Struensée*, de Meyerbeer, font meilleur effet dans un concert qu'exécutées au théâtre avec la tragédie de Racine ou avec le drame de Michel Beer.

L'ennuyeuse *Arlésienne* a succombé au Vaudeville après une quinzaine de représentations ; mais comme la musique de M. Bizet est fort remarquable et que la plus grande partie en est purement instrumentale, elle a survécu; plusieurs morceaux sont entrés au répertoire des concerts Pasdeloup. Il y a quelques jours, on a joué à l'Odéon les *Erinnyes*, drame en deux actes, sur un sujet antique, pour lequel M. Massenet a écrit un prélude, un entr'acte, une marche et un mélodrame ; je ne connais pas encore cet ouvrage.

Les Bouffes-Parisiens ont donné la *Petite Reine*, opéra-comique de MM. Jaime, Noriac et Vasseur, qui sont aussi les auteurs de l'inépuisable *Timbale d'argent*. A part un rôle bouffon, la pièce est à peu près celle d'un opéra-comique, mais la musique est écrite dans les proportions mesquines des bouffonneries ordinaires. Il y a dans tout cela quelques jolis petits morceaux, mais point de talent sérieux, et j'en parle simplement pour mémoire.

Les concerts du Conservatoire ne m'offrent à signaler que l'exécution de la partition de *Manfred*, de Schumann presque tout entière. Le succès n'a pas été très brillant, mais ce n'en est pas moins une tentative hardie (ce mot a une valeur purement relative) et digne d'éloges. La seule œuvre nouvelle qu'ait fait entendre M. Pasdeloup, c'est un *Divertissement* de M. Lalo, un des compositeurs français qui sacrifient le moins aux goûts vulgaires et montrent une habileté rare unie à un talent original.

JOHANNÈS WEBER.

MATIN DE NOVEMBRE

Il pleut : pluie impalpable et comme tamisée
Dans un crible invisible; il pleut sans fin, sans bruit...
Voile humide où s'éteint la lumière gazée
Et qui rend le matin sombre comme la nuit.

Des nuages épais s'entassent dans le vide;
L'eau sort de toute chose, en tout pénètre l'eau.
La torpeur tient la terre et le spleen homicide
Jette un pesant filet de plomb sur le cerveau.

Personne aux champs ! Là, seul, frissonne un petit pâtre,
Immobile, accroupi sous sa cape en lambeaux ,
Tandis que, de traits noirs rayant le ciel grisâtre,
Défile d'un vol lourd un essaim de corbeaux.

Dans l'espace qu'avril animait d'hirondelles,
Comme ils vont lentement avec un cri moqueur!
Passez vite, corbeaux ! chaque coup de vos ailes
Me donne une secousse et me meurtrit le cœur !

ACHILLE MILLIEN.

A M. JULES VUY (1)

De ces rivages fortunés
Où les « *Echos d'Arve* » sont nés,
M'arrivent, ô mon cher poète,
Ces deux volumes si jolis,
Tous ces beaux vers que je relis
Et qui vont orner ma tablette.

Auprès du berceau de l'enfant,
Votre Muse a le plus doux chant
De la tendresse paternelle :
Elle se plaît à babiller
Avec les hôtes du foyer
Qu'elle caresse de son aile.

Par les sentiers des frais vallons
Elle répète ses chansons,
Chaste fille de la campagne,
Ou, suspendue aux flots d'azur,
Elle s'enivre de l'air pur
Sous les sapins de la montagne;

Sur les ruines du coteau
Elle raconte du château
La légende ou l'histoire austère,
Et près de l'antique forêt
Où jadis Pomiers s'illustrait,
Elle nous peint le monastère.

L'épouse fidèle, à son tour,
Entendra des strophes d'amour
Pour la « *Blanche étoile* » qui brille,
Car nos cœurs, s'ils sont abattus,
Se relèvent par les vertus
De cet ange de la famille.

Fière comme Guillaume Tell,
Dans les vers d'un hymne immortel
Pour la Suisse libre elle prie,
Et le fleuve qu'elle bénit,
Coulant dans ses bords de granit,
Est l'image de la patrie.

Puis, à genoux dans le saint lieu,
Elle invoquera le bon Dieu,
Pieux exemple pour les autres;
Aussi, Jules, voilà pourquoi,
En échange de votre foi,
Dieu protège vous et les vôtres !

Autour de son front, vrai trésor,
Elle enroule les tresses d'or
De ses beaux cheveux ; elle est blonde ;
Ses yeux bleus sont pleins de douceur :
A la voir, on dirait la sœur
D'une vierge gallo-burgonde.

H. TAVERNIER.

Val du Giffre, 27 décembre 1872.

(1) *Echos des bords de l'Arve*, par Jules Vuy; 3e édition, H Georg, libraire-éditeur à Genève; 1873.

Le Directeur-gérant, L. RAVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . 6 fr
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels

Les communications de tout genre adressees a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Palafittes du Bourget, par M. A. Perrin. — Les beaux-arts à Annecy (suite et fin), par M. J.-C. De Vigne. — Les mines de soufre en Sicile, par M. J. Boltshauser. — *La Maison de l'étang* (poésie), par M. A. Million. — Bulletin.

PALAFITTES DU BOURGET

Les fouilles continuées depuis deux ans dans les stations de Grésine, de Châtillon et des Fiollets ont amené des découvertes nouvelles et intéressantes, que je vous ferai connaître successivement, en groupant les objets de même nature.

CROISSANTS EN TERRE — CHEVETS. — La plus curieuse est celle de chevets en terre ou croissants, semblables à ceux trouvés en Suisse et considérés jusqu'à présent comme des objets de culte ou d'ornement par les premiers savants qui en ont signalé l'existence, et comme des chevets par quelques autres. Les pièces trouvées au Bourget semblent complètement donner raison à cette dernière opinion, soit à leur emploi comme appuis à placer sous la nuque pour préserver les coiffures compliquées, dans lesquelles entraient ces épingles variées trouvées en si grand nombre dans les stations du lac du Bourget et dans celles des lacs suisses.

Il est bon d'ajouter que ces coiffures, modifiées seulement à de longs intervalles, ne permettaient pas aux doigts et aux peignes (que l'on rencontre rarement) d'arriver au cuir chevelu et de se livrer à la chasse des parasites. Ces épingles servaient donc en même temps à orner la tête et à la racler à travers l'échafaudage qui la recouvrait.

La variété de forme de ces chevets qui, pour le plus grand nombre, s'éloigne de la forme lunulée seule signalée en Suisse, me paraît une preuve concluante en faveur de cette thèse. MM. Desor, de Mortillet et Chantre, à qui j'ai fait part de mes observations, en leur soumettant les preuves que j'ai pu réunir, se sont rangés à cette opinion.

Depuis longtemps l'on avait recueilli, dans les diverses stations du Bourget, de grands fragments de plaques en terre présentant une face plate et les deux autres ornées de grecques et de lignes diverses ; comme il en manquait la plus grande partie, on ne pouvait reconnaître leur forme et on les regardait comme des fragments de briques ornées. Il y a quelques mois, en fouillant dans les nombreux débris de poterie recueillis par un pêcheur d'Aix, je découvris l'extrémité d'un croissant en terre et fus assez heureux pour trouver un second morceau qui s'adapta parfaitement au premier et me donna la moitié du chevet reproduit sous le n° 1 de la planche. La largeur de sa base indiquait un objet usuel et non pas un simple ornement, et me fit de suite le considérer comme un de ces chevets dont l'emploi subsiste encore chez plusieurs peuplades sauvages. Mais, par suite de l'opinion émise par plusieurs savants distingués, j'attendis de nouvelles preuves avant de donner cette attribution. Elles m'arrivèrent bientôt en assez grand nombre. La première fut trouvée par M. Ernest Chantre, à qui j'avais montré ma découverte; il fut frappé de la similitude d'aspect de deux fragments de terre noire ressemblant à des chenets et pêchés à six mois d'intervalle; il les rapprocha et reconnut qu'ils se raccordaient parfaitement et constituaient un chevet. La forme s'éloignait beaucoup de celle du précédent : la base était également large et la partie supérieure, plate dans sa plus grande longueur, ne se relevait qu'aux deux extrémités. Son aspect s'éloignait entièrement de la forme lunulée du précédent et ne pouvait en aucune façon faire naître l'idée de représentation de la lune, à qui ces peuples auraient voué un culte. J'adressai alors à M. Desor un croquis des deux pièces trouvées, avec une note sur l'attribution que j'en faisais; il voulut bien me répondre ce qui suit :

« En ce qui concerne les croissants lacustres, je « reconnais que l'interprétation que vous préférez « a quelque chose en sa faveur et que la base large « des échantillons que vous venez de découvrir est « de nature à l'appuyer. Mais, d'un autre côté, les « objections que l'on opposait existent à l'égard de « ceux dont la base est étroite et dont il serait diffi- « cile de faire des chevets. On n'expliquerait pas non « plus dans cette hypothèse pourquoi bon nombre de « ces croissants seraient percés de trous de suspen- « sion. Enfin, vous savez qu'il y en a qui n'ont que « quelques pouces de longueur et qui, par conséquent, « ne pouvaient être des meubles. »

L'emploi de ces chevets subsiste encore en Chine et au Japon, ils sont en bois taillés en biseau ou en

paille tressée; en Egypte et chez plusieurs peuples sauvages où le luxe de la coiffure est porté au plus haut point, surtout parmi les hommes. Le musée de Chambéry possède un tabouret en bois à quatre pieds servant, d'après la note du donateur, à reposer la chevelure pendant la nuit. Chez ces peuples, le culte de la coiffure est particulier aux hommes qui ne craignaient pas et ne craignent pas encore de souffrir pour conserver intact un ornement envié; cette fatigue n'a pas effrayé la plus belle moitié du genre humain au siècle dernier : nos grand'mères passaient souvent la nuit la nuque portant sur un barreau pour garder intact l'immense et savant échafaudage qui devait le lendemain les faire briller aux levers et aux bals. Et combien parmi ceux qui riront, trouvant cette explication invraisemblable, ont dormi de longues heures la nuque appuyée sur le dossier d'une chaise ou d'un fauteuil.

Une découverte récente, faite à Grésine, est venue en quelque sorte donner raison à cette opinion et trancher la question en la divisant.

C'est un fragment de croissant en terre noire très fine, d'une faible épaisseur, orné sur une face seulement, et ne présentant aucun indice de base sur laquelle on pût le poser.

Il existe donc, avec un rapprochement dans la forme, deux espèces d'objets d'un usage bien différent : les uns, en terre grossière, à large base, de forme lunulée ou non, sans ornements ou avec ornements reproduits sur une ou deux faces et de dimension assez grande, ayant servi de chevets; les autres, en terre fine, sans base ou avec base étroite, de dimensions généralement plus petites, présentant la forme de croissant, très accentuée, qui étaient de véritables ornements sinon un objet de culte. La matière employée me semble en effet écarter l'idée du culte de la lune; on n'eût pas manqué d'employer à cette représentation les matières les plus précieuses, le bronze, l'étain; or, un seul croissant en bronze a été signalé par M. Keller, et la douille dont il est muni semble en faire plutôt une marque de commandement. Les trois dessins de ce genre, reproduits par Troyon dans ses *Habitations lacustres*, se rapprochent du n° 1 de notre planche par leur forme et leur dimension; comme Troyon a indiqué qu'ils avaient une large base, je crois pouvoir affirmer qu'ils rentrent dans la même série.

Les dernières pièces que j'ai pu recueillir en fouillant les débris des poteries mises de côté par les pêcheurs sont au nombre de quatre, dont la forme est plus ou moins nettement indiquée avec des courbes toutes différentes des deux premières, et une base aussi large. L'une d'elles (n° 7) est au musée que M. le vicomte Lepic vient de créer à Aix; je l'ai trouvée au milieu de fragments de revêtements de cabane.

L'examen des dessins qui accompagnent ces lignes permettra de juger en connaissance de cause de la justesse de l'emploi que j'attribue à ces objets. Les n°s 4, 5, 6, 7 viennent de la station de Grésine, comme les deux premiers; les n°s 1, 8, 9, 10 sont ceux publiés par Troyon.

Le fragment de poterie n° 10, orné de dessins gravés sur une seule face très mince et d'épaisseur égale, est un véritable croissant sans trace de support, semblable à ceux trouvés en Suisse et dont quelques-uns sont de dimension plus petite; il répond entièrement à la description donnée par M. Desor. Le n° 11 est le croissant en bronze avec pied, publié par MM. Desor et Keller.

A. PERRIN,

Conservateur du Musée départemental de Chambéry

Ces lignes étaient composées lorsque j'ai pu lire une note de M. Carl Vogt sur les croissants de l'époque du bronze qu'il indique comme ayant servi de reposoirs. Outre les peuples que j'ai indiqués comme ayant fait ou faisant encore usage de chevets, il cite les Abyssiniens qui portent partout avec eux un triangle en bois sur lequel ils appuient la nuque pendant leur sommeil. Leurs coiffures, commencées par leurs femmes à l'époque du mariage, exigent un travail de trois années consécutives, chaque cheveu devant être enroulé sur une bûche de paille. De même que nos lacustres, l'Abyssinien « a aussi une longue « épingle, parce qu'il lui serait impossible de parve- « nir jusqu'au cuir chevelu avec l'extrémité de son « doigt. »

Je suis heureux de pouvoir corroborer mon opinion de celle d'un savant aussi distingué.

LES BEAUX-ARTS A ANNECY

REVUE DE L'ANNÉE 1872

(Suite et fin).

L'hiver passé a eu lieu une expérience dont la réussite était désirée : l'exploitation simultanée des scènes de Chambéry et d'Annecy. La barque théâtrale, hélas ! a sombré dans le déficit. Cette malheureuse tentative prouve, une fois de plus, l'impossibilité d'avoir une troupe régulière dans les petites villes; la municipalité de Chambéry a fait acte de bonne administration en refusant, dernièrement, une subvention toujours insuffisante. Cette subvention a été attribuée à l'école de musique et sera ainsi utilement employée. Pour être bien exploité, le théâtre exige de grandes dépenses, il n'est plus possible que dans les villes importantes : on ne doit pas l'encourager dans les petites cités, où la médiocrité des artistes ne permettant pas de représenter le grand genre d'une façon supportable, l'exploitation dégénère en débauche d'opérettes et de pièces d'un goût douteux.

Dans les villes de population médiocre, les troupes de passage, à la fin des saisons, sont seules possibles, et encore pour peu de temps : les artistes jouant alors pour alléger les frais de vivre et de couvert, en attendant mieux. C'est ainsi qu'au mois d'avril dernier, une partie de la troupe de Grenoble a donné, avec succès, un certain nombre de représentations : les bénéfices ont été minimes, mais un mois de morte-saison était passé; la représentation qui a rapporté le plus d'argent se composait de la *Grâce de Dieu,* pièce dont le sujet savoyard a le privilége d'attirer le public. Ce débris de troupe était inférieur, comme ensemble, à la compagnie précédente, mais elle comprenait deux sujets de mérite: Mlle Irma Malon, 1er rôle, et Mme Lepailleur, jouant les Déjazet avec quelque dé-

sinvolture : le reste était faible ; mais le directeur, M. Stainville, avait eu soin de présenter ses deux *étoiles*, chacune dans une pièce où elle occupait, à peu près à elle seule, l'attention du public, de sorte que celui-ci, ébloui, crut avoir affaire à une troupe supérieure. Le tout est de savoir présenter sa marchandise. Ajoutons que la bonne tenue des dames était bien pour quelque chose dans la réussite.

M. Stainville a eu la gracieuseté de monter la *Bâtarde*, de M. Dérisoud. L'ouvrage repose sur cette base : punir une mère, qui a abandonné une enfant naturelle, par l'inconduite même de sa fille. C'est là une idée poignante et dramatique ; mais la punition puisant son effet dans le vice, il arrive que l'héroïne vengeresse perd le bénéfice de la sympathie : elle se rend aussi odieuse que la coupable. Pour se tirer d'un plan pareil, de manière à satisfaire la conscience du spectateur, il faudrait une habileté que ne possède pas M. Dérisoud, et une imagination mieux réglée que la sienne. A mesure que l'intrigue se développe, on s'aperçoit que les circonstances réunies par l'auteur ne sont que des prétextes à des tirades sociales et politiques. La *Bâtarde* est un péché de jeunesse, et à tout péché miséricorde, à moins de récidive. M. Dérisoud a publié des poésies dont plusieurs sont charmantes ; avec du travail, il pourrait devenir quelque chose de mieux qu'un dramaturge de boulevard.

Le directeur précédent, M. Guffroy, avait présenté une revue locale, qui eût été assez heureuse si l'on n'y avait pas introduit des allusions personnelles et cette pomme de discorde qu'on appelle la politique.

Il serait injuste de ne pas rendre hommage au talent de Mme Servatius, chanteuse légère, et de M. Léopold, baryton, deux artistes de la saison d'hiver.

Une représentation, composée de *Tartuffe* et d'*Horace*, a été donnée par Mlle Agar ; les connaisseurs lui ont trouvé des qualités sérieuses, mais ils ont été d'avis qu'une haute protection avait été nécessaire à cette tragédienne pour lui forcer les portes de la Comédie française. Cette faveur, dont Mlle Agar s'est rendue si peu digne, lui faisant actuellement défaut, elle a dû quitter la grande scène pour laquelle son talent n'était pas assez mûr.

On a entendu, dans des airs détachés, Mme Galli-Marié, de l'Opéra-Comique ; ce n'est pas ce qu'on peut appeler une cantatrice, l'air des *Dragons de Villars* en a témoigné ; elle ne tient, du reste, que l'emploi de Dugazon. C'est une artiste d'un goût exquis, d'une diction irréprochable, d'un son de voix velouté, et gracieuse au possible. Le même soir on joua le *Marquis de Villemer* de G. Sand. Le rôle du marquis fut interprété par M. Paul Bondois, du Gymnase, avec ce ton naturel dont est seul capable un art consommé. L'œuvre de Sand, confiée à de bons acteurs, est une de ces heureuses occasions trop rares en province ; c'est plaisir que d'écouter ce beau langage.

L'audition d'une belle comédie a plus de charme que celle d'un opéra. Une comédie bien faite et bien rendue est un plaisir délicat, qui satisfait en même temps la raison, l'imagination et le cœur. La musique réveille plutôt la sensation que le sentiment, et si l'opéra excite cette dernière impression, c'est par les accessoires qui accompagnent la composition lyrique. On est plus vite satisfait d'une œuvre musicale ; pour peu que que la chose marche, cela paraît plus ou moins agréable ; à moins d'une éducation artistique soignée et d'une expérience de quelque date, beaucoup se contentent de l'à-peu-près, état normal de la musique, surtout en province. Dans la comédie, les imperfections apparaissent plus promptement ; il y faut, à la fois, des auteurs et des acteurs plus habiles.

Quelques efforts ont été tentés pour établir un orchestre philharmonique : ils sont demeurés infructueux. Le *Cercle musical* n'a pas eu la vie longue : dès l'été les membres se sont ajournés indéfiniment. A l'occasion, quelques instrumentistes se réunissent sous l'un ou l'autre nom, mais il n'y a plus d'assemblées régulières. On a parlé d'une nouvelle réunion, jusqu'ici rien n'est venu confirmer ce bruit.

Il n'y aura d'orchestre passable, à Annecy, que lorsqu'il y aura une école musicale. Dans des articles précédents, j'ai exposé le budget d'un établissement monté sur un pied convenable. On pourrait supprimer de ce projet les classes de solfége, qui s'enseigne dans les écoles communales ; on formerait ainsi, sans trop de frais, une pépinière d'instrumentistes, à laquelle viendraient s'adjoindre les amateurs : toutes les forces musicales de la ville ainsi réunies, sous une autorité régulière, incontestée, produiraient des résultats réels. L'école prendrait l'initiative de concerts avec abonnements et à bureaux ouverts. Les soirées données actuellement par les sociétés chorales sont des fêtes de famille, où tout est toujours bien ; la critique, comme la masse du public, n'y est pas admise. Dans les concerts de l'école on tâcherait de faire entendre des artistes étrangers ; le voisinage de Genève, où il y en a tant et de bons, rendrait la chose possible ; ces artistes serviraient de modèles, qui font totalement défaut. Car c'est une grave erreur de s'imaginer que dans une exécution d'école il faille se contenter des élèves. A Paris et à Bruxelles, on produit, dans les séances du Conservatoire, les meilleurs sujets, dont la méthode contribue à répandre les bons principes.

Durant sa courte existence, le *Cercle musical*, avec l'aide des *Enfants d'Annecy*, a organisé un concert pour aider à la libération du territoire ; cette soirée a eu un beau résultat financier.

La musique du 21e contribua à cette manifestation patriotique ; cette musique, si éprouvée, se reconstitue ; depuis trois à quatre mois, elle a un sous-chef, M. Charles Rodet ; l'exécution d'une fantaisie sur *Don Pasquale* a permis de constater un corniste de bonne école. Les heures que l'on passe aux concerts du dimanche sont les plus agréables.

Je ne sais si le dernier décret concernant les musiques régimentaires sera favorable à leur développement, d'autant plus que la reconstitution des fanfares de cavalerie enlèvera des sujets à la ligne. Mais, dans un avenir fort rapproché, la nouvelle organisation militaire fournira des amateurs, qui préfèreront entrer dans la musique plutôt que de faire l'exercice.

Les musiques de régiment devraient avoir une section symphonique ; on aurait ainsi des orchestres disciplinés qui, dans les petites villes, seraient une ressource précieuse. On pourrait, en hiver, remplacer les concerts sur la place par des séances philharmoniques populaires ; il ne faut jamais perdre de vue que la musique est le trait d'union entre l'armée et la population.

M. Delgrange connaît bien l'harmonie ; ses mouvements ont quelquefois trop de mollesse. Il a composé des morceaux pour les concours d'Annecy et de Genève ; la nature de son talent le rend propre à ce genre, où il faut des formes grammaticales. J'ai vu des airs patriotiques signés de son nom ; on en chanta un au théâtre ; mais la mauvaise interprétation ne permit pas d'en juger. Le plus mélodieux et le mieux rhythmé est la *France, soldat de Dieu!*

On joue au Pâquier une bonne valse de M. Ungerer, dans le genre des valses allemandes ; la fin est brusque ; l'auteur semble avoir cherché une terminaison nouvelle. Au mois de janvier dernier, M. Ungerer a eu une messe chantée à la Visitation ; composition correcte, classique, mais de formules connues : le *Kyrie* est interminable. L'exécution, confiée aux séminaristes, fut malheureuse. On attache, au séminaire, trop peu d'importance au chant ; on apporte tous les soins à produire des prêtres instruits et vertueux : c'est un noble but, et l'on a raison d'y tenir. Mais le même temps que l'on met à étudier la musique d'une façon négligée, on pourrait l'employer à l'apprendre d'une manière sérieuse ; il faudrait, pour cela, en confier l'enseignement à des personnes qui s'y entendent. Or, actuellement, les élèves les plus anciens instruisent les autres ; et, à défaut, il arrive qu'un étudiant capable des classes inférieures est dans l'obligation de diriger ses condisciples des cours supérieurs, ce qui l'embarrasse. A écouter les séminaristes, on supposerait que la connaissance spéciale des voix ne leur est pas familière. Il serait cependant utile que les jeunes vicaires eussent des notions de chant suffisantes ; ils pourraient, dans leurs paroisses, organiser des réunions vocales, dont le côté civilisateur n'est pas à démontrer.

Qui n'a pas été stupéfait des cris dont retentissent les églises pendant les offices ? Les enfants, avec leurs voix désagréables et leur proverbiale indiscipline, montent à un diapason tellement élevé que les oreilles en sont déchirées. Dans le Nord, personne n'élève la voix dans la maison de Dieu, sauf le prêtre ou les chantres attitrés ; c'est un service recueilli, où la prière est facile comme la méditation

Au mois d'août dernier, toutes les sociétés de Savoie ont été couronnées à Genève. Les cercles d'Annecy ont obtenu les récompenses suivantes :

La Fanfare municipale, directeur M. Gentil, le 1er prix d'exécution en 3e division, 1re section, et le 4e prix de lecture à vue, en 2e division, groupe B.

La Société chorale, directeur M. Ritz, le 1er prix d'exécution en 3e division, 1re section, groupe A, et le 2e prix de lecture à vue, 2e division, groupe B.

Les Enfants d'Annecy, directeur M. Ruff, le 2e prix d'exécution dans la même catégorie que la Société chorale.

L'Harmonie, directeur M. l'abbé Tissot, vicaire de Saint-Maurice, le 5e prix en 3e division, 2e section.

Les deux dernières sociétés n'ont pas pris part au concours de lecture à vue. Ce quadruple triomphe a été l'occasion d'une réception enthousiaste. Quelques jours avant la lutte avait eu lieu un concert où l'on avait entendu les divers cercles, sauf l'Harmonie. Les morceaux de la Municipale étaient d'un bon choix, particulièrement celui de *Rienzi ;* l'exécution dénotait beaucoup de soin. La Fanfare travaille sans ostentation ; elle organise peu de chose, mais on trouve toujours le cercle ou quelques-uns de ses membres mêlés aux diverses manifestations de musique ou de bienfaisance. On sait que la Société a un répertoire considérable, dû à l'activité de son directeur ; M. Gentil avait formé aussi une collection de morceaux pour une société philharmonique ; cette collection est malheureusement devenue inutile.

La Société chorale a fait de grands progrès ; l'exécution, au théâtre, du chœur : *le Réveil,* m'a rappelé les bonnes sociétés belges et allemandes.

L'appréciation du jury de Genève est flatteuse ; l'interprétation du *Réveil* a été trouvée irréprochable, et du morceau imposé un seul passage a été blâmé. Les voix sont beaucoup moins blanches, point essentiel pour arriver à la fusion et à l'observation des nuances. La note du jury ajoute : direction artistique, affirmant ainsi le goût de M. Ritz. Les compositions du directeur de la Chorale révèlent cette distinction ; elles manquent d'originalité et se traînent souvent en des phrases mignardes et banales ou des réminiscences trop accusées, comme dans la valse : *le Pont des soupirs.*

J'ai entendu, un jour, une production symphonique, qui n'était qu'une paraphrase du célèbre unisson de l'*Africaine ;* le programme, cependant, mentionnait seulement *andante*. Les romances, en général, ont cette couleur moyenne d'élégance et de fadeur : une des meilleures est : *Lys et Rose*. Les morceaux pour ensemble vocal sont les mieux réussis. Le public connaît déjà *les Tableaux champêtres ;* un second chœur : *les Guides du Mont-Blanc,* a obtenu une deuxième mention honorable au concours international de musique, ouvert à Paris, à l'Exposition universelle d'économie domestique. Ce chœur a du développement, ce qui manque parfois à d'autres œuvres. Pour acquérir l'originalité, la franchise, en un mot le style, il serait peut-être bon que M. Ritz travaillât une ou deux années dans quelque grand centre musical : on ne peut avoir d'école qu'après y avoir été. Avec une nature bien douée, le travail personnel arrive à un certain degré, mais il ne donne de fruits véritables que s'il est basé sur l'éducation première, fortement établie par un maître expérimenté.

Chez les *Enfants d'Annecy,* les voix sont blanches, l'émission est dure, l'intonation souvent douteuse par le fait même de cette émission ; les ténors ont les notes élevées, difficiles et ultra-claires ; on les entend par-dessus tout ; l'usage du fausset est ignoré. Voici, pour cet orphéon, l'appréciation du jury :

« Les voix sont bonnes, mais moins exercées que celles des sociétés précédentes. La justesse et l'ensemble sont parfaits. Les mouvements et les

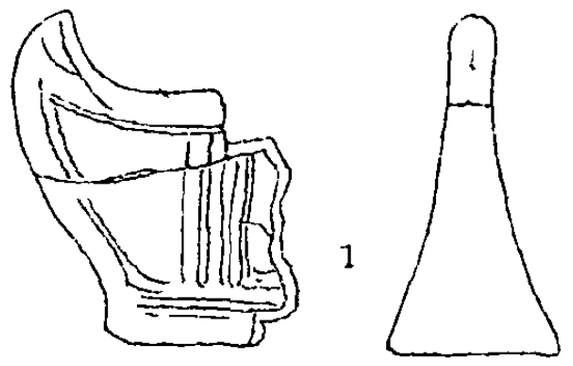

1

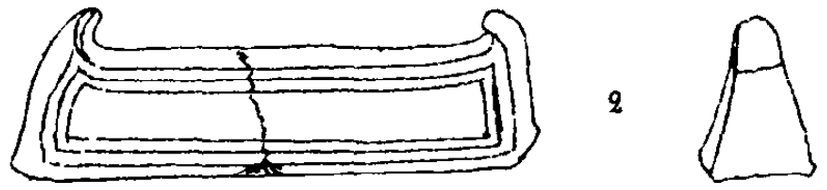

2

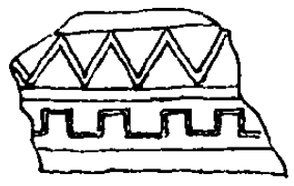

3

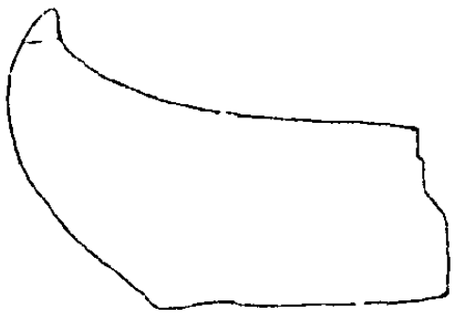

4

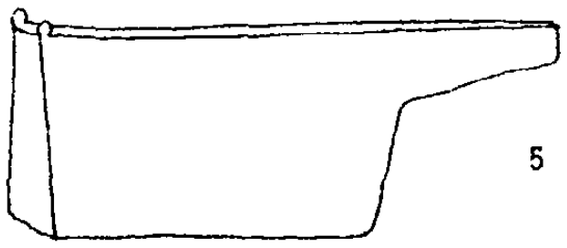

5

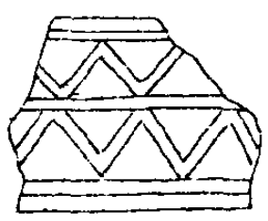

6

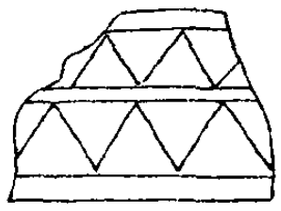

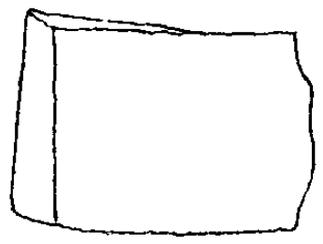

7

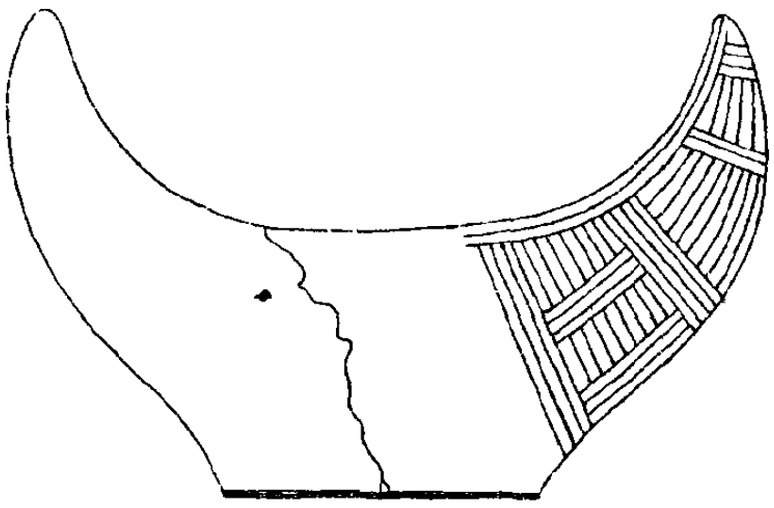

8

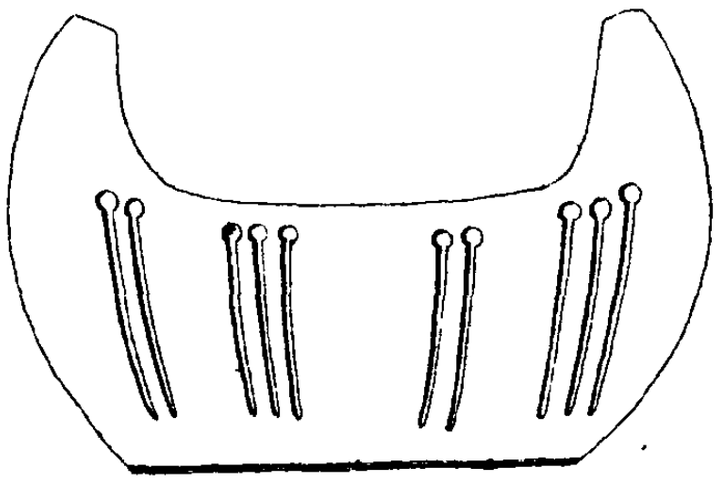

9

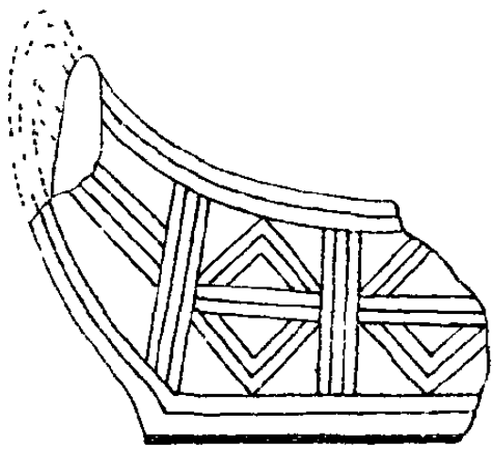

10

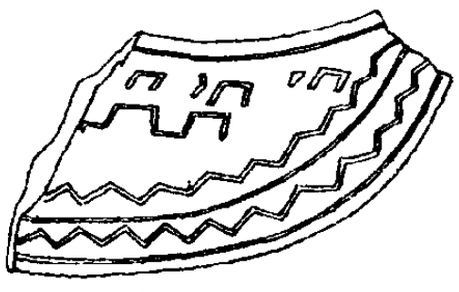

11

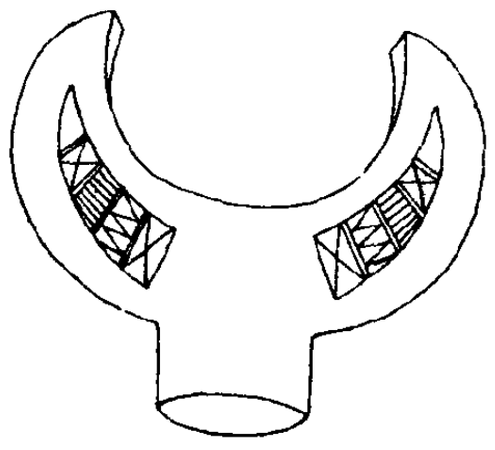

12

1/5 G nat

Lith A Perrin Chambery

CROISSANTS EN TERRE OU CHEVETS.

nuances laissent à désirer. Vous abusez du décrescendo. Il y a trop de sécheresse dans l'exécution du chœur imposé. Les mouvements du chœur de choix sont trop lents; seul le 6/8 a été bien compris et chanté avec distinction. »

Cette note constate de la justesse, ce n'est pas une qualité constante dans ce cercle. Les Enfants d'Annecy se sont, paraît-il, surpassés dans l'interprétation du chœur imposé, et leur exécution, sauf la brusquerie, était similaire à celle de la Société chorale. Espérons que, contrairement au proverbe, une fois sera coutume.

On a pu juger M. Ruff, comme soliste, sur le violon et sur le saxophone : ce dernier instrument rentrerait plutôt dans ses moyens. De ses compositions, celle qui a attiré le plus l'attention est l'*Hymne à la Suisse*. Certains morceaux témoignent d'un travail trop hâtif et ne sont que des glanures, ramassées dans les fantaisies militaires. Sa publication la plus récente est une valse : *la Perle de Savoie*.

La note du jury est sévère pour l'Harmonie, très sévère, eu égard à d'autres appréciations.

« Il ne suffit pas d'indiquer les nuances, il faut, avant toute chose, apprendre à chanter juste, avec une bonne émission, travailler la respiration et étudier le rhythme musical. » M. l'abbé Tissot doit tenir compte de ce jugement sans s'en effrayer. La Société est jeune ; avec de la jeunesse, de la bonne volonté et de la direction on arrive. L'*Harmonie* a tous les défauts des *Enfants d'Annecy* et l'ensemble de moins. La blancheur des voix serait presque plus intense, il sera indispensable de sombrer. M. Tissot est érudit, la pratique lui manque; il ferait bien de s'adresser aux personnes compétentes ; il y en a à Annecy, qui ont formé d'autres cercles et dont l'expérience serait utile, non seulement aux jeunes gens dirigés par M. le vicaire de Saint-Maurice, mais à MM. les séminaristes.

M. Joseph Favre a été nommé président de l'*Harmonie* en remplacement de M. Burnod.

La Sainte-Cécile a été célébrée avec éclat; les sociétés se sont fait entendre à Saint-Maurice et à Notre-Dame, malheureusement à la même heure pour trois d'entre elles, l'*Harmonie* ayant chanté plus tôt. Il me paraît qu'il y aurait mieux à faire : une fois pour toutes, on règlerait, par le sort, l'ordre des cercles : un ou deux chanteraient à l'église, un autre organiserait un concert au théâtre, au bénéfice d'une œuvre de charité, enfin la Municipale jouerait sur la place, où elle conviendrait mieux que dans un temple : une musique de fanfare ne sera jamais religieuse. Ainsi tout le monde serait content : sainte Cécile, le public et les pauvres. On pourrait même diviser la fête en deux dimanches, afin de ne point porter préjudice aux banquets.

M. Gentil fils est devenu directeur de la fanfare de Doussard : la *Combe d'Ire*. Cette Société a donné dernièrement un concert. Un jour, dans une institution privée, j'ai entendu des chœurs d'enfants dirigés avec tact par ce jeune artiste; il y avait là une justesse et une entente de la mesure remarquables.

Chacune des sociétés a offert à ses membres honoraires une soirée de remercîment.

Dans le courant de cette année, aura lieu le concours de Chambéry; nous souhaitons de nouveaux succès aux sociétés annéciennes.

J.-C. DE VIGNE.

Voici quelques explications pour les personnes qui n'ont pas l'habitude des termes spéciaux de l'art vocal :

La voix est formée par le souffle que nous expirons; on peut varier la direction de ce courant d'air : si on le dirige en plein vers l'ouverture de la bouche, la voix est claire : c'est ce qu'on fait pour les notes graves ou moyennes, qui ont besoin de clarté. Si on relève le courant vers les dents supérieures, la voix est plus sourde : *c'est ce qu'il faut faire* pour les notes élevées, dont il est nécessaire de tempérer la strideur croissante en raison de l'élévation. Diriger le souffle vers le haut de la bouche et, en règle générale. vers les dents supérieures s'appelle *sombrer :* en ne sombrant pas les hautes intonations, elles restent maigres et prennent cette acuité ou cette *couleur de son* qu'on nomme *blancheur*.

DE V.

LES MINES DE SOUFRE EN SICILE

La Sicile est sans contredit le pays qui abonde le plus en soufre, l'exploitation en est plus facile et moins coûteuse que partout ailleurs. Si dans cette île un propriétaire trouve du soufre sur son terrain, il est sûr de devenir millionnaire en peu d'années, et la fortune de sa famille et de ses descendants est assurée pour des siècles. Aussi compte-t-on par douzaines des individus qui possèdent actuellement une fortune de dix, vingt et même cinquante millions, et qui, il y a vingt ans, n'étaient que de simples *galantuomini*, petits rentiers menant une vie modeste pour avoir de quoi subsister sans travailler. En voilà assez pour exciter la curiosité du lecteur; voyons si je réussirai à la satisfaire.

Les mines de soufre *(solfare)* se trouvent presque toutes dans l'intérieur de l'île, c'est-à-dire dans les provinces de Caltanissetta, de Girgenti et de Palerme. Il y en a peu dans la province de Catane, et point du tout dans les provinces de Syracuse et de Trapani. Les lieux où se rencontrent ces mines présentent entre eux une grande analogie : ce sont presque toujours de petites vallées basses, sans pente ni issue, entourées de tous côtés de hauteurs et formées ordinairement de carbonate de chaux plus ou moins marneux, mais qui du reste ne présentent aucun caractère particulier.

La découverte des mines de soufre était, il y a un certain nombre d'années, abandonnée au hasard; aujourd'hui on commence à étudier la conformation géologique du sol et les indices qui, dans un lieu donné, rendent probable la présence ou l'absence des roches qui accompagnent ordinairement le soufre. Ces études ont déjà porté des fruits, car dans ces derniers vingt ans on a trouvé plus de mines de soufre qu'auparavant on n'en découvrait en un siècle.

Mais j'oublie que ces généralités présenteront plus

d'intérêt quand le lecteur aura connaissance des détails de l'exploitation.

Visitons donc une mine. Voyez-vous ce chemin affreux au milieu d'un boue argileuse qui a une telle adhérence, que souvent les bêtes de somme en retirent les pieds sans les fers. Voyez cette longue file de mulets chargés de chaque côté d'un pain de soufre *(una ballata)* du poids de 70 kilogrammes, comme ils avancent lentement et avec quels efforts ils sortent d'une profonde fondrière pour retomber dans une autre! C'est cependant le chemin qui conduit à la mine, éloignée encore de deux ou trois kilomètres.

Vous êtes certainement curieux de savoir pourquoi le propriétaire ne facilite pas davantage le transport de ses produits. C'est que, bien que ces mauvais chemins augmentent de beaucoup la dépense pour le transport de la matière exploitée, ils constituent au moins une certaine sûreté pour le propriétaire contre les voleurs qui, s'ils trouvaient des chemins commodes, ne manqueraient pas d'emporter pendant la nuit beaucoup de soufre, ou obligeraient le propriétaire à entretenir un plus grand nombre de gardiens.

Nous voilà arrivés. Dans ce bas-fond où l'on voit quelques masures et ces grands monceaux de terre, se trouvent l'entrée de la mine et les fours pour la fonte du soufre. Approchons-nous de ces ouvriers assis pêle-mêle sur le sol. Ce sont des mineurs qui se reposent et se restaurent. La plupart n'ont que du pain et de l'eau. Quelques-uns seulement se permettent d'y ajouter un peu de fromage du pays. Et cependant ces hommes gagnent de trois à cinq francs par jour; d'où vient donc tant de misère? Hélas! ici comme ailleurs l'ouvrier veut mener joyeuse vie; après quelques jours d'un labeur pénible, à peine le mineur *(solfataro)* a-t-il économisé vingt ou trente francs, qu'il va au bourg voisin et ne retourne au travail que lorsque son dernier sou a passé dans la poche du cabaretier.

Notre arrivée a produit un peu de mouvement parmi les gens de la mine. On est allé chercher le conducteur des travaux ou le chef des mineurs *(il capo mastro)* qui, après s'être assuré que notre visite se fait avec le consentement du propriétaire, se met immédiatement à notre disposition. C'est d'ordinaire un ouvrier intelligent et qui a une certaine expérience des divers travaux relatifs à l'exploitation; plus rarement c'est un ingénieur des mines, qui a fait en outre des études spéciales sur les mines de soufre. Suivons le *capo mastro* qui se dirige vers une ouverture pratiquée dans le sol et d'où part une galerie inclinée d'environ 45°, dont les gradins sont taillés dans les diverses couches de terre et de rocher qui se succèdent de haut en bas. Dans la plupart des mines, la couche supérieure est formée d'une argile bleuâtre très compacte; au-dessous se trouve la couche de gypse et de carbonate de chaux plus ou moins marneux, qui couvre immédiatement le minerai de soufre, et qu'on rencontre à des profondeurs variant de 20 à 200 metres. Ce minerai forme toujours des couches profondes de 10 à 100 mètres; leur étendue en longueur et en largeur est aussi très variable, mais rarement elle dépasse un ou deux kilomètres carrés.

Selon l'importance de la mine, l'entrée en est plus ou moins spacieuse : le plus souvent sa largeur est d'environ un mètre et sa hauteur de deux mètres. On y chemine assez difficilement parce que les gradins manquent souvent, et surtout parce qu'il faut s'arrêter à chaque instant pour laisser passer de petits garçons de dix à douze ans, qui portent hors de la mine le minerai, en blocs nus s'il est assez consistant, et renfermé dans des sacs s'il est brisé ou terreux. Ces pauvres enfants sont demi-nus, et la sueur leur coule à grosses gouttes sur tout le corps. Combien de soupirs et de privations pour faire vivre une famille dans l'opulence et quelquefois aussi pour remplir les coffres-forts d'un avare!

Le *capo mastro* s'arrête; il nous fait observer que nous sommes arrivés à la couche de soufre. Maintenant la galerie, qui est un vrai escalier, change souvent de direction et se divise en d'autres galeries plus ou moins spacieuses, plus ou moins longues, tantôt horizontales, tantôt inclinées, selon la conformation et la puissance de la couche. Les minéraux mélangés au soufre sont le carbonate de chaux marneux, quelquefois bitumineux, et le sulfate de strontiane, tous les deux d'une dureté médiocre. Le soufre est tantôt divisé et intimement mélangé à la gangue, tantôt il est à l'état natif et forme alors une quantité de petites veines très rapprochées et de petits amas dans lesquels on reconnaît souvent une tendance à la cristallisation.

Dans toutes les mines de soufre et surtout dans les endroits où le minerai est le plus riche, on trouve de beaux cristaux de soufre et de sulfate de strontiane. Chaque mineur en a une collection, et, selon la beauté de la pièce et l'apparence de l'acheteur, il en demande quelques sous ou quelques francs.

Lorsque par la conformation des couches de soufre les travaux sont réduits à leur plus grande simplicité, le tout se borne à extraire le minerai en creusant dans la couche des cavités, et en laissant entre elles de fortes colonnes de minerai pour soutenir la voûte. Une fois la mine épuisée de cette manière, on finit par enlever ces colonnes l'une après l'autre et par faire écrouler de proche en proche les couches d'argile et de gypse qui couvraient le minerai. Mais ordinairement les travaux à exécuter sont plus compliqués, surtout lorsque l'eau pénètre dans les galeries.

Parmi les propriétaires de mines, il y en a qui n'hésitent pas à donner dix, quinze, vingt mille francs par an à un ingénieur capable de conduire les travaux selon les règles de l'art. Mais la plupart se contentent encore d'un simple chef mineur assez rusé en général pour réussir le plus souvent à faire croire que dans l'exploitation du soufre la pratique l'emporte de beaucoup sur la théorie. Et tandis qu'un homme de l'art conduit les opérations de manière à assurer l'entière exploitation d'une mine, et fait exécuter des travaux dont l'utilité ne se révèle quelquefois qu'après des années, les chefs mineurs ne pensent qu'au profit du moment et disposent tout de manière à extraire chaque jour la plus grande quantité de minerai en faisant le moins de dépenses possible.

Les propriétaires, n'ayant ordinairement aucune

connaissance de l'art d'exploiter le soufre, ne font que comparer les recettes et les dépenses, et donnent la préférence à celui qui leur procure le plus grand gain. Ici se vérifie donc aussi le proverbe qui dit que la science meurt de faim chez les ignorants.

Le minerai se dispose en dehors de la mine en pyramides tronquées dont le volume sert de mesure pour la quantité de minerai.

Celui-ci se divise :

En extra-riche qui fournit le 25 p. %;
— riche — 20 p. %;
— ordinaire — 15 p. %;
— médiocre — le 8 ou 10 p. %;
— mauvais qui fournit moins du 8 p. %.

Pour séparer le soufre de la gangue, on emploie ce qu'en italien on appelle *calcarone :* c'est une espèce de bassin à fond incliné, de la capacité de quelques centaines d'hectolitres. On le remplit entièrement de minerai et l'on en entasse encore au-dessus jusqu'à ce que le tout forme un grand cône, qui est ensuite enfermé entre des murs provisoires appuyés immédiatement sur la surface convexe du cône.

Après avoir tout disposé de la manière indiquée, on allume en haut le minerai; la combustion se communique rapidement à toute la masse, et la chaleur qui se développe est assez grande pour fondre le soufre ; celui-ci alors se sépare des matières terreuses et vient s'amasser au fond du bassin. A un moment donné, on débouche une ouverture et le soufre fondu coule dans des récipients en forme de troncs de pyramides quadrangulaires. Un morceau de soufre de cette forme *(una ballata)* pèse ordinairement 70 kilogrammes. Cette opération fournit le soufre brut, contenant encore du 4 au 5 p. % de matières terreuses.

Cette manière d'extraire le soufre n'est pas avantageuse, car l'on calcule qu'entre le soufre qui brûle et celui qui reste encore dans le minerai, il y a une perte du 20 au 25 et quelquefois même du 30 p. %.

Cependant le bois est si rare et si cher en Sicile, et il est si difficile d'en réunir des quantités considérables dans les sites écartés et inhospitaliers, où se trouvent les mines, que, jusqu'à présent, aucun autre mode d'extraction n'a pu être substitué à celui que nous venons de décrire. Dans quelques mines fournissant un minerai très riche, on a essayé ces derniers temps d'extraire le soufre par le moyen de chaudières à vapeur.

Un mètre cube de minerai fournit de 2 à 3 quintaux de soufre, dont on distingue trois qualités. Sur les lieux mêmes de l'extraction, le quintal de soufre vaut de 5 à 6 francs. Dans les endroits où se font les embarquements (à Catane, à Licate, à Girgenti, à Palerme) il coûte de 7 à 8 fr. La différence de prix entre une qualité et l'autre est de 30 à 50 centimes par quintal.

Dans les principaux ports de mer d'Europe, le soufre se paie de 12 à 14 fr. le quintal.

Dans les diverses mines de soufre en Sicile, on emploie. . . . . 3,000 muletiers,
10,000 bêtes de somme,
4,000 mineurs,
de 7 à 8,000 petits garçons,
pour porter le minerai hors de la mine.

Selon la richesse et l'extension d'une mine, on extrait par an de 100 à 250 mille quintaux de soufre.

On exporte de la seule province de Catane 20 mille *tonnellate* de soufre par an, et de la Sicile entière de 150 à 160 mille *tonnellate*, qui représentent une valeur de 10 à 11 millions de francs.

En présence d'une pareille exportation, il est tout naturel de se demander pendant combien de temps encore la Sicile pourra fournir du soufre à l'Europe, et l'on a d'autant plus de raison de faire cette demande que plusieurs mines sont déjà épuisées. Il est impossible de donner une réponse sûre et précise à cette question, ne sachant pas si le sol renferme en beaucoup d'endroits inconnus encore d'immenses quantités de soufre, ou si les mines actuellement en exploitation fourniront seules les richesses de l'avenir. Quand même cette dernière supposition viendrait à se vérifier, les mines actuellement exploitées sont pour la plupart si étendues et fournissent un si riche minerai que l'on peut assurer hardiment que l'exportation du soufre pourra se continuer sur le même pied encore pendant des siècles.

Cette immense provision, assurée pour si longtemps encore, est-elle un bien pour l'Europe ? Si le quintal de soufre coûtait 100 francs, pourrait-on faire tant de poudre et penserait-on à fabriquer encore tant d'armes à feu? Les nations hésiteraient-elles davantage avant de se déclarer la guerre ou bien l'ambition et la soif de conquêtes, sans se préoccuper de cette nouvelle difficulté, parviendraient-elles encore à mettre sur pied ces armées innombrables dont les soldats, comme autant d'hyènes, se déchirent et s'entr'égorgent sans pitié ni merci?

Catane, février 1873. J. BOLTSHAUSER.

LA MAISON DE L'ÉTANG

Près de l'étang creux à l'onde plombée,
Sous le crépuscule à peine on peut voir
De cette maison chétive, embourbée
Dans un pli du sol, fumer le toit noir.

Ravin solitaire, asile des fauves,
Où, ce soir, déjà les loups sont venus,
Où le vent du nord bat les ormes chauves,
Où le givre pleut sur les terrains nus !

Pourtant sous l'abri de ces murs sordides,
Qu'entoure l'horreur des mornes saisons,
C'est tout un avril de rires candides,
De jeunes gaîtés, de vives chansons !

Derrière cet huis, la fillette rose
Brille dans sa grâce et dans sa beauté,
Telle qu'une fleur au désert éclose,
Telle qu'une étoile au ciel sans clarté !

Charmante, ouvre-moi ! Je frappe à ta porte,
Le froid m'a saisi, j'ai soif de printemps !...
— Appel sans écho que la bise emporte :
Seul, je marche au bord des flots clapotants !

ACHILLE MILLIEN.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 février 1873.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des délégués des sociétés savantes.

M. le Secrétaire-adjoint présente les comptes de la Société pour l'année 1872. Sa gestion est approuvée.

M. le baron Raverat, membre correspondant, adresse la communication suivante :

« J'ai lu avec intérêt l'article publié par M. Blavignac dans le dernier n° de la *Revue savoisienne*, touchant le château de Rouelbeau. M. Blavignac, dont j'apprécie le talent, me permettrait-il quelques observations au sujet de son article ? Dans l'affirmative, je lui dirais que les variantes du nom servant à désigner ce château m'ont frappé, et que, si leur orthographe est juste, ce nom doit, selon mes faibles connaissances, répondre à autre chose qu'au nom de Rodolphe. Il faut se défier des ressemblances phonétiques. Le générique *beau* a induit en erreur nos anciens, qui attribuaient la construction de ce château au roi Gonde*baud*. On en vient aujourd'hui à un Rodolphe quelconque, et c'est le radical *roll* que l'on invoque pour justifier ce changement. Bien qu'on ait raison sur un point, on a tort de voir dans *roll* ou plutôt *roël* la construction de Rodolphe. Tous les châteaux n'ont pas l'honneur d'avoir pour parrain des princes ou des rois. Leur origine est souvent plus modeste.

« Mes études spéciales m'apprennent que *roil* ou *roël* est l'un des multiples formes d'une expression jadis employée pour désigner un bois défriché, un terrain rendu propre à la culture ou à la construction. Ce radical a servi de dénominateur à un grand nombre de localités. Il paraît sous les variantes de *reil, raie, roie, roue, rue*. Je me borne pour aujourd'hui à ce simple aperçu; mon ouvrage étymologique vous montrera bientôt l'origine de ce mot et tous ses développements.

« Quant au générique *beau*, ne le cherchez pas ailleurs que dans le celtique *bosch*, bas-latinisé, *boscus, boschia*, patoisé *bos, boé, bu, bo*, francisé *bois*. Or, Rouelbeau vient de *roël bo*, littéralement le *défriché-bois*. Les collines environnant le lieu où s'élèvent les ruines du château sont entièrement déboisées, et l'on ne déboise pas un terrain sans l'intention de le livrer à la culture.

« Ceux qui rattachent le *beau* ou *bu* de l'évêque d'Avranches commettent une erreur. Ce mot n'est jamais venu dans nos contrées avec le sens de maison; il est circonscrit sur les côtes de la Manche. Dérivant de *bœ*, apporté par les Normands, il est devenu *beuf*, finale de tant de noms de lieu dans cette ancienne province. Il signifiait domaine, et, par extension, village, ville. »

M. Ducis donne quelques détails sur la vie politique de Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, et relève l'erreur des historiens sur le lieu de sa mort, qui est arrivée à Gassino, près de Turin, et non à Annecy.

Le même appelle l'attention de la Société sur de graves troubles qui auraient eu lieu à Annecy dès le 2 janvier 1591, à l'occasion de la garnison espagnole, qui occupait Annecy dès son retour de l'expédition de Genève, en 1582, outre les passages d'autres corps suisses, bourguignons et napolitains. Ces communications feront l'objet de plusieurs articles historiques dans la *Revue*.

M. Serand lit une partie des documents qu'il a recueillis sur l'invasion de l'armée française et l'occupation d'Annecy en 1690. Les registres municipaux de 1690 à 1696 font un sombre tableau des souffrances endurées par la population.

Le même membre communique une relation des fêtes organisées par les chevaliers-tireurs d'Annecy en 1687.

M. Revon présente une partie des dessins d'antiquités préhistoriques exécutés pendant son dernier voyage dans les Basses-Alpes.

Les membres du bureau pour 1873 sont :

MM. Camille Dunant, *président* ;
Ducis, *vice-président*.
Jules Philippe, *secrétaire* ;
Louis Revon, *secrétaire-adjoint et directeur du journal* ;
Eloi Serand, *archiviste* ;
Anrioud, *trésorier* ;
Ducis, Philippe, Revon et Serand, membres du comité de rédaction.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

E. Révérend du Mesnil, *Armorial historique de Bresse, Bugey*, etc., acquis par souscription ; — 48 volumes ou livraisons, don de M. Charles Burdet ; — A. Vingtrinier, *Histoire du château de Varey*, don de l'auteur ; — J. Vuy, *Echos des bords de l'Arve*, 2 vol., don de l'auteur ; — J. Demogeot, *Deux souvenirs*, don de l'auteur ; — G. Spano, *Vocabolario sardo*, don de l'auteur ; — Spano, *Memoria sopra l'antica cattedrala di Galtelli*, don du même ; — E. Blanchard, *L'instruction générale en France*, don de l'auteur ; — A. Perrin, *Le monnayage en Savoie*, don de l'auteur ; — A. Albrier, *Les naturalises de Savoie en Bourgogne*, don de l'auteur ; — A. Neymarck, *La rente française*, don de l'auteur ; — *Romania*, don du Ministère de l'instruction publique ; — *Revue des sociétés savantes* ; — *Revue bibliographique universelle* ; — *Revue archéologique* ; — *Association scientifique de France* ; — *L'Investigateur* ; — *Journal des connaissances médicales* ; — *Revue du Lyonnais* ; — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France ; — *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs ; — *Répertoire* de la Société de statistique de Marseille ; — *Bulletin* de l'Académie delphinale ; — *Congrès scientifique de France* ; — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse ; — *Sabaudia* ; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de Savoie ; — *L'Educateur* ; — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles : *Cartes et bulletins* météorologiques des Etats-Unis : — *Almanach* publié par l'Institut genevois ; — *L'Union savoisienne* ; — *Les Alpes* ; — *Journal du commerce* ; — *L'Allobroge* ; — *Le Progrès savoyard* ; — *L'Annonce de Savoie* ; — *L'Echo du Salève* ; — *Courrier des Alpes* ; — *L'Italia agricola*

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

L'exposition nationale des artistes vivants aura lieu, en 1873, du 5 mai au 25 juin. Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages; ces ouvrages devront être adressés, francs de port, à M. le Directeur des Beaux-arts, au palais des Champs-Elysées, du 19 au 26 mars inclusivement.

—

La Société rurale de l'Uruguay intercède auprès du gouvernement pour qu'il s'oppose de tout son pouvoir à la destruction insensée des autruches. Si l'on ne remet en vigueur les sages édits de Rosas et d'Urquiza, cet animal si utile ne tardera pas à disparaître ; on en fait un tel massacre que 9,200 livres de plumes d'autruche ont été exportées de Buénos-Ayres dans le seul mois d'août.

Si nous en croyons l'historien Ojeda, les jésuites du Paraguay possédaient un troupeau de mille autruches apprivoisées, qui se rassemblaient religieusement au coup de cloche de midi pour recevoir leur provision journalière de grains. Le docteur Vavasseur entretenait à Pichinango une troupe d'autruches aussi intelligentes que celles des jésuites paraguéens : le jour, elles couraient les champs ; le soir, elles rentraient pour passer la nuit à la ferme. Les autruches sont maintenant très rares dans le Paraguay et dans la province de Corrientes, mais il y en a encore un certain nombre dans les provinces d'Entre-Rios et de Buénos-Ayres, et dans la Bande Orientale. La Société rurale de l'Uruguay offre un prix de 1,500 francs à l'éleveur qui possédera le plus grand nombre d'autruches privées en 1874.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les Allobroges sous la domination romaine, par M. C.-A. Ducis. — Glanures historiques, par M. Jules Vuy. — Annecy et la maison de Genevois-Nemours, par M. C.-A. Ducis. — Etymologie du nom de Rouelbeau, par M. Blavignac. — Bulletin.

LES ALLOBROGES SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Nous avons donné, dans un article précédent, les causes de la perte du titre de *Colonie* par la cité de Vienne, capitale du pays des Allobroges (1). L'empereur Tibère lui rendit ce titre qui ouvrait aux habitants les plus riches du pays la porte des honneurs de la cité romaine (2). Ceux qui purent les obtenir se firent inscrire dans la tribu *Voltinia,* l'une des trente deux tribus rustiques, jusqu'à ce que l'empereur Caracalla gratifiât du titre de citoyen romain tous les sujets libres de l'Empire, l'an 212. Après cette date il est plus rare de rencontrer ce titre dans les inscriptions tombales ou votives. Les familles anciennes y tenaient néanmoins comme à un titre de noblesse pour se distinguer de la plèbe.

Sous Néron, dont les extravagances sont connues, ses intendants épuisaient la Gaule par leurs exactions. Caius Julius Vindex, propréteur de la province Lyonnaise, qui comprenait alors la subdivision appelée plus tard Grande-Séquanaise, se servit de sa position pour organiser une réaction armée : c'était en 68. Lyon resta fidèle à Néron. Le plus fort du mouvement passa au sud. Vienne devint le centre de l'opposition, qui appelait à l'empire Galba, gouverneur d'Espagne.

Il arriva à grandes journées sans autre escorte qu'une seule légion. Les Allobroges lui en fournirent deux équipées à leurs frais.

En récompense de ce dévouement, Galba donna à la cité de Vienne le titre de métropole, détacha douze autres cités de la grande Narbonaise pour en former la nouvelle province Viennoise, c'est-à-dire, d'abord les deux autres cités des Allobroges, Genève et Cularo (Grenoble), puis celle des Ségalauniens, Valence, celle des Helviens, Viviers, celles des Voconces, Die et Vaison, celle des Tricastins, Aoust en Diois, celles des Cavares, Orange, Cavaillon et Avignon, celle des Phocéens, Marseille et Arles qu'ils avaient conquise ; c'est-à-dire qu'il réunit en un seul territoire administratif le pays des Allobroges avec ceux des peuplades qui avaient été sous leur patronage dans les luttes précédentes pour l'indépendance nationale contre l'ambition romaine. Cette province fut consulaire comme celle de la Narbonnaise dont elle était détachée.

A la chute de son protecteur Galba, la colonie de Vienne se prononça contre Vitellius, dont la marche à travers le pays des Allobroges leur avait été si dispendieuse, et acclama Vespasien. Celui-ci ne fut pas plus ingrat que Galba ; en réhabilitant la mémoire de cet empereur, il ratifia les priviléges qu'il avait accordés. Il compléta l'organisation de la province Viennoise, en fixa les confins. L'inscription de la Forclaz du Prarion, entre Saint-Gervais et les Houches, est le seul monument découvert jusqu'ici, relatif à la délimitation de cette province, l'an 74 de notre ère. Avant la découverte de cette inscription, la configuration locale et même le caractère de l'ancienne population semblaient donner le détroit de Cluses et de Magland pour limite entre les Allobroges de la cité de Genève et les Ceutrons.

L'inscription-limite porte les confins de la Viennoise jusqu'à l'extrémité de la commune de Passy, au point de convergence des communes des Houches et de Saint-Gervais (1). La pierre a été trouvée près des vestiges d'un chemin antique qui, partant du pays des Ceutrons par le col du Bonhomme, traversait la vallée de Chamonix pour entrer dans le pays des Vallaisans.

Les titres de colonie et de municipe de Vienne avaient primé le nom des Allobroges dans les actes officiels. La métropole avait seule l'honneur de donner son nom à la nouvelle province, ainsi qu'on le voit dans Pline, Tacite, etc., et surtout dans le monument de la Forclaz, *inter Viennenses et Ceutronas*.

Il s'agissait bien ici d'un acte concernant la province Viennoise ; autrement on aurait mis le nom des *Genevenses*, puisque le fait s'est passé dans leur *pagus* ou le territoire de leur cité.

Les exactions impitoyables des fonctionnaires romains pendant la période des Trente tyrans, qui se décorèrent du titre d'empereurs, avaient produit dans la seconde moitié du IIIe siècle une telle irritation publi-

(1) *Revue* 1872, p. 61.

(2) Velleius Paterculus, *Hist*, II

(1) *Questions archéologiques, Faucigny, Tarentaise.*

que qu'il se forma dans les Gaules et en Espagne des bandes armées qui refusèrent tout service public et se mirent à piller les campagnes. On les appela *Bagaudes*, c'est-à-dire bandes révoltées ou armées.

Il est probable que le pays des Allobroges et des Helvètes fournit son contingent à l'armée des Bagaudes. Mais parce que les légions se recrutaient principalement dans la population primitive de cette région, réduite à un état inférieur dans la société, on a eu tort de confondre les Bagaudes avec les *Sapaudes*, que nous retrouverons plus loin.

On sait la guerre d'extermination que Maximien Hercule fit dans nos Alpes à ces bandes d'insurgés. Le martyre de la légion thébéenne à Vérolliez, au pied du *Tauredunum* et à côté de *Tarnade* (Saint-Maurice), eut pour cause le refus de prendre part aux sacrifices païens et à la persécution des chrétiens, que l'empereur confondait avec les Bagaudes.

Jules César donne à Genève le titre d'*Oppidum*. Nous pensons qu'elle fut organisée comme *Civitas* sous Adrien, sinon sous Vespasien, lors de l'organisation de la province Viennoise.

La partie de l'ancienne *Sapaudia*, située au nord du lac Léman et occupée par les Helvètes, avait été également reconnue avec le droit de cité à *Aventicum*, Avenches. La colonie Equestre entre le lac Léman et le Jura avait aussi son centre à *Nevidunum*, Nyon. Ces deux cités firent partie de la province appelée grande Séquanaise, qui avait été détachée de la Lyonnaise primitive. Aussi le nom ancien des Helvètes et celui des Colons équestres disparurent à leur tour dans le nom de *Sequani*, désignant les habitants de toute la province, dont la métropole était Besançon.

Le *Castrum argentarium* ou le territoire de Bèlley, qui comprenait les rives du Rhône jusqu'à la ligne du Mont-du-Chat et du Guiers, fut détaché de la première Lyonnaise pour être aussi réuni à la grande Séquanaise.

La cité des Vallaisans, dont le centre était *Octodurum*, Martigny, et qui avait fait partie précédemment de la province d'Italie, dont le prétoire était à Milan, fut annexée à la province de Rhétie, dont la métropole était à *Curia*, Coire.

La cité des Ceutrons à *Darentasia*, Moûtiers, qui jusqu'alors avait également dépendu de l'Italie, fit partie de la province Viennoise.

Seule la Maurienne, qui était un *pagus* de la cité de Suse, métropole des Alpes cottiennes, demeura unie à l'Italie.

L'organisation de la Tétrarchie de Dioclétien avait motivé cette distribution de cités et de provinces, avec laquelle le pouvoir civil et le pouvoir militaire se concentraient entre les mains des mêmes chefs.

Mais Constantin crut devoir les diviser. Il créa un cadre de gouvernements militaires et un cadre de provinces administratives, groupées en diocèses civils. Cette distribution n'amena pas d'autre changement dans nos contrées que l'érection de la province des Alpes graies et pœnines, composée des cités de *Darentasia*, d'*Octodurum* et d'*Aventicum*, et attribuée au préfet du prétoire des Gaules.

Après la bataille de Rome du 28 octobre 312, ensuite de l'apparition du *Labarum*, qui lui promettait la victoire, Constantin reconnut le christianisme comme religion de l'Etat, l'année suivante. Le titre de *Pontifex Maximus*, qu'il conserva, ainsi que ses successeurs, jusqu'à Gratien, n'était plus qu'une vieille formule, maintenue seulement pour ne pas blesser les vieux serviteurs de l'Empire, qui n'avaient pas encore abandonné le paganisme.

L'accord des deux chefs de l'Eglise et de l'Empire reconnut en principe qu'il y aurait dans chaque chef-lieu de cité civile un évêque, et dans chaque chef-lieu de province un métropolitain, qui eut également le titre d'archevêque dès Charlemagne, et enfin un primat dans chacune des quatre provinces primitives de la Gaule, c'est-à-dire la Narbonnaise, la Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine.

Dans l'organisation militaire, les provinces Lyonnaise et Viennoise, avec les cités d'*Aventicum* et de *Nevidunum* formaient un gouvernement appelé *Gaule riveraine*. Des corps spéciaux et des flottilles stationnaient sur les lacs de Neuchâtel et du Léman et sur toute la ligne du Rhône et de la Saône.

Le gouvernement militaire des Alpes comprenait les cités d'Octodure, de Tarentaise, d'*Augusta prætoria*, Aoste, de Suse avec la Maurienne.

Cette organisation existait encore sous Julien l'Apostat, ainsi que l'affirme Ammien Marcellin. Mais l'invasion des Barbares sous Valentinien vint la modifier sous bien des rapports. La cité d'Avenches, soit la Suisse occidentale, fut de nouveau réunie à la grande Séquanaise.

L'évêque de cette ville transporta son siége à Lausanne. Celui de Nyon alla s'installer à Belley. Celui d'Octodure à Sion.

C'est au milieu de cette succession de titres de Viennoise, de Séquanaise, qui avaient fait disparaître les noms ethniques d'Allobroges et d'Helvètes ; de Gaule riveraine, qui absorbait les deux autres ; c'est à travers cette nomenclature éphémère, qui s'imposait dans les titres officiels, mais qui ne pouvait que glisser sur les anciennes habitudes des nationaux, c'est alors, dis-je, que le vieux nom du pays, qui n'avait probablement pas cessé d'être employé par le vulgaire, reparaît même dans les actes officiels, tant il était resté en pleine possession.

Ammien Marcellin dit que le Rhône traverse la *Sapaudia* et les Séquanais. La cohorte des Sapaudes fait partie de la légion Flavienne, sur les bords du lac Léman (1).

(A suivre.) C.-A. Ducis.

GLANURES HISTORIQUES

XIX

C'est une belle après-midi de dimanche ; l'hiver jusque ici triste et boueux, plein d'ombre et de brouillards, ne ressemble plus à l'arrière automne, les promeneurs sont nombreux, de loin je devine déjà les beaux jours. Ce soleil tout radieux me fait du bien, j'oublie les soucis des affaires, j'ouvre mes modestes et maigres archives, je songe un instant à la *Revue savoisienne*.

(1) *Notice sur les dignités de l'Empire*, XL.

Comme la jeunesse insouciante qui aime à folâtrer à travers champs, sans but bien déterminé, un peu à l'aventure, je prends au hasard les papiers qui me tombent sous la main, je vais à droite, je vais à gauche, glanant çà et là quelques souvenirs, interrogeant ces feuilles maltraitées par le temps et qui disparaîtront peut-être demain.

Voici d'abord un homme de noblesse, fils d'un marchand de La Roche, qui fait son testament à Annecy, dans la maison de noble Philibert de Lallée, « greffier de la jugerie de Genevois. » Au nombre des témoins, je remarque « spectable sr Loys de la fa- « verge, docteur es droictz, juge mage en ce pays « de Genevois, noble Jaques de la faverge, son « frère, » et plusieurs autres. Me Rosset, notaire, tient la plume; il fait un beau temps comme aujourd'hui, c'est le dix-neuf mai 1574; il y a donc bientôt trois cents ans.

Le testateur veut être enseveli à La Roche, dans l'église paroissiale de la dite ville, *aux lieu et place de ses prédécesseurs*. Telle est la volonté de noble Claude Millot, seigneur du Carre, près La Roche, fils de feu *commendable* François Millot. Il laisse à la discrétion de ses héritiers tout ce qui concerne « le « divin service et obsèques pour son âme n'enten- « dant être faite aucune aumône générale ni parti- « culière. » Il défend de sonner les cloches « le soir « et veille de son seveliment, » à cause « du légat « et donation » qu'il a faits, la veille, aux pauvres de l'hôpital de La Roche. Il donne et lègue à noble Marguerite de Viry, sa très chère femme « l'usufruit « fruits et usance de sa maison et grangéage du « Carre » et autres dépendances, pendant qu'elle s'abstiendra de convoler à secondes noces. L'usufruit comprend aussi le verger du testateur, « assis « derrière les murailles de La Roche. » Il lègue en outre à sa femme deux mille cinq cents florins, bonne monnaie de Savoie, *payables pour un coup*.

Il fait une série d'autres legs, j'en reproduis seulement un ou deux qui ne peuvent qu'honorer la mémoire du testateur.

Il donne et lègue au collége de la ville de La Roche la somme de cinq cents florins *en un coup*, destinée à acheter un fonds de terre dont le revenu sera « applicable à l'entretenement du recteur dudit col- « lége. »

« Item donne et lègue *(j'écris en style moderne)*, « et veut être payé et délivré par ses héritiers uni- « versels la somme de douze cent et cinquante flo- « rins, monnaie de Savoie, pour une fois, pour icelle « somme de douze cent et cinquante florins mettre « en quelques bonnes mains et bien solvables à rai- « son de huit pour cent chacune année (1) de cense « annuelle, Et ce pour employer et appliquer ladite « cense à marier toutes les années à perpétuité une « pauvre fille des filles plus pauvres *que* seront « choisies aux paroisses ci-après écrites. Première- « ment quatre de la paroisse de Pers, deux de la « ville de La Roche, deux de la paroisse d'Amancy, « deux de la paroisse de Contamine, une de la pa- « roisse d'Etaux et une de la paroisse d'Arbusigny, « Lesquelles filles seront prises et élues pour cha- « cune année par les curés ou vicaires desdites pa- « roisses avec eux les procureurs et syndics d'icelles « paroisses respectivement par ordre ainsi que des- « sus est mis et écrit et sans en abuser à telle élec- « tion. Et étant achevé le nombre des filles susdit « par l'ordre susdit sera recommencé et repris l'or- « dre que dessus et continué circulairement à per- « pétuité. » L'administration du capital est confiée à un comité composé de trois personnes : le premier chanoine de l'église de La Roche, le premier syndic de la même ville et le premier recteur du collége.

Il nomme pour héritiers Rolette Millot, sa sœur, femme de Me Claude Arpeaud, et Nicolas Arpeaud, son fils, par moitié entre eux. Suit une série de substitutions dans le cas où l'un des héritiers ou des substitués *irait de vie à trépas, sans enfants mâles naturels et légitimes*. Il donne à chacun de ses exécuteurs testamentaires deux cent cinquante florins.

Le testament est fort long et renferme divers détails qui ne seraient point inutiles pour la généalogie de cette famille.

— Un rayon de soleil vient s'égarer tout à coup sur le papier où j'écris, lorsque je saisis à la fois une lettre du seizième siècle et une *feuille contemporaine*.

La lettre remonte au mois de novembre 1576 ; elle est par conséquent postérieure de deux ans et quelques mois au testament dont je viens de parler. Datée d'Annecy, elle est signée « Marguerite de *Vyry*, » et adressée à son nouvel époux qui séjourne à la campagne, dans un château du Genevois. La lettre n'est point sans reproche ; la pauvre dame se plaint d'être bien abandonnée. « Souvenez-vous, « dit-elle, que pour l'amour de vous, j'ai mis en « arrière toutes choses et délaissé le bon vin du « Carre. » Elle déclare que, sans les consolations de la sœur de son dit mari, elle ne serait déjà *plus en vie*. Les idées de jalousie la poursuivent :

« Je ne sais que je me dois penser voyant le peu « de souvenance qu'avez de moi et pense que ce soit « pour quelque autre belle fille que vous trouvez à « votre grace qui vous fait perdre notre amitié de « longtemps commencée. Si est ceci, je ne vous en « ai pas donné d'occasion, car je vous ai été toute « ma vie et serai fidèle sans jamais varier. » Avant la signature se trouvent ces mots : « Votre bien « humble femme. » — Le rayon de soleil qui s'était égaré sur mon papier s'éloigne et je crois voir l'ombre de noble Millot, seigneur du Carre, apparaître et faire de mélancoliques réflexions, en se promenant solitaire dans les rues de l'ancienne capitale des comtes de Genevois.

Ajoutons, en passant, qu'autrefois, à Genève, les femmes veuves qui se voulaient remarier subissaient une peine ; les franchises d'Adhémar Fabri portent en effet textuellement : *Item quod mulieres vidue possint matrimonium contrahere, quando voluerint absque pena*. Ou, suivant l'ancienne traduction de 1507 : *Item que les femmes veufves se puissent marier quand il leur plaira sans aulcune peine*.

Après avoir lu cette lettre du XVIe siècle, après avoir parlé du legs fait au collége de La Roche, j'éprouve quelque surprise en retrouvant une *feuille contemporaine* écrite de la main d'un de mes an-

(1) C'était le taux de l'époque.

ciens condisciples qui a fait un legs considérable, magnifique, à l'Académie de Genève ; j'ai reçu précisément, il y a deux ou trois jours à peine, les *discours prononcés à la séance solennelle tenue le 31 décembre 1872, dans la salle du Grand Conseil de Genève, pour la délivrance du prix Disdier*.

Henry Disdier était un Espagnol qui avait été élevé à Genève ; j'avais fait avec lui une partie de mes études et nous subissions ensemble, en 1838, nos grands examens pour être reçus avocats. Dès lors, il avait exercé sa profession dans l'île de Cuba, pendant bien des années, avec beaucoup de distinction et de succès. Plein de qualités, d'un cœur excellent, d'une vivacité méridionale, il était revenu finir ses jours dans la ville où il avait été autrefois étudiant et où sa grande charité soulagea bien des souffrances. Il s'occupait, en dernier lieu, presque uniquement de philosophie ; il a publié de gros volumes déjà bien oubliés, malgré la science dont ils témoignent. L'éloquent jurisconsulte avait fini par se perdre dans les bas-fonds des idées anti-chrétiennes. « Je suis rationaliste de cœur et d'esprit, « dit-il, dans son testament (1), et je meurs con- « vaincu qu'avant deux siècles, la religion chré- « tienne sera tenue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire « pour une croyance superstitieuse. »

En 1838, quelques mois avant de subir nos grands examens, voyant que nous nous séparerions bientôt, je lui avais demandé, suivant un usage pratiqué souvent en Allemagne, de vouloir bien m'écrire et me laisser quelques lignes de sa main.

Et, comme la déclaration contenue dans son testament m'a toujours fait mal, comme ce testament lui-même a eu du retentissement, qu'il a une certaine notoriété, je ne vois pas d'inconvénient à reproduire aujourd'hui la *pensée* que me laissa, en souvenir, à la fin de ses études de droit, mon vieux condisciple. Voici cette pensée textuellement reproduite, cette *feuille contemporaine* qui fait un étrange et salutaire contraste avec le passage cité plus haut : « L'humanité est impuissante à se guérir du malaise « qui la travaille ; le Christianisme seul peut sou- « lager ses maux, adoucir sa misère, raviver sa foi « à l'agonie et lui procurer un bonheur plus digne « des *enfants de Dieu*. (signé) Henri Disdier. 2 avril « 1838. »

Pauvre nature humaine, toujours vacillante et contradictoire ! Je me rappelais ces beaux vers d'un poète savoisien :

..... Regarde dans ton cœur !
Là, tu retrouveras, avec tous ses orages,
Une mer de débris féconde en grands naufrages !

D'autres papiers plus ou moins anciens sollicitaient encore ma curiosité ; pour ne pas me laisser aller à des impressions tristes, j'en feuilletai plusieurs ; quelques-uns présentaient de l'intérêt au point de vue historique. Je pourrai leur consacrer plus tard une ou deux glanures dans la *Revue savoisienne ;* soudain, je fus comme éveillé par un document qui me rappelait la mémoire du fameux Jacques de Montmayeur, de ce personnage brutal et farouche qui, appartenant à une illustre famille, abusa de sa haute position et fit mettre à mort le malheureux président de Fésigny.

JULES VUY.

(1) Du 2 septembre 1863.

ANNECY ET LA MAISON DE GENEVOIS-NEMOURS

Dans un précédent article sur *les Marquisats*, nous avons dit un mot sur l'origine de la branche cadette de Savoie, connue sous le nom de *Genevois-Nemours*, qui vint continuer pour Annecy les traditions de l'ancienne maison de Genève, disparue vers la fin du XIVe siècle, traditions reprises dans le courant du XVe siècle par Philippe et Janus de Savoie, et suivies régulièrement dès 1514 jusqu'en 1659.

Les comtes de Genève, obligés d'abandonner leurs prétentions sur cette ville, étaient venus élever un château fort à côté de l'ancienne *Tour de la Reine*, à Annecy.

Le palais de l'Isle d'Annecy remplaça leur château de l'Isle de Genève.

Les bords du Thioux se couvrirent d'industries diverses, d'abord par les rues Perrière, de l'Isle, Janotton et du Saint-Sépulcre, puis à droite par les rues Juiverie et de l'Asle, entre lesquelles la rue des Fabriques ouvrait à angle droit la route de Genève.

Le comté de Genevois, déclaré exempt de la juridiction des vicaires de l'empire d'Allemagne sous les comtes, le fut également lors de son acquisition par les ducs de Savoie, qui le transmirent ainsi à leur branche cadette de Genevois-Nemours.

C'est ainsi que cette contrée eut, pendant plus de sept siècles, des cours princières, un peu ambulantes, il est vrai, mais avec elles, un hôtel des monnaies, une chambre des comptes à Annecy, un juge d'appel, siégeant d'abord à Rumilly, puis à Annecy sous le nom de Conseil présidial, auquel on appelait des judicatures mages du Genevois, du Faucigny, et de la châtellenie de Beaufort.

Dès le milieu du XVIe siècle, son collége chappuisien était fréquenté par les élèves mêmes des provinces voisines et offrait la continuation des hautes études aux universités d'Avignon et de Louvain, grâce aux généreuses fondations du cardinal de Brogny et de l'ambassadeur Eustache Chappuis.

La première en deçà des Alpes, et vingt-sept ans avant Paris, Annecy eut une société scientifique et littéraire, l'Académie florimontane, fondée par saint François de Sales et le président Favre.

La nouvelle capitale du Genevois avait aussi ses tirs nationaux, auxquels elle convoquait la plupart des villes de l'ancienne Bourgogne.

Sous le rapport religieux, la maison de Genève y avait établi deux chapitres, celui du Saint-Sépulcre et celui de Notre-Dame-de-Liesse. Elle y avait accueilli les Templiers. Plus tard vinrent les Dominicains. La maison de Genevois-Nemours y introduisit les Cordeliers et les Capucins, puis les Barnabites au collége.

La révolution de Genève de 1535 amena ici deux autres chapitres, celui de Saint-Pierre et celui des

Macchabées et les Clarisses (1). Nous ne parlons pas des Visitandines, des Annonciades, des Bernardines venues plus tard, comme les Lazaristes.

On y a compté aussi jusqu'à quatre maisons hospitalières, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

Le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse y attirait un concours d'étrangers équivalant, en moyenne, à dix fois la population de la ville.

Le bourg primitif d'Annecy ne dépassait pas la rivière du Thioux, entre les portes de la Perrière et du Saint-Sépulcre. Mais ensuite du concours de population qu'amenait son importance progressive, la ville dut reculer deux fois l'enceinte de ses murs. Et même sur l'artère qui commençait la route de Genève, quatre portes marquèrent ses agrandissements successifs.

Nous avons commencé depuis quelques années une série d'articles historiques sur les quartiers du vieil Annecy; nous les continuerons.

De simple chef-lieu de l'un des huit décanats du diocèse de Genève, Annecy était devenu le siége d'une officialité foraine dès 1492, enfin de l'évêché dès 1559, et ainsi l'administration ecclésiastique rattacha encore à Annecy plusieurs localités qui ne faisaient point partie de l'apanage des Genevois-Nemours, les bailliages de Ternier et Gaillard, entre autres, et le Chablais, que la branche aînée de Savoie s'était toujours réservés comme la clef de ses Etats par le Grand-Saint-Bernard.

Par l'extinction de la branche cadette de Savoie en 1659, le duché de Genevois rentra dans le domaine de la couronne. Annecy perdit sa cour princière comme Chambéry avait perdu la sienne depuis bientôt deux siècles; mais si elle cessa d'être un centre politique, elle garda le siége épiscopal de Genève et le tombeau de saint François de Sales, qui lui valut les visites successives de tous les princes de la maison de Savoie. Charles-Emmanuel II y vint même en 1663 célébrer son mariage avec Françoise-Magdelaine d'Orléans (2).

En dehors du diocèse de Genève, le duché de Genevois n'avait que la baronie de Beaufort, longtemps annexée au Faucigny.

Les provinces composant ce petit Etat avaient conservé une physionomie et une allure spéciales, dont les souvenirs ont trouvé satisfaction dans la création de la division administrative d'Annecy en 1842, et du département de la Haute-Savoie en 1860, bien que les confins géographiques ne représentent plus exactement le comté primitif de Genève, ni l'apanage du Genevois; car la Chautagne, Albens et Grésy, les Bauges, Ugine, Beaufort et Flumet ont passé à la Savoie.

Le diocèse d'Annecy établi en 1822 ne représente pas non plus tout l'ancien diocèse de Genève. Le Chéran sépare aujourd'hui les deux diocèses de Chambéry et d'Annecy.

L'histoire de cette ancienne circonscription territoriale, dont Genève était le centre dès l'époque romaine, et dont Annecy a recueilli la succession sous le rapport civil dès le XIe siècle, sous le rapport religieux dès le XVIe, est encore à faire avec celle des familles qui l'ont gouvernée.

Déjà Levrier a donné les comtes de Genève; Guichenon, les Genevois-Nemours; Besson, les évêques de Genève et d'Annecy. La *Revue* a enregistré diverses notes en rectification de ces essais. Le *Regeste genevois* a condensé le plus grand nombre de matériaux. Il est à poursuivre. Divers autres travaux partiels ont ajouté aux précédents. Il s'agit de les continuer et de recueillir les moindres faits pouvant concourir au tableau d'ensemble de ces provinces et jeter quelque lumière sur la marche historique de cette Savoie du nord.

Tel est le motif de la publication des notes suivantes tirées du tome XXIIe des *Registres consulaires*. Bien qu'isolées, elles peuvent provoquer d'autres recherches.

« Feu monseigneur Philippe de Savoye est décédé à Marseille le XVe novembre 1533, a regné comte de Genevois XVIII ans, lannée de son aage 44.

« Feu madame Charlotte dOrleans femme de mon dict seigneur Philippe, mère de Jacques de Savoye mourust a Dijon en lannée 1549 et le VIIIe septembre.

« Illustrissime syre prince et seigneur monseigneur Jacques de Savoye, fils du dict Philippe, est decédé à la Cassine de Chastillion près Thurin le mercredi XVIIIe de juing environ neuf heures de nuict en lannee 1585.

« Tres hault et tres puissant prince et seigneur monseigneur Charles Emmanuel de Savoie duc de Genevois et de Nemours pair de France est decédé au chasteau dAnnessy cejourd'huy jeudy quinzième jour dAoust 1595 environ les unze heures trois quarts apres mîdy

« *Requiescat in pace.* »

PHILIPPE DE SAVOIE, COMTE DE GENEVOIS, DUC DE NEMOURS.

Né en 1490, troisième fils de Philippe de Savoie comte de Bresse, ce prince fut pourvu, à l'âge de sept ans, du titre d'évêque de Genève, selon l'usage abusif de la maison de Savoie à cette époque. Son diocèse fut administré par Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, par provision d'Alexandre VI, et les fonctions épiscopales furent remplies par l'évêque de Nicée *in partibus infidelium,* résidant.

Nous avons dit : à l'âge de sept ans, car le siége était encore vacant au mois de mai 1496. Le pape lui avait fixé l'âge de dix-huit ans pour entrer dans les ordres ou se démettre. Le duc de Savoie, qui s'était vu forcé de jurer les franchises de Genève à la porte même de la ville, aurait peut-être désiré garder l'évêché en commende pour sa famille, afin d'y maintenir par ce moyen une autorité qu'il voyait lui échapper. Mais le jeune prince ne se sentant aucune vocation pour l'état ecclésiastique, en quitta le costume à l'âge prescrit, et suivit Louis XII en Italie pour la ligue de Cambray, acceptée par Jules II. C'est de ce pontife qu'il obtint de résigner son évêché en faveur de Charles de Seyssel, élu déjà par le chapitre de Genève en 1491, mais écarté par son père qui en avait fait pourvoir Antoine Champion. Par sa

(1) Magnin, *Histoire de l'etablissement de la reforme à Genève.*

(2) *Revue savoisienne* 1870, page 24.

démission, ce jeune prince mit fin à une position équivoque et répara un acte d'injustice de son père. Il accompagna même le nouvel évêque à Genève pour sa prise de possession, le 22 février 1510.

Ne pouvant maintenir Philippe sur le siége de Genève, Charles III le retint au moins dans le gouvernement de cette contrée. Il fut apanagé du comté de Genevois et des baronies de Faucigny et de Beaufort par lettres-patentes données à Chambéry le 14 août 1514 (1).

Pour se l'attacher, son neveu, François Ier, lui avait fait épouser, le 17 septembre 1528, Charlotte, fille de Louis d'Orléans, duc de Longueville, et lui donna le duché de Nemours, par *lettres-royaux* du 22 décembre de la même année.

Comme le nom de ce duché a joué un certain rôle dans notre pays, il convient de bien en préciser la situation et surtout de le distinguer de deux fiefs du Genevois, celui *de Nemore,* du Bois, et celui *de Nemoribus,* des Bois, qui ont donné leurs noms à deux familles nobles.

Le duché de Nemours, en latin, *Nemoris, Nemosi, Nemoxi* et *Nemorosi,* était au sud de Fontainebleau, traversé par la rivière de Loing, et comprenait cinq prévôtés royales : Château-Landon, Pont-sur-Yonne, Cheisy, Lorrey et Vaux.

Charles, roi de Navarre, reçut Nemours en compensation de ses droits sur la Champagne et Evreux; il mourut en 1425. Sa fille, Blanche, femme de Jean, prince de Castille, eut une fille, Béatrix, qui épousa Jacques de Bourbon, comte de la Marche : leur fille unique apporta à son époux, Bernard d'Armagnac, le fief de Nemours. Leur fils, Jacques, le transmit à son fils Jean, dont la fille, Marguerite, l'apporta à Pierre de Rohan, de Gié, maréchal de France. C'est à sa mort que Louis XII donna Nemours à son neveu Gaston de Foix et l'érigea en duché-pairie en 1507 (2).

Donné en 1515 par François Ier à Julien de Médicis, frère du pape Léon X, en reconnaissance de ce que ce pape avait révoqué, malgré les instances de l'empereur Maximilien, la bulle d'érection des diocèses de Chambéry et de Bourg, qui les détachait des diocèses de Grenoble et de Mâcon, c'est-à-dire de la France, ce duché de Nemours fut, à la mort de Philiberte de Savoie, veuve de Julien de Médicis, en 1524, donné à sa sœur, Louise de Savoie, mère du roi, laquelle le fit transporter à son frère, Philippe de Savoie, lors de son mariage avec Charlotte d'Orléans de Longueville, en 1528. Son épouse apportait en dot bon nombre de fiefs dans le Dauphiné, le Poitou, la Picardie et la Normandie.

Ayant suivi le roi de France à Marseille pour l'entrevue avec le pape Clément VII, il y mourut le 15 novembre 1533, et non le 25 comme le dit Guichenon, ni le 22 selon Besson. La note citée plus haut du secrétaire de ville d'Annecy nous paraît avoir plus d'autorité, attendu qu'il avait pour se renseigner les registres consulaires, les archives du château, du conseil présidial et du chapitre de Notre-Dame. Car ce prince fut inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, le 19 mars 1534.

Son tombeau portait une épitaphe en vers français, qui lui donnait dix-huit ans de règne et quarante-quatre ans d'âge. C'est probablement là que le secrétaire a puisé la fin de sa note. Et toutefois, s'il a vécu quarante-quatre ans, en comptant l'année commencée de son décès, il aurait, d'après le même principe, régné vingt-et-un ans.

(1) Archives départementales. A. Genevois-Nemours — Besson a confondu cette date avec la précédente.

(2) Bruzen-la-Martinière, *Dictionn* , VII.

JACQUES DE SAVOIE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS.

Ce prince, fils du précédent, naquit à Vauluisant en Champagne, le 12 octobre 1531, deux ans avant la mort de son père.

Le parlement de Paris, craignant que le duché de Nemours ne fût définitivement acquis à la maison de Savoie, et ne pouvant prévoir que Jacques de Savoie serait un des plus vaillants défenseurs du trône de François Ier, d'Henry II et de Charles IX, déclara le duché de Nemours réuni à la couronne par arrêt du 22 février 1532.

Philippe et son fils, Jacques de Savoie, n'en continuèrent pas moins à porter le titre de duc de Nemours. Mais, pour se mettre en règle avec le parlement, Charles IX dut donner le duché de Nemours comme compensation de l'héritage d'Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, à leur fille Rénée, épouse d'Hercules II, duc de Ferrare, laquelle le transporta à sa fille, Anne d'Este, et à son mari, Jacques de Savoie, après leur mariage en avril 1566. Cet acte fut sanctionné par Charles IX, à qui Jacques de Savoie venait de sauver la liberté et la vie, ainsi que le roi l'avouait lui-même, lorsque les Huguenots tentèrent de s'emparer de sa personne à Meaux en septembre 1566 (1).

En tout cas, Jacques de Savoie avait d'ailleurs le titre de duc de Genevois, érigé en sa faveur et celle de sa postérité, par la réunion des comtés de Genevois et baronies de Faucigny et Beaufort, lettres-patentes du 31 décembre 1564, émanées d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui lui donna encore, en 1571, le marquisat de Saint-Sorlin dont il avait déjà la plupart des revenus, en échange de la baronie de Faverges donnée à la famille Millet (2).

Le contrat de mariage de Jacques de Savoie avec Anne d'Este, arrêté au château de Monceaux le 29 avril 1566, portait cent mille livres de la part du roi Charles IX, vingt-cinq mille de douaire de la part de son mari, et soixante mille livres du duc de Savoie, Emmanuel Philibert. Le mariage fut célébré le lendemain à Saint-Maur-des-Fossés, en présence de la cour de France.

Leur entrée solennelle à Annecy eut lieu un mercredi, 17 juillet de la même année. La ville d'Annecy y déploya un luxe inouï. Nous en publierons plus tard les détails.

Après leur voyage en Piémont, ils revinrent en France, dans leurs propriétés de Montargis, de Gisors

(1) Guichenon, I I, p. 199 — Bruzen-la-Martinière, VII

(2) Archives départementales, A. Genevois-Nemours. E. Sommaire des fiefs

et de Nanteuil, où naquit, le 7 février de l'année suivante, leur premier fils Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours.

La lutte gigantesque de Charles-Quint et de Philippe II contre François Ier et Henri II, n'avait pas altéré les sentiments réciproques des deux cousins Emmanuel-Philibert et Jacques de Savoie, quoique combattant dans deux camps opposés, mais avec une bravoure héroïque et conséquemment un caractère loyal et chevaleresque.

Mais lorsque Charles-Emmanuel Ier succéda à son père Emmanuel-Philibert, en 1580, Jacques de Savoie, qui joignait à toutes les qualités d'un chevalier accompli des connaissances très variées dans les sciences et les arts, et l'expérience de la vie politique, ne put voir les premières allures de ce jeune prince sans pressentir ses insuccès. Et, comme il n'était pas marié, le moindre accident pouvait appeler au trône la branche cadette de Savoie-Nemours, qui n'en perdait point l'espérance.

Le projet de l'expédition sur Genève en 1581, à l'encontre de la politique française, ne pouvait apparaître à Jacques de Savoie que comme une équipée mal concertée, à laquelle, du reste, ses infirmités et ses précédents ne lui permettraient pas de prendre part; et qui, dans le cas même d'une réussite au profit de la branche aînée de Savoie, ne pouvait qu'amoindrir l'importance de son apanage du Genevois.

Car Annecy devait son accroissement à l'abandon forcé des bords du lac Léman pour les bords du lac d'Annecy par les anciens comtes de Genève, et ensuite à la sortie non moins forcée des évêques de Genève, qui étaient venus s'établir dans la nouvelle capitale du Genevois il n'y avait pas encore un quart de siècle.

Cette expédition de 1582, manquée complètement, n'a pas laissé que d'avoir encore pour Annecy des conséquences très fâcheuses que nous raconterons dans d'autres articles.

Pour éviter d'y prendre part, Jacques de Savoie avait quitté Annecy sous prétexte de santé, et était allé continuer ses travaux de cabinet dans les propriétés de sa famille en Piémont. C'est à Montcalier qu'il acheva ce testament politique intitulé : *Instruction de Jacques de Savoie à ses deux enfants Charles et Henri de Savoie, faite à Montcalier en 1582,* et que l'on peut voir à la bibliothèque nationale à Paris sous les numéros 8967 (20) (1).

Charles-Emmanuel Ier avait accueilli à Verceil Anne de Joyeuse, revenant d'Italie, malade, en 1583. En se dévouant auprès de ce prince, qui était beau-frère de la reine de France, le duc de Savoie fut surpris d'une fièvre violente, qui le mit aux portes du tombeau. C'était au mois d'août. Il laissa le soin de ses Etats à celui qui devait être son héritier et successeur. Dans l'exercice des fonctions de lieutenant-général à Turin, Jacques de Savoie montra une extrême délicatesse et un dévouement tout à fait désintéressé.

Après le rétablissement de son cousin, il se retira à la Cassine de Châtillon, sur la rive droite du Pô, en aval de Turin. Châtillon était un manoir féodal, au bas duquel s'était élevée une *cassine* ou belle maison de campagne à galeries vitrées. Devenue résidence princière, elle groupa autour d'elle une ville moderne, qui finit par dépasser en importance le bourg du Château (1).

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) *Revue savoisienne* 1867, p. 108.

(1) Les cassines d'Attigny et de Carignan (Ardennes) ont été élevées par les familles italiennes de Gonzague-Nevers et de Savoie.

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE ROUELBEAU

Genève, 3 mars 1873.

A Monsieur le Directeur de la *Revue savoisienne*.

Je viens de lire dans le dernier numéro de votre excellente *Revue,* une note de M. le baron Raverat touchant l'étymologie que j'ai proposée pour le nom de Rouelbeau.

D'après ce savant, *roil* ou *roël* désigne un défrichement, et *bo,* un bois : « Rouelbeau, conclut-il, vient de *roël bo,* littéralement le *défriché-bois.* » Cette origine, séduisante par sa simplicité même, a l'inconvénient de mal cadrer avec notre philologie locale. En attendant que notre honorable critique fasse connaître son radical de *roil* ou *roël,* nous pouvons affirmer que *roisser* ou *roëssey,* pour *défricher,* n'est pas indigène. Dans notre pays, *bo* ne correspond pas à *boé,* il désigne proprement une petite grenouille, la raine verte ou commune.

L'idée de défrichement se présente mille fois dans nos contrées comme origine de noms de lieux; elle nous a donné une foule d'*Essert, Essertes, Essertet, Essertines, Exartis, Exertes, Exertines, Belexert,* etc., noms qui dérivent tous d'*exaro* ou du latin barbare *exartare :* défricher un bois. Si la pensée de rendre un terrain à la culture avait été déterminante chez ceux qui dénommèrent Rollhbo, ils lui auraient évidemment donné un des noms précités, tous en usage à cette époque. La preuve que lorsqu'ils ont voulu appuyer sur cette origine, ils l'ont fait, c'est que le village le plus rapproché de Roillebeau et qui s'éleva sur un terrain essarté, reçut le nom d'*Essert* qu'il porte toujours.

M. Raverat dit encore : « Tous les châteaux n'ont pas l'honneur d'avoir pour parrains des princes et des rois. Leur origine est souvent plus modeste. » Nous ne connaissons aucun château, pas même de gentilhommière, tant misérable soit-elle, dont on puisse dire avec raison que son origine soit modeste. Une toute autre pensée que la modestie dominait dans l'âme de leurs constructeurs. Les châteaux qui portent des noms vulgaires, ou ceux qui ont été baptisés par des roturiers, peuvent compter parmi les choses les plus rares.

Depuis les temps les plus antiques jusqu'à nos jours, on voit les chefs, les princes et les rois, imposer leurs noms ou ceux de leurs familles aux châteaux et aux villes qu'ils faisaient élever. La Bible nous apprend que Caïn, ayant bâti la première cité qui ait existé sur la terre, l'appela *Enoch,* du nom de son fils premier-né. Les Anciens ont compté plus

de soixante-et-dix villes, fondées ou agrandies par Alexandre-le-Grand, et qui portèrent le nom d'*Alexandria*. Adrien a nommé bien des *Adrianopolis;* Constantin a transformé Byzance en *Constantinopolis,* comme plus tard Gratien imposa le nom de *Gratianopolis* à l'antique Cularo des Allobroges. La plupart des anciens châteaux de l'évêché de Genève : *Alinges, Arlod, Avully, Balaison, Blonay, Boringe, Chaumont, Confignon, La Corbière, Duingt,* etc., prirent le nom du sol qui les reçut, parce que ce vocable territorial était devenu le nom patrimonial des nobles races qui firent élever ces forteresses. L'époque moderne use tout autant que les précédentes du mode dénominatif par les personnes célèbres, témoin : *Albertville, Augustenbourg, Charlestown, Josephstadt, Petersburg* et des milliers de noms de formation analogue.

Ceux pour qui les origines vulgaires sont précieuses n'ont qu'à s'en tenir à *rollh* par *rollhi :* frapper, et à *bot* dans le sens général de grenouille; ils pourront considérer *Rollhbot* comme une sorte de sobriquet de la Bastie-Compeys, puis étayer leur étymologie par une coutume dont on a maint exemple : plusieurs seigneurs généreux, au lieu d'exiger des sacs d'écus de leurs colons, leur avaient gratuitement concédé des terres à la seule condition que, durant les deux ou trois premiers jours des couches de leur femme, ces albergataires vinssent, avec de longues gaules, battre les eaux des fossés du château pour faire taire les grenouilles, fonction qui les transformait momentanément en véritables *rollhbots,* en *frappe-grenouilles.*

Pour nous, jusqu'à preuve bien positive du contraire, nous aimons à croire que le nom royal de l'un de nos souverains, celui de *Rodolphe 1er* préférablement aux autres, forme le radical du vocable exclusivement employé aujourd'hui pour désigner les ruines de la bastie de *Rollhbo.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération. BLAVIGNAC.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président se fait l'interprète des regrets de la Société pour la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses correspondants, M. le baron Constant Despine, né à Annecy en 1807, chevalier de plusieurs ordres, membre de plusieurs sociétés savantes, médecin-inspecteur des eaux d'Aix, fonction dans laquelle il avait succédé à son père, le baron Charles-Humbert-Antoine Despine, l'un des membres fondateurs de la Société Florimontane et bienfaiteur du musée d'Annecy.

M. Jules Philippe, secrétaire, ayant sollicité l'intervention de M. Zoppi, préfet de Turin, pour obtenir l'envoi du modèle de perforatrice offert au musée par M. G. Sommeiller, il est donné lecture de la réponse de M. Zoppi, conçue dans les termes les plus sympathiques pour la ville d'Annecy. Grâce à ses démarches, la machine réclamée depuis deux ans va enfin être expédiée.

M. le Président communique une lettre adressée par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et relative à la fondation d'une bibliothèque circulante à Chambéry. La Société Florimontane, appelant de ses vœux la réalisation de ce projet, donnera suite à la demande qui lui est faite.

M Ducis fait connaître à la Société un manuscrit précieux, acquis par M. Serand; c'est le registre matriculaire de la congrégation de saint Charles Borromée, fondée en 1607 et érigée, collatéralement à la confrérie de la Croix, déjà érigée en 1593, dans l'église de Saint-Jean de Jérusalem à Annecy, pour l'instruction populaire et le soin des malades. On y trouve, outre quelques notes précieuses sur la mission du Chablais à la fin du XVIe siècle, le règlement de la Société, ses fonctionnaires, ses membres, dont le nombre s'éleva jusqu'à 400, à la tête desquels figure l'élite de la bourgeoisie d'Annecy, en deux sections, les hommes et les femmes, sous la direction d'un aumônier, qui, dès 1663, fut définitivement un Barnabite. Dans les premiers temps, ce fut le père Baranzano, célèbre professeur de philosophie au collége chappuisien.

M Ducis donne ensuite quelques détails sur le dernier voyage de Jacques de Savoie-Nemours à Annecy en 1584, des dons gratuits de la ville à ce prince, puis au duc de Savoie, à l'occasion de son mariage avec l'infante d'Espagne, puis du procès de la ville avec les fermiers des sels à Turin pour la saulnière d'Annecy. Ces communications seront publiées dans la *Revue.*

M. Serand fait connaître une liste des émigrés français réfugiés à Annecy de 1790 à 1793. Dans ce nombre figurent l'archevêque de Vienne; M. Séguier, avocat général du Parlement de Paris; l'abbé de Fénelon, aumônier de Louis XVI. — M. Serand communique aussi une lettre datée de la prison du Temple et adressée à un habitant d'Annecy par un homme de confiance du duc de Noailles: l'auteur de la lettre parle d'un trésor qu'il avait enfoui dans les environs de notre ville. — Le même membre donne des détails inédits sur le séjour de J.-J. Rousseau et de Mme de Warens à Annecy.

M. Revon présente les huit tableaux provenant des dépôts du Louvre, accordés par l'Etat au musée d'Annecy. Ce sont: une Vierge avec l'enfant Jésus et des anges, peinture sur bois du XVe siècle, école italienne; — la messe dans la campagne de Rome, vaste composition par Odier, de Genève, 1843; — une tête de Bacchante, par Vallin; — l'Architecture et la Sculpture, figures allégoriques, par Ducis; — saint François d'Assise, par Martin; — le portrait du maréchal duc de Broglie; — et une Madeleine attribuée au Guide.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Les vieux papiers d'un imprimeur, recueil poétique, par M. Aimé Vingtrinier, don de l'auteur; — ***La bussola dei Seni***, par M. Boltshauser, don de l'auteur; — ***Rapport*** sur la Société de lecture de Genève, par M. A. Martin, don de l'auteur; — ***Mémoires*** de l'Académie de Savoie, t. XII et 2 atlas; — ***Bulletin*** de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — ***Mémoires*** de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes; — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris; — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie; — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain; — ***Bulletin*** de la Société académique du Var; — ***Mémoires*** de la Société d'histoire de la Suisse romande; — ***Revue bibliographique universelle***; — ***Revue archéologique***; — ***Association scientifique de Franec***; — ***Journal des connaissances médicales***; — ***Revue du Lyonnais***; — ***Mémoires*** de la Société archéologique du midi de la France; — ***Sabaudia***; — ***L'Educateur***; — ***L'Union savoisienne***, — ***Les Alpes***; — ***Journal du commerce***; — ***L'Allobroge***, — ***L'Annonce de Savoie***; — ***L'Echo du Salève***; — ***L'Italia agricola***.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 27 avril 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Annecy et la maison de Genevois-Nemours (suite), par M. C.-A. Ducis. — Palafittes du Bourget (suite), par M. Perrin. — Hammam-Meskhoutine, par M. Isidore Leblond. — Bibliographie : *Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours,* de M. Blavignac, par M. C.-A. Ducis. — *Le Loup-Garou,* de M. Louis Thiabaud ; *Deux Souvenirs,* de M. Jacques Demogeot ; *Rome et ses sept montagnes,* de M. Pierre Vachoux, par M. J.-C. de Vigne. — Bulletin.

ANNECY ET LA MAISON DE GENEVOIS-NEMOURS

JACQUES DE SAVOIE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS.

(Suite).

En mars 1583, la Chambre des comptes de Savoie publia un arrêté sur le commerce et le transport du sel du Piémont, dont la partie septentrionale de la Savoie eut à se plaindre. Annecy demandait que son grenier à sel fût assimilé à celui de Chambéry et que le dépôt y fût au même prix.

Des mémoires furent envoyés à Jacques de Savoie à sa résidence de la Cassine de Chatillon pour qu'il s'intéressât en faveur des sujets de son apanage auprès de S. A. le duc de Savoie. Par lettre datée du 7 avril 1584, à la Cassine, il répondit n'avoir pas reçu ces mémoires. La ville d'Annecy insista.

Au 18 juillet on apprit que le duc de Savoie et le duc de Genevois étaient arrivés à Chambéry. En allant leur faire sa visite, le premier syndic d'Annecy apprit qu'ils viendraient tous les deux dans cette ville. On avisa de suite à rédiger des mémoires sur l'affaire du sel, sur le nouvel impôt pour les armes de la *Militia* (1), etc. On résolut ensuite de faire au duc de Genevois « un présent de 200 escus pistollets. » N'ayant pu les trouver, on recommanda aux syndics, dans la séance du 25 juillet, de les emprunter, même au dix pour cent, et, à défaut, de les prendre au trésor de la ville.

Le samedi 4 août, Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, son frère bâtard, Don Amédée, marquis de Saint-Rambert, et Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, arrivèrent à Annecy et en repartirent le lundi 6 août.

En partant, Jacques de Savoie avait promis de s'employer auprès de S. A. pour les intérêts du Genevois ; mais il avait insisté sur la nécessité d'envoyer un délégué d'Annecy pour suivre la cause à Chambéry. Dans la séance tenue le même jour, après le départ des princes, les syndics Antoine de Conflans et Louis Arpiaud furent commis à cet effet et durent emprunter les 200 écus de Louis Guyrod, au cinq pour cent, avec assurance sur les revenus de la ville.

Dans la séance du 13 août, ceux qui avaient accompagné ces délégués à Chambéry racontèrent « comment les dicts délégués ont estes contraincts a changer les escus en or, ce qua este faict, et luy ont estes donnes dans une bourse dor a Monseigneur de Genevoys, le quel sest offert fere tout ce que seroit possible a luy fere pour la ville etc. » Le change avait coûté 13 florins et 4 sols.

A la date du 20 août, à Chambéry, le duc de Savoie signa au bas de la requête d'Annecy un décret qui ne satisfit point la ville. Elle résolut d'en écrire à Jacques de Savoie, qui n'était donc plus à Chambéry, où se trouvaient les deux syndics délégués.

A la nouvelle du mariage de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avec l'infante Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne, conclu à Chambéry le 23 août, le Conseil, dans sa séance du 29 août, ordonna de faire un feu de joie au Pâquier-Mossière.

Mais voici le revers de la médaille. Le président du Sénat de Savoie, M. Pobel, porteur « des lettres signées par son dict altissime seigneur Charles-Emmanuel le trentieme jour aoust 1584 intitulées dessus A nos chiers bien ames et feaulx subjects les subjects manants et habitants des villes de nostre duché de Genevoys, » vint à Annecy le 17 septembre réclamer « ung don gratuict à Son Altesse occasion de la congratulation de son mariage avec lynfante Despagne. »

Le conseil, dans sa séance du 18 septembre, se récria sur ce qu'on voulait ruiner les contribuables, puis se rendit chez M. de Rochette, président du Conseil de justice du Genevois et commissaire avec M. Pobel pour cette mission. Ensuite des explications données, il s'agissait pour la ville de faire un don

(1) C'est le nom donné aux régiments provinciaux, qui venaient d'être organisés.

gratuit du double de ses tailles ordinaires. Les syndics demandèrent un terme pour répondre et en avertir le duc de Genevois. Les Commissaires ne leur donnèrent que jusqu'au lendemain matin à sept heures.

Dans la séance du 19 septembre (1) on délibéra de demander un délai sérieux pour en écrire à Jacques de Savoie, et, en tout cas, on décida de cotiser les bourgeois de la ville même pour les biens qu'ils possédaient en dehors des franchises de la ville, malgré l'avis contraire des commissaires. En même temps, on chargea les syndics de présenter au duc de Savoie un mémoire dans lequel on exposait toutes les misères qu'avait soufferte la ville précédemment et qui avaient motivé pour plusieurs familles la vente des meubles et immeubles, jusqu'aux arbres fruitiers, et finalement l'expatriation. On ajoutait que le Genevois n'étant point une artère commerciale, la campagne s'en tenait à l'élève du bétail, mais que le sel nécessaire à cette exploitation était hors prix, de mauvaise qualité et que les fournisseurs trompaient sur le poids. Ils avaient encore à concourir aux dépenses du fort de l'Annonciade, des armes à la nouvelle *militia,* et se trouvaient ainsi plus chargés que les autres sujets de la Savoie.

C'est alors qu'on dut regretter le don volontaire des 200 écus, qui auraient si bien trouvé leur emploi dans le don gratuit *exigé* par le duc de Savoie (2). Car le duc de Genevois-Nemours était retourné en Piémont et ses infirmités ne lui permettaient guère de suivre de près la cause d'Annecy.

Son fils aîné, Charles-Emmanuel, prince de Genevois, avait été élevé à la cour de Savoie à Turin; le second, Henri, marquis de Saint-Sorlin, l'avait été à Annecy, sous les yeux de son père, qu'il avait suivi en Piémont.

Lors de l'aggravation de sa maladie, son épouse, Anne d'Este, vint de Paris les rejoindre, et passa par Chambéry et le Mont-Cenis.

Dans la séance consulaire d'Annecy du 18 octobre on délibère « si lon ira fere la reverence a Madame la ou elle passera Et si lon Suyvra Madame en Piedmont pour avoyr resolution du decret mis au dos de la requeste de Son Altesse, etc. »

Le surlendemain, le seigneur de Conflans, premier syndic, allait, accompagné de M. Pierre Hugon, serviteur de ville, à Chambéry pour « aller bayser les mains a Madame et leurs recommander leurs subjects de la ville Annessy notament pour le fait du sel. » Ils étaient de retour le 21 octobre et, dans la séance du 24, « a este remonstre par le seig. de Conflans estant de retour de Chambery fere la reverence a Madame et luy fere entendre les plainctes et doleances de la ville et leur pauvrete assiste du sieur du Coudray. Les quelles remonstrances faictes et entendue luy a este commande fere dresser amples memoyres de tous les occurant estant a present dans la presente ville et les luy envoyer pour y tenir main. Au quel faict et en ce que concerneront les dictes memoyres Elle se employera tant vers Son Altesse Monseigueur que vers le roy catholicque et notalment en ce que concerne le faict de la transmutation des revenus du college de Louvain icy. »

On sait que le roi d'Espagne portait le titre de Majesté catholique, et que Philippe II était souverain des Pays-Bas dès 1555. L'occasion allait se présenter lors de la célébration des noces du duc de Savoie avec l'infante d'Espagne.

Le Conseil de ville pria encore le seig. de Conflans d'aller jusqu'à Turin poursuivre cette affaire et de se choisir un compagnon aux dépens de la ville. M. Arpiaud accepta l'offre de l'accompagner.

Le 28 novembre, on reçut une lettre envoyée de Turin par M. de Conflans et, dans la séance du 1er décembre, on décida de réunir toutes les pièces relatives à la question et de les envoyer à Turin par le secrétaire de ville, M. Bontemps, avec des lettres pour Son Altesse, pour Madame et pour le duc de Genevois.

Déjà le trésorier de ville, Etienne Delespine, avait délivré au premier syndic quarante écus d'or pour son voyage; il dut délivrer encore « vingt escus dor pistollets » à M. Bontemps, qui en reçut encore vingt autres de M. François de Moyrons, trésorier du collége, pour la question de Louvain.

Les délégués d'Annecy eurent une conférence avec les commis et fermiers de l'Etat à Turin, ensuite de laquelle le contract passé avec le fermier à sel de Chambéry, Bergueyroz, fut rompu, et l'on offrit au Genevois ou le rabais de cinq sols par charge ou émine de sel, ou la manutention à ses frais depuis Chambéry. — Le Seig. de Conflans revint de Turin à Annecy et en fit part dans la séance du 9 février 1585. Le 15 février il lut en plein conseil la réponse de Madame à la lettre du même conseil, ainsi que les requêtes et provisions obtenues de Son Altesse avant son départ pour l'Espagne.

La convocation proposée des syndics du mandement du Genevois pour prendre un parti n'eut pas d'effet.

On avait le choix de se fournir du sel de Moûtiers à Conflans ou du sel de Piémont à Chambéry.

Le trésorier Etienne Delespine s'offrait à transporter le sel de Chambéry à Annecy et de l'y distribuer en gros à 17 florins 3 sols et 1/4, sous la caution « de 1200 escus que peut monter le sel de chascun moys. »

Hugonin Ramus s'offrait de le prendre à Conflans, de le transporter à Annecy et de l'y distribuer pour 16 florins 10 sols et trois deniers, à condition de ne payer de péage ni sur le lac ni ailleurs, et sous la caution de 1200 écus.

L'offre du trésorier fut acceptée le 13 avril comme plus avantageuse, et Etienne Delespine dut en poursuivre l'approbation à la Chambre des comptes de Savoie, puisqu'il s'agissait des finances du duc de Savoie.

L'obtention de ce commencement d'autonomie pour la Saulnière d'Annecy blessait-elle les prétentions de l'administration centrale des greniers à sel? On peut le penser à la persistance qu'avait dû apporter la ville d'Annecy à travers tous les obstacles qu'elle avait rencontrés. Mais ce n'était pas fini.

(1) On trouve assez souvent des séances tenues à cinq heures du matin, surtout en été.

(2) Aux mariages précédents les dons avaient été de 200 florins d'or petit poids, qui équivalaient à la même somme.

Le changement des syndics et trésoriers avait lieu le 1er mai de chaque année. Il n'y avait pas de temps à perdre.

Six jours avant cette échéance, le trésorier Delespine et le sieur Déaclard, l'un des quatre syndics, furent incarcérés sur poursuites du trésorier du duc de Savoie pour arriéré de solde par la ville d'Annecy à la caisse de Son Altesse de fortes sommes dues pour la *gabelle du sel,* le fort de l'Annonciade, les armes de la milice nouvelle, la garantie des sommes empruntées de Louis Guyrod et d'autres, etc., « pour le payement des quelles le revenu de la ville ne peut suffire ni baster. »

Cette nouvelle donnée dans la séance du 24 avril, le lendemain de la nomination du capitaine, le jour de Saint-Georges, 23 avril, et au moment où l'on venait de désigner les cinq auditeurs chargés de vérifier la comptabilité du trésorier sortant, cette nouvelle, dis-je, remplit d'indignation l'assemblée, qui était générale, c'est-à-dire composée de tous les citoyens électeurs, ainsi qu'il était l'usage de les convoquer pour les élections des fonctionnaires de la ville et pour toutes les questions majeures.

On résolut, séance tenante, d'imposer une taille extraordinaire sur toute la ville, et, pour obtenir l'élargissement des détenus, on en fit donner acte au président du conseil de Genevois, le sénateur Charles de Rochette, conseiller de Son Altesse Royale.

Les deux sortant de charge furent élargis. Mais le successeur de M. Etienne Delespine, Richard de la Combaz, élu trésorier le 1er mai, ne pouvant suffire aux réclamations du trésorier du duc de Savoie, qui avait, par forme d'amende, redoublé les gabelles, dut, pour garantie, aller en prison prendre la place de son prédécesseur.

Il y était encore au 19 juin que le Conseil décida une imposition de 6,000 florins d'or petit poids, dont la moitié serait payée par la noblesse et le clergé, et l'autre payée par le tiers état. Et l'on s'occupa immédiatement de réviser les listes et de nommer des collecteurs.

Le duc de Genevois, Jacques de Savoie, était mort la veille, à la Cassine de Chatillon. Ce n'est qu'à la séance du 23 juillet que le président de Rochette fit savoir au Conseil que le corps du prince arriverait à Annecy sous peu de jours.

A cette occasion « a este faite lecture de l'ordre que feust tenus aux funérailles et sepulture de feue tres illustre princesse et dame Madame Charlotte dOrleans douayriere de Genevoys mere de tres hault tres illustre et magnanime prince et seigneur Monseigneur Jacques de Savoye décédé en Piedmont en la Cassine Chastillon le mardy dix huitieme de juing environ neuf a dix heures de nuit. »

« Delibere que la ville quant a present ne se mettra en aultre despense pour la dicte sepulture fors que lon fera fere ung poelle de velours noyr avec ses franges le plus honorable que fere se pourra pour porter sur le corps de mon dict seignieur, et quattre douzaines de torches avec armoyries de la ville. Et jusqua ce que l'on aye aultre novelles de leurs excellences ne se fera aultre despense. Et marcherons les syndicques après le corps accoûstres en deuil avec leurs bastons en mains, secretayre et puis serviteurs de ville. Pour supporter les quels frays sera augmentée la cottization de mil florins. Sera en oultre tapisse de noyr au devant de la mayson de ville aux moindres frays que fere se pourra et pour effectuer le contenu en la presente ordonnance et y donner ordre sont commis les seigneurs syndicques de ceans. »

Dans une autre séance du même jour on décida que le poèle serait de satin noir, que si le corps du défunt entre par la porte du Paquier, elle sera couverte de noir comme le devant de la maison de ville avec les armes de Monseigneur le duc, et que la ville ira au devant du convoi jusqu'aux bornes et limites de la ville.

Pour hâter la délivrance du trésorier de ville, avant l'effectuation de la recette de la cotisation imposée, la ville avait emprunté cinq cents florins. Mais le trésorier de Son Altesse fut impitoyable. Au moment où le conseil de ville se voyait contraint à de nouvelles dépenses pour la sépulture de Jacques de Genevois-Nemours, le trésorier de ville, Richard de la Combaz, fut de nouveau emprisonné pour arriéré de solde de quinze cents florins et vingt sols, le 27 juillet 1585.

Dans cette extrémité, on recourut à une mesure extrême. Les quatre syndics, Jacques Vincent, docteur ès lois, seigneur de la Croix en Bornes, noble François Baltossard, messire Jean-Louis Arpiaud, et honorable Pierre Charcot, voulurent bien accepter l'accensement de la gabelle du vin, qui se montait à treize cents et trente florins, et s'engagèrent à avancer cette somme au trésorier à titre d'à compte dans le délai de trois jours. Comme on ne pensait pas que les syndics pussent alors trouver cette somme à un taux plus bas que le dix pour cent, on le réserva et l'on hypothéqua cette somme sur les autres revenus de la ville, sauf aux syndics à rapporter la quittance en forme.

Enfin approchait le jour de l'arrivée du corps de Jacques de Savoie. — « Ont estes commis et deputes pour porter le poelle sur le corps de feu Monseigneur spectables seigneurs Anthoyne de Conflens, Pierre de Crans, Amed Pernet et Jean Marchand docteur es lois par les quels sera porte le dit poelle jusques aux bornes de la ville. »

Il s'agissait probablement ici du parcours de l'abbaye de Talloires où le convoi faisait habituellement une pause, jusqu'aux pierres longues qui marquaient vers Albigny les confins des franchises de la ville. De là jusqu'à Notre-Dame de Liesse la noblesse eut seule l'honneur de porter le dais.

« Le dimanche quattre aoust le corps de mon dit seigneur feust apporte dans leglise nostre Dame La Lée et le poelle porte par spectable seigneur Anthoyne de Conflens docteur es lois noble Jean de Conflens noble Henry Suchet et noble Anthoyne Daussens. »

Quel contraste cette cérémonie lugubre dut présenter aux fêtes du mariage du duc de Savoie?

Ce prince était parti de Turin le 27 janvier avec une suite de près de cent personnes, parmi lesquelles le fils aîné du duc de Genevois-Nemours, portant comme lui le nom de Charles-Emmanuel; l'un avait vingt-trois ans, l'autre dix-huit.

Le mariage avait été célébré le 11 mars, à Sarragosse. Le 25 du même mois, le duc de Savoie avait fait

une promotion à l'ordre de l'Annonciade, de plusieurs grands d'Espagne et de son cousin de Genevois, qui faisait les délices de la cour de Madrid.

Mais les nouvelles de plus en plus alarmantes de l'état de son père le rappelèrent en Italie. D'ailleurs, les fêtes étaient achevées. Le départ de la Cour de Savoie n'avait été retardé que par une indisposition du duc, ou peut-être par un calcul en prévision de la mort prochaine du duc de Genevois-Nemours. Son fils partit donc avec plusieurs autres gentilshommes et put voir son père.

C'est le lendemain de sa mort que la Cour venant d'Espagne abordait à Nice, et, rappelons-le en passant, c'est le 19 juin que la ville d'Annecy se voyait forcée de se surimposer de 6,000 florins d'or petit poids pour satisfaire aux exigences du trésorier du duc de Savoie, dont on blâma justement les prodigalités en Espagne.

De Nice la Cour arriva à petites journées à Montcalier, où elle fit un séjour. Il ne convenait pas que les fêtes de réception eussent lieu à Turin avant que le corps et le convoi du duc de Genevois-Nemours y eussent passé allant en Savoie. Ce ne fut donc que le 10 août que le duc et la nouvelle duchesse de Savoie firent leur entrée solennelle à Turin.

C.-A. Ducis.

PALAFITTES DU BOURGET

L'Industrie du Potier. — L'âge de la pierre ne nous a laissé que fort peu de vestiges de cette industrie qui a atteint un développement considérable à l'âge du bronze et dont les habitations lacustres, celles du Bourget notamment, nous ont conservé en grand nombre des spécimens variés. Si les moyens de fabrication et de cuisson sont restés à l'état rudimentaire, l'art de l'ornementation avait fait des progrès considérables, et la patience de nos ouvriers lacustres des stations du Bourget ne reculait ni devant la longueur ni devant la difficulté de travaux que l'on oserait à peine entreprendre avec l'aide de tous les moyens de fabrication que l'industrie moderne possède.

Dans chaque famille quelqu'un des membres, et des femmes pour la majeure partie, devaient se livrer à la fabrication du grand nombre de vases dont on avait besoin pour conserver les provisions et les liquides, et pour tous les usages domestiques. La terre servait en outre à confectionner un grand nombre d'objets usuels et d'ornements, et entrait en majeure partie dans la construction des cabanes dont elle couvrait le clayonnage à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur et dont, pétrie avec des graviers, elle formait le plancher. La matière première était abondante et fournie par la boue du lac ou apportée du rivage ; son emploi facile et à la portée de tous explique la variété et le nombre d'objets retrouvés et leur fabrication plus ou moins grossière, plus ou moins habile, plus ou moins ornée.

La construction d'une cabane devait être le premier travail des nouveaux arrivés dans la bourgade et des jeunes ménages qui, avec l'aide des amis et des parents, devaient planter de nouveaux pilotis, élever une plate-forme pour établir au-dessus la cabane destinée à les abriter. La charpente ronde ou anguleuse était faite de clayonnage et revêtue ensuite de terre battue et pétrie employée telle quelle, ce que montrent les graviers que l'on retrouve dans les débris. Au-dessous du toit en chaume une partie de la muraille toute en terre était percée de trous destinés à donner passage à la fumée.

Les faces planes d'un certain nombre de fragments de terre considérés comme ayant fait partie du revêtement intérieur des cabanes offrent des dessins formés presque exclusivement de cercles concentriques très régulièrement tracés, ayant quelquefois, disposées symétriquement à l'entour, des impressions de larges têtes d'épingles estampées. Le musée d'Aix en possède deux ou trois spécimens.

Les vases étaient fabriqués à la main, sans l'aide du tour, ce qu'indique l'irrégularité même des plus soignés. La terre une fois pétrie était façonnée à la main et le vase fabriqué par parties était élevé par l'addition successive de morceaux de terre dont le point de jonction s'aperçoit avec toutes ses inégalités sur un grand nombre de vases. Dans quelques-uns même, à petite ouverture, comme pour les lampes, le dessous et le dessus étaient travaillés séparément et rejoints ensuite par simple superposition ; un lissage raccordait l'extérieur tandis que les parties intérieures arrivaient à peine à se lier.

L'absence du tour est surtout sensible dans les grands vases qui sont généralement moins finis. Dans les petits vases la régularité de la forme, du galbe et des lignes d'ornementation était plus facile à obtenir et peut d'ailleurs s'expliquer par l'emploi d'estèques fixées à un fil assujetti au haut de la cabane.

A peu d'exceptions près toutes les poteries ne présentent qu'une face bien finie, lissée et ornementée : c'est l'extérieur pour tous les vases à panses plus développées que l'ouverture, c'est l'intérieur pour ceux à surface plane. La partie non apparente conserve toujours la trace du raccord des morceaux de terre ajoutés, le pétrissage avec les doigts dont l'empreinte est fortement marquée, tandis que la partie destinée à frapper le regard n'en présente pas de trace par suite d'un polissage à l'aide de l'estèque ou d'un outil en bois ou en corne.

La terre choisie, lavée et pétrie avec soin pour les poteries fines, était employée telle quelle ou mélangée avec du sable broyé pour les grandes pièces, pour leur donner plus de consistance et éviter leur fendillement sous l'action du feu.

La cuisson était très imparfaite et fort inégale pour chacune des parties, principalement dans les grandes pièces. Quelques parties sont rouges, d'autres jaunes, verdâtres ou noirâtres, sous l'action des matières organiques qui devaient se trouver en certaine quantité à l'état de décomposition dans la terre ramassée au-dessous des habitations. Les petits objets en terre sont en majeure partie recouverts d'un vernis noir obtenu en les trempant, avant la cuisson, dans un liquide terreux où l'on avait ajouté du graphite ou des matières organiques gommeuses dont l'action colorante sur la terre avait dû se montrer par l'action de la cuisson des matières organiques dans les vases abandonnés au feu. Quelques vases, le plus or-

dinairement des plats et des assiettes, présentent des coloriations rouges ou jaunâtres alternées avec du noir, obtenues par l'emploi de matières colorantes broyées et délayées dans de l'eau pour être appliquées sur la poterie avant sa cuisson. Les deux faces ne sont jamais coloriées, ce qui exclut, comme pour les vernis noirs, l'idée de les tremper dans la dissolution colorée. Une ornementation plus riche était obtenue au moyen de bandelettes d'étain très minces, découpées et appliquées sur le vase au moyen de la résine fondue dans des traits en creux préalablement tracés.

Après les vases dont nous allons essayer une classification par formes, la terre était encore employée à faire des anneaux supports, des pesons de fuseau, des rondelles pour poids de filets, des bracelets, des rouelles, des grains de collier, des filières. Les représentations d'êtres animés paraissent aussi, mais à l'état d'essais informe d'hommes et d'animaux retrouvés en très petit nombre.

Nous avons parlé dans un précédent article des chevets et des ornements en forme lunulée, également en terre.

Les vases, quoique très variés de formes, se rapportent pour le plus grand nombre à certains types en quelque sorte immobilisés que nous allons essayer de classer et de décrire.

(A suivre.) A. PERRIN.

HAMMAM-MESKHOUTINE

Bône, avril 1873.

J'ai visité, dans les premiers jours d'octobre, les eaux d'Hammam-Meskhoutine. J'envoie à mes chers collègues de la Société Florimontane une pierre recueillie sur les lieux mêmes, et je l'accompagne d'une notice sur ces eaux célèbres.

Les sources thermales sont situées à 84 kilomètres de Bône et à 18 de Guelma, où j'ai recueilli les inscriptions romaines que vous avez reçues l'an dernier.

Ces sources étaient en grande faveur chez les Romains, sous le nom de *Aquae Tibilitanae,* nom qu'elles avaient reçu de l'ancienne Tibilis, dont j'ai visité les ruines. Mes collègues ont pu voir quelques croquis dessinés sur l'emplacement de cette ancienne cité.

Le nom *Hammam-Meskhoutine* signifie *bains maudits*. Des restes de murailles, d'énormes blocs de pierres taillées, des débris de colonnes, de chapiteaux, de portiques, de vastes et nombreuses piscines attestent l'existence d'un magnifique établissement romain.

Dans la province de Constantine, les eaux d'Hammam-Meskoutine jouissent, de temps immémorial, d'une réputation sans égale; elles sont très fréquentées par les indigènes, qui leur attribuent une grande efficacité contre les affections chroniques de la peau, les vieux ulcères et les maladies syphilitiques constitutionnelles, si fréquentes parmi eux.

Les eaux s'élèvent jusqu'à une température de 95 degrés centigrades; j'y ai plongé le doigt et il m'a été impossible de l'y maintenir. Elles contiennent, à l'état de solution, des sels calcaires qui forment d'abondants dépôts là où chaque source jaillit de terre. Les dépôts affectent des formes coniques d'apparence bizarre dont la hauteur s'élève quelquefois jusqu'à cinq mètres, et ils sont très nombreux.

Voici la légende arabe qui s'y rattache : Ali était le frère d'Aurida (Rose); Ali était le plus beau garçon et Aurida la plus belle fille de la contrée. Au sentiment d'amitié qui remplissait leurs âmes se mêla un jour un trouble secret ; Ali était tremblant comme une tige d'asphodèle lorsqu'il tenait dans sa main la main brûlante de sa sœur. Bientôt cet amour ne fut plus qu'une passion incestueuse et coupable.

Leurs parents ne cherchèrent point à éteindre ces feux sacriléges, et un jour le mariage d'Ali et d'Aurida fut publiquement annoncé.

Les préparatifs de la noce se font avec éclat ; de toutes parts arrivent des cavaliers revêtus de leurs plus beaux costumes; des tentes hospitalières, aux couleurs éclatantes, s'élèvent au loin dans la plaine; de grands feux préparent d'incessants festins; les jeunes gens marient leurs chansons au bruit de la fantasia

Silence ! voici le cortége ! Voyez la fiancée : comme elle est belle et comme elle éclipse cet essaim de jeunes filles qui se pressent autour d'elles, toutes parées de leurs colliers de girofle parsemés d'ambre et de corail ! Entendez ces cris joyeux, ces chants d'amour et de fête.

Tout à coup le ciel s'obscurcit, l'éclair déchire la nue, le tonnerre gronde, la terre tremble ! On fuit. Ali presse sa fiancée dans ses bras et semble défier la colère céleste.

Tenez : les voyez-vous ? Ils s'étreignent dans un dernier baiser ! Hélas ! ces corps, qu'animaient naguère tant de jeunesse et tant d'amour, ne sont plus maintenant que deux pierres colossales, monuments éternels du châtiment divin.

Auprès d'eux, cette pierre plus élevée, c'est le cadi qui allait bénir leur union.

Derrière Aurida, voyez-vous le chameau qui portait les présents de noce ?

Et cette foule foudroyée, ces musiciens, ces serviteurs, ces vierges, ces tentes, pétrifiés, tout atteste et la grandeur du crime et la puissance du châtiment.

Et pour que les hommes ne perdent pas la mémoire de cette punition, Dieu permet que les feux du festin brûlent éternellement, qu'une fumée épaisse et des eaux brûlantes jaillissent du sein de la terre, et que des grains blancs, pareils à ceux du kouskoussou, couvrent le sol désolé.

Mais les eaux thermales elles-mêmes, savez-vous quelle origine leur attribuent les Arabes ?

« Le roi Salomon avait construit des bains sur « toute la terre et en avait donné la garde à des « génies qui étaient à la fois aveugles, sourds et « muets, afin qu'ils ne pussent ni voir, ni entendre, « ni redire ce qui se passait dans ces bains merveil- « leux. Or, depuis la mort de Salomon, personne n'a « pu faire comprendre aux génies que leur maître « était mort, et ils continuent à chauffer les bains, « ainsi que Salomon le leur avait prescrit. Voilà « pourquoi il y a des eaux constamment bouillantes

« à Hammam-Meskhoutine, qu'on appelle Bains des « Damnés. »

On est frappé d'admiration lorsque, en quittant Mjez-Amar, on découvre au loin les cônes qui se détachent en masses grises sur un fond vert, au milieu d'abondantes vapeurs qui s'élèvent des sources thermales.

Sur le plateau des Sources, l'œil se repose sur des massifs verts d'oliviers, de lentisques, de lauriers roses, entrelacés de vignes gigantesques, tandis que les eaux bouillonnent et murmurent du sein de la terre, pour former de magnifiques cascades roulant sur un vaste tapis de stalagmites aux couleurs les plus variées, et venir tomber bouillonnantes dans les eaux froides du ruisseau Chedakra.

C'est avec étonnement que, dans ce ruisseau, après qu'il a reçu les eaux chaudes des cascades, où la main ne peut supporter la chaleur encore brûlante, on aperçoit des poissons (barbeaux) et des crabes qui nagent et se tiennent vers le fond. Ces poissons vivent dans la couche inférieure, où l'eau n'a pas une température aussi élevée qu'à la surface. La différence de pesanteur spécifique de l'eau chaude et de l'eau froide fait que le mélange n'a lieu que beaucoup plus bas.

La température des sources qui forment les cascades et alimente les bains et les baignoires s'élève invariablement, en toute saison et en tout temps, à 95 degrés centigrades. Elles dégagent une telle abondance de gaz qu'il semble que les eaux soient réellement en ébullition. Aucune source en Europe n'atteint une aussi haute température, car la source la plus chaude d'Europe, celle de Chaudes-Aigues, n'a que 88 degrés.

Au moment où elle sort de terre, l'eau exhale une forte odeur d'hydrogène sulfuré qui disparaît par son exposition à l'air; recueillie dans un vase à la source même, elle n'y forme point de dépôt par le refroidissement; refroidie, elle devient potable et sa saveur ne diffère pas de celle de l'eau ordinaire.

Les sources sont fort nombreuses, elles jaillissent du sol sur une grande étendue. Elles se font jour à travers un terrain de travertin qui leur doit sa formation et elles montent verticalement comme les puits artésiens. Elles déposent incessamment une matière calcaire qui incruste tous les objets qu'elles touchent.

La température élevée de ces eaux permet de les employer directement aux usages culinaires. On peut y préparer un déjeuner chaud sans le secours du foyer. On cuit des œufs à la coque en deux minutes, une volaille en un quart d'heure; les légumes verts, artichauts, haricots, petits pois, semblent y acquérir plus de saveur; on dit qu'on y cuit fort bien une éclanche de mouton en un quart d'heure. On l'utilise encore pour y laver le linge, pour y faire tremper le diss et l'alpha qui se dépouillent de leurs principes solubles et y acquièrent une grande souplesse pour la fabrication des nattes et des paniers.

Le nombre des sources varie journellement; les unes apparaissent tandis que d'autres tarissent. Il arrive aussi que des sources disparaissent momentanément. Ainsi, dans la nuit du 19 au 20 juin 1857, la source qui alimente les bains de vapeur cessa tout à coup de couler; une source nouvelle se fit jour à quinze mètres environ de celle-là. Cependant, dans le courant de la journée, la source tarie reprit son cours.

On peut évaluer à plus de cent mille litres la quantité d'eau fournie en une heure par les seules sources qui forment les cascades, quantité qui pourrait être doublée par le volume de tous les petits filets épars sur le plateau et qu'il serait facile d'utiliser.

Les gaz recueillis au milieu de la veine en ébullition, présentent la composition suivante :

Acide carbonique.....	97,0
— sulfhydrique.....	0,5
Azote.....	2,5
	100

Les principaux sels contenus dans l'eau sont le chlorure de sodium, le sulfate anhydre de chaux, le carbonate de chaux et le sulfate de soude.

Qu'on se représente sur la rive droite du Bou-Hamdan, au milieu d'une vaste enceinte de hautes montagnes, un mamelon élevé, formé de dépôts tufacés et parsemé de nombreux cônes d'inégales hauteurs dont l'ensemble a été comparé aux minarets d'une ville musulmane, ou aux tentes d'un douar arabe, on aura une idée de l'emplacement des bains d'Hammam-Meskhoutine. Le sol de ce mamelon résonne sous les pas du voyageur, et on entend à l'intérieur comme le bruit sourd d'une ébullition. Des gaz se dégagent non seulement avec l'eau des sources, mais aussi par les canaux encore ouverts de quelques-unes de celles qui sont taries et par une multitude de fissures des couches tufacées. Celles-ci sont d'une épaisseur considérable et recouvrent un espace immense; elles sont formées par l'accumulation de dépôts successifs que les eaux ont accrus pendant des milliers d'années.

Les cônes qui couvrent le mamelon se forment par le dépôt des sels calcaires, dont les eaux sont très chargées et qu'elles abandonnent par l'abaissement qu'éprouve leur température, au moment où elles apparaissent au jour.

Aujourd'hui les sources ont disparu des points les plus élevés du monticule, les vieux cônes y sont à sec. C'est seulement vers le bas de la colline, sur le bord d'un ravin, que presque toutes les eaux sourdent.

Les dépôts formés par les cascades offrent une grande variété de couleurs. La plupart des auteurs attribuent par erreur cette coloration variée aux éléments constitutifs des eaux, tandis qu'elle n'est qu'une coloration artificielle résultant de l'immersion, du rouissage des plantes textiles que les indigènes déposent à l'ouverture des sources. Lorsque cette immersion n'a pas lieu, les dépôts sont toujours d'un blanc mat ressemblant à l'albâtre.

L'efficacité des eaux d'Hammam-Meskhoutine a été constatée dès les temps les plus reculés. Aux premiers jours de la Numidie césarienne, les Romains les fréquentaient. L'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger s'accordent à les placer à cinquante-quatre milles de Cirta et ils y mentionnent des maisons élevées qui indiquent suffisamment leur importance. En l'an 305 on voit figurer, parmi les baigneurs,

un ami de saint Augustin, le traditeur Marinus. Dès le IVe siècle de l'ère chrétienne, Optat, évêque de Mileu, fait mention d'un miracle opéré *ad aquas tibilitanas,* par les reliques de saint Etienne, que Projectus y avait apportées.

Le 8 février 1725, Peyssonnel visita ces bains. Shaw, qui y fit un voyage vers la même époque, les salue du nom de *bains enchantés.* Le 12 juillet 1732, Hebenstreint y séjourna quelque temps. Après ces savants, arrivèrent Desfontaines et l'abbé Poirier qui y placèrent un des cercles de l'enfer du Dante et décrivirent ces sites comme entourés « d'air vicié au loin par une vapeur épaisse et noire et noyés d'eau sortant de terre et roulant des parcelles incendiaires de soufre et de bitume en fusion. »

Outre les notes prises *de visu,* j'ai puisé en partie les renseignements qui précèdent dans une brochure publiée par feu le docteur Moreau, sur les eaux d'Hammam-Meskhoutine; je me suis servi également de quelques documents qui m'ont été gracieusement fournis par ses fils. ISIDORE LEBLOND.

BIBLIOGRAPHIE

Études sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Blavignac, architecte.

Voilà un livre qui devrait être entre les mains de tous nos amateurs d'histoire nationale. Parmi les vingt ouvrages du savant archéologue, l'histoire de cette contrée revendique spécialement l'*Armorial genevois,* accompagné de 47 planches, et l'*Histoire de l'architecture sacrée, du IVe au Xe siècle, dans les diocèses de Genève, Lausanne et Sion,* illustrée de près de 100 planches soit en atlas soit dans l'ouvrage.

L'importance depuis longtemps reconnue de ces deux publications ressort de ce fait que le diocèse de Genève comprenait presque les deux tiers de l'ancienne Savoie, et que le territoire des diocèses représentait celui des cités romaines et conséquemment des agrégations primitives.

Dans l'ouvrage que nous venons de lire, l'auteur donne la suite raisonnée des faits les plus saillants et les plus certains de l'histoire de cette partie de l'Allobrogie dès les temps préhistoriques. Les détails n'apparaissent que lorsqu'ils doivent caractériser la marche de la civilisation dans ses rapports avec les contrées environnantes ou plus éloignées.

Les deux premières lettres sur le calendrier et les monnaies font presque suite à des questions analogues traitées dans l'*Armorial genevois.*

La science profonde de l'auteur lui donne le droit d'assaisonner parfois la justesse de ses observations du sel allobroge. Nous aimons les écrivains qui savent rester sérieux sans devenir moroses, qui apportent la plus franche loyauté à la recherche de la certitude historique, et dont la sincère expression exclut toute acrimonie.

Tel est bien le caractère de toutes les savantes productions de M. Blavignac, et surtout de celle que nous venons d'annoncer. C.-A. DUCIS.

Le Loup-Garou, par Louis Thiabaud (1). — **Deux souvenirs,** par Jacques Demogeot (2). — **Rome et ses sept montagnes,** par Pierre Vachoux (3).

On a pu lire, dans *les Alpes,* un feuilleton publié par M. Thiabaud, rédacteur ordinaire, durant le cours de l'année dernière. Ce roman a paru en volume ; le lecteur y constatera de l'imagination. Le sujet est emprunté à une légende savoisienne du XVIe siècle. Il s'agit d'un garçon qui aime une jolie fille. Un comte féroce le fait disparaître dans les oubliettes de son château, puis il épouse la fiancée. Michel s'échappe de sa prison, répand la terreur dans les campagnes sous le nom de *loup-garou.* Anna, la nouvelle comtesse, le reconnaît un jour et meurt de saisissement. Le comte est surpris et massacré ; puis Michel et sa mère mettent le feu au manoir et s'ensevelissent sous ses ruines avec l'enfant du comte des Houilles. Toutefois, ils ne sont pas complètement morts. La couverture du livre annonce un nouveau roman : la réapparition du Loup-Garou et de sa mère, une résurrection de Rocambole. Détail: avant de périr, Michel, qui avait trouvé moyen de se faire passer pour le comte, a partagé les terres de celui-ci entre les paysans : on est socialiste ou on ne l'est pas.

L'auteur a pris pour modèle Victor Hugo ; il en recherche les métaphores, les antithèses, les aphorismes, les alinéas, les phrases à l'emporte-pièce, l'affectation du bizarre et du drôle : il n'en a pas la puissance. Victor Hugo est comme une statue assyrienne ; on admire la grandeur, on est étonné des proportions ; le défaut de forme et le manque de goût en défendent l'imitation. Que le jeune littérateur revienne aux classiques, ils lui donneront la simplicité et la mesure. La phraséologie a pour lui l'attrait du vide. Son style est négligé ; il y a des heurts de *qui,* de *que,* de *de;* les propositions sont pénibles, trop incidentées.

Voici un livre écrit simplement : *Deux souvenirs,* par M. Demogeot, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, membre correspondant de la Société Florimontane. Deux souvenirs, deux histoires d'amour, racontées dans un langage sobre et pur. La première laisse au cœur un peu d'angoisse dont on se console à la lecture de la seconde.

M. Pierre Vachoux a visité Rome en 1866 et en 1867 ; il a recueilli des notes, qu'il a livrées au public sous le titre de *Rome et ses sept montagnes.* Cette brochure renferme des renseignements minutieux et sera utile à un visiteur de la capitale italienne. L'écrivain devra se corriger des longues périodes où il s'égare avec le lecteur ; cette observation en vue du prochain ouvrage, qui attend, dit-il, le secours de la Providence pour voir le jour.

J.-C. DE VIGNE.

(1) Paris, librairie Gustave Guérin, rue Mazarine, 11. — Annecy, J. Dépollier et Cie, imprimeurs-éditeurs.

(2) Paris, librairie Hachette et Cie.

(3) Annecy, J Dépollier et Cie.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 avril 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépose un nouveau travail de M. *Raverat*, membre correspondant, sur l'étymologie de Rouelbeau.

M. de Roussy de Sales, membre de la société, adresse une communication accompagnant deux lettres du duc de Savoie et un rapport du marquis de Sales sur une levée à faire dans le comté de Genevois contre les incursions des Genevois en 1667. Ces pièces seront insérées dans la *Revue*.

M. Ducis lit un résumé des franchises et libertés de Faucigny et Beaufort (XIVe, XVe siècles), et des priviléges relatifs aux marchés et foires de Beaufort (XIIIe-XVIe siècles). Quelques-unes des chartes sont aux archives départementales, d'autres à Beaufort.

M. Ducis fait ensuite quelques observations sur la légende d'un sceau découvert dans la Sarine, près de Fribourg.

M. Jules Philippe présente le buste en plâtre de Berthollet, signé GAYRARD M·DCCC·XXIII. Ce précieux souvenir del'illustre chimiste savoisien est offert au Musée par M. le général Vialardi. La Société vote des remerciements au donateur. Elle en adresse également aux trois infatigables membres correspondants de Bône (province de Constantine), qui viennent de faire de nouveaux envois à la Société et au Musée :

1° M. le professeur *Leblond* nous a adressé la relation de son voyage à Hammam-Meskhoutine, travail qui sera publié dans la *Revue*. Il offre en outre une série de coquilles, des minéraux, des monnaies tunisiennes, la copie d'une inscription chrétienne de Guelma, etc.

2° *M. Papier*, contrôleur des tabacs à Bône, envoie deux beaux vases, ornés de peintures, provenant de la Grande Kabylie, divers autres objets, et des fossiles accompagnés d'une notice sur quelques espèces intéressantes de fossiles algériens.

3° M. le professeur *Doublet* complète ses dons de poteries africaines par de nombreuses pièces, depuis la simple marmite arabe et le vase à couscoussou, jusqu'aux élégantes gargoulettes tunisiennes ; sur l'une de ces dernières, le donateur a fait peindre une dédicace à la Société. M. Doublet et ses enfants offrent aussi à nos collections ethnographiques une quantité de produits algériens.

En présentant ces collections à la Société, *M. Revon* montre quelques oiseaux rares acquis pour la galerie savoisienne. De ce nombre est un pingouin macroptère (*Alca torda*), espèce excessivement rare en Savoie ; il a été tué sur les bords du Rhône, près de Ruffieux.

M. Serand a trouvé dans un inventaire la mention des franchises accordées à la ville de Faverges par le comte de Savoie, le 12 septembre 1318. Ces titres ont disparu dans l'incendie qui consuma, le 19 avril 1783, les archives et une grande partie de la ville de Faverges.

Le même annonce que *M. Chaumontel*, membre de la Société, a retrouvé dans les archives municipales une ancienne copie des franchises d'Annecy. Ces franchises, dont les titres ont été détruits dans les incendies, remontaient aux années 1367 et 1412 ; elles ont été publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Divers ouvrages du XVIIe et du XVIIIe siècle, don de M. Gaillard et de M. Delesmillières ; — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris, don de M. Ch Burdet ; — *Revue archéologique* ; — *Mémoires* de l'Académie du Gard ; — *Revue du Lyonnais* ; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie ; — *Journal des connaissances médicales* ; — *Association scientifique de France* ; — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne ; — *Revue bibliographique universelle* ; — *L'Educateur* ; — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie ; — *Les Alpes* ; — *L'Union savoisienne* ; — *Journal du commerce* ; — *L'Allobroge*, — *L'Echo du Salève* ; — *L'Annonce de Savoie* ; — *Courrier des Alpes* ; — *L'Italia agricola*.

Le secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

NÉCROLOGIE. — *De Caumont*, né à Bayeux en 1802, ardent défenseur de la décentralisation scientifique, fondateur des congrès de province, auteur du *Cours d'antiquités monumentales*, de l'*Abécédaire ou rudiment d'archéologie* et de divers ouvrages sur les antiquités et l'architecture.

Amédée Thierry, né à Blois en 1797, mort le 26 mars 1873. Publia en 1828 son *Histoire des Gaulois*, en 1840 l'*Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, en 1846 l'*Histoire d'Attila*, en 1860, les *Récits de l'histoire romaine au Ve siècle*, en 1862 le *Tableau de l'Empire romain*, en 1872 la *Société chrétienne en Orient*, etc.

Pauthier, né à Besançon en 1801, orientaliste, auteur de plusieurs traités sur la Chine.

Ortolan, né à Toulon en 1802, professeur de législation, auteur de divers ouvrages de droit.

Mathieu *Maury*, hydrographe, né en 1806 aux Etats-Unis.

Dieudonné, né à Paris en 1795, sculpteur et graveur en médailles.

Baucher, écuyer, né à Rouen en 1795, auteur de divers traités d'équitation.

Justus von Liebig, chimiste, membre correspondant de l'Institut, né en 1803 à Darmstadt, auteur de plusieurs publications estimées, entre autres des *Lettres familières sur la chimie, considérée dans ses relations avec l'industrie, l'agriculture et la physiologie.*

—

Voici quel est, d'après le travail remis par M. Maissiat, à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, l'itinéraire qu'Annibal a suivi pour traverser la Gaule et fondre sur l'Italie :

« L'armée punique part d'Emporiæ (les marchés), en Espagne, suit la route ordinaire d'Espagne à Arles jusqu'au voisinage de Nîmes. Là, elle fait un détour à gauche le long des monts Cévennes. Elle passe le Rhône à la hauteur de Bourg-Saint-Andéol et de Pierrelate. Elle traverse la région que Polybe nomma l'*île de la Gaule, semblable au delta* c'est-à-dire la Bresse et le Bas-Bugey. Elle entre dans les Alpes au confluent du Rhône et du Guiers. Ensuite Annibal livre bataille aux Allobroges sur le versant occidental du mont de l'Epine et qui tend, au plus court, de Novalaise à Chambéry. La ville des Allobroges qui est prise le soir même de la bataille, c'est Lemincum.

« La peuplade, voisine des Allobroges, qui dresse des embuscades aux Carthaginois, et les arrête un instant, ce sont les habitants du val de Maurienne, probablement les Medulli de Strabon. Le vallon, fermé de toutes parts, où se livre cette seconde bataille, c'est la partie supérieure de la vallée de l'Arc, qui se trouve comprise entre le fort de l'Esseillon et Termignon. Le faîte des Alpes où campe Annibal, c'est le col du mont Cenis. Le point du versant italien, où il est obligé de s'ouvrir un chemin dans le roc, est un peu au-dessus de la Molavesa, à la Vieille-Ferrière (Ferrea-Vecchia). Le premier campement d'Annibal, en Italie, est entre Suse et Turin, à Sant'Ambroglio. »

—

Des monnaies ont été récemment découvertes au quartier de la Garde, commune de Gap.

A peu de profondeur, dit M. J. Roman, dans une note qu'il communique à ce sujet à l'*Indépendant*, on mit à jour un récipient de forme bizarre, assez semblable à une des grosses sonnettes que les bergers ont l'habitude de suspendre au cou des béliers. Dans cette sorte de vase en cuivre, il trouva environ 750 monnaies, dont une en or et les autres en argent de mauvaise qualité ou billon.

Ce petit trésor, assez varié dans sa composition, comprend des monnaies de presque tous les princes français qui ont régné en Dauphiné, de Charles V à Charles VII, plus quelques monnaies étrangères.

—

ERRATUM. — Page 23, col. 2, lig. 22. Au lieu de : *roisser ou roësser*, lisez : *roiller ou roeller*.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 27 mai 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il emet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent etre affranchies.

SOMMAIRE. — Nécrologie : le cardinal Billiet, par M. C.-A. Ducis. — Un poète d'outre-tombe, *Fleurs dans la brume* (poésies), de Albert Comte, par M. J. Ogier. — Les hannetons, par M. E. Chevalier. — Ravages des fruits de la terre au siècle dernier, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bibliographie : *Chartes communales du pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, de M. François Forel, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

NÉCROLOGIE

LE CARDINAL BILLIET

Le Savoie a perdu, le 30 avril dernier, une de ses illustrations les plus distinguées, le doyen de l'épiscopat français.

Né aux Chapelles en Tarentaise (Savoie) le 28 février 1783, le jeune Alexis Billiet acquit, sans sortir de son village et en dehors des cours publics secondaires, une somme si considérable de connaissances en histoire naturelle, en philosophie et en théologie, qu'elle étonna ceux qui furent heureux de l'admettre au Grand-Séminaire de Chambéry, et qu'après six mois, consacrés au complément de ses études, il devint professeur, directeur, supérieur de l'établissement, vicaire général du diocèse, puis fut sacré, le 19 mars 1826, évêque du diocèse de Maurienne, qui avait été rétabli l'année précédente, et succéda à Mgr Martinet sur le siége métropolitain de Chambéry le 27 avril 1840.

Sa promotion au cardinalat, le 27 septembre 1861, fut un hommage rendu à sa science et à ses mérites, aussi bien qu'un don de joyeux avénement pour l'honneur de la Savoie après son annexion à la France.

Il avait fait partie du Sénat sarde dès 1840. Cette nouvelle dignité lui ouvrit les portes du Sénat français.

A cette occasion une plume reconnaissante consacra au savant et modeste prélat un éloge scientifique dans la *Revue savoisienne*. Nous n'entrerons donc pas dans d'autres détails sur sa vie. Le récit en appartient de droit à l'Académie de Savoie, dont il a été l'un des promoteurs et fondateurs en 1819.

C'est lui-même qui, dans un mémoire assez étendu, traça le programme des travaux qui devaient mériter une attention spéciale de la nouvelle société, dont il a été le collaborateur assidu, qu'il a même présidée plusieurs années. Il en était président honoraire perpétuel depuis plus de 30 ans.

Les membres du congrès scientifique de France, réunis à Chambéry en 1863 pour la trentième session, lui déférèrent la présidence d'honneur avec le marquis Costa de Beauregard.

Le ministre de l'instruction publique l'adjoignit aux trois autres cardinaux, LL. EEm. de Bonald, Donnet et Mathieu, comme membre non résidant du *Comité des travaux historiques*.

Au grand-séminaire de Chambéry, le chanoine Billiet avait eu l'excellente idée de parsemer son enseignement théologique de leçons de physique, de chimie, d'astronomie, d'histoire naturelle, tout autant de connaissances que la rapidité obligée des études à cette époque ne permettait guère de compléter dans les écoles secondaires. Ces initiatives ont ouvert la voie à des talents spéciaux et fourni à leurs rares loisirs un élément intellectuel qui ne contribue pas seulement à développer les facultés. « Nous savons bien, disait le cardinal au Congrès de Chambéry, qu'il faut placer Dieu avant tout ; mais s'il est triste d'apprendre que certains hommes ne le voient nulle part, il est consolant de penser que ceux qui ont dans le cœur des sentiments plus élevés savent le trouver partout. Pour eux, toutes les sciences sont une théologie. »

Au milieu des fonctions laborieuses et multiples de son épiscopat, l'éminent prélat sut trouver du temps pour satisfaire ses goûts scientifiques dans diverses branches, telles que la géologie, la physique, la météorologie, la statistique, l'histoire et l'archéologie. Il avait cultivé la botanique avec un rare succès. Malheureusement, ses riches connaissances dans cette spécialité n'ont presque pas été communiquées autrement que dans des correspondances.

Nous donnons ici la liste de ses ouvrages, dont la plupart se trouvent dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* :

1° *Aperçus géologiques sur les environs de Chambéry*, 1822 ;

2° *Mémoire sur les lignites de Sonnaz et de la Motte-Servolex*, 1823 ;

3° *Note sur le tremblement de terre du 2 février 1823;*

4° *Observations sur la source de l'Arve aux glaciers de Chamonix,* 1823;

5° *Tableau de la population du diocèse de Chambéry en 1823;*

6° *Résumés des observations météorologiques faites à Chambéry dès 1821 jusqu'en 1825;*

7° *Lettres sur les tombeaux et monuments découverts en 1827 près du col de la Magdelaine, en Maurienne;*

8° *Mémoire sur le mouvement de la population dans le diocèse de Maurienne, de 1810 à 1830;*

9° *Idem, jusqu'en 1850;*

10° *Notice sur le village de* Brios *où mourut, en 877, Charles-le-Chauve,* 1835;

11° *Notice sur la peste qui, en 1660, a affligé le diocèse de Maurienne,* 1836;

12° *Observations sur quelques anciens titres conservés dans les archives des communes de la Maurienne,* 1837;

13° *Des brises périodiques dans les vallées des Alpes,* 1840;

14° *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie de 1838 à 1840;*

15° *Discours d'ouverture de la séance publique donnée à l'occasion de la réunion de la Société géologique de France à Chambéry, relatif aux différents sujets d'étude que notre pays présente à la géologie,* 1845;

16° *Dissertation sur les diptyques, suivie de la description d'un diptyque grec trouvé en Savoie* 1846;

17° *Observations sur le recensement des personnes atteintes du goître et du crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne,* 1847;

18° *Recensement des aliénés existant en Savoie en 1850;*

19° *De l'instruction primaire dans le duché de Savoie,* 1851;

20° *Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie,* 1857;

21° *Mémoire sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne,* 1860;

22° *Note relative à la mort du comte Humbert III, de Savoie,* 1860;

23° *Chartes du diocèse de Maurienne* (150 documents annotés) *avec un glossaire des mots de la basse latinité,* publiées avec la collaboration de M. Albrieux, 1861;

24° *Notice biographique sur Philibert Simond, l'un des quatre commissaires de la Convention pour l'organisation du département du Mont-Blanc en 1792,* 1862;

25° *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry,* 1865.

Cet ouvrage est le premier où la vérité sur les faits qui ont terminé le XVIIIe siècle ait pu se faire jour. Aussi que de tempêtes contre le véridique et courageux cardinal!

Il faudrait ajouter ici toutes les lettres pastorales adressées aux diocèses de Maurienne et de Chambéry successivement pendant 47 ans. Ce sont tout autant de traités religieux et sociaux d'une solidité de doctrine incontestable.

C'est lui encore qui rédigeait et signait, à la tête de tous ses suffragants de la province ecclésiastique de Savoie, les adresses au gouvernement sur les conflits survenus dans le nouvel ordre de choses inauguré en 1848.

Quant aux travaux commencés et que les fatigues de l'âge ne lui ont pas permis d'achever, nous espérons qu'ils ne seront pas perdus pour la science, et qu'une main dévouée en fera bénéficier les nombreux admirateurs de cette vie qui a été si laborieuse et si occupée.

Relevé d'une première chute, l'infatigable prélat voulut reprendre trop prématurément ses habitudes de travail.

Le dernier jour où il put recevoir, il prenait encore un intérêt marqué au récit que lui faisait M. Pillet, président de l'Académie de Savoie, d'une exploration géologique exécutée ce printemps aux environs du lac de Zurich en collaboration de plusieurs géologues français et allemands.

Il a donc succombé les armes à la main.

La Société Florimontane s'est associée à ce deuil national et a voulu être représentée à ses obsèques, qui ont eu lieu le 6 mai.

Présidées par S. Em. le cardinal Mathieu, de Besançon, assisté de six autres prélats, elles ont été honorées par la présence de tous les corps constitués et d'une nombreuse affluence. Ce n'est qu'à ses restes et à sa mémoire qu'on a pu rendre tant d'honneur. Car, vivant, et avec des goûts d'une simplicité et d'une modestie exemplaires, il subissait plutôt qu'il ne permettait la moindre démonstration.

C.-A. DUCIS.

UN POÈTE D'OUTRE-TOMBE

Fleurs dans la brume, poésies, 1 vol., par Albert Comte (1).

Chose rare, ce titre est bien choisi; tout est ébauché plutôt que fini dans le petit volume auquel nous faisons accueil; personnages et pensées semblent y ondoyer comme des flocons. Ces formes vaporeuses sont loin de constituer la suprême beauté de l'art, mais elles ont leur charme. Qui n'a éprouvé le genre d'attrait qu'on rencontre dans la chose vaguement aperçue dans le lointain ou le nuage! L'œil commence, l'imagination achève et le fantôme poursuivi se fond et se perd. Voilà la rêverie chère à plusieurs.

Le jeune Albert Comte (2) eut, comme ses *Fleurs*, son existence dans la brume. Né sur la rive savoisienne du Léman, il a passé la plus grande partie de sa vie

(1) Imprimerie de Jules Guillaume-Fick, Genève, 1872

(2) M. A Comte est mort à Douvaine au mois d'août 1872.

à l'ombre des vieilles tours du château de Beauregard et dans les grands bois qui l'environnent Loin de toutes affaires humaines, comme un ascète de la poésie, il n'a fréquenté que les livres, les arbres et les vagues, et il a dû nécessairement s'imprégner de cette nature rêveuse. Aussi était-il comme étranger même à ses voisins ; on voyait bien de temps en temps passer dans les crépuscules un jeune homme pâle et soucieux ; mais nul ne soupçonnait sa lyre, à peine ses proches. Il meurt, et sous son chevet on trouve le secret et le travail de sa vie, c'est-à-dire tous les rêves qu'il a menés ; il fut bien la chose légère et sacrée, comme Platon qualifiait les poètes.

Un ami, M. Charles Million, dont l'attachement discret voulait aussi se dérober aux regards, a fait éditer, avec un goût exquis, les chansons du poète et les a déposées sur sa tombe comme un dernier hommage.

M. Albert Comte appartenait à une race lyrique. Une de ses parentes, Mlle J. Comte, morte jeune encore, il y a quelques années, avait commencé une série d'élégies que le temps ne lui a pas laissé finir. Voici celle qui a pour titre :

A une Étoile.

Oh! luis toujours sur moi, mon étoile chérie,
De ton pâle rayon laisse-moi la douceur :
La source du bonheur dans mon âme est tarie,
Et je n'ai plus que toi pour consoler mon cœur.

Quand de mes jours perdus mon œil cherche la trace,
Hélas! dans le passé je ne vois que des pleurs.
Mais ta douce clarté me découvre la place
Où la main d'un ami pour moi sema des fleurs.

Laisse-moi t'appeler ma sœur et mon amie
. . . . . .

Interrompue brusquement par la mort de la jeune fille, cette élégie a été achevée par le jeune homme, qui en a repris l'inspiration dans le tombeau :

Laisse moi dans ton sein verser mes pleurs brûlants:
Sous ton calme regard ma douleur endormie
Trouve en mes longues nuits des charmes consolants.

Oui quand la fleur des champs se penche solitaire,
Et rêve dans la nuit aux délices du jour;
Quand tout dort sous les cieux, que l'ombre avec mystère
Des obscurs horizons efface le contour:

. . . . . .
Alors, brillante sœur, mon ardente prière
Prend des ailes, s'élance et monte jusqu'à toi;
Et je me sens moins seule et ton œil de lumière
Semble un ami qui veille et qui souffre avec moi.

Il n'y a pas dans Albert Comte le poète aux grandes allures; mais il est éminemment éolien; sa langue est ciselée, un peu trop. Dans ce genre où tout est à peine murmuré, et à demi bruit, il faut citer *les Fantômes d'Artangy*, qui jettent en plein l'esprit dans les vapeurs du rêve :

Fontaine sans murmure,
Humble source sans voix,
Quand la nuit est obscure
Glissent sur ton eau pure
Les ombres d'autrefois.

Blanches ombres et belles,
Leurs cheveux ondoyants,
Voltigeant derrière elles,
Sèment des étincelles
Sous leurs pas flamboyants.

. . . . . .
. . . . . .
Elles dansent, folâtres,
Et leurs grands yeux brillants
Ont des éclairs bleuâtres,
Comme des feux de pâtres
Dans la nuit scintillants.

Leurs rondes, cadencées
Par le bruit du ruisseau,
Les emportent, bercées
Et comme balancées
Sur des ailes d'oiseau.

. . . . . .
. . . . . .
Un nuage s'élève
Sous des pas incertains;
Et la ronde s'achève,
Et l'aurore se lève
Aux horizons lointains.

Pas plus en poésie qu'en littérature et en politique, on ne se défait de son siècle; mais un auteur ne doit en prendre que ce qu'il faut pour ne pas étouffer sa spontanéité. A. Comte a trop abdiqué ses dons personnels. On serait tenté de croire qu'il a vécu presque exclusivement avec les vieux poètes de la pléiade, aux coupes et aux rhythmes si compliqués. Il n'y a pas doute qu'il ne les ait beaucoup fréquentés; mais en cela, il a suivi la troupe réaliste de notre époque, Baudelaire, Banville, Soulary, etc., tous ces étincelants qui, souvent admirables de formes, ont trouvé le secret de faire resplendir le rien. Ce groupe hardi fit paraître, en 1866, une publication périodique où chaque initié venait déposer le tribut de sa muse. Le poète des bords du Léman aurait pu mêler son lierre au leur, sans le déparer; car il a bien les qualités et les défauts du genre : nouveauté de tours souvent; imprévu et relief de l'expression; mais souvent aussi, recherche, obscurité, contours insaisissables et truculence des termes; tout cela s'allie dans cette singulière école, qui se préoccupe moins du naturel, de la justesse et de l'ampleur de l'idée que du moule où elle doit la jeter, si toutefois elle doit y jeter une idée. Sonnet, villanelle, rondeau, tous les rhythmes mignons mais étroits du XVIe siècle reprennent faveur, surtout le sonnet dont A. Comte s'est montré éperdûment épris. « Souvent, « dit-il dans sa préface, la coupe ne contient pas une « goutte de poésie, mais elle est destinée à en con-

« tenir, et par sa forme, l'imagination du lecteur de « bonne volonté s'y transforme d'elle-même en « poésie. » Cette théorie intervertit les rôles : on présente au buveur une coupe à vider, mais non à remplir; c'est défigurer la chose poétique que d'en faire un cristal de cheminée, et non un vase qui doit déborder du vin généreux de la pensée et du sentiment.

Une injuste défiance de soi, plutôt que le souci de refléter autrui, poursuit le poète tout le long de son œuvre; ses pièces, même les bonnes, éveillent des réminiscences; ainsi *Diane-Phébé* rappelle, sur un ton plus sérieux, la fameuse *Ballade à la lune*. Or, on se souvient, sans le vouloir, des tours vifs et capricieux, des beaux hasards de rimes de Musset, et on ne rend pas toute justice à celui qui a imprudemment provoqué une comparaison.

Estelle même, jeune fille en chair et en os, ou type idéal rêvé par le poète, nous ne savons, n'est-ce pas une Laure champêtre? A la façon de Pétrarque, il la comble de sonnets et la poursuit d'un pleur désespéré qui ne l'attendrit pas. Si la mort ne nous eût pris si vite le chantre d'Estelle, peut-être que pour compléter sa ressemblance avec l'immortel *sonneur* italien, il se fût écrié comme lui, en fin de compte : « Oh! mes belles folies, vous m'avez pris bien des années! »

Le talent de A. Comte est fin, délicat et non primesautier; il cherchait encore sa voie lorsqu'il est parti; mais il l'eût assurément trouvée. Il a eu des coups d'aile; il eût pu fournir un vol plus sûr et plus déployé. Il a montré, en plus d'un endroit, qu'il en aurait eu la puissance, soit dans la *Chevelure de Bérénice*, espèce d'Eloa mythologique, composition bizarre de sentiment, mais d'une large exécution; soit dans ses essais d'alexandrins qu'il a bien menés et auxquels il eût dû faire une meilleure part. Il n'y a guère doute que quelque grand souffle n'eût passé sur sa lyre. Les graves problèmes de la destinée humaine, de l'immortalité, de la souffrance, de la patrie en deuil eussent fait éclater les formes étroites, camisoles de force où sa pensée aimait à s'emprisonner; elle se fût répandue dans l'infini qui est l'élément nécessaire au poète aspirant à mieux qu'à raser le sol, et il eût vu au-dessus de sa tête autre chose que les astres païens auxquels il a jeté ces soupirs :

Ah! du moins, chère étoile, en quittant cette terre,
Qu'à ta splendeur mon âme aille se réunir!
. . . . . .

Quoiqu'il fût facile de nous étendre davantage sur l'œuvre de M. Albert Comte, il suffit d'en avoir indiqué le caractère et la portée; aussi bien, la critique n'erre pas volontiers autour d'une tombe pleine de chers souvenirs et de regrets. Laissons notre jeune compatriote épurer, dans le séjour serein qui lui a été ouvert, le poème, terni de trop de poussière humaine, qu'il avait ébauché parmi nous. J. OGIER.

LES HANNETONS

Le froid du mois d'avril a retardé l'éclosion des hannetons, mais ne nous a pas privés de la visite de ces hôtes nuisibles, et déjà nous voyons les *sauterelles des régions tempérées* envahir nos arbres par milliers et les dépouiller de leurs feuilles.

Si les arbres, ainsi dépouillés, périssent assez rarement, il est certain qu'ils languissent souvent pendant plusieurs années et qu'ils reprennent difficilement leur première vigueur..

Avant d'arriver à l'état d'insectes ailés, les larves des hannetons, ou *vers blancs,* ont déjà détruit un grand nombre de plantes, surtout des fraisiers et des laitues; elles ont miné les racines des arbres dont elles ont occasionné le dépérissement ou même la mort.

On peut affirmer, sans exagération, que ces animaux malfaisants causent en moyenne à la France des dégâts annuels qui dépassent la valeur de cent millions de francs. En une seule année le département de la Seine-Inférieure a éprouvé des pertes évaluées à 27 millions.

Cependant l'apathie de la plupart des cultivateurs est cause qu'ils ne prennent aucune précaution pour se préserver de ce fléau.

Pour combattre ces ennemis nous avons des auxiliaires infatigables dans les carnassiers et les rongeurs, tels que belettes, fouines, musaraignes, rats, etc.; dans les oiseaux domestiques, surtout les poules et les canards qui fouillent la terre pour y chercher les larves; dans les chouettes et les nombreux oiseaux de nuit. Parmi les oiseaux de jour, nous avons les moineaux, qui en détruisent des quantités prodigieuses, les corbeaux, les pies et les merles qui sont très adroits à extirper les larves de hannetons, sans nuire aux racines des plantes.

Mais ces destructions ne suffisent pas et il importe aux agriculteurs d'attaquer les hannetons par tous les moyens en leur pouvoir, soit en faisant recueillir les *vers blancs* au moment du labour des terres, soit surtout en faisant ramasser les hannetons sur les arbres, ce qui est d'autant plus facile qu'ils sommeillent pendant le jour sur les branches et les feuilles, et l'on n'a qu'à les secouer sur des toiles et les faire périr.

C'est ce qui se pratique, sur une large échelle, dans plusieurs contrées, principalement dans la Suisse allemande où les autorités locales paient une prime à ce genre d'industrie, assez lucratif pour que des femmes et des enfants gagnent jusqu'à trois francs par jour en vendant des hannetons à 50 c. par hectolitre.

On peut du reste utiliser le produit de cette chasse pour nourrir les porcs et les volailles. On peut aussi les faire bouillir dans l'eau et en extraire une huile qui sert à graisser les roues des voitures et qui pourrait être employée à divers autres usages.

On pourrait également employer les hannetons comme engrais. Après les avoir recueillis on les jette dans la chaux vive, et l'expérience a prouvé que cet engrais remplace avantageusement le guano que l'on fait venir à si grands frais des îles Chinchas.

E. CHEVALIER.

RAVAGES DES FRUITS DE LA TERRE AU SIÈCLE DERNIER

Les trois vallons des Bauges arrosés par le Chéran et ses trois affluents d'Aillon, de Saint-François et

de Nion, et dont le bassin est terminé à l'ouest par les monts de Margériaz, d'Azy et de Bernaud, à l'est par le mont Colombier, la dent de Rossane et la crête du rocher de Bertelle jusqu'aux racines du Semnoz, ces trois vallons, dis-je, avaient subi, dans les commencements du siècle dernier, des pertes considérables sous le rapport agricole, ensuite des ravages commis pendant plusieurs années successives par diverses catégories d'animaux nuisibles.

Nous donnons ici leurs noms tels qu'ils sont orthographiés dans un titre des archives de la cure d'Allèves : *anetons, vares, besagus, courteroles, chenilles, serpens, grillets, taupes, rats* et *souris, loups* et *renards* et *laverandes*.

Craignant que ces dégâts ne fussent le résultat de quelque punition céleste par suite de leurs fautes, les communautés *(universitates homines incolæ territoriorum)* d'Arith, de Saint-François-de-Sales-sur-Porte, de Lescheraines, d'Aillon, du Châtelard, de La Mothe, de Bellecombe et d'Allèves, toutes du diocèse de Genève, s'entendirent et se cotisèrent pour solliciter du Souverain-Pontife l'absolution des censures ecclésiastiques qu'ils avaient pu encourir, et un secours spirituel contre les animaux ou autres auteurs de ces dégâts. Ces sortes de *conjurations* remontent aux premiers siècles de l'Eglise.

Benoît XIII, par bref daté de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 22 mars 1725, après avoir rendu compte de cette démarche collective, accorda une indulgence plénière de leurs fautes à ceux qui auraient jeûné trois jours, fait une visite à leur église et une aumône aux pauvres, et se seraient approchés des sacrements avec les dispositions convenables aux circonstances; il ordonnait en outre de faire dans chaque paroisse une procession, dans laquelle on réciterait les prières accoutumées contre ces animaux et autres êtres malfaisants, et de bénir avec la croix de l'église les personnes, les campagnes et les fruits de la terre.

Ce bref, adressé à l'évêque de Genève ou à son official, lui laissait le soin de déterminer les jours de jeûne, de communion, de visite et de procession, et lui donnait le droit de déléguer un autre prêtre constitué en dignité pour l'exécution de ce bref.

M. Charles Paris. docteur en théologie, official du diocèse de Genève, en vertu de sa commission d'autorité apostolique, délégua plusieurs ecclésiastiques à cet effet. — Ce fut le curé de Gruffy qui eut l'ordre de faire exécuter le bref dans la paroisse d'Allèves, par lettres du 1? avril 1725 — données à Annecy et scellées du sceau de l'évêché de Genève. Ce titre a été conservé aux archives de la cure d'Allèves.

L'effet répondit à la demande. Car elle fut renouvelée dans d'autres vallées affligées des mêmes fléaux. Nous citerons spécialement les paroisses de Sallanches, y comprise la commune de Saint-Roch, de Cordon, de Domancy, de Saint-Martin, de Passy, de Servoz, de Combloux et de Chamonix, qui sollicitèrent la même grâce vingt-cinq ans plus tard.

Les frais d'expédition et d'envoi de ces brefs apostoliques demeuraient naturellement à la charge des sollciteurs, et l'on conçoit qu'ils devaient être considérables à cette époque où l'on était loin encore de la facilité des communications obtenue dans notre siècle. Tel est l'objet de la note suivante.

C.-A. Ducis.

Taxe de ce qui est deus par les Paroisses qui ont acceptés la Bulle obtenüe de S· Sainteté contre les insectes qui porte la somme de cent trente trois livres six sols huit deniers 133—6—8· *qui se repartit sur chaque paroisse à forme de la taille*

	Taille	L·		Taxe	
Sallanches (ville) . .	1397	6	16	9	11
Communauté de St-Roch	4841	24	10	7	10
Cordon	2037	9	18	0	6
Domency	1649	8	0	3	10
Saint-Martin	1103	5	7	5	2
Passy	5290	25	14	3	8
Servoz	881	4	5	7	10
Combloux	3625	17	10	0	0
Chamonix	6543	31	16	1	6
	27368	133	9	4	3

Je soubsigné déclare avoir fait la répartition cy-dessus autant exactement et fidèlement qu'il m'a esté possible sur les paroîsses cy-dessus de la somme de *cent trente trois livres six sols huit deniers* dont s'agit a ratte de taille. En foy de quoy je me suis signé pour mémoire à Sallanches ce 4e May 1750 et c'est à requête de M[r] le Prévôt De la R... (illisible).

Parramez.

Copié aux archives départementales de la Haute-Savoie.

Eloi Serand.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1873.

L'Opéra vient de donner un nouvel exemple de ce qu'on appelait autrefois ses majestueuses lenteurs et de ce qu'aujourd'hui on appelle tout autrement. Il y a plus d'un an déjà, on annonça un ballet dont M. Guiraud devait écrire la musique et qui devait servir de complément à la *Coupe du roi de Thulé;* les deux ouvrages devaient être donnés à l'entrée de l'hiver. L'opéra de M. Diaz n'a vu la rampe que le 10 janvier; soit que le ballet ne fût pas prêt, soit que l'on craignît d'accabler le public en lui offrant deux nouveautés à la fois, on attendit que la *Coupe* fût épuisée, probablement à jamais, par l'expiration de l'engagement de M. Faure, et *Gretna-Green* n'a été représenté que dans les premiers jours de ce mois-ci. La trame en est des plus chétives; la musique de M. Guiraud est soignée et distinguée; si l'ensemble laisse à désirer sous le rapport de la variété, il faut sans doute en accuser l'insignifiance du scenario.

Sans vouloir établir une règle infaillible, j'ai remarqué que chaque fois qu'on dépasse des limites raisonnables, plus l'Opéra tarde à représenter un ouvrage reçu ou en répétition, fût-ce même une simple reprise, plus c'est de mauvais augure. M. Perrin nous a donné plusieurs exemples mémorables de ce genre. Quand on attache de l'importance à une

œuvre, c'est-à-dire quand on attend de belles recettes, on ne traîne pas trop les choses en longueur. Il se peut donc qu'on ne tarde pas beaucoup à donner *Jeanne d'Arc,* de M. Mermet, dont la partition est à la copie depuis près de deux mois.

Le procès intenté à la direction de l'Opéra-Comique doit sembler une juste punition pour le peu de cas qu'elle fait de son cahier des charges, quoiqu'il faille espérer que le procès ne tournera pas au détriment des compositeurs français. La salle, d'après le bail emphithéotique, appartiendra à l'Etat, à partir de l'année 1880; en attendant cette échéance, les propriétaires prétendent en expulser les directeurs actuels pour la louer à qui bon leur semblera. Ils allèguent que le décret sur la liberté des théâtres les a dégagés de leurs obligations, et que les directeurs eux-mêmes se sont dégagés à tel point qu'ils ont donné *Roméo et Juliette,* de M. Gounod, au mépris du genre spécial qu'ils doivent exploiter. Il est certain que si l'administration des beaux-arts continue à fermer les yeux, MM. de Leuven et du Locle prendront bien d'autres licences.

Le roi l'a dit, de MM. Gondinet et Delibes, doit être représenté prochainement. Le seul fait qui me reste à signaler c'est la reprise du *Dernier jour de bonheur*. Vous savez que c'est l'avant-dernier ouvrage d'Auber, le dernier qui obtint du succès, et ce succès, l'auteur l'avait vainement cherché pendant vingt ans. Vous vous rappelez aussi quels cris d'admiration l'on a poussés sur l'éternelle jeunesse d'un compositeur presque nonagénaire. A la reprise qui vient d'avoir lieu, cette œuvre sénile a eu de la peine à atteindre huit représentations dans l'espace d'un mois et demi. M. Capoul, d'ailleurs, n'était plus là, et quand même il y aurait été, il a perdu la faveur d'un public capricieux.

Quand un théâtre est subventionné par le gouvernement ou par une municipalité, le directeur devrait avant tout avoir la salle gratuitement. L'Opéra, le Théâtre-Français et l'Odéon sont seuls dans ce cas. Le Théâtre-Lyrique appartenait autrefois à la ville de Paris, de sorte que la subvention accordée par l'Etat n'était pas même suffisante pour payer le loyer, sans parler du droit des pauvres. La restauration du bâtiment incendié avait été mise en adjudication, dans des conditions emphithéotiques; personne n'ayant fait d'offre, la municipalité s'est décidée à faire la restauration à ses frais. Le théâtre redeviendrait-il un théâtre de musique? Je l'ignore, d'autant plus que sa situation est reconnue mauvaise; le théâtre du Châtelet n'a pas moins de peine à vivre que n'en avait autrefois son voisin.

La salle de l'Athénée est trop petite et trop incommode pour remplacer le Théâtre-Lyrique. La reprise de la *Fanchonnette* a eu beaucoup de succès; c'est une œuvre médiocre, mais elle plaît au public. Cette reprise est jusqu'à présent la seule; les ouvrages nouveaux, donnés depuis quatre mois, sont les *Rendez-vous galants* et *Ninette et Ninon,* que je me contente de citer, puis la *Guzla de l'émir,* dont le seul mérite est d'avoir servi de début à un compositeur de talent, M. Dubois; *Monsieur Polichinelle,* excellente pièce bouffe avec une musique légère et agréable, écrite par M. Deléhelle; enfin *la Dot mal placée,* bouffonnerie dans le genre de celles qu'on jouait autrefois au théâtre du passage Choiseul et qui est accompagnée de la musique, sinon neuve, du moins gaie et amusante de M. Lacome.

Nous attendons *Raphaël,* opéra en quatre actes et cinq tableaux.

Peut-être le Théâtre-Italien compensera-t-il un peu la suppression du Théâtre-Lyrique. Le directeur actuel, M. Paul Lefort, à qui le gouvernement avait promis la subvention dès l'année dernière, s'occupe de former une bonne troupe italienne, et il se propose en outre de donner des ouvrages français nouveaux.

Ce n'est pas la peine de parler de la *Rosière*, jouée aux Bouffes-Parisiens, ni des *Braconniers* et de la *Veuve du Malabar* représentés au théâtre des Variétés, mais la *Fille de madame Angot* réclame plus d'attention; c'est le plus grand succès musical de l'hiver, et ce succès a été obtenu par un théâtre qui d'ordinaire vit des farces les plus grotesques ou les plus graveleuses. Pendant le mois d'avril, les Folies-Dramatiques ont fait le plus d'argent parmi tous les théâtres de Paris Les chiffres suivants sont assez curieux pour que je les reproduise :

Folies-Dramatiques . . .	Fr.	150,417	85
Opéra	»	128,803	60
Théâtre-Français . . .	»	124,839	10
Opéra-Comique	»	116,115	50
Gaîté	»	104,302	»

La vogue de la *Fille de madame Angot* doit-elle nous contrarier ou nous affliger? Je ne le pense pas. Outre l'attrait de la nouveauté, la pièce est bien faite, le sujet est bien choisi; c'est presque une pièce d'opéra-comique. M. Lecoq, qui en a écrit la partition, a une grande habitude de ce genre de musique légère que les opérettes ont mis à la mode et dont les éléments sont empruntés au style actuel de l'opéra-comique. Le compositeur a incontestablement une bonne part dans le succès de l'œuvre; celle-ci, en fin de compte, pourra contribuer à donner aux Folies-Dramatiques des tendances moins grossières qu'autrefois.

J'ai dit dans ma dernière *chronique* pourquoi il ne faut pas chercher beaucoup d'originalité dans la musique théâtrale des compositeurs français actuels; ils en mettent plutôt dans la musique symphonique où ils se sentent plus libres; mais ils montrent aussi combien leurs idées sont incertaines. Ils osent rarement écrire des symphonies, pour ces raisons faciles à deviner; ils préfèrent les suites d'orchestre, les divertissements, les œuvres descriptives qui n'exigent pas de grands développements ou laissent un champ libre à leur fantaisie, quelquefois à leurs divagations. Nous en avons vu les preuves aux concerts Pasdeloup, aux concerts de l'Odéon et dans d'autres.

La Société du Conservatoire ne m'offre à signaler que trois exécutions de la symphonie avec chœurs de Beethoven, exécutions sinon irréprochables, du moins fort honorables et très utiles pour dissiper les préjugés que beaucoup de gens nourrissent encore contre cette œuvre; puis deux auditions des onze premiers morceaux de *Paulus* de Mendelssohn. M. Pasdeloup a fait entendre quatre parties de la symphonie fa-

tastique de Berlioz; il n'a pas osé y joindre la Nuit de Sabbat. Il a fait connaître aussi un fragment de *Sigurd* de M. Reyer; c'est une simple scène d'après laquelle on ne saurait juger du mérite ni du style de l'opéra entier.

M. Gouvy s'est spécialement occupé du genre symphonique, mais il semble trop pencher vers Haydn et Mozart. M. Dubois, comme M. Guiraud, ne peut s'empêcher de montrer par moments que la musique dramatique lui est plus familière que le style de la symphonie pure. M. Wekerlin dans sa symphonie : *la Forêt,* et son ode-symphonie : l'*Inde,* s'est préoccupé beaucoup trop de l'effet pittoresque; M. Pfeiffer s'est égaré de la même manière dans son « poème symphonique pour orchestre » où il a voulu raconter l'histoire de Jeanne d'Arc; mais le comble du genre c'est une composition exécutée aux concerts des Champs-Elysées et intitulée : *Un Duel après le bal,* « symphonie dramatique, d'après le tableau de Gérôme. » Une fois engagé dans cette voie, on peut traduire en musique instrumentale tous les tableaux du monde. Mais les fleurs et les fruits? me direz-vous. Pourquoi pas? Avec de l'imagination tout est possible. Et comment traduira-t-on par la peinture un morceau symphonique? Encore une fois, il ne s'agit que d'avoir de l'imagination. Chacun ne voit-il pas dans les nuages tout ce qu'il y veut voir? Or, pour la plupart des gens, la musique est un art essentiellement nuageux.

M. Saint-Saëns dans son *Rouët d'Omphale,* remarquable surtout par l'orchestration, a fait entendre les gros soupirs d'amour que pousse Hercule; dans son psaume *Cœli enarrant,* au contraire, il a imité, en partie du moins, le style de Bach et de Hœndel, sans servilité cependant. M. Franck a choisi une véritable capucinade pour en faire le texte d'une cantate; M. Guimet a trop préjugé de ses forces et de son savoir en mettant en musique la première Orientale de M. Victor Hugo, texte plus poétique assurément, mais aussi mal choisi que celui de l'œuvre de M. Franck. M. Prévost-Rousseau, dans les *Songes,* s'est plus préoccupé de la clarté et du charme du style que d'effets pittoresques. Il y a du talent dans presque toutes les œuvres que je viens de citer; mais la plus importante c'est *Marie-Magdeleine,* drame sacré en trois parties, paroles de M. Gallet, musique de M. Massenet. Ce n'est pas un oratorio, c'est une sorte d'idylle biblique (le mot roman serait trop fort et trop mondain) racontant l'histoire de Marie-Magdeleine depuis sa repentance jusqu'à la résurrection du Sauveur. On peut désirer dans quelques scènes plus de vigueur, mais on reconnaît M. Massenet bien mieux dans cet ouvrage que dans *Don César de Bazan.*

Les trois nouveaux cours, créés au Conservatoire, viennent d'être clos jusqu'à l'année prochaine. Le cours d'histoire de la musique, qui d'abord avait manqué son but, a été fait par M. Eugène Gautier, qui, du moins, s'est efforcé de répondre à son programme. Le cours d'acoustique de M. Lissajous n'a guère été suivi que par des personnes étrangères à l'établissement; c'était plutôt un cours superficiel de physique amusante qu'un cours scientifique à l'usage des musiciens. M. le docteur Mandl, dans son cours d'hygiène vocale, n'a pas toujours pu traiter avec les détails nécessaires des questions absolument étrangères à presque tous ses auditeurs; mais il en a largement prouvé l'utilité et la nécessité; l'année prochaine il pourra entrer dans plus de développements, afin que son cours porte tous ses fruits pour l'art du chant.

Pour le reste, je ne trouve aucun progrès au Conservatoire. Lorsqu'on voit l'Opéra-Comique se contentant d'un personnel insuffisant et l'Opéra cherchant des chanteurs qu'il ne trouve pas et faisant débuter M. Achard dans les *Huguenots,* on se demande où nous en viendrons.

M. Chouquet a publié son *Histoire de la musique dramatique en France* (chez Didot) qui a été couronnée par l'Académie des beaux-arts. Il faut distinguer dans cet ouvrage deux parties : la partie historique et la partie dithyrambique. Je n'ai pas besoin de dire quels sont les élus et quels sont les réprouvés.

JOHANNÈS WEBER.

BIBLIOGRAPHIE

Chartes communales du pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527, par François Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande. 440 pages.— Dans le tome XXVII des ***Mémoires et documents*** de la même Société.

Déjà M. Forel avait publié, en collaboration de M. de Gingins, deux collections de chartes de l'ancien diocèse de Lausanne; puis à lui seul le *Regeste historique de la Suisse romande.*

Le volume que nous annonçons comprend cinq parties :

1° Dans une introduction, qui est comme la synthèse de l'ouvrage, l'auteur a distingué par groupes les documents qui reflètent plus spécialement le caractère des diverses juridictions qui ont partagé simultanément ou successivement cette contrée. C'est ainsi qu'on y reconnaît le type savoyard, le type vaudois ou de Moudon, le type de Lausanne, etc.

2° M. Lefort, le savant collègue de M. Lullin dans la collection des chartes du diocèse de Genève et la publication du *Regeste genevois*, a étendu le cercle de cette synthèse en comparant les chartes du pays de Vaud à celles des pays voisins, Suisse, Franche-Comté, Gex, Savoie et Aoste, depuis le courant du XIIe siècle jusqu'en 1527, sous le rapport de la liberté personnelle, des droits seigneuriaux relatifs à la souveraineté politique ou au domaine territorial, le droit pénal, les foires et les marchés et la bourgeoisie.

3° Ces observations sont suivies d'un tableau indiquant plus de cent chartes à consulter pour la preuve des assertions précédentes, ainsi que les sources où on peut les trouver.

4° Vient ensuite le corps des chartes, au nombre de 118, dont quelques-unes représentent de véritables codes municipaux, rangées par ordre chronologique, le seul qui permette de suivre la marche progressive des franchises des communes, de l'influence respective des trois états, de la transformation du droit féodal en droit municipal.

5° Enfin, le volume est terminé par le répertoire

des chartes qu'il contient, par ordre alphabétique des communes qui en ont bénéficié.

Voilà des travaux sérieux. Honneur aux laborieux compilateurs des éléments de l'histoire. Avec ces matériaux, d'une autorité incontestable, il n'est plus possible de s'amuser à faire du roman historique ou du roman-voyage. Au lieu de chercher le vraisemblable, on n'a qu'à prendre le vrai. Au lieu d'historiettes ou de bourdes ramassées au vol, on n'a qu'à approfondir toutes les chartes authentiques, en en respectant le texte, sous peine de faire de l'histoire fantaisiste, comme nous en avons vu.

Le moyen âge ne sera vraiment connu qu'à mesure que les cartulaires de chaque contrée seront publiés. C'est alors que la vérité historique s'imposera à tout homme de bonne volonté et de sens moral.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 23 mai 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance. La Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry accuse réception des volumes offerts à la bibliothèque circulante. — La Société archéologique du Limousin demande l'échange des publications. — Adopté.

M. Ducis rend compte de son assistance aux obsèques de Son Em. le cardinal Billiet. Sur l'invitation de M. le président de l'Académie de Savoie, M. Ducis a pris place à côté de lui, co me représentant la Société Florimontane.

Le même, résumant en quelques mots le but de la réforme du calendrier par le pape Grégoire XIII, en 1582, constate, par les dates des délibérations consulaires d'Annecy, que cette réforme a reçu son application à Anuecy dans la semaine même où avait été fixée la suppression de 10 jours, du 4 au 15 octobre 1582. — Cette communication sera publiée.

M. Serand présente une lettre d'Eustache Chappuis, fondateur du collége d'Annecy. Cette lettre, datée de Louvain, 5 mars 1554, et adressée aux syndics, est relative au projet d'établissement d'une fabrique de futaine à Annecy, et au personnel du collége fondé depuis quatre ans.

M. Antony Régnier, de Marseille, membre correspondant, adresse à la Société une peinture à l'huile dont il fait hommage au Musée. C'est la réduction de son tableau représentant Mireille et Andreloun dans la Crau. Voilà bien la jeune Arlésienne du poème : « Le gai soleil l'avait éclose, et frais, ingénu, son visage, à fleur de joues, avait deux fossettes. Et son regard était une rosée qui dissipait toute douleur; des étoiles moins doux est le rayon, et moins pur. » Fatiguée par la chaleur et par une longue marche, elle s'appuie debout contre le vieux puits tout garni de lierre; inattentive, elle laisse babiller le petit marchand de limaçons : sa pensée voyage auprès de Vincent; ses yeux parcourent la plaine brûlante et cherchent le tombeau des patronnes de la Provence qu'elle veut supplier de fléchir ses parents, peu disposés à unir au fils d'un pauvre vannier la perle du Mas des Micocoules. »

La Société vote des remerciements au digne interprète de Mistral.

Un autre artiste, *M. Johannès Rubellin*, expose un tableau acquis par la ville de Rumilly. Les armoiries de la petite cité, sculptées sur un cartouche en pierre qui se détache d'un fond sombre, occupent le milieu de la composition; tout autour sont groupés les produits de l'Albanais : le tabac aux larges feuilles et aux fleurs roses, des raisins que ne désavoueraient point Lays et Saint-Jean, des châtaignes, des noix, des pommes, la carotte légendaire. Une gerbe de blé, sur laquelle repose une faucille, occupe la partie inférieure. Cette œuvre, pleine de lumière, traitée largement et combinée avec goût, révèle un grand progrès : on voit que M. Rubellin a voulu se surpasser dans ce travail tout patriotique. La Société remercie l'artiste d'avoir bien voulu soumettre ce tableau à son appréciation.

M. Revon informe les membres qu'un jeune homme d'Annecy, M. Besson-Mériguet, a découvert des murailles au sommet de la Pierre Margeria. C'est peut-être une construction du moyen âge destinée à servir de signal et à relier d'autres points où l'on voit également des murs, comme le Château des fées à Mandallaz et la Bornale des Sarrasins dans la montagne de Veyrier. — *M. Dunant* rappelle la légende qui se rapporte à ce rocher : en creusant à sa base pendant la messe de minuit, les jeunes filles ont la chance d'y trouver un trésor qui constituera leur dot. — *M. Ducis* cite les titres du XIVe et du XVe siècles, désignant la pierre Margeria, ou *Pierre mal tournée (male girata?)*, par les mots *peulvanum quod dicitur Margeria*. Ce peulvan naturel, détaché de la montagne, sert de limite aux communes d'Annecy-le-Vieux et de Veyrier.

Sur la proposition de *M. Revon*, la Société vote l'acquisition de plusieurs ouvrages qui seront offerts en prix aux élèves de l'école publique de dessin.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges. Ils seront énumérés dans le compte-rendu de la prochaine séance.

Le Secrétaire-adjoint,

LOUIS REVON.

A l'occasion du concours régional 7-15 juin), une EXPOSITION HORTICOLE aura lieu à Annecy du 12 au 15 juin 1873.

Elle comprendra les départements de la région Ain, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie et Haute-Savoie), et les cantons de Genève, Vaud et Valais.

Des récompenses consistant en médailles d'argent, de bronze, et en mentions honorables, seront distribuées à la fin de l'Exposition.

Les frais de transport sont à la charge des exposants.

Les exposants devront adresser à M. Louis Revon, conservateur du Musée, avant le 3 juin, une lettre d'avis contenant leurs nom, prénoms, domicile, la désignation exacte des objets, leur prix et la surface nécessaire à leur installation.

Les produits devront être rendus à Annecy au plus tard dans la matinée du 11 juin et installés le même jour, à l'École municipale des garçons, quai des Ecoles.

La Commission prendra les précautions convenables pour la sûreté des objets qui seront exposés dans un local couvert, mais néanmoins elle décline toute responsabilité.

L'exposition se composera :

1° D'arbustes, plantes d'ornement, fleurs en vases ou en bouquets;

2° De légumes et fruits de la saison ou conservés de l'année précédente :

3° D'instruments d'horticulture, d'objets de décoration, de meubles de parcs et jardins, de publications horticoles.

Les objets devront être repris dans la journée du 16 juin.

—

Une EXPOSITION SCOLAIRE aura lieu du 12 au 15 juin, dans le même local.

Elle comprendra :

1° Les travaux d'élèves, tels que dessin, peinture, modelage, calligraphie, tenue des livres, compositions, ouvrages à l'aiguille;

2° Les méthodes, procédés et appareils de démonstration inventés ou introduits par les instituteurs;

3° Le mobilier scolaire;

4° Les collections, appareils ou instruments employés dans l'enseignement;

5° Les articles de papeterie et de librairie, modèles, tableaux, cartes, globes, etc.

Quoique l'exposition soit surtout consacrée aux institutions publiques et privées d'Annecy, les envois du département et des contrées voisines seront admis. Les frais de transport sont à la charge des exposants.

Des médailles d'argent, de bronze et des diplômes sont mis à la disposition du jury.

Les demandes d'admission doivent être adressées, avant le 3 juin, à M. Louis Revon, conservateur du musée. Les objets seront installés dans la matinée du 10 juin, et devront être retirés le 16.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 Juin 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Prix fondés par M. Andrevetan, note de la *Rédaction*. — Un *casus belli* entre Genève et la Savoie en 1667, par M. C.-A. Ducis. — *Histoire populaire de la Savoie* : Introduction, par M. Jules Philippe. — Ravages des fruits de la terre au siècle dernier, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

PRIX FONDÉS PAR M. ANDREVETAN

Un ami des lettres, bien connu par ses productions poétiques, M. le docteur Andrevetan, de La Roche, vient de faire un acte de patriotisme qui lui vaudra la reconnaissance de tous ses concitoyens. Pensant avec raison qu'on ne saurait trop encourager le culte des belles-lettres, source des satisfactions intimes les plus pures, M. Andrevetan a fait don à la ville d'Annecy d'une somme de 8,000 fr. dont les 400 fr. d'intérêts seront appliqués à des prix annuels ou bisannuels de poésie, de littérature ou de beaux-arts ; la municipalité d'Annecy, de son côté, s'est engagée à voter 200 fr. annuellement pour le même objet.

D'après les conventions passées entre le donateur et la ville, les 600 ou les 1,200 fr. pourront être répartis entre plusieurs lauréats ou ne former qu'un seul prix.

La Société Florimontane est désignée pour rédiger les programmes des concours et décerner les prix ; à son défaut, la municipalité d'Annecy sera chargée de ce soin.

Telles sont les bases principales de la fondation littéraire que le département de la Haute-Savoie doit à la généreuse initiative de M. Andrevetan.

Il incombe particulièrement à la Société Florimontane de remercier publiquement cet honorable citoyen de son action patriotique d'abord, et ensuite de la marque de confiance et d'intérêt qu'il lui a donnée. La Société scientifique d'Annecy, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, n'a pas ralenti un seul instant son œuvre de propagande intellectuelle ; sa persévérance a produit plus d'un résultat heureux, soit au point de vue des études historiques et littéraires qu'elle a encouragées en leur donnant asile dans la *Revue savoisienne*, soit au point de vue des collections publiques d'antiquités et de livres qu'elle a enrichies au moyen des dons qui lui ont été faits. Aujourd'hui, son action va pouvoir s'étendre, grâce à la générosité du docteur Andrevetan, l'un de ses membres effectifs, dont l'exemple, on doit l'espérer, sera suivi par d'autres bons citoyens.

En attendant, notre honorable compatriote aura le premier, dans notre département, la gloire d'avoir fait un généreux sacrifice en faveur des lettres. Il sera ainsi doublement récompensé, et par la gratitude de ses concitoyens et par la jouissance intime de voir le résultat du bien qu'il a fait.

LA RÉDACTION.

UN CASUS BELLI ENTRE GENÈVE & LA SAVOIE EN 1667

Lors de la fixation des limites entre la jeune république de Genève et les bailliages de Ternier et Gaillard restitués à la maison de Savoie par le traité de 1564, les habitants limitrophes eurent le choix de leur nationalité, de leur habitation, sauf à subir la législation de leur séjour, sans être toutefois molestés pour le fait de différence de religion.

Le traité de Saint-Julien de 1603 maintint ce mode de vivre (1). Les droits féodaux sur les biens restitués à la Savoie et procédant de propriétaires genevois avaient été *sursoyés* jusqu'à la liquidation. La condamnation de quelques citoyens à payer les arrérages de ces droits, et l'exigence de leur recette par la Chambre des comptes de Savoie en 1660 et années suivantes, avaient irrité le parti genevois qui en fit bruit comme d'une velléité de guerre de la part de la maison de Savoie.

L'ancienne maison de la Grave, qui, dès le XIVe siècle, tenait terres et juridiction dans la baronie d'Avusy, dans les mandements de Chaumont, de Clermont et de la Balme-de-Sillingy, avait deux châteaux de son nom, dont l'un se trouvait enclavé dans le nouveau territoire genevois de la commune de Cartigny, l'autre qu'elle habitait était au sud d'Avusy, dans le territoire restitué à la Savoie.

Un des membres de cette famille s'était porté, dans ces circonstances, à des actes excessifs. Sous prétexte de la situation du premier château ou de la nationalité de ceux qui avaient à se plaindre de ses excès, la république de Genève le fit saisir, condamner à l'échafaud, où il fut conduit sans obtenir le

(1) Archives départementales.

temps ni la permission de remplir les devoirs du culte catholique. C'était en 1666.

Dans la restitution du bailliage de Gaillard, les Genevois avaient gardé l'enclave de Jussy-l'Evêque, ainsi appelée parce qu'elle formait le temporel de l'évêché de Genève, dont ils s'étaient emparés dès 1535. Sur les confins de ce territoire et le village de Corsinge de la paroisse de Meynier, restituée au duc de Savoie, habitait une famille catholique. Appelé en mars 1666 pour y administrer un malade, le curé de Meynier se fit assister du curé de Choulex, dont la paroisse touchait ce territoire par Sionnet.

Le syndic de Genève, Colladon, envoyé pour informer sur les lieux, cita les deux curés à la barre de la république pour avoir exercé leur ministère sur son territoire. Le souverain sénat de Savoie cita le magistrat de Genêve, à Chambéry, pour avoir exercé une juridiction sur un territoire douteux et surtout relativement à un fait qui ne constituait pas un délit. Car il s'agissait d'administration de sacrements à un malade et non de célébration publique de messes, comme l'avance M. de Saint-Genix.

Un autre syndic de Genève, M. Liffort, vint défendre ses prétentions à Chambéry auprès du président de la Perrouse, et, en attendant, la république demanda l'appui de ses coreligionnaires en Suisse (1).

La canonisation de saint François de Sales, célébrée à Rome le 19 avril 1665, venait de l'être à Annecy et dans le diocèse de Genève, le 19 avril 1666, avec la plus grande pompe.

Dans ces circonstances, l'attitude prise par les Genevois semblait friser l'insulte et la menace. Nos contrées n'avaient point oublié les brigandages commis en 1535 et 1589 sans déclaration de guerre. Le duc de Savoie, qui avait dû réprimer pendant quelques années les insurrections des Vaudois protestants du Piémont (2), crut qu'il fallait recommencer avec le même genre d'ennemis sur les bords du Léman et de l'Arve. On verra par un document qui suit que ses prévisions n'étaient point imaginaires.

Il ne s'agissait point ici d'armes apportées de Savoie et cachées au dépôt des sels de Bellerive, comme l'affirme erronément M. de Saint-Genix, puisque ce bâtiment ne fut construit qu'après la pacification de cet incident, et ne donna lieu à quelques plaintes qu'en 1671, ainsi que l'atteste l'annotateur de Spon (3).

Le marquis de Pianezza, qui avait dirigé la campagne des Alpes vaudoises, vint dans cette contrée avec deux corps d'infanterie et de cavalerie, qu'il cantonna à Rumilly, à Annecy, à Sallanches, à Cluses, à Thonon, etc., mais toujours à la distance de Genève fixée par le traité de Saint-Julien de 1603 (4).

La ville d'Annecy, avertie dès le 3 février 1667 de l'arrivée d'un corps de cavalerie, envoya le premier syndic, Antoine de Lornay-Menthon, seigneur des Costes et d'Aviernoz, représenter les difficultés multiples de logement au président de la Peyrouse, qui remplissait les fonctions de commandant général de la Savoie. Le comte Olgiaz n'en arriva pas moins avec un corps de cavalerie au commencement de mars.

(1) Gaudy-le-Fort, II, 38.
(2) De Costa, *Mémoires*, etc., II, 214, 220
(3) *Histoire de Genève*, I, 523.
(4) Thomas Blanc, III, 402. — Freset, I I, 569.

Les troupes envoyées du Piémont devaient agir de concert avec les milices locales commandées par les gentilshommes du pays. Noble Jean-François de Sales, qui avait reçu le titre de marquis par lettres-patentes du 12 août 1665 (1), remit aux syndics une lettre, du 6 mai, du commandant de la Perrouse qui ordonnait de mettre sous les armes la milice urbaine soit les *Enfants d'Annecy*.

Le sieur Descostes (c'est ainsi qu'on nommait M. de Lornay-Menthon) qui remplissait depuis le 23 avril la charge de capitaine de ville, fut prié, dans la séance du 13 mai, de représenter à M. de la Perrouse la difficulté de réunir sous les armes les bourgeois d'Annecy tant qu'il y aurait un soldat étranger logé dans leurs maisons, et la crainte d'une collision entre la milice locale et les troupes venues d'au delà les monts; puis de réclamer à Chambéry le remboursement des frais d'ustensiles pour les logements.

Mais déjà le même marquis avait été chargé d'une mission relative à cette campagne par lettres du 11 mars de S. A. R. le duc de Savoie. Nous publions ces documents que M. le comte de Roussy de Sales a bien voulu copier aux archives de sa famille. Les deux premières lettres se lisent également à la suite des délibérations consulaires d'Annecy. Le mémoire de M. le marquis de Sales, adressé au commandant de la Perrouse, ne se trouve qu'au château de Thorens et aux archives de Turin.

Outre l'état de la noblesse capable de porter les armes et ses sentiments de dévouement et de fidélité à la maison de Savoie, cette relation constate un fait assez digne de remarque, c'est l'usage de la fronde dans la chasse aux grives sur les versants du Salève.

C.-A. Ducis.

« *Copie de la lettre escrite par S. A. R. à monsieur le premier président le 18 feburier 1667.*

« Le Duc de Savoie Roy de Chypre etc

« Très cher bien amé et feal Con^er d'estat nous mettans en estat de garentir nos peuples de là les monts de toutes les insultes qu'ils pourroient receuoir de ceux de Geneue, nous desirons en ceste conioncture de dissiper toutes les apprehentions que la noblesse et les dits peuples pourroient auoir conçeues sur les mouuements presents, et d'asseurer le repos et des uns et des autres, aussy pour reussir dans ce juste dessein nous desirons de nous seruir de ceste mesme noblesse, et qu'on leur propose de passer de bonne intelligence, et penser aux moyens de s'assembler dans un besoing pour se secourir les uns les autres et de proche en proche c'est pourquoy nous vous faisons ceste lettre pour vous dire qu'il nous semble a propos que nous pourrions à ceste fin nous seruir du Baron de Lucinge dans les bailliages de Ternier et Gailliard, du marquis de Coudré dans le Chablaix, du Baron d'Arenton dans le bas Faucigny, du s^r De Loche dans le haut Faucigny et du marquis de Sales dans le Geneuois.

« On pourroit aussy choisir dans les villes et bonnes bourgades comme St-Jullien, Hermence, Thonon, Esviens, Bonne, la Roche, Bonneville, Cluses, Sa-

(1) Voir *Revue savoisienne* 1872, p. 78.

lanche et autres lieux un gentilhomme qui y fasse résidence, et qui inspire à chaque lieu de penser à sa conseruation, et voir quel nombre d'hommes ils pourront mettre soubz les armes en cas de besoing c'est pourquoy nous desirons que vous conuies et exhortiés de notre part les gentilshommes que nous vous auons nommés cy dessus et tels autres que vous jugeres à propos à nous donner cette marque de leur fidélite et affection dans une coniouncture si importante à notre seruice et a leur repos vous recommandent bien estroittement de bien representer toutes les raisons qui les peuuent induire plus fortement à de si bonnes resolutions, et surtout nous vous ressouuenons de faire bien comprendre aux uns et aux autres de n'estre point les premiers à commancer aucune sorte d'hostilité contre ceux de Geneue, ce que nous promettant que vous ferés au plus tost et sans perdre de temps, nous prions Dieu qu'il vous aye en sa Ste Garde. Signé EMMANUEL et contresigné DE St THOMAS.

« Par commandem^t^ de Mons. le Premier Presid^t^ le present extraict a esté faict par moy soub^ne^ et remis à monsieur le marquis de Sales.

« Scellé et Signé : C. MUGNIER
« Secr^re^ »

« Le Duc de Savoye, Roy de Chypre etc

« Marquis de Sales, Nous auons receu vostre lettre du 4e de ce mois. Vous nous auez fait plaisir de changer le dessein de v^re^ voyage de Piémont en celui de retourner en Geneuois, pour vous appliquer aux choses de n^re^ seruice dont le Président de la Perrouse vous a informé de n^re^ part, puisque vostre voyage par de ça serait inutile au regard de vostre fille, dont vous ne devez point estre en peine, puisque on en aura tout le soin que vous pourriez désirer.

« Vous demeurerez donc dans la Prouince de Geneuois pour uoir tout ce qu'il y a de noblesse et de personnes propres à porter les armes, et à s'en preualloir dans une occasion, et dans toutes celles qui se presenteront vous ferez executer sous nostre nom, et sous n^re^ autorité les choses qui vous seront commises de n^re^ part et dont uous receurez les ordres de nous, ou du Presid^t^ de La Perrouse, le tout pour la conseruation de la ditte prouince et de nos peuples. Et pour cette mesme fin vous prendrez soin de tenir correspondance auec le Baron d'Aranton qui a la mesme commission dans le Faucigny, le marquis de Coudray dans le Chablais, et le Baron de Lucinge dans les Bailliages de Ternier et Gaillard, pour coopérer tous ensemble, et par une bonne correspondance à tout ce qui sera de l'auantage de v^re^ seruice. Ce que nous promettant de v^re^ affection, nous prions Dieu de vous auoir en sa s^te^ garde. De Turin le 17me (1) Mars 1667.

« C. EMMANUEL. DE St-THOMAS. »

Scellées du petit sceau et au replis :

Au marquis de Sales Annessy

---

(1) La copie insérée à la suite de la délibération consulaire d'Annecy du 9 mai, porte la date du *unzieme mars*.

« D'Annessy, ce 20 mars 1667.

« Monsieur,

« J'ai treuvé icy hier à mon arrivée deux lettres de V. E. au contenu des quelles ie satisferay, et ne manqueray de chercher tous les mémoires et instructions qui pourront estre utiles au dessein de monsieur le President de Chamousset, il ny a personne qui s'en peut acquitter auec plus de lumière, et d'applaudissement que luy pour le seruice de S. A. R. et d'aduantage de sa couronne.

« J'ay desia escris à messieurs les barons d'Aranthon, de Lucinge, et au marquis de Coudré le succès de mon premier voyage et je leur feray encor part et à monsieur de Loche de celuy que i'ay treuvé en ce second, et leur insinueray comme uous auez appreuvé la conduitte que i'ay tenue selon ma première relation. Voicy celle de mon second voyage auquel i'ay visité les mandements de Curseille, Chaumont, Arlod, Clermont et la Balme.

« Je partis lundi 21 de ce mois des l'aube du iour de cette ville affin d'arriver à Curseille entre neuf et dix heures qui est le tems auquel se fait l'assemblée pour le marché, et ayant fait savoir par mes amis que iy arriuerais ce iour la, et environ ces heures messieurs de la noblesse de ce mandement sy treuerent tous à la reserve de monsieur de Chenex qui des quelques iours estoit en Faucigny pour amener madame sa femme.

« Je vous auoue monsieur que ie n'eus pas moins de satisfaction des messieurs de la noblesse de ce mandement que i'en ai eu ailleurs, car ils ont tesmoigné tout le zèle, toute la passion et tout l'empressement non seulement que les uéritables suiects doiuent auoir pour obeir aux ordres de leur souuerain, mais aussi toute cette belle ardeur qui est naturelle à la noblesse pour s'acquerir la belle gloire, et monsieur Ducrest y arriua ce mattin auec deux beaux cheuaux qu'il a achepté en Bourgogne, et a eu beau coup de peine à leur faire passer la montagne de St Claude. Voicy le roolle de ceux qui sont en etat de servir S. A. R^le^ a cheual, monsieur de Peron, ou Monsieur son fils, monsieur Ducrest, monsieur de la Palud, monsieur de Cernex, il est urai qu'il est fort aagé, et qu'il a monsieur son fils engagé en l'escadron en la compagnie de monsieur le marquis de Loissey, monsieur de Faucon, le fils de monsieur de Pontverre, monsieur de St Ornay tous ceux la sont fort bien ou montés, ou se veulent monter auantageusement, et en uérité gentishommes bien fais. Il y a encore monsieur de Copponex et monsieur Blanc qui se ueulent accommoder pour se mettre en équipage, mais ie leur ay représenté qu'ils pourraient estre fort utiles a la conduitte de l'infanterie ce qu'ils ont agreé, les chastelains ont aussy promis de me remettre cette semaine le roolle des hommes capables dans ce mandement de porter les armes et des armés, d'establir en toutes les dismeries ou villages des chefs d'escadre et en chasque parroisse un chef qui les conduira au premier ordre, ou à la premiere allarme à Curseille, ou messieurs Ducrest et de La Palud qui y demeurent du consentement des autres messieurs se sont chargés de les conduire ou le requerra le service de S. A. R^le^ selon les ordres qu'ils en receuront de sa part, ou selon

les aduis qu'ils receuront de monsieur le baron de Lucinge du quel ils sont voysins, et comme il y a plusieurs parroisses qui sont dessus le chemin de Curseille à St Julien, et à Geneue ils attendront les autres au passage affin de se ioindre dessus le chemin pour tous ensemble courre au secours que si l'ennemy estoit passé ils pourront deffendre leurs postes qui sont assez aduantageux, en attendant que ceux de Curseille vinssent à leur secour, ceux d'une terre que i'ay qui s'appelle Boisy, la quelle si bien elle est du mandement d'Annessy est plus voysine de Curseille, et que ceux de La Roche, de Mornex, du bas Faucigny et de St Julien fussent ioints pour uenir à leur secour comme aussy ceux de Marliouz et autres lieux uoisins. De Curseille ie vins coucher à moitié chemin de Chaumont, ou ie vis monsieur Chappet curé de Cernex qui me fit un compte dont uous rirés sans doubte, ses parroissiens practiquent beaucoup Genève, ils lui ont rapportés qu'ils auoient estés faschés de l'ordre que i'auais donné à Mornex que ceux qui n'auoient pas des armes se servissent de frondes, et que c'estoit les traicter en Gouiats, ou en personnes charmés, que nous n'estions pas de bons chrestiens puisque nous faisions de semblables jugemens, que nous n'acceptions pas leurs poissons, parce que nous les soubçonnons d'estre d'empoisonneurs, ce qui a esté cause que i'ay ordonné partout que tous ceux qui ne seroient pas armés eussent des frondes, et fissent des gibecières de toile ou d'estoffe pour porter des pierres. Effectivement ils sont presque par toutes ses parroisses voysines fort bons frondeurs, parce qu'ils font l'hyuer la chasse des griues à la fronde.

« Le mardy mattin i'arrivay à Chaumont qui estait aussy le iour du marché ou ie vis monsieur de Thyolaz, monsieur Machet, et monsieur Dufresne, les deux premiers en estat de marcher à cheual, et le dernier offrit de servir en l'infanterie. Monsieur de Thyolaz me promit que son frère seroit aussy en estat, et d'aduertir monsieur Latard qui demeure au Vuache, et monsieur Demouz demeurant à Lulié, mais ie ne crois pas que ces deux derniers soient en estat de monter à cheual ils pourront aussy seruir en l'infanterie, ie donnay les mèmes ordres au chatelain qu'aux dicts autres lieux, et mis encor ordre pour garder deux passages, l'un appelé au Maupas auquel il faut vingt cinq hommes de garde, l'autre appellé au-dessus du Chastellard au quel il faut vingt hommes, il faut aussy quarante ou cinquante hommes pour garder Chaumont auquel le voysinage a retiré ses tiltres et hardes, ils ont aussy ordre de se tenir en estat et de secourir monsieur le Baron de Lucinge du quel ils sont voysins, ou Saleneuve qui est un bon chasteau dessus le passage dans le quel est monsieur le chevalier de Mesigny auec du monde est en estat de deffence. Je vis aussy monsieur de Verbouz qui est en estat et prest de monter à cheual, et en tres bon Equipage, de la ie fus à Arcine, mais ie ny vis pas monsieur d'Arcine, parce qu'il estoit allé à l'enterrement de monsieur son frère à Bernex auprès de Geneue c'est uu caualier qui est aussy en estat et qui a serui S. A. R. plusieurs campagnes et qui sans doute seruira si la garde de son chasteau qui est bon, et auquel on a aussy retiré des meubles de diuers endroicts et le passage de la petite Cluse qui est tout voysin ne l'oblige d'y demeurer, ie mis aussy ordre à la garde et deffence de ce passage, qu'auec dix ou douze hommes on peut aisement deffendre, ce n'est pas que ie croye qu'on les attaque, mais ils nous peuuent favoriser les secours, et des retraictes. Voyla l'estat du mandement de Chaumont, car il ny a point d'autre noblesse en estat de seruir, monsieur de Nouery est encor trop ieune et monsieur de Savigny trop incommodé.

« En allant à Chaumont ie passay à Marliouz et ie uis encor les restes des barricades, et retranchemens qu'ils auoient faicts il ny auoit que deux ou trois nuicts dessus une fausse allarme qu'ils eurent, et ils s'estoient mis en estat de deffence, jy laissay les mesmes ordres qu'aillieurs, et comme à Chaumont il ny a aucun gentilhomme de résidence que monsieur de Thyolaz ie ne pus m'addresser qu'à luy pour le prier de receuoir les ordres et de les faire executer, tout le reste de la noblesse estant eslogné d'une lieu.

« Je rencontray à Chaumont le chastelain de Saleneuve, auquel ie dis que si bien Saleneuve n'estoit pas du ressort de Geneuois qu'estant enclavé dedans, et ayant besoin de son secours il pourroit en parler à monsieur le Comte afin d'user des mesmes precautions que nous usions ailleurs et passer de bonne intelligence pour le secours les uns des autres, ce qu'il me dit qu'il feroit.

« De Chaumont iallay à Arlod ayant desia rencontré le chastelain de ce mandement à Chaumont auquel iay donné les mesmes ordres qu'aux autres. La noblesse consiste en trois gentilshommes monsieur de Chastel qui est en l'escadron, monsieur de Vanzy et monsieur de Doms qui sont en estat et ont promis de seruir à cheual et à pied pour conduire l'infanterie ou le requerra le seruice.

« Du mandement d'Arlod iallay à Clermont ou le chastelain auoit aduerti messieurs de la noblesse du voysinage qui sont tous escartés les uns des autres, que i'y serois le ieudy mattin, et en effet iy arrivay un peu deuant ses messieurs, et toute la noblesse de ce mandement qui est au pays s'y rencontra à la reserue de monsieur de Sion, qui ont signalés leur zèle et donné des marques de la forte passion qu'ils ont de seruir S. A. R., et sont tous en estat et disposés de monter a cheval, le fils de monsieur de Grenier, monsieur Roland de Versonnex, monsieur Eschaquet de Morteyrier, monsieur de Machet, le fils de monsieur de Pierrefeu, monsieur de Molliens, monsieur de Cossy, monsieur des Combes, monsieur de Charrières. Apprès que ie leur eu faict excuse de ce que iauois esté obligé de les faire aduertir par le chastelain du iour de mon arriuée pour estre tous de diuerses parroisses, et fort eslognés les uns des autres et que d'ailleurs il ny auoit aucun gentilhomme de residence à Clermont ils agreerent encor et de tres bonne grace que les ordres qui viendroient fussent addressés au chastelain pour les leur faire scauoir auquel ie donnay aussi les mesmes ordres qu'aux autres pour le secours qu'il faut donner ou à Chaumont ou à Marliouz, ou à Salenoue et pour faire le dénombrement des personnes capables de porter les armes, et de ceux qui sont armés et des qu'ils seroient

arriués à un de ses trois lieux se ioindre pour marcher au secours ou il sera requis. Il ny eut que messieurs les Barons de Montfort et de Vars qui sont absens du pays dont le premier est en Bresse mais en tres bon estat de seruir S. A. R. et qui a l'imitation de ses ancetres qui ont rendus des signalés services à cette royale couronne ne manquera pas non plus asseurement de donner des preuves de sa fidélité aussi bien que de sa valeur, et monsieur le baron de Vars qui est en Normandie, et aussy en estat de continuer de seruir S. A. R. comme il a faict par le passé et qui est lieutenant en l'Escadron.

« Pour l'infanterie de ce mandement ses messieurs conuiendrent que s'il y auoit quelqu'un qui ne fust pas bien monté il se mettroit en tête, et le chastelain qui est fort galant homme s'offrit aussy de les conduire de son costé, ce qui fust aussy iugé fort à propos iusque à ce que les trouppes de ce mandement fussent iointtes à d'autres, si monsieur de Montfort estoit à Chablouz il sera très utile à la conduitte de ce mandement.

(La fin au prochain n°)

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

INTRODUCTION

I

Il n'est pas rare, à l'époque présente, d'entendre des regrets être exprimés sur l'affaiblissement du sentiment patriotique. Ces regrets ne sont que trop justifiés.

Le mot de PATRIE a presque perdu son antique signification et son prestige. On rencontre déjà des hommes dont le visage prend un air de moqueuse commisération lorsqu'est prononcé devant eux ce mot autrefois magique, excitant aux grands dévouements, aux grandes actions; ce mot qui retentissait aux oreilles de nos ancêtres, que ce fût dans la paix ou dans la guerre, comme un cri sublime et auquel répondaient tous les cœurs avec une résolution bravant les plus redoutables obstacles!

Il faut attribuer à deux causes principales ce dépérissement moral : à la centralisation excessive d'abord, qui pèse depuis tantôt cent ans sur la France, et ensuite à l'exagération des théories sociales marquées au coin d'un cosmopolitisme outré.

Ceci demande à être expliqué.

Lorsque la République de 1792 fixa les bases de la centralisation française, il y avait des raisons sérieuses militant en faveur de la nouvelle organisation. Il s'agissait alors de concentrer les efforts des hommes d'un même grand parti pour renverser un état de choses arrivé à la limite de son temps; pour lutter contre les classes privilégiées opposant une vive résistance aux actes qui les dépossédaient de leur puissance, il importait de rassembler en un seul faisceau toutes les volontés afin de leur communiquer le feu sacré de l'émancipation et leur imprimer une direction unique qui devait se manifester même dans les excès. Bien plus, il fallait grouper la nation pour la sauver de l'étranger, menaçant de la ramener par la force au point de départ.

Mais qu'arriva-t-il ensuite? — L'idée invoquée au nom d'un principe émancipateur et national devint, par le retour des événements, un instrument aussi précieux et favorable aux régimes monarchiques; en effet, ceux-ci trouvant dans la centralisation le moyen le plus sûr de tout embrasser sous leurs étreintes, loin de la tempérer, s'efforcèrent de la rendre plus complète et plus forte.

Ce qui tout d'abord avait pu tourner à l'avantage de la nation seule, ne profita peu après qu'à ceux qui la gouvernèrent : en tenant le centre, on tint le pays tout entier; Paris devint la France, et c'est ainsi qu'une révolution, qu'un coup d'Etat heureusement exécuté dans les murs de la métropole, trouvèrent toujours la nation forcée d'accepter le fait accompli et de courber la tête sous le joug du vainqueur.

Or, on comprend sans peine que le sentiment patriotique a dû perdre de sa force dans le pays auquel cette passivité était imposée, et, qu'en outre, ce noble sentiment a dû être affaibli par la disparition progressive et forcée de toutes les traditions provinciales, refoulées au nom d'une unité trop prononcée et prétendue nécessaire.

Quant au cosmopolitisme outré des théories sociales, son influence, au point de vue qui nous occupe, a été plus délétère encore que celle de la centralisation.

Certainement, il est bien de soutenir et de propager les principes établissant que tous les hommes sont frères; qu'ils ne doivent pas s'entre-tuer; que quels que soient leur couleur, leurs mœurs, leurs usages, ils se doivent respect et soutien; qu'enfin ils sont solidaires sous le double rapport du progrès et de l'amélioration de leur bien-être. Mais tous ces principes, louables au plus haut degré, ne devraient pas exclure l'idée de patrie; et cependant, semés sans raisonnements explicatifs, jetés même parfois avec violence dans des esprits peu préparés à les comprendre, ils sont presque toujours interprétés dans un sens exagéré. Voilà pourquoi on a pu souvent entendre, en opposition au cri de Vive la Patrie! cet autre cri de Vive l'Humanité! poussé par des énergumènes avec un accent de colère!

En persistant dans cette voie, n'est-il point vrai que nous serions menés à la négation des principes les plus essentiels à l'existence régulière de la société? L'homme détaché de sa patrie sera bien près de devenir insensible à la douce satisfaction de vivre là où il est né; arrivé à ce dernier degré d'indifférence, la famille même ne lui sera bientôt plus chère, et alors, en admettant que cette indifférence triomphât partout, quel spectacle présenterait cette masse d'êtres humains confondus, perdus dans une cohue désordonnée, sans attachement d'aucune sorte?

Qu'on dise si un pareil état ne montrerait pas l'image fidèle d'une sauvagerie primitive; si alors, au lieu de voir régner entre les peuples une fraternité bienfaisante, nous ne verrions peut-être pas les nations se ruer les unes sur les autres, dans le simple but de changer de place et de se procurer un sol meilleur. Qu'étaient les barbares du nord qui, à diverses reprises, fondirent sur l'occident de l'Europe, si ce n'est des peuples sans patrie? Que leur importait le

sol natal qu'ils ne s'étaient pas donné la peine de cultiver, d'améliorer et d'aimer? Quelle différence y aurait-il entre eux et nous si nous continuiions à descendre la pente au pied de laquelle des esprits illuminés, oubliant les antagonismes naturels et immuables des races, nous promettent qu'il n'y aura plus que des *citoyens du monde?*

Mais il n'est pas à supposer que la transformation morale dont il est question s'opère partout. Et c'est précisément pour ce motif qu'il importe de rappeler que les nations qui perdront les premières le culte de la Patrie, seront aussi les premières destinées à disparaître : elles iront se fondre de leur propre mouvement dans les autres, ou celles-ci les absorberont. C'est à cette extrémité que nous réduirait le cosmopolitisme des théories sociales.

En résumé, la centralisation administrative et politique a porté un coup fatal au vrai patriotisme, au profit d'un sentiment paré peut-être des mêmes couleurs mais fugitives, disparaissant au grand jour des épreuves; le cosmopolitisme des idées sociales tend à produire le même résultat; avec cette différence, il faut bien le dire, que les adeptes de la centralisation à outrance ont protesté et protestent encore de leur dévouement à la patrie, tandis que les socialistes soi-disant *humanitaires* ont frappé l'idée de patrie avec l'intention bien arrêtée de l'anéantir. Il y a eu d'un côté, inconscience du mal produit; de l'autre, action préméditée. Qu'importe? Les uns et les autres, qu'ils l'aient voulu ou non, ont travaillé à obtenir un résultat commun : la destruction de l'un des sentiments les plus élevés qui puissent animer le cœur de l'homme.

Il est donc nécessaire de réagir contre ces funestes égarements, et au nombre des moyens à employer à cet effet, l'un des meilleurs est de répandre la connaissance de l'histoire particulière de chaque portion du grand pays. L'homme, en apprenant à connaître les phases heureuses ou malheureuses de l'existence de ses ancêtres, apprendra à aimer le coin de terre témoin des joies et des tristesses passées; une fois pénétré de ce noble amour, il en reportera une part sur le pays tout entier.

Tel est le sentiment auquel a obéi l'auteur de ces lignes en écrivant ce résumé de l'histoire populaire de la Savoie.

II

Il y a deux manières d'écrire l'histoire. La première, qui consiste à raconter sans commentaires étendus les événements tels qu'ils se sont passés; la seconde, d'après laquelle ces événements sont discutés, étudiés dans leurs causes et leurs effets, de telle sorte qu'il se puisse dégager de cette étude ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie de l'histoire.

La première manière était naturellement indiquée à la préférence de l'auteur, eu égard au but qu'il s'est proposé. En effet, sa prétention n'a point été d'écrire pour ceux qui savent déjà et n'ont à aspirer qu'à plus de lumière; il n'a eu qu'un désir : celui de populariser, parmi ses concitoyens, la connaissance succincte de l'histoire du pays natal; et, à cette fin, il a dû présenter les événements principaux suivant leur ordre chronologique, simplement, sans les accompagner de dissertations qui ne se seraient adressées qu'à des lecteurs spéciaux, à des esprits déjà nourris d'études sur la matière.

Et qu'on ne s'y trompe pas, le simple récit des faits les plus importants de l'histoire de la Savoie présente un intérêt assez grand pour qu'on prenne plaisir à l'écrire ou à le lire. Il n'est pas d'autre petit pays que la Savoie qui ait joué un rôle aussi important dans l'histoire, grâce à sa position stratégique qui l'a rendu, pendant des siècles, gardien du principal passage des Alpes. Cette position lui a occasionné bien des maux, suite ordinaire des conquêtes, des invasions venues de l'un et l'autre côté des monts; mais, en revanche, elle lui a donné une telle importance qu'aucun grave événement politique n'a pu se passer en Europe sans qu'il y fût mêlé.

Déjà en 218, avant Jésus-Christ, Annibal traverse le pays des Allobroges en se rendant en Italie, et vient montrer la route aux conquérants de l'avenir; bientôt les Romains, à leur tour, foulent ce pays pour venir en Gaule et se l'approprient, non sans éprouver une longue résistance, jusqu'à la grande irruption des Barbares qui eut lieu vers l'an 400 après Jésus-Christ. Successivement, les Burgundes et les Francs s'y établissent; il passe sous les rois mérovingiens et carlovingiens; il fait partie d'un second royaume de Bourgogne jusqu'en 1032, date de l'apparition de la maison de Savoie. Dès lors, sa destinée est fixée pendant de nombreux siècles durant lesquels, toutefois, il eut à subir de nombreuses vicissitudes résultant des conflits politiques.

C'est avec un profond étonnement qu'on voit l'Etat microscopique des princes de Savoie résister pendant un si long temps à ses formidables voisins, et se maintenir au milieu d'eux sans être entamé, ou, s'il le fut, recevant bientôt des compensations qui l'indemnisèrent amplement des pertes qu'il avait éprouvées. La maison de Savoie perdit, en 1601, la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, mais elle s'agrandit en Italie; elle ne céda la Savoie, son berceau, en 1860, que pour recevoir la couronne d'Italie, objet de son ambition séculaire.

Ce n'est pas sans un sentiment d'admiration qu'on suit la marche progressive de cet Etat, formé d'abord d'une seule province et parvenant au rang de grande puissance après plusieurs siècles de luttes dont quelques-unes auraient pu se terminer par sa disparition : danger que les princes savoyards surent éviter toujours en utilisant avec habileté leur situation qui les rendait nécessaires au maintien de l'équilibre européen.

Pendant ce temps, le petit peuple savoyard, malgré ses préoccupations politiques, malgré les misères qu'il endure, se fait une belle place dans le monde intellectuel. Il fournit non seulement à la France, mais encore aux autres pays de l'Europe, des hommes d'élite dans toutes les branches des connaissances humaines : des professeurs, des capitaines, des savants, des princes de l'Eglise, des littérateurs. Il semble que ce peuple, français d'origine, mais isolé par la force des événements, mette son amour-propre à ne pas être oublié. Tandis que ses souverains font montre d'habileté comme diplomatie ou brillent par

leur valeur et leurs talents sur les champs de bataille, lui, remplit de son nom les arènes plus pacifiques mais non moins glorieuses où l'esprit s'épand en savoir et en éloquence.

Cette existence autonome presque millénaire de la Savoie présente un exemple frappant de ce que peuvent le courage, l'habileté et la persévérance réunis. Il y a dans cette longue épopée plus d'un trait brillant, plus d'une page éblouissante qu'on est fier de montrer et qui relèvent les âmes.

Que ce livre inspire à ses lecteurs, et à un degré égal, le sentiment patriotique dont l'auteur a été animé en l'écrivant! JULES PHILIPPE.

RAVAGES DES FRUITS DE LA TERRE AU SIÈCLE DERNIER

Les deux vallées du Giffre et de l'Arve supérieure avaient été victimes pendant l'année 1748 du fléau que nous avons signalé dans le dernier n° de la *Revue*.

M. Riondel, de Samoëns, a bien voulu nous envoyer la copie d'un document qui constate la demande d'un bref pontifical contre les hannetons et autres insectes, sollicité en 1749 par les paroisses réunies de Samoëns, de Vallon et de Morillon, d'accord avec différentes autres paroisses qui ne peuvent avoir été que celles de la vallée voisine, soit Sallanches, Cordon, Domancy, Saint-Martin, Passy, Servoz, Combloux et Chamonix, dont la taxe a été publiée dans le n° précédent, selon la répartition faite par M. Pierre-François Challamel (1), notaire et secrétaire de Sallanches, à la requête de Me de la Ravoire, prévôt de la collégiale de Sallanches, et à la date du 4 mai 1750.

La publication de la pièce retrouvée par M. Riondel nous semble compléter l'état de la question. L'insistance des paroisses intéressées s'y affirme d'un ton assez énergique. C.-A. DUCIS.

« *Délibération des conseils des Samoen Vallon et Morillon, portant députation.*

« L'an mil sept cent quarante neuf et le neuf du mois de may les conseils des communautés de Samoen Vallon et Morillion assemblés au son de la clocle dans la maison et pardevant le secrétaire soussigné aux personnes de sieurs Noël Delesmillières sindic, Philibert Bardy, François Amoudruz, Jacques-Joseph Jaquard, François Rattellier-Parchet et Pierre-Joseph Mogenet conseillers de la d^e^ communauté de Samoen, Jaques-François Dusougey sindic, François-Joseph Mugnier conseiller dudit Vallon, Gaspard Bard sindic, Jean-François Pomet et Joseph Favre conseillers de la cqmmunauté de Morillion. Quant à ceux du dit Samoen en l'assistance de Me Antoine-Joseph Dusougey chatelain dudit lieu, et quant aux autres, de je soussigné aussi chatelain des dites communautés de Vallon et Morillon, lesquels pour se préserver et garantir d'une semblable peste et ravages que celles causée l'année dernière par les annetons et autres insectes dans leur prise en blé et foin qui a pour ainsi dire causé une disette dans ces trois communautés, auroient recourus auec differentes autres paroisses en cour de Rome par la faueur de Dom vicaire de Melan qui auroit obtenu un bref, icelui passé au senat, en conséquence duquel Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et prince de Geneve auroit bien voulu commettre et députer Monsieur Presset chanoine de la cathédrale de St Pierre de Genève et Monsieur le Plébein de la Bonneville pour faire la bénédiction dans les campagnes et exorcismes des dits insectes. »

Un retard regrettable fut occasionné par des conflits de préséance « tellement que les pauvres habitans de ces trois communautés, par le refus de ces messieurs, se trouvent encore dans la triste situation de voir périr et perdre leurs prises : d'autant que les dits insectes se manifestent déjà en plus grande quantité que l'année dernière mais dans la juste espérance où ils sont que S. G. par un effet de sa bonté voudra bien ou commettre le R^d^ Sr Doyen du dit Samoen pour éviter toutes difficultés, ou s'il n'est pas de son bon plaisir, ordonner que la commission dont il a honoré le d^t^ R^d^ Sr Plebain de la Bonneville aura son effet; ont délibéré de recourir à S. G. de donner les ordres qu'elle jugera à propos pour que ces trois communautés ne soient pas privées du bénéfice du dit bref, et en cas qu'il ne lui plaise pas de commettre le dit R^d^ Sr Doyen, de permettre que le dit R^d^ Sr Plebein se choisisse tel prêtre qu'il jugera à propos pour le venir assister dans ses fonctions sous l'offre que l'on fait de leur payer leurs honoraires et vacations, et par même moyen vouloir ordonner et enjoindre aux dits Messrs du chapitre de Samoen de leur fournir les ornements nécessaires et aux R^ds^ S^rs^ archiprêtre et sacristain, et, en leur absence, à tous autres chanoines du dit chapitre et au recteur de Morillion, de publier au prône ledit bref et mandement de mon dit seigneur, selon sa forme et teneur et de recevoir les dévotions du publique, pour quelles fins et pour se transporter dans la ville d'Annessy ils ont députté et députent discret Jean-François fils de feu Claude-François Simond, des Combes, du dit Samoen, présent et acceptant, avec pouvoir qu'ils lui donnent de faire dresser une req^te^ pour la présenter à mon dit Seigneur et faire toutes les représentations qu'il croira convenables et tout ce qui sera requis et nécessaire pour obtenir les fins contenues en la d^e^ requête et tout ce qui est porté par la présente délibération et tout ainsi que feraient ou pourraient faire les sus nommés s'ils y étaient en personne sous due élection de domicile et promettent de le relever de toutes charges tant en voyages qu'autrement le dit députté. En foi de quoi les litterés ont signé et les autres faits leur marque cy après pour ne savoir écrire.

« BARDY, Joseph JACQUARD, François-Joseph RIONDEL, Gaspard BARD, MOIENET, François RATTELLIER-PARCHET, J.-F. SIMOND, (six qui ont fait leur marque), DUSAUGEY chatelain, BIORD secr^re^. »

---

(1) Et non *Parramez*.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 juin 1873

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *le Président* fait connaître que M. le docteur Andrevetan, de La Roche, vient de donner à la ville d'Annecy une somme de 8,000 fr., dont les intérêts annuels ou bisannuels seront consacrés à des prix de poésie, de beaux-arts ou de science. La ville, de son côté, s'est engagée à voter chaque année la somme nécessaire pour que la valeur totale des prix s'élève à 600 fr. La Société Florimontane est désignée pour fixer les bases et les sujets des concours et décerner les prix.

La Société reçoit avec une vive satisfaction l'annonce de ce don généreux, et vote des remerciements à M. le docteur Andrevetan pour lui manifester sa reconnaissance.

M. *Jules Philippe* présente une nouvelle édition du *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre. Datée de 1870 et publiée en 1872, cette édition est due aux soins de M. Latil ; elle renferme de nombreuses eaux-fortes dont nous voudrions pouvoir faire l'éloge. Chaque chapitre est précédé d'une petite pièce de vers ; l'auteur de ces poésies, harmonieuses et fort bien tournées, est M. Ducret, médecin à Albertville.

M. *Serand* annonce la mort du peintre de fleurs Félix Rassat, d'Annecy, élève de Redouté. Il est décédé à Florence, où il avait été appelé par le gouvernement italien pour peindre à l'aquarelle toutes les variétés de raisins d'Italie.

Le même membre signale une notice nécrologique sur notre regretté confrère Alphonse Despine. Signée de M. Folliet, cette étude a paru dans la dernière livraison de l'*Investigateur*, p. 31.

M. *Revon* dépose quelques antiquités romaines trouvées récemment à Vallières. Ce sont deux gargoulettes et un contrepoids de métier à tisser, en terre cuite, et une fiole sphérique en verre. — Le même présente une bague romaine, en or, découverte à Albens ; un personnage assis est gravé sur une cornaline ovale.

M. *Jules Philippe* lit l'Introduction d'une *Histoire populaire de la Savoie*. L'auteur se propose de faire l'histoire du peuple et non plus seulement celle d'une dynastie ; il cherche aussi à ranimer l'amour de la grande patrie en stimulant le patriotisme local ; enfin, voulant faire un résumé qui rende les données historiques accessibles à tous, il se bornera au simple récit des faits, laissant aux lecteurs le soin d'en dégager la philosophie de l'histoire.

M. *Serand* a trouvé dans les registres municipaux d'Annecy, à la date du 24 avril 1665, le rapport d'une commission sur les dégâts occasionnés par la crue des eaux du lac. Dans les rues du Pâquier et de Notre-Dame, l'eau s'élevait à 3 pieds « et montoit jusques au dessus du Puys de St Jean. » Le rapport des experts ajoute que « la Hasle de la dite ville étoit toute pleine d'eau de la hauteur de trois à quatre pieds et que toutes les rues de la Hasle, St François et Perrière estoient pareillement occupées d'une si grande quantité d'eau que les bateaux marchoient partout et maintenant jusqu'au dessus des bancqs des boutiques avec une notable incommodité des habitans des maisons voisines plusieurs desquels ont esté contraincts de déloger pour se mettre en seureté et éviter le danger des eaux. »

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Alfred Neymarck, *Aperçus financiers*, don de l'auteur ; — Venance Payot, *Géologie et minéralogie des environs du Mont-Blanc*, don de l'auteur ; — G. Vallier, *Note* sur une médaille de François de la Colombière, don de l'auteur ; — Spano, *Canti popolari in dialetto Sassarese*, don de l'auteur ; — le même, *Sopra due monete sarde della zecca di Bosa*, don de l'auteur ; — Falconnet, *Le grand pèlerinage* du 28 mai à Rumilly, don de l'auteur ; — Anonyme, *De l'équilibre social en France*, don de l'auteur ; — Th. Ebray, *Etudes géologiques* sur le département de la Nièvre, don de l'auteur ; — le même, *Végétaux fossiles* des terrains de transition du Beaujolais, don de l'auteur ; — Albrier, *Les anoblis de l'Ain*, don de l'auteur ; — Dr Guilland, *Compte-rendu médical* des ambulances fixes de Savoie, don de l'auteur ; — *Romania* ; — *Revue* des Sociétés savantes ; — *Revue archéologique* ; — *Journal des connaissances médicales* ; — *Revue bibliographique universelle* ; — *Bulletin* de la Société académique de Brest ; — *Revue du Lyonnais* ; — *Association scientifique de France* ; — *Sabaudia* ; — *L'Educateur* ; — *Petite revue* des bibliophiles dauphinois ; — *Mémoires* de la Société dunkerquoise ; — *L'Investigateur* ; — *Mittheilungen der naturforschenden Gesellchaft in Bern* ; — *Travaux* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen ; — *Société* des sciences naturelles de Cannes ; — *Comité* des travaux historiques et des Sociétés savantes, liste des membres et des Sociétés savantes des départements ; — *Publications* de l'Université royale de Norwége, 3 livraisons ; — *Matériaux* pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme ; — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin ; — *L'Union savoisienne* ; — *Les Alpes* ; — *Journal du commerce* ; — *L'Allobroge* ; — *L'Echo du Salève* ; — *L'Annonce du Chablais* ; — *Courrier des Alpes* ; — *L'Italia agricola* ; — *L'Industriel savoisien*.

Le secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

La Société protectrice des animaux (Paris, rue de Lille) adresse aux instituteurs la circulaire suivante :

Notre Société a reçu de nombreuses plaintes contre la destruction des oiseaux.

Les oiseaux, sans la guerre acharnée qui leur est faite, pourraient seuls détruire des myriades d'insectes qui dévorent nos plantes et nos fruits, nos semences et nos récoltes de tous genres.

C'est au moment où les insectes exercent leurs plus grands ravages que les petits oiseaux reviennent dans nos contrées. Ils sont les meilleurs gardiens de nos champs, de nos vignes, de nos bois. Leur arrivée devrait être appréciée comme un bienfait ; on les traite, au contraire, comme s'ils étaient le fléau de l'agriculture. L'enlèvement des nids, au printemps, détruit des milliers de ces intéressants et utiles auxiliaires.

Nous voyons, contrairement à ce qui se fait en France, que l'Australie fait venir, à grands frais, de l'Europe des oiseaux insectivores, destinés à protéger ses végétaux. Il en est de même aux Etats-Unis ; à Philadelphie, des centaines de moineaux, venus de nos contrées, ont été lâchés pour détruire les chenilles qui dévastaient les jardins publics.

Chez nous, ce sont les enfants qui font la guerre la plus cruelle aux oiseaux. C'est donc aux familles, surtout aux instituteurs, qu'il appartient de venir en aide à l'administration et même de devancer l'action des arrêtés préfectoraux et municipaux.

Eclairez vos élèves, parlez à leur cœur, à leur raison. Parlez aussi à ce bon sens pratique qui fait rarement défaut aux habitants de nos campagnes.

Dites-leur que c'est un triste plaisir, une action mauvaise et nuisible que de faire périr les petits oiseaux gardiens de nos blés et de nos fruits, doux hôtes de nos bois et de nos haies, dont ils sont la gaieté et la vie.

Apprenez-leur aussi qu'il existe en France et en Belgique des sociétés de petits protecteurs déjà nombreuses, mais encore insuffisantes pour éviter tout le mal. Les jeunes membres de ces associations, dues à l'initiative des instituteurs, s'engagent à ne pas détruire les nids et à les protéger, au besoin, contre leurs camarades moins compatissants ou moins éclairés.

Sur 347 nids reconnus et surveillés par les membres d'une de ces sociétés, 318 couvées ont parfaitement réussi. Il est facile de calculer approximativement le nombre d'oiseaux qui en sont nés, le nombre d'insectes qu'ont mangés ces derniers et l'immense quantité de produits agricoles qu'auraient détérioré ces mêmes insectes, s'ils eussent continué à vivre. Enfin, si l'on étend ce calcul à toute la surface cultivée de la France, l'on arrive à un chiffre qui correspond à une perte de plusieurs millions de francs.

Chaque année, la Société protectrice des animaux décerne des récompenses honorifiques ou pécuniaires aux enfants qui se sont signalés par la mise en pratique de ses doctrines, et aux instituteurs qui ont le plus contribué à obtenir cet heureux résultat.

Les efforts que vous voudrez bien faire pour nous seconder trouveront, d'ailleurs, une autre récompense dans la conscience du bien que vous aurez fait.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 juillet 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — *Histoire populaire de la Savoie* (suite), par M. Jules Philippe. — Culte religieux de nos contrées lors de la conquête romaine, par M. C.-A. Ducis. — L'industrie laitière dans la Haute-Savoie, par M. A. Pouriau. — Un *casus belli* entre Genève et la Savoie en 1667, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

(Suite)

CHAPITRE Ier

TEMPS PRÉHISTORIQUES

Il n'y a pas d'homme curieux de l'histoire, qui n'ait songé bien souvent au contentement qu'il éprouverait s'il lui était possible d'avoir des notions complètes sur l'ethnographie de son pays dès le jour où celui-ci a été habité.

Malheureusement, lorsque les documents écrits font défaut, quand la tradition elle-même s'est perdue dans la suite des siècles, le passé ne peut être reconstitué et le chercheur le plus opiniâtre doit renoncer à satisfaire une légitime mais vaine curiosité.

Qu'était la Savoie, quel peuple l'habitait dans les temps qui ont précédé la période historique?

Tel est, pour ce qui nous concerne, le problème dont la solution exacte échappe à notre esprit.

L'étude des caractères géologiques de nos montagnes et de nos vallées pourra indiquer les révolutions terrestres subies par cette portion infime du globe; elle démontrera que la Savoie a été, pendant de longs siècles, couverte par les eaux, sous un climat brûlant et hantée par des animaux aquatiques aux formes extraordinaires; elle dira que sous l'influence de variations climatériques encore inexpliquées, nos vallées se couvrirent ensuite d'immenses glaciers, que la vie y fut éteinte pendant longtemps pour reprendre peu à peu son empire, à mesure que le soleil nous rendit ses rayons; la science géologique nous fera assister à toutes ces transformations qui laissent l'esprit dans l'étonnement et le confondent Mais qui nous apprendra d'où sont venus les premiers habitants des contrées alpestres? Qui nous dira leurs noms, leurs mœurs, leurs efforts contre les obstacles de la nature, leurs luttes pour la vie?

Cependant si nous ne pouvons retracer les faits et gestes de nos ancêtres des premiers âges, peut-être nous sera-t-il permis d'avoir sur eux quelques données peu précises, à la vérité, étincelles fugitives au milieu d'une nuit profonde, mais qui n'en auront pas moins une grande valeur relative.

Ces notions, inconnues hier et de plus en plus répandues aujourd'hui, sont dues à des découvertes nées du hasard et jugées assez importantes pour que les hommes spéciaux les aient fait entrer de droit dans le domaine de l'histoire et en aient formé la base d'une nouvelle branche de la science. Il s'agit de l'étude des habitations lacustres, aussi appelées *palafittes*.

Depuis longtemps déjà, on avait découvert, dans les contrées septentrionales de l'Europe, des traces d'habitations construites sur pilotis, dans les grands marais, sur les bords de la mer, des lacs et des fleuves; on reconnut bientôt que ces habitations avaient dû abriter des populations dont on ne trouvait pas de mention positive dans l'histoire. Ç'avait été là une mine féconde de découvertes et d'investigations intéressantes pour les savants de la Suède, de la Norwège et du Danemark. Mais ce ne fut qu'en 1854 que des études analogues prirent naissance dans l'Europe centrale, en Suisse, et grâce à l'initiative de M. F. Keller, de Zurich.

Dès lors, tous les lacs et toutes les tourbières de l'Helvétie furent fouillés; les recherches s'étendirent rapidement jusqu'en Italie, en France, en Belgique et bientôt dans l'Europe entière; si bien, qu'au bout de quelques années, les savants eurent rassemblé des collections assez complètes d'objets de toute sorte pour procéder, d'après des bases presque certaines, à une division en trois grandes époques des temps qui ont précédé la période historique.

On put fixer ces trois époques au moyen de la composition et de la forme des instruments et des ustensiles trouvés sur les emplacements des palafittes : la première, dite *âge de la pierre*, affirmée par des objets exclusivement faits en pierre, en os ou en bois; la seconde, dite *âge du bronze*, dans laquelle cet alliage a remplacé les matières primitives; la troisième, dite *âge du fer*, marquée par l'emploi de ce métal annonçant un degré de civilisation plus avancé et conduisant jusqu'au début des temps historiques.

Ce point une fois établi, les savants parvinrent, de déduction en déduction, à se former une idée gé-

nérale de la vie et des mœurs des populations appartenant à chaque âge, et c'est ainsi qu'on peut aujourd'hui se représenter à peu près l'état social des habitants de la Savoie avant que l'histoire ait parlé d'eux.

Des fouilles ont été pratiquées dans nos lacs, et partout on a constaté l'existence de pilotis, restes de villages lacustres. Les palafittes des lacs du Bourget et d'Annecy, ainsi que la plupart de ceux du lac Léman se rapportent à l'âge du bronze plutôt qu'à celui de la pierre. Ils présentent, par les objets qu'on y a découverts jusqu'à ce jour, tous les caractères du second âge. Il est possible que plus tard, en déblayant les couches supérieures de la vase, on retrouve les traces de la période de la pierre, comme cela est arrivé en Suisse; car il est certain que la Savoie et la Suisse ont dû être habitées aux mêmes époques et par des peuplades de mêmes mœurs; du reste, on a déjà retrouvé en Savoie des objets en silex, signes de l'âge de la pierre. Rien n'empêche donc de juger par analogie de l'état de civilisation de nos ancêtres les plus reculés, c'est-à-dire au moyen des découvertes faites dans les lacs de la Suisse.

Mais avant d'aller plus loin, il faut noter que les villages lacustres n'étaient pas les seuls que construisissent les habitants primitifs de nos contrées; des hameaux existaient aussi sur la terre ferme, sur des plateaux élevés, dans des positions faciles à défendre; les grottes même servirent de refuge aux hommes de ces temps reculés, comme en témoignent des recherches faites dans les grottes du Salève et dans d'autres signalées à Hautecombe, à Cusy et dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne. Il est même probable qu'une assez grande partie de la population habitait sur la terre ferme; mais des vestiges d'une époque aussi lointaine n'ont pu être conservés assez longtemps sur terre pour nous éclairer : les lacs, dans leurs bas fonds, ont été de meilleurs auxiliaires de l'histoire; l'eau, tout en dérobant aux générations passées les traces de leurs ancêtres, a permis aux chercheurs des temps modernes de retrouver plus intacts beaucoup de ces vestiges que la terre n'a pu maintenir à un égal degré de conservation.

D'après les observations minutieuses des savants, il est permis de croire que les peuples de l'âge de la pierre n'étaient pas les mêmes, au point de vue ethnographique, que ceux de l'âge du bronze. Ces derniers étaient d'une petite taille; ils avaient des membres grêles, si l'on en juge par les bracelets et les poignées d'armes qu'on a découverts.

Quant aux mœurs et à la manière de vivre des uns et des autres, on peut s'en faire une idée en interrogeant les instruments et les ustensiles dont ils faisaient usage.

La Savoie était alors couverte de forêts peuplées d'animaux sauvages, parmi lesquels il s'en trouvait de taille gigantesque; ses vallées, aujourd'hui si riantes et si soigneusement cultivées, devaient être presque impénétrables. Comme conséquence de cet état de choses, on doit supposer que les habitants du pays vivaient principalement du produit de la chasse et de la pêche, comme le font aujourd'hui les peuples sauvages de l'Amérique et de l'Afrique. Ils se nourrissaient cependant aussi de blé, puisqu'on a trouvé des pierres qui leur servaient de meules, voire même du grain grossièrement écrasé et cuit; ils utilisaient encore, pour leur nourriture, les pommes, les cerises et différentes graines, telles que le millet, l'orge, les noisettes, les châtaignes d'eau et jusqu'aux glands de chêne qu'ils mélangeaient à leur farine grossièrement préparée.

Les animaux qu'ils connaissaient étaient l'ours, le blaireau, la fouine, la martre, le putois, l'hermine, la loutre, le loup, le renard, le chien, le chat, le hérisson, le castor, l'écureuil, le cheval, le porc, le sanglier, l'élan, le cerf, le chevreuil, le daim, le mouton, le bison, l'aurochs, la chèvre, le bouquetin, le bœuf domestique et une espèce de vache de petite taille. La peau de quelques-uns de ces animaux leur servait de vêtements.

Les recherches des savants ont en outre jeté un certain jour sur l'état de l'industrie de ces anciens peuples et attribué à chaque âge, sous ce rapport, son caractère distinctif.

Dans l'âge de la pierre, les armes et les instruments étaient fabriqués avec du silex, des os d'animaux ou du bois. Les armes ne consistaient qu'en des flèches et des lances à pointe de silex taillé avec une assez grande dextérité. La pierre appelée serpentine servait à confectionner des haches emmanchées dans un bois de cerf ou percées pour recevoir un manche en bois ordinaire. Le silex était aussi utilisé pour faire des scies et des couteaux. L'art du potier n'était pas inconnu et il se fabriquait des vases en terre, sans ornements et façonnés à la main, d'une pâte grossière, grise ou noire.

Le mode de fabrication de ces objets indique d'une manière certaine un état absolument sauvage. Aujourd'hui encore, des peuples de l'Amérique et de l'Afrique se servent du silex pour confectionner des instruments, des pointes de flèches. En Patagonie, par exemple, les sauvages connaissent le fer, mais pour le travailler ils ont des marteaux et des enclumes en pierre! Les Patagons emploient aussi, pour nettoyer les peaux, des grattoirs en silex ou en obsidienne, espèce de pierre volcanique, compacte et transparente, avec laquelle ces peuples fabriquaient leurs couteaux avant l'arrivée des Espagnols. D'autres peuplades sauvages modernes, habitant des villages bâtis sur l'eau, usent de haches en pierre avec manches en bois.

Dans l'âge du bronze, cet alliage a servi à confectionner les armes, les ustensiles et des objets de parure dont la multiplicité et les formes régulières indiquent un degré de civilisation plus élevé que celui de l'âge précédent. Les haches, les couteaux, les poignards, les têtes de lances, les pointes de flèches, les faucilles trouvés sur les emplacements des villages du second âge, sont déjà artistement travaillés. En même temps apparaissent des épingles, des bracelets, des boucles d'oreilles, tous plus ou moins recouverts d'ornements simples mais dont quelques-uns ne laissent pas d'être gracieusement composés. Les ustensiles en terre revêtent des formes plus élégantes, plus variées et se trouvent pourvus d'ornements symétriques. Tout, en un mot, prouve que les peuples de cet âge avaient monté de plusieurs de-

grés l'échelle du progrès. Leurs relations commerciales s'étaient étendues et elles leur avaient fait connaître le composé métallique dont le nom sert aujourd'hui à désigner leur époque; le bronze remplaça avantageusement les premières matières avec lesquelles leurs devanciers, vivant isolés, sans communication avec le dehors, fabriquaient les objets qui leur étaient le plus nécessaires. Il est probable que d'abord ces objets leur parvinrent tout faits de l'étranger, et qu'ensuite ils les confectionnèrent eux-mêmes, car on en a trouvé des moules en assez grande quantité.

Avec l'âge du fer, on se rapproche des époques connues historiquement. L'emploi de ce métal devient alors général. Les armes, les épées surtout, sont fabriquées selon des procédés perfectionnés et ornementées avec un goût plus sûr que dans l'âge du bronze; le bronze, cependant, est encore d'un usage commun, et c'est pourquoi on le trouve dans les palafittes de l'âge du fer, côte à côte avec celui-ci. La poterie se ressent aussi d'un progrès constant, bien qu'elle ne soit pas encore fabriquée au tour, ce dernier paraissant n'avoir été importé en Gaule que sous les Romains.

Telles sont, en résumé, les observations qui ont jeté un certain jour sur des époques longtemps ignorées et qui risquent fort de n'être guère plus connues, puisqu'on ne peut s'en rapporter à leur sujet qu'à l'étude raisonnée de la transformation industrielle de l'inerte et muette matière.

Ces données superficielles, au moyen desquelles l'imagination seule peut essayer de se former quelques notions sur les temps préhistoriques, ont fait naître bien des objections, suscité même des négations absolues parties d'esprits cultivés. Cependant il y a un fait qui suffit, semble-t-il, à lever tous les doutes sur le fond de la question : ces instruments, ces armes, ces ustensiles retrouvés sur les emplacements lacustres ou terrestres sont-ils mentionnés chez les peuples historiques? Non. Donc ils prouvent l'existence de peuplades antérieures à celles dont la postérité a conservé le souvenir précis, et l'étude qui a eu pour objet ces pionniers, inconnus jusqu'ici, doit être prise pour sérieuse et acquise à la science.

Comme circonstance à connaître, il faut ajouter qu'on n'a trouvé aucune trace précise d'une religion quelconque professée par les peuples lacustres. On a bien voulu attribuer une signification religieuse à des croissants en terre ou en grès découverts en Suisse dans les palafittes de l'âge du bronze. Mais, à cet égard surtout, l'incertitude est grande.

L'usage de la monnaie avec effigie n'apparaît, et cela se comprend aisément, qu'à la fin de l'âge du fer, alors que les transactions commerciales durent prendre un plus grand développement; et encore, cette monnaie présente-t-elle tous les caractères de l'époque gauloise.

Maintenant, on demandera s'il est possible de préciser la durée de chacune des trois grandes périodes constatées. A cette demande, aucune réponse affirmative ne peut être faite. Quelques-uns ont bien essayé de trouver une solution à ce problème par l'étude des sols sur lesquels les débris des différents âges se sont superposés par ordre de succession; mais ce genre de calcul n'est point satisfaisant, et tout ce qui peut être tenu pour presque certain, c'est que les trois âges se sont suivis dans l'ordre adopté, qu'ils ont dû être chacun d'une longue durée, et que le dernier, celui du fer, a mené nos ancêtres jusqu'à l'époque historique, dont le commencement va faire l'objet du chapitre qui suit.

JULES PHILIPPE.

CULTE RELIGIEUX DE NOS CONTRÉES LORS DE LA CONQUÊTE ROMAINE

Le polythéisme s'explique en principe par l'attribution divine aux esprits ou génies préposés par Dieu à la direction de chaque objet de la nature, et, par suite de l'ignorance vulgaire, aux objets eux-mêmes.

Dévoyés de la tradition primitive, les peuples en migration à travers les régions froides du nord portèrent leurs craintes et leurs espérances sur les astres qui guidaient leur route, sur les obstacles que rencontrait leur marche, comme les mers, les fleuves, les montagnes, les orages, les tempêtes et les frimas, puis sur les moyens de subsistance ou de fortune que pouvaient leur fournir les localités où ils plantaient leurs tentes. Forcés de s'attacher à la patrie de leurs labeurs, ils oubliaient facilement les souvenirs de leur patrie d'origine. C'est ce qu'on remarque chez les peuples occidentaux, les derniers venus de l'Orient, dix à quinze siècles avant notre ère.

Tandis que le culte de la statuaire ne peut se rencontrer que chez les peuples en jouissance d'une ancienne stabilité, conservant les gloires traditionnelles de leurs ancêtres et de leurs héros, et assez imaginatifs pour personnifier les passions, les vices et les vertus.

La statuaire est rare ou grossière chez les races du Nord.

Avant l'installation romaine, les peuplades gauloises qui habitaient nos contrées rendaient un culte : 1° au soleil sous le nom de *Belen*, dont un souvenir s'est conservé dans la *Silva Beleni*, Sauvabelin, près de Lausanne, Champ-Bellon, près de Faverges, peut-être encore dans les villages de Belmont, Balmont et Montbel, *Dombelen* et *Obelenon*. Le nom de *Belen* se rapproche du *Bel* asiatique et du *Bal* breton.

Apollon lui succéda à Gilly, à Genève, à Groisy, à Ruffieux, à Grenoble, à Vienne, etc. A Annecy il dut s'affubler d'une épithète du dialecte local, *Apollini Virotuti*, c'est-à-dire, au soleil qui tourne le monde.

2° A la lune, dont le culte a été reconnu à *Aventicum*, figuré par des croissants. Diane lui succéda à Aix-les-Bains, etc.

3° Au génie des moissons. *Athubodua*, à Léy près de Saint-Jeoire, signifie la mamelle des champs, une Cérès gauloise. Selon d'autres, ce serait une Bellone.

4° Au génie de la guerre, généralement honoré sur les monticules d'observation, *Hésus*, d'où viendrait les noms de Monthoux, Montheux, *Mons Hesus*.

Mars lui succéda à Annemasse, à Genève, à Ville-la-Grand, à Douvaine, à Thiez, à Passy, à Avenches, etc.

Dans le pays de Vaud, il fut admis moyennant un surnom gaulois, *Mars caturix*, le roi de la guerre ; comme aussi à Culoz il reçut les qualificatifs de *Dunath*, puissant, de *Segomon*, riche; c'est le vœu d'une

dame dont le mari était probablement à la guerre, ou qui peut-être en avait partagé les fatigues, comme le faisaient les femmes gauloises (1).

5° Au génie du commerce, *Theut*, *That*, dont on retrouve les traces au Moutheux, *Mons thuates*, transformé à cause de l'aspiration germanique ou burgonde en *Mons chates*, Mont-du-Chat.

Mercure lui succéda à Ayme, à Chevron, à Tournon, à Groisy, à Villaz, à Lucey, à Lémenc, à Aix-les-Bains, et même sur la route du Bonhomme, sous le nom grec d'Hermès.

Les tas coniques de pierres, appelés *Moëls*, de *Moles*, ailleurs *Monts-Mercures*, indiquent tantôt la direction de la route, tantôt une limite ou une alliance de voisinage, tantôt le tombeau d'une victime de l'isolement de la route (2).

6° Au vent, *Vintius*, dont les inscriptions rappellent le culte dans le champ des idoles au bas de Hauteville, par un *Sacerdos Vintii;* à Seyssel où il a laissé son nom au plateau de Vence. Pollux, protecteur de la navigation contre les orages, lui fut assimilé, *Vintius Pollux*.

Notons encore le culte de Neptune à Genève et à Sciez sous le nom de *Niton*.

7° Aux génies des sources minérales et thermales, comme *Acionna* près d'Evian, dont la prononciation locale a fait Amphion; *Bormo*, ailleurs *Borvo*, à Aix-les-Bains; *Comedovæ augustæ, dominæ*, au même lieu (3).

8° A d'autres génies protecteurs sous le nom de *matres, matronæ*, à Arbin, à Aime, à Lyon, à Vienne, etc.

Le culte lapidaire était très répandu dans nos contrées. On peut voir encore des menhirs à Abondance, à Combloux, à Magland, à Fessons sous-Briançon ; des peulvans à Saint-Gervais, à la Balme-de-Sillingy, entre Annecy-le-Vieux et Veyrier (4), entre Aiguebelette et Lépin ; des pierres branlantes à Lucey, à Tignes, etc. On connaît les demi-dolmens de Hautecour près Moûtiers, de Bogève, de Magland, de Serraval, et surtout le beau dolmen de Reignier que j'ai décrit ailleurs (5).

On pouvait compter encore, il y a vingt-cinq ans, les soixante menhirs qui composaient le Cromlech du Petit-Saint-Bernard (6).

La plupart de ces pierres ont conservé pendant le moyen âge le nom de *pierres aux fées;* les *fadæ, quia fatæ erant fatum*, les druidesses qui annonçaient le destin, *fatidicæ*, les sorcières. L'influence qu'elles exerçaient sur les affaires publiques les avait fait honorer sous le nom de *Matres, Matronæ, Dominæ;* on a retrouvé des votifs sous ces titres à Aime, à Arbin, à Vienne, à Grenoble.

« Sous le nom de *Matres* et *Matræ*, les Italiens et les Gaulois honoraient encore les parques, qui étaient censées présider à l'entrée et à la sortie de cette vie. Leur culte se rattache essentiellement aux principes de lumière, de chaleur et de fécondité, que les Perses adoraient sous les noms de *Mithras, æ*, le soleil, *Mithre, es*, la lune, ou Vénus orientale, que les Etrusques appelaient *Lunus* et *Luna*, et les grecs *Phœbos* et *Phœbe*.»

(1) *Revue savoisienne* 1871, page 69

(2) *Questions archéologiques*, etc., p. 78, 254.

(3) *Revue savoisienne* 1862, p. 32

(4) Les chartes du XIVe et du XVe siècle l'appelent *Peulvanum quod dicitur Margeria.*

(5) *Questions archéologiques*, etc., 249.

(6) *Voies romaines de la Savoie*, 19.

C'est à la faveur de ces déesses mères que le culte secret de Mithras s'introduisit dans nos contrées.

On sait qu'une compagnie de *publicains* avait été établie sur les bords de l'Arly, non loin de sa jonction avec l'Isère. Car l'Itinéraire d'Antonin place près d'Albertville une station *Ad publicanos* (1). Parmi la foule d'impôts dont le gouvernement romain accablait les provinces, un des plus lucratifs pour l'Etat et pour ses fermiers était celui qu'on appelait le *quarantième* (2).

Or, ce sont précisément les fermiers associés pour la perception de cet impôt, *socii quadragesimæ villici*, qui firent construire un antre sacré à Mithrè et aux Mères sur le plateau écarté d'Allondaz (3).

Si l'on se rappelle que Pompée, après sa campagne de la Narbonaise, alla faire celle d'Asie contre Mithridate; que le motif de cette guerre était la ruine des publicains romains en Asie, au point que plusieurs s'étaient réfugiés à Rome pour obtenir un dédommagement de l'Etat; que le culte de Mithras était très répandu dans cette partie de l'Asie ; que les financiers le pratiquaient en adorant l'or sous l'emblème du soleil oriental ou Mithras; que, selon le récit de Plutarque, le culte de Mithras fut introduit en Italie à l'occasion de la campagne de Pompée en Asie, on conclura facilement que la compagnie des publicains établis près d'Albertville était une de celles que les désastres de l'Asie avaient repoussées en Italie, et que c'est probablement à la faveur de Pompée, ancien gouverneur de la Narbonaise, qu'ils avaient obtenu la ferme des *Vectigalia* dans la partie septentrionale de cette province et près de sa frontière avec la province d'Italie, qui comprenait alors la Tarentaise et la Maurienne.

Le culte du Serpent, constaté chez les Ceutrons, s'est perpétué dans les traditions sur la Vouivre (4). On sait que le Serpent était presque toujours figuré dans les monuments mithriaques.

Mithras était qualifié de Dieu invincible. Les votifs *Deo invicto* se retrouvent dans la Chautagne, à Genève, à Vienne, etc.

Quant aux autres divinités de l'Olympe, on rencontre le culte de Sylvain à Aime, à Genève, à Lyon, celui de Vénus à Hauteville-Gondon, à Vienne, à Genève, à Grenoble, celui de Bacchus à Passy, à Albens et dans le pays de Vaud, celui d'Hercule à l'extrémité du Chablais, au Bourg-Saint-Maurice, à Salins, au col d'Arnaz, celui de Jupiter à Annecy, à Belmont, à Douvaine, à Genève, à Lausanne, à Avanches, à Vienne, à Grenoble, à Saint-Pierre-d'Albigny. Il était honoré comme dispensateur de la foudre sur les sommités auxquelles il a laissé le nom de *Mons Jovis* comme au Salève, Mont Joué au col du Bonhomme, Mont Jovet à Mâcot, Mont Joux dans le Jura, etc.

Jupiter avait d'abord été accolé au héros de l'Alpe pœnine, puis à celui de l'Alpe graie ; mais il ne tarda pas à les supplanter complétement et à laisser le nom de Montjoux à la première, et de Colonne Jou à la seconde (5).

(1) *Questions archéologiques*, 190

(2) P. Burmann, *De Vectigalibus*, V.

(3) *Questions archéologiques*, etc , 257.

(4) *Revue Savoisienne* 1869, p 54, 1870, p. 18.

(5) Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie.* — Spon, *Histoire de Genève.* — Chorier, *Histoire de Vienne.* — Momsen, *Inscriptiones helvaticæ.* — *Questions archeologiques*, etc — *Les Alpes graies, pœnines et cotiennes*

Enfin la puissance impériale reçut un culte réel dans les votifs *Numinibus Augustorum*. Quelques auteurs ont même pensé qu'il s'agissait d'une assimilation de l'empereur à sa divinité favorite dans le votif *Appollini Augusto* et d'autres analogues.

Il est probable que les curies des cités et des bourgades eurent leur part de culte public. A Annecy et à Aoste les votifs s'adressent *Numinibus Augustorum et vicanis*, et aux bourgeois de *Bautas*, d'*Augusta !*

C.-A. Ducis.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LA HAUTE-SAVOIE (1)

Des documents qui nous ont été transmis par l'administration de l'agriculture en 1873, à la suite de l'enquête ouverte dans la Haute-Savoie par M. le Préfet, nous extrayons les chiffres suivants :

NOMBRE DE BÊTES LAITIÈRES.

Arrondissements.	Vaches.	Chèvres.	Brebis.
Annecy	12,891	6,302	304
Bonneville	22,752	9,405	133
Saint-Julien	13,159	3,218	823
Thonon	12,996	5,607	280
Totaux	61,798	24,532	1,540

PRODUCTION MOYENNE EN LAIT PAR ANNÉE

Arrondissements.	de la vache.	de la chèvre.	de la brebis.
	Litres.	Litres.	Litres.
Annecy	1,833	292	150
Bonneville	1,253	300	143
Saint-Julien	1,407	372	147
Thonon	1,377	358	181
Moyennes	1,467	331	155

d'où il résulte que la production annuelle en lait, pour l'ensemble du département, peut être évaluée, en nombre rond, à 99 millions de litres qui, au prix moyen de 12 fr. l'hectolitre, représenteraient une valeur de 11,880,000 fr.

EMPLOI DU LAIT PRODUIT.

Lait consommé en nature ou donné aux veaux.	22,552,519 litres.
— vendu	3,833,058 »
— converti en beurre et fromages divers dans les fruitières, les chalets et les ménages.	72,614,423 »
Total	99,000,000 litres.

PRODUCTION FROMAGÈRE.

Fromages frais	3,725,633 kil. à 0 fr. 60 c.	2,235.380 fr.
Fromages à pâte ferme.	2,586,014 » à 1 » 20 »	3,103,216 »
Sérai	768,346 » à 0 » 21 »	161,352 »
Totaux	7,079,993 kil.	5,499,948 fr.

PRODUCTION BEURRIÈRE.

Beurre des fruitières	471,707 kil.
— du lait converti en fromages à pâte ferme en dehors des fruitières	497,529 »
— du lait traité dans les ménages	810,200 »
Total	1,779,436 kil.
à 1 fr. 80 c. le kilogramme	3,202,984 fr.

BILAN FINANCIER DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LA HAUTE-SAVOIE.

Lait consommé en nature.	22,552,519 lit. à 0,12 c. =	2,706,302 fr.
— vendu	3,833,058 » à 0,12 » =	459,967 »
Production fromagère		5,499,948 »
— beurrière		3,202,984 »
Total		11,862,901 fr.

(1) Sous presse à la librairie Audot, rue Garancière, 8, Paris : *Industrie laitiere dans les deux Savoies*

somme qui se répartit de la manière suivante :

Produits.	Consommation en nature.	Vente.	Totaux.
Lait	2,706,302 fr.	459,567 fr.	3,166,269 fr.
Beurre	856,688 »	2,346,296 »	3,202,984 »
Fromage	2,794,170 »	2,705,778 »	5,499,948 »
	6,357,160 fr.	5,511,641 fr.	11,869,801 fr.

La vente du lait, du beurre et du fromage, dans le département de la Haute-Savoie, représente donc une somme de plus de 5 millions 1/2 de francs.

DES FRUITIÈRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.

L'esprit d'association a fait en Haute-Savoie un chemin rapide, surtout depuis l'époque de l'annexion, et un grand nombre de fruitières, imitées de celles de la Suisse et du Jura, s'y sont organisées.

En 1872, le nombre de ces établissements était de 207, répartis ainsi :

Arrondissement d'Annecy	31
— de Bonneville	70
— de Saint Julien	44
— de Thonon	62
Total	207

En 1873, le résumé de la seconde enquête porte le nombre de ces associations à 241, et celui des associés à 6,217 ; il nous fournit, en outre, sur la production de ces fruitières, les renseignements suivants :

Nombre de litres de lait apportés annuellement	20,227,194
— de vaches concourant à cette production	15,301
— de chèvres —	244
— de kilogrammes de beurre fabriqués annuellement	471,707
— de kilogrammes de fromage fabriqués annuellement	1,258,559
— de kilogrammes de sérai fabriqués annuellement	550,059
— de litres de lait vendus	617,900
— de kilogrammes de beurre vendus	243,598
— — de fromage —	955,010
— — de sérai	126,351

En général, le seul fromage à pâte ferme fabriqué dans ces fruitières est *le gruyère ;* cependant, dans quelques-unes de ces associations, notamment dans celles de Saint-Jeoire et de Saint-Jean-de-Tholome, on fabrique du persillé ou fromage dit de Gex.

D'après les données précédentes, la production dans les 241 fruitières du département se résume ainsi :

	Beurre. Kil.	Fromage Kil	Sérai. Kil	Lait Kil
Vente	243,598	995,010	126,151	647,900
Consommation	228,109	303,549	423,708	»
Totaux	471,707	1,258,559	550,059	647,900
à	1 fr. 80 c.	1 fr. 20 c.	0,21 c.	0,12 c.
Fr.	849,072	1,510,270	115,512	77,748

Valeur totale de la production : 2,552,602 fr.

Parmi les hommes qui ont surtout contribué au développement des fruitières dans la Haute-Savoie, nous citerons plus particulièrement M. Chautemps, lauréat de la prime d'honneur en 1865, et M. le Dr Dagand, membre de la Chambre consultative d'agriculture de ce département.

La première fruitière, fondée par M. Chautemps dans l'arrondissement de Saint-Julien, est celle de

Valleiry ; elle date de 1845. En 1863, ce même arrondissement comptait 26 fruitières, aujourd'hui il en possède 44. Avant 1862, les fruitières étaient inconnues dans le canton d'Alby ; aujourd'hui, grâce aux efforts persévérants de M. Dagand, ce canton en possède 8 qui sont en pleine activité.

Des observations recueillies sur les fruitières d'Alby par M. Dagand et des renseignements fournis par l'enquête sur l'ensemble de ces associations, on tire les indications suivantes :

1° Le rendement moyen et annuel d'une vache de la Haute-Savoie est, en nombre rond, de *1460 litres* sur lesquels 360 litres sont affectés ordinairement à l'alimentation du veau et aux besoins du ménage ; de telle sorte qu'il ne reste que 1,100 litres disponibles pour la vente en nature, l'apport à la fromagerie ou bien encore la fabrication du beurre et du fromage dans les ménages.

2° Quand, dans les fruitières, on obtient de 100 kil. de lait :

Beurre, 1 kilogr. 800 gr. à 1 fr. 85 c.	Fr.	3 33
Fromage, 7 kilogr. à 1 fr. 30 c.	»	9 10
Sérai, 5 kil. 500 gr. à 0,20 c.	»	1 10
Cuite ou petit-lait	»	0 30
Total. .	Fr.	13 83

le rendement *brut* de l'hectolitre de lait est de 13 fr. 83 c., ce qui met le rendement *net* à 12 fr. 83 c. en portant à 1 centime par litre l'ensemble des frais qui incombent à la fabrication.

Or comme, dans les fruitières de premier ordre, les produits se payent un peu plus cher en raison de leur supériorité, on peut admettre, avec M. Dagand, que le rendement *net* de l'hectolitre de lait transporté à la fruitière est de 13 fr.

Par suite, 1,100 litres de lait donnent un produit net de 143 fr. (100 fr. de fromage et 43 fr. de beurre).

3° Le lait d'une vache traité dans le ménage pour être transformé en beurre, en petits fromages maigres appelés *tommes* et en petit-lait, rend au maximum 8 centimes par litre, et par suite, 1,100 litres de lait traités ainsi donnent par an et par vache 88 fr. Le bénéfice dû à la fruitière est donc de 55 francs.

4° Dès que l'on fabrique dans les ménages une certaine quantité de fromages demi-raffinés ou à pâte molle, le prix du lait peut s'élever à 10 et même à 11 centimes au lieu de 8.

On voit par ce qui précède combien les petits cultivateurs de la Haute-Savoie que l'éloignement des grandes villes met dans l'impossibilité de vendre leur lait à un prix rémunérateur, ont avantage à se constituer en associations. Chaque vache dont ils apporteront le lait à la fruitière pourra leur rendre annuellement 55 fr. de plus que s'ils le traitaient dans leur ménage.

Nul pays n'est plus propice que la Savoie, disait M. Dagand en 1861, à l'établissement des fruitières.

Les pâturages des montagnes sont d'excellente qualité et semblables à ceux de la Suisse ; les fourrages de la plaine sont fournis, en majeure partie, par des prairies artificielles ; les habitations des cultivateurs sont généralement groupées en villages populeux, ensemble de conditions favorables à la réussite des associations fromagères.

Quant aux hameaux des communes de montagnes qui sont trop petits ou trop éloignés les uns des autres pour se constituer en fromageries à gruyère, les petites fruitières pour la fabrication du fromage *bleu* y auraient leur place toute marquée. Il ne faut, en effet, que 72 litres de lait pour faire un fromage dit de Gex de 6 à 7 kilog., tandis que dans les fruitières il faut compter, au minimum, 350 litres pour un fromage de gruyère de 25 kilogr.

Dans ces communes élevées, avec l'herbe succulente de la montagne et la fraîcheur de la température, même en été, le succès de la fabrication du fromage *bleu* serait assuré et le rendement de cette fabrication au moins égal à celui des fruitières à gruyère.

La rapide extension que les associations fromagères ont prise dans la Haute-Savoie, pendant ces dix dernières années, est venue confirmer d'une manière éclatante les efforts et les prévisions des hommes dévoués qui se sont faits les apôtres de cette propagation, et les résultats ont été si satisfaisants qu'il est passé aujourd'hui en proverbe dans les pays à fruitières de ce département, *que le fromage paye le fermage.*

A. POURIAU,
Professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon.

UN CASUS BELLI ENTRE GENÈVE & LA SAVOIE EN 1667

(Voir le n° précédent. — Suite et fin)

« Des ce mandement ie suis venu à celuy de la Balme ou toute la noblesse s'est aussy assemblée ayans sceu mon arriuée en ce lieu elle est composée de messieurs du Puys de Nonglard, de monsieur de la Graue de la Balme, de monsieur de Latard du Deuens, de monsieur de Latard de Mesigny, de monsieur de Launoy de la Combe et des deux messieurs de Launoy d'Arcier qui tous ont tesmoigné le mesme empressement que iay rencontré parmy la noblesse des autres mandemens, et qui sy bien ne les esgale peut etre pas en richesses, ne laisse pourtant pas d'estre en très bon estat et ne la cede à point d'autre en desir de se signaler et de bien seruir. il ny manqua que monsieur de Choisy baron de Grillier duquel les incommodités sont si grandes qu'elles l'ont mis en l'impuissance de seruir ny en la cavalerie, ny en l'infanterie dont il a un extrême regret comme aussy monsieur de Vulpillieres son cousin qui a toutes les peines de se soutenir. il eust encor monsieur Dalmaz qui absenta mais comme il fait son seiour à Chambery et que son frère est fort ieune, ie nay pas creu qu'ils soient en estat de seruir iay pourtant prié ses messieurs de me faire sçauoir si le ieune pourra seruir en l'infanterie. ie donneray les mesmes ordres au chastelain qu'ailleurs, et comme aussy monsieur de La Graue est le seul gentilhomme qui demeure au lieu de la Balme c'est aussy à luy seul qu'on peut addresser les ordres et toute ceste noblesse pria monsieur du Puys qui est un caualier d'expérience de les conduire et tout s'est passé de si bonne grace et auec tant de satisfaction qu'on ny peut rien souhaitter de plus.

« C'est un mandement si aduantageusement situé

qu'il peut secourir Curseille, Marliouz et Salleneuue, ie les ay aduerti de courir à l'ennemi la part ou il seroit et s'ils estoient appelés de diuers endroits de courir au plus près et ou ils iugeroient le secours plus utile, et nous en donner aduis afin que nous courions à eux ponr faire un gros capable de tenir teste à l'ennemi.

« Après auoir recogneue la situation de tous ses mandemens, i'ay treuué qu'ils sont en pays ouuert, et ou il ny a pas de passages nécessaires, ny des défilés comme du costé de Mornex, mais aussy il y a quantité de bois, des masures, et de profondes ravines, et tout cela fauorisé de retraittes, i'ay aduerti que ceux qui sont destinés pour la conduitte des paroisses voysines sy postent, en attendant l'arriuée des trouppes de secours et conclut avec messieurs de la noblesse que si les ennemys estoient auancés dans le pays deuant qu'on peut faire un corps capable de les soustenir, de tascher selon la situation des lieux, et leur forces de les combatre en escarmouchant et en retraitte pour les attirer dans ces embuscades, cependant que nous auancerons, et dessus nos pas ceux qui sont en derrière.

« Je suis asseuré qu'il ne manque pas d'Epies à ceux de Geneue, et qu'ils scauent tous les ordres que nous donnons, mais ils les obligeront au moins de venir bride en main, et nous secourir les uns les autres, outre que leur preuoyance et leur conduitte ne scaura les empescher qu'ils entrent sieu dans le pays et qu'ils ne donnent dans quelque embuscade, puisque le dict pays est préparé a cela presque partout.

.« Voyla monsieur tout ce que i'ay creu utile au seruice de S. A. R. en ceste coniouncture et ie crois les affaires disposées d'une telle manière et i'ay recogneu une si vigoureuse resolution parmy la noblesse, et parmy les peuples que ie me persuade que les ennemys ne scauroient entrer auant dans le Genevois qu'ils ne soient combattus au moins dans leur retraitte, ce qui est contre l'opinion que nous auions conceue, qu'il estoit presque impossible d'empescher l'exécution de leur dessein de leur première sortie.

« Pour les autres mandemens que i'ay à visiter, comme ils sont tous situés au dela de ceste ville, et qu'il faut passer icy pour aller du costé de Geneve, ie ny ay qu'à visiter messieurs de la noblesse, leur faire part des ordres de S. A. R. conférer auec eux pour leur execution, et uoir l'Estat du peuple, scauoir le denombrement des hommes armés qui excedera celuy de deux mille hommes comme ie coniecture de l'estat des mandemens que i'ay visités, pour ce qui est de la caualerie, i'espere de pouuoir assembler environ cinquante de mes amys asses bien montés pour seruir S. A. R. en ces occasions sans y comprendre aucun des messieurs de la noblesse qui feront aussy un beau corps. ainsy que V. E. voit par le dénombrement que i'en fay, et que ie continueray de faire mendement par mendement ils sont tous bien desireux que par vostre entremise, ou la mienne S. A. R. scache leur zèle, et la passion qu'ils ont de se signaler pour son seruice, ie leur ay promis que V. E. ou moy leur rendrions ce iuste tesmognage, c'est pourquoi ie ioins
uerité dois ceste recognoissance.

« Comme ie finissois cette relation monsieur de La Palud, a pris la peine de me uenir visiter a scauoir s'il oseroit faire faire l'exercice à ceux de Curseille, et des paroisses voysines encor que je croye qu'ouy pour ne fallir plus tot pas en trop faisant que moins ie luy ay dis que i'en attendrois vostre sentiment, comme aussy si V. E. iuge à propos d'escrire à quelqu'un de ses messieurs qui sont chargés de la direction des mandemens.

« Excusez, monsieur, ceste longue relation et me croyés

« Votre très humble et très obéissant
serviteur SALES. »

On sait que ce différend fut terminé à la médiation de la France et à la sollicitation du canton de Berne. Les syndics Dupan et Pictet durent porter les excuses de Genève à Charles-Emmanuel, qui commit M. Mallet pour traiter aux conférences de Lucerne, de concert avec le baron de Greysy, ambassadeur extraordinaire de S. A. R. auprès des cantons suisses.

Ici nous ne suivrons pas M. de Saint-Genis qui, comme d'habitude, ne cite que les documents favorables au parti qu'il défend, et les écourte, au besoin. Nous reviendrons plus tard sur la valeur du traité de Saint-Julien.

Enfin les syndics de Genève allèrent signer à Turin en 1671 un nouvel accord de limites, par lequel le duc de Savoie gardait définitivement le village où les deux curés de Meynier et de Choulex avaient porté les secours religieux à un malade.

L'arrivée des troupes piémontaises avait commencé le 18 février 1667, et avait continué les mois suivants. Au mois de mai Annecy ne savait plus où loger les officiers avec leurs dames et leurs domestiques. Une fois installés dans une maison, ils ne voulaient plus en sortir; il fallait leur faire signifier les ordres par voie de justice, lorsqu'il s'agissait de déplacement.

Le corps de cavalerie du seigneur Cagnol arriva encore le 14 juin. Mais la suspension des hostilités fit repartir déjà en novembre le corps de cavalerie du marquis de Livourne, qui était à Evian.

L'inaction des soldats amena des désordres et des collisions avec les habitants. Le premier syndic fut insulté dans le faubourg de Bœuf, le second dans la maison de ville, et tous les deux dans l'exercice de leurs fonctions. Le chanoine Lacombe, qui était alors l'âme de toutes les œuvres de charité, ne put échapper à leurs insolences. Les bourgeois, poursuivis dans l'intérieur de leurs maisons, ne pouvaient sauver leur vie qu'en escaladant les toits. Le 22 mai 1668, les esprits s'échauffèrent; il y eut effusion de sang; on sonna le tocsin. Après des plaintes réciproques, le sénateur d'Oncieu vint de Chambéry ouvrir une enquête.

Depuis la suppression du Conseil présidial en 1659, c'était la première fois qu'on voyait occuper le siége du président au palais de l'Ile.

Le rappel de la compagnie générale du marquis de Ville, qui était à Rumilly, en juillet 1668, donna lieu à un conflit de juridiction entre le comte Olgiaz, chargé des logements et délogements, et le général des étappes, chargé des fournitures. L'auditeur des

guerres, le seigneur Guastardoz, vint y mettre un terme avec des lettres de S. A. R. En attendant, la ville d'Annecy avait refusé d'obtempérer à des ordres douteux même pour le commandant général de la Perrouse.

Un bateleur avait obtenu des syndics l'autorisation d'élever un petit théâtre pour débiter ses médicaments. Le comte Olgiaz menaça de le faire démolir; mais il dut envoyer ses excuses aux syndics, qui résistèrent en vertu de leurs droits.

Enfin le corps du colonel Mayan partit, ainsi que le comte Olgiaz, et le pays fut débarrassé dans le courant du mois d'août 1668: C'était temps et à propos, car le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse, qui attirait un si grand concours de population à Annecy, allait s'ouvrir le 7 septembre.

La liquidation des fournitures faites aux troupes piémontaises s'éleva à la somme totale de 75,867 florins, comptés à la souveraine Chambre des comptes de Savoie, en divers mandats, le dernier en date du 4 septembre 1670.

La ville d'Annecy s'y défraya des 1,038 florins dépensés dans les divers voyages et commissions des syndics et autres fonctionnaires. Le reste fut réparti, selon les rôles, entre les bourgeois et communes intéressés.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 19 juillet 1873

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M le Président lit une lettre adressée par le Bureau de l'Association française pour l'avancement des sciences, invitant la Société Florimontane à se faire représenter au congrès de Lyon. Deux membres sont désignés.

M. Ernest Chantre, membre correspondant, à Lyon, envoie une lettre de renseignements et des documents relatifs à l'Association pour l'avancement des sciences. La deuxième session aura lieu à Lyon du 21 au 28 août. M. Chantre informe la Société que des excursions scientifiques intéressantes seront organisées. L'anthropologie et l'archéologie préhistoriques y auront une large part; les géologues seront nombreux, la Société de géologie devant se réunir à Roanne quatre jours après cette session.

M. Jules Philippe lit quelques fragments de son *Histoire populaire de la Savoie.*

M. Serand annonce la découverte, faite à Poisy, de tombes en dalles de molasse, appartenant probablement à l'époque burgonde. Aucun objet de parure n'a été retiré de ces sépultures.

M. Revon présente une portion du petit trésor monétaire découvert au mois de juin à Minzier. Grâce à l'obligeance de l'instituteur, M. Molland, le Musée d'Annecy a pu acquérir une partie des pièces avant leur dispersion. Il y en avait environ 180, toutes en billon d'une bonne conservation. Elles appartiennent aux règnes suivants: Pupienus, Gordianus III, Philippus I, Otacilia, Trajanus Decius, Etruscilla, Trebonianus Gallus, Volusianus, Æmilianus, Valerianus, Gallienus et Salonina; la série s'étend donc du milieu du deuxième siècle au milieu du troisième.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges suivants:

Notices sur la fabrique d'armes de Remington, don de M. Tripp, à Panuco. — *Notice sur les chemins de fer à voie étroite,* don de l'Institut genevois. — *Assemblees générales* de la Société philanthropique savoisienne de Paris, don de M. Caffe. — *Association des médecins de Tarn-et-Garonne.* — *Documents* publiés par l'Association française pour l'avancement des sciences, don de M. Ernest Chantre. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris, don de M. Ch. Burdet. — *Romania.* — *Journal des connaissances médicales.* — *Annuaire* de la Société philotechnique. — *Revue bibliographique universelle* — *Annales* de la Société d'agriculture de Lyon. — *Revue du Lyonnais.* — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Mémoires* de la Société archéologique du midi de la France. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Loire. — *Sabaudia.* — *Association scientifique de France* — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute Savoie. — *L'Educateur.* — *L'Union savoisienne;* — *Les Alpes;* — *Industriel savoisien.* — *Journal du commerce;* — *L'Allobroge;* — *L'Echo du Salève;* — *L'Annonce du Chablais;* — *L'Italia agricola;* — *Courrier de Turin.*

Le secrétaire-adjoint, Louis Revon.

—

Le colonel Roberts, qui a récemment parcouru l'Arizona, écrit à la *Pacific Scientific Press* qu'il a découvert les ruines d'une ville.

Ces ruines couvrent environ 800 hectares. « Le Pompéi de l'Amérique » se trouve dans l'Arizona, à 150 kilomètres de la frontière entre cet État et l'État mormon, et à peu près à une distance égale de la limite du Colorado.

C'est une ville aztèque abandonnée depuis des siècles; elle est toute construite en pierre, on n'y trouverait pas un morceau de bois; les murs de ses maisons sont encore debout; ils ont de huit à dix pieds de hauteur apparente, environ dix pieds enfouis dans le sable. On distingue parfaitement, sur les murs, des hiéroglyphes creusés profondément dans la pierre. Çà et là s'élèvent d'importants monuments bâtis en blocs de grès carrés.

Le colonel n'a découvert ni ossements, ni instruments et outils, ni reliques d'aucune espèce, à l'exception de quelques poteries de couleur noire avec des fleurs et des ornements d'une couleur bleue fournie par quelque substance minérale et positivement indestructible. On rencontre des fragments d'un ton aussi frais, aussi beau, aussi brillant que s'il venait de recevoir le coloris. Ces poteries sont à l'épreuve du feu le plus violent.

—

Les sociétés agricoles de la Russie ont formé le projet de dessécher, puis de transformer en prairies les immenses marais des gouvernements de Minsk et de Novogorod. Ce dernier gouvernement ne possède pas moins de 1,650,000 hectares de marécages dont on ne retire rien.

En supprimant ces marais, on ne gagnerait pas seulement de superbes terrains, on assainirait surtout le pays, qui souffre beaucoup de son climat humide.

—

D'après le savant linguiste russe A. Harkawy, la ville la plus ancienne de celles qui existent aujourd'hui dans le monde est la forteresse de Samarra, dans l'Asie Mineure. Samarra ou Samira se trouve près de Bagdad, sur la rive droite du Tigre. M. A. Harkawy cherche à démontrer que Samarra existait avant que les Sémites arrivassent en Chaldée et en Mésopotamie. Elle se serait alors appelée Choumir et aurait été la capitale du royaume jouissant d'une certaine culture.

—

Il s'est formé à Lyon une société de géologie et de géographie qui a pour but: 1° de faire des excursions géologiques régulières; 2° d'étudier les environs de Lyon et de faire des cartes communales; 3° d'étudier l'orographie et la géographie physique; 4° de former une collection commune et collective des matériaux du sol, surtout de ceux du bassin du Rhône; 5° de faire des comptes-rendus d'excursions, des analyses d'ouvrages et de mémoires scientifiques; 6° d'établir une bibliothèque; 7° de créer des conférences scientifiques; 8° de recueillir les observations nouvelles faites par les membres et de les faire connaître.

Cette société est ouverte à tout le monde, moyennant une cotisation annuelle de 6 fr.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 août 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Transformations sociales sous la domination romaine, par M. C.-A. Ducis. — *Histoire populaire de la Savoie* (suite), par M. Jules Philippe. — Un pèlerinage de Turin à Annecy en 1668, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber.

TRANSFORMATIONS SOCIALES SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Les fonctionnaires, les garnisons, les colonies et les commerçants introduisirent dans nos contrées la langue romaine avec une correction relative à leur origine et à leur instruction personnelle. Fusionnée avec les dialectes locaux, toujours en possession, elle devint la *lingua romana rustica,* le latin des campagnes appelé le *roman*.

La prédication de l'Evangile contribua beaucoup à faire pénétrer le latin dans les relations intimes et fondamentales de la famille et de la société.

Les patois de certaines vallées ont conservé beaucoup de mots latins. Souvent on latinisait des mots gaulois sans s'inquiéter de leur signification, qui n'était pas comprise des nouveaux venus (1).

Les noms de localités finissant en *ieux* comme Annasseu, Champagneu, Greisieu, Marignieux, Poisieu, Virieux, etc., paraissent avoir été des nominatifs en *ius*, comme les mêmes noms Annessy, Champagny, Greisy, Marigny, Poisy, Viry, etc., des génitifs en *ii*, puis en *y* par suite de l'allongement du second *i*.

Les mêmes noms sont allongés en *acum* dans la plupart des chartes du moyen âge, *Annessiacum, Viriacum,* cette finale signifiant campagne, habitation, ainsi qu'on le voit positivement au mot *Avitacum,* la villa du sénateur Avitus près Vienne (2).

Un grand nombre s'écrivaient encore au siècle dernier par *ier,* Annessier, Gevrier, Greisier, Reignier, Nanzier, bien que la prononciation en fût Annessy, Gevry, Greisy, Reigny, Nangy, etc. Cette forme ne paraît pas remonter au-delà de l'époque burgonde comme celles en *ens* et en *in*.

(1) Les humanistes de la Renaissance s'appliquèrent, au contraire, à traduire en latin la signification de certains noms qui, par ce fait, devenaient méconnaissables au public

C'est ainsi que le nom du village de Bous fut traduit par *Boutæ, Boutas* dans l'Itinéraire romain. Le moyen âge lui maintint l'appellation vulgaire de *Bous* indéclinable dans les actes latins. Ce n'est qu'au xve siècle que ce nom primitif est interprété par *Bos, Bovis*, et au xvie par *Bovis civitas*.

Voir *Congrès scientifique de Chambéry,* 1863, p. 518, 654.

(2) *Sidonii Apoll. epist.*, II, 2.

Certains noms sont dus à la faveur impériale, comme *Augusta,* Aoste, *Forum Claudii;* à une industrie, *Fabricæ,* les Faverges; à une position, Saxonet, Saxel, de *saxum;* au voisinage d'une route, *via,* Vion, Viuz; à l'étroitesse d'un passage, *Clusæ;* à une colonie, Cologny, Collonges, etc.

Plusieurs localités reçurent une nouvelle appellation du culte religieux introduit par la conquête, comme Mercury, Artemart, Montjoux, Aultars, *altaria, Finis hercolana*. Car les dieux de l'Olympe étaient venus, avec les aigles romaines, partager le culte des divinités locales.

Les sociétés anciennes, plus rapprochées des traditions originelles, étaient foncièrement religieuses, et, à mesure qu'on remonte l'échelle de leurs phases théogoniques, on y reconnaît plus distincte la croyance à l'unité de Dieu, ou d'une puissance supérieure à toutes les divinités subalternes, qui, au sens rigoureux des textes des anciens poètes, n'obtenaient qu'un culte secondaire, bien subordonné à celui du Destin.

Les génies n'étaient qu'un souvenir des anges de la Bible. L'honneur rendu aux saints dans l'Eglise catholique s'adresse à la perfection, dont le principe est en Dieu, et la participation dans les héros du christianisme. Des honneurs plus ou moins distingués ont toujours été rendus aux illustrations de chaque nation, aux ancêtres de chaque famille.

On a vu dans un article précédent un résumé des cultes usités dans nos contrées avant et pendant la domination romaine.

La Société de l'ancien monde allait être transformée. C'était l'opinion publique, dont non seulement les auteurs juifs, mais les traditions chinoises, persanes, chaldaïques, italiques et gauloises sont témoins (1).

Auguste avait ordonné un dénombrement de l'Empire, lors de son sixième Consulat avec M. Agrippa. Puis, sous le Consulat de C. Marius Censorinus et de C. Asinius Gallus, il édicta un nouveau recensement des familles, des biens, des superficies territoriales et de leur valeur pour asseoir la base de l'impôt. Les gouverneurs des provinces eurent trois ans pour l'exécuter (2).

(1) Josephe, *Antiq Jud*, VI, 31. — Zend-Avesta, Kings, Paraph. Chald. Elias Sched. *De diis germ*, XIII. — Virg *Egl*, IV. — Suétone, *In Vesp*, IV. — Tacite, *Hist*, V, 13. Ajoutons les prophéties de la Bible.

(2) Luc, II, Suet *In Aug*, 27.

Ce fut à cette occasion que Joseph et Marie vinrent de Nazareth à Bethléem en Judée se faire inscrire comme membres de la famille royale de David, originaire de cette bourgade, et que N. S. Jésus-Christ y naquit à l'époque et dans les circonstances politiques qu'avaient marquées les prophètes.

Pendant que Tibère vilipendait la majesté impériale et la dignité humaine dans l'île de Caprée, le Verbe de Dieu, *Verbum abbreviatum*, c'est-à-dire caché sous la forme humaine, rétablissait la notion de la Vérité éternelle, de Dieu, de ses personnes, de ses attributs, de ses rapports avec les créatures, des sources de l'autorité religieuse, paternelle et civile, reconstituait l'Eglise dans les personnes de douze apôtres, de soixante et douze disciples et de leurs successeurs légitimement établis ; justifiait de sa puissance divine sur la nature et la mort par sa résurrection après le sacrifice du Golgotha, et montait triomphalement du mont des Oliviers au Ciel en présence d'un immense concours (1).

Après la descente du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, selon la promesse du divin Maître, le chef du collége apostolique ouvrit la prédication chrétienne avec un succès prodigieux, puis affirma, sans contradiction, au premier concile, tenu à Jérusalem, l'infaillibilité doctrinale, dont il était dépositaire (2). Les apôtres partirent ensuite pour les contrées qui avaient été assignées à chacun d'eux (3).

Saint Pierre, après avoir transféré son siége d'Antioche à Rome, l'an 42, parcourut une grande partie de l'Empire romain pour établir partout des ouvriers évangéliques, qui l'accompagnaient en grand nombre.

Une tradition constante, appuyée sur plusieurs monuments, rappelle que saint Pierre passa les Alpes pœnines, l'an 57, et qu'il fonda une chrétienté à Genève (4). Un autre groupe de ses disciples évangélisa les flancs de l'Alpe graie. C'est en souvenir de ces mêmes origines que les deux cathédrales de Genève et de Tarentaise et plusieurs autres églises ont gardé le titre de Saint-Pierre.

Pour revenir à Rome le chef de l'Eglise aurait passé par Vienne. Avant d'entendre la bonne nouvelle, l'ancienne capitale des Allobroges avait reçu deux exilés contemporains du Messie : d'abord Archélaüs, fils de cet Hérode, qui avait fait massacrer les saints Innocents, relégué par Auguste, l'an 4 de notre ère, pour avoir fait mourir 3,000 juifs (5) ; puis Ponce-Pilate, qui avait sanctionné la peine de mort demandée par les Juifs contre N. S. Jésus-Christ. Il était chassé par Caligula, l'an 38, pour avoir exercé des cruautés contre les Samaritains (6).

La rumeur publique qui a dû suivre ces deux exilés, surtout le dernier, dut attirer l'attention sur la prédication de saint Pierre, continuée par saint Paul, lors de son voyage d'Espagne et de Bretagne, l'an 64. Ces prémices du christianisme valurent à Vienne d'être une des plus anciennes métropoles ecclésiastiques de la Gaule (1).

C.-A. Ducis.

(1) Voir *Concordance des quatre évangélistes et des épîtres.*
Phlégon, dans *Orig. contra Cels*, II.
Porphyre, dans *Aug. de Civ. Dei*, XIX, 23, et dans *Euseb. præp. ev.*, V. — Thallus, *Hist. Syr.* — Joseph, *Antiq. Jud.*, XVIII, 4.
Tertullien, *Apolog.*, XXI, et Ruffin, *Hist. ecc*, IX, 6, citant les annales de l'Empire.

(2) *Act. apost.*, II, XV. — Math., XVI, 18 — Luc, XXII, 31. — Jean, XXI, 17.

(3) Bullet, *Histoire de l'établissement du christianisme d'après les seuls auteurs juifs et païens.* — De Colonia, *La religion chrétienne par le témoignage des auteurs païens.*

(4) A. Blanchet, *Introduction du christianisme dans les Gaules.*
Blavignac, *Etudes sur Genève*, p. 175

(5) Dion Cassius, *Hist*, LV. — Josephe, *Hist*, IX.

(6) Eusebe, *Hist.*, II, 7 — Paul Orose, VII, 5. — Josephe, XVIII.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

(Suite)

—

CHAPITRE II

LES ALLOBROGES (2)

A l'époque où, pour la première fois et d'une manière un peu précise, l'histoire fait mention des vallées désignées collectivement de nos jours sous le nom de Savoie, quatre peuples principaux les habitaient : les Allobroges, les Ceutrons, les Médules et les Graiocèles.

Les deux derniers occupaient la Maurienne.

Les Ceutrons étaient établis dans la Tarentaise et le Haut-Faucigny.

Les Allobroges avaient pour leur part le reste de la Savoie et s'étendaient encore bien au-delà, le long du Rhône : ils possédaient toutes les vallées situées entre le lac Léman, le Jura du Bugey, le Rhône et l'Isère.

Ces petits peuples, réunis en fédération et obéissant à un seul et même chef militaire, avaient entre eux des limites probablement précises, mais difficiles à bien tracer aujourd'hui ; chacun vivait de sa vie propre. Toutefois, comme les Allobroges étaient les plus nombreux et occupaient la plus grande étendue de terrain, leur nom a servi à désigner la confédération entière qu'on a appelée l'Allobrogie et dont Vienne en Dauphiné fut la capitale et Genève l'une des principales cités.

Les peuples de l'Allobrogie appartenaient à la grande nation des Gaulois, Celtes d'origine. Ils sortaient, comme leurs congénères, du centre de l'Asie et avaient pris part à la première invasion connue des terres de l'occident par les peuples de l'orient : leur lot fut composé des vallées qui s'étendent au pied des Alpes, et le hasard les rendit maîtres d'une position forte mais qui devait être la cause de malheurs fréquents pour eux et pour leurs successeurs. Il y a lieu de penser que la peuplade des Allobroges s'établit la première dans les basses vallées et que les autres n'arrivèrent qu'un peu plus tard (3).

Bien que ces données historiques semblent trop vagues, il n'est point ici le cas de pousser plus loin les investigations, afin de ne pas s'égarer dans le champ des conjectures et de ne pas tomber, à l'exemple de plus d'un chroniqueur des siècles passés, dans des erreurs absurdes.

C'est ainsi que pour donner une origine aux Allobroges, en même temps qu'à des peuples voisins, et trouver l'étymologie de leur nom, un auteur ancien a supposé l'existence d'un roi Lemanus qui bâtit Genève

(1) *Epist. ad Rom.*, XV, 28. — Dom Chamard, *Origines des Eglises de France*, dans la *Revue des questions historiques*, VIIIe année, p. 138, 181, 198, et Seq. Collombet, *Hist. de l'Eglise de Vienne*, I.

(2) Reproduction interdite.

(3) Ducis, *Discours de réception à l'Académie de Savoie.*

1130 ans avant Jésus-Christ, et dont le successeur laissa ses états à trois de ses fils, Sequanus, Helvetius et *Allobrox*. D'autres, aussi hardis, ont fait dériver le nom d'Allobrogie d'un roi *Allobrox*, natif de Palestine, qui se serait rendu maître du pays en l'an du monde 3274! Un troisième enfin est allé jusqu'à prétendre que la Savoie avait été peuplée par un fils de Noë, 152 ans après le déluge! — De nos jours, des recherches plus sérieuses ont été faites sur cette question d'origine et d'étymologie ; mais, comme rien de bien certain n'a été avancé, il serait inutile de rendre compte des longues et savantes dissertations auxquelles se sont livrés les érudits à ce sujet.

Lorsque les Allobroges pénétrèrent dans nos contrées, ils y trouvèrent une population que l'on croit avoir appartenu à la nation des Ibères (de l'Espagne), qui occupait le midi de l'Europe, et à laquelle on doit probablement attribuer les derniers vestiges de cette industrie primitive citée plus haut. Certains noms modernes de localités savoisiennes semblent même avoir conservé une marque de leur origine ibérique (1). Ces peuplades, aux mœurs évidemment grossières, privées de moyens puissants de défense, durent être facilement absorbées par les nouveaux venus.

Les peuples de l'Allobrogie parlaient la même langue que leurs frères du reste de la Gaule, la langue celtique dont le bas-breton de nos jours est un dérivé et qui a laissé de ses traces en Savoie dans plusieurs noms de lieux ainsi que dans le patois des paysans.

Les Allobroges étaient grands et robustement constitués ; ils avaient les cheveux blonds et les yeux bleus. On a cherché à établir une assimilation complète entre le caractère des anciens Gaulois et celui des Français modernes ; en acceptant ce mode d'appréciation, il y aurait lieu de supposer que, sous certains rapports, les Allobroges différaient des autres peuples de la Gaule. Mais il est prudent de ne pas accepter entièrement les conséquences de l'assimilation tentée, parce qu'il est nécessaire de tenir compte des modifications morales qu'ont dû subir toutes les peuplades celtes par suite des invasions dont elles furent elles-mêmes les victimes après leur établissement en Gaule.

Les Allobroges n'étaient pas primitivement un peuple agricole ou pasteur ; cependant, une fois établis d'une manière sédentaire, ils s'adonnèrent à la culture de la terre. Ils connaissaient la charrue et cultivaient le froment, le seigle et la vigne : après leur conquête par les Romains, dont il sera question dans le chapitre suivant, on sait que Jules César les força de fournir aux Helvétiens vaincus le blé dont ces derniers eurent besoin pour se nourrir et ensemencer leurs terres. Ils élevaient, entre autres animaux, le cheval, le mouton et le bœuf. Leurs habitations étaient construites en bois et couvertes en chaume ; ils les groupaient dans les endroits les plus faciles à défendre, au bord des rivières et des lacs, sur des points élevés ; il est probable aussi qu'ils succédèrent aux anciens habitants dans les villages lacustres.

Leur vêtement se composait d'un haut-de-chausses appelé en latin *bracca*, dont l'usage s'est perpétué dans quelques-unes des hautes vallées des Alpes ; ce vêtement était répandu dans toute la portion Est de la Gaule qui s'appela pour ce motif *Gallia braccata*. Ils portaient aussi un manteau en étoffe ou de peau de bête fauve ; ils ornaient leur cou et leurs bras de colliers et de bracelets en bronze ou en métaux précieux, suivant leur position plus ou moins élevée dans la hiérarchie militaire. Leurs armes furent d'abord un grand javelot, la hache et l'arc : puis ils se servirent du glaive en bronze ou en fer.

Les Allobroges, fanatiques d'indépendance et poussant le courage jusqu'aux limites extrêmes, jouirent de tout temps d'une grande réputation de bravoure dont le brevet leur a été décerné par les auteurs anciens. Suivant Etienne de Byzance, Appollodore les avait appelés les plus braves des Gaulois ; Strabon dit qu'ils étaient les plus habiles dans l'art militaire, et Tite-Live assure qu'ils ne le cédaient à aucune peuplade gauloise sous le rapport des richesses et de la réputation de valeur : *jam indè nulla gallica gente opibus aut fama inferior*.

Ils se distinguèrent, du reste, dans plusieurs expéditions lointaines auxquelles ils prirent part comme auxiliaires ou comme alliés, à l'époque de la toute-puissance des Gaulois, avant que ceux-ci fussent soumis par les Romains. On les cite comme ayant composé en majeure partie une armée gauloise qui porta la terreur jusques sous les murs de Rome, bien longtemps avant l'entrée des cohortes latines en Gaule. Cicéron confirme cette participation des Allobroges aux lointaines expéditions des Gaulois lorsqu'il s'écrie, en défendant le préteur Fonteius accusé, comme on le verra, d'avoir spolié ce peuple : « Ce sont ces « mêmes peuples qui jadis ont pénétré si loin de leurs « foyers, jusqu'à Delphes pour outrager et dépouiller « Apollon Pythien, l'oracle de l'univers, qui sont « venus assiéger le Capitole et Jupiter, etc. »

Les peuples allobrogiques, avons-nous dit, formaient une nation organisée selon le système fédératif, système adopté par tous les peuples de même race. Le chef de la confédération portait le titre de roi ; il était élu par les guerriers ; son autorité était tempérée par celle d'une haute assemblée composée des anciens et des sages du pays ; ce sénat, à son tour, répondait de ses actes devant les assemblées du peuple. C'était donc un système de gouvernement qui se rapprochait plus de la république que de la monarchie. Suivant les principes politiques gaulois, la nation était au-dessus du chef, et le roi injuste ou manquant à ses devoirs pouvait être dégradé.

La nation était divisée en cantons et en tribus. « La tribu, dit M. Henri Martin, était une grande famille et se gouvernait par la loi de la famille ; la terre était aux familles plutôt qu'aux individus, bien que chacun eût son lot ; l'égalité était entre les enfants mâles, si ce n'est que le dernier né avait la maison paternelle, comme étant le plus faible. Les filles avaient part à l'héritage des biens mobiliers, mais point de la terre, parce que la loi de ces temps guerriers était que celui-là seul eût la terre qui avait l'épée. La loi de la tribu, comme on le voit dans la vieille loi des Celtes d'Irlande, était bonne et protectrice pour les faibles, pour les vieillards, pour les femmes et pour les petits enfants. »

La religion des Allobroges était aussi celle des autres peuples de la Gaule et que l'on a appelée le *druidisme*, du nom de leurs prêtres, les druides. Ils

(1) Dueis, *Congrès scientifique de France à Chambéry*, p. 496.

croyaient à l'immortalité de l'âme et, en conséquence, à une vie meilleure dans l'autre monde ; cette croyance était si forte chez eux, qu'elle les faisait tomber dans des pratiques religieuses exagérées ; par exemple, ils chargeaient les mourants de leurs commissions pour les trépassés.

Ils croyaient à un être suprême qu'ils nommaient *Iseos* ou *Hiseos* dont les Romains ont fait *Hesus ;* mais ils n'avaient ni temples, ni statues, ni images représentant la divinité. Ils célébraient leur culte au centre des forêts, à l'ombre des chênes séculaires ; ils considéraient sans doute la nature dans toute sa splendeur et sa virginité comme devant être le seul témoin des hommages rendus au Créateur.

Ce culte subit des transformations qu'il n'est pas inutile d'indiquer. En premier lieu, les peuples celtiques adorèrent les astres, et cela se comprend ; nomades, arrivant de contrées éloignées, ils mirent toute leur confiance dans ces compagnons inséparables, incessamment présents à leurs yeux. N'ayant, comme les marins, que les astres pour se guider, ils divinisèrent ces globes lumineux dont l'existence leur paraissait tenir du prodige et qu'ils croyaient peut-être avoir été placés dans l'espace à la seule fin d'éclairer leur route. Cette croyance, du reste, a été commune à presque tous les peuples barbares et nomades ; n'a-t-on pas trouvé en Amérique des peuplades sauvages qui adoraient le soleil et la lune? Bien plus, les peuples païens, relativement civilisés, n'ont-ils pas eu pendant longtemps pour les astres une grande vénération religieuse, et l'astrologie n'est-elle point un reste de cette superstition?

Mais lorsque les Celtes eurent cessé de mener la vie nomade, le culte des astres ne leur parut plus aussi rationnel. Ils abaissèrent leurs regards, s'adressèrent à la terre et firent des arbres leurs idoles préférées. Cette transformation marque une première tentative de vie sédentaire, ainsi que le fait très bien observer un écrivain qui a traité cette question au point de vue légendaire : « Les arbres ne manquaient pas ; chacun eut le sien. Ne pouvant l'emporter avec soi, on s'habituait à vivre près de lui. — L'homme pouvait y adosser sa cabane ; le troupeau y dormir à l'ombre (1). »

L'arbre devint alors la marque de la propriété, un signe de ralliement pour la famille, un indice d'autorité qui n'a, après tout, rien perdu de sa valeur dans les temps modernes. L'arbre sert encore de nos jours à délimiter la propriété ; on plante l'arbre natif à la naissance d'un enfant et le *mai* désigne la demeure du chef de la commune. Si l'on cherchait bien, soit dit en passant, on retrouverait l'origine d'une grande partie de nos usages domestiques dans les coutumes de nos ancêtres les plus reculés.

Après un certain temps, les Celtes abandonnèrent le culte des arbres ; ce fut alors que les druides apparurent dans les sombres forêts ; le chêne sacré resta seul comme souvenir de l'ancienne religion.

Cette première époque de l'existence des druides fut la plus pure ; la serpe d'or, qui devait se teindre plus tard du sang de victimes humaines, ne servait qu'à détacher du chêne sacré le *gui* aussi vénéré.

Mais l'esprit superstitieux de ces populations barbares força bientôt leurs prêtres à marcher de concession en concession. Le peuple voulut des oracles, et les druides se divisèrent en trois classes : les *druides* proprement dits, philosophes et savants, voués spécialement à l'étude de la religion et des sciences, si on peut ainsi nommer l'ensemble des connaissances cosmogoniques de cette époque ; ils devaient aussi instruire les jeunes gens dans la religion et rendre la justice ; les *devins*, chargés de faire parler le chêne sacré ; les *bardes*, qui étaient les poëtes inséparables de l'autel, les chantres des épopées nationales, animant les guerriers par leurs vers patriotiques.

Puis on transforma les chevaux en oracles, et de fiers coursiers, à la robe entièrement blanche, furent nourris dans des enceintes consacrées pour être consultés, « dans leurs hennissements, dans un moment de surprise ou d'effroi. » Ensuite parurent les *druidesses* qui s'élevèrent à un haut degré d'influence. Elles ne s'occupaient point de cérémonies religieuses ; mais, réunies en communautés, elles vivaient retirées dans des endroits sacrés et se livraient à des pratiques mystérieuses qui les faisaient passer pour des êtres surnaturels. Il est probable qu'il faut remonter jusqu'à elles pour trouver l'origine de la croyance aux fées, si répandue dans toute la Gaule pendant de longs siècles, et de la tradition qui a donné à des pierres, à des grottes, en Savoie, le nom des ces êtres imaginaires.

Enfin, comme l'esprit de l'homme, lorsqu'il n'est pas retenu par de vrais principes de morale, ne s'arrête pas dans la voie des exagérations, les Celtes ne se contentèrent plus d'un culte simple et débonnaire quoique entaché de superstition ; il leur fallut voir couler le sang sur l'autel et consulter des entrailles chaudes ! La serpe du druide se plongea d'abord dans la gorge des animaux nuisibles, tels que le loup, l'ours et le lynx ; ensuite elle immola les animaux domestiques jusqu'à ce que, suivant une progression facile à prévoir, elle fouillât le cœur de victimes humaines ! Une nouvelle classe de druides, les *ovates* ou *evhages*, sacrificateurs, fut chargée d'égorger les criminels et les prisonniers de guerre offerts en holocauste ; souvent des victimes volontaires vinrent s'offrir à l'immolation pour le salut de la patrie. Ces sanglantes cérémonies avaient pour théâtre le lieu ordinairement consacré au culte, aux pieds des chênes, au milieu d'un cercle de pierres brutes, image de la vie infinie, et sur une table simplement formée d'un bloc de pierre posé sur deux autres. On voit encore en Savoie plusieurs de ces tables auxquelles les habitants des campagnes ont attaché jadis des croyances superstitieuses.

Tel fut, esquissé à grands traits, l'état social des Allobroges.

Le principal événement politique que l'histoire ait enregistré dans la vie libre de ce peuple, se rapporte au passage d'une armée de conquérants. En l'année 218 avant Jésus-Christ, Annibal quitta l'Espagne et se dirigea vers les Alpes pour envahir l'Italie où il devait tenir les Romains en échec pendant plusieurs années ; c'était ce que les historiens ont appelé *la deuxième guerre punique*. Arrivé au pays des Allobroges proprement dits, le général carthaginois trouva la nation divisée entre deux frères qui se disputaient la royauté ; pris pour arbitre, il rétablit l'aîné, Brancus, sur le trône et reçut

(1) X.-B. Saintine, *la Mythologie du Rhin.*

de lui, en reconnaissance, des provisions et des conseils pour sa marche. Mais lorsqu'il se fut rapproché du pied des Alpes, Annibal se heurta aux autres peuplades allobroges qui, ne voyant peut-être dans son armée qu'une horde d'envahisseurs, lui défendirent le passage; elles lui opposèrent une vive résistance et employèrent, pour le combattre, tous les moyens en leur pouvoir; l'histoire rapporte que placés sur la crête des rochers, les montagnards firent rouler sur l'armée carthaginoise des blocs énormes de pierres, et que sans l'habileté et l'énergie de son chef cette armée n'aurait pu échapper à une destruction complète. Néanmoins les Carthaginois traversèrent les Alpes.

Il faut dire en passant que la voie suivie par Annibal n'est pas précisément connue; les deux auteurs anciens qui en ont parlé, Polybe et Tite-Live, l'ont décrite diversement et sans relater avec une exactitude rigoureuse les noms des localités. C'est pourquoi aujourd'hui encore les érudits discutent à ce sujet. Mais le point essentiel, celui du passage, est acquis à l'histoire.

Il importe de prendre bonne note de cet événement dont se dégage, dès les débuts des annales de la Savoie, la raison de la plupart des crises politiques subies par ce pays durant les siècles suivants. Posté comme une sentinelle avancée sur la barrière de granit qui sépare en deux parties bien distinctes l'Europe méridionale, le peuple savoyard a presque toujours été l'enjeu ou la victime des luttes surgissant entre les puissances de droite et de gauche. Tel est le fait qu'il ne faut jamais perdre de vue en étudiant notre histoire et qui a été trop laissé dans l'ombre par beaucoup d'écrivains qui ont voulu juger la politique savoyarde.

Annibal, le premier, a montré la route des Alpes aux conquérants, et on verra ceux-ci ne pas manquer de suivre son exemple.

CHAPITRE III

CONQUÊTE DE L'ALLOBROGIE PAR LES ROMAINS

Depuis le passage d'Annibal qui jeta un instant le trouble dans l'Allobrogie, les peuples qui habitaient cette contrée vécurent tranquilles pendant une centaine d'années. Après cette période de paix, de grands événements se passèrent en Gaule auxquels ils durent prendre une part active et dont ils subirent les conséquences à l'égal des autres peuples gaulois.

La ville de Marseille, fondée par une colonie grecque 600 ans avant Jésus-Christ, avait acquis un grand développement. Elle ne s'était attachée d'abord qu'à devenir puissante sur mer au moyen de ses colonies du littoral de la Méditerranée; mais un jour l'ambition lui vint d'étendre son empire jusque dans l'intérieur de la Gaule. Trop faible pour refouler avec ses seules forces les Gaulois de la Provence, elle appela les Romains à son aide; ceux-ci conquirent le pays, donnèrent aux Marseillais les parties les plus rapprochées de la mer et gardèrent pour eux une portion de l'intérieur.

La Gaule fut ainsi ouverte aux légions conquérantes de Rome, qui remontèrent le Rhône pour marcher à de nouvelles victoires.

Les premières peuplades menacées furent celles des Allobroges et des Arvernes habitant l'Auvergne; leurs voisines se liguèrent avec elles pour défendre leur indépendance, à l'exception des Eduens, établis dans le pays nommé plus tard Bourgogne, et qui se firent les alliés des Romains par jalousie des Arvernes.

Alors commença une lutte d'une longue durée et dans laquelle les Allobroges se montrèrent les plus acharnés. La première rencontre des confédérés avec les Romains eut lieu en l'année 123 avant Jésus-Christ. Les Allobroges, dans cette bataille, firent des prodiges de valeur, mais ils durent céder à l'armée ennemie placée sous les ordres de Marcus Flavius Flaccus; ce général éprouva des pertes si considérables que le Sénat lui refusa les honneurs du triomphe.

Ce revers ne découragea pas les hardis montagnards; les deux peuples qui, quelques siècles plus tard, devaient s'appeler Savoyards et Auvergnats, donnèrent les premiers à la Gaule l'exemple du plus ardent patriotisme et du plus noble courage. Ayant rassemblé leurs forces, ils se jetèrent sur les Eduens; C. Sextius, venu pour soutenir ces derniers, fut complètement battu.

Ce succès redoubla l'énergie des Allobroges et des Arvernes; ils se crurent assez forts pour braver tout à fait la puissance de Rome qui leur opposa une nouvelle armée placée sous le commandement de Domitius Ahenobarbus. Les alliés se portèrent à la rencontre des Romains vers la Durance et leur livrèrent bataille près de Vindalie, l'an 122 avant J.-C. Le choc fut terrible; de part et d'autre on se battit avec acharnement, mais la discipline et la tactique romaines l'emportèrent sur le courage des Gaulois; un instant ceux-ci purent espérer de remporter la victoire, lorsque Ahenobarbus fit avancer une troupe d'éléphants chargés d'hommes armés; ces animaux monstrueux, inconnus aux peuples de ce côté-ci des Alpes, jetèrent la terreur au milieu de la cavalerie allobroge et occasionnèrent la défaite de l'armée des alliés. Le combat fut si meurtrier que les Gaulois laissèrent vingt mille morts sur le champ de bataille et perdirent en outre trois mille hommes faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouva Bituitus, roi des Arvernes, qui fut conduit à Rome où il périt dans les cachots.

Un tel échec eût abattu le courage d'autres hommes que les Allobroges; mais eux n'en tirèrent qu'une haine plus violente contre les Romains et une ardeur plus grande à défendre leur liberté. Ils levèrent une nouvelle armée dans laquelle tous les hommes valides de la Confédération voulurent entrer afin d'avoir la gloire de combattre pour l'indépendance de la patrie. Rome, étonnée d'une résistance aussi opiniâtre, confia le sort de ses armes à l'un de ses meilleurs généraux, Fabius Maximus.

Celui-ci renforça ses légions de toutes les troupes disponibles que les alliés des Romains, en deçà des Alpes, pouvaient mettre sur pied, et à la tête d'une formidable armée il vint offrir le combat aux Allobroges qui l'attendaient sur les rives de l'Isère. Alors (an 121 avant J.-C.) s'engagea une des batailles les plus sanglantes qu'ait enregistré l'histoire. Les Allobroges, comprenant que leur sort allait être définitivement fixé par l'issue de la lutte, firent des efforts héroïques pour triompher; combattant presque dépouillés de vêtements, suivant l'usage gaulois, ils se précipitèrent, avec ce mépris de la mort que donne le désespoir, sur les rangs compacts des Romains, vrais remparts

d'airain au pied desquels vinrent s'accumuler les cadavres des malheureux montagnards : Tite-Live rapporte que beaucoup d'entre eux préférèrent se donner la mort plutôt que de se rendre à l'ennemi. Mais cette fois encore la discipline, la tactique eurent raison du courage, et les confédérés allobroges succombèrent, laissant, au dire des historiens, près de cent vingt mille morts étendus sur le champ de carnage.

Cette victoire excita à Rome le plus grand enthousiasme; le Sénat décora Fabius Maximus du titre d'*Allobrogique* et lui décerna les honneurs du triomphe.

Les Allobroges proprement dits, après cette fatale campagne, furent englobés dans la Province romaine s'étendant des Cévennes au Rhône et au Léman. Rome les tint sous une dépendance plus ou moins absolue, tout en affectant de ne pas trop contrarier leurs usages ni de détruire leur forme de gouvernement; elle les assujétit surtout aux impôts et notamment au tribut militaire.

Quant aux autres peuplades alliées, il ne paraît pas qu'elles subirent à cette époque le joug de l'étranger; celles qui étaient comme les Ceutrons, par exemple, fortifiées dans les hautes vallées, conservèrent une certaine indépendance : Rome avait sous sa main les parties du pays qu'il lui importait le plus de posséder; ayant porté un coup qu'elle pouvait croire décisif à la Confédération, elle s'inquiéta peu de compléter ses conquêtes de ce côté-là.

Pendant cinquante ans environ, les Allobroges vécurent à peu près tranquilles, quoique spoliés par les fonctionnaires romains qui les accablaient de leurs exactions. En l'année 69 avant J.-C., une partie de la province appelée Gaule Narbonnaise, voulant réclamer contre des impôts vexatoires établis par le préteur Fonteius, ils se joignirent aux mécontents et se firent représenter dans la députation chargée de porter à Rome les plaintes des populations gauloises. Il arriva qu'Induciomare, chef de cette députation, le prit de haut avec la République, comme parlant au nom de peuples fiers qui ne pouvaient supporter sans irritation les injustices dont ils étaient les victimes. Aussi, Cicéron, chargé de la défense de Fonteius, s'écria-t-il pour indisposer les juges contre les députés : « Douterez-vous, juges, que ces peuples n'aient dans leurs « cœurs et n'y nourrissent avec orgueil la haine du « nom romain? Croyez-vous qu'avec leur accoutrement étranger ils aient ici une démarche humble et « soumise, comme tous ceux qui, après avoir essuyé « des outrages, viennent implorer, en qualité de suppliants, la clémence des juges? Rien moins que cela. « Voyez-les se promener dans le Forum la tête haute « et d'un air triomphant; ils font des menaces, ils « voudraient nous épouvanter par les horribles accents de leur langage barbare. J'aurais, certes, peine « à le croire, si je n'eusse tant de fois entendu, comme « vous, les accusateurs eux-mêmes nous avertir de « ne pas nous attirer, par l'acquittement de Fonteius, « une nouvelle guerre de la part des Gaulois. »

Cicéron ne se contenta pas d'insulter les députés allobroges dans leur noble fierté, leurs coutumes et leur langage, il leur imputa à crime la part que leurs ancêtres avaient prise aux expéditions des Gaulois en Italie et en Grèce; il leur reprocha leurs sacrifices humains et les taxa de mauvaise foi. C'est à Cicéron, dont les paroles furent prises à la lettre, qu'il faut faire remonter l'origine de cette réputation de grossièreté que dès lors les Allobroges conservèrent, et dont leurs descendants ont continué à être gratifiés. C'est ainsi que l'histoire a été trop souvent écrite; une phrase oratoire, un mot à effet prononcés par un grand orateur dans l'intérêt de sa cause, ont plus d'une fois terni à jamais la réputation d'un homme ou d'un peuple!

Quoi qu'il en soit, il est à supposer que Fonteius fut acquitté, car ses successeurs se livrèrent aux abus de pouvoir les plus criants, comptant sans doute sur la même impunité. Les Allobroges ne supportèrent pas sans murmurer ces nouvelles vexations; mais affaiblis et divisés par suite de leur soumission à Rome, ils n'osèrent pas se soulever et prirent le parti d'envoyer en Italie une seconde députation pour y exposer leurs griefs. Ce fut à cette époque que leur nom retentit encore une fois, mêlé à un événement célèbre dans les annales du peuple romain : la conjuration de Catilina, qui avait pour but de renverser la République.

Le rôle des ambassadeurs allobroges, dans ces circonstances, fut très important puisqu'ils fournirent la preuve principale du complot tramé par Catilina ou ses partisans; mais ce rôle ne fut point tel que beaucoup d'historiens l'ont représenté un peu légèrement, en en tirant cette conséquence que les Allobroges avaient alors fait l'office de *délateurs*.

Cette assertion est plus qu'inexacte, ainsi que le démontre l'analyse du troisième discours de Cicéron contre Catilina. Il importe donc de s'arrêter sur ces faits pour chercher à rétablir la vérité.

(A suivre.) JULES PHILIPPE.

UN PÈLERINAGE DE TURIN A ANNECY EN 1668

Charles-Emmanuel II, veuf de Françoise-Magdelaine d'Orléans, avait épousé, le 4 mai 1665, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours (1). Le premier fruit de cette union fut le prince de Piémont, né le 14 mai 1666, selon la date de la lettre du duc de Savoie à la ville d'Annecy.

On y célébrait alors les fêtes de la canonisation de saint François de Sales du 9 au 16 mai (2). La princesse, qui avait fait son pèlerinage au tombeau du saint la veille de son mariage, voulut que son premier né portât le nom du nouveau patron de l'ancien apanage de sa famille après les noms d'usage dans la maison de Savoie. Il fut donc appelé Victor-Amédée-François.

« A l'âge de deux ans et demi le prince tomba malade d'une si grosse fièvre qu'on eut sujet de craindre pour sa vie. Tout était en alarme et en tristesse à la cour, et on avait recours aux dévotions publiques pour obtenir de Dieu sa guérison. Madame sa mère le voua à saint François de Sales; et vingt-quatre pèlerins, pénitents de la flagellation, vinrent à Annecy pour y faire une neuvaine au tombeau de ce grand saint (3). »

(1) *Revue savoisienne* 1870, page 24.

(2) *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*, page 92.

(3) Masson, *Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex*, 248.

Voici ce qu'on lit dans la séance consulaire d'Annecy du 13 août 1668 : « Le sieur Garbillon propose que le principal sujet de cette assemblée est que Mgr de Geneve l'avait envoyé prendre avec les SSrs ses collègues pour leur faire scavoir l'arrivee d'une procession venant de Thurin en cette ville, qui est de la confrérie de l'oratoire de St Laurens la quelle est la première de lEstat, la quelle ils font au sujet du vœu qu'ils ont fait pour la santé de Monseigr le prince de Piedmont, et leur aurait fait voir des lettres de M. Coly les quelles portent ce que dessus et encores qu'il seroit à propos de les loger par billiettes de civilité chez des personnes de condition et qui ne logent pas à présent (allusion aux logements militaires rappelés dans un article précédent) tant conseilliers que autres, comme encore si lon ferat mettre les enfants de ville sous les armes et si lon deputerat quelqu'un pour aller à Faverges tant pour scavoir le nombre des confrères qui viennent que leur qualite, et scavoir s'ils marcheront avec les battons a leur rang accoustumé apprès les processions et si lon prierat quelques uns des SSrs Conseilliers pour accompagner les SSrs Scindicqs et finalement si on leur ferat quelque compliment.

« La ville a déliberé que lon recevra la ditte confrérie venant en procession en cette ville avec tout lhonneur et civilité possible et quon logerat les confrères le mieux que faire se pourra selon leur qualité et qua ces fins les SSrs Scindicqs sont priés de parler tant aux SSrs Conseilliers que autres qui ne logent pas occasion du dit logement comme encores que lon fera advertir le Seig. Descostes capitaine de ville pour faire mettre les enfants de ville sous les armes le jour de larrivée de la dite procession et a ces fins lon fournirat la poudre necessaire, de plus que les dits nobles Scindicqs marcheront à leur rang accoustumé de prendre aux processions generales sans que lon soit obligé de leur faire aucun compliment sauf au prieur de la Confrerie, et de plus est prié et deputé le Sr Dumont second Scindicq pour aller a Faverges afin de scavoir le jour de larrivée de la dte procession et de sinformer de la qualité des personnes qui la composent et de faire compliment au Prieur dicelle au nom de la ville. »

Dans la séance du 16 avril le sieur Dumont, rendant compte de sa commission à Faverges, entre autres d'offrir aux pèlerins « logement pour chascun deux ce qu'ils nauroient voulu accepter mais auroient prié le sieur proposant de leur faire trouver des batteaux pour les conduire en cette ville ce quauroit este fait et auroit payé aux batteliers douze florins, et dans son voyage auroit vacqué deux jours a cheval et le serviteur de ville un jour a pied et lautre a cheval, de tout quoy il demande mandat. »

La dépense totale se monta à trente-quatre florins qui lui furent comptés.

On conçoit que venant à pied de Turin les pèlerins furent heureux de se défatiguer en arrivant par le lac.

« Le sieur Garbillion propose que les dits sieurs confrères estant arrivés en la presente ville quelques uns de leur part auroient commandé le soupper chez La Verdure hoste des Troi Roys et comme ils ont pris leur logement aillieurs scavoir si on ballierat quelque chose au dit La Verdure pour le soupper qu'il auroit preparé et si on fera quelque regale a ces messieurs. »

« La ville at desliberé que lon baillerat un Escu blanc au ditt La Verdure hoste pour avoir appresté le soupper de quelques uns de ces Messieurs les Confreres pour son desdhommagement, et concernant la regale proposé pour les dits Confreres at ordonné quil nen serat fait aucune attendu la pauvrete de la ville. »

On se rappelle les dépenses que supportait alors Annecy pour le logement des compagnies de cavalerie.

Il est probable que les confrères de Piémont logèrent dans une maison religieuse. Voici, du reste, comment le père Masson termine le récit de ce pèlerinage.

« L'evêque envoya des chanoines au-devant d'eux, et leur fit porter des raffraichissements. Mais ayant assemblé le clergé séculier et régulier, à l'église des Bernardines pour recevoir ces pénitens revêtus de sacs, il les mena de là à St-François de Sales, où ils firent leur neuvaine. Ils assistèrent couverts de la sorte, et les pieds nuds, à la messe que l'Evêque leur célébra pendant tout ce temps-là, et les communia de sa main. La neuvaine étant finie, l'Evêque leur donna chez lui un repas, et ils reprirent leur route. Etant arrivés à Turin, ils y trouvèrent tout en joye, à cause de la guérison du jeune prince. Après que les pélérins eurent paru devant Son Altesse royale, Charles-Emmanuel II, et qu'ils lui eurent fait le récit de leur voyage d'Annecy, ce prince remply de joye, disoit à ses courtisans : *Hé bien, que dites-vous de mon Evêque de Genève?* »

Le père Masson les appelle *pénitents de la flagellation* parce qu'ils se donnaient la discipline en l'honneur de la flagellation qu'avait subie leur patron saint Laurent, par ordre de l'empereur Valérien, avant d'être brûlé sur le gril. C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 28 août 1873.

Je ne crois pas que la belle saison ait jamais été aussi pauvre en productions musicales que cette année, car l'année 1871 doit être mise hors de concours. Un opéra-comique qui très probablement ne se maintiendra pas même au répertoire, voilà tout ce qui mérite de nous arrêter un peu.

M. Halanzier croit faire assez pour sa gloire en préparant *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, pour l'hiver prochain. Il a repris le *Freischutz*, pour accompagner le ballet anodin de *Gretna-Green;* comme d'ordinaire, l'œuvre de Weber a été rendue médiocrement et dénaturée ; aussi n'a-t-elle pas fait fortune, car elle a eu de la peine à être jouée huit fois. La reprise de l'*Africaine* ne sera guère plus heureuse ; les représentations de cet opéra, commencées le 1er août, sont trop intermittentes pour se continuer longtemps.

Si *Jeanne d'Arc* ne réussissait pas, ce ne serait pas la faute de l'auteur. Non seulement, comme on peut le penser, M. Mermet a composé la musique avec tout le soin et toute la conscience possibles, mais

il a écrit aussi son poëme avec l'attention la plus scrupuleuse ; il a commencé par passer plusieurs mois à la Bibliothèque nationale pour recueillir tous les renseignements historiques qui pouvaient lui servir ; puis il a fait son scenario, et il a écrit son texte en y introduisant des personnages et des incidents de son invention, sans lesquels l'action aurait manqué de variété, puisqu'elle se termine par le couronnement de Charles VII. Le procès de Jeanne et sa mort sur le bûcher donnent lieu à des scènes trop odieuses pour n'être pas périlleuses au théâtre et surtout dans un opéra.

Le procès intenté à la direction de l'Opéra-Comique par les propriétaires de la salle vient d'avoir une solution ; l'arrêt du tribunal a été favorable à la direction, comme on l'espérait. Le tribunal a même ramené à 105,000 francs le loyer annuel de la salle qui avait fini par être presque doublé. Si le procès avait été gagné par les propriétaires, nous aurions vu M. Quentin transporter la *Fille de madame Angot* à la salle Favart ; l'Opéra-Comique se serait réfugié peut-être au théâtre Ventadour. Les Folies-Dramatiques n'en continuent pas moins à faire les plus belles recettes ; si, pendant le mois de juillet, celles de l'Opéra se sont montées à un chiffre plus élevé, c'est grâce à la représentation de gala donnée en l'honneur du chah de Perse et qui a produit 33,500 fr.

Malgré les éloges décernés à l'ouvrage de MM. Gondinet et Delibes : *Le Roi l'a dit,* j'ai affirmé au commencement de ma chronique qu'elle ne se maintiendrait pas longtemps au théâtre. Elle est d'un genre mixte, intermédiaire entre l'opéra-comique et l'opéra bouffe, c'est un tort ; le sujet se prêtait plutôt à un ouvrage franchement bouffe. L'idée principale est assez heureuse, mais les détails ne le sont pas toujours. Il y a trop de personnages, par exemple le marquis a quatre filles dont deux sont inutiles ; toutes les quatre n'ont que des rôles de coryphées ; une seule a des couplets à chanter. La *prima donna* c'est la cuisinière, dont le rôle est nécessairement le plus absurde. Dans la musique il y a des morceaux bien réussis et finement écrits, d'autres sont faibles ; en général, M. Delibes se ressent trop d'avoir composé de la musique d'opérettes et de ballets ; il lui faudra de nouveaux efforts pour s'élever à un style qui soit toujours bien digne de l'Opéra-Comique, quoique sous ce rapport le public ne soit pas aujourd'hui bien exigeant.

Le théâtre de l'Athénée a mal terminé la saison. Il a donné un grand opéra : *Raphaël,* d'une parfaite nullité comme pièce et comme musique ; puis quelques petits ouvrages : *Pierrot-Fantôme,* la *Saint-Nicolas, Jaloux de soi, Royal-Champagne ;* je n'ai à dire quelque bien que de la pièce de *Pierrot-Fantôme*. On a généralement attribué la pièce de *Royal-Champagne* au comte d'Osmond, parce que c'est par son influence que l'ouvrage a été joué, mais c'était une erreur. L'auteur du texte est un officier de dragons à qui le langage militaire est plus familier que l'art théâtral. Toutes ces œuvres d'amateur et d'autres de même provenance, jouées antérieurement, peuvent avoir des avantages que je n'ai pas à discuter, mais elles vivent ce que vivent les fleurs, et finissent par réduire aux abois le directeur du théâtre.

Un autre théâtre qui n'est pas non plus dans la situation la plus prospère, c'est le théâtre Italien. M. Paul Lefort avait fini par s'associer avec son concurrent, M. Bagier ; à eux deux ils n'ont pas encore pu trouver les fonds nécessaires, malgré la subvention qui leur est assurée par un vote de l'Assemblée nationale. Nous ne savons donc si la salle Ventadour se rouvrira au mois d'octobre. Le public payant n'en prenait déjà plus trop le chemin ; si les bailleurs de fonds commencent à serrer les cordons de leurs bourses, c'en est fait du théâtre Italien. Peut-être la catastrophe sera-t-elle conjurée cette fois-ci, mais elle doit arriver tôt ou tard. Le répertoire italien est trop usé ; les artistes de premier ordre sont extrêmement rares, et pour en entendre comme nous en entendons partout et qui la plupart ne sont même pas d'origine italienne, ce n'est pas la peine de subventionner un théâtre qui restera nécessairement un théâtre aristocratique, sans profit pour l'art français. M. P. Lefort a l'intention de faire alterner les représentations italiennes avec des représentations françaises, afin de suppléer au théâtre Lyrique supprimé pour le moment. Je ne puis prévoir jusqu'à quel point une telle entreprise pourra réussir.

Le théâtre de la Renaissance n'ayant pas eu beaucoup de bonheur jusqu'à présent, doit faire des tentatives musicales avec l'aide de M. Offenbach. En outre M. Offenbach, directeur du théâtre de la Gaîté, va monter *Jeanne d'Arc,* de M. Jules Barbier, tragédie publiée depuis un certain nombre d'années déjà, et à laquelle M. Gounod a ajouté des morceaux de musique. Souhaitons que le succès soit plus brillant que celui des *Deux Reines*.

A propos de M. Gounod, on a fait beaucoup de bruit mal à propos. M. Gounod a publié dans un journal de musique, des articles pour demander qu'en France comme dans les autres pays, un compositeur ait la faculté de diriger lui-même ses ouvrages exécutés au théâtre. L'humeur ombrageuse des chefs d'orchestres s'en est émue ; puis quand M. Gounod a déclaré ne pas vouloir user lui-même du droit qu'il réclamait, on s'est calmé.

Vous parlerai-je des concours publics du Conservatoire, puisqu'au fond rien n'est changé depuis la mort d'Auber ? Le jury, à la vérité, est devenu plus sévère pour les récompenses à décerner ; il l'a montré amplement cette année-ci dans presque tous les concours. Mais à quoi bon si l'enseignement dans les classes et les concours de fin d'année sont toujours faits de la même manière ? Les vices de l'enseignement du chant deviennent de plus en plus sensibles ; tout au plus produit-on quelques agréables sujets d'opéra-comique, de l'un ou de l'autre sexe. Sans doute les bonnes voix de grand opéra n'abondent pas, mais il s'en trouve, et l'on n'en sait pas faire l'éducation. Le concours de piano pour les hommes a été bien médiocre ; les classes de flûte et de clarinette sont passables ; celle de cor commence à être moins satisfaisante qu'autrefois ; le basson est peu cultivé ; l'enseignement du cornet à piston manque de solidité ; la classe de trompette est au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer.

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 septre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements a nnuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Pèlerinage de Paris à Annecy en 1630, par M. C.-A. Ducis. — *Histoire populaire de la Savoie* (suite), par M. Jules Philippe. — Bibliographie : *Armorial et Nobiliaire de Savoie* (livraisons 13, 14 et 15), de M. le comte de Foras, par M. F. Rabut. — Bulletin.

PÈLERINAGE DE PARIS A ANNECY EN 1630

TRANSFERT DU CONSEIL SOUVERAIN DE CHAMBÉRY A ANNECY

Ménabréa, dans son histoire des siéges qu'a subis Montmélian, a passé un peu rapidement sur la marche semi-conquérante de Louis XIII par Annecy, qui a eu aussi son jour de gloire en 1630, avant le siége de Montmélian. Les registres consulaires d'Annecy contiennent, à ce sujet, des renseignements que l'histoire doit faire connaître et qui prendront place dans les récits des diverses occupations de cette ville par les troupes étrangères.

Aujourd'hui nous nous contenterons d'en extraire un détail plus relatif aux fêtes qui viennent d'être célébrées.

« Le 15 octobre 1630 le roy de France est party de Lyon pour s'en aller à Paris rendre le veu quil avoit faict pendant sa maladie ou il estoyt redhuict aux abboys et hors despoir de guerison selon l'opinion des plus fameux medecins et alors luy fut porte le cœur du bienheureux Francoys de Sales qui estoit a la Visitation a Lyon l'on remarque que des qu'il heust ce précieux reliquaire il fut aussy tost revenu à soy et treuvant aupres de son lict la Royne qui pleuroit Il luy dict que faictes vous la croyez vous davoir un mary immortel sy Dieu voit que je le serve en ce monde Il my laissera et si je ne luy sert pas Il me rettirerat a son paradis. Parolle digne du Roy et provenue du cœur royal pour une sy grande et glorieuse constance Dieu nous fasse la grace en semblable extremité de parler de cœur et de boche en ceste sorte. CHAMPROUD, secretaire. »

« Du premier jour du moys de novembre 1630 sont arrivés en ceste ville deux peres religieux de l'ordre de St Françoys Recoullez venant de la part du Roy et de la Royne Mere de France pour venir rendre le vœux du Roy quil fit pendant sa derniere maladie a Lyon et Monsieur le scindiq premier le Sr Mottier et le sieur Duret avec je soubsigné luy sont alles offrir loger au chasteau ou ils estoient venus et ont arrestés de vouloir demeurer au chasteau luy ayant faict fournir les ustenciles ordinaires pendant neuf jours quils doibvent demeurer en ceste ville. »

CHAMPROUD, secrétaire.

Ces notes sont extraites d'un registre spécialement destiné à recueillir les faits relatifs à la contagion qui régnait alors à Annecy.

La note relative à ce dernier fait, et publiée dans l'ouvrage *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur*, etc., page 67, a été extraite du registre des délibérations consulaires.

La peste régnait également à Chambéry : car le Conseil souverain, que Louis XIII avait substitué au Sénat et à la Chambre des comptes, sur la fin de mai 1630 (1), dut quitter cette ville pour venir siéger à Aix, puis à Rumilly.

A la suite de la séance consulaire d'Annecy du 25 octobre on lit : « Le Conseil souverain est à présent changé de la ville d'Aix ou il y fu recogneu la maladie contagieuse et se sont venu mettre a Rumilly ou quand à present ils sont, et n'eust este que la maladie reprint le VI du courant moys ils avoyent resoulus de venir tenir le siege dans la presente ville, neanmoins lon ne scait sy ils viendront on non. »

En attendant ils avaient fait un vœu à saint François de Sales ; car, dans la séance consulaire du 3 novembre tenue dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse à cause du danger de peste qui pouvait communiquer de l'hôpital à l'hôtel-de-ville dans le même bâtiment, on lit : « Le sieur scindiq Marvin propose comme ils doibvent arriver en ceste ville troys des seigneurs du Conseil souverain qui viennent rendre vœux au corps du bienheureux Françoys de Sales les quels il seroyt bon de defrayer attendu qu'ils ont faict des faveurs a la ville. » (Extrait du registre de la contagion.)

« Du second decembre mil six cent trente, trois des seigneurs du Conseil Souverain du Roy sont arrivés en ceste ville estant venu en devotion auprès du Bienheureux Francoys de Sales les quels seigneurs

(1) Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, I, 578, II, 4.

se nomment l'un Monsieur Geomaron Monsieur Ponat Monsr de la Rochette et un autre nomme Monsieur de Mittallier qui estoyt venu le jour devant estant alle ce jour a Talloyres et Messieurs les scindiqs avec le secrétaire de ville et plusieurs conseillers et bourgeoys luy furent au devant jusques pres de Seynod au chemin de Rumilly et le lendemain lon les accompagnat jusques au mesme lieu et leurs donnat on un bourgeoys pour guyde jusques aux portes de Rumilly de quoy ils se louerent grandement. » (Extrait des délibérations consulaires).

Dans ces pénibles circonstances, le Conseil judiciaire du Genevois, qui était encore sous la dépendance du duc de Genevois-Nemours, était allé tenir ses séances à Brogny. Puis le voisinage de l'hôpital du pont y ayant amené du danger, il résolut d'aller siéger au château de Duingt. Les procureurs firent opposition à ce changement, sous prétexte que les frais de déplacement ruineraient les plaideurs.

Mais le fléau ne tarda pas à diminuer ses ravages à Annecy au point de rassurer complètement le Conseil souverain, qui adressa de Rumilly la lettre suivante aux nobles syndics d'Annecy :

« Messieurs voyant que le mal augmente en ce lieu Nous avons résolu d'aller tenir notre seance à Annessy et à ce subject nous y envoyons le Sr Sirment grand prevost pour nous y fere preparer des logis nous vous prions de le vouloir assister à ce faire et de tâcher que nous soyons logés le plus proche les uns des autres que faire se pourra et ce fesant nous demeurerons Messieurs vos bons amys

Les gents tenants le Conseil souverain
de Savoye Signé : Herault.

De Rumilly ce xiiii décembre 1630.

« Vous nous obligerez bien fort si vous nous envoyez des bestes de bast ou charrettes pour porter nos Ardes.

« Le 15 décembre, quatre des messieurs les conseillers du Conseil Souverain sont arrivés en la presente ville pour y venir tenir leur seance a cause de la contagion de nouveau recogneue a Rumilly ou ils estoyent au paradevant et ont le lendemain 16 du courant commencé a tenir leur seance en la mayson du sieur de Chavanes sur le pont Morens attendu l'arrivee du Seig. president qui doibt aller loger chez Monsieur de Chenex. » (Extrait des registres des délibérations consulaires.)

Le Conseil judiciaire d'Annecy était, comme nous l'avons dit ailleurs, la Cour d'appel des judicatures mages de Genevois, du Faucigny et de la judicature simple de Beaufort. Toutes relevaient en dernier ressort du Sénat de Savoie, remplacé alors par le Conseil souverain.

Ces deux cours d'appel, à divers degrés, siégèrent donc simultanément à Annecy dans la seconde moitié de 1630.

Ces faits ont échappé à l'auteur de l'*Histoire du Sénat de Savoie*, aussi bien que l'existence du juge d'appel siégeant à Rumilly, dans le xive siècle, remplacé par un Conseil judiciaire dans le xve. Cette organisation remontait probablement à l'assiette primitive du comté de Genève, dont une des subdivisions, *pagus Albanensis,* comprenait le bassin d'Annecy.

Ce n'est qu'en 1514, lors de l'incendie de Rumilly et de l'apanage du Genevois en faveur de la branche de Savoie-Nemours, que ce Conseil judiciaire fut installé à Annecy. C.-A. Ducis.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE (1)

CHAPITRE III

CONQUÊTE DE L'ALLOBROGIE PAR LES ROMAINS

(Suite.)

La députation allobroge, malgré ses vives instances, ne pouvait obtenir aucune des satisfactions qu'elle demandait. Sur ces entrefaites, un des complices de Catilina, Lentulus, conçut le projet d'utiliser le mécontentement des envoyés de l'Allobrogie au profit de son complot. Dans ce but, il dit aux ambassadeurs que leurs compatriotes ne pouvant obtenir justice de bon gré, ils n'avaient plus, pour faire triompher leur cause, que la ressource de se soulever contre Rome ; il leur promit, en cas de réussite, l'appui du gouvernement qu'il s'agissait d'installer. Il leur dit que d'après les oracles sibyllins et les réponses des aruspices, il était ce troisième Cornelius, de l'illustre maison Cornelia, à qui Rome et l'empire étaient infailliblement destinés, puisque Cinna et Sylla les avaient possédés avant lui ; il ajouta enfin que cette année était précisément celle que le destin avait fixée pour la destruction de Rome et de la République.

Les députés allobroges, pressés par ces diverses raisons, aigris par l'inutilité de leurs démarches pacifiques, finirent par céder aux suggestions de Lentulus. Dès lors ils entrèrent en pourparlers avec plusieurs des conjurés, Cethegus, Statilius, Gabinius Cimber, P. Furius et Q. Magius Chilon, et ils convinrent avec ceux-ci, sous la foi d'un serment réciproque, qu'ils engageraient leurs compatriotes à se soulever et à envoyer au plus tôt, en Italie, une portion de leur excellente cavalerie. Ces conventions furent ténorisées dans des dépêches scellées à l'adresse du peuple et du sénat allobroges.

Chaque nation étrangère, soumise à la République, avait à Rome un patron chargé de défendre ses intérêts. Le patron des Allobroges était F. Sanga ; les députés se crurent obligés de lui confier le secret des arrangements qu'ils avaient consentis avec les complices de Catilina. Sanga s'empressa de dénoncer le projet à Cicéron, alors consul. Aussitôt Cicéron prit ses mesures pour s'emparer des Allobroges et des dépêches dont ils étaient porteurs ; il choisit deux préteurs dévoués qui, à la tête d'une bande d'hommes armés, se postèrent près du pont de Milvius, situé sur le Tibre à un mille de Rome, et sur lequel les Allobroges devaient passer pour gagner le nord de l'Italie. Vers trois heures du matin, les députés arrivent près de ce pont entourés d'une nombreuse escorte ; on fond sur eux et un combat furieux s'engage, à la suite duquel les députés sont faits prisonniers et leurs dépêches saisies.

On devine aisément la suite de cet incident ; Lentulus

(1) Reproduction interdite.

et ses complices ne purent nier leur crime prouvé par les dépêches scellées de leurs sceaux ; les Allobroges, gardés à vue et ne pouvant aller à l'encontre de faits clairement prouvés par des documents irrécusables, avouèrent les démarches qu'on avait faites auprès d'eux : la conjuration fut ainsi déjouée.

Tel est, en abrégé, le récit de cet événement écrit par Cicéron lui-même dans la troisième Catilinaire. N'est-il pas permis de se demander sur quelle raison plausible on a pu s'appuyer pour traiter les Allobroges de délateurs ? Ils ont sans doute commis une faute grave en se laissant entraîner dans une conspiration au sein d'un pays où ils étaient venus protégés par le droit des gens ; mais de cette faute à une trahison il y a loin. Est-il possible de les flétrir du nom de traîtres, lorsque ce n'est que par la force que les preuves du secret à eux confié ont pu leur être arrachées ? Et s'ils ont fait connaître ce secret à leur patron, pouvaient-ils penser, eux dont l'esprit simple était peu habitué aux finesses des hommes politiques de Rome, qu'ils seraient eux-mêmes trahis ? Une fois devant le consul, comment auraient-ils pu nier des faits dont les preuves étaient là sous les yeux de tous ?

On objectera peut-être que Rome leur décerna des éloges à la suite de la découverte du complot, et qu'ainsi elle reconnut qu'ils avaient aidé de leur bon gré à faire avorter la conspiration ; mais un jour aussi Rome fut sauvée par les oies du Capitole ; prétendrait-on que ces animaux aient rendu sciemment un si grand service à la République ? Et cependant les oies furent déclarées *sacrées !* — Lorsque les Etats sont sauvés presque miraculeusement d'une catastrophe, les hommes qui les gouvernent sont portés non seulement à grossir le danger auquel la nation a échappé, mais encore à exalter les causes de la découverte de ce danger ; cela, pour satisfaire leur amour-propre en premier lieu, et ensuite dans l'intérêt de la conservation de leur pouvoir.

Cicéron se couvrit des éloges les plus pompeux à propos de la découverte de la conjuration de Catilina, et il est facile de comprendre que s'il a fait donner des louanges aux Allobroges, flétris par lui dans d'autres circonstances, ç'a été pour ajouter à son propre triomphe.

En résumé, ce qui est incontestable, c'est que les députés gaulois, par suite de la dénonciation de leur patron, ont été dépouillés par la force des pièces prouvant le crime des conspirateurs ; mais ce que rien ne peut prouver, c'est que de leur propre mouvement et ayant la conscience de l'acte qu'ils allaient commettre, ils aient bénévolement joué le rôle de délateurs.

Quoi qu'il en soit, les Allobroges, bien qu'ils eussent été d'un grand secours à Cicéron dans ses effets oratoires, n'obtinrent aucun allégement aux lourdes charges sous lesquelles ils étaient écrasés. Indignés de cette conduite de Rome à leur égard, ils se décidèrent à s'en rapporter une dernière fois au sort des armes, en ayant soin de s'adjoindre quelques autres peuples de la Provence.

Le préteur alors en exercice, Promptinus, leur opposa d'abord Manlius Lentinus qu'ils repoussèrent de *Ventia* (1). Le préteur lui-même vint prendre le commandement de l'armée romaine et, après plusieurs engagements, finit par mettre en complète déroute les peuplades gauloises commandées par Catugnat. Le dernier combat fut acharné; les Allobroges, dans cet effort suprême qu'ils tentaient en faveur de leur liberté, se firent tailler en pièces ; ils jonchèrent de leurs cadavres le terrain de la lutte et laissèrent un grand nombre de prisonniers entre les mains de leurs ennemis. Catugnat réussit à s'échapper ou périt dans la bataille.

A dater de cette époque (an 61 avant J.-C.), l'Allobrogie ne tenta plus de se soulever contre les Romains. Les peuplades retranchées au pied des Alpes continuèrent de jouir, pendant quelques années encore, d'une certaine indépendance. Jules César rencontra de la part des Ceutrons une opposition assez vive lorsqu'il voulut passer d'Italie en Gaule ; mais il se contenta d'obtenir d'eux le passage de gré ou de force, sans s'appliquer à les réduire entièrement.

La soumission des Allobroges proprement dits fut si complète, que dans la lutte engagée contre les Romains par le chef gaulois Vercingetorix, non seulement ils refusèrent de s'allier à ce dernier, mais encore ils prirent des mesures pour isoler leur territoire avec un grand zèle et une grande activité, dit J. César. Il est facile d'expliquer cette conduite des Allobroges dans cette circonstance, par ces motifs que depuis de nombreuses années, Rome les tenait sous une dure domination ; elle les avait déjà épuisés en hommes et en argent et leur avait probablement aussi inspiré une crainte voisine de la terreur. D'un autre côté, ils conservaient le souvenir des batailles de géants qu'ils avaient livrées à leurs conquérants et dans lesquelles ils avaient succombé malgré leurs efforts héroïques ; *enserrés entre l'Italie et la Gaule*, l'instinct de la conservation les forçait au silence et à la résignation : encore une conséquence de leur position topographique.

CHAPITRE IV

L'ALLOBROGIE SOUS LES ROMAINS

Lorsque la Gaule eut été entièrement conquise par les Romains, ceux-ci s'occupèrent d'organiser à leur manière les pays soumis, auxquels ils donnèrent le nom générique de Gaule *transalpine*, en opposition à celui de la Gaule *cisalpine*, située au-delà des monts.

En l'année 28 avant Jésus-Christ, Octave, après avoir été nommé *Auguste*, soit empereur, par le Sénat, vint en-deçà des Alpes pour se rendre compte de l'état du pays. Il convoqua à Narbonne les chefs des nations subjuguées et procéda, en leur présence, à une modification des grandes divisions du territoire gaulois, que Jules César avait désignées sous les noms de *Province*, *Aquitaine*, *Celtique et Belgique*.

La Province prit alors le nom de *Narbonnaise* et contint la plus grande partie de la Savoie. La Maurienne, la Tarentaise et le Haut-Faucigny restèrent attachés à la Province d'Italie.

Plus tard, la Narbonnaise fut elle-même divisée en deux parties, dont l'une fut nommée *Viennoise* et comprit la Savoie. Ces divisions et subdivisions territoriales de la Gaule se multiplièrent ensuite à l'infini ; mais il faut renoncer à les énumérer toutes ici pour ne pas sortir du cadre de ce récit.

César, après avoir achevé sa conquête, avait traité

(1) On ne sait pas exactement où était située cette place.

avec douceur les Gaulois qu'il essaya d'utiliser en faveur de sa cause. Néanmoins les Allobroges se rangèrent un instant au parti de Pompée, dans la lutte que soutint ce dernier contre le fameux usurpateur ; mais César réprima bientôt ce mouvement qu'il considérait comme insurrectionnel.

Auguste, lui, sans préoccupations guerrières, s'appliqua à assimiler autant que possible la Gaule à l'Italie. Les conséquences de son voyage de l'an 28 furent importantes au point de vue de l'histoire des peuples gaulois, car dès cette époque les liens qui existaient entre ces peuples furent définitivement rompus. César avait respecté en grande partie les traditions et les coutumes gauloises; Auguste s'appliqua, au contraire, à faire disparaître tous les souvenirs du passé, et les remaniements territoriaux auxquels il procéda n'eurent pas d'autre but. C'était le moyen le plus sûr de frapper à mort l'esprit patriotique. Il fractionna quelques peuples pour les fondre avec d'autres ; il amoindrit l'importance de certaines cités dont l'ancien régime avait fait de petits centres et, en résumé, la Gaule ne compta plus officiellement qu'une soixantaine de peuples formant autant de cités ou diocèses.

De ce moment date la période historique appelée *gallo-romaine* pour la Gaule entière, et *allobrogo-romaine* pour la Savoie en particulier, période qui s'étendit jusqu'à l'an 400 environ après Jésus-Christ, alors que les barbares vinrent fondre sur l'Empire.

Les Romains se répandirent en Allobrogie comme dans les autres parties de la Gaule, et avec eux ils apportèrent leurs usages, leurs mœurs, leur civilisation, qui exercèrent une certaine influence sur les anciennes populations, sans en changer toutefois entièrement les caractères distinctifs. De riches familles patriciennes vinrent s'établir en Allobrogie. Quelques villes opulentes prirent naissance dans les sites les plus favorisés de la nature, où fut importé le luxe de monuments des cités italiennes : des palais, des villas, des établissements de bains publics ou privés s'élevèrent dans toutes les stations importantes.

Plusieurs grandes voies, reliant l'Italie à la Gaule, furent établies à travers les Alpes, qui se divisaient alors en Alpes *pennines*, du Simplon au Grand-Saint-Bernard, en Alpes *graies,* du Petit-Saint-Bernard au Mont-Cenis, et en Alpes, *cottiennes* entre les graies et les *maritimes* au Sud. La plus importante de ces voies pour l'Allobrogie était celle qui, traversant le Petit-Saint-Bernard, conduisait à Chambéry en suivant l'Isère, et à Annecy en se bifurquant près d'Albertville.

Le long de ces voies s'établirent des relais qui devinrent peu à peu des villes ou des bourgs importants ; quelques-unes de ces localités existaient avant l'arrivée des Romains et ne subirent qu'une transformation ; toutes ne nous sont connues que sous des noms latins dans lesquels, parfois, on reconnaît une étymologie gauloise paraissant indiquer les stations indigènes. Chambéry s'appelait *Lemencum*, Annecy *Bautas,* Faverges *Casuariæ,* Seyssel *Condate,* Aix *Aquæ gratianæ*, Albertville *Ad Publicanos*, Moûtiers *Darentasia,* Aime *Axima,* Saint-Maurice *Bergintrum*, etc.

L'influence civilisatrice de Rome ne se fit bien sentir que dans les villes, où les familles allobroges les plus riches vivaient en contact journalier avec les Latins. Quant à la majorité du peuple, son sort fut loin d'être amélioré ; au contraire, attachée à la culture de la terre et soumise non seulement à de lourds impôts mais encore à la rapacité des grands propriétaires, sa condition sociale se trouva considérablement empirée. Le système de colonisation des Romains, avec son principe d'esclavage, ne pouvait produire qu'un désastreux changement dans la manière d'être des anciennes populations.

Du reste, suivant leur système administratif et politique, les Romains ne visèrent en Allobrogie qu'à l'organisation municipale des villes existantes ou qui s'élevèrent sur les voies tracées au sein de la contrée ; ici, comme partout, leur attention se porta exclusivement sur les cités, et ne s'étendit pas dans le cœur du pays : quant à ce que nous appelons de nos jours les campagnes, désignant ainsi cette population rurale disséminée sur tout le territoire et réunie en petites communes, on en chercherait vainement la trace.

On est donc autorisé à dire que si la civilisation romaine exerça une certaine influence en Allobrogie, ce ne fut qu'à l'avantage de la classe élevée et au détriment de la masse du peuple. Si le Romain fonda des colonies, s'il exploita les nombreuses sources de richesses que présentait le pays ; s'il tira un bon parti des produits agricoles, tels que le vin, cité par Pline, les bestiaux, dont l'élevage principal se faisait dans les Bauges (*Bovillæ*). les fromages et le miel renommés ; si partout où en brisant la pierre, en remuant la terre on avait mis au jour du fer, du cuivre, de l'or, le Romain fouilla la mine; si partout où il rencontra une source d'eau thermale il l'utilisa, ce ne fut pas au profit du plus grand nombre des vaincus dont il se souciait fort peu, et qui échangea sa liberté contre un esclavage des plus durs.

Rome établit un semblant de prospérité sur les débris d'une prospérité plus vraie que sa conquête avait détruite; elle fit des routes, éleva des arcs de triomphe, bâtit des palais, mais par la main des vaincus qui succombaient sous le poids d'exactions innombrables.

Et en effet, les grandes familles romaines ou indigènes étaient à peu près seules propriétaires du sol; le reste de la population était divisé en deux catégories principales, les esclaves et les colons. Les premiers étaient considérés comme de vraies bêtes de somme, puisqu'ils pouvaient être vendus, échangés, à l'égal d'un cheval ou d'un bœuf. Les colons étaient chargés de cultiver la terre ; la loi romaine qui les désignait sous les noms divers de *coloni, originarii, adscripti, inquilini, tributarii, censiti, rustici,* les distinguait des esclaves en ce qu'elle les attachait à la propriété territoriale, sans laquelle ils ne pouvaient être vendus comme elle ne pouvait être vendue sans eux ; la loi les appelait aussi *servi terræ, glebæ inherentes*. Ils étaient considérés comme faisant partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le *cheptel*..

Bien que les colons eussent des privilèges dont ne jouissaient pas les esclaves, tels que le droit de se marier et de servir dans les armées, leur condition n'en était guère meilleure. Ainsi que les esclaves, ils étaient soumis aux châtiments corporels ; il leur était interdit d'intenter une action civile contre leur possesseur ; quelques-uns pouvaient se faire un petit pécule, mais bien qu'ils fussent maîtres de l'administrer à leur gré et de le transmettre à leurs enfants, ils n'avaient pas

le droit de l'aliéner sans l'autorisation de leur propriétaire.

Cet état de choses ne fit que s'aggraver avec le temps ; les impôts, dont le nombre était grand, furent prélevés d'une manière de plus en plus impitoyable ; les deshérités de la fortune durent payer de leur personne pour les travaux publics et la guerre, et furent victimes de concussions de toute espèce de la part du fisc ; les propriétaires, petits et grands, taxés eux-mêmes pour leur personne et leurs biens, pressurèrent, de leur côté, les colons, car ils étaient responsables de la rentrée des impôts.

Ce terrible régime jeta le désordre moral au sein des populations :

« Que peuvent faire autre chose, écrivait un historien de cette époque (1), que se livrer au brigandage, des malheureux qui souffrent continuellement l'incessante ruine des exactions publiques ; que menace toujours une pesante et infatigable proscription ; qui abandonnent leurs maisons pour ne pas y souffrir la torture ; qui s'exilent pour éviter les supplices ? Les ennemis leur sont moins redoutables que les collecteurs, cela est facile à comprendre, et ils se réfugient chez les barbares pour échapper aux violences dont ils sont l'objet pour le recouvrement de l'impôt. Cette condition, toute dure et inhumaine qu'elle soit, serait moins lourde, moins cruelle, si tous en souffraient également et en commun ; mais ce qui la leur rend plus pénible, c'est que tous ne supportent pas le fardeau de tous ; que bien loin de là, les tributs des riches pèsent sur les pauvres et que les plus faibles portent les charges des forts. Comment la débilité de ceux-là ne succomberait-elle pas sous le poids exagéré de leurs misères ? Ils sont victimes à la fois des choses les plus dissemblables, l'envie et l'indigence : de l'envie qui les surcharge d'impôts ; de l'indigence, qui ne leur permet pas d'acquitter ces derniers. Les plus misérables sont pressurés, ignorant complètement à quel titre et pour quelle cause ils payent. A qui, en effet, est-il permis de discuter la quotité et la légalité de la taxe à laquelle il est assujéti ? »

Ce douloureux tableau, bien que n'étant pas spécialement destiné à retracer les maux qu'endurait l'Allobrogie, peut néanmoins être rapporté à cette contrée dont le sort fut le même que celui du reste de la Gaule.

Aucun document ne fait connaître, toutefois, d'une manière précise, que dans les Alpes comme dans le centre de la Gaule, les abus excessifs des fonctionnaires romains aient produit des soulèvements pareils à celui des *bagaudes*, paysans révoltés qui tinrent longtemps les armées romaines en échec. Il est cependant permis de supposer qu'il dut y avoir aussi en Allobrogie des résistances partielles dirigées contre le despotisme des conquérants.

Mais tandis que le désordre régnait protégé par la loi du plus fort, une grande révolution morale s'opérait au sein de cette société gangrénée, et trouvait un puissant aliment dans l'esprit de réaction engendré par l'état malheureux du peuple : le christianisme apparaissait dans les Alpes.

On a vu quelles étaient les bases principales de la religion que professaient les Allobroges. Lorsque les Romains se furent définitivement installés de ce côté des Alpes, ils élevèrent des temples à leurs dieux dans les cités où ils s'établirent, et le culte nouveau se trouva en présence du culte ancien. Celui-ci dut nécessairement céder le pas à l'autre tout en conservant longtemps encore des adhérents ; mais il ne paraît pas qu'il ait été l'objet d'aucune persécution de la part des dominateurs qui, dans un intérêt plus politique que religieux, se bornèrent à combattre l'influence des druides.

Dans les premiers temps de la conquête, les villes, les colonies romaines furent placées sous la protection des dieux de l'Olympe dont les statues et les autels votifs se dressèrent sur les places publiques et les lieux de sépulture, pendant que les lugubres cérémonies du druidisme réunirent au milieu des forêts l'ancienne population. Puis, par la force des choses, ensuite du frottement des deux éléments sociaux placés côte à côte, il s'opéra une espèce de compromis entre les deux cultes; le nouveau, participant de la force et du pouvoir des conquérants, l'emporta en prestige sur l'ancien ; quelques divinités romaines, sous le prétexte de certaines analogies dans les croyances, s'introduisirent dans la théogonie celtique, et le peuple les accepta sans croire renier son culte primitif. Il est possible que si cette fusion s'était prolongée, elle eût donné naissance à une nouvelle religion ; mais le christianisme vint qui détourna les esprits de la voie dans laquelle ils s'engageaient.

On ignore la date précise à laquelle la parole du Christ pénétra en Allobrogie, et à cet égard les propositions les plus invraisemblables ont été avancées. Il est probable qu'au premier siècle il y eut dans ce pays, ainsi que dans toute la Gaule, des chrétiens isolés ; mais il y a lieu de croire aussi que l'idée chrétienne ne s'y propagea réellement qu'après l'établissement de l'église de Lyon par saint Pothin et saint Irénée, de l'an 160 à l'an 180. On ne connaît pas non plus la date de la création du diocèse de Genève qui fut le premier existant dans nos contrées ; suivant quelques auteurs, le premier évêque de ce diocèse, sur lequel on ait des renseignements certains, est Simon Domnus, qui vivait à la fin du troisième siècle (1). Les diocèses de Tarentaise et de Maurienne furent créés beaucoup plus tard, le premier en 426 et le second en 561 environ.

Quoi qu'il en soit, les principes du Christ faisant leur apparition au milieu du désordre social qui régnait en Gaule, ne purent manquer de rapidement conquérir les sympathies des masses. Aux opprimés, les apôtres du christianisme annonçaient que le règne de la force était passé, que celui de la charité et de la justice allait commencer ; aux maîtres comme aux esclaves, ils enseignaient que les hommes sont frères et égaux devant Celui qui a créé toutes choses ; aux uns et aux autres ils prêchaient le respect de l'être humain. Enfin, la parole qu'ils annonçaient était une parole d'amour et de liberté, contenant implicitement l'abolition de toute inégalité contraire à la nature, telle que l'esclavage, et tendant à unir les hommes par les liens de la fraternité. Cette parole déposait dans les esprits un germe qui

(1) Salvien, *De gubernat. dei.*

(1) C.-A. Ducis, *De l'origine de l'organisation provinciale des dioceses de Savoie.*

ne pouvait que se développer au sein d'une société dont la majorité des membres étouffait sous les étreintes du despotisme cruel du plus petit nombre ; au sein d'une société où les dominateurs avaient en partage le pouvoir entier, les richesses, et où le peuple n'avait pour sa part que la servitude et la misère.

Mais aussi la persécution ne devait pas manquer d'atteindre les adeptes de la nouvelle doctrine. Dans toute la Gaule, les Romains poursuivirent les chrétiens avec plus ou moins d'acharnement, suivant les fluctuations de l'opinion de la métropole qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, vit se succéder à de courts intervalles, sur le trône impérial, des hommes n'apportant pas toujours la même ardeur à combattre l'envahissement de la morale du Christ.

Ce fut dans le midi de la Gaule que la persécution prit les plus grandes proportions ; là, comme à Rome, les chrétiens furent exposés aux bêtes féroces et les prédicants évangéliques mis à mort. Soit que les insurgés de la *bagaudie* eussent embrassé, en apparence du moins, le christianisme, soit que les nouveaux chrétiens se fussent réfugiés dans leurs rangs pour échapper à la persécution, les Romains confondirent les uns et les autres dans un même anathème.

C'est ainsi que dans la seconde moitié du troisième siècle, le chef d'une légion composée de chrétiens de Thèbes en Egypte et au service de Rome, ayant refusé de combattre les bagaudes, fut massacré avec tous ses soldats dans la vallée du Rhône, à *Agaune*, qui prit le nom de saint Maurice en souvenir de ce massacre.

Cet acte de persécution est le seul important que les chroniques mentionnent dans les pays alpestres.

Le martyre des chrétiens cessa dans la Gaule à l'avénement de l'empereur Constance Chlore, en 305. Sept ans après, le fils de cet empereur et son successeur, Constantin le Grand, après avoir triomphé de son compétiteur au trône, Maxence, se proclama chrétien et autorisa le culte évangélique dans tout l'empire.

C'est vers cette époque qu'on voit apparaître le nom de *Sapaudia*, qui ne désignait alors qu'une portion de l'ancienne Allobrogie s'étendant jusqu'en Helvétie. Le premier historien qui se servit de ce nom est Ammien-Marcellin qui vivait en 375. Plus tard, *Sapaudia* devint *Sabaudia*, *Saboja* et comprit le territoire de la SAVOIE proprement dite dans l'époque moderne.

CHAPITRE V

LES BURGUNDES

Pendant plusieurs siècles, la Savoie suivit les destinées de Rome, prenant part à sa gloire, mais souffrant aussi des innombrables luttes intestines qui déchirèrent la patrie des Césars.

Ces luttes devaient hâter l'heure de la décadence, car, dans les empires comme chez les hommes, la décomposition arrive rapidement lorsque les excès ont fait disparaître le principe actif de la vie.

Un jour vint donc où l'Etat puissant qui avait fait trembler le monde se trouva partagé en deux parties qui portèrent le nom d'Empire d'Orient et d'Empire d'Occident, ayant pour souverains titulaires deux enfants, rejetons de Théodose surnommé le Grand. L'un de ces enfants, Arcadius, eut l'Orient, sous la tutelle de la veuve de Théodose ; l'autre, Honorius, régna sur l'Occident sous la tutelle d'un général barbare, Stilicon (395).

Vers cette époque, des peuples venant du Nord, se pressant les uns les autres, parurent sur les frontières de l'Empire. Si par l'enseignement de l'histoire on ne connaissait pas la cause vraie de ces formidables émigrations, on pourrait croire que ces hordes sauvages, n'ignorant pas l'état de décrépitude de l'Occident, jugèrent le moment opportun pour venir prendre leur part des jardins de l'Europe que se disputaient des soldats corrompus. Mais elles n'obéirent qu'à la grande règle historique d'après laquelle les peuples septentrionaux ont été et seront probablement toujours entraînés à s'approprier les terres de l'Occident plus fertiles, plus doucement réchauffées par le soleil que leurs steppes arides.

En l'an 400, ces peuples nouveaux, au visage farouche, à la stature de géant, commencèrent leur mouvement d'agression contre l'Empire d'Occident : Vandales, Suèves, Alains, Visigoths, Francs Saliens arrivèrent à la curée.

Les Visigoths, venant d'Orient, où ils avaient déjà fait des conquêtes, fondirent sur l'Italie et furent d'abord défaits par Stilicon (401). Mais bientôt d'autres bandes se précipitèrent dans les plaines italiques et en même temps sur les Gaules. Stilicon résista de l'autre côté des Alpes ; de ce côté-ci, les Vandales renversèrent tous les obstacles et ravagèrent le pays sans pitié (407 à 409).

La Savoie ne fut sans doute pas épargnée dans ce cataclysme, et c'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'origine des marques de destruction violente qui se rencontrent dans toutes les localités où les Allobrogo-Romains avaient élevé des cités.

A peu près dans le même temps, un peuple germain qui habitait les bords de la Vistule, poussé à son tour par le grand mouvement du Nord, descendit sur le Rhin ; ce peuple, le plus doux des barbares, portait le nom de *Burgundes* (Bourguignons). L'Empire, aux abois, ne sachant comment résister à toutes les attaques qui lui venaient du dehors, traita avec ce peuple et consentit à son installation sur la rive gauche du Rhin (413). Il fit un traité semblable avec les Visigoths, dans le midi de la Gaule.

Pendant plusieurs années, les Burgundes vécurent presque comme alliés des Romains ; mais bientôt, profitant des troubles qui allaient se multipliant, et imitant les autres peuples envahisseurs, ils cherchèrent à agrandir leur territoire. Il serait possible encore qu'ils aient été appelés par les anciens habitants qui supportaient avec impatience les impôts nombreux et les vexations dont les fonctionnaires romains n'avaient pas cessé de les accabler. Ils s'étendirent d'abord vers le Rhône et se rendirent maîtres peu à peu d'une partie de l'ancienne Allobrogie : Honorius les confirma dans leurs possessions en 423.

Quelques années après, comme ils essayèrent de s'étendre plus au nord-ouest, Rome leur opposa une armée commandée par Aëtius qui, en 435, les battit en Champagne. Cet échec ne les empêcha pas de conserver leurs anciennes limites.

Pendant ce temps, la Gaule entière faillit devenir la proie d'un autre peuple barbare qui, après avoir porté la terreur en Orient, se rabattit sur l'Occident en pas-

sant le Rhin : c'étaient les Huns, nation féroce qui avait à sa tête Attila, surnommé le *Fléau de Dieu* par les historiens contemporains.

Marchant du nord-est au sud-ouest, Attila avait déjà ravagé quelques contrées gauloises lorsque Aëtius, le vainqueur des Burgundes, l'arrêta et le défit complètement à Châlons en Champagne (451). Visigoths, Burgundes, tous les peuples germains établis en Gaule se joignirent alors aux Gallo-Romains pour repousser cette nouvelle invasion qui, si elle avait triomphé, aurait jeté le pays dans la plus affreuse barbarie.

Après la mort d'Aëtius, seul chef romain qui eût acquis de l'influence sur tous les peuples divers dont la Gaule était couverte, chacun de ces peuples chercha à étendre son domaine. Les Burgundes descendirent plus bas le long du Rhône et réussirent même à obtenir d'un chef d'auxiliaires, disposant du pouvoir en Italie, des titres pour gouverner les provinces qu'ils avaient envahies.

En 456 leur position dans ces provinces fut définitivement fixée ensuite d'un pacte qu'ils conclurent avec les Allobrogo-Romains pour le partage des terres ; les parties de la Savoie qu'ils conservèrent pour eux furent le Chablais, le Faucigny, le Genevois et une partie de la Tarentaise, dont les forêts et les pâturages leur convenaient. Les autres parties du pays restèrent aux anciens habitants.

Quatorze ans plus tard, soit en 470, l'empereur Anthemius, voyant les Visigoths du midi de la France s'avancer vers les Alpes, céda aux Burgundes les provinces Lyonnaise et Viennoise sous le prétexte de les leur faire occuper à titre de protecteurs ; les parties de la Savoie appelées dans les temps modernes Savoie-Propre furent ainsi comprises dans cette cession comme dépendant de la Viennoise.

Il est à remarquer que, dans cette nouvelle partie des possessions burgundes, le partage des terres se fit sur des bases différentes des premières ; les Burgundes, au lieu de s'approprier des lots entiers, se disséminèrent au milieu des anciens habitants, avec droit de jouir des deux tiers des terres cultivées, de la moitié des forêts et du tiers des colons et des esclaves.

Bientôt l'Empire, cédant sous les coups des barbares, abandonna définitivement l'apparence du pouvoir qu'il avait conservée en Gaule, et les Burgundes, plus libres de s'agrandir, arrivèrent à un degré de puissance qui leur permit de former un royaume s'étendant presque sur la totalité des provinces situées dans les bassins du Rhône et de la Saône, à partir de l'extrémité inférieure des Vosges jusqu'à Avignon (1).

Cet Etat prit dans l'histoire le nom de PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

Il règne quelques incertitudes au sujet des noms et du nombre des souverains de ce royaume. Le premier qui soit bien connu fut Gunther ou Gundicaire (413), auquel succéda Gundioch ou Gundéric qui aurait partagé la souveraineté entre ses quatre enfants : Gundebalde, Chilpérich ou Hilperich, Gundemard ou Gottmard Ier et Godegisele. Gundebalde resta seul roi vers 500, après une lutte sanglante avec ses frères, dans laquelle il fit preuve de la plus grande cruauté en mettant à mort Godegisele ainsi que Chilperich et la femme de ce dernier avec deux de ses enfants.

Mais ce roi ne jouit pas tranquillement du pouvoir, car l'année suivante il eut à subir une agression des Francs sous le commandement de leur chef Clovis. Ce dernier, en 496, s'était illustré en gagnant la bataille de Tolbiac sur une armée de Germains composée des traînards de l'invasion ; à la suite de cette bataille, il avait embrassé la religion catholique et s'en était fait le protecteur. Or, les Bungundes appartenant à la secte des Ariens (1), on a prétendu que ce fut sous un prétexte religieux que l'illustre chef franc se retourna contre eux. Quelques-uns ont pensé aussi que ce fut Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, qui engagea Clovis à s'emparer du royaume de Bourgogne, par crainte que l'ambition poussât Gundebalde à traverser les Alpes. Cette opinion n'est point fondée et n'est pas même basée sur la vraisemblance ; tandis qu'il est certain que Clovis, en parlant de ses projets ambitieux devant son armée, fit valoir ce prétexte que son intention était d'enlever aux Ariens tout ce qu'ils possédaient en Gaule.

A ce motif donné à l'agression des Francs, on pourrait ajouter celui que font valoir certaines chroniques, à savoir que les luttes intestines du royaume de Bourgogne ne furent pas étrangères à cet événement, car Clotilde, la femme de Clovis, était fille de Chilpérich, celui-là même qui avait été mis à mort par Gundebalde.

Quoi qu'il en ait été, les Francs pénétrèrent sur le territoire bourguignon en 501 et défirent complètement l'armée de Gundebalde près de Dijon. La guerre continua pendant quelque temps. Clovis brûla et pilla toutes les localités qui se trouvèrent sur son passage, suivant l'usage de l'époque, jusqu'à ce que Gundebalde, se voyant sans espoir de résister à cet adversaire, capitula et réussit à conserver ses Etats moyennant la promesse d'un tribut annuel.

Ce pacte ne devait procurer qu'un instant de repos aux Burgundes. Il est facile de comprendre que dans ces temps bouleversés où des multitudes barbares cherchaient à se faire chacune la plus belle part sur le sol de la Gaule, les Francs ne devaient pas se contenter toujours de recevoir un simple tribut de la part d'un Etat dont les richesses étaient relativement grandes et qu'ils tenaient déjà sous une certaine dépendance.

(A suivre.) JULES PHILIPPE.

(1) De Gingins. Ménabréa

(1) Les Ariens ne reconnaissaient pas le Verbe éternel, pas plus que le Saint-Esprit ; ils repoussaient la Trinité, Jésus-Christ n'était pour eux qu'un homme supérieur, interprète de Dieu.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial et nobiliaire de Savoie, livraisons 13, 14 et 15.

La Savoie, qui continue à tenir un bon rang parmi les provinces françaises pour les travaux historiques, a été sous ce rapport vite remise des secousses de la guerre. Ses nombreuses sociétés d'étude se sont remises à l'œuvre et les travaux accomplis en dehors de ces centres laborieux se poursuivent avec une égale activité. Ce sera pour tous les amis de la science une

grande satisfaction de voir M. le comte de Foras continuer avec le même talent, le même soin et le même succès, son important *Armorial et Nobiliaire de la Savoie* dont il a paru trois livraisons depuis l'année 1871, trois livraisons qui, comme les précédentes, témoignent aussi du mérite de l'éditeur, M. Ed. Allier, imprimeur à Grenoble.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit ici de la valeur de cette publication que je suis si fier de montrer aux savants et aux bibliophiles de la Bourgogne et dont les amateurs se disputent déjà les livraisons parues, à un prix très élevé. Je me bornerai à faire connaître les trois fascicules qui viennent de paraître. Ils sont consacrés à la suite de la lettre B et contiennent le blason et les généalogies des noms suivants : Biord, Blonay, Boëge, Boigne, Bois, Bongain, Bonnivard et Bons.

Une part considérable est faite aux barons de Blonay et aux ramifications de cette famille, une des plus anciennes de notre pays. Vingt-deux pages in-folio ont à peine suffi à l'auteur pour nous donner les armes avec tous leurs ornements extérieurs : casques, couronnes, cimiers, cri, devises, etc. ; pour reproduire les sceaux du XIIIe siècle (car à chaque livraison il y a une surprise nouvelle en dehors des promesses du prospectus) ; pour bien étudier dans une savante notice les origines de ces sires de Blonay en tenant compte des travaux des historiens suisses et savoyards, mais en rectifiant leurs données et en relevant les erreurs des généalogistes, Ménabréa entre autres, qui ont distingué à tort dès l'origine les Blonay du Chablais des Blonay du pays de Vaud et qui ont regardé cette famille comme originaire de ce dernier pays ; pour donner enfin ces tableaux généalogiques si nets et si bien établis par des documents authentiques remontant au onzième siècle.

A côté de cette vieille famille qui existe encore, on en trouve, dans la 14e livraison, une autre qui n'est guère moins ancienne, mais qui ne s'est perpétuée jusqu'au siècle dernier que par une branche cadette, la maison des seigneurs de Boëge pour laquelle (encore une bonne addition à constater) l'auteur de l'Armorial a dessiné les armes des branches cadettes avec les brisures qui les différencient de celles de la branche aînée.

Non loin de ces antiques souches, l'ordre alphabétique a placé deux maisons très récemment admises à la noblesse, la famille Biord, presqu'aussitôt éteinte qu'anoblie, et la famille de Boigne, dont le chef fut créé comte par le roi Victor-Emmanuel Ier en 1816. La famille s'appelait auparavant Leborgne. J'ai vu une lettre fort curieuse datée de Hambourg et de l'année 1799, dans laquelle le général Leborgne prend pour la première fois le nom de de Boigne. Il écrivait sous ce nom à ses frères comme ami du général Leborgne pour avoir des renseignements sur sa famille. L'impartial écrivain de l'*Armorial* rend hommage aux talents militaires et à la bienfaisance du fondateur de cette famille, en même temps qu'il lui reproche de n'avoir pas fait régulariser en Europe le mariage par lui contracté aux Indes avec Hélène Bennett-Begum, de qui il a eu son fils et héritier Charles-Alexandre-Benoît.

Pour la famille du Bois, M. de Foras n'a pu découvrir, en fait d'armes, qu'un sceau de l'année 1469, dont il a donné un bon dessin et dont la légende, un peu oblitérée, me paraît devoir être lue ainsi : AIMO DE NEMORE ALIAS DU BOIS.

La famille Bonnivard, originaire de Chambéry, a fourni l'occasion d'une notice sur le prisonnier de Chillon, le célèbre François Bonnivard, que les Genevois considèrent comme un des principaux promoteurs de leur liberté et sur le compte duquel les opinions des historiens sont si diverses et souvent contradictoires.

Le peu que nous venons de dire de ces trois nouvelles livraisons n'est-il pas suffisant pour faire désirer toujours plus vivement l'accomplissement de l'œuvre si admirablement commencée de M. le comte de Foras ?

F. RABUT.

BULLETIN

—

Les découvertes archéologiques font en ce moment des progrès rapides.

Dans l'île de Délos, M. Burnouf, directeur de l'école française d'Athènes, et quelques-uns de ses élèves ont remis au jour un ancien temple, très probablement l'ancien temple d'Apollon et les ruines d'une ville.

M. Schlieman, qui pendant plusieurs années a fait des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Troie, est de retour à Athènes. Il revient chargé de véritables trophées. Ce ne sont pas seulement des vases et autres antiquités analogues qu'il a trouvés, ce sont des ornements très précieux d'or et d'argent extraits à une profondeur de 18 à 19 mètres dans les ruines de ce qu'il considère comme le palais de Priam.

—

En Russie, pour 10,000 habitants, il y a 150 élèves d'écoles primaires ; en Autriche 830 ; en Belgique 1,140 ; en France 1,160 ; en Hollande 1,280 ; en Angleterre 1,400 ; en Prusse 1,520.

—

Le nombre des jeunes Japonais qui étudient hors de leur pays les sciences et les arts est de 382 ; ils se partagent entre l'Europe, l'Amérique et la Chine.

—

La petitesse proverbiale des habitants de la Laponie doit être impitoyablement mise au rang des fables. Sans doute, il y a chez eux des hommes petits, il y en a aussi de laids, mais les Lapons de quatre pieds de hauteur sont fort rares ; on en trouve bien quelques-uns, surtout des femmes, dans les colonies suédoises, mais on n'en voit pas chez les familles nomades de la nation. Au contraire, le Lapon nomade a le plus souvent cinq ou six pieds de hauteur.

Le Lapon n'est pas non plus spécialement laid et contrefait : en général, il a l'œil noir, les cheveux plats et châtains, rarement tout à fait noirs, plus souvent tout à fait blonds

La couleur de son visage tire sur le brun ; il a les pommettes saillantes, le nez petit, parfois écrasé, le front plus large que haut, mais fort bien fait, et quelquefois même très beau Il y a beaucoup à reprendre dans cet ensemble, mais les pommettes saillantes elles-mêmes n'enlaidissent pas fatalement la figure des Lapons ; dès que le visage est un peu plein, elles l'arrondissent et lui donnent un certain air enfantin que rehausse une fraîcheur de teint éclatante.

De corps, ils sont osseux, trapus, maigres ; les hommes seulement, car les femmes sont assez grasses ; elles ont souvent un visage rayonnant de santé, un « teint de lis et de rose, » et beaucoup d'entre elles ne seraient laides nulle part.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 octobre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Transformations sociales sous la domination romaine (suite), par M. C.-A. Ducis. — *Histoire populaire de la Savoie* (suite), par M. Jules Philippe. — L'église du collége de Thonon : Gaspard de Genève-Lullin, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

TRANSFORMATIONS SOCIALES SOUS LA DOMINATION ROMAINE

(Suite — Voir les nos de juillet et août)

On a vu précédemment la cause probable de l'introduction dans nos contrées du culte persan de Mithras.

Les souvenirs de ce culte s'étaient-ils conservés chez les descendants de l'ancienne race des Sabaudes, originaire du plateau central de l'Asie? nous ne le savons. Les noms de *Saboï*, de *Sabatai*, etc., viennent de la Perse et ont laissé des traces sur leur route à travers l'Arménie, l'Albanie, la Thrace et la haute Italie, ainsi que plusieurs autres noms d'une parenté évidente avec ceux de nos contrées (1). La nationalité sabéenne de Mithras a été consacrée dans le surnom de *Sabazios* et dans la qualification de *Sabaioi* donnée à ses autels (2).

Comme dans le culte phrygien de Cybèle, les initiations mithriaques s'accomplissaient dans des grottes en des lieux écartés, et plus tard dans les cryptes des temples interdites au public.

A l'apparition du christianisme, les mystères arcanes de l'Asie et de l'Egypte passionnèrent la haute société, qui laissa volontiers au gouvernement et au vulgaire le polythéisme hellénique et latin, par trop plastique et de plus en plus ridiculisé par les apologètes. Poursuivi par Hadrien, propagé par Commode, le culte mithriaque fut définitivement prohibé à la fin du IVe siècle (3).

Saint Paulin, qui de consul était devenu évêque de Nole, reprochait aux adeptes de ces rites secrets de chercher les ténèbres pour adorer, non la lumière du soleil, mais la cause de tous les maux.

Le culte de *Belen*, ou du soleil gaulois, s'était maintenu concurremment avec celui d'Apollon, ainsi que le prouvent deux monuments de Vienne élevés *Belino Augusto* par un duumvir chargé de la justice, et *Beleno Augusto* par un sévir augustal, qui reçut l'emplacement des décurions (4).

(1) *Revue savoisienne* 1868, p. 49, 67.
(2) Ptol. *Geogr.*, VI.
(3) De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1870, p. 171.
(4) Chorier, *Antiq. de Vienne*, III, 24. — Orelli, *Inscr.*, 79, 128, 129.

Parmi les pratiques qui fuyaient les centres, on peut encore signaler celles du culte de Vénus, dont le souvenir s'est conservé à Hauteville-Gondon, à Boëge, dans le nom de *Mons Veneris*, à peu de distance de deux Mont-Jovet, *Mons-Jovis*.

Le culte rendu à la puissance impériale, *Numinibus Augustorum*, s'étendit à la famille des empereurs, *Domui divinæ*, à la naissance de leurs enfants, *bono reipublicæ nato*, ainsi que l'attestent plusieurs inscriptions de Genève, d'Aoste, de Vienne, de Seyssel, de Villeneuve, etc.

L'honneur rendu à des personnages méritants ou élevés avait, par exagération, simulé le culte divin, que la flatterie et la bassesse attribuèrent ensuite aux dépositaires du pouvoir, et la passion, à tous les sentiments, d'abord à ceux qui s'attachant à leur destinée devenaient des vertus, puis, par entraînement, à ceux qui s'en écartaient et aboutissaient aux vices et aux crimes, dont certains souvenirs historiques ont fourni le fonds des récits mythologiques (1). Sur cette pente, la démoralisation, sanctionnée par le culte public, dut gagner et corrompre la vie domestique et sociale (2).

Le besoin d'une régénération se faisait sentir à cette partie de la société qui avait pu conserver quelques lueurs de la raison dont Dieu a illuminé l'âme humaine (3).

Les livres bibliques de l'ancien testament annoncent tous le Rédempteur promis au premier couple, dont la chute originelle avait ouvert ce débordement de doctrines et de mœurs.

En résumant le fait fondamental de son arrivée au temps prévu, nous avons rappelé comment l'histoire de nos contrées s'y rattache par l'exil d'Hérode et de Ponce-Pilate, et par la prédication de saint Pierre et de saint Paul.

Les principes du christianisme heurtaient trop directement les désordres du paganisme pour n'être pas persécutés par ceux qui vivaient de cet état de choses.

La persécution, qu'il ne faut point confondre avec l'exercice légitime du pouvoir coërcitif contre le mal, a toujours été le fait du despotisme, qui, faute de raisons contre ce qui n'est pas lui, recourt à la force brutale.

(1) Lactance, *De divin. Instit. Liber et Epitome.*
(2) Riancey, *Hist. du monde*, 2e partie, *Etat du monde à la venue du Messie.*
(3) Arnobe, *Disput. adv. gentes* Minut. Felix, *Octav.*

On sait les persécutions des empereurs romains contre le catholicisme. Dans quelle mesure ont-elles sévi sur nos populations? Il est difficile de l'évaluer. Les chrétiens traqués et poursuivis n'avaient pas de loisir pour en écrire les détails. Qui, d'ailleurs, aurait pu les conserver?

Lyon et Vienne, deux des plus anciens diocèses des Gaules, fournirent un grand nombre de martyrs sous Marc-Aurèle et Septime Sévère. Sans la correspondance des survivants, chrétiens grecs colonisés à Lyon, avec leurs compatriotes de l'Asie-Mineure, nous ne saurions pas que le nombre s'éleva à près de 20,000 sous ce dernier empereur (1). Les persécutions de Dioclétien et de Maximien-Hercule, qui durèrent dix ans, ne furent pas moins atroces; puisque ce dernier se vantait, dans ses médailles, d'avoir anéanti le nom chrétien, *Nomine Christianorum deleto.*

Il serait étonnant que nos Alpes traversées par quatre voies romaines, conséquemment par le courant des missionnaires qui avaient évangélisé les Gaules, n'eussent pas fourni leur contingent à ce grand nombre de victimes.

Les auteurs font défaut dans nos contrées à cette époque. Mais les traditions ont conservé dans presque toutes les vallées de l'ancienne *Sapaudia* le nom de *Marterey* à des localités qui recèlent beaucoup d'ossements. Cette qualification est évidemment chrétienne.

Le mot grec *martyr*, témoin, est devenu le titre de ceux qui ont témoigné de leur foi chrétienne au prix de leur sang, selon la parole de Jésus-Christ (2).

Le *martyrium* était la sépulture des martyrs. Le grec *martyria* signifie le théâtre du martyre ou le tombeau de la victime.

Lorsque nos *martereys* ne recèlent aucun ossement ils ne désignent probablement que l'endroit du supplice, comme *Mont-Martre* près Paris, et les nombreuses places qui ont conservé les noms de *Martroy* et de *Martray,* dans les anciennes villes de France. Alors, les restes des martyrs avaient été déposés dans les églises ou dans des cimetières, qui portent encore aujourd'hui les noms de *Crey-Dieu, Paradis, Mont-Olivet,* bien que, depuis plusieurs siècles, ils n'aient plus cette destination. Ces cimetières chrétiens primitifs avaient quelquefois succédé à des hypogées païens, dont les fouilles ont révélé les monuments, comme sous le *paradis* de Pringy près d'Annecy (3). Cette succession n'avait pu avoir lieu que par le changement complet de culte.

L'antiquité chrétienne de ces noms de *lieux dits*, constatés dans les chartes du moyen âge et conservés lors de la confection du cadastre de Savoie en 1729, n'est pas plus contestable que celle des noms païens conservés dans les mêmes livres cadastraux, comme le mas des dieux à Meythet, où l'on a trouvé l'inscription *Numinibus,* etc., les mas de *Jovis* à La Muraz, à Arèches, etc., de Jovet, de Joux, les plus répandus de tous, de *Veneris* à Boëge, à Hauteville, de Bacchus à Albens, du Finage d'Hercule à Lugrin, du Fan, *fanum d'Athubodua* près de Mieussy, de Vence, où l'on a trouvé l'inscription *Deo Vintio,* d'*Apollini* près de Seyssel et de Gex, de Niton à Genève et Sciez, de *Silva Beleni* au Jorat, de Mercury à Chevron, d'*Altare Martis* à Artemart, etc.

Nos *Martereys* sont trop nombreux pour que nous puissions en donner la nomenclature. Quant aux traditions qui s'attachent à plusieurs d'entre eux, si les documents qui les contenaient ont péri, elles n'en sont pas moins respectables pour s'être conservées jusque aujourd'hui. Les noms topographiques qui les rappellent sont aussi caractéristiques que les appellations vulgaires du *Champ des Martyrs* de Quiberon, en 1795, et du *Campo dei Martiri* donné au cimetière français de Castel-Fidardo.

L'ère des grandes persécutions fut close par Constance Chlore, père du grand Constantin, dont les noms ont été marqués dans notre épigraphie savoisienne (1).

On sait que ce dernier refusa la juridiction offerte par les évêques ariens, reconnut publiquement la suprématie du pape, et procéda graduellement à la réformation de la législation romaine.

Il abolit le droit de vie et de mort du père sur les enfants, la loi contre le célibat, les marques de l'esclavage, le supplice de la croix, le droit de saisir les esclaves et les animaux servant au labourage, et permit l'affranchissement général des esclaves par devant le clergé dans les églises.

Resté seul maître de l'Empire, après la défaite de Licinius, en 321, il sanctionna le repos du dimanche, fit rendre aux chrétiens les terres et les églises dont le fisc s'était emparé pendant la persécution de Dioclétien et de Maximien-Hercule, en fit élever un grand nombre à ses frais, prohiba toute initiative païenne, et modifia plusieurs autres lois en conformité du christianisme, qu'il voyait s'étendre dans tout l'Empire (2).

C.-A. Ducis.

(1) Eusèbe, *Hist. eccl*, V.
(2) *Act. ap.*, I, 8.
(3) *Mémoires sur les voies romaines de la Savoie,* 121.

(1) *Questions archéologiques,* etc, 244.
(2) Eusèbe, *De vita Const. Aug.*, II, III. — Tillemont, *Hist. des Empereurs,* preuves et notes
(3) Reproduction interdite.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE (3)

CHAPITRE V

LES BURGUNDES

(Suite.)

Sigismund, successeur de Gundebalde, se vit bientôt en butte aux attaques des héritiers de Clovis ; en 521, l'un de ces derniers, Clodomir, entra en Bourgogne et battit Sigismund qu'il fit jeter dans un puits et lapider avec la reine et ses enfants.

Gundemard ou Gottmard II, frère et successeur de Sigismund, réunit à Genève les débris de l'armée vaincue et marcha à la rencontre des Francs (523-524) ; les deux armées en vinrent aux mains près de Belley, à *Virintia.* Tout d'abord les Burgundes fléchirent sous les efforts de leurs ennemis ; mais Clodomir s'étant aventuré à la poursuite d'un corps de cavalerie que des chroniqueurs ont dit être composé d'Allobrogo-Romains, Clodomir fut entouré, fait prisonnier et décapité. Le combat recommença alors plus acharné et se termina par la défaite des Francs, qui durent abandonner leurs conquêtes.

Vainqueur sur les frontières de l'ouest de son royaume, Gottmard ne fut pas aussi heureux au midi, où les Ostrogoths, établis en Italie, firent irruption, profitant de ses démêlés avec les Francs. Les Ostrogoths passèrent les Alpes et s'emparèrent de toutes les vallées méridionales sauf la Tarentaise (1). Puis les fils de Clovis revinrent à la charge, attaquèrent Gottmard au cœur de ses Etats, le défirent dans une bataille où il perdit la vie, et s'emparèrent de ses possessions (534).

Peu après, en 536, Clotaire et Théodebert se firent céder par le roi des Ostrogoths, Vitigès, tout ce qu'il possédait en deça des Alpes. Quelques historiens ont fixé la date de cette cession à 534, d'autres l'ont révoquée en doute ; quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain c'est que les rois francs, depuis cette époque, étendirent leur puissance jusqu'aux sommets des Alpes. Ce fut, on peut le dire, la première annexion de la Savoie à la France.

Ainsi disparut le premier royaume de Bourgogne.

Après ce rapide exposé des circonstances qui ont accompagné la venue et l'établissement des Burgundes dans les contrées alpestres, il y a lieu de montrer les conséquences de cet événement au point de vue des modifications qu'en reçut l'état social des populations.

CHAPITRE VI

LA SAVOIE SOUS LE PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE

On sait que l'occupation par les Burgundes des territoires destinés à former le premier royaume de Bourgogne s'opéra plutôt pacifiquement que par la force.

Pasteurs et chasseurs, les Burgundes avaient des mœurs douces, si on les compare aux autres barbares ; amis du repos, non dénués de tout esprit de justice, ils présentèrent ce spectacle digne de remarque d'un peuple envahisseur venant s'implanter chez le peuple envahi sans apporter de grands changements dans la manière d'être de ce dernier. Ils vécurent suivant leurs coutumes au milieu des anciens habitants qui conservèrent leurs usages.

Le partage des terres, qu'ils firent de concert avec les Allobrogo-Romains, répondit à leurs mœurs et à leurs besoins : à eux les forêts et les pâturages ; aux Allobrogo-Romains les terres cultivables. Suivant l'expression de Montesquieu, les troupeaux du Burgunde engraissèrent les champs du Romain. Chaque peuple trouva ainsi son compte dans ce partage ; les Burgundes, ennemis des agglomérations des villes, qu'ils appelaient des *tanières environnées de filets*, laissèrent en paix les anciens habitants et continuèrent leur vie de pasteurs. Les deux sociétés subsistèrent côte à côte sans éprouver, par le fait de ce rapprochement, des embarras bien sensibles.

Cet état de choses eut l'avantage de donner, dans cette portion de la Gaule, une plus grande fixité à la propriété, une plus grande étendue à la culture des terres que dans les provinces envahies par les Francs ; les traditions gauloises et romaines s'y maintinrent plus vivaces, comme aussi la tendance à une fusion paisible s'y manifesta plus tôt.

La meilleure preuve qui puisse être apportée pour constater l'esprit conciliant des Burgundes, se trouve dans leur code de lois appelé *lex gundobada ;* ce code a été ainsi appelé du nom du roi Gundebalde qui en eut l'initiative ; mais il ne fut publié en entier que sous Sigismund vers 517. L'un et l'autre de ces rois ont contribué à sa rédaction, et il est à croire que Sigismund ne fit que compléter et expliquer les prescriptions de son prédécesseur.

La *lex gundobada*, rédigée à l'exemple des autres lois germaines, salique et ripuaire, offre, comme le dit Menabrea (1), un fonds d'équité et d'égalité de droits, entre les nouveaux et les anciens habitants, tel qu'on ne le retrouverait pas ailleurs. Le préambule dit que cette loi est faite par *amour de la justice au moyen duquel on se rend Dieu favorable et on acquiert le pouvoir sur la terre.*

Elle mérite qu'on s'y arrête un instant.

Ce qui ressort en premier lieu de l'examen de cette loi, c'est la minutieuse attention apportée par le législateur dans la définition des droits des deux peuples, de telle sorte que le Romain et le Burgunde fussent protégés aussi bien l'un que l'autre. En voici quelques preuves tirées du texte :

1° Que le Burgunde et le Romain soient soumis à la même condition (Tit. X, § 1).

2° Si une jeune fille romaine s'est unie à un Burgunde, sans l'aveu ou à l'insu de ses parents, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien du bien de ses parents (Tit. XII, § 5).

3° Si quelque homme libre burgunde est entré dans une maison pour quelque querelle, qu'il paie six *solidi* au maître de la maison, et douze *solidi* à titre d'amende. Nous voulons qu'en ceci la même condition soit imposée aux Romains et aux Burgundes (Tit. XV, § 1.)

4° Si quelque homme voyageant pour ses affaires privées, arrive à la maison d'un Burgunde et lui demande l'hospitalité, et si le Burgunde lui indique la maison d'un Romain, et que cela se puisse prouver, que le Burgunde paie trois *solidi* à celui dont il aura indiqué la maison, et trois *solidi* à titre d'amende (Tit. XXXVIII, § 6).

Plus que les autres lois barbares, la *lex gundobada* s'occupe de droit civil et de procédure, et elle va jusqu'à emprunter à la loi romaine plusieurs dispositions, surtout en matière de succession. Elle démontre, avec évidence, que le gouvernement burgunde sortait de sa condition barbare pour devenir un pouvoir public et qu'une sorte de fusion s'effectuait alors, de ce côté de la Gaule, entre l'ancienne société et la nouvelle, ce qui n'existait pas encore dans le reste du pays (2).

Les dispositions civiles de la *lex gundobada* avaient surtout pour objet les troupeaux qui formaient la principale propriété des Burgundes. Les dispositions pénales infligeaient des peines pécuniaires et corporelles, mais ne frappant qu'individuellement ; le législateur, voulant éviter d'atteindre l'individu jusque dans sa famille, repoussa la confiscation des biens du coupable.

On sait que la prison n'a pris faveur que chez les peuples complétement sédentaires, et que cette peine, dont les hommes ont tant abusé entre eux, était incompatible avec l'esprit d'indépendance, avec le genre de vie de ceux qu'on a appelés nomades et barbares : mieux valait la mort pour ces derniers que la privation de la liberté. Aussi, dans les cas jugés assez graves par

(1) Ducis, *Congrès scientifique de France a Chambéry*, page 559.

(1) *Les origines féodales*, page 3.
(2) Guizot, *Hist. de la civilisation*, X^e^ leçon.

la loi burgunde pour exiger un grand châtiment corporel, n'a-t-il pu être question que de la suppression totale de l'individu.

La peine de mort était prononcée contre les juges qui s'étaient laissés corrompre, contre les traîtres, les déserteurs et les lâches ; pour punir les premiers, le législateur s'inspira de l'esprit de justice au nom duquel il promulga ses ordonnances ; pour frapper les autres, il visa les fautes qui pouvaient porter les plus graves atteintes à l'existence d'un peuple nomade et guerrier : en effet, être lâche, traître ou déserteur, c'était pour le Burgunde compromettre l'existence de la nation, et ce crime ne pouvait être égalé par aucun autre, pas même par le meurtre de son semblable.

Suivant la gravité des cas, le meurtre et les autres crimes et délits étaient punis d'une amende plus ou moins forte et donnaient lieu à des dommages envers les personnes lésées. La satisfaction payée enlevait tout prétexte de vengeance. La vengeance a été, en général, chez les peuples à institutions sociales rudimentaires, le premier moyen employé pour obtenir réparation d'un préjudice quelconque ; peu à peu, à mesure que les liens sociaux se sont resserrés, et par un besoin naturel d'ordre et de sécurité publique, l'individu a dû abdiquer en faveur de la société qui a placé tous ses membres sous la protection d'une loi commune. C'est en vertu de ce dernier principe que le code burgunde considéra comme coupable à son tour la personne qui, vengée déjà par la justice, tentait de frapper celle qui l'avait lésée.

L'amende, dans cette circonstance, était évaluée au tiers de la satisfaction ; c'était comme un payement rémunérateur de la protection accordée contre le droit de vengeance personnelle.

Le propriétaire d'un objet ou d'un animal, cause inconsciente d'un accident, était dégagé de toute responsabilité ; l'objet ou l'animal seul était censé coupable : le sentiment de vengeance ne pouvant pas alors être présumé, l'amende n'était pas due.

Au milieu de ces dispositions générales, empreintes d'un esprit d'équité relative, il y avait dans la *lex gundobada* des dispositions de détail paraissant bizarres au premier coup d'œil, mais qui avaient cependant leur raison d'être fondée sur le genre de vie des Burgundes.

Après la garde des troupeaux, ce qui importait le plus à ce peuple c'était la chasse ; aussi le législateur s'appliqua-t-il à protéger toutes les choses qui concouraient à assurer ce moyen d'existence. Il ne faut donc pas trouver extraordinaire que le voleur d'un chien de chasse, par exemple, fût condamné à faire trois fois le tour de la place publique en baisant le dos de l'animal ; et encore que le voleur d'un épervier dût payer une amende de six *solidi*, à moins qu'il ne préférât se laisser manger une certaine quantité de chair sur le dos par cet oiseau de proie !

La loi bourguignonne contenait aussi quelques graves erreurs résultant inévitablement de l'état des mœurs de cette époque. Parmi ces erreurs, il en est une qui, bien qu'excusable chez un peuple barbare, n'en est pas moins une absurdité bien grande ; il s'agit du combat judiciaire. Le législateur, tout en ayant, pour la plupart des cas, transféré le droit de vengeance de l'individu à la société, n'avait pu toutefois le faire disparaître entièrement. Si on fait la part des difficultés qui se sont présentées lorsqu'il a fallu introduire des lois régulières au sein des coutumes barbares, on conviendra qu'il n'eût guère été possible de modifier d'un seul coup tous les usages, surtout ceux qui étaient inhérents à l'esprit guerrier de la nation, tel que le combat judiciaire, rappelant le droit de vengeance.

Avant la promulgation de la loi de Gundebalde, l'offensé pouvait refuser la satisfaction pécuniaire et exiger le combat : la loi ne fit que poser des règles à ce mode de se faire rendre justice, et le législateur couvrit cette disposition du prétexte suivant : « C'est afin, dit-il, que nos sujets ne fassent plus de serments sur des faits obscurs et ne se parjurent pas sur des faits certains. » En vérité ce n'était que la continuation d'un droit antérieur et l'un des plus anciens.

Ce dernier, une fois reconnu par la loi écrite, se fortifia ensuite par l'idée de l'intervention de Dieu ; le combat judiciaire s'appela alors le *jugement de Dieu,* par un singulier compromis passé entre l'idée barbare et l'idée chrétienne, et se perpétua dans le moyen-âge jusqu'au règne de saint Louis.

Cet usage, contraire à l'esprit de justice, puisqu'il faisait dépendre la fortune, l'honneur, la vie des citoyens non de la raison mais du hasard, n'était autre que la représentation légale du droit du plus fort. Mais il faut répéter qu'il avait sa raison d'être pour les peuples barbares, parce qu'il était conforme au génie guerrier de ces peuples et à leur éducation qui les rendaient sensibles au point d'honneur, les portaient à allier l'adresse à la force et au courage dans toutes leurs actions, et leur faisaient entrevoir la poltronnerie à l'égal d'un crime.

Cet usage était sans contredit plus compréhensible chez eux que ne le sont le duel et la guerre chez les nations modernes ; le duel, après tout, n'est que la continuation du combat judiciaire (1), et la guerre a toujours pour suprême raison le droit du plus fort.

Sous le rapport administratif, des modifications assez importantes furent apportées à la division territoriale, par suite du partage des terres entre les Burgundes et les Allobrogo-Romains. La Savoie se trouva divisée, dès les premiers temps de l'organisation germaine, en circonscriptions appelées *pagi*, et dont la plupart des dénominations se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Les principales de ces circonscriptions étaient le *pagus genevensis,* comprenant toute la Savoie du nord ; le *pagus albanensis*, l'Albanais. Lorsque la partie sud de la Savoie fut ajoutée au royaume burgunde, elle fut désignée sous le nom de *pagus savogiensis*.

Les *pagi* étaient eux-mêmes divisés en petites circonscriptions comprenant à leur tour d'autres subdivisions. Cette organisation rappelait certainement, dans quelques-unes de ses parties, celle qui avait été établie par les Romains.

Quant au système gouvernemental, il était semblable à celui de toutes les nations germaines. La royauté, d'abord élective, finit bientôt par reposer sur le principe d'hérédité par le fait de l'ambition des princes élus et de leurs usurpations ; ce qui n'empêcha pas les monarques de s'entourer des conseils des hauts dignitaires qui portaient le titre de *comte* et auxquels était dévolu le gouvernement des grandes circonscriptions territoriales.

(1) Montesquieu, *Esprit des lois,* liv. 28, chap 20.

Tel fut le régime législatif et politique sous lequel la Savoie se trouva placée durant le premier royaume de Bourgogne. Ainsi que nous l'avons dit, on y relève ce fait intéressant à constater, de la vie de deux peuples existant sur le même territoire, côte à côte, et obéissant à des lois et à des instincts différents. On voit, d'une part, les anciens habitants continuer à se régir suivant leurs coutumes et élire leurs magistrats, et de l'autre, les envahisseurs codifier leurs lois particulières et prévoir avec soin, avec minutie même, les règles qui doivent servir de base à leurs rapports avec la population envahie. Un pareil état de choses, il faut le répéter, devait nécessairement être favorable à une fusion graduelle des usages des deux peuples, d'autant plus que le Germain sentait son infériorité devant la civilisation romaine dont il subissait involontairement l'empire; cette civilisation, ainsi que l'a écrit M. Guizot, finit par dominer et métamorphoser ses vainqueurs.

Un fait d'une grande importance vint prêter un appui à ce travail de fusion lente et continue : ce fut le développement des institutions religieuses, soit de la société spirituelle. L'Eglise chrétienne formait bien, en effet, une troisième société, puissante par ses principes moraux et qui, planant dans une sphère plus élevée, domina ses voisines et leur imposa des lois. Au sein du chaos indescriptible qui avait suivi l'irruption des barbares en Gaule, au milieu de cette confusion d'idées, de principes, de gouvernements, de mœurs et d'usages, l'association chrétienne fut, grâce au code éternellement admirable du Christ, le flambeau qui dirigea les peuples dans le chemin de la civilisation. Forte de son unité, elle établit son empire, d'abord exclusivement spirituel, sur un monde affaibli par la division et le désordre.

Gundebalde, qui appartenait à la secte des Ariens, mourut dans ses croyances, ou du moins s'il abjura, ce fut secrètement, au dire de Grégoire de Tours; mais Sigismund embrassa ouvertement la religion chrétienne et son premier soin fut de fonder plusieurs monastères, entre autres celui d'Agaune en Valais. Jusque-là l'Eglise et l'Etat avaient vécu séparés, et des monarques avaient même refusé de soutenir de leur force la propagande religieuse; mais à dater de la disparition de l'arianisme, l'influence du clergé s'étendit partout rapidement et se fit sentir dans les grandes comme dans les petites résolutions politiques.

Les Etats du roi Sigismund comprenaient vingt-sept évêchés. La Savoie était partagée entre les diocèses de Genève, de Grenoble, de Tarentaise et de Suse.

CHAPITRE VII

LES ROIS FRANCS. NAISSANCE DE LA FÉODALITÉ.

Nous avons vu que la Savoie fut incorporée aux Etats des rois francs en 534. Depuis cette époque, et pendant près de trois siècles et demi, elle eut à supporter comme les autres provinces de la Gaule, les inconvénients des nombreux partages du territoire et les conséquences des troubles qui marquèrent le règne tout entier des rois francs mérovingiens et le commencement de celui de la dynastie des carlovingiens.

En 561, à la mort de Clotaire I, qui était devenu unique chef de la monarchie des Francs, les Etats de ce roi furent partagés entre ses quatre fils, Caribert (roi de Paris), Sigebert (roi d'Austrasie et de Metz), Chilpéric (roi de Soissons) et Gontram qui eut le pays d'Orléans et les Etats de Bourgogne dont faisait partie la Savoie. L'usage à cette époque n'était pas que le royaume passât à l'aîné seul; tous les enfants mâles du roi avaient droit à une égale part de l'héritage.

C'est à Gontram qu'on attribue la création du diocèse de Maurienne et la reconstruction de la ville de Saint-Jean qui avait été détruite, dit-on, par les barbares habitant de l'autre côté des Alpes.

A la mort de Gontram, arrivée en 593, la Savoie passa à Childebert II, roi d'Austrasie, légataire de toutes les possessions du roi défunt.

Trois ans après, à la mort de Childebert II, il y eut un nouveau partage des Etats francs entre les fils de ce monarque, Théodebert qui régna sur l'Austrasie et Thierry qui eut la Bourgogne et Orléans, tous deux sous la tutelle de leur aïeule Brunehaut. Ces deux princes se firent plus tard entre eux une guerre acharnée, jusqu'à ce que, en 612, Thierry eût vaincu et mis à mort son frère dont il s'appropria les Etats.

Après Thierry, décédé en 613, toutes les possessions des rois francs se trouvèrent réunies sous l'autorité de Clotaire II, fils de Chilpéric I, roi de Soissons, auquel succéda Dagobert I en 628.

Dagobert régna dix ans et laissa son royaume à ses deux fils Sigebert II et Clovis II, ce qui occasionna encore un partage : les Etats de Bourgogne appartinrent à Clovis II, roi de Neustrie, auquel succéda Clotaire III, en 656.

Il existait à la cour des rois mérovingiens, une haute charge qui donnait le titre de *maire du palais* à celui qui l'exerçait. Le maire fut d'abord nommé par le roi dont il administrait les domaines; ensuite les seigneurs du royaume s'arrogèrent le droit de choisir ce dignitaire qu'ils chargèrent de surveiller les faits et gestes du monarque; enfin, il arriva que cet emploi de viager qu'il était devint héréditaire, et le maire du palais fut un véritable vice-roi.

Sous Clotaire III, le maire de la cour de Neustrie et de Bourgogne avait nom Ebroïn; c'était un homme remuant à qui ses contemporains ont donné autant de défauts que de qualités. Ebroïn bouleversa le royaume de telle sorte que les grands se donnèrent au roi d'Austrasie, Childéric II, fils de Clovis II : pour la quatrième fois, tous les Etats francs furent réunis (670-673).

Depuis ce moment, l'histoire de la Gaule ne présente plus qu'une longue suite de troubles occasionnés par les maires du palais qui partagent le royaume, nomment et déposent les rois, gouvernent de père en fils à la place de ces derniers, jusqu'à ce que le descendant de l'un d'eux, Pepin le Bref, réussit à se faire élire roi de France, en 752.

Alors prit fin la dynastie des Mérovingiens qui fut remplacée par celle des Carlovingiens.

Pepin le Bref étant décédé en 768, ses fils Carloman et Charlemagne se partagèrent ses Etats, et bientôt le dernier de ces princes resta seul roi de France, en 771.

Le règne de Charlemagne fut long et glorieux à la manière des conquérants (771 à 814); ce monarque, à l'esprit entreprenant et guerrier, s'empara d'une grande partie de l'Europe; son empire comprit la France, les

Pays-Bas, presque toute l'Allemagne et l'Italie jusqu'au duché de Bénévent.

Ce fut lui, croit-on, qui créa vers 770 les comtes de Genevois. En 773, étant en guerre avec Didier, roi des Lombards, il vint à Genève pour se préparer à traverser les Alpes. Une partie de son armée passa par le Grand-Saint-Bernard, et l'autre prit la route du Mont-Cenis. Son père, dans un but identique, avait déjà traversé la Savoie en 755.

Le successeur de Charlemagne fut son fils Louis I, surnommé le *Débonnaire*, roi faible et qui eut un règne malheureux. Trois ans après être monté sur le trône, en 817, il partagea son empire entre ses fils dont les aînés, à la suite de nombreuses discordes, le déposèrent en 833, pour le rétablir presque aussitôt.

Les luttes qui marquèrent le règne de Louis I n'étaient que le prélude de celles qui devaient suivre sa mort (840). En effet, à peine eût il rendu le dernier soupir, que ses fils se déchirèrent entre eux. Ce ne fut qu'en 843, et par un traité signé à Verdun, qu'ils s'accordèrent au sujet du partage de la monarchie: Lothaire I eut, avec la dignité impériale, l'Italie, la Provence, le Lyonnais, la Bourgogne, l'Helvétie, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine et les Pays-Bas; Louis le Germanique prit l'Allemagne, et Charles le Chauve la France occidentale.

A la mort de Lothaire I (855), nouveau démembrement ensuite du partage des Etats de ce roi entre ses fils: une portion de la Savoie appartint à Charles le Jeune qui reçut la Provence, le duché de Lyon, les diocèses de Belley et de Tarentaise. Le diocèse de Genève resta à Lothaire II qui conserva la Lorraine. Charles s'intitula roi de Provence.

Plus tard, après la mort de Lothaire II (869), l'oncle de ce roi, Charles le Chauve, s'empara de la Lorraine et même du royaume de Provence. La fortune sembla un instant sourire à ce monarque qui se fit couronner empereur d'Occident; mais ayant échoué dans une expédition qu'il fit en Italie, il repassa les Alpes et vint mourir misérablement à Avrieux, en Maurienne, empoisonné par son médecin suivant les uns, ou saisi par un refroidissement suivant les autres (877). Son fils Louis le Bègue lui succéda et mourut au bout de deux ans de règne laissant deux enfants, Louis III et Carloman, entre lesquels le royaume fut encore partagé.

A dater de cette époque, la Savoie ne devait plus suivre complètement les destinées de la France. Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de faire un retour sur le passé et d'exposer succinctement les conséquences importantes qu'eut l'invasion des Francs pour les populations alpestres.

Nous avons constaté que les Burgundes, grâce à leurs mœurs relativement douces, avaient cherché à se concilier les anciens habitants de l'Allobrogie; qu'ils avaient usé de ménagements dans le partage des terres; que dans leurs lois ils s'étaient montrés animés d'une impartialité assez grande pour ne pas favoriser le conquérant plus que le conquis. Les Francs furent en général moins accommodants.

Les rois francs avaient pris les terres qui leur convenaient et laissé le reste aux petits propriétaires et aux seigneurs. Leurs lois, entachées d'une partialité souvent révoltante, avaient établi une différence cruelle entre le Franc et l'ancien habitant. On y trouve, par exemple, ces dispositions peu équitables: pour le meurtre d'un Franc, la satisfaction payée à la famille était de 200 sols; le meurtrier d'un ancien habitant ne devait payer que 100 sols. La satisfaction pour le meurtre d'un Franc vassal du roi, était de 600 sols; pour le meurtre d'un romain convive du roi, elle n'était que de 300 sols.

Ces dispositions, comme celles qui avaient rapport au réglement des affaires civiles, ne s'appliquaient qu'aux hommes libres; quant aux hommes soumis à la servitude, les peines corporelles, telles que la torture par le feu, les tenailles et autres engins, etaient leur partage.

La loi des Burgundes admettait la peine de mort, ainsi qu'on le sait; les Francs ne l'admirent pas dans le principe, et ce ne fut que sous Childebert III, fils de Clovis III (695-711), qu'ils l'établirent pour quelques crimes, tels que l'assassinat, le vol et l'inceste. La loi burgunde acceptait la preuve par le combat singulier; la loi franque y ajoutait la preuve par le feu et l'eau bouillante; dans des cas très rares, elle l'admettait par témoins, *conjuratores*.

Le recueil de lois des Francs est connu sous le nom de *loi salique*. La pénalité y domine, car il renferme 343 articles ayant pour but la répression des délits, et 65 seulement se rapportant au droit politique, à la procédure et au droit civil. Il contient cette fameuse disposition qui privait les femmes du droit d'hériter, disposition dont on a singulièrement exagéré la portée et qu'on a invoquée, on ne sait trop pourquoi, pour régler la succession au trône.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que les lois franques remplacèrent immédiatement celles des Burgundes; si, dans certaines parties de la Gaule, les Francs établirent de suite avec vigueur leur domination, il ne semble pas qu'il en fut ainsi du côté des Alpes. De ce côté, les lois burgundes restèrent encore en vigueur longtemps après la conquête par les Francs, ainsi que le prouvent les capitulaires de Charlemagne, soit le recueil de lois publié par ce souverain; on en retrouve même encore des traces au IXe siècle.

Ce fait démontre que les élèments allobrogo-romains et burgundes de la population de nos contrées ne furent pas tout d'abord absorbés par les derniers venus, bien que ceux-ci eussent une constitution politique plus forte, plus accentuée. Le même phénomène qui s'était produit lors de l'établissement des Burgundes, se renouvela à l'arrivée des Francs; c'est-à-dire qu'alors on put voir trois sociétés subsister pendant un temps assez long, côte à côte, sans se mélanger entièrement, par le fait d'une sorte d'accord tacite imposé par les circonstances. C'est peut-être pour ce motif qu'on retrouve encore aujourd'hui, sur divers points de la Savoie, des populations de types et parfois de caractère et d'instincts différents.

Il va sans dire, toutefois, qu'il serait difficile de déterminer exactement les limites dans lesquelles se renfermèrent chacune de ces races vivant l'une à côté de l'autre; on ne peut sortir à ce sujet du domaine des conjectures.

Mais la grande et grave conséquence de l'établissement des Francs fut le changement apporté dans le régime de la propriété. Ici nous touchons à une question de la plus haute importance, puisqu'elle renferme

toutes les considérations sociales et politiques ayant trait à la transformation graduelle de notre société, quand cette dernière, composée d'éléments si divers, commença son grand mouvement d'organisation féodale.

On doit comprendre que ce mouvement fut lent à se déclarer, et qu'il serait impossible d'en retracer avec précision les différentes phases dans son commencement. Il suffit, pour se rendre compte de cette difficulté, de se reporter au tableau des péripéties par lesquelles dut passer notre pays depuis le moment où les peuples germains y firent irruption.

Ainsi que nous l'avons dit, lorsque les Francs se répandirent sur la Gaule, et à mesure qu'ils avancèrent sur le territoire, leurs rois s'attribuèrent les terres qui leur convinrent et laissèrent les chefs, les personnages considérables, se distribuer le reste à leur guise. Ces terres seigneuriales furent désignées sous le nom d'*alodium*, *alod*, aleu, c'est à-dire *lot, sort;* ce qui signifiait que leurs propriétaires les tenaient par droit de conquête, ne les devaient pas à la faveur et qu'ils en étaient les libres et indépendants possesseurs. A côté de l'aleu, et presque en même temps, se créa un second genre de propriété qui prit le nom de *feodum*, fief, d'où vient celui de féodalité. L'étymologie du mot *feodum* indique le genre de propriété auquel il se rapportait : ce mot vient de *fe*, salaire, récompense, et de *od*, propriété, bien : propriété donnée en salaire, en récompense. Les *feoda*, ou fiefs, synonymes aussi de *bénéfices*, — car les deux mots sont employés indistinctement dans les documents de l'époque — les *feoda* étaient donc des terres données par les possesseurs des grands domaines à leurs inférieurs libres, comme récompense de services rendus. Ainsi qu'il est facile de se l'imaginer, les fiefs ne tendirent qu'à se multiplier et à se subdiviser : le roi en concéda, les seigneurs en donnèrent de leur côté, et l'Eglise ayant acquis de grands biens, les fiefs ecclésiastiques devinrent nombreux aussi.

Comme conséquence de cette organisation, la population se trouva divisée en trois catégories : les *leudes* soit seigneurs propriétaires des aleux ; les *hommes libres* possesseurs de fiefs, et les *serfs*. Ces derniers, divisés eux-mêmes en plusieurs classes, remplaçaient les esclaves ; ils étaient un accessoire de la terre.

Lorsque fut établie cette division de la propriété, le pouvoir militaire était le seul attaché à la qualité de chef ou seigneur ; la souveraineté proprement dite appartenait plutôt à la collectivité des hommes libres et égaux. Mais peu à peu, par suite de circonstances multiples qu'il serait difficile d'énumérer ici, il s'opéra une fusion entre le droit de propriété et la souveraineté politique. Au pouvoir militaire dont jouissaient les leudes, fut réunie la juridiction civile : les seigneurs eurent le droit de rendre la justice, de faire des lois particulières, de battre monnaie ; ils exercèrent, en un mot, tous les pouvoirs d'un souverain absolu.

Le principe aristocratique régna bientôt en maître, aux dépens des institutions antérieures, relativement libérales, et de la monarchie elle-même. Les priviléges des seigneurs allèrent en se multipliant, si bien que souvent un homme libre préféra devenir vassal, à peu près pour le même motif qu'on a vu, à certain moment de l'époque moderne, les nègres esclaves refuser de devenir libres au milieu d'une société qui ne leur garantissait aucuns droits aussitôt qu'ils n'étaient plus sous la garde et la tutelle immédiate de leur maître.

Bientôt aussi survinrent le désordre et la confusion. Les titres de baron, de comte, de marquis, portés d'abord par des officiers nommés par le roi pour commander en son nom dans les provinces, désignèrent les maîtres mêmes de ces provinces. Puis, les grands fiefs absorbèrent les petits ; les seigneurs usurpèrent une puissance illimitée, profitant des troubles qui surgissaient presque à chaque changement de monarque ; les rois eux-mêmes n'eurent plus à s'ingérer dans les affaires intérieures des fiefs ; baronies, comtés, marquisats se transformèrent en Etats à peu près indépendants au sein de la monarchie; plusieurs évêques devinrent souverains de leur ville épiscopale et du territoire y attenant ; seigneurs, vassaux et arrière-vassaux opprimèrent à leur gré les hommes libres et les serfs. Le moindre domaine renfermait le juge, les justiciables, le gibet et le bourreau.

En vain les rois essayèrent-ils de ramener les seigneurs à l'esprit de justice et de les empêcher d'opprimer leurs sujets ; en vain Charlemagne voulût-il arrêter la marche envahissante de la féodalité : cette dernière poursuivit sa marche. En vain le christianisme lui-même, avec ses principes de charité et d'égalité, se présenta-t-il comme une barrière au désordre moral de l'aristocratie : il arriva aussi parfois que le caractère religieux disparut sous l'investiture féodale.

Ainsi prit naissance et se développa le régime féodal, jusqu'à ce que la royauté, au-dessus de laquelle il s'était placé, put ressaisir le pouvoir et le centraliser. Il faut dire en passant qu'un prince de la Maison de Savoie a eu le premier le courage de porter un coup décisif à ce système politique qui, pendant plusieurs siècles, a pesé sur nos ancêtres.

Ce système a eu des défenseurs comme des adversaires qui ont dépassé les limites de la raison dans leurs apologies ou dans leurs attaques. Il en est de ce régime comme de toute autre institution humaine: il ne faut pas se hâter de le trop admirer ni de le condamner absolument.

Sans doute, si on se place au point de vue moderne, la féodalité a pu être stigmatisée du titre de régime monstrueux ; sans contredit, à nos yeux, elle peut passer pour avoir méconnu les principes les plus essentiels au bonheur de l'humanité, car sous son règne la vie et l'honneur d'un homme étaient à la merci d'un autre plus puissant ; les seigneurs arrosaient souvent leurs terres avec le sang de leurs vassaux, pour de simples questions de limites ou de péages, pour une vengeance à exercer, pour une rivalité d'amour ; beaucoup se faisaient gloire de détrousser les passants. Alors le meurtre d'un pigeon ou d'un lapin par un *villain* était puni des peines les plus fortes; alors, suivant l'expression d'un célèbre poète, les grands étaient la meule du moulin et le peuple le grain que cette meule écrase.

Cependant, pour émettre un jugement impartial sur ce système politique, il faut se reporter à l'époque où il a fait son apparition, et se souvenir du milieu dans lequel il s'est développé. Il ne faut pas oublier qu'il s'est établi au sein de peuples barbares, chez des populations de races diverses, entées les unes sur les

autres et laissées à la merci de toutes les ambitions et convoitises humaines.

Dans ces conditions, si le régime féodal présente de lugubres spectacles, il faut avouer, d'un autre côté, ainsi que l'a fait observer un illustre historien, M. Guizot, qu'il a été le seul capable de maîtriser les hommes à une époque où l'explosion des mauvaises passions aurait pu être générale ; cette explosion n'eut lieu que chez quelques-uns, mais aux dépens du plus grand nombre, dira-t-on : c'est vrai ; toutefois ne peut-on pas dire aussi que cet état de choses a probablement donné à d'autres principes sociaux le temps de reprendre haleine pour reparaître un jour avec plus de succès ?

Pour ce qui concerne la Savoie en particulier, le mouvement de l'organisation féodale n'a pas présenté de faits spéciaux, si ce n'est qu'il y fut probablement, ainsi qu'on l'a fait observer, plus lent que dans les autres parties de la France. A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au moment où la Savoie va être séparée de la monarchie française, la féodalité était installée dans nos vallées ; et c'est précisément par une des conséquences de ce régime que la séparation va avoir lieu.

CHAPITRE VIII

LE ROYAUME DE PROVENCE ET D'ARLES ET LE DEUXIÈME ROYAUME DE BOURGOGNE

Lorsque, après la mort de Lothaire II, Charles le Chauve devint le souverain de la Provence par suite de partages ou de conquêtes, il avait confié le gouvernement de cette province à un comte Boson, qu'il créa comte de Vienne.

Boson, qui avait épousé la sœur de Charles et faisait ainsi partie de la famille régnante, jouissait des prérogatives d'une véritable royauté. Les chroniques rapportent que jamais favori ne fut comblé de priviléges aussi grands ; sur ordonnance du souverain, il fut appelé roi et son nom fut joint à celui du monarque dans les prières publiques. Charles l'avait emmené avec lui en Italie et l'avait associé au gouvernement de la Lombardie.

Boson, rassasié de pouvoir et d'honneurs, n'en sentit pas moins s'éveiller en lui une ambition plus grande ; il fit comme la plupart des grands seigneurs un peu puissants qui, depuis la mort de Charlemagne, n'aspiraient qu'à se rendre indépendants ; car les compétitions qui se produisaient au sein des familles couronnées inspiraient naturellement aux délégués de la royauté le désir de secouer le joug, quelque léger qu'il fût, et de s'assurer une part aussi belle que possible des Etats dont le morcellement se renouvelait sans cesse à de si courts intervalles.

A l'avénement de Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve (877), Boson pensa un instant réaliser ses desseins, les seigneurs ne se montrant guère plus disposés à se ranger sous l'autorité du nouveau roi qu'ils ne l'avaient été à se soumettre au défunt. Mais Louis étant parvenu à se faire reconnaître roi à Compiègne (878), le comte de Vienne renonça momentanément à s'ériger en souverain absolu de l'ancienne Burgundia, ainsi qu'il en avait l'ardent désir.

Quand la mort de Louis le Bègue survint (879), les événements ne tardèrent pas à permettre au comte ambitieux de réaliser ses projets. Nous avons dit que Louis laissa deux fils, Louis III et Carloman, entre lesquels ses Etats devaient être partagés ; la crainte des complications que pouvait faire naître un nouveau morcellement, le peu de confiance que devaient inspirer les deux jeunes fils de Louis, engagèrent un archevêque, celui de Vienne, primat des Gaules, à convoquer une sorte de Concile pour aviser à la constitution d'un gouvernement indépendant et régulier réunissant les provinces du midi. A cette assemblée, qui eut lieu en octobre 879 à Mantala, sur le territoire de Vienne, assistèrent six archevêques, ceux d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix et de Besançon ; et dix-sept évêques, ceux de Toulon, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, de Vaison, de Gap, de Riez, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Die, de Viviers, de Maurienne, de Châlons, de Mâcon, d Usez et de Lausanne. Des seigneurs se joignirent à ces prélats.

Les membres de l'assemblée, après avoir déclaré qu'ils avaient pour but non seulement de protéger les intérêts de l'Eglise, mais aussi de sauver les provinces de l'anarchie, décidèrent de nommer un roi et désignèrent Boson. Une députation se rendit auprès de ce dernier qui s'empressa d'accepter la couronne du royaume d'*Arles et de Provence,* et fut sacré à Lyon dans le mois de novembre.

Cette révolution, car c'en était une, ne doit pas être jugée au seul point de vue des visées ambitieuses de Boson. On se tromperait si on n'y voyait que l'effet des menées du comte de Vienne. Il y a lieu de faire intervenir aussi, au nombre des causes déterminantes de l'événement, l'état d'anxiété dans lequel devaient se trouver les esprits à cette époque bouleversée; il est à supposer, en effet, que les hauts membres du clergé et les seigneurs, en prenant la grave résolution de séparer leurs provinces des Etats royaux, n'eurent pas pour seul but de satisfaire l'ambition d'un homme ; ils durent encore être animés d'intentions plus élevées se rapportant au bien général des provinces, et être assurés qu'ils n'encourraient aucunes représailles de la part des souverains légitimes. Or, cette assurance seule montre suffisamment dans quel état de dissolution se trouvait le pays ; elle indique, comme conséquence, que les populations avaient besoin d'ordre, de tranquillité. Aussi les historiens s'accordent-ils pour affirmer que le peuple dut accepter l'avénement de Boson avec des marques de sympathie et y voir, ainsi que le dit Menabréa, le moyen de recouvrer une nationalité solide et vivace.

Quoi qu'il en soit, la création du royaume d'Arles et de Provence fut un événement considérable et pour la monarchie française et pour la Savoie ; car c'est à dater de l'érection de ce royaume que la Savoie fut séparée de la France pour longtemps, et forma comme une barrière entre ce pays et l'Italie : situation dont nous avons déjà fait ressortir les avantages et les inconvénients ainsi que l'importance non seulement pour nos contrées, mais encore pour l'Europe entière dont l'équilibre reposa en partie pendant des siècles sur l'autonomie du petit Etat savoyard.

On ne peut indiquer les limites précises du royaume de Boson ; si l'on comprenait dans ces limites les diocèses de tous les prélats qui intervinrent à l'assemblée de Mantala, on formerait à peu près les Etats des an-

ciens rois burgundes ; mais il est acquis à l'histoire que plusieurs de ces prélats, pour diverses causes, ne purent faire entrer effectivement leur diocèse dans le nouveau royaume ; tels furent l'archevêque de Besançon et l'évêque de Lausanne.

On suppose que le royaume de Provence comprit d'abord tous les territoires situés entre le Rhône, les Alpes et la mer de Provence. Mais il eut à subir des morcellements par suite des tentatives faites par Boson pour s'étendre plus au nord, en s'intitulant roi de Bourgogne et d'Ausonie (1). Les fils de Louis le Bègue marchèrent contre lui et mirent le siége devant Vienne qui capitula à la fin de 882 ; la conséquence de ce revers fut que l'autorité de Boson, au dire de quelques-uns, ne se serait plus étendue que sur les pays situés entre l'Isère, les Alpes et la mer.

Boson mourut le 11 janvier 887, après un règne de huit ans, et laissant pour successeur un enfant âgé de quinze ans environ connu sous le nom de Louis l'Aveugle.

Le règne de Boson avait été loin de s'écouler dans le calme et la tranquillité; aussi ce ne fut pas sans de grandes craintes que les populations, trompées dans leur attente après la création du royaume, virent commencer un nouveau règne. La mère du jeune Louis, Hermengarde, chargée de la tutelle, dut déployer beaucoup d'énergie et d'habileté pour consolider ce trône chancelant. Elle réussit cependant, avec l'appui du pape Etienne V, à faire proclamer son fils roi de Provence par une assemblée d'évêques et de seigneurs semblable à celle de Mantala et réunie à Valence en 890.

Mais tandis que la reine Hermengarde cherchait à sauver l'héritage de son fils, de graves événements se passaient en Europe qui devaient changer bientôt encore les destinées des vallées alpestres.

Les successeurs de Charles le Chauve, Louis et Carloman, étaient décédés, le premier en 882 et le second en 884. L'empereur d'Allemagne, Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, le chef de la branche des Carlovingiens qui créa le royaume d'Allemagne en 843, s'était emparé des Etats français au mépris des droits que pouvait faire valoir un petit-fils posthume de Louis le Bègue, Charles le Simple.

Charles le Gros, maître d'un empire presque aussi étendu que celui de Charlemagne, n'avait pas su conserver son pouvoir ; déposé en 887 par la diète de Tribur, il avait vécu misérablement pendant quelques mois et était mort le 13 juin 888.

Cette mort fut le signal du démembrement définitif des Etats de la monarchie des Carlovingiens. De tous côtés, on vit de petits princes aspirer à l'indépendance et tenter de se créer des royaumes. Eudes, comte de de Paris, se fit couronner roi de France ; Rénulfe, comte de Poitiers, chercha à régner sur l'Aquitaine; Gui, duc de Spolette, et Bérenger, duc de Frioul, se disputèrent le royaume d'Italie et la couronne impériale ; Arnolf, neveu de Charles le Gros, se fit reconnaître roi d'Allemagne.

Quant aux territoires de l'ancienne Burgundia, ils furent l'objet de la convoitise d'un nouveau souverain qui s'établit à côté de Louis d'Arles : un comte Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, et gouverneur du pays situé entre le Jura et les Alpes Pennines au nom du roi de France, profita aussi du trouble général pour s'ériger en souverain. En 888, il réunit, suivant la méthode employée à cette époque, une assemblée de prélats et de seigneurs, à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et là, se plaçant lui-même la couronne burgunde sur la tête, il se proclama roi de Bourgogne, aux acclamations de l'assemblée.

Après quelques luttes soutenues contre Arnolf, roi de Germanie ou d'Allemagne, qui franchit les Alpes, et contre Louis d'Arles, son voisin, Rodolphe s'installa définitivement dans ses Etats qui prirent le nom de royaume de Bourgogne Juranne, ou encore Transjuranne par opposition à ceux du roi d'Arles qui furent connus aussi sous la dénomination de royaume de Bourgogne Cisjuranne.

L'ancienne Allobrogie se trouva ainsi partagée entre ces deux royaumes : Louis d'Arles conserva ses domaines, moins la Tarentaise dont Rodolphe s'empara ; le Valais, le pays de Vaud, le Chablais, le Faucigny, le Genevois et la Tarentaise firent partie du royaume de Bourgogne Transjuranne.

Les souverains de ces deux petits Etats auraient pu régner en paix chez eux, si ce n'eût été l'ambition qui les poussa à écouter, à tour de rôle, les propositions des factions politiques qui déchiraient l'Italie. Il serait trop long de retracer ici, dans un cadre nécessairement restreint, toutes les phases de ces luttes sanglantes auxquelles les rois d'Arles et de Bourgogne furent mêlés pendant plus de trente ans, et dont une partie seulement présente un intérêt immédiat pour nous. Le roi Louis, après avoir été couronné empereur à Rome, fut attaqué et battu par Bérenger, roi d'Italie, qui lui fit crever les yeux. Quelques années plus tard, en 921, les factions italiennes ennemies de Bérenger offrirent la couronne au successeur de Rodolphe I de Bourgogne, Rodolphe II ; ce prince à son tour livra bataille à Bérenger qui fut battu, et après sa victoire il s'installa sur le trône d'Italie. Mais lui aussi eut bientôt à compter avec l'esprit factieux des Italiens de cette époque.

Louis l'Aveugle, accablé par sa défaite, avait remis l'administration de son royaume d'Arles et de Provence à Hugues, comte de Vienne, qui devint le véritable souverain des provinces confiées à ses soins. Le parti italien, contraire à Rodolphe II, profitant des revers éprouvés par ce prince qui avait dû se retirer dans ses Etats de Bourgogne, eut l'idée d'offrir la couronne à Hugues ; celui-ci accepta l'offre (926) et partit pour l'Italie, laissant à son frère les rênes du gouvernement. Cependant, le vrai roi d'Arles, Louis l'Aveugle, mourut bientôt (928) ; ses droits devaient passer à son fils Charles-Constantin ; mais Hugues n'hésita pas à quitter l'Italie pour venir dépouiller l'héritier direct des Etats de Provence. Puis, comme il apprit que Rodolphe II risquait d'être rappelé au delà des Alpes par un parti assez puissant, il résolut, pour se débarrasser définitivement de ce concurrent, de lui offrir les domaines de Provence et d'Arles, en échange des droits que Rodolphe pouvait prétendre au trône d'Italie. Les deux princes se mirent d'accord et l'échange fut ratifié par un traité signé vers 930.

Ainsi fut créé le SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE, qui s'étendit de la Suisse à la mer, et réunit la Savoie

(1) Charte citée par Bouquet.

entière, voire même une partie de la vallée d'Aoste, dont les évêques figurent dans plusieurs documents comme fidèles des successeurs de Rodolphe II.

La création de ce nouveau royaume aurait pu être favorable aux contrées qui le composèrent si un prince juste, ferme et éclairé s'était rencontré, qui eût su diriger habilement la chose publique, donner aux provinces une force de cohésion telle que ces dernières pussent résister aux nombreux éléments de dissolution existant au sein d'une société livrée aux intrigues des seigneurs de tout rang. Malheureusement il n'en fut pas ainsi.

Rodolphe II n'eut que deux successeurs : Conrad, son fils, qui régna de 937 à 993, et Rodolphe III. Celui-ci, que l'histoire a flétri du nom de *Fainéant*, eut un régne agité de trente-huit ans. Faible, irrésolu, inhabile, Rodolphe III bouleversa son royaume et finit par s'aliéner les seigneurs laïques en tentant de porter atteinte à leurs droits héréditaires.

Une fois le trouble semé, il grandit rapidement dans le royaume. Les grands bénéficiers ne se contentèrent pas de s'opposer par la force à l'envahissement du pouvoir royal ; ils s'en prirent encore aux plus faibles des feudataires pour s'emparer de leurs biens; ce fut une vraie guerre civile accompagnée de pillages, de meurtres, cortége ordinaire de ces luttes fratricides.

Rodolphe III voulut en vain opposer une digue à ce débordement en essayant de s'attirer l'appui des évêques, à quelques-uns desquels il céda la souveraineté de leur ville épiscopale ; les grands n'en furent que plus ardents, disent les chroniqueurs, à faire placer leurs cadets sur les siéges épiscopaux, de telle sorte que les évêchés furent bientôt occupés par des titulaires hostiles au roi. Pendant ce long intervalle, écrit un historien contemporain, le droit cessa et la violence seule s'érigea en loi.

Le trouble devint si grand à cette époque que la croyance à la fin prochaine du monde, d'ailleurs généralement répandue, s'empara avec force de tous les esprits, ce qui eut pour résultat l'enrichissement des églises et des établissements religieux auxquels les seigneurs eux-mêmes firent des dons nombreux dans l'espoir de conjurer la colère céleste.

Rodolphe III, annihilé dans son pouvoir, incapable de réparer le mal qu'il avait fait, informé aussi de la résolution que les seigneurs avait prise de le détrôner, Rodolphe se décida à céder ses Etats à son neveu Henri II, empereur d'Allemagne. Il eut une entrevue avec ce souverain à Strasbourg, en 1016, et troqua avec lui sa couronne contre une grosse somme d'argent, dont beaucoup de seigneurs eurent leur part.

Mais tous les grands du royaume n'acceptèrent pas cette vente honteuse ; beaucoup au contraire opposèrent une énergique résistance aux actes d'autorité que voulut faire Henri II, si bien que ce dernier résolut de faire reconnaitre par la force ce qu'il appelait ses droits. Une partie du royaume devint le théâtre de luttes sanglantes dont l'issue ne fut pas à l'avantage des partisans de l'empereur. Ces luttes furent marquées par des actes d'une cruauté extrême : c'est ainsi que l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, créé comte du pays de Vaud par Rodolphe III en 1011, fut massacré, et qu'un autre prélat fut relancé par des chiens affamés.

Cependant quelques seigneurs, navrés des désordres qu'avait engendrés la cession des états de Bourgogne à l'empereur, supplièrent le roi de reprendre le gouvernement de ses provinces, s'appuyant surtout sur ce motif que l'ancienne coutume burgunde voulait qu'un nouveau roi ne pût régner sans le consentement de la nation. Rodolphe, toujours faible et indécis, céda à leurs instances. Henri II, informé de cette nouvelle résolution, fit mine de ne pas s'y opposer ; mais en même temps il profita si bien de la nullité morale de son oncle, qu'il obtint, en 1018, une confirmation de la cession de 1016. De là, nouvelle opposition armée des seigneurs, à la tête desquels se plaça Guillaume, comte de Poitiers, propriétaire de terres dans le royaume. Henri II confia le commandement de son armée à Werner, évêque de Strasbourg, qui écrasa les forces des opposants en 1020.

Henri II étant mort en 1024, la couronne d'Allemagne échut à Conrad II, surnommé le *Salique*, à qui Rodolphe III, en 1028, fit une nouvelle cession de ses Etats.

Quatre ans après, à son lit de mort, le roi *Fainéant*, comme pour sceller définitivement le pacte, envoya à l'empereur les insignes de la royauté burgunde, parmi lesquelles la lance de saint Maurice.

Telle fut la fin du second royaume de Bourgogne, dont le dernier roi sema le désordre dans nos provinces et s'ensevelit au milieu des ruines qu'il avait amoncelées par son incapacité et sa lâcheté.

CHAPITRE IX

LA SAVOIE DEPUIS BOSON JUSQU'A LA FIN DU DEUXIÈME ROYAUME DE BOURGOGNE

Par l'exposé qui précède, il est aisé de se représenter tous les maux que durent supporter les populations de la Savoie, depuis l'avénement de Boson jusqu'à la fin du deuxième royaume de Bourgogne.

On comprendra combien la condition du peuple dut être navrante au milieu de ces luttes, de ces compétitions chaque jour renaissantes. En effet, tandis que les monarques se disputaient les trônes, que les seigneurs luttaient entre eux, s'arrachaient leurs domaines, les pauvres serfs et les hommes libres avaient seuls à supporter les conséquences de ce désordre : qu'ils fussent enrôlés comme hommes d'armes ou qu'ils restassent soit dans leurs chaumières soit dans les villes, ils étaient également exposés au pillage et à la mort.

En Savoie, le peuple eut peut-être à endurer plus de calamités que partout ailleurs, parce que les vallées situées aux pieds des Alpes étant les plus éloignées des centres de gouvernement, les grands y purent donner un libre cours à leurs cruelles disputes.

Cependant, comme si ce n'avait pas été assez de l'horrible confusion produite par les guerres intestines, un véritable fléau était venu ajouter encore aux angoisses des malheureuses populations de la Burgundia.

En 711, les Arabes, connus sous le nom de Maures ou Sarrasins, avaient passé d'Afrique en Espagne et s'étaient emparé de ce dernier pays. Puis, ils avaient franchi les Pyrénées et porté leurs ravages dans l'intérieur de la France, qu'ils étaient près d'asservir lorsque

Charles-Martel, maire du palais sous Thierry II, les tailla en pièces en 732.

Il y a lieu de supposer que les bandes de Sarrasins qui échappèrent au carnage de Poitiers se répandirent sur la partie orientale de la France, et il est probable que ce furent elles qui ravagèrent vers cette époque le bassin du Rhône et les vallees des Alpes.

Suivant quelques historiens; les Sarrasins, dans cette première invasion, auraient été reçus tout d'abord presque comme des libérateurs par le peuple de la Burgundia, fatigué des excès des seigneurs francs. Le clergé seul se serait opposé énergiquement à la venue des sectateurs de l'islam. Rien ne prouve ces assertions; mais ce qui est certain, c'est que les églises et les couvents eurent surtout à souffrir de la férocité des musulmans. Ceci, du reste, n'a rien d'étonnant, car ces derniers étaient animés d'un grand fanatisme religieux que leurs chefs exploitaient habilement pour les conduire à la conquête des territoires des chrétiens. Cette circonstance seule suffit pour expliquer l'acharnement avec lequel les Sarrasins, partout où ils apparurent, rasèrent les églises et les monastères catholiques et égorgèrent les prêtres.

L'Italie, qu'ils envahirent aussi, eut à supporter les mêmes conséquences de leur zèle impitoyable. Et pour avoir une idée des atrocités qu'ils commettaient là où ils pénétraient, il n'y a qu'à lire les plaintes que le pape Jean VIII adressait à leur sujet au roi Charles le Chauve : « Quel style prendrai-je, s'écriait le pontife, « pour vous parler des maux cruels que nous font « souffrir les Sarrasins? Si tous les arbres des forêts « se transformaient subitement en langues éloquentes, « ils resteraient sans doute au-dessous du véritable « tableau de nos infortunes... Voyez les cités et les « campagnes : elles demeurent vides d'habitants : les « prêtres, les évêques ont abandonné les temples du « Seigneur et ont été forcés de les livrer à la fureur « d'une race impie..... Cher fils, c'est bien à présent « que le glaive a pénétré jusqu'à notre âme, et que « nous pouvons nous écrier : *heureuses les femmes « stériles!* — Les temps de saint Paul sont arrivés; « il est permis à quiconque de répéter après Jérémie : « *Oh! qui donnera à mes yeux une fontaine de larmes « afin que je pleure un si grand désastre!* »

Sous le règne des rois d'Arles et du second royaume de Bourgogne, les Sarrasins venant du Midi de la France où ils s'étaient fortifiés, firent de nouvelles et terribles irruptions dans nos contrées. A cette époque, les Etats francs étaient assaillis par les Normands au nord et par les Maures au sud. Dans l'acte de l'élection de Louis, successeur de Boson, en 890, la présence simultanée de ces féroces envahisseurs est mentionnée en termes ne laissant aucun doute : Sarrasins et Normands se rencontrèrent quelquefois dans la Burgundia, qui eut ainsi à supporter les déprédations de ces deux peuples étrangers.

La Savoie, toujours à cause de sa position stratégique sur le chemin de l'Italie, ne fut pas oubliée par les hordes sarrasines qui, en 906, pénétrèrent en Maurienne et traversèrent le Mont-Cenis. Ce fut alors qu'elles anéantirent l'abbaye de la Novalaise laissée, à leur approche, sous la sauvegarde de deux vieux moines qui furent égorgés.

Dix ans après, sous le roi Rodolphe II, la Maurienne fut de nouveau saccagée par les Sarrasins; quelques-uns des habitants de cette partie de la Savoie s'étant réfugiés à Embrun, y furent poursuivis et massacrés.

A dater de cette époque, et pendant de nombreuses années, les Maures restèrent maîtres de tous les passages des Alpes et firent des excursions autour d'eux, de chaque côté des monts. En 939, ils pillèrent et détruisirent presque entièrement l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et ravagèrent les vallées voisines.

Les excès qu'ils commirent furent si extraordinaires que de nos jours, après neuf cents ans passés, les populations alpestres en ont conservé le souvenir. Il existe en Savoie un grand nombre de localités qui rappellent ce souvenir et auxquelles est resté attaché le nom de *Sarrasin :* l'imagination populaire s'est plu à colorer la tradition de croyances touchant au merveilleux, et ce n'est pas sans un certain sentiment de trouble et même de terreur que les habitants des campagnes approchent, pendant la nuit, des grottes, des tours ou des pierres dites des *Sarrasins.*

Mais une nouvelle invasion d'un peuple jusque-là inconnu dans l'occident de l'Europe, vint augmenter encore les ruines et les désastres occasionnés par les Maures. Pendant que ceux-ci exerçaient leurs ravages de ce côté-ci des Alpes, les Hongrois, venus du Nord comme les Normands et aussi avides de prendre part à la curée, se répandaient dans l'Italie septentrionale. Un instant repoussés par le roi Bérenger, ils avaient repris bientôt l'offensive et s'étaient rendus les maîtres de la Lombardie. En 924, ces hordes barbares, plus féroces que toutes celles qui les avaient précédées, poussèrent jusqu'en deça des Alpes et mirent au pillage la Burgundia, où les Sarrasins n'avaient pas dû laisser beaucoup a prendre. Comment les deux peuples envahisseurs s'arrangèrent-ils entre eux? C'est ce qu'on ne sait pas et ce qu'il serait même difficile de présumer, eu égard à l'horrible confusion qui régna à cette époque : c'était à qui pillerait pourvivre, sauf à se disputer le butin, à l'exemple des bêtes fauves!

Les Hongrois pénétrèrent plus avant sur le territoire franc et s'y maintinrent pendant quelques années. En 952, la Burgundia se vit près d'être de nouveau menacée par une de leurs bandes qui cherchait à regagner l'Italie. Conrad, le fils de Rodolphe II, pris entre les Sarrasins et les Hongrois, se servit d'une ruse de guerre pour se débarrasser de ces hôtes dangereux. Aux Sarrasins il dit : « Voici les brigands qui arrivent, joignez-vous à moi pour les exterminer. » Puis s'adressant aux Hongrois : « Venez, aidez-moi à expulser les Sarrasins et je vous donnerai les biens qu'ils possèdent. »

Et en effet, Maures et Hongrois marchèrent les uns vers les autres et se rencontrèrent dans une vallée de la Savoie, qu'on pense être celle de Montmélian. Pendant qu'ils étaient aux prises, Conrad, qui avait massé une armée tout près de là, dans les Bauges peut-être, fondit sur eux tous et les tailla en pièces.

Après cet événement, les Hongrois disparurent de nos contrées, mais les Sarrasins continuèrent d'occuper quelques passages des Alpes, où ils se fortifièrent et vécurent en véritables brigands, de telle sorte qu'il n'était presque pas possible de passer de Savoie en Italie sans être arrêté et dépouillé par eux. On ignore la date précise de la disparition complète des Sarra-

sins, comme bandes pillardes. On sait toutefois que seigneurs et vassaux unirent leurs efforts pour les pourchasser.

L'esprit religieux vint aussi en aide à la force matérielle pour déloger ces malfaiteurs de leurs derniers repaires, dont un des principaux était le passage du mont Joux. Un moine savoyard, Bernard de Menthon, né sur les bords du lac d'Annecy, entreprit de les chasser de ce passage en 960; il y parvint, mais non sans peine, et fonda sa célèbre maison de refuge, institution admirable encore existante, et en reconnaissance de laquelle la postérité a appelé le mont Joux du nom du vénérable fondateur.

A la suite de la victoire de Conrad, des Sarrasins, par petites bandes, se réfugièrent aussi dans quelques vallées reculées de la Savoie, dans les Bauges notamment, où ils s'installèrent pacifiquement; ils s'y sont perpétués jusques aujourd'hui, presque sans se mélanger aux anciens habitants; on en retrouve toujours le type primitif quoique un peu dégénéré : le nez aquilin, l'œil enfoncé sous l'orbite, le visage maigre, le teint brun, le regard ardent, la loquacité méridionale, tels sont les signes auxquels on reconnaît les descendants de la race mauresque.

S'il est vrai de dire que les Sarrasins furent, par leurs déprédations, un fléau ajouté à ceux qui accablaient déjà les populations de la Burgundia, il est juste d'ajouter — et c'est là un fait assez curieux à signaler — qu'ils ne laissèrent pas d'exercer une action civilisatrice sur les anciens habitants. Si la civilisation arabe atteignit en Espagne, aussi bien qu'en Afrique, un certain degré de splendeur, c'est qu'il y avait chez les Arabes des germes de connaissances de toute sorte, qui prirent leur développement à la suite d'une installation de longue durée. En France, ces germes ne purent se développer à un égal degré, mais ils y accusèrent néanmoins leur présence au point de vue agricole, voire même artistique, industriel et scientifique. Les Sarrasins introduisirent chez nous le *blé noir*, encore appelé *sarrasin;* ils perfectionnèrent les divers genres de culture, firent connaître la bougie et propagèrent l'usage des chiffres arabes, qui se substituèrent avec avantage aux chiffres romains.

Lorsque les Sarrasins eurent disparu de la Burgundia, de graves désordres éclatèrent au sujet de l'attribution des terres dont ils s'étaient emparés. Les biens ecclésiastiques, qui avaient fait l'objet de leur prédilection, donnèrent lieu à de nombreuses compétitions, chacun désirant se les approprier. L'archevêque de Lyon, Burchard, écrivait à ce sujet en 984 : « Sachons « tous que nos péchés seuls sont la cause des maux qui « nous accablent, maux si grands que jamais nos pères « n'en ont vu de pareils et que les annales des peuples « n'en offrent point d'exemple, car après les longues « et cruelles déprédations des barbares il se trouve « des hommes profondément méchants et semblables « à des bêtes féroces écumantes de rage, qui, foulant « aux pieds la loi divine, se jettent sur les biens con- « férés jadis à Dieu et aux saints, les dilacèrent, les « dilapident exécrablement. »

Ce fut avec beaucoup de peine que les établissements religieux reprirent possession de leurs propriétés; mais il faut constater que les églises furent relevées assez rapidement, ainsi que les monastères, surtout à l'approche de l'an 1000, alors que la croyance à la fin prochaine du monde excita le zèle religieux des seigneurs.

Au temps où nous sommes arrivés, l'organisation féodale, en Savoie comme dans toute la France, avait atteint la plénitude de son existence. La Savoie, par sa situation topographique, écartée des grands centres, avait été un terrain propice à l'établissement des fiefs de toute nature, surtout pendant la durée du second royaume de Bourgogne. Il serait difficile, vu le défaut de documents précis et l'obscurité qui règne sur cette période tourmentée de notre histoire, de retracer exactement les phases de la vie publique des populations à cette époque. Nous avons pu définir leur triste situation au milieu des conflits qui agitèrent les hautes classes et des ruines semées par les invasions; mais il ne nous serait pas possible de retrouver les traces de leur mouvement social, de cette vie intime indépendante des grands événements politiques.

En effet, comment, en l'absence de titres, se reconnaître au milieu du chaos engendré par cette multitude de complications qui eurent tant de causes diverses? Comment débrouiller dans ce chaos, par exemple, ce qui concerne les modifications que durent subir les lois franques à mesure que la volonté du seigneur se substitua dans une certaine mesure au texte des codes? Comment se rendre compte des limites de cette substitution? Car, certainement elle ne fut pas complète, puisque la loi romaine elle-même continua, malgré tous les obstacles, à être observée dans certains cas, et que le droit coutumier, qui remplaça pour longtemps le droit écrit, fut un mélange des lois barbare et romaine. Comment, enfin, expliquer clairement par quels expédients ce droit coutumier et la volonté souveraine, omnipotente du seigneur, purent exercer simultanément leur action?

Tous ces points restent nécessairement obscurs pour l'époque dont il est question, et la lumière ne se fera pour nous que lorsqu'une certaine stabilité politique aura succédé au trouble et à l'agitation qui ont présidé à la fusion des sociétés allobrogo-romaine et germaine.

Cependant, ce qui peut se dégager assez clairement de l'étude de l'organisation féodale, ce sont les bases mêmes de cette organisation qui se résumaient dans deux choses : le château et son propriétaire, le village et ses habitants; les deux constituant le fief, unité fondamentale de la féodalité.

La multiplicité des châteaux ne répondit pas seulement au besoin d'abriter plus ou moins grandiosement les possesseurs des grands fiefs, mais elle eut surtout pour cause la nécessité de créer un système de défense pour le seigneur et ses hommes, dans un temps où le pillage, le brigandage étaient de règle commune. Aussi, partout où il y eut une agglomération d'habitants, un château fort fut construit pour la défendre, comme aussi tout petit seigneur isolé se retrancha derrière les murs épais de sa demeure.

La Savoie, principalement sous la dynastie des rois du deuxième royaume de Bourgogne, vit s'élever dans toutes ses vallées des maisons fortes seigneuriales. Un grand nombre de familles de haut lignage prirent naissance alors, et parmi elles on est autorisé à compter, outre les grands feudataires, tels que les comtes de Genevois et les barons de Faucigny : les Menthon,

les Viry, les Ternier, les Ballaison, les Duingt, les Compey, les de Sales, les d'Allinges, les Miolans, les sires de Chambéry, les La Chambre, et bien d'autres dont les noms ne parurent à des dates certaines que dans le XIIe siècle, mais qui devaient remonter à une époque bien plus ancienne.

Nous venons de dire que partout où il y eut agglomération d'hommes, un château s'éleva pour défendre la communauté soit la *villa*. La *villa*, dont on a fait le mot de ville, n'a pas présenté tout d'abord le caractère que nous lui attribuons aujourd'hui. Les *villæ* étaient, avant l'invasion des barbares, de simples métairies, et parfois des centres d'exploitation agricole, placés dans les vallées les plus riches par les Allobrogo-Romains. Après l'invasion, elles conservèrent leur caractère ; puis, les troubles, les calamités de toute sorte survenant dans les époques postérieures, les *villæ* se fortifièrent, s'entourèrent de fossés et de murs, se mirent sous la protection d'un château fort, résidence du possesseur du fief ; les habitants disséminés vinrent s'y réfugier. Ainsi prirent naissance un certain nombre de *villes*, dans l'acception moderne du mot. Mais ces agglomérations ne prospérèrent pas partout, et alors elles transmirent simplement leur dénomination au château leur protecteur, ou à la commune rurale soit au *village:* tels sont, Hauteville, Ville-la-Grand, Villaz, Ville-en-Sallaz, Villard, Les Villards, Villargondran, De Ville, Villarlurin, Villard-de-Beaufort, Belleville, Villette, Villaroger, Bonvillars, Lanslevillard, etc.

Nous avons dit, dans un autre chapitre, quelles furent les principales divisions de la population féodale : les seigneurs, les hommes libres et les serfs. Mais le village agricole comprenait, outre les serfs, une autre classe d'hommes inférieurs aux hommes libres, les *villains*, qui n'étaient pour ainsi dire que les successeurs des colons romains.

Les coutumes germaines, et surtout les lois franques qui amenèrent la fusion du droit de propriété avec le droit de souveraineté, portèrent une rude atteinte aux colons, car les Francs confondaient dans une même classe les hommes chargés des travaux manuels, et pour eux tous les ouvriers agricoles étaient des colons attachés à la glebe. Dès lors, la distinction entre ces derniers et les serfs ne fut pas toujours bien observée; cependant, il n'en résulte pas moins de quelques documents quasi-contemporains, qu'une distinction existait entre les deux classes agricoles, distinction souvent méconnue, mais réelle, et que les Francs ne purent entièrement effacer.

Toutefois, qu'il y eût distinction ou non entre elles, les deux classes subissaient le même sort au point de vue de leur situation vis à-vis des seigneurs. Villains et serfs sentaient également la main du maître qui les *taillait* à merci et les enrôlait suivant ses caprices. Depuis Boson jusqu'au XIe siècle, la condition du peuple agricole de la Burgundia ne fit que s'aggraver ; mais à partir du XIIe siècle, et surtout du XIIIe, nous verrons une vie relativement plus calme renaître sous le chaume des *villæ*, et les agglomérations urbaines conquérir, au préjudice du pouvoir absolu des seigneurs, un peu de cette liberté si chère à toute âme humaine.

Avec la fin du second royaume de Bourgogne se termine la première période de l'histoire de la Savoie.

Nous avons dit à combien de luttes, d'invasions, de conquêtes, de fléaux de toute espèce furent exposés les peuples de l'Allobrogie, grâce à leur situation entre la France et l'Italie. Aussi loin qu'il a été possible de remonter dans l'histoire, nous avons vu les vallées savoisiennes foulées par les conquérants qui s'en disputaient la possession pour s'en servir, les uns, comme clé de la France, les autres, comme clé de l'Italie ; les Romains, les Burgundes, les Ostrogoths, les Francs, les Arabes ont occupé ces vallées fortifiées par la nature, et ont cherché à s'y maintenir pour assurer leur puissance.

Ces faits et d'autres analogues qui se produiront dans les époques suivantes, constituent, pour l'histoire de la Savoie, une base fondamentale sur laquelle on doit s'appuyer pour se rendre un compte exact des péripéties par lesquelles ce pays a passé, péripéties dont les conséquences se font encore sentir de nos jours et risquent même de se manifester dans l'avenir.

La politique des princes de la Maison de Savoie, à la naissance desquels nous allons assister, sera motivée par cette situation difficile et variable que beaucoup d'historiens étrangers, et même nationaux, ont mal comprise, ce qui les a conduits à manquer d'unité et parfois de logique dans leurs appréciations.

JULES PHILIPPE.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.

L'ÉGLISE DU COLLÉGE DE THONON

—

GASPARD DE GENÈVE-LULLIN

Amédée VIII avait fondé en 1410 le prieuré de Ripaille en faveur des chanoines augustiniens d'Agaune (1). Résolu plus tard à s'y retirer avec six grands dignitaires de l'Etat, il fonda pour les mêmes chanoines réguliers l'église de Saint-Sébastien à Thonon, en 1429 (2). Elle a 38 mètres de long sur 10 de large. Elle se distinguait par une architecture svelte et élégante.

Affectée au culte calviniste dès 1536, rendue aux catholiques en 1597, elle fut desservie l'année suivante par les jésuites qui ouvrirent un petit collége dans l'établissement des anciens religieux.

En 1615, saint François de Sales y établit les Clercs réguliers de Saint-Paul, autrement dits les Barnabites, qui furent chargés du collége.

Trois ans après, Gaspard de Genève, marquis de Lullin et Pancalier, petit-fils d'Aymon, qui avait été précepteur d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, fonda sur le côté droit de cette église une chapelle sépulcrale pour sa famille. La consécration en fut faite par saint François de Sales, le 24 juillet 1617, et le fait consigné dans une inscription gravée sur une plaque de marbre noir de Saint-Tryphon, haute de 1^m^,10, large de 0^m^,90. C'est un monument à conserver à l'histoire.

(1) Lecoy de la Marche, *Notice historique sur Ripaille en Chablais.*

(2) Melville Glover, *Les Augustins de Thonon.*

D. O. M.
Anno M. DC. XVII. XXIIII-julii
R^mus in Christo pater Franciscus de Sales
episcopus et princeps gebennensis
augustissimo et adorando Jesu redemptoris
numini et nomini consecravit
sacellum hoc et altare
quæ vir clarissimus et excellentissimus
Gaspar a Geneva Lullini et Pancallery marchio
illustrissimæ militiæ Deiparæ
Annunciatæ eques torquatus
totius custodiæ armatæ serenissimi Ducis
Caroli Emmanuelis præfectus primarius
exactis pro eodem ser.^mo Carolo Emmanuele
ad summos pontifices, imperatores, reges,
respublicas, cæterosque maximos principes
triginta duabus legationibus
varysque felicissime functus honoribus
pro sua erga Salvatorem religione
suis sumptibus
erexit, ornavit, dotavit
quo in sacello præstari missam quotidianam
anniversarium annuum alterum sibi
alterum carissimæ conjugi
Mariæ Horniensi
adhibitis de ecclesiæ ritu responsoriis
et ad feretrum cereis quatuor
qualibet feria sexta quadragesimæ
ps. miserere sabbatis ejusdem antiphonam
Salve regina
sacellum denique ornamenta sarta tecta haberi
congruo ad id censu erogato
publicis tabulis stipulatus est.
RR. Clerici regulares s. Pauli
spoponderunt.

TRADUCTION

—

A DIEU TRÈS BON & TRÈS GRAND

« L'an 1617 et le 24 juillet, très révérend père en Jésus-Christ François de Sales évêque et prince de Genève a consacré à la divinité et au nom très auguste et adorable de Jésus rédempteur cette chapelle et cet autel, que, pour satisfaire à sa piété envers notre Sauveur, a érigés, ornés et dotés à ses frais très illustre et très éminent Gaspard de Genève, marquis de Lullin et Pancallier, chevalier du très célèbre ordre de l'Annonciation de la Mère de Dieu, commandant général de toutes les gardes du sérénissime duc Charles-Emmanuel, chargé par le même sérénissime prince Charles-Emmanuel de trente-deux légations auprès des souverains pontifes, des empereurs, des rois, des républiques et d'autres grands princes, fonctionnaire émérite en diverses charges; dans laquelle chapelle il a fondé, par acte public, et avec les rentes convenables, une messe quotidienne, un anniversaire annuel, un pour lui, un autre pour sa très chère épouse, Marie de Hornes, avec les répons du rituel de l'Eglise au catafalque orné de quatre flambeaux, et, tous les vendredis du carême, le chant du *Miserere,* et, les samedis du même temps, l'antienne *Salve regina,* et enfin l'entretien de la chapelle et des ornements. Les R^ds clercs réguliers de St-Paul ont accepté la fondation. »

C'est probablement à la même époque que l'on ouvrit la chapelle de la sainte Vierge, sur le côté gauche, à côté de la sacristie, qui a gardé ses anciennes formes architectoniques; tandis que les gracieuses colonnes rondes qui marquaient les quatre travées de la nef unique de cette église furent recouvertes de mortier pour représenter des pilastres carrés de la Renaissance. Les ouvertures ogivales du chœur furent aussi transformées.

La famille de Genève-Lullin descend de Pierre, fils bâtard de Guillaume III, comte de Genevois, et d'Emeraude de la Frasse. Son frère aîné et légitime, Amédée III, a fait construire l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy (1).

Pierre épousa Catherine de Lucinge, de Ternier, parente de la famille de Sales. Leur fils Thomas épousa Guillelmine de Fernay, héritière de François et Pierre de Ferney, derniers seigneurs de Lullin. Le 11 décembre 1420, elle reçut l'investiture de ce fief noble, qui fut transporté à son fils Guillaume de Genève le 7 août 1426.

Cette baronie fut érigée en marquisat, le 1er février 1597, en faveur de Gaspard de Genève, le cinquième successeur de Guillaume (2).

Le château des Genève-Lullin, dont on aperçoit encore des restes remarquables, occupait, avec le clos, un quartier de la ville de Thonon. Tous les membres de cette famille illustre ont rempli des charges importantes à la cour de Savoie.

La considération dont Aymon de Genève-Lullin jouissait à la cour de Charles-Quint valut à sa famille plusieurs alliances avec la célèbre maison de Hornes, notamment par Marie de Hornes, dont il est question dans cette inscription, et Sabine de Hornes, mère d'Albert-Eugène, en qui s'éteignit l'illustre famille de Genève-Lullin (3). Ce dernier avait fondé en 1640 l'établissement des Minimes de Thonon.

Singulière destinée que celle de cette maison religieuse! Depuis 1793 elle est devenue l'hospice civil de Thonon, dont l'administration concentre toutes les fondations charitables des siècles passés, savoir: l'ancien Hôpital, la maison des Arts, l'Hôtel-Dieu, la Passade, les Pauvres et l'Hoirie-Droit.

Une dernière gloire lui était réservée, celle d'abriter les souvenirs du célèbre Gaspard de Genève-Lullin, l'aïeul de son fondateur.

La belle église du collége de Thonon sert aujourd'hui de hangar aux pompes. Le vandalisme moderne

(1) *Revue savoisienne* 1870, p. 69.
(2) Archives départementales.
(3) *Pourpris historique de la maison de Sales*, 198, 512.

a passé par là. Lorsque la chapelle des Genève-Lullin fut détruite et l'emplacement affecté à une industrie, l'inscription de la fondation fut transportée et encastrée à l'un des murs du cloître des Minimes.

Un second monument relatif au même personnage est venu s'abriter dans le même établissement et lui fait pendant sur le même mur; c'est l'inscription funéraire de ce Gaspard de Genève-Lullin, trouvée dernièrement dans l'escalier de la crypte de l'église du prieuré de Saint-Hippolyte, devenu en 1599 la Sainte-Maison de Thonon.

Nous publions encore ce monument conservé à l'histoire par les soins intelligents de M. Bérard, curé de Thonon.

Icy gist

Gaspard de Genève marquis de Lullin et Pancallier baron de la grande et petite Bastie seigneur de Coursinge Cervens Buringe Dralliens et conseigneur de Charmoisy, seig. aussi de Reuils Ronchault en la comté de Bourgougne chevalier de l'ordre de l'Annontiade gouverneur et lieutenant general pour S. A. S. au duché d'Auste et cité d'Ivrée son chambellan et conseiller colonnel de toutes ses gardes et de 4000 Suisses

Après avoir par la grace de Dieu faict le cours de sa vie en servant en guerre sa dicte A. et aux legations et ambassades suyvantes a scavoir vers les empereurs Maximilien père Rudolph et Mathias ses filz tant en dietles imperiales qu'aultrement ayant prins l'investiture du dernier de tous les estats dela dicte A. vers les rois de France Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis XIII tant pour mariages nativités du dict dernier que paix generale de Vervins suivy sa ditta A. en Espagne se mariant avec l'infante donne Catherine et ayant eu charge d'aller prendre au dict pays et ramener et servir les serenissimes princes Victor et Philibert issus de ce mariage

En Angleterre pour la coniouissance de l'advenement en celle couronne de Jacques roy d'Escosse et d'Anne de Danmercq sa femme

Vers les archiducs d'Autriche Hernest et Albert en Flandres aussy vers les electeurs et princes de l'Empire et en diverses diettes des ligues suisses.

Finalement chargé d'annees LXX

A rendu son ame à Dieu son createur, et son corps en cette sepulture ce iourdhuy

Le marbre est de même nature et de mêmes dimensions que le précédent.

Cette épitaphe, qui est presque une biographie, paraît avoir été composée par celui qui en est l'objet. Il avait alors 70 ans. Il a laissé un espace vide pour le chiffre des années qu'il pouvait vivre encore, et un autre pour la date de sa sépulture.

Personne n'a rempli ces lacunes ! Le marbre, qui avait sa place au tombeau de la famille, a été trouvé à l'église paroissiale, desservie alors par les prêtres de la Sainte-Maison de Thonon, que le pape Clément VIII avait réorganisée en 1599, pour en faire un centre d'instruction publique et de missions catholiques, selon les statuts rédigés par saint François de Sales.

Espérons que de nouvelles recherches donneront la solution de cette énigme, en indiquant le lieu, la date et les circonstances de la sépulture du célèbre Gaspard de Genève-Lullin, dont les jours ont été si bien consacrés au service de son prince et de sa patrie.

C.-A. Ducis.

BULLETIN

—

Un linguiste russe, M. A. Zagarelli, vient de s'élever à la fois contre l'opinion de Bopp, qui regarde le géorgien comme un idiome indo-européen, et contre celle de Max Müller, qui en fait un idiome touranien. M. Zagarelli reconnaît que la langue géorgienne renferme des éléments aryens dans son vocabulaire, et des éléments touraniens dans sa grammaire, mais il ne croit pas à une parenté intime, organique, de cet idiome avec l'une ou l'autre de ces deux grandes divisions. Il se range à l'avis de Schleicher, de Pott, de Frédéric Müller, de Vienne, et d'un certain nombre d'autres savants, qui font un groupe à part des langues du Caucase.

—

Le salut musulman au maroc. — ***Es salam alikoum,*** « que le salut (sous-entendu de Dieu) soit sur vous, » c'est là le salut des Marocains, comme de tous les autres Musulmans. A ces bonnes paroles, on répond par ***Alikoum salam,*** « sur vous soit le salut. » Des deux côtés, le plus grand sérieux doit présider à cet échange de politesses. Un visage riant et amical indisposerait au lieu de prévenir.

Mais le salut officiel, le Salam alikoum, sanctifié par l'usage qu'en faisait le Prophète, ne doit pas être prostitué aux infidèles. Le vrai Mahométan se croirait damné pour toujours s'il ne faisait pas une distinction sévère entre le croyant et le mécréant. Quand il entre dans une société de juifs et de chrétiens, il ne manque jamais de dire ***Salam âla hali,*** « que le salut soit sur mes gens. » Souvent, pour mieux montrer encore en quel mépris il tient les ***Kafirs*** (infidèles), il prononce un : ***Salam âla hal es salam,*** c'est-à-dire : « que le salut de Dieu soit sur les gens (dignes) du salut, » sur les Musulmans, car ni le chien ni le chrétien n'ont droit au salut. Quelquefois il se servira d'un : « Salut sur ceux qui suivent la religion, » et par religion, il entend l'islam, car le christianisme, le judaïsme et toute autre révélation mènent directement l'homme en enfer. Quand un Marocain veut montrer de la politesse, et pour ainsi dire témoigner de la déférence à un juif ou à un chrétien, il l'aborde par un ***Allah iaunek.*** « Dieu t'aide ! » ou par un « Dieu te donne à manger. » Paroles qu'il n'adresserait jamais à un coreligionnaire : toutes ces formules sont strictement déterminées. A chacun la sienne !...

Le Marocain dit au sultan ***Sidina,*** Notre Seigneur ; au chérif ou descendant de Mahomet, ***Sidi*** ou ***Mulei,*** Seigneur ; à la femme du chérif, ***Lella,*** à un homme ordinaire, ***Si*** (monsieur), mais seulement dans le cas où cet homme sait lire et écrire. Quant aux gens du menu peuple, on les appelle simplement par leurs noms, et on les interpelle par ***ia radjel*** (o homme), ***ia mna*** (o femme), ***ia ouled*** (mon garçon), ***ia bent*** (ma fille), ***ia bekra*** (eh, jeune fille).

Il faut se garder soigneusement d'accorder au premier venu le titre de Sidi. Les Juifs seuls sont tenus d'appeler ainsi tous les croyants. Les imans, les cadis, les muftis, les caïds, les aghas, les ministres mêmes, s'ils ne sont pas chérifs, c'est-à-dire de la race de Mahomet, n'ont pas le droit d'être traités de Sidi.

—

Les fouilles du docteur Schliemann, à Troie, ont amené, selon lui, la découverte de l'antique forteresse de Priam, de Pergame ou

d'Ilion, recouverte jusqu'à ce jour par des alluvions très profondes. Les murailles dont la masse colossale frappait d'admiration le bon Homère, se composaient de grandes pierres cimentées par de la terre ; le côté extérieur s'incline suivant un angle de 70 à 75 degrés ; le côté intérieur est vertical. A son sommet, le mur a encore 4 mètres de largeur : les défenseurs de la place pouvaient donc s'y mouvoir à l'aise. Quelle était la hauteur de cette puissante forteresse? On ne le sait pas encore. Le docteur Schliemann a creusé l'alluvion jusqu'à 15 mètres de profondeur sans arriver au sol qui porte les fondations. Mais ce que le savant allemand a déjà exhumé tendrait à prouver que Troie avait élevé une citadelle grandiose, dans un siècle où l'art de bâtir était encore dans l'enfance.

—

La *Revue russe* donne sur la population moscovite certains détails intéressants.

D'après le dernier recensement, dit ce journal, la population russe-européenne, composée de 50 provinces russes et de 10 provinces polonaises, s'élevait, en 1867, à 69,364,541 habitants qui occupaient une surface de 4,816,157 verstes ou 87,485 milles géographiques. La partie la plus habitée de l'empire comprend les provinces polonaises.

Ces provinces ont une surface de 107,435 verstes ou 2,220 milles géographiques. La population est de 5,705,707 habitants, ce qui donne le terme moyen de 53 habitants par verste. Moscou a 2,777 habitants, terme moyen, par mille géographique. Kiew compte 2,316 habitants; Poltawa, 2,213 ; Kursk, 2,103 et Tula 2,954 par mille géographique.

Il ne se trouve en Russie que 140 villes qui aient une population supérieure à 10,000 habitants. De ces 140 villes, 6 ont une population de 100,000 âmes ; 3, de 75 à 100,000; 5, de 50,000 à 75,000; 6, de 40 à 50,000; 9, de 30 à 40,000; 22, de 20 à 30,000; 89, de 10 à 20,000.

—

La loi pour la protection des éléphants dans la Présidence de Madras est entrée en vigueur le 1er octobre. A partir de ce jour, tout homme coupable d'avoir tué un éléphant sur les terres de la Couronne ou sur celles qui n'ont pas de maître payera une amende de 500 roupies. Dorénavant le zémindar ne pourra mettre fin aux jours du géant des quadrupèdes que s'il le rencontre sur son domaine propre, ou dans un terrain cultivé, ou partout où il y a lieu de craindre pour la vie d'un homme et pour les récoltes des champs.

—

Iles Sandwich. — Rien de plus terrible que la série des recensements de ce magnifique archipel! Sans nous arrêter à l'évaluation de Cook, qui donnait, en 1779, 400,000 habitants à ce groupe, sans parler non plus de l'estimation faite en 1823 et qui concluait encore à 142,000, tenons-nous-en aux recensements successifs. Les voici, dans leur éloquence, en nombres ronds :

1822, 130,000 personnes. — 1836, 109,000. — 1850, 84,000. — 1853, 73,000. — 1860, 69,000. — 1866, 63,000. — 1872, 49,000.

Ainsi, en 40 années, un peuple de 130,000 hommes a diminué de plus de 81,000!

Aux 49,000 Kanakes des îles Sandwich, il faut ajouter environ 2,500 demi-castes, plus de 1,900 Chinois et près de 900 Yankees.

Il n'y a pas moins de 338 lépreux dans l'archipel.

—

Amérique polaire. — Au delà du 80e degré de latitude boréale, la température, sans avoir rien de tempéré, n'est pourtant pas aussi rigoureuse qu'on le croit communément.

L'intrépide C. Hall, mort dans les mers polaires en 1871, a donné le nom du vaisseau qu'il montait dans son dernier voyage, le *Polaris*, à une baie située sous 80° 38′, sur la côte orientale du canal Robeson, au pied de montagnes d'environ 600 mètres d'altitude. C'est dans cette baie qu'a hiverné le *Polaris* ; c'est sur son rivage que Hall a sa tombe : graveur, puis journaliste à Cincinnati, cet homme de cœur qui avait juré de fouler le Pôle Nord, qui dans tous les cas a eu la gloire de retrouver les traces de Franklin et de se rapprocher plus que personne encore du Pôle, repose maintenant bien loin de sa patrie, sur la route du but qu'il ne lui a pas été donné d'atteindre.

Pendant les onze mois de son hivernage dans la baie du Polaris, l'équipage a peu souffert. « A. T. Tyson, dit l'*Ausland*, nous représente le climat comme beaucoup plus doux que celui de contrées situées bien au sud. Dès le mois de juin, le navire n'avait plus sa prison de neige et de glace ; déjà une herbe courte et traçante couvrait le sol et servait de pâture à de nombreux bisons, parmi lesquels les matelots firent trente à quarante victimes. Des bisons passant l'hiver sous 80° 38′, c'est là un fait remarquable, prouvant suffisamment la douceur du climat de la baie du *Polaris* : douceur relative, s'entend. En été, la température ne laissait pas que d'être parfois étouffante, mais au milieu de l'hiver, il y eut, il faut le dire, de rudes journées, et on put traverser une planche de deux pouces d'épaisseur avec des balles de mercure gelé. »

—

Le 22 mai a été, à Calcutta, la journée la plus chaude connue depuis qu'on tient un registre d'observations météorologiques dans cette capitale. La température a dépassé un peu 41 degrés, à l'ombre s'entend. Tout élevée qu'elle soit, cette température n'est pas absolument excessive. En France même, on l'a déjà constatée, par exemple à Orange, dans le département de Vaucluse.

C'est depuis 1855 qu'on fait des observations suivies à Calcutta. Avant cette époque, le 26 mai 1847, on y avait constaté une température de plus de 43 degrés, à l'ombre. Le 26 mai 1854, on y a observé, au soleil, une chaleur de 70 degrés. Le jour le plus froid connu a été le 10 janvier 1870 (12 à 13 degrés seulement).

—

On mande du Spitzberg, *viâ* Tromsoë, à la date du 5 juillet 1873, que l'expédition polaire, dirigée par le professeur Nordenskiold et embarquée sur le bâtiment le *Polhem*, a hiverné à Morset Bay. L'hiver a été doux, la mer très mauvaise, le printemps très froid. Le départ de l'expédition au nord a eu lieu le 3 mai, le retour le 24 juin. L'état des glaces ne permettant pas de poursuivre au nord, l'expédition s'est rabattue à visiter la côte nord du nord-est-hand et traversait la mer intérieure de glace de cette île. La santé est bonne jusqu'à présent. Pendant le printemps, de très nombreux cas de scorbut, produits par la nature de la nourriture; un matelot est mort d'une pneumonie, un autre a été perdu malheureusement dans un brouillard très épais.

—

Inde. — A l'aurore de notre siècle, il n'y avait que cinq journaux dans l'Inde. M. Marshman, l'homme qui a publié la première gazette indoue dans l'une des langues du pays, vit encore aujourd'hui, et il a le bonheur de voir que son œuvre a pris un développement grandiose. C'est le *Globus* qui parle :

« Il se publie maintenant *deux cent onze* journaux dans les divers idiomes de la Presqu'île, sans préjudice de trente-six journaux qui accompagnent d'une traduction anglaise le texte en langue nationale. Enfin on compte aussi dans l'Inde soixante-huit revues ou journaux anglais. En tout 315 feuilles de quelque importance ; en y ajoutant 115 « feuilles de rien, » on arrive à un total de 430 journaux.

« En s'en tenant aux 315 journaux importants, on voit que le seul Bengale en possède 73, dont 46 en langues du pays, 4 bilingues et 23 anglais. Plus riche encore, la Présidence de Bombay (augmentée de Scinde) en compte 94, dont 62 rédigés en langues du pays; 18 bilingues, 14 en langue anglaise.

« Huit des vingt-trois gazettes anglaises du Bengale sont dirigées et rédigées par des indigènes.

« Les journaux de l'Inde sont très lus. La très grande majorité des Indiens ne sait pas lire, cela est vrai, mais il y a dans les villes et dans les principaux bourgs des lecteurs publics, autour desquels la foule se rassemble pour entendre la lecture des nouvelles du jour.

« La *Sulav Samacher*, feuille à un sou, dans le Bengale, tire à 6,000 numéros. »

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Une inscription romaine d'Annemasse, par M. C.-A. Ducis. — Cartographie savoisienne, par M. Louis Revon. — Une médaille de Tétricus et de Probus, par M. G. Vallier. — L'occupation espagnole au siècle dernier, par M. C.-A. Ducis. — Bulletin.

UNE INSCRIPTION ROMAINE D'ANNEMASSE

La situation magnifique du plateau d'Annemasse a dû être appréciée par les premiers colons de cette contrée. Aussi ce nom paraît-il remonter à l'époque celtique. Ses deux radicaux peuvent signifier *habitation riche* ou *élevée*, ou sur l'*eau*. Le coude de l'Arve, au-dessous d'Annemasse, justifie également ce dernier sens.

A l'époque romaine il devint, à côté de Genève, un second centre de viabilité, un véritable *trivium*.

Sur la voie qui venait de Genève, près du pont de Foron, on a trouvé une pierre milliaire au nom de l'empereur Galère Maximien. Cette colonne provenait d'un édifice. J'en ai présumé l'origine dans une autre étude (1).

D'Annemasse une voie remontait la rive droite de l'Arve par Vétraz, *via strata*. Une autre ligne passait le pont d'Etrembières, près duquel on a trouvé une autre pierre milliaire, au nom des empereurs Galère Maximien et Flavius Sévère. Le long de ce tronçon, et à l'extrémité du plateau d'Annemasse, on a découvert des restes considérables de substructions.

Un *actus* allait passer derrière Monthoux, dans la direction de la vallée de Sallaz. C'est sur cette ligne qu'on a remarqué des restes d'aqueducs.

Enfin on pense qu'un embranchement rattachait Annemasse par Ville-la-Grand à la voie celtique qui de Genève allait à Thonon en remontant le Foron (2). Le culte de Mars a laissé des traces sur cette ligne à Annemasse et à Ville-la-Grand.

Il n'est pas étonnant qu'une position aussi avantageuse ait fait la fortune d'Annemasse. Aussi trouve-t-on beaucoup d'antiquités romaines sur tout ce plateau.

J'avais signalé, en 1865, une inscription funéraire couchée dans le mur du clocher, et dont un appendice creusé grossièrement servait de bénitier. La démolition du clocher a révélé, en effet, l'inscription suivante, dont les premières lignes ont malheureusement souffert :

I -
⌐IMVI AI
IA I ARRI
VS·MACRINVS
CONIVCI·FARIS
SIMAE·
S. A. D

L'espace vide permet de supposer en première ligne les sigles D. M. La seconde ligne, dont nous n'avons plus qu'un trait, pourrait contenir ces mots ET.MEM.AET. Nous essayons donc cette lecture :

Diis Manibus
et memoriæ æternæ
..... *timulæ* .....
.... *riæ Julius Arrius*
Macrinus
conjugi carissimæ
sub ascia dedicavit

Le premier mot de la quatrième ligne pourrait bien être *Arriæ* du nom de famille du mari. Il ne nousmanquerait ainsi que la première syllabe du prénom de la femme :

« Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de ....timula Arria, Julius Arrius, surnommé Macrinus, a dédié sous le coup de l'*ascia* ce monument à son épouse très chérie. »

La cérémonie de l'*ascia* semble s'être conservée en Grèce, ainsi qu'on a pu l'observer dans l'inauguration du bâtiment de l'Ecole française d'Athènes (1).

La chute des débris du clocher d'Annemasse a gravement endommagé la belle inscription du sarcophage de *Tiberia Maxsima,* élevé par son mari *Aurelius Romanus protector ducenarius* (2).

Spon avait cru que ce personnage était un receveur des impôts, d'autres que c'était un chef de bu-

(1) *Questions archéologiques*, 243.
(2) *Questions arch.*, 232.

(1) *Revue archéologique*, décembre 1872, p. 388.
(2) Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 33.

reau du prétoire avec la dignité ducenale pour être promu à un grade supérieur.

En réalité le *protector ducenarius* n'était autre qu'un capitaine de 200 hommes de la garde du palais impérial (1).

La dimension et les décors de ce monument attestent la fortune de ce vétéran retraité à Annemasse, où il avait probablement une *villa*.

On présume que la pierre milliaire du pont de Foron a été prise à un monument chrétien, détruit, comme beaucoup d'autres, sous Maximien Hercule, qui raviva le polythéisme. Julien, dit l'apostat, en fit autant plus tard et spécialement aussi dans cette contrée. Un *fanum* avait été rétabli à Annemasse et, malgré le retour au catholicisme dès le règne de Gratien, il avait été maintenu par la faction de l'Arianisme très répandue dans ce pays, ainsi qu'on le voit dans le document cité plus bas.

Le temple païen n'y fut détruit qu'au commencement du VIe siècle pour faire place à une église, élevée par les soins de saint Maxime, évêque de Genève, et que saint Avite, métropolitain de Vienne, consacra à son retour de l'inauguration du monastère d'Agaune (Saint-Maurice en Vallais), l'an 522. On a retrouvé, il y a peu d'années, un fragment du discours qu'il prononça dans cette circonstance (2).

Annemasse, que le document appelle *Namasce*, probablement d'après la prononciation vulgaire d'alors, est qualifié d'*oppidum*, bourg de la cité de Genève, *Urbis Janavensis; urbs* dans le sens d'*orbis* était employé à cette époque pour exprimer le territoire de la cité ou du diocèse (3). D'ailleurs l'indication *in agro ad sinistrum*, dans la campagne à gauche, ne peut convenir qu'à Annemasse, selon l'orientation soit du cours du Rhône, soit des voyageurs venant du Vallais.

C.-A. Ducis.

(1) *Notitia dignitatum*, etc. — *Comment. Eduardus Bocking.*, II et IV.

(2) *Memoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Geneve*, XVI.

(3) Ducange, *Gloss.*

CARTOGRAPHIE SAVOISIENNE

Terre privilégiée sous le rapport des beautés pittoresques et des produits naturels, et importante par sa situation entre plusieurs Etats, la Savoie devait nécessairement offrir aux voyageurs, aux naturalistes, aux administrateurs, des cartes nombreuses et détaillées pour les guider dans leurs pérégrinations et leurs études. Il faudrait un volume pour décrire les tracés qui ont paru, soit dans les itinéraires, soit en feuilles isolées, à l'usage spécial des touristes, depuis l'ancienne et estimable réduction faite par M. le professeur Paul Chaix, jusqu'aux petits chefs-d'œuvre de gravure des guides Joanne. Bornons-nous à énumérer quelques-unes des publications les plus importantes.

En première ligne figurent deux cartes qu'on peut à juste titre qualifier de monumentales : celle de l'Etat-major sarde et celle du Dépôt de la guerre.

Afin d'obtenir la rapidité et l'économie, l'Etat-major sarde a adopté le dessin lithographique à la plume; c'est dire qu'il ne faut pas être trop exigeant pour la finesse de l'écriture; cependant elle est lisible. On pourrait reprocher à cette carte l'excessive parcimonie des cotes de hauteurs, et, par contre, une surabondance de noms altérés et écrits à la piémontaise par des employés peu familiarisés avec notre langue et encore moins au courant du patois. A part ces défauts et quelques petites hérésies dans le tracé, cette œuvre est très recommandable : recevant la lumière oblique de l'angle nord-ouest, les terrains sont convenablement éclairés et se distinguent par un excellent relief; l'échelle, au cinquante millième, simplifie le calcul; des lettres initiales indiquent la nature des cultures, les métaux, les roches; enfin le prix n'est que de 3 fr. la feuille. Les deux départements réunis comprennent les vingt-cinq numéros suivants :

	1 Titre.	2 Lausanne. *Signes conventionnels.*	3 Vevey. *Explications.*
	5 Genève.	6 Thonon.	7 Saint-Gingolph.
10 Seyssel.	11 Saint-Julien.	12 Bonneville.	13 Vallorcine.
18 Ruffieux.	19 Annecy.	20 Sallanches.	21 Mont-Blanc.
26 Pt-Beauvoisin.	27 Chambéry.	28 Albertville.	29 La-Thuile.
34 Les Echelles.	35 Montmélian.	36 Moûtiers.	37 Mont Iseran.
	42 S.-J.-de-Maurienne.	43 Modane.	44 Susa.

Chaque feuille a 70 centimètres sur 50, correspondant à 35 kilomètres sur 25. L'ensemble donne 3^m^,55 en hauteur sur 2^m^,85 en largeur. Pour l'exemplaire acquis par le Musée d'Annecy, la mise sur toile, avec rouleaux, a coûté 30 fr.

En 1870, quand les documents topographiques brillaient par leur absence dans les sacs de nos soldats, les bourgeois, qui ne les possédaient pas davantage, regardaient d'un œil d'envie les belles éditions répandues par milliers dans l'armée allemande. Si l'on eût partagé l'ardeur germanique pour les études de géographie appliquées aux invasions, il eût été facile de se procurer les originaux de ces fidèles copies : depuis bien des années le Dépôt de la guerre livre au public sa splendide carte de France en 274 feuilles de 80 centimètres sur 50. En Savoie le numéro coûte 4 fr. 50 c.; les bibliothèques communales, les mairies et diverses catégories d'employés peuvent faire l'acquisition à 1 franc, c'est-à-dire au prix du tirage, en adressant une demande à M. le

Directeur du Dépôt de la guerre. Gravée sur cuivre, cette publication offre les plus minutieux détails de la topographie; les écritures sont nombreuses et les cotes hypsométriques abondent. Le principal défaut, qui frappe dès le premier coup d'œil, c'est la teinte sombre, je dirais presque sinistre, des régions montagneuses, provenant de ce que les deux versants sont ombrés au même degré. Disons aussi que l'échelle au 80,000e n'est guère faite pour faciliter le calcul des proportions : on eût préféré le 50,000e de la carte sarde ou le 100e, comme dans celle de la Suisse. — Celui qui aurait la fantaisie de faire monter sur toile l'œuvre du Dépôt de la guerre, obtiendrait un carré de 14 mètres de côté! Pour assembler la partie relative aux départements savoisiens, le carré ne dépasse pas $2^{m},50$, comme l'indique le tableau suivant, dans lequel j'ai noté en italiques les trois numéros qui n'ont pas encore paru :

	150 Ferney.	
160 Nantua.	160 bis. Annecy.	160 ter. Vallorcine.
169 Belley.	169 bis. *Albertville.*	169 ter. Tignes.
178 Grenoble.	179 *Allevard.*	179 bis. *Bonneval.*

Les nos 160 ter, 169 ter et 179 bis sont des demi-feuilles cédées à moitié prix; le no 150 (Ferney), a été refait récemment pour compléter la partie annexée à la France. Le no 178 (Grenoble) ne contient qu'une très petite portion de territoire savoisien.

A côté du tirage sur cuivre, le Dépôt de la guerre prépare une autre édition à la portée des bourses les plus modestes : le report sur pierre, également au 80,000e, coûtera un franc la feuille, et 50 centimes pour les personnes qui jouissent de la réduction. Des cartes départementales à cette échelle sont publiées au prix moyen de 8 fr. La Savoie ne figure pas encore dans le report sur pierre.

La même administration a fait établir une carte de France au 320,000e en 33 feuilles dont la plupart sont déjà publiées. Sauf une bande de frontière italienne appartenant au no 24, les deux départements seront compris dans le no 23; celui-ci n'est pas encore achevé.

Avant d'abandonner la nomenclature des œuvres magistrales, citons une des plus appréciées, la carte topographique de la Suisse, levée au 100,000e sous la direction du général Dufour. Dans ce travail où la perfection de la gravure est au niveau de l'exactitude du tracé, plusieurs feuilles intéressent la Savoie : la XVIe renferme presque tout le lac Léman et le Chablais; elle est complétée par la XVIIe, comprenant l'extrémité orientale du lac et la frontière valaisanne; dans la XXIIe figure le Mont-Blanc; et dans la XXIe, occupée aux trois quarts par le tableau d'assemblage, une partie des arrondissements de Saint-Julien et de Bonneville sont indiqués au trait.

Levé au 40,000e par le capitaine Mieulet, le massif du Mont-Blanc se distingue par un dessin remarquablement net; la combinaison des hachures et de quatre couleurs exprime avec fidélité la configuration de cette région si accidentée.

Depuis longtemps les ateliers lithographiques de M. Perrin, à Chambéry, ont livré en grand nombre des plans et des cartes qui jouissent d'une réputation méritée. Ne pouvant tout citer, énumérons quelques-unes de ces productions.

Carte physique, routière et administrative des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, au 250,000e. — *Idem,* au 280,000e. — *Idem,* au 320,000e. — Huit cartes d'arrondissements au 150,000e. — Chambéry et ses environs, au 50,000e. — Plan de Chambéry, au 4,000e. — Carte de la Haute-Savoie, publiée sous la direction de M. Collet-Meygret avec le concours de M. Dégerine, une grande feuille au 150,000e. Une carte analogue existe pour le département de la Savoie; elle est l'œuvre de M. Conte et de M. Tardieu. Toutes deux sont plus spécialement destinées aux employés des ponts et chaussées : le bon public aurait quelque peine à s'orienter sur ces tracés où les pentes ne sont pas indiquées par des hachures et où les rivières ne se distinguent pas à première vue; mais les agents administratifs consultent avec fruit ces travaux consciencieux où l'hydrographie est très détaillée, où l'on découvre toutes les voies de communication et les moindres hameaux, et où les nombreuses cotes d'altitude ont été vérifiées avec soin.

Des mêmes presses est sortie une fort bonne carte physique du département de la Savoie, au 150,000e, avec l'indication des gisements minéralogiques; le dessinateur, M. Dijoud, s'est livré à un patient labeur pour rendre les complications du relief. Il est à désirer que cette carte serve bientôt de modèle à une publication semblable pour la Haute-Savoie. — C'est sur ce canevas que MM. Lory, Pillet et Vallet ont construit leur Carte géologique du département de la Savoie, fruit de longues et savantes recherches au milieu de nos terrains tourmentés; pour caractériser cette vaste accumulation d'étages et de sous-étages, il a fallu recourir à trente-sept combinaisons de couleurs!

Quelques années auparavant, M. Alphonse Favre avait donné la Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc, au 150,000e, en seize couleurs. La réputation scientifique de l'éminent professeur de l'Académie de Genève nous dispense de tout éloge. — L'auteur a détaché, à l'usage des touristes, la carte physique de la même région, gravée à l'établissement topographique de Wurster à Winterthur.

Jusqu'à cette année, en publiant les travaux que je viens d'énumérer, on avait songé à tout le monde, excepté aux écoliers. Pour combler cette lacune, M. Perrin, déjà cité, et M. Lhoste, libraire à Annecy, viennent d'éditer avec le concours de M. Delagrave l'élégante petite carte en relief des deux départements, composée par Mlle Caroline Kleinhans,

sous la direction de M. Levasseur. L'échelle est de 1 à 500,000. Comme l'indiquent deux coupes superposées au bas du tableau, la hauteur a dû être exagérée dans la proportion de 1 à 2, pour rendre plus sensibles les accidents du terrain. Plusieurs couleurs, disposées avec goût, distinguent les eaux, les glaciers, les cultures, les limites d'arrondissements. La carte est muette ou parlante à volonté : en effet, elle porte 257 numéros relatifs aux localités importantes, aux eaux et au relief du sol; les légendes sont disposées sur les marges, et il est facile de les dissimuler quand on interroge un élève.

Il fallait encore une carte murale. Elle est en voie d'achèvement, et paraîtra sur papier grand monde de 1m,25 sur 0m,95. Les eaux seront coloriées en bleu; on comptera sept teintes hypsométriques en bistre. — Un manuel de géographie doit accompagner la description figurée des deux départements.

LOUIS REVON.

UNE MÉDAILLE DE TÉTRICUS ET DE PROBUS

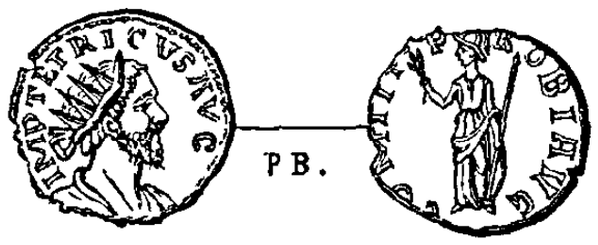

Dans une lettre adressée le 10 septembre 1867 à M. le vicomte Gustave Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, j'ai fait la description d'un trésor découvert aux Fins d'Annecy (1), et j'y ai consacré un paragraphe spécial à une curieuse monnaie de Tétricus, je veux dire de Probus, jusqu'alors inconnue. Qu'il me soit permis de revenir ici sur cet étrange produit du monnayage et de profiter de l'hospitalité à laquelle m'a habitué la *Revue savoisienne*, pour offrir à mes confrères de la Haute-Savoie la primeur de cette rareté numismatique dont l'image est reproduite pour la première fois. Il y a longtemps que j'aurais dû le faire.

Voici la description des deux exemplaires d'Annecy.

1 — IMP TETRICVS AVG. Buste radié de Tétricus à droite, avec le paludamentum.

Rev. — COMITI P . . ɒı AVG. Minerve debout à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite et une lance de la gauche, qui se repose sur un bouclier.

2 — IMP . C . TETRICVS . . . Buste radié de Tétricus à droite.

Rev. — COMITI . . . . . ɑ. Même type qu'au revers de la précédente.

La vue de ces deux monnaies, écrivais-je alors, avait éveillé en moi un vague souvenir. Tout numismate, — surtout au début de la carrière, — possède un tiroir réservé aux pièces non classées ou douteuses, qu'il y oublie parfois assez longtemps et qu'il en extrait un beau jour pour leur donner au soleil la place que l'étude réussit à leur assigner. Je crus donc me rappeler qu'il existait quelque chose d'analogue dans mes propres cartons. Appelé à Grenoble par mes affaires, je profitai de ce voyage pour éclaircir le doute qui avait surgi dans mon esprit. Je ne m'étais pas trompé : je retrouvai, en effet, dans ma collection, non plus une pièce unique, mais bien deux, du même empereur, en possession de ce singulier revers. Autant qu'il m'en souvienne, disais-je dans ma lettre, ces deux pièces doivent provenir de la trouvaille d'Auberives-en-Royans, faite il y a douze ou quinze ans, ou de celle de la Rivière, près Saint-Quentin-sur-Isère, opérée quelques années plus tard. Malheusement, à l'époque où elles devinrent ma propriété, je n'avais pas encore compris l'utilité d'établir, par des notes bien exactes, l'authenticité de la provenance des objets antiques, et je suis dans l'impossibilité de mieux préciser celle de ces deux pièces; mais c'est ici chose peu importante, puisque Auberives et la Rivière sont des localités séparées par quelques kilomètres seulement et qu'elles font partie du même arrondissement, celui de Saint-Marcellin.

Voici encore la description de ces deux pièces :

3 — . . . RICVS P . F . AVG. Tête de Tétricus radiée à droite.

Rev. — COMITI PRO . . . . . Minerve *(ut supra)*.

4 — IMP. TETRICVS AVG. Tête de Tétricus radiée à droite.

Rev. — COMITI ı ɒOBI AVG. Minerve *(ut supra)*.

(Voir la gravure placée en tête de cette notice.)

Enfin, depuis lors, cherchant un jour dans une masse de petits bronzes mis au rebus, j'ai encore trouvé deux nouveaux exemplaires de cette curieuse médaille. Quant à leur provenance, je serais bien en peine pour l'affirmer d'une manière certaine : cependant, comme on trouve fréquemment, dans nos contrées, de grandes quantités de monnaies du Bas-Empire; comme, en général, celles que je recueille proviennent presque toutes d'enfouissements découverts en Dauphiné ou dans les pays circonvoisins; comme, enfin, les médailles qui font le sujet de cette notice ont été exhumées dans les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie, j'ai tout lieu de penser que la provenance de ces deux nouveaux exemplaires doit être attribuée sans hésitation à notre pays. J'oserai même presque affirmer que, comme les précédentes, elles ont dû faire partie des trouvailles d'Auberives ou de la Rivière, car, à cette époque, j'achetai un grand nombre de ces monnaies.

Je les décris ici comme les précédentes :

5 — IMP . TE . . . . . S P . VAG. Buste de Tétricus radié et cuirassé à droite.

Rev. — COMIı . . . OBI AVG. Minerve *(ut supra)*.

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 25 septembre 1867, p. 77.

6 — IMP . TET . . CVS P . F . AG. Buste de Tétricus radié à droite.

Rev. — COM . . . . . I AVG. Minerve *(ut supra)*.

Ainsi que la pensée doit en venir, dès qu'on a vu ces pièces on ne peut que les attribuer à Probus, puisque, des deux personnages dont les noms occupent leurs faces, Probus est le dernier venu dans l'ordre chronologique, n'ayant été élu empereur que trois ans après la chute des Tétricus (273-276). Mais cette attribution éveille un doute : cette médaille est-elle le résultat d'une confusion de coins, ou bien serait-elle un produit spontané et de parti pris ?

Devant la première hypothèse, je m'arrête incertain quand je considère le nombre des pièces découvertes, *toutes de coins différents,* à l'avers comme au revers, et je suis tenté de repousser cette idée d'une erreur de monétaire. Je sais bien qu'on peut m'objecter la fonte dans des moules, cause reconnue de tant d'erreurs singulières, calculées ou non..... La découverte de ces pièces dans des localités assez distantes entre elles *relativement,* mais faisant partie de l'ancienne Allobrogie ou placées sur la frontière des Voconces, si elle ne détruit pas l'idée d'un atelier de fabrication unique, éveille au moins dans l'esprit celle du monnayage de parti pris. Comment, en effet, cette erreur aurait-elle pu se renouveler si souvent sans qu'on la rectifiât aussitôt ? Qu'on songe à ces *six* exemplaires *de coins différents,* sans compter les pièces que nous ne connaissons pas et qui peuvent être découvertes !... Et toujours la même légende COMITI PROBI AVG. accompagne, au revers, le buste et le nom de Tétricus placés au droit de la pièce. Je dois ajouter ici que deux des effigies de nos médailles paraissent être beaucoup plus jeunes que les autres ; néanmoins, comme on aperçoit un peu de barbe au menton, je n'ai pas voulu les attribuer à Tétricus fils.

M. H. Cohen (1) ne donne aucune monnaie de Tétricus avec ce curieux revers ; quant à Probus qui, seul, offre et pouvait offrir la légende COMITI PROBI AVG., l'auteur que je viens de nommer ne cite, dans le catalogue des médailles de cet empereur, qu'un seul revers semblable à celui qui fait l'objet de cette notice. Or comme il appert, des nombreuses découvertes où des médailles très barbares des deux Tétricus se sont trouvées mêlées à d'autres pièces d'une époque bien postérieure, que, plus de cent ans après leur mort, on a continué à émettre de la monnaie à leur effigie (2), nous pouvons induire de ce fait, et *à fortiori,* que, puisque ces tyrans régnaient de l'an 267 à l'an 273 et Probus de 276 à 282, il n'est pas étonnant que de pareilles bizarreries monétaires aient pu se produire sous le règne de leurs successeurs, quelques années seulement après la rentrée des Tétricus dans la vie privée.

Nous sommes donc toujours forcés d'en revenir là. Est-ce une erreur monétaire ? Est-ce un monnayage raisonné et intentionnel ? Dans tous les cas, erreur ou non, c'est une pièce fort curieuse assurément, et de plus autorisés que moi sauront lui assigner sa véritable valeur historique.

Je veux, toutefois, placer ici une observation qui peut avoir son importance, tout en déclarant m'en rapporter aux maîtres sur le degré de crédit qu'il est convenable de lui accorder.

Claude le Gothique avait laissé Tétricus gouverner en paix les Gaules et l'Espagne, et l'intelligence la plus parfaite n'avait cessé d'exister entre eux ; Aurélien succéde à Claude, et Tétricus, sous l'impression de l'esprit séditieux de ses soldats et d'autres événements inutiles à rappeler ici, écrit à cet empereur une lettre célèbre se terminant par ces paroles de Palinure à Enée :

Eripe me his, invicte, malis.

On sait ce qui advint.

Si l'on avait jamais rencontré une monnaie sur laquelle le nom de Tétricus s'alliât à celui d'Aurélien, que ne serait-on en droit de supposer ? — surtout en en rapprochant celle qui nous occupe ici, — et sur le traité secret que le tyran gallo-romain avait pu négocier et conclure avec Aurélien comme condition de la remise du pouvoir, et sur la politique de ce dernier empereur qui considérait peut-être cet hommage apparent comme une concession à l'opinion publique, comme un moyen de rallier à son autorité les populations et les légions de la Gaule qui, jadis, avaient acclamé un chef de leur choix ? La défaite des Tétricus ne fut, en effet, comme il semble prouvé, qu'une sorte de convention entre eux et leur compétiteur ; et les honneurs dont ils furent comblés, après avoir abandonné le pouvoir, viendraient presque corroborer l'idée que j'émets ici, dans la limite restreinte de mes lumières, en l'entourant de toutes les réserves du doute et sans avoir la prétention de faire autorité. Qu'on se rappelle l'unanimité des historiens à témoigner qu'Aurélien, en conférant à Tétricus une dignité avec un pouvoir très étendu sur toute l'Italie, chercha, par mille bons procédés, à lui faire oublier le rang qu'il avait perdu sans avoir démérité de la patrie. Et j'en suis à me demander si cette effigie de la déesse de la Sagesse, placée au revers de nos médailles de Tétricus, ne serait point une personnification de ce prince, une délicate allusion de son successeur à l'adresse de celui qu'il consultait encore dans toutes les circonstances difficiles, à cet *alter ego* qu'il décorait volontiers des titres d'*empereur,* de *collègue* et même de *camarade* (1), et que Probus aurait *peut-être* continué à traiter avec les mêmes égards : COMITI PROBI AVG.!...

Ceci soit dit sans toucher en aucune façon au sens traditionnel de cette légende sur les monnaies de Probus lui-même.

Mais la médaille que je réclame avec le nom d'Aurélien n'a pas encore été retrouvée et ne le sera peut-être jamais...; et mes suppositions ne sont sans doute qu'un ingénieux roman. Or, la numismatique, qui est avant tout une science positive, ne se paye pas de cette monnaie, et je reste toujours en face de ce dilemme : ou notre médaille fut un hommage tardif, ou même posthume, ou bien on doit

(1) *Description des monnaies frappees sous l'empire romain,* T. V, p. 169,

(2) *Id.* T. V, note de la page 169.

(1) *Iconographie romaine,* par le chev. A. Mongez. Paris, 1829, p. 18.

se borner à ne voir en elle que le produit hybride d'une erreur de fabrique. Telle est la question que, devant les découvertes postérieures que j'ai faites, et tout en me montrant plus disposé que dans ma lettre de 1867 à m'éloigner de cette dernière opinion et à me rapprocher de la première, je me crois en droit de poser devant la science, n'osant pas la résoudre moi-même. Réclamer une solution de ce genre, n'est-ce pas s'adresser à M. le baron de Vitte et à M. A. de Barthélemy?

G. VALLIER,

Membre correspondant de la Société Florimontane.

Grenoble, le 1er novembre 1873.

L'OCCUPATION ESPAGNOLE AU SIÈCLE DERNIER

Déjà plusieurs notes historiques sur l'occupation de la Savoie par les Espagnols ont été publiées dans la *Revue* en 1870, pages 35 et 75. Leur séjour a donné lieu à tant de souvenirs contradictoires qu'on ne saurait trop recueillir tous les témoignages de chaque localité, afin d'arriver à une lumière complète sur cet événement, qui intéresse notre histoire à un double point de vue: d'abord celui de l'impression morale produite par leurs mœurs étrangères à notre caractère, et par les exactions inouïes dont ils frappaient le pays, qu'ils ne pensaient pas pouvoir garder; en second lieu, les graves conséquences qu'eurent pour l'avenir de la Savoie cette occupation de huit années et l'appauvrissement qu'elle laissa dans des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles nos historiens n'ont rien dit encore, et que nous essaierons d'apprécier avec les documents des archives départementales.

Le mémoire suivant ne peut servir à éclairer que le premier point de vue. C'est le récit de ce qui s'est passé en Chablais par M. Guillaume fils de Jacques Faucoz, originaire de Vacheresse, régent de quatrième au collége d'Evian et bourgeois de la même ville.

Ces notes prises sans corrections n'étaient probablement pas destinées à la publicité dans l'état où elles nous sont parvenues. Mais elles contiennent des tableaux de mœurs et de caractères rendus en traits naïfs et intéressants. Il ne faut pas être trop exigeant du chroniqueur en dehors de son horizon d'observation.

M. l'abbé Pollien, professeur de physique au nouveau collége d'Evian et possesseur du manuscrit, a bien voulu permettre à M. l'abbé Gontier, qui s'occupe de recherches historiques, d'en prendre une copie pour la *Revue savoisienne*. Nous lui laissons la parole.

C.-A. DUCIS.

Sous ce titre : *Choses mémorables qui se sont passées l'an 1742*, Guillaume Faucoz commence par nous apprendre que le 23 janvier il épousa la Françon Jacquier, puis, sans transition aucune, il passe à la *guerre de succession* d'Autriche et raconte en quelques mots les premiers combats livrés en Italie. Je prends son récit au moment de

L'ENTRÉE DES ESPAGNOLS EN SAVOIE.

« ...et le Roy de france leurs a donné passage sur son païs, au commencement de 1742 parceque Dom Philippe est le beau fils du Roy de france, et ainsy ils sont entrés en Provence où ils ont longtems restés, et ensuite peu à peu sont venu jusqu'en dauphiné, ce qui épouvantoit fort les habitants de la Savoie, parce que l'on disoient qu'ils bruleroient ce païs par vengence, et pendant leurs arrivée jusquelà, le Roy de Sardagne a fait faire dans toutte la Savoye des compagnies de 50 hommes ou tout homme de quelle qualité qu'il fut ne fut exempt, jusque-là que l'on en fit 4 en cette ville, et ensuite l'on en envoyat 10 mille volontaires à Monmelian, pour se défendre l'entrée des Espagnols en ce païs, et le Roy de Sardagne est encore venu en Savoye avec 15 mille hommes; mais 3 semaines auparavant qui fut environ le 1er septembre 1742, les espagnols entrerent en Savoye sans faire aucun mal sinon de faire fournir des fourrages et des bleds pour les chevaux de la Cavalerie.

« Le 5e septembre 1742 le Gouverneur Mr le Comte Picon, tous les Intendans de Savoye, et officiers de Gabelle sont sauvés (sic) en Italie par Vallay et le 8e septembre jour de Notre-Dame on a publié le manifeste soit les ordres de Dom Philippe a Evian, et que touts sindics et conseillers de villes et paroisses et Seigneurs de Places allassent le reconnoitre pour Duc de Savoye, ce qu'on a fait en effet, et a porter touttes les armes a feu Aiguebelle en leurs cam, et ils etoient venu jusqu'à St-Jullien proche de Genève ou il y en avoit une Compagnie que *25 garçons de Thonon allerent attaquer* sans pourtant se battre, et sans aucun ordre sinon de tête, croyans faire plaisir au Roy Charle (1), mais tout au contraire les pauvres garçons ont étés bannis du païs, et la ville de Thonon pour ça a manqué d'être brulée ou au pillage sans Mgr l'archevêque de Grenoble et Madame la marquise des Marches de Thonon qui furent se mettre à Genoux devant Dom Philippe luy demandant grace pour cette ville, il la accordé à la ville et non aux garçons trop hardis.

« Cela fait le Roy de Sardagne est arrivé à Monmelian avec ses 15 mille hommes et les volontaires et ont fait sortir tous les espagnols de ce païs, dont le général s'appelait Mr le comte de Glimes qui a ce qu'on dit s'entendoit avec notre Roy Charle Emmanuel, et çà aux premiers jours d'octobre, et se sont seulement retirés jusqu'au fort de baros (2) ou les vaudois les tourmentoient fort, et les 2 armées sont restées ainsy surveillants jusqu'au commencement de janvier de 1743 qu'il leurs est venu un autre général nommé Mr le Comte de la Mine qui a voulu livrer bataille, et avant que de la livrer ils ont fait monter quelques milliers de miquelets sur une montagne ou les troupes du Roy de Sardagne etoient campées avec le Roy et d'autres troupes aussy espagnolles qui l'entourroient. Luy étant avertit du fait se retira promptement avec son armée et à l'heure de minuit bien vite sans ça il étoit pris prisonnier, à ce qu'on a dit Evian et ainsy s'est retiré à Turin avec ses troupes ou en Italie.

(1) Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne.

(2) BARREAUX EN DAUPHINÉ. — J'ai conservé avec soin l'orthographe du chroniqueur, je me suis permis seulement de mettre quelques points et quelques alinéas dans le texte, afin d'en rendre la lecture plus facile.

« et les Esgagnols sont rentrés en Savoye très honnetes Gens hormis que pour le regard de quelques villages à l'entrée de la Savoye qui ont voulu se deffendre à eux tampis, car ils les ont mis à feu et à sang et au pillage, mais au reste n'ont fait et ne font encore aucun mal aux humbles et aux soumis sinon que de payer environ déjà 3 fois la taille depuis leur entrée jusqu'au 1er may suivant et de la paille et foin pour les chevaux, chaque cotisé 25 livres par livre de taille et cela a la ronde et toujours ainsy à recommencer. »

LES ESPAGNOLS A ÉVIAN, LEUR LOGEMENT, LEUR COSTUME ET LEUR NOURRITURE.

« et l'on fut forcé évian de caserner 22 compagnies d'infanterie pour lesquelles casernes on a pris la maison de Mr de Chatillon, celle de Nicolard Baud, celle de Copel de Gex, celle à Mr Dupas, celle aux frères Bron sergens, celle à Mr Peray, celle à Mr Grenat, le dessus de la maison de ville et la maison de l'avalaz, pour les lits des quelles casernes touttes les familles qui font pain bénit en ville avoient fournis jusqu'à 4 lits consistant en paillasse pleine et 2 bons draps, une bonne couverte et un coussin plein, et moy je ne voulu rien fourny aimans mieux loger un officier, et quelques jours après tout ça il y eu un ordre qu'il ne y viendroient qu'un Régiment de Cavalerie et qu'on prépara les écuries, la paille et foin nécessaires et qu'ils seroient casernés hormis les officiers ce qui fut

« et ils sont arrivés Evian le 28 janv. 1743 environ midy tres honnetement. Les officiers ont pris leurs logis, et les cavaliers sont allés à la maison de Mr de Chatillon et à celle de baud et moy jeu d'abord deux tres jolis et tres honnêtes Mrs Cadets dont le Régiment s'appe Calatrava, et non demeurés encasernés que 3 jours entiers ne se trouvans pas bien logés, comme les Mrs de la ville leur avoient fait leurs billettes mes Cadets étoient très contents qui couchoient à la chambre dessus dernier le poële sur la paillasse et notre matelat. Ainsy il fallut que tous ceux qui avoient fournis de lits les allassent vittement prendre un apres-vepres pour les loger la meme nuit à peine de discretion ce qui se fit le 30 janvr. et le lendemain les principaux du Régiment tinrent conseil entre eux pour se loger eux-mêmes et les cavaliers à leurs fantaisie, ainsy ils visiterent touttes les maisons et les chambres de la ville, parce que la noblesse d'Evian s'étoit exemptée de loger, ce qui offensa les officiers parceque c'est eux qui ont les plus belles maisons chambres et meubles, et firent leurs billettes le colonel chez M. de Blonnay et le Major chez M. l'Avocat Brigniet (?) et les autres capitaines et officiers chez les autres maisons nobles et bons bourgeois et les cavaliers étoient jusqu'à 6 en quelques maisons deux par lits, à 4 à 2 selon le logement et place, et ils m'oterent mes 2 cadets et me donnerent un trompette, sa femme qui a un fils de 8 ans, un de 3 mois et le mari n'est arrivé que le 27e mars assez paisible nommé Léon. La femme n'avait que 17 ans, catalana, tres sage, tres jolie, tres fidelle et tres joyeuse honnetement et ne nous faisoit que tres peu de dépence hormis un peu de lumiere la nuit en veillant auprès d'un très petit feu.....

« Ce regiment est habillé de blanc, parement, bas et cordon sur l'épaule rouge et la cocarde, ils ont des gros manteaux blancs; les trompettes habits rouge, parement et bonet blanc en dehors et rouge dedant, tout le contraire des cavaliers excepté le chapeau, pour les fêtes les trompettes et les timbaliers avoient des habits d'écarlatte tout couverts de galon mignon d'argent, c'étoit beau à voir. Ils sont fort sensibles au froid, ils fument avec du papier entouré de tabac (1).

« Le vivre de tout ce régiment et de toutte la troupe d'Espagne est de la viande chacun environ une livre, cuite avec des aricots des raves des choux pour leur soupe tout épais et ils en levoient un peu avec la viande pour pidance, fesoient quelqu'uns des roëls, des fricassées de foye avec du vieux sain qu'ils payoient jusqu'à 18 sols la livre quoique fort vieux et gâté, les souliers touts carrés, talons tres hauts, on ne les entend que tres peu parler et entendent tout ce qu'on dit tant en françois qu'en patois, pendant un mois il a fallut que le pays ait fourni tout le bled pour les chevaux plus de 100 coupes par jours jusqu'au 15 fr 1743 qu'il en est venu de France 15000 sacs pour les chevaux, pour le pain il vient des farines assez grace à Dieu car le froment n'a pas encore enchéry Dieu mercy jusqu'à ce 24 mars pour eux, mais les petits bleds coutent autant que le froment 25 sols le cart a Evian — Ils payent les souliers l. 3,10 sols la paire à 2 petites semelles, mon beau-père, mon oncle Nicolard fils de Nicolard Jacquier, Jacob Gautier et André Gruz tous 4 cordonniers ont pris à faire la remonte des Bottes avec 8 garçons qu'ils ont pris de 300 pairs à remonter à l. 6,15 sols le pairs et environ 100 neufs à L. 16.16 le pair et touttes les vieux restes pour eux et le cuir franc de doüane ...i.. le boucher françois à feu thoine morel ne trouvant plus de bêtes à vendre a donné L. 631 pour se sortir du banc (2), et ensuite ils ont fait venir des bêtes de touttes paroisses une par jours par force de la quelle ils retiroient l'argent . . . . . .

. . . . . .

(La suite au prochain n°.)

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 22 novembre 1873

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. *le Président* informe les membres qu'une lettre de remerciements a été adressée pendant les vacances à M. le Ministre de l'instruction publique, pour une allocation de 300 fr. destinée à encourager les travaux de la Société.

M. *Paul Cabaud* fait hommage du portrait de M. le docteur Andrevetan. Cette peinture à l'huile est une des meilleures œuvres de l'artiste annécien ; elle rend avec une grande vérité d'expression une physionomie ouverte et intelligente, où se reflète cette pointe d'esprit gaulois qui fait le principal charme des œuvres littéraires de M. Andrevetan. La réunion vote des remerciements à M. Cabaud.

(1) L'auteur a pris le contenant pour le contenu. On voit que la cigarette était déjà en usage au siècle dernier chez les Espagnols.

(2) C'est-à-dire, de l'entreprise donnée à ban public.

En parlant du généreux citoyen qui a fondé le prix de lettres et beaux-arts, M. *Jules Philippe* demande la nomination d'une commission chargée de rédiger le programme du premier concours ; MM. Dunant et Revon sont désignés.

M. *Revon* émet le vœu que l'abonnement à la *Revue savoisienne* soit réduit à 4 francs en faveur des instituteurs et institutrices primaires des deux départements savoisiens. Adopté.

M. l'abbé *Gex* donne quelques détails sur la culture et l'exploitation du châtaignier en Savoie, et sur l'utilité du saule et de l'aulne. Il veut bien promettre un article sur ce sujet.

De son côté, M. *Paul Henry* annonce la prochaine publication dans la *Revue* de ses études pratiques sur la préparation industrielle des sels de quinine.

M. *André Perrin*, membre correspondant, fait exécuter pour le journal de la société une planche qui doit accompagner son essai de classification des poteries lacustres.

M. *Revon* présente une intéressante série d'antiquités égyptiennes offertes au Musée par M. Eugène Tissot, d'Annecy, ingénieur civil, domicilié au Caire. Dans le même envoi figurent des objets modernes pour nos collections ethnographiques, en particulier un de ces oreillers abyssins, en forme de croissant, qui font songer aux chevets en terre des peuplades lacustres. M. Tissot adresse également des échantillons nombreux de sables et cailloux siliceux recueillis par lui dans le désert libyque et dans celui de l'Abbassieh, du limon pris dans le Nil jusqu'à une profondeur de 25 mètres, des coquilles de la mer Rouge, des produits végétaux. Dans ce nombre est une manne recueillie dans les déserts du Sinaï pendant l'été de 1870. Cette matière apparaît périodiquement dans ces contrées à l'époque du passage des cailles ; elle se présente comme une gélatine blanchâtre qu'on recueille le matin sur les branches des tamarix.

La Société vote des remerciements à M. Tissot.

M. *Revon* expose une nouvelle suite de roches polies appartenant au massif du Mont-Blanc, et une collection formée par un de nos membres correspondants, M. Gabriel de Mortillet, représentant les phases de la fabrication, en Gaule, des poteries samiennes, depuis le moule et les supports jusqu'au bol cuit et verni sur les deux faces.

M. *Morel-Fatio*, membre correspondant, a mis la plus grande obligeance à déterminer un trésor de 3,468 pièces savoisiennes, françaises, italiennes et espagnoles, acquises par le Musée, et sur lesquelles il adressera une communication à la *Revue*. M Revon présente ces monnaies, la plupart en billon, quelques-unes en argent, trouvées en août 1872 dans un coffret en bois, sur la pente de la Blonière, montagne située dans la commune de Dingy-Saint-Clair, près d'Annecy.

M. *Ducis*, absent, a laissé de la part de M. le chanoine Croset-Mouchet, de Pignerol :

1° Une médaille commémorative du quatrième consulat de l'empereur Commode, avec l'éléphant au revers et la légende *munificentia augusti ;*

2° Une statuette-cariatide, qui a du former l'un des trois supports à anse d'un trépied de toilette romaine.

Ces objets proviennent de la villa Testaoci près de Rome.

M. le docteur Coche est reçu au nombre des membres effectifs.

Les dons et échanges suivants sont déposés :

G. de Mortillet, *Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre*, don de l'auteur ; — G. Vallier, *Le maréchal Dode de la Brunerie*, don de l'auteur ; — L.-A. Martin, *Libres pensées rimées*, don de l'auteur ; — J. Declève, *Du serment et de sa formule*, don de l'auteur ; — F. Rabut, *Quelques mailles de Tavernier en Savoie*, don de l'auteur ; — G. Spano, *Memoria sopra l'antico oppido di Geremeas ;* et *Memoria sopra il nome di Sardegna*, dons de l'auteur ; — *Assemblée générale* de la Société italienne de bienfaisance de Paris, don de M. Caffe ; — Trois catalogues illustrés d'usines américaines, don de M. Tripp, à Panuco ; — *Vue de la Chartreuse de Ripaille ;* et *Détails géométriques des premiers aérostats de Montgolfier*, dons de M. Bernaz ; — Brochures diverses ; — *Revue* des Sociétés savantes des départements ; — *Revue archéologique ;* — *Association scientifique de France ;* — *L'Investigateur ;* — M. Croset-Mouchet, chanoine, *Gridi di guerra*, don de l'auteur ; — *Revue bibliographique universelle ;* — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris ; — *Journal des connaissances médicales ;* — *Mémoires* de l'Académie de Dijon ; — *Mémoires* de la Société académique du midi de la France ; — *Revue du Lyonnais ;* — *Romania ;* — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne ; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain ; — *Revue* de la poésie ; — *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie ; — *Sabaudia ;* — *L'Educateur*, revue pédagogique ; — *Indicateur* d'antiquités suisses ; — *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande ; — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles ; — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel ; — *Les Alpes ;* — *L'Union savoisienne ;* — *Industriel savoisien ;* — *Journal du commerce ;* — *L'Echo du Salève ;* — *L'Allobroge ;* — *L'Annonce du Chablais ;* — *La Savoie thermale ;* — *L'Italia agricola ;* — *Le Courrier de Turin*.

Le Secrétaire-adjoint,
Louis Revon.

—

Au nombre des savants nommés récemment officiers d'académie et officiers de l'instruction publique, nous voyons figurer quatre membres correspondants de la Société Florimontane : M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules ; M. Emile Blanchard, membre de l'Institut ; M. Francis Wey, inspecteur général des archives départementales, et M. Pillet, géologue.

Dans la liste des nouveaux officiers d'académie, nous lisons avec plaisir le nom de Mme Bovagnet (sœur Julie de l'Annonciation), directrice de l'école normale de Rumilly, Haute Savoie.

—

M. Aimé Vingtrinier, directeur de la *Revue du Lyonnais*, consacre ce paragraphe élogieux à l'une des plus charmantes localités de la Savoie :

« Au moment où la saison thermale se termine, nous pouvons signaler la station d'Aix comme la plus brillante et la plus aimée des Lyonnais. La délicieuse petite ville a eu cette année douze mille visiteurs. Outre la santé, elle leur a fourni largement les plaisirs les plus variés : concerts d'artistes célèbres, concours d'orphéons, fêtes sur le lac, séances littéraires, bals, courses aux chevaux, représentations théâtrales ; jamais on n'avait vu pareille animation. Le Casino si renommé n'avait jamais reçu foule plus élégante et plus nombreuse, jamais habitants et étrangers n'avaient été plus satisfaits les uns des autres. On attend pour l'année prochaine un succès encore plus grand. Aix le mérite sous tous les rapports. »

—

On vient de découvrir à Bruxelles une copie manuscrite de l'ouvrage de Léonard de Vinci sur la sculpture.

—

En mettant bout à bout les rues de Londres, on ferait une avenue allant en ligne droite du bord de la Tamise à Pointe de Galle (île de Ceylan), et longue par conséquent de plus de 10,600 kilomètres. Les 4,025,659 habitants de cette ville monstrueuse vivent dans 528,794 maisons.

Les instituteurs et institutrices primaires des deux départements qui voudraient prendre un abonnement, réduit à 4 fr. en leur faveur, sont priés de s'inscrire avant le 10 janvier, en adressant un bon postal au Directeur-gérant de la *Revue savoisienne*.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

14me Année — No 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est* 20 décembre 1873.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les anoblis de Savoie sous le premier Empire, notes héraldiques, par M. Albrier. — Préparation industrielle de quelques sels de quinine et altérations de la quinine qui en résultent, par M. Paul Henry. — A propos de saint François de Sales (suite), par M. Jules Vuy. — L'occupation espagnole au siècle dernier (suite et fin), par M. J.-F. Gonthier — Bulletin

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

La nuit du 4 août 1789 vit tomber en France tous les priviléges féodaux : justices seigneuriales, chasses exclusives, colombiers, garennes, main-morte, corvées, droits de feu, cens, rentes, redevances, tout futanéanti. Un décret du 17 juin 1790 supprima ensuite les qualifications nobiliaires, les dénominations honorifiques, les livrées et les armoiries ; un an après tous les ordres de chevalerie avec leurs décorations et leurs insignes étaient proscrits. Une prétendue égalité régnait partout.

« Mais que peut l'homme contre lui-même, a dit éloquemment un écrivain contemporain ? Que peut la colère d'un jour contre les penchants naturels » (1). A peine abolie en effet, l'aristocratie tend à se reformer dans les corps publics, dans l'armée, partout en un mot où il y a quelque principe d'organisation et de durée, bientôt même une nouvelle noblesse est créée et parfaitement accueillie. « Pour que les « Français se crussent réellement égaux, ne fallait-« il pas, dit avec raison M. de Beauverger, que de « nouvelles distinctions vinssent faire oublier les « anciennes ? Pour que l'unité morale comme l'unité « géographique régnât enfin dans la nation, ne fal-« lait-il pas aussi qu'un principe unique, non l'ar-« bitraire des circonstances, classât les supériorités. « Ce principe on le rencontrait dans une nouvelle « noblesse admettant sans distinction, sans accep-« tion d'origine, toutes les natures de services » (2).

On connaît l'organisation de la noblesse impériale avec ses *princes,* ses *ducs,* ses *comtes,* ses *barons* et ses *chevaliers;* on sait comment devaient se transmettre les titres ; on n'ignore point non plus l'institution des *majorats*, majorats de propre mouvement et majorats sur demande.

Deux mots encore sur le blason de la nouvelle noblesse. « La législation impériale, dit M. Louis » Paris, en fit une sorte de lexion, indiquant le « rang et la dignité des familles ; ingénieuse inven-« tion de cet esprit de servitude qui caractérisait si « bien cette époque de transition, et qui, par le franc-« quartier inévitablement imposé, marquait du sceau « du maître, comme découlant exclusivement de son « bon plaisir, toutes les illustrations anciennes et « modernes de la monarchie » (1). A la Restauration disparurent ces innovations ; le franc-quartier fut pour ainsi dire effacé ; l'ancienne noblesse reprit ses titres ; la nouvelle échangea plus d'une fois les qualifications de comtes ou de barons contre celles de marquis ou de vicomtes.

Beaucoup d'enfants de la Savoie obtinrent pendant cette période des titres nobiliaires, titres noblement gagnés et noblement portés. Ne serait-ce pas un intéressant travail que de relever les noms de tous ces Savoyards anoblis sous l'Empire à la suite de services éminents ? C'est, il est vrai, une étude longue, minutieuse et difficile ; on s'occupe trop peu en effet de nos jours de recherches héraldiques sur notre XIXe siècle et par cela même on n'a que des renseignements très incomplets. Que nos collègues et nos amis nous viennent en aide, qu'ils nous communiquent généreusement toutes les notes qu'ils pourraient avoir, et notre étude deviendra un livre précieux pour notre chère Savoie. Nous ne suivrons dans ces recherches ni ordre alphabétique ni ordre chronologique ; il serait difficile d'agir autrement dans ces premières esquisses.

1. 16 janvier 1814. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à M. Millet, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, chevalier de l'ordre impérial de la Réunion. Armes : *De sinople, au chevron cousu d'azur chargé du signe des chevaliers de l'ordre de la Réunion qui est une étoile à douze rayons d'or, accompagné de trois tiges de millet d'or.*

2. 3 juillet 1813. Lettres patentes accordant le titre de chevalier de l'Empire à M. Ruphy de Menthon de Lornay, député du Mont-Blanc au Corps Législatif.

La famille Ruphy n'est point une branche de la maison de Menthon. Ce n'est que par décret impérial

(1) C. *Les institutions civiles de la France,* par le baron de Beauverger, Paris, Leiber, 1864, p. 27.

(2) C Beauverger, loc. cit p. 28.

(1) C. *Dictionnaire des Anoblissements* par L. Paris, Bachelin-de-Florenne 1869, VIII. Les chev. de la Légion d'honneur et de la Réunion portaient la croix de l ordre respectif sur une des pièces honorables de l écu.

du 17 mai 1813 que M. François-Louis Ruphy a été autorisé à ajouter à son nom celui de sa mère, *de Menthon de Lornay*.

Armes : *De gueules, au lion d'argent armé et lampassé de sable à la bande cousue d'azur chargée du signe des chevaliers de l'ordre de la Réunion, qui est une étoile à douze rayons d'or, brochant sur le tout.*

Les Menthon de Lornay portaient : *De gueules au lion d'argent, à la bande d'azur chargée d'une rose d'or mise en chef, brochant sur le tout.*

3. 19 mai 1809. Lettres patentes donnant, avec le titre de comte, une dotation de 1,000 fr. à Claude-Louis Berthollet, chimiste éminent, membre des instituts de France et d'Egypte, des Académies de Turin et de Harlem, de la société royale de Londres, sénateur titulaire de la sénatorerie de Montpellier, pair de France, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, né à *Talloires* le 9 novembre 1748, mort le 7 novembre 1822. Son fils unique l'ayant précédé dans la tombe, il ne laissa pas d'héritier de son titre.

Armes : *Ecartelé, au 1er degré d'azur à un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent, qui est de comte sénateur ; au 2e de gueules à l'ibis d'or ; au 3e de gueules au chien triomphant d'or ; au 4e d'azur à l'appareil chimique d'argent.* — Armes de pair de France : *Coupé au 1er parti d'azur et de gueules ; l'azur à l'appareil chimique d'argent et le gueules à l'ibis d'or ; au 2e de gueules au lévrier rampant d'or.*

4. .... 1808. Lettres patentes octroyant le titre de comte à Théophile Berlier, ancien député à la Convention nationale, ancien président du Comité de salut public, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, l'un des rédacteurs du Code Napoléon, conseiller d'Etat à vie, président du Conseil des Prises, commandeur de la Légion d'honneur, plus tard correspondant de l'Institut, né à Dijon le 1er février 1761 d'une famille originaire de Savoie (1), mort au même lieu le 12 septembre 1844.

Armes : *Parti au 1er de sable au bélier d'argent, au 2e d'argent au mât de pourpre ; franc-quartier de comte conseiller d'Etat qui est échiqueté d'azur et d'or brochant au 9e de l'écu.*

5. .... 1808. Lettres patentes gratifiant du titre de baron de l'Empire avec majorat Jean-Baptiste Berlier, chef de bataillon, colonel du 36e de ligne, officier de la Légion d'honneur, général de brigade, pair de France aux Cent-Jours, cousin du précédent.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois lionceaux de sable 2 et 1 ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent qui est de baron militaire ; au 3e de gueules à la lance ancienne en pal.*

6. 10 juin 1809. Lettres patentes attribuant avec le titre de comte de Péluse, une dotation de 10,000 fr. à Gaspard Monge, élève-conducteur à l'Ecole du génie à Mézières, professeur à la dite école, membre de l'Académie des sciences, examinateur de la marine en 1783, ministre de la marine en 1792, fondateur des Ecoles normale et polytechnique, président de l'Institut d'Egypte, sénateur titulaire de la sénatorerie de Liége, grand officier de la Légion d'honneur, etc., né à Beaune (Côte-d'Or) le 10 mai 1746, mort à Paris le 28 juillet 1818, fils de Jacques Monge, marchand forain à Beaune, et de Jeanne Rousseau, petit-fils de Claude Monge, laboureur à Saint-Jeoire en Faucigny, arrondissement de Bonneville, et de Jacqueline Quet.

Armes : *D'or au palmier de sinople terrassé de même ; franc-quartier de comte sénateur qui est d'azur à un miroir d'or en pal autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent, brochant au quart de l'écu.*

7. 20 juillet 1808. Lettres patentes faisant don du titre de chevalier de l'Empire à Louis Monge, frère du précédent, professeur de mathématiques à l'Ecole militaire, examinateur d'hydrographie, puis examinateur de la marine et chevalier de la Légion d'honneur, né à Beaune le 11 avril 1748, mort à Anvers en 1827.

Armes : *D'azur semé d'étoiles d'argent à la bande cousue de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires qui est une croix de la Légion d'honneur d'argent, brochant sur le tout.*

8. .... 1809. Lettres patentes conférant le titre de comte à Joseph-Marie Dessaix, général de division, baron de l'Empire, né à Thonon (Hte-Savoie) le 27 septembre 1767, mort le 26 octobre 1834.

Docteur en médecine de la Faculté de Turin, garde national volontaire, capitaine dans la Légion allobroge le 7 août 1792, chef de bataillon le 13 du même mois, colonel le 17 août 1793, député au Conseil des Cinq-Cents, général de brigade le 29 août 1803, baron de l'Empire, général de division le 9 juillet 1809, comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, chevalier de St-Louis le 27 juin 1814, naturalisé français le 14 mars 1815, commandant de la garde nationale de Lyon en 1830.

Nous ne connaissons ni ses armes comme baron, ni son blason comme comte de l'Empire. Qui pourrait nous communiquer ces armoiries ?

9. 12 octobre 1808. Lettres patentes accordant avec le titre de baron de l'Empire une dotation de 30,000 fr. à Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph Curial, général de brigade, né à St-Pierre-d'Albigny (Savoie) le 21 août 1774, mort le 29 mai 1829 à Paris.

Capitaine, colonel du 88e de ligne le 4 décembre 1803, colonel major des fusilliers à pied de la garde impériale, général de brigade à Friedland, baron en 1808, général de division le 5 juin 1809, comte de l'Empire, chevalier de St-Louis le 2 juin 1814, pair de France le 4 du même mois, grand-croix de la Légion d'honneur, comte-pair le 2 mai 1818, gentilhomme de la Chambre en 1823, commandant d'une des divisions de l'armée d'Espagne.

Son fils, Napoléon-Joseph, comte Curial, filleul de Napoléon Ier, a été page de Louis XVIII, sous-lieutenant des grenadiers de la garde, pair de France, conseiller général de l'Orne, maire d'Alençon, député et sénateur. — Son frère, François-Hippolyte Curial,

(1) C. *Les naturalisés de Savoie en Bourgogne* (1508-1769), par A. Albrier, avec *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XIII

receveur particulier des finances, né à St-Pierre-d'Albigny en 1783, a été naturalisé en 1816.

Nous n'avons ni les armes de baron, ni celles de comte de l'Empire. — Voici les armoiries de comte-pair : *D'or à deux lances passées en sautoir d'argent en abîme, chargées d'un bouclier de sable, bordé d'argent, portant pour emblême un foudre d'or, accompagné de quatre étoiles d'argent; au canton dextre une tête de Borée au naturel, soufflante, d'argent, et en pointe un crocodile, contourné au naturel, soutenu d'une rivière d'azur et enchaîné au bouclier par une chaîne d'argent.*

(A suivre.) A. ALBRIER.

PRÉPARATION INDUSTRIELLE DE QUELQUES SELS DE QUININE ET ALTÉRATIONS DE LA QUININE QUI EN RÉSULTENT

Ayant eu l'occasion de préparer sur une grande échelle un nombre assez considérable de sels d'alcaloïdes, surtout ceux de quinine, j'ai pensé qu'il serait de quelque utilité de publier le récit fidèle des opérations qui m'ont servi à les obtenir, parce que souvent les procédés sommaires indiqués dans les ouvrages de chimie, fort insuffisants pour guider sûrement dans la pratique, obligent à des tâtonnements longs et coûteux.

Je m'en tiendrai à quelques sels de quinine sur lesquels j'ai gardé des notes précises, et j'indiquerai des transformations profondes subies par la quinine retirée des eaux-mères, tranformations qui sont très probablement isomériques Je compte poursuivre plus tard l'étude de ces transformations sous le rapport de la forme cristalline, de la capacité de saturation et de la composition élémentaire.

Après quelques remarques générales sur la fabrication des divers sels de quinine, j'entrerai dans le détail de la préparation de chacun d'eux, et je terminerai par les faits qui indiquent des modifications subies par la quinine.

1re PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FABRICATION DES SELS DE QUININE.

1° Choix de la matière première.

La matière qui peut s'employer avec le plus d'avantage comme point de départ est le sulfate de quinine. Je ne décrirai pas son extraction des diverses sortes de quinquinas, parce que les procédés sont amplement décrits par les auteurs, et que d'ailleurs je n'ai jamais eu l'occasion de m'occuper de cette fabrication en grand. Au surplus, le commerce fournit abondamment le sulfate de quinine dans des conditions de pureté et de blancheur très suffisantes.

Cependant, il est bon de s'assurer au préalable que ce sulfate de quinine est bien exempt d'isomères, parce que la différence des formes cristallines et du degré de solubilité résultant de la présence de ces isomères dans les différents sels exposerait à de graves mécomptes.

Pour cela, il suffit de modifier légèrement l'essai usité dans le commerce pour découvrir la cinchonine.

Cet essai du commerce consiste à agiter dans un tube fermé par un bout, 1 gramme de sulfate de quinine, 10 centimètres cubes d'éther sulfurique à 60° Baumé et 2 centimètres cubes d'ammoniaque. S'il y a de la cinchonine elle apparaît au-dessus de la couche inférieure d'ammoniaque ; si le sulfate ne contient pas de cinchonine, les deux couches superposées restent parfaitement limpides.

Si, dans cette formule d'essai, on remplace l'éther alcoolisé par de l'éther privé d'eau et d'alcool, c'est-à-dire de l'éther à 65° (densité 0,722), il peut arriver que le mélange, après agitation, au lieu de se séparer en deux couches distinctes et limpides, comme dans l'essai ordinaire, reste pris en une bouillie gélatineuse. Il est important de se tenir rigoureusement aux proportions indiquées par la formule d'essai, parce que l'addition d'un ou de plusieurs centimètres cubes d'éther pourrait dissoudre le magma.

Un sulfate de quinine donnant cette réaction avec l'éther pur peut être parfaitement marchand, c'est-à-dire être accepté comme bon par le commerce, puisqu'il satisfait aux conditions officiellement exigées.

Il se peut même qu'il ait autant de valeur comme fébrifuge, et la question mériterait d'être élucidée.

Mais on doit se garder d'employer un pareil sulfate à la fabrication des autres sels de quinine.

En effet, cette réaction (bouillie gélatineuse) indique la présence d'une forte quantité d'isomères quiniques, et surtout de quinidine. Ces isomères peuvent provenir soit de l'altération directe de la quinine dans les écorces sous l'influence de l'insolation, soit du travail même de fabrication du sulfate dans des ateliers trop fortement éclairés ; mais je pense, et cela résultera de l'ensemble de mes observations, qu'ils proviennent surtout des dernières eaux-mères ou queues de la fabrication des différents sels de quinine, et en particulier du valérianate et du bisulfate.

Ces résidus peuvent être ramenés à l'état de sulfate neutre, et, une fois blanchis au noir animal, être reversés dans le commerce après avoir été mélangés avec du sulfate neuf.

On conçoit sans peine que c'est là une condition fort désavantageuse lorsqu'on veut justement arriver à produire les sels mêmes que cette quinine altérée a été jugée incapable de fournir.

Une contre épreuve de l'essai indiqué plus haut est très facile à faire. Si l'on a du sulfate de quinine que j'appelle neuf, et si on le traite à chaud par de l'oxalate d'ammoniaque, les liqueurs étant *parfaitement neutres*, on obtient immédiatement un précipité cristallin d'oxalate de quinine, et la liqueur *filtrée bouillante* ne conserve que des traces d'alcaloïdes.

Si, au contraire, on a affaire à un sulfate provenant de résidus d'usine et fournissant la gelée caractéristique avec 10 parties d'éther pur et deux d'ammoniaque, l'oxalate d'ammoniaque ne produit qu'un faible précipité à chaud, ou même n'en produit pas du tout. L'oxalate d'alcaloïde formé, cristallise par le refroidissement, et les eaux-mères, même complétement froides, en retiennent encore une forte proportion.

De plus, tandis que le sulfate de quinine *neuf*, traité au bouillon par un léger excès d'ammoniaque, laisse précipiter sa quinine sous la forme d'une résine fluide et *solidifiable par le refroidissement*, le sulfate de quinine altérée dont je parle, traité de

la même manière, fournit par le refroidissement une cristallisation *dure et grenue comme du sable*, adhérant aux parois de la capsule, et en même temps des houppes légères d'aiguilles très fines flottant à la surface et dans le sein du liquide.

Nous retrouverons ces deux formes plus tard dans la troisième partie de ce travail.

J'ai remarqué que ce sulfate suspect est plus soluble dans l'eau que le bon sulfate de quinine, aussi forme-t-il en cristallisant des aiguilles plus grosses, plus roides; quelques-unes sont aplaties. Son toucher est généralement moins lanugineux.

2° Méthode générale et observations pour la fabrication des sels de quinine.

En général, je préfère employer la double décomposition toutes les fois que cela est possible. Cette méthode vaut mieux que la combinaison directe des acides avec la quinine, parce que dans ces derniers cas, à cause de la cohésion de la quinine résineuse, l'attaque est toujours difficile et demande l'intervention plus ou moins prolongée de la chaleur. Or la chaleur, en présence d'un acide, surtout d'un acide minéral, altère la quinine et colore le produit avec une grande rapidité. En règle générale, il ne faut faire entrer le sulfate de quinine en réaction que lorsque les liqueurs sont dans l'état convenable de concentration et de température, afin de diminuer autant que possible la durée de chauffe. Dans tous les cas, ne jamais chauffer à feu nu des liqueurs contenant de la quinine. De plus, il faut agir toujours à l'abri de la lumière active : le mieux serait d'avoir un laboratoire avec des vitres jaunes.

On se trouve bien de l'intervention de l'alcool rectifié. Il augmente beaucoup la solubilité du sel à obtenir, et par conséquent permet de diminuer notablement les quantités de liquide à employer. De plus, les cristallisations dans l'eau alcoolisée sont plus belles et mieux définies.

3° De la dessication.

Une fois le produit obtenu, il s'agit de le dessécher dans les meilleures conditions pour lui conserver une belle apparence. Cette dessiccation exige beaucoup de soins.

Je vais prendre les cas les plus difficiles, soit une cristallisation en aiguilles longues, flexibles, enchevêtrées, occupant toute la masse du liquide (par exemple de l'acétate de quinine), ou bien une cristallisation d'aiguilles rigides mais agglomérées en masses compactes et mamelonnées (par exemple du chlorhydrate).

Il faut d'abord bien égoutter les eaux-mères en inclinant graduellement et avec lenteur le cristallisoir, après avoir, au préalable, pratiqué dans la masse deux ou trois sillons de drainage aboutissant au point d'écoulement.

A l'aide d'une forte lame de verre dont le bord est usé à la meule de façon à former comme un tranchant de hache en silex, on divise la masse en tranches d'une épaisseur convenable (six à huit centimètres). Ces fragments sont déposés sur un lit épais de papier buvard, et là, on les enveloppe dans deux ou trois doubles de papier de soie qu'on applique exactement sur toute leur surface. Cette opération une fois faite le plus délicatement possible, on ne doit plus toucher avec les doigts les morceaux enveloppés.

Dès que le lit de papier buvard est imbibé d'eaux-mères, on transporte les fragments sur de nouvelles couches bien sèches, en les enlevant à l'aide des premières feuilles de papier qu'on saisit par les quatre coins. De cette façon on évite de toucher les cristaux et de les déformer.

On fait sécher à l'étuve le papier qui vient d'être mouillé, on peut s'en servir pour un nouvel égouttage, et ainsi de suite, alternativement, jusqu'à ce que toute l'eau-mère soit absorbée et que la face inférieure des fragments ne présente plus d'humidité sensible à la main.

L'emploi d'une enveloppe en papier de soie est très avantageux, parce que l'eau-mère, au lieu de se dessécher à la surface des masses cristallines où elle formerait une croûte colorée, se dessèche sur la face extérieure de cette enveloppe, laquelle, une fois enlevée, laisse apparaître les cristaux blancs et nets.

Lorsque le produit a été bien égoutté à l'air libre et à l'abri de la lumière, on peut achever de le sécher à une très douce étuve (30 degrés au plus) en prenant garde à l'efflorescence qui ne manquerait pas de se produire à la fin et qui ferait tomber les aiguilles en poussière.

Quand le papier buvard, sursaturé d'eaux-mères desséchées, refuse de s'imbiber facilement, on le lave à l'eau bouillante légèrement acidulée, pour lui enlever toute la quinine qu'il peut retenir; la pâte de papier qui résulte de ce traitement peut servir plus tard à boucher les pores des filtres de toile qui servent à clarifier les liqueurs dans la fabrication des sels de quinine.

(A suivre.)

PAUL HENRY,
pharmacien à Annecy.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

VI

Peu de temps avant sa mort, saint François de Sales avait approuvé les statuts d'une association ecclésiastique formée, dans un but pieux, par le clergé de Cruseilles et des environs (1).

Comme l'association n'avait aucun local pour se réunir, elle s'adressa, pour en obtenir un, à Henry de Savoie Nemours, duc de Genevois; elle le pria, par l'intermédiaire d'un de ses gentilshommes ordinaires, le sieur François de la Pallud, de lui accorder une partie des masures du château de Cruseilles, qu'avaient détruit les Bernois, vers la fin du XVIe siècle.

Henry de Savoie répondit favorablement à cette demande, par une charte donnée à Lagnieu le vingt novembre 1622, et signée de sa main.

Il accorda en effet à l'association les masures du *petit château* et la chapelle, sous le vocable de Sainte-Agathe, qui y était enclose.

Cette charte fut *entérinée* à la chambre des

(1) Nous lisons dans les manuscrits historiques de M. Aimé Burdet, auteur du *Palais de Justice* d'Annecy : « C'est en ce bourg que saint François de Sales établit en 1622, entre les curés du voisinage, la société des amis, à laquelle il donna des statuts »

Mgr Jean d'Arenthon d'Alex l'établit également à Annecy et dans plusieurs autres cantons *(Note de la rédaction)*.

comptes de Genevois, le 7 décembre 1622; trois semaines après, saint François de Sales expirait loin de son cher pays de Savoie, dans la ville de Lyon.

Voici une copie textuelle de cette pièce qui est, je crois, presque inconnue; je ne change rien à l'orthographe de l'original qui est écrit sur papier et entouré d'enjolivures.

Le souvenir de cette association est complètement oublié dans la contrée où elle a existé.

Rappelons, en passant, que ce château de Cruseilles avait appartenu autrefois à Robert de Genève, le fameux antipape du XIVe siècle, Clément VII.

JULES VUY.

Henry de Savoie duc de Genevois Nemours et Charlier marquis de St-Sorlin et St-Rambert Comte de Vienne et Visol Baron de Faucigny et Beaufort et etc., a tous ceulx qui ces présentes verront salut Nous aiant été remonstré par notre très-cher bien aimé et féal le sr de la Pallud ung de nos gentils hommes ordinaires comme plusieurs Curés Vicaires et aultres prêtres de notre Ville mandement district et voisinage de Cruseille en notre duché de genevois meus et poussés d'ung pieux et saint désir de l'augmentation de la gloire de Dieu édification du peuple et leur particulière condition des quelques années en ça avaient formé et institué entre eulx une très-dévote congrégation pleine de si bonnes et religieuses constitutions quelle aurait esté approuvée et authorisée (avec concession d'indulgences aux bienfaiteurs d'icelle) par le Révérendissime évesque de Geneve leur prelat que néantmoins pour navoir lieu propre pour faire construire et édifier ung oratoire et aultres bâstiments pour eulx assembler ils ne peuvent commodément pratiquer les saints exercices auxquels par ladite Congregation ils sont obligés A cet effet nous auraient avec ledit sr de la Pallud très-humblement supplié pour faire fabriquer l'oratoire et bastiments à eulx nécessaires vouloir leur donner certaine place et vielles massures appelées le petit chasteau sizes à Crusille à nous appartenantes comme aussy les ruines d'une chapelle y enclose qui estait soubs le vocable de Ste-Agathe avec le revenu dépendant de ladite chapelle A quoi inclinant tant pour s'agir de l'accroissement du divin service que pour le désir que nous avons les gratisfier et ledit sr de la Pallud après avoir le tout meurement considéré et sur ce heu l'advis de notre chambre des comptes de genevois Nous leur avons donné et octroié comme par ces présentes Nous leur donnons et octroions en toutte propriété à eulx et à leurs successeurs en ladite Congrégation tant quelle durera lesdites places et massures appelées le petit chasteau sizes en notre dite ville de Crusille comme aussy la chapelle sous le vocable de Ste-Agathe y enclose avec tous les revenus dépendant de ladite chapelle soit par fondation légat ou aultrement Volons et nous plaist que dès ores ils jouissent paisiblement sans aulcune altération ni difficulté desdites places massures chappelles et revenu en dépendant mesme leur estre baillés par nostre chambre des comptes de Genevois documents aux aïants tittres pour exiger les derniers et aultres choses qui se trouveront dépendre des revenus de ladite chapelle avec réserve toutes fois conditions et astrictions sous-déclarées (auxquelles de leur mouvement propre ils se sont offerts) Assavoir qu'ils feront bastir et édifier ladite chapelle et aultres bastiments à eulx nécessaires à leurs constz et dépends qu'ils feront ou feront faire aux jours et temps limités les offices et debvoirs que se trouvera chargée ladite chapelle par fondation ou aultrement après que par nostre dite chambre ils seront suffisamment instruictz diceulz que dès la vériffication de ladite patente toutefois et quantes que s'assemblera ladite congrégation à forme de leurs statutz et ordonnances ils célébreront une grande Messe des trépassés pour le repos et soulagement des âmes de nous Ancestres de la notre étant desioincte de nostre corps et de celles des princes nous successeurs et à la fin de ladite messe chanteront ung Salve Regina avec loraison suivante priontz la Sacrée Vierge intercéder pour la conservation et heureux estat de Nous et de notre postérité continuant lesdictes prières tant que ladite congrégation durera, Et arrivant quelle vint à fallir lesdites places bastimentz chappelles et revenu d'icelle retourneront à nous et aux nostres en la mesme propriété quelles estaient au paravant la présente donation sans que pour les bastimentz réparations et aultres méliorations qu'ils pourront y avoir faict Nous ny les nostres puissions estre tenus à aucung remboursement à eulx ni leurs successeurs ains le tout nous demeurera acquis comme le nostre mesme Si mandons et commandons par ces présentes à nos très-chers bien aimés et féaulx les gentz tenantz nostre dicte chambre des comptes de Genevois vériffier et enthériner la présente patente et donation selon sa forme et teneur sans aultres que celles qui y sont apposées, Car tel est nostre plaisir Donnée à Lagnieu le vingt-neuf^me^ jour de novembre mil six cent vingt deux.

HENRY DE SAVOIE.

(*Contresignée avec le Sceau*) par Monseigneur Du fresne.

Entérinée à la Chambre des comptes de Genevois le 7 décembre 1622.

L'OCCUPATION ESPAGNOLE AU SIÈCLE DERNIER

(Suite et fin)

PASSAGE DU COMTE DE LAS MINAS

« Ils ont passé la première reveue à cheval présence le Commissaire de Guerre le jour de la St Didier à Chavane, c'étoit tres-beau à voir surtout les trompettes, et les timballes, les bons chevaux de ces Cavaliers se vendent ici aux Mrs Suisses qu'ils veulent bien favoriser de leur en vendre jusqu'à 30 loüis mirlittons pièce sans aucun arnet les plus moindres, les bons 150 loüis. Le 20 mars 1743 M^r^ le Comte de la Mine General de touttes les troupes d'espagne qui sont en Savoye est arrivé Evian à 10 heures du matin depuis Thonon touts les Cavaliers lui sont allés au-devant compagnie après compagnie nos MM. de la ville d'Evian à la tête avec les officiers. Les Carabiniers, au nombre de 50 avaient tous des surtout de peau en beufle à petites manches et 3 petits galons en montant, les autres jours ils ont un galons en rond au-dessus du parement, les cavaliers n'en ont point.

« Le General a amené à sa suite seulement 4 grenadiers qui avoient de gros bonnets poileux, un courrier devant ses pas, un petit et tres-jeune ouzard et

un More, et a passé tout le long de la rue dessus et descendus par les terraux dernier le Couvent des Cordeliers et tout du meme pas est allé avec tant seulement quelques officiers, et nos messieurs de la ville jusqu'au village de Mellerée pour voir et visiter les chemins s'il y auroit moyen dy passer leur armée pour entrer en valley s'ils veulent leur donner passage pour entrer en Italie, et on ne sait encore ce qu'il s'en est pencé, et retourna de la sur ses pas et rentrant en ville il entra pour diner chez Mr le Baron de la batie de Bonnevaux ou on luy avoit préparé son logement croyans qu'il y coucheroit il ne fit que diner, il ne sy arreta qu'environ 2 heures et ensuite remonta à cheval après avoir fait beaucoup de politesse à nos messieurs de la ville, car il étoit tres-honnête saluant en passant même jusqu'à une femme et un enfant tirant son chapeau, et luy aussy monté sur une belle mule, un beau habit et le cordon de sa charge qui luy passoit en un ruban de dessus l'épaule droite soubs le bras gauche. J'ay eu en mon écurie jusqu'à ce 21 mars que 2 mulets, il fallait que les maitres des écuries -. fissent quelques honnetetés aux cavaliers pour avoir le fumier.

MŒURS ÉDIFIANTES DES CAVALIERS ESPAGNOLS.

« Ils sont tous tres pieux, tres propres et tres fideles et fort chastes, car jusqu'aujourd'huy on n'a pas encore oüis dire qu'ils aient pris une poule en ville ny village, ny attaqué fille ny femme ce qu'on craignoit le plus avant de les voir et connoitre, la plus part jeunent tres sevérement tout le carême à pain et à eau se moquent de ce que les hommes se couvrent la tête pendant les sermons, disent tous le moins 3 fois le chapelet de 5 dizaines par jours, assistent à la messe aux offices avec édification, touttes les nuits chaque compagnie a son coin de rue ou ils donnent l'ordre entre jour, et nuit et ensuite chaque compagnie dit le rosaire de cinq dizaines chapeau bas ou bonnet au roud se tenants à l'honneur de Notre Dame et de leurs patrons et pour les trépassés, on entend pas plus de bruit Evian de jour ny de nuit, excepté qu'en abreuvant les Chevaux que s'ils ne y étoient pas; des Messieurs d'evian qui ont long tems servis aux couronnes disent qu'ils n'ont jamais veu de si honnêtes troupes, ni même eu veu jusque la que l'on souhateroit qu'ils y demeurassent toujours si ce n'étoit pas de la Cavalerie parceque l'argent qu'ils tirent du païs, ils ly depenseroient, Dieu nous fasse la grace qu'eux ni d'autres troupes ne nous fassent jamais d'autres maux.

« Il doit venir de l'infanterie au plutot Evian un bataillon et parce qu'on loge en ville, on ne peut fournir des lits de plus qu'aux maisons, ainsy on en fait venir de touttes les paroisses des mandements d'Evian consistants en 3 banquettes chaque lit, une paillasse pleine, 2 draps, une couverture, et un bon coussin plein, tant qu'il y en a chez Mr de Chatillon plein le galetard et toutte la maison qu'il y en a à ce que l'on dit pour loger 8 compagnies à 40 hommes la compagnie. »

Notre pédagogue écrivit les lignes précédentes le 24 mars 1743; quelque temps après il reprit la plume et il continua ainsi sa narration :

PROCESSION DU JEUDI-SAINT A ÉVIAN.

« La nuit du Jeudi-St, un jeune valet de Capitaine par imitation des tourmens de N.S.J.C. alla à la procession après les filles et les femmes habillées devant les hommes habillés tout nus (le valet) excepté une ceinture, et un..... sur la tête et on lui avoit par dernier la tête (mis) une grande barre de fer epaisse et de la longueur de ses 2 bras étandus et liés avec une grosse corde, au bout de la main droite se tenoit un crucifix à la gauche un chapelet, et 2 cavaliers alloient avec luy pour luy aider à se soutenir s'il en avoit besoin ce qui arriva, il étoit lié par la seinture par une grosse corde à 4 ou 5 tours, sur la fin ils le soutenoient du bout des doits les mains étandues, meme plusieurs Cavaliers le vouloient flageller ou se faire flageller tout autour de la ville à la procession si Mrs les Capitaines l'eussent voulu, ils ont étés scandalisés de ce qu'on travaille des le midy du Jeudi-St jusqu'au midy du Vendredi-St etant fete en espagne...; ils se comportent toujours en bons Chrétiens.

DÉSERTIONS DANS LA GARNISON D'ÉVIAN. — LA COMPAGNIE DES COQUINS, SES EXCÈS.

« Il n'en at déserté qu'environ une 20e ce qui fut cause que le Colonel fit deux détachements pour les arrêter aux chemins où ils passoient, l'un à Meillerée de 12 cavaliers avec un officier, et l'autre à Châtel d'Abondance qui sont rechangés tous les 15 jours, ils ont passé 4 ou 5 fois cette belle reveue, et tous les 8 jours chaque compagnie passoit la reveüe de tout l'équipage pour leurs faire faire ce qui leurs manquait, ils ont toujours etes tres prets à partir craignans fort la redécente du Roy de Sardagne,

« Au commencement du mois de juin un nommé Mr de Courte de St Mauris ou de Montay en vallay qui étoit Capitaine dans le regiment de Réatman (sic) de l'armée du Roy de Sardagne a quitté le dit service par une pique d'honneur et s'est venu offrir à Don Philippe et luy disant que s'il le vouloit faire avancer à charge honorable qu'il se fesoit fort de faire 2 compagnies d'Ouzards, l'une à pied et l'autre à cheval, et tous habillés à ses depens, Don Philippe la fait Capitaine des dittes 2 compagnies, et pour les faire, il écrivoit aux compagnies du regiment d'ou il étoit sortit de se rendre à Evian à luy, car quand meme ils etoient deja deserteurs d'espagne ou de france leurs grace étoit faite en y venant, ces 2 compagnies s'appeloient donc les Compagnies franches, mais on les appeloit en ville et aux environs les Compagnies de coquins et de selerats, car ils en ont tant fait grace à Dieu que M. le Colonel du regiment de Calatrava en ecrivit à Don Philippe qu'ils coutcloient meme les cavaliers et voloient tout partout, alors Don Philippe les fit sortir d'evian et ne purent s'assembler Evian que les 100 à pied auxquels le dit Mr de Courte leurs capitaine fit faire des botines a une semelle talons bas, la botine n'allant que jusqu'au dessous du gras de la jambe et par pair L. 5 : 5 : 0 : (les dits cordonniers n'auroient jamais voulus faire d'autres choses, ils auraient étés d'abord riches), elles se courdonnoient à coté en dehors. Enfin (ils) sont sortis D'evian grace a Dieu à la fin de juin au grand contentement de tout le monde.

DÉPART DES CAVALIERS. — SCÈNE TOUCHANTE.

« Mais nos tres chers et tres aimes très Chrétiens

Cavaliers sont toujours restes jusqu'au 16e juillet 1743. L'ordre arriva le 14e juillet 2 jours avant par un courrier Jour de Dimanche qui portoit qu'il falloit tout partir le 16 à 2 heures apres midy, ils firent donc d'abord 2 expres aux 2 détachemens pour se rendre a Evian ce qui se fit d'abord et sont partis D'evian nos tres bons amis à 2 h. apres midy 16 Juillet apres avoir tous fondu en larmes chaudes, ameres et continuelles dès l'ordre arrivé, colonel, officiers, et cavaliers tous en général et nous qui en fesions tous hommes femmes enfants encore plus, car apres avoir été si dignes gens ou des *Anges habillés en cavaliers* ils se prosternoient en nous quittant à nos pieds en maison et publiquement nous demandans pardons de toutes les incommodités qu'ils nous avoient fait, nous demandans notre benedictions et nos prières à chaudes larmes et les mains jointes, il auroit fallut allors avoir le cœur plus dur que diamant pour se contenir,... il sembloit d'eux et de nous à leurs sorties des maisons desunies et tous ensemble de la ville que cetoit un enterrement publique des 2 cotés, ils n'ont pas fait perdre un deniers, tout un chacun soutient qu'un régiment de bons capucins n'auroit pas mieux fait . . . . . la ville d'Evian n'a rien fait pendant 2 ou 3 jours de tristesse et d'ennuy. »

LES ESPAGNOLS ESSAYENT D'ENVAHIR LE PIÉMONT.

« et d'icy tout ce St Regiment est allé à Flumet en Faucigny d'ou il s'en est fait un petit detachement du cote du petit St Bernard et aux Salines, et au bout de 15 jours tout le dit St Regiment est allé camper à Montmelian avec toutte l'armee pendant un mois et le Regiment avec toute la Cavalerie et les dragons sont partis par Grenobles pour aller à Gap en Dauphiné, et l'infanterie a defilé par briançon frontière du Piedmont. Du Regiment de Calatrava il s'en est prit un detachement et une Colonne d'infanterie qui etoit en tarantaise. Sont partis pour le mont Galivier s'unir avec le gro l'armée. Toutte l'armee est allee jusqu'au port de la croix rouge arrivée du Piedmont, le dit detachement de cavalerie et de dragons sont restés de piquet, et l'infanterie est descendue du cote du Piedmont avec une autre colonne de 10000 françois d'infanterie, et apres avoir gagné le premier chateau nommé dauphin, va avancer a la premiere attaque du Roy de Sardagne, et apres s'être battu trois jours il a fallut que la ditte armee espagnole se soit retirée à cause de la tres grande quantité de neiges et du froid qui la se voyoit et tres vivement se faisoit sentir et la dite armee espagnole a perdu bien 3 mille hommes et tous les 10000 françois et meme la chapelle du prince, et ensuite toutte l'armee s'est d'abord retirée à quartier d'hiver aux mêmes lieux et maisons ou ils avoient été avant la Campagne. »

RETOUR DES CAVALIERS A EVIAN.

« Ainsy notre tres sage Regiment est derechef arrive à Evian la veille de la Toutssaints de 1743, chacun chez leurs hôtes avec des Acclamations d'amitié et de Joye des 2 cotés, et de plus il est venu encore 4 compagnies dragons du Regiment de Phrilia (?) qui étoit à Thonon, habit jaune, parement vert, culotte et bonet rouge, casernés 3 compagnies chez Mr de Chatillon et l'autre chez Mr Peray en sa maison de dessous proche la porte et le moulin, lequel escadron dragons est sorti d'Evian pour se joindre à son régiment à Thonon le 21 jr 1744 assez sage et propre grace à Dieu.

« Le prince a toujours fait venir du bled de france en Savoye pour le pain et pour les chevaux de cavalerie et dragons jusque la que presque toujours faute d'avoine ils donnoient du tres beau et bon froment à manger à leur chevaux 3 fois par jour et chaque fois à chaque cheval un plein chapeau et aimoient mieux l'avoine que le froment pour les chevaux si bien que ceux qui avoient de l'avoine à changer avoient une coupe de beau froment pour 2 d'avoine et d'une coupe d'orge comble une de froment raclée.

IMPÔTS EXCESSIFS. — CAPITATIONS.

« Ce qui a le plus tourmenté la Savoye ont été les capitations, et l'industrie, car on a ramasse en Savoye pendant les 3 mois et demy de campagne que l'armee a fait vers le Piedmont une tres forte imposition sur touts les menages sans exceptions de grands et pauvres valets et servantes, ouvriers touts que les vrays mendians Jusqu'à des 100 livres des commerçans de 50, des 40, 30, 20 jusqu'à 2 ou 3 les plus petits gairs valets et ouvriers, et dans trois ou 4 jours payables portables chez l'exacteurs sous peine de brigades fort et rudes et sans pitié sur ce sujet, et par 2 fois pendant les mêmes 3 mois et demy de campagne la pauvre Savoye a paye dix cent mile livres, sans exceptions que des continuels mendians, les nobles à 25 sols, les bourgeois riches ou pauvres à 1, les domestiques et ouvriers à 9 d, et depuis le berceaux jusqu'aux plus vieux meme qui mouroient depuis l'ordre publié de s'aller faire inscrire chez le secrétaire assermentés touts un chacun à dire combien on étoit par famille et l'age d'un chacun, ainsy il falloit que chaque chef de famille payasse pour chaque personne de sa famille par mois la susdite somme et ça par mois et toujours de 8 jours d'avance de chaque mois. André blanc et Joseph Vernaz D'Evian en etoient les seuls exacteurs D'Evian à Thonon, il y etoit venu un Regiment d'infanterie nomme de Malioc avec le dit Régiment de dragon de Phrilia et le dit regiment d'infanterie s'est retire a Annecy le 14 ou 15 Jr 1744, ce qui est cause que notre escadron de dragons est allé joindre son regiment à thonon, pour qu'evian et thonon fussent egaux en troupe,

« en 1743 M. de Loys, et M. l'Avocat Bordet ont étés les nobles sindics et en 1744 c'est Mr de Laplace et M. Buttet des tours, ... et j'ay deja payé pour 9bre et Xbre de 1744 2 l., 10 par mois et du depuis tous les mois autant et avant je ne payois que 1l,10 et apres 2 l. et depuis 2l,10. Dieu nous donne la paix.

2e DÉPART DES CAVALIERS. — ILS VONT COMBATTRE EN PIEMONT.

« Et le 25e fevrier 1744 le dit regiment de Calatravaz a parti D'evian aussy par un mardy comme la premiere fois à 2 heures apres midy pour se rendre à thonon, non avec tant de regret pour les patrons et un chacun comme la première fois accause de quelques vols qu'ils ont fait sur le grand chemin, un peu avant leurs départ à des bourgeois D'evian et

depuis leurs départ ils ont perdu 3 bateaux depuis Chessel (Seyssel) à Lion, chargés de (vivres?) et bagages du dit regiment avec les hommes soit troupes qui y etoient et ça au milieu de fév, ...

Guillaume Faucoz raconte ensuite les événements militaires qui ont eu lieu en dehors de la Savoie, savoir la *bataille navale* donnée près de Toulon, et dans laquelle le *general* anglais Mathews aurait, selon lui completement dispersé les flottes espagnole et française; la *bataille de Montalban*, où l'armée piémontaise défit l'armée franco-espagnole, quoiqu'elle manquât de « munitions de guerre poudre et bales » et malgré la trahison? du marquis de Suze, car « Mr le Marquis de Suze frère du Roy de Sarda-
« gne du coté gauche a été accusé de trahison
« accause qu'il s'est laissé prendre aux Espagnols
« avec un miliers d'hommes sans aucune résistance »
etc, etc, ...

RETOUR ET DÉPART DÉFINITIF DES CAVALIERS.

« le 10 juillet (1744) il a fallu que toutes les paroisses de Savoye ayent fourni un bon cheval attelé et à chaque 3 chevaux un homme pour les conduire en briançonnois porter des vivres après l'armée, les chevaux sont à la risque des paroisses, ils les ont estimés, chaque a pour luy et ses 3 chevaux 52 sols pour se nourrir de Don philippe, et tous les dits chevaux y sont presque tous creves, les hommes sont revenus, et l'armée tant espagnole que françoise a risqué de périr toutte dans le dit chemin de Briançon, ils sont pourtant allés à Conis et meme au dela, qu'ils ont assiégé et non pris . . . . . .
ainsy l'iver et l'impuissance les ayant pris, ils sont retournés sur leurs pas en Savoye pour la 3e fois et en revenant ils ont fait sauter par mine une partie du Chateau de Demont. . . . . .
et ils sont donc tous revenus chaque regiment en son meme endroit et en leurs logis pour la 3e fois et notre regiment est arrivé ici la veille et le jour de la St-André Apôtre, en grande joye et s'est comporté assez honnêtement, hormis quelques nouveaux qui se mêloient de voler, et le 1er jour de l'an de 1745 il en est parti 5 compagnies ou escadrons pour l'espagne, ainsy nous n'avions plus que 3 compagnies aux quelles on fournissoit toujours la paille, et j'ay en loge cette fois 2 dignes cavaliers, le susdit Alfonzo Armandes et un nommé François Fleuret, que Dieu les bénisse partout,

« enfin le dit regiment est parti pour la 3e fois le 22 mars 1745 sur les 3 heures du soir pour assiéger Nice . . . . . , (Suit en quelques mots l'histoire des succès de l'armée espagnole en Italie en 1745 d'où elle est chassée l'année suivante par les troupes allemandes ; l'auteur continue).

ENROLEMENTS POUR L'ARMÉE SARDE EN SAVOIE (1746)

« Au commencement de juin (1746) nous avons eu en cette ville 4 soldats espagnols pour se veiller les soldats du Roy de Sardaigne qui venoient en Savoye et ici pour engager, et en fesoient si grand commerce qu'il s'est sceu au Gouvernement du païs et nous a procuré ces 4 hommes, bonheur qu'il n'en soit arrivé d'autres aux Mrs de la ville et à la ville pour n'avoir rien dit ou empêché, car sans de gros amis telles que Mme la Baronne de Blonnex, la Baronne de la Bastie, le Révérend père de Carpinel de Chambéry tres digne gardien à St François d'Evian aupres du commandant de la troupe de Thonon, nous étions menacés de punitions militaires rigoureuses, mais il a luy meme envoyé au Gouverneur un de ses soldats expres pour les dégouter et dire que le tout etoit faux. Dieu le bénisse, si Dieu me donne la vie je continuerai suivant ce qu'il arrivera. »

Le vœu de notre patient chroniqueur fut exaucé ; Dieu lui conserva encore quelques années de vie, et lui accorda le plaisir de saluer le départ de la garnison espagnole : laissons-le achever son récit.

« Le second octobre 1747 4 compagnies du Regiment Dragon de Frise à cheval sont arrivés evian assez braves gens graces à Dieu. J'en ay eu 2 toujours logés ici en habit jaune veste rouge. — Le 17 jr 1748 jour que Me de Loys est mort ils ont cassés la tête à un brigadier du dit frise à Chavane sur le sable au devant du milieu de la vigne à Mr le baron de la Batie pour avoir dserté de garde avec 2 autres dragons aussy de garde à l'écurie et avoir emmenés chevaux et équipages et lesquels chevaux ont été rendus en Valais aux poursuivans.

« plus le 13 Xre 1747 le Regiment entier de dragon à pied de Mérida est encore arrive Evian et ont été casernes chez Mr de Chatillon aux 2 croix blanches et en tout le college, et les Grenadiers chez Mr Peray à la rue dessous. A Thonon ils ont eu le Regiment de St Jacques cavalerie mais casernés, et un regiment d'infanterie aussy casernés, nommé le Regiment d'Aragon mais notre Regiment de Merida depuis la Croix de Chavane jusqu'à neuvesselle, les Materons et Enfion ils ont volés tout le bois des vignes,

« et graces à Dieu sont sortis D'Evian le 5 juin 1748 à 2 heures apres midy, Mr le Colonel et les officiers etoient braves et fort polis, tres bons chrétiens habits jaunes, parements, vestes, culottes blancs, les fêtes et Dimanches leurs musiques en instrument assistoient et jouaient à la messe que M. le Colonel fesoit dire aux Cordeliers a 1 l. la messe. C'étoit beau et édifiant. »

On le voit : il n'y a pas dans ce récit un seul mot qui puisse faire croire à un massacre des Espagnols dans le Chablais ; cependant la tradition du fameux *Empâtâ* y est encore très vivace. Nous avons entendu des vieillards de plusieurs paroisses, notamment de Chevênoz et de Ballaison, affirmer avec la plus grande conviction et raconter avec les détails les plus circonstanciés le massacre des soldats espagnols qui étaient disséminés par petits groupes dans les communes du Chablais. Et ces détails, ils déclarent les tenir de ceux-là mêmes qui avaient participé à cette terrible exécution. — L'imagination populaire a sans doute donné à ce fait des proportions trop grandes, mais il me paraît impossible de rejeter entièrement une tradition aussi constante. J.-F. GONTHIER.

BULLETIN

Le procès-verbal de la séance de décembre paraîtra dans le numéro de janvier.

Nous rappelons à MM. les Instituteurs et à MMmes les Institutrices primaires des deux départements savoisiens que la Société Florimontane a réduit l'abonnement à 4 francs en leur faveur.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

Pages

Le château de Rouelbeau, par M. Blavignac. 4
Fonderies ou cachettes de fondeurs de l'âge du bronze dans la Côte d'Or et la Savoie, par M. Chantre. 5
Palafittes du Bourget : Croissants, par M. Perrin 9
— L'industrie du potier — 28
Etymologie du nom de Rouelbeau, par M. Blavignac . . . 23
Culte religieux de nos contrées lors de la conquête romaine, par M. Ducis. 51
Une inscription romaine d'Annemasse, par le même . . . 89
Une médaille de Tétricus et de Probus, par M. G. Vallier . 92

BEAUX-ARTS.

Les beaux-arts à Annecy, revue de 1872, par M. de Vigne . 5, 10
Chronique musicale, par M. J. Weber. 6, 37, 63

BIBLIOGRAPHIE.

Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, de M. Blavignac, par M. Ducis. 31
Le loup garou, de M. Thiabaud ; *Deux souvenirs,* de M. J. Demogeot ; *Rome et ses sept montagnes*, de M. P. Vachoux, par M. de Vigne. 31
Un poète d'outre-tombe : *Fleurs dans la brume,* poésies d'Albert Comte, par M. Ogier 34
Chartes communales du pays de Vaud dès l'an 1214 *à l'an* 1527, de M F. Forel, par M. Ducis. 39
Armorial et nobiliaire de Savoie, de M. de Foras, par M. F. Rabut 71

BULLETIN

Séances de la Société, statistique, découvertes géographiques et archéologiques, etc 16, 24, 32, 40, 48, 56, 72, 87, 95, 104

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

L'hôpital général de la Providence à Annecy, par M Ducis 1
Les Allobroges sous la domination romaine, par le même. . 17
Glanures historiques, par M J. Vuy. 18
Annecy et la maison de Genevois-Nemours, par M. Ducis . 20, 25
Le cardinal Billiet, par M. Ducis 33
Ravages des fruits de la terre au siècle dernier, par le même 36, 47
Taxe de ce qui est deus par les Paroisses qui ont acceptés la Bulle... contre les insectes, par M. Serand 37
Un *casus belli* entre Genève et la Savoie en 1667, par M. Ducis 41, 54
Histoire populaire de la Savoie, par M. J. Philippe 45, 49, 58, 66, 74
Transformations sociales sous la domination romaine, par M. Ducis , ... 57, 73
Un pèlerinage de Turin à Annecy en 1668, par le même . 62
Pèlerinage de Paris à Annecy en 1630, par le même . . 65
L'église du collége de Thonon : Gaspard de Genève-Lullin, par le même 85
L'occupation espagnole au siècle dernier, par MM. Gonthier et Ducis 94, 101
A propos de saint François de Sales, par M. J. Vuy . . . 100
Les anoblis de Savoie sous le premier Empire, par M. Albrier. 97

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

Matin de novembre, poésie, par M A. Millien 8
A M. Jules Vuy, poésie, par M H. Tavernier 8
La maison de l'étang, poésie, par M. A Millien 15
Prix fondés par M. Andrevetan 41

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Les mines de soufre en Sicile, par M. Boltshauser. 13
Hammam-Meskhoutine, par M. Leblond. 29
Les hannetons, par M. Chevalier 36
L'industrie laitière dans la Haute Savoie, par M. Pouriau 53
Cartographie savoisienne, par M. L. Revon 90
Préparation industrielle de quelques sels de quinine, et altérations de la quinine qui en résultent, par M. Henry . . . 99

PLANCHES HORS TEXTE.

1° Fonderie d'Albertville — N° de janvier.
2° Croissants en terre du lac du Bourget. — N° de février.

BOIS GRAVÉ.

Médaille de Probus.— N° de novembre.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

SOCIÉTÉ SAVANTES 1882

AUTEURS DES ARTICLES DE LA QUINZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
BOLTSHAUSER, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
CHARVET, architecte, à Lyon.
CHAUVIN, conseiller à la Cour de Dijon.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
COLDEFY, professeur au Collége d'Annecy.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUFERNEX, avocat, à Genève.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
HENRY PAUL, pharmacien, à Annecy.
LEBLOND, professeur, à Bône (Algérie).
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
PAPIER, contrôleur des tabacs à Bône (Algérie).
PERRIN, conservateur du Musée de Chambéry.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — REVON — SERAND

1874 — 15ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1874

BIBLIOTHÈQUE PRÊT

Pr Per 4° 1977

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS

13me Année — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 janvier 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies

SOMMAIRE. — Société Florimontane, concours de poésie. — Palafittes du Bourget (suite), par M. A. Perrin. — Quelques applications de la chimie, par M. Paul Henry. — Les anoblis de Savoie sous le premier Empire, notes héraldiques, par M. A. Albrier. — L'utilité du saule, par M. Gex. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Concours. — Bulletin. — Tableau des membres de la Société.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE POÉSIE

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan, de La Roche, avec le concours de la ville d'Annecy, sera décerné par la Société Florimontane en juillet 1874.

Le choix des sujets à traiter est laissé aux concurrents.

Les pièces de poésie doivent être inédites et écrites en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les nationaux, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Société.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1874.

Le Secrétaire,
JULES PHILIPPE.

PALAFITTES DU BOURGET

(Suite)

ESSAI DE CLASSIFICATION DES VASES LACUSTRES DU BOURGET. — La planche qui accompagne cet article fera certainement mieux comprendre notre classification des vases lacustres du Bourget, que leur description ou leur désignation par un nom spécial. Sans nous dissimuler la difficulté de l'entreprise, par suite du manque de dénominations généralement admises, nous espérons au moins que ce premier jalon, quelque imparfait qu'il soit, servira d'élément pour établir d'une manière définitive la détermination des diverses formes de vases lacustres, dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nous sans aucune modification. Nous recevrons avec grand plaisir toutes les observations et les modifications que l'on voudra bien nous adresser pour nous aider à mener à bien cet essai.

Les types de nos vases lacustres sont en nombre restreint et se distinguent, en outre de leur forme à peu près invariable, quelle que soit leur dimension, par la qualité de la terre, le fini du travail, la cuisson plus ou moins complète et régulière, la variété des ornements et l'application de couleurs et de bandes d'étain.

Nous classerons ces diverses formes sous les noms de jarre 1, d'olla 2, de chaudron 3, de terrine 4, de pot 5, de soupière 6, de bassins 7, de bols 8, de gobelets 9, d'écuelles 10, de tasses 11, de plats 12 et d'assiettes 13. Au petit vase 14, à fond très étroit, auquel nous ne connaissons pas d'équivalent actuel et dont le nombre est très grand au Bourget, nous donnerons le nom de vase type du Bourget.

Viendront ensuite les formes trouvées en petit nombre : les coupes 15, les lampes 16, les rythons 17, les vases à pattes 18, les faisselles 19, les creusets 20, ou vases destinés à fondre le bronze en petite quantité, les couvercles 21 et toute la série des poteries : jouets d'enfants ou vases à contenir des parfums, des matières grasses ou colorantes et qui reproduisent toute la première série des formes précédentes.

Les jarres destinées à contenir des grains ou des liquides sont d'une dimension considérable, leur ouverture présente un très grand développement, les cols et les panses en sont peu marqués. Il n'en a pas été recueilli de complètement intactes, mais les débris considérables que l'on en possède permettent parfaitement de juger de leur forme et de leur dimension qui, à l'ouverture supérieure, mesurée à la naissance du col, donne un diamètre de 0m,50 à 0m,80.

L'olla est une jarre de plus petite dimension dont l'ouverture plus resserrée, permettant de la couvrir plus facilement, la rendait plus apte à contenir et à transporter des liquides par la courbure plus développée de la panse qui arrêtait leur mouvement. Les cols sont plus accentués et présentent à leur base une ornementation plus variée : des ourles, des

traits droits ou biais équidistants ou des dépressions faites avec les doigts.

Ces deux genres de poterie sont faits d'une terre grossière assez épaisse et très mêlée de pierrailles et de silex broyés; leur cuisson fort irrégulière donne à leurs différentes parties des teintes qui varient du gris au rouge; ils ne présentent aucune trace de coloration. Quelque irrégulière que fût la cuisson de ces grandes pièces, elle ne pouvait pas avoir lieu simplement au milieu d'un foyer, et nous croyons que l'on doit supposer qu'elle avait lieu pour ces poteries comme pour toutes les autres, dans un four d'assez grande dimension; seulement le mode imparfait de chauffage produisait des différences de cuisson bien plus marquées dans les grandes pièces que dans les petites.

Les parties directement en contact avec le feu sont arrivées au rouge et celles opposées sont restées grises, jaunes, etc.; cette irrégularité de cuisson est moins sensible dans les petites pièces et dans les plus belles, dont la cuisson plus soignée était poussée moins loin.

Les chaudrons ou soupières (*cortina* des Romains), vases profonds, à panses plus développées que les précédents, à col étroit et formant un angle marqué avec la courbe de la panse, ont servi à cuire des aliments, ce qu'indique la teinte noire très accentuée, régulière, dont ils se sont revêtus sous l'action continue de la cuisson de matières organiques. Ils sont de dimensions variables, d'une terre fine, d'une régularité assez grande, munis quelquefois de deux anses; ils n'offrent pas le plus souvent d'ornementation; quelques-uns ont quelques lignes de traits concentriques autour de la partie supérieure de la panse, plus rarement des grecques dont les motifs se terminent par des lignes remontant autour des anses.

Les pots à fond large et panse presque droite, à l'ouverture un peu plus large que la base, de dimensions diverses, les plus petits munis parfois d'une anse. Destinés à aller au feu, la terre en est épaisse et très mélangée de silex et pierres broyées. L'ornementation est nulle le plus souvent, le col parfois indiqué par des impressions concentriques faites avec les doigts ou avec une estèque.

Les bassins ou cuvettes ont exactement la forme et la dimension des vases en bois connus sous le nom de copets dans la boulangerie. Leur forme, très évasée, présente une courbure à peine sensible; de dimensions très variées, ces bassins sont assez grands et vont diminuant graduellement jusqu'à la dimension des bols, des écuelles et des tasses. Ce sont des objets usuels en terre demi-fine, sans trace d'ornement à l'extérieur ou à l'intérieur

Les bols, les écuelles et les tasses sont plus petits et à bords plus droits; quelques-uns sont munis d'anses; ces vases sont aussi d'un usage commun, et bien que la terre soit plus fine et sans mélange de pierres, un petit nombre seulement présente des traces d'ornements. Quelques écuelles à anse font partie du mobilier de luxe auquel les lacustres du Bourget savaient donner un grand prix et rendre une grande beauté par l'application de bandelettes d'étain. Quelques tasses très petites et faites d'une terre lavée et pétrie avec soin, sont revêtues d'une belle couche de vernis noir et ont au rebord de la partie extérieure des lignes concentriques de traits.

Les vases-types du Bourget; nous avons cru devoir donner ce nom à une poterie de petite dimension, de grandeur presque uniforme, que les diverses stations du lac nous ont fournie en fort grand nombre. Le musée de Chambéry en possède plus de 50 intacts ou à peine fragmentés : ce sont des espèces de bols à partie supérieure resserrée, à panse arrondie, avec cols abaissés; leurs bases sont très petites et permettent à peine de les poser en équilibre; aussi trouve-t-on en grande quantité des torches en terre 22, sur lesquelles on les plaçait. Servant tout à la fois à l'usage domestique et à l'ornementation, ils offrent presque tous des traces de dessins à la partie de la panse la plus développée : des lignes de traits concentriques, de petites coupures, des grecques et des impressions de têtes d'épingles. Ces vases-types du Bourget étaient placés dans la partie apparente de la cabane, au milieu des plats et des assiettes pour lesquels nos lacustres réservaient tout leur art et l'ornementation la plus variée.

Les plats et les assiettes sont de très grande dimension, à bords relevés, donnant une forme convexe à l'intérieur; ils sont d'une terre très fine, d'une cuisson très peu avancée et offrent la variété la plus grande dans les dessins qui sont encore rehaussés, pour quelques-uns, par l'emploi de couleurs, le rouge et le noir, et plus rarement par l'application de bandes d'étain très fines, découpées et fixées à l'aide de la résine. Ces ornements sont tous à l'intérieur; la partie extérieure est toujours fruste et inégale, et présente la trace des doigts qui ont pétri et superposé les bandes de terre. L'ornementation est le plus souvent divisée en parties régulières par des croix simples ou doubles, par des séries de lignes concentriques divisées par d'autres lignes partant du centre à la circonférence, les intervalles alternativement unis ou garnis d'empreintes : de creux ronds, carrés ou triangulaires, de têtes d'épingles ou d'entailles rapprochées faites à l'aide d'une estèque. D'autres fois, ce sont des grecques à angles droits ou arrondis, ou des losanges alternant avec des lignes concentriques. Pour la plupart ils présentent un bord très marqué formant relief au-dessus de la surface unie des plats et des assiettes; au centre de quelques-uns est un bouton rond qui indique l'emploi d'un polissoir ou estèque ayant servi à leur donner une forme très régulière.

Les vases à pattes sont de petits bols ou tasses portant sur quatre pattes: ils sont en très petit nombre et n'ont presque pas d'ornement, bien que pour la plupart en terre noire fine. Les faisselles, en petite quantité, sont de dimensions variables, percées de trous, les unes au pourtour, les autres au fond.

Les creusets sont de petits pots en terre mêlée de silex broyé, d'un rouge vif, indiquant une cuisson complète; quelques-uns ont encore la trace d'une traînée métallique indiquant l'usage auquel ils ont servi.

Les coupes sont formées d'une tige ronde, terminée de chaque côté par une assiette à bords relevés, ornée de grecques, de losanges et de traits; la tige est parfois creuse au milieu et ajourée de trous ronds ou carrés.

Les rythons se composent de deux vases-types du Bourget, réunis et prolongés en une pointe percée d'un trou par lequel le liquide qu'ils contenaient pouvait s'écouler dans la bouche. Il n'en a pas été retrouvé d'entier; mais les moitiés recueillies portent les traces d'un point d'attache à un vase semblable : la naissance du tube à boire et le trou communiquant du vase à celui-ci.

Les lampes sont allongées et de forme ovoïde, plus ou moins élevées, faites de deux pièces, le dessous et le dessus ajustés par superposition et rejoints par l'adhérence de la terre. Elles sont ouvertes dessus et munies d'un col droit; en avant est une petite ouverture qu'une mèche très faible pouvait obturer pour empêcher la sortie de la graisse; à la partie opposée, deux queues très petites aidaient à la prendre; elles portaient sur quatre pattes. Cet objet, d'usage domestique, varie beaucoup dans ses formes et la finesse de la terre employée, pour la plupart sans ornementation; un seul fragment présente des lignes régulières rejoignant les oreilles.

Les petits vases affectent presque tous les formes des grands pots en grande quantité : écuelles, plats, soupières; une partie a pu être employée à des usages domestiques; mais la majeure partie, les plus exigus surtout, n'ont pu être que des jouets d'enfants. Le plus grand nombre est en terre grossière à peine travaillée et très peu cuite.

Terminons en signalant l'existence, mais en nombre très restreint, de couvercles en terre ayant servi à recouvrir les vases de petite dimension.

ANDRÉ PERRIN.

QUELQUES APPLICATIONS DE LA CHIMIE

TEINTURE DU BOIS. — TEINTURE ET DÉCOLORATION DES CHEVEUX. — ENCRE ÉCONOMIQUE

Les manganates et les permanganates alcalins éprouvent une décomposition rapide lorsqu'ils sont mis en présence d'une matière organique quelconque, du bois, par exemple. L'oxygène, que le peroxyde de manganèse avait fixé pour devenir acide manganique ou permanganique, se dégage pour entrer en combinaison avec les éléments organiques, et le peroxyde de manganèse se trouve remis en liberté. Quand je dis *en liberté,* c'est au point de vue chimique seulement, car il se trouve bel et bien *emprisonné* dans les pores du bois auquel il communique sa couleur brun-marron. L'intensité de la couleur est proportionnelle à la quantité d'oxyde déposé, et par conséquent, à la quantité de sel employé.

Cette propriété remarquable fournit un moyen aussi commode que peu coûteux de donner à un bois blanc, à du sapin, par exemple, une très belle couleur de noyer ou de vieux chêne.

Pour cela, il suffit de faire dissoudre dans de l'eau ordinaire une certaine quantité de permanganate de potasse, sel qu'on trouve facilement dans le commerce, et de badigeonner avec la solution obtenue la surface du bois qu'on veut mettre en couleur.

Les proportions les plus convenables sont les suivantes :

Permanganate de potasse cristallisé, 30 grammes.
Eau ordinaire, un litre.

On obtient une dissolution d'un violet splendide.

Si l'on avait à badigeonner de grandes surfaces, le prix de revient du permanganate de potasse cristallisé ne serait plus négligeable. On pourrait alors diminuer considérablement la dépense en employant une solution dans laquelle le sel manganique aurait été produit de toutes pièces.

Pour cela, on mêle du peroxyde de manganèse naturel, aussi pur que possible et en poudre impalpable, avec son poids de chlorate de potasse. On en fait une pâte, au moyen d'une dissolution très concentrée de 1 1/2 fois autant de potasse caustique que d'oxyde de manganèse. On dessèche cette pâte dans une capsule de porcelaine, puis on la chauffe au rouge dans un creuset de terre. Le produit de la calcination est repris par l'eau bouillante, et la dissolution obtenue est bonne à employer après qu'elle a été purifiée par le repos et décantée.

On pourrait même opérer encore plus économiquement, en employant le manganate de soude brut, obtenu en chauffant dans un creuset un mélange de peroxyde de manganèse et d'azotate de soude à parties égales.

Quel que soit le procédé adopté, l'emploi de ces dissolutions sur le bois ne demande aucune espèce d'habileté. Un enfant armé d'un pinceau barbouillera aussi magistralement qu'un Rubens. On peut, soit en variant la force des dissolutions, soit en donnant plusieurs couches, obtenir toutes les teintes, depuis le fauve clair jusqu'au marron le plus foncé. Les moindres veines, les plus petits nœuds du bois restent apparents, car la couleur ne forme pas épaisseur. C'est une véritable teinture superficielle. Rien n'empêche, une fois le bois ainsi déguisé, de lui communiquer un brillant factice par un vernis transparent quelconque.

Il est bon, pour épargner les pinceaux, de les laver à grande eau dès qu'on a terminé l'opération; car le poil subit aussi bien que le bois l'action oxydante des sels manganiques : par un contact prolongé, il devient noir et cassant.

Lorsque l'action du permanganate de potasse est poussée à ses dernières limites, le poil est détruit par la double attaque de la potasse et de l'oxygène : il est véritablement brûlé. Mais, si l'on ménage l'action, soit en employant des dissolutions faibles, soit en s'arrêtant au point convenable, on peut obtenir sur les poils (cheveux, barbe, etc.) une teinture indélébile, sans altérer leur solidité.

On peut se servir de la formule donnée plus haut comme bain de teinture; on opère à froid, et lorsque la teinte désirée est obtenue, on lave à grande eau. Si l'on voulait teindre des cheveux en place, il faudrait prendre garde à la peau qui serait tachée en brun par la solution. D'ailleurs, un peu d'acide oxalique dissous dans de l'eau, suffit parfaitement pour faire disparaître ces taches.

Par ce procédé on peut, en partant du cheveu blanc, par exemple, obtenir toute la série chromatique, depuis le blond filasse et le blond doré jusqu'au châtain foncé. Ces teintes sont très naturelles.

L'opération inverse, c'est-à-dire la décoloration graduelle des cheveux en partant des cheveux noirs ou bruns, s'exécute avec non moins de facilité, et, chose curieuse, l'agent employé est justement encore un oxydant énergique. Seulement, au lieu d'agir par le dépôt d'une matière colorée, il agit en modifiant plus ou moins profondément la matière colorante elle-même du poil ou du cheveu.

L'*Eau merveilleuse,* possédant la faculté de faire blondir les cheveux et dont on a fait un secret, est tout simplement de l'eau oxygénée ou *bioxyde d'hydrogène* dont la découverte, due à Thénard, remonte à 1818.

Je n'entrerai pas dans le détail de la préparation de l'eau oxygénée, préparation qui est longue et minutieuse. Je donnerai seulement quelques indications pratiques sur son emploi pour faire blondir les cheveux.

Lorsqu'elle est à son maximum de concentration, l'eau oxygénée peut contenir jusqu'à 475 fois son volume d'oxygène à l'état de combinaison. Alors, elle est caustique, attaque l'épiderme en le blanchissant, et dégage son oxygène avec violence au contact d'un grand nombre de corps. Pour l'emploi dont il s'agit ici, une eau oxygénée contenant dix à douze fois son volume d'oxygène est parfaitement suffisante, et elle n'offre aucun inconvénient pour l'épiderme. Il suffit d'en imbiber les cheveux à l'aide d'une petite éponge ou d'une brosse ; on répète cette opération tous les jours une ou deux fois jusqu'à ce qu'on ait obtenu la teinte désirée. Il est bon, au préalable, de passer sur les cheveux une eau rendue alcaline par de l'ammoniaque liquide, dans la proportion de 8 pour cent, et de les bien exprimer ensuite. Ce lavage préalable a l'avantage de dégraisser le cheveu et de rendre l'eau oxygénée plus active en neutralisant la petite quantité d'acide phosphorique qu'on lui ajoute habituellement pour en augmenter la stabilité.

Je terminerai cette petite causerie, que je compte reprendre de temps en temps, par une recette d'encre économique, d'une préparation simple et rapide, qui offre le grand avantage d'être sans action corrosive sur les plumes de fer. Elle coule bien et ne s'épaissit pas. D'une couleur noire-violette en écrivant, elle ne se fonce pas sensiblemeut avec le temps; mais en revanche elle ne se décolore pas à l'humidité comme les encres au gallate de fer.

En voici la formule :

Chromate jaune de potasse, 10 grammes.

Bois de Fernambouc, 100 grammes.

Eau ordinaire, un litre.

Faites bouillir le bois dans l'eau, passez et ajoutez le chromate.

Une remarque importante : cette encre et les encres ferrugineuses se décomposent mutuellement. Donc ne pas les mélanger. Il faut même laver soigneusement les vases ayant servi antérieurement à une autre encre, avant d'y introduire celle-ci.

PAUL HENRY,
pharmacien à Annecy.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

—

NOTES HÉRALDIQUES

La notice que nous avons consacrée ici même (1), au comte Dessaix, renferme quelques erreurs que nous devons rectifier et qui nous ont été signalées par M. André Folliet, député de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale.

Notre savant compatriote (2), chargé par testament par son vieil ami, Joseph Dessaix, neveu du général, d'écrire la vie de ce dernier, a eu entre les mains tous les documents originaux; aussi avons-nous pleine confiance en ses assertions et le remercions-nous vivement de son extrême obligeance. C'est aussi à sa bienveillance que nous devons communication des armoiries conférées au général Dessaix par l'Empereur Napoléon Ier.

8. — 15 août 1809. Décret impérial accordant le titre de comte avec une dotation de 10,000 francs de rente (3) à Joseph-Marie Dessaix, général de division, né à Thonon (Haute-Savoie) le 24 septembre 1764 (et non le 27 septembre 1767, comme nous l'avions avancé ; nous avions trouvé cette date dans le *Bulletin des Lois*, généralement bien informé), mort le 26 octobre 1834.

Docteur en médecine de la Faculté de Turin en 1785, volontaire dans la garde nationale soldée de Paris le 12 juillet 1789, Joseph-Marie Dessaix devint capitaine dans la légion Allobroge le 7 août 1792, chef de bataillon le 13 du même mois, colonel le 17 août 1793, député au Conseil des Cinq-Cents, général de brigade le 29 août 1803, général de division après Wagram, le 9 juillet 1809, comte de l'Empire le 15 août suivant, grand-officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1812 (et non le 30 juin 1811, ainsi que je l'ai dit d'après la *Biographie Didot*) (4), chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814 et commandant de la garde nationale de Lyon en 1830.

Le général comte Dessaix avait été naturalisé français le 14 mars 1815.

Il ne fut jamais baron de l'Empire, comme l'affirme M. Louis Paris (5) et comme nous l'avons répété d'après ce dernier. C'est donc par une erreur manifeste qu'on lui a attribué un titre qu'il n'a eu en aucun temps. Dessaix, du reste, affirme lui-même, dans une de ses lettres, qu'il n'a jamais été baron.

Armes : *Ecartelé : au 1er d'azur à une épée haute en pal d'argent montée d'or, qui est de comte militaire; au 2me de gueules au cor d'or; au 3me de gueules à une branche de chêne d'argent et une*

(1) V. *Revue savoisienne*, 20 décembre 1873, p. 98.

(2) André-Eugène Folliet est né en 1838 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), d'une ancienne famille du Chablais (Haute-Savoie).

(3) L'illustre chimiste Berthollet avait reçu aussi une dotation de 10,000 fr. et non de 1,000 comme on l'a imprimé par erreur.

(4) « Vous trouverez partout, m'écrit de nouveau M. Folliet, que Dessaix a été fait grand-officier en 1811 ; à force de le voir imprimé il a fini par commettre lui-même un *lapsus calami* et par écrire aussi dans une notice sur lui-même, 1811 Et pourtant j'ai une lettre de lui du 26 mai 1812 dans laquelle il se plaint de l'idée qu'on a eue de le porter dans un *Annuaire* comme grand-officier ; du reste j'ai le décret. Enfin, pas le moindre doute sur la date, qui est 1812. » (Lettre du 17 janvier 1874)

(5) V. *Dictionnaire des Anoblissements*, p. 172.

PALAFITTES DU BOURGET.

Revue Savoisienne. J.er 1874.

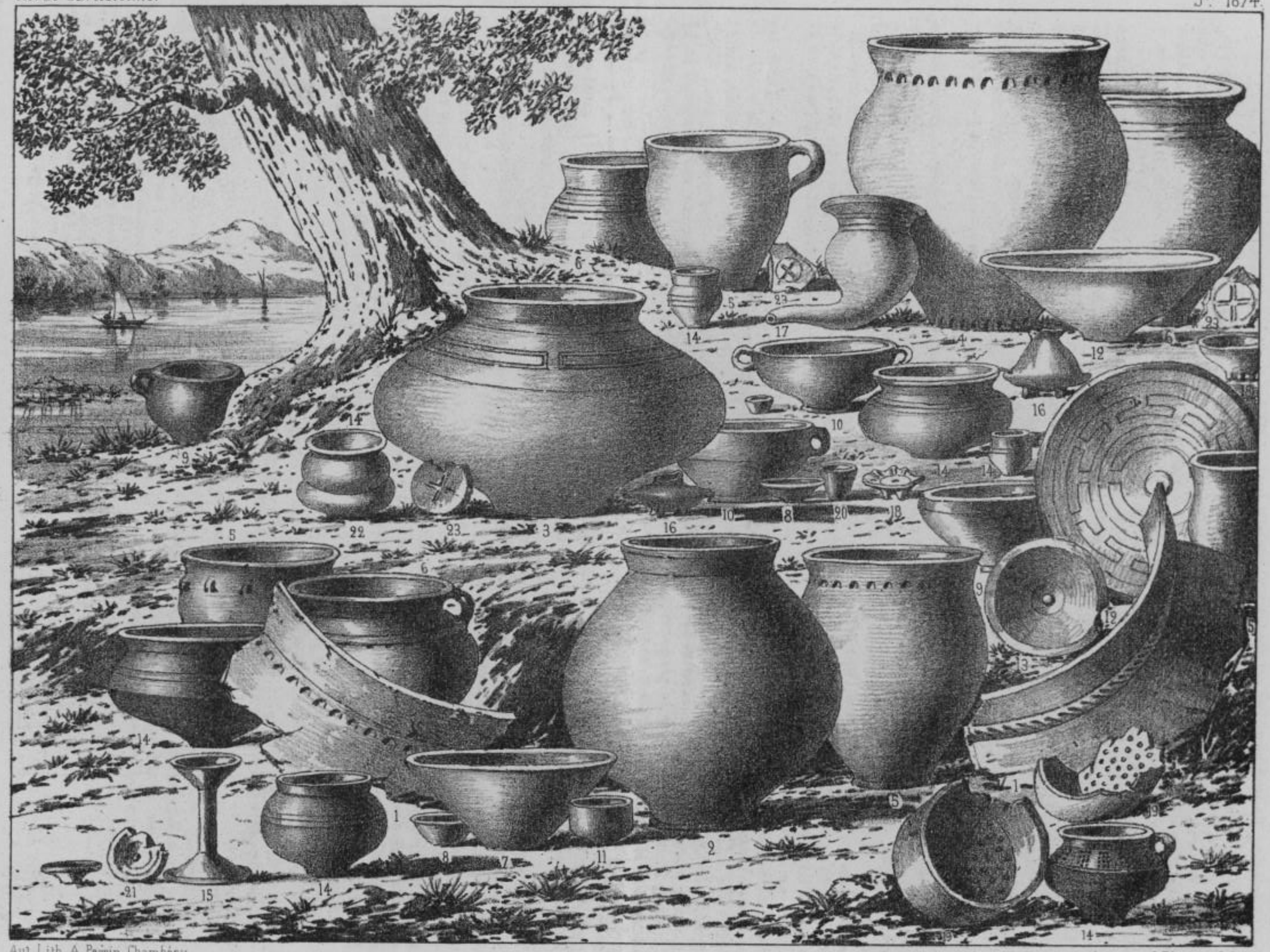

Aut. Lith. A. Perrin. Chambéry. J. Bleriot del.

ESSAI DE CLASSIFICATION DES POTERIES.

23 Fonds de vase avec croix.

branche de laurier d'or en barre, mises en sautoir ; au 4me d'or à la rivière en bande de sinople senestrée de trois pièces de canon de sable en position (1).

A. ALBRIER.

(*A suivre.*)

UTILITÉ DU SAULE

I

M. l'abbé D., propriétaire dans les environs de Rumilly et partisan éclairé du saule, a exprimé plusieurs fois le désir de voir, dans la *Revue savoisienne*, quelques mots sur les avantages et la culture de cet arbre.

Ce désir a été favorablement accueilli par qui de droit, et la tâche d'y répondre m'ayant été dévolue, je vais m'en acquitter dans la mesure de mes petites connaissances à cet égard.

Le saule offre-t-il de grands avantages surtout dans les localités où le bois est fort cher et où se trouvent des portions de terres humides? Poser ainsi la question, c'est la résoudre. En effet, il est sûr qu'une saussaie bien soignée est de nature à donner, même dans un sol très médiocre, des produits dont tout le monde n'a pas encore une idée complète. Je connais un certain nombre d'agronomes sérieux qui partagent mon opinion, et qui ne verront pas avec indifférence les réflexions qui vont suivre. De plus, parmi les gens les plus simples de la campagne, il en est qui, appréciant véritablement le saule, ne prêteraient pas une oreille indifférente à nos paroles, si elles arrivaient jusqu'à eux.

En voici une preuve : cet été, m'acheminant vers Rumilly, par la route de Bloye, j'ai été fort agréablement surpris d'y entendre un petit propriétaire de la commune d'Albens se prononcer avec connaissance de cause sur l'utilité d'une plantation de saules, en conversant avec deux de ses voisins. Son ton animé et élevé me faisait supposer qu'il tenait plutôt à être entendu et probablement applaudi. J'ai donc écouté.

— Pourquoi, s'écriait-il, se tournant à droite et à gauche, a-t-on planté de tels arbres aux bords de ce chemin? Quoi, des peupliers, des platanes! arbres inutiles, arbres dangereux, nuisibles! Le peuplier attire le feu du ciel, et le platane, à une certaine époque de la belle saison, répand une poussière qui fatigue les yeux. Voilà ce que disait l'autre jour M. J., de Saint-Félix. En outre, un si mauvais voisinage sera-t-il avantageux aux champs qui bordent la route? — Tu aurais préféré, lui répondit-on, des arbres fruitiers qui auraient crû trop lentement et que les enfants auraient dévalisés? — Non, vous n'y êtes pas du tout, j'aurais voulu des saules qui, de trois ans en trois ans, auraient fourni du bois pour tous les pauvres de la ville. — Tu badines! — Non, je ne badine pas, mais je commence à comprendre combien est précieux un arbre dont on n'a pas l'air de faire assez de cas. Ecoutez : vous connaissez mon pré-marais de *Vers-le-Nant*, eh bien, dans une *paire* d'années, ce coin de terre, si peu productif maintenant, va me mettre à mon aise, et voici comment : j'ai là deux beaux saules, chargés chacun de cinquante à soixante branches, remarquablement droites et vigoureuses ; or, ces branches, je les planterai avec grand soin au printemps prochain, à ce même pré. L'année suivante, j'en mettrai encore autant; je les devrai à l'obligeance d'un ami. Calculez bien, environ deux cents saules, et l'étendue de mon pré les comporte ; deux cents saules, certes, je ne me dédis pas, quel beau revenu! Une terre qui ne me rend, à cette heure, qu'une cinquantaine de francs, me fournira liens, lattes, échalas, perches, manches pour instruments aratoires, bois à brûler et un peu de tout cela à vendre ; c'est-à-dire quelques centaines de francs, car vous savez combien nous payons le bois, depuis surtout que les ménages se multiplient tant chez nous et qu'on a renoncé à l'habitude de passer de longues séances à l'étable, en temps d'hiver. — Tout cela est bel et bon à dire, mais autre chose est d'en venir à l'exécution. D'un autre côté, embarrassé d'une si grande quantité d'arbres, crois-tu que ton pré rende beaucoup d'herbe?...

A cette question, notre spéculateur, encore un peu novice dans son art, sembla hésiter. Au surplus, le pas pressé de ces hommes eut bientôt mis entre nous une distance qui ne me permit plus de les entendre, et cela à mon grand regret, car au sujet de l'herbe sous les saules, j'aurais pu faire tomber l'objection en rappelant un souvenir personnel. Cétait en 1870, par un beau jour de mai : M. l'avocat Dufour, cet ami si justement regretté, venait de me montrer dans ses magnifiques propriétés, au Graud, près de Rumilly, tout ce qu'il y a de plus curieux en agriculture. « Nous n'avons pas fini, me dit-il avec son sourire affectueux, je vais vous montrer un phénomène dont vous n'avez probablement pas fait la remarque. »

Puis, arrivés vers une ligne de saules : « Voyez, me dit-il, voyez combien, sous ces arbres, l'herbe est plus haute et plus touffue qu'ailleurs. Encore une fois, c'est un phénomène. Quelles en sont les causes?... »

Le fermier qui nous accompagnait, nous voyant pris au dépourvu, crut résoudre le problème : « C'est que, s'écria-t-il, l'ombre du saule n'est point froide comme celle des autres arbres. » Cette observation est sans contredit un indice dont il faut tenir compte, mais non une démonstration. Reste toujours un secret que nous aurions été heureux de découvrir. Toutefois, M. Dufour avait le mérite d'une observation pour nous sans précédent, observation à utiliser dans l'industrie agricole. Et cette découverte, qui est un titre à notre reconnaissance, n'est pas la seule que nous ayons à enregistrer à la gloire du bienfaisant M. Dufour, dont témoignent ses écrits et ses discours au sein des Comices et des Sociétés d'agriculture.

Hélas! fallait-il que ces quelques mots, relatifs au saule ordinaire, fussent les derniers entre nous, et que fort peu de temps après, il ne s'agît plus pour lui que du saule des tombeaux!

(1) Le cor rappelait ses services à la tête de la légion Allobroge (devenue 27me légère), et des autres corps d'avant-garde qu'il avait glorieusement commandés de 1792 à 1809. (Lettre de M. Folliet du 5 janvier 1874).

La branche de chêne indique soit ses fonctions législatives avant le 18 brumaire, soit plutôt ses fonctions de membre du collége électoral du Léman. Le laurier rappelle sa gloire militaire.

La rivière évoque le souvenir du passage de la Piava en 1809, fait d'armes étonnant et digne d'admiration.

Après cette digression, que le lecteur me pardonnera, je reviens à notre sujet, en faisant appel au savoir du botaniste et du chimiste (1), avec prière de nous dire, en premier lieu, quelles sont les plantes qui se développent exceptionnellement sous une saussaie; — ce sont vraisemblablement de celles qui ne puisent pas les mêmes sucs nutritifs que le saule, et qui n'absorbent pas non plus les mêmes émanations atmosphériques; — ensuite, quels sont les éléments constitutifs de cet arbre et, par conséquent, quel genre de terrain, amendé ou naturel, lui convient le mieux? Avec ces données, nous arriverons peut-être à la solution du problème dont il s'est agi plus haut. GEX.

(La fin au prochain n°.)

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1874.

L'Opéra, au moment où il fut incendié, vivait dans l'attente de *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, dont la première représentation était annoncée pour le mois de décembre. On dirait qu'il est dans les destinées des salles d'opéra de périr par le feu, à cause des dépendances qu'elles exigent pour le nombreux personnel et pour les complications de la mise en scène. Au fond la surveillance n'est pas plus difficile à exercer dans un grand théâtre que dans un petit ; il ne s'agit que de mettre sur pied un nombre suffisant de surveillants, afin de pouvoir étouffer les premiers indices d'un incendie. Mais dans le fait les choses se passent tout autrement. Les directeurs de théâtres craignent-ils de trop augmenter leurs frais ? Ils se conduisent absolument comme si jamais un théâtre n'avait brûlé, ou comme si cela ne regardait que les compagnies d'assurance et le corps des pompiers.

La question de l'intérim de l'Opéra vient seulement d'avoir une solution définitive. On avait nommé une commission, peu compétente à la vérité, mais quand en France on a nommé une commission, l'on croit avoir tout fait. Après deux mois de discussions, on en est arrivé au point par lequel on aurait dû commencer, c'est-à-dire par maintenir M. Halanzier dans ses fonctions ou par lui donner un remplaçant. Mais M. Halanzier, qui a gagné 600,000 francs en deux ans à l'Opéra, refusait d'abord obstinément de prendre à sa charge les pertes probables ; il a donc fallu discuter le choix d'une salle et présenter un projet pour mettre l'Opéra provisoirement sous la régie de l'Etat. Ce fut au tour de la commission du budget de refuser son consentement. M. Halanzier donna sa démission ; il fut question de M. Perrin qui, soutenu par une compagnie financière, devait reprendre la direction de l'Opéra pour quinze ans. Enfin, M. Halanzier voulut bien entrer dans les vues de la commission du budget ; un nouveau projet fut rédigé qui vient d'être soumis à la sanction de l'Assemblée nationale ; quinze jours après qu'il sera devenu définitif, M. Halanzier doit commencer les représentations à la salle Ventadour. Toutes ces négociations auront pris le temps qu'autrefois on a mis à bâtir la salle provisoire de la Porte-Saint-Martin, beaucoup plus de temps qu'il n'en faudrait aujourd'hui, car la salle de l'Opéra de Dresde, après avoir été incendiée, a été reconstruite en quarante jours de fond en comble ; à l'Opéra de Paris les fondations auraient pu être conservées en rebâtissant la salle sur les plans anciens.

Un des bruits qui couraient dans ces derniers temps, c'est que M. Perrin retournait à l'Opéra ; son neveu, M. du Locle, quitterait ses fonctions d'administrateur de l'Opéra-Comique pour reprendre celles de secrétaire auprès de son oncle. Faut-il en conclure que l'associé actuel de M. de Leuven est moins habile ou moins heureux que ne le fût son prédécesseur, M. Ritt ? Ce qui est certain, c'est que l'art ne gagne pas aux fautes de M. du Locle.

Dans l'année qui vient de s'écouler on n'a pas même donné les sept actes nouveaux exigés ; on n'en a donné que quatre qui semblent déjà oubliés, ce sont le *Roi l'a dit,* et une insipide bluette, les *Trois souhaits,* qu'on ne paraît avoir montée que pour faire nombre. Mais le *Florentin,* dont le poème a été choisi par M. de Leuven lui-même et dont la musique a été couronnée au concours de 1869, quand viendra-t-il ? Le personnel du théâtre est d'une insuffisance notoire ; on ne s'y occupe guère que d'exploiter les succès de Mme Carvalho. C'est pour cette artiste qu'on a repris l'*Ambassadrice*, de Scribe et Auber, sans pouvoir maintenir l'ouvrage au théâtre ; on l'a remplacé par une reprise de *Roméo et Juliette,* de M. Gounod. Si l'on montait *Violetta* (la *Traviata*) pour Mme Carvalho, je ne serais pas surpris ; mais je douterais d'avance de la réussite. Une reprise passable de *Richard Cœur* a semblé faite dans une intention politique que rien ne justifiait. Une reprise perdue, ce fut celle de *Maître Wolfram,* qui avait servi d'heureux début à M. Reyer dans la carrière théâtrale, mais qui n'a été qu'une œuvre de début ; sa réapparition éphémère n'a pas de quoi flatter l'auteur.

Après avoir fermé et rouvert ses portes plusieurs fois, le théâtre de l'Athénée a été déclaré en état de faillite ; c'était inévitable. Comment faire des recettes dans un local mauvais, sans répertoire et avec un personnel médiocre ? Des reprises du *Déserteur,* du *Barbier*, de la *Dot mal placée* et du *Bijou perdu :* voilà le bilan de trois mois d'agonie. Rien n'a réussi jusqu'à présent dans la cave de l'Athénée ; peut-être renoncera-t-on d'y donner des représentations ; mais il ne faut jurer de rien.

Le Théâtre-Italien semble être dans la situation des vieillards qui, n'ayant plus assez de force pour vivre et ne pouvant se résigner à mourir, tombent en enfance. A part quelques artistes tels que Delle Sedie, Zucchini, Padilla et Mlle Krauss, qui est restée peu de temps, on n'entend à la salle Ventadour que des artistes d'ordre subalterne et beaucoup de débutants donnant des espérances. Le mérite principal du Théâtre-Italien, c'était autrefois d'avoir des chanteurs italiens de premier ordre, du moins pour les rôles les plus importants ; ne sera-ce plus désormais qu'un théâtre d'écoliers ? La subvention payée jusqu'à

(1) M. Charles Calloud, pharmacien à Chambéry, membre de l'Académie de Savoie, habile chimiste, aura l'obligeance de nous rendre ce double service.

présent par le gouvernement a été supprimée pour 1874. Il est indifférent pour l'art français que le Théâtre-Italien reste ouvert ou qu'il soit délaissé de ses abonnés.

Sans *Jeanne d'Arc* donnée au théâtre de la Gaîté, je n'aurais absolument rien de nouveau à mentionner dans la musique dramatique. La pièce de M. J. Barbier, tout en contenant de belles parties, n'est pas à l'abri de la critique ; on peut n'être point complètement satisfait de la manière dont l'auteur a compris le personnage principal et de celle dont il mit en scène des événements et des détails historiques. La musique de M. Gounod se compose principalement de morceaux de chant ; écrite avec plus de soin que celle de *Gallia* et des *Deux Reines,* elle est cependant inégale ; les parties qui devraient atteindre la plus grande puissance, l'expression la plus dramatique, ont le moins contenté les juges sévères. Néanmoins l'ouvrage a beaucoup de succès ; les personnes qui le connaissaient d'avance ne s'attendaient guère qu'à un succès d'estime. L'intérêt patriotique du sujet est certainement pour quelque chose dans l'enthousiasme du public de la Gaîté ; mais en définitive c'est une œuvre très honorable et les auteurs n'ont qu'à se féliciter de la vogue qu'elle a obtenue.

Le succès de la *Fille de Mme Angot* dure toujours. Le théâtre de la Renaissance a donné la *Belle parfumeuse*, dont la musique est de M. Offenbach et qui, tout en étant d'un genre plus grivois que l'opéra-bouffe joué aux Folies-Dramatiques, tient comme celui-ci le milieu entre la grosse bouffonnerie et l'opéra-comique. M. Offenbach est décidément un heureux homme, car c'est lui qui est directeur du théâtre de la Gaîté. La *Quenouille de Verre*, représentée aux Bouffes-Parisiens, atteint les dernières limites marquées par la censure pour les gravelures permises ; sur ce point du moins la censure est fort tolérante.

Les concerts du Conservatoire et ceux de M. Pasdeloup ne m'offrent aucun fait nouveau assez important à signaler. Les concerts qui l'année dernière avaient lieu à l'Odéon ont été transférés au théâtre du Châtelet ; ils sont dirigés avec conscience et talent par leur chef d'orchestre, M. Colonne ; les programmes ne diffèrent de ceux des concerts du cirque Napoléon que par l'admission de quelques œuvres vocales et de plus fréquentes exécutions d'œuvres de compositeurs français vivants. Les propriétaires du Grand-Hôtel ayant interdit les séances musicales parce que le bruit gênait les locataires, M. Danbé et son orchestre se sont installés dans la salle Herz ; ils forment une quatrième société de concerts classiques, mais les séances ayant lieu le jeudi et le dimanche soir sont moins fréquentées que les cours des trois autres orchestres qui ont lieu tous les dimanches dans l'après-midi.

M. Lamoureux, second chef d'orchestre à la société du Conservatoire, a donné au cirque des Champs-Elysées trois auditions du *Messie* d'Haëndel qui, jusque-là, n'avait été exécuté qu'une fois à Paris, il y a fort longtemps déjà. L'œuvre entière est trop longue pour le public parisien ; on en avait supprimé un bon tiers. L'exécution des chœurs a causé une agréable surprise ; on est si peu habitué à Paris d'entendre une bonne interprétation des chœurs difficiles comme ceux des *Oratorios*. En définitive, M. Lamoureux a fait une œuvre très méritoire et son initiative a été couronnée de succès.

Je terminerai en annonçant le rétablissement de la classe d'ensemble instrumental du Conservatoire, sous la direct on de M. Deldevez. C'est une des deux ou trois mesures réellement utiles que M. A. Thomas a prises jusqu'à présent. JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 décembre 1873

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. *le Président* lit le projet de règlement pour la répartition du prix de 600 francs fondé par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville.

Dans une discussion à laquelle prennent part MM. *Coche, Coldefy, Ducis, Gex, Henry, Jules Philippe* et *Revon*, les articles du projet sont successivement examinés. La rédaction définitive sera soumise à l'approbation du fondateur

La Société adopte ensuite le programme pour le premier concours de poésie qui s'ouvrira en 1874.

M. l'abbé E. CHEVALIER, professeur au grand-séminaire, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. *Revon* présente : 1° Les photographies, offertes par M. le docteur Gosse, des têtes en bronze, du pied colossal de même métal et de la statue, découverts le 16 novembre 1867 dans les Fins d'Annecy ;

2° Trois peintures à l'huile acquises par le Musée : un Crépuscule par Louis Coignard, une Zingara par M. Emile Robellaz, et un paysage par M. Gustave Castan.

M. *Elie Massenat*, membre correspondant à Brive (Corrèze), envoie les moulages et la photographie des crânes humains qu'il a découverts à Laugerie-Basse et à Laugerie-Haute, les fac simile des gravures et sculptures exécutées par les habitants des cavernes, et des poteries et silex taillés de la Corrèze et de la Dordogne.

M. *Ducis* a visité le tumulus dit le Châtelard, à Ballaison. Il est exécuté de main d'homme, circulaire, haut de 8 mètres en moyenne. Aucune fouille n'y a été pratiquée. Au bout du plateau est un bloc erratique en gneiss, appelé la *Pierre à Martin.*

A ce propos M. *Coldefy* fait observer que dans le Quercy, contrée riche en mégalithes, il a vu un bloc isolé appelé la *Pierre martine.* — M. *Jules Philippe* signale dans le dictionnaire de Littré quelques définitions qui peuvent expliquer les légendes relatives à ces dénominations, en particulier « *martine,* démon qui se montre sous la forme d'une martre, » et « *martre,* dans saint Bernard, est la forme française régulière de *martyr,* forme conservée dans Montmartre, *mons martyrum*. »

Le secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

Séance du 26 janvier 1874.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. *le Président* informe la Société que le règlement pour les concours de poésie et beaux-arts a été accepté sans modifications par M. le docteur Andrevetan.

M. *Dunant* annonce la mort d'un de nos plus anciens membres correspondants, M. Charles Le Fort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, et collaborateur de M. Lullin dans la publication du *Regeste genevois*.

M. *le Secrétaire-adjoint* présente les comptes de l'année 1873. Sa gestion est approuvée. La Société compte actuellement 102 membres ; elle échange ses publications avec celles de 60 sociétés.

M. FENOUILLET, instituteur à Etaux, est reçu au nombre des membres effectifs.

Il est procédé à l'élection du bureau pour 1874. Sont nommés :

Président, M. Camille Dunant ;

Vice-président, M. Ducis ;

Secrétaire, M. Jules Philippe ;

Secrétaire-adjoint et archiviste, M. Revon ;

Bibliothécaire, M. Serand ;

Directeur du journal, M. Revon ;

Comité de rédaction, MM. Ducis, Philippe, Revon et Serand.

M. *Ducis* rend compte de la séance publique de l'Académie de Savoie, à laquelle il a assisté comme membre effectif, et qui avait pour objet la lecture des rapports sur les concours d'histoire, d'archéologie et de poésie. Il est heureux d'annoncer que M. Revon a reçu une médaille de 200 francs pour son répertoire archéologique de la Haute-Savoie à l'époque celtique.

Le même donne la figure des tronçons de digues romaines observées sur la rive droite du Giffre près de son embouchure dans l'Arve. Ce sont deux coulées de béton, de forme triangulaire, juxtaposées sur une largeur de deux mètres. Le vide supérieur est rempli par un troisième prisme renversé. On a trouvé également des coulées de béton, mais de forme carrée, avec une centaine de monnaies romaines, en creusant les fondations du nouveau pont d'Albertville.

Le même donne lecture d'une lettre déposée aux archives départementales, par laquelle on voit que le titre appelé la *Sauvegarde de Talloires*, constatant la filiation d'Humbert aux Blanches-Mains avec Bérold de Saxe, avait été envoyé des archives de cette abbaye à la cour de Turin en 1712, puis de là au congrès d'Utrecht, pour appuyer les prétentions de la maison de Savoie à une couronne royale.

Le même rappelle qu'ensuite de l'étude de plusieurs documents historiques, il est évident que le juge d'appel du comté de Genevois a siégé à Rumilly pendant les XIVe et XVe siècles ; et qu'en 1514, Philippe de Savoie-Nemours, qui venait d'être apanagé de ce comté, transporta cette cour d'appel à Annecy, après l'incendie de Rumilly, et lui soumit les juges-mages du Genevois et du Faucigny et le châtelain de Beaufort.

M. *Revon* présente un tableau exécuté par Bernard Claris et donné au Musée par les sœurs de ce peintre, né à Thônes en 1815, mort à Chambéry en 1857. Le sujet de la composition, une des meilleures œuvres de Claris, est la fuite de saint Bernard de Menthon. M. Revon prépare pour la *Revue* une notice sur l'auteur de ce tableau.

Les dons et échanges sont déposés :

Ch. Menn. *De l'enseignement des arts du dessin en Suisse*, don de l'auteur. — G. Vallier, *Une médaille de Tétricus et de Probus*, don de l'auteur — Spano, *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna*, 1873, don de l'auteur. Ch. Blanchard, *Les juges seigneuriaux en Savoie au milieu du* XVIIIe *siècle*, don de l'auteur. — Croset-Mouchet, *Le comte Antoine de Toulongeon*, don de l'auteur. — *Revue des Sociétés savantes des départements*. — *Revue archéologique*. — *L'Investigateur*. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Association scientifique de France* — *Revue du Lyonnais*. — *Sabaudia*. — *Indicateur d'antiquités suisses*. - *L'Educateur*, revue pédagogique. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — *Bulletin* de l'Institut national genevois, et *Almanach* publié sous ses auspices. — *Romania*. — *Le Dauphiné* — *L'Union savoisienne*. — *Les Alpes* — *L'Annonce du Chablais*. — *L'Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *L'Echo du Salève*. — *L'Italia agricola*.

Le secrétaire,
JULES PHILIPPE.

CONCOURS

PRIX PROPOSÉS PAR L'ACADÉMIE DE SAVOIE

I. — Concours de poésie pour l'année 1874.

1° Le Prix de Poésie de la fondation Guy, pour l'année 1874, sera de 400 francs.

2° Les poèmes envoyés au concours auront au moins 100 vers, sur un seul sujet laissé au choix des concurrents.

3° Les poèmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1874, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

4° D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

II. — Concours d'histoire et d'archéologie pour l'année 1876.

1° Le Prix d'Histoire et d'Archéologie de la fondation de Loche sera décerné, en 1876, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie savoisienne (biographie ou monographie, au choix des concurrents).

2° Le prix sera de 750 francs.

3° Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er janvier 1876.

4° Les concurrents ne sont pas tenus à garder l'anonyme. Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication soit postérieure au 8 janvier 1874.

5° Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Les mémoires devront être écrits en français.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

La *Société suisse pour la sanctification du dimanche* a ouvert un concours pour une étude sur l'importance hygiénique du repos du dimanche au point de vue de tous et en particulier de ceux qui sont voués aux professions laborieuses.

Voici les conditions de ce concours :

Indiquer sous une forme aussi populaire que possible :

1° Les effets favorables de ce repos pour l'individu à ses différents âges, et son influence tant sur la famille que sur la nation ;

2° Les maladies qu'un travail continu provoque ou aggrave chez ceux que leurs occupations privent du repos hebdomadaire, par exemple les ouvriers des métiers assujettissants, ceux de certains ateliers et usines, les employés des chemins de fer, des télégraphes, des postes, etc. ;

3° Les applications pratiques qui découlent des considérations et des faits qui auront été exposés.

Une somme de 1,200 francs, en un seul prix ou répartie en accessits, est mise dans ce but à la disposition du Jury.

Le terme du concours est fixé au 30 septembre 1874.

Les mémoires seront en langue française ou allemande, ou bien accompagnés d'une traduction, et devront être lisiblement écrits.

Ils porteront une devise, qui sera répétée sur un pli cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils seront adressés, au plus tard le 30 septembre 1874, au Président de la Société suisse pour la sanctification du Dimanche, place de Champel, 497, Tranchées de Plain-Palais, à Genève.

Les mémoires couronnés deviendront la propriété de la Société qui ouvre le concours.

BULLETIN

Le Maréchal Canrobert, bateau qui est employé à un service régulier entre la France et l'Algérie, a fait récemment le voyage de Marseille à Philippeville en trente-et-une heures. C'est la traversée la plus rapide faite jusqu'à ce jour entre la métropole et la province de l'Est.

Les abonnés domiciliés hors d'Annecy qui n'ont pas encore réglé leur abonnement pour 1873 sont priés de vouloir bien adresser un mandat postal au Directeur de la *Revue savoisienne*.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

18me Année — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — L'utilité du saule (fin), par M. Gex. — Préparation industrielle de quelques sels de quinine et altérations de la quinine qui en résultent (suite), par M. Paul Henry. — Bibliographie savoisienne, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, de M. le comte de Loche, par MM. A. Albrier et Jules Vuy. — La Chartreuse du Reposoir (poésie), par M. H. Tavernier. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

UTILITÉ DU SAULE

(Suite et fin)

Avant d'aller plus loin, abordons une petite objection. Pendant longtemps les agriculteurs ont répété : — Il n'y a pas d'arbre qui se propage plus aisément que le saule et qui exige moins de soins pour la culture. — Mais, depuis bon nombre d'années, commence-t-on à répondre, le saule ne réussit plus aussi bien : les premières pousses, d'abord vigoureuses, comme par le passé, languissent ensuite peu à peu, dans le courant d'août, pour l'ordinaire, et finissent, quant à un certain nombre, par sécher l'année suivante. On se demande si, pour nos arbres, il serait survenu dans l'atmosphère ou dans le sol des principes délétères, des insectes destructeurs, ainsi qu'on ne le voit que trop fréquemment sur d'autres végétaux.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'est pas rare d'apercevoir, sur les saules nouvellement plantés, de gros scarabées à écailles d'un vert doré et luisant. Ils parviennent à creuser l'écorce et y déposent leurs œufs. Ces œufs éclosent et produisent des vers qui se nourrissent aux dépens de l'aubier.

On remédie à cet inconvénient en aspergeant l'écorce de ces jeunes arbres d'une forte couche ou même de deux, s'il le faut, de lait de chaux froid. Cette opération ne doit être faite qu'à la fin de l'hiver, autrement elle resterait sans résultat, attendu que les vers, encore engourdis et cachés sous l'écorce, seraient trop faiblement atteints.

D'un autre côté, la culture des plantations de saules devrait-elle être plus intelligente, plus soignée qu'elle ne l'est généralement ? Je me rangerais volontiers à cet avis et je suivrais la marche jugée la plus rationnelle par les connaisseurs, laquelle se résume en peu de mots.

D'abord, on choisit les boutures sur un jeune arbre plutôt que sur un vieux tronc. Les branches droites, d'une écorce unie, colorée, à peu de rameaux latéraux, sont les meilleures. Ensuite, on les ébourgeonne à fleur de l'écorce, on coupe en talus le bout supérieur, veillant à ce que l'extrémité soit terminée par un œil ou un sous-œil, lequel attire la sève sur la plaie formée par la taille. Toute plaie doit se faire sans écorchure, sans éclat, être aplanie à la surface, au moyen d'une lame bien affilée.

Lors de la plantation, il est bon de tourner la plaie du côté du nord, et de la recouvrir de cire ou d'onguent à greffer, afin de la garantir de la trop grande ardeur du soleil.

Quant à la longueur des plançons, elle est généralement un peu exagérée. Il serait à propos de la diminuer d'un bon sixième, principalement si l'on opère sur un fond humide et froid. Ce racourcissement active et fortifie le cours séveux.

Les terres fraîches, humides, celles d'alluvion, conviennent aux saulées. Celles qui sont trop imprégnées d'eau demandent à être drainées, sinon à l'instar des champs ou des prés, du moins de loin en loin. Et c'est ce que l'on fait au moyen de petites pierres de grès si l'on en a à peu de distance de sa propriété, ou au moyen de baguettes d'aulne (verne), bois qui se conserve longtemps dans l'humidité.

Quand il s'agirait de terrains absolument plats où l'eau est forcément en stagnation, le seul moyen d'en tirer parti pour une plantation, ce serait d'établir artificiellement un tertre ou une chaussée, afin de dégager, au moins temporairement, les racines d'une trop grande quantité d'eau, car le saule ne saurait subsister le pied dans une eau sans écoulement.

Pour les trous ou creux où seront placées les boutures, et dont la profondeur est de trente à trente-cinq centimètres, il faut les pratiquer, non pas toujours avec de gros pieux, suivant une routine invétérée dans le pays, mais plutôt avec la bèche (pelle carrée), car le pieu a l'inconvénient de serrer, de comprimer outre mesure les parois qui entourent le plançon et qui dès lors deviennent imperméables, tandis que la terre qui enveloppe la base, soit le pivôt de toute bouture, doit être meuble et nutritive, afin que les racines s'étendent facilement. Et cette terre meuble, nutritive, se rencontre incomparablement mieux dans notre système de creusement.

Une fois votre plantation achevée avec soin, vous aurez la précaution de rouler et lier solidement autour de chaque tige une bonne touffe de ronces ou d'épines, et c'est d'autant plus nécessaire que le lieu où croit le saule est plus souvent visité par le bétail.

Vous verrez fréquemment vos jeunes saules, les deux premières années, afin de parer aux inconvénients dont ils auraient à souffrir et d'élaguer au fur et à mesure de leur apparition les pousses qui se produisent au-dessous de celles destinees à former la couronne de la tête.

La première année, on ne laisse que les branches qui sont de bonne venue et en nombre convenable; on supprime celles qui sont trop chiffonnées ; cette précaution contribue à la vigueur de l'arbre.

Quant à l'étêtement, il a lieu au mois de février ou de mars, après la gelée et par un beau temps.

Il reste à nous entendre sur l'espèce de saule à préférer ; c'est le saule blanc, flexible, à feuilles alternes et lancéolées, le plus généralement répandu dans nos contrées, et non le saule fragile, qui cependant lui ressemble beaucoup.

Si, contre l'usage ordinaire, on ne le taille pas et qu'on le laisse parvenir à une certaine grosseur, il monte à une grande hauteur et donne un bois blanc-rougeâtre, d'un grain fin, uni, homogène, très léger et se travaillant fort bien. On en tire grand parti, en Suisse, dans la fabrication des jouets d'enfants. De plus, le charbon de saule sert aux peintres, aux graveurs, aux orfèvres, aux salpêtriers.

Il y a plusieurs espèces d'autres saules, qu'il serait inutile d'énumérer. Cependant je ne passerai pas sous silence le saule nain, le saule osier, flexible, rouge, jaune, vert, noir, etc., dont il importerait d'enrichir sinon nos meilleurs terrains, du moins une multitude de parcelles de terre accidentées et autres, actuellement à peu près improductives, et qui, sur la fin de l'été, fourniraient une abondante récolte d'osiers. Il faut savoir que les osiers, très recherchés pour la vannerie, se vendent sur les marchés d'Annecy et de Rumilly au moins trente-cinq centimes le kilog. Il est vrai que, pour atteindre ce prix, l'osier doit être épluché ; mais la décortication en est si aisée ! C'est l'affaire de nos tout jeunes pâtres, ainsi qu'on le pratique où il y a des oseraies, comme en Alsace. N'est-il pas regrettable que l'industrie de l'oseraie, dont les produits seraient très considérables chez nous, n'y soit pas encore soupçonnée, puisque la dénomination elle-même n'y est presque pas connue ? Il me semble que des plants d'osier seraient, tout bien examiné, d'un rendement au moins égal et parfois supérieur à celui d'un champ de tabac, dont les plantes, l'une comportant l'autre, n'excèdent pas cinq centimes chacune ; d'un autre côté, l'oseraie ne redoute ni grêle ni gelée (1).

Courage donc ! à l'œuvre ! Propriétaires intelligents qui venez de parcourir cette étude sommaire, croyez-moi, prenez vos mesures pour commencer, dès le printemps prochain, une large culture de saules dans ceux de vos terrains où ils conviennent. Il y va grandement de vos intérêts et de votre satisfaction. A une époque plus ou moins rapprochée, vous vous féliciterez d'avoir pris une initiative aussi importante. Vos efforts seront couronnés de succès, et vous verrez vos voisins obligés de marcher sur vos traces, avec d'autant plus de confiance que les résultats auront été plus prompts et plus satisfaisants.

Il n'est pas hors de propos de reproduire ici une réflexion qui a déjà été publiée en 1861 : « Si notre « sol est dans une déplorable infériorité pour quel- « ques-uns de ses produits, comparativement à ceux « des pays circonvoisins ; si le luxe, l'amour des « plaisirs, une aveugle ambition, mille décevantes « illusions jettent, agglomèrent dans les villes popu- « lations et capitaux ; si le progrès, en ce genre, y « étend sa funeste domination ; tandis que l'agri- « culture, paralysée par l'esprit de routine et de « torpeur, reste inactive et semble à peine se dou- « ter de la tâche qui lui est imposée ; comment pour- « rions-nous méconnaître et négliger plus longtemps « les ressources qu'offrent nos terres (1) ? »

Mais, c'est assez et peut-être trop de paroles déjà sur le sujet qui nous occupe. « Il est reconnu « qu'en matière d'agriculture, pour arriver à quel- « que résultat, il ne suffit pas de répandre des idées, « de développer des théories, de proposer des amé- « liorations, il est indispensable de stimuler et de « déterminer le progrès par d'honorables récom- « penses, par l'appât de ces rémunérations publi- « ques, d'autant plus séduisantes qu'elles partent « de plus haut, et qu'elles sont entourées de l'éclat « et de la solennité de vos concours (2). »

En conséquence, mû par le désir de rendre un vrai service à mes compatriotes, et reconnaissant l'autorité et la compétence des comices agricoles, j'émets le vœu qu'il soit, aussi tôt que possible, décerné des primes aux propriétaires et cultivateurs qui, à une époque déterminée, auront fait la plus belle plantation de saules là où cette culture est le plus opportune.

GEX.

(1) Après avoir traité le côté positif de la question, me sera-t-il permis d'ajouter que le saule n'est pas sans poésie, et qu'il servit plus d'une fois à symboliser les sentiments les plus intimes de l'homme ? On connaît la romance du saule, chantée dans l'Othello du poète anglais. Et ce passage de nos saints livres : *In* SALICIBUS... *suspendimus organa nostra.* « Plus de joie pour nous, en captivité, sous le joug du vainqueur ; suspendons nos instruments de musique aux saules qui bordent ce fleuve. » Dans le sentimental Virgile, l'infortunée Didon se dérobe derrière un massif de saules aux regards éplorés d'Enée, admis à visiter les enfers.

(1) Le *Bon sens*, journal d'Annecy, 1861, n° 59.

(2) Annales de la Société départementale d'agriculture de la Haute-Savoie, 1865, p. 75.

PRÉPARATION INDUSTRIELLE DE QUELQUES SELS DE QUININE ET ALTÉRATIONS DE LA QUININE QUI EN RÉSULTENT

(Suite. — Voir le n° de décembre 1873.)

—

2e PARTIE.

PROCÉDÉS DE FABRICATION.

Je vais maintenant donner le détail pratique de la préparation des sels de quinine indiqués ci-dessous, tout en rendant compte, au fur et à mesure, des observations que j'ai pu faire.

1° Chlorhydrate ; 2° iodhydrate ; 3° sulfate acide ou bisulfate ; 4° azotate ; 5° bi-arséniate ; 6° chromate ; 7° ferrocyanhydrate ; 8° formiate ; 9° acétate ; 10° tartrate ; 11° citrate ; 12° citrate ferrugineux ;

13° valérianate ; 14° carbazotate ; 15° gallotannate ; 16° phénate ; 17° camphorate.

Je ferai d'abord remarquer que je traite le sujet surtout au point de vue de la production en grand et à peu de frais de sels bien cristallisés, tels que les demande le commerce. Il est certain que si on destinait ces produits à l'analyse atomique, ils devraient subir de nouvelles cristallisations dans l'eau distillée ou dans l'alcool. Mais comme, en général, les eaux-mères forment une masse considérable par rapport au poids de quinine en réaction, les sels solubles provenant de la double décomposition se trouvent excessivement dilués, et les quantités infinitésimales qui peuvent adhérer encore aux cristaux, après l'égouttage complet, ne présentent aucun inconvénient pour l'usage auquel sont destinés les sels de quinine.

J'entends par sels neutres de quinine ceux qui correspondent, pour leur composition, au sulfate des pharmacies, lequel est en flocons légers d'aiguilles enchevêtrées, et dont la formule est la suivante :

$$2\ C^{20}\ H^{24}\ Az^2\ O^4.\ S^2\ O^6,\ 2\ HO\ +\ 14\ ^{aq}$$

et par sels acides, ceux qui présentent un excès d'acide, comme par exemple le bi-sulfate, que quelques auteurs appellent sel neutre, et qui contient moitié moins de quinine que le précédent, pour la même quantité d'acide.

Du reste, c'est la notation adoptée par Gerhardt.

Les proportions que j'indique se rapportent toutes au sulfate de quinine à 14 équivalents d'eau de cristallisation (c'est-à-dire 14,45 0/0). Or, il arrive que les sulfates du commerce, soit par hygrométrie, soit par efflorescence, varient pour la teneur en eau, dans des proportions considérables (jusqu'à 12 0/0).

Il est bon, lorsqu'on a une opération importante à faire, de déterminer d'avance la *richesse vraie* du sulfate de quinine qu'on a à sa disposition. Pour cela, il suffit d'en dessécher une petite quantité à la température de 120°. Il perd alors la totalité de son eau de cristallisation, et le poids du résidu, par un calcul élémentaire, permet d'établir une équivalence avec le sulfate normal.

Il arrive souvent aussi que le sulfate de quinine est légèrement alcalin au papier de tournesol. Il est alors utile de ramener au neutre les dissolutions par une pointe d'acide sulfurique. Les cristallisations en deviennent plus nettes.

1° Chlorhydrate de quinine (neutre).

Chlorure de baryum	300
Sulfate de quinine	1,000
Eau	3,500

Portez à l'ébullition la solution de chlorure de baryum dans la totalité de l'eau ; ajoutez le sulfate de quinine, retirez immédiatement du feu, laissez déposer au bain-marie le sufate de baryte formé, et filtrez dans une terrine préalablement chauffée, placée dans de la sciure de bois, pour ralentir le refroidissement.

Le produit cristallise dans les vingt-quatre heures en belles aiguilles brillantes groupées en masses compactes et mamelonnées. Les eaux-mères se colorent rapidement en vert sous l'influence de la lumière.

Si le chlorhydrate obtenu était coloré à cause de l'impureté de la quinine employée, on pourrait, après l'avoir exprimé très fortement, le redissoudre dans de l'eau chaude au bain-marie (3 kil. pour les proportions ci-dessus).

C'est pour ce produit surtout qu'il est bon d'employer l'enveloppage au papier de soie décrit aux généralités.

2° Iodhydrate de quinine.

Prenez : Sulfate de quinine . .	500 gr.
Iode bisublimé	150 »
Acide sulfhydrique gazeux. *q. s.*	(quantité suffis^te).
Carbonate de baryte précipité .	*id.*
Eau	15 kil.
Alcool rectifié à 90°	1 »

Triturez l'iode dans un peu d'eau, ajoutez *s. q.* d'eau et faites passer un courant d'acide sulfhydrique jusqu'à ce que tout l'iode ait disparu. Faites bouillir la liqueur un instant pour chasser l'excès d'acide sulfhydrique, et saturez l'acide iodhydrique formé par *s. q.* de carbonate de baryte précipité.

D'autre part, portez à l'ébullition *s. q.* d'eau pour que son volume ajouté à celui de la solution d'iodure de baryum soit égal à 15 litres. Ajoutez à l'eau bouillante d'abord la solution barytique, ensuite le sulfate de quinine. Retirez immédiatement du feu, assurez-vous que les liqueurs sont d'une neutralité parfaite aux réactifs colorés ; ajoutez l'alcool préalablement chauffé, et laissez déposer au baie-marie. Filtrez ensuite dans une terrine placée au bain-marie bouillant, retirez le feu de dessous le bain-marie, et laissez refroidir en cet état. Belle cristallisation en longues mêches soyeuses ressemblant à de l'amiante.

Remarque. — Il est très important d'opérer sur des liqueurs parfaitement neutres, parce que la moindre quantité d'acide libre formerait un peu d'iodhydrate acide. Ce dernier sel (qui n'est pas employé) étant d'un jaune d'or splendide, colorerait le produit par des efflorescences jaunâtres.

3° Sulfate acide, ou bi-sulfate de quinine.

Prenez : Sulfate de quinine . . .	1,000 gr.
Acide sulfurique à 66 (densité 1,84)	160 »
Eau distillée	2,800 »

Mettez l'eau et l'acide dans un ballon de verre, au bain-marie. Quand le mélange est arrivé à une température voisine de 90°, ajoutez le sulfate de quinine en agitant le ballon pour favoriser la dissolution. Filtrez au papier dans une terrine polie, assez large pour que la couche de liquide ne soit pas très épaisse, et laissez cristalliser dans un repos complet.

On obtient des cristaux prismatiques d'autant plus beaux que le refroidissement a été plus lent. On peut le ralentir en enterrant le cristallisoir dans de la sciure de bois bien sèche.

Ces proportions d'eau et d'acide, que j'ai reconnues les plus convenables, peuvent cependant varier. Si on augmente la quantité d'eau en diminuant celle d'acide, on augmente le rendement, mais les cristaux sont moins blancs, plus petits et confus. Si on augmente la quantité d'acide en diminuant celle d'eau, les cristaux sont plus nets, mais aussi le rendement devient beaucoup plus faible.

Il est avantageux de *recharger* les eaux-mères tant qu'on les juge assez peu colorées pour fournir du sel blanc.

Pour cela, on peut leur ajouter une quantité de sulfate neutre égale aux deux tiers du poids des cristaux obtenus d'abord (pesés après égouttage), en ajoutant toutefois de l'acide sulfurique dans la proportion de 110 grammes par kilogr. de sulfate ajouté.

Lorsque le bisulfate obtenu est coloré en jaune, on peut le blanchir en le redissolvant, après expression, dans de l'eau acidulée, d'après les proportions suivantes :

Bisulfate de quinine	1,000
Acide sulfurique à 66 (densité 1,84)	25
Eau	2,500

Opérez comme plus haut.

4° Azotate de quinine.

Prenez : Azotate de baryte .	210 gr.
Sulfate de quinine. . . .	500 »
Eau	6,000 »

Portez à l'ébullition la solution d'azotate de baryte, retirez-la du feu, ajoutez le sulfate de quinine en agitant quelques instants ; laissez reposer, filtrez et laissez cristalliser.

Cristaux mous, aiguillés, occupant toute la masse.

Il importe beaucoup de ne pas laisser bouillir avec le sulfate de quinine, parce que le produit passerait à l'état gommeux et incristallisable.

5° Bi-arséniate de quinine.

Prenez : Sulfate de quinine .	1,000 gr.
Chlorure de baryum . . .	300 »
Eau	4,000 »

Opérez comme il a été dit plus haut au n° 1. — Placez la solution de chlorhydrate de quinine obtenue, au bain-marie bouillant, dans une terrine capable de contenir 18 litres de liquide. Ajoutez 1 kil. 500 d'alcool rectifié.

D'autre part, ayez toute filtrée et *bouillante* la solution suivante :

Biarséniate de potasse. .	350 gr.
Eau	12,000 »

Ajoutez-la au chlorhydrate de quinine alcoolisé, mélangez vivement, et laissez cristalliser par refroidissement lent. — Belles mêches soyeuses.

Le biarséniate de potasse s'obtient très facilement cristallisé en saturant exactement par du carbonate de potasse une certaine quantité, pesée d'avance, d'acide arsénique, et en ajoutant aux liqueurs neutres la même quantité du même acide.

6° Chromate de quinine (neutre).

Prenez : Sulfate de quinine .	400 gr.
Eau	10,000 »
Chromate jaune de potasse .	100 »

Faites bouillir l'eau, ajoutez le sulfate, puis le chromate jusqu'à cessation de précipité. Ce dernier est d'un beau jaune. Laissez refroidir, jetez le tout sur une toile, et lavez soigneusement le chromate de quinine insoluble avec de l'eau froide pour enlever le sulfate de potasse formé et l'excès de chromate de potasse. Exprimez fortement et redissolvez le produit dans de l'alcool à 90° à l'aide d'une chaleur modérée. Versez la solution en couches très minces sur des assiettes. Par l'évaporation spontanée, l'alcool laisse de petites fleurettes brillantes d'un beau jaune d'or. Il faut avoir soin d'employer de l'alcool bien exempt d'huiles essentielles, surtout d'essence de térébenthine (alcool dénaturé) qui colore le produit en marron.

Il va sans dire que cette cristallisation par l'alcool, qui est assez coûteuse, n'ajoute rien à la qualité du chromate de quinine, de sorte qu'on peut se contenter de faire sécher le précipité obtenu tout d'abord après l'avoir lavé.

7° Ferrocyanhydrate de quinine.

Prenez : Sulfate de quinine .	400 gr.
Ferrocyanure de potassium .	100 »
Eau bouillante	*q. s.*

Portez 1 litre d'eau à l'ébullition, délayez-y vivement, à l'aide d'un gros agitateur de verre, le sulfate de quinine, puis ajoutez le ferrocyanure de potassium en solution concentrée et bouillante, et retirez de dessus le feu en agitant toujours. Il se précipite une masse résineuse verdâtre que vous laverez en la malaxant dans de l'eau tiède. Laissez ensuite refroidir, divisez en menus fragments, faites sécher à l'étuve et pulvérisez. — Poudre jaune de soufre.

S'assurer, avant de commencer l'opération, de l'absence complète du fer.

(A suivre.) PAUL HENRY.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Histoire de Grésy-sur-Aix, contenant l'histoire féodale, paroissiale et municipale de cette commune; celle de son prieuré, de ses châteaux, de ses hameaux, de ses familles notables et de ses principaux citoyens ; la description de sa cascade, de ses antiquites, etc , etc , avec documents à l'appui, tableaux généalogiques, carte, vues, portraits et planches, par le comte de Loche. Chambéry, imprimerie d'Albert Bottero, 1874, in-8°, 281 — CLXXI p. — (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, dans sa séance publique du 22 janvier 1874). — Prix, 6 francs.

Depuis quelques années on recueille avec le plus grand zèle les débris épars de notre histoire nationale; on fouille avec un soin extrême dans le passé et l'on publie chaque jour maints ouvrages d'un haut intérêt écrits d'après des pièces authentiques et des données incontestables. L'histoire nationale est étudiée avec intelligence et dévouement; l'histoire locale est à peine effleurée. Où trouver cependant des détails plus précis, des renseignements plus sûrs sur les mœurs, les habitudes, les faits et gestes de nos pères et sur leurs institutions administratives, judiciaires et politiques?

Ah! si nous pouvions posséder l'histoire de chacune de nos communes, quelle plus belle, plus précieuse et plus complète histoire nationale aurions-nous! « Aujourd'hui que le bienfait de l'instruction pénètre partout, il faut des livres aux habitants des campagnes ; où en rencontrera-t-on de plus attrayant

que celui qui contient l'histoire de leur vallée, de leur commune, de leur clocher. » Une pareille étude annoblit l'âme, fortifie l'intelligence, développe de nobles sentiments et surexcite « cet amour-propre local qui fait qu'une population, loin de déroger, cherche à accroître sans cesse le faisceau de ses honorables traditions. » L'*Histoire de Grésy-sur-Aix* (1) est une de ces monographies locales, élevée à l'honneur d'un des plus modestes pays de notre chère province.

Ce livre, écrit pièces en mains, est dû à la plume érudite et facile de notre collègue à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, M. le comte de Loche. Après quelques pages consacrées à l'origine des noms de Grésy et de Cessens, l'auteur nous parle du pays d'Albanais et du duché de Genevois, de l'organisation féodale du Genevois et de ses terres seigneuriales. Il nous montre ensuite Grésy, dépendant, antérieurement à l'an 1100 environ, directement des empereurs d'Allemagne, et faisant plus tard partie du patrimoine de la maison souveraine de Faucigny, dont les membres jouèrent un rôle important dans les affaires contemporaines. Nous voici au XVe siècle : Grésy est inféodé à Mansfred de Saluces, maréchal de Savoie, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, seigneur de Cessens, Cardé, Mullazan, Farillan, Piozzo, Coppet et Caramagne (1427), puis à Jacques de Clermont (2), châtelain du château de Chambéry (1449), et à Gabriel de Clermont de La Bâtie ; il vint ensuite à la maison de Savoie et passa enfin aux familles de Portes et Carron de Cessens (3).

M. de Loche, dont les ancêtres furent aussi coseigneurs de Grésy, nous décrit successivement le château de ce nom, l'ancienne et la nouvelle église, le prieuré de Saint-Nicolas (4), les antiquités trouvées dans la commune (tombes, inscriptions, objets divers, voies romaines) ; les hommes marquants qui y sont nés ou y ont habité (5) ; la cascade aux bords si pittoresques, à l'aspect si riant et si sauvage et dont le nom rappelle à l'esprit le souvenir de la comtesse de Broc, l'amie et la compagne de la reine Hortense. Nous abordons ensuite l'histoire des villages, des châteaux, des maisons et des familles notables de Grésy : *Loche,* propriété de l'antique maison de Mouxy de Loche; — *Les Ailloud;* — *Arbussin,* où habitèrent les familles Lardèra, Ribitel, Gariod et Pillet (6) ; — *Fontany,* où mourut en 1872 l'avocat Dufour, qui était en même temps chevalier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare d'Italie et qui, par attachement à son pays, refusa le poste de conseiller à la Cour de cassation à Turin ; — *Les Mellets, Les Barrillat,* etc., etc. Que dire maintenant de l'histoire municipale de Grésy, dont on n'a pu encore retrouver les franchises qui doivent cependant remonter bien avant l'année 1606, époque à laquelle on voit figurer dans un procès-verbal de visite pastorale les deux syndics Humbert Chenuz, dit Galod, et Jean Clochet. En 1739 commence la série des secrétaires communaux, hommes instruits et des plus aptes aux affaires en leur qualité de notaires ; dans la liste donnée par M. de Loche, nous voyons figurer MM. Rabut et Forestier, deux noms chers à la Savoie littéraire et militaire (1).

Toutes les assertions de notre collègue sont basées sur des documents authentiques, tirés en général soit des archives de Turin, soit de celles du château de Loche, etc. Le premier titre est de 1180, le dernier de 1858. N'est-ce pas d'ailleurs la meilleure manière d'écrire l'histoire? Ajoutons que les tableaux généalogiques sont très nets et très précis ; que la carte due à M. Dijoud est très réussie et que les vues et portraits, signés de M. Blériot, font honneur à l'artiste et au graveur.

Remercions donc vivement M. de Loche, au nom de la science, de l'œuvre qu'il vient de publier et à laquelle est réservé un très légitime succès.

A. ALBRIER.

Histoire de Grésy-sur-Aix, par ***M. le comte de Loche*** (Chambéry, 1874, in 8°. Imprimerie Bottero.) 281 pages, plus 176 pages de documents presque tous inédits.

Il est peu de communes en Savoie aussi riches en antiquités et en inscriptions que la commune de Grésy-sur-Aix, à l'histoire de laquelle M. le comte de Loche vient de consacrer un beau volume qui a été couronné par l'Académie de Savoie.

Cette localité s'appelait, il n'y a pas bien longtemps encore, *Grésy en Genevois,* pour ne pas la confondre avec d'autres localités du même nom, en particulier avec *Grésy en Savoie,* que nous ne connaissons plus que sous le nom de Grésy-sur-Isère. La confusion était d'autant plus facile que Grésy-sur-Isère est également riche en antiquités et qu'on y trouve notamment plusieurs inscriptions romaines.

Ces divers noms de Grésy ont donné lieu à plus d'une difficulté au point de vue historique ; c'est ainsi que M. le comte de Loche attribue, avec raison, à Grésy-sur-Aix, les statuts établissant une foire et des marchés, concédés, du consentement de divers nobles, par Pierre, seigneur de Grésy, le 23 octobre 1323. Dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Savoie* (tome IV, page 175), ce document avait été considéré comme constituant *les statuts du lieu de Grésy-sur-Isère;* mais le texte de la charte elle-même nous fait penser que c'est là une erreur. Il

(1) Grésy-sur-Aix, canton d Aix-les-Bains, arrondissement de Chambéry (Savoie).

(2) Jacques de Clermont était fils de Jean de Clermont, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucı et de Sainte-Hélene-du-Lac, conseiller du duc, etc.

(3) La famille Carron de Grésy, branche sans doute des Carron du Bugey, ne s'est éteinte qu'au XIXe siecle. Un de ses membres fut contrôleur général des finances et conseiller d'Etat : M de Loche (page 86) en donne un portrait très bien réussi.

(4) Parmi les prieurs, nous citerons seulement Richard d Albe (1358), — Pierre d Hauteville (1415), — Gaspard Champey (1563) ; — Jean-Claude de Mouxy de Loche (1591) ; — Humbert de Mouxy (1605-1646) ; — Jean-François d'Orlié (1655-1706), — Victor Costa d Arignano (1758-1770), etc.

(5) Jacques d'Alby (1797-1851) ; — Mgr Bally, évêque d Aoste, comte de Cogne (1605-1691) ; — Pierre-François Brachet, maire d'Aix et de Grésy, cheval er des SS. Maurice et Lazare, — le savant général de Loche, etc

(6) C'est à cette famille qu'appartient l'érudit et modeste géologue Louis Pillet, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, chevalier des SS. Maurice et Lazare d'Italie, président de l'Académie de Savoie, membre de la Société géologique de France et de l Institut des provinces, créateur, pour ainsi dire, du musée géologique de Chambéry, l'un des hommes les plus éminents de la Savoie.

(1) A la famille Rabut appartiennent en effet MM François et Laurent Rabut, officiers d'Académie, auteurs de travaux historiques et archéologiques justement estimés. A la maison Forestier se rattachent le docteur Forestier, dévoué et érudit médecin d'Aix-les-Bains, et le général Forestier, héroique officier supérieur, créé baron par l'Empereur Napoléon Ier.

suffit, je crois, pour le bien démontrer, d'indiquer deux arguments qui semblent péremptoires ; il est toujours question, dans ces statuts, de la *monnaie genevoise,* ce qui se conçoit fort bien pour *Grésy en Genevois* et ce qui ne s'expliquerait guères pour *Grésy en Savoie*. En outre, ces statuts parlent de l'eau du *Sierroz* (*ab aqua de Syerra*) ; or le Sierroz passe à Grésy-sur-Aix et non pas à Grésy-sur-Isère.

Pour le dire en passant, le *Sierroz* s'appelait *Ciers* dans les anciens titres, et c'est sous le nom de *Ciers* qu'était connu, de même, autrefois, ce torrent sauvage, le *Fier,* dont les gorges sont devenues célèbres de nos jours.

Ces statuts de l'an 1323 formaient, pour Grésy-sur-Aix, comme un commencement de franchises municipales. Ils ne présentent pas, cela va sans dire, le même intérêt que les chartes de franchises de Flumet, de Cruseilles, de Châtel en Genevois et autres documents analogues qui jettent un jour précieux sur l'histoire du passé ; mais c'est le même mouvement d'idées qu'on y constate, seulement d'une manière beaucoup plus restreinte : une sollicitude louable pour tout ce qui tient aux poids et aux mesures, des garanties pour les objets mis en gage, l'exemption, pour les habitants de la localité, de toute redevance *(leyde),* à raison des marchandises vendues dans les marchés et dans les foires, une plus grande facilité accordée au commerce et aux transactions, une tendance à rendre la justice équitable et prompte, et à en confier, dans certains cas, l'exercice aux intéressés eux-mêmes.

Ailleurs, sans doute, on allait beaucoup plus loin à la même époque, mais c'était surtout dans les villes et les bourgs où se formait et se recrutait une population libre dont la condition se rapprochait, à bien des égards, de celle de nos populations comtemporaines.

Toutefois, dans les campagnes, on trouvait des courants divers et des hommes dont les droits variaient essentiellement les uns des autres. Depuis longtemps, l'esclavage proprement dit avait disparu ; mais entre les censitaires, les taillables, etc., d'un côté, et les hommes *francs* (*franchi*), de l'autre, il y avait des différences capitales. Les contrées de la Savoie actuelle (je comprends par Savoie les deux départements), présentaient de même des différences ; ainsi, par exemple, le régime féodal avait jeté des racines plus profondes dans les anciennes contrées de Savoie que dans le Genevois qui, pendant des siècles, fut un pays autonome et soutint autrefois, contre la dynastie de Savoie, des guerres longues et acharnées.

Il est plus d'une fois question des hommes *francs (franchi)*, dans les documents assez nombreux publiés par M. le comte de Loche. Ces documents, dont la plupart étaient inédits, sont une bonne aubaine pour les amateurs des études historiques ; autant qu'il est permis d'en juger sans avoir les documents originaux sous les yeux, leur publication me paraît bien soignée et elle augmente beaucoup la valeur de ce volume que nous nous permettons de recommander aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Ajoutons ici, pour être juste, que, longtemps avant la Révolution française, la dynastie de Savoie eut à cœur de faire disparaître tout ce qui restait encore du servage. Sans mentionner des faits plus récents, je veux citer, entre autres, le célèbre édit d'Emmanuel-Philibert, *pour raison des taillables* (25 octobre 1561). Cet édit rappelle, par une allusion directe au christianisme, *qu'il a plu à Dieu restituer l'humaine nature en sa première liberté* et il ouvre une large porte à des idées nouvelles, à des idées plus saines ; il facilite l'abolition du servage et il stimule même, d'en haut, ceux qui se trouveraient *de si bas cœur, nés et nourris à l'ordure de telle servitude* et qui se laisseraient aller à *un nonchaloir de tout honneur et liberté.*

Ces sentiments élevés furent soutenus et développés par plus d'un écrivain ; si Guillaume d'Oncieu, pour en citer au moins un, est, comme écrivain, très inférieur au président Favre, dans ses lettres françaises, et bien plus encore à l'auteur admirable de l'*Introduction à la vie dévote,* il y a, tout au moins, dans ses écrits, au point de vue dont nous parlons, un véritable cœur d'homme ; il attaque directement la main-morte, *ce peu de reste de la condition servile qui doit prendre fin et qui doit bientôt être couverte sous les cendres d'un oubli perpétuel* (1).

— Après quelques généralités sur le pays d'Albanais et le duché de Genevois, sur leur organisation féodale, M. le comte de Loche fait l'histoire des fiefs de Grésy et de Cessens, ainsi que des seigneurs qui les ont possédés. Il nous donne une longue étude généalogique sur les branches de la famille de Grésy ; cette partie de l'ouvrage mériterait un critique plus compétent que moi ; toutefois, comme il ne faut jamais parler d'un sujet qu'on ignore absolument, je signale à M. le comte de Loche un Girard de Grésy qui vivait à Féterne en 1441 et qui fit, à cette époque, une donation aux religieux de Ripaille.

M. le comte de Loche s'occupe successivement des châteaux qui existaient ou qui existent encore dans le territoire de Grésy-sur-Aix, de l'histoire de la paroisse, de l'histoire municipale, du prieuré de Saint-Nicolas, des antiquités trouvées dans cette commune (tombes, voies romaines, inscriptions, etc.). Son ouvrage est orné de portraits, de tableaux généalogiques, d'une carte, de deux ou trois vues, et il reproduit plusieurs inscriptions, en particulier celle d'*Annemundus*.

Comme dans toutes les monographies de cette nature, il y a, dans ce volume, un certain nombre de pages qui ont, avant tout, un intérêt local ; elles ne sont point à dédaigner pour cela, et, avec un peu de bonne volonté, il y a partout matière à s'instruire, même pour les étrangers à la localité.

Nous apprenons, par un inventaire du premier avril 1625, qu'il y avait, au château de Loche, « un ta« bleau... dessus de toille de feu le bienheureux « françois de Salle evesque de Geneve. » Dans les nombreuses lettres du prince Thomas, que renferme l'ouvrage, nous voyons qu'à l'imitation de plusieurs nobles de Savoie, le prince avait mis *ses joyaux en gage à Genève,* et qu'il avait chargé le contrôleur général Garneyrin de les racheter.

C'est dans la commune de Grésy-sur-Aix qu'on a trouvé l'anneau du captal de Buch, magnifique bijou

(1) *Traité de l'ammortissement et abolition des mainsmortes (sic)*, 1612.

qui portait les armes de ce célèbre capitaine; on sait que ce vaillant homme de guerre, un des ancêtres d'Henri IV, appartenait à une famille originaire de nos contrées, à la vieille famille de Grailly. Il était partisan dévoué du roi d'Angleterre; bon nombre de chevaliers français s'étaient ligués pour l'attaquer ensemble, et ils parvinrent, non sans peine, à le faire prisonnier. La cour de France lui fit, pour obtenir sa neutralité militaire, les offres les plus séduisantes, mais il les refusa toutes; comme il ne put obtenir sa rançon, malgré le vœu général de la noblesse française, il se laissa mourir de faim dans sa prison, donnant, jusqu'à sa dernière heure, l'exemple d'un grand cœur et d'un grand courage. Son anneau était un véritable trésor; pourquoi la Savoie n'a-t-elle pas su le garder?

Ici, je m'arrête; ce compte-rendu est déjà bien long, je ne le terminerai pas cependant sans souhaiter à M. le comte de Loche beaucoup d'imitateurs

JULES VUY.

LA CHARTREUSE DU REPOSOIR

« *Delectare in Domino; et dabit tibi petitiones cordis tui.* »
— Ps. XXXVI, 4.

D'Aulan à la Porte-d'Age
Déjà l'âpre hiver règne seul,
Et sur les toits de l'hermitage
La neige a mis son blanc linceul;
Les grands sapins de la vallée
Dressent leur tête échevelée
Comme les spectres de minuit;
Les frimas ont courbé les branches;
Entendez-vous des avalanches,
Dans le lointain, gronder le bruit?

Adieu les fleurs des Alpes vertes,
Les génisses en liberté;
Joyeux faneurs, pâtres alertes
Dans ces demeures de l'été!
Sous un ciel gris les jours sont tristes;
Adieu les peintres, les touristes
Par les labyrinthes des monts!
Plus de ces lacs bleus dans les combes;
Dans la forêt plus de colombes:
Plus rien de ce que nous aimons!

Mais dans le vallon solitaire,
Et loin des profanes amours,
Il est, quelque part, ô mystère!
Un endroit qui verdit toujours:
Là, murmure une source vive;
Les lys fleurissent sur la rive
Avec les roses de Vormier;
Ce parterre de la montagne
C'est le Bienheureux Jean d'Espagne
Qui l'a cultivé le premier.

De cette oasis calme et sainte,
Refuge des cœurs abattus,
Quiconque franchira l'enceinte,
Y verra toutes les vertus:
A la règle l'esprit se plie;
Plus de cette mélancolie
Naissant du trop d'amour de soi!
Les heures passent sans secousse;
La solitude leur est douce
Parce qu'ils ont gardé la Foi.

La foule leur est importune;
Aux plaisirs ils ne songent pas;
La paix de l'âme est leur fortune;
Leur gloire n'est pas ici-bas:
Blanches et ferventes milices
Qui, mettant toutes leurs délices
A combattre pour le Seigneur,
S'en vont, couvertes de son aile,
Vers cette patrie éternelle
Où les attend le vrai bonheur!

Si notre province est heureuse
De retrouver tes habitants,
C'est que tu seras, ô Chartreuse,
Au sein des rigueurs de nos temps,
Un guide sûr dans la tourmente,
Une protection puissante
Auprès de notre Père à tous!
Rentrés sous vos cloîtres antiques,
Répétez vos pieux cantiques,
Fils de Bruno, priez pour nous!

H. TAVERNIER.

Janvier 1874.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. le Président lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes. Les séances auront lieu à la Sorbonne du 8 au 11 avril. Dans la séance de mars la Société désignera ses délégués; ceux-ci jouiront de billets d'aller et retour à prix réduits, valables du 30 mars au 15 avril.

M. le Président signale une rectification à faire au dernier procès-verbal: le décès annoncé concerne M. Le Fort, ancien président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, et non son fils, M. Charles Le Fort, président actuel de la même Compagnie. La Société Florimontane est heureuse de conserver le savant et sympathique professeur au nombre de ses membres correspondants.

M. ISIDORE NANCHE, d'Annecy, est reçu membre effectif.

M. le docteur Saint-Lager, vice-président de la Société de botanique de Lyon, adresse les Annales de 1872 et 1873; il appelle l'attention des membres de la Société Florimontane sur le catalogue de la flore du bassin du Rhône et leur demande de vouloir bien envoyer des documents pour la continuation de cette œuvre qui intéresse tous les naturalistes de notre région. Cette proposition d'entrer en relations avec l'Académie lyonnaise a été accueillie avec empressement.

M. Papier, membre correspondant, conservateur du Musée de Bône (Algérie), fait hommage de son ***Essai d'un catalogue minéralogique algérien,*** grand volume in-quarto dont la rédaction a dû nécessiter de longues et laborieuses recherches; l'ouvrage sera complété par des cartes routières et des planches d'échantillons coloriés d'après nature.

M. Papier adresse en outre un travail pour la ***Revue savoisienne,*** et informe la Société qu'un autre zélé membre correspondant, ***M. Doublet,*** prépare une nouvelle suite à ses envois de collections ethnographiques algériennes.

M. Ducis fait connaître que la donation de la montagne d'Evorée

à l'abbaye d'Aups par Aymon de Faucigny, Aymar de Rovorée, du consentement de leurs familles, a été négociée par l'entremise de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Le vidimé qui reproduit cet acte n'en a pas conservé la date. Mais les circonstances placent le voyage du célèbre médiateur dans nos Alpes entre 1138 et 1147.

Le même signale : 1° les ruines du château de Rovorée sur les bords du lac Léman dans la commune d'Excenevex; 2° le style roman de l'ancienne église de ce lieu avec son clocher rudimentaire à deux baies sur le chœur; 3° les têtes-consoles de l'église de Sciez, qui vient d'être démolie, avec l'engoulement qui caractérise le Xe siècle; 4° une cuve baptismale en marbre blanc, de la même époque, à Margencel près d'un fumier; 5° enfin, parmi les antiquités romaines de Loisin, qui ont passé à l'étranger, un ***dolium*** d'environ 400 litres; ce qui pourrait faire remonter l'importance du coteau de Crépi à l'époque romaine.

M. Serand fait don de plusieurs portraits pour la collection historique du Musée. Dans ce nombre figure le portrait de l'abbé Nicolas de Saint-Marcel, né le 25 août 1742 à Annecy, mort le 21 février 1817, précepteur des ducs de Genevois et de Maurienne, conseiller du roi, etc.

M. Revon expose une série de grandes photographies de Braun, reproduisant les dessins originaux conservés dans diverses galeries. Ces remarquables fac-simile sont destinés à nos écoles de dessin.

Le même présente les dernières cartes de Savoie publiées par le Dépôt de la guerre, entre autres les feuilles teintées et avec courbes de niveau, comprenant la vallée de Sallanches à Chamonix, et la carte des environs d'Annecy, au 20,000^e^.

M. le Bibliothécaire dépose les dons et échanges suivants :

A. Papier, ***Essai d'un catalogue minéralogique algérien***, in-4°, don de l'auteur. — ***Questions des tabacs en Algérie***, œuvre et don du même. — ***Sceaux et actes des parlements généraux des monnayers du Saint Empire romain***, par M. G. Vallier, don de l'auteur. — *Sabaudia.* — *Revue archéologique.* — ***Journal des connaissances médicales.*** — ***Association scientifique de France.*** — ***Annales*** de la Société d'agriculture de Lyon. — ***Mémoires*** de l'Académie de Lyon. — ***Revue du Lyonnais.*** — ***Annales*** de la Société botanique de Lyon. — ***Bulletin*** de la Société archéologique du Limousin. — ***Revue de la poésie.*** — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme.*** — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Indicateur d'antiquités suisses.*** — ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles. — L'*Educateur*, revue pédagogique. — ***Revue bibliographique universelle.*** — L'*Italia agricola.* — Le *Dauphiné.* — L'*Union savoisienne.* — Les *Alpes.* — L'*Industriel savoisien.* — L'*Allobroge.* — L'*Echo du Salève.* — L'*Annonce du Chablais.*

Le secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'Exposition de la ***Société suisse des Beaux-Arts*** aura lieu, cette année, dans les villes et aux époques suivantes :

A Lausanne, du 3 au 24 mai; — à Aarau, du 31 mai au 21 juin; — à Berne, du 28 juin au 26 juillet; — à Genève, du 2 au 30 août; — à Soleure, du 2 au 20 septembre; — à Lucerne, du 27 septembre au 18 octobre.

Les envois doivent arriver avant le 15 avril à l'adresse de la ***Société des Beaux-Arts***, à Lausanne.

La commission organisée à Mâcon (Saône-et Loire) pour l'érection d'une statue à Lamartine ouvre un concours entre tous les artistes français. Ce monument occupera à Mâcon, sur la promenade du quai Sud, un emplacement dans l'axe de l'hôtel-de-ville. Lamartine sera représenté debout. Aux projets reconnus les meilleurs, il sera accordé des prix de 3,000 fr., 2,000 fr. et 1,500 fr.

En 1867 le tribunal eut à juger une contestation relative à la découverte, faite par un ouvrier terrassier, d'un grand nombre de médailles romaines dans une fouille pratiquée au lycée Napoléon pour le raccordement d'un égout. D'après la loi, une moitié de la trouvaille revenait à l'ouvrier, l'autre à la ville, propriétaire du terrain. L'entrepreneur au service duquel se trouvait le terrassier voulut, lui aussi, partager le gâteau; mais le tribunal le renvoya Gros Jean comme devant. Le jugement a reçu un complément d'exécution, et la ville de Paris a racheté la part de l'ouvrier en lui payant une somme de 18,000 francs. La collection de monnaies et médailles a été, en conséquence, déposée intacte au musée Carnavalet. Il y a là plus de 800 médailles, toutes en or, du module que les numismates appellent l'***aureus***, correspondant, mais avec une valeur d'un tiers plus élevée, à notre pièce de 20 francs.

Le musée Carnavalet y trouve, toute collectionnée, la série numismatique de l'histoire de Lutèce, à l'époque des empereurs, depuis Claude jusqu'à Septime-Sévère. Cette période, sauf quelques rares lacunes, y est représentée par des ***aurei*** des empereurs et des impératrices. Toutes sont d'une conservation parfaite. Quelques-unes, qui se rapprochent le plus de l'époque de l'enfouissement, celles de Commode, celles de Pertinax, celles de Septime Sévère surtout, sont neuves et semblent sortir de la frappe. On n'a jamais vu de plus belles médailles à fleur de coin.

On sait que l'époque des Antonins fut la plus brillante pour l'art monétaire à Rome. Les médailles de la collection suffiraient à le prouver; celles de cette belle époque y foisonnent. Les Faustines, l'ancienne et la jeune, y sont en quantité.

Vespasien, avec sa face luisante ***(facies nitens)***, comme dit Suétone, se montre sur plus de cinquante de ces ***aurei***. Ceux de son fils Titus sont moins nombreux; mais il en est un, avec l'exergue « ***Divus Titus,*** » et portant au revers la chaise curule, surmontée d'un foudre, qui est d'un grand prix.

Il faudrait citer presque toutes les pièces : une Julia Domna, femme de Septime Sévère et mère de Caracalla; une Restitution d'Auguste par Trajan, un Ælius Cæsar, cinq ou six Pertinax, deux ou trois Plotine très recherchées à cause de la figure du revers. La face reste la même, mais le revers change, ce qui fait le plus ou moins de rareté.

Il y a là, par exemple, une médaille de Commode bien digne de cet empereur du Cirque : on le voit, sur le revers, faisant bondir son cheval au-dessus d'un lion. Une plus rare encore est un ***aureus*** d'Antonin-le-Pieux, avec deux figures sur le revers, et l'exergue : *Concordiæ æternæ.*

La date de l'enfouissement de ce trésor se trouve indiquée par le règne du dernier empereur dont les médailles y figurent. Cet empereur est Sèvère.

Le climat du golfe Persique est un des plus chauds de la Terre. Dans son rapport annuel, le chirurgien du navire anglais *Magpie* nous apprend que l'équipage y a horriblement souffert de la torridité du ciel. On a compté 62 cas de coup de soleil, et ce nombre considérable d'accidents est loin de donner l'idée de tout ce qu'ont pâti les pauvres marins. En vain l'on avait pris toutes les précautions imaginables pour se garantir de ce climat terrible : l'équipage avait fini par être si malade, si fatigué, qu'il n'était pas capable de faire régulièrement son service. Sur les 62 cas de coup de soleil, 13 ont eu lieu le même jour.

L'entreprise du percement de l'isthme de Corinthe vient d'être concédée à un banquier d'Athènes aux conditions suivantes : Le canal aura au moins une profondeur de huit mètres et demi et 42 mètres de largeur à la base. Vers le milieu de la longueur du canal, on établira un dock de 300,000 mètres carrés de surface. Le percement sera fait en six ans. Le cautionnement que doit fournir l'entrepreneur est fixé à 300,000 fr., la concession est faite pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Le coût du canal est évalué à 20 millions.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le prieuré et le pont Saint-Clair, par M. C.-A. Ducis. — Conditions de la combustibilité des tabacs, par M. A. Papier. — Bibliographie, par M. Louis Revon. — Préparation industrielle de quelques sels de quinine et altérations de la quinine qui en résultent (suite), par M. Paul Henry. — Utilité des taupes, par M. E. Chevalier. — *La Légende,* (poésie), par M. Charles Coldefy. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

LE PRIEURÉ ET LE PONT SAINT-CLAIR

Tout le monde connaît les deux tronçons de voie romaine, consistant, l'un en un chemin taillé dans le roc, avec l'inscription : *Lucius Tincius Paculus pervium fecit,* l'autre en une chaussée supportée par deux arcades cintrées, au lieu dit *Crest du Levroz,* entre le pont et les ruines du prieuré de Saint-Clair, sur la rive droite du Fier. Ce chemin continuait la ligne d'Etrembières, d'Arbusigny et de Groisy, suivait par Bluffy, Perroix et Talloires jusqu'à Viuz-Faverges (1).

Ce passage isolé et dangereux, sur le profond encaissement du Fier, l'était surtout à un endroit resserré entre la montagne et un énorme rocher, caché au milieu des bois, et appelé pour cela *la Cluse.* Aussi la piété publique y avait élevé un oratoire à saint Clair, mort, dans le VIIe siècle, abbé de Saint-Marcel-de-Vienne en Dauphiné.

La famille de Menthon, intéressée à la sûreté de ce passage, parce qu'elle possédait plusieurs fiefs rière Dingy et Nâves, fonda à la Cluse un prieuré en l'honneur de saint Bernard de Menthon et de saint Clair, et le céda aux bénédictins de Gigniaz en Val-Romey dans le décanat d'Aubonne, dépendant du monastère de Nantua, qui le faisaient desservir par un prieur et un autre religieux. Divers actes mentionnent, parmi ces prieurs, les P. Michel en 1227, Guillaume en 1281, Guy en 1300, etc.

Le prieur de la Cluse-Saint-Bernard faisait quelquefois les fonctions de curé de Dingy, ainsi qu'on le voit dans l'enquête pour les procès d'Aymon de Granson en 1227. Les actes de 1281 et 1300 sont des transactions entre les prieurs de la Cluse-Saint-Bernard ou Saint-Clair, le curé de Dingy, la famille de Menthon et les habitants de la localité.

(1) *Revue savoisienne,* 1863, p. 51.

Ce prieuré possédait environ 150 journaux, en majeure partie de broussailles et de pâturages, d'un revenu de 140 florins, d'après une visite du 12 septembre 1414.

Dans la seconde moitié du XVe siècle les bâtiments durent être reconstruits et agrandis. Deux prieurs de la famille de Menthon, Robert et Rodolphe, y mirent la dernière main. C'est ce que constate une inscription de 1501, que j'ai publiée il y a quelques années (1), et qui est gravée en caractères gothiques sur le piédestal de la croix du hameau de Nanay.

La famille de Menthon-Lornay, qui possédait le fief de Disonche dans la commune de Villaz, paraît avoir pris part à cette restauration ; car, sur un panneau en noyer, de la même époque, provenant de ce prieuré et déposé au musée d'Annecy, on voit en relief deux personnages, l'un portant la couronne de comte et le glaive, l'autre, l'escarcelle et l'habit religieux de voyage, avec les armes de la branche de Menthon-Lornay.

Les reliques de saint Clair, exposées à la vénération publique dans l'église du prieuré, devinrent le but d'un pèlerinage très fréquenté de tous les points de l'ancien diocèse de Genève et des diocèses voisins pour la guérison du mal d'yeux.

Bien que l'établissement ait été détruit au siècle dernier et les reliques transportées ailleurs, la génération actuelle n'en a pas perdu le souvenir ; car, l'année dernière, plusieurs personnes du diocèse de Tarentaise sont encore venues, dans la même intention, à Dingy-Saint-Clair.

C'est ce concours incessant qui a laissé au pont élevé sur le Fier le nom du but de ce pèlerinage, *Pont-Saint-Clair.*

Au commencement du XVe siècle on dut le reconstruire. L'an 1404 et le 29 mai, Mermet, Albert et Pierre à feu Girard de Menthon, seigneur de Dingié, et les principaux de cette localité, au nom de leur commune, donnèrent à Antoine de la Chartreuse (*de Cartusia*), maître maçon, bourgeois d'Annessy, sous la caution de divers particuliers de cette ville, le prix fait pour construire sur la rivière de Ciers (aujourd'hui Fier), au-dessous de la maladière de Dingié, un pont en pierres de taille, dont l'arcade devait avoir 42 pieds de long sur 8 de largeur, avec

(1) *Revue savoisienne,* 1863, p. 44.

5 pieds de vide, et les empares (murs de parapet) de 3 pieds. Il devait construire une digue *(alam)* pour ramener l'eau au-dessous du pont depuis une grosse pierre noire ; et le tout, à dire d'experts, pour le prix de 145 florins d'or de 12 sols chacun et payables par avance à différents termes par ladite communauté, qui se chargea de fournir et voiturer les matériaux nécessaires et d'envoyer un ouvrier chaque jour, à tour de rôle des habitants (1).

Plus tard le gouvernement, utilisant cette ancienne ligne de voie romaine, la déclara chemin royal sur le parcours de Conflans à Genève.

Les intendants y firent refaire les murs d'avenue de chaque direction.

Mais les pluies torrentielles de 1731 grossirent tellement le Fier qu'arrivant à la hauteur de ces parapets ses eaux les emportèrent avec une partie du chemin tendant à Alex. L'infiltration des mêmes pluies fit détacher des rocs qui ébréchèrent l'avenue de Saint-Clair.

Sur les rapports de Louis Marchant, notaire et inspecteur des ponts et routes dès 1714, des devis furent immédiatement ordonnés par l'intendant du Genevois et approuvés par l'intendant général. Les deux réparations furent adjugées successivement à Joseph, fils de feu François Duboin, sous la caution de Joseph, fils de feu Pierre-Joseph Simon, tous deux maîtres-maçons de Samoëns, avec le concours des corvéables de la localité. La réception des travaux eut lieu le 29 mai 1732, et le 6 juin 1733 par MM. Marchant et Gaudy.

Mais la violence du torrent avait affouillé son lit et dégarni les fondations ; on ne tarda pas à s'apercevoir du danger.

Il paraît que l'entrepreneur du pont, en 1404, avait soigné les avenues d'amont qui devaient recevoir le choc du courant de l'eau, et que, comptant sur la solidité de ces parties, il avait fait économie sur la qualité des matériaux dans les fondations des murs d'aval ; car une enquête de l'architecte Gaudy, du 25 juin 1735, constate l'insuffisance des pierres et de la profondeur de ces fondations, posées sur le sable, et conclut à la nécessité d'une prompte réparation.

Aussi, le 8 juillet même année, l'intendant de la province du Genevois et du baillage de Ternier, Claude-François Goybet, en adjugea le prix fait, à l'extinction des chandelles, à Antoine Chevallier, sous la caution d'Henry Chevallet, tous deux maîtres-maçons d'Annessy, pour la somme de 359 livres, payables en trois tiers, avant, pendant et après.

Lorsqu'en 1746, deux éboulements eurent ébréché ce tronçon de route, l'un à l'entrée du pont Saint-Clair, au Crest du Levroz, l'autre vers le Pas-de-Donian, le conseil communal de Dingy en avisa officiellement M. Ducrest, subdélégué de la province de Genevois et du baillage de Ternier. Celui-ci commit Henry Chevallet, maître-maçon et expert-juré d'Annecy, pour faire le devis des réparations, qui furent évaluées à 110 livres (2).

Il est probable que cette ligne perdit son titre de chemin royal, après les rectifications considérables de l'autre ligne qui de Faverges passait à Saint-Jorioz, Sevrier, aboutissait au château d'Annecy par Tréson et descendait dans la ville par la côte Perrière.

Le pont Saint-Clair, refait en 1401, avait les dimensions que nous avons pu remarquer encore dans plusieurs autres ponts du moyen-âge. Ils étaient fortement arqués et très étroits au sommet de la voûte, pour ne permettre le passage que d'un trait à la fois et empêcher ainsi toute fraude dans les droits de péage.

Aussi, lorsque l'administration du district d'Annecy dut envoyer des pièces d'artillerie contre la résistance de Thônes en mai 1793, il fallut en abattre les parapets pour les faire passer sur ce pont. Il paraît que cette brèche affaiblit le contre-poids qui serrait la clef de voûte. Le pont s'écroula le 31 mars 1798.

Malgré les demandes de la municipalité de Thônes, l'administration cantonale d'Annecy, considérant que cette voie de communication n'était plus qu'un chemin vicinal, et que la cause des dégradations du pont devait être attribuée au canton de Thônes, ne voulut y contribuer en rien et laissa aux communes de cette vallée la charge d'y rétablir un pont en bois (1), qui a servi jusqu'à la construction du pont de pierre actuel, dû à la générosité de M. Girod, de Thônes.

Il est regrettable qu'en cette circonstance un ouvrier piémontais se soit permis de piquer la seconde inscription romaine, dont il ne reste plus que ces caractères : T ICTI C.-A. Ducis.

(1) Extrait des notes inédites de Besson.

(2) Archives départementales : ponts et chemins de Genevois.

(1) Procès-verbaux de l'administration cantonale d'Annecy des ans VI, VII et VI I. Aux archives.

CONDITIONS DE LA COMBUSTIBILITÉ DES TABACS

Bône, le 15 février 1874.

A monsieur L. Revon.

En 1862, je publiais à Alger, avec l'assentiment et les conseils de mon administration, un petit recueil de lettres adressées à feu mon beau-père, le colonel Marengo, sur la question très agitée alors de l'*incombustibilité* des tabacs algériens.

Après avoir rendu compte des essais de culture de M. Schloesing, et adopté les conclusions du savant ingénieur qui dirige encore aujourd'hui l'Ecole d'application des manufactures de l'Etat, j'affirmais qu'un tabac *combustible* ne pouvait s'obtenir ici, comme partout ailleurs, que sur un sol convenablement pourvu de *potasse* et pauvre en *chlorures,* en ayant soin d'ajouter, toutefois, que s'il existait, en Algérie, des localités où le sol et les eaux d'irrigation n'étaient point de nature à favoriser la production des tabacs combustibles, il en était beaucoup néanmoins où cette production était très possible.

Or, en dépit de tout ce qu'on a pu dire sur l'incombustibilité absolue des tabacs algériens, j'affirme encore aujourd'hui les mêmes conclusions, attendu que loin de les combattre et de les renverser, les observations que j'ai été à même de faire depuis, n'ont fait, au contraire, que les confirmer.

J'ai constaté, en effet, que toutes les fois que deux

colons entreprenaient notre culture industrielle, l'un sur un lot de forêt ou de broussailles récemment incendié, riche, par conséquent, en principes alcalins, l'autre sur un lot de terre imprégnée de chlorures, c'est-à-dire riche en sel marin, le premier seul récoltait des tabacs combustibles. Témoin M. Guériton, des Beni-Salah, qui, pas plus tard qu'il y a deux ans, obtenait sur un petit lot de cette belle forêt de chênes-liéges et de chênes-zens où l'incendie avait promené ses ravages l'année précédente, des tabacs remarquablement fins et combustibles, tandis que M. Pélégrin, entre autres, ne récoltait, lui, la même année, que des produits tout à fait impropres à la pipe ou au cigare, sur le lopin de terre qu'il possède dans notre petite plaine salée de Bône.

Tout le secret de la culture des tabacs combustibles consiste donc, pour le planteur algérien principalement, à ne pas prendre, pour sa plantation, de terrain salé et à ne pas épuiser, par une longue suite de récoltes sans engrais, celui qu'il a pu choisir dans des conditions peu favorables à cette culture.

En effet, si la potasse se rencontre ici comme ailleurs dans toutes les formations géologiques, dans les plus modernes comme dans les plus anciennes, il n'en est pas moins vrai qu'étant en bien moindre quantité dans les premières que dans les secondes, il s'agit non seulement de la ménager, de la remplacer au besoin, mais encore d'en augmenter la dose en apportant au sol qui la renferme, souvent en si minime proportion, des engrais spéciaux, tels que :

1° Déjections liquides et solides de l'espèce bovine qui contiennent, les unes 56.74 p. °/₀ de potasse, les autres 17.15;

2° Feuilles mortes et débris végétaux de toutes sortes;

3° Cendres lessivées de tous les végétaux, mais principalement des tiges et souches de tabac que les planteurs ont tous sous la main et qu'ils négligent néanmoins, quoiqu'elles contiennent jusqu'à 61.44 p. °/₀ de potasse et de soude, c'est-à-dire la majeure partie des alcalis que la plante a dérobés au sol pour se les assimiler et se développer;

4° Enfin, carbonates, nitrates et sulfates de potasse du commerce, à doses variables par hectare.

En Bavière, les tabacs cultivés sur des terres ayant reçu pour engrais du fumier d'étable mêlé à des feuilles mortes, ne sont-ils pas toujours remarquables non seulement par leur grande combustibilité, mais encore par la finesse de leur tissu et la délicatesse de leur parfum? Et les meilleurs tabacs de la Havane ne s'obtiennent-ils pas aussi dans cette île privilégiée sur des défrichements et notamment sur des parties de forêt incendiée où le sol s'est chargé et imprégné, par conséquent, de tous les alcalis qui lui avaient été soutirés depuis cinquante ou cent ans peut-être par les arbres et arbrisseaux de la forêt?

Les tabacs cultivés dans l'arrondissement de Bône ne sont pas tous indistinctement impropres à la fabrication des *scaferlatis* et des *cigares*, il n'y a même, somme toute, que ceux récoltés sur des terrains trop salés ou tout à fait épuisés en sels de potasse qui ne brûlent pas. Une fois débarrassés par la fermentation de leur excès d'eau, d'albumine ou de gomme, on peut dire que la plupart de ceux cultivés en dehors de ces conditions tout à fait défavorables brûlent bien. Et par terrains trops salés ou dépourvus de potasse, je n'entends parler, bien entendu, que de ceux dont la faible altitude, sur le littoral méditerranéen, permet aux eaux ou vapeurs de la mer de s'y infiltrer et d'y séjourner, car telle n'est pas la condition fâcheuse de toutes les terres cultivées par les planteurs indigènes de Bône et de La Calle.

Par leur nature essentiellement sableuse, perméable, et leur disposition en monticules plus ou moins élevés, ces terres se débarrassent encore assez rapidement, pendant la saison des pluies, des chlorures qu'elles reçoivent directement de la mer sous forme de brouillards ou d'effluves salines. Eminemment solubles, ces principes minéraux disparaissent alors en profondeur, soit pour retourner à la mer, soit pour se rendre dans les parties les plus basses de la contrée où ils forment tantôt de petits lacs, tantôt de vastes marais aux eaux bourbeuses et saumâtres. Aussi, et à moins que ce ne soit sur les points les plus affaissés dont je viens de parler, ne voit-on jamais dans toute cette zone maritime des efflorescences salines qui tapissent pendant l'été les berges des fossés ou ruisseaux de notre petite plaine de Bône, ou recouvrent, comme d'un vaste manteau de neige, la plus grande partie de notre plaine de Dréan, du lac Fetzara à la Seybouse.

Je ne prétends point cependant que l'incombustibilité des tabacs dépende uniquement, en Algérie, d'une insuffisance de potasse ou d'un excès de chlorures. Il peut se faire que certaines combinaisons de cet alcali avec les acides organiques de la plante y contribuent quelquefois aussi; que sous l'influence d'un climat très chaud, d'une lumière solaire très vive et très persistante, certains produits hydrocarbonés, tels que la gomme ou la résine, ne se produisent en trop grande quantité dans la plante et en contrarient la combustion ; que la sécheresse, enfin, de certaines années ainsi que la richesse du sol en sels de chaux y participent aussi pour leur part en en resserrant les tissus ; tout ce que je crois être en droit d'affirmer, c'est que la principale cause de cette incombustibilité réside toute entière, d'un côté dans l'excès de chlorures de certains terrains tertiaires ou d'origine contemporaine voisins du littoral méditerranéen et de niveau avec la mer, et de l'autre dans l'insuffisance du principe alcalin des terrains d'une origine plus reculée ou dans la condition peu favorable à l'absorption de ce principe, comme lorsque celui-ci se rencontre dans les terrains d'un âge tout à fait ancien et dépourvu de calcaire, c'est-à-dire de dissolvant.

Voilà, cher confrère et ami, tout ce que je puis vous dire sommairement au sujet de nos tabacs algériens. J'ajouterai néanmoins une dernière considération, à savoir . que pour la feuille du tabac à fumer la propriété de brûler facilement dépend uniquement du sol ou des engrais, et non de l'espèce ou de la variété cultivée. Certains planteurs européens de notre circonscription n'ont pas été plus heureux, en effet, avec l'espèce indigène, qu'ils ont cru pouvoir cultiver dans leurs terrains argileux, qu'avec celle qu'ils ont introduite dans le pays. Elle est devenue

dans leurs terres tout aussi incombustible que cette dernière. Tout ce qu'ils y ont gagné, c'est d'avoir récolté des feuilles plus larges, à nervures plus espacées et moins saillantes, plus estimées, par conséquent, par la commission des achats que leurs feuilles étroites, à nervures grossières et trop rapprochées. C'était déjà quelque chose, c'était même déjà beaucoup, mais ce n'était pas encore assez, comme vous le voyez. Mais il en est peu aujourd'hui qui n'aient reconnu et admis comme une vérité indiscutable que si les indigènes, leurs voisins, nous livrent chaque année des tabacs fins, aromatiques et combustibles, ce n'est pas à l'espèce qu'ils cultivent que nous le devons, mais aux terres composées essentiellement de sable fin et d'humus, tout à la fois légères et substantielles, par conséquent, qu'ils possèdent et n'hésitent pas d'enrichir encore par des engrais naturels essentiellement potassifères.

A. Papier,
Contrôleur des tabacs à Bône (Algérie).

BIBLIOGRAPHIE (1)

L'instituteur primaire d'Eteaux, M. Félix Fenouillet, a eu l'excellente idée de composer à l'usage des écoles une *Petite géographie de la Haute-Savoie*. Le goût de l'auteur pour les lectures sérieuses apparaît dans ce volume où l'on trouve une quantité de renseignements sur la topographie, le climat, l'hypsométrie, les cours d'eau, les curiosités naturelles, les produits agricoles et manufacturés, les routes et chemins de fer, la division administrative, l'histoire, la biographie, etc.

Quelques fautes déparent cet ouvrage si consciencieux à d'autres égards. Fixé dans une commune rurale, et n'ayant à sa portée ni bibliothèque publique, ni société scientifique, M. Fenouillet ne pouvait contrôler l'exactitude des documents dont il disposait; mais il eût été facile, avant l'impression, de communiquer le manuscrit à quelques hommes spéciaux; ceux-ci lui auraient dit, par exemple: « Ne confondez pas Clément VIII avec Clément VII, ni Amédée VIII avec Victor-Amédée II; gardez-vous de faire dériver *Foron* de *forer*, et n'appuyez pas l'étymologie de l'ancien Annecy sur l'inscription BOVIS CIVITAS, qui a le malheur d'être apocryphe; placez Annecy à 44 kilomètres de Genève plutôt qu'à 60, et abaissez Monnetier à 712 mètres au lieu de l'élever à 1721; portez le grand incendie de Sallanches à 1840, non à 1839; ne dédoublez pas le collége de Rumilly en deux établissements, un collége et un petit séminaire; n'attribuez pas à Taninges l'école de dessin que plus loin vous accordez avec raison à Samoëns; ne soyez plus l'écho des historiens qui se sont appuyés sur l'expression *faire ripaille* pour calomnier Amédée VIII. Après avoir corrigé les erreurs, il faudra combler quelques lacunes, puis supprimer deux ou trois détails qui ne sont pas à leur place dans un livre à l'usage des enfants: ainsi la statistique des sages-femmes peut provoquer des questions naïves auxquelles vos collègues seraient embarrassés de répondre. »

M. Fenouillet nous pardonnera d'avoir confessé nous-même la moitié de ses péchés: il a voulu faire une œuvre utile, et il s'empressera sans doute de rendre irréprochable la seconde édition que nous lui souhaitons. On doit lui savoir gré d'être parvenu, avec les trop modestes ressources dont peut profiter un instituteur, à grouper une foule d'indications précieuses pour les causeries du maître; les explications de celui-ci seront rendues plus claires et plus attrayantes par la reproduction en grand sur le tableau noir de la carte très détaillée qui accompagne le manuel.

Avant de clore le chapitre de la géographie, mentionnons trois productions récentes du dépôt de la guerre:

1° *Annecy et ses environs*, au 20,000e, admirablement gravé sur cuivre. Les cultures, les ondulations du terrain, les écritures sont burinées avec une extrême finesse; il y a abondance de cotes d'altitude; les noms sont presque tous exacts. Quelques parties n'ont pas été mises rigoureusement à l'échelle: telle route est marquée avec une largeur double ou triple de celle qu'elle a réellement. Si les dessinateurs se sont plu à multiplier les corbeilles de fleurs et les bocages dans des points où nous sommes encore réduits à les appeler de tous nos vœux, ils ont omis, en compensation, plusieurs détails d'une certaine valeur, comme le nouveau port. Mais le principal reproche à faire à ce tracé, c'est d'être à une échelle trop petite si on le regarde comme un plan, et d'un rayon trop court si on le considère comme une carte topographique; il embrasse l'espace compris entre Cran et le pied des Barattes, et la ligne du Crêt du More à la partie médiane des Fins.

Le plan de Chambéry, à la même échelle, est annoncé.

2° *La vallée de Sallanches à Chamonix*, feuille gravée sur pierre à trois couleurs, extraite de la carte de France au 80,000e, — et 3° la même, avec courbes de niveau. Travail très délicat; les glaciers et les rivières sont teintés en bleu, les pentes en bistre clair, et les hachures sont assez légeres pour laisser lire avec facilité les lettres les plus microscopiques. Cette carte sera une grande ressource pour les touristes qui prennent Saint-Gervais ou Servoz comme centre de leurs excursions à travers le labyrinthe de nos vallées. Toutefois ceux qui se bornent à suivre la grande route ne seront pas peu étonnés de reconnaître que cette carte, publiée depuis deux mois à peine, est en retard de dix ans pour les corrections faites aux voies de communication: dessinateurs et graveurs semblent avoir joui du sommeil d'Epiménide pendant que l'on édifiait à grands frais la route monumentale du Fayet à Chamonix par le tunnel du Châtelard.

Nous avons plusieurs nouveautés intéressantes à signaler dans le domaine de l'archéologie.

(1) *Petite géographie de la Haute-Savoie*, Annecy, Abry, La Roche, Chevalier; Thonon, Maitre. — *Annecy et ses environs*, 1 fr 25; *Vallée de Sallanches à Chamonix*, 2 fr. 50, *idem*, avec courbes de niveau, 2 fr. 50. Paris, Dumaine, Annecy, Lhoste. — *Annales de numismatique*, 20 fr. en un bon postal à l'ordre de M. A. de Barthélemy, rue d'Anjou Saint-Honoré, 9, Paris. — *Paléontologie de l'histoire*, 16 fr. pour les souscripteurs, en un bon postal au nom de M. G. de Mortillet, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). — *Indicateur de l'archeologue et du collectionneur*, 12 fr., Reinwald, rue des Saints-Peres, Paris.

A la *Revue numismatique*, morte et enterrée, doivent succéder prochainement les *Annales de numismatique*, dirigées par MM. de Saulcy, Anatole de Barthélemy et Hucher, trois noms sympathiques et qui font autorité dans la science. Les *Annales* paraîtront tous les deux mois en fascicules de cinq feuilles, de sorte que le volume contiendra 500 pages et 150 à 200 figures exécutées en relief par le procédé Comte (gravure sur zinc). Les promoteurs font appel à tous les travailleurs et se montrent on ne peut plus accommodants pour les conditions des tirages à part et pour la cession des clichés.

M. Gabriel de Mortillet, ancien conservateur du musée d'Annecy, aujourd'hui conservateur-adjoint au musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, entreprend un ouvrage appelé à bouleverser plus d'une théorie admise jusqu'à ce jour en archéologie, entre autres celle des dolmens. Nous pouvons prévoir que la *Paléontologie de l'histoire* offrira une foule d'aperçus nouveaux et instructifs: M. de Mortillet possède au plus haut degré l'esprit comparatif et critique ; ses voyages, les nombreuses fouilles qu'il a dirigées, les admirables collections qu'il peut consulter chaque jour et qui sont confiées à la savante direction de M. Alexandre Bertrand, tous ces éléments promettent une publication du plus grand intérêt. Ce traité d'archéologie préhistorique formera un volume in-8°, avec planches, cartes et plus de 300 gravures.

Le même écrivain a fondé en 1872 un *Indicateur de l'archéologue et du collectionneur*, bulletin mensuel illustré donnant le sommaire des principales publications archéologiques françaises et étrangères, et notant les faits relatifs aux musées et collections, aux congrès, aux conférences, aux réunions de sociétés, et les avis de ventes. A M. de Mortillet, dont les occupations sont devenues trop nombreuses pour continuer l'entreprise, succède depuis le mois de janvier M. de Caix de Saint-Aymour. Le nouveau directeur compte sur le concours des archéologues pour la continuation d'un recueil destiné à leur fournir des renseignements indispensables. Nous osons espérer qu'il apportera la même obligeance que son prédécesseur à signaler les articles de la *Revue savoisienne* et les faits qui intéressent la Savoie.

LOUIS REVON.

PRÉPARATION INDUSTRIELLE DE QUELQUES SELS DE QUININE ET ALTÉRATIONS DE LA QUININE QUI EN RÉSULTENT

(Suite)

8° Formiate de quinine (neutre).

Acide formique à 10° Baumé.	750 gr. .
Carbonate de baryte . . .	*q. s.*
Eau	7,000 gr.
Sulfate de quinine. . . .	1,000 »

Faites une solution neutre de formiate de baryte, que vous acidulerez légèrement ; étendez cette solution de *q. s.* d'eau pour obtenir 7 litres de liquide ; portez à l'ébullition ; ajoutez le sulfate de quinine en enlevant le liquide de dessus le feu. Laissez déposer, filtrez et laissez cristalliser par refroidissement. — Masse d'aiguilles soyeuses.

9° Acétate de quinine (neutre).

Acide acétique cristallisable. (ou l'équivalent d'acide étendu)	150 gr.
Carbonate de baryte . . .	*q. s.*
Eau	5,000 gr.
Sulfate de quinine. . . .	1,000 »

Opérez comme pour le formiate.

On obtient des aiguilles flexibles et brillantes occupant toute la masse du liquide. Leur arrangement est assez curieux. Elles sont disposées en séries de couches parallèles, formant entre elles un angle de 45 degrés environ.

10° Citrate de quinine.

Ce sel étant très employé en Italie et en Grèce, et le commerce le fournissant à ces pays sous une forme déterminée, je vais indiquer avec quelques détails un procédé qui permet de l'obtenir avec l'aspect voulu, c'est-à-dire en aiguilles roides et brillantes de un à trois centimètres de longueur.

Prenez : Acide citrique . .	275 gr.
Bicarbonate de soude . . .	*s. q.*
Eau	1,000 gr.

Faites une solution de citrate de soude neutre au papier de tournesol.

Ajoutez : Acide citrique. . .	125 gr.

Portez à l'ébullition 20 litres d'eau, ajoutez-y la liqueur de citrate sodique, faites encore jeter un bouillon et retirez du feu en ajoutant :

Sulfate de quinine.	800 gr.
Alcool rectifié à 90° (bouillant).	1 litre 1/2.

Nota. — Il faut avoir soin de tenir d'avance au bain-marie cinq litres d'alcool à 90° dans un ballon de verre.

Mélangez, jetez rapidement le tout sur une chausse de toile, dite finette, et recevez le liquide limpide dans une terrine de grès bien lisse de la contenance de 28 à 30 litres, plongée dans un vaste bain-marie en ébullition, et au fond de laquelle vous aurez mis d'avance un litre de l'alcool à 90°.

Lavez la poche avec les deux litres et demi d'alcool qui doivent rester dans le ballon de verre, et laissez en repos jusqu'à complet refroidissement,

Remarques : 1° La chausse de finette doit être préparée d'avance de la manière suivante. On la fixe à un chassis de bois supporté par quatre pieds, destiné à la soutenir au-dessus de la grande terrine ; puis on la remplit *jusqu'aux bords* d'eau bouillante dans laquelle on aura battu vivement une ou deux poignées de pâte de papier avec suffisante quantité de noir animal bien lavé à l'acide. Par de rapides affusions d'eau bouillante on continue à tenir la chausse pleine de liquide jusqu'à ce que les liqueurs filtrées soient parfaitemeut limpides et incolores. On laisse alors la chausse se vider, et la pâte de papier mêlée au noir se déposant uniformément sur toute la surface de la toile en fait un filtre excellent, qui débite beaucoup et décolore les matières organiques.

2° Pour que la cristallisation soit belle, elle ne doit commencer que lorsque les liqueurs filtrées dans la grande terrine ont repris un état d'immobilité complète. Il importe donc que tout le système soit tenu à une température voisine de l'ébullition, jus-

qu'à la fin de l'opération, et à partir de ce moment, le refroidissement ne doit être complet qu'au bout de 48 heures. Pour cela, un bon moyen, c'est d'employer comme bain-marie une chaudière assez vaste, encastrée dans un fourneau en maçonnerie dont il soit facile de retirer immédiatement le feu, dès que l'opération décrite plus haut est terminée. Dans un pareil fourneau, une fois la prise d'air fermée, la chaleur se conserve près de deux jours.

3° Dans les proportions données ci-dessus, il y a un grand excès de citrate décomposant par rapport au sulfate de quinine employé. Cet excès est utile pour que la double décomposition soit complète ; d'ailleurs on y a été conduit par le tâtonnement.

Ce procédé fournit une quantité de citrate à peu près égale au poids de sulfate employé, les eaux-mères retenant très peu de produit. Il demande assez d'habitude et n'admet pas d'hésitation dans la manœuvre.

11° Citrate de fer et de quinine.

Le commerce offre ce sel en paillettes légères et d'un fauve doré. Il est loin d'être un produit défini. Il peut contenir des proportions très variables de citrate de quinine (habituellement 10 à 25 0/0).

Pour le préparer, on fait dissoudre au bain-marie du citrate de peroxyde de fer ammoniacal, on sature avec un peu d'acide citrique l'excès d'ammoniaque qu'il peut contenir et qui précipiterait une quantité équivalente de quinine, puis on ajoute le citrate de quinine. (Comme je l'ai dit, la quantité de quinine est laissée à la *discrétion* de l'opérateur). Le citrate de quinine se dissout rapidement, on rapproche la solution en consistance de sirop clair, et on en barbouille, à l'aide d'un pinceau, des plaques de verre qu'on place dans une étuve très peu chauffée (de 30 à 35°).

Au bout de peu de temps la couche desséchée se détache d'elle-même en paillettes minces et brillantes qu'on recueille en brossant légèrement les plaques.

12° Tartrate de quinine.

Même *modus faciendi* que pour le citrate, avec les proportions suivantes :

Sulfate de quinine	1,000 gr.
Acide tartrique	420 »
Bicarbonate de soude . . .	*q. s.*
Eau	20 litres.
Alcool à 90°.	2 kil. 500.

Faites la solution de tartrate sodique assez fortement acide.

13° Carbazotate de quinine.

Prenez : Acide carbazotique ou picrique	62 gr.
Ammoniaque caustique .	*s. q.*
Eau	3,000 gr.
Sulfate de quinine	100 »

Chauffez l'eau à 50 ou 60 degrés centigrades, et dissolvez l'acide picrique. Saturez-le par *s. q.* d'ammoniaque et ajoutez le sulfate de quinine.

On obtient un précipité d'un beau jaune qu'on lave à l'eau froide et qu'on fait sécher.

Le picrate de quinine est presque insoluble dans l'eau.

14° Tannate de quinine (gallotannate).

Cette préparation est des plus simples et se fait à froid. Il suffit de dissoudre dans dix ou douze fois son poids d'eau froide, du sulfate de quinine à l'aide de très peu d'acide sulfurique, et de précipiter cette dissolution par une dissolution de tannin de noix de galles, filtrée au blanchet. pour la débarrasser de la chlorophylle que le tannin contient souvent. Evitez soigneusement la présence du fer.

Remarque. — On ne doit pas pousser l'opération jusqu'à cessation de tout précipité, parce qu'on serait obligé d'employer de trop fortes quantités de tannin. En effet, il arrive un moment où les eaux-mères précipitent par l'addition soit du tannin, soit du sulfate de quinine. Pendant le cours de l'opération on ajoute de temps eu temps de très petites quantités d'ammoniaque, pour saturer l'excès d'acide qui a servi, en commençant, à faciliter la dissolution du sulfate de quinine.

Le précipité doit être d'un jaune pâle bien pur. On le lave rapidement à l'eau froide, et on le jette sur une toile, où on le laisse égoutter. On le divise par petites masses sur du papier buvard qu'on renouvelle afin d'absorber toute l'humidité. La dessiccation complète doit s'achever à une température inférieure à 30 degrés et dans un lieu bien ventilé pour éviter la moisissure.

Si l'étuve était trop chaude, le tannate fondrait et se transformerait en une masse résineuse semblable à de la colophane qu'on serait obligé de pulvériser finement pour obtenir la couleur jaune clair que doit avoir le produit.

15° Camphorate de quinine.

Prenez : Sulfate de quinine .	500 gr.
Ammoniaque	*q. s.*
Alcool à 60°	3 litres.
Acide camphorique cristallisé.	220 gr.

Précipitez le sulfate de quinine à chaud, par de l'ammoniaque ; lavez le précipité, égouttez-le, et le redissolvez dans l'alcool à 60°, à l'aide d'une chaleur modérée. Ajoutez l'acide, et laissez en repos.

On obtient de belles houppes soyeuses.

16° Phénate de quinine.

Sulfate de quinine	50 gr.
Ammoniaque	*q. s.*
Acide phénique	11
Alcool	(le moins possible).

Opérez comme pour le camphorate.

Nota. — Je n'ai pu obtenir la cristallisation complète de ce produit. Les cristaux que j'ai obtenus étaient toujours comme greffés sur une matière poisseuse. Cet accident tenait probablement à l'impureté de l'acide phénique.

A ce propos, voici un moyen simple et peu coûteux de purifier l'acide phénique. Je l'ai trouvé à la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, où l'acide phénique s'emploie par quantités énormes, en observant des cristallisations singulières qui s'étaient formées dans des bocaux d'acide phénique tombé en deliquium. A de l'acide phénique concret du commerce, ajoutez un peu d'eau distillée (50 gr. ou 100 gr. par kil., suivant la saison et la température).

Chauffez pour opérer la liquéfaction et abandonnez au repos dans un endroit frais. Dans un temps plus ou moins long, vous obtiendrez une cristallisation magnifique en aiguilles prismatiques. Ce ne peut être que de l'hydrate de phénol. Ces cristaux égouttés peuvent être ensuite exposés à l'air sans se liquéfier : ils se volatilisent simplement à la manière du camphre.

PAUL HENRY.

(A suivre.)

UTILITÉ DES TAUPES

Les jardiniers et les agriculteurs croient généralement que la taupe mange les racines des plantes.

Il suffirait d'examiner le système dentaire de cet animal pour se convaincre qu'il est carnassier : ses canines pointues comme des poignards et ses mâchelières semblables à des dents de scie sont évidemment destinées à déchirer des tissus animaux, et non à broyer des fibres végétales.

Si l'on ouvre l'estomac d'une taupe, on y trouve des tronçons de vers rougeâtres (lombrics) à moitié digérés, des fragments de *vers blancs* (larves de hannetons), des débris de mille-pieds, de coléoptères et d'insectes de toutes espèces, mais jamais une fibre de plantes, pas la moindre trace de matières végétales.

L'examen des taupes captives n'est pas moins convaincant. M. Flourens avait enfermé dans un tonneau deux taupes vivantes et leur donnait pour nourriture des navets et des racines de diverses plantes, pensant qu'elles étaient herbivores. Le lendemain il ne trouva d'une des deux taupes que la peau retournée, le reste était mangé ; les racines étaient intactes, quoique l'autre taupe fût encore très affamée, au point qu'elle dévora en quelques instants un moineau que M. Flourens venait d'introduire dans le tonneau. Six heures après, elle était déjà affamée, et mangea un autre moineau. Le lendemain elle mangea une grenouille; le jour suivant on ne lui donna que des carottes, des choux et de la laitue, et elle se laissa mourir sans y avoir touché.

La même expérience a été répétée un grand nombre de fois ; toutes les taupes, réduites à des feuilles et à des racines, sont mortes de faim, tandis que les taupes nourries de petits animaux, surtout de vers et d'insectes, ont vécu très longtemps.

A la ferme-école de Saint-Remy (Haute-Saône), M. Cordier mit le 24 juillet 1871 une taupe dans une boîte à herborisation, et en quatre jours elle dévora 132 *vers blancs* et 180 lombrics. Une autre taupe, logée le 7 août dans une caisse en bois, consomma en douze jours 540 lombrics et 872 *vers blancs*. De temps en temps on mit auprès d'elle des plantes auxquelles elle ne toucha pas autrement que pour s'en faire un lit. Une troisième taupe, prise le 16 août et qui avait laissé une de ses pattes dans le piége, ne mangea pas moins de 150 *vers blancs* dans un seul jour.

Il est donc bien démontré que les taupes sont des animaux purement carnassiers et qu'elles peuvent tout au plus nuire aux plantes qu'elles rencontrent sur le passage de leurs galeries souterraines. En fouillant la terre pour se nourrir des vers, des œufs et des larves des insectes qui attaquent les racines des plantes utiles, elles causent quelques dégâts dans les prairies et surtout dans les jardins ; mais pour quelques racines qu'elles coupent en se frayant un passage, on a tort de faire une guerre à outrance à ces pauvres bêtes, et l'on sauve ainsi la vie à des milliers d'animalcules qui pourront alors, à leur aise, ruiner les prés et les cultures.

La taupe établit de préférence son quartier général dans les prés, parce que là elle n'a pas à craindre le passage de la bèche ou de la charrue qui détruirait les galeries de chasse, et compromettrait sa vie et celle de sa famille. Comme on ne laboure pas les prés, comment pourrait-on atteindre les insectes ravageurs qui vivent sous terre, si la taupe n'était là pour en diminuer le nombre et préserver ainsi les plantes fourragères ?

Les galeries des taupes sont surtout très utiles aux prairies argileuses pour faire écouler les eaux et constituent ainsi un véritable drainage, tandis que les *taupinières* forment des soupiraux pour l'introduction de l'air nécessaire a la végétation.

Il est vrai que les *taupinières* sont un inconvénient pour le fauchage, mais on peut les étendre avec un râteau sur le gazon environnant, et si quelques brins d'herbe sont dévalisés par les buttes de ces fouilleurs infatigables, la quantité de foin n'en sera que plus considérable, à cause du remuement de la terre et de la diminution des insectes nuisibles.

Ne voit-on pas souvent toute une partie de pré fanée et séchée, parce que les larves des insectes ont dévoré les racines ? Ne faut-il pas souvent combattre ces ennemis voraces qui détruisent les pépinières et les légumes dans les jardins, ainsi que les céréales dans les champs ?

Au lieu de donner des primes aux *tueurs* de taupes, nous devrions en accorder à ceux qui les prendraient vivantes dans les terres où elles sont quelquefois trop abondantes, et nous en ferions les gardiens de nos jardins, de nos champs et de nos prairies qu'elles délivreraient des ennemis souterrains qui leur causent tant de dommages.

Cette pratique est suivie par beaucoup de cultivateurs anglais qui s'en trouvent fort bien.

Les *taupiers* pourraient se consoler de la perte de leur clientèle, en exerçant leur zèle destructeur contre les *campagnols,* les *mulots,* les *surmulots* et autres espèces de souris qui pillent les légumes, les céréales et les grains pour les enfouir dans les greniers qu'ils construisent sous terre et au milieu des plantations ; ils viendront ainsi en aide aux taupes qui tuent ces rongeurs malfaisants, lorsqu'ils s'introduisent dans leurs galeries.

E. CHEVALIER.

LA LÉGENDE

Muse à l'œil curieux, au langage ingénu,
Je me plais à glaner sur les pas de l'histoire,
Et j'orne de mes fleurs le temple de mémoire
Qui sans elles serait trop nu.

Lorsque, sur les genoux de la bonne grand'mère
Vous étiez tout oreille, ô mes petits enfants !
C'est moi qui lui dictais les récits attrayants
Et la chanson primesautière.

C'est moi qui vous berçais de l'espoir enchanteur
Que, la nuit de Noël, un ange aux blanches ailes
Emplirait vos sabots de surprises nouvelles
Et de bonbons pleins de douceur;

Qui dans un livre d'or vous montrais Charlemagne
Et son vaillant neveu, le paladin Roland;
Vous semble-t-il pas voir encor l'éclair sanglant
De son glaive dans la campagne?

C'est moi qui ressuscite, après cent ans et plus,
Dans l'antique manoir, la bonne Dame Blanche,
Et qui lui rends ainsi sa robe du dimanche,
En souvenir de ses vertus.

Je prête mon manteau fait de mousse et de lierre
A ces murs lézardés qui portaient le donjon;
Et c'est pour mieux garder l'honneur du vieux blason,
Que j'en recouvre chaque pierre.

Je tiens et de la Fable et de la Vérité;
Mais je le dis sans fard et sans jactance aucune,
Je dédaigne à la fois l'obscurité de l'une
Et de l'autre la nudité.

Je veux, de clair-obscur toujours environnée,
Apparaître à mon heure et, dans un doux lointain,
Faire entendre ma plainte ou mon rire argentin
Aux bonnes gens de la veillée.

Je ne parle pas trop, parlant à des enfants
Dont l'oreille est si chaste et la langue si pure!
Je suis toujours pour eux comme un pieux murmure,
Comme un écho du bon vieux temps.

Et je leur dis le saint dont on chôme la fête;
Je le pare de traits moins éclatants que doux,
Et je le rends ainsi plus accessible à nous
Par les charmes que je lui prête.

L'Histoire en moi possède un précieux trésor:
De vie et de couleurs constamment je la dote;
Tandis qu'elle dictait, aux pages d'Hérodote
Je mêlais des paillettes d'or...

Elle, c'est sur l'airain, les granits et les marbres,
Qu'elle grave les noms dignes de souvenir:
Moi, je vais les tracer, pour les faire grandir,
Sur la tendre écorce des arbres.

Et tandis qu'il lui plaît, pour les rendre immortels,
Eveiller les cent voix de Dame Renommée;
Moi, pour me faire ouïr, je marche précédée
De la vielle des Ménestrels.

Son domaine est plus beau, sa mission plus grande,
Mais je ne m'en plains pas, car j'eus toujours bon cœur;
Vraiment, ce n'est pas rien pour moi d'être sa sœur,
Sa petite sœur la Légende.

Mais qui me reconnaît dans ce siècle oublieux,
Dans ce siècle ennemi des choses d'un autre âge!
Au lieu de revenir, serait-il pas plus sage
D'aller rejoindre nos aïeux?

Ne trouvera-t-on pas ma langue trop mystique
Dans ces temps amoureux d'étranges crudités;
Et ne rira-t-on pas, au sein des nouveautés,
De mon costume un peu gothique?

Et cependant, voyez, pour vous faire plaisir,
De muguets frais cueillis j'agrémente mon voile;
J'éclaire d'un rayon ma nébuleuse étoile
Et fais tout pour me rajeunir.

Oyez donc! oyez donc ma complainte naïve;
A vos charivaris faites diversion:
Pour devenir meilleurs, quelquefois il est bon
D'écouter la muse plaintive!...

Et si, par mes accents, j'ai le rare bonheur
D'amener une larme au bord de vos paupières,
Cette larme sera le plus doux des salaires
Qu'ait jamais pu rêver mon cœur.

CHARLES COLDEFY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 16 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. le Président communique le programme du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques pour 1874. La session aura lieu à Stockholm, du 7 au 16 août.

M. Coldefy est délégué pour représenter la Société aux réunions de la Sorbonne.

M. MULLIN, professeur de physique au collége, est nommé membre effectif.

M. Léon Charvet, architecte, membre effectif, résidant à Lyon, rue Saint-Joseph, 3, demande à ses collègues et aux autres personnes qui auraient des documents sur Eustache Chappuis et sur le collége d'Annecy au XVIe siècle, de vouloir bien les lui communiquer: il prépare pour la *Revue savoisienne* une traduction de la correspondance de Chappuis avec Corneille-Agrippa de Nettesheim; cette traduction sera accompagnée de notes et d'éclaircissements. Les principales questions que pose notre collègue sont celles-ci: Date de la naissance de Chappuis, noms de ses parents; quand, où et comment fut-il reçu dans les ordres? Que faisait-il à Genève avant d'être official? A-t-il voyagé ailleurs avant 1524 ou 1525?

M. Papier, membre correspondant, à Bône, envoie pour la collection ethnographique du Musée deux photographies: une Ouled N'aïls et une négresse de Touggourt.

M. Chevalier donne quelques renseignements sur les collections d'histoire naturelle et d'archéologie qu'il fonde au Grand-séminaire d'Annecy. La Société le félicite pour cette œuvre qui sera éminemment utile, soit aux prêtres du diocèse, soit aux missionnaires que la Savoie fournit à l'Afrique et à l'Asie.

M. Serand donne au Musée un grand sceau en cuivre du XVIIe siècle, portant un écu parti aux armes de Menthon (*de gueules au lion d'argent à la bande d'azur brochant sur le tout*) et à celles de la famille Ronchaux en Bourgogne (*d'azur à 2 croissants accolés d'argent accompagnés de 4 besants en croix d'or*). Le cimier est un lion issant d'argent, et la légende:

B. D. MANTHON. S E. BARO D.LIEV

M. Serand lit: BERNARD DE MENTHON, SEIGNEUR ET BARON D'AUTRES LIEUX.

Le secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Sous le titre d'*Observations critiques sur la partie contemporaine de l'Histoire de Savoie par M. de Saint-Genis*, 1 vol. 3 fr. 50 c., M. Avet vient de publier une réfutation péremptoire du troisième volume de l'ouvrage de M. de Saint-Genis, dont les deux premiers ont déjà été l'objet de plusieurs critiques, soit dans la *Revue savoisienne*, soit dans d'autres recueils périodiques, de la part de nos correspondants de Suisse, de Bresse et de Savoie. C.-A. DUCIS.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

18me Année — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim, par M. Léon Charvet. — Note pour la culture du mélilot blanc, par M. Chauvin. — Epigraphie, par M. C.-A. Ducis. — Préparation industrielle de quelques sels de quinine et altérations de la quinine qui en résultent (suite), par M. Paul Henry. — *A la mémoire de Brizeux* (poésie), par M. Benjamin Dufernex. — Bulletin.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM

L'HISTOIRE du XVIe siècle, malgré les recherches sérieuses et les publications importantes dont elle a été l'objet depuis quelques années, n'a pu être, jusqu'à ce jour, encore assez complétée pour qu'on puisse se faire une opinion suffisante sur les hommes et les choses de ce temps. Les deux noms que nous inscrivons en tête de ce travail semblent le démontrer; car voici des personnages ayant marqué largement dans les affaires de cette époque, célèbre par le renouvellement de tant d'idées, qui sont à peine connus. Aussi nous n'oserions entreprendre leur biographie, tandis qu'en publiant une traduction de quelques lettres échangées entre eux ou leurs amis, et en les accompagnant d'éclaircissements et de notes, nous espérons répondre à un vœu émis à diverses reprises, de voir mettre en relief, comme il convient, surtout en ce qui concerne Chapuys, des figures aussi considérables pour la France, pour la Suisse et pour l'Europe.

Notre travail, par suite de son principe même, manquera sans doute d'unité et de méthode ; en vain on y recherchera du style ou de l'esprit critique. Nous reviendrons souvent sur des noms ou sur des faits déjà présentés; quelquefois nous devrons nous rectifier nous-mêmes.

Que nos lecteurs nous pardonnent ces fautes, puisque nous les confessons d'avance ; notre excuse est dans cette seule considération : *nous n'écrivons pas un livre, nous nous bornons à réunir des faits et des documents*.

Il est aussi un point sur lequel nous devons appeler l'attention de nos lecteurs.

Les personnages dont nous aurons à nous occuper touchent tous, et de très près, aux événements politiques et religieux d'une époque dont l'agitation et le trouble dans les idées semblent revivre de nos jours avec les mêmes symptômes caractéristiques.

Les amis de l'histoire ont déjà, comme nous, observé cette analogie remarquable, laquelle donne lieu à des réflexions importantes pour notre avenir. Aussi nous nous efforcerons de présenter un tableau fidèle, autant que possible, afin que l'on ne puisse reprocher à notre travail la recherche de faire prévaloir une opinion ou un système.

Quelques-uns de notre temps méprisent trop les enseignements qu'on peut puiser dans l'histoire de toutes les époques, tandis que d'autres ne peuvent en profiter, parce qu'ils la lisent tronquée ou travestie par l'esprit de secte ou de parti.

Nous espérons, en conséquence, qu'on nous saura gré de l'assise, petite mais véridique, que nous essayons d'apporter à un grand édifice.

Nos deux correspondants ne doivent-ils pas être présentés au début et sommairement ? Cela nous semble indispensable, et nous voudrions même pouvoir le faire d'une manière suffisante.

Cette tâche est, pour le moment, au-dessus de nos forces ; aussi nous nous en tiendrons, pour Cornélius Agrippa, aux faits généraux qui résultent des notices existantes, et, pour Chappuis, à ceux qui nous ont été fournis par les érudits de Genève et d'Annecy, qui veulent bien nous aider par leur concours.

HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM est né à Cologne le 14 septembre 1486. Nous reproduisons ci-après le commencement de la notice que lui a consacré Moreri, comme nous ayant semblé, parmi toutes celles que nous avons vues, résumer le mieux les premières années de sa vie :

« Ses ancêtres ayant été attachés depuis longtemps à la maison d'Autriche, il entra de bonne heure au service de Maximilien Ier. Il fut d'abord un de ses

secrétaires ; mais, comme il aimoit la profession des armes, il alla servir ce prince pendant sept ans dans ses armées d'Italie. Il se signala en plusieurs occasions, ce qui lui valut le titre de chevalier. Ensuite il se fit recevoir docteur en droit et en médecine. Il vint en France vers l'année 1506, fit ensuite un voyage en Espagne et revint à Dôle, en Franche-Comté, en l'année 1509. Il y eut une chaire de professeur des lettres-saintes, et y expliqua, à la prière de quelques personnes de qualité, le livre *De verbo mirifico,* de Jean Capnion ou Reuchlin. Cela lui fit des affaires avec les zélés, et donna occasion au P. Jean Cathelinet, cordelier, d'écrire contre lui. Il fit depuis le voyage d'Angleterre, d'où il revint à Cologne donner des leçons de théologie, nommées *Quod libetales.* Ensuite il repassa en Italie, où il servit encore dans l'armée de Maximilien Ier. Il y eut de l'emploi et s'y distingua par sa bravoure. Le cardinal de Sainte-Croix connoissant son mérite l'appela au concile qui fut tenu en 1511 à Pise, contre Jules II, où il devoit être théologien du concile. Comme il s'expliquoit en huit langues et qu'il avoit une grande connoissance des sciences, il se fit des amis des grands hommes de son temps. Trithème, Erasme, Mélanchton, Jacques le Fèvre d'Etaples, et quelques autres furent charmés de son mérite. Il enseigna la théologie à Pavie et vers l'année 1515 à Turin d'où il fut obligé de se retirer. Il alla à Metz et y fut syndic, avocat et orateur de la ville. Il fut encore obligé de sortir de cette ville en 1520, tant pour avoir écrit contre l'opinion commune dans ce temps-là des trois maris de Sainte-Anne, que pour avoir protégé une paysanne accusée de sorcellerie. Il se retira à Cologne sa patrie. L'année suivante il alla à Genève et de là à Fribourg, où il exerça la médecine..... »

On conçoit donc facilement que, dans toutes ces pérégrinations, lesquelles ne sont pourtant qu'une préface de celles de son existence, Agrippa soit entré en relations avec des personnages appartenant à tous les rangs et à toutes les opinions. C'est peut-être aussi ce qui a fait de lui un homme si singulier qu'il échappe à une analyse suivie.

Les écrivains de la Réforme paraissent le classer parmi les libres-penseurs du XVIe siècle, qui ont été les précurseurs de cette révolution religieuse ; on trouvera dans quelques lettres des détails qui pourront, peut-être, déterminer une opinion précise sur ce côté de son existence. Cependant, sa servilité vis-à-vis de différents personnages princiers, qu'il injurie par derrière, ses écrits pleins d'un chalatanisme éhonté, de doctrines étranges, de fables ou de paradoxes, sa vie décousue, tout cela contribue à lasser dans l'étude de ses actes et à décourager dans l'examen de son caractère.

Ce sont donc les faits plutôt que les théories que nous aimerons à recueillir chez cet homme bizarre, et nous en trouverons ample moisson dans son œuvre, publiée en latin, nous ne savons par qui et non plus à quelle date, chez les frères Béring à Lyon (1).

EUSTACHE CHAPUYS est né à Annecy, à une date que nous ne pourrons préciser, mais que l'on peut rapporter aux dernières années du XVe siècle, puisqu'il est mort à Louvain le 21 janvier 1556 (2).

Il était fils de nobles Louis Chapuys et de Guigone Dupuy. Il étudia à Turin et y fut le condisciple de Bonivard, qui devait être un peu plus âgé que lui (3).

Reçu docteur « ez droicts, » il devint conseiller du duc de Savoie, Charles III dit le Bon. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Genève. Enfin, l'évêque Jean-Louis II de Savoie en fit son official, et il prêta serment en cette qualité, le 21 août 1517, selon Flournois, dans la séance du Petit Conseil :

« Eustache Chapuis, d'Annessy, docteur aux droits, official de la cour de Genève, prête serment sur les saints évangiles de Dieu, entre les mains des syndics, de garder les franchises, us et coutumes de la ville, comme ont fait ses prédécesseurs (4). »

On voit ainsi que les fonctions d'official qui sembleraient n'avoir dû relever que de l'évêque, recevaient, ainsi que les autres charges émanant de ce pouvoir, une investiture de la part des Corps de la Ville.

A peine installé, Chapuys était envoyé à Fribourg avec Alexandre de Viry, sire de Salleneuve, dans des circonstances qui nécessitent quelques éclaircissements préliminaires.

La situation politique de Genève, au commencement du XVIe siècle, était grosse de complications et les citoyens de cette ville devaient raisonnablement aspirer à une organisation qui pût assurer d'une manière solide et précise leur existence et leur liberté.

Il faudrait remonter bien haut dans l'histoire, et, par conséquent, sortir du cadre du travail que nous entreprenons aujourd'hui, pour présenter d'une manière complète le tableau d'une cité administrée par trois pouvoirs différents. D'abord, ayant été cédée d'une manière mal définie aux princes de la maison de Savoie par le dernier comte de Genevois, elle ne devait supporter de ceux-ci que dans la mesure des droits que pouvait avoir le cédant. Aussi, tout aurait pu s'arranger de ce côté, s'il n'y avait pas eu, pa-

(1) *Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym armatæ militiæ equitis aurati, et juris utriusque ac medicinæ Doctoris, opera. Lugduni per Beringos fratres.*

(2) Nous ne croyons pas devoir accepter, attendu qu'elle est inexacte de lecture ou de copie, l'inscription funéraire donnée par M. F. Rabut, dans la *Revue savoisienne* (4e année, page 43) d'après un livre intitulé : *Monumenta sepulcralia et inscriptiones-publicæ privatæ-que ducatus Brabantiæ, Franciscus Swertius F. Antuerpiæ,* 1613, qui fait mourir Chapuys âgé de 56 ans. Il serait né ainsi en 1500 et n'aurait eu que 17 ans lorsqu'on le nomma official de l'évêque de Genève ; ce qui semble invraisemblable.

Pour Chapuys nous avons aussi consulté : Mémoires de *Philibert-Aimé Machet* (archives de la Société Florimontane d'Annecy) ; *Memoires pour l'histoire ecclésiastique,* etc., de Besson, *Histoire de Geneve,* par Pictet de Sergy ; *Correspondance des réformateurs,* par Herminjard ; *Cornelius Agrippa chez les Suisses,* par A. Daguet ; *Histoire de l'établissement de la réforme à Geneve,* par Magnin.

(3) « Messire Eustache Chapuys, qui depuis fut ambassadeur de la part de l'Empereur vers le Roy d'Angleterre, d'Annecy, qui avoit esté son compaignon d'estude à Turin, homme jeune mais d'une singulière prudence, accompagnée de non moindre éloquence (Chroniques, tome II. page 75). »

Une partie de l'enfance de Bonivard se passa auprès de son oncle Jean-Aimé Bonivard, abbé de Pignerol, prieur de Saint-Victor et chanoine de Genève. Il étudia successivement à Pignerol, à Fribourg en Brisgau et à Turin. Sur la fin de l'année 1514 il perdit son oncle qui dès 1510 avait renoncé en sa faveur au prieuré de Saint-Victor.

Né à Seyssel en 1493, Bonivard est mort à Genève vers la fin de 1570

(4) Communiqué par M. Ad.-C. Grivel, archiviste de l'Etat de Genève, auquel nous sommes heureux d'exprimer ici nos remercîments, pour l'obligeance qu'il a mise à nous communiquer divers documents de ses archives.

rallèlement aux princes de Savoie, l'évêque de Genève, véritable souverain constitutionnel exerçant ses juridictions et ses droits de veto suspensif, puis le Conseil général nommant les syndics et le trésorier, possédant aussi une juridiction et pouvant contracter des alliances.

Les citoyens ne tardèrent donc pas à se partager, suivant leur opinion, en deux partis politiques ; d'un côté les *Eidgenoss* (5) ou indépendants, et de l'autre les *Mamelus* (mamelucks) ou conservateurs. Les premiers recherchèrent la protection des Suisses, et les seconds s'efforcèrent de favoriser la prépondérance des princes de Savoie. L'évêque de Genève ne disposant d'aucune force militaire, se rallia de cœur au parti des *Mamelus ;* mais hésita longtemps à se prononcer ouvertement. Si la maison de Savoie avait possédé, à cette époque, la vitalité et la force dont elle disposa plus tard, la carte de l'Europe, peut-être, ne serait point ce qu'elle est à présent.

Le territoire de Genève, les cantons de Vaud et du Valais, avec la Bresse, Gex et le Bugey pouvant être alors réunis à la Savoie par la force des événements, les princes de cette maison n'auraient pas cherché en Italie l'agrandissement de leurs Etats ; la France posséderait trois départements de moins sur cette frontière, et la Suisse serait allemande.

Mais, qui peut prévoir les décrets de la Providence ? Le duc de Savoie se trouvait, à cette époque, trop petit personnage, entre Charles-Quint et François Ier, guerroyant l'un contre l'autre ; il essaya de se maintenir à Genève ; l'évêque resta solidaire de son sort. Ils devaient échouer tous les deux dans leurs tentatives.

La première ville de Suisse dont les indépendants recherchèrent l'appui fut Fribourg, qui avait déjà réussi à s'affranchir de la suzeraineté du duc de Savoie. Même, dès le 14 novembre 1477, le prince Jean-Louis de Savoie, évêque et administrateur de Genève, signa un traité de combourgeoisie avec Fribourg et avec Berne, qui assurait à ces deux villes une pleine liberté de commerce avec la première et imposait aux parties contractantes l'obligation de se secourir mutuellement aux frais de l'Etat secouru. Combien Jean-Louis de Savoie et son successeur durent regretter, plus tard, que l'évêque eût concouru à la création de cette solidarité entre les trois villes, qui devait peu à peu détruire la suprématie épiscopale !

Aussi, lorsque le duc de Savoie, Charles III, voulant faire acte de souveraineté sur Genève, demanda à cette ville ses canons, qu'il voulait employer contre les Valaisans, quelques citoyens, dont on a conservé les noms, Pierre Levrier, Tacon, de Fonte et Philibert Berthelier, déterminèrent l'opposition de la ville, mais attirèrent sur eux l'animosité du duc et de l'évêque, soit pour cet acte, soit pour d'autres méfaits. Avertis de ses menaces, ils se réfugièrent à Fribourg, y acquirent la bourgeoisie, et il paraît que cette qualité était si respectée qu'ils purent revenir à Genève l'année suivante sans être inquiétés.

Le duc poursuivit ses tentatives, pendant que l'évêque s'efforçait d'arranger les conflits, et bientôt Fribourg se trouva vis-à-vis de Genève à l'état d'intervention permanente. Berthelier, sérieusement menacé de nouveau, peut-être parce qu'il avait sauvé un citoyen du nom de Pecolat, dut s'enfuir de rechef en 1517 à Fribourg ; mais, dès lors, il travailla à nouer entre cette ville et ceux de son parti un traité qui pût devenir sérieusement efficace contre les entreprises du duc et de l'évêque.

On doit comprendre que ceux-ci virent ces manœuvres de fort mauvais œil, aussi Bonivard nous dit dans ses chroniques :

« Le duc et l'évêque pour ce qu'il n'y avoit à Genêve hommes de lettre ny expérience pour rabiller leurs faultes, combien que ceux qui estoient de leur part, s'ils ne les avoient incité, les avoient au moins en ce astenty, en cerchèrent des autres. L'un fut messire Eustache Chapuis . . . . . Il fut dépesché à Fribourg avec messire Alexandre de Viry, seigneur de Salleneufve. » Cette ambassade à Fribourg eut lieu vers la fin d'août ou au commencement de septembre, puisque dans l'histoire manuscrite de Gautier, Chapuys est qualifié d'official, et qu'il est dit « quelque temps après : . . . . au mois de septembre 1517 (6). »

Le duc Charles se rendit lui-même à Fribourg le 17 novembre, ainsi qu'à Berne, pour s'assurer de l'appui des ligues contre la France avec laquelle il était brouillé et obtint quelque satisfaction dans ce sens. Il fut moins heureux lorsqu'il demanda le renouvellement de l'alliance de 1509, qui interdisait la combourgeoisie entre Genève et les villes suisses.

La lettre que nous donnons ci-après, qui est de la même année, démontre qu'Agrippa et Chapuys avaient dû se rencontrer déjà, puisqu'ils paraissaient liés par une certaine amitié ; nous présumons que c'est en Italie, à Pavie ou à Turin, dans quelque académie où Chapuys poursuivait ses études, ou même à la Cour du duc de Savoie, que les deux personnages entrèrent en relations.

Du reste, il paraît qu'Agrippa avait fait un séjour quelconque à Genève avant 1517.

1

ŒUVRES DE CORNELIUS-AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE II, LETTRE X (*page 227*).

Un ami à Agrippa.

« . . . . . , ... La joie que m'a causée l'annonce de ta venue prochaine m'a oté dix ans de mon age. Il ne peut rien m'arriver de plus agréable que de jouir de la société d'un homme consommé dans la doctrine et d'être instruit et repris par lui. Si tu persistes à venir t'établir dans cette contrée, au milieu de ce peuple que tu connais, préviens-moi, pour que je puisse te préparer une maison. Ton protecteur ici et ton meilleur ami est notre official Eustache Chapuys. Tu ne saurais t'imaginer, mon bon Henri, combien tu l'as

(5) D'où l'on a fait, plus tard, *huguenots*.

(6) Communiqué par M. Ad.-C. Grivel.

blessé par ton silence. Ecris-lui donc, écris-lui je t'en conjure (A) . . . . . Genève, seize novembre 1517 (1). »

(A) Le correspondant d'Agrippa, dans la lettre dont nous venons de donner la fin, ne nous est pas connu.

Chapuys retourna à Fribourg en 1518, voici un extrait de Flournois qui nous met au courant de ses démarches :

« Septembre 26. Eustache Chapuys, official de Genêve, expose que le duc de Savoye luy avoit ordonné de faire savoir à MMrs les sindics la bonne volonté qu'il a envers les citoyens et toute la communauté de Genêve, notamment pour la défense de leurs libertés ; et pour ce qu'il a entendu que Mr l'Evêque s'efforçoit de la détruire, il assure qu'on connoîtra si on l'en requiert qu'il est le protecteur des libertés et de la communauté, surtout dans la pacification du procès de Berthelier. On prie l'official de remercier le duc de la part de la ville ; on le prie aussi de faire instance auprès des commissaires Suchet et Chevalier, afin qu'ils ne passent pas outre en la cause de Berthelier (2). »

On trouve le passage suivant dans une lettre envoyée le 16 décembre de la même année, à Genève, par l'avoyer et le conseil de Fribourg :

« Ces jours passés sont este ici le seigneur de . . . . . et l'official de Genefve lesquels sont pour la part de nostre Redoupté Seigneur de Savoye tant pour la part de nostre très-red. S. de Genefve vous ont pries que voulsissions estre content et consentir que selon la deposition et ordonnance par lesdits Seigneurs faicte à nostre bourgeois P. B. (Berthelier) fust fait justice aux queulx pour ce que scavons la dite injonction et assistance des desputes ainsi que les avoient ordonnes et advises estre du tout contre vous libertes et franchises leur avons dit et donne pour response sans y rien briser que pour rien nous vouldrions souffrir que par ledit mode contre nostre bourgeois fust procede aultrement que vos franchises ne le contiegnent maix à tout nostre pouvoir vous vouldrions pourter et maintenir jouste le contenu de vos dites libertes et franchises (3). »

Il est inutile de faire ressortir la mauvaise foi et la duplicité qui caractérisent, malheureusement, la conduite du duc de Savoie dans ces circonstances ; aussi nous ne devons pas nous étonner de ce que Chapuys eut plus tard de la répugnance à continuer son rôle d'ambassadeur entre des partis qui s'accusaient les uns les autres d'attenter aux libertés des citoyens, tandis que, réellement, ils agissaient tous selon des intérêts personnels.

On sait, du reste, que les efforts pour empêcher Genève de traiter avec Fribourg échouèrent malgré les démarches de Chapuys. Les syndics Hugues et Etienne Delamare, chargés de la négociation, furent bien accueillis à Fribourg qui accorda la combourgeoisie, sous la réserve que les citoyens de Genève y donneraient leur adhésion ; pour s'en assurer, on y envoya des députés. Le projet fut adopté par le Conseil général dans la séance du 22 décembre 1518, grâce aux efforts de Besançon Hugues qui revint l'annoncer à Fribourg. Les princes s'efforcèrent d'empêcher la ratification ; ils ne réussirent qu'à Berne. L'alliance fut définitivement réglée les 6 février et 27 mars 1519.

« Au rebours de ce qui s'était fait pour l'alliance de 1477 qui avait été conclue par l'évêque sans le peuple, celle de 1519 le fut par le peuple sans l'évêque (4). »

Nous devons constater ici que le Chapitre de Genève, membre du Conseil général, et formant en quelque sorte le sénat de l'évêque, s'assembla et dressa une protestation contre le traité. De ses trente-deux chanoines, deux avaient des liaisons avec le parti indépendant et adhérèrent à l'alliance, Bonivard et de Gingins. L'opposition du Chapitre détermina une sorte d'émeute qui fut calmée par la promesse, de la part de celui-ci, de rester neutre (5).

Le duc de Savoie résolut d'assurer de vive force à Genève une autorité qu'on lui contestait de plus en plus. Le 5 avril 1519, le comte de Genevois entrait dans cette ville, à la tête de l'armée, et faisait abattre la porte Saint-Antoine pour constater les prérogatives du duc son frère, qui suivait avec le surplus de ses soldats.

Mais, les Fribourgeois appelés au secours de Genève par Besançon Hugues et Malbuisson, s'ébranlèrent et arrivèrent jusqu'à Morges. Des députés de trois cantons, Zurich, Berne et Soleure, intervinrent et firent signer aux parties belligérantes un traité par lequel les Fribourgeois devaient rentrer dans leurs foyers, pendant que le duc s'obligeait à évacuer Genève. Mais cet arrangement ne concilia aucune difficulté ; la diète de Zurich ne l'accepta pas, adressa le 13 juin au gouvernement de Fribourg une lettre dure et menaçante, mit en délibéré la question de savoir qui paierait, du duc ou de Genève, les frais de l'expédition, et continua à s'opposer à la combourgeoisie.

Chapuys paraît avoir pesé considérablement sur ces résolutions, ayant été député dans ce but, sans que nous puissions préciser pour le moment si c'est au nom du duc ou en celui de l'évêque, et à quelle date exacte.

Bonivard dit dans ses chroniques (tome II, page 143) : « Messire Eustace Chapuisi » est envoyé à une journée à Zurich. Les registres des conseils étant tenus à cette époque avec une grande négligence, ne parlent pas de ce fait ; mais Gautier, dans son histoire manuscrite, dit que ce fut en 1519, et M. Grivel nous écrit que, d'après les *recès des diètes*, une assemblée de ce genre s'ouvrit à Zurich le 4 octobre.

Selon Ruchat (6), la diète se réunit en 1519 à Zurich, le 17 mars ; elle décida que Genève et Fri-

(1) Nous témoignons ici notre gratitude à M. A. Peyligriny, professeur, lequel a bien voulu nous aider considérablement dans notre travail, par son concours dans la traduction des textes latins.

(2) Communiqué par M. Grivel.

(3) Archives de Fribourg, Missives (Pièce déjà donnée par le docteur Berchtold).

(4) Berchtold. *Fribourg et Geneve, ou précis des relations de ces deux Etats jusqu'à la rupture de leur alliance*, 1856.

(5) Magnin, page 38.

(6) I. page 448.

bourg auraient à se désister de leur union; le 13 juin, comme on l'a vu, elle s'assembla de nouveau.

D'après le docteur Berchtold, la diète réunie à Soleure le 30 octobre ne donna que dans une très faible mesure gain de cause à Genève et à Fribourg, et s'opposa d'une manière formelle à la combourgeoisie.

Ici vient se placer une lettre de Chapuys, datée de Thonon, 9 août 1519, qui indique que notre personnage avait reçu de son évêque une mission auprès du duc de Savoie.

2

ARCHIVES DE L'ÉTAT DE GENÈVE (1).

Eustache Chapuys à l'évêque Jean-Louis de Savoie.

« A mon tres reverend et tres honoré seigneur monsieur l'évesque de Geneve.

« Mon tres reverend et tres honnoré seigneur tant et si tres humblement que fere puys a vostre bonne grace me recommande.

« Monsieur hier avant soupper sortant monseigneur de sa riere chambre, la ou long temps avoyt esté retiré, luy presenti vostre lettre et pour ce que la viande estoyt desjà sus table yl me remist apres soupper la ou je demoury jusques aux dix heures a cause d'ung gentilhomme d'ispagnie que apportoyt lettres à mon dict seigneur, lequel fust ouy et apres cella estant desparty chescung de la je luy contey l'affere tout au long et apres grand devis je fus remis à aujourduy pour communiquer l'affere avec monsieur le president, le quel, cellon sa coustume, ne s'estoyt pour lors peu trover devers monsieur, causant quelque alteration. Au jour duy matin je le suys allé encompagnier jusques au chattany pour parler du cas, mays monsieur n'y a peu entendre pour ce que yl a tenu conseyl pour ouy le rapport de monsieur de confignion, qu'est de retourt de france. L'appres disné monsieur m'a reppeté tous les propos d'assoer et apres long devis yl m'a ditz qu'il estoyt besoing que je attendisse pour au jour duy et demain ce pendant yl despecheroyt tous ses afferes et viendroyt le prevost que n'est pas encores de retour de genesve au quel yl communiquera l'affere appelant monsieur le president et moy je suys de opinion qu'il conclurra sellon vos advis. Vous aurez monsieur de longecombe mays non pas monsieur de montjovent, car yl est malade; monsieur vous vouloyt despeche un chevaucheur pour vous mande la lettre qu'il vous escrit, n'eust esté que luy ay ditz que je aves ung homme (A).

« Monsieur le messagier du Roy catholicque luy a apporté lettre que en substance dist comme du playsir de dieu yl a esté esleu Roy des Romains et combien que ce soyt chose que soyt d'une grosse charge, neantmoins yl ne l'a pas voulsu refuse tant pour le debvoer qu'il a aux electeurs que luy ont fayt honneur que ausy pour pouvoer fere playsirs aux princes de l'empire, ses alliés, parens et amy dont yl est des principaux, l'advertissant qu'il le treuvera tosjours prest et enclin a sun profist et honneur. A l'occasion desquelles novelles l'on fist assoer sonner les cloches en grosse solempnité et tira l'on quelque artillyerie; l'on fera le feuz et le surplus au jour duy et demain monsieur de belleys dira la messe épiscopalle en triomphe de ladite election suyvant la solempnité que le pape a fayt Romme car yl a dist messe pontificalle et les deux jours après yl a fayt dire à deux cardinal et a l'on fayt le feu le plus somptueux que l'on seroyt dire tant à Romme que au autres terres de l'esglize, comme monsieur a entendu part lettres de Richardon (B).

« Monsieur des nouvelles de france je vous adverty que vous en aves este profete, car yl ne se sont point contenté de l'instrument que on avoyt envoyer mays messieurs les docteurs de la en ont dist ce que leur a pleuz. Monsieur y renvoye dedans deux ou troys jours monsieur de confignion vous advisereres ce voules riens mander (C).

« D'autres choses n'y a sinon que le Roy de france a offert au Roy catholicque que demandoyt seurté de passer par son pays pour soy aller corronner, que non pas seullement yl luy ottroyet cella mays que luy en personne ce y trouveroyt encompagnié de troys ou quatre mille hommes d'armes et trente mille piettons comme m'a ditz monsieur le prothonotaire de la chambre. Monsieur l'admiral est bien malade; l'on ditz communemant que ce yl estoyt si folz soy laysser mourrir yl seroyt bien toust pleuré (D).

« Monsieur, je me suys enquys du secretayre arbaleste mais l'on ne scayt seuremant out yl est allé ne de son retour, pour quoy ne scays ce porray avoer vous lettres adressantes à Romme tochant Contamine de quoy ne se parle point icy comme vous le penses.

« Monsieur, je ne vous ferey plus longue lettre esperant vous retourne revoer en briefz, ce pendant me manderes et commanderes vous bons playsirs pour les accomplir aydant Dieu le quel mon tres reverend et tres honnoré seigneur vous doint le comble de vos desirs. A thonon la vellye sainct laurent (9 août 1519).

« Votre tres humble et tres obéissant serviteur. »

Eustace Chapuys

(A) Ce passage de la lettre de Chapuys doit se rapporter probablement au procès de Berthelier ainsi qu'aux affaires du duc de Genève, dont nous venons de parler.

(B) Nos lecteurs auront sans doute remarqué en quels termes Chapuys annonce à son évêque l'élection de Charles V à l'empire, faite le 28 juin. Est-ce de la naïveté ou de l'ironie chez notre official, quand il écrit que Charles prétend avoir reçu une trop grosse charge pour lui et qu'il ne l'a acceptée que pour ne pas désobliger ses électeurs? Le pauvre homme! Il y tenait si peu qu'il dépensa plus de

(1) Portefeuilles historiques, dossier n° 916, année 1519. M. Grivel, archiviste, a eu l'extrême bonté de nous transmettre copie de cette pièce d'un grand intérêt

850,000 florins pour acheter des voix dans la diète (2).

Dans tous les cas, on constate aussi que cette nomination fut accueillie avec joie par la cour de Savoie et par le pape Léon X, lesquels virent, à ce moment, un protecteur probable dans ce prince. Les événements ne justifièrent point cet espoir ; l'empereur, pendant son règne, fut préoccupé plus de ses intérêts personnels et de la création d'une monarchie universelle que du duc de Savoie, du pape ou de l'évêque de Genève.

Sa politique sans netteté vis-à-vis des réformateurs, ses luttes acharnées contre la France sont devenues la source de discordes politiques et religieuses, dont l'Europe supportera longtemps les funestes conséquences.

Dès lors, à l'antagonisme des nationalités, et à l'ambition des princes et des tribuns exploitant les événements, vinrent s'ajouter les divisions des catholiques. Charles-Quint, en employant la puissance exceptionnelle, que lui avait conférée son élection, à sauvegarder les principes immuables de l'autorité et de la justice dans la délimitation des nationalités et dans les affaires religieuses, n'eût pas eu à l'appliquer dans les luttes sans résultat avec ceux qu'effrayait à juste titre son pouvoir excessif et qui se servirent contre lui de tous les moyens, même de croisades pour ou contre l'Eglise catholique. Il eût laissé un empire durable et mérité ainsi la reconnaissance de l'humanité, tandis que sa retraite au monastère de Saint-Just n'est pas suffisante pour l'absoudre de trop d'ambition.

(C) Nous n'avons pu, jusqu'à présent, nous rendre compte de l'affaire à laquelle Chapuys fait allusion dans ce paragraphe.

(D) Il résulte de ce passage que Charles-Quint demanda à François Ier de traverser la France pour aller se faire couronner en Allemagne. Ce dernier, qui avait également brigué les suffrages pour l'empire, ne semblait pas d'humeur à accorder une semblable faveur à son rival heureux ; aussi, il aurait répondu par moquerie qu'il était disposé à profiter de cette occasion pour accompagner l'empereur en envahissant l'Allemagne avec une armée de trente-cinq mille hommes. C'est pourquoi Charles V ne fut couronné que le 23 octobre 1520 à Aix-la-Chapelle, ayant été obligé de s'embarquer le 22 mai pour se rendre de l'Espagne dans les Pays-Bas.

Chapuys fait enfin allusion à une maladie qu'aurait eue un amiral, lequel doit être Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, amiral de France, qui venait de réussir auprès de Wolsey, dans ses démarches pour la restitution de Tournay, mais qui avait, au contraire, échoué dans ses tentatives, à la diète de Francfort, pour faire élire François Ier empereur ; sa maladie, qui était réelle, si nous croyons les *Mémoires de Fleurange,* devint un excellent prétexte pour cacher la honte de son échec (3).

On voit, dans tous les cas, qu'il n'était pas aimé à la cour de Savoie.

L'Etat de Genève réclamait d'une manière urgente la présence de l'évêque; peu de jours après la lettre que nous venons de donner, le 20 août, Jean-Louis de Savoie rentrait dans sa ville épiscopale où il lui fut fait un excellent accueil. Le lendemain, l'évêque fit assembler le Conseil général, auquel il assista avec son chapitre, et il y fit déclarer, par la bouche de Chapuys, qu'il était venu dans la ferme résolution de rétablir la paix; dans une autre réunion, qui eut lieu quelques jours après, notre official remplit encore, au nom de l'évêque, les fonctions de chancelier (4).

Diverses mesures sévères, que nous n'avons pas à relater ici et encore moins à juger, furent prises immédiatement, les syndics furent changés (5) et la tranquillité parut renaître. Aussi on voit au registre des conseils, à la date du 19 octobre 1520, qu'il est offert, de la part de la cité, à Eustache Chapuys une aiguière d'argent de la valeur de 20 écus.

Il est ajouté, qu'au reste, on ne lui a jamais rien donné pour ses bons services à l'égard de la ville (6).

Nous devons présumer qu'à ce moment les *Mamelus* étaient encore en majorité dans le conseil; mais la situation ne tarda pas à se modifier, ainsi que nous aurons l'occasion de l'expliquer un peu plus loin.

(A suivre.) LÉON CHARVET.

(2) Richard Pace, l'envoyé de Henri VIII à Francfort étant de retour en Angleterre et voulant consoler le roi, énuméra les sommes que Charles avait dépensées : « Par la messe! » s'écria Henri, et il se félicita de n'avoir pas obtenu une couronne si *chere* (*State papers*. I, p. 9, extrait par Merle d'Aubigné).

« J'avois oublié à mettre que le roy d'Angleterre y faisoit pourchas aussi bien que le roy de France et le roy Catholiq e; mais les angelots n'y firent non plus de miracles que les escus au soleil Les électeurs estans en conclave feurent de diverses opinions; car on en trouvoit autant du costé du roy de France que du costé du roy Catholique; mais du costé du roy d'Angleterre pas un; et ne voulurent point juger la chose si soudainement, veu les partialités qui y estoient; et n'eust été qu'ils sont obligés et teneus, dedans les quarante jours, de prononcer celui qui le doit estre, ce n'eust pas esté de six mois apres, et pour deux raisons : l'une, qu'ils ne pouvoient accorder ; l'autre, pour tirer argent de tous les princes chrestiens, sous ombre de cette élection. Le comte Palatin, à qui le roy (de France) avoit faict plus de bien qu'à pièce des aultres électeurs, et son parent, avo r une fois donné sa voix au rov ; mais c'est un prince mal nourry, et lui fist-on peur de cette grosse bande, tellement qu'il redonna sa voix au roy Catholique *(Mémoires de Fleurange)*. »

Peu de temps après commençait le jeu de bascule dans lequel, tour à tour, Charles, Henri et François se liguaient à deux pour faire tomberle troisième.

(3) « ..... et l'admiral demeura en Lorraine, pour ung mal de teste qu'il avoit, qui s'apelle la grosse vérolle, et alla au bain de Plombière ; et y feust neuf semaines ou trois mois, sans venir vers le roy *(Mémoires de Fleurange)*. »

(4) Magnin, pages 42 et 43.

(5) Etienne Delamare, Guigues Prevot, Claude Vandel et Jehan Baud furent remplacés par Pierre de Versonnèse, Pierre de Monthyon, Pierre de Fernèse et Guillaume d'Anel.

(6) Communiqué par M. A.-C. Grivel.

NOTE POUR LA CULTURE DU MÉLILOT BLANC

(Melilotus alba)

Le mélilot de Sibérie se sème ordinairement dans une céréale, comme le trèfle, en mars ou avril ; on le traite comme les prairies artificielles. Vigoureux, de haute taille, très fourrageux, il fournit un foin dur, ligneux, si on le coupe trop tard. C'est pourquoi, quand on désire l'utiliser comme fourrage, on le fauche en juin, au moment où les fleurs commencent à paraître, ou comme la luzerne; il faut cependant faire observer que ses tiges aqueuses coupées trop tôt sont difficiles à sécher. Il serait avantageux de le semer très dru pour obtenir un fourrage plus

fin, et de le faire consommer en vert, en prenant toutefois des précautions, de crainte de la météorisation. Il est peu délicat sur le terrain, ne craint pas les sols médiocres et secs. Il est fort du goût des bêtes à laine, entretient leur santé et les préserve de la cachexie aqueuse; après une première fauchaison, il pousse un regain qu'on leur fait pâturer.

Cette plante charnue est un bon engrais vert à enfouir au moment de la végétation.

Le mélilot possède en outre l'avantage de pouvoir être utilisé comme plante textile. On le fauche alors quand les graines sont mûres; on sèche les tiges et on le fait rouir comme le chanvre, puis on le teille, et la filasse se traite par les moyens ordinaires. La ténacité de ses tiges est supérieure à celle du chanvre dans le rapport de 15 à 12. Les toiles qu'on obtient sont un peu grosses, mais solides et d'un bon usage.

Le mélilot est bisannuel; il acquiert habituellement deux mètres dans un terrain de médiocre fertilité; dans une terre riche, sa taille peut s'élever jusqu'à deux mètres et demi. Son produit est très considérable : il a rendu, à ma connaissance, jusqu'à 26,000 kilogr. de fourrage vert par hectare.

La graine pèse 80 kilogr. l'hectolitre : la quantité à semer par hectare est d'environ 20 kilogr. ; le prix est de 1 fr. à 1 fr. 50 le kilogr.

Enfin le mélilot possède un avantage bien reconnu, celui de fournir aux abeilles, par ses fleurs très nombreuses et successives, une pâture abondante qu'elles recherchent avec avidité.

CHAUVIN,

Propriétaire à Champagnole (Jura).

ÉPIGRAPHIE

Parmi les pierres tombales du cimetière attenant à l'ancienne église paroissiale de Saint-Maurice, sous le château d'Annecy, qui ont échappé au vandalisme moderne, celle-ci a été employée à la couverture d'un mur chez M. Gilardi.

CYGIST HONORABLE
PHRT IAQVEMIER VIVAT
ORFEVRE ET LAPIDAVRE
BOVRGEOIS DANNESSY
DECEDE LE 11 FEBVRIER
1596
REQVIESCAT IN PACE

Cy gist honorable Philibert Jaquemier vivant orfèvre et lapidaire bourgeois d'Annessy décédé le 11 février 1596.

Les lettres AP et AV dans le mot *lapidaure* forment deux monogrammes. Il est même possible que l'haste qui se rattache au pied de A dans le second monogramme ne soit qu'un I; en tout cas, il est évident que le graveur a voulu indiquer l'artiste qui taille des pierres précieuses, le lapidaire.

Cette qualification, ainsi que le dernier chiffre de la date, avaient échappé à M. Rabut, qui a déjà publié cette inscription dans cette *Revue,* 1860, page 51. Il nous a semblé utile de la rétablir dans son intégrité, surtout à cause de cette spécialité d'industrie à Annecy.

Nous retrouvons ce bourgeois d'Annecy dans le recensement de 1583, dont nous avons parlé précédemment, à l'occasion des surtaxes lors de la peste.

C.-A. DUCIS.

PRÉPARATION INDUSTRIELLE DE QUELQUES SELS DE QUININE ET ALTÉRATIONS DE LA QUININE QUI EN RÉSULTENT

(Suite)

17° Valérianate de quinine.

On pourrait l'obtenir par la méthode de L.-L. Bonaparte, qui consiste simplement à saturer par de l'acide valérianique une solution alcoolique de quinine, et à laisser cristalliser par évaporation spontanée. Mais, pour réussir par cette méthode, il est indispensable d'employer de l'acide valérianique naturel, provenant de la racine de valériane elle-même. C'est avec cet acide naturel que devraient être fabriqués tous les valérianates destinés à l'usage médical. Mais, comme il est très cher, les fabricants lui substituent l'acide obtenu par l'oxydation de l'alcool amylique, et je puis dire que les valérianates fournis par le commerce sont tous dans ce cas.

Mes réserves étant faites sur ce point, si on veut se servir d'acide artificiel, voici le procédé qu'il est bon d'employer : il fournit du valérianate de quinine en tables volumineuses, incolores et transparentes. Mais, pour la réussite de l'opération, il importe de se conformer rigoureusement à un *modus faciendi* qui est le résultat d'une longue expérience.

Prenez : Acide valérianique purifié (distillant à 175°) . . . 300 gr. (remarque n° 1).
Carbonate de potasse . . . *q. s.*
Eau, environ . . . . . 300 gr.

Faites la saturation à une douce chaleur en versant le carbonate par petites portions dans le mélange d'eau et d'acide. La solution de valérianate de potasse obtenue doit être sans action sur le papier de tournesol *vineux* et ne pas brunir le papier de curcuma. Elle doit avoir une densité de 1,116 (15° Baumé).

Mettez cette solution dans une terrine au bain-marie (remarque n° 2) et ajoutez :

Sulfate de quinine. . 1 kil. (remarque n° 3).

Incorporez à l'aide d'un gros agitateur de verre.

La pâte ou bouillie résultant du mélange ne tarde pas à se liquéfier et à se séparer en deux couches. Ajoutez alors un demi litre d'alcool rectifié à 94° (remarque n° 4). Agitez, laissez déposer, et décantez dans un flacon *ad hoc*. Ajoutez au dépôt encore un demi litre d'alcool, décantez de nouveau, et répétez encore deux fois la même opération.

Quand tout est dans le flacon, *liquide et précipité*, agitez une seule fois, et laissez déposer après avoir bouché.

Lorsque le précipité de sulfate de potasse est bien déposé, faites passer sur un filtre de papier le liquide surnageant, à l'aide d'un siphon traversant le bouchon, que vous amorcerez par *insufflation*. Le débit de ce siphon sera réglé à volonté par une pince de Mohr. A la fin, mettez aussi le dépôt sur le filtre, et

épuisez-le par un lavage méthodique avec un litre d'alcool froid (on aura donc employé en tout trois litres d'alcool à 94°).

Ajoutez au liquide filtré 2 kil. 700 d'eau distillée, mélangez exactement, et répartissez le tout dans des cristallisoirs de verre à fond plat, de telle sorte que la couche de liquide n'ait pas plus de cinq centimètres de hauteur.

Disposez ces cristallisoirs dans un lieu bien aéré, à l'abri de la lumière, de la poussière et de l'agitation (surtout de la trépidation provenant de l'ébranlement du sol, au voisinage des rues fréquentées), et dont la température soit constante autant que possible (de 20° à 25° centigrades).

Dans ces conditions, et par évaporation spontanée, on obtient de très beaux cristaux dans un temps variable suivant la température, la ventilation et la pression atmosphérique, mais qui est généralement compris entre une et deux semaines.

Lorsque la cristallisation est jugée suffisante, on recueille les cristaux, on les lave dans leurs eaux-mères, on les met à égoutter sur des entonnoirs de verre, puis on achève de les sécher à l'air libre sur du papier blanc.

Les eaux-mères seront remises en cristallisation. Les cristaux de cette deuxième récolte n'étant pas d'ordinaire assez beaux, seront repris à l'aide d'une douce chaleur dans les proportions suivantes :

Cristaux égouttés	1 kil.
Alcool.	2 litres.
Eau	2 kil. 750.

On n'ajoutera l'eau qu'après la dissolution du sel dans l'alcool.

Ce procédé, scrupuleusement suivi, donne habituellement, du premier coup, 6 à 700 grammes de valérianate par kilogr. de sulfate de quinine employé.

Les eaux-mères sont chauffées pour chasser le reste de l'alcool et précipitées par le carbonate de soude (remarque n° 5). On obtient une masse résineuse très molle, à cause de la présence de traces d'alcool.

Cette quinine précipitée peut être utilisée pour faire du bisulfate.

PAUL HENRY.

(A suivre.)

A LA MÉMOIRE DE BRIZEUX

O Brizeux, doux chanteur des merveilles rustiques,
L'espoir te souriait au seuil du renouveau,
Quand le trépas, brisant tes ailes poétiques,
T'a brusquement couché dans l'ombre du tombeau!

Je relisais hier, en courant les collines,
Tes nobles vers trempés de courage et de foi,
Empreints d'agreste charme et de senteurs marines...
Aujourd'hui tu n'es plus, et je pleure sur toi.

Puisque la mort poursuit le groupe des poètes
Et fauche sans repos les plus grands, les plus chers,
Nous devions pressentir dans nos craintes secrètes
Qu'elle épiait tes pas aux marges des bois verts!

En pleurs à ton chevet, tu n'as pu voir Marie;
Les vieux amis du bourg ne t'ont pas dit adieu ;
Et ce n'est pas du sein de la lande fleurie
Que ton âme partit pour remonter à Dieu.

La tristesse parcourt les vallons et les rives,
Et le deuil tend son voile aux chemins des Pardons.....
— Sur ta tombe, ô chanteur des choses primitives,
Doivent s'agenouiller les derniers des Bretons!

BENJAMIN DUFFERNEX.

BULLETIN

On place, cette année, comme on l'avait déjà fait l'an dernier, un grand nombre de nids artificiels dans les bois de Vincennes.

L'effrayante multiplicité des chenilles dans les bois exige un prompt renfort d'oiseaux destructeurs d'insectes nuisibles. On espère que les abris qu'on leur prépare les y amèneront et les y retiendront.

—

L'Angleterre consomme annuellement 15 millions, et la France 4 millions de quintaux de papier.

—

Sur les 18,000 à 20,000 victimes que les serpents et les bêtes féroces font actuellement dans l'Inde, le tigre, dit le journal ***Iron***, peut en réclamer près du tiers, les deux autres tiers provenant du fait des serpents. — Le docteur Fayrer, qui a étudié cette question plus longuement et plus consciencieusement que personne, évalue à vingt mille au moins le nombre des Indous qui meurent tous les ans de la morsure des serpents venimeux. — Mais en s'en tenant à 18,000 ou 20,000 victimes pour toute cette classe de morts violentes, le tigre, à lui seul, arrache la vie à quatre ou cinq cents personnes par mois. C'est donc un grand ennemi de la race de Japet.

Le tigre ne manque pas d'intelligence et de goût. Arrivé par expérience à trouver la chair humaine préférable à la chair du bœuf et de la chèvre, le roi des chats étend ses travaux gastronomiques et il finit par dépeupler des villages entiers.

Comment le détruire sans y exposer trop de vies d'homme ? M. Edouard Wilson propose la strychnine, l'un des poisons les plus violents de la nature.

« C'est par la strychnine, dit-il, que les colons australiens se débarrassent du dingo ou chien sauvage. Quand le cultivateur ou le ***squatter*** est incommodé par le dingo, il monte à cheval, sur le soir, et parcourt au loin le pays où le dingo rôde ; il porte derrière lui une panse d'animal en état avancé de décomposition, et de temps en temps il coupe un morceau de cette pourriture et le pend à un arbre, après avoir versé un peu de strychnine dans un petit trou fait exprès au milieu de l'appât. »

De cette manière, le dingo a absolument disparu sur des milliers de kilomètres. Tout cela est fort ingénieux, et nous y prendrions un plaisir sans mélange si nous pouvions oublier les hideuses histoires de la prise de possession de la Tasmanie par les colons anglais. N'a-t-on pas soutenu plus d'une fois que si les sauvages tasmaniens ont disparu si rapidement, c'est parce que les Blancs semaient de carcasses empoisonnées les lieux fréquentés par la race qu'ils avaient iniquement condamnée à la destruction ?

Mais est-on bien sûr que le tigre mordra, comme le dingo, la viande empoisonnée de strychnine ? La bête fauve du Jardin Zoologique mange avidement la pièce de chair qu'on lui jette, mais le vrai tigre, le tigre royal, le maître de la jongle, dédaignera peut-être la viande pourrie, exposée depuis plusieurs soleils aux rayons brûlants du ciel de l'Inde. Le tigre du Bengale n'est pas un chacal, un dingo, une bestiole. Il a goûté à l'homme, il le trouve bon, et il est capable de mépriser un grossier appât.

—

En ce moment, les sources et les puits de pétrole de la seule Pensylvanie donnent en moyenne 30,000 barriques d'huile minérale par jour. Il est tel puits qui fournit à lui seul journellement 1,300 barriques.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 23 mai 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 13 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim (suite), par M. Léon Charvet. — Préparation industrielle de quelques sels de quinine et altérations de la quinine qui en résultent (fin), par M. Paul Henry. — Bibliographie, *Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours,* de M. Blavignac, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — *A plus d'un* (poésie), par M. Achille Millien. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM [a]

Deux personnages, qui séjournèrent à Annecy au commencement du XVIe siècle, ont entretenu des relations suivies avec Agrippa et avec Chapuys : CLAUDE DIEUDONNÉ et CLAUDE BLANCHEROSE, médecin. M. A. Daguet, dans *Cornélius Agrippa chez les Suisses* (1), nous paraît avoir rapporté à Blancherose seul les lettres échangées entre Agrippa et un correspondant d'Annecy, qualifié seulement d'ami; M. Herminjard (2) n'a pas adopté le même système, et, s'appuyant sur des lettres antérieures, il n'hésite pas à considérer Dieudonné comme le correspondant d'Agrippa, pour les lettres des 26 juin, 10 septembre et 2 octobre 1521, que nous donnons ci-après. Si elles ne se lient pas d'une manière absolue à Chapuys, du moins celui-ci y est cité à deux reprises différentes. On n'oubliera pas qu'Agrippa séjournait depuis peu à Genève.

3

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA, PARTIE II, LIVRE III, LETTRE VII (*page 784*).

Un ami (Claude Dieudonné) à Agrippa.

« Docteur, très savant. La nouvelle, quoique tardive, de votre séjour dans Genève m'a comblé de joie. Elle me donne, en effet, l'espérance de revoir un ami tant regretté et de pouvoir jouir encore de ses doctes et sages entretiens. Oui, je l'affirme avec force, jamais amitié ne m'a été plus douce que la vôtre, illustre Agrippa. Que ne puis-je passer toute ma vie avec vous ! La chose m'est impossible ; mais il me reste du moins le plaisir si grand encore de vous entretenir par correspondance. Comment allez-vous ? Quelles sont vos occupations présentes ? Qu'avez-vous fait ces derniers temps ? Avez-vous reçu la lettre que je vous ai écrite peu après notre séparation ? Dites-moi si la seconde édition du Nouveau-Testament d'Erasme est certainement imprimée. J'ai écrit aux libraires de Lyon de me l'envoyer, à n'importe quel prix. Où en est Luther ? Sa traduction des Psaumes est-elle achevée ? Je le désire ardemment.

« Adieu, très docte ami. Votre serviteur (A).

« Annecy, 26 juin 1521. »

(A) On trouve antérieurement Claude Dieudonné religieux célestin à Paris en 1519, pour les affaires de son ordre, puis à Metz où il se rencontre avec Cornélius Agrippa, dans une conférence théologique tenue par ce dernier chez les Célestins de cette ville. Ses relations avec Le Fèvre d'Etaples, et, probablement aussi avec Agrippa, furent la cause de remontrances que lui adressèrent ses supérieurs. Aussi Agrippa lui écrivait à une date qui n'est pas précisée, mais qui doit se rapprocher de 1519 (1) :

« Vos frères murmurent peut-être de nos relations. Laissez faire ces séducteurs et ces calomniateurs, puisque vous avez appris de l'apôtre que tous ceux qui veulent vivre selon Jésus-Christ souffriront la persécution. Adieu. Venez me voir avant votre départ..... »

Jacques Fodéré, qui a laissé une histoire générale des couvents de l'ordre de saint François dans la province de Bourgogne, nous apprend (2) que Pierre

(a) Voyez le numéro précédent

(1) Page 142.

(2) *Correspondance des Réformateurs,* I, page 68 ; l'hésitation peut s'expliquer en ce sens que les deux correspondants ont le même prénom.

(1) *Epistolarum Agrippæ, liber* II, *epist* XXIII. Dans le même livre on trouve six autres lettres : XX, XXI, XXII, XXIV, XXV et XXIX, dont la dernière seule est datée : 21 mai 1519 à Paris.

(2) « . . . y fit faire le cloistre, le chapitre et une chapelle qui est à présent la sacristie. Au-dessus un autre dortoir de pareille structure que le précédent, sans que personne peut encor scavoir quelle sorte de religieux il y vouloit loger, mais l'on fut bien esbahy que l'an 1521 par nouvelle provision impétrée du Pape Léon X, il y introduisit les PP. Célestins. Et à la vérité l'on peut bien juger par la structure des édifices et officines, qu'ils estoient faits pour des religieux de semblable

de Lambert, chanoine de Genève, depuis évêque de Caserte, désirant fonder à Annecy un monastère d'un ordre rigoureux et ayant acheté divers immeubles dans ce but, finit par y installer en 1521 des Pères Célestins. Il est donc probable que le P. Dieudonné fut des premiers religieux qu'on envoya à Annecy pour former le monastère. Nous savons que cet ordre ne put y rester plus de douze ans, parce que ne se livrant pas à la prédication, on lui préféra les religieux de saint François pour mieux tenir en garde les habitants contre la propagation des doctrines de la Réforme. Certainement, si tous les Célestins d'Annecy étaient de la trempe de Dieudonné, cette opinion ne manquait pas de justesse et de prévoyance, puisque, selon M. Herminjard, Dieudonné se dépouilla complétement de l'habit religieux et fut envoyé par Jean Hausschein (*Œcolampade*) à Farel, le 22 mars 1528, dans le but de se former à l'œuvre de la Réformation ; mais, arrêté pour cela par les ordres du duc de Savoie, on l'enferma au mois d'avril dans le château de Chillon, qui était resté à ce prince (3). Le conseil de Berne chercha à le faire mettre en liberté (4) et dut réussir dans sa démarche, puisque Dieudonné devint, en mai, pasteur du pays d'Aigle avec Farel et un nommé Simon Robert (5). On le trouve encore pasteur à Ollon, au mois d'avril 1535 (6).

4

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE IX *(page 786)*.

Un ami (Dieudonné?) à Agrippa.

« On ne saurait dire, très savant et très illustre Agrippa, combien votre honneur m'intéresse, combien je me réjouis de votre gloire, combien surtout j'admire votre érudition,

« qui doit couler beaucoup de l'abondance du cœur et non simplement du bout des lèvres »

pour me servir des paroles de ce Nazianze, dont les écrits sont pour beaucoup et surtout pour moi, de l'or presque pur. Hélas! mes lettres ont beau vous appeler, vous ne venez pas passer quelques jours auprès de nous. J'attends toujours cependant que vos affaires vous conduisent ici. Avec quel empressement j'irais me jeter dans vos bras! Mais, je m'abandonne à la familiarité et j'oublie votre grandeur. Votre bonté excessive est cause de ma hardiesse, pardonnez-moi, si vous n'êtes un autre Socrate. Quelques-uns de nos Maîtres en capuchon de la secte dominicaine, ces persécuteurs ou plutôt ces inquisiteurs de notre foi, entrèrent par hasard ces jours derniers dans notre chambre : la conversation tomba sur notre savant Erasme, et, au milieu d'accusations plus ou moins violentes, ils se mirent à vomir contre lui et contre Luther tout le venin de leurs injures, déblatérant contre les quatre Ante-Christ de l'Eglise : Erasme, Luther (A), Jean Reuchlin (B) et d'Etaples (C).

« Comprenez-vous ces sycophantes persécuteurs des lettres? Au reste le porteur des présentes, homme de lettres et érudit distingué, désire beaucoup s'entretenir avec vous.

« Confiez-vous à lui. Vous saluerez en mon nom notre révérend et très docte seigneur official.

« Portez-vous bien, illustre Agrippa, vous, votre fils (D) et toute votre famille.

« De notre cellule d'Annecy le 10 7bre 1521. »

(A) Il nous semble inutile de fournir ici des éclaircissements sur LUTHER et ERASME; la vie de ces personnages est connue de tous. On fera seulement observer qu'Agrippa et la plupart de ses correspondants étaient en relations suivies avec eux.

(B) JEAN REUCHLIN (auquel était donné aussi le nom de *Capnion* et plus rarement celui de *Famulus)*, philologue, jurisconsulte et diplomate, né le 28 décembre 1455 à Pforzheim dans le margraviat de Bade, se fixa en 1502 à Stuttgart, comme membre du tribunal suprême de la ligne de Souabe. Une consultation qu'il donna le 6 octobre 1510, pour signaler le tort qu'on avait eu de détruire des livres hébreux, fut le point de départ de querelles qui divisèrent les théologiens de cette époque et donnèrent une certaine célébrité à son nom.

Cornélius-Agrippa quitta Dôle en 1509 par suite des discussions qu'il eut avec les corps religieux de cette ville, parce qu'il y expliquait, dit-on, le livre de Reuchlin « *De verbo mirifico* (1). »

(C) JACQUES LE FÈVRE D'ETAPLES *(Faber Stapulensis)*, né à Etaples, vers 1455, est mort à Nérac dans les premiers mois de l'année 1536. Notre intention n'est point de lui faire ici une notice, laquelle demanderait seule un long travail, qui, du reste, a déjà été fait plusieurs fois avant nous et habilement résumé par M. Ernest Grégoire, pour la *Biographie générale* de Didot.

Ses ouvrages, excessivement nombreux, ont marqué sa place parmi les littérateurs les plus considérables du XVIe siècle. D'un caractère franc et loyal, il fut des premiers à signaler les abus considérables qui affligèrent l'Eglise romaine à son époque et, en même temps, à préconiser l'étude de la Bible, en

ordre et non pour des Observantins, car les chambres des dortoirs sont non de séparations et entre deux de bois, ainsi que l'on souloit faire celles des dits religieux de l'Observance, ny mesme de simple brique, mais de murailles solides, les portes des chambres de pierre de taille, les escaliers aux deux extrémités desdits dortoirs beaux et spacieux de pareille pierre de taille, le cloistre haut, bien vouté, les pilliers et arcades bien eslaborés, si bien que, quoy que ce couvent soit récent et le dernier construit de cette province, il ne s'en treuve point de plus massif et solide de ce qu'il contient Et ainsi les PP. Célestins demeurèrent en ce convent l'espace de 12 ans sans qu'il y eut autre eglise que la sudite chapelle (page 1011). »

L'église des Célestins, construite en 1523 aussi par la munificence de P. de Lambert, sert actuellemeut de cathédrale.

(3) Le château de Chillon fut pris par les Bernois le 29 mars 1536 : on délivra alors Bonivard qui y était détenu depuis 1530, ainsi que trois députés de Genève, arrêtés en novembre 1535. Le cinquième prisonnier, nommé Darbignon, accusé d homicide, eut la tête tranchée (Ruchat, V, page 484).

(4) Herminjard, tome II, pages 117 et 123.

(5) Id, ib, pages 136 et 150.

(6) Id, ib., page 451.

(1) Ce livre est un dialogue sur les noms sacrés employés dans les mystères des pythagoriciens, des Chaldéens, des Juifs et des chrétiens Il parut en 1494, sans lieu ni date, à Tubingue en 1514, puis à Lyon en 1522 et 1552.

matière de dogme, n'attachant pas une grande importance à la tradition. C'est probablement ce point qui l'a fait se rapprocher des hommes qui furent à la tête de la Réforme, et qui a conduit quelques écrivains de cette religion à le considérer comme étant des leurs (2). Ce n'est point à nous de juger ce qui peut être exact dans cette opinion. S'il resta catholique romain, il ne put échapper au péril qui devait menacer tous ceux qui, à son exemple, cherchaient à réformer l'Eglise sans demander pour cela le renversement de la papauté, le mariage des prêtres, ou la suppression des monastères. Accueilli avec enthousiasme par ceux qui entendaient créer un schisme, condamné pour cela, comme hérétique, par la Sorbonne, malgré la protection efficace de François Ier et de Marguerite de Valois, il finit par désapprouver, croit-on, avec Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, les principes et les tendances qui prévalurent successivement dans la Réforme.

La dissertation qu'il publia, en 1517, pour prouver, contrairement à l'opinion des docteurs de l'époque, que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Lazare, et la femme pécheresse, étaient trois personnes distinctes, condamnée par la Sorbonne, fut défendue par Cornélius Agrippa. Dieudonné leur servit même de messager; on voit ainsi comment ces hommes se trouvèrent liés les uns aux autres, et de quel intérêt il est pour l'historien de fouiller dans ces correspondances, afin de faire la lumière sur les détails de leur existence.

(D) Le fils dont il est question ici, se nommait, suivant M. Herminjard, Théodoric, et se trouvait le seul enfant qu'Agrippa eut de sa première épouse avec laquelle il se maria en 1509 et qu'il perdit à Metz (3). Arrivé à Genève vers le mois de mai, il épousa, le 7 juillet 1521, Jeanne-Louise Tissie (Tissié ou Tyrstie), genevoise, d'une rare beauté et d'un grand mérite (4); nous aurons à revenir sur la famille d'Agrippa.

5

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE X *(page 787)*.

Un ami (Dieudonné?) à Agrippa.

« Vous vous étonnerez peut-être, très cher et très illustre Agrippa, de l'audace d'un homme obscur et sans talent comme moi, qui, abusant d'une amitié de quelques jours et sans tenir compte de l'éclat de votre position, s'oublie jusqu'à prendre la liberté de vous importuner par trois lettres consécutives. Mais, pour vous expliquer une telle conduite, rappelez-vous la bonté que vous m'avez si gratuitement témoignée à Metz, bonté que je ne puis oublier, et qui seule est la cause de ma hardiesse peut-être excessive. Je ne puis assez estimer en vous cet étonnant savoir et cette émouvante éloquence qui m'a subjugué et ébloui plus que toute autre. J'ai appris que vous aviez très heureusement publié une savante apologie, en réponse au prieur de Metz (A) Oserai-je espérer que vous voudrez bien me la communiquer. J'estime que ce sera un très grand honneur pour ma modeste bibliothèque, que d'y introduire quelqu'une de vos œuvres. Si ce n'est pas trop abuser de votre Grandeur, daignez m'écrire ce que vous pensez des ouvrages de Luther. Vous n'avez point oublié, je l'espère, qu'à Metz, vous avez bien voulu me communiquer toute votre admiration pour ses principes, et, à ce sujet, toute la Savoie retentit déjà de votre nom. Je désire ardemment vous revoir, et, dès que je le pourrai, j'irai certainement vous trouver, si Dieu et ma santé me le permettent. Cependant, si vous aviez l'occasion de venir ici, ce que je désire surtout, soyez persuadé que votre arrivée ne fera à personne plus de plaisir qu'à moi. Car, j'ai un immense besoin du secours de vos lumières. Adieu, savant illustre. Mes salutations à votre fils et à toute votre famille; n'oubliez pas surtout le révérend seigneur official, Eustache Chapuys, dont la vertu, au dessus de tout éloge, est certainement la gloire et l'honneur de toute la Savoie.

« Annecy, le 2 octobre 1521. »

(A) Il est probablement question ici de thèses faites par Agrippa pour l'opinion des trois époux de sainte Anne, et que préconisait Le Fèvre d'Etaples. Il avait développé ses propositions à Metz, et cela était venu s'ajouter à la défense qu'il avait prise, d'une paysanne accusée de sorcellerie, pour lui susciter nombre d'ennemis.

Agrippa parle de ces thèses dans ses lettres à Le Fèvre, des 22 mai et octobre 1519, et explique qu'il entendait ainsi le défendre contre trois religieux résidant à Metz : le franciscain Dominique Dauphin, le cordelier Nicolas Ory et Claude Salin, docteur en Sorbonne. Il publia plus tard, sur ce sujet : *De beatissimæ Annæ Monogamia ac unico puerperio, propositiones abbreviatæ et articulatæ, juxta disceptationem Jacobi Fabri Stapulensis in libro de tribus et una*. Dédié en 1534 à Jean Nidepont, conseiller de Metz et médecin du duc de Lorraine. Il serait possible qu'une première édition de ces thèses eût été publiée en 1521, laquelle faisait l'objet de la lettre de Dieudonné.

Agrippa, qui occupait les fonctions de conseiller et avocat de la ville, quitta Metz le 25 janvier 1520, se rendit à Cologne, où il séjourna; il repassa par Metz, y perdit son épouse et, de là, se dirigea sur Genève où il se trouvait vers le mois de mai 1521.

6

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XI *(page 787)*.

Agrippa à un ami.

« J'aurais aussi beaucoup de plaisir à vous écrire une très longue lettre, très révérend Père, et très respectable ami; mais le temps me manque, et m'en empêche, car l'oncle maternel de ma femme, qui va me servir de courrier, est là tout en hâte et très

(2) Herminjard, tome II, pages 387 et 388, notes 8 et 10.

(3) *Agrippæ opp. Lib* III. *Epist.* IV, VI et VIII (24 février, 19 mars et 19 juillet 1521).

(4) Voyez plus loin la lettre 26.

pressé de partir. Je ne veux pas aujourd'hui chercher à m'en excuser, je plaiderai moi-même ma cause devant vous, car j'ai résolu d'aller vous voir prochainement, et j'espère que vous me pardonnerez ainsi.

« De la ville de Genève, le jour de Ste Catherine (25 novembre) 1521 (A). »

(A) Nous n'avons pu, jusqu'à présent, adresser d'une manière certaine cette lettre à un personnage connu de nous. Nous l'avons fournie parce qu'elle semble s'appliquer, peut-être, à Dieudonné; elle indique qu'un oncle maternel de l'épouse d'Agrippa (lequel pourrait être Jacques d'Illins dont il sera question plus loin), se rendait dans la ville du correspondant.

On voit qu'Agrippa paraissait disposé à faire des excursions en dehors de Genève; mais il était probablement retenu dans cette ville par ses occupations de médecin et par les démarches qu'il y faisait pour y obtenir l'emploi que lui avait promis, prétend-il, le duc de Savoie (1). M. A. Daguet pense même qu'il trouva un appui dans le chancelier ducal Vulliet et qu'il y était reçu particulièrement soit par le chanoine Alardet, soit par Aimé de Gingins, abbé de Bonmont (2), soit enfin par Jean, abbé de Lucinge.

Malgré ces relations de premier ordre, Agrippa n'obtint à Genève qu'une seule faveur, qui lui fut donnée dans le but de le retenir, celle de la bourgeoisie, qu'on lui accorda gratuitement le 11 juillet 1522 (3).

Notons enfin que Hilaire Bertholph rencontra Agrippa à Genève vers la fin de l'année 1521.

Hilaire Bertholph, natif de Liége ou de Gand, avait étudié à Paris; il fut secrétaire d'Erasme et chargé par lui de diverses missions (4). C'est lui qui a célébré, dans une pièce de vers qui nous a été conservée, les mérites et la beauté de la seconde épouse d'Agrippa (5). Selon M. Herminjard, Bertholph, étant au service de la duchesse d'Alençon, se trouvait à Avignon en 1524.

Plus tard il habita Lyon, comme on le sait par un passage de la lettre adressée de cette ville par Rabelais, en 1532, à Erasme et, enfin, même par une lettre d'Erasme à Boniface Amerbach (6).

Bertholph ne serait-il pas le poète Hilaire, lequel se rencontra aussi à Lyon en 1534 avec Corneille le peintre et le jeune et aimable Jehan Second, un des plus gracieux poètes qu'ait produit la Hollande (7)?

(1) *Agrippæ opp. Epistolarum liber* III, *epist.* XXIV, page 794

(2) Il fut établi grand vicaire de Geneve par Pierre de la Baume en 1526, comme dévoué au parti des *Eidgnots*. Spon a dit de lui : « Grand zélateur de la liberté spirituelle et temporelle, très bon personnage et qui n'avait que ce faible d'aimer un peu trop le sexe » En 1534, il n'exerçait déjà plus ses fonctions bien qu'il résidât à Genève M Herminjard estime qu'elles avaient été transferées au juge des exces, Claude du Four (tome III, page 214). Il est question de Gingins dans la correspondance d'Agrippa · livre III, lettres XXIV, XXV, XXX et XXXI.

(3) A. Daguet, pages 141 à 141.

(4) *Agrippæ opp. Liber* III, *ep.* XLIV, page 807.

(5) Id. · *Epigrammata*, page 1150.

(6) Herminjard, tome III, pages 413 et 414.

(7) Péricaud, *Notes et documents*, année 1534.

7

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XII (*page 788*).

Agrippa à un ami (Dieudonné?).

« Le courrier, auquel j'avais confié la lettre que je vous adressai, révérend père et respectable ami, nous est revenu, après avoir pris une autre route. Comme en ce moment il se trouve auprès de moi, par hasard et, tout à fait pressé, je ne puis vous écrire aussi longuement que je le désirerais.

« Mais, pour répondre en peu de mots à votre lettre, sachez que je me suis déjà très souvent abouché avec notre ami commun, l'official, afin de pouvoir satisfaire à votre très honorable désir. Mais cette affaire ne manque pas de difficultés et demande beaucoup de frais. Il espère pourtant arriver en peu de temps à déterminer la vérité. Dès qu'elle sera reconnue, je vous le ferai savoir. Quant à l'opinion théologique dont vous parlez, je vous dirai que je suis fortement de leur avis. Pour le scrupule que vous agitez et qui paraît vous causer beaucoup d'inquiétude, je ne doute pas de pouvoir facilement vous montrer en quoi et comment on doit s'en débarrasser. Il me suffirait de pouvoir causer avec vous en toute franchise, ou de vous écrire plus longuement en toute liberté. Vous savez, je pense, que le chrétien est l'homme le plus libre de tous, et qu'il est également l'esclave le plus obséquieux de tous : c'est assez pour ce scrupule.

« Au reste, cette question ne peut être embrassée dans cette lettre, du moins pour ce qui me resterait encore à dire.

« Soyez heureux. An 1521 (A). »

(A) M. Herminjard estime que cette lettre fut adressée aussi à Dieudonné. Elle se rapporte à d'autres qui n'ont pas été conservées; en conséquence, il devient difficile d'en déterminer plus exactement le sens absolu. On peut toutefois admettre que l'affaire dont il est question pouvait intéresser l'établissement du couvent des Célestins d'Annecy, puisqu'elle présentait quelques difficultés et réclamait des dépenses importantes.

8

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XXVIII (*page 796*).

Un ami (Chapuys?) à Agrippa.

« Agrippa, malgré l'opposition générale, possède encore la confiance et la faveur de son Eustache, au même degré que s'il parlait monté sur le trépied d'Apollon. Mais Eustache revêtu de fonctions publiques est obligé de plaire au peuple, de suivre l'opinion plutôt que la vérité. Ayant eu la démangeaison l'année dernière de montrer ses sympathies pour vous, il a dû, à grands frais, au dépens de sa fortune privée et publique, se retirer et s'exiler, plein de crainte et d'inquiétudes (A). Voila toute l'affaire. Il ne peut prendre part à vos banquets charmants, car il est impérieusement contraint ailleurs par la tyrannie de

quelques grands. Il prie les dieux que Thalasius y prenne part à sa place avec tous les génies tutélaires.

« Adieu. An 1522. »

(A) Cette lettre nous place dans un singulier embarras. Convient-il de l'attribuer à notre official? Comment ses sympathies pour Agrippa pouvaient-elles lui attirer du désagrément à ce degré d'avoir été contraint de quitter Genève?

M. A. Daguet (1) a éprouvé la même hésitation que nous : « J'ai cherché, » dit-il, « en vain dans les historiens de Genève la trace de persécutions subies par l'official; tous les écrivains en parlent, non comme d'une victime, mais comme d'un homme fort bien venu du duc de Savoie et employé par lui à toutes sortes d'affaires ardues et importantes. »

L'année 1521, qui est celle à laquelle on fait allusion dans cette lettre, se recommande à notre attention par la nomination de Pierre de la Baume, fils du comte de Montrevel, en Bresse, comme coadjuteur de l'évêque de Genève (25 janvier 1521). Jean-Louis de Savoie mourut l'année suivante et son successeur fit son entrée solennelle le 11 avril 1523; jusqu'en 1526 Genève resta dans une tranquillité relative. Nous cherchons donc vainement une indication sur l'écrivain de notre lettre nº 8 et à l'égard des faits auxquels elle se rapporte.

On a vu, dans l'éclaircissement D de la lettre 2, que Chapuys avait reçu, le 19 octobre 1520, de la cité de Genève une aiguière d'argent pour ses bons services à l'égard de la ville et nous présumions que le Conseil, dans cette circonstance, était composé d'une majorité appartenant au parti des *Mamelus*.

Nous avons omis alors de dire que, deux jours après le supplice de Berthelier, le 27 août 1519, il y eut Conseil général provoqué par le duc de Savoie et par l'évêque. Chapuys y fut chargé de porter la parole pour expliquer que les élections des syndics n'avaient pas été faites régulièrement, qu'en contractant une alliance avec Fribourg on s'engageait dans un système qui motiverait des interventions coûteuses pour la ville, etc., etc. L'assemblée s'inclina devant la force, les syndics résignèrent leurs fonctions et l'on en choisit d'autres à leur place (2).

On doit supposer, en conséquence, que des changements furent également opérés dans la composition du Grand-Conseil et cela explique, dans une certaine mesure, pourquoi cette assemblée avait pu, l'année suivante, voter un témoignage de gratitude envers l'official de l'évêque.

9

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XXXVIII *(page 804)*.

Agrippa à un ami (Eustache Chapuys).

« Je ne vous ai pas encore écrit, Révérend Père et Seigneur très respectable, et je ne sais pas trop comment m'en excuser aujourd'hui. Je vous rendrai raison dans un autre temps de ma négligence et vous m'absoudrez facilement, je l'espère. Je ne puis vous envoyer cette fois une longue lettre, car le courrier est là qui va partir et me harcelle. Considérez-moi, je vous prie, comme vous étant tout à fait dévoué, et croyez que je me montrerai digne en tout temps et en tous lieux de votre confiance. Je sais combien je vous dois, et que je ne pourrai jamais vous rendre assez en retour. En tout cas je travaillerai et ferai tous mes efforts à ne pas paraître trop ingrat. Voici quelle est ma situation ici : nos seigneurs de Fribourg (A) m'ont très bien reçu et très bien traité, ils me comblent de bienfaits, et cela un peu en votre faveur, car tous vous honorent et vous présagent toutes sortes de biens. Mon épouse, votre commère, se rappelle humblement à votre Révérence. Nous vous recommandons aussi le cher petit Haymon (B). Portez-vous bien, vivez heureux et content. Je me confie et me recommande à vous.

« A Fribourg, en Suisse, 20 mars 1523. »

(A) Dès les premiers jours de janvier 1523, dit M. A. Daguet, auquel nous allons emprunter tout ce qui est relatif à la présence d'Agrippa à Fribourg, notre personnage était installé en qualité de physicien ou médecin de ville, avec un traitement considérable, consistant en 127 livres, un muid de grain de pur froment, un char de vin de Lavaux et une habitation spacieuse (archives cantonales, comptes des trésoriers).

Mais le séjour d'Agrippa fut encore plus court que celui qu'il avait fait à Genève : un poste aussi gênant ne pouvait plaire à un homme de son caractère. Sa patience était fortement mise à l'épreuve par ses occupations officielles ; ses travaux de cabinet et de laboratoire souffraient probablement beaucoup aussi des visites et des consultations imposées au médecin des pauvres et des hôpitaux. Bientôt le nomade docteur de Cologne n'y tenait plus et donnait sa démission qui fut acceptée le 9 juillet par le Petit-Conseil.

Dans des circonstances analogues et peu d'années après (1), notre Rabelais montrait à Lyon le même laissé-aller et une impatience caractérisée. Seulement, s'étant absenté sans congé, il reçut sa démission au lieu de la présenter.

Aussi Agrippa resta dans les meilleurs termes avec Messeigneurs de Fribourg, si l'on en juge par la décision rendue en sa faveur peu de jours avant son départ et par laquelle on lui accorda six florins à titre de viatique ou d'argent de voyage (Décision du 8 février 1524). Cela explique qu'il prolongea son séjour six mois après sa démission pendant lesquels il résida à titre de médecin libre.

Nous citerons les divers personnages avec lesquels il fut en relation dans cette ville :

1º L'avoyer PIERRE FALCK (ou FAUCON), Mécène des artistes et des lettres, protecteur de Swingle et de Glaréan, l'ami du cardinal de Sion et de l'official

(1) Page 141.

(2) Pierre Versonnex, Pierre Monthyon, Pierre de Fernex le jeune et Guillaume Danel, en remplacement de Guigues Prévost, Etienne de la Mare, Louis Plongeon et Jehan Baux (Spon, pages 162 à 163).

L'acte de cassation des quatre syndics Eydgnots est signé ar Chapuys *(Bezanson Hugues*, par J.-B.-G. Galiffe, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Geneve*, tome XI).

(1) 1532-1537. Voyez *Documents sur le séjour de Rabelais à Lyon*, par V. de Valous. 1873.

*

Chapuys, avec lequel il s'entendait fort en politique, si l'on s'en rapporte à ce qu'avance M. Pictet de Sergy dans son second volume de l'histoire de Genève.

2° Le conseiller JEAN REYFF, bailli de Grandson et trésorier de la République, qui servit plusieurs fois d'intermédiaire entre Agrippa et Erasme ou Capiton (2).

3° SÉBASTIEN DE MONTFAUCON, évêque de Lausanne, cité comme un des protecteurs d'Agrippa dans une lettre qu'une personne de l'entourage de ce prélat lui écrivait le 6 novembre 1523 (3).

M. Daguet estime que ce personnage pourrait être Nicolas ou Natalis Galeot, dont Farel fit l'éloge dans ses lettres, et qui s'était adonné, comme Agrippa, à l'étude des sciences occultes (4).

4° Le notaire ANTOINE PALLANCHE (ou PALLANCHIS), de Fribourg, est cité à plusieurs reprises dans la correspondance d'Agrippa ; il fut aussi partisan des sciences occultes, et l'on présume que son étude servait de lieu de réunion (5).

5° Le grand chantre de la cathédrale JEAN VANNIUS (ou WANNEMACHER), un des hommes les plus remarquables de cette époque et compositeur de musique.

Falck et Vannius se prononcèrent pour la Réformation en 1522 (6).

6° L'augustin THOMAS DE GYLFALCK ou GHEIRFALK, qui, plus tard aussi, embrassa la Réforme (7).

Agrippa, avant même de quitter Fribourg, ne manqua pas de lui infliger sa critique ; une lettre écrite à un correspondant strasbourgeois, du 22 janvier 1524, porte cette souscription : « de Fribourg, ville dénuée de toute espèce de culte littéraire et scientifique (8). »

Heureusement pour Fribourg, comme l'a fait remarquer M. Daguet, notre médecin s'est montré prodigue de ces sortes de malédictions à l'endroit des villes qui lui avaient donné l'hospitalité. Déjà au moment de quitter Metz, Agrippa n'écrit-il pas : « De cette ville messine, marâtre aux bonnes lettres et aux arts (9). »

On pourrait ajouter que la conduite du médecin fut malheureusement la même à l'égard des personnes au service desquelles il fut attaché ; il s'est chargé lui-même d'en donner la preuve dans sa correspondance, ainsi qu'on le verra plus loin.

(B) Le petit Haymon dont il est question ici devait être un fils de Jeanne-Louise Tissie. Chapuys en fut le parrain et le garda probablement auprès de lui jusqu'en 1525, époque où il devait le renvoyer auprès de son père, dès que les grandes chaleurs seraient passées.

Agrippa avait donc à cette époque deux fils : Théodoric et Haymon ; plus tard, Jeanne-Louise lui en donna encore deux à Lyon : Henri et Jean.

(2) *Agrippæ epist., liber* II, *epist.* LV, page 812. Voyez plus loin l'éclaircissement A de lettre 28.

(3) *Id., ib.*

(4) Ruchat cite (t. Ier, page 495) un Nicolas Galeot, théologien, domestique de l'évêque de Lausanne en 1527, auquel Farel aurait écrit sans résultat pour le gagner à la cause de la Réformation ; ce doit être le même personnage.

(5) Voyez *Agrippa chez les Suisses*, de M. A. Daguet, pages 156 et 178, pour d'autres détails relatifs à Pallanche.

(6) Ruchat, t. Ier, page 150.

(7) *Agrippæ Opp , liber* III, *epist.* LII, page 811 (5 janvier 1524) , et Ruchat, I, pages 227 et 476

(8) *Ex Friburgo helvetorum omnia scientiarum cultu deserto ac destituto (Agrippæ opp., liber* II, *epist.* LVI).

(9) *Ab hac omnium bonarum litterarum et ab omni virtute noverca, civitate metensi, secundo junii anno* 1519 *(Agrippæ opp , liber* II, *epist.* XXXIII).

10

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XXXIX (*page 805*).

Un ami (Chapuys) à Agrippa.

« Votre lettre m'a été remise, très savant Henri, et elle m'a causé un très grand plaisir. Je désirais un peu savoir en effet ce qu'il était advenu de vous, depuis notre séparation. Mais ce dont je me suis le plus réjoui, c'est d'apprendre que nos seigneurs de Fribourg vous aient si bien et si magnifiquement accueilli. Cela, et plus encore, était certainement dû à vos très grandes vertus. Aussi puisse Dieu vous favoriser ! et je souhaite à votre divin génie de pouvoir toujours se tirer avec honneur, selon sa coutume, des embarras de la vie. Quant à notre cher petit Haymon, soyez sans inquiétude à son sujet, nous le considérons comme notre propre fils, et nous n'épargnons ni soins ni efforts, pour lui donner une forte éducation, et en faire bientôt un homme. Portez-vous bien et écrivez-nous souvent. Adieu, cher Cornélius.

« Genève, 6 avril 1523 (A). »

(A) Agrippa fit, à ce qu'il paraît, en avril 1523, une excursion à Berne. Nous avons une lettre de lui à Christophe Schilling où l'on trouve le passage suivant :

« Je suis obligé de t'écrire parce que le trésorier Godefroy Brullart, explorateur assidu des arcanes de la nature et qui m'est attaché depuis vingt ans, désire vivement faire ta connaissance, sur ce que je lui ai dit de ta personne.

« Viens lui parler à Berne pendant cette semaine ; ce seigneur en sera charmé et tu n'auras pas lieu, je l'espère, d'en être mécontent. Tu le trouveras chez le général Nurbec..... (1). »

Notons aussi en passant, que, dans une lettre adressée au même, de Fribourg 8 juin, Agrippa explique qu'il a hâte de le voir, mais qu'il est retenu par les couches de sa femme *qui sont proches*.

Le lucernois Christophe Schilling était une vieille connaissance d'Agrippa, s'étant trouvé avec lui en même temps dans la Lombardie, lorsque la victoire de Marignan jeta la désolation dans le camp des Suisses.

Agrippa, fuyant Milan, avec sa femme et son enfant, après le pillage de sa maison par l'armée française, confia à Schilling les ouvrages qu'il avait écrits (2).

(1) *Agrippæ Opp , liber* III, *epist.* XI , *pag.* 805 (27 avril 1523).

(2) A. Daguet.

11

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XLIX *(page 809)*.

Agrippa à un ami (Chapuys).

« Le porteur des présentes s'est présenté à moi si à propos, il m'a paru si fidèle et si sûr ; il vous est si bien connu, mon Révérend, que je n'ai plus du tout besoin d'écrire les longues et volumineuses lettres que je me proposais de vous envoyer. Il vous exposera largement chaque chose et avec tous les détails. Au reste, veuillez croire à mon amitié : autant que vous le voudrez, à tout instant, et en tous lieux, mon dévouement et ma fidélité ne vous feront jamais défaut. Votre commère se recommande instamment à votre Révérence. Pour le petit Haymon, nous savons qu'il vous est si cher, qu'il n'est pas besoin de plus de recommandations. Puissions-nous un jour vous payer un peu de retour pour tous les services que vous nous rendez. Portez-vous bien.

« De Fribourg en Suisse, 19 octobre. An 1523. »

(A suivre.) LÉON CHARVET.

PRÉPARATION INDUSTRIELLE DE QUELQUES SELS DE QUININE ET ALTÉRATIONS DE LA QUININE QUI EN RÉSULTENT

(Suite et fin)

Remarques sur la préparation du valérianate de quinine.

Remarque n° 1. — Comme je l'ai déjà dit, le meilleur acide valérianique serait celui qu'on extrait par la distillation de la racine de valériane, et qui est le résultat de l'oxydation de l'huile essentielle. Pour substituer à cet acide naturel l'acide provenant de l'oxydation par le bichromate de potasse de l'alcool amylique, ou huile de pomme de terre, qui est un produit accessoire des distilleries d'eaux-de-vie de fécules, il est indispensable de le purifier soi-même.

Voici une méthode qui est basée sur les saturations fractionnées recommandées par Liebig.

L'acide valérianique brut peut contenir comme impuretés notables :

1° Les acides acétique, propionique et butyrique provenant des alcools ethylique, propylique et butylique qui accompagnent d'habitude l'alcool amylique impur (ou huile de pommes de terre) ;

2° Les aldéhydes (ou produits d'oxydation incomplète) des quatre alcools sus nommés ;

3° Les alcools eux-mêmes qui ont pu échapper à la réaction.

Pour se débarrasser méthodiquement de ces impuretés diverses, on sature par de la soude ou du carbonate de soude la dixième partie de l'acide valérianique à purifier. On ajoute les neuf dixièmes restant, et on distille à siccité. Le résidu doit retenir tout l'acide acétique à l'état de biacétate, plus une portion de l'acide valérianique.

Le liquide distillé contient le reste de l'acide valérianique, et tous les autres corps énumérés plus haut. On sature alors les quatre cinquièmes de ce produit distillé par du carbonate de soude, et on ajoute le cinquième restant (1). On distille encore à siccité.

La liqueur distillée doit renfermer un peu d'acide valérianique, la totalité des acides propionique et butyrique et les corps neutres (aldéhydes et alcools).

Le résidu se compose de valérianate de soude pur, mais il peut retenir encore un peu de liquide qui n'a pas passé à la distillation.

On redissout ce résidu salin dans le moins d'eau possible, afin de pouvoir le sortir de la cornue, et on l'évapore à siccité dans un vase de fonte. On pousse ensuite le feu pour obtenir la fusion tranquille de la masse. Tout ce qui n'est pas du valérianate de soude se volatilise ou se décompose (aldéhydates).

On laisse refroidir la matière, on la pulvérise, et on la traite par de l'acide sulfurique pour isoler l'acide valérianique. Cette opération doit se faire dans un appareil distillatoire (une cornue tubulée par exemple), afin de recueillir les portions d'acide volatilisées par la chaleur de réaction. Quand tout le valérianate est décomposé, on décante l'acide valérianique qui surnage sous forme de couche huileuse, et on le rectifie dans une cornue munie d'un thermomètre à mercure, en ne considérant comme bon produit que la portion qui distille à la température fixe de 175° centigrades.

Il va sans dire que les portions d'acide valérianique qui sont restées avec les fractions mises de côté devront être utilisées pour une opération ultérieure.

Remarque n° 2. — Il ne faut pas trop chauffer, mais se tenir à une température voisine de 60°, parce que trop de chaleur colore le produit et dispose le valérianate de quinine à *tourner en huile* dans les cristallisoirs. D'un autre côté, si on ne chauffait pas assez, la double décomposition ne serait pas complète, et le dépôt de sulfate de potasse ne se formerait pas bien.

Remarque n° 3. — Il est important d'employer du sulfate de quinine d'une blancheur irréprochable, et bien exempt d'isomères, comme il a été dit aux généralités. La présence de ces isomères occasionne le mélange d'une cristallisation opaque affectant la forme de *marguerites*.

A ce propos, je ferai observer que le soi-disant valérianate de quinine *aiguillé*, qui a été offert par le commerce, n'est autre chose que du sulfate de quinine cristallisé dans un milieu un peu acide, et souillé d'acide valérianique. Il s'obtient facilement en ajoutant de l'acide sulfurique dans les dernières eaux-mères qui refusent de fournir des cristaux de valérianate.

Remarque n° 4. — On doit employer de l'alcool très concentré, afin de dissoudre le moins possible de sulfate de potasse. De plus cet alcool doit être incolore et ne pas contenir d'huiles essentielles.

Remarque n° 5. — Ces eaux-mères, après la précipitation, contiennent à l'état de valérianate de soude tout l'acide valérianique qui n'a pas été employé dans les cristallisations. On peut les évaporer à siccité et en retirer l'acide valérianique, comme il a été dit plus haut dans la remarque n° 1.

(1) Ces *fractions de saturation* ne sont pas absolues Il est évident qu'elles doivent varier suivant que l'acide qu'on purifie est plus ou moins impur.

3e PARTIE.

TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE QUININE PROVENANT DES EAUX-MÈRES DES DIFFÉRENTS SELS. — ISOMÈRES QU'ILS CONTIENNENT.

Lorsqu'on a préparé un sel de quinine quelconque, une fois la première cristallisation obtenue, les eaux-mères sont habituellement impropres à fournir une nouvelle cristallisation dans des conditions de blancheur suffisantes. Il faut donc, pour utiliser la quinine restée en solution, la précipiter par un alcali (ammoniaque ou carbonate de soude). La quinine ainsi rassemblée peut être transformée en sulfate neutre qu'on blanchit au noir animal et qu'on écoule en le mêlant avec le sulfate de quinine *neuf*, c'est-à-dire nouvellement extrait du quinquina. Mais il n'y a que les fabriques de sulfate de quinine qui puissent utiliser ainsi leurs résidus. Les fabriques de produits chimiques qui achètent le sulfate de quinine tout préparé pour le transformer en sels divers, suivant les caprices de la demande, sont obligés de les utiliser d'une autre façon.

C'est ainsi que j'ai eu à traiter une assez forte quantité de résidus de quinine (environ 15 kilogr. à la fois).

J'ai commencé par en faire un sulfate neutre que j'ai blanchi en partie par des cristallisations répétées, et l'action du noir animal.

Avec ce sulfate neutre, j'ai fait du bisulfate tant qu'il a été possible d'obtenir des cristaux réguliers.

Ce bisulfate présentait une particularité remarquable. Si on le dissolvait dans une quantité d'eau bouillante égale à trente fois son poids, et si on ajoutait de l'ammoniaque en excès dans la solution bouillante, la quinine (?) au lieu de se précipiter sous la forme résineuse ordinaire, restait en grande partie dissoute, et cristallisait par le refroidissement en une masse de houppes légères remplissant tout le volume du liquide.

Nous avons déjà vu une semblable cristallisation produite par certains sulfates de quinine du commerce. D'autres expériences faites directement sur la quinine provenant des eaux-mères du valérianate seul me portent à croire que cette altération de la quinine est produite par l'action de l'acide valérianique.

J'ai continué la production du bisulfate, tant qu'il m'a été possible d'obtenir des cristaux réguliers, mais il est arrivé un moment où les liqueurs ont refusé de fournir des aiguilles prismatiques. Je n'obtenais plus qu'une bouillie d'aiguilles larges, molles, d'aspect nacré. Alors, j'ai étendu les eaux-mères de *s. q.* d'eau, et je les ai précipitées à la température de l'ébullition par de l'ammoniaque en léger excès.

Après refroidissement, le précipité offrait l'aspect d'une masse hétérogène de cristaux grenus comme agglomérés par une matière incristallisable, avec une cristallisation plus légère à la surface.

J'en ai dissous une petite portion dans l'éther et j'ai ajouté environ un dixième d'alcool à 90°. Par l'évaporation spontanée, j'ai obtenu des cristaux (quinidine?).

Sachant que l'oxalate de quinidine est très soluble, j'ai traité alors par l'oxalate neutre d'ammoniaque la matière ci-dessus ramenée à l'état de sulfate neutre. J'ai opéré avec des liqueurs bouillantes et parfaitement neutres. Une partie de l'oxalate s'est précipitée à l'ébullition. J'ai jeté immédiatement ce précipité sur une toile, où je l'ai lavé à l'eau bouillante. J'avais lieu de croire que c'était bien de l'oxalate de quinine véritable ; mais il n'en était rien.

En effet, j'ai fait bouillir cet oxalate insoluble avec un exces de chlorure de calcium bien neutre. A la faveur de la température élevée, la double décomposition s'est opérée, et la liqueur, séparée par le filtre de l'oxalate de chaux insoluble, a été mise en cristallisation.

Quoique trop étendue pour fournir une cristallisation de chlorhydrate de quinine, elle s'est, bien avant le refroidissement complet, prise en une masse de fines aiguilles. J'étais donc encore en présence d'un isomère quinique. Le fait le plus curieux, c'est que ce même chlorhydrate, bien exprimé, redissous dans l'eau bouillante et précipité par l'ammoniaque, a fourni une matière fluide, presque identique d'aspect avec la vraie quinine, mais qui ne s'est pas solidifiée par le refroissement.

Reprenons maintenant la portion d'oxalate qui ne s'est pas précipitée à l'ébullition. La liqueur filtrée, mise à refroidir, a fourni une cristallisation abondante, d'un aspect singulier. C'étaient des lamelles de un à deux centimètres de longueur, superposées horizontalement et adhérant aux parois du cristallisoir. Ces lamelles, à bords arrondis et découpés profondément, ressemblaient à ce que les botanistes appellent des feuilles lobées, de sorte que l'ensemble de la cristallisation simulait assez bien le feuillage d'un arbre touffu. Cet oxalate donnait à chaud avec l'ammoniaque un précipité qui, une fois lavé et séché, était composé de petites paillettes brillantes.

Ces faits me portent à penser que dans ces résidus existaient *au moins* trois modifications distinctes de la quinine.

1° Cristallisation en houppes légères provenant du bisulfate préparé avec les résidus de valérianate ;

2° Cristallisation en écailles petites et brillantes fournies par un *oxalate soluble* présentant lui-même une cristallisation singulière en feuillage arrondi et découpé.

3° Précipité en forme de résine très fluide à chaud, encore molle après le refroidissement, provenant d'un *oxalate insoluble* et d'un chlorhydrate très peu soluble.

Pour terminer ces notes sur le traitement des résidus de quinine, il me reste à dire comment on les utilise, à tort ou à raison.

J'ai déjà dit qu'on peut en faire du sulfate neutre, lequel, une fois blanchi, s'écoule en cet état dans le commerce.

Mais le sulfate neutre est d'autant plus soluble que la quinine est plus profondément altérée, et en outre, le blanchissent de matériaux aussi colorés est long et coûteux. La manière la plus commode et la plus avantageuse (pécuniairement parlant) de les utiliser, c'est de les transformer, après une décoloration sommaire au noir animal, en sels insolubles colorés, tels que le tannate, l'hydroferrocyanate, le chromate, le carbazotate, etc. On les a même fait entrer dans la

composition d'un *quinium* de fantaisie, après avoir précipité par de l'eau de chaux une portion de la matière colorante goudronneuse.

Et cependant, le quinium, loin d'être un résidu de fabrication, doit être préparé directement avec un mélange de divers quinquinas choisis de telle sorte qu'ils contiennent deux fois plus de quinine que de cinchonine.

Comme conclusion pratique, il résulte de tout ceci, qu'il ne faut pas accepter sans examen les sels de quinine du commerce, et qu'on doit se méfier surtout de ceux qui sont amorphes et colorés. Ces derniers sont si faciles à obtenir qu'on a tout avantage à les préparer soi-même.

La même observation s'applique au quinium ou extrait alcoolique de quinquina par la chaux.

PAUL HENRY.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Blavignac, architecte, etc., volume II, XXI-356 pages, avec une carte des cours de l'Arve à diverses époques.

Dans le nº d'avril 1873 de la *Revue,* page 31, nous avons rappelé l'importance pour nos contrées des publications historiques de M. Blavignac, et spécialement ses *Etudes sur Genève,* sous forme de lettres.

Le premier volume, qui embrasse l'histoire civile et religieuse, débute par deux lettres sur le calendrier et la monnaie de Genève; la troisième a pour objet les Allobroges, la quatrième, les Romains, la cinquième, le christianisme, soit l'ancien diocèse de Genève.

Le second volume que nous annonçons aujourd'hui contient la sixième lettre, sur l'histoire militaire de la même contrée. Dans un premier chapitre, qui va des Allobroges au XIIIe siècle, on suit avec un intérêt toujours croissant les origines du *Castellum* et les développements successifs de la *Cité* de Genève et des lieux importants du voisinage; Monnetier, les Voirons, Carouge, etc., et, chacune à leur époque, les expéditions carthaginoise, allobroges, romaines, burgondes, franques, allamanes, sarrazines, puis les croisades, etc.

Dans le second chapitre, l'auteur passe en revue les châteaux de Genève, de Boel, de Compeys, de Gaillard, de Peney, de Corbières, de Melliers, etc., dont l'histoire groupe une multitude de castels environnants dès les temps féodaux jusqu'aux derniers siècles.

La ruine de plusieurs de ces points fortifiés ou de ces centres de juridiction d'un autre âge, a été la conséquence tantôt de guerres princières, tantôt de luttes intestines, dans lesquelles l'assiette sociale du pays subit de graves modifications.

Chaque époque y étale son organisation militaire, la variété de ses engins de destruction au service du droit ou de l'ambition, le flux et le reflux de ses vicissitudes politiques.

La science philologique, dont le savant archéologue possède, pour ainsi dire, la claire-vue, lui donne dans le nom des monuments le premier acte de leur origine. L'ethnographie, les usages, l'industrie et les arts contemporains viennent appuyer les documents historiques dans une critique profondément judicieuse. Les récits passionnés et erronés de certaine époque y subissent un verdict prononcé avec l'autorité de la science et le calme que donne la possession raisonnée de la vérité.

Ces deux volumes donnent donc la substance positive de l'histoire civile, religieuse et militaire de la contrée genevoise. Ajoutons qu'un grand nombre de détails archéologiques, artistiques et statistiques, destinés à éclairer plusieurs points de cette histoire, sont déjà répandus dans l'*Armorial genevois, l'Histoire de l'architecture sacrée des diocèses de Genève, Lausanne et Sion,* et les autres travaux monographiques de l'auteur.

L'histoire a pour mission de faire connaître et de maintenir les nobles traditions de la vertu dans l'homogénéité nationale: à ce point de vue encore, M. Blavignac a fait acte de vrai patriotisme.

C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1874.

Nous avons enfin eu le fameux *Florentin :* il n'a fait que paraître et disparaître; il n'a pas même pu atteindre le nombre de dix représentations. Les personnes qui avaient gardé des illusions sur la valeur des concours pour la composition d'opéras, doivent désormais savoir à quoi s'en tenir. Les directeurs des théâtres paraissaient d'abord en accueillir l'idée avec empressement; ces concours les autorisaient en quelque sorte à continuer de ne pas remplir les clauses de leurs cahiers des charges; mais pas un seul d'entre eux n'a fait jouer l'ouvrage couronné à son théâtre. M. Perrin, avec l'assentiment du jury, avait lui-même choisi le poème et la partition de la *Coupe du roi de Thulé,* puis il l'a laissée dans ses cartons; c'est son successeur, M. Halanzier, qui l'a montée. M. de Leuven avait demandé le texte du *Florentin* à M. de Saint-Georges, selon le droit qui lui avait été attribué; il avait fini par mettre l'ouvrage en répétition, sans jamais se décider à le faire représenter; s'il n'avait abandonné la direction de l'Opéra-Comique à son associé, M. C. du Locle, le *Florentin* n'aurait pas encore été joué à l'heure qu'il est. M. Pasdeloup avait eu tout un hiver pour donner le *Magnifique* qui n'a qu'un acte, avant de quitter la direction du Théâtre-Lyrique; le *Magnifique* attend toujours.

Ce n'étaient pas les premiers concours de ce genre. Lorsque M. Carvalho, directeur du Théâtre-Lyrique, réussit à obtenir une subvention du gouvernement, la seule condition qui lui fut imposée c'était de monter tous les ans un ouvrage en trois actes d'un lauréat de l'Institut qui n'avait encore rien fait figurer dans un théâtre. Il pouvait choisir lui-même cet ouvrage ou le mettre au concours. Une seule fois il usa de ce dernier moyen pour le poème d'abord, pour la partition ensuite; l'œuvre couronnée par le jury lui parut même si importante qu'il la fit mettre en quatre actes et confia le rôle principal à Mme Car-

valho. Cruelle déception : la *Fiancée d'Abydos* valait le *Florentin*. Il n'est d'ailleurs guère possible qu'un compositeur, abordant le théâtre par un ouvrage en trois actes, réussisse d'emblée, parce que d'ordinaire il n'a pas un bon poème et que sa partition ne brille pas par la nouveauté des idées. MM. Barthe et Lenepveu ont échoué comme avaient échoué Lefébure-Wély dans les *Recruteurs* et M. Bizet dans les *Pêcheurs de Perles* (car le *Docteur Miracle* donné aux Bouffes-Parisiens ne compte pas sérieusement). M. Bizet s'est relevé plus tard; M. Barthe n'a jamais pu tenter une seconde fois le sort; espérons que M. Lenepveu sera plus heureux.

Un petit ouvrage : *Gille et Gillotin,* a fait plus de bruit qu'il n'en valait la peine. C'est la faute de M. A. Thomas qui en 1873 s'est cru trop grand seigneur pour laisser jouer une bouffonnerie qu'il avait écrite en 1860 et fait mettre à l'étude au théâtre Favart. Les tribunaux n'ont pas voulu admettre qu'un musicien, fût-il même directeur d'un conservatoire, éconduisît son collaborateur comme avait prétendu le faire M. A. Thomas.

M. Sauvage avait réussi dans *Gille Ravisseur;* il a voulu y ajouter un second Gille. M. A. Thomas avait réussi dans le *Caïd;* il a voulu lui donner un pendant en usant des mêmes procédés, c'est-à-dire en imitant tantôt Auber, tantôt la musique bouffe italienne. Pièce et musique se valent dans le nouveau Gille, et M. A. Thomas avait d'autant moins le droit de traiter l'œuvre avec dédain qu'il a déclaré attacher autant d'importance à sa nouvelle partition qu'à toutes les autres. Comme il a refusé d'assister aux répétitions, on a chargé un des accompagnateurs d'arranger pour voix de basse le rôle de Gille, écrit pour ténor. Sans avoir une bien grande valeur, l'ouvrage est fait habilement et amusant; avec *Joconde* il compose un spectacle assez attrayant, malgré l'exécution médiocre de l'œuvre de Nicolo.

J'ai peu de chose à dire de l'Opéra qui vivote à la salle Ventadour; il y est nécessairement à l'étroit, vu ses habitudes luxueuses de décors et de mise en scène. Ce qui est plus grave, c'est que le débit lourd, vulgaire et bruyant, adopté par presque tous les chanteurs de l'Opéra, choque davantage à la salle du Théâtre-Italien qu'il ne choquait dans celle qui a été incendiée. Faure lui-même vieillit et s'alourdit. On a repris *Don Juan,* la *Favorite,* le *Trouvère, Faust, Hamlet* et *Guillaume Tell.* Mlle Devriès ayant quitté le théâtre pour se marier, l'Opéra a perdu la meilleure de ses artistes femmes, quoique ce ne fût pas une cantatrice de premier ordre. Mme Carvalho reste à l'Opéra-Comique, avec des appointements de 70,000 fr. par an; aussi fait-on des économies sur les autres chanteurs et même sur l'orchestre. M. du Locle, jusqu'à présent, n'a pas droit à nos félicitations.

La saison du Théâtre-Italien a été, en définitive, une mystification. Sur la réputation de M. Strakosch et sur les réclames, moyen industriel dont l'emploi est familier au beau-frère de Mme Patti, un assez grand nombre d'abonnements avait été faits pour la réouverture du théâtre. De plus, une forte indemnité a été accordée à M. Strakosch, lors de l'installation de l'Opéra à la salle Ventadour; mais les abonnés ayant été déçus dans leur attente, il est probable que M. Strakosch renoncera prudemment à continuer l'exploitation du Théâtre-Italien; on dit qu'il l'abandonnera à son associé, M. Merelli.

La reprise des *Astuzie feminili* de Cimarosa a eu peu de succès; la musique de cet ouvrage ne saurait être goûtée aujourd'hui sans une interprétation excellente pour laquelle on ne trouve plus guère d'artistes. On avait compté beaucoup aussi sur *Semiramide,* qu'on avait remonté avec un luxe relatif; l'exécution laissait encore à désirer et la musique de Rossini a perdu son prestige. Parmi les nombreux débutants que nous a présentés M. Strakosch sans trop de discernement, une seule personne mérite une mention spéciale, c'est Mlle Belval que l'Opéra vient d'engager pour les rôles de bravoure, tels que ceux de Marguerite des *Huguenots* et d'Isabelle de *Robert le Diable.*

Le théâtre de l'Athénée est décidément fermé; les décors et les costumes ont été vendus à des prix dérisoires. La reconstruction du Théâtre-Lyrique avance; quand elle sera terminée, le plus difficile ne sera pas fait. Les Bouffes-Parisiens ont abouti au *fiasco* des *Parisiennes* qui les forcera à moins compter désormais sur Mme Judic; mais, grâce au prodigieux succès de la *Fille de Mme Angot,* l'opéra bouffe est dans l'état le plus florissant : la *Belle parfumeuse* à la Renaissance, la *Belle Bourbonnaise* aux Folies-Dramatiques, *Orphée aux Enfers* transformé à la Gaîté en une éblouissante féerie, la *Belle au Bois dormant,* autre féerie, au théâtre du Châtelet avec musique de ce pauvre Litolff, un symphoniste, obligé de confectionner des opérettes.

Les concerts ont fourni à la musique un contingent plus sérieux que celui des théâtres. Je ne dis pas cela pour la Société du Conservatoire; jamais elle ne s'était montrée plus attachée à son vieux répertoire; parmi les quelques œuvres nouvelles que cet hiver elle a été la première à faire entendre à Paris, il n'y en a aucune de bien remarquable. Les concerts Pasdeloup et les concerts du Châtelet ont fait meilleur accueil aux compositeurs français. Naturellement la plupart des ouvrages nouveaux sont estimables sans avoir une grande importance; encore faut-il être indulgent pour les tendances descriptives auxquelles s'abandonnent beaucoup de jeunes musiciens. Je place en première ligne l'ouverture de *Phèdre* de M. Massenet, et le concerto pour violon de M. Lalo, appartenant tous les deux au véritable et grand style symphonique. Puis je citerai *Patrie* de M. Bizet, quoique l'auteur ait besoin de l'indulgence que j'ai réclamée; mais il n'a pas de partis pris pour la musique descriptive. M. Guiraud a écrit une ouverture de concert où il a dépassé le but en accumulant les effets d'une manière fatigante. Parmi les compositions vocales nouvelles, je ne mentionnerai que le *Stabat Mater* de M. Bourgault-Ducoudray, d'un caractère sévère et original.

M. Lamoureux, après avoir fait entendre les deux tiers du *Messie* d'Haendel, a fait exécuter la moitié de la *Passion selon saint Matthieu,* par J.-S. Bach. Je ne dirai pas que le public ait bien goûté la musique de Bach, ni que M. Lamoureux lui-même l'ait parfaitement comprise; mais il y a commencement

à tout, et c'est déjà beaucoup d'avoir pu donner six ou sept auditions successives du *Messie*.

M. Danbé a tiré d'un oubli immérité le *Christophe Colomb* de M. F. David; il a donné aussi des séances intéressantes avec le concours de la Société Bourgault-Ducoudray et dans lesquelles ont été exécutées la *Fête d'Alexandre* d'Haendel et la *Bataille de Marignan* de Clément Jannequin, œuvre très célèbre au XVIe siècle, mais qui n'était plus connue que des bibliophiles.

Parmi les autres sociétés de musique instrumentale, la plus importante est la Société Grisez-Armingaud, organisée de manière à pouvoir exécuter toute espèce de musique de chambre, pour instruments à cordes ou instruments à vent. En accordant la plus large part au répertoire classique, elle ne néglige pas de faire entendre des œuvres de compositeurs vivants.

Le *Traité de l'expression musicale,* par M. Mathis Lussy, est le seul ouvrage de musique qui ait obtenu une médaille à l'Exposition universelle de Vienne. Ce traité concerne l'expression dans l'exécution vocale ou instrumentale. M. Lussy a donné un code complet de principes raisonnés et appuyés de nombreux exemples. On ne saurait être toujours de son avis, pour les détails; mais on rendra justice à la sagacité et au zèle infatigable qu'il a mis à produire un ouvrage comme il n'en existait pas.

JOHANNÈS WEBER.

A PLUS D'UN

O vous, rhéteurs gonflés d'impudence et d'emphase,
Creux comme des ballons flottants,
Déclamateurs voués au culte de la phrase,
Vous entendrai-je encor longtemps?...
Non! rien ne vous impose!... A l'heure où la Patrie,
Qui fut reine de l'univers,
Sur son propre terrain gisait pâle et meurtrie,
Les yeux éteints, les flancs ouverts;
Tandis que, la poussant sur le bord de l'abîme,
L'étranger, son triste vainqueur,
Comme pour l'achever, dardait sur sa victime
Un regard haineux et moqueur,
Vous, loin de recueillir la France, votre mère,
Sur son lit de débris fumants,
De la réconforter dans sa douleur amère
Pour des destins moins incléments,
Plutôt que d'enfermer votre angoisse virile
Dans le calme qui sied au deuil,
Vous jetiez à la France, en jactance stérile,
Votre ineptie et votre orgueil.
Il restait dans sa main que déjà la mort penche
Un tronçon de glaive émoussé,
Et c'est à ce moment que parlait de revanche
Votre langage peu sensé!...

La revanche! sachez la prendre sur vous-mêmes,
Et commencez par vous venger
Des vanités qui font les désastres suprêmes
Et dont se raille l'étranger!
Revendiquez les biens perdus; brisez les trames
Où se sont amollis vos cœurs;
Ranimez le respect et la foi dans vos âmes!
Alors pour vous, déjà vainqueurs,
La revanche sera plus qu'un terme sonore,
Un sujet de thème banal,
Et vous pourrez bientôt voir paraître l'aurore
Du triomphe national...
Mais arrêtez d'abord cette sotte avalanche
De verbiages superflus,
Car si vous parlez tant et tant de la revanche,
Personne, hélas! n'y croira plus!

ACHILLE MILLIEN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 7 mai 1874

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

La Société reçoit au nombre des membres correspondants :

M. le professeur BERNARDIN, conservateur du musée de Melle (Belgique);

Et au nombre des membres effectifs :

M. RITZ, directeur de la Société chorale d'Annecy;

M. l'abbé TISSOT, directeur de l'orphéon l'*Harmonie* d'Annecy.

M. *Coldefy,* délégué aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, rend compte de sa mission. Il analyse les lectures les plus importantes, et décrit la séance générale; la Société voit figurer avec plaisir, parmi les lauréats, deux de ses membres correspondants: M. Papier, contrôleur des tabacs à Bône, nommé officier d'Académie, et M. Ernest Chantre, conservateur-adjoint au muséum de Lyon, qui a obtenu une médaille d'argent.

M. *Papier,* dont nous venons de parler, adresse un travail sur le sens symbolique à donner à l'attitude repliée des corps dans certaines sépultures préhistoriques. D'accord avec Troyon et avec beaucoup d'autres archéologues, M. Papier reconnaît que cette position du mort dans le sein de la terre, — la mère universelle, — est la même que celle de l'enfant dans le sein de sa mère. Ce mode d'inhumation serait une allusion à l'origine première de l'homme et à son passage d'une vie ancienne à une vie nouvelle.

M. *Boltshauser,* professeur de physique et directeur de l'observatoire de Catane, aujourd'hui correspondant de la Société, après avoir été l'un de ses plus zélés membres effectifs, nous informe qu'il doit faire pendant l'eté l'ascension de l'Etna : il réserve à la *Revue savoisienne* le compte-rendu détaillé de ses observations scientifiques.

M. *Revon* expose une belle série de fibres textiles et une centaine d'autres produits industriels envoyés au musée d'Annecy par M. Bernardin, professeur du cours de marchandises à la Maison de Melle-lez-Gand. Dans ce nombre figurent des raretés, entre autres les véritables étoffes Battick, œuvre des Javanais : muni d'une petite casserole à bec, pleine de cire fondue, l'ouvrier dessine une réserve sur le tissu blanc (M. Bernardin a joint à son envoi des spécimens de ces méandres capricieux tracés à la cire), — ensuite il passe à l'indigo, dessine de nouveau, passe dans une décoction rouge de *Caesalpinia ferruginea,* puis dans un cachou, et finalement le tout est passé à l'eau de chaux. En regard de ces tissus javanais on voit les imitations faites par les procédés européens en Hollande, en Angleterre et en Suisse.

M. *Ducis* signale : 1° à Gevrier, une dalle calcaire sur laquelle est sculptée en relief une figure que l'on peut prendre pour une potence ou pour une hache, du genre appelé vulgairement *détral,* dans les chartes *destralis*. Dans ce cas ce serait l'indication d'un tombeau de charpentier. C'est ainsi qu'il a observé, à Aiguebelette, un tombeau sur lequel sont sculptés en relief un marteau et une équerre accostant une croix.

2° Dans les archives de l'ancien évêché de Genève, la fondation à Versonnex, par M. Georges Rolland, chanoine de Saint-Pierre, d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge et du Bienheureux François de Sales, après qu'il sera canonisé. Cet acte, du 3 janvier 1641, précéda

de plus de vingt ans le décret de béatification qui est du 28 décembre 1661.

3° Dans les manuscrits du célèbre chroniqueur Panealbo, tome I, fol. 65, un acte, du 20 juin 1197, par lequel Thomas de Savoie prend sous sa protection l'hospice du Mont-Cenis, et un autre, du 13 juin 1200, par lequel le même prince renouvelle l'organisation de cet établissement, fondé, on le sait, par Louis le Débonnaire, ainsi que l'atteste une charte de son fils Lothaire de 825 (Muratori, *Antiq. ital.* dissert. 37).

M. *Serand* fait une communication sur une monnaie d'or qui intéresse l'histoire métallique de la Maison de Genève, et qui lui paraît avoir échappé à l'attention des numismates qui se sont occupés des ateliers monétaires de ces princes.

Cette monnaie appartient à l'épiscopat de Robert de Genève (plus tard Clément VII), lorsqu'il occupait le siége de Cambrai (1368-1372).

Voici comment M. Charles Robert, dans son magnifique ouvrage sur la *Numismatique de Cambrai*, décrit ce Franc à cheval :

Lég. : ROBERTUS.DEI.GRA.EPS ET.COMES.CAMBERAX.

Cavalier blasonné de lis passant à gauche. *Rev.* : XPC., etc. Croix fleuronnée dans un cercle à quatre lobes, fleuronné et accosté de rosaces.

Le même membre a donné quelques détails sur un sculpteur et architecte ducal du nom de François Cuenot, signalé par MM. Dufour et Rabut dans leur ouvrage intitulé ***Les sculpteurs et les sculptures en Savoie du*** XIIIe ***au*** XIXe ***siècle***. Cet artiste est né à Billier, en Franche-Comté; il vint s'établir à Annecy où il fut reçu bourgeois de cette ville et devint propriétaire de la maison Nouvellet, actuellement rue Perrière, n° 16. C'est à cet habile architecte que l'on doit le plan de la fontaine de Lans à Chambéry, élevée en 1670, et celui de l'ancien pont de Brogny. Pendant son séjour à Annecy, il a publié ***Le livre d'architecture,*** un volume in-folio sans date dont les planches ont été gravées sur cuivre par l'auteur et qu'il dédia à Leurs Altesses Royales.

M. *Serand* a donné aussi lecture de divers documents intéressants sur l'arrivée à Annecy des chanoines du chapitre de Genève en 1536, et les différends qu'ils eurent avec les Cordeliers au sujet de l'église de Sainte Croix, aujourd'hui la cathédrale. Il a lu, entre autres, une ordonnance de François Ier, datée de Saint-Just, sur Lyon, le 18 septembre 1542, au sujet de ces différends.

M. le Bibliothécaire dépose les publications suivantes : De Loche, *Histoire de Grésy sur-Aix,* achat. — ***Réunion de la Société géologique de France à Chambéry***, et ***Réunion à Saint-Jean de-Maurienne,*** dons de M. G. de Mortillet. — Perrin, ***De l'association des monnayeurs du Saint-Empire romain et des ateliers de Piémont qui en firent partie***, don de l'auteur. — Aug Dufour, ***Regalis Sabaudiae domus preeminentiae jura,*** don de l'auteur. — ***Manuscrit*** donné par M. Levron, avocat. — ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève.*** — Chevreul, ***Communications sur le guano du Pérou*** — Liste des médailles frappées en l'honneur du prince Eugène, copiée et donnée par M. Constant Berlioz. — Dix-huit publications concernant la Savoie, entre autres, brochures sur la Révolution française, don de M. Louis Chaumontel. — Dubois, ***De l'introduction et de la circulation du sel dans la zone,*** don de l'auteur. — ***Chemin de fer de La Roche à Chamonix,*** avec carte, dont de M. J. Tocanier. — G. Vallier, ***Médaille de Jean Truchon,*** avec planches, don de l'auteur. — ***Coup-d'œil sur la vie du comte Alexandre Michaud de Beauretour,*** don de M. le baron Michaud. — ***Mémoires*** de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. — ***Annuaire*** de la Société philotechnique. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Revue de la poesie.*** — Le ***Courrier de Vaugelas.*** — ***Mémoires et documents*** publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — ***Mémoires*** de la Société littéraire de Lyon. — ***Revue archeologique.*** — ***Mémoires*** de la Société des antiquaires de France. — ***Indicateur de l'archéologue.*** — ***Revue du Lyonnais.*** — ***Bulletin monumental.*** — ***Bulletin*** de la Société académique du Var. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne. — ***Bul etin*** de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — ***Mémoires et documents*** de l'Académie de la val d'Isère. — ***Romania.*** — ***L'Investigateur.*** — ***Journal des connaissances médicales*** — ***Revue bibliographique universelle.*** — ***Association scientifique de France*** — ***Bulletin de l'instruction primaire de la Haute-Savoie.*** — ***Travaux de la Société d'histoire et d'archeologie de la Maurienne.*** — ***Materiaux pour l'histoire primitive de l'homme.*** — ***L'Educateur***, revue pédagogique. — ***Le Dauphiné*** — ***L'Italia agricola.*** — ***L'Union savoisienne.*** — ***Les Alpes.*** — ***Industriel savoisien.*** — ***L'Echo du Salève.*** — ***L'Annonce du Chablais.*** — ***L'Allobroge.***

Le secretaire-adjoint,

LOUIS REVON.

BULLETIN

Le ***Comité royal d'histoire nationale*** créé à Turin par Charles-Albert, en 1833, a, dans sa séance annuelle du 21 avril dernier, décerné le titre de membre correspondant à M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.

—

Depuis la conquête, chaque année a vu augmenter le chiffre du commerce algérien. Avant 1830, sous la domination turque, les exportations algériennes ne dépassaient pas 5 à 6 millions de francs. En 1872, les produits algériens exportés se sont élevés à la somme de 164,603,634 francs.

Les minerais de fer figurent dans cette somme pour vingt millions environ; le bétail pour quinze millions; la laine pour quatorze millions et demi; les céréales pour trente-sept millions. L'alfa, qui avait produit environ dix millions de francs en 1871, n'a donné que six millions en 1872.

Les cotons sont également en diminution : la dernière récolte n'a produit que 483,000 frans. Par contre, la production viticole s'accroît chaque année. Il s'est exporté en 1872 pour 166,000 francs de vin, représentant 7,537 hectolitres.

Le liége brut donne à l'exportation un produit de 2,500,000 fr., et les tabacs en feuilles et ouvrés, près de 5 millions de francs. L'huile d'olive, les légumes verts et secs, enfin un certain nombre d'autres produits, sont en augmentation.

Nous regrettons que la douane n'ait pas donné le chiffre des transactions avec le Sud, l'Est et l'Ouest. Les échanges opérés avec la Tunisie par Tebessa, et avec le Maroc et le Soudan, par Tlemcen et Lalla Maghrnia, atteignent des chiffres élevés, mais il n'existe à notre connaissance aucune statistique officielle à ce sujet.

Passons maintenant aux importations.

Le commerce d'importation dépasse de beaucoup celui de l'exportation, ce qui prouve que l'Algérie est encore loin de se suffire à elle-même.

Le chiffre des importations pour l'année 1872 s'élève à la somme énorme de 197 millions de francs, ce qui, ajouté au chiffre des exportations donne, pour l'Algérie, un total d'affaires de 361 millions de francs.

Les entrées de marchandises en Algérie dépassent donc les sorties d'environ 33 millions de francs.

Parmi les principaux articles d'importation figurent en première ligne, les tissus, pour une somme de 73 millions, les denrées coloniales pour 15 millions, les boissons pour 12 millions.

La disproportion entre la production algérienne et sa consommation peut paraître anormale, mais elle provient uniquement de ce que l'armée d'Afrique consomme beaucoup et ne produit rien.

Cette différence est d'ailleurs comblée par la solde des troupes, c'est-à-dire avec de l'argent français. *(Courrier d'Oran.)*

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 juin 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim (suite), par M. Léon Charvet. — Inscriptions romaines de Montgilbert près d'Aiguebelle, par M. C.-A. Ducis. — Ethnographie, notes et rapprochements, par M. Bernardin. — Concours. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM [a]

Si elles ne se rapportent pas à Chapuys, les lettres 12 et 13 fournissent du moins un jalon pour l'histoire littéraire d'Annecy et les rapports d'Agrippa avec la Savoie; en conséquence nous avons cru devoir les traduire aussi.

12

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XXXVI *(page 801)*.

Claude Blancherose (A) de Bourgogne à Henri-Cornélius Agrippa de haute et puissante érudition.

« Vous vous étonnerez sans doute, cher Cornélius, de ce que au milieu de cet immense globe qui nous emporte dans son vaste tour, nous puissions avoir assez de confiance en nous même, pour harceler ainsi de nos lettres votre grandeur et votre gloire, dont le souvenir nous fascine et nous entraîne à une noble émulation.

« Car votre gloire est telle que les Cieux en sont remplis et que les bornes infinies des Pôles ne sauraient la contenir.

« Aussi non seulement je ne puis m'empêcher de vous chérir et de vous aimer, mais (et cela sans passer pour un vil adulateur) je vous admire, vous honore et vous vénère comme une divinité descendue du Ciel.

« Comme le diamant un moment caché parmi des flots d'or, resplendit soudain et étincelle de mille feux, comme le Titan l'emporte sur les astres éclatants des cieux, comme l'immensité des mers suffit à absorber les fleuves, ainsi, Cornélius, votre science et votre vertu nous domine tous, avec autant de facilité que Phébus dont l'éclat fait pâlir les astres voisins.

« De quels éloges, grand Dieu, vous a comblé notre ami commun, l'aîné des quatre frères Laurencin, seigneur (?) « *de Rivo-everso* (B), » lorsqu'à Valence il nous a apporté vos commentaires si justes, si sagement achevés sur la thèse de Raymond de Lullin. Quelle louange encore ne vous a pas donné à Avignon cet adolescent, qui déjà est un homme éminent par le savoir « *Donatus Phosseyrus.* » Aussi, à Lyon, tous sont subjugués, et le seigneur baron de Riverie (C) et une multitude d'autres que nous passons sous silence pour ne pas être trop long. Quant à nous, regardez-nous comme votre plus fidèle client et votre serviteur pour toujours. Si, comme le dit Cicéron, nous poursuivons d'une affection à peine compréhensible ceux que nous ne voyons déjà plus et qui sont plongés dans les abîmes infernaux, à plus forte raison devons-nous aimer ceux que nous voyons mener parmi nous une vie céleste et en quelque sorte plus heureuse que celle des anges. Soyons donc, je vous en prie, vous Oreste et moi Pylade, vous Titus et moi Egéssipe; imitons Jérôme et Augustin, ces deux lumières du dogme sacré, qui ne se sont jamais vus et ont cependant toujours été liés par la plus étroite, la plus intime amitié. Nous mettons à votre disposition non des trésors, non des richesses, mais un tout petit cœur, d'après ces paroles :

« Prenez, nous vous en prions, tout ce qui nous appartient dans ce monde, prenez et notre âme et notre corps. »

« La suite, pour que vous vouliez bien nous croire un autre Achate doit ressembler à ceci :

« Ils ont tous aimé, et Thésée, son ami descendu au Tartare, et Pyrithoüs, son compagnon Thésée, et l'austère Patrocle, son puissant Achille, et la blanche sœur de Phœbus, son Endymion trop adoré. Paris, fils de Léda, n'a pas été enchaîné par un amour plus ardent. Que notre langue se dessèche, plutôt que de voir briser notre mutuelle union. »

(a) Voyez le numéro précédent.

« Adieu, inscrivez-nous au nombre de vos amis et de vos clients, et considérez nous comme tout à fait votre, ce que je suis en effet. »

Dix vers au même Agrippa :

« Si vous demandez, très illustre Agrippa, d'où viennent ces vers que nous inspire notre muse timide, c'est Claudius qui vous les envoie, tout imparfaits et tout grossiers qu'ils sont, jetez sur eux un regard bienveillant, nous vous en prions. C'est l'exemple du prince persan, dont la volonté bienfaisante est célébrée par le pauvre paysan privé d'eau. »

« Adieu, vivez toujours heureux et content, et que votre renommée dure autant que les cieux. Pour nous, puisse Dieu nous accorder de longs jours, pour que nous puissons célébrer votre gloire. — Annecy le jour de St Martin (11 novembre) écrit plus rapidement qu'on mettrait à faire cuire des asperges; année 1523. »

(A) La vie de CLAUDE BLANCHEROSE, médecin, né en Franche-Comté, n'est pas bien connue.

Il était probablement médecin aux gages de la ville d'Annecy à l'époque où il correspondait avec Agrippa.

Nous serions disposé à le retrouver en 1526, allant visiter Agrippa à Lyon et retournant à Chambéry, ainsi que l'indiqueraient les lettres IV et V du IIIe livre de la correspondance d'Agrippa (1er et 5 mai). Toutefois nous ne pouvons rien affirmer sur ce point.

Dans la lettre datée de Chambéry, 5 mai, il est question d'un peintre du nom de Martin, qui gardait trop longtemps des volumes qu'on lui avait prêtés, sur lequel nous serions bien aise de recueillir quelques renseignements.

On a de Blancherose : *Salutifère et utile conseil, avec un régime bien laconique ou bref pour pourvoir aux très dangereuses maladies ayant cours en l'an 1531. Lyon,* in-12.

En 1536 il figura d'une manière assez audacieuse à la dispute théologique qui eut lieu à Lausanne du 1er au 8 octobre; il s'y présenta comme médecin et protesta, il est vrai, de ce que n'étant pas théologien « il ne lui convenait pas bien de disputer théologie. »

Farel le traita (le samedi 7 octobre) d'assez haut et même, après avoir maintes fois rétorqué à sa manière les arguments du médecin, il finit par dire qu'il « auroit pu mépriser les rèveries de Blancherose; que, cependant, pour l'instruction de l'assemblée, il jugeoit nécessaire de les réfuter sérieusement. » « Il railla aussi quelquefois le docteur sur ses idées et sur ses preuves et lui dit qu'il étoit étonné, que lui, qui étoit médecin du roi (François Ier?), attribuat un souverain pouvoir à l'Empereur qui n'a rien à commander que chez lui; qu'il avoit tort de vouloir ôter aux princes l'intendance des affaires de religion, contre l'exemple de David et des autres bons rois de Juda, qui avoient réglé diverses choses dans la religion et réformé l'Eglise de leur royaume, etc., et qu'il seroit bien à souhaiter que les princes, au lieu d'écouter des flatteurs, voulussent lire avec attention le nouveau Testament et s'employer à faire régner Jésus-Christ dans leurs états. etc. Il le railla encore sur ce qu'il faisoit de la médecine une *Monarchie naissante,* au lieu que, depuis plusieurs siècles, il y a eu des médecins, de qui Pline a dit : *Medicos esse, quibus licet impune occidere,* en cela semblables aux monarques; qu'il n'y a aucune ressemblance entre Jésus-Christ et le Pape, etc. »

Blancherose n'en resta pas moins jusqu'à la fin de la dispute, luttant de son mieux, comme s'il eût été député dans ce but par l'autorité religieuse de l'époque, laquelle, comme on le sait, à tort ou à raison, refusa de figurer officiellement dans ces débats qui ne représentaient guère, il faut le reconnaître, de gages d'impartialité du côté de ceux qui les avaient provoqués et qui prétendaient les juger (1).

(B) Il n'y a qu'un Laurencin auquel on puisse appliquer le passage ci-dessus, et voici les notes que nous a, dans ce but, communiquées notre collègue M. Vachez, auteur d'un travail important sur les Laurencin.

JEHAN LAURENCIN, abbé de Valbenoite en 1541, trésorier de Rhodes, mort à Valbenoite le 8 octobre 1547, et qui figure comme témoin dans le testament de son frère Claude II, de 1545 (3 avril) :

« Item lègue à François Laurencin, prieur de Saint-Irénée, et Jehan Laurencin, religieux du monastère de Saint-Antoine en Viennois, à chascun la somme de 100 livres tournois pour tous leurs droits, attendu qu'ils ont cousté beaucoup au dit testateur pour les entretenir aux études, et que par ce moyen ils sont pourvus en l'estat d'esglise et ont revenus suffisants pour vivre honnestement. »

Blancherose aurait mis : l'aîné des quatre frères, *natu major,* pour distinguer Jehan Laurencin, religieux Antonin, de son frère cadet Jean, secrétain de Saint-Nizier à Lyon, car, en effet, on lit dans le même testament :

« Item lègue à Jehan Laurencin le jeune, en cas qu'il soit d'esglise, 500 livres tournois et 100 livres tournois par an jusqu'à l'âge de 25 ans, pour s'entretenir aux études. . . . . et au cas où il ne voudroit être homme ecclésiastique, lui lègue 2,500 livres tournois pour tous droits. »

Il y aurait eu quatre Jehan Laurencin, selon M. Vachez :

1° Jehan, fils de Nicolas, secrétain de Saint-Nizier en 1502, obéancier de Saint-Just et official de Lyon;

2° Jehan, fils de Claude Ier, dont nous avons parlé;

3° Jehan, fils de Claude II, prieur de Narge, dans la Marche;

4° Jehan, autre fils de Claude II, d'abord chanoine de Saint-Paul, puis secrétain de Saint-Nizier, mort en 1586 et inhumé le 15 octobre dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, official de Lyon, lequel pourrait bien se confondre avec le précédent.

On comprendra qu'il est difficile de se reconnaître au milieu de familles aussi nombreuses, où plusieurs personnes portent le même nom que leurs pères, oncles ou neveux.

(1) Voyez, pour cette dispute, dans l'*Histoire de la Reformation de la Suisse,* par Ruchat, tome VI, le livre XV qui lui est entièrement consacré, et l'*Histoire de la révolution religieuse* ou *de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale,* par Charles-Louis de Haller, 1838, pages 260 à 293.

Nous en trouvons un exemple dans la lettre XIX du 4e livre de la correspondance d'Agrippa, où il cite un Claude Laurencin, receveur, qui est frère *germain* du prieur de Saint-Jean-de-Metz.

Le premier est bien Claude II Laurencin, receveur des tailles au pays de Lyonnais pour le roi en 1522; mais l'autre? Serait-il ce Ponce son frère, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, comme on on a pu le voir ?

Nous savons que le prieuré de religieux antonins de *Rivo-Everso* devait se trouver en Piémont, si on se reporte à la dédicace que fit Agrippa à un Jehan Laurencin, de ses commentaires sur l'art de Lullin (2), comme il suit: *Reverendo pariter atque generoso domino, domino Joannes Laurentino Lugdunensi Præceptori primario divi Antonii apud Rivum eversum Provinciæ Pedemontium.*

(C) S'agit-il ici de Claude Ier Laurencin, fils de Nicolas Laurencin et Catherine Gayaut, conseiller de ville de Lyon de 1498 à 1512, député du Tiers-Etat aux Etats généraux de Tours en 1506, et chargé ensuite de diverses missions politiques, ou de son fils ?

M. Vachez a acquis la certitude que ce fut Claude II qui entretint des relations avec Agrippa. Mais, nous ne le suivrions qu'avec hésitation dans cette voie ; Claude Ier n'étant mort, à ce qu'il paraît, que vers 1532.

Claude II était le frère de Jehan dont nous venons de parler, et succéda à son père, Claude Ier, dans la baronnie de Riverie : « *Baro Ripuarii.* »

On peut lire à son égard les détails que M. Vachez a consignés dans son travail sur les tombeaux de *Saint-Pierre-le-Vieux,* à Lyon (3). L'écuyer Sala lui dédia son épître sur l'*Amitié ;* Jean Louveau d'Orléans lui dédia aussi la traduction de l'*Asne doré* d'Apulée (Lyon, 1553); enfin, Charles Fontaine lui adressa dans ses *Ruisseaux* et *Epigrammes* des vers où la poésie disparaît sous la forme maniérée et obscure de l'époque.

Agrippa, dans la lettre XXI du livre IV de ses œuvres, adressée probablement à Chapelain, parle du baron Laurencin, son compère. Nous supposons qu'il emploie cette qualification parce que Claude aurait, dans le baptême de Jean, représenté le cardinal de Lorraine, comme on le verra plus loin dans l'éclaircissement A de la lettre 19.

Toujours d'après M. Vachez, les fils de Claude Ier Laurencin et de Sibylle Bullioud furent :

1° Claude, dont nous avons parlé ;

2° Jehan, dont nous avons parlé ;

3° Ponce, chevalier de Rhodes, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Georges à Lyon et de Notre-Dame de Chazelle, mort à Malte en 1536 ;

4° Bonne, mariée à Jehan de Bothéon ;

5° Françoise, mariée en 1518 à Jehan Charpin, damoiseau, seigneur de Montellier et de l'Espinasse, gentilhomme de la maison du roi ;

6° Etienne, prieur de Saint-Irénée et du Taluyers ; vivait encore en 1563 ;

7° Barthélemy, premier aumônier de François Ier;

8° François, secrétain de Saint-Nizier (1540-1562);

9° Jeanne, prieure de Bruyère ;

10° Pierre. C'est lui sans doute que nous voyons au nombre des conseillers de ville de Lyon, pendant les années 1516, 1517 et 1523.

Les manuscrits de Guichenon lui donnent également dix enfants. Mais au lieu de Pierre et de Barthélemy, ces documents désignent Jacqueline et Marguerite, laquelle épousa Pierre Arod, seigneur de la Fay.

(2) Cet ouvrage parut à Cologne en 1533.

(3) *Mémoires de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon,* 1866, page 243 et suivantes.

13

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE XXXVII (*page 803*).

« Blancherose salue son seigneur Henri-Cornélius Agrippa.

« C'est à bras ouverts, comme l'on dit, que nous avons reçu votre lettre, comme une preuve et un témoignage de votre amour et de votre affection, ô docte entre les doctes. Mais ce n'est pas sans étonnement que nous y avons lu ces plaintes que vous adressez à chaque planète (c'est le mot) sur la trahison de notre Mercure (comme vous dites) aux yeux de tous, aussi insaisissable que le cercle, la sphere ou la figure quadrangulaire, vous passez pour ne donner aucune prise à la fortune ; semblable au soleil lumineux ou à l'air limpide, on vous dit : ἄπαθον (pour parler comme les Grecs), et votre âme isolée de la matière vit en toute liberté au sein de ces entraves physiques qu'on appelle la vie : Le bonheur doit vous appartenir. Nouveau Démocrite, tendant des piéges à la fortune, vous êtes entré dans le labyrinthe de ce monde non sans le fil conducteur, pourquoi nous rappeler comme les pleurs d'Héraclite? Le fils de Maia est plutôt pour nous défiant que perfide, et vous en chanterez la palinodie dès que vous connaîtrez les secrets de nos oracles. Votre lumière nous éclaire : mais je ne puis assez vous adorer comme le soleil, vous vénérer comme la déesse de Cynthus (Diane), ou suivre vos préceptes comme ceux de Minerve. Un pygmée ne peut rien à côté d'Hercule, ni Arachné auprès de Pallas. Comparés à vous, nous ne saurons rien être que des enfants suspendus au cou d'un géant, pour ne pas abuser de plus longues réminiscences. Le divin créateur des choses a caché aux émules d'Atlas ce qu'il a découvert largement en quelque sorte aux taupes obscures. Mais hâtons-nous lentement. Fi des trésors de Midas ou des richesses de Crésus ! la plénitude de nos désirs, la réunion de tous les biens, l'accomplissement de tous nos vœux, voilà ce qu'il nous faut espérer avant la mort, n'en déplaise à Ovide. Le Psalmiste a-t-il jamais vu le juste abandonné, et ses enfants mendiant leur pain. Quoique les poètes prétendent que Pallas et la Fortune soient perpétuellement en rivalité, entreprenons dans notre intérêt, avec l'aide des dieux, de les mettre d'accord. Il nous faudrait à ce sujet la certitude d'une parole vivante, et vous n'avez jamais pensé que l'espérance pouvait suffire à nourrir les pauvres. Retenus ici par les liens d'Esculape et d'Apollon, nous ne pouvons encore vous revoir et jouir des vastes trésors de votre esprit Nous attendons de Grenoble nos règles et nos hardes,

avec l'angoisse de gosiers complétement à sec. Adieu, soyez heureux et rappelez-vous votre Blancherose.

« D'Annecy, en courant comme le vent, 20 novembre 1523. »

QUATRAIN.

Le papillon engage avec la mouche un combat terrible : [vol.
Le papillon périt, et son ennemi étant mort, la mouche prend librement son
Souvent l'insolent agresseur tombe frappé par l'adversaire qu'il méprise,
Car c'est dans les esprits modestes que réside ordinairement la force véritable.

« N'allez pas vous affliger, si dans ce quatrain, dirigé contre vos Zoiles, nous nous permettons de vous comparer à l'abeille laborieuse, dont nous admirons l'activité si empressée à construire ses gâteaux de miel. »

14

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LVIII *(page 816)*.

Agrippa à un ami (Chapuys).

« Au milieu des hasards les plus divers, au milieu de tous les risques du sort, nous sommes enfin arrivés à Lyon. Dans cette ville où je puis jouir auprès d'anciens amis des plaisirs de l'intimité, dans cette ville où je vais trouver largement appuis, occasions et moyens de réussir. Je commence enfin à trouver l'honneur, la gloire et la fortune. J'ai laissé aussi à Fribourg des amis que je n'oublierai jamais. Au reste j'attends de la part du roi un envoyé qui doit me remettre en or le prix de ma pension; même j'ai déjà reçu de son trésorier quelques pièces d'or à couronne, pour m'installer chez moi. J'ai voulu vous apprendre cela aussitôt, plus tard je vous écrirai plus longuement (A).

« Notre cher fils Haymon vous reste, nous vous le recommandons. Je désire aussi être recommandé à votre ami, seigneur Jean (B); je vous prie de ne pas négliger mes tableaux, car dans peu de temps, je vous enverrai de l'argent pour les racheter, et pour qu'ils me soient rapportés. Votre commère vous salue et vous souhaite toutes sortes de biens. Nous saluons tous les vôtres. Portez-vous bien.

« De Lyon, le 3 mai. An 1524. »

(A) Notre Agrippa semblait, en effet, être arrivé à ce moment à une position sortable. Présenté à la cour par Symphorien Bullioud, évêque de Bazas, Lyonnais, il fut nommé médecin de la reine-mère, probablement avec de beaux émoluments. Il entra en relations avec Jehan Perréal, peintre et valet de chambre du roi (1), avec Denis Turin, Guillaume Cop et André Briau, médecins du roi, avec le père Jehan de la Grene *(Lagrenus)*, gardien du couvent des cordeliers de saint Bonaventure de Lyon, et enfin avec Jehan Chapelain, médecin, comme lui, de la reine-mère, pour lequel il conserva la plus grande amitié.

Jehan Perréal dit de Paris, fut une des personnalités du XVIe siècle des plus intéressantes. Valet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier; architecte d'Anne de Bretagne et de Marguerite d'Autriche; grand ordonnateur des décorations funèbres ou des entrées des souverains dans les villes; ingénieur des fortifications; modeleur, poète, courtisan : il a touché à tout vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Malheureusement on est aussi peu fixé sur la date de sa naissance que sur celle de sa mort, laquelle cependant doit être arrivée vers 1528 ou 1529.

Il fut en relations très suivies avec Cornélius Agrippa qui professait pour lui une grande admiration. Il se pourrait que notre docteur ait été précisément recommandé à Perréal par notre Chapuys, dont le cousin germain, Antoine, secrétaire ducal, aurait eu des relations d'intérêt avec le peintre du roi, lui ayant vendu une vigne qu'il possédait à Lyon, sur la colline Saint-Sébastien.

Nous examinerons cette question lorsque nous aurons à entrer dans quelques détails sur la famille de Chapuys.

Symphorien Bullioud, né à Lyon en 1480, est mort le 5 janvier 1533. Il fut successivement évêque de Glandève (1509), de Bazas (1515), puis de Soissons (1528); mais il s'occupa surtout de missions politiques. Gouverneur du Milanais sous Louis XII, il fut envoyé ensuite par ce prince à Jules II pour terminer les différends qu'il avait avec ce pape. Il assista au conciliabule de Pise, puis au concile de Latran, et dirigea en grande partie les deux assemblées que convoqua François Ier pour la confiscation des biens du connétable de Bourbon et pour traiter les conditions de la paix de Madrid.

Sa sœur Sibille fut mariée à Claude I Laurencin, baron de Riverie, dont nous avons parlé plus haut: elle fut dame d'honneur de la reine Claude.

Pierre Sala était le cousin de Symphorien Bullioud, comme ayant épousé Marguerite Bullioud sa cousine. On sait que Marguerite Bullioud, comme héritière de Guillaume Bullioud, posséda l'immeuble dit de l'Antiquaille, à Lyon, où a depuis été établi un hospice (2).

Agrippa qui se rendit à Lyon au mois de février 1524, en repartit le 6 décembre 1527 pour aller à Paris et de là à Anvers où il arriva le 23 juin 1528.

(B) Peut-être s'agit-il ici de Jean, duc de Lucinge. Selon M. Daguet (3) : « Un parent de celui-ci étudiait à Chambéry, et professait un attachement plein de respect pour l'alchimiste. Comme ce parent se rendait à Bâle pour y compléter ses études, le duc de Lucinge et l'abbé de Bonmont pressèrent Agrippa de lui donner quelques directions. » (Voir dans le recueil d'Agrippa la lettre XXXI, page 797, année 1522).

15

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LXIII *(page 820)*.

Agrippa à un ami (Chapuys).

« Je m'afflige, très révérend Père, de pouvoir être

(1) Voir notre notice : *Jean Perréal, Clement Trie et Edouard Grand.* MDCCCLXXIV.

(2) Nommées de 1513 à 1560, registre CC 22, archives de la ville de Lyon.

(3) Page 142.

soupçonné de négligence à votre égard, parce que j'ai différé quelque temps de vous écrire. Cependant j'espère facilement mon pardon, car cela ne s'est pas fait par oubli de ma part, et ma fidélité envers vous n'en est pas moins demeurée constante. J'avais en effet résolu de vous envoyer des lettres très détaillées sur les événements récents. Mais par ce temps de guerre, ma correspondance aurait pu paraître suspecte; plongé tout entier dans les affaires de la cour, au milieu des conseillers du roi, mêlé à des occupations assez sérieuses, détourné ailleurs par les affaires publiques et privées, il était moins en mon pouvoir d'écrire, et en même temps je pensais que cela ne m'était pas permis, surtout à Genève (A) où nos ennemis chantaient déjà leur triomphe, mais avant la victoire, suivant le proverbe. Je vous avais envoyé seigneur Jacques d'Illins (B) pour vous entretenir et vous conter toutes nos affaires. Je ne sais par quelle négligence ou par quel empêchement la chose n'a pu se faire. Il n'y a donc pas de raison pour que vous doutiez que j'aie pu vous oublier un instant. Vous avez tant de bonté pour moi, votre libéralité envers notre cher fils est tellement grande que toujours vous serez pour moi le premier, le plus respectable, et le plus digne des amis. Vous désirez connaître ma position; eh bien, je suis certainement riche des promesses du roi et des autres princes, mais tout ce bel avenir va, pour la plus grande partie, m'être enlevé par la guerre avant d'en jouir. Ma femme, votre commère, vous salue et vous souhaite une heureuse santé. Portez-vous bien ainsi que toute votre famille.

« 1524. à Lyon, le 22 novembre, écrit à la hâte. »

(A) Ce passage semble indiquer que Chapuys était encore à Genève; nous verrons dans la lettre suivante qu'il avait dû ensuite s'en éloigner pour quelque temps.

(B) Jacques d'Eylens, d'Ylens, d'Illens ou d'Illins *(ad* ou *ab Eylens)* devait être un parent d'Agrippa (1) comme il semble résulter de diverses lettres que l'on trouvera plus loin (nos 16, 21, 22).

Nous fournirons en conséquence, à la lettre 22, tous les détails que nous aurons rencontrés sur la famille d'Illins.

16

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LIX *(page 817)*.

Un ami (François Bonivard?) à Agrippa (A).

« Nous avons appris par Jacques d'Illins, notre commun ami, que vous veniez d'être, non sans avantage, enrôlé parmi les pensionnaires du roi. Aucune nouvelle, croyez-moi, ne pouvait nous être plus agréable. Nous nous réjouissons beaucoup de cette faveur de la fortune, elle n'est pas, à la vérité, encore à la hauteur de vos vertus, mais elle se trouve on ne peut plus opportune. Nous ne nous en félicitons pas moins pour le monde des études : les savants jusqu'à ce jour ont été en proie aux injustices du sort, et leur ciel est obscurci par les nuages de l'infortune. Votre bonheur présent est un bon présage pour des temps plus heureux. Nous avouons que ce que Platon se contentait autrefois de désirer, paraît arriver à un effet pratique, à savoir que les sages soient rois ou que les rois soient sages. Il n'y a pas de différence en effet entre leur pouvoir et leurs conseils pour le gouvernement de la République. Nous voulons vous avertir d'une chose; puisque vous avez résolu d'échanger de nouveau la toge pour la saie des camps, et de partir pour la guerre contre Bourbon, ayez soin d'attacher votre tessère au bout de votre lance (1), pour que notre Official n'éprouve pas la mésaventure de ne pas reconnaître son ami; car, lui aussi, comme nous venons de l'apprendre, s'est établi à l'armée de Bourbon, pour suivre le drapeau à l'avant-garde, ou au corps de réserve (B). Pour nous, nous devons nous abstenir de prendre part à l'action, quelles que soient les calamités dont la fortune nous donne le spectacle, il nous faut rester en dehors de toute affaire, puisque notre position nous l'interdit, mais nous ne sommes pas pour cela privés de toute espérance de voir la fin de nos maux, nous la conservons dans notre cœur, pour nous servir du proverbe admis au forum romain. ce qui nous est permis à bon droit. Car vous savez de quel prix nous estimons les paroles de ces Romains. Les affaires privées et publiques ne peuvent nous enlever notre repos, mais nous pouvons dépenser notre activité au travail littéraire, à l'art de la parole, puisque le pouvoir d'agir nous a été enlevé (C). Malgré notre infériorité pour ces deux genres de travaux, le second nous a toujours paru plus agréable, si d'un côté la supériorité de vos vertus et de votre fortune, et de l'autre le sentiment de notre peu de valeur, ne nous permettent guère d'espérer que nos œuvres puissent bien mériter de vous, ce que nous avons toujours désiré, comme vous ne l'ignorez point; nous voulons du moins essayer de combattre avec vous par la plume, ne demandant d'autre prix de notre œuvre que de vous adresser la présente; non pas pour faire parade de nos sentiments à votre égard, vous les connaissez assez, mais pour vous annoncer toute la joie que nous avons ressentie de votre succès. Là-dessus, nous vous en prions, si dans la suite vous pouvez dérober quelques instants, veuillez les occuper à nous écrire soit de vous, soit des événements nouveaux. Adieu, présentez en notre nom nos salutations à votre épouse.

« Lompnes (D); à la hâte (ce que vous reconnaîtrez facilement au style et aux ratures); année 1524. »

(A) Nous expliquerons à l'éclaircissement D pourquoi nous attribuons cette lettre à François Bonivard.

(B) On voit ainsi que Chapuys suivait l'armée de Charles de Bourbon, comte de Montpensier, connu plus généralement sous le nom de connétable de Bourbon (2). Ce fait présente un intérêt tout parti-

(1) *Cornelius Agrippa chez les Suisses*, par A. Daguet, page 164.

(1) « ..... *hastæ tesseram tuam infigas*..... » *Tessèra*, tablette, mot ou nom écrit sur une tablette. L'écrivain emploie tour à tour dans le texte latin, en s'adressant à son correspondant, le singulier et le pluriel de la première et de la seconde personne; nous avons cru devoir faire disparaître cette anomalie en le faisant écrire constamment au pluriel.

(2) Voir, pour étudier d'une manière complète la personnalité du connétable de Bourbon, l'excellent ouvrage : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, etc, par Jean-Marie de La Mure, revue, corrigée, annotée et augmentée par M. de Chantelauze. Tome II.

culier, en ce sens que Chapuys y fut probablement envoyé par l'évêque Pierre de la Baume, lequel embrassa le parti de cet ennemi de la France.

Cette coopération est signalée dans le journal de Balard (3) :

« Toutteffoys si avoit-il (l'évêque) délibéré de passer les monts a cause du party qu'il tenoyt pour l'Empereur avec Monsr de Borbon qui alors estoit en Ytalie, le dit Monsr de Borbon et espagnol lesqueux prirent prysonnier devant Pavye le Roy de France et plusrs de ses gentilzhommes. »

Et plus loin :

« Mr de Genêve sen party de Turin pour aller a Myllan veoyr Monsr de Borbon, etc. »

On lit dans les plaintes de Genève contre Pierre de la Baume (Archives de Genève, nº 1047, données par M. Gaberel. Tome Ier, pièces justificatives) « . .

« Par quoi fut avisé de luy baillé 300 écus pour fère la poursuyte lesqueulx illat zeu et receu. »

« Les avoyer receu de ses brebis, les ditte brebis pensant que leur pasteur les garentit de l'obpression par le moyen des dit 300 écus, le dit pasteur avecque l'argent s'en alla à Millan en la guerre avecque Monsr de Borbon, lequel Borbon tenoyt armé contre le roy de France et ne fit conte de ses brebis. »

Cet extrait peut expliquer le passage suivant du journal de Balard, cité plus haut :

« Nostre tres reverend et tres redoubte Sr Monsr de Geneve a la requeste de ses subgectz, fust contant de passer les monts, pour veoyr sil pourroit passiffier lesdicts affaires avec ledict tres redouste Sr Monsr le duc, et pour supporter une partie des fraiz et despens la ville luy donna 200 esc. au soleil et 25 esc. à Monsr l'official de Geneve qui lacompagnoit. »

L'affaire que l'évêque de Genève devait régler avec le duc était celle du trésorier Boulet ; cela se passait en avril 1525. Comme on le voit, Chapuys accompagnait Pierre de la Baume en Italie.

Les relations entre Charles-Quint et le connétable de Bourbon remontent à l'année 1518. Le 23 mars de cette année furent signées à Valladolid des lettres qui réglaient entre ces deux personnages la question des seigneuries dont le connétable réclamait la propriété dans le royaume de Naples. Charles-Quint consentit à la délivrance d'une somme de cent mille livres payables par annuités de dix mille livres qui devaient indemniser le duc de Bourbon et dont les trois premières seulement furent payées, comme on le verra plus loin.

Richard Pace, ambassadeur de Henri VIII, transmettant à ce prince en juin 1524 les réponses du connétable qu'il avait consulté sur l'esprit du duc de Savoie, fournit les explications suivantes (traduction Mignet, donnée par M. de Chantelauze) :

« Le duc de Savoie est convenu avec le duc de Bourbon de lui fournir toute espèce de victuailles dans son pays et de laisser libre passage à tous ses messagers. Je suppose aussi que le duc de Bourbon est très bien avec la duchesse de Savoie, car elle vint dernièrement à Turin et ils dansèrent et firent bonne ch're ensemble l'espace de cinq jours. »

(3) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Geneve*, X, page 3 ; communication que nous devons à l'extrême obligeance de M. Ch. Le Fort, président de cette savante société.

La duchesse de Savoie, Béatrix de Portugal, confia, selon Guichenon, au connétable une partie de ses riches pierreries, afin qu'il pût les mettre en gage ou les vendre. Avec cet argent et d'autres sommes qu'il se procura, il parcourut l'Allemagne et leva un corps de troupes considérable.

Dans un état des diamants qui furent engagés par lui pour le service de l'empereur, état qui fut présenté à Charles-Quint en 1544 par la princesse de la Roche-sur-Yon, sœur du connétable (4), on trouve entr'autres détails :

« . . . . . .

« S'ensuit les bagues appartenans à Monsieur de Bourbon, engagées pour le service de l'Empereur à Monsieur de Savoye par l'Evesque de Genefve qui en bailla son recepicé du xxj febvrier 1523 (1524, N. S). . . . . »

Et plus loin : « . . . . . aussy estoit deub au dit sieur de Bourbon lors de son deceds soixante-dix mille livres restans à payer de cent mille livres que le dit sieur Empereur luy avoit baillées et assignées pour sa récompense des droicts qu'il pretendoit sur le duché de Cesse et autres terres, n'en ayant receu que les trois premières années. . . . . »

Charles-Quint ne tint aucun compte de ses réclamations et ne remboursa rien.

On rencontre un passage relatif à Pierre de la Baume, dans le mémoire que le connétable envoya aux représentants de l'Empereur à la conférence de Tolède, dans lequel il énuméra toutes ses exigences après la prise de François Ier à Pavie, mémoire dont le texte se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (5) :

« . . . . . .

« et quant à Messieurs les evesque de Geneve, d'Othun (Jacques Hurault) et de Monège, ilz tumbent en mesme propos de restitution de tous leurs biens ecclésiastiques et temporels et mesme des pertes et dommages qu'ils ont receu en leurs biens, et mesmes soit réparé leur honneur, et par exprès le dict evesque d'Authun relasché et mis en pleine délivrance. . . . . »

A ces prétentions, les ambassadeurs de François Ier répliquèrent ce qu'il suit :

« Au 16e et 17e articles, faisans mention des evesques de Genefve, d'Ostun et de Monêgue, répondent, comme ils ont faict aux 2e et 3e articles, faisans mention des adhérens et amis du dit duc de Bourbon, et que les héritiers du feu evesque d'Osthun, si aucune chose demandent pour sa succession, soient remis à justice. . . . . »

Les deuxième et troisième articles dont il est question ici expliquaient que le roi laisserait rendre, *par considération pour l'empereur*, aux alliés, serviteurs et adhérents du connétable, leurs biens et terres dans l'état où ils étaient lors de leur départ de France, et que si quelque chose avait été perdu on leur en restituerait la juste valeur ; les ambassadeurs, du reste, ne purent s'entendre sur les points les plus essentiels de cette négociation.

(A suivre.) LÉON CHARVET.

(4) Cet état a été inséré, dit M. de Chantelauze, dans l'*Histoire de la vie et faits de Louis de Bourbon*, etc., par Nicolas Constureau, avec les additions du sieur Du Bouchet.

(5) Nº 8620, donné par M. de Chantelauze.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE MONTGILBERT PRÈS D'AIGUEBELLE

J'ai indiqué dans les *Questions archéologiques,* page 167, la direction de la voie romaine qui, de la vallée d'Vsceglio en Piémont, venait traverser la Maurienne. Je dus arrêter mon travail à Hermillon, faute de tronçons conservés ou d'autres monuments. Mais il est évident que cette voie devait se rattacher, sur les bords de l'Isère, à celle qui des Alpes graies tendait à Vienne. Les monnaies romaines trouvées à La Chambre sont un jalon de plus sur cette ligne.

Des fouilles récentes faites à Montgilbert au-dessus d'Aiguebelle viennent de constater deux monuments romains sur ce plateau, qui est une des clefs de la Maurienne avec ceux d'Aiton et de Bonvillaret. De cette vigie on domine le contour de l'Arc avant sa jonction avec l'Isère. On pouvait même correspondre avec la position forte de Miolan, soit que là fût le *Castrum Medullorum,* ainsi que l'affirme Delescarena (*Italia medii ævi*), soit que ce *castrum* fût sur un des plateaux que je viens de nommer.

M. le curé de Montgilbert a bien voulu m'envoyer par M. Gilardi, sculpteur, le dessin des objets trouvés aux abords de son jardin.

C'est d'abord un bloc rectangulaire surmonté d'une corniche. La face supérieure est creusée d'un trou carré destiné à fixer le pied d'une colonnette, d'une statue ou de tout autre ornement.

Dans le cartouche à moulures on lit ces lettres initiales, dont la suite est brisée :

IVL
M
N

Ces initiales sont presque les mêmes que celles des noms de famille conservées dans les inscriptions de Saint-Jean-Puy-Gauthier, de Saint-Pierre-de-Saulcy, de La Chapelle-Blanche, etc., que j'ai publiées dans les *Questions archéologiques,* page 202.

Les statuettes, médailles et autres objets antiques trouvés dans la vallée de La Rochette viendraient à l'appui de ces rapports de famille.

Sur un autre bloc de marbre on lit ce reste d'inscription :

PIO·AVG

L'isolement de cette ligne parfaitement établi par l'espace vide supérieur ne permet pas de la rapporter à un empereur, ni par la lecture de *Pio Augusto,* ni par celles de *Galerio* ou *Valerio Augusto,* qui supposeraient plusieurs titres précédents.

La seule hypothèse qu'on puisse faire, c'est de lire *Mercurio Augusto.*

Les similaires ne manquent pas dans l'épigraphie de nos contrées.

C.-A. Ducis.

ETHNOGRAPHIE

NOTES ET RAPPROCHEMENTS

A M. L. REVON

Melle (Belgique), 4 juin.

Il m'arrive assez souvent, soit dans les études de géographie commerciale, soit dans les recherches que je dois faire pour classer les spécimens du musée, de constater des faits ou de remarquer des relations qui, tout en n'entrant pas dans le cercle de mes travaux, peuvent cependant être utiles à ceux qui ont plus de loisir ou plus de documents à leur disposition, ou à tous ceux qui s'occupent spécialement d'ethnographie. — Je jette quelques notes sur le papier et désire qu'elles puissent présenter quelque intérêt.

Les premiers habitants de l'Amérique y furent amenés, dit-on, par le courant noir du Japon qui conduit aux côtes de la Californie; je trouve deux nouveaux points de connexion qui, je pense, n'ont pas encore été remarqués : *la chaux comme assaisonnement du bétel* et le radical commun du mot *bois.*

On sait que des millions d'hommes, en Asie et dans les îles voisines, mâchent des fragments de noix d'arec ou de bétel (*areca catechu*) enveloppés d'une feuille de *piper betle* et assaisonnés d'un fragment de chaux vive. Les Péruviens, depuis les temps les plus reculés, mâchent la coca, feuille de l'*erythroxylon coca;* pour l'assaisonner, ils prennent un petit fragment d'alcali, nommé « llucta; » la llucta varie selon les endroits : dans la plus grande partie du sud de la République elle se fabrique avec des cendres de molle (*schinus molle*), d'espinos (*lyceum obovatum*), de *chenopodium quïnoa,* de *caclus peruvianus,* etc.; dans le nord du Pérou, les Indiens prennent, au lieu de llucta, de la chaux vive, qu'ils portent dans une petite calebasse attachée à leur cou. (Détails, V. *Géogr. du Pérou,* par D. M. Paz Soldan.) — A l'île Madagascar, on prend le tabac en poudre en le mélangeant avec un peu de cendre. Cette pratique commune à ces trois pays n'indique-t-elle pas des relations qui eurent lieu entre eux dans les temps les plus reculés?

Je commence à Madagascar avec le radical du mot qui y signifie du bois; ce mot y est *kakazou:* à la Nouvelle-Guinée on dit *kaai;* en Cochinchine, *kay;* dans les îles de la Sonde, en Malais, *kajoe* (la relation linguistique entre le malais et le madécasse est connue); au Japon, on dit *kaà, kwa;* au Mexique, *quahitl;* en tupy, ancienne langue du Brésil, *kaà* et *kua.* Le Dr Von Martius, dans son dernier ouvrage sur l'ethnographie du Brésil, fait déjà remarquer la correspondance de ce dernier radical avec le radical japonais.

Un troisième trait d'union, probablement, est la coutume de fabriquer des étoffes en battant les écorces de certains arbres; cette coutume s'observe depuis l'Afrique jusqu'à l'Amérique centrale, en passant par les îles de l'archipel indien et de l'océan Pacifique; les « *tapas* » de l'Océanie commencent à disparaître devant les cotonnades. En 1867, figurait, à l'Exposition de Paris, au compartiment égyptien, une étoffe de ce genre fabriquée dans l'intérieur de l'Afrique, avec l'écorce d'un arbre de la famille des byttneriacées; un petit fragment de cette étoffe se trouve au musée d'Annecy; de semblables étoffes se fabriquent à Borneo, à Taïti et dans grand nombre d'îles de l'Océanie, le plus souvent avec l'écorce du mûrier à papier (*broussonetia papyrifera*), quelquefois avec celle de l'arbre à pain (*artocarpus incisa*), et aux îles Philippines avec celle du *ficus*

indica. — On sait que le broussonetia forme, au Japon, la principale matière de la fabrication du papier, et que les Japonais font avec leur papier toutes sortes d'objets, jusqu'à des vêtements. — Les Indiens du Nicaragua fabriquent leur étoffe en battant l'écorce de l'hule, leur arbre à caoutchouc (*castilloa elastica*), et ce qui est peut-être le plus remarquable, c'est que les étoffes de l'intérieur de l'Afrique, des Dayaks de Borneo et des Indiens du Nicaragua, sont teintes d'une même couleur brune, et sont tellement ressemblantes qu'il est presque impossible de les distinguer à la première vue : on peut s'en convaincre en visitant les collections ethnographiques du musée d'Annecy.

Sur le mot *Arrowroot*. — Le nom anglais signifie « *racine de flèche*. » D'après beaucoup d'auteurs, ce nom vient de ce que « les Indiens attribuent au suc de la racine dont on extrait cette fécule la propriété de guérir les blessures faites par des flèches empoisonnées. » Il paraît que cette étymologie est erronée : d'après M. Netto, de Rio-Janeiro, ce nom qui est, en portugais du Brésil, *aruruta*, provient du tupy « aru-aru » et veut dire « *farine de farine*, » nom qui fut donné à cause de la finesse de cette fécule; et les Anglais ont tout simplement imité le nom portugais. (V. Netto, *Apontamentos sobre as plantas economicas do Brasil*. Paris, 1866.)

Vous m'avez adressé des *fusaioles* provenant des stations lacustres de la Savoie. Je crois toujours y voir des *grains de collier*, car 1° quelques-uns sont ornementés; 2° les objets connus comme contrepoids ont tous le trou de suspension à un bout et non au milieu.

Encore une idée, par rapport à un autre objet, dont l'usage paraît inconnu et qu'on trouve dans les lacs : les *gobelets* en bois de cerf, de Concise, etc. — Je crois que ces gobelets servaient à mettre quelques feuilles sèches, pour allumer le feu au moyen d'un silex (dentelé?) et d'un fragment de pyrite. Les Lapons ont encore actuellement de petits gobelets analogues où ils mettent un peu de soufre et quelques feuilles sèches. Leur gobelet est souvent une grande pièce de monnaie de cuivre dont ils retroussent les bords.

BERNARDIN,
Professeur du Cours de marchandises.

CONCOURS

Nous rappelons que le prix de poésie de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, sera décerné par la Société Florimontane en juillet 1874.

Le choix des sujets à traiter est laissé aux concurrents.

Les pièces de poésie doivent être inédites et écrites en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les nationaux, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Société.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1874.

—

L'exposition de la Société suisse des Beaux-Arts sera transportée à Genève au commencement d'août Ceux de MM. les artistes qui, sans avoir exposé dans les autres villes, désireraient exposer à Genève, devront envoyer leurs œuvres au bâtiment électoral avant le 25 juillet.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 juin 1874

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

La Société nomme un jury de cinq membres pour examiner les pièces envoyées au concours de poésie.

Le bureau est chargé de préparer le programme pour le concours de 1875 : histoire et poésie.

M. le Président communique les circulaires et règlements relatifs au Club alpin français, et à la réunion du Congrès international des sciences géographiques à Paris, au printemps de 1875.

M. Serand rappelle que c'est à pareil jour, 11 juin 1851, que fut constituée définitivement l'Association Florimontane, dont la fondation remonte au mois de janvier de la même année.

M. Antony Regnier, de Marseille, membre correspondant, envoie à la Société trois œuvres d'art dont il fait hommage au Musée : un grand dessin à la plume, par Constantin, maître de Granet, et deux académies par Pierre et Charles-Philippe Van Loo, premiers peintres du roi. M. Régnier joint à cet envoi trois photographies de la grotte du mas d'Azil (Ariege), exécutées par Taylor. La Société vote des remerciements à M. Régnier, qui a déjà fait don au Musée de plusieurs peintures à l'huile.

M. Ducis signale la découverte à Montgilbert, au-dessus d'Aiguebelle, de deux tronçons d'inscriptions romaines avec tuiles à rebords.

Le même fait connaître les principales dispositions d'un testament du milieu du siècle dernier.

Ces deux communications paraîtront dans la *Revue*.

La réunion examine les dessins exécutés à l'école municipale gratuite, dirigée par M. Cabaud, et vote, comme les années précédentes, l'acquisition de livres pour récompenser les élèves les plus méritants.

Après avoir rendu compte de sa visite aux mines de manganèse de Romanèche, *M. Revon* dépose une hache en bronze, trouvée dans les carrières de Sévrier, don de M. Pétrus Garcin, et plusieurs belles armes des trois derniers siècles, offertes au Musée par le Président de la Société, M. Camille Dunant. Dans ce nombre figurent deux morions ciselés, un tromblon et des pistolets espagnols, et une carabine employée par les Tireurs d'Annecy : elle porte la marque ANESSY, et il est probable qu'elle est l'œuvre de Collin, célèbre armurier établi dans cette ville au commencement du XVIIIe siècle.

Des explications sur la topographie de l'ancien Annecy sont fournies par *M. Serand;* ses indications sont appuyées par l'exhibition de plusieurs plans communiqués par M. Dunant, entre autres le château, le palais de l'Isle, l'évêché, le couvent des Cordeliers.

M Mullin fait hommage, pour les collections industrielles, de quelques produits chimiques employés en photographie et dans la pyrotechnie.

M. le Bibliothécaire dépose les dons et échanges suivants :

De Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, don de l'auteur. — *In expositione beati Job moralitia Gregorii papa*, etc., volume in-4°, manuscrit sur vélin du XVe siècle, don de M. Camille Dunant. — Transaction de 1421, manuscrit, don du même. — Diplôme de docteur, don du même. — Vues d'Annecy et d'Aix, deux cahiers dessinés par M. Prosper Dunant, don du même. — Club alpin français, documents envoyés par la direction centrale. — *Médailles du Dauphiné*, par G. Vallier, don de l'auteur. — Duboin, *La Muraille de César*, don de l'auteur. — *Revue des sociétés savantes*. — *Revue archéologique*. — *Revue du Lyonnais*. — *Revue bibliographique universelle* — *Indicateur de l'archéologue*. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie — *Bulletin et Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France. — *Association scientifique de France*. — *Annales* de l'Académie de Mâcon. — *Annales* de la Société d'Agriculture de la Loire. — Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue de la poesie*. — *Courrier de Vaugelas* — *Bulletin* de la Société médicale de Chambéry. — L'*Educateur*. — L'*Union savoisienne*. — Les *Alpes*. — L'*Industriel savoisien*. — L'*Allobroge*. — L'*Echo du Salève*. — L'*Annonce du Chablais*. — Le *Dauphiné*. — L'*Italia agricola*.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 juillet 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Société Florimontane; concours de 1875. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim (suite), par M. Léon Charvet. — Un denier de Thomas de Savoie, 1188-1232 par M. A. Perrin. — Jacques Fabri ou Le Fèbvre d'Etaples, par M. C.-A. Ducis. — La mouche des pommes de terre, par M. E. Chevalier. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Concours de 1875

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en juillet 1875.

Une somme de 400 fr. est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 fr. au prix de poésie.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que leurs envois sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaitre seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane:

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1875. Ils resteront déposés aux archives de la Société, où les auteurs pourront en prendre copie.

PRIX D'HISTOIRE

Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens.

Sans vouloir restreindre l'étendue des recherches ou le cadre visé par chaque concurrent, la Société pense leur être utile en indiquant les principaux éléments de ces études :

Origines celtique, romaine, burgonde, centres religieux, féodaux, franchises communales, sections de communes, institutions publiques, fondations diverses, fléaux, épisodes militaires, agriculture, commerce, industrie, mœurs et usages, statistiques, familles anciennes, illustrations, etc. La copie des pièces justificatives inédites doit être annexée aux mémoires.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents.

Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Le secrétaire,

JULES PHILIPPE.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM (a)

Revenons au récit de la conspiration du connétable de Bourbon.

Charles-Quint et le connétable reprirent leurs négociations en 1522 lors de la campagne sur la frontière des Pays-Bas, et elles eurent lieu par l'entremise de d'Escars, seigneur de La Vauguyon, sénéchal du Bourbonnais.

Plus tard, Henri VIII, très hésitant à se lancer, finit par consentir à entrer pour la moitié des frais des troupes que le connétable mettrait sur pied, et la double discussion à cet égard, après s'être poursuivie quelque temps à Valladolid, fut continuée à Londres, où les plénipotentiaires de Charles-Quint et du roi d'Angleterre convinrent, en mai 1523, et où Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, second chambellan de l'empereur, arriva le 19 juin pour régler tout ce qui pouvait faciliter la rébellion.

De son côté, le connétable, d'après le manuscrit Vitellius (Musée britannique, B. V. page 184), se trouvant à Annecy, avait expédié par un de ses gens quelques mots au cardinal Wolsey : « Monsieur le légat, » écrivait-il, « j'envoye le sieur de Chasteaufort, mon conseil et chambellan de par de là pour des raisons que je luy ai chargé vous dire. Je vous prie le croire pour ceste fois comme moi-mesme et par luy

(a) Voyez les trois numéros précédents.

me mander si choses voullez que je puisse, et je les ferai de très bon cœur. »

Nous n'insisterons pas sur les dispositions du traité qui fut discuté ; nous constaterons seulement que Charles-Quint et le connétable, au rebours de ce qu'on a avancé souvent, se refusèrent constamment à accepter la clause que le duc de Bourbon prêterait serment à Henri VIII, le reconnaissant ainsi comme l'héritier légitime de la couronne de France. L'empereur ne voulait pas accorder cet avantage à son confédéré, et le connétable entendait se réserver toute liberté en cas de mort de François Ier.

Lorsque Beaurain quitta l'Angleterre, le cardinal Wolsey lui remit ses articles et le docteur Knight, ambassadeur d'Angleterre auprès de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, dut l'accompagner comme chargé d'une commission semblable à la sienne. Knight partit de Bruxelles à la dérobée et s'achemina, en passant par Bâle pour dépister les espions, vers Bourg en Bresse où Beaurain, arrivé au commencement de juillet, s'était enfermé dans le couvent de Brou, appartenant à Marguerite d'Autriche. Le connétable ne jugea pas prudent de se transporter dans cette ville, de peur de se compromettre et, sous le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy, se rendit à Montbrison, d'où il envoya chercher Beaurain par deux de ses gentilshommes.

Une entrevue définitive eut lieu, vers 11 heures du soir, le 18 juillet 1523, en présence de Jehan de Poitiers, sieur de Saint-Vallier, le père de Diane de Poitiers, lequel faillit plus tard perdre la vie pour sa coopération au complot. Le traité secret fut signé sur-le-champ ; une copie fut portée en Angleterre par le secrétaire Chateau et une autre envoyée par Louis de Praet à Charles-Quint dans la dépêche du 9 août 1523. Cette dépêche est aux archives impériales et royales de Vienne.

Un autre traité secret entre le connétable et Henri VIII fut signé le 6 septembre suivant à Gayete en Bourbonnais.

La première nouvelle de la trahison vint au roi par une lettre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, datée de Saint-Pierre-le-Moustier, le 15 août 1523. On mit aussitôt en campagne un grand nombre de troupes, afin d'essayer de s'emparer de lui, et peu s'en fallut qu'on ne réussît.

Le connétable était à Chambéry, prêt à se diriger sur l'Italie, lorsque le passage du comte de Saint-Pol, dans cette ville, le fit changer d'itinéraire ; « prenans le chemin du Mont-du-Chat, et, à huict lieues au-dessus de Lion, repassèrent le Rhosne, prenans le chemin de Sainct-Claude, et y estans arrivez, ne trouvant le cardinal de la Baulme, n'y firent sejour que d'une nuict, et allèrent trouver le dict cardinal à la tour de May, maison dépendante de l'abbaye de Sainct-Claude où il faisoit sa demeure (6) ; auquel parce qu'il estoit serviteur de l'Empereur il se feit cognoistre. Le lendemain, avec bonne escorte de cavallerie, que luy bailla le dit abbé, s'en alla coucher à Colligny (7), et de là à Passeran (8) ; et y feit sejour huict ou dix jours (9). »

Cette partie de l'itinéraire suivi par le connétable, laquelle peut nous intéresser, est précisément la seule du récit de du Bellay qui soit conforme avec d'autres relations, ainsi qu'avec les dépositions de différentes personnes arrêtées lors de la trahison, notamment du chatelain d'Herment, témoin oculaire.

Le connétable arriva le 3 ou le 9 octobre à Besançon, où il fut rejoint par divers seigneurs qui avaient embrassé son parti d'où il se dirigea sur l'Allemagne et ensuite sur l'Italie.

On doit déplorer la fausse politique qui conduisit alors le duc de Savoie et l'évêque de Genève à s'allier avec un traître et avec les ennemis de la France contre ce pays dont ils étaient les voisins ; la neutralité eût été plus sage.

Et l'on s'étonnera de ce que François Ier, se souvenant de ce procédé, ait essayé de protéger, par dessous main, la ligue des Suisses contre ces princes si mal inspirés !

De plus, cette circonstance attira à l'évêque les plaisanteries des citoyens de Genève apprenant le sac de Rome par le même connétable ; « Ah ! ah ! » disaient-ils, « notre évêque s'est proprement mis le doigt dans l'œil ! »

(C) Agrippa qui, plus tard, se jeta à corps perdu dans le parti du connétable (10), fut sollicité, pendant qu'il était à Fribourg, de se joindre à ce personnage, par des agents au nombre desquels M. Daguet a cité le trésorier Godefroy Brullart et le général Nurbec.

Cela paraît résulter d'une lettre écrite par Agrippa, le 27 avril 1523, que nous avons donnée dans les éclaircissements A de la lettre 10.

Un trésorier et un général en mission à ce moment pour le connétable de Bourbon, cela nous semble tout simplement d'illustres racoleurs chargés de recruter ces bandes qui furent si funestes à Bonnivet et à François Ier dans les années 1524 et 1525 !

Les lettres suivantes donneront des détails sur le concours qu'Agrippa fournit dans la suite au connétable de Bourbon.

(D) Ce Lompnes (*Lompnis*) ainsi que le correspondant probable d'Agrippa dans cette lettre, ont donné lieu à des recherches intéressantes.

Il y a six ou sept Lomniz en Allemagne, quatre en Autriche et les autres dans la Prusse ; cela est trop loin pour nous.

En France, sans compter le château de Lompnes dans le département de l'Isère, nous avons, dans le département de l'Ain :

1° Lompnas, à 23 kilomètres de Belley ; 2° Lompnieu, à 26 kilomètres de Belley aussi, dans le canton de Champagne, et 3° enfin, Lompnes, à 36 kilomètres de Belley, dans le canton d'Hauteville.

C'est à ce dernier que nous nous sommes arrêté,

(6) La Tour du Meix, ou May, entre Orgelet et Moirans. Aimon de Revigny fit bâtir le château en 1166, et les abbés de Saint-Claude le reconstruisirent pour en faire une maison de plaisance. Le duc de Longueville le prit en 1637 et le brûla ; ses ruines existent encore.

Il faut remarquer que Pierre de la Baume ne fut nommé cardinal qu'en 1536

(7) Poligny ?

(8) Passavant, entre Beaume-les-Dames et Morteau ?

(9) *Mémoires de Martin du Bellay.*

(10) Lettres 21, 22, 23, 24 et 25.

conduit par les indications qu'avait bien voulu nous fournir M. le baron Raverat sur notre demande.

En effet, notre honorable collègue de la Société Florimontane d'Annecy et de la Société littéraire de Lyon nous disait que notre *Lompnis* devait se trouver « dans le massif alpin ou le massif des monts Jura, » et il nous citait : « 1° Lompnes (*Castrum Lonnarum, Lompnarum, Lognes, de Lonnis, de Lompnis.*

« 2° Lompnas (*de Lomniaco, de Lothna, Lonnas, Lompnas*).

« Enfin, 3° Lompnieu (*Castrum Longnarum, de Lomgnis*), auquel on pourrait ajouter le grand Lemps, Mas-Lemps et une foule de localités composées du même radical. »

Selon M. Guigue, Lompnes (*Castrum Lomarum, Lompnarum; Lognes, Lunes; de Lonnis, de Lompnis; Lomnes*) doit son origine à un château fort que les comtes de Savoie y possédaient dès le XIIe siècle (11).

Quels en étaient les possesseurs en 1524? Pourquoi et comment notre correspondant s'y trouvait-il à cette époque?

Nous trouvons une réponse à ces questions dans l'excellente *Notice sur François Bonivard* du docteur J.-J. Chaponnière (12) dont nous fournissons un extrait :

« La famille Bonivard était noble et ancienne. Lors de la création de l'ordre du Collier (1362), *Amé* eut l'honneur de faire partie de ceux qui en furent les premiers membres.

« *Pierre*. seigneur de Saint-Michel-les-Déserts, fut probablement un de ses descendants (son neveu, suivant M. de Foras); conseiller du duc de Savoie, il joua un certain rôle dans les affaires de son temps. Il eut pour femme, Marguerite de Grolée, fille de Guy de Grolée et de Bonne de Chalant et sœur de Jehan de Grolée, chanoine de Lyon, prévôt de Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard), prieur de Saint-Victor, personnage important qui porta à Rome l'acte de renonciation de Félix au pontificat en faveur de Nicolas V. Pierre fut le père de *Louis, François, Pierre* et *Urbain* (plus *Amédée, Marie, Jacquemete et Jeanne*, selon M. de Foras), qui prirent une part active aux troubles qui signalèrent les régences de Savoie dans la seconde moitié du XVe siècle, le premier principalement. Ce fut lui qui fit l'acquisition des terres de Greilly et de Villelagrand, de Gaston de Foix, comte de Longueville, qui vendait ses terres pour payer la rançon de Jean de Foix, comte de Candale, son unique héritier, retenu prisonnier par le roi de France. Nous ne suivrons pas la postérité de Louis : nous reprendrons celle de François, grand-père de notre François, après avoir dit quelque chose d'Urbain. Ce dernier fut abbé de Pignerol, commendataire de Saint-Victor, évêque de Verceil; il fut présent à un traité conclu entre Charles, duc de Bourgogne, et Galeas, duc de Milan (1475), et à l'acte par lequel Louis XI donnait pour un an le gouvernement de Savoie à l'évêque de Genève, Jehan-Louis (1482); il fut parrain de Yolande-Louise de Savoie (1487); enfin, il mourut en 1499 (13). Il avait eu le prieuré de Saint-Victor de Jehan de Grolée, son oncle; il le passa à son neveu Jehan-Amé.

« François, second fils de Pierre, reçut de Louis, duc de Savoie, l'inféodation (14) de la terre de Lompnes, en récompense de ses services.....

« Il laissa entre autres enfants, *Louis,* seigneur de Lompnes, ou Lunes, et *Jehan-Amé,* prieur de Saint-Victor (plus *Anne,* selon Galiffe). Louis épousa Aynarde de Menthon, de la branche de Montrotier, et fut père d'*Amblard,* de notre *François* et d'un autre fils dont le bâtard René de Savoie fut le parrain. Bonivard parle quelquefois de son père dans ses *Chroniques;* il le signale comme ayant occupé un certain rang à la cour de Philibert, et il le mentionne dans son testament (1558). »

Comme Amblard Bonivard conservait encore ce château en 1524, puisqu'il le transmit à Bernarde, l'une de ses trois filles (15), qui, à son tour, le donna, le 11 décembre 1592, à Jacques de Mareste, son neveu, à la charge de prendre le nom et les armes de Bonivard, il devient à peu près probable que François Bonivard, le célèbre citoyen de Genève, séjournait alors à Lompnes et écrivait à Agrippa.

On sait que Bonivard se trouva un des adversaires les plus ardents de Genève contre le duc de Savoie; il fut, avec Berthelier, un de ceux qui essayèrent de soustraire Pécolat à la mort et qui pesèrent de toute leur influence pour lier la combourgeoisie avec Fribourg.

Aussi il dut s'enfuir de Genève lorsque le duc y entra, le 5 avril 1519, comme nous l'avons expliqué à l'éclaircissement A de la lettre 1; mais il tomba, dans le pays de Vaud, entre les mains de François Champion, sieur de Vauruz, à qui il se fiait comme à un frère, et de Jehan Brisset de Laconnay, abbé de Montheron, qui, sous le prétexte de le mener d'abord à Eschallens, terre sujette alors des villes de Berne et Fribourg, le livrèrent au duc de Savoie, lequel le fit mener à Gex et de là à Grolée (16).

Bonivard nous a raconté lui-même, dans ses *Chroniques,* la suite de son arrestation :

« Cette année (1520) le prieur de saint Victor fut délivré de prison, pour ce que ses parents du pais des lignes le demandoient par vigueur du traité de Zurich. Mais le Duc sexcusoit qu'il n'appartenoit pas à luy, mais au Pape, pour ce qu'il estoit homme desglise. Pourquoy fut mandé à Rome vers le pape Leon, querre un rescript, par lequel il commettoit a levesque de Belley, de faire enqueste et sus ce le juger, qui le fit venir de Grolée à Belley et luy donna

(11) *Topographie historique de l'Ain,* page 204.

(12) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Geneve,* tome IV; communication de MM. Ch. Le Fort et Ad. C. Grivel.

Voyez aussi notre note 3 au commencement de ce travail, puis : l'*Armorial et nobiliaire de Savoie,* par de Foras, pages 247 à 252.

(13) Les armes de Urbain Bonivard, qui sont celles de sa famille, *d'or a la croix de sable chargee de cinq coquilles d'argent,* se voient, très bien enluminées, au premier feuillet d un registre de reconnaissance de Saint-Victor pour 1461 (Chaponnière).

(14) Selon M. Guigue, le duc de Savoie donna, en 1440, l'usufruit de cette terre à Aymon de Beauvoir, chevalier, puis l'inféoda, en 1457, en toute justice à François Bonivard

(15) Les deux autres se nommaient Claude et Gasparde; il les eut de sa première épouse, Pétremande de la Balme, dame de *Longefan.* La seconde femme fut Louise Maréchal dont la mère était Urbaine de Duyn et veuve elle-même de Louis de Chatillon, sieur de Musinens, grand écuyer de Savoie. Elle se remaria après la mort d'Amblard à Claude Veigié, docteur en droit (Chaponnière).

(16) Spon, 1, page 151. Docteur Chaponnière, page 154.

la ville pour prison. Il y demeura huict mois; car l'official ne le voulut condamner à tort ni ousoit absoudre à droict, par crainte de desplaire au Duc. Toutesfois à la fin le Duc luy en donna congé et il labsolut par sa sentence (17). »

Bonivard rendu à la liberté, dut, par prudence, se faire oublier; aussi nous ne devons pas être étonné de le rencontrer dans une demeure perdue dans les montagnes et appartenant à son frère Amblard.

Ainsi semblent s'expliquer les termes de la lettre à Agrippa, lesquels, sans cela, seraient singulièrement obscurs : « . . . . . pour nous, nous devons nous abstenir de prendre part à l'action, quelles que soient les calamités dont la fortune nous donne le spectacle; il nous faut rester en dehors de toute affaire, puisque notre position nous l'interdit; mais nous ne sommes pas privés de toute espérance..... » « . . . . . nous pouvons dépenser notre activité au travail littéraire, à l'art de la parole, *puisque le pouvoir d'agir nous a été enlevé* (18), » etc.

Nous sommes d'avis que cette lettre, ainsi qu'un grand nombre d'autres qui figurent dans les œuvres d'Agrippa, furent écrites en français et non en latin; les éditeurs du commencement du XVIIe siècle ont, sans doute, cru faire preuve de savoir et de bon goût en les publiant toutes en latin, et de prudence en faisant disparaître la plupart des noms des correspondants.

Ils ont ainsi augmenté singulièrement les difficultés que nous avons éprouvées, soit pour traduire, soit pour élucider un peu quelques parties de cet énorme recueil.

Nous n'avons certainement pas la prétention, ni d'avoir traduit constamment d'une manière absolument exacte (19), ni commenté avec une sûreté complète. Toutefois, il nous reste l'espoir d'avoir opéré un utile triage de ce qui peut intéresser Chapuys, la Savoie et la Suisse. D'autres, nous l'espérons, viendront après nous, élucider les questions et corriger nos erreurs; c'est pourquoi nous sollicitons d'une manière toute spéciale les rectifications qu'on pourrait nous présenter, afin de les insérer dans les articles suivants.

Les manuscrits de Guichenon, conservés à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier, contiennent une notice généalogique sur la famille de Bonivard laquelle nous aurions vivement désiré donner ici. Malheureusement ces documents précieux, égarés dans une ville et dans un établissement qui n'en peuvent tirer aucun parti, sont perdus pour l'histoire; et comme tout vient, dans notre malheureux pays, aider au découragement dans les études sérieuses, nous n'avons pas même pu obtenir, en payant, une copie quelconque! Le mauvais vouloir ou l'ignorance ne permettent pas de trouver à Montpellier, paraît-il, quelqu'un qui sache faire un semblable travail. Et cependant le même jour où nous recevions de notre pays une si misérable réponse, le courrier nous apportait de Genève, de Bruxelles et de Louvain de précieuses copies que les magistrats et archivistes de ces pays se faisaient un honneur de nous offrir!

(17) *Chroniques de Bonivard*, variantes, II, page 379.

(18) « . . . . . *postea quam nobis sublata est potestas faciendi.* »

(19) *Traduttore, traditore !*

17

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LXVIII (*page 823*).

Agrippa à un ami (Chapuys).

« J'ai beaucoup de choses à vous écrire sur les événements courants, comme l'exigeraient ma fidélité et ma religion, soit à votre égard, soit à l'égard du roi. Mais cela ne m'est pas permis, depuis que j'ai été admis aux secrets conseils de ma princesse, et lors même que je le pourrais, ce ne serait pas utile. Car je sais que vous êtes en proie aux schismes et aux divisions intestines, que beaucoup s'introduisent et vivent dans votre maison, avec le seul but d'être à l'affut des nouveaux événements, et que, changeant de peau, ils se retirent ensuite, et vont faire leurs dénonciations. Aussi vous me pardonnerez si vous ne recevez de moi que de rares et courtes lettres. Vous penserez que nous ne pouvons écrire en toute liberté, nous qui ne devons pas paraître ce que nous sommes, c'est-à-dire, des amis pour toujours. Pour moi, je suis tel à votre égard, que vous pouvez vous le promettre de moi, c'est-à-dire tout ce qu'on peut attendre de l'ami le plus fidèle. Portez-vous bien; votre commère, mon épouse, vous souhaite une heureuse santé. »

« Maison de la Roche, à Lyon (A), 21 mai. An 1525. »

(A) La correspondance envoyée par Agrippa pendant son séjour à Lyon, laquelle se compose d'environ soixante-dix lettres, mériterait un travail dans le genre de celui que nous avons entrepris ici; les plus grands personnages s'y trouvent également cités.

Nous espérons que notre exemple sera imité et qu'on arrivera ainsi à rouvrir bientôt le livre de ces relations si intéressantes, que l'on peut considérer comme ayant été jusqu'à présent fermé.

La maison de la Roche, dont il est parlé ici et dans les éclaircissements de la lettre n° 18, laquelle aurait été habitée par Agrippa, pourrait être le château Gaillard, placé non loin de la fortification dite de la Roche, qui existait autrefois vers le point où se trouve, à présent, la place du port Neuville, à moins que cette demeure ne fût contiguë elle-même au boulevard avec porte de ce nom. Il est expliqué dans d'autres lettres que la maison où logea Agrippa se trouvait non loin du couvent des Augustins et appartenait à l'archevêque (1). C'est ce qui a fait probablement admettre par quelques auteurs, que notre docteur fut enfermé au château de Pierre-Scize.

(1) « . . . . . *Hospitatus in domo Episcopali apud conventum fratrum Augustinianorum* . . . . (*Epistolarum, lib.* V, *epist.* XII, *pag.* 903, *vicesimaprima sept.* 1527).

Il se pourrait que le cardinal Jean de Lorraine, depuis archevêque de Lyon en 1537, eût recommandé Agrippa à son prédécesseur François de Rohan.

18

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LXXIV (*page 826*).

Agrippa à un ami (Chapuys).

« Le personnage qui doit vous remettre cette lettre est venu me saluer de votre part, et m'a annoncé que notre cher petit Haymon était, par vos soins et à vos frais, très bien entretenu. Pour un tel service, je vous dois mille actions de grâces. Mais nous désirerions que l'enfant nous soit ramené, à moins d'obstacles sérieux. Car très prochainement nous devons partir pour la France, où notre très illustre princesse nous a assigné notre séjour, à frais gratuits, soit à Tours, soit à Orléans, soit à Paris. Agissez, suivant ce qui vous paraîtra le plus commode, et dites-nous le plus tôt possible si vous pourrez nous renvoyer l'enfant, ou non. Rien de nouveau et d'intéressant à vous écrire, sinon que nous jouons très bien la fable de Pandore. Avec Apollon, elle avait reçu une boîte remplie de vertus; dès que cette boîte fut ouverte, toutes s'envolèrent, et il ne resta au bord que l'espérance. A nous aussi l'espérance nous reste, et tout à fait belle. Je voulais vous écrire plus longuement, mais la clepsidre m'indique qu'il faut terminer; ainsi donc vous attendrez de plus longs développements pour un autre temps.

« Votre commère, ma femme, vous salue. Elle est très près d'accoucher. Portez-vous bien.

« Lyon, 8 juin. 1525. »

19

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LXXVI (*page 827*).

Agrippa à un ami (Chapuys).

« Votre commère, ma femme, nous a donné ces jours derniers un troisième fils, le parrain est l'illustre Prince et éminent cardinal des ducs de Lorraine; la marraine est la noble dame de Saint-Priest (A). Je n'ai rien autre à vous écrire, sinon de répondre quelques petites choses aux lettres que je vous ai déjà envoyées plusieurs fois. Vous le pourrez en toute sûreté par le moyen du porteur de la présente, que nous envoyons à Fribourg, et qui, à son retour, passant par Genève, pourra nous rapporter vos lettres. Nous nous recommandons tous à vous, nous vous recommandons aussi notre cher Haymon. Votre commère se recommande à vous, et vous souhaite toutes sortes de biens. Portez-vous bien.

« Le 24 juillet. An 1525. »

(A) Nous sommes fixés d'une manière certaine sur la naissance de ce quatrième fils d'Agrippa par un document (1) que nous a communiqué M. Brouchoud, avocat, et qu'il a bien voulu accompagner de commentaires intéressants.

Cornélius Agrippa serait mort, suivant le *Dictionnaire historique du Dauphiné*, par Guy Allard, à Grenoble, dans la maison de François de Vachon, président au Parlement du Dauphiné (2), et il aurait été inhumé dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville. Cette église ayant été détruite en 1562 par les protestants, son emplacement fut transformé en une cour, et une petite pierre carrée indiquait, du temps de Guy Allard, le lieu de la sépulture de l'ami de Chapuys.

Dans sa description de la ville de Grenoble, le même historien parle d'un Henri-Cornélius Agrippa, qui serait mort en 1584 à Grenoble, dans la maison de François Vachon de la Roche, président au Parlement, et qui aurait été historiographe et chancelier de l'empereur Charles-Quint; il aurait été enseveli dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville. Ces derniers renseignements seraient relatés, selon l'histoire dauphinoise, dans une requête présentée au Parlement par un Henri-Cornélius Agrippa, IIIe du nom, pour sa noblesse. Nous estimons que Guy Allard a commis une erreur en croyant à l'existence d'un Cornélius Agrippa, IIIe du nom, attendu que l'historiographe et chancelier de Charles-Quint est notre correspondant et non son fils.

C'est probablement ce dernier qui fut l'auteur de la requête dont parle Guy Allard, et ses démarches judiciaires pour faire reconnaître sa noblesse nous donnent l'explication d'une sorte d'enquête faite à sa diligence, par devant Me Benoît Dutroncy, notaire royal à Lyon, le 5 octobre 1560. Le peu de documents authentiques connus sur cette famille donnent quelque intérêt à ce procès-verbal. Il en résulte que Henri-Cornélius Agrippa, IIe du nom, a, tant dans son intérêt personnel qu'en celui de son frère Jehan-Cornélius Agrippa, fait procéder par la voie de la commune renommée à la constatation de sa filiation légitime. Le requérant y prend la qualité de fils naturel et légitime de feu noble homme Me Henri-Cornélius Agrippa, en son vivant docteur ez droictz, natif de la ville de Coloxgne en Allemagne, et habitant Lyon. Le premier témoin est une dame Ginette Chicquam, veuve de Me Benoît Joyet, notaire royal, âgée de soixante ans. Elle a fréquenté M. Henri-Cornélius Agrippa et demoiselle Jane Loyse, sa femme, et elle affirme qu'ils engendrèrent deux enfants males à Lyon. L'aîné fut nommé par Henri, le sénéchal de Lyon, son parrain (Henri Bohier); sa marraine fut la dame Claude Dumas, propriétaire du logis du Chariot-d'Or; le second enfant fut nommé Jehan, par feu révérendissime Jehan, cardinal de Lorraine, ou par un gentilhomme (Claude Laurencin?) qui, en son lieu et place, le tint sur les fonts sacrés du baptême. Le témoin avait assisté aux deux cérémonies religieuses.

Jane de Joye, femme de Jehan Mossy, presseur de draps, en sa qualité d'ancienne servante de chambre de la dame Loyse, avant et après la nativité des deux enfants, fait une déposition conforme à la première. Laurens Limbat, tailleur d'habillements de femme (encore une prétendue innovation du XIXe siècle, et qui est plus vieille que lui), âgé de cinquante-

(1) Nous avons déjà publié ce document dans notre notice sur *Jehan Perréal*, avec laquelle il se rattachait d'une manière indirecte; nous ne pensions pas alors qu'il trouverait sa place naturelle dans le travail que nous fournissons aujourd'hui.

(2) Page 12. Le dictionnaire ajoute qu'Agrippa laissa un fils nommé comme lui, qui demeurait à Saint-Antoine, et à qui la famille de Fassion a succédé.

cinq ans, déclare avoir fréquenté Henri-Cornélius Agrippa et demoiselle Jane, sa femme, comme tailleur d'habillements de la dite Jane, laquelle, il le sait très bien, avait fait deux gessures d'enfants mâles, puisque à la relevée de chacune gessure il lui a fait des habillements, ainsi qu'il le ferait assavoir, si besoin était, par son papier de compte. Dame Ennemonde Dareze, femme d'honnête homme Claude Planche, marchand teinturier de filets, âgée de cinquante ans, a connu les époux quand ils habitaient la maison de feu dame Vincent, sa mère. Elle sait que la dame Jane Loyse a eu deux enfants mâles, et elle la vit souvent pendant que celle-ci était en couches des dits enfants à la maison de la Roche. Dame Claude Remye, femme de Jehan Bruyères l'aîné, procureur-ez-cours de Lyon, âgée de cinquante-neuf ans, a connu parfaitement les deux époux. Elle sait qu'ils ont eu à Lyon deux enfants mâles, le premier nommé Henri et le puîné Jehan; elle fut marraine de ce dernier.

Ces détails prouvent qu'à cette époque on ne tenait encore aucune mention officielle de l'état civil des personnes. Nous savons, en effet, que c'est l'*Ordonnance sur le fait de la justice,* datée de Villers-Coteretz au mois d'août 1539, qui, la première, a exigé la tenue des registres en forme de preuves de baptêmes.

Jehan est le troisième fils d'Agrippa et de Jehanne Tissie, non compris le fils qu'il avait eu de sa première épouse, Théodoric. Agrippa dit que Mme de Saint-Priest fut la marraine; cela ne concorde pas avec la déclaration de dame Claude Remye, qu'on a vue plus haut, laquelle explique qu'elle fut la marraine de cet enfant; elle ne le présenta, peut-être, que par procuration et négligea d'expliquer cette circonstance dans sa déposition.

Louise Tissie accoucha trois fois en deux ans de deux fils; Haymon et Henri, et d'une fille qui mourut peu de temps après. Au mois de juillet 1525 elle mit au monde un fils, c'est pour cela que, dans la lettre que nous venons de donner, Agrippa ne parle plus que de trois fils de Jehanne Tissie.

La progéniture de notre docteur se trouve déterminée encore par les indications suivantes :

1° Nous avons déjà vu (3) que son épouse était sur le point de faire ses couches, à Fribourg, le 8 juin 1523, de son deuxième enfant qui dut être une fille.

2° Il nous dit, dans sa lettre du 20 août 1524, écrite de Lyon à Jehan Roger Brennon, curé de Sainte-Croix de Metz (4), que son épouse lui a donné deux fils qui vivent encore et une fille qu'il a perdue; on vient de constater que les deux fils sont nés, l'un à Genève, l'autre à Lyon.

3° Il explique, dans la lettre n° 18 que nous avons donnée avant celle-ci (8 juin 1525), que son épouse est près d'accoucher; il est certain qu'elle mit au monde Jehan le mois suivant.

4° Enfin, il écrit de Paris, le 6 mai 1528 (5), à Chapelain, qu'on lui a donné un sauf-conduit pour sa famille composée de dix personnes : lui, son épouse, *quatre* fils et quatre domestiques ; on voit ainsi que le petit Haymon lui avait été renvoyé par Chapuys, et que Théodoric, fils de sa première épouse, vivait encore.

Toutefois, lorsqu'il quitta Paris pour se rendre à Anvers au mois de juillet 1528, il laissa son épouse qui était malade et encore grosse (6) ; elle le suivit et accoucha de son cinquième enfant à Anvers le 13 mars 1529 (7). Elle mourut dans cette ville le sept août 1529, ainsi qu'on le verra dans la lettre n° 26.

Agrippa n'a pas fait mention d'un troisième mariage ; cependant on sait qu'il répudia une épouse en 1535 : *ubi conjugem Mechliniensem Bonnæ repudiasset anno tricesimo quinto supra sesquimillesimum.* C'est ce que nous apprend, dit Bayle, Jehan Wier, qui fut son domestique (8).

(A suivre.) LÉON CHARVET.

(3) Lettre 10, éclaircissement A

(4) *Epistolarum, liber* II, *epist.* LX, *pag.* 818.

(5) *Epistolarum, liber* V, *epist.* XLIII, *pag* 927

(6) *Epistolarum, liber* V, *epist* LX, *pag.* 933.

(7) Id , id. *epist.* LXVIII, *pag.* 941.

(8) Wier, *De Magis, cap* V, *pag.* III.

UN DENIER DE THOMAS DE SAVOIE

1188-1232

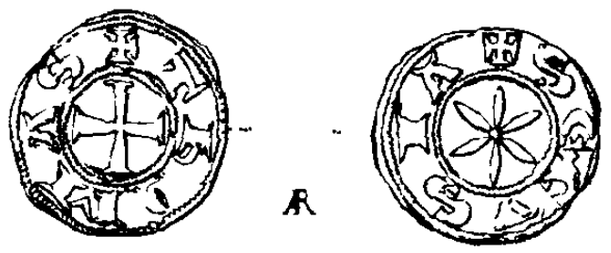

Le petit monument monétaire que nous faisons connaître aujourd'hui date de l'acquisition de Chambéry par la maison de Savoie qui y établit dès lors la capitale de ses Etats. Ce fut le 15 mars 1232 que le prince Thomas acheta la ville de Chambéry, sans le château, de Berlion de Chambéry, trente-deux mille sous de Suse « *Triginta duo millia solidos bonorum forcium secusianorum.* » La pièce que j'ai eu la bonne fortune de trouver est justement un denier de ce prince, frappé à Suse, dont le nom figure au revers. Dominique Promis, ce numismate distingué dont nous avons à déplorer la perte, a reproduit, dans ses *Monete dei reali di Savoia*, les documents qu'il avait pu recueillir, constatant que le prince Thomas avait battu monnaie à Suse; mais il n'avait pu en retrouver. Des *Denari secusini vecchi et nuovi* sont indiqués dans des actes de l'année 1203; dans le *Chartarium Ulciensis ecclesiæ* figure un acte de 1229 où sont mentionnés des *Danari buoni Secusini nuovi* et montrent que ce prince continua à se servir de l'atelier de Suse pour la frappe de ses monnaies et qu'il améliora les deniers dont le titre avait été affaibli par son père. Cette première pièce vient confirmer toutes ces données et remplir un vide de notre médailler de Savoie en nous donnant l'espérance que de nouveaux exemplaires en pourront être retrouvés.

D'un côté, une croix pattée est entourée du mot THOMAS, précédé d'une croix, placés entre deux grenetis très serrés. De l'autre, une grande étoile à six rais avec point central, autour de laquelle est le mot SECVSIA aussi précédé d'une croix entre deux grenetis semblables à ceux de la face. Les pe-

tites croix qui sont avant les légendes sont semblables à celles qui figurent sur les deniers d'Humbert II; la croix plus nette et l'étoile plus effilée que celles employées par ses prédécesseurs, se rapprochent beaucoup de celles des monnaies frappées par Amédée IV. L'E de *Secusia* est arrondi comme dans les pièces d'Amédée IV; les S ont la position allongée de celles des légendes d'Amédée III; l'M de THOMAS a le type de celle des beaux deniers de Pierre II. Le poids est de 18 grains soit 0,95 centigrammes. Ces deniers avaient la même valeur que ceux de Viennois dont 50 représentaient un marc d'argent. Le prix d'acquisition de Chambéry représente donc environ 51,300 fr. de notre monnaie actuelle : les 32,000 *solidi boni fortes Secusianorum* égalent en effet 640 marcs valant un peu plus de 80 fr. l'un ou 5,130 ducatons, représentant chacun une valeur actuelle de 10 fr. environ.

A. Perrin.

JACQUES FABRI OU LE FÈBVRE D'ÉTAPLES [1]

Les éloges donnés à cet érudit par les humanistes de la Renaissance n'ont plus autant de valeur aujourd'hui que l'on est revenu de la qualification de *barbare* donnée à une époque qui a laissé tant de chefs-d'œuvre d'architecture et tant d'utiles institutions.

Depuis trois siècles l'histoire a été une conjuration contre la vérité, disait notre grand Joseph de Maistre. Cette parole a suscité à l'œuvre une phalange de laborieux pionniers, et la vérité reprend chaque jour sa place et sa mission.

Les *abus* prétendus *considérables* par certains écrivains, plus soucieux de justifier leur défection que d'édifier les sociétés dans lesquelles ils s'étaient fait admettre, sont réduits à leur stricte valeur par les nombreux travaux de critique historique que notre époque a vu paraître. Il en résulte que les plus empressés à crier *à la Réforme,* vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, étaient assez souvent ceux qui avaient le plus besoin d'être *réformés*. Nous ne pouvons pas encore appprécier tous les rapports qu'Eustache Chappuys a pu avoir avec ces personnages. En tout cas, les archives locales établissent que sa conduite n'a pas été non plus à l'abri de tout reproche.

Les efforts tentés par les papes pour porter remède à quelques vrais abus, ont été trop souvent paralysés par le mauvais vouloir des chefs d'Etats dans leurs prétentions à pourvoir de bénéfices ecclésiastiques des créatures qui n'en étaient pas dignes. La scission eut pour résultat de se soustraire à la juridiction papale pour passer sous la juridiction civile en églises nationales. L'unité morale et religieuse de l'Europe fut brisée.

Quant à Jacques Le Fèbvre, il ne se contenta pas de *préconiser l'étude individuelle de la Bible en dehors de l'enseignement traditionnel de l'Eglise,* il tenta de refaire le texte de certains livres de l'Ecriture Sainte (2).

(1) Voir le numéro de mai, page 34.
(2) Erasme, *lib. II. Epist.* 20

Avec de pareilles dispositions, lors même qu'il n'eût pas demandé le *renversement de la papauté,* le *mariage des prêtres* ou la *suppression des monastères,* il avait trop affirmé l'erreur historique et philosophique qui sert de base à ces conséquences pour éviter le verdict de l'université catholique de Paris, qui le priva de son titre de docteur. Ses fonctions de précepteur du troisième fils de François Ier ne devaient pas autoriser son égarement, et la protection de Marguerite de Valois ne pouvait que le compromettre. Il put échapper aux poursuites du Parlement en se retirant dans les terres de cette dernière ; c'est là qu'une voix amie le suivit pour le ramener dans la bonne voie. *D'un caractère franc et loyal,* il revint sincèrement de ses erreurs. C.-A. Ducis.

LA MOUCHE DES POMMES DE TERRE

Le Nouveau-Monde nous a envoyé le *phylloxera,* qui dévaste depuis quelques années les vignes du Midi ; actuellement il menace nos pommes de terre d'un fléau contagieux bien plus terrible que le petit champignon parasite (*Botrytis infestans*), connu de tout le monde pour la cause de la *maladie des pommes de terre.*

C'est un insecte coléoptère, de très petite taille, que les cultivateurs de l'Amérique du Nord appellent vulgairement la *Mouche des pommes de terre* (*Potato bug*), et que les naturalistes ont dénommé *Doryphora decempunctata* (du grec *dory,* lance, et *phérô,* porter), parce que sa poitrine est armée d'une longue pointe dirigée en avant comme une lance. Ce scarabée est originaire des Montagnes-Rocheuses, où il se nourrissait d'une espèce de pommes de terre sauvages (*Solanum rostratum*), jusqu'à ce qu'en 1859, les progrès de la colonisation amenant la culture de la pomme de terre dans les régions du Colorado, il abandonna l'espèce sauvage et se jeta avec enthousiasme sur l'espèce comestible. Dès ce moment il s'avança vers l'est avec une telle rapidité qu'en 1865 il dévasta le Missouri et l'Illinois, et dès 1870 les autres Etats du Nord jusqu'à New-York, de sorte qu'il exerce actuellement ses ravages sur presque tous les Etats de l'Union.

Ce qui explique avec quelle rapidité effrayante la Mouche des pommes de terre se multiplie, c'est qu'elle donne trois pontes par an. La première a lieu en avril ou mai, suivant que la température est plus chaude ou plus froide. Chaque femelle dépose sur les feuilles des pommes de terre environ 1,000 œufs. Au bout d'une semaine les larves sortent des œufs, et, après s'être nourries des feuilles pendant dix-sept jours, elles s'enfoncent dans la terre d'où elles sortent quinze jours plus tard à l'état d'insectes parfaits, et les femelles se mettent de suite à pondre leur millier d'œufs. Les larves de la troisième ponte passent tout l'hiver en terre.

Les champs de pommes de terre sont très rapidement dénudés de tout leur feuillage, et la récolte est entièrement détruite. Des colonnes vont ensuite envahir d'autres régions, tandis qu'une partie de l'armée dévastatrice reste fixée dans le pays, et le fléau est ainsi établi d'une manière permanente.

Il est dangereux de ramasser ces insectes à la main, parce qu'ils produisent sur la peau l'effet d'un vésicatoire et occasionnent souvent des ulcères douloureux.

« La *Doryphora decempunctata*, dit M. Reed, secrétaire de la Société entomologique de l'Ontario, a pullulé par essaims formidables ; on en écrase par milliers sur les promenades, dans les rues, le long des murs. »

Les cultivateurs canadiens ont découvert un remède efficace contre ces ennemis, c'est l'arséniure de cuivre. On mêle cette substance avec de la farine ou du plâtre, à raison de 15 à 20 parties de farine ou 30 à 40 parties de plâtre contre une d'arséniure.

Une petite *bête à Dieu*, la Coccinelle à quinze points, est aussi un puissant auxiliaire contre la *Doryphora*, dont elle détruit les larves.

Il importe qu'on exerce la plus minutieuse surveillance pour qu'un insecte si nuisible ne soit pas introduit dans notre pays avec les tubercules de pommes de terre qu'on charge en Amérique pour les provisions de bord des navires ou pour servir d'alimentation et de semences à diverses régions de l'Europe.

E. CHEVALIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 14 juillet 1874

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président se fait l'interprète des regrets de la Société pour la perte d'un de ses plus anciens membres, M. Jean Laeuffer, directeur général des manufactures d'Annecy et Pont. M. Laeuffer est décédé à Annecy le 25 juin, âgé de 81 ans.

M. le comte d'ANIÈRES DE GANTELLET est reçu au nombre des membres effectifs.

La réunion discute et adopte le programme pour le concours de 1875, fondation de M. Andrevetan. Nous le publions en tête de cette livraison.

M. Revon informe ses collègues qu'il a inscrit, pour le concours de poésie de cette année, 232 pièces classées sous 196 numéros et adressées par 110 auteurs.

MM. les membres du jury donnent quelques explications sur la grande variété des sujets adoptés par les auteurs et sur leur mérite. Le résultat de ce brillant concours sera proclamé en séance publique. Le nº d'août de la ***Revue savoisienne*** donnera le rapport du jury et les noms des lauréats.

M. Francisque Mermillod fait hommage du registre d'ordres du 2e corps de la grande armée, commencé le 13 avril 1808 et terminé le 21 janvier 1810. La signature du général Dessaix est maintes fois répétée dans cet important document. M. Mermillod offre la communication d'un très grand nombre de pièces concernant l'illustre général savoyard ; cette offre est acceptée avec empressement.

M. Serand dépose une vue d'Annecy donnée par M. Cabaud et lithographiée en 1823. Quoique d'une fidélité douteuse, cette estampe fournit des indications intéressantes sur le vieil Annecy.

M. Revon conduit la réunion dans les salles de peinture, où sont installées de nouvelles acquisitions, en particulier trois dons de l'Etat : deux aquarelles du siècle dernier, signées Bagetti, et une toile exposée au salon de 1872 par M. Albert Girard, prix de Rome en 1861 : le sujet est une halte de Bohémiens dans la forêt de Fontainebleau.

Le même présente quelques produits des aciéries de Terrenoire, offerts au Musée par le jeune et savant chimiste de ces usines, M. Marc de Chavigné. Dans ce nombre figurent les rails en acier Bessemer et en acier Martin, pesant 30 kil. le mètre courant, adoptés par la Compagnie du Nord ; et une épaisse feuille de tôle en acier Bessemer, repliée à froid deux fois sur elle-même, pour montrer la qualité du métal ; ces tôles s'emploient surtout pour les cloisons étanches des navires.

M. *Albert Albrier*, membre correspondant, adresse la communication suivante :

« Un de nos plus distingués compatriotes savoisiens, M. le docteur Caffe, directeur du ***Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie***, président de la Société italienne de bienfaisance de Paris, membre de la Société Florimontane, vient de recevoir la décoration de commandeur de la Couronne d'Italie. Nous ne saurions trop applaudir à une distinction aussi bien méritée. Faut-il rappeler ici que notre savant ami est aussi commandeur des SS. Maurice et Lazare d'Italie, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, chevalier du Christ du Brésil et de Charles III d'Espagne, membre du Conseil central d'hygiène, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc., etc. Malgré ses accablantes fonctions de médecin et ces visites de la mort qui font saigner ses fibres paternelles, notre vaillant collègue ne cesse de se dévouer courageusement au bien. C'est un noble caractère et un généreux esprit. Honneur donc à notre digne compatriote ! »

M. le Bibliothécaire dépose les dons et échanges suivants :

M. Bernardin, ***Visite à l'Exposition de Vienne***, don de l'auteur. — R. Blanchet, ***Les champignons comestibles de la Suisse***, don de M. A. Blanchet. — Chavannes, ***Le trésor de la cathédrale de Lausanne en 1536***, don du même. — Despine, ***Travaux*** du Conseil d'arrondissement d'Albertville, don de l'auteur. — Despine, ***Précautions pour prévenir les épizooties contagieuses***, don de l'auteur. — A. de Caix de Saint-Aymour, ***Note sur le temple romain d'Halatte***, don de l'auteur. — ***Rapports*** pour le Congrès scolaire de Saint-Imier. — ***Hudry-Menos***, don des auteurs anonymes de sa biographie. — ***L'eau minérale de Challes***, don de la Société médicale de Chambéry. — Ch. Besançon, ***Le Mont-Blanc et Chamonix***, don de l'auteur. — ***Assemblée de la Société italienne de bienfaisance de Paris***, don de M. Caffe. — Pequin, ***Division des sciences et des pouvoirs***, don de l'auteur. — Ménier, ***L'impôt sur le capital***, don de l'auteur. — ***Revue*** des Sociétés savantes des départements. — ***Revue archéologique***. — ***Mémoires*** de l'Académie du Gard. — ***Mémoires*** de la Société d'émulation du Doubs. — ***Annales*** de la Société des lettres des Alpes-Maritimes. — ***Romania***. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Journal des connaissances médicales*** — ***Bulletins*** de la Société vaudoise des sciences naturelles. — ***Mémoires*** de la Société des sciences naturelles de Cannes. — L'*Educateur*. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Bulletin*** de l'Association pour les meilleures méthodes d'éducation. — ***Atti della Società italiana di scienze naturali***. — L'*Investigateur*. — ***Revue bibliographique universelle***. — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — ***Indicateur de l'archéologue***. — ***Bulletin monumental*** — ***Bulletin*** de l'Académie delphinale. — ***Association scientifique de France***. — ***Courrier de Vaugelas*** — L'*Union savoisienne*. — Les *Alpes*. — ***Industriel savoisien***. — L'*Allobroge* — L'*Echo du Salève*. — L'*Annonce du Chablais* — Le *Léman*. — L'*Echo chablaisien*. — Le *Dauphine*. — L'*Italia agricola*. — La *Savoie thermale* — ***Courrier des Alpes***.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

BULLETIN

D'après les données officielles, les revenus des douanes françaises, pour l'année 1873, se montent à 255,550,000 francs, soit un chiffre de 70,000,000 francs plus élevé que le rendement de 1872. Les impôts indirects ont fourni 857,704,000 francs, c'est-à-dire 86,136,000 francs de plus qu'en 1872.

La valeur totale des marchandises exportées de France en 1873 a été de 3,326,895,000 fr., soit une augmentation de 165,272,000 fr. sur 1872. La valeur des marchandises importées s'est élevée à francs 3,600,172,000, soit 29,858,000 fr. de plus qu'en 1872.

—

Depuis 25 ans, c'est-à-dire depuis la découverte de l'or en Californie, ce pays a produit pour près de sept milliards de métal précieux. L'année la plus heureuse, 1853, a donné à elle seule une valeur de 350 millions de francs en or.

—

Le recensement officiel du Japon vient d'être terminé : il accuse une population de 33,110,825 habitants.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 août 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim (suite), par M. Léon Charvet. — Compte-rendu de la séance publique du 8 août 1874 de la Société Florimontane; rapport du jury chargé de distribuer les prix de poésie. — Bulletin.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM (a)

20

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE III, LETTRE LXXVIII (*page 828*).

Un ami (Chapuys) à Agrippa.

« J'ai reçu votre lettre, très docte Henri Cornélius, et je ne saurais exprimer tout le plaisir qu'elle m'a certainement causé, car elle m'a appris que vous vous portiez fort bien, et que votre famille venait de s'augmenter de la naissance d'un nouveau fils, ce qui, à mon avis, est le plus grand bonheur qui puisse arriver à un mortel. Puissent les dieux faire que cet enfant soit la vivante image des vertus de son père; que ce soit pour vous comme une assurance d'immortalité; puisse-t-il être, comme son père, la gloire et l'honneur de son siècle. Le baptême de votre fils a été honoré des plus augustes personnages, et certainement je m'en réjouis beaucoup. C'est une juste récompense de vos vertus, elles méritaient cela, et même davantage, oui, vous étiez dignes de plus encore. Une sagesse si admirable, si étonnante, ne peut moins faire que d'être portée au comble des honneurs. Pour ce qui regarde notre cher enfant, il se porte bien, je me promets de vous l'envoyer, si toutefois l'excessive chaleur se radoucit un jour, car la tendresse de son âge ne pourrait supporter sans danger un soleil aussi brûlant.

« Portez-vous bien et veuillez m'honorer d'une lettre (A).

« Genève, 2 août. 1525. »

(a) Voyez les quatre numéros précédents

(A) Agrippa n'accompagna pas la régente Louise de Savoie lorsque celle-ci alla au-devant de son fils François Ier, rendu enfin à la liberté le 18 mars 1526 (1). Jehan Chapelain lui écrivit le 2 avril, de Bordeaux (2), qu'il avait reçu sa lettre en quittant Bayonne, ville jusqu'à laquelle la Cour s'était rendue, que son ouvrage sur *le mariage*, qu'il avait offert à Marguerite d'Alençon, n'avait pas eu de succès chez les Dames et, qu'en conséquence, il ne serait pas une recommandation pour lui. Il annonce enfin qu'il repassera probablement par Lyon, le roi ayant fait le vœu, pendant sa captivité, de venir faire un pèlerinage au St-Suaire de Chambéry.

L'ouvrage *De sacramento matrimonii*, comme on vient de le voir, fut écrit pour plaire à Marguerite : peut-être y avait-il chez Agrippa le sentiment, comme il le dit dans sa préface, de s'acquitter vis-à-vis de la princesse d'une dette de reconnaissance. En dehors de cette considération, nous voyons qu'il poursuivait encore un but de flatterie en adjurant Marguerite d'intervenir, par ses efforts, à combattre ceux qui prétendaient alors empêcher les secondes noces, et les condamner à une amende pécuniaire. En effet, Marguerite, veuve du duc d'Alençon, un des fuyards à Pavie, pouvait encore se remarier (ainsi qu'elle le fit le 30 janvier 1527 avec Henri d'Albret, roi de Navarre). Mais, en même temps, on peut taxer Agrippa d'imprudence ou de manque de tact, car cette princesse a toujours laissé planer sur elle, par sa conduite, le soupçon d'avoir aimé son frère avec une tendresse si exclusive et si ardente qu'on peut admettre qu'elle n'eut, au fond, que de l'indifférence pour son premier mari, peu digne d'amour, et pour le second, beaucoup plus jeune qu'elle, qu'on lui donna encore pour sacrifier à la politique.

Dès le 6 mai 1526, Agrippa commença ses plaintes à Chapelain, de ce qu'il ne recevait rien, et le pria d'intervenir auprès de l'intendant Barguin pour qu'il écrivît au trésorier Martin de Troyes à Lyon, de lui payer sa pension. S. Bullioud négocia dans ce

(1) François Ier écrivit le 17 mars à Morelet et à Boisrigault, ses ambassadeurs en Suisse, l'annonce de son arrivée à Bayonne, les chargeant d'en avertir « ses bons amys les seigneurs des ligues Herminjard, tome I, p. 426). »

(2) *Agrippæ opp , part. II, liber, III, epist. II, pag* , 832. Voyez aussi Herminjard, tome I, page 427.

but et on fit même connaitre à Agrippa que les ordres nécessaires avaient été transmis. C'était probablement une défaite, le trésorier de Lyon prétendant n'avoir rien reçu à cet égard (14 juin, 31 juillet, etc.). Chapelain continua ses démarches; le sénéchal de Lyon (Henry Bohier) présenta à la reine mère des pronostications dressées par notre médecin (lettre datée de Blois 28 août); Antoine Bullioud (3) et Martin de Troyes ne payaient toujours pas. Battu sur ce terrain, le docteur apprit qu'un personnage de Lyon, pourvu d'un office important, était à toute extrémité. Aussitôt il écrivit à Chapelain et à S. Bullioud de faire des démarches pour l'obtenir (18 septembre 1526). Chapelain se mit en campagne, conseilla de faire intervenir surtout l'évêque de Bazas, mieux en cour que lui à ce qu'il paraît, et enfin d'envoyer au roi un traité sur les machines de guerre et la défense ou l'attaque des villes fortifiées (4). Cette démarche n'aboutit pas.

En vérité, il faut convenir que notre Agrippa est d'une suffisance sans égale; il semble, à l'écouter, que la reine mère et le roi lui doivent réellement un emploi ou une pension à cause de son érudition universelle et de son mérite tout particulier!

Nous admettons que l'on ne fait réellement les hommes qu'en récompensant le véritable mérite, tandis qu'en réservant les honneurs seulement aux services rendus, on arrive à un résultat contraire, parce qu'on décourage ainsi dans leurs efforts les caractères d'élite, lesquels, en luttant, ne réussissent que rarement dans leurs œuvres. C'est probablement parce qu'on s'est habitué au XIXe siècle à ne récompenser que les heureux en toutes choses, que nous nous trouvons, malgré des distinctions et des encouragements prodigués, si pauvres en hommes, tandis que le XVIe siècle fut si riche!

Les princes et les hauts dignitaires de ce temps s'étaient si bien habitués à pensionner et à aider de leur influence ceux qui leur semblaient posséder quelque mérite, qu'on voit la plupart des hommes célèbres de ce temps ne vivre que de pensions et de sinécures accordées par leurs protecteurs.

C'est ainsi que nous expliquons la mauvaise humeur d'Agrippa, et d'autant plus qu'on verra un peu plus loin comment il se rendit utile au roi, en maintenant au service de la France ses parents d'Illins avec les troupes dont ils disposaient, lesquels penchaient vers le parti du connétable; mais, d'un autre côté, ne prétendait-il pas conjecturer des succès à cet ennemi mortel de sa patronne la reine mère?

Ne paraissant pas, lui-même, avoir grande confiance en son art d'astrologue, ainsi qu'on pourra le remarquer dans la lettre 21, ce fut une grande faute que de prédire ce qu'il ne pouvait savoir réellement; mieux eût valu alors se taire, et, en effet, il ne tarda pas à s'en apercevoir. Le 8 octobre il rencontra Barguin dans la cathédrale de St-Jean, lequel ne lui cacha pas qu'il ne figurait plus sur les rôles des pensionnés. On peut juger de la colère d'Agrippa; Chapelain et S. Bullioud en reçurent une nouvelle avalanche d'épitres de plus en plus désespérées.

Agrippa alla même jusqu'à s'adresser à un personnage, dont nous ne trouvons pas le nom pour le moment, mais qui résidait à Condrieu le 2 novembre 1526. Celui-ci s'engagea à le recommander à Thomas Bullioud, lequel promit d'expliquer la situation à Veran Chalendat; il conseilla même à Agrippa d'employer un officier du nom de Vauzelles.

Agrippa répondit le lendemain à cette communication, qu'il n'avait pu voir Vauzelles, que Thomas Bullioud n'était qu'un menteur maladroit, mais qu'il tenait l'élu Chalendat pour un homme probe. Entre ces bonnes et mauvaises volontés, il se trouvait, dit-il, « comme un bouc dans les buissons. »

Le Thomas Bullioud dont il est question devait être un frère d'Antoine, revêtu de fonctions semblables à celles de nos fondés de pouvoirs.

Veran Chalendat figure souvent dans les affaires de la ville de Lyon au XVIe siècle. Il était en mesure de pouvoir payer Agrippa, parce qu'il exerçait, à cette époque, les fonctions de receveur des deniers mis à Lyon « sur les apparents » pour payer l'emprunt de 9,000 livres fait pour la solde de 500 hommes de guerre, auxquels la ville avait été taxée en mai 1522 (5). Du reste, Veran Chalendat remplissait déjà les fonctions de receveur de ville depuis le 9 novembre 1519; son frère, Jehan Chalendat de Villefranche, était sa caution (6).

Le Vauzelles dont nous avons parlé pourrait être GEORGES DE VAUZELLES, fils d'Etienne de Vauzelles, chevalier de Saint-Jehan-de-Jérusalem et commandeur de la Torrette, qui se distingua par son courage au siége de Rhodes en 1522 et dont il est question dans la généalogie des comtes de Vintemille donnée par M. Ludovic de Vauzelles (7); il mourut en 1557.

Le frère aîné de Georges fut *Mathieu*, docteur en droit, juge mage des terres de l'église de Lyon, dès 1517, et de la ville de Lyon, avocat général au parlement de Dombes en remplacement de Claude de Bellièvre, échevin, recteur de l'Hôtel-Dieu, qui a écrit un traité sur les péages et est mort en 1562 (8).

Jehan, troisième fils d'Etienne, curé-recteur de l'église de Saint-Romain, puis de Tassins, chevalier de l'église métropolitaine de Lyon, et, vers 1527, prieur commendataire de Montrotier (Riottier près Lyon), aumônier de François Ier, fut en relations suivies avec Arrétin, et écrivit divers ouvrages de piété; il est mort en 1557 (9).

Avant d'aller plus avant, nous continuerons à ex-

(3) Antoine Bullioud, cousin de Symphorien Bullioud et fils d'Amé Bullioud, fut un des quatre trésoriers généraux de France sous François Ier; ce fut lui qui fit construire à Lyon, en 1536, par Philibert de l'Orme, à son retour d'Italie, la galerie pittoresque qui décore son hôtel de la rue Juiverie.

(4) Nous autorisant de cette circonstance, nous avons conjecturé dans notre notice sur Jehan Perréal qu'il était peut-être question ici de l'office de ce personnage, déjà âgé, lequel était maître général des fortifications de Lyon.

(5) Registre CC 134, archives de la ville de Lyon

(6) Registre consulaire BB 39, folio 137, 18 novembre 1521. Archives de la ville de Lyon

(7) *Revue du Lyonnais*, IIIe série, tome XV, page 427.

(8) *Mathieu de Vauzelles*, par Ludovic de Vauzelles *(Revue du Lyonnais*, IIIe série, tome IX.)

(9) Notice sur *Jehan de Vauzelles*, par Ludovic de Vauzelles *(Revue du Lyonnais*, IIIe série, tome XIII)

poser à grands traits l'historique des événements survenus à Genève depuis 1520, et qui prirent peu à peu une tournure funeste pour le duc et pour l'évêque.

On doit supposer que Chapuys rentra dans cette ville après avoir rempli sa mission auprès du connétable de Bourbon; nos lettres 17, 18 et 19, de Cornélius Agrippa, l'ont suffisamment indiqué. La condamnation et l'exécution de Lévrier, par les ordres du duc (10) et les réclamations du conseil général à l'égard de la gestion du trésorier Bernard Boulet, avaient ranimé les querelles et obligé Pierre de la Baume (11) à se prononcer comme on le verra un peu plus loin, et à se ranger ostensiblement du côté des Eidgenoss, bien qu'il fût loin de partager l'ensemble de leurs vues. En 1525 (15 septembre), les chefs de ce parti, parmi lesquels on cite Bezanson Hugues (12) et Ami Girard, menacés d'arrestation, s'enfuirent à Fribourg et reprirent avec plus d'ardeur que jamais les démarches pour rétablir la combourgeoisie entre Berne, Fribourg et Genève, laquelle, comme on a pu le remarquer, n'avait pas reçu l'approbation de la diète.

Les mamelus semblaient triompher et le duc en profita pour se rendre à Genève. Il fit convoquer au cloître de Saint-Pierre, le 10 novembre 1525, une assemblée du peuple. Gruet, vicaire général, l'official, qui devait être notre Chapuys, les quatre syndics, une députation du conseil épiscopal et du chapitre s'y trouvèrent avec tous les chefs de famille de la communauté. Le duc y parut, entouré du comte de Genevois son frère, du seigneur de Balayson, de Saleneuve, de Viry, des Landes, son chancelier, de Gorrevod, évêque de Maurienne, et d'une escorte de ses gardes, ce qui fit donner à cette assemblée, par les Eidgenoss, le nom de conseil des hallebardes (13).

Il y protesta de son respect pour le pouvoir de l'évêque, mais, par la voix de son chancelier, demanda qu'on renonçât à tout espoir d'alliance, qu'on désavouât les réfugiés et qu'on reconnût le protectorat qu'il prétendait exercer. Il aurait bien mieux valu rester neutre entre Charles-Quint et François Ier, s'entendre avec l'évêque, débarrasser celui-ci sans hésitation d'un pouvoir temporel qui s'écroulait, et constituer enfin, de gré ou de force, un gouvernement reposant sur des institutions parfaitement définies; cela aurait mis fin aux compétitions qui éclatèrent en 1527, entre le duc et l'évêque, au sujet de la juridiction du vidomat, querelle qui les sépara au moment du danger et finit par amener leur chute.

Le duc avait à peine quitté Genève, le 12 décembre, que le parti Eidgenot releva la tête et reprit ses démarches de combourgeoisie. L'évêque se décida alors à rentrer à Genève le 1er février 1526, après une absence de près d'une année; vainement il essaya d'établir la balance entre les deux partis et de les opposer l'un à l'autre en faisant nommer, sur les quatre syndics, moitié de chaque opinion. Ce stratagème ne réussit pas, les indépendants parvinrent à faire passer une majorité qui leur était favorable (14); le parti Eidgenot arrivé au pouvoir put travailler ainsi avec sûreté à l'affaire de la combourgeoisie (15); les agents du duc de Savoie, l'évêque et les mamelus se trouvèrent débordés par cette fièvre d'alliance qui fut, malgré leurs démarches, jurée solennellement le 12 mars 1526, en présence des députés de Berne et de Fribourg. Aussitôt les efforts et, dit-on, l'argent des Eidgenoss et du duc firent assaut. Néanmoins, une première diète à Lucerne (19 mars 1526) laissa intacte la question de l'alliance; deux autres, tenues successivement à Berne en avril, et à Bienne, le 13 d'août, firent plus encore : elles la confirmèrent. Le duc de Savoie en appela de ces diètes particulières à une diète générale de tout le corps helvétique, qui se tint deux mois après à Soleure; il n'y fut pas plus heureux : les deux villes alliées y protestèrent qu'elles ne renonceraient jamais à l'alliance et la diète ne jugea pas prudent de les y contraindre par la force. L'évêque lui-même s'y montrait chaque jour moins opposé et témoignait moins d'éloignement pour les Eidgenoss.

De ce triomphe à la glorification de Berthelier, à ses représailles contre les mamelus et à imposer des officiers à l'évêque, la pente devint naturelle. Cartelier faillit être conduit au dernier supplice; quarante-quatre mamelus furent poursuivis et condamnés plus tard; l'évêque, qui était revenu à Genève le 2 février 1527, dut choisir pour son vicaire général Aimé de Gingins (16), installer un procureur fiscal, Thomas Vandel, avec son adjoint, dévoués aux Eidgenoss, et se résigner, le 15 juillet 1527, à accepter solennellement la combourgeoisie, ainsi que diverses mesures qui, pour le rendre populaire, dé-

(10) 13 mars 1524. Levrier avait soutenu que le duc n'avait droit à aucune autorité dans Genève

Nous avons, par inadvertance, laissé passer une erreur grossière dans l éclaircissement A de la lettre 8 en écrivant que *Jean-Louis* de Savoie mourut en 1522. Il s'agit ici de Jean de Savoie, évêque de Genève, et non de Jean-Louis, qui fut évêque aussi, mais à une époque antérieure.

(11) « Pierre de la Baume, successivement chanoine et comte de Lyon, abbé de St-Claude, de N.-D de Pignerol, de St-Just de Suse et de Moustier Saint-Jean, prince du St-Empire, évêque de Tarse, puis de Geneve en 1523, archevêque de Besançon et enfin cardinal au mois de janvier 1539 du titre de St-Pammache, l un des principaux co fidents, ministre de l empereur Charles V, mourut a Arbois le 4 may 1544 et fut enterré dans l'église de St-Just. » *(Histoire génealogiqu·* du P. Anselme VII, page 47.)

(12) Nous avons mal orthographié ce nom dans les premières pages de ce travail : Bezanson Hugues, selon l'excellente notice de M J.-B.-G. Galiffe *(Mémoires de la Société d'histoire et d'archeologie de Genève,* tome xi), a été le plus grand citoyen de Geneve. Notre Jehan Kléberger, *le bon Allemand*, de Lyon, en fait foi dans une lettre qu'il écrivit au Conseil de Genève, a propos de dévastations que les domestiques d Hugues avaient commises sur une propriété qui lui appartenait dans la partie du quartier Saint-Gervais, alors en jardins, qui a conservé son nom, défiguré en celui de *Bergues* « C'est assavoir » dit-il, « du dit seigneur Bezanson, que depuis cent ans en ça n'avez eu en vottre ville un si honnête homme lequel a retiré de servitude vottre ditte ville, et icelle mise et déduite en franchise, comme savez, s efforçant toujours de mettre corps et biens pour maintenir la liberté, que l on peut dire que c est le pere du pays. Par quoi je dis que encore que mon frère ait bon droit je lui donne encore le tort de se mettre contre un tel homme de bien » Bezanson Hugues est mort dans le courant de l automne 1532.

(13) Bonivard *Chroniques*, tome II, partie II, page 424, Spon, page 175.

(14) Les syndics pour 1526 furent, d'après Gautier : Girard Bergeron, Mathieu Carrier, Nicod de Villars et Jehan Philippe.

(15) Le docteur Berchtold dit qu'au contraire les syndics ne furent changés qu'après le vote de la combourgeoisie et qu alors on substitua le conseil des soixante à celui des cinquante. Bonivard explique pourtant (livre II, page 437), que l'élection précéda la ratification par le conseil général. Du reste, les syndics étaient nommes au commencement do février et la ratification par le conseil général est du 25.

(16) Aimé de Gingins avait été élu, en 1513, évêque de Geneve par le chapitre lors de la mort du prédécesseur de Jean de Savoie, comme étant, dit Bonivard, de bonne et grosse maison et ayant de bonnes alliances au pays des ligues; le pape n approuva pas cette élection. Il fut abbé de Bonmont et y mourut au milieu de 1537, ayant fait le canton de Berne son héritier. (Besson, page 131.)

truisirent absolument son pouvoir effectif. Il fuyait Genève le 1er août, et, le 5, les armes ducales, placées au-dessus de la porte du château de l'île, étaient arrachées (17) et jetées au Rhône!

Selon Balard, le parti savoyard trama un complot dans lequel il entraina une partie du chapitre. Il ne s'agissait rien moins que de prendre et faire mourir l'évêque, les syndics et autres patriotes. L'évêque eut connaissance de la conjuration et fit arrêter les coupables, au nombre desquels étaient des prêtres et les chanoines de la Madelayne, Ronzier, de Montroty, de Vesgio et Salery (18). Nous n'avons pu jusqu'à présent savoir dans quel parti se rangea notre Chapuys. De même que les Eidgenoss triomphants se divisèrent en *évêquains* et en *communiaires;* de même le chapitre se trouva partagé; sept ou huit chanoines resterent encore à Genève : de Bonmont, de la Byolee, de Vegio, Saltery, Navys, de Mota, Gruet et de Lecherena; tandis que les autres sollicitèrent la protection du duc de Savoie en émigrant à La Roche : Jehan de Charansonay, Pierre Alardet, François Maronis, Jehan de Montfalcon, Pierre Goyet, Louis de Menthon, Jehan Rousseri, Amblard Goyet, Jehan-Louis de Châtillon, Jacques de Charansonay, Philibert de Lucinge, Claude d'Albiac, Nicolas de Menthon et François Goyet (19).

Ce côté de l'histoire de Genève nous semble bien obscur, car, alors qu'on eût fait périr l'évêque, les syndics et les principaux *évêquains,* cela faisait les affaires des *communiaires* et non celles du duc de Savoie et du reste du chapitre.

Chapuys qui, probablement, ne s'était fait aucune illusion sur les suites peu douteuses de la mauvaise politique de Pierre de la Baume, avait quitté Genève depuis quelque temps, puisqu'il fut nommé, à Valladolid, le 1er juillet 1527, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de l'empereur Charles V, aux appointements de 625 livres de France.

Déjà, par lettres patentes, données à Barcelone le 27 juin de la même année, l'empereur lui avait assigné quatre ducats d'or par jour, pendant une ambassade (20), sur laquelle, malheureusement, nous n'avons encore aucune indication, mais qui pourrait bien être celle auprès du connétable de Bourbon.

Deux ans plus tard il fut envoyé en Angleterre, ainsi qu'on le verra plus loin.

21

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA, PARTIE II, LIVRE IV, LETTRE LXII *(page 879).*

Agrippa à un ami (Chapelain).

. . . . . .

. . . . . Je savais que Bourbon était un ennemi, mais j'ignorais que c'était une peste d'homme plus à craindre que jadis les Rhodiens, les Illyriens, les Thessaliens, tous si redoutables, plus à craindre que les femmes si dangereuses des Scytes. Je ne savais pas encore que son nom seul portait avec lui le poison. J'ignorais surtout qu'on me prendrait pour un astrologue à gages, et qu'on me refuserait le droit d'annoncer et de publier ce que me faisaient pressentir mes prévisions. Je me rappelai alors Orintius (A) de Paris, astrologue et mathématicien distingué; pour avoir fait des prédictions au-delà de son pouvoir, il s'était vu condamné à une longue captivité. Aussi je me dis à moi-même : que serait-ce si tu avais fait connaitre le reste des pronostics? Sans doute tu te serais précipité de la fumée dans la flamme, car, ce que, prophète imprudent, tu as prédit au sujet de Bourbon, par hasard, l'événement lui-même l'a confirmé d'une manière trop évidente (B). Si tu avais annoncé d'autres malheurs, quel attentat contre les dieux et les hommes! Je le demande, comme Michée, je n'ai pas menti au Roi en lui annonçant de faux succès, ou comme Balaam, je n'ai pas su maudire Bourbon, suis-je coupable pour cela? Je ne nie pas que l'astrologie ne mette quelquefois des mensonges et des fourberies dans la bouche de ceux qui prophétisent par elle. Mais quel Balaam peut détester celui que Dieu ne déteste pas, ou maudire celui que Dieu ne maudit pas. Est-ce que la victoire des princes n'est pas dans sa main? N'est-ce pas lui qui donne à l'opprimé pouvoir contre ceux qui l'opprimaient, et qui dévoile les mensonges de ceux qui souillaient son honneur? Suis-je plus que Dieu pour changer la parole de vérité? C'est là mon crime, c'est le grief, c'est le forfait, c'est le poison, c'est l'épine. Voilà tout ce dont l'âme de votre Princesse est blessée, ulcérée, indignée. Si je suis Bourbonien, ils peuvent l'attester tous les seigneurs de ce grand Duc, eux, qui à mon départ de Fribourg, m'ont importuné de leurs prières, m'ont fatigué de leurs promesses, pour m'entraîner au service de ce prince. Ce que je leur ai répondu, ce que j'ai fait, on peut le demander soit aux Capitaines du Duc, soit à ces nobles officiers d'Illins, mes parents. Ces derniers étaient favorables à Bourbon, je les ai détournés avec quatre mille fantassins équipés. Je les ai ramenés dévoués au Roi; j'ai exposé toute ma fortune, je me suis moi-même lié par des dettes pour les payer. Les nôtres périrent, j'avais à regretter la mort d'un de ces officiers mes parents, l'autre était grièvement blessé (C); quant à moi, malgré les engagements, malgré les promesses, bien que inscrit sur les rôles publics, on ne tint aucun compte des services que j'avais pu rendre dans l'armée. Si nous avions suivi le parti de Bourbon, nous nous serions enrichis de vos dépouilles, et nous aurions joui de la victoire. Et je n'en serais pas réduit, moi, ex-soldat brillant de votre Princesse, au rôle du vil Mède qui mange ses excréments. Mais j'espérais en la bienveillance de cette Princesse, comme elle me l'avait promis, pour m'élever auprès du Roi. Or, jusqu'à présent le Roi me néglige loin de lui, et m'oublie. Pour votre Maîtresse, dont j'ai embrassé la cause préférablement à tout, voilà que, parce que je l'ai avertie avec un peu trop de franchise des malheurs futurs, la vérité l'a choquée, et, cédant à l'irritation, et à une aveugle animosité, pleine de

(17) Pictet de Sergy estime que ce fut un accident « dont on ne put jamais connaître la cause, » qui précipita dans le Rhône les armoiries ducales.

(18) Journal de Balard; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome X, pages 117 à 119. — Les chanoines arrêtés le 14 juillet 1527 furent mis en liberté le 25 sur la demande des ambassadeurs de Berne et de Fribourg.

(19) Magnin, pages 45 à 68. — Journal de Balard, page 134.

(20) Mémoire de P. A. Machet.

mépris, elle m'a éloigné, repoussé, et chassé. La reconnaissance pour mes services a fait place à une haine ennemie. Et moi qui, tout en me perdant dans l'esprit de Bourbon, ai aidé le Roi de toutes mes forces, moi qui me suis dépouillé pour lui de toute ma fortune, voilà qu'on me traite maintenant de Bourbonien. Et ils ne sont pas Bourboniens ces beaux guerriers si délicats, ces transfuges, ces déserteurs, qui ont laissé leur Roi entre les mains de ce Bourbon, et qui, à la vue de l'ennemi, sans la moindre contusion, les armes à la main, sauvant leurs intérêts avant tout, se sont enfuis de leur patrie. Et c'en était fait de la France si le Seigneur n'avait eu pitié de vous. Allez donc maintenant, et respectez les prophètes du Ciel, par lesquels vous arrive ce qui doit arriver. N'est-ce pas le Dieu des armées qui vous a bénis? Votre roi étant prisonnier, il a sauvé le malheureux royaume par la main d'une femme. Et, comme autrefois Débora dans Israël, alors que les hommes se déclaraient impuissants, une femme a pu prendre le gouvernement de la France, et elle s'en est acquittée avec une prudence et une habileté dignes de Sémiramis ou d'Athalie. Mais ce qui est la gloire de votre Princesse, suivant la parole de l'Ecriture, est une grande honte pour tous les Grands du royaume : pour le malheur du peuple, il ne s'est pas trouvé un prince digne de l'empire. Les sages ont fait défaut au Conseil, les braves se sont enfuis à la guerre; tous, ils s'en sont remis à la quenouille d'une femme. C'est là la grande gloire de votre Princesse (D). Et qu'on ne vienne pas, par fanfaronnade ou mauvaise plaisanterie, me jeter à la figure l'image de ce criailleur ventru qui, comme une Pythonisse, a toute science dans le ventre, ou toute sagesse dans sa sébile : le casque du salut ne saurait aller à une pareille tête. Quant au reste de l'avenir, je le garderai bien secret au fond de mon âme. Vous voyez, mon Chapelain, de quelle manière je suis prophète, si pour cet art quelqu'un veut me louer comme devin, je consens à devenir le Pontife des astrologues. Au reste je méprise tous les Baboyn (Barguin?) et les Bullioud et autres de la même espèce, personnifications de l'orgueil, de l'envie, de la calomnie, de la fourberie, de la flatterie, de la servilité, de la trahison, et des autres vices des cours. C'est assez de me décharger des crimes d'autrui, puisque je ne suis pas coupable.

. . . . . .

De Lyon, 3 Nov. 1525. »

(A) Cet Orintius ne serait-il pas ORONCE FINE *(Orontius Finæus)*, mathématicien, né à Briançon en 1494 et mort à Paris le 6 octobre 1555? Nous aimons à le croire, car ce fut un des personnages des plus intéressants du XVIe siècle, non pas à cause de ses connaissances, lesquelles sans doute se réduiraient à peu de chose, si on venait à les comparer avec celles de notre époque; mais parce qu'il encouragea, par l'éclat de son enseignement, l'étude des sciences exactes. De plus, la phrase d'Agrippa donnerait la clef d'une circonstance de sa vie, sur laquelle restait une sorte d'obscurité, et qui résulte d'une délibération de la faculté des arts, que Du Boulay a insérée dans l'*Histoire de l'Université de Paris* : « *27 octobris* 1524. *Incidit quœstio de Domino Orontio ad longa temporum curricula incarcerato, quaternus litteræ per artium facultatem ad regis christianissimi matrem darentur pro ejus libertate.* »

Il est facile de comprendre que Fine avait aussi voulu se mêler comme Agrippa de faire des prédictions; de là à une accusation de magie et de sortilége il n'y avait qu'un pas, et on ne plaisantait guère sur ce terrain à cette époque.

Dans tous les cas, nous savons qu'en 1525 Fine était déjà en liberté, puisqu'il accompagnait François Ier en Italie comme ingénieur, et même qu'il fut fait prisonnier lorsqu'il s'occupait de construire un pont sur le Tessin. L'une de ses lettres, de Crémone (16 mars 1525), nous l'apprend et nous dit comment il avait refusé du connétable de Bourbon et de Pescaire des avantages importants pour passer au service des Impériaux.

Cet homme, d'un mérite incontesté, lutta toute sa vie contre la misère, bien qu'il s'ingéniât de toutes façons pour améliorer sa position. De même qu'à Palissy, on ne lui rendit justice qu'après sa mort; malheureusement l'analogie s'arrête là : Palissy est célèbre, Fine restera inconnu.

(B) Il ne faut pas oublier que la disgrâce d'Agrippa doit être attribuée surtout à des prédictions, favorables au connétable de Bourbon, qu'il avait envoyées à la reine Louise de Savoie, par Henry Bohier, sénéchal de Lyon. Ce personnage, qu'on ne doit pas confondre avec d'autres Bohier (1)), était chevalier, seigneur de Chenay ou de Chanaye, de La Chapelle et maître d'hôtel ordinaire du roi. Un Henry Bohier fut « conseiller du Roy... receveur général de ses finances es païs de Languedoc et Lyonnois et par luy commis à tenir le compte et faire le paiement des deniers de ses plaisirs et menus affaires de sa chambre » en 1503; ce doit être le même personnage (2). Il vint à Lyon le 7 janvier 1523, et on lui rendit visite. Comme ses fonctions annihilaient complètement celles de capitaine de ville, par une subtilité ordinaire à ce temps, on fit résigner sa charge à Jehan Sala, capitaine en titre, et l'on nomma au même poste, le 8 février 1523, Henry Bohier (3). Le 17 avril 1530, il fut remplacé dans ces fonctions par Antoine de Varey, sieur de Belmont, ce qui indiquerait qu'il cessa d'être sénéchal à cette époque; le lieutenant fut alors Jehan Sala (4). Henry Bohier s'intéressait à Agrippa, probablement parce qu'il avait été le parrain de son fils Henry, comme on l'a vu dans l'éclaircissement A de la lettre 19.

(C) Nous avons réuni dans l'éclaircissement A de la lettre suivante tout ce que nous avons trouvé à l'égard de la famille d'Illins.

(1) Et notamment avec Thomas Bohier, le créateur du château de Chenonceau.

(2) Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque impériale, page 554, n° 2927.

(3) Registre consulaire BB 39, folio 337, verso, archives de la ville de Lyon.

(4) Registre BB 49, folio 163, archives de la ville de Lyon.

*

(D) Cette lettre, fort longue et dont nous ne donnons qu'un extrait, semble avoir été faite pour les besoins de la cause, avec destination d'être montrée à Louise de Savoie par Chapelain.

Certainement Agrippa et ses parents, préférant le service de la France à celui des Impériaux, méritaient une certaine récompense. L'un des leurs périt et l'autre fut grièvement blessé (probablement à la bataille de Pavie), si on en croit Agrippa; voilà des faits qui ne se peuvent oublier. Toutefois, nous sommes loin de croire absolument à la véracité de notre médecin, ce « soldat brillant » qui a rendu des services dans l'armée; dans quelle armée française, s'il vous plaît?

Mais si la France a eu des torts, Agrippa n'en embouche pas moins la trompette de la louange vis-à-vis de Louise de Savoie, et c'est précisément cette circonstance que nous signalons d'une manière toute particulière à nos lecteurs, d'abord parce qu'elle indique que la lettre devait être montrée à la princesse, et ensuite, surtout, parce que la note à l'égard de la régente changera singulièrement, un peu plus tard, comme on le constatera à la lettre 25.

Louise de Savoie, dont les mœurs privées, l'amour de l'argent, l'attitude vis-à-vis du connétable de Bourbon ont attiré tant de maux sur la France, montra un caractère remarquable lors de la captivité de François Ier : c'est une justice qu'il faut savoir lui rendre. Agrippa, qui pouvait connaître à fond ce personnage, ne devait pas en être la dupe; et puis, n'était-il pas Allemand? Ses relations intimes avec des partisans de l'empereur — Chapuys, par exemple — devaient être connues. Nous ne pensons même pas que l'argent l'eût rendu plus fidèle à la France; car un esprit aussi primesautier et aussi indépendant ne s'accommode longuement avec aucune fonction servile. Jusque-là, nous ne lui adresserions même pas un reproche sérieux à cause de son caractère; mais, quand on est fait de ce bois, on ne se frotte pas aux princes. Et, lorsqu'on a été au service de n'importe quelle personne dont on n'a pas obtenu toute la justice que l'on en attendait, on ne l'injurie pas aussitôt la frontière dépassée, ou dès que cette personne est morte. C'est un respect que l'on se doit à soi-même.

(A suivre.) LÉON CHARVET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance publique du 8 août 1874.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu une séance publique le 8 août, dans le grand salon de l'hôtel-de-ville d'Annecy, pour entendre le rapport du jury chargé de distribuer les prix du concours de poésie de 1874. M. le Maire d'Annecy et M. le docteur Andrevetan, fondateur du Concours, siégeaient à côté des membres du bureau; plusieurs hauts fonctionnaires ainsi qu'un public assez nombreux assistaient à cette solennité.

La séance a été ouverte à quatre heures et demie. M. le *Président* a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Un poète connu par de nombreux et remarquables ouvrages, M. le docteur Andrevetan, a eu la généreuse inspiration de fonder, dans cette cité, un concours littéraire et artistique.

L'administration municipale d'Annecy, qui sait le prix des travaux de l'intelligence, les avantages, l'éclat qu'ils donnent aux villes qui les honorent, s'est associée à cette œuvre éminemment patriotique. M. Andrevetan professe, depuis de longues années, un véritable culte pour la poésie. Il a voulu qu'elle tînt le premier rang dans le concours, comme étant la manifestation la plus élevée de l'esprit humain.

La cité au lac bleu entouré d'un magnifique amphithéâtre de montagnes, qui fut le siége de la première académie créée au pied des Alpes, a été désignée pour être le champ clos du tournoi.

Tous les chevaliers de la gaie science, de France et de Navarre, ont été conviés par la voix de la presse, seul héraut d'armes des temps modernes.

Les poètes ont répondu à l'appel du poète qui, pouvant mériter des palmes, a préféré les décerner à ses émules.

Ils sont venus au nombre de cent dix, de tous les points du beau pays de France, même de ces malheureuses provinces violemment séparées de la mère patrie, mais où respirent encore son esprit et son cœur.

Ils sont là, la visière baissée, connus seulement par leur devise, les mains pleines des fleurs poétiques les plus rares, les plus variées de forme, de couleurs et de parfums. Ils attendent le verdict.

A la Société Florimontane, occupée jusqu'à ce jour de modestes travaux, dans des réunions privées, est échu le périlleux honneur d'apprécier, au grand jour d'une séance publique, le mérite des combattants.

Cette tâche, qu'elle n'a pas ambitionnée, qu'elle a acceptée comme un devoir, a été des plus ardues pour les juges du camp.

Comment choisir parmi ces rudes jouteurs, se distinguant par des qualités opposées, combattant avec des armes différentes, et avec des succès à peu près égaux?

Après avoir pesé, aussi équitablement qu'il leur a été possible, la valeur des œuvres, les arbitres ont cru devoir répartir entre trois lauréats le prix de la fondation qui, dans l'intention des donateurs, n'est qu'un signe représentatif de l'honneur.

Deux séries de mentions honorables ont été attribuées aux concurrents.

L'écrin poétique présenté au Jury était si riche, que celui-ci aurait désiré élargir le cercle des récompenses; mais il a dû se limiter, retenu par la crainte d'en diminuer le prix.

S'il est vrai que les auteurs qui appartiennent à la noble race des poètes sont, comme le dit malicieusement un des leurs, d'une humeur difficile et irritable, et qu'il existe parmi les candidats aux honneurs du triomphe des concurrents mécontents de leur lot, ou surpris de ne pas en avoir, nous les prions de ne pas trop maudire leurs juges qui sont presque aussi à plaindre qu'eux. Ils ont rempli leur mission, le mieux qu'ils ont pu, dans le court intervalle de temps qui leur était mesuré.

Leurs décisions d'ailleurs ne sont pas sans appel; il reste aux candidats moins heureux le tribunal souverain de l'opinion publique — et la revanche!

Mais laissons ces nuages : il y en a dans toutes les choses humaines; il vaut mieux nous arrêter sur les douces et consolantes pensées qui se dégagent de ce brillant concours.

Le sol français tremble encore sous les coups des derniers assauts de la guerre civile, et aux luttes de la force brutale, qui font pleurer les mères, succèdent sur ce sol fécond les luttes pacifiques de l'intelligence, dans lesquelles les vaincus de la veille sont souvent les vainqueurs du lendemain; qui peuvent compter quelques *blessés*, mais ne comptent jamais de morts.

Si nous vivons dans un temps où les notions du bien et du mal, du beau et du laid paraissent se confondre et s'obscurcir, où le culte de la matière, le culte des anciens dieux de marbre semble renaître, il existe encore beaucoup d'hommes de lettres qui gardent religieusement le feu sacré du vrai et du beau, et s'inspirent aux sources les plus pures de la véritable morale, de la morale chrétienne.

On ne saurait trop encourager ces trèves littéraires aux discussions politiques dont l'excès tendrait à épuiser les forces vives du pays. L'étude sérieuse des lettres, des sciences et des arts peut exercer une salutaire influence sur les destinées des peuples, lorsqu'on lui donne une sage impulsion. Elle élève l'âme, forme le jugement, retrempe les caractères, ramène le calme dans les esprits troublés, apprend à discerner le vrai du faux, les productions futiles ou malsaines des ouvrages marqués au coin du bon goût et des saines doctrines; elle assure, enfin, aux nations qui les cultivent avec amour et persévérance, une prépondérance intellectuelle et morale incontestable, devant laquelle la force matérielle doit tôt ou tard s'incliner.

Honneur aux hommes d'élite qui, non contents de donner l'exemple des hautes études littéraires, s'imposent de généreux sacrifices pour les faire fleurir sur leur terre natale.

Honneur à vous, M. Andrevetan, à votre patriotique initiative! Vous pouvez être fier du succès de votre œuvre; vous avez bien mérité de votre patrie! Votre nom, gravé en caractères ineffaçables dans le cœur de vos concitoyens reconnaissants, sera inscrit sur le livre d'or de la poésie nationale et des bienfaiteurs des lettres et des arts.

Après ce discours, le ***Président*** a donné la parole à M. ***Jules Philippe***, secrétaire de la Société, qui a lu le rapport suivant :

Messieurs,

En ces temps de politique ardente, où les esprits sont presque entièrement absorbés par des idées plus positives que spéculatives, venir parler de poésie ne serait-ce point, aux yeux de beaucoup, commettre un anachronisme?

Nous en convenons, les époques de calme sont plus propices au poète pour qu'il puisse chanter à son aise, être compris et apprécié. Quand il se hasarde à rimer ses vers au milieu des clameurs trop souvent furibondes des partis, il risque de ressembler à l'oiseau dont le chant harmonieux tenterait de lutter avec les grondements de la tempête.

Cependant lorsque d'aventure la langue poétique vient courageusement braver le langage retentissant dans le forum, pourquoi, s'il nous est donné de l'entendre, ne prêterions-nous pas l'oreille à sa douce mélodie? Pourquoi ne l'écouterions-nous pas avec bonheur, elle qui peut calmer nos esprits agités, rafraîchir nos cœurs consumés par l'ardeur des luttes publiques?

Oui, la poésie a ce don particulier de faire diversion aux passions extrêmes; expression la plus élevée de la pensée, elle invite aux sentiments nobles, elle excite aux bonnes et aux belles actions; les mauvaises passions, les écarts monstrueux ou seulement répréhensibles de l'esprit ne pourraient cadrer avec sa syntaxe; l'apologie du mal, l'éloge du crime ne sauraient trouver place dans les contours gracieux de son style, ils ne pourraient résonner juste dans le tintement harmonieux et doucement cadencé de son rhythme.

La poésie, à ce point de vue, exerce réellement une bienfaisante influence sur la civilisation, et c'est avec raison que Charles Nodier a dit que l'humanité ne serait jamais arrivée à un certain degré de perfectionnement, si elle n'était née poète.

Nous devons donc nous montrer heureux qu'un instant aujourd'hui la poésie s'impose à notre attention. Et puis, ce sera comme un lointain écho de cette belle fête de Provence, par laquelle les félibres viennent de célébrer le cinquième centenaire de Pétrarque.

Eh! Messieurs, notre terre de Savoie aussi a ses traditions poétiques; si la Provence peut s'enorgueillir du souvenir de l'illustre chantre de Laure, si elle a sa Fontaine de Vaucluse dont les cascatelles ont été les heureuses inspiratrices du génie de l'auteur des *Canzone,* la Savoie, à son tour, a entendu rêver tout haut dans ses vallées le chantre d'Elvire; le murmure des vagues qui viennent mourir sur les rives du Bourget a dicté à Lamartine les plus doux accents d'amour sortis du cœur de cet admirable poète.

La Savoie, dans tous les temps, a eu encore ses félibres, ses poètes nationaux, non pas dans la langue musicale des Mistral, des Aubanel et des Roumanille, mais dans la langue de la mère-patrie.

Si haut que nous puissions remonter dans les époques qu'on peut appeler littéraires, jusqu'aujourd'hui, notre cher pays a fourni ses poètes. Et pour ne citer que les principaux : Marc-Claude de Buttet, dans le milieu du XVIe siècle, auteur de l'*Amalthée;* Claude Mermet, à la fin du même siècle; Antoine Favre, l'illustre jurisconsulte et fondateur de l'Académie Florimontane avec saint François de Sales. Dans des temps plus rapprochés de nous, d'autres plus célèbres : Ducis, de l'Académie française, Xavier de Maistre, Michaud. Enfin, dans nos générations : Jean-Pierre Veyrat, le prince de nos poètes modernes, l'auteur de la *Coupe de l'exil,* dont les accents mâles et vigoureux ont frappé le grand critique Sainte-Beuve; de Juge, le fabuliste et l'ami de Lamartine, Jenny Bernard, Thiollier, Callies, Marguerite Chevron, Jacques Replat, Ougier, d'Albert-

ville, Alfred Puget, Jacquemoud, Ducros de Sixt, etc.

Quelques-uns de ces talents poétiques ont pris leur essor grâce aux concours que l'Académie de Savoie a pu ouvrir depuis de longues années, ensuite de donations spéciales faites par de généreux amis des lettres.

La Société Florimontane, jusqu'à ce jour, n'avait pu disposer de ce précieux moyen d'encourager les études littéraires, d'en propager le goût; non point que dans les concours de ce genre, l'appât d'un gain quelconque soit l'excitant; mais, si nous pouvons ainsi dire, le prix matériel donné au plus méritant, n'est qu'un prétexte à une victoire où la satisfaction d'un amour-propre louable est la jouissance première du vainqueur.

Dorénavant, la Société Florimontane pourra, chaque année, partager avec sa sœur de Chambéry l'exercice d'une bienfaisante influence sur l'étude de la poésie, voire même de l'histoire et des beaux-arts, et cet avantage inappréciable, elle le devra à la généreuse initiative, au patriotisme de M. le docteur Andrevetan.

Nous manquerions à notre devoir, Messieurs, si, en inaugurant les joûtes littéraires instituées par cet excellent citoyen, nous ne lui payions publiquement le juste tribut de reconnaissance auquel il a droit. Dussions-nous blesser sa modestie, nous devons, dans cette solennité dont les honneurs lui appartiennent avant tout autre, rappeler sa libéralité et la glorifier.

M. Andrevetan aime la poésie; non seulement il l'aime, il la cultive encore avec succès, et dernièrement il obtenait une distinction dans un concours poétique ouvert à Bordeaux.

Mais prêcher d'exemple n'a pas semblé suffisant à M. Andrevetan pour encourager la culture des lettres dans son pays; il a voulu perpétuer cet encouragement et, dans ce but, il a fait libéralement le sacrifice de la somme nécessaire à l'institution du concours qui portera son nom; les hommes passent et les institutions restent; *verba volant, scripta manent*.

M. Andrevetan aura donc attaché son souvenir à une œuvre méritoire, pour l'accomplissement de laquelle, notre génération et les futures lui décerneront avec justice le titre de bienfaiteur des lettres dans nos vallées.

Aujourd'hui même, M. Andrevetan peut s'applaudir de son heureuse initiative : le premier appel, adressé en son nom aux poètes français, a été entendu de toutes parts : cent dix auteurs ont répondu à cet appel, présentant deux cent trente-deux pièces au concours. Ce résultat est remarquable, et pourrait nous être envié par la plupart des sociétés qui ouvrent des concours analogues, si, dans la république des lettres, un sentiment de vraie fraternité ne faisait pas que chacun se réjouit du succès remporté par son voisin.

Comme bien vous le pensez, Messieurs, la mission du jury que vous avez chargé de désigner les œuvres le plus méritantes, a été longue et difficile à remplir. Non point seulement à cause du grand nombre de pièces soumises à son examen, mais encore à cause du mérite de la plupart de ces pièces. Le premier triage opéré, il est resté en effet sous les yeux du jury une quantité relativement considérable d'œuvres, entre lesquelles il s'agissait de faire un choix définitif : c'a été là le travail le plus ardu.

Le jury avait à se prononcer sur des pièces qui toutes se recommandaient à son attention par des qualités brillantes quoique diverses. Il n'avait pas à s'inquiéter du genre, puisque, à cet égard, liberté entière avait été laissée aux concurrents; mais il devait rechercher avec soin les compositions réunissant au plus haut degré les qualités souveraines du poète, se résumant dans ces deux principales : l'inspiration et la science, sans lesquelles une œuvre littéraire quelconque ne saurait être qu'un vain amusement. Aujourd'hui que la grande querelle des *romantiques* et des *classiques* a cessé de diviser le monde lettré, il ne s'agit plus de disputer sur la route suivie par tel poète, mais bien d'apprécier s'il est resté fidèle aux règles du bien dire, et s'il a été effleuré de ce souffle inspirateur qui transporte l'esprit dans les régions élevées; il s'agit de savoir encore si, se conformant au précepte d'un maître, « il a pris pour modèle la nature, et pour guide la vérité et la morale. »

Partant de ces principes, le jury a longuement recherché, discuté les mérites des compositions qu'un premier examen avait désignées à son attention. Trois de ces compositions l'ont surtout frappé par leurs qualités supérieures.

La première est intitulée : l'*Académie de Néron*. C'est une satire mordante sur cet illustre et terrible despote dont l'histoire a dû enregistrer tant de monstrueuses actions. Le champ était vaste, la moisson pouvait être grande pour le poète; mais ce dernier n'a pris qu'un côté du sinistre tableau, le côté peut-être le moins connu, mais non le moins propre à donner essor à l'amère critique.

L'empereur romain, par un orgueil commun aux maîtres absolus, prétendait en tout à la première place : il avait le suprême pouvoir; devant sa volonté souveraine, s'inclinaient tous les fronts, et les têtes qu'il trouvait trop hautes il les supprimait. Mais cette suprématie matérielle ne lui suffisait point; il lui fallait encore la suprématie intellectuelle : maître de la chair, si on peut ainsi dire, il voulait aussi avoir en propre la souveraineté des âmes. Sa soif d'absolutisme demandait à s'étancher à toutes les sources.

Déjà il luttait dans l'arène et désignait d'avance les victimes qui devaient succomber; il conduisait le char dans les courses; il montait sur les tréteaux et s'était appelé histrion de génie : un jour, il se créa poète.

C'est ce dernier trait de l'audace du brûleur de Rome que l'auteur de l'*Académie de Néron* a pris comme prétexte, pour percer de part en part la mémoire de l'odieux comédien empourpré, au moyen de vers qui sont autant de flèches acérées, et semblent parfois rendus plus ardents par le souffle de Juvénal.

Ecoutez cette entrée en matière :

> Lorsque ce baladin, dont l'histoire enregistre,
> Avec horreur, le nom et le règne sinistre,
> Eut égorgé sa mère, et, contempteur des dieux,
> Brûlé Rome en chantant des airs mélodieux;

Lorsqu'il eut fait jeter, victimes désarmées,
Trente mille chrétiens aux bêtes affamées ;
Assassiner sa femme et Pétrone et Lucain,
Sénèque et Thraséas le vieux républicain,
Il trouva le sang fade et, détournant la tête,
Chercha d'autres plaisirs en se créant poète.

Il fit donc ériger un superbe palais,
De marbre, de lapis, d'or pur, tel que jamais
Peuple n'en avait vu. C'était une merveille.
Tout ce qui peut charmer l'esprit, l'œil et l'oreille,
Tout ce que l'Occident produit de précieux,
L'Orient de suave et de délicieux,
Réuni par ses soins, ornait cet empyrée
Que le peuple ébloui nommait : Maison dorée.
Mille esclaves Gaulois, Grecs, Sarmates, Romains,
Noirs crépus arrachés aux déserts africains,
Couverts de la livrée en pourpre impériale,
Sous les vastes parvis promenaient leur sandale.
Le Maître du palais, chambellan, sénateur,
Tançait l'un, livrait l'autre au sombre exécuteur,
Marquait les combattants destinés aux arènes,
Et les serfs assez gras pour nourrir les murènes.
Nul n'osait regimber. Seul l'esclave Gaulois
Parlait de ses grands lacs, de ses prés, de ses bois,
De Velléda sa femme, et de Franca, sa mère,
Et maudissait les dieux, dans son angoisse amère.

Néron avait fait choix dans ce splendide lieu
D'un pavillon coquet, en marbre rose et bleu,
Plein de bronzes de prix et de riches statues.
Les Muses, Apollon, les Grâces court vêtues,
Sur des socles dorés, mollement s'étalaient.
Le galbanum, l'encens nuit et jour y brûlaient.
Dix grands tricliniums pleins de plume moelleuse
Invitaient au repos dans la retraite heureuse.
Le silence y régnait ; le bruit du flot humain,
Doucement tamisé, s'éteignait en chemin.
C'est là que l'empereur, loin de la politique,
Exploitait en secret le filon poétique
Chaque jour, il venait, barde au front couronné,
Coudre des vers ensemble en écolier bien né ;
Soupirer des bergers les touchantes idyles,
Et plaindre les Romains de leurs guerres civiles ;
Jamais on n'avait vu, dans le sacré vallon,
Si puissant souverain courtiser Apollon.

L'auteur décrit ensuite, dans des vers non moins vigoureux, la comédie littéraire jouée par Néron au sein de ce riant séjour. C'est là que des amis complaisants venaient l'applaudir ; c'est là aussi qu'il réunit soixante jeunes gens connus par leur tendance amie pour le Parnasse, et qu'il les érigea en Académie.

Malgré tous ses efforts, l'impérial élève
Etait peu fortuné. Lourd oiseau de la grève,
A peine cherchait-il à déployer son vol,
Qu'il retombait bientôt essoufflé sur le sol.
Les muses pour Néron étaient des plus rétives.
Les mots durs grimaçaient ; les tournures fautives
Choquaient l'oreille et l'œil ; l'esprit mal contenu
Passait par tous les tons d'un rythme saugrenu.
Et cependant César se croyait un Horace :
Quiconque, en l'écoutant, eût fait une grimace,
Et n'eût pas applaudi, se fût assurément
Attiré le jour même un rude châtiment.
Ses amis le savaient, et, lorsqu'il venait lire
Devant eux ses vers faux, ils feignaient le délire
Et criaient : » Non, jamais la terre et les cieux
« N'ont rien vu de plus beau, de plus délicieux ! »
L'empereur les croyait, et voulait, tête folle,
Devenir fondateur d'une nouvelle école.
Dans ce but, il manda soixante jeunes gens,
Peu connus, tous fort beaux et fort intelligents,
Ayant pour le Parnasse une tendance amie,
Et les fit agréger à son Académie.
Le rendez-vous était dans le rose salon,
Qu'on avait surnommé le temple d'Apollon.
Néron distribuait la tâche journalière
De chacun : grand poème, épître familière,
Satire, ode, élégie aux longs habits de deuil,
Bluettes sans façon. Il mettait son orgueil
A fournir l'épigraphe et le plan de chaque œuvre.
L'élève obéissant, espèce de manœuvre,
Devait y faire entrer tous les mots que César
Créait par fantaisie ou trouvait par hasard ;
Ajuster les lambeaux de phrases détachées
Qu'il avait, plagiaire, aux auteurs arrachées.
Quand le maître avait dit, le clan filait menu ;
On accouplait les mots, les vers tohu-bohu,
Méli-mélo, sans art et sans cérémonie :
Néron était tout fier d'avoir tant de génie.

. . . . . Mais au milieu de la tourbe des flatteurs se trouve un homme honnête, vengeur des muses insultées. Cet homme, c'est Calpurnius.

Parmi ce vil troupeau de penseurs oublieux
Un seul, Calpurnius, osait lever les yeux.
Lui seul, quand le tyran quémandait un éloge,
Digne et froid, se drapait dans les plis de sa toge.
Fils de patricien, il avait hérité
De l'orgueil de sa race et de sa dignité.
Ni l'or ni les faveurs n'avaient à ce cœur rude
Fait oublier l'infâme et plate servitude
De ses contemporains. Il regardait Néron
Comme un fou furieux et comme un fanfaron.
Bien des fois, méprisant l'amitié de ce drôle,
Il l'avait fustigé d'une verte parole.
On le disait chrétien. Ce nom qu'on lui jetait
Insultant sa vertu, sans honte il l'acceptait.
S'était-il laissé prendre à cette foi nouvelle,
Née à peine d'un jour, et pourtant immortelle ?
L'empereur s'en doutait, mais n'en laissait rien voir.
Comme ses compagnons, il venait chaque soir
Admirer du César les fades épopées.
Sa langue se taisait : mais ses deux mains crispées,
Sous son blanc pallium, serraient un manuscrit.
On l'eût pris, à le voir, pour un père conscrit,
Un Romain du vieux temps, sur sa chaise curule,
Essuyant des Gaulois l'outrage ridicule.
Que se passe-t-il donc dans ce cerveau puissant ?
Quel complot ténébreux l'occupe, frémissant ?
Pâle Calpurnius, vas-tu délivrer Rome
De ce tyran haineux, cocher de l'hippodrome ?
Dans le Forum, vas-tu, convoquant la cité,
Réveiller, à ta voix, l'antique liberté ?
Non, Rome est contre toi ; tout marche, tout conspire
Chez ce peuple abruti, pour affermir l'empire ;
Et ta voix se perdrait au milieu du vain bruit
Que la foule railleuse, en chuchottant, produit.
Ton dessein est moins beau, moins osé, moins sublime :
Tu veux frapper Néron dans son orgueil intime ;
Tu veux fouiller l'endroit où se cache son cœur
Et de son piédestal mesurer la hauteur !

Lui qui s'appelle Grand, lui qui se croit si brave,
Tu veux le disséquer comme un vulgaire esclave !
Allons, Calpurnius, mets au jour ton projet :
Le cadre en est très vaste et digne du sujet.

Un jour que Néron était sorti, laissant son Académie

Par ses poèmes lourds aux trois quarts endormie,

Calpurnius se relève et réveille ses compagnons. « Ecoutez, leur dit-il, j'ai fait une satire. » Et il entame sa sanglante critique, morceau capital, plein de verve caustique que nous recommandons à votre attention.

« Notre empereur est bon, pieux, clément et doux ;
« Le peuple, comme un dieu, l'adore à deux genoux ;
« Il n'a jamais proscrit ni condamné personne ;
« D'empoisonner les gens, à tort on le soupçonne ;
« Il a traité sa mère en fils tendre et bien né,
« Et pleuré chaudement son sort infortuné.
« Quelques esprits chagrins l'ont accusé d'inceste :
« Lorsque sa sœur, un jour, par accident funeste,
« Vit succomber le fruit d'un amour clandestin,
« Qui donc, plus que Néron, a maudit le destin ?
« Monument éternel d'amitié désolée,
« Sur la voie Appia s'élève un mausolée,
« Immense, grandiose, en jaspe lamé d'or :
« *Dilectæ sorori fecit imperator.*
« Pour Poppée il a dû délaisser son épouse :
« Que vouliez-vous qu'il fît d'une femme jalouse ?
« Le Sénat l'a compris, et l'a félicité,
« En termes chaleureux, de sa fidélité. »

FAUSTUS.

Tais-toi, Calpurnius, les murs ont des oreilles !

CALPURNIUS.

Les murs sont très épais, on en dit des merveilles.
Je veux montrer sans fard ce que j'ai sur le cœur.
Trouvez-moi, mes amis, plus parfait empereur :
(*lisant*) « Néron est un César doublé d'un saltimbanque.
« Baladin, histrion, lutteur, rien ne lui manque
« Pour être un mime habile ; en vrai musicien
« Il pince de la harpe, et roucoule fort bien.
« C'est un charmant cocher. La foule qui l'admire
« Prétend qu'il tient au mieux les rênes de l'empire,
« Et qu'il aurait grand tort de cacher aux Romains
« Sa taille de Narcisse et ses divines mains. »

FAUSTUS.

Es-tu fou ? Le Falerne a-t-il surpris ta tête ?
Tu nous compromets tous, irascible poète !

CALPURNIUS.

Allez à l'empereur répéter mes discours ;
Fils de Brutus, allez : je réponds de vos jours.
Si Néron veut ma tête, eh bien ! il peut la prendre :
Je ne lèverais pas le doigt pour la défendre.
Qu'il fasse ! Je préfère à la servilité,
La mort qui rompt la chaîne et rend la liberté.

(*lisant*) « Au cirque, il est vainqueur d'une façon plaisante,
« En faisant égorger quiconque se présente
« Pour tenter la fortune et lui ravir le prix :
« Procédé que chacun trouve d'un goût exquis.
« Comme bouffon, la palme est à lui sans conteste ;
« Il fait parfaitement sur les tréteaux..... »

NÉRON, *caché derrière une tapisserie.*

Ah, peste !
Approchons ; il paraît qu'on s'occupe de moi.
Toute l'Académie a l'air d'être en émoi.

CALPURNIUS, *sans le voir.*

« Cet homme est en tout point d'un force incroyable :
« Le timbre de sa voix est surtout admirable. »

NÉRON.

Ah ! ah ! voilà pourquoi l'oreille me tintait !

CALPURNIUS.

« L'avez-vous entendu quand un soir il chantait ?
« La ville était en feu, le Capitole en cendres.
« Son mode était plus doux, et ses accents plus tendres.
« Il avait ce soir-là bu du Chypre : le vin
« Inspirait son esprit qui fut vraiment divin.
« Les cris du peuple en deuil augmentaient son délire ;
« Lorsqu'il ne put chanter il fit vibrer sa lyre.
« Vous croyez que Néron fut l'auteur du forfait ?
« Erreur, détrompez-vous, les Chrétiens ont tout fait. »

NÉRON, *crispant les poings.*

Vipère, que le ciel me tombe sur la tête,
Si ce mot imprudent hors d'ici se répète !
Tu comprends mal ton maître, ô chétif vermisseau,
Si tu crois le pouvoir traîner dans le ruisseau
Impunément... Non, non, pour laver cette injure,
J'ai des moyens divers, et ma vengeance est sûre !

CALPURNIUS, *lisant.*

« Qu'a-t-il fait d'Agrippine et de Britannicus ;
« De ses meilleurs amis : du Sénateur Ancus,
« De Pœtus, de Burrhus ; de mille autres encore,
« Tous citoyens pieux, nobles ? O minotaure,
« Tu les as dévorés ! Et dire qu'aujourd'hui
« Néron se croit poète et veut rêver ! Qui, lui !
« Prétendre aux lauriers purs créés par le génie ?
« Lui, tyran, se livrer à la douce harmonie ?
« Lui, tigre monstrueux sevré de l'amitié,
« Le lâche empoisonneur, sans cœur et sans pitié,
« Chanter l'horizon bleu, les fruits, les fleurs nouvelles,
« L'amour, les chauds rayons, les beautés éternelles ?
« Lui, peindre l'innocence et sa chaste rougeur,
« Le crime, et le remords, son suprême vengeur ?
« De sa main qui proscrit, signer une élégie,
« Et faire une ode au ciel au sortir d'une orgie ?
« Ah ! Néron, ton génie est par trop trivial ;
« Tu ne seras jamais qu'un cuistre impérial ! »

Néron subitement se présente aux regards de l'assemblée. Ne croyez point qu'il va fulminer sa colère impériale et trancher d'un seul coup la tête de son hardi contempteur. Non ; fidèle à ses instincts de cruauté raffinée, il veut se donner la satisfaction d'une vengeance habilement ménagée : pour lui, se venger n'est rien ; il faut que la victime ait la surprise du supplice.

Il pénètre dans l'enceinte :

Tout beau, censeur, tout beau ; vous ignorez sans doute
Que l'histrion Néron est là, qui vous écoute !
Vraiment, pour m'insulter, l'endroit est des meilleurs,
Et vous êtes parfait avec vos airs railleurs !

Ce cher Calpurnius est divin dans son rôle
De critique ; et la chose est on ne peut plus drôle
De le voir s'escrimer avec son manuscrit !
C'est pensé finement, c'est pétillant d'esprit,
Plein de sel, parsemé de charmantes malices ;
Passez-moi ce factum ; j'en ferai mes délices.
Je veux l'étudier à fond ; voyons cela !
Oh ! oh ! les quatre vers superbes que voilà :
« Néron est un César doublé d'un saltimbanque.
« Baladin, histrion, lutteur, rien ne lui manque
« Pour être un mime habile ; en vrai musicien
« Il pince de la harpe, et roucoule très bien ! »
Saltimbanque, histrion, baladin, il me semble
Que tous ces mots coquets sont charmés d'être ensemble.
L'être qui de César parle avec tant d'aplomb,
Doit connaître son homme et son histoire à fond,
Et savoir l'avenir qu'il réserve au poète
Dont la langue, à ce point, est timide et discrète !
Quand on écrit si bien, avec tant de clarté,
Faut-il un autre titre à l'immortalité ?
Je suis fier d'avoir fait d'aussi brillants élèves :
C'était depuis longtemps le plus cher de mes rêves ;
M'y voici parvenu : je puis mourir content.
Je sors. Ah ! j'oubliais de vous dire en partant
Que je veux, pour prouver ma joie impériale,
Vous donner une fête assez originale,
Nocturne, et d'un effet d'ensemble des plus beaux.
Nous n'aurons pas besoin de torches, de flambeaux ;
J'ai trouvé beaucoup mieux. Mais je crains d'en trop dire.
Salut, je cours veiller aux rênes de l'empire.
Le spectacle aura lieu demain, dans ce jardin :
Soyez exacts. (*Il s'éloigne*).

Le lendemain, les jardins impériaux s'illuminent; la foule assiste nombreuse à la fête de nuit. Mais un cri a retenti ; on se porte à l'endroit d'où ce cri est venu : une masse qui semble formée de résine pétille au milieu des jardins, et de cette masse incandescente s'est échappé le *cri de la chair :* c'est Calpurnius, transformé en torche ardente, qui expie son courage ! Et

Pendant que la victime aux clairs pétillements,
Mêle ses sanglots sourds et ses longs hurlements ;
Qu'un frisson de terreur parcourt l'Académie,
Dont l'esprit n'ose croire à ce jeu d'infamie,
Sur le toit du palais un homme s'est assis,
L'œil fixe et bégayant d'ironiques lazzis.
Un affranchi, le beau mais lâche Epaphrodite,
A boire du vieux Crête avec ardeur l'invite.
Quand il est ivre-mort, grâce à son échanson,
L'homme, d'une voix rauque, entonne une chanson.

Les jeunes gens massés sous l'immense portique
Ecoutent, frémissants, l'infernale musique.
Soudain éclate un cri trop longtemps contenu :
« Néron ! » Oui c'est bien lui, vous l'avez reconnu ;
En le voyant joyeux, humer l'âcre fumée,
Vous avez deviné..... la bête envenimée,
Le pitre, le bouffon, qui, la veille, outragé,
Du censeur de ses vers s'est bassement vengé.

Telle est, Messieurs, cette composition qui a frappé tout d'abord les membres du jury. Elle leur a paru réunir les qualités essentielles à une bonne pièce de vers ; on pourrait y relever quelques faiblesses dans la rime, mais le vers en est irréprochable, il coule avec harmonie, est exempt de recherche et de banalités. Le récit est parfaitement mené et soutenu, sans rien qui l'encombre et vienne distraire l'esprit du fond du sujet. On y remarque une vraie couleur locale, ainsi que vous avez pu vous en convaincre par les citations ; l'auteur y fait montre d'une complète connaissance de l'époque à laquelle il s'est reporté, nous dirons même qu'il fait preuve d'une bonne érudition. Il se dégage enfin de l'ensemble de cette œuvre un enseignement moral qui ne vous aura pas échappé : c'est le cri du cœur honnête contre l'astuce et le mensonge armés de la force.

La deuxième pièce, qui a paru au jury mériter une des premières mentions, a pour titre : *Le Christ au* XIXe *siècle*. Ici nous ne sommes plus en présence de la satire mordante ; c'est le lyrisme qui apparaît, mais sous une forme spéciale qui impose à l'esprit une attention soutenue, concentrée. Un certain caractère mystique se manifeste même dans cette pièce, à deux ou trois reprises ; mais, par contre, il y règne une si douce sérénité, une si complète unité dans les idées morales qui y sont développées, qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la touche d'un réel talent. C'est le cri d'une âme croyante dont la morale du Christ est l'unique espoir de salut.

La lutte a été engagée contre les préceptes de cette morale ; l'auteur s'applique à démontrer l'inutilité de cette lutte, en accents partis du cœur.

Va ! que t'importe à toi, Dieu des esprits sublimes,
A toi, Dieu des vertus et des causes magnanimes,
Si quelques insensés un jour t'ont méconnu ?
Et n'es-tu pas le Dieu que le génie acclame ?
Tonnant à tes autels, Bossuet te proclame,
Pascal courbe un front nu.

« Gloire à toi seul, ô Christ, car tu n'es pas un homme ! »
Dit celui que si haut notre siècle renomme,
Lorsque mourant pensif, debout sur son rocher,
Il pesait les grands noms au poids de son génie
Et que, seul, au secours de sa lente agonie
Il te vit approcher.

Et l'on dit qu'en nos jours ta face s'est voilée !
Quelquefois les vapeurs montant de la vallée
Cachent l'astre du jour, roi de l'immensité,
Mais en brille-t-il moins ? Quand le nuage passe,
Foyer inépuisable, il inonde l'espace
De torrents de clarté.

Que notre siècle, épris d'une vile conquête,
Sans regarder le ciel, marche courbant la tête,
Tyran de la matière et par elle asservi !
Il montre que de tout tu disposes en maître,
Puisque, sans le vouloir, aucun siècle peut-être
Ne t'aura mieux servi.

La morale du Christ franchit tous les obstacles, se servant du progrès humain pour répandre ses bienfaits dans les coins les plus reculés du globe.

A ton nom sous le ciel tout front d'homme s'incline.
La mer n'a pas d'écueil, la terre de colline
Où ne plane la Croix, phare de l'univers.
Les peuples ne font plus qu'un peuple qui t'adore,
Et ne chantent qu'un Dieu du couchant à l'aurore
En mille chants divers.

A ce concert! j'unis les accords de ma lyre.
Que l'impie insensé m'accuse de délire,
Jusqu'au dernier soupir je redirai : Je crois!
Que fuyant sous mes pieds la terre tremble et roule!
Que le monde brisé sur ma tête s'écroule,
Mon abri, c'est la Croix.

Qu'importe à l'âme libre une prison fragile?
Je veux, au dernier jour, dans ma couche d'argile
M'endormir, l'œil fixé sur ce divin flambeau,
Et mon premier réveil vers la voûte azurée
Sera de relever ma paupière, assurée
De l'y revoir plus beau.

Ainsi le moissonneur pour lier la javelle
Attend, quand vient le soir, une aurore nouvelle.
Il rentre sous le chaume et dans l'espoir s'endort,
Et, tandis que bercé par son rêve, il sommeille,
L'aube du lendemain se lève plus vermeille
Dans un horizon d'or.

Et pourtant l'aube un jour doit tromper son attente;
Un jour des cieux vieillis se replîra la tente;
Des astres épuisés les clartés pâliront :
Des étoiles tombant de leurs voûtes livides,
Et des soleils perdus dans les espaces vides
Les flambeaux s'éteindront.

Mais toi, car nous avons ta promesse divine,
Quand, seule, enveloppant l'univers en ruine,
La nuit s'endormira dans le berceau des jours,
Et, de l'éternité découvrant les rivages,
Quand s'évanouira la figure des âges,
Christ, tu seras toujours!

Outre la portée morale de cette pièce, n'avez-vous pas remarqué, Messieurs, combien au point de vue de l'art poétique elle sonne doucement à l'oreille? Sans appuyer sur la richesse de la rime, nous dirons que la science du vers y est remarquable; et si n'étaient certaines tournures nuageuses, qui ne la mettent pas de prime saut à la portée de tout le monde, nous ajouterions que le *Christ au* XIXe *siècle* est, dans son genre, la pièce la mieux construite de toutes celles qui ont été présentées au concours. Nous ne devons pas cacher, cependant, qu'à certains points de vue, la minorité du jury a fait quelques réserves à son sujet; mais, à l'unanimité, elle a été reconnue comme une œuvre poétique réunissant, sous le rapport de l'art, des qualités propres à la faire distinguer particulièrement. Nous devons ajouter qu'elle est accompagnée d'une autre pièce du même auteur, intitulée : *Expiation, Ode à la France,* dont le mérite aussi est incontestable : l'une plaidait pour l'autre.

Dans les deux compositions que nous venons de signaler, la première appartient au genre satirique, la seconde, au genre lyrique. En voici une troisième aux accents d'un autre ordre, pièce émouvante à cause du sentiment patriotique qui y domine, et surtout à cause des souvenirs qui y sont évoqués.

Les grandes calamités publiques ont toujours inspiré les artistes et les poètes; c'est qu'il y a, dans les revers éprouvés par un peuple, un vaste champ offert aux plaintes du cœur, qui sont comprises par toutes les victimes du désastre : l'œuvre de l'artiste et les accents du poète sont alors les interprètes fidèles de la nation gémissante. Et puis, ainsi que le dit Victor Hugo, la marche sombre et imposante des événements par lesquels le pouvoir d'en haut se manifeste aux pouvoirs d'ici-bas, l'unité éternelle de leur cause, l'accord solennel de leurs résultats, ont quelque chose qui frappe profondément la pensée. ... L'esprit des peuples, en un religieux silence, entend longtemps retentir, de catastrophe en catastrophe, la parole mystérieuse qui témoigne dans les ténèbres :

Admonet, et magnâ testatur voce per umbras.

La composition poétique dont nous allons vous entretenir appartient à cette pléiade d'œuvres de l'esprit inspirées par la guerre dont l'issue fatale pèse encore sur la France.

Elle est intitulée : *L'Alsacien*.

A ce nom seul, Messieurs, vous avez compris la portée de l'œuvre : elle se rapporte à l'épisode le plus douloureux de nos revers; nous ne dirons rien de plus.

L'Alsacien est un récit, une narration; c'est un coin du grand tableau d'amertume que la force a imposé à nos yeux.

Tout est paisible dans la belle Alsace; écoutez la magistrale description de ce calme; c'est une entrée en matière des plus heureuses :

Avec son vaste enclos, ceint d'une épaisse haie,
Et ses vieux murs blanchis, comme la ferme est gaie,
Coquettement assise au penchant du coteau!...
Au-dessus, le Dasburg, fier de son vert manteau,
Etale jusqu'au pied des montagnes prochaines
Ses féconds châtaigniers et ses robustes chênes;
Et tout au loin, fermant l'horizon nuageux,
Le Donon vers le ciel lève ses pics neigeux.....

— Autour de la maison, tranquille mais vivante,
S'allongent, mollement étendus sur la pente,
Les grands prés verts, coupés par les jaunes labours...
C'est là que, sans souci de la fuite des jours,
Portant allègrement la blanche soixantaine,
Demeure Jean-Michel, du bourg de la Fontaine;
Si sa femme vivait, il serait trop heureux!....
— Il a trois fils, — trois bons travailleurs vigoureux,
Qui, tout le long de l'an, joyeux et sans reproche,
Font rudement jouer la cognée et la pioche,
Poussent le soc pesant de la charrue, et font
Plus fertiles les champs qu'ils creusent plus profond.
Vaillants et forts, ils sont pleins d'amour pour leur père,
— Et dans cette maison tout sourit et prospère.

Mais la nouvelle de la guerre parvient dans ces paisibles vallées. Michel se ressouvient des maux passés et gémit...

Un jour, dans son verger, assis sur un vieux banc,
A l'ombre d'un pommier sur son front retombant,
Michel, préoccupé, parcourait les gazettes.
— Tout à coup, pour mieux voir, il ôta ses lunettes,
Puis, ayant bien relu le journal, par deux fois,
Il devint pâle, et dit, se parlant à mi-voix,
De l'air triste et rêveur qu'ont ceux qui se souviennent :
« On était à peu près tranquille!... Il faut qu'ils viennent
« Meurtrir encor ce peuple!... épuiser tout son sang!... »
— Et le vieillard leva les mains en frémissant.

Ensuite, il s'en alla pensif vers la prairie
Où ses trois fils, coupant la luzerne fleurie,
Sans repos balançaient la faux entre leurs mains,
Et dans les prés, ouvraient à grands coups des chemins.
— Tous trois, l'apercevant de loin, le saluèrent
En poussant un appel joyeux, que répétèrent
Les folâtres échos cachés dans les forêts.
— Mais lui, sans rien répondre, à travers les guérets
Marchait vers eux, le front sombre, et presque sévère.
« Mes enfants, ça va mal, dit-il, — on est en guerre! »

— Bientôt, des hauts sommets du Dasburg, on put voir
Dans la plaine rouler du matin jusqu'au soir,
Comme un fleuve onduleux, rouge parmi les herbes,
Le flot toujours croissant des régiments superbes.
Et les trois fils, sentant la gloire enfler leurs cœurs,
Disaient avec orgueil : « Ils reviendront vainqueurs! »
Mais, comme un homme, en qui la longue expérience
A mis le doute amer, et son fruit, la science,
Esprit que la sagesse éclaire et refroidit,
Le vieillard tristement hocha la tête, et dit :
« La guerre est une arène insondable et traîtresse
« Où le vaincu périt, où le vainqueur se blesse;
« Pourquoi dans un abîme ouvert s'aller jeter? »
— Puis, d'un ton confiant, pour ne pas attrister
Ses fils bouillants d'ardeur, enivrés d'espérance,
Il cria : « Maintenant, enfants, vive la France! »

Pendant ce temps, avec ses canons monstrueux,
Ses cris de mort, et ses massacres ténébreux,
Au milieu des éclairs, ardente, échevelée,
La guerre rugissait dans l'horrible mêlée;
Et, faisant dans les cœurs s'allumer et courir,
Cette fièvre, qui veut ou tuer ou mourir,
Poussait de ses clairons aux luttes surhumaines
Les bataillons gaulois, et les masses germaines.
On voyait sous les cieux bleus, immenses et doux,
Le Carnage, ce monstre à l'œil torve, au poil roux,
Avec les cris de joie hideux des cannibales,
Boire le sang vermeil aux larges trous des balles.
. . . . . .

Cependant les revers s'accumulent dès le premier jour. La sinistre invasion est là. Michel frémit :

Aussitôt, à ce cri sombre : — « L'invasion! »
Un frisson secoua la grande nation;
Et, les deux poings crispés, les yeux pleins de colère,
Michel se ressouvint des choses que son père
Racontait autrefois durant les longs hivers :
Tout le peuple debout! — Nos succès! nos revers!
. . . . . .

— Or, dès que ses trois fils frémissants, anxieux,
Apprirent que la terre où dormaient leurs aïeux
Etait foulée aux pieds sans respect, et flétrie...,
Que l'ennemi buvait l'air pur de la Patrie,
Et que le sol sacré n'était plus libre!... — Alors
Ils sentirent leur cœur dévoré d'un remords!
« Nous devions être là! disait leur voix amère;
« Pour défendre et sauver l'Alsace, notre mère,
« Qui de nous n'eût donné son sang avec bonheur?
« Notre place est là-bas! on y lutte! on y meurt!...
« Nous partons!... »
— Puis avec une attitude austère
Tous trois, pour le quitter, tendaient la main au père.
— Mais à ces mots cruels, — comme un homme, qui voit
Brusquement s'entrouvrir un gouffre devant soi,
Recule sans oser sonder le précipice...

Ainsi, pris de vertige au bord du sacrifice,
Michel ferma les yeux et recula d'un pas...
« Non! non! murmura-t-il, cela ne se peut pas!... »
Ses fils le regardaient tristement, en silence...
— Puis, faisant un effort pour dompter sa souffrance,
Le vieillard résigné, calme comme un martyr,
Dit à ses deux aînés : « Oui, vous devez partir...
« La France vous appelle; et vous êtes des hommes!...

« Mais toi, mon dernier né, mon Frantz!... ah! nous ne sommes
« Pas encore si bas, que, comme combattants,
« Il faille voir partir nos fils à dix-huit ans!...
« Ne m'abandonne pas!... — Pour ton père, demeure!
« Privé de mes trois fils, veux-tu donc que je meure
« Sans que j'en aie un seul pour me fermer les yeux?...
« Songes-y, mon enfant; tu vois..... je me fais vieux.....
« Pour le temps qui me reste à passer sur la terre,
« Non! je ne veux pas voir ma maison solitaire!...
« Et puis, le sacrifice est assez grand!... J'ai droit,
« Quand je donne deux fils, d'en garder un pour moi! »
Et le vieillard, d'un air à la fois triste et tendre,
Serrait Frantz dans ses bras, comme pour le défendre,
Comme s'il eût voulu dans son sein le cacher,
Tremblant qu'à ses baisers on ne vînt l'arracher.

Le vieillard fait taire ses sentiments de père devant la nécessité patriotique : ses deux aînés partent; le plus jeune reste au foyer paternel :

— Le jeune homme, muet, baissait sa tête pâle
Tandis que dans son cœur soulevé, — triomphale,
La trompette éclatait en hymnes belliqueux!
— Mais quand les deux aînés, emportant avec eux
La bénédiction et les vœux de leur père,
Envoyant de la main leur tendresse dernière,
Disparurent au loin derrière la forêt.....
— Frantz vint baiser au front le vieillard qui pleurait.

Mais des bruits de nouvelle déroute courent dans l'air : Michel et son dernier né écoutaient ces rumeurs sinistres :

— Un jour, par le sentier longeant les champs de blé,
Ils virent, haletant sous un soleil torride,
Et s'avançant vers eux d'un pas presque timide,
Un soldat tout poudreux, le visage noirci...
Arrivé sur le seuil, il dit : « C'est bien ici
Chez Jean-Michel? »
« — Tu viens de là-bas? fit le père...
« Tu connais mes deux fils; tu m'apportes, j'espère,
« Des nouvelles!... »
« — Hélas, j'apporte un souvenir... »
« — Mort!... Ah! lequel?... »
« — Tous deux!... Je les ai vus mourir..... »
. . . . . .

Un soupir étouffé râle dans la poitrine du pauvre père; puis se roidissant contre la douleur, il se relève et met un fusil dans les mains du dernier de ses enfants; le suprême sacrifice est fait!

O monarques! ô rois tout-puissants..., empereurs,
Qui faites à vos grés le calme ou les terreurs,
Qui devriez, du haut piédestal où vous êtes,
Rêver d'apaisement, et non pas de tempêtes...
Devant ce front blanchi d'un père au désespoir,
Répondez!... avez-vous rempli votre devoir?.....

L'isolement est donc fait autour du malheureux père :

Jean-Michel demeurait des jours entiers, inerte,
L'œil sans regard, fixé sur cette porte ouverte
Par où ses trois enfants, sa vie, étaient partis.
Parfois, il les voyait souriants, tout petits,
Quand de leurs jeux d'enfants ils emplissaient la ferme,
Puis, ainsi qu'un cercueil sur nos fronts se referme
Et cache à nos regards le rêve bleu des cieux,
Le voile de la mort, passant devant ses yeux,
Chassait sa vision rose...
— Et le vieillard pâle
Retombait brusquement dans sa nuit sépulcrale...
— Deux morts!... l'autre parti... peut-être sans retour!...
Son Frantz que faisait-il?...
— C'était là, tout le jour,
L'ardente question posée à sa pensée,
L'angoisse qui tenait sa poitrine oppressée,
La fièvre qui brûlait son cœur... — Et chaque nuit
Des spectres tout sanglants se dressaient devant lui...

La lutte continue, elle se rapproche; si bien que Jean-Michel entend le fracas horrible de la mêlée pendant tout un jour :

Un matin, au moment où l'aurore indécise
Teinte le ciel obscur de sa lumière grise,
Le vieillard assoupi reposait...
— Brusquement
Les canons sourds, avec leur lointain roulement,
Derrière le Dasburg mugirent en tonnerre.
Et les coups éclataient rapides.
— Le vieux père
A ce fracas, fermait les yeux avec terreur;
Le carnage étalait devant lui son horreur,
Et de mortels frissons secouaient ses entrailles,
Car il voyait, jeté dans les rudes batailles,
Son bien-aimé tomber et lui tendre les bras...
— Et chaque coup sonnait à son cœur comme un glas.
— Tout le jour, les canons, avec leurs voix brutales,
Jetèrent aux échos de tonnantes rafales;
Puis enfin tout se tut au coucher du soleil...
Jean-Michel accablé succombait au sommeil
Quand la porte s'ouvrit.
— Se soutenant à peine
Frantz apparut...
« — C'est toi! mon Frantz! Dieu te ramène
« Vivant!... Mais ton sang coule!... Et tu vas défaillir!... »
« — Mon père! — ce n'est rien... J'avais peur de mourir
« Là-bas, sans recevoir votre suprême étreinte...
« Je vous embrasse... adieu!... — »
— Sa voix s'était éteinte.
« Frantz! criait le vieillard... O mon Frantz!... Ne meurs pas!...»
— Mais l'enfant s'affaissa sans vie entre ses bras. —

Silence aux mots humains! Langue humaine, silence...
Sois muette devant cette douleur immense
Que les rauques sanglots peuvent seuls exprimer!
Laisse en son désespoir cet homme s'abîmer.....

— Sur le corps de son Frantz, quand le père en délire
Eut pleuré tous ses pleurs; quand son âme martyre
Eut, toute cette nuit funèbre, agonisé;
Quand nul sanglot ne put sortir du cœur brisé;
Qu'au matin, le vieillard se dressa, l'œil sans flamme,
On eût dit, à le voir marcher, un corps sans âme.

Près de la cheminée, il alla décrocher
Son vieux fusil rouillé qui pendait au plancher;
Fit craquer le ressort, le chargea d'une balle,
Puis, au front de son fils posant sa lèvre pâle,
Il baisa son cher mort une dernière fois,
Et s'en alla, — marchant à pas lents, dans les bois.
. . . . . .
Michel est à l'affût sur le bord de la route;
Pensif, les yeux éteints, immobile... Il écoute...
Il entend des chevaux galoper et hennir...
Et par le chemin creux bientôt il voit venir
Vingt uhlans, l'arme au poing. — Et marchant à leur tête
Un tout jeune officier, blond comme une fillette.
Michel se redressant, mit en joue, et tira...
« — Mort! — C'est bien!... — Comme moi son père pleurera!
Maintenant, à mon tour! »
— Puis, offrant, impassible,
Aux mousquets abaissés sa poitrine pour cible,
« Feu! » cria-t-il avec un geste surhumain.....
— Et le vieillard tomba sur le bord du chemin.

Nous avons dû, Messieurs, vous faire de longues citations de cette pièce, car elle était difficile à analyser; ainsi que nous l'avons dit déjà, c'est un récit dont les parties se relient entre elles assez rapidement et qu'on ne pourrait souvent couper sans enlever à l'œuvre une de ses principales qualités, soit l'enchaînement des tableaux.

Ce qui, dans *L'Alsacien,* vous aura frappé, sans doute, comme le jury, c'est la facture nette du vers, son énergique expression mais sans exagération ni phrase tonnante, sauf en un passage peut-être. Ce tableau, qui résume les angoisses d'une province mutilée, dans un de ses enfants, ne présente ni grand éclat, ni hautes couleurs; c'est la simplicité sombre du malheur; c'est le sacrifice noble et fier sur l'autel de la patrie. Cependant, à la fin, Jean-Michel se venge! Peut-être eût-il mieux valu que ce coin d'un tableau, si grand jusque-là, disparût; mais il faut faire la part de l'invasion et de l'exaltation qu'elle engendre : tout est possible et semble permis à l'homme dont le sol natal est foulé par l'étranger.

Nous avons dit, Messieurs, que les trois pièces que nous venons de vous faire connaître avaient spécialement attiré l'attention du jury; il a cru reconnaître en elles des qualités supérieures, les désignant comme devant être toutes trois couronnées.

Dans cette occurrence, il a pensé devoir diviser le prix de 600 francs entre ces trois compositions, en les graduant selon leurs qualités plus ou moins complètes. En conséquence, il a décerné :

A l'*Académie de Néron*, un prix de 300 fr.

Au *Christ au* XIXe *siècle* accompagné de l'*Expiation,* un prix de 200 fr.

A l'*Alsacien,* un prix de 100 fr.

Mais il restait sous les yeux du jury de nombreuses pièces dont le mérite incontestable devait être publiquement reconnu; il a décidé d'accorder aux meilleures de ces pièces trois *mentions très honorables* et six *mentions honorables.*

Les trois premières sont décernées :

1° Aux *Deux Passants,* excellente et spirituelle critique, en vers vigoureusement frappés, de certaines théories sociales qui conduisent au triomphe de cette devise néfaste : « La force prime le droit. »

2° A la pièce intitulée : *Foi du Poète,* qui, sous forme d'apologue frisant la satire, décrit les luttes de la muse contre les dieux matériels du jour, et son triomphe dans les cœurs que les basses passions n'ont pas énervés.

3° A la composition intitulée : l'*Anniversaire,* qui, parmi les nombreuses pièces patriotiques présentées

au concours, a paru l'une des meilleures au jury, après l'*Alsacien*.

Quant aux mentions honorables, le jury les a accordées aux compositions suivantes :

1° *Les Emigrants*, pièce empreinte d'un sentiment vrai des angoisses et des misères de ceux que la lutte pour la vie forcent à s'expatrier. Pas de tournures déclamatoires ni vulgaires, idées bien enchaînées entre elles, certains traits heureux, bonne versification, tout en présentant quelques faiblesses sous le rapport de la rime.

2° *Abraham Lincoln*, poème glorificateur du travail, et que l'auteur a même intitulé : *Conférence pour des cercles d'ouvriers*. C'est un récit contenant la vie de l'illustre président des Etats-Unis, de celui que ses ennemis appelaient eux-mêmes l'*honnête*. On pourrait reprocher à cette composition, sous quelque rapport, de prêcher des maximes bonnes en Amérique, mais qu'il y aurait peut-être inconvénient à mettre en pratique aujourd'hui en Europe ; cependant, en somme, l'intention de l'auteur est bonne, et en la traduisant en style poétique, il a fait montre d'habileté et d'une grande facilité de versification.

3° *De Sixt à Chamonix, à la mémoire d'Auguste Balmat*, pièce qui contient quelques longueurs et des faiblesses dans le récit, mais s'élève à une certaine hauteur dans les descriptions ; elle est l'œuvre d'un homme qui connaît nos montagnes, et quand il a voulu les peindre, il a été très heureusement inspiré.

4° Trois pièces d'un même auteur intitulées : la première, *Elégie ;* la seconde, la *Conquête d'un nid* ; la troisième, l'*Amour à sept ans*. Ces trois compositions se distinguent par plusieurs qualités maîtresses. Il ne faut pas y chercher beaucoup de profondeur dans les idées ni une grande expérience de l'art, mais elles brillent par une fraîcheur et une grâce exceptionnelles, les deux dernières surtout.

5° Le *Cri d'alarme*, qui se rapproche de la satire, et en vers bien frappés, avertit du danger que fait courir aux générations présentes la littérature débraillée, cette littérature, éblouissante parfois sous le manteau du génie, et qui s'empare des cœurs et les dessèche.

6° Enfin, la fable intitulée le *Taureau et les Guêpes*, bon modèle du genre ; vers faciles, rapides, idées concises, morale bien déduite.

Le jury, Messieurs, a borné là ses citations, et à son grand regret, veuillez le croire ; car, nous ne saurions trop le répéter, la richesse de ce concours est telle, qu'elle aurait exigé plus de ressources pour multiplier les récompenses, ce qui aurait, en même temps, augmenté le nombre des mentions honorables. C'est ainsi que le jury, forcé de restreindre les distinctions, s'est vu dans la nécessité de laisser de côté un certain nombre de pièces qui ne sont pas sans mérite, et parmi elles, nous devons citer pour mémoire : *La Lyre brisée. — Embarras du jeune Poète. — Fleurs de Mars. — Oméga. — Première Etude. — Michel-Ange. — L'Imprudente. — Les Orphelins du Désert. — L'Espérance. — Le Triomphe du jeune Poète. — Elise et Darimon*, etc., etc.

Messieurs, notre mission est remplie ; sans doute, les jugements portés ne répondront pas à l'attente de chacun des intéressés ; mais tous doivent tenir pour certain que le jury, dans l'accomplissement de sa tâche difficile, a apporté la bonne volonté, l'impartialité que lui commandaient et la confiance dont il était investi, et le désir de reconnaître aussi dignement que possible l'empressement avec lequel, de toutes parts, on avait répondu à votre appel.

Car cet empressement est honorable, glorieux et pour le créateur du concours, et pour votre Société ; il doit être un puissant encouragement pour l'avenir ; il marque que l'amour des lettres est toujours vivace dans le beau pays de France ; il est un signe que l'Oranger planté par les deux illustres fondateurs de l'Académie Florimontane ne manquera pas de fleurir et porter ses fruits chaque année, suivant la gracieuse devise qui l'entoure, due au plus aimable esprit de son siècle :

Flores fructusque perennes.

La lecture de ce rapport terminée, le ***President*** a procédé à l'ouverture des billets cachetés contenant les noms des auteurs des pièces auxquelles des distinctions étaient accordées. Les noms des lauréats ont été proclamés, aux applaudissements de l'auditoire, dans l'ordre qui suit :

PRIX.

1er M. le docteur BASIN, à Chambéry.
2e M. F. MAURY, secrétaire perpétuel de l'Académie de Clermont-Ferrand.
3e M. GUSTAVE RIVET, à Paris.

MENTIONS TRÈS HONORABLES.

1re M. LOUIS TREMBLEY, à Paris.
2e M. AUGUSTE BUCHOT, professeur à La Réole (Gironde)
3e M. GUIBERT, rédacteur en chef de la *Discussion*, à Limoges.

MENTIONS HONORABLES.

1re M. CONSTANT BERLIOZ, de Rumilly, demeurant à Paris.
2e M. HENRI GALLEAU, homme de lettres, à Esbly (Seine-et-Marne).
3e M. LOMBARD, vicaire à Faverges (Haute-Savoie).
4e Mlle GEX, à Chambéry.
5e M. HENRI GALLEAU, déjà nommé.
6e M. GRACIEUX FAURE, à Paris.

Le ***Président*** a donné ensuite lecture du programme suivant du concours de 1875 :

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en juillet 1875.

Une somme de 400 fr. est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 fr. au prix de poésie.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que leurs envois sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1875. Ils resteront déposés aux archives de la Société, où les auteurs pourront en prendre copie.

PRIX D'HISTOIRE.

Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens.

Sans vouloir restreindre l'étendue des recherches ou le cadre visé par les concurrents, la Société pense leur être utile en indiquant les principaux éléments de ces études.

Origines celtique, romaine, burgonde, centres religieux, féodaux, franchises communales, sections de communes, institutions publiques, fondations diverses, fléaux, épisodes militaires, agriculture, commerce, industrie, mœurs et usages, statistiques, familles anciennes, illustrations, etc. La copie des pièces justificatives inédites doit être annexée aux mémoires.

PRIX DE POÉSIE.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents.

Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

La séance a été levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

JULES PHILIPPE.

BULLETIN

L'émigration française vers le Canada s'est presque doublée pendant l'année 1873. Sans tenir compte de 300 émigrants, presque tous Français, partis en dehors du contrôle du gouvernement général d'Ottawa ou du gouvernement local de Québec, le port du Havre a embarqué 2083 personnes pour Québec ou Halifax.

Sur ces 2083 personnes, on comptait 1 Anglais, 8 Polonais, 19 Allemands, 57 Suisses, 85 Belges, 132 Italiens, 211 Alsaciens ou Lorrains, 1570 Français, dont 128 du département de la Seine et 1422 de la province: ces derniers fournis presque tous par les cinq départements de la Bretagne, la Vendée, les Ardennes, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, le Doubs, la Haute-Saône, la *Savoie*, la *Haute-Savoie*, le Puy-de-Dôme.

Pour avoir le nombre réel des gens de langue française qui se sont rendus en 1873 sur les bords du Saint-Laurent, il faudrait ajouter aux chiffres du Havre ceux de Bordeaux (qui sont encore peu considérables) et ceux d'Anvers, qui envoie un nombre assez notable de Belges.

En tout cas, le renfort que le Canada français a reçu d'Europe n'est pas comparable à celui qui lui est venu des Etats-Unis. La crise financière a ramené de véritables légions de Canadiens français, ouvriers de fabrique mis sur le pavé par la fermeture des usines. On ne sait pas au juste combien d'enfants prodigues sont ainsi rentrés au bercail. On parle de quarante mille, et même de cinquante mille.

En somme, l'année 1873 est celle qui, depuis la fondation même de la colonie, a vu arriver le plus de Français.

—

Peu de contrées ont à se plaindre de la déforestation autant que l'Inde. En Europe, la reconstitution des forêts est favorisée par le climat; dans l'Inde, elle est contrariée par lui. Il y a quelques siècles à peine, la reine des péninsules était couverte d'un manteau de forêts profondes semées de lacs et de marais; la pluie tombait alors sur des surfaces qui la retenaient ou qui s'opposaient à son évaporation, les rivières étaient plus abondamment et plus régulièrement alimentées, au grand profit des arbres, des herbes et des plantes.

Aujourd'hui tout a changé: sur la plus grande partie de l'Inde, les lacs, les marais, l'humidité ont disparu, les eaux du ciel courent avec rapidité, avec fureur, vers la mer, la sécheresse augmente à mesure que les forêts diminuent. Ceux qui disent: On a détruit la forêt, on la refera; on a arraché des arbres, on les replantera, voilà tout! — Ceux-là ne se font pas une idée vraie des difficultés provenant du changement de milieu qu'on doit précisément à la déforestation. Sans doute, pendant les quatre mois de la saison pluvieuse, le climat est particulièrement favorable aux plantations d'arbres, mais pendant les huit mois de sécheresse, le sol devient aussi dur que la brique, les vents boivent l'humidité de la terre jusqu'à sa dernière goutte; si le jeune rejeton a ce qu'il faut de vitalité pour résister aux premières sécheresses, s'il échappe aux incendies si fréquents dans le mois de mars, s'il n'est pas la proie de la chèvre et du bétail, il est presque certain de recevoir le coup de grâce pendant les feux de fournaise que le soleil verse en avril et en mai. De nombreuses tentatives de reboisement avortées sont la preuve qu'il est presque impossible, dans certaines parties de l'Inde, de reconstituer les forêts détruites. Quant à créer de nouveaux bois en s'aidant de l'irrigation, diverses raisons, trop longues à déduire, font craindre que ce ne soit là une tâche à peu près insurmontable.

—

Les résultats complets du recensement de 1871 viennent de paraître en Angleterre. La reine d'Angleterre commandait, à cette date, à plus de 230 millions de sujets, que l'on peut classer ainsi :

La population de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande présentait un total de 31 millions, et les possessions européennes n'y ajoutaient pas plus de 200,000 personnes.

En Amérique, le nombre des sujets de la reine Victoria atteignait près de 4 millions.

Dans les Antilles anglaises, l'on comptait 1 million d'habitants.

En Afrique, sur le continent et dans les îles adjacentes, les sujets anglais se comptaient au nombre de près de 2 millions, soit 1,813,450.

Dans les mers de l'Inde, ils ne s'élevaient pas à moins de 330,460

L'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et toutes les autres possessions de l'Océan pacifique présentaient un effectif de 1,958,845 habitants.

Enfin l'Inde se présentait avec l'énorme contingent de 191,307,070 personnes.

—

On a calculé que les mines de la seule province de Huelva (Andalousie) pourraient fournir pendant deux mille ans à l'Europe le cuivre et le soufre dont cette partie du monde a besoin : les mines de Tharsis, du Rio-Tinto, de Buitron, et celle de San-Domingos — ces dernières, situées en Portugal, près de la frontière de la province de Huesca, — donnent en ce moment environ 700,000 tonnes de minerai par année.

San-Domingos est exploité par un Anglais, M. James Mason, qui a reçu du roi de Portugal le titre de baron de Pomarão. C'est une mine supérieurement outillée, qui fournit annuellement 200,000 tonnes.

Buitron donne 50,000 tonnes par an.

Les mines du Rio-Tinto, ainsi nommées d'un torrent qui va se perdre dans la Méditerranée par l'estuaire de Huelva et de Palos, appartenaient récemment encore au gouvernement espagnol, qui vient de les vendre à une compagnie anglaise.

Les mines de Tharsis ont donné à elles seules, en 1871, 340,000 tonnes, soit la moitié de la production totale, et sur ces 340,000 tonnes, les deux tiers ont été exportés en Angleterre, l'autre tiers a été traité dans le pays même. La masse de minerais que contiennent encore ses riches filons (tels qu'on les connaît) est évaluée à sept millions de tonnes au moins. Tharsis appartient à une compagnie française, mais elle a été louée à une compagnie de Glascow, qui a aussitôt relié la mine au port de Huelva par un chemin de fer. Depuis qu'elle est en activité, la compagnie de Glascow a livré plus d'un million de tonnes : elle emploie environ 3,500 travailleurs, presque tous Espagnols, à l'exception d'un petit nombre de Portugais.

Tharsis est l'ancienne *Thartesis Bœtica*, mine romaine après avoir été mine carthaginoise. Elle se trouve à dix-huit ou vingt kilomètres en ligne droite au nord de Huelva, près d'un torrent du bassin de l'Oviel, petit fleuve qui gagne la Méditerranée par le même estuaire que le Rio-Tinto. Les environs en sont affreux : la fumée soufrée des fourneaux industriels a tué la végétation aux alentours, tout comme les environs de la célèbre Fahlun, en Suède; aussi ne voit-on près de Tharsis que des scories, des côteaux nus et brûlés et des ravins taris.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 septembre 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Testament du curé d'Arenthon au siècle dernier, par M. C.-A. Ducis. — Eruption dans l'intérieur du cratère de l'Etna, par M J.-A. Boltshauser. — Les croix de La Roche, par M. C.-A. Ducis. — L'Algérie et la géographie de M. Niel, par M. Isidore Leblond. — Bibliographie savoisienne, par M. A. Albrier. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber.

TESTAMENT DU CURE D'ARENTHON AU SIÈCLE DERNIER

Nous avons parlé précédemment de cette pièce, dont certains détails intéressent spécialement l'histoire d'Arenthon et d'Annecy, et nous résumons ici les articles dans lesquels, outre l'élévation des sentiments et l'esprit de bienfaisance, le patriotisme reflète les idées des siècles précédents sous une teinte et une saveur locales.

Messire Albert, fils de feu égrège Martin Baussand, natif d'Aviernoz, bourgeois d'Annecy, docteur en théologie, archiprêtre et curé d'Arenthon, fit son testament le 16 novembre 1759.

Après le dispositif de sa sépulture et des legs abondants à l'église et aux œuvres pies de la paroisse :

7° Il donne à son frère et ses neveux sa part des biens paternels, et lègue à André Baussand, son neveu, quatre sols de haute paye par jour pendant qu'il servira fidèlement le Roy dans le régiment de Savoye où il s'est engagé, et dans le cas qu'il eût un grade, ne fût-ce que celui d'enseigne, il lui donne à cette occasion 300 livres payables d'abord pour s'équiper.

16° A l'Hôpital qui s'est établi à Annecy deux douzaines de ses meilleurs draps de lit (1).

21° A la bibliothèque publique d'Annecy, régie par les soins de Rd Seig. Favre, chanoine de la cathédrale de St-Pierre de Genève, outre la bible qu'il m'a prêtée en automne, tous les livres que j'aurai inventoriés et inscrits dans une feuille séparée (2).

Supplément. C. 800 livres à prélever chaque année, de son héritage, pour être données aussi chaque année, en accroissement de dot, à une pauvre fille native d'Arenthon, dont la dot personnelle ne dépasse pas déjà 200 livres, et qui soit la plus sage, la plus modeste, la plus dévote et surtout la mieux instruite de sa religion, au témoignage du curé. La même ne devait recevoir qu'une fois cette faveur.

E. Il prie tous les administrateurs, toutes les autorités d'empêcher l'établissement d'aucun cabaret dans la paroisse, attendu l'inutilité à cause de sa position ; et, en cas qu'on y en laisse établir, il veut que tous les legs qu'il a faits à l'église, à la confrérie, aux pauvres filles et les deux tiers francs de ses revenus laissés à ses héritiers soient dévolus moitié à l'hôpital général d'Annecy, moitié aux *Nouveaux convertis* sous la direction des supérieurs d'Annecy (1) ; et cela tout le temps que le dit cabaret subsisterait dans la paroisse d'Arenthon. Il lègue 3 livres à ceux qui dénonceraient l'existence du cabaret aux dits administrateurs d'Annecy pour les avertir de leurs droits.

Nous omettons ici une sortie virulente et très motivée sur les désordres d'un cabaret que le testateur avait dû faire fermer à Arenthon.

Suivent divers legs faits aux Ollières et à Saint-Romain, ancienne paroisse réunie aujourd'hui à Reignier.

N. Il lègue à chacune des *Sociétés des Bons-Amis* (2), dont il a l'honneur d'être, à Annecy et à Faucigny, la somme de 100 livres payables entre les mains des Rds sieurs zélateurs ou secrétaires d'icelles, pour en faire un fonds, soit pour augmenter les messes qui se disent pour les amis vivants et morts, soit pour devenir un refuge pour ces sociétés.

Q. Lègue de 60 à 80 livres à appliquer de Noël au 20 janvier à acheter des souliers aux enfants pauvres de 9 à 10 ans et plus, afin qu'ils ne prétextent pas de ne pouvoir venir au catéchisme qui se com-

(1) Il s'agit de l'hôpital général construit au faubourg du St-Sépulcre, après que celui de la Providence eût été brûlé en 1726, dans la rue à laquelle il a laissé son nom. J'ai donné, dans cette *Revue*, l'historique de cet établissement fondé par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex et continué par Christophe-Joseph Gautier. C'est aujourd'hui le bureau de l'Agent-voyer chef du département. L'hôpital général du St-Sépulcre sert actuellement de caserne.

(2) Cette bibliothèque avait été fondée par M Nicolas Dumax, chanoine et official du diocèse de Geneve, en 1747. Le juge-mage Simond y ajouta la sienne. Le chanoine François Favre, du Crévion, fut nommé bibliothecaire et chargé d'agencer ces deux dépôts. Lui-même légua la sienne au chapitre de Notre-Dame. Voir Grillet, I, 194, 296.

(1) Cet établissement remonte à Mgr de Rossillion de Bernex. Voir sa *Vie*, tomes I, page 133, II, p. 30, 64, 65, 125, ainsi que son testament de de 1733, dont une copie est aux archives de la ville d'Annecy. Par cette institution, ce prélat distingué avait réalisé, dans sa ville épiscopale, les vues de saint François de Sales, dans la fondation de la Sainte-Maison de Thonon.

(2) Fondées par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. Voir sa *Vie*, pages 209 et 220. L'idée remonte également à saint François de Sales, qui avait fondé celle de Cruseilles en 1622.

mence après la St-Sébastien. On pourrait en faire acheter une 30ne de paires grands et petits à Annecy, où il y a des boutiques exprès, où l'on ne vend que de ces souliers resemellés qui sont à bon marché, et souvent aussi bons que des neufs, qu'on achète ailleurs.

Et quant au reste des revenus des pauvres il veut qu'on l'emploie à distribuer du grain dès le mois d'avril pour semer au printemps ou pour manger en mai et juin, et préferant parmi les pauvres les familles les plus sages, qui ne vont jamais au cabaret.

Enfin il institue pour héritier Jésus-Christ, son Sauveur et bon Maître en la personne des pauvres de la paroisse d'Arenthon, priant M. de Conzier, comte des Charmettes et de Chanaz, baron d'Arenthon, de se charger de cette administration et l'instituant à cette fin exécuteur testamentaire, et, après lui, ses successeurs ainsi que les curés ses successeurs, et, au moment de sa mort, il désigne encore pour exécuteur testamentaire M. Thabuis, chanoine de La Roche, M. Simond, curé de Pers et le vicaire séant d'Arenthon; et, après eux, le primicier de La Roche et ses successeurs, les priant d'établir un procurateur.

Ce testament a été tout écrit et signé à chaque page de sa main, cousu de soie rouge et scellé de son cachet. C'est ainsi qu'il fut présenté chez le notaire Derbois, le 22 janvier 1761, puis ouvert le 28 juin suivant, après la mort du testateur, par la judicature de la baronie d'Arenthon, et copié le 14 septembre de la même année. C'est de cette copie authentique que sont extraits les détails qui font l'objet de cet article. C.-A. Ducis.

ÉRUPTION DANS L'INTÉRIEUR DU CRATÈRE CENTRAL DE L'ETNA

Catane, le 23 août 1874.

M. Silvestri, professeur de chimie à l'université de Catane, avantageusément connu par ses écrits sur les phénomènes volcaniques observés sur l'Etna depuis 1863 jusqu'en 1866, vient de publier, dans un journal de cette ville, un article très intéressant sur l'éruption dans l'intérieur du cratère central de l'Etna, éruption qui dure déjà depuis plusieurs mois et ne semble pas devoir se terminer si tôt. Je vous envoie la traduction de cet article, et j'y ajoute quelques détails sur l'état actuel du volcan.

Je n'ai pas encore pu faire l'ascension moi-même : depuis quelques jours le temps a toujours été nuageux et — chose excessivement rare dans ce pays, — souvent pluvieux. Je n'oublierai pas la promesse de présenter aux lecteurs de la *Revue savoisienne* le résultat de mes observations; en attendant, voici celles de M. Silvestri.

« Parmi les habitants de la Sicile qui peuvent facilement voir l'Etna, il n'y en a guère qui ne se soient aperçus dans ces derniers mois, et particulièrement depuis le mois de mai, de l'activité très sensible de ce volcan gigantesque, qui est resté tranquille depuis le mois de septembre 1869, pendant lequel, durant une éruption de peu de durée, un petit courant de lave s'est jeté dans la *valle del Bove*. On parle déjà d'ouvertures dans les flancs de la montagne, de nouveaux cratères, de flammes et de feux, apparus pendant la nuit, de détonations senties en divers points de sa circonférence, et l'imagination de quelques-uns est même arrivée à croire à une éruption du côté de *Bronte*.

« Pour me rendre compte de la quantité extraordinaire de fumée qui sort, ou à intervalles ou d'une manière continue du cratère, pour observer de près ces nouveaux phénomènes de notre volcan et aussi pour satisfaire la curiosité de beaucoup de personnes qui désirent connaître le véritable état des choses, je me suis rendu sur le sommet de l'Etna, et j'y ai fait les observations nécessaires pour établir ce qu'il y a de vrai dans les bruits courus. Voici ce que j'ai pu constater.

« Le soir du 2 juillet, je me trouvais à la base du cône terminal; déjà avant d'arriver en cet endroit, j'entendais des détonations qui annonçaient une origine souterraine, et après le coucher du soleil je voyais, à chaque coup, le reflet d'une vive lumière dans les colonnes de fumée qui successivement sortaient du cratère. M'étant approché davantage de l'endroit où commence la montée rapide du cône, je restai absorbé dans la contemplation de ce spectacle grandiose, bien capable d'épouvanter ceux qui ne sont pas habitués aux phénomènes volcaniques, et là je pus noter que les bruits souterrains, semblables à la décharge d'une batterie lointaine, se succédaient à des intervalles de deux à trois minutes, et que peu avant la détonation apparaissait le reflet de lumière.

« A deux heures du matin du jour suivant, 3 juillet, je me mis en route pour le sommet du cratère. Pendant l'ascension du cône, les phénomènes décrits devinrent de plus en plus sensibles et je sentis, en outre, le sol trembler légèrement. Arrivé sur le bord méridional, d'où la vue pénètre dans l'intérieur du cratère, je pus immédiatement observer les phénomènes de cette éruption intérieure. A des intervalles de deux à cinq minutes, on voyait dans un grand gouffre, à l'ouest, des éclairs qui provenaient évidemment du mouvement d'une masse fluide; et, en effet, ils étaient toujours suivis de détonations, dont le bruit, d'abord sourd et lointain, augmentait rapidement, jusqu'au moment où apparaissaient les tourbillons de vapeurs très acides qui traversaient la lave avec une tension assez grande pour produire des explosions de matière fondue, sous forme de bombes, de scories et de cendre, dont les premières retombaient dans le cratère et les secondes étaient emportées par le vent. L'observation du temps qui s'écoulait entre l'apparition de la lumière et le bruit le plus intense de la détonation correspondante, me donna un peu moins de deux secondes : par conséquent, la distance parcourue par le son ou la profondeur à laquelle se trouvait la matière fondue, serait d'environ 600 mètres.

« Pendant chaque explosion, la pression atmosphérique éprouvait une variation instantanée qui, d'après mon baromètre anéroïde, était presque d'un millimètre; et parmi les fumarolles qui entourent le cratère et en garnissent les parois intérieures, un assez grand nombre suspendaient, pour un instant, leurs émanations gazeuses, et de cette manière éta-

blissaient un certain rapport entre ces phénomènes secondaires et le travail intérieur du gouffre.

« Vu l'importance que présentent en général les fumarolles d'un volcan, j'ai étudié la distribution et la nature chimique de celles qu'offrait l'Etna. Il y en avait en très grand nombre. Beaucoup d'entre elles entouraient en forme de couronne le cratère et en rendaient les bords partout chauds et fumants; d'autres s'ouvraient en divers points des parois et du fond du cratère, et ne pouvaient être observées que jusqu'aux profondeurs accessibles de ce dernier. J'ai trouvé que toutes ces fumarolles sont comprises dans la phase d'activité qui forme la 4e catégorie, appelée aqueuse neutre, parce que leurs émanations consistent simplement en vapeur d'eau qui ne gène pas la respiration. Leur température varie de 70° à 90° à un demi mètre au-dessous du sol ; celui-ci consiste, dans le cratère, en lave décomposée d'un blanc jaunâtre, et dans la partie extérieure, en sable et en scories noires. J'ai visité tout le périmètre du cratère, mais je n'y ai pas pu trouver de fumarolles qui fussent d'une autre espèce ou d'un ordre plus élevé; j'ai au contraire trouvé éteintes celles qui émanaient des substances acides ou alcalines et qui, après les avant-derniers phénomènes éruptifs accompagnés de légers épanchements de lave dans le mois de novembre 1868 et le mois de septembre 1869, rendaient le sol échauffé jusqu'à la température de 5 à 600°.

« J'ai remarqué encore que du côté du couchant le bord supérieur du cratère a éprouvé un éboulement, que le point le plus élevé s'est écroulé et qu'il présente maintenant au contraire un contour sinueux que l'on a pu noter en observant d'une certaine distance (comme par exemple de Catane) le sommet occidental du bicorne qui du côté nord-est montre une brêche regardée par quelques personnes comme la formation d'un nouveau cratère.

« Dans toute la partie supérieure et extérieure du grand cône, et particulièrement dans le voisinage de la couronne formée par les fumarolles aqueuses, le sol sablonneux est couvert d'efflorescences d'une substance de couleur bleue jaunâtre et d'un goût acide salé, astringent, et qui est formée en grande partie de chlorures et de sulfates de soude, d'alumine, de chaux et de fer. Cette substance ne provient pas des fumarolles dont je viens de parler, et qui n'ont pas une température assez haute pour la volatiliser; elle est au contraire mélangée au sable; là les vapeurs d'eau qui la traversent, la dissolvent et la portent à la surface du sol, et, par suite de l'évaporation, l'y abandonnent.

« Une assez grande masse de cette substance se trouve sur le côté oriental du cratère, près d'une ouverture qui constitue une ligne plus active de fumarolles, et qui apparaît sous forme d'une tache jaunâtre assez étendue à l'observateur qui regarde du sud ou du levant le côté oriental de la cime de l'Etna.

« Les phénomènes de l'éruption dont nous parlons consistent plus particulièrement en de continuelles explosions de tourbillons de vapeurs et de matières incandescentes; ces dernières, après avoir perdu la force d'ascension, retombent dans le cratère et en tapissent les parois. Dans l'obscurité de la nuit on observe de nombreuses traînées de feu. Le centre d'action est tout dans le gouffre décrit plus haut et en aucun endroit on n'aperçoit de nouveaux cônes d'éruption.

« La tension des gaz et des vapeurs, quoique capable de traverser la lave incandescente dans l'intérieur du gouffre et d'en lancer à l'extérieur de faibles quantités, n'est cependant pas encore assez forte pour soulever toute la masse fluide. Mais tout indique un travail très actif dans l'intérieur du volcan; à en juger par l'expérience du passé, nous pouvons prédire une prochaine et grande éruption, car l'Etna se trouve maintenant dans la même condition dans laquelle je l'ai vu à divers intervalles depuis 1860 jusqu'en février 1865, quand son flanc s'ouvrit au nord-est, à la base du mont *Frumento,* et donna lieu à la célèbre et imposante éruption dans laquelle la force volcanique de ce centre éruptif a eu cours libre en vomissant pendant six mois consécutifs des fleuves de lave et d'immenses tourbillons de gaz et de vapeurs.

« L'Etna, par les phénomènes qui se succèdent maintenant dans son cratère élevé et dont la description la plus fidèle et la plus détaillée ne peut donner qu'une faible idée, est dans ce moment dans une période intéressante pour qui a la curiosité d'y assister de près et sans danger, malgré ce qu'en dit Claudien :

> Ætneos apices solo cognoscere visu
> Non adito tentare licet..... »

Depuis le jour où M. Silvestri a visité l'Etna, l'action du volcan s'est encore accrue. Dans la soirée du 18 juillet, la matière incandescente, lancée à une hauteur considérable, a formé pendant plusieurs heures une espèce de gerbe de feu au-dessus du cratère. Durant plusieurs jours successifs, ces éruptions, quoique moins intenses, maintenaient cependant le sommet de la montagne couvert de feu pendant une grande partie de la nuit. Quelquefois aussi le vent du nord a porté jusqu'à Catane le bruit des détonations qui accompagnent toujours les éruptions.

Dernièrement, enfin, M. Silvestri a constaté que depuis les premiers jours de juillet jusqu'au 20 août le cratère central a éprouvé un changement très considérable. Les matières incandescentes, soulevées et projetées jusqu'à une hauteur considérable par la tension des vapeurs et des gaz, et qui de loin apparaissent sous forme d'une lumière plus ou moins vive, ont d'abord formé, en retombant toujours dans le cratère, des collines comprenant entre elles plusieurs vastes ouvertures. Peu à peu ces collines, en augmentant de volume, se sont confondues en une seule qui présente au sommet un véritable cratère, c'est-à-dire une vaste ouverture au fond d'un cône renversé.

J.-A. BOLTSHAUSER.

A peine avions-nous reçu l'article qu'on vient de lire, que les journaux publiaient la dépêche suivante, datée de Catane, 30 août : « Depuis hier au soir l'Etna est en éruption. La lave sort par trois bouches, mais heureusement loin des habitations. » Nous avons immédiatement écrit à notre obligeant colla-

borateur pour le prier de tenir les lecteurs de la *Revue* au courant des phénomènes que présentera cette éruption. — *Réd.*

LES CROIX DE LA ROCHE

La croix de pierre de l'ancien cimetière de Farlon, qui se voit encore à l'entrée de la ville de La Roche sur la route de Bonneville, porte sur le contour du piédestal cette inscription en caractères gothiques :

Le XVIIIe jor du moy dautz..... lan mil IIII IIII et VIII fut apose seste †.

Le 18e jour du mois d'août..... l'an 1488 fut posée cette croix.

Autour du fût on voit, en forme de spirale, deux lignes de légende, en lettres gothiques de la même époque, dont la lecture est entravée par un large cercle de fer, que les injures du temps et des hommes ont rendu nécessaire à la conservation de ce précieux monument. A vue d'œil, on peut lire encore ces mots à la première ligne : *O Domine Jesu..... Memor es..... passionis;* à la seconde : *In spe misericordie..... sp..... salvari...*

Un estampage régulier pourrait aider à compléter le texte de cette prière, dont les sentiments sont peut-être l'écho de quelque fait historique de la ville.

En tout cas, le choix du 18 août pouvait être motivé par la fête de sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, laquelle découvrit le bois de la vraie croix, et lui fit rendre les plus grands honneurs religieux.

En 1793, le croisillon fut abattu. Après le rétablissement du culte on en substitua un autre, dont la teinte et la taille accusent évidemment un ciseau plus récent. Il porte au centre la date de 1804.

Un siècle et demi après l'érection de cette croix, on élevait, devant l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de La Roche, une autre croix, à laquelle celle de Farlon a évidemment servi de type.

Elle porte autour du piédestal cette incription ;

† LE PREMIER DE MAY 1634.PB.I.FO.

Les archives locales pourraient révéler les noms des personnages, dont nous n'avons ici que les initiales.

On sait qu'autrefois le 1er de mai était consacré à la fête de la prédication de Jésus-Christ, *festum evangelismi,* et de tous les apôtres.

En 1793 le croisillon fut également abattu, puis remplacé en 1804, comme pour la précédente. C'est alors probablement que cette croix fut transportée au sommet de la ville de La Roche, sur la route d'Annecy, où elle est encore.

L'ÉGLISE D'ÉTAUX

Le chœur de cette église porte une voûte en tiers-point unie sans arête, comme était celle de l'ancienne chapelle de la Bénite-Fontaine au-dessus de La Roche.

Sur le bénitier de la grand'porte on voit un écu chargé d'une croix de saint André. Au-dessus de la porte on lit cette inscription en lettres sculptées en relief :

P MAX·LEONE 1518·DE HAC PA·PVI⁹·R·D·IA⁹
IAN⁹·DE COLOGNYER·SIGILLATOR GENE·ET LAVSĀ
ECCLESIARV̄·CV̄OICVS CERE SVO RESTAVRA
RE·HANC ECCLE·FECIT 1551·ET HEC SVA INSIGNIA
SCVLPE QVE A·N·IO·ET MICH·GVILLIET· DN̄S
DE MONTHOVZ DONO HABVIT

Ici est sculpté un écu chargé de trois têtes de lions couronnées : deux sur une.

SI MICHI DIVITIAS ET OPES FORTVNA
DEDISSET MAXIMA NON ESSET MITTERE DONA
GRAVE MVNERIBVS POSSET MECV̄ 9TĒDERE NEMO
NEC PATERER VINCI ME HOC GENERE OFFICII·

Nous donnons ici la lecture des abréviations et la traduction du tout.

Pontifice Maximo Leone 1518 dehàc parochia provisus Reverendus dominus Jacobus Janus de Colognier Sigillator Genevensis et Lausanensis ecclesiarum canonicus œre suo restaurare hanc ecclesiam fecit 1551 et hec sua insignia sculpere que à nobilibus Joanne et Michaele Guillet dominis de Monthoux dono habuit.

« Rd seigneur Jacques Janus de Cologny, scelleur, chanoine des églises de Genève et de Lausanne, pourvu de cette paroisse en 1518 sous le pontificat suprême de Léon X, a fait restaurer cette église à ses frais en 1551 et sculpter ses armoiries, qu'il tient en don des nobles Jean et Michel Guilliet, seigneurs de Monthoux. »

Dans le sommaire des fiefs on voit que les frères Guilliet reçurent des patentes de noblesse de l'empereur Charles-Quint le 10 juin 1529, qu'ils reconnurent la baronie de Monthoux en faveur de Jacques de Savoie en 1541, comme relevant du mandement de Bonne. Elle avait été possédée précédemment par la maison de Viry et avant par celle de La Pallud.

En vertu de quel droit pouvaient-ils permettre à Jacques-Janus de Cologny de porter leurs armoiries? Nous n'avons rien pu trouver sur cette question. De Cologny n'a pu leur succéder, attendu que leurs descendants ont encore traité dans les affranchissements en 1789.

Nous passons à la dernière inscription, dont les seules abréviations sont à la troisième ligne : *Mecum contendere.*

« Si la Fortune m'avait donné des richesses et des ressources, il ne me serait pas pénible de faire de grandes largesses, personne ne pourrait lutter avec moi en bienfaits et je ne souffrirais pas d'être surpassé dans ce genre de service. »

Il serait à désirer que l'on recueillît toutes les inscriptions des églises et chapelles, surtout avant que les anciens édifices religieux tombent pour faire place aux nouveaux. Que de renseignements utiles à

l'histoire viendraient compléter ceux que fournissent les documents échappés aussi au vandalisme.

Sur la porte d'une maison du XVe siècle, au-dessus d'Etaux, on remarque les sigles de *Jesus hominum salvator* sculptées à rebours : *S. H. I.* et contournées d'un *omega*, couronné lui-même d'un *alpha* en caractères de la même époque.

La forme de l'*omega* est la même que celle de *M* gothique. Aussi peut-on interpréter également les deux lettres par les mots *Ave Maria*.

C.-A. Ducis.

L'ALGÉRIE ET LA GÉOGRAPHIE DE M. NIEL

Bône, 11 septembre 1874.

Les lecteurs de la *Revue savoisienne* doivent trouver notre silence bien long. Nous serions bien heureux pourtant d'apporter souvent notre petite pierre pour la construction de l'édifice, mais perdu au milieu d'un pays où les voies de communication sont rares, où la chaleur est forte, non qu'elle fasse monter bien haut le thermomètre, mais par sa continuité, nous ne pouvons guère faire des excursions et amasser des matériaux pour un travail archéologique ou scientifique.

Aujourd'hui une bonne occasion nous est offerte, nous la saisissons. M. O. Niel, professeur d'histoire et de géographie au collége de Bône, vient de faire paraître une *Géographie de l'Algérie;* nous sommes heureux d'en parler un peu aux lecteurs de la *Revue*.

« On s'imagine généralement, dit M. Niel, que l'Algérie est peuplée de lions et d'autres animaux féroces ; qu'elle est affligée d'un climat brûlant et malsain ; que les indigènes y sont en insurrection permanente, menaçant la vie et la récolte du colon. Ces préjugés sont absurdes ; le lion devient fort rare en Algérie. Le climat du Tell est, avec peu de différence, celui de la partie de la France qui avoisine le littoral méditerranéen ; le climat des Hauts-Plateaux est encore plus tempéré ; il rappelle celui d'Avignon et de la haute Provence. »

Nous félicitons l'auteur d'avoir consacré quelques pages à la géographie générale de l'Afrique, ainsi qu'à la Méditerranée qu'il divise en trois bassins ; il nous en dit la profondeur, il fait connaître le nombre d'espèces de poissons qui l'habitent. Puis viennent des détails fort intéressants sur l'Océan atlantique, sur le *Gulf-Stream,* qu'Onésime Reclus appelle *l'une des étuves de la planète.*

L'auteur aborde ensuite l'Algérie ; il en donne la définition, la situation, les limites, l'étendue. On compte 750 kilomètres de Marseille à la côte algérienne ; 40 et quelquefois 30 heures suffisent pour faire la traversée de Marseille à Alger. La ligne du nord de l'Algérie a un développement de près de 1,100 kilomètres.

Le chapitre II est consacré à la description du littoral ; cette description, selon nous, est peut-être un peu trop minutieuse.

Voici maintenant *la charpente du sol*. La plupart des géographes admettent trois chaînes de montagnes, mais selon M. Niel, il n'est pas exact d'admettre trois chaînes parfaitement distinctes. Les diverses montagnes algériennes se touchent au moins par la base. Les monts de l'Afrique française forment donc plutôt un immense réseau de montagnes et de vallées que deux ou trois chaînes distinctes. Aucun des sommets de l'Algérie n'atteint les neiges éternelles ; aucun n'arrive à 2,500 mètres d'altitude.

Le chapitre IV est consacré à l'*hydrographie*. Les eaux du Tell se rendent toutes à la mer ; celles des Hauts-Plateaux se réunissent dans les lacs intérieurs appelés *chotts ;* celles de la région saharienne vont, ou se perdre dans les sables, ou former des lacs d'une étendue variable avec les saisons. L'Algérie est donc partagée en trois versants : 1° le versant méditerranéen ; 2° le versant du plateau central ; 3° le versant saharien. La rivière la plus importante de l'Algérie est le *Chéliff ;* elle coule d'abord dans une vallée d'un aspect sinistre, sans végétation, torréfiée par le soleil, puis elle quitte les Hauts-Plateaux pour entrer dans le Tell, où elle arrose une belle et fertile vallée.

L'Algérie ne renferme qu'un petit nombre de lacs ; citons le lac *Fetzara,* à 20 kilomètres de Bône, au pied du mont Edough ; il a 18 kilomètres de long ; sa superficie est évaluée à 14,000 hectares. Ce lac, aux émanations malsaines, couvre, dit-on, les ruines d'une cité romaine sur le nom de laquelle les archéologues ne sont point d'accord. Ses eaux sont salées. Il est très poissonneux et peuplé d'oiseaux aquatiques. Il est question de le dessécher.

Il existe en Algérie quatre climats différents : 1° le climat de la côte ; il est délicieux. L'hiver est à peu près inconnu sur le littoral ; une brise rafraîchissante y tempère les ardeurs de l'été ; 2° le climat des Plateaux intérieurs ; il oscille entre la neige et la chaleur la plus accablante ; le thermomètre s'y abaisse en hiver jusqu'à 6 degrés au-dessous de zéro ; en été, il monte à 45 degrés ; 3° le climat des Steppes ou Hauts-Plateaux ; il est peu connu ; 4° le climat du Sahara ; dans le Sahara. à Biskra, par exemple, les nuits peuvent être fraîches et même froides, dit M. Joanne, mais les journées sont de feu ; c'est à Tougourt qu'a été observée la plus haute température relevée jusqu'aujourd'hui (56 degrés à l'ombre).

Le phénomène le plus remarquable du climat de l'Algérie, dit M. Niel, est ce vent que l'on nomme généralement *siroco*. Son souffle est brûlant comme celui que vomit la bouche d'une fournaise. Quand le siroco s'élève, le ciel devient gris, l'horizon s'obscurcit, l'air est chargé d'une poussière fine et épaisse ; l'aspiration est pénible et douloureuse; l'homme le plus robuste peut à peine se mouvoir : ses nuits sont sans sommeil.

L'Algérie est divisée dans le sens de sa longueur en trois régions parallèles : le *Tell,* au nord ; les *Hauts-Plateaux* ou *Steppes,* au centre ; le *Sahara,* au sud. La région du Tell est d'une fertilité prodigieuse. Les Steppes sont en général un pays de pâturages et de lacs salés sans écoulement vers la mer ; on y rencontre des champs immenses couverts d'alfa, de diss et d'autres plantes textiles. Quant au Sahara, c'est à tort qu'on le représente comme une contrée maudite ; la végétation et la vie n'en sont pas exclues ; le Sahara est un pays de landes, de pâturages, d'oasis, de ruisseaux, de ravins ; les oasis

produisent des dattes, du blé, de l'orge, du maïs, du millet, du sorgho, des figues, des raisins, des amandes, des légumes, etc.

Ici se termine la géographie physique ; la seconde partie est consacrée à la géographie économique ; l'auteur commence par le règne végétal. On doit compter en Algérie plus de deux millions d'hectares cultivés ; les produits les plus importants sont le blé dur, le blé tendre, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le sorgho, les légumes de toutes sortes, les oranges, les olives, les dattes, le tabac, le coton, le chanvre, le lin, l'agave, l'alfa, le diss, la férula, le palmier nain, etc., etc. L'auteur énumère les arbres fruitiers et les arbres forestiers, parmi lesquels l'eucalyptus mérite une mention spéciale.

M. Niel aborde ensuite le règne animal. Toutes les espèces domestiques de l'Algérie, le chameau excepté, ont leurs congénères en France. Parmi les animaux sauvages, citons le lion, la panthère, le guépard, le lynx, l'hyène, le chacal, etc. Parmi les oiseaux, on trouve l'autruche, l'aigle, le vautour, le faucon, etc. ; parmi les reptiles, la tortue, le crapaud, le caméléon, le lézard, la tarente, la vipère céraste, le scorpion ; parmi les insectes, signalons l'abeille, la cochenille, le kermès, le bombyx, la sauterelle, une des plaies de l'Algérie.

Le règne minéral n'offre pas moins de richesses ; on trouve des mines de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, d'argent, d'antimoine, de mercure, de lignite et d'anthracite. La mine de fer d'*Aïn-Mokra*, à 33 kilomètres de Bône, est dans un merveilleux état de prospérité ; huit trains amènent à Bône environ 1,500 tonnes de minerai par jour : on estime à 3,600,000 tonnes la quantité de minerai qui reste encore à exploiter *à ciel ouvert*.

Quelques marbres de l'Algérie n'ont pas de rivaux au monde. On trouve aussi de nombreux gîtes de sel-gemme, parmi lesquels nous signalerons celui du *Djebel-Sahari*, véritable montagne de sel (4 kil. de tour et 200 mètres de hauteur).

L'Algérie possède aussi un grand nombre de sources thermales et minérales, parmi lesquelles nous citerons celles d'*Hammam-Meskoutine*, à 14 kilomètres de Guelma ; elles passent pour les plus chaudes de l'univers. Leur température *maxima* est de 95 degrés ; on y trouve les restes de l'établissement romain de *Aquae Tibilitanae*. Nous avons parlé de ces sources l'an dernier à nos lecteurs.

L'industrie est encore peu développée ; cependant en 1872 le commerce général a dépassé le chiffre de 361 millions ; ainsi en 1872 l'Algérie a exporté pour 24 millions de blé, pour 8 millions d'orge, pour 7 millions de laines, pour 9 millions de joncs et d'alfa, pour 10 millions de minerais de fer.

On compte actuellement cinq routes nationales et deux lignes de chemins de fer, d'Alger à Oran et de Philippeville à Constantine.

Quant à la population, elle s'élève à 2,414,000 habitants, dont 129,000 Français, 34,000 Israélites naturalisés, 71,000 Espagnols, 1,000 Italiens, 11,000 Anglo-Maltais, 4,000 Allemands, 9,000 de nationalités diverses, le reste est Musulman. L'auteur donne des détails fort intéressants sur les Kabyles, les Arabes, les Maures, les Kouloughlis, les Mozabites et les Israélites.

La troisième partie traite de la géographie politique. Le premier chapitre est consacré au gouvernement, à l'administration départementale, aux cultes, à l'instruction publique et aux services financiers. Le deuxième traite du département d'Alger ; ce département a une population de 872,000 habitants. *Alger* a 48,900 habitants, elle a une Cour d'appel, une Académie, une école préparatoire de médecine et de pharmacie, un lycée, etc. Alger est à 800 kilomètres de Marseille ; le port a 90 hectares de superficie.

Le chapitre III est consacré au département de Constantine, sa population est de 1,027,000 habitants, dont 36,000 Français et 953,000 Musulmans. *Constantine* a 33,200 habitants ; c'est un véritable nid d'aigle : elle est bâtie en amphithéâtre sur un énorme rocher presque à pic, séparé sur deux faces de la masse dont il fait partie par une gigantesque déchirure, au fond de laquelle le Roumel roule ses eaux. Citons dans le département de Constantine la ville de *Lambessa*, ancienne capitale militaire de la Numidie et quartier général de la troisième légion romaine ; c'est un des points de l'Algérie où les Romains ont marqué le plus fortement leur passage. Lambessa, dit M. Piesse, montre la ville abandonnée de ses habitants et dont le temps seul a rongé les pierres au milieu d'une imposante solitude. Ses ruines couvrent un espace de 400 à 500 hectares ; on y a découvert plus de 1,300 autels ou tombeaux ; il y a près d'un siècle, Lambessa possédait encore 40 portes ou arcs de triomphe.

Citons aussi *Tébessa*, à 210 kilomètres S.-E. de Constantine. Cette ville, dit M. Moll, offre peut-être en Afrique la trace la plus vivante du peuple-roi ; toutes les maisons sont bâties en pierres romaines, et la monnaie romaine y avait encore cours lors de l'entrée des Français en 1842. Les débris antiques abondent à Tébessa ; nous citerons parmi les plus intéressants la Porte-Vieille ou arc de triomphe de Caracalla, l'un des monuments les plus curieux de l'antiquité romaine.

Hâtons-nous d'arriver au département d'Oran pour terminer cette revue trop longue quoique rapide ; ce département compte 513,000 habitants, dont 37,000 Français et 411,000 Musulmans ; il occupe le premier rang sous le rapport de la colonisation. *Oran* compte 40,000 habitants : on y remarque de nombreux moulins à eau et a vapeur, des scieries, des chocolateries, des vermicelleries, des ateliers pour sparterie, pour la préparation de l'alfa et pour l'égrenage du coton ; des tanneries, etc.

Citons dans le département d'Oran *Mascara*, où Abd-el-Kader prêcha la guerre sainte ; *Mers-el-Kébir*, le Gibraltar de l'Algérie, le *Portus divinus* des Romains.

L'auteur termine son ouvrage par un vocabulaire servant à l'intelligence des mots arabes les plus usités dans la géographie de l'Algérie.

Pour finir cet article, félicitons M. Niel ; un pareil ouvrage manquait et il sera d'un grand secours à toutes les personnes qui voudront connaître avec détails la belle colonie française. On trouvera dans

cet excellent livre tous les renseignements désirables. Mais nous sera-t-il permis de faire une légère critique ? Cette géographie nous semble trop complète pour pouvoir être mise dans les mains de nos écoliers ; aussi nous engageons fortement l'auteur à faire un résumé de son ouvrage pour les élèves de nos écoles primaires, de nos colléges et de nos lycées ; il aura ainsi rendu un véritable service à l'instruction et à notre pays. ISIDORE LEBLOND.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Louis de Nice, Juif converti, filleul et médecin du duc Louis de Savoie et directeur des salines de Tarentaise au moment de l'éboulement de Salins (1445-1474). — Notes et documents inédits publiés par MM. Auguste Dufour et François Rabut. (Extrait du t. XV des *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie). Chambéry, impr. Bottero, 1874; in-8° de 51 pages.

Les princes de la maison de Savoie furent en général des hommes d'une rare sagacité et d'une intelligence peu commune. Politiques profonds, esprits éclairés, sachant profiter des leçons de l'expérience, ne dédaignant point les enseignements de la fortune, ils se montrèrent vraiment supérieurs à leurs contemporains. Catholiques sincères, ils surent plus d'une fois allier, avec une grande habileté, la religion à la politique. On ne les vit point cependant *de parti pris* persécuter Juifs, Mahométans ou Bohémiens. Ils essayèrent bien néanmoins, par tous les moyens persuasifs, de ramener dans le giron de l'Eglise de malheureux égarés; ils réussirent plus d'une fois et se firent alors un honneur d'être les parrains et les protecteurs de ces nouveaux convertis qu'ils ne pouvaient, du reste, laisser dans la misère. J'en atteste les comptes des trésoriers généraux de Savoie; j'en prends à témoin les registres des châtelains de la Bresse et du Bugey. Celui-ci reçoit du comte Amédée VIII (3 décembre 1414) une pension de 25 florins de petit poids (300 fr. environ) pour qu'il puisse vivre et s'instruire; celui-là a du duc Louis une gratification semblable (30 mai 1451), *ob reverentiam sacri batismatis;* à cet autre, François Bergier, néophite et *chevaulcheur* du prince, on accorde une somme déterminée pour qu'il puisse s'instruire *ad scolas grammaticales causa in scientiis et aliis virtutibus erudiendi se transferre.* (Archives de la Côte-d'Or, B. 7203.)

Par cette conduite habile et prudente, les princes de Savoie attirèrent dans leurs Etats plus d'un homme distingué par sa science et son mérite. C'est un Juif, maître Sanson, qui fut un des trois chirurgiens mandés par Amédée V, au château du Bourget, pour guérir sa fille Cacherine d'un apostème, en 1310; c'est aussi un médecin israélite, Hélias, d'Evian, qui fut appelé à visiter les filles du comte de Savoie, Marie, Bonne et Marguerite, dans la maison des minorettes de Chambéry, en 1418; c'est encore un Juif, enfin, que ce Louis de Nice, dont MM. Dufour et Rabut viennent de nous retracer la vie.

Louis de Nice ou Louis de Provence, dont on ignore le nom primitif, était un descendant de Jacob qui, attiré à la cour du duc de Savoie par le gouverneur de Nice, Nicod de Menthon, sut se concilier la faveur du prince par son talent, ses connaissances variées et ses aptitudes multiples. Converti au catholicisme peu avant le 10 juillet 1445, il eut pour parrain le duc régnant qui le reçut au nombre de ses familiers et lui octroya une sorte de sauf-conduit des plus précieux. Ce curieux document, retrouvé aux archives du royaume d'Italie, a été publié à la fin de cet opuscule par le général Dufour avec huit autres pièces authentiques. Quelques années après, Louis de Nice fut nommé directeur des salines de Tarentaise et honoré par le prince du don de deux chaudières à raffiner le sel (21 février 1450) — gratification estimée 5,050 florins de petit poids (73 à 75,000 fr. environ) — et d'une maison à Salins (7 mars de la même année). L'éboulement de la colline de Salins, éboulement que M. Rabut place avec raison entre le 7 mars 1450 et le 20 novembre 1451, l'obligea à renoncer à ces fonctions et à se consacrer plus spécialement à l'usage de la médecine; il avait en effet, sur l'art de guérir, des connaissances assez étendues pour l'époque ; aussi était-il en même temps médecin et chirurgien du duc. Tels étaient, du reste, les services rendus par Louis de Provence, que le prince ne croyait mieux faire que de l'exempter de toutes espèces de régales, subsides, dons et autres impositions, ainsi que de tous cens, servis et tribus qui pourraient grever ses biens présents et futurs. Nous le retrouvons ensuite chargé de diverses missions par le duc; puis, à dater de l'année 1474, nous perdons sa trace et nous ne le voyons plus figurer dans les actes de l'époque.

Ce curieux travail sur Louis de Nice est dû, nous l'avons dit, au général Dufour et à M. François Rabut, ces deux infatigables explorateurs de l'histoire savoisienne. Nous recommandons vivement cette notice à nos lecteurs et nous attirons spécialement l'attention sur les documents inédits qui terminent cette brochure. Honneur donc à nos deux savants collègues ! A. ALBRIER.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre.

Tout le monde a lu dans les journaux l'odyssée de M. Membrée, et l'on a pu se demander pourquoi les directeurs de théâtres ne disent pas franchement non, au lieu de se moquer des auteurs quand un ouvrage ne leur convient pas et qu'ils sont décidés à ne pas le jouer. Mais tous n'agissent pas comme M. Perrin, donnant et retirant à sa fantaisie ce qu'il appelle des promesses *momentanées*. M. Alphonse Royer a fait écrire à M. Membrée *François Villon,* en un acte, qui a été représenté. Lorsqu'il apprit que l'*Esclave* allait décidément être joué : « Ah ! le malheureux ! » s'écria-t-il. Son pronostic s'est assez bien vérifié. M. Membrée a obtenu à peine un succès d'estime; son opéra n'a pas été représenté longtemps et il n'y a nulle probabilité qu'il reparaîtra sur un théâtre quelconque. Prendre un sujet qui prête à des situations comme on en rencontre dans d'autres opéras; bâtir une pièce dans une

forme conventionnelle, avec des vers bons ou mauvais; y ajouter une musique faite avec des moyens qui ont réussi aux compositeurs à la mode : voilà toute la recette pour faire aujourd'hui un grand opéra. L'originalité et l'invention ne sont pas inutiles; mais tout musicien, écrivant de la musique de théâtre, croit en avoir.

La salle du nouvel Opéra pourra, selon toute vraisemblance, être inaugurée au commencement de l'année prochaine. Pendant quelque temps le théâtre vivra fort bien du répertoire courant: on y viendra pour voir la salle. L'été prochain les voyageurs, arrivant de province ou de l'étranger, fourniront leur contingent habituel au public de l'Opéra. *Jeanne d'Arc,* de M. Mermet, ne sera donc pas donnée avant l'hiver de 1875 à 1876; M. Halanzier refuse même de se prononcer sur ce sujet.

La situation de l'Opéra-Comique ne s'améliore pas; on s'en est plaint jusque dans l'Assemblée nationale, mais sans le moindre résultat. M. du Locle répond à toutes les observations : « On m'a imposé un cahier des charges : je les remplis: que me veut-on de plus? On trouve mes artistes médiocres ou mauvais : je les trouve bons; d'ailleurs, je prends ce que je rencontre de mieux. Qu'on me présente des artistes meilleurs, je les engagerai, à condition que le chiffre des appointements ne soit pas plus élevé qu'il ne me plait. »

Je ne crois pas que M. du Locle ait été autorisé, par son cahier des charges, à reprendre *Roméo et Juliette,* de M. Gounod. Quand il lui convient de l'observer, il ne se met pas souvent en grande dépense. C'est ainsi qu'à la fin de l'année dernière, il a donné une bagatelle : les *Trois souhaits,* et qu'il y a quelques mois, il a fait représenter une autre bluette, le *Cerisier,* peut-être par complaisance pour son ancien collaborateur Duprato. Pourvu qu'il ait donné le nombre d'actes exigés et qu'il les ait montés à peu de frais, peu lui importe que les ouvrages nouveaux restent au répertoire. On prétend qu'il compte peu sur les ouvrages nouveaux : son extrême confiance en M. Offenbach lui-même semble avoir faibli.

Il vient de reprendre le *Pardon de Ploërmel* qui n'avait pas été joué à Paris depuis près de quatorze ans. Cet opéra de Meyerbeer n'avait pas eu un bien grand succès dans l'origine; ce n'est pas M. du Locle qui lui en fera obtenir un plus brillant.

La manière dont M. du Locle dirige son théâtre ne saurait être ni bien profitable à l'art ni même très lucrative pour lui-même; mais il a fait de fort belles recettes avec la messe de *Requiem,* de Verdi. C'était une superbe spéculation pour l'éditeur de Verdi en même temps que pour l'administration de l'Opéra-Comique. Le prix des places avait été plus que doublé, sans parler de l'agiotage sur les billets qui se fait toujours largement en de telles circonstances. L'affluence du public eût-elle été la même si Verdi n'avait pas en personne dirigé l'orchestre? J'ai le droit d'en douter. M. du Locle a dû bien regretter que son cahier des charges lui eût interdit d'exploiter la curiosité du public aussi longtemps que possible en faisant chanter la messe le soir, en place de la *Dame blanche* ou du *Domino noir.*

On ne me demandera pas si ce *Requiem* est bien réellement de la musique d'église. Verdi est trop habitué à se contenter d'un petit nombre de moyens, à user particulièrement d'effets heurtés ou violents, pour avoir pu modifier beaucoup sa manière, quoiqu'il ait mêlé assez maladroitement, à sa musique d'opéra, des formes scolastiques. Il en sera de son *Requiem* comme du *Stabat* et de la petite messe solennelle de Rossini : on en exécutera des fragments aux concerts spirituels de la semaine sainte, sinon pour l'édification des dévots, du moins pour consoler le public mondain de l'interdiction momentanée des opéras.

La restauration du Théâtre-Lyrique est terminée. Ce théâtre échappe décidément à l'art musical; si dorénavant on y donne quelque œuvre avec musique, ce sera par exception, comme à d'autres théâtres de drame ou de vaudeville. Par compensation, nous aurons deux nouveaux théâtres d'opéra. Le théâtre du Châtelet, sous le titre d'Opéra populaire, fera sa réouverture par le *Paria,* de M. Membrée. Ce sera le moment de discuter si l'auteur de l'*Esclave* a réellement le tempérament d'un compositeur dramatique. Mais une entreprise qui a peu réussi du côté droit de la place du Châtelet, réussira-t-elle mieux du côté gauche? Qui vivra verra.

D'autre part, M. Bagier a obtenu du gouvernement une subvention de 100,000 fr. pour ouvrir un théâtre lyrique à la salle Ventadour, aussitôt que l'Opéra aura pris possession de sa salle nouvelle. Je n'ai pas une assez haute opinion des qualités administratives de l'ancien directeur du Théâtre-Italien, pour que sa nomination m'inspire une extrême confiance. L'essentiel c'est que la subvention lui a été accordée pour donner annuellement deux cent trente représentations d'ouvrages français. Quant à son projet de combiner les représentations françaises avec des représentations italiennes, je n'en parle pas aujourd'hui : les projets n'ont jamais manqué à M. Bagier; mais l'exécution n'en a guère été heureuse jusqu'à présent.

Il ne me reste qu'à signaler deux mesures relativement nouvelles au Conservatoire : c'est le rétablissement des exercices publics d'ensemble et l'exécution d'envois de Rome. Les exercices d'ensemble ne concernent que l'orchestre et les chœurs. On n'a pas jugé opportun de faire accompagner les chanteurs à la distribution des prix par un orchestre formé d'élèves de l'école, comme cela se pratiquait avant qu'Auber eût favorisé la décadence de l'école. Pour les envois de Rome, on ne nous a fait entendre que des œuvres de MM. Rabuteau et Lefebvre qui tous les deux n'étaient plus à Rome. M. Lefebvre seul a fait preuve de quelque talent; M. Rabuteau a montré une absence d'idée et une maladresse de facture, qui serait incompréhensible si nous ne savions combien l'enseignement de la composition est incomplet au Conservatoire. JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 octobre 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim (suite), par M Léon Charvet. — L'éruption actuelle de l'Etna, par M. J.-A. Boltshauser. — Bulletin.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM (a)

22

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE IV, LETTRE LXV *(page 885)*.

Un ami à Agrippa.

« Salut, mon très-cher Cousin. Voici le moment et l'occasion favorable pour nous venger de la perfidie de ces français qui nous ont si indignement joués. Donc, aussitôt après la lecture de cette lettre, préparez-vous à partir, et rendez-vous auprès de moi avec ce jeune homme mon serviteur. Il faut vous rendre le plus rapidement possible au camp de l'empereur. Vous vous aboucherez avec Bourbon : ce sera pour lui une très-agréable nouvelle. Vous apprendrez le reste de vive voix. Je vous salue, ainsi que le capitaine Claude, Othon, Jean, François, vos frères Germains, mes cousins, donnez-leur mille saluts de ma part en mon nom et au nom de ma femme.

« Donné auprès du mont des Légions, vulgairement appelé Montlai *(apud montem Legionum, sive, ut vulgo vocant Montlai)* près de Lyon (A). »

(A) Nos recherches à l'égard de la famille d'Illins et de la localité d'où provient notre lettre n° 22, n'ont pas été suivies de résultats absolumeut satisfaisants. En conséquence, il subsiste encore sur ce point un sujet d'études intéressantes dont nous allons fournir les principaux jalons.

On trouvait autrefois au nord de la Guillotière une motte de terre qu'on avait nommée *Le Moncelet* ou *Montcillet* et qui existait déjà avec cette désignation dans le *procès-verbal de Maître Louis Tindo, commissaire du roy pour la juridiction de la Guillotière et mandement de Bechevelin du 23 aoust 1479 :* « et du dit lac d'Oisel nous transportâmes en la présence de tous les dessusdictz, tirant tout droict au lieu appelé le Moncelet, qui est une petite mothe de terre, estant joignant ung chemin par lequel l'on va de Lyon à Ville-urbane..... »

En 1806, selon l'Almanach de Lyon, et dans la délimitation des justices de paix, ce lieu est cité comme anciennement appelé le Montcelet sur le chemin de Lyon à Villeurbanne, passant par la croisée de la Part-Dieu. Malheureusement le Montcelet, dont les copistes auraient pu faire Montlai sans inconvénient, ne semble pas avoir servi d'assise à une résidence quelconque ; de plus il est si rapproché de Lyon qu'on s'expliquerait bien difficilement pourquoi l'écrivain n'aurait pas transmis préférablement de vive voix à Agrippa l'invitation à se rendre au camp de l'Empereur. Enfin, il est absolument impossible de voir dans une motte de terre disparue de nos jours un mont des légions.

La localité la plus rapprochée de Lyon, dont le nom puisse se rattacher au *mons Legionum, sive, ut vulgo vocant, Montlai propè Lugdunum,* pourrait être la commune nommée Illins-Mons et Luzinay dans le département de l'Isère, à 10 kilomètres au Nord-Est de Vienne, laquelle porte depuis 1822 (1) le nom de Luzinay.

Immédiatement nous nous sommes reporté au dictionnaire de Guy-Allard et nous y avons relevé les détails qui suivent :

« Ylins (lisez Illins) est une paroisse de six feux dans le diocèse, le baillage et l'élection de Vienne, dont l'église a été dédiée à saint Jean-Baptiste de la collation des Jésuites de Tournon, en qualité de prieur d'Andance. Constantin Ier, empereur, y fit bâtir un superbe palais et le nomma *Helenium,* dont on a fait le nom d'Ylins ou Hellein. Une famille de ce nom l'a longtemps possédé. Elle n'est plus ; il y a 300 ans, Guigues d'Ylins, qui vivait en 1380, en ayant été le dernier (2). »

(a) Voyez les numéros d'avril, mai, juin, juillet et août.

(1) M. Terrat, père du maire actuel de cette commune, fit rendre, à cette époque, une ordonnance royale supprimant les deux premiers noms, à cause des rivalités des sections d'Illins et de Mons qui étaient moins importantes que celle de Luzinay.

(2) *Dictionnaire du Dauphiné de Guy-Allard* publié par H. Gariel, 1864. On doit aussi consulter pour Illins : *Les rives de l'Ozon par un Dauphinois* (M. l'abbé Naquin, curé à Montrevel), 1867, pages 67 à 71. Cet honorable ecclésiastique a eu l'obligeance de nous comm uniquer son ouvrage que nous n'avions pu nous procurer.

D'après Rivoire de la Batie (3), les d'Illins ou Yllins *(Les côtes d'Aray, Château-Montbuinoud)* furent une puissante famille du Viennois qui possédait la terre d'Illins et donna plusieurs chanoines comtes de Lyon (4) ; elle portait de . . . . . à une bande de. . . . . d'après un sceau de 1349 donné par M. Steyert.

Selon M. l'abbé Naquin, un Guillaume d'Illins, damoiseau, accompagne le comte de Savoie Amédée-le-Grand lorsqu'il rend hommage, le 1er octobre 1311, de la terre de Septême à l'archevêque de Vienne Briand de Lagnieu. Si nous consultons le P. Anselme (5), un Turpin de Vinay, autrement Hugues de la Tour dit Turpin, fit hommage de la terre d'Illins au Dauphin le 27 janvier 1375 ; puis Villette de la Tour Vinay, dame d'Ay, ayant épousé Ardouin de Lavé, damoiseau, depuis chevalier, elle lui fit don de la seigneurie d'Illins, que celui-ci céda à son tour à *Humbert* de Grolée par acte du 4 septembre 1419.

Le transfert de la seigneurie d'Illins aux Grolée nous a conduit à consulter Guichenon, et voici ce que nous avons rencontré dans son *Histoire de Bresse et de Bugey :*

Humbert de Grolée laissa de sa femme, Jane Laure de Brotel, neuf enfants : Charles, Philibert, Gilles, Meraud, Antoinette, Claudine, Jane, Marguerite et Jaquette.

Charles de Grolée, fils aîné de Humbert de Grolée et de Jane Laure, dame de Brotel, baron de Viriville, seigneur de Chateau-Villain, Brotel et Chapeau-Cornu, eut, de Marguerite de Poitiers : 1° Gabriel de Grolée, seigneur de Viriville, et qu'on verra ci-après, et 2° Louis de Grolée, seigneur de Chateau-Villain.

Gabriel de Grolée, fils aîné de Charles, que nous venons de citer, chevalier, baron de Viriville, seigneur de Chappeau-Cornu, eut, d'Isabeau d'Urfé : 1° Meraud de Grolée, qui continua la ligne . 2° Humbert de Grolée, posthume seigneur d'Illins et du Breul. Philibert de Grolée, second fils d'Humbert de Grolée et de Jane Laure, dame de Brotel, chevalier, seigneur d'Illins et de Chappeau-Cornu, gouverneur de Lyon et chambellan de Louis XI, fit prisonnier en 1473 Guillaume de Chalon, prince d'Orange, près du pont de Loyettes, sur le Rhône ; le roi le déclara de bonne prise, et le prince resta prisonnier dix-huit mois au château d'Illins en Dauphiné, temps après lequel il fut envoyé dans la grosse tour de Bourges (de Vienne ?) et mis ensuite à 40,000 écus de rançon, dont le seigneur d'Illins eut 10,000, savoir 2,000 en deniers, et le reste en la remise de la terre de Voiron en Dauphiné.

Il eut de sa femme Marguerite de Clermont, fille d'Aymon, vicomte de Clermont, Meraud de Grolée, seigneur d'Illins et de Nerpond, et Charles de Grolée (5).

« Incertains de la famille de Grolée :

« Humbert de Grolée, chevalier, seigneur d'Illins, qui se trouva à la bataille de Marignan et fut tué à celle de Pavie, au rapport de d'Expilly, au supplément de l'histoire du chevalier Bayard (6). »

(3) *Armorial du Dauphiné*, page 33.
(4) Louis d'Illins (1318) et Raymond d'Illins (1320).
(5) Tome II, pages 31 et 32.
(5) Continuation de la IIIe partie, page 125.
(6) Id., id., page 130.

Nous serions resté encore dans l'obscurité si nous n'avions rencontré dans la généalogie des Rabot un Laurent Rabot qui échangea en 1554 sa terre d'Upie ou d'Ulpie contre celle d'Illins avec Diane de Poitiers qui en était restée adjudicataire. C'est alors que nous avons consulté M. Gariel, le savant conservateur de la bibliothèque, des médailles et des antiques de Grenoble, lequel a eu l'obligeance extrême de fouiller pour nous dans les manuscrits de Guy Allard et de nous transmettre des extraits que nous transcrivons par ordre chronologique (7) :

« Girard estoit seigneur d'Illins en 1287.

« Illins, 6 feux, élection de Vienne, Baillage de Vienne, Diocèse de Vienne, appartient à la maison Bérard d'Illins ; fut reconnue en faveur du Dauphin le 20 septembre 1327 par Guigues d'Illins ;

« Le 19 de janvier 1334, par Guigues d'Illins pour la moitié.

« Il y a dans ce lieu une maison forte appelée le Donjon, reconnue comme fief au Dauphin Humbert II le 9 de mars 1338, par Aymon d'Illins, chanoine de Lyon.

« Guillaume étoit seigneur d'Illins en 1338.

« Humbert d'Ilins estoit conseigneur de ce lieu l'an 1330 et 1340 (8).

« Guiffrey d'Ilins, seigneur d'Ilins, rend hommage le 14 février 1355. Hugues de la Tour, seigneur d'Ilins (1380), rend hommage le 27 janvier 1375, bonne communauté.

« Le 2 de juin 1377 la seigneurie d'Ilins est reconnue en faveur du Dauphin par Bermond de Maubec pour la moitié.

« Le 8 de mars 1384, François de Sassenage rend hommage au roy Dauphin de la moitié du chateau d'Ilins qu'il tenoit comme héritier d'Antoine de La Tour, seigneur de Vinay.

« Le 22 mars 1398 il y eut partage entre Antoine de La Tour, seigneur d'Ilins, et Gillette de La Tour, sa femme, fille d'Aynard de La Tour, seigneur de Vinay, et François de Sessenage, sur la succession du dit Aynard et d'Antoine son fils, où Sessenage leur relâche Ilins.

Gillete de La Tour se maria avec noble Ardouin de Lonnay, d'où Ardouin de Lonnay qui, l'an 1419 et le 4 de septembre, donna cette terre à Humbert de Grolée qui en fit hommage le 4 juillet 1432.

« Pierre et Philibert de Grolée, seigneurs d'Ilins, 1475.

« Guillaume de Chalons, prince d'Orange, s'étant déclaré contre le Roy, fut fait prisonnier l'an 1474 en février, fust arresté prisonnier par Philibert de Grolée, seigneur d'Illins, qui le mena prisonnier dans son château du dit Illins et de là il fut mené à Vienne dans une tour que l'on a depuis appelée La

(7) Nous n avons pas hésité à publier ces documents que l on peut considérer comme inédits, à cause des alliances qu'ils indiquent avec la famille de Grolée, l'une des plus importantes des anciens Etats des ducs de Savoie.

(8) Selon un manuscrit, rédigé par les Dames de l abbaye de Saint-Pierre à Lyon en 1660, la famille d Illins a fourni trois religieuses à ce monastère : Catherine, sous l abbesse Bonne-Brune de Grandmont (1266) ; Béatrix, sous l'abbesse Sibille de Rennes (1348), et Agnès, sous l'abbesse Sibille de Varennes (1356, morte en 1358). M. l'abbé Naquin explique qu'un différend éclata entre Humbert et son frère Aimon d'Illins au sujet de la terre de Chonas, dont Humbert était le seigneur (1355). L'archevêque de Vienne parvint à mettre les deux frères d'accord.

Tour d'Orange (9) ; le Roy le voulut avoir en son pouvoir et donna à Grolée pour sa rançon 40,000 escus.

« Humbert de Grolée, seigneur d'Ilins, 1530.

« Le 18 d'aoust 1554, Laurent de Rabot (10), conseiller au parlement de Grenoble, échangea sa terre du Pré (11) contre celle d'Ylins avec Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Cette terre avoit été possédée par la maisou de Guiffrey, qui la vendit à celle de Grolée, et celle de Grolée à Guy de la Maladière, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, trésorier ordinaire des guerres, lequel ayant resté redevable au Roy de la somme de 19,465 francs et estant décédé, ses biens furent mis en decret et cette terre fust vendue judiciellement le 26 may 1554 pour 14,500 francs, et François de la Colombière en demeura le dernier enchérisseur pour la dite dame de Poitiers. Le roy Henry donna les lods à l'égard d'Ilins, et l'evesque de Die ceux du Pré (12).

« Ennemond Rabot, 1er président en le parlement, fils du dit Laurent, eut pour fille unique (13) Anne Rabot, qui fut mariée à Christophe de Harlay et lui porta Ilins. Achille de Harlay, son petit-fils, la vendit à Jean Long Bérard, fermier des Galères. Jean Long hommagea cette terre le 26 janvier 1658. »

La maison dite du *Petit Palais,* qui servait depuis longtemps au logement du gouverneur de la ville de Lyon, appartenait en 1592 à un d'Illins, président au parlement de Bourgogne.

Une étude attentive de ces documents nous semble indiquer qu'au commencement du XVIe siècle la terre d'Illins était en la possession de la famille de Grolée. Est-ce une raison suffisante pour admettre que les d'Illins, cités par Agrippa comme ses parents, étaient des Grolée d'Illins ?

Notre incompétence sur les questions généalogiques ne nous permet pas une réponse explicite. A cet égard nous suivrons encore le plan que nous nous sommes tracé sur ces questions, en nous bornant à développer les faits qui peuvent conduire sinon à une certitude, du moins à des conjectures fondées.

Suivant le P. Anselme et Guy-Allard, la terre d'Illins vient aux mains d'*Humbert* de Grolée en 1419; nul doute sur ce point. Selon Guichenon, elle est possédée ensuite par *Philibert,* second fils de cet Humbert qui enferme dans son donjon, en 1474, le prince d'Orange, et laisse deux fils de sa femme Marguerite de Clermont, *Meraud* de Grolée, seigneur d'Illins, et *Charles*.

Mais Guichenon nous donne encore un Gabriel de Grolée, seigneur de Viriville et de Chappeau-Cornu, etc., fils aîné de Charles de Grolée, frère aîné de Philibert, qui laisse aussi deux fils : Méraud et Humbert, *seigneur posthume d'Illins,* puis, aux incertains, encore un Humbert, seigneur d'Illins, qui assista à la bataille de Marignan et fut tué à celle de Pavie.

Comment Méraud, fils aîné de Philibert, et Humbert, fils cadet de Gabriel, se trouvent-ils tous deux seigneurs d'Illins ?

Nous sommes probablement en présence de deux cousins possédant par moitié, comme on l'a vu antérieurement dans le XIVe siècle ? Cela est vraisemblable.

Dans ce cas, l'officier qu'on a vu dans la lettre 21 (éclaircissement C) tué en Italie avant 1526, pourrait être notre Humbert ; Jacques, Claude, Othon, Jehan et François seraient des fils de Méraud et peut-être même d'Humbert.

Notons, en passant, qu'un Guillaume de Chandieu fut fait prisonnier à la même bataille de Pavie, *où se trouvèrent* plus de *trois cents gentilshommes de la province du Dauphiné* (14).

La parenté d'Agrippa avec cette famille expliquerait dans une certaine mesure la présence du docteur de Cologne dans nos contrées et sa mort à Grenoble.

M. Rivoire de la Batie nous explique un point qui pouvait rester obscur à l'égard de la transmission de la terre d'Illins à Guy de la Maladière, par le passage suivant de la généalogie de Grolée :

« Meraud de Grolée, seigneur de Chateau-Villain et d'Illins, vendit cette dernière terre à Guy de la Maladerie, notaire, secrétaire et trésorier ordinaire des guerres, qui en rendit hommage le 13 novembre 1541. »

Comme il ne peut être question ici que de la moitié appartenant à Meraud, nous restons encore dans le doute à l'égard de la part d'Humbert ? Enfin, nous ne connaissons pas encore la paternité de Jacques, Claude, Othon, Jehan et François d'Illins. De nouvelles recherches nous fixeront probablement à cet égard.

Comment le *mons Legionum,* ou *Montlaï,* serait-il notre Illins ?

Nous serions disposé à trouver là une de ces erreurs de transcription assez fréquentes dans le texte des lettres d'Agrippa.

Il y a bien près de *Montlaï* à Mont-Illins, ou à Mont-Luzinay, ou enfin, de *Mons-Legionum* à *Mons-Helenium!*

Nous avons encore, il est vrai, le château de Montléans, rapproché aussi de Vienne, puis Montlys, aucienne résidence féodale, fief réuni à Ampuis, situé sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, entre Sainte-Colombe et Ampuis (15) ; mais ces résidences se rattachent moins qu'Illins, Mons et Luzinay à nos personnages.

La carte nº 168 du dépôt de la guerre français nous indique parfaitement la position du village de Luzinay vers l'est, sur une colline au bas de laquelle coule la Seveines.

Tout auprès, et du côté de l'ouest, près de Vil-

(9) Voir pour la Tour d'Orange à Vienne les *Recherches du sieur Chorier*, etc , Lyon, 1659, page 385, et notre notice *Etienne Martellange*, Lyon, 1874, chapitre III, page 50 L'abbé Naquin dit (page 70) que Philibert de Grolée fit prisonnier le prince d Orange près de Joux, sur le Rhône, en 1473, lorsqu'il allait rejoindre le duc de Bourgogne. Philibert de Grolée eut la charge honorable de tuteur et de gouverneur du duc de Savoie, et il s'acquitta avec distinction de ces charges dans des circonstances critiques et difficiles. Quelques années plus tard, le seigneur d'Illins fut député par la province au nouveau roi de France Charles VIII

(10) Fils de Bertrand Rabot, conseiller au Parlement de Grenoble, mort le 7 décembre 1537.

(11) D Upie ou d Ulpie

(12) Id , id.

(13) D Anne de Bellièvre, fille de Claude de Bellièvre, seigneur de Hautefort, président au Parlement de Grenoble en 1541.

(14) L'abbé Naquin, page 64.

(15) Communiqué par M. le baron Raverat, notre collègue de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

lette-Serpaize, est le château d'Illins ; en face s'étendent des bois qui portent aussi le nom d'Illins.

Chacune des trois localités, Illins, Mons et Luzinay avait, avant 1789, son église desservie par un curé ; l'église de Mons n'existe plus. Le château d'Illins n'est actuellement qu'un monceau de pierres, ayant été démoli en 1824. Des habitants du pays se rappellent parfaitement l'avoir vu flanqué de deux énormes tours, couronnées de toits pointus, et entouré de remparts crénelés. Perché sur le coteau le plus élevé du pays, il dominait toute la contrée.

Il ne reste plus de cet amas de constructions qu'un énorme corps de bâtiment dont on admire l'immense charpente en chêne, qui supporte le toit ; ces ruines appartiennent actuellement à M. Chazal (16).

Agrippa se rendit à l'appel pressant de celui qui lui adressait cette lettre, qui, sans doute, savait toucher juste, en soulevant chez le docteur un esprit de vengeance contre la cour de France. Il est probable que les quatre d'Illins se rangèrent au même parti, et on doit en inférer qu'ils saisirent cette occasion pour céder leur terre d'Illins à Guy de la Maladière, présumant, avec quelque raison, que, sans cela, le roi de France s'empresserait de s'en emparer, ainsi que cela se pratiquait à cette époque.

Cette conjecture semble vraisemblable, s'il est réellement question d'officiers possédant des terres en France et ayant précédemment combattu en Italie contre les Impériaux.

Des documents plus explicites peuvent détruire, il est vrai, notre échafaudage ds suppositions ; mais, pour le moment, nous ne pouvons en faire d'autres.

On verra, par les lettres suivantes, qu'Agrippa, quoique converti à la faction de Charles-Quint, ne quitta pas Lyon, soit qu'il y fût mieux placé pour espionner, soit que l'argent lui ait manqué pour cela (et les Impériaux n'étaient guère en état de lui en fournir), ou soit enfin qu'il y fût surveillé et, en quelque sorte, prisonnier.

23

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE V, LETTRE IV *(page 199)*.

« Au très illustre Prince, Duc de Bourbon, au noble général de l'armée Impériale en Italie, Henri Cornélius Agrippa, salut.

« Illustre Prince, l'affaire que Votre Excellence m'avait confiée demandait beaucoup de temps, mais j'ai pu déployer assez de zèle et de diligence pour la terminer très rapidement. Si, sur quelques points, je n'ai pu agir suivant vos désirs et suivant ma volonté, la faute ne doit pas m'en être attribuée, mais bien à la précipitation des événements et à la négligence des vôtres. Cependant l'affaire est maintenant dans un tel état que nos soins et notre temps ne sauraient avoir été entièrement perdus. Vous me pardonnerez donc, et voudrez bien considérer, non pas tant ce que j'ai pu, que ce que j'ai voulu faire. Veuillez m'écrire le plus tôt possible ce que vous voulez que je fasse après cela, et, dès que j'aurai terminé, de quelle manière il me faudra diriger le reste des négociations. En attendant, je déploierai tous mes efforts, et j'en mourrai, ou je mènerai à bonne fin ce que Votre Excellence désire avec tant d'ardeur. Pour moi je souhaite et je veux non moins vivement satisfaire votre désir, surtout contre de tels ennemis. Je vous rends mille actions de grâces pour la charge que Votre Excellence m'a offerte : pour moi, maintenant, la paix est dans les camps, la guerre et ses désordres dans les livres. Je ne puis me rendre auprès de vous, vous en apprendrez les raisons par ce courrier mon parent (A) par lequel, avec l'explication demandée, je vous transmets mon avis. Que comptez-vous faire en dernier lieu. Adieu.

« A Lyon, 26 février 1527. »

(16) Communiqué par M. Jules Terrat, maire de Luzinay.

(A) Il s'agit probablement encore ici d'un membre de la famille d'Illins.

24

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE V, LETTRE VI *(page 900)*.

« Agrippa au Duc de Bourbon.

« Très illustre Prince, j'ai reçu votre Messager avec vos lettres de créance. J'ai compris votre pensée, je m'en suis réjoui, et je vous en rends grâce. Laissez-moi vous louer de ce que vous avez su prévoir les mouvements de l'ennemi, et que, devançant leurs desseins, vous les avez prévenus. Mais rappelez-vous que dans cette lutte vous avez besoin non pas tant de troupes et d'armes contre les ennemis, que de talent et d'habileté contre la fortune. A ce sujet, tout ce que je puis vous dire, le porteur de la présente vous l'indiquera, ainsi que beaucoup d'autres choses, pour lesquelles je vous prie d'avoir confiance entière en lui comme en moi-même, de même que vous m'avez dit de m'en remettre à lui pour les ordres de Votre Excellence. La puissance des ennemis n'est nullement à redouter ; elle repose sur une union fragile d'étrangers, union qui se dissoudra d'elle-même. Les destins annoncent leur désastre et leur ruine prochaine. Ces murailles superbes, vous les verrez bientôt tomber après quelques jours de siége. Courage donc, vaillant Prince, général que les destins réservent pour une si grande victoire. Point de retard, continuez vigoureusement ce que vous avez commencé avec succès ; avancez intrépidement, combattez bravement ; ayez au premier rang de l'armée l'élite des soldats. La faveur céleste est pour vous, le Dieu vengeur vous protégera dans une guerre si juste, ne craignez rien, puisque la gloire et le triomphe le plus éclatant vous sont réservés. Adieu (A).

« De Lyon, l'avant-dernier jour de mars 1527. »

(A) Nous avons indiqué dans les éclaircissements des lettres 16, 20 et 22 comment Agrippa, qui s'était d'abord tenu dans le parti français, lorsqu'il espérait y conserver un emploi, avait passé à celui des Impériaux dès qu'il fut privé de sa pension, sans pour cela quitter Lyon. D'un autre côté, nous avons constaté la présence de Chapuys au camp du connétable de Bourbon ; toutefois, l'objet et la durée de sa mission n'ont pu être précisés.


HENRICVS CORNELIVS AGRIPPA Med. & IC. EQV.
Nascitur Colon. Agrip. Obijt Anno 1538.
Stemmate natus Eques, Medicus Magus atq; peritus Juris et Imperij consul. Agrippa fuj.


IMP. A CONS. LIBELL. SVPP. DOCTOR. MAGIST.
EVST. CHAPVYS
Annessiacensis

Il convient donc de compléter ici autant que possible les faits relatifs aux rapports qui ont existé entre ces trois personnages.

Chapuys paraît avoir été chargé d'une mission de la part du connétable auprès de Charles-Quint en Espagne (1). Les détails nous font encore défaut sur cette circonstance. Cependant on pourrait admettre, dans une certaine mesure, que les quatre ducats d'or par jour, que l'empereur lui assigna à Barcelone le 27 juin 1527, pour une ambassade d'une date antérieure, sur laquelle nous n'avons aucune indication, devaient indemniser Chapuys, précisément de la mission confiée par le connétable et interrompue par la mort du Bourbon devant Rome.

Charles-Quint qui aurait pu apprécier, dans cette circonstance, le mérite du jeune diplomate, se le serait attaché, soit en lui payant ce qu'il ne pouvait plus recevoir de son ancien maître, soit en le plaçant, comme on l'a vu, au nombre de ses conseillers.

Les lettres 23 et 24 nous laissent dans l'obscurité la plus profonde sur la nature des démarches d'Agrippa à Lyon, et nous trouvant dans le même embarras à l'égard de la mission de Chapuys en Espagne, nous chercherons quelques indications dans l'ouvrage de M. de Chantelauze.



On sait que Charles-Quint appela le connétable en Espagne pour le consulter sur les arrangements qui le concernaient dans le traité pour la reddition de François Ier ; auparavant, c'était Philibert de Saint-Romain, seigneur de Lurcy, qui le représentait auprès de l'empereur.

Il est inutile de parler du traité de Madrid (14 janvier 1526) qui appartient à l'histoire générale et qui faisait une si belle part au traître et à ses complices ; on sait comment il fut exécuté. La guerre recommença et, comme on l'a dit, après avoir combattu pendant vingt-cinq ans les Italiens, c'était pour eux que les Français prenaient les armes pour repousser de leur sol les étrangers.

Il n'y a eu d'immuable dans notre politique que notre éternelle rivalité avec ceux qui veulent nous entourer de vassaux ou alliés de l'Allemagne. La France s'est toujours sacrifiée pour le repos de l'Europe, qui vit, trop souvent, d'un œil sec se consommer notre ruine, et des désastres, dont elle subit tôt ou tard les funestes conséquences.

L'espoir de Henri VIII de régner sur la France fut aussi singulièrement diminué et, à cet égard, nous devons dire que si, comme nous l'avons expliqué à l'éclaircissement B de la lettre 16, le connétable refusa en 1523, à Montbrison et près de la Palisse, de prêter serment au roi d'Angleterre, il dut le faire le 16 juin de l'année suivante. Richard Pace l'annonce dans sa lettre du 25 juin, en précisant que, toutefois, il n'avait pas consenti à l'hommage. Selon Henri Martin, ce fut à l'insu de l'empereur et sur la promesse du comté de Provence, dont il prit, en effet, le titre, lorsque fut envahie cette province par les armées impériales. Le connétable fit un premier voyage en Italie où il séjourna peu de temps ; il y retourna le 24 juin 1526 comme lieutenant et capitaine général de l'armée impériale, et entra à Milan le 5 juillet au soir, et dans le château le 25 du même mois. Il séjourna dans cette ville pour y attendre les bandes racolées par Georges de Fronsberg. Ces troupes, s'étant mises en marche vers la fin d'octobre, arrivèrent dans les Alpes vers les premiers jours de novembre ; elles ne furent point arrêtées par les neiges et se répandirent dans le duché de Mantoue. Le duc d'Urbin, abandonnant le blocus de Milan, chercha, sans succès, à empêcher leur jonction avec le connétable.

Arrivé près du Milanais, Frondsberg écrivit au duc de Bourbon de venir le joindre; mais le duc, qui attendait son arrivée avec une impatience fiévreuse, ne pouvait se mettre en route faute d'argent pour payer l'armée de Milan. Le pays, épuisé, n'était plus en état d'en fournir (2). Si donc nous nous reportons à cette situation du connétable au commencement de 1527, nous sommes conduits à conjecturer que probablement Chapuys et Agrippa ne travaillaient que pour procurer des subsides ou des emprunts au duc de Bourbon.

Il faut, pour se faire une opinion précise des choses de la guerre au XVIe siècle, bien se persuader que les troupes employées ne se composaient que d'aventuriers enrôlés à prix d'argent. Les grandes idées de la patrie et du devoir n'entraient pour rien dans leur bravoure, et l'on voyait souvent un corps passer, avec armes et bagages, à l'ennemi, sous espoir d'une paie plus avantageuse (3). Il résulte donc de cette organisation que les généraux de ce temps se trouvaient dans un embarras extrême lorsque les finances venaient à leur faire défaut. On sait trop comment, en 1521, Louise de Savoie, détournant 400 mille écus (trois cent mille ducats) destinés à l'armée d'Odet de Foix, sieur de Lautrec, dans le Milanais, fit tomber la tête de Jacques de Beaume de Semblançay et attira sur nos troupes la défaite de la Bicoque et la perte de l'Italie.

La plume se refuse à décrire les horreurs, les violences odieuses et les exactions qui furent infligées aux habitants de Milan et des pays voisins par les troupes impériales ; et cependant les chefs, privés de ressources, « engagèrent leurs joyaux, leurs bagues et leurs chaînes d'or. »

Bourbon ne sortit de Milan que le 2 janvier 1527. Il confia le commandement de la ville à Antoine de Leyva en lui laissant Gaspard de Frondsberg, fils de Georges, avec 2,000 lansquenets, et le comte Ludovico de Belgiojoso avec 1,500 Italiens. Plus d'un

(1) *Postea Carolo Duci Borbonio a consiliis, et ab eo ad Carolum V Cæsarem in Hispaniis agentem, legatus .... (Valerius Andreas. Fasti academici studii generalis Lovaniensis. Lovanii*, 1650. Pag. 309.)

(2) Lettre du duc à Charles-Quint, du 8 février 1527.

(3) En février 1525, le connétable de Bourbon gagna à force d'argent 600 Grisons qui étaient dans Milan au service de François Ier, et les fit déserter.

mois s'écoula avant que les Espagnols et les Allemands pussent opérer leur jonction, et ce ne fut que le 9 février que Bourbon, après avoir passé la Trebbia, se réunit à Georges de Frondsberg (4). Avant de mettre en mouvement ces bandes résolues, mais nécessiteuses, il écrivit à l'empereur pour l'instruire de leurs valeureuses dispositions en même temps que de leurs impérieux besoins. Il lui disait que les chevau-légers n'avaient reçu aucune paie, que les 13,000 lansquenets de Frondsberg n'en avaient touché qu'une seule et qu'ils avaient à réclamer plus de 100,000 écus.

Il le suppliait de fournir au plus tôt à l'armée maintenant en campagne ce qui lui était dû, parce qu'elle serait, sans cela, exposée à mourir de faim (5).

En cela le connétable mentait effrontément, car ces bandes savaient très bien, avec ou sans paie, vivre sur l'habitant.

Il était tellement dans les habitudes de l'époque d'arranger les affaires politiques avec de l'argent, que le pape Clément VII offrit d'abord 60,000 ducats, puis 150,000, pour éloigner de Rome les troupes du connétable. Celui-ci alla même jusqu'à en demander 240,000, lesquels, certainement, n'eussent rien empêché, tant ces demandes étaient équivoques. Nous aurons occasion d'expliquer plus loin les hésitations du pape et les intances intéressées, auprès de lui, des ambassadeurs du roi d'Angleterre, Henri VIII. Bourbon marcha sur Rome, et c'est sans doute à cette attaque qu'Agrippa fait allusion dans la lettre 24. Il pronostique avec exactitude la chute de ces murailles superbes, mais il est impuissant à annoncer la mort de celui auquel il prédit ce triomphe, que les circonstances semblaient rendre inévitable.

Charles-Quint apprit ces événements avec autant de surprise que de joie ; le connétable était devenu pour lui une cause d'embarras. Il prit le deuil, le fit prendre à la cour et suspendit toutes les réjouissances. Il ordonna, hypocritement, des prières et des processions dans tous ses Etats pour obtenir la liberté du pape, liberté qu'il pouvait lui faire rendre sur le champ par un ordre expédié à ses généraux. Comme le dit M. de Chantelauze : « Il profitait de ces atrocités tout en les répudiant ! »

25

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE V, LETTRE LII (*page 932*).

« Agrippa à un ami.

« Salut, cher Chapelain, le Seigneur Dieu est longanime et patient, pour amener les pécheurs à la pénitence, eux qui, suivant la dureté de leur cœur, méprisent sa bonté, mais ne pourront éviter son jugement. Il vient de périr, le Naboth de Bourbon, et l'impie Jézabel (Louise de Savoie) s'est emparée de sa vigne. Vous savez qu'elle a secrètement fait mourir les Prophètes, hommes justes, et à combien d'autres elle a infligé les tourments de la faim et de la soif dans les tribulations et les embûches. Vous savez le supplice malheureux « *baronis Planciacii* (de Semblançay ?) » de quelles grâces en retour on a payé celui qui tant de fois avait exposé pour eux sa foi, sa réputation, toute sa fortune et même sa vie. Vous savez quelle tragédie a suscitée notre Epître catholique à un ami ; comme Elie de Thesbite, je suis devenu odieux à Jésabel pour la cause de la vérité et de la justice, et l'on a recherché ma mort. Mais l'ange du Seigneur m'a prémuni et m'a délivré de la méchanceté de cette femme. Il ne reste plus qu'à voir la chute de cette Jésabel, son corps mangé par les chiens et la ruine de tous les adorateurs de Baal. Prenez donc garde, évitez à temps la société des méchants, de peur que la main de Dieu ne vous frappe aussi et que vous ne périssiez avec ceux qui souillent la muraille, alors que Jéhu viendra frapper la maison de votre Achab et punir la cruelle Jésabel du sang de l'innocent et des serviteurs de Dieu. On dit que *Baboinus* (Barguin ?) Lycaon a uni ses enfants aux bâtards de Méduse, pour ne faire qu'une chair et qu'un corps avec elle. Prenez garde d'en être dévoré. Au reste, vous savez ce que vous m'avez promis, et montrez-vous fidèle en me le remettant le plus tôt possible. Portez-vous bien (A).

« Anvers, 25 juillet 1528. »

(A) Cette lettre devait être publiée pour exposer Cornélius Agrippa au pilori de l'histoire.

Libre enfin de quitter Lyon, il s'éloigne de cette ville le 6 décembre 1527 grâce probablement à l'appui de grands personnages qui ne connaissaient point sa duplicité. Arrivé à Paris, il correspond avec Chapelain en janvier, mai et juin 1528, mais là encore il retient sa langue vipérine. Il écrit également à Louise de Savoie, mais il n'en obtient aucune réponse ; il tourmente son ami pour lui solliciter un sauf-conduit ; il est encore en quelque sorte gardé à vue.

Après avoir reçu, le 25 février, un sauf-conduit de François Ier, valable pour six mois et pour dix personnes, il n'est pas tranquille, « cela, » dit-il, « ne le protégera pas des voleurs. » Il lui faut des lettres de sécurité de la part du duc de Vendôme (1), dont les troupes occupent les frontières, et un passeport de Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas. Il est à Anvers le 23 juin 1528 et, dès lors, aucune considération n'arrête sa plume.

On trouvera plus loin un récit de sa vie, fait par lui-même, à Marie, reine de Hongrie, où il saura exposer, avec un superbe aplomb, son profond dévouement à l'Empire, qu'il a préféré, dit-il, servir malgré les avantages exceptionnels dont il avait été comblé par la cour de France !... Quelle palinodie !

(A suivre.) LÉON CHARVET.

(4) De Chantelauze, II, page 691.

(5) Lettres d 8 février 1527 du connétable à Charles-Quint. (Archives impériales et royales de Vienne)

(1) Lettre à Chapelain du 6 mai 1528 (*Epistolarum liber* V, *epist* XLIII, pag 927.)

La lettre suivante du même livre est adressée par Agrippa a Oronce Fine, dont nous avons parlé à la lettre 21 (éclaircissement A) ; il lui demande de lui envoyer son livre sur le mouvement de la sphère. Une des causes des longueurs qu'Agrippa dut supporter à Paris fut la brusquerie du duc de Vendôme qui, au lieu de signer le passeport, le déchira en disant qu'il ne voulait pas signer pour un devin. (*Liber* V, *epist.* XXX, page 920)

L'ÉRUPTION ACTUELLE DE L'ETNA

(Voir le n° de septembre)

Catane, 4 octobre 1874.

En moins de deux mois la prédiction de M. Silvestri s'est vérifiée dans des circonstances assez intéressantes ; ce que je vous en communique dans cette lettre est un extrait des *Notizie sulla eruzione dell' Etna del 29 agosto 1874,* publiées ces jours-ci par M. Silvestri.

Après une suite non interrompue de phénomènes éruptifs dans l'intérieur du cratère central qui en ont notablement modifié la forme, les nombreuses populations éparses à la base de l'Etna et sur la pente septentrionale de la montagne, de Giane à Riposta, Mascali, Annunziata, Piedimonte, Calatabiano, Linguaglossa, Castiglione, Francavilla, Mojo, Malvagna, Randazzo, Maletto, Bronte, et jusqu'au village où finit la zone cultivée, c'est-à-dire dans un demi-cercle d'environ 80 kilomètres de circonférence, furent réveillées le samedi 29 août, à 4 heures du matin, par des rhombes souterrains qui précédèrent deux secousses du sol assez fortes pour menacer de ruine leurs habitations. Ceux qui, saisis d'épouvante, abandonnèrent leurs maisons, observèrent près du sommet de la montagne une grande colonne de fumée noire et de matières enflammées qui, soulevée par un mouvement impétueux, retombait disséminée par le vent, qui emportait la partie plus légère à une grande distance.

Peu après, pour qui regardait dans la direction du nord au sud, cette colonne semblait démesurément élargie à la base, mais les spectateurs placés à l'est ou à l'ouest voyaient disposées dans un plan incliné, dirigées de sud au nord, de nombreuses colonnes d'épaisse fumée et de matières enflammées; dans l'obscurité de la nuit, elles présentaient le spectacle d'une explosion semblable à celle d'un gigantesque feu d'artifice.

Ce phénomène, apparu ainsi à l'improviste et accompagné de ces mugissements qui ordinairement se font entendre lorsque la lave s'ouvre un passage à travers le sol, conserva sa première intensité depuis quatre jusqu'à onze heures du matin ; mais déjà dans le reste de la journée et pendant la nuit du 29 au 30 il se montra moins actif ; le jour de dimanche 30 il allait encore en diminuant jusqu'à ce que, finalement, dans la nuit suivante, on n'entendit plus aucun bruit et que l'on ne vit rien autre qu'une quantité de vapeurs dans les endroits où auparavant avaient apparu les colonnes de fumée et de feu.

Quoique les habitants, épouvantés par le phénomène que l'on vient de décrire et qui faisait craindre une longue éruption et de grands dommages, fussent sous ce rapport rassurés dès le jour de dimanche 30 août, cependant des tremblements de terre, qui même après la cessation de l'éruption se renouvelaient et persistent encore, les tiennent dans une angoisse continuelle.

Qui visite en ce moment les pays situés dans la région septentrionale de l'Etna en éprouve une désolante impression : tous les habitants indistinctement, pauvres et riches, ont abandonné leurs maisons ; les routes, les places et les champs sont encombrés de lits, de baraques, de cabanes où sont réfugiées des familles entières, et les autels improvisés suppléent aux églises fermées.

Cette émigration n'aurait peut-être plus de raison d'être, puisque les secousses sont devenues peu sensibles et plus rares ; mais l'expérience a habitué les habitants de l'Etna à craindre de temps en temps la montagne ignivome : si d'un côté par la fertilité de son sol elle est la cause de leurs richesses, en revanche elle exige quelquefois d'immenses sacrifices.

L'abnégation facile avec laquelle ces gens abandonnent leurs terres est une manifestation sur laquelle la pensée s'arrête volontiers; peut-être naît-elle d'un sentiment qui tire son origine de la tradition et du mythe qui a laissé ses traces jusqu'à ces générations lointaines. Je n'oublierai jamais d'avoir vu dans un asile ouvert à tout le monde, dans une baraque improvisée, un dessin fait pour la circonstance : en guise de sainte image il représentait l'Etna en feu, avec deux grandes clefs en croix surmontées d'une mitre !

Après ces indications générales, voici maintenant ce que j'ai pu observer sur le lieu même de l'éruption. Le 29 août, à quatre heures du matin, et au moment où furent ressenties les deux fortes secousses, le flanc septentrional de l'Etna, à partir du lieu appelé *Cratere ellittico* jusqu'à la *Rimpa rossa* et au *Monte Nero,* s'ouvrit violemment en formant une crevasse longue de 3 kilomètres et sensiblement dans la direction du sud au nord. Le centre d'impulsion paraît avoir été à une élévation de 2,450 mètres au-dessus du niveau de la mer entre les deux monticules connus sous le nom de *i Fratelli Pii* ou *i due Pizzi* et un cratère antique appelé *Monte Grigio.*

Dans cet endroit la fente présente une largeur de 50 à 60 mètres, mais en descendant elle va graduellement en se rétrécissant et finit par n'avoir plus qu'une largeur de 3 mètres. Au-dessus du point d'impulsion, et où le terrain a opposé une plus grande résistance, la direction de la fente est indiquée par une suite de fumarolles. Au centre d'action, il s'est formé un nouveau cratère d'un diamètre d'environ 100 mètres. Le monticule qui l'entoure, haut de 50 mètres et à la base d'une circonférence de 8 à 900 mètres, est entièrement formé de débris de lave antique ; tout autour on voit mélangés des fragments de lave antique et de lave moderne. Quoique le cratère présente la forme habituelle d'un entonnoir, sa construction intérieure est néanmoins d'un grand intérêt pour la science.

A partir de ce cratère et en suivant la fente du haut vers le bas de la montagne, on rencontre au milieu d'un courant de lave de date incertaine dix bouches d'éruption placées le long de la fente comme autant de boutonnières. Les plus proches du cratère ont un diamètre de 25 à 30 mètres, les plus éloignées de 10. Après ce premier groupe d'ouverture, la fente se rétrécit peu à peu, et présente ensuite un second groupe de 8, et finalement à une distance de 50 mètres un troisième groupe de 4 bouches, dont celles du second et du troisième groupe sont larges de 1 à 3 mètres. La distance du cratère proprement dit aux dernières bouches du troisième groupe est environ d'un demi kilomètre ; le sol le long de ce parcours formant

une espèce de plateau d'une élévation moyenne de 2,440 mètres, est maintenant tout couvert de fragments de lave antique et de scories et de cendres de la lave nouvelle.

En continuant à suivre la fente on rencontre la lave de 1614 qui, inclinée de 12 à 14°, présente presque partout une quantité de crevasses produites par des tremblements de terre. Après un trait d'environ 600 mètres, il s'est formé un quatrième gouffre de 5 bouches de 2 à 3 mètres de diamètre qui ont vomi assez de lave pour former un courant long de 150 mètres, large de 60 et profond de 2. Un cinquième groupe de 3 bouches a donné lieu à un autre courant de lave long de 400 mètres, large de 80, profond de 2. Un sixième groupe de 5 bouches, très rapprochées les unes des autres, a rejeté une assez grande quantité de cendres et de scories. Sur ce point, élevé de 2030 mètres et distant de 12 kilomètres de Mojo, de 9 kilomètres de Randazzo, de 13 kilomètres de Castiglione et de 12 kilomètres de Linguaglossa, disparaît la trace visible de la fente.

La lave n'a produit aucun dommage, mais cependant elle s'est arrêtée à peu de distance du bois appelé Faghita, situé entre le territoire de Randazzo et celui de Linguaglossa; elle est plus ou moins scoriacée, noire comme toutes les laves modernes et quelquefois d'un éclat métallique. Elle exerce une action sensible sur l'aiguille aimantée et a un poids spécifique de 2,36. A la surface elle présente encore à présent une chaleur de 70°, et de 90° à la profondeur de 50 centimètres. La température est encore plus élevée dans les endroits où se sont formées des fumarolles et où l'on trouve de belles incrustations de substances sublimées.

L'éruption de l'Etna coïncide plus ou moins avec un accroissement d'action d'autres volcans. Sur l'île voisine de Vulcan il s'est formé, après un repos de presque un siècle, un nouveau gouffre dans son vaste cratère, et du 20 septembre au 20 octobre 1873 il y a eu une éruption de cendres et de matières enflammées, pendant laquelle se produisirent des détonations et des tremblements de terre. Ce travail est allé ensuite en diminuant, mais il n'a pas encore complétement cessé.

Le Stromboli, au mois de juin dernier, se secoua fréquemment et lança des pierres jusqu'aux habitations qui se trouvent à sa base, ce qui contraste assez avec les petites éruptions habituelles qui se renouvellent de 2 à 3 minutes.

Le Vésuve aussi semble n'avoir pas été dans son état normal, puisque sur la fin du mois d'août on voyait sortir de son cratère une quantité extraordinaire d'épaisse fumée et de vapeur.

BOLTSHAUSER.

BULLETIN

Tout homme qui a vu des dattiers dans le Désert s'explique l'enthousiasme poétique de l'Arabe pour le palmier et les regrets mélancoliques du roi Abderrahman Ier, qui chantait les beaux dattiers de Damas, témoins de son enfance, et qui élevait pieusement un de ces arbres dans son palais de Bissafah, près de Cordoue, comme un faible reflet de la patrie absente. C'est de cet unique dattier que sortirent, par la suite, toutes les plantations qu'on voit aujourd'hui en Espagne.

Le Sahara algérien renferme plus d'un million de dattiers. Dans les seules oasis de la région des Ziban, comprenant le pays de Biskara jusqu'à l'Oued-Djeddi, on a recensé 572,000 dattiers et 45,000 arbres fruitiers. Entre les Ziban et les derniers contre-forts de l'Atlas, vers l'oasis d'El-Kantara, on compte 100,000 dattiers et 15,000 arbres fruitiers.

—

Le climat d'Aden est très agréable en hiver. Pendant cette saison, le thermomètre marque rarement plus de 25 degrés à l'air, plus de 27 à 28 dans les chambres. Quant à l'été, il est horriblement chaud, sans être malsain; il passe même pour le meilleur temps de l'année. Que cette réputation soit ou non méritée, les chaleurs de l'été d'Aden sont dangereuses quand on s'expose directement au soleil. De neuf heures du matin à cinq heures du soir, il n'est pas permis aux soldats de quitter leur caserne. Les rayons de l'astre sont tellement brûlants qu'on a vu un homme tomber mort rien que pour avoir essayé de traverser une cour. Maltzan raconte, entre autres choses, que trois matelots anglais se trouvant à Point, eurent l'idée de se rendre à l'hôtel, éloigné seulement de quelques pas. Tous trois moururent à moitié chemin de leur bateau à l'hôtel.

—

En réunissant le tunnel du Mont-Cenis et celui de l'Hoosac en Pennsylvanie, on n'aurait pas encore la longueur de la percée qu'on est en train de pratiquer sous les Montagnes Rocheuses, dans l'Etat de Colorado.

Ce tunnel aura 24,000 mètres de longueur. Du côté de l'est, il aura son entrée près de Blachkawk; du côté de l'ouest, sa sortie sera près de Middle-Park; il est construit pour le chemin de fer du Kansas-Pacifique, dont le terminus actuel est Denver, et c'est par lui que passera la voie ferrée la plus courte entre New-York et San-Francisco.

—

L'Australie Méridionale est menacée de n'avoir plus bientôt assez de bois de construction et de chauffage. Une enquête a mis hors de doute la rapide disparition des forêts que possède le pays, et il y a lieu de prendre des mesures rigoureuses pour sauver ce qui reste encore de bois dans une contrée qui, d'ailleurs, n'a jamais été des plus riches en arbres. Le gouvernement va créer au plus tôt un conservateur des forêts et commencer de grandes plantations dans les lieux qui se prêtent à l'arboriculture.

—

Buenos-Ayres est maintenant relié à l'Europe par *treize* lignes de bateaux à vapeur touchant en route à Rio de Janeiro et à Montévidéo.

Cinq de ces lignes sont françaises; elles partent du Havre, de Bordeaux et de Marseille.

Trois sont italiennes; elles partent du port de Gênes.

Une est allemande; elle part de Hambourg.

Quatre sont anglaises; elles ont Liverpool et Glascow pour point de départ.

—

En 1868, les mines de houille de la France donnèrent environ 13,400,000 tonnes de charbon; en 1872, l'exploitation a atteint 15,300,000 tonnes. Comme la consommation annuelle du pays est de 22 millions de tonnes, la France est dans la nécessité d'importer sept millions de tonnes, quantité fournie par la Belgique (4 millions de tonnes), par l'Angleterre (2 millions de tonnes) et par l'Allemagne (1 million de tonnes).

—

Aux dernières nouvelles, il y avait dans la Jamaïque 56 hectares plantés de quinquina, et environ 40 hectares préparés pour recevoir cette précieuse plante fébrifuge.

Les quinquinas les plus hauts ont de 3 mètres 50 centimètres à 4 mètres 50; les plantations ont un aspect superbe.

Des essais de plantation de thé et de jalap, l'une à l'altitude de près de 140 mètres, l'autre à plus de 1,500, ont également réussi.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

18me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornelius-Agrippa de Nettesheim (suite), par M Léon Charvet. — Applications de la chimie, par M. Paul Henry. – Les sépultures de Flérier, par M. H. Tavernier. — Bibliographies: *Notice sur la création, les développements et la décadence des manufactures de soie d'Avignon,* de M. Achard, par M Léon Charvet. — *Notice historique sur la plus ancienne charte de franchises d'Avigliana et sur les premiers statuts accordés à cette localité par les comtes de Savoie.* (Extrait des Mémoires de l'Académie de Turin), par M. Jules Vuy. — Compte rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

CORRESPONDANCE

D'EUSTACHE CHAPUYS

ET

D'HENRI-CORNÉLIUS AGRIPPA DE NETTESHEIM [a]

En fournissant ici la traduction d'une longue lettre d'Agrippa sur la mort de sa deuxième épouse, nous croyons compléter les détails de l'existence de cet homme si bizarre et faciliter d'autant la tâche de ceux qui voudront bien achever notre entreprise en publiant aussi des traductions de ses lettres. Le correspondant est, du reste, un personnage qui intéresse l'histoire de Genève.

26

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE V, LETTRE LXXXI *(page 947)*.

Agrippa à un ami (Guillaume Furbity).

« Puissé-je, cher ami et parent, n'avoir pas à vous annoncer des choses tristes, affligeantes, douloureuses..., mais le plus grand des malheurs fait en ce moment trembler ma plume. J'ai péri tout entier, je suis mort, je suis perdu, car je viens de perdre l'unique consolation de ma vie, l'adoucissement, l'allégement de mes peines, mon épouse bien-aimée. Oh ! je l'ai perdue, oui, elle est morte ! Mais elle jouit de la gloire éternelle ! Depuis Pâques, elle avait commencé à être très gravement malade, et la maladie s'ajoutait à tous nos malheurs ; vous comprenez, cher Guillaume, que je ne l'ai laissé manquer de rien : médecins, remèdes, gardes, dépenses, servantes, je n'ai rien épargné. Trois fois elle s'est relevée, trois fois elle est retombée, et trois fois elle a été traitée à nouveau. Bientôt, complétement rétablie, elle s'était très bien portée pendant presque un mois ; le bonheur et la joie nous revenait ; la fortune nous souriait de tous côtés ; notre nouvelle maison agrandie se décorait et s'embellissait de jour en jour, lorsque, le lendemain de la saint Laurent, elle fut prise d'une fièvre pernicieuse très violente, compliquée d'un abcès au bas-ventre. On eut bien vite essayé toutes sortes de remèdes ; aucun médicament, soit interne soit externe, ne fut négligé ; les garde-malades et les servantes les plus diligentes furent appelées autour d'elle, et moi, la nuit comme le jour, je ne m'éloignais pas d'un pas, toujours à ses côtés. Personne ne la fuyait, tellement elle était chérie de tous. Le quatrième jour elle parut aller un peu mieux. Mais, hélas ! tous les remèdes furent inutiles, et le septième jour de sa maladie, qui se trouvait le 7 août au matin, vers la neuvième heure, après une pénible agonie, mais gardant toujours sa connaissance, pleine de confiance en Dieu, et la conscience tranquille, elle rendit l'esprit en notre présence. Tout son corps était couvert de larges taches par où cette maladie contagieuse semblait s'être échappée. Hélas ! sa mort est pour moi le plus grand des malheurs, c'est la plus vive douleur qui puisse m'affliger, c'est une perte irréparable pour nos petits enfants, c'est un grand deuil pour tous ceux qui l'ont connue. A l'âge de 26 ans moins 23 jours ; en tout lieu chacun la chérissait pour ses qualités sans nombre et son inaltérable vertu. Elle a vécu avec moi, comme vous le savez, huit ans moins un mois : union resserrée par l'amour le plus profond et qui ne fut jamais troublée ; le moindre désaccord ne vint jamais nous affliger pendant le plus petit instant de cette vie. Fortune adverse, pauvreté, exil, fuite, dangers, elle a tout supporté, avec moi, d'un esprit calme, et le moment approchait

(a) Voyez les numéros d'avril, mai, juin, juillet, août et octobre.

où, après avoir surmonté tous les malheurs, une vie heureuse et tranquille semblait s'apprêter pour nous. Elle attirait déjà, par ses qualités vantées de tous, l'attention de la princesse Marguerite. Déjà nous avions sous la main les occasions les plus belles pour arriver aux honneurs et à la fortune. Mais, hélas ! elle n'a pas eu deux heures de vie dès que semblèrent s'offrir à nous les plus brillants avantages. Rien n'aurait manqué à notre bonheur en cette vie, si elle avait vécu ; mais, ô douleur ! elle est morte, morte, et, avec elle, tout est mort pour moi. Mon esprit est plongé dans la désolation et la prostration la plus complète, et j'abandonne ma vie aux risques de la contagion de la maladie. Il n'est rien qui puisse me consoler. Toute ma maison est laissée aux mains d'une servante et d'Hercule, et elle est mal gardée. Mes enfants avaient été placés dans une maison étrangère avec la jeune servante Marie, mais l'humeur méchante, détestable et sordide de la fille de cette maison les en a chassés, et les a contraints à chercher ailleurs un autre refuge. Je reste moi-même avec un seul serviteur, qui encore est malade, dans une auberge quelconque. Je vis à l'écart et invisible, pleurant jour et nuit mon épouse bien-aimée et déplorant mon malheur. Chaque jour viennent me voir Augustin et Aurélien, qui ne nous ont pas abandonnés un instant, ma chère femme et moi, dans tous nos malheurs, dans tous les dangers, même au milieu de la contagion.

« Vous connaissez, mon Furbity et cher parent, notre triste tragédie, autant du moins que la plume d'un malheureux encore tout en larmes a pu vous la décrire dans un récit imparfait et trop court. Oh ! que n'avez-vous été auprès d'elle ! quelle consolation vous lui auriez apportée. Que de fois avant de mourir elle vous a demandé, que de fois elle vous a appelé ! que de fois elle a soupiré après vous ! Elle m'a chargé de vous dire son dernier adieu, et de vous écrire pour vous prier de lui pardonner ce en quoi elle aurait pu vous offenser, et de supplier avec ferveur Dieu pour elle. En outre, dans les premiers temps de sa maladie elle avait fait le vœu d'aller visiter saint Claude. En mourant elle vous a remis ce soin; et elle vous supplie très-instamment, lorsque vous retournerez dans votre patrie, et qu'il vous arrivera de passer près de ces pays, de diriger vos pas à son intention, vers le sanctuaire du saint. Là vous offrirez une image en cire et ferez célébrer des Messes pour elle, afin de la délivrer de son vœu. Moi-même, je vous en supplie, en son nom, de la manière la plus vive. Je ferai aussi la même chose pour elle, si du moins je puis lui survivre.

« Encore une prière. Vous deviez acheter pour elle une petite chaîne en or, veuillez en employer le prix pour le salut de son âme, en messes ou en aumônes, cela vaudra mieux maintenant. Il me reste encore, très-cher Furbity, beaucoup de choses à vous faire part, beaucoup de conseils à vous demander sur ce que je dois faire du reste de ma triste vie, et sur les moyens de subvenir à nos malheurs. Tout cela et beaucoup d'autres choses pourraient bien être traités avec vous dans une lettre, mais pour le conseil, j'ai besoin de votre présence. J'ai bien ici, je l'avoue, quelques amis très-fidèles, d'assez bon conseil sur tout et sur chaque chose en particulier, mais c'est en vous surtout que j'ai la plus entière confiance, car, en mourant, ma femme bien-aimée a voulu que je suive désormais vos inspirations, et que je vous regarde comme mon patron et comme le protecteur de nos enfants. Aussi, fidèlement attaché à ses désirs, je ne veux agir que par vous, et ce que je désire le plus, c'est de pouvoir agir autant que possible de votre sagesse. J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, cher Guillaume, et je ne saurais assez vous le répéter, vous les faire entendre. Ecrivez-nous bientôt si vous devez venir auprès de nous. Je n'ai pas répondu à votre dernier paquet de lettres, que nous a apporté P. Jacob Chalcus, j'étais absent, et à Malines depuis quelques jours, ce qui a fait qu'elles me sont parvenues très-tard. Ensuite j'ai été complétement bouleversé par la maladie de ma chère femme, de sorte que je n'ai pu vous écrire. Mon âme, mon corps, tout mon être est anéanti. Désormais il n'y a plus de bonheur possible pour moi dans la vie, puisque j'ai perdu la compagne chérie qui était seule toute ma vie, toute ma consolation, qui me tenait lieu de l'amitié des hommes, dont la pensée me soutenait en toutes choses, Adieu, invoquez Dieu pour nous, priez-le ardemment pour le salut de ma chère femme, votre parente (cousine?); ce n'est pas que je doute de son salut, bien loin de là : Je l'implorerai constamment dans mes prières comme mon avocate auprès de Jésus-Christ. Encore une fois, adieu. (A).

« D'Anvers, an 1529. »

(A) Cette lettre d'Agrippa console, par l'expression de la plus vive sensibilité, de tout ce qu'on lui a vu répandre de fiel et de haine contre ses bienfaiteurs, dans les épîtres précédentes. On peut y trouver également des renseignements qui ne manquent pas d'un certain intérêt.

Guillaume Furbity, dominicain, né à Paris (?), docteur en Sorbonne, fut religieux au couvent de Montmélian près Chambéry. Il vint prêcher à Genève le dimanche de l'Avent, 30 novembre 1533; mais ayant traité MM. de Berne d'une manière peu parlementaire, ceux-ci, par une lettre du 17 décembre, adressée aux conseils de Genève, requirent son arrestation. Les magistrats genevois prirent d'abord parti pour Furbity, circonstance qui motiva une ambassade des Bernois, lesquels, dans cette affaire, pesèrent lourdement sur Genève qu'ils prétendaient abandonner à elle-même, si elle ne sévissait pas contre le dominicain qui s'était permis de les injurier. Le grand conseil, malgré l'influence des Fribourgeois qui, de leur côté, menaçaient de rompre la combourgeoisie si on molestait Furbity, ne pouvant parvenir ni à payer tout de suite les sommes qu'il devait à MM. de Berne, ni à décider l'autorité ecclésiastique à se mêler de l'affaire, finit par citer le dominicain à sa barre, et à le contraindre même de discuter théologiquement avec Farel et avec Viret. Furbity s'en tira le mieux qu'il put; mais, comme cela ne faisait point l'affaire des Bernois, le grand

conseil, poussé à bout par eux, *ordonna que le dimanche suivant, au son de la grosse cloche, en l'église de Saint-Pierre, à l'heure de midi, Furbity rétracterait les articles qu'il avait prêchés, reconnaîtrait avoir mal parlé,* etc., etc. Mais notre religieux montra dans cette circonstance un courage digne d'être rapporté, et, à cet égard, nous nous bornerons à citer textuellement Ruchat, ministre de la religion réformée : « Le dimanche, 15 février, il fut conduit à saint Pierre marchant à grands pas, quoique un peu pâle. Etant en chaire, au lieu d'y faire la rétractation à laquelle il avoit été condamné, il commença un discours où non seulement il se justifiât et faisoit son apologie mais donnoit encore aux choses un tour malin. Les syndics qui étoient présents le firent descendre et le conduisirent en prison. Quelques jours après on ordonna qu'il y seroit étroitement gardé jusqu'à ce qu'il fut disposé de satisfaire au jugement qui avoit été rendu (1). »

Arrivé à Genève en 1533, Furbity resta en prison jusqu'au 5 avril 1536, époque où il ne fut mis en liberté que sur les instances du roi François Ier qui l'avait déjà réclamé vers la fin de 1534 en échange de Baudichon de la Maison-Neuve et de Jehan Janin dit le Colonyer, le Collognier ou Coligny, arrêtés à Lyon (2), qui furent seuls rendus, tandis que Furbity resta sous les verrous quinze mois de plus.

A quel degré Furbity était-il, ainsi que les d'Illins, parent de notre Agrippa? Quels rôles prirent ces personnages dans les affaires de la Réforme ou des guerres d'Italie?

Les recherches que nous avons entreprises à cet égard ne nous ont rien fourni; il y aurait pourtant un grand intérêt historique à ressaisir tous les fils de cette grande histoire du commencement du XVIe siècle, et d'autant plus que si elle nous attriste par des événements à jamais déplorables, elle nous indique, d'un autre côté, l'existence d'hommes admirablement doués et d'une trempe de caractère toute spéciale.

Il semble qu'on voit le monde précédemment engourdi dans une certaine torpeur, se réveiller tout à coup dans la politique, dans la controverse religieuse, dans la littérature et dans les beaux-arts avec une vigueur peu commune.

Enfin, si on se reporte à la difficulté des voyages, à l'absence de services de postes régulièrement organisés, à des procédés typographiques naissants et imparfaits comme outillage, on reste confondu de ce que ces hommes, dont nous relevons l'existence, aient pu si bien se lier d'amitié les uns avec les autres, entrer en correspondance, conspirer et même répandre des doctrines qui pouvaient coûter la vie à leurs propagateurs. Notre siècle lui-même, avec les facilités qu'il nous fournit, offre peu d'exemples d'une semblable activité et surtout d'une telle générosité, et l'on ne peut en trouver la cause que dans un égoïsme et un esprit commercial poussés à une telle puissance que les hommes de notre temps semblent, en général, consacrer la plus grande partie de leur existence à s'enrichir aux dépens du voisin, pour vivre ensuite dans le sensualisme, plutôt que de s'intéresser aux grandes entreprises de l'esprit et à de nobles inspirations.

Ceux du XVIe siècle travaillèrent avec ardeur à établir les droits primordiaux de la pensée, du vrai et du juste, tandis que ceux de notre époque, lorsqu'il s'agit de l'exercice de ce qu'on est convenu de nommer les droits du citoyen, ne montrent qu'une insouciante abstention, pendant que d'autres s'efforcent d'en estropier de parti pris les manifestations les plus importantes.

On a vu qu'Agrippa avait un fils de sa première épouse, dont il put apprécier les qualités, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte dans la lettre XIX du livre II. On ne sait rien sur sa famille, qui était noble, ni sur sa fortune. Agrippa la représente très bien douée, belle, jeune, vertueuse et d'un caractère qui ne se démentit jamais. Elle mourut, comme nous l'avons dit, à Metz, en 1521, et y fut enterrée. Notre docteur n'oublia jamais de faire célébrer les anniversaires qu'il avait fondés pour elle, ainsi qu'on le voit dans la lettre XIX du IVe livre.

Un poète dont nous avons déjà parlé, Hilaire Bertholph, ainsi que le religieux Aurélien, d'Aquapendente, ont consacré des vers latins à célébrer la deuxième épouse d'Agrippa.

M. Charles Boy, notre collègue à la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, a bien voulu avoir la complaisance d'en faire, en vers français pour notre travail, une traduction que notre poète J. Soulary estime, avec raison, être plus jolie que le texte latin.

HILAIRE BERTHOLPH DE LEYDE A LA NOBLE DAME JEHANNE-LOUISE TYTIE DE GENÈVE, ÉPOUSE DE CORNÉLIUS AGRIPPA.

« Oh! ta ceinture sur qui brille
Amour ou grâce, et dont les nœuds
Gardent l'époux plus amoureux
Près de l'épouse plus gentille,

Certes, Junon la voudrait bien.....
Ah! dit Vénus, trève de plaintes!
Et met ton cierge à d'autres saintes,
Car à présent je n'ai plus rien.

Mais on peut te donner l'adresse
De ceux chez qui cette richesse
Assurément se trouvera :

Dis au Rhône qu'il te conduise
Vers Genève, à Jehanne Louise
L'heureuse femme d'Agrippa (3). »

(Traduction de M. Charles Boy.)

(1) Ruchat, tome V, XIe livre, pages 65 à 131.

(2) Voyez : *Procès de Baudichon de Maison-Neuve, accusé d'hérésie à Lyon*, 1534, etc., publié par B.-J.-G. Baum, professeur en théologie à l'université de Strasbourg; Genève, impr. Fick, 1873. Le procès eut lieu en mai et en juillet; on y rencontre une grande quantité de noms et de faits qui intéressent l'histoire lyonnaise. Baudichon n'avoua ni ne nia qu'il fût de la religion réformée; dans un de ces interrogatoires, il demanda : « assavoir si en la ville de Genefue en laquelle est présentement la foyre et y fréquentent plusieurs de ce pays et autres, on y detenoit les gens de ce pays pour semblable ou aultre cas, si nous en serions joyeux et contens. » Baudichon ne savait probablement pas que Furbity était aussi injustement détenu que lui.

(3) *Agrippæ opp. pars II, pag.* 1150.

On trouve dans le recueil d'Agrippa une lettre de Bertholph, datée de Bâle 11 novembre 1523, qui parle d'une pièce de vers qu'il aurait faite deux années auparavant, lorsqu'il fut admis à Genève dans la famille du médecin. Il est probable qu'il s'agit ici du morceau que nous venons de donner; Bertholph continue sa lettre en s'excusant de ce que depuis cette époque il n'a rien envoyé, qu'il a été empêché par les voyages qu'il a dû faire pour Erasme jusque vers l'empereur, et même qu'il a été sur le point d'être envoyé près du roi de France, auprès duquel il pense aller dans six semaines. Il pourra peut-être alors saluer Agrippa au passage. La lettre finit par ce passage digne d'être conservé. « Ce jour, pendant le dîner, nous avons eu à votre sujet un de ces entretiens très brillants qui plaisent tant au seigneur Erasme. On y a fait en votre absence un éloge magnifique et complet de vos rares mérites. Etaient présents Claude Cantiuncula, votre ami, Philibert de Lucinge, le grand philosophe Thomas Zegerus et plusieurs autres... (4) »

ÉPIGRAMME DU RÉVÉREND P. DOCTEUR AURÉLIEN D'AQUAPENDENTE, DE L'ORDRE DES AUGUSTINS, A LA MÊME JEHANNE TYTIE.

« Les soucis d'Agrippa se changent en plaisir
Sous les regards de sa Louise,
Que Vénus, Grâce et Muse ont bien voulu vêtir
De leur robe que chacun prise.

Et ce n'était pas trop pour cet époux riant,
Fils de Minerve et de la lyre,
Car l'Amour et la Foy pensent, en les voyant,
Que Vénus chez Pallas se mire.

Allons! sans fausse honte, avec la joie au cœur,
Beaux amoureux, qu'on se caresse!
Et grâce à cet amour des vers en votre honneur
Dans l'avenir naîtront sans cesse (5). »

(Traduction de M. Charles Boy.)

ÉPIGRAMME DU MÊME AURÉLIEN A LA MÊME JEHANNE LOUISE TYTIE, APRÈS SA MORT.

« Dans le plus riche écrin bien que l'on eût choisi
Ta beauté que chacun adore,
Moi je l'aimais voilée et te disais : ainsi
A mes regards, oh! reste encore!

D'ailleurs de ta parole et de ton amitié
Et de ta douce bonté d'Ange,
Trésors que nous a pris la Parque sans pitié,
Unanime était la louange.

Mais enfin si sa bouche a violemment soufflé
Sur ce flambeau cher à ma vue
C'est que de remonter à son ciel étoilé
L'heure pour elle était venue (6). »

(Traduction de M. Charles Boy)

(4) *Agrippæ opp. pars* II, *lib.* III, *Epist.* XLIV, *pag.* 806.

(5) *Agrippæ opp. pars* II, *pag.* 1151.

(6) *Agrippæ opp. pars* II, *pag.* 1151. Les quatre premiers vers de ce morceau donnent lieu à quelques hésitations, on lit :

« Laudarunt alii formam quam Luna (Jana ?) Loysa
Egregiam superi contribuere tibi :
Ille pudicitiam pleno fert carmine. Pallis
Inquit vive mihi docta Loysa diu. »

Le vers est presque inexplicable avec *Pallis;* avec *talis* la phrase n'est pas d'une latinité virgilienne, mais elle retrouve un sens à peu près vraisemblable (note de M. C. Boy).

En 1529, Chapuys fut envoyé comme ministre résidant de l'empereur auprès du roi d'Angleterre et il y resta jusqu'au 25 juin 1546. L'empereur ajouta en 1531, aux quatre ducats d'or par jour qu'il avait pour ces fonctions, douze livres dix sols de France, également par jour (7).

Le paiement de ces indemnités importantes est justifié par les comptes de la recette générale des finances de Charles-Quint conservés aux archives du département du Nord, dont nous devons des extraits à l'extrême obligeance de M. l'abbé de Haisnes, archiviste :

24e compte de Jehan Micault, receveur général, année 1530 (1er compte où l'on trouve la mention de Chapuys) f° 258 V° : « A Messire Eustace Chapuys, conseillier et maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Seigneur Empereur et son ambassadeur vers le Roy d'Angleterre, la somme de mil quatre vingts livres que par le Commandement et ordonnance du dit Seigneur Empereur le dit Receveur Général lui a fait baillier et délivrer par les mains de Gerard Stercke, en prest et paiement à bon compte sur ce que luy povoit et pourroit estre deu à cause des journées et vacacions où il estoit journellement ou païs d'Angleterre et ordonné demourer vers le dit Seigneur Roy jusques au rappel du dit Seigneur Empereur pour faire ce qu'il plaisoit à sa Majesté lui commander et aussi luy escripre et advertir des affaires de par de là selon que le cas le requéroit — M.IIII^xx liv. »

25e compte de Jehan Micault, année 1531, f° 264. « Paiement de 1500 liv. outre et par dessus les 1080 reçues en 1530. »

26e compte de Jehan Micault, année 1532, f° 242. « Paiement de 4000 livres a Messire Eustace Chapuys en vertu des lettres patentes de l'Empereur données en la ville de Bruxelles le XVIIe du mois de janvier quinze cens trente et ung (1532, N. S.) par lesquelles Sa Majesté luy a ordonné, octroyé et accordé prendre et avoir de luy la somme de dix livres du dit pris par jour pour son traictement tant et jusques au rappel du dit seigneur, et ce lieu ou lieu des quatre escuz d'or que l'Empereur luy avoit cy devant ordonné pour son dict traictement, et oultre et par dessus tous gaiges, pensions et autres bienfaiz qu'il a et puet avoir du dit Seigneur, à estre payé par les mains du dit receveur général des finances présent et à venir de la dite somme de dix livres par chacun jour à commanchier du premier jour du dit mois de Janvier quinze cens trente et ung et durant tant que le dit messire Eustace sera en la dite charge . . . . . IIII^M liv. »

Nous donnerons plus loin, par ordre chronologique, les extraits des mêmes comptes pour indiquer les sommes que Chapuys reçut pour son ambassade.

(7) Mémoire P.-A. Machet.

Si on se reporte aux circonstances dans lesquelles se trouvait l'empereur Charles-Quint en 1527 et 1528, on constatera facilement que ses ambassadeurs eurent forte besogne.

Le pape, après le pillage de Rome, était prisonnier, à l'étonnement de l'Europe qui ne pouvait comprendre qu'un empereur chrétien eût laissé son lieutenant porter une main violente sur le chef de l'Eglise (8).

Charles-Quint, qui sut couvrir souvent sa politique du voile de la religion, prouva dans ce cas qu'il était peu touché des considérations religieuses; il manifesta même l'intention de faire transporter le pape en Espagne, afin de satisfaire son orgueil par le spectacle des deux plus illustres personnages de l'Europe successivement prisonniers de sa cour.

Le résultat naturel de cet excès d'ambition fut une ligue contre lui par Henri VIII et François Ier, et à cet embarras vint s'ajouter, plus tard, la répudiation de Catherine d'Aragon par le roi d'Angleterre.

On trouvera plus loin des détails inédits sur cette affaire, dans laquelle l'empereur se vit forcé d'intervenir, comme neveu de la reine.

Contrecarrer les démarches de François Ier, de Henri VIII, de Clément VII, des Florentins et des Vénitiens, rétablir la discipline dans son armée d'Italie et réunir des subsides pour faire face à l'orage, tout cela fut poursuivi simultanément par l'empereur, avec plus ou moins de succès.

Les Etats de Castille, assemblés à Valladolid le 11 février 1527, refusèrent de charger d'un nouveau fardeau l'Espagne, épuisée déjà par des dons extraordinaires (9). On comprendra donc facilement qu'en face de cette pénurie, Charles-Quint ait proposé à François Ier de lui laisser la Bourgogne contre deux millions, et qu'il ait extorqué au pape une rançon de trois cent cinquante mille écus.

Mais François Ier n'avait pas attendu, pour faire envahir de nouveau l'Italie et courir au secours du pape. Les premières opérations, conduites avec prudence par Lautrec, rendirent les Français maîtres de Gênes et de Pavie, qui subit un cruel pillage en souvenir du fatal désastre de 1525; puis l'armée se dirigea sur Rome.

En 1528 eurent lieu, entre François Ier et Charles-Quint, ces cartels renouvelés d'une autre époque, qui n'aboutirent à aucun autre résultat que celui d'accréditer encore l'usage du duel; les impériaux quittèrent Rome, et Lautrec mit le siége devant Naples. Malheureusement la défection de Doria, qui abandonna la France pour prendre le parti de l'empereur, ce qui fit perdre Gênes aux Français, et les maladies qui désolèrent l'armée devant Naples, compromirent la campagne; la paix de Cambray, dite des Dames, suspendit, le 5 août 1529, cette lutte où les peuples seuls furent écrasés. La France se trouva sacrifiée, dans ce traité, par François Ier qui était tourmenté d'une excessive impatience de revoir ses enfants en liberté. Charles-Quint perdit en Allemagne ce qu'il avait gagné de ce côté : absorbé par les préoccupations de la défense, il laissa gagner du terrain à la Réformation, car les princes qui la favorisaient avaient formé, sous ce prétexte, une confédération dont le but était surtout de paralyser l'ambition de l'empereur.

Le pape, d'un autre côté, avait conclu avec son ancien geôlier, une paix avantageuse, dans laquelle la considération d'empêcher le divorce d'Henri VIII entra pour une large part.

C'est ainsi que la tranquillité générale de l'Europe fut loin d'être assurée; il n'en est pas autrement lorsqu'un vainqueur abuse de ses avantages, tout en répétant, à qui veut l'entendre, qu'il n'a été que modéré. La France le sait mieux que tout autre peuple; elle qui a presque toujours eu la naïveté de se montrer clémente pour les vaincus, quoiqu'on l'ait constamment traitée avec la dernière rigueur lorsqu'elle était battue à son tour.

(8) Un ouvrage, publié à Strasbourg en 1620, sous le titre : *Sylloge numismatum elegantiorum quæ diversi Impp Reges, Principes, Comites, Respublicæ diversas ab causas ab anno* 1500 *ad annum usque* 1600 *cudi fecerunt; opera ac studio Joannis Jacobi Luckii*, nous fournit (page 64) une médaille, qui fut frappée en l'honneur de Charles-Quint et en souvenir de la prise de Rome; sur la face est le buste de l'empereur et sur le revers le fleuve du Tibre avec cette légende : IN SPEM PRISCI HONORIS.

(9) Robertson, page 81.

27

ŒUVRES DE CORNÉLIUS AGRIPPA. — PARTIE II, LIVRE V, LETTRE LXXXIV *(page 951)*.

Agrippa à un ami (Furbity?).

« Je vous ai déjà envoyé trois lettres, très respectable Parent, pour vous faire connaître l'irréparable malheur qui m'a frappé, la déplorable mort de ma femme bien aimée, celle d'Hercule et de Marie, la dangereuse maladie de mon serviteur et de ma servante à la fois. Mes enfants et moi nous sommes seuls encore sains et saufs; l'épidémie redoutable a subitement envahi la ville; les morts sont très-nombreux, peu en échappent. Maintenant je demeure hors de l'auberge chez Augustin Fournier. J'ai sauvé déjà beaucoup de monde de ce fléau inconnu. Pierre Billard (A) vous apprendra de quel remède je me sers. J'ai la plus grande confiance en lui, dans le cas où (et puisse cela ne pas arriver!) vous et quelqu'un des vôtres viendriez à être atteint du fléau, car je ne doute pas qu'il ne pénètre dans toute la France. D'ailleurs je ne sais pas trop ce qui m'attend. Je suis appelé auprès du Roi d'Angleterre à de bonnes conditions, mais cela ne me convient guère. Le chancelier de sa Majesté l'empereur me promet, si je veux aller à la cour impériale, de me pousser à tous les honneurs. Déjà Augustin a reçu des lettres d'un certain Marquis, qui m'a connu autrefois, et qui, avec force prières et promesses, m'appelle en Italie ainsi que toute ma famille. Ici, à la cour de la princesse Marguerite (B) une position honorable m'est offerte, mais elle me paraît trop peu rétribuée. Je ne sais à quel choix me décider, et ne puis du moins encore rien résoudre. J'aimerai mieux vivre en liberté, que de me mettre au service de quelqu'un. Mais ce ne sont pas mes goûts, mais les intérêts de mes enfants, et ce qui peut leur être utile que je dois consulter. Dites-moi votre avis à ce sujet. Que ne puis-je vous entretenir non pas seulement par lettres, mais de vive voix, j'aurais beaucoup de

*

choses à vous dire que ne peut contenir une lettre. Adieu, très-cher Parent. Je vous recommande de supplier Dieu dans vos saintes prières pour le salut de ma femme bien aimée, votre parente. S'il arrive quelque chose, vous en serez instruit par le porteur des présentes, Pierre Billard. Je vous prie de m'écrire bientôt, et donnez-moi des nouvelles sur tout. Encore une fois, adieu, que Dieu vous conserve la santé et le bonheur (C).

« Anvers, 4 octobre 1529. »

(A) Pierre Billard, marchand, demeurait à Paris dans la rue Saint-Denis, près du cimetière des Innocents.

(B) L'ouvrage : *Declamatio de nobilitate et præcellentia fœmini sexus,* parut à Anvers chez Michel Hillenius le 15 avril 1529; il fut dédié à Maximilien.

On remarque dans cette dédicace le passage suivant :

« Il y a plus de vingt ans (1509), qu'ayant été honoré d'une chaire au collége de Dole, j'interprétais, j'expliquais avec une grande admiration de tout le monde le livre de Reuchlin *De verbo mirifico,* à l'honneur de la divine Marguerite, notre illustre princesse, faisant dans mon explication un très beau discours sur ses louanges et sur son éloge. »

Agrippa continue en expliquant que quelques personnages l'auraient alors pressé de dédier un ouvrage à cette princesse; qu'il traça aussitôt le plan de celui sur la noblesse et la prééminence des femmes, mais qu'il fut empêché de le continuer par la calomnie du cordelier Catilinet. « Celui-ci, » dit Bayle, « aimant mieux prêcher contre Agrippa devant la princessse Marguerite que disputer ou s'éclaircir avec lui à Dôle, prit le parti de l'aller diffamer à Gand sur la chaire de vérité, mais il ne l'accusa pas de magie, il ne l'accusa que d'attachement à la cabale judaïque et de pervertir l'Ecriture par des explications cabalistiques. »

Après la dédicace à Maximilien il s'en trouve une autre adressée à Marguerite elle-même. La seule lecture de cet ouvrage démontre bien vite, qu'en effet, Agrippa ne l'a écrit que pour flatter Marguerite, qui se montra toute sa vie d'un caractère et d'une énergie qu'on rencontre exceptionnellement chez les hommes eux-mêmes. Il est rempli tout le long d'une série de propositions à faire hausser les épaules et de détails de la plus grotesque obscénité. Si Agrippa jugea à propos de joindre ce livre à celui du *Mariage* (dédié, en 1526, à Marguerite, duchesse d'Alençon), il ne faut pas s'étonner de ce que les dames de la cour, tout habituées qu'elles étaient aux nouvelles de Boccace, aux facéties de Poggio et au roman de Tristan et de Lancelot, en parussent offusquées (1).

La forme et l'ntérêt du roman pouvaient, à cette époque surtout, permettre certains détails qui nous semblent des énormités. Du reste, à vouloir trop démontrer, on finit par ne plus rien prouver, et c'est le résultat que dut atteindre nécessairement notre médecin.



Nous ne pouvons toutefois laisser ce sujet sans signaler, à la décharge d'Agrippa, certain passage de la *Vies des dames galantes* de Brantôme où, dans le discours 1er, cet écrivain prête à Marguerite d'Autriche, d'après Angello Fiorenzolle, certain vice qu'une plume honnête ne peut expliquer.

L'histoire exige malheureusemeut que l'on fouille dans tous les documents; nous citons le fait sans être plus en mesure de le prouver que de le discuter..... Brantôme ajoute : « Corneille Agrippa a fait un petit traité *De la vertu des femmes,* et tout en la louange de cette Marguerite. Le livre en est très beau, qui ne peut estre autre pour le beau sujet, et pour l'auteur, qui a esté un très-grand personnage. »

On sait que Cornelius Agrippa composa l'éloge funèbre de Marguerite d'Autriche, pièce historique qui mériterait une étude spéciale ; elle figure dans la deuxième partie de ses œuvres générales, page 1098, sous ce titre : *Oratio habita in funere divæ Margaretæ Austriacorum et Burgundorum Principis aeterna memoria dignissimæ.*

L'ordonnance de paiement que nous fournissons ci-après se rattache à cette mission :

« Folio VIJ xx iij ro — A Henry Cornille Agrippa docteur en deus drois, conseillier et indiciaire de l'Empereur, nostre sire, la somme de xij livres, en tant moins de ce qu'il meriteroit à faire et composer certains epitaphes et aultres escriptz qu'il a emprins faire pour servir à l'obsèque et à l'honneur et mémoire perpétuelle de ma dicte feue dame (2). »

(C) Nous clorons avec cette lettre la première partie de la correspondance de Chapuys, plus spécialement reliée avec celle de Cornelius Agrippa. La deuxième partie, des plus importantes, dans laquelle, néanmoins, notre docteur interviendra encore, fut échangée surtout avec Charles-Quint.

(*Fin de la première partie.*) Léon Charvet.

(1) Voyez la lettre III (livre III, page 832 du tome II des *Œuvres completes)* où Agrippa se plaint du mauvais accueil que l'on a fait à son livre.

(2) Archives de la chambre des comptes aux archives du royaume de Belgique à Bruxelles : « Despense faicte et fournie tant pour le paiement des sirurgiens et médecins, qui ont vacqué à l'entour de feu Madame, draps de deul, draps de soye, pour servir à l'entour de son corps, fraiz des obsèques, etc. (M. de Quinsonnas). »

APPLICATIONS DE LA CHIMIE

—

CONSERVATION DES EAUX SULFUREUSES, DES JUS DE FRUITS, ETC., ET DES ŒUFS

Dans l'immense variété des eaux minérales de toutes sortes et de tous pays dont l'usage se répand de plus en plus et dont la vogue ne paraît pas près de finir, les eaux sulfureuses tiennent un rang distingué par leurs propriétés curatives bien connues ; la Savoie en compte un grand nombre de sources, entre autres celles de Challes, d'Aix-les-Bains, de La Caille, de Menthon, de Bromines, de Saint-Gervais, etc., etc. (Je prie les naïades que j'oublie d'agréer mes humbles excuses).

Malheureusement toutes ces eaux sont très altérables au contact de l'air qui décompose leur acide sulfhydrique et transforme leurs sulfures alcalins en hyposulfites et en carbonates. Or, comme l'activité de ces eaux ne permet pas d'en boire beaucoup à la fois, c'est-à-dire que le malade met parfois jusqu'à huit jours pour en consommer un litre, il arrive que la fin de la bouteille ne ressemble nullement au commencement. La division immédiate en petites fioles ne préserve même pas complétement l'eau de toute altération. En effet, le mouvement nécessité par le transvasement met la plus grande partie des molécules liquides en contact avec l'air, et cela suffit pour provoquer une décomposition qui se continue dans les petites fioles, même parfaitement bouchées. Ainsi, l'eau de Challes se colore plus ou moins au bout d'un certain temps par le soufre que l'oxygène a mis en liberté et qui reste dissous dans l'excès des sulfures alcalins. Quant aux Eaux Bonnes qui sont incomparablement moins riches en principes sulfurés, elles sont complétement altérées au bout de trois ou quatre jours, au point de perdre toute saveur et toute odeur sulfureuse.

Voici un moyen peu compliqué de vider une bouteille à l'abri de l'action de l'air par fraction quelconque et dans un temps indéterminé. Il consiste à introduire dans la bouteille, aussitôt le bouchon enlevé, la courte branche d'un siphon de verre plongeant jusqu'au fond du liquide qu'on recouvre aussitôt d'une couche de bonne huile d'olive. On ajoute à l'extrémité de la longue branche qui doit rester en dehors un bout de tube de caoutchouc par lequel on aspire pour amorcer le petit siphon. Quand on veut arrêter l'écoulement, on pince le caoutchouc au moyen d'une pince à ressort connue des chimistes sous le nom de pince de Mohr. Il est facile de comprendre que, par cet artifice, le siphon reste amorcé tant qu'il reste une goutte de liquide dans la bouteille, et qu'il suffit, pour obtenir l'écoulement à volonté, de relâcher la petite pince-robinet.

Un autre genre de liquide très altérable, ce sont les moûts et jus de fruits sucrés et acides, tels que sucs de groseilles, framboises, cerises, fraises, cassis, etc. Si on abandonne de pareils liquides à eux-mêmes, au contact de l'air, ils ne tardent pas à entrer en fermentation en fournissant, entre autres produits, de l'acide carbonique et de l'alcool. (Exemple : la fermentation du jus de raisin.)

Mais si on chauffe ces liquides à la température de l'ébullition dans des vases bien bouchés, on rend le ferment inactif, on le tue pour ainsi dire, et les germes fermentescibles ne pouvant arriver de l'extérieur, la conservation des jus altérables demeure dès lors assurée. Tel est le principe sur lequel est basée la méthode d'Appert applicable à toutes les conserves alimentaires. Le moyen communément employé consiste à mettre le liquide qu'on veut conserver dans des bouteilles de verre ou de grès fortement bouchées et ficelées et à chauffer lesdites bouteilles dans une chaudière pleine d'eau qu'on porte à l'ébullition. Mais ce procédé occasionne souvent la rupture des bouteilles à cause de la pression développée dans l'intérieur par la dilatation du liquide, et par la tension de l'air emprisonné sous le bouchon, augmentée de celle des gaz et vapeurs qui se dégagent de l'eau à la température de cent degrés. Le petit tour de main suivant évite tous ces inconvénients.

Je remplis les bouteilles de telle sorte que le liquide en se dilatant par la chaleur arrive à les remplir complétement. Je les bouche avec des bouchons percés au centre d'un trou cylindrique, dans lequel entre à frottement un petit tube de verre effilé en pointe à l'extrémité supérieure et affleurant la base du bouchon par son orifice inférieur. Je place les bouteilles ainsi préparées debout dans une chaudière pleine d'eau froide et garnie d'un double fond en bois percé de trous pour laisser passer les bulles de vapeur. Je porte tout le système à la température de l'ébullition que je maintiens pendant environ un quart d'heure. Puis, je retire une à une les bouteilles du bain-marie bouillant, je ferme d'un coup de chalumeau la pointe effilée du petit tube et je goudronne exactement. Par le refroidissement, le liquide se contracte en laissant au-dessous du bouchon un véritable vide barométrique. Un avantage de ce système, c'est de permettre de traiter de la sorte des bouteilles de toutes les dimensions, voire même des bombonnes. Mais dans ce cas, il faut avoir la précaution de chauffer lentement et de maintenir l'ébullition un assez long temps pour que la masse liquide renfermée dans la bombonne ait le temps d'acquérir une température voisine de cent degrés.

Puisque nous en sommes aux moyens de conservation, voici le procédé qu'on emploie à Paris pour conserver très longtemps dans un état de fraîcheur parfaite des quantités énormes d'œufs. J'ai expérimenté ce moyen bien simple, et je m'en suis très bien trouvé, surtout pendant le siége de Paris. On sait qu'à cette époque les œufs y valaient 2 fr. 50 la pièce.

On empile les œufs dans un vase de terre ou de bois de capacité convenable, et on verse dessus un lait de chaux très clair, de façon à les baigner complétement. Tous ceux qui surnagent doivent être mis de côté comme étant d'une fraîcheur douteuse. Enfin, on recouvre le vase et on le laisse en repos dans un lieu frais, une cave par exemple. Il faut prendre garde aux fortes gelées de l'hiver, parce qu'elles ne manqueraient pas de faire une gigantesque omelette.

A Paris, les fabricants de biscuits pour l'exportation emploient ce procédé depuis longtemps. Ces honorables conservateurs opèrent dans de vastes ci-

ternes en ciment. Pour retirer les œufs sans les briser, ils se servent de grandes pelles plates en osier tressé. P. HENRY.

LES SÉPULTURES DE FLÉRIER

A la fin de septembre, les habitants du village de Flérier, creusant une fosse pour un battoir à blé, ont mis à découvert, à 20 mètres au levant du cimetière moderne, et à une profondeur d'un mètre, cinq tombes en dalles de grès schisteux, connu sous le nom de *chelian,* pierre assez commune dans les environs.

Elles n'étaient plus intactes, lorsque nous sommes arrivé sur les lieux. Quatre, nous a-t-on dit, étaient orientées du nord au sud; une était placée perpendiculairement aux autres. Les dalles, éparses sur les bords de la fosse, mesurent de quatre à six centimètres d'épaisseur. Quelques débris d'ossements : tibia, fémur, crâne, machoire. Nul autre objet.

Ces tombes, dont l'une renfermait deux corps, ressemblent à celles qui furent trouvées, il y a six ans, par les frères Pralon, à quarante mètres à l'ouest, et par Etienne Burtin, à quelques mètres au levant. Celui-ci y aurait vu une espèce de boucle qui est égarée.

Le sol dans lequel ces tombes ont été mises à nu est occupé par des maisons, des vergers et par la route qui traverse le village.

Il y eut là, sans doute, un cimetière d'une certaine étendue. Mais quel en est l'âge approximatif? Quand les cercueils en pierre ont-ils été, dans nos contrées, remplacés par les bières en bois? Ces sépultures remonteraient-elles aux premiers temps de l'ancienne *Parochia Fleriaci?*

Suivant une tradition populaire, la première église du pays a existé sur la colline de *Nale,* proche de ce chef-lieu de canton. Ce souvenir se rencontre, avec plus de précision, dans une requête que les maire et adjoint de Taninges adressèrent, le 22 juillet 1804, au préfet du Léman, pour la translation du siége paroissial, de Flérier à Taninges. On y trouve relatée, comme motif à l'appui :

« Que la paroissiale était anciennement au bourg « (Taninges). Des ravines, soit éboulement, l'ayant « détruite avec la majeure partie du bourg, on fut « forcé de profiter de l'église de Flérier qui apparte- « nait à des moines (1). »

De cette tradition, qui paraît être fondée, sort un trait précieux de lumière pour éclairer les origines de cette paroisse.

Il est fait mention de l'église de Flérier dans la célèbre enquête de 1227 contre l'évêque Aimon de Grandson, au sujet de la collation des Bénéfices. En 1301, Pierre de Bonne en était curé (2).

La « ruine », dont s'agit, serait prouvée par l'inspection seule des lieux. La partie du bourg, appelée Hauteville, dominée par le nant des *Montants* et par la montagne de *Marcelly*, repose sur un sol bouleversé, inégal, entrecoupé de murs en grosses pierres brutes. On y a découvert, en différents temps, des haches, des instruments aratoires, etc.

A l'angle sud-ouest de la villa Humbert, il existe une croix en bois, pieusement renouvelée : *La croix du Saint-Esprit.*

Tout auprès il existait encore, dans l'autre siècle, une maison communale qu'un acte notarié qualifie « *dépendant de l'ancien presbytère.* »

Quant aux moines de Flérier, les gens du pays croient que ce furent des Bénédictins. Les titres sont muets à cet égard.

Les sépultures dont il vient d'être parlé ne sont pas les seules qui aient été trouvées dans le territoire de Flérier. Au bord de la plaine, il est une petite colline appelée la *chauffa* qui se termine, en amont, au joli vallon des *cochenées*. Le sommet, arrondi, fut longtemps occupé par un pierrier et par quelques chênes rabougris. Ecoutons M. Anthonioz, médecin et maire actuel de Taninges :

« Vers 1820, mon père fit défricher ce tertre. Les « travaux mirent au jour, successivement, trente « tombes en grès schisteux, très rapprochées les « unes des autres. Je n'ai pas souvenir de l'orienta- « tion. Les dalles étaient parfaitement ajustées. Ce « qui me frappa surtout, c'est que l'intérieur de ces « tombes était complétement rempli d'une terre fine « et noire. Très peu d'ossements; un fémur d'une « grandeur extraordinaire; une belle tête dont il ne « manquait que la mâchoire inférieure, et qui fut « emportée par Jacques Passerat. J'aperçus des dé- « bris d'un vase en terre, à forme pansue, aujour- « d'hui perdus.

« Une de ces tombes, plus grande, plus belle que « les autres, mesurait 2 m. 30 centimètres. Nous « crûmes que c'était là la sépulture d'un personnage « de marque, d'un chef. J'ai toujours regretté que « cette découverte ait échappé aux connaisseurs. « Peut-être que toutes n'ont pas été exhumées. Mon « père ne possédant pas le mamelon tout entier, a « dû s'arrêter à la ligne divisionnelle.

« J'ajoute qu'il me fut remis un objet en laiton, « que l'on me dit provenir de ces tombes, une sorte « d'agrafe que j'ai donnée au musée de Mélan. »

Terminons par une visite à la chapelle de Flérier, formée du chœur de l'ancienne église et dont le style paraît être du XIIIe siècle. Elle se recommande, en outre, à l'attention par deux pierres sépulcrales, placées horizontalement, l'une à gauche, l'autre à droite de l'autel, et portant les inscriptions suivantes :

« HOC OP^9^ »
FF. IOES
FILIUS P.
ROGET. A.
« 16—20 »

« ICY GIST »
R. M.
BENOIST
DELAVNOY
CURÉ DE
FLEYRIER
FILS DE NOBLE
MARIN.
DELAVNOY
« 1676. »

H. TAVERNIER.

(1) Archives de la mairie de Taninges.

(2) Regeste Genevois, p. 171, 371.

BIBLIOGRAPHIES

Notice sur la création, les développements et la decadence des manufactures de soie d'Avignon, par M. Achard.

En parcourant une nouvelle publication de M. Achard, ancien archiviste de Vaucluse, aux recherches duquel nous devons beaucoup (1), nous avons rencontré quelques détails qui peuvent intéresser Annecy.

Le travail de M. Achard porte le titre suivant: *Notice sur la création, les développements et la décadence des manufactures de soie à Avignon,* 1874. Procédant de la même manière que notre savant compatriote de Valous dans un ouvrage analogue (2), l'éminent écrivain constate d'une manière précise l'existence des manufactures de soie à Avignon en 1450; leur établissement fut nécessairement antérieur à cette époque, mais aucun document ne le constate d'une manière certaine. Il ne faut, du reste, pas oublier qu'un établissement semblable n'est constaté à Lyon qu'en 1466 par l'ordonnance du 23 novembre, datée d'Orléans, dans laquelle Louis XI, pour empêcher la sortie annuelle de quatre à cinq cent mille écus par l'effet de l'importation des étoffes de soie fabriquées à l'étranger, ordonna l'établissement à Lyon, où *comme l'on dit en y a jà aucun commencement,* des métiers nécessaires à la fabrication de ces étoffes et la levée, pour une fois, d'une somme de deux mille livres tonrnois, plus les frais de perception, sur les habitants de Lyon, sans préjudice de l'affranchissement des tailles octroyé à la ville. Jehan Grand fut préposé à la direction de l'entreprise.

Cet établissement fut transféré à Tours en 1470 et ne fut rétabli à Lyon qu'en 1536 par E. Turquet.

A Avignon, le conseil permit, le 24 mars 1464, au nommé Gérardi d'établir dans cette ville, comme filateur, une fabrique de soie avec certaines conditions favorables pour l'industriel et, le 16 juillet de la même année, il accueillit la proposition qui lui fut faite par Jacques-Johanne Rovano de Venise, de transférer à Avignon sa manufacture d'étoffes de soie. L'établissement de Gérardi ne prospéra pas et son privilége fut donné, le 6 mars 1470, à Mathieu Orsenico.

M. Achard, poursuivant son travail, se demande si la fabrication des étoffes ne subit pas à l'origine les mêmes vicissitudes que la filature. Il croit qu'elle fut moins éprouvée, et c'est à ce propos qu'il cite le renseignement qui nous intéresse.

Un acte du 27 février 1468, existant aux écritures de maître Almaric, notaire à Avignon, nous fait connaître une fabrique qui était, à cette époque, en pleine activité. Le maître tisseur se nommait Michel Oliva; il avait pour ouvrier un nommé François Roseri, et pour apprenti, un Savoisien, Jehan Renguis, d'Annecy; c'est l'acte d'apprentissage de ce dernier qui nous a appris ces détails. L'engagement est pour quatre ans, pendant lesquels le maître doit instruire son élève dans sa fabrication, lui fournissant la nourriture et le coucher, tandis que les parents demeurent chargés de fournir les vêtements (1). Nous nous sommes empressé de demander à M. Achard, s'il pourrait nous procurer une copie complète de cette pièce intéressante; avec l'obligeance qui le caractérise, le savant archiviste s'est mis en recherche, mais il n'a pu, jusqu'à présent, remettre la main sur le registre qui aura été placé ailleurs ou entassé avec d'autres. Nous n'avons donc pas osé insister, mais en nous transmettant ses regrets, M. Achard nous fournit encore un détail à recueillir. Il paraît que le notaire Jacques Gérardi était aussi un Savoisien, et qu'il a instrumenté à Avignon pendant une trentaine d'années (1438-1469). M. Achard nous rappelle également que le cardinal de Brogny avait fondé à Avignon, sous le vocable de *Saint Nicolas d'Annecy*, un collége (2) où un certain nombre d'étudiants, venus de ce pays, étaient logés et nourris gratuitement. Plusieurs trouvèrent des positions pendant ou à la fin de leurs études et se fixèrent à Avignon. Nous n'avons plus rien sur Jehan Renguis qui, peut-être, fut élève du collége Saint-Nicolas.

M. F. Rabut a déjà signalé, dans la *Revue savoisienne* (tome 9, page 121), que la cathédrale d'Arles possédait un reliquaire représentant un buste en argent qui renfermait le chef de Saint Etienne, lequel, commencé en 1409 sous l'épiscopat d'Artaud, fut terminé sous celui de Brogny en 1412. Cet archevêque le bénit le 21 mai et l'orna à ses frais d'un riche collier de pierreries.

Nous appelons donc d'une manière toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur l'excellent livre de M. Achard et d'autant plus que l'auteur est un des archivistes de France qui, par ses savantes et infatigables recherches, a rendu le plus de services à l'histoire provinciale. Il est juste de signaler à l'attention et à la reconnaissance du monde intellectuel ceux qui donnent ainsi un exemple trop peu suivi à notre époque d'égoïsme et de spéculations financières.

LÉON CHARVET.

Notice historique sur la plus ancienne charte de franchises d'Avigliana et sur les premiers statuts accordés à cette localité par les comtes de Savoie (Extrait des Mémoires de l'Académie de Turin. — Turin, 1874, 59 pages in-8°.)

M. le baron *Gaudenzio Claretta,* l'auteur du grand ouvrage sur le règne de Christine de France, vient de publier, d'après une vieille copie assez défectueuse et qu'il a dû rectifier en plusieurs points, la première charte de franchises d'Avigliana, dans les environs de Suse. Cette charte, dont nous nous occuperons plus spécialement ici, remonte au XIIe siè-

(1) Particulièrement pour notre notice sur les De Royers de la Valfenière.

(2) *Etienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise. Recherches et documents sur l'institution de la manufacture des etoffes de soie,* 1466-1536. Lyon, 1868.

(1) Achard, Actes reçus, par Jacques Gérardi, notaire à Avignon, folio 101.

(2) Il importerait grandement, pour l'histoire savoisienne, de retrouver un exemplaire de l'*Histoire de Jean d'Alonzier de Brogny, cardinal de Viviers,* par l'abbé Soulavie; Paris, 1774, in-12. En qualité de doyen du collége de Saint-Nicolas, dont il a écrit l'histoire, l'abbé Soulavie put obtenir copie d'actes et de mémoires déposés dans les anciennes archives de Savoie, relatifs à la personne du cardinal et à l'histoire de ce collége. Faisons remarquer en passant ce zèle de deux enfants d'Annecy, Brogny au XVe siècle et Chapuys au XVIe, à fonder des collèges soit dans leur patrie soit dans les pays étrangers où leurs concitoyens pouvaient trouver une instruction gratuite si difficile à rencontrer à ces époques.

cle ; le savant historien, par une série d'arguments qui ont une valeur réelle, tâche d'en déterminer exactement la date. La charte est reproduite en entier et suivie des statuts accordés à Avigliana, le 4 mars 1327, par le comte Edouard de Savoie.

Ces deux documents sont précédés d'une étude étendue qui leur sert de commentaire ; ils nous fournissent de nouvelles données pour l'histoire des franchises cemmunales, qui est, à bien des égards, celle de la civilisation elle-même.

Aussi ne saurions-nous qu'engager l'honorable écrivain à suivre de plus en plus la voie dans laquelle il vient d'entrer avec succès. En étudiant de près ces documents qui remontent à bien des siècles en arrière, en tâchant de les bien comprendre, en recherchant, pour parler le langage de Gil Blas, *l'âme du licencié Garcias*, on se fait une idée beaucoup plus nette du temps passé qu'on voit renaître, en quelque sorte, sous ses yeux.

La sécheresse de ces vieux textes est pleine d'enseignement : si elle sert quelquefois de risée aux esprits superficiels facilement infatués de leur ignorance, les hommes sérieux l'interrogent avec intérêt et avec fruit.

Nous ne dirons que quelques mots de la charte de 1327, qui a été accordée par le comte sur la demande expresse des habitants d'Avigliana, représentés par deux d'entre eux *élus* à ces fins (*elegerunt*).

Elle se réfère, à chaque instant, au droit commun (*ut juris est*), et, sous ce rapport, elle se distingue de la plupart des chartes de nos contrées:

La procédure pénale est extrêmement prompte, tout en laissant à l'accusé le temps nécessaire à sa défense.

Les étrangers à la localité sont punis de peines plus sévères que les bourgeois.

Le port d'une arme autre que le glaive ordinaire (*quam gladium solitum*) constitue une circonstance aggravante en matière de coups, de blessures et de meurtre.

Est réputée *infâme* toute personne qui, ne pouvant payer l'amende à laquelle elle a été condamnée, est exposée au pilori ou soumise à la peine du fouet (*posita ad berlinam vel ad cathenam vel fustigata*).

Dans les questions d'injures et de légitime défense, la charte fait une distinction intéressante, au point de vue de l'histoire du droit, entre les parents éloignés et les étrangers, d'une part, et les parents (*agnati vel cognati*) jusqu'au quatrième degré et même au-delà, d'autre part. Ainsi, l'excuse de légitime défense s'applique non-seulement à la personne qui est attaquée elle-même, mais encore à celle qui, n'étant point attaquée personnellement, prend la défense de ses parents qu'on attaque. Dans ce dernier cas, elle est considérée comme étant elle-même en état de légitime défense.

Quant à la charte du XIIe siècle, elle a pour but de faciliter la construction d'une nouvelle localité.

Elle introduit dans l'administration de la justice l'intervention des citoyens, concurremment avec le comte.

A l'exception des crimes très graves, elle admet le système des *compositions germaniques (placitum facere)* ; au moyen du paiement d'une certaine somme, le coupable est libéré et ne subit pas de peine corporelle.

Dans certains cas, pour le viol, par exemple, la *composition pécuniaire* est encore admise ; mais, faute par le coupable d'y satisfaire, il est soumis à une peine qui indique des mœurs encore à demi barbares (*sin autem ducatur nudus per totam villam et postea extrahantur ei testiculi*).

Les habitants d'Avigliana ne doivent la chevauchée qu'en Italie (*in hac Italia*).

Il leur est accordé deux foires annuelles par année.

La charte contient diverses dispositions relatives au droit pénal.

C'est surtout à propos de la *leyde* (impôt sur la vente des marchandises ou des animaux), qu'elle renferme quelques articles fort curieux.

Ainsi, quant à la vente des draps, il est question des *Ismaèlites*, expression qui paraît comprendre aussi bien les Juifs proprement dits que les Sarrasins ; ces derniers, après leurs terribles invasions en Europe, furent loin de se retirer tous de notre vieux continent, où un certain nombre d'entre eux restèrent et s'établirent définitivement.

Les habitants d'Avigliana sont déclarés *francs* dans tout le territoire du comte (*franchi per totam terram domini*) ; cette disposition s'applique aux Ismaèlites comme aux Chrétiens, le désir du comte de Savoie étant évidemment de créer et de favoriser le commerce dans cette localité naissante ; c'est ainsi que, dans le dernier siècle, avant la Révolution française, les Juifs, sous la domination sarde, jouirent à Carouge des mêmes droits que les autres citoyens de cette ville.

La disposition la plus curieuse de ces anciennes franchises concerne la *leyde* que l'on percevait sur la vente d'êtres humains (*leyda de venditione hominum*). Celui qui vendait un homme devait une redevance au comte (*Et si aliquis vendiderit hominem quintum denarium reddat comiti*).

Cette disposition était loin de s'appliquer uniquement aux esclaves proprement dits. En nous reportant à cette époque reculée, nous pouvons affirmer, sans chance d'erreur, qu'elle s'appliquait aussi aux hommes libres ; il y avait, en effet, entre l'esclavage complet et l'ancienne liberté, une foule de degrés intermédiaires.

Dans nos contrées, aussi bien qu'en Italie, la vente d'hommes libres est constatée à une époque plus rapprochée qu'on ne le pense généralement. J'ai sous les yeux, au moment où j'écris ces lignes, un parchemin fort instructif sous ce rapport et qui mériterait les honneurs de l'impression ; c'est la *vente* faite, le 22 décembre 1346, par Jacquemot de Lucinge, *d'un certain nombre d'hommes liges* des environs de Bonneville, et *de la postérité desdits hommes en tout domaine et propriété*.

Ces quelques indications fort sommaires ont avant tout pour but de recommander aux lecteurs de la *Revue savoisienne* le savant mémoire de M. Claretta.

Au nombre des témoins de la première charte de franchises d'Avigliano, figure *Udo Vuy ;* je ne m'attendais guère, je l'avoue franchement, à rencontrer mon nom dans une charte du XIIe siècle. J. VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 30 *octobre*

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président informe la réunion que la Société a reçu pendant les vacances une allocation de 400 fr., nouvel encouragement du ministère de l'instruction publique.

Dans la correspondance figurent les lettres adressées par la plupart des lauréats du concours de poésie.

Sont reçus membres effectifs :

MM. CHAUDIER, architecte ;

MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy ;

TISSOT, ingénieur.

M. LÉANDRE SOMMEILLER, ingénieur à Genève, est nommé membre correspondant.

La Société vote des remerciements à MM. Mangé et Chaudier, architectes, pour l'obligeance avec laquelle ils ont exécuté la charmante décoration des salons de l'Hôtel-de-Ville pour la distribution des prix de poésie.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), adresse une centaine de produits industriels, où l'on remarque le lin, depuis la plante et ses transformations en filature jusqu'aux nappes damassées; des fibres textiles, matières tannantes, etc. Ce volumineux envoi comprend aussi une collection ethnographique, et M. Bernardin a reproduit à l'aquarelle une vingtaine de dessins japonais représentant les phases de la fabrication du papier. Des notes très intéressantes accompagnent la plupart des objets.

M Lacroix, membre correspondant à Mâcon, envoie également de nombreux échantillons : objets d'histoire naturelle, entre autres les petits poissons vivant dans les eaux sous-sahariennes et recueillis dans les puits artésiens de Tuggurt; — préparations chimiques et technologiques, en particulier toutes les variétés d'huiles d'olives, et la curieuse série des produits de la vigne; M. Lacroix publiera dans la ***Revue savoisienne*** un article sur ces dérivés de la vigne.

A ses précieux dons antérieurs, *M. J.-B. Tripp,* membre correspondant à Tampico, ajoute un costume complet de femme indienne, couvert de broderies; des vases de Guadalajara, des produits naturels et des antiquités mexicaines recueillies à Panuco : figurines en terre cuite, amulette et ornement en pierre, et plusieurs coins ou haches en serpentine polie. Comme nos campagnards européens, les Mexicains croient que ces instruments primitifs ont été lancés par la foudre, aussi les appellent ils ***piedras de rayo***.

Après avoir exposé les objets ci-dessus, *M. Revon* présente un magnifique modèle de perforatrice offert au musée par M. Léandre Sommeiller, frère et collaborateur du regretté directeur de la percée des Alpes. Construit en bronze et en acier, à l'échelle de demi-grandeur, ce petit chef-d'œuvre sera placé dans une vitrine consacrée spécialement aux travaux du tunnel du Fréjus, avec la grande perforatrice donnée par les inventeurs, la série des roches envoyée obligeamment par M. Dufresne, et les gravures figurant cette gigantesque entreprise à laquelle s'attachera désormais le nom de MM. Sommeiller.

Parmi les dons faits aux archives de la Société, *M. Serand* signale une belle réédition de *M. Gustave Revilliod*, membre correspondant : la *Cronique de Savoye*, par maistre Guillaume Paradin, est une nouvelle merveille typographique à ajouter aux publications précédentes de l'imprimerie Fick.

Des remerciements sont votés aux membres correspondants dont le dévouement à la Société Florimontane et à nos collections publiques ne semble pas près de se ralentir : la plupart de ceux que nous avons cités annoncent déjà de nouveaux envois.

La réunion adresse aussi des remerciements à son président, *M. Camille Dunant,* donateur d'une importante collection de 77 brochures, affiches, proclamations, pamphlets, etc., relatifs aux troubles de Genève entre les années 1765 et 1784, dissensions qui aboutirent à une occupation étrangère. M. Dunant ajoute d'autres imprimés datés de 1763 et concernant J.-J. Rousseau.

M. Henry présente le système de syphon qu'il a imaginé pour conserver sans altération les eaux sulfureuses dans les bouteilles où elles sont puisées par fractions. L'appareil est décrit dans l'article de la *Revue* consacré aux applications de la chimie.

M. Ducis communique plusieurs inscriptions copiées dans les environs d'Annecy, savoir :

1° L'inscription tombale de la seconde abbesse de Sainte-Catherine, de 1307, en beaux caractères du XIIIe siècle, et transportée à Annecy-le-Vieux il y a près de 60 ans ;

2° L'inscription de la fondation de la chapelle de Provins, en 1672, par le chanoine de la Combe, qui devint curé de Saint-Maurice ;

3° Celle de la cure d'Annecy-le Vieux, de 1518, en conformité de la provision papale de ce bénéfice en faveur de Jacques de Lornay, déposée aux archives départementales ;

4° L'armoirie et l'inscription monogramme de Frontenex, de 1594 ;

5° L'inscription du portail de l'église du Petit-Bornand, par Georges Dufour, en 1553 ;

6° Les armoiries de métier observées à Dingy-Saint-Clair.

Ces communications paraîtront dans la *Revue*

M. Chevalier rend compte de son récent voyage dens les Hautes-Alpes. Ses notes sur l'histoire naturelle et l'ethnographie de cette région, seront publiées dans le journal. A propos de cette communication, *M. Coldefy* donne quelques détails sur l'élève du bétail et les mœurs des bergers dans le Lot et les départements voisins.

M. Revon dépose un tableau disciplinaire et un carnet d'écolier, rédigés et offerts par M. Bussat, instituteur à Arthaz. Les feuilles de notes et les carnets dont M. Bussat est l'auteur, simplifient le travail du maître et renseignent chaque jour les parents sur la conduite, la propreté, l'application et les études des élèves.

Séance du 27 *novembre.*

M. le President communique les documents relatifs au congrès international des sciences géographiques, qui s'ouvrira à Paris le 31 mars 1875. Les séances dureront 8 à 10 jours. Une exposition, du 31 mars au 30 avril, renfermera les instruments, collections, cartes, reliefs, publications, objets manufacturés, articles de commerce, séries ethnographiques, matériel de campement, engins de grande chasse et de grande pêche, etc. Moyennant une cotisation de 15 francs, on peut devenir membre adhérent et recevoir les publications du congrès. Le commissaire général est M. le baron Reille, 10, boulevard Latour-Maubourg.

M. Ritz rend compte du concours musical de Lons-le-Saulnier, où plusieurs sociétés de la Haute-Savoie se sont distinguées : la Chorale d'Annecy, dirigée par notre confrère, a obtenu le prix unique de la 2e division à 1re vue et le 1er prix de la 1re division en exécution. Le chœur imposé à la 2e division était « HIVER, » œuvre de M. Ritz. La Fanfare municipale d'Annecy a remporté le 1er prix ex-æquo avec l'Echo de la Tronche, à 1re vue en 2e division, et le 1er prix de la 2e division en exécution ; la Fanfare des sapeurs-pompiers de Thonon, 2e prix à vue en 3e division, et 1er ex-æquo avec l'Echo de la Tronche, en exécution.

A ces renseignements fournis par M. Ritz, qui reçoit les félicitations de la réunion, nous croyons devoir ajouter les appréciations des jurys :

« 1° Lecture à vue. Orphéons, 2e division. Société chorale d'Annecy, directeur M. Jean Ritz : début très franc, rhythme très précis, exécution très sûre, avec les nuances bien observées ; très bon ensemble. Prix à l'unanimité. Fanfares, 3e division — Fanfare des sapeurs-pompiers de Thonon, directeur M. Hermier, 2e prix. Cette société, de formation nouvelle, et qui pour la première fois se présentait devant un jury, possède un chef intelligent, qui joue très agréablement le piston ; elle a de très bons éléments ; qu'elle travaille, et j'assure qu'elle prendra rang parmi nos meilleures fanfares. » — (Les appréciations pour le concours à vue de la Fanfare d'Annecy n'ont pas paru).

« 2° Concours d'exécution. Orphéons. La 1re division ne se composait que de deux sociétés, la Société chorale d'Annecy, directeur M. Ritz, et la Lyre lyonnaise. Annecy a battu Lyon. Cette Société a

fait de grands progrès et elle nous semble digne de monter à un degré supérieur. La fable de La Fontaine, « le Rat de ville et le rat des champs, » a été fort bien prononcée, et le beau chœur de M. Besozzi, « Les soldats du travail, » a été interprété avec finesse et expression. 1er prix, médaille d'or offerte par M. le Préfet du Jura. — Fanfares, 2me division. Fanfare municipale d'Annecy, directeur M. Gentil. Organisation brillante, justesse et bonne sonorité. Les petits cuivres seulement ont été en-dessous de l'ensemble; nuances très bien observées. Cette fanfare, qui se trouve aujourd'hui en 1re division, aurait dû déjà y être au concours de Chambéry. Bonne direction. 1er prix, médaille d'or. — 3me division, 1re section. La fanfare des sapeurs-pompiers de Thonon, directeur M. Hermier, a eu un 1er prix ex-æquo avec l'Echo de la Tronche. Le morceau imposé a été bien rendu. »

En l'absence de *M. Eugène Tissot*, M. Revon présente une nouvelle série des objets recueillis par notre confrère dans ses voyages en Egypte, et dont il fait hommage au Musée. On y remarque des minéraux, roches et fossiles de la vallée du Nil; des poteries anciennes et modernes, d'élégantes parures, des médailles en argent et en bronze, antiquités, estampages de bas reliefs, reproductions photographiques, fruits, coquillages, etc En remerciant le donateur, la réunion exprime le désir de voir ses notes de voyage publiées dans le journal de la Société.

M. Revon expose en partie le bel envoi fait au Musée par le ministère de la marine : 220 produits des colonies françaises, classés par l'obligeant conservateur de l'exposition coloniale des Champs-Elysées, M. Aubry-Lecomte, se répartissent en matières oléagineuses, tinctoriales, tannantes, alimentaires, médicinales et textiles.

M. Serand fait remarquer, parmi les publications offertes à la Société, le mémoire de MM. Favre et Desor, de Neuchâtel, sur le bel âge du bronze lacustre en Suisse, travail orné de planches en chromo d'une exécution parfaite.

DONS ET ÉCHANGES :

Guillaume Paradin, *Chronique de Savoye,* réimprimée par les soins de MM. Revilliod et Fick, don de M. G. Revilliod. — 92 brochures imprimées à Genève au XVIIIe siècle, concernant J.-J. Rousseau, les troubles de Genève, etc., don de M. Camille Dunant. — Gustave Rivet, *Les voix perdues,* poésies, don de l'auteur. — Jules Vuy, *Petit mémoire sur la regiquina,* don de l'auteur. — Quatre publications sur l'île de Sardaigne, par M. le chanoine Spano, don de l'auteur. — Niel, *Géographie de l'Algérie,* don de l'auteur. — G. de Mortillet, *Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre,* don de l'auteur. — G. de Mortillet et Abel Hovelacque, *Notes sur le précurseur de l'homme,* don du même. — A. Albrier, *La famille Daubenton,* don de l'auteur. — *Les premiers essais de Xavier de Maistre,* 1784, réédités par M. Jules Philippe, donateur. — C. Duval, *Un curé de Collonges sous Salève il y a cent ans,* don de l'auteur. — Belleville, *La rage au point de vue physiologique;* envoi de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Le chemin de fer du Faucigny,* par M. Chaulin-Mercier, don de M. J. Thabuis. — Fabien Calloud, *Des phosphates,* don du même. — Bernardin, *Classification* de 160 huiles et graisses végétales et de 95 graisses animales, don de l'auteur. — Mme Carrey, *Feuilles fanées,* poésies, don de l'auteur. — Ernest Chantre, *Légende internationale pour les cartes préhistoriques; Les faunes mammalogiques du bassin du Rhône; L'âge de la pierre et l'âge du bronze en Troade et en Grèce,* dons de l'auteur. — *Rapports* sur la collection des documents inédits de l'histoire de France, don du ministère de l'instruction publique. — Manuscrit de 1567, sur feuille de parchemin, don de M. Eugène Tissot.

Revue des sociétés savantes. — *Romania.* — *Revue archéologique.* — *Association scientifique de France.* — *Revue du Lyonnais.* — *Journal des connaissances médicales* — *Revue de la poésie.* — *Courrier de Vaugelas.* — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Petite revue des bibliophiles dauphinois* — *Bulletin* de la Société des scienoes de l'Yonne. — *Revue bibliographique universelle.* — *Mémoires* de la Société des naturalistes de Berne. — *Annales* de la Société botanique de Lyon. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Indicateur de l'archéologue.* — *Matériaux pour l'histoire de l'homme* — *Bulletin* de la Société des études scientifiques de Lyon. — *L'Investigateur* — *L'Educateur.* — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* et *Mémoires* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — *Mémoires* de l'Académie de Lyon, classe des lettres. — *Idem,* classe des sciences.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — L'Echo chablaisien — Le Léman. — Courrier des Alpes. — Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro une étude de M. Blavignac sur les plats d'étain gravés, et un article bibliographique de M. Albrier.

—

L'exposition universelle de Londres, en 1851, fut visitée par 6,039,000 personnes; celle de Paris, en 1855, par 5,162,000; celle de Londres, en 1862, par 6,211,000; celle de Paris, en 1867, par 15,000,000; celle de Vienne, en 1873, par 7,255,000.

—

Londres a, de l'est à l'ouest, 25 kilomètres de longueur; sa largeur est de 12 à 13 kilomètres, sa superficie de 34,000 hectares (6 à 7 fois celle de Paris entre fortifications). Les 4,025,000 habitants vivent dans 23,000 rues qui, mises bout à bout, ont 10,000 kilomètres de longueur, la distance de Londres à Pointe de Galle, dans l'île de Ceylan.

La dépense annuelle de gaz y est de dix millards quatre cents millions de pieds cubes anglais, dont quatorze cents millions sont perdus pour diverses causes. Ce gaz luit par 490,000 becs brûlant quinze millions de pieds cubes dans les vingt-quatre heures.

Il y a dans Londres mille églises et maisons de prières.

Les tavernes à bière et à eau-de-vie y sont au nombre de quatre mille cinq cents....

Le nombre des morts violentes y est annuellement de 2,608; 239 personnes y sont brûlées vivantes: c'est le onzième « des victimes tragiques » de l'année.

115,646 individus y exercent des métiers suspects.

En 1868, on y a ramassé dans les rues 9,169 ivrognes, dont 4,336 femmes.

Cette même année, 23,000 voleurs de profession y ont été saisis dans l'exercice de leurs fonctions.

—

Il y a maintenant douze lignes de bateaux à vapeur, on peut dire douze flottes puissantes, reliant par des voyages réguliers l'Europe aux Etats-Unis. Ces douze lignes réunies disposent de 130 vaisseaux jaugeant 369,109 tonnes, et elles font 1,385 voyages par an.

—

En 1871, le gouvernement péruvien a vendu 400,170 tonnes de guano, valant 123,505,525 francs.

En 1872, il a extrait 459.906 tonnes, d'une valeur de 145,518,825 francs. D'une année à l'autre, c'est un accroissement de 59,736 tonnes et de plus de 22 millions de francs.

On suppose que l'année 1873 se soldera par une vente de 175 millions, somme qui fait presque le cinquième de toute la dette du Pérou.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

15me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 décembre 1874.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il emet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Notice du docteur Joseph Despine sur le climat d'Annecy, par M. Eugène Tissot. — Les plats d'étain gravés, par M. Blavignac. — Chimie industrielle, par M. Bernardin. — Bibliographie : *Petit mémoire sur la regiquina*, de M. Jules Vuy, par M. A. Albrier. — Compte rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

NOTICE DU DOCTEUR JOSEPH DESPINE SUR LE CLIMAT D'ANNECY

Une heureuse trouvaille de M. Eloi Serand a fait sortir de la poussière la notice que nous publions ci-après, notice rédigée en 1822 sur la demande du bureau de statistique du gouvernement sarde. Elle est signée du docteur Joseph Despine, un nom bien connu de tous nos compatriotes et surtout bien autorisé en pareille matière. Personne n'ignore en effet que M. Despine, durant sa longue carrière médicale, a tenu registre des observations météorologiques prises par lui au jour le jour, presque sans interruption, et que nul mieux que lui, par conséquent, n'était à même de préciser, à cette époque déjà ancienne, les conditions climatériques du pays qu'il habitait. Depuis lors, ses registres ont été plus d'une fois consultés avec fruit, et les lecteurs du *Bulletin de l'Association Florimontane* se rappelleront sans peine qu'ils ont servi de base, conjointement à ceux de M. le chanoine Vaullet, à l'intéressante étude publiée en 1858 par M. Boltshauser sur le climat d'Annecy.

Quoique la notice dont il est question soit implicitement comprise dans ce dernier travail, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de la reproduire ici dans son texte original. Il nous a paru d'ailleurs que les annotations, qui se trouvent en regard des températures de chaque année, caractérisent les hivers et les étés d'une façon plus claire et plus instructive qu'on ne le voit d'habitude dans les résumés de ce genre ; et pour les chercheurs qui aiment à faire des comparaisons d'une année à l'autre, ou qui surveillent le retour périodique des phénomènes atmosphériques, cette clarté sera sans doute appréciée. Quant aux considérations sur les vents, les saisons et les maladies, qui font suite au tableau des températures, elles empruntent naturellement une importance particulière à la situation et à la personnalité de leur auteur.

E. TISSOT.

TABLEAU RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES FAITES A ANNECY

Années.	Plus basse température (thermomètre Réaumur)	Plus haute température (thermomètre Réaumur).
1787	— 0/10 du 23 au 24 décembre 1786. Froid varié jusqu'à fin février.	25/0 le 5 août. Chaleur variée du 15 juillet au 15 août.
1788	— 0/7 du 13 au 22 janvier. Froid soutenu du 8 décembre à fin février.	20/0 le 28 juillet. Chaleur modérée du 25 juillet au 26 août.
1789	— 0/15 le 5 janvier. Froid soutenu du 30 décembre au 6 janvier.	23/0 le 12 août. Chaleur soutenue en août.
1790	— 0/5 le 21 janvier. Froid soutenu du 1er décembre au 7 février.	24/0 au commencement d'août. Chaleur modérée en juin et juillet.
1791	— 0/10 le 7 février. Froid soutenu du 7 décembre au 15 février.	24/0 en juillet et août; température constante. Chaleur soutenue en juillet.
1792	— 0/9 le 17 janvier. Froid soutenu du 21 décembre au 21 février.	20/0 en juillet. Frais et humide en août.
1793	— 0/8 le 4 janvier. Froid soutenu du 17 décembre au 2 février.	28/0 le 12 août. Chaleur soutenue du 26 juin à fin août.
1794	— 0/3 les 1er et 2 janvier. Froid modéré de décembre en février.	28/0 le 30 juillet. Grande chaleur tout juillet jusqu'au 15 août.
1795	— 0/13 le 25 janvier. Froid soutenu du 17 décembre au 21 février.	20/0 en août. Chaleur modérée de juillet en août.
1796	— 0/6 le 7 mars. Froid modéré du 10 décembre au 10 mars.	24/0 du 10 au 14 août. Chaleur soutenue en juillet et août.
1797	— 0/13 le 12 décembre 1796. Froid varié du 27 novembre au 4 mars.	26/0 le 28 juillet. Chaleur soutenue du 13 juillet au 20 août.

Années.	Plus basse température (thermomètre Réaumur).	Plus haute température (thermomètre Réaumur).
1798 —	0/7 les 12 et 13 janvier. Froid soutenu du 21 décembre au 2 mars.	25/0 le 4 août. Chaleur soutenue du 22 juillet à fin août.
1799 —	0/8 le 21 janvier. Froid varié du 28 décembre au 23 janvier.	24/0 le 6 août. Chaleur soutenue tout juillet jusqu'au 13 août.
1800 —	0/6 le 14 février. Froid varié du 22 novembre au 17 février.	25/0 les 6 et 8 août. Chaleur soutenue tout juillet jusqu'au 20 août.
1801 —	0/5 le 27 janvier. Froid varié du 17 décembre au 17 février.	21/0 le 10 août. Chaleur soutenue du 20 juillet à fin août.
1802 —	0/13 le 18 janvier. Froid soutenu du 16 décembre à fin février.	27/0 tout le mois d'août. Chaleur soutenue du 5 juillet à fin octobre.
1803 —	0/12 le 8 février. Froid soutenu du 18 janvier à fin février.	26/0 le 18 août. Chaleur soutenue de juillet au 15 septembre.
1804 —	0/9 le 2 mars. Froid soutenu de février au 5 mars.	25/0 le 25 juin. Chaleur modérée de juin en août.
1805 —	0/5 le 11 janvier. Froid modéré du 27 décembre au 20 février.	22/0 le 12 juillet. Chaleur modérée en juillet et août.
1806 —	0/8 le 18 décembre 1805. Froid varié de décembre en mars.	23/0 le 14 juin. Chaleur modérée jusqu'à fin août.
1807 —	0/9 le 30 janvier. Froid varié de janvier au 22 mars.	24/0 le 21 juillet. Chaleur soutenue en juin, juillet et août.
1808 —	0/10 le 22 février. Froid très soutenu du 5 décembre au 17 mars.	27/0 le 16 juillet. Chaleur soutenue du 20 juin au 8 septembre.
1809 —	0/8 le 22 décembre 1808. Froid varié du 10 décembre au 19 janvier.	23/0 le 21 août. Chaleur modérée du 15 juin au 19 août.
1810 —	0/10 les 28 janvier et 22 février. Froid très vif de décembre au 24 février.	23/0 les 1er, 2 et 3 septembre. Chaleur variée de juin à fin septembre.
1811 —	0/7 les 22 et 27 janvier. Froid varié du 10 janvier au 10 février.	25/0 les 11 juin et 19 juillet. Chaleur soutenue en juin, juillet et jusqu'au 20 août.
1812 —	0/12 les 1er et 2 janvier. Froid très vif du 20 décembre au 2 février.	23/0 les 21 et 22 août. Chaleur variée de juillet au 20 septembre.
1813 —	0/7 les 25 et 26 janvier. Froid varié du 23 novembre au 10 février.	21/0 le 19 août. Chaleur modérée en juin, juillet et août.
1814 —	0/11 le 5 février. Froid varié du 24 décembre au 15 mars.	23/0 du 25 juillet au 5 août. Chaleur soutenue en juillet et août.
1815 —	0/10 le 25 janvier. Froid soutenu du 1er au 27 janvier.	21/0 du 26 au 29 août. Chaleur variée de juillet au 15 septembre.
1816 —	0/11 le 2 février. Froid varié du 10 décembre au 2 mars.	20/0 les 15, 16 et 17 septembre. Chaleur très modérée tout l'été.
1817 —	0/7 le 14 janvier. Froid varié du 18 novembre au 14 janvier.	22/0 les 16 août et 11 septembre. Chaleur soutenue du 12 juin au 22 septembre.
1818 —	0/8 le 30 décembre. Froid soutenu du 25 novembre au 24 janvier.	25/0 le 11 août. Chaleur variée du 5 juin au 5 septembre.
1819 —	0/6 du 4 au 7 janvier. Froid soutenu du 23 décembre au 9 janvier.	23/0 les 7 et 19 juillet. Chaleur soutenue du 23 juin au 14 septembre.
1820 —	0/12 le 12 janvier. Froid très vif du 1er au 17 janvier.	23/0 le 2 août. Chaleur soutenue du 24 juin à fin août.
1821 —	0/5 le 23 février. Froid varié du 25 décembre au 26 février.	24/0 le 5 août. Chaleur soutenue du 18 juillet au 12 septembre.

Le thermomètre qui a servi pour les observations ci-dessus est le thermomètre de Réaumur. On l'a observé trois fois par jour; mais les résultats donnés sont pour le froid, ceux du matin, et pour la chaleur, ceux enregistrés vers midi, le thermomètre étant à l'ombre.

Vents. — Il n'est pas facile de bien caractériser les vents qui règnent dans ce pays. Nos hautes montagnes et les gorges qui les séparent en changent toujours la première direction. Cependant nous en avons souvent de très violents, dont les effets influent sur l'économie animale, et causent aussi de grands dommages dans les campagnes. Il se passe peu d'années que nous n'ayons, de côté ou d'autre, de violents orages accompagnés de tempêtes qui détruisent la majeure partie des récoltes.

L'on observe que chaque année, au printemps, nous avons à diverses reprises des vents du nord, nord-ouest et nord-est qui durent environ neuf jours, en soufflant avec plus ou moins de violence. Ils occasionnent des péripneumonies, des rhumatismes aigus, des fièvres inflammatoires, des rhumes, etc., et endommagent toujours beaucoup la campagne. Si, sur la fin de juin, il survient un de ces vents lorsque la vigne est en fleur, la vendange est à peu près nulle.

En été, les vents d'ouest et de sud-ouest nous amènent des tempêtes.

En automne, les vents du sud et du nord se succèdent alternativement, et occasionnent un grand nombre de maladies.

Mais il n'est pas de saison où les vents aient une marche plus irrégulière que pendant l'hiver.

Influence de la température sur les maladies. — Lorsque le vent du sud est dominant, les endroits

élevés sont généralement plus sujets aux fièvres remittentes bilieuses, accompagnées de symptômes de malignité plus ou moins graves.

Les maladies inflammatoires règnent ordinairement au printemps et en hiver lorsqu'il fait bien froid, telles que ophtalmies, angines, pleurésies, péripneumonies, rhumatismes aigus, coliques, etc.

Les maladies putrides, gastriques, bilieuses, les dyssenteries se font sentir dans les grandes chaleurs, lorsque les vents du sud et du sud-ouest règnent quelque temps, accompagnés de pluies abondantes. Telles sont les dyssenteries malignes, les fièvres bilieuses continues, les rémittentes bilieuses et putrides accompagnées de prostration de forces, mal de tête, nausées fréquentes, coliques, les fièvres tierces et doubles tierces pernicieuses.

Les temps humides et frais donnent les maladies causées par acrimonie d'humeur, telles que les fluxions de toute espèce aux dents et aux oreilles, les angines, rhumes catarrheux de cerveau ou de poitrine, les douleurs de rhumatismes vagues, les érysipèles, coliques spasmodiques et affections nerveuses.

JOSEPH DESPINE,

Vice proto-médecin de la province de Genevois.

Annecy, le 10 août 1822.

LES PLATS D'ÉTAIN GRAVÉS

PRIX ET DISTACTS DES ANCIENS TIRS

Genève, 12 décembre 1874.

Nous voulons consacrer quelques lignes à un genre de monuments écrits dont personne, à notre connaissance du moins, n'a encore fait mention. Nous voulons parler des plats en étain, ornés de gravures, et qui servaient de prix dans nos anciens tirs.

I

Une des plus antiques coutumes des souverains de l'Orient était d'offrir, comme récompense, à ceux qu'ils voulaient élever au-dessus de leurs sujets, un vêtement royal.

Ouvrez la Bible, et vous verrez au milieu du XVIIIe siècle avant notre ère, le pharaon Apophis ou Apépi, le dernier des rois pasteurs, élever l'intelligent et bel Hébreu Joseph à la dignité de premier ministre en le revêtant d'une robe de fin lin, en entourant son cou d'une chaîne d'or et en plaçant à sa main l'anneau royal. Le même livre saint, en racontant les péripéties de l'histoire de Mardochée, dit que « l'homme que le roi désire honorer doit être couvert des vêtements royaux et monté sur le cheval préféré du souverain, en ayant la tête ceinte du diadème royal. »

Nous pourrions suivre, au moyen de mille exemples, la tradition de l'usage qui nous occupe jusqu'en 1830, époque où Victor Jaquemont reçut du successeur du Grand-Mogol, Châh Mohammed-Acber-Rhazi-Badchàh, le *Khélat* ou caftan royal, mais ce serait sortir de notre sujet.

Ce qu'il nous importe seulement de savoir, c'est que la coutume asiatique passa en Europe et que, jusqu'à une époque fort avancée du XVIe siècle, l'usage de faire des cadeaux officiels en vêtements ou en étoffes parut constamment préférable à tout autre. Ainsi, nos registres nous apprennent qu'en 1584 il fut question d'offrir aux Zurichois et aux Bernois qui s'étaient rendus à Genève pour sanctionner l'alliance entre les trois républiques, « une fontaine d'argent, laquelle en tournant fournirait de l'eau dans un festin. » Mais le Sénat genevois, craignant que les seigneurs de Zurich et de Berne ne tinssent pas grand compte de ce présent, arrêta de donner à chaque membre du Petit-Conseil des deux villes *six aunes de velours,* à ceux du conseil des Deux-Cents *trois aunes du même velours,* et à chaque officier *une aune et demie de drap* pour faire des chausses. Le secrétaire Escher, de Zurich, reçut une gratification en argent et *six aunes de velours.*

II

Naturellement, nos premiers prix de tir furent de même nature que les présents des souverains.

Ecoutez Pierrefleur, le respectable banderet d'Orbe; il écrivait ses *Mémoires* en 1561.

« Le Dimenche 17e Septembre (1537), fust joué et tiré un prix d'arquebutte à Orbe, *de drap,* estimé en valleur de 80 florins, et se trouvèrent aux prix des tirans en nombre de cent et onze arquebuttiers ; la mise fust par homme huit florins. »

« A plusieurs chouses honnestes se sont déduits les enfants de la ville d'Orbe, car, depuis cinq ans en ça (1539), ont pourchassé d'avoir *deux pièces de futeine que les dits compagnons en faisoyent douze pourpoints,* lesquels on tiroit à l'arquebuze, par douze Dimenches. Item, par les dits enfans, fust édifiée une loge à quatre collondes (colonnes) pour les garder de la pluye, puis ils firent une cibe (*sic*), et ce estoit pour tirer comme dessus est dit. »

III

L'usage de substituer, pour les prix de tir, soit à l'oiseau ou papegai, soit à la cibe (*sic*), l'étain à l'étoffe, paraît dater à Genève du moment de la Réforme ; il a duré jusqu'à la Restauration, car, en 1814 et en 1815, on délivra encore des prix en étain.

A partir de cette époque, l'argenterie prit le dessus ou plutôt devint absolument dominante. A Chambéry, la vaisselle d'étain fut abandonnée pour l'orfévrerie dès 1824.

Dans son intéressant ouvrage, intitulé : *La Bazoche, les Abbayes de la jeunesse et les Compagnies de l'Arc, de l'Arbarète et de l'Arquebuse en Savoie,* M. A. Perrin nous apprend que le prix franc de la ville de Chambéry, d'abord délivré en étain, fut composé de pièces de faïence à partir de 1787. C'était le moment où cette vaisselle cossue avait atteint, dans nos manufactures, son point de perfection. A Genève, la faïence n'apparut dans les tirs qu'à l'état de *distacts* ou prix supplémentaires offerts par des particuliers.

IV

Nos registres consulaires offrent, durant une période de plus de trois cents ans, une série non interrompue de renseignements sur les prix de tir en étain. En voici quelques extraits sommaires :

1541. Prime de quatre livres d'étain en faveur de

celui des tireurs de la Coulouvrenière qui remportera le prix du dimanche.

1585. Prix de vingt-cinq livres d'étain pour les Mousquetaires, et de dix-huit livres pour les Arquebusiers.

1619. Prime de six livres d'étain au meilleur coup qui se fera le jour du renouvellement du roi de l'Arquebuse.

1637. Le Conseil taxe l'étain des prix à trois florins six sous la livre, compris la façon.

1666. Jacob Vallin refuse de livrer l'étain au prix de la taxe. Pierre Royaume s'en charge à raison de quatre florins la livre.

1671. On accorde vingt-sept livres d'étain par mois pour prix du tir au Mousquet; six livres à l'Arquebuse pour les trois meilleurs coups, chaque fois que l'on tirera un prix; soixante livres par année pour l'Arbalète et autant pour l'Arc. Au Canon, soixante florins par année pour le coup du roi et soixante livres d'étain pour le prix franc.

1676. La veuve Royaume remet à Estienne Ganduz le poinçon du Gouvernement pour la vaisselle d'étain que celui-ci fournira à raison de trois florins six sous la livre. (Le poinçon du Gouvernement paraît être l'F couronné qui accompagne toujours le poinçon individuel des potiers genevois).

1689. On accorde cent livres d'étain pour le tir du Mousquet. Une plainte étant portée contre Ganduz, potier d'étain, on lui donne Charton pour successeur.

1792. Prix d'étain de quarante florins en faveur du corps des Bombardiers qui vient d'être organisé.

V

Malgré leur nombre prodigieux, nos monuments stanniques sont devenus rares; aussi démodée dans les repas ordinaires que dans les festins, l'ancienne vaisselle d'étain s'est engouffrée dans le creuset du campanier et dans le four à calcination du faïencier. Que de fois nous avons vu de ces plats illustrés, dont les flancs avaient contenu la truite gigantesque, le chapon succulent, le civet de lièvre si prisé des vieux Genevois; qui avaient entendu tant de chants joyeux, tant de gais refrains, tant de toasts généreux et patriotiques; projetés sur l'aire ardente, rougir légèrement, abaisser leurs ailes et laisser échapper dans le néant la pensée qui avait fait leur renommée. Un coup de râble du calcinateur mêlait leurs cendres à la poudre des lingots vulgaires qui n'avaient point eu d'histoire : *Sic transit gloria mundi.*

Quelques plats d'étain se retrouvent dans la ville de Genève, mais il y en a davantage à Carouge et dans les paroisses catholiques, où le pieux usage d'offrir le pain bénit dessus les a fait conserver.

***

Passons à la description des quelques pièces parvenues à notre connaissance.

Plat dont le centre est occupé par la Clef et l'Aigle, armoiries de Genève; au-dessous, deux fusils de rempart; rameaux de grenadier derrière l'écusson. Sur le rebord du plat on lit :

POST.TENE.BRAS.LVX
VIVE LE ROY.DV MANDEMANT.

Poinçons : Calice surmonté de l'hostie : IEAN CHARTON 1724. F couronné, 1724.

Cette pièce est sans millésime gravé, son style annonce la première moitié du XVIIIe siècle, il n'est pas de beaucoup postérieur à la date des poinçons. On sait d'ailleurs qu'un tir en faveur des sujets de Peney avait été établi dès 1702.

Cartouche placé sur quelques armes, avec le millésime 1760. Au milieu du cartouche, un grand poinçon frappé représentant deux fusils posés en croix de Saint-André et entourés de palmes.

Deux poinçons : l'F couronné, et le Lion couronné avec : F. BOUTELLIER A GENEVE. 1743.

Armoiries de Genève, entourées de drapeaux et de grenades avec date 1771 et la devise :

POST TENEBRAS LVX

Poinçon de Jean Charton, 1724.

Ce plat pèse 2,625 grammes ; nous en possédons un pesant 3,100 grammes et offrant la même décoration, les mêmes poinçons et le millésime 1779.

Un grenadier sur un navire en poupe; à ses pieds, un coq, quatre grenades et 1771. On lit dans le haut du plat :

DONNÉ PAR LE SERGEN TROT

Poinçons au Calice et à l'F couronné, 1724.

Ecusson de Savoie sommé de la couronne royale, accosté de palmes et de rameaux de fleurs, 1774.

Poinçons : Soleil de Genève : I·F MOREL A GENEVE; F couronné I·F·M·

Trophée composé d'arquebuses à mèche, de sabres et de grenades :

AU PLUS BEAU COUP DE
L'ESCOUADE MELLI TIRE
LE 20 OCTOBRE 1776.

Poinçons de Morel à l'F et au Soleil.

Aigle impériale à une seule tête, portant en cœur la noble Croix blanche ; des palmes entourent l'écu qu'une couronne fermée surmonte ; dans le bas, deux fusils de rempart, un énorme K couronné de tours ; puis, dans le haut, sur une banderolle :

AU PLUS BAU COUP DES
VOLLONTAIRE DE
KROUIE LE 15 AOUST
1778.

Il faut lire *Karouje* ou *K Rouje* (Carouge).

Poinçons de Morel à l'F et au Soleil.

Trophée guerrier sommé d'une couronne et autour duquel est gravée cette inscription :

·⁘· DONNE ·⁘· ·⁘· PAR ·⁘· ·⁘· MSR ·⁘· ·⁘·
DRAPPIERS ·⁘· ·⁘· CAPITAINE
·⁘· ·⁘· MAIOR ·⁘· ✢ 1780 ✢

Il s'agit de Jacques-François Trapier, né en 1739, et dont le père, originaire du Vivarais, avait été reçu habitant de Genève huit ans auparavant.

Mêmes poinçons qu'au plat précédent.

Une rosace entourée d'ornements, sans autre écriture que T. B. et 1782.

Poinçons à l'F couronné, 1774, et au Calice : IEAN CHARTON, 1772.

Plat à poisson ; tout le fond occupé par une truite fort bien gravée. On lit sur le rebord cette inscription quelque peu ambiguë, car on peut se demander si elle se rapporte au poisson ou au plat :

PECHÉ · AN · ARVE · LE·
20ᴮ · AOUST · 1783·

Mêmes poinçons qu'au précédent.

L'ordre des dates place ici une pièce qui n'est pas un prix de tir, c'est un plat de fiançailles où l'artiste a représenté l'autel de l'Hyménée sur lequel brûlent deux cœurs ; plus haut, deux colombes se becquètent ; dans le bas, un chien, symbole de la fidélité, marche avec ardeur. On ne lit que :

17 · P · M · 84

Poinçons : F couronné 1779 ; Calice : IEAN CHARTON 1774?

Un plat sans date, offrant exactement la même décoration que le précédent, porte dans le haut :

ANJELIQUE ROBERT

Un autre plat non daté offre le même sujet de l'Hyménée et des cœurs enflammés ; l'Amour, placé sur la marche de l'autel, tient une guirlande dont il tend l'extrémité à une jeune fille qui s'avance timidement ; dans les airs, deux colombes apportent une couronne à la future épouse qui voit naître sous ses pas de nombreux épis de froment.

Poinçons : F couronné et Calice, IEAN CHARTON 1779 ; les lettres I C au pied du Calice.

Armoiries de Savoie placées en cœur sur l'ancienne aigle impériale ; l'écusson, formé de deux palmes, est sommé d'une couronne fermée que termine la croix de Jérusalem. On lit autour de cette couronne :

DISTAC DE JEAN DURAND
1791

Poinçons de Morel, à l'F couronné et au Soleil.

Le mot *distac* ou *distact,* si employé aujourd'hui pour désigner un prix *supplémentaire* ou une ration d'absinthe prise comme *supplément* au premier verre, était nouveau chez nous lorsque ce plat fut gravé. Ce terme est d'ailleurs fort ancien, puisque le breton nous offre *distak* ou *distag* avec le sens de chose détachée, accessoire, *supplémentaire.*

Un autel où brûlent deux cœurs et contre lequel on voit deux mains unies dans une couronne de lauriers, avec les mots :

RESTONS UNIS

Au-dessus, dans un triangle, un œil vigilant darde ses rayons. A droite de l'autel, la Loi tenant le livre des *Droits de l'homme ;* à gauche, la Liberté portant la pique et le bonnet phrygien.

Sur le bord du plat, une couronne de chêne et l'inscription :

DONNÉ PAR LE CIᴱᴺ RAMPONT
LIEUTENANT DE LA SECTION
DE LA LIBERTÉ LE 10
AOˢᵀ L'AN 6.

Cette date correspond au 23 thermidor 1798.

Poinçons de Morel et de Jean Charton, 1779.

Bonaparte, accompagné de deux grenadiers carougeois au port d'arme ; à droite, un fort ; à gauche, un camp. On lit autour, au-dessous de l'image du futur empereur :

GRAND CONSUL.

L'inscription suivante est gravée au-dessus du sujet :

DONNE PAR Fᶜᵒⁱˢ DESAUNEE
Cᵖⁿᵉ DES GREᵈⁱᵉʳ DE LA GARDE
NATIONNALE DE KAROUGE.
Iᵉ. DE · L'AN · 9.

Cette date correspond au 23 septembre 1800.

Poinçons à l'F couronné, 1714, et de Jean Charton, au Calice, 1779.

Cette pièce est intéressante : c'est une réminiscence du passage du général de l'armée d'Italie à Carouge ; elle nous représente, si ce n'est le portrait absolument fidèle, tout au moins le costume exact du génie puissant qui, depuis peu de temps, avait, de sa propre autorité et de l'aveu tacite de toute la France, su prendre le titre de *Premier consul.*

Un trophée, deux gardes nationaux. Deux mains sortant des nues soutiennent une corne d'abondance qui verse ses dons ; on lit tout autour de ces sujets :

· DONNE · POUR · LE · TIRAGE ·
DE · LAN · 10· PARLETAMAJOR ·
DE · LAGARDE · NATIONNALLE ·
DE · CAROUGE · BLANC · COMMANDAN · BESSE · ADJUDAN ·
MAJOR.

L'an X correspond à 1801-1802.

Poinçons de Morel, au Soleil et à l'F couronné.

Six grenadiers de la garde nationale sont autour de l'autel de la Liberté. Sur cet autel se trouve un trophée maçonnique : compas, équerre, règle, truelle, cor de chasse et livre clos ; le tout surmonté d'un drapeau que somme le bonnet phrygien affectant, d'une manière très nette, la forme du véritable *casque à mèche.* Contre l'autel, on a figuré une épée et un sabre en sautoir, noués par le *bonnet à poils ;* sur les gradins, des bouteilles et des verres. Aux sons joyeux du tambour et du fifre, deux soldats font éclater des grenades et des bouteilles ; deux autres se pressent la main en choquant leurs verres. On lit au-dessus de cette composition si animée :

+ PREMIERE DONNÉE PAR
DESAUNÉE CAPITᴺᴱ DES
GREDᵉʳˢ DE LA GARDE NATIONALES DE CAROUGE LE
27 MESSIDOR AN 12 +

Cette date nous reporte au 16 juillet 1804.

Poinçons : Calice de Jean Charton ; F couronné, 1714.

Un autel avec cette inscription :

AUTEL A LA PATRIE.

Au-dessus de cet autel, un écusson *coupé d'argent et d'or,* chargé d'une grenade, d'un cor de

chasse et de lauriers (Napoléon venait de remettre en honneur la science héraldique), un soleil rayonnant somme l'armoirie, qui a pour tenants un grenadier et un garde national ; on lit plus bas :

Servont la patrie avec fidélité,
Nous remporterons les lauriers.

Autour de ces sujets :

DONNÉ PAR Pre CHARPINE
SERnt MAor DE LA COMie DES
CHASSEURS, LE 17 THER-
MIDOR AN 12.

Et au-dessous :

GARDE NATIONALE DE CAROUGE

Ce plat, daté du 5 août 1804, porte les mêmes poinçons que le précédent.

Assiette de 0m,25 de diamètre et pesant 700 grammes ; poinçons de Morel.

Une grenade se rompant en mille éclats, avec cette inscription autour :

DONNEZ · PAR · LA · JEUNESSE ·
A · L'HONNEUR · DE · LA · Ste ·
CROIX · PATRON · DE · KAROUGE ·
· LE · 19 · 7bre · 1808 ·

C'est un souvenir des bonnes *vogues* d'autrefois, qui étaient fêtées avec tant d'enthousiasme et dont le retour était si ardemment désiré.

***

Nous tenons de vieillards, que nous avons tout lieu de croire bien informés à ce sujet, que la gravure de la vaisselle d'étain était une industrie ou un art exercé par des femmes. Cela ne suffit pas pour expliquer les incorrections nombreuses des textes, incorrections qui, d'ailleurs, sont tout aussi fréquentes dans les inscriptions campanaires de la même époque.

Voici quelques notes sur les familles des potiers d'étain dont les noms se sont rencontrés sous notre plume.

Jacob Vallin descendait de Clément Vallin, de Rives, en Dauphiné, reçu bourgeois de Genève le 21 mai 1574.

Pierre Royaume, né en 1635, joignait à sa profession de potier les fonctions d'essayeur de la monnaie. Il descendait de Pierre Royaume, graveur de la monnaie, reçu bourgeois le 16 janvier 1598, et qui, à cette époque, habitait Genève depuis trente ans.

Estienne Gaudy, né en 1650, appartenait à une famille de Vandœuvres, dont un des membres, Pierre, reçut la bourgeoisie le 6 août 1577.

Jean Charton descendait d'Estienne Charton, de Lyon, potier d'étain, habitant de Genève dès 1572.

Jean-François Morel, d'une famille originaire de Puplinges, dont le premier membre fut agrégé à la bourgeoisie le 20 octobre 1598.

Avec un nombre de documents aussi petit que celui que nous possédons, il est impossible de tirer les conséquences nécessaires pour établir les bases d'une métallographie stannifère ; aussi prions-nous les personnes qui possèdent des objets analogues à ceux que nous venons d'indiquer de les faire connaître, car, nous le répétons, ce n'est que par l'examen de quelques centaines de pièces que l'on pourra arriver aux conclusions que la science réclame.

Blavignac.

CHIMIE INDUSTRIELLE

Melle-lez-Gand, décembre 1874.

Encre dite alizarine. — Dans son ouvrage sur les falsifications, publié à Leipzig en 1858, le docteur Hermann Klencke a donné la composition d'une encre qui est un peu bleuâtre au moment où on l'emploie, mais qui devient très noire au bout de quelques jours ; elle a en outre l'avantage de ne pas encrasser les plumes. Depuis longtemps je m'en sers pour les étiquettes du Musée de Melle. Voici la recette :

Faire bouillir dans 200 parties d'eau une décoction de 15 parties de noix de galles concassées. Au liquide filtré ajoutez 5 parties de bon sulfate de fer, 4 parties de tournures de fer et une dissolution de 1/2 partie d'indigo en poudre dans 3 parties d'acide sulfurique de Nordhausen.

Boyaux à saucisses en parchemin végétal. — Cet article, qui paraît destiné à un grand usage, est fabriqué par M. C. Brandegger, à Ellwangen (Wurtemberg). Je ne connais aucun détail relativement à la fabrication de ces boyaux ; le prospectus dit seulement qu'ils se distinguent par leur propreté, leur imputrescibilité, et qu'ils sont livrés en longueurs de 100 à 150 mètres, en 6 numéros de 40 à 170 millimètres de largeur. Ils se vendent de 4 pfennigs (environ 5 centimes) à 17 pfennigs le mètre. Les grands formats peuvent encore s'employer pour enveloppes de conserves alimentaires, sacs à glaces, etc. Je vous en adresse une série pour les collections industrielles du Musée d'Annecy.

La manière de coller les boyaux en parchemin végétal est une curieuse application de la chimie. J'en trouve une description dans le *Répertoire de chimie industrielle* du docteur Emile Jacobsen, 1873, 1er semestre.

On coupe le papier parchemin en rectangles de longueur et de largeur telles qu'étant roulés ils aient la dimension voulue. On mouille ces rectangles et on les pose l'un sur l'autre. Avant de coller on les étale de manière que chaque bande avance d'un à deux centimètres sur la voisine ; alors les marges sont enduites de la colle et le bord est replié et pressé avec un plioir. Les boyaux ainsi obtenus ne se déchirent pas à la suture, même dans l'eau bouillante, et ressemblent à de la gélatine blanche. — La colle est préparée avec une solution consistante de gélatine à laquelle on ajoute 3 0/0 de bichromate de potasse. Pour un litre de colle ou de gélatine, de consistance telle qu'elle colle bien, il suffit de 25 à 30 grammes de bichromate. — Quand le papier a été fixé avec cette colle, qui est légèrement chauffée au bain-marie, on étend les cylindres sur des claies et on les sèche rapidement. Les cylindres séchés sont exposés à la lumière (on sait que la colle forme alors avec l'oxyde de chrome une combinaison insoluble

dans l'eau), jusqu'à ce que la colle de jaune devienne bleuâtre; puis on les fait bouillir dans une quantité suffisante d'eau additionnée de 2 à 3 0/0 d'alun. L'ébullition lente est continuée jusqu'à ce que tout le bichromate soit expulsé; alors on lave à l'eau froide et l'on sèche. BERNARDIN.

BIBLIOGRAPHIE

Petit mémoire sur la regiquina par Jules Vuy, président de la Cour de cassation du canton de Genève (Extrait du t. XIII des *Mémoires de l'Institut national genevois*). Genève, imp. Ziegler, 1874, in-4.

« Ce serait une chose fructueuse, disait en 1839 Léon Ménabréa, que de rechercher l'origine de nos coutumes, de saisir à son principe ce fil délié, de le suivre à travers ses détours, de deviner les influences qui l'ont fait fléchir tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. » Rien n'est plus vrai, à notre avis, que cette sagace observation faite par l'auteur des précieuses recherches sur *la marche des études historiques en Savoie et en Piémont*, surtout si on l'applique aux dispositions diverses de nos anciennes franchises communales; un seul mot, une seule expression, une seule phrase peut quelquefois nous permettre de jeter un coup d'œil scrutateur sur cette civilisation du moyen-âge si peu connue encore, et pourtant si minutieusement étudiée par la science contemporaine. Ouvrons les *chartes communales du pays de Vaud*, éditées récemment par la *Société d'histoire de la Suisse romande;* lisons les curieuses études que MM. Forel et Lefort ont mises en tête de cette belle publication et demandons-nous ce que signifie entre autres ce mot de *régiquine-regiquina,* que nous trouvons dans les franchises de Moudon, Palézieux, Vevey, Orbe, Montreux, etc. Cette expression singulière et d'un sens difficile à déterminer a attiré tout particulièrement l'attention de l'un des plus assidus collaborateurs de cette *Revue;* dans un mémoire de quelques pages, écrit avec sobriété, clarté et précision, M. Jules Vuy a cherché à résoudre un problème qui se rattache à l'histoire de la procédure dans nos contrées et à l'histoire générale de la civilisation dans le pays romand. C'est de ce travail que nous voulons parler aujourd'hui; c'est sur cette étude que nous désirons appeler aussi l'attention des lecteurs de ce recueil.

Qu'est-ce donc que la *regiquina?* Un moyen de preuve, une sorte d'enquête, peut-être même une espèce de torture, dit M. F. Forel. Si l'on s'en rapporte à la charte de Moudon, c'est, dit de son côté M. Lefort, un genre de preuve en matière pénale (*si quis rixatur cum aliquo et percutit ipsum*); c'est une preuve qui, tout étant émanée d'une seule personne, peut suffire pour la condamnation et, par conséquent, constitue un privilége pour le lésé; c'est l'assertion publique, solennelle, orale, corroborée par serment d'une personne désintéressée. A ces conditions particulières ne s'en joindrait-il pas quelque autre et peut-on rapprocher la *regiquina* de la torture, comme semble l'indiquer la charte de Vevey? La *regiquina,* s'écrie M. Carrard dans la *Bibliothèque universelle*, c'est le droit de poursuite accordé à un simple dénonciateur neutre, cru sur son serment; c'est un droit qui rappelle les *actiones populares* de Rome, et qui fait songer à l'*habeas corpus* des Anglais. Quant au sens du mot lui-même, écrit M. Jules Gauthier, commentant dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* les franchises de Jougne, il signifie témoignage, déclaration faite sans serment préalable. Ces explications si opposées et si contradictoires ne nous apprennent pas d'une manière sûre et certaine ce que signifiait la *regiquina.* Essayons donc, avec M. Jules Vuy, d'élucider la question et n'oublions pas que les diverses dispositions de nos anciennes franchises avaient toutes pour but de faire faire un pas à la civilisation et d'améliorer la législation politique ou civile de ces temps lointains.

Qu'est-ce donc encore une fois que cette institution que les chartes de Montreux et de Vevey appellent *torturam seu regiquinam.* C'est la torture, ou si on aime mieux, une espèce de torture venant prendre la place du jugement de Dieu et des combats judiciaires et constituant ainsi dans les mœurs un progrès relatif. A Lausanne, c'était la torture de l'eau, mais dans la plus grande partie du pays vaudois, à Orbe, à Moudon, à Palézieux, à Montreux, à Vevey, c'était la torture de la corde, c'était l'*estrapade,* c'était la *regiquina,* c'est-à-dire *tortura corde;* il en était de même à Genève et en Savoie où les autres supplices n'existaient qu'à l'état d'exception : j'en atteste le procès de cet Antoine de Suse dont M. Costa de Beauregard, dans ses *Souvenirs du règne d'Amédée VIII,* a raconté la douloureuse histoire.

Poursuivant le cours de ses recherches, notre savant collègue nous montre la torture appliquée et aux accusés et aux témoins; il nous la montre entourée, grâce aux franchises communales, de certaines garanties destinées à amener avec le temps et par degrés la suppression complète d'une odieuse procédure. A Genève, la torture, *giquina questio,* ne pouvait être appliquée qu'à la suite d'un verdict rendu par un jury dont la composition présentait les garanties les plus sérieuses pour l'époque; elle devait être appliquée *non durius sed mittius sic quod justicia quoquo modo non ledatur,* et ce au moyen de la corde et en présence du Vidomne, des syndics et des citoyens assistants. Des dispositions à peu près identiques se retrouvent dans les chartes communales de Vevey (1370) et de Montreux (1449). Contre les témoins on employait la torture pour les forcer à faire certains aveux, certaines révélations; manière d'agir qui était aussi un progrès vis à vis du duel judiciaire admis également autrefois dans le pays romand et que les franchises communales s'efforcèrent de faire disparaître. A Vevey et à Montreux, les chartes supprimèrent la torture contre les témoins; à Moudon, à Orbe, à Palézieux, dans tous les cas de rixe elles la maintinrent contre le témoin unique, *homme ou femme;* on ne pouvait faire entendre cependant comme témoins, ni les domestiques de la partie adverse, ni les domestiques du seigneur, sage mesure, innovations heureuses. dispositions dignes d'éloges.

La *regiquina* n'a donc de rapport ni avec les *actiones populares* des Romains, ni avec l'*Habeas*

corpus des Anglais. La *regiquina* c'est bien la torture, la torture de la corde appliquée aux accusés et parfois aux témoins eux-mêmes. La question nous semble parfaitement éclaircie, le probleme nous paraît exactement résolu par les doctes recherches du vice-président de l'Institut national genevois, qui a eu l'heureuse idée de reproduire textuellement, à la fin de son étude, les articles de Moudon ayant trait à la *regiquina*.

A. ALBRIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 21 décembre

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. le Président lit une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, invitant les membres de la Société Florimontane pour la séance solennelle du 22, dans laquelle sera décerné le prix de poésie du concours de 1874. — M. Ducis est délégué pour assister à cette solennité.

Sont reçus membres effectifs :

MM. CARRON, avocat, à Annecy;

CHAULIN-MERCIER, substitut du procureur de la République, à Troyes;

OGIER, homme de lettres, à Annecy.

M. Ducis lit, sur l'abbaye de Sainte-Catherine, un travail qui sera inséré dans la *Revue*.

M. Eugène Tissot donne quelques détails sur la géographie physique de l'Egypte, son commerce et les progrès de l'instruction publique. La communication de M. Tissot fera le sujet d'un article dans le journal de la Société.

M. Serand lit une notice sur l'incendie du couvent de Bonlieu à Annecy au siècle dernier.

M. Papier, membre correspondant à Bône, envoie, pour les collections ethnographiques du Musée, les photographies de divers types de races algériennes. Il y joint deux vues de la gorge du Rummel à Constantine.

M. Revon présente les phases de fabrication de l'extrait de châtaignier dans l'usine de M. Ducret, à Rumilly. Une note sur ces produits sera insérée dans la *Revue*.

M. Henry fait la communication suivante : On a lu, à l'Académie des sciences, une relation d'un industriel sur un cas très curieux d'inflammation de la benzine par le frottement d'une pièce d'étoffe soumise au dégraissage. Des membres de l'Académie ont contesté la possibilité de ce phénomène. Voici un fait analogue qui m'est personnel. J'avais à préparer de la cantharidine, principe actif des cantharides, qu'on obtient en déplaçant par le sulfure de carbone la poudre de ces insectes. La poudre de cantharides était tassée dans une allonge de verre, bouchée d'un liége reposant sur un récipient à deux tubulures. L'opération était commencée, c'est à dire que la poudre était déjà humectée de sulfure de carbone et le flacon inférieur plein d'une atmosphère contenant des vapeurs du même liquide. A ce moment, je voulus établir la communication entre l'allonge et le flacon inférieur au moyen d'une tubulure de verre entrant à frottement dans les bouchons de liége percés à cet effet. Un aide tenait l'appareil immobile pendant que je faisais entrer le tube dans le bouchon en le tournant légèrement. Alors une détonation très forte eut lieu : tout le verre de l'appareil vola en éclats si petits que je n'en retrouvai pas de traces, et c'est certainement à cette pulvérisation des parois que je dus de me tirer sain et sauf de cette aventure. Cependant, le fond du récipient resta intact sur la table, et toute la poudre humectée était tombée sur lui en un tas conique, flambant comme un bol de punch. C'était en été; il n'y avait aucune flamme dans le laboratoire.

DONS ET ÉCHANGES :

F. Rabut, ***Lettres sur la sigillographie savoyarde,*** don de l'auteur. — F. Babut, ***Bulletin bibliographique de la Savoie,*** don de l'auteur. — Séance du 21 avril 1874 du Comité royal d'histoire nationale à Turin, don de M. Ducis. — ***L'Ouvrier, ses droits et ses devoirs,*** par M. Chaulin-Mercier, don de l'auteur.

Revue des sociétés savantes des départements. — ***Revue archéologique. — Journal des connaissances médicales. — L'Investigateur — Association scientifique de France. — Revue de la poésie — Revue du Lyonnais — Indicateur d'antiquités suisses. — L'éducateur.***

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — L'Echo chablaisien. — Le Léman. — Courrier des Alpes. — Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secretaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Musée cambodgien à Compiègne — La direction des Beaux-Arts vient d'organ ser, dans la salle des Gardes du palais de Compiègne, une exposition permanente des antiquités rapportées du Cambodge par la mission que dirigeait M. le lieutenant de vaisseau Delaporte.

La nouvelle collection se compose de quatre-vingts pièces de sculpture et d'architecture, dont les principales sont : un groupe de deux géants supportant un corps de dragon, un géant isolé appuyé sur une massue, diverses statues entières ou fragments de statues de divinités hindoues, de rois et de femmes; un éléphant, deux lions, des dragons, plusieurs statuettes et petits groupes en pierre et en bronze; un fronton et des entablements ornés de bas-reliefs; des fragments de piliers, pilastres, stèles, colonnettes, balustres, frises, etc. Le musée contient, en outre, des moulages de sculptures diverses, quelques inscriptions, une carte des ruines ***khmers*** connues, et une collection de photographies. Cet ensemble sera prochainement augmenté de nombreux moulages de bas-reliefs et de pièces originales recueillies par M. le capitaine d'infanterie de marine Filor et par M. le conducteur Farank.

Le musée khmer est le premier qui ait été fondé en Europe. Il contient des pièces d'art remarquables et des documents nombreux que nos savants utiliseront pour l'étude de la civilisation des anciens Cambodgiens, civilisation oubliée aujourd'hui et qui jadis a couvert l'Indo-Chine d'immenses et splendides monuments.

—

L'instruction publique au Japon. — Un rapport du secrétaire de l'ambassade anglaise à Yédo contient de nouveaux renseignements sur les efforts du gouvernement japonais pour favoriser l'instruction.

En 1872, fut promulguée une loi divisant le pays en sept districts universitaires. Dans chacune de ces circonscriptions, des inspecteurs furent nommés, chacun ayant dans ses attributions vingt à trente écoles. Tous les maîtres devaient subir des examens, et toutes les écoles être divisées en supérieures, moyennes et primaires. Cette loi est donc en vigueur depuis deux ans : or, depuis cette époque, il a été créé 1,799 écoles privées et 3,630 écoles publiques, où 338,463 garçons et 109,637 filles reçoivent l'instruction.

A ce chiffre, il faut ajouter celui de 30,000 étudiants qui sont instruits dans les établissements supérieurs. Ce qui fait un total de 487,880 jeunes Japonais, ou 1/68 de la population totale qui profite du système d'instruction organisé par le gouvernement. A Yédo, parmi les établissements supérieurs, on compte le ***Dai Gakko,*** ou l'Université; — le ***Go Gakko,*** ou école pour l'enseignement des langues étrangères; — le ***Schi Ham Gakko,*** ou école normale, ainsi qu'une grande école supérieure et plusieurs écoles préparatoires pour les jeunes filles.

—

Le nombre des maîtres d'école et professeurs des Etats-Unis est de 221,000; celui des élèves qui vont à l'école, ou qui devraient y aller, de 14,000,000. Le budget annuel de l'instruction publique, tous les Etats compris, est de 475 millions de francs.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

Pages.

Palafittes du Bourget : classification des vases, par M. A. Perrin 1
Le prieuré et le pont Saint-Clair, par M. Ducis 17
Pierre tombale de 1596 à Annecy, par le même 31
Inscriptions romaines de Montgilbert, par le même . . . 51
Un denier de Thomas de Savoie, par M. Perrin 58
Les croix de La Roche, par M. Ducis 80
L'église d'Etaux, par le même. 80
Les sépultures de Flérier, par M. Tavernier 100
Les plats d'étain gravés, par M. Blavignac 107

BEAUX-ARTS.

Chronique musicale, par M. Johannès Weber. . . . 6, 41, 83

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de Grésy-sur-Aix, de M. de Loche, par M. Albrier 12
— — par M. J. Vuy. 13
Géographie de la Haute-Savoie, de M. Fenouillet; *Cartes ; Annales de numismatique ; Paléontologie de l'histoire ; Indicateur de l'archéologue,* par M. L. Revon. . . . 20
Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, de M. Blavignac, par M. Ducis 41
L'Algérie et la *Géographie* de M. Niel, par M. Leblond . . 81
Louis de Nice, de MM. Dufour et Rabut, par M. Albrier. . 83
Notice sur les manufactures de soie d'Avignon, de M. Achard, par M. Charvet. 101
Notice sur la plus ancienne charte de franchises d'Avigliana, par M. Vuy. 101
Mémoire sur la Regiquina, de M. Vuy, par M. Albrier. . 111

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Les anoblis de Savoie sous le premier Empire, notes héraldiques, par M. Albrier. 4
Correspondance d'Eustache Chapuys et d'H.-C.-A. de Nettesheim, par M. Charvet 25, 33, 45, 53, 61, 85, 93
Jacques Fabri ou Le Fèbvre d'Etaples, par M. Ducis. . . 59
Testament du curé d'Arenthon au siècle dernier, par le même 77

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — CONCOURS.

Concours pour le prix de la fondation Andrevetan ; programme pour 1874 1
Concours pour le prix de la fondation Andrevetan ; distribution, lauréats. 66
Concours pour le prix de la fondation Andrevetan ; discours de M. C. Dunant. 66
Concours pour le prix de la fondation Andrevetan ; rapport de M. J. Philippe 67
Concours pour les prix de la fondation Andrevetan ; programme pour 1875 . . . . . 53, 75
Concours de l'Académie de Savoie. 8
— de la Société pour la sanctification du dimanche . 8
La Chartreuse du Reposoir, poésie, par M. Tavernier . . 15
La Légende, poésie, par M. Coldefy 23
A la mémoire de Brizeux, poésie, par M. Dufernex. . . 32
A plus d'un, poésie, par M. A. Millien 43

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

Quelques applications de la chimie, par M. P. Henry. . . 3, 99
L'utilité du saule, par M. Gex 5, 9
Préparation industrielle des sels de quinine, par M. Henry 10, 21, 31, 39
Conditions de la combustibilité des tabacs, par M. Papier. . 18
Utilité des taupes, par M. Chevalier 23
Culture du mélilot blanc, par M. Chauvin 30
Ethnographie, par M. Bernardin 51
La mouche des pommes de terre, par M. Chevalier . . . 59
Eruption dans l'intérieur du cratère de l'Etna, par M. Boltshauser 78
L'éruption extérieure de l'Etna, par le même. 91
Chimie industrielle, par M. Bernardin 110
Notice sur le climat d'Annecy, par M. E. Tissot. . . . 105

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ . . 7, 15, 24, 43, 52, 60, 103, 112

BULLETIN.

Statistique, découvertes, etc. 8, 16, 24, 32, 44, 60, 76, 92, 104, 112

PLANCHES HORS TEXTE.

1° Vases lacustres du Bourget. — N° de janvier.
2° Portraits d'E. Chapuys et de C. de Nettesheim. — N° d'octobre.

BOIS GRAVÉS.

Fac-simile de la signature d'E. Chapuys 29
Denier de Thomas de Savoie 58
Charles de Bourbon 89
Philibert et Marguerite 98

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA SEIZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres à Dijon.
BERLIOZ CONSTANT, à Rumilly.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
BOLTSHAUSER, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
A. DESCOSTES, médecin à Beaujeu (Rhône).
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Trieste.
HENRY PAUL, pharmacien, à Annecy.
LABBÉ PAUL, à Thiberville (Eure).
MACHARD F., à la trésorerie générale d'Annecy.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
PERRIN ANDRÉ, conservateur du Musée de Chambéry.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT LAURENT, professeur de dessin, à Chambéry.
RAVERAT (le baron), homme de lettres, à Lyon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
SERAND ELOI, sous-archiviste de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — REVON — SERAND

Directeur-gérant : LOUIS REVON

1875 — 16ME ANNÉE

ANNECY

IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie

—

1875

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

16me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains, par M. L. Revon. — Le jour de l'an au Caire, par M. E. Tissot — Station de l'âge de la pierre polie à Saint-Saturnin, par M. A. Perrin (avec planche). — Notes sur les plats d'étain gravés, par MM. L. Rabut et Raverat. — Abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy, par M. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Compte rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS.

Quand les géologues modernes ont voulu étudier les révolutions de la terre, au lieu de se borner, comme la plupart de leurs devanciers, à imaginer de belles théories au coin du feu, ils se sont dit : « Si nous commencions comme les historiens ? Ceux-ci ne décrivent les anciens âges qu'après avoir groupé par milliers les parchemins, les estampes, les médailles, les monuments lapidaires : faisons de même pour le globe. » Et les voilà, le marteau à la main, fouillant les montagnes, recueillant roches et fossiles, notant la superposition des couches, examinant la structure des êtres disparus. Bientôt l'on voit éclore une science qui n'avance pas un fait sans avoir mis sous vos yeux, dans vos mains, les preuves de ses déductions. Une dent, une vertèbre isolée suffit au génie d'un Georges Cuvier pour reconstruire l'animal auquel ces débris ont appartenu, pour connaître ses mœurs et dire à quelle époque géologique il a brouté les grandes herbes des marécages ou poursuivi et dévoré ses victimes.

L'archéologie préhistorique, science bien jeune encore, a passé par les mêmes phases que sa sœur la géologie. Il n'est pas éloigné le temps où les théoriciens en chambre s'écriaient : « A quoi bon recueillir de vieux crânes ? on sait bien que tous nos ancêtres étaient des Celtes. Pourquoi se donner la peine de fouiller les dolmens ? ignore-t-on que c'étaient des autels destinés aux sanglants sacrifices des druides? » — On s'endormait dans le *dolce far niente* de l'omniscience, lorsque de jeunes révolutionnaires vinrent déranger cette belle harmonie. Les uns avaient remué le sol des cavernes et découvert des instruments en pierre et des têtes osseuses offrant fort peu de rapports avec ce que l'on croyait savoir sur les habitudes et la conformation des peuplades primitives. D'autres, explorant les dolmens, n'avaient recueilli ni serpes d'or ni gui desséché, mais s'étaient trouvés en face de simples caveaux funéraires. Depuis 1854, les stations lacustres offrirent aux chercheurs d'inépuisables trésors L'élan était donné. Les musées publics et les collections particulières prirent en peu d'années un développement prodigieux. Munis de nombreux éléments de discussion, les observateurs purent commencer à tirer des conclusions.

Mais si beaucoup de points ont été mis en lumière, combien d'autres sont encore dans une pénombre ou dans la nuit ! Les anthropologistes n'ont pu comparer jusqu'ici que de rares spécimens de têtes pour nous dire quelles populations ont habité nos cavernes aux époques les plus reculées ; — on se demande ce que sont devenus les corps des hommes qui ont couvert nos lacs de stations sur pilotis et n'ont laissé pour ainsi dire aucun débris de leurs os, soit sur les rives, soit dans les bas-fonds où abondent pourtant les ossements des animaux qu'ils ont tués ; — et dans ces restes d'animaux, est-on bien sûr de ce que l'on avance quand on affirme que telle espèce était sauvage et telle autre domestiquée ? — Parmi les antiquités qui ornent les musées, quel usage précis assigner aux disques en bronze composés d'anneaux concentriques, aux cylindres lacustres entourés de boucles mobiles, et à tant d'autres objets en métal ou en pierre? — Après ces questions de détail, à combien de recherches ne faudra-t-il pas se livrer pour dresser, par exemple, une carte d'Europe donnant l'ensemble des découvertes relatives à chaque époque, de manière à nous apprendre un jour si les peuplades conduites dans nos contrées par la main de la Providence venaient du Nord, comme on l'a d'abord prétendu, ou du Sud, comme d'autres le soutiennent, ou de l'Est, comme le veut une nouvelle école ? Pour étendre sur une carte ces traînées de signes conventionnels, jalons indicateurs d'un courant commercial, d'une émigration ou d'un progrès social, il faudra multiplier les fouilles et dresser un inventaire des découvertes opérées dans chaque région.

Cet inventaire, j'ai essayé de l'établir pour la Haute-Savoie. Suivant les conseils d'un ami, M. Gabriel de Mortillet, et mettant à profit les critiques un peu trop bienveillantes de M. de Jussieu, j'ai renoncé à la division par arrondissements et cantons adoptée dans le Répertoire manuscrit que l'Académie de Savoie a bien voulu couronner. Il y sera suppléé

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS

par des tables où les communes et lieux dits seront classés d'abord par ordre topographique, puis alphabétique. Nous éviterons ainsi l'aridité inhérente aux Répertoires, si précieux d'ailleurs, que le ministère de l'instruction publique fait dresser en prescrivant la distribution géographique. La division suivante sera plus méthodique et plus favorable à la discussion :

Grottes et abris. — Monuments mégalithiques. — Objets divers de l'âge de la pierre. — Stations lacustres. — Fonderies. — Objets divers de l'époque du bronze. — Sépultures. — Oppidums. — Numismatique gauloise. — Mythologie gauloise et légendes.

Voulant être exact, j'ai cherché à voir à peu près tout ce que j'étais appelé à décrire. Depuis seize ans, l'album sous le bras, j'ai parcouru la Haute-Savoie, à l'exception des vallées intérieures du Chablais, qui du reste ne paraissent pas riches en antiquités préromaines. Les collections publiques et particulières de la Savoie, de quelques autres départements et de la Suisse, ouvertes avec la plus grande obligeance par leurs conservateurs ou propriétaires, m'ont permis de composer une liste aussi complète que possible des découvertes faites jusqu'à ce jour. — Tous mes dessins ont été exécutés d'après nature; réduites au pantographe avec une précision mathématique, les aquarelles ont été interprétées par la gravure au moyen du procédé Comte.

(*A suivre.*) LOUIS REVON.

LE JOUR DE L'AN AU CAIRE

On s'occupe peu des Orientaux dans notre pays, très peu surtout de ce qui se rattache à leurs calendriers et à leurs manières de mesurer le temps. Il n'est donc pas certain que la petite revue à laquelle nous allons nous livrer ici présente un vif intérêt d'actualité. Pour notre part elle sera comme un souvenir d'un pays où nous avons eu l'occasion de coudoyer journellement vingt races diverses appartenant à toutes les régions de l'Afrique et de l'Asie ; mais le lecteur y verra-t-il autre chose qu'une exhibition plus ou moins curieuse de traditions et d'usages ?

Il se peut cependant que la détermination du point de départ des calendriers de l'Orient, qui doit faire l'objet de cet article, mette un esprit studieux sur la voie de quelque rapprochement historique dont pourrait profiter la science, et à ce titre peut-être notre travail se fera-t-il pardonner la place qu'il vient occuper dans les colonnes de la *Revue savoisienne.*

Voici donc, par ordre de dates, la nomenclature des jours de l'an que les habitants du Caire ont coutume de se souhaiter entre eux, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.

Après les membres de la colonie européenne, qui restent partout fidèles à leur 1er janvier, ce sont les Grecs qui commencent la série des irrégularités pour cette cérémonie. Leur nouvel an tombe actuellement le 13 janvier de notre calendrier, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du siècle. A partir de 1900, leur écart avec nous sera d'un jour de plus et leur nouvel an ne viendra alors que le 14 janvier.

Le 7 février 1875 est le commencement d'une nouvelle année de l'hégire musulmane. Cette sorte d'année est toujours composée de douze lunaisons, jamais plus, et pour ce motif elle avance régulièrement de dix à onze jours sur l'année solaire. Le peuple musulman est le seul aujourd'hui à s'en servir. Beaucoup d'autres, il est vrai, font aussi usage du calendrier lunaire, mais ils ont tous la précaution d'y intercaler de temps en temps un treizième mois, afin de ramener la coïncidence avec les mouvements du soleil. Cette intercalation se fait sept fois en dix-neuf ans, suivant la règle trouvée par Méthon l'Athénien, dès l'an 433 avant notre ère.

Avec la lune de février se rencontre aussi le nouvel an des Chinois. Le calendrier du Céleste Empire est réglé sur la révolution lunaire combinée avec celle du soleil, et il a pour point de départ la nouvelle lune qui précède immédiatement le 19 février. Or, que se passe-t-il de particulier à cette dernière date ? Astronomiquement, rien que l'entrée du soleil dans le signe zodiacal des *Poissons ;* mais sur la terre et sous ces latitudes, c'est la descente d'une douce chaleur qui annonce l'arrivée du printemps, réveille la végétation endormie et marque le commencement des grands travaux agricoles. Pour un peuple de cultivateurs comme les Chinois, c'est donc une date très importante. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à célébrer le soleil du 19 février ; on retrouve, en Egypte même, une tradition populaire qui le désigne sous le nom de *Petit-Soleil,* par opposition à celui du 21 mars qui est appelé *Grand-Soleil,* et à l'un comme à l'autre, la tradition attribue une bienfaisante influence.

En continuant de suivre l'ordre des dates, nous signalons, au 21 mars, qui est le jour de l'équinoxe de printemps, le commencement de l'année du *Cochon* chez les Tartares Kirghiz. Le mot cochon marque le rang qu'occupe cette nouvelle année dans un certain cycle de douze ans usité parmi les tribus de l'Asie centrale. Elle est la dernière de ce cycle ; elle succède à l'année du *Chien,* et sera suivie de celle de la *Souris,* qui en est la première. Le 21 mars est également le premier jour de l'année nationale des Persans, jour qu'ils fêtent avec une grande solennité.

Les pays groupés autour de l'Himalaya sont alimentés par des pluies périodiques et par des cours d'eau qui ont des inondations régulières; c'est en avril que les pluies se déclarent, et que, sous leur action, le niveau des fleuves commence à s'élever. Les riverains ont choisi cette saison comme point de départ de leurs calendriers, de préférence à toute circonstance astronomique. Ainsi, au nord de l'Himalaya, les Tartares du Khovaresm font partir leur année du 8 avril, qui est le premier jour de la crue de l'Oxus, dont les eaux fertilisent les pâturages avoisinants. Au sud, et pour des raisons analogues, les Siamois et les Hindous fêtent le jour de l'an à la nouvelle lune d'avril, — les Birmans au 12 de ce mois, — et les Arméniens établis dans l'Inde au 2 avril.

Plus près de nous, cette lune d'avril marque encore le renouvellement de l'année sacrée des Hébreux, celle dont ils faisaient usage au moment de

leur sortie de l'Egypte. Son premier mois, qui est celui de la Pâque, correspond, aujourd'hui comme autrefois, au commencement du printemps. Leur année civile, sans rien changer à l'ordre des mois de l'année sacrée, ne commençait pas au printemps, mais à l'automne, et il en est toujours de même de notre temps, comme chacun sait.

Ne quittons pas le mois d'avril sans mentionner en passant la date du 23 et la fête de saint Georges, qui y reste attachée. Le brillant chevalier a laissé en Orient de profonds souvenirs ; il y est l'objet d'une pieuse vénération, non-seulement de la part des chrétiens, mais encore de celle des musulmans de la Syrie, de l'Asie-Mineure et de la Turquie d'Europe. Il a même plus qu'un culte dans la capitale de l'Islam : pour le bas peuple de Constantinople, sa fête est l'origine d'une façon de calendrier primitif qui mérite d'être connu. Il est simple et d'un usage commode, car la complication des mois en est entièrement écartée ; l'on y divise simplement l'année en deux parties à peu près égales ; saint Georges préside à la première, et saint Démétrius (26 octobre) à la seconde. Ainsi on dit : l'avénement du Sultan a eu lieu le 51e jour après la Saint-Georges, le grand jeûne du Ramadân se terminera trois jours après la Saint-Démétrius.

Passé le mois d'avril, nous ne remarquons plus de jours de l'an jusqu'à la date du 17 juin, qui nous ramène en Egypte. Effectivement le 17 juin annonce le *Nocta,* c'est-à-dire le commencement de la crue du Nil sous le parallèle du Caire, et à ce titre il devient le point de départ de l'année agricole ou des saisons, qui fut longtemps en usage dans ce pays ; une forme d'année scientifique par excellence, comme tout ce qui touchait à l'agriculture, scrupuleusement réglée sur la révolution du soleil, et commençant invariablement quatre jours avant le solstice d'été. On a conservé au Caire la fête du *Nocta,* mais l'année dont elle marquait l'origine est tombée en désuétude, ainsi que deux autres formes d'années également égyptiennes qui étaient employées concurremment avec elle. L'une de celles-ci, calculée sur les mouvements de Sirius, commençait le jour du lever héliaque de cette étoile sur l'horizon de Memphis ; elle était exactement de 365 jours 1/4. L'autre, qui était de 365 jours seulement, avançait d'un jour tous les quatre ans sur la précédente (pour cette raison elle était appelée *vague*), et finissait, au bout d'une période de 1460 ans, par se retrouver au point initial. C'est ce grand cycle de 1460 ans qui fut appelé période caniculaire ou sothiaque, des noms que l'on donnait jadis à l'étoile Sirius et qui joua un rôle fameux dans l'antiquité. Si les deux espèces d'années dont il s'agit s'étaient conservées, la plus courte commencerait maintenant le 24 mai, et la plus longue, celle de Sirius, le 1er août, qui est encore aujourd'hui la date du lever de Sirius à Memphis.

Il est bon de noter que ce mécanisme d'une année vague, destiné à ramener une lointaine coïncidence avec une autre année, n'était pas la propriété exclusive de l'Egypte. Les Persans y ont eu recours pendant fort longtemps. Les Arméniens s'en servaient encore il y a un siècle à peine, et si leurs relations commerciales les ont amenés à adopter le calendrier grec, ils n'en conservent pas moins dans leurs livres populaires les traces du calendrier national ; il est d'ailleurs absolument calqué sur celui des Egyptiens, c'est-à-dire qu'il se compose aussi d'une double année, l'une de 365 jours 1/4, et l'autre de 365, qui fait le tour de la première en 1460 ans. Seulement cette période de 1460 ans, au lieu de se nommer *caniculaire* comme en Egypte, est appelée par les Arméniens *période de Haygh,* du nom du fils de Japhet, auquel ils en font remonter l'origine. Le 23 août 1888 sera la fin de la période courante, qui serait, suivant les Arméniens, la troisième depuis que leur nation a pris naissance.

Le 10 septembre est le jour de l'an des Coptes et des Abyssiniens ; l'année dont ils font usage est semblable à l'une de celles des anciens Egyptiens, et cependant on peut remarquer qu'elle ne débute ni avec le lever de la canicule, ni avec la crue du Nil. Comment expliquer un pareil oubli des traditions locales, dont les Coptes passent précisément pour être les dépositaires? La raison en est simple. Lorsque l'empereur Auguste fit la conquête de l'Egypte, il arrêta l'année vague au point où elle se trouvait, et il la rendit fixe par l'intercallation d'un jour de plus tous les quatre ans. De cette manière elle se trouvait de la même longueur que l'année romaine, et les décrets de l'Empire relatifs à la nouvelle province portaient dès lors une concordance de dates invariable. Or, au temps d'Auguste, l'année vague commençait le 29 août du calendrier de Jules César. Depuis que l'année fut rendue fixe, cette date est demeurée la même et c'est encore le 29 août julien qu'elle commence aujourd'hui, c'est-à-dire le 10 septembre du calendrier grégorien.

Nous n'avons plus maintenant, pour achever cette revue, qu'à mentionner encore : au 13 septembre, le commencement de l'année ecclésiastique des Grecs, — au 30, celui de l'année civile des Juifs, — au 13 octobre, le jour de l'an des Syriens, — et au 28 novembre, le premier dimanche de l'Avent, qui marque la fin de l'année liturgique chez les catholiques latins.

L'année civile des Juifs, nous l'avons déjà dit, commence vers l'équinoxe d'automne, aussi exactement, du moins, que le permettent les coïncidences luni-solaires. Celle des Syriens est aujourd'hui en retard de vingt jours sur ce point cardinal de la révolution solaire ; mais il n'en a pas toujours été ainsi. A l'origine de l'ère des Séleucides, qui est l'ère adoptée par les Syriens, elle commençait exactement le premier jour de l'automne ; l'écart provient de ce que l'année dont ils font usage est réglée sur la marche de Sirius, qui est un peu plus lente que celle du soleil.

C'est pour la même cause que notre 1er janvier ne correspond plus avec le solstice d'hiver, ainsi qu'il a dû le faire jadis. Avant la réforme du pape Grégoire XIII, en effet, notre année était exactement de 365 jours 1/4, comme l'année caniculaire des Egyptiens, comme celle des Grecs modernes et des Syriens. C'est d'ailleurs un astronome égyptien, Sosigènes, qui, sur l'ordre de Jules César, l'avait introduite à Rome, en remplacement de l'année irrégulière précédemment usitée. Seulement l'année ca-

niculaire de l'Egypte commençait avec le lever de Sirius, c'est-à-dire en plein été, tandis que les Romains avaient coutume de fêter les saturnales au début de l'hiver. Pour se conformer à cette tradition, Sosigènes aurait pu placer son 1er janvier au solstice d'hiver du temps de César. Mais, prévoyant l'écart qui ne tarderait pas à se produire, il préféra reporter la distribution du nouveau calendrier à l'époque de la fondation de Rome, et fixer ainsi, par un procédé astronomique particulier, la date d'une ère célèbre. Pour l'année de la fondation de Rome, en effet, 753 avant Jésus-Christ, le 1er janvier aurait coïncidé avec le premier jour de l'hiver, et le 1er juillet avec le commencement de l'été.

Ainsi qu'on vient de le voir, les peuples se sont inspirés de diverses considérations pour déterminer le ~~jour~~ initial de leurs calendriers respectifs. Chez le plus grand nombre, cependant, c'est l'un des quatre points cardinaux de l'année solaire qui leur a servi de base. Quelquefois aussi, ç'a été un autre phénomène astronomique, ou encore une circonstance physique locale. En aucun cas du moins, le caprice ne paraît avoir présidé à cette détermination ; le soin même qu'ont apporté les auteurs des anciens calendriers à faire revenir périodiquement telle ou telle coïncidence, ou à la perpétuer le plus longtemps possible, témoigne au contraire de l'importance qu'à toute époque les hommes ont attribuée à une mesure méthodique et régulière du temps. E. Tissot.

STATION DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

PLATEAU DE SAINT-SATURNIN, PRÈS CHAMBÉRY (SAVOIE)

I

La gorge de Saint-Saturnin, par laquelle la vallée de Sonnaz communique avec celle de Saint-Alban, s'élève par une pente très rapide de l'extrémité sud de la vallée de Sonnaz jusqu'à un petit vallon. A l'extrémité supérieure de celui-ci, elle est divisée en deux par une petite colline calcaire, en arrière de laquelle s'élève, à une hauteur de 150 mètres, une pointe de rocher qui forme un angle obtus dont les côtés vont en s'élargissant de l'ouest au sud-est et au nord-est en descendant, par une pente assez douce à l'extrémité de la gorge, au niveau du plateau supérieur qui domine la vallée de Saint-Alban. Du pied de ces rochers, la gorge tourne, d'un côté, au sud-est; c'est par elle que passe la route actuelle qui a suivi l'ancienne voie romaine en la rectifiant; de l'autre, elle continue au nord-est, mais est d'un accès difficile et pénible par suite de l'amas de quartiers de rocs qui l'encombre et n'est traversée que par un sentier. Du milieu de ce passage sourd une eau abondante, utilisée à l'époque romaine comme elle l'est encore aujourd'hui.

La partie la plus élevée du plateau triangulaire est complétement abrupte et inabordable du côté de la route. Seul, un petit sentier, suivant une corniche naturelle du rocher, part de derrière l'ermitage en face de la chapelle de Saint-Saturnin et permet d'arriver à grand'peine à une petite plate-forme de 40 mètres de large sur 15 mètres de profondeur, placée à 12 mètres au-dessous du plateau supérieur que l'on atteint directement par une sorte d'escalier naturel ou par la continuation du sentier un peu au-dessous de sa pointe extrême. Du côté de la source, au contraire, la descente est praticable à peu de distance de l'extrémité du plateau, et il est assez aisé de descendre à la source et de remonter. Ce point, malgré son abord très accessible, est facile à défendre contre un ennemi arrivant par la gorge, soit en élevant des retranchements qui ont pu être détruits par l'établissement des cultures qui couvrent ces pentes, soit en précipitant sur lui des blocs de rochers qu'il était possible de détacher de la partie dénudée où ils sont divisés par les eaux.

Cette position était donc de premier ordre pour garder et fermer le passage, présentant en arrière toutes facilités de s'approvisionner et de se retirer sans avoir rien à craindre de l'ennemi arrêté par la force même de la position, et, l'eût-il forcée, ne pouvant avancer que difficilement au-delà, au milieu des bois taillis et des broussailles qui couvraient les plateaux et les pentes en arrière et où la défense pouvait se continuer sans trop de désavantage, même contre un ennemi plus nombreux. Ce passage avait une importance majeure qu'il n'a plus aujourd'hui; il était, en effet, alors la clé de l'entrée de cette partie de la Savoie pour les arrivants par le Rhône et le lac du Bourget et par le col du Mont-du-Chat. La plaine de Chambéry était entièrement marécageuse et impraticable, et il n'était pas possible de communiquer par elle avec la partie supérieure de la vallée de l'Isère. Ses extrémités sont encore à l'état de marais aujourd'hui, malgré l'endiguement du torrent de Leysse et de la rivière de l'Albane, et elle n'a été traversée par des chemins praticables que dans les temps modernes. Au moyen âge encore, la grande voie ou plutôt la seule qui longeât cette vallée, partait de la vallée supérieure de l'Isère vers Montmélian, suivait la base des coteaux, s'élevait derrière la colline de Chignin, s'abaissait vers Leysse pour traverser le torrent à sa partie la plus resserrée, et, par la base des coteaux de Saint-Alban, s'élevait jusqu'au plateau supérieur et descendait ensuite par la gorge de Saint-Saturnin sur le plateau de Sonnaz. De là, elle gagnait le Viviers et Aix, d'une part, et de l'autre, descendant et traversant la terre nue près du lac, arrivait au pied du Mont-du-Chat, d'où deux routes partaient à l'époque romaine : l'une, principale, par le col du Mont-du-Chat; l'autre, secondaire, par le col de Saint-Michel, passant au-dessus des coteaux de La Motte et de Saint-Sulpice.

C'était donc là un poste d'une importance d'autant plus grande que la gorge, d'un accès très difficile du côté de Sonnaz, arrive au pied du plateau escarpé d'où les gardiens, sans être en grand nombre, étaient dans les meilleures conditions de défense, ayant de l'eau en abondance sans pouvoir en être coupés, et toutes facilités pour se retirer ou pour recevoir des approvisionnements et des secours de la partie du pays placée derrière eux, et d'où un signal d'appel pouvait être facilement vu à de grandes distances.

La force naturelle de cette position fait com-

prendre comment il a pu exister sur ce plateau dans les temps préhistoriques un établissement d'une certaine importance et ayant eu une durée assez considérable pour nous fournir en abondance des armes, des outils, des débris de poteries et d'ossements d'animaux. La découverte de cette station, aussi riche qu'intéressante, est due à M. Adrien de Kesling, qui découvrit une hache en pierre au milieu de la petite plate-forme dans une excursion de recherches dans la gorge. Quelques jours après, nous nous transportions avec un certain nombre d'ouvriers et fûmes assez heureux pour découvrir des silex travaillés au milieu de débris de poteries et d'ossements. Les travaux continuèrent dès lors : la plate-forme fut fouillée, d'une extrémité à l'autre, à une profondeur qui a varié de 10 à 20 centimètres ; elle nous a fourni, en très grande quantité, des débris de poteries et d'ossements, mêlés d'éclats de silex, des outils, des pointes de flèches et des portions de lances en silex, des haches et des débris de haches en pierre. Nous portâmes ensuite nos travaux sur la partie du plateau supérieur parallèle à cette plate-forme, jusqu'à l'époque où la mauvaise saison vint les arrêter. Dans cette seconde fouille, l'on rencontra un sol plus noir et plus profond, variant de 10 centimètres de profondeur sur le bord du rocher jusqu'à 60 et 80 centimètres en s'en éloignant. De distance en distance, on y a trouvé des cendres et des traces de foyers, et disséminés à l'entour, des meules en pierre, des percuteurs, des outils et des armes en pierre et en silex. Les poteries et les ossements y sont très peu abondants et ne se rencontrent qu'assez loin des foyers. Les outils, les armes en silex et en pierre, les débris du travail du silex y sont au contraire en plus grand nombre. C'est donc sur cette partie du plateau qu'ont vécu et habité les gardes du passage, et les débris de leurs vases, les restes de leur cuisine ils les ont jetés au-dessous sur la plate-forme où nous les avons trouvés en gand nombre ; une partie même a dû tomber dans la gorge où un commencement de fouille nous a fourni des poteries aussi grossières, mais que leur découverte dans ce lieu de passage et l'absence de silex ne nous permet pas encore de relier à l'existence de l'établissement supérieur. Pour la plate-forme, c'est bien réellement l'estuaire de la station, et les os portent les traces de frottements et de cassures nombreuses qu'ils ont éprouvés sur le sol où ils ont été jetés, cette plate-forme ayant servi de passage aux habitants du plateau supérieur. Les poteries, les silex ont la même physionomie, les mêmes modes de travail ; les ossements portent les traces de coups de coupures et de raies provenant d'outils de même nature et forment bien un tout complet avec les pièces recueillies sur le plateau. Aussi, dans le classement de cette découverte, avons-nous réuni les objets provenant des fouilles de la plate-forme et du plateau.

Bien que les recherches faites sur le plateau ne soient plus aussi riches et aussi productives en s'éloignant de sa partie centrale, caractérisée par l'existence des foyers, nous croyons cependant qu'à la belle saison une nouvelle série viendra augmenter cette curieuse collection, et nous en avons la certitude par suite de recherches superficielles que nous avons faites dès lors et que nous vous ferons connaître dans une note nouvelle, si cette découverte vous semble mériter quelque peu de l'intérêt qu'elle nous a paru présenter.

II

La série d'objets recueillie à Saint-Saturnin, dans les fouilles de 1874, est assez importante et comprend des instruments, des armes et des ornements en pierre, en silex et en cristal de roche ; des débris de poterie et des ossements d'animaux.

Les instruments en pierre sont des meules à broyer le grain, en granit, différentes de celles du Bourget, en ce qu'au lieu d'employer un pilon c'est au moyen d'un large galet, mû par un mouvement de va et vient, que le grain était réduit en farine. Aussi, les deux parties qui constituent le moulin présentent-elles une forme ovoïde creuse dans la pièce inférieure, et bombée dans la pièce supérieure.

Des haches de petites dimensions en pierre dure, de roches très diverses (nos 1 et 2 de la planche) ; la première a un creux latéral produit par le départ d'un éclat ; la seconde, dont la partie supérieure a été cassée, a été polie de nouveau pour la ramener à de plus petites dimensions. Des portions de tranchant de haches, trouvées en plus grand nombre, proviennent, pour la plupart, de haches de dimensions plus considérables et viennent à l'appui de l'idée émise par nous du séjour prolongé, sur ce point, de la peuplade qui les a employées (no 3).

Un fragment de rouelle (no 4) nous montre que leurs occupations guerrières n'excluaient pas, chez les hommes de l'âge de la pierre, le goût des ornements.

Des pierres ovoïdes très régulières ont servi de pierres de fronde ; des cailloux roulés très durs ont été employés comme percuteurs ; l'un d'eux est certainement un type de l'outil avec lequel on détachait les petits éclats pour donner la dernière main aux pointes de lances et de flèches en silex.

Le silex était travaillé sur place : les débris de la taille, nucléi, éclats, pièces ébauchées, se rencontrent en quantité autour des foyers et au milieu des débris jetés hors des cabanes. Il était employé principalement à la fabrication des couteaux, des pointes de lances et de flèches, des poinçons. Les couteaux (nos 5, 6, 7) sont tous de petites dimensions et présentent rarement un grand fini. Il n'en est pas de même des pointes de lances (nos 8, 9, 10) qui sont très régulières et très finement travaillées, et des pointes de flèches (nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19) dont les formes sont élégantes et excessivement variées et qui toutes sont finement taillées et avec une régularité parfaite. Nous avons aussi recueilli quelques poinçons en silex et une toute petite lame triangulaire dont l'un des tranchants présente une série de petites dents qui en font une scie très coupante (no 20).

Le quartz hyalin ou cristal de roche a aussi été éclaté et employé à faire des pointes de flèches de petite dimension (figures 21, 22). L'exécution en était difficile, et plusieurs fragments de flèches presque terminées nous montrent combien de déceptions

éprouvèrent ces patients travailleurs avec une roche à la fois si dure et si cassante.

Le grès lustré se trouve aussi à Saint-Saturnin, mais en petite quantité : une pointe de flèche très grosse, non terminée, une portion d'une autre et quelques éclats sont tout ce qu'il en a été recueilli.

Les poteries sont, pour le plus grand nombre, de pâte grossière, très épaisse, cuite d'une façon fort irrégulière et mélangée de grains de pierre broyée. Nous n'avons pu réunir que quelques fragments, mais non pas reconstituer la forme de ces vases, malgré le nombre considérable que nous en avons trouvé et réuni avec soin. Les grands ont tous, au-dessous du col, des ourles à boudins épais, du type le plus grossier du Bourget; les petits sont de terre plus fine, moins épais et sans ornements pour la plupart; quelques-uns sont munis d'anses de suspension. Un seul fragment, de pâte gris-noire, semble appartenir à la forme que nous avons désignée sous le nom de vase type du Bourget.

Les dents et les ossements ont été surtout abondants dans la première fouille, faite sur la corniche placée au-dessous de l'emplacement le plus important. Les os longs avaient tous été cassés pour en extraire la moelle, et un grand nombre portent encore la trace de coups de haches ou d'autres instruments, malgré leur séjour prolongé sur un sol que traversait le sentier qui descend dans la gorge. Sur deux fragments de bois et de crâne de cerf l'on remarque des coupures faites avec le silex, probablement en détachant la peau de l'animal. Un bois de cerf préparé pour une emmanchure, cassé et recoupé pour être utilisé de nouveau, est le seul instrument en os que nous ayons retrouvé jusqu'à présent.

Les ossements déterminés appartiennent pour le plus grand nombre au cerf; viennent ensuite le bœuf, qui paraît être de deux espèces; le cochon, le sanglier, la chèvre et le cheval.

Nous avons en outre trouvé une épingle en bronze repliée en hameçon, un hameçon et un fragment de fibule de même métal; dans le sentier, des monnaies romaines frustes et quelques pièces relativement modernes.

A. Perrin.

NOTES SUR LES PLATS D'ÉTAIN GRAVÉS

I

Chambéry, 6 janvier.

L'excellent article de M. Blavignac, que vous avez publié dans le n° de décembre, sur les plats d'étain gravés, m'engage à faire connaître celui que j'ai eu la chance de rencontrer il y a quelque temps.

Ce plat rond, de 41 centimètres de diamètre, représente deux personnages d'une société de tireurs, en costume de l'époque (1743) : chapeau tricorne avec plumet, habit à brandebourgs, gilet tenu par un ceinturon, sans armes, et culotte courte. Ils se donnent la main. Entre eux est une couronne de marquis ; de chaque côté, un cep de vigne ; enfin, au-dessous, une palme et une branche de laurier. La légende, dans un ruban ondulé, porte :

DONNE ·:· POUR ·:· LES ·:· AMIS ·:· DELA ·:· SOCIETE ·:· DES ·:· VINQUEUR ·:·

Un feston fait à la molette décore le bord du plat. On voit au revers deux poinçons. L'un d'eux porte le nom de IACC... MOREL, avec la date 1743, et représente un homme nu, assis et couronné, tenant un sceptre d'une main. En champ la lettre C pourrait indiquer la localité où le plat a été fabriqué, peut-être Chambéry. L'autre poinçon est l'F couronné avec la date 1743.

Laurent Rabut.

II

Lyon, le 6 janvier.

M'intéressant à tout ce qui concerne votre noble et beau pays de Savoie, que j'ai appris à connaître et à aimer, j'ai lu avec un vif plaisir un article de la *Revue* sur les plats d'étain gravés, récompenses et souvenirs de victoires remportées par d'habiles tireurs dans les jeux de l'arbalète, de l'arquebuse et de la carabine.

Ce n'était pas seulement à Genève, en Savoie et sur les rives du Léman que de pareilles récompenses étaient décernées aux plus adroits dans ces sortes d'exercices. Même chose existait en Provence, en Languedoc et dans toutes les vieilles cités des bords de la Méditerranée. En outre de ces jeux d'adresse, la jeunesse du pays se livrait, et se livre encore aujourd'hui, à des jeux de course à pied ; le prix consiste également en un plat d'étain fixé au poteau qui marque le but placé à l'extrémité de l'arène.

Ce plat est conservé comme un trophée par l'heureux vainqueur. Il y fait graver son nom, celui de son village, ainsi que la date de sa course victorieuse, le tout entouré d'ornements et de signes commémoratifs. Il l'étale sur le dressoir de son ménage rustique, au milieu des plats, des assiettes et des écuelles en faïence grossière, mais joliment enluminée.

Plusieurs personnes du Midi m'ont fait maintes fois le récit de ces fêtes populaires. Les concurrents sont nu-pieds, la poitrine au vent, et n'ont pour tout vêtement qu'un caleçon aux couleurs bigarrées, et le plus souvent garni de petites clochettes de cuivre, dont le tintement répété stimule les coureurs.

On peut lire une charmante et poétique description de ces jeux de course dans la *Mireille* du félibre Mistral.

Baron Raverat.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

Dans une excursion de l'été dernier aux environs d'Annecy, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un monument inédit, dont l'étude m'a amené à proposer la rectification de plusieurs faits et dates touchant l'histoire des maisons de Savoie et de Genevois.

Il y a environ soixante ans, M. Falquet faisait transporter des ruines de *Sainte-Catherine* à Frontenex, village d'Annecy-le-Vieux, une pierre tombale, qui sert encore actuellement de seuil à l'entrée de la cour au jardin de sa maison de campagne, aujourd'hui à M. Thévenet.

Ce monument aurait une place plus convenable dans le musée d'Annecy.

Une inscription funéraire, en beaux caractères du XIIIe siècle, a été gravée autour d'une crosse abba-

STATION DE LA PIERRE POLIE.


6


17


18


19


21


22


14


15


16


5


11


12


13


20


4

7


8


9


10


2

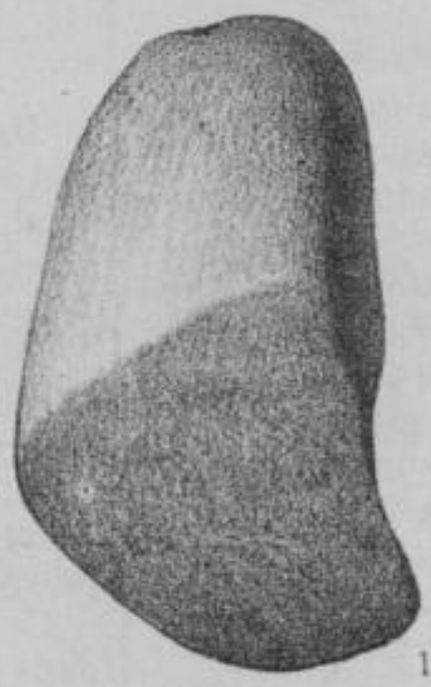
1


3

Grandeur naturelle.

Autographie J. Bleriot.

Lith. A. Perrin à Chambéry.

St SATURNIN, Commune de St Alban (Savoie.)

tiale qui occupe le milieu. En attendant qu'elle puisse être reproduite telle quelle, nous la donnons ici en caractères romains pour ne pas en priver plus longtemps le domaine de l'histoire.

† ANNO : DNI : M : CC̊C : SEPTI̅O : XII.....
IVLII.....IT : NOBLIS : DN̅A : DN̅A : B : DE :
ƆPEIS: SCD̅A: ABB̅A: DE : M̅OTE : CVI⁹ : AI̅A:
REQ^{T}ESCAT : T̅ PACE : AM̅ : Q : IACET : HIC

Lecture :

Anno Domini millesimo tercentesimo septimo, duodecimo die mensis julii obiit nobilis Domina Domina Beatrix de Compeis secunda abbatissa de Monte cujus anima requiescat in pace. Amen : Quœ jacet hic.

La puissante maison de Viry-Sallenôve avait fondé, en 1160, au bas de son château, au confluent des deux Usses, l'abbaye de Bonlieu, pour des religieuses cisterciennes de l'obédience de Clairvaux.

Se trouvant dans un état d'inferiorité vis-à-vis de l'évêque de Genève, seul prince de cette ville reconnu par l'Empire, la maison de Genève s'était établie définitivement au château d'Annecy, et, selon les traditions de l'époque, ne devait pas rester en arrière de sa vassale. Elle fonda la chartreuse de Pomiers, d'après un vœu de famille fait pendant le siége de La Roche en 1179 (1), et un autre établissement religieux dans la montagne de Semine.

Deux territoires portent ce nom dans les chartes des archives de la Haute-Savoie : l'un enfermé entre le mont du Wuache et le torrent des Usses à l'est, et le cours du Rhône à l'ouest; l'autre formé par l'arête de montagne qui s'élève graduellement du château d'Annecy pour se prolonger et décliner dans le Chéran, entre Allèves et Leschaux. C'est celui dont il s'agit. D'ailleurs, c'est le seul qui justifie l'appellation, *in Monte* Le nom de Semine s'est modifié en celui de Semnoz.

A mi-flanc du côté nord-ouest s'élève une corniche abritée, qui servait de halte et de vedette dans les parties de chasse que faisaient les princes genevois à travers la forêt.

Vers 1179, selon Besson, un sanctuaire y fut élevé en l'honneur de sainte Catherine, dont le nom est resté à la localité; on disait le Mont-de-Sainte-Catherine ou Sainte-Catherine-du-Mont, ou même simplement le Mont et la Montagny.

Besson attribue cette fondation à Béatrix, fille de Guillaume Ier; mais, comme elle ne fut mariée que 17 ans plus tard, elle devait être alors trop jeune pour mettre la main à cette œuvre. Elle a pu toutefois en suggérer l'idée dans d'autres circonstances.

Le comte de Genevois avait besoin de recevoir quelquefois de ces inspirations pour contrebalancer un peu les injustices et les vexations qu'il se permettait, soit contre l'évêque de Genève, son suzerain, soit contre des établissements religieux. Une fois maître du comté de Genevois, il en vint à un tel point d'audace qu'il encourut même la disgrâce de l'empereur. Par sentence aulique de 1186, il fut privé du titre de comte, mis au ban de l'Empire, déchu de ses droits sur ses vassaux, dénoncé comme félon et ennemi de l'Etat, sur lequel on pouvait courir sus.

Ces rigueurs méritées ramenèrent Guillaume dans la ligne du devoir. Il reconnut la suzeraineté de l'évêque, qui l'investit de nouveau de son fief du Genevois, répara ses torts d'après la sentence arbitrale du métropolitain de Vienne de 1188, fit beaucoup de largesses aux églises et mena une vie très édifiante.

Parmi les libéralités de Guillaume, après sa conversion, il faut noter surtout celle qu'il fit au monastère de Talloires en 1192. Il donna donc à ces religieux deux dîmes de ses droits de justice dans Annecy, deux dîmes de sa vigne, une de son pré, quatre maisons avec leurs chosaux sises à Annecy et *pastum porcorum in sylva mea quœ vocatur chevennieu*, et les servis et cens qu'il avait sur le chapelain du dit lieu, et tout le domaine qu'il avait comme comte et bon avoué dans les églises situées dans Annessy-le-Neuf et le Vieux, *sicut comes et bonus advocatus in ecclesiis quœ sitœ sunt in Annessiaco novo et veteri* (1).

L'inventaire inédit de Talloires, aux archives de la Société Florimontane, porte : *son bois appellé Cheneviuz*. Un autre inventaire, publié par M. Jules Philippe, porte : *sa forest de Chennuz* (2). C'est cette dernière variante qui a déterminé les auteurs du *Regeste genevois* à l'interpréter de la forêt du *Semnoz*. Tandis qu'il s'agit du mas de *Chevenoz* entre Annecy et Gevrier, où une forêt de chênes, plus accessible et plus appropriée à la destination indiquée dans l'acte précité, était encore inscrite au cadastre de 1730, en sept parcelles, malgré les nombreux défrichements précédents.

Le *capellanus predicti loci* n'était autre, selon le style de l'époque, que le curé de Gevrier, l'une des plus anciennes paroisses du plateau d'Annecy (3).

Le comte fit ratifier cette donation par son fils aîné, Humbert, en 1192, à Annecy-le-Vieux, et probablement au château de Novel, qu'il ne quitta plus guère dès lors.

C'est là, pensons-nous, que Guillaume, sentant sa fin approcher, et voulant mettre le comble à son retour aux pensées religieuses, résolut d'élever un sanctuaire à la montagne du Semnoz. La date de 1179, donnée par Besson, a pu être confondue avec celle de la donation à la chartreuse de Pomiers, en actions de grâces de sa victoire au siége de La Roche.

A l'époque de 1193, on conçoit mieux la part que put avoir sa fille, Béatrix, dans le projet d'un établissement religieux qui devait abriter les tombeaux de la famille de Genevois. Trois ans après, c'est-à-dire en 1196, le vieux comte succombait dans le château de Novel, le 25 juillet.

La date de 1195, adoptée dans le *Regeste genevois*, nous paraît un peu prématurée pour une année où ce même comte Guillaume, dans une donation faite à l'abbaye de Tamié, se déclarait, avec un amour-

(1) *Bibl. Sebus. Cent* II, *cap.* XIII.

(1) *Bibl. Sebus. Cent.* I, *cap.* LXVIII.

(2) *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*, p. 105.

(3) *Revue savoisienne*, 1871, p. 88.

propre de vieillard, *sanus et incolumis in mea bona memoria* (1).

C'est à tort que Spon et Levrier fixent la date de cette mort en 1227, en chargeant la mémoire de Guillaume Ier des tracasseries que Guillaume II continua à faire à l'évêque de Genève. Car un de ses fils cadets, Aymon, déclare, dans un acte de 1205, exécuter les volontés de son père, mort depuis quelque temps. Une lettre du pape Innocent III, de 1204, et un acte de 1202 de Guillaume de Faucigny parlent de Guillaume de Genevois comme précédemment décédé. Et l'aîné de ses fils, Humbert, figure déjà, en qualité de comte de Genevois, dans un acte de 1196, qui doit être du commencement du mois d'août ; car l'un des témoins, Nanthelme d'Escublens, chanoine de Lausanne, fut élu dans le courant du mois évêque de Sion, et figure comme élu dans un acte du 30 août, même année (2).

Selon ses intentions, le corps de Guillaume Ier fut déposé dans le tombeau qu'il s'était réservé sous le vestibule de l'église de Sainte-Catherine-du-Mont. Les dernières années de sa vie avaient été tellement remplies de bonnes œuvres que l'opinion publique le qualifia de bienheureux ; et Guichenon parle même de miracles opérés à son tombeau : *Vullielmus Gebennensium comes, hujus nominis primus, qui in opinione sanctitalis decessit; Jacet ante fores ecclesiæ sanctæ Catharinæ supra Anneciacum, tumulo miraculis claro* (3).

Un des enfants de Guillaume, Amédée de Genève, fut évêque de Maurienne de 1213 à 1220.

Sa fille Béatrix avait épousé, quelques mois avant sa mort, Thomas Ier, comte de Savoie, celui qui transporta, de Montmélian à Chambéry, le centre gouvernemental de ses Etats de Savoie.

La plupart des historiens de Savoie donnent deux épouses à Thomas Ier, Béatrix de Genevois et Marguerite de Faucigny, en attribuant ses quinze enfants tantôt à la première, tantôt à la seconde, tantôt les partageant entre les deux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Thomas mourut en 1233. On croit avoir établi que Béatrix était encore vivante la même année, et que la date de la sépulture de la comtesse de Savoie à Hautecombe, en 1236, se rapporte évidemment à elle (4). C'est donc à cette princesse seulement qu'il faudrait attribuer tous les actes de conciliation et de bienfaisance dont les historiens gratifient, en grande partie, la prétendue Marguerite, fille de Guillaume II de Faucigny.

Ce fut cette Béatrix qui continua et acheva l'œuvre de prédilection de son père à la montagne du Semnoz. Elle y fit ajouter quelques bâtiments et installer une abbaye de femmes en 1228, ainsi qu'on le voit par l'extrait suivant d'une enquête sur l'état de ce couvent en 1771, par-devant Mgr Jean-Pierre Biord, évêque de Genève, assisté du procureur fiscal, chanoine Jean Puthod, et du greffier, Jacques-Prosper Buttin.

Déposition de Jean Philibert fils de feu Jean-François Veisy, de Samoëns, commissaire d'extentes et bourgeois d'Annecy, etc.

« Je connais parfaitement la royale abbaye de Ste-Catherine, en ayant été procureur général pendant cinq ans, et étant encore actuellement son commissaire. Cette abbaye est fondée au mont Semenoz, à la distance d'environ une lieue de la ville d'Annecy, par Béatrix de Savoie, fille du Bienheureux Villerme, comte de Genevois, en mil deux cent vingt-huit ; le corps du dit Bienheureux comte repose dans un tombeau proche l'église de Ste-Catherine, de même que ceux de trois de ses enfants et cette abbaye a toujours été sous la protection des augustes souverains de Savoye, etc. (1). »

On ne peut révoquer en doute le témoignage d'un homme qui avait eu en mains tous les terriers de l'abbaye, et déposait dans le même sens que les autres témoins de l'enquête. La date que donne Besson pour la fondation de l'abbaye en 1179 est donc erronée et ne peut convenir ni à Béatrix, qui était alors trop jeune, ni à l'installation du personnel, puisque la première abbesse était encore en fonctions en 1273, comme on le verra plus loin.

Pendant l'espace de 35 ans qui s'écoula entre la fondation de la chapelle et l'installation d'un couvent de cirsterciennes, quel fut le sort du monument de Sainte-Catherine? Le tombeau du comte de Genevois ne pouvait demeurer isolé sur cette montagne, pas plus que celui du B. Humbert III, comte de Savoie, ne l'était à Haute-Combe. Ce dernier établissement acquit plus tard une importance que n'eut jamais celui de Sainte-Catherine. Mais, à sept années de distance, c'était l'inauguration des sépultures des deux maisons princières qui se partageaient alors la plus grande partie de la Savoie. L'une commençait par le B. Humbert III, en 1189, et l'autre par le B. Guillaume Ier, en 1196.

La première recevait plus tard, en 1270, la dépouille mortelle du B. Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, et la seconde, en 1290, celle du B. Guy de Genève, évêque de Langres. La maison de Savoie a fait reconnaître le culte de ses deux bienheureux. La maison de Genève s'est éteinte à la fin du XIVe siècle, et personne ne s'est plus occupé des siens. Nous rappelons ici leurs titres d'après les traditions écrites, sans vouloir aucunement préjuger la question.

Revenons au personnel de Sainte-Catherine.

Dans l'insuffisance du clergé séculier, conséquence des calamités du Xe siècle, les ordres religieux étaient souvent appelés au service des paroisses. C'est ainsi que le prieuré de Talloires, qui dépendait de l'abbaye de Savigny dès 1016, reçut les cures de Lovagny et de Saint-Jorioz en 1030, celles de Doussard, Marlens et Bluffy en 1037.

Guy de Faucigny, évêque de Genève, donna à ces religieux les églises d'Annecy en 1106, et son frère utérin, Aymon, comte de Genève, y ajouta une dotation convenable en 1107 (2). On a vu plus haut les libéralités que leur fit son petit-fils, Guillaume Ier, en 1192. Il est tout naturel qu'il leur ait encore confié l'église de Sainte-Catherine. Et le silence gardé

(1) *Regeste genevois*, nos 442, 444, 455 *bis*, 456, 459 *bis*, 460, 461, 480, 486 *ter*, 493 ; Burnier, *Histoire de Tamié*, *Documents* nos 7, 8.

(2) Hisely, *Les comtes de Genevois*, p. 95.

(3) *Bibl. Sebus. Cent* II, *cap.* XIII.

(4) *Monum. hist. patriæ*, I, chron. 673.

(1) Archives de la Société Florimontane.

(2) *Notice hist. sur Talloires*, p. 104.

sur cet établissement dans l'acte de 1192 nous paraît un motif de plus d'en reculer la fondation après cette date. Si l'acte ne nous en est pas parvenu, nous savons, par l'inscription de son tombeau, qu'il en était le bienfaiteur.

M. David, chanoine et secrétaire de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, au siècle dernier, a laissé des notes riches et nombreuses sur un exemplaire de l'ouvrage de Besson, que possède aujourd'hui M. Jules Philippe. Il avait, entre autres, recueilli, à l'abbaye de Sainte-Catherine, cette inscription en caractères de la fin du XIIe siècle, que nous reproduisons en capitales romaines :

ANNO : AB : INCARNATIONE : DOMIN
MILLESIMO : DVCENTESIMO : VICESIMO
HVGO : CAMERACENSIS : FECIT : HOC
LAVATORIVM : TEMPORE : GVILLEMI :
NONI : ABBATIS : SALVE : MATER :
DEI .

Cet Hugues de la Chambre, qui a fait construire le lavoir en 1220, était probablement le desservant de Sainte-Catherine. Il dépendait d'une maison religieuse qui en était à son neuvième abbé, appelé Guillaume.

Ce ne peut être celle de Tamié, bien qu'elle ait eu plus tard la direction de Sainte-Catherine; car, en 1220, l'abbé était Girard de la Tour-du-Pin.

En 1215, on voit à Haute-Combe un abbé du nom de Guy, nom que l'on confondait assez souvent, à cette époque, avec celui de Guillaume. Il était le neuvième de cette famille monastique, si l'on remonte jusqu'à leur établissement primitif à la *Haute-Combe* de Cessens.

Nous n'avons pu nous procurer la liste des abbés de Clairvaux, à laquelle se rattachait Haute-Combe, comme fille de Notre-Dame-d'Aulps.

Les deux territoires dépendaient du diocèse de Genève. Les comtes de Genevois ont fait plusieurs fois des libéralités à ces monastères. Toutefois, les rivalités féodales des deux maisons de Savoie et de Genevois ne permettent guères de supposer que la seconde ait voulu confier la garde de ses tombeaux aux religieux d'un établissement qui abritait déjà un dépôt semblable pour la première. Il est plus probable qu'elle aura choisi la famille religieuse la plus rapprochée de sa capitale, et qui avait d'ailleurs toute sa sympathie.

La maison de Talloires avait bien alors pour chef un Guillaume; mais ce n'était qu'un prieuré dépendant de l'abbé de Savigny. Celui-ci s'appelait également Guillaume, le premier de son nom; mais il était le trente-sixième de sa maison.

Ducange nous aidera peut-être à expliquer cette énigme. Il assure que, dans l'ordre des bénédictins, les titres de *prieurs* et d'*abbés* se confondaient assez souvent à cette époque, et il cite plusieurs preuves à l'appui (1). La qualification d'*abbé*, donnée au chef religieux de Talloires par un de ses inférieurs, n'aurait donc rien eu d'insolite, surtout à la distance où ce prieuré était de sa maison-mère. Et le salut pieux qui termine l'inscription : *Salve Mater Dei*, nous paraît aussi une inspiration de Talloires, dont l'église était dédiée à la Vierge Marie dès sa fondation.

En ne remontant de ce neuvième prieur ou abbé qu'à l'union de Talloires à l'abbaye de Savigny, en 1016, on trouve une moyenne de vingt ans pour le siége de chacun de ceux qui l'ont précédé.

Il faut donc s'en tenir à Guillaume, prieur de Talloires, qui aura été probablement chargé par la comtesse de Savoie de préparer et d'agencer les bâtiments pour l'installation d'une communauté de femmes à Sainte-Catherine.

On les appela spécialement *Bernardines*, parce qu'elles suivaient la réforme introduite par saint Bernard de Clairvaux dans les filiations de son ordre.

Le choix de leur patronne jette une certaine lumière sur les visées de la fondatrice. Le corps de sainte Catherine, martyre à Alexandrie d'Egypte, au IVe siècle, avait été porté sur le Mont-Sinaï et était honoré dans le monastère que sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, y avait fait bâtir. Et le nom de Mont-de-Sainte-Catherine fut substitué quelquefois au nom primitif par les nombreux pèlerins à son tombeau.

Le Semnoz devait être le Sinaï d'Annecy. Béatrix, fille du comte de Genevois, épouse du comte de Savoie, était la petite *emperesse* de ces contrées, *si parva licet componere magnis*, et eut l'honneur de fonder aussi un pèlerinage à Sainte-Catherine.

D'ailleurs son culte, apporté en France vers le XIe siècle, se répandit surtout dans les congrégations et les écoles, en souvenir de la science avec laquelle elle avait confondu ses adversaires païens (1).

Agathe, fille de Guillaume II de Genevois, frère de Béatrix, avait pris le voile à Bonlieu. Ce fut elle qui conduisit à la montagne de Semnoz la nouvelle colonie de religieuses cisterciennes qui devait y demeurer jusqu'au XVIIIe siècle. Il est probable que le choix de cette religieuse, pour première abbesse du Mont-de-Sainte-Catherine, fut fait à la demande de sa tante Béatrix, et conséquemment que l'installation du personnel s'y fit avant sa mort, arrivée en 1230, s'il est vrai que la note obituaire de la chronique de Haute-Combe doive se rapporter à cette princesse (2). *Anno domini MCCXXX sexto Idus aprilis fuit hic tumulata illustris ac reverendissima domina et piissime recordationis parens comitum hinc ac inde dormientium, Sabaudie comtissa.*

Mais comment concilier ce texte avec celui de l'inscription de l'abbaye de Sainte-Catherine, qui porte que son corps repose dans la salle du chapitre ?

† HIC · IACET · FELICIS · MEMORIE
PIISSIMVS · WILLELMVS
GEBENARVM · COMES · HVIVS
ABBACIE · INSIGNIS · BENEFACTOR
ET · PATER · BEATRICIS · A · SABAVDIA
EIVSDEM · ABBACIE · FVNDATRICIS
IN · CAPITVLO · RECVMBENTIS (3)

(1) *Glossarium*, etc. — *Verb. Abbas. Prior.* C'est ainsi que le prieuré de Meillerie en Chablais s'appelait vulgairement l'*abbaye*, comme Talloires.

(1) Dans les anciens colléges de Savoie les élèves de philosophie avaient pour patronne sainte Catherine. Il y avait un sentiment pieux et chevaleresque à ranger la scolastique sous la bannière d'une jeune héroïne qui avait argumenté en face d'un prétoire romain

(2) *Monumenta hist. patr.*, I, 673.

(3) Besson, *Mémoires*, etc., p. 131. — *Voyage littéraire de deux bénédictins en* 1717, I, 242. Blavignac, *Etudes sur Geneve*, II, 76.

Cette inscription, conservée par Besson et par le récit de D. Martenne et de D. Durand, qui y passèrent en 1712, pourrait bien avoir été placée par ordre de la première abbesse, petite-fille de Guillaume Ier, aussi bien que les portraits du père et de la fille à genoux, qu'on y voyait encore au temps de Besson.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 15 janvier.

Le voilà ouvert enfin, ce nouvel Opéra dont on a tant parlé ; il était temps que cela finît, ne fût-ce que pour faire taire des discussions et des contestations plus qu'inutiles. Je n'ai pas à décrire les merveilles d'architecture qui coûtent à la France une quarantaine de millions. Les visiteurs se livrent à leur aise aux exclamations admiratives et aux réserves critiques : ils en arrivent toujours à cette question : « Mais le grand escalier ? — Ah ! oui, il est superbe !... » C'est le seul point sur lequel on soit d'accord ; encore les gens vétilleux font-ils des réserves. On en peut conclure que le bâtiment de l'Opéra offre une grande magnificence et un singulier amalgame de formes et d'ornements où il y a beaucoup à louer et beaucoup à critiquer.

Si du moins tout était au mieux pour la commodité des spectateurs ; mais sous ce rapport encore on peut élever quelques plaintes. La salle a la forme de l'ancienne, mais elle est un peu plus grande, et surtout plus large ; aussi les défauts sont-ils plus sensibles pour la sonorité. Le public ne les apercevra bien que dans la suite ; presque tout le monde cependant a remarqué dès l'abord le manque de sonorité de l'orchestre, placé dans une sorte de boîte, au-dessous du niveau du parquet.

Pour le moment, la curiosité du public se porte surtout sur le bâtiment ; on en a vu les preuves à la représentation de gala qui a servi d'inauguration. Quand cette fièvre sera un peu calmée, il faudra voir si M. Halanzier prétend continuer à administrer son théâtre en industriel habile, mais à qui les questions d'art sont étrangères. Il avait fait de bons bénéfices à l'ancienne salle ; il en a fait encore à la salle Ventadour ; il a organisé la représentation de gala de manière à y profiter plus que personne. Pendant un an il a pu répondre aux réclamations qu'il se trouvait dans une position exceptionnelle ; aussi, en dépit de son cahier des charges, avait-il augmenté les prix des places pour les représentations de Mme Patti ; il a même obtenu l'autorisation d'augmenter les prix de certaines places du nouvel Opéra. Quant à *Jeanne d'Arc,* de M. Mermet, il paraît décidé à ne la donner que lorsqu'il éprouvera lui-même le besoin de monter un ouvrage nouveau. Nous verrons ce qu'en dira l'administration des beaux-arts.

Mme Patti a paru dans les *Huguenots* et dans *Faust*. On a appelé les quatre représentations qu'elle a données : le coucher d'une étoile. Sa voix, quoique toujours fort jolie, n'a plus l'attrait de la fraîcheur ; on s'aperçoit maintenant qu'à part des qualités de mécanisme vocal, c'est une cantatrice et une actrice fort estimable, mais assez ordinaire et n'ayant rien de ce qui fait la grande artiste.

L'Opéra-Comique suit toujours la même ornière. On a repris *Mireille,* de M. Gounod, à l'intention de Mme Carvalho et à peu près tel que cet opéra avait été donné dans l'origine, à part la conclusion. Cependant Mme Carvalho commence à vieillir ; voilà près de trente ans qu'elle chante au théâtre. Elle avait eu un premier prix de chant au Conservatoire en 1847, puis elle avait débuté à l'Opéra-Comique. M. Du Locle a donné un petit ouvrage nouveau, *Beppo,* d'une parfaite nullité. Voilà plusieurs plaisanteries de ce genre qu'il commet ; nous finirons par croire qu'il ne monte de nouveautés que pour l'acquit de son cahier des charges et qu'il ne veut de succès que par des ouvrages anciens.

Un autre malheur, c'est que nous ne sommes rien moins que sûrs d'avoir un troisième théâtre lyrique remplaçant celui qui a été incendié et qui, reconstruit, est voué maintenant au drame et peut-être au vaudeville.

L'essai fait au théâtre du Châtelet a piteusement échoué ; celui qu'on fait en ce moment à la salle Ventadour me paraît d'avance bien compromis. Si nous étions superstitieux, nous pourrions croire que le titre : Opéra populaire porte malheur. Il y avait un théâtre de ce nom au faubourg Saint-Antoine ; on y a donné *Jeanne d'Arc,* de M. Duprez ; sa misérable existence a peu duré. M. Martinet ayant obtenu en 1870 le privilége du Théâtre-Lyrique, conféra à ce théâtre le titre d'Opéra populaire ; il n'y a jamais pu donner une représentation et le théâtre a été brûlé l'année suivante. L'Opéra populaire au théâtre du Châtelet a duré à peu près un mois ; les *Parias*, de M. Membrée, ont été joués trois fois ; une reprise des *Amours du diable,* opéra-féerie, musique de Grisar, a réussi un peu mieux ; mais la direction a cru devoir s'en tenir là, et elle a sagement agi. Il n'est pas probable qu'après l'*Esclave* et les *Parias,* M. Membrée réussisse à faire représenter un nouvel opéra de sa composition. Ce musicien manque décidément du don d'invention dont un compositeur dramatique ne peut pas se passer.

M. Bagier lui-même semble désespérer du Théâtre-Italien ; du moins ne s'est-il pas donné une peine sérieuse pour former une bonne troupe. On dit qu'il avait beaucoup compté sur Mme Pozzoni, qui a quelques qualités, largement contrebalancées par des exagérations et d'autres défauts. M. Bagier n'a pas même cherché à se procurer une bonne basse ; il prend de médiocres chanteurs français de l'un et de l'autre sexe qui n'ont pas même une idée de la prononciation italienne ; peu lui importe. En ce moment les représentations italiennes sont suspendues. M. Bagier a obtenu une subvention de 100,000 francs pour donner des représentations françaises, mais il ne paraît pas s'être bien rendu compte des difficultés qu'il rencontre à se créer un répertoire et à trouver de bons chanteurs. Il s'est décidé à ouvrir son théâtre lyrique français le 12 janvier par une reprise du *Freischutz,* qu'à l'Opéra même on ne peut pas donner d'une manière bien convenable. Le premier ténor est un chanteur usé ; la *prima donna* a quelques mérites avec une voix un peu fatiguée ; je ne la crois pas suffisante pour attirer la foule. Quoi que fasse M. Bagier il se trouvera en concurrence avec l'Opéra et

l'Opéra-Comique, qui ne sont qu'à quelques minutes de marche du théâtre Ventadour. Mlle Krauss, qui autrefois était à ce théâtre, est maintenant à l'Opéra. La meilleure place pour un nouveau théâtre lyrique eût été au boulevard du Temple ou encore à la Porte Saint-Martin ; mais enfin on n'a pas voulu le mettre là ; M. Bagier a demandé le privilége, et le ministère, qui s'occupe peu d'art, le lui a accordé. Nous verrons avant peu comment il prétend se tirer d'embarras.

Les bouffonneries réussissent toujours le mieux ; mais aussi quand l'une ne réussit pas, on en monte une autre, et lorsqu'on tient un vrai succès on le tient pour longtemps. On a donné avec des chances diverses la *Fiancée du roi de Garbe*, la *Famille Trouillort*, les *Prés Saint-Gervais, Madame l'Archiduc, Giroflé-Girofla*. Les deux dernières œuvres ont le plus de succès ; la meilleure, pour la pièce, c'est *Giroflé-Girofla*.

Il s'est établi une véritable émulation pour l'exécution d'oratorios. M. Lamoureux a fait entendre *Judas Macchabée*, d'Haendel, avec quelques suppressions ; M. Pasdeloup, de son côté, destine le dernier concert de chaque série à l'exécution d'un oratorio, ce qui fera trois concerts de ce genre pour cet hiver. Il a fait entendre *Elie*, de Mendelssohn, à l'exception de quatre ou cinq morceaux ; il y a une dizaine d'années il en avait fait entendre la première partie seulement. M. Colonne, aux concerts du théâtre du Châtelet, organisés à l'imitation de ceux de M. Pasdeloup, a fait exécuter dimanche dernier l'*Enfance du Christ*, de Berlioz. La tentative a pleinement réussi ; l'œuvre de Berlioz prendra désormais le rang qu'elle mérite. Le public n'en connaissait jusqu'à présent que la seconde partie (la *Fuite en Egypte*), exécutée plusieurs fois aux concerts du Conservatoire, et le trio des jeunes Ismaélites, exécuté dans des séances de musique de chambre. Dans toutes ces auditions d'oratorios, l'orchestre et les chœurs sont généralement satisfaisants ; les solos de chant ne le sont pas souvent, mais il n'en saurait être autrement dans l'état actuel des théâtres.

Les concerts dirigés par M. Daubé continuent aussi dans les mêmes conditions qu'autrefois, mais dans une salle nouvelle, située rue Taitbout. Leur influence est bien moins considérable que celle des concerts du Cirque d'Hiver et du théâtre du Châtelet.

Tous les journaux illustrés se sont occupés du nouvel Opéra ; on trouvera une description complète du monument dans un petit volume de M. Ch. Nuitter : le *Nouvel Opéra* (chez Hachette), avec gravures et plans. Il faut lire aussi le *Théâtre*, par M. Charles Garnier (à la même librairie) ; l'architecte de l'Opéra y expose ses idées et cherche à les justifier.

En fait de publications, une seule me reste à signaler, par son importance : c'est le quatrième volume de l'*Histoire de la musique*, par Fétis (chez Firmin Didot).

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 janvier

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les lectures auront lieu les 31 mars, 1er et 2 avril ; la séance générale, le 3 avril. Les billets, mis à la disposition des délégués par les compagnies des chemins de fer, seront valables du 22 mars au 7 avril.

Le même communique une autre circulaire ayant pour objet une demande de renseignements sur les travaux de la Société, pour l'*Annuaire* que doit publier le ministère.

Ensuite, M. le Président lit une circulaire adressée par la Société de géographie de Paris, informant la Société Florimontane que l'ouverture de l'Exposition géographique aura lieu seulement le 15 juillet, au palais des Tuileries ; le Congrès international des sciences géographiques se réunira le 1er août.

M. FÉLIX WAGENER, homme de lettres, à Liége (Belgique), est reçu au nombre des membres effectifs.

M. Ducis rend compte de la séance publique de l'Académie de Savoie, tenue le 22 décembre dernier. Elle avait pour objet :

1° Le concours de poésie, dont le prix a été remporté par M. Bouverat, de Cluses. Une première mention honorable a été décernée à M. de Mortillet, de Méry, et une seconde à Mlle Marie Pourrat, de Cluses.

2° La réception, comme membre effectif, de M. l'avocat Descostes, déjà membre effectif de la Société Florimontane. Le récipiendaire a fait, avec un talent remarquable sous tous les rapports, l'éloge historique du cardinal Billiet, à la mort duquel la *Revue* avait publié un article nécrologique.

M. Serand a trouvé, aux Archives municipales, un très grand nombre de pièces sur la Révolution : il cite celles qui concernent l'insurrection de Thônes, l'assassinat de M. de la Fléchère, la suppression des églises, les dépenses faites pour la démolition des clochers, la liste des prêtres assermentés et leur rétractation, etc. En outre, 52 pièces, comprises entre les années 1629 et 1660, sont relatives aux premières démarches faites pour la béatification de saint François de Sales.

M. Gex donne des détails biographiques sur quelques-uns des personnages cités par M. Serand, entre autres sur Mgr Panisset, évêque constitutionnel.

M. Mangé décrit les appareils installés au Jardin public pour les observations météorologiques. Il veut bien se charger avec un autre membre, M. Eugène Tissot, de rédiger pour la *Revue* des notes mensuelles.

M. Doublet, membre correspondant à Bône, envoie la photographie d'un beau sarcophage en marbre blanc, trouvé en 1867 à Souk-Ahras, l'ancienne Tagaste, ville où naquit saint Augustin. Le bas-relief de ce monument, conservé au Musée de Bône, représente le combat des Amazones.

M. Revon expose les acquisitions récentes du Musée. Dans ce nombre figurent des séries industrielles envoyées par deux membres correspondants, M. Lacroix, à Mâcon, et M. Bernardin, à Melle (Belgique).

La Société vote ensuite l'achat d'antiquités en bronze, appartenant à la fin de l'époque du bronze, trouvées en 1852 dans les sépultures de Montrond en Maurienne. Ce sont : 6 bracelets fermés, de grandeurs décroissantes ; un bracelet ou anneau de jambe, couvert de gravures ; 2 crotales ou pendeloques en forme de grelots allongés ; et une superbe épingle, ayant une tige de 38 centimètres, qui se recourbe en une autre section, longue de 19 centimètres, au tiers de laquelle est un disque orné de lignes concentriques. Ces objets seront placés au Musée à titre de dépôt.

M. le bibliothécaire dépose les dons et échanges :

G. Spano, *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna in tutto l'anno* 1874, don de l'auteur. — G. Vallier, *Numismatique féodale du Midi de la France*, don de l'auteur. — *Soirées populaires de Verviers*, 2 volumes de littérature donnés par M. F. Wagener. — *Annuaire* de la Haute-Savoie pour 1875, don de MM. Perrissin et Cie. — Révérend du Mesnil, *Armorial de Bresse, Bugey, etc*, achat.

Revue archéologique. — *Revue bibliographique universelle*.

— *Association scientifique de France.* — *Journal des connaissances médicales* — *Courrier de Vaugelas.* — *L'Investigateur.* — *Revue de la poésie.* — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Revue du Lyonnais.* — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *L'Educateur.*

L'Union savoisienne — *Les Alpes.* — *Industriel savoisien.* — *L'Allobroge.* — *L'Echo du Salève.* — *L'Echo chablaisien* — *Le Léman.* — *Savoie thermale.* — *Le Dauphiné* — *L'Italia agricola.*

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'ouverture du canal de Suez n'a pas été si préjudiciable au cap de Bonne-Espérance que l'on pourrait se l'imaginer. Il ressort des statistiques officielles du Cap que ce port n'a jamais reçu autant de tonnage depuis dix ans qu'en 1873. En 1864, le nombre des navires ayant visité Cap-Town était de 210. En 1873, il était de 409; de même le tonnage s'est élevé de 27,565 tonneaux à 113,141. Pendant ces dix dernières années, le total du tonnage à Table-Bay a été de 5,733 navires jaugeant 2,036,519 tonneaux. A Port-Elisabeth, pendant la même période, il est entré 2,310 navires.

—

On a calculé que le quart seulement des humains atteint l'âge de sept ans, et la moitié de ce quart celui de dix-sept ans. Un homme sur cinq cents arrive à soixante-cinq ans, un homme sur dix mille à cent ans. Il n'y a, en réalité, qu'une personne sur huit en état de porter les armes, et cela les femmes non comprises.

—

La dernière récolte du vin dans l'Australie méridionale a été de 330,000 hectolitres. Pour un nouveau pays de vigne, c'est un chiffre déjà respectable.

Il y a dans cette colonie 5,600,000 moutons, soit, en moyenne, 28 par personne, la population de l'Australie méridionale étant de 200,000 âmes.

—

Les aurochs de la forêt de Bialowicza, ces superbes bêtes que les Lithuaniens appellent ***zubr,*** sont maintenant la propriété exclusive de l'empereur de Russie, et personne n'a le droit de les chasser. Toutefois, et quelque soin qu'on mette à conserver cette belle race, elle diminue constamment, et même très vite.

Il y a trente ou quarante ans, les buffles lithuaniens étaient au nombre de plus de 1,000; en 1868, on n'en comptait plus que 559, et 528 en 1872.

—

Depuis qu'une loi a promis une récompense à tout homme qui planterait un certain nombre d'eucalyptus en terre argentine, beaucoup d'***estancieros*** s'occupent de doter de cet arbre merveilleux le sud de la province de Buenos-Ayres. En cinq années, la face du pays sera changée si cet heureux mouvement continue. C'est par centaines de mille que l'eucalyptus est confié au sol dans quelques-unes des grandes propriétés du sud.

—

Il y a maintenant en France 18,784 kilomètres de chemins de fer exploités : à ce chiffre il convient d'ajouter 1,266 kilomètres pour les lignes d'intérêt local, soit en tout 20,050 kilomètres exploités.

En ajoutant à ce chiffre près de 5,000 kilomètres déjà concédés, plus de 2,650 qui vont l'être, et près de 3,000 kilomètres de lignes d'intérêt local concédés ou en construction, on arrive à un total d'un peu plus de 30,000 kilomètres.

—

Les oiseaux ont fait la fortune du Pérou. D'après les dernières nouvelles de ce pays, les dépôts de guano encore existants ont été évalués à 7,650,500 mètres cubes par les ingénieurs péruviens assistés des officiers du navire de guerre anglais en station sur la côte. C'est là une valeur d'au moins cent millions de dollars, soit de plus de cinq cents millions de francs.

—

Sur les 178,356 hommes de troupe de l'armée anglaise, 10,724 ne savent ni lire ni écrire, et 9,543 savent lire seulement.

—

On se propose de relier télégraphiquement toutes les stations du Sahara algérien. Un capitaine du génie, chargé des études du projet, se trouve en ce moment à Laghouat.

On voulait d'abord, paraît-il, établir une ligne électrique; mais on y a bientôt renoncé à cause des difficultés. Au premier abord, en effet, il semble facile de planter des perches dans les grandes plaines. Mais à la pratique, on s'aperçoit que les transports sont hors de prix, et que les poteaux facilement plantés dans le sable sont encore plus facilement emportés au premier ouragan qui bouleverse les dunes.

On a cherché autre chose.

On s'est arrêté à un système qui a été employé pendant le siége de Paris entre divers forts et qui a donné, dit-on, de bons résultats. On l'appelle le télégraphe optique.

Il rappelle un peu l'ancien télégraphe aérien. Les postes sont placés sur des montagnes. L'appareil se compose d'une forte lunette, d'une lampe à pétrole et d'un interrupteur. Les signaux sont ceux de l'alphabet Morse : ils sont formés par des interruptions de lumière; une petite interruption forme un point, une plus grande un trait. Au moyen de la lunette, on saisit les interruptions à de grandes distances.

Le capitaine du génie chargé de l'étude est seul et n'a que la lunette; il fait allumer des feux par ses collègues à des heures fixes sur les montagnes et regarde avec sa lunette. Ainsi de Boghar, il aurait pu, dit-il, s'il avait eu l'appareil complet, communiquer avec Miliana, de Djelfa avec Boghar, et de Laghouat avec Djelfa. De Laghouat à Djelfa seulement, il y a cent dix-huit kilomètres, et de Djelfa à Boghar cent soixante-dix. Vous voyez l'avantage.

Ainsi quelques postes suffiraient pour tenir tout le sud de l'Agérie. On mettrait probablement des gardes du génie dans ces postes, perchés sur les plus hautes montagnes.

—

A un certain point de vue, les Islandaises sont beaucoup plus les égales de l homme que leurs sœurs du continent européen. Elles reçoivent exactement la même éducation que le sexe fort.

Il n'y a point d'écoles en Islande, et comment y en aurait-il dans un pays si faiblement peuplé que les fermes y sont généralement séparées par des espaces de vingt kilomètres ou plus? C'est le père qui instruit sa famille, et il donne la même instruction à ses fils et à ses filles; à ce qu'il leur enseigne, le pasteur, dans les endroits où il y a un pasteur, ajoute un peu de latin et de danois.

De cette façon, l'Islandaise acquiert aussi bien que ses frères tout ce que le père de famille est capable d'enseigner; elle fait des mathématiques comme eux, et comme eux elle apprend les ***sagas***. Ni elle ni le frère, d'autre part, ne poussent bien loin l'étude des arts tels que la peinture, la musique ou la danse.

Pour peindre, il faut un matériel bien difficile à se procurer dans les solitudes de l'Islande, et il faut aussi avoir sous les yeux des objets « pittoresques » dans le sens littéral du mot, ce qui n'est guère le cas dans cette île peu soleilleuse. Pour jouer du piano, un piano est indispensable, et comment s'y prendre pour en transporter à dos de cheval à travers monts, torrents et marais? De même, pour danser, il faut de la musique, de l'espace, et au moins des danseurs; or, les danseurs sont rares parce que les éléments de jeunesse sont trop éloignés les uns des autres en raison du peu d'habitants de ce pauvre pays.

Toutefois, dans cette belle et bonne maison en bois, voisine, il est vrai, de la côte, demeure hospitalière où nous fûmes fort bien reçus, nous vîmes un piano et une guitare. De braves demoiselles nous jouèrent avec ***maestria*** d'excellents morceaux sur l'un et l'autre instrument, et s'accompagnant mutuellement, nous chantèrent des chansons en quatre ou cinq langues dont la plus harmonieuse nous parut être le suédois. (D'après le *Cornhill Magazine*)

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1878.

DÉPÔT
Haute S

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — Au sujet des nouvelles observations météorologiques faites à Annecy, par M. E. Tissot — Observations météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé. — Abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Les anoblis de Savoie sous le Ier Empire, par M. A. Albrier. — Compte rendu des séances de la Société Florimontane. — Concours et expositions.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

(Suite)

I

GROTTES ET ABRIS

On connaît l'ingénieuse classification proposée par M. de Mortillet pour l'âge de la pierre. Prenant comme base, non les animaux caractéristiques, mais les produits industriels, il divise cet âge en périodes dont les noms sont empruntés à des gisements célèbres. Pour la Haute-Savoie, nous n'aurons pas à nous occuper des trois époques les plus anciennes, l'*Acheuléen,* époque de Saint-Acheul, offrant comme types les grands instruments de pierre en forme d'amande ; le *Moustiérien,* époque du Moustier, avec ses pointes de silex retaillées d'un seul côté ; et le *Solutréen*, époque de Solutré, distinguée par ses silex en feuille de laurier, travaillés des deux côtés. Après ces trois premières phases de l'industrie humaine, où les instruments sont uniquement en pierre taillée, se place le *Magdalénien,* époque de la Madeleine ; alors apparaissent, associés à la pierre taillée, les instruments en os : les grottes du Salève nous en offriront des exemples. Vient enfin le *Robenhausien,* époque de Robenhausen, avec ses haches polies en pierre, dont nos stations troglodytiques présentent plus d'un spécimen.

Après l'âge de la pierre, celui des métaux, divisé en *époque du bronze* et *première époque du fer,* est largement représenté; nous trouverons même dans les grottes de la Haute-Savoie des preuves que ces logements naturels ont été utilisés jusqu'à l'invasion romaine et au-delà.

STATION DE VEIRIER. — La plus ancienne trace d'habitation humaine signalée jusqu'à ce jour dans la Haute-Savoie existe au pied du mont Salève, sur les pentes qui confinent la frontière genevoise, entre le sentier du Pas-de-l'Echelle et Veirier. Elle appartient aux beaux temps de l'époque de la Madeleine, que l'on n'a pu encore rattacher à l'apparition de la pierre polie. Comme l'attestent les ossements conservés dans les musées de Genève, d'Annecy, de Saint-Germain et dans plusieurs collections particulières, le renne paissait alors dans nos plaines. A côté de ces animaux relégués aujourd'hui dans les régions les plus septentrionales se trouvait la faune de nos montagnes plus élevées, le bouquetin, le chamois, la marmotte, le lièvre variable, plus connu de nos chasseurs sous le nom de lièvre blanc, l'ours brun, le lynx ou loup-cervier, le tétras lagopède ou perdrix blanche. Les autres espèces rencontrées dans cette localité sont le cerf, le chevreuil, le castor, le cheval, le bœuf, le cochon, le renard, le loup, le blaireau, le lapin, la cigogne. On a signalé aussi le chat, le putois, la marte, le campagnol, la poule et la grive, mais il se pourrait que ces animaux fussent entrés là plus tard, l'un emportant l'autre pour le croquer.

Les principaux explorateurs ont été, vers 1835, MM. Mayor père, Deluc et Taillefer ; puis, dès 1863, M. Hippolyte Gosse, suivi de M. Alphonse Favre en 1867 et de M. Thioly en 1868. Il règne quelque incertitude sur l'emplacement précis de plusieurs trouvailles, et M. Troyon a même attribué à la grotte d'Etrembières quelques objets provenant de Veirier. Quoi qu'il en soit, les découvertes ont eu lieu sur cinq ou six points assez rapprochés, groupés dans les terrains d'éboulement et dans les carrières de pierre calcaire qui se trouvent sur le territoire de la commune française de Monnetier-Mornex, tout près du village suisse de Veirier ; c'est pour cela que ces stations ont pris le nom de stations de Veirier. Les blocs amoncelés ont laissé entre eux des intervalles qui ont servi d'habitation permanente, ou tout au moins d'abris de chasse.

Une riche moisson a récompensé les efforts des travailleurs. Les silex ont été recueillis par centaines. La plupart, il faut le dire, ont une chétive apparence : ils sont de petite dimension, souvent mal taillés, et n'auraient pas fait envie aux ouvriers qui fabriquaient vers le même temps les blondes lamelles des Eyzies, de la Madeleine ou de Laugerie-Basse. La matière employée est le plus souvent un silex gris ou noir, d'aspect mat, semblable à celui que j'ai rencontré sur l'autre versant du Salève, dans les

fissures du terrain sidérolitique. Quelques instruments sont exécutés avec soin. On retrouve à Veirier les nucléus (fig. 1, musée d'Annecy) ou blocs d'où ont été détachés les couteaux (fig. 2, id.), les grattoirs et lissoirs (fig. 3, 4, 5, 6, id.), les scies (fig. 7, id.), les pointes de flèches, les perçoirs (fig. 8, id.).

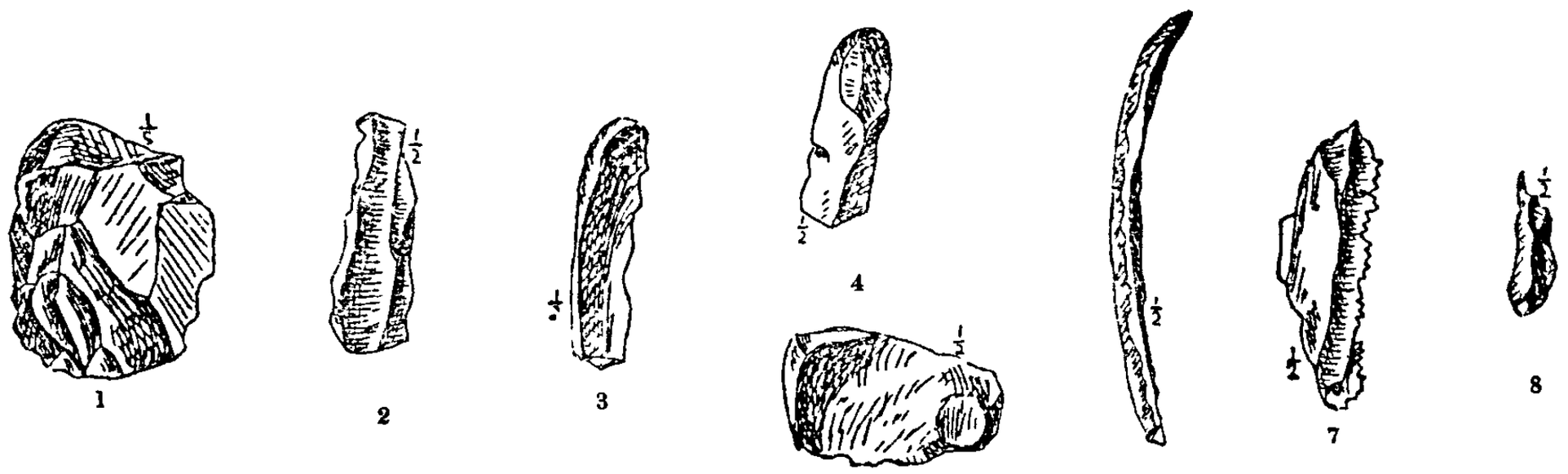

— Des cailloux en roches primitives, étrangères à la formation calcaire de la montagne, ont pu être utilisés comme percuteurs et pierres à broyer. — Des pierres plates, anciennes plaques de foyers, étaient mêlées aux os calcinés et aux cendres.

Les instruments en os et en bois de renne consistent en aiguilles (fig. 9, Musée de Genève), en pointes et poinçons (fig. 10, 11, 12, id.), en flèches barbelées (fig. 13, id.), en cuillères ou spatules pour recueillir la moëlle (fig. 14, id. ; 15, Musée d'Annecy), en lissoirs, en armes effilées. La trace de la scie en silex est visible sur plusieurs os (fig. 16, id.).

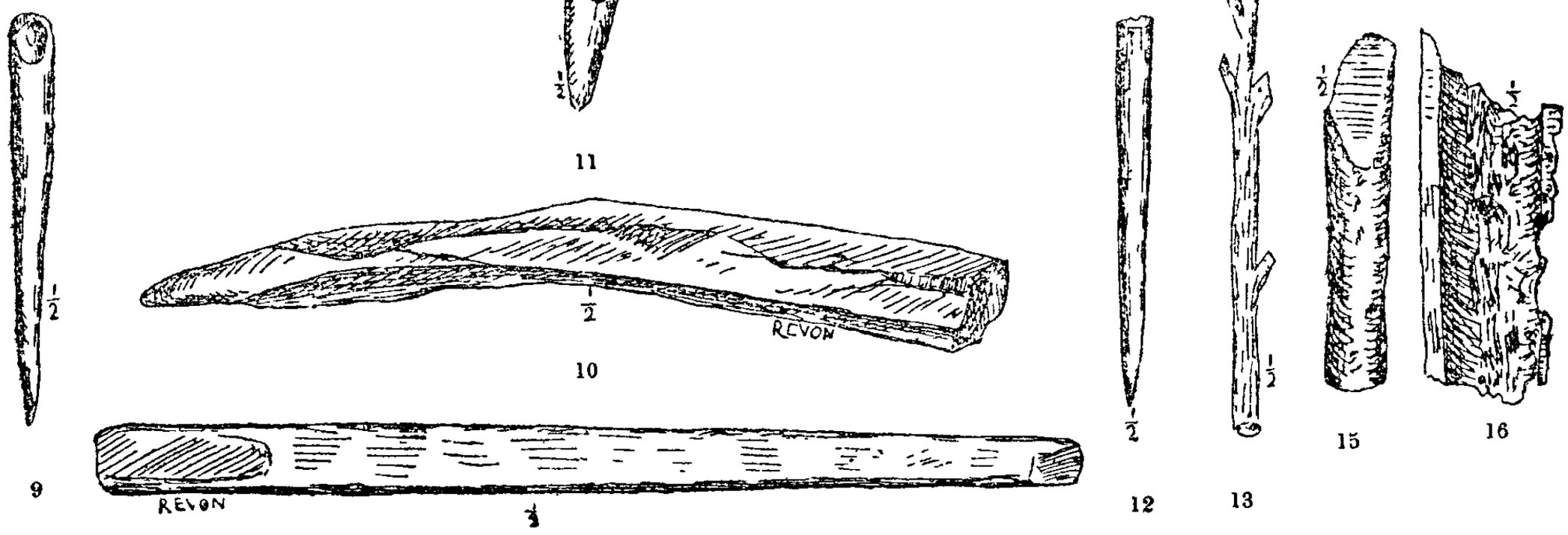

Les pièces les plus remarquables sont les bois de renne percés d'une ouverture circulaire et désignés, faute d'une appellation plus certaine, sous le nom de bâtons de commandement (fig. 17, Musée de Genève). Le plus beau a été trouvé par M. Thioly (fig. 18, 19, collection Thioly) : un artiste de l'époque a gravé,

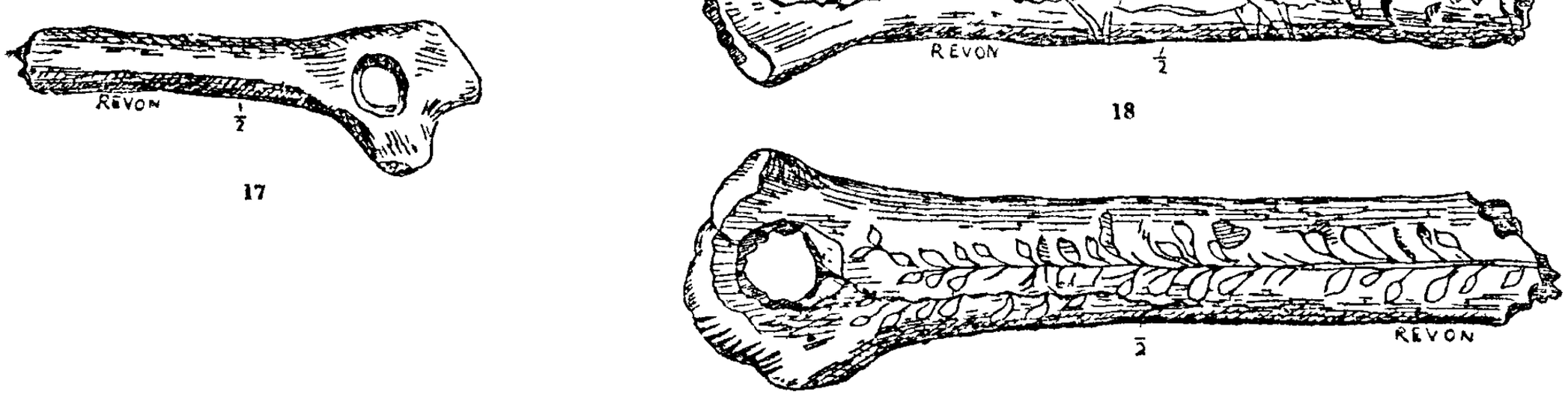

sur l'une des faces, un bouquetin facilement reconnaissable à ses longues cornes; sur l'autre côté est une branche de feuillage élégamment burinée. Si les hommes de ces âges reculés sont les descendants d'une famille de singes, il faut convenir que les bimanes d'alors, succédant à leurs grands-pères les quadrumanes. avaient déjà singulièrement progressé pour arriver à faire de telles compositions... Sur la partie évasée de ce bâton il existe des encoches régulières : était-ce une marque de dignité, comme les chevrons de nos sergents, ou des additions indiquant le nombre des grandes bêtes sauvages abattues par le chasseur? — Un autre bâton (fig. 20, Musée de Genève) a des entailles analogues, et des creusures autour de la perforation; sur la seconde face est gravé un animal à museau pointu (fig. 21). Un autre bâton offre une bête à large queue, qu'on pourrait prendre pour un castor (fig. 22, id.); à côté, des traits moins nettement tracés semblent représenter l'arrière-train d'un cheval.

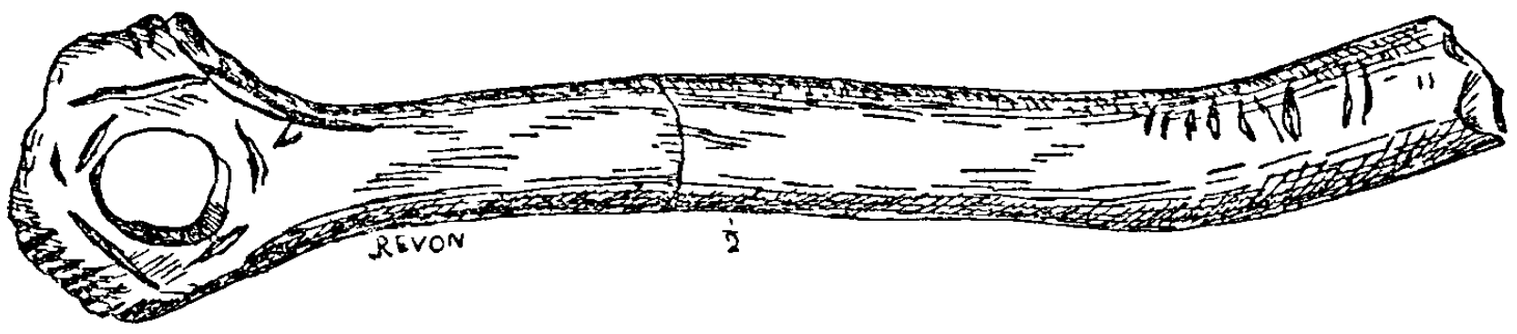

20



21

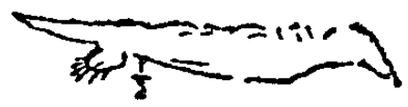

22

Tandis que les hommes décoraient avec orgueil les poignées de leurs armes, les femmes paraissent ne pas avoir montré moins de sollicitude pour leur parure : un grain de collier en lignite, un grand disque percé ou fusaiole en molasse polie, une trentaine de coquilles marines perforées pour être suspendues, entre autres des pétoncles et des buccins, prouvent que dans ce temps-là les dames aimaient déjà, suivant la pittoresque expression de saint François de Sales, entendre le doux et amiable grillotis des colliers et des pendants d'oreilles. Il est intéressant de noter la présence de coquilles marines à cent lieues de la Méditerranée et à deux cents lieues de l'Océan. Pourtant il ne faut pas trop s'en étonner, car les populations adonnées à la chasse, que rien ne fixe au sol, sont éminemment nomades et parcourent de vastes étendues de pays.

Grottes du Salève. — Après la station de Veirier, les grottes du Salève présentent une suite chronologique depuis la pierre polie jusqu'aux temps historiques. Le mélange de plusieurs époques sur un même point ne permet pas d'établir une classification régulière; il faut se borner à la nomenclature des localités explorées.

La *grotte d'Aiguebelle,* commune d'Etrembières, fouillée par MM. Gosse, Thury et d'autres, recélait des ossements, quelques os taillés en instruments et des poteries très grossières.

Dans la *caverne des Faux-Monnayeurs*, sur le Pas-de-l'Echelle, commune de Monnetier-Mornex, de nombreux débris de vases, appartenant à l'époque du bronze, ont été recueillis par M. Thioly.

Près de là est la *grotte de la Côte*. En 1872 on y a trouvé une pierre à broyer et une hache polie en pierre, déposées au Musée de Genève.

M. Thioly a mis au jour, dans la *grotte de Bossey,* que les paysans appellent *caverne de l'Ours,* des fragments en terre grossière, munis d'anses non évidées, et percés d'une ligne de trous sur le bord supérieur; d'autres offrent une suite de creux (fig. 23, Musée d'Annecy), ou une arête imprimée avec un poinçon triangulaire (fig. 24, id.), ou un rebord à impressions en pointe (fig. 25, id.); — des fusaioles

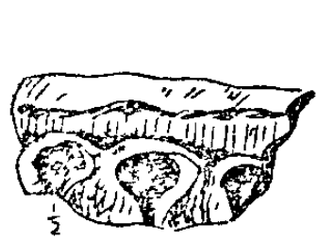

23



24

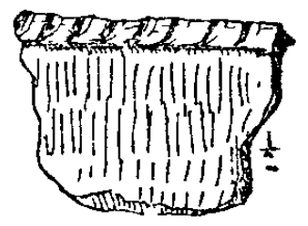

25

en terre cuite; un péroné d'ours appointé, et d'autres os travaillés en pointes et en spatules; une canine de chien avec trou de suspension, et une bucarde également percée; une épingle en bronze semblable à celles des stations lacustres (collection Thioly). Nous n'avons pas à nous occuper ici des objets romains, comme épingles et aiguilles en os, poteries, monnaies impériales.

En fouillant les *grottes de Collonges,* dans un groupe de rochers au-dessus du Coin, le même explorateur a fait les découvertes suivantes. *Voûte à Pillet :* poteries de l'âge du bronze. — *Voûte des Bourdons :* amas énorme de poteries très fragmentées, semées de grains siliceux et offrant, soit une ligne de creux obtenus par l'impression des doigts (fig. 26 et 27, Musée d'Annecy), soit un cordon à torsade (fig. 28, id.), ou une lignée de trous près du bord (fig. 29, id.); — anses pleines (fig. 30, id.);

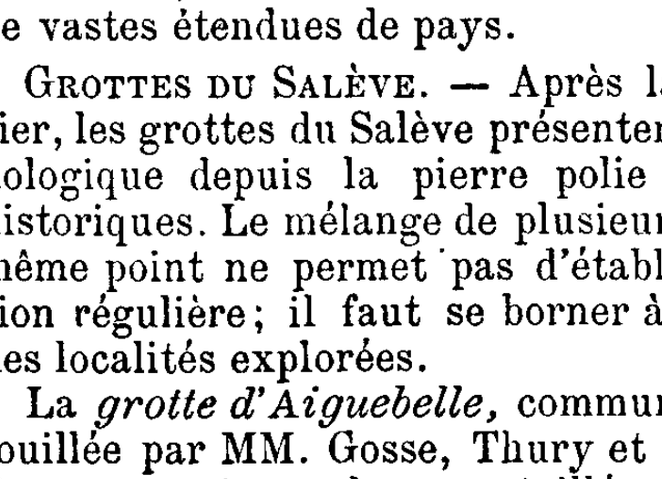

26

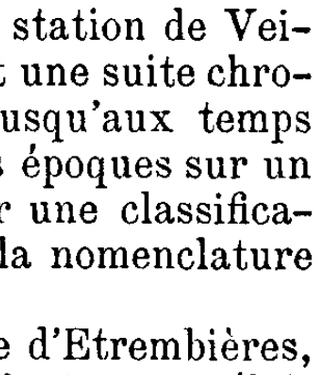

27

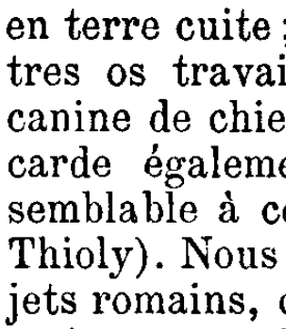

28

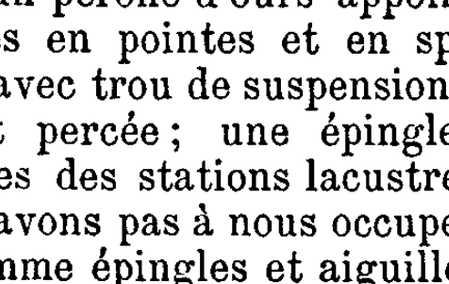

29

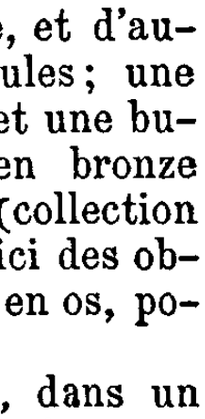

30

morceau de vase avec losanges en lamelles d'étain comme ceux du lac du Bourget; fusaiole. Meules plates, caillou à broyer, grain de collier en pierre, pendeloque en pierre noire, petite hache en serpentine polie. Pointes en os. Les objets en bronze sont : un ciseau, un ardillon de fibule et la moitié d'une espèce de crotale (collection Thioly). — *Voûte à la Pierre-Plate :* poteries épaisses. — *Voûte du Serpent,* au-dessus de la Tête de Sphinx : pierre à broyer et sa meule, nombreux débris de poterie, os brisés; enfin, des objets romains en bronze et en fer.

Au-dessus du Coin, commune de Collonges, trois autres cavernes avaient été explorées dès 1861 par MM. Grasset, Revon et Thury : *Caverne du Corps-de-Garde,* fragments de vases. — *1re caverne du Sphinx,* un os travaillé, poteries, arcade orbitaire de fœtus, crâne d'enfant sillonné par la dent des rongeurs, ossements de cochon et de ruminants (Musée d'Annecy). — *2me caverne du Sphinx,* morceaux de vases. Au fond de cet emplacement est une ouverture percée de main d'homme, communiquant avec un chemin qui se terminait à la partie supérieure de la montagne. — Ces cavernes ont été habitées aussi à l'époque romaine, comme l'indique une sonde de chirurgien (specillum) en bronze, un style en os et des vases vernissés.

A *Chavardon,* à côté de la Tête de Sphinx, un chemin facile à défendre est creusé dans le roc, avec coulisseaux taillés verticalement, comme pour l'introduction d'une porte.

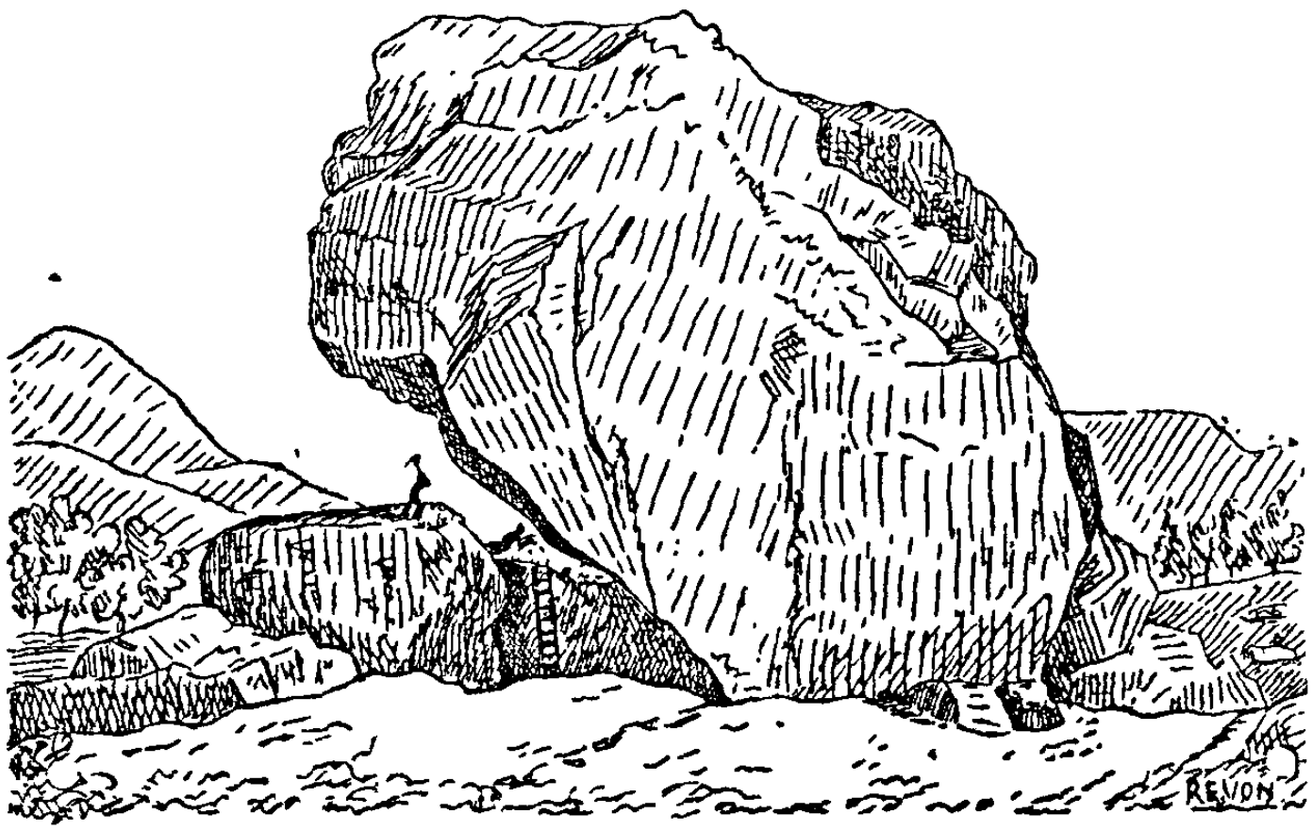

31

La Pirra Barmira. — Non loin de Reignier, dans cette plaine des Rocailles où les glaciers quaternaires ont entassé par centaines des rochers qui semblent être les restes de la défaite des Géants, il existe sur la commune de Scientrier, près du chemin entre les hameaux de Crédo et de Porte, un énorme bloc calcaire dont une partie s'avance au levant sur un roc plat, de manière à former un abri : c'est la *Pirra Barmira,* en français Pierre de balme.

En 1871, MM. de Magny et Revon, après avoir enlevé la couche de terre et de concrétion calcaire, ont trouvé, à 50 centimètres, des os et mâchoires de sanglier, cerf, bœuf, veau, chèvre et mouton. La plupart des os sont striés par les rongeurs. Tous les os longs sont brisés dans le sens longitudinal, sans doute pour en extraire la moëlle : ce qui porte d'autant plus facilement à le croire, c'est qu'un de ces éclats a été aminci et arrondi aux deux bouts pour en faire une spatule (fig. 32, Musée d'Annecy). Des charbons, des cendres étaient mêlés à des fragments de vases épais, en terre brune et semée de grains de sable, caractéristiques de l'époque du bronze. On remarque parmi ces débris des anses évidées, des bords de vases en terre grise ou noire


32

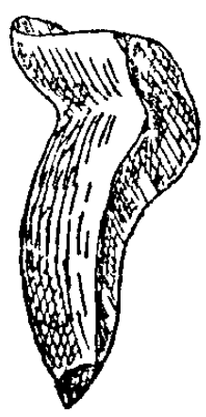
33

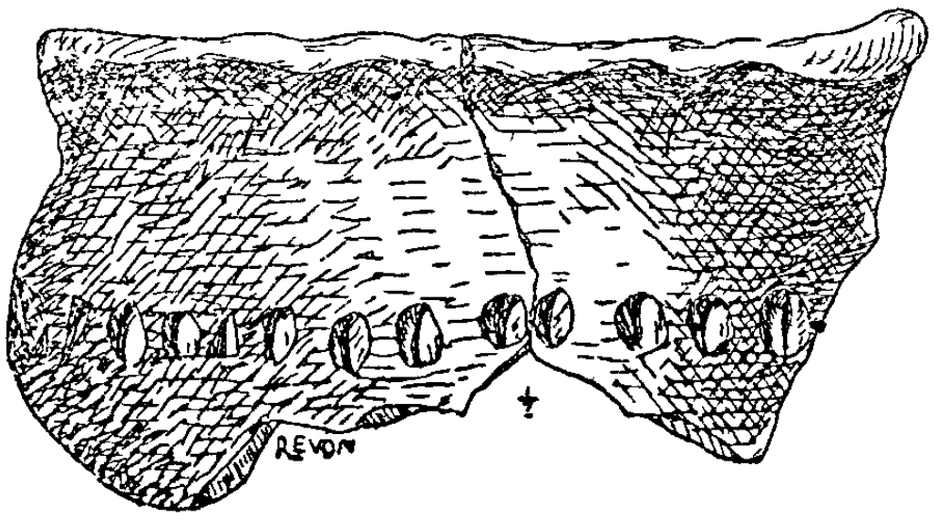

34

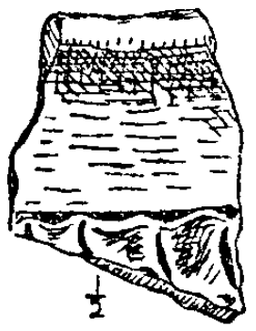
35

(fig. 33, id.), quelques-uns ayant une ligne de dépressions faites avec le doigt (fig. 34 et 35, id.). On voit que les pauvres gens qui avaient installé sous cet abri leur cabane de branchages, demandaient déjà à l'art industriel une distraction dans la monotonie de leur existence : leurs ongles et des outils pointus faisaient courir des ondulations capricieuses sur le bord de leurs humbles ustensiles.

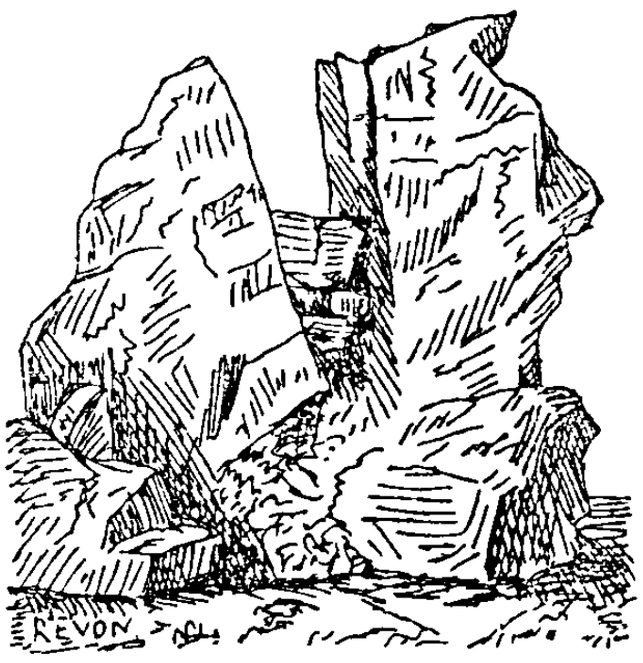

36

La pierre d'Angeroux. — C'est un rocher au sortir de la petite ville de La Roche. Il est partagé en deux par une fissure. L'intervalle, 2m,50, a servi de refuge. En juillet 1865 on y a trouvé un bois de cerf et trois andouillers coupés pour en faire des emmanchures (musée d'Annecy). A un mètre au-dessus, mêlés à des cendres, gisaient quatre squelettes d'adultes et plusieurs squelettes d'enfants : l'un est un fœtus de trois mois et un autre paraît âgé de trois ans, d'après l'examen fait par M. le docteur Andrevetan. Deux monnaies romaines, l'une de Marianna, l'autre de Maximien, étaient superposées aux ossements. Des blocs en équilibre instable étant suspendus sur la couche de débris, les ouvriers n'ont pas pu continuer les fouilles.

Dans cette contrée plusieurs anfractuosités ont servi d'abris aux vivants et aux morts : telle est la *Pierre du Villard*, près de Saint-Sixt. J'y ai recueilli une tête d'homme adulte, un crâne d'enfant, des os longs humains, associés à des ossements de cochon et de ruminants.

Vers la *Corbière*, sur la pente méridionale des Voirons, près d'une ancienne carrière de grès, des abris sous roche passent pour avoir été utilisés à diverses époques.

Grottes du bassin d'Annecy. — Les personnes peu familiarisées avec la topographie de la Savoie devront éviter de confondre Veirier, village suisse et station du Salève dans la Haute-Savoie, avec le village savoyard et la montagne de Veyrier, au bord du lac d'Annecy. Cette dernière montagne est criblée de cavernes qui ne paraissent pas devoir donner des résultats bien brillants pour les études préhistoriques, étant presque privées de sol terreux. Je les ai explorées en majeure partie, notamment la *Bornale des Sarrasins* (*Revue savoisienne*, juillet 1863), la *Grotte ogivale*, la *grotte du Pré-Vernet*, celle qui porte le nom peu idéal de *Chapeau de gendarme*, la *grotte de l'Ermite*, habitée encore en plein XIXe siècle par un pieux troglodyte qui grimpait le long d'un escalier de bois, fixé au roc vertical par des consoles.

Les poteries les plus anciennes se rapportaient à l'époque romaine. Quant aux foyers et aux ossements de ruminants, il est difficile de leur assigner une date.

Sur les parois verticales de presque toutes ces cavernes j'ai remarqué des entailles rectangulaires, larges de 10 à 15 centimètres, profondes de 3 à 8, et placées les unes vis-à-vis des autres à des hauteurs symétriques, par exemple de 2 en 2 mètres. Mon imagination y avait élevé jadis un bel échafaudage de planchers et de portes à coulisse, destinés à rendre le logis plus confortable. M. de Mortillet me fit observer que ces entailles étaient peut-être les supports des poutrelles employées pour d'anciennes mines de fer, à l'époque romaine ou au temps de l'invasion sarrasine. Il signalait des exploitations analogues, faites encore actuellement près de Ferrières, dans la montagne de Mandallaz. Effectivement, en visitant dans cette montagne la grotte du *Château des fées*, j'ai dessiné aux étages supérieurs plusieurs rangées horizontales qui peuvent avoir été disposées pour des planchers volants. Cependant, à la Bornale des Sarrasins, les rainures verticales de l'entrée et celles qui précèdent deux réduits achevés de main d'homme, paraissent avoir été faites pour des clôtures. Il sera bon de les comparer avec les coulisseaux de Chavardon, au Salève, dont il a été parlé plus haut.

Une monnaie de Posthume a été découverte dans la Bornale des Sarrasins. M. Serand y a recueilli avec moi des cendres et des poteries vernissées. Sous la Bornale et devant le Château des fées il existe des ruines du moyen-âge.

Dans le roc de Chères, le *Grand-Pertuis* offre aussi des entailles étagées.

A l'autre extrémité du roc, MM. Calloud, Serand et moi avons fouillé minutieusement les grottes de Menthon, au bord du lac, qu'il ne faut pas confondre non plus avec les célèbres grottes de Menton au bord de la Méditerranée. Au milieu d'ossements sans intérêt, les restes les plus anciens étaient des tuiles romaines.

Sur Perroix, le *four du Gargué* et le *four de la Pertuise* ne m'ont offert aucun débris qui soit digne d'être mentionné.

J'ai fait des recherches dans les deux *grottes de Duingt* et n'ai rencontré que des briques romaines et des os. L'année suivante, M. Gosse n'a pas été plus heureux.

Grottes diverses. — La *grotte de Mégevette* passe pour recéler dans ses profondeurs un amas de très grands ossements. M. le docteur Thonion n'y a découvert aucun vestige pouvant être attribué avec certitude aux temps préhistoriques. Les archéologues qui jouissent de grands loisirs et qui ne craignent pas trop de revenir les mains vides, pourraient tenter des recherches dans les grottes suivantes : la *Diou*, sur Thorens ; la *danna à Cocrin*, près de Rumilly ; la *caverna dé Faya*, aux Voirons ; la *Grande-Barme*, sur Sévrier ; la *Balme-de-Thuy*, la *grotte de Féternes*, celle de la *Balme*, entre Cluses et Magland ; la *tanna des Fées*, près de Vailly ; les *corridors des Fées*, près du Tour, la *barme des Fées*, dans la montagne de Sales ; la *danna dé Fayes*, près de La Caille ; la *grotte du Pissus*, près de Seythenex, etc. En s'aventurant dans les corridors interminables de la *grotte de Seythenex*, M. Serand a rencontré un autre amateur de recherches, mais réduit à l'état de squelette et ayant à ses côtés une lanterne, un panier et des lambeaux de vêtements.

Je n'ai nullement la prétention d'avoir épuisé les recherches dans les grottes que j'ai déjà visitées. Il est probable qu'en affectant une somme considérable à un déblaiement complet, ceux qui ne redoutent pas de payer 40 à 50 francs une hache ou un tesson, trouveront un très léger dédommagement à leurs peines.

*

Bibliographie. — Parmi les monographies concernant nos stations troglodytiques, on consultera avec fruit les suivantes.

F. Troyon, *Cavernes du Salève,* dans *Indicateur d'antiquités suisses,* 1855, p. 51. Corriger l'erreur consistant à attribuer à Etrembières quelques objets de Veirier ; Troyon a répété la même confusion dans ses *Habitations lacustres,* p. 1 et 400. — F. Thioly, *Débris de l'industrie humaine trouvés dans la caverne de Bossey,* fouilles de 1864 ; Genève, 1865, brochure in-8° avec 5 pl., extraite du t. XV des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.* — Thioly, *Epoques antéhistoriques au mont Salève,* fouilles de 1865 à 1866 ; Genève, brochure in-8°, extraite des mêmes *Mémoires,* t. XVI. — Thioly, *Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey,* dans *Revue savoisienne ;* Annecy, avril 1866. — Thioly, *Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève,* dans *Revue savoisienne,* janvier 1868, et tirage in-12. — Thioly, *L'époque du renne au pied du mont Salève,* dans *Revue savoisienne,* mars 1868, et tirage in-12, 1 pl. — Alph. Favre, *Station de l'homme de l'âge de la pierre à Veirier, près de Genève,* brochure in-12, 1868, tirée des *Archives de la Bibliothèque universelle.* — Favre, *Origine du silex employé au Salève,* dans *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* mars 1868, p. 94. — L. Rutimeyer, *Les ossements de la caverne de Veirier,* dans *Revue savoisienne,* avril 1868. — Thioly, *Documents sur les époques du renne et de la pierre polie dans les environs de Genève,* 1869, brochure in-8°, extraite du t. XV des *Bulletins de l'Institut genevois,* fig. et 1 pl. — H. Gosse dans *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* 1873, p. 352 : station de Veirier, avec 1 pl. — M. Hippolyte Gosse, conservateur du Musée archéologique de Genève, prépare une importante monographie dont il a bien voulu me communiquer les premières planches, en partie coloriées et lithographiées avec la plus grande exactitude. Cet ouvrage aura pour titre : *Station de l'âge du renne à Veirier*, Genève, in-4°. — M. André Perrin a résumé les découvertes faites au Salève dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* t. XI de la 2e série, p. LXVI, et dans le t. XII, p. 6.

Collections. — Le musée de Genève et la collection Thioly, à Genève, sont riches en produits du Salève. — Le musée d'Annecy possède une série des diverses grottes savoisiennes. — Il faut consulter également les musées de Saint-Germain-en-Laye, de Chambéry et le cabinet de M. le professeur Alphonse Favre à Genève.

Louis Revon.

(A suivre.)

AU SUJET DES NOUVELLES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY

La *Revue savoisienne* commence aujourd'hui la publication d'un bulletin météorologique et hydrométrique se rapportant au bassin d'Annecy et embrassant une période d'un mois. Les observations sont faites au Jardin public de cette ville. Elles se limitent pour le moment à la température, à la pluie, à l'évaporation et à la hauteur des eaux du lac ; elles se complèteront, il y a lieu de l'espérer, et dans un bref délai, par des observations sur le baromètre, l'hygromètre et le régime des vents, de manière, en un mot, à permettre de caractériser le climat d'Annecy avec toute la précision possible. Tel qu'il est actuellement, nous devons déjà nous féliciter que ce travail de patience ait été entrepris, et nous croyons être l'interprète des lecteurs de la *Revue* en adressant tous leurs remercîments aux personnes qui en ont accepté la tâche.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les observations dont il s'agit ici ne sont pas les premières qui se soient prises à Annecy. Plus d'une fois les membres de l'Association Florimontane ont été entretenus des importants recueils constitués dès le siècle dernier par le docteur Despine, et plus récemment par le chanoine Vaullet, recueils qui représentent à ce jour une série de près de cent années d'observations. Il est également superflu d'ajouter que les travaux du chanoine Vaullet sont loin d'être suspendus, et que cet homme infatigable, tant qu'il restera sur la brèche, ne cessera pas un seul jour d'annoter avec le même soin et la même correction les précieux registres par lui ouverts en 1830. Mais chacun reconnaîtra que des constatations faites sur deux points différents, quoique dans une même localité, bien loin de se nuire, ne font que se fortifier et se compléter. Dans un pays accidenté comme le nôtre, les résultats enregistrés à l'hôpital seront-ils toujours semblables à ceux du Jardin public ? Par suite de la disposition du terrain, l'une des stations n'est-elle pas plus abritée que l'autre contre certains vents, et cela ne suffirait-il pas à expliquer quelques différences et peut-être même dans l'abondance des pluies ?

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur montrant les résultats déjà obtenus sur le régime des pluies par le chanoine Vaullet. On se rappelle peut-être que dans son étude sur le climat d'Annecy, M. Boltshauser avait proposé la quantité de 903 millimètres pour exprimer la hauteur de pluie qui tombe annuellement dans notre ville. L'auteur, n'ayant pas d'observations directes à sa disposition, avait déterminé cette quantité par une moyenne entre Chambéry et Genève. On va voir si ses présomptions se sont réalisées. M. Vaullet a établi son pluviomètre en 1870, et il a trouvé les quantités ci-après pour chacune des années suivantes :

1871,	eau tombée ...	1m,030
1872,	id. ...	1m,464
1873,	id. ...	1m,057
1874,	id. ...	0m,928
Moyenne des quatre années.		1m.120

Ainsi, la pluie est plus abondante à Annecy qu'à Genève et qu'à Chambéry, ce qui tient sans doute à son élévation au-dessus du niveau de la mer et à son voisinage des montagnes. On a remarqué en effet que la précipitation annuelle de l'eau de pluie augmente avec l'altitude du pays, et que pour les districts de plaines de l'Europe, par exemple, la moyenne serait de 576 millimètres par année, tandis que pour les districts montagneux elle est de 1m,300.

Une des colonnes du bulletin météorologique qui paraît aujourd'hui contient les cotes de niveau du lac pour tous les jours du mois. Il sera intéressant, dans la suite, de comparer ces niveaux avec la quantité de pluie qui tombe et avec le débit de nos canaux. Une fois les expériences sur l'évaporation plus avancées, on pourra ainsi justifier de l'emploi de toutes les provisions d'eau qui nous tombent des nuages, et il se trouvera peut-être quelqu'un qui déduira de ces recherches des conclusions utiles aux usiniers du Thioux.

En attendant, nous pouvons dire que les cotes de niveau inscrites sur le bulletin du mois de janvier représentent les plus grandes hauteurs observées depuis douze ans dans les fluctuations de notre lac. Une seule fois il est monté plus haut, c'est en novembre 1870. Voici d'ailleurs, à titre de renseignement, le tableau des plus hautes et des plus basses eaux relevées par le service des ponts et chaussées pendant ces douze années :

ANNÉES	PLUS BASSES EAUX		PLUS HAUTES EAUX	
	DATES	NIVEAUX	DATES	NIVEAUX
1862	26 août.	0,000	1er février.	0,835
1863	24 août.	0,055	21 juin.	0,865
1864	21 octobre.	— 0,050	15 juin.	0,970
1865	18 octobre.	0,090	20 avril.	0,840
1866	8 novembre.	0,190	14 février.	0 950
1867	16 septembre.	0,050	16 mars.	1,010
1868	13 septembre.	— 0,050	4 mai.	0,700
1869	5 septembre.	0,080	1er janvier.	0,880
1870	18 juillet.	0,000	3 novembre.	1,150
1871	21 septembre.	0,120	6 octobre.	1,000
1872	4 janvier.	0,100	26 mai.	1,020
1873				
1874				

La première partie du tableau a été publiée par M. Carnot, à la suite d'une notice insérée par lui dans la *Revue savoisienne* du mois de décembre 1867. M. Carnot nous apprend dans cet article que le zéro de l'échelle appliquée contre le pont de la Halle, à Annecy, a été rapporté au nivellement général de la France et qu'il est situé à 446m,275 au-dessus du niveau de la mer. Par rapport au zéro des anciennes échelles sardes établies en 1840 par M. Justin, nous ajouterons qu'il se trouve à 0m,66 en contrebas. On peut déduire de ce dernier chiffre que le zéro ancien ne servait pas, comme celui d'aujourd'hui, à indiquer l'étiage du lac, mais plutôt son niveau moyen, le niveau qui représentait le débit le plus favorable au fonctionnement des fabriques et qu'il eût été le plus désirable de voir se maintenir. Depuis l'établissement des barrages régulateurs, le service des ponts et chaussées a admis comme retenue normale du lac la cote 0m,80, qui ne diffère que de 0m,14 de la cote 0m,66 indiquée ci-dessus.

En présence de la crue si rapide survenue dans le courant de janvier dernier, quelques personnes se demandent si les barrages dont il s'agit, par l'amoindrissement de section qu'ils produisent dans les canaux, ne seraient pas de nature à nous ramener des inondations dans le genre de celles que la ville d'Annecy a eu jadis à déplorer. On sait que notre histoire locale a particulièrement enregistré celles des : 28 février 1658, 21 au 28 février 1711, 22 octobre 1740, 25 juillet 1758, 26 novembre 1778, 28 décembre 1801, 5 mars 1806, 28 février 1807, 15 juillet 1816 et 18 novembre 1840. Nous pouvons leur répondre que rien de semblable n'est à craindre depuis les travaux de curage et de redressement qui ont été exécutés dans les canaux de la ville et dans le cours moyen du Thioux. Le projet de barrage a été d'ailleurs étudié avec la plus grande attention ; on y a mis le temps nécessaire, et en matière de travaux hydrauliques on peut s'en rapporter aux connaissances et à la sollicitude des ingénieurs des ponts et chaussées.

E. Tissot.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Janvier 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE Matin.	Midi.	Soir.	ÉCHELLE DU LAC Pont de la Halle.	NOTES
1	— 7	— 5	— 8	0m,60	
2	— 4	+ 3	+ 2	0 60	
3	+ 1	+ 4	+ 2	0 60	Brouillard le soir.
4	+ 2	+ 5	+ 2	0 61	Brouillard le matin, pluie le soir.
5	+ 5	+ 5	+ 3	0 63	Pluie le matin.
6	+ 2	+ 7	+ 2	0 65	Eau tombée du 1er au 6 ..... 0m,037
7	— 1	+ 8	0	0 67	
8	— 2	+ 5	+ 1	0 68	
9	— 1 1/2	+ 5	0	0 66	
10	— 3	+ 11	0	0 64	
11	— 1	+ 9	0	0 63	
12	— 1	+ 8	0	0 62	
13	— 1	+ 10	+ 3	0 61	
14	— 2	+ 9	+ 3	0 60	
15	— 2	+ 14	+ 3	0 61	
16	+ 3	+ 5	+ 5	0 62	Pluie après-midi.
17	+ 4	+ 5	+ 3	0 64	Pluie.
18	+ 4	+ 7	+ 8	0 78	Eau tombée le 16 et 17... 0 070
19	+ 4	+ 16	+ 5	1 01 1 02 1 03	Eau tombée du 18 au 19... 0 0105
20	— 2	+ 15	+ 8	1 04	
21	+ 5	+ 5	+ 8	1 06	Pluie la nuit.. 0 016
22	+ 5	+ 4	0	1 05	
23	— 2	+ 1	+ 2	1 03	
24	+ 3	+ 2	+ 7	0 99	Pluie le soir.. 0 0115
25	+ 4	+ 4	+ 5	0 97	
26	+ 4	+ 12	+ 4	1 01	Pluie la nuit. 0 01325
27	— 2	+ 12	+ 2	0 97	
28	— 4	+ 13	+ 2	0 94	
29	— 4	+ 13	0	0 88	
30	+ 2	+ 3	+ 2	0 86	Eau tombée.. 0 005
31	— 3	+ 4	— 3	0 83	

Total : eau tombée..... 0m,15875

Evaporation..... 0m,00

A. Mangé.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

(Suite. — Voir le n° de janvier.)

En rappelant dans le premier article l'abbaye d'Aulps, nous aurions pu ajouter qu'en 1220 elle avait pour neuvième abbé un Guillaume. Mais ce renseignement ne fait que compliquer la difficulté sur la hiérarchie de Sainte-Catherine.

L'étude du *Sommaire des fiefs du Genevois* aux archives départementales nous a fait connaître un acte, qui probablement se trouve aux archives de Cour à Turin. L'indication tout à fait sommaire que nous en avons pourra toutefois nous mettre sur la voie des origines de Sainte-Catherine, en attendant la découverte de documents plus précis.

Quand il s'agit de rechercher la vérité historique, nous acceptons volontiers la qualification de *minutieux,* plutôt que de partager avec d'autres le reproche d'être superficiel.

On se rappelle que la déchéance de Guillaume Ier, comte de Genevois, méritée par plusieurs récidives, fut enfin prononcée par l'empereur d'Allemagne en Chambre aulique en 1186 (1). Banni de l'empire, Guillaume s'était enfin résolu, après bien des tractations préalables, à accepter la sentence arbitrale du métropolitain de Vienne, en 1188.

Le courant religieux qui entraînait alors l'empereur d'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre et la noblesse de l'Europe à la troisième croisade, ne fut peut-être pas sans influence sur le retour de Guillaume de Genève aux idées de justice et de réparation.

Frédéric Barberousse succombait le 9 juin 1190 au passage du Cydnus. Mais il avait pour successeur Henri VI, dont l'énergie était connue, puisqu'il mérita plus tard le nom de *Cruel*. C'était un motif de plus pour Guillaume de persévérer dans la tenue de ses engagements et dans la satisfaction de l'opinion publique. Les instances de sa famille n'y furent certainement pas étrangères, pas plus qu'elles ne l'avaient été à la dotation de l'abbaye de Pomiers en 1179.

En 1190, Guillaume comte de Genevois, d'accord avec son épouse Béatrix et leurs enfants, donna à l'abbaye de Bonlieu le domaine direct de toutes les acquisitions qu'elle avait pu faire dans son comté, avec les droits sur les cours d'eaux, leyde des marchés, et les *paquéages* et *passonnages,* c'est-à-dire les droits de pâturage dans les prés et tous les bois du comte.

Or, la forêt du Semnoz n'était pas une des moins importantes, et l'on peut faire remonter au moins à cette époque les droits de l'abbaye de Bonlieu sur le vallon où elle installa plus tard la colonie de Sainte-Catherine.

Le silence gardé sur la montagne du Semnoz dans l'acte précité de 1192 en faveur de Talloires était tout naturel après la concession déjà faite du droit de forestage à une autre maison religieuse, celle de Bonlieu. D'ailleurs, on n'a pu trouver nulle part les preuves de la juridiction de Talloires sur Sainte-Catherine. Nous n'avons pas, il est vrai, le titre de fondation de la chapelle, qui devait être la nécropole de la famille de Genevois. Mais on peut conjecturer qu'il devait se rattacher à celui de 1190, et n'en être pas très éloigné, avant ou après. Car, si l'inscription sépulcrale de Guillaume Ier le qualifie de bienfaiteur de l'abbaye, les religieuses, dans une délibération capitulaire de 1771, appellent « le bienheureux Vullierme comte de Genevois leur fondateur » en ce sens qu'il avait fondé et doté leur église, lors même qu'une communauté distincte de Bonlieu n'y fût pas encore installée.

Cette institution en faveur des religieuses de Bonlieu en plaçait naturellement le sanctuaire sous la juridiction de la maison dont elles dépendaient immédiatement. Comme Bellerive près d'Hermance en 1150, comme Bons près de Belley en 1155, Bonlieu avait été, en 1160, une fille de l'abbaye du Beton, *de Bitumine,* dans la vallée de La Rochette en Maurienne, venue elle-même de Saint-Paul-de-Niseaux, au diocèse de Grenoble, sous la direction des pères de Bonnevaux, près Vienne (1).

Avant d'être soumise à Haute-Combe et plus tard à Tamié, qui eut également la direction du Beton, Bonlieu releva-t-elle de Bonmont, près de Nyon, comme Bellerive, nous ne pouvons l'affirmer. Mais cette hypothèse s'appuie d'un acte de garantie par l'abbé de Bonmont en faveur de Bonlieu, en 1242, et, comme Guillaume était le neuvième abbé de Bonmont en 1225, il est possible qu'il fût celui qui est désigné dans l'inscription de Sainte-Catherine, en 1220, et que la maison de Bonmont eût été chargée de diriger les constructions de cette dernière.

Il ne serait même pas invraisemblable que l'abbé de Bonmont n'eût été l'entremetteur officieux de la fondation de Sainte-Catherine, comme il le fut, au nom de l'évêque de Genève, d'une donation à l'abbaye de Tamié par le même Guillaume Ier, comte de Genevois, en 1191 (2).

Nous devons prévenir le lecteur qu'en employant le titre d'abbaye pour Bonlieu et Sainte-Catherine, nous n'avons fait que suivre l'usage de donner à un établissement la qualification la plus élevée qu'il ait reçue plus tard et par laquelle il est connu dans l'histoire.

Le prieuré du Beton n'a été érigé en abbaye qu'au commencement du XIIIe siècle. Bonlieu et Sainte-Catherine n'étaient encore que des prieurés en 1242. Le premier acte qui donne le titre d'abbesse à la supérieure de Sainte-Catherine est de 1253.

En suivant l'artère principale d'Annecy, à la fin du XIIIe siècle, par les rues de la Perrière, de l'Isle, de la Sarvière, on arrivait au Pasquier d'Ysernon, appelé quelquefois, dès lors, du Saint-Sépulcre, et on tournait à gauche le long des Balmettes par l'ancienne route d'Alby, que l'on quittait au mas de la Pereyssousaz pour monter un instant le chemin de Vovray.

On le laissait avant d'atteindre à ce village pour grimper encore à gauche, en remontant un torrent, par un sentier rude et escarpé, qui a été remplacé depuis par un chemin à plusieurs lacets, et l'on arrivait au premier palier d'un plateau qui va se prolongeant sur une longueur d'un kilomètre et demi, avec une largeur moyenne de cent cinquante à deux cents mètres, resserré entre deux murailles rocheuses couvertes de forêts ; l'une, à l'est, appartient au corps principal de la montagne du Semnoz, et présente des parois crevassées et presque perpendiculaires ; l'autre, à l'ouest, moins élevée, n'est qu'un repli de cette même montagne s'étendant de Vovray à Vieugy.

(1) *Regeste genevois*, 425, 429, 436, 437, 438, 442, 443, 444.

(1) *Académie de Savoie*, III, 315 ; l'*Abbaye du Beton*, par Melville Glover.

(2) E. Burnier, *Histoire de Tamié*, *Document 7.*

Sur les plate-formes de cette dernière arête on jouit d'un immense panorama qui embrasse les dernières ondulations du Jura jusqu'à leur jonction avec les contreforts de la Grande-Chartreuse. Du centre du plateau le regard plonge sur presque tout le bassin d'Annecy et s'étend du Môle au Salève et même au-delà du Rhône, sur les crêtes de Beauregard et du Colombier.

C'est au premier plan de ce vallon, dans une situation telle que la choisissaient les constructeurs de châteaux au moyen-âge, c'est-à-dire dominant presque à pic une combe formée par le torrent, que fut élevé l'établissement religieux de Sainte-Catherine, à l'altitude de 683 mètres, soit 235 au-dessus d'Annecy.

Les indications cadastrales de 1730, alors que tout était encore en place, nous aideront à reconstituer les édifices. Les mesures sont prises à l'extérieur, les plans cadastraux ne donnant pas l'épaisseur des murs.

L'église, y compris le vestibule et l'abside, avait près de 100 pieds de long sur 24 de large, et fut orientée selon les Constitutions apostoliques, c'est-à-dire que l'abside était à l'est, l'entrée à l'ouest.

Il ne reste plus que dix mètres des murs de côté, qui ont trois pieds et demi d'épaisseur, et dont les bases justifient de leur antiquité par la disposition de l'appareil.

Les bras du transept avaient une largeur de vingt-quatre pieds sur huit seulement de profondeur. Elle suffisait à encadrer les stalles des religieuses.

De ce chœur on allait par un corridor au sud dans la salle du chapitre, puis au réfectoire et à la cuisine. A l'ouest de cette salle et au sud de la nef était un cloître, précédé d'un parloir, qui correspondait au vestibule de l'église. Nous pensons que les cellules et dortoirs étaient à l'étage supérieur.

Il reste encore quelques petits chapiteaux romans et des tronçons de fûts hexagones trop minces pour avoir servi ailleurs qu'au cloître ou au vestibule. D'ailleurs l'église n'avait qu'une nef, comme on peut s'en convaincre par la hauteur de deux fenêtres ogivales, aujourd'hui fermées; par l'absence de tout vestige d'arcature, et par ce qui reste des assises d'une voûte unie et sans arêtes sur le mur du côté méridional.

Telle était la disposition primitive de l'établissement. Ajoutons un petit rustique à l'ouest des offices, dont il était séparé par un jardin, dans lequel était probablement le lavoir construit en 1220. La petite fontaine à voûte en tiers-point était peut-être un des compartiments de ce lavoir.

En sortant du vestibule de l'église on avait devant soi, dans la direction du nord-ouest, une place oblongue de près de 70 mètres, qui aboutissait au portail d'entrée sur le chemin du vallon. A droite, au nord de l'église, était une petite maison que nous pensons avoir été d'abord l'habitation du desservant.

En suivant du même côté, on rencontrait un bâtiment en forme d'équerre, remarquablement disposé pour avoir vue, au nord, sur la ville d'Annecy, à l'ouest, sur le chemin public, dominant la cour d'entrée et l'église, et concentrant dans son encoignure les rayons du soleil levant et du plein midi. Il comprenait plusieurs chambres à coucher, un salon de réception, une salle à manger, des offices, et avait son petit jardin à l'est.

Avait-il eu pour première destination de servir de logement à la princesse fondatrice et aux princes de la même maison dans leurs visites au sanctuaire qui abritait la nécropole de leur famille? Nous ne pouvons que présumer.

Dans la suite, cet édifice porta le nom d'*abbatiale*, parce que les abbesses y furent installées, nous ignorons depuis quelle époque.

Au sud, de l'autre côté de la cour d'entrée et le long du chemin, se trouvait un autre bâtiment destiné au logement des étrangers, du procureur de la maison, de l'aumônier, des domestiques, et contenant au-dessous les écuries, le four, la boulangerie, la fromagerie, etc.

Cet ensemble de constructions, avec les cours et jardins, occupait un carré irrégulier de 110 mètres de l'est à l'ouest, et de 80 mètres du nord au sud.

Nous reprenons ici la suite de l'article précédent.

Les trois enfants de Guillaume Ier, dont les corps reposaient à Sainte-Catherine, d'après le témoignage assermenté de Jean-Philibert Veisy, qui, en sa qualité de notaire et commissaire d'extentes, avait eu en mains toutes les vieilles chartes de l'abbaye, étaient d'après Besson, qui écrivait vingt-cinq ans plus tôt, d'abord Béatrix de Genève, puis ses deux frères, le bienheureux Guy, évêque de Langres, et Robert, évêque de Genève.

Maintenant le corps de Béatrix fut-il transporté de Haute-Combe, où aucun cénotaphe ne lui a été élevé, au mont de Sainte-Catherine, où son tombeau est indiqué? Ou bien l'inscription de Sainte-Catherine et la note obituaire de Haute-Combe affirment-elles l'existence successive de chacune des deux épouses de Thomas Ier de Savoie? Car celle de Haute-Combe, ne portant aucun nom, pourrait se référer à la prétendue Marguerite de Faucigny.

Dans tous les actes attribués à cette dernière, son nom ne se lit jamais en toutes lettres. Il n'y figure que par une initiale, que les copistes ont prise pour M au lieu de B, deux lettres qui ont quelques rapports dans les majuscules de l'écriture cursive de cette époque. Une preuve de cette erreur nous est fournie par le sceau de l'une de ces chartes qui porte le nom de *Béatrix* (1).

On lui fait honneur, entre autres, d'une donation à la Grande-Chartreuse, corroborée par son mari Thomas, comte de Savoie, et leurs deux fils, Amédée et Aymon, en 1227.

Or, nous avons un acte authentique établissant que Béatrix de Genève, épouse de Thomas Ier, comte de Savoie, a fondé l'abbaye de Sainte-Catherine en 1228.

Il en est de même des chartes subséquentes. En 1236, Aymon, fils de Thomas de Savoie, de concert avec ses frères, Amédée, comte de Savoie, Guillaume, Boniface, Thomas et Philippe, et leur mère, fait une libéralité à l'Hôtel-Dieu de Villeneuve en Vallais. En 1239, Amédée, comte de Savoie, fils de Thomas, de concert avec sa mère et ses frères, Boniface et

(1) *Regeste genevois*, n° 636.

Philippe, donne le bourg de Saint-Maurice en Vallais à sa sœur, Marguerite, comtesse de Kibourg (1). Arrêtons-nous là.

Béatrix avait épousé Thomas Ier en 1196. Amédée naquit à Montmélian en 1197, Humbert en 1198, Thomas II en 1199, Pierre en 1202, Philippe en 1207, etc., d'après de Pingon. Il s'agissait donc bien de cette princesse et non de la prétendue Marguerite, fille de Guillaume II de Faucigny.

Il est donc évident que la date de 1230, que les auteurs du *Regeste genevois* ont lu à tort 1236, ne peut être celle du décès de l'épouse du comte Thomas Ier de Savoie, qui vivait encore en 1239.

Laissant donc à fixer ultérieurement la date de la mort de Béatrix de Genève, nous ne verrions qu'une manière de sortir de cette impasse : ce serait d'appliquer à Béatrix de Vienne, troisième femme du B. Humbert III, et mère de Thomas Ier, la note obituaire de Hautecombe du six des ides d'avril, 1230, sauf à entendre les mots : *parens comitum hinc ac inde dormientium,* dans le sens de mère et d'aïeule des princes dont les tombeaux ne devaient pas être éloignés du sien. Surtout qu'aucune notice ne fait mention du monument funéraire de Béatrix de Genève à Hautecombe, tandis que les titres authentiques le placent à Sainte-Catherine.

Cet échange ne peut être proposé qu'en admettant, avec l'inscription du mausolée d'Humbert III, que Béatrix de Vienne a été sa troisième et dernière femme (2). Le prétendu quatrième mariage de ce prince est d'autant plus invraisemblable qu'ayant des goûts plutôt cénobitiques, il n'avait consenti à se remarier que pour laisser un successeur de sa dynastie. A la naissance de Thomas Ier, selon la prédiction de saint Anthelme de Chignin, ses vœux et ceux de son peuple étaient exaucés, et rien ne pouvait plus l'engager à une nouvelle alliance.

D'ailleurs, Béatrix de Vienne prit une certaine part aux affaires de tutelle de son fils mineur, dont Boniface de Montferrat était chargé. C'est elle qui encouragea son fils à augmenter, en faveur du chapitre de Maurienne, les droits qu'il avait déjà sur la montagne de Bérenger; elle apposa son sceau à l'acte, qui est du 12 juin 1189, trois mois après la mort d'Humbert III (3). Je saisis cette occasion pour faire observer que, dans cet acte, la formule *bonæ memoriæ* est employée pour les vivants comme pour les morts. La même Béatrix, veuve de Humbert III, avec le consentement de son fils Thomas, comte de Savoie, donnait à la Chartreuse de Vallon un demi muid de vin à prendre à sa vigne de Tournon, en Savoie, le 31 mars 1219 (4).

Quant à Béatrix de Genève, veuve de Thomas Ier de Savoie, il serait étonnant qu'elle n'eût pas choisi sa sépulture dans l'abbaye qu'elle avait fondée, à côté de son père, dont elle avait réalisé les projets. On peut même présumer qu'elle s'y est retirée les dernières années de sa vie, peut-être dès 1240, époque où elle ne figure plus dans les actes publics. Cette retraite expliquerait l'incertitude de la date précise de sa mort, et, ajoutée à sa qualité de fondatrice, elle justifierait abondamment la place que sa nièce, la première abbesse, donna à son tombeau dans le chœur, où elle avait probablement pris part aux exercices des religieuses.

Dans la chapelle du vestibule qui abritait le tombeau de son père, on voyait une peinture murale représentant Guillaume et Béatrix à genoux devant la patronne du monastère. Cet *ex-voto* fut probablement exécuté par les ordres de leur petite-fille et nièce, Agathe de Genève, après la mort de la fondatrice.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) Guichenon, *Preuves*, pages 57, 63.

(2) Jacquemoud, *Description historique de l'abbaye de Haute-Combe*, p. 51.

(3) Guichenon, *Preuves*, p. 44 *Académie de Savoie*, IV, 341. *Note sur la mort d'Humbert III*, par Mgr Billiet.

(4) *Académie de Savoie*, II, p. 281. *Notice sur Vallon*, par Menabréa.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

(Suite) (1)

15 août 1809. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Jean-Marie Songeon, commandant supérieur de la place de Rocca d'Anfo et de la lisière du Tyrol septentrional, né à Annecy le 3 avril 1771, selon MM. Philippe et Dufay, le 30 du même mois au contraire suivant le *Bulletin des Lois;* mort à Maulette près Houdan (Seine-et-Oise), le 13 septembre 1834 d'après les *Gloires de la Savoie,* le 28 du même mois si j'en crois la *Galerie militaire de l'Ain.*

Apprenti canonnier dans l'artillerie des colonies, le 10 juin 1787, puis canonnier en premier et artificier en 1789, Songeon fit pendant trois ans les campagnes de l'île de Saint-Domingue et reçut un coup de feu à la jambe droite, à l'affaire de Saint-Marc, le 10 mars 1790. Renvoyé dans ses foyers, il rentra, le 1er mars 1793, sous les drapeaux, et fut élu capitaine au 5e bataillon des volontaires du Mont-Blanc le 7 juin suivant, puis successivement chef de bataillon et lieutenant-colonel à titre provisoire. Il se distingua partout par son intrépidité et son courage. Au col de Viel, à la tête de 50 braves, il enleva une redoute espagnole, tua 30 hommes et s'empara d'une pièce de campagne; — à Saint-Laurent-de-la-Monga, il fit prisonnier le colonel de Crillon et lui sauva la vie; — à Bascara, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche; — à l'affaire des Moulins, il reprit à l'ennemi le drapeau enlevé à son bataillon, et à Castiglione, reçut au côté droit une grave contusion.

Chef de bataillon titulaire dans la 14e demi-brigade (13 décembre 1797), puis, en 1798, officier d'ordonnance du général Joubert, Songeon fut appelé, le 26 janvier 1799, au commandement du quartier-général de l'armée de Naples, puis passa comme aide de camp auprès du général Garnier. Employé au camp de Boulogne en 1803, il obtint, le 22 décembre, le grade de major au 28e de ligne, et, le 25 mars 1804, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Colonel du 53e de ligne le 1er février 1805, il fit la campagne d'Italie, eut un cheval tué sous lui au passage de l'Adige, fut nommé adjudant-commandant le 30 mars 1809 et se distingua à la bataille de Salice, livrée le 16 avril suivant. Napoléon le fit chevalier de

(1) V. *Revue savoisienne,* janvier 1874.

l'Empire le 15 août 1809, puis chef d'état-major du prince d'Essling, et, le 1er mars 1810, commandant supérieur des îles de Room, Dordrecht et de la Brille. Nous le trouvons ensuite gouverneur de Salamanque (21 mars 1811), et commandant de Burgos (4 février 1812) ; il se couvrit de gloire à la défense de Saint-Sébastien et fut fait général de brigade le 25 novembre 1813, chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814, et aux Cent-Jours inspecteur général adjoint de cavalerie. La seconde Restauration le mit en retrait d'emploi et l'interna à Seyssel (Ain) ; le gouvernement de Juillet le fit officier de la Légion d'honneur.

Le général Songeon avait été naturalisé Français le 30 janvier 1817. Un de ses parents, Jean-Guillaume Songeon, sous-lieutenant d'infanterie, né à Annecy le 28 septembre 1792, obtint aussi des lettres de naturalité le 31 décembre 1817. Une de ses nièces épousa son cousin, M. Songeon, naturaliste distingué, fils de Joseph-Marie Songeon, ancien médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mlle de Boigne. (Cf. *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie,* de notre excellent compatriote, collègue et ami M. le docteur Caffe, 1874, page 288.)

MM. Jules Philippe et Dufay ont consacré l'un et l'autre un article au général Songeon, le premier dans *Les Gloires de la Savoie,* le second dans *La Galerie militaire de l'Ain.*

Armes : *Parti : au premier, coupé d'argent et de sinople, l'argent, à l'épée en pal d'azur, la poignée accolée d'une pensée au naturel, le sinople à l'ananas d'or feuillé au naturel ; au deuxième, d'azur, à trois poissons en fasce l'un sur l'autre d'argent. Bordure de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires au 2e point en chef* (1).

A. ALBRIER.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 février

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance : 1° Circulaire ministérielle relative aux billets de chemins de fer pour les séances de la Sorbonne : le chef de gare percevra le prix entier de la place au départ, et le porteur obtiendra un billet gratuit pour le retour. — 2° Circulaire de l'Académie de Savoie, concours de 1875 (poésie et histoire). — 3° Lettres de divers candidats désirant être reçus membres de la Société.

Sont nommés membres effectifs :

MM. JACQUES BABUTY, à Annemasse;
EMILE LAEUFFER, directeur de la manufacture d'Annecy;
RAOUL BONNERY, à Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe).

M. le Trésorier présente les comptes ; sa gestion est approuvée. Les recettes s'élèvent à fr. 2,038 35, les dépenses à 1,472 80 ; en caisse, 565 55.

M. Revon donne quelques indications sur l'état de la Société. Elle compte 113 membres, dont 60 effectifs (10 de plus qu'en 1874) et 53 correspondants ; elle échange régulièrement ses publications avec celles de 82 académies françaises et étrangères. Depuis 1860 jusqu'à la fin de l'année dernière, 103 auteurs différents ont adressé des articles à la *Revue savoisienne.*

Les élections donnent les résultats suivants :

Président, M. Camille Dunant;
1er *vice-président,* M. Eugène Tissot;
2me *vice-président,* M. Ducis;
Secrétaire, M. Jules Philippe;
Secretaire-adjoint et directeur du journal, M. Louis Revon;
Bibliothécaire, M. Serand;
Archiviste, M. Mangé;
Comité de redaction, MM. Philippe, Revon, Serand, Ducis.

M. Coldefy communique les documents qu'il a recueillis sur le collége fondé à Louvain par Eustache Chapuys, fondateur du collége d'Annecy. Ces documents feront le sujet d'un article dans la *Revue savoisienne.* Chapuys fut enterré dans l'église de l'établissement que la Belgique doit à sa munificence ; la rue voisine porte encore le nom de *Rue de Savoie.* Sur la porte est le chronogramme *Magno Deo Cor et Labor :* les initiales donnent la date de la restauration du collége.

M. Tissot, ingénieur, lit une notice qui sera insérée dans le journal, sur les observations météorologiques faites à Annecy.

M. Mangé complète cette lecture par des explications sur le curage et le redressement des canaux, travaux opérés il y a quelques années pour prévenir les inondations que la ville subissait jusqu'alors assez fréquemment.

M. Serand lit la lettre suivante, conservée aux archives départementales, et rédigée par M. Richard, avocat-fiscal :

« Annecy 23 août 1771.

« Il s'est passé la semaine dernière une affaire qui m'a donné de la peine, et qui m'inquiète encore. La nuit du 14 ou 15 du courant on a jetté dans quelques maisons de cette ville des chansons contenant une critique satyrique sur la conduite de Mgr l'Evêque, des révérends chanoines Viviand, Riondel, et Collonges, le refrain de la chanson finit par les mots : *Il sera ton ami Biribi à la façon de Barbari mon ami,* elle se chante sur cet air ; dal ord que je fus instruis par la voie publique de cette chanson, j'en fis part à Mr de Mont-Baron Commandant la troupe en cette ville, à Mr Garnier, et de concert nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir nous procurer un extrait de cette chanson, sans avoir pû y réussir, et dans l'espérance qu'on la chanta dans les rues, ou dans quelques maisons suspectes, nous avons ordonné à la troupe et aux soldats de justice de se promener dans les rues jusqu'à onze heures et minuit, d'écouter dans les allées si on n'y chantait point une chanson dont la fin de chaque couplet se terminait par les mots ci-dessus, sans leur dire le motif et contenu de la chanson, mais qu'ils eussent à saisir ceux qui chanteraient, espérant par ce moyen de pouvoir nous procurer la satyre, et d'en connaître les auteurs pour vous les déférer, mais jusqu'ici nos soins ont été inutiles, et cependant on veille toujours. On attaque l'Evêque et trois chanoines, sur la supression des Cordeliers, des Bénédictins de Talloires, l'union des Dames de Ste Catherine avec celles de Bonlieu, le chemin que les Lazaristes ont usurpé à la ville ; sur le dessein que ces chefs du clergé ont d'avoir l'église et couvent des Dominicains ; il y est aussi parlé des Barnabites, et de Mrs de la Collégiale.

« J'ai tout lieu de penser que l'auteur de cette satyre, dont le stil est dit-on malin et délicat, n'est pas de cette ville, je n'y connais aucuns bon rimeurs : *Mr De Voltaire* qui n'est pas éloigné d'ici pourrait bien y avoir quelque part. En attendant, pour que rien ne nous soit imputé à Mr Garnier et à moi je continuerai à faire veiller, en tachant de pouvoir me procurer cette satyre, qui parait déjà annoncer qu'on n'en restera pas là, et qu'il pourrait bien arriver quelque chose de plus scandaleux lorsqu'on verra sortir d'ici les pères Cordeliers. Quand cette époque arrivera on tachera de prévenir tout éxcès. »

M. Serand fait remarquer qu'il a vu au château de Promeiry, près d'Annecy, le portrait d'une dame qui passait pour être en relations très intimes avec Voltaire. Le philosophe de Ferney se rendait sou-

(1) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de M. A. Georgel (d'Elbeuf), l'un des plus distingués collaborateurs de la *Revue historique et nobiliaire.* (*Note de l'auteur.*)

Ces armoiries se voient encore sur la porte de la maison que le général fit rebâtir à Annecy aux Marquisats, devenue aujourd'hui la propriété de M. Læuffer. (*Note de la Réd*)

vent à Promeiry, précisément à l'époque à laquelle se rapporte la lettre de l'avocat-fiscal.

M. le bibliothécaire dépose les dons et échanges :

Eugène Tissot, *Calendrier de l'Orient*, arabe, copte, européen, grec, hébraïque, avec la carte des chemins de fer de l'Egypte, années 1870 à 1875, don de l'auteur. — Du même, *Notice sur le régime des eaux dans le canal de Suez*, don de l'auteur. — F. Descostes, *Eloge de S. Em. le cardinal Billiet*, don de l'auteur. — Victor François, *Une journée à Saint-Franc*, don de l'auteur. — Rilliet de Candolle, *Rapport* sur l'administration de la Société de lecture de Genève, don de l'auteur.

Revue archéologique. — Revue bibliographique universelle. — Association scientifique de France. — Journal des connaissances médicales. — Courrier de Vaugelas. — Bulletin de la Société d'émulation du Jura. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société académique de Brest. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *L'Educateur — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — L'Echo chablaisien — Courrier des Alpes. — Le Léman. — Savoie thermale.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

CONCOURS ET EXPOSITIONS

Société Florimontane.

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en juillet 1875.

Une somme de 400 fr. est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 fr. au prix de poésie.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que leurs envois sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1875. Ils resteront déposés aux archives de la Société, où les auteurs pourront en prendre copie.

PRIX D'HISTOIRE

Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens.

Sans vouloir restreindre l'étendue des recherches ou le cadre visé par les concurrents, la Société pense leur être utile en indiquant les principaux éléments de ces études :

Origines celtique, romaine, burgonde, centres religieux, féodaux, franchises communales, sections de communes, institutions publiques, fondations diverses, fléaux, épisodes militaires, agriculture, commerce, industrie, mœurs et usages, statistiques, familles anciennes, illustrations, etc. La copie des pièces justificatives inédites doit être annexée aux mémoires.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents.
Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Le Secrétaire,
JULES PHILIPPE.

Académie de Savoie.

CONCOURS DE POÉSIE

Le prix de poésie de la fondation Guy, pour l'année 1875, sera de 400 francs.

Les poèmes envoyés au Concours auront au moins 100 vers, sur un seul sujet laissé au choix des concurrents.

Les poèmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er août 1875, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Le prix d'histoire et d'archéologie de la fondation de Loche sera décerné, en 1876, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie savoisienne (biographie ou monographie, au choix des concurrents).

Le prix sera de 750 francs.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er janvier 1876.

Les concurrents ne sont pas tenus à garder l'anonyme. Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication soit postérieure au 8 janvier 1874.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Les mémoires devront être écrits en français.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Exposition de Paris.

L'exposition des ouvrages des artistes vivants aura lieu à Paris, au palais des Champs-Elysées, du 1er mai au 20 juin.

Les ouvrages devront être déposés du 8 au 18 mars inclusivement.

Les artistes ne pourront envoyer que trois ouvrages de chacun des sept genres énumérés dans le règlement.

Concours régional de Bourg.

Le concours régional agricole d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits aura lieu, en 1875, à Bourg, du samedi 29 mai au lundi 7 juin, pour la région comprenant les départements de l'Ain, du Jura, de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministère de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite dans la forme prescrite par les programmes. Toute déclaration parvenue au ministère après le 1er mai sera considérée comme nulle.

Les programmes et les formules de déclarations sont distribués gratuitement dans les préfectures et les sous-préfectures.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1878.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront ete adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÈTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — Abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Un Savoisien à la Faculté de droit de Dijon, par M. A. Albrier. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé. — Compte rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

II

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Les glaciers que nous allons admirer aujourd'hui auprès de nos derniers villages alpestres avaient pris pendant les temps quaternaires un immense développement, et recouvraient presque toutes nos vallées. Ils ont arraché des blocs par milliers aux pentes du Mont-Blanc, les ont charriés au loin, puis les ont déposés sur les collines et dans les plaines quand une température plus clémente est venue réchauffer nos contrées et fondre les glaces. Ce prodigieux semis de dépôts erratiques offrait les matériaux les plus abondants et les mieux appropriés à la construction des caveaux funéraires. Eh bien, le croirait-on ? dans toute la Haute-Savoie on n'a signalé que cinq ou six dolmens, et le département voisin est bien plus pauvre encore : si notre mémoire est fidèle, on y compte seulement un demi-dolmen, situé en Tarentaise, et encore son attribution comme construction sépulcrale est-elle douteuse. Il faut donc admettre que le *peuple des dolmens,* s'il a jamais existé, n'a pas daigné détacher un bien grand nombre de représentants dans nos contrées. Mais l'existence même d'un peuple unique, ayant l'habitude constante d'édifier pour ses morts des chambres formées de dalles énormes, est déjà mise en doute par les uns et absolument niée par d'autres. Parmi ces derniers figurent le fondateur et les principaux rédacteurs de la savante Revue intitulée *Matériaux pour l'histoire de l'homme ;* à leurs yeux, les dolmens sont l'œuvre, non d'un peuple spécial, mais de populations diverses adoptant ce genre d'abri comme souvenir et imitation de l'ancienne grotte sépulcrale. En attendant le jour où des observations multipliées apporteront une solution définitive, bornons-nous à décrire les rares monuments mégalithiques de la Haute-Savoie.

Dolmen de Reignier. — Dans une plaine, à deux kilomètres de Reignier, vers le hameau de Saint-Ange, un dolmen élève sa masse imposante sur la lisière d'un bois de chênes. Les campagnards l'appellent *Pierre des morts* ou *Pierre aux fées;* c'est sous ce dernier nom qu'il est inscrit sur les cartes. Les Fées, qui interviennent souvent dans les légendes savoisiennes, passent pour en avoir apporté les matériaux sur leur tête. Certains conteurs, habitués à mettre les points sur les *i*, précisent davantage, et croient pouvoir assurer qu'une seule fée s'est chargée de la besogne, posant sur sa tête la plus grande pierre, en plaçant deux autres sous les bras, et mettant la dernière dans son tablier, fabriqué, à ce qu'il paraît, avec une étoffe très résistante.

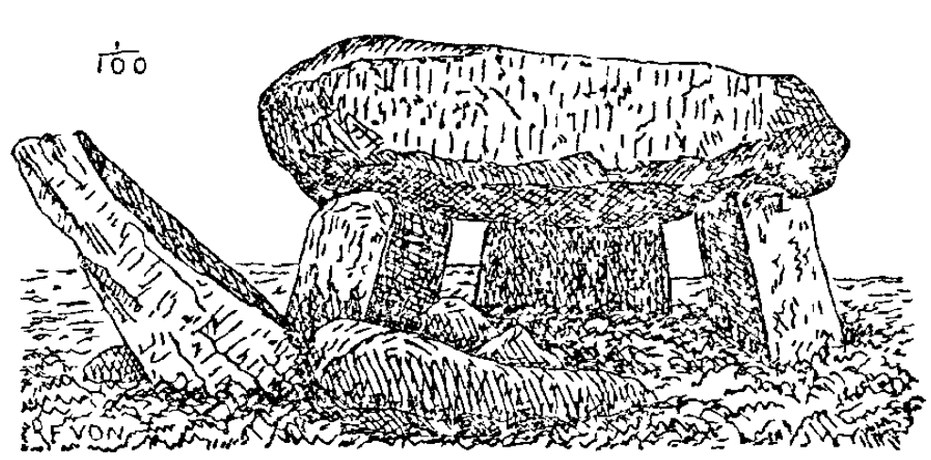

37

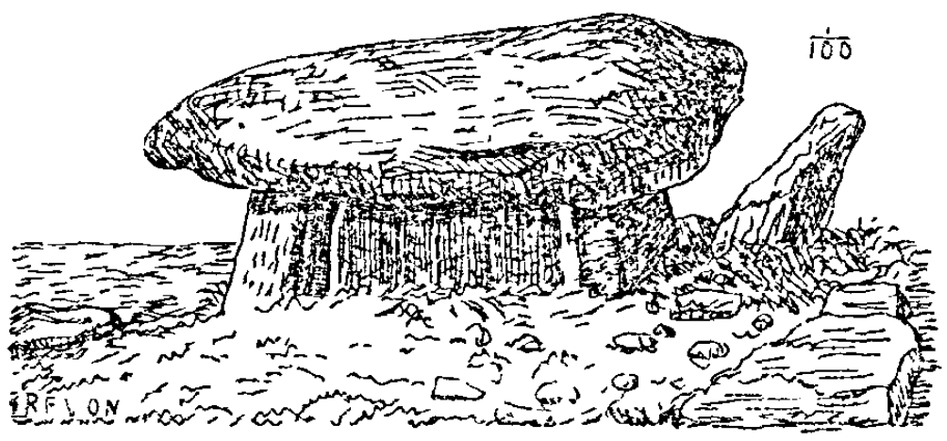

38

Le monument est composé d'une table de ce granite particulier du Mont-Blanc nommé protogine, longue de 4m,90, large de 4m,50, sur un mètre d'épaisseur, supportée par trois larges dalles, amincies à l'arête supérieure et entrant dans les rainures qui existent sous le plafond. La plupart des auteurs décrivent

ces rainures et l'amincissement des supports comme un travail humain. Je n'ose pas avancer une affirmation aussi positive devant un fait qui serait nouveau en archéologie : il se peut qu'on ait choisi des dalles offrant naturellement cette forme, et que les dépressions du plafond ne soient pas plus l'œuvre de l'homme que la rigole supérieure dont il sera parlé plus loin. — Le côté oriental de la chambre est ouvert ; il devait peut-être se clore avec deux autres blocs gisant près de là. A la face opposée aboutit une double rangée de pierres plates, s'élevant très peu au-dessus du sol, et paraissant être la base d'une allée d'accès. Cette allée a huit mètres en longueur et six mètres à la partie maximum de la largeur externe ; elle est coupée par un sentier qui borde un champ situé en contrebas. Les quatre figures ci-jointes, dessinées au centième, dispensent de plus amples détails.

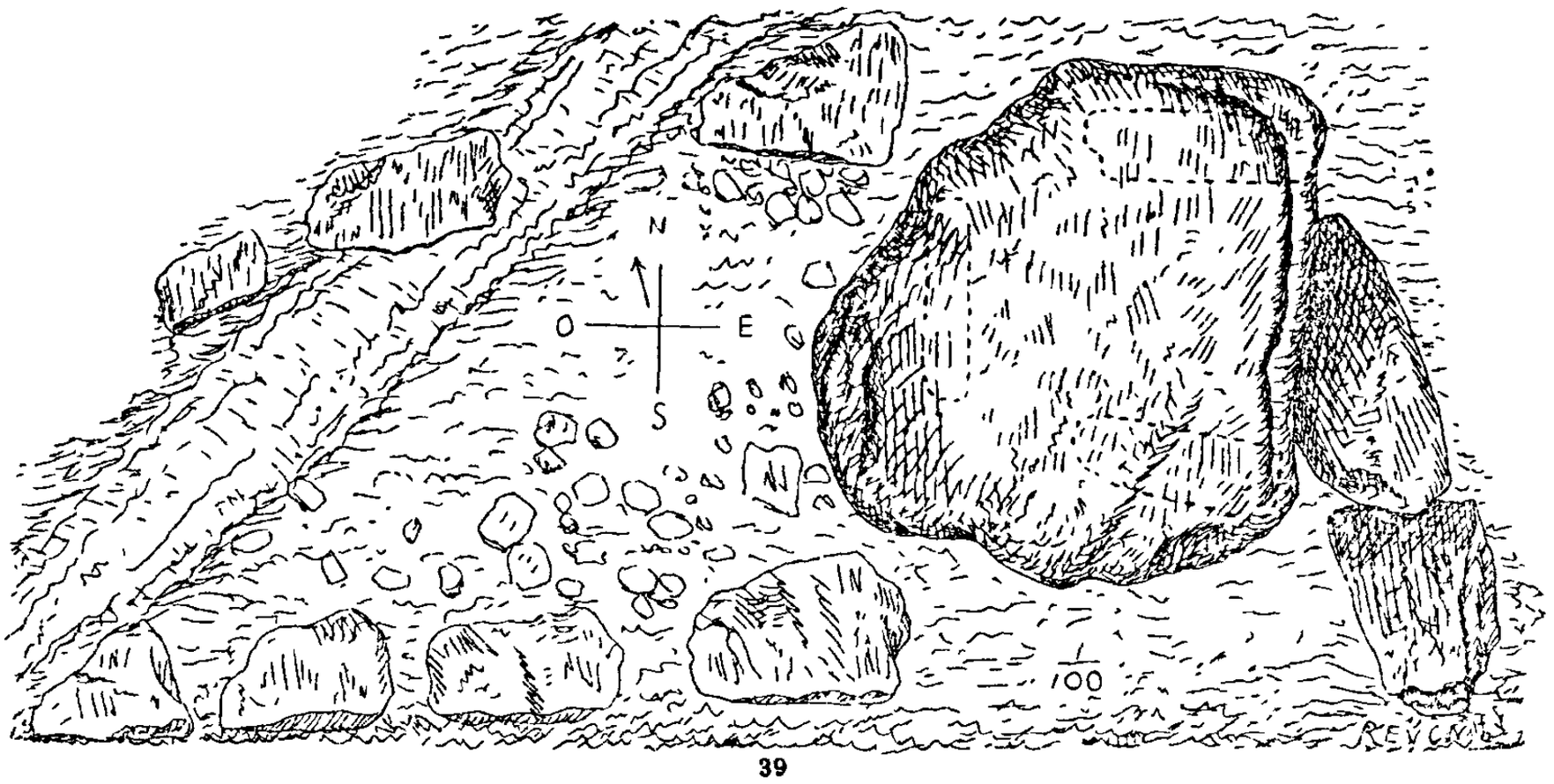

39

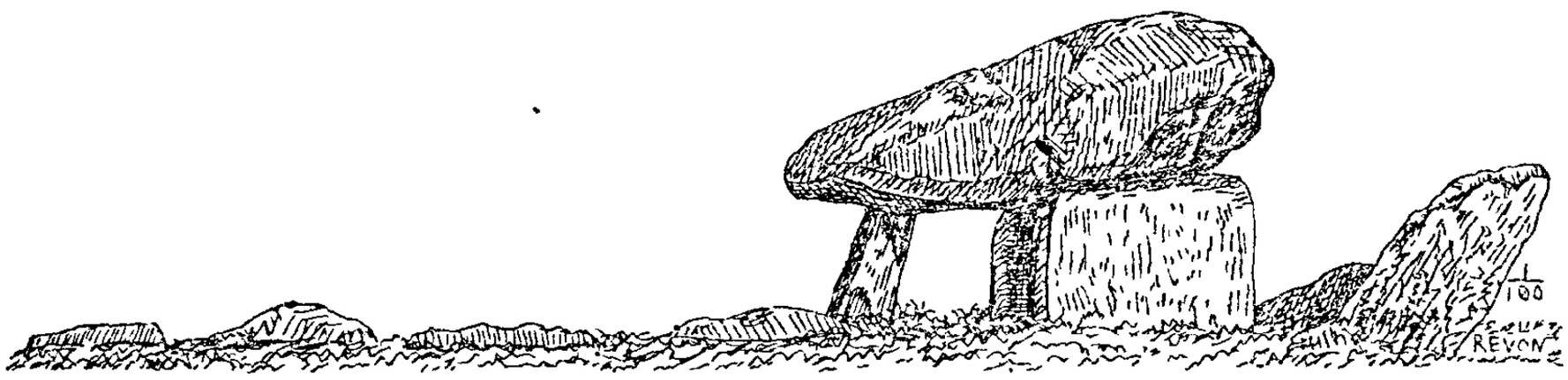

40

Les personnes qui ont une foi inébranlable dans l'emploi des dolmens pour les sacrifices druidiques ne manquent pas de signaler une rigole existant le long de la face orientale de la table, au point culminant ; cette dépression toute naturelle doit avoir rempli l'office de caniveau pour recueillir des ruisseaux de sang humain...

Des explorations ont été entreprises depuis longtemps : déjà, en 1843, aucun objet n'avait apparu dans les recherches faites à l'intérieur par M. Gosse et par M. de Magny, propriétaire du monument. J'ai pratiqué dans l'allée des fouilles sans résultat, comme il fallait s'y attendre. Dans les champs voisins on a trouvé plusieurs instruments en bronze, surtout des haches ; ils seront énumérés avec les objets divers de l'époque du bronze, mais ils n'ont aucune relation apparente avec le sujet de cette étude.

Dolmen de Pers-Jussy. — A deux kilomètres au sud de la Pierre aux fées existait un dolmen appelé également *Pierre aux fées,* adossé à deux monticules vers les ruines du château Bert, entre les Vuardes et la Tour du Châtelet. Il a été exploité en 1864 par un meunier pour convertir un bloc en meule et les autres en pierres à bâtir. Deux instituteurs qui ont vu le monument avant sa ruine, MM. Fenouillet et Mairot, m'ont dit qu'il se composait de deux supports et d'une table rectangulaire en protogine, inclinée, déprimée au milieu, la partie basse moins épaisse que l'autre.

Dolmen de Cranves. — En voulant niveler le terrain d'une vigne, un cultivateur fit sauter, vers 1864, un bloc rectangulaire en protogine engagé dans la terre ; il s'aperçut, mais un peu tard, qu'il était supporté par trois dalles verticales dont on voit encore les débris. Le propriétaire, M. Jean Boccard, m'a appris que les fouilles pratiquées entre les parois, ou à côté d'elles, ont mis au jour un tas d'ossements haut de plus de trente centimètres, des vases, un couteau ou une faucille en bronze et plusieurs épingles également en bronze, longues d'environ huit centimètres, ayant la tête percée de deux ou de quatre trous ; la plupart de ces épingles ont disparu : le musée d'Annecy en possède une avec tête forée, à facettes triangulaires (fig. 41). Les autres objets



41

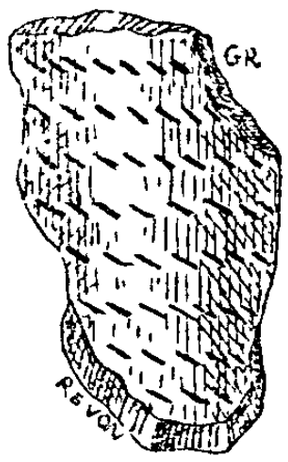

42

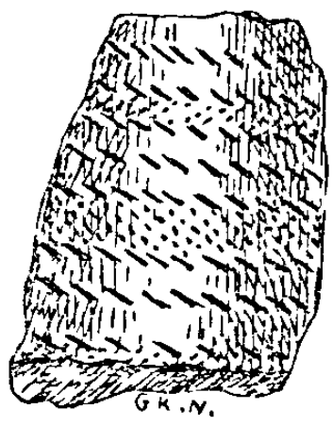

43

conservés sont les suivants : des fragments de poterie (fig. 42, 43, musée d'Annecy,) en terre brun-clair, avec bandes horizontales de petits points finement imprimés, alternant avec des zones de points tracés diagonalement : des fragments semblables (collections Dufresne à Saint-Jeoire et H. de Saussure à Genève) ; deux fonds de petits vases en terre brune (fig. 44 et 45, collection Dufresne), un os

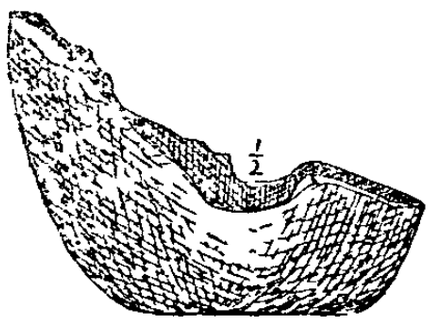

44

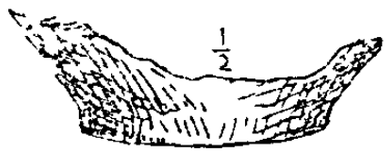

45

hyoïde humain et une portion de crâne calcinée (id.). Cette calcination peut provenir du feu allumé par les petits bergers.

L'emplacement est dans un vallon où coule la Nussance, sous le coteau de Cranves, entre le cimetière et le village de la Bergue, au lieu dit les Clots ou Champ-Molliat, portant au cadastre de 1731 le nom de mas de la *pierre grosse et crusuaz* (creuse). Selon un récit fait à M. Dufresne, il y avait deux dolmens très rapprochés ; on prétend que les ossements humains recueillis près de l'un avaient été brûlés, et que ceux qui étaient vers l'autre se trouvaient dans leur état naturel.

En 1847, M. Blavignac avait déjà signalé sur ce point un tumulus long de cent cinquante pas; il ajoutait que « de nombreuses tombes en grès, renfermant des restes humains accompagnés de bijoux en or et de débris d'armes, y ont été découvertes à diverses époques. » Ce voisinage de tombes évidemment burgondes nous fait hésiter à attribuer au dolmen les grands amas d'ossements humains cités plus haut.

Dolmen d'Etrembières. — Vers 1836 on a détruit, pour en faire des meules, un dolmen en protogine, semblable à celui de Reignier, mais ayant la table beaucoup plus grande. Il était dans le bois d'Etrembières, près des moulins d'Aiguebelle. Un propriétaire du voisinage m'assure en avoir bien reconnu l'authenticité.

Il serait très facile de confondre avec un dolmen, même à une petite distance, certain bloc erratique en protogine situé dans la même commune, sur l'arête occidentale du Petit-Salève : ce bloc est venu se poser sur trois saillies des assises calcaires, laissant une partie médiane évidée ; j'ai été une des victimes de cette mystification inconsciente ménagée par les glaciers quaternaires.

Dolmen de Saint-Cergues. — Dans les vignes, à côté du ruisseau de la Chandouze, à quelques pas au-dessus du pont, se montre ou plutôt ne se montre guère la *cave* ou *maison des fées :* ensevelie dans la pente du terrain, elle ne laisse voir que la face occidentale, qui s'élève seule au-dessus du sol et donne accès à l'intérieur par une ouverture large de 1m,30 et haute d'un mètre; le propriétaire a un peu taillé la dalle à la base de ce passage. La chambre, à peu près cubique, a 2m,90 à 3m,30 de largeur dans le sens nord-sud, et 2m,10 et 2m,70 dans le sens est-ouest. Les parois sont formées de six dalles en protogine et en roches feuilletées, d'une hauteur variant entre 2m,10 et 2m,80. Un énorme bloc erratique en arkose, partagé en deux parties, compose le toit.



46

La chambre a été fouillée à une époque inconnue, puis le propriétaire actuel a enlevé, il y a quelques années, 40 centimètres de terre sans découvrir aucun objet antique. J'ai fait dégager la partie inférieure des parois; celles-ci reposent sur quelques pierres plates, et les interstices sont partout comblés avec de petits cailloux. — La légende dit que les fées ont construit ce monument pour en faire leur habitation; chacune a apporté une pierre sur sa tête.

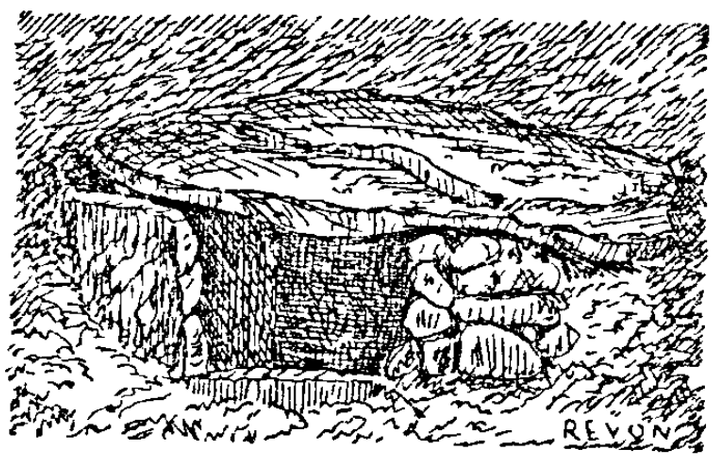

47

Comme on pourra le vérifier en consultant une carte, les seuls dolmens connus jusqu'ici dans la Haute-Savoie sont groupés dans un espace extrêmement restreint : sauf celui d'Etrembières, situé un peu plus à l'ouest, ils suivent tous exactement une

ligne tirée du nord au sud sur une longueur de quinze kilomètres. Décidément la Savoie n'est pas riche en monuments de cette catégorie. Si le malheur d'autrui est une demi-consolation, ajoutons que la Suisse est encore plus mal partagée : il paraît qu'un seul dolmen, élevé dans le canton de Zurich, a été reconnu jusqu'à ce jour dans cette terre si féconde en autres souvenirs des anciens âges. — Quant à l'orientation, je l'ai signalée où c'était possible, sans y attribuer toutefois une grande importance : M. Cartailhac a figuré sur une carte l'orientation d'une cinquantaine de dolmens de l'Aveyron ; or ils sont dirigés indistinctement dans tous les sens ; des observations analogues ayant été faites dans d'autres contrées, il faut renoncer désormais à se préoccuper de ce caractère si variable.

MENHIRS. — C'est dans le passé, plutôt que dans le présent, qu'il faut chercher la liste de nos pierres-debout. Les entrepreneurs de bâtisses, peu respectueux envers l'archéologie, transforment peu à peu les vénérables aiguilles en pieds-droits et en bordures de trottoirs. Voyez plutôt où nous en sommes réduits :

Dans la commune d'Amancy, on doit reléguer au rang des souvenirs la *pierre du milieu du monde,* placée par Notre-Seigneur pour marquer le milieu de la terre, entre Vozeyrier et Passeirier, à droite et au bord de la route actuelle de Bonneville. MM. Dumont, de Mortillet et Pinget m'ont dit avoir bien constaté l'existence de ce menhir en protogine, aujourd'hui disparu, et réduit alors à une hauteur de 1m,50, après avoir eu probablement une élévation presque double.

Commune de Collonges, au mas de *Pierre-Grand (Pirra-Grand),* un menhir désigné sous le même nom, et détruit il y a quelques années, avait, dit-on, huit mètres de hauteur ; il est permis de mettre un point d'interrogation devant un pareil chiffre, quoiqu'il ait été inscrit par des écrivains sérieux.

On ne peut guère comprendre dans les menhirs des blocs formés de plusieurs pièces, comme celui d'Abondance, ni d'énormes rochers qui n'ont pas été dressés par les hommes, comme la *Pierre Margeria* près d'Annecy. Nous en reparlerons à propos des légendes, et nous étudierons dans le même chapitre les pierres à écuelles et les pierres branlantes.

BIBLIOGRAPHIE. — Eusèbe Salverte, *Notice sur quelques monuments anciens, situés dans les environs de Genève.* Genève, 1819, br. L'auteur donne libre cours à son imagination : il transforme en aiguille de cadran solaire le bloc dressé à côté du dolmen de Reignier. — *Album de la Suisse romande,* 3e vol. Joli dessin de Burdallet figurant le monument de Reignier. — Blavignac, *Description de quelques monumens celtiques situés dans les environs de Genève,* br. tirée du t. V des Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, 1817. Bonnes indications. A cette époque, les Orovèse et les Velléda occupaient une large place dans les rêves des écrivains. — Ducis, description du dolmen de Reignier dans *Revu savoisienne,* juin 1866. — A. Bertrand, *Carte de la Gaule, Mon ments de l'âge de pierre, dolmens et tumuli-dolmens,* Paris, 1867. Cette belle carte, si complète dans d'autres parties, ne note que deux de nos monuments. — F. Troyon, *Monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare,* formant le t. XXV des Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, 1868. Il décrit, p. 79-80, d'après M. Blavignac, les dolmens de Reignier et de Saint-Cergues. — Paul Vionnet, *Les monuments préhistoriques de la Suisse occidentale et de la Savoie,* Lausanne, 1872, magnifique album in-folio, texte et 35 photographies ; deux planches sont consacrées au dolmen de Reignier, une à celui de Saint-Cergues, deux autres à la pierre Passe-Diable et à la pierre au Diable.

(*A suivre.*) LOUIS REVON.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

(Suite. — V. les nos de janvier et février)

D'après les notes manuscrites de M. David, chanoine de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy au milieu du siècle dernier, la reine Ermengarde, épouse de Rodolphe III de Bourgogne, après avoir fait achever l'église et le couvent de Talloires, et donné aux religieux plusieurs rentes sur les villages environnants, vers 1032, aurait encore fondé plus tard, au bas du château de Sallenove, dans un site appelé Bonlieu, une maison de Bénédictines, qui aurait adopté, au siècle suivant, la réforme de saint Bernard de Clairvaux.

Nous n'avons pu trouver les preuves de cette assertion. D'ailleurs le nom de Bonlieu, qu'ont porté deux abbayes cisterciennes d'hommes dans les diocèses de Limoges et de Bourges, et trois autres abbayes de femmes du même ordre dans les diocèses du Mans, de Lyon et de Valence, nous semble appartenir spécialement à la famille de Citeaux, qui ne commença qu'en 1098, quarante-deux ans après la mort d'Ermengarde, et qui n'eut réellement de vigueur propagatrice qu'après l'entrée, en 1113, de son second fondateur, Bernard, qui devint, en 1115, premier abbé de Clairvaux (1).

C'est ensuite d'un retour plus complet à la règle primitive de saint Benoît dans les abbayes de femmes, dû au zèle de saint Bernard, qu'on les appela *Bernardines.* De Tart, près de Dijon, où cette réforme commença, en 1120, elle avait passé à Saint-Paul-de-Niseaux, dans le diocèse de Grenoble. C'est de là que la mère de saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, conduisit, vers 1140, une colonie à la ferme du Beton, au sud de Chamousset, dans le diocèse de Maurienne. Elle fut sous la direction des cisterciens de Tamié, dont saint Pierre II avait été le premier abbé dès le 9 mai 1133 (2).

Nous n'hésitons donc pas à considérer Bonlieu du diocèse de Genève comme une filiation du Beton, non par la simple adoption de la réforme bernardine, mais par sa fondation primitive, à la demande de la maison de Viry-Sallenove, qui en fit la première dotation, et que l'*Inventaire* des titres du Beton fait remonter à l'an 1160.

Lorsqu'un monastère était nombreux, il pouvait

(1) Ratisbonne, *Histoire de saint Bernard,* I

(2) *Academie de Savoie,* III, 315. Melville Glower, *L'abbaye du Beton* Burnier, *Histoire de Tamié.* Chevray, *Vie de saint Pierre II. Archives de Tarentaise,* 72, 129.

fonder une colonie dans celle de ses fermes *(grangia)* qui suffisait à entretenir treize sujets. C'est ainsi que, soixante-huit ans après la fondation de Bonlieu, un essaim en sortit pour aller s'installer dans un repli rocheux de la croupe septentrionale du Semnoz, à la demande, toutefois, de la comtesse de Savoie, Béatrix de Genève, qui avait pourvu aux frais d'établissement.

Un jour, après l'office du matin, toute la communauté s'était réunie au chœur de l'église, dont les échos répétaient pour la première fois des prières inaccoutumées. La supérieure désigna les religieuses qui devaient former la colonie. Elles vinrent recevoir sa bénédiction ; puis le cortége parcourut les cloîtres au chant des psaumes. A la porte du couvent, la supérieure remit à sœur Agathe de Genève le livre de la règle et une croix de bois, et on se dit adieu de part et d'autre.

A la suite du père directeur et peut-être de la fondatrice, le jeune essaim se dirigea vers Annecy, en continuant la psalmodie, et se rendit au lieu de sa destination, dont nous avons marqué l'itinéraire dans l'article précédent.

En arrivant elles prirent possession du cimetière par la plantation des croix de bois aux quatre angles ; puis elles entrèrent à l'église, dont la construction avait été commencée par l'aïeul de la prieure, et, après y avoir récité les prières prescrites en pareille circonstance, elles occupèrent, toujours suivant le cérémonial de l'ordre, l'habitation qui leur avait été préparée.

Leur costume se composait d'une robe de laine d'un blanc gris, retenue à la taille par une corde, et sur laquelle s'abattaient les deux bandes d'un scapulaire noir. Une guimpe blanche couvrait la gorge et les épaules, et un voile noir pour les professes et blanc pour les novices couvrait la tête et le buste. Au chœur les professes portaient une ample tunique blanche appelée coule. Les sœurs converses avaient presque le même costume, mais plus simple et de couleur cendrée à cause de leurs occupations.

Toutes gardaient leurs vêtements pour aller prendre le repos, qui durait de huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, sauf l'interruption entre minuit et une heure et demie du matin pour le chant de matines et laudes. Le chant des autres parties de l'office était distribué en six autres moments de la journée. L'exercice de l'oraison mentale avait lieu le matin et à la tombée du jour.

Elles ne faisaient que deux repas, le premier après dix heures du matin, le second à six heures du soir. L'abstinence des aliments gras était obligatoire toute l'année. Le jeûne et la discipline devaient avoir lieu les mercredis et vendredis et les vigiles des fêtes.

Le silence était perpétuel, sauf pendant une heure après le premier repas et une demi-heure après le second.

Les professes et les novices s'occupaient, à certaines heures, de travaux manuels, comme coudre, filer ou soigner le petit jardin. Le grand jardin était dévolu aux sœurs converses, ainsi que les autres travaux de la campagne, dans lesquels elles pouvaient être aidées par des domestiques attachées à la maison sans aucune obligation conventuelle.

C'est à la suite des travaux de défrichements et de culture que s'établit la Bouverie, à 400 mètres au sud du couvent, et successivement un autre grangeage à l'extrémité du plateau.

Tels étaient les points principaux de la règle des Bernardines primitives (1).

La colonie de Sainte-Catherine était sortie de Bonlieu depuis à peine quatorze ans, lorsque survint un différend entre la mère et la fille. Il n'est pas étonnant que la première ait prétendu conserver sur la seconde un droit de suprématie, qui était dans les usages, à moins de stipulation contraire. Mais cette filiation devait-elle se traduire en redevances, fondées peut-être sur le droit qu'avait antérieurement Bonlieu dans les parages du Semnoz? Nous l'ignorons, faute de documents.

La question fut portée au chapitre général de l'ordre de Citeaux, qui nomma deux juges, Jean, abbé du Miroir, près de Cuiseaux, et B. (2), abbé de Chassagne, près de Chalamont.

Dans leur sentence, prononcée à Ambérieux, au mois d'octobre 1242, ces arbitres imposèrent à la maison de Sainte-Catherine la somme de trente livres de Genève à solder à celle de Bonlieu, à l'égard de laquelle ils la déclaraient, moyennant ce *solvit*, complétement affranchie de toute sujétion. La décision fut acceptée de part et d'autre par serment, avec amende de trente livres viennoises contre toute contravention, et les parties donnèrent pour garants, Bonlieu, Michel, abbé de Bonmont, près Nyon, et Sainte-Catherine, B..., abbé de Saint-Sulpice, près Thésillieu en Bugey (3).

Le jeune prieuré ne put satisfaire à ses engagements. La fondatrice était probablement absente ; car elle aurait tenu à honneur de concourir à l'affranchissement de son œuvre de prédilection. Agathe de Genève ne pouvait recourir à son père, Guillaume II, comte de Genevois, dont la fortune était dans l'état le plus précaire. Cinq ans auparavant il avait été condamné à payer à Pierre de Savoie la somme de 20,000 marcs d'argent, soit plus d'un million de francs, qu'il n'avait pas fini de solder en 1250, et pour laquelle il dut mettre en gagerie la plupart de ses châteaux (4).

Un incident, dont nous ne connaissons pas les causes, fit passer la charge de caution pour Bonlieu de l'abbé de Bonmont à celui de Haute-Combe, qui devint le visiteur ordinaire de cette maison.

Ce changement résulte d'une injonction de la part des juges arbitres, toujours d'autorité du chapitre général, aux deux garants, B..., abbé de Saint-Sulpice, et R..., abbé de Haute-Combe, de faire exécuter la sentence et d'en remettre une expédition munie de leurs sceaux aux religieuses de Sainte-Catherine lorsqu'elles auraient compté la somme à celles de Bonlieu. C'est ce qui fut fait au mois de juin 1243 (5).

(1) *Regula sancti Benedicti*

(2) D'après *Gallia Christiana*, l'abbé s'appelait alors *Guido*

(3) *Revue savoisienne*, 1867, pages 37, 45. L'abbé de Saint-Sulpice était visiteur pour la province de Savoie en 1667.

(4) *Regeste genevois*, 708, 716, 737, 744, 781, 821, 823, 824, 836.

(5) Ce R .. abbé de Haute-Combe, qui était encore en fonctions en 1249, d'après Besson, a été omis par M. Jacquemoud dans la liste des abbés réguliers, page 138. Ce pouvait être un Robert, Rodolphe ou Richard.

i leur vint en aide pour cette fondatrice, de retour de ses de Bresse. Elle aurait égale- nièce le titre d'abbesse.

nment que les supérieures des ient encore que le rang de prieu- sulte de l'acte publié, il y a quel- l. Jules Vuy : *In causa que ver- orissam et moniales de Bonotoco priorissam et moniales de Mon-*

Mais, ensuite de l'autonomie ac- de Sainte-Catherine, il est probable que les aisons obtinrent le titre d'abbaye. Nous le rencontrons pour la première fois dans l'acte qui va suivre (1).

Neuf ans après, le comte de Genevois, Guillaume II, père d'Agathe, testait à Domène en Dauphiné le 9 novembre, et mourait le 25, en 1252. Nous voyons sa fille, abbesse de Sainte-Catherine, prendre part à un acte de famille, passé au château d'Annecy le 8 janvier suivant, avec sa mère Alix de la Tour-du-Pin, pour la répartition des biens et dettes du comte décédé (2).

A cette époque la fondatrice de Sainte-Catherine vivait encore. A la prière de sa mère et de ses frères Philippe et Thomas de Savoie, Boniface, archevêque de Cantorbéry, avait accordé des franchises à la chartreuse des Portes dans le Roussillon. Sa mère, Béatrix de Genève, fut chargée de les faire exécuter, et c'est l'objet des lettres patentes données à Pierre Châtel le 21 septembre 1253 (3).

Nous pensons que c'est après cet acte de bienfaisance et de justice qu'elle se retira à Sainte-Catherine-du-Mont. L'auteur de la vie de Pierre II, comte de Savoie, place sa mort au 8 avril 1257 (4). Quoi qu'il en soit, ce fut sa nièce qui lui rendit les honneurs funèbres, fit placer son tombeau dans le chœur de l'église et mettre au bas du tableau du vestibule l'inscription rapportée précédemment.

Nous n'avons plus rien sur cette abbesse jusqu'à six ans plus tard, qu'elle figure comme témoin dans deux autres actes de famille passés, le 27 septembre 1273, au château de Chatillon, où nous retrouvons ses deux frères, Guy, évêque de Langres, et Amédée, évêque de Die (5). Elle ne dut pas survivre longtemps à cette date.

Il n'est pas douteux qu'on ait placé sur son tombeau une inscription rappelant son nom et sa qualité, comme on l'a fait pour la seconde abbesse. Mais cette pierre aura été employée dans les matériaux des constructions modernes, n'ayant pas été soustraite auparavant à ce genre de vandalisme comme celle que nous avons reproduite dans le premier article.

Béatrix, fille de Gérard de Compeys, seigneur de Thorens, vidomne de Genève et gouverneur du château de l'Isle, succéda à Agathe de Genève, nous ne savons précisément en quelle année (1). L'inscription funéraire, qui a été l'occasion de cette étude, relate son décès en 1307 au 12 juillet.

C'est cette seconde abbesse qui a dû recevoir, dans la nécropole des princes genevois, la dépouille mortelle de deux prélats de cette famille, tous deux frères de la première abbesse et bienfaiteurs de l'abbaye; Robert, évêque de Genève, mort le 1er avril 1288, et Guy ou Guigues, évêque de Langres, mort le 6 mai 1290, d'après le récit de Besson. Mais les deux bénédictins, cités plus haut, ont constaté, par le martyrologe manuscrit de l'abbaye, que l'on en faisait la mémoire le 21 novembre et que les peuples avaient une grande dévotion à son tombeau (2).

Il n'est guère possible d'assigner moins de 78 ans à l'administration successive des deux premières abbesses. La première aurait donc pu siéger près de 45 ans. Cette longévité n'a rien d'extraordinaire à cette époque. L'obituaire de Bonlieu signale la supériorité abbatiale de Peronette de Sallenôve pendant 40 ans, de 1370 à 1410. C.-A. Ducis.

(A suivre)

(1) Clémence de Rivoire, première prieure de Bonlieu entre La Bathie et Montbrison, des 1200, ne fut abbesse qu'en 1249.

(2) *Regeste genevois*, nos 847, 848, 849, 852.

(3) *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'hist. et d'archéologie*, IV, p 143.

(4) *Regeste genevois*, 693

(5) *Regeste genevois*, nos 1104, 1105

UN SAVOISIEN A LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON

(J.-B. CARRIER)

Le 1er juin 1809 s'ouvrait à Paris un concours d'agrégation. Il s'agissait de remplacer à la Faculté de droit de Dijon le professeur de Code civil, Philibert Joly, décédé le 11 août précédent. Trois concurrents se disputaient la place : Dupin aîné, Persil et Carrier, et, chose étonnante, ce fut le plus modeste des trois, le Savoisien Carrier, qui, le 31 juillet 1809, était solennellement proclamé vainqueur. Quelques jours après, abandonnant Grenoble où il était professeur suppléant, l'heureux lauréat s'installait à Dijon qu'il ne devait plus quitter, et devenait dès lors le collègue et l'ami du grand jurisconsulte Proudhon. « Elevé à l'Université de Turin, a dit à ce sujet M. le professeur Villequez (3), l'un des meilleurs docteurs de l'ancienne Faculté de droit, maniant le *Corpus juris* et la langue latine, alors en usage dans les concours, avec une égale facilité, Carrier, très versé déjà dans la connaissance du nouveau Code, sur lequel il avait fait des cours, habitué à la chaire, devait l'emporter sur de jeunes docteurs » comme ceux contre lesquels il avait eu à lutter.

Jean-Baptiste Carrier était né au Châtelard, en Savoie, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chambéry, le 16 juillet 1770, de Jean-François Carrier, notaire audit lieu, et de Jacqueline-Césarine Vellex. Il fit ses études de droit à Turin; puis, voulant, comme tant d'autres, payer sa dette à la patrie, il entra au service militaire sans renoncer pour cela à ses travaux de prédilection. Hussard au régiment de Berchini, son *Corpus juris*, pendu par une boucle à l'arçon de sa selle, ne le quitta jamais pendant la campagne d'Italie qu'il fit avec le général Bonaparte, et M. Villequez, qui nous fournit ces

(1) Costa de Beauregard, *Les seigneurs de Compey*

(2) *Voyage littéraire*, etc, I, page 242. Besson, *Mémoires*, 131, 172.

(3) V. *Les Ecoles de droit en Franche-Comté et en Bourgogne*. Paris, 1875, brochure in-8°, p. 88.

détails, ajoute : il passait à le relire et à le méditer tous les loisirs que lui laissait sa nouvelle carrière, qu'il accomplissait bravement. Blessé de deux coups de sabre sur le bras dans une charge brillante à Marengo, atteint d'un coup de lance en pleine poitrine à Lodi, il avait repris sa robe d'avocat quand le chef de l'Etat, qui se connaissait en hommes, l'appela à une chaire de suppléant à la Faculté de Grenoble, nouvellement constituée. Quelque temps après il passait, comme nous l'avons vu, à l'Ecole de droit de Dijon et se faisait inscrire au tableau de l'ordre des avocats.

Très attaché à l'empereur Napoléon, Carrier vit avec un vif regret disparaître le gouvernement impérial ; il fut peu sympathique à la Restauration, qui lui conserva cependant sa place, et lui accorda, quoique un peu de mauvaise grâce, des lettres de naturalité le 28 février 1816. Si je ne craignais d'introduire ici la politique, je reproduirais sur notre savant compatriote une note du maire de Dijon au préfet de la Côte-d'Or, note conservée aux archives départementales et classée M. 11, liasse 2, cote 9, où l'on peut en prendre connaissance.

Quand Carrier mourut, il était depuis quelques minutes doyen de la Faculté de droit (26 avril 1841). « Vous verrez, disait-il à ceux qui l'entouraient, que le décanat, quelque empressement que le rédacteur de l'ordonnance veuille bien y mettre, n'arrivera que pour décorer mon cercueil. » Il succomba des suites d'une opération de lithotritie et eut pour successeur dans ce décanat M. le professeur Morelot, qui vit encore aujourd'hui.

Jurisconsulte distingué, orateur écouté, homme d'une probité antique et d'une honnêteté scrupuleuse, Carrier, comme avocat, n'acceptait jamais que la moitié des honoraires qui lui étaient dus. Un jour, on le vit payer de ses deniers les frais d'un procès perdu qu'il avait conseillé, le croyant juste. Très habile dessinateur, il a laissé de curieux croquis à la plume, pris sur place, de scènes militaires auxquelles il avait assisté. Il a écrit aussi sur le Code civil des observations qui ne manquent point d'intérêt et de valeur, mais qui ont été depuis bien dépassées par la science contemporaine Nous citerons parmi ses travaux sur le droit : 1° *Traité des obligations d'après les principes du Code civil,* Paris, Delestre et Boulage, 1818, in-8° ; *Traité des hypothèques, priviléges et expropriations forcées,* Paris, Delestre et Boulage, 1819, in-8° : 3° *Traité sur les engagements qui se forment sans convention et sur le contrat de mariage*, Paris, Delestre et Boulage, 1819, in-8°.

Carrier, qui s'était uni à Jeanne-Françoise Bauzon, avait appelé auprès de lui son neveu, François-Théophile Carrier, licencié en droit, né au Châtelard en 1810, naturalisé français en 1835, mort à Dijon en 1873, fils de Maurice-François Carrier, notaire au Châtelard, et d'Antoinette Grillery, époux en 1850 d'Anne-Esther-Nicole Bouchard, fille d'un magistrat dijonnais, et père de deux filles mariées récemment.

Un J.-M. Carrier a publié à Paris, chez Bossange et Masson, en 1809, un *Catalogue des minéraux de la vallée de Chamonix et des montagnes voisines ;* est-ce un parent du professeur de la Faculté de droit de Dijon ?

A. ALBRIER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Février 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE. Matin.	Midi.	Soir	Échelle du lac Pont de la Halle	Eau tombée
1	— 5 1/2	+ 9	— 3	0m,77	
2	— 7 1/2	+ 9	— 2	0 76	
3	— 4	+ 13	— 4	0 73	0m,0135
4	+ 3	+ 4 1/2	+ 3	0 72	
5	— 2	+ 5 1/2	— 2	0 69	
6	— 7	+ 3 1/2	— 1 1/2	0 65	
7	— 6	+ 9	— 1 1/2	0 64	
8	— 8 1/2	0	— 3	0 62	
9	— 5	0	— 4	0 60	
10	— 5	0	— 4	0. 58	
11	— 7 1/2	+ 5	— 5	0 56	
12	— 12 1/2	+ 3	0	0 56	
13	— 2	+ 12	— 1	0 55	
14	0	+ 7	0	0 54	
15	— 7	+ 12	0	0 54	
16	0	+ 3	+ 2	0 53	
17	— 1	+ 7	0	0 53	
18	— 3	+ 3	0	0 52	
19	— 7 1/2	+ 3	0	0 51	
20	— 3	0	— 1	0 50	
21	— 2	+ 4	+ 2	0 50	
22	0	+ 2	0	0 495	
23	— 2	+ 3	— 2	0 48	
24	— 2	+ 10	0	0 475	
25	— 3	+ 13	+ 2	0 47	
26	— 4	+ 10	+ 2	0 47	
27	0	+ 5	+ 2	0 47	
28	+ 1	+ 8	+ 4	0 47	

Eau tombée depuis le 4..... 0 015

Total : eau tombée. ... 0m,0285

Evaporation pendant le mois..... 0m,004

A. MANGÉ.

REMARQUES — Pluie légère le soir du 3 et continue jusqu'au matin du 4. Neige dans la nuit du 12 au 13. Un peu de neige dans la nuit du 18 au 19 Neige le matin du 24. Neige et pluie le 27.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 21 mars

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. Ducis 1° appelle l'attention sur un détail architectonique du chœur de quelques églises du XIVe siècle, dont les contreforts angulaires sont à angle droit au lieu d'être en diagonale ;

2° Cite une inscription en l'honneur d'Eustache Chappuys par les Barnabites du collége d'Annecy ;

3° Donne connaissance d'une étude qu'il a commencée sur les rapports entre la langue latine et les patois de quelques vallées savoisiennes.

MM. Dunant, Gex, abbé *Tissot et Coldefy* prennent successivement la parole pour discuter l'origine des patois savoyards et établir des rapprochements avec les langues anciennes et modernes. M. Coldefy signale de nombreux points de ressemblance entre nos patois et le wallon ; il établit d'autre part des rapprochements avec certaines expressions en usage dans le Midi. Sur la proposition de M. Dunant, les membres qui s'occupent de ces questions dresseront des listes de nos mots patois, avec mention de leur étymologie.

M. Nanche dépose comme don un grand parchemin enluminé, daté de 1593 : c'est le diplôme de docteur de Jean Favre, l'un de ceux qui ont élevé au Villaret une chapelle en l'honneur du P. Lefèvre.

M. Tissot, ingénieur, demande si la Société pourrait faire construire des appareils pluviométriques pour organiser des observations régulières dans certaines localités situées sur la ligne des eaux qui alimentent le lac d'Annecy : Faverges, Saint-Jorioz, Doussard, Bluffy, Saint-Eustache, etc. La réunion accueille favorablement cette

proposition, et invite M. Tissot à faire un appel aux personnes disposées à entreprendre des observations régulières : MM. les instituteurs en particulier pourraient offrir un concours précieux.

M. Revon fait circuler une photographie qui lui a été envoyée par M. le pasteur Vionnet; elle représente un amas de dattes et d'olives découvert dans les ruines romaines d'Avenches (*Aventicum*), avec des vases dessinés dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (janvier 1875); ces amphores ont une grande ressemblance avec les poteries algériennes que nos membres correspondants de Bône ont données au musée d'Annecy.

M. Serand lit deux lettres adressées de Pondichéry, en 1822, par des missionnaires savoyards, donnant des renseignements sur les fonctions remplies dans l'Inde par le général de Boigne. Ces lettres, qui seront publiées dans la *Revue*, démontrent la fausseté évidente des bruits répandus à cette époque sur l'origine de la fortune du célèbre général.

DONS ET ÉCHANGES :

Henri Miot, 1° *Les insectes auxiliaires et les insectes utiles;* 2° *De la répression des mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques;* 3° *L'horticulture au concours de Langres*, dons de l'auteur. — Ch. Le Fort, 1° *Les franchises de Flumet de 1228;* 2° *L'otage conventionnel d'après des documents du moyen-âge*, dons de l'auteur. — G. Spano, *Storia degli Ebrei in Sardegna*, don de l'auteur. — 1° *Diplôme de docteur de Jean Favre*, parchemin; 2° *Pièce concernant les capucins d'Annecy*, 1787, dons de M. Nanche.

Association scientifique de France. — Revue archéologique. — Revue bibliographique universelle. — Journal des connaissances médicales — L'Investigateur. — Courrier de Vaugelas. — Bulletin de la Société des sciences de Semur, 10 vol. — *Mémoires* de la Société des sciences de Lille, 2 vol. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Société des lettres de l'Aveyron — *L'Educateur* — *Indicateur* d'antiquités suisses.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Echo du Salève. — L'Allobroge. — Le Léman. — L'Echo chablaisien — Journal de la Savoie. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Quelle que soit la vaste et légitime renommée des truffes du Périgord, ce n'est pas la Dordogne qui fournit le plus de truffes à la France. Loin de là, parmi les cinq départements dont la *production truffière* a quelque importance, la Dordogne n'occupe que le quatrième rang.

Le premier rang appartient à Vaucluse, comme nous l'apprend M. Jacques Valserre, dans son livre sur la *Culture lucrative de la truffe par le reboisement* Ce département, ayant planté 60,000 hectares en *chênes truffiers*, est arrivé à produire environ 400,000 kilogrammes de truffes par an : ce qui, à dix francs le kilogramme, représente une valeur de quatre millions.

Le second rang revient aux Basses-Alpes, qui elles aussi ont planté de nombreux milliers d'hectares de chênes truffiers. La production annuelle y est de 350,000 kilogrammes, soit trois millions cinq cent mille francs.

La troisième place est dévolue au Lot, qui fournit 300,000 kilogrammes, et qui donnerait bien plus s'il avait été reboisé en chênes truffiers. C'est, en effet, un des départements dont le sol se prête le mieux à la qualité et à la quantité du tubercule aromatique.

La Dordogne tient le quatrième rang avec 130,000 kilogrammes. Elle aussi pourrait augmenter singulièrement son produit, mais jusqu'à ce jour on s'y est peu occupé du reboisement en chênes truffiers.

La Drôme le cède de bien peu à la Dordogne, puisqu'elle fournit 125,000 kilogrammes, également susceptibles de grandement augmenter par le reboisement.

Quarante-sept autres départements donnent aussi des truffes, mais fort peu, car à eux tous ils ne font guère que 295,000 kilogrammes. Ce n'est pas que le sol se refuse à ce produit précieux. Bien au contraire, beaucoup de ces départements fourniraient des truffes excellentes, notamment le Tarn, l'Indre, l'Aube, le Jura, la Meurthe-et-Moselle, l'Isère.

Le principal consommateur de truffes, c'est Paris; après Paris vient la Russie.

—

En Algérie, les exploitations de mines se sont singulièrement développées : le nombre des ouvriers dépasse 3,500 et croît chaque année. On suppose que l'exportation de minerais de fer en 1874 a été de 490,000 tonnes, contre 420,000 en 1873. Les principales exploitations en pleine activité sont les mines de fer de Soumah près d'Alger, celles d'Aïn-Mokhra près de Bône; les mines de cuivre de Kefoum-Theboul près de la Calle, et d'Aïn-Barbar près de Bône : on pense que les mines de fer des Beni-Saf, dans la province d'Oran, ne tarderont pas à rivaliser avec celles mêmes d'Aïn-Mokhra.

L'exportation de l'alfa, qui était de 4,000 tonnes en 1869, a dû s'élever en 1874 à 60,000 tonnes, d'un prix moyen de 150 francs la tonne à Oran : soit une exportation de huit millions. Bientôt quatre lignes ferrées remontant jusque sur les hauts plateaux au milieu de plaines immenses couvertes d'alfa, donneront une rapide extension à ce commerce. La compagnie franco-algérienne d'Arzeu à Saïda recherche les moyens d'accroître la valeur et les débouchés de l'alfa en livrant ses produits à l'exportation soit sous la forme d'étoupes, soit sous celle de pâte à papier.

La culture du tabac prospère : la récolte de 1874 a été très abondante, et les livraisons faites dans les établissements de l'Etat ont atteint le chiffre de 4,850,000 kilogrammnes, qui ont rapporté aux producteurs 3,530,000 fr., c'est à dire presque le double de l'année précédente.

Depuis l'année 1847 jusque aujourd'hui, l'Administration a reçu des planteurs environ 68 000,000 de kilogrammes de tabac qui ont été payés 54,000,000 de francs. Le bénéfice réalisé par suite de la vente des produits manufacturés pendant la même période a fait rentrer dans les caisses de l'Etat une somme de 493,360,000 fr., c'est-à-dire près d'un demi-milliard en vingt-sept ans.

Le bénéfice rapporté à l'Etat par la récolte algérienne de l'année dernière peut être évalué à 33,500,000 fr. Voilà un chiffre qui peut soutenir avantageusement la comparaison avec les 23,000,000 du budget de l'Algérie.

—

On compte, sur un million d'habitants :

14 suicides en Espagne, 32 aux Etats-Unis, 35 en Ecosse, 43 en Belgique, 66 en Suède, 69 en Angleterre, 73 en Bavière, 94 en Norwége, 109 dans le duché de Bade, 110 en France, 123 en Prusse, 128 en Hanovre, 155 dans l'Oldenbourg, 156 dans le Lauenbourg, 159 dans le Mecklembourg, 173 dans le Holstein, 269 dans le Sleswig, 251 dans la Saxe, 288 dans le Danemark, 333 dans la Saxe-Altembourg.

En moyenne, 9 pour 100 des suicidés appartiennent à l'agriculture, environ 13 pour 100 au commerce, près de 22 pour 100 aux professions libérales; le reste est classé comme « sans profession. »

Il y a plus de suicides chez les protestants que chez les catholiques.

—

La Nouvelle-Zélande possède treize stations météorologiques, sous la direction du docteur Hector. Les relevés de 1872 établissent que la chaleur la plus forte observée — un peu moins de 36 degrés — l'a été à Christchurch (île du Sud) le 24 janvier. La température la plus basse — un peu plus de 8 degrés au-dessous de zéro — l'a été à Southland, également dans l'île du Sud, le 14 et le 19 juin. Inutile de rappeler que les saisons de ce pays sont l'inverse des nôtres.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 22 avril 1878.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — Sur quelques locutions employées par Bonivard, par M. Blavignac. — Abbaye de Sainte-Catherine, près d'Annecy (suite), par M. C.-A. Ducis. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. Mangé. — Bulletin.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

Après avoir décrit, il y a dix ans, les rainures intérieures du dolmen de Reignier comme l'œuvre de l'homme, j'ai péché par excès de prudence dans l'article précédent lorsque j'ai employé la forme dubitative en attendant une dernière vérification. Une visite récente a fait disparaître toute hésitation : sauf la rigole de la partie supérieure, qui est bien un accident naturel, les autres creusures, situées à l'intérieur, sont le produit d'un travail exécuté à force de patience, à une époque où l'on ne se préoccupait guère de la formule *time is money*. Les constructeurs ont pratiqué sous la table, au moyen du martelage ou piquage, deux longues rainures parallèles, profondes de 3 à 7 centimètres, larges de 40 à 50 ; et une troisième, large de 30 centimètres, coupant les deux autres à angle droit sur la face orientale. Le côté opposé n'a pas de rainure, et son petit support est resté à l'état brut. Les grandes surfaces planes des supports latéraux indiquent un équarrissage; en outre, ils ont intérieurement une rainure verticale correspondant à celle de la table, et destinée à recevoir une grande dalle qui a disparu ou n'a pas été placée : peut-être devait-on tailler les deux blocs irréguliers qui gisent à pied d'œuvre. Les supports latéraux ont la partie supérieure arrondie, et le travail humain est surtout visible dans celui du nord ; mais par suite d'un mouvement survenu pendant ou après la construction, ils ont perdu leur parallélisme et ne s'emboîtent pas exactement dans les rainures de la table. A l'angle interne le support du nord présente une profonde creusure verticale destinée à enchâsser la dalle, aujourd'hui disparue, qui le reliait au pilier postérieur. L'ouverture du côté opposé peut avoir été murée avec les deux petits blocs couchés à l'intérieur. Le caveau, hermétiquement fermé, aurait eu environ $2^m,50$ de côté sur $1^m,50$ de hauteur.

Nous sommes donc en présence d'un monument des plus importants au point de vue de l'étude des dolmens. Nous voilà réellement à même de soutenir les idées nouvelles contre les anciennes théories.

Tout d'abord on a rangé les dolmens parmi les monuments en pierres complétement brutes. Celui de Reignier nous montre que si cette appréciation est vraie dans son ensemble, il ne faut pas trop la généraliser. Nous voyons là, comme on l'a déjà constaté dans d'autres localités, un travail d'équarrissage très net, qui prouve que les constructeurs savaient approprier les matériaux aux besoins de leur construction. Mais il y a plus : le dolmen de Reignier présente la pierre taillée dans le but de joindre plus intimement les dalles entre elles. C'est là le fait le plus intéressant, le plus nouveau ; d'autant plus intéressant que la roche, la protogine, est fort dure. C'est même grâce à cette dureté que les entailles sont parvenues à nous avec toute leur netteté et, pourrions-nous dire, toute leur fraîcheur.

Un autre grand mérite du dolmen de Reignier, c'est de nous montrer que les fameuses rigoles des tables, rigoles qui, disait-on, étaient destinées à laisser couler le sang des victimes, ne sont que les produits fortuits des actions atmosphériques. Ici on peut les comparer aux rainures d'un travail réellement humain ; il ne saurait plus y avoir de doutes.

Dans la même excursion j'ai visité les débris informes du dolmen de Pers-Jussy. Il était adossé à la pente orientale d'un des innombrables monticules qui s'élèvent dans la plaine des Rocailles, près du mas de Chautenber (et non Château-Bert comme on me l'a fait écrire) ; l'ouverture était au N.-E. L'énorme table rectangulaire en protogine avait 6 mètres sur 4 et une épaisseur de 2 mètres. Au dire des vieillards, elle était soutenue par trois piliers ; le support postérieur ayant été enlevé pour être utilisé, la table subit un mouvement de bascule et prit une position inclinée. Quelques années plus tard on tailla des meules dans la partie médiane, et l'œuvre de destruction s'acheva en 1864. Le caveau avait été déblayé depuis longtemps, car les bergers allaient s'y mettre à l'abri comme dans une chambre.

M. Morel, géomètre, a l'obligeance de m'écrire pour confirmer et compléter la description de la *Pierre du milieu du monde*. Elle était sur le mas n° 956 du cadastre de 1730, au bord nord de l'ancienne route de La Roche à Bonneville, à 40 mètres de la route actuelle. Les nos 900 à 907 sont cadastrés

sous pierre longue. Quand on a renversé le bloc, en 1849, pour l'utiliser dans un ponceau, M. Morel a constaté qu'il reposait sur quatre pierres cubant chacune 50 centimètres. Le menhir mesurait en longueur 3m,40; en largeur, à la base, 2 mètres; à l'extrémité supérieure 1m,50; l'épaisseur, à la base, était de 0m,50, et au sommet de 0m,25 à 0m,35. Outre la tradition que j'ai signalée, on attribuait encore le nom de cette pierre à sa position au milieu de la plus vaste plaine du Faucigny. Elle a servi jadis de limite à la baronie : les anciens du village voisin l'appelaient *la limite du baron ou du pays*.

III

OBJETS DIVERS DE L'AGE DE LA PIERRE


48

En dehors de nos stations troglodytiques, les objets appartenant à l'époque de la pierre taillée sont en très petit nombre. Dans sa riche collection préhistorique, M. Josselin de Costa conserve une lamelle de silex, longue de 11 centimètres; elle a été trouvée dans un champ de son domaine, à Beauregard, commune de Chens-Cusy fig. 48). — M. le docteur Dufresne a recueilli près de Grandnoëx, commune de Fillinges, quelques silex en lamelles et en éclats, une flèche ébauchée, également en silex, et a reconnu des foyers. — Des campagnards ont égaré, à La Tour, un nucléus en silex noirâtre, long de 30 centimètres; des lamelles en avaient été détachées. — Commune de Collonges, près de Corbe, M. Thioly a découvert deux silex taillés.

Sans être nombreuses, les haches polies présentent une série intéressante par la variété des formes, des dimensions et des matières. On n'avait que l'embarras du choix pour emprunter des roches primitives aux Alpes et aux torrents qui en descendent. Voici l'énumération de ces instruments, par ordre de communes.


49

Annecy. — Petite hache en serpentine, appartenant à M. Tellot, de Dreux, qui l'a trouvée en juin 1870 dans un champ, entre la gare d'Annecy et Chevennes (fig. 49).

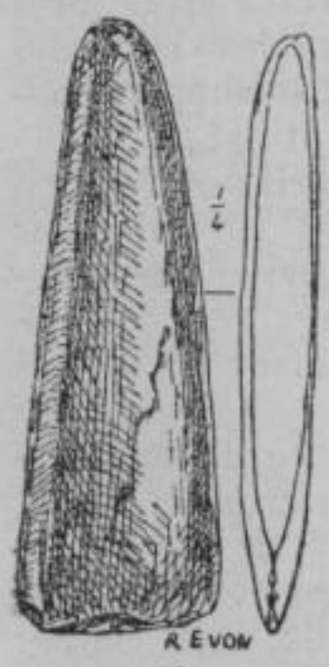
50


51

Pringy. — 1° Près du chef-lieu, très grande hache, entièrement polie, en schiste argileux, longue de 20 centimètres (f. 50, musée d'Annecy). — 2° Dans les bois de Monthoux, hache en euphotide, de 0m,11 (fig. 51, id.).


52

Chavanod. — Dans le bois de Pontverre, hache en serpentine, trouvée en 1865 pendant les travaux du chemin de fer (fig. 52, id.).

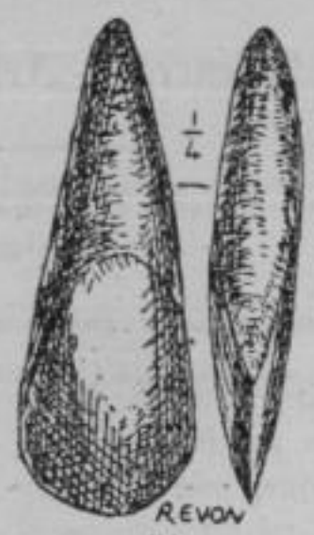
53

Doussard. — Belle hache polie, en diorite, longue de 16 centimètres, trouvée en 1847 au pied d'un châtaignier, à 60 centimètres de profondeur, sur la colline de La Serraz (fig. 53, id.).


54

Seythenex. — A Tertenoz, hache en pierre blonde à mouchetures noires; la face offre une section rectangulaire de 8 centimètres sur 4 (fig. 54, id.). Il faut peut-être la classer parmi les coins; c'était l'avis du montagnard qui nous l'a vendue et qui mettait son opinion en pratique : il utilisait depuis longtemps cette hache comme un coin pour fendre son bois. Malgré ce long usage, l'instrument est resté entièrement poli et sans la moindre cassure.

Les Ollières. — Petite hache polie, perdue par le paysan qui l'avait découverte dans un champ.


55

Ayse. — Hache en serpentine, trouvée par M. Michel Rey au bord d'un sentier traversant un bois derrière le château d'Anières (fig. 55, musée de Bonneville).

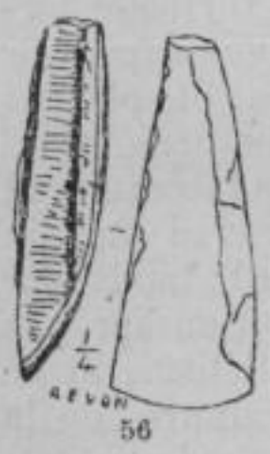
56

Bonneville. — Hache polie en néphrite, inachevée. Elle offre sur un côté la trace de la scie, et semble indiquer que pour cette forme on façonnait d'abord une double hache que l'on séparait ensuite par une section médiane (fig. 56, musée de Genève).


57

Faucigny. — Hache en serpentine, trouvée en 1866 sous le château de Faucigny (fig. 57, musée d'Annecy); et fragment d'une autre, découverte en 1868 dans la même localité.


58


59

La Roche. — 1° Hache en serpentine, de 0m,10, trouvée sous un noyer dans la propriété des Sœurs de charité (fig. 58, musée d'Annecy). — 2° Petite hache en serpentine, de 0m,06, recueillie à cent mètres de là, sous un rocher, dans la propriété de M. Dufour (fig. 59, id.).

Saint-Jeoire. — Dans un pré voisin du bourg, on a découvert en 1869 une hache en roche serpentineuse verte, longue de 0m,15 (collection L. Dufresne).

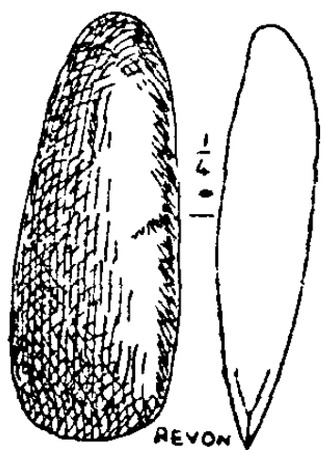

60

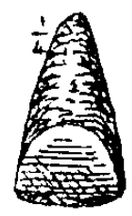
61


62

Fillinges. — 1° Grande hache en roche vert clair, d'apparence néphritique, longue de 0m,145, trouvée en 1868 à Fillinges (fig. 60, musée de Genève). — 2° Deux petites haches en serpentine vert foncé, de 0m,065, découvertes sur la pente des Voirons (fig. 61 et 62, collection Balliard à Reignier).

Monnetier-Mornex. — 1° Très petite hache en serpentine, de 0m,043, trouvée dans le jardin d'une auberge sur les dernières pentes du Salève, entre Crevin et les carrières de Veirier (collection Thioly). — 2° Deux haches en serpentine ramassées tout près de là, le long du sentier, entre l'auberge et les carrières (id). — 3° Dans un champ entre le Pas-de-l'Echelle et Monnetier, M. Hammann a recueilli une petite hache polie (musée de Genève).


63

Chens-Cusy. — Au plateau dit Sur-les-Plans, en fouillant à l'entrée du champ Montillet, j'ai découvert en 1869 une hache (fig. 63, musée de Saint-Germain).

Meillerie. — Hache polie, conservée par M. Ruffin.

Notons avec un point d'interrogation une espèce de hache en pierre grise, longue de 0m,12, trouvée dans un champ à Vétraz-Monthoux et conservée par M. de Boringe. D'après le croquis fait par son propriétaire, l'instrument offre une gorge entre la partie tranchante et la tête qui est renflée. Je ne l'ai pas encore examiné : ne serait-ce pas un nodule naturel? — Il faut probablement retrancher des antiquités savoisiennes une très grande hache d'un vert foncé, longue de 0m,285, possédée par M. Davat à Aix-les-Bains, et découverte, dit-on, dans le lit du Chéran entre Cusy et Rumilly : M. de Mortillet la regarde comme une herminette de sauvage, et juge d'après la forme et la matière que ce doit être un produit de l'Océanie.

Il y aurait aussi plus d'un échantillon à passer sous silence parmi les pierres conservées dans quelques musées sous le titre de marteaux-haches. La plupart sont des cailloux naturels, ordinairement en calcaire noir alpin, d'où se sont détachés des nodules de pyrites de fer laissant une ouverture considérée comme un trou d'emmanchement. De ce nombre est

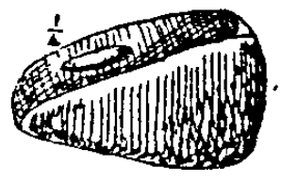
64

une pierre provenant de La Roche, conservée au musée de Genève (fig. 64) ; une autre, recueillie à Vougy, au musée de Bonneville ; une troisième trouvée par M. Thioly à Corbe, commune de Collonges, et que nous avons classée au musée d'Annecy parmi les pièces très sujettes à contestation. Quoiqu'il n'y ait pas là un travail humain, ces pierres ont pu être utilisées dans l'antiquité.

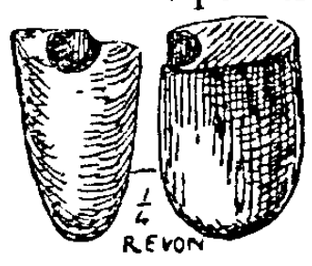

65

Un marteau-hache poli et bien authentique, foré seulement en partie et brisé peut-être pendant l'opération, a été trouvé dans la commune de Fillinges, au hameau de Balliard, à côté du jardin de M. Balliard, propriétaire de cet instrument (fig. 65).

M. Forel, de Morges, a voulu retrouver la manière de fabriquer ces marteaux-haches. Il m'en a montré un, très réussi, obtenu en façonnant une pierre à petits coups à l'aide d'un simple caillou, et m'a donné une leçon expérimentale sur l'art de percer un trou d'emmanchement d'une régularité parfaite dans la roche la plus dure : avec un archet on imprime un mouvement rapide à une branche de sureau dont la base est accompagnée de sable mouillé ; il faut choisir un sable très mordant. Au début il est bon de guider le bâton en le retenant dans une plaque de bois percée ; il se forme peu à peu un trou à noyau central, d'autant plus régulier que l'on emploie un cylindre évidé et tendre. Les indigènes de l'Amérique méridionale usent d'un procédé analogue pour percer les pierres, même le cristal.

Collections. — Le Musée d'Annecy a les plus belles haches trouvées dans le département. — Musées de Genève, de Bonneville, de Saint-Germain-en-Laye. — Collections Balliard à Reignier, Léandre Dufresne à Saint-Jeoire et docteur Dufresne à Fillinges ; Thioly à Genève, J. de Costa à Beauregard, etc.

(*A suivre.*) Louis Revon.

SUR QUELQUES LOCUTIONS EMPLOYÉES PAR BONIVARD

Après trois siècles d'attente, l'œuvre du célèbre Prisonnier de Chillon, grâce aux laborieuses recherches du docteur Chaponnière, est aujourd'hui dans le domaine public.

On a beaucoup écrit sur Bonivard, mais sans l'avoir suffisamment étudié. On en a trop fait un personnage de circonstance, propre à faire valoir certains systèmes préconçus. Il est vrai qu'analyser ce caractère d'une manière impartiale offre bien des difficultés. Ce n'est pas la tâche que nous nous imposons aujourd'hui. Les lignes suivantes, écrites au courant de la plume, n'ont d'autre but que celui d'élucider, au point de vue littéraire, certains mots, certaines

expressions, plus ou moins tombés en désuétude, et qui reviennent assez souvent sous la plume philosophique de notre plus vieil historien.

Avant d'aller plus loin, rappelons que François de Bonivard naquit à Seyssel en 1493. Sa famille appartenait à la meilleure noblesse du duché de Savoie. Il fit de brillantes études à Pignerol, à Turin et à Fribourg en Brisgau. Abbé commandataire de Saint-Victor dès l'âge de dix-sept ans, il se fixa à Genève en 1517, et prit une part des plus actives dans la lutte si complexe qui aboutit au renversement du Principat genevois et à l'établissement de la Réforme. Après avoir fourni le cycle entier de sa vie, le noble et puissant seigneur, l'illustre polygraphe, réduit à un état voisin de la misère, descendit obscurément dans la tombe en 1570.

On n'a qu'à lire quelques-unes de ses pages pour voir combien le Prieur de Saint-Victor aimait la périphrase; très souvent cette figure, basée sur des termes de comparaison maintenant inconnus, ne présente plus ce sens clair, net et incisif qui est le propre de la synonymie rationnelle.

Aujourd'hui, nous ne voyons plus d'embarcations sillonner les eaux au mouvement cadencé de longues rangées d'avirons maniés par des criminels; aussi, quand notre auteur parle de « greffierz escrivantz avec une plume de dix-huit pieds » faut-il réfléchir un moment pour savoir que ce sont des galériens qu'il désigne par cette circonlocution. Lorsque Bonivard dit, sous la date 1526, que « la fumée du rost de Morat sent encores dans le païs de Waud, » il exprime d'une manière énergique, mais peu compréhensible pour ceux qui ne connaissent pas notre histoire d'une manière intime, la crainte que les Suisses inspiraient aux Vaudois depuis qu'ils avaient ravagé et rançonné le pays, lors de la guerre menée par le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, un demi-siècle auparavant.

On a reproché à notre auteur une orthographe incertaine et capricieuse. Elle l'est peut-être moins qu'on ne le croirait à première vue. Les variations, soit dans la forme, soit pour le genre du même mot constituent plutôt une latitude qu'une licence, et l'indication des pluriels, tantôt par un *s*, tantôt par un *z*, obéit à une règle euphonique inconnue aujourd'hui, mais qui n'en est pas moins une règle. Les mots terminés par un *e muet* prennent la première de ces lettres: *entrepriseS, hommeS, ouvrageS,* tandis que l'*e fermé* est suivi de l'autre : *alliéZ, excommuniéZ, trespasséZ.* Cette lettre accompagne aussi les mots en *el* ou en *il : autelZ, spirituelZ, temporelZ; ilZ, fitZ, gentilZ.* La terminaison *eur* prend l'*s : amateurS, empereurS, prédécesseurS;* il en est de même pour *ier : chauderonnerS, estrangierS, particulierS;* pour *i* et *oi : adviS, brebiS, paiS, boiS, moiS, roiS.* Il y a plusieurs autres distinctions assez bien suivies pour faire supposer que toutes sont systématiques. On peut dire, d'une manière très générale, que la syllabe sourde ou nasale prend l'*s : humainS, maulvaiS, anS, citoienS, jardinS, innocenS, baronS, tesmoingS, aulcungS;* tandis que la finale limpide et sonore serait plutôt suivie du *z : laïcZ, féaudalZ, marcqZ, boullevartZ, accordZ, mortZ, clercZ, fiefZ, serfZ,* etc.

Jusqu'aux règnes des derniers Valois, l'*o* se prononçait généralement *ou,* aussi ne faut-il pas s'étonner de voir couler d'une plume fidèle au vieil usage : *cousté, foussé, louger, moucquer, pourter, roustir, souleil, tantoust, voulenté,* etc.

Allonger ce préambule serait inutile, entrons en matière.

***

Jouer à l'abusc babouin. Tromper quelqu'un en le circonvenant par des discours fallacieux, l'*abbabouiner* comme dit notre auteur. Rien de plus populaire chez nous que l'emploi figuré de *babouin* et d'*embabouiner*, qui d'ailleurs sont académiques dans cette acception.

***

La dernière souppe gecte souvent la première hors de l'escuelle. Les derniers venus débusquent souvent les premiers.

Dans les *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève nouvellement convertie à l'Evangile,* Fromment dit que cette manière de s'exprimer était nouvelle de son temps. Elle s'appliquait à l'astuce des apostats, ayant été prêtres ou moines, et qui par leurs intrigues parvenaient à évincer, à chasser de leurs places, les laïcs dont les travaux antérieurs avaient abouti à implanter la nouvelle religion à Genève.

Nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur du dicton, mais non sur sa formation philologique.

Qu'est-ce qu'une *soupe?*

Les dictionnaires modernes disent que c'est un *potage,* et si on leur demande la définition du potage, ils répondent que c'est une *soupe.*

Comment, avec cela, expliquer les locutions : *Trempé, mouillé comme une soupe; S'emporter comme une soupe au lait; Tel pain, telle soupe; Couper la soupe; Faire une soupe au vin;* etc.

En vieux français, une soupe est une tranche mince, spécialement une tranche de pain. Avec cette acception, les expressions précédentes deviennent parfaitement claires et on comprend à merveille ces vers du *Roman de Tristan,* qui nous reportent à 1191 :

> Do buvrage empli la cope;
> Moult par fu clers, n'y parut ***sope.***

La synonymie entre *soupe* et *potage* était reçue dès la première moitié du seizième siècle. Vers 1529, Rabelais nous dit que Gargantua « mourvoyt dedans sa *souppe* et ses mains lavoyt de *potaige.* » En 1536, Jeanne de Jussie écrit : « Il n'y avoit qu'un peu de poix (pois) en nostre maison pour faire la *souppe.* » Bonivard admet également le sens de potage quand il dit que l'évêque de Genève Jean-Louis, bien qu'il fût de la Maison de Savoie, « ne vouloit toutesfois que le Duc ny ses aultres frères missent le museau dedans sa *soupe.* »

Quelle est l'origine du mot *soupe?*

Les uns le dérivent de l'allemand *suppe,* les autres de l'espagnol *sopa.*

Les faïenciers nomment soupes les minces tranches d'argile qu'ils enlèvent avec le couteau à deux mains sur la masse qui a mûri durant un an. Ecoutez le son de l'acier dans cette manœuvre et vous entendrez distinctement : *soupp, soupp, soupp*.....

Nous avons affaire à une onomatopée.

***

Regarder par entre ses doigtz. Fermer les yeux, passer sur certaines choses; ne pas se montrer trop exigeant ou trop sévère dans une conjoncture délicate.

***

N'havoir autre monteure que du poullain de sa mère. Marcher à pied; on disait dans le même sens : *Monter les mulets de saint François*.

***

Sentir le bénit. Eprouver une vive et légitime appréhension. Figure empruntée au *san-benito* dont les inquisiteurs revêtaient ceux qu'ils avaient condamnés à être brûlés.

***

N'oser dire gry. Cette locution s'est transformée en : *N'oser ni bouger, ni griller*. Ces expressions font allusion au saint *graal* ou *gréal*, calice dans lequel Jésus-Christ célébra les mystères de l'Eucharistie avec ses disciples, la veille de la Passion. Joseph d'Arimathie s'en servit pour recueillir le sang coulant des blessures du Sauveur mis en croix. La garde ou la conquête de ce vase précieux est un sujet qui revient souvent dans les romans de la Table ronde.

Sans s'en douter, Bonivard lui-même va nous mettre sur la voie d'une explication : « Le Roy Artus havoit une table ronde capable pour l'assiette de cent chevalliers, qui pour ce estoient nommés chevalliers de la table ronde, n'i havait que une place vuide lèz le Roy, destinée tant seullement pour celluy qui devoit conquester le Sainct Graal; si un autre se y asseoit, il luy fondoit dessoubs, et tumboit en abysme, et s'appelloit pour ce le siège périlleux. »

Interrogé sur les événements de l'avenir ou sur d'autres choses mystérieuses, le saint Graal répondait par des oracles miraculeusement écrits sur sa panse et qui s'effaçaient d'eux-mêmes dès qu'on les avait lus. Cette circonstance donna lieu à l'exclamation invocatoire : *Ventre saint Gréal!* qui, dans la bouche de Henry IV, devint un juron familier. Notre poète Bernard n'a eu garde d'oublier cette expression lorsqu'il a voulu peindre l'étonnement du fin et cauteleux Béarnais apprenant la nouvelle prématurée de la prise de Genève par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier.

Ventre sein gri, se dit le Rai de France,
Que Zeneva se sai lassia prendre,
La! mon couzin si é troi azarda
Y ne porra pas guere la garda.

En résumé, *N'oser dire gry*, comme *N'oser ni bouger, ni griller*, est une expression figurée équivalant à : se tenir coi dans une circonstance hasardeuse, manquer du courage nécessaire pour s'asseoir à la table d'Artus, pour affronter les redoutables arrêts formulés par le saint Gréal.

Encore un mot. L'orthographe *grial* se retrouve dans plusieurs anciens dialectes, et comme la vieille prononciation élidait volontiers certaines lettres finales, la transformation de *gréal* en *gri* ou *gry*, est une contraction qui ne saurait étonner aucun philologue.

***

Retirer les cornes. Se tenir coi dans la crainte de gens puissants. Fromment, secrétaire de Bonivard, emploie : *Rompre la corne au Pape*, dans le sens de briser avec Rome, se faire protestant.

***

Jouer un tour de scorpion. Bonivard exprime la même pensée par : *Faire du beau beau en devant et trahir en derrière* (par derrière).

***

Emmancher la raspe. Déguerpir sans tambour ni trompette, partir sans prévenir personne. Cette expression est perdue, mais la langue populaire de Genève est toujours riche en locutions exprimant l'idée de s'esquiver, détaler sans bruit, se dérober, disparaître, s'échapper à la sourdine, s'enfuir secrètement, le plus souvent en laissant des dettes pour tout souvenir. Fromment exprime par : *Batailler de l'espée à deux piedz*, l'idée de déserter avec armes et bagages.

***

S'en donner jusqu'à passer trente et un. Nous disons encore : *Se mettre sur son trente-et-un*, dans le sens de revêtir son plus beau costume, se charger d'atours. Ce sont des allusions aux mois comptant le plus de jours; elles n'ont rien à faire avec le *trente-et-un* décembre 1813, jour où Genève se vit libérée de la domination française.

***

A l'enfournée l'on faict les pains cornuz. Singulière allusion aux résultats de la précipitation; Bonivard l'employa fort bien pour peindre les travaux des révolutionnaires légiférant à la hâte.

***

Faire le sault-briffault. Le saut périlleux au figuré. On sait combien le nom de *Brifaud* a été employé par les veneurs du moyen-âge pour désigner les chiens de chasse joignant l'intelligence à la vigueur. Le grand fabuliste ne l'a pas oublié; parlant du lièvre :

Il s'enfuit dans son fort, met les chiens en défaut,
Sans même en excepter *Brifaut*.

Comme elle le fait généralement des choses bonnes en elles-mêmes, l'antiphrase s'est emparée du mot qui nous occupe, l'appliquant non-seulement aux hôtes du chenil, goulus, paresseux et couards, mais encore aux enfants gourmands et mal élevés, aux polissons des rues. Les verbes *brifer* et *brifauder*

sont de la même génération. Ce dernier se trouve déjà dans le *Fabliau de Brifaut* :

> Qu'est donc la toile devenue ?
> — Certes, fait-il, je l'ai perdue.
> — Brifaud! vous l'avez *brifaudée*

L'éditeur de Bonivard a imprimé *sault-brissault* qui n'a pas de sens. Il a laissé échapper un petit nombre d'autres erreurs qui doivent être relevées, vu l'importance de ses publications : *col* d'un chapon (*Nobl.* 268), il faut *vol; desbisez* pour *desbifez* (*Nobl.* 314); *syffre* pour *fyffre* (*Nob.* 313); *sanugine* pour *sauvagine* (*Nobl.* 321); *Levant* pour *le nant* (*Chr. I,* 118); *donne* pour *douve* (*Chr. I,* 185); *dubiez* pour *dubtez,* c'est-à-dire doutes (*Chr. I,* 311). — *Dueillir* et *rucque* (*Pol.* 93) sont présentés avec des points d'interrogation comme lecture douteuse des manuscrits. La lecture est bonne. Il s'agit de deux vieux mots assez rarement employés. Le premier signifie attrister par tromperie, figurément : couvrir de deuil. *Rucque* est une forte syncope de *rubricque,* employé dans le sens de ruse, détour, adresse, finesse. — *Pont du Rosne* pour *pont de l'Arve* (*Chr. I,* 44), se trouve dans les manuscrits, mais c'est une erreur assez manifeste pour que l'on ait dû en prévenir le lecteur qui aurait également été charmé d'apprendre, sans devoir faire de recherches pour cela, que le *Charles second* de Bonivard est le duc *Charles III* de l'histoire. Au lieu de *Coustance* (*Chr. II,* 398), il faut lire *Constance.* Notre auteur était trop *vieux genevois* pour admettre la nouvelle appellation imposée à cette rue par les Réfugiés normands ou picards.

Dix à douze fautes sur plus de 1,700 pages de vieux français; tout connaisseur en fait de typographie conviendra que nos critiques constituent le plus bel éloge des excellentes publications dont M. G. Revilliod a su prendre l'initiative.

BLAVIGNAC.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

(Suite. — V. les nos de janvier, février et mars.)

Le *Regeste genevois* énumère, à la date du 18 novembre 1280, une donation de vingt livrées de terre par Aymon, comte de Genevois, à l'abbaye du Mont du Semnoz (1). Le texte de l'acte publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève porte : *item lego domui abbatie montis de Savinca viginti libratas terre mee annuales pro anima mea et Agnetis quondam uxoris mee et antecessorum meorum.* Nous pensons qu'il y a une erreur d'impression pour *Seminea.* Car jamais l'abbaye de Savigny n'a été désignée sous le nom de *Montis.* A moins qu'il faille l'entendre de la maison de Savignac près du Mont-de-Marsans, dont Aymon était vicomte par sa seconde femme, Constance de Bearn, dans le château de laquelle il faisait son testament. Mais le motif du legs se rapporterait plutôt au Semnoz, où se trouvait le tombeau de sa famille.

(1) *Reg. genevois,* no 1170.

(2) Mémoires et documents etc , XIV, p. 164

Lorsque, sur la fin du xe siècle, Marguerite de Miolans, destinée pour épouse au jeune Bernard de Menthon, entrait dans un cloître en apprenant la vocation ecclésiastique de son fiancé, on ne pouvait prévoir que, trois siècles plus tard, une autre Marguerite de Miolans entrerait en religion non loin du château de Menthon, et qu'elle serait la troisième abbesse de Sainte-Catherine du Semnoz.

Cette famille distinguée venait d'ailleurs de donner encore deux évêques à la Maurienne.

Il n'y avait pas encore un an que Marguerite de Miolans était à la tête la communauté, lorsqu'elle eut l'honneur de recevoir à la nécropole des princes genevois, le convoi du comte Amédée II, fils de Rodolphe, et neveu de la première abbesse, mort au Bacho le 22 mai 1308, mercredi, veille de l'Ascension.

Battu en plusieurs circonstances par le comte de Savoie, qui cherchait à le supplanter dans ses droits sur Genève, Amédée II s'était réfugié avec son beau-frère, Jean de Châlons, au château du Vuache, où vinrent le rejoindre Aymon, évêque de Genève, et le Dauphin Hugues, seigneur de Faucigny, pour faire un traité d'alliance offensive et défensive, le 4 septembre 1307, *apud lu Vuachu in Camera dicti comitis* (1).

Pour soustraire Guillaume III, fils d'Amédée II, à l'influence du comte de Savoie, dont il était gendre, on l'associa au traité. Mais ce fut inutile. Le traité n'eut pas d'exécution sérieuse. Amédée II, fatigué de cette lutte dans laquelle il ne se sentait pas appuyé, dut abandonner l'administration du comté à son fils sous la direction de son épouse, Agnès de Châlons, ainsi qu'il l'avait établi par son testament fait à la Balme de Sillingy, le 24 septembre 1306 (2). C'est ce qui résulte d'un acte d'infédoation passé au château d'Annecy par la comtesse Agnès de Châlons et son fils Guillaume III, aussi en qualité de comte de Genevois, le 7 avril 1308, quarante-cinq jours avant la mort d'Amédée II (3).

Où était alors ce malheureux prince ? Le *Fasciculus temporis* le fait mourir *apud lu Bacho,* si les copistes ont bien lu et n'ont pas confondu le double W avec B. Le nom de *Bacho* se prend dans le sens de *bac* ou celui de *bachal.* Plusieurs localités ont porté des noms analogues; nous n'en citerons que quatre, qui se trouvent dans les directions du Wache à Annecy :

1° Le mas du *Bachat* près de l'étang d'Eloise et au-dessus de l'ancien bac de Gresin sur le Rhône. A l'est s'élevait une habitation seigneuriale appelée, dans le cadastre de 1730, *très beau châtel.*

2° Le mas du *Bachex,* près des ruines de l'ancien château de Clermont, où habitait quelquefois la famille de Genève, et antérieur à celui que fit bâtir, au XVIe siècle, Mgr Galois de Regard, évêque retiré de Bagnorea, et dont on peut encore admirer aujourd'hui le style italien.

3° Le mas de *Bastoz,* peut-être un mot patois pour *Bacho,* à côté du château de Mont-Dragon, dans la commune de la Balme-de-Sillingy, à peu de dis-

(1) *Regeste genevois,* no 1614.

(2) *Reg. genevois,* no 1594

(3) *Revue Savoisienne,* 1869, p. 53, 56.

tance du château où séjournait aussi quelquefois la famille de Genève.

4° Le mas du *Bachex*, entre le chef-lieu de Pringy et le château de Monthoux, sur un plateau dont les fouilles ont révélé de précieuses antiquités romaines.

Le *Bacho* ne devait pas être très éloigné d'Annecy, à en juger par le temps que l'on mit pour le trajet du convoi. Il n'a pu partir que le lendemain de la mort du comte, c'est-à-dire, le 23 mai, après les offices du matin de l'Ascension. Une halte d'usage à la chapelle du Saint-Sépulcre d'Annecy, fondée par la maison de Genève, permettait de faire les préparatifs de la cérémonie funèbre du lendemain, à laquelle durent assister la cour et les fonctionnaires des divers ordres (1).

La célèbre famille Allamand, qui eut diverses branches en Piémont, en Savoie, en Dauphiné et en Bugey, donnait, à cette époque, Thomas Allamand, prieur de Talloires et fondateur de l'hôpital de ce lieu en 1339, et Guigonne Allamand, quatrième abbesse de Sainte-Catherine, vers 1341, selon Besson.

Deux actes d'albergement de 1343 et 1346 de biens situés à Loverchy et à Vovray, constatent le voisinage des propriétés de l'abbaye dans ces mêmes localités.

Nous n'avons rien autre sur l'administration de cette abbesse. Mais l'obituaire de Bonlieu appelle l'attention sur les rapports qui continuaient à exister entre cette maison et celle du Semnoz. Au 12 avril on lit cette note : *obiit domina Guigona quæ fuit abbatissa de Monte*. Quel fut le motif de sa retraite de Sainte-Catherine à Bonlieu? Nous l'ignorons complètement.

Vient ensuite Péronne du Crécherel, appelée aussi Péronnette ou Ponete. Encore un sujet de famille très distinguée.

Après le martyre de saint Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry, ses parents et amis durent se réfugier en Hollande, d'où le B. Boniface de Savoie, second successeur de saint Thomas à la primatiale d'Angleterre, les retira pour les établir dans ses terres d'Ugine. Jean, arrière neveu du saint, épousa Marguerite, fille de Vullierme de Beaufort, seigneur de la Val-d'Isère. Leur fils Hugonet fonda l'hôpital d'Ugine en 1296. Des douze enfants de ce dernier, trois filles furent religieuses à Sainte-Catherine, Amédée, Annette et Péronnette.

Jean épousa en secondes noces Alexie, unique héritière du Crécherel, château situé sur un cap qui commande à la jonction de la Chaise et de l'Arly. A l'extinction rapide de cette descendance, le nom de Crécherel demeura à la branche d'Hugonet.

Le premier acte que nous trouvons sur Ponete du Crécherel, abbesse de la Montagny sur Anassy, est l'acceptation et approbation d'une reconnaissance par Nicollet de Bessonay en faveur de Ponete, fille de feu Jonod le serraillon, d'une pièce de terre vers Louverchy, relevant du fief de l'abbaye de Sainte-Catherine, du 1er septembre 1360.

(1) *Reg. gen*, n° 1619.

Besson cite encore les dates de 1370 et du 30 janvier 1403.

La célèbre famille de Menthon fournit la sixième abbesse, Jacquemette, fille de Robert de Menthon, bailly du Genevois, et d'Isabelle de Lucinge.

Elle était en fonctions en 1410, et mourut probablement dans les premiers mois de 1425. Car son frère Henry, bailly du pays de Vaud pour Amédée VIII, duc de Savoie, fonda pour elle un anniversaire à Sainte-Catherine, le 16 mai 1425.

Aynarde de Saint-Jeoire lui succéda. C'est elle qui pour l'acceptation de la fondation précédente, assembla le chapitre composé alors d'Alexie de Serraval, prieure, Nicolette de Veigy, sacristine, Henriette de Monthoux, Isabelle de la Croix, Jeanne de Charansonay et Henriette de Balmont.

La plupart des princes de la maison de Genève avaient demandé leur sépulture soit à la chartreuse de Pomiers, soit à l'abbaye de Sainte-Catherine, fondées par des membres de leur famille, à peu de distance l'une de l'autre, jusqu'à l'année 1360, qu'Amédée III, comte de Genevois, après avoir fait construire l'église de Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, dans laquelle son fils Robert, l'antipape Clément VII, fonda un chapitre collégial, s'y réserva, dans l'arrière-chœur, une place pour son tombeau et ceux de sa famille, place conservée, à la même fin, par la branche de Savoie-Nemours jusqu'au milieu du XVIIe siècle (1).

L'abandon de Sainte-Catherine par la maison de Genève, qui s'éteignit du reste vers la fin du XIVe siècle, par la mort prématurée de tous les enfants d'Amédée III, facilita l'accès de cette nécropole à d'autres grandes familles, qui aimaient à se recommander aux prières des religieuses, dont la plupart sortaient des castels du voisinage.

C'est ainsi que Jean de Bertrand, qui avait été évêque de Genève de 1408 à 1418, puis archevêque de Tarentaise, et qui avait rempli des missions importantes auprès de divers princes, voulut que ses cendres reposassent à l'abbaye de Sainte-Catherine. La mort le surprit probablement après la transaction passée à Thonon, en 1432, entre Amédée VIII et les évêques de Savoie, avant qu'il pût rentrer dans sa métropole, et peut-être aux environs d'Annecy. Ce fut Aynarde de Saint-Jeoire qui reçut sa dépouille mortelle dans l'église abbatiale.

Quelques détails du testament d'Henry de Menthon, dont nous avons parlé plus haut, en date du 14 mars 1437, donneront une idée de la situation économique des religieuses de Sainte-Catherine.

« Entre autres, il convoqua l'abbesse à sa sépulture, qu'il désigne à la chapelle de Sainte-Catherine de Talloires, au tombeau de ses ancêtres, et lui assigne pour cette assistance trois *sols* (environ 6 fr.) et un dîner convenable.

Il donne à sa fille Marie, religieuse à Sainte-Catherine sur Annecy : 1° la somme de 50 florins, dont elle percevra les revenus pendant sa vie, et la quelle somme appartiendra à l'abbaye après sa mort ;

(1) *Revue savoisienne*, 1870, 1871.

2° quatre coupes de froment, mesure d'Annecy, chaque année sa vie durant, à prendre sur ses terres de Metz et Meythet, et, en cas qu'elles appartiennent à son fils Guillaume, à prendre sur la mestralie de Villaz, chargeant le mistral de ce service pour l'entretien de la religieuse; 3° quatre sommées de vin, mesure de Menthon, par an, à prendre sur ses vignes du Chable; 4° un quart de noix, mesure de Menthon, chaque année, à être livré par le mistral de Menthon sur la prise de l'année.

Ces legs représentaient la part héréditaire de la religieuse à l'exclusion de toute autre.

En 1439, le 1er octobre, Aynarde de Saint-Jeoire ratifia la vente d'une pièce de terre située à Taillefert, sur la route d'Annecy à la Sézière, et relevant du fief de l'abbaye, faite par Jean Henriod, bourgeois d'Annecy, en faveur de Pierre Trolliet, de Genève, habitant à Annecy, et Jeanne, femme de Barthélemy Favre dit Gudin, bourgeois d'Annecy. Elle est nommée dans cet acte *Hesynarda de Sancto-Jorio abbatissa abbacie Beate Catharine Montis supra Anessiacvm.*

Nous n'avons pu retrouver les actes de 1451 et 1456 mentionnés par Besson.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Mars 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE. Matin.	Midi	Soir.	Échelle du lac
1 Lundi	— 2	+ 11	+ 4	0,44
2 Mardi	— 3	+ 6	+ 1	0,45
3 Mercredi	0	+ 5	+ 2 1/2	0,42
4 Jeudi	+ 1 1/2	+ 12	+ 1	0,41
5 Vendredi	— 4	+ 13	+ 3 1/2	0,405
6 Samedi	— 3	+ 9	+ 5	0,405
7 Dimanche	+ 6	+ 7	+ 7	0,395
8 Lundi	+ 6	+ 16	+ 9	0,43
9 Mardi	+ 2	+ 23	+ 15	0,46
10 Mercredi	+ 7	+ 26	+ 12	0,49
11 Jeudi	+ 3	+ 13	+ 7	0,51
12 Vendredi	+ 2 1/2	+ 6	+ 4	0,55
13 Samedi	+ 3	+ 11	+ 7	0,56
14 Dimanche	+ 6	+ 12	+ 5	0,59
15 Lundi	+ 1 1/2	+ 13	+ 6	0,59
16 Mardi	— 1	+ 17	+ 10	0,59
17 Mercredi	+ 5	+ 8	+ 5	0,60
18 Jeudi	+ 5	+ 7	+ 2	0.60
19 Vendredi	+ 1	+ 7	+ 3	0,60
20 Samedi	— 1	+ 10	+ 2	0,60
21 Dimanche	— 2 1/2	+ 7	+ 2	0,595
22 Lundi	— 3 1/2	+ 9	+ 1	0,59
23 Mardi	— 1	+ 8	+ 2	0,59
24 Mercredi	— 3 1/2	+ 7	+ 4	0,58
25 Jeudi	— 3 1/2	+ 8	+ 5	0,57
26 Vendredi	— 1	+ 20	+ 4	0,555
27 Samedi	— 2	+ 22	+ 14	0,550
28 Dimanche	+ 2	+ 8	+ 5	0,540
29 Lundi	+ 4	+ 7	+ 3	0,530
30 Mardi	+ 1	+ 8	+ 3	0,530
31 Mercredi	— 4	+ 10	+ 8	0,525

Eau tombee. — Pluie dans la nuit du 6 au 7; pluie légère le 7 et dans la nuit du 8 au 9. Eau tombée du 6 au 9 : 0m,014. — Pluie dans la nuit du 11 au 12 et dans la journée du 12. Eau tombée : 0m,018. — Pluie légère dans la nuit du 16 au 17 et pluie cohtinue le matin du 17. Eau tombée : 0m,0025. — Pluie et neige par légères bourrasques dans la journée du 28. Eau tombée, inappréciable au pluviomètre. — Quantité totale d'eau tombée pendant le mois : 0m,0345.

Evaporation. — Du 1er au 6 : 0m,006; du 6 au 15 : 0m,007; du 15 au 23 : 0m,010; du 23 au 28 : 0m,017; du 28 au 31 : 0m,012. Total pendant le mois : 0m,052.

A. Mangé.

BULLETIN

La lettre suivante mérite d'être publiée, au moins pour prendre date de la découverte.

Doussard, le 7 avril 1875.

Monsieur l'abbé Ducis,

J'ai découvert, hier, un tombeau antique qui paraît bien intéressant. Formé d'une maçonnerie tout autour avec dallage au fond, il était couvert d'une couche de chaux remplie de débris de tuiles, de poteries romaines, qui semblent porter des traces de feu. Le squelette est exactement tourné les pieds à l'orient et la tête au couchant, selon les prescriptions de Guillaume Durand : *Sepeliatur pedes ad orientem et caput ad occidentem* (1). Il y avait un charbon dans la bouche; autour de la tête, des restes de tissus noirs comme une mèche de lampe carbonisée; sur l'épaule gauche, assez près de la tête, une agrafe de chaînette en bronze, oxydée. J'ai conservé précieusement tous ces objets, ainsi que la tête avec sa superbe denture et les autres ossements.

Brand,
Vicaire à Doussard.

Au siècle dernier et dans celui-ci on a déjà trouvé plusieurs tombeaux à dalles de trois mètres de longueur avec des médailles de bronze et d'argent.

—

L'Académie d'Hippone, à Bône, vient de reconstituer son bureau. Nous y voyons figurer avec plaisir deux des plus zélés membres correspondants de la Société Florimontane, qui ont puissamment contribué par leurs dons à l'accroissement de nos collections ethnographiques. M. Papier a été élu vice-président, et M. Doublet conservateur du Musée.

—

Il y a à Londres plus de Juifs qu'en Palestine, plus d'Ecossais qu'à Edimbourg, plus d'Irlandais qu'à Dublin, plus de catholiques qu'à Rome. Il y naît une personne toutes les cinq minutes; il en meurt une toutes les huit minutes.

—

Un recensement fait dans la seconde moitié de 1874 nous apprend que depuis le dénombrement officiel de 1871, la population européenne de l'Algérie s'est accrue de 39,067 habitants, dont 19,483 Français. C'est une augmentation d'environ 20,000 personnes par an au lieu de 5,000. L'Algérie contient aujourd'hui 300,000 Européens sans l'armée et sans les Juifs naturalisés Français.

—

Il paraît qu'il y a dans le monde 3,960 fabriques de papier, employant 60,000 hommes et 180,000 femmes, sans parler de 100,000 personnes employées au commerce de la matière première, et principalement des chiffons.

La production annuelle est de 1,809 millions de livres de papier : une moitié du papier fabriqué est employé par les imprimeries, un sixième est consacré à l'écriture, le reste passe à divers objets, principalement à l'empaquetage.

Les Américains des États-Unis consommeraient annuellement en moyenne 17 livres de papier par personne, les Anglais 11 livres et demie, les Allemands 8 livres, les Français 7 livres, les Italiens 3 livres et demie, les Espagnols 1 livre et demie, les Russes 1 livre.

(1) Le *rationale* de Durand n'a fait que maintenir un usage bien antérieur au XIVe siècle. — C.-A. Ducis.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 mai 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les œuvres poétiques du docteur Andrevetan, par M. François Machard. — Le trésor monétaire de Sillingy, par M. L. Revon. — Les odeurs de musc, de vanille et de violette, par M. Bernardin. — Origine du mot soupe, par M Bernardin. — Bibliographie savoisienne: ***Eloge de S. Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry,*** par M A. Albrier. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. Mangé. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

LES ŒUVRES POÉTIQUES DU DOCTEUR ANDREVETAN

L'influence de la nature sur les beaux-arts est un point aujourd'hui hors de conteste. Ses grands tableaux inspirent; devant leur sublimité, on sent que cette mère veut être chantée et adorée, qu'elle veut avoir ses amants, ses poètes, en un mot qu'elle est la base de l'art; l'histoire confirme cette induction du sentiment.

Pourquoi donc la Savoie serait-elle déshéritée, doivent dire les étrangers, transportés, éblouis devant ces sites tour à tour riants et sombres, ces plaines inondées de soleil, ces montagnes grandioses dont la vue confond et élève la pensée?

La Savoie a ses poètes, répondrons-nous, mais on dirait qu'elle les a cachés avec un soin avare et jaloux comme ses autres trésors. Elle leur a donné, comme à tous ceux qui l'aiment, le calme et la modération de l'esprit, l'amour de l'obscurité quand il ne s'agit que d'intérêts personnels, comme aussi le courage d'en sortir pour affronter la foule quand il faut se dévouer et être utiles.

Nos bardes sont donc peu connus, et ils seraient déjà oubliés, même par leurs compatriotes, si M. Jules Philippe, qui a toujours mis au service de la Savoie sa courageuse et énergique initiative, n'avait condensé leurs principaux chefs-d'œuvre dans un recueil intitulé: *Les poètes de la Savoie.* Malheureusement, ce travail très complet pour nos anciens auteurs, présentait forcément de nombreuses lacunes pour nos contemporains.

Nous voulons attirer l'attention sur une de ces omissions, et peut-être la plus regrettable; nous voulons parler de M. Andrevetan.

Mais avant de juger le poète, parlons de l'homme. La connaissance du caractère de l'artiste, n'est-ce pas le guide le plus sûr pour l'appréciation de ses œuvres? Si, suivant Buffon, l'homme se juge d'après son style, on peut dire à l'inverse, et sans crainte de se tromper, que l'étude du caractère de l'homme est la clé de l'étude de son style, le critérium d'après lequel on parviendra à l'analyser et à le bien comprendre.

Homme de bien, médecin, poète, c'est à ce triple titre que l'on doit apprendre à connaître notre écrivain rochois. Travailleur infatigable, il mène de front la médecine et la littérature, s'adonnant à l'une et à l'autre avec autant de dévouement que d'opiniâtreté. Sa vie entière nous montre l'homme énergiquement actif, sachant entreprendre et mener à bonne fin une idée, ne transigeant jamais avec ce qu'il pense être son devoir, se pliant enfin à toutes les exigences de sa profession, quelque dures qu'elles puissent être. Nul n'ignore sa belle conduite lors de la guerre de 1870, alors qu'à un âge où chacun songe au repos, il n'hésita pas à quitter sa vie de retraite et ses chères études pour aller prêter le secours de son ministère aux ambulances de l'armée du nord. Les mille et une tribulations qui l'assaillirent sur sa route, et notamment à Nancy où il courut un danger sérieux, font l'objet d'une de ses plus originales satires.

S'il aime son art et s'il en remplit les obligations avec tant de courage et de patriotisme, il n'en est pas moins un admirateur passionné et un protecteur effectif des lettres. Non content de sacrifier lui-même à la muse, il veut aider ceux qui l'aiment. Son plus grand désir est de multiplier dans notre poétique Savoie les amateurs de belles lettres; pour cela il ne recule devant aucun sacrifice. En 1874, il fonde à Annecy un concours de poésie, concours gros de promesses pour l'avenir et dont les débuts si brillants furent une bien douce et bien juste récompense pour son généreux fondateur.

Du reste, tout ce qui est noble et beau trouve en lui un appui assuré. Sa continuelle préoccupation est de trouver l'occasion de le prêter; si elle tarde trop à paraître, il la fait naître lui-même. Poète, il aime et soutient les talents qui naissent; républicain rigide, il s'érige en protecteur de la morale et la récompense. C'est ainsi qu'après avoir applaudi le vainqueur du tournoi poétique, il couronne de ses mains une rosière à La Roche.

Il ne connaît point la fatigue; son repos, il le trouve dans le travail. Domptant l'âge pour ainsi dire, on voit encore ce viril penseur écrire et composer. Son feu n'est pas éteint, et peut-être en ce moment met-il la dernière main à une œuvre nouvelle et nous prépare-t-il ainsi pour l'avenir quelque agréable surprise!

Comment maintenant ne pas admirer la prodigieuse ténacité de cet homme de bien qui, au milieu des occupations laborieuses du médecin, a pu se livrer au travail poétique le plus acharné, enfanter des poèmes immenses, car M. Andrevetan a été d'une fécondité surprenante : son œuvre comprend plus de 35,000 vers!... Certes, un pareil courage, un pareil dévouement à la muse n'existe plus de nos jours, et, toute question d'art mise de côté, ne devrait-on pas apprécier l'obstination extraordinaire de ce travailleur infatigable? Qu'on songe, à côté de l'étendue de ses œuvres, à leur variété et aux difficultés vaincues! M. Andrevetan a traité les sujets les plus divers : poèmes didactiques, épiques, philosophiques, descriptifs ; drames. comédies, églogues, etc., et dernièrement, il vient de livrer à la publicité un recueil de satires et d'épîtres où il juge les événements contemporains avec les vues élevées de l'homme qui a passé sa vie à méditer. Ce n'est pas la partie la moins originale de son œuvre.

Il y a là un exemple, et un grand exemple! Que les sceptiques, que les blasés contemplent une vie tout entière dévouée à la science et à l'art, qu'ils l'imitent, ils y trouveront de plus grandes jouissances que dans quelques années gaspillées dans les plaisirs énervants; ils ne douteront plus ni de la probité ni de la volonté.

Dans ses lamentations sur l'état déplorable de la civilisation en Savoie (1863) sous le *buon governo,* l'auteur donne des conseils aux débutants ; nous croyons utile de les citer.

« Ces merveilles (les poésies) ne viendront pas à « vous, il faut les aller chercher et les épier depuis « l'aube jusqu'aux ténèbres de la nuit. Quelques- « uns de ces phénomènes se découvrent du fond des « vallées, d'autres seulement du sommet des hautes « montagnes. Il y a, pour y parvenir, des flots de « sueur à rendre, quelquefois des dangers à courir, « et la table est piteuse dans les chalets, avec une « poignée de foin pour lit. Après quoi, ces semences « d'idées, il vous faudra pour les y semer, promener « longuement le soc de la pensée dans les champs « du cerveau, d'où vont surgir vos moissons poéti- « ques. Mais les droits au suffrage de la postérité « ne s'acquièrent que par des privations, une pa- « tience de saint et un labeur près duquel les travaux « des galériens sont de la mollesse.

« Jeune homme, si tu ne te sens capable de ces « travaux d'Alcide, de dévorer ces dégoûts, de fuir « les honneurs, de répugner aux distinctions, et ne « sais te contenter de l'indispensable aux nécessités « de la vie, garde-toi d'affronter la colère dédai- « gneuse des filles de Mémoire; elles veulent un « dévouement absolu en retour de leurs faveurs, et « elles te flétriraient dans tes chétives productions. « Adresse plutôt à la fortune tes hommages et tes « vœux; cette dévergondée accepte la cour de toutes « sortes de gens, et, parmi ses amants, semble même « donner ses tendres préférences aux âmes viles. « Mais si le feu sacré de la poésie a consumé en toi « ce qu'il y avait de passion terrestre, le coursier « ailé dont les naseaux ardents lancent la foudre et « les éclairs, dans un sublime essor, te ravira au « temple de la Gloire. N'y fusses-tu déposé qu'au « troisième rang, tu honorerais encore plus ton nom, « ta famille, ton berceau et ta patrie, que si tu avais « gagné le manteau d'hermine de président de cour « de cassation, la barette de cardinal, le bâton de « maréchal, ou même le sceptre d'un roi vulgaire. « Bercé, à travers tes peines, par l'amour délicieux « de l'art, et soutenu par l'exaltation fiévreuse de « l'enthousiasme, tu te seras souvent écrié : *sura-* « *bondo gaudio.* »

Dans ses dernières satires, il explique le rôle du poète, en tonnant contre les usurpations de ce titre :

> Celui-là n'est qu'un faux, qu'un ignoble poète
> De qui l'âme est abjecte et le cœur malhonnête:
> Il peut connaître l'art du versificateur
> Et d'une œuvre insipide être le fade auteur.
> Le vol de son génie est un essor infime.
> Par lui l'extravagant est pris pour le sublime.
> Sa pensée est commune et pauvre d'idéal ;
> Son style positif, décharné, trivial.

Oui, voilà la vérité; l'art n'est pas un jouet pour amuser les femmes sensibles : c'est un sacerdoce. Ces quelques mots feront comprendre que l'esthétique de M. Andrevetan n'est pas du tout celle de la tourbe des poètes qui, comprenant mal Lamartine et n'en imitant que le côté faible, ne voient au monde que leurs impressions personnelles; qui chérissent la mélancolie, cette douleur terne et fausse, exclusive de la vraie douleur et du dévouement, sans aucun avenir pour l'art; bardes écœurants auxquels on peut appliquer ce mot de Pascal : « Que ce moi est haïssable et égoïste; » individualités défaillantes et mystiques que le même penseur a foudroyées par la maxime : « L'homme n'est ni ange ni bête, et celui qui veut faire l'ange fait la bête. »

M. Andrevetan poursuit avant tout un but humanitaire; on sent chez lui le médecin qui a scruté et soulagé les plaies physiques, le moraliste qui veut guérir celles des âmes; il vit avec ses semblables et pour eux. — D'autre part, notre auteur a compris qu'il n'y avait pas désaccord entre la science et l'art. Il n'y a donc rien de vague chez lui : il aime la forme précise et arrêtée. Il forcera plutôt la langue et emploiera l'inversion plutôt que de donner lieu à la moindre ambiguïté.

A ce point de vue, il y a deux partis bien distincts dans la phalange des poètes. Les uns voient dans la science une ennemie de l'art; il est, lui, essentiellement vague : la précision le dépoétise et le tue. Lamartine, leur maître à jamais, a très bien formulé ce système artistique dans la préface de ses premières méditations, intitulée : *Des destinées de la poésie*. Pour lui, les sciences exactes, les mathématiques sont les ennemies de l'inspiration comme de la liberté, l'instrument le plus sûr de la tyrannie, parce que le chiffre est aveugle et ne raisonne pas. Il hait les chaînes : « Je respire, dit-il, elles

sont brisées. » D'autres poètes, au contraire, élevés à une école sévère, disent volontiers avec Victor Hugo dans sa préface du recueil *Les rayons et les ombres :* « Le nombre est dans l'art comme dans la science ; l'algèbre est dans l'astronomie, et celle-ci touche à la poésie ; l'algèbre est dans la musique, et la musique touche à la poésie. L'esprit de l'homme a trois clés qui ouvrent tout : le chiffre, la lettre, la note. Savoir, penser, rêver, tout est là. »

M. Andrevetan est de ces derniers.

Ainsi, d'une part, poésie humanitaire, d'autre part poésie scientifique avec une forme précise, voilà son esthétique. A ce point de vue, il diffère complétement de nos autres poètes. Il n'a pas l'amertume et le poignant de Veyrat, ni la *morbidezza* de Callies, ni la préoccupation trop grande de la facture de M. Dérisoud, ni les images pindariques et légèrement enflées de M. Calligé (qui cependant, à notre avis, occupe un rang distingué parmi les parnassiens d'Annecy), ni l'inspiration un peu localisée de M. G. Descombes.

Individualité plus robuste, M. Andrevetan est surtout didactique et parfois épique.

(*La fin au prochain n°.*) François Machard.

LE TRÉSOR MONÉTAIRE DE SILLINGY

A dix kilomètres d'Annecy, dans l'axe d'une voie qui de cette ville conduisait à Genève, les marais de Sillingy occupent la plaine limitée par la montagne de Mandallaz et par des collines. Le long de ce passage on a recueilli à plusieurs époques des antiquités romaines : monnaies, ustensiles en métal, marbres, tuiles à rebords, poteries.

Au milieu d'avril, un campagnard m'apporta un pot à eau en bronze, veuf du fond, du col et de l'anse, mais dont les flancs gardaient un trésor depuis seize cents ans. Comme preuve à l'appui, le propriétaire tira de ses poches quelques monnaies du troisième siècle, puis cent, puis deux cents, et continua ce manége durant trois séances, jurant ses grands dieux que le nombre final de 1,239 pièces représentait la totalité de la trouvaille. Or, dès le surlendemain, le conservateur du musée de Chambéry, M. Perrin, m'annonçait l'acquisition de 1,344 pièces ; plus tard nous apprenions qu'un habitant de Sillingy en possédait 250, et qu'à Genève M. Boutkowski en avait acquis 466, M. Picard un lot, M. Terracina un autre... On arrive ainsi à un ensemble de 3,500 à 3,600 monnaies. Le vendeur ne se posant pas précisément en grand thuriféraire de la déesse Vérité, il est permis de croire que l'énumération ne doit pas s'arrêter là, et l'on n'est pas moins autorisé à élever des doutes sur le prétendu lieu de la découverte. Le vase aurait été trouvé vers la Petite-Balme, sur le monticule de Crêt-Robet. Un des ouvriers qui creusent le canal de desséchement affirme au contraire avoir aidé cet homme à sortir le trésor du fond de la tranchée, à la bifurcation des chemins de la Petite-Balme et de Sillingy. Dans ce point là, sous quatre mètres de tourbe et de limon, les terrassiers ont mis au jour des murs en petit appareil, des tuiles, un pavage en très gros cailloux roulés, une casserole en bronze qui a pris place au Musée d'Annecy avec un vase identique au récipient du trésor, mais possédant encore son col et son anse.

Les monnaies sont en bronze et en billon, de petit module. La plupart sont encore inférieures comme intérêt aux deux trouvailles de onze mille et de quatre mille pièces de la même époque recueillies en 1866 dans les Fins d'Annecy.

En additionnant les lots de Chambéry, d'Annecy et de M. Boutkowski, on obtient la répartition suivante :

Volusien 2 — Valérien 15 — Salonin 3 — Gallien 712 — Salonine 113 — Postume 20 — Victorin 85 — Marius 1 — Tétricus père et fils 71 — Claude le Gothique 608 — Quintillus 43 — Aurélien 1,032 — Vabalathus 1 — Tacite 1 — Frustes et indéterminées 339. Nous ignorons ce que les autres acquéreurs ont pu déterminer.

Comme on le voit, les Aurélien dominent. Ils sont en billon, fort beaux de frappe, ce en quoi les autres types ne leur ressemblent guère. La plupart de ces pièces d'Aurélien offrent au revers la légende *Oriens Aug.* Sur les 136 exemplaires qu'il possède, M. Boutkowski n'en a trouvé qu'un d'intéressant : il porte à l'exergue *T.-M.* Le même numismate me signale aussi un Tétricus fils avec un soldat debout tenant une lance, la légende *Ato,* quatre points au-dessus de la lance, quatre autres sous la main droite : « fabrique toute spéciale, caractère essentiellement gaulois. » Enfin, un moyen bronze de Claude le Gothique est peut-être le seul échantillon de ce module dans toute la série.

Tacitus étant le dernier souverain de notre liste, on peut admettre que l'enfouissement eut lieu vers l'an 276. Notez que dans le trésor de Minzier, renfermé dans un vase identique, le dernier empereur est Gallien (253-268) ; dans les 4,000 pièces des Fins d'Annecy, c'est Aurélien (270-275) ; dans les 11,000 de la même localité, et dans la trouvaille récente de Cruseilles, c'est Probus (276-282) ; mêmes dates voisines de 276 pour d'autres découvertes faites dans nos contrées. Il faut donc placer à cette époque une grande cause de troubles, invasion de barbares ou révolte militaire, qui porta les thésauriseurs de la Haute-Savoie à confier leurs richesses à la terre.

Louis Revon.

LES ODEURS DE MUSC, DE VANILLE & DE VIOLETTE

Je croyais d'abord prendre pour titre de cette note « les odeurs semblables, » mais il en est des odeurs semblables comme des synonymes, il n'y a pas d'odeurs réellement équivalentes ; quelques-unes seulement sont analogues à d'autres. Parmi les odeurs que divers produits rappellent sont surtout celles de *musc,* de *vanille* et de *violette.*

Le musc, *muschka* ou *kastorie* en sanscrit, *muskh* en arabe, était connu des anciens. Divers auteurs de physique citent, comme exemple de divisibilité, que l'empereur Justinien, lors de la construction de l'église Sainte-Sophie, à Constantinople, en 538, fit mélanger du musc avec le mortier, et qu'actuellement l'atmosphère de l'église devenue mosquée, en est encore toute parfumée ; aussi le musc est-il « la plus forte et la plus durable des odeurs, » dit M. E. Rimmel, *Book of Perfumes,* p. 245.

Le voyageur Tavernier fit, le premier, connaître à l'Europe l'origine du musc ; il en avait acheté plus de 7,000 poches.

Deux sortes de musc sont dans le commerce : le musc de la Chine, du Tibet, du Tonquin, provenant du chevrotain porte-musc, *Moschus moschiferus;* et le musc de Sibérie ou Kabardin, provenant du *Moschus sibericus*. On vend annuellement dix mille onces de musc du Tonquin et un millier de livres de musc cabardin ; ce dernier, qui a moins de valeur, se vend à la foire d'Irbit, sur la frontière sud de la Sibérie; la moitié part, par Kiachta, pour la Chine, et le reste pour Saint-Pétersbourg, d'où une grande partie passe en Angleterre. Il vient encore quelquefois un musc de la Boukarie; je n'ai pu me renseigner sur son origine.

Divers autres animaux et même quelques végétaux possèdent une odeur analogue à celle du musc; tels sont : le rat musqué des Indes *(Sorex indicus)* et le rat musqué d'Europe *(Migale moschata; Castor moschatus)* des bords du Volga. On met les peaux de ces derniers dans les garde-robes pour préserver les pelleteries de l'attaque des insectes. Le bœuf musqué, de l'Amérique du nord *(Ovibos moschatus)* est tout imprégné de l'odeur du musc. Le bison porte cette odeur sur le sommet de la tête. Le musc d'alligator, de l'Amérique centrale, fait l'objet de quelque commerce; celui du gavial, du Gange, pourrait sans doute être aussi utilisé; c'est dans les glandes maxillaires que ces animaux possèdent leur musc; on dit que celui du crocodile est de même usité dans la parfumerie locale. Un canard musqué *(Biuzura lobata)* vit dans l'Australie occidentale; notre canard musqué, dit de Barbarie *(Anas moschata* L.), est originaire d'Amérique. — Le callichrome musqué *(Callichroma moschata* Latr.) et quelques autres insectes viennent clôturer la série animale. M. Rimmel cite encore quelques *polypiers,* entre autres le *Tipula* (sic) *moschifera,* de la Méditerranée (1).

Dans le règne végétal, tout le monde connaît la plante à musc (*Mimulus moschatus*) dont un pot suffit pour embaumer un appartement; disons en passant que l'espèce voisine, *Mimulus luteus,* est mangée comme légume au Pérou. La graine d'ambrette ou de musc, Hub-ul-musk des Arabes (*Abelmoschus moschatus*) a plutôt l'odeur de civette. Enfin, on a encore l'arbre à musc de la Jamaïque (*Moschexylon Swartzii* ou *Trichilia moschata*); le *Guarea grandifolia* des Indes occidentales; le muskwood d'Australie (*Eurybia argyrophylla*), la plus grande composée arborescente; et la racine de musc ou de Sumbul *(Ferula sumbul),* du Khanat de Bochara, introduite par la foire de Nijni-Novgorod.

La vanille et la violette ont moins d'analogues : le parfum de la vanille se rencontre dans la vanille legitima *(Vanilla sativa* Schied); dans la vanille sauvage ou cimarona *(V. sylvestris),* dans la vanille pompona (*V. pompona*) et dans quelques autres espèces ou variétés, entre autres une très large du Honduras. La vanille se récolte depuis le Mexique jusqu'au Pérou; sa culture s'est introduite avec succès en diverses localités, entre autres à la Réunion.

Citons quelques succédanés. Les feuilles de faham, de Maurice *(Angræcum fragrans),* ont une odeur qui participe de celle de la vanille et de celle de la fève de Tonka; leur infusion forme un thé très agréable. D'après M. Gobley, *Journ. de Pharm.,* t. XVII, le principe odorant des feuilles de faham est semblable à la *coumarine* de la fève de Tonka, tandis que celui de la vanille est dû à la *vanilline.* — Les feuilles de quelques autres orchidées, entre autres celles de l'*Orchis fusca,* séchées avec précaution, possèdent aussi l'odeur de celles de faham. Le benjoin de Siam, surtout celui en larmes, et les baumes de Tolu et du Pérou ont encore l'odeur de vanille. L'odeur de la fève de Tonkin (*Coumarouna odorata*) usitée depuis longtemps dans la parfumerie, et de ses analogues les fleurs séchées des mélilots, surtout du mélilot bleu ou lotier odorant, s'écarte déjà de celle de la vanille.

L'odeur si douce de la violette de Parme (*Viola odorata*) se retrouve dans les rhizômes séchés de quelques iris, surtout dans ceux de l'*Iris pallida* ou iris de Livourne, et de l'*Iris florentina,* iris de Florence ou de Vérone, et encore dans l'huile ou le beurre de palme. Cette graisse extraite en Afrique et au Brésil, par l'ébullition dans l'eau, du sarcocarpe des fruits de l'*Elaïs guineensis,* etc., sert, en Europe, à fabriquer des savons, des bougies et des graisses industrielles; elle est alimentaire au Brésil.

BERNARDIN.

(1) Une partie des renseignnements ci-dessus sont extraits du premier volume de la revue anglaise, le *Technologist,* excellent journal, actuellement continué sous le nom de « *Journal of applied science.* » (6 fr par an, 29 Cheapside, Londres).

ORIGINE DU MOT SOUPE

Je trouve, p. 36 de la *Revue savoisienne,* dans un article de M. Blavignac : « Quelle est l'origine du mot *soupe?* Les uns le dérivent de l'allemand *suppe,* les autres de l'espagnol *sopa.* » — Je me permets quelques mots d'explication : en espagnol, *sopa* signifie d'abord « un morceau de pain imbibé de liquide, » comme le montre clairement la phrase suivante, extraite d'un auteur contemporain, D. Ramon de Mesoncro Ramones; il s'agit de deux personnages qui causent, en prenant une tasse de chocolat : « Aqui se precipito à alcanzar con los labios una « casi deshecha *sopa,* que desde la mano, por un « efecto de su gravedad, queria volver à la jicara. » Littéralement : « Ici il se hâta pour atteindre « avec les lèvres une presque brisée *soupe,* qui de « la main, par un effet de son poids, voulait retour- « ner à la jatte. » Les Espagnols emploient encore le mot *sopa* dans le sens de *potage,* mais alors ils le mettent quelquefois au pluriel : *sopas de lecke,* soupe au lait.

Le mot *suppe,* en allemand, dit Adelung, dans son dictionnaire, est « un jus ou liquide (*brühe*) chaud, que l'on mange avec une cuillère. » Il dit que ce mot est une onomatopée de choup, choup, bruit que l'on fait en avalant le liquide. Les Espagnols ont, d'après ce bruit, le verbe *chupar,* sucer, avaler en suçant. — En Flandre, on rencontre quelquefois l'expression familière *zop* dans le même sens que la première acception espagnole; on dira : *faire des zoppen* pour

tremper le pain dans le lait. Au reste, diverses expressions espagnoles se rencontrent encore dans le langage familier dans les provinces flamandes de la Belgique.

Le mot actuel *soupe* se rapporte donc à deux choses différentes; la première signification espagnole fait comprendre parfaitement les locutions : *trempé, mouillé comme une soupe; tel pain, telle soupe,* etc. — *Couper la soupe* se rapporte, je pense, à la deuxième signification, et signifie ôter de la soupe la graisse qui surnage. Les autres locutions se rapportent probablement de même à cette dernière signification. BERNARDIN.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Eloge de S. Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry. — Discours de réception à l'Académie de Savoie prononcé dans la séance du 22 décembre 1874, par M. François Descostes (de Rumilly), avocat à la Cour d'appel de Chambéry, en présence de LL. GG. Nosseigneurs Pichenot, archevêque de Chambéry, et Gros, ancien évêque de Tarentaise; Chambéry, Puthod, 1875, in-8° de 67 pages.

Le 30 avril 1873 s'éteignait à Chambéry, dans sa quatre-vingt-onzième année, un homme qui fut non-seulement un prélat éminent, mais aussi un savant excessivement distingué, et, sur le bord de sa tombe, « la grande voix du peuple imposait un instant silence aux divergences d'opinions et aux luttes de partis pour saluer cette existence respectable dans sa sainte uniformité. »

C'était en effet une noble figure que celle de ce cardinal Billiet dont M. Descostes vient de nous retracer les traits avec tant de netteté et de précision en des pages éloquentes qui resteront comme des modèles de style académique. Enfant de la Haute-Tarentaise, le futur prince de l'Eglise tenait du milieu où il avait passé sa jeunesse ce caractère fixe et énergique qui ne l'abandonna jamais et cet amour inné pour les plantes et les fleurs qu'il conserva jusqu'à son dernier jour. Il était né aux Chapelles, gros village du canton du Bourg-Saint-Maurice, d'une famille originaire de Nâves-les-Moûtiers, et adonnée aux nobles occupations de la vie agricole. Dans ce pays qui m'est bien cher puisqu'il fut aussi le berceau de mes ancêtres, grandit, au milieu de ses frères et sœurs, le jeune Alexis Billiet. Sans sortir du châlet paternel, loin des cours publics secondaires, il sut acquérir en histoire naturelle, en philosophie et en théologie une somme si considérable de connaissances qu'elle étonna ceux mêmes qui furent heureux de l'admettre au Grand-Séminaire de Chambéry. Après quelques semaines d'études complémentaires, il prenait possession de la chaire de théologie et devenait bientôt directeur, puis supérieur de l'établissement où il enseignait avec tant de distinction et où il avait eu l'heureuse idée d'introduire l'étude des sciences physiques et naturelles, que lui-même cultivait avec passion. Nous le trouvons ensuite chanoine du diocèse, vicaire-général, évêque de Maurienne (26 novembre 1825) et enfin archevêque de Chambéry (21 mars 1840). Sa promotion au cardinalat (27 septembre 1861) fut à la fois un hommage rendu à sa science et à son mérite, et, comme l'a si bien dit M. l'archiviste Ducis, un don de joyeux avénement pour l'honneur de la Savoie après son annexion à la France; cette dignité nouvelle lui ouvrit les portes du Sénat et lui valut les insignes d'abord de commandeur, puis de grand-officier de la Légion d'honneur; il était déjà grand'croix des Saints Maurice et Lazare d'Italie.

Mgr Billiet, on le sait, n'était pas seulement un prélat distingué, c'était aussi un savant d'un rare mérite. N'appartenait-il pas du reste à une province qui a donné à l'Eglise catholique tant d'esprits supérieurs ayant su allier la science à la vertu? Faut-il nommer ici : saint François de Sales, l'incomparable auteur de l'*Introduction à la vie dévote;* Mgr de Seyssel, archevêque de Turin, qui le premier écrivit correctement en français et mourut dans la capitale du Piémont, en 1520; le cardinal Gerdil, « *metaphysicus sui temporis primus, physicus, philologus, theologus præstantissimus;* » l'abbé Grillet, qui a fait pour la Savoie ce que faisait presque à la même époque l'abbé Courtepée pour la Bourgogne; Mgr de Thiollaz, que Napoléon regardait comme le premier grand-vicaire de son empire et qui a laissé un *Essai sur l'autorité souveraine* si souvent cité; l'abbé Martinet, chanoine de Moûtiers, dont les nombreux ouvrages ont été traduits dans presque toutes les langues; et, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, l'abbé Burnier-Fontanel, qui fut doyen de la Faculté de théologie de Paris; Mgr Rey, « qui joignait à une éloquence émouvante une piété tendre et généreuse, » etc., etc. Mgr Billiet suivit donc l'exemple de ces vénérés confrères; il cultiva les lettres, il cultiva les sciences; il fit partager ses goûts à ses amis et fonda avec l'encyclopédiste Raymond, avec l'archéologue de Loche et avec l'historien de Vignet, cette Société royale académique de Savoie qui devint bientôt l'Académie de Chambéry. C'est dans les Mémoires de cette compagnie qu'il publia la plupart de ses travaux, c'est là qu'il inséra ses notices sur *Le tremblement de terre du 19 février 1822,* sur *L'abaissement extraordinaire du baromètre au 2 février 1823,* sur *Les observations météorologiques faites à Chambéry en 1822, 1823, 1824 et 1825,* sur *Le village de Brios, où mourut, en 877, Charles-le-Chauve;* c'est là qu'il donna son *Etude biographique sur Philibert Simond,* et ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry.* La géologie, la physique, la météorologie, la statistique, l'histoire et l'archéologie l'occupèrent tour à tour, et quand la mort vint glacer sa main il écrivait le *Glossaire du patois des Chapelles,* humble hommage au village natal. « Chez le cardinal Billiet, dit avec raison M. Descostes, la forme est plus forte que brillante; l'argumentation est serrée, vive, pressante; à la gravité constante, à l'élévation de la pensée, répondent l'irréprochable propriété des termes, la noble simplicité et l'austère élégance du langage. » Homme de cœur, homme de travail et homme de devoir, nature généreuse et bienfaisante, esprit large et capable de tous les dévouements, Alexis Billiet *a bien fait son chemin* et a trouvé un historien digne de lui dans l'éloquent avocat appelé à prononcer son éloge devant l'Académie de Savoie.

Nous aurions aimé à trouver en tête de cette at-

trayante brochure un portrait du savant prélat savoisien ; nous aurions voulu aussi voir à la fin de cette notice une étude bibliographique sur ses différents ouvrages. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons accorder que des louanges à cette étude. Puisse M. Descostes nous donner souvent de semblables travaux !

A. ALBRIER.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 22 mai 1875.

Depuis quatre mois il ne reste aux compositeurs de musique qu'un seul théâtre : l'Opéra-Comique ; je ne compte pas les théâtres d'opérettes. L'Opéra est toujours fréquenté par les amateurs d'architecture ; qu'on donne la *Juive*, la *Favorite*, *Guillaume Tell*, *Hamlet* ou les *Huguenots*, c'est d'importance médiocre ; que l'exécution des œuvres laisse beaucoup à désirer, surtout pour les rôles d'hommes, cela n'importe pas du tout : du moins semble-t-il qu'il en soit ainsi. Le Théâtre-Lyrique français-italien à la salle Ventadour a piteusement échoué ; jamais directeur n'avait fait preuve d'une imprévoyance et d'une incapacité pareilles. M. Bagier avait commencé les représentations françaises sans répertoire, sans personnel acceptable, sans argent. Au bout de quelques jours il a été forcé de les cesser, aussi bien que les représentations italiennes. La réouverture d'un troisième Théâtre-Lyrique français est aujourd'hui plus problématique que jamais ; quant au Théâtre-Italien, on ne saurait dire si son agonie se prolongera.

Ce n'est donc qu'à l'Opéra-Comique que nous trouverons quelques ouvrages nouveaux, dont aucun n'a réussi de manière à se maintenir au répertoire. La cause en est surtout aux textes ; il y a même assez longtemps que nous n'avons pas vu paraître à l'Opéra-Comique une bonne pièce. Est-ce la faute des auteurs ou celle des directeurs du théâtre ? C'est peut-être la faute de tout le monde, y compris les compositeurs et le public. En tout cas on s'explique difficilement que des hommes habitués au théâtre comme MM. Ludovic Halévy et Henri Meilhac aient pu choisir *Carmen*, de Mérimée, pour sujet d'un opéra. Ce petit roman est une peinture de mauvaises mœurs comme *Manon Lescaut ;* au théâtre, les personnages principaux prennent nécessairement un caractère odieux, sans compter qu'ils sont plus mélodramatiques que comiques. Si M. L. Halévy a voulu rendre service à M. Bizet, il lui aurait été facile de choisir mieux.

C'est pis encore pour M. Legouvé. Cet académicien, dans une lettre adressée à un journal, a dit qu'il avait simplement voulu faire un cadre pour un tableau de maître, afin de fournir à un jeune musicien l'occasion de se produire. Le tableau c'est un petit drame sauvage de Mérimée, intitulé l'*Amour africain ;* le cadre c'est un premier acte pouvant se résumer par cette demande : « Monsieur, vous avez fait un opéra ? Faites-nous l'entendre ! » Non seulement il n'y a pas là de pièce d'opéra-comique, mais il n'y a pas de pièce du tout. Je ne pense pas que M. Paladilhe doive de grands remercîments à M. Legouvé, quoi que celui-ci semble en croire.

D'autre part, l'exécution est généralement médiocre ; au lieu de s'efforcer de soutenir une œuvre, les artistes se relâchent après les premières représentations ; le directeur ne paraît pas avoir une autorité suffisante sur eux. Il a laissé enfin Mme Carvalho retourner à l'Opéra quand les recettes lui ont prouvé que son public en était fatigué. Les choristes chantent faux avec un sans-façon dont l'administration ne semble même pas s'apercevoir.

Un autre obstacle, ce sont les ridicules préventions que beaucoup de gens nourrissent contre ce qu'on appelle la jeune école, c'est-à-dire contre les compositeurs s'efforçant d'écrire une musique théâtrale et expressive et non pas une collection d'airs de danse, comme le sont les opéras-comiques d'Auber et de ses imitateurs, ainsi que les opérettes. En voyant le piédestal sur lequel on a hissé M. Jean Strauss, et les éloges hyperboliques qu'on a faits de ses valses et de ses polkas ; en y comparant la manière dont les panégyristes de la *Reine Indigo* traitent MM. Bizet et Paladilhe, nous devons nous livrer à de singulières réflexions. Il y avait des intérêts commerciaux sous les réclames qu'on a prodiguées au musicien viennois, mais la chose n'en est pas plus consolante ni plus honorable.

Ne croyez donc rien des tendances subversives attribuées à MM. Bizet et Paladilhe, ni de leur manque d'invention mélodique. Au contraire, quand ils se trompent, c'est ordinairement parce qu'ils n'osent pas choquer trop ouvertement le goût et les habitudes du public.

L'*Amour africain* est accompagné de *Don Mucarade*, facétie insipide que les Bouffes-Parisiens n'auraient acceptée qu'à correction. M. Boulanger ne risque pas d'être traité comme MM. Bizet et Paladilhe. Voilà quarante ans qu'il a obtenu le grand prix de Rome ; il avait alors vingt ans. Il a donné plusieurs ouvrages soit au Théâtre-Lyrique, soit à l'Opéra-Comique, soit à l'Opéra. Qui donc s'en souvient ? Dans quelques mois, on ne se souviendra pas davantage de la musiquette de *Don Mucarade*.

Les théâtres de bouffonneries ne m'offrent rien qui vaille la peine d'être cité. J'ai dit quelques mots de la *Reine Indigo ;* c'est assez. La pièce est pitoyable, quoiqu'elle ait été refaite ; mais elle est bien jouée.

Parlons un peu des concerts. Je crois avoir constaté que pour la musique symphonique les compositeurs ont le tort de préférer le genre descriptif, parce que c'est le plus facile. M. Massenet lui-même, qui a fait bien mieux dans son ouverture de *Phèdre*, est revenu à ce genre en traduisant en musique symphonique des scènes de Shakespeare ; son œuvre a été exécutée aux concerts du Conservatoire. Un nouveau fait qui s'est produit cet hiver, c'est que les compositeurs s'essaient dans l'oratorio biblique, sans écrire des oratorios proprement dits, mais plutôt des cantates plus ou moins développées. Les sujets sont toujours dénaturés par les auteurs des poèmes de ces cantates ; il vaudrait mieux en choisir ailleurs que dans la Bible. Nous avons eu ainsi : *Eve*, de M. Massenet, *Agar*, de M. Pfeiffer, la *Tour de Babel*, de M. Rubinstein, *Samson*, de M. Saint-Saëns, et *Jésus sur le lac de Tibériade*, par M. Gounod. Je n'ai pas entendu ces deux derniers ouvrages ;

d'après le programme, celui de M. Gounod paraît être presque tout entier en musique symphonique descriptive. *Eve* a obtenu du succès ; mais tout le monde est convenu que la première moitié en est la meilleure ; il y règne une couleur charmante, quoique mondaine, car la légende biblique y perd complétement sa véritable signification. L'exécution vocale de la *Tour de Babel* a été détestable pour la partie chorale et médiocre pour les solistes. On ne saurait l'apprécier que par la lecture de la partition qui, malgré des longueurs, contient des parties très estimables par la vigueur, la largeur et la puissance du style.

Deux autres ouvrages méritent une mention : c'est la symphonie espagnole de M. Lalo et l'ouverture du *Sigurd,* de M. Reyer. La symphonie de M. Lalo est à vrai dire un nouveau concerto pour violon, écrit comme le premier en style symphonique, sur des motifs espagnols ou mexicains. L'ouverture de l'opéra inédit de M. Reyer est chaleureuse et brillante ; elle restera au répertoire des concerts Pasdeloup.

Au Conservatoire nous avons eu un exercice public des élèves comme l'année dernière, bien satisfaisant pour l'ensemble instrumental, moins satisfaisant pour les solistes et pas du tout pour les choristes, car on ne leur a fait chanter que des morceaux faciles qui sont à la portée de tous les orphéonistes. Il n'est pas encore question de l'audition des « envois de Rome, » comme l'année dernière.

M. Gevaërt vient de publier le premier volume d'un travail très complet et très approfondi sur l'Histoire et la théorie de la musique de l'antiquité (à Gand, chez Annoot-Braeckman).

JOHANNÈS WEBER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Avril 1875.	TEMPERATURE CENTIGRADE Matin.	Midi.	Soir.	Hauteur barométrique.	Echelle du lac
1 Jeudi	— 2	+ 15	+ 8	0,730	0,520
2 Vendredi	— 2	+ 20	+ 8	0,728	0,520
3 Samedi	— 1 1/2	+ 17	+ 9	0,727	0,515
4 Dimanche	+ 1	+ 22	+ 14	0,723	0,510
5 Lundi	0	+ 18	+ 12	0,716	0,510
6 Mardi	+ 8	+ 12	+ 12	0,715	0,515
7 Mercredi	+ 7	+ 7	+ 2	0,714	0,530
8 Jeudi	+ 2	+ 15	+ 7	0,714	0,545
9 Vendredi	+ 2	+ 11	+ 8	0,718	0,550
10 Samedi	+ 5 1/2	+ 14	+ 8	0,718	0,550
11 Dimanche	+ 1	+ 11	+ 5	0,724	0,555
12 Lundi	+ 5	+ 19	+ 14	0,715	0,545
13 Mardi	+ 4	+ 18	+ 11	0,722	0,550
14 Mercredi	+ 4 1/2	+ 18	+ 11	0,724	0,560
15 Jeudi	+ 2	+ 15	+ 8	0,725	0,560
16 Vendredi	+ 2	+ 17	+ 8	0,727	0,560
17 Samedi	0	+ 18	+ 10	0,726	0,560
18 Dimanche	0	+ 17	+ 9	0,727	0,565
19 Lundi	+ 3	+ 23	+ 14	0,726	0,570
20 Mardi	+ 4	+ 25	+ 17	0,727	0,570
21 Mercredi	+ 5	+ 24 1/2	+ 16 1/2	0,726	0,580
22 Jeudi	+ 4	+ 24	+ 8	0,718	0,580
23 Vendredi	+ 9	+ 18	+ 12 1/2	0,719	0,650
24 Samedi	+ 8	+ 17	+ 12	0,720	0,610
25 Dimanche	+ 8	+ 15	+ 10	0,723	0,620
26 Lundi	+ 3	+ 12	+ 12	0,723	0,630
27 Mardi	+ 2	+ 22	+ 15	0,725	0,635
28 Mercredi	+ 4	+ 23	+ 16	0,727	0,640
29 Jeudi	+ 7	+ 24	+ 16	0,725	0,640
30 Vendredi	+ 6	+ 26	+ 19	0,726	0,650

Baromètre. — Les observations barométriques ont été commencées au Jardin public le 1er avril de cette année ; elles sont prises à 11 heures du matin. La moyenne barométrique établie par des observations antérieures pour la ville d'Annecy est de 0m,724. La plus haute pression constatée pendant le mois d'avril 1875 est de 0m,730 au 1er du mois, et la plus faible de 0m,714 aux dates du 7 et du 8.

Eau tombée. — Pluie légère dans la nuit du 6 au 7 ; averse mêlée de grêle dans l'après-midi du 7, à 5 h. 1/2. Eau tombée : 0m,015. — Pluie dans la nuit du 8 au 9. Eau tombée : 0m,005. — Pluie légère le soir du 22, et continue dans la nuit. Eau tombée : 0m,016. — Quantité d'eau tombée pendant le mois : 0m,036.

Evaporation. — Du 31 mars au 5 avril : 0m,026 ; du 5 au 12 : 0m,016 ; du 12 au 19 : 0m,042 ; du 19 au 26 : 0m,024. — Total jusqu'au 24 avril : 0m,108.

A. MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 29 avril

PRÉSIDENCE DE M. E. TISSOT, VICE-PRÉSIDENT

M. le Vice-Président communique une lettre de M. le Secrétaire du comité nancéen chargé d'organiser le premier congrès international des américanistes. Les réunions auront lieu à Nancy du 19 au 22 juillet 1875 ; il est fait appel aux personnes qui s'occupent de l'histoire de l'Amérique avant la découverte de Colomb, de l'interprétation des monuments écrits et de l'ethnographie des races indigènes du Nouveau-Monde.

La Société reçoit au nombre de ses membres correspondants M. ACHILLE CAZIN, professeur de physique au lycée Condorcet.

M. Papier, membre correspondant à Bône, fait hommage de six photographies représentant des familles arabes de Souk-Ahras, l'ancienne Tagaste.

M. Jules Philippe parle des services que peut rendre au commerce et à la vulgarisation des connaissances géographiques un nouveau recueil illustré, l'*Explorateur,* publié à Paris. M. Philippe dépose un spécimen de ce journal hebdomadaire dont le prix est de 30 fr. pour les départements.

M. Revon expose des antiquités romaines et 1,200 pièces provenant du trésor monétaire trouvé récemment à Sillingy. Cette découverte sera décrite dans la *Revue.*

Séance du 27 mai.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. Revon informe la réunion que Mme Dufresne-Sommeiller, sœur de l'illustre ingénieur qui fut un de nos membres les plus dévoués, fait à la Bibliothèque publique et au Musée des dons importants, en souvenir de M. Germain Sommeiller. Nous avons déjà reçu un beau choix de livres, entre autres le grand travail géologique de M. Alphonse Favre sur la Savoie ; la magnifique carte de France en chromo, par Erhard ; des appareils de physique, des antiquités, etc. La suite de ces dons sera présentée à la prochaine séance. La Société exprime sa reconnaissance à Mme Dufresne pour le dévouement dont elle ne cesse de donner des preuves, et renouvelle ses remerciements aux membres de cette famille qui ont contribué généreusement à l'accroissement de nos collections.

M. Serand fait la communication suivante :

On a découvert près d'Annecy une matrice de sceau bien conservée, et qui est venue enrichir nos séries sigillographiques. Ce sceau est celui du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, et la forme des caractères permet de lui assigner la date du commencement du XVIIe siècle. — Forme : rond de 40 millimètres. — Type : un grand crucifix dextré et senestré d'une croix patriarcale. — Légende : S·SANTI : SEPVLCRI : DOMINICI · IEROSOLI. (*Sigillum Sancti Sepulcri dominici Ierosolimæ.*)

M. Ducis fait observer, à cette occasion, que, contrairement à l'assertion d'un auteur contemporain, l'établissement du Saint-Sépulcre d'Annecy releva d'abord de celui de Michow en Pologne, érigé

en 1162 ; qu'il reçut des faveurs spéciales du pape Célestin III par bulle du 27 mai 1191 ; que les religieux remplirent quelque temps les fonctions de curés d'Annecy pour la banlieue hors les murs ; que le tombeau du B. André d'Antioche, qui en avait été clavaire dès 1348, était achevé en 1360; que l'église, dont on peut encore apprécier l'architecture, quoique destinée à d'autres usages, a été bâtie par les soins du cardinal Robert et de son frère Pierre de Genève sur la fin du XIVe siècle ; que ce prieuré fut mis sous la protection et visite des archevêques de Tarentaise dès 1417 ; qu'enfin il échappa, à cause de son ancienneté, à la réunion de toutes les autres maisons de son ordre faite par Innocent VIII, en 1484, en faveur des chevaliers de Saint Jean-de-Jérusalem.

M. Ernest Chantre, membre correspondant à Lyon, a organisé une ***Association lyonnaise des amis des sciences naturelles.*** Parmi les excursions inscrites au programme de cette année, plusieurs ont pour but l'étude de la Savoie : déjà l'exploration de la grotte de la Balme, près d'Yenne, a pleinement réussi, et dans quelques jours l'Association viendra examiner les collections publiques d'Annecy et visiter les gorges et galeries du Fier. La Société Florimontane félicite M. Chantre de cette excellente idée, si souvent mise en pratique par nos voisins de la Suisse, et la propose comme exemple à nos concitoyens.

M. Dégerine, membre effectif à Saint-Julien, fait hommage de plusieurs curiosités historiques et de quelques objets de l'Océanie. Dans ce nombre est un instrument devenu rare : le battoir cannelé servant à agglutiner le liber du Mûrier à papier et de l'Arbre à pain pour la fabrication des étoffes dites ***tapas*** ; l'emploi de ces étoffes disparaît devant l'invasion des tissus européens.

M. Revon dépose une hache en bronze, à ailerons et anneau latéral, trouvée à la Balme-de-Thuy, dans une exploitation de gravier, et donnée par M. Vauthier ; — un sabre décoratif cochinchinois, fait avec des sapèques, don de M. F. Déchosal ; — une médaille de Charles-Félix, donnée par M. Emile Picard, etc.

M. Jules Philippe, rappelant que les études archéologiques auxquelles nous nous intéressons ne s'arrêtent pas aux limites de la Savoie, donne quelques détails sur la découverte récente, faite en Portugal, des ruines de Cetobriga, ville ensevelie sous les sables de l'Océan, près de Sétubal. Un Français, M. Blin, voyant cet emplacement couvert de murs sur un espace de 3,000 hectares, en fit l'acquisition ; il organise une société par actions pour opérer des recherches méthodiques. Une portion de la ville est sur terre, l'autre se découvre à marée basse. Il y a quatre kilomètres de murs d'enceinte.

M l'abbé Tissot et *M. Ogier* font observer, au sujet du concours d'histoire de la fondation Andrevetan, que plusieurs auteurs pourraient hésiter à envoyer leurs travaux à cause de l'obligation d'abandonner les manuscrits à la Société. La réunion décide que les envois non récompensés seront restitués aux auteurs qui en feraient la demande dans le délai d'une année ; ceux qui auront été l'objet d'une distinction resteront déposés dans les archives, à moins que les lauréats ne veuillent les faire imprimer ; dans ce cas ils leur seront restitués en échange d'un exemplaire de l'ouvrage imprimé.

A la fin de la séance, la réunion examine au Musée les nouveaux dons faits par l'Etat : une collection de vases étrusques, grecs et cimmériens, et trois tableaux exposés au salon de 1874 : ***Christophe Sly,*** scène tirée de Shakespeare, par M. Dupont ; le ***Mont-Aiguille*** (Isère), par M. Bernard ; et une ***Danse antique,*** par M. Matout. Cet envoi sera complété prochainement par un paysage de M. de Groiseilliez.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Nous apprenons par le ***Journal de Genève*** que la Société géologique de France se réunira le 29 août à Genève. Elle y passera quatre ou cinq jours, pour explorer ensuite plusieurs localités de la Haute-Savoie : « elle visitera le récif corallien du Salève dont l'âge est encore discuté, les Voirons dont la structure compliquée mérite une attention particulière, et la localité classique de la perte du Rhône. Elle se rendra ensuite à Chamonix où elle continuera pendant quelques jours ses excursions. »

—

Le peintre MAX de WALDECK, originaire de Prague, né le 16 mars 1766, est mort le 29 avril, à l'âge de CENT-DIX ANS. En 1785 il fit un premier voyage d'exploration dans l'Afrique méridionale. De retour à Paris, il travailla chez David et chez Prud'hon, puis s'engagea, en 1794, dans l'armée française, qu'il suivit en Egypte ; pour ne pas être compris dans la capitulation, il résolut de traverser l'Afrique, franchit le désert de Dongola, et parvint seul aux établissements portugais. Après un nouveau séjour en France, il visita le Mexique et en rapporta de nombreux dessins d'antiquités, qui ont été reproduits par la lithographie dans l'ouvrage intitulé : ***Recherches sur les ruines de Palenqué.***

—

Depuis que le phylloxera ravage les vignobles de France, de nombreux viticulteurs méridionaux ont abandonné ou vendu leurs propriétés ruinées par le fléau, pour venir s'établir en Algérie et y planter de la vigne. Cette importation en Algérie, de l'industrie viticole du midi, aura, dans un avenir peu éloigné, des conséquences incalculables pour la prospérité de ce pays. Déjà, nos jeunes vignes atteignent des prix que l'on ne trouverait peut-être pas dans les vieux vignobles du Var et de l'Hérault, et ce mouvement ascensionnel s'accentuera encore si, comme tout le fait craindre, le phylloxera continue sa marche envahissante vers le midi. Que l'on considère que la production annuelle de la France, qui était autrefois de 46 millions d'hectolitres de vins et de 1,200,000 hectolitres d'eau-de-vie, représentant une valeur de cinq cents millions de francs, a baissé de plus d'un tiers depuis l'invasion du fléau, et l'on comprendra tout ce que l'Algérie aurait à gagner, si elle peut arriver à combler l'énorme déficit de la production métropolitaine.

—

L'Inde a exporté, de 1835 à 1870, une valeur de marchandises évaluée à 1,012,000.000 de livres sterling, soit en francs environ 25,300,000,000. Pendant le même laps de temps, l'importation a été de 583,000,000 de livres sterling, ou de 13,575,000,000 fr. : différence, au profit de l'exportation, 11,725,000,000 fr. Il ne s'agit absolument ici que de marchandises, à l'exclusion de toute autre valeur, telle, par exemple, que l'arrivée dans le pays, pendant 35 ans, de 275,000,000 de livres sterling, ou 6,875,000,000, envoyées dans l'Inde par l'Angleterre pour les innombrables besoins de son armée, de son monde d'employés, de son réseau de chemins de fer indiens, etc.

Cet immense commerce s'est fait et se fait encore principalement : en premier lieu avec le Royaume-Uni, en second lieu avec la Chine, qui reçoit très peu de l'Inde, mais qui, en revanche, lui envoie beaucoup d'opium.

—

Un des grands résultats de l'exploration que les savants russes viennent de faire du delta de l'Amou, c'est la fixation definitive de l'altitude de la mer d'Aral.

Cette mer, ce lac si l'on veut, est plus élevée au-dessus des océans qu'on ne l'admettait jusqu'à ce jour. Un nivellement fait sous la direction du colonel Thilo, au mois d'octobre, entre l'Aral et la Caspienne, a donné pour l'altitude de la première de ces deux nappes, 81 mètres au-dessus de la Caspienne, et par conséquent 53 à 54 mètres au-dessus du niveau des mers.

—

Le nombre des papeteries des Etats-Unis est maintenant de 800 ; elles emploient 20,000 ouvriers.

—

Le dernier recensement municipal de Milwaukee (Etats-Unis), accuse près de 95,000 habitants : c'est un accroissement de 23,000 âmes depuis 1870.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 juin 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les œuvres poétiques du docteur Andrevetan (suite et fin), par M. François Machard. — Morillon au XIVe et au XVe siècle, par M. Tavernier. — Documents inédits sur le général comte de Boigne, par M. E. Serand. — Les anoblis de Savoie sous le premier Empire (suite), par M. A. Albrier. — Un fanatique partisan du tabac, par M. Paul Henry. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. Mangé. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Bulletin.

LES ŒUVRES POÉTIQUES DU DOCTEUR ANDREVETAN

(Suite et fin)

Le caractère général de l'œuvre du poète précisé, indiquons-en rapidement les grands traits. M. Andrevetan a débuté par un poème didactique en dix chants : le *Code moral du médecin* (1842). Il y chante la vie de dévouement du disciple d'Hippocrate, lui enseigne ses devoirs et ne craint pas d'entrer dans les détails les plus techniques et d'affronter les difficultés les plus sérieuses et parfois les plus scabreuses de la versification. A ce point de vue, c'est une œuvre vraiment étonnante. Certes, comme difficultés vaincues, comme tours de force, elle surpasse de beaucoup les ouvrages de nos autres poètes : il y a là du Paracelse. Et ne croyez pas que cette étonnante science de facture paralyse l'imagination chez notre auteur. Il est telle peinture de maladie qui, par la puissance du coloris, le relief, son caractère terrible et lugubre, semble inspirée par la fameuse description que Lucrèce a tracée de la peste d'après Pline, le tableau le plus émouvant qui soit sorti de la plume d'un homme. A côté de ces peintures si scientifiques, si sévères, se détachent des morceaux vraiment inspirés où le poète montre toute la noblesse du sacerdoce qu'il remplit lui-même et dont il donne la législation :

Celui qui le possède, et d'une main savante
L'applique à conserver la nature vivante.
Exerce un art si beau, si sublime en sa fin,
Qu'il tient moins d'un mortel que d'un être divin.
Il est du Créateur la plus parfaite image.

Puis plus loin, quand il chante la gloire de Jenner :

Les mortels envers toi de respect pénétrés
Béniront ta mémoire, et des peuples sans nombre
Par ces cris d'allégresse honoreront ton ombre :
« Hommages à Jenner, notre libérateur,
Et de l'humanité le premier bienfaiteur. »
Sur le bronze votif on lira ton histoire,
Des plus grands rois la tienne éclipsera la gloire.
Ton nom, plus que le leur, dans la postérité
Retentira du bruit de l'immortalité,
Et volant d'Albion jusqu'au-delà des ondes,
De son immense éclat enceindra les deux mondes.

M. Andrevetan a déjà déployé dans cette œuvre toute son originalité : il y est tout entier. Mais ce n'est encore là que sa première manière. Le poète a rompu ses lisières, il a son Cosmos. Mais dans cette lutte de Jacob contre l'ange, il n'a pu éviter une tension considérable : on voit un peu les muscles dans cette poésie. Désormais il va s'attaquer à tous les sujets ; son talent est non moins vigoureux que flexible. C'est sa seconde manière. M. Andrevetan peut dire alors avec Térence : *Homo sum et nihil humani a me alienum puto*. Tantôt il nous fait pénétrer au centre des enfers avec Dante ; tantôt, dans un hymne à la Providence divine, il chante l'avénement, le règne et la chute de Napoléon Ier :

Des hauteurs où se rend la justice éternelle,
Une main invisible à la race mortelle
Part, traverse l'immense et diaphane éther,
Et d'une rude étreinte, aux rives de la mer,
Saisit le superbe coupable.
Entre l'onde et le ciel au sud ardent lancé,
Il va sur un rocher noirâtre et crevassé
Tomber d'une chute effroyable.

Tantôt il analyse les œuvres de Joseph de Maistre. Il fait preuve dans sa *Maistriade* d'une rare science analytique et d'une grande indépendance de critique :

Dans ses accès de verve une vive chaleur
De son cœur convaincu passe dans son langage,
Echauffe, vivifie, ranime son ouvrage.
De grâce dénué, dédaigneux d'ornement,
Mais ferme en son essor, vif en son mouvement,
Son style condensé, nerveux et laconique,
Est fait pour les disputes et pour la polémique.
De son raisonnement serré, paradoxal,
Il attaque, il saisit, il presse son rival.

. . . . . .

Ici pour immoler un impie adversaire,
D'un style fulgurant il arme sa colère;
Ou là, de tout son poids, colossal éléphant,
Sous ses pieds il écrase, aplatit cet enfant.
La critique, en ses mains, a du vainqueur d'Antée
Placé l'arme jadis des brigands redoutée.
« Sa plume est une hache, » au dire de Pinet;
Plus d'un autre écrivain l'a transformée en fouet.

. . . . . .

Mais la France vient d'être livrée pieds et poings liés à l'étranger, ses plus belles provinces sont foulées par la botte du Prussien. Alors le poète pleure les malheurs de la patrie. On ne voit plus chez lui la sérénité olympienne du philosophe; il emploie le fouet de la satire, il tonne, il désespère, il maudit. Il sent qu'il ne faut pas flatter le peuple, mais le relever en lui faisant sentir ses fautes.

On ne peut plus dire alors du pcète:

Castigat ridendo mores.

Non ! à l'exemple de Victor Hugo

Il jette au vent sa strophe irritée et meurtrie.

C'est la troisième manière de M. Andrevetan. S'il faut reconnaître que sa poésie est alors moins large, en revanche, il a resserré l'inspiration comme dans un étau. Jamais, selon nous, il ne s'était élevé aussi haut. Voici un des passages les plus remarquables de ses satires. Nous prions le lecteur de ne l'envisager qu'au point de vue de l'art, en laissant de côté la passion politique, et se pénétrant bien de cette règle souveraine de la poésie, la liberté de l'inspiration.

O France! tu verras durant mille ans encor
Les prétendants au trône attenter à ton or ;
En leur nom tes enfants, en d'horribles batailles,
Rougir et terre et mer du sang de leurs entrailles;
De leurs divisions laisser pour monuments
De tes propres foyers d'affreux déchirements.

. . . . . .

Un cabinet se forme à dix heures du soir ;
A la onzième il est biffé par le grattoir ;
On le reconstitue, à minuit on l'épure,
Et l'on en fait au jour déjà la sépulture,
Pour renaître et mourir encor le lendemain :
D'un trouble dans l'Etat présage trop certain,
Des révolutions l'hydre aristocratique
Vous dévorera, Francs, tant que la République
Ne sera pas reçue en principe par tous,
Et l'ogre plébéien vous meurtrira de coups.

Les citations que nous venons de faire suffisent pour donner une idée de l'œuvre de M. Andrevetan. Il nous est impossible dans cette courte notice d'en donner une analyse plus détaillée, qui d'ailleurs serait forcément écourtée. Nous aimons mieux renvoyer le lecteur aux ouvrages mêmes, et nous ne saurions trop l'engager à les approfondir. C'est par l'étude des poètes qu'on devient poète soi-même: l'inspiration veut cette base. Et qui n'en sent l'indigence aujourd'hui? Les poètes ne produisent plus parce que la poésie n'est plus goûtée. La satisfaction des grossiers appétits de la brute est mise au-dessus des nobles jouissances de l'art. Retomberions-nous dans la barbarie? car « il n'y a que les barbares, a dit Goëthe, qui soient insensibles aux accents des poètes. » En dehors de nos anciens maîtres, point de productions marquantes.

Qu'on le comprenne bien cependant, la poésie est le plus sûr instrument de rénovation, le meilleur *sursum corda*. Les prophètes animaient les guerriers hébreux, Tirtée conduisait les Grecs au combat, Kœrner et Arndt ont galvanisé l'Allemagne après Iéna, Béranger a tué sous le fouet du ridicule un despotisme imbécile, Lamartine et Victor Hugo ont réagi contre le froid scepticisme du XVIIIe siècle, Goëthe, le plus grand des poètes modernes, a contribué puissamment à l'émancipation de l'intelligence. La poésie est le plus nécessaire de tous les arts, car ses intentions sont plus précises, plus saisissantes, elle s'adresse à tous. Elle est surtout morale, tandis que la peinture et la musique réalisent avant tout le beau abstrait ou plastique. « La poésie, a dit Hegel, est l'art universel, l'art divin. »

Etudiez donc les œuvres de M. Andrevetan. Supposons même un instant que sa poésie ne soit pas de votre goût, que vous n'y trouviez pas la nourriture esthétique que réclament les tendances particulières de votre esprit, croyez bien que pour autant cette lecture n'aura pas été stérile. Si vous avez appris à estimer une incroyable force de volonté unie à la plus grande probité, à admirer une vie toute entière consacrée à la science et à l'art, si vous voulez l'imiter, ce n'est pas en vain que vous aurez feuilleté les œuvres du barde de La Roche.

F. MACHARD.

Nous croyons utile de faire suivre cette courte notice de la nomenclature des ouvrages du poète :

Satires sur les événements contemporains et sur les hommes qui les ont amenés et conduits; ***Code moral du médecin,*** poème en X chants; ***La Savoie poétique,*** poème en VI chants; ***Le Lac d'Annecy,*** poème en VI chants; ***Les Odes sur l'affranchissement de l'Italie; Les Possédees de Morzine,*** drame en vers et en deux actes; ***La sainte de Magland,*** ou l'hypocrisie sacrilége, drame en vers et en trois actes; ***Lamentations sur l'Etat déplorable de la civilisation en Savoie,*** en prose; ***Fêtes de musiques et d'orphéons en Savoie,*** poème narratif, descriptif et lyrique; ***La Décoromanie,*** pentalogie dialoguée en vers; ***Le Triomphe de l'amitie,*** drame en cinq actes et en vers; ***Le Mariage de réconciliation par dépit,*** comédie pastorale en deux actes et en vers; ***L'Hôtelier-Vampire,*** comédie en deux actes et en vers; ***Le Médecin disciple, rival de son maître,*** comédie en trois actes et en prose; ***La Maistriade ou Vie, œuvres de J. de Maistre, et réfutation de sa doctrine,*** poème en IV chants; ***Décentralisatio · littéraire,*** poème en III chants; ***Le Dante en miniature :*** l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis, poème en III chants; ***L'Exposition universelle de*** 1867, poème en I chant; ***Églogues — Idylles — et Arcachon,*** poème en IV chants.

MORILLON AU XIVe & AU XVe SIÈCLE

(D'après des documents inédits).

A cinq kilomètres de Samoëns, sur la gauche du Giffre, s'élève, coupée de prés-bois, une colline qui se relie à la route départementale par un pont en pierre construit. il y a trente ans. C'est Morillon, commune et paroisse de 750 âmes, dont on aperçoit de Taninges le clocher brillant au-dessus des touffes

d'arbres. Morillon, joli nom de lieu appartenant aussi à une ville de Poitou et qui paraît signifier « petit mont » (1). Le bourg et l'église sont perchés sur un tertre dominant la plaine et qui est désigné, dans la charte ci-après, par « *Crestum de Morillion ou Morellons.* »

S'il faut ajouter foi à certain document trouvé, il y a vingt ans, dans les archives du presbytère, par Rd Bastard, curé de la paroisse, les habitants auraient, jadis, combattu avec héroïsme les Sarrasins. En retour, les souverains du Faucigny leur accordèrent certains priviléges, tels qu'exemptions de tailles, etc.

Avant l'an 1313, les villages de Morillon semblent avoir été du fief du prince et faisaient partie de ce qu'on appelait alors la « Vallée de Certous » (2).

I

Mais au XIVe siècle, une puissante famille des environs d'Annecy, les de Pontverre, seigneurs de Chavaroche, célèbres, plus tard, dans l'histoire des gentilshommes de la Cuiller, y acquirent des droits considérables. Ce qui résulte de trois chartes en latin dont les copies authentiques et contemporaines sont parvenues jusqu'à nous (3).

Outre un fragment de généalogie sur ces dynasties, et outre l'intérêt qu'elles offrent pour l'histoire du sol et des familles, nos chartes fournissent, parmi les témoins qui y figurent, des noms mêlés à l'histoire générale du pays.

Le premier de ces titres, reproduit dans le second, porte la date du 9 des calendes d'août 1313. On y voit que : « *Vir dominus Johannes de Pontevitreo miles* » jure fidélité et hommage à Hugues Dauphin seigneur de Faucigny, — sauf l'hommage et fidélité à Guillaume, comte de Genevois, — et promet « *reducere et recorvare dictum dominum Hugonem et heredes suos et gentes suas in domo sua Calve ruppis.* » En échange, Hugues Dauphin donne au sire de Pontverre « *infeudum perpetuum quindecim libratas terre annui redditus in hominibus in mandamento castri montanerii seu Castellionis, sub forma, modis et conditionibus quibus dominus Hugo assetavit domino Girardo fratri dicti domini Johannis decem libratas annui redditus.* » L'acte, concernant Girard de Pontverre, n'est ici qu'indiqué.

Ce contrat entre Jean de Pontverre et Hugues Dauphin est reçu par le notaire Gaido Billet, d'Annecy : « *apud Marcossey* (4), *in camera domini* « *Hugonis, presentibus : Steph. de Compessio, ca-* « *nonico geben. Roberto Vuagnardi, Girardo de* « *Pontevitreo, militibus. Humberto de Saramans,* « *jurisperito. Johanne de Tavel et Petro de Mon-* « *thoux.* »

Il résulte aussi de Lettres patentes données, deux ans après, par Hugues Dauphin, le 4 des nones de février 1315. Ces patentes, dont la teneur est énoncée dans notre première charte, contiennent 31 noms de taillables à miséricorde, parmi lesquels sont : « *Petrus de Costa, Johes Anthonius, Richardus de Honora,* » trois familles qui subsistent encore de nos jours.

Le second titre, qui lui-même renferme les deux pièces qui précèdent, est une Reconnaissance en faveur du comte de Savoie Amédée VI, successeur des barons de Faucigny, par Guichard, fils du dit Jean de Pontverre, seigneur de Chavaroche, reçue le 13 septembre 1369, par le notaire Jean Gaillard, à Cluses, dans la maison de Guillaume Amidouz, « *presentibus : Guillelmo de Cors domicello. Humberto Billereti parochie muscecii in valle pellosa. Johanne Famelluz de Contamina. Jacobo Fabri de Ste-Mauricio in Tarentaysia. Petro de Croso de Araschia.* » Il relate une longue énumération de posès ou partie de poses de terre, et de taillables. Quantité de ces noms d'hommes sont inconnus. On y trouve, cependant, les noms de Dénarié, Michaud, Pontel, de Roland, du Verney, Simond, de Lullin et Fabri de Lestelley.

Pour tout quoi Guichard de Pontverre promet l'hommage au comte de Savoie, — sauf toujours l'hommage au comte de Genevois, — et fait, quant au château de Chavaroche, les mêmes promesses que son père avait faites à Hugues Dauphin. Au bas de l'acte, on lit : « *Levata est pro confitente per me Poncium de Berbesiis notarium.* »

La 3me, ou, pour mieux dire, la 2me charte, est aussi une Reconnaissance au comte de Savoie Amédée VII, par Hugonin de Pontverre, damoiseau, qui confesse tenir en fief du dit comte un certain nombre de : « *redditus, homines, tallias, census et ser-* « *vicia,* » le tout situé au crêt de Vésignier, aux Miaux et aux Champs. Suit la liste des pièces de terres, des hommes liges, taillables ou francs. Pour tous ces droits le confessant promet, par serment, d'être fidèle au comte de Savoie et « *omnia alia fa-* « *cere que in capitulis fidelitatum nove et veteris* « *continentur.* » Il n'est plus question du château de Chavaroche.

Ce dernier document est reçu par le notaire Jean Gaillard, à Bonne, le 14 mars 1386, dans la maison d'Hugonod Charpin *de pede Aye,* en présence de Nob. Nantelme de Boege, damoiseau, seigneur de Rochefort; Nycolet d'Amency, damoiseau; Mermet de Thoren, bourgeois de Crusille, et d'Etienne Cornut de Samoëns, notaire. Cette Reconnaissance est reçue, par acte même Jean Gaillard, notaire, du 11 avril 1392, à Chambéry « *in castro in logia prope* « *capellam, presentibus nobilibus Nantelmo de Bo-* « *gio domino Ruppis fortis. Petro filio domini* « *Roberti Pugini et Petro filio Johannis Pugini,* « *ac Roleto de Passu notario de Bonnavilla.* »

A cette époque reculée, les Miaux, le Verney et Honora, étaient déjà les principaux centres de population. Ils dépendaient de la paroisse de Samoëns et du château mandemental de Montanier (1), détruit par les Vallaisans en 1476.

A propos du nom d'Honora, écrit aussi dans nos chartes, « *Honorum,* » son origine paraît se rattacher à la perception des impôts. En effet, dit un

(1) D'après Ducange, *Morellum* signifie *bois*. Le nom d'*Essertous* vient à l'appui avec la signification de défrichements (*Note de la redaction*).

(2) Voir le titre de la fondation de Mélan de l'an 1292.

(3) Don de M. Riondel, géomètre, qui les a trouvées à Samoens.

(4) Ruines près de Sevraz, à Viuz-en-Sallaz.

(1) *Regeste genevois*, p. 509.

auteur (1), « les délégations d'impôts, pratiquées par « les empereurs avant de l'être par les rois Francs, « consistaient à attribuer à des fonctionnaires en « activité ou sortant de charge, ou simplement à des « particuliers qu'on voulait favoriser, une portion « déterminée du revenu public : le péage d'un pont, « les redevances en denrées dues par un village, « etc. Cette dotation s'appelait *Honor*, et les gens « qui la recevaient étaient honorés. »

Jusque à quand les sires de Pontverre possédèrent-ils ce fief de Morillion? Comme nous verrons plus bas, les de Viry y eurent des droits vers 1450. Il paraît avoir été rétrocédé au prince, car on trouve que, le 17 juillet 1597, noble de Moyron, receveur général des finances du duc de Genevois, aliéna, en faveur de Charles de Gex, la paroisse de Morillon qui fut, ensuite, érigée en baronie en faveur de son fils Jacques de Gex, par patentes du duc de Savoie Charles-Emmanuel, du 22 janvier 1622 (2). TAVERNIER.

(A suivre.)

DOCUMENTS INÉDITS SUR LE GÉNÉRAL COMTE DE BOIGNE

Les biographies consacrées à cet illustre bienfaiteur de la patrie par l'Académie de Savoie en 1830, et dernièrement par M. le comte de Foras, dans l'*Armorial nobiliaire de Savoie,* ont abondamment vengé sa mémoire de quelques rares calomnies échappées à l'envie.

A l'appui de cette réhabilitation nous publions les deux lettres suivantes copiées aux archives du collége de Mélan. Le caractère de leurs auteurs donne à leur témoignage une autorité qui mérite d'entrer dans le domaine de l'histoire. (Voir la *Revue* de cette année, page 32). E. SERAND.

LETTRE DE M. VUICHARD, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE A PONDICHÉRY, DANS LES INDES

(Envoyée à Mélan, datée de Pondichéry 28 novembre 1822.)

Si je n'eusse pas été malade à mon arrivée, on m'auroit d'abord envoyé à Séringapatan ou Chiringapatnan, Capitale jadis du Prince Tiposaïbe, qui a été tué au siége de cette ville par les Anglais, qui ont détruit cette puissance.

Ce qu'on dit de Monsieur de Boigne est faux. Il n'a jamais été au service de Gipo ou Tipou. Mr de Boigne a commandé en qualité de Général les troupes d'un prince Maratte, appelé Sindiah, voisin de Tiposaïbe. Lorsque sa fortune a été assez considérable, il l'a mise en sûreté auprès des Anglais ; il est faux qu'il l'ait trahi, il a été remplacé par un autre officier Européen. Quant à la fortune de Mr de Boigne, je ne crois pas qu'elle soit injustement acquise, comme on le dit. Ce prince Maratte assignoit à son Général le revenu d'immenses propriétés, lui laissant le soin d'en tirer le parti qu'il pourroit, pourvu qu'il entretînt les troupes. Alors le Général prenant le titre de Prince de ses terres, nommoit des officiers pour l'administration de ses propriétés, et en disposoit à son gré. Je sais que tous les soldats étoient très-contens de Mr de Boigne. Il n'a pas pris les armes contre son Prince, ni contre aucun autre de l'Inde : il s'est contenté d'aller jouir de sa fortune dans son pays natal. Voilà tout ce que j'ai de nouveau à vous dire : mon cher Abbé, donnez-moi les nouvelles de la Savoie.

LETTRE DE M. DUBOIS, DIRECTEUR DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, ANCIEN MISSIONNAIRE DES INDES

(Envoyée à Mélan, datée du 7 février 1825.)

J'arrivai de l'Inde au mois de mai 1823 après un séjour non interrompu de plus de trente ans dans ce pays, en qualité de missionnaire appartenant à la mission de Pondichéry. Durant cette longue période de temps, je parcourus toute la presqu'île de l'Inde; mais mon principal séjour fut dans le royaume de Meisjour. Durant les premières années de mon arrivée dans l'Inde, j'entendis souvent parler de Mr le Général du Boigne, qui étoit alors au service du prince Maratte Sindiah. Je connus personnellement plusieurs officiers Anglais et Portugais, qui avoient servi sous les ordres du Général; et je déclare sur mon honneur que je n'entendis jamais parler de ce dernier qu'en termes de louanges comme d'un galant officier et d'un homme d'honneur. C'est un fait généralement connu dans l'Inde que ce fut à l'excellente discipline que le Général du Boigne vint à bout d'établir dans l'armée du prince Sindiah, que celui-ci fut redevable de la longue suite de victoires et de conquêtes, qui le rendirent le plus puissant souverain de l'Indostant, que ces succès non interrompus furent l'ouvrage du Général du Boigne. Après la conquête de Délhi par Sindiah, ce dernier suivant la coutume barbare des princes despostes de l'Asie, fit crever les yeux au prince Mahométant, Mamous son prisonnier de guerre, et confia le commandement de Délhi et la garde du prince vaincu au Général du Boigne; et c'est aussi un fait connu que ce dernier se conduisit envers ce prince infortuné avec une humanité et une magnanimité propres à adoucir toutes les amertumes du sort de cet illustre captif, et qui furent un sujet d'admiration dans tout l'Indostant, et lui attirèrent l'estime de toutes les âmes sensibles. Quant à la fortune que fit le Général du Boigne dans l'Inde, personne n'auroit à rougir selon moi des sources d'où elle procède. Le prince qu'il servoit avec honneur et fidélité, lui avoit abandonné les revenus entiers et absolus de plusieurs Jaggihères ou provinces pour solder les troupes sous son commandement, et lui laissoit le surplus sans qu'il fût obligé de rendre compte à qui que ce soit. Le Général exact à payer les troupes mois par mois, trouvoit un excédant considérable dans le revenu des provinces mises à sa disposition. Ainsi sa fortune quelque considérable qu'elle puisse être, n'a été acquise que par des voies honorables; et je déclare de nouveau que je n'ai jamais entendu, durant mon séjour de plus de trente ans dans l'Inde, aucune insinuation qui pût tourner au désavantage du Général du Boigne, ou le faire soupçonner coupable de quelqu'une des bassesses qu'on dit lui être reprochées par ses ennemis.

(1) Vuitry, *Régime financier de la France avant* 1789.

(2) Voir *Revue savoisienne,* 1871, p. 65.

Au reste, je n'ai jamais eu l'honneur de connoître personnellement le Général du Boigne, ni personne ne m'a jamais demandé de faire cette déclaration qui est tout-à-fait spontannée de ma part; mais ayant ouï dire même avant que je revinsse en Europe, que le Général avoit été exposé aux calomnies les plus atroces, les plus infâmes, et en même temps les plus absurdes, j'ai cru devoir certifier le témoignage rendu dans l'Inde par le public, à son honneur et à sa probité.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

Quelques erreurs s'étant glissées dans l'article consacré ici même (20 décembre 1873) au chimiste Berthollet, nous tenons à rectifier ce que nous avons pu dire d'erroné et à compléter ce que nous avons pu omettre. Nous croyons donc devoir revenir sur notre savant compatriote.

3. — 19 mai 1809. Décret accordant une dotation de 10,000 fr. à Claude-Louis BERTHOLLET, né à Talloires (Haute-Savoie) le 9 décembre 1748, créé *comte* de l'empire en 1808 et mort à Arcueil (Seine) en 1822 le 6 novembre. Fils de Louis Berthollet, châtelain de Talloires et bourgeois d'Annecy, et de Philiberte Donyer, Berthollet étudia au collége des Provinces à Turin (1766-1770) (2), fut reçu docteur en médecine en 1770, vint à Paris en 1772, s'y lia avec Lavoisier et fut attaché, comme préparateur, au laboratoire de chimie du duc d'Orléans et, comme médecin, à la maison de Mme de Montesson. Membre de l'Académie royale des sciences en 1780, il découvrit, en 1785, l'alcali volatil et la part de l'azote dans la composition des substances animales; directeur des Gobelins, il inventa le procédé du blanchîment des toiles par le chlore et apporta de nombreuses améliorations dans l'art de la teinture. Envoyé avec Monge en Italie, en 1796, pour choisir les tableaux destinés à enrichir nos musées, il s'acquitta avec une rare prudence de cette délicate mission, fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte, siégea à l'Institut du Caire, revint en France avec le général Bonaparte et fut nommé, en 1799, sénateur titulaire de la sénatorerie de Montpellier et, en 1814, pair de France. Grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, membre de la Société royale de Londres en 1795 et des académies de Turin, de Harlem et de Chambéry, Berthollet n'eut qu'un fils, Amédée, auteur de quelques travaux de valeur, mort à Marseille en 1811, à peine âgé de 28 ans.

Armes : *Ecartelé, au 1er, d'azur, au signe des comtes sénateurs; au 2e, de gueules, à l'ibis d'or; au 3e, de gueules au chien triomphant d'or; au 4e, d'azur, à l'appareil chimique d'argent.*

Armes de pair de France : *Coupé, au 1er, parti d'azur, à l'appareil chimique d'argent, et de gueules, à l'ibis d'or; au 2e, de gueules, au lévrier rampant d'or.*

11. — Paris, 25 novembre 1813. Lettres patentes, en conformité d'un décret du 20 mai 1811, accordant le titre de *baron* de l'empire à Gaspard-François FORESTIER, né à Aix-les-Bains, arrondissement de Chambéry, le 14 mars 1767, mort à Paris, sans alliance, le 24 avril 1832. — Fils de Gaspard Forestier, notaire à Aix et secrétaire de la commune de Grésy de 1772 à 1797 et de Marie Domenget, François Forestier s'engagea dans la légion des Allobroges et fit avec elle les campagnes des Pyrénées et d'Espagne. Il montra partout un sang-froid et une bravoure extrêmes : avec 105 hommes il sut victorieusement défendre le poste de la tour de la Massone contre 500 Espagnols (17 décembre 1793); à Saint-Elme, il s'élança intrépidement au milieu des gardes wallones et reconquit le drapeau enlevé à son bataillon (30 frimaire an II). Il alla ensuite en Italie et fut nommé successivement adjoint provisoire à l'adjudant général Guillet, aide-de-camp du général de Frégeville et chef d'escadron le 22 juin 1804. Il fit la campagne de 1806, fut grièvement blessé à l'assaut de Civita del Tronto, rejoignit la grande armée en 1807 et fut de nouveau blessé au siége de Stralsund où il était major de tranchées. Passé au 2e corps de l'armée d'Espagne, Forestier se distingua à Rio Secco, fut encore blessé à Oporto en 1809, résida quelque temps à Madrid et devint baron de l'Empire, sous-chef de l'état-major de l'armée du midi, officier de la Légion d'honneur, général de brigade (30 mai 1813), commandant de l'avant-garde de l'armée du vice-roi d'Italie, inspecteur d'infanterie, commandant du département de l'Hérault, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc. Le 26 mars 1827, il reçut des lettres de naturalité : aussi, retrouverons-nous son nom dans nos *Naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848*. Notre savant collègue, M. Jules Philippe, lui a consacré un article dans ses *Gloires de la Savoie*.

Armes : *Ecartelé : au 1er, d'azur, au drapeau en barre d'argent ferré, cravatté, bâtonné et frangé d'or, tenu vers le milieu du fût par un dextrochère d'argent mouvant de dextre; au 2e, de gueules, au signe des barons militaires; au 3e, d'or, à une forêt de sapins de sinople terrassée du même; au 4e, d'argent, à deux montagnes de sable, séparées par un défilé et mouvantes des deux flancs de l'écu* (1).

12. — Saint-Cloud, 20 août 1810. Lettres patentes attribuant, en conformité d'un décret du 15 août 1809, lettre de *baron* de l'empire à François-Louis FORESTIER, frère du précédent, né à Aix-les-Bains le 3 mars 1776, mort des suites de blessures reçues à Brienne, le 29 janvier 1814. — Il s'engagea, comme son frère, dans la légion des Allobroges, prit part au siége de Toulon où il fut blessé, passa à l'armée des Pyrénées-Orientales et y devint capitaine de carabiniers. Après avoir soutenu avec deux compagnies d'élite la retraite de la division Charlet dans

(1) V. *Revue savoisienne*, février 1875.

(2) V. *Nouveau document sur Berthollet et Vichard de Saint-Réal*, par le docteur Bouvier, *Revue savoisienne*, fév. 1866, p. 18.

(1) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de Mme Gaspard Forestier, propriétaire à Aix.

les montagnes de Canigou, il se rendit en Italie et se distingua hautement à l'assaut de la redoute de Saint-Jean, près de Cerva, où il eut une jambe cassée; adjoint à l'état-major, le 25 janvier 1799, et chargé de se rendre au quartier général de Championnet, à Pescara, il traversa les lignes ennemies, franchit quatre-vingts lieues de pays insurgé et arriva à destination après avoir perdu la moitié de son escorte. Aide-de-camp du général Duhesme, il suivit cet officier à l'armée gallo-batave et l'accompagna à Lyon avec le grade de chef d'escadron; aide-de-camp du général César Berthier, il passa aux armées d'Italie et d'Allemagne, fut blessé à Raab et créé, par décret du 15 août 1809, baron de l'empire. Officier de la Légion d'honneur le 22 du même mois, Forestier fit la campagne de Russie, fut encore blessé à Krasnoé et devint général de brigade (9 novembre 1813); il suivit ensuite le mouvement de retraite de Franckenthal en France, et fut atteint mortellement à Brienne, le 29 janvier 1814. Il n'était pas marié. Son nom figure dans les *Gloires de la Savoie*.

Deux frères des généraux dont nous venons de parler suivirent, l'un, la carrière de la médecine, et, l'autre, la carrière du notariat. Le premier, Jean-Jacques, médecin à Aix-les-Bains, fut le père du docteur Auguste Forestier, ancien membre de la commission d'inspection des eaux d'Aix; le second, Jean-Baptiste, notaire à Aix et secrétaire de la commune de Grésy de 1816 à 1830, a dû laisser lui-même trois fils : 1° Pierre-Gaspard, notaire à Aix et secrétaire de la commune de Grésy de 1841 à 1848; 2° Jean-Baptiste, secrétaire de la même commune de 1858 à 1860, avocat à Chambéry; 3° Claude-Nicolas, directeur de l'école des sourds-muets de Lyon, naturalisé le 5 mai 1846.

Armes : *Coupé, au 1er, parti, d'or, à trois tourteaux d'azur et de gueules, au signe des barons militaires; au 2e, d'azur, à un lion bandé d'argent et de gueules de huit pièces* (1).

13. — 7 janvier 1809. Décret impérial concédant une dotation de 20,000 fr. à Emmanuel Cretet, né au Pont-de-Beauvoisin, arrondissement de Chambéry, le 10 février 1747, créé *comte de Champmol* en 1808 (2), et mort à Arcueil (Seine) le 28 novembre 1809. Issu d'une famille essentiellement savoisienne et fils d'un négociant, Cretet s'occupa d'abord de commerce, puis, après quelques années de séjour en Amérique, vint se fixer à Paris où il se livra à d'heureuses spéculations : ce qui lui permit, lors de la mise en vente des biens nationaux, de se rendre adjudicataire de la superbe chartreuse de Champmol-les-Dijon (3). Devenu ainsi l'un des plus riches propriétaires de la Côte-d'Or, il se fit nommer député du département au conseil des Anciens (octobre 1795); réélu au mois d'avril 1799, il fut, après le 18 fructidor, appelé à la présidence de cette assemblée et prit une part active à toutes les discussions commerciales et financières. Sous son impulsion vigoureuse furent en partie organisés les contributions directes, le système monétaire, la comptabilité des communes, le service des domaines, etc., etc. Appelé au conseil d'Etat, il fut chargé, avec Joseph Bonaparte, Portalis, Bigot de Préamenece et l'abbé Bernier, d'arrêter les bases de la convention qui rétablit en France l'exercice légal du culte catholique et qui aboutit au concordat signé avec le cardinal Consalvi et Mgr Spina, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1801, au domicile du frère du premier consul.

Nous trouvons plus tard Cretet directeur général des ponts, chaussées, routes et canaux, et, en 1806, gouverneur de la Banque de France. Ministre de l'intérieur de 1807 à 1809, il fut fait comte de Champmol et reçut, les 7 janvier et 25 mars 1809, deux dotations de 20,000 fr. chacune. Il était ministre d'Etat quand sa santé délabrée l'obligea de se rendre à Arcueil où il succomba bientôt d'épuisement et de fatigue. Son corps fut déposé au Panthéon.

Armes : *d'azur, au coq d'argent crêté de gueules surmonté en chef à senestre de deux clefs en sautoir d'or la tête en bas; franc-quart er de comte ministre brochant au neuvième de l'écu.*

(A suivre.) A. ALBRIER.

(1) Nous devons encore communication de ces armoiries à Mme G. Forestier; nous ne saurions trop la remercier de sa bienveillance.

(2) Dans ses *Vingt-cinq notes sur les Gloires de la Savoie* (Annecy, Burdet, 1863, in-8°). M. l'abbé Périllat donne à tort à Cretet le titre de baron.

(3) La chartreuse de Champmol, aujourd'hui asile d'aliénés, avait été construite, en 1383, par le duc Philippe-le-Hardi « dans un enclos appelé *Champ Mol*, près de l'Etang-l'Abbé, au-dessous de Talont, à un quart de lieue ouest de Dijon. » V. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2e éd., Dijon, Logier, 1847, in-8°, t. II, p. 126.

UN FANATIQUE PARTISAN DU TABAC

Il est peu de questions qui aient fait noircir plus de papier que la question du tabac et des fumeurs. Les terribles effets de la *nicotine* sont devenus un lieu commun. Mais que faire contre une habitude? D'aucuns prétendent même que ceux qui ont fulminé les plus éloquents réquisitoires contre cet ennemi social sont eux-mêmes d'incorrigibles fumeurs.

Rien n'y fait, ni sermons, ni exemples; les fumeurs vont leur train et continuent de s'empoisonner, sciemment ou non, comme leurs prédicateurs. L'impôt énorme prélevé par le fisc est lui-même impuissant. Le pauvre diable se passe de pain, mais sa chère pipe est toujours bourrée, et le fisc encaisse tous les ans des sommes de plus en plus fantastiques.

Cependant le tabac a eu aussi ses partisans, non seulement parmi les esprits légers, amoureux du paradoxe, mais encore parmi les hommes graves, parmi les savants dont le nom passe à la postérité. Je retrouve dans mes notes des extraits d'un ancien traité de médecine, imprimé à Louvain en 1780, et qui a pour auteur Guillaume Trilleh, médecin hollandais, fanatique admirateur du tabac. Je ne puis résister au plaisir de faire part de ce morceau curieux aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Comme l'ouvrage est écrit en latin et contient des longueurs, je tâcherai d'analyser et de traduire de mon mieux, sans pouvoir faire passer dans notre langue toute la saveur naïve ou pédantesque de certains passages.

D'après notre Guillaume, le tabac convient dans les affections *soporeuses*. Il entre dans la composition des clystères. Bien plus, sa fumée seule, introduite à l'aide d'un tube dans « le gosier d'en bas, »

peut remplacer le meilleur clystère. *(Imo, solus ipsius fumus, fistulae ope, gutturi inferiori immissus, valentissimi clysmatis vicem præstat).* Toujours d'après notre auteur, le tabac possède des vertus abstergentes, incisives, résolutives, anodines, vulnéraires, vomitives, sternutatoires, et, de plus, il met à mort les horrifiques bestioles qui vivent aux dépens de notre peau, au témoignage de Riedlinus *(et necat tetros pediculos, teste Riedlino).* Voilà un monsieur, probablement un ami de l'auteur, qui a dû être médiocrement flatté de voir transmettre ainsi à la postérité son nom et ses petits secrets.

Après cela, le brave Hollandais prend le mors aux dents et se lance dans une phrase cicéronienne d'au moins une page, une phrase à essouffler un avocat, dans laquelle il épuise toutes les formules de l'admiration : le tabac devient un dieu ; dans son enthousiasme, le latin ne lui suffit plus, il en arrive à parler grec.

« Cette plante, dit-il, la plus connue, la plus usitée, la plus vantée en tous lieux, en l'honneur de laquelle, sur toute la surface du globe, fument sans relâche tant d'autels grands et petits et, comment dirai-je ? tant de cassolettes d'encens *(tot aræ et altaria ac parva quasi thuribula fumant* — les pipes évidemment), que nul nombre n'arriverait à les estimer, cette plante, dis-je, cette plante qui procure santé et jouissances *(salutaris ac voluptaria),* bonne en société comme dans la solitude, recherchée à la fois *(unicum votum)* par les savants et les ignorants, les voyageurs, les marins, les soldats, les artistes, les ouvriers, les riches, les pauvres, les nobles, les manants, les bourgeois *(superiorum, inferiorum, mediorum),* les vieillards, les hommes et les adolescents, en un mot par les hommes de toute condition, de toute dignité et presque de tout âge ; cette plante, qui console et qui soulage, qui tient lieu d'aliments à ceux qui ont faim et de breuvage à ceux qui ont soif *(esurientium* alimon *et sitientium* adipson), la panacée des pauvres et des affligés, le népenthès des malades ; cette plante, que le vulgaire nomme tabac, grâce à ses nombreuses et insignes vertus et aux délices qu'elle procure, a trouvé à juste titre d'innombrables hérauts pour chanter ses louanges. »

Suit la nomenclature des susdits hérauts : Zornius, Alstedius, Everartus, Magnenus, Mundius, Baumannus, Tappius, Ettmullerus, Carr, Friderici, Albinus, Thebesius, Monardus, Clusius, Piso, Bontekae, Schrœderus, Zwelferus, Paschius, Hermannus, Kerckringius, Boerhaavius, Cartheuserus, Junckerus, Kestenerus, Zudolff, Dorstenius, Stahlius, Buchnerus et autres qui ont fait paraître des dissertations sur l'usage et l'abus du tabac, auxquels il convient d'ajouter Zacut, Lusitanus, Laz, Riverius, Hannemannus, Mayerne, Dolœus, Wladschmith, Ludovici, Hoffmannus, Valentini, Screta, surtout Thonnerus *(Obs. med., 3,* liv. II), et Meibom *(Traité de la bière,* chap. XXIV), et tant d'autres que Friccius approuve et suit avec bien plus de raison en ce point qu'en d'autres, dans son traité *sur la vertu des poisons.*

Voilà, certes, un panégyrique dans les formes, que son auteur a dû entrecouper de nombreuses bouffées de son petit encensoir en porcelaine. PAUL HENRY.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Mai 1875.	TEMPERATURE CENTIGRADE			HAUTEUR	
	Matin.	Midi.	Soir.	du bar^e.	du lac.
1 Samedi	+ 9	+ 27	+ 16	0,723	0,65
2 Dimanche	+ 8	+ 21	+ 10	0,723	0,70
3 Lundi	+ 6	+ 24	+ 17	0,723	0,75
4 Mardi	+ 13	+ 25	+ 17	0,723	0,75
5 Mercredi	+ 12	+ 18	+ 10	0,723	0,78
6 Jeudi	+ 8	+ 26	+ 18	0,724	0,78
7 Vendredi	+ 12	+ 20	+ 18	0,724	0,80
8 Samedi	+ 10	+ 24	+ 18	0,727	0,81
9 Dimanche	+ 12	+ 28	+ 26	0,726	0,81
10 Lundi	+ 17	+ 26	+ 18	0,726	0,81
11 Mardi	+ 15	+ 21	+ 17	0,730	0,80
12 Mercredi	+ 10	+ 23	+ 18	0,730	0,80
13 Jeudi	+ 8	+ 26	+ 20	0,728	0,80
14 Vendredi	+ 10	+ 28	+ 22	0,728	0,80
15 Samedi	+ 12	+ 31	+ 22	0,727	0,80
16 Dimanche	+ 15	+ 32	+ 24	0,725	0,80
17 Lundi	+ 15	+ 30	+ 24	0,723	0,80
18 Mardi	+ 17	+ 22	+ 19	0,721	0,80
19 Mercredi	+ 15	+ 19	+ 13	0,720	0,80
20 Jeudi	+ 7	+ 23	+ 18	0,723	0,85
21 Vendredi	+ 10	+ 27	+ 21,5	0,722	0,83
22 Samedi	+ 15	+ 30	+ 22	0,725	0,80
23 Dimanche	+ 18	+ 28	+ 24	0,729	0,77
24 Lundi	+ 18	+ 28	+ 25	0,730	0,76
25 Mardi	+ 13	+ 30	+ 24	0,729	0,76
26 Mercredi	+ 15	+ 29,5	+ 22	0,723	0,76
27 Jeudi	+ 12	+ 24	+ 12	0,721	0,76
28 Vendredi	+ 7	+ 23	+ 15	0,720	0,76
29 Samedi	+ 12	+ 27	+ 20	0,714	0,75
30 Dimanche	+ 14	+ 32,5	+ 25	0,713	0,73
31 Lundi	+ 18	+ 27	+ 23	0,718	0,70

Eau tombée. — Du 1er au 2 mai, 0^m,022 ; — dans la nuit du 4 au 5, 0^m,0045 ; — le 7, à midi, 0^m,018 ; — le 18, dans la soirée et dans la nuit, 0^m,014 ; — le 19, 0^m,035 ; — le 23, 0^m,002 ; — le 31, vers 4 heures du soir, 0^m,0008. — Total pendant le mois, 0^m,0963.

Evaporation. — Du 26 avril au 3 mai, 0^m,020 ; — du 3 au 10 mai, 0^m,010 ; — du 10 au 17, 0^m,033 ; — du 17 au 24, 0^m,020 ; — du 24 au 31, 0^m,040. — Total, 0^m,123. A. MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 juin.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une lettre de M. le Secrétaire général de la Société des sciences et arts de Douai, annonçant que cette Compagnie accepte l'échange de nos publications.

Le même dépose une circulaire relative au Congrès provincial des orientalistes. La session aura lieu à Saint-Etienne, du 19 au 25 septembre 1875.

M. SALASC, directeur des postes à Annecy, est reçu membre effectif.

M. MAILLAND, notaire à Aix-les-Bains, est nommé membre correspondant.

M. Tripp, d'Annecy, membre correspondant à Tampico, dont nous avons signalé maintes fois les largesses, vient d'envoyer au Musée trois caisses d'objets mexicains. La réunion examine ces collections variées, où l'on remarque quatre statues en pierre, d'anciennes figurines et des ustensiles en terre cuite, des ciseaux en serpentine, une matrice de lamelles en obsidienne, des monnaies espagnoles, plusieurs spécimens de la céramique moderne au Mexique, de nombreux produits d'histoire naturelle. La Société vote des remerciements à son généreux correspondant, et en adresse également à M. *Gutierrez* : ce dernier, voulant contribuer aussi à enrichir notre Musée municipal, a joint à l'envoi de M. Tripp des minéraux

et des roches volcaniques, des coquilles, et divers produits industriels modernes et antiques.

M Ducis fait connaître une inscription de 1583 copiée sur la porte d'une tour au village de Verbin, sur Dingy-Saint-Clair.

M. Revon rend compte de quelques découvertes archéologiques :

1° Il a levé le plan des constructions romaines que les minages exécutés en 1874 et 1875 ont mises au jour dans les Fins d'Annecy ; il présente les objets recueillis pour nos collections : fragments d'inscriptions, marbres à moulures, stucs de diverses couleurs, matériaux cubiques en petit appareil, pierres d'angles formées de bandes de tuf, etc. Un pavage en gros blocs, appartenant à une route ou à une rue, longeait ces ruines, inscrites sous le n° 413 du nouveau cadastre.

2° Une importante trouvaille de bijoux romains, en argent, a été faite à Cruseilles au commencement de mai; elle sera décrite dans la *Revue*. Grâce à un don de Mme Dufresne-Sommeiller, le Musée d'Annecy a pu acquérir la plupart des objets les plus intéressants; les autres ont été vendus à l'étranger, pour un prix égal à celui que nous avions offert, par un campagnard peu soucieux d'accorder la préférence à un musée national.

3° Un deuxième trésor de monnaies du IIIe siècle vient d'être découvert tout près de celui dont nous avons parlé lans le numéro précédent de ce journal. Au fond de la tranchée ouverte pour le grand canal de dessèchement des marais, 4,500 petits bronzes étaient réunis dans un vase en terre. MM. les membres du syndicat ont bien voulu nous confier cet amas de monnaies pour en opérer le classement et en rendre compte prochainement aux lecteurs de la *Revue*.

M. Jules Philippe informe la Société qu'une édition elzévirienne des œuvres complètes de notre compatriote Xavier de Maistre va paraître chez Lemerre. Elle aura deux volumes; le premier contiendra les pièces que chacun de nous a lues et relues; le second sera consacré aux travaux peu ou pas connus : notre confrère collabore, surtout pour cette dernière partie, avec l'auteur de la publication, M. Réaume.

M Revon, guidé dans une exploration du roc de Chère par un membre de la Société, M. Poulet, a dessiné le retranchement décrit au siècle dernier par Despine. Limité du côté du lac par le bord d'un rocher à pic, il s'étend dans ce sens sur une longueur de 18 mètres, avec une largeur de 12. Il est formé de six croissants rentrants, en terre, ayant chacun en moyenne 6m,50 de corde. Il est à craindre qu'il n'en reste bientôt plus de trace : une des saillies a déjà été détruite par les ouvriers qui enlèvent en ce moment la terre de bruyère pour les jardins de Genève. Ce retranchement n'offre pas un caractère antique : il a dû servir à l'artillerie moderne à une époque que les historiens parviendront peut-être à préciser.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

—

DONS ET ÉCHANGES.

Pouriau, *Rapport* sur l'exposition relative à l'industrie laitière, don de l'auteur. — Vallier, *Médaille d'Abraham Patras*, et publications relatives à la numismatique, dons de l'auteur. — Mailland, ***Bordeau, Le Mont-du-Chat et le lac du Bourget,*** don de l'auteur. — A. Dessaix, ***Légendes et traditions populaires de la Savoie,*** don de M. A. Perrissin. — G. Spano, deux études biographiques et archéologiques, données par l'auteur. — Albrier, ***La famille de Brosses,*** don de l'auteur. — ***Assemblée générale*** de la Société italienne de bienfaisance de Paris, don de M. Caffe. — Jalabert, ***Un incendie à Charly,*** don de l'auteur. — E. Mariette, ***Traité pratique et raisonné de la construction en Egypte;*** don de son collaborateur, M. Eugène Tissot.

Revue des sociétés savantes des départements. — ***Romania.*** — ***Revue de la poésie.*** — ***Bulletin et Tables*** des mémoires de la Société archéologique du midi de la France. — ***Mémoires*** de la Société éduenne. — ***Recueil*** de la Société des sciences d'Agen. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne. — ***Revue du Lyonnais.*** — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de Poligny. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — *L'Educateur.* — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Mémoires*** de la Société dunkerquoise. — ***Annales*** de la Société botanique de Lyon. — ***Mémoires*** de la Société des antiquaires de France. — ***Mémoires*** de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — ***Mémoires*** de la Société d'émulation de Montbéliard. — ***Bulletin*** de la Société de statistique de l'Isère. — ***Bulletin*** de l'Institut national genevois. — ***Indicateur*** d'antiquités suisses. — ***Répertoire*** de la Société de statistique de Marseille. — ***Société des sciences de Vitry-le-François.*** — ***Annuaire*** de la Société philotechnique. — ***Bulletin*** de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Six publications sur l'histoire naturelle, adressées par l'Université royale de Norwége. — ***Association scientifique de France.*** — ***Revue archéologique.*** — ***Revue bibliographique universelle.*** — ***Journal des connaissances médicales*** — ***L'Investigateur.*** — ***Courrier de Vaugelas.***

L'Union savoisienne — *Les Alpes.* — *Industriel savoisien.* — *L'Echo du Salève.* — *L'Allobroge.* — *Le Léman.* — *L'Echo chablaisien* — *Journal de la Savoie.* — *La Savoie thermale.* — *Courrier des Alpes.* — *Le Dauphiné.* — *L'Italia agricola.*

BULLETIN

Un crédit de 1,500,000 fr. va être affecté à la continuation des travaux du port d'Oran, dont le mouvement va grandissant.

L'alfa, les minerais et les grains lui donnent une animation considérable : il n'est pas rare de voir de 10 à 12 vapeurs d'un tonnage de 15,000 à 18,000 tonneaux en charge dans notre port. Ce sont surtout les Anglais qui dominent.

La population européenne de notre ville dépasse celle d'Alger, et dans 15 à 20 ans au plus elle sera double. Oran n'avait en 1849 que 24,000 habitants, aujourd'hui elle arrive à 54,000.

—

On sait que Thakombau a cédé l'archipel des Fidji à l'Angleterre. Au moment de signer le traité de cession (qui était probablement l'arrêt de mort des Fidjiens), ce vieux cannibale a présenté au plénipotentiaire anglais, aujourd'hui gouverneur de ces îles, à sir Hercules Robinson, une grosse massue de guerre destinée par le roi démissionnaire à la gracieuse reine Victoria. Cette massue, brandie par maître Thakombau, donna jadis le coup de grâce à bien des prisonniers destinés à figurer sur la table royale; mais depuis que Thakombau ne mange plus ses sujets à belles dents, cet odieux instrument de mort en même temps qu'outil de cuisine, a été orné de pacifiques emblèmes d'argent.

—

Pendant que la pêche des perles devient de moins en moins fructueuse à Ceylan, elle devient de plus en plus profitable sur le rivage queenslandais, dans le nord de la colonie. Les pêcheurs, naturellement, sont presque tous des indigènes ; naturellement aussi, les entrepreneurs et les patrons de barque sont des blancs, surtout des gens de Sydney ou de Melbourne.

—

L'Etat d'Oajaca (Mexique) consacre 100,000 pesos à l'instruction publique Or il est bon de noter que le revenu annuel de cet Etat est de 500,000 pesos à peine.

—

Il y a quatre ans, la terre ne valait pas cinquante francs l'hectare dans la plaine des Issers; aujourd'hui elle se vend deux cents francs. Dans les villages maraîchers des environs d'Alger, l'hectare se paye dix mille francs.

—

Une ligne régulière de voiliers vient d'être établie entre Bordeaux et Oran avec correspondance sur Alger.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — Promenade archéologique à Saint-Jeoire, par M. Tavernier. — Morillon au XIVe et au XVe siècle (suite et fin), par M. Tavernier. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. Mangé. — Bulletin.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

IV

STATIONS LACUSTRES

Des émigrants dont la marche à travers l'Europe n'est pas encore bien déterminée, sont venus s'établir sur nos lacs durant une longue période, comprise entre l'apparition de la pierre polie et la fin du premier âge du fer. Il n'est pas facile de préciser la race à laquelle ils appartenaient, car il serait téméraire de porter un jugement d'après le nombre extrêmement limité des crânes decouverts, d'autant plus que parmi ces rares débris quelques-uns peuvent être des anomalies, des formes exceptionnelles, comme il s'en rencontre beaucoup dans les têtes modernes. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la faible longueur des poignées d'épées et des manches de couteaux, et l'étroite ouverture des bracelets indiquent, pour la fin de l'âge du bronze, une race aux formes sveltes, aux mains effilées, comme on en voit par exemple chez les Arabes de distinction et chez les Kabyles : un Européen qui veut saisir un *flissa* ou long couteau kabyle court grand risque de se blesser l'index.

Les objets en métal et les poteries de la même époque révèlent un art industriel avancé : un artiste grec n'aurait pas rougi de signer certains vases en pâte mince, noire et brillante, offrant le galbe le plus élégant. La forme et la décoration des bracelets, des épingles à cheveux, les gracieuses ondulations des couteaux, pourraient servir de modèles à nos bijoutiers et à nos orfèvres.

Le public lettré commence à connaître assez les éléments de l'archéologie préhistorique pour qu'il soit à peine besoin de rappeler en quoi consistaient les établissements lacustres. Choisissant d'abord les rives en pente douce, puis les bas-fonds, même les plus éloignés des bords, les constructeurs enfonçaient des pilotis, sur lesquels ils fixaient une plateforme en bois, à l'abri des plus hautes crues. Là se dressaient les cabanes, formées d'un clayonnage garni de terre, et dont le sol était composé d'argile. Quelquefois une double rangée de pilotis révèle l'existence d'un pont qui reliait la bourgade à la côte. Dans les autres cas, la communication était établie par un canot creusé dans un tronc d'arbre.

Pourquoi, dira-t-on, planter avec effort ces milliers de pieux et installer à grand'peine des plateformes exposées à tous les vents, battues par les flots, quand les rivages offraient des emplacements favorables? Demandez la réponse aux populations chinoises qui, de nos jours, établissent des fondations identiques au milieu des rivières pour se livrer plus commodément à la pêche ; interrogez les tribus océaniennes, usant du même système pour se garantir contre les invasions ennemies et surtout contre les animaux malfaisants. Les débris des stations lacustres fournissent maintes preuves à l'appui de cette dernière considération : vous y trouverez, comme restes des repas, des os d'ours et de sangliers, animaux dont le voisinage incommode nécessitait un moyen de défense ; d'autre part, vous reconnaîtrez sur les instruments en bois de cerf les sillons tracés par la dent des rongeurs qui infestaient nos contrées.

Comme les régions voisines, la Haute-Savoie offre de nombreuses stations dans ses deux principaux lacs. Enumérer les objets qu'on y rencontre, ce sera établir, preuves en mains, la chronologie des bourgades, et faire l'histoire industrielle, artistique, on pourrait même dire l'histoire morale de ces antiques populations : on verra qu'elles étaient moins préoccupées de forger le glaive du guerrier que de fabriquer les engins de pêche, de fournir aux femmes d'élégantes parures, aux enfants des jouets figurant des ustensiles en miniature, et de satisfaire leurs goûts esthétiques en décorant leurs demeures de charmantes poteries.

Pour éviter les doubles classifications, parcourons successivement chacun des lacs en décrivant les stations selon leur importance et leur ancienneté.

LAC LÉMAN

Entre les 13 ou 14 stations échelonnées sur la rive savoisienne, d'Hermance à Evian, THONON paraît devoir être classé au premier rang, moins pour l'espace occupé que pour la diversité des objets décou-

verts dans ses deux établissements, surtout dans celui de l'âge du bronze, où la variété des formes s'allie au bon goût de la décoration.

Station de l'âge de la pierre. — Le poids des terrassements exécutés en 1862 pour la création du nouveau port souleva un bas-fond marneux, qui était alors à 20 mètres du rivage et se trouve aujourd'hui en partie comblé. Il était couvert de gros pilotis et formait un long rectangle. MM. Genoud et Revon y recueillirent des poteries grises appartenant à de grands vases à fond arrondi et à petites anses pleines (Musées d'Annecy et de Thonon). M. Jahard pêcha en 1864 une hache polie en serpentine (fig. 67), une autre en schiste noir (fig. 68), une lamelle de silex, des fusaioles en micaschiste (fig. 69). Le Musée de Lausanne possède quelques petits vases en terre grossière et très fendillée (fig. 70 et 71), recueillis antérieurement par Frédéric Troyon.



70

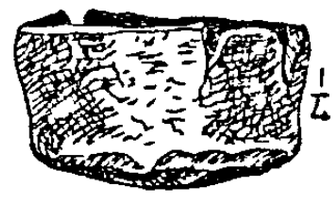

71

La *station de l'âge du bronze*, en avant de la première, a comme elle 3 à 4 mètres d'eau ; elle est traversée dans sa longueur par la jetée construite en 1862. Elle est parallèle à la rive et occupe un espace très étendu. Les fouilles opérées successivement par MM. Troyon, Forel, Revon, Monod, Revilliod de Muralt et Carrard, ont amené les découvertes suivantes.

M. Forel, de Morges, a eu l'heureuse fortune de recueillir un splendide couteau, long de 30 centimètres (fig. 72, coll. Forel) ; il est tout en bronze ; la lame est ornée de lignes ondulées et contient plus d'étain que le manche. M. Carrard a trouvé un couteau ayant aussi le manche en bronze (fig. 73, Musée de Lausanne), avec des goupilles pour fixer deux

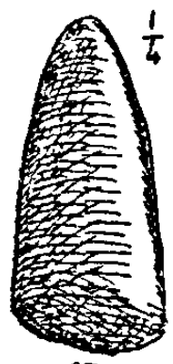

67



68

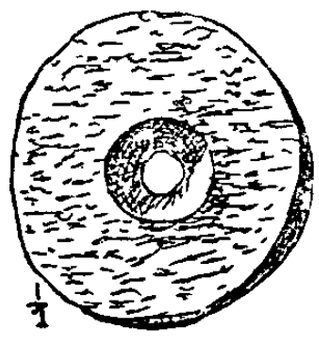

69



72



73

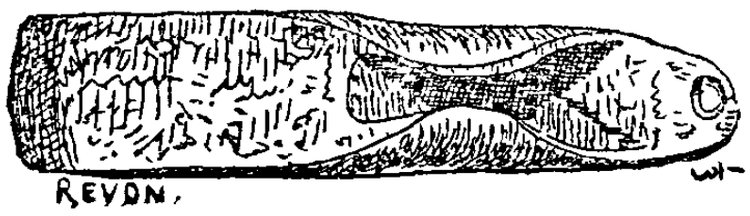

76

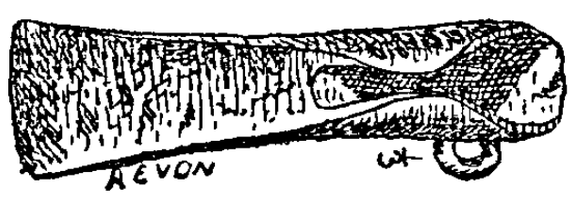

77

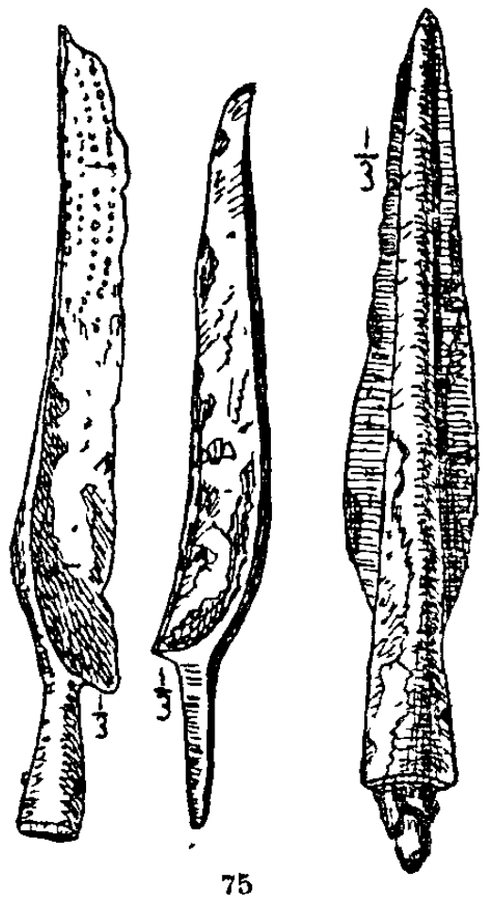

74 75 79

plaques en bois de cerf ; sur la lame sont gravés des cercles concentriques. J'ai pêché un couteau à douille (fig. 74, Musée d'Annecy) dont la lame est parcourue par des points disposés en lignes ondulées. On voit au Musée de Lausanne deux couteaux à soie (fig. 75).

78

80

Parmi les haches, les unes sont simplement à ailerons (fig. 76, Musée de Lausanne) ; d'autres ont en outre un anneau latéral (fig. 77, Musée d'Annecy ; collections Forel, Monod, Thioly).

Vers la base des faucilles on remarque un trou, probablement pour le passage d'une goupille fixant le manche (fig. 78, Musée de Lausanne).

Une tête de lance en bronze a conservé dans sa douille un fragment de la hampe (fig. 79, id.) M. Carrard, auteur de cette découverte, a trouvé aussi une épreuve de lance plus petite (fig. 80, id) ; cette épreuve d'essai a été analysée par M. Bischoff, qui a reconnu un alliage de : plomb 70, étain 18, arsenic 3, traces de fer et de cuivre. Quoiqu'on n'ait pas encore trouvé de moules dans la station, ce spécimen suffit pour établir l'existence d'une fabrication locale.



81

Si les épingles à cheveux ne sont pas nombreuses, elles se distinguent du moins par leur longueur et par la grosseur de la tête ; celle-ci est le plus souvent percée de plusieurs trous bordés de lignes concentriques (fig. 81, id, et coll. Forel).

M. H. Carrard, de Lausanne, a conservé comme souvenir de ses heureuses trouvailles un superbe anneau (fig. 82). Au lieu d'être circulaire ou elliptique, il est rentré d'un côté en courbe légère, comme un insigne destiné à être tenu dans le poing : c'est ce que certains archéologues désignent sous le nom d'anneau de serment. Sur la partie en demi-cercle sont gravés des chevrons alternant avec des parallèles, et l'autre portion présente quatre groupes de triples côtes.

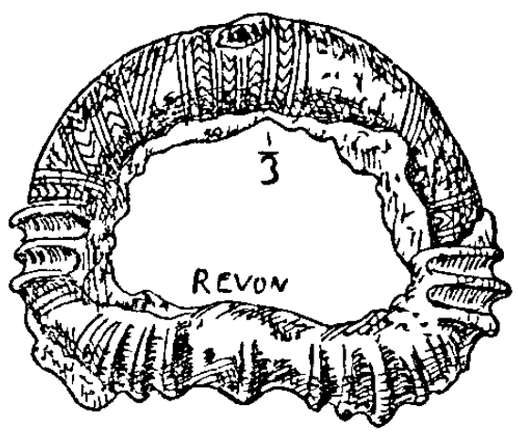

82

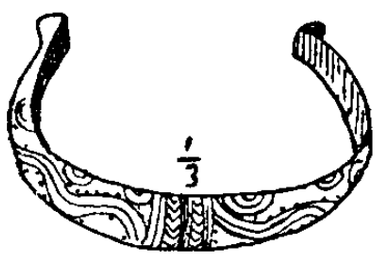

83

Les bracelets, que leurs dimensions peuvent faire classer dans les anneaux de jambes, sont ouverts, les uns lisses, les autres ornés ; il en est un surtout (f. 83, Musée de Lausanne) qui est couvert de points, de chevrons, de parallèles, de lignes concentriques et de capricieux méandres.

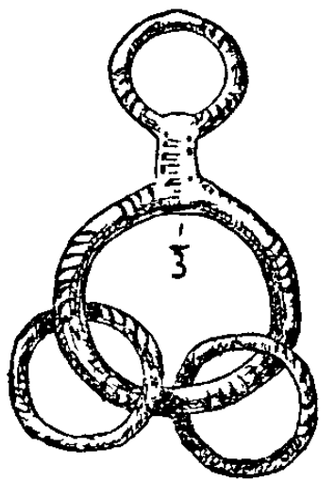

84

Citons encore un double anneau à stries, supportant deux autres anneaux (fig. 84 coll. Revilliod) ; de petites boucles, une pendeloque triangulaire (coll. Forel).

J'ai recueilli une pierre à aiguiser et des ossements de ruminants. — Parmi les poteries, ma pince a ramené une portion de petit vase dont chaque extrémité avait deux renflements percés de trous pour y passer un fil de suspension (fig. 85, Musée d'Annecy) ; des débris d'assiettes creuses et d'écuelles aux gracieux contours, l'un portant un cordon de petites boules d'argile déprimées ; des fragments de grands vases en terre brune, avec torsades et avec chevrons tracés à la pointe (id). On voit au Musée de Lausanne un charmant vase en terre noire (fig. 86), dont la partie inférieure, terminée en pointe, nécessitait l'emploi d'un support formé d'un bourrelet en terre cuite : on a trouvé là plusieurs de ces torches-supports.



85

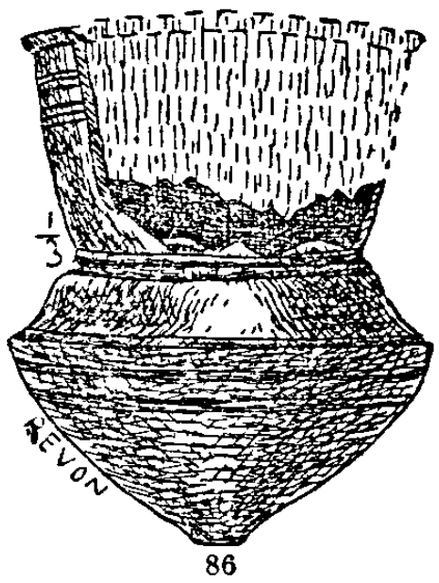

86

Avant de passer aux petites bourgades intermédiaires, visitons, vers la frontière suisse, un quadruple établissement dont chaque partie est désignée par un point de repère pris sur la côte, dans la commune de Chens-Cusy :

1° *Station du Moulin* ou de *la Vie-à-l'âne,* à 130 mètres du rivage, 3 mètres de profondeur ; nombreux pilotis dont le groupe finit en une pointe aiguë tournée vers le nord ;

2° *Station de la fabrique de gypse* ou *de la fabrique Canton ;*

3° *Station du creux de Tougue,* à 90 ou 100 mètres du rivage et à 150 mètres de la pointe de Beauregard ; profondeur 1 mètre 50 ;

4° *Station de Beauregard.*

Tout cela est ordinairement confondu sous le nom de *stations de Tougue,* et pêcheurs et archéologues ne prennent pas la peine de distinguer ce qui vient de l'un ou de l'autre point. Commençant un peu au-dessus du ruisseau d'Hermance, les 4 stations, parallèles au rivage, se suivent de très près sur un espace de 3 kilomètres. Les fouilles ont été opérées par MM. Troyon, Thioly, Revilliod, Forel, Revon, etc. Nous avons là des établissements mixtes où les objets de l'âge du bronze sont mêlés à ceux de l'époque antérieure. On a trouvé un certain nombre de haches en pierre polie, surtout en serpentine (fig. 87, Musée d'Aix-les-Bains ; Musées d'Annecy, de Genève, coll. Thioly) ; les grandes pièces dominent. Dans les objets en pierre de l'une ou de l'autre époque, citons les pierres à broyer, galets en quartzite usés par le frottement contre les meules dormantes (Musée d'Annecy et coll. diverses) ; une pierre à gorge de poulie, au Musée de Lausanne ; des pierres grises, minces et allongées, percées vers une extrémité : selon les uns c'étaient des pendeloques, selon les autres, des instruments pour lisser ou pour aiguiser (Musées d'Annecy et de Genève).

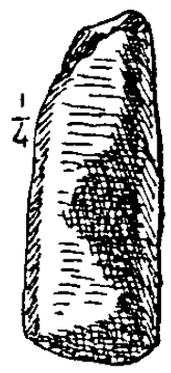

87

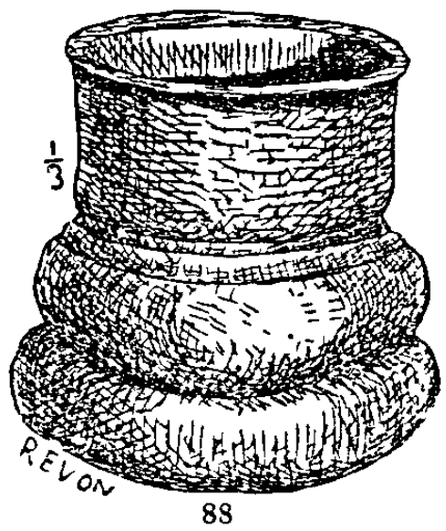

88

Parmi une vingtaine de soucoupes, d'écuelles à anses, de soupières au pur profil, que possède le Musée de Lausanne, on distingue un joli vase, entier, soutenu par sa torche en terre (fig. 88). — M. J. Costa de Beauregard conserve une sorte de tube ou de manchon en terre ; peut-être est-ce un col de vase ? — J'ai pêché pour le Musée d'Annecy un choix varié de gros fragments appartenant en partie à des vases pour les approvisionnements ; autour de la gorge règne un cordon, formé tantôt d'une torsade en saillie, tantôt de cannelures horizontales, de dépressions carrées, ou de triangles imprimés avec un outil : les vignettes relatives aux poteries du Salève nous dispensent de présenter ici des dessins qui seraient identiques. — On recueille aussi les fusaioles, espèces de pesons en terre cuite, avec perforation centrale, dans lesquels on a vu successivement des pesons de fuseaux, des contrepoids à filets, des boutons d'habits, des grains de colliers. On en trouvera

de différentes formes dans les vignettes consacrées au lac d'Annecy.

Dans les bronzes, on remarque l'abondance des épingles à cheveux à têtes diversement ornées (fig. 89, Musée d'Annecy); j'en ai vu jadis dans la collec-

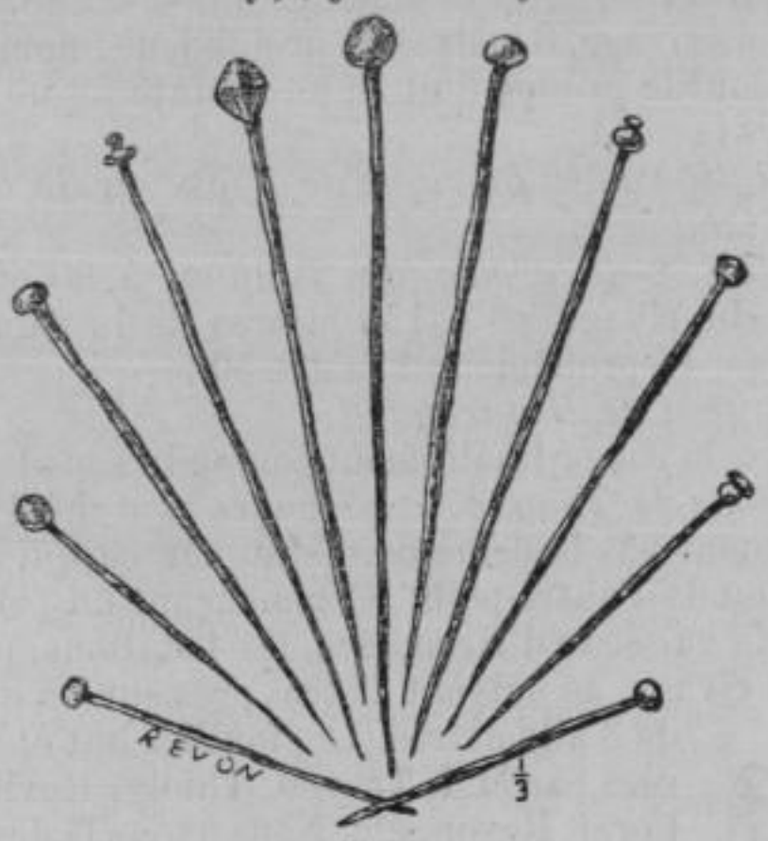

89

tion Thioly un monceau qui pouvait en contenir une centaine. Il est probable qu'elles étaient plantées en soleil autour du chignon, comme le pratique encore le beau sexe dans le Tessin et dans l'Italie septentrionale. On trouve aussi des épingles à tête recourbée en boucle (fig. 90, id.), beaucoup d'anneaux (fig. 91, id.), depuis la dimension de la petite boucle de rideau fermée, jusqu'à celle des bracelets ouverts. Le Musée de Lausanne possède deux bracelets couverts de parallèles et d'ellipses concentriques bordées de points (fig. 92). — La hache est ordinaire-

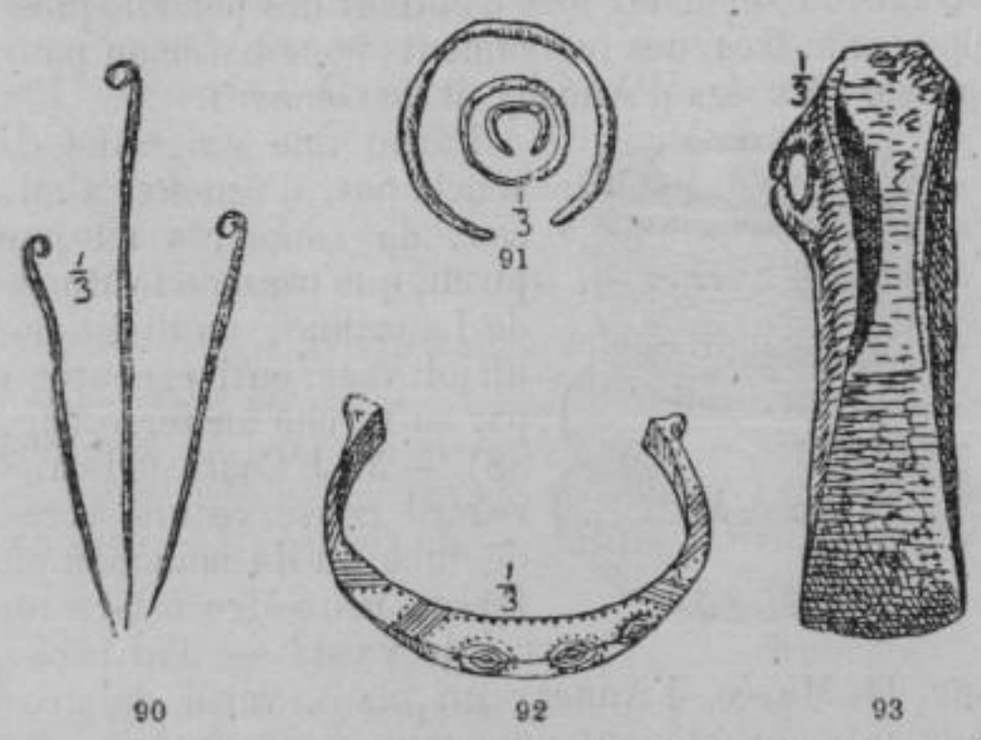

90 91 92 93

ment à ailerons avec anneau latéral (fig. 93 et 94, Musée de Lausanne). — Les faucilles ont au talon une saillie perpendiculaire à la lame, pour les saisir plus facilement (fig. 95, id.). — On a recueilli plusieurs couteaux à douille et à lame ondulée (fig. 96, id.) et des couteaux à soie (coll. Thioly). Citons encore des hameçons, des ciseaux à douille, une hache à main, une tête de lance.

Maintenant que nous avons vu les principaux groupes, suivons régulièrement la rive depuis Hermance pour explorer les vestiges de moindre importance.

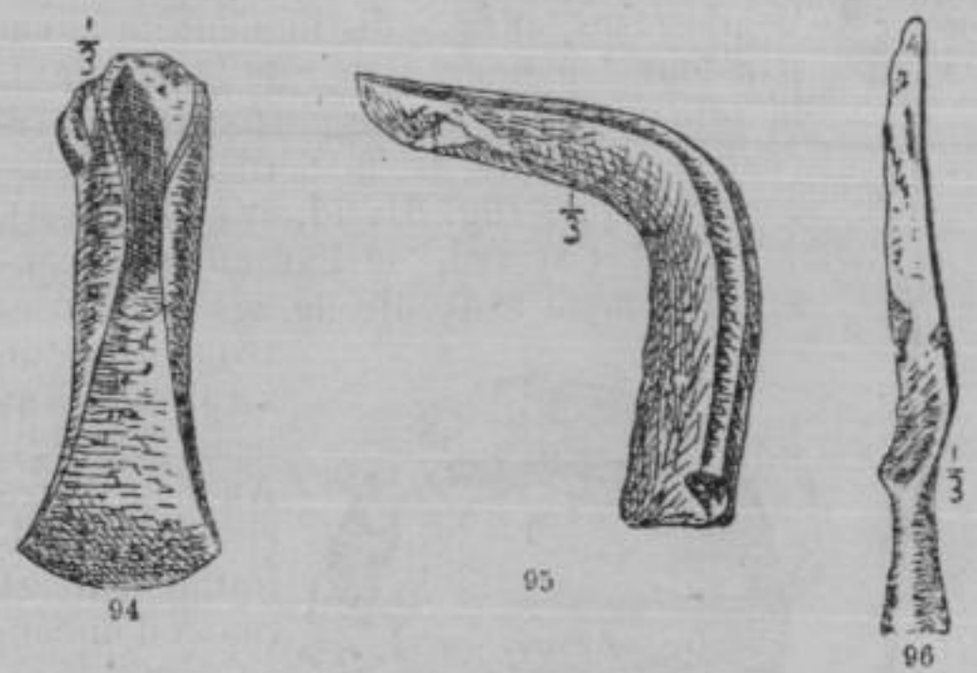

94 95 96

Un batelier m'a indiqué une station à *la Vorge*, en face du ruisseau qui porte ce nom. Je ne l'ai pas encore explorée et ne sais si elle est distincte de celle de Beauregard.

Il existe vers la pointe de Messery une station sous 4 mètres d'eau. Les poteries sont caractéristiques de l'époque du bronze. Troyon avait déjà remarqué, sur les pilotis, des entailles faites avec la hache de bronze.

A Nernier, 1° une *station de l'âge de la pierre* est si près du bord, qu'elle pénètre dans la grève, ou plutôt ce sont les atterrissements qui l'ont peu à peu envahie : les pilotis, dont le diamètre atteint 30 centimètres, se montrent notamment le long d'un petit canal, et Troyon cite la découverte de pieux à 55 pas du lac, lorsqu'on creusa un puits à l'ouest de l'église. Le long de la rive on a recueilli, sous 2 mètres d'eau, un marteau foré en pierre polie (fig. 97, musée d'Annecy); de petites haches en serpentine; des lamelles de silex; un manche pour scie en silex, formé d'une pierre allongée et à rainure; des fusaioles en pierre; une pendeloque en pierre longue et percée; des os travaillés en manches et en spatules (Musée d'Annecy; coll. Thioly et surtout coll. de Westerweller).



97

2° La *station de l'âge du bronze* est à 600 mètres à l'ouest du village et à 150 mètres du bord. On a recueilli depuis 1872 une longue épingle à tête sphérique et percée de 4 trous (fig. 98, musée d'Annecy); une douzaine d'épingles agglutinées dans une matière charbonneuse (id.); d'autres épingles de diverses dimensions, quelques-unes à boucle; un petit couteau à soie; un anneau de bronze avec boucle de suspension, une pointe de lance, des fusaioles en terre, un anneau en terre cuite, des torches-supports, des débris de vases (coll. Thioly et coll. de Westerweller).



98

Troyon dit : « Un autre établissement existait près de la pointe d'Yvoire, à en juger par les pieux qu'on y voit encore. » Je n'ai pas su le retrouver, peut-être pour une bonne raison : M. d'Yvoire, propriétaire du château, et tous les pêcheurs de la localité m'ont assuré qu'à part quelques piquets modernes au bord de la grève, il n'y a pas trace de pilotis dans le voisinage immédiat de la pointe. Il se peut que les ren-

seignements fournis à Troyon se rapportent à la station suivante.

Commune d'Excenevex, la *station du Moulin Paquis* est un peu à l'ouest du moulin de ce nom, à 150 mètres de la rive. J'ai reconnu un fond peuplé de pilotis et semé de pierres, sous 3 mètres d'eau, mais de grosses vagues n'ont pas tardé à venir s'opposer à la pêche.

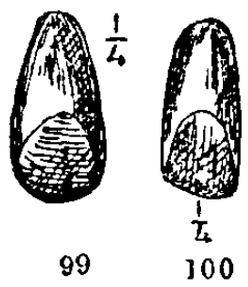

99 100

Commune de Sciez, la *station de Coudrée*, en face du château, à 100 mètres de la rive, appartient à l'âge de la pierre. En 1874, on y a trouvé 12 haches en pierre polie, la plupart en serpentine et de petite dimension (fig. 99 et 100, musée d'Annecy; musée de Genève).

Après avoir passé devant les stations de Thonon, que nous connaissons déjà, terminons notre promenade sur le Léman par la mention de deux établissements dont l'existence est encore problématique.

Commune de Publier, on voit « plusieurs pilotis près d'*Amphion*, » selon le rapport fait à Troyon par un pêcheur.

Enfin, à Evian, le même archéologue signale « quelques traces » d'habitations lacustres.

(*A suivre.*) Louis Revon.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE A SAINT-JEOIRE

Après une journée consacrée aux affaires, le tramway nous emporte sur les bords de l'Arve, dans une retraite chérie des muses. Le poète nous introduit. Nous causons d'histoire, nous arrêtant, de préférence, à saint François de Sales, à son temps sur lequel va bientôt paraître un livre curieux, composé en partie avec des documents inédits.

— A propos, fîmes-nous, nous savons une ancienne demeure, qui aura, plus d'une fois, abrité le saint prélat, lors de ses tournées en Faucigny. C'est au pied du Môle, à l'ombre des bois feuillus. Le propriétaire a promis de nous en ouvrir les portes, ajoutant que l'on y voit encore certaines antiquités.

— Allons-y dimanche, répliqua M. V., si c'est possible! Et rendez-vous fut pris pour le 16 mai.

Au jour dit, dans la matinée, nous attendions notre ami à Ville-en-Sallaz, chez M. Gavard, un lecteur de la *Revue savoisienne*. Il était naturel que notre docteur fît à M. V. les honneurs d'une visite au château de Thiez, qui est tout proche. Après un rapide coup d'œil donné aux archives de M. Gavard, un bruit de voiture se fait entendre. C'est M. V. — Le docteur lui est présenté devant l'auberge de la *Fontaine de Jouvence*, et nous voilà tous les trois sur la route du manoir. Mais ce ne sont que des ruines couronnées de plants sauvages et d'arbrisseaux, au bord d'une plaine à demi-marécageuse d'où sort le ruisselet du Tyl.

Consolons-nous pourtant. Le docteur, épris d'une belle passion pour sa voisine, est en train de faire sur son passé des recherches profondes, et de lui procurer, dans une monographie bien vivante, les avantages d'une seconde jeunesse.

La ruine visitée, nous prenons congé du docteur Gavard, notre compagnon charmé d'avoir rencontré un nouvel adepte. Et en route pour Saint-Jeoire (Saint-Georges). A l'entrée de la ville, surprise agréable d'être attendus. M. le comte de La Fléchère se trouvait là avec une bonne calèche, et nous fouettons pour *Corman* que nous atteignons bientôt.

Un vieux fermier, dont la famille est là depuis deux cents ans, nous reçoit à l'entrée d'une villa champêtre qui ressemble un peu à la maison historique des *Charmettes*. Adossée au côteau, sous d'épaisses futaies, construite en maçonnerie jusqu'à son toit aigu d'ardoises, la gentilhommière des sires de la Faverge paraît être du XVIe siècle.

Stylé par son maître, le père Séraphin se met à réciter quelques anecdotes de ces temps-là, et nous montons, par un escalier en pierre, dans une grande salle carrée, plus longue du nord au sud et éclairée par une croisée unique, à deux baies, donnant sur la cour. La pièce est abandonnée, mais belle encore dans sa vétusté. Ce qui la recommande surtout, ce sont certaines inscriptions gravées en lettres noires sur les lambris, aux quatre faces de la salle, avec une guirlande d'écussons armoriés, peints à la fresque, et séparés les uns des autres par des bêtes héraldiques.

Ces légendes consistent en une série de noms de familles nobles du commencement du XVIIe siècle, car nous lisons la date de 1611 sous l'un de ces noms. Voici la plupart de ces dames et seigneurs :

Dans la face, au midi, on lit :

« Marq. de Sales. par. — Janus à Pérone de Chi-
« vrons mère de mad^e^. de Charmoisy. — de Seyssel.
« par. — de Riddes. — Debois... de Sales... de la
« Faverge...

Au levant, de gauche à droite :

« Jaque à Pétronelle d'Anthon. — Jean à Béa-
« trix de Brolliet. — Jean à Anthoine de Verbouz
« seig^r^. d'Arsine. — Jean à Jeanne Chevalier. —
« Thomas Amé à Marguerite de Loche. — Fr. à
« Franç^se^ de Machard seig^r^. de Chassey. — Ch. Ph.
« à Mi... de Marin seig^r^. de Seuin. — Maréchal de
« Duin marquis de S^t^. Michel. — De Marette mar-
« quis de Lucey. — Dufrenoy marquis de Cluses. »

Au couchant, de gauche à droite :

« Ducloz comte d'Esery. — Louis Juge mage de
« Genevois. — Jaqueline de Richard de Montpont.
« — Louis à D^lle^. de Savoy... de Bracorand. —
« D^lle^. Claudine Millet. — de Chissé. (Le reste de la ligne est effacé).

Au nord :

« Fr. à D^lle^. Beuy. — Claude à D^lle^. Dupuys. »

— Ah! si nous avions ici, pour nous lire ces écussons, l'habile auteur de l'*Armorial et nobiliaire de Savoie*, exclama M. V.?

Restait une dernière inscription, en lettres rouges, peintes sur la façade orientale de la salle, dont nous n'avons pu lire que le dernier vers et quatre mots. Ce sont deux distiques latins :

« . . . . . fratres . . . . .
« Bella . . . . . minuere parentes
« Virtus immotas unica tradet opes. »

Nous avons regretté de ne pouvoir emporter le quatrain tout entier.

La famille de La Faverge (de Fabrica) s'est éteinte au commencement du siècle. Jean, l'un d'eux, avait déjà fondé en l'église de Saint-Jeoire, par acte du 8 novembre 1487, Claude Mygod, notaire, une chapelle sous le vocable de la sainte Trinité. Leur succession s'est divisée entre les de Thiollaz et les de La Fléchère, ceux-ci doublement alliés par le mariage de François de La Fléchère avec Françoise de La Faverge, vers 1550, et, plus tard, par les d'Anthon.

Les de La Faverge et les de La Fléchère, amis du vrai progrès, ont toujours patronné les entreprises utiles à leur pays. Ils furent les premiers à réclamer, pour Saint-Jeoire, un marché, des foires et des libertés municipales. François de La Faverge avec Claude, Pierre, François et Jacques de La Fléchère, ce dernier seigneur de Rovoré, figurent en tête d'une souscription organisée pour en faire les frais. Ces franchises furent accordées par Jacques de Savoie, duc de Genevois, le 27 février 1565.

Midi sonnait. Nous tournons bride et trottons vers la bourgade, non sans remarquer la fraîcheur de la colline. A ce point de rencontre de plusieurs vallées, le regard plonge dans un labyrinthe d'où il n'a, pour se retrouver, que la vue du pic de Marcelly, par dessus la gorge de la Serraz. Ici, M. V. nous raconte comme quoi, en 1589, les Bernois, après avoir incendié le château de Bardonenche, de La Ravoire et de Beauregard, se disposèrent à forcer le passage. Mais ils furent arrêtés, par les gens du val de Giffre, à l'Etroit-d'Anthon.

Une fois tourné l'angle du coteau, voici Beauregard qui, d'ici, à travers les pommiers, offre un aspect féerique. Ses murailles grises et blanches, flanquées de tourelles, s'encadrent dans les hêtres verts qui grimpent aux pentes du Vambion.

Nous arrivons à la porte du castel. La châtelaine nous attendait là, entourée d'un essaim de jolis enfants. On nous introduit dans un salon gothique où sont appendus de grands et beaux portraits d'ancêtres qui semblent nous suivre des yeux. Nous causâmes de la Bourgogne, car Mme la comtesse de La Fléchère est une compatriote de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. L'Alesia de Jules César ne fut pas oubliée, au milieu de vues d'Autun, de ses antiquités; car cette dernière ville fut une grande cité gallo-romaine qui, dans la suite, perdit ce que Dijon a gagné.

Après déjeuner, le tour du paysage. Le Môle se présente, avec ses pentes zébrées de sapins noirs, sous un aspect tout pyrénéen. Et, dans le lointain, la cime étincelante du Mont-Blanc. Il y a cinquante ans, ce spectacle frappa un voyageur italien. Dans un joli ouvrage il rappelle qu'il a été reçu à Beauregard par la noble mère de notre hôte, déjà veuve alors, et il a laissé de son passage à Saint-Jeoire ce bijou de souvenir :

« *Il castello che sta a cavaliere alla valle di*
« *S. Giorio, è antico; ma rimodernato, imbian-*
« *cato, co' dintorni raffazzonati à guisa di giar-*
« *dino inglese. Una bella e giovane e benefica*
« *vedova vi villegia. Il castello, la valle, la con-*
« *trada, i ruscelli, il tuttinsieme del paese tiene*
« *affinità con certe belle vedute de' Pirenei. Se*
« *non che in sul far della sera, dal rispianato*
« *innanzi al castello lo straniero mira uno spet-*
« *tacolo ch' è tutto proprio delle Alpi* (1). »

M. V. nous apprend qu'une dame de La Fléchère, née de Bellegarde, reçut plusieurs lettres de saint François de Sales, et, songeant que toutes n'étaient pas perdues, notre paléographe disparaît dans les tourelles. Au coucher du soleil nous le trouvons encore plongé dans des tiroirs pleins de vieux papiers touchant les de La Faverge, et les Bellegarde, de Mieussy. Au moment de partir, il est retenu par l'espérance de visiter un autre dépôt. Nous saurons bientôt si, grâce à une aimable hospitalité, notre docte ami a glané, à Beauregard, quelque épi pour la gerbe de *Philotée*.

TAVERNIER.

MORILLON AU XIVe & AU XVe SIÈCLE

(D'après des documents inédits).

(Suite et fin)

II

L'établissement d'une paroisse, à Morillon, remonte à l'avant-dernière année du XVe siècle, ainsi qu'en fait foi un document du 10 juin 1500. Nous connaissions déjà cette pièce par une copie, en français, du 2 octobre 1622, Delacoste, notaire, lorsque M. Jules Vuy a trouvé et a bien voulu nous communiquer l'original, en latin, sur parchemin bien conservé, avec quatre autres pièces relatives à cette érection.

Mais bien des années avant cette époque, les habitants de ce lieu, « *propter distanciam itineris et* « *periculum aque Giffrie,* » avaient construit une chapelle ou chapellenie sur certaine pièce de terre dépendant du fief du seigneur de Marlioz et que celui-ci avait gratuitement amortie à cette fin.

On donnait, jadis, le nom d'amortissement à la permission que le souverain accordait à l'Eglise d'acquérir des immeubles. Ce mot signifie ici, plus spécialement, exemption des droits dus au seigneur direct pour sa terre. Nous trouvons, en effet, dans un inventaire des titres de la paroisse de Morillon, à l'article 16, cette mention : « *Item,* contrat d'affran-
« chissement des censes et laod de deux pièces de
« terre qui ont été données à la chapelle de saint
« Christophe de Morillon par noble Guillaume de
« Viry, seigneur de Marlioz, le 1er janvier 1458,
« des Arnods, notaire. »

Cependant la chapelle ne suffisait pas à tous les besoins spirituels, notamment pour les baptêmes et les confessions. C'est pourquoi l'œuvre d'une complète séparation fut reprise, et la nouvelle église fut consacrée en 1499, sous le vocable de saint Christophe, martyr (2).

L'année suivante, le 10 juin 1500, grande assemblée à l'entrée du cimetière, où le titre d'érection est rédigé par les notaires Henri Dénarié et Humbert de Vallon, en présence de Pierre de Vallon, vicaire de

(1) David Bertolotti, *Viaggio in Savoia*, Livourne, 1828, t. II, p. 16.

(2) Le motif de ce choix se rapporte évidemment à la légende de saint Christophe sur les bords d un torrent impétueux. (*Note de la rédaction*).

Samoëns, Pierre Revillod de la paroisse de Flérier et Pierre Bonjor de celle de Saint-Jean-d'Aulps. Les contractants sont donc Barthélemi Pugin, religieux de l'insigne abbaye de Ste-Marie de Six, curé de Samoëns, d'une part; et Jacques Dénériaz des Miaux et Pierre Duverney, comme procureurs des villages situés entre le nant du Verney du levant, et la paroisse de Flérier du couchant, suivant acte du 27 octobre 1499, Me Pierre Bardi, notaire, assisté d'Aimon Vorsier dit Bars et de Claude Dénériaz, comme conseillers adjoints, et encore de l'avis et consentement de Pierre Duverney, notaire, Jacques, Pierre et Claude Cullaz, Michel Balli, Laurent Ros, Jacques Duverney, Rodolphe et Mermet Anthoine, Aymon de la Coste des Miaux, Berthod Viollet, Rodolphe de la Coste, Pierre Pontet et Laurent Bars, tous des dits villages, d'autre part.

Là il est dit que, vu les graves inconvénients qu'on éprouve, en traversant, pour se rendre à Samoëns, sur de simples pièces de bois, les eaux du Giffre, on a converti la chapelle déjà existante en une église paroissiale et « *quoniam memorie noverca oblivio « actus humanos cum tempore labentes tenebris « ignorantie sepellire assuevit,* » on va consigner dans un acte public les conventions suivantes :

1° On célébrera, dans la nouvelle église, quatre messes par semaine, avec celles des fêtes et dimanches et celles qu'on a coutume de dire dans la chapelle;

2° Le curé de Samoëns y entretiendra, à ses frais, un vicaire capable qui résidera dans la maison qu'on bâtira à cet effet;

3° On y administrera tous les sacrements; on y fera les sépultures;

4° On dira grand'messe et vêpres, les dimanches et fêtes solennelles;

5° Pour la dotation de l'église et pour l'entretien du vicaire, on créera une rente annuelle de soixante florins d'or, petit poids, à payer en argent ou en denrées;

6° La cure de Samoëns étant de la collation de l'abbaye de Six, le curé de Samoëns se réserve l'approbation des abbés de Six;

7° Pour chaque enterrement on payera, outre les droits du curé, cinq florins pour les réparations de l'église;

8° On ne pourra procéder aux sépultures les jours de fête solennelle;

9° Tous les chefs de famille de Morillon assisteront, chaque année, à la messe solennelle, et iront offrir dévotement le jour de la fête patronale, à l'église de Samoëns, et paieront chacun trois deniers à la fabrique de cette paroisse;

10° Pour conserver les droits de l'église de Morillon et pourvoir aux choses du culte, les paroissiens auront toujours un ou deux procureurs, sous peine de cinq florins, chaque fois qu'ils en manqueront pendant quarante jours, dont un florin pour l'évêque, et les quatre autres florins pour la fabrique.

L'acte fut dressé à double original. Celui que nous avons sous les yeux en est un. C'est le double délivré aux habitants de Morillon.

Au bas est l'approbation de don Jean Oriol, vicaire-général du diocèse, donnée à Genève le 21 août 1500, contresignée Viennoys.

Quatre ans après survint le différend que voici :

Le notaire Humbert de Vallon, commissaire des extentes du duc de Savoie, crut que le domaine avait été lésé dans ses droits sur le terrain affecté au cimetière, à l'église, au presbytère et au jardin du nouveau curé, et qu'on aurait dû demander l'autorisation du prince avant de consacrer ce terrain.

Pour contraindre les paroissiens à régulariser cette affaire, ledit notaire fait saisir les biens des plus notables et apposer le panonceau ducal à la porte de leurs maisons.

De là une vive irritation. Les armes du souverain sont brisées. Plainte du sieur de Vallon à Chambéry. De leur côté les paroissiens adressent au prince une requête et ils exposent que le seigneur de Marlioz leur avait amorti le terrain en question ; qu'ils n'ont pas entendu l'offenser ni porter atteinte à ses droits. Et ils le supplient de confirmer cet amortissement et de leur pardonner, au nom de Dieu et saint Christophe, promettant de prier pour lui et les siens. Sur quoi, le duc de Savoie écrit le 13 juillet 1504, à son commissaire, de tout suspendre jusqu'à nouvel ordre, à peine de cent livres, et d'en référer à la Chambre des comptes avant la fin du mois. Le 26 juillet, exposé des faits par le sieur de Vallon à MM. de la Chambre des comptes.

Enfin, par un rescrit daté de Chambéry le 19 août de la même année, le duc Philibert-le-Beau, considérant les motifs allégués par ceux de Morillon, amortit la pièce de terre litigieuse et la déclare exempte de tous droits et charges, en tant qu'elle est mouvante de son fief ou arrière-fief. Et c'est à charge par les suppliants de payer vingt florins entre les mains d'Etienne de Capris, son trésorier général. Le prince se réserve, en outre, que le curé du lieu dira, chaque année, le jour de la fête patronale, « *missam altam,* » pour lui, ses prédécesseurs et successeurs, charge qui sera tencrisée dans les extentes de son commissaire, à leurs frais. Au moyen de quoi il leur fait remise de toute peine qu'ils auraient pu encourir. Ainsi fut terminé ce petit débat.

Par cette érection en paroisse, Morillon fut le premier exemple, dans le val du Giffre, du démembrement d'une paroisse primitive. Côte-d'Arbroz ne fut séparé des Gets que le 23 avril 1722 ; Rivière-Enverse de Flérier le 21 juin 1770, Verchey de Samoëns, et Onnion de Mieussy vers cette dernière époque.

Ces titres, concernant la création déjà ancienne d'une paroisse du Faucigny, nous révèlent certains points de la procédure usitée en pareil cas. Ils initient, en outre, le lecteur à quelques détails de mœurs et aux habitudes religieuses des populations. Ils offrent un intérêt tout particulier pour Morillon. Cette commune devrait s'empresser de les acquérir pour les déposer dans ses archives. TAVERNIER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Juin 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE Matin.	Midi.	Soir.	HAUTEUR du bar^e.	du lac.	EAU tombée.	évaporée.
1	+ 15	+ 30	+ 23	0,723	0,70		
2	+ 12	+ 32	+ 18	0,720	0,70	0,0025	
3	+ 17	+ 29	+ 22	0,721	0,69		
4	+ 16	+ 32	+ 18	0,720	0,68	0,0435	
5	+ 18	+ 25	+ 19	0,720	0,65	0,0085	
6	+ 20	+ 27	+ 21	0,725	0,68		
7	+ 17	+ 30	+ 23	0,730	0,67		
8	+ 18	+ 31	+ 24	0,730	0,67		
9	+ 15	+ 32	+ 26	0,728	0,66		
10	+ 18	+ 27	+ 17	0,723	0,66		
11	+ 15	+ 25	+ 18	0,725	0,66	0,0145	
12	+ 13	+ 26	+ 17	0,726	0,65		
13	+ 10	+ 28	+ 22	0,725	0 63		
14	+ 16	+ 32	+ 23	0,721	0,61		0,042
15	+ 20	+ 29	+ 20	0,721	0,60	0.0290	
16	+ 14	+ 28	+ 22	0,719	0,64		
17	+ 17	+ 17	+ 16	0,720	0,65	0,0300	
18	+ 14	+ 20	+ 16	0,723	0.66	0,0045	
19	+ 14	+ 17	+ 13	0,724	0,69		
20	+ 13	+ 17	+ 18	0,725	0,67		
21	+ 15	+ 26	+ 25	0,720	0,67		0,010
22	+ 18	+ 25	+ 20	0,724	0,66	0,0065	
23	+ 17	+ 24	+ 17	0,725	0,67	0,0140	
24	+ 18	+ 21	+ 16	0,725	0,66	0,0220	
25	+ 15	+ 19	+ 18	0,724	0,68		
26	+ 16	+ 25	+ 20	0,724	0,69		
27	+ 15	+ 26	+ 21	0,724	0,68		
28	+ 17	+ 26	+ 20	0,721	0,67	0,0017	0,008
29	+ 18	+ 26	+ 21	0,723	0,67		
30	+ 18	+ 29	+ 24	0,724	0,66		
				TOTAUX.....		0,1767	0,060

REMARQUES. — Le 2, pluie et orage à 5 h. 1/2 du soir; le 4, pluie très forte le soir et légère la nuit; le 5, pluie à 2 h. du soir; le 10, pluie après midi; le 11, pluie le matin; le 15, temps pluvieux, pluie le soir et la nuit; le 16, pluie après-midi, et le 17 tout le jour; pluie le 18, le 22 dans la nuit, le 23, le 24 et le 28. A. MANGÉ.

BULLETIN

C'est avec l'Algérie, et non pas avec l'Italie ou l'Orient, que Marseille fait son plus grand commerce. Le percement de l'isthme de Suez ne fait point la fortune de cette grande ville, ainsi qu'elle l'espérait à tort; en revanche, elle prospère surtout par l'Algérie, sur laquelle elle comptait si peu.

En 1864, le mouvement d'échanges entre la ville phocéenne et l'Algérie a occupé 988 navires jaugeant 286,656 tonnes;

En 1873, il a atteint 1,767 navires avec 880,373 tonnes.

Ces chiffres indiquent que pendant les dix dernières années le mouvement de la navigation entre Marseille et l'Algérie a plus que triplé.

Cet accroissement est dû en partie aux nombreux arrivages de bestiaux et de minerai de fer que la France tire de l'Afrique depuis quelques années.

Le trafic de Marseille avec l'Algérie se fait presque en totalité par bateaux à vapeur. Après le port d'Alger, c'est celui de Bône, dont le mouvement a le plus d'importance. Quant à la navigation à voile, elle se fait surtout avec les plus petits ports, mais elle ne représente certainement pas le sixième du mouvement général de la navigation avec l'Algérie.

En outre des bestiaux et du minerai de fer qu'on tire, comme nous l'avons indiqué plus haut, en grande abondance de l'Algérie, Marseille reçoit également de la colonie, des laines, des peaux, des huiles, des tabacs et des produits forestiers

En ce qui concerne les articles d'exportation, on doit placer en première ligne les vins et spiritueux, les tissus de laine et de coton, les outils et ouvrages en métaux, les sucres raffinés, les cafés et les savons.

Comme on le voit, les principaux articles expédiés en Algérie proviennent surtout de l'industrie marseillaise : il y a là une situation véritablement exceptionnelle pour Marseille, dont la prospérité semble désormais se lier étroitement à celle de la colonie algérienne.

—

Le gouverneur de l'Algérie a décidé en principe la création de foires périodiques dans les principales oasis sahariennes de nos possessions du Sud. On espère ainsi amener les indigènes du Soudan à venir échanger leurs produits avec ceux de l'industrie européenne. Le but de la nouvelle création ne serait pas seulement commercial, mais encore scientifique. Il est, en effet, facile de comprendre que lorsque les indigènes se seront, grâce à des relations plus fréquentes, familiarisés avec les Européens, l'exploration de la Nigritie et de toutes les vastes contrées situées au-delà du Grand-Désert deviendra infiniment moins périlleuse.

La foire principale se tiendrait dans l'oasis d'Ouargla, située à 220 lieues dans les terres au sud de la province de Constantine. Là viendraient les caravanes apportant l'ivoire, le sel, le henné, le miel, les plumes d'autruche, les tissus de poils de chèvre et de chameau, les cotonnades bariolées, les soies filées aux couleurs heurtées et éclatantes et la bijouterie bizarre des riverains des grands lacs.

—

La mine de fer d'Aïn-Mokhra, plus connue sous le nom de Mokhta-el-Hadid, se trouve à trente et quelques kilomètres de la ville de Bône, près du lac Fetzara Elle est actuellement dans un état de prospérité qui dépasse les espérances que les exploitants avaient pu concevoir de prime abord.

La production dépasse maintenant 30,000 tonnes par mois, au lieu de 20,000 tonnes qu'elle atteignait avant la guerre; et pendant les journées où aucun dérangement ne survient, on amène, de la mine au port de Bône, huit trains de 200 tonnes chacun, soit 1,600 tonnes de minerai par jour.

L'année précédente avait vu l'Angleterre et les Pays-Bas prendre une part considérable aux achats; en ce moment Mokhta-el-Hadid voit son marché étendu jusqu'en Amérique.

—

Quelques chiffres donnent une idée satisfaisante du développement de la Nouvelle-Calédonie :

En 1872, Nouméa, le principal port et la capitale de l'île, avait reçu ou renvoyé 92 navires, d'un tonnage de 13,149 tonnes; elle avait importé pour 5,969,750 fr. de marchandises, et exporté pour 852,130 fr. : abstraction faite de 1,300,230 fr. de valeurs pour le commerce de cabotage

En 1873, le nombre des navires a été de 150; le tonnage de 31,910; l'importation de 9,947,573 fr.; l'exportation de 926,355 fr., la valeur du commerce de cabotage de 1,945,820 fr.

Ou, pour plus de brièveté, le commerce de Nouméa a porté sur 8,122,110 fr. en 1872, sur 12,819,748 fr. en 1873.

En 1872, le nombre des lettres qui ont passé par les bureaux de poste de la colonie a été de 41,346; celui des journaux et imprimés, 14,068.

En 1873, le nombre des lettres reçues ou expédiées a été de 74,152; celui des journaux et imprimés, de 22,961.

—

On a découvert une source alcaline gazeuse, analogue à l'eau de Saint-Galmier, dans le lit de l'Oued-Djer, près d'El-Affroun, station de la ligne d'Alger à Oran.

—

Une compagnie anglaise vient d'acheter la mine de cuivre argentifère d'Aïn-Barbar, dans la province de Constantine, dans l'Edough, près de Bône : elle emploie déjà 180 Européens.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 août 1878.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — Les anoblis de Savoie sous le premier empire (suite), par M. A. Albrier. — Les familles et les personnes nobles à Samoëns, par M. F.-D. Riondel. — Bibliographie : *Dauphiné et Savoie*, de M. Joanne, par M. Constant Berlioz. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. Mangé. — Bulletin.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

(Suite)

LAC D'ANNECY

Si le lac d'Annecy est une perle des Alpes, avec ses eaux d'un bleu intense, parfois coupées de bandes d'émeraude; avec la plantureuse végétation de ses rives aux contours imprévus; avec ses montagnes ondulées, ou se hérissant en pointes, ou soulevées comme un flot gigantesque; si ce riant bassin a séduit les peuplades lacustres et les a décidées à y fixer leurs demeures, en revanche c'est peut-être le plus décourageant de tous les lacs pour la pêche des antiquités. Tandis qu'au Bourget, au Léman et ailleurs un joli fond de gravier ou de sable fin retient les moindres objets à la surface et promet de douces émotions à l'explorateur, ici, au contraire, un prodigieux dépôt de limon calcaire et argileux, blanc, gluant, couvre les bas-fonds et incruste rapidement d'une couche tufeuse les pierres et les coquilles des anodontes. Ce dépôt est si étendu sur certains points, qu'à la station du Roselet, par exemple, nous avons pu enfoncer sans effort une perche qui a été ramenée couverte d'une pâte blanche sur une longueur de quatre mètres sans avoir atteint une couche plus dure. Aussi les rares instruments en métal recueillis jusqu'à ce jour, après plusieurs années de recherches, n'ont pu être sauvés que parce qu'ils étaient retenus sur de larges pierres; le reste a dû glisser peu à peu sous le limon, et il faudrait des dépenses énormes et le secours d'une drague à vapeur pour explorer à fond la couche à antiquités. Grâce à leurs formes étalées et à leur légèreté, les fragments de poteries sont restés plus facilement à la surface, et il a été possible d'en recueillir un assez grand nombre.

La station la plus connue est *le Roselet*, dans la partie étranglée du lac, entre Duingt et Talloires. Le bas-fond, vu des hauteurs, a la forme d'un croissant. On n'a de l'eau que jusqu'à mi-corps à la partie médiane, près de l'îlot construit fort mal à propos, de l'avis des archéologues, par un campagnard qui avait rêvé, comme Sancho, la création d'une île de Barataria plus ou moins en terre ferme. Les pilotis sont en chêne; dans leurs intervalles on voit quelques traverses du plancher effondré. Les premières recherches, opérées dès 1856 par MM. Serand, Gosse et Poulet, ont fait découvrir des fragments très brisés de poterie grossière, semée de grains siliceux pour empêcher le fendillement de la terre sous l'action du feu.

Mes fouilles, depuis 1860, ont amené au jour les objets suivants : moitié de hache en serpentine polie; moitié de bracelet mince et ouvert, à section circulaire, en bronze; des meules dormantes en gneiss, usées par le frottement (fig. 101, Musée d'Annecy),



101

et plusieurs pierres à broyer en quartzite; des fusaioles en terre noire, percées au milieu et ornées de lignes, de dépressions et de points (fig. 102, 103 et



102



103



104

104, id.) : nous avons vu plus haut les usages possibles de ces objets qui se rencontrent dans la plupart des stations. Les poteries épaisses, les fragments de grandes jarres ornées de cordons ou de dépressions faites à la pointe ou à la main, étaient mêlées avec des poteries noires, fines, entre autres une portion de tasse avec anse évidée; puis venaient des morceaux de couronnes ou torches en terre pour supporter les vases à fond pointu; un vase brisé, épais de plus d'un centimètre, hérissé de saillies façonnées avec les doigts; une petite boule en terre cuite, des pierres à polir. Un lacis de végétaux retenait des noyaux de merisier *(Prunus padus)*, des noisettes et diverses graines. J'ai encore pu recueillir des dents et os longs de ruminants (bœuf, co-

chon, etc.), plusieurs morceaux de l'enduit terreux qui recouvrait les parois des habitations, avec l'empreinte du clayonnage, et l'enduit lisse du sol; ces fragments de terre portent la trace du feu : on a eu la preuve, dans mainte station, que l'incendie exerçait fréquemment des ravages dans ces bourgades où les huttes étaient construites en branches et recouvertes de chaume.

Une autre station, moins facile à retrouver, existe à 1,200 mètres en avant de Sévrier, à l'intersection d'une ligne tirée du hameau de Lacombe à Menthon, et d'une autre ligne reliant la tuilerie de Saint-Jorioz avec la pointe de La Puya : c'est *le Châtillon,* appelé le *Châté mà avza* (Château mal avisé) par les habitants de la rive opposée. Ce vaste bas-fond présente une profondeur uniforme de 3m,50 à 4 mètres. Quelques grosses pierres ayant retenu plusieurs objets à leur surface, j'ai pu recueillir quelques bronzes : un grand couteau à douille, dont la lame ondulée est ornée de points en creux (fig. 105, Musée d'Annecy); deux bracelets ouverts ayant les extrémités terminées par des oreilles (fig. 106 et 107, id.) : leur grandeur indique plutôt des anneaux de jambe, rappelant les *Khalkhals* que portent à la cheville les danseuses mauresques. Dans les fragments de grands vases, le col est bordé d'impressions faites à la pointe et au poinçon, de cordons, de filets parallèles. Notons encore une assiette à rebord, en terre fine, des moitiés de plats, d'autres débris de poterie, une traverse et des pieux en chêne. Tel est jusqu'ici le trop modeste résultat des visites annuelles que je fais depuis 1860 à ce *château mal avisé.*

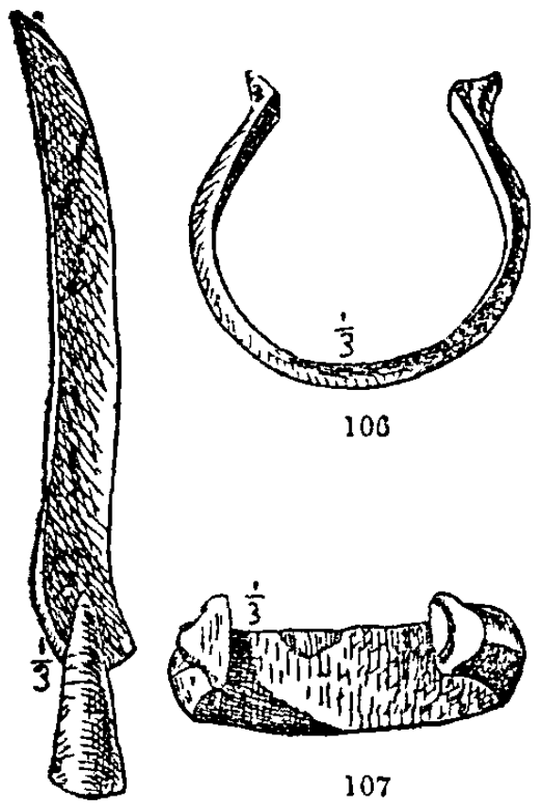

105 106 107

Sur la rive opposée, presque en face de la station que nous venons de quitter, M. le docteur Thonion en a découvert une autre en 1868. Elle s'étend en arc de cercle sur une grande longueur, très près du bord, dont elle se rapproche même çà et là, au point qu'on découvre des pieux sous la grève. Située devant le mas désigné dans l'ancien cadastre sous le nom de Vieugy, au lieu dit *Sous les Guerres,* du nom d'un hameau de la commune de Veyrier, la station est recouverte d'un, deux, trois et quatre mètres d'eau.

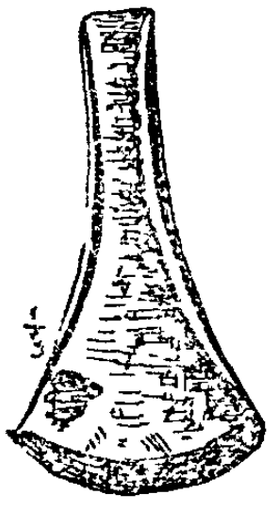

108

M. Thonion a retiré, pour les offrir au Musée d'Annecy, plusieurs objets intéressants : une jolie hache à main, en bronze (fig. 108); 7 pierres à broyer, en quartzite et en granit, quelques-unes portant la trace d'un long usage; 3 meules dormantes en pierres plates (fig. 109), des ossements, des

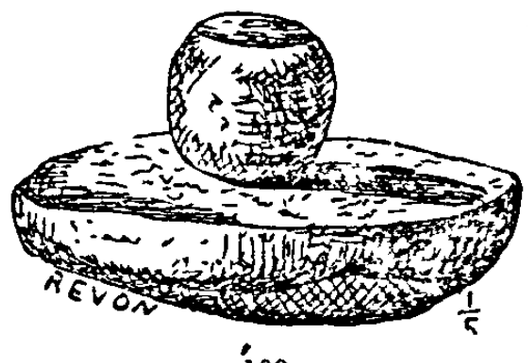

109

poteries qui ont les anses tantôt pleines, tantôt évidées. Un petit coquillage marin, le *Turbo néritoïde,* indique par sa présence de lointaines relations. — Ma pince a ramené des pilotis carbonisés, des percuteurs en quartzite, des pierres de foyer, et j'ai pêché, comme l'avait déjà fait M. le docteur Thonion, des poteries très grossières, épaisses, à pâte chargée de grains siliceux. La composition, la forme de ces fragments, leurs petites anses pleines offrent les caractères de l'âge de la pierre, caractères qui se retrouvent sur certains points de la station dans l'existence de pieux à très grand diamètre : le bas-fond a probablement servi de base à des constructions de deux époques.

Dans la baie d'*Angon,* du côté qui regarde le bout du lac, j'ai reconnu en 1874 quelques gros pilotis, commençant à dix mètres du rivage et paraissant occuper un espace restreint. La hauteur du dépôt limoneux ne m'a pas permis jusqu'ici de pêcher quelques objets pour préciser l'âge de la station : l'épaisseur des pieux et leur situation rapprochée du bord permettraient de supposer qu'elle appartient à l'âge de la pierre.

Il n'est pas plus facile de préciser l'ancienneté des nombreux pilotis qui s'étendent devant le port d'*Annecy,* le long du chenal suivi par les bateaux à vapeur : les pieux ont été recouverts d'une telle couche de limon et de dépôts modernes, que leurs têtes se montrent à peine.

Bibliographie. — Les premières fouilles pratiquées en 1856 dans le lac d'Annecy sont consignées dans le *Bulletin de l'Association Florimontane,* t. II, 1856, p. 208. — La *Revue savoisienne,* succédant à ces Bulletins depuis 1860, rend compte des découvertes faites en Savoie. — Frédéric Troyon a décrit les stations des deux lacs avec la précision qu'il mettait dans tous ses travaux; les dessins seuls laissent quelquefois à désirer au point de vue de l'exactitude. Voyez *Habitations lacustres,* ouvrage composant le t. XVII des *Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande,* 1860, p. 81 et 128 seqq. Il a répété ses descriptions dans *Congrès scientifique de France,* session de Chambéry, 1 vol., 1864, p. 482 seqq. Il faut consulter aussi, au Musée de Lausanne, l'intéressant *Catalogue manuscrit* énumérant ses fouilles. — M. Laurent Rabut a parlé de nos stations dans deux *Mémoires sur les habitations lacustres de la Savoie,* avec grands albums de planches fort bien exécutées. Pour le texte, voir surtout le 1er travail, dans *Mém. de la Soc. savoisienne d'hist. et d'arch.,* t. VIII, 1864, p. 99 à 102. — Dans son *Etude préhistorique sur la Savoie,* 1870, M. André Perrin donne un bel atlas in-folio de lithographies expliqué par un texte où nous trouvons, p. 28 à 30, quelques mots sur nos stations. — M. Thioly a publié, en 1867, une brochure sur les *Habitations lacustres du lac de Genève;* voir les p. 5 et 7.

COLLECTIONS. — Le Musée d'Annecy possède tout ce qui a été découvert de plus intéressant dans le lac d'Annecy, et des spécimens des autres localités. — Le Musée de Lausanne est très riche en bronzes et poteries du Léman. — Voir aussi les Musées de Chambéry, Thonon et Genève. — A Genève, collections Thioly et de Westerweller. — A Chens-Cusy, collections J. Costa de Beauregard et Carrier. — A Morges, collections Forel et Monod. — Citons encore MM. H. Carrard à Lausanne et Revilliod de Muralt à Saint-Prex. LOUIS REVON.

(A suivre.)

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

14. — 25 avril 1809. Décret accordant, avec le titre de comte de l'Empire, deux dotations de 25,000 fr. chacune, à Pierre-Louis Dupas, général de division, né à Evian, arrondissement de Thonon (Haute-Savoie). le 13 février 1761, mort à Ripaille, près Thonon, le 6 mars 1823. Dupas, sur la famille duquel je n'ai pas de renseignements, servit tour à tour en Piémont, en Suisse et en France; soldat au régiment de Châteauvieux, il changea plusieurs fois de corps, se distingua à la prise de la Bastille et fut nommé commandant de gendarmerie à Paris. Lors de la réunion de la Savoie à la France, il accourut dans sa patrie et s'y fit élire simple adjudant-major dans une des légions des Allobroges; bientôt capitaine, il passa, au 10 août 1793, commandant de carabiniers, assista au siége de Toulon et alla dans les Pyrénées-Orientales, en Cerdagne, dans les Pyrénées-Occidentales et en Suisse. Il servit ensuite à l'armée d'Italie, s'empara, avec 200 hommes, du pont de Lodi, et reçut un sabre d'honneur; blessé à Caldiero, il fut atteint d'une balle à la cuisse droite à Anghiari, fut fait chef de bataillon des guides à la prise de Malte, puis commandant de la citadelle du Caire. Colonel des mamelucks le 2 mai 1803, puis général de brigade la même année, Dupas commanda une brigade de la 1re division des grenadiers d'Oudinot au 5e corps de la grande armée, se distingua à Austerlitz, prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1809), se fit remarquer à Friedland, à Essling et à Wagram, et devint général de division, comte de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, grand-croix du Lion de Bavière, chevalier de la Couronne de fer, etc.

Le comte Dupas, naturalisé français le 12 novembre 1817, a un article dans *Les Gloires de la Savoie*.

Armes : *D'or, au palmier de sinople terrassé du même sur le fût duquel broche un cheval galoppant de sable et allumé de gueules; à la bordure d'azur chargée d'étoiles d'argent; franc-quartier des comtes militaires brochant sur le tout au neuvième de l'écu.*

15. — 1808. Lettres-patentes conférant le titre de comte de l'Empire à Joseph-Marie-François-Justin de Viry, sénateur, chambellan de S. M. l'Empereur, né au château de Viry, canton de Saint-Julien (Haute-Savoie) le 1er novembre 1737, mort à Paris le 23 octobre 1813. Fils de François-Joseph, comte de Viry, ministre des affaires étrangères en 1764, ancien intendant général de Sardaigne, et de Louise-Marie-Joséphine de Rochette de Cohendier, Joseph-Marie-François-Justin, comte de Viry, baron de la Perrière et de Cohendier, seigneur d'Auguy et autres lieux, était issu d'une antique maison de Savoie portant, d'après M. Révérend du Mesnil, *pallé d'argent et d'azur de six pièces à la bande de gueules brochant sur le tout* (1). M. de Viry fut d'abord ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies en 1764, puis envoyé extraordinaire à Londres, gentilhomme de la chambre en 1765, grand-croix des SS. Maurice et Lazare en 1767, ambassadeur en Espagne en 1769, ambassadeur en France en 1773, sénateur de l'Empire français le 4 février 1804, chambellan de S. M. l'Empereur, grand-officier de la Légion d'honneur, *comte* de l'Empire et grand-croix de l'ordre de la Réunion.

Le comte de Viry avait épousé : 1° le 12 novembre 1761, à Londres, Jeanne-Henriette Speed; 2° le 15 septembre 1783, Jeromine de Marest de Rochefort, d'où quatre fils morts sans être mariés ou sans laisser d'enfants. Du premier lit, vint un fils unique, François-Joseph-Marie-Henry, qui continua la famille et qui fut chevau-léger du roi de Sardaigne, écuyer du roi Georges IV d'Angleterre et membre de la chambre des Communes. Né à Londres, le 27 juillet 1766, le comte François-Joseph-Marie-Henry de Viry, décédé à Tours le 15 janvier 1820, s'était uni, à Londres, à Augusta Montagu-Sandwich, morte le 13 février 1849, et en avait eu : 1° Jean-Henry-Georges, comte de Viry, lieutenant-général, commandant de la marine sarde, né en Angleterre en 1792, mort à Viry en 1844, en laissant quatre fils et une fille; 2° Alexandre, baron de Viry, gentilhomme de la chambre, mort à Viry en 1848, père de quatre fils et d'une fille; 3° Villiam, capitaine d'infanterie, décédé à Turin en 1855, en laissant un fils et une fille; 4° Charles, conseiller à la cour de Chambéry, ancien député, père d'un fils; 5° Elisabeth, morte à Turin en 1858, épouse du contre-amiral Beauman; 6° Louise, mariée d'abord au comte de Ville de Ferrieres, mort en 1860, puis à Patrice de Feu, décédé en 1870; 7° Anna, morte supérieure de la Visitation de Chambéry; 8° Caroline, sans alliance.

Armes : *Pallé d'argent et d'azur de six pièces; franc-quartier de comte sénateur brochant sur le tout* (2).

16. — 1813. Lettres-patentes conférant le titre de baron de l'Empire au commandant Antoine Janin, né à Chambéry, le 16 septembre 1775, mort à Osserain (Basses-Pyrénées) en mai 1861. Entré au service militaire, en 1792, comme chasseur à cheval

(1) V. *Revue savoisienne*, juin 1875.

(1) V. *Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, pays de Gex, Vahomey et Franc-Lyonnais*; Lyon, Vingtrinier, 1872-1874, grand in-4°, p. 701. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage aux érudits Savoisiens.

(2) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de M. Anatole de Barthélemy, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de la Société Florimontane.

au 14e régiment, il fut employé à l'armée de l'Ouest de 1792 à 1795, devint sous-lieutenant le 21 septembre 1793, et fit partie des armées du Nord, de l'Ouest et d'Italie. Nommé lieutenant en l'an VIII, il passa deux ans plus tard, avec le même grade, dans la gendarmerie d'élite, et fut décoré, en l'an XII, de la croix de la Légion d'honneur. Il fit ensuite partie de la grande armée, combattit en Autriche, en Prusse et en Pologne : parvint au grade de capitaine. Alla en Espagne, revint en France; prit part à la campagne d'Autriche en 1809, fut nommé chef d'escadron en 1810, et servit en Russie, en 1812, en Saxe, en 1813, et en France, en 1814. Baron de l'Empire en 1813, il devint, en 1814, colonel de gendarmerie, aide-major de la 1re compagnie des mousquetaires du roi, chevalier de Saint-Louis, et, en 1815, maréchal de camp et officier de la Légion d'honneur. Il accompagna Louis XVIII à Gand, revint à Paris avec lui, fut naturalisé le 2 mai 1816, et nommé inspecteur de gendarmerie, puis commandant de la subdivision des Basses-Pyrénées. Commandeur de la Légion d'honneur en 1823, grand-officier du même ordre le 3 novembre 1827, il fut, le 30 août 1830, promu lieutenant général et appelé au commandement, d'abord, de la 11e division militaire, puis de la 6e division. Passé dans le cadre de réserve, il se retira à Osserain et fit partie du conseil général des Basses-Pyrénées.

Le *Dictionnaire des contemporains* a consacré un article au général baron Janin, qui n'a pas été oublié non plus par l'auteur des *Gl ires de la Savoie*. Nous n'avons pas, malheureusement, de renseignements sur sa famille, qui doit être alliée à celle de notre cher et vénéré maître en histoire et en archéologie, M. Fr. Rabut.

Armes : *D'azur, à un cheval cabré d'or, au comble du même chargé d'une étoile d'azur; franc-quartier de baron mil taire brochant au neuvième de l'écu* (1). A. Albrier.

(A suivre.)

(1) Ces armes nous ont été communiquées par M A. Georgel (d'Elbeuf).

LES FAMILLES ET LES PERSONNES NOBLES A SAMOENS

Ce n'est point ici une généalogie complète de chaque famille ; pour les unes la tâche me serait impossible, pour les autres elle serait fort longue, et le plus souvent inutile. Ce n'est point non plus une biographie entière et minutieuse des individus, mais un résumé en quelques mots sur l'existence et les fonctions de chaque personnage dont un certain nombre a contribué au lustre du gros tilleul. Si, dans les derniers siècles, les titres de noblesse étaient fréquents comme le sont aujourd'hui les décorations, il faut reconnaître que Samoëns eut largement sa part dans cette distinction. Enfin, je ne prétends pas fournir le *nec plus ultrâ* des renseignements, car chaque jour peut amener et amène souvent de nouvelles découvertes. Quoi qu'il en soit, c'est toujours un épi apporté à la gerbe.

Que MM. de Foras, Ballaloud et Tavernier veuillent bien agréer mes profonds remerciements pour les notes et les renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir avec leur amabilité ordinaire.

I. — De Lucinge, de la famille de Faucigny. — Le 30 mai 1206, dans la maison des frères co-partageants, à Arenthon, les frères Pierre, Jacques et Mermet, fils de feu Aimon de Lucinge, se divisent leur patrimoine. Jacques eut tout ce que le père commun possédait à Vallon.... et depuis le pont de Bonneville jusqu'à l'abbaye de Siz, et de la montagne Dautart jusqu'à la dite abbaye (1). François, fils d'Etienne, par son testament du 18 mai 1366, légua à l'abbaye de Sixt cinq sols genevois annuels, rachetables par quatre livres genevoises, pour la célébration de deux messes hautes chaque jour anniversaire de son trépas, l'une du Saint-Esprit, l'autre des morts, avec l'office des morts la veille.

Suivant Besson, Rodolphe, chanoine de Sixt, avait été présenté pour curé de l'église de Samoëns, le 25 février 1874, par Pierre, abbé, à Guillaume de Marcossay, évêque de Genève.

Daniel était aussi chanoine à Sixt en 1619.

En 1527, on voit noble et puissant Claude de Lucinge, seigneur de Lucinge, fils de feu noble et spectable Bertrand, agissant pour lui et pour noble et puissant Amblard, son frère. Ils reconnaissent tenir en fief des princes de Savoie des terres à Chérésin (plaine contiguë au sud-ouest du bourg de Samoëns); les droits en dîmes provenant des nobles Jacques et Rolet de Vallon, au lieu de Tragys, villages de Vallon, de Sougey, de Pigney, du Vargneux et du Chevreret, depuis l'eau de Clévieu (Cleyuent) tendant à l'eau de Nant-Dent (Nant Duyant), et depuis les limites de Sixt (Six) en deçà jusqu'à Nan-Dent, et depuis Rues jusqu'à la montagne de Sixt ; aussi les dîmes naceux des mêmes lieux de Vallon, de Sougey et du Peney ; la moitié de la dîme du terrage du plan de Vallon, par acquisition tant de noble Louis de Menthon, autrefois seigneur de Covete, que de noble Bernard de Bardonenche ; les trois quarts de la dîme des nacens de la plaine de Vallon, indivis avec les seigneurs de Saint-Jeoire qui ont l'autre quart ; deux parts de l'office de Cléricature, des inquistures de tout le mandement de Samoëns, déclarant devoir pour ce dernier sujet deux parts de vingt sols genevois de cense annuelle, et en général tout ce qu'ils possèdent et avaient coutume de posséder *à memorati* des nobles de Lucinge, leurs prédécesseurs, à teneur de reconnaissance du 3 décembre 1461 (2).

Blason : *Bandé d'argent et de gueules*. (De Foras),

II. — De Menthon. — On sait peu de choses de ce qui concerne la famille de Menthon en ce mandement. On lit dans une délibération du conseil de Vallon, du 27 avril 1755 : « La terre de Vallon est de toute ancienneté possédée par des vassaux et depuis nombre de siècles, 1° par la maison de Menthon, ensuite par les seigneurs de Thoire et successivement par les seigneurs de Gex, suivant la tra-

(1) *Mémoires de la Société d'histoire et d archéologie de Genève*, volume XV, partie II, page 37.

(2) Voyez, au sujet de Claude de Lucinge, une remarquable étude de M. Jules Vuy. (*Revue savoisienne*, 1868, pages 41 et 51.)

dition, sans que l'on sache si elle a été aliénée à prix d'argent... »

D'autre part, on lit dans un cahier de reconnaissance du 8 janvier 1544, que notre noble et puissant Georges de Menthon vendit à Louis de Saint-Jeoire ses droits sur la juridiction de Vallon et de Verchey le 6 octobre 1511. (Voyez famille de Saint-Jeoire, ci-après.)

Le 5 avril 1459, dans une transaction sur la montagne de Rontine, égrège et puissant Philibert de Menthon est choisi comme arbitre avec noble Jean Delestelley, secrétaire ducal.

On voit quelque part : Philibert de Menthon, seigneur de Couvette.

Rappelons que Grillet dit, tome III, page 31 : « La maison de Menthon a formé plusieurs branches, telles que celles des seigneurs de Couvette, de Beaumont sous Salève, du Maret, des barons de Balme-de-Thuy et des comtes d'Aviernoz. »

Blason : *De gueules au lion d'argent et à la bande d'azur brochant sur le tout.* (De Foras.)

III. — De Thoire, de la famille de Faucigny. — Le 18 février 1462, des consorts Lullin reconnaissent tenir des biens des nobles frères de Thoire et de damoiselle Isabelle de Graverues.

Jean de Thoire était abbé de Sixt en 1452, 1456.

En 1553, noble et puissant François de Thoire, écuyer, comme héritier de Jean de Thoire, seigneur de Seriez, Bossiez, Bellecombe, Brison, Graveruel, conseigneur d'Hauteville, de la Bastie, Dardel, a des biens à Cellières (Rivière-Enverse) et à Malomp, sous Verchey.

On lit dans un livre de reconnaissances : Plus à cause de Thoire soit Graveruaz.

Blason : *D'azur à la bande d'argent.* (De Foras.)

IV. — De Saint-Jeoire. — Nous ne savons que peu de chose de cette ancienne famille, qui n'eut pas cependant pour origine la famille souveraine du Faucigny, ainsi que semble le dire Grillet, II, 261. Nous avons dit que Georges, seigneur et baron de Menthon, vendit à Louis de Saint-Jeoire ses droits sur la juridiction de Vallon et Verchey, suivant acte du 6 octobre 1511, Ambigace Ruffy, notaire, de Cluses. Louis avait deux frères, Claude et Nicod, ce dernier chanoine d'Abondance et curé de Mieussy. Il eut trois fils : Jean, prieur de Peillonnex ; Charles, qui eut deux filles, et François, qui eut quatre filles et un fils, François-Melchior, baron d'Hermance, mort sans enfants, lequel d'ailleurs vendit ses droits à Charles de Gex.

En 1525, Jean et Charles ont des terres à Chérésin, au sud-ouest du bourg de Samoëns, qui sont ou indivises avec les seigneurs de Lucinge ou confinées par eux, ou indivises avec le futur noble Michel Jay.

A la même époque, Charles et François et Jeanne de Compey, leur mère et usufruitière, donnaient en emphythéose à Claude Jay le four banal du bourg de Samoëns.

On lit dans un livre de reconnaissances : Plus à cause de Couvette ou Saint-Jeoire.

J'ai dit dans la *Revue savoisienne,* page 68, année 1871, que la maison de Couvette était située dans le bourg de Samoëns, mais qu'il n'en reste plus de vestiges ; cependant, elle existait à l'époque de la péréquation, et on appelle toujours ce lieu la Tour de Saint-Jeoire.

Blason : *De gueules au sautoir d'or.* Il y a plusieurs variantes. (De Foras.)

V. — De Graveruel ou De Gravernel. — Dans la commune de Verchey, près des confins de Taninges et de la rive gauche du torrent de la Gravèruaz, on voit les restes d'une tour quadrangulaire, de 32 mètres du nord au sud et de 16 mètres dans le sens opposé ; les pans de murs d'enceinte qui restent ont 1m,70 d'épaisseur ; un peu au-dessous, d'autres murs épais semblent être des soutènements ou des retranchements. On trouve encore épars quelques fragments de portes et de fenêtres en tuf ou corniole taillées. De ce point, la vue est superbe et très étendue. C'était la seigneurie de Gravèrue ou Gravèruaz. Y avait-il identité entre ce nom et ceux de Graveruel ou Gravernel ?

Plusieurs auteurs d'itinéraires, le baron Raverat (1) entre autres, citent la « vieille tour du manoir féodal de Cochin » et un « château féodal près l'église de Verchey, » et tous en parlent d'une façon très irrégulière.

En 1449, Humbert de Graveruel était abbé de Sixt.

En 1525, noble Humbert de Graveruel avait une terre à la Glière, à l'est du bourg de Samoëns, confinée par celle des Delestelley.

Avant 1585, nobles Aimé et Humbert de Graveruel avaient des terres aux Bervalles.

Cette seigneurie parvint à la famille de Gex.

Blason inconnu.

VI. — De Vallon. — Cette famille paraît déjà au XIVe siècle, mais elle ne semble pas avoir joué de rôle important ; elle était nombreuse et divisée en plusieurs branches qui s'éteignent et disparaissent au XVIIIe siècle ; il paraîtrait même que la plupart de leurs biens se confondirent avec ceux de la famille de Gex.

Le 27 août 1387, Jean le Jeune et Aymonet son frère, fils de Peronet l'aîné, de Vallon, reconnaissent tenir du comte Amédée de Savoie, en fief noble, plusieurs hommes, tailles, usages, entre autres le quart et le huitième des moulins, battoir, scierie et aigages de Vallon, la moitié des dîmes et terrages de Vallon, etc.

Par transaction du 28 octobre 1423, au sujet d'une partie de l'alpe de Cuidex, Henri de Vallon traite avec les hommes de Hans et de la Rosière.

Don Jean de Vallon est recteur de la chapelle de Saint-Michel dans l'église de Samoëns, en 1449. Aima épousa un noble Burdet ; Michel épousa une noble Poterlat ; Janus ou Jean épousa en 1593 Jeanne Perret (des ancêtres de M. H. Perret, aujourd'hui conseiller d'Etat) ; Jean, un de leurs fils, était sacristain de Contamines en 1630 et y était recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en 1651. Nicolas épousa Guillauma de Cupollin ; Jacques son fils épousa en premières noces Maurise de Gex et en secondes noces Pernette Dufresney, morte en 1618 ; Claude, fils de

(1) L Itinéraire de M. Raverat fourmille d erreurs en ce qui concerne la vallée du Giffre.

Jacques, par testament de 1623, après avoir légué ses frères et sœur, absents du pays, institua pour héritier universel Jacques de Gex, son parent. François épousa noble Jeanne Demompiton ; son fils François épousa Eve de Collogniet, de laquelle il eut quatre enfants dont on ne voit plus la destinée.

La maison paternelle était à Vallon ; ils avaient aussi des maisons et des terres au hameau des Moulins et une maison au bourg de Samoëns.

Blason inconnu.

VII. — Delestelley. — Famille distinguée, très ancienne et très nombreuse, dont il n'est guère possible de souder les diverses ramifications. C'est ce que je n'entreprendrai pas d'ailleurs, une main plus experte s'en étant chargée.

Il y a à Samoëns, rive gauche du Giffre, un petit territoire appelée l'Etelley ; une partie de ce hameau se nomme La Tour, et la tradition affirme qu'il y existe de vieilles fondations, même des caveaux. Cette famille a-t-elle pris le nom de la terre, ou bien est-ce la localité qui a pris le nom de son propriétaire ? Rien ne l'indique ; les terriers de 1524, les plus anciens qui existent dans nos archives municipales, n'en font aucune mention. Au contraire, à cette époque-là, leurs biens et leur tour sont situées à l'entrée orientale du bourg, au lieu dit la Glière.

Jean était conseiller et secrétaire ducal en 1459 ; en 1471 on le voit avec le titre de conservateur et maître des requêtes, « tenant la dîme des Moilles (Samoëns) pendant sa vie. »

Pierre était notaire à Samoëns aussi en 1459.

Bartholomé était aussi notaire en 1474.

Guillaume était aussi notaire en 1504.

Aimon, relaté par Grillet. Pour ne pas renvoyer le lecteur à un livre qui devient toujours plus rare, citons-le textuellement : « De Listelley (Aimon), ministre et premier secrétaire d'Etat de Charles III, duc de Savoie, environ 1520. Il fut chargé des plus importantes négociations à la Cour de France et auprès des cantons suisses, et on le regarde comme un des premiers politiques de son siècle. Il a laissé en manuscrit : *Mémoires sur les plus importantes affaires de l'Europe et de la Savoie dès l'an 1490 à 1520,* manuscrit dans les archives de Turin. » On voit qu'il ne peut y avoir, à cause de la différence des époques, identité avec Jean ci-dessus.

Hugon était docteur en droit en 1524.

Un peu plus tard, Louis-Pierre son fils et Jean, fils de ce dernier, étaient notaires.

Jean, fils de Louis et frère de Pierre, mort en 1601, et Jean-Gaspard, fils de Pierre, mort en avril 1657, à 80 ans, étaient chanoines à Samoëns.

Blason : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles.*

VIII. — Burdet. — Famille peu nombreuse, peu connue, dont le séjour à Samoëns paraît être d'assez courte durée ; les notes ci-après laissent croire qu'elle était venue de Taninges s'y implanter.

Le 18 septembre 1384 existait Pierre, notaire à Taninges.

En 1415 vivait aussi à Taninges Lanczolet.

En mars 1585, on voit que noble Janus, fils de feu noble Claude, a des terres à Vallon, une maison et un jardin au bourg de Samoëns, au nord-est de l'église, au nord du chemin. François, frère de Janus, mourut en janvier 1580.

Aima, fille de noble Angelin, de Taninges, épousa Jean, fils de Me Jean Delesvis, de Samoëns.

Blason inconnu.

IX. — De Gex. — De Grenaud. — J'ai donné dans la *Revue savoisienne,* 1871, page 63, la généalogie de ces deux familles qui se sont succédé. J'ajouterai que mon opinion sur l'origine de la première était bien fondée. En effet, le premier qui ait paru sur la scène du monde est Jean Jay, nom qui a été transformé plus tard en Gex ; égrège Jean Jay était notaire et commissaire d'extentes à la fin du xve siècle. Michel, son fils, paraît avec le titre de noble.

X. — Poterlat. — Quoique ancienne, cette famille ne joua pas de rôle important, elle ne fit d'ailleurs jamais valoir la particule. Les frères Jean et François furent anoblis par lettres patentes de Yolande de Savoie, données à Monte-Caprello le 18 août 1475.

Le 6 octobre 1409, Humbert, fils de Wuillerme, fit donation à l'abbaye de Sixt de 14 sous annuels pour une messe à dire toutes les années avant sa mort et une le jour de son trépas.

Aimon était prêtre en 1527.

Bartholomé, mort avant 1554, était écuyer et avait épousé en premières noces Claire Brosse, dont il eut une fille, Rose, mariée à noble Pierre Rochette, et en secondes noces Jeanne-Louise Cohendier. Il avait un frère ecclésiastique, Aimé, et une sœur, Collette, mariée à égrège Humbert de Vallon.

En 1558, Claude était notaire et avait des dîmes à Mieussy.

Philiberte, née en 1571, épousa noble Philibert de Mandolle. Jean, mort en avril 1582, avait épousé noble Georges de Provence.

Ils avaient des biens aux Drugères, aux Grangettes et surtout aux Pleignes (au nord, soit au-dessus du bourg), où ils avaient plus d'une maison ; la moitié des moulins de Vallon qu'ils cédèrent pour dettes le 23 mars 1623 aux frères Jean et Amed Cornut. Ils avaient aussi des biens dans le mandement de Charosse que Jean, fils de Barthelemé, vendit pour 80 écus au soleil le 12 mai 1554.

Blason inconnu.

XI. — Lejeune ou Le Jeune. — Suivant ce que dit le tome VI, page 141, des *Mémoires de la Société d'histoire de Savoie,* cette famille est originaire d'Evian. Guillaume et ses trois fils, François-Ignace, François-Jòseph et Jean-Alexis, reçurent des patentes de noblesse le 16 août 1696.

Guillaume, mort le 28 juin 1704, suivit la carrière des armes ; Charles-Emmanuel le pourvut de la charge que voici : « Ayant par patente du 12 décembre 1654 accordé à noble Guillaume Lejeune la survivance de la charge d'aide-major en notre escadron de Savoie que possédait pour lors noble Pierre Lejeune son père en considération des longs services que nous avait rendus ce dernier avec beaucoup de valeur, fidélité et expérience, Depuis le décès duquel qui

arriva l'année suivante, le dit noble Guillaume Lejeune son fils nous a servi en la dite charge jusque à la publication de la paix de notre entière satisfaction. Et comme nous l'avons fait tirer depuis sur l'état des guerres pour la même charge avec la paie que nous lui avons accordée durant la paix sans en avoir de nous autres provisions que les dites lettres patentes de survivance... Par ces présentes... Nous fesons, créons et établissons ledit noble Guillaume Lejeune, aide-major de notre escadron de Savoie pour continuer à nous servir... Donné à Turin le 30 août 1661. » Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie lui accorda la patente suivante : « Marie... mère et tutrice de S. A. R. Victor-Amédée II et régente... Voulant pourvoir à la charge de maréchal général des logis de la cavalerie de Savoie qu'avait noble De Buffet à qui nous avons accordé celle de major dans la dite cavalerie, nous ne croyons pouvoir faire un meilleur choix pour l'exercer que dans la personne de noble Guillaume Lejeune fils de feu noble Pierre qui a toute l'expérience et qualité nécessaires pour s'en bien acquitter, ainsi nous portons volontiers à lui donner cette marque de notre estime et de notre gratitude que nous avons des longs et fidèles services qu'il a rendus desquels nous sommes particulièrement informés, et notamment qu'il a commencé par trois campagnes qu'il a faites en qualité de volontaire dans la compagnie du feu marquis Dubeuil pour lors capitaine dans ladite cavalerie; qu'ensuite il fut fait aide-major de ladite cavalerie en l'année 1655 en laquelle qualité il a servi jusqu'à présent avec tout le zèle possible sans avoir jamais manqué à son devoir ni aucune campagne, au combat de Casal, au passage de la Sesia, au siége de Valence en deux diverses rencontres, et à celui d'Alexandrie, comme aussi a exercé en deux occasions différentes les charges de major et de maréchal-général des logis de la dite cavalerie, à cause que ceux qui les possédaient se retiraient malades, durant tout lequel temps il a donné des preuves de sa valeur et de son courage. C'est pourquoi... Nous établissons et députons ledit Guillaume Lejeune maréchal-général des logis de la dite cavalerie au lieu et place de noble de Buttet que nous avons fait major de ladite cavalerie... Donné à Turin le 13 juin 1676. » Il eut quatre filles et trois fils: 1° Jean-Alexis, qui fut nommé capitaine dans le régiment Piémont-royal cavalerie le 16 octobre 1729, puis devint colonel de cavalerie et gouverneur de Verrue en Piémont; il mourut à Samoëns le 29 mars 1745. L'une de ses filles, Barbe-Charlotte-Françoise, épousa en 1748 dom Romain-Jean-François Jurado, colonel de cavalerie espagnol, de garnison à Samoëns; — 2° François-Ignace, anobli ainsi que son père et ses frères, comme on l'a vu ci-dessus, gouverneur des Allinges en 1720; — 3° François-Joseph, avocat au Sénat.

Blason : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.* (De Foras.) Identique à celui de Delestelley.

XII. — Dénarié. — Cette famille, qui ne fut pas nombreuse et ne se fit guère remarquer, est éteinte depuis longtemps. Pierre fut châtelain de Samoëns en 1569, 1582, 1585, et l'un des fondateurs de notre célèbre confrérie de Saint-Nicolas; il épousa demoiselle Etiesnne, fille de noble Mauris du Chastel de Curselie, et étaient vivants tous deux en 1611. Il épousa aussi Pernette de Bottolier, de laquelle il eut en 1594 Claude-François.

En 1592, on voit nobles Pierre et François, feu noble François feu égrège Bartholomé feu Henri. Ce Bartholomé ou Barthélémy épousa noble Jeanne de Bellegarde.

Blason inconnu.

F.-D. Riondel.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Dauphiné et Savoie, par A. Joanne; 3e édition. Juillet 1875.

Un bijou de quatre cents feuilles et plus, appendices compris, que vous logeriez dans la poche de votre gilet comme un chronomètre. Un guide-diamant par excellence. Cette réimpression, revue, corrigée, augmentée, est illustrée non seulement de riches gravures, mais de cartes précieuses et de panoramas à vous émerveiller, fussiez-vous un spectateur blasé ou archi-récalcitrant. Pendant huit cents pages, l'auteur sait captiver l'attention du touriste à domicile, en le conduisant tantôt dans de riants ermitages, tantôt près des gouffres où réside une mystérieuse épouvante, tantôt sur les cimes vertigineuses couronnées de glaciers. On plane avec l'aigle, roi des espaces et des abîmes.

Détail à noter : notre Savoie occupe bien là réellement la place d'honneur que lui a décernée la nature. Chose rare, elle apparaît — presque — telle qu'elle est : la région des surprises pittoresques, toujours nouvelles, toujours anciennes. Nos compliments à M. Joanne, quoique le Dauphiné soit l'objet de sa prédilection. Les sentiments ne se discutent pas.

Rien n'a échappé à son observation de ce qui touche aux différents aspects du pays savoisien, et, dans un même alinéa, l'histoire des peuples donne parfois la main à l'histoire des rochers. Il entremêle ses descriptions de renseignements qui accusent des connaissances aussi profondes que variées. Son livre, en somme, encyclopédie coquette, indispensable aux voyageurs proprement dits, n'en intéresse pas moins les hommes d'étude désireux d'avoir, ainsi condensées, des notions exactes et multiples sur la topographie de nos Alpes à peine explorées. Posséder ces notions dans un volume pareil est une bonne fortune.

Les statistiques, cet aliment des esprits curieux, abondent à chaque pas, à mesure qu'on avance à côté du guide, *cicerone* dont les récits semblent de vrais émaux, tant ils sont choisis! Grâce à ses indications, on peut visiter avec fruit et facilité les points les plus reculés de nos montagnes.

Quant à la perfection typographique qui distingue le texte, quant à la finesse des dessins de cet itinéraire portatif, nous garderons, et pour cause, le silence là-dessus : lorsqu'un ouvrage sort de la librairie Hachette et Cie, il devient inutile d'en entreprendre l'éloge, son passeport étant signé par une griffe césarienne. *Farà da se.* Constant Berlioz.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Juillet 1875.	5 h 1/2 m	Midi	7 h. soir.	du barᵉ. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 20	+ 30	+ 24	0,721	0,66		
2	+ 23	+ 29	+ 19	0,722	0,65	0,0115	
3	+ 19	+ 26	+ 18	0,721	0,67		
4	+ 15	+ 21	+ 18	0,726	0,76	0,0550	
5	+ 16	+ 21	+ 18	0,726	0,78	0,0050	
6	+ 17	+ 28	+ 24	0,727	0,80		
7	+ 17	+ 32	+ 27	0,726	0,79		
8	+ 22	+ 27	+ 19	0,723	0,80	0,0370	
9	+ 16	+ 19	+ 17	0,724	0,93	0,0210	
10	+ 16	+ 24	+ 18	0,724	0,101	0,0040	
11	+ 15	+ 25	+ 17	0,723	0,100		
12	+ 14	+ 23	+ 17	0,728	0,103	0,0250	
13	+ 13	+ 26	+ 20	0,725	0,101		
14	+ 14	+ 26	+ 22	0,727	0,96		
15	+ 17	+ 23	+ 17	0,721	0,92	0,0350	
16	+ 15	+ 24	+ 19	0,716	0,94	0,0085	
17	+ 17	+ 22	+ 18	0,716	0,95		
18	+ 16	+ 21	+ 19	0,718	0,92	0,0010	
19	+ 17	+ 28	+ 12	0,720	0,90	00,045	
20	+ 16	+ 28	+ 20	0,724	0,88		
21	+ 15	+ 27	+ 21	0,721	0,85		
22	+ 16	+ 26	+ 20	0,720	0,83	0,0405	
23	+ 15	+ 21	+ 16	0,720	0,84	0,0050	
24	+ 13	+ 26	+ 17	0,722	0,85		
25	+ 15	+ 21	+ 16	0,724	0,84	0,0130	
26	+ 16	+ 26	+ 20	0,729	0,81		
27	+ 15	+ 28	+ 22	0,731	0,79		
28	+ 16	+ 30	+ 23	0,728	0,78		
29	+ 16	+ 30	+ 24	0,728	0,78		
30	+ 15	+ 30	+ 24	0,727	0,77		
31	+ 17	+ 31	+ 25	0,724	0,77		
				TOTAL.....		0,2660	» »

REMARQUES. — Les 2 et 3, pluie après midi; le 4, pluie le matin; le 5, pluie légère le soir; le 8, pluie dès midi, un peu de grêle en commençant: pluie les nuits du 8 et du 9; pluie le 9 et le 10; pluie les nuits du 11 et du 12; pluie le 15; pluie les nuits du 16 et du 17; le 18, temps pluvieux; le 19, pluie dès 9 heures du soir et les nuits du 19 et du 20; pluie les nuits du 22 et du 23; pluie le 23 et le 25.

EVAPORATION. — L'appareil n'a pas fonctionné pendant ce mois.

A. MANGÉ.

BULLETIN

ALGÉRIE. — Une lettre d'un prêtre des missions d'Afrique réclame énergiquement pour l'*eucalyptus* les propriétés assainissantes, antimiasmatiques, que tout le monde ne lui reconnaît pas encore, et qui, si elles sont bien positives, feront de cet arbre l'un des plus grands bienfaiteurs de la race humaine.

« Je viens vous donner, écrit ce prêtre, l'abbé Félix Charmetan, à M. Ramel, l'un des principaux propagateurs de l'eucalyptus en France et en Algérie, je viens donner quelques renseignements sur nos plantations d'eucalyptus, à la Maison-Carrée, qui est devenue aujourd'hui notre maison-mère. Cette propriété était, vous le savez, il y a six ans, un immense territoire couvert de broussailles, de palmiers nains, et que le voisinage des eaux croupissantes de l'Harrach rendait des plus malsains.

« En 1869 et en 1870, à mesure que les broussailles s'arrachaient, nous y avons planté une quantité considérable d'eucalyptus en massifs et en allées le long de nos champs ou de nos jardins, ce qui donne à cette propriété toute nouvelle l'aspect d'un vieux domaine, avec arbres et avec forêts presque séculaires, ainsi que vous avez pu le constater *de visu*.

« Mais le résultat le plus merveilleux, c'est que la fièvre intermittente, qui arrêtait si souvent nos orphelins dans leurs travaux agricoles, a disparu peu à peu, en sorte qu'aujourd'hui ce domaine est un des plus sains des environs d'Alger, après en avoir été le plus fiévreux.

« En outre, nous avons cessé complétement l'usage du sulfate de quinine pour combattre les accès de fièvres intermittentes qui persistaient encore à se montrer de temps à autre chez quelques-uns de nos enfants. Depuis plusieurs années nous ne faisons plus usage que de la tisane de feuilles d'eucalyptus globulus prises à de jeunes plants, et nous avons remarqué, ce que du reste ont constaté beaucoup de médecins en Algérie, que ce remède conservait toute son efficacité même dans certains cas où le sulfate de quinine restait impuissant, et surtout qu'il n'avait pas, comme lui, l'inconvénient de délabrer l'estomac et de ne guérir quelquefois de la fièvre intermittente que pour laisser après lui celle que nos colons appellent « fièvre de quinine, » si connue en Algérie. »

—

Une nappe jaillissante a été rencontrée, vers 89 mètres de profondeur, dans l'oasis de Sidi-Khelil, dans les sables quartzeux blancs et rouges. Le débit minimum est de 1,200 litres par minute.

L'importance du succès obtenu à Sidi-Khelil est considérable, en ce sens que cette oasis n'avait pas assez d'eau pour l'irrigation de ses palmiers dont le nombre par suite allait décroissant. Ainsi, il était de dix-huit mille en 1863 et de quinze mille seulement en 1870.

Aujourd'hui, l'oasis de Sidi-Khelil va se trouver dans d'excellentes conditions, et d'ici à quelques années, elle rivalisera de prospérité avec les autres oasis de l'Oued-Rir.

—

AFRIQUE CENTRALE. — Le lieutenant Caméron, après une exploration soigneuse des rives occidentales du Tanganyka, a enfin découvert l'affluent de ce grand bassin, le déversoir réclamé par les géographes et sans lequel il eût été difficile d'expliquer pourquoi les eaux du lac ne sont pas salées.

Ce déversoir, paraît-il, se nomme le Loukouga; il est situé à 8 kilomètres au sud des îles explorées par Speke. Livingstone l'a bien traversé, mais de nuit, ce qui nous fait comprendre comment il a pu se tromper au point d'envoyer cette rivière vers le lac au lieu de l'en faire sortir.

Le lieutenant Caméron a descendu le Loukouga pendant 7 à 8 kilomètres, mais il a été arrêté par des amoncellements d'herbes flottantes et par des joncs si serrés qu'ils arrêtaient l'embarcation. La vitesse du courant est de un à deux nœuds à l'heure. Caméron pense que le Loukouga est un affluent du Loualaba de Livingstone.

Quant au Loualaba, les Arabes avec lesquels a causé Caméron en font une branche du Congo, et non pas un tributaire de l'Albert Nyanza, comme le croyaient Livingstone et Stanley. Cela n'a rien d'étonnant pour ceux qui ont lu, il y a deux ans, la savante discussion du docteur Behm à ce sujet. Un Arabe a descendu le Loualaba pendant cinquante-cinq jours à partir de Nyangoua, jusqu'à la mer, sur le bord de laquelle il a vu des hommes blancs possédant des comptoirs et des navires : il le décrit comme aussi large que le lac Tanganyika et comme couvert d'îles habitées.

Le lieutenant Grandy, qui devait pénétrer dans le centre de l'Afrique en partant de la côte occidentale, par la voie d'Ambriz et de Bembé, a trouvé la route plus difficile qu'on ne l'aurait cru, et comme il a été rappelé dès la nouvelle de la mort de Livingstone, il n'a pas eu le temps de faire de grandes découvertes. Son opinion est que le Congo se forme de deux rivières, l'une venant du sud et parcourant le pays d'Angola, l'autre venant du nord, et cette dernière serait justement le Loualaba.

Il est heureux que le lieutenant Caméron ait été mis en mesure, par des fonds suffisants, de poursuivre ses importantes découvertes. D'après les derniers avis reçus de lui, il écrira de Nyangoua, puis il tâchera de descendre le Loualaba jusqu'à la mer. (*Athenæum.*)

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — L'inondation de 1651 à Annecy, par M. C.-A. Ducis. — Les familles et les personnes nobles à Samoëns (suite et fin), par M. F.-D. Riondel. — L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie savoisienne : ***La Savoie hier et aujourd'hui, causerie provinciale***, de M. François Descostes, par M. A. Albrier. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. Mangé. — Bulletin.

L'INONDATION DE 1651 A ANNECY

En faisant des recherches aux archives de l'ancien évêché de Genève à Annecy, nous avons trouvé un document qui constate un cataclysme dont le souvenir, complétement tombé dans l'oubli, n'a été rappelé dans aucune des diverses notices publiées sur Annecy. Nous allons le reproduire en entier, en ajoutant quelques annotations entre crochets pour éclairer le lecteur à travers les rues et monuments anciens de cette ville.

« PRIÈRES PUBLIQUES

« Le quinzième janvier mil six cents cinquante un Monseig. l'Ille. et Rme Charles Auguste de Sales par la grace de Dieu et du Saint-Siege apostolique evesque et prince de Geneve a ordonné estre exposé le très sainct Sacrement de lautel par touttes les Eglises de cette ville et y faire la benediction tous les jours pendant que les eaux seront debordees afin qu'il plaise à Dieu de retirer son yre et courroux contre cette ville la quelle est en danger destre soubmergée par la grande abondance des eaux sestant le lac desbordé presque par toutte la ville sauf la rue de Ste Clere et celle de Bœuf Dautant que toutte la rue de lAsle (La Halle, aujourd'hui rue Grenette) dès la première Visitation (*Hôtel de Savoie*) passant au devant de l'Eglise de St Françoys (boulangerie Salomon), toutte la rue de Fours (de l'Evêché) allant au moulin du Sepulchre ont estes remplies deau ni ayant heu personne mesme a cheval qui y puisse passer et pour faire escoller leau lon a esté contrainct de rompre la muraille du jardin du Seigneur de Lambert au bout de la dite rue du Four (Boucherie et place de la Boucherie), lon a chargé tant de gros poultres que de quantité de pierres la bocherie (la boucherie était située dans une île du Thioux qui forme aujourd'hui le quai de la rive droite en amont et en aval du passage de l'Evêché). Touttes les maisons de la rue de lAsle et celles de la rue Fillaterie jusques au dessous des arcs du seig. de Moyron (la maison Paquelet de Moyron tenait tout le passage de la Cathédrale) et autant de l'autre coste sont este ramplies deau, de mesme celle de Nostre Dame, toutte la rue du Pasquier jusques au devant la monstre de lorologe (horloge sur la porte du Pâquier), la rue de la Perriere de mesme et lon ne pouvoit passer par soub les arcs sans des ponts dung pied dauteur Les Rdes Religieuses du dict premier monastaire de la Visitation se sont retirées avec celles du second monastaire (aujourd'hui Saint-Joseph) comme aussi les Religieuses Bernardines (*Hôtel de Genève*, Bonlieu) sont sorties de leur couvent à batteau et sont descendues proche la porte de l'Eglise de Saint-Jean (elle était au milieu de la rue Royale, derrière le puits Saint-Jean), sestant retirées en la maison du seig. commandeur (la maison de M. Grivaz, notaire, a remplacé celle du commandeur de Compesières, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Annecy) tout le dessous de la maison et oratoyre des Religieuses de la Nunciade (le couvent des Annonciades occupait le pâté de maisons entre la place aux Bois et le passage Golliardi) ont esté ramplies deau a hauteur de troys pieds, Tout le college ramply deau en sorte quil ne si est faict aucune lecon pendant huit jours, la tour des Religieux de Sainct Francoys (elle était sur la rive gauche en aval de la passerelle du jardin actuel de l'Evêché) a este minée par les fondements en sorte que le lendemain seziesme une heure appres minuit elle est en partie tombee dans le canal comme aussy partie de la muraille des jardins de lHospital et du Seig. de Conflens (rive droite du canal dérivant du faubourg de Bœuf, depuis Notre-Dame-de-Liesse jusqu'aux boucheries actuelles) Et notamment le vanel (on peut voir encore des appendices de murs auxquels étaient fixés les montants des coulisses) qui est au dessoub de la dite tour de St Francoys lequel arrestoit le cours de leau sen est alle de soy mesme, les batteaux sont alles par touttes les rues du Pasquier jusqu'au devant la maison du seig. de Songy (café du *Commerce*) au milieu de la rue de Nostre Dame par celle de la Fillaterie jusque dans lallée de la maison du dict seig. de Moyron et leau qui sort du canal du Tiouz passant au dessoub du

pont de Nostre Dame (entre le poids de ville et le café de la Place) sortoyt du costé de la Fillaterie, en sorte que lon ne pouvoit passer sans planches de lauteur de deux pied, leau flottoit jusques au pont de Nostre Dame et en celuy du petit pont de lIsle comme aussy en celuy de la porte du Pasquier Tout cecy est arrive dans deux jours (15 et 16 janvier, dimanche et lundi, 1651) a cause que les neges questoient abondantes ont este fondues par un vent chaud avec de grandes pluies qui ont continues jusques au dixhuitiesme de ce moys que lair a este serain Tellement que (les eaux vont s'écoulant) se vont escolant petit à petit La Justice (palais de l'Isle) et les marchés ont cessé jusques au vingt sixiesme du dict janvier que lon a passé par lallée de la rue Fillaterie pour aller en Lasle (cette allée, dite aussi passage de Crans, parce que la maison de cette famille couvrait l'allée, aujourd'hui n° 15, mène au passage du collége et de là à la rue Grenette), et pour raison de la Justice le Parquet ne s'est tenu jusques après les Cendres (22 février). Dumont. »

Voici maintenant les renseignements que fournissent les archives de la ville.

Du 6 janvier au 16 février, il n'y a pas eu de délibération consulaire. Mais à cette dernière date le Conseil de ville vote la somme de 120 florins pour dépenses faites en réparations pendant *les eaux,* et 2 ducatons pour le service extraordinaire que dut faire Jean Navilloux, trompette de la ville.

A la réunion du 15 juillet, on rappelle que pendant *les eaux* la moitié de la ville fut contrainte de se déloger. On prie donc le Conseil présidial et la Chambre des Comptes de s'assembler chez le président de la Valbonne (René Favre) pour aviser aux réparations et aux précautions à prendre pour l'avenir. Le président de la Chambre des Comptes était alors M. Revieux.

Le même sujet occupa encore la séance du 30 octobre.

Cette lenteur administrative accuse évidemment une saison sèche, qui faisait oublier le danger passé. Mais les pluies d'automne donnèrent l'éveil.

Le 20 novembre une Commission fut enfin constituée pour activer la destruction des obstacles au cours des eaux dans les canaux. Il était temps ; car au 30 novembre on lit que « les eaux se sont accrues cette nuit et inondent la rue de lAsle. » Dans la séance du 13 décembre on propose encore des mesures contre les ravages ultérieurs des eaux.

Nous n'avons trouvé nulle part le détail des travaux exécutés pendant le cataclysme. On peut s'en faire une idée en consultant le récit de l'*Inondation d'Annecy en 1711,* inséré dans cette *Revue,* 1870, pages 83 et 92. Quant aux réparations, il paraît qu'on n'y mettait pas beaucoup d'activité, car le procureur fiscal dut adresser une remontrance au Conseil judiciaire du Genevois pour « qu'il luy plaise ordonner à la ville soit aux nobles syndics de promptement pourvoir à la restauration du pont de l'Asle, à faute de quoi il soit permis au sieur remontrant d'en donner les prix faits, et à ces fins de saisir les revenus de la dite ville à concurrence nonosbstant oppositions et appellations.

Cette remontrance fut signifiée aux syndics qui en firent lecture dans la séance du 16 mars 1652. On ne voit pas quelle suite elle a eue.

Parmi les obstacles que l'on avait cru devoir faire tomber pour faciliter l'écoulement des eaux dans les canaux, se trouvaient les moulins dits de Sainte-Catherine, parce qu'ils appartenaient à l'abbaye de ce nom, sur laquelle nous avons publié quelques articles au commencement de l'année. Ces moulins étaient sur la rive droite du Thioux, dont un bras les séparait de la Boucherie. C'est aujourd'hui la maison Roux, en face de l'Evêché. au bas du passage.

Les religieuses ne pouvant obtenir de la ville la reconstruction de cet établissement, recoururent à Mme Royale, Christine de France, tutrice de Charles Emmanuel II, duc de Savoie. La duchesse régente écrivit de Turin à la date du 6 avril 1652 aux syndics d'Annecy pour réclamer le rétablissement de ces moulins que la ville avait fait abattre en partie aux dernières inondations, motivant son instance sur ce que, d'après la requête des suppliantes, les moulins leur avaient été donnés par leur fondateur, et que c'était leur principal revenu. Un document de 1227, dont nous avons reçu copie des archives de Cour à Turin, constate que le donateur de cet immeuble avait été noble Albert de Compeis, aïeul de la seconde abbesse (1). Nous y reviendrons.

En face de cette haute réclamation, la ville dut-elle s'exécuter ? C'est une question de jurisprudence dont la solution peut intéresser dans de pareilles circonstances. Le fait est que les moulins furent assez rétablis pour continuer à marcher, nous ne savons par qui. On les retrouve inscrits au cadastre de 1730, sous le n° 1970, au nom des religieuses de Sainte-Catherine.

On se rappelle que les débats judiciaires avaient cessé à Annecy dès le commencement de janvier jusqu'au 22 février. Ces vacances forcées causèrent une diminution dans la recette des débitants. Dans cette séance consulaire du 16 mars « le sieur Jean de Leydernier, fermier de la boucherie des trois deniers, demanda quelque rabais, attendu qu'il n'a pu débiter de chair pendant ces abondantes eaux durant environ deux mois et qu'il est contraint de quitter la boucherie. » La ville lui accorda la remise de cent florins. Elle fit également remise de cinq ducatons à Jean-François Bouvard et Jean-Marin Michel pour les mêmes causes.

Encouragé par ces précédents, Vincent Picollet demanda, à son tour, dans la séance du dernier avril, un rabais sur la ferme du commun du vin, attendu la cessation de justice à cause de l'inondation des eaux. Il reçut cent florins.

C.-A. Ducis.

LES FAMILLES ET LES PERSONNES NOBLES A SAMOENS

(Suite et fin)

XIII. — Demompiton. — Mermet, notaire, fut décoré du titre de noble par le duc Charles-Emmanuel Ier, suivant patente donnée à Turin le 23 février 1614, entérinée en la chambre des comptes

(1) *Revue savoisienne,* 1875, pages 7 et 30.

de Savoie le 12 décembre 1615. Il épousa Pernette, fille de Janus de Gex. En 1573, son père Aimé avait fondé en faveur de la collégiale de ce lieu un capital de 25 florins, sous la cense de 15 sols; en 1619, Mermet augmente cette fondation de quatre messes par an et d'un *De profundis* quotidien. Claude, fils de Mermet, épousa Philiberte Testu ou de Vosery; on le vit collatéral au présidial du conseil de Genevois, bourgeois et habitant d'Annecy; il eut deux fils, Jean-Baptiste, avocat, et Jean-François, qui, en 1674, est conseiller de S. A. R. et son avocat domanial en Genevois. Ailleurs il est appelé collecteur au conseil de Genevois; son fils Jean-Baptiste était avocat.

Le 21 novembre 1625, Bernard, fils de Mermet, curé des Villards-sur-Boëge, qui avait été curé de Riviere (*sic*), donne en fondation au chapitre de Samoëns 900 florins pour une grand'messe à Notre-Dame, tous les mardis, à l'autel des SS. Fabien et Sébastien.

Le 25 février 1608, Claude, notaire, bourgeois de Samoëns, est nommé par noble et illustre seigneur messire François de la Thouiere, dit de Grolee, seigneur et baron de Châteaufort, Aulte Ville, le Villard et Peyrieu, pour son commissaire et renovateur des reconnaissances dépendant du dit Châteaufort, de sa maison forte de Mareste et généralement de toutes rentes et directes rière toute la Chautagne.

En août 1688, deux compagnies du régiment de Chablais, qui venaient séjourner à Samoëns, étaient commandées: les deux compagnies par Darenthon et Montpiton jusqu'à Saint-Jeoire, et une par ce dernier jusqu'à Samoéns. En mars 1674, il est question de noble officier Demompiton qui paraît être Etienne-François.

Noble et puissant François-Nicolas, seigneur du Noyret, Prière et Ferrière, avait institué héritière sa sœur Françoise-Péronne qui épousa Gaspard, seigneur de Moyron, baron de Saint-Eustache et de la Bâtie.

Blason: *D'azur à trois étoiles d'or et au-dessous une montagne d'argent.* (De Foras.)

XIV. — Duboin. — Les familles Duboin étaient nombreuses, mais toutes roturières. Un Claude fut anobli le 5 juin 1627, on ignore encore pour quel motif; ses descendants s'allièrent dès lors presque toujours à des familles considérables. Marié à noble Françoise Demompiton, il eut entre autres une fille qui épousa Jean Delestellex, notaire, et un fils, Pierre, qui fut avocat au Sénat. Ce dernier eut de nombreux enfants, dont une fille religieuse à Mélan, et François, avocat au Sénat. François, qui épousa Jeanne-Gasparde de Bourgoin, eut de même un certain nombre d'enfants, parmi lesquels il faut noter: 1° Antoine « lieutenant-colonel de dragons contre les Turcs, » épousa Françoise de Cocallini, noble vénitienne, morte à Samoëns le 16 mai 1717; — 2° Péronne ou Péron, prieure de la chartreuse de Mélan en 1691; — 3° Jacques-François, bachelier ès-lois, archiprêtre de Samoëns, dès le 1er juin 1698 au 3 septembre 1736, jour de sa mort. Le sentiment de la noblesse aiguisait sa vanité, car il affectait d'écrire Du Boin, en séparant la particule.

Le seul fils d'Antoine n'eut pas d'enfants.

Jean-Hyacinthe, neveu de Pierre, mort à Samoëns en 1735, était « brigadier dans la 1re compagnie des gentilshommes archers de S. M., » puis major du fort de Miolans.

En juin 1640, Pierre-Humbert était « capitaine au régiment du seigneur Margins de Lullin, pour le service de S. A. R. »

Blason: *D'azur à la fasce d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'un taureau passant d'or.* (De Foras.)

Plusieurs autres familles nobles ont été propriétaires à Samoëns, mais on ignore si elles y avaient élu leur domicile temporaire ou perpétuel.

1° Martin, cité par Grillet, v° Samoëns. En 1259, Martin de Samoëns vend à Pierre de Savoie, pour 25 livres genevoises, tout ce qu'il perçoit en blé, tant comme censes que comme dîmes, dans la villa de Sesteres, paroisse de Fleirier (*Régeste genevois*, n° 915). Le 3 février 1261, Martin de Samoëns vend à Pierre de Savoie, pour cent livres genevoises, ses droits de juridiction sur certains hommes du mandement de Sallanches, seigneurie de Faucigny (id. n° 927). Le 23 mai 1266, ce même Martin est témoin dans un acte qui est fait en l'abbaye de Sixt (id. n° 999).

2° De Bellegarde en 1234 qui était, dit-on, de Mieussy.

3° De Bardonnanche.

4° D'Apponay.

5° De Sonnaz. Par testament du 2 mai 1727, Me Pierre-Humbert fils de feu Me Guillaume Duboin, notaire à Samoëns, mort sans enfants, institua pour son héritier universel, noble et illustre seigneur Joseph de Gerbaix de Sonnaz, seigneur d'Habère, son cher compère.

Quelques personnes qui cependant n'appartenaient pas à des familles nobles, furent anoblies par leur mérite. Ainsi, Paul-Joseph Biord (Grillet III, 374), reçut des lettres de noblesse le 15 mars 1776, avec le titre de comte de Seynod et de Châteauvieux.

Michel-Joseph Bardy avait le titre de baron, et son écusson portait coupé d'azur à deux dauphins adossés, au chef de gueules à un astre rayonnant.

Pierre-François Pepin, né à Morillon le 7 février 1773, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine au 24e d'infanterie légère, naturalisé français le 7 mars 1815, anobli par lett. pat. du 31 janvier 1818.

Georges-Marie Allamand, né à Sixt le 7 septembre 1788, fut d'abord avocat-fiscal à Saint-Julien en 1815; successivement vice-intendant à Saint-Julien, à Nice, à Chambéry, à Thonon; en 1832, intendant de la province d'Aoste; en 1839, de celle de Mondovi. Chargé en 1841 d'organiser l'intendance d'Ivrée que l'on venait de créer, Charles-Albert lui octroya le titre d'intendant général et la croix des SS. Maurice et Lazare. Son aptitude le désigna au choix du gouvernement pour l'intendance de Novare, où la solution de quelques difficultés territoriales avec la Suisse le réclamait. M. Allamand mena si habilement cette négociation que le roi lui conféra le titre de baron et le félicita dans une lettre écrite de sa main. En 1847, premier officier au ministère

de l'intérieur, puis à celui des travaux publics. Inspecteur et contrôleur des administrations civiles de Savoie. En 1851, il fut nommé commandeur des SS. Maurice et Lazare et obtint sa retraite. Il est mort en janvier 1855. F.-D. RIONDEL.

L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

Au flanc méridional des plateaux qui séparent les bassins de la Doire et de l'Elvo, et encadrent le petit lac de Viverone, s'élève le bourg de Cavaglià, autrefois *Cabanaco*. Le 28 octobre 1874 il y avait grande fête : musique, chants, feux d'artifice, rien n'y manquait. L'archevêque de Verceil, les évêques de Biella, d'Ivrée, de Novare, de Suse et d'Alexandrie, entourés des représentants des familles les plus distinguées de la Haute-Italie et d'une foule considérable, inauguraient, en pleine solennité, le monument élevé dans l'église de Cavaglià par ses compatriotes au bienheureux Jean Gersen, comme auteur du traité de l'*Imitation de J.-C.*

C'était tout un événement dans l'histoire des Lettres : car il s'agit du « plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas, » selon la naïve expression de Fontenelle, qui résume toute une démonstration.

Qu'y a-t-il d'étonnant, alors, que trois nationalités se soient disputé, à travers les siècles, l'auteur de ce livre inimitable ! Rappelons les candidats les plus avérés.

1° Jean Gersen, né au village *dei Campi* à Cavaglià, diocèse de Biella, vers la fin du XIIe siècle, d'une famille qu'on dit originaire de Bavière et qui subsiste encore sous le nom italianisé de Gerseno. D'abord novice chez les Bénédictins de Cavaglià, puis professeur de morale à l'Université de Verceil, ensuite maître des novices, enfin abbé de Saint-Etienne de Verceil de 1220 à 1240, et mort vers 1245.

2° Saint Thomas d'Aquin, né en 1227, dominicain en 1243, professeur dans plusieurs universités, refusa l'archevêché de Naples et mourut en 1274 à Fossanova, en route pour le concile de Lyon.

3° Saint Bonaventure, né en 1221 à Bagnaréa, franciscain en 1243, professeur, puis général de l'ordre en 1256, refusa l'archevêché d'York en 1265, mourut en 1274, au concile de Lyon.

4° Ludolphe de Saxe, né en 1300, d'abord dominicain, puis prieur de la Chartreuse de Strasbourg en 1330, et mort en 1377.

5° Jean Charlier, dit de Jarson ou Gerson, nom du village où il était né, diocèse de Rheims, en 1363 : devenu chancelier de l'Université de Paris, et mort en 1429.

6° Thomas Hœmerkein, dit *à Kempis,* parce qu'il était né au village de Kempen, diocèse de Cologne, vers 1380 ; devenu sous-prieur au chapitre augustinien de Sainte-Agnès, près Zwoll, et mort en 1471.

Les droits du premier se fondent sur l'apposition de son nom *Johannis Gersen abbatis* aux plus anciens manuscrits d'Italie, ceux du Vatican, de Parme, de Bobbio, de Padolirone, de Slutio, et spécialement à celui de Gènes, apporté à Arona, en 1574, par le jésuite Maiola, et où son nom se trouve comme auteur au commencement de chaque livre, de la même encre et de la même écriture que le reste du texte. Le manuscrit d'Allatio mentionne clairement sa patrie, *Cabanaco*.

Le nom abrégé de *Ger.* ou *Gers.*, que portent quelques autres manuscrits, fut interprété par certains auteurs français en *Gerson;* ce qui n'a pu être fait qu'assez tard, et lorsque cet appendice onomastique d'apparence nobiliaire, que lui refusait l'obscurité de son origine, fut devenue le nom historique du célèbre chancelier, selon la manie de cette époque. D'après ce principe, le nom de *Jean Gerson,* sans la particule *de,* devrait être considéré comme une variante de *Jean Gersen,* seul vrai nom patronymique de famille reconnu, à moins qu'il ne fût suivi de la qualification de *cancellarius parisiensis*. Elle ne se lit sur aucun des manuscrits les plus anciens.

L'existence et la profession de Jean Gersen, successeur de Rabaldus à l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil, a été, d'ailleurs, parfaitement établie, à l'aide de documents historiques remontant jusqu'à la première moitié du XIIIe siècle, dans les travaux de Modena au XVIe siècle, de Cusano, Bellini, Della Chiesa, Rossotti et Corbellini au XVIIe, de Mulatera, Durandi, Muratori, Olivieri au XVIIIe, sans compter les travaux des bénédictins de France.

Les nombreuses ressemblances entre quelques chapitres des livres III et IV de l'*Imitation* et l'office du Saint-Sacrement composé par saint Thomas d'Aquin en 1263, ont fait naturellement présumer qu'il pouvait être l'auteur de l'ouvrage, s'il n'en a pas été inspiré.

La piété et la solidité de doctrine de saint Bonaventure, qui l'ont fait surnommer le docteur séraphique, sont les seuls motifs qui lui aient valu quelques partisans. La citation du chapitre XXV du livre I de l'*Imitation* dans les *Collationes ad fratres Tholosanos* attribués à ce saint, n'infirmerait pas sa candidature, attendu qu'elles contiennent d'autres citations d'Ubertin de Casal, de Bernardin de Sienne, postérieurs à saint Bonaventure, et que conséquemment elles ne sont pas de lui.

Ludolphe de Saxe a donné, pendant qu'il était prieur à la Chartreuse de Strasbourg, une vie de J.-C., dont le mérite lui a fait attribuer aussi le traité de l'*Imitation,* dont il n'avait fait qu'une traduction.

Il y a, d'ailleurs, dans les livres II, chap. II, III, XVI, XXI de l'*Imitation,* des rapports frappants avec les commentaires des psaumes 4, 33, 45, 76, 114 par ce religieux. Il eût été capable d'en être l'auteur ; mais il est venu trop tard.

Trois fausses suppositions ont fait la candidature de Jéan Charlier ; l'attribution de l'*Internelle consolation,* qu'il aurait composée en français, puis traduite en latin sous le titre de l'*Imitation*. Or, le premier ouvrage n'est pas de lui, ainsi qu'on le voit par une lettre même de Gerson ; il a été composé en latin, car on en a une traduction faite en 1443 à Hesdin : ce n'est qu'une pastiche des trois premiers livres de l'*Imitation;* le quatrième manque. Son neveu, Thomas de Gerson, a fait une traduction de l'*Imitation;* ce qui a contribué à rendre vraisemblable la substitution nominale de *Gersen* en Gerson, dont nous avons parlé plus haut.

Mais, tandis que ses partisans échafaudaient ainsi sa renommée, son frère, dont on ne contestera pas l'intérêt à la maintenir, son frère, prieur des Célestins de Lyon, chez lesquels le chancelier s'était retiré quelque temps, démolissait l'œuvre des zélateurs, et dans une lettre écrite en 1423, il donnait la liste des ouvrages du chancelier, au nombre de 57, sans faire mention de l'*Imitation*, qui aurait été le plus beau.

Gerson, lui-même, légua toutes ses productions aux Célestins d'Avignon, par testament de novembre 1428. L'*Imitation* n'y a point figuré, pas plus que dans la liste donnée par son secrétaire, Jacques de Ciresio.

Aussi l'*Imitation* ne se trouve-t-elle dans aucune des premières éditions des œuvres du chancelier, vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

D'ailleurs, les épines ne produisent pas des raisins, ni les mâcles des figues (1).

Les agissements et les doctrines de Gerson au concile de Constance, et certaines préoccupations des dernières années de sa vie, qui ont été pourtant les plus calmes, répugnent tout à fait au parfum ascétique de l'*Imitation* (2).

Il n'en est pas de même de Thomas à Kempis, qui n'a laissé que des souvenirs de sainteté. Il ne lui a manqué que d'avoir vécu un siècle plus tôt.

Les prétentions de ce dernier n'avaient d'autre fondement que sa signature ajoutée à une copie faite en 1441, comme il l'avait mise également à la fin d'une bible et d'un missel, copiés aussi pour le service de sa maison, ainsi que cela se pratiquait avant l'usage de l'imprimerie. Les transcripteurs de sa copie ont pris le nom du *scriptor* ou *amanuensis* pour celui de l'*auctor*, et les imprimeurs ont fait le reste.

Le collaborateur et premier biographe de Thomas à Kempis ne mentionne point l'*Imitation* parmi ses opuscules.

Dans une lettre écrite de Paris en 1493, J. Langlois cite une édition dont l'auteur est dit *de Campis*. On l'a interprété *de Kempis*. Mais il ne faut pas oublier que Jean Gersen a pu s'appeler *Joannes à Campis*, village de sa naissance, à la manière des religieux, comme *Joannes à Kempis*, qui était déjà supérieur au Mont-Sainte-Agnès, quand son frère Thomas y entra. Cette ressemblance, jointe à la qualité du copiste, a pu causer des *quiproquo* à ceux qui ne connaissaient pas le village de Jean Gersen dans la paroisse de Cabanaco, et faire attribuer à la Hollande ce qui venait d'Italie.

Plusieurs manuscrits de l'*Imitation* portent, sous la même formule, les noms d'autres copistes, qui ont aussi passé pour en être les auteurs.

Nous ne rapporterons pas ici les centaines de Mémoires pour et contre édités successivement sur cette question.

Un permis d'impression ayant été sollicité à Rome pour une nouvelle édition de l'*Imitation*, la congrégation de la Propagande, réunie à cet effet, après avoir examiné toutes les preuves présentées par les Augustiniens et les Bénédictins, formula, le 14 février 1639, le décret d'*imprimatur* « sous le nom de Jean Gersen de Cabanaco, abbé de Saint-Etienne de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît. »

Déboutés à Rome, les partisans de Gerson saisirent de la question le Parlement de Paris, qui, ne consultant que l'amour-propre national, défendit, en 1652, les publications de l'*Imitation* sous le nom de Jean Gersen

Heureusement que l'histoire a d'autres juges que des Cours et même des ministres. Richelieu patronnait alors Thomas de Kempen. Mabillon apporta le manuscrit d'Arona, avec deux autres des plus anciens, à Saint-Germain-en-Laye, où une assemblée de bénédictins et d'autres savants, au nombre de 19, parmi lesquels figurent Cousin, Dufrêne du Cange, Renaudot, Baluze, Hardouin, Delaunoy, d'Herbelot, etc., après des études approfondies de ce manuscrit, qui constate plusieurs fois la paternité de Jean Gersen, déclara, le 28 juillet 1687, que ce manuscrit-copie était antérieur d'au moins trois siècles.

Cette décision excluait et Thomas à Kempis, qui venait de naître à l'époque présumée du manuscrit, et Gerson, trop jeune encore à la même époque pour avoir eu seulement la conception de cette œuvre.

Nous ne suivrons pas tous les errements de la lutte qui continua, et à laquelle les bénédictins de Savoie ne restèrent pas étrangers.

En 1756, un religieux de Talloires publiait, à Genève, une nouvelle édition de l'*Imitation*, sous le nom de *Jean Gessen, abbé benedictin* (1). Dans une dissertation qui précède, l'auteur résume avec beaucoup de lucidité les faits qui détruisent les systèmes de Thomas à Kempis et de Gerson, et militent en faveur de Jean Gessen ou Gersen. L'édition est dédiée à Dom Michel de Rolland, abbé du monastère de Talloires.

L'exemplaire que j'ai sous les yeux (2) a été donné à François Feuillat, bourgeois d'Annecy, par Mgr Claude-Humbert de Rolland, archevêque et comte de Tarentaise, prince du Saint-Empire romain.

Ces circonstances font présumer que l'opinion en faveur de Gersen était alors de notoriété publique dans nos contrées.

Au commencement de ce siècle, le savant Galéani Napione, en comparant le manuscrit d'Arona à divers autres parchemins de la bibliothèque de Turin, au milieu desquels il a pris place, et dont la date est certaine, a enchéri sur le jugement porté à Saint-Germain-en-Laye, et a assigné l'âge de cette copie entre la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe. Les exclusions qui en résultent lui ont facilité la cause de Gersen, dont il a établi, d'ailleurs, l'identité par un manuscrit de 1247 (3). Aussi, en 1810, le pape Pie VII fit féliciter le comte Napione

(1) Saint Mathieu, cap. VII.

(2) Rhorbacher, *Hist. univers.*, livre LXXXI. *Revue des questions historiques*, 26e livraison, p. 581-615.

(1) Imprimé chez Gosse, *Coloniæ Allobrogum* pour Cologny près de Genève. Voir, pour ce titre, *Bulletin de l'Institut genevois*, II. 1855. Mémoire de Gaulhieur, à qui cette publication a échappé.

(2) Ce petit bijou de bibliophile, in-64, de 612 pages, est aujourd hui la propriété de notre excellent confrère, M. Jean Ogier, secrétaire des hospices d'Annecy, qui l'a sauvé du naufrage.

(3) *Memoires de l'Académie royale de Turin*, 1809, 1810, etc.

d'avoir défendu les droits du seul auteur de l'*Imitation* qui fût reconnu à Rome. C.-A. Ducis.

(*La fin au prochain n°*).

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Savoie hier et aujourd'hui, causerie provinciale, par François Descostes (de Rumilly); Paris, Chamerot, 1875, in-8° de 16 pages.

Tous les hommes éclairés, qui se préoccupent de l'avenir de notre pays, reconnaissent qu'en France on néglige trop les exercices du corps. Quoi de plus attrayant et de plus sain cependant qu'une excursion dans les montagnes! Où l'air est-il plus pur et plus vivifiant? Où la nature est-elle plus grande et plus belle? Où trouver, pour le géologue, le botaniste, le géographe, l'historien, des sujets d'études et de méditations plus fréquents et plus nombreux? Non seulement les voyages ennoblissent l'âme, développent l'intelligence et fortifient le corps, mais encore ils ramènent l'esprit à des idées religieuses plus élevées et plus saisissantes. Quel est, en effet, celui qui n'éprouve pas une puissante émotion, quand, parvenu au sommet de quelque pic vertigineux, il voit se dérouler devant lui un horizon sans limites, et entend sous ses pieds la tempête qui gronde et roule de vallée en vallée?

L'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre ont depuis longtemps compris quel grand intérêt il y a à connaître et à développer le goût des montagnes : elles ont organisé, sous le nom de Club-Alpin, des associations ayant pour but d'encourager les recherches scientifiques et d'arracher les jeunes gens à l'énervante oisiveté des villes. C'est d'après ces modèles que s'est constitué, tout récemment à Paris, ce Club-Alpin français qui compte déjà dans son sein des députés, des membres de l'Institut, des géologues, des géographes : tous hommes de cœur et de dévouement. Faire connaître, comme elles le méritent, nos montagnes françaises, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, les Cévennes, l'Auvergne, le Jura, le Morvan, est une patriotique entreprise à laquelle on ne peut qu'applaudir. Voyageons donc, partons en caravane et dirigeons-nous aujourd'hui, avec M. Descostes, vers la Savoie, « ce pays des surprises, ce palais enchanté de la France. »

La Savoie, si peu connue hier, si appréciée aujourd'hui, peut, au point de vue purement esthétique, sans exagération et sans paradoxe, disputer la palme à la Suisse, « cette merveille de la nature. » La première a le Mont-Blanc, et vis-à-vis du Mont-Blanc on ne peut mettre aucun concurrent européen; la seconde a Genève et son lac, mais la moitié du lac Léman appartient à la Savoie. La Suisse a le Righi, mais la Savoie a le Semnoz, la Tournette, le Nivolet, le Parmelan et la Vanoise. La Suisse a les gorges du Trient, mais la Savoie a les galeries du Fier et les gorges de la Diosa. La Suisse a ses lacs et leurs aspects divers, mais la Savoie a son lac d'Annecy, « cette perle des Alpes, aux eaux d'un bleu intense coupées de bandes d'émeraude, aux montagnes ondulées ou se hérissant en pointes ou soulevées comme un flot gigantesque (1). »

« Attrayante par le mystère, riche par la végétation, magnifique par la nature, glorieuse par le passé, grande par l'esprit, sublime par le courage, généreuse par le caractère, » la Savoie est enfin connue sous son véritable jour. Que de gens la quittent émerveillés! Que de poètes y vont rêver! Que de malades y vont retrouver la santé! Que de gens désillusionnés viennent s'y réconcilier avec la vie! La Savoie est un pays enchanteur, visité déjà par bien des hommes de talent et de génie. Le voyageur, du reste, peut monter au Mont-Blanc avec Saussure, s'arrêter à Duingt avec Custine, parcourir Chambéry et sa *vallée de Tempé* avec Châteaubriand, aller rêver sur les bords du lac du Bourget avec Lamartine, monter au manoir de Menthon avec Mgr Dupanloup, descendre aux gorges du Fier avec Amédée Achard, voguer sur le lac d'Annecy avec Charles Yriarte, traverser le Faucigny avec Francis Wey, ou se reposer à Evian avec Louis Veuillot, partout il trouvera un accueil aimable, partout il rencontrera de loyales et généreuses natures. La Savoie n'est-elle point par excellence le pays de l'honneur, de la probité et du devoir? N'est-ce pas de son sein qu'est sortie une des plus anciennes familles de l'Europe, celle à laquelle elle a donné son nom et dont elle conserve le tombeau vénéré dans cette abbaye d'Hautecombe, décrite tout récemment encore par un savant magistrat savoisien, M. Claudius Blanchard (2)? N'est-ce pas de cette contrée montagneuse et si française qu'est venue cette pléiade d'hommes de génie qui ont illustré notre cher pays?

« Ils étaient Savoyards, dirons-nous avec M. Descostes, ces papes vénérés qui s'appelaient Nicolas II et Innocent V; ce *héros des Alpes,* qui se nommait Bernard de Menthon; ce saint aimable et cet écrivain, l'un des plus remarquables du XVIIe siècle, qui avait nom François de Sales; ce juriste consommé et ce grammairien rénovateur de la langue française qui s'appelaient le président Favre et Vaugelas.

« Ils étaient Savoyards le cardinal de Brogny qui, de simple gardien de pourceaux, arriva à la pourpre romaine; le cardinal Maillard de Tournon; le cardinal Gerdil, qui ne dut qu'à sa naissance transalpine et à la pression de l'Autriche la privation de la tiare pontificale.

« Il était Savoyard cet André de Montfort, type de la bravoure et de la fidélité, qui, assiégé dans la citadelle de Nice par les flottes combinées de François Ier et de Soliman, en 1543, fit aux sommations de l'ennemi cette magnifique réponse que rappela plus tard le mot héroïque de Mac-Mahon à Malakoff : « Je me nomme Montfort, Montfort ne se rend, mes « armoiries sont des pals et ma devise est : il faut « tenir. »

« Ils étaient Savoyards, l'abbé de Saint-Réal, l'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Venise;* Michaud, l'historien des Croisades; Berthollet, le

(1) V. Louis Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains. Revue savoisienne,* août 1875, p. 65.

(2) V. *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie, avec pièces justificatives inédites,* par Claudius Blanchard, juge de paix de La Motte-Servolex, Chambéry, impr Chatelain, 1875, in-8° de 741 pages.

grand chimiste; Fodéré, le créateur de la médecine légale.

« Ils étaient Savoyards ces deux génies, d'une trempe si différente, qui s'appelaient les frères de Maistre : Joseph de Maistre, cet aigle qui vous surprend par la hauteur de son vol et la profondeur de ses vues; Xavier de Maistre, cet oiseau gracieux dont le gazouillement inimitable vous charme dans ses ébats de prisonnier *autour de sa chambre*.

« Il était Savoyard ce général Dessaix, que sa bravoure fit surnommer le *Bayard de la Savoie* et qui mourut pauvre après avoir été gouverneur de Berlin (1).

« Il était Savoyard ce général de Boigne, le fondateur d'un empire, qui laissa aux Indes une renommée égale à celle de Napoléon Ier en Europe, et qui partagea son immense fortune entre sa famille et Chambéry, sa ville natale.

« Il y avait du sang savoyard chez Ducis, le *Sophocle français;* dans le maréchal Maison, le héros de Leipsick; dans Monge, le fondateur de l'Ecole polytechnique; dans le président Bonjean, le noble magistrat immolé.

« Il était Savoyard ce chanoine Martinet, l'auteur de la *Solution des grands problèmes* et de *Platon polichinelle,* dont la facture rappelle celle de Joseph de Maistre.

« Il était Savoyard, Sommeiller, le *Lesseps des Alpes,* l'inventeur de la machine perforatrice, grâce à laquelle la France et l'Italie peuvent se donner la main à travers les flancs du Mont-Cenis.

« Il est Savoyard, enfin, le premier prélat de l'Eglise de France, Mgr Dupanloup, l'éloquent évêque dont la voix, digne de Bossuet, commande l'admiration et impose le respect du monde entier .... »

La Savoie, on le voit, est un pays privilégié; elle est chère à ceux qui l'habitent et elle le devient à ceux qui la traversent. Honorons donc ceux qui nous apprennent à l'aimer; soyons fiers de ses illustrations, et remercions tout particulièrement M. Descostes de l'étude trop courte, hélas! qu'il vient de nous donner; souhaitons aussi bonne chance et heureuse réussite à l'œuvre du Club-Alpin français!

A. ALBRIER.

Sivry, septembre 1875.

(1) Puisque le nom de Dessaix est invoqué ici, qu'il nous soit permis de hâter de nos vœux la publication du travail consacré à ce général par M. le député Folliet, ouvrage communiqué à l'Académie de Chambéry et qui doit paraître sous ce titre : *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie : le général Dessaix, sa vie politique et militaire.*

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1875.

Les journaux périodiques sont obligés de paraître, quelle que soit l'indigence des matières; s'il n'y a rien de nouveau, l'abonné tient du moins à savoir qu'il n'y a rien. Moi aussi je suis obligé de constater qu'il n'y a rien. L'hiver n'a pas été très productif, mais l'été a été d'une stérilité absolue. Deux théâtres de musique seuls sont restés ouverts (je ne compte pas les théâtres d'opérettes qui d'ailleurs sont fermés pendant les mois les plus chauds). De ces deux théâtres, l'un a fermé ses portes du 16 juin au 16 août, avec l'autorisation ministérielle, « par dérogation exceptionnelle au cahier des charges et en vue d'alléger la situation du directeur. »

L'Opéra continue à faire des recettes magnifiques; c'est peut-être le théâtre qui traverse le plus facilement l'été, parce que les chemins de fer lui amènent un public de provinciaux et d'étrangers. Cette année-ci, plus que jamais, on n'a pas vu Paris, si l'on n'a pas vu l'Opéra. Ce ne sont pas les débuts de Mlle de Reszké, jeune Polonaise, qui méritent de m'arrêter; nous la jugerons quand elle aura fait des progrès; ce n'est pas non plus la soirée de gala donnée au profit de l'œuvre des pupilles de la guerre, et dont le principal résultat musical a été de nous faire connaître deux médiocres compositions de M. Gounod : le *Memorare du soldat,* prière à la Vierge, et l'*Hymne à sainte Cécile,* pâle imitation de l'arrangement du prélude de Bach.

L'Opéra-Comique ne me fournit rien à signaler que la mort très regrettable de Georges Bizet, au moment où *Carmen,* malgré les défauts de la pièce, avait assuré sa réputation comme compositeur dramatique. Quant au Théâtre-Lyrique, son rétablissement reste problématique à l'heure où j'écris. On lui a garanti une subvention de 100,000 fr., augmentée du reliquat de la subvention allouée pour 1875, total 197,500 fr. D'abord on en avait donné la direction à M. Arsène Houssaye, homme de lettres, ayant administré autrefois le Théâtre-Français; celui-ci a cédé la place à M. Campocasso, qui l'hiver dernier a été directeur du théâtre de la Monnaie à Bruxelles, sans réussir à contenter le public belge. Ce qu'on cherche toujours, c'est une salle.

Pour l'hiver prochain, l'Opéra promet *Jeanne d'Arc,* de M. Mermet; l'Opéra-Comique, *Paul et Virginie,* de M. Massé; au mois d'avril M. Escudier fera représenter à la salle Ventadour *Aïda,* de Verdi; jusque là le Théâtre-Italien restera fermé.

Dans ma dernière chronique j'ai parlé de la manie des jeunes compositeurs de choisir des sujets bibliques. J'ai à citer deux nouveaux exemples; ce sont deux oratorios : *Judith,* de M. Ch. Lefebvre, et la *Nativité,* de M. Maréchal; nous en avons entendu des fragments dans l'audition de ce qu'on appelle « les envois de Rome, » quoique ces envois viennent de Paris. M. Lefebvre a montré, comme l'année dernière, un talent qui pourra se développer, mais M. Maréchal semble tenir à ce que sa musique soit intelligible aux enfants des écoles primaires. L'exercice public des élèves du Conservatoire a été en général satisfaisant pour l'ensemble instrumental; la partie vocale était bien pauvre; on aurait mis seulement huit jours de préparation, le résultat eût pu être le même.

Les concours publics du mois de juillet se font toujours selon la même routine; en définitive il n'y a pas eu d'amélioration depuis la mort d'Auber. On a institué des classes de solfége pour les chanteurs; mais les examens de ces classes se font à huis-clos, et nous ne nous apercevons pas que les chanteurs soient meilleurs musiciens qu'auparavant.

Il y aurait des réformes à faire dans presque toutes les classes du Conservatoire; mais je ne puis tracer ici un programme d'études. Le seul progrès, c'est

qu'il devient de plus en plus évident que les prix sont décernés en partie d'après des considérations purement personnelles. C'est chose incontestable pour tout homme non prévenu qui fréquente les concours du Conservatoire ; le fait est confirmé par l'aveu des membres du jury quand ils aiment à faire consciencieusement leur œuvre et ne se croient pas obligés à chercher de mauvaises excuses pour les intrigues ou des fautes qu'ils n'ont pu empêcher.

Il me reste à dire quelques mots des discussions sur ce qu'on appelle indûment le droit des pauvres. En saine raison la ville de Paris doit entretenir ses hôpitaux elle-même ; mais une fois qu'on eût mis cet entretien à la charge des artistes musiciens et des théâtres, les critiques dont ce procédé arbitraire a été continuellement l'objet, même à la Chambre des députés, n'amenèrent aucun résultat. Enfin on a senti la nécessité de fixer les droits sur les concerts, abandonnés jusqu'à présent au bon plaisir du directeur de l'assistance publique. Mais comme on ne veut pas diminuer les revenus de cette administration, il est impossible de dire si l'on tiendra compte des doléances des directeurs de théâtres, comme on l'a promis. En résumé, l'impôt sur les concerts non quotidiens est de 5 0/0 ; celui sur les théâtres et les concerts quotidiens est de 9 0/0, ou plutôt du onzième de la recette brute.

JOHANNÈS WEBER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Août 1875.	6 h. m.	Midi.	7 h. soir.	du barᵉ. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 19	+ 30	+ 24	0,724	0,77		
2	+ 17	+ 31	+ 26	0,726	0,77		0,0490
3	+ 15	+ 30	+ 22	0,722	0,76	0,0145	
4	+ 17	+ 20	+ 18	0,718	0,775	0,0400	
5	+ 15	+ 16	+ 18	0,716	0,82	0,0580	
6	+ 13	+ 15	+ 14	0,718	0,102	0,0200	
7	+ 16	+ 24	+ 18	0,725	0,111		
8	+ 15	+ 27	+ 21	0,725	0,108		
9	+ 18	+ 29	+ 24	0,724	0,100		
10	+ 18	+ 30	+ 25	0,725	0,95		
11	+ 17	+ 32	+ 26	0,725	0,93		
12	+ 17	+ 34	+ 24	0,725	0,90		
13	+ 21	+ 24	+ 22	0,727	0,87		
14	+ 17	+ 31	+ 24	0,730	0,84		
15	+ 17	+ 32	+ 25	0,731	0,82		
16	+ 18	+ 34	+ 26	0,732	0,80		0,0580
17	+ 19	+ 33	+ 27	0,732	0,79		
18	+ 18	+ 33	+ 27	0,731	0,77		
19	+ 19	+ 33	+ 27	0,731	0,76		
20	+ 17	+ 33	+ 27	0,729	0,755		
21	+ 20	+ 31	+ 24	0,732	0,75		
22	+ 20	+ 27	+ 20	0,729	0,72	0,0040	
23	+ 18	+ 26	+ 21	0,726	0,74		0,0320
24	+ 14	+ 27	+ 20	0,724	0,72	0,0055	
25	+ 18	+ 28	+ 21	0,726	0,72		
26	+ 15	+ 28	+ 20	0,730	0,71		
27	+ 16	+ 32	+ 26	0,729	0,70	0,0105	
28	+ 17	+ 30	+ 24	0,726	0,70	0,0180	
29	+ 18	+ 26	+ 20	0,724	0,71	0,0060	
30	+ 17	+ 22	+ 15	0,726	0,73		
31	+ 13	+ 25	+ 18	0,729	0,105		
				TOTAL....		0,1765	0,1390

REMARQUES. — Pluie la nuit du 3 au 4; pluie le 4; pluie la nuit du 4 au 5; pluie le 5; pluie la nuit du 5 au 6; pluie le 6 et partie de la nuit; pluie le 22; pluie du 24 au 25; pluie le matin du 25; le 27, pluie et orage le soir; pluie le 28; pluie la nuit du 28 au 29; pluie le 29; pluie dans la nuit du 29 au 30. A. MANGÉ.

BULLETIN

Le vendredi 24 septembre, M. Cazin, professeur de physique au lycée Fontane, à Paris, et membre correspondant de la Société Florimontane, a donné une conférence familière aux membres de cette Société, sur l'expédition scientifique envoyée à l'île Saint-Paul pour observer le passage de Vénus sur le soleil. Le savant professeur, qui a fait partie de cette expédition, a vivement intéressé son auditoire pendant près de deux heures. Il en a exposé, avec une clarté remarquable, la partie scientifique, les opérations multiples exigées par l'observation astronomique proprement dite; il s'est attaché surtout à décrire les appareils photographiques dont l'ingénieuse combinaison a permis de fixer les phases du phénomène avec une exactitude parfaite.

M. Cazin a exposé aussi les diverses observations scientifiques qu'il a pu faire dans le cours de son long voyage et dans toutes les contrées qu'il a traversées; puis, afin de varier son récit et d'en augmenter l'intérêt, il a eu soin de décrire rapidement les pays qu'il a visités, les mœurs de leurs habitants, leurs villes, leurs monuments, etc., etc

Cette intéressante conférence avait réuni, dans une des salles de l'hôtel-de-ville d'Annecy, un grand nombre de membres de la Société Florimontane auxquels s'étaient joints plusieurs amis des sciences. Cette nombreuse réunion a prouvé par ses applaudissements chaleureux, combien elle avait été heureuse d'entendre le jeune et savant physicien.

Quant à nous, au nom de la Société, nous devons spécialement remercier M. Cazin du plaisir qu'il nous a procuré et de l'honneur qu'il a fait à notre compagnie. La soirée scientifique du 24 septembre laissera, sans doute, les meilleurs souvenirs chez toutes les personnes qui y ont assisté; mais, pour la Société Florimontane, elle sera aussi un titre d'honneur précieux qu'elle enregistrera avec fierté dans ses annales.

—

A l'arsenal militaire de Bologne, on a trouvé, en creusant une fosse pour la conduite des eaux, cinq tombeaux étrusques renfermant des objets précieux, très importants pour l'histoire primitive de Bologne et de l'Etrurie, parce qu'ils attestent l'état florissant de cette contrée dans l'antiquité On a procédé aux fouilles méthodiquement et sur une grande échelle. De nouveaux tombeaux ayant été découverts, outre ceux qui l'avaient été en 1874, on a pu mieux déterminer la nature et l'extension de la nécropole bolonaise. Parmi ces tombeaux, il y en avait un fort curieux construit en pierre sèche, genre de construction déjà usité dans plusieurs endroits de l'Etrurie circumpadane, et dans les caveaux de la Chartreuse de Bologne. Il paraît qu'à cette époque c'était un système adopté pour les sépultures les plus riches. On y trouva beaucoup d'objets intéressants, bien que cassés par le poids de la terre. Il y avait une foule de vases en terre cuite de couleur brunâtre, mais on en voyait un fait en argile rosée et peint avec des lignes horizontales de couleur violacée au-dessus desquelles étaient tracées d'autres lignes verticales. Il est évident que la fabrication de ce dernier vase était toute différente de celle des autres trouvés en grand nombre.

Tandis que ces derniers appartiennent à l'industrie locale, le premier est le résultat de l'importation. On en trouve de pareils dans l'Asie Mineure et dans les îles de l'Archipel grec, et on les considère comme des vases orientaux.

La présence de ce spécimen à Bologne prouve que cette ville, dans les temps les plus reculés, avait des relations commerciales avec les peuples navigateurs de l'Orient, dont les produits lui arrivaient par le trafic qu'en faisait la ville de Spina, située sur la côte de l'Adriatique, à l'embouchure du Pô, près de l'actuel Porto Primaro.

Les rapports commerciaux entre Felsina et Spina et par l'entremise de celle-ci avec l'Orient, étaient déjà soupçonnés par les savants; mais jusqu'ici aucun monument n'avait pu l'attester.

Aujourd'hui, grâce aux fragments du vase peint trouvé dans l'arsenal de Bologne, il n'y a plus de doute sur cette question.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 octobre 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Le second trésor monétaire de Sillingy, par M. L. Revon. — Ascension de l'Etna, par M J -A. Boltshauser. — *Tempête,* poésie, par M J. Vuy. — Bibliographie savoisienne : ***Discours de réception de M. C. Blanchard; réponse de M. Guilland,*** lus à l'Académie de Savoie dans la séance du 18 mars 1875. — ***Etude sur Timoléon Chapperon,*** par M. A. Albrier. — ***Les Inscriptions antiques et du moyen-âge de Vienne, en Dauphiné,*** de MM. A. Allmer et Alfred de Terrebasse, par M. X. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé. — Bulletin.

L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

(Voir le n° de septembre.)

En face du parti pris des dénégations françaises et flamandes, un nouveau joûteur entra dans la lice, M. le président de Grégory, dont les travaux successifs ont jeté une vive lumière sur la question (1). Mais il lui était réservé de faire une découverte importante et, on peut le dire, décisive.

Le 4 août 1830, continuant ses recherches bibliophiles à Paris, il trouvait un manuscrit de l'*Imitation* chez le libraire Techner, qui l'avait acheté à Metz du libraire Lévi. Cet exemplaire sur parchemin petit format est écrit en caractères gothiques ronds du XIIIe siècle, dont l'usage s'observe même dès la fin du XIIe, ainsi qu'on peut le vérifier aux archives de Turin. Ce n'est, toutefois, qu'une copie d'un plus ancien; car le chapitre XXXIX du livre III a été rétabli au bas de la page en caractères microscopiques, parce que le copiste l'avait oublié.

Cet exemplaire avait appartenu à plusieurs membres de la famille *de Advocatis,* dont il porte les signatures, et enfin à Jérôme *de Advocatis,* chanoine d'Yvrée en 1527.

L'heureux acquéreur n'eut rien de plus pressé que de revenir faire des recherches dans les archives de la maison *de Advocatis,* aujourd'hui *Avogadro,* de Verceil. Il trouva un journal de famille rédigé en latin, remontant au XIVe siècle, et dans lequel, entre autres, ont lit ce détail : « 1349. Dimanche 15 février, après les partages faits avec mon frère Vincent, qui habite à Cerione, en signe d'amour fraternel, je lui donne le précieux livre de l'*Imitation de J.-C.,* que je tiens de longue main de mes parents paternels ; car plusieurs de mes antécesseurs en ont déjà fait mention. Joseph *de Advocatis.* »

Evidemment il s'agissait de ce précieux manuscrit que M. de Grégory venait d'acquérir à Paris.

La famille *de Advocatis,* aujourd'hui *Avogadro,* est de Verceil ; elle a fourni un archevêque à ce diocèse, le bienheureux Albert, devenu patriarche de Jérusalem; puis un des successeurs de Jean Gersen à l'abbaye de Saint-Etienne, Guillaume *de Advocatis* en 1338, d'après Augustin della Chiesa. Ce qui explique le prix qu'elle attachait à l'exemplaire de l'*Imitation* transmis successivement aux divers membres de cette maison.

Si cet exemplaire était déjà très ancien en 1349, quoiqu'il ne fût qu'une copie d'un plus ancien, son âge exclut des prétentions à la paternité de l'ouvrage et Thomas à Kempis, né en 1380, et Jean de Gerson, né en 1363, et Ludolphe de Saxe, né en 1300, etc. La cause était jugée (1).

Cette antiquité de l'*Imitation* expliquerait les emprunts ou les allusions qui y ont été faits soit par le Dante, mort en 1321, dans son *Inferno,* cant. III, VI et XXI ; soit par Jacopone de Todi, mort en 1306, dans son *Trattato,* etc., et dans ses *Poésies spirituelles,* lib. IV, cant. XI, et lib. V, cant. XXXV, etc.

A cette époque religieuse, les poètes s'inspiraient de la théologie et des œuvres ascétiques.

L'opinion sur l'ancienneté de l'*Imitation* était telle vers la fin du XVe siècle qu'il en parut trois éditions sous le nom de saint Bernard de Clairvaux, à Lyon en 1480, à Brescia en 1485 et à Toulouse en 1488.

Toutefois, il n'était pas possible au patriarche des Bernardins, mort en 1153, d'attribuer, dans le chapitre L du livre III, une sentence à saint François d'Assise, né seulement en 1182. Tandis que Jean Gersen a pu voir le patriarche des Franciscains, lorsque celui-ci vint, en 1215, fonder à Verceil une maison de son ordre.

Le chapitre suivant fait aussi probablement allusion à saint Antoine de Padoue, qui avait étudié la théologie à Verceil, du temps de Gersen.

(1) De Grégory, ***Mémoire sur le véritable auteur de l' mitation de J.-C.,*** Par s, 1827.

(1) ***Codex de Advocatis,*** etc , Paris, 1833.

D'ailleurs, un grand nombre de passages sont calqués sur la règle de saint Benoît, entre autres, lib. I, cap. III, IX, X, XI, XVI, XVIII, XXV; lib. III, cap. X, LVI, etc., — c'est la remarque du religieux de Talloires, — et ne peuvent avoir été écrits que par un abbé de son ordre pour ses religieux, et encore d'Italie, d'après l'indication de la croix antérieure de la chasuble, dont l'usage ne se trouve qu'au-delà des Alpes; chapitre V du livre IV. Le manuscrit de Cava, près Salerne, porte en tête la figure d'un bénédictin.

Et si, comme on l'assure, l'abbé de Saint-Etienne de Verceil était, au XIIIe siècle, un des trois représentants de la République verceillaise, le chapitre X du livre Ier atteste parfaitement la part qu'a dû prendre, à son grand regret, l'abbé Jean Gersen aux affaires publiques de la cité (1).

D'après tout ce qui précède, on peut circonscrire l'espace des recherches sur l'auteur de l'*Imitation* entre 1228, année de la canonisation de saint François d'Assise, qui y est cité en cette qualité, et 1264, année de l'institution de la Fête-Dieu, dont l'office, composé par saint Thomas d'Aquin, peut avoir inspiré plusieurs chapitres des livres III et IV de l'*Imitation*, ou en avoir été inspiré.

Or, six manuscrits, des plus anciens, portent, comme auteur de l'*Imitation*, Jean Gersen : l'un desquels indique sa patrie de *Cabanaco*, trois, sa qualité d'*abbatis*, complétant ainsi, entre tous, son identité. Aucun autre nom d'auteur, ayant vécu dans cet espace de recherches, ne se trouve mentionné dans les manuscrits anciens.

Les fonctions religieuses de Jean Gersen, à l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil, sont constatées de 1220 à 1240. Donc, il a composé cet ouvrage entre les années 1228 et 1240.

Ensuite de toutes les exclusions et des documents qui justifient la paternité de Jean Gersen, il ne saurait plus y avoir de doute sur le véritable auteur de l'*Imitation de J.-C.*

Aussi était-ce un fait avéré à l'Académie royale de Turin dès le commencement de ce siècle. Les découvertes importantes de M. de Grégory lui ont valu l'approbation non-seulemant de cette Académie, mais encore de celle de Munich, sur un rapport lu, en séance du 4 janvier 1834, par le docteur Schmeller, ensuite duquel l'Académie félicita M. de Grégory d'avoir enfin terminé une controverse, qui durait depuis plus de deux siècles.

En dernier lieu, l'Académie royale de Savoie entendait, dans la séance du 2 décembre 1836, sur le même objet, un rapport de son secrétaire perpétuel, M. l'abbé Rendu, devenu plus tard évêque d'Annecy, et décidait d'adresser des félicitations à M. de Grégory, d'insérer le rapport dans le 8e volume de ses *Mémoires*, 1re série, et d'en procurer l'insertion dans le *Journal de la Savoie* (2).

Eh bien! il y a des gens pour qui l'évidence même cesse d'être vraie dès qu'elle gêne leur amour-propre. J'ai sous la main une longue dissertation, signée de J.-B. Montfalcon, dans laquelle sont reproduites, quoique affaiblies, presque toutes les preuves en faveur de Jean Gersen contre Thomas à Kempis et Gerson. Puis l'auteur conclut pour..... Gerson! Le motif avoué de cette étrange palinodie n'est autre qu'un sentiment déplacé de gloriole nationale. Il s'agit bien de vérité historique!... En France, on doit être pour Gerson!

Il n'était pas possible d'anéantir les faits apportés par M. de Grégory : le contradicteur en est réduit à émettre des doutes. Ensuite, comme s'il eût établi une argumentation solide, il ressasse toutes les objections de M. Gence, un autre partisan, quand même, de Gerson, objections abondamment réfutées déjà par MM. Napione et de Grégory. Et, pour faire passer cette dissertation à la postérité, on l'a placée magistralement en tête d'une édition de luxe de l'*Imitation* en huit langues (1).

M. de Grégory n'eut pas de peine à souffler sur ce château de cartes dans une nouvelle étude en deux volumes (2).

En face de ces résultats, le savant Rohrbacher n'a pas hésité à défendre la cause du moine italien, dont il a résumé les principales preuves (3).

Mais la grande majorité des souscripteurs à l'édition polyglotte de l'*Imitation* n'ont lu ni de Grégory ni Rohrbacher. Il y a encore des kempistes et des gersonistes. Tel est l'empire des préjugés!

Le terrain a été déblayé dernièrement par M. Arthur Loth dans un article de la *Revue des questions historiques*, année 1873. Raisonnant sur un manuscrit-copie de l'*Imitation*, de la Bibliothèque nationale de Paris, dont il fixe avec certitude la date à 1406, il a fait table rase de la paternité possible de Thomas à Kempis et de Jean de Gerson avec une science remarquable, appuyée sur une érudition des plus riches.

On pourrait toutefois demander à l'auteur, dans la critique des variantes de textes, une connaissance plus exacte du génie de la langue latine. Elle est bien plus familière aux auteurs italiens, dont il affecte de dédaigner les travaux.

Certains idiotismes, certaines formes orthographiques, qu'il attribue à l'Allemagne, ne sont point étrangères au nord de l'Italie, qui a été si souvent occupée par les armées germaniques, aux XIIe et XIIIe siècles, et dont plusieurs vallées ont été repeuplées par d'anciennes colonies bavaroises, parmi lesquelles se trouvait la famille de Gersen.

Pourquoi l'auteur de ces articles si minutieusement élaborés s'est-il contenté de démolir, sans rien élever à la place? Les matériaux ne manquent pas.

Je me trompe. Dans une seconde étude, l'auteur a essayé d'élever quelque chose..... la probabilité de l'origine de l'*Imitation*, vers le milieu ou la fin du XIVe siècle, dans le chapitre régulier de Windesheim, en Hollande, dont dépendait la maison du Mont-de-Sainte-Agnès. C'est le cas de dire : Plus ça change et plus c'est la même chose.

Il n'y a pas de preuves : ce sont des présomptions

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle*, livre LXXIV.

(2) *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, tome VIII, page 283.

(1) In-4°, chez Cormon et Blanc à Lyon, 1841. Reproduction de celle publiée, en 1837, à Sulzbach en Bavière, par J.-B. Weigl, avec l'addition du texte portugais.

(2) De Grégory, *Histoire du livre de l'Imitation de J.-C. et de son véritable auteur*, Paris, 1843.

(3) Rohrbacher, *Hist. univ.*, livre LXXIV.

littéraires, dont on est en droit de contester les conclusions par trop forcées, et même quelques appréciations de textes latins et de tournures idiotiques. La persistance laborieuse de l'auteur ne paraît pas non plus complétement à l'abri de toute préoccupation nationale (1).

M. Arthur Loth est trop clairvoyant pour maintenir les candidatures de Gerson ou d'à Kempis. Il a pu les anéantir avec un manuscrit de 1406. Il aurait été plus à l'aise avec plusieurs manuscrits du XIVe siècle et surtout avec le manuscrit-copie *de Advocatis* du XIIIe siècle ou au moins bien antérieur à 1349. Mais alors il fallait reconnaître l'origine italienne de l'*Imitation*. Son courage n'a pu y tenir : il est retombé dans les Pays-Bas.

Quant aux découvertes authentiques de M. de Grégory et à tous les travaux précédents sur les manuscrits italiens..., M. Arthur Loth ne les admet pas : c'est là toute sa raison. Ne pouvant les détruire, il passe à côté avec une morgue qui rappelle le mot de Nathanaël : Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth (2)?

Pendant que son mémoire s'imprimait sans que personne en Piémont s'en doutât, le souvenir commémoratif de Jean Gersen était en construction.

L'érection du monument de Cavaglià n'est donc pas le résultat d'une exaltation fébrile, ensuite d'une découverte imprévue, comme cela s'est pratiqué quelquefois ailleurs. La tradition séculaire du diocèse de Verceil et des vallées adjacentes a reçu une sanction scientifique, qui n'a fait que se corroborer et s'affirmer.

Il a fallu des circonstances exceptionnelles, qu'il n'entre pas dans notre cadre de faire ressortir, pour que cette notoriété publique, assurée désormais d'une certitude authentique, se traduisît enfin par un monument national.

Ce n'est pas tout. Si Cavaglià a donné le jour à l'auteur immortel de l'*Imitation,* les Verceillais n'oublient pas que c'est près de leur cité, au monastère de Saint-Etienne, que ce livre inimitable a été composé. Ils veulent en perpétuer le souvenir. Une nouvelle souscription y est ouverte pour l'érection d'un monument plus colossal, dont le marbre transmettra aux générations futures le nom désormais certain de l'auteur du plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes (3). C.-A. Ducis.

(1) *Revue des questions historiques,* janvier 1874, pages 93-144.

(2) Saint Jean, chap. I.

(3) A. Blanchet, *Le monument du bienheureux Jean Gersen à Cavaglià,* Yvrée, 1875.

LE SECOND TRÉSOR MONÉTAIRE DE SILLINGY

Deux mois après la découverte du trésor décrit dans la *Revue savoisienne,* une nouvelle trouvaille avait lieu à quelques mètres de distance. A la croisée des chemins de la Petite-Balme et de Sillingy, à 4 mètres de profondeur dans la tranchée ouverte pour le dessèchement des marais, on avait mis au jour deux murs en petit appareil, dont l'intervalle était rempli par un pavage en cailloux roulés. Le premier amas d'environ 3,600 pièces, qu'un des inventeurs prétendait avoir sorti d'un monticule éloigné, provenait réellement de ces ruines : il gisait au pied du talus, comme l'a prouvé la découverte subséquente du fond du récipient. Vis-à-vis, à la base de l'autre talus, un ouvrier a recueilli au mois de juin un vase en terre épaisse et grossière, couvert d'une tuile à rebords, et contenant 4,500 monnaies du IIIe siècle, les unes en billon, la grande majorité en petits bronzes. Un grand nombre sont d'une conservation parfaite.

Elles se répartissent comme suit : Gordianus III 1 — Valerianus 14 — Gallienus 1,502 — Salonina 148 — Saloninus 3 — Postumus 41 — Laelianus I — Victorinus 154 — Marius 1 — Tetricus p. 214 — Tetricus f. 99 — Quietus (ou Nigrinianus?) 1 — Claudius II 1,602 — Quintillus 72 — Aurelianus 396 — Tacitus 1 — Bonosus 1 — Frustes 184 — Poignée de pièces enlevées par un ouvrier, environ 65. — Total 4,500.

Dans la première trouvaille, les types d'Aurélien dominaient et se distinguaient par leurs grandes dimensions et par la beauté de la frappe ; ici, Aurélien n'est représenté que par 396 exemplaires au lieu de 1,032 ; le revers ORIENS AVG est reproduit neuf fois sur dix. Il y a de nombreuses variantes dans la figure, tantôt souriante et encore jeune, tantôt vieillotte et chagrinée, transformations assez naturelles chez un souverain qui a vécu 63 ans et qui ne connaissait pas plus que ses sujets l'art d'échapper aux rides.

Gallien et surtout Claude le Gothique forment la grande masse du dernier trésor : 3,104 sur 4,500.

L'unique Lélien, avec le revers VICTORIA AVG, est un petit bronze bien conservé.

Une légende identique et la même représentation de la Victoire courant à droite se retrouvent sur le seul exemplaire de Marius.

Dans les Tétricus fils, il en est un qui porte la tête à gauche ; un autre offre à la face et au revers une jeune tête couronnée qu'entourent ces mots : C . PIVESV . TETRICVS . CAES.

Un petit bronze en mauvais état, portant à la face DIVO CAES.... et au revers l'autel avec une partie du mot CONSECRATIO, est attribué par les uns à Quietus, par d'autres à Nigrinianus, supposé fils de Carinus. S'il fallait descendre jusqu'à Nigrinien, il est probable que le trésor aurait renfermé quelques pièces de Probus ; l'analogie de cette trouvaille avec d'autres de nos environs me porte à croire qu'il ne faut pas chercher au-delà de l'année 276.

Je n'ai pas su déchiffrer les caractères barbares qui entourent la tête d'un personnage orné d'une barbiche et affligé d'un long nez pointu. M. Boutkowski dit que cette monnaie est attribuée par M. de Witte (*Revue numismatique,* 1868) à Bonosus, d'abord lieutenant de Probus, et qui se pendit en 281 après avoir usurpé le titre de César l'année précédente. Cohen exprime des doutes sur cette attribution.

Le musée d'Annecy a fait l'acquisition des spécimens qui manquaient à notre nombreuse collection de monnaies du IIIe siècle ; le vase à large panse est allé grōssir, c'est bien le cas d'employer cette expression, nos séries de la céramique romaine; et une

autre épave de l'édifice qu'ont recouvert jusqu'à ce jour quatre mètres de limon nous a été obligeamment donnée par M. Jean-Marie Demenjoud : c'est une longue clef en fer, munie de crochets, percée de trous carrés, et destinée sans doute à soulever un loquet.

Les derniers empereurs représentés dans la seconde trouvaille sont : Aurélien, mort en 275 ; Tacite, qui régna de 275 à 276 ; et Boncse, ancien lieutenant de Probus (276-282), puis proclamé César en 280, et qui eut l'heureuse inspiration de débarrasser la société de sa personne en se passant une corde autour du cou. Nous trouvons encore là un nouvel exemple des enfouissements que j'ai énumérés comme devant avoir eu lieu vers l'an 276 ou au plus tard en 280. A cette époque, les Barbares faisaient irruption dans la Gaule ; les troupes chargées de surveiller les envahisseurs charmaient leurs loisirs par des *pronunciamentos* et par le meurtre des chefs qui se disputaient le commandement. On conçoit que les bons bourgeois d'alors, peu confiants dans le respect du domicile privé et des caisses publiques, aient choisi leurs caves ou le sous-sol de leurs champs comme caisse des dépôts et consignations.

Louis Revon.

ASCENSION DE L'ETNA

Catane, 10 octobre 1875.

La section de Catane du Club-Alpin italien voulut inaugurer sa fondation récente par une ascension de l'Etna. Le 17 juillet, à 3 heures et demie du matin, un longue file de voitures, ornées de drapeaux, partit avec un cortége de 37 personnes, membres du Club, des jeunes gens de Catane et quelques étrangers. Le temps était douteux, et chacun regardait avec une certaine défiance quelques gros nuages, qui commençaient à se diviser et à se colorer de cette teinte jaunâtre, qui annonce presque toujours du temps sombre ou de la pluie. Toutefois, le bien-être qu'on éprouvait en respirant l'air frais du matin, et le contentement de pouvoir enfin donner des preuves de force et de courage, répandirent dans la société une gaîté générale. La conversation devint plus animée, et quelques voix mélodieuses, en répétant des passages d'opéras, semblaient vouloir inviter au concert les petits chanteurs encore endormis sur les arbres et dans les buissons.

Le trajet de Catane à Nicolosi, d'environ 15 kilomètres, est pour l'étranger une promenade délicieuse. La montée, en général assez sensible, devant se faire presque toujours au pas, permet au voyageur de tout examiner à son aise. De Catane à Mascalucia, la campagne est riante, la végétation riche et variée ; mais ensuite il s'établit une uniformité de plus en plus marquée, et, en fait d'arbres, on ne voit guère que des oliviers, des citronniers, des figuiers, plus rarement des poiriers, des pommiers et des sorbiers. A 3 ou 4 kilomètres de Nicolosi, on entre dans un courant de lave encore inculte, mais couvert presque partout de buissons de chênes rabougris et d'une espèce de genêt qui, à l'époque de la floraison, couvre le sol d'un jaune éclatant.

Un peu avant 7 heures, nous fîmes notre entrée à Nicolosi, village d'environ 2,000 âmes, à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Figurez-vous l'ébahissement qu'a dû produire notre arrivée parmi ces paisibles habitants, qui ne voient arriver les étrangers qu'un à un, ou par groupes de tout au plus cinq à six personnes, et pour qui les jours se suivent et se ressemblent mathématiquement. Aussi, des deux côtés de la route, s'était-il formé une haie d'enfants, de jeunes gens, de vieillards, qui accompagnaient des yeux chaque voiture, sans oser parler. Un pauvre fou seulement ne perdit pas contenance : prompt comme l'éclair, il saisit un bâton, se mit en position d'officier, et rendit, non sans quelque habileté, les honneurs militaires à chaque voiture.

A peine descendu à l'auberge, tout le monde montrait une activité extraordinaire. Le chef de la caravane s'informa des provisions déjà expédiées *per la casa degli Inglesi,* examina celles qu'on devait emporter, prit des accords avec le chef des muletiers, passa en revue les guides, qui, ce jour-là, cherchaient à se donner l'air le plus dégagé possible, parce qu'ils portaient la première fois, à leurs chapeaux, la plaque gravée par laquelle la section alpine les reconnaissait comme guides sur l'Etna. Pendant ce temps-là, chaque membre de la société avait fait sa toilette de montagne. Les habits de ville plus ou moins fins avaient cédé la place à des accoutrements plus ordinaires et plus solides, et qui, plus tard, devaient être complétés par des surtouts, des manteaux, des couvertures, des cache-nez et de gros gants en laine. A 9 heures enfin tous les préparatifs étaient terminés, et la caravane, accrue par huit guides et quarante-trois mulets, partit pour l'Etna. Les plus courageux étaient à pied ; les autres, montés sur des mulets, qui ne connaissent d'autre travail, à Nicolosi, que les voyages sur la *montagna* ou pour porter des touristes, ou pour aller chercher de la neige.

Le sol, à Nicolosi et aux alentours, consiste en sable volcanique, noir et très mouvant, ce qui rend la marche fort pénible. Il provient de la fameuse éruption de 1669, et forme aujourd'hui une terre assez fertile, qui se prête surtout à la culture de la vigne. A peu de distance de Nicolosi et assez près de la route, on voit, à gauche, les *monti Rossi,* deux collines, hautes de 180 mètres, et séparées à peine l'une de l'autre. Elles se sont élevées autour d'un des cratères qui ont vomi, en 1669, une quantité de lave évaluée à 1,800 millions de mètres cubes, et qui a couvert 8,000 hectares de terrain cultivé. Depuis le sommet des *monti Rossi,* ainsi nommés parce qu'ils sont d'une couleur rougeâtre, on peut suivre du regard jusqu'à Catane cette lave restée inculte. Tout près des *monti Rossi,* la colline de *Bonpileri,* parfaitement conique, et présentant, au sommet, un évasement en forme d'entonnoir, marque le cratère d'une éruption préhistorique. Toute la colline est maintenant cultivée, et le fond de l'entonnoir forme une magnifique campagne ombragée par d'immenses châtaigniers. En détachant le regard des *monti Rossi* et en le portant à droite de la route, on voit l'ancienne abbaye de *San Nicola,* fondée au XIIIe siècle par les bénédictins de Catane. C'est là que passa les dernières années de sa vie la reine Blanche, dont les richesses restèrent aux pères du couvent. Au-

jourd'hui, la maison et les terres sont une propriété privée. Malgré la sainteté du lieu, un romancier ne s'est pas gêné pour en faire un repaire de brigands qui dépouillaient les visiteurs riches de l'Etna.

A quatre ou cinq kilomètres de Nicolosi, la route se transforme peu à peu en un sentier qui, à son tour, devient toujours plus accidenté. C'est en ce point, où les difficultés de la marche commençaient à se faire sentir plus fortement, que la compagnie à cheval prit l'avance et souhaita en ricanant un bon voyage à ses compagnons à pied. On était arrivé au lieu où la montée devient plus rapide. La lave nue alterne avec le terrain cultivable. Dans ce dernier, la végétation est vigoureuse, les châtaigniers surtout atteignent une grosseur extraordinaire. L'œil se repose avec plaisir sur cette verdure; mais on tend inutilement l'oreille pour saisir le murmure de quelque ruisseau, le gazouillement de quelques oiseaux, ou même le bourdonnement de quelque insecte : un profond silence règne partout et commence à prédisposer le visiteur aux scènes sublimes de beauté et d'horreur qui le surprendront plus tard.

Le ciel s'était entièrement dépouillé des nuages qui nous inquiétaient au départ, et les rayons du soleil tombaient perpendiculairement sur les flancs noirâtres de la montagne. A 11 heures, le thermomètre marquait 29° centigrades. La troupe à pied s'était considérablement disséminée, et ce qui dans la conversation, du reste assez languissante, se répétait le plus, c'était la demande : Combien faut-il encore de temps pour arriver à la maison des bois *(casa del Bosco)?* Les guides, depuis longtemps habitués à cette impatience, à ces accès de découragement, à cet épuisement des forces, firent preuve d'une grande habileté à nous tromper.

— Il y a encore une bonne heure, disait l'un.

— Comment, Don Peppino, répondit un autre, ne vous rappelez-vous pas que l'autre jour nous n'employions pas plus d'une demi-heure?

— Si, si, ajouta un troisième, en marchant bien nous arriverons même avant.

Et nous, simples comme des enfants, nous ajoutions pleine foi à cette comédie, et personne ne se rappelait qu'on croit facilement ce qu'on désire. Enfin, après bien des haltes, des soupirs et des efforts, nous découvrîmes, au milieu d'une magnifique plantation de châtaigniers, la *casa del Bosco,* et autour d'elle nos compagnons, qui nous attendaient avec impatience, pour faire le premier repas annoncé dans le programme officiel de l'ascension. Ah! quel repas! Comme l'eau de la citerne était fraîche! comme le pain, la viande, le salé, le fromage et les fruits étaient bons, et comme le vin, quoique *vino aspro del bosco,* était délicieux! Les mains, munies d'un couteau, montraient une telle habileté que le manque d'assiettes, de fourchettes et de serviettes fut à peine noté, et tout le monde fit si bien son devoir qu'il ne resta ni une miette de pain, ni une goutte de vin.

A 2 heures et demie, et après avoir observé une seconde fois le baromètre, on partit pour la *casa degli Inglesi,* mais sans donner vacance à aucun mulet. Pendant quelque temps, le chemin serpente dans une châtaigneraie qui est peut-être unique dans son genre. Une vallée, située entre d'antiques cratères, aujourd'hui de respectables collines entièremeut nues, présente à la surface une couche épaisse de terre extrêmement fertile et dans laquelle le châtaignier prospère d'une manière étonnante. Beaucoup de ces arbres, plantés il y a quinze à vingt ans, ont à présent un mètre de circonférence. A l'ombre des châtaigniers croît une haute et épaisse fougère qui pourra peut-être, avec un peu d'industrie, faire place à une autre plante plus utile.

Avec les châtaigniers de la maison des bois, disparaissent les arbres. Cependant, quelques gros troncs encore debout, mais blanchis par le temps et qui apparaissent comme des fantômes en plusieurs points beaucoup plus élevés, prouvent que la région boisée a dû, autrefois, avoir une étendue beaucoup plus considérable. Malgré cela, on a fait jusqu'à présent bien peu de tentatives pour reboiser ces lieux.

Dans tout l'espace qu'on pourrait appeler la région déboisée, le sol est généralement couvert d'une herbe mince, courte, languissante, qui, en quelques endroits seulement, est suffisante à l'entretien de quelques troupeaux de moutons. A mesure qu'on s'élève, les places complétement nues se multiplient et s'étendent. A une hauteur de 2,000 mètres à peine, on ne rencontre plus que très rarement une espèce de souci *(calendula)* et une autre plante connue ici sous le nom de *spina santa.* Mais ensuite l'impétuosité des vents, la mobilité du sol et le manque d'humidité rendent toute espèce de végétation impossible.

Dans cette région, nous commençâmes à sentir un vent très froid, et nous nous empressâmes de faire usage de nos habillements chauds. Bon nombre d'entre nous essayèrent d'accroître aussi la chaleur intérieure en recourant aux liqueurs dont ils avaient eu la prévoyance de remplir leurs gourdes. Les mulets, usant du seul moyen qu'ils avaient en leur pouvoir pour se réchauffer, accélérèrent le pas et traversèrent rapidement *il piano del lago,* qui est une assez grande étendue presque unie et peu inclinée, occupant l'espace situé entre *la montagnola* et le *monte Frumento,* deux anciens cratères d'une notable élévation.

Tout à coup le cri de : *La casa degli Inglesi!* électrise la caravane; tous les regards se dirigent vers le haut pour découvrir la maison, où nous étions sûrs de trouver trois choses intéressantes : du feu, le dîner et des lits. En effet, nous aperçumes bientôt, à travers la légère brume du soir, une maison longue, basse, derrière laquelle, à mesure que nous nous approchions, s'élevait toujours plus distinctement le cône du cratère. Enfin, nous y sommes, on met pied à terre où l'on envahit les trois chambres de la maison dans lesquelles deux bons feux de charbon lançaient tout autour des gerbes d'étincelles pour nous tenir à distance respectable. On déballe le dîner, on l'étale sur une grande table afin que chacun puisse se servir selon ses goûts; mais personne n'a faim. Nous grelottions tous : nous aurions eu besoin d'une boisson chaude, et cela manquait précisément. Le programme officiel de cette ascension ayant été formulé à Catane par une température de 30° à 34°, il

était naturel que les auteurs de cette pièce y eussent fait figurer « rafraîchissements » au lieu de « bouillon chaud. »

A l'arrivée à la *casa degli Inglesi,* la température était de + 4° centigrades ; mais, pendant la nuit, elle descendit à — 1°. Le vent devint, en peu d'heures, un véritable ouragan. Les trente-sept touristes, après avoir brûlé un petit feu d'artifice pour annoncer leur arrivée aux amis de Catane, cherchèrent ensuite un peu de repos sur la paille étendue sur le plancher des trois chambres. On dormit peu, car l'horrible musique du vent, le froid croissant et l'abattement produit par le manque d'un repas essentiel, nous firent trouver peu commodes nos lits sur une paille grosse et dure comme des tiges de chanvre. Aussi, lorsqu'à 3 heures du matin les guides vinrent nous appeler pour faire l'ascension du cône, plus d'un fit la sourde oreille et renonça d'avance à la partie la plus intéressante du voyage. Parmi ceux qui tentèrent l'entreprise, plusieurs se sentirent si faibles, si exténués qu'à mi-hauteur ils étaient forcés de s'en retourner à la *casa*. Les autres, au nombre de quatorze seulement, en marchant tantôt de travers, tantôt à reculons pour résister plus facilement à l'impétuosité du vent, et après s'être arrêtés presque tous les dix pas, atteignirent le bord du cratère et purent jouir de la vue, qui est certainement unique au monde. Embrasser de ses regards une surface d'eau de près de 1,000 kilomètres de circonférence; voir, au lever du soleil, une grande partie de la Sicile obscurcie par l'ombre fugitive de l'Etna; avoir à ses pieds un gouffre de 200 mètres de profondeur et de 1,000 mètres de contour, d'où s'échappent en mille endroits des colonnes de fumée; savoir que le feu souterrain peut, d'un moment à l'autre, faire explosion et, dans un instant, anéantir tout ce qui l'entoure et l'approche : tout cela produit sur le spectateur une impression indéfinissable, le plonge dans un état d'admiration muette dans lequel il n'arrive ni à analyser, ni à exprimer ses sentiments.

Nous devions faire, sur le sommet de la montagne (3,310 mètres), plusieurs expériences de physique et de chimie; mais la plupart restèrent à l'état de projet. Le vent glacé nous avait tellement engourdi les doigts, qu'ils ne se prêtaient plus à aucun mouvement. Du reste, chacun sentait l'impossibilité de résister longtemps à un froid d'autant plus sensible, que le vent pénétrait les habillements comme un tissu de batiste, et arrivait sur la peau comme un courant d'eau froide. Le séjour sur le cratère fut donc très court, et après une absence de trois heures les fortunés de l'expédition étaient de retour à la *casa degli Inglesi*. Peu après, on nous annonça l'arrivée des mulets qui, vu les conditions du temps, étaient allés passer la nuit dans une station beaucoup plus basse et plus abritée du vent. Vers 8 heures, toute la caravane quitta la *casa* et se dirigea vers le sud pour voir la vallée *del Bove;* elle consiste en un immense abaissement de tout le flanc oriental de l'Etna. C'est, après le cratère, la région la plus intéressante pour les études vulcanologiques, et les visiteurs du Mongibello ne manquent jamais ou de contempler à vol d'oiseau les horribles bouleversements de ce gouffre, ou de les explorer un à un en traversant la vallée en long et en large.

Nous mîmes en pratique le premier moyen, et, il faut l'avouer, avec bien peu d'enthousiasme Un malaise général nous empêchait désormais de jouir d'aucun plaisir, fût-ce même celui de s'instruire. Descendons, disait chacun d'abord tout doucement, puis à haute voix, et bientôt tout le monde était sur le chemin menant à la *casa del Bosco,* et passant très près de *Montagnola*, un des cratères antiques les plus imposants. La descente s'effectua avec le plus grand ordre, car les chemins sont plutôt bons; en quelques endroits seulement, pierreux et rapides, mais ils ne sont dangereux nulle part. L'œil embrasse un très grand nombre de monticules dont les côtés de l'Etna et la base du volcan sont parsemés, et qui, par leur profond évasement sur le sommet, s'annoncent immédiatement comme d'anciens cratères d'éruption.

A midi, nous arrivâmes à la *casa del Bosco,* où nous attendaient quelques-uns de nos compagnons, qui, épouvantés par le froid et le vent à la *casa degli Inglesi*, étaient déjà descendus la veille. Là, une température de 26° et un air presque calme nous rendirent la gaîté et plus ou moins aussi l'envie de manger. Le vrai appétit ne se réveilla que lorsque dans l'après-midi nous avions fait disparaître, à Nicolosi, presque un demi hectolitre de bouillon chaud à brûler le gosier.

En jasant ensuite, pendant le retour à Catane, sur l'insuccès de notre excursion, et après avoir fait la part du temps contraire, on finit par trouver toutes les erreurs que nous avions commises. D'autres touristes les éviteront en faisant cas des recommandations suivantes :

Tâchez de bien dormir la nuit qui précède votre départ pour l'Etna; quelque temps qu'il fasse à Catane, n'oubliez pas qu'à la *casa degli Inglesi* il faut un breuvage chaud; munissez-vous plutôt de trop que de trop peu d'habillements chauds; employez le moins de temps possible pour aller de Nicolosi à la *casa degli Inglesi,* et, enfin, ne vous montrez bon marcheur qu'après avoir visité le cratère.

J.-A. BOLSTHAUSER.

TEMPÊTE (1)

I

Dans leur désordre et leur courroux,
Tumultueuses, frémissantes,
Montent et viennent jusqu'à nous
Les vagues toujours renaissantes.

De serpents jaillissant des flots
On croirait voir surgir les têtes,
Ce sont de déchirants sanglots,
C'est la voix rauque des tempêtes!

(1) Le vent du nord était des plus violents. Le bateau à vapeur ne put se réfugier qu'avec peine dans le port de Nernier où nous passâmes la journée. Je composai alors ces strophes qui ont été lues à la dernière assemblée générale de l'Institut genevois, présidée par M. le professeur Charles Vogt.

En sa fureur heurtant ses bords,
Le lac, qui bondit avec rage,
Semble vouloir, ô vains efforts,
Arracher jusqu'à son rivage!

II

Le doute est roi, battez des mains,
Agitez-vous, foules humaines,
Emplissez de bruit vos chemins,
De poussière couvrez vos plaines!

Dites : Un Dieu n'existe pas,
C'est la plus folle des chimères.
Railleurs, riez à chaque pas
De Celui qu'adorent vos mères!

Le Sauveur règne dans les cieux.....
Et que font blasphèmes immondes,
Rires d'enfer, flots furieux,
A qui seul gouverne les mondes?

JULES VUY.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Discours de réception de M. C. Blanchard; réponse de M. Guilland, lus dans la séance du 18 mars 1875. — Etude sur Timoléon Chapperon.* Chambéry, imprimerie Chatelain, 1875, in-8° de 64 pages.

Le 18 mars dernier, l'Académie de Savoie recevait dans son sein, comme membre effectif, M. Claudius Blanchard, docteur en droit, juge de paix de La Motte-Servolex, membre de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, auteur de cette précieuse *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe* dont nous avons rendu compte dans *la Revue bibliographique* de ce mois. Le nouvel élu avait pris pour sujet de son discours l'*Eloge de M. Timoléon Chapperon,* qui fut l'un des hommes les plus instruits de la Savoie contemporaine et qui eut l'honneur de compter parmi ses plus intimes amis cet érudit docteur Guilland, appelé par une délicate attention de M. le président Pillet à répondre au récipiendaire. M. Blanchard a surtout envisagé l'écrivain ; M. Guilland, lui, a peint, en traits fidèles, l'administrateur, le député, l'ami, l'homme. Ces deux discours se complètent l'un l'autre et forment, dans leur ensemble, une étude complète sur l'auteur de l'*Histoire de Chambéry à la fin du XIVe siècle.*

Né à Chambéry le 31 mars 1808, de Louis-Marie Chapperon, avoué en cette ville, et de Jacqueline Sanctus, Timoléon Chapperon, après de fortes études au collége de sa cité natale, suivit les cours de l'Université de Turin et fut reçu docteur en droit le 24 mai 1831. Il revint alors à Chambéry où, après un double stage chez un ancien avocat et au bureau des pauvres, il fut, par un décret du 14 août 1833, admis « à postuler devant le Sénat de Savoie. » Entraîné à cette époque par le goût des études historiques, il publia en 1837 un *Guide de l'étranger à Chambéry et dans les environs,* résumé complet, d'aprés Grillet, Besson, Fodéré et Rochex, de l'histoire primitive de cette ville et de ses monuments, description exacte de son état actuel suivie d'une revue sommaire des principales célébrités chambériennes et de la liste détaillée des localités voisines. Ce livre qui eut un certain succès, détermina la vocation archéologique de l'auteur; dès lors il collabora à la *Galerie savoisienne,* au *Courrier des Alpes,* à l'*Album savoisien,* à l'*Album de la Suisse Romande,* à la *Concordia* de Turin, à la *Savoie,* etc.

Entré dans l'administration de la ville en 1848 pour y demeurer constamment et sous tous les régimes, Timoléon Chapperon devint membre du Conseil délégué en 1851, syndic en 1852, et député de Rumilly puis du pont de Beauvoisin au Parlement sarde de 1849 à 1859. Le 28 juillet de cette dernière année il signa la *Déclaration de ligne de conduite de la députation savoisienne,* et de son influence et de sa plume poussa ses concitoyens à se jeter dans les bras de ce gouvernement impérial auquel la France doit au moins dix-huit années de prospérité et de paix intérieure. Nous voyons ensuite Chapperon président de la Chambre et du tribunal de commerce, membre du Conseil municipal, censeur de la succursale de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, correspondant du ministère de l'instruction publique et membre de plusieurs sociétés savantes. « Cet écrin d'honneurs, dit M. Blanchard, était bien brillant et cependant Chapperon était seul à ignorer ce qu'il valait » tant son obligeance était grande, tant son amitié était généreuse et communicative. C'était l'un des plus rudes travailleurs de la Savoie ; après une journée consacrée à des affaires multiples, après une courte apparition au cercle et une lecture intime faite en famille, on le voyait vers minuit commencer quelque étude recueillie qui le conduisait souvent jusqu'à l'aube. A cette vie agitée et surmenée, les forces s'épuisent rapidement, le corps s'use et un beau jour on s'éteint sans douleur et sans secousses avant d'avoir parcouru sa carrière. Ainsi arriva-t-il à Timoléon Chapperon, mort dans la force de l'âge le 22 octobre 1867, entouré des secours et des consolations de la religion.

Je ne rappellerai point ici ses travaux imprimés, je ne dirai rien de son *Chambéry à la fin du XIVe siècle*, véritable bréviaire de l'archéologue (Lyon, Perrin 1863, in-4°) ni de son étude sur *Jacques de Montmayeur,* (Chambéry, Puthod 1866, in-8°), préférant donner sur ses ouvrages manuscrits quelques indications précises.

Comprenant l'importance et la valeur des registres de l'état civil, mine féconde en renseignements précieux, il dépouilla les livres des paroisses de Chambéry, Bissy, le Bourget, Tresserve, Aix, le Moncel, Pugny, Méry et Clarafond, et forma ainsi une quarantaine de cahiers dont nous appelons la publication de tous nos vœux. Nous signalerons après les *tables* de l'état civil, les résumés des comptes de la chatellenie de Chambéry de 1270 à 1503, ceux des syndics de 1352 à 1742, les rôles des gardes, des pauvres, des pestiférés, des hôtelleries, hôpitaux etc., de 1577 à 1765 etc., etc. Nous mentionnerons ensuite une série de notes bibliogra-

phiques sur l'importance desquelles nous nous permettrons d'attirer spécialement l'attention de notre savant collègue, M. François Rabut, qui s'occupe beaucoup d'une bibliographie savoisienne, si nous ne nous trompons; enfin, sous ce titre *féodalité* nous citerons avec M. Blanchard, un armorial donnant la description de 2,037 blasons, des copies de lettres de noblesse, les titres des fiefs avec juridiction, des châteaux et maisons fortes sans juridiction, les titres de reconnaissances et d'investitures féodales, les revenus des juridictions, les services ecclésiastiques et féodaux etc. Timoléon Chapperon était, on le voit, un chercher infatigable et un travailleur indomptable, n'ayant qu'un défaut, celui de ne pas indiquer assez souvent les sources où il puisait.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas trouvé à la fin de cette brochure un indice bibliographique des œuvres diverses publiées par notre érudit concitoyen. C'est le désir que nous avions déjà exprimé ici même dans une circonstance analogue lorsque nous rendions compte de l'*éloge du cardinal Billiet*. Quoi qu'il en soit, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette monographie de M. Chapperon, monographie signée de deux noms chers à la Savoie littéraire.

A. ALBRIER.

Fleurey, octobre 1875.

Les Inscriptions antiques et du moyen-âge de Vienne, en Dauphiné, par MM. A. Allmer et Alfred de Terrebasse, qui viennent de paraître à Vienne, — Girard, éditeur, — se composent de 6 volumes in-8° raisin, chacun de 5 à 600 pages et se divisent en deux parties: les *Inscriptions antérieures au* VIIIe *siècle,* par M. Allmer, forment quatre volumes, dont les trois premiers sont terminés et le quatrième paraîtra dans les premiers mois de 1876, et les *Inscriptions du moyen-âge antérieures au* XVIIe *siècle,* par M. A de Terrebasse, formant deux volumes complétement achevés. Cet ouvrage est accompagné d'un atlas de *fac-simile*, format in-4° carré, de 192 planches lithographiées au simple trait, par MM. A et Adr. Allmer. — L'œuvre entière compte environ 2,000 inscriptions.

Sous le titre, restreint en apparence, d'*Inscriptions de Vienne,* l'ouvrage dont il s'agit comprend les inscriptions de toute la Savoie et de la partie méridionale du canton de Genève, cette portion du canton suisse ainsi que la Savoie faisant autrefois partie de la commune romaine de Vienne. Il est donc d'un intérêt capital pour quiconque s'occupe d'archéologie dans nos provinces. Préoccupé du problème de rendre l'épigraphie facile pour tout le monde, l'auteur a cru utile de donner à la fin d'un des volumes (le troisième), une série de remarques qui, sans oser prétendre au titre d'*éléments d'épigraphie,* ont pour but d'aplanir la plupart des difficultés qui se rencontrent ordinairement dans la lecture et l'interprétation des inscriptions romaines.

Ajoutons, en terminant, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné à M. Allmer, pour son œuvre, la 1re médaille du concours des antiquités nationales de 1874.

X.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Sep^re 1875.	5 h 1/2 m.	Midi.	7 h. soir.	du bar^e. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 13	+ 24	+ 17	0,730	0,695		
2	+ 9	+ 22	+ 13	0,727	0,68		
3	+ 9	+ 23	+ 16	0,728	0,66		
4	+ 12	+ 25	+ 17	0,727	0,65		
5	+ 11	+ 23	+ 16	0,730	0,64		
6	+ 10	+ 26	+ 19	0,730	0,63		0,0430
7	+ 10	+ 26	+ 19	0,729	0,61		
8	+ 11	+ 28	+ 20	0,727	0,60		
9	+ 14	+ 27	+ 21	0,726	0,60	0,0040	
10	+ 11	+ 22	+ 23	0,724	0,60		
11	+ 15	+ 24	+ 19	0,726	0,585		
12	+ 17	+ 27	+ 21	0,728	0,57		
13	+ 15	+ 25	+ 20	0,729	0,55		0,0300
14	+ 13	+ 27	+ 28	0,723	0,54		
15	+ 15	+ 25	+ 20	0,725	0,52		
16	+ 16	+ 23	+ 19	0,728	0,52		
17	+ 17	+ 27	+ 20	0,729	0,51		
18	+ 14	+ 28	+ 21	0,729	0,50		
19	+ 13	+ 26	+ 20	0,729	0,495		
20	+ 17	+ 27	+ 21	0,729	0 49		0,0280
21	+ 18	+ 26	+ 22	0,725	0,47		
22	+ 15	+ 26	+ 23	0,726	0,46	0,0055	
23	+ 16	+ 25	+ 20	0,728	0,45		
24	+ 12	+ 27	+ 18	0,727	0,445		
25	+ 15	+ 20	+ 18	0,729	0,45	0,1115	
26	+ 18	+ 21	+ 18	0,727	0,44		
27	+ 16	+ 23	+ 19	0,726	0,43	0,0050	
28	+ 11	+ 20	+ 15	0,730	0,41		0,0110
29	+ 12	+ 14	+ 14	0,723	0,44	0,0200	
30	+ 11	+ 14	+ 12	0,726	0,45	0,0080	
				TOTAL....		0,0540	0,1120

REMARQUES. — Pluie le 9; pluie la nuit du 21-22; pluie la nuit du 25-26; pluie le 27; pluie la nuit du 28-29, le 29 et la nuit du 29-30.

AUGUSTE MANGÉ.

BULLETIN

Parmi les nouveaux noms français qui apparaissent sur la carte de l'Algérie, nous remarquons celui de ***Faucigny***, attribué à Kherbet-ben-Lala, dans les environs de Sétif. Les vingt-quatre familles qui ont fondé ce centre viennent du Faucigny (Haute-Savoie).

Pendant l'année 1871, les recettes de l'Algérie ont été, en nombres ronds, de quinze millions de francs.

En 1872, elles ont presque atteint dix-neuf millions et demi.

En 1874, elles se sont presque élevées à vingt-quatre millions.

Au treizième siècle, il y avait en France ***deux mille*** léproseries ou maladreries, ***dix-neuf mille*** en Europe. Il n'y en a plus une seule, et le mot même de lépreux est presque ignoré de la foule. C'est un des plus grands progrès que relate l'histoire.

De toutes les provinces belges, c'est celle de Namur, pays wallon, où l'instruction est le plus répandue; c'est celle de la Flandre orientale, pays flamand, où elle l'est le moins. Dans la province de Namur, 91.06 personnes sur 100 savent lire, et 64,91 seulement pour 100 dans la province de la Flandre orientale.

Désormais il faut rayer Gondokoro de nos cartes du Soudan égyptien. Cette ville, que Samuel Baker avait nommée Ismaïlia, n'existe plus. Elle a été remplacée par Lardo, située à environ seize kilomètres de la cité disparue. Lardo, fondée par le colonel Gordon, est maintenant le quartier général et la capitale de la province.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la séance publique du 18 novembre 1875 de la Société Florimontane : rapport sur le concours de poésie. — Galerie savoisienne : M. Tochon et ses travaux, par M. A. Albrier. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé. — Compte-rendu de la séance du 15 novembre. — Bulletin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1875
(Fondation Andrevetan)

Séance publique du 18 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu le 18 novembre une séance publique, dans un des salons de l'hôtel-de-ville d'Annecy, pour entendre le rapport du jury chargé de distribuer les prix de poésie. M. le docteur Andrevetan, fondateur du Concours, M. le Maire d'Annecy, M. le Préfet, M. l'Inspecteur d'Académie et plusieurs fonctionnaires assistaient à cette solennité.

M. LE PRÉSIDENT a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

C'est pour la seconde fois que la Société Florimontane est appelée à décerner le prix de poésie fondé par M. Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy.

Un prix était aussi destiné à l'auteur de la meilleure histoire d'une commune appartenant à l'un des deux départements savoisiens. Mais, soit que le temps ait manqué aux travailleurs pour une étude qui exigeait de longues recherches, soit qu'ils aient été gênés par les données du programme, le drapeau de l'histoire a fait défaut dans l'arène. La poésie nous a seule apporté sa bannière entourée d'une vaillante escorte de concurrents.

Le premier fondateur des joûtes littéraires et artistiques dans la Haute-Savoie a été heureusement inspiré, quand il a décidé que la lice serait ouverte, chaque année, pour les poètes. Poète lui-même, il savait qu'en dépit des tendances positives de notre siècle, le feu sacré de la poésie, qui vient du ciel, ne s'éteint jamais.

Il peut jeter un éclat plus ou moins brillant suivant les différentes phases que subit l'humanité; mais le culte du beau dans la mesure et l'harmonie durera aussi longtemps qu'il y aura des hommes d'un esprit élevé, d'un cœur ému, d'une imagination vive s'exaltant en face des merveilles de la nature, des bienfaits de la divinité, des actions héroïques, des malheurs de la patrie.

Cette race d'hommes privilégiés a toujours germé sur le sol fécond de la France.

Les plus grands poètes paraissent ordinairement après les grandes calamités : s'il en est encore ainsi, la France doit avoir bientôt des bardes illustres ; ce qu'il y a de certain, c'est que la guerre, les convulsions politiques ont beau dévaster ses plus riches provinces, ensanglanter sa capitale, troubler les âmes les plus fermes, il suffit de quelques années de calme et de paix pour que les lettres, les arts et l'industrie reprennent leur essor et fleurissent au milieu des ruines.

Laissons ces tristes souvenirs, bien qu'ils soient accompagnés d'une pensée consolante et qu'ils renferment plus d'un enseignement.

Nous avons, Messieurs, un devoir plus doux à remplir, nous avons à remercier les hauts fonctionnaires, les magistrats, les édiles de la cité, toutes les personnes qui ont bien voulu témoigner leur sympathie pour ces joûtes de l'esprit qu'il est utile d'encourager. Nous devons tous, Messieurs, de la reconnaissance et à ceux qui les instituent dans leur province, et à ceux qui y prennent part.

Il est bon que les hommes éclairés réagissent contre ce double courant, dont l'un tend à rabaisser les travaux intellectuels, et l'autre à les concentrer exclusivement dans les grandes cités.

Les travaux de l'intelligence font la vie, la force, la prospérité des nations modernes. C'est le levier d'Archimède qui soulève le monde. Il est de la plus haute importance que l'étude des lettres, des sciences et des arts, qui se prêtent un mutuel appui, se répande sur tous les points du territoire français. Lorsque chacun apportera sa pierre à l'édifice national, ses bases seront plus larges et plus solides.

M. Andrevetan ne s'est pas borné à semer dans son pays les plus belles fleurs qui émaillent le champ des connaissances humaines, il vient de créer dans sa ville natale des secours pour la souffrance, des couronnes pour la vertu.

Grâce à sa généreuse initiative et à la coopération de la municipalité d'Annecy, qui nous offre aujourd'hui une gracieuse hospitalité, la Société Florimontane va ouvrir, pour l'année 1876, un triple concours en faveur de la poésie, de l'histoire et des beaux-arts.

Nous espérons que son appel sera entendu, et que nous pourrons, Messieurs, vous convier de nouveau à cette fête des travaux de l'intelligence, qui est celle des fondateurs de ce concours et aussi la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT a donné ensuite la parole à M. JULES PHILIPPE, secrétaire de la Société, pour la lecture du rapport suivant :

Messieurs,

L'année dernière, après avoir inauguré le concours poétique libéralement fondé par M. le docteur Andrevetan, vous avez résolu d'ouvrir ce concours, pour 1875, en affectant une partie de la somme disponible à un prix d'histoire, observant ainsi les prescriptions de l'acte de fondation.

En conséquence, pour l'année 1875, une somme de 400 fr. a été dévolue au prix d'histoire, et une autre de 200 francs a été destinée au prix de poésie.

Le sujet mis au concours pour le premier de ces prix était, vous vous en souvenez, l'*Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens*.

Aucun travail n'a été présenté pour concourir à ce prix. Il serait facile, croyons-nous, de trouver les motifs de cette abstention de la part de nos chercheurs érudits ; mais il n'y a point lieu de nous livrer ici à cette recherche : l'expérience est un maître dont les leçons devront vous profiter dans l'avenir.

Le concours poétique est le seul qui ait attiré des jouteurs, et c'est le résultat de cette nouvelle lutte littéraire que nous venons vous faire connaître.

Votre Commission, Messieurs, doit tout d'abord vous apprendre que ce concours poétique n'a point été aussi brillant que celui de l'année dernière. En 1874, cent dix auteurs avaient présenté deux cent trente-deux pièces. Cette année, trente deux auteurs seulement ont répondu à votre appel, soumettant soixante pièces à votre appréciation. Dirons-nous que cette diminution du nombre des concurrents provient de la réduction de la valeur du prix ? Non. Au surplus, en tenant un pareil langage, nous irions directement à l'encontre de cette opinion émise par nous l'année dernière, à savoir « que le prix matériel, aux yeux des poëtes, n'est qu'un prétexte pour chercher une victoire où la satisfaction d'un amour-propre louable est la jouissance première du vainqueur. » Non. Le poëte n'est point à la recherche du prix matériel ! Mais, osons le dire, si le poëte est désintéressé matériellement, il ne pratique peut-être pas aussi libéralement l'abandon de son amour-propre d'auteur. Le poëte est un artiste qui, sans fouiller le marbre avec le ciseau, sans promener un pinceau sur la toile, puise dans son imagination seule les sublimes inspirations, comme le sculpteur, comme le peintre. Les uns et les autres travaillent plus pour la gloire que pour l'argent, et l'on sait que la susceptibilité de la gloire — s'il nous est permis de dire ainsi — est bien plus grande que celle de la bourse.

Sur cent dix auteurs, nous n'avons pu en couronner que trois en 1874. Sans le vouloir, malgré toutes les précautions prises, nous avons pu, ou plutôt nous avons dû faire des non-satisfaits qui ont renoncé à venir enrichir notre concours de cette année.

Mais, si la lutte ne s'est pas présentée sous un aspect aussi brillant, elle n'a pas laissé toutefois d'offrir un intérêt relativement aussi grand. Votre Commission, Messieurs, s'est efforcée de se rendre un compte exact du mérite de chaque pièce soumise à son jugement, et, précisément parce qu'elle avait sous les yeux un nombre moins grand de concurrents, elle a tenu à examiner minutieusement l'œuvre de chacun, afin d'assurer à son arrêt un caractère d'équité aussi inattaquable que possible.

Dans l'examen consciencieux auquel elle s'est livrée, elle a distingué spécialement deux pièces parmi les soixante présentées au concours. La première de ces pièces a pour titre : *L'Exécution*. Le sujet de cette remarquable composition poétique est emprunté aux lugubres événements qui marquèrent la triste époque où la France dut subir l'invasion étrangère pour la seconde fois dans ce siècle.

Depuis cinq ans, peintres et écrivains français n'ont pas cessé d'exercer leur verve sur des sujets se rapportant au sinistre millésime de 1870. C'est pour ce motif, ainsi que nous vous le disions l'année dernière à propos de la pièce intitulée l'*Alsacien*, « qu'il y a dans les revers éprouvés par un peuple, un vaste champ offert aux plaintes du cœur qui sont comprises par toutes les victimes du désastre : l'œuvre de l'artiste et les accents du poëte sont alors les interprètes fidèles de la nation gémissante. » Assez nombreuses nous sont arrivées, cette année encore, des pièces écloses sous l'inspiration patriotique et appartenant au genre auquel se rattachent l'*Alsacien*, que nous avons couronné l'année dernière, et l'*Exécution*, que nous signalons aujourd'hui à votre attention : et disons-le, presque toutes ces pièces présentent les qualités essentielles à une bonne composition poétique ; mais presque toutes aussi pêchent par une certaine exagération dans l'allure générale, par la note détonnante d'un patriotisme qui exhale ses douleurs souvent avec des menaces, et presque toujours en faisant un imprudent appel à la vengeance. Il est bon, il est utile de profiter des revers nationaux pour exciter les âmes au sentiment patriotique ; mais à cette œuvre excellente en soi, il y a des limites qu'on ne saurait franchir, sans s'exposer à compromettre le résultat de la mission qu'on s'est donnée.

L'*Exécution* est une pièce qui nous a paru exempte des exagérations et des imprudences dont nous venons de parler, et en même temps elle nous a semblé renfermer les qualités maîtresses d'un bon poëme. L'analyse que nous allons en faire vous permettra de juger si notre appréciation a été juste.

Ce petit poëme est divisé en trois chants, nécessités par l'allure du récit. Le premier est consacré à la mise en scène du sujet, et s'ouvre par cette lamentable description d'un jour de bataille :

L'EXÉCUTION

I

Voici le soir venu de la triste bataille :
Partout ont dû céder, fauchés par la mitraille,
Les régiments français. Le canon par instant
Gronde au loin. Des coteaux où la brume s'étend
Et dont les noirs vainqueurs ont couronné le faîte,
S'échappent des clameurs avec des chants de fête.
Comme pour y répondre, en criant, des corbeaux
Rasent le champ d'où monte une odeur de tombeaux
Et qu'occupent encor, dans le sang et la fange,
Les victimes du jour, lamentable mélange
D'Allemands, de Français, de morts et de vivants.
Aux lueurs des maisons flambant aux quatre vents
Et dont avec fracas s'effondrent les toitures,
On voit s'échelonner de sinistres voitures
Que chargent des débris sans nom. Les cacolets
Apportent côte à côte, au pas sûr des mulets,
Le conscrit de vingt ans qu'on soutient et qui pleure,
Le vétéran qui meurt sans se plaindre. C'est l'heure
Où les rôdeurs de nuit pensent, le cœur serein,
A venir explorer le lugubre terrain,
— Hyènes ou vautours attachés à l'armée!

Bazeilles disparaît dans un flot de fumée :
Pêle-mêle groupés devant la ville en feu,
Des femmes, des enfants, des vieillards, mais très peu
D'hommes jeunes et forts, regardent l'incendie
Et, tremblants des progrès de la flamme agrandie,
Exhalent un long chœur de lamentations.
Là-bas ont commencé les perquisitions :
Paysans et bourgeois se sont en volontaires
Glissés, l'arme à la main, parmi les militaires :
Ceux-là sont hors la loi ; plusieurs sont déjà pris,
Leur sort se règle vite et la mort est le prix
De leur patriotisme. Ainsi le détermine
Le code où le Prussien va puiser sa doctrine,
Et c'est le droit des gens qui nomme trahison
Le fait d'un villageois défendant sa maison.

Après cette entrée en matière, à laquelle vous reconnaîtrez sans doute l'empreinte d'un réel talent de description, le poëte entame le récit de son épopée :

Or, non loin de la ville, une ferme isolée
Par divers espions vient d'être signalée
Comme le rendez-vous de plus d'un groupe armé.
Pour jeter la terreur au pays alarmé,
Pour que le mouvement s'étouffe dans son germe,
Trente soldats sont près de se rendre à la ferme.
Chacun des habitants — et le nombre en est su —
Doit se montrer : le chef de la troupe a reçu
L'ordre d'être inflexible et de faire un exemple.
Le chef n'a pas besoin d'instruction plus ample :
Ce colosse, buveur de bière, vieux soldat,
Aussi joyeux que fier d'un semblable mandat,
Cet homme gros et lourd, placide d'apparence,
N'a qu'une haine au cœur, c'est celle de la France,
Mais elle a tout entier ce cœur de l'Allemand!...
— « En avant! » — et, suivi de son détachement,
Il est parti.

Bientôt leur course est à son terme,
Ils arrivent déjà dans la cour de la ferme :
Elle est déserte. Un chien seul grogne de les voir.
Les grands acacias, au vent plus frais du soir,
Frissonnent sur le toit où s'abaissent leurs branches.
Les volets verts mi-clos et les murailles blanches,
Où grimpent la glycine et les volubilis,
Le vol des pigeons bleus, le parterre de lys,
Tout respire la paix. Quel calme! quel silence!
Et quel heureux contraste avec la violence
De l'orage de fer qui, passant près d'ici,
Broya les environs tout le jour sans merci!

Les soldats ont cerné la ferme. Une douzaine
Sont à l'intérieur avec le capitaine
Qui ne trouve personne et vient de s'approcher
De lambeaux, de débris épars sur le plancher,
Une guêtre, un morceau de pain, une cartouche,
Un vieux fusil... voilà qui d'abord semble louche.
Apprêts de guerre, objets en désordre laissés
Par les gens du logis qui, ce matin, pressés,
Ont couru prendre part au combat : tout l'atteste!
Et leur complicité se montre manifeste
A l'esprit délié du subtil Allemand.

Oh! c'est bien là une reproduction exacte d'un coin de ce tableau lugubre que traça la guerre sur la terre de France ; la guerre, impitoyable génie du mal dont le fer et la torche sont les moindres attributs! Qui pourra jamais dire combien furent nombreux ces drames ignorés qui eurent pour seuls témoins le ciel, la terre muette? Drames sublimes, dans lesquels les dévouements patriotiques, par cela même qu'ils se produisent dans l'ombre dont ils ne sortiront jamais, dépassent en grandeur ceux qui sont destinés à être proclamés par l'histoire!

Mais voici venir le héros de notre poëme : que disons-nous, le héros? C'est l'héroïne que nous devions écrire ; car le poëte, afin de donner à son drame un intérêt plus puissant, a placé sur la tête d'une jeune fille l'auréole du martyre patriotique, heureuse inspiration qui lui a fait ainsi personnifier la lutte du faible contre le fort, lutte toujours poignante, mais grandie ici par le caractère qu'elle emprunte au deuil national qui l'assombrit.

Les soldats ennemis sont entrés dans la ferme isolée ; ils viennent de flairer le délit :

Une porte a roulé sur ses gonds : doucement
Une jeune fille entre et son front blanc, dans l'ombre
Où sont noyés les plis de son costume sombre,
Paraît plus pâle encor sous sa coiffe de deuil.
Elle se tient debout à quelques pas du seuil.
Dans ses grands yeux levés luit une flamme étrange
Et son visage triste accuse le mélange
D'une pudeur timide et d'une volonté
Que rien n'empêcherait d'agir en liberté.

« Nous venons, dit le chef après un court silence,
Nous venons sous ce toit constater la présence
Des fermiers soupçonnés d'avoir pris le fusil.
Huit nous sont désignés : où chacun d'eux est-il?
Répondez-moi! »

La fille écoutait sans répondre,
Vainement l'officier cherchait à la confondre
Sous son regard hautain, fixe et chargé d'éclairs.
Elle restait muette, ayant dans ses yeux clairs
La même expression de crainte et d'énergie.

L'officier d'un ton rude et la face rougie
D'impatience : « Il est, criait-il, sans raison
De vouloir envers nous user de trahison.

Quelqu'un se cache-t-il derrière cette porte,
Des femmes, des enfants ou des hommes, n'importe,
Dites-le ; nous laissons en paix les habitants
S'ils ne prétendent pas se faire combattants.
Vainqueurs, nous respectons ce qu'il faut qu'on respecte....
Mais d'abord visitons cette maison suspecte
Et gare à qui me trompe ! A coup sûr il paîra
Bien cher sa fourberie ! »

A ces mots il entra
Dans la chambre et voici quelle image imprévue,
Sans le terrifier, là, s'offrit à sa vue.

Dans un coin de la salle, éclairé faiblement,
Gisait sur le plancher un soldat allemand.
Le funèbre rictus dont l'aspect toujours navre
N'avait pas seul défait les traits de ce cadavre
Qui baignait dans le sang largement répandu.
Les bras roidis en croix, l'homme était étendu
Sur le dos ; il portait au bas de la figure
Une rouge, profonde et mortelle blessure.
La face mutilée était hideuse à voir :
Les yeux restaient ouverts, le front paraissait noir
Et les lèvres manquaient à la bouche béante.

L'officier constata la mort très apparente :
« Veillez sur cette fille et marchons ! » reprit-il.
Mais tout était désert, la maison, le fenil,
La cave, le grenier et la grange et l'étable.

On revint près du mort, couché sous une table.
« Ah ! tonna l'Allemand, on nous l'avait bien dit,
Le maître de la ferme est pour nous un bandit
Et l'on nous assassine, ici, dans son repaire !
Si vous nous refusez de livrer votre père
Qui de ces guet-à-pens sans doute fait un jeu,
Je jure que, ce soir, ses toits seront en feu
Et vous, sa caution, vous servirez de cible
Au plomb de nos fusils. Il faut être inflexible,
Il faut faire un exemple ! »

Cette frêle enfant, entourée de soldats ennemis dont le chef la menace, que va-t-elle répondre ? La peur qui, après tout, chez une jeune femme, n'aurait rien de répréhensible en pareille situation, va-t-elle faire hésiter notre héroïne ? La vérité expirera-t-elle sur les lèvres de cette enfant, à la pensée de voir bientôt le toit paternel livré aux flammes, et elle-même sans doute exposée aux fureurs des soldats étrangers ? — Non point ; le sentiment patriotique a grandi son âme ; la France envahie, foulée par l'étranger, se présente à ses yeux rougis déjà par les larmes du désespoir :

Au milieu des soldats,
Le front haut, calme et grave et ne faiblissant pas,
La jeune fille alors semblait transfigurée :

Grand Dieu ! dit-elle enfin d'une voix assurée,
Vous avez entendu cet homme triomphant !
O le noble vainqueur qui demande à l'enfant
De commettre un forfait et de vendre son père,
Et qui croit qu'un tel crime est possible, et l'espère !...
Qu'attendez-vous de moi ? Si vous avez dessein,
Pour venger ce soldat, de punir l'assassin,
Le voici ; jugez-moi... je suis seule coupable !
Mais si vous me pressez et me pensez capable
De vous dire où se sont réfugiés ce soir
Nos braves combattants, perdez-en tout espoir !
Partis dès ce matin, pour se joindre à l'armée,
Où sont-ils ? je l'ignore. En fussé-je informée,
Vous ne le sauriez pas, non, non, mille fois non !
Sous le fer allemand, qu'a vomi le canon,
Peut-être sont-ils morts ! Dieu reçoive leurs âmes !...
Et moi, quand, aujourd'hui, les enfants et les femmes
S'enfuyaient, j'ai voulu rester au logement
Où j'ai veillé ma mère à son dernier moment.
Quoi ! se flatterait-on, dans vos troupes altières,
Violant nos foyers, souillant nos cimetières,
De trouver bon accueil ? Prussiens, détrompez-vous !
Vous nous écraserez sans obtenir de nous
L'estime et le respect qu'au vaincu même impose
Un généreux vainqueur !... »

Elle fit une pause,
Puis : « S'il faut vous parler de l'homme que voilà,
Demandez-vous pourquoi vous le rencontrez là !
Si vous ne le savez, je suis prête à vous dire
Quel motif avant vous avait pu l'y conduire,
Et comment il se fait que vous trouviez son corps
Ailleurs que dans la plaine où tant d'autres sont morts.
C'est qu'il était de ceux que prend la défaillance
A l'heure du combat, et qui n'ont de vaillance
Que pour dévaliser les tués, dans la nuit,
Ou voler les vivants sans péril et sans bruit !
Sur les rangs éclaircis quand pleuvait la mitraille,
Il a fui lâchement loin du champ de bataille ;
Il est venu rampant, glissant le long des murs,
Croyant trouver sans doute asile et profit sûrs
Au tranquille foyer d'une ferme écartée
Et piller à lui seul la maison désertée.
J'étais là : le canon grondait... en frémissant
Je priais à genoux... le voici menaçant...
Il s'avance, il n'avait devant lui qu'une femme !
Mais je ne tremblais pas en face de l'infâme...
J'avais une arme, il vient, il ose m'approcher...
Le misérable est mort avant de me toucher ! »

Elle parlait d'un ton et d'un geste de reine.
Le mépris du danger, la fierté souveraine
Attachaient à son front comme un rayonnement.
Sous ses pauvres habits de ferme, à ce moment,
Elle était vraiment grande autant que vraiment belle.
L'officier, furieux, ne vit qu'une rebelle
Qui, coupable d'un crime et s'en souciant peu,
L'aggravait même encor par l'insolent aveu
Du meurtre et de la part prise au combat. D'urgence,
En face du Prussien tué, criant vengeance,
— La mort ! tel fut l'arrêt en deux mots sans discours !

Là finit le premier chant du poëme. Est-il nécessaire, Messieurs, que nous fassions ressortir combien l'allure de ce récit est heureusement combinée, quelle verve dramatique s'y déploie sans fléchir un instant ? La lecture des vers qui précèdent aura suffi pour vous démontrer que le poëte a obéi à une réelle inspiration, et a su se maintenir à une hauteur de sentiment égale à celle de l'idée morale qu'il voulait développer. La bonne poésie comme la bonne peinture ne demande pas seulement des traits avec goût alignés et correctement tracés ; il faut encore qu'elle vive par l'idée, qu'elle excite l'esprit à creuser plus profonds ces traits qu'elle nous présente. Cette qualité, nous devons l'exiger plus que jamais, car, laissez-nous le dire en passant, c'est par son absence que pèchent généralement aujourd'hui les œuvres d'art.

Cette qualité essentielle, la pièce que nous analysons la possède donc à un degré supérieur. La suite du poëme va vous le prouver davantage encore.

Le poëte aurait pu, sans plus de détails, peindre les angoisses de l'héroïne au moment du suprême sacrifice — car vous avez deviné que la courageuse enfant a prononcé elle-même son arrêt de mort. — Mais il a eu soin de faire précéder cette partie de son récit d'un portrait délicat et frais de l'héroïque fille de la France. Le commencement du deuxième chant est consacré à cette charmante peinture qui, par le contraste frappant qu'elle forme avec la description du supplice, donne au drame un intérêt croissant.

Vous devez entendre la lecture de cette partie du poëme sans que nous l'interrompions par des remarques :

II

Il n'est, jeunes ou vieux, personne aux alentours
Qui ne connaisse, n'aime et ne respecte Jeanne,
La fille du fermier, la gente paysanne
Dont les cheveux sont blonds comme la fleur du blé.
De ses dix-neuf printemps chacun s'est écoulé
Dans la ferme. Manquant des moyens de s'instruire,
Elle lit assez bien, ne peut qu'à peine écrire,
Mais sait de son pays toute tradition.
Dans les rudes travaux de sa condition,
Et sans se plaindre en rien de s'y voir entraînée,
Aujourd'hui comme hier elle use sa journée,
Une aiguille à la main ou, suivant la saison,
Filant à son rouet, aidant à la moisson.
Voilà Jeanne! — Elle était, d'ailleurs, si peu vulgaire
Que, dans les environs, on ne l'appelait guère
Qu'ainsi : *la demoiselle ;* — esprit doux, cœur aimant,
Mais sans expansion, grave ordinairement,
Pensive quelquefois, je ne dis pas morose!
Refusant les meilleurs partis, pour quelle cause
N'avait-elle jamais voulu se marier ?...
Sur la place du bourg que l'antique poirier
Couvrait de ses longs bras chargés de mousses blanches
On ne la voyait pas aux rondes des dimanches.
Dans le petit verger elle restait souvent,
Disait-elle, attentive aux paroles du vent.
Les âpres villageois, sans chercher à comprendre
Ce qui les étonnait dans sa nature tendre,
L'aimaient tous franchement pour sa grande bonté.
Vint la guerre bientôt révéler un côté
Peu connu jusque-là, de cette âme secrète,
Une volonté ferme et pour le danger prête,
Une patriotique et vive passion
Qui pouvait se porter à l'exaltation.
Précédant l'ennemi, des rumeurs alarmantes
Annonçaient chaque jour les prochaines tourmentes;
Jeanne pensait sans cesse aux héros de jadis
Qui donnaient librement leur sang pour leur pays.
Le soir, à la veillée, elle aimait à redire
Les faits prodigieux de Jeanne la martyre
Dont elle racontait l'histoire à sa façon...
Sitôt que, ce matin, gronda vers l'horizon
Le canon rapproché, ses frères et son père
Coururent au combat, laissant Jeanne en prière
Dans le logis désert, seule avec un vieux chien...
Et c'est alors qu'entra le maraudeur prussien.

La voici maintenant debout à la muraille.
L'angoisse de la mort ne courbe pas sa taille;
Son regard est plus doux, son front est plus vermeil,
Teinté par un reflet expirant du soleil
Qu'ont voilé les brouillards là-bas dans la prairie.
Elle tient sur son cœur un crucifix et prie
En nommant tout haut ceux qu'elle quitte ce soir,
Père, frères, amis, pour ne plus les revoir.
Soudain elle se tait; l'œil fixe, en elle-même
Elle semble jeter comme un regard suprême.
Peut-être elle voyait son passé, rire et pleurs,
Son enfance joyeuse et ce jour de douleurs
Où sa mère mourut dans la saison des fièvres;
Et ces ressouvenirs éveillaient sur ses lèvres
Une vieille chanson, qu'elle aimait autrefois
A chanter en menant son troupeau dans les bois :

« Au jardin de mon père il est une fontaine;
« Toujours au bord de l'eau vole un petit oiseau!
« Ecoute, bel ami, je te dirai ma peine
« Et tu viendras demain chanter sur mon tombeau! »

Elle disait cet air et d'un accent si tendre
Qu'une roche se fût amollie à l'entendre.
Puis elle reprenait bientôt ses oraisons,
Elle exposait à Dieu ses naïves raisons,
Priait la bonne Vierge et Jeanne la Lorraine
Qui garda les moutons comme elle, devint reine,
Chassa l'envahisseur de notre beau pays
Et, souffrant la torture, eut droit au Paradis!...

Les soldats, alignés dans la cour de la ferme,
Etaient prêts. L'officier sentit son cœur moins ferme,
Mais il revint à lui bien vite et sans effort :
Cette fille est coupable et mérite la mort,
Pensa-t-il. N'est-ce pas l'exemple qu'on demande?
Peut-être il crut servir la patrie allemande
Et rehausser l'éclat d'un jour si glorieux.
Cette mort paraissait nécessaire à ses yeux :
Ce n'était après tout qu'une fille de France!...

Et les anges déjà fêtaient ta délivrance,
Blanche vierge! Le sein troué du plomb brutal,
Tu tombais à deux pas de ton foyer natal.
Ta main pressait le Christ, témoin de ton martyre;
Le trépas sur ta lèvre avait mis un sourire
Et, baignant d'un flot pur ton corps inanimé,
Ton sang coulait vermeil sur le sol tant aimé.
Pauvre fille des champs, petite paysanne,
Véritable Française, ô *demoiselle* Jeanne!
La foule ignorera le sacrifice obscur
Qui te jette expirante au pied de ce haut mur.
Lys caché qu'emporta l'orage de la guerre,
Tu meurs dans l'ombre, ainsi que tu vivais naguère,
Pour une grande cause, et c'était là ton vœu :
Va chercher la justice et la paix près de Dieu,
Toi, des fureurs du monde innocente victime!

Or, voilà qu'au moment où s'accomplit le crime,
Où le sinistre écho redit à l'horizon
Le formidable bruit de l'exécution,
Tandis que le vieux chien, son compagnon fidèle,
Pleurait Jeanne mourante et s'élançait vers elle,
Un tout petit oiseau, blotti dans un buisson,
Se mit à gazouiller soudain une chanson
Tendre comme un adieu, triste comme une plainte...
Et le chef l'entendait, pris d'une étrange crainte!

Que vous disions-nous, Messieurs? Ce deuxième chant n'est-il pas tracé avec une habileté remar-

quable? N'avez-vous pas été frappés de l'heureuse combinaison d'idées que l'auteur y a employée et qui, sans choc violent, sans transitions forçant l'esprit à des retours trop brusques, offre un exemple parfait de cette vérité littéraire exprimée dans ce vers de Delille :

Des effets opposés peuvent s'aider entre eux.

Mais là ne finit point le poëme. Il s'agit de trouver et d'exprimer la moralité du drame; il faut dégager du récit cette idée maîtresse qui laisse dans l'esprit l'impression souveraine et sans laquelle l'œuvre littéraire est incomplète.

Les neuf derniers vers du deuxième chant que nous venons de lire vont fournir à l'auteur l'occasion de développer cette idée :

III

Sur les bords de la Sprée, au cœur d'un massif vert,
Dans une maison blanche et vaste, asile ouvert
Aux malheureux frappés du sceau de la folie,
Un homme maigre, blême et dont le long corps plie,
Traîne sa lamentable existence. A l'abri
Des arbres alignés dans le jardin fleuri,
Il marche, voûté, sombre, et sa tête se penche.
Un oiseau devant lui se pose sur la branche
Et commence à chanter la chanson du printemps.
L'homme entend, se redresse, écoute... En peu d'instants
Son teint s'est empourpré, sa mine est plus farouche.
Un juron menaçant s'échappe de sa bouche,
Ses cheveux sur son front se hérissent... hagard,
Haletant, il frémit d'angoisse; son regard,
Où se révèle autant d'effroi que de colère,
Se fixe sur l'oiseau, dont la voix douce et claire
Ne s'arrête un moment que pour reprendre encor.
« C'est toi!... je donnerais, dit l'homme, tout mon or,
Tout mon sang, pour pouvoir t'étouffer à mon aise!
Ah! je te reconnais! Là-bas, quand la Française...
Oui, c'est toi!... Tu chantais!... Depuis cette heure-là
Tu ne m'as pas quitté, maudit, et te voilà!
Ne te tûrai-je point un jour!... Veux-tu te taire!... »
Et de sa main qui cherche un caillou sur la terre
Il saisit un débris d'herbe pour le jeter
A l'oiseau qui, plus loin, continue à chanter.
Et l'homme vainement s'acharne à sa poursuite,
Ses yeux sont dilatés au fond de leur orbite.
Sous la peur, sous la rage et sous le désespoir
Il tombe, ruisselant de sueur : il croit voir,
Aussitôt qu'un oiseau chante dans la charmille,
Le fantôme vengeur de cette jeune fille
Qui mourut par son ordre en septembre, là-bas,
Près du mur qu'ombrageaient les grands acacias!

Nous ne savons si vous penserez comme nous, Messieurs, mais il nous a paru que cette conclusion était on ne peut plus heureuse. Le crime traîne toujours après lui le remords : le sang s'efface des mains du meurtrier; ces mains, instrument inconscient du crime, ne gardent pas la trace du forfait qu'elles ont perpétré ; elles ne sont pas les coupables. Le vrai coupable, c'est celui qui a dicté l'acte maudit, c'est l'esprit, c'est la portion pensante, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; cette essence nommée, bien qu'intangible et inconnue qui, en révolte avec Dieu dont elle procède, a manqué à toutes les lois divines et humaines.

Non, l'esprit coupable ne se défait point des traces du crime; il les retrouve partout, en tout, dans le moindre objet témoin de son acte répréhensible et dont l'image le poursuit sans trêve ni merci.

Le chant mélancolique de ce petit oiseau, que nous venons de voir témoin inconscient du crime de l'officier étranger, n'a pas cessé de retentir aux oreilles de ce dernier; depuis longtemps, les traces des balles qu'il a fait diriger sur le corps de l'héroïque fille de la France, sont effacées sur les branches du buisson voisin du lieu de l'horrible exécution ; et le chant de l'oiseau remet toujours dans son esprit le tableau de sa lâche action, de son crime !

Chaque note du chant de ce petit être ailé, fait pour égayer la nature, pour célébrer l'amour et le printemps, pénètre dans son cœur comme un poignard aigu !

C'est le remords ! le remords inexorable qui emprunte plus de force encore à la faiblesse et à l'humilité de l'être qui le personnifie.

Tel est, Messieurs, le poëme que nous avons distingué le premier parmi ceux qui ont été soumis à notre examen. Nous le citons en première ligne, non seulement à cause de l'idée qui l'a inspiré et de son allure franche, facile, que vous avez dû remarquer, mais aussi pour les qualités qu'il renferme au point de vue prosodique. Inspiration patriotique, saine et surtout modérée ; développement alerte et non interrompu du sujet; intérêt habilement ménagé; bonne facture du vers qui dénote chez le poëte un esprit sérieusement préparé : telles sont les principales qualités qui nous ont frappés dans l'*Exécution ;* l'auteur semble avoir admirablement mis à profit l'épigraphe dont il a accompagné son œuvre : *Artem impendere vero.*

La deuxième pièce qui a paru à votre jury mériter une citation spéciale, a pour titre : *Les Martyrs de la Science.*

Peut-être avez-vous déjà entrevu, au simple énoncé de ce titre, la catastrophe à laquelle l'auteur va faire allusion et qui était, en effet, digne d'inspirer un poëte. Il s'agit de la mort tragique de ces courageux aéronautes qui avaient nom Sivel et Crocé-Spinelli, et que M. Gaston Tissandier accompagnait.

Martyrs de la patrie, martyrs de la science, les uns et les autres se donnent la main dans la grande épopée humaine : si les premiers glorifient un peuple en honorant l'humanité, les seconds glorifient l'humanité en honorant un peuple. Et laissez-nous vous dire que nous avons été heureux de cette singulière coïncidence, qui nous a permis de signaler précisément à votre attention spéciale deux poëmes inspirés par ces deux genres de dévouement se touchant de si près.

La pièce les *Martyrs de la Science* participe de la grandeur et de l'idée fondamentale qui l'a inspirée; elle est remarquable par l'ampleur de la pensée, par la grandeur de l'image et par la forme de l'expression toujours en harmonie avec l'image et la pensée.

Le premier chant, à lui seul, suffirait pour justifier cette appréciation ; vous allez en juger :

LES MARTYRS DE LA SCIENCE

I

Quand le ciel, rayonnant des feux crépusculaires,
Vit Franklin s'endormir dans les glaces polaires
Loin des chemins tracés par les navigateurs,
Un long tressaillement d'orgueil et d'épouvante
Remua longuement dans l'Europe savante
Le monde des explorateurs !

D'autres étaient allés vers ces mers non conquises
Se frayant un passage à travers les banquises....
Hudson, Murgrave, Ross et tant d'autres comme eux
Etaient morts en héros dans ces steppes sans bornes
Où la neige toujours, sous les nuages mornes,
Se lève en flots écumeux.

D'autres étaient allés vers ces plages stériles
Ayant au fond du cœur les passions viriles
Qui retrempent un siècle à son avénement !
Ils partaient, souriant avec insouciance,
Ne voyant devant eux qu'un but seul : la science !
Un seul guide, le dévouement !

Liwingstone, oubliant ses luttes héroïques,
Hier encor tombait sous le ciel des tropiques.....
Sa patrie aussitôt a pris part à ce deuil
Et, frappée en plein cœur de la douleur des mères,
A voulu ranimer sous ses larmes amères
Les fleurs pâles de son cercueil !

Vous, dont la mort a clos la paupière glacée,
Dormez en paix, dormez ! martyrs de la pensée....
Qu'importe si ce soir l'horizon s'est terni !
Trahis par votre force et non pas par votre âme
Ne voyez-vous donc pas vos noms, en traits de flamme,
Qui rayonnent dans l'infini ?

De toute sa hauteur, redressez votre taille....
Frappés comme un soldat sur le champ de bataille
Vous avez éclairé le lointain avenir ;
C'est à nous, qu'appela votre voix prophétique,
D'achever aujourd'hui ce labeur athlétique,
C'est à nous de nous souvenir !

Après Harris, Blanchard, victimes inconnues
Qui, d'un bond, franchissaient l'immensité des nues
Bercés par un vent calme et providentiel,
Que d'océans roulant leurs farouches marées,
Que d'astres frissonnants, de sphères éthérées
Restaient à sonder dans le ciel !

Que de secrets profonds et d'effrayants problèmes
Sont demeurés cachés sous ces hauteurs suprêmes !
Que d'abîmes nous font frémir et reculer !
Insensé qui voudrait par la raison austère
Essayer de percer l'insondable mystère
Et tenter de le révéler !

Insensé ! qu'ai-je dit ? La science progresse....
Le sol soudain tressaille aux hymnes d'allégresse
Qui semblent saluer le départ des savants.
Trois hommes sont montés dans la frêle nacelle.....
Et leur abri bientôt n'est plus qu'une étincelle
A la merci des quatre vents !

Vous ne nous contredirez pas, après avoir entendu cette entrée en matière si magistrale, dans le jugement que nous avons porté.

Mais les courageux pionniers ont perdu de vue la terre, et voici comment le poète dépeint leurs émotions, en s'exprimant en vers dont l'allure plus rapide répond mieux aux sentiments qui se pressent dans l'esprit des hardis voyageurs :

II

O joie ineffable et sereine !
Vivre, planer à ces hauteurs
Et, fier, s'élancer dans l'arène
Teint du sang des gladiateurs !
Combattre les anciennes règles,
S'avancer plus loin que les aigles
Que la brise berce en dormant ;
Fuir le monde qui vous écrase
Et se perdre, comme en extase,
Dans les sentiers du firmament !

Captif délivré de sa chaîne,
Marcher, respirer sans effroi,
Voir l'ouragan qui se déchaîne
Tournoyer au-dessous de soi !
A son front, comme une caresse,
Sentir enfin monter l'ivresse
Du grand soleil ou du grand jour,
Se plonger dans la paix profonde
Et n'entendre des bruits du monde
Qu'un chant de prière et d'amour !

— Oh ! c'est là le bonheur, sans doute....
Pensaient les hardis voyageurs ;
C'est là surtout la grande route
Où doivent marcher les songeurs !
Plus de frein aux grandes pensées,
Plus de jours froids, de nuits glacées,
Rien des turpitudes d'en bas !
L'éternelle aurore se lève....
— Oh ! pourtant, si ce n'est qu'un rêve !
Seigneur, ne nous réveille pas !

Ce sont bien là, en effet, les sensations morales qui doivent agiter fiévreusement ces hommes perdus dans l'espace, avant que le souvenir du but qu'ils poursuivent ne leur ramène le sang-froid. — Seigneur, ne les réveille pas !... Mais, poursuit le poëte sur le rhythme élégiaque :

III

Dieu n'a pas réveillé deux d'entre eux.... L'agonie
Imprime son angoisse à leurs traits convulsés
Et dérobe à leurs yeux creusés par l'insomnie
Les rêves caressés.

La mort impitoyable, en ses arrêts augustes,
Ne laisse pas de temps aux âpres repentirs ;
De deux jeunes savants, courageux et robustes,
Elle fait deux martyrs.

Oh ! le drame ! oh ! le râle arraché des poitrines !
La mort a tout broyé dans un geste puissant ;
Elle fait refluer à flots à leurs narines
Une écume de sang !

Oh ! les cercles affreux tracés dans l'étendue !
L'affaissement soudain ! l'illusion qui fuit !
Sans guide, à tout hasard, la nacelle perdue
Frissonnant dans la nuit !

La mourante lueur qui tombe des étoiles
Révèle à leurs regards sa sauvage clarté,
Et les trois nautonniers voguent à pleines voiles
En pleine immensité!

Le vertige d'en haut les étreint dans le vide....
Hélas! et les rayons fantasques et pressés,
Eclairent tristement dans ce tombeau livide
Deux cadavres glacés.

L'esquif aérien que je voyais en rêve
S'évanouir tantôt dans le couchant vermeil,
Berce légèrement vers la céleste grève
Leur éternel sommeil.

Qu'il les berce à jamais! Leur œuvre est immortelle.
Qu'ils dorment en héros! Leurs noms seront gardés.
Les champs qu'ils ont laissés dans une ombre éternelle
Ne seront point sondés!

O Sivel, ô Crocé, martyrs chers et sublimes
Qui tentiez d'imposer un frein aux éléments,
Martyrs qui gravissiez les radieuses cimes
Des profonds firmaments,

Dormez profondément sur la funèbre couche
Où le vent des nuits passe et semble se briser!
Dormez! puisque la mort a fermé votre bouche
Sous son dernier baiser!

Tandis que vous montiez vers l'éternelle voûte
Sans force et sans appui, sans guide et sans témoin,
Une voix vous cria : — la voix de Dieu, sans doute —
« Vous n'irez pas plus loin! »

Ce dernier trait, Messieurs, porte en lui tout un enseignement: le domaine de l'homme n'est pas infini, et il sera toujours téméraire à ce dernier de reprendre l'œuvre des Titans. Le malheureux Crocé-Spinelli, déjà près de mourir, en faisant signe à ses camarades d'alléger encore leur frêle nacelle, tentait l'impossible et bravait les lois naturelles plus fortes que la volonté humaine. Mais nous ne voulons point l'accuser: sa témérité même aura servi à prouver une fois de plus qu'il est des bornes que l'homme ne peut franchir et près desquelles sont écrits ces mots du poëte: « Tu n'iras pas plus loin! » Il a payé de sa vie et de celle d'un frère en témérité une expérience qui ne sera pas infructueuse: on ne peut refuser ni à l'un ni à l'autre l'auréole des martyrs de la science que leur décerne avec justice notre poëte.

Aussi, ne pouvons-nous que nous associer aux éloges déposés par ce dernier sur leurs tombes; aux regrets qu'il exhale devant leurs corps inanimés; aux espérances que lui inspire leur suprême sacrifice :

IV

A vos fronts hantés des chimères
Puisque la mort met ses pâleurs,
Laissez aux larmes de vos mères
Le poëte mêler ses pleurs.

N'apercevez-vous pas dans l'ombre,
Comme un immortel souvenir,
Votre patrie aimante et sombre
Qui se courbe pour vous bénir?

Et, souriant à tant d'audace,
Ne sentez-vous pas dans ce deuil
Passer sur son auguste face
Un long frémissement d'orgueil?

Pourtant elle est mère, elle souffre
Pour tout ce qui fut grand et beau,
Elle sait la profondeur du gouffre
Que l'on appelle le tombeau.

Mais levant les yeux vers les dômes
Où tantôt vos yeux se sont clos,
Elle qui vous aimait comme hommes
Vous honore comme héros!

Au nom du progrès qui se fonde
Elle ouvre ses bras triomphants
Et lègue votre exemple au monde,
Martyrs qui fûtes ses enfants!

Afin d'oublier sa souillure,
Elle montre en pleurant tout bas
Vos flancs troués par la blessure
Que fait la gloire des combats.

Et l'Europe, dans sa souffrance,
Tombant à genoux devant Dieu,
Aux derniers adieux de la France
Vient joindre son suprême adieu!

Ah! planez en plein ciel, victimes
D'un espoir presque surhumain!
Vos aspirations intimes
Sont les mystères de demain.

Peuple, à l'heure où dans la vallée
Meurent les chants du jour passé,
Viens, par une nuit étoilée,
Prier sur le marbre glacé!

Et toi, brise ta lyre, ô barde!
Pour un grand devoir accompli
La gloire éternelle les garde
De la trahison de l'oubli!

Encore une fois, Messieurs, nous avons la certitude que vous ratifierez notre jugement sur cette pièce, en lui reconnaissant les qualités que nous lui avons attribuées.

Ces qualités ont paru si indiscutables à votre jury, qu'elles l'ont décidé à faire participer au prix la pièce *Les Martyrs de la Science*. En conséquence, nous avons partagé comme suit le prix de 200 francs porté par le programme du concours de 1875 :

A l'*Exécution*, un prix de 150 francs.

Aux *Martyrs de la Science*, un prix de 50 francs.

Suivant un usage généralement adopté dans les concours, nous avons, comme l'année dernière, choisi un certain nombre de pièces qui méritaient d'être distinguées et auxquelles nous avons décerné soit des mentions très honorables, soit des mentions honorables.

Les voici, classées par ordre de mérite :

PREMIÈRE MENTION TRÈS HONORABLE : à la pièce

intitulée : *Où finit le Nécessaire? Où commence le Superflu?* Pièce qui, sous la forme d'un conte arabe, traite en vers faciles un sujet dont la moralité ne vous a pas échappé à la seule lecture du titre.

DEUXIÈME MENTION TRÈS HONORABLE : à la pièce intitulée : *Les Chrétiens à la mer,* accompagnée de *La Prière de Marguerite.* La première se fait remarquer par ses qualités prosodiques et par la manière correcte avec laquelle l'auteur a mené le développement de son sujet. La seconde pièce est pleine de fraîcheur et de naïveté.

TROISIÈME MENTION TRÈS HONORABLE : à la pièce portant pour titre : *Excelsior.* Ode aux pensées élevées, dans laquelle le sceptique est rappelé, sans aigreur, par une invocation aux sentiments du cœur, à des considérations morales consolantes. Pièce exempte d'obscurités et de longueurs, écueils ordinaires du genre.

Nous avons accordé cinq mentions honorables, dans l'ordre suivant :

1° A la pièce intitulée : *Ode à la Création,* dans le genre d'*Excelsior.*

2° A la pièce intitulée : *Metz et Lorraine,* aux accents patriotiques mais sagement rendus, pouvant se résumer par l'épigraphe qui l'accompagne : *Credo et Spero.*

3° Au poëme ayant pour titre : *Le Turbot impérial,* pièce satirique et qui, malgré quelques longueurs, est une vigoureuse et mordante critique des mœurs du Bas-Empire.

4° Aux deux pièces réunies, intitulées, la première : *Une Fête à Madrid,* protestation énergiquement conçue à l'encontre des spectacles sanglants encore en honneur en Espagne; la seconde : *Le Chien du Saint-Bernard,* description assez magistrale de la tempête dans les Alpes, et peinture émouvante du dévouement du chien du Saint-Bernard, ce compagnon fidèle des disciples de notre illustre compatriote.

5° A la pièce intitulée : *Les Gorges de la Diosaz,* description bien réussie de cette nouvelle merveille des Alpes, sortie de son obscurité par les soins de l'un de nos membres correspondants, M. Cazin.

Nous ne devons pas omettre d'ajouter que quelques-unes des soixante pièces présentées au concours, n'ont pas réuni les conditions prévues par le programme, et n'ont pu, en conséquence, entrer en concurrence. Il en est, en premier lieu, dont les auteurs se sont fait connaître; telles sont : *France et Liberté; Les Concours littéraires; Souvenirs d'enfance de Joséphine;* enfin, un poëme en l'honneur de Benjamin Franklin. Votre jury a particulièrement regretté de se voir dans l'obligation d'écarter ce dernier du concours, et cela pour deux motifs : l'œuvre en elle-même méritait une attention spéciale, et son auteur, aveugle de naissance, excitait tout notre intérêt.

En second lieu, une pièce n'a pu être admise au concours parce qu'elle n'avait pas le nombre de vers prescrit par le programme, soit un minimum de cent; elle est intitulée : *Le Palmiste,* et son exclusion a été d'autant plus regrettable, que cette pièce pouvait, à notre avis, concourir avec les meilleures.

Notre tâche, Messieurs, est accomplie. Il ne nous reste qu'à vous assurer que nos efforts ont tendu à remplir impartialement cette tâche, et pour reconnaître l'honneur que vous nous avez fait en nous la confiant, et pour répondre à l'attente du public lettré de notre cher pays, habitué à voir la Société Florimontane protéger et encourager les œuvres de l'esprit, sans acception de parti, pourvu qu'elles soient honnêtes.

Après la lecture de ce rapport, le PRÉSIDENT a procédé à l'ouverture des billets cachetés contenant les noms des lauréats :

PRIX.

1er M. ACHILLE MILLIEN, membre correspondant de la Société Florimontane, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2e M. PAUL LABBÉ, à Thiberville (Eure).

MENTIONS TRÈS HONORABLES.

1re M. HENRI GALLEAU, homme de lettres, à Paris.

2e M. le docteur BASIN, à Chambéry.

3e M. GEORGES MAZINGHIEN, avocat, à Chaville (Seine-et-Oise).

MENTIONS HONORABLES.

1re M. CÉLESTIN TRIOULLIER, receveur des Domaines, à Neuilly-le-Réal (Allier).

2e M. GUSTAVE SAUVAGE, employé à la succursale de la Banque de France, à Limoges.

3e M. le docteur BASIN, à Chambéry.

4e Mme SEZZI, membre de la Société des Gens de lettres, à Paris.

5e M. JOSEPH LOMBARD, curé des Houches (Haute-Savoie).

Le SECRÉTAIRE a lu ensuite le programme du concours de 1876 :

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en juillet 1876.

Une somme de 400 fr est affectée à l'histoire, une somme de 200 fr. à la poésie, et une somme de 400 fr. aux beaux-arts.

Sont seuls admis à concourir pour les trois prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir franco au Secrétaire avant le 1er juillet 1876.

HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 15 novembre 1875.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

POÉSIE.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs

devront déclarer par écrit que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

Un prix de 400 fr. sera décerné au meilleur ouvrage artistique (peinture, sculpture ou gravure). Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Sont exclues les productions qui auraient déjà été couronnées à la suite d'autres concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Ces dernières devront être retirées dans les quinze jours qui suivront la distribution des prix.

Le Secrétaire,

JULES PHILIPPE.

GALERIE SAVOISIENNE

I

M. TOCHON ET SES TRAVAUX

M. Pierre Tochon, membre de plusieurs compagnies savantes et président de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, est sans contredit l'un des plus distingués agriculteurs de la Savoie contemporaine. Son dévouement aux intérêts de notre chère province, sa bienveillance et son savoir ont depuis longtemps déjà attiré l'attention de ceux qui aiment sincèrement le pays des Bella, des Barral et des de Lavenay (1). Qu'il nous soit donc permis de dire ici quelques mots de l'auteur de l'*Histoire de l'agriculture en Savoie* et de ses divers ouvrages.

M. Tochon, issu d'une famille d'Arrâches (Haute-Savoie), appartenait à une maison qui a donné plus d'un homme de mérite, entre autres M. Antoine-Joseph Tochon de Marollier, sous-préfet d'Ussel en 1816, et M. Joseph-François Tochon, docteur en droit en 1792, capitaine d'état-major en 1798, député en 1815 et membre de l'Institut en 1816. Après d'excellentes études classiques, M. Pierre Tochon entra à l'école de Grignon et en sortit diplômé, au bout de trois fructueuses années, en 1840. Attaché alors à la grande maison de graines et de plantes d'Auguste Burdin (de Chambéry), il fit de nombreux voyages en Italie, en France et en Angleterre pour les intérêts agricoles et horticoles de cette maison, devint directeur d'une fabrique d'instruments d'agriculture à Turin, forma dans cette ville le *Musée agricole du Palais Madame* et coopéra avec M. de Cavour aux publications de la *Société agraire*.

Rappelé en Savoie par des affaires de famille, il prit à ferme la grande exploitation du Wuache, vit couronner sa *Statistique agricole des Etats Sardes* et succéda au comte Marin dans son *secrétariat* de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry. Il se retira ensuite dans son domaine de Servolex et s'occupa des intérêts généraux de l'agriculture. Successivement délégué aux expositions de Turin, de Gênes, de Londres et de Paris, il fut tour à tour expert provincial, membre de la junte statistique des Etats Sardes et professeur d'agriculture et d'économie rurale à l'établissement modèle d'agriculture de La Motte Servolex. Nous trouvons ensuite M. Tochon secrétaire de la Chambre consultative d'agriculture, membre de l'Académie de Savoie, correspondant de la Société centrale d'agriculture de France et de la Société des Arts de Genève, vice-président du Comice de Chambéry, membre du Conseil de perfectionnement du lycée, conseiller d'arrondissement, etc. Il fit en outre partie des jurys régionaux et fut souvent chargé des rapports sur les primes d'honneur. Après lui avoir accordé les palmes d'officier d'Académie, le gouvernement impérial, juste appréciateur des services rendus, lui conféra, en 1869, la croix de la Légion d'honneur, et le roi Victor-Emmanuel lui envoya les insignes si recherchés par nous autres enfants de la Savoie, de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare d'Italie.

Longue serait l'énumération des écrits divers publiés par le président de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie. On connaît son *Traité de la culture du tabac dans les deux départements de la Savoie ;* ses *Considérations économiques sur les causes des souffrances de l'agriculture ;* ses observations sur *Les cépages du département de la Savoie ;* ses *Instructions pratiques sur la maladie de la vigne et sur les moyens de la combattre*, et sa plaquette sur l'*Agriculture de la Savoie devant l'enquête agricole*. En 1866 il fit paraître *La race bovine de Tarentaise (Savoie) ; définition de ses caractères* (Chambéry, impr. Ménard, in-8° de 8 pages) ; en 1867, il donna *La Prime d'honneur de l'Ain* (Chambéry, imp. Albert Bottero, in-8° de 80 pages) ; en 1868, il publia un *Rapport sur l'Exposition universelle de 1867 (section d'agriculture)* (Chambéry, imp. A Bottero, in-8° de 76 p.), et une notice sur l'*Exposition de cépages tenue à Chambéry les 19, 20 et 21 septembre 1868* (Chambéry, imp. Bonne, Conte-Grand et Cie, in-8° de 20 p.). En 1871 parut enfin l'*Histoire de l'Agriculture en Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Chambéry, imp. Puthod, in-8° de 262 p.).

Dans ce livre précieux, fruit de longues et consciencieuses études, M. Tochon trace successivement l'état original de notre pays, état qui a brillé d'un éclat variable suivant les divers degrés de civilisation et de liberté par lesquels les populations de la Savoie ont dû passer ; il fait connaître les procédés de culture mis en pratique pour vaincre les difficultés inhérentes à la nature tourmentée de nos vallées, à la déclivité de notre sol, et à la multiplicité des cours d'eau torrentiels qui descendent de nos montagnes ; il décrit les races d'animaux qui peuplent nos campagnes, indique les habitudes de nos populations rurales, retrace, au point de vue agricole, les actes des gouvernants divers et rappelle les services rendus par

(1) Auguste Bella, chevalier de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, directeur de l'Ecole de Grignon, était fils d'un notaire savoisien et oncle à la mode de Bourgogne du lieutenant-général comte Ménabréa, marquis de Valdora. Son fils, M. François Bella, est né à Chambéry et est membre de la Société centrale d'agriculture de France. — M. Barral, ancien directeur du *Journal d'agriculture pratique*, né à Metz, est originaire de la Tarentaise ; son père était né dans la paroisse de Saint-Jean-de-Belleville, en Savoie. — M. Victor de Lavenay, ancien secrétaire général du Ministère de l'agriculture, ancien président de section au Conseil d'Etat, né à Paris, en 1814, sort de Chilly, canton de Frangy, arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie).

un grand nombre d'hommes modestes et dévoués. Ce travail, inséré d'abord dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* fut couronné par l'Institut.

Le séjour prolongé de M. Tochon au milieu des habitants des campagnes lui ayant inspiré le désir de contribuer à leur instruction agricole, il fit imprimer, en 1874, à Chambéry, chez M. d'Albane, sous ce titre : *Traité théorique et pratique d'agriculture, de viticulture et d'horticulture* (1 volume in-18 de 336 pages), une étude sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention des fermiers, des métayers et des propriétaires, non seulement de la Savoie, mais aussi de la France entière. La profession agricole n'est-elle pas, selon l'heureuse expression du docteur Guilland, celle qui fournit les plus constantes garanties d'ordre religieux et social et de stabilité? La terre moralise et améliore celui qui la possède; s'il est cultivateur, elle l'émancipe; s'il a une autre profession, elle en accroît l'indépendance. Avec M. Pierre Tochon, nous étudions tour à tour la végétation, le sol, les semis, transplantations, récoltes et conservation des produits, les moyens d'améliorer les terres, les clôtures et constructions rurales, les céréales et les plantes fourragères; nous faisons ensuite connaissance avec les racines alimentaires ou industrielles, les plantes parasites, les animaux nuisibles, les végétaux ligneux, les arbres à produits industriels, les arbres des forêts, les animaux domestiques utiles à l'agriculture et la fabrication du beurre et du fromage. Après quelques pages consacrées à l'économie agricole, l'auteur termine son œuvre par quelques indications précises sur les jardins fruitiers et potagers, sur les cultures forcées et sur les végétaux et insectes parasites. Parmi ces derniers, il place l'altise, l'eumolpe, la pyrale, la fourmi, les limaces, les escargots, le hanneton, le criocère, le perce-oreille, etc., mais il oublie, à dessein peut-être, le *phylloxera vastatrix.*

Ce redoutable puceron devait cependant fixer bientôt l'attention de M. Pierre Tochon, qui a cru devoir donner cette année sur cet insecte *maudit* une notice publiée déjà par nous dans le *Polybiblion.* Cet intéressant travail est intitulé *Le Phylloxera vastatrix, histoire de son origine, son mode de propagation, moyens curatifs proposés, nos craintes et nos espérances pour les vignerons de la Savoie* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, in-8° de 48 pages). Le *phylloxera vastatrix,* originaire d'Amérique, appartient à l'ordre des hémiptères. Le genre *phylloxera* comprend des femelles aptères, vivant sous terre sur la racine des vignes, et des femelles ailées habitant sur le sol, fendant l'air et s'enfermant parfois dans les galles bursiformes des feuilles ; aptère ou ailé, l'insecte est toujours ovipare et se multiplie à l'infini. Ailé, il se laisse emporter au loin pendant les mois d'août et de septembre; chaque femelle tombée sur une feuille de vigne y dépose 2 ou 3 œufs, après l'éclosion desquels chaque puceron pique avec son suçoir une jeune feuille. Cette piqûre détermine promptement une boursouflure dans la cavité de laquelle se loge l'insecte pour grossir et pondre ses œufs; de ces boursouflures s'échappent des centaines de *phylloxera* aptères qui, se laissant choir sur le sol, attaquent les racines et forment de nouveaux centres d'attaque. Pour combattre ce puceron, plusieurs moyens sont proposés: un seul jusqu'à ce jour est efficace quoique impraticable en bien des endroits: la submersion totale dans des conditions données. Cette manière de procéder ne pouvant avoir lieu partout, on a cherché un insecticide d'un bon marché relatif et d'une action nulle sur la vigne: on a eu recours à l'hydrogène sulfuré, à l'ammoniaque, et au sulfo-carbonate de potassium, moyens coûteux et d'une efficacité un peu douteuse. La science cherche, elle arrivera à trouver un procédé propre à atténuer les effets du *phylloxera.* Constatons que le fléau diminue d'intensité à mesure qu'il s'éloigne du midi et espérons qu'il s'arrêtera devant les remparts de neige et de glace de la Savoie.

Tels sont, en y ajoutant une note sur *Les Fromages de la Savoie* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, in-8° de 71 pages), et un *Rapport sur les concours spéciaux ouverts par la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie en 1875* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, in-8° de 14 pages), les principaux travaux de notre docte collègue à l'Académie des sciences, Belles Lettres et Arts de Chambéry, travaux qu'il était de notre devoir de signaler aux lecteurs de la *Revue savoisienne.*

A. ALBRIER.

Sivry les Saint-Prix, novembre 1875.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Oct^re 1875.	6 h. m.	Midi.	6 h. soir.	du bar^e. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 6	+ 16	+ 12	0,721	0,45		
2	+ 5	+ 19	+ 15	0,726	0,43		
3	+ 12	+ 19	+ 16	0,727	0,43	0,0080	
4	+ 11	+ 13	+ 12	0,729	0,42		
5	+ 11	+ 12	+ 18	0,731	0,41	0,0070	
6	+ 15	+ 23	+ 16	0,733	0,40		
7	+ 12	+ 22	+ 14	0,734	0,40		
8	+ 13	+ 21	+ 15	0,730	0,39		
9	+ 9	+ 22	+ 16	0,727	0,38		
10	+ 9	+ 10	+ 10	0,724	0,42	0,0515	
11	+ 4	+ 14	+ 11	0,721	0,45		
12	+ 8	+ 13	+ 8	0,712	0,46	0,0180	
13	+ 6	+ 14	+ 9	0,707	0,50		
14	+ 8	+ 11	+ 6	0,698	0,55		
15	+ 6	+ 8	+ 9	0,708	0,57	0,0185	
16	+ 7	+ 12	+ 11	0,717	0,60		
17	+ 3	+ 15	+ 8	0,721	0,60		
18	+ 4	+ 12	+ 10	0,720	0,60		
19	+ 7	+ 17	+ 13	0,720	0,59		
20	+ 10	+ 12	+ 10	0,718	0,60		
21	+ 8	+ 20	+ 14	0,720	0,65	0,0180	
22	+ 9	+ 11	+ 9	0,717	0,67	0,0080	
23	+ 9	+ 15	+ 3	0,714	0,68	0,0210	
24	+ 7	+ 11	+ 10	0,717	0,75	0,0350	
25	+ 5	+ 13	+ 12	0,725	0,80	0,0030	
26	+ 5	+ 10	+ 5	0,725	0,80		
27	+ 2	+ 7	+ 9	0,722	0,78		
28	+ 7	+ 11	+ 10	0,719	0,82	0,0360	
29	+ 3	+ 12	+ 9	0,719	0,85	0,0010	
30	+ 6	+ 12	+ 10	0,719	0,84		
31	+ 7	+ 11	+ 7	0,718	0,80	0,0010	
					TOTAL....	0,2260	

L'appareil n'a pas fonctionné pendant le mois.

REMARQUES. — Pluie la nuit du 2 3, le 4 et la nuit du 4-5; pluie

le soir du 9 qui continue jusqu'au 11 au matin; pluie la nuit du 11-12; pluie le 13 jusqu'au matin du 15; pluie et tonnerre le 20 au soir; pluie la nuit du 20-21, 21-22 et 22-23; pluie légère le 24; pluie légère le 27 et très abondante la nuit du 27-28; pluie le 28 et le 31 au soir.

AUGUSTE MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 15 novembre

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président rappelle à la Société que depuis la séance qui a précédé les vacances, nous avons reçu de M. le Ministre de l'instruction publique une allocation de 400 fr. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

La réunion s'associe aux paroles de regrets prononcées par M. le Président au sujet de la mort de M. Hermann Hammann, membre correspondant, décédé récemment à Genève.

M. FRANÇOIS GOUVILLD, d'Annecy, est élu membre effectif.

M. HENRI THOMASSET, d'Annecy, ingénieur-constructeur de machines à Paris, est reçu au nombre des membres correspondants.

Il est procédé ensuite à la rédaction du programme du triple concours d'histoire, poésie et beaux-arts pour 1876 (fondation Andrevetan, avec la coopération de la ville d'Annecy).

M Revon expose les objets qu'il a recueillis pour le Musée pendant les vacances. Dans ce nombre figurent des antiquités préhistoriques, romaines et du moyen âge, des roches de la vallée de l'Arve, des têtes osseuses, des séries industrielles.

Vu l'heure avancée, les communications inscrites à l'ordre du jour sont renvoyées à la séance suivante.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Prosper Despine, ***De la folie au point de vue philosophique et psychologique,*** 1 gros vol. in-8°, don de l'auteur. — C. Besançon, ***Aix-les-Bains et les eaux de la Savoie,*** 1 vol., don de l'auteur. — A. Dessaix, ***Légendes et traditions populaires de la Haute-Savoie,*** don de l'auteur. — Ducrost et Arcelin, ***Les fouilles de Solutré,*** don des auteurs. — Quatre recueils de poésies de M. Félix Wagener, don de l'auteur. — ***Société protectrice de l'enfance de Lyon; Almanach des jeunes mères,*** dons de M. le docteur Dagand. — Trois travaux sur les antiquités et l'histoire de la Sardaigne, œuvre et don de M. le sénateur Spano. — Classification de 40 savons végétaux; suppléments à la classification des matières tannantes et des caoutchoucs, œuvre et don de M. Bernardin. — ***Rapports*** sur le club alpin français en Savoie, dons de la section de Chambéry. — ***Les noces d'or de M. le chanoine Vaullet***, œuvre et don de M. l'abbé Falconnet. — ***L'éducation réparatrice,*** œuvre et don de M. Vingtrinier. — ***Compte-rendu*** des assemblées générales de la Société philanthropique savoisienne de Paris, don du comité. — F. Maury, ***La statue de Châteaubriand,*** ode, don de l'auteur. — P. Tochon, ***Notice sur le phylloxera vastatrix,*** don de l'auteur. — Deux lettres autographes de Tronchin et d'Ignace Billo, dons de M. Jules Philippe. — Lettre autographe de Jumel, don de M. Gustave Ruphy.

Achat : ***Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné,*** par MM. Allmer et de Terrebasse, 6 vol. et atlas.

Revue des sociétés savantes des départements. — ***Romania.*** — ***Revue archéologique.*** — ***Journal des connaissances médicales.*** — ***Association scientifique de France.*** — ***L'Investigateur.*** — ***Revue du Lyonnais.*** — ***Mémoires*** de l'Académie de Lyon. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de Lyon. — ***Mémoires*** de l'Académie de Savoie. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Bulletins*** de l'Institut national genevois. — ***Mémoires*** de la Société d'histoire de la Suisse romande. — ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Mémoires*** de la Société archéologique du midi de la France. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Loire. — ***Mémoires*** de l'Académie de la val d'Isère. — ***L'Educateur.*** — ***Annales*** de l'Académie de Mâcon. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de Poligny. — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris. — ***Le Globe,*** journal géographique. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Revue bibliographique universelle.*** — ***Courrier de Vaugelas.*** — ***Revue de la poésie.*** — ***La réforme économique.*** — ***Bulletin*** de la Société des antiquaires de Picardie. — ***Bulletins*** de la Société des antiquaires de l'Ouest. — ***Indicateur*** d'antiquités suisses. — ***Bulletin*** de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne. — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Atti della Società Italiana di scienze naturali.*** — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — ***Mémoires*** de la Société des naturalistes de Berne.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — Echo du Salève. — L'Allobroge. — Le Léman. — L'Echo chablaisien — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'atelier de sondage de l'Oued-Rir (Algérie), dirigé par M. le lieutenant de Lillo, vient de terminer sa campagne par un très brillant succès remporté à Tiguedidine.

La nappe jaillissante rencontrée entre 64 et 70 mètres de profondeur, débite au minimum 3000 litres par minute, soit 50 litres par seconde. Le premier sondage exécuté dans cette oasis avait une profondeur de 113 mètres, et la nappe jaillissante ne débitait que 1224 litres par minute ou 20 litres par seconde.

La campagne de l'Oued-Rir pour 1874-1875 peut se résumer ainsi

Nombre de sondages exécutés, 5; profondeur totale forée, 435 mètres; débit total par minute des nappes rencontrées par les cinq sondages, 10,388 litres par minute, soit un volume de 173 litres d'eau par seconde.

En somme, du mois de juin 1856 au 7 mai 1875, les Français ont foré dans l'Oued-Rir et dans le Hodna 104 puits artésiens, donnant presque tous des eaux potables et dont la température la plus ordinaire est de 21 à 23 degrés centigrades.

Ces 104 puits débitent ensemble 103,046 litres d'eau par minute' soit près de 1,200 litres par seconde.

—

On vient d'atteindre aux Etats-Unis la plus grande vitesse obtenue jusqu'à ce jour en chemin de fer. Le « train des journaux » a fait en cinquante-neuf minutes la distance de quatre-vingt-douze kilomètres qui sépare Jersey-Cité (faubourg de New-York) de Trenton.

Les derniers sept kilomètres, de New-Brunswick à Trenton, ont été faits en ***trois*** minutes.

—

Il y a dans le pays de Natal deux espèces de python, qui arrivent à une longueur de seize à dix-huit pieds. Ils ne sont ni venimeux ni méchants, et on ne les craint pas. J'ai même connu, dit un voyageur, une plantation de cannes à sucre où l'on en avait beaucoup de soin, je dirai même où on les élevait; ils reposaient tranquillement dans les sillons, à deux pas des travailleurs, sans se soucier d'eux et sans être inquiétés par eux. La raison de ces excellentes relations entre les Nataliens et les pythons, c'est que ceux-ci remplissent là-bas l'office dont les chats se chargent chez nous, et qu'ils détruisent en grand les souris et les mulots dont l'abondance est fatale aux champs de cannes à sucre.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — No 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le niveau des anciennes inondations à Annecy, par M. E. Tissot. — Etymologies; *almanach*, par M. Bernardin — Note sur l'emploi des serpents en Bolivie, par M. L. Favre-Clavairoz. — Le bassin et les eaux du Chéran, par M. le Dr A. Descostes. —Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE NIVEAU DES ANCIENNES INONDATIONS A ANNECY

Dans un article publié au commencement de cette année (1), nous avons fait connaître les dates des principales inondations enregistrées par nos annales. Nous nous proposons aujourd'hui de fixer les hauteurs de quelques-unes d'entre elles, en les rattachant au zéro des échelles de l'administration des Ponts et Chaussées. On jugera ainsi de la gravité des fléaux avec lesquels nos ancêtres furent aux prises, et de l'importance des améliorations réalisées dans le régime d'écoulement de nos canaux.

La plus ancienne des inondations connues est celle dont M. l abbé Ducis nous a fourni récemment la relation dans cette *Revue*. Elle est du mois de janvier 1651. Les neiges qui étaient abondantes fondirent en deux jours sous l'influence d'un vent chaud, auquel succédèrent de grandes pluies qui continuèrent jusqu'au 18 de ce mois. Le lac déborda et couvrit toute la ville pendant les deux journées du dimanche et du lundi 15 et 16 janvier. On ne pouvait passer sous les arcades de la rue Perrière ni sous le passage qui réunit la place Notre-Dame à la rue Filaterie sans des ponts en planches de deux pieds de hauteur. Grâce à cette donnée précise, nous savons que les eaux atteignirent une hauteur de 2m,70 au-dessus de notre zéro actuel. Leur écoulement fut très lent, ce qui s'explique en partie par l'écroulement de la tour des religieux de Saint-François, qui eut lieu dans la nuit du 16 janvier.

Après l'inondation de 1651, vient celle de 1658 sur laquelle manquent les renseignements détaillés, puis celle de février 1711.

L'année 1711 commença par un temps serein qui se prolongea jusque vers la fin de janvier. Il tomba alors sur les montagnes une grande quantité de neige, suivie d'une forte pluie qui commença le 8 février et dura plusieurs jours. Les eaux du lac s'élevèrent aussitôt et débordèrent en quelques endroits. C'était comme un avant-coureur de ce qui devait arriver peu de temps après.

Dès le 11 ou le 12, il tomba de nouveau une grande quantité de neige sur les montagnes et dans la plaine, suivie encore une fois d'une pluie chaude, qui se continua sans interruption depuis le 15 jusqu'au 28 février. Les eaux grossirent considérablement, s'étendirent sur une grande partie de la plaine des Fins et pendant plus de huit jours suspendirent les communications dans la ville.

Pour favoriser l'écoulement, les syndics donnèrent l'ordre d'abattre la digue du moulin dit des Cordeliers. Sitôt ce travail achevé, le niveau de l'inondation commença en effet à diminuer; mais il arriva alors que la tour du même nom, située sur l'emplacement actuel des Boucheries, c'est-à-dire un peu en amont du moulin, eut ses fondations affouillées par le grand courant qui s'ensuivit et s'effondra. Ceci eut lieu le 25 février, vers midi. Presque en même temps, la moitié du cimetière de l'hôpital s'éboula à son tour et contribua à obstruer le passage des eaux. Elles refluèrent de nouveau dans toutes les rues; la consternation parvint à son comble.

Qui peut dire ce qui serait arrivé, si un homme de dévouement, qui avait aussi gardé tout son sang-froid, n'eût eu l'heureuse inspiration de faire une coupure dans le jardin de l'hôpital et d'offrir, par cette dérivation, une plus large issue au courant? C'est ce qui sauva la ville (1). Dès que la tranchée fut ouverte, on s'aperçut d'une baisse progressive dans les principales rues. Le 1er mars, les communications se rétablirent peu à peu, et le beau temps, qui recommença à régner, dissipa les dernières alarmes.

Le niveau de l'inondation de 1711, la plus terrible dont notre histoire ait conservé le souvenir, monta jusqu'au perron de l'église Saint-François, correspondant à une hauteur de 3m,10 au-dessus du zéro de nos échelles.

Vient ensuite l'inondation de 1740, sur laquelle les détails n'abondent pas. On sait seulement qu'elle eut lieu le 22 octobre, et que ses maux s'ajoutèrent à ceux d'une disette intense.

(1) *Revue savoisienne* du 28 février 1875.

(1) Annecy est redevable de cette idée pratique à M. de la Soge d Imecourt, brigadier des armées du roi de France. On sait en effet que la Savoie, conquise par Louis XIV en 1703, lui resta jusqu'en 1713.

Le 25 juillet 1758, des pluies persistantes firent encore déborder le lac et les canaux ; les campagnes riveraines et une partie de la ville furent inondées. La cour du palais de l'Isle, où étaient les *banches* des procureurs, fut couverte d'un pied d'eau. Hauteur correspondante à nos échelles : 2m,00 au-dessus du zéro. — L'inondation de 1778, à peu près semblable à la précédente, fut causée aussi par des pluies qui durèrent du 26 septembre au 26 novembre. — Celle de décembre 1801 eut une hauteur de 1m,70 au-dessus du zéro. Le Pâquier, le chemin d'Albigny et une partie des Fins furent couverts d'eau. On pouvait se promener en bateau dans les rues du Pâquier, de la Halle et de la Filaterie.

1806. La fonte subite des neiges et une pluie abondante occasionnent encore une inondation en ville, le 5 mars de cette année.

1807. Nouveau débordement du lac en février; l'eau est au Pâquier, dans les rues du Pâquier, de la Filaterie, de la Halle et devant l'église de Saint-Maurice. Hauteur de la crue, 1m,68.

1816. Des pluies persistantes ont tellement grossi les eaux, dans le mois de juillet, qu'elles ont débordé le 15, et entraîné le sable et le gravier destinés à être étendus sur le pavé des rues pour l'entrée du roi, qui eut lieu le 19.

1840. En même temps que la Garonne et la Loire sortaient de leurs digues, ainsi que le Rhône et quelques-uns de ses affluents, le lac d'Annecy causait dans notre ville une dernière inondation. Le 18 novembre, les eaux s'élevèrent au point qu'elles envahirent non seulement les parties basses des rues du Pâquier, de la Halle et de l'Evêché, mais encore les quais, le Champ-de-Mars et l'allée du Pâquier, où l'on pouvait se promener en bateau. La route provinciale de Faverges fut interceptée pendant deux jours. Si l'eau s'était élevée un pied de plus, elle aurait touché la clé de voûte du pont du Pâquier. Hauteur qui s'en déduit à l'échelle de ce pont : 1m,62.

Trente-cinq années viennent maintenant de s'écouler sans que la ville d'Annecy ait eu à déplorer aucune autre inondation. Celle de 1840 a été et restera, s'il plaît à Dieu, la dernière. Déjà, on a pu le remarquer, elle n'a plus la même hauteur que ses devancières ; d'une manière générale, on voit aussi que depuis 1711 il y a décroissance régulière dans les niveaux. Cela tient à ce que les obstacles disparaissent peu à peu. Après chaque inondation, l'expérience fait reconnaître la nécessité d'élargir tel canal, de curer tel autre, d'abattre un barrage ou de modifier sa forme. En 1840, le Thiou dessinait encore une série de méandres, qui commençaient aux Boucheries et venaient passer sous l'avenue de Chambéry. Ils furent supprimés lors de la construction de cette route, et remplacés par une dérivation en ligne droite qui donna beaucoup de dégagement aux eaux.

Le curage d'ensemble qui se fit en 1854 dans tous les canaux de la ville contribua encore à en augmenter le débit, à tel point que, malgré la construction des quais et la réduction partielle qu'ils occasionnèrent dans la section d'écoulement, le niveau moyen du lac subit une dépression sensible. Les barrages régulateurs établis l'année dernière ont heureusement paré à cet inconvénient, sans pour cela mettre la ville en danger, comme nous l'avons déjà dit dans notre article précité. Enfin nous pouvons ajouter que le Thiou, dans son parcours de quatre kilomètres entre Annecy et Cran, subit, indépendamment de la volonté de l'homme, une augmentation de pente, légère, il est vrai, mais continue, qui accroît peu à peu son débit et s'ajoute aux autres causes pour éloigner toujours plus le retour des fléaux que nous venons de passer en revue. L'explication de ce fait réclame certains développements que nous ne pouvons pas donner aujourd'hui, et qui trouveront place dans un autre travail.

E. Tissot.

Nota. — Les sources où nous avons puisé pour l'historique de nos inondations sont les suivantes : *Revue savoisienne* 1857, 1870, 1875. *Notice sur le lac d'Annecy*, par M. Boltshauser. *Notice sur les inondations de la Savoie*, par le cardinal Billiet. *Ephémérides Annéciennes*, travail inédit de M. Serand.

ÉTYMOLOGIES

ALMANACH

On trouve dans divers auteurs que beaucoup de mots commençant par *al* dérivent de l'arabe, ce qui est vrai, et l'on cite comme exemple : *alcohol, algèbre, algaril, alambic, almanach*, etc. Pour le mot *almanach*, cette assertion paraît erronée ; voici ce que dit à ce sujet le docteur W. H. Engelmann, dans son ouvrage : *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe ;* Leyde, 1861 :

« *Almanaque* (en espagnol). Bien que ce mot ne soit pas du nombre de ceux que je m'étais proposé de traiter, je me crois obligé de réfuter quelques-unes des étymologies qu'on m'a débitées. C'est sans doute à cause du rapport du son de la première syllabe de *almanaque* avec l'article arabe qu'on a voulu en chercher l'origine dans cette langue. Les uns l'ont dérivé de la racine *manaha*, qui signifierait *compter*. Malheureusement, il n'y a que l'hébreu *hnm* qui soit usité dans cette acception, dont il n'y a pas la moindre trace dans l'arabe. — D'autres y ont trouvé du rapport avec le substantif *al-minha* qui signifie *don, cadeau*. Ils ont supposé une chose qui est au moins très problématique, savoir que les Arabes auraient eu la coutume de se faire cadeau d'almanachs. Or, des calendriers arabes à nos élégants almanachs il y a un grand pas : ce sont tout simplement des tables astrologiques, et on n'a qu'à y jeter un coup d'œil pour se persuader qu'ils ne sont pas de manière à servir de cadeau. Du reste, et ceci est un argument décisif, les Arabes nomment leurs calendriers *tecwîm* ou *rouz-nâme ;* même dans des manuscrits arabes qui traitent cette matière, je n'ai pas réussi à découvrir un mot qui présentât quelque ressemblance avec notre *almanaque*. Or. c'est là justement ce qu'il faudrait démontrer pour être en droit d'avancer que ce mot nous serait venu des Arabes.

« Dans un passage de Porphyre, cité chez Eusèbe

(De præpar. evangelica, t. III, 4e éd., Gaisford), il est question de calendriers égyptiens, désignés par le nom de *almenichiaka;* ce mot admet-il une explication raisonnable en copte? Serait-il l'origine de notre *almanaque?* Voilà des questions que je ne suis pas à même de trancher. (P. 49 et 50.) »

Le nom de la colonie de BÉLIZE (Honduras Britannique). — Pour montrer comment par la suite des temps un mot peut s'écarter de son orthographe primitive, je citerai le nom de *Bélize;* cet établissement fut fondé par un flibustier écossais du nom de *Wallace,* dont les Anglais firent *Wallis;* les Espagnols, qui prononcent les *v* et les *w* comme *b,* transformèrent le nom en *Ballis,* et les Anglais, le reprenant, lui donnèrent son orthographe actuelle : *Belize.*

St UBES (Portugal). — On prétend de même que le nom *St Ubes,* port du Portugal qui fournit beaucoup de sel employé pour la préparation des harengs, passa par les formes : *San Christoval, Santoval, Sétubal, Saint-Ubes.* Les Portugais l'appellent encore Sétubal; je n'ai trouvé dans les auteurs portugais aucune trace du nom San Christoval.

BERNARDIN.

NOTE SUR L'EMPLOI DES SERPENTS EN BOLIVIE

Trieste, 7 décembre 1875.

A M. L. REVON

Cher monsieur et ami,

Je lis dans le numéro de novembre de la *Revue Savoisienne,* qu'il existe au pays de Natal deux espèces de pythons qu'on emploie à la destruction des souris et des mulots dans les champs de cannes à sucre.

Le pays de Natal n'est pas le seul où les ophidiens soient chargés de cette besogne. A Santa-Cruz-de-la-Sierra, en Bolivie, les boas remplissent le même office. On les élève et on les garde non seulement dans les plantations de cannes à sucre où leur utilité est incontestable, mais encore dans les maisons particulières.

Le salon est au rez-de-chaussée et donne accès dans les cours et les jardins. Comme la chaleur est intense, les portes sont toujours ouvertes. Aussi le voyageur non prévenu ressent-il un singulier tressaillement lorsqu'il voit un énorme boa entrer pacifiquement, se rouler et s'endormir, sans que les habitants semblent y prendre garde. C'est le familier du logis, connaissant ses maîtres et vivant avec eux en parfaite intelligence. Il paye les bons services qu'on lui prodigue en purgeant l'habitation de tous les hôtes incommodes, souris, crapauds, lézards, scorpions et insectes malfaisants. A lui la police, et il la fait à la satisfaction générale.

Veuillez agréer, etc.

L. FAVRE CLAVAIROZ,

Consul général de France à Trieste, ancien chargé d affaires en Bolivie.

LE BASSIN ET LES EAUX DU CHÉRAN (1)

Première partie. — Cours du Chéran

I

RÉGION HYDROGRAPHIQUE

La région hydrographique du Chéran peut être divisée en deux sections : la première qui comprend la vallée des Bauges et qui correspond à ce que nous appellerons le cours supérieur du Chéran; la seconde se composera du bassin de Rumilly et correspondra au cours inférieur.

1° *Les Bauges* (2). Au nord-est de Chambéry se trouve le territoire des Bauges, renfermé dans une enceinte de hautes montagnes qui se découpent sur plusieurs points, entr'autres à l'est, pour communiquer avec les vallées d'Annecy et de Faverges par les cols de Leschaux et de La Combe; au sud, avec celle de l'Isère, par les cols Tamié et du Frêne; au nord-ouest, avec le bassin de Chambéry et de Rumilly par le col de Cusy. Le territoire des Bauges s'étend jusqu'à Allèves (col de Cusy), et se compose d'une vallée tortueuse et étroite, dont la direction générale est du sud-est au nord-est et dans laquelle viennent déboucher plusieurs vallées secondaires.

Ce massif montagneux se compose de calcaire néocomien disposé par strates puissantes et inclinées, entre les joints desquelles on observe, dans le col de Cusy, une matière schisteuse simulant l'ardoise. Sur divers points, le prolongement de ces strates fait place à des ondulations et à des plissements qui accusent l'action métamorphique.

Les escarpements qui dominent la rivière sont continus avec les montagnes et sont formés en partie par du terrain de transport, en partie par l'alluvion; mais les affleurements de grès tertiaires ne commencent que vers Allèves.

Dans les Bauges, le lit de la rivière est moins profondément creusé que dans le cours inférieur, et sur une grande étendue, le Chéran y coule à plein bord; mais, la vallée étant étroite, il en résulte que ce lit est en général moins large qu'il ne l'est d'Alby en aval. La pente en est plus uniformément répartie que dans le cours inférieur.

C'est sur les limites des Bauges avec le bassin de Rumilly, à Allèves près de Cusy, qu'on commence à apercevoir des paillettes d'or dans l'alluvion de la rivière, tandis qu'aucune trace n'en existe au-dessus d'Allèves. On prétend que des métallurgistes étrangers ont constaté dans la roche calcaire de cette localité la présence de quelque filon d'or.

(1) Ce mémoire inédit, qui date de 1860, et que nous communique notre collègue, M l'avocat Descostes, est dû à M. le Dr Descostes, de Rumilly, chevalier des SS. Maurice et Lazare, fondateur, dans sa ville natale, de la Société de Secours mutuels, actuellement médecin à Beaujeu (Rhône).

(2) Les Beauges, avec leurs treize communes, forment un canton dont le Châtelard est le chef-lieu. Au Châtelard, on voit les ruines d'un château construit par le prince Thomas de Savoie.

Le colonel Bugeaud, en 1814, traversa les Bauges et le col de Tamié et alla surprendre un corps autrichien campé dans la vallée de l'Isère: ce qui démontre l'importance stratégique des Bauges comme passage de département à département, à travers de vastes défilés qui constituent de véritables remparts naturels.

2° *Bassin de Rumilly* (1). Le bassin de Rumilly, n'est plus à proprement parler une vallée; et l'on dit généralement *plaine* de *Rumilly* plutôt que *vallée*. En effet, ce bassin est largement ouvert, et la rivière, de Cusy au Val-de-Fier, n'est pas dominée par des montagnes calcaires, mais par des collines dont le squelette est formé par les grès tertiaires. Les affleurements de ces grès ne commencent que près d'Allèves et on les entrevoit ensuite, de distance en distance, sur les points dénudés du bassin de Rumilly. Leurs assises sont appuyées d'une part sur le Semnoz, montagne que contourne le Chéran près de Gruffy et d'autre part, après avoir formé la montagne de Saint-Sylvestre et diverses collines qui dominent le cours inférieur du Chéran, sur les montagnes de Saint-André, Moye, Saint-Offenge, etc. Les couches supérieures sont d'origine marine; les inférieures, d'eau douce.

Les escarpements de ces collines, au lieu de se continuer avec les montagnes, comme dans les Bauges, laissent entre elles et celles-ci des vides qui constituent des vallées secondaires. L'ensemble des collines du bassin du Chéran figure assez bien un quadrilatère irrégulier, disposé suivant les quatre points cardinaux, dont Rumilly est le centre, et dont tous les côtés versent leurs eaux dans le Chéran ou le Fier, sauf le côté méridional (canton d'Albens), qui les envoie au lac du Bourget, par les petites rivières de la Daisse et du Sierroz.

Pour compléter notre étude sur le bassin du Chéran, nous la poursuivrons jusqu'au Val-de-Fier et au Rhône.

Le Val-de-Fier est un passage étroit près duquel disparaissent les assises de grès pour faire place au calcaire qui constitue les montagnes de Moye et de Saint-André, entre lesquelles s'engouffre le Fier. Elles présentent, comme les montagnes des Bauges, les plissements et les autres effets de l'action métamorphique. Le Val-de-Fier ouvre une voie importante de communication entre le bassin du Chéran et celui du Rhône.

Le lit de la rivière, creusé à travers le terrain de transport et les grès, est moins uniformément incliné dans le bassin de Rumilly que dans les Bauges : entre Allèves et Alby, il est très accidenté et taillé en escaliers, ce qui donne lieu à une succession de petites chutes d'eau ou cascades. Les rivages sont très élevés et comme taillés à pic : cette disposition rend la rivière difficilement accessible; cependant à Boussy, près Rumilly, sur une étendue de 1 kilomètre environ, les berges s'aplanissent et la rivière coule à pleins bords; puis les berges se relèvent de nouveau, à deux kilomètres de la ville, à tel point que le pont de Rumilly est d'une hauteur de trente mètres environ.

(1) En fait de localités remarquables, il faut noter dans ce bassin :

1° Alby : chef-lieu de l'ancien Albanais, célèbre par les fortifications construites par un comte du Genevois.

2° Rumilly : ville de souvenirs, ancienne cité romaine, ville militairement importante sous Emmanuel-Philibert qui construisit le fort de l'Annonciade à Sales, fort dont on trouve encore quelques ruines.

Dans les communes voisines de Rumilly, entre autres à Marigny, à Albens, à Sales, à Sion, on trouve des inscriptions, des armes, des monnaies, des pierres sépulcrales d'origine romaine.

La route du val de Fier, entre Rumilly et Seyssel, est assise en grande partie sur une voie romaine.

Le lit du Chéran coupe en écharpe la plaine de Rumilly dans la direction du sud-est au nord-ouest. D'Alby, en aval, ses circonvolutions s'agrandissent, et il tend à prendre la direction rectiligne.

Les *sables aurifères*, dès Allèves en aval, abondent à tel point dans le lit du Chéran que des orpailleurs, avec des procédés grossiers, parviennent, dans de certaines journées, à cueillir des paillettes pour la valeur de quarante francs (1).

Sur le flanc de la montagne de Saint-André, qui concourt à former le Val-de-Fier, on trouve des affleurements d'*anthracite* et des *minerais de fer* et même de *cuivre*.

Près de l'entrée du Val-de-Fier, au point où le grès fait place au calcaire, on voit une source sulfuro-alcaline dont je fis la découverte en 1854, et à laquelle je donnai le nom de source sulfuro-alcaline de Saint-André.

Nous venons d'esquisser à grands traits la configuration du bassin du Chéran et la nature des roches qui le composent (2), mais il nous reste à examiner la *couche arable :* elle y est d'une puissance accusée par la luxuriance de la végétation, par les gras pâturages, le hêtre et les érables majestueux qui croissent sur les flancs des montagnes des Bauges, par les céréales et les fruits renommés du bassin de Rumilly : richesses sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

La couche arable offre peu de solutions de continuité, et l'on ne compte que deux réservoirs naturels soit étangs et marais, savoir ceux de Bloye et d'Albens, au midi de Rumilly : dans ces deux communes un fond marneux et tourbeux paraît prendre, sur une certaine étendue, la place du terrain de transport et empêcher la filtration des eaux : en outre, le peu d'inclinaison de la commune de Bloye vers le lit du Chéran, et de la commune d'Albens vers le lac du Bourget, empêche le dégorgement des marais et favorise la stagnation de leurs eaux.

C'est à travers la région hydrographique dont nous venons de faire la description qu'a lieu le cours du Chéran.

II

COURS DU CHÉRAN

Le Chéran prend sa source à une altitude de 900 mètres environ, près des ruines du couvent de Bellevaux, dans les Bauges; puis descendant cette vallée et le bassin de Rumilly, il vient opérer sa jonction avec le Fier, dont il prend le nom, à un kilomètre de Rumilly. Dans ce parcours, qui est de quarante-cinq kilomètres environ, il touche à dix-huit communes, et, comme nous l'avons déjà dit, nous appelerons *cours supérieur* la fraction de cette rivière comprise entre sa source et Allèves (col de Cusy), et *cours inférieur* celle comprise entre le col de Cusy et sa

(1) Le 19 octobre 1867, M. Domenge Joseph a trouvé dans le Chéran, sous Alby, une pépite d'or pesant 43 gr. 50 centgr., qui lui a été payée 141 fr. 90 c. — *Réd.*

(2) La nature de ces roches explique suffisamment l'absence des principes *sulfatés* qui, dans les hautes vallées de la Savoie, paraissent contribuer puissamment au crétinisme, bien que certains auteurs aient émis une opinion toute opposée; nous citerons entre autres le voyageur Mac-Lelland dans ses observations pathogéniques sur les populations goîtreuses d'une province indienne qu'il a visitée.

jonction avec le Fier au lieu dit *le confluent;* mais par une sorte de nécessité qu'impose la continuité du cours d'eau et l'identité du bassin, nous comprendrons dans cette dernière division l'étude du Fier, dès le confluent jusqu'à son embouchure dans le Rhône, près de Seyssel.

La direction générale de ce cours d'eau est du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'entrée du Val-de-Fier, où tout à coup cette rivière prend la direction de l'est à l'ouest.

Le lit du Chéran étant, comme nous l'avons vu, encaissé dans le bas de la vallée des Bauges et dans les profondes coupures des grès de Rumilly, cette rivière n'est pas large, mais elle offre sur quelques points plusieurs mètres de profondeur. Il serait important d'en déterminer la force motrice calculée d'après son volume et sa pente, et d'appliquer ici les méthodes de d'Aubuisson et de Bellanger au jaugeage de cette rivière ; mais je laisse à des hommes spéciaux le soin de fournir à cet égard des données précises ; et je me bornerai aux constatations suivantes : l'altitude des sources du Chéran est de 900 mètres environ ; celle de Rumilly de 271 ; l'espace parcouru par la rivière, de Bellevaux à Rumilly, étant de 45 kilomètres, nous dirons que la pente absolue du Chéran est de 629 mètres et que sa pente proprement dite est de 680/45,000 ; si l'on voulait, en outre, calculer la pente de ce cours d'eau dès sa jonction avec le Fier jusqu'au Rhône, il faudrait tenir compte de la différence de niveau entre Rumilly et Seyssel ; différence qui serait environ de cinquante mètres. Pour suppléer à des données exactes, je ferai observer que l'importance de ce cours d'eau, comme force motrice, ressort de l'établissement des nombreuses usines dont nous parlerons plus bas, et que, dès son cours supérieur et presque à sa source, il fournit des prises d'eau puissantes et qui ne sont, même au plus bas étiage, que des fractions du volume total de la rivière.

De nombreux et forts affluents sont tributaires du Chéran ; ils sont eux-mêmes exploités comme force motrice : entre ces affluents, l'un des plus considérables est la Néphaz à Rumilly : à part ce dernier, les affluents du cours supérieur sont plus volumineux que ceux du cours inférieur, ce qui explique pourquoi la force motrice de la rivière est déjà très considérable dans les Bauges.

III

PROPRIÉTÉS DES EAUX DU CHÉRAN

—

1° Propriétés chimiques.

En 1859, je me transportai avec M. Charles Calloud, chimiste de la Société médicale de Chambéry, dans le lit même de cette rivière pour procéder à l'analyse qualitative de ses eaux. Nous opérâmes en amont de la ville pour nous mettre à l'abri de toute erreur ; et c'est le résultat de ces expériences que je vais exposer sommairement :

Première expérience. — L'eau, traitée par l'acide oxalique, a donné un précipité blanc (oxalate de chaux).

Deuxième expérience. — L'eau, traitée par une solution de nitrate d'argent, a donné un précipité blanc soluble dans l'acide nitrique (carbonate d'argent).

Troisième expérience. — L'eau, traitée par le phosphate de potasse ammoniacal, a donné un précipité bleuâtre (phosphate de magnésie).

Quatrième expérience. — L'eau, traitée par le sous-acétate de plomb, a donné un précipité blanchâtre (soluble dans l'acide nitrique).

Cinquième expérience. — L'eau, traitée par une solution d'acide gallique, additionnée de quelques gouttes d'acide nitrique, n'a donné aucune réaction.

Quelle conclusion tirer de ces expériences ? C'est que les réactions positives obtenues dans les quatre premières expériences et l'effet négatif de la cinquième dénotent, dans l'eau du Chéran, la présence des carbonates et l'absence des sulfates, la présence de la chaux et de la magnésie.

L'eau du Chéran est donc *calcaire-magnésienne-bicarbonatée.*

Ces expériences infirmeraient, au moins dans son sens absolu et général, l'opinion émise par Dupasquier, savoir *que les eaux de rivière, grâce à l'agitation, au contact de l'air, finissent par contenir peu de carbonates, mais qu'elles peuvent retenir des quantités considérables de sulfates:* opinion dans laquelle, ce me semble, il n'est pas tenu suffisamment compte des terrains que parcourent les eaux, comme nous aurons occasion de le démontrer, dans l'espèce, en parlant de la région hydrographique du Chéran.

Outre les principes sus-énoncés, M. Charles Calloud est porté à croire, d'après une odeur *sui generis* qu'il m'a fait constater, que ces eaux contiennent un principe benzoïque, qu'il se réserve de rechercher ultérieurement (1).

2° Propriétés physiques.

Hors le temps des pluies et de la fonte des neiges, le Chéran est d'une limpidité rare ; cependant, à l'époque extrême des eaux basses, vers le milieu ou la fin de l'été, la rivière prend, près de ses rives, une teinte vert-pré qui fait dire dans le pays qu'elle devient limoneuse et insalubre, et malheur, s'écrie-t-on alors, à qui s'y baignerait : or, cette teinte ne tient point à du limon suspendu ; elle n'est pas non plus inhérente à l'eau elle-même, mais elle provient de la présence d'un cryptogame dont l'étiage et la chaleur favorisent le développement. L'idée de l'insalubrité du Chéran, à cette époque, n'a pareillement aucun fondement, comme nous le verrons plus bas.

L'eau de cette rivière n'a pas de saveur particulière, elle n'a pas non plus d'odeur si ce n'est celle, du reste très peu constatable, signalée par M. Calloud et qui ressemble un peu à l'odeur de l'écrevisse cuite.

La température de l'eau du Chéran est relativement élevée ; elle s'équilibre assez avec celle de l'air ambiant pour qu'on puisse y prendre des bains pendant près de trois mois, (juin, juillet et août) : température qui facilite l'apparition, presque en toute saison, d'une traînée brumeuse sur le cours de cette rivière.

(1) L'eau du Chéran cuit bien le légume, nouvelle preuve de l'absence des sulfates.

Les qualités physico-chimiques du Chéran et surtout sa proverbiale lympidité expliquent la prédilection de la truite et du barbeau pour ses eaux. Dans le cours supérieur (Bauges), la première acquiert la chair délicate de la truite saumonée.

Tout porte à croire qu'il serait facile d'y multiplier bien d'autres espèces fluviatiles, et surtout celle de la familles des *Salmones*.

Deuxième partie. — Coup d'œil sur les industries du bassin du Chéran.

—

Nous allons exposer rapidement les industries qui ont existé ou qui existent encore sur le cours du Chéran, pour arriver à en déduire la possibilité de développer, sur une plus vaste échelle, le mouvement industriel d'un des bassins les plus riches, mais les plus ignorés de la France.

I

PRODUITS ET INDUSTRIES DU COURS SUPÉRIEUR

Les sources du Chéran sont près des ruines du couvent de Bellevaux; ce couvent fut fondé en 1078 et les Bénédictins qui l'occupèrent établirent des usines devenues célèbres, où l'on travaillait le fer recueilli dans les montagnes de la Maurienne. Ces usines n'existent plus, mais voici l'exposé sommaire d'autres petites industries actuellement florissantes :

1° Les *martinets*, des *scieries à bois* mues par la rivière ou par ses affluents; des *clouteries renommées ;*

2° Des fabriques d'*ustensiles en bois* faits avec l'*acer platanoïdes* (faux sycomore, plane);

3° Des *charbonnières* auxquelles on consacre surtout le *fagus sylvatica* (hêtre), qui abonde dans les Bauges et qu'on exporte sur les marchés de Chambéry, Rumilly et Annecy ;

4° Des *fromages* (vacherins) très recherchés.

II

PRODUITS ET INDUSTRIES DU COURS INFÉRIEUR

Les habitants de ce pays se sont principalement adonnés à l'agriculture; nous allons néanmoins voir figurer, dans l'exposé suivant, quelques autres industries :

1° Des *moulins,* des *martinets,* mais nous signalerons surtout les *deux filatures* et la *scierie* de Rumilly, mues par la rivière.

Nous ne parlerons pas des *métiers de soierie* qui, naguères, étaient une ressource pour la classe ouvrière et un objet relativement considérable d'exportation et par conséquent une source de fortune et de bien-être.

L'industrie de la soierie a encore aujourd'hui d'autant plus de chance de succès qu'elle peut trouver la matière première dans le bassin même de Rumilly : en effet, la bigaterie, sur une petite échelle il est vrai, y réussit admirablement; on y trouve de nombreuses et luxuriantes plantations de mûriers qui n'attendent que leur raison d'être ;

2° L'*exploitation des sables aurifères,* qui se fait aussi sur une petite échelle ;

3° L'extraction des *grès durs* de Droisy au-dessus du Val-du-Fier, des *grès mous,* soit *mollasses,* de Rumilly et des collines voisines (Veaux, Marcellaz, etc.), des *calcaires* fins de Cessens : tous matériaux propres à la construction et à la sculpture ;

4° Le commerce des *bois* et surtout du *hêtre ;*

5° Le commerce des *céréales,* très recherchées sur les marchés de Chambéry et d'Annecy, et même de l'étranger ;

6° L'exportation des *vins blancs* des côtes du Chéran, très réputés comme vins secs ; celle des *fruits ;*

7° Les *toileries de Rumilly,* qui envoient leurs produits sur plusieurs marchés.

III

PARTI QU'IL EST POSSIBLE DE TIRER DES FORCES NATURELLES ET DES INDUSTRIES ACTUELLES DU BASSIN DU CHÉRAN.

1° Le Chéran est la force la plus puissante qui puisse être mise en activité dans ce bassin, soit à titre d'agent moteur, soit comme agent chimique.

Comme force motrice, il sera utilement appliqué à toutes les machines susceptibles d'être mues par la pression hydraulique. Et si, dans les usines que nous avons mentionnées plus haut, des effets notables sont obtenus par des prises d'eau qui ne représentent que de faibles fractions de la rivière, il est évident que celle-ci serait appelée à jouer un rôle plus important par un plus large emploi de son volume. Sa pente est du reste suffisante pour obtenir des chutes d'eau utiles sur tout son parcours. L'inconvénient provenant de la profondeur de son lit peut être prévenu par un barrage très facile à pratiquer, vu l'étroitesse de ce lit : un barrage par exemple, exécuté à Marigny, commune limitrophe de Rumilly, pourrait aménager les eaux dans un canal convenablement construit, que l'absence d'accident de terrain rendrait relativement peu coûteux. Ce canal pourrait amener le Chéran aux portes de la ville, d'où il serait facile de l'éconduire par les tranchées des anciennes fortifications.

On arriverait ainsi à faire cheminer de grands artifices, entre autres les moulins à cylindres des papeteries.

Si des filons d'or existaient, comme on l'a prétendu, dans le col de Cusy, la rivière se prêterait à l'établissement des moulins à amalgation, très employés pour l'épuration de ce précieux métal. A l'alluvion aurifère, telle que nous la trouvons actuellement, on pourrait appliquer les procédés adoptés en Australie, les tables à cannelures inclinées si faciles à établir sur le cours du Chéran ; elles remplaceraient avantageusement les procédés grossiers qui, néanmoins, procurent quelquefois à nos orpailleurs des bénéfices considérables.

Cette rivière pourrait aussi être utilisée pour le flottage dès Alby, en aval.

Comme force chimique, les eaux du Chéran sont précieuses pour le blanchîment : en effet, toutes les lingères du bassin de Rumilly peuvent rendre témoignage de la blancheur éclatante qu'elles communiquent au linge ; quel service ne rendraient-elles pas, à ce titre, dans la papeterie? L'art tinctorial en pourrait aussi tirer un parti considérable.

2° Exposons les autres éléments de vitalité du bassin du Chéran : l'*agriculture* y est en honneur ; mais le progrès en est lent, et bien des améliorations, qui ont cours en France et surtout en Angleterre, n'y sont point encore connues. Le rendement vient plutôt de la richesse siliceuse et calcaire du sol que de la main-d'œuvre. Appliquez à ce sol fécond l'usage en grand de la chaux délitée et des instruments désagrégateurs et triturateurs de la terre, et vous aurez un rendement double et peut-être triple, surtout si l'emploi de ces moyens se fait avec sage entente des lois de l'assolement.

Le sol se prêterait à plusieurs cultures dont la pensée n'est pas venue aux habitants : telle la Garance (*rubia tinctorum*) qui prospère dans des climats analogues. Je ne parle pas de la Nicotiane dont la culture prospérait déjà sous le premier Empire (1).

Dans ce riche pays, il est d'autres sortes d'industries qui restent inexploitées; nous citerons entre autres les minerais de fer et de cuivre de la montagne de Saint-André, et sur la même montagne l'anthracite de Crempigny dont quelques industriels se sont occupés, il y a peu d'années, sans aboutir sérieusement; la réussite de la bigaterie, et même le succès des fabriques de soieries teintes, il y a quelques années, prouvaient que Rumilly pourrait au besoin devenir une petite succursale de Lyon.

Mais, pour que tous ces progrès, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, soient réalisés, pour que la région hydrographique du Chéran passe de la vitalité à la vie, il faut que ce pays soit largement ouvert et accessible; il faut que de nombreux écoulements soient donnés à ses produits. Le gouvernement a su comprendre cette nécessité et il a promptement acheminé les trois villes les plus importantes de la Savoie, Chambéry, Rumilly et Annecy, à une union commerciale des plus fécondes, au moyen d'un chemin de fer qui fait rentrer des pays riches, mais jusqu'ici abandonnés, dans le grand torrent de la circulation industrielle.

Troisième partie. — Considérations thérapeutiques et hygiéniques sur la région hydrographique du Chéran.

J'ai dit que, d'après l'analyse faite par M. Charles Calloud, l'eau du Chéran est calcaire magnésienne bicarbonatée, et qu'on peut espérer que l'analyse quantitative et la découverte de certains autres principes la rangeront définitivement dans l'ordre des *eaux alcalines* médicalement conseillées; mais, en l'état, on peut déjà l'adopter comme une ressource dans l'art de guérir.

L'importance thérapeutique de ces eaux s'accroît encore par les excellentes conditions hygiéniques du bassin où elles coulent.

Nous allons exposer : 1° les expériences cliniques résultant de leur emploi ; 2° les indications rationnelles qui découlent de ces expériences et de leur analyse ; 3° le mode qu'il conviendrait d'adopter dans leur administration ; 4° les conditions hygiéniques qui en facilitent l'effet, notamment sur le cours inférieur.

(1) Depuis l'annexion de la Savoie, le tabac est cultivé sur une grande échelle dans le bassin de Rumilly. — *Réd.*

I

EXPÉRIENCES CLINIQUES DÉJA FAITES DES EAUX DU CHÉRAN

La population des côtes du Chéran a, de tout temps, recouru empiriquement à ses eaux pour laver des ulcères chroniques ; et, en général, le succès a répondu à l'attente. Pour une part, j'ai cru, par analogie ou par induction, pouvoir les conseiller dans les affections suivantes (1) :

Affections *herpétiques chroniques* de nature lichenoïde ;

Affections *psoriques ;*

Plaies de mauvais aspect tendant à devenir ulcéreuses ;

Certaines *cachexies rhumatismales* rebelles et non compliquées, et avec des précautions que j'indiquerai plus bas ;

Les *hypertrophies* du foie, du cœur, etc.

Dans ces maladies les eaux n'ont été employées qu'extérieurement et en général avec un plein succès ou au moins avec une notable amélioration.

II

INDICATIONS RATIONNELLES

De la composition chimique de ces eaux et de leurs effets dans les affections chroniques sus-énoncées, on peut déduire les indications suivantes qui, nous l'espérons, recevront la sanction de l'expérience :

1° Elles paraissent devoir rationnellement être conseillées, dans toutes les *dermatoses chroniques* non compliquées et être employées *intus et extra.*

2° Nous en dirons autant de toutes les *organopathies chroniques*, et surtout de celles des viscères abdominaux, dont, en général, les eaux alcalines triomphent.

3° Dans les *rhumatalgies apyrétiques* non goutteuses et non articulaires, *intus et extra,* et seulement à l'intérieur dans les rhumatismes *articulaires chroniques* et même goutteux.

4° Dans presque toutes les *dyspepsies*, et notamment dans celles à forme *acide* ou flatulente, *intus et extra.*

Dans ces diverses affections et dans d'autres analogues, ces eaux peuvent agir ou comme moyen altérant ou comme agent hydrothérapeutique, ou des deux manières simultanément ; c'est pourquoi nous allons exposer le mode d'administration qu'il convient d'adopter à ces deux points de vue.

III

MODE D'ADMINISTATION

Ces eaux peuvent être prises à l'intérieur ou à l'extérieur, ou bien encore simultanément *intus et extra.*

1° A l'intérieur, elles se boivent comme à peu près toutes les eaux alcalines, c'est-à-dire à doses élevées,

(1) Toutes ces données clyniques sont fournies sous toutes réserves, ainsi que les indications rationnelles qui en sont déduites, attendu que c'est un sujet neuf à l'état d'étude. Une *riviere minérale,* dans le sens donné habituellement à cette épithète, mais c'est tout un monde thérapeutique nouveau !

trois ou quatre litres dans les vingt-quatre heures en été et deux en hiver.

Prises à l'intérieur, elles n'ont qu'une action résolutive et altérante.

2° A l'extérieur, c'est ici qu'il convient de définir exactement le mode d'administration, car, alors, elles agissent ou hydrothérapiquement ou à titre d'altérant (directement sur la surface ou secondairement par absorption).

Dans le sens hydrothérapique, la durée du bain doit, en général, être au plus de dix minutes, sauf à répéter (suivant les conseils du médecin), le plongeon plusieurs fois de suite, et à varier sur les lieux mêmes la température du bain, car il faut bien noter que la température d'un cours d'eau est en raison inverse de la force de ce courant et de la profondeur de l'eau sur un point donné; or, comme ces deux conditions varient de distance en distance, il est facile au baigneur de passer successivement et presque sur les mêmes lieux à des bains de température différente.

L'absorption de l'eau, par le bain, se fait assez promptement; ce qui le prouve, c'est que, entré dans le bain avec une soif ardente, on ne tarde pas à la voir se calmer complétement, grâce aux molécules absorbées qui sont venues remplacer celles perdues par la sueur et les autres excrétions, et l'on ne tarde pas à éprouver le besoin de la miction.

Mais, si l'on prend un bain d'une certaine durée, de plus de dix minutes par exemple, on absorbera une partie des molécules de la masse liquide et par conséquent des principes qu'elle contient; dès lors elle agira comme altérante.

Il est une précaution qui domine ce genre de traitement, c'est qu'il ne faut pas prolonger le bain dès qu'on sent un froid marqué localisé sur les extrémités.

Faisons des vœux pour que des établissements balnéaires soient créés sur le cours de cette rivière alcaline, afin qu'en toute saison il soit possible d'user d'une eau aussi médicalement importante et pouvant se réchauffer sans perdre chimiquement aucun de ses principes qui, à titre de principes fixes, ne se volatisent pas.

Dans bien des conditions pathologiques, l'emploi des eaux du Chéran comportera simultanément l'usage des eaux ferrugineuses de Futeney-sur-Albens et de Planchamp, sur les hauteurs qui dominent le cours du Chéran, et de l'eau sulfuro-alcaline de Saint-André, qui est dans le lit même de la rivière.

Je ne parle pas des eaux d'Aix dont la proximité augmente, pour ainsi dire, l'importance d'un tel cours d'eau alcaline.

Suivant cette indication, on pourra aussi, avant ou après l'emploi des eaux de cette rivière, recourir avec avantage aux eaux d'Aix ou de Marlioz.

(*La fin au prochain n°.*) Dr A. DESCOSTES.

BULLETIN

Le compte-rendu de la séance de décembre de la Société Florimontane ne paraîtra que dans notre n° de janvier 1876, le directeur du journal ayant dû quitter momentanément Annecy, par suite d'un deuil de famille, et n'ayant pu ainsi rédiger le document dont il s'agit.

—

L'Académie francaise, dans sa séance du jeudi 30 décembre 1875, a procédé au renouvellement de son bureau pour le 1er trimestre de l'année 1876.

Elle a nommé : directeur, M. Legouvé; chancelier, M. Camille Rousset

—

D'après ce qu'annonce le *Morning Post*, M. de Vylder, un Suédois connu par ses voyages d'explorations en Afrique, se proposerait d'entreprendre, l'été prochain, un nouveau voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Il compte rester absent pendant quatre ans. Le but principal de son nouveau voyage d'exploration sera, dit-on, la partie nord du lac N'garie. De crainte d'accident, le voyageur a, par testament, légué au musée d'histoire naturelle de Stockholm son intéressante collection d'objets rapportés d'Afrique.

—

La presse à imprimer qui appartenait à Benjamin Franklin, et qui depuis bien des années était au bureau des brevets à Washington, vient d'être réclamée par M. J.-B. Murray, de New-York, à qui elle avait été offerte, en 1841, par MM. Arnold et fils, de Londres M. Murray, pour plus grande sûreté, après l'avoir gardée pendant quelque temps, l'avait déposée à l'Institut national de Washington.

Lorsque cette institution cessa d'exister, dit la *New-York Tribune* qui raconte ce fait, la presse fut de nouveau mise dans la salle des modèles du bureau des brevets, où elle est restée jusqu'à présent, la question de propriété n'ayant pas été soulevée avant ces derniers temps. Mais M Murray vient de la réclamer. Après complet examen des documents qu'il a soumis, il a été reconnu que sa réclamation était parfaitement juste, et la presse lui a été remise L'intention de M. Murray, est de placer cette relique du premier grand imprimeur américain à côté du dernier modèle de la presse cylindrique de Hœ, à l'exposition qui sera faite à l'occasion du centenaire.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Novembre 1875.	6 h 1/2 m.	Midi.	5 h 1/2 s.	du barre. 11 h m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 6	+ 11	+ 9	0,718	0,80	0,0130	
2	+ 7	+ 15	+ 9	0,721	0,78		
3	+ 3	+ 13	+ 10	0,723	0,77		
4	+ 9	+ 12	+ 10	0,722	0,76	0,0145	
5	+ 5	+ 13	+ 11	0,722	0,77	0,0030	
6	+ 9	+ 10	+ 10	0,717	0,77	0,0015	
7	+ 9	+ 12	+ 10	0,716	0,85	0,0260	
8	+ 7	+ 12	+ 7	0,713	0,88	0,0075	
9	+ 7	+ 9	+ 12	0,715	0,93	0,0060	
10	+ 13	+ 17	+ 17	0,714	1,10	0,0220	
11	+ 14	+ 13	+ 10	0,713	1,16	0,0130	
12	+ 7	+ 11	+ 6	0,723	1,18	0,0060	
13	+ 5	+ 12	+ 9	0,724	1,16	0,0015	
14	+ 4	+ 13	+ 12	0,722	1,10	0,0080	
15	+ 4	+ 12	+ 7	0,727	1,12		
16	+ 1	+ 10	+ 6	0,729	1,09		
17	+ 5	+ 8	+ 8	0,730	1,02		
18	+ 7	+ 12	+ 10	0,723	1,00	0,0070	
19	+ 3	+ 10	+ 8	0,720	0,93		
20	+ 7	+ 6	+ 3	0,716	0,91	0,0090	
21	+ 0	+ 2	+ 0	0,714	0,89	0,0190	
22	— 5	+ 4	+ 1/2	0,719	0,87		
23	+ 1/2	+ 7	+ 0	0,722	0,85		
24	— 4	+ 4	— 1/2	0,719	0,82		
25	+ 0	+ 2	— 1	0,717	0,79		
26	— 1	+ 3	+ 0	0,715	0,75		
27	— 2	+ 0	— 3	0,719	0,73		
28	— 7	+ 2	— 2	0,721	0,71		
29	— 2	+ 1	— 3	0,714	0,69		
30	— 5	+ 0	— 4	0,715	0,66		
					TOTAL....	0,1570	

L'appareil n'a pas fonctionné.

REMARQUES. — Pluie la nuit du 31 octobre au 1er novembre; pluie le 1er; pluie du 3 au 14; le 14, pluie abondante à 7 h. soir, tonnerre et éclairs; pluie le 17 et la nuit; pluie la nuit du 19-20; neige le 20 dans la nuit et le 21 (hauteur de neige : 0m,15); neige le 25 (hauteur : 0m,01). AUGUSTE MANGÉ.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

Pages.

L. Revon. La Haute-Savoie avant les Romains. 1, 13, 25, 33, 57, 65
A. Perrin. Station de l'âge de la pierre polie à Saint-Saturnin. 4
L. Rabut et Raverat. Notes sur les plats d'étain gravés . . 6
L. Revon. Le trésor monétaire de Sillingy. 43
H. Tavernier. Promenade archéologique à Saint-Jeoire . . 61
L. Revon. Le second trésor monétaire de Sillingy. . . . 83

BEAUX-ARTS.

J. Weber. Chronique musicale 10, 46, 79

BIBLIOGRAPHIE.

Albrier. *Eloge du cardinal Billiet,* de M. F. Descostes. . 45
P. Henry. Un fanatique partisan du tabac 54
C. Berlioz. *Dauphiné et Savoie,* de M. A. Joanne . . . 71
Albrier. *La Savoie hier et aujourd'hui,* de M. F. Descostes. 78
Id. *Etude sur Timoléon Chapperon,* de M. C. Blanchard. 87
X. *Les inscriptions de Vienne,* de MM. Allmer et de Terrebasse 88

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Ducis. Abbaye de Ste-Catherine près d'Annecy . . 6, 19, 28, 38
Albrier. Les anoblis de Savoie sous le Ier empire . 22, 53, 67
Id. Un Savoisien à la faculté de droit de Dijon (J.-B. Carrier) 30
Tavernier. Morillon au XIVe et au XVe siècle 50, 62
E. Serand. Documents inédits sur le général comte de Boigne. 52
Riondel. Les familles et les personnes nobles à Samoëns . 68, 74
Ducis. L'inondation de 1651 à Annecy. 73
Id. L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* . . . 76, 81
Albrier. M. Pierre Tochon et ses travaux 98

LITTÉRATURE. — PHILOLOGIE. — POÉSIE. — CONCOURS.

Programme du concours de la fondation Andrevetan . . . 24
Id. Id. de l'Académie de Savoie 24
Expositions de Paris et de Bourg 24
Blavignac. Sur quelques locutions employées par Bonivard . 35
F. Machard. Les œuvres poétiques du docteur Andrevetan. 41, 49

Pages.

Bernardin. Origine du mot soupe 44
Jules Vuy. *Tempête,* poésie 86
Rapport sur le concours de poésie de 1875 :
Discours de M. C. Dunant 89
— de M. J. Philippe 90
L'*Exécution,* poème de M. Achille Millien 91
Les Martyrs de la science, poème de M. P. Labbé . . . 95
Lauréats. 97
Concours de la fondation Andrevetan pour 1876 97
Bernardin. Etymologies : almanach, Bélize, St-Ubes . . . 102

SCIENCES ET ARTS DIVERS. — VOYAGES.

E. Tissot. Le jour de l'an au Caire. 2
Id. Au sujet des nouvelles observations météorologiques faites à Annecy 18
A. Mangé. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy . 19, 31, 40, 47, 55, 64, 72, 80, 88, 99, 108
Bernardin. Les odeurs de musc, de vanille et de violette . . 43
Boltshauser. Ascension de l'Etna 84
E. Tissot. Le niveau des anciennes inondations à Annecy. . 101
L. Favre-Clavairoz. Note sur l'emploi des serpents en Bolivie. 103
A. Descostes. Le bassin et les eaux du Chéran. 103

BULLETIN.

Statistique, découvertes géographiques et archéologiques, etc. 12, 32, 40, 48, 56, 64, 72, 80, 88, 100, 108

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

11, 23, 31, 47, 55, 100

PLANCHE HORS TEXTE.

Age de la pierre polie à Saint-Saturnin. — N° de janvier.

GRAVURES.

La Haute-Savoie avant les Romains, vignettes 1 à 109.

Haute-Savoie
II 7
1876

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882
IMPRIMÉS

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
DESCOSTES A. médecin, à Beaujeu (Rhône).
DESCOSTES FRANÇOIS, avocat, à Chambéry.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
GIROD, secrétaire de la direction de l'Asile de Bassens.
LABBÉ PAUL, homme de lettres, à Thiberville (Eure).
LACROIX TONY, pharmacien, à Mâcon.
LEBLOND, professeur au collége de Bône (Algérie).
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
PICARD, professeur au collége d'Annecy.
POURIAU, professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — EUGÈNE TISSOT — REVON — SERAND

Directeur-gérant : LOUIS REVON

BIBLIOTHÈQUE PRÊT

1876 — 17ME ANNÉE

Per. 4°

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1876

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

17me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* a l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le cardinal Chigi au tombeau de saint François de Sales en 1664, par M. C.-A. Ducis. — Le bassin et les eaux du Chéran (suite et fin), par M. le Dr A. Descostes. — Bibliographie. *La France dans l'Europe commerciale et industrielle,* de M. Ganeval, par Isidore Leblond. — Chronique musicale, par M. Johanès Weber. — Compte-rendu des séances de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé. — Résumé des observations en 1875, par M. E. Tissot.

LE CARDINAL CHIGI AU TOMBEAU DE SAINT FRANÇOIS DE SALES EN 1664

Nous avons fait dans cette *Revue,* les années précédentes, le récit de divers pèlerinages accomplis au tombeau de saint François de Sales par les envoyés de Louis XIII et de la reine mère en 1630, par les délégués de la cour souveraine de Savoie en 1630, par l'archevêque et le diocèse de Tarentaise en 1640, par 24 envoyés de la cour de Savoie de Turin en 1668.

Un document inédit, tiré d'un ancien minutaire, déposé chez M. Tissot, notaire, nous donne l'occasion de rappeler quelques détails sur un acte semblable accompli par le cardinal Flavio Chigi.

Lorsque saint François de Sales fit, en 1613, le pèlerinage au tombeau de saint Charles Borromée à Milan, il y étudia l'organisation du collége des Barnabites, qu'il fit venir, l'année suivante, à Annecy. Un de leurs élèves, d'une illustre famille de Sienne, Flavio Chigi, pénétré de vénération et de confiance pour l'évêque de Genève, le consulta sur sa vocation à l'état ecclésiastique. François de Sales le confirma dans ses aspirations, et l'assura que, s'il était fidèle à ne point rechercher les dignités, il possèderait les plus considérables de l'Eglise. « Et moi, monsieur de Sales, répondit le jeune Chigi, je vous assure que, si je suis pape, je vous canoniserai. »

L'élève avait alors 14 ans. Il ne cessa dès lors de s'inspirer des ouvrages de l'évêque de Genève, ainsi qu'il l'assura dans le bref que nous citerons plus loin. Plus tard, il devint nonce apostolique en Allemagne, évêque d'Imola, puis cardinal, et enfin succéda, en 1655, à Innocent X sous le nom d'Alexandre VII. Le 28 décembre 1661, 39 ans après la mort de François de Sales, il publiait à Rome le bref de sa béatification, qui fut célébrée avec pompe le 8 janvier suivant. La cause de la canonisation fut ouverte peu après.

La même année 1662 Louis XIV prétendait que son ambassadeur à Rome y jouît de plus grands priviléges que ceux des autres nations, et appuyait ses exigences par d'iniques procédés (1). D'ailleurs il en agissait de même à l'égard des autres puissances et il en vint au point de soulever contre lui, quelques années après, presque toute l'Europe.

Mais le pape, ne pouvant se défendre par la force, dut accepter un accommodement quelconque; et, pour terminer l'affaire, il envoya à Versailles comme légat *à latere* le cardinal Flavio Chigi, son neveu, avec le cardinal Impériali, gouverneur de Rome. 1664.

Le procès de canonisation de saint François de Sales touchait alors à sa fin. Alexandre VII, qui lui devait sa vocation et la prédiction de son pontificat, plaça la mission de ses deux cardinaux à la cour de Versailles sous la protection du saint évêque de Genève, l'apôtre de la mansuétude, de la conciliation et de la charité.

Le cardinal neveu avait, en outre, l'ordre de faire, à son retour, une visite au tombeau du saint à Annecy. Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, averti du jour de son arrivée, l'avait attendu jusque vers une heure après midi. Il célébra alors, en sa présence, à l'autel du tombeau, dans l'église du premier monastère, aujourd'hui place Saint-François; puis il l'accompagna jusqu'à Aix le même jour.

Le légat avait remarqué un certain nombre de lampes qui brûlaient devant les reliques du saint. Il promit à l'évêque de lui en envoyer deux, comme votif personnel, aussitôt qu'il serait de retour à Rome (2). Elles ne tardèrent pas à arriver. Elles étaient d'argent massif aussi bien que les figurines d'anges et les chaînettes qu'ils tenaient, d'une ciselure remarquable due à un atelier de Rome; le tout du poids de 22 livres d'Annecy.

L'évêque attendit, pour en faire le dépôt, le 29 janvier 1665. Ce jour là, en pleine cérémonie, dans l'église du bienheureux, en présence de la supérieure

(1) Sismondi, *Hist. des Français,* XXV. 28.
Rohrbacher, *Hist. Universelle,* LXXXVIII 5.

(2) *Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex,* page 246.

en tête de la communauté derrière la grille, et au chœur, du prévôt, du chapitre, du clergé, des notables familles d'Annecy et de la population qui remplissait la nef, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex remit solennellement au nom du cardinal légat, Flavio Chigi, en actions de grâces du succès de sa légation, les deux belles lampes à Marie-Aimée de Rabutin, supérieure du monastère, pour être appendues devant les reliques du bienheureux, et en fit faire, séance tenante, un acte authentique en latin par Louis Morens, notaire apostolique et ducal-royal. Les deux témoins officiels furent le neveu du bienheureux, François comte de Sales, baron de Thorens, seigneur de la Thuile, d'Hérée, Groisy, Boisy, Cernier, Villaroget, conseigneur de la Côte d'Evires, etc., et l'autre, François de Menthon, seigneur de la Balme, de Thuy, Lacour, Charney, conseigneur de la vallée des Bornes, baron de Gruffy, etc.

Quelques mois après, le 19 avril 1665, Alexandre VII publiait la bulle de canonisation de saint François de Sales. La fête n'en fut célébrée à Annecy que l'année suivante. A cette occasion, le pape voulut faire aussi son offrande personnelle au tombeau du saint. Il envoya une croix et six gros chandeliers, tout d'argent massif, aux armes pontificales et d'une beauté remarquable. Le père Innocent Masson, dans la vie de Mgr d'Alex, assure que ces envois de Rome faisaient de son temps le plus bel ornement de l'autel. Le présent était accompagné d'un bref pontifical à la date du 29 juillet 1666, adressé aux religieuses de la Visitation, qui l'ont conservé religieusement.

Dès le 22 novembre 1792, toute l'argenterie des deux Visitations fut inventoriée pour être envoyée à la Convention nationale à Paris.

Nous ne doutons pas que la croix d'autel qui figure dans cet inventaire au poids de 27 marcs 2 onces, et les six grands chandeliers au poids de 80 marcs 5 onces, ne soient ceux qu'avait envoyés Alexandre VII.

Quant aux lampes, en 1792 il y en avait 26. Mais, la veille de l'inventaire, on avait pu cacher plusieurs objets. Aussi nous n'en trouvons que six d'énumérées, et leurs poids ne concorde pas avec celui qui fut constaté dans l'acte du notaire Louis Morens. Les autres ont été également perdues.

C.-A. Ducis.

LE BASSIN ET LES EAUX DU CHÉRAN

(Suite et fin)

IV

CONDITIONS HYGIÉNIQUES

1° *Climat.* — Admettant avec Buffon et de Humboldt, que les climats ne suivent pas les lignes géographiques et qu'ils sont déterminés par les lignes isothermes, qui s'infléchissent suivant une foule de circonstances parmi lesquelles figure surtout l'altitude, nous reconnaîtrons, ce que du reste l'expérience nous apprend, que la partie moyenne du plateau des Bauges étant de 500 mètres au moins au-dessus de la partie du bassin de Rumilly, et dominée par de hautes montagnes, le cours supérieur du Chéran se rapproche des conditions des climats froids, et le cours inférieur, de celles des climats tempérés; aussi la vigne croit-elle dans la plaine et sur les coteaux de la vallée de Rumilly, qui, il faut le dire, n'offre plus au point de vue de la température comme de la fécondité de sa perspective, les rigueurs alpestres des Bauges et d'une grande partie des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

2° *Vents.* — Les vents habituels sont ceux du nord, nord-ouest et sud-ouest, et nous verrons plus bas que, en dehors des effets qu'ils ont généralement dans une grande partie de la France, ces vents ne paraissent pas devoir être pris en considération au point de vue étiologique des maladies de ce bassin. Au contraire, grâce à ces vents, l'air est suffisamment renouvelé soit dans les Bauges à travers les nombreuses découpures des montagnes, soit dans le bassin de Rumilly, ouvert presque à l'égal de la plaine.

3° *Eaux.* — La nature des rochers qui constituent le lit du Chéran, et les déclivités des montagnes où coulent ses affluents, fait que ses eaux, avons-nous dit, n'acquièrent, sur leur parcours, aucun de ces principes sulfatés qui paraissent avoir une si grande part dans la production du crétinisme, aussi n'y trouve-t-on que par exception quelques traces de cette misère humaine.

4° *Bromatologie.* — La fécondité du sol est la source d'aliments végétaux qui ne le cèdent pas à ceux des meilleures contrées de la France. La flore potagère et agricole est des plus riches : céréales de toutes sortes, maïs, légumes, fruits de toute saison, etc. Les produits animaux méritent une mention tout aussi recommandable : tels sont les fromages si justement renommés des Bauges, de Moye et de Cessens; les fromages gras et frais de tout le bassin de Rumilly; le beurre frais accaparé par les *coquetiers* de Genève, etc. On souhaiterait à la population albanaise un usage plus général de la viande fraîche; mais l'instabilité du prix du bétail, la modicité des salaires et les grèves hivernales créent des impossibilités à cet usage. — En vins, le bassin de Rumilly est si bien servi qu'il peut se suffire et ne point chercher les vins ni de la Chautagne, ni d'ailleurs. — Il possède, en outre, une *brasserie* excellente.

5° *Bois et forêts.* — Dans les Bauges, les vastes forêts de hêtres, pins et sapins, qui recouvrent les flancs de leurs gigantesques montagnes, contribuent au refroidissement de l'atmosphère par la soustraction d'une grande proportion de calorique; mais, dans le bassin de Rumilly, une répartition convenable des végétaux de haute futaie fait que la température est plus élevée.

5° *Endémies.* — Nous avons parlé précédemment de l'existence de deux réservoirs naturels : l'un, à Albens, et l'autre à Bloye, dans la partie méridionale du bassin de Rumilly; ces réservoirs, je l'avoue, sont la source de miasmes paludéens, parce que le sous-sol y étant marneux et tourbeux, et leur horizontalité empêchant l'écoulement des eaux à leur étiage, celles-ci croupissent vers les mois de juillet

et d'août; mais le vent du sud, qui en amènerait les émanations, souffle rarement à Rumilly; au contraire, les vents habituels les entraînent plutôt hors du bassin, ou bien sur le cours du Chéran qui les emporte loin de nos centres de populations. L'action des miasmes se trouve limitée aux berges de ces étangs, savoir : aux communes de Bloye, Albens et Saint-Girod, où règne endémiquement la fièvre intermittente. Là encore, la Daisse entraînant probablement une portion de ces miasmes, ils ne produisent pas en général cet étiolement, cette cachexie si bien décrite par M. Boudin et qu'on remarque surtout dans la Sologne, dans la Bresse, dans le Forez.

Il serait à désirer néanmoins qu'on cherchât à assainir cette seule partie malsaine de la région; et la chose ne serait pas impossible au moyen de tranchées pratiquées vers la partie septentrionale des marais de Bloye et vers la partie méridionale d'Albens, pour les faire s'écouler, les premiers, vers le Chéran, et les autres, vers le Bourget.

Les *conditions sanitaires* du bassin du Chéran, et notamment de la plaine de Rumilly, ont été de tout temps très appréciées. L'air vif et élastique qui y règne fait qu'on y observe peu de gens obèses et peu de types purement lymphatiques : c'est un air de convalescent. Aussi, à l'issue des campagnes de Lombardie, le gouvernement piémontais établit-il à Rumilly un dépôt de garnison, et envoya-t-il hommes et chevaux s'y remettre des fatigues de la guerre.

En résumé, les éléments dont se compose l'eau du Chéran, sa force thérapeutique reposant sur quelques faits chimiques bien constatés, les conditions hygiéniques du bassin de Rumilly, la proximité des eaux d'Aix-les-Bains et de Marlioz, de celles de Futenay sur Albens, de Planchamp et de Saint-André; voilà un ensemble de conditions dignes de l'attention des praticiens.

DEUXIÈME ÉTUDE

NOTICE SUR L'EAU ALCALINE SULFUREUSE DE SAINT-ANDRÉ

I

SITUATION ET NOMBRE DES SOURCES

L'eau minérale de Saint-André, que je découvris en juillet 1854, sourd sur la commune de ce nom, à sept kilomètres de Rumilly, au nord-ouest de cette ville et à l'entrée du défilé du val de Fier. A une centaine de mètres du village et du pont de Saint-André, près d'un groupe de quatre à cinq maisons, s'ouvre un sentier qui descend le long de la berge, jusque sur un terrain mobile et composé en grande partie d'alluvion, qui conduit au lit de la rivière; c'est près de là, sur la rive gauche, que se trouvent les sources.

Elles sont au nombre de trois. Pour l'intelligence de la description que je vais en faire, je les diviserai, suivant leur hauteur au-dessus du niveau de la rivière, en *inférieure, médiane* et *supérieure.*

Source inférieure. — Elle jaillit de l'alluvion à une distance de trois mètres de la rivière (étiage moyen) mais presque au même niveau; de là son envahissement fréquent par les grandes eaux.

Elle est distante de 45 centimètres de la source *médiane* et de douze mètres de la supérieure.

Elle donne environ deux litres à la minute.

Source médiane. — Elle jaillit immédiatement de la roche calcaire entre les interstices de deux strates et près du point où vient expirer cette roche pour faire place aux terrains tertiaires. La nature de cette provention en assure l'homogénéité, et en rend le captage plus facile. Elle est plus rapprochée de la rivière que la précédente, mais elle est plus élevée de 45 centimètres, ce qui la protége contre les atteintes des grandes eaux. Elle donne environ quatre décilitres à la minute; puis, après un parcours de 50 centimètres environ, elle vient sur la grève confondre ses eaux avec celles de la source inférieure.

La *source supérieure* est à quinze mètres environ de la rivière et à douze de la source médiane. Elle n'a paru que tout récemment, car je ne l'aperçus pas en 1854, lors de la découverte, ni les années suivantes.

On voit jaillir cette source, comme l'inférieure, d'un terrain d'alluvion provenant des atterrissements successifs de la rivière; terrain, je le répète, très mobile et de nature à permettre des infiltrations d'eaux étrangères aux sources minérales.

La source supérieure donne deux litres à la minute.

On voit que toutes ces eaux réunies donneraient 120 litres par heure, résultat remarquable si ce chiffre représentait réellement la quantité d'eau minérale pure; mais une fontaine appelée la *Fontaine du Pelan,* s'infiltre dans le sol perméable de la berge et vient indubitablement mêler ses eaux à celles des sources supérieure et inférieure, de telle sorte que dans l'état, la source médiane doit être seule prise en considération au point de vue chimique et thérapeutique, quand elle n'est pas, elle aussi, envahie par le Fier.

II

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Cette eau est limpide, d'une odeur forte d'œufs pourris, qui se répand à quinze mètres à l'entour, d'une saveur fortement sulfureuse, occasionnant des éructations de même nature plusieurs heures après en avoir goûté.

Sa température est de 8°R. — Elle doit donc être classée dans les eaux minérales froides.

Elle forme des dépôts blancs jaunâtres le long de son parcours et noircit le sable sur lequel elle coule.

III

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

La première fois que je visitai ces eaux (1854), j'y jetai une pièce d'argent qui ne tarda pas à devenir *brune,* puis *noire* au bout de vingt minutes; mais le phénomène est plus prompt et plus intense dans l'eau de la source médiane : nouvel argument en faveur de l'excellence de cette dernière.

Il en est de même de l'emploi que j'ai fait sur les lieux d'une solution plombique, soit en 1854, soit

dernièrement; le *précipité noirâtre* que j'obtenais était plus marqué avec l'eau de la source médiane. Mais dès le principe, je ne me suis pas dissimulé que ces effets chimiques, obtenus facilement à la source, étaient dus en grande partie à la présence du gaz acide sulfhydrique ; car de retour à Rumilly, lors de ma première exploration, je n'obtins déjà presque plus les effets que je viens de signaler; aussi manifestai-je ma pensée immédiatement, à cet égard, dans les notices que je transmis à la Société Médicale de Chambéry et à l'Académie de Turin; et j'exprimai le désir qu'ont vînt faire une analyse sommaire sur place ; de là s'explique aussi le résultat négatif qu'obtint en premier lieu M. Charles Calloud, quand il essaya l'échantillon que je lui avais transmis.

Plus tard, cet habile chimiste a été en mesure de démontrer par l'examen de ces eaux 3 degrés au sulfhydromètre, et par l'analyse chimique la présence du principe sulfureux à l'état libre et à l'état combiné (acide sulfhydrique et sulfure de sodium), du bicarbonate de soude et de chaux, bicarbonate de magnésie, du crénate de fer et de l'iode (0,003), quelques traces de sels sulfatés et chlorurés, de la barégine azotée et de la matière organique non azotée.

Quant aux dépôts formés par ces eaux, ils sont dus sans doute en partie à la barégine formée par le contact de l'air (d'après la théorie de *Richard et Robiquet)* et en partie à du soufre, aussi par l'effet de l'action de l'air.

Je signalerai ici une circonstance dont j'abandonne l'appréciation à une analyse chimique sérieuse. Tout dernièrement, ayant projeté sur des charbons ardents de la poudre provenant des dépôts signalés plus haut et que j'avais recueillis et fait dessécher, il s'est formé immédiatement une fumée épaisse ayant une odeur alliacée (1) très prononcée; reçues sur une soucoupe de porcelaine, ces vapeurs y ont produit une petite tache *brune brillante*. L'arsenic serait-il un des éléments de ces eaux ?

IV

PROPRIÉTÉS MÉDICALES

Le défaut d'un captage convenable de ces sources précieuses a restreint considérablement la possibilité de leur usage. J'ai dû me borner à les prescrire à ceux de mes clients qui étaient voisins de Saint-André; pouvant surveiller la rivière, ils pouvaient savoir quand les sources étaient accessibles ; mais, suivant l'habitude des campagnards, ceux-là en général ne sont pas revenus me rendre compte des effets de cette médication, de sorte que je ne puis faire valoir aucune observation suivie. Je dirai néanmoins que j'ai recommandé l'usage de ces eaux dans les affections rhumatismales, catarrhales et cutanées chroniques, et qu'une personne atteinte d'une bronchite chronique très rebelle et très fatigante, à qui j'avais conseillé l'eau de Saint-André (à la dose de 3 à 4 verres à jeun et en augmentant d'un verre tous les trois jours jusqu'à 8 verres), a vu son état maladif s'amender promptement et se trouve maintenant dans un état de santé satisfaisant. J'ajouterai aussi que d'autres personnes en ayant usé par simple curiosité en ont éprouvé des effets purgatifs très marqués.

(1) La première odeur que donne cette fumée est celle de corne brûlée (due sans doute à la matière animale) ensuite se développe l'odeur alliacée.

V

CONCLUSION.

Les propriétés thérapeutiques qui ressortent de la composition chimique et des quelques faits cliniques que je viens d'énoncer, la proximité de la ville de Rumilly, et les sites pittoresques et grandioses qu'on admire à Saint-André, la construction d'une nouvelle route dans la direction du département de l'Ain à travers le défilé de Saint-André, route établie en partie sur l'assise curieuse d'une ancienne voie romaine, l'intérêt géol gique et minéralogique qui se rattache à ce défilé, voilà pour les sources de Saint-André des éléments d'avenir, si les habitants et l'administration de la commune se prêtaient à quelques travaux d'aménagement pour en faciliter l'usage.

Dr A. DESCOSTES.

BIBLIOGRAPHIE

La France dans l'Europe commerciale et industrielle, par M. A. Ganeval, professeur de géographie à l'Ecole de commerce de Lyon, membre de la Société de géographie (1).

Beaucoup d'entre mes lecteurs ont sans doute appris la géographie comme on l'apprenait autrefois. On croyait tout savoir quand on connaissait les noms des principales montagnes, des principaux cours d'eau, etc. Nos élèves se croyaient ferrés quand ils pouvaient débiter les départements, leurs chefs-lieux et les sous-préfectures. Mais les productions du sol, mais les industries qui faisaient la richesse de telle ou telle partie de la France, tout cela était à peu près chose inconnue.

Depuis quelques années, l'enseignement de la géographie s'est modifié, et c'est dans ce nouvel esprit que mon excellent ami, M. Ganeval, a composé l'ouvrage dont je me propose de dire quelques mots. Je suis même en retard, car plusieurs journaux m'ont devancé.

Après avoir dit les principales causes géographiques du premier rang que l'Europe occupe dans le monde commercial, l'auteur montre que par le seul fait de sa position, la France tient dans l'Europe une position très favorable au commerce.

Il y a égalité, ou à peu près, entre les frontières de terre et de mer. Il en résulte que le commerce par terre équivaut au commerce maritime. Il en résulte aussi que la situation commerciale ne peut jamais être entièrement troublée, parce que l'impossibilité momentanée d'employer l'une des deux voies serait atténuée dans ses conséquences par les débouchés que la seconde permet d'atteindre.

Le second chapitre traite de la richesse minérale de la France. Pour la houille, notre pays vient bien

(1) Lyon, librairie Georg, rue de Lyon, 65.

après l'Angleterre et est dépassé par la Belgique et l'Allemagne.

Sauf l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et la Suède, peu de contrées peuvent nous fournir le fer. C'est aussi à ces marchés que nous nous adressons; mais la grande masse de l'importation est pour ainsi dire de provenance française, car elle nous est procurée par l'Algérie. Nos régions d'exploitation, au nombre de neuf, fournissent environ 13 millions de tonnes de minerai.

Après les mines de fer, nous ne possédons presque plus d'autres métaux. Il faut du moins compter pour très peu de chose les quelques gisements de cuivre, de plomb et de zinc que l'on rencontre çà et là.

Mais si nous manquons des métaux autres que le fer, les minéraux proprement dits : pierres de construction et d'ornement, roches calcaires, sels et eaux minérales, abondent.

Il n'y a pas de pays qui l'emporte sur la France pour l'abondance et la variété des sources minérales. Quelques-unes de nos stations sont visitées par les malades des deux mondes. Nous restons les premiers malgré l'Allemagne et la Suisse; citons en Savoie, Aix-les-Bains, Saint-Gervais-les-Bains et Evian-les-Bains.

Le chapitre III est consacré aux richesses agricoles de la France. Les productions agricoles dépendent moins de la constitution géologique, quoiqu'elles en soient tributaires dans une certaine mesure, que des éléments géographiques proprement dits.

Au point de vue agricole, la France n'a rien à envier aux autres puissances et sa richesse est assez grande pour occuper dix-huit millions d'hommes aux travaux de la terre, bien que, de pays essentiellement agricole, la France devienne de plus en plus un pays industriel.

L'auteur indique les causes qui ont arrêté la marche de l'agriculture : ce sont les trois révolutions de 1830, 1848, 1870; l'insuffisance des voies de transport à grande distance et à bon marché; la décroissance de la population rurale; enfin, la rareté des machines agricoles.

Après avoir examiné les différentes zones de culture, M. Ganeval examine les divers produits.

La plus importante de nos productions est le blé, que l'on trouve surtout dans la région du nord : Brie, Beauce, Flandre.

Nous possédons sur tous les marchés du monde la place d'honneur parmi les pays producteurs du vin. Le Bordelais fournit nos grands vins d'exportation, qui se placent surtout dans la République argentine, notre meilleur client (340,000 hectolitres). Pour avoir une valeur approximative de notre récolte, on peut prendre le prix moyen de 50 fr. l'hectolitre, ce qui donne à peu près 1 milliard 800 millions de francs.

Le commerce des fruits est considérable et l'exportation prend en très grande partie la route d'Angleterre. Elle atteint, pour cette destination, la valeur de 18,600,000 fr.

La production forestière est loin de satisfaire aux exigences de la consommation. La surface boisée ne dépasse guère 8 millions d'hectares, un peu plus de la septième partie de notre superficie entière.

La France ne brille pas par l'étendue de ses prairies; en 1840, elle n'avait que 4,200,000 hectares. Depuis lors, un million d'hectares a été ajouté. Il faut attribuer cette insuffisance surtout au défaut d'irrigation. La Suisse nous est bien supérieure avec ses pacages et ses prairies cultivées, qui prennent 1,500,000 hectares sur 4 millions d'hectares qui représentent la superficie totale du pays.

Suivent quelques pages bien intéressantes sur les plantes industrielles et sur les productions animales.

Le chapitre IV est consacré à l'industrie : laine, coton, chanvre et lin, soierie, industries diverses dérivées des industries textiles.

Le cinquième et dernier chapitre traite du commerce, des voies de communications intérieures, des chemins de fer, du commerce extérieur, des ports et des voies de communications extérieures.

J'aurais voulu suivre l'auteur dans ces deux derniers chapitres, mais je ne dois pas abuser de l'hospitalité que veut bien m'accorder notre *Revue*.

Tous ceux qui aiment leur pays voudront connaître l'excellent livre de M. Ganeval. L'œuvre du savant professeur de Lyon n'est pas seulement une œuvre de science, c'est aussi une œuvre patriotique. Quand on a lu cet ouvrage, on sent que notre cher pays, quoique grièvement blessé, est encore plein de vitalité. Puisse le nouveau gouvernement qu'il s'est donné lui rendre bientôt la première place dans l'Europe !

ISIDORE LEBLOND.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 15 janvier 1876

L'Opéra-Comique, pas plus que l'Opéra, ne nous a donné rien de nouveau depuis quatre mois; je ne mets pas en compte deux ou trois débuts d'importance nulle. L'Opéra a donc passé toute une année sans observer son cahier des charges, sous prétexte de remettre sur pied le répertoire courant, mais en réalité pour ne donner *Jeanne d'Arc* ou d'autres nouveautés que lorsque le public aura eu tout le loisir possible d'admirer le bâtiment. Quand Faure aura créé un rôle dans *Jeanne d'Arc,* il ira, au mois d'avril, faire une tournée en Europe; mais il reviendra très probablement à l'Opéra pour l'automne prochain; son absence n'aura donc pour résultat que d'empêcher M. Halanzier de trop escompter la faveur dont ce chanteur jouit auprès du public, malgré quelques indices de déclin.

Les débuts de Couturier, lauréat des derniers concours du Conservatoire, n'ont servi qu'à constater une fois de plus les résultats nuls ou fâcheux de l'enseignement vocal tel qu'on le donne dans cette école. M. Halanzier a envoyé le débutant faire son apprentissage sur les théâtres de province; il en reviendra peut-être avec une voix fatiguée, grâce à la mauvaise émission dont il a pris l'habitude au Conservatoire.

L'Opéra-Comique a donné en tout, pendant l'année dernière, sept actes nouveaux, puis M. Du Locle s'est reposé et a fait un voyage en Egypte pour sa santé. Tout le monde s'attendait à voir fêter le centenaire de Boïeldieu avec une solennité digne de

l'auteur de la *Dame Blanche;* il n'en a rien été. La fête en plusieurs journées donnée l'été dernier à Rouen a été piteusement manquée ; celle de l'Opéra-Comique a été nulle. M. Du Locle n'étant pas encore de retour, le directeur intérimaire s'est borné à inviter le conseil municipal de Rouen, ce fut tout. On n'a pas même convié la presse, de peur d'amoindrir la recette, car la situation du théâtre est fort embarrassée. M. Du Locle récolte les fruits de ce qu'il a semé : après avoir usé la vogue de Mme Carvalho, il s'est trouvé au dépourvu. Il lui faudrait un grand succès pour se remettre à flot; on ne prévoit pas comment il l'obtiendra. La reprise du *Val d'Andorre* a réussi; celle du Vaudeville, le *Voyage en Chine,* amuse le public pendant quelque temps, mais tout cela ne suffit pas. On nous promet *Piccolino* avec musique de M. Guiraud. Il y a quelques années nous avons vu un *Piccolino* au Théâtre Italien avec musique de Mme de Grandval. M. Sardou, dit-on, a refait sa pièce; elle en avait certes grand besoin pour devenir bonne. D'après mes souvenirs, il paraît évident qu'on y a vu un rôle favorable à Mme Galli-Marié ; c'est le rôle que remplissait Mlle Krauss. On espère sans doute que Mme Galli-Marié portera bonheur à *Piccolino* comme elle a porté bonheur à *Mignon!* Nous verrons.

Enfin, la question du Théâtre Lyrique paraît résolue, du moins en tant qu'il y a un directeur et une salle. MM. Arsène Houssaye et Campocasso avaient successivement cherché une salle sans pouvoir en trouver une dans des conditions convenables. Le ministère a donc accordé le privilége à M. Vizentini, directeur du théâtre de la Gaîté, qui avait déjà pris ses mesures pour monter *Paul et Virginie* de M. Victor Massé, que l'Opéra-Comique a toujours obstinément refusé. La première année M. Vizentini aura une subvention de près de 200,000 francs, parce qu'on lui a attribué le reliquat de la subvention de M. Bagier; celui-ci n'ayant donné que six représentations françaises, il n'a touché que 2,608 fr. 68 c. ; il restait donc 97,391 fr. 32 c. qu'on a ajoutés à la subvention de 100,000 fr. votée pour le nouveau Théâtre Lyrique. M. Vizentini, après avoir remporté au conservatoire de Bruxelles le premier prix de violon, s'était fait connaître à Paris comme virtuose; il a composé une ou deux opérettes, il a même fait de la critique musicale; dans les derniers temps il était chef d'orchestre au théâtre de la Gaîté, dont la direction lui a été cédée par M. Offenbach. Les tribunaux auront à fixer l'indemnité due à l'ancien directeur, puisque, par la transformation du théâtre, une partie des clauses du contrat de cession est nécessairement annulée.

M. Vizentini est jeune et plein d'ardeur; reste à savoir quels chanteurs il engagera, quel succès il obtiendra, car la difficulté n'est pas de donner des ouvrages nouveaux, c'est d'éviter les chutes et d'obtenir mieux que des succès d'estime. Un avantage de la salle de la Gaîté c'est, en tout cas, d'être située près des boulevards.

Quant au Théâtre Italien, je pense avoir annoncé que M. Escudier le rouvrira au mois d'avril par *Aïda* de Verdi.

Les théâtres d'opérettes et d'opéras bouffes ne chôment pas comme l'Opéra et l'Opéra-Comique : nous avons eu dans ces derniers mois, la *Filleule du Roi,* la *Créole,* la *Cruche cassée,* le *Pompon,* la *Boulangère a des écus,* la *Belle Poule,* la *Petite mariée.* Ces ouvrages ont plus ou moins réussi; le meilleur c'est la *Petite mariée,* parce que la donnée fondamentale est réellement comique. La pièce est de MM. Vanloo et Leterrier, la musique est de M. Lecocq.

Contrairement à l'habitude, le dernier concours pour le prix de Rome a produit une œuvre dont l'auteur est déjà mieux qu'un écolier et montre une certaine hardiesse de tendance vers le grand art; c'est M. Wormser, le titre de la cantate couronnée c'est *Clytemnestre;* l'auteur l'a fait publier (chez Lemoine).

Les concerts de musique classique ont été jusqu'à présent plus pauvres en œuvres nouvelles que de coutume. Ordinairement ils en donnent surtout pendant les premiers mois de la saison, en réservant les concertos et les virtuoses pour plus tard. Cette fois-ci on a trop recours aux virtuoses pour attirer la foule; je le regrette. Nous n'avons donc eu en fait d'ouvrages nouveaux dignes d'une mention que la *Danse macabre,* morceau pittoresque et bien fait de M. Saint-Saëns, une élégie *(Lamento)* pour orchestre sur la mort de Georges Bizet par M. Massenet, et le 4me concerto pour piano de M. Saint-Saëns; encore l'œuvre de M. Massenet n'a-t-elle été exécutée qu'une seule fois, sans nom d'auteur, quoiqu'elle soit mieux qu'une simple œuvre de circonstance.

Il existe néanmoins une certaine émulation qui n'est pas sans profit pour l'art. Les concerts du théâtre du Châtelet avaient donné l'hiver dernier une audition de l'*Enfance du Christ* de Berlioz; il y a quelques semaines ils en ont donné une de *Roméo et Juliette* du même compositeur; M. Pasdeloup, de son côté, a fait entendre dimanche dernier la symphonie d'*Harold en Italie.*

A la vérité, ces exécutions intégrales des grandes œuvres de Berlioz n'offrent pas un assez puissant attrait pour la masse du public, mais elles n'en sont pas moins méritoires, ni moins intéressantes, malgré des imperfections dans l'interprétation, difficiles à éviter.

Une nouvelle société de concerts s'est installée au cirque Fernando (boulevard Rochechouart); les concerts auront désormais lieu le jeudi soir et non plus le dimanche dans la journée. On ne peut dire jusqu'à présent quelle importance prendra cette entreprise.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 décembre 1875

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président annonce la mort de M. Crettet, l'un des membres fondateurs de la Société, et de M. Croset-Mouchet, membre correspondant, né à Annecy en 1810.

M. le Président communique ensuite les lettres et programmes de concours adressés par l'Institut des provinces et par les Sociétés de Rouen et de Béziers.

M. BOUCHET, chef de bureau à la mairie, est nommé membre effectif.

M. Ducis donne lecture d'une lettre inédite d'Eustache Chapuys découverte par M. le Maire dans les archives de la ville. Dès 1548 Eustache Chapuys avait fondé le collége de Savoie à Louvain, et pour en faciliter l'accès aux Savoyards, il voulait fonder un collége à Annecy. Le Conseil de ville y prêta son concours avec reconnaissance, lui envoya l'avocat Guasch pour s'entendre sur les bases C'est ensuite de ces préparatifs que l'ambassadeur de Charles-Quint écrit de Louvain aux Syndics et Conseillers d'Annecy, du 19 mai 1549, pour les presser d'acquérir un local propice à l'établissement qu'il a hâte de fonder, en s'entendant avec ses amis les chanoines Vincenti, de Monthoux et Guillet, et annonce qu'il destine, pour commencer, 2,000 écus d'or, à retirer par ces deux derniers à la banque de Lyon, à l'occasion de la foire d'août. Cette lettre, qui respire le patriotisme le plus dévoué, se termine par ces mots : *entièrement votre bon frère et combourgeois prest à vous complaire* Eust Chapuys.

M. Serand donne communication d'une lettre de M. Jumel, un mécanicien bien connu à Annecy, où il a résidé plusieurs années avec un emploi à la manufacture. Jumel est aussi le nom de l'introducteur de la culture du coton en Egypte et, à ce titre, il est entouré d'une juste célébrité. En 1816, notre Jumel dirigeait un atelier de construction de machines à Cluses, en Faucigny, lorsque des chagrins domestiques l'engagèrent à s'expatrier. En 1819 nous le retrouvons au Caire ; c'est de là qu'il adresse à M. Louis Ruphy, architecte, cette lettre dont la Société Florimontane est redevable à M. Gustave Ruphy. Jumel y annonce que ses démarches auprès du vice-roi d'Egypte pour essayer son système de filature ont obtenu un plein succès, et qu'il vient d'être chargé de la construction d'un grand établissement d'après ce système. Chose curieuse, il y avait déjà à cette époque, au Caire, un enfant d'Annecy, M. Morel, qui s'occupait aussi de filatures de coton.

Y a-t-il eu deux Jumel? Cette question se présente à la lecture d'une autre lettre, communiquée par M. Tissot, ingénieur, où il est dit que l'introducteur du coton en Egypte, avant de venir dans ce pays, avait fait un séjour de quelques années à New-York. La lettre est d'un ancien consul des Etats-Unis au Caire ; elle mérite donc d'être prise en considération. Or, comme toutes les personnes d'Annecy qui ont connu M. Jumel doutent qu'il ait jamais fait un voyage en Amérique, il y a lieu d'éclaircir ce point biographique. La Société Florimontane invite MM. Serand et Tissot à faire pour cela les recherches nécessaires.

Beaucoup d'autres de nos compatriotes sont allés s'illustrer dans la vallée du Nil, qui sont également fort peu connus dans leur propre pays, faute de renseignements biographiques suffisants : tels sont les Brun-Rollet, les Vaudray, les Poncet, les Savoy, pour ne citer que les plus célèbres. Une notice complète reste à faire. M. Tissot, qui a habité le même pays, promet de s'en occuper. Il a déjà recueilli d'intéressants renseignements auprès de M. Deléglise, qui a connu personnellement quelques-uns d'entre eux, et il espère en obtenir de nouveaux par d'autres sources. Il compte aussi sur le bienveillant concours de toutes les personnes qui pourraient lui fournir des notes. Le résultat de ces informations fera l'objet d'une publication dans la *Revue savoisienne*.

M. Thomasset, membre correspondant à Paris, envoie trois appareils de son invention, dont il fait cadeau au Musée. Le premier est une presse dite sterhydraulique, offrant une ingénieuse application de la presse hydraulique, sous un petit volume et avec suppression des pompes et des clapets. Les grands modèles travaillent sur cent litres, avec une pression de cinquante mille kilogrammes. Le type offert à nos collections industrielles pèse 83 kilos, exerce sa puissance sur 5 litres de matière et atteint une pression de 10,000 kilos, mesurée par un manomètre à air libre et à mercure, gradué jusqu'à 200 atmosphères, et d'une sensibilité extrême.

Le troisième appareil sert à mesurer la résistance du papier, du fil et des étoffes, jusqu'à 60 kilogrammes. Il est établi sur le même principe que les plus grosses machines dont M. Thomasset envoie les dessins : ces énormes engins, longs de 7 mètres et du poids de 5,000 kilos, marquent la résistance à la traction, à la compression, à la flexion ; ils servent à essayer les fils de fer, les barres, les rails, les tôles, les chaînes, le ciment, les bois, etc.; ils donnent une force de 100,000 kilos, et cependant un seul homme les fait fonctionner avec facilité. Les appareils d'essai sont adoptés déjà par plusieurs compagnies de chemins de fer, par les arsenaux, les forges et la plupart des aciéries.

En présentant les machines imaginées et construites par notre jeune concitoyen, M. Revon est heureux d'informer la Société qu'une grande médaille d'or vient d'être offerte à l'inventeur par le jury de l'exposition internationale de Paris.

La réunion vote des remerciements au généreux donateur et en adresse également à d'autres personnes qui montrent le même zèle pour enrichir nos collections publiques.

De ce nombre est M. *Bernardin*, professeur du cours de marchandises et conservateur des collections de Melle (Belgique). Ce membre correspondant fait hommage au Musée d'Annecy de séries intéressantes, comprenant des antiquités égyptiennes, des photographies de races humaines, des objets fabriqués au Japon, des végétaux de Mozambique, des produits industriels récemment inventés en Angleterre, et des curiosités historiques.

M. Revon apprend à la Société que M. le professeur Picard s'occupe depuis longtemps, avec un complet désintéressement, de reclasser et d'accroître nos herbiers. Celui de Savoie compte aujourd'hui 1,870 espèces, dont 500 offertes par M. Picard ; l'herbier général possède 2,072 espèces, représentées par un grand nombre d'échantillons, et sur lesquelles 1,200 proviennent du même donateur. La réunion fait adresser des remerciements à ce zélé travailleur, qui veut bien promettre de poursuivre l'œuvre commencée.

Un grand dessin original, mesurant près de trois mètres, est présenté au nom de M. Matout, peintre à Paris, qui en fait don au Musée. C'est le triple sujet de la vaste toile qui occupe le fond de l'amphithéâtre de l'école de médecine. Le sujet central représente Ambroise Paré opérant un gentilhomme sous les murs de Danvilliers : « Je le pansay, et Dieu le guarist, » dit Paré dans son *Apologie*. Les sujets de gauche et de droite figurent l'enseignement médical de Lanfranc au XIIIe siècle et de Desault au XVIIIe.

M. le docteur *Thonion*, membre effectif, envoie les ossements qu'il a recueillis en 1873 dans la grotte de Mégevette. La plupart de ces débris appartiennent à la chèvre, au cochon, à un jeune cheval, et ne paraissent pas remonter à une époque très reculée. Ils n'étaient accompagnés d'aucun reste d'industrie.

M. Eugène Tissot présente un recueil d'airs populaires qu'il a notés pendant son séjour en Egypte, et demande à la Société de vouloir bien les faire examiner par une personne compétente. La Société, qui compte des musiciens parmi ses membres, charge l'un d'eux, M. Ritz, directeur de la Société chorale, de lui adresser un rapport à ce sujet.

M. Mangé annonce qu'il a reçu, de la Commission départementale de météorologie, une série complète d'instruments, qui fonctionneront à partir du 1er janvier prochain. Le tableau mensuel que publie la *Revue* devra être augmenté dans une notable mesure pour faire place à toutes les constatations des nouveaux appareils, qui ont été vérifiés par l'Observatoire de Paris, et qui donneront ainsi une idée fort exacte de notre climat.

M. l'Archiviste présente les dons et échanges :

Boltshauser, *Il richiamo degli uccellatori*, don de l'auteur. — Dr Ferran, *Conference d'hygiène*, don de M. Cassagnes. — Albrier, Bibliographie : *Armorial de Bresse*, don de l'auteur. — *Flore du terrain crétacé des Etats-Unis ; Bibliographie de la géologie américaine ; Table hypsométrique des Etats-Unis* : dons du ministère de l'intérieur des Etats-Unis. — *L'auteur du traité de l'Imitation de Jesus-Christ*, par M. C.-A. Ducis, don de l'auteur.

Revue des sociétés savantes des départements. — *Revue archéologique*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue de la poésie* — *Courrier de Vaugelas*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Association scientifique de France*. — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — *Bulletin*

de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — *Bulletin* de la Société des sciences et arts de Poligny. — *Mémoires* de l'Académie de Savoie. — *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Ardèche. — *Bulletin* de la Société industrielle et agricole d'Angers.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — Echo du Salève. — L'Allobroge. — Le Léman. — L'Echo du Chablais. — Courrier des Alpes. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Déc[e] 1875.	7 h. m.	Midi.	5 h 1/2 s.	du bar[e]. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	— 3	— 1	— 2	0,714	0,64		
2	—3 1/2	+ 1	—2 1/2	0,713	0,63		
3	—2 1/2	— 1/2	— 3	0,711	0,61		
4	— 4	— 3	—4 1/2	0,712	0,60		
5	—3 1/2	—3 1/2	— 7	0,710	0,60		
6	— 9	— 1	— 3	0,714	0,60		
7	— 5	— 4	— 5	0,718	0,59		
8	—6 1/2	— 5	— 7	0,722	0,58		
9	— 9	— 4	— 5	0,726	0,57		
10	— 5	0	— 4	0,728	0,56		
11	—10 1/2	— 1	— 5	0,726	0,56		
12	— 5	+ 5	+ 2	0,726	0,55		
13	— 1	+ 6	+ 1	0,726	0,54		
14	— 7	+ 3	+ 2	0,727	0,54		
15	— 4	+ 4	— 2	0,729	0,52		
16	— 5	0	— 3	0,728	0,51		
17	— 6	0	— 1	0,726	0,50		
18	— 2	+ 3	+ 2	0,724	0,50		
19	— 4	+ 1/2	— 1/2	0,724	0,50		
20	+ 1	+ 5	+3 1/2	0,726	0,50		
21	+ 5	+7 1/2	+ 3	0,730	0,50	0,0170	
22	+ 2	+ 10	+ 4	0,731	0,50		
23	+ 3	+ 11	+ 7	0,732	0,51		
24	+ 5	+ 8	+ 6	0,733	0,51		
25	+ 2	+ 3	+ 2	0,735	0,53		
26	— 1/2	+ 4	+ 1	0,733	0,54		
27	—3 1/2	+ 4	+ 1/2	0,730	0,54		
28	— 1/2	+ 4	— 2	0,733	0,53		
29	—2 1/2	+3 1/2	— 2	0,732	0,52		
30	— 2	+ 2	— 1	0,728	0,51		
31	— 1/2	+ 6	0	0,729	0,51		
				TOTAL....		0,0170	

L'appareil n'a pas fonctionné.

REMARQUES. — Pluie très légère la nuit du 19-20, le matin de ce dernier jour; pluie la nuit du 20-21 et le 21.

AUGUSTE MANGÉ.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE 1875

Plus d'une étude sera consacrée par les météorologistes à caractériser cette année, singulière à tant de titres; nous nous bornerons pour ce qui nous concerne à résumer les observations auxquelles elle a donné lieu dans notre ville et à les comparer, quand il sera opportun, aux résultats des années précédentes.

Température. — L'hiver, qui s'annonçait rigoureux à la fin de 1874, a été, somme toute, assez clément. Les plus basses températures ont été observées en février, où le thermomètre est descendu une fois à 12° 1/2 au-dessous de zéro. Le printemps a été remarquablement beau, et s'il est vrai, comme dit le proverbe, que

Du mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur,

nous avons été vraiment favorisés sous ce point de vue. La moyenne température de mai a été plus élevée en 1875 que pendant les cinq dernières années; elle est montée à 16° 3/4, tandis qu'à partir de 1870, nous avons eu successivement 15° 3/4, 13° 3/4, 13°, 12° 1/4 et 10° 3/4. Le printemps de 1875 annonçait en effet des merveilles tant pour les récoltes des céréales que pour les vendanges; mais il a suffi de quelques tempêtes en juillet pour anéantir toutes ces belles promesses.

Habituellement, c'est dans le mois de juillet que se font sentir les plus grandes chaleurs. Cette année, le mois d'août a été plus chaud que son devancier, et le thermomètre a atteint son plus haut point, soit 34°, le 12 et le 16 de ce mois, à midi.

Baromètre. — Les observations barométriques du Jardin public n'ont commencé qu'au mois d'avril. D'après celles poursuivies à l'hôpital d'Annecy, par le chanoine Vaullet, la plus haute pression a eu lieu le 28 janvier, la plus basse s'est montrée le 14 octobre, où elle a atteint 698 millimètres à l'instrument de M. Mangé; l'écart total de l'année a été de 34 millimètres.

Pluie. — Si le mois d'août a été le plus chaud de l'année, c'est le mois de juillet qui a été le plus humide, et probablement cette circonstance aura contribué à intervertir l'ordre des maxima thermométriques. Le mois de juillet a eu 17 jours de pluie donnant une épaisseur d'eau de 266 millimètres. — Le total de l'eau tombée pendant l'année est de 1[m],427, et le nombre des jours pluvieux, de 105. Depuis six ans que des observations pluviométriques sont continuées à Annecy, ces chiffres n'ont été dépassés qu'une fois, c'est en 1872. Il y a eu, cette année-là, 116 jours de pluie, qui ont donné une épaisseur d'eau de 1[m],464.

Evaporation. — Bien que l'instrument n'ait fonctionné d'une manière régulière que pendant neuf à dix mois, nous croyons pouvoir estimer à 0[m],74 la hauteur d'eau évaporée dans le cours de l'année 1875. Les observations ultérieures fixeront la moyenne que l'on doit adopter pour Annecy; il y a lieu de penser qu'elle sera un peu plus élevée, eu égard au caractère pluvieux de l'année que nous examinons. A Lyon, la moyenne annuelle est de 0[m],98, soit tout près d'un mètre; nous devons avoir à Annecy au moins 0[m],80.

Hauteur du lac. — Lorsque nos stations pluviométriques du bassin d'Annecy auront fonctionné quelque temps, il sera intéressant d'étudier les relations du niveau du lac avec la hauteur d'eau tombée. Pour le moment, nous ne pouvons qu'enregistrer le maximum et le minimum de hauteur de l'année : le premier a eu lieu le 12 novembre; il a atteint à nos échelles une hauteur de 1[m],18. Le minimum s'est montré le 9 octobre, avec une hauteur de 0[m],38. Remarquons qu'avant l'établissement des barrages régulateurs ce minimum n'a jamais été approché, et que, même en 1872 où les pluies furent plus abondantes que l'année dernière, le niveau du lac descendit à 0[m],10.

E. TISSOT.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

17me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 février 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Les archives et les monnaies préhistoriques, par M. Bernardin. — Les anoblis de Savoie sous le premier Empire (suite), par M. A. Albrier. — *Dans le bois* (poésie), par M. Paul Labbé. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

Par l'annexion de la Savoie à la France, le motif de la neutralité de la partie septentrionale de ce pays, stipulée en faveur de la maison de Savoie, a disparu, et cette situation exceptionnelle a ainsi complétement cessé. Elle appartient donc au domaine de l'histoire. Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui d'en rechercher, dans les époques précédentes, l'origine et les causes. Le droit de sa fin ou sa fin de droit et de fait n'en ressortiront que plus évidemment.

INTRODUCTION HISTORIQUE

I

On ne peut méconnaître que la maison de Savoie, à cheval sur les Alpes dès le XIe siècle, n'ait essayé, à plusieurs reprises jusqu'à la fin du XVIe siècle, de reconstituer le royaume de Bourgogne, à la famille duquel elle se rattachait probablement. Mais, trop faible pour conquérir, en face des aspirations de la France, la ligne frontière de la Saône et du Rhône inférieur, elle dut céder successivement ses diverses acquisitions en Suisse, en Bresse, en Bugey, en Dauphiné, en Provence, trop peu reliées encore entre elles pour être gardées, et concentrer ses aspirations vers l'Italie. La cession du Dauphiné par Humbert II, dernier dauphin, à la France en 1354, et, l'année suivante, l'opposition de cette dernière au mariage d'Amédée VI avec Jeanne de Bourgogne, dont l'apanage aurait doublé ses Etats, furent les premiers avertissements pour la maison de Savoie d'avoir à changer son programme politique.

Elle ne le comprit d'abord qu'imparfaitement. Elle tenait, avant tout, au berceau de son principat, dont la fidélité lui était acquise, mais qui ne le mettait pas à l'abri des tentatives de la France.

Déjà Louis-le-Gros, voyant son beau-frère, Amédée III, comte de Savoie, sans héritier, avait tenté d'escompter à main armée sa succession en 1137. La mort l'arrêta. Les dauphins de Vienne reprendront l'offensive dès 1140 et lègueront leurs prétentions à leurs successeurs les rois de France.

Une occasion solennelle se présenta en 1447 à la maison de Savoie d'acquérir l'héritage de celle des Visconti, le duché de Milan, dont les habitants s'étaient mis déjà sous son protectorat. La France lui cédait les droits de Valentine Visconti, femme de Louis Ier d'Orléans, dont la descendance aurait reçu, en échange, les provinces savoyennes en deçà des Alpes.

L'incapacité de Louis Ier et les travers de son épouse, Anne de Lusignan, firent échapper ce projet, et lui attirèrent en outre, en 1453, les menaces armées de Charles VII, dont le fils, le dauphin Louis, avait épousé, contre son aveu, Charlotte de Savoie.

Louis XI, devenu roi, oublia vite la protection, d'ailleurs imprudente, qu'il avait trouvée chez son beau-père. En 1468, il avait promis au duc de Milan de l'aider à prendre Verceil sur Amédée IX, et aux Suisses d'envahir, sur le même duc de Savoie, les deux rives du lac Léman aussitôt qu'ils seraient aux prises avec l'armée de Charles-le-Téméraire, qui avait reçu un renfort de Savoie. Il s'opposa au mariage de Philibert, fils d'Amédée IX, avec Marie de Bourgogne, unique héritière de Charles-le-Téméraire, et non content d'empêcher ainsi l'agrandissement de la maison de Savoie, il lui fit abandonner, en 1478, le bas Vallais, une partie du pays de Vaud, le protectorat de Berne et de Fribourg, et ne cessa de semer la division dans ses Etats pour y affermir sa puissance.

Ce fut dès cette époque que la politique jusqu'alors amicale de la Suisse à l'égard de la Savoie, se tourna vers la France contre nous, comme on le vit surtout en 1505, 1510, etc., lors de la révolte du Vallais et l'affaire de Jean Dufour.

Le duc de Savoie, en ménageant un traité d'alliance entre la France et la Suisse, le 30 novembre 1516, ne se doutait pas qu'il forgeait des fers contre sa propre puissance, et que la Réforme, qui commençait à poindre, saurait plus tard utiliser cette entente dans les conflits de juridiction entre l'évêque-prince de Genève et le duc de Savoie, contre

les droits du premier et les prétentions du second.

Mais, si la Suisse s'appuyait de la France pour se soustraire au duc de Savoie, elle redoutait encore plus de voir la Savoie française jusqu'à Saint-Gingolph. C'est ce qui motiva sa résistance énergique aux prétentions du roi de France sur la Savoie en 1518, et, comme nous le verrons plus loin, en 1704.

François Ier n'avait reçu que des services signalés de la part de son oncle, Charles III, duc de Savoie, notamment en 1515, 1516, 1524, 1525 et 1526. Mais sa politique ne lui pardonnait pas d'être le neveu de l'empereur Maximilien, le cousin et le beau-frère de son successeur, Charles-Quint : il ne lui rendit que des ingratitudes.

Bien que le duc de Savoie eût accordé à François Ier le passage à travers la Savoie pour aller en Italie en 1535, et que le prétexte de cette guerre eût cessé dans l'année, le roi de France n'en fomenta pas moins la révolte de Genève, les invasions des Bernois et des Vallaisans dans le Chablais, et son armée, sous le commandement de l'amiral Chabot, traversa les Etats de Savoie en pays conquis. Le roi tenait, d'ailleurs, sous sa main la branche cadette de Savoie, apanagée du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, à laquelle il avait donné le duché de Nemours.

Après les éclatantes victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, Emmanuel-Philibert recouvra, en 1559, les Etats de Savoie tenus par la France dès 1535, et en 1564, la partie que tenaient les Bernois et les Vallaisans, qui gardèrent toutefois plusieurs territoires restés dès lors dans les confins actuels de la Suisse.

Mais, si petit que fût le territoire de Genève entre le dégorgement du lac Léman et l'embouchure de l'Arve, lors de sa révolte définitive en 1535, il ne tarda pas à poser comme un Etat dans un Etat dès le traité du 5 mai 1570, appuyé par la France et par Berne. En s'emparant des terres appartenant à l'évêché, au chapitre de Genève, au prieuré de Saint-Victor, la cité révoltée portait ses prétentions hors du territoire de ses anciennes franchises municipales et ébréchait les provinces savoyennes sur les deux rives du Rhône.

Toutes les tentatives de la maison de Savoie pour réparer la brèche faite par la scission de Genève au centre de ses possessions, furent toujours paralysées par la France, notamment en 1581 par Henri III, qui démentait à Genève ce qu'il avait assuré au duc de Savoie; qui, en 1589, envoya des renforts aux Genevois pour envahir Gex, le Faucigny et le Chablais, et leur promit la souveraineté définitive des baillages de Ternier et Gaillard, etc., par le contour des Usses, et celle du Faucigny jusqu'à la fin de la guerre : promesses ratifiées, en 1592, par Henri IV, qui gratifiait encore, en 1596, tout citoyen de Genève du droit de naturalité française, y faisait des recrues militaires, les invitait à courir à la démolition du fort de Sainte-Catherine en 1598.

L'administration d'Annecy dut même se précautionner contre les *engraisseurs* venus de Genève, surtout en 1585.

Aussi le duc de Savoie dût-il, dès cette scission, distinguer ses vrais amis et faire avec les cantons catholiques suisses, en 1577, une alliance spéciale, qui fut renouvelée en 1581, 1634 et 1651.

II

Déjà par le traité de Château-Cambrésis, en 1559, la meilleure partie du douaire de Marguerite de France, sœur de Henri II, avait été placée sur la Bresse, le Bugey et le Val-Romey, pour le cas de son veuvage d'Emmanuel-Philibert. C'était comme un regret de la restitution de ces provinces et un titre à leur reprise.

Le traité de Lyon de 1601 donna à la France la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, le pays de Gex, en échange du marquisat de Saluces, et ne laissa à la maison de Savoie que le périmètre compris au flanc occidental des Alpes, entre le Rhône, le Guiers et la Breda.

Mais cette ligne même n'était pas intacte. La construction du fort de Barraux, destiné à relier les lignes du Guiers et de la Breda, ne profita qu'à la France, qui l'avait gardé dès la paix de Vervins, 1598.

Le fort de Montmélian était trop reculé et ne couvrait plus la vallée de La Rochette, porte dérobée de la Maurienne, depuis la démolition de ses châteaux forts dans la dernière guerre.

Le plateau des Bauges, la citadelle naturelle de la Savoie, entre les bassins des lacs du Bourget, d'Annecy et de la vallée d'Isère, n'était pas fortifié, pas plus que les autres montagnes qui doublaient la nouvelle frontière du Guiers et du Rhône jusqu'à Genève.

D'ailleurs, la France s'était ménagé, par le traité de Lyon, plusieurs entrées en Savoie : par la Balme-de-Pierre-Châtel, Chanaz, Seyssel, Arlod, Chancy, Avully et Aire-la-Ville. La souveraineté de ces trois dernières communes, disputée entre la Savoie et Genève, avait été cédée à la France, dont le passage devenait de plus en plus libre par la destruction du fort de Sainte-Catherine, à laquelle s'étaient acharnés les Genevois en 1598. Les communes de Léaz, Lancrans, Chésery et le pont de Gresin laissés au duc de Savoie par le traité de 1601, en compensation des passages abandonnés à la France, n'étaient pas assez importants pour lui donner la moindre espérance de rentrer dans la possession de la Bresse, du Bugey et du Val-Romey.

Mais la brèche la plus considérable était celle de Genève. Précédemment, c'était une cité révoltée, entourée de tous côtés des Etats de son souverain. Par le traité de 1601, elle se trouvait sur la frontière de la France, sa protectrice, prête à lui ouvrir la porte à la première occasion.

Aussi conçoit-on facilement de la part de la maison de Savoie le projet de rétablir, de ce côté, sa frontière naturelle du Léman et du Rhône. L'entreprise de l'escalade en 1602, motivée par les hostilités de Genève depuis la paix de Vervins, fut manquée, parce qu'elle ne fut pas appuyée par une armée nationale au lieu de mercenaires espagnols.

Le dépit qu'en eut le duc de Savoie ne fut peut-être pas sans influence sur le parti qu'il prit lors de la succession de Juliers, Clèves, Berg, etc, en 1609. Pour l'attirer chacune à son parti, l'Espagne lui of-

frait de l'aider à reprendre la Bresse, le Bugey, Gex et le Val-Romey. La France, en jetant 40,000 hommes sur le Rhin pour combattre les prétentions de l'Empire, assurait au duc de Savoie la conquête du Milanais en échange de la Savoie. Charles-Emmanuel s'arrêta à ce dernier parti par les traités de novembre 1609, 7 janvier et 25 avril 1610, à Brusolo. Un article plus secret lui promettait, en outre, le titre de roi de Lombardie.

L'assassinat de Henri IV, un mois et demi après, mit le duc de Savoie dans une position critique, à ce point que dans l'accord pour le règlement de la succession susdite, en 1611, il dut demander aux puissances de mettre ses Etats sous leur protection spéciale envers et contre tous. Louis XIII y adhéra formellement, se portant garant des promesses; fit évacuer les troupes françaises, à condition que le duc de Savoie remplacerait les corps espagnols par des Suisses.

Telle fut la première demande connue de neutralité protégée faite par la maison de Savoie.

Nous ne parlons pas de la neutralité purement internationale des deux rives du lac Léman stipulée entre le gouvernement de Berne et le duc de Savoie, lorsque ce dernier céda à la Suisse ses derniers droits sur le pays de Vaud, dans le traité du 23 juin 1617, motivé par les menées de la branche cadette de Genevois-Nemours. Cette réserve conventionnelle n'obligeait que les deux parties contractantes.

Les promesses et garanties du 10 mai 1611 n'embarrassèrent pas Richelieu lors de la longue guerre du Montferrat. Charles-Emmanuel, payé d'ingratitude par la France et l'Espagne pour ses services les plus valeureux, succombait après l'occupation de la Savoie par Louis XIII, en 1630.

Celui-ci essaya de reprendre avec son neveu, Victor-Amédée, sous la régence de sa mère, le thème de l'échange du Milanais avec la Savoie. Mais le projet ne put aboutir. Nous devons rendre ce témoignage à deux princesses de France, entrées dans la maison de Savoie, Yolande, sœur de Louis XI, et Chrétienne, sœur de Louis XIII, qu'elles ne s'appuyèrent sur leurs frères qu'autant qu'elles en eurent besoin pour sauver leur liberté et leur vie dans les circonstances malheureuses qu'elles traversèrent, et qu'elles suivirent, du reste, invariablement la politique défensive de leur famille d'adoption. Si la première n'eut pas toujours la note de l'astuce de Louis XI, la seconde dut être plus adroite que Louis XIII pour échapper à Richelieu.

Toutefois, la duchesse régente aurait tenu au titre royal, pour n'être pas inférieure à ses deux sœurs, Isabelle, reine d'Espagne, et Henriette, reine d'Angleterre. Elle se faisait appeler *Madame Royale, sœur du roi très-chrétien,* sans oublier le titre de *reine de Chypre,* etc. Mais ce titre même était contesté par la République de Venise, qui s'était emparée d'abord de l'île royale, bien qu'alors elle fût en la puissance des Turcs, qui l'ont gardée. Le titre de *roi de Lombardie* aurait offusqué l'Autriche et les princes italiens. Quant à celui de *roi des Allobroges,* la France ne pouvait l'admettre avec ses projets d'annexion. Richelieu promit beaucoup et ne donna rien.

(A continuer.) C.-A. DUCIS.

LES ARCHIVES & LES MONNAIES PRÉHISTORIQUES

En 1865, eut lieu une Exposition universelle à Dunedin, Nouvelle-Zélande; elle a été omise dans l'aperçu chronologique qui se trouve au commencement du catalogue officiel de l'Exposition de Paris de 1867. Dans le rapport du jury de cette Exposition de Dunedin, se trouvent quelques notes sur des objets exposés par des Maoris, entre autres un *Bâton généalogique,* exposé par Wara Werahiko Mioeangiango. C'était la coutume dans diverses tribus de tenir des listes nominatives des chefs héréditaires, et, à cet effet, des bâtons étaient fabriqués, sur lesquels on faisait une entaille lorsqu'un guerrier mourait. Ces bâtons, nommés « papatupuna, » étaient conservés par les prêtres, et c'était un devoir de ces derniers de rappeler, devant le peuple assemblé, les noms des chefs décédés; d'après l'inspection de plusieurs de ces bâtons, un auteur conclut que vingt générations se sont passées depuis l'arrivée des premiers Maoris. Le bâton exposé représentait la généalogie de la tribu du propriétaire, et ce ne fut qu'avec grande peine que celui-ci se décida à l'envoyer à l'Exposition.

Ces entailles, faites sur des bâtons ou sur d'autres objets, pour servir d'aide-mémoire, se rencontrent d'une extrémité du globe à l'autre; elles se retrouvent encore de nos jours, ou du moins se retrouvaient encore, il y a peu de temps, chez les Indiens de l'Amérique du nord. (V. *Hist: gén. des Voyages,* par La Harpe, t. XVIII, p. 77.)

Je me demande si les plaques, les bois de rennes, etc., portant des traits régulièrement espacés, que l'on rencontre parmi les restes préhistoriques, n'auraient pas eu une semblable destination?

Dans la sépulture de Furfooz, en Belgique, datant de l'âge du renne, on trouva des ossements humains se rapportant à seize individus, divers objets troués et *une plaque de grès sur laquelle étaient tracés des traits faits avec un silex.* (Ed. Dupont, *L'Homme pendant les âges de la pierre;* Bruxelles, 1871, p. 108.)

Dans la sépulture d'Aurignac (Haute-Garonne), appartenant également à l'âge du renne, on trouva dix-sept squelettes humains, et plus tard encore une mâchoire; on trouva avec ces ossements, dix-huit petits disques ou rondelles percés dans leur milieu, formés du test d'une coquille marine, et parmi d'autres objets, une *lame en bois de renne avec des traits;* je transcris ce que dit de cette lame M. Le Hon, dans son ouvrage *L'Homme fossile en Europe;* Bruxelles, 1857 : « Une autre lame en bois de renne présente sur l'une de ses faces planes de nombreuses raies transverses, également distancées entre elles, avec une lacune d'interruption qui les divise en deux séries (1); sur chacun des bords latéraux de ce morceau ont été entaillées, de champ, d'autres séries de coches plus profondes et régulièrement espacées; on serait tenté de voir là des signes de numération, exprimant des valeurs diverses ou s'appliquant à des objets distincts; serait-ce une marque de chasse, comme l'a pensé M. Steinhauer? »

(1) La plaque de Furfooz a aussi cette lacune.

La plaque de grès de Furfooz, la lame de bois de renne d'Aurignac n'auraient-elles pas plutôt servi à rappeler le souvenir des morts?

Les instruments nommés *bâtons de commandement* portent aussi assez souvent des encoches régulières; ces entailles n'auraient-elles pas non plus eu pour but de rappeler les généalogies des chefs? On y voit ordinairement d'un côté le dessin d'un animal, et de l'autre un ornement de feuilles; cet animal ne désignerait-il pas la tribu? Par exemple, la tribu de la *truite*, en Belgique (Dr Ed. Dupont, *L'Homme pendant les âges de la pierre*, p. 122), les tribus du *bouquetin*, de la *belette*, du *castor* ou de la *loutre*, en Savoie? (L. Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains;* Annecy, 1876.) Qui sait? — Les Indiens de l'Amérique du nord avaient aussi des figures d'animaux comme symboles, ou *totums* de leurs tribus; Lossing *(Pictorial History of the United States)* donne le dessin d'une tortue, apposé, comme signature, à un acte, par un chef de la tribu de la *tortue*, qui faisait partie de la nation des Mohawks.

A Aurignac, les dix-huit petits disques percés font penser à la pièce de monnaie qu'il fallait payer à Caron pour passer le Styx; les objets troués auraient-ils servi de monnaie? Nous examinerons plus loin, tant soit peu, cette question; je me permets de signaler encore ici une assez curieuse coïncidence : dans la caverne dite « trou des Nuttons de Gendron, » à 2,500 mètres de Furfooz, on trouva encore une sépulture contenant dix-sept squelettes, ne différant pas notablement du type de l'âge du renne de Furfooz, mais se rapportant d'après leur position géologique à l'âge de la pierre polie; seize squelettes à Furfooz, dix-sept (ou dix-huit) à Aurignac, dix-sept à Gendron, ces chiffres, presque les mêmes, n'indiqueraient-ils pas une intention commune?

Les bâtons avec entailles ne sont pas les seuls « aide-mémoire; » dans divers pays de l'Europe on a, encore de nos jours, l'habitude de faire un nœud dans son mouchoir, pour se rappeler un fait, ou un ouvrage à exécuter; cette coutume pourrait avoir une origine très ancienne. Les cordes à nœuds, ou *quippos* des anciens Péruviens, sont décrits par divers auteurs; je crois que les *wampums* des Indiens de l'Amérique du nord sont beaucoup moins connus. Diverses tribus d'Indiens avaient des colliers, servant en même temps de monnaie et d'aide-mémoire; les grains nommés *wampums* étaient de petits cylindres, d'un quart de pouce de longueur, percés longitudinalement, fabriqués avec le test de la coquille nommée « hard clam shell » *(Venus mercenaria.* L.), commune sur la côte orientale de l'Amérique. Roger Williams, qui arriva en Amérique en 1631, dit que de son temps les Indiens fabriquaient des grains de wampum, blancs et noirs, et que six des premiers, ou trois des derniers, valaient un sou anglais; ces Indiens, dit-il, faisaient le commerce avec les colons anglais, français ou hollandais, au moyen de cette monnaie; même les colons entre eux s'en servaient quelquefois, au lieu d'employer la monnaie courante du pays, à tel point que les tribunaux de la Nouvelle-Angleterre durent porter plusieurs décrets pour fixer la valeur du wampum : dans les transactions de quelque importance on mesurait les wampums par brasses, les bleus ou noirs valant le double des blancs.

Les wampums étaient encore employés comme ornements; on en faisait des colliers, des bracelets, des ceintures ou des écharpes. Ces ceintures étaient plus qu'un simple ornement : elles jouèrent même un grand rôle dans l'histoire des tribus de l'est; elles consistaient en de larges bandes de cuir sur lesquelles étaient cousus des wampums blancs et noirs, arrangés de manière à produire certaines figures. Les Indiens échangeaient ces ceintures lors de la conclusion d'un traité de paix, ou dans d'autres circonstances solennelles, pour ratifier la transaction ou en perpétuer le souvenir; elles étaient regardées comme des objets de la plus grande importance pour la tribu, étant les *archives* ou les *témoins* par lesquels la mémoire des grands événements était transmise à la postérité. A certaines époques, les anciens les montraient au peuple assemblé, en expliquant leurs rapports avec l'histoire de la tribu, et quelques jeunes gens en apprenaient l'interprétation, afin de pouvoir plus tard, eux aussi, raconter les grands événements à leurs compatriotes. Parmi les Iroquois, il y avait même un « conservateur des wampums » qui était chargé de leur garde spéciale. — Les wampums étaient donc tantôt des *ornements*, tantôt des *monnaies*, tantôt des *témoins*, faisant l'office des *archives* ou des *médailles*. En 1864, une délégation d'Iroquois passa par New-York, se rendant à Washington, où ils devaient présenter quelques réclamations au gouvernement; pour prouver la justice de leurs demandes, ils avaient apporté leurs anciennes ceintures de wampums, dont une même, disait-on, leur avait été donnée par le général Washington.

Sur la côte nord-ouest de l'Amérique, des coquilles de *Dentalium* représentent les wampums de la région de l'Atlantique; ces coquilles ayant la forme d'un tube, peuvent être enfilées directement.

Les wampums nous amènent à dire un mot des objets troués, des grains de collier qu'on trouve en si grande quantité dans les cavernes quaternaires, les tumuli, etc. Les grains de collier plats, sont rangés parmi les plus anciennes antiquités de l'Europe et de l'Amérique; Lartet les trouva dans les cavernes d'Aurignac; un dolmen du midi de la France en fournit, faits de test de *Cardium* qu'il est impossible de distinguer des produits similaires de l'Amérique du nord; des coquilles entières, percées pour être enfilées, surtout des *Littorina littorea*, furent trouvées dans la grotte de Cro-Magnon. Dans les magnifiques collections quaternaires, exposées au musée royal de Bruxelles, provenant de plus de soixante cavernes de la Belgique, explorées par M. le Dr Dupont, on voit diverses coquilles percées, en outre des colliers d'incisives de bœuf et de cerf, et un autre formé de turritelles fossiles. L'homme des cavernes de Menton avait, sur la tête et aux genoux, des ornements de *Nassa neritea* perforées; on trouva près de lui un *Cardium tuberculatum*, et quelques autres coquillages également perforés. Les coquilles percées, les columelles

de grands coquillages façonnées en ornements, se rencontrent très fréquemment dans les monticules funéraires des Indiens de l'Amérique du nord. Dans l'Ohio, d'après la remarque faite par MM. Squier et Davis, les grains, faits de coquilles ou d'autres matières, se rencontrent *plus fréquemment encore dans les monticules des sacrifices;* circonstance que l'on peut expliquer par la valeur attachée à ces objets par les possesseurs, valeur qui les rendait dignes d'être offerts en sacrifice ou en *ex-voto* (1). Ces monticules fournissent des specimens entiers de petites coquilles marines des genres *marginella, natica, oliva*, etc., outre les fragments de *Venus mercenaria* et les columelles de *Strombus gigas*. — Dans les tombeaux de Columbia river, de Walla-Walla, etc., au nord-ouest, on trouve des pierres percées et des colliers de dentales *(Entalis pretiosus*. Nutt.).

Beaucoup de ces coutumes se sont perpétuées jusqu'à nos jours; divers peuples portent encore des colliers et d'autres ornements en coquillages; la mode européenne même ne dédaigne pas les camées, et tout récemment encore les bijoux en coquille de *Trigonia costata*, d'Australie, étaient en Angleterre de la haute nouveauté. Les cauris ou porcelaines-monnaies *(Cyprœa moneta*. L.) sont encore d'un grand usage sur la côte occidentale d'Afrique et dans les bazars de l'Inde : les navires de l'Angleterre et de Hambourg vont les chercher aux Indes et à la côte de Mozambique, pour les revendre sur la côte de Guinée avec un énorme bénéfice. Telle maison de Hambourg en apporte en une année sept chargements; tel négociant de Lagos emploie journellement six à dix petites filles, uniquement à enfiler les cauris, en séries de 40 ou de 200. En ce moment, les cauris sont cotées au prix-courant de Londres, d'après leur qualité, de 6 à 22 schellings (7 fr. 50 à 27 fr. 50) le quintal. Comme monnaie, aux Indes, 6 à 7000 valent une roupie, environ 2 fr. 50; en Afrique, elles valent au moins le double. Les Chinois, qui datent d'époques fort reculées beaucoup de leurs usages, ont encore de nos jours des monnaies ayant au milieu un trou carré pour les enfiler. L'Angleterre, à leur imitation, frappe depuis 1864 une monnaie de cuivre, avec un trou rond, pour sa colonie de Hong-Kong.

Ne pourrait-on donc pas conclure, par analogie, de tout ce qui précède, que les objets troués que l'on rencontre parmi les restes préhistoriques ont pu servir comme les wampums, etc., non seulement d'*ornement*, mais encore de *monnaie*, d'*aide-mémoire*, d'*ex-voto?*

Les *fusaïoles plats* et les *grains en terre cuite* que l'on rencontre si souvent, ne seraient-ils pas non plus des *monnaies* de ce genre? Le trou central et non latéral, et les dessins si variés dont ils sont souvent ornés, me semblent écarter l'idée que c'étaient des pesons ou des poids de tisserands ou de pêcheurs.

(1) Une note a été présentée à l'Académie des sciences, par M Daubrée, le 22 février 1875, relativement à des *monnaies votives*, consistant en éclats de silex et en monnaies romaines, trouvées dans un puits à Bourbonne-les-Bains, en France.

Puisse cette légère esquisse avoir fourni quelques données utiles pour la solution de ces questions.

BERNARDIN.

Maison de Melle (Belgique), 29 janvier 1876.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

17 — 30 décembre 1812. Décret conférant le titre de baron de l'Empire au général *Jacques* MONTFORT, né à Sallanches (Haute-Savoie), le 22 juillet 1770, naturalisé français avec adjonction de la particule nobiliaire le 7 mars 1815, mort à Paris le 1er janvier 1824 et inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Fils de Jean-Claude Montfort, cultivateur aisé, ayant domaine à Saint-Roch et maison à Sallanches, et de Marie Favre, Montfort s'occupait de transactions commerciales quand éclata la Révolution française. Entré alors au service militaire comme simple soldat au 4e bataillon du Bas-Rhin (5 août 1792), il fut nommé, le 3 juin 1793, capitaine commandant la compagnie de canonniers de ce bataillon; fait prisonnier près Rhinzaben (20 août 1793), il parvint à se dégager des mains de l'ennemi et à ramener à Lauterbourg, à l'aide de quelques canonniers, deux pièces d'artillerie laissées sur le champ de bataille. Ses services furent appréciés vivement par les généraux Desaix, La Riboisière et Dorsner. Aide-de-camp du général Lecourbe le 21 mars 1799, il se distingua tellement les 27, 28 et 29 thermidor an VII, qu'il fut promu sur le champ de bataille chef de bataillon par Masséna. Il se fit aussi remarquer à Maestricht, à Memmingen et à Neufbourg, fut envoyé, après la paix d'Amiens, à la Martinique et nommé, le 24 mai 1805, colonel du 82e de ligne. Prisonnier de guerre le 21 février 1809 et rendu à la liberté sur parole, il rentra en France, se fit échanger (16 octobre 1810), passa en Espagne, devint général de brigade le 6 août 1811, et se distingua sur la Bidassoa et devant Bayonne. Il rendit encore de signalés services à Bar-sur-Aube et à Troyes, devint commandant des départements de Seine-et-Marne (14 mars 1815), de la Meurthe (27 mars suivant) et de la Marne, chef d'état-major général au corps d'observation du Jura, inspecteur général adjoint d'infanterie (22 août 1816), et enfin commandant de l'Ecole de La Flèche (5 mars 1819).

Le général baron de Montfort, décoré de la Légion d'honneur le 8 octobre 1806, puis promu officier le 7 juillet 1807 et commandeur le 5 avril 1814, était chevalier de Saint-Louis et avait épousé Marie-Thérèse Lorano. Son fils, le général baron Emile de Montfort, a été admis dans la section de réserve le 30 septembre 1875 (2).

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent crénelée de quatre pièces, ouverte, ajourée et maçonnée de sable et soutenue d'un rocher*

(1) V. *Revue savoisienne*, août 1875.

(2) V. Lettre de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, 6 août 1875. Etats de service du général de Montfort.

de sinople : aux 2 et 3 d'or, à trois pals d'azur; franc-quartier de baron militaire brochant au neuvième de l'écu (1).

18 — ..... 1811. Lettres-patentes concédant le titre de baron de l'Empire au colonel de dragons *Louis-Ignace* MARTHOD, né à Chambéry le 7 novembre 1771, mort en Russie le 5 octobre 1812.

Marthod fit toutes les campagnes de la République de 1792 à l'an VI, dans les Alpes, le Midi, l'Italie et la Suisse. En l'an II, il passa lieutenant au 15e dragons. Le 24 fructidor an IV, à la tête de son peloton, il enfonça un escadron de hussards autrichiens, s'empara des portes de Vicence et les conserva jusqu'à l'arrivée de la division française ; à Arcole, il se battit très brillamment pendant les trois journées, et, avec quelques cavaliers, fit mettre bas les armes à 700 Autrichiens. Marthod fit les campagnes d'Egypte et de Syrie en qualité de capitaine et se distingua d'une manière éclatante à Redesis où il prit le commandement de son régiment dont le colonel avait été tué. Chef d'escadron le 7 ventôse an XI, il servit dans différents corps militaires, entra, en 1807, aux dragons de la garde impériale, fit les campagnes d'Espagne et fut nommé colonel-major et baron de l'Empire. En 1812, il suivit la grande armée en Russie. Envoyé un jour en reconnaissance aux environs de Moscou, il fut cerné par une troupe ennemie et blessé de deux coups de sabre à l'épaule gauche; ayant un bras cassé et une cuisse mutilée, il dut se constituer prisonnier. Quelques jours après, il succombait au milieu d'atroces douleurs. M. Philippe lui a consacré quelques lignes dans ses *Gloires de la Savoie*.

Armes : *Ecartelé : au 1er, d'or, au casque grillé et taré de profil de sable panaché d'une plume d'azur entre deux plumes de gueules; au 2e, de gueules, au signe des barons militaires; au 3e, d'azur, au marteau en pal d'or surmonté de deux besants du même; au 4e, d'or, au palmier terrassé du même et fruité de gueules* (2).

19 — ..... 1813. Décret accordant le titre de comte de l'Empire au général de division *Michel-Marie* PACTHOD, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 16 janvier 1764, mort à Paris le 24 mars 1830.

D'abord auditeur des guerres en Piémont, puis chef de bataillon aux volontaires du Mont-Blanc, Pacthod entra à l'armée d'Italie, devint adjudant général, gouverneur de Marseille, et, le 7 prairial an III, général de brigade. Nous le trouvons ensuite à l'armée de Hollande en 1799, à l'armée gallo-batave en 1800 et à la grande armée en 1805, 1806 et 1807. A Morhrungen, il reçut un coup de biscaïen à la hanche gauche; en 1808, il se distingua brillamment en Espagne; à Espinosa, il fut fait général de division (16 novembre 1808); à Wagram, il fut grièvement blessé. Baron de l'Empire le 9 octobre 1810, il commanda dans les Calabres d'abord, puis, en 1812, dans les provinces illyriennes et albanaises, fit, en 1813, la guerre de Saxe et se fit remarquer à Bautzen, à Hoyes-Verda et à Hanau où il fut blessé. Comte de l'Empire, il résista, le 25 mars 1814, à la tête de 6,000 hommes, pendant cinq heures, aux charges d'un corps de cavalerie cinq fois supérieur en nombre et ne se rendit qu'après avoir perdu presque tous les siens. Grand-officier de la Légion d'honneur, le général Pacthod, naturalisé français le 14 août 1816, devint inspecteur général d'infanterie le 1er juillet 1818, et fut admis à la retraite en 1827. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, et sa vie est résumée dans *Les Gloires de la Savoie*.

Armes : *Coupé : au 1er, parti d'azur et d'or; l'azur, au signe des comtes militaires; l'or, à la tour de sable maçonnée d'argent ouverte du champ; au 2e, d'azur, à trois croissants d'or 2 et 1* (1).

(A suivre.) A. ALBRIER.

(1) V. Lettre du général baron Emile de Montfort et *Etat présent de la noblesse française*, p. 1131.

(2) Notes communiquées par M. A. Georgel.

DANS LE BOIS

Ne le dis pas à ton ami
Le doux nom de ta bien-aimée.
EUGÈNE MANUEL.

Nous marchions lentement à travers les prairies...
Nos jeunes cœurs s'ouvraient aux longues rêveries
Qui naissent, au printemps, sous chacun de nos pas;
Nous marchions au hasard et nous parlions tout bas.
Le ciel était en feu, mais la brise était douce;
Des rayons d'or tombaient sur les tapis de mousse...
Or, le hasard voulut, pour la première fois,
Que nous prissions la route attrayante des bois.
Mille projets charmants nous rivaient à leurs chaînes;
Mille charmants oiseaux querellaient dans les chênes,
Je crois, que Dieu pardonne à leur loquacité!
Qu'ils raillaient ma faiblesse ou ma timidité...
J'en ai gardé rancune à certaine mésange.

— Oh! comme les oiseaux sont indiscrets, mon ange!

L'autre jour, j'ai voulu revoir le bois ombreux
Si bon pour les rêveurs et pour les amoureux.
J'ai suivi le sentier plein de fleurs entr'ouvertes
Où l'herbe se soulève en molles vagues vertes...
J'ai longé le ruisseau bondissant et frileux
Qui semblait nous sourire au fond de ses flots bleus.
Hier comme autrefois, le soleil, dans la nue,
Se plongeait aux douceurs d'une extase inconnue
Et dans un calme sain et providentiel,
Initiait mon âme aux ivresses du ciel!
J'ai revu les massifs peuplés de lauriers-roses
Et mes démons ailés qui se disaient des choses...
Des choses qui feraient rougir un lieutenant.

— Oh! comme les oiseaux sont traîtres maintenant!

PAUL LABBÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 janvier 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. Revon, trésorier, présente les comptes de 1875; sa gestion

(1) Ces armes sont gravées sur la tombe du général comte Pacthod au Père-Lachaise.

est approuvée. Les recettes s'élèvent à 2,115 fr. 50 c. et les dépenses à 1,448 fr. 25 c. En caisse, 667 fr. 25 c.

L'ordre du jour indiquant l'élection du bureau, M. *Jules Philippe* prie la Société d'accepter sa démission de secrétaire, et l'engage à reporter les voix sur M. Revon, qui exerce de fait ces fonctions depuis plusieurs années. De son côté, M. Revon déclare que des occupations croissantes, comme conservateur du Musée et de la Bibliothèque publique, ne lui laissent aucun loisir pour continuer la direction du journal, la comptabilité et la correspondance. La réunion insiste pour qu'il conserve au moins la direction de la *Revue*, puis elle décide le renvoi des élections à la prochaine séance.

M Ducis rend compte d'une séance publique de l'Académie de Savoie pour la distribution du prix de poésie. Le rapport a été fait par M. l'avocat Descostes. M. Jules Vuy a ensuite lu quelques morceaux d'un ouvrage très intéressant qu'il publiera sur la *Philothée* de saint François de Sales. Ce jour là avait lieu également l'installation de l'Académie et du Musée départemental dans les salles du château.

Le même donne connaissance d'un acte notarié de 1665 relatif à un présent fait au tombeau de saint François de Sales par le cardinal Flavio Chigi, et, à cette occasion, parle de trois lettres inédites du saint, que vient de publier M. Thamisey de la Roque, dont deux d'Annecy, 1605 et 1618; la dernière de Lyon, quatre jours avant sa mort.

M. Revon expose une collection de bois polis, provenant des colonies françaises, donnée par le Ministère de la marine; une série de graines oléagineuses de la Guyane; et 47 spécimens de papiers peints artistiques, donnés par M. Crochon, de Chambéry, et fabriqués en 1875 dans les principaux ateliers de Paris.

Prié de faire un rapport verbal sur les morceaux de musique arabe communiqués par M. Eugène Tissot, M. *Jean Ritz* dit qu'il a examiné ces airs orientaux que notre collègue a rapportés d'Egypte. La plupart de ces motifs sont monotones; quelques-uns, cependant, entre autres celui qui a pour titre *Zannouba, ia Zannouba,* le *Chant des femmes accompagnant les pèlerins de la Mecque,* et un ou deux airs de danse, sont intéressants au double point de vue de l'originalité et des modulations. Il serait inopportun de donner une appréciation détaillée d'une musique sur laquelle les maîtres eux-mêmes diffèrent encore d'opinion. D'autre part, l'audition de ces mélodies sans accompagnement — l'Orient n'a aucune notion de l'harmonie — n'étant pas de nature à offrir un intérêt suffisant, M. Ritz ne peut que proposer de les faire entendre à la Société Florimontane avec l'harmonie simple qu'elles lui ont paru comporter. Il est décidé que l'audition aura lieu à la prochaine séance, un piano et des instruments de musique arabe étant mis à la disposition de MM. Ritz et Tissot.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'exposition de la Société suisse des beaux-arts aura lieu en 1876 à Genève du 2 au 30 avril, et se transportera successivement à Lucerne du 10 au 28 mai, à Fribourg du 6 au 25 juin, à Lausanne du 5 au 23 juillet, à Berne du 3 au 27 août, et à Aarau du 5 au 21 septembre.

—

L'exploitation des mines de houille fait chaque année des progrès gigantesques. Qu'on en juge!

En 1830, le Royaume-Uni produisait 400 millions de quintaux de houille; en 1874, il en a produit 2 milliards 633 millions.

En cette même année 1830, l'Allemagne extrayait 24 millions de quintaux; en 1872, elle a retiré de ses mines 666 millions de quintaux de charbon de terre.

La Belgique, en 1830, ne dépassait guère 38 millions de quintaux; en 1872, elle arrivait à 313 millions.

De 32 millions de quintaux en 1830, la France a atteint 306 millions en 1872.

Dans le même laps de temps, la production des États-Unis a monté de 28 à 856 millions de quintaux.

Dans les années qui vont se succéder maintenant, le progrès sera plus grand encore, parce que la Russie, le Turkestan, l'Inde, la Chine surtout (et d'autres pays), vont se mettre sérieusement de la partie.

—

Depuis que la compagnie Valéry est chargée du service maritime entre Marseille et l'Algérie, la moyenne des traversées entre Marseille et Alger, et réciproquement, a été ramenée à une durée de 34 heures, rarement dépassée, quelquefois abrégée. C'est ainsi que le paquebot *Lou Cettori,* parti d'Alger le samedi à midi, est entré dans le port de Marseille le lendemain dimanche à 7 heures du soir, ayant accompli la traversée en 31 heures. Les voyageurs à destination de Paris ont donc pu prendre facilement l'express de 9 heures 45 et arriver dans la capitale le lundi soir à 6 heures pour se mettre à table, la durée totale du voyage d'Alger à Paris ayant été de 54 heures.

—

Le glacier du Rhône couvrait autrefois près de la moitié de la Suisse, jusqu'à Bâle et Genève; il dépassait les frontières helvétiques, et il a déposé dans le pays de Pontarlier, dans le département du Doubs, des roches qu'on ne trouve que dans le canton du Valais.

Il y a environ cinquante ans, on ignorait tout à fait que les glaciers des Alpes eussent jamais eu une pareille étendue; les lois qui président au recul ou au progrès de ces grandes masses ne sont pas encore connues, mais les savants travaillent maintenant, avec un zèle infatigable, à les découvrir. Les observations faites en Suisse à ce sujet ont déjà coûté près de 2,000,000 de francs. Celles qu'on poursuit depuis deux ans au glacier du Rhône ont à elles seules occasionné une dépense d'environ 20,000 francs; mais elles ont été fructueuses.

Comme tous les glaciers suisses, le glacier du Rhône diminue. Dans les dix-neuf dernières années, il a reculé de plus de 600 mètres; et à son extrémité inférieure, la glace s'est abaissée d'une centaine de mètres; mais diverses observations faites dans le nevé qui le domine, par 2,700 mètres environ d'altitude, semblent indiquer que tôt ou tard le glacier recommencera à marcher en avant, dans dix ou quinze ans peut-être.

L'essai qu'on a fait de planter d'arbres de la Sibérie les rivages du glacier du Rhône a parfaitement réussi. L'ingénieur fédéral Gosset continuera à boiser ainsi les rebords d'autres glaciers suisses. Ce savant possède la plus belle pépinière qui se puisse voir d'arbres propres aux régions élevées

Nous signalons ce travail de boisement à l'administration forestière de la Savoie. Il serait intéressant de faire des essais analogues pour les glaciers de nos deux départements.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES FAITES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1876.

Altitudes des stations.	BASSIN DE LA DRANSE ET DU LAC LÉMAN.	JOURS pluvieux	EAU TOMBÉE millimèt.
1162m	Les Gets. — Observateur: M. Goury, institut	2	20
380	Evian: M. Jahard, conducteur des ponts et ch.	3	13,3
428	Douvaine: Fr. Granger, instituteur.	3	8,8
	BASSIN DE L'ARVE.		
1044	Chamonix: M. Bouchard, instituteur.	2	11,2
1113	Megève: M.		
579	Sallanches: M. conducteur.		24
629	Mélan: M. l'abbé Montagnoux, professeur.	3	17
400	Annemasse: M. Dutro, conducteur.		7,5
	VALLÉE DES USSES.		
770	Cruseilles: M.		
	BASSIN DU FIER ET DU LAC D'ANNECY.		
625	Thônes: Fr. Réticien, instituteur.	3	14,2
334	Rumilly: M.		
893	Tamié: Un religieux trappiste.	5	10,8
463	Annecy (hôpital): Chanoine Vaullet.	4	10
448	Annecy (jardin): M. Mangé.	2	10,5

Bulletin N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1876

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	6	— 5,5	3	727,8	»	gelé	28	2.5	21,5	9	—	E	très faib.	très beau		500	2,8
2	3,5	— 4	0,5	728,6	p	id.	73	3	10	5,5	?	S	id	couvert	Quelques gouttes de pluie.	510	3,1
3	4	— 1	2,4	728,8	»	id.	28	5,2	10	7	?	S -S.-E	id.	id	Br. au N. (300), nuls à l'E , pluie très légère le soir.	510	3
4	6	— 1	2,4	726,1	»	id.	82	4,2	5,5	4	?	?	—	br. (100)	Br. le matin, ciel clair à 8 heures du soir.	500	2,9
5	5,5	— 4,2	— 4.2	725,2	»	id.	gelé	— 1,2	22	9	?	N.-O	fort	très beau	Vent continuel.	470	2,8
6	— 1	— 6,5	— 6,2	726,8	»	id.	id.	— 1,5	20,5	7,5	N -O.	N.-O	faible	couv 3/4	Baisse barométrique après midi.	470	3,5
7	— 1,2	— 5,5	— 4,4	719,2	»	id.	id.	0	24,5	10	?	N -O	calme	id.	Couvert tout le jour.	460	3,3
8	— 1	— 4,5	— 3,2	718,1	»	id.	id.	— 3	5	1	?	O.-N.-O	id.	id.	Id.	440	3
9	0	— 4	— 3	717	»	id	id.	1	7,5	3	?	?	id	couvert	Id. , clair à 10 heures du soir.	460	3,7
10	2,5	— 5	— 3,2	722,3	»	id.	id.	— 2,4	0	— 2	—	N.-O	très faib	id.	Couvert à midi.	450	3,7
11	1,5	— 4	— 3,5	724,9	»	id.	id.	— 3	— 1	— 2,5	—	O	calme	id.	Id.	435	3,7
12	— 2	— 5	— 5	723,7	n	id.	id.	— 4,5	— 2,5	— 4,5	?	O	id.	br. (1000)	Br. jusqu'à midi. Neige.	430	3,7
13	— 3	— 5	— 4	716	»	id	id.	— 3	— 0,7	— 2,7	?	N.-N.-O	très faib.	couvert	Temps brumeux.	420	2,7
14	— 1,7	— 4	— 2	719,1	»	id	id.	— 0,2	3,3	0,5	?	N.-N.-O	id.	id.	Couvert à midi.	410	3,2
15	1	— 1	— 0,5	727,9	»	id.	id.	1,4	6	3	?	N -O	faible	couv. brx	Id.	410	4
16	1,7	— 1	— 0,6	729,3	»	id.	id.	— 0,2	2,5	0,3	?	N.-O	id.	1/2 couv.	Id.	400	3,5
17	0,5	— 2,5	— 2,5	730,3	»	id.	id.	— 0,1	5,5	1	?	N.-O	calme	id.	Moins couvert à midi, partie de nuit claire.	400	3,7
18	1,5	— 5,5	— 4,5	729.4	n	id.	id.	— 2,2	2,3	— 1	?	O.-N.-O	très faib.	id.	Nuit claire à 10 heures et demie du soir.	390	3,7
19	— 0,7	— 4	— 4,3	732.9	»	id.	id.	— 0,6	3,5	0,3	?	?	?	br. (60)	Br. tout le jour, à midi (500), après midi (60).	380	4
20	0	— 4,7	3,5	730.1	»	id.	36	— 0,3	6,5	1,5	?	?	?	br. (300	Br. se dissre à 10 h. 1/2 m. par v. N.-E.	370	3,7
21	3	— 3	0,3	723.4	»	id.	gelé	2,6	5,5	3	?	S.-E	très faib	couvert	Midi soleil voilé, baisse barométrique de 3 mill.	370	3,8
22	4,5	1	2,6	724.1	8,5	id.	96	4,2	7,2	5	?	S	id	id.	1/2 couvert à midi, pluie légère avant 9 h. m.	360	4,3
23	5,5	— 2,5	— 1,8	730.9	2,»	id.	gelé	5,7	27	14	?	S	faible	beau	Beau tout le jour, baromètre monte.	365	3,7
24	6,5	— 4,5	— 2	737,1	»	id.	id.	— 1,2	1,7	— 0,5	—	S.-S.-O	id	br. (200)		355	3,3
25	— 0,3	— 4,5	— 4	734,8	»	id	id.	0	18,5	7	?	S.-S.-O	très faib.	id	1/2 couvert à midi.	350	3,2
26	0	— 3,5	— 3	733,9	»	id.	id.	3	21	10	—	S.-O	faible	beau		345	3,7
27	6	— 1,7	0	732,9	»	id.	id.	4,2	16	9	?	S.-O	très faib.	1/2 couv.	Id. à midi, beau à 9 heures du soir.	345	4
28	7	— 3	— 1,5	728,9	»	id.	id.	4,2	22,2	12,2	—	S.-O	id.	beau		330	3,3
29	6,5	— 3	— 2,2	729,1	»	id.	id.	1,6	11,7	5	?	S.-O	id.	br (400)	Br. à midi, beau à 9 h. du soir.	325	3,6
30	4,5	— 4,5	— 2,5	732,3	»	id.	id.	0,4	7	2	?	S.-O	id.	br. (300)	Couvert tout le jour et la nuit.	320	4
31	1	— 4,5	— 3,6	734,2	»	id.	id.	0	12,5	5,5	?	S.-O	id.	br (400)	Ciel clair à 10 heures du soir.	310	3,4
Moyennes ou Totaux.	2°,17	— 3°,60	— 2°,31	727,26	10,5	gelé	57,10									0m,406	3°,48

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, architecte de la ville.

Annecy. — Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Galerie savoisienne (suite), par M. A. Albrier. — La culture de la vigne et la vinification dans le Mâconnais, par M. Tony Lacroix. — *La Fleur rouge* (poésie), par M. Paul Labbé. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

III

Le titre de Vicaire impérial donné par les empereurs d'Allemagne à plusieurs princes de Savoie, dans les XIIIe et XIVe siècles, et le titre bien plus important de *Vicaire perpétuel du Saint-Empire*, puisque c'était une vice-royauté héréditaire, donné à Amédée VI dès 1363, et confirmé à ses successeurs en 1412, 1496, 1503, 1521, avaient pour but de poser la maison de Savoie comme une barrière contre les ambitions de la France par-dessus les Alpes.

Pour recevoir et exercer avec plus de dignité cette vice-royauté au nom de l'empereur dans quelques anciennes provinces burgondes et lombardes, le chef de la maison de Savoie n'était point considéré comme un comte ordinaire de l'empire. Outre sa qualité de marquis en Italie par l'héritage d'Adélaïde de Suse, dès 1091, il portait dès 1265 le titre de *duc de Chablais*, qui comprenait alors tout le bas Vallais, dès 1416 celui de duc de Savoie, et avait repris, en 1659, le Genevois, érigé en duché dès 1564 en faveur d'une branche cadette. Il portait encore le titre de roi de Chypre, depuis que Louis II, héritier de ce royaume, s'y était fait couronner en 1460. Mais, comme il ne le possédait plus, l'usage diplomatique ne lui conserva que le titre d'*Altesse royale* jusqu'en 1713.

L'exercice de cette charge de *Vicaire perpétuel du Saint-Empire romain* donna lieu à beaucoup de discussions, soit pour les préséances cérémonielles, soit à l'occasion de la succession des principautés de la Haute-Italie, pendant les guerres des XVIe et XVIIe siècle, entre l'Autriche, la France et l'Espagne.

Car depuis le règne de Charles-Quint, les Espagnols, introduits en Italie, y divisèrent les intérêts de l'empire germanique et ne furent qu'un ferment de discorde dans toutes les guerres subséquentes, tantôt pour la France, tantôt pour l'Autriche.

La défense de la Savoie, pour ses princes établis définitivement à Turin, exigeait presque deux camps permanents : l'un, à Suse, pour le Mont-Cenis et les vallées de l'Arc et de l'Isère; l'autre, à Aoste, dont les corps devaient déboucher par le Petit-Saint-Bernard dans la vallée de l'Isère, par le col de la Seigne dans les vallées de Beaufort et de l'Arve contre Genève, et par le Grand-Saint-Bernard sur le Vallais. C'est l'histoire des campagnes de 1471, 1477, 1505, 1536, 1589, 1596, 1600, 1610, 1614, 1630, 1690, 1703, 1705, 1709, 1711, 1742, 1743, 1793, 1814.

La charge était trop lourde pour un petit Etat. La plupart du temps la Savoie était surprise sans autre moyen de défense que l'héroïsme isolé de quelques châteaux ou villes insuffisamment garantis, ou de quelques vallées naturellement fortifiées, comme en 1536, 1630, etc. Les princes se faisaient ordinairement suivre des troupes de ce pays, dont ils savaient la fidélité, et envoyaient dans les forteresses de Savoie des garnisons étrangères, trop mercenaires pour défendre au prix de leur vie l'indépendance du pays, quand elles ne l'épuisaient pas par leurs exactions.

Cette lutte aux deux extrémités de ses Etats dédoublait, souvent sans profit, l'activité et les moyens par trop restreints de cette famille princière, valeureuse autant qu'habile, dont le malheur fut toujours d'avoir à capitonner, pour ainsi dire, la chaîne des Alpes contre les chocs de l'Allemagne et de la France dans leurs prétentions sur l'Italie.

Entre deux puissantes rivales qui se disputaient ses services, et dont elle ne recevait souvent qu'ingratitude, il serait injuste d'accuser de versatilité l'adresse qu'elle mit à se maintenir dans son poste d'honneur, sans jamais oublier son programme.

J'ai formulé le mot d'ingratitude pour ne rien dire de plus, et c'est à l'Espagne, dédoublure de l'Empire, et surtout à la France, que ce reproche a dû s'adresser alors. Faut-il rappeler les iniques procédés de Louis XI contre le jeune duc Philibert Ier et son ministre, le comte de La Chambre, en 1479 et 1482; de Charles VIII contre le duc Charles Ier, en 1488; de François Ier contre le président Lambert,

envoyé du duc Charles III à Paris, en 1529; de Richelieu contre Charles-Emmanuel Ier, en 1629, Victor-Amédée Ier, en 1636, sa veuve, Chrétienne de France, et ses enfants, en 1637 et 1639, ses ministres, Monod et d'Agliè, en 1640; de Louis XIV contre l'ambassadeur de Savoie à Paris, en 1690, contre Victor-Amédée II, en 1702, etc.?

Aucune législation n'a pu légitimer de pareils attentats.

Nous ne parlons pas des autres brèches bien plus nombreuses encore faites au droit des gens, signalées par l'histoire, mais que les tergiversations de la politique ont toujours cherché à justifier. Encore moins raconterons-nous les services rendus à ces diverses puissances belligérantes par la famille princière, victime de ces indignités : le récit de nos annales historiques, même appuyé de documents authentiques, ne parviendra pas à faire croire au dévouement dans les tractations diplomatiques.

IV

Lorsque Louis XIV prétendit, en 1667, rétablir les droits de son épouse sur le royaume d'Espagne, il essaya de flatter Charles-Emmanuel II en reprenant la question de l'échange de la Savoie pour Milan. Mais, loin d'acquiescer à cette demande, le duc de Savoie pensait alors à rétablir aussi ses droits sur le pays de Vaud et Genève, et cherchait à les faire sortir de la neutralité suisse. Tout resta dans les cartons.

La régence de Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, la dernière de cette branche cadette de Savoie qui avait toujours été presque française, avait déplu en Piémont, ainsi que le mariage qu'elle avait conclu avec Louis XIV entre le prince Victor-Amédée et Anne d'Orléans.

Victor-Amédée II avait à peine pris de lui-même les rênes du gouvernement que Louis XIV lui fit signifier par Catinat des ordres qui aboutissaient, en réalité, à un désarmement complet entre les mains de la France, et qui jetèrent le duc de Savoie dans l'alliance avec l'empereur d'Allemagne, le 4 juin 1690. Quand cette nouvelle fut connue, l'exaltation de la ville de Turin fut telle que Victor-Amédée dut prendre des mesures pour prévenir des *Vêpres turinaises* contre tout ce qui était français.

Toutefois ce ne fut qu'après l'occupation de la Savoie, en juillet et août, même année, par des troupes franco-irlandaises, que le duc adhéra publiquement, le 20 octobre suivant, à la ligue d'Augsbourg, où presque toute l'Europe s'était coalisée contre les prétentions exorbitantes du monarque français.

Louis XIV avait fait emprisonner l'ambassadeur de Savoie à Paris. Victor-Amédée fit enfermer aussi l'ambassadeur de France au château d'Ivrée. Ce furent les seules représailles dont on usa *ex æquo* vis-à-vis de la France contre tant d'actes d'iniquité de ce genre.

Dans ces conjonctures Victor-Amédée allait conclure avec les Suisses un traité de neutralité protégée pour la Savoie, lorsque l'Angleterre et la Hollande s'y opposèrent en lui promettant des subsides convenables pour la guerre. Mais, faute d'action simultanée, le fort de Montmélian succomba en 1691, après une défense des plus héroïques. Dès lors la Savoie fut écrasée de contributions, subit toutes sortes de déprédations. Les familles d'officiers semblaient même s'inspirer des exigences despotiques de Louis XIV. Ce fut au point que les administrations locales eurent mille peines à arrêter les réactions violentes qui menaçaient.

Sollicité à plusieurs reprises par Louis XIV, le duc de Savoie accepta enfin, le 29 août 1696, la paix de Turin, le mariage de sa fille Adélaïde avec le duc de Bourgogne et l'honneur de porter sa médiation entre les parties belligérantes pour la suspension d'armes qu'il fit conclure, en effet, à Vigevano, le 6 octobre. La paix générale fut arrêtée ensuite au traité de Ryswik le 20 septembre 1697. Mais ce fut en vain que le duc de Savoie, qui n'avait pu oublier les malheurs de ce pays pendant l'occupation française, y proposa de nouveau la neutralité définitive de cette contrée avec celle de la Suisse. La France y fit opposition, une autre discorde se préparait.

La mauvaise saison de 1698, dont les conséquences déplorables se prolongèrent jusqu'à l'année suivante, servit de trait d'union entre deux guerres également désastreuses pour la Savoie.

V

La succession d'Espagne venait encore jeter le fléau de la guerre en Italie et faire peser sur le duc de Savoie l'ineptie des généraux français et la fatuité de son gendre, le duc d'Anjou, nouveau prétendant roi d'Espagne sous le nom de Philippe V.

En face de ses frontières découvertes et du double guet-à-pens, aussi traître que cruel, contre ses troupes et lui-même, commandé au duc de Vendôme par Louis XIV en 1702, Victor-Amédée II avait accepté les offres de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse, et proposé de faire déclarer la Savoie pays neutre sous la protection de la Suisse, qui jouissait de ce privilége depuis qu'elle fournissait des troupes régulières aux diverses puissances belligérantes. Le comte de la Mellarède avait gagné ces messieurs de Berne; mais l'ambassadeur de Louis XIV y mit un *veto* absolu. La Suisse ne pouvant donc alors accepter cette charge d'honneur, qui aurait éloigné la guerre de ses frontières, obtint néanmoins, dans l'accord du 24 mai 1704, l'assurance que la Savoie, occupée par Louis XIV dès 1703, ne serait jamais réunie à la France.

C'est la quatrième phase de l'idée de neutralisation émise déjà en 1611, 1690 et 1696. Les rôles étaient bien changés. Le protectorat de Berne et de Fribourg, exercé par la Maison de Savoie jusqu'à Amédée IX, avait été perdu par les aspirations d'Yolande de France au duché de Bourgogne contre les Suisses, et par les agissements de son frère Louis XI dans le traité de 1478.

Les procédés de Louis XIV avaient indigné l'Europe et exalté le sentiment national en Savoie; il ne pouvait que devenir plus hostile à la France sous le régime arbitraire de cette occupation qui dura jusqu'en 1713, et qui allait se terminer par des *Matinées savoisiennes*, comme la menace en avait déjà été faite en 1696, sans les recommandations les plus pressées adressées aux administrations de Chambéry

et d'Annecy par le représentant de la Savoie au congrès d'Utrecht, le comte de la Mellarède.

Aussi les alliances françaises étaient-elles devenues impopulaires dans nos contrées. On n'y avait pas à redouter les prétentions de l'Autriche, qui ne faisait d'ailleurs que reculer en Italie. Mais nos chroniques locales contiennent de tristes souvenirs de la domination française de 1477 à 1482, de 1536 à 1559, de 1596 à 1598, de 1600 à 1601, de 1630 à 1631, de 1690 à 1697, de 1703 à 1713.

Il est juste d'ajouter que les corps espagnols, napolitains, suisses, lorrains, luzernois, lansquenets, etc., si souvent de passage ou de garnison dans nos villes et villages, surtout vers la fin du XVIe siècle, au commencement et à la fin du XVIIe, ont généralement aussi emporté les malédictions des habitants.

Les 40,000 hommes de diverses parties de l'Allemagne et de l'Italie, qui, sous la conduite du comte Dhaun, venaient en 1709 pour chasser de la Savoie les Français commandés par le général Berwick, la ravagèrent pendant quelques mois autant que les envahisseurs. La famine leur fit repasser les Alpes.

Malgré la promesse faite à Berne, en 1704, de ne jamais annexer la Savoie à la France, Louis XIV l'avait retenue dix ans, et par le traité du 11 avril 1713, il la rendait épuisée, avec ses frontières découvertes sans aucune fortification, puisque la seule qu'il y eut trouvée, Montmélian, avait succombé le 11 décembre 1705 et avait été rasée l'année suivante.

Les plénipotentiaires de la Savoie proposèrent de nouveau la neutralité de ce pays au congrès d'Utrecht. La France y mit encore obstacle. Mais, forcée de reconnaître que les Etats de Son Altesse royale étaient ouverts de toutes parts, elle stipula, dans l'art. VIII, la faculté, pour le duc de Savoie, de les fortifier dans la mesure qu'il voudrait.

On n'insista pas, en vue de plus graves intérêts; car les traités du 10 juin et du 13 juillet 1713 allaient donner à la maison de Savoie la couronne de Sicile et lui confirmer l'éventualité de celle d'Espagne, promise déjà par le testament de Charles II, du mois d'octobre 1700, peu de jours avant sa mort.

Dans le même but on ferma les yeux sur la remise faite par la France au canton de Genève des trois communes de Chancy, Avully et Cartigny, en les assimilant à la vallée de Chésery, pour le privilége d'une neutralité plus nominale que réelle, bien que cette cession fût contraire à l'art. IV du traité de 1601.

Ces possessions et d'autres enclaves, gardées par les Genevois, ne laissèrent pas que de compliquer et même de retarder l'opération si importante du cadastre de Savoie commencée en 1729.

Il est donc bien évident, par tout ce qui précède, que, si la maison de Savoie avait proposé à plusieurs reprises le privilége de la neutralité pour le berceau de sa monarchie, c'était pour le soustraire à une invasion française, et pour donner à l'occupation suisse, si elle devenait inévitable, un caractère tout-à-fait protecteur sous la sanction des puissances.

Il est bien vrai également que c'est la France qui avait toujours fait opposition à la reconnaissance de cette situation exceptionnelle.

Si l'Angleterre et la Hollande ne furent pas d'avis d'en appuyer en 1690 le projet, tel qu'il était proposé par le duc de Savoie, ce fut encore contre la France. Le duc de Savoie aurait cédé ses droits sur Genève qui, reconnue ainsi comme Etat indépendant, entrait dans la ligue d'Augsbourg et devait faire diversion contre la France le long de ses frontières. Elle aurait bien protégé, même occupé la Savoie, en compensation de laquelle Victor-Amédée aurait reçu le Montferrat. Les pourparlers durèrent jusqu'en 1692, que la Cour de Versailles commença à changer de ton vis-à-vis celle de Savoie, sans pourtant que celle-ci crût pouvoir accepter ses offres jusqu'en 1696, au traité de Turin.

VI

Ensuite du bouleversement politique causé par les entreprises extravagantes d'Alberoni, ministre d'Espagne, le chef de la maison de Savoie se vit prié d'accéder au traité de la quadruple alliance à Londres, le 2 août 1718, et d'échanger le royaume de Sicile contre celui de Sardaigne, qu'il ne put même occuper que le 8 août 1720.

Dès lors il s'adonna entièrement à la révision de la législation, à l'organisation des provinces, à la régularisation des finances, à l'encouragement de l'industrie, à l'œuvre de la péréquation des terres de Savoie pour l'assiette de l'impôt et la sécurité de la propriété, etc. Enfin il abdiqua le 3 septembre 1730.

La guerre pour la succession de Pologne entre l'élu de l'Autriche et celui de la France, mit la maison de Savoie dans une alternative assez semblable à celle de 1609. Chaque puissance intéressée aurait voulu disposer de la diversion que le roi de Sardaigne pouvait créer à l'Autriche en Italie. Celle-ci tenait surtout à diriger ailleurs ses aspirations et lui faisait, comme déjà par le passé, l'offre illusoire du Dauphiné et de la Provence à conquérir; l'Angleterre, celle de la Sicile à reprendre. Pour garder cette dernière, l'Espagne lui offrait quelques lambeaux de la Haute-Italie, d'accord, en cela, avec la France.

Par le traité de Turin du 26 septembre 1733, Charles-Emmanuel III accéda aux offres de son neveu, Louis XV, pour l'échange du duché de Savoie, où il avait pressenti quelques mécontentements dans les hautes classes sociales, contre le Milanais à conquérir de concert, et à garder pour sa Maison au même titre que les descendants espagnols de Charles Quint.

Après de brillants succès, le double jeu des Espagnols et l'influence anglaise amenèrent le traité de Vienne du 11 avril 1736, entre l'Autriche et la France, sans la participation du roi de Sardaigne, qui avait fait l'admiration de l'armée française pendant la campagne. Par le traité de Luxembourg du 6 juin 1736 il ne reçut que trois provinces en Italie mais il garda la Savoie.

Tous ces traités ne furent définitifs que le 18 novembre 1738, sauf encore les explications du 20 janvier et du 3 février 1739, sur les réclamations du roi de Sardaigne.

A peine se remettait-on des suites de cette guerre que les excès de saison qui se succédèrent en 1739, 1740, 1741, allaient aggraver les malheurs qui menaçaient encore notre patrie.

Lorsque la guerre pour la succession d'Autriche

eut permis à l'Infant, don Philippe d'Espagne, d'envahir la Savoie, en 1742, pendant que le roi de Sardaigne se couvrait de gloire en Italie au profit de Marie-Thérèse, la France, qui avait appuyé cette facile conquête, jouait le rôle de *Bertrand*, et pensait bien la garder pour elle, en offrant secrètement au roi de Sardaigne une compensation dans les épaves de la guerre en Italie.

Elle renouvela ses instances en 1745, lorsque les affaires de l'Autriche semblaient désespérées. Mais les bons offices de l'Angleterre et l'indécision de Louis XV devant les exigences formelles de son oncle, rallièrent Charles-Emmanuel III à l'Autriche. Et dès lors le sort des armes fut défavorable à l'armée franco-espagnole.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, le roi de Sardaigne garda définitivement la ligne du Tessin, selon les promesses de Marie-Thérèse dès 1743, et rentra en possession de la Savoie, que les Espagnols avaient épuisée pour longtemps. Leurs exactions inouies avaient même provoqué quelques réactions sanglantes, dont plusieurs localités ont gardé le souvenir.

C.-A. DUCIS.

(A continuer.)

GALERIE SAVOISIENNE (1)

II

M. RAFFORT ET SES ŒUVRES

Parmi les peintres contemporains d'origine savoyarde qui honorent le plus le monde des arts, il faut citer en première ligne M. Etienne Raffort, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre et ancien maire de Gergy (Saône-et-Loire).

M. Raffort appartient à une famille essentiellement savoisienne. Son père, Philippe Raffort, né aux Allues, canton de Bozel, arrondissement de Moûtiers-en-Tarentaise (Savoie), en 1781, avait dix ans lorsqu'il vint s'établir en Bourgogne avec ses parents; il épousa, à Châlon-sur-Saône, le 19 février 1800, Etiennette, fille de François Seurre, propriétaire, et de Marie Tallon, et mourut en cette ville le 19 février 1850. C'est dans la patrie des Denon et des Boichot que vint au monde, le 11 mai 1802, et que fut élevé l'artiste distingué qui se nomme Etienne Raffort.

Après avoir suivi pendant quelque temps les cours de dessin au collége de Châlon-sur-Saône, M. Raffort, entraîné par son amour du beau, parcourut la France, l'Italie, la Sicile et l'Orient, visitant surtout les Musées et étudiant les œuvres des grands maîtres. Il développa son talent au milieu de si multiples excursions et de si lointains voyages. Accueilli partout avec une excessive bienveillance, il ne resta pas inactif et produisit de nombreux tableaux qui furent justement appréciés. Nous citerons surtout de lui : *Sites de Palerme, de Gênes et de Paternico* (Sicile), (1831); — *La Place du gouvernement à Alger; — Vue de Saint-Malo; — La Porte de Babazoun à Alger; — Le Port de Dieppe; — L'Entrée du Hâvre* (1833-1836); — *La Plage de Saint-Malo* (1837); — *Une Cour de ferme en Bretagne; — Marine; — Le Grand canal de Venise; — L'Eglise della Salute à Venise* (1838-1840); — *Site de Thun en Suisse; — L'Entrée de Henry III à Venise* (1841-1843); — *La Cathédrale de Palerme; — Le Palais ducal de Venise* (1848); — *La Mosquée de Scutari* et *La Fontaine du sérail* (1851), tableaux achetés par S. M. l'Empereur de Russie; — *La Fontaine d'Eyoub; — Le Port de Constantinople; — La Mosquée de Mahmoud* (1852-1857), etc., etc.

Ces travaux, remarquables par la finesse du coloris et la délicatesse du sentiment, valurent à M. Raffort, en 1837, une médaille de troisième classe en or, en 1840, une médaille de deuxième classe aussi en or, et en 1843, une médaille de première classe du même métal. Il reçut aussi de la ville de Rouen une médaille d'argent de première classe.

En 1858 il voulut payer sa dette à la religion catholique et fit, pour la chapelle du château de Chardonnay, près Tournus (Saône-et-Loire), des fresques qui furent très goûtées. *L'Education du Christ dans la vallée de Nazareth, Le Repos de la sainte Famille, Le Crucifiement* vous arrêtent longtemps, mais ne vous saisissent point comme cette apothéose : *La mort détruit et les belles actions sont immortelles.* Nous ne devons pas oublier *les Evangélistes* sur fond d'or qui décorent la voûte.

En 1867 il exécuta dans le sanctuaire de l'église de Gergy de nouvelles fresques bien supérieures encore aux peintures murales de la chapelle de Chardonnay. Ici c'est *Le Christ au Jardin des Oliviers;* là c'est *La Fuite en Egypte;* plus loin ce sont les saints patrons du diocèse d'Autun : *Saint Lazare* et *Saint Germain;* ailleurs ce sont *Les Archanges Michel, Gabriel, Uriel* et *Raphaël.* Regardons maintenant les verrières et admirons surtout celles où sont représentés, d'un trait si fin, *Saint Etienne, Saint Paul* et *Jésus Bon-Pasteur.* Signalons aussi *Dieu le Père, le Fils* et *le Saint-Esprit.* Ces peintures décoratives, d'une haute valeur, ont valu à notre éminent compatriote la croix de l'ordre de Saint-Sylvestre (28 juin 1870), décoration noblement gagnée et noblement portée.

En 1872, enfin, le jury de l'exposition internationale de Lyon a décerné à M. Raffort un diplôme hors concours.

Homme de cœur et de dévouement, l'artiste distingué dont nous venous d'esquisser la vie et de rappeler les œuvres, a administré de 1855 à 1870 sa chère commune de Gergy; puis, fidèle au gouvernement impérial, il a déposé, au 4 septembre, l'écharpe tricolore et est rentré dans la vie privée.

M. Raffort avait épousé, le 7 septembre 1821, à Paris, sa cousine germaine, Pauline-Eulalie Raffort, décédée le 30 décembre 1875, fille de Jean-Nicolas Raffort, fournisseur de la Maison impériale de France, et de Marie-Sophie Langlois, d'où une fille, Marie-Félicie-Stéphanie, mariée à M. Millet, inspecteur des forêts.

A. ALBRIER.

(1) V. *Revue savoisienne*, novembre 1875.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

Avant de planter la vigne, il est trois points principaux sur lesquels il faut fixer son attention : 1° la situation du terrain que l'on destine à cette culture ; 2° la nature du sol ; 3° l'exposition.

Situation, nature du sol. — L'humidité continue étant la plus grande ennemie de la vigne, il faut s'attacher essentiellement à l'en préserver ; il convient donc de faire choix des terrains où l'écoulement des eaux est facilité par une pente suffisante. C'est sur le penchant des coteaux que la nature a marqué la place de la vigne. Les terres basses, fortes et humides, ne sauraient lui convenir, car si, dans ces derniers terrains, la végétation se développe souvent avec vigueur, la vigne ne peut toutefois y durer longtemps. Elle y serait d'ailleurs trop fréquemment exposée à la gelée du bourgeon produite par les brouillards froids de la première période du printemps. Le vin qui proviendrait de telles vignes serait sans qualité, et le produit ne compenserait point celui qu'on retirerait de ce même sol par d'autres cultures. Un sol léger, argileux ou calcaire, mêlé de gravier ou de petits cailloux, est très favorable à la vigne. Le sol granitique ou de première formation, tel que celui du vignoble des Thorins, commune de Romanèche, et de quelques autres communes voisines, lui convient particulièrement. Elle y donne des vins délicats, fort recherchés pour leur bouquet. C'est là que se recueillent les vins rouges les plus estimés du Mâconnais. En principe général, la vigne ayant essentiellement besoin de chaleur, les graviers et les petits cailloux répandus sur le sol lui seront évidemment propices par la propriété qu'ils ont de recevoir et de transmettre vivement l'action des rayons solaires à l'aide de leurs facettes dures et polies. Ils facilitent aussi l'écoulement des eaux et préservent aussi le cep de cette humidité prolongée qui lui est si contraire ; de là une maturité plus prompte et plus parfaite, par conséquent des vins de meilleur goût et d'une qualité plus solide.

Exposition. — Comme c'est à une action plus vive de la chaleur que l'on doit s'attacher, il faut avoir égard à cette condition en faisant choix de son terrain sous le rapport de l'exposition. Ainsi, la plus favorable est celle du levant, parce que la vigne reçoit en ce cas les premiers rayons du soleil d'une manière plus directe, et qu'elle est plus longtemps soumise à leur action. A défaut de cette exposition, celle du midi et du couchant sont bonnes aussi, mais il faut éviter autant que possible l'exposition du nord. La disposition du terrain en forme d'entonnoir est surtout avantageuse en ce que le sol reçoit à la fois l'impression de la chaleur d'une manière directe et par réflexion.

Vigne rouge. — Etant fixé sur le choix du terrain où l'on établira sa vigne, on s'occupera du cépage dont on doit l'implanter, sur la double considération de l'espèce et du lieu d'où on le retire. A travers toutes les espèces de cépages dont la qualité et surtout la nomenclature varient à l'infini suivant les lieux et les climats, il serait difficile de décider d'une manière absolue quelles sont celles que l'on doit préférer. Il est cependant quelques données à cet égard, qu'une longue expérience a pour ainsi dire consacrées : ainsi, dans notre Mâconnais, on cultive aujourd'hui, à peu près exclusivement, le plant rouge connu dans la Côte-d'Or sous le nom de *Gamet*, et que nous désignons par celui de *Bourguignon*. On cultivait anciennement dans notre pays un autre cépage appelé par les auteurs *Pineau* et que nous nommons *Chasset*. Ce plant fournissait un vin plus léger et plus agréable au goût que celui provenant du cep *Bourguignon ;* mais étant sujet à saisonner, l'appât d'une récolte plus sûre et plus constante a fait abandonner cette espèce qui laisse quelques regrets à ceux qui attachent plus de prix à la qualité qu'à la quantité des produits. Toutefois, comme les demandes et la direction du commerce n'offriraient point un dédommagement de la perte en quantité qu'on aurait à subir dans la culture du *Chasset*, nous ne conseillerons point d'admettre cette espèce pour les plantations ; c'est donc au *cep bourguignon* qu'il faut avoir recours comme à celui qui jusqu'ici a obtenu le plus de succès. Il est cependant reçu des expériences ouvertes à l'industrie viticole sur ce rapport. On peut tenter quelques épreuves locales en plantant, comme étude, des espèces tirées d'autres vignobles qui n'ont point encore été introduites dans notre pays. On peut aussi obtenir de bons effets de la greffe en prenant des sujets d'espèces délicates qu'on enterait sur des souches d'espèces robustes.

Vigne blanche. — A l'égard de la vigne blanche, le cépage appelé vulgairement *Chardonnet*, qui est encore un *Pineau*, a rempli jusqu'à présent toutes les conditions qu'on pourrait désirer ; c'est à lui que nous devons les vins justement renommés de notre vignoble de Pouilly et de Fuissé. Plus robuste que le plant rouge, il n'est pas sujet comme lui à dégénérer. On pourrait se dispenser de parler ici d'un autre cépage mal à propos appelé *Gamet*, dans le Mâconnais, et qui est de l'espèce du *Gouais*. S'il fournit une récolte abondante, on doit néanmoins le repousser à raison de la mauvaise qualité du vin qu'on en retire. On pourrait seulement se permettre d'en placer quelques plantes dans les vignes blanches en palissades nommées *huttins*, mais, au plus, dans la proportion d'un huitième. Cette sorte de cépage, réservé pour l'ordinaire aux terrains les moins propices à la qualité, rapporte des vins qui se consomment dans le pays et se débitent au détail aussitôt après la vendange, alors qu'ils n'ont point encore perdu leur douceur, ce qu'on nomme *vin bourru*. Quelques marchands s'en servent aussi pour donner un peu plus de feu aux vins rouges de bas crû, plats et colorés. Ces vignes en palissades ou *huttins* se plantent dans les terres qui offrent un peu de pente, et n'ont cependant pas les autres conditions requises pour produire la vigne basse, des vins de bonne qualité. On augmente par ce moyen le revenu des terres arables sans diminuer sensiblement leur produit en céréales ; mais il faut avoir le soin d'espacer chaque rangée de ceps de 25 mètres au moins.

(A suivre.)

TONY LACROIX,
pharmacien à Mâcon.

LA FLEUR ROUGE

A SULLY-PRUDHOMME

Il entend des cris de mort s'élever contre lui et subit les plus cruels outrages.

L'aube naissait. Le ciel dans les larges vallées
Perçait de flèches d'or les forêts ébranlées;
Les larmes de la nuit tombaient sur le gazon
— Et, jaloux des trésors qu'il dérobe aux profanes,
Le matin entr'ouvrait ses voiles diaphanes
Tandis que le soleil montait à l'horizon.

Rien dans les champs muets et les plaines fleuries
N'effarouchait l'essaim des folles rêveries....
A l'orient roulaient des océans de feu
Comme pour éclairer cette immense harmonie,
Aucun bruit ne troublant à cette heure bénie
L'ineffable union des hommes et de Dieu!

Sur les monts frissonnants du long baiser des brises
La brume du matin fondait ses teintes grises;
Les forêts dépouillaient leurs dernières pâleurs
Et, loin du tourbillon où le flot humain passe,
La prière montait lentement dans l'espace
Avec l'encens des blés et le parfum des fleurs.

Un agreste sentier grimpait sur la colline....
L'humble pavot des champs qu'un moindre souffle incline
Semait dans les buissons ses taches de carmin.
Dans sa majesté grave, immuable et profonde,
Dominant les hauteurs et planant sur le monde,
Le calvaire étendait ses bras sur le chemin.

Le calme qui montait de ce vallon paisible
Enlevait par degrés vers la sphère invisible
Mon âme, et la berçait dans le clair firmament.
Tout me semblait dans l'ombre à la fois disparaître;
Sur les marches de pierre où se courbe le prêtre
Je m'agenouillai seul et songeai longuement.

La pauvre fleur de pourpre à tout vent balancée
Irrésistiblement enchaînait ma pensée...
Et, le cœur envahi par de soudains effrois,
Je laissai s'achever ma rêverie austère —
Et je crus voir alors à mes pieds, sur la terre,
Une goutte de sang qui tombait de la croix.

Je m'écriai : « Seigneur, je comprends ton martyre!
« Oubliant ma douleur devant ton fier sourire,
» Je viens baiser ces mains qu'un peuple garotta;
« Je viens me retremper à la source suprême,
« Car ce sang que je vois se répandre est le même
« Que le Christ répandit pour nous au Golgotha.

« Et toi, passant, devant l'image du supplice,
« Rappelle-toi le long et divin sacrifice,
« Et le fils de ton Dieu par la foule insulté!
« Rappelle-toi, pécheur, sa douceur souveraine
« Quand il offrit sa mort admirable et sereine
« Pour racheter le monde à l'immortalité! »

PAUL LABBÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 23 *mars* 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance : 1° Circulaire ministérielle relative à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, les 19, 20, 21 et 22 avril. Les billets de chemin de fer, à prix réduit, sont valables du 10 au 22 avril pour le départ, et du 22 au 26 pour le retour. — 2° Lettre ministérielle concernant le projet de publication des documents inédits relatifs aux Etats généraux, du XIVe au XVIIe siècle. — 3° Questionnaire envoyé par le ministère de l'instruction publique pour le projet de publication des Mémoires dressés par les intendants en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne.

Sont nommés membres correspondants :

MM. HENRI MIOT, entomologiste, secrétaire de la Société des sciences de Semur (Côte-d'Or);

ANT. GUTIERREZ Y VICTORY, naturaliste et archéologue, à Tampico (Mexique).

M. le Président annonce la mort de M. Blavignac, de Genève, architecte, philologue et historien, auteur de nombreuses publications relatives à la Suisse et à la Savoie. La *Revue savoisienne* le comptait au nombre de ses collaborateurs.

Les élections donnent les résultats suivants :

Président, M. Camille Dunant;
1er *vice-président*, M Ducis;
2me *vice-président*, M. Eugène Tissot;
Secretaire, M. Revon;
Secretaire-adjoint et trésorier, M. Bouchet;
Directeur de la Revue, M. Revon;
Archiviste, M. Mangé;
Bibliothécaire, M. Serand;
Comité de rédaction, MM. Ducis, Revon, E. Tissot, Serand.

M. le Président fait hommage d'une peinture à l'huile qui représente un ermite lisant, dans l'attitude de la prière. C'est l'œuvre d'un peintre d'Annecy, François Josserme, dit L'ange (1676-1756). Derrière la toile, l'artiste a signé :

*Annesienssis Sab^s^*
franc^us^ L'ange pinx. Bonia.

Bonia est une abréviation de *Bononia*, Bologne, ville où l'artiste passa les dernières années de sa vie.

M. Ritz offre à la bibliothèque de la Société 15 compositions musicales dont il est l'auteur. Parmi ces morceaux de notre confrère, le zélé directeur de la Société chorale, plusieurs ont été l'objet de récompenses dans les derniers concours.

M Bouchet dépose une copie du diplôme de bachelier de la Sorbonne, conféré en 1745 à M^sr^ Biord, évêque de notre diocèse.

M. Papier, membre correspondant à Bône (Algérie), envoie deux belles photographies de Hammam Meskhoutine, station thermale exploitée dès l'époque romaine sous le nom de *Aquæ Tibilitanæ*.

M. Leblond, membre correspondant, à Bône, adresse les copies de deux inscriptions romaines découvertes dans les ruines de Carthage.

M. Tripp, membre correspondant à Tampico, et *M. Gutierrez*, envoient à la Société, pour être déposés au musée de la ville, une série d'objets du Mexique : antiquités en pierre et en terre cuite, reptiles, mollusques, polypiers, produits végétaux, insectes nuisibles avec débris attestant leurs ravages. Ces fidèles donateurs, dont le nom revient chaque année dans nos comptes-rendus, complètent leur envoi par d'intéressantes notices manuscrites et imprimées; parmi ces dernières figurent le plan, le profil et des vues du chemin de fer de la Vera-Cruz à Mexico.

La Société des sciences de Semur, par l'intermédiaire de son secrétaire, M. Henri Miot, fait hommage d'une collection de fossiles et roches de l'Auxois, représentée par 112 espèces et un nombre double d'échantillons, déterminés avec le plus grand soin.

M. Revon présente douze modèles de machines dont cinq, en fer et en bronze, sont de fort belles pièces exécutées par la maison Salleron et offertes par Mme Apollonie Dufresne-Sommeiller, en souvenir de son frère, l'ingénieur Germain Sommeiller. En quelques mois, Mme Dufresne a donné pour mille francs de livres et de collections à la bibliothèque publique et au musée. La Société témoigne sa reconnaissance à la généreuse donatrice et fait des vœux pour que son patriotisme et sa sollicitude pour les progrès de l'instruction trouvent plus d'un imitateur.

MM. Tissot et *Ducis* entretiennent la Société de l'*Institut des provinces*, qui a donné en 1852 les premiers encouragements à l'*Association florimontane*. Fondé par M. de Caumont, le zélé propagateur des études archéologiques, l'*Institut des provinces* a publié plus de 60 volumes, tenu 40 congrès scientifiques dans les provinces, dont le 30e était à Chambéry en 1863, et le 41e se tiendra en mai prochain à Périgueux. Pour remplir mieux encore le but de son fondateur, qui était de stimuler les travaux intellectuels en province, le bureau va commencer la publication d'une statistique scientifique de toute la France. A cet effet, parmi les membres effectifs ou correspondants, l'*Institut* a un délégué pour chaque département. M. Pillet a accepté cette charge pour la Savoie, et M. Ducis pour la Haute-Savoie.

M Ducis communique une lettre de M. le Président de l'*Académie de Savoie*, relative à une réunion des sociétés scientifiques des deux départements, déjà proposée il y a quelques années, mais que la mort de M. Replat ne permit pas d'effectuer. La Société s'associe à ce projet, sauf à régler ultérieurement le mode d'exécution et le choix des localités où se tiendrait ce petit congrès de famille.

A la fin de la séance, la réunion se groupe chez l'un des membres pour entendre les airs arabes recueillis par *M. Eugène Tissot*, pendant son séjour en Egypte. *M. Ritz* chante, en s'accompagnant du piano, ces mélodies empreintes pour la plupart d'un cachet de mélancolie.

M. l'Archiviste présente les dons et échanges :

Nicomède Bianchi, *Le materie politiche relative all' estero degli archivi di Stato piemontesi*, un gros volume, don de l'auteur. — Gabriel de Mortillet : 1° *Origine du bronze ;* 2° *Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne*, etc., dons de l'auteur. — A. Dufour, *Les franchises de Bessans en Maurienne*, don de l'auteur. — G Vallier, *La mosaique du paradis terrestre à Die*, don de l'auteur. — Albrier, *Charles Theveneau de Morande*, don de l'auteur. — Spano, 1° *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna*, 1875 ; 2° *Postilla alla storia degli ebrei in Sardegna*, dons de l'auteur. — Ganeval, *La France dans l'Europe commerciale et industrielle*, don de l'auteur. — *Annuaire de la Haute-Savoie* pour 1876, don de MM. Perrissin et Ce.

Revue archéologique. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Romania* — *Association scientifique de France*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue du Lyonnais*. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Indicateur d'antiquités suisses* — *L'Educateur*. — *Revue suisse*. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *L'Investigateur*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société d'agriculture et sciences de Poligny. — *Bulletin* de la Société éduenne d'Autun. — *Bullelin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Annuaire* des Sociétés savantes. — *Bulletin* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer — *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin* de la Société des sciences de Semur. — *Bulletin* de la Société académique du Var. — *Revue de la poésie*. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société des sciences et arts de Douai. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie.

L'Union savoisienne. — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *Echo du Salève*. — *L'Allobroge*. — *Le Léman*. — *Le Chablais*. — *Courrier des Alpes*. — *La Savoie thermale*. — *Le Dauphiné*. — *L'Italia agricola*.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

On sait que la collection, unique en son genre, dite des *Bollandistes*, se compose déjà de 60 volumes in-folio. Une table alphabétique, qui sera la clef de l'ouvrage pour ceux mêmes qui ne le possédant pas voudraient savoir ce qu'on y peut trouver et le faire chercher, va paraître en un volume in-folio de 800 pages au prix de 75 francs, chez Victor Palmé, à Paris.

—

Une autre table alphabétique des quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* va paraître également en un volume in-4° de 700 pages, au prix de 25 francs. — La pagination de ces tables se rapporte aux anciennes et nouvelles éditions.

—

La commission internationale chargée d'examiner les projets préparatoires relatifs au tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre s'est réunie à Paris.

Elle est tombée entièrement d'accord sur les points qu'elle a eu à examiner.

Cette grande entreprise qui passait, il y a quelques années encore, pour une chimère, est donc réalisable et pratique.

Or, au moment où la commission rendait cette décision, le plus infatigable promoteur du projet qui doit relier la France à l'Angleterre, l'ingénieur Thomé de Gamond, mourait; il était âgé de 68 ans.

On annonce que ses funérailles ont eu lieu au moment précis où les membres de la commission déclaraient exécutable le rêve de sa vie entière.

M. Thomé de Gamond s'était voué, avec un talent et une persévérance que les obstacles n'avaient pu décourager, à cette œuvre gigantesque.

—

La culture de la canne à sucre fait de grands progrès dans l'Andalousie, sur le littoral des deux provinces de Malaga et de Grenade, et aussi dans celle d'Alméria, autour d'Adra, où le climat est tout à fait favorable à cette plante.

En 1874, les deux provinces ont produit ensemble 2,720,000 *quintaux* de cannes à sucre à 46 kilogrammes le quintal, qui ont donné 219,000 quintanx de sucre brut à 45 fr. 25 c. le quintal. C'est donc une récolte d'une valeur définitive de près de dix millions de francs.

—

Le *manx*, l'idiome celte qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'île de Man, n'est plus guère parlé que par le tiers des 54,000 habitants de Man, et 200 personnes à peine ne comprennent pas l'anglais.

La *littérature* manx se compose d'environ 25 volumes : Bible, livres de prières, contes, chansons et ballades.

—

Les noisettes de la province de Tarragone passent, à bon droit, pour les meilleures du monde Elles jouissent du rare et précieux privilége de ne pas rancir en vieillissant et de se conserver dans le plus parfait état de fraîcheur pendant plusieurs années.

Les noisettes des Asturies, de même que celles de la Sicile et de la Turquie, qui ont cependant aussi beaucoup de renommée, n'offrent pas les mêmes avantages Elles occupent un rang bien inférieur dans les transactions commerciales. Lorsque les noisettes de Tarragone se vendent, par exemple, en Angleterre à raison de trente-cinq shillings les cinquante kilogrammes, celles des différentes contrées sus-énoncées ne valent que vingt-cinq schillings au plus. Cela explique le soin extrême avec lequel on cultive le noisetier dans la province de Tarragone. C'est là que la culture de cet arbuste utile est parvenue à son plus haut degré de perfection Car le noisetier, qui dans les autres pays est abandonné à lui-même et croît pour ainsi dire spontanément et à l'état sauvage, est l'objet, dans cette province, de soins exceptionnels et très assidus. Toutes les plantations sont tracées avec une régularité remarquable et entretenues de telle façon qu'on n'y voit jamais croître le moindre brin d'herbe. L'aspect que présentent ces forêts d'arbustes, d'une culture si soignée, est des plus agréables à l'œil et excite à un haut degré l'admiration et la surprise de ceux qui les parcourent.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1876

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	2°	— 3°,2	— 2°,8	729,1	»		gelé	— 0°,5	3°	2°	?	O.-S.-O	très faib.	couvert	Tout le jour couvert.	0,310	4°,5
2	0,7	— 4,5	— 4,7	729,6	»		id.	— 0,5	15,5	6,5	?	O.-S.-O	assez fort	br. (200)	Couvert 1/2 à midi, nuit claire à 10 h. s.	0,310	3,4
3	2	— 6	— 4	729,2	»		id.	2,2	12	5,7	?	O.-S.-O	faible	beau	Brouill. avant 9 h. (500), 1/2 couvert à midi.	0,300	3,3
4	4	— 3,5	— 2,4	724,7	»		id.	5,2	19	9	?	O.-S.-O	très faib	couv. 1/2	Reste couv., bar. desc de 4,5 à 3 s., neige la nuit.	0,300	3,1
5	7,5	— 4,5	— 2,5	714,3	5,22		id.	0	6	1,5	?	S.-O	id.	neige	Neige t. le j., à 9 h m. haut. tomb. 0,07 en 24 h.	0,300	3,3
6	1,7	— 5,5	— 3,5	712	5,48		id.	0,8	9,5	4,5	?	S.-O	id.	id.	Id. presq. t. le jr, à 9 h. m. hr t. 0,07 en 24 h.	0,300	3,2
7	3	— 9	— 3	712	1,40		id.	— 2	1,5	— 1,5	?	S.-O	id.	id.	Id. hauteur en 24 heures, 0,02.	0,295	3,4
8	0	— 3,5	— 2,5	714,8	7,05		id.	— 1	7,2	1,5	?	S.-S.-O	id.	couvert	Id. tout le jour, en 24 heures tombé 0,10.	0,290	3,6
9	0	— 4,5	— 2,8	718,9	3,35		id.	— 3,5	34,5	17,5	?	S -S.-O	id	beau	Id. nuit du 8-9 hauteur 0,045.	0,290	3,4
10	4	— 4,5	— 1,5	714	1.30		id.	1	8	3	?	S.-O	faible	couvert	Id. la nuit, le matin, cesse à midi, haut. 0,075;	0,280	3,7
11	2,7	— 10,5	— 8	718,9	0,50		id.	— 2,4	27	10	—	O.-S.-O	assez fort	beau	[hauteur totale de neige dès le 5 = 0,355.	0,270	3
12	0	— 11,0	— 10,2	718,9	»		id.	1	29	10	—	O.-S.-O	fort	id.		0,260	3,3
13	2	— 11,0	— 2,2	719,6	p		id.	4,5	16,7	7,5	?	N.-O	faible	couvert	Petite pluie après midi, dégel.	0,260	3,4
14	7,3	1	3	719,5	»		90	4,5	8	5	?	S.-O	id	id.	Pluie légère dès 9 heures matin.	0,250	4
15	5,3	— 2,3	— 1,2	725,8	4,25		gelé	6,5	34,5	13	?	S.-O	id	couv. 1/2	Brouill. (150) avant 9 h. m , ciel beau à midi.	0,255	3,6
16	7,5	2,5	2,5	729,3	3,25		78	7,2	14	9	?	S.-O	très faib.	couvert	Pluie dès midi.	0,250	4,5
17	9	4,5	4,5	727,2	22,50		91	10	32	20	?	S	faible	id.	Ciel demi couvert à midi, clair à 11 heures soir.	0,350	4,8
18	14,5	0,5	0,5	722	»		83	8,4	24	15	?	S	id.	couv. 1/2	Baisse bar. de 3m après midi par vent S.-E.	0,380	4,2
19	15	3,5	3,5	719,6	0,50		79	12,4	22,5	16	?	S.-O	id	couvert	Pluie légère le soir.	0,410	4,8
20	14	6,3	6,3	719,3	3,00		85	7,4	8,5	7	?	S.-S.-O	id	pluie	Pluie tout le jour.	0,440	4,6
21	9,5	6,5	9,5	729,6	10,75		86	11,4	22	15	?	S.-S.-O	très faib.	couv. 1/2	Id.	0,550	4,5
22	16,5	2	4	729,4	»		97	12,8	30,5	20,5	?	S.-S.-O	id.	id	Id.	0,600	4,8
23	15,5	4	8,4	722,8	2,00		79	5,4	6	3,8	?	S.-S.-O	id.	pluie	Id.	0,640	4,9
24	8,5	0	2	727,6	25,00		96	4,2	7,5	5	S.-O.	S.-O	modéré	neige	Neige et pluie par bourrasque.	0.700	4,6
25	5	— 2,3	1,8	724,9	1,50		82	6,4	30	16	S.-O.	S.-O	fort	beau	Couvert la nuit.	0,750	4
26	8,2	1,5	5,5	720,6	3,50		84	8,5	28	17,2	S.-O.	S.-S.-O	id.	pluie	Pluie le soir à 11 heures.	0,780	4,8
27	10	5	7	719,2	8,00		76	8,8	8,5	7	?	S.-O	id.	couvert	Id. depuis midi.	0,800	4,6
28	8,7	4	5,5	727,1	26,50		78	7,4	10,3	7,2	?	S.-S.-O	id.	pluie	Id. légère après midi.	0,920	4,8
29	8	1,5	4,5	728,4	4,50		92	8,4	16	12	?	S.-O	faible	couv. 1/2	Id. tout le jour.	0,950	4,8
Moyennes ou Totaux.	6°,62	— 1°,14	0°,60	722,35	139m55	Evaporation nulle à l'appareil par suite du gel, jusqu'au 16, et de la pluie qui a suivi.	85,06									0,441	4°,03

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis.— Les Savoyards en Egypte, par M. E. Tissot. — Les anoblis de Savoie sous le premier Empire (suite), par M. A. Albrier. — De l'industrie beurrière en France, par M. A. Pouriau. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

VIII

Il avait été facile aux Espagnols de quadrupler les impôts en Savoie. Ils y avaient trouvé un cadastre parcellaire, commencé en 1729 et mis en vigueur en 1738.

Telle n'avait pas été, il s'en faut, l'intention de ses auteurs. Unique alors, dans son genre, en Europe, admiré par les étrangers, il était destiné à assurer le bornage de la propriété foncière, et à fixer la répartition exacte de l'impôt basé sur l'égalité civique. Ce dernier problème devait être résolu par l'affranchissement des droits féodaux, dont la déclaration avait commencé dès 1733, alors que la statistique des terres nobles et ecclésiastiques, préparée déjà par les édits de 1721, 1723, 1725, était complétement établie dans la Tabelle cadastrale.

Mais on avait dû surseoir à cette œuvre importante, pour faire encore appel à la noblesse dans les guerres commencées en 1734 et 1741. Ces incidents, l'occupation espagnole et l'épuisement de la Savoie ont eu pour conséquence de retarder de trente ans la transformation sociale qui devait résulter de cette entreprise, unique alors aussi, dans son genre, en Europe.

Avant de la reprendre sur une échelle générale, Charles-Emmanuel III commença par affranchir les mainmortables dans ses domaines en 1762, et invita les seigneurs féodaux à suivre son exemple, en fixant l'indemnité au moyen de laquelle tout citoyen pouvait être entièrement libre.

Il n'y eut pas d'empressement de la part de ceux qui devaient bénéficier de cette mesure dans les terres relevant du Domaine. Quant aux autres biens féodaux, les archives constatent déjà un certain nombre d'affranchissements volontaires dans les époques précédentes, et cette invitation donna l'éveil; mais la réalisation du capital d'indemnité arrêta les censitaires.

Pour faire entrer dans les faveurs du Domaine les grands fiefs ecclésiastiques, le roi acheta de l'évêque de Maurienne en 1768, de l'archevêque de Tarentaise en 1769, leur domaine temporel, ainsi que ceux de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Déjà trente ans plus tôt il avait réduit sous l'économat ecclésiastique les abbayes royales de Notre-Dame d'Aulps, de Talloires, etc.

Et, pour les fiefs ecclésiastiques appartenant au Souverain-Pontife et enclavés dans les Etats sardes, Benoît XIV avait donné à Charles-Emmanuel III le titre de Vicaire général et perpétuel du Saint-Siége dès 1741.

Les fiefs civils présentaient d'autres difficultés dans les titres et modes d'acquisitions.

Dans ces conjonctures, le roi de Sardaigne fit préciser la situation des biens féodaux pour en faciliter la vente, dans les *Lois et constitutions* de 1770, qui ne devaient être qu'une législation de transition. Puis, l'année suivante, il ordonna le rachat général des rentes féodales, de la *directe* et de la taillabilité personnelle, et en prescrivit le mode détaillé.

Les intendants étaient chargés d'amener les parties à entente réciproque, et une délégation nommée dans le Sénat réglait définitivement les contestations. Défense était faite d'imposer désormais aucune charge par emphytéose et la rente était réduite au 4 pour cent par l'édit de 1778.

La liquidation des droits féodaux, qui s'était accomplie déjà au moins pour les cinq sixièmes des communes et très pacifiquement jusqu'au moment de l'occupation française en 1792, aurait été, sans le malheureux retard causé par l'occupation espagnole, achevé assez longtemps avant la Révolution française pour que les Savoyens, en possession irrévocable depuis quelque temps déjà de l'égalité des droits civiques, n'eussent rien eu à envier à leurs voisins; et notre pays n'eût probablement pas subi les bouleversements de la France.

Il n'entre pas dans notre cadre de rappeler les autres travaux d'économie politique et administrative, de progrès social et scientifique, accomplis en Savoie

avec une sollicitude paternelle et avec le même esprit de suite par divers princes. Ils forment un contraste frappant avec ce qui se passait ailleurs.

En 1763, Charles-Emmanuel s'écriait : « Voici le plus beau jour de ma vie, je viens de supprimer le dernier impôt extraordinaire. »

A la même époque, son neveu Louis XV abandonnait les colonies françaises à l'Angleterre, laissait partager la Pologne, justement appelée la France du Nord, parce qu'elle était le boulevard de l'Europe contre les invasions des hordes septentrionales, et ce règne, qui avait commencé par la banqueroute Law, se terminait par ces paroles d'un monarque usé de débauches : « Après moi le déluge ! »

Les esprits sérieux avaient le pressentiment d'une commotion politique plus ou moins lointaine, sans cependant s'attendre à l'effondrement social où devait aboutir la marche fiévreuse des idées, trop motivée, hélas ! par les exemples d'en haut, et activée par des agissements dissimulés, auxquels le règne suivant était trop étranger pour en soupçonner l'importance et y opposer un dérivatif opportun et énergique.

Le roi de Sardaigne, bien placé, comme toujours, entre l'Allemagne et la France, pour apercevoir ce mouvement progressif, indéfini, avait essayé de conjurer l'orage en-deçà des Alpes par la transformation pacifique dont nous venons de rappeler les faits sommaires, qui se continuait au-delà des Alpes dans une autre province de langue française, le duché d'Aoste, de 1768 à 1784.

Malheureusement, les deux princes qui poursuivirent le programme de Victor-Amédée II arrivaient trop tard, non point par leur faute, ainsi qu'on l'a vu, mais à cause de l'occupation étrangère, qui aurait été évitée sans la persistance que la France avait mise jusqu'aux derniers traités à s'opposer à la reconnaissance, par les puissances européennes, de la neutralité militaire de la Savoie.

Et, néanmoins, à cette époque où l'on ne pouvait tout prévoir, on tâchait de vivre en harmonie en-deçà et en-delà des Alpes.

Plusieurs mariages avaient resserré les liens de parenté des trois Maisons de Savoie et de Bourbon de France et d'Espagne. Victor-Amédée III, qui avait épousé, en 1751, Marie-Antoinette-Ferdinande, fille de Philippe V, avait succédé à Charles-Emmanuel III en 1773. La même année, sa seconde fille, Marie-Thérèse, avait été unie au comte d'Artois, qui fut plus tard Charles X. Déjà son aînée, Marie-Joséphine-Louise, avait épousé, en 1771, le comte de Provence, qui fut Louis XVIII. En 1775, son fils, le prince de Piémont, qui lui succéda sous le nom de Charles-Emmanuel IV, épousa Marie-Clotilde, sœur de Louis XVI et des précédents.

Ces alliances semblaient devoir être le gage d'une paix durable. Mais elles furent blâmées en Piémont, où l'on n'avait pas oublié la mort prématurée, en 1714, de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, première femme de Philippe V, et la mort subite de sa sœur, Marie-Adélaïde, mère de Louis XV, empoisonnée avec son mari, le duc de Bourgogne, en 1712.

Aussi, pour satisfaire l'opinion publique, lors du mariage du second fils du roi, qui fut plus tard Victor-Emmanuel Ier, on dut penser à Marie-Thérèse d'Autriche-Este, nièce de l'infortunée Marie-Antoinette, 1789.

C.-A. Ducis.

(A continuer.)

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

I

Jean-François Morel

Dans le groupe, déjà nombreux, des enfants de la Savoie qui se sont acquis une réputation en Egypte, les noms des Berthollet, des Magnin, des Perret, des Monge, sont suffisamment connus pour qu'il soit utile d'y revenir ici. Des études biographiques leur ont été, d'ailleurs, consacrées en leur temps, et c'est uniquement pour mémoire que nous en résumons les principaux points dans la note ci-dessous (1).

Après ces noms honorés, le plus ancien que nous rencontrions dans la vallée du Nil est celui de M. Morel, d'Annecy.

Fils d'Antoine Morel et de Claudine Duffrêne, Jean-François Morel naquit à Annecy le 29 septembre 1770. Nous relevons ce renseignement dans un extrait de naissance, qui lui fut délivré probablement sur sa demande, car il porte la date du *22 prairial an II, de la République une, indivisible et démocratique*. Le jeune Morel avait donc près de vingt-trois ans, et se disposait sans doute à partir pour un voyage.

Comme il avait de l'aptitude pour la mécanique, il est permis de présumer qu'il prit de l'emploi dans quelque filature du nord de la France, et que peut-être même il fit un séjour à Paris, pour y étudier les modèles du Conservatoire des arts et métiers, car nous en trouvons la mention dans un de ses carnets.

Quoi qu'il en soit, il était à Annecy en 1804 et travaillait à l'installation de la manufacture que M. Duport venait de fonder (2). Il en demeura ensuite la cheville ouvrière jusqu'en 1809, époque où un riche propriétaire de Gênes, M. Bagnasco, lui fit des offres pour venir prendre la direction d'un établissement semblable qu'il se proposait de créer.

M. Morel accepta, et après avoir mis en train la

(1) Jean-Jacques Perret, né à Aix, le 25 janvier 1762, était parti dès 1795 pour l'Egypte, où il s'occupait d'histoire naturelle et de langues orientales, lorsque, trois ans après, il y vit débarquer, avec l'armée de Bonaparte, deux de ses plus chers compatriotes : c'étaient Berthollet, le chef de la commission scientifique d'exploration, et Magnin, attaché à l'intendance des vivres. Perret prit lui-même du service dans l'armée d Egypte, comme interprete, et revint avec elle en 1801. Il mourut dans sa ville natale le 24 mars 1836.

Magnin était aussi d'Aix-les-Bains ; c'est là qu'il finit ses jours en 1849, à l'âge de 82 ans. (Voyez *Annales de l'Association Florimontane*, vol. de 1852.)

Gaspard Monge, président de l'Institut d'Egypte, fondateur des écoles normale et polytechnique, inventeur de la géométrie descriptive, était petit-fils de Claude Monge, laboureur à Saint-Jeoire en Faucigny, et de Jacqueline Quet, de la même commune. Il naquit à Beaune (Côte-d'Or), le 10 mai 1746, et mourut à Paris le 28 juillet 1818. (*Revue savoisienne* de 1873, page 98.)

Claude-Louis Berthollet est né, comme on sait, à Talloires, le 9 décembre 1748 ; il est mort à Arcueil, près Paris, le 6 novembre 1822.

(2) Jean-Pierre Duport, né à Termignon le 2 janvier 1749, mort à Lyon le 4 décembre 1820, fonda la filature d'Annecy dans l'ancien couvent de Sainte-Claire, en 1804. Ce fut lui aussi qui éleva, dans le local de l'ancienne abbaye de Bonlieu, la fabrique pour le tissage des étoffes de coton.

fabrique projetée, il alla lui-même en fonder une pour son compte à Sestri-Ponente. Pour cette opération, il s'était associé à deux négociants de Gênes, dont l'un est mentionné dans sa correspondance de famille sous le nom de De Albertis.

La filature de Sestri était en pleine prospérité lorsque de nouvelles offres vinrent tenter son habile directeur. Il s'agissait, cette fois, de partir pour le Caire et de se mettre aux ordres de Méhémet-Ali, dont on vantait les grands projets de restauration industrielle de l'Egypte. Devant une perspective aussi séduisante, l'hésitation n'était pas permise. L'usine de Sestri fut laissée aux mains des deux associés, et M. Morel s'embarqua avec sa famille.

C'était la belle saison, les vents étaient propices, la traversée ne fut pas trop longue. Au mois d'août 1817, notre compatriote arrivait au Caire et prenait possession de son service. Rien n'existait en fait de fabriques ou de manufactures quelconques. L'Egypte était un pays exclusivement agricole, sans aucune industrie. Mais le vice-roi se croyait assez puissant pour transformer les cultivateurs en ouvriers, et les mettre à même, dans un prochain avenir, de pourvoir à tous les besoins, sans qu'il fût désormais nécessaire de recourir aux productions de l'étranger.

M. Morel fut chargé de l'installation des filatures. La première qu'il construisit fut celle du quartier de Koroumfich, au Caire. Elle existe encore à l'état de bâtiment, mais il y a longtemps qu'elle a cessé de fonctionner, de même que la plupart des autres créations analogues, ordonnées par le génie trop exclusif de Méhémet-Ali.

Après l'usine de Koroumfich, il érigea celle de Mansourah, puis celle de Mahallet el Kebir et, enfin, celle de Rosette. Il donna aussi les plans de la filature de Damanhour, mais ce n'est pas lui qui la fit exécuter.

Pendant que ces travaux se poursuivaient, le Pacha, reconnaissant en M. Morel non seulement un habile mécanicien, mais encore un architecte expérimenté, dont le coup-d'œil et l'activité pourvoyaient à tout, s'imagina de lui confier la direction d'un arsenal! On ne doit pas être surpris de pareils rapprochements d'idées chez les souverains orientaux; le classement des professions, des spécialités, leur est inconnu, et tel Européen qui sait faire une montre, par exemple, doit être, suivant eux, capable aussi de faire une machine à vapeur.

Connaissant cette tournure d'esprit, notre Annécien ne se laissa pas déconcerter par la proposition qui venait de lui être faite. Il jugea imprudent de s'y soustraire, étudia de son mieux la question, et mit résolument la main au travail. Ainsi fut fondé l'arsenal de la citadelle du Caire, où l'on construit encore aujourd'hui des affûts de canon et des trains d'artillerie.

Du Caire, dont il avait fait sa résidence, M. Morel était obligé de se transporter fréquemment auprès des usines qu'il avait établies dans la Basse-Egypte. Il montait alors dans sa *dahabieh,* sorte d'embarcation particulière au Nil, fort commode, avec salon, cabines et divans, et se faisait accompagner par l'une de ses filles. L'usage veut, en Egypte, que les femmes sortent voilées, et à cette époque, les Européennes étaient trop en minorité pour conserver leur vêtement national. Mlle Morel trouva un ingénieux moyen d'échapper au voile de l'Orient. Elle se déguisa en mamelouk.

On donne ce nom à de jeunes esclaves circassiens qui étaient autrefois attachés à la personne des beys et des riches particuliers. Ils avaient le droit de sortir armés, car la sécurité publique était alors moins grande qu'à présent. Mlle Morel voyageait donc sur le Nil, armée d'un sabre et d'une petite carabine, qui a probablement fait plus de mal aux tourterelles du rivage qu'aux *bachi-bozouk* et aux Bédouins, dont nul, à coup sûr, n'eût osé s'attaquer àsi gentil guerrier.

Le séjour de M. Morel en Egypte fut de huit ans, dont la plus grande partie au Caire. Les dernières années, cependant, il s'installa auprès de sa fabrique de Rosette, lieu enchanteur et salubre où il demeura jusqu'à son retour en Europe. En même temps qu'il veillait aux intérêts du vice-roi dans cette localité, il y remplissait les fonctions d'agent consulaire de France et d'Autriche; — fonctions purement honorifiques, mais non exemptes de travail, eu égard à l'importance de la colonie groupée autour de l'usine.

Entre autres incidents, il reçut, un jour, une pétition française demandant que l'on chantât le *Domine salvum* à l'office du dimanche. La petite église de Rosette était desservie par des religieux italiens, dits Pères de Terre-Sainte, qui ne voyaient pas très clairement ce qu'ils devaient à la France, bien qu'elle passât, alors surtout, pour la protectrice des chrétiens de l'Orient. En homme pieux et avisé, M. Morel déféra la question au prieur de Jérusalem et à M. Drovetti, consul général de France à Alexandrie, qui la firent promptement aboutir.

C'est en 1825 que M. Morel et sa famille rentrèrent en Europe. L'année d'avant déjà, il y avait été précédé par Mme Maffi, sa fille aînée. Il ne lui restait plus alors que sa femme et sa seconde fille, devenue ensuite Mme d'Orlyé. M. Antoine Maffi était un négociant de Plaisance, qui tenait un commerce au Caire lors de l'arrivée de la famille Morel. Son mariage eut lieu le 25 novembre 1817. De retour, en 1824, dans sa ville natale, il y mourut huit mois après, le 28 mai 1825. M. Morel apprit l'événement à Gênes, où il achevait de liquider son usine de Sestri. Décidé à rentrer à Annecy, il invita sa fille à l'accompagner, et ils firent ensemble le voyage depuis Turin.

M. Morel vécut encore une dizaine d'années, tantôt à Annecy, tantôt dans une propriété qu'il avait à Balmont et où il avait installé une scierie. C'est là qu'il termina ses jours, le 7 février 1835, l'année dite *de la grande battue des loups*. Il avait pris part à cette expédition, dont le résultat pour lui fut une pleurésie qui le conduisit au tombeau. Il était âgé de 65 ans.

En terminant cette notice, nous sommes heureux de présenter nos remerciments à Mme d'Orlyé pour ses précieux renseignements, ainsi qu'à M. Maffi, relieur, pour les notes qu'il nous a remises au sujet de notre compatriote.

E. Tissot.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

20 — 15 juin 1812. Lettres-patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Louis-Marie PILLET, colonel d'infanterie légère, né à Chambéry le 18 avril 1775, mort au même lieu le 8 mars 1830.

Engagé dans la légion des Allobroges, Pillet servit de 1793 à 1802 dans les armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et des Grisons, se distingua dans diverses affaires et fut successivement sous-lieutenant, lieutenant et capitaine. Nommé chef de bataillon par le général Championnet le 24 thermidor an VII, il enleva, le 2 floréal suivant, à la baïonnette, à la tête de son bataillon, le village de Gravières, dans la vallée de Suse, en chassa l'ennemi qui s'y trouvait en nombre bien supérieur, lui fit deux cents prisonniers et s'empara de trois pièces de canon. Le 17 prairial an VIII, avec cinquante chasseurs seulement, il enfonça un corps de cavalerie ennemie. Major du 10e d'infanterie légère le 30 frimaire an XII, Pillet reçut la croix de la Légion d'honneur, prit part aux campagnes de Russie et de Pologne (1806-1807), fut fait colonel du 1er régiment d'infanterie légère (5 mai 1812), se distingua aux combats d'Yecla, de Villena, de Castella et de Barja et fut cité à l'ordre du jour de l'armée. Admis à la retraite en 1814, il se fit naturaliser français le 26 août 1816 et se fixa à Chapareillan (Isère). M. Philippe lui a consacré quelques lignes dans *Les Gloires de la Savoie*. (Annecy 1863, in-8°, p. 98).

Le colonel Pillet appartenait à une famille de Chambéry qui a produit plus d'un esprit éminent. Barthélemy Pillet, son aïeul, épousa Louise Georges et en eut : 1° Jeanne-Marie, mariée à Joseph Borrel; 2° Pierre-Louis, qui suit; 3° Claude-Louis, sénateur au souverain Sénat de Savoie, décédé au mois d'avril 1825; 4° Amédée qui fit branche.

Pierre-Louis Pillet, mort avant l'année 1817, s'unit à Marie-Françoise Despine et laissa : 1° Joséphine, morte en 1846, épouse de M. Thiollier; 2° Jean-Louis, qui suit; 3° Claude-Marie, né à Chambéry le 17 mai 1771, collaborateur assidu de la *Biographie* Michaud (2), mort à Paris le 5 février 1826 en léguant sa bibliothèque aux Jésuites de sa ville natale.

Jean-Louis Pillet, avocat du barreau de Chambéry, s'allia à Françoise Gariod, décédée en 1849, fille d'un notaire de Grésy-sur-Aix (V. Le comte de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix;* Chambéry, A. Bottero, 1874, in-8°, p. 208). De ce mariage vinrent : 1° Antoine, ingénieur civil, mort jeune; — 2° Pierre-Victor, chevalier des saints Maurice et Lazare, avocat à la cour d'appel de Chambéry, époux d'Amélie Besson et père de A. Céline, femme en 1863 de M. Dénarié; B. Charles, avocat; C. Albert, prêtre; D. Valérie; E. Claudius, ingénieur, époux de Mlle Turelle; — 3° Humbert, né à la Trinité le 30 septembre 1812, élève du collége des Jésuites de Chambéry et du grand-séminaire de ce diocèse, docteur en théologie de l'Université de Turin, prêtre en 1835, secrétaire particulier de Mgr Martinet, professeur d'écriture sainte et de théologie au grand-séminaire, membre de l'Académie de Savoie, chanoine et official métropolitain en 1845, vicaire général en 1847, précepteur des princes de Savoie en 1850, mort à Grésy le 11 octobre 1852; — 4° Maurice, avocat fiscal près le tribunal de Moûtiers, décédé époux de Marie Laracine, morte elle-même en 1870 en laissant : *(a)* Françoise, mariée en 1870 à Claudius Blanchard, docteur en droit, juge de paix du canton de la Motte-Servolex, membre de l'Académie de Savoie; *(b)* Antoine; *(c)* Louise; — 5° Pierre-Louis, avocat à la cour de Chambéry, chevalier des saints Maurice et Lazare d'Italie, président en 1874-1875 de l'Académie de Savoie, officier d'Académie, auteur de travaux appréciés, né à Chambéry le 4 juin 1817; — 6° Françoise, religieuse de Saint-Joseph; — 7° Marie-Louise, morte le 15 février 1871 religieuse de Saint-Joseph; — 8° Louise, non mariée; — 9° Françoise, épouse de M. Gariod.

Amédée Pillet, frère de Pierre-Louis Pillet-Despine, docteur en médecine, s'unit à Gasparde Pommel et en eut : 1° Maurice-Barthélemy, prévôt de la métropole de Chambéry, mort le 10 décembre 1859; — 2° Marguerite, mariée d'abord à Octave Ménabréa (1) puis, le 4 août 1844, à Joseph de Mouxy de Loche, colonel d'infanterie, d'où : *(a)* Léon-Camille Ménabréa, docteur en droit en 1827, conseiller à la cour de Chambéry en 1851, né à Bassens le 12 avril 1802, mort à Chambéry le 24 mai 1857; *(b)* Elisa Ménabréa, mariée au comte Brunet; *(c)* Louis-Frédéric Ménabréa, comte du royaume d'Italie, marquis de Valdora, lieutenant général du génie, sénateur, etc., né à Chambéry le 4 septembre 1809; — 3° Louis-Marie, *de cujus,* chevalier de l'Empire le 15 juin 1812, père de *(a)* Emilie, non mariée, *(b)* Hortense, épouse, le 18 octobre 1844, de Joseph-Marie Dessaix, chevalier des saints Maurice et Lazare, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, né aux Allinges, près Thonon, le 7 mai 1817, mort à Evian-les-Bains le 30 octobre 1870, fils de Jean-François Dessaix, sous-intendant du Chablais, et d'Anne-Marie-Sophie-Roch; — 4° Pierre-Louis, capitaine d'infanterie, né à Chambéry le 4 mai 1785, naturalisé français le 4 juin 1817, mort avant 1823 en laissant un fils, Fortunat.

Armes : *Parti de sinople et d'or; le sinople, au coq d'argent tenant dans sa patte sénestre trois flèches du même croisées en sautoir; l'or, à l'épée haute en pal de sable; champagne de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires* (2).

21. — 17 mars 1808. Lettres patentes concédant le titre de baron de l'Empire à Pierre-Louis-Aimé CHASTEL, alors colonel de cavalerie, né à Veigy-

(1) V. *Revue savoisienne*, février 1876.

(2) Joseph-François Michaud et Louis-Gabriel Michaud, éditeurs de *La Biographie universelle*, étaient eux aussi originaires de la Savoie et portaient : *d'azur à un pin d'or le pied du fût fiché d'azur en cœur de même et accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe de deux croissants d'or.*

(1) La famille Ménabréa, alliée à la maison Bella, porte : *Parti d'or et de gueules à deux étoiles rangées en pal de l'un en l'autre, une au point du chef et l'autre en cœur, celle-ci accostée de deux autres étoiles de l'un en l'autre.* Nous devons communicatien de ces armoiries à M. F. Rabut.

(2) Lettre de M. A. Georgel, 14 mars 1876.

Foncenex, canton de Douvaine (Hte-Savoie), le 29 avril 1774, mort à Genève le 16 octobre 1826.

Chastel fit ses premières armes dans la légion des Allobroges, prit part à la campagne du Midi et, après la prise de Toulon, passa à l'armée des Pyrénées-Orientales et revient ensuite dans les Alpes. Il fit partie de l'armée d'Italie, combattit glorieusement à Dego, à Mondovi et au passage du *Tagliamento* où il reçut une blessure très grave. Capitaine à la suite de cette campagne, il fut appelé à l'armée d'Egypte, se couvrit de gloire à Canope et trouva ce fameux *zodiaque* de Denderah qui fut ensuite transporté en France.

Chastel revint en Europe avec le grade de commandant, servit sur les côtes et au camp de Boulogne, entra en Allemagne avec la grande armée, et, à la suite de la bataille d'Austerlitz, passa dans la garde avec le grade de major en second des grenadiers à cheval : ce fut à cette époque qu'il fit les campagnes de Prusse et de Pologne pendant lesquelles il conquit le grade de colonel. Il fut ensuite appelé en Espagne où son intrépidité lui valut d'être nommé général de brigade (11 août 1811) ; il rejoignit alors la grande armée et prit part à toutes les luttes de cette période mémorable. Le 26 août 1812 il devint général de division de cavalerie, assista aux batailles de la Moskowa et de Goerlitz et disputa le terrain pied à pied à l'ennemi. En 1815, enfin, il se trouva à Waterloo avec le 2e corps.

A la seconde Restauration, il abandonna la carrière militaire, se fixa à Ferney (Ain), et se livra exclusivement à la littérature et aux beaux-arts : il fut néanmoins accusé, en 1820, d'avoir voulu enlever le duc d'Angoulême à son passage près Lons-le-Saulnier. Sorti victorieux de cette épreuve, le baron Chastel attaqua *Le Drapeau-Blanc* et fit condamner ce journal par la justice. Le général, qui a laissé des notes sur la stratégie militaire et qui possédait de riches collections artistiques et littéraires, a légué à la ville de Genève, sa patrie d'adoption, ses tableaux évalués à plus de 100,000 francs. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 13 septembre 1813 et chevalier de Saint-Louis depuis le 20 août 1814. M. Dufoy a résumé sa vie dans la *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain*, juillet-août 1875, p. 194.

Armes : *D'azur, à une tour crénelée d'argent maçonnée de sable gardée à senestre par un sphynx assis d'or coiffé de bandelettes d'argent, le tout soutenu de sinople; au chef parti d'argent et de gueules, l'argent chargé d'une grenade allumée de gueules entre deux molettes d'éperon de sable, le gueules au signe des barons militaires.*

(A suivre). A. ALBRIER.

Sivry, le 27 mars 1876.

DE L'INDUSTRIE BEURRIÈRE EN FRANCE

La valeur de la production annuelle du beurre en France est d'environ 1 milliard 1/2 de francs; aussi cette industrie constitue-t-elle une des branches de commerce les plus importantes pour notre pays; on peut en juger par les chiffres suivants : .

En 1856, le commerce d'exportation des beurres français ne dépassait pas 5,500,000 kilogrammes qui, au prix maximum de 2 fr. le kilogr., représentait une valeur de 11 millions de francs.

En 1861, c'est-à-dire pendant l'année qui suivit celle de la signature des traités de commerce avec l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, etc., la valeur de nos beurres exportés atteignait près de 31 millions de francs. Depuis cette époque, sauf pendant les années néfastes de 1870 et 1871, cette valeur s'est encore accrue dans des proportions considérables, comme le démontrent les chiffres renfermés dans le tableau suivant :

IMPORTATION ET EXPORTATION DES BEURRES EN FRANCE DE 1861 A 1875

	IMPORTATION — Beurres importés en France et mis en consommation.	EXPORTATION — Beurres exportés de France.
1861	5,6 mill. de fr.	30,9 mill. de fr.
1866	8,5 »	66,0 »
1869	11,2 »	71,3 »
1870	10,0 »	49,3 »
1871	8,9 »	45,1 »
1872	11,4 »	56,2 »
1873	11,8 »	73,1 »
1874	10,6 »	84,6 »
1875	11,3 »	82,9 »

Il résulte également des chiffres ci-dessus que depuis 1869 la valeur de l'importation des beurres en France se maintient entre 10 et 11 millions de francs par an.

Notre commerce *d'exportation* des beurres se décompose comme il suit pour les années 1874 et 1875 :

	1874		1875	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
Bres frais ou fonds,	4 mill. 4	13 mill. 3	5 mill. 4	16 mill. 4
Beurre salé . . .	32 » 4	71 » 3	30 » 2	66 » 5
	36 mill. 8	84 mill. 6	35 mill. 6	82 mill. 9

La France expédie des beurres *frais* principalement en Belgique, en Angleterre, et ensuite en Suisse et en Algérie; mais son principal commerce réside dans l'exportation des beurres *salés* pour lesquels l'Angleterre constitue un énorme débouché, comme le démontre le tableau suivant :

COMMERCE DES BEURRES FRANÇAIS EN ANGLETERRE

	1874		1875	
	Kilos.	Francs.	Kilos.	Francs.
Bres frais ou fonds,	1 mill.	3 mill. 1	1 mill. 5	4 mill. 4
Beurre salé . . .	28 » 9	63 » 5	25 » 7	56 » 6
	29 mill. 9	66 mill. 6	27 mill. 2	61 mill.

de telle sorte que dans la valeur totale de nos exportations en beurre, en 1874 et 1875, la part afférente à l'Angleterre est la suivante :

	Exportation totale		en Angleterre.
1874	84 mill. de fr.	6	66 mill. de fr. 6
1875	82 »	9	61 » 0

Après l'Angleterre, les débouchés les plus importants pour nos beurres *salés*, sont :

Le Brésil, la Belgique, l'Amérique du sud, la Martinique et la Guadeloupe, la Norwége, etc.

Quant aux beurres importés en France, les beurres *frais* ont seuls une importance réelle, se traduisant, comme nous l'avons vu plus haut, par une valeur moyenne annuelle d'environ 10 millions de francs.

Nos deux principaux fournisseurs sont :

La *Belgique*, qui nous envoie annuellement 2 millions de kilog. de beurres lavés à l'eau légèrement salée.

L'*Italie*, dont le commerce d'importation s'accroît chaque année en France et dépasse actuellement *1 million* de kilogrammes, tandis qu'en 1868 il n'était que de 1/2 million.

Vient ensuite la *Suisse*, qui ne nous envoie guère plus de 100,000 kilogrammes de beurre par an.

En ce qui concerne la Belgique, il y a plutôt échange de beurres frais entre les deux pays, notre commerce d'importation et d'exportation s'étant traduit, en 1874 et 1875, par une somme équivalente d'environ 2 millions de francs.

IMPORTANCE DE LA CONSOMMATION DU BEURRE A PARIS

Le beurre est une des denrées alimentaires dont la consommation a fait le plus de progrès à Paris depuis 25 ans; en voici la preuve :

QUANTITÉS (1)

	vendues à la halle. — Kilos.	envoyées à destination particulière. — Kilos.	Totaux. — Kilos.
1850	6 mill.	3 mill.	9 mill.
1859	8 »	3 »	11 »
1869	11,5 »	4,1 »	15,6 »
1873	10,2 »	4,0 »	14,2 »
1874	10,3 »	3,7 »	14,0 »
1875	10,6 »	3,8 »	14,4 »

Les chiffres de la seconde colonne nous sont fournis par l'administration de l'octroi et représentent les quantités de beurres qui, expédiées directement aux particuliers ou aux marchands, ne passent pas par la halle et sont soumises seulement aux droits d'octroi, élevés, depuis le 30 novembre 1872, de 12 fr. à 20 fr. 40 c. par 100 kilos.

Le produit de la vente des beurres aux halles de Paris s'est traduit, en 1874 et 1875, par les chiffres suivants :

	Quantités.	Produits de la vente.
1874	10,349,429 kilogr.	32,954,657 fr.
1875	10,677,207 »	33,576,029 »

Si la consommation du beurre à Paris a considérablement augmenté depuis 25 ans, *le prix du kilogramme* a toujours été en progressant, comme on peut le voir ci-après :

(1) Pour plus de détails, voir notre ouvrage : *La Laiterie*, etc., 2e édition, chez Niclaus et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

VENTE DES BEURRES FRAIS AUX HALLES DE PARIS

Prix moyen du kilogramme suivant qualité :

Années.	Isigny.	Gomnay.	Beurre en 1/2 kilog.	Petits beurres en mottes.
1850	2f 12	1f 78	1f 49	1f 18
1859	2 90	2 44	2 14	1 84
1869	3 48	2 99	2 68	2 36
1872	3 51	2 98	2 69	2 28
1873	3 68	3 13	2 77	2 45
1874	3 88	3 32	2 98	2 55
1875	3 93	3 31	2 92	2 32

D'où il résulte que depuis 25 ans le prix du kilog de beurre aux halles de Paris a presque doublé.

Cette hausse successive du prix du beurre à Paris tient surtout à l'accroissement si considérable de notre commerce d'exportation.

La consommation du beurre à Paris ayant été de 14,400,000 kilog. en 1875, si l'on divise ce nombre par le chiffre total de la population parisienne, 1,851,000 habitants, on trouve pour valeur de la consommation individuelle 7k,7, tandis que celle en fromage ne dépasse pas 6 kilogs.

Malgré l'accroissement dans la consommation du beurre à Paris, on doit remarquer cependant que celle-ci n'est pas encore revenue à ce qu'elle était en 1869, 15 millions 600,000 kilogrammes, mais nous pensons qu'il faut attribuer la diminution accusée par les chiffres officiels aux énormes quantités de beurre factice dit *Margarine Mouriès*, *beurre oléine*, etc., qu'un certain nombre d'usines établies autour de Paris livrent actuellement à la consommation et au prix de 1 fr. à 1 fr. 10 le 1/2 kilog, inférieur à celui des plus petits beurres.

Ce beurre factice n'est soumis à aucun droit de vente ou d'octroi, et fait par suite une sérieuse concurrence aux petits beurres.

La production de cette margarine a pris un tel développement que dans les documents statistiques publiés par l'administration des douanes en 1875, ce produit figure, au chapitre des marchandises exportées, pour un total de :

243,494 kilogs et une valeur de : 365,241 francs.

D'autre part, la Société d'Alimentation concessionnaire du brevet Mège-Mouriès et qui vient de gagner le procès intenté à tous les fabricants de produits similaires de la margarine, évalue à 6 millions de kilog. la production annuelle de cette denrée, et prétend que sur ce total il n'y a que 3 millions de kilog. déclarés comme margarine et que le surplus est vendu pour du beurre réel.

Le produit désigné sous le nom de *Margarine* rend, comme aliment, des services réels à la classe pauvre, surtout en hiver, saison pendant laquelle le beurre est si cher, mais il n'en est pas moins regrettable que cette denrée soit employée aujourd'hui, sur une grande échelle, pour falsifier les beurres véritables.

A. Pouriau,
Professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 avril 1876

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président communique la correspondance: 1° Lettre de M. Miot, substitut à Semur, remerciant la Société de son admission au nombre des membres correspondants. — 2° Lettre d'un membre, demandant si une étude philologique sur le patois savoisien peut concourir pour le prix d'histoire et d'archéologie. Après avoir discuté cette question, la réunion donne une réponse négative

M. l'abbé FLEURY, recteur de la paroisse du Sacré Cœur à Genève et chanoine honoraire de Lorette, est nommé membre effectif.

M. Eugène Tissot lit une première notice, qui sera insérée dans le journal, sur *Les Savoyards en Egypte* Il prie de nouveau les lecteurs de la *Revue* de lui fournir des renseignements biographiques sur ce sujet.

M. Revon exhibe deux bambous *(Bambusa mitis* et *B nigra)*, longs de près de dix mètres, élevés à la ferme-école de Gan près Pau. Ces deux spécimens sont le résultat de la végétation d'un seul printemps; ils ont acquis tout leur développement en 50 jours, entre mai et juin Cette plante, si précieuse par ses usages industriels, réussit parfaitement dans les Basses-Pyrénées, où elle est devenue l'objet d'une culture importante.

M. Ogier propose à la Société de consacrer les fonds nécessaires pour compléter l'installation de la bibliothèque, achever le classement, rédiger un catalogue manuscrit, et, si c'est possible, un catalogue imprimé. Le travail serait réparti entre un certain nombre de membres. La réunion adopte cette proposition, de même que celle de *M. Philippe :* commencer par l'impression de la première table décennale de la *Revue*. Une commission composée de MM. Ogier, Ducis et Serand est chargée d'étudier la question et de faire un rapport à la prochaine séance.

M. Revon présente une collection d'objets algériens recueillis par M. E. Levet, lieutenant du génie, pendant son séjour à Tlemcen; une partie est donnée par notre concitoyen, et le reste a été acheté par lui aux frais du Musée. Parmi les dons de M. Levet, on remarque des revêtements en plâtre ciselé de la mosquée d'Agadir à Tlemcen; ces ornements de pur style arabe remontent au XIIIe siècle ; de grands vases marocains provenant des faïenceries de Oudjda; un Coran, manuscrit du XVIIe siècle; des parures, des médailles, etc.

M. Serand dépose un autographe du botaniste Bonjean, dont une biographie a paru dans nos premières publications; et un autographe du curé Bouvet, surnommé « l'Oncle Jacques; » sa vie a été publiée par M. le curé de Saint-Maurice.

M. Jules Philippe offre ses services dans le cas où il pourrait être utile à la Société ou à nos collections publiques pendant les séjours que ses fonctions de député l'appellent à faire à Paris. La réunion accepte cette offre avec reconnaissance.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Saint François-de-Sales, le Père Chérubin et les Ministres de Genève, par l'abbé Fleury, don de l'auteur. — *Le Clergé catholique et les Ministres pendant les pestes à Genève,* par l'abbé Fleury, don de l'auteur.

Revue des Sociétés savantes. — *Revue archéologique.* — *Romania.* — *Revue bibliographique.* — *Association scientifique de France.* — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Revue du Lyonnais.* — *L'Educateur.* — *Revue suisse.* — *Bulletin* de la Société archéologique de Constantine. — *Bulletin* de la Société des lettres et sciences des Alpes-Maritimes. — *Le Tournoi*, poétique et littéraire. — *Courrier de Vaugelas.* — *Bulletin* de la Société d'agriculture et sciences de la Loire. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Journal des connaissances médicales.* — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de l'Académie de la Val-d'Isère. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Revue de la poésie.* — *Bulletin* de la Société d'agriculture du département de la Savoie.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — Courrier des Alpes. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — La Seybouse.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

LES JEUX FLORAUX A TOULOUSE.

Au dernier concours de Toulouse, 81 odes, 60 poèmes, 26 épitres, 7 discours en vers, 4 églogues, 29 idylles, 63 élégies, 19 ballades, 116 fables, 66 sonnets à la Vierge, 21 hymnes et 261 pièces diverses ont dû être examinées par l'Académie des Jeux floraux.

Les onze ouvrages suivants ont été couronnés :

1° L'ode *aux jeunes poètes*, de M. Léonce Fabre des Essards, de Nice, a obtenu un souci réservé.

2° L'ode *Nature,* de Mme Marie Cassan, a obtenu uu œillet d'argent.

3° *La Charge de Montbron* (6 août 1870) poème de M. Richardon, de Paris, une violette réservée.

4° *La Chute,* poème de M. Amédée Béesau, de Mayenne, un souci.

5° *Thalie,* épître de M. Emile Bouly, un œillet.

6° Un œillet également a été décerné à M. Alphonse de Combelas, auteur d'une élégie intitulée *Alsace.*

7° Un souci réservé à M. Peynaud, pour son idylle *Promenade dans les Mois.*

8° Un œillet à M. Charles Blanchard, pour sa *Dernière Ballade.*

9° Idem à l'auteur de la *Locomotive.*

10° *L'Etude sur Alfred de Musset,* discours en prose de M. Antoine Camat, de Paris, a obtenu une églantine réservée.

11° *Les Comtes de Toulouse aux Croisades,* étude historique de M. Bernard Bénezet, peintre d'histoire à Toulouse, a remporté l'immortelle d'or fondée par le Conseil général de la Haute-Garonne.

Ces prix seront distribués à la Fête des Fleurs, que l'Académie célébrera le 3 mai 1876. Dans cette séance solennelle, l'éloge de Clémence Isaure sera prononcé par M. de Sambucy-Lurançon.

—

Lors des derniers forages artésiens, qui viennent de réussir si heureusement dans l'oasis de Mazer, dans l'Oued-Rir, un fait particulier s'est passé: quelques heures après le jaillissement de l'eau, la source a rejeté un petit crabe vivant hors du tube d'ascension.

On avait déjà remarqué de petits poissons de l'espèce malacoptérygienne, se débattant dans les sables rejetés par certains puits, mais jamais la présence de crustacés n'avait été constatée dans les eaux provenant de la nappe artésienne.

Aujourd'hui, les nappes jaillissantes rencontrées à Mazer sont au nombre de quatre, fournissant, en total, un débit moyen de 3,810 litres par minute, soit 63 à 64 litres par seconde. C'est un des plus beaux succès obtenus jusqu'à ce jour dans l'Oued-Rir.

—

Nouvelle-Zélande — En 1850, cette colonie exporta pour environ 2,900,000 francs de produits; vingt-deux ans après, en 1872, l'exportation était de 130,000,000 de francs, c'est-à-dire environ quarante-cinq fois plus forte.

Il faut dire aussi que dans ce dernier chiffre il entre beaucoup d'or des *placers* de la Thames ou Tamise, dans l'île du Nord, ainsi que de ceux de l'île du Sud.

Après l'or, le principal produit est la laine; puis viennent les viandes préparées, la résine de Kauri, le suif.

L'importation n'a guère moins grandi dans ces vingt-deux années : elle s'est élevée, en chiffre ronds, à 129,000,000 de francs.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 3

MARS 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	13°5	4°	9°	723,7	»	«	79	14°,4	21°	16°	?	S.-O	faible	beau	Couvert à midi, éclairs et tonnerres le soir à 9 h.	0,950	5°
2	15	3	5,5	727,9	15,5	2	78	7,5	27	16,5	?	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie à 5 heures soir et la nuit.	0,980	4,8
3	11	3	5,2	727,4	21,5	«	79	7.5	11,5	8,5	S.-O.	S.-O	id.	pluie	Cesse pour midi, temps couv., ciel clair à 10 h. s.	1,050	5
4	9,5	0,5	4,4	723,9	0,5	«	78	12,6	35,5	22,5	?	S.-O	faible	beau	Couvert à 6 heures soir, pluie à 9 heures.	1,040	4,8
5	15,8	2	4,4	725,6	13,3	5	90	9,2	36	20	S.-O.	S.-O	fort	couv.1/2	Id. à midi, pluie le soir.	1,040	4,9
6	10,5	3,5	5,4	725,8	8	1	81	9,2	12	9	?	S.-O	faible	pluie	Cesse d. la journée, repr. à 10 h. s., et forte la nuit.	1,030	4,9
7	10	5	6,5	722,6	9,5	«	79	9,4	33	19	S.-O.	S.-O	fort	id.	Eclaircie à midi, v. inf., tourne au N.-O, nuit cl.	1,030	5
8	10	0,2	1,8	724,1	5	«	89	4,8	10,5	6,3	S.-O.	S.-S.-O	id.	id.	Par bourrasque, neige le m., couv. 1/2 apr. midi.	1,030	4,8
9	7,5	1,5	3,4	712,4	5,5	«	90	5,5	6,5	5	S.-O.	S.-S.-O	id.	id.	Id. vents successifs du S, E et O.	1,030	5
10	10,5	2	4,5	705,9	14,5	«	75	9	20,5	13	?	S.-O	id.	id.	Par intervalle, — baisse baromètr. de 1m,9.	1,070	5
11	9	1,5	3,5	708,9	5,5	«	88	2,5	4,7	2,5	S.-O.	S.-E.	modéré	id.	Cesse par moment.	1,080	4,8
12	7,5	2,3	4	712,2	18,2	«	90	4,8	6,6	4,2	S.-O.	S.-S.-O	très faib	id	Tout le jour.	1,070	4,9
13	11,3	4	5,8	717,6	28	«	94	5,4	10	6,2	?	S.-O-	fort	pluie	Continue, clair à 10 heures soir.	1,095	5
14	8,5	— 1	4	724,4	7,25	«	75	5	8,5	5,7	S	S.-O	id.	couvert	Id., à 11 heures soir.	1,320	4,5
15	7,0	— 0,5	5,4	722,9	»	«	83	14	38,5	28,5	S.-O.	S.-O	id.	beau	Couvert à 8 heures soir.	1,280	5
16	17,3	4,5	5,5	719,6	4,5	7	78	9,2	28,5	18,5	S.-O.	S.-S.-O	id.	pluie	Beau à 10 heures soir.	1,250	4,5
17	13,0	2,5	6,5	717,9	2	«	94	7,5	10	7,5	?	S.-O	id.	id.	Cesse dans la journée, reprend le soir.	1,200	4,5
18	9,0	— 1	2	719,6	32	«	96	3,5	29	12,5	S.-O.	O.-S.-O	id.	couvert	Neige le matin, clair à 11 heures soir.	1,200	4,6
19	9,0	— 3	—1,2	715,4	3	«	gelé	1,6	15	6	S-S-O	S.-S.-O	id	id.	Id. par bourrasque tout le jour, hauteur 0,07.	1,220	4,7
20	2,7	— 6,5	0,4	718,4	5	«	92	3	25,5	11	?	O	id.	beau	Gros nuages à l'horizon, clair à 11 heures soir.	1,150	4,7
21	4	— 4	1	717,6	0,5	«	88	3	25	12	O	O.-N.-O	id.	couvert	Ciel clair à 11 heures soir.	1,100	5
22	4,5	— 3,5	—1,4	713,5	4	«	gelé	1,4	1,5	1	S.-O.	O.-S.-O	id	neige	Dès 7 heures m. h. 0,35, pluie légère à 7 h. s.	1,070	4,6
23	2	— 2	1,5	714,5	43	«	96	5,4	15,5	8	?	O.-S.-O	faible	id.	Cesse à 9 heures, couvert.	1,040	4,9
24	6,8	0,8	4,4	714,3	2,5	«	80	8,2	31	18	O	O	id	couvert		0.995	4,7
25	8,5	1	4,4	707,5	»	«	90	8	16,5	12,5	S.-O.	O.-S.-O	id	couv.3/4		0,950	4,7
26	8,5	2	4	708,5	11	7	93	7,5	18,5	11,5	S.-O.	S.-S.-O	id·	pluie	Ciel clair le soir.	0,940	4,9
27	10,5	— 0,5	7,2	712,5	0,25	«	83	11,2	17,5	12,5	S	S	id.	couvert		0,925	5,1
28	12	4	10,5	710,5	1	«	84	19	37,5	26,5	S	S.-O	id.	id.	Eclaircie à midi, couvert à 11 heures soir.	0,925	5,2
29	19,5	8	13	713,5	2,5	«	71	5,5	8,5	6	E	E	id.	id.	Clair à 11 heures soir.	0,920	5,3
30	14	1	9	719	1,5	«	63	14,5	37,5	25	E	E	id.	beau	Vent inférieur N à midi, couvert à 10 heures s.	0,920	5,3
31	17	0	7,4	714,2	»	8	82	12,8	25,5	17	O	O	id.	id.	Couvert à 10 heures soir.	0,905	5,8
Moyennes ou Totaux.	10°,15	1°,10	4°,84	717,64	265,0	30	84									1,057	4°,9

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 mai 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — Jumel, par M. E. Tissot. — Bibliographie historique et Bibliographie musicale, par M. C.-A. Ducis. — Le climat du Caire, par M. E. Tissot. — La culture de la vigne et la vinification dans le Mâconnais, par M. Tony Lacroix. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

V

FONDERIES

Sur plusieurs points de la France, on a tiré du sol certains amas d'objets en bronze que les archéologues appellent des cachettes de fondeurs : ce sont des armes, des parures, des instruments, les uns entiers mais défectueux ou usés, les autres brisés par accident, ou coupés et repliés pour être jetés au creuset avec les pièces mal venues ; tout cela est mêlé aux culots, aux bavures, aux coulées qui remplissaient les jets des moules.

On comprend quel intérêt offrent de telles trouvailles, soit pour nous initier aux anciens procédés de la fonte et nous faire connaître les proportions des alliages, soit pour nous permettre de fixer, à l'aide de nombreux spécimens, la période à laquelle appartenaient certains objets. Malheureusement, en Savoie comme partout, il arrive souvent que les brocanteurs disséminent ces trésors dans les collections étrangères, quand le campagnard qui les a découverts n'a pas eu la mauvaise inspiration de les faire convertir en sonnailles ou en robinets.

Dans notre département, deux cachettes de fondeurs seulement ont été sauvées du creuset et sont entrées dans les Musées d'Annecy et de Genève. L'une provient de Meythet, près d'Annecy ; l'autre, de Douvaine, arrondissement de Thonon.

En mars 1851, un cultivateur trouva dans son champ, à MEYTHET, un vase en terre au fond duquel il y avait un culot de cuivre rouge (ou de bronze?), non purifié, pesant environ 10 kilogrammes. Sur ce résidu de creuset étaient entassés les bronzes suivants :

2 haches à ailerons, sans anneau latéral, entières,



110 111 112 113 114 115

et 5 fragments de haches également à ailerons (fig. 110, 111, 112). Toutes ont servi, sauf une portion inférieure qui n'a pas été martelée et dont les bavures sont intactes. Ces grosses haches, que nous retrouverons plus d'une fois dans l'inventaire des bronzes de la Haute-Savoie, ont été prises comme type et rangées sous la lettre A par la Commission de la topographie des Gaules dans son *Projet de classification des haches en bronze ;*

3 faucilles entières (fig. 113 et 114), une autre complète, mais brisée au milieu (fig. 115), et 4 fragments. Sur 7 faucilles, 5 sont à bouton et 2 percées pour recevoir un manche ;

1 poignée incomplète d'épée ou de poignard (fig. 116), et 2 fragments de lame d'épée (fig. 117) ; une rainure longitudinale suit parallèlement l'un des deux tranchants ;

1 moitié de bracelet ouvert, massif, à section triangulaire (fig. 118), où sont gravées des lignes croi-


116

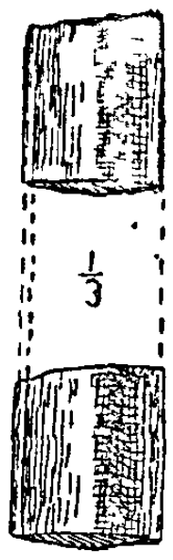
117


118

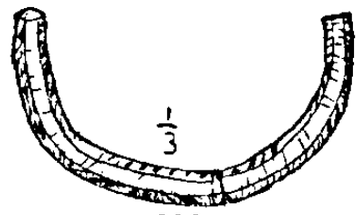
119


120


121

sées en X et bordées de points, et des parallèles séparées par une suite de chevrons;

1 bracelet ouvert et massif, complet mais brisé (fig. 119). Deux faces sont planes; les parties supérieure et interne sont bombées et portent des lignes gravées;

1 anneau avec tige plate (fig. 120), et 1 épingle à grosse tête massive, ornée de parallèles (fig. 121). Le corps de l'épingle est brisé en deux endroits et paraît avoir été recourbé exprès pour tenir moins de place dans le creuset.

Grâce à M. Eloi Serand, l'un des bienfaiteurs du Musée d'Annecy, tous ces objets, qui allaient être anéantis par un fondeur, ont été sauvés et figurent aujourd'hui dans nos collections publiques. Quelques autres pièces seulement ont disparu, entre autres le vase en terre; le culot a été fondu; une 8me faucille a été emportée à Genève, ainsi qu'une petite lame dentelée en scie, longue d'environ 10 centimètres, et renforcée par une saillie le long de l'arête opposée aux dentelures.

L'analyse d'une hache, par M. de Fellenberg, a donné :

Cuivre	88,79 %
Etain	9,71
Argent	0,15
Fer	0,20
Nickel.....	1,15

La présence du nickel peut mettre sur la trace du lieu d'extraction des matières premières : ainsi, dans le canton du Valais, qui confine avec la Haute-Savoie, le nickel, l'argent et le cuivre se rencontrent dans les mines d'Anniviers.

Passons à la découverte faite à Douvaine. Elle date de 1838. Les bronzes suivants, qui en constituent peut-être la totalité, sont au Musée de Genève :

Longue hache à rebords, sans talon (fig. 122). Le tranchant est très martelé : on sait que le martelage augmente la dureté du bronze;

Hache plus petite, à rebords droits et à talon (fig. 123);

4 fragments de faucilles, dont 3 avec bouton ou saillie allongée;

Lame de poignard (fig. 124), brisée aux extrémités, renforcée au milieu par une côte qui en parcourt la longueur;

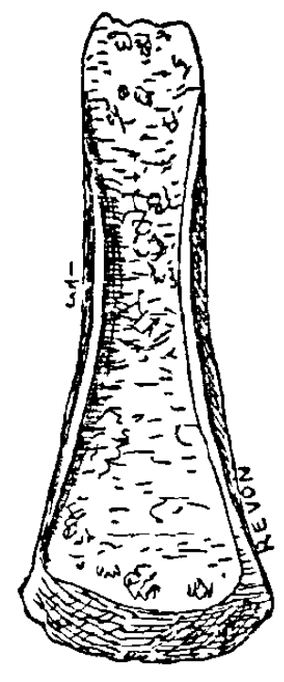
122

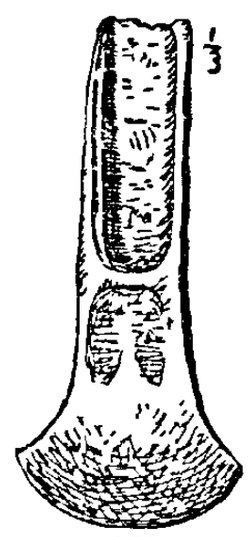
123

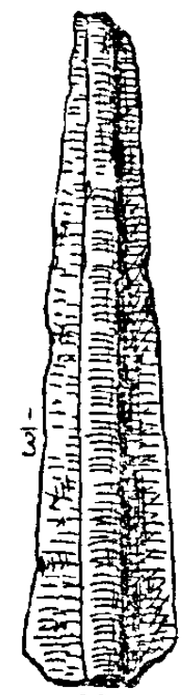
124


125

3 tronçons d'épée à deux tranchants;

Extrémité d'une épingle (fig. 125)? offrant une tête épaisse et percée;

Enfin, 4 morceaux de bronze fondu.

Bibliographie. — F. Troyon, *Habitations lacustres*, p. 112, décrit très sommairement la trouvaille de Douvaine. — L. R. de Fellenberg. *Analyse de bronzes antiques*. Le nº 161, transcrit ci-dessus, se rapporte à l'une des haches de Meythet. — *Revue archéologique*, janvier 1866, description et dessin, lettre A, d'une hache de Meythet; on y a ajouté un anneau qui n'existe ni dans l'original, ni dans aucune des grandes haches de la Haute-Savoie : nos petites haches seules possèdent cet anneau latéral.

Louis Revon.

JUMEL

Louis-Alexis Jumel est né à Breuil-le-Sec, petite commune du département de l'Oise, le 14 janvier 1785. Il était fils d'Alexis Jumel, décédé en la commune d'Erquinviller, le 27 germinal an X, et de Cécile Bouchet, morte en la même commune le 15 février 1793.

Privé si jeune de ses parents, Jumel ne devait pas tenir beaucoup à demeurer dans son pays. Sa qualité d'apprenti mécanicien eût pu, d'ailleurs, suffire à l'en tenir éloigné. Il fut reçu ouvrier à Lyon, et lorsque M. Duport vint à Annecy, en 1804, pour fonder sa filature, il amena avec lui le mécanicien Jumel, alors âgé de dix-neuf ans.

Durant une période de plusieurs années, nous le voyons travailler à Annecy sous les ordres de M. Morel; puis, quand ce dernier part pour Gênes, en 1809, il le remplace comme contre-maître de la manufacture. Sa situation est désormais assurée, et il songe au mariage. Le 7 juillet 1812, il épouse Mlle Fanny Pernat, d'Annecy.

Malheureusement, cette union ne réalisa pas les espérances qu'il y avait attachées. Des chagrins domestiques lui firent quitter Annecy vers 1816. Nous le retrouvons ensuite à Cluses, en Faucigny, à la tête d'un grand établissement où il s'occupe de filature, de tissage et de construction d'appareils mécaniques. Au commencement de 1817, les avances personnelles qu'il avait faites pour l'installation de

son industrie s'élevaient déjà à plus de 90,000 fr., et il sollicitait quelques priviléges du gouvernement sarde pour lui donner plus d'extension.

Le rapport de l'intendant du Faucigny, en date du 2 février 1817, est des plus favorables à cette demande. « Quiconque, dit-il, parcourra les ateliers du sieur Jumel, à Cluses, quelque peu versé qu'il soit dans les arts mécaniques, se convaincra bientôt qu'il est doué de toute l'aptitude nécessaire au succès de son entreprise. »

Venait ensuite la nomenclature des machines qu'il fabriquait :

1° Mécanique à *écavasser*, de l'invention du sieur Jumel ;

2° Cardes et métiers à filer, pour laine et coton ;

3° Mécaniques pour *lanier* les étoffes, de l'invention de Jumel ;

4° Mécaniques pour tondre, lustrer et presser les étoffes ;

5° Mécaniques pour tisser les étoffes de coton et de laine ;

6° Tours de toute espèce, balanciers, laminoirs, moutons, outils à fendre, *machines à vapeur*, soufflerie à cylindres, ouvrages en fonte de laiton.

« Tels sont, ajoutait le rapport, les appareils dont le sieur Jumel a entrepris et continue la fabrication et qu'il exécute avec une rare perfection, en même temps qu'il donne l'essor à son génie inventif, heureusement dirigé par beaucoup de connaissances en mécanique et une pratique raisonnée. »

Quelle suite donna le gouvernement à cette affaire? Aucune peut-être, car bientôt après nous voyons Jumel s'expatrier définitivement et venir tenter la fortune en Egypte. Une de ses lettres du Caire, que nous avons sous les yeux, porte la date du 3 avril 1819. Elle donne à penser qu'il avait quitté la Savoie depuis un certain temps déjà, car il félicite son correspondant de ce qu'il doit être assurément devenu père de plusieurs bambins durant cette absence. Nous savons cependant qu'il n'arriva au Caire que postérieurement à son ancien contre-maître Morel. Or, ce dernier, avons-nous dit dans un précédent article, n'y était pas avant le mois d'août 1817. Ce serait donc vers la fin de cette année que Jumel y serait venu à son tour.

La lettre dont nous parlions mentionne le nom de notre concitoyen. « Je me trouve heureux ici, dit-elle. J'ai été le premier à faire voir la filature au Pacha, malgré que Morel, d'Annecy, et un autre, qui est ici depuis longtemps, étaient après travailler pour le même objet; ceci m'a donné toute la confiance de Son Altesse, et je dirige la construction d'un bel établissement qui, dans quelques mois, sera en pleine activité. »

Jumel fut, en effet, chargé de la construction de la filature de Boulaq, près du Caire : usine grandiose, qui fut ensuite abandonnée comme toutes ses pareilles et qui sert aujourd'hui de magasin à bois. Son fondateur l'avait garnie de métiers à filer commandés à Milan. Ils étaient du système dit *Mull-Jenny*. Des manéges à chevaux les faisaient mouvoir, car bien que le Nil fût à proximité, son courant est trop faible pour qu'on pût songer à l'employer comme moteur.

Le coton mis en œuvre dans l'usine de Boulaq, aussi bien, du reste, que dans celles dirigées par M. Morel, venait de Pernambuco. Ainsi l'Egypte qui passe pour être, avant tout, un pays de production, se trouvait être, sous le rapport du coton, tributaire de l'Amérique. A combien se montait donc le prix de revient des bobines du Caire, alors que les matières premières, les métiers, les employés principaux des fabriques et une partie des ouvriers devaient être expédiés à grands frais de l'extérieur? Quel avantage pouvait-on sérieusement retirer à confectionner soi-même dans des conditions pareilles? Mais, pour Méhémet-Ali, nous l'avons dit déjà, c'était surtout une question d'amour-propre.

En revanche, pour l'esprit chercheur de Jumel, il y avait là une contradiction à faire disparaître, un problème intéressant à résoudre. Si l'on ne pouvait pas renoncer au concours de l'étranger pour les moyens de fabrication, du moins, se disait-il, que n'essaierait-on de se procurer la matière première dans le pays? Pourquoi le coton ne serait-il pas cultivé sur le sol égyptien? N'avait-il donc aucune chance de s'acclimater ailleurs qu'en Amérique? — A partir de ce moment, Jumel se présente à nous sous une face nouvelle : l'inventeur fait place à l'agronome, le mécanicien au jardinier.

Le champ d'essai de l'introducteur du coton en Egypte ne fut effectivement, pour commencer, qu'un modeste jardin. Mais, enhardi par le succès, il s'associa ensuite avec un négociant du Caire pour louer un petit lot de terre au village de Matarieh, près de l'obélisque d'Héliopolis. C'était en 1820; il eut le bonheur, cette année-là, de voir prospérer, sur une assez grande échelle, son précieux arbuste, et d'obtenir une récolte de trois balles.

Au lieu de les faire passer à la filature de Boulaq, ce qui ne l'eût avancé à rien, Jumel préféra les soumettre à l'examen des connaisseurs d'Europe. Il les embarqua donc pour Trieste, ou, suivant un autre récit, pour Marseille, d'où les avis reçus furent parfaitement satisfaisants.

Quand le Pacha reçut communication de cette nouvelle, il en saisit sur le champ toute l'importance. La découverte de Jumel lui apparut comme une fortune : car il pourrait désormais alimenter à peu de frais les fabriques nouvellement créées, et en vendant sur les marchés européens le surplus de la récolte, il se constituait une ressource financière qu'il ne tiendrait qu'à lui, au moyen d'une extension progressive des cultures, de rendre un jour considérable.

Fasciné par cette perspective, il ordonna aussitôt qu'une centaine d'hectares de la Basse-Egypte fussent ensemencés en coton, et il confia à Jumel la direction des plantations. Elles réussirent au-delà de toute espérance. La récolte de 1821 fut de 947 quintaux. Dès l'année suivante, le port d'Alexandrie exportait plus de 35,000 quintaux à destination de France et d'Angleterre. Le coton Jumel était désormais classé. Pour satisfaire aux demandes, il fallut agrandir la surface des cultures, et, d'une année à l'autre, la production s'éleva dans des proportions phénoménales. En 1835, elle fut de 213,000 quintaux; en 1855, elle excéda 500,000; aujourd'hui elle se monte à 2 millions de quintaux.

La mort prématurée de Jumel ne lui permit pas de recueillir tout le fruit de ses efforts. Il put toutefois en constater le vif succès pendant les années 1821, 1822 et 1823; et, s'il ne vit pas la récolte de cette dernière campagne, qui fut quadruple de la précédente, il eut du moins la satisfaction de l'avoir préparée et assurée. Jumel mourut au Caire le 17 juin 1823, à l'âge de 38 ans. Le procès-verbal de décès est signé par MM. Constantin Joly, Lehorain, A. Linant et Sommaripa, chancelier du vice-consulat de France au Caire. L'avis de la mort fut donné par le sieur Jean Phiros, Grec d'origine, qui pourrait bien être le négociant avec qui Jumel s'était associé pour la petite plantation de Matarieh. M. Linant-Bey habite encore l'Egypte.

Il y a lieu maintenant de dire quelques mots de la qualité de ce coton d'Egypte, qui est si estimé sur les marchés étrangers. On classe généralement les cotons en deux catégories : les *longue soie* et les *courte soie*. Le coton longue soie est originaire de la Barbade, dans les Antilles; on le cultive aux Indes, au Brésil et dans les pays intertropicaux; la courte soie est une espèce qui croît spontanément au Mexique et dans le Soudan égyptien; elle exige une température moins élevée que la précédente, mûrit aussi moins vite, mais peut s'acclimater plus facilement. Tel est le coton Jumel, qui se sème en avril et se récolte en octobre. Ce qui le rend surtout précieux dans l'industrie, c'est qu'il se prête admirablement au filage des numéros mi-fins et fins (de 50 à 120), tandis que les variétés de longue soie ne servent guère qu'aux numéros courants et gros (de 1 à 40). Eu égard à cette application spéciale, il est l'objet d'une plus-value; ainsi, avant la guerre d'Amérique, soit au commencement de 1861, les prix, par kilogramme, étaient les suivants, à Liverpool, le grand marché régulateur :

Fair Dhollerha (Inde).	Fr.	0,57
Pernambuco (Brésil)	»	1,75
Midling Orléans (Etats-Unis). .	»	1,77
Jumel fair	»	1,96

Terminons par une anecdote qui a cours en Egypte, sur la manière dont Jumel se procura les premières graines du fameux textile auquel il doit sa célébrité. Un officier turc, nommé Maho-Bey, ancien gouverneur du Dongola et du Sennaar, avait rapporté diverses semences de plantes éthiopiennes et les cultivait dans son jardin du Caire. Il reçut la visite amicale de notre compatriote, dont l'attention fut attirée par la vue d'un arbuste portant des gousses de coton. Sans rien dire à Maho-Bey qui fût de nature à éveiller ses soupçons, Jumel tira de lui tous les renseignements qu'il possédait sur ce sujet, et obtint quelques graines avec lesquelles il commença ses expériences.

Le rôle assez effacé de Maho-Bey, dans cette histoire, est cependant cause que les Anglais, probablement par esprit d'antagonisme, donnent souvent au coton d'Egypte le nom de *Maho* ou *Mako,* tandis que partout ailleurs il est invariablement appelé coton *Jumel*.

E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Documents relatifs à l'Histoire du Vallais, par l'abbé J. Gremaud, professeur d'histoire et bibliothécaire cantonal à Fribourg. — Dans les tomes XXIX et XXX des **Mémoires et documents** publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande (1), à Lausanne, chez Georges Bridel.

Nous sommes en retard de rendre compte de cette excellente publication due aux recherches laborieuses de M. l'abbé Gremaud, à qui nous devons plusieurs autres travaux, tous marqués au coin d'une critique historique inexorable, entre autres :

Nécrologes de la cathédrale de Lausanne, etc., 1863.

Catalogue des évêques de Sion, avec une introduction sur l'histoire de ce diocèse, 1864.

Notice sur saint Amédée de Clermont Hauterive, évêque de Lausanne, avec pièces justificatives, 1865.

Romont sous la domination de la Savoie, 1866.

La Sénachalie de Sion, 1872.

L'auteur avait préludé au cartulaire du Vallais par sa collaboration au *Recueil diplomatique du canton de Fribourg* en plusieurs volumes.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui forme deux volumes de 604 et 640 pages, et contient 1152 chartes et autres documents historiques relatifs à une période de mille ans, entre les années 300 et 1300. Chaque volume est suivi d'une table alphabétique de tous les noms de personnes et de lieux dont il est question dans le courant de l'ouvrage.

Le premier, qui a paru en 1875, s'ouvre par un avant-propos dans lequel l'auteur rend compte des sources diverses où il a puisé cette masse de documents et de la marche de son travail. Le second volume, qui a paru cette année, contient, en outre, le nécrologe de la cathédrale de Sion, du milieu du XIVe siècle.

Cette publication a un intérêt tout spécial pour l'histoire de Savoie. Le Vallais a formé avec la Tarentaise la province romaine des Alpes graies et pœnines, le diocèse d'Octodure, puis de Sion, a fait partie successivement des provinces ecclésiastiques de Milan, de Vienne et de Tarentaise. Un grand nombre de bénéfices religieux dépendaient de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, fondé, comme on le sait, par notre compatriote saint Bernard de Menthon. Le bas Vallais formait, avec la partie orientale du Chablais, l'ancien comté du *Caput Laci*, *Cabolai*, d'où le nom de Chablais, sous la domination de la Maison de Savoie, jusqu'au XVIe siècle.

Nous retrouvons donc, dans cette collection de chartes, les princes des deux maisons de Genève et de Savoie, nos familles féodales, nos maisons religieuses, le mouvement et les conditions de la propriété foncière, de la vie sociale en Vallais, dans leurs rapports avec le canton de Vaud, la Savoie, la vallée d'Aoste, enfin une foule de renseignements précieux sur une époque dont on parle le plus souvent sans la connaître.

Les historiens sérieux peuvent seuls apprécier le

(1) *Revue savoisienne*, 1873, page 39.

travail des collecteurs de chartes, la patience dont il faut être doué pour arracher à un parchemin souvent détérioré, oblitéré, un texte latin plus ou moins barbare, hérissé de termes de droit féodal ou de coutumes locales, de noms de familles qui ont disparu de la scène historique, de lieux dont la situation est encore à fixer par la recherche des ruines de leurs établissements; enfin, l'attention et l'érudition qu'il faut apporter à la discussion des dates incomplètes, des variantes, de l'authenticité des textes, des signes paléographiques de chaque époque et souvent de chaque contrée.

Tels sont pourtant les éléments de l'histoire vraie. Honneur donc encore une fois au laborieux pionnier, au patient collecteur des sources de l'histoire du Vallais. C.-A. Ducis.

BIBLIOGRAPHIE MUSICALE

La *Revue savoisienne* a rappelé quelquefois les fondations faites à Louvain par notre Eustache Chappuis, ambassadeur de Charles-Quint, en faveur des étudiants du collége d'Annecy qui voudraient y poursuivre leurs études universitaires. On a conservé une épave de ces anciennes fondations, et plusieurs de nos compatriotes ont obtenu encore dans ces derniers temps des diplômes à Louvain.

En voici un qui vient d'être accordé en dehors de toute hiérarchie universitaire, mais par un homme compétent dans la spécialité.

L'année dernière, M. Van Elewyck, organiste de la collégiale de Louvain, fut choisi pour secrétaire du congrès international de musique sacrée de Belgique; puis chargé par le ministre de l'Intérieur de faire une étude sur l'état et l'enseignement musical en Italie. Après son rapport officiel, il réserva pour le *Journal catholique d'Anvers,* décembre 1875, ses observations sur la Savoie, qui ne dépend plus de l'Italie. L'article que nous reproduisons est d'autant plus flatteur pour notre honorable collègue, fondateur de la Société l'*Harmonie,* que l'auteur ne le connaissait pas personnellement, ainsi qu'on va le voir. C.-A. Ducis.

La Savoie est bien loin de la Belgique. C'est probablement à cette cause que nous devons attribuer l'ignorance dans laquelle se trouvent tous nos éditeurs belges relativement à deux publications musicales sorties de la plume d'un modeste vicaire de Saint-Maurice à Annecy, M. l'abbé J.-M. Tissot.

La première de ces publications a pour titre : ***Alphabet musical, complété par un choix de morceaux extraits des œuvres des musiciens les plus célèbres.*** La deuxième : ***Manuel de chant et de composition musicale.***

Disons, tout de suite, que nous ne connaissons rien de plus intéressant, en fait de pédagogie musicale, que ces deux petits traités.

Le premier, qui ne coûte guère que 50 centimes par exemplaire, forme un abrégé substantiel et succinct, très complet, de ce que les amateurs de chant, de piano ou d'orgue doivent savoir. Le professeur lui-même y puisera le cadre de son enseignement et l'élève qui a terminé ses cours préliminaires y trouvera un résumé quintessencié de tout ce qu'il aura appris précédemment. Le petit ***Alphabet*** mériterait de devenir classique dans nos écoles primaires et dans les classes inférieures des colléges et des athénées.

Le ***Manuel de composition*** est un exposé beaucoup plus scientifique de l'art musical. L'harmonie, la mélodie, la modulation, le contrepoint dans toutes ses formes, les imitations, la fugue, le plainchant et son accompagnement, tout y est sommairement développé, dans un style fort simple et remarquablement clair. Il n'y manque que les notions d'orchestration et les principaux détails de l'histoire de la musique, pour en faire un traité général, sans lacune quelconque.

Ce volume, plus important que le précédent, est appelé à rendre d'importants services. Il indique toutes les questions, donne les solutions des maîtres de la science, tels que Fétis et Reicha. En outre, il applique les principes à des exemples tirés des partitions les plus célèbres. Le maître qui s'en servira rencontrera rarement des expressions plus justes que celles qu'emploie M. l'abbé Tissot pour définir les termes et expliquer les règles. Nous n'avons rien en Belgique qui y ressemble, au moins dans la forme abrégée qu'a adoptée l'auteur.

Au surplus, M. Tissot s'est efforcé de se tenir au courant des derniers progrès. C'est ainsi que pour la matière de l'accompagnement du chant liturgique il reproduit et adopte toutes les conclusions votées par la section de musique au dernier congrès de Malines. Il ne se trompe qu'en un point. C'est qu'il croit que le congrès a été tenu à Bruxelles; d'où résulte qu'il n'a pas lu les très intéressantes délibérations de Malines.

Bref, à notre connaissance, rien de meilleur que ces deux ouvrages élémentaires n'est sorti, depuis longtemps, d'une plume de musicien, et si ces lignes écrites sans que leur auteur ait le moins du monde l'honneur de connaître M. le vicaire Tissot, peuvent servir à propager les volumes publiés par cet ecclésiastique, ce sera un véritable service rendu à la propagation de l'art. C. Van Elewyck.

LE CLIMAT DU CAIRE

Pendant mon séjour au Caire, j'ai pu réunir un groupe important d'observations bien faites sur la température de l'air et sur la pression barométrique. Une partie d'entre elles, notamment les constatations barométriques, sont dues à Ismaïl-Bey-Moustapha, ancien élève de l'Observatoire de Paris, actuellement directeur de celui du Caire. J'y ai joint des recherches personnelles sur la température des eaux et du sol, sur les pluies et l'évaporation, de manière à me former une idée aussi complète que possible du climat de ce pays.

Le tableau suivant résume, pour chaque mois, les observations relatives à la pression et à la température de l'air, ainsi qu'à la direction générale des vents.

MOIS	Baromètre à zéro — (6 années)	Vent dominant — (5 ans)	THERMOMÈTRE (10 années)		
			Maxima	Minima	Moyennes
Janvier . . .	761.8	S.-O	19°1	7°5	13°2
Février. . . .	761.6	S -O	19 5	7.7	13.5
Mars	757.3	S.-O	24.4	12.3	18.1
Avril	758 0	N.-E	28.5	14.7	21.4
Mai	757.5	N.-E	34.3	18.4	26.5
Juin	756 4	N	36.3	20.7	28.6
Juillet	754.2	N.-O	36.8	22.4	29.7
Août	755.1	N.-O	35.1	22.3	28.8
Septembre.	757.5	N	32.2	20.4	26.2
Octobre . . .	759.3	N	29.1	17.6	23.6
Novembre .	760.6	S	23.6	14.—	18.1
Décembre..	761.5	S	20.7	9.5	15.1
Année . .	758.4		28°3	15°6	21°9

Baromètre. — La pression atmosphérique est haute en hiver et basse en été. Il en est à cet égard

*

de l'Egypte comme de l'Inde. Dans les deux pays la fluctuation s'accomplit avec régularité, et présente peu de différence d'une année à l'autre. Seulement, à Calcutta, l'excursion annuelle du mercure atteint 12 millimètres, tandis qu'elle n'est que de 7 millimètres 1/2 au Caire.

Il ne s'agit ici, bien entendu, que des relations entre les moyennes des mois, et non des variations extrêmes de la colonne barométrique. Voici, à cet égard, les renseignements que nous fournissent, pour le Caire, les années 1872 et 1873. Pour la première, la cote maxima a été 767,9 le 26 janvier, et la cote minima, 746,2 le 18 mars : écart extrême 21,7 m/m. En 1873, le maximum a été, le 16 janvier, de 769.3, et le minimum, de 748,5 le 12 mars; écart total : 20,8 millimètres.

Vents. — Sous ce rapport, l'Egypte participe plutôt du régime de l'Europe que de celui de l'océan indien. Ainsi, les moussons ne l'atteignent pas : ce sont les rumbs du nord qui y dominent pendant la saison chaude, et ceux du sud dans les mois correspondant à notre hiver.

La Compagnie des travaux du port d'Alexandrie a pris la peine d'observer la vitesse du vent. Elle est généralement forte. L'Egypte est un pays venteux; les jours de calme y sont rares, même ceux où le vent parcourt moins de 5 kilomètres à l'heure. En été, où domine le nord-ouest, la vitesse se maintient entre 24 et 36 kilomètres pendant le jour; elle s'affaiblit beaucoup pendant la nuit. En hiver, il y a çà et là des coups de vent d'une grande violence, où cette vitesse est plus que doublée : ainsi le 19 décembre 1873, par vent du sud-ouest, l'anémomètre indiqua 74 kilomètres à l'heure, et le lendemain, par même vent, près de 84 kilomètres. Le 24 décembre de l'année précédente, on avait mesuré 96 kilomètres à l'heure par vent du nord-ouest. La moyenne, telle qu'elle a été relevée en 1873, est de 14 kilomètres. Les mois les plus calmes furent janvier et mai (9,800 mètres à l'heure), le plus venteux fut juillet (19,200 mètres).

Température de l'air. — La moyenne annuelle est de 21 à 22 degrés. Elle descend à 13° en janvier et février et dépasse 29° en juillet. Les maxima se tiennent entre 19 et 20 degrés pendant les trois mois les plus froids; ils dépassent déjà 28° en avril, et oscillent entre 34 et 37° durant les mois de mai, juin. juillet et août. La chaleur des nuits devient alors pénible, et les indigènes vont dormir sur la terrasse de leurs maisons. Ils n'en descendent qu'à la fin de septembre, lorsque les minima se rapprochent de 20 degrés. Les nuits deviennent supportables, mais la chaleur du jour entretient encore une transpiration abondante, qui ne cesse que vers le milieu de novembre. A ce moment, la température générale s'abaisse au-dessous de la moyenne annuelle, et rend le séjour agréable aux étrangers.

Il est extrêmement rare que le thermomètre arrive à zéro. On l'a vu à 1° le 4 février 1869 : ce terme peut être considéré comme le plus bas pour le Caire et la partie cultivée de l'Egypte; dans le désert, au contraire, le rayonnement nocturne peut produire un froid plus vif et même des phénomènes de congélation.

Voici quelques-unes des plus hautes températures observées à l'ombre : 46°9 le 20 mai 1869; 44°8 le 5 juin 1872; 45°1 le 25 mai 1873. A cette dernière date, le thermomètre marquait, au soleil, 61°3. Ces maxima sont généralement produits par les vents du désert dits *khamsîn* ou *simoum*. Je n'ai pas fait d'expériences au thermomètre noirci.

Température de l'eau du Nil. — Une série de constatations, relative à la température des eaux du Nil, montre que la moyenne annuelle se rapproche beaucoup de celle de l'air, bien qu'elle en diffère un peu chaque mois; on remarque ici un fait qui paraît être commun à quelques lacs et fleuves, à savoir que l'eau est plus chaude que l'air pendant la saison d'hiver, et moins chaude, au contraire, pendant le reste de l'année.

On s'en rendra compte par le tableau ci-après, où nous donnons les températures mensuelles de l'eau du Nil, ainsi que les différences en plus ou en moins qu'elles présentent avec les températures moyennes de l'air.

	Températures.	Différences.		Températures.	Différences
Janvier	14°8	+ 1°6	Juillet	25°3	— 4°4
Février	14.9	+ 1 4	Août	27.1	— 1.7
Mars	18.4	+ 0 3	Septembre	26.5	+ 0 3
Avril	20 2	— 1.2	Octobre	24.5	+ 0.9
Mai	22.7	— 3.8	Novembre	21.0	+ 2.9
Juin	23.9	— 4 7	Décembre	18.5	+ 3.4

Année 21°3; différence — 0°4.

Températures extrêmes observées en 1872 : la plus basse 14°2 le 15 janvier; la plus haute 28° les 2 et 3 août; écart 13°8.

Température du sol. — Dans les puits du Caire, qui sont alimentés par des eaux de filtration venant du Nil, on observe peu de différence d'un mois à l'autre. Ici, en effet, la température n'est plus celle du fleuve, mais bien celle du sol, qui demeure à peu près constante : il est à remarquer cependant qu'elle va en augmentant légèrement depuis le mois de mars où elle est à son minimum, jusqu'en octobre, où elle obtient son plus haut degré. Cette remarque vient à l'appui des expériences faites au muséum de Paris, d'après lesquelles, jusqu'à 30 mètres de profondeur, la température du sol est la plus basse au printemps, et la plus haute, en automne. Mes observations du Caire se faisaient entre 6 et 8 mètres de profondeur. J'ai trouvé en mars 19°6 et en octobre 22°6; écart 3 degrés.

Il y a quelques différences de température entre un puits et l'autre : celui dont je présente les chiffres, dans le tableau ci-dessous, fournit au bout de l'année une moyenne de 21°2; un autre m'a donné 19° seulement, quoique creusé à la même profondeur. Un troisième, situé dans le désert, à peu de distance du Caire, avait au contraire une température moyenne de 24°, soit environ 3 degrés de plus que le premier. Enfin, l'eau du fameux puits de Joseph, qui est creusé dans le roc, à une profondeur de 84 mètres, a une température de 21°2 comme celui qui a servi de base à mes observations.

TEMPÉRATURES MOYENNES DES EAUX DE FILTRATION

Janvier	20°4	Mai	20°4	Septembre	22°5
Février	20.0	Juin	21.4	Octobre	22.6
Mars	19 6	Juillet	22.0	Novembre	22.0
Avril	20.4	Août	22.0	Décembre	21.5

Année 21°2

Température de la mer. — Nos expériences sur la température de l'eau du Nil ont été faites régulièrement à 9 heures du matin, à la surface du fleuve. Celles que j'ai poursuivies sur la température de l'eau de la mer Rouge, de la Méditerranée et du canal de Suez ont été faites également à la surface, mais sans distinction d'heures, au point du jour ou en pleine chaleur, suivant les circonstances. Toutefois, comme elles représentent une période d'environ quatre années, je crois pouvoir les proposer comme de bonnes moyennes applicables au climat de l'Egypte, soit, pour plus de précision, à la zone comprise entre les 30e et 31e degrés de latitude nord.

Voici ces moyennes pour chaque mois : janvier 15°; février 16°3; mars 19°; avril 20°7; mai 24°; juin 26°; juillet 27°; août 27°7; septembre 27°4; octobre 24°9; novembre 21°2; décembre 16°2. Année 22°1.

Si l'on veut maintenant se rendre compte de la variation que subit la température de l'eau de mer d'une latitude à l'autre, voici quelques notes prises dans un voyage que j'ai fait au mois d'août 1873.

Mer Rouge.						
5	août.	Phare de Dédalus;	latitude	25°;	eau de la mer	29°
6	—	Phare d'Achraffi;	»	27°45′	»	28.5
6	—	Rade de Suez;	»	30°	»	28.
Méditerranée.						
19	août.	Port d'Alexandrie;	»	31°13′	»	27.7
21	—	Par le travers de l'Adriatique;	»	37°	»	27.
22	—	En vue du Stromboli;	»	38°47′	»	26.8
23	—	Golfe de Naples;	»	41°	»	26.5
24	—	Devant le cap Corse;	»	43°	»	26.2
25	—	Port de Marseille;	»	43°17′	»	25.7

Ainsi, pour une différence de latitude de plus de 18 degrés, la température de la mer a varié à peine de 4 degrés. — Dans un autre voyage, effectué du 16 au 23 octobre de la même année, j'ai trouvé 21° dans les eaux de Marseille et 24° dans celles d'Alexandrie. En face de Candie, à 80 lieues au nord de la côte égyptienne, la température était encore de 24° le 21 octobre, à midi.

Evaporation. — Les mois de mai et juin, qui sont les plus secs, sont également ceux où l'évaporation est la plus abondante; elle atteint alors 10 millimètres par jour. Dans les mois de juillet et août, qui sont cependant un peu plus chauds, ce chiffre descend à 8 ou 9 millimètres, parce que l'air est saturé des vapeurs provenant de l'inondation du Nil. Au bout de l'année, la quantité d'eau totale absorbée par les rayons solaires représente une épaisseur de 2m,30, en moyenne. En 1870, elle s'est élevée à 2m,48, mais en 1871, elle n'a été que de 2m,10; l'année 1872 est celle qui s'est le plus rapprochée de la moyenne, elle a donné 2m,29 à mon instrument.

MOYENNES DE TROIS ANNÉES D'OBSERVATION

Janvier.....0m082	Mai.....0m308	Septembre...0m182
Février.....0.123	Juin.....0.307	Octobre.....0.135
Mars 0.212	Juillet 0.281	Novembre...0.087
Avril.....0.257	Août..... 0.240	Décembre....0.082

Année 2m294.

Comme termes de comparaison, nous dirons qu'à Rome, où la température moyenne est de 6° plus basse qu'en Egypte, l'évaporation est de 1m,90 par année; sous le climat de Lyon, qui est lui-même de 3°7 plus froid que celui de Rome, elle se réduit à 1 mètre et quelque chose, et enfin, dans notre pays, où la température moyenne est de 10 degrés, elle ne dépasse guère 3/4 de mètre.

Pluies. — On entend dire souvent qu'il ne pleut pas en Egypte. Le fait est vrai pour le Caire et la Haute-Egypte, où l'on ne compte effectivement, chaque année, que quelques averses, dont l'eau recueillie au pluviomètre représente une quantité, réellement insignifiante, de 34 millimètres en moyenne. Ainsi, en 1870, il y eut, le 10 janvier, une forte pluie de 26 millimètres; une autre, le 3 mars, de 17 millimètres; puis encore deux ou trois petites ondées passagères, et ce fut tout. On se souvient cependant de certaine année, je crois que c'est 1823, où il plut fortement pendant sept jours consécutifs : beaucoup de maisons furent avariées.

Le Caire est situé par 30° de latitude à une distance, en ligne droite, de 165 kilomètres de la mer. Entre les deux extrémités de cette ligne, le régime des pluies éprouve un changement notable : ainsi, à Alexandrie, la quantité d'eau qui tombe annuellement atteint jusqu'à 284 millimètres; telle fut l'année 1872, où l'on compta 38 jours pluvieux, répartis entre les six mois de l'hiver. Il ne tomba pas une goutte d'eau pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. La moyenne annuelle, résultant de six années d'observation, est, pour cette ville, de 207 millimètres d'eau, produits par 42 jours pluvieux.

C'est par le 31e degré de latitude que commence la zone des pluies hivernales, à laquelle appartient Alexandrie : elle ne couvre, par conséquent, qu'une largeur de 50 à 60 kilomètres du territoire égyptien. En revanche, la zone sèche a une étendue considérable. Elle comprend non seulement la Haute-Egypte jusqu'à la première Catacarte, mais encore une grande partie de la Nubie, jusqu'à Berber, au sud du Dongola.

Ici, les pluies recommencent de nouveau à tomber, mais, cette fois, pendant l'été, et donnent lieu à une saison de fraîcheur relative que l'on appelle *kharif,* hiver. La ligne de démarcation de la nouvelle zone est marquée par un village des bords du Nil, qui porte le nom de *Mokharif,* c'est-à-dire lieu où commencent les pluies. Il est situé sous le 18e degré de latitude nord. La région sans pluies a donc une largeur de 13 degrés, soit environ 1,450 kilomètres.

E. Tissot.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

(Suite)

Chapons. — Pour ce qui regarde le choix des chapons, on devra les prendre toujours sur des sujets jeunes et vigoureux, principalement sur des ceps de l'âge de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans. Il faut aller les chercher dans les terrains forts où la vigne végète avec vigueur, sans avoir égard à la qualité plus ou moins médiocre du vin qui en provient, et en ne s'attachant qu'à l'espèce; ainsi, adoptant pour type de la vigne qu'on veut former, le cépage *bourguignon,* il importe peu, pour la qualité, qu'on le prenne en tel ou

tel lieu, car c'est le sol qui seul modifie l'espèce par rapport aux diverses qualités. On tomberait dans une grande erreur si on se laissait entraîner à ce raisonnement qu'en prenant des sujets sur des ceps implantés dans un sol maigre, ils s'amélioreraient en étant introduits dans un terrain plus fort et plus productif qui, leur fournissant des sucs dont ils étaient privés, devrait les faire prospérer, tandis que ceux pris dans un terrain fort sembleraient devoir dépérir lorsqu'ils seraient transplantés dans un sol moins favorable à la végétation. Il n'en est point ainsi : le sujet extrait d'un sol généreux y a puisé des principes de vitalité qui l'empêcheront longtemps de dégénérer, et ce n'est qu'à la longue qu'il perdra de ces qualités ; au lieu que le chapon pris dans un sol maigre ne saurait acquérir les principes de force qui lui manquent originairement ; de là ces raisins à petites graines appelées *milliaçons,* qui ne sont causées que par l'usage trop prolongé du même plant dans une terre qui n'est pas fortement végétale. Les viticulteurs de l'ancien Beaujolais et de la partie mâconnaise qui l'avoisine, laquelle produit les meilleurs de nos vins rouges, ont dès longtemps compris, par expérience, la réalité de cette règle lorsqu'ils vont chercher leurs chapons dans les terrains fertiles de la Dombes, où les vins sont très grossiers. On ne saurait donc trop recommander aux planteurs de la vigne d'avoir égard à ce principe fondamental que c'est aux terres fortes qu'ils doivent emprunter leurs plants, car c'est de là que dépend essentiellement la formation des vignes productives et de durée. Le sol est pour le sarment propre à faire le chapon, ce que seront à l'enfant de l'homme des parents bien ou mal constitués, une nourrice robuste ou délicate.

Chevelus. — Il est deux méthodes d'implanter la vigne, l'une avec chapon, l'autre avec des chevelus, c'est-à-dire avec des chapons enracinés. Les derniers se forment en plantant au mois d'avril, dans un coin de terre réservé à cet effet, des chapons les uns près des autres. Il faut que la terre soit bien ameublie et que l'on y ait répandu quelque engrais. Ces chapons ont le temps de s'enraciner jusqu'à l'année suivante ou seulement jusqu'à la fin de l'automne de la même année, époque où l'on peut s'en servir. Cette dernière méthode a l'avantage d'assurer mieux la réussite de la plantation, puisque ces sujets ont donné des gages assurés de vitalité au moment où on les emploie ; ils sont plus en état aussi de résister aux intempéries de la saison que des chapons sans racines. Cependant, ce procédé n'est point d'un usage habituel dans le Mâconnais et n'est pratiqué que par un petit nombre de propriétaires soigneux de leur culture. On devra rejeter comme de nulle valeur tout chapon ou chevelu dont l'écorce ne serait pas unie, luisante, et dont le bois en y faisant une entaille serait vert brun au lieu d'être vert clair. Ce choix est d'autant plus essentiel qu'on perd à planter de mauvais chapons et son travail et une année au moins de produits.

Opération nommée marquer. — Ayant observé toutes ces précautions préliminaires, on s'occupera de la plantation, soit du chevelu, soit du chapon, qui doivent avoir trempé dans l'eau huit jours à l'avance. On aura pour l'opération du plantage un long cordeau marqué dans toute son étendue, de nœuds également espacés de 15 pouces pour la vigne rouge et de 18 pouces pour la vigne blanche. Le cordeau ayant été étendu sur le sol au moyen d'un piquet placé à chaque extrémité, on plantera à côté de chaque nœud une chenevotte, pour marquer l'endroit où le chapon sera placé. On relèvera ensuite le cordeau pour tracer une seconde ligne, de telle sorte que chaque nœud se trouve répondre au centre entre deux nœuds de la précédente ligne, afin que les rangées de ceps soient disposées en échiquier ou quinconce. Cette forme est favorable à la régularité des divers travaux.

Plantation. — Le terrain se trouvant entièrement tracé, au moyen des chenevottes, chaque planteur suivra une de ces lignes en commençant du haut en bas et en ouvrant un bon creux auprès de chaque marque, remplaçant la chenevotte par un chapon qu'il coudera en disposant une partie à plat dans le fond du creux (c'est celle qui doit s'enraciner), et tenant l'autre partie droite, appuyée contre la place qu'occupait la chenevotte. Il attirera une parcelle de la motte supérieure qu'il pressera fortement du pied contre la coudaison pour l'assujettir. Il doit avoir soin que la motte soit tournée sans dessus dessous pour que les racines des petites plantes parasites qui s'y trouvent ne puissent reprendre. Un peu de bon fumier d'étable ou de tout autre engrais propre à la vigne, placé dans chaque creux, aiderait beaucoup à la réussite de la plantation et pourrait influer sur la vigueur future du cep. Il est à remarquer que le chapon doit être planté à 45 centimètres environ de profondeur : s'il était enfoncé trop profondément, le cep ne prospérerait pas, ne recevant pas assez facilement l'influence des engrais ; si, au contraire, il était planté trop superficiellement, il ne se développerait point avec assez de force ; les racines seraient sujettes à être altérées et la vigne dépérirait promptement. On mouche le chapon en le coupant à 15 centimètres environ au-dessus du sol ; cette opération faite, on donne à la vigne la forme qu'elle doit avoir, en la divisant en planches appelées *rases,* composées de cinq, six ou sept rangs de chapons qu'on nomme *chaponières*. Ces rases doivent être séparées entre elles par de petites allées dont on relève la terre, en la rejetant sur le centre de la rase pour lui donner une forme légèrement bombée, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Lorsque la pente de la vigne est forte, il faut avoir l'attention d'établir dans ces allées, à des distances convenables, des arrêts pour retenir la terre entraînée par les fortes pluies, ce qui fera toujours la partie la plus substantielle du sol. En outre, le vigneron est tenu de porter chaque année, dans l'arrière-saison, les terres emmenées insensiblement par les pluies de l'été dans le bas de la vigne ; il les dispose sur le haut des rases, ce qu'on appelle *faire les têtes*. Ce transport se fait à dos d'homme dans une sorte de hotte d'osier tressé, ayant un double manche assez long qui se place sur les épaules et se réunit au-devant du porteur qui le maintient avec ses bras. Cet ustensile s'appelle *bachole*. Enfin on plantera, en tête de quelques-unes des rases, des plants d'osier, nommés *ambrée* dans notre pays, ce qui serait nécessaire tant pour le reliage de la vigne et des clô-

tures que pour la confection et l'entretien des tonneaux, cuves et autres vases propres à la vendange et au pressoir. Il sera aussi employé pour la plupart des ustensiles confectionnés pour la vannerie. Il faut éviter, cependant, de planter de ces ambres en trop grande quantité et trop au-dessus du besoin de l'exploitation, attendu que le profit qu'on en retire en les vendant n'équivaut pas au dommage qui en résulte pour la vigne. On plante souvent dans les vignes quelques arbres fruitiers, tels que cerisiers, pêchers, amandiers, mais cela est plutôt pour l'agrément du propriétaire que pour son profit; il vaudrait mieux s'en abstenir; mais au moins que ce soit toujours en petit nombre et dans l'extrémité de l'enclos, en prenant garde que l'ombrage, de même que les racines, ne s'étendent pas trop sur la vigne, ce qui lui causerait un préjudice notable. Cela s'applique plus particulièrement au cerisier qu'aux deux autres arbres qui pivotent et n'étendent pas au loin leurs racines, de même que leur feuillage porte peu d'ombrage. Toutes plantes quelconques doivent être bannies de l'intérieur de la vigne, telles que haricots, pois et autres légumineuses que le vigneron plante quelquefois entre les rangées des ceps, ce qui ne peut manquer de nuire à ceux-ci en enlevant au sol une partie des sucs naturels ou de ceux que lui ont fournis les engrais.

Recourrage. — A la 2e et 3e année de la plantation, on *recourra,* c'est-à-dire on remplacera les chapons qui n'auront pas repris par d'autres chapons, mais s'il en manquait encore quelques-uns dans les années suivantes, on emploierait pour les remplacer le moyen du recouchage ou provignage, dont on détaillera la méthode en parlant ci-après du renouvellement de la vigne.

(A suivre.) TONY LACROIX.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1876.

Je ne puis me plaindre, aujourd'hui, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, de ce que les théâtres ne fournissent pas à ma *Chronique* une matière bien abondante. Le Grand Opéra, l'Opéra Comique, le Théâtre Italien et le Théâtre Lyrique se sont mis à l'œuvre à la fois : *Jeanne d'Arc, Piccolino, Aïda* et *Dimitri,* sont les œuvres principales dont j'ai à parler.

Commençons par *Aïda,* parce que c'est l'opéra autour duquel on a fait le plus de bruit et sur lequel on a cassé le plus d'encensoirs. Si au lieu d'être de M. Verdi, *Aïda* était d'un compositeur inconnu ou peu connu, qu'en aurait-on dit? Toutes les personnes impartiales qui ont entendu l'ouvrage feront la même réponse.

On sait comment M. Verdi, après avoir adopté la manière de Donizetti, l'a modifiée peu à peu, pour en conserver les éléments dramatiques en les exagérant par l'abus des contrastes et par des effets de sonorité brutale. Sa mélodie restait bien italienne ; ce n'était qu'une transformation de celle de son prédécesseur, sans être une véritable amélioration. Dans *Don Carlos* et *Aïda* les fanatiques du maître ont vu ce qu'ils appellent « un Verdi nouveau. » La troisième manière de M. Verdi vaut à mes yeux la troisième manière de Grétry, que l'on ne connaît guère aujourd'hui, car *Raoul Barbe-Bleue, Pierre le Grand* et *Guillaume Tell* du compositeur français n'existent plus que dans les bibliothèques. Grétry s'est trompé en voulant faire grand, M. Verdi s'est trompé en voulant faire mieux que ce qu'il faisait, parce que le mieux était au-dessus de ses forces, ou plutôt parce que les moyens qu'il employait ne pouvaient le lui donner. Il les avait empruntés aux opéras français à la mode ; mais les uns ne lui étaient pas assez familiers pour lui profiter, les autres sont d'une valeur au moins contestable. Les premiers sont les ressources de l'instrumentation, de l'harmonie et du contre-point ; les autres sont le fractionnement de la mélodie, la prédominance de l'orchestre, la déclamation mesurée ou non mesurée, faite dans une forme fausse ou banale.

On croit généralement qu'il est plus facile de faire de la déclamation que de la mélodie ; c'est le contraire qui est vrai. On trouve des effets d'une déclamation belle, énergique, profondément expressive dans les œuvres de Gluck et des compositeurs français ou italiens de son école ; on en trouve aussi dans *Euryanthe* de Weber, dans quelques opéras plus modernes, par exemple dans certains passages de *Guillaume Tell* de Rossini. Mais par suite de la prédominance, ou plutôt de l'omnipotence de la mélodie, les récitatifs ne servent qu'à boucher les trous entre les mélodies; les notes répétées, les successions chromatiques et les formules qui sont devenues monnaie courante ont fait tomber le récitatif dans le poncif; quant aux passages de déclamation mesurés, ils ne sont ordinairement qu'une chose informe ; ils ne sont ni de la déclamation vraie ni de la franche mélodie. Pour savoir quels effets surprenants et nouveaux on peut obtenir de la déclamation musicale, il faut lire les partitions de la troisième manière de Richard Wagner : *Tristan et Yseult,* les *Maîtres chanteurs* et l'*Anneau du Nibelung.*

Je reviens à M. Verdi. Certes, ses intentions méritent tout éloge ; mais, comme au fond il n'a pu ni voulu renier ses habitudes italiennes, il a perdu sa franchise et sa verve mélodiques. Aussi n'y a-t-il dans *Aïda* que peu de passages dignes d'être cités. Selon sa coutume, M. Verdi avait choisi ou plutôt accepté un des noirs drames où les incohérences et les contradictions importent peu pourvu qu'on en tire un effet musical. Je dois dire cependant que le sujet d'*Aïda* est loin d'être aussi féroce que celui de *la Forza del destino,* qu'on promet de nous faire entendre l'hiver prochain. Quand la pure curiosité sera satisfaite, nous verrons si *Aïda* jouit des faveurs d'un public cherchant avant tout dans un opéra italien des mélodies piquantes ou charmantes.

Il est certain que s'il prenait goût à des œuvres pareilles, c'en serait fait définitivement de l'art du chant italien. Les violences vocales qui ont fatigué la voix de Mme Stolz et ne tarderont pas à fatiguer celle de Mlle Waldman, ne déplaisent pas à M. Verdi ; au contraire il les recherche, jamais il n'a songé à s'en plaindre pendant les répétitions et les représentations qu'il a dirigées lui-même. Le personnel

actuel du Théâtre-Italien n'a d'ailleurs été engagé que pour *Aïda;* il contient un bon ténor, M. Masini, quoique médiocre acteur. L'hiver prochain seulement nous pourrons juger des chances de succès qui restent à ce théâtre.

Autant on a prodigué les formules admiratives pour *Aïda,* autant on a maltraité *Jeanne d'Arc;* si elle avait été de Berlioz ou de Richard Wagner on n'aurait pas agi autrement. M. Mermet ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité; si même il est persuadé que son opéra vaut pour le moins celui de M. Verdi, je ne lui en voudrai pas. Je ne saurais mieux dire le défaut principal de sa partition qu'en me servant d'une comparaison. Supposons qu'un homme veuille atteindre un but et le vise même assez bien, mais ait mal calculé la distance du but ou la portée de son arme; la balle, tout en suivant une bonne direction, tombera avant d'arriver à destination. Le tort de la musique de *Jeanne d'Arc* c'est qu'en général elle ne porte pas assez, parce qu'elle vise à l'impossible, et parce que M. Mermet est un homme de beaucoup de talent mais non de génie. J'ai dit l'impossible, car il n'est pas difficile de voir que l'histoire de la vierge de Domremy n'est pas propre à un opéra; elle l'est d'autant moins, qu'en France, le public exige avant tout qu'on respecte le caractère historique du personnage. D'ailleurs, le monde politique au milieu duquel vit ce personnage inspire peu de sympathie.

M. Mermet méritait des égards et sa *Jeanne d'Arc* un succès d'estime; elle l'a obtenu auprès du public et elle continue à être jouée sans ennuyer ni déplaire. Il est démontré que le fameux grand escalier ne suffit plus à attirer la foule; on l'a vu tout récemment encore au concert donné par la Société franco-américaine. L'expression: succès d'estime, dont je me suis servi montre que je ne prétends pas que *Jeanne d'Arc* restera au répertoire de l'Opéra, ni qu'on la montera sur un théâtre de la province ou de l'étranger.

La crise qui menaçait l'Opéra-Comique a éclaté. M. du Locle a abandonné la direction; son oncle, M. Perrin, directeur du Théâtre-Français, s'est chargé de l'intérim. Cette situation ne saurait se prolonger, il faudra nommer un directeur et celui-ci fermera probablement le théâtre pendant les deux mois les plus défavorables de l'été, afin d'avoir le temps de compléter le personnel qui est insuffisant et de s'occuper du répertoire. En attendant, *Piccolino* a obtenu un succès fort honorable. Après avoir donné sa pièce au théâtre du Gymnase, M. Sardou en laissa faire un libretto italien, que la musique de Mme de Grandval n'a pas pu faire accepter; M. Guiraud a été plus heureux. Il y a un peu de tout dans cet opéra comique; au second acte surtout il y a des scènes bien amusantes, et qui ont réussi d'autant plus qu'on avait donné antérieurement quelques drames trop noirs pour le théâtre Favart. M. Guiraud n'avait encore eu de véritables succès que par sa suite d'orchestre, ou plutôt par le final de cette suite, qu'il a utilisé dans *Piccolino* pour une scène de carnaval. Comme symphoniste, il ne possède pas un talent aussi sûr, une habileté aussi consommée que MM. Saint-Saëns et Massenet. Ses effets sont souvent un peu cherchés, même dans ses opéras; mais il y a dans *Piccolino* des scènes comiques traitées spirituellement; parmi les scènes dramatiques quelques-unes sont réussies, d'autres sont faibles; en définitive, M. Guiraud a pris sérieusement position au théâtre.

Un autre lauréat de l'Institut, M. Henri Maréchal, vient de faire un heureux début à l'Opéra-Comique par les *Amoureux de Catherine,* petit ouvrage intéressant, dont le sujet est emprunté à *Madame Thérèse* d'Erckmann-Chatrian. La musique n'a pas une grande prétention, mais elle est fine, agréable et soignée; elle vaut mieux que celle de la *Nativité,* espèce d'oratorio d'un style assez enfantin, et dont nous avons entendu des fragments l'année dernière.

Le Théâtre-Lyrique (de la Gaîté) a fait son ouverture le 5 mai par *Dimitri,* grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. H. de Bornier et A. Sylvestre, musique de M. V. Joncières. Quoique l'affiche n'en dise rien, le sujet est emprunté à une tragédie inachevée de Schiller; il a été traité aussi dans le *Czar Demetrius,* joué au Théâtre-Français en 1829, et dont l'auteur est M. Léon Halévy, frère du célèbre compositeur et père de M. Ludovic Halévy. Le sujet n'est pas bien favorable à un opéra; il ne faut donc pas être trop sévère pour les incohérences et les invraisemblances du poème de MM. de Bornier et Sylvestre. Comme depuis *Aïda* et *Jeanne d'Arc* les exagérations sont à la mode, on a presque crié au chef-d'œuvre. La vérité vraie est encore fort honorable. Après *Sardanapale* et le *Dernier jour de Pompéi,* on n'avait pas trop confiance en M. Joncières; aussi a-t-on constaté unanimement les progrès qu'il a faits, tant dans la partie matérielle de l'art que dans la manière d'obtenir l'expression musicale. On peut douter que *Dimitri* reste définitivement au répertoire du Théâtre-Lyrique; mais il a servi M. Joncières, tout autant que *Piccolino* a servi M. Guiraud. Le personnel chantant n'est pas très brillant; l'automne prochain seulement nous pourrons juger la situation du théâtre. Les reprises du *Bourgeois gentilhomme* et de *Monsieur de Pourceaugnac* de Molière, avec des divertissements et la musique de Lulli, ont été intéressantes et amusantes.

Quelques opérettes nouvelles ne méritent pas de nous occuper et diparaîtront avec la prochaine clôture des théâtres. Le fait le plus remarquable qu'aient offert les concerts, c'est l'exécution intégrale de la première moitié de la *Damnation de Faust,* par Berlioz, au Conservatoire. D'après ce que j'ai dit dans ma *Chronique* précédente, on sait que la saison a été bonne pour Berlioz; la réparation est tardive, mais elle est venue. Parmi les œuvres nouvelles je ne citerai que le *Déluge,* cantate en trois parties de M. Saint-Saëns. La seconde partie est une peinture très pittoresque du cataclysme; c'est la partie qui a frappé le plus l'attention du public; on a même soupçonné M. Saint-Saëns, injustement sans doute, de n'avoir écrit sa cantate qu'en vue de la musique descriptive. Il a été un peu puni par où il pèche.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 mai 1876.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance : lettre de M. l'abbé Fleury, remerciant la Société de l'avoir nommé membre effectif — Lettre de M. Mercier, accompagnant l'envoi de sa *Vie de M Bouvet.* — Lettre de M. Puton : en faisant hommage de plusieurs volumes dont il est l'auteur, il exprime le désir de figurer au nombre des membres correspondants. — Lettre de M. Albrier, appuyant cette candidature. — Circulaires relatives aux concours ouverts par les Sociétés de Dunkerque, de Bordeaux et de Toulouse.

M. PUTON, professeur de droit à l'école forestière de Nancy, est nommé membre correspondant.

M. Ogier, membre de la commission désignée pour déterminer le mode de classement de la bibliothèque, développe ses idées sur la solution de cette question : laissant provisoirement de côté les manuscrits, qui exigent un très long travail, il propose de diviser les livres en bibliothèque étrangère et en bibliothèque savoisienne ; cette dernière serait subdivisée par ordre de matières et l'on établirait ensuite un répertoire alphabétique des auteurs. — *M Serand*, qui a suivi depuis longtemps un système analogue en le combinant avec la division géographique des anciennes provinces de Savoie, veut bien se charger d'achever le groupement méthodique de nos livres et brochures. — Sur la demande de M. Ogier, la réunion vote la dépense nécessaire pour les rayons, les cartons et les reliures.

M. Dunant présente le nouvel *Annuaire du Club-Alpin français*, très fort volume enrichi de gravures, de photographies et de chromolithographies ; il signale un assez grand nombre d'articles écrits par des Savoisiens ou concernant les Alpes savoisiennes.

M. Serand fait circuler une petite monnaie d'or mérovingienne trouvée au village des Vernets, commune de Valloires, en Maurienne, et acquise par le Musée d'Annecy.

M. Ducis entretient la Société des nouvelles recherches qu'il a faites sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il est évident pour lui que cet ouvrage remonte à la première moitié du XIIIe siècle. Parmi les successeurs de l'auteur de cet ouvrage à l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil, il signale six personnages de Savoie : Pierre et Perceval de Lucinges, comme abbés ; Philippe de Lucinges, prieur claustral ; Jean de Compeys, Jean-François de Savoie et Urbain de Miolans, abbés commendataires.

M. E. Tissot communique une lettre adressée à M. Revon par M. Mottard, président de la Société d'histoire de la Maurienne, fournissant quelques renseignements sur les personnages dont M. Tissot a commencé la biographie dans la *Revue*. Dans cette lettre, M. Mottard exprime le désir de recevoir des documents sur Bérold de Saxe, dont M. Ducis, en particulier, s'occupe d'une manière spéciale.

M. Revon présente quelques acquisitions du Musée : un tableau du XIVe siècle, école de Sienne, représentant saint Pierre, dépôt du Louvre ; — des cocons du ver à soie de l'ailante *(Bombyx cynthia)* et d'un des vers à soie du chêne *(Bombyx Yama-maï)* élevés en plein air par M. Toussaint Rey dans les environs d'Annecy ; — une deuxième série de modèles de machines ; — des photographies de M. Frédéric Peccoud, qui achève une très nombreuse suite de vues prises autour du lac ; — enfin deux bustes en zinc imitant le bronze, beaux spécimens des derniers progrès qu'a faits l'art industriel à Paris ; ils proviennent de la maison Blot et Drouard, et sont dus à un Annécien, M. François Levron, façonnier dans cet établissement.

A la fin de la séance, la réunion visite, au Musée, quelques nouvelles installations : une série des industries métallurgiques ; la collection des autographes, accompagnée de notices biographiques et bibliographiques ; et un choix de manuscrits à enluminures, du treizième au seizième siècle, suivis des premières productions de l'imprimerie.

M. le bibliothécaire dépose les dons et échanges suivants :

J. Mercier, *Vie de M. Bouvet,* don de l'auteur. — E. Tissot, *Les mouvements des montagnes,* don de l'auteur. — A. Albrier, *Le baron Puton*, don de l'auteur. — Puton, *Manuel de législation forestière,* 1 v. ; *La louveterie et la destruction des animaux nuisibles,* 1 v. ; *De la prescription de la peine en matière de délits forestiers,* br ; dons de l'auteur. — *Lettre de Louis XIII au duc de Montbazon, sur la conquête de la Savoie,* plaquette in-12, imprimée en 1630, achat. — Simler, *Vallesiæ et Alpium descriptio,* Elzévir, 1633, achat.

Revue archéologique. — Revue bibliographique universelle. — L'investigateur. — Journal des connaissances médicales — Revue de la poésie. — Association scientifique de France. — Revue du Lyonnais. — Bulletin de la Société académique de Brest. -- *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *Bulletin* de la Société de Poligny. — *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Mémoires* de la Société des naturalistes de Berne. — *L'Educateur. — Revue suisse. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — Courrier des Alpes. — La Savoie thermale.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

La Société de géographie de Paris décerne sa grande medaille d'or au voyageur Nachtigal, pour sa remarquable exploration du Tibesti et du Ouaday. Nachtigal a fait, pour le Sahara et le Soudan orientaux, ce que Henri Duveyrier avait fait pour le Sahara central, et Henri Barth pour le Soudan, du lac Tchad au Niger. Ces voyages se complètent l'un par l'autre ; et, aujourd'hui, la zône de l'Afrique centrale qui s'étend d'un Océan à l'autre, dans la plus grande largeur du continent, nous est relativement connue. En accordant sa plus haute récompense à Nachtigal, la Société de géographie, fidèle à ses traditions, ne s'est pas préoccupée de la nationalité du voyageur, mais bien de l'importance des résultats acquis. Elle a fait pour Nachtigal ce qu'elle a fait précédemment pour Barth, Schlagintweit, Duveyrier, Baker, Francis Garnier, A. Grandidier, et ce qu'elle fera au plus prochain concours, nous le pensons du moins, pour Cameron.

—

L'année dernière, l'administration des postes au Japon a transporté près de 17 millions de lettres, plus de 2 millions et demi de journaux, et 265,000 paquets.

—

Les ateliers de sondage opérant dans l'Oued-Rir sont en ce moment occupés à Tougourt même et à Tamerna-Kédima

A Tougourt, ils ont rencontré une nappe jaillissante d'un débit de 100 litres par minute, à 23 mètres de profondeur. A Tamerna-Kedima, un nouveau succès vient d'être remporté ; une nappe jaillissante s'est élancée du sol creusé à 60 mètres de profondeur, avec une grande force d'ascension : elle débite 1,730 litres par minute, à une température de 25 degrés.

Depuis le commencement de la campagne, le volume d'eau des puits de l'Oued-Rir a été augmenté de 9,833 litres par minute, ainsi qu'il est détaillé ci-après : Mraïer, 1,010 litres par minute ; — Djâma, 3,143 litres par minute ; — Mazer, 3,800 litres par minute ; — Tamerna, 1,780 litres par minute ; — Tougourt (ville), 100 litres par minute.

Ces résultats si remarquables établissent d'une manière évidente le service que nous rendons aux populations du Sud, en leur procurant le premier élément de leur richesse, l'eau, qui les met à même d'entretenir les palmiers qu'ils possèdent, et d'augmenter l'étendue de leurs oasis.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 4

AVRIL 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	17°	4°5	7°2	711,8	»	2	79	16°	41°	26°5	S-O	S.-O	faible	couvert	Eclaircie dans le jour, couvert 11 h. s.	0,860	5°8
2	16	4	10,8	718,4	»	1,8	97	16	41	27,5	S	S.-O	id.	beau	Id., id.	0,835	6,1
3	18,5	4,5	9	722,5	»	2	84	15,5	22,5	17	S.-O	S.-O	id.	couv. 1/2	Eclaircie à midi, beau à 10 h. s.	0,820	6,1
4	16	5,5	14	727,4	»	2,2	65	17,8	37,5	25,5	N.-O	S.-O	id.	beau		0,805	6,5
5	19	3	14,5	728,2	»	2,4	63	18	40,5	27,5	N	O	fort	id.		0,780	6,5
6	19,5	2	9,4	725,6	»	4,1	73	16,2	39	26	N	O	id.	très beau		0,775	5,9
7	18,5	2	11,2	725,6	»	2,4	75	18,5	41	28	?	O	id.	id.		0,760	6,5
8	20	2,5	12	723,6	»	2,6	74	19,2	41,5	28,5	?	N-N-O	id.	id.		0,750	7,3
9	21,5	5,5	12,5	726,8	»	3	72	16,2	26	19,5	—	O.-N.-O	faible	couv. 1/2		0,740	9
10	16	4,5	17,2	723,5	»	2,7	98	22	43	30,5	?	S.-S.-O	fort	beau	Se couvre à 10 h. s., à midi baisse bar. de 5 m/m.	0,750	8,8
11	22,5	10,5	12	719,4	»	5,5	94	12,2	14	11	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Pluie le soir à 7 h., éclairs et tonnerres.	0,800	9
12	15	3,5	4	718,2	11	0,6	76	1,5	3	1	?	O	id	pluie	Le matin, pluie et neige; bourrasque de neige	0,800	8
13	4,3	— 2	3,8	721,4	17	0,3	70	6,4	31,5	27	—	O.-S.-O	id.	beau	[à midi. Beau à 10 h. soir.	0,820	6
14	7	— 3	2,5	715,5	»	gelé	83	7,4	19	11	?	S.-O	id.	couvert	Beau à 10 heures soir.	0,800	5,5
15	8,5	0	4	715,6	»	id.	83	7,2	20	12	O	O	id.	id.	Id. à 11 heures soir.	0,800	5,3
16	8,5	1,5	6,8	716,5	»	1,1	94	11,2	33,3	21	S.-O	S.-O	id	id.	Pluie après midi.	0,790	6,2
17	13,5	3	5,8	715,8	6,5	1,1	88	7,5	16	10	?	S.-O	modéré	id.	Id. à 10 heures soir.	0,800	6,8
18	10	4	7	713,4	5	1,0	78	12,5	23,3	16,3	—	S.-O	faible	id.	Id. à 11 heures soir.	0,790	6,8
19	17	6	6,5	710,4	26	2,1	78	6	6,5	5,5	S.-O	S.-O	fort	pluie	Id. continue.	0,850	7,5
20	12,5	4,5	11,5	716	16,5	0,9	64	13,8	19	15	S.-O	N-N-E	faible	couv. 1/2		0,870	7,8
21	16,5	4,5	13	717,5	»	1,6	66	16,5	33,5	23	S.-O	O.-S.-O	modéré	id	Eclaircie par moment, pluie la nuit.	0,870	7,5
22	17,5	6,5	11,4	715,7	2	2,4	71	12,5	17,5	12,5	?	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie la nuit.	0,850	7,8
23	15,5	7	9,8	720,3	4,5	1,3	90	16	38,5	25	N	S.-S.-O	faible	id.	Eclaircie à midi, pluie la nuit.	0,825	8
24	16,3	7	10	718,8	3	1,3	76	11,2	15,5	12,5	N	O	fort	id.		0,825	7,5
25	13	7,5	9,2	727,3	3,5	1,5	86	14	32,5	21,3	?	S.-O	faible	id.	Pluie de 7 à 8 h. m., couvert tout le jour.	0,815	6,8
26	15	5	11	728	»	1,6	82	13,5	28	20	?	O	id	id	Eclaircie à midi, pluie à 10 h. s.	0,800	7,2
27	15,5	6,5	10	724,4	5	0,8	74	13,5	43	38,5	N.-O	O.-S.-O	id	couv. 1/2	Id. dans le jour, clair à 10 h. s.	0,800	7,2
28	17	4	14	717,4	»	2,9	91	13,8	26	10	O-S-O	O.-S.-O	id·	id.	Pluie dès 1 h. s.	0,780	8,5
29	16,5	5,5	11	715,4	27,5	1	73	16,5	43	38,5	S-S-O	S.-S.-O	id.	id.	Eclaircie à midi, pluie très légère à 5 h. s.	0,820	8,2
30	17,5	2,3	12	716,2	p.	2,6	65	15	25,5	20	—	E	id.	id.	Pluie assez forte de 3 à 6 h. s.	0,830	8,2
Moyennes ou Totaux.	15°37	4°06	9°77	719,88	127,5	53,8	78,7									0,807	7°14

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. L. Revon. — L'asile public d'aliénés de Bassens, près Chambéry, par M. Marie Girod. — Une lettre de Cuvier, par M. E. Tissot. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

VI

OBJETS DIVERS DE L'AGE DU BRONZE

Les plus vieux témoins de l'usage des métaux dans nos contrées sont les armes, instruments et parures en bronze. Il est permis de croire qu'avant l'emploi d'un alliage de cuivre et d'étain il fut un temps où l'on s'en tenait au cuivre pur, mais on n'en voit aucune trace dans l'Europe occidentale. Après le bronze est venu le fer. Cette succession chronologique s'est retrouvée la même dans tous les pays qui nous entourent, de sorte que les classifications n'ont pas changé depuis l'année 1836, où le Danois Thomsen rangea les anciens restes de l'industrie humaine dans trois âges : pierre, bronze, fer. Mais ce vaste champ d'études a nécessité des subdivisions; on a reconnu par exemple que dans l'*âge du bronze* il fallait distinguer au moins deux époques : l'*époque du fondeur*, caractérisée par des objets de formes grêles, simplement fondus; puis l'*époque du marteleur*, pendant laquelle apparaissent en grand nombre les objets martelés, aux formes variées. Dans un tableau publié récemment, et qui est appelé à rendre de grands services par l'ordre et la clarté de ses subdivisions, M. de Mortillet désigne la première époque sous le nom de *Morgien* (de la petite station de Morges, lac Léman), et la seconde sous le nom de *Larnaudien* (de Larnaud dans le Jura). C'est à cette dernière phase de l'âge du bronze qu'appartiennent la plupart des objets recueillis dans la Haute-Savoie. Passons-les en revue par ordre de communes, en réservant pour la fin une trouvaille bien caractéristique de l'âge du fer. — Sauf indication contraire, tous les instruments décrits sont en bronze.

1° Arrondissement d'Annecy

Annecy. — La division administrative des communes m'oblige à commencer par une des rares localités pour lesquelles il y a des doutes sur la provenance des objets. Une des plus belles pièces du Musée d'Annecy est une épée (fig. 126), longue de 0m56, y compris une soie de 11 centimètres, retenant à son extrémité rivée une plaque ronde et bombée. La lame, du même jet que la poignée, a une épaisseur médiane de 0m009 et une largeur de 0m046; un sillon parallèle aux deux tranchants les suit dans toute leur longueur. Le donateur de cette arme, M. Prosper Dunant, aujourd'hui octogénaire, m'a assuré qu'elle avait été remise à son père à la fin du siècle dernier comme trouvée à cette époque dans les environs d'Annecy; mais M. de Mortillet, qui m'a précédé dans la direction du musée, voit en elle une antiquité rapportée d'Italie, et il ajoute qu'en tout cas, ce serait l'unique exemplaire de cette forme qui serait signalé dans nos régions. — Espérons qu'il ne faudra pas classer encore parmi les produits étrangers un gros bracelet, à section circulaire (fig. 127), offert par M. Prosper Dunant comme recueilli aussi dans les environs d'Annecy à la même époque. Ce bel ornement, massif, a la circonférence extérieure toute couverte de ciselures figurant des demi-cercles bordés de points et accolés à des parallèles qui sont espacées par des suites de chevrons. Des renflements



127

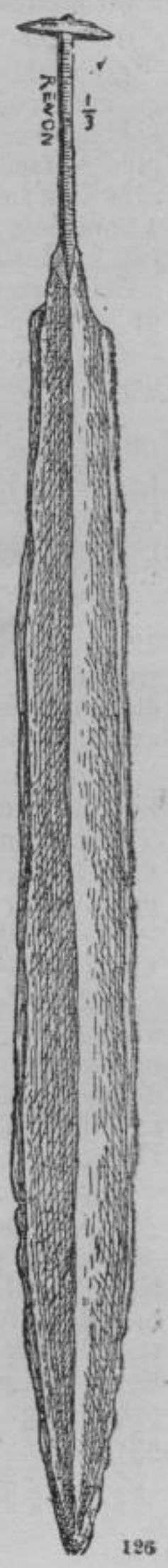

126

divisent le pourtour en quatre sections égales. Au lieu de former un cercle parfait, l'anneau offre d'un côté une légère incurvation intérieure qui rappelle la forme des anneaux de serment. — Une hache à ailerons peu développés, longue de 0m22, appartenant à M. Josselin Costa de Beauregard, lui a été vendue par M. Charvet, de Paris, avec la désignation « environs d'Annecy, » mais elle paraît être étrangère à notre département par sa forme et sa patine. — Au Musée de Genève on voit une extrémité de hache et le milieu d'une hache à ailerons, passant pour provenir d'Annecy.

Pringy. — Des haches en bronze, recueillies à côté de l'église, au nord, ont été vendues à un chaudronnier. — Dans le chapitre consacré aux sépultures, nous parlerons d'autres découvertes faites à Pringy.

Sillingy. — Petite faucille, ramassée en juin 1876, à 50 mètres du grand collecteur de marais (musée d'Annecy).

Quintal. — Pierre à broyer, en quartzite, offrant deux faces creusées pour saisir l'instrument avec plus de facilité. Elle a été trouvée près d'un ruisseau à 200 mètres de Chambéroz, lieu dit *Aux Clous*, par M. Rassat, un instituteur qui a l'excellente idée de mettre à profit les promenades du jeudi pour faire recueillir par ses élèves des objets de collection.

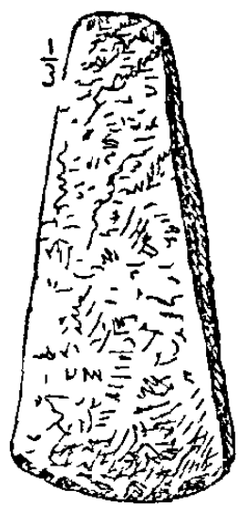
128

Sevrier. — Un coin en bronze (fig. 128, musée d'Annecy), a été trouvé en 1873 lorsqu'on déblaya la terre sur une nouvelle carrière pour en entreprendre l'exploitation.

Doussard. — Hache à talon (fig. 129), découverte en 1846 à l'extrémité du lac d'Annecy. Elle a été emportée en Piémont; nous en avons un moulage en métal.

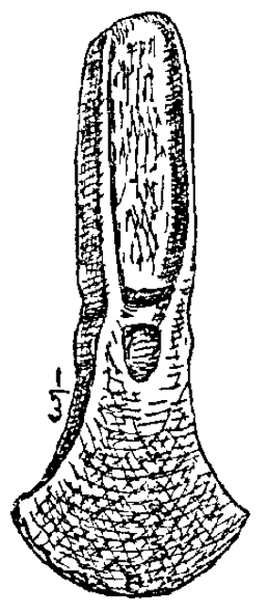
129

Vallières. — Dans une vigne, lieu dit *la Grande vigne*, mas de *Terrasse*, un cultivateur a trouvé vers 1869, à 50 centimètres de profondeur, une hache à ailerons, type de Meythet; il l'a vendue à un maréchal.

Balme-de-Thuy. — Hache à ailerons et à anneau (fig. 130, musée d'Annecy), trouvée en 1865 à 3 mètres de profondeur dans une exploitation de gravier, près de *Charvex*.

Evires. — Tout près de la *Pierre au cheval*, dont nous nous occuperons plus loin à propos des légendes, M. Gosse a recueilli un bracelet ouvert, creux et mince, orné de parallèles, de chevrons, de lignes croisées en X et bordées de points (fig. 131, musée de Genève).

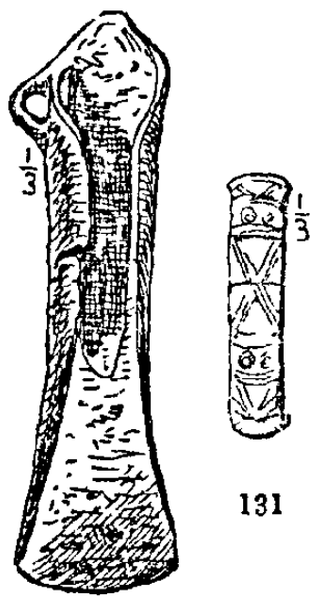
130 131

2e Arrondissement de Bonneville

Bonneville. — Bracelet (fig. 132, musée d'Annecy), à ornements circulaires en relief, séparés chacun par une bande en saillie. Il provient des bords de l'Arve.

Marcellaz. — Deux grandes épingles, broches, baguettes de commandement ou armes, car on ne sait trop quelle attribution leur donner, étaient posées en croix à un mètre de profondeur dans un champ de M. Balliard, tout près de sa maison, hameau de *Balliard*, et font partie de sa collection (fig. 133). Ces deux objets, identiques, ont une longueur de 89 centimètres. Pointue à l'extrémité, la tige augmente d'épaisseur jusqu'à l'autre bout, où elle a un centimètre de diamètre et offre des filets et des lignes creuses; puis vient une espèce de poignée, longue de 0m19, formée d'un axe dans lequel sont superposés des disques tantôt plats, tantôt renflés au milieu, et terminés par une plaque circulaire bombée ayant un diamètre de 3 centimètres.


132 133

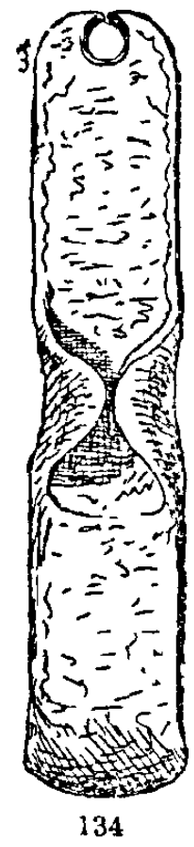
134

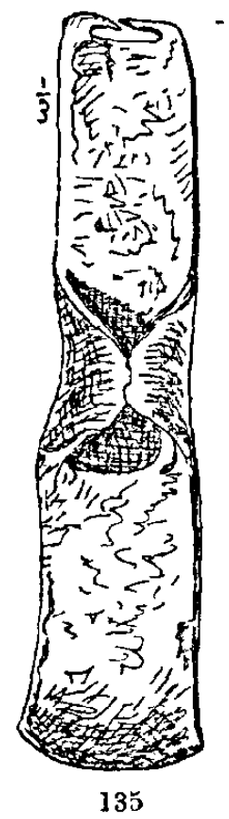
135

Peillonnex. — Hache à ailerons (fig. 134, coll. L. Dufresne à Saint-Jeoire), longue de 20 centimètres, trouvée en 1873 par M. Mullin à *Senoche*, dans un monticule de terre argileuse qu'on détruisait pour niveler un champ. Les fouilles n'ont pas amené d'autre découverte.

La Roche. — Partie médiane d'une lame d'épée, longue d'environ 45 centimètres, au Musée de Genève. — Le même établissement possède une épingle longue d'environ 0m15, avec large tête déprimée sur laquelle sont gravés des ornements en dent de loup; d'après l'étiquette, elle aurait été recueillie à *La Balme*.

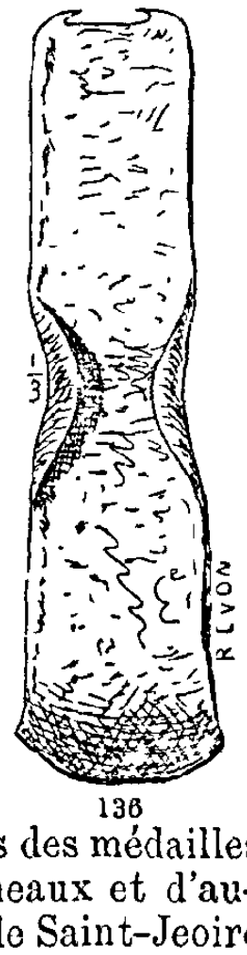
136

Arenthon. — M. le docteur Pinget a signalé un fragment d'épée.

Saint-Jean-de-Tholome. — Hache à ailerons (fig. 135, coll. du docteur Dufresne à Fillinges), longue de 19 centimètres, provenant du coteau de *Châtel*. On mit au jour en même temps des médailles romaines, des patères, de grands anneaux et d'autres bronzes avec lesquels un fondeur de Saint-Jeoire fabriqua trois sonnailles de bœufs.

Saint-Jeoire. — Hache à ailerons peu développés, longue de 20 centimètres (fig. 136, même coll.), dé-

couverte en 1858 lorsqu'on établit le nouveau *pont du Risse*.

On remarquera les belles dimensions et l'air de famille de ces trois haches de Peillonnex, Saint-Jean et Saint-Jeoire, localités situées sur le même plateau que Marcellaz; les deux grandes broches de M. Balliard sont peut-être contemporaines des haches.

Domancy. — Hache longue de 0m19, à ailerons peu rapprochés (fig. 137, musée de Chambéry). Elle a été trouvée avant 1857. — En 1869, en travaillant à la nouvelle route de Sallanches à Megève, les terrassiers emportèrent 3 faucilles et 2 haches à ailerons; on ne sait ce qu'elles sont devenues.

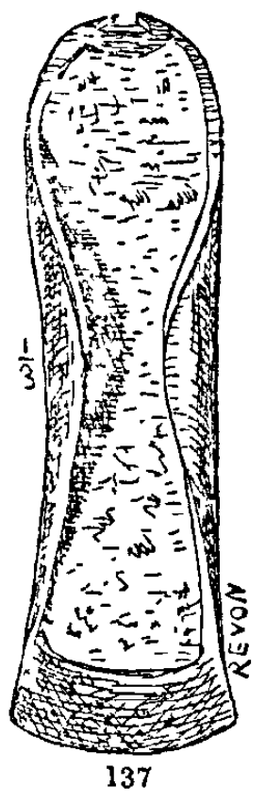
137

3° Arrondissement de Saint-Julien

Annemasse. — Annèau de jambe, large, mince et ouvert, orné de cercles, de parallèles, de chevrons et de points (coll. Balliard à Reignier). Il est de forme identique à ceux que j'ai dessinés sous les nos 106 et 107. — Fragments de tiges cylindriques, au musée de Genève.

Cranves-Sales. — Couteau à lame ondulée et à douille, musée de Genève. Je n'ai pu vérifier si cet objet provient réellement de Cranves.

Allonzier. — Hache à main, longue de 12 centimètres, recueillie près des bains de *La Caille*. Elle était récemment entre les mains d'un brocanteur.

Monnetier-Mornex. — Au *Mont-Gosse,* qui domine Mornex, M. Gosse a découvert sous les racines d'un châtaignier une tête de lance, longue de 0m195, largeur maximum 4 centimètres (fig. 138, musée de Genève). — Au pied oriental du Salève, hache à main, à très petits rebords, longue de 0m126 (coll. de Westerweller).

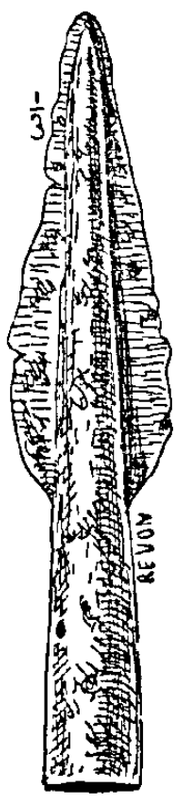
138


139

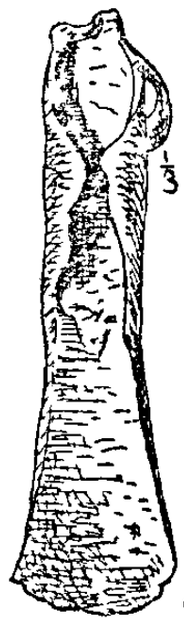
140

Reignier. — Au hameau de *Cry*, les minages opérés en 1856 dans une partie du jardin de MM. Schmidt, amenèrent au jour environ 5 kilogrammes d'objets en bronze, disséminés le long du terrain; il y avait des haches, des chaînettes, etc. Plusieurs amateurs en ont fait l'acquisition : l'une des haches, à ailerons et anneau latéral, est au musée d'Annecy (fig. 139); une autre a émigré aux Etats-Unis avec la collection de M. de Mortillet, acquise par le Peabody-Museum de Cambridge près Boston (fig. 140). — Tout près du dolmen, hache à ailerons et à anneau, décrite par M. de Bonstetten, qui ne dit pas ce qu'elle est devenue, et poignée d'épée sur le sort de laquelle nous ne sommes pas mieux renseignés. — Dans le champ contigu au dolmen, à l'orient, plusieurs instruments, conservés par M. d'Arcines à Poligny. — Enfin, à 300 ou 400 mètres du dolmen, au lieu dit *Au Charme,* M. Deluermoz a tiré de son champ, en 1871, une hache à ailerons et anneau, semblable à celles qui sont figurées ici (coll. Thioly à Genève).

Bossey. — En explorant les vignes, M. Thioly a reconnu quelques-unes de ces levées de terre circulaires qui servaient de bases aux habitations des temps préhistoriques, et que les archéologues désignent sous le nom de *margelles* à cause de leur ressemblance avec les rebords des puits. La cavité intérieure contenait des poteries brunes à grains siliceux, ornées de cordons en relief ou de lignes en creux, des vases en terre noire à chevrons imprimés; des pierres à broyer, à aiguiser, à polir; des fusaioles en grès et en terre cuite; de nombreux ossements d'animaux domestiques; et un moule cubique en terre, pour objet en métal de forme non déterminée (coll. Thioly et musée d'Annecy).

Collonges. — Au-dessous de la caverne de Bossey, un petit mamelon est bordé par une vingtaine de blocs irréguliers en calcaire, formant une ellipse qui a intérieurement 8m50 de l'est à l'ouest, et 5 mètres du nord au sud. L'espace limité est presque plat. Ce mamelon est continué au sud-ouest par de petits tertres à la base desquels M. Thioly a recueilli beaucoup de poteries brisées, et observé des margelles de huttes. — Au pied du Salève, au *Coin,* poteries grossières. — Mêmes débris en allant de là vers La Combe. — Tout près de *La Combe,* deux épingles en bronze, fusaioles, fragments de poteries, enfin un petit vase cylindrique en terre épaisse dont la haute antiquité me paraît douteuse (coll. Thioly et musée d'Annecy). — En remontant entre La Combe et la caverne de Bossey, un minage a procuré 4 ou 5 vases; plus haut étaient des margelles avec charbon et poteries; plus haut encore, dans une carrière, des poteries. — Près de *Corbe,* M. Thioly a ramassé deux silex taillés et des poteries.

4° Arrondissement de Thonon

Chens-Cusy. — Sur la colline des *Forches* ou Vorges, près du ruisseau du moulin, on a trouvé en 1854 un grand vase rappelant la grosse poterie lacustre de l'âge du bronze.

Douvaine. — Entre Douvaine et Thonon, épingle longue de 0m24. La tête a 9 centimètres de longueur et se compose de 20 disques d'un seul jet, dont les diamètres varient de manière à constituer une sorte de poignée fusiforme, terminée par une tête (coll. Balliard). J'ai quelques doutes sur la provenance.

Veigy-Foncenex. — 6 débris, entre autres une tête d'épingle et une lame cannelée, conservés au musée de Genève, sont désignés comme venant de cette commune.

Thonon. — Dans une vigne à côté du lieu dit

Chez-Pioton, entre Ripaille et la Dranse, un cultivateur a trouvé en 1867, à un mètre de profondeur, 1 haches à ailerons et à anneau latéral. Elles étaient juxtaposées en éventail, les têtes se touchant, comme si un fil avait relié les anneaux (fig. 141, musée de Chambéry et collections A. de Foras et J. de Costa). — M. Fivel a présenté à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry *(Mémoires,* t. VI, p. 8 et 10), un fragment de couteau en bronze, trouvé en 1850 près de la gorge de la Dranse, dans les travaux de la route des Vallées.

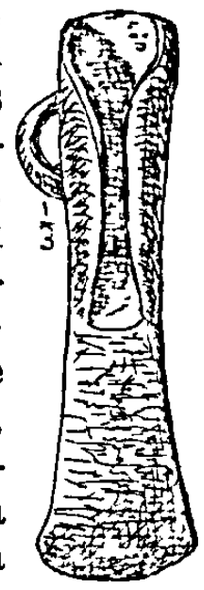

141

OBJETS DE L'AGE DU FER

Dans cette nouvelle évolution de la civilisation apparaissent le fer, l'étain, l'argent; les procédés industriels se perfectionnent, les formes décoratives arrivent souvent à une grande élégance. Signalons, parmi les pièces curieuses qui caractérisent cette

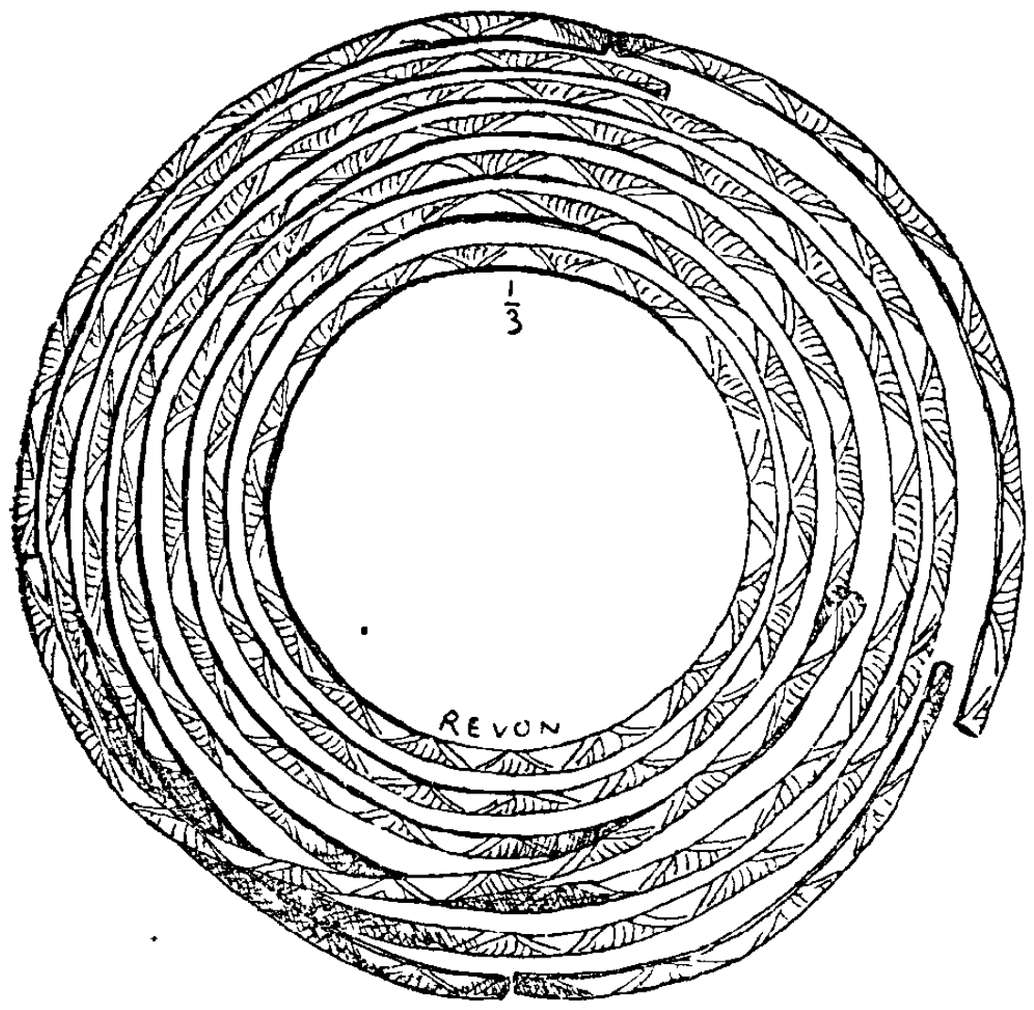

142

époque, le disque en bronze étamé (fig. 142, musée d'Annecy), qu'un berger recueillit en 1862, entre deux pierres, dans les éboulements de rochers au-dessus de *Perroix,* commune de *Talloires,* près d'Annecy. Le disque était accompagné d'un objet en fer, très fragmenté, où l'on croit reconnaître une faucille, et d'une lame de poignard ou plutôt d'une tête de lance, également en fer, longue de 17 centimètres (fig. 143, id). Notre disque est semblable à ceux qu'on a découverts dans le canton de Vaud, dans le Doubs et le Jura, mais il est privé de la plaque centrale à ornements évidés. Son diamètre est de 25 centimètres. Il se compose de 7 anneaux concentriques, dont deux avaient été vendus à un collectionneur de Lyon quand j'ai pu acheter le reste. Ces



143

anneaux aplatis, mais légèrement bombés, offrent une suite de triangles gravés, alternativement lisses ou garnis de parallèles, et cela sur les deux faces; il est donc impossible qu'ils aient été plaqués sur un bouclier; d'ailleurs, plusieurs de leurs congénères ont été trouvés munis d'une boucle de suspension : s'ils n'ont pas servi d'enseignes militaires, ils décoraient peut-être la poitrine d'un chef, ou plus modestement le poitrail de sa monture.

BIBLIOGRAPHIE. — Pour la classification des périodes de l'âge du bronze et de l'âge du fer, voir le *Tableau archéologique de la Gaule*, publié par M. de Mortillet, attaché au musée de Saint-Germain en Laye. — On pourra lire aussi son *Origine du bronze (Revue d'anthropologie,* 1875, n° 4); le cadre de ce recueil ne m'a pas permis de développer, d'après notre savant confrère, les considérations qui doivent nous porter à chercher dans l'Inde les matières qui ont fourni les premiers bronzes : l'Inde envoie encore aujourd'hui à l'Europe l'un des éléments de cet alliage, l'étain Banka. L'étude des petites poignées d'armes orientales modernes indique aussi de quel côté il faut diriger nos investigations pour découvrir les origines des armes et instruments préhistoriques à poignée étroite observés en Savoie et ailleurs. — *Bulletins de la Société Florimontane,* t. II, p. 143, énumération vague et sommaire de la trouvaille faite en 1856 à Reignier. — *Indicateur d'antiquités suisses,* 1860, p. 108 et pl. I, fig. 7, description et dessin d'une des broches de Marcellaz, indiquées à tort comme venant de Fillinges, commune voisine. Des objets analogues, recueillis en Suisse, sont figurés dans le *Recueil d'antiquités suisses* de M. de Bonstetten, pl. III, fig. 2 et 3, et second supplément, pl. V et p. 6. — Dans le même *Recueil,* M. de Bonstetten donne, pl. I, fig. 6, le dessin d'une hache de Reignier. — F. Troyon, dans *Revue savoisienne,* novembre 1862, p. 97, article reproduit par *Revue archéologique,* 1863, p. 75, décrit les cercles concentriques de Perroix et les compare avec les découvertes analogues faites en Suisse. — *Revue archéologique,* mars 1866; dans le Projet de classification des poignards et épées, l'épée d'Annecy est dessinée sous la lettre K.

COLLECTIONS. — Le musée d'Annecy possède un assez grand nombre des objets décrits, et les moulages en plâtre peint et en métal de ceux que nous n'avons pu acquérir. — Musée de Chambéry. — Musée de Genève. Quelques pièces achetées récemment par cet établissement à des marchands d'antiquités, ont des indications de provenance sujettes à contestation. — Collections de MM. Léandre Dufresne, juge à La Tour près Saint-Jeoire; docteur Dufresne à Grandnoëx près Fillinges; César Balliard à Reignier; de Foras à Thuiset près Thonon; Thioly à Genève; de Westerweller à Genève.

(A suivre.) LOUIS REVON.

L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE BASSENS, PRÈS CHAMBÉRY

I

« C'est par ses institutions de bienfaisance qu'un peuple témoigne de son progrès dans la voie humani-

taire. Leur nombre, leur spécialité et leur organisation indiquent avec certitude la réalité de ce progrès, tel que doit l'inspirer le sentiment chrétien, tel que le bien-être social le réclame (1). »

Sous ce rapport, peu de pays sont aussi bien dotés que la Savoie. Et pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit d'un coup d'œil jeté sur les établissements de toute sorte, hôpitaux, asiles de vieillards, de mendiants, orphelinats, maisons de charité, etc., qui se pressent, nombreux et magnifiques, dans sa vieille capitale; établissements dus, pour la plupart, à l'initiative et à la charité privées, et depuis de longues années déjà établis dans cette ville.

Annecy, avec ses riches hospices, arrive immédiatement après dans ce tournoi de la charité.

En dehors de ces deux cités, dans les autres petites villes, bourgs et communes des deux départements, il n'en est presque pas qui n'ait sa bourse pour les pauvres, un hôpital, tout au moins une salle, un local destiné au traitement des maladies aiguës, ou encore une industrie de charité pour secourir les malheureux et aller au-devant de l'infortune.

De tout temps la charité publique et privée a doté notre pays d'établissements ouverts à toutes les misères. Mais, pendant qu'elle consacrait des fondations considérables aux lépreux, à l'entretien des vieillards, des infirmes, des enfants trouvés, les aliénés sont restés sans soulagement, sans secours... On ne considérait pas alors la folie comme une maladie: la superstition n'y voyait qu'un état surnaturel, mystérieux, qu'il fallait craindre, et souvent d'affreux bûchers furent dressés pour brûler de pauvres aliénés accusés d'être possédés de l'esprit du mal !...

En Savoie, les fous étaient abandonnés à eux-mêmes jusqu'au moment où, devenus trop dangereux, ils étaient saisis et emprisonnés. Quelques-uns, pourtant, trouvaient, dès le commencement du siècle dernier, un asile à l'Hôpital des incurables de Chambéry, asile bien insuffisant encore et presque aussi triste que l'abandon, puisque, grâce à la terreur que l'on avait d'eux et du peu de pitié qu'ils inspiraient, ils étaient relégués, privés de tout, dans de hideux cabanons.

L'Hôpital des incurables prit naissance vers 1730, par les soins du comte Piccon, gouverneur du duché de Savoie, lequel cédait aux instances d'un homme de bien, le révérend Girod, promoteur du décanat de Savoie (2).

Son établissement eut pour objet de recueillir les personnes pauvres de la ville de Chambéry affligées de maladies incurables. Celles-ci, d'après les réglements alors en vigueur, ne pouvaient être reçues dans les autres hospices de la ville, dont l'origine est beaucoup plus ancienne (3).

Dans le principe, l'établissement des incurables, comme presque tous ceux de charité, ne se soutint que par des aumônes, et sa direction fut uniquement entre les mains de révérend Girod, qui apporta dans sa gestion tout ce que l'on peut trouver d'activité et de dévouement dans un homme charitable et dans un prêtre. Mais peu à peu ses ressources s'accrurent.

Des donations considérables, entre autres celles léguées en 1739 par la comtesse de Douvre (12,000 livres de Savoie), par le *Seigneur abbé de Leschereine* (la moitié de sa sucession), et par M. Jean-Pierre Barlet, procureur (toute sa succession), donnèrent plus d'importance à l'établissement, qui fut approuvé par patentes royales du 7 février 1774 (1).

L'art. 5 de ces patentes statuait que « *le Conseil d'administration de l'hospice pourrait y admettre les fous de quelque province de Savoie que ce fût, à proportion des facultés de l'hôpital et lorsque les circonstances l'y engageraient, sans cependant jamais oublier le but principal de l'établissement, qui était de secourir les pauvres incurables de Chambéry.* »

En 1777, l'hospice fut transféré dans l'ancien couvent des Observantins, et on put y recevoir les personnes en démence qui étaient à même de payer la pension et les fous indigents ; huit loges étaient destinées à cette dernière catégorie. Ce chiffre fut plus tard porté à 14.

Ces loges étaient dans un tel état que le célèbre Daquin, alors médecin de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, était obligé de déclarer « *qu'elles font souvent reculer d'horreur l'homme de l'humanité la plus courageuse* (2). »

Pendant de longues années les choses restèrent ainsi. En 1826, le Conseil général de charité du duché se détermina à choisir un autre local pouvant servir d'établissement spécial pour recevoir les insensés. Un de ses membres, le général comte de Boigne, par acte public du 23 mars 1827, concourut à la fondation du nouvel établissemeut par le don d'une rente annuelle de 20,000 livres, soit d'un capital de 400,000 livres.

Grâce à l'inépuisable charité de ce généreux donateur, le Conseil général acquit le domaine et les bâtiments de l'ancienne abbaye de Notre-Dame du Betton, et après les travaux d'appropriation et de réparations nécessaires, 14 aliénées femmes furent admises le 1er juillet 1828, jour de l'inauguration du nouvel asile (3).

M. le docteur Mollard, de Chambéry, eut la direction médicale de l'établissement, et les sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul la direction des services économiques et secondaires. Elles remplissent encore aujourd'hui à l'asile de Bassens, dans la division des femmes, cette mission pénible autant que modeste, et on peut dire que c'est à la satisfaction générale.

II

La maison du Betton (4) est située entre le château de Chamoux et la colline dominée par les deux tours aux fiers débris de l'antique manoir de Montmayeur.

(1) Le docteur Duclos. *Mémoire pour servir à la création d'un asile d'aliénés en Savoie.*

(2) Archives départementales.

(3) L'origine des hospices de Chambéry remonte au XIVe siècle. (Marquis de Ville.)

(1) Archives départementales.

(2) *De la philosophie de la folie.* Edition de 1791.

(3) Archives de l'asile de Bassens.

(4) *Bitumen,* nom donné par les anciennes chartes latines à la maison du Betton, exprime évidemment la nature vaseuse, humide, marécageuse du sol de la localité.

*

Fondée vers l'an 1150 par Saint-Pierre de Tarentaise, elle fut habitée jusqu'à la Révolution par une communauté de femmes de l'ordre de Citeaux. En 1793 l'orage révolutionnaire renversa ce couvent et dispersa les religieuses, dont la plupart appartenaient aux plus illustres familles de la Savoie. Le domaine fut vendu comme bien national et passa entre les mains de propriétaires qui, n'ayant que faire de tant de bâtiments, les laissèrent tomber en ruines.

On a vu à la suite de quelles circonstances le Conseil général de charité du duché s'en rendit l'acquéreur.

En 1829, M. le docteur Dianand succéda comme médecin de l'hospice à M. Mollard. Un règlement concernant le médecin fut établi. Il comprenait, en substance, toutes les sages prescriptions de la loi française de 1838.

Tout sembla d'abord marcher à souhait. Mais bientôt une conviction — qui devenait une déception grande — s'implantait davantage dans l'esprit des membres de l'administration. Le but si noble qu'ils s'étaient proposé ne pouvait être atteint. De nombreux et graves inconvénients se révélaient à chaque instant et faisaient comprendre que l'antique abbaye du Betton n'était point convenable à l'établissement d'un asile d'aliénés.

Deux causes principales la rendaient impropre à cette destination : l'insalubrité et la distribution anormale des bâtiments.

L'insalubrité avait été amenée par l'endiguement de la rivière de l'Arc, en Maurienne, qui avait donné lieu au transport dans la plaine de Bourgneuf d'une grande quantité de gravier. Le ruisseau le Gellon, qui avait son dégorgement naturel dans cette rivière, se trouva ainsi arrêté dans son cours et reflua dans la vallée pour y déverser les miasmes délétères qui y décimaient dès lors la population, jusque-là exempte des fièvres paludéennes.

Ces fièvres n'épargnèrent pas l'asile : elles y régnaient endémiquement et y atteignaient chaque année la majeure partie de la population aliénée et du personnel servant (1).

La distribution anormale des bâtiments gênait le service intérieur et faisait une triste impression sur l'esprit des malades. On ne voyait que guichets, grilles, couloirs sombres, salles humides, dortoirs encombrés, cours étroites et sans verdure.

En 1834, dans une visite qu'il fit au Betton, l'illustre Esquirol conseilla énergiquement le transfert de l'asile dans une autre localité (2).

A cette époque, la population était composée ainsi :

Malades :	Hommes.....	33	64
	Femmes.....	31	
Personnel servant :	Aumônier (3).....	1	19
	Sœurs professes.....	5	
	Sœurs converses.....	3	
	Infirmiers et servants..	10	
	Total.....	83	

(1) Rapport du docteur Duclos.

(2) Registre des délibérations du Conseil d'administration.

(3) Révérend Jean-François Dunand, curé de Lucey, fut nommé aumônier du Betton le 11 décembre 1831. Ce vénérable ecclésiastique — promu aux honneurs du canonicat à la demande de M. le Directeur médecin quelques jours avant la mort de S. Em. le cardinal Billiet, — est encore actuellement chargé de la direction religieuse de l'Asile de Bassens.

Le docteur Dianand, miné lui-même par les fièvres, succomba à la tâche. Le docteur Duclos, que l'administration nomma pour lui succéder, luttait presque en vain, malgré sa science et sa charité, contre la terrible maladie. Obligé de négliger les soins que réclamait l'état mental des aliénés pour combattre les fièvres paludéennes, son zèle était inefficace pour améliorer le moral des malades. Dans une seule année, sur 135 aliénés traités, 20 étaient décédés par suite des fièvres endémiques. Victime de son zèle, le docteur Duclos mourut martyr du devoir.

Enfin, convaincue des inconvénients majeurs de la situation, l'administration nomma une commission de cinq médecins pour choisir, dans les environs de Chambéry, l'endroit le plus propice à l'édification d'un nouvel asile. Après de sérieuses discussions, on fit choix de l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'Asile de Bassens. La beauté du site, la pureté des eaux, la salubrité de l'air, tout concourt à rendre cette position on ne peut plus favorable.

Le choix de la plaine de Bassens fut approuvé le 8 avril 1848, par le chevalier des Ambrois, en ce moment commissaire extraordinaire du roi en Savoie.

La Commission administrative s'occupa immédiatement de l'acquisition des terrains nécessaires, et un jeune architecte de Chambéry, M. P.-M. Dénarié, inspiré par les écrits et sous la direction médicale du docteur Duclos, exécuta le projet de construction de l'établissement. Ce projet fut soumis à l'approbation des sommités médicales européennes.

Les travaux furent commencés au printemps de 1853, et la cérémonie de la bénédiction de la première pierre eut lieu le 26 août de la même année.

Le montant total du projet était évalué à 1,200,000 francs. L'administration ne pouvait évidemment faire face de suite à cette dépense. Elle décida, en conséquence, qu'on se bornerait, pour le présent, à faire élever les constructions qui devaient satisfaire les besoins du moment, soit de donner abri à 200 malades.

Pour couvrir cette dépense, le Conseil d'administration estimait qu'il y serait pourvu au moyen des fonds disponibles, par l'aliénation de plusieurs cédules nominatives de la Dette publique, par le produit des amendes affectées à l'établissement par billet royal, etc. Ces diverses recettes devaient s'élever à plus de 500,000 fr.

Une autre ressource consistait dans la vente du domaine du Betton, aussitôt qu'on aurait opéré le transfèrement.

Au commencement de 1858, le montant des travaux s'élevait à 651,492 fr. 43, sur lesquels 559,068 fr. 26 étaient payés ; il restait donc alors à solder 92,424 fr. 17. Ainsi, la prévision des dépenses était déjà considérablement dépassée, et pour payer ces 559,068 fr., l'administration avait disposé des fonds en caisse ; elle avait profité de l'autorisation qui lui avait été accordée de capitaliser une partie des rentes qu'elle possédait sur l'Etat ; elle avait, en outre, emprunté aux hospices de Chambéry une somme de 150,000 fr.

De nombreuses dépenses étaient encore exigées pour les constructions destinées à recevoir les malades. Nanmoins, six pavillons étant achevés, un mo-

bilier, insuffisant il est vrai, étant réuni, une première division de malades put être transférée du Betton à Bassens, le 3 août 1858.

Je glisse sur les embarras financiers de l'administration de l'Asile pendant les dernières années avant l'annexion. L'œuvre des aliénés en Savoie traversa alors une période pleine de périls pour sa prospérité, voire même pour son existence. On ne peut mettre en doute le zèle éclairé dont firent preuve les administrateurs, mais les expédients auxquels on eut recours ne pouvaient, en l'état, sauver la situation, et ce ne fut qu'après l'annexion que l'établissement recouvra son indépendance financière.

III

Le 30 août 1860, l'Asile de Bassens fut reconnu comme établissement public par décret impérial daté de Thonon. Il allait être désormais régi par la loi française du 30 juin 1838 sur les aliénés, laquelle, complétée par l'ordonnance du 18 décembre 1839, eut des conséquences si avantageuses à la morale, à l'intérêt individuel et à l'ordre social.

M. le docteur Fusier fut nommé directeur médecin, et la nouvelle Commission de surveillance fut installée le 8 septembre 1860, par M. Dieu, préfet de la Savoie.

« En joignant les fonctions de directeur à celles de médecin que M. le docteur Fusier exerçait depuis 1851, au grand avantage de la maison, le gouvernement a rendu justice à ses talents, a récompensé le zèle qu'il a constamment déployé pour l'Œuvre, et a encouragé des efforts qui ne se sont pas lassés depuis.

« On ne saurait trop honorer, a dit le docteur Berthier, ces modestes et savants praticiens qui, se dérobant aux gloires humaines, se consacrent entièrement au soulagement de la plus triste des infirmités (1). »

La nouvelle administration héritait d'une charge bien lourde. L'asile se trouvait dans une situation financière très défavorable : un déficit énorme pesait sur la situation et il restait l'établissement à achever.

Le passif, d'après les documents déposés aux archives de l'asile, s'élevait approximativement à 592,066 fr.

Pour faire face à cette charge énorme, la nouvelle administration n'avait en perspective que le produit de la vente du domaine du Betton, la rente de Boigne, inaliénable, et les économies qu'elle pourrait réaliser désormais à l'aide du prix de journée, qui avait été porté à 1 fr. 10 pour les indigents.

Ces diverses ressources n'auraient permis la liquidation des dettes de l'établissement qu'après bien des années, et de nouvelles constructions nécessaires attendaient leur mise en œuvre lorsque, sur l'initiative de M. Parchappe, inspecteur général du service des aliénés, le gouvernement accorda à l'asile une subvention de 400,000 francs.

Le montant de cette subvention qui, comme l'a dit M. le docteur Fusier, a sauvé l'œuvre des aliénés en Savoie, fut entièrement encaissé. Il n'en fut pas de même de la somme de 100,000 fr. votée, à cette occasion, par le Conseil général de la Savoie, en vue de compléter l'asile : l'allocation première fut réduite, en 1866, à 30,000 fr., et rien n'est encore sorti de la caisse départementale.

Une décision du 27 avril 1860 autorisait la vente du domaine du Betton. L'aliénation eut lieu la même année et produisit 220,000 fr., payables, un quart deux mois après l'approbation du contrat, et les trois autres quarts au bout de huit ans.

Comme on le voit, les recettes extraordinaires provenant de la subvention de l'Etat et du premier à-compte sur le prix de vente du Betton étaient à peine suffisants pour couvrir le déficit reconnu. Cependant, l'asile était loin d'être achevé, et l'évaluation des travaux les plus impérieusement exigés montait, d'après l'architecte, M. Dénarié, à 312,900 francs.

Ces travaux consistaient dans l'achèvement de la chapelle, des bains, de logements des fonctionnaires, dans la construction de deux pavillons, des galeries de service, des murs des préaux, etc., etc. Ils furent successivement mis en adjudication et exécutés à l'aide des seules ressources de l'asile.

Le résultat d'une administration économe, surveillant de près la marche des différents services et les intérêts si multiples de l'asile, se faisait déjà connaître.

Malgré les tâtonnements inévitables dans une réorganisation aussi complète que celle nécessitée par l'application de la loi française (1) succédant à l'ancien régime, le fonctionnement normal de l'établissement commençait à être en pleine activité, et la situation financière à la fin de l'exercice 1862 prouve qu'il marchait à grands pas vers sa prospérité.

Cette situation se résumait ainsi d'après le compte administratif de 1862 :

Excédant des recettes . . .	Fr.	148,611 70
Solde du domaine du Betton et autres restes à recouvrer . . .	»	213,822 93
Ensemble. . .	Fr.	362,434 63
Restes à payer à divers. . .	»	340,824 81
Reste disponible . .	Fr.	21,609 82

Deux adjudications au montant de 110,000 francs avaient été données en 1862, pour arriver à satisfaire à l'achèvement des travaux en souffrance, et à l'exécution de ceux exigés pour assurer et faciliter le service de l'établissement. En même temps, des fouilles étaient faites à La Clusaz pour parer à l'insuffisance de l'eau ; malheureusement elles ne furent pas couronnées de succès. On dut s'entendre avec le propriétaire des eaux de la Dhuis pour assurer à l'asile les eaux nécessaires à sa consommation. Des recherches postérieures exécutées au même endroit eurent pour résultat de fournir une quantité d'eau de 15 à 20 litres par minute.

(1) *Excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés*, par le docteur P. Berthier, médecin en chef de Bicêtre; article *Chambéry*.

(1) Cette loi veut que les infortunés atteints dans leurs facultés intellectuelles et affectives soient secourus comme ceux que la maladie a frappés dans leur corps. — Dès le moment où ces malheureux, — grâce aux persévérants efforts d'hommes éclairés et généreux, — ont été classés dans le cadre des malades curables; qu'ils ont cessé d'être victimes de la crainte et des préjugés, la société a dû accomplir envers eux un grand devoir d'humanité. La loi de 1838 est venue accomplir ce devoir, en veillant à la liberté individuelle de l'aliéné et en protégeant ses intérêts matériels contre l'intrigue et la cupidité, tout en lui assurant des soins convenables.

En 1863, une place d'élève interne, motivée par l'augmentation de la population, fut créée. Le 15 août de la même année, le Congrès scientifique de France, réuni à Chambéry pour tenir sa trentième session, fit une visite à l'asile de Bassens. Parmi ses membres se trouvaient plusieurs aliénistes distingués. Ces messieurs résumèrent les impressions de leur visite dans un rapport imprimé au compte-rendu du congrès, rapport très flatteur pour l'administration de l'asile, qui y est félicitée des résultats obtenus par le *traitement moral,* consistant à *régulariser les actes des malades par le travail et à faire appel à leurs facultés affectives*.

De ce moment date une ère de prospérité pour l'établissement. Toutes les dettes étaient payées, moins le reliquat d'un emprunt fait par l'ancienne administration à la Caisse des dépôts et consignations, qui s'amortissait par annuités de 10,000 fr.

L'achèvement de l'asile marcha rapidement. On avait renoncé à élever la ligne de bâtiments qui figurait sur le plan primitif au midi de l'enclos et qui aurait coupé la vue en entraînant des dépenses considérables ; mais il restait encore plusieurs pavillons à construire et plusieurs constructions à achever.

Les immenses travaux de terrassement nécessités par la nature du sol furent accomplis par les malades travailleurs ; les plantations, les belles allées ombragées qui sillonnent aujourd'hui l'enclos, le parc, les jardins, les bosquets furent établis à cette époque. La mise en culture du terrain, l'embellissement des cours et préaux, etc., eurent lieu à ce moment.

Les travaux pour l'installation des bains à vapeur, des douches, des appareils de distribution d'eau, de robinetterie, etc., et ceux qui restaient à achever pour l'embellissement de la chapelle, livrée au culte l'année précédente, furent exécutés dans le courant de l'année 1865. La même année eut lieu l'adjudication des travaux pour l'établissement des galeries de service au quartier des agités et pour les murs de clôture du cimetière, ainsi que pour la crépissure des murs des préaux et du clos.

L'année suivante, l'asile acquit un immeuble contenant un local propre à abattre les bestiaux destinés à l'établissement. En 1867, un clocheton fut érigé au-dessus de l'horloge du bâtiment central, pour permettre d'indiquer l'heure dans la partie nord de l'établissement. Ce clocheton contient, dans sa partie supérieure, une cloche destinée à annoncer les mouvements de la journée. D'une architecture élégante, ce beffroi relève et orne agréablement le bâtiment central.

Chaque année apportait ainsi son contingent d'améliorations. Mais l'augmentation incessante de la population des malades occasionnait depuis quelque temps un encombrement qui aurait pu devenir préjudiciable à la bonne marche du service. Ainsi la population totale qui, au 10 septembre 1860, était de 232 malades, s'était rapidement élevée à 392 en 1864, et atteignait le chiffre considérable de 411 au 1er janvier 1868.

Cette augmentation dans le nombre d'aliénés assistés ne représente pas, heureusement, la progression réelle des cas de folie dans nos deux départements ; dans ce cas, et en admettant que la progression continue, on pourrait calculer le moment où tout le monde serait atteint ; mais, comme elle s'est produit dans les huit années qui ont suivi immédiatement l'application de la loi française en Savoie, à raison du bénéfice de cette loi qui facilite les admissions, par la transformation de l'asile et enfin par la confiance des familles, qui ne fait que s'accroître, les entrées ont été sensiblement plus nombreuses. Ces causes d'augmentation de la population se sont fait sentir jusqu'à ce jour.

Pour faire disparaître l'encombrement, l'administration mit (le 4 août 1868) en adjudication les travaux des deux pavillons figurés au plan général sous le n° 3. La dépense totale pour la construction de ces deux quartiers et des galeries de service qui les relient avec la chapelle et avec les autres constructions, s'éleva à 173,984 fr.

L'établissement de ces deux pavillons amena d'importantes améliorations dans le service.

Dans une maison d'aliénés, où tout doit concourir au but imposé à l'établissement : le soulagement et le bien-être des malades, le moindre détail peut aider à ce but et, partant, a son importance. C'est ainsi que l'agencement intérieur des nouveaux quartiers subit de notables modifications, suggérées par le zèle et l'expérience toujours en éveil de M. le docteur Fusier. C'est aussi par ses soins qu'un nouveau système de fourneau fut établi à la cuisine, l'ancien étant devenu insuffisant par suite de l'augmentation de la population.

En 1871, une annexe à la cuisine fut construite ; les salles de récurage et de lavage furent modifiées et réparées. Ces travaux font que la cuisine et les locaux qui en dépendent se trouvent aujourd'hui dans les meilleures conditions, comme mobilier, étendue, aérage et facilité du service. Il existe peu d'établissements aussi bien dotés que celui de Bassens sous ce rapport.

Cette même année fut créée une deuxième place d'élève interne en médecine. L'administration n'oubliait pas que la première condition d'un asile est la guérison ou l'amélioration et la bonne tenue des malades, et que cette condition doit, pour être obtenue, avoir pour base un service médical assuré et aussi étendu que possible.

Il m'a été impossible — pour ne pas abuser de l'hospitalité de la *Revue savoisienne* — de m'étendre sur les nombreuses améliorations morales et matérielles réalisées à Bassens depuis l'annexion, et qui en font un établissement de premier ordre. Je dois me borner à mentionner l'adjudication du bâtiment des services généraux, qui termine l'asile dans sa partie nord. 150,000 fr. de travaux sont déjà exécutés et payés, et incessamment le reste sera mis en adjudication.

A ce propos, il est bon de faire remarquer que l'asile de Bassens s'est édifié avec ses seules ressources et à l'aide d'une subvention de l'Etat relativement peu considérable comparativement aux sommes dépensées. Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ne se sont, jusqu'en 1874 (1), imposé

(1) A cette époque, le prix de journée des aliénés indigents de la Savoie et de la Haute-Savoie a été porté à 1 fr. 20, pour permettre à l'asile de réaliser de plus fortes économies en vue de se compléter.

aucune charge extraordinaire pour sa construction; ils n'ont payé, pour l'entretien des aliénés à leur compte, qu'un prix de journée inférieur à celui perçu par les asiles voisins, lesquels ont été construits par les départements, qui couvrent encore par des subsides leurs dépenses extraordinaires.

IV

Situé à deux kilomètres de Chambéry, adossé à une colline couverte d'arbres et de vignes, l'asile de Bassens est abrité contre le vent du nord par le Mont-Nivolet. La vallée de Chambéry, qu'il domine légèrement, étale devant lui les richesses variées de sa végétation. A l'horizon, l'œil se promène sur une ceinture de coteaux à pente douce et verdoyante. Au dernier plan se détachent, sur un ciel bleu, les Alpes avec leurs sommets blanchis.

Le plan d'ensemble est ainsi disposé :

Au centre, le bâtiment d'administration, renfermant les bureaux, la salle de réunion de la commission de surveillance, les logements des fonctionnaires et employés, la cuisine, la pharmacie, la lingerie et les magasins ; à droite, une série de cinq pavillons, séparés par des préaux et destinés aux hommes aliénés ; à gauche, sur une ligne parallèle, une série de cinq autres pavillons semblables, destinés au logement des femmes; sur le fond faisant face à l'entrée, la chapelle, et sur le derrière, des constructions affectées à l'exploitation agricole, dominées par deux tourelles qui servent de châteaux-d'eau.

Tous les pavillons sont reliés entre eux, à la chapelle, au bâtiment central et au bâtiment des services généraux par de gracieuses et élégantes galeries. Des massifs d'arbres, distribués avec goût, ombragent ces passages.

Chaque pavillon a sa cour plantée qu'égaient une fontaine jaillissante et des corbeilles de fleurs entretenues avec soin par les malades eux-mêmes. Une galerie couverte permet à ceux-ci de se récréer au dehors lorsque l'état de la température leur ôte la jouissance de la promenade en plein air.

Ces pavillons forment chacun un petit établissement à part, entièrement indépendant, mais reliés aux autres bâtiments par les grandes galeries de service.

Le mode de clôture employé pour les préaux permet à la vue de s'étendre au loin, et éloigne des malades l'idée d'une réclusion trop absolue. Il consiste en un mur dont la hauteur ne dépasse pas le niveau du sol ; un saut-de-loup, soit fossé à pente légère, gazonné et fleuri, partant du pied du mur pour aboutir au niveau du sol de la cour, empêche de pouvoir escalader la clôture.

Cette combinaison donne l'avantage aux malades de respirer un air meilleur et de jouir de la vue si pittoresque des alentours de Bassens, ce qui a sur eux les effets les plus salutaires.

Une chapelle gothique, élégante dans sa simplicité, est située sur la ligne médiane entre le bâtiment central d'administration et les bâtiments rustiques.

Là, non plus que dans les bâtiments d'habitation, rien de spécial, rien qui rappelle la triste idée de détention. Les hommes prennent place à gauche, à droite les femmes. Point de ces cloisons réputées indispensables ; comme unique et suffisante précaution, un infirmier est à la tête de chaque banc d'hommes, une sœur à la tête de chaque banc de femmes.

Les épileptiques même peuvent assister aux offices religieux : on leur a destiné les deux angles postérieurs de l'édifice, séparés du reste par un mur disposé de telle façon que les malades peuvent parfaitement voir l'autel, tout en étant soumis à une surveillance spéciale.

Au-dessus d'eux, la tribune réservée aux employés supérieurs. Le lutrin est tenu par un certain nombre de malades qui s'acquittent fort bien de leurs fonctions. Un harmonium est également tenu par une malade.

L'influence moralisatrice de la religion, ranimée par les exhortations d'un prêtres expérimenté, est venue bien souvent apporter des consolations dans l'âme des pauvres malades, et aider ainsi à la tâche humanitaire, si belle mais si pénible et parfois dangereuse des médecins.

Tout autour de la chapelle s'étendent des jardins anglais remplis de fleur et de verdure, et qui sont un lieu de promenade pour les malades en traitement.

Le cimetière est situé en dehors, à environ 200 mètres de l'asile.

La forme parallélogrammatique adoptée dans la construction de l'asile de Bassens, avec un bâtiment d'administration au centre et deux lignes de pavillons sur les côtés, formant, pour ainsi dire, deux établissements dans un seul par l'entière séparation des sexes, est celle qui, d'après les autorités médicales compétentes, convient le mieux à un établissement de ce genre. Elle permet d'assurer la sécurité et le traitement et d'adoucir la séquestration; la gaîté, le calme, le recueillement, ces auxiliaires indispensables au soulagement et à la guérison des malades, sont rendus possibles (1).

On est frappé, en visitant certains asiles, du luxe apporté dans l'établissement de parquets cirés, dans l'étalage de linge fin sur quelques lits en apparence ; à Bassens, les habitations sont d'une propreté recherchée, seul luxe permis aux indigents. Grâce à la bonne ventilation et à l'isolement des latrines, aucune mauvaise odeur n'est répandue dans les salles.

Le nombre des gâteux est très réduit par le soin d'une administration toute maternelle et par les moyens ingénieux et salubres employés pour leurs couchettes. La proportion des camisolés est à peine de 1 sur 200.

Le régime alimentaire des aliénés à la charge des départements est sain, abondant et varié. Ils couchent dans des dortoirs vastes et bien aérés ; leurs lits se composent d'un sommier élastique et d'un matelas. L'habillement, sans aucune marque distinctive qui pourrait humilier leur amour-propre, est à peu près celui de nos ouvriers de la campagne, d'où proviennent presque tous les malades de cette catégorie.

En somme, on peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que ces malades, sous le rapport du logement, de la vêture et de la nourriture, sont dans

(1) Le docteur Fusier. *Etudes scientifiques faites dans les asiles de France, de Suisse, d'Allemagne*, etc. — Parchappe. *De la construction des asiles d'aliénés.*

des conditions meilleures que celles qu'ils trouvaient dans leurs familles.

La moyenne de la mortalité est inférieure de moitié à celle constatée par la statistique officielle dans les asiles de France.

Une bibliothèque est spécialement destinée aux aliénés qui, en dehors des travaux variés auxquels ils se livrent, sont récréés par des jeux mis en rapport avec leurs habitudes antérieures. Les promenades hors de l'asile quand le temps le permet, la musique vocale et instrumentale, la lecture, sont les principales distractions offertes aux malades.

Une fanfare est fondée à l'établissement depuis 1861. Elle recrute ses exécutants parmi les malades, les préposés et les employés, en tout une vingtaine de musiciens. Elle se fait entendre régulièrement tous les dimanches dans la cour centrale et, les jours de fête, prête son concours aux offices religieux.

Je me suis laissé entraîner à donner tous ces détails, sachant par expérience combien l'on se fait, au dehors, une fausse idée de la situation des malades à Bassens. Souvent j'ai rencontré l'incrédulité lorsj'assurais que les malades n'étaient jamais battus...

On paraît complétement ignorer les progrès réalisés depuis cinquante ans. Une personne qui visite Bassens pour la première fois se prépare d'avance aux émotions qu'elle doit éprouver; elle chercherait volontiers sur l'entrée de l'asile le vers célèbre du Dante : « Lasciate ogni speranza voi ch'intrate ; » elle se représente les malades liés, manifestant leur fureur par des cris et des provocations dangereuses. Il a pu en être ainsi autrefois, mais aujourd'hui les punitions corporelles et les moyens de contrainte matérielle sont remplacés par la douceur et la persuasion, par une surveillance continue, intelligente, et l'on constate bientôt les résultats d'une fermeté bienveillante et d'une sollicitude inspirée par la charité chrétienne en voyant la docilité, le calme et l'air de satisfaction des malades succéder à l'agitation et au désordre qui les caractérisent à leur entrée.

Si anciennement les aliénés étaient considérés comme possédés du démon, ils sont aujourd'hui traités comme malades.

Quels progrès accomplis depuis un demi-siècle ! Combien nous sommes loin du sombre tableau que traçait Esquirol du sort des aliénés !

« Je les ai vus, dit-il, grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des choses les plus nécessaires à la vie... Je les ai vus n'ayant que de la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus... Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance... Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. Voilà ce que j'ai vu presque partout en France ; voilà comment sont traités les aliénés presque partout en Europe (1). »

. . . . . .

(1) Esquirol. *Des établissements consacrés aux aliénés.* — Rapport au gouvernement (1818).

Il est bon de jeter un regard en arrière pour voir le chemin parcouru par la charité. En suivant les progrès qu'elle fait dans un pays, on peut juger sûrement de la marche en avant de ce pays dans la voie de la véritable civilisation. L'asile de Bassens et les nombreux établissements hospitaliers que renferme la Savoie doivent être pour notre patriotisme un motif de légitime orgueil. MARIE GIROD,

Secrétaire de la direction de l'Asile.

UNE LETTRE DE CUVIER

La lettre ci après, dont l'original vient d'être réuni à la collection d'autographes de notre musée, fut adressée par Georges Cuvier à M. Pierre Laffin, l'un des propriétaires de l'ancienne verrerie d'Alex (1).

Doué de connaissances techniques étendues, qu'il avait puisées en Belgique, en Angleterre et en France, M. Laffin s'occupait à des recherches géologiques dans nos montagnes et dans celles du Piémont, pour y découvrir les gisements qui pouvaient convenir à son industrie. Il eut l'occasion d'y rencontrer quelques fossiles intéressants, et il les envoya, avec un mémoire à l'appui, au directeur du muséum d'histoire naturelle de Paris. C'est la réponse à cet envoi que nous avons le plaisir de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

E. TISSOT.

« Monsieur,

« Je vous remercie bien sincèrement des objets « intéressants que vous m'avez fait l'honneur de « m'adresser il y a quelques jours. Ils m'ont été « d'autant plus agréables qu'ils me mettent en re« lation avec un ami de la science que je n'avais pas « le bonheur de connaître.

« Les dents fossiles dont se compose votre envoi « appartiennent à une espèce d'anoplothérium et « méritent de fixer particulièrement l'attention. Je « les déposerai soigneusement au cabinet du Roi, et « j'en enrichirai mon ouvrage sur les fossiles dont « je m'occupe à donner une nouvelle édition. Si vous

(1) Fondée en 1803 par le père de M. Laffin, la verrerie d'Alex fonctionna activement jusque vers 1860. Elle avait un entrepôt à Turin.

En 1822, époque ou elle était en pleine prospérité, elle occupait deux cents ouvriers et fabriquait annuellement trois mille quintaux, savoir :

600 caisses verre blanc,	poids	1,200	quintaux métriques.
1,000 caisses verre à vitre,	id.	800	id.
150,000 bouteilles noires,	id.	1,000	id.
Quantités variables de cristal fin.			

Les éléments de cette fabrication se tiraient du pays et de l'étranger. En voici la nomenclature, telle qu'elle a été dressée par M. Pierre Laffin, sur la demande du bureau de statistique du gouvernement sarde :

1,200	quintaux métriques	de sable blanc, de Cruseilles ;
1,000	id.	sable gris, du lac d Annecy ;
300	id.	sel roux et sulfate de soude, de Moûtiers ;
200	id.	salin et potasse brute, des Beauges et de Giez près Faverges ;
200	id.	terre réfractaire, de Vovray ;
300	id.	chaux grasse du Mont-Remont, à Thônes ;
500	id.	terre argileuse, d'Alex ;
10	id.	oxide de manganèse, de la vallée d'Aoste.

On faisait venir de l'étranger :

100	quintaux métriques	de sel de soude, de France ;
100	id.	terre à creuset, id.
50	id.	minium, d'Angleterre ;
1	id.	arsenic vitreux, d'Allemagne ;
1	id.	safre ou oxide de cobalt, id.

« le permettez, Monsieur, je publierai dans ce même « ouvrage, avec d'autres pièces de ce genre, la no- « tice des ossements fossiles de Cadibona que vous « avez bien voulu joindre à votre lettre.

« Il me reste à vous faire une prière, Monsieur, « c'est de vouloir bien continuer à me communiquer « les observations géologiques que vous pourrez « faire dorénavant, ainsi que les objets dont vous « serez à même de disposer. Le Muséum d'histoire « naturelle vous offre en retour ce qui pourra vous « être agréable. Il remboursera de même tous les « frais que vous serez dans le cas de faire pour lui « procurer des choses nouvelles. Je vous aurai en « mon particulier de grandes obligations, si vous « pouvez m'envoyer des dessins ou des moules des « dents canines dont vous me parlez dans votre mé- « moire.

« Pardonnez, Monsieur, si j'abuse peut-être de « votre bonté, mais vous m'avez inspiré vous-même « cette confiance.

« Je vous prie d'agréer l'expression de ma vive « reconnaissance ainsi que l'assurance de ma haute « considération. « Bon CUVIER.

« Paris, 8 juin 1821.

« *A Monsieur Laffin, propriétaire des Verreries « d'Alex, en résidence à*

« *Turin.* »

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 30 juin 1876.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président donne lecture de la correspondance : 1° la Société des Arts de Genève, qui compte aujourd'hui un siècle d'existence, a fait frapper une belle médaille comme souvenir de ce centième anniversaire. Elle en offre un exemplaire à la Société Florimontane, et l'accompagne d'une lettre conçue en termes pleins de cordialité. Des remerciements sont adressés à la savante compagnie. — 2° L'Institut national genevois a invité notre Société à sa séance générale et à la promenade annuelle : le bourg savoisien de Reignier était le lieu désigné pour cette dernière réunion. La convocation nous est parvenue trop tard pour permettre de réunir les membres et d'envoyer des délégués. — 3° L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa cinquième session à Clermont-Ferrand, du 18 au 25 août Répondant à son invitation, la Société Florimontane délègue M. Eugène Tissot pour assister aux séances. — 4° Lettre de remerciements de M. Puton, nommé membre correspondant. — 5° Lettre de M. F. Tissot, instituteur à Arâches, décrivant une récente trouvaille : en déblayant l'emplacement d'une vieille maison, un ouvrier a découvert 18 pièces de monnaie, renfermées dans une petite boîte en fer-blanc. Les pièces sont en argent et en billon; la plus ancienne remonte à 1624 et la dernière porte le millésime de 1721; elles appartiennent à la Suisse et à l'Espagne. — 6° M. Bussat, instituteur à Arthaz, envoie une note sur quelques monnaies et médailles des derniers siècles, dont il offre onze exemplaires. La Société est heureuse de voir MM les Instituteurs du département lui adresser assez fréquemment des communications intéressantes.

M. Eugène Tissot fait hommage à la bibliothèque publique d'un autographe de Cuvier. La lettre de l'illustre naturaliste est publiée par notre confrère dans le présent numéro de la *Revue.*

M. Revon expose les travaux annuels des élèves de l'école publique de dessin, et sur sa demande la réunion vote l'acquisition de livres destinés aux élèves les plus méritants. Des félicitations sont envoyées au directeur, M. Cabaud, pour les bons résultats obtenus, notamment dans le modelage, dans l'estompe d'après la bosse et dans le dessin des machines d'après les modèles en relief.

M. Revon exhibe une série anthropologique que le musée a reçue de la Société d'anthropologie de Paris : dans ce nombre figurent dix crânes de Parisiens du XVIe siècle, cubés par M. le docteur Broca, et des moulages de têtes : Basque, Esquimau, Chinois et Mandchou.

M. Dufour signale la découverte des restes d'un vaste bâtiment romain dans la commune de Seynod : dans les années de sécheresse, l'herbe jaunie indique clairement la direction des murs, entre lesquels on a recueilli des fragments de marbres, de tuiles et de poteries

M. Serand lit une note relative au bon accueil fait par la ville d'Annecy, le 2 octobre 1627, à un peintre de Saint-Michel en Maurienne, Pierre Dufour. L'artiste fut chargé d'exécuter un portrait en pied du bienheureux François de Sales, destiné à la salle consulaire. M. Serand croit reconnaître ce portrait dans une vieille peinture reléguée à l'hôpital dans un corridor sombre et humide, en compagnie d'autres portraits historiques. Sur sa demande, la Société fera des démarches auprès de l'administration municipale pour que ces toiles soient déposées au musée ou dans tout autre local à l'abri de l'humidité.

La réunion visite au musée deux salles qui viennent d'être restaurées : la galerie savoisienne et les collections générales d'histoire naturelle. Les nouvelles teintes employées pour les vitrines font ressortir les riches couleurs ou les formes gracieuses des oiseaux exotiques et des animaux de la Savoie; les minéraux, reclassés dans des tablettes vitrées, sont mieux disposés pour la facilité de l'étude; plusieurs séries ont été augmentées, notamment la paléontologie, l'anthropologie générale et l'anthropologie savoisienne; une vitrine spéciale est consacrée à cette dernière et comprend la série des têtes osseuses découvertes en Savoie : temps préhistoriques, époque gallo-romaine, sépultures burgondes, moyen âge, Savoisiens modernes.

M l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Fleury, *Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Germain à Genève,* don de l'auteur. — C. Dunant, *Le Parmelan et ses lapiaz,* don de l'auteur — Puton, *Questions sur le droit d'occupation des concessionnaires de mines dans les forêts; — Du régime des forêts communales possédées par les sections de communes; — Extension aux opérations d'abornement général de la loi sur les associations syndicales,* dons de l'auteur. — Poncet, *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux,* don de l'auteur.

Revue archeologique. — Revue bibliographique universelle. — Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Journal des connaissances médicales — Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Mémoires* de la Société littéraire de Lyon. — *Bulletin* de la Société d'agriculture et sciences de Poligny — *L'Educateur — Revue du Lyonnais. — Revue suisse. — Le Dauphiné. — Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande. — *Recueil* de l'Académie des jeux floraux. — *Mémoires* de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Ardèche. — *Congrès archéologique de France. — Société d'agriculture de Douai. — Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — *Le Globe,* journal géographique de Genève. —. *Association scientifique de France. — Courrier de Vaugelas — L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — Courrier des Alpes. — La Savoie thermale.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Le chemin de fer de la Sibérie réunira l'Europe à la Chine, Lisbonne à Pékin, à travers l'Asie russe. La première section de cette voie colossale est à la veille d'être concédée. Le gouvernement russe a décidé la construction de la ligne de Nijni-Novgorod à Tjoumen en Sibérie, par Kazan, un col des monts Oural, et Jékatérinembourg. Ce chemin de fer sera achevé dans quatre ans; et, sans doute, avant que cette première section soit terminée, la section suivante aura été étudiée, concédée, mise à exécution.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 5

MAI 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	16°5	5°5	11°6	718,0	14	1,6	64	14°	21°	16°	S.-O	S.-O	faible	couvert	Pluie légère le soir, forte la nuit.	0,860	9°2
2	14,7	5	7	722,1	11	1,4	85	12	33	20,5	S-S-O	S.-S.-O	id.	id.	Id. de 8 à 9 h. matin, éclaircie dans le jour.	0,880	8,5
3	14,5	3	7,8	723,6	3,5	1,6	70	10,4	27	17	S-S-O	S.-S.-O	id.	pluie	Id. cesse à 10 h. matin, id.	0,890	8,2
4	12,5	5	8	728,3	0,5	1,7	89	9	15,5	10	?	S.-O	fort	couvert	Id. légère le matin, recommence à 8 h. soir.	0,860	8,5
5	11	5	7,6	726,3	7	0,9	85	15	41,5	27	?	S	faible	couv.3/4	Eclaircie, nuit claire.	0,855	8,9
6	16,5	3	10,5	719,7	»	1,4	94	14	34,5	27,5	N	O	fort	beau	Id., id.	0,840	8,9
7	15,5	5	8	718,8	»	0,8	88	11	20	14	N	O	id.	couvert	Vent du nord supérieur fort, éclaircie le soir, pluie	0,830	8,5
8	14	5	8,5	716,3	1,5	1,6	97	11	19	14	O	O	id.	id.	Couvert tout le jour. [la nuit.	0,780	7,5
9	11,5	6	11	718,9	»	1,7	73	13,8	19	15	O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie légère 10 h. soir.	0,760	8,9
10	15	7	9	719,6	0,25	2	86	12,5	20,5	15	O	O.-S.-O	modéré	id.	Couvert tout le jour, rares éclaircies.	0,750	8,5
11	13	6,5	9,5	719	»	1,8	73	14,6	26	18,5	?	O	id.	id.	Id., id.	0,750	8,4
12	16,5	6,5	8,8	719,6	3,5	1,7	89	10	11,5	8,5	S	O	fort	pluie	Pluie par ondées tout le jour, couvert soir.	0,770	8,1
13	14,5	5,5	14,5	720,6	9,5	0,7	57	13	34	21	?	O	id	couv.1/2	Eclaircie à midi, très beau 10 h. soir.	0,790	8,5
14	14,5	1	10,5	718,5	»	3,6	66	14	36,5	24	O	O	id	beau	Beau tout le jour et la nuit.	0,800	8,7
15	15	2,2	9,5	716,8	»	4,5	26	15	34,5	24	—	O	modéré	id.	Id., Id.	0,810	9,1
16	16,5	4	15,2	719,8	»	3,1	70	21	42,5	30	?	O.-S.-O	id	couv.1/4	Eclaircie, nuit claire.	0,810	9,4
17	21,5	2,5	17,5	721,2	»	3,6	52	22,2	35,5	27	—	O	faible	beau	Couvert 10 h. soir, pluie la nuit.	0,810	10,2
18	25	10,5	18,2	719,6	4,5	3,6	62	22,5	44,5	32,3	—	S.-O	id.	couv.1/2	Eclaircie dans le jour, beau 10 h. soir.	0,840	11,1
19	24	10,5	15,5	716,5	»	4,2	64	19,5	42	29	?	O.-S.-O	modéré	couvert	Id. à midi, vent très fort O. et N.-O., très	0,850	10,2
20	21,5	7	17,2	722,9	»	5	41	20,5	42,5	28,5	—	O	id.	beau	Très beau 10 h. soir. [beau dans la nuit.	0,820	9,2
21	22,2	6,5	18,1	724,5	»	3,3	70	22,8	40	30	—	O	id	id.	Id., id.	0,805	11,5
22	25	5,5	17,5	724,4	»	4,5	94	25	46	33,5	—	S.-O	faible	id.	Vent très violent vers 9 h. soir, éclairs, tonnerres,	0,790	12,5
23	26	8,5	15,2	724,8	24	4,3	68	18,2	32	23	O	S.-O	très faib.	couvert	Pluie légère, 10 h. soir. [pluie dans la nuit.	0,810	13,2
24	20	8,5	14	721,3	2,5	3	67	18,4	37	26	S.-O	S.-O	id.	id.	Eclaircie à midi, pluie dès 6 h. soir.	0,820	13,4
25	19	7,5	8,8	718,1	16,5	2,6	92	11,6	20	13,5	N	S.-O	modéré.	pluie	Pluie jusqu'à 11 h. m., couv. ensuite, clair 10 h. s.	0.840	12,9
26	14,5	6	13,4	717,3	2,5	1,2	88	11,4	10	7	O	S.-O	id.	couvert	Orage à 11 h. 1/2 m , averse et grêle, pluie légère	0,850	13
27	14,5	6,5	8	721,9	6	0,9	92	11	20	14	O	S.-S.-O	assez fort	id.	Pluie légère de 6 à 8 h. m. [de 3 h. s. jusqu'à 5.	0,900	13
28	17	8	17	725,1	1	1,5	70	18	43,5	30	?	S.-O	faible	couv.1/2	Eclaircie dans le jour, clair 10 h. soir.	0,840	13,4
29	19	5	16,5	727,9	»	2,4	84	22	42,5	30,5	—	O.-S.-O	id	beau		0,820	13,2
30	23,5	7,5	18,5	726,9	»	2,9	67	25,8	46,5	35	—	O.-S.-O	id	très beau	Quelques gros nuages apparaissent dans le jour.	0,810	13,7
31	27,5	10	20,5	724,8	»	5,5	67	26,4	47,3	35,5	—	O.-S.-O	id·	id.		0,820	14,2
Moyennes ou Totaux.	17°78	5°97	12°68	721,39	107,75	78,6	73,87									0,821	10°40

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Imp. Perrissin.

17me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 juillet 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adresses

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il emet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Les Savoyards en Egypte (suite), par M. E. Tissot. — Bibliographie savoisienne : *Travaux de la Societé d'histoire et d'archéologie de Maurienne* Savoie), par M. A. Albrier. — Une mesure préhistorique, par M. Bernardin. — Béthoncourt, (poésie), par M. F. Descostes. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

Suite (voir le n° d'avril)

IX

La paix n'avait jamais été bien sincère entre Genève et la Savoie depuis le XVIe siècle. La cité séparatiste, appuyée par la France et par Berne, n'avait pas pris à cœur de respecter le traité de 1569, notamment en 1589 et 1598, ni celui de 1603, surtout en 1666 et 1730.

La cession au canton de Genève par la France de quelques communes qu'elle aurait dû garder en neutralité d'après le traité de 1601, avait ajouté aux griefs précédents.

Le roi de Sardaigne, une fois assuré de ses positions en Italie par le traité de 1752, voulut mettre ordre à la frontière de Genève. Mais les influences habituelles faussèrent le résultat de cette tractation. Par le traité de Turin du 3 juin, ratifié le 15 juin 1754, la limite, partant des bords de l'Arve, remontait au nord le ruisseau de la Seime jusqu'au pont Bochet, suivait par le chemin de Miolans à Pressy vers le lac Léman entre Collonges et Vesenaz. Genève gardait l'enclave de Jussy avec Gy et Sionnet par le ruisseau de Chambotton, et cédait Grange-Veigy et les Etoles par le ruisseau de Tuernant.

Au sud, le roi de Sardaigne cédait la rive gauche de l'Arve depuis Carouge jusqu'au Rhône par une limite suivant le chemin du Crêt-des-Morts jusqu'entre Saint-Georges et la Bâthie.

Plus bas, Genève gardait la Petite-Grave, Cartigny, Avully, Epeisse, Passeiry et Chancy jusqu'à la route et le nant de Chalon. La Savoie retenait Avusy, Attenaz, Bernex, Onex, Lancy, Carouge, Loëx et Aire-la-Ville.

Les routes et les cours d'eaux servant de limites demeuraient au roi de Sardaigne.

La bizarrerie de ces découpures de territoires attestait que rien n'avait changé à Genève depuis le XVIe siècle. Aucune idée large et magistrale n'avait surgi de cette révolution. On tenait à garder les prises principales faites sur les terres de l'évêché, du chapitre et du prieuré de Saint-Victor. C'étaient des chicanes d'enclaves, sans aucune grande vue d'intérêt public. Et les cantons de Berne et de Zurich étaient les seuls patrons officiels d'un traité obtenu par le commérage de quelques puissances, qui n'osèrent pas figurer publiquement dans un acte aussi ridicule.

Par déférence pour ces puissances médiatrices, quoique innommées dans le traité, Charles-Emmanuel III s'accommoda à ces mesquineries. Mais il exigea 50,000 écus de plus-value dans cet échange de territoires, dont il donna 25,000 livres à Mgr Biord, évêque de Genève, résidant à Annecy, pour racheter les rentes de quelques terres ecclésiastiques que Genève avait cédées, et qu'il avait fait mettre en vente en 1755 et 1757. Le roi se montrait ainsi le généreux intermédiaire d'une restitution à la mense épiscopale d'une partie des biens qu'elle avait perdus en 1535.

Il n'avait pas été moins généreux à l'égard de ses anciens sujets, en leur garantissant la liberté du commerce et du transit, ainsi que l'exemption de la douane et des logements militaires pour les maisons provenant de l'*ancien dénombrement* féodal de Savoie, et dont les propriétaires étaient genevois.

Mais les familles protestantes qui, par ce traité, se trouvaient sur la Savoie, ne devaient y conserver l'exercice de leur culte que pendant 25 ans, et encore sans prosélytisme, et 4 ans seulement pour Chêne. On comprend la justice de cette réserve, d'ailleurs modérée, contre un ordre d'idées qui était venu semer la division et déchaîner le fléau de la guerre dans ces provinces, et qui était, en définitive, la cause de la brèche de Genève dans les Etats de Savoie.

En lui donnant le droit de cité, le roi de Sardaigne aurait maintenu un brandon de discorde et préparé de nouvelles brèches.

On se rappelle que, par le traité de 1601, la France et la Savoie avaient conservé des passages sur les rives opposées du Rhône, au point que, si ce

traité avait été qualifié de « paix de marchands » pour le roi de France et « paix de prince » pour le duc de Savoie, le règlement des limites pouvait être appelé « un accord de contrebandiers. »

L'arrestation de Mandrin par les troupes françaises sur le territoire de Savoie, en 1755, donna lieu à des discussions diplomatiques, ensuite desquelles intervint le traité de Turin du 24 mars 1760.

Le Rhône devenait l'unique frontière entre les deux Etats depuis la banlieue de Genève jusqu'au confluent du Guiers, qui continuait la limite en remontant à la source du Guiers-Vif; de là elle contournait les deux Entremont par les crêtes de l'Alpette et du Grenier jusqu'à la croix du Col-du-Frêne, d'où elle descendait par le ruisseau de Glandon, qui la continuait jusqu'à l'Isère.

De la rive gauche de ce fleuve la limite laissait à la France tout le territoire de Chapareillan jusque vers le pont de Gorges, où elle remontait la Bréda par la Combe de Saint-Hugon jusqu'au Pic-du-Frêne. De là on maintenait la ligne frontière arrêtée au traité d'Utrecht et à la convention de 1718.

La navigation sur le Rhône devenait libre aux deux Etats, et les droits des nationaux respectifs étaient mis sur le pied de la plus parfaite égalité.

Comme tout le décanat d'Aubonne, soit le pays de Gex, depuis l'Aubonne jusqu'à Dorches, en face de Bassy, sur la droite du Léman et du Rhône, ressortait de l'évêché de Genève, les hautes parties contractantes convinrent qu'à la vacance de l'abbaye de Chésery, elle serait unie à la mense de l'évêque de Genève, qui résidait alors à Annecy.

Ce fut encore un mode de réparation par revirement, que le roi de Sardaigne fit consentir à son neveu, le roi de France, en compensation des accointements de Henri III et de Henri IV pour Genève.

Après toutes ces rectifications de limites, Charles-Emmanuel fit continuer l'opération du cadastre dans les communes qui lui étaient restituées et dans celles qui, déjà cadastrées, avaient eu leurs territoires morcelés ou augmentés par les traités de 1748, 1754 et 1760.

C.-A. Ducis.

(A suivre).

LES SAVOYARDS EN EGYPTE

(Suite)

II

BRUN-ROLLET

Lorsqu'il s'embarqua pour l'Egypte, en 1830, Jacques-Antoine Brun avait à peine vingt-trois ans. Quel puissant motif l'obligeait donc à s'expatrier si jeune? Nul autre qu'un caractère aventureux, un goût prononcé pour les lointaines expéditions, et non point, quoi qu'il en dise, la peur de se voir « affublé d'une soutane, » s'il fût demeuré chez lui.

Dès son temps de collégien, notre héros trouvait déjà l'horizon de son pays trop borné. Il n'y voyait pas d'avenir, pas de profession en rapport avec son tempérament actif et studieux, ni surtout avec son amour passionné d'indépendance. Il portait alors ses regards par-delà les hautes montagnes de la Maurienne, et voyageait en imagination.

Un tour de France lui souriait à peine; il lui fallait l'imprévu, les régions inexplorées, les déserts et les forêts immenses. Ainsi, l'Afrique répondait à ses aspirations. C'était vraiment là son rêve, son objectif. Mais comment faire une semblable révélation à sa mère, pauvre veuve dont il était l'unique espoir! Le laisserait-elle jamais partir pour aller si loin?

Sachant, sans doute, à quoi s'en tenir à cet égard, il met un de ses amis dans la confidence de ses secrets et le prie de se faire délivrer un passeport pour l'Egypte. L'ami se nommait Antoine Rollet. Une fois le titre en ses mains, Brun écrit Jacques avant Antoine et Brun avant Rollet, d'où Brun-Rollet.

Il arrive à Marseille et s'embarque sur le premier navire en partance pour Alexandrie. L'inconnu l'attire. Pourtant l'Egypte le laisse froid. Cette terre des miracles, comme on l'appelle encore, qui, à toute époque, a séduit les voyageurs et les a retenus sous son ciel hospitalier, l'Égypte n'est pour lui qu'une étape: il a hâte de s'élancer vers des pays plus agrestes, moins décrits, moins battus.

Précisément, une occasion favorable se présente. C'est un négociant français qui revient du Kordofan et qui repart pour l'Abyssinie. Prendre place dans la caravane, pour affronter les dangers d'une course de 800 lieues à travers les déserts ne l'épouvante en aucune façon. Il signe son petit traité et s'emploie gaiement aux préparatifs: recrutement de serviteurs, achat ou location d'une vingtaine de chameaux et du matériel de campement nécessaire, approvisionnement de vivres, d'eau douce, de munitions, sans oublier l'indispensable pacotille de fil d'archal, verroteries, madapolam et une provision de quinine. Ces soins occupent nos deux voyageurs pendant plusieurs semaines. Enfin, au commencement d'octobre 1831, tout est en ordre et la caravane quitte le Caire.

Chemin faisant, Brun-Rollet écoute avidement les récits de son compagnon sur le Kordofan et les régions du haut Nil. Il le questionne à son tour sur les produits, les moyens d'échange, et apprend ainsi que le commerce de la gomme est en voie d'acquérir une importance considérable.. Utile renseignement dont il saura plus tard tirer profit. On lui parle également des expéditions que Méhémet-Ali vient d'envoyer dans l'intérieur du Soudan; les lettres parvenues en tracent des tableaux décevants qui enflamment encore son ardeur. Il se sent de taille, lui aussi, à porter le jalon du pionnier dans ces lointains parages; l'Abyssinie ne lui suffit déjà plus, c'est au cœur de l'Ethiopie, aux sources du Nil Blanc, qu'il veut dresser sa tente, dût-il succomber à la lutte et voir son nom s'ajouter au long martyrologe des explorateurs africains.

La traversée qu'il effectue en ce moment est, à la vérité, laborieuse et entourée de quelques périls; ce n'est pas en moins de six mois qu'il en verra le terme, et ces vastes solitudes sont hantées par des bandes de nomades avec lesquelles la caravane aura plus d'une fois à compter. Mais, dans l'Afrique centrale, c'est le pays tout entier qui est hostile aux blancs, non moins le climat que les indigènes, et

plus que tout cela peut-être, les semblants de fonctionnaires que l'Egypte y a établis.

Quoi qu'il en soit, il s'agit pour le moment de se conformer à l'itinéraire convenu. Le 21 mars 1832, l'expédition arrive à Guellabat, sur les confins de l'Abyssinie. C'est un pays accidenté et productif: des cours d'eau l'alimentent, il y pleut en été, toutes les cultures y prospèrent, entre autres le coton Jumel, qui en est originaire.

Les principales denrées commerciales sont la cire blanche et rouge, la poudre d'or, la gomme, l'ivoire, le café, les peaux tannées et teintes, les chevaux et les mules, ces dernières très estimées. Parcourir les marchés, troquer leurs verroteries contre ces marchandises et les expédier à l'un des ports de la mer Rouge, pour les réaliser en argent, telles sont les opérations qui occupent Brun-Rollet et son compagnon pendant plusieurs années. En même temps, notre compatriote se familiarise avec la langue arabe et les dialectes du Soudan; il pousse des pointes dans l'intérieur, sans toutefois dépasser les limites du 13e degré de latitude, et fait son instruction de voyageur, tout en ajoutant chaque année de nouveaux profits aux anciens.

Quand il se voit à la tête de quelques avances, il revient au Caire et achète deux barques pour entreprendre à son compte une expédition sur le fleuve Blanc. Muni d'un firman en règle signé par le vice-roi, il remonte le Nil avec ses barques, facilement d'abord tant qu'il navigue dans les eaux de l'Egypte, mais avec les plus grandes difficultés du moment qu'il parvient à la région des cataractes. Il en a vingt-six à franchir, et pour chacune d'elles, il ne faut pas moins d'un jour ou deux de travail de la part des équipages des deux barques attelés à des cordes et assistés d'une trentaine de riverains.

Après avoir fait l'ascension de la dernière cataracte, car c'est le nom qu'on peut donner à de pareilles manœuvres, il ne se trouve plus qu'à une petite distance de Khartoum, capitale du Soudan égyptien, dont il veut faire le centre de ses opérations. Khartoum est par 15°,35′ de latitude nord, à une distance de 2,800 kilomètres du Caire en suivant le cours du fleuve. D'une population de trente mille âmes, son importance est suffisamment expliquée par sa situation au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, soit de toutes les vallées qui descendent de l'Abyssinie et du Soudan. A toute époque, cette importance fut plus ou moins considérable. Mais en 1771 une invasion de Schellouk y porta un terrible coup. Ils entrèrent de nuit dans la ville, en massacrèrent les habitants et la rasèrent. Lorsque les soldats de Méhémet-Ali en firent la conquête en 1820, ils n'y trouvèrent que trois huttes et un grand cimetière. Par la suite, Khartoum reprit son ancien éclat, depuis surtout qu'elle fut assignée comme résidence au gouverneur général du Soudan.

Les voyageurs, trafiquants ou chasseurs, qui ont à remonter le Nil Blanc depuis Khartoum, mettent ordinairement à la voile dans les premiers jours de novembre, époque à laquelle les vents du nord commencent à se fixer; le retour a lieu cinq mois après, en avril, terme de la saison sèche. Les barques ont une chambre à l'arrière et une petite cuisine en plein vent. Leur tonnage est d'environ 300 quintaux. Il offre un espace suffisant pour recevoir vingt matelots ou domestiques et leurs provisions de bouche de quatre ou cinq mois. Tous ces hommes savent se servir d'armes à feu. Celles que Brun-Rollet mettait à leur disposition se composaient d'une douzaine de fusils à deux coups et d'un petit canon pouvant courir de babord à tribord, selon le besoin.

Chaque année, à partir de 1843, fut pour notre héros l'occasion d'une expédition nouvelle dans un pays nouveau. C'était bien là son rêve d'autrefois; il pourra dorénavant en savourer les émouvantes péripéties, sous la forme quelquefois gracieuse, mais plus souvent brutale, de la réalité.

Il fait ainsi connaissance avec des tribus dont les couleurs diffèrent autant que les mœurs, la religion et le langage. Les Hassanieh sont hospitaliers, et leurs femmes, qui sont fort jolies, souhaitent la bienvenue aux étrangers par des danses de caractère. Les Bakkara élèvent des bestiaux dont le laitage et la viande sont distribués largement pour quelques grains de verroteries. Beau pays, d'ailleurs, avec de frais ombrages, des cultures suivies et des pâturages luxuriants.

Mais voici venir les Schellouk, dont le nom a été déjà prononcé, race belliqueuse et pillarde. Leurs incursions visent tout d'abord les parcs à troupeaux des Bakkara leurs voisins, auxquels ils rendent la vie dure. Ils ont aussi des façons beaucoup moins hospitalières. Pour gagner leurs bonnes grâces, Brun-Rollet leur distribue des toiles, du tabac et des ognons; cela lui permet de circuler dans leur territoire, et d'apprécier la valeur des immenses forêts de gommiers qui le couvrent. A son retour, il chargera ses barques de leurs riches produits.

Un peu plus loin, ce sont les Arabes d'Abou-Rof qui font la guerre avec les Denka, grande peuplade nègre, au confluent du Nil et de la Sobat, sous le 9e degré de latitude. Il a maille à partir avec eux pour des cargaisons d'esclaves qu'il veut délivrer, et se voit obligé de faire le coup de fusil. Le petit canon lui-même intervient comme dernier arbitre.

Dans une autre circonstance, plus grave peut-être, bien que l'on n'y ait pas brûlé de poudre, il fut attaqué par une escouade de soldats du gouvernement égyptien. Cela se passait au mois de décembre 1845. Les soldats, leur officier en tête, voulaient interdire à notre compatriote de vendre ou d'acheter le long du Nil Blanc, disant que la route n'avait pas été ouverte pour les Chrétiens et le menaçant de confisquer tout l'ivoire qu'ils trouveraient à bord de ses bateaux. Devant cet acte de violence, que la présentation d'un firman en bonne forme ne réussit point à arrêter, Brun-Rollet conserva une attitude pleine d'énergie dont le résultat fut, entre autres, d'épargner à son équipage les mauvais traitements. Toutefois, il fut obligé de rebrousser chemin et de s'abstenir de toute opération commerciale pendant cette campagne. Il ne fallut rien moins que l'intervention des consuls résidant à Khartoum et un ordre sévère de Méhémet Ali, pour rétablir ensuite la liberté de la navigation et des échanges sur le haut Nil.

Tout ce qui est arabe en Afrique est musulman; il y a aussi beaucoup de tribus nègres qui profes-

sent cette religion ; mais les Schellouk et les Denka ne sont pas de ce nombre. Les derniers, cependant, croient à une autre vie ; il n'en est pas de même des Schellouk : ils reconnaissent seulement un esprit invisible, créateur de toutes choses, qui daigne quelquefois visiter le lieu sacré, dit *Niécama,* sous la forme d'un lézard ou d'un oiseau. Ce lieu vénéré est ordinairement un grand arbre ou un bois, qui sert d'asile au jongleur que le peuple va consulter sur ses affaires. Chaque visite ou consultation est naturellement accompagnée d'un présent, qui forme le revenu de cet industriel.

Avec les Abou-Rof comme avec les Denka, Brun-Rollet trouve encore moyen de faire des échanges fructueux de ses verroteries contre de la poudre d'or, de l'ivoire, des plumes d'autruche et des lanières d'hippopotame. Le montagnard de la Maurienne se montre ainsi doublé d'un adroit négociant, ce dont personne assurément ne paraîtra surpris ; mais cela n'empêche que, de temps à autre, le tempérament du chasseur reprend le dessus, et alors nous le voyons s'aventurer dans l'intérieur avec trois ou quatre fidèles, s'embusquer dans les taillis et, au bout de quelques jours, rapporter comme butin des peaux de léopard ou de lionceau, et par douzaines les pintades et les francolins.

Nous avons laissé notre Savoyard sous le 9e degré de latitude : c'est une de ses premières étapes depuis qu'il est venu s'établir à Khartoum. Plus tard, en 1847, il pousse jusqu'au 6e degré et demi, dans le pays des Djour ; puis, en 1851, il vient jeter l'ancre dans les eaux de Gondokoro, latitude 4°,54′, et y fonde un comptoir, qui deviendra désormais un point de ravitaillement pour toutes les expéditions européennes aux sources du Nil. Deux ans après, il put déjà y recevoir les Révérends Pères de la mission catholique autrichienne, qui étaient venus prêcher l'évangile dans ces parages : noble tentative, qui échoua devant l'ignorance et la brutalité de la population. Après y avoir passé toute l'année 1853, les missionnaires durent quitter le pays, exténués, malades, et se replier sur Khartoum, où les attendaient le reste de leurs compagnons.

Il faut, d'ailleurs, convenir qu'aucun climat n'est plus funeste aux Européens que celui de cette portion de l'Afrique : les fièvres, la dyssenterie, l'énervement produit par d'intolérables chaleurs, abattent les constitutions les plus robustes. Si Brun-Rollet put y résister pendant près de vingt-six ans, il le dut à une vigueur exceptionnelle, et à quelques séjours qu'il fit en Europe pour se retremper. Néanmoins, la mort le surprit à un âge peu avancé, au moment où, rassasié d'inconnu, il songeait à revenir dans son pays natal pour y jouir de sa petite fortune. Il mourut à Khartoum le 25 septembre 1858, entouré de quelques Européens et de ses deux compatriotes, les frères Poncet. Il était né à Saint-Jean-de-Maurienne le 25 juillet 1807, et n'avait donc pas plus de cinquante et un ans.

Brun-Rollet a écrit un livre fort intéressant intitulé : *Le Nil Blanc et le Soudan* (L. Maison, libraire-éditeur, rue de Tournon, 17, Paris 1855), récit vivant de ses aventures et résumé de ses découvertes géographiques. Il a publié aussi quelques articles dans le *Bulletin* de la Société de géographie, entre autres des observations de température faites sous le 9e degré de latitude, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), Saint-Jean-de-Maurienne, imprimerie Vulliermet, 1875-1876; in-8°, IIIe vol., 3e et 4e bulletins.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne poursuit le cours de ses travaux avec un zèle et un dévouement qu'on ne saurait trop louer : ainsi elle vient de publier, à quelques mois d'intervalle, deux nouveaux fascicules de ses *Mémoires* qui ne manquent point d'intérêt et sur lesquels nous désirons appeler tout particulièrement l'attention des érudits savoisiens.

Le troisième bulletin s'ouvre par les précieuses recherches de M. le général Auguste Dufour, notre collègue à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, sur *Les Franchises de Bessans, en Maurienne*, franchises octroyées, selon la tradition, en 1319, par les abbés de Saint-Michel de la Cluse et confirmées, en 1567, par le duc Emmanuel-Philibert. Avant d'aborder l'examen de cette véritable charte communale, retrouvée récemment aux archives du royaume, à Turin, M. Dufour nous montre les abbés de Saint-Michel acquérant, en 1333 seulement, des princes de Savoie, les château, ville, territoire et mandement de Tournon-en-Tarentaise et échangeant, en 1357, ces possessions contre la paroisse de Lans-le-Villard, en Maurienne, le fief de Coazze, en Piémont, et les terres de Bessans et de Boczesel, en Savoie, puis il ajoute : « Les documents que je viens de citer ne permettent pas d'admettre pour la concession de leurs franchises, la date de 1319 réclamée par les habitants de Bessans ; il faut tout au moins la ramener après 1357. » Ces franchises ont un cachet spécial qui les distingue de celles publiées jusqu'alors : ainsi, nul de Bessans ne peut vendre son bien à des étrangers, s'il n'a fait au préalable trois criées pendant trois jours ; l'acheteur, s'il s'en présente un de Bessans, aura la préférence sur l'étranger ; l'arbitrage est admis dans les différends qui peuvent surgir entre particuliers ou dans les discussions auxquelles peut donner lieu l'interprétation des coutumes du lieu ; quatre prud'hommes sont chargés de visiter les chemins et de pourvoir à la réparation des routes ; le châtelain est élu pour trois ans, le métral pour un an ; nul officier n'est rééligible qu'après un intervalle de six ans ; les habitants enfin peuvent tester par devant tel notaire qu'ils voudront et non plus seulement par devant le greffier ou curial. Les renseignements donnés par M. Dufour sont, on le voit, du plus haut intérêt pour l'histoire communale : aussi ne saurions-nous trop engager le général à publier souvent de pareils documents.

L'étude sur *Le château de Tournon-sur-Isère en Savoie* qui vient ensuite et qui est due à la plume du

R^d P. Archange, missionnaire capucin du couvent de Conflans, renferme des détails extraits, pour la plupart, des ouvrages de Moreri, Glaire, Grillet et Paradin, et contient par conséquent peu de faits inédits. Avec le R^d P. Archange nous assistons à la fondation de Tournon d'abord, puis nous voyons défiler les unes après les autres les familles et les communautés qui *régnèrent* en ce lieu. Des Chivron, le château passa aux rois de Bourgogne, aux princes de Savoie, aux abbés de Saint-Michel, aux princes de Savoie de nouveau, aux Maillard ensuite, et enfin, en dernier lieu, à M. le baron Angleys, gendre de l'éminent homme d'Etat comte Hyacinthe Avet. Nous aurions aimé à trouver là des renseignements plus circonstanciés sur cette maison Maillard qui posséda Tournon pendant plus de deux siècles et qui a fourni tant d'éminents fonctionnaires. Quoiqu'il en soit nous recommandons vivement la lecture de cette notice.

Le 4e bulletin renferme sur *Les cardinaux qui ont occupé le siége de Maurienne* des notes historiques qui émanent de M. le docteur Mottard et qui se rapportent à Louis de la Palu de Varambon, à Jean de Ségovie, à Guillaume d'Estouteville, à Louis de Gorrevod, à Jérôme Ricevali, à Hippolyte d'Est et à Charles-Joseph Fillipa de Martiniana. Pourquoi à la suite de chaque article n'avoir pas décrit les armoiries portées par ces princes de l'Eglise? On aurait été heureux de trouver là les blasons de ces prélats distingués qui n'ont point passé inaperçus sur le siége épiscopal de Maurienne et qui ont déjà, il est vrai, rencontré un historien en M. Charles Buet (1). Travailleur infatigable, M. le docteur Mottard ne cesse de fouiller les annales de la Savoie et de publier sur l'histoire de son pays des documents précieux : aussi appelons-nous hautement l'attention des érudits savoyards sur ses nombreux travaux, insérés en grande partie dans les *Mémoires* de cette Société. Le fascicule que nous analysons se termine enfin par une *Biographie des membres du chapitre de Maurienne avant la Révolution,* écrite par le chanoine Boniface et revue et annotée par ce même docteur Mottard dont nous venons de parler : c'est une œuvre consciencieuse, rédigée avec soin et précédée de notes curieuses sur les bénéfices et les charges de l'ancien chapitre, sur ses biens et avoirs et sur ses charges et fonctions. A. ALBRIER.

(1) V. *Armorial des évêques de Maurienne, Revue nobiliaire*, mars 1867, 121-127.

UNE MESURE PRÉHISTORIQUE

M. Le Hon, dans son ouvrage *L'homme fossile en Europe,* p. 126, donne le dessin, à la demi de la grandeur naturelle, d'une hache polie, en jade vert, figurée dans l'*Oryctographie de Bruxelles*, ouvrage publié en 1784; mettant par hasard sur ce dessin une hache polie de la même matière, trouvée à Melle, je remarquai que cette dernière couvrait exactement le dessin, donc égalait la moitié de la première; une troisième, du midi de la Belgique, avait pour largeur les deux tiers de la largeur de la seconde; y aurait-il donc, entre les dimensions des haches polies, une certaine proportion, une *commune mesure?* On le dirait. Je mesurai les dimensions de quelques-unes et j'obtins les résultats suivants (le premier chiffre indique la longueur en millimètres, le second la largeur) :

HACHES FIGUREES DANS LE COMPTE-RENDU DU CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE BRUXELLES 1872

Japon,	pl. 14, n°	2	88	×	53		
		3	75	×	35		
		4	57	×	31		
		5	53	×	29		
Id.	pl. 15.	1	130	×	50		
		2	113	×	44		
		3	118	×	40		
Id.	pl. 16.	1	130	×	50		
		2	113	×	45		
		3	53	×	39		
		4	65	×	25		
Mons (Belgique),	pl. 61	1	115	×	44		
Spiennes (Belgiq ,)	pl. 61.2		130	×	45		
Mons,	62.2		170	×	55		
Spiennes,	pl. 62	1	180	×	60		

Marche-les-Dames (Belgique),	67.1	237	× 62
Trisogne, id.,	» 2	232	× 72
Hastedon, id.,	68.6	73	× 45
Id., id.,	70 1	135	× 67
Marche-les-Dames,	71.2	60	× 31
Linceaux Ciney (Belgique),	72.1	110	× 52
Hache figurée par Le Hon,		194	× 92
Hache trouvée à Melle (1),		90?	× 46
Hache trouvée au midi de la Belgique,		35	× 30
Une grande, musée de Melle,		200	× 90

15 millimètres me paraît *une commune mesure* entre la plupart de ces largeurs; quelle serait l'origine de cette mesure? — Je crois que la *mesure-unité* était le double, et correspondait à la première phalange de l'index; c'est en effet une mesure qu'on a toujours « à la main; » n'est-ce pas même l'origine du pouce actuel, variant d'après les localités, mais valant, en moyenne, à peu près 30 millimètres, et nommé encore quelquefois doigt, daktylois!

Les conservateurs de musées, possédant grand nombre de haches, pourront facilement vérifier la généralité plus ou moins grande de ce que j'avance.

Je signalerai entre temps quelques coïncidences qui me paraissent extrêmement remarquables : deux haches du Japon ont pour dimension 130 × 50 et une de Spiennes 130 × 45; une du Japon 115 × 45 et une de Mons 115 × 44; une du midi de la Belgique 90 × 46, me paraît égale à celle de Pontverre qui se trouve au Musée d'Annecy, etc. Certes, on ne peut dire que de telles coïncidences soient fortuites; les dimensions égales indiquent des relations entre les fabricants, ou, qu'on me permette l'expression, un courant ethnographique; un pays de l'Asie n'aurait-il pas été un centre d'où se serait dirigé un courant vers l'Europe. et un autre vers l'Océanie où l'on retrouve encore les haches en pierre polie, entre autres le *mere* des aborigènes de la Nouvelle-Zélande?

« De nos jours encore le Maori (2) fabrique encore, comme ornement, ou comme amulette, le *mere* de jade poli; il choisit avec soin la pierre verte « poena mou » (néphrite) et avec un silex dentelé en forme de scie et une grande quantité d'eau, il trace de chaque côté un sillon qu'il approfondit jusqu'à ce qu'il puisse en détacher les bords. Un travail constant de tout un mois est nécessaire pour ébaucher une hache *d'un pouce et demi* de largeur; il faudra six mois encore pour le polissage au moyen d'un grès calcaire. Les Maoris conservent précieusement les haches de leurs ancêtres; les haches de guerre avaient à peu près un

(1) Bout brisé.

(2) Indigène de la Nouvelle-Zélande; ce mot est probablement le même que *Muohi*, qui veut dire indigène, à Tahiti.

pied de longueur et pesaient plus de six livres; c'étaient des armes terribles dans un combat corps à corps. » (*New Zealand Monthly Magazine*, octobre 1862.) La largeur citée ci-dessus, un pouce et demi, est justement la largeur la plus commune des haches anciennes (45 millimètres). Un monsieur de la Nouvelle-Zélande qui visita, il y a quelques années, le Musée de Melle, m'assura qu'il ne voyait aucune différence entre les haches polies trouvées en Belgique que je lui montrais, et celles des Maoris. Ne pourrait-on donc pas classer les haches polies d'après leur grandeur ou leur largeur: 1/2, 1, 1 1/2, pouces etc., et tirer de là quelques nouveaux renseignements relativement aux mouvements des tribus préhistoriques?

La dimension 115 millimètres, qui se rencontre assez souvent, doit probablement aussi avoir un motif; je la retrouve même dans le diamètre d'un casse-tête lenticulaire avec manche, de l'âge de pierre des Antilles. BERNARDIN.

Melle-lez-Gand, 2 juillet 1876.

BÉTHONCOURT

A la mémoire des victimes du combat du 16 janvier 1871

(Pièce lue a l'Academie de Savoie, dans la seance du 2 août 1875)

« Les forts créent les forts .. »

Nos fils sont là'. . campés dans cette forêt sombre,
Sans vivres, sans abri, la neige pour grabat,
Debout depuis deux jours, cherchant à travers l'ombre
Si l'heure va venir de marcher au combat;
Le canon tonne au loin; la fusillade ardente,
Attisant de ses feux la fièvre de l'attente,
Crépite, à coups pressés, au delà du grand bois...
« Eh bien! — se disent-ils — est-ce à nous cette fois? »
Mais leur tour ne vient point... Ils en pleurent de rage!...
Demeurer l'arme au pied quand d'autres vont mourir!
Quand on voudrait lâcher la rêne à son courage,
Etre esclave de l'ordre et ne pouvoir partir...
C'était trop dur!... La mort leur eût été plus douce
Que cette halte — un siècle! — au sein d'une forêt
Où l'*ordinaire* était fait de glace et de mousse ..
« Alerte! — Aux armes? — Non. — Et pourtant tout est prêt! —
« Des fils de *la Brigade* on ne veut pas peut-être?... »
Ces mots, — noble rumeur, — sur leurs lèvres grondaient,
Et furieux, brisant tout, chêne, sapin, hêtre,
De leur sinistre voix les obus répondaient....

* * *

Voyez ces deux soldats près de ce faisceau d'armes...
Enfants du même mont, ils se disent tout bas :
« Si j'y reste, sur moi ne verse point de larmes!
« J'aurai fait mon devoir... ne me regrette pas!
« Mais si toi, plus heureux, tu rentres au village,
« Si tu revois, ami, nos champs, notre clocher,
« Le soir de ton retour, avant de te coucher,
« Va voir ma vieille mère et dis-lui que l'image
« Qu'à l'heure du départ elle me mit au cou,
« Toujours je l'ai gardée, à son culte fidèle,
« Qu'à ma mère, en bon fils, j'ai pensé jusqu'au bout,
« Que mon dernier mot fut pour elle! »

* * *

D'autres, pelotonnés sous leur mince manteau,
Fumaient insouciants et suivaient la fumée
Des yeux; mais leur pensée, elle était au hameau,
Au pied des monts neigeux, sur une terre aimée,
Du pays écoutant la poétique voix,
Volant du toit de chaume à la prairie ombreuse,
Du sermon du dimanche à la soirée heureuse
Où le cœur se donna pour la première fois.

* * *

Et l'obus, — balayant ces rêves de naguère, —
Dans sa courbe moqueuse, à quelques mètres d'eux,
Passait en leur disant : « C'est moi qui suis la guerre!
« Travailleurs de la paix!... Dites! vous voilà deux
« Chez qui brillent l'amour, la jeunesse et la vie;
« Mais je suis, — moi! — le sang, la haine et le trépas!
« Prenez garde! ma soif brûle d'être assouvie!
« Pour ma faim, les vingt ans sont les meilleurs appâts!... »
Et les deux compagnons, en saluant la bombe,
Répliquaient à mi-voix : « Une de plus qui tombe!. . »

* * *

Dans l'autre camp, — derrière un quadruple rempart, —
L'ennemi se cachait : on le croyait en fuite;
Il veillait cependant, invisible lézard,
Rampant dans les replis rocailleux de son gîte.
Entre le bois et lui, comme un vaste linceul
Se déroule une plaine
Que bordent au levant les flots de la Lizaine;
Au delà, Béthoncourt se dresse muet, seul,
Immobile, glacé, retenant son haleine :
Squelette décharné,
Plus de doute! — il est vide, il est abandonné!

* * *

Ainsi, quand sur les monts s'accumule l'orage,
Le silence se fait dans les cieux obscurcis;
La foudre met un frein aux éclats de sa rage,
Dieu semble à la nature accorder un sursis :
Pâtres, troupeaux, forêts, tout frissonne et tout tremble,
C'est qu'un souffle de mort
A passé; que, muet, l'orage se rassemble
En un suprême effort...

* * *

Soudain la voix stridente et brève
Du clairon retentit :
Des yeux l'éclair jaillit,
Le bataillon se lève
D'un seul et même coup... Quelle ardeur! quel élan!
On eût dit qu'ils couraient au devant d'une fête...
La fête, — hélas! — c'était la perfide tempête
Les dévorant déjà de son regard brûlant.

* * *

Le général a dit : « Enfants de la Savoie!
« C'est à vous de marcher! — En avant! — Votre voie
« Elle est là, devant vous! — Il nous faut Béthoncourt!
« A vous de l'emporter avant la fin du jour!... »
Et Costa, parcourant la ligne de bataille :
« Vous l'avez entendu! — C'est l'ordre! mes enfants,
« Oui, — que nous revenions vaincus ou triomphants,
« — Dit-il, — Qu'importe? Il faut obéir! La mitraille
« Peut nous écraser tous; mais nous ne saurons pas
« Trembler devant la mort ni reculer d'un pas! .. »

* * *

Et tous, — électrisés par ce mot héroïque,
Ils s'élançaient déjà quand un geste magique
Arrête leur élan... C'est le dernier adieu!...
Ils tombent à genoux... Le prêtre, au nom de Dieu,
Par un signe de croix, grave et muet, pardonne
A ceux qui des martys vont cueillir la couronne...

* * *

Si pour toujours vos yeux doivent être mouillés,
Si les monts et vos cœurs vont être dépouillés,
Mères, relevez-vous! que votre âme soit fière!
Voyez vos fils!... Chrétiens, ils baissent vers la terre
Ces têtes qu'en héros ils offrent au pays,
Et sur ce champ, où va s'élancer leur courage,
Ecoutez!... On entend ces mots saints qu'au village,
Bercés sur vos genoux, ces braves ont appris :
« Dieu! que ta volonté, — disent-ils, — s'accomplisse!
« Que le ciel soit le prix de notre sacrifice! »

* * *

La coupe était vidée... Arrière souvenir
D'une jeunesse heureuse!. . Arrière l'avenir,
Les mères, les amours, les foyers, la patrie,
La vigne, les blés mûrs, les grands bois, la prairie,
Tout ce qu'hier encore ils espéraient revoir .
Le sacrifice est fait : sur l'autel de leur âme
Un feu, — grâce du ciel! — de sa sublime flamme
A brûlé tout cela : ce feu, c'est le devoir!...

* * *

Et relevant son front, le bataillon s'élance...
Les chefs, — le sabre au poing, — marchent au premier rang...
Seul, le cri de *Savoie!* est sorti du silence...
Tout à coup, — on eût dit la foudre déchirant
La nue, — un feu d'enfer, du haut de la colline,
Des talus, des maisons, des toits, de toutes parts,
Eclate furieux :... il enserre et domine
La phalange qui monte à l'assaut des remparts...
Va-t-elle reculer?... La mitraille moissonne,
Couche les pelotons, ainsi que fait le vent
Dans les blés; et pourtant la retraite qui sonne
Ne les arrête pas : ils s'en vont en avant!...

* * *

Rien ne les retenait : l'adversaire invisible,
Prudemment abrité, s'exerçait à couvert
A les prendre pour cible;
Et les braves tombaient, le visage entr'ouvert,
La poitrine béante,
Le crâne fracassé, les jambes en lambeaux :
La mort, ivre de joie, en sa course sanglante,
A chaque pas creusait trois ou quatre tombeaux....

* * *

O champ de Béthoncourt, si tu savais redire
Tous les traits de ce jour tristement glorieux,
Quelle page d'honneur ta voix pourrait inscrire
Au livre d'or de nos aïeux!
Là, c'est Besancenot, qui, mourant, se relève
Pour couvrir de son corps les restes d'un ami;
Sur la gauche, Milan, fou de bravoure, enlève
Sa jeune troupe et meurt, lui montrant l'ennemi;
Hugard, trois fois atteint, près de son capitaine (1),
Pense à sa chère épée et jette à la Lizaine
Un trésor qu'il a peur de voir prendre sur lui.
Desmoulins, — pauvre enfant que ce combat fit nôtre, — (2)
Accourt près d'un blessé, chancelle et reste mort;
L'aumônier, héros ardent comme un apôtre, —
Va porter en plein feu le divin passeport,
Beauregard, étalant les signes de son grade,
Se bat comme un guerrier de l'antique Croisade,
Parvient à la rivière et tombe sur le bord.

* * *

Et vous tous, dont le nom n'aura d'autre mémoire
Qu'un cœur de fiancée ou l'amour d'une sœur,
Vous qui n'avez cherché ni l'éclat, ni la gloire
Pour combattre et mourir sur le champ de l'honneur,
Braves, salut à vous!... Là haut, dans la patrie,
Où l'humble d'ici bas devient resplendissant,
Votre âme aura conquis cette place bénie
Dont le Dieu des combats, — en l'éternelle vie, —
Fera le prix de votre sang!

....

Aujourd'hui, sur les lieux témoins de ce martyre
Se dresse un mausolée où le regard peut lire :

» Découvre-toi, passant!... Ici repose en paix
« La cendre de ces fils de la terre lointaine
« Qui, de leur sang, ont teint les bords de la Lizaine
« Et payé de leurs jours le titre de *Français!* »

FR. DESCOSTES,
de l'Académie de Savoie.

Janvier 1872

(1) Le capitaine comte de Cordon.

(2) Le jeune aide-major du 1er bataillon de Savoie, tué glorieusement à Béthoncourt, était né dans le département de la Nièvre.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 21 juillet 1876.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRESIDENT

La réunion nomme les membres des jurys d'histoire, de poésie et de beaux-arts, appelés à juger les nombreux travaux envoyés au concours de la fondation Andrevetan.

M. le Président communique une demande adressée par la Société botanique de Brandebourg, pour l'échange de nos publications.

M. le baron *Raverat*, membre correspondant à Lyon, adresse l'extrait suivant du testament d'Aymar de Torchefelan, écuyer, sieur de Mornas, capitaine d'une compagnie au régiment de Picardie; le testament a été fait à Vienne, le 29 décembre 1671 : « .... item ie donne et legue a anne de Torchefelan ma tres chere sœur religieuse en labbaye de sainte caterine danecy en savoie ordre de citeaux la somme de cent vingt livres de pention viagere qui lui sera payé par mon heritier touts les ans pendant sa vie. » — La famille du Torchefelan, ajoute M. Raverat, est une des plus illustres et des plus anciennes du Dauphiné. Ses démêlés avec les archevêques de Vienne sont assez connus; ils ensanglantèrent la province à différentes époques du moyen-âge

M. Ducis fait part à la Société d'une restauration archéologique digne de tous éloges : l'église de Mélan, fondée en 1292 par Béatrix de Savoie, avait eu ses fenêtres à lancette bouchées son style dénaturé en renaissance, au XVIe siècle, et avait été désorientée pendant l'occupation des PP. Jésuites de 1834 à 1848. Les missionnaires de Saint-François de Sales, qui tiennent aujourd'hui le collége, ont mis à jour les fenêtres antiques, ont replacé la porte à l'occident, le chevet à l'orient, et rétablissent l'église dans son style primitif avec une parfaite entente de l'art.

Le même donne lecture des inscriptions et armoiries qu'il a copiées à l'ancienne abbaye de Siz et sur plusieurs autres monuments anciens, qui feront l'objet d'articles spéciaux.

M Revon présente un plat d'étain gravé, acquis par le musée. Forme ronde, diamètre 40 centimètres. Armoiries d'Annecy et de Rumilly, réunies sous une couronne murale surmontée de deux banderoles qui portent la devise :

FELIX ·:· UTRIUSQUE NEXUS ·:·
1778

Une troisième banderole, portant le mot ANNECI, est tracée au bas de la composition, entre deux fusils croisés. — Deux poinçons : l'F couronné, et I. F. MOREL A GENEVE.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Le 22 juillet vers midi, a eu lieu l'inauguration du gnomon polyorénome d'Annecy sur le quai du jardin public, en face de la statue de Berthollet. Le Père Arsène, capucin d'Annecy, auteur de cette œuvre remarquable, a enchanté l'assistance dans un exposé plein d'intérêt sur la composition de son œuvre et les sentiments patriotiques qui l'ont inspirée. C.-A. D.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des dons et échanges.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 6

JUIN 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR					
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h m	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	28°	8°5	20°	722,6	»	3,3	50	25°8	47°	35°	—	O.-S.-O	très faib.	beau	Gros nuages au sud. Tonnerres lointains.	0,820	14°5
2	26	9	16	719.6	»	4	69	21,8	40	28	?	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Eclairs et tonnerres à 7 h. s. Vent très fort.	0,830	12,1
3	24,5	10.5	17	720.7	19,5	3	73	24,2	45	33	?	S.-S -O	id	id.	Clair à 11 h. soir.	0,850	14,5
4	25,3	10,5	21,2	722.7	»	3,2	73	26,2	48	35,5	?	N.-E	id.	beau	Nuageux par moment, nuit très belle.	0,850	14,8
5	28	10.5	22,8	725,4	»	3,5	77	27,2	47	35	?	O.-S.-O	faible	id.	Nuit claire.	0,850	13,8
6	29	12	24	725,6	»	6	56	27,5	48	37	—	S -S.-O	id.	couv 1/2	Couvert la nuit	0,850	16,5
7	30,5	14	21,8	723,7	p	1,2	73	30	50	38	—	O.-S.-O	id.	couvert	Tonnerre après midi. Pluie inapréciable.	0,850	17,8
8	31	14	23,5	721,1	p	3,7	56	24,8	33	25,5	S -O	S.-O	assezfort	id	Id. id. par fort vent.	0,855	18,8
9	27,5	11	22,2	715,0	»	2,7	58	22	33	26	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie après midi, continue le soir.	0,855	18,5
10	26	10,5	12	713,6	15	1,4	97	18,8	18	15	S -O	O.-S.-O	id	pluie	Id. le jour, couvert la nuit.	0,860	14
11	24,2	11	12,5	715,6	11	0,4	84	12,8	17	14,5	S -O	S.-O	id	id.	Id., id., id.	0,860	16,2
12	13,5	9	11	720,4	13,5	0,5	93	12	15	13	S.-O	S.-O	modéré	id	Id. légère tout le jour.	0,855	16,5
13	13,5	10,5	13,6	721,9	4	0,4	93	16,8	22	19	S.-O	S -O	faible	couvert	Nuit claire.	0,840	15,2
14	18,5	8	18 4	723.2	»	1,5	80	22,8	38	30	N	N	id.	beau	Gros nuages après midi, pluie légère 9 h. soir.	0,820	15,6
15	23,5	10,5	21	722,9	1	2,7	69	24,2	44	33	N	O.-S.-O	id	id	Id. dans le jour, pluie. Beau le soir.	0,780	16,1
16	25	10,5	18	720,9	1,5	3,6	85	12,4	14	12	S.-O	O -S.-O	fort	couvert	Pluie de 10 h. matin à 5 h. soir. Couvert la nuit.	0,780	16,1
17	18,5	8.5	16	724,3	9	0,7	67	20	45	32	N	O	modéré	couv.1/4	Nuit très belle.	0,780	14,6
18	21	5,5	17	726,3	»	3,7	80	22,4	44	33	—	O	faible	beau	Id	0,790	15,3
19	24,3	8,5	21,5	725,5	»	3,8	61	25,6	46	35	—	O	id	id.	Beau le soir à 10 h.	0,800	15,8
20	27,3	10,5	21	723.2	»	3,4	65	26,6	47	36	—	O.-N.-O	id	id	Id 11 h.	0,800	16,2
21	29,5	14	22	721.7	»	4.8	74	28,2		37,5	—	O	id.	couv 1/2	Gros nuages après midi, nuit cl. couv. la nuit.	0,790	17,2
22	30	12,5	25,5	723,1	»	2,4	68	29		37,5	S -O	O.-S -O	id	id.	8 1/2 s. écl. et t., gr^de bourr. jusq. 9 1/2, pl. ab^te;	0,790	17,6
23	31,5	15,2	23,6	722,5	12	5,8	66	25,4		30	S.-O	S -S -O	id.	couvert	Pl. par bourr. ap^s midi jusq. 5 h. Couv. 1/2 la n^t.	0,800	18,5
24	27,5	15,5	22,6	718,2	3	1,9	66	25		34,2	S.-O	O.-S -O	id.	id.	Couvert de gros nuages, pluie par bourrasques.	0,810	18,6
25	27	13,5	21,8	715,7	11	2,5	75	25		33,5	S.-O	O -S -O	id.	couv 1/2	Tonn. et éclairs de 4 h. à 6 h. s., pluie par bourr.	0,820	18,3
26	26	14	15,8	716,1	33	1,5	89	21		27,2	S -O	S.-S.-O	id.	pluie	Pl. cesse après 9 h , repr^d après midi. Faible la n^t.	0,910	18,5
27	22	13	19,2	720.7	11,5	1.1	63	23		22,8	S.-O	S.-S -O	id.	couvert	Pluie légère avant 8 h. matin. Beau après midi.	0,910	18,3
28	24	10,5	20	724	»	2.9	72	25,4		35	O	O	id.	beau	Couvert après midi. Pluie légère à 11 h. soir.	0,920	17,9
29	25	14	16,4	722.2	4,5	2,4	89	17,8		19,5	S -O	S.-O	id.	pluie	Pluie par bourrasques le matin et à 6 h soir.	0,900	17,9
30	20.5	11,5	21,6	720,7	8,5	1,3	65	23,5		25,5	S	E	id.	couvert	Peu de pluie après midi. Beau à 11 h. soir.	0,890	18
Moyennes ou Totaux.	24°93	11°20	19°3	721,30	158,0	79.3	72,86									0,837	16°45

Par suite d'accident au thermomètre, les observations sont interrompues.

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 août 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse a chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées a la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Flore de la Dent de Lanfon, par M. E. Picard — La culture de la vigne et la vinification dans le Mâconnais (suite), par M. Tony Lacroix. — Bibliographie : *Armorial et nobiliaire de Savoie,* de M. le comte Amédée de Foras, par M. Jules Vuy. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

X

Il y avait en Savoie six provinces administratives et judiciaires, la Savoie proprement dite, la Maurienne, la Tarentaise, le Faucigny, le Chablais et le Genevois. Cette dernière devait son nom à une suite de circonstances qu'il est le cas de rappeler pour éviter tout quiproquo.

Le comté de Genève, qu'il ne faut pas confondre avec la cité romaine de Genève, plus étendue, encore moins avec l'ancien diocèse de Genève plus étendu encore, comprenait plusieurs fiefs répandus en Chablais, en Faucigny, en Genevois et sur la droite du Rhône.

Les comtes de Genève, dont les droits contestables avaient été attribués aux évêques de Genève par les empereurs germaniques et reconnus ainsi par le municipe de Genève, s'étaient retirés à Annecy, où un lac et le palais de l'Isle leur rappelaient en miniature ce qu'ils avaient laissé à Genève.

Mais de seconds qu'ils étaient dans cette ville impériale et épiscopale, ils étaient devenus les premiers à Annecy, où leur château, élevé contre la Tour de la Reine, ancien fief royal burgonde, dominait ce bassin pittoresque, auquel ils ont laissé le titre de comté de Genevois, en favorisant toutes les industries d'Annecy, en y fondant des établissements et en octroyant à ce bourg, fortifié et agrandi plusieurs fois, tous les priviléges et franchises des villes.

Au commencement du xve siècle, la maison de Savoie succéda à celle de Genève, continua son œuvre à Annecy, dont elle fit, en 1564, le chef-lieu d'un duché avec le Faucigny et Beaufort, devenu l'apanage d'une de ses branches, les organisa en deux provinces, le Genevois et le Faucigny, en modifiant leurs confins, comme elle le fit aussi du Chablais, au commencement du xviiie siècle.

Les provinces avaient un intendant pour la partie administrative, un juge-mage pour la partie judiciaire. Les baillages de Ternier et de Gailliard avaient conservé l'organisation militaire à cause de leur situation frontière, mais avec un juge-mage comme les provinces.

Les troubles survenus à Genève, en 1738 et 1766, faisaient un devoir au gouvernement Sarde d'avoir l'œil sur toutes les tentatives ultérieures de la cité séparatiste.

Le dernier traité avait rendu à la Savoie toute la rive gauche de l'Arve. Le village de Carouge, simple bureau de douane en 1754, avait été pourvu d'écoles gratuites par Mgr Biord en 1770, gratifié de foires et marchés par le roi en 1776. Victor Amédée III voulut en faire un centre administratif et judiciaire. Il le détacha de la paroisse et commune de Lancy, y fit élever les édifices publics nécessaires à la destination qu'il lui donnait, et, par lettres patentes du 2 mai 1780, il créa l'Intendance de Carouge, composée d'Archamps-Collonges, Beaumont-Jussy et Châbles, Bernex-Confignon-Onex, Bossey, Cheinex, Compèsières, Feigères, Lancy, Neydens, Saint-Julien, Tairier, Valery, Vairier, Vers, Viry-Avusy-Humilly du baillage de Ternier, d'Ambilly, Cholex, Collonges-sur-Bellerive, Foncenex, Juvigny, Mesny, Thonex et Chêne, Ville-la-Grand du baillage de Galliard, de Veigy pris au Chablais, d'Annemasse, Vétraz et Monthoux pris au Faucigny, d'Aire-la-Ville, Etrembières, Monnetier-Mornex et 35 autres prises à la province du Genevois, en tout 68 communes. Cette nouvelle province était confinée à l'est par le Salève jusqu'au Mont-Piton et de là par les Usses depuis Vovray jusqu'à Bassy.

La judicature-mage des baillages qui avait été installée à Saint-Julien dès leur restitution en 1566, fut transféré à Carouge avec le bureau de l'Insinuation.

Et, comme pour en faire une rivale de Genève, à laquelle là maison de Savoie avait renoncé, le roi lui octroya les priviléges des villes, y établit un collége, un hôpital, y favorisa toutes les industries, permit

aux dissidents d'y bâtir un temple, puis une synagogue. Le succès répondit à ses avances au point que 12 ans plus tard, la population de cette ville improvisée s'était élevée de 600 à 4,674.

Le démembrement de l'ancien décanat de Savoie du diocèse de Grenoble, en 1775, et son érection en diocèse, en 1779, obtenu par Victor Amédée, témoignaient également de la ferme volonté de ce prince à soustraire la Savoie à toute influence étrangère.

On sait que la bulle d'érection de l'évêché de Chambéry par le Pape Léon X, en 1515, n'avait pu être mise à exécution sur les menaces armées de François Ier, qui, à la même époque, avait insurgé Genève et le Vallais contre le duc de Savoie. Le diocèse de Chambéry et la province de Carouge étaient donc deux actes de juste politique.

Les prévisions du cabinet de Turin ne tardèrent pas à se réaliser. Des désordres éclatèrent à Genève en 1782. Victor Amédée III s'entendit avec Louis XVI pour y rétablir la paix, et, de concert avec le canton protecteur de Berne, Genève fut cernée militairement le 29 juin 1782. Elle accepta enfin le 21 novembre l'*édit de pacification,* qui était un véritable code politique et administratif de près de 500 articles.

On convint de tenir le territoire genevois pour neutre en cas de guerre entre les parties contractantes. Le cabinet de Turin eut dès lors un agent diplomatique résidant à Genève.

Les modifications à l'*édit de pacification* par Genève, le 10 février 1789, ne furent approuvées par les puissances garantes que le 9 décembre suivant.

Après avoir avisé le gouvernement de Berne sur la propagande française à Genève en 1791, le gouvernement Sarde lui fit des ouvertures, en 1792, pour repousser de concert une invasion française, le cas échéant. Mais la Suisse se retrancha sur le privilége de sa neutralité.

L'entrée en Savoie par le général Montesquiou, en septembre 1792, fut des plus faciles; car elle n'avait été précédée d'aucune déclaration de guerre, et les troupes piémontaises se retirèrent précipitamment au-delà des Alpes, attendu que la ligne de frontière n'étant plus fortifiée, toute résistance leur parut inutile. L'idée de la neutralité protégée de ce pays était tellement naturelle que le cabinet de Versailles s'inquiéta de cette retraite subite comme pouvant cacher une entente du cabinet de Turin avec la Suisse. Il n'en était rien pourtant; car les officiers supérieurs furent traduits en jugement pour avoir abandonné leur poste sans ordre.

Et, de fait, s'ils eussent concentré les diverses garnisons sur le plateau des Bauges, ils auraient pu s'y maintenir en attendant les renforts du Piémont, et reprendre, à leur arrivée, la vallée de l'Isère.

Le coup manqué, la cour de Turin perdit son temps à attendre le concours de l'Autriche avant de repasser les Alpes. Les plans du général de Vins ne répondirent pas à la situation. Les austro-sardes débouchèrent enfin par le col de la Seigne et le Bonhomme, Roselenc sur Beaufort, le Petit-Saint-Bernard et la Tarentaise, le Mont-Cenis et la Maurienne. Mais c'était trop tard La résistance de Lyon et de plusieurs autres points dont l'action simultanée aurait divisé les armées de la République, était comprimée. Les vainqueurs refoulèrent au-delà des Alpes ces corps qui agissaient sans ensemble d'opérations, et dont l'insuccès aggrava pour les habitants l'état de pays conquis.

La Suisse menacée excipa de sa neutralité et se prépara à la défendre par les armes. Montesquiou promit de respecter celle de Genève et de son territoire, moyennant l'évacuation de la garnison fédérale.

Enfin, la propagande française et la division des partis dans divers cantons, amenèrent deux armées françaises en Suisse. Genève fut occupé en janvier 1798 par le général Brune.

Chambéry était devenu, en décembre 1792, le chef-lieu du département du Mont-Blanc, avec les districts de Saint-Jean-de-Maurienne, de Moûtiers, d'Annecy, de Bonneville, de Thonon et de Carouge.

Dès le 25 août 1798, Genève devenait le chef-lieu du département du Léman, avec les districts de Genève (Gex et Carouge), Thonon et Bonneville, sauf le canton de Sallanches, qui resta au département du Mont-Blanc pour justifier son nom jusqu'en 1800, que tout le bassin de l'Arve dépendit de Genève.

L'autre département, pour lequel on avait proposé le titre de Mont-Cenis, dut garder le nom emprunté au géant des Alpes, qui n'était plus de son territoire.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

FLORE DE LA DENT DE LANFON.

Si nous consultons le *Catalogue de la Flore du bassin du Rhône,* nous y trouvons la Haute-Savoie représentée par le Salève et ses abords, le massif du Mont-Blanc, Evian, Thonon, les Aravis, Pringy et une partie des environs d'Annecy; dans ce dernier bassin tous les honneurs sont pour la Tournette et le Semnoz; le Parmelan est cité de temps en temps, en souvenir d'Eugène Suë sans doute; la montagne de Veyrier, le roc de Chère pour leurs *Aethionema saxatile*, le pont de Saint-Clair pour ses *Primula auricula*, y ont obtenu une mention rapide. Mais sont-ce donc là toutes les sources de nos richesses végétales? La nature est-elle monotone, banale ou stérile sur les autres sommets, dans des sols moins classiques, que n'ont pas illustrés au même titre les voyages périodiques et obligatoires des étrangers et des touristes, des élégants même, voyages devenus de bon ton, imposés par la mode comme le parasol ou le lorgnon? Nous avons acquis la preuve du contraire.

Loin de nous la prétention de réparer les oublis de nos prédécesseurs, de combler les lacunes de la florule d'Annecy! Nous n'en avons ni la compétence, ni les moyens, ni le droit sous aucun rapport. Nous voudrions seulement faire connaître une montagne qui n'est, pensons-nous, citée nulle part, dont aucune plante ne se trouve parmi celles qui ont constitué le fond des herbiers du Musée d'Annecy. C'est la Dent de Lanfon, ou plutôt l'ensemble de blocs urgoniens dont le revêtement de terre végétale nourrit de si belles prairies depuis Villars-Dessus, Bluffy et Saint-

Germain jusqu'au pied des rochers et le col des Nantets. Nous avouons ne pas comprendre l'abandon dans lequel les botanistes, en admettant qu'il en circule encore, laissent ces prairies, ces couloirs herbeux, ces bois et les anfractuosités mêmes de ces rochers où ils recueilleraient, avec les espèces du Semnoz, celles de la Tournette, en grande partie du moins, sans compter beaucoup de plantes sporadiques ou permanentes qui ne sont indiquées nulle part à proximité de la ville d'Annecy. Serait-ce donc parce qu'une herborisation au col des Nantets rentre, grâce aux bateaux à vapeur, dans les limites d'une simple promenade et ne procure pas à l'humble pionnier, qui veut tout naivement rendre utiles des loisirs plus ou moins disputés, l'auréole d'une excursion à la Tournette avec voitures préalables, guides, préparatifs dispendieux, surtout avec les épisodes émouvants d'un voyage périlleux ou supposé tel? Cela se pourrait bien. Mais comme tous les collecteurs, nous sommes réaliste et devons calculer les instants. Nous dirons donc simplement ce que nous avons rapporté de nos herborisations, qui presque toutes étaient achevées à deux heures du soir; c'est-à-dire que, parti à 5 heures 1/2 du matin, nous quittons le bateau à Talloires, nous allons explorer le col des Nantets et le trajet qui y conduit, et nous retombons à Menthon avant le retour de la *Couronne de Savoie,* à 1 heure 1/4. Nous sommes bien loin, là, des fatigues du Semnoz comme aussi de son prestige!

Voyons cependant en quoi consiste la récolte, ou du moins en quoi ont consisté les nôtres; car, posons-le en principe, nous n'avons pu rencontrer qu'un nombre assez restreint des espèces particulières à ces parages, et beaucoup même nous ont échappé, soit que nous les ayons maladroitement prises pour leurs congénères ubiquistes, soit que l'encombrement ne nous ait pas permis de les rapporter.

Puisque nous avons parlé de l'ascension par Saint-Germain, nous la raconterons la première, bien qu'elle ne le soit pas en date; mais c'est dans celle-là que nous nous sommes le plus rapproché de la Tournette et que nous avons compris ce que les vents chauds du midi pouvaient en jeter de graines dans ces prairies si fortement inclinées et pour cela même sans doute si rarement foulées par l'homme. Le 15 juin de cette année donc, nous récoltions en passant, dans le bois que l'on traverse pour atteindre les dernières maisons de Saint-Germain vers le sud, quelques *Epipactis grandiflora;* puis, en contournant une colline ou plutôt un domaine seigneurial que doivent éternellement respecter les sentiers, et laissant toujours le torrent à notre gauche, nous nous engagions dans un autre bois fort étendu et surtout aux pentes fort rapides. Tout-à-coup, sur une sorte de talus un peu découvert, nous apercevons avec autant de joie que de surprise, après une heure de marche, les magnifiques périgones du *Cypripedium calceolus;* la souche avait produit cinq ou six pieds seulement (de taille fort élevée, 0^{m},50); et nous n'avons découvert dans les environs aucune trace de cette curieuse orchidée; on nous l'a signalée « fort abondante » à Bluffy, près de la route d'Alex: la fortune nous a donc bien rigoureusement traité; car nos recherches dans cette direction sont demeurées aussi vaines que pour le *Erythronium dens-canis;* nous ajouterons que nulle part elle ne croît *en abondance,* étant une de ces charmantes bizarreries dont la nature est partout fort avare.

Non loin de là commence pour nous la récolte sérieuse : *Cephalanthera ensifolia, Ranunculus lanuginosus,* en boutons seulement, mais représentés par un grand nombre d'individus. Bientôt nous grimpons dans une clairière presque verticale formant un angle droit avec le lit du torrent qui gronde beaucoup plus bas et où nous voyons aboutir sur l'autre rive le sentier de Bluffy. Déjà se montrent les *Ranunculus aconitifolius* à demi épanouis. Cependant nous avons atteint une altitude d'environ 1,100 mètres; car nous nous accrochons d'une main aux *Lathyrus montanus* qui étalent déjà leurs grosses grappes jaune-paille, ou aux *Lilium martagon* presque en fleurs, et de l'autre nous entassons dans notre boîte des *Anemone narcissiflora* d'un splendide effet, et dont les ombelles rosées flattent au moins autant l'œil que les corolles éclatantes du *Geranium sylvatium.* Ces deux plantes laissent à peine distinguer sous leurs feuilles le *Polygonum viviparum* et le *Globularia nudicaulis.* Sur les bords du couloir se détachent çà et là les verticilles flexueux du *Polygonatum verticillatum* non entièrement fleuri. Enfin, au moment d'atteindre les buissons qui en forment l'arcade supérieure, à peu près à la hauteur des premiers suintements du torrent, nous recueillons un pied de *Campanula thyrsoïdes* d'une taille médiocre, mais à fleurs toutes écloses; il avait le port et le facies de ceux que nous avons reçus l'an dernier, le 25 août, de la Tournette, bien qu'un peu plus élevé sur tige.

Nous ne tardons pas à rejoindre le sentier que nous avions laissé à notre droite et qui, côtoyant l'arête, se dirige vers l'angle méridional du col, entre les deux *Dents.* Dès ce moment, la végétation change : les grandes plantes du couloir herbeux dont le poids de notre boîte atteste la richesse, font place à une *herbe* courte et serrée : le *Carex præcox* et le *Carex montana* y sont entremêlés de *Ranunculus thora* si agréable à contempler, en grande quantité surtout, mais d'une extraction si lente et si pénible à cause de la ténacité de sa racine grumeuse dans un sol à demi tourbeux. Moins commun et surtout moins développé apparaît au milieu des tapis de *R. thora,* le *Ranunculus montanus* de Willd, ou *nivalis* de Will qui, par sa petite taille (0^{m},06 au plus) simule assez bien le *Potentilla opaca* ou le *P. verna.* Au bord du sentier, grâce à une infiltration destinée aux torrents subjacents, nous reconnaissons, dans une oasis d'herbes hautes et vigoureuses la plus belle des scrophulariées, le *Pedicularis foliosa,* tout-à-fait identique à ceux qui avaient été récoltés à la Tournette le 25 août 1875; quant au *Bartsia alpina,* il y avait plus d'une demi-heure que nous en prenions autour de nous sans nous arrêter. Nous étions alors en face et assez près de la roche de Muraz qu'un épais brouillard nous cachait presque continuellement; les rochers en étaient garnis de *Primula auricula* fort bien fleuries, tandis qu'au pont Saint-Clair ils com-

mençaient à se flétrir dès le 17 avril. Nous rétrogradons un peu pour descendre au col : sur l'arête nous distinguons le *Daphne mezereum*, puis, autour de la neige que nous avons à traverser, la *Soldanella alpina* et quelques pieds d'*Homogyne alpina* et de *Petasites niveus*, flasques et décombants.

Dans l'espoir, cruellement déçu, qu'une éclaircie nous permettra de contempler la Tournette et l'abîme qui nous en sépare, nous tournons la roche de Muraz et suivons le sentier, jusqu'en vue et à portée de la voix du chalet des Nantets. Le col avait gardé toute sa neige, et, au-dessus, les rochers n'annonçaient aucune végétation phanérogame; mais la prairie humide qui s'incline au midi et partage ses eaux entre le ruisseau de Malnant et le Nant Doit, nous offre une moisson de *Gagea Liottardi*, de *Geum montanum* et de très petits individus de *Bellidiastrum Michelii* qui ont la taille naine et le port du *Bellium bellidioides* de Corse. Nous avions récolté toutes ces espèces au Semnoz huit jours auparavant et, le 20 juin, nous devions retrouver le *Gagea Liottardi* autour du chalet du Parmelan. Sur les pentes un peu plus sèches du col, vers la Pointe aux Tarvelles nous recueillons avec plaisir une de nos meilleures espèces d'Alsace, l'*Orchis sambucina* et sa variété rouge (l'*O. incarnata* de Willdenow, et non celui de Linné, de Kock, etc.); cette dernière commençait à peine à fleurir. Mentionnons aussi pour mémoire le *Crocus vernus*, à fleur blanchâtre, extrêmement abondant: il manquait au Parmelan; ceux du Semnoz, groupés au nord seulement, à côté des derniers amas de neige, ont le périgone violet; le 5 mai, cette iridée était entièrement défleurie dans la prairie de Menthon. On nous pardonnera sans doute ces rapprochements qui ne nous semblent pas dénués d'importance pour qui voudrait préciser autant que possible l'influence de l'altitude sur le développement de la végétation.

En revenant, le long du ruisseau d'Alex, nous laissons, à regret, faute de place, d'innombrables tapis de *Viola biflora;* l'*Arabis alpina* ne commence que plus bas, pour disparaître en face des dernières prairies; le *Geranium sylvaticum*, lui, abonde encore dans les vergers de Villars-Dessus.

Nous nous proposons, si l'on y trouve quelque intérêt, de faire connaître l'état végétal de ce même col des Nantets et des roches avoisinantes, au 20 juillet, puis seulement de reprendre nos herborisations antérieures dans les autres parties de cette montagne.

EM. PICARD.

Annecy, le 8 août 1876.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

Suite (voir le n° de mai)

Taille. — Une vigne toute plantée dans un bon sol, commence à produire dès la 2e année, mais, généralement, elle n'est en rapport qu'à la 3e feuille; jusque là, on lui a laissé tout son bois; ce n'est qu'à la 4e année que l'on commence à tailler, mais alors on coupe toutes les branches pour former la tête du cep et le mettre ce qu'on appelle en *bon bois*. Il est essentiel de ne pas le tenir trop élevé, parce que le raisin ne pourrait ainsi recevoir aussi bien l'effet de la réflexion de la chaleur sur le sol. L'usage est de tenir le cep à 15 à 20 centimètres à peu près du sol. Cette 4e année sera presque nulle pour le produit, attendu que le raisin ne peut se former que sur le nouveau bois, c'est-à-dire sur celui qu'on a laissé en taillant. L'année suivante on aura du bois pour donner au cep la forme qu'il doit avoir; l'habitude ordinaire est de laisser au plus trois sarments ou cornes pour les ceps les plus vigoureux, et deux seulement, même un seul pour les ceps moins forts, jusqu'à ce que le cep ait acquis le degré de vigueur suffisant pour en porter davantage. Il ne faut jamais laisser à ces cornes au-delà de 2 bourgeons. On continuera d'observer la même règle par la suite, en ayant la précaution de laisser toujours former les cornes, les sarments les plus vigoureux, autant que faire se pourra à égale distance en forme de gobelet, et d'éviter surtout de laisser deux jets l'un à côté de l'autre, ce que les vignerons appellent par dérision *cornes de chèvre*, disposition qui accuse la maladresse ou l'ignorance du tailleur. La coupe doit avoir la forme d'un biseau pour faciliter l'écoulement de l'eau qui sort de cette taille et diriger cette eau de telle sorte qu'elle ne puisse atteindre le bourgeon inférieur auquel elle serait nuisible.

La taille étant une des opérations les plus essentielles, on ne saurait la surveiller avec trop de soin. Selon qu'elle est bien ou mal exécutée, la vigne dure plus ou moins longtemps et devient plus ou moins vigoureuse; car si elle est trop chargée elle s'épuise promptemont et son produit s'épuise aussi bien vite, tandis que lorsque le bois qu'on laisse au cep est proportionné à sa force, il dure longtemps, en bon état et en bonne production. Il est, à la vérité, quelques terrains très forts où l'on est obligé de charger davantage le cep pour l'empêcher de courir trop au bois, ce qui nuirait à à la fructification, mais ce ne sont que des exceptions qu'il est facile de reconnaître.

Le moment le plus ordinaire de l'opération de la taille, dans le Mâconnais, est le courant du mois de février. La température peut apporter parfois un retard de quelques jours; d'autres fois on peut opérer à la fin de février, ou devancer l'époque, mais aussi de quelques jours seulement. Ceux qui ont des plantations à faire réservent alors les plus beaux brins de sarments pour le service des chapons; le surplus du bois est mis en petits fagots dont la consommation est devenue en quelque sorte une nécessité dans le pays comme menu bois.

La vigne blanche, dont la souche est tenue plus élevée, se taille d'une autre manière que la vigne rouge : on laisse au cep un sarment plus long, qu'on appelle *queue*, que l'on plie en forme d'archet, en le liant à la souche. Il ne faut pas plus d'une queue pour chaque cep; il est ainsi bien suffisamment chargé.

A l'égard de la vigne en palissades ou *huttins*, ces palissades étant formées de deux bons piquets, espacés plus ou moins suivant la force du bois de deux rangs de traverses, l'un au-dessus de l'autre, on étalera le cep par des ligatures aux traverses, et on ne lui laissera qu'un sarment ou deux au plus, qu'on fera

passer en les courbant par dessus la première traverse en les rattachant, par leur extrémité, à la traverse inférieure. Il faut se garder de faire retourner une seconde fois le sarment, ce qui chargerait trop le cep et le détruirait promptement. La distance d'un cep à l'autre n'est point invariablement déterminée et l'on consulte à cet égard la force du sol. Si les ceps sont fort espacés, on sent qu'il faut leur laisser un plus grand nombre de sarments que celui ci-dessus indiqué, mais en ce cas le sol est très généreux ou fortement fumé.

Piquets, traverses, échalas. — Les piquets seront autant que possible de quartiers de châtaignier refendus. Ils sont de très longue durée, surtout lorsqu'on a eu la précaution, avant de les enfoncer en terre, d'en faire durcir la pointe en l'exposant au four ou à un feu de menu bois. Depuis quelque temps on enduit la partie qui doit être enterrée avec du goudron du gaz qui préserve le bois de la pourriture et qui, par l'odeur du goudron, éloigne les insectes. Après les quartiers de châtaignier viennent ceux de chêne; ceux de sapin sont bons aussi; enfin ceux de saule, qui sont les moindres de tous, se conservent rarement plus de 2 années. Les traverses seront des branches plus petites de saule ou mieux encore des branches de tremble. Quelques propriétaires soigneux de leur culture se servent, au lieu de traverses de bois, d'assez gros fils de fer qui durent beaucoup. Cet exemple n'est point à rejeter, mais, en ce cas, il est nécessaire d'attacher au fil de fer des branches de bois fort minces, parce que, sans cette précaution, il serait à craindre que le fil de fer ne nuisît aux sarments. surtout lorsque l'orage vient à les agiter.

Pour les vignes basses, blanches et rouges, les meilleurs échalas seraient, sans contredit, les branches de châtaignier refendues, mais la difficulté qu'on trouve à s'en procurer dans notre pays fait que l'usage n'en est point répandu. Ceux qu'on préfère sont les petits quartiers de chêne; on estime qu'ils peuvent élever au moins trois plantations. A défaut de ceux-ci, et à raison de leur prix élevé, on emploie des échalas de branches de saule ou d'acacia refendues, que beaucoup de propriétaires confectionnent eux-mêmes dans leurs domaines. Ils ont soin de garnir leurs prés d'un grand nombre de ces arbres qui ne portent aucun préjudice au fond. Enfin, les échalas les mieux estimés de tous sont ceux qui viennent de la haute Bourgogne sous le nom de *faisceaux d'Auxonne*, et qui sont faits de tous bois de différentes grosseurs. Ces derniers étant beaucoup moins chers que les autres sont accrédités par ce seul motif qu'ils exigent moins d'avances d'argent à la fois; mais aussi il faut les renouveler plusieurs fois jusqu'au moment où la plantation peut s'en passer, et ils ne soutiennent pas le cep aussi bien que les autres dans les temps orageux. On aura la précaution, aussitôt après la vendange, d'arracher ces échalas et de les réunir en faisceaux, en les inclinant sur une souche élevée; on ne les remettra en place qu'au printemps; c'est le moyen de les faire durer plus longtemps, car ils pourriraient bientôt par le pied s'ils passaient tout l'hiver plantés. C'est communément vers la sixième année que la vigne n'exige plus d'échalas, la souche ayant pris assez de force pour soutenir les branches qu'on accole à cet effet, de deux à deux ceps, en liant ensemble les branches de ces deux ceps de manière à décrire la forme d'un pont.

Renouvellement de la vigne. — Nous n'avons parlé que de la plantation de la vigne dans un terrain neuf. Lorsqu'on doit renouveler une vigne dont la vétusté ou toute autre cause nécessite l'arrachement, il faut alors absolument que le terrain où la vigne vient d'être arrachée soit mis en culture de céréales pendant quatre ans ou trois ans au moins. Il sera même bon, pour la dernière année qui précédera immédiatement la replantation, de semer son terrain en trèfle dont on enfouira la dernière coupe: cela aide à la réussite de la plantation et peut exempter de fumer de prime abord. On peut excepter seulement de cette règle générale les terrains formés entièrement de débris granitiques, tels, par exemple, que celui des Thorins où l'on replante sans inconvénient aussitôt après l'arrachement.

Provignage, appelé recouchage. — On remplace les ceps qui viennent à manquer, par le provignage appelé *recouchage*. Il se fait en déchaussant un cep vigoureux, le plus près de celui ou de ceux qui manquent et auquel on a laissé tout son bois. On creuse une fosse qui embrasse les places manquantes, on enterre le cep réservé dont on dirige une branche vers chaque place qui doit être regarnie; on procède ensuite comme pour les chapons.

Depuis quelques années on a fait plusieurs essais qui ont eu du succès pour renouveler la vigne par un recouchage entier. On ouvre à cet effet une tranchée le long de chaque rangée de ceps, et l'on recouche toutes les souches en faisant ressortir pour chacune un sarment qui produit l'effet d'un chapon, et qui, tenant à la vieille souche, profite des racines de celle-ci jusqu'à ce qu'il ait pu en former lui-même de nouvelles. Il en résulte qu'on ne perd point de temps, puisqu'on n'est point obligé de changer la nature de la culture et que le nouveau cep, en plein rapport à la 2e année, peut donner quelques produits l'année même du recouchage. Il faut, pour cette opération, une assez forte quantité de fumier. On devra sentir aussi qu'il ne faut point, pour qu'elle soit fructueuse, attendre que la vigne soit complétement ruinée, car alors les sarments seraient trop faibles pour former de bons ceps. Il faut donc s'y prendre aussitôt qu'on s'aperçoit que la vigne commence à dépérir et ne donne plus les produits qu'on devrait en attendre.

Les détails qui précèdent ont été fournis par un propriétaire éclairé, membre de la Société d'agriculture de Mâcon.

Engrais. — Tous les engrais ne conviennent pas indifféremment à la vigne et tous altèrent plus ou moins la qualité de ses produits. Dans les vignobles de crûs très délicats et très renommés, comme ceux de la Côte-d'Or, on n'amende la vigne qu'avec des terres. Mais les vignobles du Mâconnais ne peuvent prétendre à ces hautes qualités qui distinguent ceux-ci; ils semblent destinés à fournir seulement des vins salubres, d'un goût agréable et propres à fournir à un bon usage habituel de nos tables, ayant la propriété de supporter le mélange de l'eau sans perdre de leur parfum et sans trop s'altérer; ils peuvent

ainsi être propres à tous les âges, à toutes les classes des consommateurs. Les vignobles du Mâconnais ne peuvent donc aspirer à cette suavité de bouquet des premiers crûs de la Bourgogne; on y redoute moins d'améliorer la vigne au moyen d'engrais dont on emploie différentes sortes. En première ligne il faut placer ceux qui proviennent des étables du bétail à cornes et des écuries; pour les terrains les plus froids, la colombine ou le fumier de mouton, ces deux derniers mélangés avec les terres; ensuite la *cornaille*, les rognures de cuir, la boue des rues, le marc de raisin, le marc de substances oléagineuses, mais il faut éviter d'employer les vidanges de fosses d'aisance ou les corps des animaux en décomposition, car la qualité du vin en serait remarquablement altérée.

Labours appelés façons. — La vigne exige absolument trois labours, qu'on appelle *façons*, dans le cours de la saison. Aussitôt après la taille, qui se fait communément dans le courant de février, on commencera à donner le premier labour. On se sert pour cette façon, appelée *semardage,* d'une *houe* nommée *pioche bicorne*, à deux dents recourbées longues d'environ trente centimètres, ayant un manche de soixante centimètres de longueur. Cette pioche à dents est plus favorable que toute autre pour cette première opération, où il s'agit de défoncer le terrain durci et tassé par les intempéries de l'hiver. Dans la partie du vignoble qui avoisine le Beaujolais, on relève la terre en petites douves contre les ceps parce que cette terre, dit-on, se pénètre mieux des influences atmosphériques, et l'on nivelle le terrain au second labour. Dans les autres parties du vignoble Mâconnais, c'est-à-dire dans sa plus grande étendue, on nivelle au contraire dès le premier labour; on n'y a point encore observé si cette dernière méthode était ou non préférable à l'autre.

Pour les deux autres labours, on remplace la bicorne par une pioche de même dimension, mais dont le fer est large, plat, tronqué à son extrémité, c'est-à-dire coupée carrément. On sentira sans peine que cette forme est plus avantageuse que la première pour remuer la terre ameublie par le premier labour. Cette seconde façon qu'on nomme *binage,* doit se donner, autant que possible, un peu avant que la vigne soit en fleur, ou s'il y a empêchement, il faut attendre que la fleur soit totalement passée, car il est dangereux de remuer le terrain pendant la floraison, parce que, devenu ainsi plus susceptible de s'imprégner d'humidité, il pourrait déterminer la coulaison de la fleur.

Le troisième labour, qu'on désigne par le terme de *fierçage,* ne doit être pratiqué que lorsque le raisin est bien formé et même un peu gros. Pour cette façon un temps humide et couvert est convenable, tandis qu'il faut se garder de le faire par un soleil trop ardent, ce qui brûlerait le raisin encore trop tendre. Si cependant le raisin commence à varier, il n'y a point d'inconvénient à ce que le temps soit chaud et sec pour donner cette façon.

Comme le but de ce labour est d'obtenir une terre bien ameublie et, surtout, de détruire les plantes qui épuisent le sol, il faut avoir soin, après avoir arraché les mauvaises herbes, de les emporter loin de la vigne. Cette précaution est surtout indispensable pour le chiendent qui se repeuple avec une grande facilité, dès qu'il survient quelque humidité, même légère, après ce travail, et cela à raison de ses nœuds multipliés qui se marcottent d'eux-mêmes et forment autant de nouvelles plantes. Le moyen le plus sûr pour les détruire sans retour est de les mettre en tas, après les avoir arrachées, et de les brûler. Une vigne soigneusement cultivée ne doit présenter aucune trace de cette plante qui abonde au contraire dans celle qui est négligée, attestant par sa présence l'insouciance ou la paresse du cultivateur.

Ebourgeonnement. — Il est nécessaire de débarrasser le cep des branches qui ne sont pas destinées à donner du fruit et qui ont poussé dans l'année au-dessus de la tête et en confusion. Cette opération doit être faite en mai, en juin, jamais plus tard, parce que les jets s'endurcissent et absorbent davantage de cette sève qui doit être employée alors plus utilement. Il est, toutefois, une remarque à faire pour les vieux ceps: avant d'enlever tous les jets, si l'on s'aperçoit que le cep pousse peu sans sa tête, il est prudent de réserver la plus belle branche du pied pour le cas où, l'année suivante, on serait forcé de couper la grosse comme abandonnée par la sève.

(A suivre.) TONY LACROIX.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial et nobiliaire de Savoie,

par M. le comte Amédée de Foras.

Cette grande et magnifique publication est certainement une des plus belles et des plus savantes qui soient sorties de la Savoie. Quoique la lettre *C* ne soit point encore achevée, l'*Armorial* de M. de Foras forme déjà un ouvrage considérable. Vingt-trois livraisons ont paru; l'auteur s'est, jusqu'à ce jour, acquitté avec beaucoup de goût et beaucoup d'érudition, de la tâche compliquée, difficile, épineuse, qu'il s'est imposée. Tout nous fait présumer que la suite sera digne du commencement.

Une entreprise pareille, exécutée comme elle l'est, mérite les plus sérieux éloges. Elle fait honneur à l'écrivain qui n'a reculé devant aucun sacrifice, et qui s'est livré, depuis longtemps, à des recherches longues, ardues, persévérantes, à des études approfondies sur l'histoire de son pays. C'est une manière d'aimer la Savoie qui en vaut bien une autre; nous lui souhaitons de nombreux imitateurs. Si M. Costa de Beauregard, — cet homme de bien, ce noble cœur, — vivait encore, il serait sans aucun doute très satisfait de cette œuvre de longue haleine, qu'il a encouragée à son début, et il trouverait que l'auteur de l'*Armorial* suit vaillamment la voie dans laquelle il est entré.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait dans ce travail aucune erreur ou aucune lacune; demander qu'une œuvre aussi étendue et qui nécessite des investigations, pour ainsi dire, sans fin, soit sans défaut, ce serait demander l'impossible. Ce qui m'é-

tonne, c'est qu'on ne puisse signaler, à son endroit, qu'un si petit nombre de lacunes et d'erreurs. Les études qu'a pu faire lui-mème M. de Foras des pièces originales, sont d'une grande exactitude; mais, çà et là, pour quelques familles, malgré toutes ses recherches et toutes ses diligences, des pièces lui ont échappé, et il ne pouvait en être autrement. C'est lorsqu'il a dû travailler de seconde main, lorsqu'il n'a pu puiser directement aux sources, qu'on peut signaler, de loin en loin, très rarement, quelque imperfection dans son travail.

L'auteur ne ressemble en rien à ces demi-savants qui se tiennent pour infaillibles; il accueillera, nous nous plaisons à le croire, avec bienveillance, cette remarque à l'appui de laquelle nous citerons un ou deux exemples.

Ainsi, j'ai sous les yeux le contrat de mariage passé le 15 mars 1557, entre François de Bailliand (1), seigneur de Verbouz, et Charlotte de Granier, fille de Bernardin, sœur aînée de l'évêque Claude de Granier (2), qui fut le prédécesseur de saint François de Sales. Il résulte de ce document qu'au moment où il fut signé, François de Bailliand et Charlotte de Granier étaient déjà mariés; la date de ce mariage, indiquée par M. de Foras, d'après Guichenon, est donc inexacte. Il en résulte aussi que François de Bailliand avait deux oncles: *Marc de Bailliand, protonotaire apostolique, curé de Vulbens* et *Aimé de Bailliand, écuyer*. Or, ces deux derniers ne figurent pas dans l'*Armorial*, et, à cet égard encore, Guichenon, dont il faut beaucoup se défier, a induit M. de Foras en erreur. Disons en passant, puisque nous sommes sur ce point, que la famille dont nous parlons était originaire d'Orient et qu'elle fut une des familles cypriotes qui s'établirent en Savoie dans le quinzième siècle, favorisées par l'impérieuse Anne de Chypre, « la plus belle princesse qui fût au monde. » Il y aurait une véritable étude à faire sur cette famille; le sujet est loin d'avoir été épuisé par Guichenon.

Je prends un autre exemple que j'emprunte à la dernière livraison publiée par M. de Foras et qui concerne la famille *du Chastel*, de Cruseilles. L'*Armorial* porte: « Nᵉ Pierre-Aimé du Chastel, épouse « Dᵉˡˡᵉ Jeanne de la Palud, fille de Nᵉ Pierre. Lui « mort avant 1649 (Titres *Bonnefoy*). » Le contrat de mariage de Pierre-Aimé du Chastel et de Jeanne de la Palud est du 1ᵉʳ mai 1634, Mᵉ Dulcis, notaire à Cruseilles. Ce contrat prouve que Jeanne de la Palud était fille de feu François de la Palud (fils de feu Pierre), en son vivant gentilhomme de la Chambre de Mᵍʳ de Genevois et de Nemours.

Ces deux exemples prouveront à l'auteur de l'*Armorial* avec quel soin je lis son magnifique ouvrage qui est un véritable monument, d'une utilité inappréciable pour l'histoire. L'auteur et l'éditeur ont le droit d'être fiers de leur travail. L'*Armorial* de Savoie a conquis déjà, à juste titre, un nom à l'étranger. Les livraisons de M. de Foras sont recherchées avidement aujourd'hui par les amis des sciences historiques; elles se vendent, même séparément, à des prix élevés. C'est, à coup sûr, une des meilleures récompenses et une des plus impartiales que pût désirer l'auteur.

Quant à ceux qui ne se sont point occupés de recherches pareilles, ils auront infiniment de peine à se figurer ce que ces vingt-trois livraisons ont dû coûter de peine, de travail, de persévérance, de talent historique et artistique, à l'honorable écrivain. Mener à bonne fin, avec courage, une œuvre semblable, c'est faire vivre son nom; nous ne pouvons, en terminant, que féliciter l'auteur de son succès qui nous semble bien mérité. JULES VUY.

(1) J'écris ce nom comme il est écrit dans la plus ancienne pièce de cette famille, à ma connaissance, du moins.

(2) Claude de Granier naquit en 1540. (Voir sa *Vie* par le *P. Boniface Constantin*, Lyon, 1640, p. 10.)

DONS ET ÉCHANGES

A la séance du 21 juillet, *M l'Archiviste* a déposé sur le bureau les dons et échanges suivants :

F. Descostes, *Le Val de Fier*, — *Courses et ascensions dans les Alpes*; — *Le Club alpin au Mont-Cenis*, dons de l'auteur. — Puton, *Questions de droit forestier*, don de l'auteur. — *Séance publique de la Societé protectrice de l'enfance, de Lyon*, don de M. le docteur Dagand.

Revue des Sociétés savantes. — *Journal des connaissances médicales*. — *Revue bibliographique*. — *Mémoires* de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. — *Annales* de l'Académie de Mâcon. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *L'Educateur*. — *Le Dauphiné*. — *Indicateur d'antiquités suisses* — *Association scientifique de France*. — *Le Tournoi* — *Revue de la poésie*. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne. — *Revue du Lyonnais*. — *Le Globe*. — *Revue suisse*.

L'Union savoisienne — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *Echo du Salève*. — *Le Léman*. — *Le Chablais*. — *Courrier des Alpes*. — *La Savoie thermale*. — *L'Italia agricola*.

Le Secretaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Il s'expédie par an environ 3,300,000,000 de lettres sur la terre entière, soit à peu près 100 lettres par seconde, soit encore un poids annuel de 33 millions de kilogrammes. En étendant toutes ces lettres les unes à côté des autres, on couvrirait un espace de 44,000 hectares.

—

En 1828, le mouvement commercial du Mexique était de 121 millions de francs, dont 49 millions pour les exportations. Il se monte maintenant (1875) à 308 millions, sur lesquels 162 millions d'exportations.

—

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a alloué, sur le crédit des monuments historiques de l'année 1876, une somme de 15,000 fr., pour l'exécution d'une partie des travaux urgents de consolidation des restes du minaret de l'ancienne mosquée de Mansourah, près de Tlemcen. Cet édifice, dont il n'existe malheureusement aujourd'hui qu'une seule face, offre un des exemples les plus rares de l'architecture dite arabe, et la conservation de ce précieux vestige intéresse au plus haut point l'histoire de l'art.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 7

JUILLET 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	25°	10°	18°4	724,5	3	1.2	71	22°2		36°	S.-O	S.-O	faible	couv.1/2	Gros nuages tout le jour. Beau à 10 h. soir.	0,850	18°1
2	23,5	10,5	18,4	725	»	3,2	66	24		36	N.-O	S.-O	id	beau	Couvert à 11 h. soir.	0,810	18,1
3	25	10,5	21,8	728,6	»	4,1	67	23		36,5	?	O	id.	couvert	Beau à 10 h. soir.	0,790	18,2
4	25,2	10,5	23,5	725,1	»	3	64	25,4		36	N.-O	S.-O	id.	beau		0,780	18,5
5	26,5	13	22,5	724,8	»	3,9	79	26,8		38	—	O.-S.-O	id.	id.		0,770	19
6	28,5	14	25	724,4	»	3,6	69	27,2		38	—	O.-S.-O	id.	id.		0,705	19,9
7	28,3	16	24,8	724,6	»	3,8	62	30		40	S.-O	S	id.	couv.1/2	A 5 h. m., tonnerre. Pluie inapréc. par fort vent.	0,755	20,9
8	32	17,5	27	722,7	»	4,4	63	30		38	S.-O	S -S.-O	fort	couvert	Pluie de 3 à 4 h. 1/2 s. et à 10 h. 1/2.	0,750	21,4
9	32	15	19,2	726,6	2,5	2,5	70	22		35	S.-O	S.-O	faible	couv.1/2	Beau le soir.	0,740	20
10	25	10,5	21,4	725,8	»	3	65	24,5		35	S -O	S.-O	id.	beau		0,730	19,4
11	25,5	13	21,4	727	»	3,3	65	25		35	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2		0,710	19,5
12	26,5	13	18,4	725,3	»	4	71	20		28	O	O	fort	beau		0,700	18,5
13	22,5	11	17,2	726,8	»	5	63	22,2		34	N	N	id.	id.		0,680	18,2
14	24	9,5	19,5	729,1	»	4,3	62	23,4		35	O	O	id.	id.		0,660	18
15	26,5	12,5	22,8	728,6	»	1,5	66	27,4		37,2	O	O	faible	id		0,650	19,1
16	29,5	13,5	23,8	726,3	»	1,8	66	27,4		37	O	O	id.	id.		0,630	20
17	29,5	13,5	23,8	725,8	»	4,3	66	28,4		38	—	S.-S.-O	très faib.	id.		0,630	19,8
18	30	13,5	25	725,3	»	4,2	61	28,4		39	—	O.-S.-O	id.	id.		0,620	20
19	30,5	14	23,2	724,3	»	4,1	73	24		26	O	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Beau la nuit.	0,615	20,2
20	27	12	22,4	723,5	»	3,8	64	24,2		32	O	O.-S.-O	id.	couvert	Très beau la nuit.	0,600	20,3
21	27,2	12	21,8	724,5	»	4,2	61	26,5		36	—	O	id.	beau		0,580	19,6
22	27,5	12,5	22,2	723,3	»	4,5	66	27,5		38	O	O	id.	très beau		0,560	20,3
23	29,5	14,5	25,6	723,3	»	2,6	61	31		40,5	—	O	id.	id.	Couvert 8 h. soir, quelques gouttes pluie.	0,555	21,1
24	32,5	18	27	722,8	p	5,5	74	29		34	S	S	id.	couvert	Gros nuages après midi; bourrasques; pluie à	0,550	21,1
25	30	14	16,2	723,4	10	3	77	19		23	S.-O	S.-O	fort	pluie	[3 h. avec tonneres et éclairs à 6.	0,550	19,6
26	21,5	12,5	20,8	725,1	6,5	2,4	83	23		33	N	S.-O	faible	beau		0,550	20
27	26,5	13,5	23	725,1	»	1,9	74	27,2		38	—	O	id	très beau		0,530	20,8
28	28,3	14,5	23,5	721,6	»	4	59	31,4		41	?	S.-O	id.	beau	Couvert à 5 h. soir. Pluie, éclairs et tonnerres	0,510	21,8
29	33	14,5	19	725,1	1,5	4,7	67	24,5		36,5	—	S. O	très faib.	id.	[jusqu'à 6 h.; beau à 10 h.	0,500	21,5
30	33	11,5	21,6	725,1	»	3,5	66	25,6		37	—	S.-O	id	très beau		0,490	21,6
31	33	11,5	25,6	723,6	»	4	76	30,8		41	—	S	id.	id		0,480	21,8
Moyennes ou Totaux.	27°89	12°96	22°11	724,9	23,5	109,3	67,6									0,648	19°88

Par suite d'accident à l'appareil, les observations sont interrompues.

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Le Congrès international des Clubs alpins à Annecy, les 13, 14 et 15 août 1876, par M. François Descostes. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C. A. Ducis. — La culture de la vigne et la vinification dans le Mâconnais (suite), par M. Tony Lacroix. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CLUBS-ALPINS A ANNECY, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1876

UN MOT EN GUISE DE PRÉFACE

« *Trois jours en Savoie* et c'est pour ces trois jours que vous allez nous imposer un in-folio ! »

Si cette réflexion, ami lecteur, vient à tomber de vos lèvres, en mesurant d'un coup d'œil effrayé la longue route que la Florimontane (1) a permis à l'auteur d'arpenter à son gré, de grâce ! ne le condamnez pas sans l'entendre !

Et quand vous aurez vu de quelles bonnes et fortifiantes choses ont été remplies les trois mémorables journées, dont il vient ici graver le souvenir, qui que vous soyez, si vous ne l'acquittez pas, vous lui accorderez tout au moins le bénéfice des circonstances atténuantes...

« La Savoie, c'est la Normandie
« avec les horizons de la Suisse
« et le ciel de l'Italie... »
AMÉDÉE ACHARD.

I

EN ROUTE POUR ANNECY, TIGNES, RUMILLY, VAL ET GORGES DU FIER

Les 13, 14 et 15 août 1876, pendant que Grenoble inaugurait la statue du mécanicien Vaucanson et que Dijon célébrait la mémoire du compositeur Rameau, la charmante cité d'Annecy faisait, pour la première fois, les honneurs des montagnes savoyardes au *tourisme* européen, dans une succession de fêtes alpines, qui n'ont eu d'égal en splendeur que le patriotisme des habitants et le ravissement de leurs hôtes.

La réunion de Tignes, organisée par la section de Tarentaise, avait déjà, les 8, 9 et 10 août, attiré plus de cent touristes italiens ou français dans cette merveilleuse région. Les Italiens s'y étaient rendus par le Petit-Saint-Bernard ou le col de la Galise ; les Français, par Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice et Sainte-Foy (1). On avait savouré le chamois, à 2,100 mètres d'altitude, sous une vaste tente dressée sur un monticule dominant le lac, au sein de ce cirque imposant de montagnes couronnées de glaciers ; et l'ascension du Mont-Pourri, le plus haut sommet du département de la Savoie (2), exécutée à travers une route entièrement nouvelle par M. Louis Bérard et quatre autres alpinistes de Moûtiers, avait été, en quelque sorte, l'*apothéose* de ce premier épisode et le lever de rideau du grand congrès d'Annecy.

Dès le 12 août, de nombreux touristes convergeaient, isolés ou par groupes, au rendez-vous. Le 13, au matin, le train d'Italie en amenait un important convoi, que rejoignaient au passage les députations de Chambéry, d'Aix-les-Bains et de Paris, celle-ci commandée par le président, le secrétaire général et l'administrateur délégué du Club-Alpin français : MM. Adolphe Joanne, Abel Lemercier et le colonel Pierre.

A Rumilly, — la ville du *eh capoë* légendaire (3), — débordement d'enthousiasme, dont les initiés ne s'étonnent pas, étant donnée la température ordinaire du patriotisme rumillien ;... vivats, flots de voiles bleus, de foulards aux armes du Club et de bâtons ferrés s'agitant houleux sur le quai de la gare. Les profanes ne tardent pas à avoir, eux aussi, le mot de l'énigme. Soixante alpinistes lyonnais et la caravane

(1) La *Société Florimontane* est la continuatrice de l'*Académie Florimontane*, fondée à Annecy, en 1607, — soit 27 ans avant l'Académie française et 60 ans avant celle des Sciences de Paris, — par deux enfants de la Savoie : Saint-François de Sales et le Président Favre. — La *Revue savoisienne* est l'organe de la *Société Florimontane* ; ses colonnes ont été gracieusement et toutes grandes ouvertes aux pages que l'on va lire et qui y ont été publiées avant d'être réunies en brochure.

(1) Voir l'*Annuaire de* 1876 du Club-Alpin français, — *de Moûtiers à Aoste par Tignes, la Galise et le Nivolet*, par Louis Bérard, pages 183 et suivantes.

(2) 3,788 mètres d'après la carte de l'état-major français.

(3) En 1630, — lors de la guerre pour la succession du marquis de Montferrat, Louis XIII se présente en personne devant la ville, alors fortifiée, de Rumilly, et la somme de se rendre. Les habitants s'y refusent. Le parlementaire leur fait observer que Chambéry a ouvert ses portes. — *Eh capoë !* (Et quand même !) répliquent en chœur les Rumilliens.

scolaire du collége Rollin ont tenu, comme Francis Wey (1), à faire leur entrée en Savoie par le magnifique vestibule du Val de Fier (2).

Arrivés dans la nuit à Seyssel, — nous dit l'un d'eux, — nous nous sommes acheminés, ce matin, dès l'aube ; nous avons admiré au passage, éclairés par les premiers rayons du soleil, les convulsions géologiques et les parois gigantesques de cet étroit défilé, qui rappelle les sublimes horreurs du Splugen ou de la Tamina; le confluent du Fier et du Rhône et les murs tapissés de lierre, du manoir de Châteaufort, les *Portes du Fier* et le *Grand-Tunnel,* l'*Observatoire* et le *Pont des Allobroges,* la *Chambre de la Dame* et la *Forge du Maréchal,* la *Voie romaine* et le *Pont-Navet:* toutes les stations de ces lieux étranges ont été contemplées et crayonnées à loisir; et quand, las d'émotions, nous débouchions à Saint-André, sur le riant hémicycle du bassin de Rumilly, voici qu'on nous crie : *Halte-là!...* L'endroit est un vrai coupe-gorge... Un parapet d'un demi mètre d'où l'on peut de la belle façon expédier son homme, sans crainte d'un retour offensif, dans les oubliettes du Fier! En Calabre, c'eût été le cas de porter la main à son revolver... Mais les brigands ici, ce sont les alpinistes Rumilliens qui, sous le commandement de M. d'Anières, le généralissime du Club Alpin savoyard, cernent habilement notre troupe, trop surprise pour opposer la moindre résistance, l'enlèvent et la précipitent, ô scandale! dans douze voitures conduites en poste, qui la versent bientôt... sur le sol hospitalier de l'ancienne capitale de l'Albanais

« Il n'y a pas de temps à perdre : on nous hisse prestement à l'hôtel de ville, dans la grande salle des tableaux ; nous y contemplons les toiles guerrières de Lévigne et la *Nature morte* vraiment vivante de Johannès Rubellin ; Lyonnais et Rumilliens y vident force rasades matinales à l'union de la seconde ville de France et de la troisième ville de Savoie ; et, tandis qu'une dépêche, incontinent rédigée, va photographier la réception, toute chaude, dans les colonnes du *Salut Public,* nous prenons le pas gymnastique et... nous voici ! »

Ainsi discourait, dans notre compartiment, un nouveau venu que la mousse du Seyssel et la gaieté communicative de la patrie de Béard (3) avaient visiblement gagné.

(1) *La Haute-Savoie.*

(2) *Annuaire de* 1875 du Club-Alpin français ; *Le Val de Fier,* pages 119 et suivantes. Cette route sans pareille commence à être connue et visitée par de nombreux touristes. Les romanciers y placent le théâtre des plus sombres intrigues. Cette année même, un journal populaire, le ***Petit Moniteur universel,*** vient de publier un émouvant roman de M. Alphonse Brot, les ***Nuits Terribles,*** dont une partie se déroule à Rumilly et sur les bords du Fier. L'auteur fait ainsi parler l'un de ses personnages, l'Américain sir Colfac, dans un dialogue avec le comte de Lavernay :

« Je voyage avec ma fille; on nous avait parlé de la route de « Seyssel à Rumilly comme des plus curieuses au point de vue pitto- « resque, et je vous avoue que, depuis que je suis en Europe, je n'ai « jamais rien vu qui lui soit comparable... Ma fille qui est passionnée « pour les beautés de la nature, a été tellement émerveillée par l'as- « pect des Gorges du Fier, qu'elle veut avoir une résidence d'été au « bord de ce précipice. »

(3) Joseph Béard, — le Pierre Dupont rumillien, — né le 25 février 1808, décédé en avril 1872, a fait en patois diverses chansons pleines de verve, qui sont restées populaires en Savoie.

Cependant, le train s'est remis en marche. Nous saluons le paysage, aimé des peintres, que le Chéran a découpé du sanctuaire de N.-D. de l'Aumône à ce pont hardi de Saint-Joseph, que les mauvaises langues disent avoir été *fait ici ;* puis nous nous engageons au sein d'une nature plus sévère, semée d'obstacles naturels et de travaux d'art. Le Fier (1), que nous abordons à notre tour, y est huit fois, en quelques minutes, franchi par des viaducs aussi audacieux que ceux du Stelvio ou du Vorarlberg ; rien n'égale la capricieuse irrégularité de son cours. On dirait tantôt un cheval de manége galopant en zig-zag, tantôt, qu'on nous passe le rapprochement et l'expression, un enfant jouant à cache-cache. On le voit à droite ; un instant après, il est à gauche, ne cessant d'offrir le spectacle excentrique de ses fuites et de ses retours (2).

Mais ce n'est là que le prélude des surprises qu'il nous réserve... Attention ! car nous voici à Lovagny, à la porte de ce théâtre où, nouvel Othello, il va nous jouer la grande scène de la colère dans un décor merveilleusement approprié à ses rugissements.

La gare de Lovagny, trop petite, en vérité, pour son importance, occupe le centre d'une immense prairie elliptique, appelée le *Pré du Seigneur.* Nous y sommes reçus par l'avant-garde du Club-Alpin d'Annecy : avec une amabilité exquise, qui ne devait pas se démentir une seule minute durant ces trois journées, des commissaires, — parmi lesquels nous reconnaissons M. Gustave Ruphy, conseiller de préfecture, le docteur Rey, le comte de Fésigny et l'ingénieur Lheureux, s'emparent des arrivants et dirigent la caravane, qui compte à elle seule plus de 120 membres, vers les *Galeries* du Fier.

Construites d'hier (3), (c'est le 15 juillet 1869 qu'elles ont été inaugurées) ces galeries sont déjà célèbres, et elles reçoivent aujourd'hui la consécration d'une visite internationale de l'Europe et même des Deux-Mondes. Elles la méritent à coup sûr; car tout ce que la nature a d'horrible, de pittoresque et de sublime originalité semble avoir été collectionné dans ce site où les émotions varient à chaque pas, où chaque détour révèle un antre inexploré, où les rochers, en se tordant, en s'enchevêtrant, produisent les accidents les plus bizarres et les effets les plus imprévus (4).

Nous voici, à la file les uns des autres, sur ce cordon de fer aérien qui, le long d'un trajet de 252 mètres, s'attache aux anfractuosités des rocs, s'incline devant leurs caprices, les esquive quand ils sont menaçants, les caresse et les franchit, s'ils sont

(1) Le Fier, — une des rivières les plus impétueuses de la Savoie, prend sa source au Mont-Charvin, à 2014 mètres d'altitude, coule de l'est à l'ouest sur un parcours de 60 kilomètres et se jette dans le Rhône, à Châteaufort, à 297 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

(2) ***D'Aix-les-Bains à Rumilly et à Annecy***, pages 112 et suivantes.

(3) La dépense totale à laquelle a donné lieu l'établissement des galeries est de 27,354 fr. 98 c., y compris 1030 fr. pour acquisition de terrains.

(4) ***Lovagny, Gorges du Fier et Lac d'Annecy*** Pages 42 et suivantes.

d'humeur accommodante, et transporte le visiteur stupéfié au sein d'une féerie de sauvages beautés.

Le corridor, étroit et sombre, s'insinue et se prolonge en une série de compartiments successifs, qui paraissent sans issue ; se resserrant à certains endroits au point d'être mesuré par l'écartement des deux bras, il s'élargit à d'autres, et passe tour à tour de la lumière du jour à l'obscurité de la nuit. Çà et là, des grottes étranges, des chaires colossales, des anneaux gigantesques sont incrustés dans ces parois. Sous nos pas, le Fier se démène à une profondeur vertigineuse, à travers des blocs contre lesquels il se cabre en bouillonnant dans sa rainure sonore. Sur nos têtes : ici, des ponts hardis nous montrent la concavité de leurs arches ; là, les roches se recourbent parfois en dômes gracieux, ou étendent, sur les lèvres supérieures de l'abîme, des velums de verdure qui tamisent les rayons du soleil ; plus loin, des arbres s'élancent formant passerelle, ou des lianes pendent suant des gouttelettes de cristal.

Et transportés au sein de ces merveilles, cramponnés à une barrière qui paraît frêle, malgré sa solidité, entrevoyant à travers les fissures, le vide et l'eau noire qui mugit, nous demandant ce qu'il adviendrait de nous s'il prenait à la planchette qui nous porte la fantaisie de se rompre, nous éprouvons presque tous, à en juger par nos figures, non pas de l'effroi, mais une sorte de saisissement, quelque chose d'analogue à ce recueillement involontaire qui s'empare des plus braves, dans la région des glaciers, en face d'un pont de neige ou d'une crevasse sans fond à franchir.

Un déjeûner froid nous attend, au retour, sous les frais ombrages du *Bois du poète*. Charmant spectacle que cette kermesse alpestre, que cette cordialité qui s'épanouit, que ces fourchettes qui fonctionnent avec les clapotements tumultueux du Fier pour accompagnement, le gentil *chalet,* au premier plan, les rochers à pic et le château féodal de Montrottier, au second, pour décor !

C'est avec regret que nous quittons cette oasis, salués par un chaleureux discours de M. le Maire. Le train de midi amène l'arrière-garde ; nous traversons le tunnel de Brossilly et quelques minutes après, nous abordons au port.

II

A ANNECY

Le port, c'est Annecy !...

Annecy ! Nom plein de douceur, prélude de mille enchantements !

Sur le quai de la gare, voici, entouré de son état-major, M. Camille Dunant, président du Club-Alpin annécien, le digne général de cette phalange, qui est au feu depuis trois mois et qui attend, impatiente, l'effet que vont produire, — non pas, Dieu merci, ses torpilles ni ses mitrailleuses, — mais les ingénieuses surprises qu'elle a semées sous les pas de ses hôtes.

Les voici bien, ces lieutenants revêtus de leurs insignes verts, rouges et blancs : Carron, Pichollet, Crettet, Léonce Duparc, Louis Boch, Alexis Dunand, Eugène Tissot, Mangé, Eloi Serand et tant d'autres.

Il s'agit de divulguer les beautés de la terre de Savoie, de donner le coup de grâce aux préjugés des géographes de fantaisie et des voyageurs en robe de chambre, de faire connaître et aimer le pays natal. Rentiers, avocats, notaires, artistes, négociants, ingénieurs, médecins, simples ouvriers, toutes les conditions, toutes les opinions, tous les âges ont apporté leur concours à l'œuvre, sans arrière-pensée, sans rivalité, avec un complet effacement personnel, sans autre ambition que de se surpasser en dévouement... Beau et malheureusement trop rare spectacle que celui de cette ville où le patriotisme provincial, — comblant un instant les abîmes que creuse la politique, — rapproche tous les partis et réunit tous les cœurs sur le terrain neutre d'une noble et généreuse idée (1) !

Les vivats et les joyeuses sonneries de la Fanfare municipale dirigée par M. Gentil et présidée par MM. Blanchet et Buttin, se mêlent aux souffles précipités de la locomotive ; on se serre la main,... sans se connaître encore ; et bientôt, superbe d'allure, compact, sac au dos et voiles au vent, le bataillon international s'achemine vers l'intérieur de la cité.

Les Italiens marchent en tête ; deux vaillantes ascensionnistes, Mmes Martelli et Chiapusso, ouvrent la marche ; leurs compatriotes se distinguent à première vue, par l'éclat et la solidité de leurs insignes, qui représentent un aigle royal, ailes éployées, prenant son vol d'un écusson d'argent. Les Suisses qui sont accourus en rangs serrés à l'appel de leurs voisins, viennent ensuite ; ils portent la plume blanche et rouge au chapeau et la décoration en étoffe, aux initiales S. A. C., à la boutonnière.

Voici les Lyonnais, — les plus nombreux et les plus joyeux de tous ; puis, les jeunes touristes du collége Rollin ; puis les députations de Paris, de Nancy, de Marseille, de Besançon, de Bordeaux, de Bourg, de Grenoble, de Briançon, de Vesoul et de Calais, et enfin le Club-Alpin Savoyard, formant la gauche, Chambéry en tête, La Tarentaise à la suite, Aix-les-Bains et Rumilly au centre, Annecy en serre-file (2).

(1) On aura une idée du patriotisme de la ville d'Annecy, quand nous aurons dit que le montant des souscriptions particulières pour subvenir aux frais de la réception, a atteint le chiffre de 4,047 fr. 40 ; et que la Municipalité a fourni, en outre, un subside officiel de 2,000 fr. et mis à la disposition du Comité son bateau : La *Couronne de Savoie*, la salle du Théâtre avec l'éclairage et le matériel des fêtes. La Direction centrale de Paris avait transmis au Comité, au nom du Club-Alpin français, un subside de 1,500 fr.

(2) Statistique exacte des alpinistes ayant assisté au Congrès :

I. — Amérique			3
II. — Angleterre (*Alpine club*)			3
III. — Représentants de la presse française et étrangère (6 Français et 3 étrangers)			9
IV. — Italie	Turin	9	27
	Florence	2	
	Suze	12	
	Bergame	1	
	Aoste	3	
	A reporter		42

La ville est en fête, une foule énorme encombre la rue Royale et pousse des hourrahs; balcons et fenêtres sont pavoisés aux couleurs italiennes, suisses, anglaises, américaines et françaises ; de gracieux visages s'épanouissent à tous les étages ; des gerbes de fleurs tombent sur le passage du cortége et il n'est pas jusqu'aux alpinistes chevronnés, prêts à doubler la cinquantaine, qui ne se croient revenus aux fraîches émotions de la vingtième année. Soleil sénégalien et fatigues de la route, tout est bien vite oublié, grâce aux parfums des fleurs de la bienvenue et à la brise du lac, dont nous abordons les rives. A l'Hôtel-de-Ville, l'adjoint au maire, M. Brunier, nous reçoit dans le salon d'honneur et nous salue en termes émus, au nom de la cité ; M. D'Anières lui répond, en l'absence momentanée de M. Joanne, au nom du Club-Alpin français. M. César Isaïa, membre de la direction centrale de Turin, la main sur le cœur, dit aux applaudissements de l'assistance : « Ce n'est pas la langue, c'est le cœur ici qui doit parler ! C'est avec le cœur qu'au nom de l'Italie vous me permettrez, en vous disant merci, de pousser ce double vivat : *Vive la France ! Vive la Savoie !...* »

L'électricité est dans l'air, la glace est rompue, la fusion est faite et l'on n'a plus qu'à s'abandonner tête baissée, aux étreintes de l'hospitalité.

Mais ce qui nous frappe, dès la première heure, c'est la remarquable entente et l'esprit pratique avec lesquels nos confrères annéciens ont paré aux moindres détails d'une réception, la première de ce genre qui eût lieu en France et dont l'organisation était chose entièrement nouvelle.

On s'est distribué les attributions et les rôles; des commissaires sont affectés à chaque section; d'autres, à chaque partie du programme. Aucun désordre, aucun froissement, aucun oubli... Tout a été prévu, tout arrive à point nommé, sans que ces mains invisibles, qui tiennent les mille fils de ce réseau compliqué, trahissent leur modeste *incognito* (1).

Un bureau de renseignements, ouvert en permanence, est installé à l'Hôtel-de-Ville. On y reçoit son billet de logement, on s'y inscrit pour le banquet du soir ou les courses du lendemain, on y va cueillir toutes les indications utiles, qui vous sont données de la meilleure grâce du monde, et le besoin d'une heure de détente se faisant généralement sentir, on s'éparpille dans toutes les directions pour secouer la poussière du voyage et se mettre en tenue... de traversée...

		Report ...	42
V. — Suisse	Berne	1	26
	Genève	20	
	Valais (section du Mont-Rose	3	
	Tessin	2	
VI. — France	1° Touristes du Dauphiné		4
	2° Caravane du Collége Rollin (1 directeur et 9 élèves)		10
	3° Section de Paris		10
	4° Section de Lyon et de Bourg		60
	5° Section de Provence (Marseille)		4
	6° Section de l'Isère (Grenoble)		8
	7° Section du Sud-Ouest (Bordeaux)		1
	8° Section des Vosges (Nancy)		2
	9° Section du Jura (Besançon)		1
	10° Section des Hautes-Alpes (Briançon)		1
	11° Vesoul		1
	12° Calais		1
	13° Section de Tarentaise (Moûtiers, Savoie)		4
	14° Section de Savoie : Chambéry	32	142
	Aix-les-Bains	10	
	Rumilly	30	
	Annecy	70	
	TOTAL GÉNÉRAL		317

dont 62 étrangers et 255 Français. — Dans ce nombre ne se trouvent évidemment pas compris les curieux et les touristes *irréguliers*, qui ont afflué à Annecy lors des fêtes, et dont plusieurs ont donné dès lors leur adhésion au Club-Alpin.

III

LE TOUR DU LAC

« Quel joli endroit qu'Annecy, ce petit pays retiré, verdoyant, avec son lac à lui, et tout autour des vergers frais, des vallons montants, des cimes à portée (2) ! »

Cette réflexion de Topffer était sur toutes les lèvres quand, à deux heures, le bataillon rallié se rassemblait sur le quai du port.

Les deux vapeurs, la *Couronne de Savoie* et l'*Allobroge,* nous attendent ; ils doivent partir à quelques minutes d'intervalle ; les capitaines donnent des ordres ; les équipages, en grande tenue comme les navires, sont à leur poste ; les drapeaux et les banderoles multicolores flottent au vent ; nous prenons place sur le pont, abrités du soleil par une vaste tente que gonfle la brise ; un coup de sifflet strident, hourrahs échangés entre les passagers et la terre ferme, et les bâtiments, luttant de vitesse et d'élégance, s'élancent sur le miroir azuré du lac.

Commodément assis à l'arrière de l'*Allobroge,* une lorgnette de Lafontaine à la main, nous étions là, quelques alpinistes d'Italie et de France, formant un groupe à part, les yeux braqués sur les aspects divers qui se déroulaient à notre vue, l'oreille tendue à la

(1) Les hôtes de la ville d'Annecy tiendront assurément à connaître les noms de ceux qui se sont efforcés de leur en faire les honneurs ; aussi croyons-nous devoir publier la liste complète des membres des diverses commissions, qui s'étaient distribué cette patriotique besogne :

I. *Comité d'organisation générale :* MM. Dunant Camille, président ; Ruphy Gustave, vice-président ; Carron Jacques, secrétaire ; Lheureux Jules, secrétaire-adjoint ; d'Anières, Mangé Auguste, Boch Louis, Dunand Alexis, Rey, docteur, Tissot Eugène, Pichollet, trésorier.

II. *Commission des logements et nourriture :* MM. Pichollet, Pierre Terrier, Alexis Dunand, Pierre Bouchet et Isidore Nanche.

III. *Commission d'organisation de l'Exposition :* MM. Auguste Dunant, Duchesne, Crettet, Mangé, avec le concours de M. Louis Revon, conservateur du Musée et de M. Serand, sous archiviste.

IV. *Commission de décoration et d'organisation de la fête de nuit* . MM. Mangé, architecte et Eloi Serand.

V. *Commission de reception aux Gorges du Fier :* MM. d'Anières, Rey, Lheureux, Gustave Ruphy et de Fésigny.

VI. *Commission de réception à la gare d'Annecy* : MM. Camille Dunant, Eugène Tissot, Pichollet, Boch, Crettet, Rollier, Carron, Georges et Frédéric Laeuffer, Quétand, Léonce Duparc et Boissonnet.

VII. *Bureau de renseignements à l Hôtel-de-Ville* : MM. Bouchet, chef de bureau à la Mairie et Pichollet.

VIII. *Commission de réception au banquet* : MM. Gustave et Auguste Ruphy, Auguste et Alexis Dunand, le docteur Rey, Carron, Emile Laeuffer, Boissonnet, de Fésigny et Pichollet.

(2) Töpffer. — *Voyages en zig-zag.*

légende intéressante d'un spirituel Annécien connaissant son lac, passez-moi le mot, comme sa poche, et mieux encore, si c'est possible, tous les écrivains qui l'ont décrit.

Grâce à lui, et il y avait des cicerones de la même trempe dans les autres groupes, ce lac, à la physionomie chatoyante et mobile, n'eut bientôt plus de secrets pour nous.

La Tour, où mourut Eugène Suë ; les Barattes, où s'éteignit Replat (1) ; la maison où s'abrita Rousseau ; Menthon, où Taine écrit ses *Origines de la France contemporaine ;* l'antique château qui vit naître saint Bernard, et où un illustre enfant de la Savoie, Mgr Dupanloup (2), vient se reposer chaque année ; celui de Duingt, près duquel de Custine traça son *Histoire de la campagne de Russie ;* Talloires, le joyau de cette rive, comme l'appelait Francis Wey, où s'élevait jadis une majestueuse abbaye ; Doussard, dont les ours hantent les forêts vierges ; le port de Bredannaz, dont la prise par les Espagnols fut célébrée par un *Te Deum* triomphal dans la cathédrale de Madrid : tout est passé en revue pendant que nous naviguons, en face de ces rives pleines de souvenirs, sur ce lac riant et gracieux au départ, sévère et presque sauvage à l'autre extrémité, pittoresque partout.

« On a fait le *Tour du monde* en 80 jours, — s'écrie au retour un passager enthousiaste. — Belle merveille ! Sur le lac d'Annecy, on le fait en deux heures ! En voguant sur ses ondes, on passe tour à tour des rivages plantureux de l'Italie méridionale aux régions des neiges éternelles, des plus frais vallons de l'Oberland aux plus ombreux vergers de la Normandie, des castels les plus mystérieux des bords du Rhin aux jardins les plus ensoleillés de la Provence ; on y goûte et on y voit de tout, voire même de grands bois dignes de la Savane.

Charles Yriarte, qui a pourtant bien vu, n'avait-il pas raison de le dire :

« Je ne vois pas de rival à ce lac heureux et, dans quelques années, on découvrira qu'on a tort d'aller chercher si loin le repos et l'ombre, quand on a en France... le lac d'Annecy (3). »

IV

AU MUSÉE

Annecy-ville offre à l'observateur une physionomie intéressante à plus d'un titre. En y rentrant, nous avons salué l'*Eglise de la Visitation,* où reposent les restes de celui qui fut à la fois le plus aimable des saints, et l'une des gloires de la langue française, François de Sales (4) ; près de la cathédrale, on nous a montré la maison où le grand écrivain composa son chef-d'œuvre de l'*Introduction à la vie dévote,* et, le long de la même rue, par un de ces contrastes si fréquents dans les villes riches en souvenirs, la *maîtrise* où Jean-Jacques, le philosophe aigri, passa les heureux jours dont il se plaît à évoquer la mémoire dans ses *Confessions,* où le génie de l'écrivain n'excuse pas les révélations de l'homme.

En descendant du bateau, nous nous sommes inclinés devant l'une des illustrations de la science moderne, le chimiste Berthollet (1), dont les traits de bronze contemplent les rives du pays natal.

Mais n'oublions pas que nous sommes ici, non point en voyageurs ordinaires, mais en *alpinistes* dignes de ce nom ou aspirant à le devenir.

A ce titre, nous devons une visite spéciale au musée d'Annecy : commencé il y a trente ans à peine, il a eu le bonheur d'être placé sous la direction intelligente de M. Louis Revon, un artiste doublé d'un érudit et d'un gracieux écrivain.

Chut !... Le conservateur de céans joint à toutes ces qualités, celle d'être modeste comme la violette... Or, le voici qui nous attend, souriant, sur le seuil et qui va nous faire lui-même la légende de ses domaines.

Le musée, la bibliothèque publique et celle de la Société Florimontane, occupent dix-huit salles contiguës au second étage de l'hôtel-de-ville.

Donnons tout d'abord un coup d'œil aux bibliothèques. Elles sont dotées de 12,000 volumes, de manuscrits précieux, de curieux autographes et d'une collection presque complète, fort utile à consulter pour un voyage d'études dans les Alpes, d'ouvrages relatifs à la topographie, à l'histoire et aux ressources des deux départements savoyards.

Dans la salle de lecture, sont appendues de nombreuses cartes dont quelques-unes dépassent trois mètres : nous y remarquons l'assemblage en 25 feuilles de la Suisse, par le général Dufour, et les 28 feuilles de la Savoie, par l'état-major sarde ; la carte colossale du dépôt de la guerre, où l'on a juxtaposé les sections embrassant le cours du Rhône et les Alpes ; des cartes topographiques, routières, géologiques et plusieurs reliefs.

Pénétrons maintenant dans le musée.

Voici, en premier lieu, la galerie consacrée à l'histoire naturelle de la Savoie. Les animaux qui peuplent nos lacs, nos marais, nos montagnes, empaillés avec goût, sont représentés dans toutes leurs variétés d'âge, de sexe et de saison. Curiosité sans pareille ! voici, suivant le témoignage de Francis Wey (2), l'unique marmotte que l'on ait pu découvrir, et à grand peine, dans ce pays que les préjugés représentent comme si fécond en rongeurs de cette espèce...

L'architecture des oiseaux et des insectes, si poétiquement décrite par Michelet, occupe une vitrine spéciale. Les séries géologiques ont été étiquetées avec le plus grand soin par leur principal donateur, M. Gabriel de Mortillet, et par plusieurs savants

(1) Jacques Replat, un des écrivains les plus distingués de la Savoie, est l'un de ceux qui ont le plus contribué à en révéler les beautés. Le lac et les montagnes des environs d'Annecy, en particulier, ont trouvé en lui un chantre aussi enthousiaste que bien inspiré.

(2) L'éloquent évêque d'Orléans est né le 2 janvier 1802 à Saint-Félix (Haute-Savoie).

(3) *Monde illustré.*

(4) Le saint évêque de Genève est né le 2 août 1567, au château de Sales, à Thorens, près d'Annecy.

(1) Berthollet est né à Talloires, sur les bords du lac d'Annecy le 9 décembre 1748.

(2) *La Haute-Savoie.*

*

étrangers. Les minéraux et roches sont rangés dans les tablettes vitrées et occupent, en outre, plus de 150 tiroirs. Nous y retrouvons les marbres et minerais du pays, les roches du massif du Mont-Blanc, en échantillons bruts et polis, et les magnifiques nuances des jaspes de Saint-Gervais. Les murs sont couverts d'estampages en couleur, figurant les inscriptions antiques des deux départements; et dans les embrasures des fenêtres s'étagent les lithographies et les photographies représentant les sites les plus intéressants de nos contrées.

Découvrons-nous avec respect!.. Cette vitrine en forme de monument funéraire, contient les restes des victimes de la catastrophe tristement célèbre du 20 août 1820 : un voyageur russe, le docteur Hamel, ayant accusé de lâcheté ses guides qui hésitaient à franchir un passage dangereux au sommet du glacier des Bossons, ceux-ci continuèrent à s'avancer; les trois premiers furent précipités dans une crevasse. Quarante ans plus tard, quand cette partie du glacier, dans sa lente progression, arriva au bas de la vallée, on vit émerger les lambeaux de vètements et les membres disloqués de Carrier, de Balmat et de Tairraz (1)... Ils sont là, réduits à l'état de momies, mais de momies qui proclament bien haut cette intrépidité et cet esprit de sacrifice particuliers aux guides chamoniards.

Le touriste désireux de connaître les noms trop souvent barbares imposés aux charmantes fleurs de nos montagnes trouve, à côté de l'herbier général, une collection distincte pour la région des Alpes.

Une salle voisine est consacrée à la zoologie et à la géologie étrangères, aux produits végétaux, à l'anatomie comparée et à l'anthropologie. Ici, nouveau sujet d'études locales : dans une vitrine sont groupés par ordre chronologique des crânes exhumés sur le sol savoyard ; ils servent à reconstituer les types qui s'y sont succédé depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

Parcourant d'un pas rapide les galeries où s'alignent les moulages des statues, les estampes, les collections d'ethnographie étrangère, qui n'ont rien à faire avec l'*alpinisme*, nous nous arrètons devant quelques tableaux signés de noms Savoyards:

Hugard, le paysagiste dont les fresques provoquèrent, au Musée minéralogique de Paris, l'admiration du shah de Perse, Cabaud, Salabert et d'autres, ont fait revivre sur la toile les sites qui ont le privilége de retenir au milieu de nous les touristes : ici, c'est un coucher de soleil sur le glacier des Bois ; là les premières lueurs de l'aube éclairant les Alpes, vues du col des Aravis ; plus loin, l'extrémité du lac d'Annecy, le promontoire de Duingt, la vallée du Giffre, le défilé de Dingy. Un membre du club-alpin de Marseille, M. Antony Régnier, a peint deux jeunes filles de Bellevaux et de la Tarentaise revêtues de ces gracieux costumes nationaux qui tendent tous les jours à disparaître.

(1) Voir à ce sujet un intéressant ouvrage paru quelques jours après le Congrès d'Annecy, à la librairie Vérésoff, à Genève : ***Les Fastes du Mont-Blanc***, par Stéphen d'Arve.

Plus loin, nous passons en revue les collections industrielles et agricoles, les antiquités, les objets de l'âge de la pierre trouvés dans les cavernes du Salève, les produits des sépultures préhistoriques, romaines et burgondes, et les instruments et poteries recueillis dans nos habitations lacustres.

Enfin, dans la galerie des machines, nous faisons une halte devant la vitrine consacrée à la percée des Alpes, cette œuvre qui a immortalisé un enfant de la Savoie, Germain Sommeiller (1) : une des lourdes perforatrices qui ont creusé les trous des mines, y est installée au-dessous d'un modèle réduit qui en fait mieux comprendre le mécanisme ; à côté s'aligne la série des roches rencontrées dans le tunnel, et la démonstration est complétée par des estampes figurant les divers travaux.

Nous voici au terme de notre visite, et l'impression qu'elle nous laisse, un alpiniste de qualité l'exprime fort heureusement au Conservateur, en lui disant sur le seuil :

« Mes compliments, monsieur, et ceux du club-alpin tout entier!... Votre musée est chose peut-ètre unique dans son genre, que nous devons chercher à imiter — de loin — dans toutes nos sections : c'est un musée essentiellement *alpin* où tout ce qui touche à la montagne, à ses mœurs, à ses curiosités, à ses productions, à ses splendeurs et à ses gloires, a été réuni avec amour... »

V

L'EXPOSITION ALPINISTE

Du Musée à l'exposition, il n'y a qu'un pas.

Parcourons donc, si vous le voulez bien, les rangs de l'exposition et, quand le compétent architecte Mangé nous aura fait passer la revue d'ensemble et de détail, peut-être trouverons-nous qu'elle ne fait point trop mauvaise figure.

Ses intelligents organisateurs ont essayé de réunir sous les yeux du touriste tout ce qui doit constituer son *bagage* en montagne, et non pas seulement son bagage matériel, son sac, ses guètres, son alpenstock, ses souliers ferrés; mais son bagage intellectuel et artistique : l'album avec lequel il crayonnera un paysage, le baromètre avec lequel il se rendra compte des altitudes, la carte sur laquelle il reconnaîtra l'étape du jour ou celle du lendemain.

Et grâce au concours gracieux du Club-Alpin suisse et à la plupart des sections du Club-Alpin français, nous allons contempler les meilleurs modèles du bagage matériel, intellectuel et artistique de l'alpiniste.

L'exposition suisse dénote la haute expérience et l'esprit pratique de nos voisins en matière de course. La section de Genève a établi au fond de la première galerie une tente du poids de 16 kil., sous laquelle quatre personnes peuvent reposer à l'aise : tout autour rayonnent les sacs et le plaid breveté d'Isenring, les batteries de cuisines portatives de Bordier, les instruments de physique de Bloch, la bibliothèque touristique et les cartes en relief de Georg et le

(1) Sommeiller est né le 14 février 1815 à Saint-Jeoire (Haute-Savoie)

panorama du *Becca di nono*, si artistement dessiné par Adams Reilly.

La Société des *Touristes du Dauphiné*, en bonne sœur, nous a envoyé ses modèles de refuge, ses carnets de guide, ses cartes de séjour et ses piolets perfectionnés.

Paris a tapissé les murs des magnifiques photographies prises à l'ile Saint-Paul, par Cazin, et dans les hautes régions par Neydens, par Beek, et des grands panoramas de Civiale, dont un, pris du Mont-Joli, à 2,670 mètres, nous permet de contempler le massif du Mont-Blanc et ses tributaires dans leur développement majestueux.

L'éditeur Baudry a exposé la magnifique carte de Viollet-Leduc, représentant, sous les traits les plus exacts et les couleurs les plus séduisantes, ce même massif éclairé comme il se présente dans la nature: cette carte, à l'échelle de 1/40,000 et le volume qui l'accompagne font le plus grand honneur à l'auteur et à l'éditeur.

Lafontaine, l'opticien du Palais-Royal, a organisé, avec tout l'art parisien, un *Comptoir du touriste*, où sacs, gourdes, cordes, lunettes, lorgnettes, baromètres, thermomètres, boussoles, rien ne manque, et d'où l'on peut sortir armé de pied en cap pour une expédition au Mont-Blanc. Deyrolle y a joint un joli modèle de scénographe donnant, d'après les épreuves, de bonnes photographies de la grandeur des cartes-album.

Lyon, la reine de l'industrie, expose son foulard original, aux armes du Club, qui est l'évènement, ou plutôt la coiffure du jour, un piolet de Raphaël Benoist, trois appareils photographiques fort ingénieux, de Carpentier, un relief réduit des Alpes, du professeur Aniel, et les cartes de Berlioux.

Marseille est représentée par les délicieuses aquarelles d'Antony Régnier.

Clermont-Ferrand, par une carte remarquable du Puy-de-Dôme et des cônes volcaniques voisins, due à M. Vimont, le secrétaire général de la section d'Auvergne.

Nancy, — l'ancienne capitale de ce beau pays de Lorraine que tant de points d'affinité rapprochent de la Savoie, et dont le souvenir est cher à l'auteur de ces lignes, — Nancy fait très bonne figure avec ses sacs de Rebattet, de la section Vosgienne, sacs qui joignent à l'avantage de l'ampleur et de la solidité celui d'une modération excessive de prix (grand sac de toile à 13 fr.; en tissus caoutchoutés : 18 fr.).

Et voici l'industrie savoyarde !

Chambéry, avec son sac nouveau modèle construit à Milan, sur les indications du panoramiste Bossoli ;

Aix-les-Bains, avec ses deux superbes reliefs de Drivet, l'un représentant le massif du Mont-Blanc, l'autre le bassin du lac du Bourget : œuvres remarquables au double point de vue de l'exactitude et des procédés de coloration qui font ressortir avec une grande vérité la nature des terrains et des roches ;

Rumilly, avec le passage du *Val de Fier*, les fleurs et les fruits de son peintre aimé, Johannès Rubellin, un artiste auquel nous souhaitons un succès égal à sa modestie et au plaisir que nous éprouvons à *croquer* ses productions si naturelles et si bien groupées ;

Chamonix, avec les piolets solides et légers d'Adolphe Simond, les collections minérales, les herbiers et les presses botaniques de Venance Payot;

Annecy enfin, avec la ferblanterie de Baratta, les cartes et les classiques savoyards, de Lhoste, le filtre, fort utile, de Poulet, trois remarquables paysages à l'huile de Cabaud, représentant la vallée de Thônes, le lac d'Annecy et un panorama du Semnoz, frappant de vérité, appétissant avant-goût des émotions de demain.

En somme, exposition variée, arsenal instructif, presque un coup de maître... pour un coup d'essai...

VI

LE BANQUET

Banqueter, et banqueter de fier appétit, c'est un des priviléges de l'alpiniste et c'est une partie du programme qu'il ne néglige jamais... Pénétrés de cette tendance sociale, nos amphitryons ont bien fait les choses ici comme ailleurs.

N'apercevez-vous pas, entrant à six heures et demie du soir, au théâtre, le *maestro* Ritz qui agite fiévreusement son bâton d'ébène, et l'abbé Tissot qui range en face de leurs émules de la *Chorale* les jeunes chanteurs de l'*Harmonie*.

Et combien est appétissante cette superbe table de 220 couverts, dressée en fer à cheval, sur laquelle s'étalent, de distance en distance, les surtouts de fleurs naturelles et les saumons sur champ de verdure.

La salle est artistement décorée par M. Mangé; les lustres resplendissent; les drapeaux et les écussons mêlent leurs teintes harmonieuses ; les commissaires indiquent à chacun sa place et bientôt, aux accords des deux sociétés, qui rivalisent de talent, le repas commence et se poursuit...

Adolphe Joanne, le président du Club-Alpin français, est à la place d'honneur; sa fine et spirituelle physionomie resplendit d'une joie qu'il ne cherche point à dissimuler, à la vue de la réalisation si complète d'un rêve patriotique si longtemps caressé. A sa droite, voici M. César Isaïa, représentant de la direction centrale de Turin, une belle tête d'ascensionniste se dressant sur une ample vareuse de laine grise, irréprochable de correction; à sa gauche, M. Freundler, président du Club-Alpin suisse ; puis rayonnent à leurs côtés ou vis-à-vis d'eux, dans le quartier des dignitaires, M. Hereford George, le délégué de l'*Alpine Club;* M. Adams Reilly, M. Félix Chiapusso, président du Club-Alpin de Suze; M. Camescasse, préfet de la Haute-Savoie, venu en simple alpiniste; M. Beels, des *Touristes Dauphinois;* M. Lory, professeur de géologie à la faculté de Grenoble; M. le marquis de Turenne, M. Abel Lemercier, M. Paul Joanne, M. Paul Mame, le célèbre imprimeur de Tours, M. de Carcy, représentant du Club-Alpin des Vosges; M. de Bonald, M. Henry Welschinger, rédacteur des procès-verbaux du Sénat; M. Des Gouttes, avocat à Genève; M. l'ingénieur Veyrassat, rédacteur en chef de l'*Echo des Alpes;* M. Elisée Pélagaud, collaborateur du *Salut Public,* de Lyon ; le peintre Gabriel Loppé; le pro-

fesseur Werra, du Valais ; MM. Howard, de New-York; le géologue Isnard, de Marseille; l'avocat Palestrino, de Turin; M. Henri Ferrand, secrétaire du Club-Alpin de Grenoble; M. Augers, vice-président du Tribunal de Bourg; M. Emmanuel Briard, de Nancy; M. Devot, de Calais; M. Rosset, rédacteur du *National;* M. de Saint-Saud, venu pour représenter les Pyrénées auprès des Alpes ; MM. Chaumontel, sénateur, et Jules Philippe, député; MM. de Gantelet d'Anières, Camille Dunant, Martin Franklin, Dégaillon, Louis Bérard, Ginet de Mortairy, présidents de la section et des diverses sous-sections des deux Savoie. N'oublions pas les dames italiennes, anglaises et françaises dont la présence embellit la fête et lui donne un cachet tout particulier d'élégance et de bon ton.

Le menu du festin défile, interverti parfois par les assauts d'appétits fougueux, arrosé par les meilleurs crus de la Combe de Savoie, où — n'en déplaise aux endurcis — il croit autre chose que des chardons et de la mauvaise herbe...

Enfin, duement lestés et réconfortés, comme des *dilettanti,* les convives s'apprêtent à écouter, après la musique des chœurs, l'harmonie des toasts, qui ne doit pas tarder à éclater avec la mousse de l'Altesse pétillant au fond des verres...

A tout seigneur, tout honneur...

La parole est donnée à M. Camille Dunant qui prononce, aux applaudissements de l'auditoire, ce discours où la largeur et l'élévation des pensées le disputent à l'atticisme de la forme :

« Messieurs et chers collègues,

« Les idées fécondes, comme les plantes vivaces, germent dès qu'elles rencontrent le sol et la température qui leur conviennent. La pensée de former une association pour affronter et explorer les hautes cimes est née sur les bords d'un lac, au sein des Alpes helvétiques. La Suisse, l'Italie, la France et l'Amérique ont vu successivement les Sociétés alpines s'implanter et grandir sur les rives de leurs fleuves, aux pieds de leurs montagnes. Les habitants de la plaine et des régions élevées se sont rencontrés sur les terrasses qui dominent les vallées et les lacs, sur les pentes déchirées des glaciers. Ils ont été saisis d'étonnement et d'admiration en présence de cette révélation nouvelle de l'œuvre de Dieu, qu'ils n'avaient entrevue que du fond des vallées.

« Ils ont cherché, armés du flambeau de la science, à pénétrer les secrets de ces masses titaniques qui semblent défier le ciel ; ils ont appris qu'elles portent dans leurs flancs mystérieux, l'abondance ou la dévastation. Nul ne saurait être indifférent à leurs phénomènes auxquels les destinées de l'homme se rattachent de si près. Ces monts autrefois maudits, objets de répulsion et de terreur, sont devenus de nos jours une source de jouissances, un attrayant sujet d'études, un puissant moyen de régénération, un lien social.

« C'est l'attraction qu'ils exercent sur le penseur, le savant, le poète, l'artiste, sur tous les esprits élevés, qui a réuni dans cette agape fraternelle des alpinistes de différentes nations.

« Nous devons tous, Messieurs, un tribut de vive reconnaissance aux premiers fondateurs et aux apôtres de notre institution, qui se distinguent par ces trois précieuses qualités qu'on trouve rarement unies dans les œuvres humaines : l'agréable, le moral et l'utile.

« Pour nous, membres de la sous-section d'Annecy, nous n'oublierons jamais que nous lui devons l'insigne honneur d'avoir convié tant d'hôtes aimables et distingués à la première fête internationale des Clubs Alpins qui ait lieu sur le territoire français.

« Merci à vous tous, Messieurs et chers collègues, qui avez résisté aux séductions des fêtes qui vous sollicitaient de toutes parts, pour venir affirmer et proclamer le culte que nous professons pour la montagne et vous confier à notre modeste hospitalité.

« Je porte un toast reconnaissant :

« Aux dames qui embellissent par leur présence nos tournois alpestres et qui, entrant dans la lice, méritent souvent les couronnes qu'elles sont appelées à décerner ;

« Au digne représentant de l'*Alpine-Club,* la plus haute expression de l'alpinisme ;

« A nos vaillants collègues de la Suisse, qui ont élevé leur association à la hauteur d'une institution nationale, à leur président si dévoué ;

« A nos anciens compatriotes d'Italie, promoteurs de la réunion internationale du Mont-Cenis, que nous sommes heureux de voir parmi nous ; à l'Italie, cette terre féconde où l'alpinisme produit à la fois, comme ses orangers, des fleurs et des fruits déjà mûrs ;

« A toutes les sections du Club-Alpin français, si bien représenté par ses administrateurs et son honorable président, l'un de ses premiers fondateurs, son habile et ferme soutien, qui, ayant fait connaître et aimer la France et les pays voisins par ses œuvres, est un heureux trait d'union entre les touristes des différentes nations ;

« A la presse, dont nous réclamons le patriotique et puissant appui pour combattre le fléau du *sédentarisme* qui désole le beau pays de France ;

« A cette jeune caravane scolaire que nous avons vue avec bonheur arriver dans nos rangs, comme l'avant-garde de la pacifique armée qui doit envahir un jour nos contrées montagneuses ;

« Aux édiles de notre cité, aux sociétés musicales, à tous nos concitoyens qui ont apporté un concours dévoué à notre fête, qui est aussi la leur.

« Guidés par le sentiment d'une véritable fraternité, unissons, Messieurs, tous nos efforts pour répandre le goût salutaire des montagnes, pour en faciliter l'accès, y créer un refuge contre les tempêtes et les dissensions politiques, plus redoutables que les orages de la nature, pour resserrer plus étroitement les liens qui nous unissent, pour former de jeunes touristes qui puissent supporter les saines fatigues de la marche, qui sachent gravir et défendre les remparts naturels de la patrie et s'élever toujours plus haut dans les régions sereines de la science et du devoir. »

M. Joanne se lève à son tour et répond au Président du Club-Alpin d'Annecy par ces paroles, où débordent l'esprit et le cœur :

« Mesdames et Messieurs,

« Je suis plus touché et plus reconnaissant que je

ne saurais l'exprimer, de la réception qui est faite par la sous-section d'Annecy à la direction centrale et aux sections provinciales du Club-Alpin Français, ainsi qu'à nos collègues de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Italie, et je vous remercie en outre tout particulièrement, mon cher collègue, des compliments trop élogieux que vous avez eu l'amabilité de m'adresser.

« Si j'ai l'honneur de porter ici la parole au nom du Club Alpin français, en ma qualité de président, ma satisfaction est troublée par de douloureux regrets. Notre société existe à peine depuis deux ans et quelques mois, et elle a perdu déjà deux présidents ; le premier, tué dans un accident de chemin de fer, près de Dijon, deux jours après sa nomination ; le second, emporté trop jeune encore par l'une de ces maladies organiques qui sont toujours mortelles, mais dont des excès de travail et de dévouement précipitent la fin fatale. Permettez-moi donc de rappeler à votre reconnaissant souvenir MM. de Billy et Cézanne, mes regrettés prédécesseurs.

« Cette fête, Messieurs, préparée et dirigée avec tant de zèle et tant de goût par la section d'Annecy et par son intelligent président, est la première réunion générale des membres du Club-Alpin français ; elle devait nécessairement avoir lieu en Savoie. C'est en Savoie, c'est à Aix-les-Bains qu'une semaine seulement avant les premiers désastres de la guerre de 1870, nous rédigeâmes, M. de Billy et moi, les statuts qui sont aujourd'hui notre loi commune et que l'infatigable persévérance de M. Abel Lemercier venait nous demander quatre ans plus tard. La Savoie, en outre, a formé dès le début la plus nombreuse de toutes nos sections provinciales, et c'est sur son territoire que trône le roi des Alpes, l'illustre souverain de toutes montagnes de la France et de l'Europe.

« Vous avez admirablement compris, mes chers collègues de la Savoie, le but élevé, moral, désintéressé, patriotique du Club-Alpin français ; vous vous êtes empressés de nous offrir le concours le plus actif et le plus dévoué ; vous occupez jusqu'à ce jour, sur notre liste générale, le premier rang après la section de Paris ; mais, permettez-moi de vous le demander : que ces premiers efforts, que ces glorieux succès ne soient pour vous que des encouragements ! Vous avez fait beaucoup pour le Club, nous ne saurions trop vous en féliciter et vous en remercier ; toutefois, il vous reste beaucoup à faire, plus encore dans l'intérêt de votre beau pays que dans celui de notre Société.

« Si la Savoie physique doit en grande partie à un savant genevois, l'immortel de Saussure, la célébrité dont elle jouit dans le monde entier, c'est un Savoyard, c'est un enfant de Chamonix, Jacques Balmat, qui a eu la gloire d'escalader le premier le sommet du Mont-Blanc ! Ne l'oubliez jamais ! que votre belle jeunesse, heureuse et fière de ne plus se laisser devancer par des touristes étrangers, — Anglais, Suisses, Italiens, Parisiens même — monte enfin à l'assaut de vos cimes encore vierges ; qu'elle étudie scientifiquement les champs de bataille où elle a, je n'en doute point, l'ardent désir de s'illustrer à son tour par de brillants exploits ; que, non contente d'ouvrir de nouveaux chemins aux touristes futurs, elle en facilite l'accès par des travaux vraiment utiles, pour lesquels la direction centrale et la section de Paris ne lui marchanderont pas leur concours ; et surtout qu'elle leur fasse préparer des lieux de repos convenables, même pour nos collègues de ce sexe faible qui sait escalader les plus hautes sommités des Alpes tout aussi bien, si ce n'est mieux, que le sexe fort, mais dont la nature plus distinguée réclame un confort plus délicat.

« Ces vœux, que je prends la liberté de vous soumettre, votre jeune préfet vous aidera à les réaliser. C'est un alpiniste émérite qui pourrait au besoin vous servir de guide dans les passages les plus difficiles de vos montagnes. Avant d'être membre du Club Alpin français ouvert à toutes les bonnes volontés, il avait mérité d'être admis sans discussion, s'il s'y fût présenté, dans ce cénacle fermé de l'Alpin-Club de Londres, qui nous a fait l'honneur de nous envoyer un de ses plus célèbres représentants.

« Buvons donc, mesdames et messieurs, non seulement à la prospérité du Club Alpin français, dont les progrès dépassent chaque mois nos espérances, mais à la prospérité croissante de cette belle Savoie, si française de cœur et d'esprit. Je porte ce toast avec d'autant plus d'entraînement que j'ai toujours aimé cet admirable pays, — mon premier voyage en Savoie date de 51 ans — avant d'en connaître, c'est-à-dire d'en aimer les habitants. Au Club Alpin français ! à la Savoie ! aux organisateurs de la fête internationale des 13, 14 et 15 août 1876 ! »

M. Camescasse, ripostant à l'invite qui venait de le frapper en pleine poitrine, s'abandonne, avec une verve toute bretonne, à une causerie pleine d'humour, émaillée de traits heureux, que soulignent les applaudissements de l'auditoire, étonné d'entendre une prose si peu officielle sur les lèvres d'un préfet.

« Non, vraiment, dit-il, je n'avais aucun titre pour me faire recevoir parmi vous ; je me souviens, cependant, d'avoir fait un jour entr'autres courses, une pénible ascension dans les glaciers alors mal connus de la Selle en Oisans. Je ne vous en narrerai point les détails. Qu'il vous suffise de savoir qu'au lieu d'opérer la descente sur mes pieds, je l'ai faite en partie sur... ma tête. Vous me direz que c'est le fait d'un piètre alpiniste, mais je vous répondrai qu'il est bien plus difficile de sortir sain et sauf d'une pareille descente que si on la faisait honnêtement sur ses deux pieds. J'ai donc quelques titres à votre bienveillance. »

L'orateur célèbre ensuite les bienfaits multiples de l'institution du Club-Alpin, rend hommage aux gracieuses recrues que le Club fait tous les jours, fustige en passant la classe intéressante... et intéressée de ces industriels qui procèdent à l'*égorgement* des voyageurs, et s'élevant à la fin dans un beau mouvement au-dessus du ton familier de son improvisation tout entière, il salue dans l'alpinisme un élément de rapprochement, d'oubli des dissensions politiques, de concorde et de véritable fraternité.

M. Freundler, président du Club-Alpin suisse, acclame la Savoie, rend hommage à la France et au rapide développement de son Club-Alpin, et convie ses compatriotes à marquer son toast du ban tra-

ditionnel ; puis le Révérend George, qui remercie la France d'avoir convié à ce congrès l'Angleterre, à qui le culte des montagnes doit d'avoir été de nos jours porté si haut.

MM. Isaïa et Chiapusso, au nom du Club-Alpin italien et de la section de Suze, soulèvent de frénétiques bravos en affirmant que l'Italie est heureuse de venir saluer l'éveil de la grande institution de l'alpinisme sur le sol aimé de ce beau et généreux pays de France, qui combattit jadis pour elle et à ses côtés.

M. Aniel, au nom de la section de Lyon, rappelle en termes chaleureux les liens qui l'unissent de vieille date à celle de Savoie, et ceux que, l'an dernier, à pareil jour elle contractait avec les alpinistes d'Italie sur le plateau du Mont-Cenis.

M. le baron Aymar Arlot de Saint-Sand, représentant des alpinistes de l'ouest, boit à l'union de la Mer de Glace et de l'Océan.

M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, remercie les alpinistes, en quelques paroles bien senties, au nom de la cité.

On allait se lever quand, prolongeant d'une façon peut-être indiscrète ce feu roulant de discours, M. Descostes, secrétaire de la section de Savoie, proposa la santé suivante :

« Vous venez de saluer, Messieurs, ce qui forme le plus beau, le plus vaste côté de cette fête pacifique ; vous avez bu à l'union de ces trois peuples de la même race dont les représentants viennent aujourd'hui, dans une étreinte muette et significative, se donner la main sur le bord du plus gracieux de nos lacs, à l'ombre des montagnes les plus pittoresques de cette vieille terre de Savoie, italienne par les souvenirs, suisse par sa nature, française par le cœur et par la nationalité...

« Eh bien, Messieurs, tout en rendant hommage à cette alliance que nous venons de signer avec nos voisins, laissez à un Savoyard l'honneur de boire à cette autre alliance, que, sous le couvert de la première, les enfants de la grande patrie française viennent de contracter entre eux.

« Le Club-Alpin — des voix autorisées vous l'ont dit avant moi, — est une institution éminemment morale, éminemment virile, mais surtout éminemment patriotique. Etre du Club-Alpin, c'est vouloir marcher et s'élever ; et si, au lendemain de désastres sans exemple, avec cette puissance de ressorts dont elle a le secret, la France a organisé ces bataillons de touristes qui vont monter à l'assaut de nos citadelles alpestres, c'est que la France s'est relevée, c'est qu'elle a secoué la mollesse et l'apathie dans laquelle elle s'était un instant endormie, c'est qu'elle prépare à l'œuvre sacrée de sa reconstitution des générations fortes qui — cette jeune caravane nous en est une garantie, — préfereront aux parfums énervants des boudoirs, le rude bâton ferré, l'air vivifiant et les grands spectacles de la montagne !

« Voilà la pensée commune et, en quelque sorte, la devise dans laquelle la France entière s'est associée. L'étincelle — allumée à cette réunion d'Aix-les-Bains, dont vous parlait notre illustre président, — a bien vite enflammé la capitale et la province ; et, sans secours officiels, sans appui d'aucune sorte, par la seule force de l'initiative privée, notre Société est devenue un corps admirable de vigueur et d'équilibre, où la centralisation apporte sa somme de bienfaits et son influence discrète, où la décentralisation — cette décentralisation que nous aimons tant ! — avec ses physionomies variées, avec ses souvenirs, avec ses leviers multiples, s'épanouit dans toute sa splendeur.

« Mais il est une autre pensée que je place, moi, dans mon cœur de Savoyard, sur le même niveau que l'idée mère du Club Alpin, dans mon cœur de Français : c'est celle qui a voulu que notre premier congrès, que l'affirmation solennelle de notre existence sociale eût lieu sur le sol même de ce beau pays de Savoie, si grand par le cœur, si glorieux par l'histoire, si merveilleux par l'aspect, et, permettez-moi de vous le dire, si français par les aspirations, par les gloires, par le langage et par la situation géographique.

« Oui, vous avez voulu que cette hospitalité que nous recevions, il y a un an à pareil jour, au sommet du Mont-Cenis, que cet accueil que nos compatriotes recevaient, il y a un mois, sur les bords enchantés du lac de Genève, nous vinssions les rendre dans l'enceinte même de ces Alpes, qui ne doivent plus être entre nous une barrière ni un rempart, mais une arène commune où nous lutterons sur le terrain pacifique de la science, où nous nous livrerons de ces assauts qui donnent des forces au lieu de répandre du sang.

« Vous avez voulu que la première accolade fraternelle que nous, membres du Club Alpin français, nous devions échanger, nous vinssions nous la donner dans cette petite province, la dernière venue dans l'unité française, mais qui, elle l'a bien montré, est au niveau du patriotisme et du dévouement de ses aînées.

« Vous avez voulu que cette annexion que nous signions en 1860 avec nos suffrages, que nous ratifiions en 1870 avec notre sang, vous vinssiez la consacrer en 1876 dans la main rude, mais loyale, que vous tendent vos nouveaux compatriotes, au contact des eaux de leurs lacs, des fleurs de leurs vallées, des glaciers de leurs montagnes, à la vue de ces trésors sans nombre dont la main bénie de Dieu a doté leur patrie et que ce congrès va révéler à la France et au monde entier.

« Eh bien ! Messieurs, au nom de la Savoie, au nom de cette terre, qui va enfin être connue et que ses enfants aiment tous d'un même amour, laissez-moi vous dire du fond du cœur : Merci !

« Puissiez-vous emporter un bon souvenir de ces journées trop rapides que vous allez passer au milieu de nous !

« Puissiez-vous retenir le chemin de nos montagnes ! Apprenez-le à vos fils, à ces jeunes générations, l'espoir de l'avenir ! Et soyez sûrs de rencontrer, partout et toujours, l'hospitalité du cœur sur cette terre, qui semble être la personnification vivante de ce grand jour, puisqu'elle est à la fois, le trait d'union entre la France et l'Italie, la sœur de la Suisse et la Suisse de la France ! »

(La suite au prochain n°.)

F. DESCOSTES.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XI

L'invasion étrangère, appelée par le parti des mécontents, que l'on retrouve partout, même sous les meilleurs régimes, avait été accueillie ensuite de leur propagande.

D'ailleurs les guerres précédentes avaient appauvri, ainsi que nous l'avons dit plus haut, bien des familles, et conséquemment déterminé des migrations en Allemagne et en France. Les rapports devenus plus fréquents avec cette dernière, à cause du voisinage et de la communauté de langue, avaient presque préparé l'annexion de la Savoie, dont la population, n'ayant jamais connu la révolte, et vivant des traditions monarchiques des deux côtés du Rhône et du Guiers, comptait que le gouvernement de la France respecterait les droits acquis et les bases de l'ordre religieux et social.

Mais quand les arrêts de la Convention eurent désillusionné les plus confiants, il était trop tard. Le régime de la Terreur brisa toute résistance et étouffa même l'expression des regrets.

L'armistice de Chérasco, du 27 avril 1796, après la campagne de Bonaparte en Piémont, amena le traité d'alliance du roi de Sardaigne avec la République française, du 15 mai 1796, et la cession officielle de la Savoie et de Nice.

La République du Vallais, qui avait reconnu la République française en 1795, refusa toutefois à Bonaparte, comme contraire à sa neutralité, le passage du Grand-Saint-Bernard pour le retour de ses troupes.

Aussi, par le traité du 15 mai, le roi de Sardaigne dut-il céder, avec la Savoie, les plateaux du Mont-Cenis, du Petit-Saint-Bernard, les vallons de Pré-Saint-Didier, de Courmayeur et le Col Ferret, qui mène au Grand-Saint-Bernard, c'est-à-dire, toutes les clefs des Alpes.

Cinq mois après, le chagrin emportait Victor-Amédée III.

Après les victoires de Rivoli et de Mantoue, son fils Charles-Emmanuel IV est forcé de mettre son armée au service du Directoire pour sauvegarder le reste de ses Etats, par le traité du 5 avril 1797. Le 28 juin 1798, il cède la citadelle de Turin et quatre autres en Piémont. Enfin, le 9 décembre même année, il souscrit à l'abandon de ses Etats de terre ferme pour épargner à ses sujets les horreurs de la guerre, et se retire en Sardaigne, où il abdique quatre ans après, en faveur de son frère Victor-Emmanuel Ier 1803.

Assuré du côté des Alpes par la possession définitive de la Savoie, le commandement de l'armée sarde, et l'accession de la Valteline et de Chiavena à la République Cisalpine, le Directoire avait fait travailler les partis en Suisse. Dans les premiers mois de 1798, plusieurs corps d'armée, au mépris de toute neutralité, envahirent successivement les divers cantons, puis le Vallais. Il fut question, un instant, de former une république rhodanique des pays de Vaud et de Vallais. Mais l'idée d'un seul Etat unitaire prévalut bientôt sous le titre de République Helvétique.

Le territoire de Genève en fut détaché, dès le 25 août, pour former avec le tiers nord de la Savoie le nouveau département du Léman, composé des districts de Genève (Gex et Carouge), de Thonon et de Bonneville. Les cantons de Sallanches, de Chamonix, de Saint-Gervais et de Megève, conservés d'abord au Mont-Blanc, pour en justifier le nom, furent réunis au Léman le 17 février 1800.

C'était pour la première fois depuis 1570 que les habitants des rives méridionales du Léman, de la vallée d'Arve et des deux coteaux du Salève retrouvaient pour chef-lieu officiel de leurs affaires civiles le centre de leurs bassins orographiques et de leurs intérêts commerciaux ; heureux s'ils eussent pu y trouver également le siège de leur ancien diocèse, comme avant 1535, et renouer la chaine de leurs traditions sociales.

La République unitaire helvétique dut reprendre l'organisation fédérale. La République vallaisanne en fut détachée pour devenir, en 1810, le département du Simplon, reliant celui du Léman à celui de la Doire, par la nouvelle route du Simplon.

Après la campagne désastreuse d'Allemagne et le passage du Rhin par les armées alliées, les troupes autrichiennes entraient, le 30 décembre 1813, à Genève, et, le 20 janvier 1814, à Chambéry. Refoulées en février, elles reprenaient leurs postes en avril. Le pays eut à obéir tantôt aux préfets français, tantôt aux commissions départementales sous la direction des commandants autrichiens. Sa stupéfaction fut grande lorsqu'il connut le traité de Paris du 30 mai 1814.

La Savoie ne reprenait ses limites d'avant 1792 que contre Genève et la Suisse. A l'ouest et au sud elle subissait une brêche considérable, en compensation de Gênes attribuée au roi de Sardaigne, malgré l'Autriche.

Comme pour surveiller toutes les descentes de l'Italie depuis le cours de l'Arc jusqu'à celui de l'Arve, en s'appuyant au grand massif de la Chartreuse, la France gardait les rives du Guiers, les plateaux des Bauges, de Tamié, la vallée de Thônes jusqu'aux confins du Reposoir, par une ligne que jalonnent les monts Grenier, Galoppaz, Mépion, Arclusaz, Lanche, Belle-Etoile, Dent-de-Cons, Charvin, Aravis, Fleury, et de là par le Jalouvre, le pont des Etroits, la Perrière, le col de la Buffaz, les Oges, Pierre Parmelax, la Borne, entre La Roche et Pers d'un côté, Chapelle-Rambaud et Arbusigny de l'autre, puis par la Croisette du Grand-Salève et une ligne entre Archamps et Neydens contournant Saint-Julien pour aboutir au cours de la Laire et du Rhône.

Le 8 novembre 1814 Louis XVIII sanctionnait la loi qui organisait ce triangle territorial en département du Mont-Blanc, composé de trois arrondissements : Chambéry avec les cantons d'Aix, du Chatelard, des Echelles, du Pont-de-Beauvoisin, de Saint-Genis, d'Yenne et de Novalaise : Annecy avec les cantons de Faverges, de Thônes, de Thorens et de Cruseilles : Rumilly avec les cantons de Ruffieux, de Frangy et de Saint-Julien.

Ce triangle équivalait au tiers de la Savoie et ré-

duisait à la vallée d'Arly par Flumet et Megève la possibilité des communications entre les deux autres tiers rendus au roi de Sardaigne, les autres passages étant impraticables en hiver. On eût dit un guet-à-pens pour réserver le tiers nord à la Suisse, qui ne manqua pas d'y fomenter un parti.

Afin de faciliter l'administration de ces deux versants opposés du lac Léman et de l'Isère, Victor-Emannuel Ier, privé de Chambéry et d'Annecy, fixa le centre du gouvernement dans la partie étroite qui reliait ces deux lambeaux de l'ancien duché de Savoie, au confluent de l'Arly et l'Isère, position alors plus rapprochée de Turin que Chambéry.

Le Sénat, le tribunal, le magistrat de santé, celui des études, etc. eurent leurs sièges à Conflans, Le gouverneur militaire et l'intendant général du duché furent installés à l'Hôpital-sous-Conflans, qui devint en même temps chef-lieu de la province de Savoie, composée des mandements de Montmélian, de la Rochette, de Chamoux, de Saint-Pierre-d'Albigny, depuis Arvillard et Laissaud jusqu'à Héry-sur-Ugines.

La vallée de Beaufort qui avait fait partie successivement du Faucigny, du Genevois, de la Savoie et de la Tarentaise, forma, en dehors de toute province, le mandement unique de Conflans.

Les autres provinces de Maurienne, de Tarentaise, de Faucigny et de Chablais furent réorganisées presque comme avant 1792.

Celle de Carouge se composa de trois mandements : Carouge avec les communes de Lancy, Aire-la-Ville, Bernex-Onex-Confignon, Avusy-Laconex, Compesières, Archamps-Collonges, Bossey-Troinex, Veyrier, Etrembières et Monnetier-Mornex: Chênes-Thonex avec Collonges-Bellerive, Corsier, Meynier-Cholex, Veigy-Foncenex, Juvigny, Lucinges, Cranves-Sales, Vétraz, Monthoux, Annemasse, Ambilly et Ville-la-Grand: Reignier avec Les Esserts, La Muraz, Jussy, Pers, Cornier, Arenthon, Scientrier, Esery-Saint-Romain, Contamine-sur-Arve, Marcellaz, Fillinges, Bonne, Loëx-Nangy et Arthaz-Pont-Notre-Dame.

D'après le principe des limites antérieur à 1792, Genève avait gardé Chancy, Avully et Cartigny, séparés de leur centre par cette langue de terre sarde, resserrée entre le nouveau département du Mont-Blanc et le canton de Genève, sans aucune défense, et prête à être annexée à l'un ou à l'autre.

Le traité du 30 mai n'était que provisoire. Il n'avait satisfait aucun parti. Les représentants des puissances alliées étaient réunis en congrès à Vienne dès le mois de novembre. Les demandes les plus contradictoires leur étaient adressées selon les diverses aspirations.

A part la jeunesse qui n'avait pas connu le gouvernement sarde et les pourvus de positions officielles, la majorité de la population se nourrissait de souvenirs, qu'un régime autocrate et les charges de la guerre continuelle n'avaient pas peu contribué à raviver. Si Victor-Emmanuel Ier était moins connu en Savoie que ses frères, qui avaient fait plusieurs saisons aux eaux d'Evian, il avait pour lui le prestige de sa famille, qui manquait à Louis XVIII. Car, en deça et en delà du Rhône, chaque royaume avait sa légitimité. Toutefois, le parti français en Savoie ne voulait pas plus de l'une que de l'autre. Mais, quelles que fussent les tendances, la Savoie ne voulait pas rester scindée.

La Suisse exploitait habilement la lutte des partis pour acquérir tout le bassin du lac Léman, et offrir aux provinces savoyennes l'appât d'un gouvernement autonome sous le titre de canton du Léman. Joseph de Maistre, qui avait fait reconnaître la monarchie de Savoie, en 1814, malgré l'Autriche, venait de quitter Saint-Pétersbourg, et l'influence de M. de Laharpe sur son ancien élève, l'empereur Alexandre de Russie, aurait peut-être été fatale à la Savoie, lorsque les événements vinrent stimuler le congrès de Vienne dans ses lenteurs, et ouvrir de nouveaux horizons.

Echappé de l'île d'Elbe, Napoléon avait débarqué à Cannes, le 1er mars 1815, et, le 20, allait rentrer à Paris avec une armée grossie sur toute sa route.

Par le traité de Vienne, du 25 mars 1815, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie et la Prusse s'engageaient à fournir chacune 150,000 hommes pour combattre Napoléon Bonaparte et ses adhérents.

Par le traité de Vienne, du 9 avril suivant, le roi de Sardaigne entrait dans l'alliance, et promettait un corps de 15 à 30 mille hommes, pour lequel l'Angleterre s'engageait à lui fournir un subside, à raison de 300 fr. par homme, pour cette campagne, jusqu'au 1er avril 1816.

Le comte de Bübna était encore à la tête de l'armée austro-sarde. Dessaix et Curial avaient les divisions françaises sous le commandement du maréchal Suchet.

L'appui stratégique qu'il retira de la position naturellement fortifiée du troisième département du Mont-Blanc, ouvrit les yeux à l'Autriche. Car, de ces plateaux abrupts dont nous avons indiqué la ligne plus haut, les troupes bonapartistes avaient toute facilité de tomber à l'improviste sur les plaines de l'Isère et de l'Arve, et de remonter les vallées des Alpes, en refoulant les colonnes austro-sardes avant qu'elles pussent prendre position.

Mais des renforts considérables descendirent successivement des Alpes et refoulèrent les corps français, qui, à la nouvelle du désastre de Waterloo, puis de l'abdication de Napoléon, durent opérer leur retraite, tout en disputant vaillamment chaque position, et maintenant avec la dernière bravoure l'honneur de leur drapeau.

(A suivre). C.-A. Ducis.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

(Suite)

Relevage. — Enfin, on relèvera la vigne en rattachant de nouveau aux échalas les pampres qui ont poussé dans le courant de l'été, ou simplement aux autres branches déjà liées, lorsque la vigne n'est qu'accolée. Cette opération ne doit s'exécuter qu'au moment où le raisin commence à varier et pour hâter la maturité. Il faut, néanmoins, se garder de relever de si bonne heure, lorsque la saison est trop chaude, car alors, on exposerait le raisin à être des-

séché; il vaut mieux, en ce cas, attendre que les grandes chaleurs soient passées. Quelquefois aussi dans les terrains un peu froids, mais pour les huttins seulement, en enlève quelques feuilles pour découvrir le raisin au moment où il commence à mûrir, afin de hâter le complément de la maturité.

Vendange. Cuves et pressoirs. — L'époque la plus ordinaire pour la vendange est la fin de septembre ou le courant d'octobre; c'est le raisin rouge qu'on recueille le premier. On aura soin de visiter à l'avance, les cuves et les pressoirs, pour s'assurer qu'ils soient en bon état. Que le fond de chaque cuve soit solidement étayé dessous afin qu'il ne fléchisse pas sous le poids de la masse de raisins; il sera légèrement relevé par derrière pour faciliter l'écoulement du moût. On visitera aussi les cercles; ensuite, cinq à six jours au moins avant la vendange, on jettera de l'eau dans la cuve pour l'étuver dans toutes ses parties, en lançant avec une pelle de cette eau contre les parois intérieures, pour faire gonfler les douves; on aura soin de faire égoutter cette eau toutes les 24 heures et de la renouveler, car si la même eau séjournait plus longtemps dans la cuve, celle-ci contracterait un mauvais goût dont le moût se ressentirait.

Au moment de verser le raisin récolté dans la cuve, on devra placer dans le fond de l'endroit où doit s'écouler le vin par le robinet (chasse) une mâchoire de porc recouverte de quelques brins de paille ou mieux de sarment, pour retenir les graines qui, sans cela, obstrueraient le passage et nuiraient à l'écoulement du vin qui doit être facile et égal.

Pour le pressoir, on fera remettre les pièces de la couche que l'on aura eu la précaution de relever après la vendange précédente, précaution fort nécessaire pour la conservation de l'arbre de dessous ou *dormant,* lequel se détruirait par suite de l'humidité qui se concentrerait infailliblement sous la couche, si l'on n'avait pas l'attention de la relever chaque année. On ne parle ici que du pressoir à bascule, autrement dit à grands pains, ou de celui à vis centrale, tels que l'ancien usage les a maintenus dans le Mâconnais. Mais il est cependant des formes meilleures et que l'expérience fera sans doute adopter généralement par la suite.

Tout étant ainsi disposé, on procédera à la vendange qu'il ne faut ni trop hâter ni trop retarder: si elle se fait avant la maturité parfaite on aura un vin dur, acide et peu coloré; si au contraire on attendait une maturité excessive, le vin serait plus doux de prime abord, plus tôt prêt à boire, mais il ne serait pas de bonne garde et perdrait promptement sa qualité. On évitera donc de tomber dans l'un ou l'autre de ces extrêmes en se conformant, toutefois, aux nécessités de la saison, suivant qu'elle est ou précoce ou tardive, qu'elle offre toute sécurité ou qu'on ait à craindre d'être surpris par les mauvais temps et par la gelée. Il sera bon de choisir, autant qu'on le pourra, pour cueillir le raisin, un temps sec et chaud: le raisin conserve, en ce cas, ce velouté, cette fleur qui donne du parfum au vin. La fermentation s'établit aussi plus vite et la vinification étant ainsi complétée promptement, le vin acquiert beaucoup plus de qualité.

Les vases nécessaires à la vendange sont, outre des bennes pour transporter le raisin au pressoir et pour le service de la cuve ou du pressurage, de plus grands vases nommés *baignoires,* où l'on verse le vin qui coule du pressoir, et qui sont employés pour le transport du raisin concurremment avec les bennes. Chaque vendangeur se munit, à ses frais, d'un petit vase de bois appelé *cellier* pour mettre le raisin à mesure qu'il le coupe. De ce cellier il passe dans la benne, où, pour développer mieux la fermentation, on le broie fortement avec les mains, ce que le vigneron appelle *faire le vin.* Il convient davantage par cette raison de charrier la vendange que de porter les bennes à l'épaule, parce que le mouvement du char macère davantage le raisin. Quelques propriétaires obtiennent encore mieux cet effet, en plaçant sur la cuve une trémie dans laquelle roule au moyen d'une manivelle un cylindre garni de pointes de fer. On vide les bennes par dessus ce cylindre qui, en tournant, déchire la peau, laquelle tombe avec son jus dans la cuve, par l'ouverture inférieure de la trémie.

Il faut, autant que possible, que les raisins mis dans la cuve n'en dépassent pas les bords, en s'élevant au-dessus en pyramide: il devient alors fort difficile d'empêcher l'acescence, parce qu'il est nécessaire, à cet effet, que le raisin baigne toujours dans le moût. Si l'on n'a pu se dispenser de former ainsi une élévation au-dessus de la cuve, il conviendra alors de tirer du moût dans une benne à diverses reprises pour arroser fréquemment le chapeau, de manière qu'il ne puisse s'échauffer. On emploie aussi le même moyen lorsque la fermentation commence à s'apaiser pour retarder la vinification et faire prendre au vin une couleur plus foncée. On est encore dans l'usage, pour le même motif, de fouler le raisin dans la cuve un jour ou deux avant d'en tirer le vin. Cependant ce n'est point une règle absolue, et il est bien des viticoles qui ne l'observent pas. Autrefois, on ne laissait cuver le raisin que trois jours au plus; on obtenait de la sorte un vin plus délicat, plus incisif et d'une couleur très légère; mais il n'avait pas le corps nécessaire pour un bon vin d'ordinaire, destination essentielle du vin mâconnais, et il ne pouvait se garder longtemps. On a renoncé à cette pratique, le commerce exigeant aujourd'hui un vin corsé, d'une belle robe et susceptible de conservation.

Pour les tonneaux, on s'assurera s'ils sont faits de bonnes douves suffisamment épaisses, s'il ne s'y trouve point mêlées quelques douelles de vieux bois, piquées des vers, enfin si toutes les douelles sont bien franches, et sans aubier, s'il n'y en aurait pas quelqu'une d'*encoignée,* c'est-à-dire qui aurait reçu un faux coup de doloire, ou qui eût quelques nœuds, toutes circonstances qui, établissant des gouttières par la suite, exposeraient à perdre du vin. On regardera si les fonds sont exactement joints, ensuite on portera son attention sur les cercles pour s'assurer s'ils sont de bon bois convenablement fort et bien reliés; les meilleurs sont ceux de châtaignier, ensuite ceux de coudrier, puis ceux de chêne, de vourle, de bouleau. La règle ordinaire est de mettre 16 cercles par tonneau, savoir huit en panse et autant en tête; cependant quelques viticoles soigneux mettent

un cercle de plus à chaque tête, ce qui leur donne une garantie de plus. Enfin, avant d'employer les tonneaux, on les étuvera avec de l'eau bouillante, ce qui fera reconnaître mieux les défauts qu'ils pourraient avoir afin d'y porter remède. Ce qu'on dit des tonneaux s'applique également aux feuillettes. La jauge uniforme pour le Mâconnais comme pour les vignobles circonvoisins est de 213 litres par tonneau qu'on appelle *une pièce* et de moitié pour les feuillettes. On aura, en outre, quelques autres fûts de moindre dimension; ces différentes proportions sont appelées *coquillons;* cela facilitera les transvasements et fournira le moyen de ne laisser aucun fût qui ne soit plein.

Les propriétaires aisés feront bien d'avoir pour le vin rouge de grands vases appelés *foudres*. Cette première dépense une fois faite, ils n'auront plus à faire l'avance de l'achat des tonneaux pour chaque récolte, et à subir les fluctuations de leur prix qui s'accroît en raison de l'abondance de la récolte et devient quelquefois très onéreux par son élévation. De plus, ces foudres diminuent beaucoup la dépense de remplissage; ils sauvent aussi les frais de reliage, et la force de leurs douves est une garantie contre le coulage et la perte du vin. Il ne faut cependant pas que la contenance de ces foudres excède 20 à 25 tonneaux de jauge ordinaire, parce qu'autrement il deviendrait difficile de faire la distinction des différentes cuvées lors de la vente. Le marchand déduit du prix courant du vin celui des tonneaux évalués comme fûts vieux, par conséquent d'un moindre prix, attendu que le vin qui a passé l'hiver ne peut pas être envoyé dans des tonneaux neufs.

(A suivre.) TONY LACROIX.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1876.

Peut-être les représentations à Bayreuth sembleront-elles l'événement capital de la saison, mais je commencerai par régler mon compte avec les théâtres français.

L'Opéra a donné un nouveau ballet, *Sylvia,* dont le défaut principal est d'avoir un sujet mythologique; on sait que les sujets de ce genre sont trop usés aujourd'hui. L'exécution est très bonne, surtout celle des principaux rôles parmi lesquels domine celui de Mlle Sangalli; c'est pour cette artiste que l'ouvrage a été spécialement écrit. Dans la mise en scène, il faut signaler particulièrement la fidélité historique et le goût parfait avec lesquels ont été dessinés les costumes; le mérite en revient à M. Lacoste.

En guise de lever de rideau, on a repris le *Freischütz* qu'on ne sait ni bien interpréter à l'Opéra, ni laisser reposer; aussi n'y fait il jamais des apparitions de longue durée. L'intelligence de la musique et de la pièce manque à tout le monde dans ce théâtre; mais on a fait un décor superbe pour la Gorge aux loups, sans, d'ailleurs, se conformer beaucoup à la mise en scène indiquée dans la partition. En général, les décors et la magnificence de la mise en scène sont l'objet particulier des soins de M. Halanzier; il s'imagine que c'est ainsi que M. Perrin a gagné le titre de « directeur artiste, » titre qu'à mes yeux il n'a mérité nullement. Le reproche de n'être pas un « directeur artiste » a été si sensible à M. Halanzier, qu'un jour il s'est mis à plaider sa cause avec ardeur dans une lettre adressée à un journal. S'il avait le moindre droit au titre tant ambitionné, il ne se serait pas permis de faire une assez mauvaise reprise du *Prophète* et de la faire en pleine canicule. Ce qui semble le rassurer pleinement, c'est qu'en vertu de son cahier des charges et jusqu'à l'expiration de son privilége, le gouvernement ne peut pas réduire la subvention qu'il lui paie, sous peine de lui donner le droit de réduire le nombre des représentations.

L'Opéra-Comique n'est pas encore rouvert: M. Perrin l'a fermé brusquement au commencement de juin, en plein succès de *Piccolino,* des *Amoureux de Catherine* et de *Philémon et Baucis*. Les artistes ont été congédiés sans façon; ceux de l'orchestre et des chœurs dont les maigres appointements devraient être payés pendant la clôture du théâtre, ont vainement réclamé auprès du gouvernement; on les a payés en belles promesses. Après beaucoup d'hésitation on a nommé directeur M. Carvalho, quoique ses antécédents au Théâtre-Lyrique ne soient pas à l'abri de la critique; nous verrons comment il gérera l'Opéra-Comique. Pendant les quelques semaines que le théâtre-Lyrique est resté ouvert au printemps dernier, M. Vizentini a pu se convaincre qu'il lui faut avant tout une bonne troupe de chanteurs. La reprise du *Sourd* d'Ad. Adam n'a pas réussi; le *Magnifique* de M. Philippot a été une déception; on sait que cet ouvrage avait été couronné à la suite d'un concours, il y a environ sept ans, comme l'ont été la *Coupe du roi de Thulé* et le *Florentin*. L'idée de donner trois représentations des *Erynnies* avec le concours des artistes de l'Odéon était bizarre, malgré les circonstances atténuantes que peut motiver la partition de M. Massenet, considérablement augmentée pour la circonstance et digne d'éloges. La reprise d'*Obéron* a été plus heureuse; c'est aussi par des représentations de cet ouvrage et de *Dimitri* que le théâtre vient de faire sa réouverture; mais, jusqu'à présent, le personnel des chanteurs ne paraît pas avoir beaucoup gagné. L'interprétation de l'opéra de M. Joncières est plus satisfaisante que celle de l'opéra de Weber.

La mort de Félicien David a donné lieu à des discussions regrettables, dont je n'ai pas à m'occuper; je ne citerai pas non plus les titres des principaux ouvrages de David et que tout le monde connaît; on les entendra d'ailleurs l'hiver prochain; je dirai seulement quelques mots sur sa personne. D'abord enfant de chœur dans une église d'Aix, puis successivement élève des jésuites, chef d'orchestre dans un Théâtre de vaudeville, petit clerc de notaire, maître de chapelle à l'église où il avait débuté dans la carrière musicale, sa seule et constante préoccupation fut la composition. Arrivé à Paris pour compléter ses études, il dut soutenir une longue lutte contre la misère. C'est dans cette pénible situation qu'il se lia avec les Saints-Simoniens dont les aspirations et les opinions devaient le séduire, en même temps qu'il trouva chez eux un accueil sympathique et l'occasion d'exercer son talent musical. Plus tard, il garda toujours les amis qu'il avait dans cette secte socialiste. L'isolement et la souffrance, joints à un naturel concentré, lui avaient donné des apparences de misan-

thropie ; modeste et peu fait pour l'intrigue, il devait être péniblement affecté de l'abandon ou on laissait ses ouvrages pendant les dernières années de sa vie ; aussi le voyait-on peu en public. Sans mettre ses compositions au premier rang, on ne peut en méconnaitre le mérite ; on ne saurait non plus refuser à sa personne l'estime, la sympathie et les égards dus à tout homme sincère et honnête.

Je viens de parler du Saint-Simonisme ; je m'en servirai pour une comparaison. L'agitation causée par les théories socialistes s'est calmée depuis longtemps, mais le Saint-Simonisme particulièrement a compté dans son sein des hommes très distingués et très connus ; il a soulevé des problèmes qui continueront à être discutés jusqu'à ce qu'on y trouve une solution satisfaisante, si tant est qu'on en trouve jamais. De même Wagner a montré les vices de la musique dramatique actuelle ; il a abordé des questions qu'avant lui on n'avait guère songé à approfondir, et, si la réponse qu'il y a faite reste matière à controverse, ces questions ont fait un grand pas et ne sauraient désormais être négligées. Un autre point que Wagner a de commun avec les grands chefs socialistes, c'est la foi en son œuvre, la fermeté et la persévérance avec lesquelles il en poursuit l'accomplissement, au risque de dépasser son but. Ma comparaison ne va pas plus loin.

Quels que soient la violence et l'acharnement avec lesquels beaucoup de gens attaquent Wagner et quoi qu'ils puissent dire pour essayer de le discréditer, le plus souvent en le connaissant fort mal, les représentations à Bayreuth sont un fait dont on ne saurait nier l'importance. Wagner a trouvé la plus grande partie des fonds nécessaires pour la construction du théâtre par des souscriptions ; il a choisi dans toute l'Allemagne les chanteurs et les artistes de l'orchestre ; quatre mille personnes au moins ont fait le voyage tout exprès pour assister à une représentation de la tétralogie : l'*Anneau du Nibelung*, quoiqu'il fallût payer 375 fr. un billet pour les quatre soirées, sans compter les autres frais inévitables ; encore les protestations n'ont elles pas manqué d'avance, même en Allemagne, contre ce que l'on traitait d'entreprise absurde ou inutile. Un homme n'obtient pas des résultats pareils sans avoir une valeur considérable. Je ne veux pas dire par là que les représentations à Bayreuth aient produit le résultat que Wagner en attendait. Ce ne pouvaient être des représentations-modèles, parce que l'ouvrage représenté offre largement matière à critique, parce que l'exécution était loin d'être irréprochable et parce qu'il n'y a pas de raisons sérieuses à imiter la forme imaginée par Wagner pour son théâtre.

Wagner est parti d'idées fort justes. Dans l'opéra, par la manière dont le texte est traité et par la façon dont les chanteurs le prononcent, on comprend rarement les paroles et l'on ne tient même guère à les comprendre, pourvu que l'on connaisse le sujet de la pièce et des diverses scènes : or, un texte inintelligible n'a pas de raison d'être. Dans les chœurs et les morceaux d'ensemble, ce défaut s'aggrave encore ; l'orchestre contribue de son mieux à étouffer les paroles en doublant, triplant, quadruplant la mélodie ou en renforçant la masse sonore jusqu'à l'excès.

La forme des morceaux est presque toujours conventionnelle ; la disposition et les répétitions des motifs n'en sont qu'une conséquence ; la mélodie régulière, agréable à l'oreille et pouvant se détacher du texte, est la partie essentielle. La forme du drame doit être faite en vue de placer convenablement les différents genres de morceaux que comporte un opéra ; le sujet lui-même doit être choisi en conséquence ; lorsqu'il est historique, il n'en est que plus absurde, parce que la musique ne peut pas avoir un caractère historique comme les costumes et l'architecture ; les magnificences de la mise en scène ne servent qu'à déguiser ce non-sens.

En lisant les partitions du *Vaisseau-Fantôme*, de *Tannhauser* et de *Lohengrin*, on peut suivre les progrès que faisaient les idées de Wagner, jusqu'à ce que, les soumettant à des méditations approfondies, il en déduisit ce qu'on appelle sa troisième manière, et dont le produit le plus direct est l'*Anneau du Nibelung*. Cherchant l'union la plus rationnelle entre la musique et la poésie, Wagner a considéré que le premier de ces arts a une action directe et puissante sur le sentiment, action que la poésie ne possède point ; tandis que celle-ci a une clarté et une précision qui manquent à la musique. Wagner a donc cherché le point où la poésie tend à devenir musique et éprouve, pour ainsi dire, le besoin de le devenir. Dans ce but, il a rejeté la rime et les règles en partie factices de la versification allemande, pour se fonder sur l'accentuation exacte des paroles et pour faire un emploi continuel et systématique des assonances et des allitérations usitées dans l'ancienne poésie. Mais les effets de ce genre disparaissent le plus souvent sous la musique et quelquefois deviennent gênants ; aussi Wagner n'a-t-il pas rigoureusement suivi ses principes dans la suite ; dans les *Maîtres Chanteurs*, il a même employé la rime.

Séduit par les attraits et les avantages du merveilleux au théâtre, Wagner a oublié qu'il en faut user avec discrétion et surtout que les dieux, à quelque mythologie qu'ils appartiennent, se valent tous, puisqu'ils sont représentés par des acteurs humains, susceptibles de toutes les imperfections qu'un chanteur peut avoir. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux trois premières parties de la tétralogie. D'un autre côté, on peut dire que la mélodie a une trop petite part dans les parties vocales, tandis que la déclamation mesurée domine. L'unité est rétablie par les développements symphoniques des motifs dans l'orchestre ; mais bien des fois la symphonie prend plus d'importance que la partie vocale. Certes, dans l'opéra la mélodie vocale exerce une domination excessive ; mais on peut demander si en voulant rétablir l'équilibre, Wagner ne l'a pas rompu en sens contraire, au profit des paroles et de l'orchestre. Il faut ajouter, enfin, que dans l'*Anneau du Nibelung* les passages à deux ou plusieurs voix sont de rares exceptions.

Je me contente d'avoir indiqué les principaux points sur lesquels la discussion doit porter ; je me suis aperçu, avec plaisir, qu'en Allemagne, il y a des critiques qui l'ont déjà compris. Les fanatiques de Wagner sont presque aussi loin de la vérité que ses adversaires qui ne voient en lui qu'un homme de talent faisant des folies.

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 8

AOUT 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	31,5	17,5	20,2	725,3	3,7	4	64	24	»	36°	—	S.-O	très faib.	couvert	Bourrasque, pluie à 6 h. s.	0,480	20°3
2	24,5	15,5	19,8	725	»	2,5	67	22,4	»	25	S.-O	O	id	couv. 1/2	Pluie légère à 6 h. matin.	0,470	20,6
3	25,5	13	23,8	723,3	»	2,4	66	28	»	37	—	O.-S.-O	id.	très beau		0,460	20,9
4	30,5	14	24	727,2	»	5	62	27,1	»	38	—	S.-O	id.	id.	Gros nuages après-midi. Beau le soir.	0,450	21,9
5	30,5	13	23,4	728,9	»	5	72	29,4	»	40,5	—	O.-S.-O	id	id.		0,440	22
6	31,5	13	28	729,8	»	5,3	51	30	»	41	—	S.-O	id.	id.		0,430	22
7	32	14	23,5	728,9	»	9,7	80	27,5	»	40,5	—	O.-S.-O	id.	id.		0,420	22
8	29	13,5	22,4	725,8	»	4,4	79	28,2	52	37,3	—	O	id.	id.		0,400	21,7
9	30	14	22	725,8	»	4,3	69	28,2	54	39	—	O.-S.-O	id.	id.		0,390	21,4
10	30,5	14,5	25	726,6	»	4,7	68	30,2	55	40,5	—	S.-O	id.	id.		0,370	21,8
11	31,5	13,5	24,5	725,5	»	4,9	79	30,5	54,5	40	—	O	id.	id.		0,360	22,2
12	32,5	13,5	22,6	723,8	»	4,9	90	30	55	39,7	—	O	id.	id.		0,350	22,4
13	32,5	15	21	724	»	5,5	91	31,4	53,5	40,5	—	S.-O	id.	id.		0,345	21,8
14	33	17,5	24	723	»	5,4	95	28	50	37	—	S.-O	faible	id.	Forte bourr. pl. écl. et tonn. à 7 h. soir.	0,350	22,8
15	30,5	17	21	722	14	3,3	82	25,2	52	36,5	—	S.-O	id.	beau	Couvert par moment, pluie légère à 4 h. soir.	0,345	22
16	28	16	23	723,5	0,5	2,4	74	28,4	55	39	—	S	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 soir.	0,330	22,5
17	29,5	14,5	24,5	722,3	»	3,6	67	29,5	54	39	—	O	id.	beau	Id.	0,320	22,6
18	31,3	16	24,8	722	»	3,7	72	29,2	54	40	—	N.-E	id.	id	Gros nuages à l'hor. écl. et tonn. 9 h. soir, pluie	0,310	22,8
19	31	16,5	20,5	721,7	24,5	2,4	91	25	43,5	36	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Forte averse de 4 à 5 h. s. écl. tonn. la nuit pl.	0,320	22,2
20	27	17	25,8	723,2	21	2,4	93	25	47	32	S	O	id.	id.	Pluie à 5 h. s. nuit couverte.	0,315	22
21	27,5	16,7	19,5	722,8	3,5	1,6	86	25,2	36	29,5	O-S-O	S.-O	id.	id.	Bourr. pluie à 7 h. matin, pluie dans le jour.	0,315	22,5
22	28,2	16	21	724,1	2,25	4,2	46	20	30	27	S.-O	S.-O	id.	id.	Pluie de 10 h à midi et de 5 h. à 6 1/2 s. forte.	0,310	22,4
23	22,5	14,5	15,8	723,5	8,5	1,1	42	17,8	20	19	O-S-O	O.-S.-O	id.	id	Pl. par bourr. le jour, écl. et tonn. fort toute la n.	0,310	20,3
24	18	15	18	722	8,75	1,4	88	19,4	20	19,5	S	S.-S.-O	fort	id.	Pluie par bourrasque.	0,310	20,4
25	22	10	15	714,7	16	1,3	82	17,8	44	28,5	N.-O	O.-S.-O	id	id.	Pluie pendant le jour.	0,370	19,5
26	19,3	8,5	12,5	716,7	2,75	1,9	87	15,4	37	29	N.-O	O.-S.-O	id.	id.	Forte averse à 3 heures du soir.	0,370	18,4
27	16	6	14,5	721,8	»	0,9	72	17,8	30,5	26	N.-O	O.-S.-O	id.	beau	Pluie par bourrasque.	0,360	17,8
28	18,5	11,5	12,5	725,5	11,5	2,4	89	18,2	42	28	S.-O	S.-O	modéré	couvert	Nuit claire.	0,370	18,2
29	20	8	15,5	726	»	1,5	84	20,4	48	31,5	O-S-O	O.-S.-O	id	id.	Nuit couverte, pluie.	0,390	17,2
30	22,5	14	15,5	724	9,5	2,3	89	18,5	28	22,5	S.-O	S.-O	faible	id.	Pluie le matin.	0,400	17,1
31	20,5	14,5	15,5	721,4	5,5	1	89	13,2	13,5	12	S.-O	S.-O	id	pluie	Pluie le matin.	0,410	18,6
Moyennes ou Totaux.	27°00	14°00	20°60	723,9	131,95	105,4	76,6									0,373	20°97

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy.— Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le Congrès international des Clubs alpins à Annecy, les 13, 14 et 15 août 1876, par M. François Descostes. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Flore de la dent de Lanfon (suite), par M. Em. Picard. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CLUBS-ALPINS A ANNECY, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1876

(Suite. — Voir le n° de septembre.)

VII

VENISE EN SAVOIE

Sommes-nous en Italie, en Suisse ou en France?... Sommes-nous au pays des rêves ou sur le terre-à-terre de la réalité?... Est-ce bien en pleines Alpes que Venise, l'Orient et les contes fantastiques des mille et une nuits peuvent entr'ouvrir à nos yeux charmés, à notre imagination ébahie leurs spectacles les plus imprévus et les plus féeriques?

La nuit a estompé les montagnes prochaines; mais du sein des ténèbres surgissent mille feux, les uns flambant immobiles et reflétant dans l'onde leurs sinistres clartés, les autres glissant comme des feux follets et dessinant à travers les ténèbres de capricieux méandres.

Là-bas, sur la rive, des villas étalent en lignes lumineuses la grâce de leur silhouette; plus haut, sur la montagne, des bûchers gigantesques projettent au loin leurs blâfardes lueurs; sur l'eau, des îles enchantées versent à flots pressés autour d'elles l'harmonie et la lumière; cent gondoles, mystérieusement éclairées, luttent d'adresse et d'élégance; et les deux vaisseaux amiral, illuminés avec une richesse inouïe, s'avancent majestueusement au milieu de la flottille, dont les barcantines téméraires viennent évoluer sous leurs flancs.

Nous étions là, dispersés sur le pont, muets d'admiration et de surprise, saisis par cet indéfinissable concert où le ciel, les hautes cimes, les grandes eaux, le murmure des vagues et la cadence des barcarolles, les éclairs et les prodiges de la pyrotechnie, où la nature et l'art, en un mot, semblaient s'être donné la main pour le plaisir des oreilles et des yeux.

La ville, en s'éloignant, apparaissait comme un golfe dont les girandoles de feu traçaient les moelleux contours; de temps à autre, le vieux château des ducs de Nemours, avec ses créneaux menaçants et ses tours imposantes, surgissait dans les airs, tantôt d'une pâleur mortelle, tantôt d'un rouge éblouissant ou d'un vert d'émeraude, semblable à une ombre du moyen-âge; et l'élégante façade de la Préfecture, avec son style Louis XIII, comme pour tempérer l'effet grandiose de cette apparition, projetait snr les ombrages du Pâquier et d'Albigny ses riantes clartés.

« Rien ne saurait, a dit avec raison M. Antony Régnier (1), donner une description de ce spectacle. Pour nous, nous n'oublierons jamais l'émotion que nous éprouvions quand, montés sur le bateau la *Couronne de Savoie* aux flancs garnis de girandoles multicolores, nous admirions cette longue ligne du Jardin public, des canaux, des monuments et des maisons tout illuminés se reflétant dans les eaux mystérieuses du lac, ces gondoles glissant à travers les îlots transformés en brillants météores, tandis que la silhouette de la ville et des vieilles tours apparaissait toute fantastique sous les feux de Bengale. On passait de l'effet terrible d'un vaste incendie à l'apparition blafarde d'une ville polaire, et l'on n'aurait pas été étonné par moment de voir des essaims des habitants des sombres régions et des groupes enlacés de farfadets et de djinns venir se jouer dans l'espace. Des feux allumés sur les montagnes en faisaient ressortir les pittoresques et sauvages dentelures et, pour donner encore plus de magie à ce féerique tableau, des éclairs sillonnaient l'horizon et lui ajoutaient un caractère de sublime grandeur. »

VIII

AU CONGRÈS

(14 août 1876.)

Après fêtes, banquets, toasts et féeries nocturnes, la réunion scientifique!

(1) *Journal de Marseille*, 19 août 1876.

C'est dans l'ordre, puisque le Club Alpin se pique de tenir la balance égale entre la science et le plaisir.

Nous sommes au lundi 14 août. Il est 8 heures et demie du matin.

Le théâtre, hier soir salle de festin, s'est transformé en académie. Les immortels trônent sur la scène; une table recouverte d'un tapis vert est au centre. La tribune aux harangues surmontée du verre d'eau sucrée traditionnel, — auquel personne ne touchera, — est installée à droite.

La salle contient les plus fervents adeptes de l'œuvre et, dans les loges, les dames aux fraîches toilettes.

Monsieur Joanne ouvre la séance et, après avoir exprimé la satisfaction qu'il éprouve de présider le premier congrès du Club Alpin français, il donne lecture de la lettre suivante relatant les dernières ascensions entreprises dans la chaîne du Mont-Blanc par M. Henri Cordier, de la section de Paris, en compagnie de ses amis Thomas Meddlemore et J. Oakteg Maunl, et avec l'assistance des guides Jakob Anderegg, Johann Jaun et Andreas Maurer de Meiringen (Oberland Bernois):

« Pontresina-Haute-Engadine, 11 août 1876:

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser l'indication sommaire de mes courses nouvelles en Tarentaise et dans la chaîne du Mont-Blanc. Le beau temps m'ayant perpétuellement tenu occupé dans les hautes montagnes, je n'ai pu, jusqu'à ce jour, trouver le temps de vous écrire.

Tarentaise.

(Seul avec guides : Jakob Anderegg, Gaspard Maurer.)

« Le 20 juillet, je suis allé de Chamonix à Courmayeur par le col du Géant: chemin faisant, j'ai fait l'ascension d'un des sommets des Flambeaux, qui domine le col du Géant. Il est, je crois, coté 3,568 mètres sur la carte Mieulet.

« Le 21, je suis allé coucher à Val-Grisanche; le lendemain, 22 juillet, j'ai passé entre les glaciers de Vaudet et du Fend, un col que j'appellerai col du Fend; remontant l'arête du sud du col et négligeant plusieurs sommités, je suis arrivé à celle qui est cotée 3,653 mètres sur la carte d'Etat-Major: elle se trouve voisine du plus haut sommet de la Sassure, je l'ai appelée Pointe de la Petite-Sassure; je suis descendu à Tignes, le même soir.

« Le 23 juillet, je suis allé de Tignes au col de la Vanoise et à Pralognan, en franchissant le col de la Grande-Mette à gauche du sommet de la Grande-Mette. Ce col très facile offre une vue incomparable; il mérite d'être placé à côté du col du Mont-de-Lans (Dauphiné).

« Le 26 juillet, après avoir perdu deux jours à cause d'un orage, j'allai coucher dans les chalets près du col de la Vanoise. Le lendemain, 27 juillet, je fis l'ascension de la Grande Casse ou Pointe des Grands-Couloirs. Cette ascension avait été faite, en 1860, par M. Mathews avec Michel Cry: mais la montagne leur parut si difficile qu'ils s'arrêtèrent à une petite distance du sommet. J'eus donc l'honneur de poser le pied le premier, au nom du Club Alpin français, sur la plus haute sommité de la Grande-Casse. Je constatai en même temps que les cartes de l'Etat-Major, 3,788 mètres pour le Mont-Pourri, et 3,861 mètres pour la Grande-Casse, sont évidemment exactes, et que cette dernière montagne est en conséquence la plus haute de la Tarentaise.

« Le même jour, 17 juillet, je repartis fort tard du col de la Vanoise et passai à gauche de la Grande-Casse, un nouveau col que j'appelai col de la Grande-Casse, et qui me conduisit dans la vallée de Champagny.

« Je dus à grand regret arrêter là ma campagne de Tarentaise, des engagements importants me rappelant à Chamonix. M. Louis Bérard, l'excellent président de la section de Tarentaise, me fit l'honneur de venir me voir à mon passage à Moûtiers. Je lui signalai les nombreuses réformes qu'il y aurait à faire pour rendre la Tarentaise abordable aux voyageurs; je lui soumis en particulier la note excessive et ridicule que je dus payer à Pralognan, dans la nouvelle auberge de Favre, qui est plus que médiocre. M. Louis Bérard m'a paru animé des meilleures intentions et rempli des idées les plus pratiques: je ne saurais trop recommander aux sections savoisiennes du Club Alpin français, de l'aider et de le soutenir dans la tâche patriotique qu'il entreprend.

Chaîne du Mont-Blanc.

(Avec MM. Thomas Meddlemore, et J. Oakteg Maunl, de l'*Alpin Club*. Guides : Jakob Anderegg, Johann Jaun, Andreas Maurer.)

« Le 31 juillet, nous fîmes la première ascension de l'Aiguille-Verte par le glacier d'Argentière. Cette ascension nous présenta les plus excessives difficultés : partis à une heure des chalets de la Seynant, nous n'arrivâmes au sommet qu'à 3 heures de l'après-midi, et à 11 heures et demie du soir seulement, nous pouvions nous réfugier dans la hutte de Pierre à Béranger, poursuivis par un effroyable orage.

« Le 4 août, nous fîmes la première ascension du sommet des Courtes 3,855 mètres, montant par le glacier d'Argentière, descendant par le glacier de Talèfre, en 20 heures et demie, depuis les chalets de la Seynant jusqu'à Chamonix.

« Le 7 août, nous fîmes la première ascension des Droites (4,030 mètres). L'ascension, qui nous prit 19 heures depuis la hutte de Pierre à Béranger jusqu'à Chamonix, fut très difficile, à tel point qu'à plusieurs reprises, nous fûmes sur le point de battre en retraite. A la descente, nous fûmes assaillis dans un large couloir par la plus terrible canonnade que j'aie jamais éprouvée dans les montagnes: ce ne fut que grâce à un hasard providentiel que mon ami Meddlemore et moi, presque ensevelis dans la neige, pûmes éviter un immense bloc de rochers qui nous rasa de très près. Johann Jaun et Andreas Maurer nous accompagnaient seuls dans cette dernière course.

« Henri Cordier.

« *Membre du Club Alpin français, section de Paris.* »

Après cette lecture, la parole est donnée à M. Louis Didier, de Genève, membre du comité central du Club Alpin suisse, qui déclame avec animation une poésie de circonstance sur le *Congrès international des Clubs Alpins et le lac d'Annecy*, poésie qui vaut à son auteur les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le silence rétabli, l'illustre professeur Lory, président d'honneur du Club Alpin de Grenoble, se lève et fait, sur la situation géologique du bassin d'Annecy, une remarquable conférence improvisée, que nous avons essayé de résumer de la manière suivante :

IX

LA CONFÉRENCE DU PROFESSEUR LORY ET LE SECRET DE LA BEAUTÉ DU LAC D'ANNECY

« Messieurs,

« Si Töpffer avait bien réfléchi, il n'aurait pas, peut-être, lancé à l'adresse des géologues sa boutade si connue : il aurait compris que le géologue peut étudier, aimer et comprendre la nature avec un charme plus profond que le simple touriste. Je voudrais précisément aujourd'hui arriver à vous convaincre, par quelques courtes observations, qu'il y a dans la nature et spécialement dans le domaine de la géologie, des faits, des phénomènes susceptibles de frapper même les regards des profanes et qu'il vous sera facile de vérifier dans les ascensions que vous allez entreprendre sur ces montagnes si pittoresques et si variées qui forment l'enceinte du lac d'Annecy.

« Quand on arrive sur les bords de ce lac merveilleux, et surtout quand on en a fait le tour et contemplé les aspects divers, une chose vous frappe : c'est que ce lac doit, en grande partie, son type, sa beauté spéciale à sa position transversale par rapport aux premières chaînes calcaires des Alpes.

« Tandis que le lac de Neuchâtel se déroule dans une plaine, que le lac de Genève s'étend entre les montagnes du Chablais et les collines de la Suisse, le lac d'Annecy s'ouvre, comme un magnifique vestibule, au sein même des premiers contreforts alpins : c'est ce que nous appelons un *lac de cluse ;* il a des analogues dans quelques petits lacs du Jura : celui de Nantua, par exemple, dans le lac de Lucerne et certains côtés de celui de Thoune.

« Tel est le secret de la supériorité pittoresque du lac d'Annecy sur le lac du Bourget ; celui-ci est encadré entre deux chaînes parallèles et suivant la même direction que lui, ce qui produit la monotonie d'aspect qui lui est particulière ; celui-là, au contraire, est coupé par diverses chaînes, dont les allures sont différentes et qui présentent ainsi des aspects nouveaux se correspondant avec une régularité plus ou moins grande que le géologue saisit, quand le simple observateur ne fait que l'entrevoir. S'il y avait un lac entre Voiron et Grenoble, entre Montmélian et Chambéry, il serait dans les conditions du lac d'Annecy.

« Sans sortir des limites de l'observation, à un point de vue purement artistique, que remarquerez-vous, Messieurs, dans les montagnes que vous allez gravir ?

« Si j'avais l'honneur d'être peintre, je serais, pour ma part, frappé des deux éléments bien distincts qui les composent :

« Ce sont, — en premier lieu, — de grandes roches nues, abruptes, blanches de teinte quand elles sont fraîchement entaillées, puis revêtant à l'air une couleur d'un gris bleuâtre. Ces roches calcaires, rebelles à toute culture, forment la portion supérieure et les escarpements de ces montagnes. Elles apparaissent de la façon la plus saisissante sur les sommets de ce Parmelan, dont l'éminent Président du Club Alpin d'Annecy a si bien décrit les *lapiaz*. On les retrouve encore dans les montagnes des environs d'Albertville, dans celles des Bauges, dans le massif de la Chartreuse, et, si l'on veut aller plus loin, dans les roches désolées de la Provence, dans la chaîne des Alpines et jusque sur les falaises de la Méditerranée, partout enfin où l'œil est frappé par la prédominance dans le paysage de ces grandes masses rocheuses, tantôt se dressant en remparts inaccessibles, tantôt se découpant, sur leur face supérieure, en une sorte de mer de rochers, tantôt dessinant à l'horizon des aiguilles colossales.

« C'est là ce que les géologues, à la suite du grand d'Orbigny, ont appelé l'*urgonien*.

« En dessous de ces escarpements titannesques, se déroule, dans les montagnes qui nous occupent, une seconde couche, tapissée, en haut, de fraîches bandes de verdure et de pâturages, recouverte, en bas, de ces bourrelets verdoyants sur lesquels s'étalent les gracieuses villas qui animent les rives du lac d'Annecy.

« Cette seconde couche se compose de calcaires tendres, plus ou moins argileux, qui, en se désagrégeant, forment une terre argileuse. On les rencontre dans la plupart des régions que nous venons de signaler ; c'est à eux que les magnifiques forêts des Bauges et de la Chartreuse doivent leur existence.

« C'est là ce que nous appelons le terrain *néocomien*.

« En résumé, l'*urgonien* au sommet et le *néocomien* à la base : tels sont les éléments essentiels qui constituent les montagnes du bassin d'Annecy, et spécialement le Semnoz et le Parmelan.

« La Tournette présente, à partir de Talloires, un élément spécial : c'est le calcaire jurassique dont est formé l'escarpement qui supporte le village de Saint-Germain. Au gîte où vous coucherez ce soir, vous rencontrerez le *néocomien* et plus haut, sur ces remparts qui servent de piédestal au *Fauteuil*, vous retrouverez l'*urgonien*.

« Ainsi, et sauf cette légère restriction, les masses minérales sont les mêmes pour les trois ascensions que vous allez entreprendre.

« Si nous avancions plus à l'intérieur des Alpes, dès Ugines, nous arriverions à un système de roches entièrement différentes, vastes étendues de calcaires argileux, cimes déchiquetées comme celles qui cou-

ronnent le massif de Beaufort, physionomie nouvelle contrastant avec celle de l'enceinte murale du lac d'Annecy.

« Mais nous ne devons point, pour aujourd'hui, en sortir. Heureux serais-je si le coup d'œil élémentaire que nous venons de jeter sur celle-ci peut vous inspirer le désir de l'approfondir et de vous initier aux secrets d'une science, qui rebute au premier aspect et semble hérissée de difficultés, mais qui, en réalité, est très attachante, très abordable à tous les esprits et qui décuple l'intérêt et le plaisir d'une course en montagne.

« Comme l'a dit de Saussure : « Il ne faut pas étudier les montagnes avec un microscope. » Si on en envisage l'ensemble, si on en pénètre les grandes classifications, on s'aperçoit que, dans nos Alpes comme dans le Jura, tout est très régulier, tout est constitué par des lois et des mouvements très simples dans leurs principes.

« Ce sont ces lois et ces mouvements dont je vous souhaite, dans votre propre intérêt et pour l'honneur du Club Alpin français, d'essayer l'étude et de pénétrer le langage. »

X

LA TARENTAISE ENTRE EN SCÈNE

La parole est à M. Louis Bérard, président de la section de Tarentaise, pour le récit de la réunion du Val de Tignes et de l'ascension du Mont-Pourri.

Ce récit est resté pour ceux qui l'ont entendu un modèle de causerie. Simplicité, correction, clarté, entrain, esprit, et, quand il le faut, élévation et éloquence, rien ne manque à cette improvisation qui tient, pendant une trop courte demi-heure, l'auditoire entier suspendu aux lèvres du narrateur.

« Décidément, on sait parler le français en Savoie ! » chuchotte à mon oreille un Parisien du Boulevard. Je me hasarde à lui répliquer que la Savoie est la patrie de Vaugelas (1), et, pendant ce temps, Bérard, joignant le geste à la parole, nous transporte à sa suite par monts et par vaux... Nous sommes à Tignes ; nous assistons au banquet sous la tente, à l'averse de pluie et de toasts qui le termine, au *fandango* où l'Angleterre elle-même se prend à exécuter des pas risqués, au départ pour la montagne, aux péripéties de l'ascension, à la taille des 320 marches dans l'arête supérieure, inclinée à 65 degrés, et enfin à la pose triomphale du drapeau de l'*Alpinisme* savoyard sur ce sommet hautain, « d'où l'on éprouve, — dit le narrateur devenu orateur, — une impression analogue à celle qui vous saisit en face de l'immensité de l'Océan, dont on ne s'amuse pas à compter les vagues. »

Mais écoutons plutôt?.....

XI

L'ASCENSION DU MONT-POURRI

(Racontée par M. Louis Bérard.)

« La section de Tarentaise du Club Alpin français s'était imposé, cette année, pour sa fête annuelle, un programme quelque peu compliqué qu'elle a heureusement rempli en son entier. Passer la Galise le 5 août, assister le 6 aux fêtes de Cérésole, la repasser le 7 avec nos collègues d'Italie ; le 8, réunion et fête au lac de Tignes ; le 10, ascension simultanée de la grande Saissière et du Mont-Pourri.

« Le 5, donc, M. E. Moris et moi partions de Laval avec les guides Jean et Victor Mangard, vieux amis déjà, et nous arrivions sans encombre à Cérésole, où nous attendaient, avec notre ami F. Raymond, de Lyon, les sections réunies d'Ivrée, d'Aoste et de Turin. Réception parfaite, réunion pleine d'entrain, drapeaux et banquets, discours, fraternite et poésies ; tout cela avec un soleil splendide, sous les cimes majestueuses de la Levanna. Je le note d'un trait, je rappelle d'un autre l'inauguration du 52e observatoire météorologique créé en Italie par les soins et sur l'initiative du P. Denza et des Clubs Alpins : exemple à citer et modèle à suivre.

« Le 7 au soir, notre caravane, composée de vingt-cinq personnes (quinze alpinistes, dix guides et porteurs), s'achemine à travers les gorges pittoresques de la vallée de l'Orco, pour aller coucher aux chalets de la Cerru, au pied de la Galise et à trois heures et demie de Cérésole. Du chalet, de son lait, de son fenil, et du sommeil tumultueux qu'y cherchent vingt-cinq personnes, je ne dis rien ; du foin et de la gaîté, cela suffit. Le grand couloir de la Galise est une autre affaire. Ce diable de couloir, que précède un diablotin de coluret, est une immense cheminée de 350 mètres de hauteur, qui se dresse sous un angle de 70 à 75 degrés entre les parois déchiquetés de la Galise. La gravir à cinq ou six n'est pas chose aisée, à vingt-cinq cela devient une difficulté sérieuse. Il faut diviser la bande par escouades, arrêter les unes dans les anfractuosités, les coller contre les roches, pendant que l'escouade en mouvement précipite dans son ascension des avalanches de pierres qui bondissent dans l'étroit couloir et vont s'émietter sur les névés qui en tapissent le parvis d'accès. La manœuvre réussit toutefois. Un de nos débutants, qui se creuse ses pas à lui sur une bande de névé durcie, perd pied un instant ; mais, avant qu'il ait poussé un cri d'alarme, je réussis à l'arrêter net dans sa glissade périlleuse. Un autre, intrépide et chevronné déjà, quoique bien jeune, s'aventure seul, en avant de tous, sur un fragment de névé, qui le conduit à une pente de glace où il *piolète* avec énergie pour arriver à un mur infranchissable où il demeure

(1) Claude de Vaugelas, fils du président Favre, né en 1585, à Meximieux, alors Savoisien, passa sa jeunesse à Annecy.

« Peuple de décrotteurs que votre peuple ! — disait-on, en 1860, à un Savoyard dans un salon parisien. — Oui, répondit le spirituel montagnard, vous l'avez dit ! Ce peuple compte, en effet, nombre de décrotteurs tels que Guillaume Fichet qui a décrotté, en l'introduisant le premier à Paris, l'art typographique dans l'enfance, saint François de Sales, qui a décrotté vos mœurs; le président Favre, qui a décrotté votre législation; le grammairien Vaugelas, qui a décrotté votre langue ; Joseph de Maistre, qui a décrotté votre philosophie ; Xavier de Maistre, qui a décrotté votre littérature; Michaud, qui a décrotté votre histoire; Berthollet et Monge, qui ont décrotté vos sciences; Fodéré qui a décrotté votre médecine légale... J'en passe, et des meilleurs. Peu de peuples, il faut l'avouer, comptent dans leurs rangs autant de décrotteurs de cette espèce. »

N'y a-t-il pas du vrai dans cette boutade un peu hyperbolique que l'on prête à un compatriote de Vaugelas ?

cloué; Moris, l'abbé Gorret et un guide se détachent à sa poursuite, l'atteignent, et non sans peine le ramènent dans nos rangs.

« Nous voici au sommet du couloir que couronnent deux poteaux portant, l'un sur ses deux faces, les mots France et Italie, dont il marque les limites; l'autre, le *Divieto di cacciare* (défense de chasser); car là commence l'immense réserve des chasses royales de Victor-Emmanuel : parc splendide de glaciers et de cimes souveraines, où bondissent chamois et bouquetins. La vue du sommet de la Galise (2,998 mètres) est belle, du côté de la Tarentaise surtout, mais elle est bien inférieure à celle que l'on a du col voisin de la Louza, que j'ai décrit dans l'*Annuaire français* de 1875. Ce passage nous était interdit cette année, la neige séjournant encore sur certaines pentes rocheuses et n'y laissant au pied aucune sécurité. En temps ordinaire, il est préférable, quoique un peu plus dangereux, parce qu'il est plus court.

« Des chalets de Cerru au col, il y a trois heures et demie.

« Du col à Laval, la descente est une glissade facile sur des pentes de neige d'abord, puis sur un gazon ininterrompu, sauf par le passage du Malpasset, qui n'a rien de bien redoutable.

« Au Fornet, premier village de Laval, une première réception nous attend; des tables sont dressées, et un excellent vin de *Priorato* (Espagne) salue l'entrée de la caravane. Le paysage n'y perd rien.

« A Laval, on soupe, on chante et l'on dort. Le lendemain, le soleil est bien haut déjà que nous prenons le chemin des écoliers pour aller au lac de Tignes par le petit col de la Thovière. Nous laissons à droite la splendide gorge de Tignes, d'où chaque instant nous apporte l'écho retentissant des coups de mines qui creusent la nouvelle route; nous suivons les pentes douces et vertes d'où peu à peu se dégage un panorama complet : la Grande-Motte, la Grande-Casse, la Grande-Saissière et l'étincelant Mont-Pourri. Puis nous entrons dans le vallon, gracieuse coupe de verdure, où miroite le lac avec ses chalets pavoisés, épars sur ses rives, et ses barques de pêcheurs, où déjà quelques touristes s'ébattent. Là-bas, dans le fond, apparaissent les lignes douces et brillantes, les champs de neige immaculée, le dôme élégant de la Grande-Motte. Sur la prairie se dresse une tente avec les drapeaux unis de France, Italie, Angleterre et Suisse. A droite, à gauche, sur tous les passages les caravanes se déroulent, se suivent, font retentir l'air de longs vivats, et la fanfare du Club Alpin les salue de refrains éclatants qui étonnent bergers, truites et troupeaux.

« A 5 heures, 85 touristes prennent place sous cette tente : 25 Italiens des sections de Turin, Bologne, Varallo, Ivrée, Aoste et Florence; les délégués des sections françaises de Paris, Grenoble, Lyon, Chambéry et Rumilly; le président des quatre sous-sections de Savoie, le comte d'Anières, ainsi que le président de Chambéry, M. Martin Franklin, qui a dompté ses infirmités et vaincu mille difficultés pour s'y faire porter en palankin. M. R. Budden, président de la section de Florence, l'apôtre et le Mécène de l'alpinisme italien, préside la fête. Tout va bien, et les truites incomparables du lac se dressent en monceaux, orgueilleuses dans leurs sauces diverses. Mais une pluie survient, qui tourne à l'averse, puis se change en déluge. Tumulte et désarroi, sur quoi la fanfare entonne la marche royale italienne : les bravos éclatent, les chants et les danses s'improvisent avec l'entrain français et le brio charmant des Italiens; un chœur s'établit à désensorceler Macbeth, et un pas de caractère, dessiné par Teja, le directeur du *Paschino*, s'accentue au point de dérider les gravités les plus britanniques qui, franchissant la table, lui viennent faire vis-à-vis. Tant il y a, que ce contretemps demeure un épisode charmant de la fête, et s'y fixe dans l'esprit de tous avec le plus joyeux souvenir. La pluie cesse, le dîner reprend comme il peut, puis viennent les toasts et les discours où le cœur s'émeut, parle en français, en italien tour à tour, où tous se comprennent, où les mains se serrent, où l'alpinisme, fier de cette union, compte ses victoires et prépare ses triomphes. Autour de nous tout s'illumine, les pots à feu nous font une enceinte, les flammes de Bengale s'éclairent au milieu des fusées; sur le lac, un radeau promène un bûcher flottant et, à côté de nous, un autre feu de joie s'élève splendide, autour duquel la population accourue des vallées se presse joyeuse, chante en chœurs alternés d'hommes et de femmes les pittoresques légendes de la montagne, et s'ébranle en rondes variées. Puis s'ouvrent les dortoirs, où chacun cherche son numéro, sauf à s'emparer de celui du voisin.

« Le lendemain, le temps est douteux, les ascensions aussi, les ampoules pour quelques-uns ne le sont pas. Tout s'égrène dans toutes les directions, laissant la section de Tarentaise déjeuner seule avec MM. Scutarelli et Navarra, de la section de Bologne, sous sa tente désemparée, que la bise soulève comme la voile d'un navire en détresse. Tout est joyeux pourtant, et nos deux bandes s'équipent et s'organisent pour se séparer ensuite et aller, dans la soirée, chercher leurs gîtes, l'une, aux chalets de la Saissière; l'autre, aux chalets de la Plagne, au pied du Mont-Pourri.

« La caravane de la Saissière était composée de MM. Arnollet, J. Moris, Belleville et Eugène Rullier, sous la conduite des guides Maurice Mangard, de Laval, et Favre Lucien de Tignes. Ils atteignaient la cime le lendemain à 8 h. 10 m.

« Pendant qu'ils s'acheminaient vers les chalets de la Saissière, l'expédition du Mont-Pourri gagnait, de son côté, les chalets de la Plagne, dans le val Peisey, par les pittoresques défilés du col de la Tourna. Elle se composait de MM. Edouard Gonthier, Maurice Garçon, Ambroise Reymond, Antoine et Louis Bérard. Nos guides étaient : Joseph Poccard, de Peisey, créateur du chemin nouveau suivi par nous, Jean et Victor Mangard, de Laval, dont je n'ai plus à répéter l'éloge.

« Quatre porteurs de Peisey, qui feront à leur tour d'excellents guides, entre autres Ferdinand Favre, nous accompagnaient. Un de nos amis, Eugène Moris, qui, il y a vingt ans, avait, bien avant M. Matews, presque touché la cime, était malheureusement retenu par une blessure au pied. Trois autres personnes de Pesey se joignirent à nous plus tard et portèrent

*

notre nombre à quinze, doublant ainsi certaines difficultés.

« Voulant aller au plus court, je ne dis rien ici du joli Vallon de la Plagne, du beau lac qui en ferme le tableau, des cascades nombreuses qui l'encadrent. Après une excellente nuit passée aux chalets, le temps brumeux nous retint indécis jusqu'à 3 h. et 1/2 et nous ne partîmes qu'à 3 h. 45, perdant ainsi une bonne heure.

« A 5 h. 20, nous en avions fini avec les pâturages de la Plattière, et nous nous trouvions à 2,400 mètres au pied de notre formidable antagoniste. De ce point, en effet, tout paraît inabordable ; à droite, le glacier de la Plattière, avec ses séracs surplombant, qui tout à l'heure nous donnera l'effrayant régal de deux avalanches de glace ; à gauche et en face, la roche nue, inclinée à 70 ou 75 degrés. C'est là le chemin découvert par Poccard, il y a deux ans, celui que les deux Mangard ont exploré en le descendant, et dont nous avons nous-mêmes reconnu la partie la plus difficile dans une exploration précédente. C'est sur ces maigres saillies où, ça et là, se sont attachés quelques lichens et quelques chétives graminées, que l'on monte, décrivant d'interminables zigzags, qui se brisent dans tous les sens, laissant rarement une sécurité entière aux deux pieds à la fois. Mais on y a passé, et d'en bas l'on en voit la preuve dans l'échelle qui, là-haut, collée contre la paroi, en a supprimé, sur nos ordres, le plus dangereux passage. Nos guides sont sûrs ; les debutants et les plus jeunes se déclarent prêts à tout. En route donc.

« Une parenthèse toutefois : Le malheureux M. Croz, en 1861 ; M. Mathews et Bonney, en 1862, qui atteignirent la cime ; en 1865, M. Mennel, et, en 1875, MM. Gerber et Fries, qui s'arrêtèrent à un point inférieur (3,500 mètres environ), s'étaient dirigés par l'arête nord. La face sud-ouest, que nous entreprenions, était-elle donc plus facile d'accès ? Non, l'un et l'autre passages sont difficiles avec cette différence que, si l'arête nord concentre ses périls sur la dernière partie de l'ascension, la face sud-ouest les présente de prime abord, en sorte que les timides savent dès les premiers pas s'ils peuvent compter sur le succès. D'autre part, le Club Alpin de Tarentaise tenait à cette gloriole d'avoir étrenné un chemin nouveau.

« L'ascension, que j'ai tâché de décrire, se poursuit une heure et demie durant, sans varier beaucoup et dans une direction qui dévie peu de la verticale. Puis, inclinant un peu à gauche au nord-ouest, nous arrivons à une arête (3,350 mètres) aiguë, plongeant sur des glaciers formidables, et dominée à l'ouest par deux pics singuliers, de forme prismatique irrégulière, hautes colonnes cristallines que la dénudation des parties inférieures a isolées ou moulées comme témoins d'une nature écroulée. C'est un col, ou peu s'en faut ; il n'y manque qu'un nom, nous l'appelons col du *Thuria,* pour le distinguer du col du *Pourri,* qui marque sur l'arête nord-est les premiers pas de l'ascension. Ici une halte bien méritée et dépôt de quelques provisions. Puis, longeant une paroi perpendiculaire, nous tournons à droite au sud, traversant les pentes de névés inclinées à 50 degrés, qui glissent dans les abîmes de la Plattière. Cette traversée dure une forte demi-heure, puis nous remontons plus directement sur des éboulis de toute forme et de toute nature qu'a jetés sur cette pente la roche immense qui soutient le glacier du dôme terminal, et qui se prolonge au sud-ouest jusqu'au dôme sud de la Sache. Cette roche présente l'ensemble le plus imposant de stratifications régulières que l'on puisse imaginer. Elles plongent légèrement du sud au nord, interrompues par des bandes de quartzite tégulaire, dont la nuance chaude tranche vivement avec les teintes sombres des grès et des schistes superposés. Avis aux géologues dont aucun, que je sache, n'a pénétré dans cette région. Chemin faisant, nous nous chargeons en profanes d'échantillons pour les susdits savants.

« Pendant une heure environ, revenant à gauche, nous escaladons les revers méridionaux de cette grande muraille qui domine les névés. Muraille est très bien dit, le tout est déchiqueté en moellons monstrueux, à angles rompus, côtés brisés et branlants, qui commandent la vigilance et le sang-froid. Et cependant d'aucuns chantent des refrains légers ou guerriers, selon l'assurance du pied, du piolet ou de la main.

« Vivat ! Nous voici au sommet de l'arête, là où Poccard a dressé un homme de pierre, un *cairn,* et, plus bas que nous, sur la ligne extrême de l'amphithéâtre de glace qui se précipite au nord, nous voyons le point de l'arête où MM. Gerber et Fries, l'an dernier, ont laissé leurs cartes. La pyramide du Pourri se dresse devant nous, éclatante de blancheur sous la neige perfide qui recouvre en partie ses glaces. Qu'il est beau ! nous écrions-nous, et nous nous élançons, décidés à vraincre, dussent vingt dragons défendre cette nouvelle Hespéride. Pour vaincre, il faut revenir à droite, suivre le côté sud-ouest de ce prisme éblouissant, et y tailler, pendant 55 minutes, 320 marches dans la glace. Est-ce long ? est-ce périlleux ? je ne sais, car, énivrés, nous négligeons la presque nécessaire précaution de la corde, et, arc-boutés sur nos piolets, nous franchissons marche par marche cette pente glacée de 50 degrés, qui s'isole belle et pure dans un ciel éclatant et sur un horizon sans limites. Un pas encore, et le président de la section de Tarentaise bondit le premier sur la cime pour prendre possession. Hourra ! il est midi moins dix minutes.

« Le Pourri a-t-il été atteint *bien des fois* déjà, comme le dit M. H. Cordier dans l'Annuaire de 1875, je ne le pense pas, quant à l'extrême cime du moins, et j'en dirai ailleurs mes raisons. Est-il plus ou moins haut que la Grande-Casse ? Je l'ignore. Qu'importe tout cela, nous y sommes, et nous nageons dans le sublime. Décrire cette vue ! pour Dieu, non ! On ne décrit pas l'Océan et on ne s'amuse pas à en compter les vagues.

« Nous demeurons une heure et demie sur la cime, ou plus exactement, sur l'arête démantelée qui est à trois mètres au-dessous de la cime, et séparée d'elle par une étroite bergschrund que nous franchissons aisément. Le temps est pur, quelques brumes à l'extrême horizon, l'air est calme et tiède, le mal des montagnes nous paraît une jolie bourde. Poésie tout autour, et dessus et dessous ; poésie que l'insuffisance de nos gourdes ne laisse pas trop tomber dans le pro-

saïque et le bourgeois. Un toast toutefois à Poccard, qui a trouvé le chemin, et qui, *seul,* y a porté, cette année une perche de quatre mètres, grosse comme ma jambe, et au sommet de laquelle flotte un drapeau en fer blanc. Intrépide et un peu fou, car, seul aussi, il s'est avancé là au-dessous de son drapeau, penché sur les effrayants précipices qui dominent les glaciers de la Gurra, au bord même de ce terrible névé qui surplombe de deux mètres sur le gouffre, jusqu'à 250 mètres le long de l'arête nord, et qui a arrêté plus d'un ascensionniste sur ce point.

« Je préciserai dans l'Annuaire quelques détails configuratifs de l'immense pyramide. Aujourd'hui le temps court, les brouillards montent, nous descendons. Au diable les jeunes gens, voire quand ils grisonnent. Des étourdis s'élancent, glissent le long de ces marches glacées, en effacent l'assise, et condamnent les prudents à tout refaire. Plus loin, ils nous distancent, résistent aux appels suppliants ou impératifs, et s'arrêtent à peine quand les avalanches de pierre, détachées sous nos pieds ou nos mains, font gronder sur leurs têtes leurs terribles leçons. Ici, un montagnard, adroit et téméraire, bondit avec succès, jusqu'à ce qu'une glissade, changeant l'axe de gravité, fasse passer la tête où devaient se trouver les pieds. Il s'arrête de lui-même à un mètre au-dessus de moi, et sur ses tempes épuise tout mon *arnica.* Puis et enfin, Poccard descend l'échelle en se jouant, en jouant veut battre un entrechat pour passer devant moi, en jouant glisse et disparaît dans l'abîme béant. Une saillie de trois centimètres heurte ses pieds, sa main alerte s'étend, son corps se colle à la paroi, et d'un bond miraculeux il remonte à mes côtés, souriant et disant à mes reproches furieux : « Ah ! monsieur, je savais bien qu'il n'y avait pas de danger !! » Faut-il rire ? Je ne sais, mais quelles secondes d'angoisse !

« Nous voici aux pâturages, aux cascades, à un merveilleux paysage doré par le soleil couchant. La mine de Pesey est là, ouverte, grâce à l'hospitalité de la Société générale de Tarentaise, le souper nous attend. Bonsoir.

« Non pas toutefois sans une conclusion. Cette ascension est difficile, sans doute, mais, même avec des débutants, comme nous l'avons faite (débutants intrépides, il est vrai), avec de bons guides, du sang-froid, non, elle n'est pas dangereuse. Les accidents qui ont *failli* arriver sont dûs à des imprudences inqualifiables.

« Notre section a aménagé déjà des refuges ; elle en créera plus haut et plus à portée de la veritable ascension. Nous convions les alpinistes à la faire, certains qu'aucun d'eux ne se plaindra.

« J'ai oublié de dire que l'altitude du Mont-Pourri ou Thuria est, selon M. Mathews, de 3,810 mètres ; selon la carte française, de 3,788. La moyenne de 3,800 mètres nous paraît exacte, et se trouvait confirmée par les affirmations de notre baromètre. »

Moûtiers, le 6 septembre 1876

XII

LES TEMPS PRÉHISTORIQUES DU CLUB ALPIN. — PREMIERS VAINQUEURS DU MONT-BLANC

La séance est terminée par la lecture de M. François Descostes sur *Jacques Balmat, le docteur Paccard et Bénédict de Saussure au Mont-Blanc.*

Après un rapide exposé sur la défaveur dont la montagne et les montagnards étaient l'objet jusqu'à la fin du dernier siècle et sur l'ignorance absolue dans laquelle on vivait à leur égard, l'auteur indique la *découverte* du Mont-Blanc comme le point de départ de cette ère de réhabilitation et de prospérité, dont les populations longtemps déshéritées des Alpes commencent à ressentir les effets.

Le Christophe Colomb du Mont-Blanc, ce fut ce glorieux trio qui s'appelle *Saussure-Balmat-Paccard :* l'idée, le bras, l'exécution.

L'auteur fait tout d'abord le portrait du naturaliste de Genève et donne quelques détails biographiques inédits sur les deux autres, tous deux enfants de Chamonix, où ils sont nés, Balmat, le 19 novembre 1762 et Paccard le 1er février 1757. Il raconte la fin tragique de Balmat, qui périt au mois de septembre 1832, en allant chercher de l'or aux flancs du mont Ruant, dans la Combe de Sixt, et dont les restes, malgré d'actives recherches, n'ont jamais été retrouvés.

Revenant ensuite en arrière, l'auteur recherche le rôle et la part qui revient à chacun des trois dans la grande entreprise. Il en attribue sans contestation l'idée première à de Saussure, à qui il était réservé de donner au montagnard la conscience de sa valeur, de lui procurer une source féconde de richesse, d'ouvrir à la science un champ d'explorations sans limites, de créer pour l'humanité l'hygiène physique et morale de la montagne, d'être, en un mot, le premier fondateur de ces *sports alpins* qui, de nos jours, étendent leurs puissants réseaux sur le monde entier.

Dès 1760, Saussure a l'idée fixe d'arriver au Mont-Blanc, comme au couronnement de ses observations scientifiques : il fait publier dans toute la vallée de Chamonix la promesse d'une forte récompense à qui en trouvera le chemin. De 1760 à 1786, malgré une foule de tentatives, le problème n'est pas résolu. Enfin Jacques Balmat, après trois essais infructueux, découvre la route le 7 juin 1786 ; il exécute la première ascension le 8 août suivant, en compagnie du docteur Paccard et, le 1er août 1787, Saussure parvient à son tour à la cime tant désirée.

« Pour les savants, le Mont-Blanc devient dès lors l'arène-maîtresse des combats et des victoires scientifiques ; pour la secte nouvelle que le XIXe siècle voyait éclore, le Mont-Blanc vaincu devient la souveraine expression de l'intrépidité, le brevet suprême de la vigueur, l'éperon de la chevalerie touristique ; pour les Chamouniards, la « *montagne maudite* » de Vaugondy devient la corne d'abondance ; pour le monde entier, Chamonix, — l'obscur village où Saussure partageait, avant de s'élancer à la postérité sur

son gigantesque coursier de glace, le toit de chaume et le pain bis du montagnard, — Chamonix devient un lieu célèbre, prononcé dans toutes les langues, comme sous toutes les latitudes, paré de toutes les séductions de l'art, au pied des plus sublimes beautés de la nature, un endroit vraiment *béni* où l'on dirait que la Providence a voulu rendre à l'habitant la récompense de tant de siècles d'obscurité.

« Seuls ils n'ont pas changé ces descendants des Balmat, des Coutet, des Cachat, des Lombard, des Tournier, des Dévouassoux, des Ravenet, des Favret, de tous ces vaillants qui formèrent l'escorte d'honneur de Paccard et de Saussure : ils sont toujours les mêmes, bons, simples, de mœurs austères, courageux sans forfanterie, agiles comme des chamois, impassibles devant le danger, risquant et donnant sans marchander leur vie pour qui se confie à eux : ils ont fondé cette robuste et héroïque phalange, dont la devise est dévouement et probité : ils s'appellent *les guides de Chamonix!* »

L'auteur donne ensuite la statistique la plus récente des ascensions au Mont-Blanc de 1786 au 7 août 1876.

Dans cet intervalle de 90 années, 823 ascensions ont été effectuées (1), savoir :

499 par des Anglais ;
134 par des Français (parmi lesquels 12 Savoyards et 2 Alsaciens-Lorrains) ;
95 par des Américains ;
34 par des Allemands ;
25 par des Suisses ;
10 par des Italiens ;
9 par des Russes ;
6 par des Autrichiens ;
4 par des Polonais ;
3 par des Espagnols ;
1 par un Belge ;
1 par un Suédois ;
1 par un Norvégien ;
1 par un Hollandais.

La première femme qui soit montée au Mont-Blanc est une paysanne de Chamonix, Marie Paradis, surnommée la *Rose du Mont-Blanc*. Dès le 14 juillet 1809, date de son ascension, 38 dames ont suivi son exemple : 27 Anglaises ; 9 Françaises, parmi lesquelles une jeune fille de 14 ans, Mlle Loppé ; 1 Américaine et 1 Espagnole.

L'auteur, après avoir rappelé l'ascension faite en plein hiver, le 30 janvier 1876, par miss Isabella Straton, signale celle exécutée l'an dernier, le 18 mai 1875, à l'âge de 72 ans révolus, par le marquis de Turenne, à qui l'assemblée fait une ovation enthousiaste.

« Ce sont là, dit en terminant l'auteur, de beaux exemples pour notre jeunesse française. Qu'elle apprenne le chemin du Mont-Blanc, qu'elle aspire à s'inscrire sur le livre d'or des Balmat, des Saussure et des Paccard, elle se ménagera de mâles et savoureuses jouissances, et elle préparera à la patrie des bras musculeux et de courageux défenseurs.

« Oui ! venez à la montagne, ô vous qui cherchez la paix, l'air pur qui calme et fortifie le corps, l'atmosphère bienfaisante où le cœur est à l'aise, où l'esprit se repose des discussions haineuses et des bruyants combats de la politique. Avant de rentrer dans l'arène, venez au moins ceindre vos reins sur ce terrain neutre, où toutes les âmes se rencontrent pourvu qu'elles aient le sentiment de l'honnête et du beau.

« Là, on se plaît à oublier la mesquinerie des querelles de l'homme pour ne contempler que la majesté de l'œuvre de Dieu et l'on se prend à répéter avec l'auteur de Guillaume Tell :

« Vois-tu là haut les sommets des montagnes, ces
« pointes blanches qui se perdent dans le ciel. Ce
« sont les glaciers qui grondent la nuit comme le
« tonnerre et d'où se précipitent les avalanches
« croulantes. Et il vaut mieux, enfant, avoir derrière
« soi ces glaciers que les hommes méchants. »

XIII

LE DÉPART DES CARAVANES

Il est deux heures... Présidents et dignitaires viennent de déjeûner en gala à la table hospitalière de M. Camescasse, un amphytrion qui, pour eux, ne s'est nullement déguisé en préfet.

Le train des équipages est rangé sur la place de l'hôtel-de-ville. Il y en a de toutes dimensions et de tout genre. Omnibus, landaus, pavillons, breaks découverts, attelages d'un, de deux, de trois chevaux, tout cela forme un ensemble des plus réjouissants à l'œil.

Ajoutez-y les costumes bizarres des deux à trois cents touristes qui vont prendre place sur le convoi, les voiles bleus ou les foulards lyonnais qui flottent au vent, les piolets et les *alpenstocks* qui s'entrecroisent, les commissaires aux cocardes multicolores qui procèdent à l'embarquement, les mains qui se tendent, les mouchoirs qui s'agitent, la foule, qui salue et applaudit, les vivats qui retentissent et finalement les fouets qui claquent, les grelots qui commencent leur carillon, les voitures qui s'ébranlent et partent au galop, pendant que la *Couronne de Savoie* appareille dans le port,... voilà le départ !

« Adieu Annecy ! ville écossaise, cité charmante, toute pétrie d'amabilité, de grâce alpestre et d'esprit gaulois, » — disent les touristes qui ne doivent pas revenir.

« Au revoir et à bientôt ! » — s'écrient les privilégiés qui la reverront au retour.

Et, par quatre chemins, le convoi se dissémine, pendant que lentement, à petit bruit, l'horizon se charge de nuages et nous prépare pour la soirée des spectacles et des émotions qui ne figurent point au programme.

(1) On compte dans cette statistique autant d'ascensions que de têtes d'ascensionnistes.

XIV

LE SEMNOZ-ALPES (1)

Nous étions, — ai-je bien compté? — 49, conduits par les plus aimables des *cicerone,* Jacques Carron, Joseph Rollier, Alphonse Bergier et Emile Laeuffer, qui part comme une flèche, en officier d'avant-garde, sur son léger phaéton, emportant la vaillante madame Martelli et l'auteur de la monographie classique de la *Corde appliquée aux ascensions* (2).

Nos véhicules suivent... à distance, le long de cette route aux gracieux contours, dont le lac vient caresser le talus. Quelle succession de surprises nouvelles, même pour ceux qui, la veille, ont fait la traversée! Quel rideau inimitable que ces montagnes qui se déroulent, là arrondies et plantureuses, plus loin déchiquetées et nues, celle-ci se présentant de face dans toute son ampleur, celle-là se contentant de montrer discrètement un coin de sa carrure, toutes formant par leurs lignes harmonieusement étagées une série de plans, dont chaque observatoire modifie la disposition et l'aspect.

Nous vérifions d'après nature la profonde justesse des observations du professeur Lory et ne nous lassons point de surprendre à chaque contour, et presqu'à chaque pas, ces tableaux variés à l'infini qui font du lac d'Annecy un charmeur unique en son genre.

Voici bien Veyrier, sa montagne, dont le pied élégamment cambré porte sur sa courbure verdoyante les villas et les cottages; Menthon, qui se présente en retrait dans une brisure soudaine, dont les montagnes de Thônes remplissent le vide; le roc de Chère qui s'avance hardi dans les eaux, et se retire ensuite pour dessiner l'anse du second lac; Duingt et son château qui, d'un air dégagé comme un *monitor,* semble aller à la rencontre ou attendre l'attaque du roc de Chère; Talloires qui se mire dans les eaux, abrité contre tous les vents; au-dessus, les Dents de Lanfon aux créneaux taillés à pic et plus haut encore, la Tournette, sourcilleuse et menaçante qui, en vraie suzeraine de ce petit royaume, dresse son *Fauteuil* dans les airs, perpendiculairement, comme pour défier toute approche.

Et pendant que nos chevaux gravissaient péniblement la route montueuse, nous plongions à l'envi nos regards dans ce beau lac, qui reflétait pour nous, comme jadis pour Jacques Replat (3), l'ombre des sommets qui l'entourent; et quand, montant toujours, nous atteignions la vallée de Leschaux, nous nous retournions encore pour jouir jusqu'à la dernière échappée du spectacle qui s'enfuyait, semblable au soleil descendant graduellement au bas de la montagne prochaine.

Eh bien! tant est grande l'harmonie dans les Alpes que, même après cette disparition regrettée, le val de Leschaux a sa saveur qui repose, avec ses deux parois sévères et *monocordes,* le long desquelles les sapins séculaires, tombés par intervalle sous la hache du bûcheron, projettent leur épaisse chevelure.

Peu à peu, à mesure que l'on approche du sommet du col, un autre horizon apparaît plus complet. Nous arrivons. Le massif des Bauges est au-delà, avec ses tranches de vallées qui se découpent nettement à la vue.

Un modeste cabaret est à la gauche de la route. *Job,* le guide en chef du Semnoz a cru devoir, vu la circonstance, se coiffer de son chapeau à haute forme des grands jours. Les enfants du village se disputent nos sacs; et bientôt, prenant à droite, le chemin qui gravit le versant oriental, nous commençons l'ascension.

Dire que celle-ci est dangereuse, qu'elle est même difficile, ce serait une contre-vérité. Les personnes les plus sujettes au vertige sont certaines de ne pas y rencontrer un mauvais pas. L'ascension exige seulement, en l'état, de vigoureux coups de collier, dans toute cette première partie du trajet, qui n'est autre qu'un lit de torrent desséché, où le pied doit mordre sur les cailloux glissants. Si l'on veut rendre le Semnoz accessible à tous les visiteurs, et surtout aux dames, il sera nécessaire de rendre ce sentier plus praticable, d'en multiplier les lacets, d'en élargir l'assiette, d'en adoucir les pentes et d'imiter sans plus de retard l'exemple qui vient d'être donné par le Club Alpin d'Aix-les-Bains, dans la construction si intelligente du *chemin du Revars.*

Précédés par l'âne de notre future hôtesse, nous nous déroulions en zig-zag, accablés par une chaleur étouffante, parfois prenant une minute de répit sur quelque saillie de rocher. Enfin, voici les grands bois de sapins et de mélèzes aux parfums thérébentinés, et bientôt le *Chalet,* qui nous montre sa façade encourageante. Les pâturages supérieurs sont enlevés au pas de course; des boîtes saluent notre arrivée et mêlent leurs détonations aux lointains grondements du tonnerre. L'orage, plein de courtoisie, attend que les derniers venus soient remisés et aussitôt il éclate dans toute sa violence.

C'est un beau spectacle que celui d'un orage dans la montagne. La pluie, le vent, le tonnerrre, les éclairs, tout y a un caractère plus grandiose et plus effrayant. Les troupeaux, qui le pressentent, rentrent serrés à l'étable et, sur ces plateaux nus, entre le ciel et le vide, on dirait voir la main toute-puissante de Dieu déchaînant les éléments sur l'immensité. De gros nuages noirs, hideux, se traînent là-bas, le long des vallées; la silhouette des sommets lointains se dessine à peine sous le voile sombre qui les recouvre. On est soi-même enveloppé de brouillards, que trans-

(1) COMMISSAIRES DE LA CARAVANE (cocarde verte): MM. Bergier, Carron, Emile Laeuffer et Rollier: 4.

ASCENSIONNISTES. — *Club Alpin suisse:* MM. Baud, B. Tournier, Isenring, Mésam, Carrichon, Huler, Monnier, de Magnin, Lacour, Veyrassat, Durouvenot, des Gouttes, de Verra, Lommel: 14.

Club Alpin italien: Mme et M. Martelli, MM. Isaia, Saint Martin et Bossoli: 5.

Touristes auxiliaires: Une dame anglaise, MM. Howard, américains, M. Messionnier, inspecteur des mines et trois jeunes gens, M. Ch. Besançon et deux dames (jusqu'à Leschaux): 10.

Club Alpin français: MM. le colonel Pierre, Mame, Arlot de Saint-Saud, Drivet, Mellier, Bidal, Robert, Domenge, Verrière, Livet, Dégaillon, Mellardon, Robin, André Perrin, Bouvard et Descostes: 16. — Total général: 49.

(2) *Bulletin du Club Alpin italien,* vol. X, n° 25. — *Bulletin trimestriel du Club Alpin français,* 1876, page 62.

(3) *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*

percent incessamment les éclairs, auxquels répondent de toutes parts d'autres éclairs, illuminant l'horizon immense d'une auréole de feu pendant que la foudre éclate çà et là avec une inquiétante prodigalité.

Mais que nous importe, en vérité ?

Rêve fantastique, qui paraît plus incroyable encore au sein de la tempête que dans le calme d'un beau jour, ici, à 1,698 mètres au-dessus du niveau de la mer, nous entrons dans un hôtel aussi confortable que les meilleurs de la plaine !

Rien n'y manque, depuis la vaste cuisine où le chef, avec le bonnet de sa dignité, tisonne les charbons du fourneau économique, jusqu'au comptoir, où trône la maîtresse de céans ; depuis les chambres à coucher répondant au n° 30, proprettes, garnies de leurs lits en fer et de leurs tables à toilette, jusqu'à la salle à manger, où cent convives peuvent festoyer à l'aise. Et tout ce confort revêt nonobstant un petit cachet de simplicité alpestre, qui en double la saveur.

Pendant que les rafales semblent vouloir briser la solide enveloppe du chalet, nous nous séchons auprès d'un feu bienfaisant et nous ne tardons pas à nous asseoir à une table, qu'on aurait dite transportée toute servie à l'aide d'un ascenseur. Singuliers rapprochements que ceux qu'opère l'amour des hautes cimes ! Cinq nationalités se coudoient sur ce sommet hier inconnu des Alpes savoyardes : l'Amérique, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse et la France ; anssi, pendant que coule le champagne offert avec une royale profusion par les commissaires de la caravane, l'aimable et spirituel colonel Pierre, enfreignant le premier au dessert sa motion de l'entremets (1), compare-t-il le Club Alpin à la Tour de Babel, mais à une Tour de Babel où, à l'inverse de l'ancienne, plus on s'élève et mieux on se comprend.

Il est dix heures du soir ; l'orage s'est calmé ; le Rœderer de la Commission aidant, les cinq nationalités n'ont plus qu'une seule langue et c'est au milieu de la cordialité la plus franche que les alliés vont allumer les feux sur le *Crêt de Châtillon*.

Fusées, soleils et flammes de Bengale éclairent la nuit profonde de sinistres lueurs ; puis on allume un gigantesque bûcher de sapins ; deux feux sur le Parmelan nous apprennent que nos camarades sont arrivés à bon port ; des fusées, lancées sur le flanc de la Tournette, viennent nous dire que la caravane ne s'est point laissé arrêter en chemin, et, vers minuit, pendant que les intrépides procèdent à un punch international, le gros de la bande va chercher quelques instants de repos dans les chambres, dont les lits ont été dédoublés pour faire face à l'invasion.

Il était trois heures et demie à peine quand une ronde matinale battit un premier et bruyant rappel. Une heure après, tout le monde est sur pied, sauf un ou deux dormeurs endurcis ; et, à l'aube, nous nous trouvons réunis sur le *culm*.

(1) Le brave colonel, acclamé ***major de table***, avait, à l'entremets, opiné pour que l'on ne ***toastât pas du tout***, et que l'***on bût... sec*** ..

C'est alors qu'il nous est donné d'admirer ce panorama merveilleux qui a mérité au Semnoz le nom de *Righi de la Savoie*.

Le ciel est encore chargé de nuages ; mais la plupart des sujets de cette scène éternellement immobile se dégagent de la brume qui nous les dissimulait hier.

Au nord, la partie supérieure du lac d'Annecy et les méandres capricieux du Fier, sont le plan inférieur d'un amphitéâtre qui va aboutir au lac de Genève, à travers des gradins mouvementés, où l'œil rebondit de collines en collines et de montagnes en montagnes des sommités de Rumilly à celles de Frangy et de Seyssel, d'Annecy et de Thorens, des Bornes et du Plot, et de la Faucille au Salève, aux Voirons, à la Pointe de Pralaire et aux sommets lointains des Alpes du Valais.

Au couchant, s'ouvre ce magnifique bassin qui des hauteurs d'Albens s'étend jusqu'à celles de Clermont, à travers les verdoyantes collines et les riches cultures de la vallée de Rumilly, que gerce le lit encaissé du Chéran,... au couchant encore, le lac du Bourget et le Mont-du-Chat au-dessous ; puis, au-delà, à perte de vue, Saint-Genix, le Rhône, le Bugey et jusqu'à la colline de Fourvières.

Au midi, à nos pieds, le massif des Bauges, dont tous les sommets apparaissent nettement, le Charbon, le Trélod, l'Arculaz, le Margeriaz, l'Etoile et le Nivolet ; le massif de la Grande-Chartreuse, avec les pointes distinctes du Granier et du Grand-Som et en avant la croupe arrondie de Joigny et la monstrueuse dent canine d'Otheran ; plus loin encore, le massif de la Vanoise et de Belledone, le Mont-Pourri et le rideau terminal des Alpes cottiennes et des Alpes grées.

Mais c'est le levant surtout qui attire le regard. Là se succèdent, du nord au sud, la masse un peu confuse des derniers contreforts des Alpes Bernoises, puis celle des Alpes du Valais, où se dressent la Dent du Midi et la Tête-Noire, puis celle des Alpes du Chablais et du Faucigny, dont se détachent le Brévent, le Buet, l'aiguille de Varens, la Tête-de-Pelouse, et au-devant, les Alpes de Savoie qui, par des ondulations plus rapprochées, forment une ligne descendante que clôt brusquement le système de la Tournette et du Parmelan.

Et au-dessus de cette immense armée, le glorieux état-major des Alpes pennines plane dans toute sa royale splendeur. Autour du Mont-Blanc, qui de nulle part n'apparaît aussi beau, se rangent ces brillants courtisans qui s'appellent à gauche, l'Aiguille-du-Goûté, le Mur-de-la-Côte, le Mont-Maudit, le Rocher-Bravay, le Tacul, les Aiguilles du Midi, du Géant, de Rochefort, du Plan, de Blaitière, les Grandes-Jorasses, l'Aiguille des Charmoz, les Petites-Jorasses, — à droite, les Bosses-du-Dromadaire, le Dôme-du-Gouté, le Mont-Blanc-de-Courmayeur, l'Aiguille de Bionassay, le Tête-Carrée et l'Aiguille de Tré-la-Tête ; et le massif va se rejoindre par une forte inclinaison à la ligne des Alpes grées, où se rangent dans un fuyant légèrement brumeux le Mont-Ruitor, l'Aiguille de la Grande Sassière, la Levanna et la Roche-Melon.

Chose étrange ! toutes ces sommités apparaissaient, se découpaient avec un fini merveilleux. Toute la ligne du levant est pure : une bande d'horizon illuminée d'un jaune d'or sépare les sommets de la région où les nuages, formant dais, sont restés amoncelés ; et, par un phénomène indéfinissable, ceux-ci, à mesure que le jour monte et que le soleil approche, revêtent les couleurs les plus variées ; ils se transforment incessamment et passent du jaune au rouge feu, de l'orange au violet...

(La fin au prochain n°.) F. DESCOSTES.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XII

Nous avons dit que le Congrès de Vienne était resté en permanence, et qu'il avait reçu des ouvertures pour attribuer à la Suisse tout le bassin du Léman jusqu'à la Borne et au Mont-Sion. Ce morcellement fut victorieusement combattu, mais au prix d'un sacrifice moindre pour sauver le principal. Genève dût se contenter des langues de terres sardes qui la séparaient des enclaves de Chancy, Avully et Cartigny sur les bords du Rhône et de l'Arve, et de celles de Jussy vers les sources de l'Hermance, c'est-à-dire un territoire formant dix communes.

Victor-Emmanuel aurait voulu attendre l'issue des évènements, et ne céder ces dix communes qu'en récupérant le reste de la Savoie.

On se rappelle le motif pour lequel la Maison de Savoie avait demandé à plusieurs reprises à faire déclarer la neutralité de ce pays, savoir la brêche faite sur la ligne frontière du Léman et du Rhône par la reconnaissance de l'Etat de Genève. Lors du traité du 30 mai 1814, le rétablissement du royaume de Sardaigne, augmenté du duché de Gênes, avait été déjà assez laborieux pour qu'on dût renoncer à faire admettre la neutralité du reste de la Savoie, l'entaille faite à ce pays par le troisième département du Mont-Blanc n'étant déjà qu'une compensation bien inférieure à l'acquisition de Gênes.

On espérait bien récupérer ce tiers sans rétrocession. Mais l'abandon de ces dix communes au canton de Genève allait agrandir définitivement la brèche faite par la révolte de 1535, et l'étendre depuis l'Hermance jusqu'au Salève, dont la partie méridionale était au département du Mont-Blanc, que la France ne se disposait pas encore à rendre ; de sorte que, en cas de guerre, la défense de ce qui restait de l'ancien duché de Savoie devenait impossible, la Maison de Savoie, campée à Turin, n'ayant plus d'autre ligne militaire que les Alpes. Le roi de Sardaigne exigeait donc que tout le flanc occidental des Alpes fut reconnu dans la neutralité militaire dont jouissait la Suisse.

Mais la marche rapide de Napoléon vers Lyon fit reconnaître la nécessité de rendre le reste de la Savoie au roi de Sardaigne, cette contrée devant continuer à servir de bourrelet entre la France et l'Italie prétendue autrichienne ; et c'est en vue de cette restitution que le Congrès n'accorda la neutralité que de la partie septentrionale du duché, soit les provinces de Chablais, de Faucigny, de Carouge, y comprises les vallees de Thônes et d'Héry jusqu'au bas d'Ugines. Les arrondissements d'Annecy et de Rumilly devaient également en faire partie lors de leur restitution. C'est dans ce sens que dut être rédigée la réponse officielle et ostensible du représentant de la Sardaigne, qui ne put être communiquée que le lendemain de la signature du traité de Vienne.

La seconde condition mise par le roi de Sardaigne à l'abandon de ces dix communes était la cession définitive des fiefs impériaux des Langhes, dont il n'avait reçu que l'administration provisoire, lors de l'acquisition des états de Gênes par le traité du 30 mai 1814.

Voici le texte de la communication faite aux puissances de la réponse du roi de Sardaigne :

« Le soussigné ministre d'Etat et plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne, a présenté à son souverain le vœu des puissances alliées, que la Savoie cédât quelques portions de territoire au canton de Genève, et il lui a soumis le plan formé pour cet objet. Sa Majesté toujours empressée de donner à ses puissants alliés des preuves de sa reconnaissance et de son désir de faire ce qui peut leur être agréable, a surmonté la répugnance bien naturelle qu'elle éprouvait à se séparer de ses bons, anciens et fidèles sujets, et a autorisé le soussigné à consentir en faveur du canton de Genève à une cession de territoire, telle qu'elle a été proposée dans le protocole ci-joint, et aux conditions suivantes :

I.

« Que les provinces de Chablais et Faucigny, ainsi que tout le territoire situé au nord d'Ugines et appartenant à Sa Majesté, soit compris dans la neutralité helvétique garantie par toutes les puissances ; c'est-à-dire que toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ou commencées ou imminentes, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne, qui se trouveraient dans ces provinces, puissent se retirer et prendre à cet effet, s'il est besoin, la route du Valais ; que les troupes d'armées d'aucune puissance ne pourront ni séjourner, ni passer dans les provinces ci-dessus, à l'exception de celles que la Confedération Helvétique jugerait à propos d'y placer. Il est entendu que ces rapports ne gêneront en aucune manière l'administration de ces provinces, dans lesquelles les officiers civils de Sa Majesté pourront employer la garde municipale au maintien du bon ordre.

II.

« Il sera accordé une franchise de tous droits de transit pour toutes les marchandises, comestibles etc. qui, venant des Etats de Sa Majesté, et du port franc de Gênes, suivront la route du Simplon dans toute son étendue par le Valais et le territoire de Genève. On entend par là que cette franchise ne concerne exclusivement que les droits de passage, et ne s'étend ni aux droits de chaussée, ni aux marchandises et aux denrées qui sont destinées à être vendues ou consommées dans l'intérieur. On appliquera les mêmes restrictions à la communication

accordée aux Suisses entre le Valais et le canton de Genève, et les gouvernements se concerteront pour prendre les mesures jugées nécessaires, soit pour règler les taxes et empêcher la contrebande chacun respectivement sur son territoire.

III.

« Les terres connues sous le nom de fiefs impériaux, qui étaient incorporées à la République Ligurienne, et qui sont maintenant sous l'administration provisoire de S. M. le roi de Sardaigne, seront réunies entièrement aux Etats de Sa Majesté, et de la même manière que les autres Etats Gènois.

IV.

« Ces conditions feront partie des résolutions du Congrès et seront garanties par toutes les puissances.

V.

« Les souverains alliés s'engagent à employer encore leur médiation, et les moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour engager la France à rendre à S. M. le roi de Sardaigne au moins une partie du territoire qu'elle possède maintenant en Savoie, savoir la chaîne des montagnes dite des Bauges, la ville d'Annecy et la grande route qui conduit de cette dernière à Genève, sous la réserve de fixer d'une manière convenable les frontières exactement déterminées, où surtout que le territoire ci-dessus est nécessaire pour compléter le système de défense des Alpes, et pour faciliter l'administration du territoire, dont la possession est restée à S. M. le roi de Sardaigne.

« Vienne, le 26 mars 1815.— De Saint-Marsan. »

Il est donc bien évident qu'il s'agissait pour le roi de Sardaigne, campé à Turin, de la défense possible de la ligne des Alpes. Il n'était plus question de la ligne du Rhône, occupée encore par la France et Genève. La neutralité n'étant agrée par le Congrès que pour le nord de la Savoie, le roi de Sardaigne réclamait le plateau des Bauges pour pouvoir défendre la Savoie méridionale, contre qui, sinon contre la France ? Et, de fait, n'a-t-on pas vu précédemment que c'est la France qui avait toujours fait opposition à la reconnaissance de la neutralité de la Savoie, parce que ce privilége n'avait d'autre but que de soustraire cette contrée à ses convoitises. Le mouvement des troupes pendant la dernière marche de Napoléon justifiait parfaitement cette mesure, et, Louis XVIII, qui, au lieu de se défendre, avait fui de Paris, ne pouvait rien refuser aux puissances coalisées, dont il attendait sa réintégration sur le trône de France.

Ce n'est qu'après l'assurance de la neutralité du nord de la Savoie, dont le texte sera reproduit dans les traités postérieurs, que le roi de Sardaigne autorisa le marquis de Saint-Marsan à signer avec les membres du Congrès de Vienne l'acte suivant :

« Les puissances alliées ayant témoigné le vif désir qu'il fut accordé quelques facultés au canton de Genève, soit pour le désenclavement d'une partie de ses possessions, soit pour ses communications avec la Suisse, S. M. le roi de Sardaigne étant empressée d'autre part de témoigner à ses hauts puissants alliés toute la satisfaction qu'elle éprouve à faire quelque chose qui puisse leur être agréable; les plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit :

I.

« S. M. le roi de Sardaigne met à la disposition des hautes puissances alliées la partie de la Savoie qui se trouve entre la rivière d'Arve, le Rhône, les limites de la partie de la Savoie occupée par la France, et la montagne du Salève jusqu'à Veiry inclusivement; plus celle qui se trouve comprise entre la grande route, dite du Simplon, le lac de Genève, et le territoire actuel du canton de Genève, depuis Vesenaz, jusqu'au point où la rivière d'Hermance traverse la susdite route, et de là continuant le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure dans le lac de Genève, au levant du village d'Hermance (la totalité de la route, dite du Simplon, continuant à être possédée par S. M. le roi de Sardaigne), pour que ces pays soient réunis au canton de Genève, sauf à déterminer plus précisément la limite par les commissaires respectifs, surtout pour ce qui concerne la délimitation en-dessus de Veiry, et sur la montagne du Salève. Dans tous les lieux et territoires compris dans cette démarcation, Sa Majesté renonce, pour elle et ses successeurs à perpétuité, à tous droits de souveraineté et autres qui peuvent lui appartenir, sans exceptions ni réserves.

II.

« Sa Majesté accorde la communication entre le canton de Genève et le Valais, par la route dite du Simplon, de la même manière que la France l'a accordée entre Genève et le pays de Vaud, par la route qui passe par Versoy. Sa Majesté accorde de même en tout temps une communication libre pour les milices genevoises, entre le territoire de Genève et le mandement de Jussy, et les facilités qui pourraient être nécessaires à l'occasion pour revenir par le lac à la susdite route du Simplon.

III.

« D'autre part, Sa Majesté ne pouvant se résoudre à consentir qu'une partie de son territoire soit réunie à un Etat où la religion dominante est différente, sans procurer aux habitants du pays qu'elle cède, la certitude qu'ils jouiront du libre exercice de leur religion, qu'ils continueront à avoir les moyens de fournir aux frais de leur culte, et à jouir eux-mêmes de la plénitude des droits de citoyens; il est convenu que..... »

Les articles suivants visent des intérêts religieux et administratifs d'une actualité dont la discussion ne peut trouver place dans la *Revue,* qui n'admet que les questions tombées définitivement dans le domaine de l'histoire, comme celle de la neutralité.

L'acte fut signé à Vienne, le 29 mars 1815, par les dix-neuf membres du Congrès.

C'est ensuite de ces conventions que le roi de Sardaigne, à la prière des puissances, accéda, le 9 avril, au traité d'alliance conclu le 25 mars 1815 à Vienne, ainsi que nous l'avons dit plus haut. L'art. VI de cette accession est à remarquer : « Sa Majesté le roi de Sardaigne déclare que par l'article premier du traité du vingt-cinq mars dernier, par

lequel il s'engage à maintenir dans toute son intégrité le traité de Paris du trente mai dix-huit cent quatorze, il n'entend pas renoncer à l'emploi des bons offices qui lui ont été promis par ses hauts et puissants alliés, à l'effet de lui faire restituer la partie de la Savoie, que le traité de Paris attribue à la France. »

On le voit, la question avait fait un pas depuis le 26 mars. Le roi de Sardaigne ne réclame plus seulement une partie du territoire de Savoie que possédait la France, mais la partie attribuée à la France, c'est-à-dire tout ce qui formait alors le troisième département du Mont-Blanc.

En conséquence de l'accession du roi de Sardaigne au traité de Vienne du 25 mars et du contingent de 15,000 hommes, dont un dixième de cavalerie et d'artillerie, qu'il s'engageait à fournir, l'Angleterre, par acte passé à Bruxelles le 2 mai, s'engageait aussi à payer au roi de Sardaigne mensuellement, jusqu'au 1er avril 1816, un subside à raison de 300 francs par homme.

(A suivre). C.-A. Ducis.

FLORE DE LA DENT DE LANFON

(Suite)

Le jeudi 20 juillet, certain de remplir notre boîte au col des Nantets, nous y allons par le chemin le plus simple et le plus direct, assurément le moins fatigant. Le bateau l'*Allobroge* nous dépose à Menthon à 6 heures 18; à 7 heures 15, nous sortions de Villars-Dessus par le sentier qui longe en le dominant le magnifique ravin du ruisseau d'Alex; c'est par là qu'on se rend aux prairies de la montagne opposée et que l'on conduit le bétail au chalet. Nous avons même dû respecter, assez haut déjà, le traditionnel attelage mérovingien; ce qui nous remémora les plaintes si classiques de la Mollesse; en les récitant machinalement nous imposions silence à nos rêveries, à nos souvenirs, voire même à des douleurs de tête qu'activaient les pierres de ce chemin médiocrement carrossable et l'état orageux du ciel. Enfin, en marmottant

Ce doux siècle n'est plus. Le ciel impitoyable. ...,

nous nous apercevons que le bois a cessé, que de grandes herbes nous annoncent une végétation sans doute intéressante, que nous sommes là pour l'étudier, et non pour divaguer sur l'histoire des premiers défrichements de notre sol, de l'exploitation des labeurs de nos pères.

En effet, au lieu de suivre trivialement les lacets du sentier, guidé par les pas de bœufs, non attelés cette fois, nous gravissons une colline fort escarpée, mais très herbeuse, à la hauteur de l'angle septentrional de la Dent de Lanfon. Au sommet, nous récoltons en quantité, sans plus nous souvenir ni des rois fainéants, ni de nos maux de tête, le *Myrrhis odorata* en fleurs et en fruits, (les fruits n'ont pas plus de 0m,22, quelquefois même 0m,24, bien que parfaitement mûrs), laissant ses congénères beaucoup plus abondantes, *Chærophyllum aureum, Ch. Villariü* et *Ch. hirsutum,* laissant même des *Rumex* dont prudemment nous ne voulions nous charger qu'au retour. Le *Myrrhis odorata* a été trouvé par M. Méhu dans les bois autour de la chapelle de Mazières, sur les flancs du Colombier du Bugey à une altitude un peu supérieure (1,226 mètres), et dix jours plus tôt (le 11 juillet 1875); mais le vallon du ruisseau d'Alex qui s'incline au nord, est profondément encaissé et, jusqu'au col, nous devons nous attendre à un retard forcé dans sa végétation. L'influence de l'exposition et la rareté des rayons solaires n'y agissent pas seulement sur le calendrier de Flore; la qualité des fruits s'en ressent également : le 17 août, nous y mangions des fraises de grosseur variable, mais parfaitement insipides, tandis que le 6 du même mois, sur la croupe du Semnoz, au moins aussi haut et à l'ombre, nous en glanions d'un goût exquis, dérobées à l'approvisionnement des hôtels d'Aix-les-Bains.

Cette réserve faite, nous revenons à notre *Myrrhis odorata* ou, avec lui et par lui, à la *Notice* de notre excellent ami M. le docteur Saint-Lager *sur la végétation de la forêt d'Arvières et du Colombier du Bugey;* nous appelons l'attention des botanistes sur l'analogie de végétation des deux montagnes, analogie qui nous a frappé à la première lecture du volume des *Annales de la Société botanique de Lyon.* Mais là pourtant nous sommes dans les Alpes; là comme ailleurs elles se distinguent du Jura, surtout du Jura méridional.

La seconde *dent*, c'est-à-dire la roche de Muraz, commence à nous montrer son profil; le ruisseau se rapproche de nous et n'est plus qu'une mare intermittente; nous voilà dans la prairie du col, à côté du premier chalet : ce n'est qu'une cave, un dépôt des produits laitiers de celui des Nantets. Le *Tordylium anthriscus* nous intrigue à chaque pas par sa petite taille et la variété de ses aspects, le *Carum carvi* nous offre ses longs rameaux dénudés. Nous décapitons deux ou trois *Veratrum lobelianum* attardés, seule forme du *V. album* que nous ayons rencontrée sur nos montagnes, au Semnoz, au Veyrier, etc., et, après avoir arraché quelques *Crepis aurea,* et un plus grand nombre de *Leontodon proteiformis,* dont les belles corolles jaunes nous faisaient croire à quelque chose de mieux (il ne dépasse pas là 0m,17 et répond à la forme du *L. hastile* de Linné, et à la variété *L. glabratus* de Kock), nous allons nous installer pour déjeuner, à 8 h. 1/2, sur le rebord du chemin creux qui serpente derrière la roche de Muraz et d'où la vue, resserrée comme dans les parois d'un télescope, plonge aisément du Salève à Saint-Julien, même au-delà sans doute. Le ciel se couvrait; les brouillards, s'élevant du ravin, rejoignirent les nuages de la Tournette; toutefois, plus compétent que nous en ces matières, le métayer reposant un instant sur un bâton sa hotte à fromages nous rassura et nous garantit le beau temps pour cette journée. Tout en causant avec ce brave homme dont la conversation nous charmait par une pureté peu commune de langage, et sans suspendre notre repas pittoresque et rustique, nous cueillions avec précaution le microscopique *Sedum cæspitosum* déjà en fruits, et le *Veronica aphylla* également en cap-

sules. Cette dernière plante est assez abondante au pied de toutes les petites roches, de tous les petits talus pierreux du col ; sur le glacis qui nous servait de table et de fauteuil était aussi, parfaitement fleuri, le *Cerastium arvense, L. (C. strictum);* en face, dans les anfractuosités souvent humides du rocher, le *Saponaria ocymoïdes,* le *Saxifraga aïzoon,* le *S. aïzoides,* le *S. rotundifolia,* le *Biscutella lævigata,* le *Nardus stricta,* le *Carex stellulata,* le *C. disticha,* le *Galium tenue* aux petites touffes si gracieuses.

Sur les premières couches de terre de bruyère qui recouvrent la roche de Muraz, nous recueillons à foison deux belles scrophulariées que nous y avions vues déjà l'année précédente à pareille date (20 juillet), le *Pedicularis verticillata* et, mais seulement un peu plus haut, le *P. Barrelieri*. Le tapis se compose de *Dryas octopetala,* de *Ranunculus thora,* de *Phyteuma orbiculare,* de *Biscutella lævigata,* de *Campanula tenella* et de *C. glomerata,* de *Rhododendron ferrugineum*. Le soin que nous prenons d'éviter soit les fissures des roches déposées pêle-mêle par un glacier qui partait de la Tournette, soit les caresses des *Juniperus alpina* qui s'étalent avec une gênante outrecuidance, nous empêche longtemps de remarquer une des plantes les plus précieuses de notre herborisation, le *Salix myrsinites* dont les fruits finissent par attirer notre attention au milieu de toutes ces feuilles identiques d'*Arctostaphylos* et de *Vaccinium vitis-idæa;* disons tout de suite que l'herborisation du 17 août nous a fait découvrir le pied mâle étalé comme une mousse sur une pierre un peu plus bas, au nord de la roche ; le pied femelle nous a paru beaucoup plus développé et mesure environ 0^{m},70. Cette curieuse salicinée n'existe pas dans les herbiers d'Annecy, à moins qu'il ne faille, et c'est un peu notre avis, prendre pour elle le *Salix arbuscula* rapporté de la Tournette par M. l'abbé Puget, le 7 août 1857 ; nous n'en avons que l'individu mâle, d'une croissance médiocre que justifierait la différence d'altitude : les feuilles en sont munies en dessous de poils appliqués, et les chatons ont un pédoncule de sept à huit millimètres, caractère commun au nôtre dont les feuilles, de même forme, mais plus grandes, sont entièrement glabres ; les étamines ont disparu de la plante de la Tournette comme de celle de la Dent de Lanfon, et les chatons mâles ne présentent plus que les écailles florales munies de longs pinceaux de soies très fines, très caduques et voltigeant au moindre souffle.

Nous arrachons des fissures des rochers le *Polypodium strictum* et le *Cystopteris montana ;* mais nous n'avons plus aperçu dans ce terrain si richement émaillé la *Betonica hirsuta* que nous y avions récoltée l'année précédente ; nous l'aurons probablement confondue avec de petits individus de *Pedicularis verticillata;* car elle ne s'élève pas davantage, et ses épis ont la même forme, la même nuance. Il ne faut pas oublier le *Phyteuma orbiculare* dont les dimensions varient de 0^{m},02 à 0^{m},25 et dans lequel nous avons voulu longtemps reconnaître d'autres espèces alpines. La difficulté de gravir les blocs irréguliers, nus et lisses, avec angles tranchants, qui encombrent cette partie de la croupe de la roche de Muraz nous détermine à redescendre dans les prairies du col, vers le chalet des Nantets : là, nouveaux embarras de diagnostique. Ne parlons pas des petites campanules qui peuvent être ou ne pas être telle ou telle des espèces créées par M. Jordan du démembrement du *Campanula pusilla;* nous toucherons un peu plus tard à ces questions.

Mais là, comme au Semnoz, nous trouvons de forts petits *Ajuga* dont l'épi, de 0^{m},04 ou 0^{m},05 émerge presque seul de terre ; c'est nécessairement l'*Ajuga pyramidalis*. Hélas ! les bractées ne dépassent pas ou *dépassent* à peine les fleurs, et les feuilles radicales, loin d'être *persistantes,* ont entièrement disparu. La forme que nous signalons est constante à cette altitude sur le sommet de nos montagnes ; sans attaquer aucunement la description de MM. Grenier et Godron dont nous sommes heureux de mettre à profit l'immense érudition et la netteté des diagnoses, nous pensons qu'il serait bon de chercher d'autres caractères spécifiques à l'*Ajuga pyramidalis*, ou de séparer celui de nos Alpes aujourd'hui françaises. Linné n'avait fait qu'une espèce de l'*A. reptans, A. pyramidalis* et *A. Genevensis,* et en 1828, J. E. Duby en rééditant le *Synopsis* de De Candolle demande de l'*A. pyramidalis*. « An satis a priore distincta ? » l'*A. genevensis* lui paraît « vix a prioribus sejungenda. »

Tous nos lecteurs connaissent le *Bellidiastrum Michelii*, cette grande et belle pâquerette qui, dans les grottes humides du Veyrier en face du pont Saint-Clair atteint de si vigoureuses proportions ; nous la revoyons autour de nous variant de 0^{m},03 à 0^{m},20. Il n'y a pas à s'y méprendre : tous les intermédiaires sont là, sur la même pelouse ; les plus petits individus sont bien identiques à ceux que le 8 juin nous prenions au Semnoz pour le *Bellium bellidioides*. Et cependant, la *Flore française* dit : « Plante de 1-3 déc. » Faut-il ici encore faire une réserve pour la végétation des Alpes de Savoie ?

Renonçons donc à la gloriole d'avoir découvert une pâquerette de Corse dans ces prairies du Semnoz, dont tous les gazons depuis longtemps ont été numérotés par les botanistes. Est-ce bien un désenchantement ? Est-ce bien une perte ? Pour le jeune homme qui débute, qui commence un herbier, (nous n'en apercevons pas à notre horizon), pour celui qui distingue et possède déjà les principaux types, les genres le plus largement représentés, assurément une plante étrangère trouvée par hasard dans sa patrie, une plante qni a échappé aux vieux braconniers de la science, c'est la source d'une joie sans égale, c'est un titre de fierté, une date dans sa jeune existence ; pourquoi ne serait-ce pas à son intention qu'en revenant d'ensemencer l'Italie, Flore l'ait laissée tomber de sa corbeille ? Nous aussi, nous avons éprouvé ces jouissances et n'avons garde de les blâmer. A quoi cependant aboutit pour le progrès de la botanique cette découverte d'un ou deux pieds d'une espèce exotique apportés par les vents ou les oiseaux ? Cette espèce s'acclimaterait chez nous, conclura peut-être notre jeune confrère s'il s'élève déjà quelque peu dans les sphères de la synthèse. Soit, mais, procurez-vous des graines, allez semer à différentes altitudes ces plantes dans nos montagnes en tenant

compte du sol, de l'exposition qu'elles adoptent ailleurs ; retournez à l'époque accoutumée de leur végétation visiter *vos jardins;* n'en faites pas le commerce, mais notez tout avec soin, et vous aurez plus sûrement, plus nettement la mesure dans laquelle l'homme pourrait aider la nature et corriger l'œuvre de la dispersion des végétaux.

N'est-il pas plus intéressant peut-être de s'emparer des espèces réputées communes, de ces plantes qui semblent un attribut essentiel de nos montagnes, de nos bois, de nos prairies, et de les suivre dans toutes les modifications qu'elles éprouvent, afin d'en rechercher les causes ou de mettre les hommes spéciaux à même de faire cet important travail? Ne serait-ce pas une découverte aussi, de faire rectifier la définition d'une espèce, de jeter un peu de lumière dans quelques-uns de ces genres, ou trop riches et qu'il faudrait scinder, ou créés sans nécessité pour complaire au savant dont on leur inflige le nom bizarrement latinisé?

Mais nous effleurons la grave question de l'*espèce,* champ clos ou deux écoles sont depuis quelque temps engagées. En attendant que nous soyons en mesure d'y descendre, revenons à notre prairie des Nantets où les *Geum Liottardi* se sont flétris ainsi que les *Orchis sambucina,* où nous récoltons grandis de 0^{m},10 au moins et en fruits avec leurs longs styles plumeux ces mêmes *Geum montanum* dont les larges corolles jaunes semblaient au mois de juin collées au sol dans leur rosette de feuilles épaisses et velues. On n'y voit plus guère que le *Ranunculus montanus,* un peu grandi aussi, et la *Potentilla tormentilla* que l'on voudrait être une espèce nouvelle, tant elle est délicate, grêle, à peine perceptible. Plus de *Crocus,* plus de *Soldanelles,* et pourtant nous trouvons encore de la neige, bien durcie il est vrai, presque à portée de la main, dans un de ces puits moins nombreux là qu'au sommet du Semnoz.

L'heure nous pressait; à chaque instant nous croyions que le brouillard se dissiperait, que nous verrions la Tournette ; pour lui en laisser le temps, nous escaladons le prolongement méridional de la roche de Muraz ; une cheminée impraticable nous indique que nous avons atteint le bord extrême des rochers ; nous sentons que de vastes régions s'étendent à nos pieds, que nous dominons le lac, le Semnoz, la vallée du Rhône ; mais de tout ce panorama, il ne nous est permis de distinguer que trois ou quatre mètres de la pierre qui nous porte. Quelle végétation cependant, quelles prairies sur cette croupe où ne se sont pas fixés les débris de la Tournette et qu'ont respectée les éboulis de la Pointe aux Tarvelles, qu'ils ont un jour franchie peut-être! Nous ne résistons pas à la tentation de cueillir la *Campanula thyrsoides,* haute d'un demi-mètre, le *Thalitrum aquilegifolium* aux jolis plumets roses, mais aux feuilles plus étroites, plus coriaces que de coutume, le *Ranunculus aconitifolius,* la *Pedicularis Barrelieri.* Cette dernière plante nous frappe par son abondance et un développement inusité ; la tige y a souvent 0^{m},40 ou 0^{m},45 ; l'épi, à fleurs plus grandes et plus serrées, dépasse un décimètre ; à l'autre extrémité de la roche, du côté d'Alex, cette scrophulariée est chétive, raide et nue, d'un aspect désagréable, surtout sur le sec.

Il est dix heures et demie ; nous descendons en courant. De la Tournette, quelques ravins à peine. Il faut nous résigner ; et nonsans tourner la tête chaque fois que le temps nous semble vouloir s'éclaircir, pensant à Moïse plutôt qu'aux Mérovingiens, nous reprenons notre sentier. Au détour du col, au moment de le quitter pour revenir aux premières mares d'où sort le ruisseau d'Alex, nous sommes arrêté, immobilisé comme nous le serions difficilement par le geste impérativement noble d'un policemen : nous avions vu une sorte de *mousse* fleurie dans le creux d'une grosse pierre! Première pensée : c'est la *saxifraga muscoïdes!* Deuxième pensée : nous n'étions pas monté par là! nous avons passé à dix pas, elle eût pu nous échapper! C'est qu'effectivement son habitat était restreint; nous en avons vu deux troches admirablement épanouies et capables de garnir un charmant petit vase de cheminée. Où loger ce trésor? La boîte était plus que pleine, les charnières du couvercle se dessoudaient. Mais... le compartiment qui fait fonction d'office?... vite, les reliefs volent dans une poche, et le petit opercule retombe sur nos *saxifraga muscoïdes.*

Enchanté d'un temps d'arrêt qui déjoue nos calculs, nous rejetons la boite en bandoulière et repartons. Quatre ou cinq pas plus bas, nouvelle surprise : toujours sur les blocs qui servent de parapet à cet intéressant sentier ; cette fois, c'est le *Sedum micranthu* en boutons. La montre accuse... onze heures et demie! Le col nous cache la Tournette et, cruauté de la Fortune (un Ancien eût dit : vengeance de Junon), le ciel est magnifique, découvert. Nous descendons en plein soleil, soleil d'orage, que M. Mangé nous dit avoir donné une température de 27°. Il y a toutefois des *Rumex alpinus* aux premières granges ; nous en prenons à la volée, y joignons plus loin un *Verbascum nigrum* ou *lychnitidi-nigrum ;* et, la main aussi remplie que la boîte, nous bondissons de palier en palier pour regagner du temps et profiter du passage de la *Couronne de Savoie.* Malgré la fureur de nos efforts, malgré les secousses imprimées à notre fardeau par les heurts de cette descente quasi vertigineuse dans un sentier assez mal pavé, quand nous touchons à Menthon, il est... 1 h. 20! Le *Lièvre* ici nous revint en mémoire : la *Couronne* sifflait au port, et nous n'étions, hélas! après sept quarts d'heure d'un pas presque constamment gymnastique, qu'aux abords de l'église! Il fallut nous exécuter, accepter la certitude peu consolante de cheminer deux heures encore et, en attendant, faire ce qu'eût fait sans aucun doute l'auteur du *Lièvre et la Tortue,* reprendre des forces à l'auberge voisine, où l'on est d'ailleurs fort courtoisement, nous pourrions dire en songeant à son enseigne, fort *françoisement* accueilli. C'est le parti que nous avons adopté sans grande hésitation.

Annecy, le 8 septembre 1876.

EM. PICARD.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 9

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1876

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMB. E en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	16°5	10°	16°5	721,9	18	1,9	43	18°3	45°5	30°5	S	S	faible	couvert	Pluie inappréciable au pluviomètre.	0,470	18°2
2	19,5	8	16.4	720,9	p	2,3	77	19,5	39,5	28	S	S.-S.-O	fort	couv.1/2		0,480	17,5
3	21	7,5	16,1	723,8	»	1,8	79	19,2	44	28,8	S	S	faible	beau		0,470	17,8
4	22	8	16,3	725,8	»	1,8	69	21	49,4	32	S	S	fort	id.		0,480	17,8
5	23	8,5	21,8	724,7	»	1,8	84	25,5	49,5	36	—	S	faible	très beau	Couvert 1/2 la nuit.	0,475	18,2
6	27	14	18,5	724,2	»	2,8	76	24	36	29	S	S	id.	couv.1/2	Id.	0,470	18,5
7	28,5	17	21	724,3	»	1,9	65	21,6	38,4	28,5	S.-O	S	id.	couvert	Pluie à 6 heures 1/2 soir et à 9 heures	0,455	18,5
8	22,5	10	12,6	720	3,5	3,1	59	13.6	20	16	S.-O	O.-S.-O	assez fort	id.	Id. par bourrasques	0,455	16,4
9	16	7,7	8,5	721,4	15	2	93	10,6	25	17	O-S-O	S	fort	pluie	Id. matin et la nuit.	0,460	15,6
10	12,5	7,5	11,4	721,1	10	1,1	83	12,5	20	16	S.-O	S	id	couvert	Id légère le jour.	0,495	16,2
11	15	5,5	11	721,8	»	1,5	90	16,2	38	26	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Id. Id	0,500	15,7
12	18,5	6	12	719,9	0,5	1,9	71	11,6	12,5	10,5	S.-O	S.-O	id.	beau	Id. entre 11 heures et midi. Nuit couverte.	0,505	15,8
13	17,7	6,5	10,8	718,6	4,5	1,4	92	16	40	26	S.-O	S.-O	id	couv.1/2	Beau le soir.	0,510	15,2
14	17,5	8,5	9,2	714,8	4	1,6	97	10,5	14,8	10,7	?	O.-S.-O	id.	pluie	Pluie tout le jour, couvert la nuit.	0,510	14,8
15	11	7,5	9,8	718,4	5	0,4	96	15	44,5	27	N.-O	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 heures soir.	0,530	15,3
16	17	4,5	9,2	719,1	»	1,2	77	13	20,4	16,4	?	O.-S.-O	id.	couvert		0,530	15,4
17	14,7	9	14	723,5	1,5	1,2	83	17	34,7	20	O	S.-O	faible	couv.1/2	Lég. pluie d[e] le jour, forte et continue dès 9 h. s.	0,530	15,6
18	19	9	16,2	725,4	35	1	89	15,8	26	21,5	?	S.-O	fort	pluie	Beau depuis 9 heures 1/4 du matin.	0,550	15,4
19	18	9,5	17	728,5	»	1	80	19,5	43	28,5	—	O.-S.-O	faible	beau	Brume le matin.	0,585	15,5
20	21,5	7	14	729,9	»	1,5	84	20,2	44,6	29	—	O.-S.-O	id.	id.	Très beau à 10 heures soir.	0,630	15,7
21	21	7,2	13,5	728,9	»	1,4	81	19,5	51,8	32,1	—	O.-S.-O	id.	très beau		0,640	15,3
22	21	7	12	725,8	»	1,5	94	19,8	48	31	?	O	id.	id.	Brouillards légers avant 9 heures matin.	0,640	15,5
23	21,7	7,1	15,4	725,9	»	1	98	19	34,2	25,3	O	O	id.	conv.1/2	Très beau le soir.	0,635	15,6
24	20,5	10,5	15,2	725.7	0,3	1,1	91	20	30	24	O	S.-O	id.	id.	Pluie dès 5 heures soir ; forte averse à 8 heures.	0,630	16,2
25	22	14	15,5	727,1	9	1,3	86	21,8	50	34.2	O	S.-O	id.	id.	Très beau le soir.	0,630	16,1
26	21,5	14,1	14,4	722,9	»	1,4	91	16,5	19,3	16,2	?	O	id.	couvert	Pluie légère à midi.	0,630	16,1
27	16,5	10,5	16,2	722,3	0,5	0,9	85	21	51,2	33,5	?	O	id.	couv.1/2	Brouillards (450) à 6 h.1/2 m.; soir, pluie inappr.	0,630	16,3
28	24	15	18,8	718,5	p	2	83	20,4	25	22,1	S.-O	S.-O	id.	couvert	Pluie de 7 à 9 heures soir.	0,610	16,8
29	22,7	13	16,5	719,8	2,25	1,2	89	20	45,5	31	O	S.-O	id.	couv.3/4	Beau le soir.	0,640	16,6
30	21,5	9,5	14,8	716	»	1,4	91	18,2	33	23,5	?	S.-S.-O	id.	couv.1/2	Ouragan à 4 heures 1/2 soir; arbres brisés à l'ouest d'Annecy; pluie jusqu'à 9 heures soir.	0,660	15,9
Moyennes ou Totaux.	19°69	9°30	14°48	722,69	109,05	46,4	82,5									0,547	16°31

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy.— Impr. Perrissin.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le Congrès international des Clubs alpins à Annecy, les 13, 14 et 15 août 1876, par M. François Descostes — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — La Culture de la vigne et la vinification dans le Mâconnais (suite et fin), par M. Tony Lacroix. — Ouverture de l'école d'anthropologie de Paris, par M. Louis Revon. — Séance de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CLUBS-ALPINS A ANNECY, LES 13, 14 ET 15 AOUT 1876

(Suite et fin — Voir les nos de septembre et octobre)

Cependant, des traînées de rayons surgissent, comme des éclairs, et prennent en écharpe la Tournette et le Mont-Blanc. Peu à peu la lumière augmente d'intensité ; l'orient devient d'un éclat éblouissant ; les nuances des nuages s'uniformisent et se fondent... Le voilà !... Il est cinq heures. Un croissant se dégage tout d'abord de la pointe du Buet, et bientôt l'*astre-roi* est en plein ciel, nous offrant ce phénomène bien connu des montagnards, qu'il a l'air d'être divisé en deux disques juxtaposés et qu'un premier disque moins lumineux, obéissant à un mouvement de rotation vertigineux, voile et tempère pour le regard la splendeur insoutenable du second soleil.

Et pendant qu'Américains, Anglais, Italiens, Suisses et Français saluent ce souverain qui règne sur les républiques comme sur les royaumes, je me rappelais ce jour bien lointain déjà de l'an de grâce 1855 où la Société Florimontane prenait, par la plume de *maître Jacobus*, le spirituel, patriotique et *prophétique* arrêté que voici (1) :

« Vu l'enthousiasme universel et vu l'urgence ;

« Attendu que la Florimontane vient de découvrir un gisement aurifère sur la pointe du Semnoz ;

« Attendu que les naturels de Leschaux possèdent ainsi, sans le savoir, un capital improductif ;

« Qu'il dépend d'eux, absolument, de transformer leurs modestes chaumières en véritables boudoirs de Danaë, où tomberont en pluie jaune, guinées, livres sterling et bank-notes ;

« Que, pour atteindre ce but civilisateur et *dix-neuvième siècle*, il sera suffisant, les Grobes étant supprimés, d'établir une voie secondaire, non carrossable, mais praticable, et qui relie le chalet à la nouvelle route de Beauges ;

« Nous arrêtons et décrétons :

« Article 1er.

« Est formée par actions une société anonyme, sous la raison sociale : *Semnoz-Culm et Cie ;*

« Article 2.

« Capital social : le susdit gisement aurifère.

« Article 3.

« Un *hospitium* sera établi sur le Crê-de-Châtillon (Semnoz-Culm).

« Article 4.

« Il renfermera pour tout le monde en général, et pour nos alliés de la Grande-Bretagne en particulier : le portrait de la Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, des télescopes et des Itinéraires-Mortillet ; du thé, du rhum et des œufs frais ; des mules omnibus.

« Article 5.

« Les naturels de Leschaux établiront la voie secondaire ; ils tiendront à la disposition de nos alliés et de leurs dames civilités empressées et visages conformes... »

O Replat ! ô patriote au cœur ardent ! ô écrivain à l'esprit charmant, à la plume légère, que n'es-tu là pour assister, en 1876, à la réalisation de ton rêve de 1855, de ce rêve auquel tu n'osais croire, auquel tu élevais platoniquement un monument littéraire, désespérant de pouvoir faire mieux et de secouer jamais l'apathie des naturels de Leschaux et autres lieux circonvoisins !

Le *Semnoz-Culm* est créé.

Le *gisement aurifère* est en pleine exploitation.

L'*hospitium* vient de nous offrir une hospitalité princière.

Cinq nationalités y ont trouvé *civilités empressées et visages conformes*.

Et, en quittant ce sommet sans pareil, chacun en emporte, gravé en traits ineffaçables, le magique souvenir.

Il est six heures,

Un copieux déjeuner a renouvelé nos forces. On inscrit, en guise d'adieu, force devises sur l'album du Chalet. On serre la main — et à la rompre — aux commissaires qui nous quittent aux confins de leurs domaines. D'aucuns les suivent pour redescendre à

(1) *Ascension du Semnoz*, par Jacques Replat.

Annecy par les pentes ombreuses de Sainte-Catherine; le reste de la caravane opère sa descente sur Allèves par des pâturages glissants et rapides, où la corde a son utilité pour nos anciens, et qui aboutissent au pittoresque couloir des *Chandelles de Saint-Jacques*.

Des voitures nous attendent, et en moins de deux heures, nous arrivons à Aix à travers cette route sauvage et accidentée qui, après avoir surplombé les profondeurs du Chéran, s'engage dans le val étroit arrosé par le Sierroz et débouche à Grésy, sur la route nationale d'Aix à Genève.

XV

LES PIGEONS VOYAGEURS

« Que sont devenues, pendant ce temps, les autres caravanes et, n'ayant pas le don d'ubiquité, comment allons-nous pouvoir raconter leurs exploits? »

L'auteur était à se poser cette embarrassante question quand trois pigeons voyageurs lui apportent trois plis enveloppés l'un d'un ruban rouge, l'autre d'un ruban blanc, le troisième d'un fil bleu.

Il ouvre d'une main fiévreuse... « Nous voici hors d'embarras! s'écrie-t-il. Les trois relations désirées nous arrivent... »

Et voilà comme, — ami lecteur, — l'auteur laisse la parole, et vous n'aurez pas à vous en plaindre, à M. Léon Rousset, retour du Parmelan, à M. Elysée Pélagaud, retour du col des Aravis, et à un jeune ascensionniste qui vient de gagner ses éperons à la Tournette.

XVI

LE PARMELAN (1)

« A une petite distance, au nord d'Annecy, s'élève une montagne dont l'aspect singulier attire tout d'abord les regards. Au-dessus de talus gazonnés et parsemés de bois de sapins dont les racines retiennent les terres sur cette pente rapide, s'élève, fière et majestueuse, une longue crête rocheuse aux parois verticales et au faîte déchiré en dents de scie ; on dirait quelque immense château féodal dont le mur crénelé gigantesque domine les talus de la montagne, et les saillies carrées ou arrondies qui se détachent de temps à autre du plan général de la muraille complètent l'illusion en simulant des tours.

« C'est le Parmelan, hauteur dont le sommet le plus élevé atteint dix-huit cent cinquante-cinq mètres d'altitude. Cette élévation, quoique déjà assez raisonnable, n'a cependant rien d'extraordinaire; ce n'est donc pas le désir d'escalader une grande montagne, non plus que celui de découvrir de son sommet un panorama varié et étendu qui nous a décidé à choisir le Parmelan pour but de notre excursion ; mais tout ce que nous avions entendu dire sur les particularités très singulières que présente le plateau de cette montagne avait piqué notre curiosité.

(1) *Annuaire* de 1875 du Club Alpin français : *Le Parmelan et ses Lapiaz*, par C. Dunant. — Le *National* du 21 août 1876 : Correspondance signée : *Noël Restous*.

« Lundi, à une heure, nous nous rendions au rendez-vous qui nous avait été donné, sur la place de l'hôtel-de-ville d'Annecy, et muni de notre « alpenstock » et d'un léger bagage, nous montions dans la voiture qui devait nous conduire au pied de la montagne. Nous étions peu nombreux, mais tous jeunes, bien portants, et décidés à prendre joyeusement les difficultés de la route.

« Le Club Alpin d'Annecy y était représenté par quatre commissaires, MM. Crettet, Nanche, Bovier et Charvin, chargés de veiller au bien être de notre caravane, et qui se sont acquittés de leur mission avec un zèle et un dévouement dont nous ne saurions trop les remercier. Un membre du Club Alpin lyonnais, M. Dufour, et moi complétions l'effectif. Nous eûmes bien vite fait connaissance, et la plus franche gaieté animait déjà notre réunion lorsque nous mîmes pied à terre, à l'entrée de la commune de Naves, où nous devions quitter la voiture.

« On s'était mis en frais pour nous recevoir dans ce petit pays, et le maire, assisté de plusieurs conseillers municipaux, nous attendait, pour nous souhaiter la bienvenue, sous un arc de triomphe de verdure, très artistement élevé au-dessus de la route. Touchés de l'accueil cordial qui nous était fait, nous adressâmes nos remerciments aux représentants de cette sympathique population, et nous reprîmes bientôt après le sentier qui commençait de gravir les flancs de la montagne.

« A Naves, notre caravane s'était augmentée. M. Panisset, qui nous avait souhaité la bienvenue au nom du Conseil municipal, s'était joint à nous ; un garde forestier, familiarisé de longue date avec tous les sentiers de la montagne, avait pris la tête de la colonne, et quelques porteurs chargés des abondantes provisions dont nous comblait la libéralité du Club Alpin d'Annecy, fermaient la marche.

« Au bout d'une heure et demie environ de marche par des prés verdoyants, ou sous l'ombre des pins et des chênes, nous arrivons au pied même de la grande muraille qui forme le couronnement du Parmelan De là déjà nous embrassions un panorama ravissant: devant nous s'étendait la nappe du lac de Genève, et nous embrassions d'un regard toutes les chaînes de collines qui se succèdent depuis les Alpes jusqu'au Jura. Malheureusement, un voile épais de vapeurs lourdes et menaçantes, qui s'avançaient vers nous, nous dérobait la vue de ce côté du tableau. Craignant un peu d'être surpris par l'orage avant d'être arrivés au chalet construit au sommet de la montagne, nous pressâmes le pas et nous en reprîmes l'escalade. Lorsqu'on est au pied de cette grande muraille verticale de rochers, on se demande comment on peut arriver à gravir cet obstacle, qui semble infranchissable.

« Heureusement, la muraille n'est pas absolument continue et le temps et les intempéries y ont ouvert, de place en place, de larges brèches ; c'est par quelques-unes de ces ouvertures que les hardis montagnards ont pu tracer des sentiers toujours escarpés et difficiles. Celui que nous avions devant nous, le *Pas des contrebandiers*, serpente le long d'un roc à pic et surplombe même le vide en un

certain endroit. Juste au moment où nous franchissions ce passage difficile, l'orage éclata au-dessus de nos têtes.

« Le ciel, devenu sombre, s'illuminait par instants à la lueur des éclairs, le vent soufflait avec violence, et la grêle se mit à nous fouetter les mains et le visage. La situation était désagréable, bien que le déchaînement de la tempête produisît à cette hauteur et dans ces circonstances un effet grandiose, et nous fîmes des enjambées doubles pour atteindre plus rapidement le chalet où nous devions trouver un abri.

Quand nous y arrivâmes, nous étions trempés jusqu'aux os, et notre désappointement fut grand, lorsque nous vîmes l'étroite chambre, grande tout au plus pour contenir une dizaine de personnes, encombrée par plus de cinquante montagnards des environs qui s'y étaient réfugiés avant nous. Obligés de rester debout, collés les uns contre les autres, grelottant dans nos vêtements mouillés, la situation aurait été intolérable, si l'on n'était parvenu à dresser au dehors, malgré le vent et la pluie, une tente qui nous offrit un abri bientôt très confortable.

« Après nous être séchés, on ouvrit les caisses aux provisions, et la gaieté ni l'appétit ne manquèrent d'assaisonner un excellent et réconfortant repas. La pluie ayant cessé vers dix heures, nous pensâmes à donner de nos nouvelles à nos amis d'Annecy et à ceux des excursionnistes qui étaient montés au Semnoz et à la Tournette. Des feux de Bengale furent allumés et peu après, grâce au concours des montagnards réunis au chalet, deux immenses feux de joie brûlaient au sommet du Parmelan.

« Je ne saurais vous dépeindre l'aspect fantastique de cette scène ; les lueurs fauves des feux, les reflets colorés des flammes de Bengale éclairaient un paysage sauvage dans lequel on voyait s'agiter les silhouettes agrandies des assistants ; les détonations des pistolets, les sons aigus du clairon, troublaient étrangement le silence de la nuit, et tous les montagnards, réunis dans une même pensée et dans un même enthousiasme, entonnèrent en chœur l'hymne national de la Savoie, le *Chant des Allobroges*.

« L'air vif et frais de la nuit qui se faisait sentir, nous rappela que l'heure du repos était venue, si nous voulions être dispos le lendemain pour continuer notre excursion, et nous allâmes nous étendre avec délices sur une épaisse couche de paille.

« Le lendemain matin, à quatre heures, nous étions debout, attendant le lever du soleil. Une lueur légère s'élevant de l'Orient ne tarda pas à éclairer les sommets des montagnes, puis, gagnant peu à peu d'intensité, elle empourpra les nuages qui planaient au-dessus de nous. Peu à peu les nuages s'élevèrent, et nous pûmes bientôt apercevoir le sommet majestueux du Mont-Blanc couvert de neiges et de glaces, qui s'illuminaient de feux éblouissants comme les facettes d'un immense diamant.

« Après avoir joui quelques instants de ce magnifique spectacle, nous nous remîmes en route pour aller visiter les *lapiaz* ou *mer de rochers*. Nous allions avoir sous les yeux un spectacle presque unique, et qui, dans tous les cas, ne se retrouve nulle part sur une aussi grande étendue qu'au Parmelan.

« Sur une surface de plus de 1,800 hectares, le Parmelan présente un plateau formé de roches arides sur lesquelles la mousse et les lichens n'ont point prise ; ces roches sont crevassées, fissurées en tous sens et forment un dédale immense dans lequel l'œil exercé du pâtre a lui-même souvent peine à se reconnaître. Malheur à celui qui se trouverait perdu dans cette solitude désolée, véritable désert de roches, où les abîmes se multiplient sous les pas ! Nous traversâmes cet étrange plateau, remplis de surprise et d'émotion, sautant par-dessus les profondes crevasses, côtoyant des puits profonds encore remplis de neige, sautant sur les arêtes des roches tranchantes ou aiguës comme des haches de silex.

« Nous n'entreprendrons pas ici de rechercher les phénomènes qui ont pu produire un pareil chaos ; nous le signalons aux amis de la science en les prévenant qu'il y a là un problème très intéressant à résoudre.

« Tout-à-coup nous débouchons dans un grand cirque, qui semble le débris de l'un de ces grands lieux de réunions et de fêtes de la décadence romaine : avec un peu d'imagination, dans ce site sauvage, on pourrait se figurer entendre le rugissement des bêtes féroces.

« Peu à peu nos guides nous font arrêter devant une sorte d'ouverture qui s'enfonce en s'inclinant dans l'intérieur des roches. C'est la *Caverne d'enfer*. Tandis que nous reprenons haleine, quelques-uns d'entre eux descendent dans l'intérieur du gouffre dont nous voyons bientôt l'intérieur s'illuminer de reflets rouges ; nous apercevons des ombres fantastiques qui s'agitent à l'ouverture de l'antre. Un peu surpris de l'étrangeté de la scène, nous descendons à notre tour, prenant soin de nous envelopper dans nos vêtements pour nous garantir du froid, qui est ici fort vif.

« Tout l'intérieur de la caverne est tapissé de glace ; un parquet de glace de vingt centimètres qui ferait envie aux habitués du skating palai en formes le sol ; des stalactites et des stalagmites aux aspérités desquelles s'accrochent les reflets rouges ou verts des flammes de Bengale forment une décoration bien faite pour frapper l'imagination. Il n'est pas jusqu'au gouffre sans fond dont l'ouverture béante vient affleurer le sol de la caverne qui ne nous frappe d'étonnement.

« A mesure que nous remontons, l'effet fantastique s'accentue. Les feux d'artifice ont développé, en brûlant, une fumée intense qui s'échappe en nuages épais par l'étroit orifice, et les ombres qu'on voit s'agiter au travers de ces vapeurs rougeâtres ont bien un aspect infernal... Mais nous ne sommes pas au bout de notre course, et nous reprenons nos pérégrinations à travers les *lapiaz ;* plus nous avançons et plus nous rencontrons de difficultés.

Nous devions descendre par un sentier rapide, mais déjà frayé et bien connu des habitants du Parmelan. Malheureusement, la mer de rochers est vaste et les points de repère, fort rares ; nous avons décrit, pour

aller voir la *Caverne d'enfer*, un crochet qui nous a fait quitter la voie ordinairement suivie, et en cherchant à la regagner, notre guide s'égare. Bientôt il s'aperçoit que nous l'avons dépassée et qu'il nous faut revenir sur nos pas. Mais, à ce moment, M. Crettet, auquel l'habitude de la montagne a appris à sortir de toutes les difficultés imprévues et qui, par une sorte d'amour-propre national, veut nous en faire admirer toutes les beautés sauvages, nous conduit en avant, en nous indiquant un chemin qu'il a déjà pratiqué. Il nous dirige alors par une coulée presque verticale au-delà de laquelle nous n'apercevons que le vide.

« Suivant autant que possible la trace de notre infatigable et intrépide conducteur, nous descendons prudemment ce talus rapide, où les *éboulis* de roches et l'herbe dure et glissante ne fournissent aux pieds qu'un appui fort précaire.

« Enfin, après une heure d'une descente remplie d'émotions, nous atteignons heureusement le sol de la vallée, où notre conducteur, plus rapide, nous a déjà devancés pour nous préparer un excellent vin chaud qui répare nos forces. Le reste de la descente s'effectue sans accident, et nous arrivons à Annecy à six heures du soir, heureux d'avoir fait une ascension intéressante à plus d'un titre. Les difficultés que nous avons pu y rencontrer étaient tout à fait accidentelles et n'ont fait qu'y ajouter un charme de plus ; dans les excursions ordinaires, on ne les rencontre pas, et l'ascension du Parmelan, effectuée par les voies ordinaires, est une charmante promenade qui ne pourrait effrayer les touristes les plus novices.

« A Annecy, nos amis nous avaient préparé une charmante réception qui a bientôt achevé de nous faire oublier toutes nos fatigues, et de notre ascension un peu accidentée, il ne nous reste plus maintenant que le plus agréable souvenir. »

XVII

LA TOURNETTE

Second pigeon voyageur!... Il descend de la Tournette *viâ* Thônes et Annecy (1).

« Le 14 août 1875, à 3 heures et demie de l'après-midi, l'*Allobroge* lâchait ses amarres, emportant 35 alpinistes de toute nationalité sous la direction de MM. Quétand, Boch, Replat et Emile Duparc, Jules Bétrix, Boissonet et Henri Machard (2).

Après une heure de navigation, le bateau ralentissait sa marche et déposait les passagers au port de Talloires. Guides et porteurs s'emparent prestement de nos sacs, et nous nous élancions déjà quand un photographe, M. Peccoud, nous arrête sous les grands arbres de l'Abbaye et nous *croque*, échelonnés en un groupe pittoresque, sur le perron du vieux couvent.

« A 5 heures, nous nous remettons en marche, en deux colonnes : celle des *jeunes* et celle des *raisonnables;* toutes deux, rivalisant d'habileté topographique, gagnent Saint-Germain par une double *spéculation* à travers les vignes. La vue dont on jouit de ce village sur le bassin d'Annecy, avec le Semnoz pour fond, est des plus remarquables. Après avoir traversé les champs cultivés qui dominent Saint-Germain, nous suivons un sentier forestier entrecoupé de prairies, où nous nous reposons en buvant au robinet de cet excellent vin blanc de Talloires dont nos prévoyants commissaires ont eu soin de charger un porteur, qui se trouve ainsi transformé en un véritable tonneau ambulant.

« A 6 heures et demie, la pluie commence à tomber; mais le mouvement ascensionnel du baromètre ranime les courages et chacun accélère le pas.

« Bientôt le brouillard nous entoure, les éclairs brillent, le tonnerre gronde, et nous sommes forcés de chercher un asile dans les rares chalets semés sur notre route. Mais la pluie persiste... — « Les vivres sont plus haut! » nous dit-on. Il faut monter pour atteindre les vivres. Quelques-uns, découragés, renoncent à la course, même au prix d'une abstinence forcée ; d'autres — nous étions une quinzaine — suivent un guide, et, par des chemins à travers bois, sous une pluie battante, arrivent à 9 heures du soir aux chalets du Lhaut, où le premier groupe — celui des *jeunes* — est en train de se sécher autour d'un feu resplendissant.

« C'était sans doute pour donner des jambes aux grimpeurs qu'une voix avait crié : « Les vivres sont aux chalets du Lhaut!... » Après inspection minutieuse, il est avoué qu'il n'y a que du pain et du fromage, et encore à demi-ration. Malgré la persistance de la pluie, sept alpinistes, M. le marquis de Turenne, deux Anglais, un Lyonnais, M. Henri Ferrand, de Grenoble, et MM. Joseph et Alfred Revel se mettent en marche avec trois guides. L'un, le propriétaire du Cassey, prend la tête de colonne et conduit la petite caravane en zig-zag le long de pentes de prairies sur lesquelles l'on roule et l'on glisse à plaisir ; à 10 heures 20 min., nous parvenons au but...

La porte est ouverte, le feu, allumé; on se sèche, on se reconnaît; les vivres sont apportés en abondance, et chacun se taille hardiment des tranches de gigot et de poulet rôti, que l'on mange, en guise d'assiettes, sur des planchettes à sécher les fromages. Après souper, nous sortons ; la pluie a cessé; nous apercevons les feux du Parmelan et du Semnoz ; mais nous n'avons point de combustible pour y répondre, et M. Ferrand doit se contenter de décharger les six coups de son revolver, qui produisent dans la nuit l'effet de fusées timides.

(1) Le récit qu'on va lire est tiré des notes fournies par l'un des ascensionnistes, M. Alfred Revel, étudiant, le plus jeune membre du Club Alpin de Chambéry

(2) COMMISSAIRES DE LA CARAVANE (cocarde rouge) : MM. Boch, Quétand, Jules Bétrix, Emile Duparc, Replat et Boissonnet : 6.

Touristes étrangers, Anglais : Les frères Irwine : 2.

Club Alpin français, Paris : MM. le marquis de Turenne, Lemonond père et fils, et Nicard : 4 — *Provence* : Isnard : 1. — *Isère* : Henri Ferrand : 1. — *Lyon :* Mancardi, Lacharrière, Clayette, Garcin, Nonclair, Profs, Binaud, Ollier, Roustan, Tissot: 10 — *Briançon* : De Certeau : 1. — *Chambéry :* Bochet, Ostermayer, Revel père, Revel fils, Emile Raymond : 5 — *Annecy* : Hominal, Blanchet, Eugène Bloume, Henri Machard, François et Jean Agnellet. — Total général : 36.

« A 11 heures et demie, nous allons nous étendre pieds contre pieds dans le foin du chalet; mais il arrive une seconde caravane, puis une troisième; aussi la nuit se passe-t-elle en sommeils interrompus, en rires et en bons mots.

« A 2 heures moins un quart, un guide arrive et annonce le départ. Nous sommes seize avec trois guides. La nuit est noire; aussi le guide-chef a-t-il une lanterne pour se diriger, et chacun emboîte le pas derrière lui. En arrière, un guide a la consigne de ne laisser aucun retardataire. Chacun a son numéro d'ordre, comme au régiment, et de temps en temps on fait l'appel.

« En sortant du Cassey, nous traversons une prairie au milieu de laquelle apparaît un névé, puis les rochers se présentent. Nous suivons des lacets sur leurs flancs à pic, et le guide chef crie à chaque tournant : « *Gardez-vous à droite! gardez-vous à gauche!* » suivant le côté où se trouve le précipice.

« Vers 3 heures et demie, nous gravissons une prairie excessivement inclinée qui nous conduit à la première cheminée. Là-bas dans la plaine, un groupe de lumière scintille : c'est Annecy. La cheminée n'offre pas de danger, à la condition, pour l'ascensionniste, de se cramponner solidement avec les mains, et de trouver pour le pied un point d'appui solide. Ce mauvais pas aboutit à un couloir au bas duquel nos guides nous font une double recommandation : ne pas faire rouler des pierres sur ceux qui nous suivent et éviter tout tumulte, afin de ne pas effrayer les moutons de la prairie supérieure, qui alors se précipiteraient comme une avalanche dans le couloir, ce qui serait un véritable danger.

« Ces recommandations sont religieusement suivies; parvenus à la prairie, nous tournons la dernière masse de roches qui constituent les assises supérieures de la Tournette, et, traversant un névé sur le versant de Thônes, nous arrivons au bas des échelles installées en cet endroit, aux frais d'un généreux et philanthrope habitant de Thônes, qui n'approuvait pas le premier mode d'ascension. Il fallait, en effet, avant ces bienheureuses échelles, parvenir sur un rocher plus bas que le *Fauteuil,* en passant par une cheminée, et de là, gagner le point culminant en traversant la coupure qui sépare ce rocher du Fauteuil, sur une pierre, placée là comme un pont naturel.

« Trois heures environ après notre départ, à 4 heures 57 minutes nous mettons triomphalement le pied sur la cime (2,362 mètres). Il en est temps : l'horizon de l'est devient de plus en plus rouge et quelques minutes après, le soleil apparaît derrière le massif du Mont-Blanc.

« Le haut de la Tournette est une espèce de dos d'âne de 30 à 40 mètres de long sur $2^{m},50$ à 3 mètres de large. Des pierres nous y servent de siéges, et nous braquons nos lunettes sur tous les points du vaste horizon qui nous entoure.

« A l'est le Mont-Blanc nous apparaît plus beau peut-être que de tout autre point de la Savoie, si ce n'est cependant du Charvin, dont la croupe verte et arrondie se dresse devant nous. Au nord s'étend le lac Léman, dont la couleur bleue tranche avec les collines verdoyantes du Faucigny et du Chablais. Au nord-est, le Rhône serpente à travers la Chautagne encore couverte de brume. Du côté de l'ouest la vue nous est interceptée par le Semnoz et les contreforts du Jura. Mais quand nous nous tournons vers le sud-ouest et le sud, notre œil se plaît à errer à travers un océan de pics et de glaciers. D'abord les Bauges, puis les montagnes du bassin de Chambéry et de la Chartreuse, puis les sommets de la Maurienne, de la Tarentaise, jusqu'au Pelvoux, aux Ecrins et au Mont-Viso. Tout à fait à nos pieds, d'un côté, le lac d'Annecy, de l'autre les vallées de Thônes, de Manigod, du Grand-Bornand, puis le col des Aravis : tout cela admirable de fraîcheur, de netteté et d'harmonie.

« Au bout d'une demi-heure, nous descendons au pied des échelles et les vivres sont étalés sur la table naturelle que nous offrent les rochers. La neige glacée du névé, fondue dans du vin, remplace l'eau des sources absentes à cette altitude.

« A 7 heures, au moment où arrivait la seconde caravane, commandée par M. de Turenne, nous terminions notre déjeûner matinal et nous commencions notre mouvement rétrograde. Jusqu'au chalet de Rosairy, lequel est muni d'un éperon pour couper les avalanches, la descente se fait continuellement sur des éboulis, des névés et des roches glissantes; du chalet à la grande route des Clefs à Thônes, elle s'effectue à travers des charbonnières.

« A 10 heures, nous abordons la route et, bientôt après, nous faisons notre entrée à Thônes, musique en tête, au milieu des acclamations de la foule accourue sur nos pas. C'est là que nous retrouvons les touristes restés dans les premiers chalets et qui étaient arrivés dans la matinée par le col des Nantets.

« A midi, un déjeuner de 40 couverts nous réunit à l'hôtel; au dessert, les toasts ne sont point oubliés : M. Joseph Agnellet, maire de Thônes, l'organisateur de cette aimable réception, boit à M. de Turenne, à qui on a décerné par acclamation la présidence du banquet, et le félicite d'avoir gravi la Tournette à 73 ans. M. de Turenne répond que c'est par une vie sobre et réglée que le corps peut garder sa vigueur et gravir les montagnes jusqu'aux extrêmes confins de la vieillesse... Un membre de la section de Provence porte un toast à la jeunesse; M. Boissonet remercie les hôtes de la Savoie, M. Ferrand lui répond et l'enthousiasme, surexcité par ces chaleureuses paroles et par la mousse du Champagne, atteint son paroxysme, quand, de la part des dames de Thônes, on vient présenter au vaillant marquis de Turenne, que cette délicate attention émeut jusqu'aux larmes, un magnifique bouquet de fleurs des Alpes.

« En sortant de table, nous montons dans les voitures qui nous attendent et qui nous ramènent par Alex, le pont Saint-Clair et Annecy-le-Vieux à Annecy, où nous rompons les rangs, emportant sous toutes les latitudes le charmant souvenir de

*

l'hospitalité reçue dans ses murs et de l'ascension faite sur le belvédère, peut-être unique, de la Tournette. »

XVIII

LE COL DES ARAVIS ET CHAMONIX (1)

Troisième pigeon voyageur!... Il arrive à tire d'aile de Chamonix.

« Chamonix, 17 août.

« Nous sommes partis d'Annecy au nombre de cinquante-deux (2), conduits par MM. d'Anières et Eugène Tissot, lundi vers deux heures, et après avoir gravi les collines verdoyantes où s'élève le bourg d'Annecy-le-Vieux, nous nous sommes enfoncés dans la gorge étroite, profonde, encaissée, sous les escarpements de laquelle se précipite le Fier encore naissant. La plupart des alpinistes lyonnais et italiens, ainsi que la caravane scolaire du collége Rollin, s'étaient joints à nous, et la longue file de nos voitures serpentait sur la route étroite, pittoresque et dangereuse qui tantôt contourne en corniche les pentes abruptes des hautes montagnes, tantôt s'étend comme un long ruban grisâtre au fond des vertes vallées.

« Thônes doit être notre première station.

« A l'entrée du village, la société musicale de l'endroit est venue nous attendre et les autorités nous accueillent au bruit des joyeuses fanfares. Nous descendons de voiture et défilons, musique en tête, dans les rues sinueuses de la petite ville, pavoisées, jonchées de feuillages comme celles d'Annecy la veille, tandis que les bouquets et les gerbes de fleurs pleuvent sur nous du haut des balcons et des fenêtres garnis de spectatrices. A l'hôtel, M. Agnellet, maire de Thônes, nous offre gracieusement un « vin d'honneur » et nous repartons après une courte halte dont nos chevaux fatigués avaient le plus grand besoin.

« La route monte sans cesse, la vallée se rétrécit et prend un caractère de plus en plus sauvage; mais peu à peu de gros nuages ont envahi les cieux, de petits coups de vent viennent nous apporter non seulement la fraîcheur des hautes cimes qui se dressent devant nous, mais les parfums pénétrants de la terre humide, et bientôt un orage de montagne éclate dans toute sa violence. Nos voitures, pour la plupart, sont découvertes et la situation commence à devenir critique, lorsque M. Agnellet, qui nous avait accompagnés depuis Thônes, s'arrête et nous convie à descendre dans une petite maison qui borde le chemin.

« Cette petite maison, de modeste apparence, se trouve être un délicieux chalet d'été, récemment construit en pleine montagne, dans le site le plus sauvage et le plus solitaire qu'on puisse imaginer, par le neveu de notre guide, qui nous y a préparé la surprise d'une charmante hospitalité. L'intérieur en est orné avec tout le luxe et le confort des plus somptueuses villas parisiennes, et des rafraîchissements, des vins de Champagne nous attendent dans une coquette salle à manger.

« Cependant, la nuit est venue et il nous faut songer à atteindre La Clusaz, où nous devons coucher et souper. L'orage s'est un peu calmé; nous remontons en voiture, nous abritant tant bien que mal contre les dernières gouttes de pluie, tandis que le tonnerre gronde encore au loin. Tout à coup, des détonations plus voisines viennent nous faire tressaillir; ce sont les habitants de La Clusaz qui saluent avec des *boîtes* notre arrivée, tandis que l'orphéon du village nous joue, malgré la pluie qui l'inonde, les plus beaux airs de son répertoire. On hisse à force de bras nos voitures que nos chevaux fatigués ne peuvent plus traîner sur la pente raide du chemin, et nous nous précipitons dans la salle basse d'une petite auberge, dont les propriétaires, émerveillés de recevoir tant de monde, se sont mis en quatre pour nous héberger de leur mieux.

« La nuit est courte; avant trois heures les détonations des *boîtes* viennent nous rappeler qu'il faut partir en hâte pour arriver, au lever du soleil, au col des Aravis, où l'on doit nous dire la messe, en pleine prairie alpestre, à quinze cents mètres d'altitude (1). On se met peu à peu en marche au milieu des nuages et de l'obscurité, mais la montée est longue et les plus diligents seuls arrivent à temps pour jouir de la vue du Mont Blanc et de sa chaîne dentelée, que nous apercevons à travers une étroite brèche des montagnes. L'endroit est charmant, d'ailleurs, et les détonations des *boîtes* que l'on tire à profusion se répercutent en longs roulements de tonnerre, le long des hautes falaises de rochers qui nous dominent à quatre ou cinq cents mètres. La prairie est couverte de fleurs et les chalets du voisinage nous offrent à profusion un lait exquis.

« Une descente longue et pénible nous conduit à Mégève, à travers une étroite vallée creusée dans des montagnes d'ardoises et de schistes décomposés. A Mégève, nous retrouvons la grande route, et quelques-uns de nous filent directement sur Chamonix pour tenter, la nuit même, l'ascension du Mont-Blanc, tandis que le plus grand nombre s'en va dîner à Sallanches et que je me dirige, avec quelques alpi-

(1) *Salut Public* de Lyon, 21 août 1876. — *Annuaire de* 1875 *du Club Alpin français: Au Mont-Blanc par la Savoie,* de M. J Martin Franklin, pages 31 et suivantes.

(2) COMMISSAIRES DE LA CARAVANE (cocarde blanche) : MM. Charles d'Anières et Eugène Tissot : 2.

Club Alpin italien: M. et Mme Chiapusso, MM. Lepetit, Garelli, Buffa, Grange, Brovia, Palestrino, Génin : 9

Club Alpin français, Paris: M. Abel Lemercier, sa fille et son fils, MM. de Bonald, Baudin, Ducros, Cayla et 9 élèves du Collége Rollin. 16.— *Lyon et Bourg*: MM. Augers, Chartron, Pinet, Deyme, Pélagaud, Sestier, Berthet, Ceresole, Garoin, Peters, Fabre, E. Perret, S.-B. Perret, Bourrat et 2 autres touristes: 16. — *Grenoble*: M. Henri Duhamel, 2 dames et 2 touristes: 5. — *Savoie*: MM. l'abbé Maniglier (aumônier de la caravane du col des Aravis), Joseph Agnellet, Martin Franklin, Ch. La Ravoire, Frédéric et Max Favier du Noyer: 6. — Total général : 54.

Récapitulation : Semnoz, 49. — *Parmelan*, 7. — *Tournette*, 36 — *Chamonix*: 54 — Total des touristes ayant pris part aux courses et ascensions, à l'issue du congrès : 146.

(1) Grâce à la prévoyance des organisateurs du Congrès, les dimanche, 13, et mardi, 15 août, des messes spéciales avaient été réservées, sur le trajet ou à l'arrivée des diverses caravanes, pour ceux des touristes qui voulaient y assister. . La montagne ne doit-elle pas être le pays de la vraie liberté?

nistes de Lyon, par la route la plus pittoresque et la plus fertile en vastes et merveilleux horizons, sur Saint-Gervais, dans le colossal établissement de bains où nous passons la nuit. Il y a une foule de baigneurs — nous sommes 260 à table — qui viennent chercher dans cette fraîche et charmante vallée quelques jours de repos, et l'on a l'air d'y mener fort joyeuse vie. On joue, on danse dans les salons de l'hôtel, et si notre toilette d'alpiniste était admise dans le monde. si surtout quinze heures de marche ne nous avaient pas fatigués outre mesure, plusieurs d'entre nous prendraient volontiers leur part de la fête. Mais nos lits nous appellent, si nous voulons visiter le lendemain matin les gorges de la Diosaz.

« Ces gorges, de *création* récente, — on ne peut y pénétrer que depuis deux ans, — rivalisent de l'avis de tous les touristes, avec les célèbres gorges du Trient et du Fier. Qu'on se figure une étroite et sinueuse fissure ouverte sur plusieurs kilomètres de longueur, dans une montagne de schiste de deux ou trois mille pieds. Au fond de ce long défilé se précipite en bouillonnant et en mugissant avec fureur le torrent de la Diosaz, qui entraîne et brise dans son lit déchiqueté les blocs de rochers et les troncs de sapins pantelants au dessus de l'abîme : c'est un spectacle d'un grandiose, d'une variété infinie et qui vaut à lui seul un voyage à Saint-Gervais.

« En face des gorges, entre Saint-Gervais et Chamonix, la montagne s'abaisse pour former le col de la Forclaz. Au sommet de ce passage difficile, on découvrit, il y a quelques années, une pierre de taille d'assez grandes dimensions qui gisait depuis des siècles, oubliée sous la neige et les herbes. Examinée avec soin, elle laissa découvrir quelques traces d'inscription qu'on parvint à grand'peine à déchiffrer; c'était une borne plantée là, après bien des combats sans doute, par un général romain, pour servir de limite au territoire des Viennois allobroges et des Ceutrons. Ce monument historique fort curieux fut encastré, sur le lieu même où il avait été trouvé, dans un massif de maçonnerie, et les plus hardis voyageurs allaient religieusement saluer ce témoignage vénérable de l'histoire ignorée de nos ancêtres. Or, cette pierre a disparu du col de la Forclaz. Un hôtelier de Saint-Gervais, propriétaire du pâturage sur lequel elle avait été trouvée, l'a emportée sans façons pour en orner son auberge et y attirer les étrangers...

« Voilà la petite anecdote qu'on nous raconte avec indignation, qualifiant, un peu sévèrement peut-être, l'action de l'hôtelier de « vandalisme historique. » J'ai cru qu'elle pourrait intéresser vos lecteurs et l'ai notée à leur intention durant notre route jusqu'à Chamonix, où nous retrouvons nos compagnons, mais pour nous séparer et suivre chacun de notre côté nos pérégrinations.

« La moitié des Italiens sont déjà repartis pour Genève ; les autres se dirigent, avec un petit groupe de Lyonnais, sur Martigny et le Valais. Ce n'est pas l'envie ni les aimables sollicitations qui me manquent pour me décider à les accompagner ; mais le sentiment du devoir me rappelle à Lyon et nous nous séparons après de chaleureux adieux. Je vais donc quitter Chamonix sans pouvoir vous annoncer le résultat de l'ascension du Mont-Blanc, tentée hier par trois alpinistes lyonnais, MM. Sestier, Peters et Fabre, que nous avons aperçus ce matin traversant courageusement le plateau de neige des Grands-Mulets. Le temps est magnifique et tout fait présager une heureuse réussite (1).

« Quant à M. Duhamel, qui a exécuté hier, avec un seul guide, sa troisième ascension, il est redescendu ce matin à une heure, horriblement fatigué, paraît-il, mais enchanté d'avoir réussi à gravir le colosse en vingt-quatre heures, ce que personne encore n'avait pu faire. Parti le seize à minuit, il rentrait à Chamonix le 17, à minuit et demi environ, tour de force dont il a le droit de se montrer d'autant plus fier que le temps était mauvais, orageux et surtout très nuageux.

« Avant de quitter le sol français, les alpinistes Italiens, courtois comme toujours, ont télégraphié à M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, pour le remercier de la royale hospitalité à eux offerte durant ces trois journées.

« Tel a été le premier congrès des Clubs Alpins, qui laissera dans le souvenir de tous ceux qui y ont assisté des traces ineffaçables. Il est impossible d'offrir hospitalité plus large, plus empressée, plus somptueuse que ne l'ont fait les Savoisiens, et si le choix de leur beau pays pour y tenir la première réunion des alpinistes européens a été un honneur pour eux, ils s'en sont certainement montrés plus reconnaissants et plus dignes qu'aucun de nous ne se le serait jamais imaginé. »

XIX

A AIX-LES-BAINS

Qui ne connaît cette petite ville « toute fumante, toute bruissante et toute odorante du ruisseau de ses eaux chaudes et sulfureuses, assise par étages sur un large et rapide coteau de vignes, de prés, de vergers à quelque distance (2). »

Aix-les-Bains, plus heureux que ses congénères, a, dès longues années, sa bonne place au soleil de la mode et du succès.

Les antiquités romaines, telles que le *Vaporarium*, l'arc de Campanus et le temple de Diane; la vertu souveraine des eaux, la richesse du Casino, l'un des plus beaux de l'Europe, la splendeur des hôtels, la fraîcheur des promenades, l'agrément et la variété des environs, le voisinage du lac sévère et mélancolique du Bourget, qui a inspiré Lamartine, — toutes ces merveilles ont fait de la cité d'Aix-les-Bains le coin favori de la Savoie, la station thermale aimée où princes, hommes d'Etat, généraux, écrivains, industriels, grandes dames, oisifs et fashionnables viennent, les uns se guérir de leurs infirmités, les autres se reposer de leurs fatigues, se distraire de leurs soucis ou chercher de nouveaux plaisirs.

(1) Cette ascension s'est, en effet, heureusement accomplie et elle fait le plus grand honneur au Club Alpin de Lyon; elle a été suivie de celle de M. Palestrino, avocat, membre du Club Alpin italien.

(2) Lamartine, *Raphaël*, Pages de la vingtième année.

Aix est, de plus, si je puis ainsi dire, le lieu de naissance du Club Alpin français et le quartier-général de son dérivé, le Club Alpin savoyard; c'est là que MM. Joanne, Lemercier et de Billy assirent les premières bases de l'institution et c'est Aix qu'a choisie pour capitale cette section de Savoie, devenue l'une des principales têtes de la confédération alpine.

Toucher barre à Aix, c'était donc dans l'ordre; et l'hospitalité qui nous y reçoit ne nous en fait point repentir.

L'après-midi s'écoule rapide et bien remplie; d'aucuns vont voguer sur le lac et visiter l'abbaye d'Hautecombe, le lieu de sépulture des princes de la Maison de Savoie. Les plus nombreux se promènent, conduits par le docteur Blanc à travers l'établissement thermal, les grottes illuminées *a giorno,* le musée, non sans faire escale à la villa du président, M. Dégallion, où un Champagne *prématuré* sert de vermouth au banquet, et, après avoir goûté sur la Place centrale, les symphonies de la Fanfare, encore couverte de ses lauriers de Grenoble, on va s'asseoir au Casino, dans la salle mauresque, à une table somptueuse.

Parler du bal qui suivit, du concert donné dans les jardins par l'excellente musique du 97e de ligne, de l'étrangeté du coup d'œil que présentaient les costumes poudreux des alpinistes mêlés aux plus élégantes productions de Worth, ce ne serait point rester dans le cadre austère d'un récit alpin... Qu'il nous suffise de mentionner le toast chaleureux porté par M. Dégaillion à M. Joanne et ce discours, où celui-ci traduisait avec tant d'autorité l'émotion qui débordait de tous les cœurs et qu'on lisait dans tous les yeux :

« Mesdames et Messieurs,

« Bien que ce banquet, presque improvisé, n'ait aucun caractère officiel, permettez-moi de prendre la parole pour remercier, à Aix comme à Annecy, les membres des sections de la Savoie de la réception qu'ils ont faite à leurs collègues de la France et de l'étranger.

« La première réunion internationale des Clubs Alpins a dépassé toutes les espérances. Favorisée par un temps magnifique, conçue, préparée et dirigée avec un dévouement, une intelligence et un goût qu'on ne louera jamais assez, elle laissera d'impérissables souvenirs à ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

« Toutefois, Messieurs, ce n'est pas cette jolie ville d'Annecy, qui semble avoir été bâtie tout exprès, dans une situation exceptionnelle, pour donner des fêtes merveilleuses; ce n'est pas son beau lac, ce ne sont ni ses admirables montagnes, ni ses illuminations vraiment féeriques dont l'imagination la plus hardie ne saurait se représenter les surprenants effets, que nous nous rappelons avec le plus d'émotion et de plaisir: c'est la cordialité de ses habitants; c'est la fraternité, si franche, si expansive, si complète, qui a réuni pendant deux jours presque entiers ces nombreux touristes accourus, dans une même pensée, vers un même but, non seulement de toutes les contrées de la France, mais de l'Italie, de la Suisse et de l'Angleterre; nous y avons tous contracté — je ne serai démenti par personne — des liens qui ne se rompront jamais et que, quant à nous, nous nous efforcerons de resserrer.

« Mesdames et Messieurs,

« Cette mémorable fête, si bien commencée à Annecy, devait se terminer à Aix; car c'est ici même, dans un salon voisin de cette salle, qu'est née, il y a deux ans, la section de Savoie.

« Vous étiez vingt au plus ce soir-là; vous êtes plus de 400 aujourd'hui; vous serez 600 demain. Le nombre total des membres du Club dépasse 2,000. Celui qui nous eût prédit, — alors que j'avais l'honneur de vous exposer pour la première fois le but élevé, patriotique, désintéressé de notre société naissante, — que deux ans après nous aurions réalisé des progrès si extraordinaires, celui-là nous eût trouvés tous incrédules!

« L'avenir, espérons-le, nous réserve d'autres surprises encore plus satisfaisantes. Que nous importe, d'ailleurs? Moralement, notre cause est désormais gagnée; notre victoire, assurée; et votre beau pays, où les touristes de toutes les nations se presseront en foule dès qu'ils seront certains d'y trouver les ressources qu'ils vont encore chercher ailleurs, en retirera bientôt des avantages matériels qui étonneront à leur tour ses heureux habitants.

« Au Club-Alpin, aux sections de la Savoie, aux organisateurs des fêtes d'Annecy et à la section d'Aix! »

XX

LE REVARS

(16 août 1876)

Le lendemain, avant l'aube, guêtres lacées et pique à la main, on était sur le chemin du Revars.

Les belvédères semblables au Revars ne manquent point en Savoie; mais celui-ci a, sur tous les autres, un avantage marqué: il se dresse directement au-dessus d'une des villes d'eaux les plus fréquentées du monde; il offre ainsi aux baigneurs et aux touristes un but tout naturel à atteindre, sans déplacement et presque sans difficulté.

Bien plus, situé à une altitude moyenne, entouré de magnifiques pâturages et de sapins odorants, abrité du nord dans certains plateaux par de formidables saillies de roc, il est dans des conditions uniques pour ces *cures d'air,* qui sont souvent l'accessoire obligé des *cures thermales* et que la thérapeutique moderne oppose, comme un remède souverain, aux désordres de la phthisie, de l'hypocondrie ou du *spleen*.

Faire du Revars, comme du Semnoz, une succursale d'Aix thermal, un faubourg aérien d'Aix pittoresque, tel est le but de la Société qui vient de se fonder sous le patronage du Club Alpin (1).

(1) Cette Société par actions au capital de 100 fr. a pour président M. Alphonse Mottet, maire d'Aix, pour trésorier, M. Dégaillon, président du Club-Alpin, et pour secrétaire, M. le docteur Francis Bertier.

Pour atteindre ce but, deux éléments sont nécessaires : rendre praticable l'accès de la montagne, y construire, comme au Righi, de ces établissements où l'on puisse, au besoin, planter sa tente pour un séjour plus ou moins prolongé.

L'association naissante a mis tout d'abord à son ordre du jour la construction d'un sentier muletier d'Aix au Revars; c'est à visiter les travaux, qui touchent à leur fin, qu'elle nous convie et, en avant ! nous voici de nouveau, alertes et légers, sur le chemin de la montagne.

Après la traversée du village des *Mentains*, la troupe abandonne la route vicinale de Mouxy et prend, à travers prés, un petit sentier qui la conduit au *Chemin des gardes,* tracé en plein fourré, entre de gigantesques sapins, sous une voûte impénétrable aux rayons du soleil.

Au-delà, les travaux sont en pleine activité. On escalade avec entrain les éboulis de rochers que la pique des ouvriers a amoncelés sur le passage. Des mines saluent les ascensionnistes en ébranlant les échos, et leur offrant le grandiose spectacle d'une avalanche de blocs énormes allant, avec une vitesse vertigineuse et des bonds désordonnés, se perdre dans l'abîme. Enfin, voici la caravane sur le premier plateau : elle se rend de là, par la combe ravissante du Pertuiset aux chalets, où elle déjeune, et d'où elle ne tarde pas à atteindre la cime.

On ne s'imagine guère, en voyant de la vallée ces falaises arides, les splendeurs pittoresques qu'elles offrent au regard quand on en a gravi le formidable escarpement. Au nord-est, le Mont-Blanc dans toute sa majesté; la chaîne immense des Alpes, couverte de glaciers qui se perdent à l'est dans les profondeurs de l'horizon; au nord, les sommets arrondis du Jura; à l'ouest, les vallées d'Aix et du Rhône, entre lesquelles le Mont du Chat se dresse comme un écran; au midi, les groupes si élégamment découpés des montagnes de la Chartreuse. Autour de soi, sous les pieds de l'ascensionniste, d'immenses prairies d'une herbe courte et parfumée, plus douce à la marche que la moquette, entourées et protégées des vents par de magnifiques forêts de sapins. Les sommets les plus justement vantés de l'Oberland n'ont rien de plus beau ni d'un charme plus pénétrant (1).

Que le sentier s'achève (2), que l'hôtel du Revars-Culm se construise et le moment viendra où aucun touriste ne passera à Aix sans aller en respirer les solitudes embaumées et y contempler le spectacle que, bien avisé comme toujours, le Club Alpin aixois a tenu à offrir à quelques privilégiés en guise de vin de l'étrier.

XXI

LA DERNIÈRE ÉTAPE. — A CHALLES-LES-EAUX

(24 août 1876)

Sept jours ont passé, les bataillons sont épars, le congrès est devenu un fait historique, la presse en gémit aux quatre points cardinaux... Et pourtant, le récit n'en serait pas complet si, le 24 août, nous ne suivions, sur la route d'Italie, hors de Chambéry, un dernier peloton qui, pareil à celui qui sert de cortége au drapeau du régiment après la revue, s'en va faire les honneurs de Challes au colonel,... non, au président du Club Alpin français.

Challes, — vous le savez sans doute, — est une station thermale située à 5 kilomètres sud-est de Chambéry, au bas de la montagne de Curienne et sur le territoire de la commune de Triviers, dans une retraite verdoyante d'où l'on jouit d'un superbe panorama sur le rideau houleux des Alpes dauphinoises et sur les cimes plus rapprochées du cirque de Chambéry.

De Challes médical, je ne vous dirai rien, sinon que les sources *sulfureuses*, *sulfydratées*, *bromurées* et *iodurées*, découvertes en 1841, sont les plus riches et les mieux minéralisées de toutes les eaux sulfureuses connues, et qu'un seul litre d'eau de Challes équivaut à 30 litres des Eaux-Bonnes, à 16 de Barèges et à 11 de Luchon.

Mais si les eaux de Challes existent dès longtemps comme une dure et nauséabonde nécessité, le site de Challes restait inconnu ; la station thermale attendait de naître ; on buvait l'eau à distance ou, si on venait la boire sur place, prestement on se hâtait de déguerpir.

Qui eût dit que ces marais se transformeraient, par un coup de baguette magique, en une résidence ne sentant point le soufre, et offrant, à côté du remède, des aspects charmants, des jardins ombreux, des promenades délicieuses. un établissement thermal, aussi gracieux que bien aménagé (1), un vieux château, qui renaît à la vie et qui renferme, dans ses murailles grises tapissées de lierre, des salons élégants, une cuisine aux mets délicats et tout le confort de la vie moderne?

Voilà le site où les clubistes de Chambéry ont tenu à recevoir, avant leur départ, le président et quelques survivants,... *rari nantes*,... du Congrès de la Haute-Savoie.

Le mot de la fin y fut dit au dessert, dans une spirituelle causerie, par le président de la section de Chambéry, M. Martin Franklin, celui-là même qu'une décision, récemment notifiée à travers les mers, vient d'appeler au titre de membre d'honneur du Club Alpin... *des Montagnes rocheuses*.

(1) *Savoie thermale*. — Excursion au Revars, par le docteur Francis Bertier.

(2) Grâce à l'impulsion imprimée aux travaux par M. Mottet, aidé de M. Gamet, l'intelligent agent-voyer cantonal d'Aix-les-Bains, l'achèvement du sentier est aujourd'hui un fait accompli. L'inauguration en a été faite le 5 octobre 1876 par une caravane de 86 touristes.

(1) L'établissement de Challes, qu'entoure un parc de quatre hectares, a la forme d'un chalet suisse ; il se compose d'un corps de logis central et de deux ailes. Sur la façade, on lit cette légende tracée en lettres rustiques: **1841 — *Challes-les-eaux* — 1874**. Au rez-de-chaussée se trouvent une vaste buvette, deux salles d'inhalation, deux salles de *pulvérisation*, une installation hydrothérapique et au premier étage 22 cabinets de bains. Grâce aux travaux de captage exécutés, en 1873 et 1874, par M. Boutan, ingénieur des mines, le débit d'eau disponible qui n'était primitivement que de 250 litres, se trouve aujourd'hui triplé et peut ainsi faire face à toutes les nécessités de l'exportation et à toutes celles de la consommation sur place.

XXII

LE MOT DE LA FIN PAR UN MEMBRE DU CLUB ALPIN... DES MONTAGNES ROCHEUSES

« Messieurs et chers confrères,

« Nous voici à la dernière étape du premier congrès international des Clubs Alpins : depuis Annecy nos rangs ont été sans cesse en s'éclaircissant, et si nous sommes encore réunis en ce banquet fraternel, c'est que le président du Club Alpin français n'a pas voulu quitter la Savoie sans serrer la main aux alpinistes de notre ancienne capitale et qu'eux n'auraient pas voulu le voir s'éloigner sans le remercier, dans une entrevue spéciale, de tout ce qu'il a fait pour leur pays.

« Dès 1862, Adolphe Joanne, en publiant un guide exclusivement consacré à la Savoie, cherchait à appeler sur nos vallées et nos montagnes l'attention des touristes ; si nos populations eussent plus activement secondé ses efforts, à coûp sûr, le mouvement qu'il cherchait dès lors à provoquer eût été bien plus prononcé et surtout se fût accentué plus vite.

« Pourquoi faut-il que la Savoie, qui avait obtenu de prime abord les honneurs d'un volume spécial, se soit vue ensuite confondue dans la collection des Guides-Joanne, tantôt avec le Dauphiné, tantôt avec la Bourgogne?

« Certes, je suis loin d'en accuser l'illustre auteur des Guides : je crois que la faute en est à nous, qui n'avons pas su attirer un public assez nombreux pour mériter le maintien d'un guide exclusivement consacré à notre région. Tâchons au moins de prendre dans l'avenir la revanche de nos négligences passées ; secondons les efforts faits pour diriger sur nous le courant des touristes, et le jour où ils afflueront, je ne doute pas que le volume de la Savoie ne renaisse de ses cendres dans cette collection Joanne, véritable monument élevé au goût des voyages et au culte des montagnes.

« C'est en effet la fondation du *Cercle des amis de la montagne* qui est le meilleur titre de notre président à la reconnaissance de la Savoie.

« Nul pays, plus que le nôtre, n'a profité et ne profitera de l'impulsion vigoureuse que le Club Alpin français a donnée au *tourisme* et de la direction qu'il lui a imprimée. Il serait trop long d'énumérer les résultats déjà obtenus ; je me bornerai à rappeler en partie les courses qui ont été *directement* provoquées par le congrès international d'Annecy, précédé de la réunion de Tignes et suivi de la fête d'Aix-les-Bains.

« Cette statistique sera très incomplète, puisque je n'ai pu la composer que sur des renseignements recueillis ça et là dans nos pérégrinations communes : elle servira tout au moins d'exemple pour établir pratiquement le bénéfice que des réunions de ce genre procurent aux pays où elles sont tenues.

« Commençons par les ascensions : la plus importante est celle du Mont-Pourri, le plus haut sommet de notre département, à moins que la cime des Grands-Couloirs dans le massif de la Vannoise ne lui enlève la palme.

« Vient ensuite l'ascension de la Grande-Saissière exécutée deux fois, d'abord par M. Devot (section de Paris), avant la réunion de Tignes, et ensuite par cinq membres de la section de Tarentaise le lendemain de cette réunion.

Deux Dauphinois en se rendant à Tignes et de là à Annecy, ont fait une série de remarquables ascensions sur les Alpes qui séparent la Maurienne de l'Oisans ; d'abord le Costa-Blanc ou Grand-Etendard, montagne si bien décrite et si consciencieusement étudiée par M. P. Puiseux, ensuite la dent de Goléon et l'une des aiguilles d'Arve. Ces deux alpinistes descendus à Turin sont venus à Tignes par les cols du Mont-Cenis et de l'Iseran, et à Annecy par le col du Palet, Seyssel et le val de Fier.

« Parmi les autres ascensions qui ont été faites après le congrès d'Annecy, je citerai la Tournette gravie par 25 membres du Club Alpin français, au nombre desquels était le vénérable marquis de Turenne, dont les jambes de 73 ans et la juvénile ardeur ont défié nos jeunes touristes et montré quelle sève de vie se conserve chez les hommes qui ont pratiqué la montagne ;

« Le Parmelan, cette sommité peu connue encore et si magistralement peinte par le président de la section d'Annecy dans l'*Annuaire* de 1875 ;

« Le Semnoz, gravi par quatre membres de Lyon, et le lendemain par 49 des alpinistes qui avaient assisté au congrès. Je ne citerai qu'un épisode de cette dernière ascension ; c'est l'émouvante descente à la corde exécutée par l'administrateur délégué du Club Alpin français, soutenu par le secrétaire général du Club Alpin italien.

« Le Revars et le Mont du Chat figuraient dans le programme de la fête organisée à Aix-les-Bains par la sous-section de cette ville, et qui a si joyeusement clos la série de nos excursions.

« Vous voyez donc là une douzaine d'ascensions de diverses importances, exécutées en peu de jours à l'occasion de notre premier congrès.

Parlerai-je maintenant des cols qui ont été traversés?

Pour arriver à Tignes, les membres du Club Alpin italien ont franchi ceux de l'Iseran, de la Galise, du Mont et du Petit-Saint-Bernard.

Des membres des sections du Club Alpin français sont arrivés par les cols de l'Iseran, de la Vannoise, du Palet, etc.

Dans le trajet de Tignes à Annecy, les cols de la Sache, du Palet, de Chavière ont été gravis. Une caravane de touristes lyonnais qui se trouvaient dans le Dauphiné a fait une série d'excursions intéressantes que je ne citerai pas, puisque le théâtre de leurs exploits n'était pas en Savoie; je n'en parle que parce qu'ils avaient apporté à Annecy une ample moisson de rhododendrons cueillis au pied de la Barre des Ecrins, dans le pré de Mme Carle si connu des alpinistes.

« Je terminerai en parlant de la colonne de 48 membres de Clubs Alpins qui, sous la conduite de

l'infatigable président de la section savoyarde, se sont dirigés vers Chamonix par le col des Aravis, Flumet, Mégève et Sallanches. Plusieurs dames en faisaient partie, car je ne sais si c'est notre président qui attire les dames, ou les dames qui attirent notre président, mais où elles sont, on le voit à coup sûr... La caravane scolaire du collége Rollin figurait aussi dans ce groupe de touristes, et c'était une bien douce satisfaction pour nous autres, têtes blanchies, que de voir cette jeune et ardente génération, destinée à nous remplacer bientôt, s'élancer avec enthousiasme vers nos Alpes aimées.

« J'ai accompagné cette colonne jusqu'au col des Aravis d'où elle s'est dirigée à Chamonix par Flumet, Mégève et Sallanches. Trois ascensions au Mont-Blanc ont couronné cette expédition : l'une accomplie en 24 heures par M. Duhamel qui, à peine arrivé à Chamonix, sans s'y arrêter, a continué sa marche sur les Grands-Mulets et, le lendemain, arrivait sur ce sommet qu'il connaissait déjà ; l'autre, par une colonne plus nombreuse de touristes lyonnais qui a heureusement atteint le sommet le surlendemain; la troisième, par un membre distingué du Club Alpin italien, M. l'avocat Palestrino. Une partie des membres de cette caravane est rentrée prosaïquement en Suisse et en France par Genève; d'autres ont pénétré en Italie par les cols du Bonhomme, des Fours et de la Seigne.

« En terminant cette statistique qui, malgré ses lacunes, sera une victorieuse réponse à ceux qui prétendent que le Club Alpin français ne « marche pas, » permettez-moi de répéter encore une fois, — au risque de me voir citer la fable du renard à qui on avait coupé la queue, — que le but du Club Alpin n'est pas tant de marcher lui-même que de faire marcher les autres.

« Je rappellerai à ce propos le mot d'un spirituel écrivain : on reprochait à nos professeurs Français de moins produire que les Allemands, de dissertations, de mémoires, de notices philologiques... « Peut-être ne faut-il pas se hâter d'en conclure, « répliquait M. A. Geoffroy, que tel de ces érudits « enseigne mieux pour cela ; nous savons, par beau- « coup d'excellents exemples, qu'on peut être un « fort bon professeur sans rien publier soi-même ; il « doit être permis d'imiter les muses : elles n'écri- « vent pas, mais se contentent d'inspirer... »

« Inspirons donc, Messieurs, si nous ne voulons pas ou si nous ne pouvons plus marcher; jouons dans notre petite armée, le rôle du général qui, bien que condamné à ne plus monter en selle, n'en rend pas moins d'éminents services à son pays, en élaborant le plan de campagne qui doit conduire ses troupes à la victoire...

« Notre plan de campagne, à nous, ce doivent être les congrès, l'organisation des courses et des ascensions, la publicité !... La réunion d'Annecy nous a démontré la merveilleuse efficacité de cette stratégie : continuons-la sans repos ni trêve et nous aurons assis sur des bases durables cette œuvre de divulgation de nos montagnes, qui est la raison sociale de nos efforts et de nos vœux. »

EPILOGUE

LE RELIEF DU CONGRÈS

Et maintenant que Val de Fier, Rumilly, Lovagny, Annecy, Semnoz, Parmelan, Tournette, Col des Aravis, Chamonix, Mont-Blanc, Aix-les-Bains, Le Revars, Challes, toutes les étapes enfin de ce premier et mémorable congrès ont pris place en nos souvenirs, élevons-nous d'un coup d'aile au-dessus des vallées et des rocs, des lacs et des torrents, des montagnes et des montagnards, des orateurs et des discours, et saluons, ami lecteur, la grande chose qui a remué toutes ces choses, le moteur qui les a soulevées de la nuit profonde et stérile dans les régions de la lumière et de la fécondité.

C'est un sentiment de patriotisme large, élevé, pratique, embrassant à la fois, — si je puis le dire sans me servir d'expressions trop ambitieuses, — ces trois horizons concentriques qui s'appellent la nature, la patrie et la province.

Aussi bien, le congrès des Clubs Alpins en Savoie aura-t-il réalisé trois conquêtes qui survivront à la fumée des fêtes et des enthousiasmes passagers.

Œuvre de paix et de concorde, il a prouvé que, si la fusion des peuples, telle que la rêvent certains idéologues, était une utopie, il y a pourtant dans la montagne elle-même, dans cette barrière qui sépare les pays, un lien qui rapproche les individus, qui les fait vivre de la même vie, qui multiplie entre eux les relations de bon voisinage et qui exerce ainsi la plus salutaire influence sur les rapports internationaux.

Œuvre de patriotisme national, ce congrès a réuni dans une commune pensée, et à l'exclusion de toute préoccupation politique, le nord et le midi, l'est et l'ouest, tous les enfants de ce peuple, toutes les régions de ce pays de France, que Grotius proclamait « le plus beau royaume après celui du Ciel... »

Œuvre de patriotisme provincial, les trois journées des 13, 14 et 15 août 1876 auront, on peut le dire, révélé la Savoie à sa nouvelle patrie et au monde entier des touristes.

A l'œuvre donc, enfants de la Savoie ! Répondez par l'initiative privée à cet exemple que vous donnent la Société des Galeries du Fier, celle de la Tarentaise, celle du Revars, celle de Challes et le Club Alpin français tout entier !

A quoi bon aller chercher la fortune à l'étranger, quand vous l'avez sous la main, quand vos montagnes vous offrent la *matière première*, quand il suffit d'un peu de cette intelligence et de cette activité que vous déployez à profusion au dehors (1) pour la faire retomber en pluie d'or sur vous et sur votre pays...

Un froid calcul de statistique sera notre dernier mot..... et ce sera le meilleur: il servira tout au

(1) Un exemple entre mille: Les deux tisseurs en soie, dont le maréchal Mac-Mahon visitait les ateliers, lors de son récent passage à Lyon, MM Carquillat et Duc, sont tous les deux des enfants de la Savoie, originaires du Petit-Bornand.

moins de contrepoids aux élucubrations qu'un sentiment d'admiration et d'amour, peut-être exagéré, pour la terre natale a inspirées à l'auteur de ces lignes.

Il fut un temps où la Suisse était, elle aussi, inconnue et avait peine à se suffire à elle-même.

Aujourd'hui, ce n'est pas à moins de *cent millions par an* qu'il faut évaluer la circulation du numéraire que les étrangers y apportent. *150,000* y sont établis ou domiciliés. *Plus de 100,000* y reviennent chaque année dépenser au moins 500 francs chacun; mais il faut y ajouter la multitude de ceux dont la dépense est moindre et qui ne font qu'y passer quelques jours.

Et ce mouvement suit une marche ascensionnelle des plus significatives.

En 1860. 110,000 voyageurs avaient circulé en Suisse; quatorze ans après, *en 1874*, leur nombre s'élevait à *255,000* dont 65,000 avaient traversé le Saint-Gothard et 28,000 le Simplon et le Splügen.

C'est à *60,000 par an* que se monte la moyenne des pélerins qui visitent le sanctuaire d'Ensiedeln, dans le canton de Schwytz : celui des Grisons, où jadis les voyageurs ne pénétraient que par unités, fait annuellement pour *trois ou quatre millions* d'affaires.

Il y a vingt ans à peine, l'Oberland et les Alpes bernoises n'étaient encore parcourus que par de rares visiteurs : les savants et les poètes seuls allaient, — dans une contemplation muette, — regarder de près la Jung-Frau... Aujourd'hui, la mode a poussé la cohue de l'Europe entière à Interlaken et c'est *200,000 excursionnistes* qui se bousculent l'été, de Thoune à Brienz... (1).

Le secret de cette vogue, où est-il?

Dans la beauté intrinsèque de la Suisse, tout d'abord; mais ensuite et surtout dans l'esprit industrieux et le patriotisme pratique de ses habitants, qui ont su comprendre qu'il n'y a pas de scène possible sans salle de spectacle et qui, en quelques années, ont élevé chez eux *500 hôtels*, dont 40 ou 50 sont des établissements de premier ordre.

Eh bien ! quelle différence y a-t-il entre la Suisse et la Savoie? ne sont-elles pas filles de la même nature?

Nous n'irons point jusqu'à dire, avec Raoul Bravard (2) :

« La Suisse est cent fois moins belle que cette ancienne province du Mont-Blanc, qui vient de nous être rendue... »

Avec Félix Platel (3) :

« Les plus beaux ravins, les plus gigantesques sapins, les plus sublimes horreurs, les plus terribles beautés de la nature que Dieu ait faites, sont en Savoie et non en Suisse... »

(1) *Journal des Débats* 20 septembre 1875.

(2) *Ces Savoyards* Paris, Michel Lévy. -- Bibliothèque nouvelle.

(3) *Causeries franco-italiennes*. Paris, A. Taride, 2, rue de Marengo, 1859.

Il ne faut pas créer de jalousie entre deux sœurs jumelles, qui peuvent et doivent prospérer sans se nuire l'une à l'autre !

Nous nous bornerons à dire que toute la différence qu'il y a entre la Suisse et la Savoie, elle réside dans *leurs habitants*, dont les uns savent faire valoir leur pays et dont les autres n'en ont pas assez compris jusqu'ici les richesses.

Mais vienne le jour, — et le congrès d'Annecy en est l'aurore, — où le Savoyard verra qu'une pensée profondément utile, qu'*un but d'intérêt public et d'intérêt privé* se cache sous la devise du Club Alpin, et la Savoie prendra elle-même dans le monde du *tourisme* la place d'honneur qui lui est réservée.

Alors, nous pourrons vraiment dire que la Savoie est, en tout, la sœur de la Suisse et la Suisse de la France !

F. DESCOSTES.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XIII

Le 20 mai 1815, les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Russie, de Prusse, de France et de Sardaigne signèrent à Vienne un traité par lequel les limites d'Etats du 1er janvier 1792 étaient rétablies pour les Etats sardes :

1° D'abord vis-à-vis de la France, sauf la partie de le Savoie restée française par le traité du 30 mai 1814;

2° Vis-à-vis de l'Autriche, en maintenant la convention faite avec Marie-Thérèse en 1751, et, pour le reste de l'Italie, en sanctionnant l'annexion des Etats de Gênes à la Sardaigne, déjà stipulée au traité du 30 mai 1814, et en y ajoutant les fiefs impériaux, réclamés par le roi de Sardaigne dans sa réponse du 26 mars 1815, art. III;

3° Enfin vis-à-vis de la Confédération helvétique, sauf que le roi de Sardaigne cède au canton de Genève les districts de Savoie qu'il avait mis à la disposition des puissances par l'acte du 29 mars précédent, qui fut annexé à ce traité. Par l'art. VIII, les Puissances déclarent que « les provinces du Chablais et du Faucigny et tout le territoire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le roi de Sardaigne, feront partie de la neutralité de la Suisse, telle qu'elle est reconnue et garantie par toutes les puissances.

« En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces provinces, se retireront, et pourront, à cet effet, passer le Valais, si cela devient nécessaire. Aucunes autres troupes armées d'aucune autre puissance, ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer : bien entendu que cet état de choses ne gêne en rien l'administration de ce pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sardaigne pourront aussi employer la

garde municipale pour le maintien du bon ordre. »

On le voit, ce sont les termes de la réponse du roi de Sardaigne du 26 mars 1815.

Les puissances belligérantes, convoquées à Vienne en vertu de l'art. 32 du traité de Paris du 30 mai 1814, terminèrent enfin leurs travaux par le traité du 9 juin 1815, dit *L'Acte final du Congrès de Vienne*.

Cet acte ratifie tous les traités et conventions précédentes. Ainsi l'article LXXX répète mot pour mot les articles I et II de l'acte du 29 mars 1815, avec cette différence qu'au lieu de « S. M. le roi de Sardaigne met à la disposition des puissances... . pour être réunis au canton de Genève... » on lit : « S. M. le roi de Sardaigne cède la partie de Savoie..... » comme dans le traité du 20 mai précédent. Cet article reproduit également, dans les mêmes termes, l'article II de la réponse sarde du 26 mars 1815, relatif aux droits de transit.

Les articles LXXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XC, XCI, XCII, reproduisent, mot pour mot, le traité du 20 mai 1815, dont nous avons donné la substance pour ce qui regarde la Savoie.

Tous les traités, actes et conventions ratifiées dane l'acte final du Congrès de Vienne, y ont été annexés, et font partie intégrante du traité, à teneur de l'article CXVIII.

Les Gênois avaient demandé que le roi de Sardaigne prit encore le titre de roi de Ligurie. Mais le Congrès ne lui accorda que le titre de duc de Gênes, en souvenir du doge, et par égard pour la Savoie, dont il était duc souverain, et le Piémont, dont il était prince souverain. (Protocole du 10 décembre 1814).

Il ne fut pas question dans ce traité de la restitution de la partie de la Savoie qui formait le troisième département du Mont-Blanc. On sait que la France l'avait gardé en compensation de Gênes cédée à la Sardaigne. L'addition des fiefs impériaux n'était pas de nature à justifier la restitution du reste de la Savoie, surtout après que l'Autriche venait d'assurer encore au roi de Sardaigne la reversibilité du duché de Plaisance. La cour de Turin sut attendre.

D'ailleurs, les chances de la guerre contre Napoléon étaient encore incertaines. Vainqueur à Fleurus et à Ligny, il ne succomba à Waterloo, le 18 juin, que par un concours de circonstances qu'il n'entre pas dans notre cadre de rappeler. Les alliés n'entrèrent à Paris que le 6 juillet, et Louis XVIII, deux jours après.

Aussi, le traité du 20 mai 1815 ne fut-il ratifié que le 24 juin par la Prusse et la Sardaigne, le 11 juillet par la France, le 24 par l'Angleterre, le 31 par l'Autriche, et le 17 septembre par la Russie.

Le traité de la Sainte-Alliance entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, conclu à Paris le 26 septembre 1815, ne contient rien de spécial à la Savoie. Le roi de Sardaigne n'y accéda que le 8 juin 1816. Il n'était d'ailleurs qu'un préliminaire au Congrès qui allait s'ouvrir à Paris et se terminer par le traité définitif de Paris du 20 novembre 1815 entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et la France de l'autre.

C'est dans ce congrès que la restitution du reste de la Savoie au roi de Sardaigne fut résolue avec l'extension de la neutralité Suisse dans la partie restituée jusqu'à Faverges, Lescheraine et le lac du Bourget. Protocole du 3 novembre 1815.

Mais les prétentions qui n'avaient pu complétement aboutir pendant le Congrès de Vienne, revinrent à la charge et firent attribuer au canton de Genève le territoire de Saint-Julien cédé par la France. Ce fut un jeu pour obtenir d'autres concessionss du roi de Sardaigne, ainsi qu'on le verra à l'acte de remise du 15 décembre.

C'est donc avec cette modification qu'il faut entendre la teneur du traité du 20 novembre.

I.

« Les frontières de la France seront telles qu'elles étaient en 1790, sauf les modifications de part et d'autres qui se trouvent indiquées dans l'article présent.....

« 4° Des frontières du canton de Genève jusqu'à la Méditerrrnée, la ligne de démarcation sera celle qui, en 1790, séparait la France de la Savoie et du Comté de Nice.

« Les hautes parties contractantes nommeront dans le délai de trois mois après la signature du présent traité des Commissions pour régler tout ce qui a rapport à la délimitation des pays de part et d'autre ; et aussitôt que le travail de ces Commissions sera terminé, il sera dressé des cartes et placé des poteaux qui constateront les limites respectives.

II.

« Les places et les districts qui, selon l'article précédent, ne doivent plus faire partie du territoire français, seront remis à la disposition des puissances alliées dans les termes fixés par l'art. 9 de la Convention militaire annexée au présent traité, et S. M. le roi de France renonce à perpétuité, pour Elle, ses héritiers et successeurs, aux droits de Souveraineté et de propriété qu'Elle a exercés jusqu'ici sur les dites places et districts.

III.

« La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverges jusqu'à Lescheraine, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny, par l'article 92 de l'Acte final du Congrès de Vienne.

VII.

« Dans tous les pays qui changeront de maître, tant en vertu du présent traité que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels ou étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés, et se retirer dans les pays qu'il leur plaira de choisir.

XI.

« Le traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que l'Acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815, sont confirmés et seront maintenus dans toutes celles

de leurs dispositions qui n'auraient pas été modifiées par les clauses du présent traité. »

Par l'article IV du même traité, la France était imposée de 750 millions à payer aux puissances alliées. Le quart de cette somme était destinée à rétablir les fortifications de chaque Etat. Le quart afférent aux Etats Sardes était de 10 millions, qui furent partagés entre la Prusse et l'Autriche, attendu que le roi de Sardaigne trouvait une ample compensation dans la récupération complète de la Savoie. Protocole du 3 novembre 1815, art V, et du 6 novembre, art. II-IX.

Quant au reste de l'indemnité, chaque puissance en eut un cinquième d'après le nombre de troupes fournies. Ce fut pour la Sardaigne la somme de 6,379,449 francs 66 centimes 1/2, à raison de 425 fr. par homme, pour ses 15,000 hommes. Protocole du 3-20 novembre 1815, IV-V.

(A suivre). C.-A. DUCIS.

LA CULTURE DE LA VIGNE ET LA VINIFICATION DANS LE MACONNAIS

(Suite et fin)

Les vins délicats et remarquables par l'excellence de leur bouquet, forment exception à cette règle et doivent toujours être mis en fûts neufs.

Les vins blancs qui ne se consomment qu'en petite quantité, seront encavés, autant que possible, dans des feuillettes, mais indispensablement en fûts qui n'aient point servi.

La mesure pour partager et diviser le vin dans les fûts se nommait *quarte*, elle contient huit bouteilles; trente de ces quartes remplissent le tonneau (*la pièce*), et quinze la feuillette.

Vinification. — Le raisin reste ordinairement de sept à huit jours dans la cave, avant que le moût ne soit à point pour être tiré. Il y reste moins longtemps lorsque la température est très chaude au moment de la vendange, et, dans le cas contraire, il est bien rare qu'il y séjourne au-delà de dix jours. Après ces données générales, l'habitude seule peut faire reconnaître avec précision le moment où le vin est parfaitement au point de perfection qu'on doit désirer. On peut s'assurer, en outre, que le vin n'est pas trop fait, lorsqu'en tirant dans la benne quelques quartes de moût, il se forme au-dessus une mousse épaisse qui s'y maintient; mais si la mousse se dissipe très promptement, le vin est alors plus que fait. Cette connaissance du degré auquel le moût doit parvenir, est fort importante, car, de là dépend le sort futur du vin qui est plus ou moins moëlleux et plus ou moins susceptible de conservation. Il vaudrait mieux toutefois qu'il eût peu de cuve que d'en avoir trop, ce qu'on appelle être forcé à la cuve. Dans ce dernier cas, la liqueur a perdu une partie de sa qualité.

Conduite du vin. — Le vin ayant été envasé dans les tonneaux, le rouge reste sans être remué jusqu'au mois de mars suivant. On a seulement le soin de remplir les fûts de temps à autre pour ne point laisser de vide. On ne place point le bondon pendant les premiers jours ; on se contente de couvrir l'ouverture avec une carte ou une feuille de vigne maintenue par un morceau de toileau. Le premier soutirage a lieu au mois de mars. Une opinion à peu près généralement accréditée fait regarder comme préférable, pour cette opération, l'époque des deux phases de décroissance de la lune ; cette règle s'étend à toutes les manipulations du vin et notamment au remplissage mensuel des fûts. Le vin étant soutiré, on rince le tonneau à deux eaux, on le soufre et on y remet le vin ; le second soutirage se pratique de la même manière, à la fin d'août ou au commencement de septembre.

Les vins blancs doivent être soutirés bien plus souvent ; ils gagnent en qualité par la répétition de cette opération ; mais il faut de toute nécessité qu'ils soient enlevés de dessus la grosse lie par un premier soutirage, un mois environ après leur confection; c'est ce qu'on appelle les *dégrossir*. Au sortir du pressoir, le vin commence à se dépouiller lui-même par la fermentation en rejetant par la bonde une grande partie des impuretés qui s'y trouvent mêlées ; il est bon de le laisser longtemps découvert et de l'ouiller fréquemment pour lui donner cette limpidité qui fait l'une de ses qualités les plus précieuses. Il convient aussi de le laisser dehors dans une cour, exposé à l'air libre même au-delà du temps des premiers froids ; il contracte, par ce moyen, beaucoup de douceur, qualité qui lui est fort essentielle. C'est ainsi que se traitent les premiers crus du vin blanc mâconnais, dont celui de Pouilly est justement rangé dans la première classe des vins français.

Les vins rouges ou blancs doivent toujours être soutirés avant d'être remués, c'est-à-dire emportés hors de la cave. Lorsqu'on veut les mettre en bouteilles, il faut les coller au moins dix jours à l'avance. Cette opération se fait, pour le vin rouge, en retirant du tonneau une petite quantité de vin et en y jetant ensuite une colle faite avec trois blancs d'œufs bien battus avec un peu de sel mêlés à quelque peu de vin. On agite fortement et à plusieurs reprises tout le vin du tonneau avec un bâton fendu en quatre par le bout et qu'on introduit par le trou de la bonde. On remplit ensuite ce même tonneau avec le vin qu'on en a retiré et l'on bouche.

Pour le vin blanc, au lieu d'œufs et de sel, on emploie de la colle de poisson qu'on fait dissoudre dans un verre du même vin.

Ainsi que nous l'avons dit, le vin rouge du Mâconnais, si l'on en exempte le cru des Thorins, est essentiellement un vin d'ordinaire ; mais, sous ce rapport, on peut dire qu'il lutte avec avantage contre les autres vins de France, si même il ne leur est préférable eu égard surtout aux considérations hygiéniques. Il doit donc être recherché par le consommateur lorsqu'il peut l'avoir dans sa nature sans aucun mélange. Il est à remarquer que sa qualité se perfectionne lorsqu'il est transporté à une latitude plus septentrionale ; mais, en revanche, cette qualité perd quelque chose lorsqu'il arrive à une latitude méridionale. Il serait, néanmoins, un moyen assuré de parer à cette influence d'une température plus chaude que son climat propre, en se hâtant de renfermer le vin dans des caves souterraines, profondes, par conséquent

très fraîches. L'expérience a prouvé qu'alors non-seulement la quantité du vin se conserve sans altération, mais encore qu'elle s'y améliore.

Les vins blancs étant plus robustes et plus spiritueux ne sont point aussi susceptibles de cette influence et peuvent être transportés partout sans qu'il soit besoin des mêmes précautions.

On peut conclure que l'usage des vins du Mâconnais est à la fois salutaire et agréable sans être d'un prix trop élevé pour l'emploi habituel à la grande comme à la petite fortune, et semble être destiné spécialement à la consommation de la capitale, des départements du nord et des provinces étrangères qui les avoisinent. Quelques-uns de ces vins, d'une saveur plus délicate, plus chers, par conséquent, notamment les premiers crus de vin blanc, peuvent figurer avec honneur sur la table d'un riche et soutenir le parallèle des meilleurs produits œnologiques de la France. TONY LACROIX.

OUVERTURE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

L'Ecole d'anthropologie, récemment fondée, s'est ouverte le 15 novembre.

Le bureau était composé de :

MM. Gabriel de Mortillet, président de la Société d'anthropologie et professeur à l'Ecole ;
Docteur Thulié, un des fondateurs, rapporteur au Conseil municipal de Paris pour la subvention accordée à cette nouvelle institution ;
Cernuschi, un des fondateurs ;
Viollet-Leduc, membre du Conseil municipal de Paris ;
Docteur Dally, professeur d'ethnologie.

La leçon d'ouverture a été faite par le docteur Paul Broca, principal fondateur et directeur de l'Ecole. Il a obtenu un grand et légitime succès. La salle, bien que fort spacieuse, n'a pas pu contenir tout le public qui se pressait pour assister à cette inauguration. A l'entrée de M. Broca, une salve d'applaudissements a salué en lui l'œuvre nouvelle ; c'était justice, car c'est grâce à lui qu'elle existe. Il est en outre la plus brillante représentation, non seulement de l'anthropologie française, mais bien de l'anthropologie générale. A la fin de la leçon, de chaleureux applaudissements se sont adressés directement au savant professeur.

Voici le programme des cours :

Anthropologie anatomique, par M. Paul Broca ;
Anthropologie biologique, par M. Topinard ;
Ethnologie, par M. E. Dally ;
Anthropologie préhistorique, par M. G. de Mortillet ;
Anthropologie linguistique, par M. Abel Hovelacque ;
Démographie et géographie médicale, par M. Bertillon.

Ces cours sont publics ; le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris ont voté les subventions nécessaires pour les rendre entièrement gratuits.

Nous avons eu la satisfaction d'apprendre que notre ami et collègue, M. G. de Mortillet, membre de la Société Florimontane, et ancien conservateur de notre musée municipal, a ouvert son cours le 20 courant devant une salle comble. De l'avis de tous, il a obtenu un brillant succès : il a été très clair, très net, et en même temps fort amusant, qualité qui est loin de nuire aux fortes études.

Nous avons un triple motif pour nous réjouir des succès obtenus par la nouvelle Ecole : trois professeurs, MM. Broca, Hovelacque et de Mortillet ont mis la plus grande obligeance à aider au développement des collections anthropologiques du musée d'Annecy ; nous leur devons non seulement de précieux conseils et d'utiles renseignements, mais encore l'envoi de pièces importantes pour l'étude des races humaines. L. REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 novembre 1876

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M. le Président communique la correspondance : 1° lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, attribuant une allocation de 300 fr. pour encourager les travaux de la Société. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour ce nouveau témoignage d'intérêt. — 2° Circulaire du même, demandant le concours de la Société pour l'inventaire des richesses d'art existant dans le département. Ces vœux ont eté réalisés depuis une année par un membre en ce qui concerne le Musée d'Annecy ; les autres membres se feront un devoir de fournir des notes relatives aux ouvrages d'art et aux restes remarquables d'architecture disséminés dans le département. — 3° Lettre de remerciements de M. A. Gutierrez y Victory, nommé membre correspondant — 4° Circulaire de M. le docteur Auguste Le Jolis, fondateur de la Société des sciences naturelles de Cherbourg : la Société Florimontane adresse ses plus sympathiques félicitations à cette savante Compagnie, fondée, comme la nôtre, en 1851 ; pendant ces 25 années elle a publié 20 volumes de Mémoires et créé une riche bibliothèque scientifique.

M. J.-B. Tripp et *M. Antonio Gutierrez y Victory*, membres correspondants à Tampico, à qui nos collections publiques étaient déjà redevables de dons nombreux, viennent de donner une nouvelle preuve de leur générosité en nous adressant des collections d'une grande valeur. Citons, entre autres, six statues antiques, diverses antiquités mexicaines, des objets d'industrie moderne, 152 monnaies et médailles dont 68 en argent, plus de 100 espèces de coquilles, des polypiers, fossiles, minéraux, tortues, insectes et leurs travaux, crustaces, et des produits végétaux. Tout cela est accompagné d'intéressantes notices. La Société vote des remerciements à notre concitoyen, M Tripp, qui depuis bien des années travaille avec le plus louable dévouement à enrichir le Musée, et à M. Gutierrez, qui depuis trois ans devient son digne émule. Grâce à ces messieurs, notre collection d'antiquités mexicaines a déjà été citée comme une des plus importantes de France.

L'infatigable M. Tripp vient de mettre la Société en relations avec quelques travailleurs : 1° M. l'avocat *Alfredo Chavero* envoie la dernière édition d'un savant mémoire sur la fameuse sculpture conservée à Mexico et connue jusqu'ici sous le nom de calendrier aztèque ; l'espace nous manque dans un laconique procès-verbal pour exposer les raisons longuement développées qui portent l'auteur à déclarer que ce monument n'est pas un calendrier, mais bien « une étude astronomique et cosmogonique du Soleil. » — *MM Castillo* et *Garza*, pharmaciens à Tampico, font hommage de quelques produits végétaux utiles, et dont plusieurs sont encore l'objet de contestations entre les savants chargés de leur assigner un nom.

M Chaudier, membre effectif, à Gap, fait don de deux belles monnaies d'or anciennes, trouvées dans les Hautes-Alpes. L'une est de Venise, l'autre de Gênes.

M. Ritz dépose deux nouvelles œuvres musicales dont il est l'auteur : *Souvenirs de la Savoie*, valse, et *Soleil !* chœur pour quatre voix d'hommes.

La liste des dons et échanges sera publiée dans le prochain numéro.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1876

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	22°1	9°5	14°2	721,8	17,5	1,9	81	17°8	29°	23°	—	O	très faib.	beau	1/2 couvert dans le jour	0,685	15°8
2	20	8	13,8	724,8	»	1,9	86	18,3	45	29	—	S	id	très beau	Brouillard à 7 heures matin (300)	0,710	15,2
3	20	7,5	14	725,1	»	1	91	20,4	46	30	—	O-N-O	id.	id.		0,710	15,1
4	22,6	9,2	19,2	726,5	»	1,3	90	21,4	51	32,5	—	O-N-O	id.	id.		0,710	15,1
5	22,4	12	15,4	727	»	1,1	96	21	52	38	—	S.-O	id.	id.		0,700	16,1
6	21,5	9,1	15,2	726,5	»	0,8	94	20,2	51	32	—	N	id.	id.		0,690	15,7
7	22,5	8	15,2	726,7	»	1,2	91	20,8	46,5	31,5	—	O	id.	id.	1/2 couvert dans la nuit.	0,690	15,7
8	22,1	8,2	16,4	726,9	»	0,7	79	21,4	50,7	30,5	—	O	id.	id.		0,680	15,7
9	22,5	10,1	15,5	724,1	»	1,1	91	21,6	52,5	33	—	O	id.	beau	Averse à midi ; pluie légère à 7 h. s. Beau à 10 h.	0,660	16
10	24,3	14,5	16	722,3	14,5	1,8	91	15,8	18,5	17,8	S	S	assez fort	couvert	Forte averse à 3 h. m. Ecl. et tonn. continuels.	0,670	16,6
11	18,1	11,5	16,4	719,7	6,6	0,9	85	23	46,5	33	S -O	S.-O	faible	couv.1/2	Très beau à 10 heures soir.	0,660	16,5
12	24,3	16,5	22,2	720,1	»	4	58	26,4	57	38	S	S	id.	couvert	Beau à 10 heures.	0,660	16,5
13	27,5	10,5	16,8	722,1	»	3,8	79	24,4	50	35	S.-O	S.-O	id.	beau		0,660	16,5
14	25,3	11,5	16,6	721,7	»	1,6	83	21,8	46	30,5	O-S-O	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Légère pluie (inappréciable) à 10 heures soir.	0,650	16,7
15	23,5	11	17	721	»	0,6	84	21,5	41	28,5	S -O	S.-O	id.	couvert	Beau à 11 heures soir.	0,650	17,1
16	22,5	11	14,8	719	»	2,2	70	20,8	46	30,3	S.-O	S.-S.-O	très faib.	couv.1/2	Nuit belle.	0,650	17,1
17	24,3	9,1	14,4	719,2	»	1,2	74	18	34,5	24,1	—	S	id.	beau	Id.	0,640	16,2
18	20,1	6,6	12,8	717	»	1	90	19	49,1	30,5	—	S -E.	id.	id.	Id.	0,630	16,2
19	20,5	5	13,8	715,1	»	1,1	83	20,4	52,3	31,4	—	E	id.	très beau		0,610	15
20	20,5	4,3	8,5	714,6	»	1,7	90	10,2	14	12,5	?	O	id.	couvert		0,600	14,5
21	12,5	8	9,8	716	»	1,5	95	13,8	21,2	17	?	O	id.	couv.1/2		0,595	13,4
22	15	9	11	717,7	»	0,1	86	12,5	17,5	14,5	?	O	id.	couvert	Beau à 11 heures soir.	0,590	13
23	15	8,5	10,2	719,5	»	0,7	74	11,0	12,5	11,3	N.-O	O	assez fort	id.		0,560	13,4
24	11,5	8	9,8	724	»	0,8	95	12,2	16,2	14	N.-O	O	id.	id.		0,550	13,7
25	13	9	9,5	726	»	1	96	10	12,7	10,7	?	O	id.	id.		0,545	12,9
26	10,5	7,5	8,6	725,5	»	0,8	94	9,5	13	10,5	?	O	id.	id.		0,540	12,7
27	10,1	7	8,2	725,1	»	0,9	89	8,5	11,5	9,3	?	O	id.	id.		0,530	12
28	9	7,2	8	724,2	»	1,1	78	9,5	13,7	11	?	O	faible	id.		0,510	11,8
29	11,5	7,1	9,1	724,2	»	1,4	92	10,5	20,5	14,5	?	O	très faib.	id.		0,505	11,7
30	11,5	6	7,4	725,8	»	1,2	94	11,5	38,1	22,5	?	O	id.	id.	Barrages du lac étant fermés	0,545	11,5
31	12	3	5	723,2	»	0,8	94	8,7	32	19,4	?	O.-S.-O	id.	id.		0,530	10
Moyennes ou Totaux.	18°65	8°82	13°06	722,3	38,6	41,2	86,2									0,623	14°7

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

17me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 décembre 1876.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Les Savoyards en Egypte (suite), par M. Eugène Tissot. — Flore de la dent de Lanfon (suite), par M. E. Picard. — Le châtaignier, par M. l'abbé Gex. — Séance de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

Le traité du 29 mars 1815 ayant maintenu celui de Turin du 3 juin 1754 pour les articles auxquels il ne touchait pas, le roi de Sardaigne comptait garder au nord de l'Arve la limite de la Seime, qui passe entre Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Ce dernier réuni à Thonex sous le nom de Chêne-Thonex, était un chef-lieu de canton sous l'Empire.

Mais, comme on l'a dit plus haut, le traité du 20 novembre, dans le détournement du territoire de Saint-Julien, cachait une combinaison qui ne tarda pas à se faire jour et fut imposée au roi de Sardaigne dans l'acte de remise du reste de la Savoie, en compensation de promesses calculées de la part de Genève.

Ce fut à Chambéry, le 15 décembre 1815, que le général autrichien, baron Stefanini remit, au nom des puissances alliées, à M. Provana de Collegno, officier du ministère sarde, le troisième département du Mont-Blanc, moins le territoire de Saint-Julien, conformément au protocole du 3 novembre 1815, et aux conditions suivantes :

Le roi de Sardaigne,

1° Accède à l'extension restreinte de la neutralité, telle qu'elle est formulée plus haut, bien qu'il l'eût demandée pour toute la Savoie;

2° S'engage à traiter avec le canton de Genève pour l'échange de la commune de Chêne-Thonex et quelques autres nécessaires pour désenclaver le territoire suisse de Jussy, contre la rétrocession de la part du canton de Genève, du territoire situé entre la route d'Evian et le lac, qui avait été cédé par S. M. Sarde, par acte du 29 mars 1815, art. IV, V. C'était les communes de Collonges-Bellerive, Corsier et Hermance;

3° S'engage à reculer la ligne de ses douanes au moins d'une lieue de la frontière Suisse et en dehors des monts de Voirons, de Salève, de Sion et Vuache.

On le voit, d'une part, la France, se souvenant de la parole du général Bourcet *qu'au moment d'une campagne on peut toujours regarder la Savoie comme étant à la disposition de la France*, ne voulut jamais reconnaître la neutralité de la Basse-Savoie, dont la porte lui était ouverte depuis qu'elle avait fait raser le fort de Montmélian, en 1705; et, de l'autre part, Genève utilisait toutes les occasions d'effeuiller le tiers nord de la Savoie, qu'elle n'avait pu obtenir en entier.

Chambéry était redevenue la capitale du duché et de la province de Savoie proprement dite. Par lettres patentes du 16 janvier 1816, le roi créa la nouvelle province de Haute-Savoie avec Conflans et l'Hopital pour centre et les mandements de Beaufort, Ugine et Grésy.

La province de Carouge ayant été décapitée et morcelée par les traités du 29 mars et du 20 mai 1815, le roi de Sardaigne tenait à récupérer Saint-Julien pour en faire le chef-lieu d'une nouvelle province, appuyée sur le Salève avec les mandements d'Annemasse et de Reignier.

En face de ces demandes bien prévues, Genève garda les communes qu'elle avait promises.

C'est dans ce sens que les commissaires sardes et genevois, dans le traité de Turin du 16 mars 1816, « prenant pour base de leur travail le principe de la convenance réciproque, et des avantages respectifs d'administration des deux gouvernements; désirant que Sa Majesté ait un chef-lieu commodément situé pour les communes restantes de la province de Carouge, et qu'elle conserve, sur son propre territoire des communications faciles entre la Basse-Savoie et le Chablais, sont convenus de ce qui suit :

I.

« Le territoire cédé par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, pour être réuni au canton de Genève, soit en vertu des actes du congrès de Vienne du 29 mars 1815, soit en vertu des dispositions du protocole des puissances alliées du 3 novembre suivant, et du traité de ce jour, est limité, par le Rhône, à partir de l'ancienne frontière près de Saint-Georges, jusqu'aux confins de l'ancien territoire Genevois, à

l'ouest d'Aire-la-Ville ; de là, par une ligne suivant ce même ancien territoire jusqu'à la rivière de La Laire; remontant cette rivière jusqu'au chemin qui, de La Perrière tend à Soral ; suivant ce chemin jusqu'au dit Soral, lequel restera, ainsi que le chemin, en entier sur Genève ; puis par une ligne droite tirée sur l'angle saillant de la commune de Bernex, à l'ouest de Norcier. De cet angle, la limite se dirigera, par la ligne la plus courte, à l'angle méridional de la commune de Bernex sur l'Aire, laissant Norcier et Thurens sur Savoie. De ce point, elle prendra la ligne la plus courte pour atteindre la commune de Compesières ; suivra le confin de cette commune, à l'est de Saint-Julien, jusqu'au ruisseau de l'Arande, qui coule entre Ternier et Bardonex ; remontera ce ruisseau jusqu'à la grande route d'Annecy à Carouge ; suivra cette route jusqu'à l'embranchement du chemin qui mène directement à Collonge, à 155 toises de Savoie avant d'arriver à la croix de Rozon ; atteindra, par ce chemin, le ruisseau qui descend du village d'Archamp; suivra ce ruisseau jusqu'à son confluent avec celui qui descend du hameau de la Combe, au-delà d'Evordes, en laissant néanmoins toutes les maisons dudit Evordes sur Genève ; puis, du ruisseau de La Combe, prendra la route qui se dirige sous Bossey, sous Crevin, et au-dessus de Veirier. De l'intersection de cette route, à l'est et près de Veirier, avec celle qui, de Carouge tend à Etrembières, la limite sera marquée par la ligne la plus courte pour arriver à l'Arve, à deux toises au-dessus de la prise d'eau du bief du moulin de Sierne. De là, elle suivra le thalweg de cette rivière jusque vis-à-vis de l'embouchure du Foron ; remontera le Foron jusqu'au-delà de Cormières, au point qui sera indiqué par la ligne la plus courte tirée de la jonction de la route de Carra, avec le chemin qui, du nord de Puplinge, tend au nord de Ville-la-Grand; suivra la dite ligne, et ce dernier chemin vers l'est, en le donnant à Genève ; puis la route qui remonte parallèlement au Foron, jusqu'à l'endroit où elle se trouve en contact avec le territoire de Jussy. De ce point, la ligne reprendra l'ancienne limite, jusqu'à sa rencontre avec le chemin tendant de Gy à Foncenex, et suivra ledit chemin vers le nord, jusqu'à la sortie du village de Gy, laissant ledit chemin sur Genève. La limite se dirigera ensuite en ligne droite sur le village de Veigy, de manière à laisser toutes les maisons du village sur Savoie ; puis en ligne droite au point où l'Hermance coupe la grande route du Simplon. Elle suivra enfin l'Hermance jusqu'au lac, lequel bornera le nouveau territoire au nord-ouest : bien entendu que la propriété du lac, jusqu'au milieu de sa largeur, à partir d'Hermance jusqu'à Vesenaz, est acquise au canton de Genève, et qu'il en sera de même des portions du cours du Rhône qui, ayant fait jusqu'ici frontière entre les deux Etats, appartenaient à Sa Majesté; que tous les chemins indiqués comme formant la ligne frontière dans la délimitation ci-dessus, appartiendront à Sa Majesté, sauf les exceptions indiquées; et que tous les enclos fermés de murs ou de haies, attenant aux maisons des villages et hameaux qui se trouveraient placés près de la nouvelle frontière, appartiendront à l'Etat dans lequel est situé le village ou hameau : la ligne marquant les confins des Etats ne pourra être rapprochée à plus de deux toises des maisons ou des enclos y attenants, et fermés de murs ou de haies. Quant aux rivières et ruisseaux qui, d'après les changements de limites résultants du traité de ce jour, déterminent la nouvelle frontière, le milieu de leur cours servira de limite, en exceptant le Foron, lequel appartiendra en entier à Sa Majesté, et dont le passage ne sera assujetti à aucun droit.

II.

« Les puissances contractantes renoncent à tous droits de souveraineté et autres qui peuvent leur appartenir, dans les pays réciproquement cédés; notamment Sa Majesté au territoire situé entre la route d'Evian, le lac et la rivière d'Hermance; la confédération Suisse et le canton de Genève, à la portion de la commune de Saint-Julien où le chef-lieu est situé : le tout conformément à la délimitation fixée par l'article précédent.

« Tous les titres, terriers et documents, concernant les pays cédés, seront remis de part et d'autre, le plutôt que faire se pourra. »

Les articles III, IV, V, VI sont relatifs aux réglementations douanières.

VII.

« Le protocole du Congrès de Vienne du 29 mars 1815, accepté par l'acte de la Diète de la Confédération suisse, en date du 12 août suivant, ayant stipulé comme une des conditions de la cession du territoire en faveur du canton de Genève :

« 1° Que les provinces du Chablais et du Faucigny, « et tout le territoire au nord d'Ugine appartenant « à Sa Majesté, feraient partie de la neutralité de « la Suisse, garantie par toutes les puissances, « ainsi qu'il est expliqué à l'article premier du dit « protocole ; »

« Le directoire fédéral ayant déclaré par sa note officielle du premier novembre au ministre de Sa Majesté,

« Que la Confédération suisse a accepté les actes « du Congrès de Vienne du 29 mars, dans leur en- « tier, selon leur teneur littérale, et sans aucune « réserve; en sorte que la différence de mots qui « peut se trouver entre l'acte susdit de la Diète, et « le protocole du Congrès, ne doit nullement être « envisagée comme une restriction ou comme une « déviation du sens précis de ce dernier; »

« Et la même note officielle ayant ajouté :

« De ces explications il résulte que la Suisse ne « fait, au sujet de l'admission des provinces de Cha- « blais, de Faucigny et du territoire au nord d'U- « gine, dans son système de neutralité, aucune dis- « tinction ou réserve qui tende à affaiblir ou modifier « les dispositions énoncées dans les actes du Congrès « de Vienne du 29 mars; »

« Le traité de Paris du 20 novembre 1815, ayant étendu de la même manière cette neutralité de la Suisse à une autre partie du territoire de Sa Majesté; et enfin l'acte du même jour *portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité perpétuelle de son territoire,* contenant l'article suivant :

« Les puissances reconnaissent et garantissent « également la neutralité des parties de la Savoie « désignées par l'acte du Congrès de Vienne du 29 « mars 1815, et par le traité de ce jour, comme de- « vant jouir de la neutralité de la Suisse de la même « manière que si elles appartenaient à celle-ci; »

« Ces diverses déclarations et stipulations, que la Suisse reconnaît et accepte, et auxquelles Sa Majesté accède de la manière la plus formelle, feront règle entre les deux Etats.

VIII.

« Les communications commerciales entre les provinces de Savoie, au travers de l'Etat de Genève, seront libres en tout temps, sauf les mesures de police auxquelles les sujets de Sa Majesté seront astreints comme les Genevois eux-mêmes.

IX.

« Il sera libre en tout temps, aux sujets de Sa Majesté réunis au canton de Genève, de vendre les propriétés par eux possédées dans le dit canton, et de se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

X.

« Les droits acquis aux sujets de Sa Majesté, en vertu des lois en vigueur jusqu'au moment de la remise du territoire, seront respectés par la nouvelle législation; et les actes et contrats passés, ainsi que les jugements rendus d'après les dites lois, ne pourront être attaqués que par les voies ouvertes en vertu de ces mêmes lois, sauf ce qui concerne la compétence et les formes de procédure établies pour les tribunaux genevois.

XI.

« Les dispositions des protocoles de Vienne du 29 mars 1815, en faveur du pays cédé par Sa Majesté pour être réuni à l'Etat de Genève, seront communes au territoire dont le dit Etat acquiert la propriété, conformément au protocole du 3 novembre suivant, et à la délimitation fixée par le traité de ce jour.

XII.

« Sur tous les objets auxquels il a été pourvu par le protocole de Vienne du 29 mars 1815, les lois éventuelles de la constitution de Genève ne seront pas applicables.

« Et attendu que le dit protocole a arrêté, article troisième, paragraphe premier, « que la religion ca- « tholique sera maintenue et protégée de la même « manière qu'elle l'est maintenant dans toutes les « communes cédées par Sa Majesté le roi de Sardai- « gne, et qui seront réunies au canton de Genève, » il est convenu que les lois et usages en vigueur au 29 mars 1815, relativement à la religion catholique, dans tout le territoire cédé, seront maintenus, sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du Saint Siége.

« En exécution du § 6 du dit article 3, lequel a arrêté que le curé de l'église catholique de Genève sera logé et doté convenablement, cet objet est réglé conformément à la stipulation contenue dans l'acte privé en date de ce jour.

XIII.

« Le gouvernement de Genève voulant montrer les sentiments dont il est animé envers les habitants des communes cédées, et son désir de pourvoir convenablement aux établissements de charité et d'instruction publique, consent à ce que les prix non payés des biens des communes vendus sous l'administration française, et les créances obtenues à ce titre par les dites communes, soient perçus par elles et employés à leur profit; que les établissements de charité et d'instruction publique existants, conservent leurs fonds, et les avantages dont ils étaient en possession; enfin, il pourvoira à ce que les dits établissements ne puissent à aucun égard se trouver en souffrance, par le fait de la présente cession de territoire.

XIV.

« Les propriétaires de biens-fonds dont les propriétés sont occupées par la présente délimitation, de manière que leurs habitations, ou bâtiments de ferme, se trouvent sur le territoire d'un Etat, et leurs pièces de terre sur l'autre, jouiront, pour l'exploitation de leurs biens, de la même liberté que si leurs propriétés étaient réunies sur le même territoire. Ils ne pourront, à raison des dites propriétés, être assujettis à de plus fortes charges, que s'ils appartenaient à l'Etat où elles sont situées; et le principe des deux gouvernements sera celui d'une protection spéciale pour les dits propriétaires ainsi que d'un parfait accord dans les mesures de sûreté et de police.

XV.

« Les contributions foncières des fonds dits de l'ancien dénombrement, ne seront point portées au-dessus du taux où elles se trouvaient le 29 mars 1815, tant qu'ils resteront entre les mains des Genevois; et les biens-fonds appartenant actuellement à des Genevois, sur le revers septentrional de Salève, entre Veyrier et la limite occidentale de la commune de Collonge-Archamp, avec les pâturages qui en dépendent, pourront être vendus en tout temps, à des Genevois.

« Les propriétaires genevois du bas de Salève, soit sur Savoie, soit sur Genève, qui jouissent des eaux dérivant de la montagne, et qui, d'après les dispositions des Constitutions générales, auraient besoin de concessions du roi pour conserver cette jouissance, seront traités, à cet égard, comme les sujets de Sa Majesté, sauf les droits des tiers.

XVI.

« Tous droits d'aubaine, de détraction, et autres de même nature, relatifs aux successions, qui se trouveraient en vigueur dans les Etats de Sa Majesté à l'égard des cantons suisses, et réciproquement, seront abolis, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

XVII.

« Les propriétaires suisses de biens-fonds situés à distance moindre de deux milles de Piémont des frontières fixées par le présent traité, et dont les ti-

tres sont antérieurs au 3 novembre 1815, ne seront point inquiétés, à raison des dispositions contenues à cet égard dans les Constitutions générales de Sa Majesté, à la charge par eux de se conformer aux dites Constitutions, en cas de transmission de ces biens, autrement que par voie de succession. »

Les articles suivants règlent la dette publique.

XXI.

« L'établissement des bureaux de douanes sur la nouvelle ligne entraînant des dépenses pour le roi, et la délimitation fixée par l'article premier exigeant la construction ou l'amélioration sur plusieurs points de la route de communication entre la Basse-Savoie et le Chablais, une somme de cent mille livres de Piémont sera mise par le canton de Genève à la disposition de Sa Majesté. Cette somme sera payable à Saint-Julien dans les six mois qui suivront la signature du présent traité. »

L'article XXII règle l'exécution de la délimitation et l'article XXIII renouvelle le traité de Turin du 3 juin 1754 pour les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé.

Le même jour, le représentant de la confédération suisse et du canton de Genève renouvela l'assurance de l'exécution du protocole du 29 mars 1815 relatif à la dotation et au logement du Curé et des Vicaires de Genève; ratifiée à Genève le 27 avril.

Ce traité fut ratifié par le roi de Sardaigne et le Directoire fédéral le 15 juin 1816.

La réserve stipulée à l'article XII contre les lois éventuelles de Genève est relative aux lettres patentes du 28 octobre 1814 et du 22 décembre 1815, qui replaçaient sous la législation sarde antérieure au 21 septembre 1792, les parties de la Savoie rendues au roi de Sardaigne par les traités du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815, sauf, pour les droits féodaux, déclarés abolis, bien qu'ils le fussent déjà en principe par les décrets qui avaient provoqué dès longtemps l'affranchissement féodal dont nous avons parlé précédemment.

Comme cette mesure a été blâmée dans quelques publications historiques, nous croyons devoir en reproduire ici les considérants :

« Victor-Emmanuel, etc. C'est dans vos contrées que nos Augustes Ancêtres ont établi les bases de cette législation qui, fondée sur la jurisprudence romaine d'après l'interprétation donnée par les décisions d'un Sénat, dont les arrêts ont été un objet d'admiration pour les autres Etats, a formé depuis plusieurs siècles le bonheur de nos peuples par sa conformité avec leurs habitudes, et par l'esprit de justice et d'équité qui règne dans toutes ses parties. Nous avons, en conséquence, déterminé de la rétablir telle qu'elle existait auparavant, en y apportant cependant des modifications que les circonstances ont rendues nécessaires, et nous réservant encore d'y faire les variations que nous jugerons convenables pour le bien de nos sujets.

« Le soulagement de ceux de la Savoie a été une de nos premières pensées et un de nos soins les plus chers, et quoique nous ne soyons pas à même de faire, pour le moment, tout ce que dans nos vues paternelles nous avons déterminé, nous ne voulons pas moins les faire jouir dès à présent d'une diminution d'impôts, telle que les besoins de l'Etat peuvent la permettre. » — Suit le dispositif.

La plantation de limites eut lieu le 15 juin 1816, avec de légères modifications au texte de l'article I du traité, motivées par la variation des cours d'eaux.

En résumé, la Savoie reprit Archamps-Collonges, Bossey moins Troinex, Thairy moins Soral, Saint-Julien avec Latoy pris sur Compesières. Elle perdit Meynier-Cholex, les hameaux de Puplinges, Cornier, Pesey, Présinges et Carraz, pris sur Ville-la-Grand, Chêne-Thonex, moins les hameaux de Gaillard, Vallard, Vernaz et Moillesulaz.

Il reste une énigme sur Chêne-Thonex. D'après le tableau présenté par le gouvernement de Genève à Rome pour faire détacher du diocèse de Chambéry et annexer au diocèse de Lausanne les paroisses catholiques que Genève avait acquises sur la Savoie, le Souverain Pontife n'attribua à l'évêque de Lausanne que les portions de Thonex qui, selon ce tableau, avaient dû passer à la Suisse : c'était Chêne-Bourg, Villette et Fossaz, et laissa à la Savoie l'église paroissiale de Thonex dans les mêmes conditions que celles de Thairy et de Ville-la-Grand. Le bref pontifical du 20 septembre 1819 fut reçu avec reconnaissance et enteriné au Conseil d'Etat de Genève le 1er novembre suivant. Et, toutefois, Genève a gardé le chef-lieu de Thonex par la limite du Foron. Qui fut trompeur dans l'acte du 15 décembre 1815?

La nouvelle commune sarde de Gaillard ayant protesté en 1825 de ses droits sur l'église de Thonex, le règlement du partage des communaux indivis entre les communes scindées, qui ne fut terminé qu'en 1834, établit que les églises resteront la propriété des communes dans lesquelles elles sont situées, sans aucune réclamation des villages séparés. Néanmoins Gaillard a continué d'entretenir cette église et d'en jouir.

Les dispositions du traité du 16 mars 1816, entre la Sardaigne et la Suisse, furent reproduites au Recès général de la Commission territoriale, rassemblée à Francfort le 20 juillet 1819, articles XXXIX, XLI, ratifié par le roi de Sardaigne le 17 septembre 1820.

C.-A. DUCIS.

(A suivre).

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

(Suite)

III

LE DOCTEUR BIRON

Joseph Biron est né à Chambéry le 12 juillet 1816. Il fit ses premières études au collége des Jésuites et commença son cours de médecine à l'école universitaire de cette ville. Au lieu de les continuer à Turin, suivant l'usage de nos étudiants sous le régime sarde, il préféra se faire inscrire à la Faculté de Lyon. Son travail et ses aptitudes y furent remarqués : il y gagna le 1er prix de thérapeutique. Mais le climat de Lyon ne convenait pas à son tempérament frêle et

maladif, il dut le quitter après deux ans de séjour, et partir pour Montpellier où il termina ses études. Presque aussitôt après avoir reçu ses grades, en septembre 1841, il entra comme médecin à l'hôpital de la marine à Toulon. Là il fit une excellente pratique, en même temps qu'il y préparait ses examens de doctorat qui devaient avoir lieu à Montpellier pendant l'hiver de 1843.

Une fois dans le Midi, sa santé s'améliora, La verdure, les pénétrantes senteurs des forêts d'oliviers, une douce et riante atmosphère tenaient désormais la place de nos « rudes hivers savoyards, » dont le manteau de neige était pour sa débile complexion un signe de mélancolie, de tourment et de mort. Et cependant, un tel milieu ne suffisait pas encore à dompter le principe morbide dont il était atteint. Il aspirait à un climat plus chaud, brûlant même; il comprenait que l'Afrique pouvait seule le sauver. Après de vaines tentatives pour se faire nommer à Alger, il tourna ses vues du côté de l'Egypte, où se trouvait un médecin de Marseille avec une haute position à la cour de Méhémet-Ali. L'illustre Clot-Bey, dont le nom n'est pas moins connu en France que dans la vallée du Nil, était alors médecin particulier du vice-roi et chef du service sanitaire de toute l'Egypte. Au moyen de quelques lettres de recommandation, il sut se ménager un bon accueil auprès de ce fonctionnaire, et, après avoir pris son doctorat, il se décida à partir.

Le 2 mai 1843, Biron prit passage à bord du brick *Ammirabile,* portant pavillon autrichien, et quitta les eaux de Marseille par un vigoureux mistral. Les voiles étaient bien tendues, le bâtiment filait avec rapidité; au bout de quelques heures les dernières silhouettes de la terre disparaissaient de l'horizon. « Jusque-là, écrit notre compatriote, j'étais fier de « n'avoir senti aucun malaise, lorsque tout à coup « la tête commença à me tourner, des envies de vo- « mir, des coliques à fendre le ventre, une lassitude « extrême, enfin tous les symptômes qui constituent « le mal de mer, m'obligèrent à me coucher sur le « pont. Le vent avait augmenté de violence, la mer « était devenue furieuse, nous allions assister à une « véritable tempête. Etendu dans mon coin, je n'é- « prouvais plus de sensations, je n'avais plus de vie; « j'entendais, sans être ému, le vent mugir à travers « les cordages, la vague se briser avec fracas contre « les flancs du navire, les matelots se lamenter et « regretter la terre, tout en manœuvrant avec « promptitude à la voix inquiète du capitaine. Le « bâtiment, agité par des mouvements convulsifs, « est tantôt porté au sommet d'une montagne d'eau, « tantôt englouti au fond de l'abîme; tout est « ébranlé sur le pont : les tonneaux roulent, les « voiles se déchirent, le ciel éclate, les astres s'élè- « vent sur nos têtes et s'abaissent à nos pieds. La « mort me paraît peu de chose dans l'état où le mal « de mer m'a plongé. Je n'aurais pas fait un seul « pas pour me sauver. J'allai cependant me coucher « dans ma cabine pour suivre l'avis du commandant, « plus expert que moi sur cette maladie, et j'y res- « tai enfoui pendant deux jours, jusqu'au moment « où la mer devint tranquille. Alors, bien qu'il fît « nuit, je me levai pour jouir du contraste : une « petite brise enflait doucement nos voiles, la mer « était sans rides et les astres avaient repris leur « fixité. La lune répandait au loin sa lueur mysté- « rieuse, les poissons se jouaient à travers ses rayons « en soulevant l'onde azurée, je respirai avec dé- « lice dans ce calme immense et je goûtai un ins- « tant de vrai bonheur. »

Au bout de sept jours de navigation, le bâtiment vient mouiller dans le port de Malte pour réparer les avaries essuyées durant la tempête. Biron profite de cette relâche pour visiter la ville et ses environs. Il est particulièrement séduit par la fameuse église de Saint-Jean, « deux fois plus vaste que la cathédrale de Chambéry, » toute pavée de mosaïques en marbre précieux qui figurent les armoiries des anciens chevaliers. Il remarque les jolies maisons. en pierre de taille extrêmement blanche et finement refouillée, dont les fenêtres sont toutes munies de balcons vitrés où les jeunes beautés se cachent derrière d'élégants rideaux. Dans la rue, ces mêmes personnes sont affublées d'un costume noir, semi-monacal, qu'elles tiennent, paraît-il, des femmes qui suivaient les chevaliers dans leurs expéditions contre les Turcs. Ce qui ne l'étonne pas moins, ce sont les soldats écossais avec leurs jambes nues et leur accoutrement un peu sauvage, défilant au son des cornemuses dont l'harmonie était assurément peu en rapport avec la beauté du lieu. Malte est, en effet, un des sites les plus charmants de la Méditerranée. La douceur de son climat, la fertilité de son sol, l'abondance de ses fruits, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, lui ont mérité, chez ses habitants du moins, le nom poétique de *Fiore del mondo.*

La traversée de Malte à Alexandrie se fit dans de bonnes conditions. Le docteur Biron ne s'arrêta pas dans cette dernière ville et partit immédiatement pour le Caire où il avait hâte de se présenter à Clot-Bey. La réception fut des plus bienveillantes, grâce aux lettres des professeurs de Montpellier, grâce aussi à la présence d'un compatriote, M. Vaudey, qui occupait le poste de secrétaire particulier de Clot-Bey, et celui non moins important de secrétaire du Conseil de Santé. Nous ferons un jour plus ample connaissance avec M. Alexandre Vaudey.

Biron fut nommé médecin-major du 3e régiment de lanciers, en garnison à Mansourah. Il ne pouvait avoir une résidence plus agréable. Mansourah est une jolie ville, située sur le bord du Nil, à 40 lieues du Caire et à 18 de Damiette. Il pouvait donc se rendre au Caire facilement lorsqu'il y était appelé par Clot-Bey ou par le vice-roi, et alors il s'embarquait dans une élégante dahabieh que le gouverneur de la province de Mansourah mettait à sa disposition. Ses lettres de cette époque respirent un véritable contentement : existence mouvementée, courses à cheval, excursions intéressantes, beaucoup de sujets d'études, et par dessus tout, le chaud soleil d'Afrique tant désiré. « Heureux climat, s'écrie-t-il, « que je te bénis! Je ne suis plus raidi par le froid, « j'ai toute la vie qui circule dans cette florissante « vallée; l'embonpoint me pousse par tous les po- « res, un surcroît de vigueur anime tous mes sens. »

Il donne quelques détails sur le prix des denrées; nous les reproduisons, afin que les personnes qui vi-

*

sitent aujourd'hui l'Egypte puissent, en les lisant, apprécier l'écart survenu, dans ce pays tout comme ailleurs, depuis 1843. « Ici, dit-il, quand on est vêtu « et logé, les dépenses se réduisent à peu de chose : « les fruits ne coûtent presque rien; les dattes que « vous employez pour les tisanes pectorales coûtent « 1 sol la livre. Combien j'ai dégusté ce fruit déli- « cieux! Les oranges se vendent 1 sol la douzaine; « les poules et les pigeons, 3 sous la paire; les « dindes et les oies, 6 sous. »

Comment donc se fait-il que notre compatriote ne s'en soit pas tenu à ce milieu confortable et qui convenait si bien à sa santé? Deux ans à peine après son installation à Mansourah, nous le trouvons au Kordofan, dans un pays à demi sauvage, bien que sous l'autorité du vice-roi d'Egypte, et à 800 lieues du Caire. Le long voyage qu'il lui fallut faire, pour atteindre cette lointaine destination, ayant privé sa famille de toutes nouvelles pendant au moins six mois, elle prit le parti de s'adresser à M. Vaudey pour en avoir. Le secrétaire de Clot-Bey explique alors, dans une lettre du 4 janvier 1845, que le docteur Biron lui avait souvent manifesté le désir de connaître le Soudan, et que, pour y satisfaire, il l'avait fait nommer médecin-major du 1er régiment d'infanterie, en garnison dans le Kordofan, et en même temps médecin particulier de Moustapha-Pacha, gouverneur de cette province. Le pays étant peu connu, ajoute M. Vaudey, il reste beaucoup de découvertes à y faire en entomologie, en botanique, en minéralogie, et le docteur Biron a le talent et les aptitudes nécessaires pour s'illustrer dans des travaux de cette nature.

Il était parti du Caire à la fin de novembre 1844. Son arrivée au Soudan, au commencement de la saison des plus grandes chaleurs, fut marquée par une longue et dangereuse maladie, dont s'alarmèrent les quelques personnes qui s'intéressaient à lui. De ce nombre était Brun-Rollet, établi à Khartoum depuis 1843, si l'on s'en souvient. Heureusement, le système respiratoire, qui était son point faible, n'avait reçu aucune nouvelle atteinte. Il parvint à se rétablir complètement, et put, sans se ménager, remplir ses fonctions et poursuivre les recherches qu'il avait commencées.

Cinq années de suite son régiment fut campé autour d'El Obeïd, capitale du Kordofan, par 13°5′ de latitude nord. Voici le tableau qu'il nous donne de ce pays : « En fait de société, quatre Européens de na- « tionalités diverses. Des habitations en terre, cou- « vertes de paille. Une chaleur suffoquante jusqu'en « juillet; puis, de juillet à octobre, des torrents de « pluies, la foudre qui tombe, qui tue, qui incendie; « des ouragans qui remplissent l'air de tant de pous- « sière qu'elle produit l'obscurité en plein midi : les « maisons qui s'écroulent sous les pluies, la cam- « pagne changée en un vaste cloaque, et après ces « beaux temps, la fièvre qui vous fait danser, grin- « cer des dents et délirer..... »

Depuis El Obeïd, de fréquentes incursions étaient dirigées dans les pays voisins non soumis au sceptre égyptien, pour des motifs que nous dirons tout à l'heure. Le médecin-major suivait le gros de la troupe, monté sur un dromadaire, campant au milieu du désert, dormant à la belle étoile et menant une véritable existence de Bédouin. Sa nourriture se composait de viande de mouton et d'une espèce de galette faite avec le millet que mangent les oiseaux. Comme boisson, de l'eau saumâtre et croupissante fournie par des puits creusés dans le sable, car le Nil coule bien loin de là, dans l'est. Ces puits sont d'ailleurs très clairsemés sur cet océan sablonneux, brûlé par le soleil du tropique. Très souvent on n'en rencontrait qu'après une grande journée de marche, pendant laquelle il fallait subir tous les tourments de la soif, rendus plus cruels par le décevant phénomène du mirage. Mais comme cela était vite oublié quand on était enfin parvenu à l'oasis! « Alors, dit « notre médecin, les victuailles arrivaient en abon- « dance : pintades, antilopes, gazelles, rien ne ré- « sistait aux coups de ma carabine; alors je campais « joyeux et content sous un bosquet de gommiers, « j'allumais un grand feu pour faire rôtir ma chasse, « autant que pour me garantir de l'attaque nocturne « des hyènes qui hurlaient sans cesse autour de « nous, puis je fumais un chibouk et j'écoutais en « sommeillant le récit des exploits de mes compa- « gnons. »

Les soldats auxquels il donne ses soins sont pour la plupart des Turcs, originaires de la Tartarie, dont ils ont conservé les instincts pillards et grossiers. Mal nourris et plus mal payés, ces hommes ne vivent guère que de butin, et trouvent une espèce de solde légale dans la chasse des noirs et leur revente comme esclaves. Voici la singulière combinaison imaginée à ce sujet par l'administration elle-même. Lorsque la saison propice est arrivée, car il y a une saison pour la chasse à nos semblables, comme il y en a une pour la chasse à l'éléphant, ces Turcs se mettent en campagne, battent le pays, et ramènent captifs autant de malheureux qu'ils en peuvent trouver, sans distinction d'âge ni de sexe. Tout ce monde est emprisonné à El Obeïd, et un beau jour le gouverneur annonce qu'il y aura une vente aux enchères. Les amateurs arrivent pour miser, ainsi que les employés et les soldats. Si un esclave est adjugé à l'un de ces derniers, le prix lui en est compté sur sa solde; il a encore droit à miser jusqu'à ce que le montant de sa solde soit atteint, après quoi il ne prend plus part à l'adjudication, et il emmène ses esclaves, dont il cherchera à se débarrasser comme il pourra, mais toujours avec perte, puisqu'il a été le plus fort enchérisseur.

Voilà de quelle manière le gouvernement égyptien payait son personnel du Soudan, il y a une trentaine d'années. Le pauvre Biron, embarqué dans cette galère, ne peut contenir son indignation à la vue de tant d'infamies, et cependant il lui faut, par humanité sinon par devoir, soigner les coups de lance que ses Turcs ont reçus pendant leurs horribles chasses. Car les nègres sont gens énergiques et courageux, qui ne se rendent d'habitude qu'après une lutte opiniâtre. Ils se cachent dans leurs montagnes à l'approche de l'ennemi, et mettent en sûreté, dans des grottes, les enfants, les femmes, les vieillards impotents. Les Turcs, au courant de ce manége, ou conduits par quelque traître, font l'assaut des grottes, devant lesquelles il se livre alors des combats fu-

rieux. « J'ai vu, dit Biron, j'ai vu un noir posté à « l'entrée d'une de ces cavernes, soutenir à lui seul « l'attaque de plusieurs Turcs pendant des heures; « puis, forcé de se retirer au fond de l'antre où sa « famille était dans les pleurs et la consternation, « se placer devant elle pour lui servir de bouclier « contre la grêle de balles que les soldats faisaient « rebondir dans la caverne afin d'obliger les vic- « times à se rendre et à sortir; on a vu cè père in- « fortuné, dans la rage de son désespoir, se poignar- « der suspendu sur les siens, en menaçant de les « égorger tous plutôt que de les voir tomber entre « les mains des Turcs; et ceux-ci, avec leur cœur « féroce, entasser de la paille et des broussailles « à l'entrée de la grotte, et venger leur dépit en y « mettant le feu. »

Notre compatriote put enfin quitter le Kordofan vers le commencement de l'année 1850. Il vint se fixer à Khartoum où il était nommé médecin en chef de l'hôpital central. Après tant de privations qu'il avait endurées, cette ville lui parut un Eden : son premier soin fut d'y acheter une maison sur le bord du Nil, afin de contempler à son aise la beauté de ce fleuve dont il était resté si longtemps éloigné. Une fois propriétaire, il trouva la solitude pénible et voulut s'y créer une société. Le chef de la mission autrichienne, établie depuis peu à Khartoum, reçut ses confidences, et ce digne religieux, après de longues démarches, réussit à lui trouver une épouse digne de ce nom (1). C'était une demoiselle Copte, catholique, fille unique de l'intendant du gouverneur général du Soudan. Position de fortune convenable, éducation toute chrétienne, caractère excellent, que fallait-il de plus pour assurer le bonheur? En mars 1850 on célébra le mariage, selon le cérémonial usité en Orient, mais avec tout l'éclat européen possible : illuminations, pétards, coups de canon, festin au champagne, rien n'y manquait.

A dater de ce jour, Biron se sentit véritablement heureux. Il avait pris goût au pays, dont il connaissait fort bien la langue; sa double situation de médecin en chef et d'homme marié lui valut la considération des indigènes et des Européens. Sa santé se fortifia beaucoup, et il en profita pour continuer ses études et ses collections d'histoire naturelle. Une de ses lettres, portant la date du 24 avril 1850, résume ainsi qu'il suit l'ensemble de ses observations :

« Faites part de mes nouvelles à mes amis de « Chambéry, surtout aux scientifiques et braves « MM. Salme et Bonjean, à mes professeurs et à mon « ami le docteur Guilland, qui m'a fait la conduite « lors de mon départ d'Europe. Dites aux premiers : « ici, le régime organique est bizarre, gigantesque. « Un désert couvert d'arbres épineux, de mimosas, « de rubiacées, d'acacias, d'apocynées, d'asclé- « piades, de lawsonias, etc. La campagne émaillée « de labiées, de campunalacées, de solanées, de li- « liacées. Les bois habités par des singes, des lions, « des girafes, des éléphants, des antilopes. Les ma- « récages hantés par de monstrueux hippopotames, « dont un seul, jusqu'à présent, a été porté vivant à « Abbas-Pacha, le nouveau vice-roi, qui en a fait « cadeau à l'Angleterre.

« Ici, toutes les montagnes sont primitives : « quartz, syénites, pegmatites, porphyres; du fer « en abondance, sans exploitation, quelquefois à « l'état d'aimant pur, ordinairement à celui d'oxide « et de carbonate; puis de l'or, de l'argent, de l'an- « timoine, des émeraudes, etc., etc.

« Dites aux seconds : dans le Kordofan, les fiè- « vres pernicieuses sont endémiques. Chaque année, « des epidémies de rhumatismes, de typhus, de té- « tanos; la variole constante et souvent mortelle; « la syphilis sous les plus effrayants aspects; des « ulcères opiniâtres, le ver ténia, le dragonneau et « plusieurs variétés d'éléphantiasis. »

Biron en veut décidément au Kordofan, mais au moins il nous édifie d'une manière assez complète sur ce pays fort peu connu. Au sujet de Khartoum, ses renseignements sont beaucoup plus brefs, parce qu'il comptait sans doute sur ses collections pour éclairer ses amis d'Europe; malheureusement, ces matériaux scientifiques ne sont point parvenus à leur destination.

Après un séjour de deux ou trois années à Khartoum, le docteur Biron sentit renaître une affection asthmatique dont il avait déjà souffert antérieurement. Il crut que les grandes chaleurs en étaient la cause, et chercha à se rapprocher d'un climat plus tempéré. Sur sa demande, il fut d'abord transféré au Caire, où il exerça quelque temps à l'hôpital de Kasr el Eïn; puis successivement au Fayoum, dans la moyenne Egypte; à Keneh et à Siout, dans la Haute-Egypte, et finalement à l'Atfé, non loin de Rosette, dans la Basse-Egypte. Notre compatriote avait ainsi visité toutes les parties du territoire relevant de l'autorité du vice-roi, depuis la mer Méditerranée, jusqu'à ses confins dans la Nigritie, ne cessant pas, le long du chemin, d'observer et de collectionner, et c'est ce qui fait regretter d'autant plus la perte de ses caisses de minéralogie et de ses herbiers.

Il mourut à l'Atfé, le 12 avril 1866, dans la cinquantième année de son âge. L'année précédente, le choléra lui avait enlevé sa femme, et il demeurait seul et triste avec une enfant dont il se proposait de soigner lui-même l'éducation. Il n'a pas eu longtemps cette joie, mais du moins ses intentions dernières ont été remplies, et la jeune orpheline, qui a été ramenée en Savoie à la mort de son père, y a trouvé une famille et des cœurs dévoués, dont l'action douce et bienfaisante amoindrira peu à peu son regret d'avoir quitté le sol natal. E. Tissot.

(1) Les premiers missionnaires arrivèrent à Khartoum le 11 février 1848. Ils étaient au nombre de cinq : le P. Ryllo, provicaire apostolique de l'Afrique centrale par bref du 3 avril 1846, Mgr Casolani, de Malte; M. Knoblecher, du diocèse de Laybach; M. Vinco, du diocèse de Verone, et le P Pedemonte, de Gênes. La mission de Khartoum est la seule qui subsiste, sur les quatre qui avaient été fondées dans l'Afrique centrale.

FLORE DE LA DENT DE LANFON

(Suite)

C'est le 17 août que nous avons fait, à la Dent de Lanfon, notre dernière excursion de l'année; assez maigre dans ses résultats, pauvre d'incidents, elle ne mériterait guère les honneurs d'une mention, si elle ne devait contribuer à fixer le bilan de la végé-

tation de cet *habitat* peu connu et à préciser, surtout dans cette région, le véritable calendrier de la flore savoisienne. Considérons-la donc comme une liquidation, un solde de l'année. Désireux d'éviter le poids accablant de la chaleur (28° la veille), nous nous mîmes en route à 2 h. 1/2 du matin, non plus seul cette fois : les vacances avaient associé à nos herborisations un jeune bachelier à qui nous faisions faire ses premières armes. Le ciel était sans lune, les étoiles scintillaient dans la brume, l'horizon semblait orageux et sombre, la ligne du Jura se perdait dans une obscurité complète, le lac déferlait avec une mauvaise humeur d'assez triste présage; à peine étions-nous à Albigny que les éclairs, se correspondant du Semnoz au col d'Entrevernes, nous inspirèrent des doutes sérieux sur l'utilité de poursuivre. En attendant nous marchions, mais en hésitant et avec l'intention de rebrousser chemin si l'orage éclatait assez tôt.

Ce serait mal connaître nos Alpes que de se borner à les contempler

« Avec leurs grands sommets, leurs neiges éternelles,
« Par un soleil d'été..... »

Il faut aussi les côtoyer par une nuit sombre que troublent seulement les lueurs sinistres de l'électricité, le bruit des vagues, les aboiements plus ou moins lointains des chiens de toute taille, quelque cri d'oiseau, le sourd roulement d'une voiture chargée de pierres, de bois ou d'autre chose, deux ou trois coups de fouet, ou les pas tranquilles de deux faucheurs devisant sur l'état de l'atmosphère. La nuit, ces « grands sommets » nous échappent, ils se devinent; et la poésie ne perd pas à ce vague mystérieux; car elle vit d'émotions autant que d'images, et nous ne sommes pas de ceux qui croient de leur dignité de n'en pas ressentir ou de n'en pas manifester. Au sommet de la route d'Alex, avant de perdre de vue le massif du Semnoz, nous constations que les éclairs appartenaient à cette classe de phénomènes électriques connus sous le nom d'éclairs de chaleur, et qu'un orage immense s'étendait sur les hautes Alpes, fort loin, vers les Ecrins ou le Mont Pelvoux.

Tout en faisant remarquer à notre jeune compagnon les fantastiques aspects du ciel que l'aube commençait à nuancer au fond de cette imposante vallée de Menthon, nous montrant abrupte et isolée cette *Dent de l'en-fond* que nous aimons tant à gravir, nous désignions pour une ou deux herborisations de l'an prochain le bois qu'ébrèche la route d'Alex et que l'on continue à défricher. Nous avions choisi une station probablement fructueuse; car, deux mois après, on nous conduisait dans ces taillis entrecoupés de petites clairières, pour nous prouver *de visu* qu'on ne nous avait pas induit en erreur en nous signalant le *Cypripedium calceolus*, et nous en comptions cinq ou six pieds. Mais ce n'est pas Bluffy : depuis, nous en avons vu provenant du bois du Barioz et on nous l'a dit assez répandu dans les ravins d'Entremont-le-Vieux, à une altitude de 900 mètres.

Nous aurons plus d'une fois à revenir sur les noms des plantes que nous avouons de bonne grâce être souvent barbares et peu intelligibles, mais dont quelques-uns pourtant évoquent de gracieuses images qu'il serait bon de conserver. Celui-ci, dont la traduction exacte serait *brodequin, entrave de Vénus*, tendrait, semble-t-il, à disparaître. Cet automne, un ecclésiastique, dont la conversation agréable et solide nous dissimulait les lenteurs d'un retour nocturne en wagon, nous demanda (après avoir lu la *Revue savoisienne*) si nous avions trouvé le « *Sabot de la Vierge.* » L'embarras éprouvé par notre digne interlocuteur quand nous rectifiâmes l'appellation, le maintien légèrement railleur d'un vieux botaniste du Dauphiné *sommeillant* dans un coin, nous firent craindre qu'en prononçant le nom de Vénus nous n'eussions commis une de ces grosses inconvenances si lestement reprochées à l'enseignement ou à la science depuis que nous nous vantons d'avoir émancipé la langue et la pensée, un de ces crimes dont se moquait Boileau à la cour du plus intolérant des rois. Le compilateur Rembert Dodoens, médecin de Maximilien II et de Rodolphe II, qui préférait le nom de Dodonœus, avait, il est vrai, en dépit des traditions mythologiques qu'évoquait ce nom d'école, donné à notre orchidée (vers 1580) celui de *Calceolus Mariæ*, qui, à notre avis, ne pouvait prévaloir. Nous n'aimons pas à nous figurer la vierge de Nazareth dont la vie appartient à l'histoire et aux beaux-arts, nous n'aimons pas à nous la figurer les pieds chargés de ces lourds sabots arrondis des hautes Vosges, absolument inconnus sur les bords du Jourdain ou du lac de Génézareth. Vénus nous inquiète moins. Que ce soit à nos yeux comme à ceux de Lucrèce la force attractive qui pousse tous les êtres à procréer, ou comme à ceux de Boileau une métaphore innocente synonyme de beauté, ou qu'elle nous rappelle une princesse antique de l'île de Cypre, il nous est d'autant plus aisé de lui supposer cette chaussure que la *Junon Lavinienne* est représentée avec ce soulier égyptien à pointe recourbée *(calceolus repandus)*. Maintenons donc aux fleurs ces noms allégoriques; car, loin de populariser par une pratique de piété mal entendue le nom de la mère de Jésus-Christ, nous fausserions simplement le type que nous ont laissé d'elle tant de chefs-d'œuvre de toutes les écoles et que, dans une certaine mesure,

... De vos fictions le mélange coupable
Même à ces vérités donne l'air de la fable.

Mais ajournons une polémique qui, ne fussions-nous pas en congé, n'entre pas dans nos vues; et, après avoir béni l'édilité locale, grâce à l'activité de laquelle aucun chemin n'étant visible, nous prîmes à travers champs et nous fatiguâmes gratuitement pour arriver à Villars-Dessus par une pente fort raide, installons-nous pour déjeûner près d'une cascadille du ruisseau d'Alex, un peu au-dessous de la première grange. Il était six heures; les deux murailles de rochers qui nous étreignaient resplendissaient de lumière; mais ce ne fut qu'à 6 h. 35' ou 40' que nous vîmes le disque du soleil caché jusque là par le rideau de la Roche Tête-Noire et de la Pointe aux Tarvelles; il y avait une heure et demie qu'il réchauffait de ses rayons la plaine des Fins et les campagnes de Frangy !

Le tertre si herbeux, d'une ascension si difficile, par la rosée surtout, au pied duquel nous nous étions reposés sur de vieilles souches moussues, n'offrait plus que de longues tiges marcescentes, ou des *Urtica dioica* mêlées de quelques tristes chénopodées. Quand nous rejoignîmes les lacets du chemin, nous trouvâmes une assez jolie bordure de *Rumex Friesii*, aux larges feuilles, au port trapu, à l'épi très fourni, aux divisions périgonales découpées en longues dents aristées. Cette plante, d'ailleurs, est ubiquiste : nous l'avons cueillie dans le même état de végétation sur la route de Frangy, aux abords du village de Gillion, le 11 septembre suivant! Puis reparaissent nos grandes ombellifères, mais en fruits ou à demi desséchées : le *Myrrhis odorata* dresse encore ses ombelles compactes de fruits vernissés et déjà tous déhiscents; le *Chœrophyllum aureum* a résisté davantage. Plus haut, dans la prairie du premier col, il ne reste plus que les squelettes décharnés des *Veratrum* ou des *Gentiana lutea*, ce foin dont, suivant Rousseau, il ne devrait être permis de manger qu'aux chevaux du Soleil, mais que recherchent avidement nos chèvres et nos vaches sans se soucier de l'amertume qu'en recevra leur lait.

Tout est fauché, brouté, sauf le *Carum Carvi* dont la tige dure et nue glisse sous la faux et que le bétail ne semble pas aimer beaucoup. Plus loin cependant, au pied de la roche de Muraz, le long du chemin creux, nous prenons des *Veronica fruticulosa var B. pilosa*, forme très basse (le *V. saxatilis* de Jacquin), tandis que le 12 août c'était la variété *A. viscosa*, que nous rapportions du Parmelan, véritable petit arbuste de 0m,25 de hauteur. Le *Valeriana montana* profitant d'un abri humide, atteignait là aussi un développement peu commun, mais n'en flattait pas plus l'odorat. Le bel œillet des bois, *Dianthus Scheuchzeri*, si difficile à distribuer entre les sept ou huit sous-espèces dans lesquelles on s'est plu à le démembrer, y était encore en pleine floraison. Nous récoltâmes surtout en quantité le *Scabiosa lucida* que M. le Dr Bouvier rapportait du Semnoz le 14 septembre 1851, le *Galium tenue* toujours séduisant et que se disputent aussi tant d'espèces voisines, issues des trop savantes nomenclatures de l'école moderne, le *Cerastium arvense* ou plus probablement le *C. alpinum*, puis l'*Erigeron alpinus*, à peine visible dans les rocailles qui forment l'entrée du col des Nantets.

Tout à coup nous croyons apercevoir des touffes de *Gypsophila repens* auprès des blocs descendus à droite et à gauche du chemin; nous ne tardons pas à reconnaître l'une des plus délicates silénées de la flore française, le *Silene quadrifida* ou *quadridentata* qui étalait en tous sens ses rameaux grêles et feuillés, et saluait le soleil, alors au-dessus de nos têtes, de ses innombrables corolles d'un blanc rosé. La beauté de ces petits tapis avait même déterminé M. Alex. Braun à créer pour cette espèce le genre *Heliosperma* (semences du soleil); elle avait échappé, parait-il, à nos prédécesseurs, car l'herbier *de Savoie* n'en possède que des échantillons insuffisants, récoltés le 7 août 1858 par M. Delavay, à la Pointe aux Agneaux (Montriond), et par M. Didier, en juin 1854, au Parmelan. Aux environs, sécheresse et désolation. Seul, le *Carduus defloratus* se permet de fleurir, mais sans oser s'élever à plus de deux décimètres : un de ces chardons nous semble même nourrir un orobanche; l'infâme parasite remplaçait effectivement, par sa tête hideuse, la calathide rose de la plante-mère; bien toutefois que l'épi ne fût pas développé, l'intrus nous paraissant d'une espèce peu commune, nous posons à terre et boite et gibecière afin de piocher plus librement, et après avoir tous deux écarté les pierres nous obtenons, sans le séparer du chardon qu'il suçait, l'*Orobanche scabiosæ*, qui, jusqu'ici, n'a été trouvé qu'au Mont-Séuse, près de Gap, au sommet de la Dôle et sur le Reculet; malheureusement (pour nos herbiers), il nous a été impossible d'en découvrir un second pied.

Nous avons mentionné la *Scabiosa lucida;* en nous approchant du chalet des Nantets, c'est le *Knautia dipsacifolia* que nous rencontrons, plante voisine et vivant avec elle en parfaite confraternité. La Pointe aux Tarvelles est si peu éloignée... pour l'œil du moins! Des moutons y paissaient, ce qui nous faisait croire à une calotte de verdure analogue à celle qui couronne le Semnoz. En y allant, nous récoltons trois pieds de *Betonica hirsuta* dont l'épi gros et court disparaissait presque dans une large rosette de feuilles et de rejets ; mais, du reste, la prairie était d'une netteté à l'épreuve du botaniste, et les troupeaux de vaches l'avaient même désertée pour s'établir plus près de la Tournette, au midi. Nous conseillons aux touristes de ne pas s'aventurer sur la Pointe aux Tarvelles si le bélier et ses ouailles qui, eux, ne sont pas sujets au vertige, jugent à propos de les y attendre; car la montagne est coupée net, et si d'une part la vallée de Thônes et la chaîne des Aravis offrent à l'étranger un spectacle ravissant et imprévu, l'un des plus beaux, assurément, de notre rayon, d'un autre côté le danger est sérieux, l'abîme vous attire, et depuis le col nul ne pourrait le soupçonner. Nous contemplons un instant la Tournette, la rampe boisée qui conduit doucement, semble-t-il, de Thônes au sommet de la montagne, le rocher gris et nu qui se dresse entre elle et nous comme un mince écran et nous la cache à moitié, elle, ses précipices et ses torrents. Craignant d'être attardés en descendant le long du nant Doit à Talloires, nous revenons sur nos pas en contournant la croupe de la roche de Muraz.

Dans le sentier de chèvres qui va rejoindre le col des deux *Dents* nous trouvons le pied mâle du *Salix myrsinites* appliqué comme une mousse sur une assez grosse pierre; rien de plus si ce n'est un ou deux *Hypericum Laicheri*. Mais une fois qu'on s'est laissé choir en invoquant les souvenirs des leçons du gymnase, dans la prairie de ce dernier col, la flore reprend toute sa richesse d'été : là en effet abonde le *Linum alpinum*, espèce rapportée aussi de la Pointe aux Agneaux le 7 août par M. Delavay, et le 10 août 1851 du Mont-Cenis par M. Bouvier; seulement, vu le degré moins élevé d'altitude, il est trop tard : tout est en capsules, ouvertes même. Là s'épanouissent, par compensation, de magnifiques *Brunella grandiflora*, des *Campanula rhomboidalis*, des *Centaurea scabiosa* à la tige élevée, à la tête dure et lourde. Mais l'heure s'avançait et nos jambes nous invitaient

à rentrer ; car, parvenus sur l'arête du col, nous mesurions sans en rien perdre la distance à parcourir pour regagner le logis.

Intervalla vides humanè commoda.

D'ailleurs, autour de nous, le spectacle était animé et plus pittoresque que de coutume. Des groupes de faucheurs stationnaient sur le flanc de la montagne ; presque tous prenaient ou attendaient leur repas, donnant matière à plus d'une idylle, à plus d'un tableau de genre. Nous n'avions plus qu'à suivre l'étroit sentier en nous remémorant la richesse des récoltes que nous y faisions deux mois auparavant, et glanant ici un corymbe d'*Anemone narcissiflora*, en fruits, là une ombelle de *Siler trilobum* ou le *Tragopogon* au port si variable. Il nous a fallu éviter tout d'abord un danger singulier dont les faneurs du haut de la prairie, mieux placés pour voir l'ennemi, nous prévinrent en nous hêlant au milieu de leurs ébats rustiques : les chèvres des Nantets étaient venues se jucher sur les corniches de la roche de Muraz et nous adressaient de cette citadelle une véritable grêle de projectiles ; sûres d'elles-mêmes, elles ne s'y retranchaient pas, et les pierres se rapprochaient comme les entêtés quadrupèdes qui nous les lançaient.

Un peu plus bas nous rencontrions les gens du pays, à qui il fallait rendre compte de notre tournée, de nos opérations, et que bien entendu nous ne congédions pas satisfaits ; comment, en effet, s'expliqueraient-ils qu'on perde ainsi son temps et ses forces et qu'après douze heures de fatigues on revienne chargé comme un soldat romain sans avoir nulle envie de tirer un centime de son précieux fardeau ! Encore si c'était pour l'apothicaire, pour des remèdes ! Mais « *comme ça !* pour rien ! *y a du dezous là-dezous !* » L'un d'eux, ancien soldat, gars au beau langage, à l'allure distinguée, nous retient longuement pour nous offrir ses services et juger nos errements d'un ton capable : « C'est moi, ajoutait-il, qui ai conduit ces jours derniers les Messieurs du Club Alpin à la Tournette ; ah !... »

Le récit du guide n'entrant nullement dans notre sujet, nous nous hâtons de glisser à Saint-Germain, non sans faire plus d'une chute, sans casser plus d'une branche d'arbre ; nous ne nous arrêtons qu'au-dessus des friches qui dominent le village, pour couper quelques pieds de *Carlina* véritablement *acaulis*, forme que nous n'avions presque jamais rencontrée sur les montagnes de Chambéry où cette cynarocéphale s'élève jusqu'à $0^m,40$, tout acaule qu'il faille la nommer.

Nous croyons en avoir fini avec le col des Nantets, réservant à l'année prochaine le compte-rendu de nos explorations sur les autres faces de la Dent de Lanfon, explorations que les circonstances nous permettront peut-être de compléter. Nous ne terminerons cependant pas sans féliciter la jeunesse annécienne à laquelle nous avons pendant trois ans été appelé à donner nos leçons ; tous nos anciens élèves ont, paraît-il, escaladé dans ces dernières vacances les montagnes d'où ils n'aperçoivent plus ou que difficilement leur bienfaisante prison. Beaucoup ont fait de ces courses un apprentissage un peu rude ; mais ils ne s'en sont que mieux portés, et certainement ne maudissaient plus le surlendemain ni le professeur qui les raillait d'un sédentarisme malsain, ni le magistrat éminent qui dans un jour solennel les conviait à le suivre « sur la plate-forme du Parmelan ou la coupole du Semnoz » et leur annonçait un prix d'alpinisme. Qu'ils emportent de nous toutefois un dernier vœu dont on nous pardonnera sans doute l'éternelle redite : c'est que, l'âge aidant, les soucis d'une carrière devenant plus légers, quelques-uns d'entre eux songent à utiliser ces courses et à divulguer en les étudiant eux-mêmes les secrets de leurs montagnes, leurs plantes, leurs fossiles ou leurs pierres, voire même leurs insectes. Ils n'auront pas dans le cours de leur vie, qu'ils en croient l'expérience de tous les collecteurs, de plaisirs plus purs, de consolations plus innocentes, et de régime moins coûteux et plus hygiénique.

EM. PICARD.

Annecy, le 16 décembre 1876.

LE CHATAIGNIER

Cet arbre croît assez naturellement en Savoie, sur bon nombre de nos coteaux d'une moyenne altitude (1). Plusieurs contrées de France en sont abondamment pourvues. Nous citerons principalement la Touraine, le Limousin, le Vivarais, la Bretagne, les Pyrénées, les Cévennes, le Dauphiné et le Jura. La Suisse en a aussi, l'Italie, la Corse, la Turquie en ont quantité.

Nous distinguons deux variétés de châtaigniers : celle à l'état cultivé et celle à l'état sauvage. La première donne des fruits d'une belle grosseur, ordinairement ronds et savoureux. Dans nos grandes villes ils sont connus sous le nom de marrons. Ceux qui nous viennent du Dauphiné et du Luc, en Provence, sont très recherchés, on les appelle communément marrons de Lyon. La châtaigne verte du Limousin, grosse et de bonne qualité, se conserve plus longtemps que toutes les autres.

L'autre variété donne un fruit relativement petit, hâtif et fort doux. C'est notre châtaigne commune (*castanea vulgaris*).

Ces fruits divers mûrissent dans l'arrière-saison, alors que la plupart de ceux des autres arbres commencent à disparaître ou ne sont pas encore mangeables.

Avec quel empressement le propriétaire ne va-t-il pas les cueillir pour en faire sa nourriture, pour en offrir à ses amis ou les livrer au commerce ! Bientôt il en paraît sur les meilleures tables, comme sur les plus humbles. C'est dire que la châtaigne est partout la bienvenue depuis la chaumière jusqu'au château. Accompagnée de quelques verres de vin, elle porte la gaieté dans les soirées du hameau comme dans celles de la cité.

Il y a des communes où la majeure partie des habitants se nourrissent presque exclusivement de châtaignes durant cinq ou six mois. « Dans cet excellent fruit, disent-ils, nous trouvons pain et mets ; et bien nourris que nous sommes. » En effet, il est reconnu qu'il y a dans la châtaigne beaucoup de propriétés nutritives et bien réparatrices, soit qu'on la mange

(1) Nous avons vu deux châtaigniers à une altitude de 800 mètres ; ils ne donnent que des fruits chétifs, mais pour l'ordinaire mangeables.

bouillie ou grillée (1), en purée, en compote ou glacée, soit qu'on la mêle avec d'autres aliments. Cuite dans l'eau coupée avec du lait, elle constitue un manger aussi agréable que salutaire. Et si après l'avoir dépouillée de sa première enveloppe, on la fait rôtir pendant un quart d'heure dans un grilloir à café, elle acquiert une très grande sapidité.

Le climat contribue puissamment à la qualité des châtaignes et surtout à leur grosseur. Celles du Piémont sont généralement estimées en Savoie, comme aussi celles de Saint-Innocent, du Chablais et des environs de Rumilly.

La qualité des châtaignes dépend aussi de la manière dont elles sont récoltées. Il arrive souvent qu'on les secoue trop tôt. « Attendez, devrions-nous dire aux propriétaires qui commettent cet abus, attendez que le fruit tombe naturellement et que son enveloppe s'ouvre d'elle-même. Ce que vous en perdrez par ce système sera surabondamment compensé par la qualité de ce qui vous restera. Ce n'est pas tout, lorsque vous aurez secoué vos châtaignes, gardez-vous de les entasser au pied d'un arbre, exposées à la rapacité des maraudeurs et aux intempéries de la saison déjà avancée. Il vaut infiniment mieux les serrer dans une cave ou dans tout autre local convenable. Et si, d'après les dires vulgaires, il faut qu'elles aient reçu la pluie pour fermenter et se dégager de leur enveloppe épineuse, y a-t-il rien de plus facile que de les arroser une fois ou deux? Il est d'autant plus sage de les retirer que cette année même, le froid survenu pendant la première huitaine de novembre, a gelé une forte quantité de châtaignes imprudemment entassées en plein champ et recouvertes seulement de quelques branches de feuilles

La châtaigne, déjà bien avantageuse chez nous, joue un rôle beaucoup plus important dans les pays où l'on sait la conserver plus longtemps. Or, on parvient à ce précieux résultat par la dessication ; c'est la méthode dont on use au-dela des Monts et dans certaines contrées de la France. Et pourquoi n'en agirions-nous pas de même lorsque la récolte de ce fruit serait assez abondante? Nous en aurions pour toute l'année et même au-delà, si telle était notre convenance. Et qu'est-ce qui nous empêcherait d'en livrer au commerce? Au moins n'éprouverions-nous pas l'ennui d'en perdre plus ou moins chaque année.

Il y a deux manières de faire sécher les châtaignes ; l'une consiste à les débarrasser de l'écorce extérieure et à les plonger ensuite dans de l'eau bouillante pour faire disparaître la pellicule intérieure. Après cela, on les étend sur des linges, des planches ou des claies pour les dégager de toute humidité.

La seconde manière, c'est de les placer sur de larges claies suspendues au-dessus d'un feu d'abord très modéré, puis insensiblement attisé et plus vif à mesure que la dessication s'opère. Par ce procédé l'écorce s'ouvre, la peau ou le *tan* se détache aisément, si l'on jette le fruit dans des sacs et qu'on le batte avec des baguettes. Afin de donner plus de souplesse à la toile des sacs, on la trempe dans de l'eau de son. Après l'opération du battage on vanne le fruit, et la poussière qui en tombe sert à engraisser les bestiaux.

Les châtaignes ainsi traitées sont connues sous le nom de *châtaignes blanches* ou *castagnons*. Elles sont susceptibles d'être réduites en farine ; on en fait des bouillies délicieuses, mais elles n'ont pas assez de gluten pour la panification.

Un autre moyen de conservation plus expéditif, c'est d'enfermer hermétiquement les châtaignes dans des tonneaux en les superposant par couches avec du sable ni trop sec ni trop humide. On peut aussi les retirer de la même manière en les superposant par couches avec des feuilles vertes bien desséchées.

Le châtaignier « est un de nos plus beaux arbres. Rien n'est majestueux comme ce tronc argenté, ayant l'élégance du fût des colonnes ioniques, couronnées de branches étalées avec harmonie, portant des feuilles longues, dentelées et d'un vert agréable. Sa parure est encore plus belle lorsqu'apparaissent les fleurs (1). » Ne soyons donc point étonnés d'en apercevoir dans les jardins publics d'Annecy parmi les arbres les mieux choisis et distribués avec un goût parfait.

GEX.

(A suivre.)

(1) Ce genre de cuisson répand un parfum qui a fait naître l'idée de s'en servir pour composer un nouveau théobrome (façon chocolat), mais le cacao sera toujours préféré.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 21 *décembre* 1876

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

MM. les membres des trois jurys chargés d'examiner les pièces envoyées aux concours de poésie, d'histoire et de peinture de la fondation Andrevetan, informent la réunion que les rapports vont être livrés successivement à l'impression. La séance publique de distribution des prix aura lieu en janvier.

M. Eugène Tissot lit la suite de ses biographies des ***Savoyards en Egypte*** Le sujet traité aujourd'hui est la vie du docteur Joseph Biron, de Chambéry. Cette étude paraîtra dans le journal de la Société.

M. Aimé Constantin, de Thônes, nommé membre effectif dans la précédente séance, est invité à communiquer ses impressions de voyages en Russie, pays où il a résidé depuis 1850 jusqu'à ces derniers mois. Durant une heure notre nouveau confrère captive l'attention des membres par une causerie imagée sur l'état social de l'Allemagne du Nord et de la Russie depuis 1850 jusqu'à la mort de l'empereur Nicolas. Dans la prochaine séance, le narrateur parlera de l'état matériel, intellectuel et moral du vaste empire sous Alexandre II. De tels récits, improvisés et revêtant le caractère d'une causerie intime, échappent à l'analyse d'un procès-verbal : nous osons espérer que M. Constantin rédigera quelques chapitres pour les lecteurs de la *Revue*.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), à qui nous devons déjà de nombreux envois de collections et des publications qui dénotent de patientes recherches, adresse des antiquités égyptiennes, des parures et ustensiles rapportés d'Abyssinie, des produits végétaux utiles, des échantillons pour les séries industrielles, et 86 espèces de coquillages. Dans ces derniers il en est plusieurs, insignifiants en apparence, qui offrent de l'intérêt par les migrations qu'ils ont subies. Ainsi, M. Bernardin nous apprend qu'une petite moule, la ***Dreissena polymorpha***, paraît avoir été transportée par les bateaux, en s'y attachant, du Danube au Rhin, et du Rhin, par ses embouchures, à la Meuse et à l'Escaut ; actuellement on la trouve au nord de la France, dans l'Escaut, et peut-être déjà plus loin, par l'intermédiaire du canal de Saint-Quentin.

La liste des dons et échanges sera publiée dans le prochain numéro.

Le Secretaire,
LOUIS REVON.

(1) Josset. brochure.

Le Directeur-gerant, L. REVON.

Bulletin N° 11

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1876 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	9°2	0°5	4°	721,7	p	1,6	87	6°3	38°5	21°	—	O	modéré	beau	Neige et pluie inappréciables au pluviomètre.	0,470	10°
2	8,5	— 1	2,5	726,8	»	1,5	75	7	33	16,1	N	O	id.	très beau		0,460	9,8
3	7,7	— 3,5	1,5	729,4	p	1,7	93	7,4	38,2	19,5	—	O	fort	id.	Pluie inappréciable. Couvert la nuit.	0,455	9,3
4	10	1	1	727	»	1	89	6,4	12	8,1	—	O.-S.-O	id	id.	Couvert la nuit.	0,445	9,8
5	9	1	1	727,8	»	0,4	93	9,2	21	11,9	—	O.-S -O	id.	id.	Id.	0,430	10
6	10	4,5	4,8	726,5	»	0,8	85	4,4	7,5	5,2	?	O.-S.-O	id.	couvert	Neige de 2 à 4 h. s., pluie ensuite; nuit couverte.	0,430	9,5
7	6,5	1	2,4	723,8	2.5	0,3	100	6	10,5	8	—	S.-O	id.	beau	Très beau la nuit.	0,420	9
8	7,5	— 1,5	— 0.5	719,9	»	1	96	6	39,1	19,1	—	S.-O	id.	id.	Id.	0,400	8,2
9	6,5	— 5	— 4,2	716,2	»	gelé	gelé	1,2	17,3	7,5	—	O	id.	id.	Id.	0,395	7,3
10	3,5	— 4	— 2,5	721,5	»	id.	id.	— 0,5	2	0,5	N.-O	O	id.	couvert	Neige inappréciable à 10 h. m. Nuit couverte.	0,385	7,4
11	1	— 8	— 5,0	725,2	»	id.	id.	0,2	27,4	11	S.-O	S.-O	id.	beau	Couvert le soir. Neige à 11 h., hauteur 0m02.	0,360	6,7
12	1,3	— 2,3	0,5	715,9	9,3	id.	92	1	2	1,2	S.-O	S.-O	id.	pluie	Temps couvert sans pluie le reste du jour.	0,390	7,4
13	9,5	0,5	5,2	717,9	6	id.	91	5,2	39,2	25,3	O-S-O	S.-O	faible	beau	Très beau la nuit.	0,360	9,5
14	16,5	2,5	5,5	719,2	»	id.	94	5,5	39	25,2	—	S	id.	id.		0,360	9,2
15	15	4	6	719,4	»	id.	92	6	37,2	24	?	S	id.	id.	Pluie légère à 10 heures soir.	0,350	9,5
16	15	4,5	6.8	715,4	2,4	id.	97	6,8	38,5	28,7	?	S	id.	br. (30)	Pluie légère à 9 heures soir.	0,360	9,7
17	13,5	7	8,2	728,5	10,7	0,3	89	8,2	24,1	18,5	—	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie à 11 heures soir.	0,360	10,4
18	15	6,5	8,5	725,6	0,4	0,2	96	8,5	15,5	13,5	?	S	fort	id.	Beau à 10 heures soir.	0,350	10,5
19	12,5	1,5	5,5	719,4	0,4	0,6	94	5,5	7,5	6,5	?	S.-S.-O	faible	couvert	Pluie tout le jour depuis 10 heures matin.	0,340	9,5
20	7	6,5	7,6	718,1	38,5	0,8	98	8,2	10	8,5	S -O	S.-S.-O	assez fort	pluie	Pluie par bourrasques avant midi. Couv. la nuit.	0,430	10,1
21	9,3	3,7	4,4	717,6	9,5	0,7	97	5,2	7,5	5,5	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Couvert tout le jour.	0,490	9,5
22	7	— 1,5	0,2	725,7	»	0,3	96	8,8	33	19	O	O-S-O	id.	id.	Id.	0,500	9,3
23	9,5	0,5	2,6	726,1	»	0,9	89	5,8	13,2	9,2	N.-O	O	id.	id.	Très beau à 10 heures soir.	0,500	8,3
24	6,7	— 3,5	— 2	723,1	»	gelé	gelé	7	28	15	O	S.-O	id.	beau	Id.	0,500	8,1
25	8,7	0,5	2,2	722,3	»	id.	id.	7,5	9,2	7,5	S.-O	S	id.	couv.1/4	Id.	0,500	8
26	8,5	5	6	721,6	»	id.	94	7,5	9,1	8	?	S -O	id.	couvert	Pluie dans la matinée.	0,490	8,7
27	8,5	5	6	716,1	11	id.	94	7,5	9	8,1	S.-O	S.-O	faible	id.	Pluie de 2 à 9 heures soir.	0,490	8,7
28	9	5,5	6,5	718,9	10,2	id.	85	10,5	28,1	17,1	S.-O	S.-S -O	id.	couv.1/2		0,520	9
29	12,5	— 0,3	1,5	716,9	»	id.	90	9	34,2	18,2	—	S.-O	fort	beau	Très beau à 10 heures soir.	0,520	8,3
30	11	— 0,5	— 0,3	718,9	»	id.	gelé	5,8	28	13,4	—	S	id.	id.	Id.	0,500	7,4
Moyennes ou Totaux.	9°18	1°02	3°56	722,41	100,9	12,1	91,9									0,432	8°94

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE.

Pages.

Bernardin. Les archives et les monnaies préhistoriques..... 11
L. Revon. La Haute-Savoie avant les Romains..... 33, 45
Bernardin. Une mesure préhistorique..... 61

BEAUX-ARTS.

J. Weber. Chronique musicale..... 5, 41, 86

BIBLIOGRAPHIE.

Leblond. *La France dans l'Europe commerciale et industrielle,* de M. Ganeval..... 4
Ducis. *Documents relatifs à l'histoire du Vallais,* de M. Gremaud..... 36
Id. et Van Elewyck. *Alphabet musical, Manuel de chant et de composition,* de M. l'abbé Tissot..... 37
Albrier. *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*..... 60
Jules Vuy. *Armorial et nobiliaire de Savoie,* de M. de Foras..... 70

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Ducis. Le cardinal Chigi au tombeau de saint François de Sales..... 1
Id. La neutralité du nord de la Savoie 9, 17, 25, 57, 65, 83 99, 116, 121
Albrier. Les anoblis de Savoie sous le premier Empire... 13, 28
Id. Galerie savoisienne..... 20
E. Tissot. Les Savoyards en Egypte..... 26, 58, 124
Id. Jumel..... 34
Id. Une lettre de Cuvier..... 54

LITTÉRATURE.

Pages

Paul Labbé. *Dans le bois,* poésie..... 14
Id. *La fleur rouge,* poésie..... 22
F. Descostes. *Béthoncourt,* poésie..... 62

SCIENCES ET ARTS DIVERS. — VOYAGES. — AGRICULTURE.

A. Descostes. Le bassin et les eaux du Chéran..... 2
A. Mangé. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy... 8, 15, 16, 24, 32, 44, 56 64, 72, 88, 104, 120, 132
E. Tissot. Résumé des observations météorologiques en 1875. 8
T. Lacroix. La culture de la vigne et la vinification dans le Mâconnais..... 21, 39, 68, 84, 118
Pouriau. De l'industrie beurrière en France..... 29
E. Tissot. Le climat du Caire..... 37
Girod. L'asile public d'aliénés de Bassens..... 48
Picard. Flore de la Dent de Lanfon..... 66, 101, 127
F. Descostes. Le congrès international des Clubs alpins à Annecy..... 73, 89, 105
L. Revon. Ouverture de l'école d'anthropologie de Paris... 119
Gex. Le châtaignier..... 130

BULLETIN.

Statistique, découvertes géographiques et archéologiques, etc. 15, 23, 31, 43, 55, 63, 71

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

6, 14, 22, 31, 43, 55, 63, 71, 131

GRAVURES.

La Haute-Savoie avant les Romains, vignettes 110 à 143.

187

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
CONSTANTIN AIMÉ, vice-président de la Société Florimontane.
DE VIGNE, à Bruxelles (Belgique).
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUFOUR, général d'artillerie, à Turin.
DUNANT CAMILLE, président de la Société Florimontane.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France à Trieste.
GEX, ancien professeur, à Annecy.
LABBÉ PAUL, à Thiberville (Eure).
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MOREL-FATIO ARNOLD, conservateur du Musée cantonal, à Lausanne.
PAPIER, chef du service des tabacs à Bône (Algérie).
PICARD, ancien professeur au collége d'Annecy.
RABUT FRANÇOIS, professeur au lycée de Dijon.
RAVERAT (le baron A.), à Lyon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

CONSTANTIN — DUCIS — REVON — E. TISSOT
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1877 — 18ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1877

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

18me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Séance publique de la Société Florimontane : rapport de M. Gex sur le concours de poésie; de M. Ducis sur le concours d'histoire, et de M. Dunant sur le concours de peinture. — Programme du concours de 1877 — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORTS SUR LES CONCOURS DE 1876

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Séance publique du 25 janvier 1877.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu, le 25 janvier, une séance publique dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour entendre les rapports des jurys chargés de distribuer les prix de poésie, d'histoire et de peinture. Sur l'estrade ont pris place M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, et les trois rapporteurs. M. Camescasse, préfet de la Haute-Savoie, M. le Président du tribunal, M. l'Inspecteur primaire et d'autres fonctionnaires assistaient à cette solennité. Une indisposition a empêché le fondateur de ces concours, M. le docteur Andrevetan, de venir occuper la place d'honneur qui lui était réservée. Le salon, où l'on remarquait la présence d'un grand nombre de dames, avait été décoré avec goût par M. Mangé, architecte de la ville, membre de la Société.

M. LE PRÉSIDENT a donné la parole à M. l'abbé GEX pour la lecture du rapport sur le concours de poésie.

Messieurs, Mesdames,

Lorsqu'en 1873, M. le docteur Andrevetan et l'autorité municipale d'Annecy fondèrent le concours de poésie, auquel chaque année la France entière serait conviée, il n'eût pas été facile de prévoir les brillantes destinées réservées à cette institution.

Or, hâtons-nous de le dire, l'incontestable succès par lequel elle s'est inaugurée, ne nous fait point défaut à l'heure présente.

Notre troisième appel aux partisans de l'idéal a été entendu: nous avons là, sous la main, quatre-vingts compositions, gerbes poétiques, arrivées de tous les points de la France. Elles sont le travail de trente-cinq auteurs, qui, sauf deux ou trois exceptions seulement, ont droit, avant tout, à nos éloges, et par le choix des sujets qu'ils ont traités et par les sentiments honorables dont ils ont été les interprètes.

La tâche du jury, chargé d'apprécier ces œuvres de l'art le plus élevé, n'a pas été facile, car non seulement elles sont nombreuses, mais encore fort diverses. A la faveur d'un programme qui a laissé toute indépendance aux caprices de l'inspiration et du génie des concurrents, il résulte que tous les sujets se côtoient ou s'entremêlent. De là des pièces d'une valeur distincte et d'un mérite spécial, telles que la fable, l'épître, l'ode, la satire; de là, fréquemment le positif en face de l'idéal, et souvent nous avons à passer du grave alexandrin à la strophe légère.

Ces éléments, de nature si différente, jettent la critique dans un sérieux embarras. Deux écrits du même genre sont aisément mis en parallèle; mais en est-il de même quand il faut comparer, par exemple, une pièce fugitive à un drame proprement dit; comme aussi les longs gémissements de l'élégie aux plaisanteries de l'art comique? Et néanmoins il faut, bon gré mal gré, en venir à une appréciation comparative; il faut choisir et préférer.

Nous l'avons fait de notre mieux, messieurs.

Tout d'abord nous avons été en quelque sorte saisis par le ton élevé, par l'ampleur et l'harmonie de la pièce intitulée: *Une Ordination;* le fond en est éminemment lyrique, avec une entente de rhythme et des retours de vers et de pensées qui rappellent les chœurs de Racine.

C'est une cantate où l'auteur s'adresse à son frère qui est au nombre des lévites qu'on va élever aux ordres sacrés.

Le poème se présente sous trois aspects : Le récit, le chant des anges et l'épilogue.

1° Le récit.

La mise en scène, bien proportionnée à la grandeur du sujet, est imposante et d'un intérêt saisissant. En quelques vers, le poète a le talent de nous offrir un brillant tableau du sanctuaire où s'accomplit l'auguste cérémonie de la promotion au sacerdoce. C'est par là qu'il entre en matière :

Les cloches dans la tour sur leur base ébranlées,
Aux quatre vents du ciel envoyaient leurs volées.
. . . . . .
Car au peuple déjà le temple était ouvert.
De fleurs et de tapis le sol était couvert,
Et l'encens d'Arabie, avec ses mille aromes,
Montait des encensoirs et s'élevait aux dômes.

Les orgues s'emplissant de voix et de rumeurs,
Semblaient de bruits lointains promener les clameurs,
D'un ange dans la nuit imiter la trompette,
Ou *rouler* sur les monts les voix de la tempête.

En prière et vêtu de l'habit solennel,
Le pontife attendait aux marches de l'autel;
Et des lévites saints, rangés en longues files
Les groupes prosternés se tenaient immobiles.

Viennent plus loin des détails sur la mission du prêtre, laquelle consiste à

Rappeler qui s'égare et relever qui tombe,
Enseigner que le ciel est promis à la tombe,
Dire au riche : « Ton or ne brille qu'un instant. »
Au cœur faible : « Sois fort! » Au pauvre : « Sois content! »
Dire encore à qui souffre, et voudrait de la joie,
« Ta souffrance est un don, et c'est Dieu qui l'envoie. »

Puis, les pieux aspirants au sacerdoce *murmuraient* tout bas leurs ferventes prières; et voilà que le silence de ce profond recueillement est soudain interrompu par la *lugubre* prostration de nos lévites, prostration que le poète appelle un *mystique trépas,* puisque c'est par cet acte, aux apparences funèbres, qu'ils renoncent au monde.

Et ce pas, en même temps terrible et décisif, une fois fait :

....Cent groupes émus de mille séraphins,
Prolongèrent l'écho de leurs hymnes divins.

II. C'est le chant des anges.

Ces chants sont alternés et exécutés tantôt en chœur, tantôt en solos, par divers anges et par diverses voix.

LE CHŒUR.

Gloire, gloire au Très-Haut, gloire au Maître sublime!
Il a pour vêtement l'abîme,
Et pour ceinture l'arc-en-ciel!
Devant lui, quand son verbe vole,
Le ciel s'ébranle à sa parole;
Il a mis dans sa main le pôle,
Et voici son prêtre éternel!

Cette première strophe reparaît plus loin, mêlée à un grand nombre d'autres qui constituent le chant des anges.

L'objet de ces chants est d'exalter la dignité sacerdotale et de rappeler aux lévites quelle doit être leur mission.

Pous vous donner une idée convenable de ce lyrisme sacré, il faudrait prolonger la lecture du texte; par malheur, les limites qui me sont imposées ne le permettent pas. Voici quelques citations prises au hasard :

UN ANGE.

« Lévite, il (Dieu) te réclame,
« Viens, sois prêtre à ton tour,
« Et prépare ton âme
« A lui faire un séjour. »

UN AUTRE ANGE.

« Mais que toi-même, avant, lévite, tu t'immoles!
« Meurs dans tes vains regrets, dans tes vaines paroles;
« Meurs dans tes vœux trompés, dans tes heures frivoles,
« Meurs pour renaître encore et renaître plus beau. »

L'ANGE GARDIEN.

« Toujours devant ton Dieu, lévite, fais l'aumône,
« Devant ton Dieu sauve et pardonne
« Si tu veux qu'au jour du trépas.
« Je te rende à celui devant qui je me voile.... »

J'abrège, et avec regret, la lecture de ces strophes alternées avec une verve toute dramatique, et si pleines d'enthousiasme.

III.

Nous touchons à l'épilogue, 3e étape du poète. C'est une série d'avis affectueux adressés au nouveau prêtre par son frère :

« Oh! maintenant permets, toi qui dois sur la terre
« Du prêtre désormais porter le caractère,
. . . . . .
« Je te dirai mon frère, écoute ici ma voix,
« Et sois pour le Seigneur un prêtre de son choix. »

Après une longue suite de vers dans le même sens, le frère achève et motive ainsi ses sublimes conseils :

« Car il faut que, devant l'auguste Trinité,
« Tu sois prêtre du temps et de l'éternité!
« Et lorsque, prosterné, tu prîras pour la terre,
« Souviens-toi quelquefois, souviens-toi de ton frère. »

Telle est, en substance, cette cantate. Les pensées y surabondent et accusent une grande valeur intrinsèque.

Seulement, les moyens d'exécution ne laissent-ils rien à désirer? Notre artiste est un virtuose qui fait jaillir de son instrument des flots d'harmonie exceptionnels. Mais a-t-il calculé son jeu avec toute l'habileté dont il est capable, surtout dans ce qu'il y a de plus lyrique? On n'ose l'affirmer, tout en faisant remarquer qu'il n'aurait tenu qu'à lui d'apporter à son œuvre le fini qu'elle aurait exigé. Dans tous les cas, que le poète travaille, et son succès n'est pas douteux.

D'un autre côté, ici on invoque, et avec raison, ce principe d'Horace : « Lorsque dans un poème l'ensem-
« ble est bon, nous ne sommes point choqués de quel-
« ques taches échappées à l'inadvertance et dont la
« faiblesse humaine ne s'est pas garantie (1). »

D'ailleurs, notre poète oppose à ses compétiteurs un actif exceptionnel : outre la composition dont nous venons de rendre compte, il apporte encore l'appoint de deux autres, intitulées : l'une, *Le Poète et l'Ange;* et l'autre, *Le Dragon.*

Le Poète et l'Ange.

Cette pièce est un dîalogue entre le poète et l'ange, et répond fort bien à la pensée de l'épigraphe : *Poète prends ton luth.* Elle n'est peut-être pas sans analogie avec celle qui a été adressée en 1869 à une académie, sous le titre de *Le Réveil de la Lyre.* D'autre part, Alfred de Musset avait déjà exercé son génie sur un sujet assez semblable. C'est pourquoi, on serait tenté de soupçonner que le mérite de l'invention n'est pas partagé au même degré par ces auteurs. Quoiqu'il en soit, *Le Poète et l'Ange* an-

(1) *Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis*
Offendar maculis, quas aut incuria fudit.
HOR. *de art. poet.*

nonce une aptitude qui n'est pas commune : facilité, images riantes, passions douces, harmonie dans la plupart des nombreuses strophes dont le poème se compose.

En voici le début :

L'Ange.

« Poète, éveille-toi ; c'est l'heure
« D'être debout dans ta demeure
« Et de chanter pour le saint lieu ;
« Car minuit sonne et toute chose
« En ton asile se repose,
« Excepté le souffle de Dieu. »

Le Poète.

« Il m'a semblé qu'une voix tendre
« A mes côtés s'est fait entendre
« Avec un accent qui séduit,
« Et je sens que mon corps frissonne ;
« Est-ce ma harpe qui résonne ?
« Sont-ce les brises de la nuit ? »

A cette question du poète, l'Ange répond :

« Oui, je viens... mais ton cœur s'abuse
« Quand il croit que je suis la muse
« Qui t'invite à prendre l'essor ;
« Car, poète, approche et regarde :
« Je suis cet ange qui te garde
« Et qui viens t'inspirer encor! »

L'ange insiste pour que le poète se livre à des chants religieux :

« Ami, devant Dieu prends ta lyre
« Chantons ensemble devant Dieu!

Mais le poète, dans la crainte de l'avoir souillée par des accents trop mondains, s'excuse, et ajoute :

« Il ne faut pas que je profane,
« Le temple d'où l'encens émane.
« . . . . . .
« . . . . . .
« Et laissons une main plus sainte
« Toucher les harpes de l'autel. »

Le dialogue se poursuit avec une animation et un intérêt tout à fait marqués ; seulement nous regrettons qu'avec une telle sève artistique, l'auteur ne se soit pas mieux étudié à faire disparaître des défauts qu'entraîne trop ordinairement une première inspiration.

Toutefois, l'œuvre *Le Poète et l'Ange* demeure une des meilleures, malgré ses petites imperfections.

A l'appui de notre jugement, nous rapporterons les vers par lesquels se termine la pièce :

Le Poète.

« Eh bien, sur les degrés du temple,
« Devant ce Dieu qui me contemple,
« Je chanterai pour le saint lieu ;
« Je chanterai puisqu'il écoute,
« Puisque son ange est sur ma route,
« Puisque ma lyre plaît à Dieu! »

Le Dragon.

L'épigraphe de cette pièce est tirée de l'Apocalypse.

Dans l'introduction, l'auteur regrette de n'être qu'un barde aux profanes accords ; mais il ajoute qu'il plaît quelquefois à Dieu d'inspirer aux poètes des accents prophétiques :

« Je ne suis rien qu'un barde aux profanes accords,
« Mais nos lyres parfois ont de divins transports ;
« Dieu, s'il veut s'adresser aux foules inquiètes,
« Nous prête le regard et la voix des prophètes,
« Et l'on a vu souvent le poète venir
« Avec un trait de foudre éclairer l'avenir,
« En des jours ténébreux élever son cantique
« Et trouver des accents à sa voix prophétique. »

Après ce début, arrive le récit d'un songe affreux, où le poète aperçoit un dragon, monstre horrible. Il le peint sous des traits qui font frissonner ; ils sont à l'instar de ceux qui nous terrifient dans l'Apocalypse.

« Les hommes accourus de tous les points du monde
« S'effrayaient subjugués par cette bête immonde... »

Elle ouvrait une large gueule, dévorait tout ce qu'elle rencontrait et répandait des flots de sang :

« Et dans ce sang rempli de cadavres sans nombre
« Lui-même surnageait comme sur la mer sombre.
« Puis je vis qu'un lambeau des cieux se détachait,
« Et compris vers sa fin que la terre penchait! »

On saisit que ce dragon est la personnification du désordre ; et c'est ce qui donne de la portée au poème.

Finalement, tiré de son sommeil, et délivré de ses terreurs, notre barde s'écrie :

« Si tu t'armes pour nous, si pour nous tu combats,
« Qui peut vaincre, grand Dieu, la force de ton bras?
« Tu parais, l'océan effrayé se retire,
« Le mont Sina bondit et le mont se déchire!
« Ta main, d'un pôle à l'autre, aux vastes champs de l'air
« Roule à son gré la nue et la foudre et l'éclair ;
« Le Très-Haut est ton nom, l'éternité ton âge,
« L'infini ta demeure et le ciel ton ouvrage!

Nous ferons grâce à l'auteur de quelques rimes un peu faibles, d'une inversion qui ne serait pas du goût de tout le monde et d'autres légères imperfections.

Pour ses pensées, elles sont profondes, et ses procédés éclatants, harmonieux ; ses images, ses expressions souvent bibliques, portent un cachet d'incontestable originalité (1).

Blanchelle.

Ce poème est résumé dans son épigraphe :

Défendre son pays, n'est-ce pas servir Dieu?

Dans ce soldat volontaire, défenseur de son pays, dévoué, intrépide, le poète, fidèle écho de nos gémissements dans l'infortune, a mis en relief le patriotisme et le courage qui faisaient battre le cœur d'une foule de jeunes gens, alors que la patrie était en

(1) L'auteur du *Dragon* et des deux pièces précédentes, est doué d'un talent rare et plein d'avenir.

proie aux plus désastreux revers. On était à la veille de la journée de Coulmier, journée qui a fait couler tant de larmes; Blanchelle venait de prier à l'église avec le pasteur du village, prêtre plus respectable encore par ses vertus que par ses années. Au sortir du saint lieu, voici, d'après le poète, les réflexions que leur inspirent les lamentables circonstances du moment :

Lorsqu'ils furent sortis, le vieillard dit : « Ecoute,
« Mon fils, verser le sang est horrible, sans doute,
« Et tu l'as entendu, j'implore du Très-Haut,
« La clémence et la paix. Pourtant, quand il le faut,
« La main qui vers le ciel, pour supplier se lève,
« Doit sur l'envahisseur frapper avec le glaive,
« Quand sous un joug honteux, le pays se débat,
« Que pour le délivrer chacun vole au combat. »

Blanchelle répondit : « J'ai la même pensée.
« Lorsque des pleurs coulaient de mon âme oppressée,
« C'était de voir la France en proie à l'étranger,
« Et d'être, moi son fils, éloigné du danger.
« Dites, puis-je partir ? Que votre avis m'éclaire:
« Ma place est depuis hier marquée au séminaire. »

Le pasteur en revient à sa patriotique devise :

« Défendre son pays, n'est-ce pas servir Dieu!
« D'ailleurs, tu n'as pas fait d'irrévocable vœu.
« Oui, pars, c'est le devoir : les yeux remplis de larmes,
« Je te dis d'échanger une croix pour des armes.
« Hélas! c'est le devoir, car le prêtre est soldat :
« Aux vieillards la prière, aux jeunes le combat.
« Oui, pars!...

Quel noble cœur dans ce vieillard, quel patriotisme !

« Aux vieillards la prière.....

Blanchelle s'exécute et ne tarde point à étonner ses compagnons d'armes, par son courage à toute épreuve; c'est que Blanchelle était croyant. Et, quand la situation est désespérée, quand nos infortunés compatriotes sont traqués, mitraillés, broyés, quand « bientôt, c'est le mot du poète, l'on n'en verra plus un seul vivant, Blanchelle est sublime d'héroïsme.

Ses compagnons d'armes hésitent sur le champ de bataille, en face d'une mort certaine : l'instinct de la conservation peut-il s'abdiquer?...

Mais Blanchelle est debout ! D'une voix forte il crie:
« Amis sachons mourir! à nous la batterie.
« Vive la France! » Alors, comme un jeune lion
Il s'élance suivi de tout le bataillon.

La portée morale de cet écrit n'échappera à l'attention de personne. Inébranlable dans ses convictions religieuses, aimant par dessus tout le sol natal, fidèle à ce noble adage : « Défendre son pays, n'est-ce pas servir Dieu? » le jeune Blanchelle est à la fois un modèle et une leçon. Aussi, comme il nous est sympathique ! comme nous le suivons des yeux, et lui payons, en quelque sorte, un large tribut d'admiration et de gratitude !

Cette héroïde en miniature, outre son mérite fondamental, a celui d'être conforme aux règles de la prosodie, à part certains défauts auxquels il serait facile de remédier. « Il est si rare que la flèche frappe toujours le but où elle visait. » Ce poème recèle assez de qualités pour mériter, à un haut degré, notre approbation.

La Croix d'honneur.

Cette œuvre de cent vers, exécutée avec beaucoup de soin, est une satire dirigée contre la démangeaison de ceux qui ambitionnent une décoration, sans avoir, dans le bilan de leur carrière, des actions d'éclat à invoquer pour être distingués de leurs semblables.

De l'ancienneté, voilà le titre et le droit qu'on allègue. C'est un tel nombre d'années pendant lesquelles ont été émargés, au budget de l'Etat, des traitements considérables et payés à points nommés.

La manière de l'auteur n'est ni passionnée ni humoristique. Les plaintes d'un ami qui prétend avoir mérité la croix d'honneur par ses services et par son âge, sont réfutées péremptoirement une à une, il est vrai; mais avec une modération et un calme qui doivent inspirer bien plus de confiance et mieux convaincre le plaignant. Ce ne sont ni les pointes acérées de Juvénal ni les traits ironiques de Boileau, beaucoup plus propres à irriter qu'à persuader.

Nous en allons rapporter quelques passages :

« Tu te plains, mon ami, ta vanité s'irrite
« D'attendre si longtemps, ainsi qu'une faveur,
« Qu'un décret, à la France apprenant ton mérite,
« Orne enfin de ton nom la Légion d'honneur.
« . . . . . .
« Et tu dis : Que d'élus qui n'avaient pas mes droits? »

Tes droits, reprend l'auteur, ce sont sans doute tes services.

« Tes services? — c'est bien — J'en connais la durée :
« Par ans, par mois et jours tu l'as souvent nombrée;
« Mais qu'importe, dis-moi, le chiffre de nos jours,
« Si quelque fait marquant n'en signala le cours?
« . . . . . .

« Tes services!... Tu fus ce que tu devais être :
« Le respect de ton nom, le soin de ton bien-être,
« Ton intérêt, enfin, te faisait une loi
« De bien servir l'Etat pour garder ton emploi. »

C'est assez de ces citations pour vous démontrer que le poète poursuit de retranchement en retranchement son *légionnaire* et le met hors de combat. Mais toujours avec un tact exquis et observant toutes les règles de la bienséance qui ont force de loi entre les gens de bon ton.

Nous ne chercherons pas ici beaucoup d'inspiration, le sujet ne s'y prêtait guère : c'est de la poésie de raison; les idées même n'y surabondent pas; cent vers, nombre normal, et pas une syllabe de plus; puis, dans le cours de la composition, généralement bien régulière, un peu de gêne et de prosaïsme.

Souvenir d'une soirée au Club Saint-Laurent.

Dans l'église Saint-Laurent, à Paris, où se passèrent, sous la Commune, des scènes analogues à celles

de Belleville, se tenaient, en 1848, des réunions fort orageuses, où Raymond Bruckers, le porte drapeau des ouvriers honnêtes, contre les doctrines subversives d'alors, obtint d'éclatants triomphes.

C'était au mois de juin, à la veille de l'insurrection qui ensanglanta la capitale et fit tant de victimes. L'auteur peint ainsi la situation :

Ce fut l'âge des clubs, où, dans tous les quartiers,
Le soir vit accourir gens de tous les métiers :
Cœurs aigris, exaltés, dont l'ardente faconde
Aspirait simplement à transformer le monde.
Même dans le saint lieu, témoin à Saint-Laurent,
On devenait tribun, on cédait au torrent.

Raymond déclare tout d'abord qu'il sympathise à leur émotion, et convient que l'ouvrier est, en effet, mal payé; ensuite, par de longs détours, il arrive adroitement à définir « le véritable ouvrier, mal payé: »

« ..... Le grand ouvrier, digne de nos hommages,
« Est celui dont la main rassemble les nuages;
« C'est l'éternel semeur, jamais las de semer,
« Qui souffle sur le grain... et le grain de germer!
« Au banquet fraternel c'est lui qui nous convie,
« Et dit à son soleil : Va répandre la vie;
« Va féconder le pampre, afin que sa liqueur
« Donne chaleur au sang et l'allégresse au cœur!
« Le voilà l'ouvrier que bénit la nature... »

Après avoir fustigé sans merci les principes erronés dans lesquels on berçait fatalement la foule, notre insinuant orateur, feignant de s'associer aux plaintes du travailleur, reprend :

« De tout ce que je vois, mon cœur est effrayé,
« L'ouvrier de nos jours est mal très mal payé. »

Puis, lorsque tout le monde garde le silence :

« Cet ouvrier c'est Dieu contre qui l'on blasphème. »

Le triomphe de cet homme de bien fut complet ; sa parole soutenue par les accents d'une vertu exemplaire, surmonta tous les obstacles. Aussi :

Du peuple électrisé les cent voix retentirent.
Ce discours imprévu remua tous les cœurs;
Le temple tressaillit jusqu'en ses profondeurs,
Et les grands saints de marbre eux-mêmes applaudirent.

Ce dernier vers renferme t-il une hyperbole exagérée? Assurément non; en pareil cas, il y a une grande beauté poétique à prêter du sentiment à des statues.

D'après les exigences du goût, ce juge inexorable, nous aurions à reprocher au poète un terme d'une convenance douteuse, puis certaines rimes plutôt faibles; mais n'y aurait-il point de notre part trop de sévérité, quand d'ailleurs nous reconnaissons un mérite réel?

Le respect des morts.

Pendant nos derniers désastres, un village, dans le nord de la France, était tout en flamme, et les soldats allemands, prévenus qu'un franc-tireur de ce hameau venait de se réfugier dans sa famille, étaient à sa poursuite. Bientôt ils arrivent au logis, où ils aperçoivent le frère et la sœur fondant en larmes, près du corps inanimé de leur père.

Après la description des terribles effets de l'incendie, le poète arrive au point capital de sa composition :

Seule une jeune fille en cet horrible instant
N'a pas voulu quitter le village. Elle entend
Autour de sa maison crépiter l'incendie :
Elle ne s'en va pas. Qui la rend si hardie ?
Son cœur ferme et viril se plaît-il au danger ?
Croit-elle que son bras puisse la protéger ?
Non, son père, git, là, mort depuis tout à l'heure,
Et depuis ce moment elle prie, elle pleure!
« Je ne puis pas quitter ce cadavre sacré, »
Pense la pauvre enfant : « Non, je m'éloignerai
« Lorsqu'on aura porté mon père au cimetière;
« Que je sache où sera sa demeure dernière.
« L'abandonner ici !... pour qu'on vienne demain
« Le prendre et l'enterrer sur le bord d'un chemin,
« Sans respect... au milieu des Allemands, peut-être!
« En un endroit que nul ne saurait reconnaître! »

Abrégeons : Un vieil officier ennemi, au sinistre regard, s'avance à la tête d'une forte patrouille, entre brusquement dans la maison mortuaire qu'avait épargnée l'incendie, et voit les deux enfants en prière.

Il était décidé à traiter le malheureux Pierre suivant toute la rigueur des lois ; mais les larmes des deux orphelins, leur piété filiale, leur intrépide dévouement, l'aspect du cadavre, touchèrent le cœur de ce capitaine qui était compatissant.

... De là, un généreux pardon.....

Quelques jours après, un jeune militaire Allemand, cruellement blessé, est relevé par des habitants du hameau et charitablement soigné. Le poète termine par ces vers :

Or, cet enfant meurtri, qu'une mère française
Avait soigné, guéri, sauvé comme le sien,
Etait l'unique fils de l'officier prussien!

Cette pièce intéresse non-seulement par le fond des idées, mais encore par son ton attendri ; nous supposons qu'il n'y a rien d'invraisemblable dans les scènes qui s'y succèdent.

On regrette d'y rencontrer quelques traces de versification légèrement prosaïque, un peu de lenteur, un défaut de gradation, des incorrections. Il y aurait, de plus, des enjambements qu'on nous aurait reprochés au collége ; mais aujourd'hui on est indulgent à ce sujet, grâce au laisser-aller du romantisme.

Le Passager.

Cette pièce est un dialogue entre un jeune homme de 22 ans et un solitaire.

Le jeune Georges, errant par monts et par vaux, comme bien d'autres, pour trouver le bonheur, arrive à la nuit tombante près de la grotte d'un solitaire et lui demande l'hospitalité.

La conversation s'engage entre eux. Le jeune étranger fait une magnifique description de son pays où vit encore sa mère. Mais agité par il ne sait quel

*

idéal de bonheur, il le cherche en tous lieux et en toutes choses; il croit le toucher et va le saisir; mais toujours il ne serre entre ses bras que des fantômes; de là, son désenchantement et presque sa désespérance.

Le solitaire, avec ce ton d'autorité grave de l'homme qui a expérimenté la vie, lui répond :

« . . . . . Le bonheur
« Est le fruit du travail, des vertus, de l'honneur.
« Le bonheur peut-il être où n'est pas la famille?
« Ne l'eûtes-vous jamais sous un toit de charmille,
« Sous l'aile d'une mère, où la vie est sans fiel?
« . . . . . .
« On trouve à ses côtés la paix et la tendresse;
« Allez faire couler ses larmes, d'allégresse!

Il ajoute :

« Choisissez un état! Le travail amoindrit
« Les passions. Sans lui tout souffre et dépérit.
« . . . . . .
« On a tout par son aide et l'on n'a rien sans lui.

La sainte éloquence du religieux opère le changement de Georges, dont la reconnaissance éclate en beaux vers :

« . . . . . .
« Soyez trois fois béni, généreux solitaire,
« Par qui Dieu m'a guéri, par qui Dien m'a sauvé.
« Au-dessus de l'erreur vous m'avez élevé. »

Toutefois, cet heureux changement paraît trop brusquement amené. Pour faire accepter sans critique une conversion presque aussi prompte que celle des chemins de Damas, l'auteur aurait dû présenter quelque haut motif littéraire, il ne l'a pas fait. Mais les défauts qu'on peut lui reprocher sont rachetés par plusieurs séries de vers d'une belle venue et d'une véritable entente poétique.

Comment je me suis marié.

Cette pièce de poésie : *Comment je me suis marié*, roule sur un fait qui ne manque pas de surprendre.

Un homme, parvenu à l'âge mûr, tombe dans un état de léthargie (la catalepsie), tel qu'on le croit mort, et tout de bon mort.

Déjà les collatéraux, hideusement cupides, ont évalué sa succession qui est loin de répondre à leur rapacité :

« C'est pitié, tout respire ici le dénûment,
« Il n'aura rien laissé pour son enterrement.
« . . . . . .
« Et les voilà fouillant, vidant chaque tiroir,
« Crispés ou radieux par le doute... l'espoir.

Mais au pied du lit mortuaire était une parente du défunt, pour laquelle, depuis cinq longues années, il n'avait eu que de l'indifférence, à cause de malencontreux démêlés de famille.

Elle priait et fondait en larmes, doublement affligée et par la mort de son parent, et par les étranges incongruités de ses cousins. Tout-à-coup ces avides héritiers s'écrient :

« Cousine, pourquoi donc rester auprès du mort?
« Venez, nous tirerons tous ses bijoux au sort. »
« Mais elle s'est levée à ce honteux langage :
« . . . . . .
« Ah ça! mes beaux cousins, pour qui me prenez-vous?
« Quand il est encor là, partager ses bijoux!
« Jamais! emportez-les, et parez-en vos femmes.
« Je ne vous connais plus... Vous êtes des infâmes!
« . . . . . .
« Vous pouvez à loisir faire votre partage,
« Je ne demande rien : voilà mon héritage!

A ce drame étrange succède pour le malade une affreuse nuit..... quel supplice!

On prépare des funérailles excessivement mesquines, de la dernière classe. Alors la servante,

« Si j'avais seulement la plus modique rente,
« . . . . . .
« Il ne s'en irait pas ainsi, le cher garçon.

Et moi, je le défends, reprend la cousine :

« Ce que ferait pour lui sa mère encor vivante
« Je veux le faire ici, car je la représente.
« C'est un devoir; je veux l'accomplir jusqu'au bout,
« Plutôt que de faillir, eh bien! je vendrai tout!

Enfin le jour paraît, ajoute le prétendu mort, et il nous fait ce récit :

« Me voilà dans ma bière, enveloppé de draps.
« Tout est dit! Du couvercle on va visser la planche,
« Quand sur moi tout à coup une femme se penche,
« Je sens de longs ciseaux courir dans mes cheveux,
« Une lèvre à mon front met un baiser pieux.

« Sous ce baiser de sœur, ô miracle! ô prodige!
« Tel que l'arbre, au printemps, qui redresse sa tige,
« Un changement étrange en moi s'est accompli.
« Tout semble se détendre en mon corps assoupli.
« Ma paupière s'abaisse et ma prunelle roule!
« . . . . . .
« Puis, j'entends un grand cri!... c'est la sublime enfant :
« Accourez, accourez, il vit!... il est vivant! »

« Mes cousins aussitôt m'ont fui comme la peste.
« Ami, que servirait de te conter le reste?
« Ton cœur a pressenti la fin de ce roman;
« *J'ai fait un bon contrat au lieu d'un testament.* »

Ai-je besoin de vous le dire?

Intérêt, délicatesse, facilité, telles sont les qualités qui distinguent ce conte (1).

Symphonie de Schubert.

« L'homme seul reportant ses regards en arrière,
« Compte ses jours pour les pleurer. »
(LAMARTINE.)

La musique, chacun de nous le sait, « la bonne musique, » exprime tous les divers sentiments de l'âme : elle a ses phrases, son langage, son éloquence.

Et, ce qu'il y a de plus étonnant dans cet art, « né pour nous charmer, » c'est qu'il augmente en nous l'état de tristesse ou de joie, si, du moins, nous avons une âme impressionnable.

En effet, assistez à un concert bien conduit, enten-

(1) Si la forme, un peu prosaïque, l'effort mal déguisé, les césures pénibles ne s'y laissaient apercevoir de temps en temps, la Commission n'aurait pas hésité à lui donner un rang meilleur.

dez ces mélodieuses fioritures qui ravissent : aussitôt l'imagination s'exalte, la sensibilité s'enflamme.

Et, dans cet état de surexcitation, de deux choses l'une, ou nous cédons à la pensée de tout ce qui nous afflige dans le présent et dans l'avenir, et les larmes coulent abondantes.

Ou bien, dans l'ivresse des sons, grâce aux archets qui bondissent *enfiévrés,* c'est l'expression de l'auteur, grâce au violoncelle qui tremble, à la flûte qui soupire, nous exagérons notre bonheur ; toutes les illusions du jeune âge se renouvellent, et nous jettent dans un mirage de jouissances imaginaires qui vont jusqu'au transport.

A la symphonie de Schubert, le poète était douloureusement affecté. Sous l'empire de son exaltation, il fait vibrer sa lyre avec violence et quelque peu de confusion.

Citons le passage où il nous peint l'effet de la musique sur lui :

Moi, je sentis alors se mouiller mon visage,
De larmes qui tombaient brûlantes sur ma main,
Car je venais d'entendre en un divin langage,
Schubert, cet inspiré, me retracer l'image,
Que depuis cinq mille ans offre le cœur humain.

Oui, notre cœur est une lyre,
Un orchestre mystérieux,
Qui chante en nous et qui soupire,
Jnsqu'au jour où la mort vient nous fermer les yeux.

Ce poème qui, vers la fin, semble laisser sa pensée dans une espèce de pénombre, ne manque pas d'une certaine valeur à son début.

Je crois vous avoir donné une idée suffisante des compositions dont nous aurons à proclamer le succès, compositions incontestablement les meilleures de notre opulent concours.

Si le temps ne nous faisait défaut, nous vous entretiendrions encore des œuvres qui ont le plus approché du but. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes, qui ont pour titres :

La Mort du Barde. — Le Panégyrique de Henri Regnault. — Le Mont de Saint-Michel. — Après la guerre. — L'Homme se pipe (se trompe). — D'Annecy à Talloires. — Ode à Lamartine. — Le Mont-Valérien. — Episode de la bataille de Reischoffen. — Les Deux musiques.

Touchant les autres poèmes, il en est qui ont été exclus du concours, par la raison que les auteurs s'étaient fait connaître ; d'autres ont été envoyés après le terme fixé par le programme, tel que l'*Eloge à la Savoie;* c'est le titre d'une composition enrichie de précieuses notes historiques.

Le reste a été jugé inférieur aux pièces que nous avons signalées ; mais elles ne sont pas sans mérite.

En présence d'un si riche écrin poétique, la Société Florimontane exprime le regret de ne pouvoir multiplier proportionnellement ses récompenses. Elle se voit obligée d'en restreindre le cercle par défaut de ressources.

Il y a un premier prix de 150 fr.; un second, de 50 fr., et des mentions.

Ont été attribués dans l'ordre suivant les prix et les mentions :

Premier prix, aux trois poèmes réunis ayant pour titres : *L'Ordination, — Le Poète et l'Ange, — Le Dragon.*

Second prix, à la pièce intitulée : *Blanchelle.*

Mentions très honorables, aux compositions : *La Croix d'honneur, — Souvenir d'une soirée au Club Saint-Laurent, — Le Respect des morts.*

Mentions honorables, aux pièces dont voici les titres : *Le Passager, — Comment je me suis marié, — Une Symphonie de Schubert.*

Nous constatons avec une légitime fierté que la plupart des concurrents qui se sont présentés ont à retrancher plutôt qu'à ajouter pour rendre leurs œuvres plus parfaites. Mais, qu'ils le sachent bien, le talent naturel ne suffit pas, il faut y joindre des soins, de l'application, du travail, en un mot, ce qu'Horace appelle *limæ labor.* Le diamant même de la plus belle eau naturellement n'a son éclat, que si une main habile l'a poli avec soin. Oui, du travail et beaucoup.

Ce n'est qu'à cette condition que la poésie

...Devient la reine des beaux-arts,
L'interprète des cieux, l'œuvre par excellence
Et que, ouvrant les trésors de sa riche éloquence,
Avec ses vrais atours elle brille aux regards.

Oh ! Messieurs, si toutes les villes du rang d'Annecy partageaient avec nous les mêmes sujets d'encouragement, quels avantages pour notre belle patrie !

Car les travaux intellectuels de premier ordre élèvent l'esprit, ennoblissent le cœur, établissent nos plus hautes facultés dans la plénitude de leur puissance, ils nous ouvrent de nouveaux horizons pour le bien et deviennent un préservatif contre les instincts de notre nature déchue de sa grandeur primitive.

A ce propos, qui d'entre nous n'a en souvenir la pensée d'un ancien orateur philosophe ?

« Les études humaines sont un aliment confortable pour la jeunesse, un agréable délassement pour l'âge avancé ; elles jettent du lustre sur le succès, et répandent un baume salutaire sur les plaies de l'adversité. »

Bélisaire, relégué sur un rocher, après une sanglante défaite, ne demande pas seulement du pain, dont il était privé depuis trois jours, « mais un luth pour chanter ses malheurs. »

Honneur, par conséquent, Messieurs, honneur et merci aux personnages de mérite, dont le goût pour les lettres et le patriotisme le plus dévoué nous ont procuré la solennité qui nous réunit en ce jour !

Et cette modeste ovation de ma part, à l'adresse du vrai civisme, est pleinement avouée, j'en suis sûr, par la société d'élite qui m'a fait l'honneur de m'entendre.

Après la lecture de ce rapport, le Président a procédé à l'ouverture des billets cachetés contenant les noms des lauréats :

PRIX.

1er M. CÉLESTIN TRIOULLIER, receveur des domaines à Neuilly-le-Réal (Allier).

2me M. BONNEFOY, capitaine au 111me de ligne, à Nice.

MENTIONS TRÈS HONORABLES.

1re M. POL, inspecteur primaire honoraire, à Rennes.
2me M. HENRI GALLEAU, homme de lettres, à Paris.
3me M. BONNEFOY, déjà nommé.

MENTIONS HONORABLES.

1re Mme DOUILLON, femme de lettres, à Paris.
2me M. ERNEST AMELINE, à Paris.
3me M. EDMOND ORSAT, clerc d'avoué, à Bonneville.

M. l'abbé Ducis a lu ensuite le rapport suivant sur le concours d'histoire :

Messieurs, mesdames,

Le concours ouvert en 1875 pour les travaux historiques n'a pas amené de résultat, ainsi qu'on vous l'a déclaré dans la dernière séance publique. On pouvait s'étonner de cette abstention dans un pays qui est loin d'être en retard pour ce genre d'études, puisqu'il a vu paraître près de 50 publications historiques, grâce en partie à l'impulsion donnée, depuis 25 ans, par la Société Florimontane, dont les *Bulletins* et la *Revue* ont fourni plus de trente tirages à part. Fidèle à ses principes, la Société n'a pas voulu que le bénéfice de cette fondation fût perdu pour cette branche scientifique et littéraire tout à la fois, dont l'importance est de plus en plus reconnue aujourd'hui. Elle a renvoyé le concours à l'année suivante, mais en modifiant les conditions du programme.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'entreprendre le moindre travail historique sans être obligé de consulter les bibliothèques et les archives publiques, et conséquemment sans être connu. La condition de l'anonyme, avec le nom sous billet cacheté, a donc été supprimée, comme déjà on l'avait fait à l'Académie de Savoie, pour le même motif.

D'une autre part, le cadre proposé de l'histoire d'une commune ou d'une vallée restreignait les concurrents dans une spécialité qui n'est pas à la portée de tous, en laissant de côté d'autres genres aussi intéressants. Peut-être aussi les amateurs avaient-ils cru qu'on leur imposait l'obligation de remplir ce cadre tout entier ; tandis qu'on leur fournissait simplement un guide, un tracé, dont les matériaux trouvables pouvaient seuls déterminer l'étendue et le remplissage.

Dans l'intérêt de l'œuvre, la Société a donc élargi le cadre du concours, en y admettant tous les travaux d'archéologie, d'histoire et de biographie. Et la preuve qu'elle a bien fait d'ôter ces deux entraves que je viens de signaler, c'est que, cette fois, l'appel a été entendu et a provoqué des œuvres vraiment sérieuses et dignes de tout intérêt.

1° C'est d'abord une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie. Le général Dessaix, sa vie politique et militaire.*

Dessaix, qu'il ne faut pas confondre avec Desaix, né en Auvergne et mort à Marengo, notre Dessaix était né à Thonon en 1764, et vint mourir à Marclaz près de Thonon en 1834. Il a marqué sa place dans les trois grandes phases gouvernementales qu'a traversées la France, c'est-à-dire la République, l'Empire et les Cent jours.

Nous devons une explication préalable sur l'admission de cet ouvrage au concours.

En 1863, un mémoire portant le second titre, que vous venez d'entendre, c'est-à-dire *Le général Dessaix, sa vie politique et militaire*, avait été présenté au concours de l'Académie de Savoie. Il ne fut pas admis au prix pour le motif qu'il contenait des appréciations d'actes qui doivent être blâmés dans tout état social. Néanmoins, l'Académie voulut récompenser l'auteur pour ses recherches intéressantes sur un homme qui sera toujours un des titres de gloire de notre patrie. Comme le prix de fondation de 750 fr. ne fut pas adjugé, parce que les autres mémoires ne remplissaient pas les conditions du programme, l'Académie alloua à l'auteur, neveu du général, un subside de 500 fr.

Joseph Dessaix est mort avant d'avoir fini de remanier et de compléter son travail. Son héritier l'a continué, mais en lui donnant un tel développement, à l'aide d'études historiques contemporaines et d'un grand nombre de documents inédits recueillis aux archives du ministère de la guerre et dans les correspondances de famille, que le travail présenté à ce concours est une œuvre presque toute nouvelle, de l'aveu même de l'Académie qui n'avait pu accepter le premier mémoire. Celui-ci se trouve donc dans les conditions de notre programme.

On peut observer cependant que son premier titre est moins justifié que le second ; car cette *Etude historique* se rattache à la *vie politique et militaire du général,* comme une épopée se personnifie dans son héros, en donnant toutefois la place qui leur convient aux autres personnages qui ont pris part à ce mouvement social.

Il est regrettable que l'auteur se soit contenté de raconter, sans leur infliger le blâme qu'ils ont mérité, les agissements insurrectionnels contre le pouvoir légitime, et les menées pour envahir sa patrie à main armée au profit d'un pouvoir étranger, actes par lesquels le médecin Joseph Dessaix a inauguré sa vie politique et militaire.

Si l'histoire enregistre le bien et le mal des temps passés, sa mission est d'en caractériser la différence, à la lumière des principes fondamentaux de l'ordre social, pour l'enseignement des peuples. La même observation s'applique à la biographie sommaire de l'auteur du premier mémoire, neveu du général, laquelle sert d'introduction à l'ouvrage.

L'auteur aurait pu laisser dans l'oubli le service funèbre parodié par l'intrus Châtel dans un hangar de Paris. La mémoire du général Dessaix ne peut en recueillir aucun honneur, pas plus que de certains traits de sa correspondance.

Après ces réserves, c'est avec un vrai sentiment de patriotisme qu'on suit les autres campagnes de Dessaix, au siége de Toulon d'abord, où il refusa le grade de général, que Bonaparte accepta, puis aux Pyrénées-Orientales et en Italie. Appelé au Conseil des *Cinq-Cents,* il y resta jusqu'au 18 brumaire. Sa bravoure, que Bonaparte avait appréciée, le sauva de la proscription. Toutefois, Dessaix, qui devinait le futur empereur dans le premier consul, se tint à l'écart.

Aussi fut-il destiné à une expédition maritime.

Mais sa santé délabrée le retint en Hollande presque sans solde, puis dans le Hanovre contre l'Angleterre. Il passa ensuite général de brigade en 1803. Enfin, pour apprivoiser ce fier Allobroge, Napoléon le fit commandant de la Légion d'honneur en 1804.

Dessaix se distingua aux plus glorieuses journées de cette campagne d'Allemagne, que l'empire avait provoquée. Il suivit l'empereur à Venise, devint chef d'état-major, fit les campagnes d'Italie et d'Autriche, fut promu en 1809 au grade de général de division et créé comte de l'Empire.

Il partit ensuite pour la Hollande à destination d'une expédition dans les Indes. Mais les circonstances le ramenèrent subitement en Prusse, puis à la désastreuse campagne de Russie où il eut un bras fracassé. Il dut quitter le service actif pour le gouvernement de Berlin. Au milieu des émeutes, il y fit preuve d'une prudence et d'un calme égal à son courage. Aussi reçut-il du comte Goltz et même du roi de Prusse les témoignages les plus flatteurs sur la conduite sage et loyale qu'il avait tenue dans leur capitale. C'est, d'ailleurs, une justice à lui rendre qu'il a laissé d'excellents souvenirs dans toutes les places fortes qu'il a commandées, comme à Francfort, à Eischstœdt, à la Haye, à Lunebourg, etc., et plus tard à Genève et à Lyon. Bien que d'une nature ardente, sa bravoure n'était pas de la fanfaronade, qui s'allie trop souvent à l'insolence et à la brutalité. La valeur chez Dessaix, c'était la compréhension du danger, la possession de lui-même au service de l'élan patriotique.

Retiré à Thonon en 1814, Dessaix, quoiqu'infirme, reprit les armes à l'arrivée des Autrichiens, fit des prodiges de valeur pour conserver la Savoie à la France, malgré l'inertie, pour ne pas dire la trahison, d'Augereau et l'incapacité de Clarke. Nommé gouverneur de Lyon, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, puis chargé d'organiser l'armée des Alpes, il eut le commandement de la 19e puis de la 23e division militaire sous le maréchal Suchet, à Chambéry.

Le désastre de Waterloo rendit inutiles les derniers efforts du lieutenant-général Dessaix. 24 campagnes, 24 blessures, voilà de beaux états de service. Et cependant Dessaix revint pauvre, malgré tant d'occasions de viser à la fortune, comme le firent d'autres généraux.

Indépendamment de nombreuses pièces justificatives, le mémoire est terminé par des notices courtes et précises sur tous les personnages qui ont eu, de près ou de loin, des rapports avec le général Dessaix. On y remarque surtout quatre de ses frères qui, à son exemple, se sont illustrés dans la carrière militaire, d'autres dans la médecine et le droit, puis tous les généraux distingués que la Savoie a fournis à la France pendant cette période si tourmentée, et un certain nombre de notabilités de cette époque.

Les longues notes qui servent, pour ainsi dire, de déversoirs à la surabondance des détails, pourraient être renvoyées à la fin de chacune des parties qu'elles concernent, afin de ne pas ralentir l'intérêt du récit.

Ce mémoire est incontestablement le plus considérable des pièces du concours. Le style vigoureux et animé se soutient jusqu'à la fin de cette longue série de faits, groupés par époques et campagnes, naturellement enchaînés et toujours prouvés.

Le second mémoire a pour titre : *Etudes sur les Origines du monastère de Talloires dans les* IXe, Xe, XIe *siècles*.

L'abbaye de Talloires n'eut pas à défricher des forêts aussi étendues que d'autres établissements de ce genre ; car elle s'était assise sur les bords d'une voie romaine, dans une terre fiscale du royaume burgonde, où quelques monuments précieux témoignent encore de la civilisation romaine. Mais l'administration qu'elle eut, dès le commencement du XIIe siècle, de la paroisse d'Annecy et des bénéfices environnants, les personnages qu'elle a fournis et dont l'un passe pour avoir été le précepteur de saint Bernard de Menthon, lui ont donné une valeur historique, dont il est intéressant de rechercher l'origine avant que les derniers restes de ce monument aient disparu.

Après un coup d'œil sur les plus anciens monastères, l'auteur discute avec une parfaite impartialité les opinions erronées ou douteuses, et arrive par les déductions les plus rigoureuses et les plus claires, à fixer la fondation de celui de Talloires vers 870, son union au monastère de Tournus par le roi Boson, en 879 ; puis, après les ravages des Sarrasins, l'union de cette maison à l'abbaye de Savigny par Rodolphe III de Bourgogne, en 1018, et sa dotation et la construction d'une nouvelle église par la reine Ermengarde, en 1031.

C'est un travail achevé en son genre pour les époques visées par l'auteur. Les discussions de dates, de chartes et de critique historique ne prêtent généralement pas à la richesse d'élocution. Toutefois, à mesure que l'auteur sort des obscurités de l'établissement primitif, et qu'il arrive à son organisation définitive, son style, toujours sévère comme l'histoire, s'anime graduellement et se dégage avec aisance sur les ailes de la vérité.

A la fin des pièces justificatives, on remarque un plan authentique de la double église conventuelle et paroissiale de Talloires, telle qu'elle existait au siècle dernier, et qui facilite singulièrement l'intelligence du mémoire.

3° Le troisième mémoire porte le titre de *Fragments de l'Histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution*, c'est-à-dire la période de 1789 à 1799.

Epoque douloureuse, où des parvenus au pouvoir, comme les persécuteurs de tous les temps, essayèrent d'anéantir en France l'établissement de l'Eglise catholique, qui avait résisté déjà et grandi depuis 18 siècles. Epoque glorieuse, quand même, pour le diocèse de Genève, auquel elle révéla des caractères d'élite, dont quelques-uns auraient passé inaperçus sans cette tempête.

Après un tableau statistique du diocèse de Genève, dont le centre était à Annecy depuis le XVIe siècle, l'auteur passe à l'application des décrets de la Convention d'abord à la partie française du diocèse dans le pays de Gex et le Val-Romey, puis à celle de la Savoie, qui venait d'être occupée militairement en 1792 ; et successivement à la direction des évêques de Savoie, réfugiés en Piémont, à l'intronisation de

l'évêque constitutionnel à Annecy, aux fêtes républicaines, etc.

S'il y a de l'héroïsme à affronter les privations et la mort, même à la donner pour défendre son drapeau, il y en a également à subir l'exil et surtout la mort pour rester fidèle à sa bannière, lorsqu'elle est le symbole de tout ce qu'il y a de sacré chez tous les peuples, et qu'elle abrite la liberté de conscience et la dignité de l'homme.

Les victimes de la Terreur furent MM. Vernaz, de Chevenoz, et Morand, du Biot, fusillés à Thonon; Revenaz, de Seyssel, exécuté à Grenoble; Joguet, de Crest-Voland, fusillé à Cluses, et Rey, guillotiné à Bourg. Nous comptons ensuite plus de cent autres prêtres, ou gardés dans les prisons à cause de leur âge, ou déportés à Rochefort, à l'île de Rhé et à la Guyane française.

Il y a des pages émouvantes dans ce récit parsemé de scènes de destructions d'objets religieux et de documents historiques, d'arrestations et d'exécutions capitales, de fonctions du culte remplies à la dérobée dans les chaumières et les bois, de fuites facilitées par des actes d'un sublime dévouement. L'empire des circonstances ajoute à la couleur vive et animée du style, d'ailleurs toujours riche et élégant. L'ouvrage est appuyé de riches notes statistiques sur le diocèse de Genève sous le rapport territorial, administratif et personnel.

Ce mémoire est, sous un autre point de vue, la bonne contrepartie de celui qui est intitulé : *Etude historique sur la Révolution en Savoie*. Mais, s'il aborde plus largement son sujet, il ne porte que le titre de *Fragments,* qui pourraient être complétés à l'aide de documents connus, quoique inédits, et de publications récentes sur la même époque.

Nous regrettons de ne pouvoir pousser plus loin ces analyses. Un mémoire surtout aurait mérité toutes les sympathies s'il avait été plus considérable : c'est la monographie historique et architectonique d'un monument qui groupe les souvenirs les plus glorieux pour la ville et le diocèse d'Annecy, et à la destination duquel se rattachent des notices historiques et biographiques très intéressantes sur d'autres édifices et établissements, qu'il était indispensable de recueillir avant qu'ils subissent de nouvelles transformations. Cette étude se recommande, d'ailleurs, par une diction d'une allure distinguée, qui s'élève à toute la hauteur des diverses questions qu'elle aborde et qu'elle résout en toute évidence.

Voilà les pièces importantes présentées au concours. Il aurait été trop long d'en reproduire les pages les plus intéressantes, et des citations trop restreintes n'auraient donné qu'une idée très imparfaite d'ouvrages volumineux, comme le premier surtout. La commission les a étudiées avec patience. Elle a tenu compte de l'importance et de l'étendue des sujets, des recherches qu'ils ont nécessitées, des discussions critiques qu'ils ont provoquées, de l'ensemble et de l'achèvement de chaque travail, et c'est ensuite d'un examen long et bien débattu que la majorité du jury s'est prononcée pour le verdict suivant, toutes réserves faites :

Le prix de fondation de 400 fr. est réparti entre les auteurs des deux premiers mémoires, dans la proportion de 300 fr. pour l'*Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie — le général Dessaix, sa vie politique et militaire,* présenté par M. André Folliet, député à l'Assemblée nationale; et 100 fr. pour l'*Etude sur les origines du monastère de Talloires,* présenté par M. Brasier, curé de Talloires.

Une mention honorable est décernée à l'auteur des *Fragments sur l'histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution,* présenté par M. Fleury, curé à Genève.

Tel est le résultat du concours. La mine est loin d'être épuisée. Il reste de riches vallées à explorer, d'anciens établissements à faire connaître, des illustrations sans taches à proposer à l'émulation. Dans une année, la carrière s'ouvrira de nouveau pour l'histoire : collectionnez des matériaux, préparez des mémoires. Mais qu'en face de l'inexorable vérité l'histoire soit toujours une école de vrai patriotisme. Et qu'en voyant se dérouler, à chaque concours, les annales glorieuses de nos contrées, nos impressions se traduisent par cette pensée : j'aime toujours plus mon pays; je veux toujours mieux le servir.

Le troisième rapport, relatif au concours de peinture, a été lu par M. Camille Dunant :

Messieurs et Mesdames,

Le cercle périodique des divers concours artistiques et littéraires fondés par M. le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, nous a donné en 1876 un concours de peinture. Le champ le plus large avait été laissé aux concurrents, ils pouvaient choisir le terrain sur lequel ils voulaient lutter. Neuf tableaux ont été présentés à l'appréciation du jury : trois paysages des environs d'Annecy, deux portraits, une vue des bords de l'Ain, deux tableaux de nature morte, un tableau de genre.

Le plus grand des trois paysages du même auteur nous représente la première partie du bassin du lac d'Annecy, vue depuis la colline de Proméry. Une prairie limitée par une haie échevelée, jalonnée d'arbres de différentes espèces, forme le premier plan. Dans les larges créneaux de verdure laissés entre eux, on aperçoit la mosaïque des cultures variées de la plaine, semée çà et là de bouquets d'arbres fruitiers. Plus loin, la nappe azurée du lac apparaît au milieu d'un cirque de montagnes disposées en gradins, revêtues de pelouses veloutées, de hêtres, de sapins, couronnées de rochers, et échelonnées comme les décors d'une scène de théâtre. Le château d'Annecy, placé en sentinelle sur les premiers contre-forts du Semnoz, semble veiller à la garde de la cité qui s'étend à ses pieds. Quoique nous soyons en été, les cimes lointaines sont encore couvertes de neige. Le soleil, qui incline à l'horizon, les illumine de ses chauds rayons, et répand sur les nuages et le ciel un glacis vermeil qui se fond en nuances rosées dans l'azur du zénith.

Le choix du site a été des plus heureux. Ce n'est pas

la grande nature alpestre avec ses torrents furieux bondissant dans un lit de granit, entouré de noirs sapins découpant leur sombre silhouette sur les flancs étincelants des glaciers. C'est un heureux mélange des lignes tranquilles et des riches couleurs de la plaine, des molles ondulations des collines, des gracieux contours d'un lac qui rappelle le bleu du ciel, des profils sévères de hautes montagnes abaissées à de justes proportions par l'effet de la perspective, et brillant de tout l'éclat d'un soleil couchant. Tous ces éléments forment, sans confusion, un ensemble des plus harmonieux. L'œil du spectateur se plaît à s'égarer dans cette longue succession de plans si variés de formes et de couleur. Il n'est pas en présence d'un lac fermé. Les gorges qui s'ouvrent à son extrémité en font pressentir d'autres, et laissent un libre essor à l'imagination.

Un sentiment de calme et de bonheur se dégage de la contemplation de ce beau paysage. Les sommités neigeuses qui fuient à l'horizon, entrevues depuis les prairies ensoleillées d'une colline arcadienne, lui donnent une saveur particulière. On aimerait à s'attarder devant ce splendide spectacle, mais les grandes ombres qui descendent des hauts sommets jusque dans la plaine, semblent avertir les spectateurs que la scène va bientôt finir; elles contribuent à répandre sur le paysage une teinte de mélancolie qui ajoute à sa poésie. On se console néanmoins en pensant que les peintres jouissent, comme Josué, du privilége d'arrêter le soleil, dans leurs tableaux.

L'artiste qui a peint celui que nous examinons a rendu avec beaucoup de vérité la physionomie et la couleur des montagnes. Les lointains sont vaporeux et fuyants sans être mous. Les cimes se détachent nettement et sans dureté les unes des autres. Elles conservent sous leur voile de brume leur couleur locale, leur caractère spécial. Le ciel, qui est peut-être un peu trop développé, a de la profondeur et de l'éclat. Ce paysage se distingue par d'excellentes qualités; il aurait pu obtenir le premier rang dans le concours, si les arbres du premier plan avaient été étudiés et peints avec plus de soin. Le jury aurait désiré qu'ils gardassent moins bien leur alignement, que leurs rangs fusssent rompus sur quelques points, et que des reflets du ciel eussent prêté un peu de leur transparence aux ombres trop accusées qui les enveloppent. On a soupçonné l'artiste, qui sait évidemment brosser le tronc vigoureux, le feuillage découpé des chênes, d'avoir obéi à un parti pris, lorsqu'il a donné à ceux qui peuplent ses premiers plans, l'attitude humble et molle du roseau. La chevelure un peu trop négligée, dont ils sont coiffés, pourrait s'adapter à un arbre quelconque. Il a craint, sans doute, qu'en les faisant trop vrais et trop beaux, ils n'attirassent l'attention au préjudice de la partie la plus importante et la plus intéressante du tableau. Cette crainte a paru exagérée au jury; il a pensé qu'en admettant que les objets placés dans les angles ne doivent pas captiver les regards par un trop grand fini, par des teintes trop éclatantes, ils doivent néanmoins avoir l'aspect, la livrée qui leur est propre, la vigueur de ton commandée par leur nature, et la situation avancée qu'ils occupent dans l'échelle de la perspective aérienne. Quelques heures de travail suffiraient pour faire disparaître les négligences calculées que nous venons de signaler, et rendraient à ce tableau sa véritable valeur.

Dans un autre paysage, le peintre nous transporte par quelques coups de pinceaux, dans la seconde partie du lac, si différente de la première. Nous étions, il y a quelques instants, sur le penchant d'une riante colline, en présence d'un horizon étendu; nous sommes maintenant devant une ronde de montagnes dont les anneaux multicolores se développent autour d'un lac tranquille, profondément encaissé. Leurs sommets ondulés semblent encore s'agiter sous le souffle d'en haut.

On dirait que les neiges et les nuages qui les couronnent, sont l'écume de leurs vagues bleuâtres plus puissantes que celles de l'océan.

Si un jour sombre planait sur ces hautes montagnes dont quelques-unes sont drapées dans un noir manteau de sapins, si les eaux lumineuses du lac étaient plongées dans l'ombre, le paysage aurait un caractère d'austérité très prononcé.

Mais tel est le prestige, l'animation, la vie que cette nature alpestre reçoit des rayons dorés du soleil, qu'un habitant des bords de la Seine pourrait la contempler en peinture, sans trouble et sans effroi.

Quelques détails gracieux égayent d'ailleurs les rives de la seconde partie du lac, qui sont aussi romantiques et plus boisées, plus colorées que celles d'un lac d'Ecosse. D'un côté, la pointe d'Angon qui a emprunté son nom au javelot des Francs, lance au milieu des flots ses pampres et ses prairies; de l'autre, le château de Duingt s'avance vers le large comme un îlot flottant retenu au rivage par une chaîne de verdure. Une croupe rocheuse aux tons fauves, simulant un lion accroupi, se dessine au-dessus de la presqu'île enchantée.

Ce paysage, qui renferme dans un cadre restreint beaucoup de montagnes d'une grande originalité de forme, a été rendu avec bonheur par le peintre. Il y règne, malgré les éléments divers et ondoyants qui le composent, une harmonie qui est difficile à obtenir; l'air circule dans les cimes lointaines noyées dans une brume transparente; les eaux réfléchissent avec beaucoup de vérité les nuances du ciel, les profils et les teintes des montagnes. La commission aurait désiré (les commissions sont insatiables), un peu plus de variété, moins de raideur dans l'attitude des arbres du premier plan, moins de sécheresse, plus de moëlleux dans quelques parties du tableau.

La troisième toile nous introduit dans un étroit défilé de la vallée du Fier, si riche en sites pittoresques. Des chênes, quelques sapins vigoureusement dessinés, sont étagés au-dessus du lit de la rivière. Deux montagnes, dont l'une est complétement dénudée, l'autre couverte de buissons, se précipitent des hauteurs du ciel dans le fond de la gorge, ne laissant qu'un espace resserré au Fier, qui a de la peine à se frayer un passage au milieu des blocs énormes de rochers qui embarrassent son cours. Plus haut, la vallée s'ouvre, baignée en partie dans une ombre transparente à travers laquelle on entrevoit une belle végétation. A son extrémité se dresse une

gigantesque pyramide de prairies et de forêts, couronnée d'un diadème de rocs dentelés. Ce cône de 8 à 9 cents mètres d'élévation, qui se détache d'une montagne voisine aux pentes rapides et veloutées, fermant l'horizon, produit un effet saisissant. Inondé des rayons lumineux qui lui viennent d'une vallée latérale, il forme un contraste très vif avec les tons grisâtres de la sombre paroi rocheuse du second plan.

Les traits de ce paysage sont caractérisés par la puissance de la projection de la ligne verticale, par la ligne ascendante. Comme les flèches de l'église gothique, il entraîne la pensée vers les sphères élevées. C'est là sa poésie. Aussi sauvage, aussi accidenté que le plus sauvage défilé de Salvator Rosa, il appartient à la région moyenne des Alpes.

Si l'on en croyait certaines écoles, cette attache suffirait seule pour le faire bannir du domaine de la peinture. La Commission a pensé que l'art étant avant tout l'expression d'un sentiment, et son domaine étant de sa nature presque infini, il n'est pas possible de lui tracer des limites et de dire à l'artiste : vous n'irez ni plus loin, ni plus haut. Partout où son imagination est émue, où il sent une idée, un sentiment à exprimer, il a droit de fixer sa tente, suivant l'opinion d'un remarquable écrivain. Il faut bien que le beau alpestre existe, puisque, chaque année, des flots de voyageurs de toute nation envahissent plus nombreux nos vallées et nos montagnes. On ne s'intéresse en général qu'aux paysages qui vous rappellent le souvenir d'un pays connu et aimé. Lorsque la nature des Alpes sera mieux étudiée, plus appréciée, on s'étonnera moins de la voir reproduite par le pinceau, dans ce qu'elle a de compatible avec les ressources de l'art.

La Commission n'a pas hésité à reconnaître que le *Défilé du pont de Saint-Clair* pouvait rentrer dans le cadre de la peinture, comme un épisode du poème de la montagne. Elle a considéré que ce tableau était même le plus complet sous le rapport de l'exécution. La sensation étrange d'anéantissement qu'on éprouve à l'aspect réel de cette nature colossale a été vivement rendue : par la hardiesse du dessin, la vigueur de la touche, l'énergie du coloris. La silhouette des arbres les plus rapprochés est nettement tracée. On aperçoit distinctement les reliefs de la montagne dénudée à travers l'ombre qui l'enveloppe. Les rochers anguleux tapissés de mousses brillantes se reflètent admirablement dans les eaux limpides du Fier épurées au contact des cailloux qui couvrent son lit. Le tableau du *Défilé de Saint-Clair* est celui que la Commission a choisi, parmi les trois du même auteur, pour déterminer le rang du peintre dans le concours.

La Commission s'est longtemps arrêtée devant un portrait dans lequel le peintre s'est représenté lui-même la palette à la main.

Une figure énergique, mais plus pâle qu'il ne convient, même à une figure d'artiste, se détache d'un fond obscur et d'un pourpoint de velours noir. Des cheveux bruns, partagés en deux touffes qui s'élèvent et retombent de chaque côté des tempes, ombragent un front large et bien modelé. Sous des sourcils épais, et fortement arqués brillent des yeux vifs et intelligents. Un nez mouvementé, une bouche montrant sous une vigoureuse moustache des contours très accentués contribuent à donner à ce portrait un remarquable caractère de force de volonté et de décision. Tout cela est peint avec beaucoup de verve et d'entrain. La Commission s'est demandé pourquoi l'artiste avait cerné les parties saillantes de son visage avec des ombres si noires, pourquoi il n'avait pas adouci sur quelques points le trait de lumière uniforme qui sillonne le nez dans toute sa longueur, pourquoi il n'avait pas donné plus de relief a ses joues, plus d'animation en les colorant de quelques teintes carminées.

Le miroir dans lequel l'artiste a dû se regarder pour se peindre aurait-il été infidèle? Ou bien le peintre aurait-il subi à son insu l'influence de la mode, l'influence d'une certaine école qui préfère, et pour cause, les ébauches lestement exécutées, à un travail plus achevé, plus consciencieux.

De là des négligences de touche, quelques crudités de tons que l'artiste aurait pu éviter avec un peu plus de soin dans l'exécution. Le buste aurait gagné à être moins développé, à être débarrassé de la palette qui paraît le gêner; mais privé de ses attributs, le peintre aurait pu être confondu avec un avocat de Cour d'assises.

Tel qu'il est avec ses imperfections de détail, ce portrait révèle chez son auteur un tempérament d'artiste, des qualités natives susceptibles d'être perfectionnées par une étude plus attentive de la nature. Il a surtout ce mérite rare dans les portraits : il pense, et fait penser!

Mentionnons en passant, et pour mémoire seulement, un portrait au crayon assez bien dessiné, par le même artiste. Ce dessin, d'ailleurs peu important, n'est pas aux yeux de la Commission une œuvre originale, mais la reproduction d'une photographie. Il n'a pas été pris en considération pour fixer le rang assigné au concurrent dans les récompenses.

Encore un paysage. Nous sommes sur les bords de la rivière de l'Ain. Au-dessous d'un ciel très fin de ton et très profond, se disposent par assises un peu trop parallèles, des rochers, une grève et la rivière. Le tout est d'un gris roux qui peut être vrai, mais qu'on aimerait à voir répandu d'une manière moins uniforme. Au milieu des rochers s'ouvre un chemin encombré par un troupeau de vaches qui se rendent à l'abreuvoir. Quelques-unes d'entr'elles ont l'air de se faire des confidences, tandis qu'un jeune taureau s'avance vers elles tête baissée, comme s'il s'exerçait à combattre un rival imaginaire. Tous ces animaux, généralement bien groupés, sont peints avec une sûreté de pinceau qui dénote chez l'artiste une longue et intelligente pratique de son art. Sa composition présente dans les lignes et le coloris une certaine unité, qui est une des conditions du beau. Toutefois le Jury estime qu'elle aurait été plus animée, plus agréable, si elle avait été éclaircie, sur quelques points, par une lumière plus vive, si les eaux avaient reçu quelques reflets du ciel plus accentués. Le Jury a aussi remarqué une incorrection de dessin qui a

échappé à l'artiste : un des rochers se reflète dans la rivière en sens inverse des lois de la réflexion des rayons lumineux.

Sauf ces critiques de détail, le tableau présente un ensemble satisfaisant.

Un groupe de fruits : des raisins, des pêches, un melon : tel est le sujet de la 7me toile. Ce genre de peinture, connu sous le nom de nature morte, occupe un rang moins élevé que les autres, dans le domaine de l'art. La forme des objets inanimés étant nette et précise peut être saisie avec plus de facilité que celle des êtres doués de la vie.

Les fruits soumis à l'appréciation du Jury sont dessinés avec exactitude et peints avec cet art de trompe-l'œil qui séduit le regard et excite l'appétit. L'artiste s'est souvenu de la grappe du Titien, type de l'unité dans la variété. Il a réussi à former un tout avec des éléments difficiles à grouper, et à leur donner du relief. Les plus petits détails ont été soigneusement étudiés. Le Jury n'accusera pas l'artiste de négligence; il lui reprocherait plutôt d'avoir traité ses fruits avec un soin trop uniforme, un travail un peu minutieux, de les avoir éclairés d'une manière trop égale, de les avoir installés sur un lit trop moëlleux; un peu plus de fermeté et de rudesse dans le terrain, un peu moins de glacis de porcelaine dans le fond bleuâtre, auraient fait valoir le velouté des pêches et les luisants des raisins. Sous la réserve de ces observations, le Jury se plaît à reconnaître que le *Groupe de fruits* a un mérite réel.

Le même artiste a présenté au concours une *plante de Narcisse* se mirant dans l'eau. C'est là sans doute une allusion au beau Narcisse de la mythologie qui devient amoureux de sa propre image, en la contemplant dans le miroir d'une source. Le Narcisse peint, quoiqu'il ait des qualités, ne saurait représenter complétement le type de la beauté éprise d'elle-même. Cette peinture, qui est d'ailleurs plutôt une étude qu'un tableau, s'efface devant l'importance de la toile précédente.

Le neuvième et dernier tableau est intitulé *les pourvoyeurs du petit ménage*. Ces pourvoyeurs se composent d'un petit garçon chargé d'un panier de provisions, d'une petite fille portant une grande miche dorée, et d'un petit chien tenant dans sa gueule un journal. Ils s'avancent péniblement tous les trois dans une vieille rue aux pavés tourmentés. Le pain et le journal quotidiens : voilà bien le fond de la nourriture corporelle et intellectuelle, plus ou moins saine, du grand et du petit ménage de nos jours. L'idée du peintre est ingénieuse. Malheureusement, l'expérience, la pratique du dessin lui ont fait défaut pour rendre sa pensée d'une manière conforme aux règles de l'art.

Voici en résumé l'opinion et le verdict du jury sur le concours de peinture de 1877.

Le *Tableau du défilé de Saint-Clair,* le *Portrait à l'huile,* la *Vue de la rivière de l'Ain,* le *Tableau de fruits* sont les œuvres les mieux réussies de toutes celles qui ont été présentées. Si aucun de ces ouvrages n'atteint un haut degré de perfection, ils brillent au moins par des qualités de dessin et de coloris remarquables. La différence qui existe entre leur valeur artistique relative n'est pas assez accentuée pour que l'on puisse décerner le prix à l'un de leurs auteurs exclusivement. Le jury, s'inspirant de la pensée des fondateurs, qui se sont plutôt proposé d'encourager ceux qui cultivent les arts avec une certaine distinction, que de couronner les chefs-d'œuvre, a partagé le prix de 400 francs entre les auteurs des quatre tableaux que nous venons d'indiquer, suivant des proportions basées sur le mérite relatif du travail des artistes, sur l'importance et les difficultés de chaque genre de peinture.

Il a, en conséquence, attribué 150 fr. au *Défilé de Saint-Clair,* peint par M. Cabaud ; 100 fr. au *Portrait de M.* Daisay, peint par lui-même; 80 fr. à la *Vue de la rivière de l'Ain,* due au pinceau de M. Lemaître; 70 fr. au *Tableau de fruits,* de M. Johannès Rubellin.

Permettez-moi, messieurs, en terminant ce rapport, de vous soumettre les réflexions que me suggère le premier concours de peinture qui ait eu lieu dans la Haute-Savoie.

L'art du dessin était généralement considéré, il y a quelques années, comme le monopole de certaines natures privilégiées, et pour ceux qui n'en faisaient pas leur profession, comme un art d'agrément destiné à charmer la captivité des jeunes pensionnaires et les loisirs des gens riches. On aimait à croire que les grands peintres, dont les noms ont traversé les siècles, n'avaient pas d'ancêtres artistiques; qu'ils peignaient tout naturellement des chefs-d'œuvre, sans études préparatoires, parce que telle était leur vocation. Les artistes étaient aux yeux des masses des êtres excentriques, qui ne ressemblaient au reste des hommes que par les traits généraux de l'humanité. Bien des gens auraient été tentés de les bannir de la république de Platon, sinon comme dangereux, du moins comme inutiles.

Les publications illustrées, qui sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde, ont dissipé bien des préjugés sur l'art et les artistes. Elles nous ont appris que les peintres les mieux doués n'étaient arrivés à la célébrité que par l'étude approfondie de la nature et le secours des règles et des procédés trouvés par leurs devanciers. On sait maintenant que plusieurs d'entre eux ont été des littérateurs distingués, des mathématiciens, des ingénieurs, voire même des diplomates.

Les expositions universelles nous ont révélé que l'art du dessin était en outre, suivant l'expression de M. Laborde, une des plus puissantes machines de l'industrie. La France lui doit sa supériorité artistique et, en grande partie, sa prospérité industrielle.

Dans sa manifestation la plus élevée, cet art est la source des jouissances les plus pures; il agrandit l'horizon de nos pensées, en nous dévoilant les secrets du beau, les harmonies et les grandeurs de l'œuvre de Dieu, dont nous avons sous les yeux une des plus belles pages.

Dans son expression la plus simple, le dessin est une langue universelle que devraient apprendre tous les hommes voués aux professions libérales, tous les travailleurs de l'industrie. Quelques traits de crayon suffisent pour expliquer bien des choses qu'une démonstration verbale ou écrite serait souvent impuissante à faire comprendre.

Pour une nombreuse classe d'artisans, c'est un guide, un instrument qui abrège leur travail, leur épargne des fautes ruineuses et donne à leurs produits plus de perfection et de valeur.

Depuis l'exposition de 1851, l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, frappées de l'infériorité de leurs produits artistiques, ont créé des écoles de dessin, institué des concours, fondé des prix pour les maîtres et les élèves, non seulement dans leurs capitales, mais encore dans les villes de la province.

Ces moyens héroïques ont produit, en quelques années, des résultats prodigieux, qui ont inspiré de justes craintes aux producteurs français, jaloux de conserver leur suprématie dans les choses de goût.

On ne saurait donc trop louer les citoyens et les cités qui s'imposent des sacrifices pour encourager l'étude de l'art du dessin, de cet art éminemment français, si noble, si agréable et si utile.

Les germes du beau existent plus ou moins chez tous les hommes : il ne s'agit que de les développer au soleil de l'instruction qui doit briller plus que jamais sur tous les points de la France!

M. le Président a terminé la séance par la lecture du programme du concours de 1877 :

CONCOURS DE POÉSIE DE 1877.

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en 1877.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire avant le 1er juillet 1877.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1877.

Ayant donné *Jeanne d'Arc* et *Sylvia*, M. Halanzier s'est dit qu'il avait bien mérité de l'art; puis il a fait une assez mauvaise reprise du *Prophète* et une meilleure de *Robert le Diable*. Quand il aura donné le *Roi de Lahore*, de M. Massenet, et un ballet, il se reposera sans doute jusqu'à l'année prochaine où l'Exposition universelle lui permettra de jouer ce qu'il voudra et comme il le voudra.

M. Carvalho, de son côté, ne se presse pas; il a demandé à ne donner des ouvrages nouveaux que dans l'année actuelle; comme nous sommes en janvier, il a de la marge. La fermeture de l'Opéra-Comique pendant plusieurs mois n'est pas la seule cause de ce que le personnel chantant laisse beaucoup à désirer; il y a un an, il était encore meilleur qu'aujourd'hui, malgré les lacunes qu'il offrait. Ce n'est pas assez d'engager des élèves sortant du Conservatoire et qui ont besoin de temps pour se former; nous ne voyons pas, jusqu'à présent, que M. Carvalho cherche beaucoup pour trouver les artistes nécessaires. Il promet *Cinq Mars* de M. Gounod et beaucoup de reprises. Celle de *Lalla Roukh* de F. David était de circonstance, après la mort de l'auteur que, dans les dernières années, on avait injustement délaissé. L'empressement avec lequel le public est accouru à l'Opéra-Comique, dès la réouverture, prouve que ce théâtre lui est indispensable; mais les mésaventures des directeurs ont prouvé aussi, plus d'une fois, qu'ils ont tort de trop s'y fier. La nomination de M. Carvalho n'a d'ailleurs pas été accueillie avec une égale satisfaction par tout le monde; je me borne à constater le fait; l'avenir montrera si le nouveau directeur a profité de l'expérience qu'il a acquise au Théâtre-Lyrique. Nous avons le droit d'être d'autant plus exigeants que la subvention payée par l'Etat est rétablie au chiffre de 240,000 francs, tandis que, depuis 1871 jusqu'à la fin de 1876, elle n'avait été que de 140,000. Celle du Théâtre-Lyrique a été portée à 200,000.

Ce n'est un secret pour personne que *Paul et Virginie* a été une planche de salut pour ce dernier théâtre. *Dimitri*, œuvre fort honorable pour le compositeur, n'offrait pas assez d'attrait au public; de médiocres reprises comme celle d'*Obéron* ne pouvaient suffire; celle de *Giralda* a mieux réussi sans couvrir les frais qu'elle occasionnait. L'entreprise de M. Vizentini périclitait; un grand succès pouvait seul la sauver; la fortune lui a été favorable; elle a même dépassé de beaucoup les espérances, et un peu aussi le mérite de l'œuvre nouvelle.

Après avoir plusieurs fois retouché la pièce, ajouté et retranché des scènes, M. Fr. Barbier jugea que le meilleur parti était de ne pas trop s'écarter du roman de Bernardin de Saint-Pierre, et de faire une pièce plus pastorale que dramatique; il espérait, avec raison, que les vides de l'action seraient comblés par la sympathie que les personnages inspirent au public. Paul et Virginie sont des types connus de tout le monde; il suffit qu'on les retrouve dans un tableau médiocre ou passable pour que l'émotion causée par la lecture du roman se réveille aussitôt. C'est aussi

ce qui est arrivé pour l'opéra. Ajoutez-y la sympathie qu'excite le nom de l'auteur de *Galathée* et des *Noces de Jeannette*, et le bruit que depuis longtemps on avait fait autour du nouvel ouvrage, présenté plusieurs fois et inutilement à l'Opéra-Comique. Les trois premiers tableaux, c'est-à-dire le premier acte et la première moitié du second acte, sont dignes du talent distingué, gracieux, souvent chaleureux, de M. Massé, mais à qui les grandes passions et la véhémence dramatiques sont interdites. N'importe, l'élan est donné; un insipide air de bravoure et une scène finale écourtée passent sans difficulté; la grande scène de la vision, au troisième acte, est une licence dramatique et la musique en est médiocre, n'importe encore, elle charme le public. Le court tableau final suffit à rappeler la catastrophe sans laquelle Virginie ne serait plus Virginie.

A vrai dire, l'exécution des rôles secondaires est la meilleure; n'importe toujours, Mlle Ritter a le charme de la jeunesse et Capoul est aimé du public, quoiqu'il prête largement à la critique comme acteur et comme chanteur. Il y a quelques jours, il a eu l'imprudence de venir chanter aux concerts Pasdeloup l'air de *Joseph*, de façon à causer une amère déception aux gens les plus engoués de lui.

Il se peut que, plus tard, quand on jugera l'œuvre avec sang-froid, elle ne trouve plus la même vogue, mais, pour le moment, il faut souhaiter, dans l'intérêt du Théâtre-Lyrique, que le succès continue le plus longtemps possible. Il n'est pas probable que M. Vizentini en trouve bientôt un pareil; il pourra même avoir des mécomptes, d'autant plus que je n'augure pas favorablement de quelques-uns des ouvrages nouveaux qu'il annonce. On dit qu'il a été obligé de les accepter par une de ces nécessités qui s'imposent à tout directeur subventionné et particulièrement à un directeur qui débute et qui a demandé qu'on double sa subvention. C'est une vérité qui n'est peut-être pas bonne à dire partout, mais que je puis dire ici.

M. Escudier a loué la salle Ventadour pour trois ans; la gardera-t-il davantage? J'en doute. Une conséquence inévitable de la transformation opérée par Verdi, dans la musique italienne, c'est que les chanteurs perdent de plus en plus l'élégance de la diction et la facilité de la vocalisation qu'exigent les opéras de Rossini, de Bellini et de Donizetti. Ils recherchent l'effet dramatique jusqu'à l'excès; les éclats de voix contraires au goût et ruineux pour l'organe vocal, leur semblent indispensables. Aussi à la reprise du *Barbier* n'y avait-il que Mlle Borghi-Mamo qui fût à la hauteur de son rôle. En même temps, les bonnes basses bouffes deviennent de plus en plus rares; depuis Zucchini et Scalese, nous n'en avons même pas vu à Paris. Le répertoire bouffe tend ainsi à disparaître, et celui des opéras sérieux se rétrécit d'autant plus que bien des ouvrages vieillissent sensiblement. La *Forza del destino* n'a pas réussi; Verdi affectionne les sujets violents, mais, cette fois, il avait dépassé les bornes. La musique de cet ouvrage est écrite dans la manière de *Rigoletto* et du *Trovatore*, sans valoir celle de ces deux opéras.

On fonde ou plutôt l'on semble fonder de grandes espérances sur Mlle Albani, que nous avions déjà entendue il y a quelques années. C'est une artiste d'origine américaine, à la voix blanche et pas bien assurée. Quel que soit son mérite, il est douteux qu'elle réussisse à rendre un peu de vogue au Théâtre-Italien.

L'opérette se porte toujours à merveille aux Bouffes-Parisiens, à la Renaissance et aux Folies Dramatiques, parce qu'on y fait ce qu'autrefois on faisait à l'Opéra Comique; quand une pièce ne réussit pas, ou commence à être trop connue, on s'empresse d'en monter une nouvelle, sans abuser des reprises. La *Boîte au lait, Kosiki, Jeanne, Jeannette et Jeanneton*, les *Trois Margots*, ont réussi.

La Société du Conservatoire a renoncé à ses velléités d'innovation; elle les abandonne à MM. Pasdeloup et Colonne qui ont fait connaître, dans ces derniers temps, des œuvres nouvelles intéressantes de MM. Lalo, Mathias, Widor, Godard, Salvagre, Duvernoy, Lefebvre et une ouverture du compositeur russe Tchaïkoffsky, accusant trop l'imitation de Berlioz.

Les auditions du *Désert* étaient un juste hommage rendu à F. David, mais le fait le plus remarquable, c'est l'autorité croissante que prend le nom de Berlioz. M. Pasdeloup a fait entendre la scène de l'orage supprimée dans les *Troyens*, après la première représentation, et il a donné deux auditions intégrales de la *Symphonie Fantastique*, à quinze jours de distance l'une de l'autre. Le bon accueil que le public fait maintenant à ces œuvres tant redoutées ou tant décriées autrefois, ne provient pas uniquement de ce qu'il est plus familiarisé avec la musique symphonique et la musique descriptive qu'il ne l'était il y a trente ou quarante ans. Il ne faudrait même pas croire que tous les auditeurs goûtent des œuvres pareilles. Quand on se rappelle l'hostilité dont une foule de gens ont fait preuve par ignorance ou par prévention, pendant la vie de Berlioz, il faut bien convenir que sa mort est pour beaucoup dans son succès. Et puis, il se peut qu'il y ait des gens qui applaudissent ou du moins qui tolèrent maintenant Berlioz par patriotisme, comme ils décrient ou sifflent Wagner. Si l'hostilité envers le compositeur allemand ne datait que de la guerre, elle aurait une certaine excuse dans une plate satire où il n'y a d'amusant (pour nous surtout) que la préface; c'est précisément à celle-là que personne n'a fait attention. Mais cette hostilité date de la représentation de *Tannhauser* à Paris. Elle n'est d'ailleurs le fait que d'une infime minorité; du moins, celle-ci seule la manifeste-t-elle de la façon dont elle manifestait autrefois son animosité contre Berlioz. Il faut se garder d'en rendre responsable le public tout entier comme on le fait souvent, tantôt par hostilité contre Wagner, tantôt pour dénigrer le public français.

JOHANNÈS WEBER.

NOTA. — Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain n° le compte-rendu de la séance du 20 janvier, ainsi que divers autres articles.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 12

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

DÉCEMBRE 1876

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR					
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	8°5	— 0°5	7°	719,3	1,5	»	85	8°8	11°	9,5	S.-O	S	fort	couv.1/4	Couvert 10 heures soir.	0,510	8°6
2	12,5	— 0,5	11,2	718,6	»	»	84	15,8	35,5	20,5	O	S.-O	id.	couv.1/2	Id.	0,520	10,4
3	17	9	10	714,4	»	»	94	10,5	11,5	10,5	S.-O	S.-O	id	couvert	Pluie de midi à 4 heures.	0,510	9,5
4	15	9	10	703,9	10,2	»	90	8,2	9,7	7,8	S.-O	S.-S.-O	faible	pluie	Pluie tout le jour. Couvert 11 heures soir.	0,535	9,7
5	12	5,2	8	709,3	13,3	»	59	12,5	22	16	S-S-E	S.-S.-E	id.	beau	Grande pluie à 8 h. soir.	0,600	9,4
6	13,5	7,1	7,8	712,7	15,8	»	85	9	11,3	9,5	S-S-E	S.-S.-E	fort	pluie	Pluie par bourrasques tout le jour. Couv. 11 h. s.	0,630	9,3
7	11,5	6,2	8,4	710,3	2,5	»	86	9,8	12	10,2	S	S	id.	couvert	Grande pluie de 1 à 9 h. s. Couvert à 11 h.	0,700	9,3
8	11	7	9	716,3	25,5	»	86	13	28,5	19	S.-O	S.-O	id.	beau	Forte bourrasque avec grêle à 2 h. m.	0,810	9,7
9	13,3	3,1	5,2	721,1	1,5	»	95	9	15,1	11,5	S.-O	S.-O	id.	couvert	Beau à 10 h. soir.	0,830	9,2
10	9,7	4	5,2	724,3	»	»	95	7,8	15,1	10,2	N	O-N-O	id.	couv.1/4	Beau à 11 h. s.	0,810	9,2
11	9,5	0,3	1,5	721,9	»	»	82	5	10	6,5	N	O-N-O	id.	beau		0,790	8,7
12	6	0,8	1,6	721,6	»	»	89	6	31,3	15,4	—	O	id.	id.		0,760	8,3
13	7	— 1	5,5	720,8	»	»	93	7	33,1	16,2	—	O	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,750	8,3
14	7,5	1	2,6	719,8	»	»	89	6,2	10	7	O-S-O	S.-O	faible	couv.1/3	Id.	0,710	8,3
15	7	0,5	2,5	722,3	»	»	90	8,8	26,4	15,3	S.-O	S	id.	couv.1/2	Pluie à 5 h. s.	0,705	8,2
16	9	3	3,5	719,1	4,5	»	98	7,5	19,5	12	S	S.-O	id.	couv.1/4	Beau à 10 heures soir.	0,680	8,2
17	9,5	1,5	3	716,5	»	»	89	5,6	25	13,5	N	S.-S.-O	id.	beau	Couvert à 11 h. s.	0,650	8
18	6,5	1,5	3	712,7	»	»	89	3,6	5,2	3,5	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Très beau à 11 heures soir.	0,630	8,2
19	6,5	3,5	4,6	709,3	11,6	»	93	6,5	11,1	8,5	N.-O	S.-O	id.	id.	Id.	0,620	8
20	8,5	0	3,5	702,5	»	»	79	4	4	3,3	S.-O	S	modéré	id.	Ecl., tonn. et grêle à 1 h. du s. et pl. jusqu'à 5 h.	0,610	8,1
21	7,5	— 3,5	— 0,5	701,1	16,3	»	93	1,2	2,5	1	O	O-S-O	fort	id.	Neige de 6 à 9 h. soir, hauteur 0m015.	0,610	7,2
22	2,5	— 2,5	— 1,2	704,3	»	»	92	1	6,5	2,5	?	S -O	id.	id.	Neige de 5 à 10 h. s., fondante.	0,605	6,8
23	2	— 1,5	— 0,5	708,4	12	»	gelé	2,5	7	4	?	S.-O	id.	id.	Neige dans la n. et pend. le 24, h. 0m06, nuit belle.	0,600	6,2
24	3,5	— 3,5	1	714,6	8	»	92	1,2	1,5	1	O	S.-O	id.	id.		0,590	7,2
25	2,0	— 6	2,4	714,6	4	»	93	2	10	5	O-S-O	S.-O	id.	id.	Flocons de neige de 2 à 3 h. s.	0,560	7,2
26	3,5	— 2	0	722,6	»	»	gelé	3,5	12,1	7	?	O-S-O	id.	id.		0,555	6,5
27	5,5	— 6	— 2,5	727,4	»	»	id.	1,6	9,2	4,5	N	N	id.	couv.1/2	Beau à 11 h. soir.	0,550	5,5
28	3	— 5	— 3	727,6	»	»	id.	2,5	15	7,2	?	O	id.	id.	Beau à 10 h. soir.	0,540	5,6
29	6,5	— 4,5	— 0,8	727,4	»	»	id.	5,8	29	15,5	—	N.-E	id.	beau	Couvert dans le jour et le soir.	0,520	6,4
30	8,3	— 2,5	— 0,4	722,8	»	»	id.	4,5	11,2	7,3	S.-O	O-S-O	id.	couvert	Eclaircies dans le jour. Beau à 11 s.	0,510	6,5
31	6,5	— 0,5	5	719,2	»	»	75	8	14,3	10,2	?	S	id.	id.		0,510	6,8
Moyennes ou Totaux.	8°12	0°75	3°63	716,32	126,7	7	87,8									0,63 6	8° 01

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis.— Le Darfour, d'après des notes du docteur Biron, par M. Eugène Tissot. — Séances de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XV

La garde d'un territoire étranger sur une ligne conventionnelle, dépourvue de confins naturels, et au sud de laquelle les armées françaises et autrichiennes pouvaient recommencer inopinément leurs luttes, aurait été une lourde charge pour la Suisse, si ce n'eût été un poste d'honneur et de confiance sur des provinces qu'on avait été obligé de lui refuser. En réalité ce n'était que le correspectif de toutes les prises et concessions faites sur la Savoie, dès 1535, entre l'Hermance et la Vozonna près Valleiry, jusqu'au Foron, au Salève, à la Combe et à la Laire, etc.

Quelle qu'ait été l'arrière pensée de la Suisse, en *reconnaissant et acceptant sans distinction ni réserve la neutralité de quelques parties de la Savoie, de même que si elles lui appartenaient,* cette charge ne lui conférait aucun droit politique sur ce pays. Elle ne devait que le garder de toute invasion, et seulement dans le cas *d'hostilités commencées ou imminentes entre les puissances voisines de la Suisse.* Ce n'est qu'après le départ des troupes sardes que la *Confédération Suisse pouvait y placer des troupes, si elle le jugeait à propos, mais sans que cet état de choses pût gêner l'administration du pays; car les agents civils du roi de Sardaigne pouvaient aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon ordre.* Il ne s'agissait donc que d'une neutralité militaire, en temps de guerre seulement.

En temps de paix le pays se trouvait dans les mêmes conditions que les autres provinces sardes, soit pour le recrutement militaire, qui n'a cessé d'y être opéré, et dont le personnel était dirigé la plupart du temps dans les autres parties des Etats, soit pour les garnisons qui y étaient envoyées aussi d'ailleurs. Leur présence est pleinement justifiée par les traités stipulant que *les troupes qui se trouveraient dans ces provinces au moment de l'ouverture des hostilités puissent se retirer et prendre, au besoin, la route du Vallais.* Ceci regardait spécialement les garnisons du Chablais, dont le retour en Piémont pouvait facilement s'effectuer par Saint-Gingolph ou le col de Châtel et Morgin, le Vallais et le Grand-Saint-Bernard; tandis que celles du Faucigny pouvaient, sans sortir des Etats, passer le Bonhomme et le col de la Seigne, ou rejoindre celles d'Annecy pour aller défendre la Savoie méridionale non admise dans la neutralité.

Si le texte du dernier traité porte que *le roi de Sardaigne accède de la manière la plus formelle aux stipulations de la neutralité,* ce n'est pas qu'elle lui fût imposée, puisque, le premier, il l'avait demandée, et en avait fait la condition essentielle de la dernière cession de seize communes au canton de Genève; mais ce qu'il fut obligé de subir, ce fut la restriction de cette neutralité, qui laissait à la France une entrée en Savoie par le Grésivaudan, depuis qu'elle avait détruit le fort de Montmélian et gardé celui des Barraux.

Cette porte ouverte devait-elle pousser la Maison de Savoie en Italie, ou lui créer assez de préoccupation sur les Alpes pour enrayer ses tendances, déjà assez favorisées par l'acquisition du duché de Gênes? Peut-être tous les deux. Ce n'est pas la première fois que la rouerie diplomatique aurait mis d'accord deux cabinets partis de points de vues tout à fait opposés.

Pendant 44 ans aucune guerre entre les Etats voisins de la Suisse ne vint fournir l'occasion d'appliquer les conditions de la neutralité.

En 1831, Charles-Albert, chef de la branche de Carignan, succédait à Charles-Félix, le dernier des trois frères morts sans enfants mâles et de la branche aînée de Savoie. La succession de France ne s'était pas effectuée aussi régulièrement ni aussi pacifiquement l'année précédente.

Les bandes d'insurgés qui tentèrent de pénétrer en Savoie de 1831 à 1834, bien qu'inspirées par les mouvements de la France et de l'Italie, ne furent avouées par aucun gouvernement, et se virent dispersées par les garnisons sardes depuis les Echelles jusqu'à Annemasse.

La révolution française du 24 février 1848, qui faisait écho aux troubles de la Suisse et de l'Italie, fit passer subitement les Etats sardes des essais de réforme de 1847 au régime représentatif, en mars 1848, et à la guerre de l'indépendance italienne, qui allait distancer les intérêts déjà bien divergents de la Savoie et du Piémont.

Le théâtre de la lutte se trouvant au centre de la Haute-Italie, la Savoie échappait aux causes de la neutralité, et la garde nationale y fit le service des garnisons appelées en campagne.

Mais l'émigration savoyenne refoulée des villes de France, n'en rapportait que le principe d'agitation. Au moment où Charles-Albert, obéissant au programme de l'*Artichaut* sous la pression de la Ligurie, allait débuter par des victoires en Lombardie, la bande des *Voraces* de Lyon, composée en grande partie d'ouvriers savoyens sans travail, et rassurée par le consul sarde, qui était de Gênes, vint proclamer la république française à Chambéry, que venaient d'abandonner les autorités piémontaises et le régiment de station. La réaction provinciale repoussa cette tentative. La Savoie ne voulait pas être l'enjeu d'une échauffourée: elle entendait être consultée sur son état politique. Désavoués et traqués de toutes parts, les *Voraces* se dispersèrent sans avoir touché en corps au territoire neutralisé.

Mais le mouvement était donné. Les défaites de Custozza et de Novarre ne firent que retarder le déplacement de la Maison de Savoie.

Neuf ans plus tard la guerre d'Italie était résolue à Plombières entre Napoléon III et M. de Cavour. Les deux tiers sud de la Savoie devaient être le prix de la Lombardie et de la Vénétie, et le tiers nord, soit les bassins de la Dranse, de l'Arve et de la Laire, avait été destiné à la Suisse. Par ce marché l'empereur s'adjoignait deux complices responsables vis-à-vis des puissances signataires des traités de 1815.

Et, lorsque, sur la fin d'avril 1859, le matériel de guerre eut été transporté de France en Piémont, bien dissimulé dans d'énormes caisses, les régiments français, suivant la même ligne, passèrent impunément sur le territoire neutralisé, dès le pont de Culoz jusqu'au torrent de Sierroz près d'Aix-les-Bains. Il n'en valait pas la peine, puisque la ligne ferrée avait remplacé le vieille route du Pont-de-Beauvoisin.

Pendant la guerre la garde nationale remplaça les garnisons en Savoie, non point à cause de la neutralité, dont il fut à peine question, mais parce que les troupes de ligne avaient été réclamées pour la campagne, comme en 1848 et 1849, et cela se pratiqua dans les territoires exclus de la neutralité comme dans ceux qui en auraient pu bénéficier. La Suisse ne jugea pas à propos d'intervenir.

A l'occasion du traité du libre échange, tout favorable à l'Angleterre, Napoléon III s'était ménagé le silence de cette dernière. Les puissances du nord laissèrent faire à condition que la guerre fût localisée en Lombardie. Mais la diversion tentée par les émissaires italiens en Gallicie, province polonaise de l'Autriche, à côté des provinces polonaises de la Russie et de la Prusse, provoqua le *veto* de ces puissances.

Aussi, après les victoires coûteuses et forcées de Solferino et de San-Martino, le vainqueur se hâta de demander la paix au vaincu pour en finir au plus vite par les bases de Villafranca et le traité de Zurich. Cavour, désavoué, dut s'effacer un instant, et la question de l'annexion subit une période d'hésitation, motivée à Turin sur l'inexécution du programme entier de Plombières.

Pour donner le change, on essaya d'un voyage des princes royaux en Savoie. Ils furent partout fêtés : la Savoie vivait toujours du prestige de la Maison de son nom. Mais elle ne pouvait la suivre dans des aventures qui rendaient la branche de Carignan de plus en plus italienne, en l'éloignant du berceau de ses aïeux, déjà trop délaissé, et dépouillé de ses prérogatives par le niveau constitutionnel. Le Souverain Sénat était devenu une simple Cour d'appel. La brigade de Savoie avait perdu, avec ses insignes distinctifs, l'honneur séculaire et exclusif de garder le trône.

Plusieurs autres froissements semblaient avoir grossi la barrière des Alpes entre deux langues différentes, expressions de caractères distincts et de tendances de plus en plus opposées; car les antagonismes de traditions et d'intérêts entre les provinces d'origines diverses, qui, avant 1848, s'étaient dissimulées dans les Secrétairies d'Etat, avaient, depuis lors, passé au grand jour dans les débats du parlement.

Cette période de perplexité fut exploitée par les partis. Trop petite pour garder son autonomie, trop fière pour être le dernier canton suisse, la Savoie avait tout intérêt à faire partie d'un grand Etat.

Il n'y avait pas à hésiter. Elle arrivait la septième après la Bresse, le Dauphiné, le Lyonnais et les autres provinces de l'ancien royaume de Bourgogne, non point conquise comme autrefois, mais de plein accord entre le prince et le peuple, apportant pour frontière le géant des Alpes, et dans toutes les conditions pour être accueillie comme une vieille connaissance et traitée noblement.

D'ailleurs, si la remise de la Lombardie au roi de Sardaigne par Napoléon III, qui l'avait reçue de François-Joseph Ier, semblait réclamer en correspectif le flanc occidental des Alpes, selon les traditions diplomatiques d'Henri IV, en 1610, de Louis XIII, en 1631, de Louis XIV, en 1700, de Louis XV, en 1745, la réversion de la Savoie à la France s'imposait aux intérêts de l'une et de l'autre, comme à l'équilibre du centre de l'Europe, surtout depuis l'unitarisme des provinces italiennes qu'on avait d'abord voulu fédéraliser, et l'extension indéfinie du nouvel Etat italien. C'est l'objet de la circulaire de M. de Thouvenel, du 13 mars 1860, aux représentants français près des Cours étrangères.

Dans cette perspective, une autre province burgonde, qu'on appelle Suisse romande, pour ne pas dire française, allait être resserrée entre quatre départements français. Pour mettre fin aux réclamations, on avait rassuré la Confédération helvétique sur sa part du gâteau, devant arrondir Genève, qui se croyait menacée dans son isolement.

Mais quand la Savoie apprit qu'elle pouvait être scindée au profit d'un Canton qui s'était arraché de

ses flancs, elle se leva d'un bond, protesta par la presse et par une députation improvisée, de plus de 40 membres, qui alla exprimer à l'empereur « la crainte de voir démembrer en faveur de la Suisse une nationalité compacte par l'affection et par tant de liens de tout genre, et le prier instamment d'éloigner ce malheur de la patrie.

« Des bords du Léman aux vallées du Mont-Cenis, ceux qu'ont honorés les suffrages de leur concitoyens, sont accourus pour exprimer la joie que la Savoie éprouvera lorsqu'elle sera tout entière réunie à la France, auprès de laquelle elle trouvera non seulement la grandeur et la gloire, mais encore la sympathie et la sauvegarde de tous ses intérêts moraux et matériels. »

L'empereur fut heureux de « déclarer que, devant la répulsion de voir démembrer un pays, qui a su se créer à travers les siècles une individualité glorieuse, et se donner ainsi une histoire nationale, il ne contraindrait pas au profit d'autrui le vœu des populations.

« Les circonstances dans lesquelles se produit cette rectification de frontières, sont si exceptionnelles, que, tout en répondant à des intérêts légitimes, elles ne blessent aucun principe et par conséquent n'établissent aucun précédent dangereux.

« En effet, ce n'est ni par la conquête ni par l'insurrection que la Savoie et Nice seront réunies à la France, mais par le libre consentement du souverain légitime, appuyé de l'adhésion populaire.

« Je tiendrai à honneur de réaliser toutes vos espérances, et l'annexion d'un pays que tant de liens rattachent à la France deviendra pour lui une nouvelle cause de prospérité et de progrès.

« Il y a parmi vous tant de descendants de ces familles qui ont contribué à l'illustration de la France, dans la carrière des sciences comme dans celle des armes, que tout concourt à expliquer et à justifier l'œuvre de l'union qui se prépare. »

Parmi les adresses couvertes de signatures, qu'eut à présenter cette députation, nous croyons devoir en signaler une, dont la vivacité d'expression trahissait une véritable indignation. Après avoir rappelé que « dans ces graves circonstances, les sentiments et les devoirs qui doivent grouper tous les enfants de la Savoie dans une action commune, sont le culte des souvenirs, l'amour de la patrie, le respect pour les liens fraternels qui unissent dans une solidarité séculaire de gloire ou de souffrance les membres de la vieille famille savoisienne, » elle ajoutait : « cette noble famille peut-elle se désunir? Sa nationalité pourrait-elle être sacrifiée sans motif et sans droit aux étranges prétentions de la Confédération Helvétique? Quel est le crime de la Savoie envers son Roi, envers la France, pour mériter un semblable outrage? En présence du péril qui semble la menacer elle doit se lever unanime et protester contre la cession à la Suisse du Faucigny et du Chablais. »

C'était le 21 mars 1860. Trois jours après, l'acte de cession était signé à Turin :

I.

« S. M. le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, et renonce, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de S. M. l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur les dits territoires. Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, et que les gouvernements de l'Empereur des Français et du Roi de Sardaigne se concerteront, le plus tôt possible, sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

II.

« Il est également entendu que S. M. le Roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et qu'il appartiendra à S. M. l'Empereur des Français de s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne qu'avec la Confédération Helvétique, et de leur donner les garanties qui résultent des stipulations rappelées dans le présent article.

III.

« Une commission mixte déterminera, dans un esprit d'équité, les frontières des deux Etats, en tenant compte de la configuration des montagnes et de la nécessité de la défense.

IV.

« Une ou plusieurs Commissions mixtes seront chargées d'examiner et de résoudre, dans un bref délai, les diverses questions incidentes auxquelles donnera lieu la réunion, telles que la fixation de la part contributive de la Savoie et de l'arrondissement de Nice dans la dette publique de Sardaigne, et l'exécution des obligations résultant des contrats passés avec le gouvernement sarde, lequel se réserve toutefois de terminer lui-même les travaux entrepris pour le percement du tunnel des Alpes.

V.

« Le gouvernement français tiendra compte aux fonctionnaires de l'ordre civil et aux militaires appartenant par leur naissance au duché de Savoie et à l'arrondissement de Nice et qui deviendront sujets français, des droits qui leur sont acquis par les services rendus au gouvernement sarde; ils jouiront notamment du bénéfice résultant de l'inamovibilité pour la magistrature et des garanties assurées à l'armée.

VI.

« Les sujets sardes originaires de la Savoie et de l'arrondissement de Nice, ou domiciliés actuellement dans ces provinces, qui entendront conserver la nationalité sarde, jouiront, pendant l'espace d'un an à partir de l'échange des ratifications et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en Italie et de s'y fixer, au quel cas la qualité de citoyen sarde leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur les territoires réunis à la France.

VII.

« Pour la Sardaigne, le présent traité sera exécu-

toire aussitôt que la sanction législative nécessaire aura été donnée par le Parlement.

VIII.

« Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Turin, dans le délai de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

« Fait en double expédition, à Turin, le vingt-quatrième jour du mois de mars, de l'an de grâce mil huit cent soixante. Talleyrand, Benedetti, Cavour, Farini, C.-A. Ducis.

(A suivre).

LE DARFOUR

D'après les notes du docteur Biron.

Le Darfour est un vaste plateau situé à l'ouest du Nil, dont il est séparé par le territoire du Kordofan. Bien que n'ayant pas de limites déterminées, on peut dire cependant que le royaume du Darfour forme une sorte de quadrilatère, contenu d'une part entre le 12e et le 15e degrés de latitude, et de l'autre, entre le 25e et le 27e de longitude. Le plateau est dominé par de hautes montagnes qu'on appelle les monts Marra; leurs cimes sont constamment couvertes de nuages, et des pluies abondantes permettent aux cultures de se développer sur leurs flancs. Grâce à l'altitude, le blé lui-même y réussit parfaitement. Les pluies durent de septembre à décembre dans la plaine, mais autour des montagnes elles tombent presque toute l'année et alimentent une quantité de cours d'eau dont quelques-uns vont grossir les affluents du Nil Blanc au sud-est, tandis que la plupart des autres vont se perdre dans les déserts de l'ouest. Ces ruisseaux répandent la fertilité dans les campagnes et contribuent à faire du Darfour un pays productif et très peuplé. Les habitants appartiennent à la race nègre. Ils sont musulmans, et obéissent à un sultan, d'origine arabe, qui est indépendant de la Porte. Il n'y a pas fort longtemps, du reste, que cette souveraineté est établie.

Au XVe siècle, le Darfour était encore gouverné par des princes indigènes qui appartenaient à une secte idolâtre appelée *Dagou*. Tingur et Kachifor furent les deux derniers rois idolâtres, et les seuls dont le nom se soit conservé. Ils régnaient vers l'an 850 de l'hégire, correspondant à 1446 de notre ère. A cette époque, Ahmed el Maagour, prince arabe descendant de la famille du prophète, réussit, à la tête de quelques tribus nomades, à s'emparer du Darfour et du Kordofan, et y établit l'islamisme après avoir chassé les chefs idolâtres (1). Vingt-quatre sultans issus de la même souche ont occupé le trône du Darfour depuis 1446 jusqu'en 1830, et lors de la récente expédition dirigée par l'Egypte contre cet Etat, c'est encore un successeur d'Ahmed el Maagour qui vint conclure la paix avec le Khédive au Caire. Le Darfour est divisé en cinq grandes provinces qui sont : *Dar Kebir el Facher* à l'ouest, *Dar el Takagnaoui* au nord, *Dar Abou Cheikh* et *Dar Abaouma* à l'est, *Dar Abadima* au sud. Cette division existe depuis trois siècles; elle fut établie par Ibrahim el Delil, quatrième sultan de la dynastie actuelle, dont le règne commença en 1507.

(1) Cadalvène et Breuvery, *Egypte et Nubie*, Paris, 1841, Arthus Bertrand, éditeur.

On arrive au Darfour par trois routes principales, celle du Kordofan, celle du Dongola et celle de Siout. La dernière est de beaucoup la plus importante. Chaque année, elle sert de passage à une grande caravane composée de deux à trois mille chameaux, qui apporte en Egypte les principales denrées commerciales du Darfour, notamment des plumes d'autruches, de la poudre d'or, de l'ivoire et des esclaves. La caravane arrive à Siout entre mars et avril, après un trajet qui varie d'un mois et demi à deux mois : dans cet intervalle elle a rencontré quelques puits, pour la plupart d'eau saumâtre; il y en a même un à dix journées de Siout, dont l'eau est tellement amère qu'il a reçu le nom de *Batn el mour* ou ventre de l'amertume. Entre un puits et l'autre, la distance est en moyenne de deux à trois journées de marche; mais il paraît qu'en sortant du Darfour on s'engage tout d'abord dans un désert immense, dont la traversée dure près de quinze jours, sans qu'on y trouve une goutte d'eau. Plus d'une fois, dans les temps de simoun un peu prolongé, des caravanes entières sont mortes de soif dans ces affreux parages. Aussi évite-t-on d'y battre le *nogara* (grand tambour qui sert à donner les signaux), de peur d'éveiller les démons qui en ont fait leur séjour. On sait que les marchés aux esclaves ont été ostensiblement supprimés par le khédive Ismaïl pacha. A partir de ce moment, la caravane qui venait à Siout s'est beaucoup amoindrie; les denrées ont pris une autre direction et vont maintenant à Mourzouk, dans le Fezzan, et à Bengasi, dans la Tripolitaine.

La route du Dongola faisait jadis la prospérité de cette province, alors que la Nubie était indépendante; mais depuis que les Egyptiens en eurent pris possession, vers 1820, le sultan du Darfour, craignant de se voir lui-même envahi, fit combler tous les puits de cette route et défendit, sous peine de mort, à quiconque de ses sujets d'y repasser jamais.

Sur la route du Kordofan, qui se fait en huit jours, on renouvelle deux fois l'eau, avantage qui la rend assez fréquentée par les négociants du sud. C'est aussi par là que viennent les nombreux pélerins qui se rendent du Darfour à la Mecque; leur voyage s'effectue dans les délais suivants : du Darfour à El Obeïd, capitale du Kordofan, 8 jours; d'El Obeïd à Khartoum, 10 jours; de Khartoum à Berber, 8 jours; enfin 10 jours de Berber au port de Souakim sur la mer Rouge, où les pélerins s'embarquent pour Djeddah.

Les hommes de couleur sont seuls reçus au Darfour. Les quelques Européens qui ont essayé d'y pénétrer ont eu à se repentir de leur imprudence, malgré la grande connaissance qu'ils avaient de la langue et le soin qu'ils prenaient de se faire passer pour musulmans. Le docteur Cuny, gendre de Linant-Bey, y fut retenu prisonnier pendant des années; il fallut toutes sortes de démarches diplomatiques de la part du gouvernement égyptien et de riches présents pour lui faire rendre la liberté en 1858. Un marin anglais voulut aussi tenter l'aventure, sur l'invita-

tion de la Société de géographie de Londres, qui lui avait donné pour mission de relever la carte du pays. Mais, sitôt qu'on lui vit sortir ses instruments, on le prit pour un enchanteur qui allait faire tarir les sources, arrêter les pluies et jeter le mauvais sort sur les habitants. Par ordre du sultan, il fut jeté dans un puits. Il y resta enfermé plusieurs années, recevant sa nourriture de la charité des indigènes, qui finirent, un beau jour, par le laisser évader. Au reste, leur prévention contre les blancs est générale : ils ne tolèrent pas davantage la présence des négociants arabes ou mograbins; pour trafiquer avec eux, il faut être noir comme eux : c'est pourquoi presque tous les *djellab* ou marchands d'esclaves de cette partie de l'Afrique sont des Nubiens.

Un souverain qui se respecte ne se montre pas tous les jours à ses sujets. Le sultan du Darfour connaît ce principe, et dans les rares circonstances où il sort de son palais (?), il se couvre la figure d'un voile, afin d'inspirer plus de crainte sous cet appareil mystérieux; on dit également que c'est pour dérober sa royale personne aux influences des maléfices. Tout négociant qui vient au Darfour, s'il est un peu soucieux de sa tranquillité, doit aller rendre hommage au sultan ou à ses ministres. Le palais du sultan consiste en un certain nombre de petites tours bâties en briques crues et surmontées de toitures en chaume, qui, à distance, font l'effet d'autant de petites coupoles. De là, sans doute, le nom de *Koubbeh* donné à la capitale du Darfour : *Koubbeh* en arabe signifie coupole. Le palais s'élève au milieu d'une vaste enceinte murée que garantit une triple haie de *rhamnus,* embellie par le majestueux *asclepias gigantea*. Cette enceinte est divisée en deux parties, l'une comprenant l'habitation des femmes, l'autre la demeure privée du sultan, qui y rend la justice et y reçoit les étrangers. Voici le cérémonial de ces réceptions : Arrivé à la porte de l'enceinte, le visiteur doit se mettre à genoux et se traîner jusqu'au palais dans cette position, en soulevant la poussière tout le long du chemin; en même temps il marmotte une formule qui veut dire : en présence du soleil, en présence du Très-Haut, je ne suis qu'une indigne poussière.

Lorsqu'un étranger apporte des marchandises pour les vendre dans le pays, le sultan s'approprie celles qui lui conviennent, en échange d'un certain nombre d'esclaves ou de chameaux, et les remet à ses agents pour les faire réaliser. Le marchand est installé dans un des appartements du palais; il y est traité avec égards, et peut y attendre patiemment que les spéculations royales soient terminées. Si elles n'ont pas rapporté le bénéfice entrevu, les marchandises sont rendues à leur propriétaire, qui a dès lors la faculté de les vendre lui-même sur les marchés du pays. Si, au contraire, tout est bien allé, le marchand emmène ses chameaux et ses esclaves, et reprend sa liberté. On voit ainsi que le commerce du Darfour est exclusivement entre les mains du sultan; rien ne peut entrer ni sortir sans passer par son contrôle.

On importe au Darfour des toiles bleues, des toiles blanches fines, du calicot, des indiennes à couleurs vives, du savon, des parfums de l'Arabie, tels que l'encens et la myrrhe, le *maalep* (extrait de santal), le girofle, la canelle, la noix muscade, le poivre; et parmi les comestibles, le riz, le sucre, le café. Toutes ces marchandises se consomment dans le pays, tandis que le commerce avec les montagnes se limite presque exclusivement à des verroteries de couleurs destinées à la parure des femmes; la consommation en est évaluée par Biron à 200 quintaux par an. Comme dans tous les autres pays du Soudan, elles servent également de moyen d'échanges, ainsi que les toiles bleues, car les naturels n'acceptent aucune espèce de monnaies; entre négociants, l'ancien écu d'Espagne, connu sous le nom de *colonnate,* a cependant cours.

Aux articles d'exportation déjà mentionnés à propos de la caravane de Siout, c'est-à-dire l'ivoire, la poudre d'or, les plumes, les chameaux et les esclaves, il faut ajouter les eunuques, grande spécialité du Darfour; les chevaux, que l'on élève dans la vallée de Ouady Sounoud; le natron, le tamarin, et le miel dont les districts montagneux de Soula et de Gnaïré fournissent annuellement dix mille outres comme contributions (1). Ces pays sont situés dans la région occidentale du Darfour, ainsi que le district de Toba qui fait le commerce des queues de giraffes, cornes de rhinocéros, dents d'éléphants et d'hippopotames. Les seuls objets fabriqués que l'on exporte du Darfour sont des vases en bois et quelques paniers ou autres objets en paille fort bien travaillés.

Les indigènes, avons-nous dit, sont tous noirs. Ils ont la peau fine et luisante, toujours enduite de graisse parfumée. Les hommes ont la tête nue, les cheveux rassemblés en petites tresses qu'ils jettent derrière les oreilles. Ils portent un caleçon blanc, des sandales, une draperie en toile blanche bordée de rouge ou de bleu sur les épaules, et marchent avec une certaine solennité, toujours armés d'une ou plusieurs lances et d'un bouclier en peau d'hippopotame. Les femmes sortent voilées.

Trois races principales habitent le Darfour : les Kondjaras, les Fertit et les Fellati. Les Kondjaras forment la caste militaire et aristocratique. Les Fertit ont cela de particulier que, dès l'âge de huit ans, ils s'aiguisent les dents et les teignent en rouge. Les Fellati sont, parmi les musulmans, les plus fanatiques et les plus superstitieux. C'est chez eux que se recrutent les prêtres, les médecins, les magiciens et les diseurs de bonne aventure. Presque tous font le pélerinage de la Mecque. En fait de médecine, leurs connaissances se limitent à quelques simples, dont ils font des panacées universelles. Ils abordent ordinairement le malade en récitant des prières; puis ils lui imposent les mains, et après lui avoir administré le remède, ils soufflent et crachent sur sa tête à plusieurs reprises, comme pour chasser le malin esprit. D'autres se contentent d'écrire des formules cabalistiques sur des assiettes ou des planchettes de bois. Nous ne dirons pas qu'il règne une grande instruction dans le pays; toutefois les écoles primaires y sont en assez grand nombre, et il est peu de personnes, dans la classe aisée, qui ne sachent écrire l'arabe et lire le Coran.

Toutes les races du Darfour pratiquent la circoncision. L'esclavage y est à l'état d'institution so-

(1) Tamarin est formé des deux mots arabes *tamar hindi* qui signifient fruit de l'Inde.

ciale : chaque village est imposé pour un certain nombre d'esclaves qu'on lève dans les familles, au moyen de la force, s'il le faut, mais le plus souvent sans résistance. A une époque déterminée, tous ces individus sont groupés à Koubbeh ; le sultan fait faire son choix par ses intendants, et le reste est embarqué sur la grande caravane pour être vendu sur les marchés du nord de l'Afrique.

En fait de nourriture, le pauvre comme le riche mangent le *doura* ou maïs et le *dakrou* ou sorgho, réduits en bouillie et assaisonnés d'un hâchis de viande desséchée. Ces deux céréales représentent d'ailleurs la grande culture de la plaine, avec le tabac et la *ouéka*, qui est une plante tinctoriale. Le blé ne réussit que dans la région montagneuse.

Voici un curieux détail sur la provenance de cette chair desséchée. Elle est importée de la Mecque. Toutes les années, comme chacun sait, des milliers de brebis, de buffles et de chameaux sont immolés autour de la montagne Arafat, en commémoration du sacrifice d'Abraham. Les dépouilles de toutes ces victimes ne sont pas perdues : les pauvres de la localité, sans aucun doute, s'en approprient une bonne part ; mais il en reste encore des quantités énormes qui, en vertu d'un privilége ancien, sont abandonnés aux pélerins du Darfour et des autres provinces du Soudan. Ceux-ci se livrent alors à un dépeçage énergique, laissant de côté les entrailles et les ossements, que la police de la Mecque fait enterrer sous la chaux vive, et après une complète dessication au soleil, ils emballent leurs provisions et vont les vendre dans leurs pays respectifs. E. Tissot.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 *janvier* 1877

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT

M le Président annonce la mort d'un de nos plus anciens membres correspondants, M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, né en 1803 à Vulbens (Haute-Savoie). La Société avait perdu récemment trois autres membres : M. Francisque de Lachenal, conseiller à la cour de Casal ; M. Dégerine, ingénieur, et M. Frédéric Lock, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

Le Secrétaire communique trois lettres de sociétés demandant l'échange de nos publications. Ces demandes sont agréées.

M. Eugène Tissot, en compulsant les notes du docteur Biron, a recueilli le nom indigène du sorgho dans l'intérieur de l'Afrique. Au Darfour le sorgho s'appelle *dakrou*. Or, il y a en Egypte, près du Caire, un village qui s'appelle *Boulaq el Dakrou*, c'est-à-dire limite du sorgho. *Boulaq* est, en effet, un mot copte qui signifie limite. Se fondant sur cette indication et sur le respect que les Egyptiens ont toujours professé pour les noms des localités qu'ils habitent, M. Tissot en vient à conclure qu'il y eut un temps où le sorgho n'était pas cultivé au nord du Caire, c'est-à-dire au-delà du trentième degré de latitude. Comment donc se fait-il qu'aujourd'hui cette culture réussisse dans presque tout le bassin de la Méditerranée, même en Piémont et dans le midi de la France ? Cela proviendrait, suivant notre confrère, d'un changement de température résultant du soulèvement du Sahara, et de la substitution de ce désert de sable à l'immense nappe d'eau de mer qui en occupait l'étendue. Alors que la Tunisie, l'Algérie et le Maroc formaient une île, l'océan Atlantique pénétrait jusqu'aux confins de l'Egypte, et le climat du Caire était un climat marin ; il avait des hivers plus doux et des étés moins chauds qu'aujourd'hui. Au lieu de 29 degrés, sa température moyenne actuelle, cette dernière saison ne recevait pas plus de 21 à 22 degrés, comme c'est encore le cas pour l'île de Madère, par exemple ; tandis qu'à Lucques, Perpignan, Montpellier, la chaleur des étés s'élève à 23 et 24 degrés ; nous voyons que cela suffit au sorgho, mais il paraît qu'autrefois le nord de l'Egypte ne pouvait pas lui en offrir autant. Par contre, grâce aux hivers plus doux, on y cultivait des essences qui sont aujourd'hui reléguées dans le Haut-Nil, telles que l'ébénier, dont la tradition parle encore, et dont le calendrier de Memphis place l'époque de l'abattage au 10 *phaophi* (19 octobre). On y élevait des autruches, suivant des règles que le même recueil a conservées, bien qu'elles soient devenues depuis longtemps sans application. On y voyait des éléphants, témoin les noms de certains lieux, comme *Birket el Fyl*, *Geziret el Fyl*, qui rappellent le séjour de ce pachyderme autour du Caire. Alors enfin, les pluies périodiques, résultat du voisinage de l'océan, permettaient d'entretenir des lacs artificiels dans les grands domaines agricoles, et l'on s'expliquerait ainsi les curieuses scènes aquatiques figurées sur les tombeaux contemporains des pyramides. Plus tard on ne les retrouve plus ; d'où il y aurait lieu de conjecturer que la disparition de la mer du Sahara remonterait à la deuxième moitié de l'ancien Empire, c'est-à-dire à l'intervalle compris entre la Ve et la XIe dynasties.

M. Constantin, avant de commencer à parler des réformes accomplies par Alexandre II et des progrès qu'a faits la Russie sous son règne, croit devoir entrer dans quelques détails sur les institutions et l'état social de ce pays sous Nicolas Ier, pour qu'on puisse mieux saisir l'étendue des progrès accomplis dans les vingt-deux dernières années. Il s'est surtout étendu sur cette fameuse institution introduite par Pierre le Grand, laquelle divise tout le personnel administratif en quatorze classes. Pour vaincre l'opposition que la plus grande partie de la noblesse faisait à ses projets de réforme, Pierre le Grand imagina de donner à tout fonctionnaire des titres et des rangs analogues à ceux de l'armée et d'attacher à chaque titre des priviléges particuliers ; par exemple, la 9e classe donnait aux bourgeois la noblesse personnelle, et la 5e, la noblesse héréditaire. En entrant au service de l'Etat, le noble débutait par la 12e classe et le bourgeois par la 14e. Pour encourager l'instruction, il établit que tout fonctionnaire, qui avait reçu une instruction supérieure, aurait un avancement plus rapide que les autres, et que le noble, en entrant au service, serait inscrit dans la 9e classe et le bourgeois dans la 11e. Cinq ans passés au service de l'Etat donnaient le droit d'être promu à un grade supérieur ; mais sur un rapport favorable de son chef immédiat, tout fonctionnaire pouvait avoir un avancement beaucoup plus rapide. Comme au commencement le tzar eut soin de signer de sa propre main les diplômes de promotion, toute la noblesse sollicita bientôt des emplois et s'empressa de s'instruire pour parvenir plus rapidement aux plus hautes dignités de l'empire. Les bourgeois, de leur côté, firent de même. C'est ainsi que Pierre le Grand parvint à ramener à ses idées la noblesse récalcitrante que sa main de fer n'avait pu faire plier.

Cette institution, bonne en elle-même pour l'époque qui la vit naître, n'a eu, comme tant d'autres, que le tort de vouloir s'éterniser. Ses funestes conséquences ne tardèrent pas à se manifester. A la fin du siècle passé, cette institution était déjà signalée comme la source du servilisme et de la corruption ; mais ce fut surtout pendant la guerre de Crimée que se dévoilèrent tous les vices de cette organisation bureaucratique. Aussi les Russes lui attribuent-ils tous leurs désastres pendant cette campagne, qu'ils considèrent aujourd'hui comme une bonne et salutaire leçon. Il est vrai que les fonctionnaires, sous Nicolas Ier, ne pouvaient pas vivre honorablement avec leurs appointements seuls. Aussi une des premières réformes d'Alexandre II fut-elle d'épurer et de diminuer le personnel administratif, en même temps qu'il augmentait les appointements et qu'il édictait des mesures pour atténuer le mal découlant de cette institution, qu'il a laissé subsister. Grâce aux mesures de rigueur qu'il prit contre de hauts dignitaires prévaricateurs ; grâce également à l'indignation publique qui dénonçait les employés concussionnaires, une transformation complète et rapide se fit dans l'administration, et il n'était pas rare, à cette époque (1855-1860), d'entendre de naïfs provinciaux, arrivés à Pétersbourg

pour affaires, se plaindre ouvertement de ce que les juges n'acceptaient plus de ***vziâtki*** (pots de vin).

*M. **Doublet***, membre correspondant à Bône, fait hommage de douze photographies représentant des vues et types de l'Algérie.

*M. **Papier***, membre correspondant à Bône, envoie en don, pour le Musée, une belle derbouka, instrument de musique arabe, divers autres objets algériens, et un vase arabe, en bois, orné de dessins en creux identiques aux motifs de décoration employés par les populations préhistoriques.

Un autre membre correspondant, *M **Bernardin***, à Melle, envoie pour nos collections technologiques un don important qu'il a obtenu de M. Saint-Paul de Sinçay, directeur de la Société de la Vieille-Montagne : c'est une série complète du zinc, depuis le minerai brut, lavé, grillé, jusqu'aux plaques et aux oxydes pour la peinture.

*M. **Serand*** signale des lettres-patentes du mois de février 1657, par lesquelles Louis XIV a conféré à François De Laidevant, d'Annecy, le titre de ***noble décoré***, avec transmission à tous ses héritiers et successeurs légitimes, « en témoignage, dit le préambule de ces « lettres, de ses honorables services, notamment pendant le siége « de la ville d'Arras (1640) où il contribua à dégager le duc de « Nemours qui était au pouvoir de l'ennemi. »

*M. l'**Archiviste*** dépose les dons et échanges :

G. Vallier, ***Médaille de Vaucanson***, don de l'auteur — G. Vallier, ***Anthologie gnomonique du département de l'Isère***, don du même. — Alvin, ***Saint Frunçois de Sales, apôtre de la liberté religieuse et de la raison***, don de l'auteur. — A. Constantin, ***La statistique aux prises avec les grammairiens***, don de l'auteur. — G. de Mortillet, ***Amulettes gauloises et gallo-romaines***, don de l'auteur. — ***Compendio della storia nazionale di Sardegna***, don de M. le sénateur Spano. — Ch. Besançon, ***Comédies***, don de l'auteur. — Bernardin, ***Classification de 250 fécules***, don de l'auteur. — C.-A. Ducis, ***L'auteur du traité de l'Imitation de Jesus-Christ***, nouvelle édition, don de l'auteur. — Carnet manuscrit de Jumel, don de M. Eugène Tissot — Alfredo Chavero, ***Calendario azteca, ensayo arqueologico***, don de l'auteur.

Revue des Sociétés savantes. — ***Romania*** — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Revue archéologique*** — ***Association scientifique de France***. — ***Le Tournoi*** — ***Revue de la poésie***. — ***L'Educateur***. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris. — ***Revue suisse***. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture et sciences de Poligny. — ***Courrier de Vaugelas***. — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Société des arts*** de Genève. — ***Société des lettrss et sciences*** de l'Aveyron. — ***Mémoires*** de la Société d'émulation de Montbéliard. — ***Institut des provinces de France***. — ***Bulletins*** de la Société des antiquaires de l'Ouest. — ***Annuaire*** des Sociétés savantes. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne. — ***Bulletin*** de la Société des antiquaires de Picardie. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Mémoires*** de la Société dunkerquoise. — ***Le Globe***, journal de la Société de géographie de Genève. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Revue bibliographique universelle***. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***L'Investigateur***. — ***Société archéologique*** du Limousin. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Mémoires*** de la Société des antiquaires de France. — ***Association des médecins de la Savoie***. — ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles. — ***Bulletin*** de l'Institut genevois. — ***Annales*** de la Société botanique de Lyon. — ***Mémoires*** de l'Académie des sciences de Savoie. — ***Bulletins*** de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel.

Le Dauphiné. — La Seybouse. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais — La Savoie thermale. — Le Petit Savoyard. — L'Italia agricola.

Séance du 23 février.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Les élections donnent les résultats suivants :

Président, M. Camille Dunant ;
1er *vice-président*, M. Ducis ;
2me — M. Constantin ;
Secrétaire, M. Revon ;
Secrétaire-adjoint, M. Eugène Tissot ;
Trésorier, M. Bouchet ;
Archiviste, M. Mangé ;
Bibliothécaire, M. Serand ;
Directeur de la Revue, M. Revon ;
Comité de rédaction, MM. Constantin, Ducis, E. Tissot, Revon.

M. le Tresorier présente les comptes de 1876 ; sa gestion est approuvée. Recettes, fr. 3.209,40 ; dépenses, fr. 2.673,25 ; en caisse, fr. 536,15

M. le Président donne lecture de la correspondance : 1° Circulaire ministérielle relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne : séances du 4 au 6 avril ; séance générale le 7 avril. Les compagnies des chemins de fer accordent une réduction de 50 0/0 ; les bulletins de circulation sont valables du 26 mars au 11 avril. La liste des délégués doit être dressée avant le 17 mars.

2° Lettre de M. le Président de l'Académie de Savoie, invitant la Société à la séance publique du 12 février : distribution des prix d'histoire et de poésie. MM. *Ducis* et *Gex* ont représenté la Société Florimontane, et rendent compte de cette solennité.

3° Lettres d'auteurs envoyant des publications (voir aux dons et échanges)

4° Remerciements adressés par divers lauréats du concours fondé par M. Andrevetan.

*M. **Riondel***, membre effectif, à Samoëns, fait hommage de 19 titres manuscrits des deux derniers siècles, parmi lesquels on remarque un inventaire des archives de l'abbaye d'Aulps, un état des revenus et diverses autres pièces intéressantes relatives à cette abbaye.

*M. **Constantin*** communique ses observations sur les mœurs russes. Sa causerie, qui a pour sujet les fêtes du nouvel an et du carnaval sera publiée dans un prochain numéro de la *Revue*.

*M. l'**Archiviste*** dépose les dons et échanges :

Jules Vuy, ***Capitulation du fort de Sainte-Catherine***, don de l'auteur. — De Caix de Saint-Aymour, ***Annuaire des sciences historiques***, don de l'auteur. — F Descostes, ***Trois jours en Savoie*** (congrès des Clubs Alpins à Annecy), don de l'auteur. — Mme Douillon, Fables, dont de l'auteur. — Justin Bellanger, ***Notes et paradoxes à propos de théâtre***, don de l'auteur. — Ménier, ***l'Impôt sur le capital***, don de l'auteur. — Spano, deux publications sur la Sardaigne, don de l'auteur. — 21 brochures : politique, cultes, travaux publics, instruction, etc., don de M. Jules Philippe.

Bulletin de la Société de géographie de Paris. — ***Revue de la poésie***. — ***Gazette des lettres***. — ***L'Investigateur***. — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Association scientique de France***. — ***Congrès archéologique de France***. — ***Courrier de Vaugelas***. — ***Revue bibliographique universelle***. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de Lyon. — ***Mémoires*** de l'Académie de Lyon. — ***Annales*** de la Société botanique de Lyon. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Bulletin*** de la Société de statistique de l'Isère. — ***Bulletin*** de l'Académie delphinale — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Société des sciences naturelles*** de Cherbourg. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Bulletin*** de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — ***Societé des sciences et arts*** de Vitry-le-Français. — ***Bulletin*** de l'Académie d'Hippone. — ***Bulletin*** de la Société d'archéologie de la Drôme. — ***L'Educateur***. — ***Indicateur d'antiquités suisses*** — ***Mémoires*** de la Société des antiquaires de Zurich. — ***Revue suisse***. — ***Bulletin*** de la Société de botanique de Belgique.

Journaux de la Savoie et des départements voisins.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 1

JANVIER 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	10°5	1°5	8°	720,3	»	»	63	14°4	17°3	15°5	S.-O	S.-S.-E	fort	couvert		0,520	7°0
2	16	5	5,8	720,9	25	»	94	9,8	29	18	S.-O	S	id.	id.	Beau à 11 h. soir.	0,510	7,5
3	12	— 0,5	0	721,3	»	»	gelé	7,2	33,2	17,2	S	S.-O	très fort	id.	Très fort vent à 2 h. soir. Couvert soir.	0,600	7,8
4	12	2,5	11,5	714	»	»	53	14,5	21	17	S.-O	S.-O	fort	id.		0,600	8,4
5	15,5	5,5	6,2	713,7	5	»	94	10,5	31,4	18,5	S	E	id	id.		0,590	10,5
6	13,5	3	5,4	718,3	4,3	»	91	9,8	35,1	20,2	S.-O	S.-S -O	faible	id.	Beau à 11 h. soir.	0,600	8,5
7	11,7	2,5	9,2	716,8	»	»	63	13,6	29	19	S.-O	S.-O	id	beau		0,600	9
8	15,2	2	8	719,3	»	»	75	14,5	20	16,3	S.-O	S.-O	id.	id.		0,600	8,6
9	17,3	11	14	722,3	»	»	57	15	24,5	19	S.-O	S.-O	id.	id.		0,610	9,3
10	15,5	3	5	721,7	»	»	80	9,2	14	10,5	S.-O	S	fort	couvert	Nuit claire.	0,570	8,9
11	13	4,5	7,2	722,3	»	»	82	9,4	11	10	S.-O	S.-S.-O	faible	id.	Pluie à 4 h. soir jusqu'à 10 h.	0,550	8,9
12	10,3	3	3,8	720,1	8,6	»	89	4,8	8	6	S	S.-S.-O	fort	id.	Beau à 10 heures soir.	0,550	8,6
13	6	— 3	— 1	722,1	»	»	gelé	4	24	12	S	S	id.	couv.1/2	Très beau à 11 h. soir.	0,540	7,6
14	4,5	0,5	2	722,3	»	»	96	4	31,5	13,7	S.-E	S	id.	id.	Couvert à 11 h. soir.	0,550	7,9
15	6	0,5	2	722,8	10,3	»	96	3,2	4,5	3,2	S.-O	S	id.	pluie	Pluie dès 2 h. matin. Bourrasque après midi.	0,540	7,5
16	5	— 3,5	— 2	728,6	»	»	gelé	3,2	29	13,4	—	S	id.	beau	[Beau à 9 h. soir.	0,540	6,1
17	5	— 6	— 4	727,4	»	»	id.	1,3	33	13,5	—	S	id.	très beau		0,530	6
18	4	— 6	— 5	725,4	»	»	id.	2,5	30	12,5	—	S	id.	id.		0,520	5,8
19	5,5	— 5	— 4	727,9	»	»	id.	4,6	32	14,2	—	S	id.	id.		0,510	5
20	7	— 4,5	— 3,4	730,4	»	»	id.	5	34,5	15,5	—	S	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,500	5,5
21	8,5	— 1,2	1,5	731,9	»	»	90	6,6	31,2	16,5	N	S.-O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. soir.	0,500	6,5
22	8	— 2	0,5	731,5	»	»	94	3,4	10	6	N	N.-E	modéré	id.	Id. id.	0,500	5,5
23	4,5	0	0,5	731,8	»	»	94	1,8	7	4,2	N	N.-E	id.	couvert	Id. id.	0,510	5,6
24	2	— 4,5	— 3,4	729,5	»	»	64	2,2	29,2	11,5	N.-O	S	id.	beau	Nuit belle.	0,490	6
25	5,5	— 3	0,2	726,8	»	»	73	5,2	9,1	6,3	N.-O	S	fort	id.	Couvert 1/2 soir et nuit.	0,480	6,5
26	5,7	0,5	4,1	722	6	»	47	3,5	6	4	S.-O	S.-O	id.	neige	Neige par bourrasque, inappréc. depuis 9 h. mat.	0,480	5,7
27	5	— 4	2,5	726,8	»	»	57	3,8	31	14	—	S.-O	id.	beau	Très belle nuit. [1/2 couvert la nuit.	0,490	5,8
28	5	— 6,5	— 2,4	728,5	»	»	70	3,5	28,2	12,5	—	N	id.	très beau	Couvert à 10 h. soir.	0,470	5,5
29	6,3	— 1	3,5	729,7	13	»	93	3,8	8	5,7	O	O	id.	pluie	Pluie dès 1 h. m. jusq. 10 h. Couv. ap. midi et nuit.	0,490	6,5
30	5,5	0,3	1	729,9	4,7	»	88	5	29,3	15	S.-O	S -O	id.	couvert	Neige avant jour, pluie à 6 h. soir. Baisse baro-	0,470	5
31	7,5	— 1,3	0	722,7	12,8	»	97	4	30,2	15,2	?	S.-O	id.	id.	Très beau à 11 h. soir. [métrique après midi.	0,490	5,7
Moyennes ou Totaux.	8°68	— 0°21	2°47	724,14	89,7	13	79,10									0,532	7°05

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

ANNECY. — IMPRIMERIE PERRISSIN ET Cie

18me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie pendant l'année 1876, par M. Eugène Tissot. — Etude philologique sur le mot *Tsar*, par M. A. Constantin. — L'école à l'exposition d'hygiène et de sauvetage, Bruxelles 1876, par M. J.-C. de Vigne. — Le châtaignier (fin), par M. l'abbé Gex. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XVI

Il nous reste maintenant à justifier le premier article de ce traité, à expliquer le second, et à voir l'exécution du troisième, par rapport aux traités précédents.

Il faut se rappeler qu'en 1535 Genève avait consommé l'acte de révolte, déclaré déjà dès 1526, contre le pouvoir temporel et spirituel de l'évêque, et celui du duc de Savoie, comme acquéreur des droits de la maison de Genève et vidomne de l'évêque, et comme vicaire perpétuel de l'Empire, dont l'évêque tenait son principat. Elle s'était mise sous le protectorat de Berne, qui voulut aussi s'imposer à Lausanne. Mais le pays de Vaud restait fidèle au duc de Savoie et à l'évêque de Lausanne.

Berne, appuyée par François Ier, s'empara, en 1536, des pays de Gex, de Nyon, de Vaud, Vevey et Villeneuve, des baillages de Ternier et Gaillard, et du Chablais occidental jusqu'à la Dranse, et y imposa de force le protestantisme.

Les habitants d'au-delà de cette rivière jusqu'à Saint-Maurice, voyant que le duc de Savoie ne pouvait les secourir contre les dévastations menaçantes de Berne, se mirent sous la protection de l'évêque de Sion, du bailly et des sept dixains du Vallais, à condition de rentrer sous la domination du duc de Savoie, quand les circonstances le permettraient, sauf indemnité des frais de sauvegarde. Une ligue défensive, solennellement célébrée à Sion le 1er mai 1528, liait d'ailleurs le duc de Savoie à l'Etat du Vallais. Ce qui n'empêcha pas ce dernier d'abuser de sa position, soit du côté d'Aoste, soit du côté du Chablais, où il avait organisé les trois baillages de Monthey, d'Evian et d'Aulps.

Le canton de Fribourg avait occupé le comté de Romont, sous prétexte de le garantir de l'hérésie bernoise, ainsi que plusieurs terres de Vaud, qui s'étaient réservé de retourner au duc de Savoie quand le pays lui serait restitué.

A la faveur de ces diversions, le roi de France avait pris la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, la basse Savoie, la Tarentaise, la Maurienne et une partie du Piémont. Il n'eut pas besoin de conquérir le Genevois, le Faucigny et Beaufort, formant dès 1514 l'apanage de la branche cadette de Savoie, dotée par lui du duché de Nemours en 1528, et alors sous la tutelle de Charlotte d'Orléans-Longueville, sa cousine.

A la diète de Spire, 1544, Charles-Quint, comme suzerain des anciennes provinces burgondes, avait condamné les Bernois, les Fribourgeois et les Vallaisans à restituer leurs prises au duc de Savoie, et fait promettre au roi de France d'en faire autant.

Vainqueur à Saint-Quentin et à Gravelines, Emmanuel-Philibert recouvra d'abord, par le traité de Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, toutes les prises de la France en deçà des Alpes.

Le 11 novembre 1560, il renouvelait l'alliance avec les sept cantons des ligues allemandes, et, par arbitrage de médiateurs du 30 octobre 1564 à Lausanne, le gouvernement de Berne rendit le pays de Gex, les baillages de Ternier et Gaillard, le Chablais occidental, et garda le reste, comme Fribourg. C'est depuis lors que Thonon est devenu le chef-lieu du Chablais au lieu de Saint-Maurice d'Agaune, tenu par les Vallaisans.

Genève avait retenu les terres ecclésiastiques, sans se soucier des charges, dont elles étaient grevées, et que ne pouvait plus acquitter le personnel qu'elle en avait chassé. Les arbitres n'en pouvant venir à bout, renvoyèrent le débat de la question entre le duc de Savoie et la cité rebelle, sans aucune participation de Berne.

Article III. « Touchant les droits que les prédécesseurs d'illustre mémoire de Son Altesse ont eus à Genève, nous semblerait bon que cet article et négoce pour le présent demeurat en surséance; espérant que Son Altesse en pourra, à l'avenir, avec bonne discrétion, convenir, arrêter et appointer avec

la dite ville de Genève; et, au cas que cela n'aurait lieu et ne se pourrait faire, alors ceci se devra résoudre et terminer par voie d'ordinaire justice. »

A l'article XIV, « est arrêté que nulle des dites parties fera cession ou transport des villes, forteresses, terres et gens à elle présentement attribuées, à aucun autre prince, seigneur, villes et pays ni communautés quelconques, soit à titre d'achat, permutation ou en autre sorte et manière; et ce, afin que d'un côté et d'autre, ils soient et demeurent déchargés d'incommodité de voisinage étranger et moleste. »

Il ne s'agissait ici que des baillages de Thonon, de Ternier et Gaillard et surtout de Gex, qui enclavait Genève de Vernier à Versoix, dont le territoire longeant le lac séparait Genève du pays de Vaud et conséquemment du canton protecteur de Berne.

Tout en s'appuyant de la France pour rogner la Savoie, Genève et Berne voulaient encore moins du *voisinage étranger et moleste* de la France.

A trois siècles de distance ce fut la même chose. C'est précisément cet article XIV qni servait de base aux prétentions suisses, auxquelles le propriétaire d'Arenemberg, bourgeois suisse lui-même, n'avait osé résister d'abord.

Or, ce fameux traité de 1564 n'avait pas tardé à être déchiré, ainsi que les suivants, par ceux mêmes qui avaient réclamé la clause de l'article XIV comme on le verra plus loin.

En demeure de s'exécuter dès 1564, le gouvernement du Vallais, par le traité de Thonon du 4 mars 1569, ne rendit que la partie du Chablais entre la Dranse de Thonon et la Morge, et, par l'influence de la France, garda ce qu'on a appelé dès-lors le bas Vallais, en s'appuyant d'une donation prétendue de Charlemagne à l'évêché de Sion, qui ne put en jouir; car les Vaudois tenaient la partie de la rive droite du Rhône, dès 1478, et le gouvernement civil du Vallais s'adjugea celle de la rive gauche en 1613.

Par acte passé à Berne le 5 mai 1570, un *modus vivendi* avec alliance défensive fut conclu entre le duc de Savoie et Berne pour 20 ans, et les parties contractantes convinrent le même jour d'une forme analogue entre le duc de Savoie et la ville de Genève pour 23 ans. Au fond, sous prétexte de favoriser le commerce entre ces contrées, ces accords n'étaient qu'un leurre pour laisser se raffermir l'état de choses introduit en 1536. Car Genève garda les terres ecclésiastiques réservées au duc; et, quant aux droits politiques de ce dernier, on s'en référait à l'article III du traité de Lausanne de 1564.

Mais voici venir un autre prétendant.

Pendant la lutte de François Ier et Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, deux princes de la maison de Savoie s'étaient trouvés dans les camps opposés : Emmanuel-Philibert avec l'Empire, et Jacques avec la France. Par la restitution de la Savoie, ce dernier, héritier de l'apanage du comté du Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort, redevenait le feudataire de la branche aînée. Appuyé par la France, il voulait partager avec le duc de Savoie les provinces restituées, et arrondir son apanage au moins de tout l'ancien *pagus* de Genève, qui comprenait plus de la moitié de la Savoie.

Mais Emmanuel-Philibert tenait à garder les clefs de la Savoie le long du Léman et du Rhône et à ne pas créer un état rival en-deçà des Alpes. Il essaya de satisfaire le chef de la branche cadette par des augmentations successives de revenus avec le titre de duc de Genevois, en 1564, pour correspondre à celui de duc de Nemours, que son père Philippe avait reçu de François Ier en 1528. Pour aider aux frais de son mariage avec Anne d'Est, veuve du duc de Guise, le duc de Savoie lui donna encore, en 1565, les fiefs de Poncin et de Cerdon en Bresse. En 1571 il ajouta aux fiefs que son père avait reçus en Bugey dès 1528, le marquisat de Saint-Sorlin, en compensation de la baronie de Faverges, donnée à l'ambassadeur Millet, qui devait avoir l'œil sur la petite cour d'Annecy.

Le duc de Savoie avait enfin récupéré de Henri III, les dernières places que la France avait retenues en Piémont. Il acquérait, en 1575, la clef des Apennins depuis le col de Tende jusqu'à Oneille, en échange de quelques fiefs de la Bresse et du Bugey, où déjà se trouvait dès 1559 le douaire de la duchesse, Marguerite de France, et où fut placé encore, en 1576, l'apanage d'un fils illégitime, Don Amédée de Savoie, marquis de St-Rambert.

On voit qu'Emmanuel-Philibert préludait à la cession future de ces contrées, qui n'eut lieu qu'en 1601, pour s'étendre de l'autre côté des Alpes, où d'ailleurs il avait transporté le siége de son gouvernement, en faisant construire la citadelle de Turin.

En face de cette politique, Jacques de Genevois-Nemours, qui avait été gouverneur du Lyonnais et du Dauphiné, devait se trouver trop à l'étroit dans la petite ville d'Annecy. Comptant sur Henri III, qui avait épousé sa nièce, Louise de Lorraine-Mercœur, il crut le moment favorable pour surprendre Genève et en faire la capitale de ses états en-deçà et en-delà du Rhône, 1576. La fidélité et la résistance du père de saint François de Sales pour ses terres de Brens, relevant du duc de Savoie, empêchèrent cette tentative.

Emmanuel-Philibert fit rappeler son cousin au devoir par le gouverneur de Savoie et le président du Sénat, garda comme otage à sa cour le fils aîné, prince de Genevois, le pensionna, vint en Savoie pour raffermir le principe dynastique, en faisant prêter serment de fidélité à son héritier présomptif, le prince de Piémont, renouvela l'alliance avec les cantons suisses catholiques et reprit ses tractations diplomatiques sur Genève.

Irrité, Jacques de Genevois-Nemours prétendit aux droits souverains des régales dans tout son apanage. Le duc de Savoie lui prouva que c'était une prérogative de la couronne. Il lui donna encore, pour l'apaiser, de nouvelles pensions, mais cette fois à condition de renoncer à toute prétention sur la souveraineté des Etats. L'acte est du 8 avril 1580. Emmanuel-Philibert mourait le 30 août. Son fils Charles-Emmanuel le ratifia le 13 octobre, le fit confirmer par l'empereur d'Allemagne, et reprit la question de Genève plus vivement que jamais.

Or, *les parties n'ayant pu s'accorder entre elles,* selon l'article XII de 1570, et le duc de Savoie n'ayant pu recouvrer Genève *avec bonne discretion,* même

en lui offrant de redevenir capitale de la Savoie septentrionale, ni *par voie d'ordinaire justice,* puisque Genève ne reconnaissait plus le tribunal d'Etat de ces contrées, c'est-à-dire la Chambre Aulique, qui avait sanctionné en 1422 l'acquisition faite en 1402 par Amédée VIII de la succession de la maison de Genève, résolut de l'avoir par la voie des armes. Il avait eu le tort de compter sur la parole de l'envoyé d'Henri III, roi de France, qui lié avec la Suisse par le traité de 1579, suivant les traditions de ses prédécesseurs, fit manquer l'expédition de 1582, à laquelle il avait donné d'abord son assentiment.

A l'annonce de cette tentative, d'ailleurs mal concertée, Jacques de Genevois-Nemours, toujours d'accord avec la France, et dans l'espérance de la succession de Charles-Emmanuel, non encore marié et qu'on pensait devoir succomber à cette équipée, avait quitté Annecy pour se retirer dans ses terres de la Cassine de Chatillon près de Turin, où il mourut le 18 juin 1585.

Les partisans savoyens du pays de Vaud, supportant avec peine le joug de Berne, se mirent au service du duc de Savoie pour lui faire récupérer ce pays, cédé contre leur volonté et sans correspectif. Un orage empêcha les flottilles du Chablais de soutenir le mouvement au jour fixé et tout fut manqué (1588).

Le duc de Savoie désavoua cette tentative, à laquelle il n'avait pris aucune part personnelle, pas plus qu'à celle de Genève, occupé qu'il était cette fois à reprendre, sur les instances de l'Italie et de l'Espagne, le marquisat de Saluces, que la France avait gardé injustement dès 1536

Ne pouvant empêcher cette occupation, Henri III se vengea sur la Savoie. Par accord du 27 février 1589, Berne prêtait au roi 100,000 écus d'or, lui donnait 12,000 hommes sous le commandement de Harlay de Sancy, qui, de concert avec les Genevois, reprenait, en avril, Gex, Ternier, Gaillard et le Chablais, pénétrait dans le Faucigny et le Genevois, puis, en mai, emmenait ses hommes en Franche-Comté et de là au siége de Paris. Pour pallier l'effet de ce départ, la France, par accord du 19 avril, avait assuré à Genève la propriété de ses prises jusqu'aux Usses, et la possession du Faucigny jusqu'à restitution par la France de la somme de 55,200 écus d'or, comme frais de guerre avancés par Genève.

Profitant des circonstances, les Vallaisans avaient repris le Chablais à la droite de la Dranse; mais ils se hâtèrent de le rendre à l'arrivée du duc de Savoie, qui fit évacuer le reste de ses provinces, et aurait repris Genève, sans la duplicité du commandant auxiliaire espagnol, Guevara.

Les Bernois rendirent leurs prises par le traité de Nyon du 1er octobre 1589, et se désistèrent du protectorat de Genève. Mais les cantons protestants se récrièrent, et Berne rompit l'accord de Nyon comme elle avait fait du traité de Lausanne; et, pendant que les troupes d'Henri IV occupaient de nouveau le pays de Gex, puis le Chablais, les Suisses ravagèrent le Faucigny et pénétrèrent deux fois, 1591 et 1592, jusqu'au faubourg de Bœuf à Annecy, qui fut mieux défendu par la peste que par les garnisons espagnoles et napolitaines, presque aussi à charge que des ennemis.

Le duc de Savoie était alors du côté de la Provence, qui l'avait appelé à la souveraineté. Son fils Don Amédée ne put tirer parti des corps auxiliaires espagnols et napolitains pour une action décisive, ni du côté de Genève, ni du côté de la basse Savoie contre Lesdiguières. Il ne pouvait compter non plus sur Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, qui, gouverneur du Lyonnais pour la Ligue, essaya de faire de Lyon ce que son père aurait voulu faire de Genève sept ans auparavant. On l'enferma au château de Pierre-Cise.

La conversion de Henri IV au catholicisme, le 25 juillet 1593, semblait ôter aux Bernois et aux Genevois l'espoir d'être soutenus par la France. On négocia donc une trève d'après laquelle le duc de Savoie reprenait Ternier et Thonon sans renoncer à ses droits sur Gex et Gaillard, que retinrent les Genevois. A sa demande, Mgr Claude de Granier envoya à Thonon pour le service catholique du Chablais François Bochut, prêtre distingué, qui fonda plus tard le collége de Cluses en 1617. C'en fut assez pour les intelligences Bernoises et Genevoises, qui poussèrent Thonon à la révolte et à la destruction du château du prince, 1594. C'est après cet acte de sauvagerie, du genre de leurs précédents, que François de Sales fut chargé de la mission apostolique qui ramena les Chablaisiens à la religion de leurs pères. Arrêtons-nous là.

Il était donc bien évident que le duc de Savoie n'avait point attaqué les Bernois; que ceux-ci, au contraire, s'étaient entendus avec la France pour reprendre les provinces restituées, et que, pour eux, le traité de 1564 n'était plus qu'une lettre morte.

Le 10 janvier 1601, ils félicitaient encore la ville de Genève d'avoir concouru avec la France à la démolition du fort de Sainte-Catherine, ne se doutant pas que sept jours après, par le traité de Lyon, le duc de Savoie cédait à Henri IV le pays de Gex, spécialement visé dans l'art. XIV du traité de 1564. Ils n'osèrent plus s'en prévaloir, pas plus que protester contre l'occupation de la Savoie par la France en 1630, en 1690; sauf en 1703. Ne pouvant alors accepter la neutralité de la Savoie, à l'encontre de Louis XIV, Berne se réserva que ce pays ne fût jamais cédé à la France, qui le garda, quand même, jusqu'en 1713, le reprit en 1792, se le fit céder en 1796, en garda le tiers en 1814, sans réclamations effectives de la Suisse contre ce *voisinage étranger et moleste;* attendu que cette réserve n'avait pas été sanctionnée par les puissances.

Ce n'est qu'en 1860 que ce lambeau du vieux traité de Lausanne est sorti comme un fantôme de son tombeau. Dans une dépêche au représentant français à Berne, du 17 mars 1860, M. de Thouvenel y avait répondu en rappelant que « la convention de 1564 avait pour objet un partage et des délimitations que les événements postérieurs ont plusieurs fois modifiés sans réclamations de la part de la Suisse. Elle se référait à une situation et des éventualités qui sont sans analogies avec l'état de possession actuel; elle se trouve donc périmée par la force des choses; il n'en a été fait aucune mention dans les actes de

1815, où l'on a pris soin cependant de rappeler la convention de 1754. »

Cette réponse avait été inspirée probablement par une note historique du 5 mars précédent, émanée d'un ancien magistrat, très familier avec l'histoire de son pays. Elle se terminait ainsi : « Ne contrarions pas la loi de la Providence; car son action, un moment entravée par les accidents qu'elle permet, emporte bientôt son obstacle. La nature a fait la Savoie française, qu'elle le soit enfin, et pour toujours et tout entière. »

Huit jours après la signature du traité de cession, Victor-Emmanuel annonçait *aux habitants de la Savoie et de Nice* que, quelque pénible qu'il lui fût de se séparer des provinces auxquelles tant de souvenirs le rattachaient, les changements territoriaux amenés par la guerre, en justifiaient la cession à la France. « Je ne pouvais méconnaître, d'ailleurs, que le développement du commerce, la rapidité et la facilité des communications augmentent chaque jour davantage l'importance et le nombre des rapports de la Savoie et de Nice avec la France. Je n'ai pu oublier enfin que de grandes affinités de race, de langage et de mœurs rendent ces rapports de plus en plus intimes et naturels. »

En les appelant à manifester leurs vœux en toute liberté, il ajoutait : « Dans ces circonstances solennelles, vous vous montrerez dignes de la réputation que vous avez acquise. Si vous devez suivre d'autres destinées, faites en sorte que les Français vous accueillent comme des frères qu'on a depuis longtemps appris à apprécier et à estimer. Faites que votre réunion à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de travailler de concert au développement de la civilisation. Turin, 1er avril 1860. »

Il n'y avait plus à choisir entre la France et le Piémont. La votation avait pour objet *la réunion à la France, oui* ou *non*. Le scrutin presque unanime de la Savoie, tout en exprimant des aspirations que les circonstances ne pouvaient plus guère modifier, fut un dernier acte d'adhésion à l'invitation résignée du prince qu'elle allait quitter. C.-A. Ducis.

(A suivre).

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1876

Des observations détaillées sur les vents, la pression de l'air, l'humidité et la température ont été prises, durant le cours de cette année, à Annecy et à Mélan La station de Saint-Julien, près Genève, nous a également fourni des relevés barométriques à partir du mois de juin dernier. Enfin, les hauteurs d'eau tombée sous forme de pluie ou de neige ont été enregistrées dans une douzaine d'autres points. Tels sont les matériaux, réunis par la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie que nous allons essayer de passer en revue pour caractériser le climat de notre département pendant l'année qui vient de finir.

I. Baromètre. — Le tableau qui suit résume les pressions observées à 9 heures du matin, ainsi que l'excursion mensuelle du mercure dans les trois stations d'Annecy, Saint-Julien et Mélan. Les pressions sont réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (629m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	727,3	21,1	.....	....	712,0	22,5
Février...	722,3	17,6	.....	....	707,0	18,6
Mars	717,6	22,0	.....	....	701,4	21,6
Avril	719,9	17,8	.....	....	704,4	17,4
Mai.....	721,4	11,8	.....	....	705,7	10,6
Juin	721,3	12,7	718,1	11,2	706,1	12,8
Juillet....	724,9	7,5	723,5	8,3	709,9	7,0
Août.....	723,9	15,1	722,4	15,2	709,7	13,6
Septembre.	722,7	15,1	721,1	15,0	707,7	16,9
Octobre ..	722,3	12,3	721,4	11,7	707,3	12,2
Novembre.	722,4	14,0	720,5	14,1	706,1	13,0
Décembre.	716,3	26,5	715,4	28,3	701,5	25,7
Année..	721,9	16,3	.....	....	706,6	16,3

Observateurs : M. Mangé, architecte, à Annecy; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

Il est à remarquer que les mois de janvier et juillet, qui ont été les moins pluvieux, sont également ceux où la pression barométrique a été la plus élevée, tandis qu'elle est descendue à son minimum en mars et décembre, qui ont été relativement humides, surtout le mois de mars. On ne saurait cependant établir de rapport précis entre la hauteur du mercure et la situation hygrométrique, puisque l'expérience journalière nous démontre qu'il pleut et qu'il neige dans nos pays lors même que le baromètre est à *beau temps*.

La plus forte pression absolue, en 1876, a été observée le 24 janvier, et la plus basse, le 21 décembre. L'écart total est de 36 millimètres à Annecy comme à Mélan. Les moyennes annuelles de ces deux stations se rapprochent beaucoup de la normale qui serait, suivant une comparaison avec Lyon, de 721.5 pour Annecy (altitude 453m) et de 706.2 pour Mélan (altitude 629m). Le calcul donne 720.7 pour l'altitude 462m correspondant à Saint-Julien.

II. Vents. — Sauf une vingtaine de jours où le vent a soufflé des rumbs du nord et six jours de l'est, sa direction générale a été obstinément d'entre sud et ouest, tant à Annecy qu'à Mélan. Ici cependant, eu égard à l'orientation de la vallée du Giffre, le vent d'est a régné un peu plus souvent : on l'a signalé trente-quatre fois, c'est-à-dire un jour sur dix à peu près; dans le seul mois de décembre, il a été relevé treize fois. Les jours de nord et nord-ouest, à Mélan, sont au nombre de quarante, dont douze en janvier et deux ou trois dans chacun des autres mois; tout

le reste de l'année, les courants d'entre ouest et sud ont formé le régime dominant comme à Annecy.

Telle est la manière dont les choses se passent aujourd'hui de ce côté des Alpes. Mais si l'on jette un regard sur le versant italien, on trouve au contraire que ce sont les vents d'est qui règnent le plus; suivant la saison et la direction des vallées, ils peuvent incliner vers le nord et le sud, mais incontestablement les rumbs de l'ouest y sont en minorité. Il semble dès lors, en considérant la région des Alpes dans son ensemble, que les vents accomplissent une espèce de rotation autour du massif de la chaîne principale. De plus, comme le sens de ce mouvement est le même que celui des aiguilles d'une montre, on est admis à penser, vu la loi des courants, que la pression atmosphérique est plus forte sur la droite du vent que sur la gauche, ou qu'en d'autres termes les couches aériennes qui enveloppent la montagne ont plus de densité que celles qui couvrent la plaine. Serait-il permis de voir le centre de ce tourbillon dans l'archipel glaciaire qui émerge au-dessus de nos altitudes de 2,700^{m}? Dans le Mont-Blanc, par exemple, pour le département de la Haute-Savoie? Sans insister autrement sur ce point, nous le signalons dans l'unique but de montrer le rôle que jouent les montagnes dans l'économie de notre climat.

En voici d'ailleurs une autre manifestation. Il est clair que, d'une manière générale, nous subissons l'influence de l'océan; ses dépressions, bien qu'amoindries par la distance, nous arrivent en moyenne trente-six heures après Paris. Nous ressentons également et d'une façon encore plus rapide les perturbations du golfe de Gascogne; elles sont la source habituelle de nos orages. Ajoutons qu'enfin nous ne sommes pas étrangers aux phénomènes dont le bassin de la Méditerranée est le théâtre, témoin les dégels subits et les coups de sirocco enregistrés par nos observateurs pendant les mois d'hiver ou de printemps. Mais il n'en est pas moins vrai que ces diverses influences entrent en lutte lorsqu'elles se rencontrent sur la croupe des Alpes et que les pays situés, comme le nôtre, sous la zone de combat, en reçoivent directement les éclaboussures.

Nous avons dit que les vents d'entre ouest et sud sont ceux qui dominent aujourd'hui dans le département de la Haute-Savoie. Il n'en a pas toujours été ainsi : les relevés faits jour par jour depuis 1830 par le chanoine Vaullet montrent que les vents du nord, connus sous le nom de *bise*, étaient fréquents il y a une quarantaine d'années; et même, jusqu'à 1860, on n'en comptait pas moins de cent jours par an. Depuis lors ils ont diminué progressivement et ont en quelque sorte disparu, pour céder la place aux vents moins froids mais plus humides que nous avons mentionnés.

Au surplus, les chiffres suivants, résumés par périodes de cinq années, montrent clairement la marche de cette déviation. On peut se demander si elle s'arrêtera bientôt, et si nous verrons la bise reprendre peu à peu son ancien empire. Avec des observations plus anciennes, on trouverait peut-être une sorte de périodicité à ces mouvements atmosphériques et l'on essayerait de leur attribuer une cause; mais en l'état actuel, mieux vaut s'abstenir et observer encore.

Nombre moyen de jours par année, de 1830 à 1876, où les vents ont régné à Annecy :

PENDANT LES ANNÉES	D'ENTRE N.-E. et N.-O.	D'ENTRE N.-O. et O.	D'ENTRE O. et S.-O.	DU SUD.	D'ENTRE E. et S.-E.
1830 à 1834...	120	30	120	84	11
1835 à 1839...	107	40	130	83	5
1840 à 1844...	99	50	134	78	4
1845 à 1849...	86	70	144	63	2
1850 à 1854...	94	71	120	78	2
1855 à 1859...	113	83	89	76	4
1860 à 1864...	60	140	97	67	1
1865 à 1869...	36	139	132	58	—
1870 à 1874 ..	13	166	142	44	—
Année 1875....	7	181	144	33	—
— 1876 . .	19	145	134	36	12

III. Température de l'air. — L'année 1876 a été relativement chaude. Trois mois seulement, janvier, mai et septembre se sont tenus au-dessous de leur moyenne normale, les autres l'ont un peu dépassée. La plus basse température a été observée le 12 février, et la plus haute le 31 juillet; elles ont été de — 11° et + 33° à Annecy, présentant ainsi un écart total de 44 degrés, et de — 13° et + 31° à Mélan, avec un écart total identique.

Nous donnons ci-après le tableau des températures moyennes, maxima et minima pour chaque mois de l'année, dans ces deux stations :

ANNÉE 1876	ANNECY (448^{m})			MÉLAN (629^{m})		
	Maxima	Minima	Moyennes	Maxima	Minima	Moyennes
Janvier...	2°17	— 3°60	— 0°71	— 0°40	— 5°30	— 2°85
Février...	6,62	— 1,14	2,74	3,96	— 3,00	0,48
Mars.....	10,15	1,10	5,62	7,44	— 0,40	3,52
Avril.....	15,37	4,06	9,71	12,70	3,50	8,10
Mai	17,78	5,97	11,87	15,83	5,68	10,76
Juin.....	24,93	11,20	18,06	21,83	9,91	15,87
Juillet ...	27,89	12,96	20,42	25,70	10,90	18,30
Août.....	27,00	14,00	20,50	25,00	12,45	18,73
Septembre.	19,69	9,30	14,49	17,14	7,37	12,25
Octobre...	18,65	8,82	13,73	15,47	5,94	10,70
Novembre.	9,18	1,02	5,10	6,51	— 1,42	2,55
Décembre	8,12	0,75	4,44	5,87	— 0,98	2,44
	15°63	5°37	10°50	13°09	3°72	8°40

IV. Température de l'eau. — Pendant sept mois, la température de l'eau du lac d'Annecy, mesurée à la surface à 9 h. du matin, a été plus élevée que celle de l'air; le contraire a eu lieu pendant les cinq autres mois. Comparée à la température de l'air à 9 h. du matin également, elle se maintient à peu près dans la même relation, ainsi que le montre le tableau suivant :

Températures de l'air et de l'eau du lac à 9 h. du matin.

	Air.	Eau.	Différce.		Air.	Eau.	Différce.
Janvier	—2°31	3°48	+5°79	Juillet..	22°11	19°88	—2°23
Février	0.60	4 03	+3.43	Août ...	20.60	20.97	+0.37
Mars..	4 84	4.90	+0 06	Septe...	14 48	16 31	+1.83
Avril..	9.77	7.14	—2.63	Octobre.	13 06	14.70	+1.64
Mai...	12 68	10 40	—2 28	Nove...	3.56	8.94	+5.38
Juin...	19.30	16.45	—2.85	Déce....	3.63	8.01	+4.38

Moyennes annuelles : air 10°19, eau 11°27; différence + 1°08.

*

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : la plus basse 2°7 le 13 janvier; la plus haute 22°8 le 14 août; écart total 20°1.

V. Humidité. — L'état hygrométrique de l'année s'exprime par 78.7 °/₀ à Annecy et 78.3 à Mélan. Les mois les plus secs ont été janvier et juillet; les plus humides, novembre et décembre. Le minimum de saturation est de 26 °/₀ à Annecy, le 15 mai, par vent d'ouest modéré et beau temps; le maximum, de 100 °/₀ le 7 novembre, par beau temps aussi et par vent de sud-ouest fort. A Mélan, le minimum est de 52 le 12 octobre par vent léger de sud-ouest et ciel serein; le maximum est de 98 °/₀ le 3 mai et le 22 décembre, la première fois par vent d'est et ciel couvert, la seconde par vent du sud et ciel serein.

Tableau des moyennes hygrométriques mensuelles.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	57.1	80 0	Juillet.....	67 6	69.0
Février.....	85.1	77.3	Août.....	76.6	67.3
Mars.....	84 0	74.0	Septembre..	82 5	83.0
Avril	78.7	75.5	Octobre....	86.2	80.5
Mai.....	73.9	79 0	Novembre..	91.9	89 3
Juin.....	72.9	76.0	Décembre..	87 8	89.0

Moyennes annuelles : Annecy 78.7, Mélan 78.3.

S'il y avait une comparaison à faire à ce point de vue entre les deux stations, elle serait plutôt à l'avantage de Mélan. Toutefois, la différence au bout de l'année est si faible que les deux climats peuvent être considérés comme appartenant tous les deux à la zone humide.

A hauteur et latitude égales, les stations du versant italien sont beaucoup plus sèches : leur moyenne générale ne dépasse guère 65 °/₀, tandis que la nôtre oscille autour de 78. La raison en a été déjà donnée : les vents d'est qui dominent en Italie sont ordinairement moins chargés de vapeur que les vents d'ouest auxquels notre pays est soumis.

VI. Pluie et neige. — L'année 1876 a été pluvieuse, en ce sens qu'elle a eu un nombre de jours pluvieux ou neigeux beaucoup plus grand que les années précédentes; mais comme quantité d'eau recueillie, elle se trouve un peu en dessous de 1872, notre maximum depuis sept ans que des relevés de ce genre se font à Annecy.

Le tableau ci-après condense les résultats des treize stations de notre département pendant l'année écoulée. Il montre clairement que le voisinage des hautes montagnes, plutôt que l'élévation du lieu, a pour effet d'exagérer la précipitation pluviale, et réciproquement : ainsi Douvaine et Annemasse qui ont à peu près la même altitude qu'Annecy, reçoivent moins de pluie, à cause de leur éloignement relatif de la grande chaîne; Mélan en reçoit plus que Megève, quoique moins haut, parce qu'il est plus encaissé. Une exception apparaît toutefois dans notre tableau, c'est Chamonix. En dépit de la proximité du Mont-Blanc et du peu de largeur de la vallée, en dépit même de son altitude, Chamonix est la moins pluvieuse de toutes nos stations de montagne.

Nous pouvons dire qu'elle ne reçoit pas non plus la quantité de neige que pourraient faire pressentir sa position au pied de la Mer de Glace et la rigueur de son climat; ainsi les épaisseurs de neige mesurées dans le département se classent de la manière suivante : Tamié 4m08, Megève? (manquent les observations de janvier et février; nous présumons au moins 3m60), Les Gets 3m39, Thônes 2m29, Chamonix 2m01, Mélan 1m40, Annecy 0m83, Rumilly 0m74, Douvaine 0m50, Annemasse 0m15. Comme on le voit donc, Chamonix n'occupe que le cinquième rang sous ce rapport, et vient même après Thônes qui est situé 400 mètres plus bas.

Une autre conséquence de notre tableau c'est que le bassin du lac Léman reçoit moins de pluie que celui du lac d'Annecy, et que la vallée de l'Arve est plus sèche que l'un et l'autre.

Eau totale recueillie et nombre des jours pluvieux ou neigeux en 1876, dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS pluvieux	EAU recueillie	MAXIMUM de l'eau tombée EN 24 HEURES
	Bassin du lac Léman.			millimètres
1162m	Les Gets.....	114	1m658	43 le 28 sept.
380	Evian.	137	1 138	42 le 12 avril.
428	Douvaine.....	115	0.949	36 le 19 avril.
	Bassin de l'Arve.			
1044	Chamonix.....	118	1.119	42 le 27 sept.
1113	Megève.....	123	1.341	33 le 7 mars.
555	Sallanches.....	131	1 278	60 le 13 mars.
629	Mélan.....	157	1 601	55 le 25 août.
435	Annemasse.....	100	0.931	33 le 29 avril.
	Vallée des Usses.			
793	Cruseilles.....	129	1.381	58 le 21 août.
	Bassin du Fier.			
893	Col de Tamié	170	1 800	44 le 7 décemb.
625	Thônes	162	1 767	52 le 27 février.
448	Annecy.	152	1 339	43 le 23 mars.
334	Rumilly.....	125	1.137	29 le 20 août.
680m	....Moyennes ..	133	1m343	

Observateurs. — MM. Goury, aux Gets; Jahard, à Evian; Granger, à Douvaine; Bouchard, à Chamonix; Monin, à Megève; Revil, à Sallanches; Montagnoux, à Melan; Dutro, à Annemasse; Dupraz, à Cruseilles; un religieux trappiste à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Dans les chiffres ci-dessus figure naturellement l'eau provenant de la neige fondue. A ce sujet, voici le résultat des constatations faites par les soins de nos dévoués collaborateurs. Pour un mètre de neige fraîchement tombée, la station du Col de Tamié a obtenu en moyenne 60 millimètres d'eau, Megève 69 millimètres, Les Gets 104, Chamonix 103, Mélan 89, Cruseilles 70, Annecy 87, Rumilly 78, Douvaine 72, et Annemasse 90 millimètres. La moyenne générale de toutes ces observations est de 81 millimètres, c'est-à-dire qu'un centimètre d'épaisseur de cristaux de neige se réduit par la fusion à un peu moins d'un millimètre de liquide.

E. Tissot.

(*La fin au prochain n°.*)

ÉTUDE PHILOLOGIQUE SUR LE MOT *TSAR*

Grâce à l'attitude prise depuis peu par le cabinet de Saint-Pétersbourg dans la question d'Orient, dans tous les journaux grands et petits, comme dans toutes les conversations sur les événements du jour, il est à chaque instant question de l'empereur de Russie, qu'on désigne habituellement sous le nom de *czar* ou *tsar*. A défaut d'autre mérite, le présent article aura du moins celui de l'actualité.

Quoique les dissertations philologiques ne soient pas très-attrayantes, il me semble que, sans être un Genin, on peut intéresser tout le monde à lire une étude philologique, en consacrant le premier chapitre aux questions qui ont de l'intérêt pour tous, le second pour les *dilettanti* et le troisième pour les initiés. De cette manière, chacun ne lit que ce qui lui convient.

I

PRONONCIATION.

En 1836, l'Académie française, qui en général ne fait que constater l'usage, donnait *Czar* pour la forme usuelle et régulière de ce mot, et se bornait à dire entre parenthèses que *quelques-uns écrivent et prononcent* TSAR; mais elle se gardait bien d'indiquer la prononciation de *czar*. Probablement elle gardait un sage silence, parce qu'alors comme aujourd'hui l'usage était partagé. En effet, de nos jours, il n'est pas un seul mot sur la prononciation duquel on soit si peu d'accord. Vous pouvez le prononcer *kzar* (LITTRÉ), *ksar, gzar, tsar, tzar*, et pour justifier la prononciation que vous adopterez, vous n'aurez que l'embarras du choix, car toutes ces différentes prononciations ont été préconisées par des auteurs qui font autorité.

Le bon sens nous dit que toutes ces prononciations ne peuvent pas être également bonnes, et que la meilleure doit être celle qui se rapproche le plus de la prononciation russe. Littré dit que la seule forme régulière est *tsar*, et les écrivains modernes, à part les journalistes, emploient de préférence *tsar*, mais les Russes se montrent peu satisfaits de cette manière d'écrire; ils préféreraient *tzar*. Pourquoi? Parce que dans ce mot le *ts* russe (1) est plus doux que *ts* en français, et que *tz* leur paraît donner une idée plus juste de leur manière de prononcer ce mot. Aussi rencontre-t-on cette orthographe dans tous les écrits français, ou latins sortis de la plume d'un Russe, de 1650 à 1825. Mais comme ils ont pu se convaincre que *tzar* ne représente pas mieux que *tsar* la véritable prononciation de ce mot, ils ont fini par adopter cette dernière manière d'écrire. Telle est la raison d'être de la forme *tzar* qu'on rencontre dans quelques dictionnaires. Vous vous direz sans doute comme Littré : puisque les Russes disent *tsar*, la forme la plus régulière est d'écrire et de prononcer *tsar*. Cela vous paraît évident et incontestable, cependant tel n'est pas l'avis d'un journal estimable à bien des égards; seulement dans cette question il s'est laissé guider par des considérations que Vaugelas n'aurait certainement pas approuvées.

« Théoriquement parlant, dit-il, cette orthographe (*czar*) est défectueuse, on devrait écrire *tsar*. Mais comme *tsar* est d'une prononciation très dure pour nous, même lorsque nous lui donnons la forme *tzar* qu'on trouve aussi dans quelques dictionnaires, je crois que, pour donner à l'oreille la satisfaction qu'elle réclame ici, l'usage se maintiendra d'employer *czar*, qui, grâce à sa prononciation de *gzar*, a un avantage incontestable sur ses compétiteurs. » — (*Courrier de Vaugelas, n°* 16, 1875.)

Quant à moi, je trouve au contraire que *tsar* a plusieurs avantages sur ses compétiteurs hybrides :

1° Vu que c'est la seule forme régulière;

2° Que personne n'est embarrassé sur sa prononciation;

3° Que *tsar*, *vingt tsars* ne sont pas plus difficiles à prononcer que *vin-tsink* (25), *ca-tsou* (4 sous), qu'on entend tous les jours prononcer ainsi;

4° Et que la plupart des écrivains modernes écrivent *tsar* et non *czar*.

A. CONSTANTIN.

(A suivre.)

(1) L'alphabet russe se compose de 36 lettres dont la plupart sont empruntées à l alphabet grec. Il est l'œuvre des apôtres slaves, saint Cyrille et saint Méthode. Dans l'alphabet hébreu, le nom de chaque lettre est un mot qui, joint aux suivants, forme une sentence, par exemple · Aleph, *Dei;* Beth, *domus;* Ghimel, *cœlum.* — *Le ciel est la maison de Dieu.* L'alphabet russe offre la même particularité : Az, *honore;* Bouki, *Dieu;* Vedi, *connaître;* Glagol, *le Verbe, la Parole;* Dabro, *bien, bonne chose;* Jest', *est*, etc., etc *Honore Dieu. Connaître le Verbe est une bonne chose.*

L'ÉCOLE A L'EXPOSITION D'HYGIÈNE & DE SAUVETAGE BRUXELLES 1876

L'école a occupé à l'Exposition de Bruxelles une place importante; par l'ensemble et la quantité, les objets scolaires ont attiré le plus l'attention, l'hygiène de l'esprit a eu les honneurs de la fête.

Il n'est plus l'antique et long pupitre avec son banc si souvent caduc! O meuble solennel, sur lequel nous étions assis, serrés, nous gênant et nous poussant! O table consacrée, toujours ébréchée par des canifs toujours cassés, adieu; qu'un feu clair te consume! Nous irons chercher ton souvenir dans quelque école d'autrefois, où tes cases noires et profondes recèleront, comme jadis, toutes sortes de choses étranges.

L'enfant est aujourd'hui isolé, il a son meuble à lui; le dernier modèle établit le pupitre et le siége sur pieds en fonte, que l'on peut fixer au plancher, c'est fort léger. La table est à coulisse, elle couvre ou recouvre l'encrier; il y a juste assez de dossier pour appuyer les reins et aider l'élève à se tenir droit. Ce modèle a été adopté à l'établissement pour jeunes personnes, créé, l'année passée, par la ville de Bruxelles. L'une des écoles communales pour garçons a été garnie d'exemplaires entièrement en bois, avec dossiers plus hauts et plus larges, qui offrent, peut-être, trop d'aise.

J'ai vu des dossiers articulés ou basculant, des pupitres régulateurs se haussant ou se baissant, c'est ingénieux; mais dans une classe, ces choses qui bougent se cassent, font du bruit et occasionnent du désordre. Le système de bancs à deux places est plus commode pour la circulation que le long pupitre; il en offre les autres inconvénients : la gêne, la contestation, l'intimité. La méthode isolante donne

à chaque sujet un siége à sa taille; l'écriture et la tenue y gagnent. Elle exige de l'espace; on l'adoptera lentement dans les écoles privées où les préoccupations spéculatives sont trop vives : le prix de chaque pièce revient de 45 à 60 fr. Avant d'autres détails je recommande, à l'usage du maître, la chaise qui, en se retournant, forme escalier.

Ce nouveau mobilier se fabrique à peu près partout; il en est venu de Suède, de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, comme il s'en trouve en Belgique; ici, les types articulés ou basculant sont plus rares.

Le tableau noir se compose de plusieurs planches superposées; on les ardoise. L'enduit dont elles sont recouvertes étant mat, on obtient deux bons résultats : l'absence de reflets et la suppression de la craie si salissante. On ardoise encore des parties de murs. On trouve des cartes muettes, des sphères ardoisées. La sphère ardoisée a avancé merveilleusement l'étude de la géographie; les élèves, en y dessinant, se rendent de la terre un compte précis, mathématique.

Le dessin et la conception des figures géométriques sont puissamment facilités par les modèles composés de fils de fer marquant les arêtes; on avait déjà les solides en cristal.

Citons les tonoscopes, instruments genre harmonium, d'une date assez récente, pour l'enseignement de la musique.

L'image et le tableau noir ou colorié représentent tout : le corps humain dans ses fonctions et ses organes les plus cachés, les animaux et les plantes classés et détaillés, les paysages, la nature des terrains, les accidents et les courbes du sol, la terre dans ses profondeurs, l'océan dans ses abîmes, le ciel dans ses espaces, tout, tout. L'image est devenue saisissable par les appareils fabriqués premièrement et surtout en Allemagne : pièces anatomiques, animaux, poissons, fleurs; ces objets en plâtre ou carton-pierre, se démontent; les uns sont de proportion naturelle, les autres agrandis. Le tableau classificateur a aussi son équivalent sensible. Voici une boîte renfermant le ver à soie et ses transformations avec de nombreux échantillons d'étoffes; en voici d'autres où l'on peut suivre dans ses phases la fabrication du coton, de la laine, du papier, du verre, du cuir. N'oublions pas les décompositions chimiques, les herbiers, les machines à vapeur, les chemins de fer, wagons et voie.

La gymnastique, négligée autrefois, se généralise; de nombreux engins l'attestent; on cherche à les rendre aisément démontables et d'une application facile à toutes les tailles. Un des systèmes le plus en faveur est celui du capitaine Dockx.

La plupart de ces objets ne datent pas de l'année dernière, tant s'en faut, mais leur nombre, leur diversité, la recherche du perfectionnement, témoignent des tendances de notre époque : l'enseignement est une de nos grandes préoccupations, sinon la plus importante.

La palme de l'exposition scolaire revient à la Russie. En 1864 le gouvernement du czar a fondé un musée pédagogique à Saint-Pétersbourg. Cette collection occupe une superficie de 2000 mètres carrés, possède 2700 objets pour l'enseignement primaire ou moyen, 4,000 tableaux peints sur verre, une bibliothèque de 12,000 ouvrages, un cabinet hygiénique; le tout vaut 320,000 francs. Nous avons eu un spécimen de cette riche collection. Présenté dans un local élégant, en sapin sculpté, aux couleurs et aux drapeaux moscovites, le musée pédagogique russe a obtenu un succès auquel a contribué le général Kokhovsky. Aussi aimable qu'instruit, il fournissait les explications avec une complaisance sans bornes. Le délégué du gouvernement impérial a donné au Cercle artistique et littéraire une conférence, où il a fait apprécier le zèle que mettent les Russes à propager l'instruction. On a dépensé une somme considérable, afin de réunir tous les systèmes et de pouvoir choisir. La fabrication du matériel scolaire était inconnue dans l'empire, on l'a favorisée; pour prévenir l'exploitation, le musée s'est annexé une maison de commerce qui établit un prix-courant abordable.

Comme propagande la direction compte faire voyager en province un dédoublement des objets les plus utiles. Le musée a un journal qui porte son nom. Sur les tables du cabinet de lecture se trouvent 50 journaux d'instruction; des séances sont organisées à l'établissement, les unes intimes, les autres publiques et entremêlées de musique. Dans les premières familièrement, dans les autres avec plus d'apparat, on produit, on critique des méthodes, on fait des lectures publiées ensuite en brochures. Afin que le peuple ne s'imagine pas que ces séances valent peu ou rien, elles ne sont pas gratuites, mais à fort bas prix. L'orateur, en terminant, a fait des vœux pour la création de bureaux d'hygiène dans les différents pays, et l'établissement de relations permanentes entre tous ces bureaux.

La conférence du général a été suivie d'une discussion. Parmi les personnes qui ont pris la parole, M. Couvreur, membre de la Chambre belge, a fait ressortir l'importance du musée à l'égard de l'enseignement des adultes. L'honorable député a constaté le peu de succès obtenu, sous ce rapport, par les provinces et les communes. Peut-être qu'en excitant la curiosité des masses, on leur inspirera le désir de s'instruire.

Dans un jardin les Russes avaient élevé un gracieux chalet, renfermant une salle d'école, haute, claire, aérée, ventilée et pourvue de tout; quarante élèves s'y seraient tenus à l'aise, sur le nouveau mobilier. Dans tous les plans d'école, du reste, exposés soit par les gouvernements, soit par les communes ou les particuliers, l'aérage, la ventilation et la lumière étaient soigneusement traités. Que ces points étaient négligés jadis! De petits êtres accumulés respiraient et voyaient comme ils le pouvaient.

Le nombreux matériel scolaire se résume en deux idées : par la première on donne une place à l'enfant, on l'isole, autant que possible, des distractions accessoires du voisinage; c'est le progrès le plus manifeste. Par la seconde on s'efforce de donner la connaissance en mettant l'objet sous les yeux et dans la main. L'emploi des procédés matériels est une excellente chose; n'abusons point, cependant, de cette expression, *méthode intuitive*, on aime tant les mots. Il n'existe qu'une méthode, la façon de faire du maître. L'intelligence a trois parties : l'esprit d'obser-

vation, le jugement et l'esprit de création; la tâche de l'instituteur est de poursuivre en tout, le développement des deux premières, de préparer celui de la troisième. Pour arriver à son but, le professeur cherchera la clarté, fournira les explications nécessaires, ne parlera pas trop et s'aidera, selon le cas, de tous les moyens, des secours matériels comme des livres; ces secours seront les auxiliaires de la méthode et non pas la méthode. Naturellement, plus l'enfant sera jeune, plus les moyens palpables ou simplement visibles pourront abonder; les petits arrachés au nid maternel, retrouveront à l'école quelque chose comme les joujoux de la maison. Le grand point — et le plus tôt possible — c'est de donner l'initiative à l'enfant, de le faire travailler par lui-même, de lui apprendre à étudier. Par ces quelques observations, je n'entends pas diminuer l'utilité des appareils, j'ai voulu leur assigner leur rôle réel. On a de tout temps employé des objets pour servir aux éclaircissements; aujourd'hui l'emploi en est considérablement étendu; ne nous imaginons pas que nous avons inventé une manière originale, en donnant à cette application un nom peu ou point usité autrefois.

Les connaissances acquises par l'intuition — puisqu'on emploie ce mot — auraient peu de valeur, si l'etude ne procurait le savoir véritable. Estimons à sa juste mesure la petite science botanique, zoologique, etc., dont on veut garnir la tête de l'écolier, mais n'oublions jamais que la partie importante de l'instruction restera la parole écrite ou parlée, puis le calcul. Si le travail arithmétique peut prendre quelque assistance au dehors, l'étude du langage, la première et principale, restera limitée entre l'élève, le maître et ce second maître, destiné à remplacer un jour le premier, le livre. J.-C. DE VIGNE.

Bruxelles, le 28 février 1877.

LE CHATAIGNIER

(Suite et fin)

Le châtaignier, effectivement, d'un port noble et plein de majesté, atteint des dimensions surprenantes : ainsi, « nous avons le châtaignier géant de la Chavanne près de Thonon, qui mesure 15 mètres de circonférence sur 30 mètres de haut, et le célèbre châtaignier de Neuvecelle, près d'Evian, qui a 14 mètres de circonférence et dont les tiges principales s'élancent à 25 mètres du sol (1). Le châtaignier d'Esery a 9^{m},60 de circonférence, et celui de Lugrin 7 mètres. »

Cet arbre se recommande, non pas seulemeut par l'importance économique de son fruit, mais encore par la qualité de son bois; il est préférable au chêne comme essence dure, parce qu'il est moins pesant, moins putrescible, et inattaquable aux insectes. Il est employé pour charpente, menuiserie, sculpture, tonnellerie, conduits d'eau, échalassement, lattage, palissade, etc.

Les vins verts et faibles s'améliorent, dit-on, dans des futailles de ce bois. Pourtant, nous devons avouer que le châtaignier n'est pas d'une grande valeur pour le chauffage : il pétille, rend peu de chaleur, son charbon s'éteint trop vite et sa cendre dans les lessives tache le linge. Il est, du reste, sensible aux gelées, et dans une altitude un peu élevée il est souvent atteint de gélivures, et par là même d'un usage assez limité comme bois de service. Mais quelque détérioré et quelque vieux qu'il soit, on en tire un excellent parti pour la teinture en noir. C'est ce qui a lieu depuis quelques années à Lyon, ainsi qu'à Saint-Etienne et à Saint-Chamond, grâce aux immenses quantités de cette essence qu'on descend des collines de la Loire et du Rhône, pour un prix convenablement élevé.

A propos de l'exploitation du châtaignier au point de vue de la teinture, hâtons-nous d'adresser nos sincères félicitations à cet égard à MM. Ducret frères, de Rumilly, hommes aussi actifs qu'intelligents. A l'imitation des villes dont nous avons fait mention tout à l'heure, ils ont, à leurs périls et risques, créé une importante usine destinée à obtenir du bois de châtaignier l'extrait si recherché pour la teinture en noir, et, à cette fin, ils occupent quinze à vingt ouvriers.

Toutes les parties de cet arbre et notamment les vieux troncs fournissent de cet extrait. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut réduire le bois en copeaux fort courts par le moyen de la *coupeuse*, instrument très ingénieux, dont l'effet est instantané. Ensuite, on jette les copeaux dans une chaudière où arrive de l'eau bouillante; le liquide, après avoir subi plusieurs réductions, donne l'*extrait* dont nous parlons et qui est appelé improprement dans le commerce acide gallique.

Cet extrait peut être liquide ou solidifié; dans ce dernier état il est plus facile à transporter. Dans les deux cas, il donne une belle nuance et est d'une rare solidité. Il est employé à teindre les soies, les laines, le coton (1).

Le résidu des copeaux d'où l'extrait a été tiré est utilisé comme combustible avec le charbon sous les chaudières.

Des échantillons, représentant toutes les phases de la fabrication de l'extrait en question, ont été réunis dans les collections industrielles du musée d'Annecy par les soins de M. Revon, l'habile conservateur de ce précieux établissement.

Le châtaignier se plaît sur le penchant des coteaux, à la base des montagnes, dans des terres légères, dans le limon mêlé de sable; tel est l'avis général de ceux qui en ont parlé; cependant, on en voit fréquemment prospérer dans une terre qui paraît assez compacte. Cet arbre n'est-il pas capricieux? Dans une commune, à une distance d'un kilomètre ou deux, on remarque des châtaigniers tout différents, les uns produisant abondamment de beaux fruits, les autres restant presque stériles ou donnant des fruits de peu de valeur. De plus, la culture du châtaignier a été tentée en vain sur des collines remarquables par leurs autres arbres fruitiers. Nous en concluons que la configuration de la localité, l'exposition, l'entourage ont sur cet arbre une influence qu'on est forcé de reconnaître.

(1) M. E. Chevalier, chanoine, notice.

(1) MM. Ducret, sachant que l'aune (vulgairement *verne*), et le chêne sont des essences colorantes, ont essayé d'en tirer de l'*extrait*, mais ils y ont renoncé, par le motif que la couleur n'est pas d'une assez belle nuance.

Aussi les propriétaires sont-ils réduits à un tâtonnement presqu'aveugle lorsqu'ils établissent des châtaigneraies où il n'en a pas encore existé.

Mais nous sommes en progrès en ce qui concerne l'aménagement des anciennes châtaigneraies. On commence à reconnaître qu'il faut les éclaircir, les débarrasser des plantes inutiles et labourer où elles se trouvent. Il y a des communes, telles que celle d'Héry-sur-Alby, où l'on a diminué des deux tiers pour le moins le nombre des anciens châtaigniers, afin de les rendre plus productifs, et de pouvoir cultiver des céréales ou des plantes fourragères. Et ce procédé a parfaitement réussi ; le fruit des arbres qu'on a conservés dépasse en quantité et en qualité les récoltes précédentes. On vient de me dire que les communes de Bloye, Moye, Massingy ont aussi commencé cette amélioration.

Sans doute l'entreprise de MM. Ducret au sujet de la fabrication de l'extrait mentionné plus haut a dû y contribuer, et fort efficacement, car ils paient à un prix convenable le bois qui leur est nécessaire.

Le châtaignier se multiplie de semence par ses fruits stratifiés. Les semis se font dans des endroits abrités. Il y a quelquefois dans les forêts de petits châtaigniers qui y croissent par le fait des fruits qui, lors de la récolte, échappent à l'attention de l'ouvrier et vont se loger sous une touffe de mousse ou de feuilles ou bien dans un creux. A défaut d'autres, on les arrache pour les transplanter ; mais ceux de pépinière sont bien préférables, on en connaît mieux l'âge et l'on en mutile moins les racines en les arrachant.

La qualité et l'espèce des fruits s'obtiennent par le greffage, et, pour cette opération, il est indispensable de tailler le sujet une année d'avance, parce que la greffe en flûte (celle qui convient au châtaignier), demande des jets ou pousses de jeune bois. Pour le greffage en écusson, les arboriculteurs ne l'exigent pas. Cependant, un propriétaire m'a affirmé qu'il l'avait pratiqué avec succès.

Quatre ou cinq ans après le greffage, la fructification commence, puis d'année en année, elle augmente et se maintient à peu près constamment jusqu'à l'âge le plus avancé, à la condition toutefois qu'on n'aura rien négligé dès les premières années.

Quelqu'un demandait dernièrement en quoi consistent les soins dont il importe d'entourer une châtaigneraie. Je vais rappeler la réponse qui fut faite, dussé-je tomber dans quelques redites. — Ces soins, répondit-on, consistent à en faire disparaître les bruyères, les épines et autres végétaux inutiles, à fossoyer le terrain, si c'est possible, à élaguer les pousses qui sortent des tiges, à envelopper les jeunes arbres de paille, d'épines, pour les garantir du bétail et du soleil. Tous les deux ou trois ans on pratique un émondage au printemps et en automne. Traités de cette manière ces arbres croissent rapidement, prennent une forme élégante, se chargent de beaux fruits et parviennent à une hauteur considérable.

Une dernière remarque, c'est que, à peu près partout, on ne laisse pas asssez de distance entre les chataigniers. Au lieu de quinze à vingt mètres qui sont nécessaires lorsque le sol est de bonne qualité, il n'y en a pas même toujours cinq ou six.

En vérité, un trop grand nombre de propriétaires oublient que le châtaignier est l'arbre qui répond le plus fidèlement à nos espérances, que bon an mal an il contribue généreusement à notre alimentation. De tous nos arbres fruitiers, n'est-ce pas le plus utile, le plus précieux ! Nous n'exceptons que le noyer greffé, dont la récolte est si sûre et si avantageuse.

CHATAIGNERAIE EN TAILLIS

Les châtaigniers destinés à être exploités en taillis sont plantés à 1m,30 de distance en tout sens. Une châtaigneraie de ce genre, mesurant l'étendue d'un hectare, d'après un calcul exact, produira le revenu de 1,000 à 1,200 fr. au bout de quinze ans. Elle convient avant tout là où il n'est pas aisé de se fournir du bois pour échalas, treillage, cerceaux, etc., et lorsqu'on aurait un terrain accidenté et peu accessible à la charrue.

Ces sortes de châtaigneraies sont rares chez nous. Nous ne pourrions guère en citer qu'une : elle a été établie par les soins de l'estimable et regretté avocat Dufour, à sa propriété lieu dit au Graud, près de Rumilly. Cette châtaigneraie est à visiter, ainsi que la magnifique plantation de mélèse faite avec un succès si complet par le même agronome, dont les exemples, les écrits et les sages avis ont efficacement contribué dans notre pays au progrès en matière d'agriculture.

Abbé Gex.

Notre notice sur le châtaignier était déjà sous presse lorsqu'on est venu officieusement nous renseigner sur ce qui a fait naître l'idée d'utiliser la propriété colorante de cet arbre.

Un chasseur, nous a-t-on dit, surpris par la pluie — c'était dans les environs de Faverges — se met à l'abri sous un vieux châtaignier. Bientôt il remarque la trace d'une eau fortement colorée, suintant de l'arbre contre lequel il s'était appuyé. Cette eau que voilà, s'écrie-t-il, contient une forte couleur, une couleur dont on pourrrait peut-être tirer parti. Et dès lors notre chasseur aussi intelligent qu'observateur, se livre à de savantes expériences qui finissent par nous amener l'extrait de châtaignier, tel qu'il est fabriqué aujourd'hui et livré à l'industrie.

Il faut se rappeler qu'avant cette précieuse découverte les fabriques de soieries, notamment celles de Faverges, étaient dans la nécessité d'expédier bien loin leurs soies pour les faire teindre. Il y a donc un avantage réel à exploiter l'extrait de châtaignier.

Dans les œuvres du Créateur, toutes si extraordinaires et si fécondes en résultats, combien de richesses échappent encore assurément à nos faibles regards!

G.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 23 *mars* 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Le Secrétaire communique les lettres de M. Alphonse Baudouin, faisant hommage de son livre de poésies: ***Revers de médailles*** ; — de M. Ernest Chantre, annonçant le prochain envoi de son grand ouvrage sur l'***Age du bronze dans le bassin du Rhône***; — de M. Edouard Fleury, offrant en son nom et au nom du Conseil général

de l'Aisne, la première partie, in-folio, des ***Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne***. Cette fort belle publication est ornée de nombreuses gravures ; la seconde partie paraîtra à la fin de l'année.

M. Doublet, membre correspondant à Bône, fait hommage d'une nouvelle série de douze photographies représentant les races qui habitent l'Algérie.

M Papier, membre correspondant, envoie de Bône, pour le jardin public, une nombreuse collection de plantes algériennes, où l'on remarque des cactus, des agaves, des crassula, des euphorbes, etc.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Ducis rappelle sommairement l'apanage du comté de Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort en 1514 en faveur de Philippe de Savoie, devenu en 1528 duc de Nemours. Rattaché par ce titre à François Ier, son fils Jacques servit la France contre Charles-Quint et Philippe II, dans l'armée desquels commandait Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Quand ce dernier recouvra ses Etats par les traités de Cateau-Cambrésis et de Lausanne, Jacques de Genevois-Nemours, peiné de redevenir le feudataire de celui contre lequel il avait combattu, voulut bénéficier de la moitié des provinces restituées. Mais il n'obtint que les titres de duc de Genevois et marquis de Saint-Sorlin, et force pensions. Insatiable, ce chef de la branche cadette de Savoie projeta de s'emparer de Genève pour en faire la capitale de ses états de Savoie, de Bresse et Bugey. Il comptait sur l'appui de son neveu Henri III de France. Le père de St François de Sales lui refusa, pour cette expédition, son château de Brens, relevant du duc de Savoie, et fut menacé d'être jeté par les fenêtres du château d'Annecy. Cette résistance énergique en détermina d'autres et le projet n'eut pas d'exécution. En 1578, Jacques de Genevois-Nemours prétendit encore, mais inutilement, au droit souverain des régales, et reçut une augmentation de pension. Il alla mourir, le 18 juin 1585 à la Cassine de Chatillon, près Turin, d'où son corps fut transporté à Annecy au tombeau de sa famille, le 4 août suivant. Quelques-uns de ces faits ont échappé à tous les historiens de Savoie.

M. Eugène Tissot reprend la question du Sahara et son influence sur le climat de l'Egypte Il croit qu'on peut trouver une nouvelle preuve de cette influence dans le rapprochement des observations de température faites par les savants de l'expédition française avec celles recueillies dans ces derniers temps. Du moment, en effet, que le soulèvement du Sahara se continue, et que la surface sablonneuse émergeant au soleil va en s'agrandissant, les pays circonvoisins doivent avoir des étés de plus en plus chauds et des hivers qui le seront de moins en moins Or c'est ce qui a lieu au Caire : le résumé des observations françaises donne, pour les six mois de fraîche saison, de 1799 à 1801, une moyenne de 17°1, et pour les six autres mois 27°2. Soixante-douze ans plus tard, une moyenne de trois années d'observations également, 1871 à 1873, donne pour les saisons correspondantes 16°8 et 27°6. Les différences ne paraissent pas encore très sensibles, mais elles le sont davantage si l'on compare les hivers entr'eux, c'est-à-dire les mois de décembre, janvier et février réunis. Au temps des Français, leur température moyenne était de 15°0, tandis que de nos jours, elle n'est plus que de 13°9 : ici, l'écart dépasse déjà 1 degré, ce qui veut dire que si les mêmes circonstances se maintiennent, il ne faudra pas plus de deux siècles et demi pour que l'hiver du Caire se soit abaissé à la température de 10 degrés.

M. Bouchet communique trois pièces déposées par lui aux archives municipales ; l'une est une requête adressée à S. M. royale par Eustache Chapuys (fondateur du collége d'Annecy), par laquelle « En considérant que le pays de Savoye causant les guerres passées et occupation d'icelluy par les François et les Suysses étoit réduict en telle extrêmité de povreté que tout aspirant scholastique vaccoit,

A exprimé de fonder ung collége et plue tost ici que ailleurs (à Louvain, Belgique) et recouru qu'il plaise à S. M. permestre qu'il achapte bontés, biens et possessions fermes et establis jusqu'à la somme de sept cents florins de Pontois, considérant que cela redendera à l'honneur, prouffit et réputation de cette université et républisque. »

La reine acquiesça à cette requête par décision datée de Bruxelles, le 19 février 1549.

La deuxième pièce est une délibération prise le 20 mars 1663 dans la salle du Collége d'Annecy. L'assemblée, présidée par Mgr Jean-François de Sales, et composée de tous les corps de la ville et des notables, arrêta que chacun des dits corps écrirait aux seigneurs-procureurs de Louvain, « afin qu'ils ne fassent plus de difficultés de recevoir les boursiers qui leur seront envoyés » — La troisième pièce est l'inventaire de la maison d'Eustache Chapuys, sise au faubourg de Bœuf.

M Revon présente une épée de l'époque du bronze, découverte en janvier sur la rive droite du Chéran, entre Rumilly et le confluent du Fier ; une tête de lance de la même époque, trouvée dans le Fier en aval du pont de Saint-André ; des antiquités romaines provenant de l'arrondissement d'Annecy, et des séries lacustres du Jura bernois. Tous ces objet ont été achetés par le Musée.

M Constantin continue ses récits sur la Russie. Il raconte ce qu'il a observé dans les fêtes religieuses, notamment pendant les grands jeûnes et dans les cérémonies de Pâques. Ces études seront publiées dans les prochains numéros de la *Revue*

M l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Ed. Fleury, ***Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne***, in-folio, don de l'auteur et du Conseil général de l'Aisne. — ***Compte-rendu des assemblées générales de la Société philanthropique savoisienne de Paris***, don du Comité. — Rivaud, ***Notice biographique sur le docteur Caffe***, don de l'auteur. — A. Martin, ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève***, don de l'auteur. — ***Compte-rendu de la Société d'encouragement pour l'instruction dans le canton de Corbeil***, don de M Chaulin — Ch. Besançon, ***Georgette***, nouvelle, don de l'auteur. — Allmer, ***Inscriptions antiques de Vienne***, dernier volume, achat. — Documents sur la réunion internationale des Clubs alpins à Annecy, don de M. Mangé.

Revue des Sociétés savantes. — Revue bibliographique universelle. — Association scientique de France.. — Journal des connaissances médicales. — Courrier de Vaugelas. — Revue du Lyonnais. — Atti della Società italiana di scienze naturali. — L'Educateur. — Revue suisse. — Mémoires de l'Académie de Dijon. — ***Revue de la poésie. — Gazette des lettres. — Bulletin*** de la Société d'agriculture et sciences de Poligny — ***Travaux*** de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne — ***Bulletin*** de la Société académique du Var. — ***Annales*** de la Société d'agriculture et sciences de la Dordogne. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de Semur. — ***Bulletin*** de la Société d'études scientifiques de Lyon.

Le Dauphiné. — La Seybouse — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais — La Savoie thermale. — Le Petit Savoyard. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

De 206 millions de francs, chiffre total, en 1860, le commerce chilien a atteint 400 millions en 1875, sans compter 215 millions pour le transit et le cabotage.

—

La horde intérieure des Kirghises, dont le territoire est d'environ 7,600,000 hectares, va cesser de faire partie de l'Asie en même temps que de dépendre de l'autorité militaire : elle va passer à l'autorité civile et fera partie du gouvernement d'Astrakhan. Cette horde, qui avait conservé jusqu'à ce jour un semblant d'indépendance, est tout ce qui reste de l'immense empire de Gengis-khan et de Batou-khan qui couvrit jadis la moitié de l'Asie et la moitié de l'Europe et fit longtemps la loi à la Russie.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 2

FÉVRIER 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h m	9 h. m.				à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE		
1	5°3	— 3°3	0°8	726	0,8	»	63	2°2	7°	4°5	?	S	fort	couvert	Beau à 11 h. soir.	0,500	5°6
2	3,5	— 1	1,5	726,5	»	»	81	6,5	15	9,5	?	S	faible	id.		0,510	5,6
3	8,5	1	5,4	729,7	»	»	87	8,2	23	14,3	?	S.-O	id.	id.	Très beau à 11 h. soir.	0,500	7
4	10	— 1,7	3	730	»	»	84	5	8	6,2	S	S.-O	id	id.	Pluie à 10 h. soir.	0,500	6,5
5	7	— 2,5	— 0,1	732,7	2,5	»	92	4,8	33,2	16,2	—	S	fort	très beau		0,500	5,8
6	5,7	— 5	— 2,3	733,7	»	»	78	5	36	17	—	N.-E	id	beau		0,500	4,7
7	7,5	— 2,3	0,1	733,6	»	»	98	8,4	35,1	18,5	—	N.-E	id.	id.		0,500	5,7
8	10,5	0	3,5	729,6	»	»	84	8	21,5	13,1	?	N	id	couvert	Couvert tout le jour et la nuit.	0,500	6,7
9	11	0	4,5	729,8	0,5	»	92	8	12	9	?	S.-O	faible	id.	Couvert 1/2 le soir.	0,500	7,3
10	8,5	3,5	4,8	728,6	0,6	»	97	8,8	12,3	9,5	?	S	id.	id.		0,500	8
11	11	— 0,3	3	727,9	»	»	89	10	40	21	—	S	id.	beau	Pluie légère de 6 à 9 h. soir.	0,500	8
12	18,5	2,3	6,2	728	1,2	»	88	11,6	19,2	14,3	S.-O	S.-O	id.	couvert	Pluie dès 5 h. soir.	0,500	8,3
13	12,5	5,5	6,6	724	28	»	97	7,2	8	7	S -O	S	fort	pluie	Pluie tout le jour.	0,560	8
14	10,5	6,5	7,8	727,1	37,8	»	97	11,6	17,4	14	S.-O	S	faible	couvert	Rares éclaircies. Couvert la nuit.	0,850	8,6
15	11,7	0,5	2,6	725,8	0,4	»	96	11,2	35,5	19,5	S	S	id.	beau	Beau le jour et la nuit.	0,960	8,8
16	13 5	2,5	6,4	724,2	»	»	88	13,5	39,5	23,3	S.-O	S	id.	id.	Très beau la nuit.	0,950	8,5
17	16,5	0,7	2,5	722,7	17	»	92	5,4	11	8	S.-O	S -O	fort	couvert	Pluie et neige de 2 à 5 h. m. A 2 h. s. fortes bourrasques, quelques grêlons	0,950	8,6
18	16,5	0	3,5	726,7	1,6	»	83	7,8	35	18,5	—	O.-S.-O	id.	beau	Beau le jour et la nuit.	0,910	8,5
19	9	— 2	1,5	723,8	»	»	96	7,5	17	11	O	O	id.	couvert	Couvert tout le jour et la nuit.	0,900	7,3
20	8,5	1	3,5	714,3	4,6	»	90	2.6	4	2	S.-O	S.-O	id.	id.	Pluie de 10 h. à midi, de 5 h. à 9 h. soir neige hauteur 0m,10.	0,860	7,6
21	5	— 1	0,2	708,3	17	»	97	4,5	10	6,5	?	S.-O	id.	neige	Neige légère par bourrasques tout le jour. Nuit couverte.	0,850	7,5
22	7	— 1	1,5	715.4	2,3	»	88	3.2	32,5	15	—	O	id.	beau	Très beau le soir à 10 heures.	0,810	7,6
23	4	— 5,7	— 2.6	714.5	»	»	87	2,2	32	14,5	—	S.-E	id.	id.	Id	0,800	5,7
24	4,5	— 6	— 2,5	719	»	»	85	3,5	35	16	—	E.-N.-E	id.	id.	Couvert à 10 h. soir.	0,750	5,5
25	5,5	— 0,7	0 5	714,6	»	»	100	3,4	6	4,5	S	S -O	id.	neige	Hauteur de neige 0m,02. Pluie légère à 1 h. soir.	0,720	5,5
26	5	0	4,5	716,5	6	»	93	9,5	21	14	S -O	S	id.	couvert	Pluie à 10 h. soir.	0,720	6
27	13	— 1	1,4	719,8	6,9	»	81	5.8	22	12,2	S.-O	O	faible	id.	Neige à 10 h. soir, hauteur 0m,01.	0,720	6,1
28	7,5	— 3	0,8	722,9	4,4	»	92	1,2	31	12,5	?	O	très faib.	couv. 1/2	Bourrasques de neige tout le jour, haut. 0m,07.	0,720	5,6
Moyennes ou Totaux.	9°17	— 0°46	2°45	724,13	131,6	8	88,75									0,682	6°95

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ' indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrusin.

18me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Etude philologique sur le mot *Tsar*, par M. A. Constantin. — Bibliographie savoisienne : Capitulation du fort Sainte-Catherine, de M. Jules Vuy, par M. A. Albrier. — *L'Anniversaire* (poésie), par M. Achille Millien. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XVII

Passons maintenant à l'art. 2 du traité du 24 mars 1860. Il est tout naturel qu'on cède un objet dans les conditions auxquelles on le possède, si d'ailleurs on a le droit de l'aliéner. C'est affaire à l'acquéreur de voir le parti qu'il en peut tirer, c'est-à-dire si ces conditions sont inhérentes à la nature de l'objet ou seulement conventionnelles, afin de se mettre en règle pour les droits des tiers, lorsqu'il y en a.

Or, nous avons établi que le roi de Sardaigne avait le droit de transmettre le domaine souverain de la Savoie. Une partie était neutralisée militairement. Dans l'intérêt de qui cette neutralité avait-elle été sanctionnée par les puissances signataires des traités de 1815? *Cui bono?* disait le vieux droit romain ; *Cui odio?*

Ce ne pouvait être en faveur de la Savoie elle-même. A quel titre aurait-elle prétendu être exempte des chances de la guerre plus que le pays de Gex, la Bresse, le Bugey, le Dauphiné, le val d'Aoste et le Piémont? A quel titre surtout la Savoie septentrionale aurait-elle été plus digne de compassion que la Savoie méridionale?

Le gouvernement de Berne a occupé, outre le pays de Vaud qu'il a gardé, le Chablais occidental, le Faucigny, les baillages de Ternier et de Gaillard, et une partie du Genevois à diverses époques. Les troupes genevoises et bernoises ont promené le fer et le feu sur les églises, les châteaux, les établissements publics et particuliers : il y avait loin de là à préserver ces contrées des horreurs de la guerre. Ce n'est pas la sauvegarde de ces pays, c'est le domaine de tout le bassin du Léman qu'a toujours ambitionné la Suisse. Et, ne pouvant l'obtenir en 1814 et 1815, elle a dû se contenter de quelques communes au prix de la garde de la neutralité éventuelle d'une partie de la Savoie, demandée par le roi de Sardaigne et imposée à la Suisse par les puissances.

Nous ne parlons pas de l'occupation du Chablais oriental par les Vallaisans, sous prétexte d'une sauvegarde contre ceux de Berne. Comme ceux-ci, ils ont gardé la moitié de leurs prises; et, s'ils accordèrent à la Maison de Savoie le passage de ses troupes par le Vallais, ce fut toujours à titre onéreux.

Si le tiers nord de la Savoie avait été adjugé à la Suisse, sans doute il jouirait de son privilège. Mais la neutralité de ces provinces, séparées de la Suisse, était-elle nécessaire à cette dernière? Pas plus que celle du pays de Gex, de Blamont ou d'Altkirch. La Suisse est accessible à la France et à l'Autriche par plusieurs points. La neutralité n'est inviolable que parce qu'elle est l'objet d'une sanction collective des puissances. Si cette garantie est sérieuse, la neutralité du Vallais, comme partie intégrante de la Suisse, devra suffire à arrêter la marche d'une armée par le Chablais. Si, au contraire, la force prime le droit, ce n'est pas une province de plus qui permettra à la Suisse de se garantir d'une armée étrangère.

La France a occupé la Savoie de 1536 à 1559, de 1600 à 1601, de 1630 à 1631, de 1690 à 1697, de 1703 à 1713, de 1792 à 1815. Jamais elle n'a parlé d'en faire reconnaître la neutralité; au contraire elle s'y est toujours opposée.

L'Espagne a tenu la Savoie de 1742 à 1749; elle n'a point non plus fait de demande analogue.

Qui donc a demandé cette neutralité? La Maison de Savoie toute seule. Dans quel but? On l'a vu précédemment.

Avant la cession de la Bresse, du Bugey, de Gex et Val-Romey à la France, et du pays de Vaud à la Suisse, la cité de Genève révoltée était une plaie intérieure, renfermée encore dans les Etats de Savoie ; plaie presque inguérissable, il est vrai, en face de la protection que cette ville recevait de Berne et de la France, contre lesquelles réunies la Maison de Savoie n'avait pu faire prévaloir ses droits.

Depuis 1601, les Etats de Savoie perdirent les limites de la Saône et du Jura méridional pour ne

garder que celle du Rhône, qui faisait suite à celle du lac Léman, déjà convenue dès 1564.

Or, Genève se trouvant sur cette ligne, forma une brêche irréparable, qui n'a fait que grandir; c'était une porte ouverte à Berne et à la France, et dont la garde devenait de plus en plus difficile à la Maison de Savoie, établie définitivement au-delà des Alpes, la seule barrière qu'elle pût défendre avec succès.

Aussi la première demande d'une protection collective pour la Savoie fut faite après le coup manqué du traité de Brussol de 1610, à l'encontre d'une occupation française. Les troupes françaises et espagnoles évacuèrent la Savoie pour y faire place aux garnisons que Berne avait promises au duc, et Louis XIII s'engagea formellement à cette entente, le 11 juin 1611.

Mais Richelieu, devenu ministre, n'en tint nul compte en 1630. Et le cabinet de Versailles continua à s'opposer fortement à la reconnaissance de la neutralité de la Savoie demandée par ses princes, notamment en 1697, 1703, 1713 et 1741, parce que évidemment cette réserve aurait formé un obstacle à ses prétentions.

On se rappelle les limites bizarres du traité du 30 mai 1814, en vertu duquel le roi de Sardaigne ne récupéra, en septembre, que les deux tiers de la Savoie, à peine reliés par la vallée d'Arly. Celui du nord n'avait de confins naturels, ni contre Genève, ni contre la France, dont la partie savoyenne gardée sous le nom de département du Mont-Blanc, resserrait même une langue de territoire sarde contre le canton de Genève jusqu'au Rhône. Il importait à la Sardaigne de mettre ces provinces écourtées à l'abri de toute vicissitude. Son représentant à Vienne, M. de Saint-Marsan, en fit l'ouverture dès le mois d'octobre, qui suivit la remise de la Savoie par le comte de Bubna. Mais la France y fit encore opposition et réserva formellement au moins le tiers sud de la Savoie.

La Suisse accéda à recevoir dans sa neutralité le tiers nord parce qu'elle y trouva le moyen d'arrondir le canton de Genève de quelques communes, qui furent le prix de la charge qu'on lui imposait par l'acte du 29 mars 1815, jusqu'au nord d'Ugines, contre un département français sans limites naturelles en face de cette partie neutralisée. Elle utilisa dans le même but les conséquences du bouleversement des Cent-Jours.

A la réception du reste de la Savoie par le traité du 20 novembre 1815, et contre une nouvelle cession de communes à Genève, le roi de Sardaigne fit étendre la neutralité aux deux tiers nord de cette dernière restitution, c'est-à-dire d'Ugines au Rhône.

Le découvert qui, dans le versant du Léman, s'étendait de l'Hermance à la Vozona près de Valleiry, sur une longueur de 40 kilomètres, et celui du Mont-Grenier à la Chapelle-Blanche dans le bassin de l'Isère, sur une longueur de 15 kilomètres, auraient suffi à motiver la neutralité de toute la Savoie.

Mais les puissances n'ayant pas cru pouvoir l'admettre toute entière pour les motifs indiqués précédemment, elles imposèrent à la Suisse la garde d'un territoire neutralisé jusqu'au nord du parallèle d'Ugines au Rhône, et conséquemment sans limites naturelles, qui pussent justifier la moindre convoitise de sa part; opposant ainsi, pour les annuler, deux ambitions, celle de la Suisse, dont l'inviolabilité était reconnue par un concert international qui enchaînait ses tendances, et celle de la France, trop engagée dans ce concert pour essayer de le briser au profit des siennes, même en n'envahissant que la Savoie méridionale, non neutralisée.

En 1848 et 1849, les parties belligérantes, la Sardaigne et l'Autriche, étaient bien voisines de la Suisse, selon les conditions des traités de 1815 sur la neutralité. Mais la Sardaigne était précisément celle en faveur de laquelle la neutralité de quelques provinces de la Savoie avait été reconnue contre la France, qui était étrangère au conflit. Il n'en fut donc pas question.

La situation était différente en 1859, alors que la France et la Sardaigne étaient réunies contre l'Autriche. Toutefois, comme le théâtre des hostilités était dans le centre de la Haute-Italie, loin du voisinage de la Suisse et de la Savoie neutralisée, on n'y porta pas une attention sérieuse, même après l'effleurement du territoire neutralisé entre le pont de Culoz et la baie de Grésine par le passage des corps français et du matériel de guerre. Le résultat seul de la lutte pouvait réveiller la question, dans la crainte que l'armée française de retour n'occupât la Savoie, en compensation de la Lombardie, conquise au profit du roi de Sardaigne.

Cette dernière phase n'avait pas été prévue par les traités de 1815; et elle déplaçait tellement les situations que le motif de la neutralité en disparaissait naturellement. Et, si la politique de Napoléon n'eût pas été suspectée d'autres ambitions, ce résultat qui était dans les conséquences de l'histoire militaire de nos contrées, n'eût pas eu besoin d'être justifié.

En résumé, l'état exceptionnel de la neutralité de la Savoie était une sauvegarde en faveur de la Maison de Savoie à Turin contre les tendances de la France et de la Suisse. Quelque françaises que fussent nos provinces, elles ne pouvaient être cédées sans un correspectif convenable par les princes qui en portaient le nom depuis si longtemps, et qui, sous ce titre, avaient pris rang parmi les puissances de l'Europe. En attendant une solution, qui avait eu déjà des précédents, elles ont bénéficié à terme du privilége de la Suisse.

Ce n'est pas que cette dernière eût habitué la Maison de Savoie à une confiance absolue, surtout dès le XVIe siècle. Car, si la Savoie avait toujours beaucoup souffert des occupations militaires par la France et l'Espagne, on peut assurer qu'aucune invasion n'a fait autant de ruines de toute sorte que celles des Bernois et des Genevois dans les provinces qu'ils ont ravagées à plusieurs reprises.

Mais la neutralité militaire de la Suisse étant reconnue en faveur de la constitution fédérative, soit de l'union de petits Etats confédérés, les provinces étrangères, accidentellement admises à y participer, étaient pareillement sous la protection collective des puissances jusqu'au moment où elles devaient trouver leur garantie naturelle dans une situation plus normale. C'est ce qui est arrivé en 1860.

Tandis que les princes, qui avaient leur base et leurs moyens d'action au delà des Alpes, se plaignaient de ne pouvoir défendre la Savoie jusqu'à la ligne du Rhône et du Léman, et demandaient à en confier la garde à des voisins, que leur situation précaire en face de l'Europe préservait de toute tentative de détournement, la France, qui l'a acquise régulièrement, n'a vu aucune difficulté à la défendre pour elle-même sans aucun privilége contre personne. Comme, en 1814, elle en avait gardé le tiers, sans aucun bénéfice de neutralité, même en face de la neutralité accordée contre elle au tiers nord de la Savoie rendu au roi de Sardaigne, à plus forte raison peut-elle la défendre aujourd'hui jusqu'à la ligne des Alpes, en se fortifiant dans la mesure de ses limites, sans recourir à personne.

Sur quel principe aurait-on fondé l'obligation de maintenir la Savoie sous la tutelle d'un privilége que la France ne réclamait pas, et qui cessait d'avoir sa raison d'être par le changement de souveraineté? La neutralité de la Savoie n'avait tenu qu'au déplacement de ses princes au delà des Alpes, coïncidant avec un découvert sur leur ligne statégique occidentale. En repassant de la France à la Sardaigne en 1815, nos provinces ont dû entrer dans une phase exceptionnelle de défense, indispensable à la Maison régnante à Turin. En passant de nouveau de la Sardaigne à la France, elles ont repris leur état normal, dégagées de toute protection, dont la France n'avait besoin contre personne ; ni contre le Piémont, auquel elle avait donné la Lombardie en correspectif, ni contre l'Autriche, qui n'avait plus à surveiller les Alpes.

D'ailleurs les troupes autrichiennes n'y avaient pénétré en 1793, 1814 et 1815 que de concert avec les corps sardes pour chasser de la Savoie les troupes de la République ou du premier Empire. Si, dans le congrès de Vienne, l'Autriche avait combattu l'extension de la Maison de Savoie en Italie, c'était pour la confiner sur les Alpes, et s'en faire, comme par le passé, un appui contre la France. On n'avait donc pas à craindre de sa part une agression en vue d'un agrandissement territorial, comme on pouvait le redouter de la France. Le passage du Vallais réclamé par le roi de Sardaigne pour le retrait de ses troupes, en cas de guerre, indiquait évidemment de quel côté pouvait venir le danger.

Pour ce motif même, l'Autriche avait un grand intérêt à appuyer la neutralité, afin d'empêcher une autre campagne de 1800, par la nouvelle route du Chablais et du Vallais, dite du Simplon, la plus courte entre Genève et le nord de l'Italie. Aujourd'hui que l'Autriche n'a plus rien à sauvegarder en Italie, la neutralité de la Savoie lui est complétement indifférente.

Que reste-t-il donc des prétendus droits des tiers? Nous avons établi que la Suisse, loin d'acquérir aucun droit politique dans la charge éventuelle de la neutralité des provinces savoyennes, entre 1815 et 1860, avait dû, au contraire, la subir en correspectif de ses acquisitions et comme une entrave à ses prétentions. La question a été nettement résumée par M. Thouvenel, dans sa dépêche du 17 mars 1860, au représentant français à Berne. Après avoir rappelé les propositions du 26 mars 1815, acceptées le 29, il ajoutait :

« Cet arrangement avait ainsi pour but de couvrir une portion de la Savoie, et la Suisse, par son acquiescement, s'obligeait à en assurer l'exécution, en s'engageant, d'une part, à livrer passage aux forces sardes pour rentrer en Piémont, et de l'autre, à placer, au besoin, des troupes fédérales dans le pays neutralisé.

« L'engagement accepté par la Confédération était le prix d'une cession de territoire faite au canton de Genève, comme la neutralisation éventuelle du Chablais et du Faucigny, une garantie stipulée au profit de la Sardaigne et la compensation d'un sacrifice. Cette neutralisation n'avait donc pas été principalement combinée en vue de protéger la frontière suisse, que sauvegardait suffisamment une barrière infranchissable, c'est-à-dire la neutralité proclamée par l'accord des puissances ; elle a été, au contraire, imposée comme une charge à la Suisse, qui l'a acceptée à titre onéreux. »

Et dans sa note du 7 avril aux représentants français près des cours signataires des traités de 1815, après avoir reproduit ces traités et cité les correspondances et les protocoles, le même ministre concluait : « Il est donc irréfragablement établi que la neutralisation de la Savoie a été réclamée par la Sardaigne et obtenue à titre onéreux. La Confédération suisse y a consenti au prix des concessions territoriales accordées par le gouvernement sarde au canton de Genève.

« La Suisse le comprenait ainsi elle-même, comme l'attestent les instructions du plénipotentiaire envoyé par le Vorort à Turin, en décembre 1815, pour s'entendre avec le cabinet sarde sur la remise du territoire. Le Vorort, bien loin de considérer la neutralité de la partie septentrionale de la Savoie comme une faveur faite à la Suisse, s'attachait surtout à limiter les obligations qu'il savait en découler pour lui, et qui s'étaient étendues par suite de l'extension même du territeire neutralisé en vertu des nouveaux actes des puissances du mois de novembre 1815. Ces instructions ont été citées par le gouvernement fédéral dans son mémoire du mois de novembre dernier (1859), etc. » Elles disaient encore : « La Suisse reconnaît cet état de choses comme un bienfait dont ces provinces doivent jouir, non comme une obligation qui lui soit imposée de les occuper et de les défendre. » Mais le cabinet de Turin ne céda ses communes qu'après avoir reçu de la Suisse la certitude qu'elle acceptait les obligations imposées par le congrès de Vienne et le traité de Paris du 20 novembre 1815.

Le passage de la Savoie à la France a exonéré la Suisse à l'égard de la Sardaigne de l'obligation de veiller à la neutralité des provinces du nord, et c'est tout. La France ne lui a pas demandé la rétrocession des seize communes, qui ont formé la rémunération d'une charge dont elle est ainsi libérée gratuitement.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

ÉTUDE PHILOLOGIQUE SUR LE MOT *TSAR*

(Suite)

II

ORIGINE DU MOT *tsar* ET DE SON ÉTRANGE ORTHOGRAPHE *czar*.

Selon quelques philologues, ce mot viendrait de l'assyrien *sar*, autorité, chef; selon d'autres, du bulgare *tsêçar* qui dérive du mot *César*.

Ceux qui le font venir de l'assyrien se basent sur une certaine ressemblance de son et de signification : *sar*, chef; *tsar*, empereur. Je ne contesterai pas ces données, mais les partisans de cette étymologie montrent si peu de connaissance des lois fondamentales de la philologie, qu'involontairement on révoque en doute l'étymologie proposée. En effet, il faut savoir qu'en philologie, la ressemblance des voyelles ne compte pour rien, que celle des consonnes et même l'identité de signification n'ont pas une grande valeur, quand il n'est pas prouvé par l'histoire qu'il y a eu des rapports, ou du moins des emprunts faits entre deux peuples, quand les différentes formes et significations par lesquelles un mot a passé, ne viennent pas justifier l'étymologie proposée, et enfin quand les altérations phonétiques qu'a subies ce mot en passant d'une langue dans une autre, ne sont pas conformes aux lois de transmutation des lettres, propres à cette langue.

Ainsi, pour établir solidement l'origine assyrienne de *tsar*, il faudrait d'abord prouver que les Russes ou les Slaves ont été en contact avec les Assyriens, qu'ils ont subi leur influence, ou du moins qu'ils leur ont emprunté quelques mots. Cela établi, il faudrait ensuite prouver que l'altération phonétique de *sar* en *tsar* est conforme au génie de la langue russe. Ces deux points étant bien prouvés, la question serait déjà très avancée, mais elle serait encore loin d'être résolue.

Quelques exemples pour plus de clarté : *Vôte* signifie en russe *voici, voilà*. Dans quelques-unes de nos localités, les campagnards disent aussi *vôte* pour dire *voici, voilà, vois-tu*. Dans cet exemple, l'identité du son et de la signification est encore plus frappante qu'entre *sar* et *tsar*, cependant il ne viendra à personne l'idée de faire dériver notre *vôte* du russe, ni le *vôte* russe de notre patois. Admettons que nous ayons eu de fréquents rapports avec les Russes, et que nous leur ayons emprunté plusieurs mots usuels, la question serait-elle résolue et l'étymologie proposée bien établie? — Pas le moins du monde. Il faudrait encore rechercher les anciennes formes de notre *vôte*, et à leur défaut, chercher si ce mot se prononce de même dans toutes nos localités, en d'autres termes, s'il n'a pas de variantes. Du moment que je trouve dans certaines localités *vey-te*, et que je constate une tendance générale à changer toutes les voyelles en *o* dans le canton où l'on prononce *vô-te*, je dois chercher à l'expliquer par la langue du pays, avant de lui assigner une origine étrangère. Or, *vey-te* étant la forme régulière dans notre patois du français *vois-tu*, l'explication est toute trouvée.

Haut se dit en allemand *hoch* (pron. *hókh*) et en latin *altus*. Comme il est prouvé que la langue française a fait de nombreux emprunts à la langue allemande (1), il semble de prime abord qu'il est plus facile de faire venir *haut* de *hoch* que de *altus*. Mais d'un côté, l'historique du mot, et de l'autre, les lois de transmutation des lettres s'opposent formellement à une pareille dérivation. 1° *Hoch* n'a pas pu donner *halte*, ancienne forme (XIe siècle) de *haut*; 2° *hoch* aurait donné *hoque* ou *hoche, hoquin, hochin* et non *hau te, hau-tain*. Ces raisons sont péremptoires. Avec la dérivation latine, tout s'explique facilement : *altus* serait devenu *halte*, avec une *h* initiale, ce qui s'explique facilement par la tendance générale qu'a eue le français d'ajouter cette lettre aux mots commençant par une voyelle : huile, *oleum;* huître, *ostreum;* hurler, *ululare*. Quant au changement de *al* en *au*, c'est un fait normal et trop bien connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Ainsi, dans cet exemple, l'historique du mot et les lois de transmutation des lettres nous font rejeter une étymologie qui semblait de prime abord très vraisemblable, et nous forcent à en admettre une autre.

Encore un exemple qui montre l'importance de l'historique d'un mot pour en établir l'étymologie.

Entre le mot *larme* et l'anglais *tear* (pron. *tîr*), il n'y a pas la moindre ressemblance phonétique, et il ne viendra à personne la pensée de les rattacher au grec *dacru*. Cependant tous les philologues reconnaissent que *dacru, larme* et *tear* sont des mots de la même famille. En effet, ils prouvent par une foule d'exemples que *dacru* a pu régulièrement donner au gothique le mot *tagr*, et que le changement de *tagr* en *tear* est parfaitement régulier; mais rattacher *larme* à *dacru* leur aurait été impossible, s'ils n'avaient pas découvert que le latin *lacryma*, d'où nous avons fait *larme*, avait été primitivement *dacrima*.

Cela dit, revenons à l'étymologie de *tsar*. L'historique de ce mot nous montre qu'au XIe siècle (Annales de l'historien russe Nestor), on disait *tseçar* et *tsar*. D'un autre côté, l'histoire nous apprend que les Russes ont reçu ce mot du bulgare, autrement appelé *slavon ecclésiastique*. Or, dans cette langue au IXe siècle, on voit que *keçar* signifiait l'empereur romain et *tseçar*, un souverain quelconque, — roi ou empereur. Devant cette forme *tseçar*, l'étymologie assyrienne doit disparaître, parce que, selon toutes les lois de transmutation propres aux langues slaves, *sar* n'a pu donner *tseçar*.

Que la forme primitive soit venue directement du latin, ou par l'intermédiaire du grec *kaïçar*, la chose importe peu à la question; le seul point important est de rechercher si *keçar* a pu donner *tseçar*, et, s'il est possible, de prouver que les nations slaves ont tiré leur nom d'*empereur* d'un nom propre; savoir, de César.

Le changement de *k* en *ts* est plutôt propre à la langue bulgare qu'à la langue russe. Ce seul fait suffirait déjà pour prouver que le russe a emprunté

(1) Au nombre des mots tirés de l'allemand ou de l'ancien haut allemand, nous en avons une quantité qui en disent plus qu'ils ne sont longs : De *Ross*, noble et grand cheval, coursier, destrier, palefroi, nous avons fait *une rosse;* de *Herr*, seigneur, maître, nous avons fait *un hère*, un pauvre diable; de *grim*, furieux, colère, nous avons formé le mot *grimace;* de *greipan* (greifen), saisir, nous avons *griffe, gripper, agripper*, etc., etc.

ce mot, si l'histoire ne venait pas corroborer cette preuve par le fait que les Russes, nouvellement convertis au christianisme, se sont exclusivement servis dès le IXe siècle des Evangiles traduits en langue bulgare par saint Cyrille et saint Méthode. Pour prouver que *César* a pu devenir un nom commun, et qu'il a pris le sens d'*empereur*, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire. On dit encore *les douze césars* pour désigner Jules César et les onze empereurs qui régnèrent après lui, quoique les six derniers ne fussent pas de la famille de César. Dans les temps modernes, l'empereur du saint-empire s'appelait *César*. Le mot allemand *kaiser* (pron. *kaëzr*) vient également de *César*. D'ailleurs, il est parfaitement prouvé que, par un procédé analogue, le nom de Charlemagne, en allemand *Karl*, en latin *Carolus*, a donné naissance au russe *Karol*, roi, — au polonais *Kroul*, roi, — au tchèque (bohémien) *Kral*, roi.

Quant au changement de *tseçar* en *tsar*, il s'explique facilement par le déplacement de l'accent qui était primitivement sur la première syllabe. De la forme primitive il n'est resté en russe que deux mots : *Tséçarévitch*, le Grand-Duc héritier et *tséçarevna*, la Grand-Duchesse héritière, que le *Journal* (français) *de Saint-Pétersbourg* écrit *césarévitch*, *césarevna* et que l'Académie et Littré écrivent *czarovitch*, *czarovna* (!!!).

Arrivons maintenant à l'orthographe bizarre que les Français, les Anglais, les Allemands, etc., donnent généralement à ce mot.

Tous les savants sont unanimes à reconnaître que cette orthographe hétéroclite nous vient du polonais. Il est bien permis de contester l'assertion d'un savant, mais s'inscrire en faux contre la décision de tous les savants français, anglais, allemands, est chose malaisée. Aussi, me garderai-je bien de dire que tous ces messieurs ne savent probablement pas un mot de polonais, je laisserai la parole à des gens plus compétents. Adressez-vous au premier Polonais venu ; posez-lui quelques questions dans le genre des suivantes, et vous verrez ce qu'il faut penser de cette unanimité d'assertions chez les savants.

— Comment se prononce *cz* en polonais ?

— *Cz* se prononce toujours comme *tch* français dans *caoutchouc*.

— Comment se prononce *czar* ?

— Comme je vous l'ai dit, *cz* se prononçant toujours comme *tch*, *czar* doit se prononcer *tchar*.

— Mais comment écririez-vous *tsar* en polonais ?

— Je remplacerais les lettres *ts* par la lettre *c*.

— Comment ? *c...a...r* tout court, sans *z* ?

— Certainement, car si vous ajoutiez un *z* après *c*, vous auriez *tchar*, et si vous écriviez *carz*, vous auriez *tsâge*.

— Pour le coup, vous plaisantez.

— Pas le moins du monde, car *c* en polonais se prononce toujours comme *ts*, *cz* comme *tch* et *rz* comme *j* français.

— Mais l'orthographe polonaise n'aurait-elle pas varié dans le courant des siècles ?

— Depuis le commencement du XVIe siècle, époque où Cracovie se donna le luxe d'une imprimerie polonaise, notre manière de représenter les sons n'a pas varié, du moins sur ce point.

— Le mot *tsar* remonte-t-il à une haute antiquité ?

— *Tsar* n'a pu être connu chez nous, comme en Europe, que depuis que Jean-le-Terrible eut pris officiellement ce titre, c'est-à-dire, depuis 1547.

— Comment se dit *empereur* en polonais ?

— *Tseçage*, que nous écrivons ainsi : *cesarz*.

— Mais on dit que *czar* signifie *empereur de Russie*, et que c'est parce que les Polonais l'écrivent ainsi, que nous retenons cette orthographe qui nous déroute complétement dans la lecture.

— Ce mot est inconnu à la langue polonaise, du moins en ce sens ; nous avons à la vérité un vieux mot, encore usité de nos jours, qui lui ressemble, c'est *tchar*, pluriel *tchari* (czar, czari), mais il signifie *enchantement, sortilége, maléfice*.

— En ce cas, les savants qui soutiennent que *czar* nous vient du polonais, se moquent tout simplement de nous.

— Il est plus probable qu'il n'y a de leur part qu'une ignorance complète de notre langue.

S'il existait encore quelque doute à cet égard dans l'esprit des lecteurs de la *Revue*, ils peuvent facilement le dissiper en ouvrant la première grammaire polonaise venue, et en lisant le chapitre suivant où se trouve le résultat des recherches que j'ai faites et qui m'ont conduit à faire remonter cette orthographe à l'an 1549, et à lui assigner une origine purement *diplomatique*.

AIMÉ CONSTANTIN.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Capitulation du fort Sainte-Catherine, publiée, avec une introduction historique, d'après le manuscrit original, par M. Jules Vuy, ancien président de la Cour de Cassation du canton de Genève, vice-président de l'Institut national Genevois, membre correspondant du Comité royal pour l'*Histoire nationale d'Italie*, etc.; Genève, imprimerie Ziegler, 1877, in-4° de 19 pages. (Extrait du tome XIII des *Mémoires de l'Institut national Genevois*).

Au moment où, au sujet du marquisat de Saluces, la guerre de 1589 allait semer la ruine et la désolation dans une notable partie de la Savoie du nord, la seigneurie de Genève concluait avec Henry III, roi de France et de Pologne, un traité d'alliance dont le texte a été inséré dans le recueil des *Recez Fédéraux* et dans l'*Histoire de Genève* de Spon. Cet acte, qui accordait officiellement à la République un assez grand accroissement de territoire, fut signé le 19 avril 1589 et ratifié plus tard (20 octobre 1592), à Saint-Denis, par le roi Henry IV. Les contrées dont la République espérait, aux termes de ce pacte, acquérir la souveraineté ne furent cependant que temporairement et en bien faible partie occupées par elle ; les progrès du duc de Savoie dans les environs de Genève furent, en outre, à peu près constants et enfin le fort Sainte-Catherine — *cette épine perpétuelle* — était toujours là aux portes de la ville aux mains des ducs. Aussi, lorsque éclata la guerre de 1600, la seigneurie de Genève se berça-t-elle des plus belles espérances et se disposa-t-elle à profiter largement des victoires du roi de France qui venait de s'emparer de la Savoie presque tout entière.

Les ambassades genevoises se succédèrent rapidement auprès d'Henry IV ; elles suivirent ce prince à Annecy, à l'Eluiset, à Lyon, s'entretenant avec lui tantôt d'intérêts religieux, tantôt d'accroissement de territoire, tantôt du maintien du pays de Gex sous sa souveraineté, tantôt enfin de la démolition du fort Sainte-Catherine. Les députés de Genève supplièrent vivement le roi de s'emparer de ce fort, qui était toujours au pouvoir du duc, et de le *raser à rez de chaussée :* ce qui leur fut accordé. Les troupes françaises, en effet, cernèrent le fort qui dut bientôt capituler à des conditions assez honorables pour la garnison. C'est le texte de cette capitulation que vient de publier M. Jules Vuy d'après le manuscrit original signé par Henry IV et contresigné par le secrétaire d'Etat, M. de Neuville. Ce texte, collationné par M. Dufour, ancien élève de l'école des Chartes, rectifie et compléte, à certains égards, les données des historiens sur un événement qui fit alors grand bruit.

Le 3 janvier 1601, Rosny écrivait à la seigneurie de Genève que le roi, cédant à des sollicitations légitimes, envoyait à Sainte-Catherine le lieutenant des gardes, M. de Vienne pour « faire exécuter sa volonté ; » il demandait en conséquence à Genève, en vue de la démolition du fort, « de fournir chevaux, bœufs, chars, charriots et hommes nécessaires. » Deux jours après, le fort n'existait plus et l'allégresse était au comble dans la République. Bientôt cependant on s'aperçut que la médaille avait un revers. Le 17 janvier 1601, en effet, était signé à Lyon entre la France et la Savoie un traité de paix qui était loin d'être une victoire pour Genève. Malgré les efforts des députés genevois, Henry IV restituait à Charles-Emmanuel les contrées savoisiennes que le traité de 1589 abandonnait à Genève, et le pays de Gex était incorporé à tout jamais à la France. Ainsi, au moment même où tombait le fort Sainte-Catherine — fort qu'Henry IV considérait pour sa politique *de plus grande importance* que la place de Montmélian, cette clef des Alpes — la République subissait, en réalité, une défaite diplomatique complète, et la Savoie reprenait le cours de ses destinées sous la puissance de princes dont les descendants sont aujourd'hui roi d'Italie et chefs d'une des grandes puissances européennes.

Le travail de M. Jules Vuy rectifie et complète, nous l'avons dit, à certains égards, les données des historiens sur un fait qui eut alors un grand retentissement en Suisse, en Savoie et en France ; il donne des détails précis sur la marche d'Henry IV en Savoie et rend pleine justice à ce roi « dont l'âme loyale savait facilement dans l'occasion, se montrer grande et généreuse. » Nous remercions donc vivement l'honorable vice-président de l'Institut national Genevois de l'étude nouvelle qu'il vient de faire paraître.

A. ALBRIER.

L'ANNIVERSAIRE

C'est hier — et déjà c'est presque de l'histoire!
Au grand soleil, voilà juste aujourd'hui vingt ans
Que, sous les fleurs, drapeaux au vent, tambours battants,
Ils rentraient dans Paris sacrés par la victoire.

Quel triomphe! — indicible et pourtant illusoire!
Hélas! on en a vu d'autres, depuis ce temps...
Héros de la journée ou simples assistants,
Combien de cette date ont gardé la mémoire?

Ah! toi, tu t'en souviens, toi, pauvre mère en deuil,
Toi, dont l'unique enfant, ta joie et ton orgueil,
Partit, mais sans retour, avec ses frères d'armes;

Toi qui, cherchant en vain dans les rangs glorieux
L'absent dont une balle avait fermé les yeux,
Fêtes l'anniversaire avec des flots de larmes!

ACHILLE MILLIEN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 *avril* 1877.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président communique une circulaire de la Société française d'archéologie : la 44e session du Congrès archéologique de France s'ouvrira à Senlis (Oise) le 28 mai.

M. Ernest Chantre, membre correspondant à Lyon, fait hommage de son magnifique ouvrage intitulé : ***Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône; âge du bronze; recherches sur l'origine de la métallurgie en France.*** Ce vaste travail remplit trois volumes in-4°, accompagnés de cartes et de gravures; il a nécessité de nombreux voyages et des visites à la plupart des collections publiques et particulières, non seulement dans la région du Rhône, mais encore dans une grande partie de l'Europe, depuis le Nord jusqu'à la Grèce, car l'auteur tenait à multiplier les rapprochements et les comparaisons entre les antiquités de nos contrées et celles du reste de l'Europe. La Savoie est largement représentée: M. Perrin, conservateur du Musée de Chambéry et collaborateur de M. Chantre, a rédigé une description complète des stations lacustres du lac du Bourget; pour le lac d'Annecy et le Léman, il a résumé les articles que nous avons publiés dans la ***Revue savoisienne*** Les antiquités de Meythet, d'Albiez-le-Vieux, d'Albertville, de Drumettaz, de Douvaine, de la Madeleine, de Doussard, de Domancy, etc., sont aussi l'objet de descriptions accompagnées de figures. L'album in-folio contient 73 planches exécutées avec une rare perfection; nous y rencontrons maintes fois la signature de M. Bleriot, un trappiste bien connu par son talent de dessinateur, et qui est venu demander au monastère de Tamié, en Savoie, le calme cher aux artistes et aux penseurs.

M. Miot, membre correspondant à Semur, envoie 65 fossiles et roches de l'Auxois et du Calvados; des produits marins qu'il a recueillis sur les bords de l'Océan; des ossements et brèches osseuses de Genay près Semur; et 30 silex taillés, poteries et ossements de la station du Camp-de Chassey, appartenant à l'époque de la pierre polie.

M. Papier, membre correspondant à Bône, fait hommage d'une photographie du ***Rocher du Lion,*** curieuse masse de gneiss et de micaschiste qui s'avance dans le port de Bône et dont le profil offre la silhouette du seigneur à la grande crinière.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), envoie un travail petit de format, mais gros de renseignements précieux, et qui donne une nouvelle preuve de l'érudition de notre zélé correspondant : c'est une ***Etude sur les produits commerciaux de l'Afrique centrale*** L'auteur a lu tout ce qui a été imprimé sur ces contrées, aujourd'hui livrées à l'infâme trafic de la chair humaine, et destinées à fournir bientôt de riches moissons aux missionnaires de la science et de la religion et aux pionniers du commerce européen. En résumant les publications et en prenant note des produits collectionnés dans divers musées, M. Bernardin a dressé une très longue liste des richesses que la nature accumule dans l'Afrique centrale, depuis les animaux prêts à offrir leur dépouille, un peu à leur corps défendant, jusqu'aux minerais et aux plantes textiles, alimentaires, tannantes, tinctoriales, médicinales, etc.

Deux autres membres correspondants, *M. de Mortillet* et *M. Raverat,* envoient leurs nouvelles publications.

M. Gouville offre pour le Musée deux objets romains trouvés dans les Fins d'Annecy: une fibule en bronze, et un fragment de vase portant la marque MARTINVS inscrite en rond sous le fond.

M. Bouchet dépose la copie d'un diplôme de membre correspon-

dant délivré au chimiste Berthollet (né à Talloires près d'Annecy) par la Société d'émulation établie à Anvers. L'original, appartenant aux archives municipales d'Annecy, est daté du 15 frimaire an XII.

M. Revon fait fonctionner un radiomètre à double moulinet, et cite les théories auxquelles ont donné lieu les expériences commencées en 1873 par M. William Crookes.

Le radiomètre de Crookes se compose d'un moulinet mobile autour d'un axe vertical, et enfermé dans un globe de verre où l'air a été très raréfié Les ailettes verticales ont une face brillante et l'autre enduite de noir de fumée. Immobile dans l'obscurité, le moulinet tourne d'autant plus rapidement qu'il est exposé à une lumière plus vive. — On s'est demandé si le mouvement est dû au choc direct de la lumière, comme le pensait d'abord M. Crookes, ou bien à une force développée à l'intérieur de l'instrument Les expérimentateurs sont aujourd'hui d'accord pour admettre que la force motrice est due à la dilatation, à l'accroissement de pression, que l'air éprouve au contact de la face la plus chaude de chaque palette; cette force motrice prend son point d'appui sur le verre de l'enveloppe. Quant à l'action mécanique directe qu'exercerait la lumière, elle existe peut-être, mais le radiomètre a mis en évidence la difficulté qu'il y aurait à montrer cette action par l'expérience

M. Philippe fait offrir à la Société un tronçon de carte, qu'il a acquis chez un bouquiniste de Paris.

M. Ducis explique qu'elle représente la filiation des maisons de l'ordre de la Visitation, dont le centre primitif, Annecy, a produit d'autres centres, desquels un nouveau rayonnement s'étend dans des directions étonnantes. C'est ainsi que la maison de Cracovie, fille d'Annecy, a fondé celle du Puy en France, etc. Cette pièce, sans date, doit être placée entre 1631 et 1697, d'après les confins d'Etat relatifs à Pignerol.

Mgr Barbier de Montaut, qui a étudié longtemps les antiquités de Rome, a remis au R P. Tissot, d'Annecy, la copie de deux lettres autographes de saint François de Sales, conservées par les PP. Jésuites de Rome. La première, du 30 janvier 1603, en italien, recommande au cardinal Aldobrandino, protecteur de la Savoie, un gentilhomme de Lausanne, converti au catholicisme avec toute sa famille et pour cela privé de ses biens.

La seconde, du 24 janvier 1613, recommande à M. de Chatillon, plébain de Thonon, l'abbé Nicolas Bertolonio, pour la sainte maison de Thonon. M. Ducis donne un résumé de la vie de ce personnage, que saint François de Sales fit enfin recevoir au chapitre de Sion en Vallais.

La troisième copie, sur authentique, est celle du vœu d'obéissance dans la compagnie de Jésus, lorsqu'elle sera approuvée par le pape, signé à Rome, *ad carceres,* le 15 avril 1539 par Jean Codurz, Laynez, Salmeron, Bobadilla, Paschase Brouet, Pierre Favre, François Xavier, Ignace de Loyola, Simon Roderic et Claude Jay. On sait que l'Ordre fut approuvé le 3 septembre suivant. M. Ducis pense que le mot *carceres* indique le voisinage de l'église élevée sur la prison Mamertine.

M. Ducis présente l'empreinte d'une plaque en plomb, de forme ovale comme les sceaux épiscopaux et conventuels du moyen âge trouvée à Boussy. On lit autour : IOAN · ANGELVS · T · S · POT · S · R · E · PRESB : CARD · DE · MEDI qu'il interprète ainsi : ***Joannes Angelus titulo sanctæ Potentianæ sanctæ romanæ ecclesiæ presbyter cardinalis de Medicis.*** Né le 31 mars 1499, créé cardinal du titre de Sainte-Pudentienne le 8 avril 1549, Jean Ange de Médicis fut élu pape le 26 décembre 1559 et couronné le 6 janvier 1560. Sa sœur fut mère de saint Charles Borromée.

Dans la moitié supérieure de cette plaque, on voit la figure en pied de sainte Pudentienne, pressant de la main droite un linge duquel tombent des gouttes de sang dans un vase.

Dans la partie inférieure sont les armes du cardinal : ***D'or à six boules de gueules en orle montées en chef d'un tourteau d'azur à trois fleurs de lys d'or;*** au chef ***d'une aigle éployée à deux têtes,*** dont on ne sait pas les couleurs, attendu que l'on ne trouve nulle part cette dernière partie dans les armes de ce pape, reproduites par Ciaconnio.

Le même exhibe l'estampage d'une inscription de marbre, qui recouvrait la niche du corps de sainte Victorine, envoyé de Rome aux Carmélites de Chambéry : FONTEIAE · VICTORINAE · BENEMERENTI · TECVSE · F · C ·

Il ne voit dans le mot *Técusé,* interprété par d'autres en sigles, que le nom grec de l'esclave ou servante, qui a fait élever un modeste tombeau à sa maîtresse, ***faciendum curavit.***

Le même explique un passage de la vie de saint François de Sales par Charles-Auguste son neveu, d'après lequel le jeune François, élève à Paris, était admis au salon de la reine Blanche. D'après Severt, ce nom était donné vulgairement à Louise de Lorraine-Mercœur, épouse d'Henri III, à cause de son costume. Comme elle était nièce de Jacques de Genevois-Nemours, qui régnait à Annecy, le jeune François a pu lui être recommandé comme le fils d'un des premiers vassaux de son oncle, qui devait cette reconnaissance au dévouement de la famille de Sales pour son service.

M. Constantin, reprenant le récit de ses impressions de voyage, a fait un tableau animé des divers incidents de la vie de Saint-Pétersbourg depuis le jour de la mort de Nicolas Ier jusqu'à la prise de Sévastopol

Exhumant presque jour par jour les nouvelles à sensation et les bruits qui circulaient sur les intentions du nouveau gouvernement; dépeignant tour à tour les appréhensions des partisans de l'ancien régime et la joie contenue des partisans du nouveau; expliquant les motifs de l'animosité du peuple contre les Anglais et de sa sympathie pour les Français, de son irritation contre les chefs incapables et de son indignation contre les fonctionnaires prévaricateurs, cause de tant de désastres, le récit de M. Constantin donne de ce peuple une idée tout autre que celle qu'on s'en fait généralement en France Il explique le changement si rapide qui se fit alors dans l'esprit de cette nation dont les forces vives avaient été si longtemps comprimées, et qui, avant la fin de la guerre, rejetait déjà les illusions dont elle s'était bercée, sortait du sommeil dans lequel elle était plongée, bénissait le coup de foudre qui l'avait frappée et réveillée, et entrait résolûment, modeste et recueillie, dans la voie des réformes et du progrès que le nouveau tsar inaugurait.

M. Revon dépose les antiquités romaines mises au jour par les minages exécutés cet hiver dans les Fins d'Annecy, sur l'emplacement de la station de Bautæ. Ce sont de nombreux contrepoids de tisserands ***(pondera),*** dont l'un offre un chrisme en relief, premier signe chrétien trouvé dans cette station; des stucs colorés qui revêtaient les parois des habitations; une figurine de Vénus en terre cuite; une fibule en bronze et des instruments en fer; une trentaine de monnaies impériales en argent, en billon et en bronze, parmi lesquelles on a rencontré une petite pièce d'argent des Allobroges à l'Hippocampe; du laitier de fer et des scories; un débris d'inscription en l'honneur de Mercure; enfin des poteries où l'on remarque un graffito tracé sur un morceau d'amphore, et les noms suivants :

CASVLIM sur un fond samien.
EVHODI id.
QVINTIM id.
OFLCVIRIL id.
MARTINVS F en rond sous fond noir.
MARTINVS F id.
MARCV... id.
MASCV... id.
L·Q S sur anse d'amphore.
SA..... sur contrepoids en terre.

Un cimetière burgonde, établi sur les ruines romaines, a fourni pour nos collections une douzaine de têtes osseuses, une hache en fer, des clous, des crochets, et un débris de vase en pierre ollaire.

Le même membre présente un plat d'étain gravé qu'il vient d'acheter à Rumilly pour le Musée: au centre l'écusson de Savoie sur aigle double, et au sommet la couronne ducale; au bas, une banderole où on lit: PRIX·FRANC DE·REMELY·1770.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des dons et échanges.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

Le premier recensement du Danemark a été pris en 1801: à cette époque la population du Danemark propre, sans le Slesvig-Holstein, était de 929,000 habitants. Elle a donc presque exactement doublé depuis le commencement du siècle, puisque le dénombrement du 1er février 1874 a donné 1,861,000 personnes.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 3

MARS 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	2°7	—5°5	—2°5	728	0,7	»	61	0°4	8°	3°7	?	O.-S.-O	fort	couvert	Bourrasque de neige, hauteur de la nuit 0m,02.	0,700	5°7
2	2	— 6,5	— 0,5	730,5	5	»	80	0,3	33,5	15	—	O	id.	beau	Neige de la veille, hauteur 0m,03.	0,690	5
3	2,5	— 5	0,8	727,8	»	»	92	4,4	37	12,2	O	O	id.	couv. 1/2	Eclaircie, beau la nuit à 10 h.	0,670	5,5
4	7,3	— 2,5	2,5	721,5	»	»	76	6,4	14	10,5	?	E.-N.-E	faible	couvert	Pluie dès 2 h. s.	0,650	6,7
5	7	1,5	2,8	716,8	10	»	88	2,4	4	2,5	?	S	assezfort	pluie	Pluie tout le jour, neige le soir, h. 0,025.	0,645	6,4
6	2,5	3,5	1,5	712,5	14,8	»	89	3,8	10,2	6,5	O	O	id.	neige	Neige presque tout le jour, beau à 10 h s., h. de	0,650	6,8
7	5	— 0,5	1,2	712	4,5	»	88	4,6	11,4	7,5	N	O.-S.-O	modéré	couvert	Bourrasque de neige le soir. [neige 0m,10.	0,650	5,8
8	6,5	— 4,2	— 0,4	707,6	4,4	»	»	3,8	21	11,5	?	O	id	id.	Eclaircie dans le jour, nuit belle.	0,640	5,7
9	5,5	— 2,5	— 1	715,1	»	»	»	1,6	30,5	14,5	?	O	fort	très beau	Gros vent tout le jour.	0,610	5,3
10	2,3	— 6,5	— 3	715,9	»	»	»	0,8	32	13	—	N.-E	modéré	beau	Très beau la nuit.	0,600	5,5
11	2	— 6,2	— 3,8	719,1	»	»	87	— 2,2	4,7	1	N	O	id.	id.	Beau à 11 h. s.	0,600	4
12	— 1,5	— 4,5	— 3	723,1	»	»	63	1,5	27	11	—	O	fort	id.		0,550	4,5
13	3,5	— 2	0,2	720,5	»	»	97	1,4	3,5	1,5	?	S	id.	neige	Neige tout le jour, pluie à 10 h. s., hauteur de	0,560	4,8
14	3,3	0,5	3	722,6	17,2	»	71	3,4	5	3,5	?	S	id.	pluie	Pluie tout le jour et la nuit. [neige 0m,01.	0,560	5
15	7	2	6,4	724,6	6,8	»	94	12,6	43	24,5	?	S.-O	faible	beau	Nuit très belle.	0,600	5,9
16	13,3	— 2	3,5	719,1	»	»	89	9,4	17	13	S	S	id.	couvert	Couvert tout le jour, beau la nuit.	0,605	5,8
17	12	2	7,5	717,8	»	»	76	13,4	27	19	S	S	id.	id.		0,620	6,2
18	14	5	9,5	716,6	»	»	86	10,8	13,5	11,5	S.-O	S.-O	id.	id.	Pluie de 2 à 11 h. s.	0,630	6,7
19	13	4,2	5,8	707,3	8,5	»	88	9,4	14	11,5	?	O	id.	id.	Pluie légère.	0,680	6,3
20	10,7	3,5	8,4	701,9	0,4	»	89	10,5	17	13,5	S	O.-S.-O	fort	id.	Id. [nerres le soir, beau à 10 h. s.	0,720	6,5
21	15,5	3,5	6	708,6	0,4	»	63	10,2	15,5	12,5	S	O.-S.-O	id.	id.	Pluie par bourrasque après-midi, éclairs et ton-	0,760	6,5
22	12	3	6,5	708,4	1,9	»	82	7,5	13	10	?	N	id.	id.	Pluie dès 5 h. à 7 du soir, ensuite neige.	0,755	6,4
23	9	0	2,2	716,6	6,6	»	88	7	35	18	N	S	id.	couv. 1/2	Pl. et neige, h. 0m,05, éclcie ds le jr, tr. b. à 10 h. s.	0,750	6
24	7.5	— 1	2	714,4	6,9	»	89	8.8	24	15	S.-O	E	id.	couvert	Neige mêlée de pluie avant 9 h. m., h. 0m,03,	0,750	6
25	11	1,5	6,5	703,9	4,1	»	70	10	12,5	11,3	S	S.-O	faible	id.	Pluie à 4 h. s., à 9 h. gr. pluie. [couv. la nuit.	0,720	6,4
26	10,5	— 1,5	4,8	707,4	11,5	»	89	11,8	37,5	21,5	S	S.-O	fort	beau	Pluie à midi, couvert 1/2 la nuit.	0,720	6
27	14	3,5	8	714,2	1,1	»	87	13,2	21	17	S	S	id.	couv. 1/2	Pluie dans le jour, couvert la nuit.	0,710	6,2
28	15	6	11	722,8	3,1	»	86	17	37,5	26	S	S	id.	id.	Très beau la nuit.	0,700	6,9
29	17,5	4,5	13,8	725,6	»	»	80	19,2	35	26,5	S	S	faible	id.	Couvert à 10 h. s.	0,710	9,7
30	21	7	11,6	724,8	»	»	80	13,2	19	16	S	S	id.	couvert	Pluie continuelle dès 3 h. s.	0,710	8,2
31	15	5,5	11	726,4	11,1	»	82	16,5	44	27	S.-O	S.-O	id.	très beau	Beau la nuit.	0,750	7,8
Moyennes ou Totaux.	8°66	0°20	3°94	717,20	119,0	29,0	82,5									0,666	6°17

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1877.

N° 4
1877

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La neutralité du nord de la Savoie (suite), par M. C.-A. Ducis. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie pendant l'année 1876, (suite et fin) par M. Eugène Tissot. — Etude philologique sur le mot *Tsar* (suite et fin), par M. A. Constantin. — Flore de la dent de Lanfon (suite), par M. E. Picard. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — *L'Ouvrière* (poésie), par M. Achille Millien. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite)

XVIII

Personne ne disconvient que la position de Genève entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie soit irrégulière et précaire. Mais à qui la faute?

Par sa révolte du XVIe siècle, cette ville s'est séparée volontairement des vallées environnantes, dont elle était le centre orographique, religieux et administratif. Elle a recouru à la violence pour les entraîner dans sa félonie. Elles n'ont subi qu'accidentellement son despotisme, appuyé de Berne et de la France. Elle a refusé de reprendre sa place magistrale, aux offres de son suzerain légitime. Seule, la force des événements l'avait replacée dans un état normal, comme chef-lieu du département du Léman, de 1798 à 1814. Elle a préféré redevenir étrangère au milieu de son pays, et se rattacher par une étroite lisière le long du lac à une Confédération à laquelle elle a été plus à charge qu'utile, et sous laquelle elle a joui d'une somme de liberté bien moindre que sous ses anciens princes-évêques, de l'aveu de ses historiens les plus sérieux. A qui la faute?

On a vu par quelles combinaisons la Suisse avait obtenu, en 1815, les bords savoyens du Léman depuis Genève jusqu'à l'embouchure de l'Hermance. Cette acquisition pouvait servir de jalon à d'autres, selon la méthode de patiente persévérance, habilement suivie par tous les petits Etats.

On se rappelle les promesses qui lui avaient été faites d'une part du nord de la Savoie ensuite de la guerre de 1859. Nous ne pourrions affirmer jusqu'à quel point ces avances étaient sincères de la part de l'empereur, car il fut trop satisfait de la répulsion qu'elles rencontrèrent en Savoie et des démarches qu'elles y provoquèrent.

Toutefois la Suisse ne se tint pas pour battue, appuyée qu'elle était surtout par l'Angleterre. Ne pouvant obtenir toutes les vallées qui avaient concouru à former le département du Léman de 1798 à 1814, elle essaya d'avoir au moins les bords du lac Léman pour en faire définitivement un lac suisse.

Telle qu'elle fut présentée à M. de Thouvenel sur une carte à petite échelle, cette rectification de frontières ne valait pas la peine d'un refus. Il ne s'agissait, après tout, que d'un rocher stérile pour satisfaire la Confédération et fermer la bouche à ses protecteurs.

On eut vent à Annecy de cet escamotage. Deux citoyens dévoués partirent de suite pour Paris, portant avec eux le n° VI de la carte de l'état-major sarde, à l'échelle de 1 à 50,000, sur lequel était teintée la partie promise à la Suisse.

M. de Thouvenel reconnut avec étonnement qu'il s'agissait d'une bonne partie de l'arrondissement de Thonon, et que ce roc stérile pourrait bien comprendre les coteaux de Ballaison, des Allinges, de Larringes, de Saint-Paul, de Thollon, de Novel, etc., et donnerait à la Suisse la partie de la route du Simplon qui traverse le Chablais. C'en fut assez : l'incident fut mis au panier, et la Haute-Savoie resta française intégralement.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que, pour appuyer les prétentions dont nous venons de raconter l'issue, plusieurs vapeurs, partis de Genève et de Lausanne, vinrent essayer de débaucher les habitants de la rive savoyenne du lac. Mais ils en furent pour leur charbon, leurs drapeaux et leurs bravades : ils n'en rapportèrent que la honte et le ridicule.

Mais il restait une question positive. Genève s'alimentait naturellement des productions des vallées adjacentes, dont elle s'était violemment séparée, et qui trouvaient également dans son commerce un certain bénéfice pécuniaire avec l'écoulement de leurs produits.

Pour la satisfaction des intérêts respectifs de ses administrés, le gouvernement français a élargi la ligne douanière autour de cette presqu'île suisse, et l'a étendue d'abord à l'arrondissement de Gex, en 1815, puis, en 1860, à ceux de Saint-Julien, de Thonon et de Bonneville; à peu près dans la mesure des promesses de Henri III à Genève par le traité du 19 avril 1589, qui avait été renouvelé à Plombières

La concession de cette zone, sollicitée de part et d'autre, était la seule satisfaction que Genève pût espérer en demeurant séparée de son entourage primitif.

Jetons enfin un coup d'œil sur la manière dont la commission mixte s'est acquittée de la tâche qui lui avait été dévolue par l'art. 3 du traité du 24 mars 1860.

En dehors de l'intégrité territoriale des communes et des provinces anciennes, dont les traités publics font, en général, bon marché, *tenir compte de la configuration des montagnes,* ce n'est pas adopter exclusivement l'arête des eaux pendantes; c'est avoir égard à la facilité respective des habitants des deux versants et aux usages établis, en conséquence, pour l'exploitation des chalets, même en contradiction avec la rigueur des données orographiques. On conçoit que, pour un bon voisinage, les intérêts divers soient dégagés les uns des autres, libres de toutes complications et suivis sans entraves.

Mais, comment préciser *la nécessité de la défense?* Lequel des deux contractants devra tenir les plateaux supérieurs, qui forment, chacun en bloc, de vastes fortifications? Quel principe inspirera cet arbitrage?

I.

L'ancienne route de Maurienne en Piémont se dirigeait de Bramans par Extravache au petit Mont-Cenis et de là à Suse. Ce passage a perdu de son importance depuis l'ouverture du grand Mont-Cenis. Tous ces plateaux ont fait partie de la Savoie dès le VIe siècle. La Maurienne fut démembrée du diocèse de Turin, en 561, par Gontran, roi de Bourgogne. Le diocèse, érigé en 579, comprenait Briançon et Suse jusqu'à Aveillane. Lors de l'érection de Suse en diocèse distinct, 1778, le Mont-Cenis resta au diocèse et à la province de Maurienne.

L'hospice a été fondé, en 818, par le fils de Charlemagne, appelé dans les chartes *Ludovicus Pius,* et que ses derniers malheurs ont fait qualifier de Débonnaire.

Thomas de Savoie le prit sous sa protection en 1197 et en renouvela l'organisation en 1200.

En 1792 le capitaine Dessaix occupa militairement le Mont-Cenis, comme partie intégrante de la Savoie; et, en 1798, lors de la création du département du Léman, il fut question de lui laisser le nom de Mont-Blanc, pour donner au département de la Savoie méridionale le nom de Mont-Cenis.

Ce fut M. de Sausay, préfet du Mont-Blanc, qui sollicita, en novembre 1800, Dom Gabet, ancien abbé de Tamier, de se charger de la réorganisation de l'hospice du Mont-Cenis. Il fut rétabli canoniquement sous la direction de l'évêque de Chambéry, et passa, en 1825, sous celle de l'évêque de Maurienne.

Aux souvenirs historiques se rattachent les intérêts agricoles. Les chalets des plateaux du Mont-Cenis n'étaient exploités que par les Maurianais. Le Piémontais n'est pas né montagnard. Il est du Piedemont, comme on l'écrivait autrefois, traduction du *Pede montium.*

Tout faisait donc à la France un devoir de ne pas ébrécher l'arrondissement de Maurienne, de ne pas condamner des Savoyens à exercer leur industrie sur une terre étrangère.

Napoléon III n'a pas osé refuser le Mont-Cenis au cabinet de Turin, qui appuyait sa demande sur le principe des limites naturelles par l'arête des eaux pendantes. La borne a été placée à l'auberge de la Ramasse.

La paroisse et l'hospice ont dû être aussi attribués au diocèse de Suse. Seul l'évêque de Maurienne a maintenu énergiquement son droit d'en nommer le personnel.

II.

Il y avait sur le plateau le plus élevé du passage du Petit-Saint-Bernard un cromlech de 60 menhirs de granit de un mètre de hauteur, formant un cercle de 220 mètres. Les Romains l'avaient respecté, et avaient établi de chaque côté, pour leurs courriers, deux bâtiments dont j'ai pu préciser les ruines dans un *Mémoire sur les voies romaines de Savoie.* Une colonne en l'honneur de Jupiter marquait avec le cromlech la séparation de la Gaule et de l'Italie.

Dès Constantin, l'hospitalité chrétienne y fut exercée. Mais les Sarrasins s'étant emparés de l'*hospitium* pour y exercer le brigandage, saint Bernard de Menthon, entré dans le clergé d'Aoste, les en chassa, dota et agrandit l'établissement vers la fin du Xe siècle. Au XIIe, saint Pierre, archevêque de Tarentaise, en fut le second restaurateur. Dans l'impossibilité de maintenir les bâtiments au nord-est contre la violence des orages, l'hospice avait été rebâti à l'extrémité opposée du plateau sur le territoire de Tarentaise.

Respecté désormais par les intempéries, il ne le fut guère par les corps d'armée, notamment par les troupes françaises en 1691 et de 1704 à 1708.

En 1752, à la demande du roi de Sardaigne, le pape Benoît XIV détacha canoniquement de la juridiction du Grand-Saint-Bernard l'hospice du Petit-Saint-Bernard, et l'attribua à l'ordre des SS. Maurice et Lazare. On ne toucha pas aux confins de la province et du diocèse de Tarentaise dans lesquels il était situé.

En 1792, lors de l'invasion de la Savoie par les troupes de la République française, les limites internationales furent placées à la division des eaux, près du cromlech. J'en ai retrouvé trois, il y a vingt ans; elles portaient gravées, d'un côté, la Croix de Savoie; de l'autre, les lettres REP·FR·, c'est-à-dire *République française.* On y distinguait encore le plan des cabanes de la station douanière et la trace de plusieurs campements. C'est ainsi que la plus grande partie du plateau a fait partie du département du Mont-Blanc.

Puisqu'on avait adopté le principe des eaux pendantes au Mont-Cenis, à l'encontre de tous les souvenirs historiques et des conditions d'alpéage, il était le cas de maintenir ce principe au Petit-Saint-Bernard, où il se rattachait, de plus, soit à l'histoire, soit à l'exploitation des chalets par les habitants des communes de Versoie, de Séez et de Montvalezan.

L'Ordre des SS. Maurice et Lazare aurait pu continuer à posséder l'hospice, puisque absolument il y tenait, comme Victor-Emmanuel est resté proprié-

taire de l'établissement de Haute-Combe en Savoie, comme l'évêque de Maurienne nomme encore le recteur du Mont-Cenis.

L'article 3 de l'acte de délimitation portait « que la fixation de la limite de souveraineté ne portera aucune atteinte aux droits de propriété et d'usage, non plus qu'aux servitudes actives et passives des particuliers, des communes et des établissements publics des pays respectifs. »

Hé bien! là encore la convention du 7 mars 1861 laissa au Piémont tout le plateau du Petit-Saint-Bernard avec l'hospice qui le termine du côté de la Savoie. Ce fut une défaite partout. On aurait dit que l'Empire n'avait qu'un souci : celui de se faire pardonner l'acquisition de la Savoie au principal, en sacrifiant tous les accessoires, qui ont pourtant leur valeur historique, industrielle et surtout stratégique, ainsi que le prouvent les restes de fortifications que le temps n'a pu détruire.

III.

Quant au col de la Seigne, passage également important entre les vallées de l'Allée-Blanche et des Glaciers, et marquant la ligne la plus courte de Turin à Genève par les cours de la Doire et de l'Arve, suivie à diverses époques par plusieurs corps de troupes, on n'a pas cru devoir en modifier les confins, parce qu'il n'y a aucun établissement. La pierre limite, plantée en 1792 et portant d'un côté FRANCE et de l'autre ITALIE, n'avait été renversée ni en 1796 lors de l'extension de la France jusqu'à Courmayeur, ni en 1814, lors du retour de la Savoie à ses princes. Elle y a attendu 1860. C.-A. DUCIS.

(A suivre.)

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1876

(Suite et fin.)

VII. EVAPORATION. — Nos expériences sur l'évaporation ont été commencées en 1875 avec un simple vase cylindrique exposé au soleil. Elles ont été poursuivies pendant l'année 1876 au moyen d'un évaporateur Piche placé à l'ombre. Les chiffres des deux années ne sauraient donc être concordants. Toutefois, nous croyons utile de les mettre en regard les uns des autres à titre de comparaison.

Hauteurs d'eau évaporée au soleil et à l'ombre à Annecy.

	1875	1876		1875	1876
Janvier.....	0m000	0m000	Juillet.....	0m102	0m109
Février.....	0.004	0.000	Août.....	0.122	0.105
Mars.....	0.052	0.030	Septembre..	0.088	0.046
Avril.....	0.118	0.054	Octobre....	0.050	0.041
Mai.....	0.112	0.079	Novembre..	0.016	0.012
Juin.....	0.064	0.080	Décembre..	0.000	0.007

Année 1875 (au soleil) : 0m728. Année 1876 (à l'ombre) : 0m563.

VIII. RADIATION SOLAIRE. — L'observatoire d'Annecy enregistre chaque jour, à midi, les températures de deux thermomètres conjugués dans le vide, placés au soleil, et la température à l'ombre d'un thermomètre ordinaire. Nous ne discuterons pas aujourd'hui ces résultats, qui pourront servir ultérieurement de point de départ à une étude actinométrique de nos climats de montagne; qu'il nous suffise, quant à présent, de faire connaître les maxima obtenus dans chacun des mois de l'année, en renvoyant, pour plus de détails, aux tableaux météorologiques publiés mensuellement dans cette *Revue*.

Températures maxima à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
23 janvier 1876...	5°7	14°0	27°0
9 février.....	— 3 5	17.5	34.5
15 mars.....	14.0	28.5	38.5
27 avril.....	15.5	38.5	43.0
31 mai.....	26.4	35.5	47.3
7 juin.....	30.0	38.0	50.0
31 juillet.....	30.8	41.0	—(1)
16 août.....	28.4	39.0	55 0
21 septembre.....	19.5	32.1	51.8
12 octobre.....	26.4	38.0	57.0
13 novembre.....	5.2	25.3	39.2
2 décembre.....	15.8	20.5	35.5

(1) Le thermomètre noir a eu sa boule brisée le 21 juin, sans qu'on puisse indiquer la cause de cet accident. Le constructeur prétend que cela arrive quelquefois. Notre instrument n'ayant été remplacé que le 7 août, il y a une lacune d'un mois et demi dans cette série d'observations.

IX. HAUTEURS DU LAC D'ANNECY. — Pendant les grandes pluies de mars, qui ont donné lieu à tant d'inondations dans le centre de l'Europe, le lac d'Annecy a monté, lui aussi, d'une manière à faire craindre un débordement. Le niveau des rues principales de la ville n'étant qu'à 2 mètres en moyenne au-dessus du zéro de nos échelles d'étiage, et celui des routes qui longent le lac se trouvant quelquefois plus bas encore, il ne faudrait pas, en effet, une bien forte crue pour les submerger. Heureusement, le bon état des canaux de vidange et l'augmentation de pente qu'ils doivent aux travaux de redressement exécutés le long de leur cours, il y a une trentaine d'années, sont de nature à nous rassurer contre tout danger. Mais, avant que l'on n'eût pris ces mesures préservatrices, les inondations n'étaient pas rares à Annecy. On en jugera par la liste ci-après, où nous avons exprimé la hauteur des eaux en fonction du zéro de nos échelles actuelles, d'après les indications des mémoires contemporains.

DATES DES INONDATIONS	HAUTEUR	DATES DES INONDATIONS	HAUTEUR
15 janvier 1651.....	2m70	28 décembre 1801...	1m70
28 février 1658.....	—	5 mars 1806.....	—
21-28 février 1711...	3.10	— février 1807.....	1.68
22 octobre 1740....	—	15 juillet 1816.....	—
25 juillet 1758.....	2.00	18 novembre 1840..	1.62
26 novembre 1778..	—	14 mars 1876.....	1.32

Bien que la crue de 1876 n'ait pas causé d'inon-

dation, elle figure dans cette liste comme étant la plus forte crue observée à Annecy depuis 1840. Notre zéro est à la cote 446m275; il correspond à l'étiage du mois d'août 1862. On avait vu les eaux 1 mètre plus bas en septembre 1857. Mais c'était une sécheresse extraordinaire; à partir de 1862, l'étiage n'est descendu que deux fois au-dessous de zéro : le 21 octobre 1864 et le 13 septembre 1868, chaque fois de 5 centimètres seulement (1).

X. Hauteurs du lac Léman. — Le régime du lac de Genève est remarquable par sa régularité. Il a ses plus hautes eaux entre juillet et août, à l'époque de la grande fonte des neiges dans les glaciers; il baisse ensuite lentement jusqu'au milieu de l'hiver, éprouvant çà et là quelques oscillations peu importantes sous l'action des pluies. Son étiage se produit généralement en février; il monte quelquefois en mars et avril, mais sa véritable crue ne commence d'ordinaire qu'avec les chaleurs de mai; c'est à partir du milieu de ce mois qu'elle se dessine fortement et sans interruption, pour atteindre son point culminant vers la fin de juillet ou les premiers jours d'août, ainsi que nous l'avons dit.

Le lac d'Annecy, qui n'est pas alimenté par des glaciers, reçoit habituellement son plein à l'époque de la première fonte des neiges, c'est-à-dire en mars, tandis que son étiage a lieu en septembre, lorsque cessent les chaleurs. Son régime est en quelque sorte l'inverse de celui du lac Léman.

Voici le tableau des plus basses et des plus hautes eaux de ce dernier depuis 1860, telles qu'elles ont été observées à Evian par le service des Ponts et Chaussées. Il en ressort que la crue de 1876 est la plus forte qu'on ait enregistrée depuis dix-sept ans, et que le plus bas étiage fut celui de 1860. Le zéro de l'échelle d'Evian est à 371m92 au-dessus du niveau de la mer; il est de 0m63 plus élevé que celui du limnimètre de Genève.

Régime du lac Léman à Évian.

ANNÉES	ÉTIAGES	HAUTES EAUX
1860.....	— 0m01 le 27 février.	1m42 le 5 septembre.
1861.....	0.16 le 1er février.	1.62 le 21 août.
1862.....	0 06 le 29 décembre.	1.25 le 10 août.
1863.....	0.07 le 1er janvier.	1 36 le 6 juillet.
1864.....	0.08 le 17 février.	1.45 le 11 août.
1865.....	0.11 le 15 février.	1.50 le 1er septembre.
1866.....	0.34 le 13 avril.	1.82 le 16 août.
1867.....	0.34 le 29 décembre	1.85 le 6 juillet.
1868.....	0.12 le 28 février.	1.69 le 19 août.
1869.....	0.27 le 24 novembre	1.59 le 7 août
1870.....	0.12 le 25 février.	1.60 le 11 août.
1871.....	0 30 le 1er février.	1.76 le 27 juillet.
1872.....	0.19 le 3 janvier.	1.82 le 9 août.
1873.....	0.37 le 23 février.	1.87 le 3 août.
1874.....	0.02 le 21 mars.	1.74 le 16 août
1875.....	0 15 le 31 mars.	1.74 le 15 juillet.
1876.....	0.14 le 16 février.	1.91 le 26 juillet.
Moyennes	0m17 le 3 février.	1m65 le 7 août.

XI. Orages. — Deux orages en mai, sept en juin, un seul en juillet, quatre en août, trois en septembre, un en octobre et un dernier le 20 décembre pour clore la série, tel est le bilan de l'année 1876 sous ce rapport. En tout dix-neuf orages, ce qui est un chiffre bien au-dessus de la moyenne connue à Annecy, laquelle ne dépasse pas six à sept. Fort heureusement la plupart se sont passés sans grêle, aussi les récoltes n'ont-elles pas été ravagées comme elles le furent antérieurement par l'orage du 8 juillet 1875, par exemple, et par celui du 30 juillet 1872, où l'on recueillit des grêlons qui pesaient jusqu'à 250 grammes.

Nos orages nous viennent ordinairement du sud-ouest; mais souvent aussi on les voit remonter le cours des vallées, sans égard à leur direction : ils s'annoncent d'abord par des vapeurs, rarement par des cirrus, puis par des nuages qui s'épaississent et s'abaissent de plus en plus. On sent qu'en même temps l'atmosphère se charge d'électricité, et si l'on observe le baromètre plusieurs fois dans le jour, on reconnaît que sa descente est irrégulière et saccadée. La même chose à peu près se passe en hiver en temps de neige, et, à l'appui du baromètre, il y a d'autres pronostics pour annoncer qu'il neigera, au moins un jour à l'avance; mais il semble difficile d'avoir encore une telle précision pour les orages : à la vérité, on pourrait prédire un temps orageux pour le lendemain, mais la chute de l'orage est soumise à trop de circonstances encore mal définies pour qu'on se risque à l'annoncer. Il y a des zones orageuses qui couvrent quelquefois plusieurs départements : que l'étincelle parte en un point, l'orage éclate presque simultanément sur toute la surface et il est déjà trop tard pour envoyer un avertissement par télégraphe; d'autres fois, au contraire, l'orage se dissipe sans tomber.

XII. Résumé agricole. — Les gelées du milieu d'avril ont nui beaucoup à la floraison des arbres fruitiers. On a obtenu très peu de cerises et presque pas de prunes, de poires, de pommes, ni de noix. Bonne saison de fourrages, du moins en ce qui concerne la première coupe, car les regains ont été compromis par la sécheresse qui a régné tout juillet et une partie d'août. En revanche, grâce à cette sécheresse, la récolte des céréales s'est effectuée dans de bonnes conditions et le résultat, sous ce rapport, laisse peu à désirer. Une autre accalmie d'une quarantaine de jours s'est présentée entre les mois d'octobre et novembre. Elle a favorisé la cueillette des pommes de terre, qui a été très abondante, ainsi que les vendanges, dont on a eu lieu d'être satisfait comme qualité. Mais les gelées d'avril et les grosses pluies de juin ont sensiblement amoindri la quantité, qui n'a pas dépassé, autour d'Annecy, les 2/5 d'une année ordinaire. E. Tissot.

(1) Voir le tableau des étiages et des hautes eaux du lac d'Annecy, de 1862 à 1872, dans la *Revue savoisienne* de février 18 5.

ÉTUDE PHILOLOGIQUE SUR LE MOT *TSAR*

(Suite et fin)

III

DE L'ORIGINE DE LA FORME *CZAR*

En 1549 parut à Vienne (Autriche) sous le titre

de *Rerum Moscovitarum Commentarii* un livre qui eut alors un succès prodigieux. Non seulement cet ouvrage eut plusieurs éditions en quelques années, mais encore il fut traduit en allemand, en tchèque (bohémien), en polonais et en italien. Indépendamment de son mérite, il empruntait certain éclat du nom de son auteur, le baron de Herberstein, qui avait été tour à tour ambassadeur en Danemarck, en Pologne, en Russie et en Turquie, et qui jouissait de la réputation d'un diplomate distingué et d'un homme d'esprit et de savoir. Les événements contemporains ne furent sans doute pas non plus étrangers au succès de ce livre. Les Turcs s'avançaient à pas de géant vers le centre de l'Europe, tandis que les Russes secouaient le joug deux fois séculaire d'une autre puissance venue de l'Asie. L'Occident qui n'avait pas vu sans effroi les Turcs sous les murs de Vienne (1529), commençait à se préoccuper des événements qui se passaient en Orient et à s'intéresser à cet empire chrétien, encore complétement inconnu, qui venait de détruire le royaume tatare de Kazan (1552). Le livre de Herberstein sur la Russie arrivait donc fort à propos pour satisfaire cette légitime curiosité de l'Occident. Or, dans cet ouvrage qui parut deux ans après que Jean-le-Terrible eut pris officiellement le titre de *tsar*, on trouve une dissertation très curieuse sur la signification et l'origine de ce mot, qui s'y trouve écrit par *czar*. Citons le passage :

« Depuis Ruric jusqu'au prince actuellement ré-
« gnant, (Basile Ivanovitch ou Basile IV, 1505-
« 1533) aucun d'eux n'a porté d'autre titre que
« celui de grand-duc de Wladimir, de Moscou, etc.,
« excepté Jean Vaciliévitch (1462-1505) qui s'inti-
« tulait Seigneur de toute la Russie *(Dominus totius*
« *Russiæ)*. Or celui-ci (Basile IV) s'attribue et le
« titre et le nom de *Roi*, mais le monde lui donne le
« titre d'*Empereur*. Comme cette erreur est très
« répandue, je me vois dans la nécessité de la rec-
« tifier, en montrant comment elle s'est répandue et
« en expliquant la véritable signification du mot
« *czar*. *Czar* veut dire Roi, mais comme dans la
« langue slavonne vulgaire, le mot *César* employé
« par les Polonais, les Tchèques et tous les autres
« Slaves pour désigner l'empereur (d'Autriche), a
« l'accent sur la dernière syllabe, *César* est devenu
« *czar*. Sous le nom de czar, tous ces peuples n'en-
« tendent parler que de l'empereur (du Saint-Em-
« pire). Or, voici ce qui est arrivé. Une fois, les
« interprètes russes ayant entendu que des étrangers
« donnaient ce nom au grand-duc de Moscovie, il
« leur vint l'idée d'en faire autant, et c'est ce qu'ils
« firent. Après cela ils prétendirent que *czar* vou-
« lait dire plus que roi, quoique ces deux termes
« signifient la même chose. »

Cette dissertation dont je ne cite qu'une partie, est d'une habileté consommée. Ce n'est qu'un tissu d'erreurs et de mensonges, mais aux yeux des diplomates, paraît-il, le but justifie les moyens. Je n'entreprendrai pas ici de démontrer que le but de Herberstein, en écrivant cette dissertation, était de bien faire comprendre à tous les Slaves, notamment aux Slaves sujets du Saint-Empire, qu'il n'y a qu'un seul César au monde, l'Empereur du Saint-Empire, que c'était par suite d'une erreur grossière, d'une faute de langage, que quelques-uns croyaient qu'il y avait un *César* en Russie; cela m'entraînerait dans de trop grands détails. Ceux qui désireraient s'édifier à cet égard, trouveront à la fin de mon ouvrage « La Statistique aux prises avec les Grammairiens » (1), un article où j'ai relevé toutes les erreurs et les faussetés commises sciemment par l'habile diplomate dans un but évidemment politique.

Comme dans tous les ouvrages historiques allemands, français, italiens, tchèques, polonais ou latins, qui ont paru de 1500 à 1549, je n'ai découvert nulle part la forme *czar*, et que depuis la publication des *Rerum Moscovitarum Commentarii*, on trouve ce mot écrit tantôt par *czar*, tantôt par *tsar (tzar, zar)*; par *czar*, chez tous les auteurs qui citent cet ouvrage, par *tsar* au contraire chez ceux qui ne le citent pas, et qui ne paraissent pas l'avoir lu (2), je n'hésite pas à en attribuer la paternité à Herberstein.

En outre, comme aucune langue de l'Europe ne représentait alors le son *ts* par *cz*, il faut admettre que cette orthographe est de son invention. Dans cette hypothèse, tout s'explique facilement : il a sacrifié la vraie représentation du son à des préoccupations étymologiques; en un mot, il a écrit *czar* pour mieux faire ressortir le rapport qu'il a avec *César*.

Pour ne rien omettre, je dois avouer qu'il existe un ouvrage latin (3) imprimé à Cracovie en 1517, qui, s'il ne nous était pas parvenu d'autres livres polonais de cette époque, pourrait faire penser que l'orthographe polonaise n'était pas encore fixée alors; mais un examen approfondi démontre que cette édition est très fautive, et que l'auteur, embarrassé dans la transcription des noms slaves où se rencontrent les sons *ch, tch, ts*, qui sont inconnus à la langue latine, les représentait tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, sans système arrêté. Dans le même traité, on trouve également le mot *czar*. Voici le passage où il se rencontre : « Le cinquième em-
« pereur, né de Tamerlan, fut *Temir czar*. Le
« sixième fils de Temir czar fut *Macmet czar*, le-
« quel engendra *Acmet czar*. » Il est évident que *cz* représente ici le son *ch* et que *czar* n'est autre chose que le mot *chah* qu'on trouve souvent avant ou après les noms des successeurs de Tamerlan et des grands Mogols, comme Chah-Rokh, Ahmed-Chah, Mohammed-Chah, etc. Il n'y a donc pas lieu de modifier nos assertions sur l'origine de *czar*.

De tout ce qui précède, il s'ensuit :

1° Que la véritable prononciation de ce mot est *tsar*, et que par conséquent il faut écrire *tsar* et non *czar*;

(1) *La Statistique aux prises avec les Grammairiens, ou Essai sur les moyens de simplifier l'étude du genre des substantifs et celle de la conjugaison.* Paris, chez Vieweg, rue Richelieu, 67; Annecy, chez Burnod et chez L'Hoste.

(2) Ainsi, pour ne parler que des auteurs français, je citerai Margeret *(L'Empire de Russie*, 1606) et notre grand historien De Thou. Il est facile de voir que l'ex-capitaine des gardes du corps de Boris Godounof et du faux Démétrius, n'a pas lu Herberstein; on trouve chez lui *tsar* et *zar*, tandis que De Thou écrit *Czarius*, czar ou tsar *(Historia mei temporis, lib.* 76, § 13). Parmi les auteurs qu'il cite, figurent les noms de Herberstein et de Margeret.

(3) *Tractatus de duabus Sarmatiis, doctore med. Miechowo.*

*

2° Que ce mot nous est venu du russe, que le russe l'avait reçu du bulgare, lequel l'avait tiré du mot latin César;

3° Que la forme *czar* n'est pas d'origine polonaise, comme le disent Littré et autres savants, qu'elle ne date que de 1549, et qu'elle est le résultat des préoccupations politiques et étymologiques de Herberstein.

A. Constantin.

FLORE DE LA DENT DE LANFON

(Suite)

Le jeudi 1er juin 1876, sous le patronage assez virtuel de saint Fortuné, (d'autres calendriers disent de saint Pamphile), nous voulûmes enfin nous soustraire à la pénible réclusion à laquelle nous avait condamné la rigueur d'un hiver exceptionnellement prolongé, et inaugurer nos courses de montagne. Le mois de mai n'avait donné à Annecy qu'une température moyenne de 11°87, inférieure de 5° à celle du même mois en 1875, et la moyenne des *minima* n'était que de 5°97; ajoutons à ces conditions peu favorables 12 jours de pluie ou de neige, 15 à Thônes, 16 à l'abbaye de Tamié, et l'on comprendra que, cette année du moins, la végétation de nos montagnes ne devait avoir que trois mois pour se développer, que le printemps eut réellement lieu pour elles du 1er au 25 juin, l'été du 25 juin au 15 août environ, et l'automne du 15 août à la fin de ce mois; car nous ne saurions compter septembre, tout étant à cette époque ou sec ou récolté. On se fait difficilement dans les grandes villes de l'intérieur à cette longue somnolence de la nature alpestre, et l'un de nos plus savants correspondants se propose de venir étudier sur place les plantes de la Tournette au mois de mai prochain. Il ne sera donc pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs nos désenchantements personnels et de dresser rapidement une sorte de tableau comparatif de l'état exact de la végétation pendant le mois de juin 1876 sur les trois sommets que nous explorons habituellement. Les dates ont pour le botaniste une éloquence aussi brutale que pour l'historien : seules, elles rendent un peu de vie aux cadavres de nos herbiers, et permettent d'établir des rapprochements concluants, un commencement de synthèse.

L'excursion que nous allons raconter ne s'est étendue qu'à la partie nord de la Dent de Lanfon; nous avons précédemment décrit le col des Nantets au 15 juin : ce laps de temps était nécessaire, on le verra, pour compenser la différence d'altitude et les désavantages de la configuration du terrain. Le 8, nous trouvions les prairies du Semnoz émaillées de *Geum montanum*, de *Potentilla aurea* et *tormentilla*, de *Viola calcarata* avec sa variété à fleurs jaunes (*Viola Zoysii*), d'*Arabis stricta*, de *Potentilla micrantha*, de *Bellidiastrum Michelii* haut de 4 ou 5 centimètres, d'*Orchis viridis, latifolia* et *mascula*, et enfin de *Polygala amara*. Au pied des arbres tombant de vétusté fleurissait le *Daphne mezereum;* on foulait partout le *Carex præcox*, et les belles corolles violettes du *Geranium sylvaticum* s'effeuillaient sur le sentier de Leschaux. Mais la prairie était humide encore, les bas-fonds remplis de neige, et le sommet seulement laissait prévoir les tapis plus tard si serrés de *Plantago alpina* et *fuscescens;* à peine y voyait-on poindre les feuilles du *Nigritella angustifolia* ou orchis vanille, et le *Ranunculus montanus*, rare encore, n'excédait pas trois centimètres. La soldanelle et les crocus bordaient avec quelques *Homogyne alpina* la neige entassée au pied de l'escarpement du signal, et le chalet de Jean Gonthier s'ouvrait pour la première fois; peu de bétail dans les pelouses; le son lointain de quelques clochettes annonçait qu'on le dirigeait seulement vers sa station d'été; la nature se réveillait. Autour du chalet, nous récoltions le *Gagea Liottardi*, le *Chenopodium bonus-Henricus*, la variété *subsericea* de l'*Alchemilla vulgaris*, et plus bas, dans ces friches, d'où l'on exporte ordinairement de si grandes quantités de fraises et de framboises, le *Primula officinalis*, le *Veronica serpyllifolia*, le *Viola sylvatica* à fleurs blanches, le *Potentilla fragariastrum*, le *Cardamine pratensis*, et le *Ranunculus platanifolius* en boutons plus ou moins formés; ce n'est qu'en face de Quintal que cette dernière espèce était épanouie, à côté du *Dentaria pinnata*, et nous n'avons vu qu'à la croisée des chemins de Sainte-Catherine et des Puisots le cresson de nos jardins, *Cardamine sylvatica* de Koch.

Le 22, tandis que depuis les Blonnières jusqu'au chalet Chappuis, les *Geranium*, les grandes orchidées, les centaurées et les *Anthriscus* s'élevaient au-dessus des genoux du touriste et le couvraient de rosée, le Parmelan était nu, triste, sibérien. Dans le sentier boueux et peu rassurant qui longe le dernier ravin, nous arrachions des touffes de *Hutchinsia alpina* dont la petite corolle éblouit par l'éclat de sa blancheur, nous faisions des prodiges de gymnastique pour cueillir, à la pointe du couteau sans perdre l'équilibre, le plus possible de grassettes des Alpes, et bientôt l'aîné des fils Clavel, formant un porte-voix de ses deux mains nous annonçait à son père pour nous garantir des pierres qu'en grimpant les chèvres nous décochaient à l'envi. Il n'est pas de notre sujet de dépeindre le curieux tableau de notre campement sur l'herbe de l'un des paliers du Grand-Montoir avec le père Clavel, son second fils, ses chèvres aux précieuses mamelles, et leur gardien Marquis aux poumons infatigables, aux dents toujours prêtes. Ce serait nous exposer à une infériorité trop flagrante, et faire preuve d'une critique trop peu judicieuse, que d'aborder les descriptions de cette nature dont une plume mieux taillée que la nôtre s'est légitimement acquis le monopole. Rentrons humblement, et non sans jeter en arrière un regard piteux sur les champs si séduisants de l'esthétique, dans nos fonctions de greffier, d'enregistreur de la végétation et de ses dates. Ici, peu de chose : au bas de la cheminée et dans toutes les fissures du roc, le *Biscutella lævigata* étale ses panicules jaunes et déjà le double disque de ses silicules, et le *Kernera saxatilis* ondule à toutes les corniches, sur toutes les pierres qui font saillie; sur les pelouses du dernier tiers, nous ne voyons que le pas-d'âne des Alpes (*Homogyne alpina*), quelques taches de *Gentiana*

verna, et des globulaires aux fleurs sessiles et encore entourées des feuilles sèches de l'automne.

Bientôt apparaissent les soldanelles; notre caravane traverse trois ou quatre cents mètres de neige, et la petite fontaine du sommet n'est qu'un morceau de glace. Autour du chalet mieux exposé nous intriguons notre hôte en extirpant avec leurs bulbes assez profonds les *Gagea Liottardi* fleuris comme au Semnoz le 8, comme aux Nantets le 15; en nous conduisant pour la nième fois auprès de la croix pour nous montrer son Dingy, le père Clavel nous réclamait la panacée de la région, l'*Arnica montana;* mais le *tabac des Vosges* sortait à peine de terre, et nous n'avons jamais eu le don des miracles. Aussi, *vu* l'absence de l'*Arnica*, *considérant* la maigreur de l'herbe, *attendu* la rareté de l'eau et l'état des chemins cachés sous la neige, le père Clavel décréta qu'il ne ferait pas monter ses vaches avant *la Saint-Pierre*. Et pourtant ce même jour, en ce moment même, le thermomètre accusait à Annecy 25°5; plus tard il s'élevait à 30°, et, le soir, des éclairs nous retraçaient, au bruit du tonnerre et au milieu d'une grande pluie d'orage, le chemin parcouru, et sillonnaient la crête du Parmelan où nos amis les chevriers n'avaient pas jugé à propos de les attendre.

Trois semaines auparavant déjà, il faisait bien chaud en passant à 6 heures du matin dans le village de Bluffy! Croyant connaître à fond ces parages et impatient d'étudier en détail le col des Nantets et la roche de Muraz, nous évitons Villars-Dessus et, traversant une ferme isolée à mi-côte, nous montons gaiement dans les clairières, assuré, pensions-nous, d'abréger considérablement le trajet et de rejoindre le chemin du ruisseau d'Alex au moins à la hauteur des dernières prairies et des forêts de sapins qui les entourent. Hélas! la montagne ne connaît pas la loi des hypoténuses, et d'ailleurs saint Fortuné et saint Pamphile devaient nous traiter en mécréant, tout au plus nous soutenir sans nous les ménager dans les accidents et les épreuves d'une journée fatigante et non exempte de dangers parfois sérieux. La vie s'animait partout : les paysans montaient dans les couloirs de la forêt; devant nous, retentissaient la hache et les chants des bûcherons; l'herbe était tout humide de rosée. En côtoyant un premier bois, nous ouvrons avec empressement notre boîte à la plus belle de nos prêles, l'*Equisetum sylvaticum,* dont les verticilles en parasol contrastent si agréablement par la pâleur de leurs rameaux quadrangulaires avec les feuilles plissées de l'*Alnus viridis* sous lequel il croît.

Notre sentier ne tarde pas à se perdre dans les coupes, sous les branches des sapins abattus, et nous allons tout droit à un premier ravin transversal aussi pénible à remonter que scabreux à descendre; une fois sur l'autre berge nous escaladons les troncs d'arbres, nous écartons les broussailles, nous nous faisons déchirer avec d'autant plus d'ardeur que dans un lointain qui semblait peu distant des voyageurs consultaient les bûcherons pour savoir s'ils étaient bien dans le chemin du col, et que la réponse de ceux-ci nous avait paru approbative. Mais elle est large et ondulée cette base de la Dent de Lanfon; nous commencions seulement à le soupçonner. Telle est cependant l'outrecuidance du touriste aventurier accoutumé à s'orienter dans les collines des terrains jurassiques, que nous eûmes beaucoup de peine à écouter les avertissements des braves gens qui nous apostrophaient de loin et ne comprenaient pas où tendait notre course échevelée. Ils réussirent à nous faire accepter la situation et nous prouvèrent que nous aurions « meilleur chemin » à monter tout droit sous les rochers pour de là reprendre le *chemin des vaches*. Tout droit était le mot; et même nous dûmes nous maintenir tant bien que mal sur l'arête vive qui sépare deux ravins dont l'un, plus à l'est, est à peu près infranchissable. La sueur ruisselait, des bouffées d'une vapeur tiède s'échappaient du sol, nous glissions à chaque pas sur les feuilles sèches des sapins et, pour indemnité, nous cassions quelques tiges de *Polygonatum verticillatum* que prévoyant une récolte moins banale nous rejetions aussitôt.

A 8 heures et demie nous atteignions la lisière de la forêt, ayant devant nous sous un angle des plus aigus une prairie encadrée de taillis, vaste rectangle que nous mîmes une heure à gravir. Mais on se fait difficilement une idée du plaisir et de la surprise que l'on éprouve quand, après avoir écarté les buissons et les ronces et enjambé le fossé, on va retomber en pleine lumière sur un lit d'*Anemone alpina,* d'*Homogyne alpina*, de *Lathyrus macrorhyzus* et de *Luzula nivea*. Ce que nous disons doit être pris à la lettre : la zone alpestre commence au rebord même du fossé, et avec la prodigalité de ses prairies vierges qui ressemblent bien peu à celles de nos plaines. Il y avait alors 20° au jardin public d'Annecy. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous étions là, 1er juin, en plein printemps. Un peu plus haut nous constatons, il est vrai, le passage assez récent du gros bétail, et nous aurions évidemment trouvé et suivi le sentier qui s'oblitère toujours dans les prairies, si au bord du bois nous n'avions eu à récolter une plante nouvelle, plante de printemps, mais entendons-nous, du printemps des hautes Alpes. C'étaient les pieds femelles du *Petasites niveus* très développés et dont ça et là les feuilles avaient acquis déjà une assez belle dimension.

Momentanément délassé par la découverte de cette tussilaginée peu commune rapportée uniquement des Contamines à l'herbier de la ville d'Annecy, nous continuons à suivre notre « meilleur chemin » tout droit vers la Dent de Lanfon; un ramoneur nous aurait apparemment distancé. Bientôt, en effet, on s'engage à nouveau dans la forêt, mais dans une forêt où rien ne végète plus, que les pluies de l'hiver ont bonleversée, dont elles ont déraciné tous les arbres et où la terre même vous refuse un appui d'un instant. Plus d'une fois nous redescendîmes avec le tronc dont nous avions saisi les brindilles; plus d'une fois nous renonçâmes à triompher d'obstacles au-delà desquels nous n'apercevions rien, pas même la neige qui pourtant n'était pas loin de nous. Saint Fortuné et saint Pamphile nous réservaient d'autres épreuves et, à la force du poignet, tantôt dessus, tantôt dessous les arbres renversés et sans résistance, nous abordâmes enfin à la seconde prairie, ou mieux à la place où elle devait apparaître dans dix

ou quinze jours. En ce moment nous n'y trouvâmes que de la neige et, sur les tumulus où le soleil l'avait fait fondre, des foules de soldanelles que nous avons cueillies jusqu'à satiété. La *Dent* n'est plus qu'à quelques pas; mais ces quelques pas il faut une demi-heure pour les faire.

Nous espérions découvrir un passage, une dépression dans le rocher, et gravir par là cet énorme entassement d'aiguilles et de blocs éraillés sur lesquels l'œil ne distingue que des arbrisseaux rabougris, et dont les aigles seuls semblent connaître les recoins et les secrets. Nous étions bien épuisé : nous nous sommes aperçu qu'un *Prunus* ou un *Cratægus* nous avait labouré la jambe au point de nous laisser la trace ineffaçable de ses caresses. Il fallait poursuivre cependant. Une dernière flaque de neige était encadrée de crocus; sans nous y arrêter, nous cueillons dans les excavations des rochers tombés de la montagne des rosettes de *Pinguicula alpina* non développés, et nous arrachons des *Arctostaphylos alpina* dont les rameaux enchevêtrés couvrent presque totalement la pierre de leurs feuilles sèches; cet arbuste était en pleine floraison; mais il n'est pas aisé de voir tout de suite ses petits grelots d'un blanc verdâtre perdus sous les feuilles de l'année précédente, les nouvelles se montrant seulement un peu plus tard. Nous gravissons une espèce de sentier à demi-tracé dans les éboulis jusqu'aux abords de la gorge supposée et dont l'exploration cesse bientôt de nous séduire. Au-dessus de nous, des *Primula auricula* s'épanouissent insolemment dans les trous mousseux du rocher.

La montre consultée, nous changeons notre programme, content d'une demi-herborisation qui n'y figurait pas : nous laissant cheoir sur les pierres, arc-bouté contre un buisson, nous déjeûnons dans cette attitude semi-nomade tandis que nos regards errent mélancoliquement au-dessous de notre habitacle improvisé; l'herbe y était sèche et couchée comme après une inondation désolante et prolongée, aucune verdure n'y annonçait le renouveau, et pourtant la végétation y était encombrante à pareille date une année auparavant; en ce moment ce n'étaient que des steppes attristantes d'où l'œil se détournait au plus vite pour mesurer l'espace. Le gîte ne prêtait guère à l'esquisse d'un tableau, quels que fussent les charmes d'un panorama sans limites bien précises; car nous avions eu de la peine à caler notre boîte qui, ouverte, nous fournissait la table, et, assez mal calé nous-même, nous n'eûmes, le repas fini, qu'à rapprocher tous nos appareils et à obéir tranquillement pour plus de célérité aux lois si commodes du plan incliné, quand surtout une grande lassitude vient s'ajouter à quelques lésions des chairs ou de l'épiderme. Ce n'est donc pas sur la tête que nous, cette fois du moins, nous redescendîmes au pied des roches. Cependant le système de schlittage que nous adoptions n'est pas exempt d'inconvénients et les tailleurs seuls auraient de bons motifs de le répandre. Ces inconvénients, nous n'y avons songé qu'au retour, sur la route, au moment d'entrer à Veyrier, et, vérification faite, nos appréhensions étaient si largement fondées que, sans la longueur obligée d'un vêtement dont les poches sont toujours trop exiguës, il n'eût fallu pour constater l'énormité du scandale ni les bésicles d'Harpagon ni les yeux plus clairvoyants des Zoïles ou des Thersites, flâneurs salariés alors pour contrôler et colorer officieusement les moindres actes, les incidents les plus intimes de notre chétive existence. Mais là haut la besogne nous appelait; nous n'avions le loisir de penser ni à la ténuité des coutils actuels ni à l'inconstitutionnalité de notre accoutrement, moins encore aux piètres individus qui en rougiraient ou feindraient d'en rougir sur le pont d'Annecy : ils étaient trop bas pour nous, et nous avions trop à faire.

En effet, à peine avions-nous repris une position à peu près verticale et commencé à longer les roches que nous nous exclamions devant une splendide tenture de *Saxifraga oppositifolia* déjà bien fletrie. MM. Grenier et Godron indiquent cette belle espèce sur « quelques-uns des plus hauts sommets du Jura (La Dôle, Le Reculet, etc.), de l'Auvergne, les Alpes et les Pyrénées, juin-juillet. » M. l'abbé Puget l'a récoltée le 7 août 1857 au sommet de la Tournette; l'herbier de Savoie la possède aussi du col de Balme; nous l'avons vue très abondante au pied du Granier, formant une véritable couche d'humus pour les rhododendrons gigantesques qui croissent à la limite du Dauphiné et de la Savoie, au milieu des masses calcaires qui gisent là depuis le terrible éboulement du 27 novembre 1248. Le 10 août 1875 nous l'avons arrachée des parois humides du Parmelan, au-dessus d'une petite corniche où l'on peut arriver par le chalet Chappuis; mais c'était la première fois, au pied de la Dent de Lanfon, que nous la voyions en fleurs. Plus nous descendions, moins la fructification en était avancée : enfin nous apercevons une grotte d'un dessin fort régulier, s'ouvrant au niveau du sol, d'une profondeur de 2 mètres au plus sur $0^m,80$ ou $0^m,90$ de cintre; cette grotte, abri nocturne que nous craindrions franchement de sentir brusquement partagé, était munie à son entrée d'un tapis de cette saxifrage en pleine floraison; les corolles bleues plus grandes que dans la plupart des autres espèces commençaient à passer au violet, mais à l'intérieur de la grotte elles avaient encore leur teinte primitive et les rameaux, ordinairement courts, trapus, et feuillés avec l'aspect imbricatif d'une mousse, s'allongeaient considérablement en laissant entre les paires de feuilles un interstice qui en change entièrement le facies.

La matinée s'avançait; nous avions dépassé l'angle nord-est de la Dent, et la neige qui se partageait avec les éboulis pierreux les approches de la montagne ne nous invitait que médiocrement à la contourner. Le poids de notre boîte nous avertissait que l'herborisation ne serait pas nulle; nous accélérons en conséquence le pas dans la direction du ruisseau d'Alex. Cette descente est dangereuse : à tout instant le pied glisse entre des pavés à peu près cubiques de $0^m,40$ de côté; tout-à-coup, distrait par nos pensées et l'exploration des rochers qui forment une assez longue muraille dans cette maigre forêt, nous nous agenouillons sans nulle préméditation assurément sur l'arête aiguë de l'un de ces blocs; nous avouons qu'un miracle seul a dû nous épargner une fracture du tibia; mais les saints Fortuné et Pam-

phile, patrons de cette journée, nous ont laissé la douleur et la claudication jusqu'à domicile. Sans récriminer contre cet arrangement, heureux d'en être quitte à ce prix, nous avisons un filet d'eau que la neige grossissait peu à peu : bientôt ce filet d'eau devient un ruisselet qui féconde le bois, le rend assez ombreux, et développe en courant une végétation riante à laquelle nous ne nous attendions guère. Il y avait bien quelques *Catha,* des *Ficaria,* des tussilages, des petasites ; mais ce qu'il ne nous avait jamais été jusque là donné d'admirer, ce que l'on ne connaît pas dans nos Vosges, c'est la luxuriante bordure de *Viola biflora* qui, en dépit de la réputation bien gratuite de modestie faite à ce genre si multiple, étalait au soleil à travers le feuillage ses corolles jaunes aux stries brunes ; la souche en est écailleuse et produit sur une étendue considérable des tiges souterraines d'où s'élèvent partout des pédoncules florifères et des feuilles radicales ; mais cette bélle espèce est d'une étrange fragilité, et nous ne pensons pas qu'on ait eu encore la précaution d'aller la récolter avec une bêche afin d'obtenir par un lavage minutieux le pied tout entier avec ses innombrables ramifications que d'ailleurs nos herbiers ne pourraient loger ; nous nous bornons à l'arracher au vol, et nos échantillons ne rappellent que bien faiblement les touffes admirables que forme le long de nos eaux vives de montagne ce mystique emblême de la modestie. Le ruisseau où elle est si abondante ne tarde pas à rejoindre le nant d'Alex ; mais au rond-point ménagé par la nature au-dessus de ce confluent nous retrouvons le *Petasites niveus* déjà récolté dans la prairie ; cette fois les individus hermaphrodites se mêlent aux individus femelles.

Une halte un peu longue sous ce délicieux bocage avait engourdi nos jambes endolories, épuisé nos provisions et permis aux gros nuages noirs de la Tournette de couvrir entièrement l'étroit vallon au milieu duquel nous étions assis. Notre indécision fut sérieuse ; nous ne voulions pas ajourner la course projetée au col des Nantets ; mais où mettre nos plantes? où renouveler nos vivres et nos forces? le lendemain nous paierions certainement par une incapacité de travail plus ou moins prolongée un surcroît de fatigue peut-être inutile. Le devoir parlait : nous reprenons silencieusement le chemin d'Annecy. Nous achevâmes bien machinalement la descente, si machinalement même que nous n'eûmes pas le courage de remonter à Villards-Dessus et suivîmes par le simple effet du mouvement communiqué la route d'Alex. A Villards-Dessous, une paysane nous indiqua comme plus courte la route qui aboutit à Veyrier et nous recommanda gracieusement une auberge récemment construite à la bifurcation du chemin de Menthon. Nous nous abstiendrons de tout jugement et imiterons le silence prudent de Conrart ; nous avons trouvé dans cette maison un abri, des bancs, du vin et de braves cantonniers qui avaient combattu à Frœschwiller et s'en consolaient en buvant ; quant à un repas quelconque, la noble éducation et l'obéissance filiale des héritiers présomptifs de ce domaine nous ont contraint à venir lentement le prendre au logis, bénissant notre étoile et les saints Pamphile et Fortuné.

EM. PICARD.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1877.

Le *Roi de Lahore* a réussi. M. Massenet n'avait donné antérieurement au théâtre que la *Grand'tante,* en un acte, et *Don César de Bazan,* en trois actes, représentés tous les deux à l'Opéra-Comique ; ils ne suffisaient pas à lui faire reconnaître par la plupart des gens de grandes dispositions pour la musique scénique. Son début à l'Opéra n'en est que plus honorable. Le poème du *Roi de Lahore* peut être critiqué sur quelques points ; il y a surtout un traître digne du plus noir mélodrame, mais ce rôle est le mieux chanté ; l'action se passant dans l'Inde et même pendant un acte dans le paradis indien, se prête à une superbe mise en scène, et M. Halanzier met son amour-propre à n'être dépassé par personne sous ce rapport. L'ouvrage a d'ailleurs des proportions raisonnables ; sur cinq actes, quatre sont assez courts, de manière que le spectacle commencé à huit heures se termine un peu avant minuit.

Ce qui peut étonner, c'est qu'on ne fait pas trop à la musique du *Roi de Lahore* le reproche dont on accablait celle de *Don César de Bazan ,* reproche que celle-ci ne méritait aucunement et qui serait bien plus justifié par le nouvel ouvrage de M. Massenet : c'est la recherche de formes nouvelles. On y trouve bien quelques gros effets surtout dans les morceaux d'ensemble, quelques formules de récitatifs trop connues ; mais en général il y a une tendance évidente à donner à la musique de la vérité dramatique en même temps qu'un caractère personnel. Le succès doit encourager M. Massenet à persévérer dans la voie où il est entré et à y marcher même avec plus de hardiesse. Le *Roi de Lahore* sera très probablement monté sur les théâtres de province et de l'étranger ; je ne puis dire si en définitive il restera au répertoire ; mais c'est là une question secondaire ; l'essentiel c'est que désormais les portes de l'Opéra resteront ouvertes à M. Massenet.

Cinq-Mars n'ajoutera rien à la gloire de M. Gounod. Le sujet n'offre pas un grand intérêt malgré les emprunts faits au roman d'Alfred de Vigny. L'histoire de *Cinq-Mars* est un épisode du règne de Louis XIII, et n'a d'autre importance que d'offrir un des traits caractéristiques du roi et de son tout puissant ministre. Par un léger anachronisme, le rôle de traître est rempli par le père Joseph du Tremblay, surnommé l'Eminence-Grise. D'ailleurs, le sujet convient tout au plus à un grand opéra, mais non pas à un ouvrage destiné à l'Opéra-Comique. La musique se distingue davantage par l'habileté dans le métier et les intentions dramatiques que par la nouveauté des idées. La curiosité excitée par le nom de M. Gounod a eu une grande part dans la réussite de l'ouvrage ; nous verrons plus tard si cette réussite se maintient.

Bathyle ou plutôt *Bathylle* de MM. Blau et Chaumet est une bluette dont la musique atteste de l'inexpérience et un certain talent. C'est le premier ouvrage couronné par suite de la fondation Pressent ; on nous l'a même fait trop attendre, car le prix a été décerné en décembre 1875 et une somme

de 10,000 fr. était allouée par le donateur au théâtre qui donnerait l'ouvrage.

Le *Timbre d'argent* a été, à certains égards, la contre-partie de *Paul et Virginie*. Le succès de l'ouvrage de M. Massé était préparé de longue main par les journaux; il était secondé par la sympathie qu'inspirait le nom du compositeur et la prospérité du Théâtre-Lyrique; au contraire, l'opéra de M. Saint-Saëns est arrivé sans fracas et avait à lutter contre les préventions résultant de ce que l'auteur est décrié sans raison comme wagnérien et comme peu propre au théâtre parce qu'il est symphoniste très distingué. La pièce est la mise en scène d'un rêve; quoiqu'elle ne soit pas le premier exemple de ce genre, il peut en résulter un affaiblissement de l'intérêt théâtral. Le rôle principal de femme est un rôle muet de danseuse; le personnage le plus important c'est le ténor qui est presque toujours en scène et parcourt toute la gamme des sentiments dramatiques; or, ce rôle était mal rendu ainsi que le plus important des deux rôles de soprano. Il en est résulté que l'ouvrage n'a pas pu se maintenir bien longtemps. Mais si l'on songe qu'antérieurement M. Saint-Saëns n'avait donné au théâtre qu'un petit ouvrage intitulé : *la Princesse jaune,* on reconnaîtra que le *Timbre d'argent* contient des parties très bonnes et prouve un talent dramatique réel.

Tandis que beaucoup de lauréats de l'Institut attendent de longues années avant de réussir à aborder le théâtre par un ouvrage en un acte ou n'y réussissent même jamais, M. Salvayre, prix de Rome de 1872, a eu la bonne fortune de débuter par un opéra en quatre actes. Ce jeune compositeur paraît jouir d'une faveur particulière au Conservatoire et à l'Institut, ainsi que le prouvent les rapports officiels sur les envois de Rome. Malgré le talent de M. Salvayre, cette partialité ne me paraît pas absolument justifiée. Le sujet du *Bravo,* emprunté à Fenimore Cooper, n'est pas mal choisi; mais on voit bien que M. Blavet n'a pas l'habitude de travailler pour les musiciens. L'intrigue aurait dû être conduite un peu différemment; puis il y a des longueurs et des vers trop mauvais, même pour des vers d'opéras. Nous savons aussi qu'au théâtre les compositeurs sont beaucoup moins libres que dans la musique symphonique; il ne faut donc chercher dans la partition de M. Salvayre comme dans celles de tous les débutants, qu'une assez grande connaissance du métier, de la facilité mélodique, l'imitation d'œuvres connues, de bonnes intentions dramatiques. A ce point de vue, le début de M. Salvayre est d'un bon augure.

La saison du Théâtre-Italien a été aussi peu brillante qu'on pouvait le prévoir. Mlle Albani seule a eu un succès bien marqué quoique un peu exagéré. Le répertoire bouffe est devenu presque impossible, ainsi que je l'ai dit et que l'ont prouvé quelques représentations du *Barbier*. On a fait débuter une quinzaine de ténors, sans en trouver un qui convînt bien ou qu'on pût garder. La fâcheuse influence de la musique de Verdi sur le chant devient de plus en plus nuisible par l'habitude que prennent les chanteurs d'abuser des éclats de voix au détriment du style; ceux mêmes qui d'abord se rattachent à la bonne école finissent par suivre le courant, favorisé par le mauvais goût du public. C'est une conséquence naturelle de la transformation de la musique italienne, car l'abus des moyens sonores reproché à Verdi, a sa première origine dans la musique de Donizetti, de Bellini et même de Rossini. Nous ne pouvons que constater le mal, en attendant qu'il disparaisse comme il est venu, c'est-à-dire par le cours naturel des choses.

Pour stimuler la curiosité du public, M. Escudier annonce la réouverture du Théâtre-Italien pour le 3 novembre avec Mme Patti, engagée pour trois mois et pour trente-six représentations au moins. Cela ferait environ trois représentations par semaine, et ne laisserait pas d'être un peu fatigant pour la cantatrice. Nous avons vu, d'ailleurs, dans les représentations données par Mme Patti à l'Opéra, que sa voix n'a plus autant de charme qu'autrefois; d'ailleurs, l'intérêt excité par sa personne, il y a douze ou quinze ans, n'est plus aussi vif. Mais c'est affaire au public de lui accorder le succès qu'elle lui paraît mériter.

L'opéra bouffe jouit toujours de la même vogue; il a fourni aux Bouffes Parisiens la *Sorrentine,* et aux Folies-Dramatiques la *Foire Saint-Laurent* et les *Cloches de Corneville;* mais le théâtre qui réussit le mieux c'est celui de la Renaissance; la *Marjolaine* a eu presque autant de vogue — on dit même qu'elle en a eu autant — que *Girofié-Girofla* et la *Petite Mariée*. M. Lecocq est assurément un des compositeurs les plus heureux.

Le fait le plus remarquable c'est le grand succès obtenu par la *Damnation de Faust* de Berlioz, d'autant plus que ce succès n'était nullement préparé ni attendu; l'impression spontanée produite sur le public a suffi; les journaux n'ont eu qu'à la constater. M. Pasdeloup a donné une audition assez médiocre de l'œuvre; c'est aux concerts du théâtre du Châtelet que pendant six exécutions successives, le succès n'a fait que grandir; il se continuera l'hiver prochain. On sait qu'à son apparition la *Damnation de Faust* fut reçue avec indifférence et que Berlioz en fut vivement affecté. Depuis ce temps on n'avait donné que d'assez rares auditions de quelques fragments. C'est donc à une de ses œuvres les plus dédaignées d'abord qu'il devra d'avoir pris le rang qui lui convient. Le fait mériterait d'être médité par ceux qui s'empressent de maltraiter et de décrier tout compositeur cherchant une voie nouvelle; mais je crains que, sur ce point, les hommes ne soient incorrigibles.

Pour le reste, les concerts n'ont offert aucune nouveauté bien remarquable. Parmi les publications nouvelles, je signalerai spécialement le second volume de la grande monographie des instruments à archet, par M. Vidal, et un recueil de mélodies populaires de la Grèce et d'Orient, avec une introduction théorique de M. Bourgault-Ducoudray.

JOHANNÈS WEBER.

L'OUVRIÈRE

Elle allait tous les jours voir cette vieille femme,
Elle jeune et modeste, et l'on s'en étonnait :
Quoi! hanter l'étrangère, alors qu'on devinait
Son passé, bien caché, mais d'autant plus infâme!

Elle disait : « Pourquoi rougirais-je? on la blâme :
A-t-on raison ou tort?... Le bon Dieu la connaît...
Je ravaude sa robe et lave son bonnet :
A monsieur le curé de nettoyer son âme!

« Je lui donne des soins qui ne me coûtent rien.
Tout le jour, c'est pour moi que je travaille : eh bien!
Le soir, au lieu d'ouvrir un livre à la veillée,

« Je reprends mon aiguille et c'est pour elle! Ainsi
La pauvre vieille femme est moins dépenaillée,
Moi, j'en suis très contente... et Dieu peut-être aussi! »

ACHILLE MILLIEN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 *mai* 1877

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRESIDENT

Interprète des sentiments de la Société, *M. le Président* adresse des félicitations à deux membres effectifs, M. *Ritz*, directeur de la *Chorale*, et M. l'abbé *Tissot*, directeur de l'orphéon l'*Harmonie*, pour les succès qui ont couronné leurs efforts au concours musical de Lyon.

M. Revon énumère les récompenses obtenues à ce concours par nos concitoyens. La *Chorale* a partagé *ex æquo* le prix d'excellence avec la Société de Mâcon, et a obtenu le 2me prix de lecture à vue (médaille d'or) en 1re division. *L'Harmonie* a obtenu le 3me prix d'exécution en 3me division, 1re section, et le 2me prix de lecture à vue en 2me division.

M. le Secrétaire dépose le programme du concours de poésie ouvert par l'Académie de Savoie; les conditions seront publiées dans le prochain numéro de la *Revue*.

M Tony Lacroix, membre correspondant à Mâcon, envoie divers produits pour nos collections d'histoire naturelle et de technologie : des huiles et graisses végétales et animales, y compris la graisse humaine; des minéraux parmi lesquels on remarque la garnierite, nickel oxydé de la Nouvelle-Calédonie; des produits végétaux récemment introduits dans le commerce; du miel de Hongrie que l'on obtient à 1 fr. 50 le kilo, etc.

M. Ducis fait part du projet d'une société italienne de reproduire les œuvres du P. Baranzano, barnabite, qui fut longtemps professeur au collége chappuisien, au commencement du XVIIe siècle. Des recherches seront faites aux archives et à la bibliothèque de la Société pour la réalisation de ce projet.

Le même fait connaître que la B. Marguerite, que l'on croyait de Duingt près d'Annecy, d'après Guichenon, Victor Leclerc, Depéry, etc., était d'Oingt près de Lyon, ainsi que l'établissent soit les titres généalogiques de sa famille, soit les donations de son père et de son frère au monastère de Polletins dont elle fut abbesse, cités dans la préface de ses œuvres, qui viennent d'être publiées.

Le même rapporte que la famille de Laydevant, dont un membre a été anobli par Louis XIV, est originaire de Montagny où l'on voit encore son manoir. L'orthographe varie ainsi : dans les actes latins, *De Ante*; dans les actes français, *de Lesdevant, de Laidevant, de Leydevant*. En se répandant dans les paroisses environnantes et jusqu'à Annecy, elle est suivie d'une autre famille appelée *de Lesderriers, Deleyderniers* ou de *Laidarry*. Cette distinction s'explique probablement par l'occupation respective du manoir primitif.

M. Ritz dépose une de ses dernières compositions musicales, *le Renouveau*, chœur pour 4 voix d'hommes, imposé au concours de Vesoul.

M. Revon présente les moulages de têtes osseuses envoyés au Musée par la Société d'anthropologie de Paris; on y remarque le célèbre crâne d'Engis, un des plus anciens, trouvé avec des os de mammouth, de rhinocéros, de grand ours; des têtes appartenant à l'époque de la pierre polie, à l'époque mérovingienne, au type basque; enfin le moulage d'une belle tête de gorille.

M l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Ernest Chantre, *Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, âge du bronze*, 3. v. et atlas; don de l'auteur. — *Flore de la Norvège et entomologie norvégienne*, 5 v. et carte en 4 feuilles; don de l'Université royale de Norvège. — Baron Raverat, *Le Dauphiné*, guide de Lyon à Grenoble; don de l'auteur. — Bernardin, *L'Afrique centrale*, étude sur ses produits commerciaux; don de l'auteur. — G. de Mortillet, *Revue préhistorique*; don de l'auteur. — Carte des monastères de la Visitation; don de M. Jules Philippe. — Claudius Blanchard, *Rapport* sur le concours d'histoire de l'Académie de Savoie; don de l'auteur. — Duval, *Rapport* sur l'établissement d'un nouveau cimetière à Saint-Julien; don de l'auteur. — *Almanach de la Suisse romande*, publié sous les auspices de l'Institut genevois, années 1876 et 1877; don de l'Institut genevois. — Ritz, *Le renouveau*, chœur pour 4 voix d'hommes; don de l'auteur. — Léonce Duparc, *Etude sur diverses questions concernant la chasse et la conservation du gibier*; don de l'auteur. — A. Magnin, *Résumé des principaux travaux publiés sur les plantes carnivores*; don de l'auteur. — Puton, *Incendies dans les forêts, droit de poursuite par les agents forestiers*; don de l'auteur. — J. Rollier, *Mémoires d'outre-tombe d'un chat mort au service d'un apprenti franc-maçon*; don de l'auteur. — Philipon, *Œuvres de Marguerite d'Oyngt*; achat.

Revue archéologique. — Romania. — Gazette des lettres. — L'investigateur. — Journal des connaissances médicales. — Courrier de Vaugelas — Association scientifique de France. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. — *Annales* de la Société d'agriculture et sciences de la Loire. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Bulletin* de la Société académique de Brest. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'ouest. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Revue suisse. — L'éducateur. — Bulletins* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *Le Globe*, journal de la Société de géographie de Genève. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Revue de la poésie. — Revue bibliographique universelle. — Recueil de l'Académie des jeux floraux*, de Toulouse. — *Revue du Lyonnais. — Publications* de la Société havraise d'études diverses. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers. — *Bulletin* de la Société des sciences de Poligny. — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme. — *Observations météorologiques faites aux stations internationales de la Belgique et des Pays-Bas. Le Dauphiné. — La Seybouse. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Petit Savoyard. — L'Italia agricola. — Le vrai.*

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

On imprime en ce moment l'ouvrage de MM. Joseph Dessaix et André Folliet, qui a obtenu le premier prix d'histoire au dernier concours de la Société Florimontane. L'*Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie ; le général Dessaix, sa vie politique et militaire*, formera un fort volume in-8o, édité au prix de 6 fr pour les souscripteurs à la librairie de M. L'Hoste, à Annecy.

Ce travail s'adresse non-seulement aux Savoisiens désireux de connaître les plus intéressantes périodes de l'histoire de notre Savoie, mais aussi à tous ceux qui s'occupent de travaux historiques sérieux et puisés aux meilleures sources. On y trouvera de nombreux détails nouveaux sur le rôle joué par nos hommes politiques et par nos soldats montagnards dans les luttes gigantesques du commencement de ce siècle.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 4

AVRIL 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR			ET		
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE		
1	18°	0°5	12°	725,9	»	1,2	92	16°2	44°	27°3	—	N.-E	faible	très beau		0,760	7°8
2	18	8	11,4	722,7	»	2,4	74	16	24,5	19	?	O.-S.-O	id.	couvert	Très beau à 11 h. s.	0,760	8,8
3	17,5	1,5	10,4	717,7	»	1,6	84	18	41	27	?	O.-S.-O	id.	beau	Couvert à 10 h. s., pluie la nuit.	0,770	8,9
4	21	8	14	709,7	3,4	2,2	60	17,8	25	21	S.-O	S.-O	fort	couvert	Pluie par fort vent d'Est à 10 h. s.	0,760	8
5	19,5	3	10,4	716,4	21,5	3,3	82	13,2	32,3	20	S	S.-S.-O	id.	beau	Très beau à 11 h. s.	0,840	7,6
6	16	0,5	12	718	»	2,5	65	16	40,1	25,5	S	S	faible	id.	Pluie à 10 h. s.	0,840	8,8
7	18	1,5	9,4	720,2	2,5	2,2	92	13	42	26,5	—	S.-S -O	très faib.	très beau		0,820	8,5
8	14	9	12,5	718,7	»	4,4	76	20	46,2	30	—	S	id.	id.		0,810	8,9
9	21,5	10	13	714,1	0,9	1,3	77	12,8	15,5	13	?	S	faible	couvert	Pluie avant 9 h. Couvert le soir et pluie.	0,780	9,1
10	15	4,5	14	710,4	1,8	1,1	78	16,2	28	21	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie dès 4 h. s.	0,770	9,9
11	18	5,5	7,5	718,3	32	1,1	97	12	20,1	16,2	S.-O	S	id.	pluie	Beau à 10 h. s.	0,810	8,9
12	13,5	1,5	10	720,5	1,1	1,3	76	17	38	27	—	S.-S.-E	fort	très beau	Très beau la nuit.	0,820	9
13	18	2	10,8	720	»	2,4	77	19	32,3	24,3	?	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Couvert la nuit.	0,800	9,9
14	19	3,5	10	721,8	»	1,3	86	18,5	40	17,1	?	S. S. O	faible	beau	Très beau à 11 h. s.	0,780	10
15	21	2	11	720,4	»	3	94	17,4	45,1	28,3	—	O	id.	très beau	Id.	0,760	10,5
16	19,3	3,5	11	714,9	1,3	2,9	69	11,4	17	14	—	O	id.	id.	Pluie à 3 h. s. et la nuit.	0,755	10
17	13	2	4,5	704,2	21,4	1,2	76	10,2	17	14	O	O	fort	couvert		0,760	8,7
18	11	3,5	5	704,1	3,7	1,3	78	6,4	8	6,7	?	O	faible	pluie	Pluie avant 9 h. et à 3 h. s.	0,770	7,6
19	7,5	3,5	5,8	709,3	4,6	0,4	91	6,6	7,5	6,5	S.-O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie le matin.	0,770	7,8
20	9	3,5	8,2	718,3	2,4	2	56	10	26	17	O	O	fort	beau	Très beau à 10 h. s.	0,750	8,5
21	11	— 0,5	8,5	724,9	»	4,2	93	16,2	42	26	—	N	id.	très beau	Couvert le soir. [le lointain au S.-O.	0,750	7,3
22	17	6,5	10,2	717,8	0,8	3,7	76	10,2	13	11	S.-O	S.-O	faible	couvert	Bourrasque de pluie dans le jour. Tonnerre dans	0,730	8,2
23	12,5	5,5	12,2	716,3	7,8	0,8	90	11	16	12	S	S	id.	id.	Pluie continuelle depuis midi et la nuit.	0,740	8,5
24	15	3,5	5,5	715,1	11	1,1	98	6,4	2	1	S.-O	S	fort	id.	Pluie par bourrasque dans le jour, mélangée de	0,750	8,8
25	11,5	1,5	11	716,3	4,9	1,5	86	14,2	34	26	N	S.-S.-E	id.	beau	Très beau le soir. [neige à midi.	0,760	9,1
26	16,5	0,7	10,8	718,3	»	2,4	82	17,5	45	29	O	O	id.	id.	Id.	0,755	9,6
27	20	3	14	718,3	»	2,8	57	21,4	43	30	—	S.-O	faible	id.	Pluie légère à 10 h. s.	0,750	10,1
28	22,5	8,5	10,8	715,8	13,9	2,1	77	9	11	0,5	S.-O	S.-O	id.	pluie	Pluie continuelle de 6 h. m. à 2 h. s., ensuite par	0,780	9,7
29	12,5	5	9	717,3	8	0,3	87	18,2	46	31	S.-O	S.-O	fort	couvert	Pluie à 10 h. s. [bourrasque.	0,820	9,6
30	20	7,5	10,3	718,1	3,5	1,9	76	13	34	24,1	S.-O	S.-O	faible	id.	Id. dans le jour.	0,820	9,6
Moyennes ou Totaux.	16°21	3°94	10°17	716,82	146,5	59,9	80,06									0,778	8°02

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy.— Impr. Perrissin.

N° 4
1877

18me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La neutralité du nord de la Savoie (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Les Savoyards en Egypte (suite), par M. Eugène Tissot. — Les chasseurs de hannetons, par M. Louis Revon. — Inscription romaine à Rumilly, par M. C.-A. Ducis. — *En mer* (poésie), par M. Achille Millien. — *Vieillesse* (poésie), par M. Paul Labbé. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA NEUTRALITÉ DU NORD DE LA SAVOIE

(Suite et fin)

XIX

Il serait hors de notre programme de discuter l'exécution des autres articles du traité du 24 mars 1860, ni les autres mesures transitoires prises dans ces circonstances. Mais il est un point que nous voulons rappeler, bien qu'il ait déjà fait l'objet d'une publication sous le titre d'*Archives historiques de Savoie;* c'est l'article x de la convention internationale du 23 août 1860, qui stipule la *remise des archives et la réintégration aux archives de la Savoie et de Nice des titres et documents relatifs aux pays cédés,* etc., ainsi que cela s'est toujours pratiqué, en pareil cas, dans les cessions ou échanges de territoires que nous avons passés en revue.

Mais ici la question s'aggrave de ce fait que les dépôts d'archives concentrés à Turin ont bénéficié non seulement des déplacements motivés par l'invasion étrangère en Savoie, mais encore de toutes les restitutions faites par d'autres Etats, de documents que ces derniers avaient pris ou reçus à l'occasion de son occupation. Nous allons les énumérer rapidement :

En 1461, une partie des archives de l'évêché et principauté de Genève; en 1560, les archives de la chambre des comptes de Savoie, emportées à Verceil lors de l'invasion de la Savoie par François Ier en 1536; en 1567, les archives prises par les Bernois, qui en ont gardé encore, comme Genève, qui n'a rien rendu; en 1600 et 1630, une partie des archives du château de Chambéry emportées à l'arrivée des Français; en 1659, le fonds d'archives trouvé dans une cachette du tombeau de Philibert de Savoie, à Haute-Combe; en 1660, les archives du conseil présidial d'Annecy et de la Maison de Genevois-Nemours, dont l'apanage était rentré dans le domaine l'année précédente; en 1691, le fonds d'archives de Savoie porté à Nice en 1536, lors de l'invasion française; en 1738, une partie importante des archives des abbayes de de N.-D. d'Aulps, de Talloires, etc.; de 1718 à 1772, la suite des archives des chambres des comptes de Chambéry et d'Annecy, supprimées en 1720; de 1733 à 1792, les titres féodaux déposés pour l'œuvre des affranchissements; en 1772, les archives des comtés de Maurienne et de Tarentaise cédés au roi en 1768 et 1769; de 1785 à 1788, les archives de l'abbaye de Talloires et de plusieurs autres couvents; en 1816, les papiers modernes concentrés à Genève, comme chef-lieu du département du Léman; un fonds relatif à Chambéry, qui venait d'être replacé sous la Maison de Savoie, et les restes des prises de Lesdiguières en 1614, quelques titres du Faucigny, qui avait dépendu autrefois du Dauphiné et quelques pièces de la Cour d'appel de Grenoble, de laquelle ressortait le département du Mont-Blanc sous le premier Empire; en 1824 et 1832, les trouvailles faites en Savoie par MM. Cibrario et Promis, pour la collection des lois de Duboin et les *monumenta historiæ patriæ*, etc.; enfin, un envoi fait, peu d'années avant l'annexion, pour des études historiques.

Il n'y a plus à le dire : l'histoire d'un peuple, c'est la suite de sa vie intime et publique : ses archives sont ses titres de famille; l'en priver, c'est le traiter en enfant deshérité. Et voilà ce que l'on a fait pour les archives de Savoie, que l'on s'acharne à garder à Turin, malgré les engagements stipulés, et après avoir réclamé de l'Autriche les archives de Monza et de Venise.

En terminant ces études, nous devons une explication. Elles nous ont entraîné, contre nos prévisions, dans des excursions historiques, qui feront modifier le titre de cet opuscule. Il ne s'agissait d'abord que de la neutralité discutée d'après les *Traités publics de la Maison de Savoie,* que nous n'avions pas cru devoir citer au bas des pages pour éviter des répétitions inutiles. Avec l'extension du programme, il a fallu recourir à d'autres sources, qui n'ont pas été citées non plus pour qu'il n'y eût rien de changé au mode commencé. A ce premier fonds il faut donc ajouter les traités de la France avec la Suisse, les protocoles et correspondances diplomatiques dont nous

avons pu avoir copie, le *Bulletin* des lois françaises, la collection des lois sardes de Duboin, les actes déposés aux archives départementales de la Haute-Savoie et à celles de la ville d'Annecy et d'autres communes; et, lorsque les documents nous ont manqué, nous nous sommes appuyé du témoignage de ceux qui les ont eus à leur disposition, comme le marquis Costa de Beauregard, qui a rédigé à Turin les *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie et les pays soumis à sa domination,* comme De Maistre, Cibrario, Léon Menabréa, qui, à leur tour, ont largement puisé aux archives d'Etat, comme Mgr Magnin, MM. Galiffe, Verdeil, Hamon, Fleury, etc., à celles de Genève et de Lausanne, comme le cardinal Billiet, M. Burnier, etc., à celles de Savoie. Les publications de l'Académie de Savoie, de la Société d'histoire et d'archéologie, de la Société Florimontane, de l'Académie de la Val d'Isère, de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, de l'Académie delphinale, des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de la Suisse romande, de l'Institut genevois etc., ont mis en lumière tant de titres précieux que ce sont de véritables archives.

En somme, quoique pour le motif expliqué plus haut, les sources n'aient pas été indiquées à chaque occasion, nous pouvons affirmer que nous n'avons pas avancé une seule assertion sans en avoir les preuves, dont nous avons cité déjà un certain nombre dans des études précédentes.

On ne s'étonnera pas de nous voir en désaccord presque perpétuel avec la prétendue *Histoire de Savoie* par M. de Saint-Genis, dont tous les chapitres, sauf le premier, contiennent de graves erreurs. L'Académie de Savoie avait la première refusé à cet ouvrage l'entrée dans la collection de ses *Mémoires*. L'auteur le présenta ensuite au concours académique de 1869 fondé par l'Empereur. Les délégués des sept sociétés savantes de nos deux départements et quelques autres nommés par le Ministre de l'Instruction publique, réunis en jury sous la présidence du Recteur d'Académie de Chambéry, écartèrent encore cet ouvrage, comme entaché d'erreurs sur l'histoire de Savoie et même sur l'histoire de France à toutes les époques.

Quant aux documents inédits, dont l'auteur a fait parade, le choix n'a été fait que parmi ceux qui, isolés de leurs congénères, pouvaient appuyer ses visées; encore en a-t-il dénaturé quelquefois le texte pour les plier au thême qu'il avait conçu d'avance, et, pour conjurer tout contrôle, il n'a pas craint d'avancer que nos archives étaient mieux à Turin qu'en Savoie.

Je puis affirmer, en outre, que l'auteur n'a pas lu une seule ligne aux archives départementales de la Haute-Savoie ni à celles de la ville d'Annecy. Je ne sache pas qu'il ait fait de longues stations à celles de la Savoie, si mes souvenirs sont exacts.

A l'apparition de cet ouvrage, un concert de réclamations s'éleva de presque tous les organes de la science et de la presse, non seulement en Savoie, mais dans les provinces voisines qui ont fait partie autrefois de nos Etats. Le verdict du jury académique était donc parfaitement justifié par les hommes les plus versés dans l'histoire de nos contrées.

On avait lieu de s'étonner qu'un nouveau débarqué eût bâclé en si peu de temps l'histoire de ce pays, lorsque Léon Ménabréa, le plus capable de l'écrire, avait déclaré au ministre Cibrario, que la réunion des matériaux était encore trop loin d'être suffisante pour qu'il essayât d'aborder cette œuvre.

Débouté partout, M. de Saint-Genis a présenté son ouvrage à l'Institut. MM. Guizot et Mignet, en faisant un rapport favorable qui lui a valu le prix, ont donné les preuves ou de leur complète ignorance de l'histoire de Savoie, ou d'un esprit de parti, assez caractérisé par les tendances de M. de Saint-Genis, qui a mis quelque ardeur à vilipender les gloires les plus pures de notre patric, et à fausser l'esprit de nos traditions nationales vis-à-vis de la Maison de Savoie et de la France. C.-A. Ducis.

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

(Suite)

IV

ALEXANDRE VAUDEY

On se souvient peut-être que le docteur Biron, lorsqu'il se présenta à Clot-Bey avec les lettres de recommandation de ses professeurs de Montpellier, rencontra, dans le cabinet du fonctionnaire égyptien, un compatriote dont le dévouement et l'influence aidèrent par la suite à l'accomplissement de ses aventureux projets. « Ce jeune homme, écrivait Biron, « a mérité par ses qualités et ses services tout l'at« tachement de Clot-Bey, et par là lui a inspiré de « l'estime pour tous les Savoisiens. M. Vaudey est « un appui auprès du général, en attendant que sa « haute destinée l'appelle à faire l'éducation des « enfants de Méhémet-Ali et à se rendre ainsi plus « utile encore à ses compatriotes. »

Cette première entrevue se passait pendant l'été de 1843. Alexandre Vaudey avait alors vingt-cinq ans. Il était venu en Egypte en 1839, attiré par l'espoir d'y faire sa fortune, et probablement aussi par les descriptions enthousiastes de Brun-Rollet, qu'il avait connu au collége de Saint-Jean-de-Maurienne. Jacques Brun y fut en effet le professeur de cinquième du jeune Vaudey. Or, on conçoit que la similitude des caractères fût déjà entre le maître et l'élève un premier lien, qui ne pouvait que se resserrer avec l'âge.

Vaudey était de moyenne stature, mais fort, bien équilibré et d'une santé à toute épreuve. Son regard vif et pénétrant annonçait la finesse en même temps que l'habitude des promptes résolutions. Quoique né en Maurienne, il appartient à la Tarentaise par ses parents, qui en étaient originaires. Ils avaient obtenu un bureau de tabac à Saint-Michel, et c'est là que notre héros vint au monde en 1818. De sorte qu'en ayant égard aux qualités distinctives des deux pays, on pourrait dire qu'il avait reçu de l'un l'imagination et l'audace, et de l'autre, la patience et la ténacité.

Vaudey eut deux sœurs, dont l'une devint la mère

des célèbres voyageurs Jules et Ambroise Poncet. Tous ces noms, dont notre pays s'honore, ont droit à une page spéciale dans la *Revue savoisienne,* et pour celui dont nous saluons aujourd'hui la mémoire, c'est d'autant plus un acte de justice et de reconnaissance qu'il n'a plus dans son pays aucun représentant.

Alexandre Vaudey demeura secrétaire général de la junte sanitaire d'Egypte jusqu'en 1849. A cette époque, le sceptre de Méhémet-Ali passa aux mains d'Abbas-Pacha son petit-fils, prince aussi ennemi des idées européennes et de ceux qui les représentent que son aïeul en était engoué. Son premier soin, en montant sur le trône, fut donc de mettre à la porte tout le personnel étranger, et Dieu sait s'il était nombreux alors. Il fit plus : redoutant pour les jeunes Egyptiens l'influence des colléges fondés en vue de leur éducation à Paris, à Vienne et à Londres, il supprima les crédits qui les alimentaient, fit revenir tous les étudiants et les enrôla indistinctement dans l'armée égyptienne. Les touristes trouvaient alors au Caire, à la porte des monuments, des sentinelles qui les interpellaient en anglais, en allemand ou en français : c'était ou un jeune médecin, ou un élève ingénieur, ou quelque licencié en droit, que le caprice de son souverain avait voulu un jour faire sortir de l'ornière et qu'un autre caprice y faisait rentrer.

Les fabriques furent abandonnées, ces belles filatures que notre compatriote Morel avait fait établir à grands frais de 1817 à 1825, celle construite par Jumel en 1819, tout cela tomba en ruine. Les établissements d'instruction publique ne furent, d'ailleurs, pas mieux traités : on supprima l'école de marine fondée à Alexandrie par M. de Cérisy, l'école vétérinaire créée en 1829 par M. Hamont, l'école d'état-major fondée en 1827 par le colonel Gaudin, l'école des arts et métiers de l'ingénieur Lambert, l'école des drogmans de M. Kœnig, et jusqu'à l'école de médecine créée en 1823 par l'initiative de Clot-Bey. Ce fut un coup de balai général. Abbas-Pacha semblait n'avoir qu'une idée : anéantir tout ce qu'avait institué son prédécesseur dans son admiration pour l'Europe, et revenir à l'ancien esprit turc.

Il est à remarquer cependant que les Egyptiens n'ont pas gardé un trop mauvais souvenir de ce règne bizarre. Abbas-Pacha est resté à leurs yeux comme un grand justicier, et dans sa rancune contre l'Europe, ils voient plutôt le désir de se débarrasser d'un flot de parasites ruineux pour le trésor, qu'une haine aveugle de la civilisation. De fait, ce prince administra correctement son pays et, pendant son règne de près de six années, il remit les finances en parfait état.

Quoi qu'il en soit, on se doute bien que notre compatriote Vaudey ne fut pas épargné dans le travail d'épuration auquel se livrait le nouveau vice-roi; aussi les lettres qu'il écrivait alors à ses amis donnent-elles comme nouvelle adresse : « Vaudey, professeur de langues, au Caire. »

Pour un tempérament comme le sien, semblable position n'était pas tenable. Aussi, voyant que la crise se prolongeait, il régla ses affaires et se décida à partir pour le Soudan. Ce pays lui offrait de l'attrait : déjà, en 1845, lorsqu'il écrivait à la famille du docteur Biron qui venait, par son appui, d'y recevoir un poste, il disait : « N'allez pas croire que « le pays où il va soit aussi triste que nous l'ont « représenté quelques voyageurs qui l'ont parcouru « il y a vingt ans. Aujourd'hui, bon nombre d'Eu- « ropéens y ont pénétré, nous y avons déjà un Sa- « voisien, M. Brun, de Saint-Jean-de-Maurienne; « j'y ai les meilleurs amis que j'aie trouvés en Orient : « les uns sont dans le commerce et se préparent main- « tenant à faire une expédition jusque sous le 10e « degré de latitude, sur des barques armées; ils « vont à la recherche des dents d'éléphant, qu'ils « échangeront avec des sauvages contre quelques « verroteries; d'autres sont de jeunes médecins qui « font partie de l'armée. Tous recevront M. Biron « avec joie et le traiteront comme un frère. »

Au nombre des négociants auxquels Vaudey fait allusion, nous croyons pouvoir citer MM. de Malzac et Vayssière; Brun-Rollet en parle dans son livre. C'est vraisemblablement auprès d'eux qu'il se rendit lorsqu'il quitta le Caire à la fin de 1849, et aussi avec eux qu'il commença à trafiquer, en attendant de pouvoir diriger des opérations pour son propre compte. Les expéditions, en ce temps-là, ne s'écartaient guère de la direction générale du Nil : elles s'organisaient à Khartoum, d'où elles partaient habituellement en novembre pour profiter des vents du nord; les barques remontaient le fleuve aussi loin que le permettait l'état des eaux ou l'accueil des riverains, et redescendaient au moment de la crue annuelle, soit en avril ou mai. Plus tard, après 1860, les négociants s'enhardirent et poussèrent des incursions à l'est ou à l'ouest, dans l'intérieur des terres, ainsi que nous le verrons faire aux deux Poncet; mais au temps de Brun et de Vaudey ils se tenaient, nous le répétons, dans la zône qui touche à l'artère principale du Nil; ils avaient là, d'ailleurs, une marge déjà convenable, puisqu'elle représentait une étendue de plus de cinq cents lieues.

Notre Savoyard fit flotter ses embarcations jusqu'à la plus extrême limite de ce parcours, c'est-à-dire à une vingtaine de kilomètres au-delà de Gondokoro; les cataractes interrompent la navigation à ce point et, pour pénétrer plus avant, il lui fallait prendre la voie de terre; par ce moyen il réussit à gagner le 4e degré de latitude nord, à un point où les cartes placent une montagne qui est désignée sous le nom de mont Vaudey. Elle est située sur la rive gauche du Nil, dans le territoire de la tribu des Madi.

On connaît assez bien aujourd'hui toutes ces régions, qui ont été parcourues par tant de voyageurs et dont on a pris des relevés passablement exacts; mais avant 1860 il n'en était point de même, et nous ne devons pas oublier que nos compatriotes sont cités parmi les plus audacieux d'entre les voyageurs auxquels la science doit ses premières découvertes. Aussi, lorsque Vaudey se rendit à Londres, pendant l'exposition de 1851, fut-il l'objet d'une réception empressée de la part du président de la Société royale de géographie, qui le pria de faire une conférence sur les pays qu'il venait de parcourir.

Le motif de ce voyage en Europe fut moins de visi-

ter l'exposition que d'assister sa famille dont il avait reçu de mauvaises nouvelles à Khartoum. Sa sœur, Mme Poncet, veuve depuis quelque temps déjà, venait de mourir à Saint-Michel. La mère Vaudey priait donc son fils de penser aux jeunes Poncet et de leur faire un sort. Ils étaient trois frères et une sœur : Vaudey ne pouvait pas se charger de tous les quatre, il emmena seulement les deux aînés, bien qu'ils n'eussent que douze et treize ans, en se proposant de les intéresser dans ses opérations. Toutefois, en présence de cette responsabilité nouvelle, il jugea nécessaire de s'entourer de toutes les précautions de nature à le garantir contre un gouvernement dont les fonctionnaires se montraient de plus en plus hostiles aux Européens : il se fit nommer proconsul de Sardaigne à Khartoum, poste qui n'avait pas encore été rempli, et ce n'est qu'après avoir obtenu son décret de nomination à Turin qu'il reprit la mer avec ses neveux. Un consul est très respecté en Orient. Il est vrai que les sauvages de l'Afrique ne partagent pas encore cette manière de voir, témoin le sort du pauvre Vaudey lui-même; mais, dans l'esprit de notre voyageur, les sauvages étaient alors moins à craindre que l'arbitraire administratif, et, avec son titre en poche, il se voyait à même d'en repousser les vexations.

Hélas! plût à Dieu qu'il eût toujours été conséquent avec cette prévention, résultat d'une longue expérience. Turcs pour Turcs, au-dessous d'une certaine classe ils se valent à peu près tous, et le tort de Vaudey fut précisément de s'être fié à l'un de ces individus de condition inférieure, au point d'en faire son associé. Non pas qu'il manquât de quelques-unes des qualités requises : activité, bravoure, une certaine droiture et même de la dignité, bien qu'il eût fait jusque là le commerce des Circassiennes; mais en dépit de tous ses efforts pour être un homme comme les autres, il y a des circonstances où le Tatar primitif reparaît, étourdi et vain comme un enfant, souvent brutal et sanguinaire.

Dans sa dernière expédition, Vaudey voyageait avec son neveu Ambroise et cet associé, qui se nommait Mohammed-Effendi. Chacun d'eux commandait une barque armée, et faisait individuellement des affaires commerciales avec les tribus qui habitent aux environs de Gondokoro. Près de ce village, à l'escale d'Olibo, Vaudey avait un établissement où devaient se réunir toutes les barques de l'expédition. Or, le 4 avril 1854, l'oncle et le neveu s'y trouvaient, lorsqu'ils aperçurent une voile blanchir au nord, c'était la dahabieh du chef de la mission autrichienne, don Ignace Knoblecher, qui arrivait de Khartoum et rentrait à Gondokoro.

Le jour suivant, 5 avril, vers les quatre heures de l'après-midi, ils virent apparaître leur troisième barque, celle que montait Mohammed-Effendi. Ce Turc, pour se désennuyer, tirait souvent des coups de fusil. L'arrivée du chef de la mission lui parut une occasion favorable pour faire de nombreuses salves de mousqueterie, d'autant plus qu'il y avait là une foule compacte qui attendait de don Ignace des distributions de verroterie. Par malheur, deux enfants nègres tombèrent, l'un mort, l'autre blessé, au milieu de la réjouissance générale. Les nègres se croyant attaqués, poussent le cri de guerre, égorgent un domestique de la mission qu'ils trouvent au milieu d'eux et lancent une grêle de flèches contre la barque du Turc qui les avait provoqués. A son tour, celui-ci riposta par de nouvelles fusillades, qui ne firent qu'attirer dans les rangs nègres de plus nombreux combattants.

C'est alors que Vaudey s'élança à terre, suivi d'une quinzaine d'hommes, en recommandant à son neveu de veiller aux barques et de ne point les quitter. « Ce fut l'affaire d'une minute, écrit le jeune « Ambroise Poncet. De la dahabieh sur laquelle me « retenait la nécessité de surveiller les sauvages qui « nous entouraient, je suivais avec anxiété les « mouvements de mon oncle. Je vis les noirs s'en- « fuir devant lui. Je le vis reculer à son tour et « faire feu. Cette détonnation fut suivie de quelques « autres, puis les hommes qui accompagnaient mon « oncle revinrent en courant vers le fleuve; lui- « même s'en rapprochait, mais lentement. Enfin, je « le vis se précipiter dans l'eau, où il fut immédia- « tement poursuivi par une foule de nègres armés « de lances..... et ce fut tout. Mon oncle et quinze « personnes de sa suite, y compris Mohammed-Ef- « fendi, avaient cessé de vivre. »

Nous donnons la suite de ce drame émouvant d'après le récit du même narrateur, dont on peut s'imaginer à ce moment les terribles angoisses, mais dont on sera cependant heureux d'apprécier la forte trempe de caractère. Il était là, jeune homme de seize ans et la mort dans l'âme, au milieu d'un équipage que la peur rendait fou, seul capable d'organiser la délivrance, obligé d'avoir pour tous de l'énergie et du sang-froid.

« Le massacre consommé, dit-il, les nègres s'é- « taient massés en face de notre barque et la tou- « chaient presque. Il s'éleva parmi eux une violente « discussion, les uns voulaient se lancer immédia- « tement à l'abordage, d'autres, au contraire, vou- « laient attendre le jour. Ces derniers eurent le « dessus, eu égard à l'habitude qu'ils ont de ne « point faire la guerre pendant la nuit, et aussi par « l'influence d'un vieillard qui imposa son avis à la « foule encore avide de sang.

« Mais la divine Providence venait visiblement à « notre secours. Une heure après le coucher du soleil, « deux de nos domestiques, Daoud et Gamal-ed-Dîn, « qui étaient partis la veille pour Bélénia, revenaient « à Olibo avec leurs armes. Ce fut là notre salut. « Daoud est un excellent tireur, très redouté des « nègres à cause d'un lion qu'il a tué. Ils eurent « quelques difficultés pour parvenir jusqu'aux bar- « ques; mais leur contenance assurée et la vue de « leurs fusils en joue suffirent aux nègres pour qu'ils « leur livrassent passage. Daoud me trouva occupé « à défoncer les caisses de poudre que je mettais à « côté de moi pour faire sauter la dahabieh au mo- « ment où elle serait envahie.

« Nous nous réunîmes en conseil, et, après divers « avis, nous nous décidâmes, aussitôt que les nègres « seraient endormis, à faire rentrer nos marchan- « dises qui étaient encore sur la rive, et à prendre « le large avant le jour.

« Ainsi fut fait. Alors il ne restait plus dehors

« que 15 quintaux de verroterie, quelques caisses « de collections et de provisions que nous ne pûmes « prendre à cause des basses eaux. A un signal, les « trois barques quittèrent la rive en même temps ; « mais si faible que fût le bruit produit par cette « manœuvre, il n'en fut pas moins entendu des noirs, « qui poussèrent encore le cri de guerre et tombèrent « par centaines dans les eaux du fleuve. Daoud leur « envoya deux coups de fusil chargé à gros plomb « qui en tuèrent et blessèrent plusieurs. Une nou- « velle fusillade s'engagea. Mais cette fois, les con- « ditions étaient à notre avantage ; il n'est pas facile « d'envahir des barques qui ont déjà quitté la rive, « dont les bords sont relativement élevés, et mon- « tées par des hommes qui, la veille, avaient vu mas- « sacrer impitoyablement leurs frères. Si l'attaque « fut audacieuse, la défense fut désespérée. Une tren- « taine de nègres furent mis hors de combat et les « autres finirent par se retirer. »

Tel fut le tragique dénouement qui attendait notre compatriote Vaudey. Comme un vrai pionnier de la civilisation qu'il était, il succomba les armes à la main, bravement, simplement, en léguant à ses neveux l'exemple d'une carrière honorable et bien remplie. Ses restes furent pieusement recueillis par don Ignace Knoblecher, qui les fit ensevelir sur le terrain de la mission, non loin d'une autre tombe que le même religieux avait dû creuser l'année précédente pour son confrère don Angelo Vinco, pionnier lui aussi, premier apôtre de l'Evangile sur le Nil Blanc et bien connu du proconsul de Sardaigne.

Pendant ce temps, la flottille d'Ambroise Poncet échappait à l'ennemi en faisant voile vers Khartoum, où elle apportait la triste nouvelle le 14 mai 1854. La consternation fut grande parmi la colonie européenne. Des rapports furent expédiés aux consuls généraux à Alexandrie, qui s'en émurent, et commencèrent dès lors à peser de toute leur influence auprès du divan pour que la navigation du haut Nil reçût enfin une protection efficace : le gouverneur général du Soudan en avait les moyens, il ne lui manquait que la bonne volonté.

Saïd-Pacha, le nouveau vice-roi, était très bienveillant pour les Européens. Il accueillit leurs plaintes et donna immédiatement des instructions conformes à Khartoum. Aussi tous les voyageurs ont-ils conservé un bon souvenir de ce règne libéral, qui ne dura malheureusement que dix années, mais qui fut l'âge d'or des Européens. E. Tissot.

LES CHASSEURS DE HANNETONS

Vous connaissez le *carabe doré,* ou *grillon des jardins,* appelé aussi *vinaigrier* et *jardinière,* insecte carnassier, couvert d'une riche cuirasse d'un vert métallique. Il a le corps svelte, le regard attentif, le pas résolu; il trottine sans cesse dans nos jardins; tantôt il grimpe sur une motte avec l'agilité d'un alpiniste émérite, pour sonder l'horizon du haut de son observatoire; tantôt il va furetant sous les voûtes ombreuses d'un carré de salades, à la recherche d'un lombric, d'une limace, ou il se tient aux aguets au détour d'une racine, prêt à fondre sur le coléoptère insouciant qui se dandine sur ses six pattes. Malheur à l'imprudent qui se laisse surprendre ! Il est plus que détroussé, il est réduit à la condition de denrée alimentaire.

Avez-vous observé comment un carabe déjeûne aux dépens d'un hanneton ? Il saute résolument sur sa proie, la renverse, lui déchire l'abdomen, et commence son repas par l'extrémité opposée à la tête. Sans se laisser émouvoir par les gestes désespérés de la pauvre bête qui agite les pattes et se tord dans les convulsions d'une lente agonie, le grillon joue des mandibules avec furie, dévore toutes les parties tendres et n'abandonne une première victime que pour en manger une autre.

Si le carabe met à notre service toute la bonne volonté de son petit corps pour nous débarrasser des hannetons, combien ne devons-nous pas être plus reconnaissants envers les oiseaux, les moineaux surtout, qui les détruisent en quantités innombrables!

L'année dernière, j'avais offert l'hospitalité d'un nid artificiel à une couvée de moineaux tombés de leur premier domicile. Quelques jours plus tard, quand ils eurent pris leur vol, j'examinai l'intérieur du nid, formé d'un cylindre en écorce d'une capacité de trois litres : il était littéralement bondé de hannetons privés des élytres, et dont toute la matière pâteuse avait été sucée avec délices par les jeunes pierrots.

L'absence des élytres dans le nid explique comment, à la même époque, les promeneurs qui allaient voir lever l'aurore au jardin public trouvaient les allées jonchées de ces étuis cornés qui recouvrent les ailes des hannetons : avant d'emporter la proie, les oiseaux commençaient par détacher les élytres d'un coup de bec, pour ne pas encombrer leurs demeures d'un bagage inutile, et pour donner à leurs petits des aliments débarrassés des parties dures. Le nombre prodigieux des débris qui couvraient le jardin est une nouvelle preuve à joindre aux milliers d'observations recueillies dans divers pays sur l'utilité incontestable du moineau. Ne nous lassons pas de répéter aux enfants, dans le cercle de la famille et surtout à l'école : respectez l'hôte qui vient avec confiance édifier son nid sous les toits; s'il salit les maisons rustiques, si dans les moments de détresse il consomme un peu de bon grain, il vous dédommagera au centuple dans la saison où l'homme seul serait impuissant à combattre les ravageurs des récoltes.

Au lieu d'empaler les taupes à l'extrémité d'un bâton, épargnez aussi ces destructeurs acharnés des larves du hanneton. Au moment du labour, quand la charrue fait sortir des centaines de larves, ayez à côté de vous un petit chien qui s'empressera de happer ces vers blancs.

D'un autre côté, ne laissons pas uniquement aux insectes carnassiers, aux oiseaux et à certains mammifères le soin de détruire nos ennemis. Mettons-nous à l'ouvrage, comme on le fait dans certains pays, en particulier dans la Suisse allemande, et habituons les enfants à recueillir les hannetons, non plus pour leur attacher un fil à la patte, les emprisonner dans une cage de papier et les torturer avec la cruauté ingénieuse du jeune âge : qu'à la fin de la

classe l'écolier aille chaque jour s'approvisionner de hannetons pour les noyer ou les faire convertir en graisse de char, et que l'instituteur note le nombre des insectes nuisibles dont ses élèves ont délivré la commune.

Voilà ce qu'a fait un maître de la Haute-Savoie, M. Perréard, directeur des écoles de Nangy et de Loëx. Avec cette simplicité de style qui est propre aux personnes habituées à faire le bien sans éclat, sans phrases ronflantes, M. Perréard m'écrit ceci :

« L'année dernière, j'ai lu et fait comprendre à mes élèves les principaux avantages que peut retirer l'agriculture de la destruction des insectes nuisibles. Je les engageai à se mettre résolûment à l'œuvre pendant leurs moments de loisirs et sans porter préjudice aux récoltes. Ma parole fut en partie entendue, et du 1er au 30 mai j'annotai chaque jour les massacres opérés; ils furent de 18 guêpes, 26 courtilières et 41,000 hannetons. »

Quarante et un mille hannetons détruits en un mois et par une seule école ! Si tous ceux qui dirigent les écoles de garçons de la Haute-Savoie avaient pu suivre avec le même succès l'exemple de M. l'instituteur de Nangy, et plusieurs l'ont probablement fait sans que nous en ayons eu connaissance, la Haute-Savoie aurait été délivrée par eux, en mai 1876, *de plus de douze millions de hannetons !* Les commentaires deviennent inutiles quand les nombres parlent avec une telle éloquence. Louis Revon.

INSCRIPTION ROMAINE A RUMILLY

La chapelle de sainte Magdeleine à la Maladière de Martenay ayant été incendiée, il y a près de 30 ans, M. le docteur Ginet employa aux réparations de sa maison, à Rumilly, quelques pierres de cet édifice, entre autres une qui porte deux panneaux à moulures et inscriptions, chacun de 60 centimètres de longueur et de 50 centimètres de largeur.

Voici le texte donné par l'estampage :

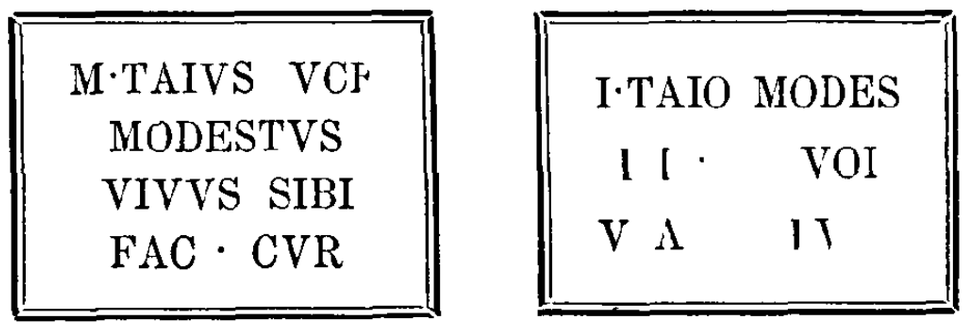

Marcus Taius Vci filius Modestus vivus sibi faciendum curavit. Le prénom de son père *Vcus* ou *Vcius* rappelle le nom gaulois de VCCVS de l'inscription de Grésy-sur-Aix.

L'inscription du second panneau est probablement relative à son fils *Jules Taius* surnommé également *Modestus*. Malheureusement on ne peut la compléter.

Dernièrement le *Petit savoyard* a cru publier un fragment de cette inscription, dans lequel les premiers explorateurs de ce monument ont introduit le nom de *Mercure,* le titre de *Consul des citoyens*, etc. Or, n'ayant pas nettoyé préalablement la pierre, ils ne se sont pas aperçus qu'elle avait été encastrée sens dessus dessous, et ont lu ainsi à l'aventure. Boileau a dit : soyez plutôt maçon, si c'est votre métier.

Nous changeons de sujet pour ne pas quitter Rumilly sans signaler à l'admiration des amateurs une œuvre d'art de la maison Armand-Caillat de Lyon. Ce sont trois lampes, richement suspendues, avec coupes d'une facture remarquable; deux petites en bronze doré, enchassées chacune de trois cabochons granulés avec médaillons pendantifs rappelant les donateurs. Celle du milieu, plus grande, en vermeil, ciselée à la main, encastrée de trois émaux représentant le Rédempteur, sainte Agathe et saint François de Sales, chacun entre l'église paroissiale et le sanctuaire de N.-D. de l'Aumône, avec des textes relatifs. Le médaillon pendantif porte d'un côté la patronne de Paray-le-Monial et de l'autre le votif de la paroisse de Rumilly, de 1875.

Ces œuvres artistiques ont été reproduites en photographie par Alph. Bernoud à Lyon, et nous ne pensons pas qu'aucune église des deux Savoie en ait de pareilles. C.-A. Ducis.

EN MER

Nous avions en chantant dépassé les ilots
Et la barque atteignait l'espace solitaire.
La brise par instant apportait de la terre,
Comme une rumeur vague, un cri de matelots.

La lune en clairs sillons se jouait sur les flots.....
Enchantement des nuits sereines ! ô mystère!
En silence, aspirant la fraîcheur salutaire,
Nous ramions lentement, les yeux à demi-clos.

Dirait-on à te voir, perfide charmeresse,
Que l'orage en ton sein, ô mer, couve sans cesse,
Qu'il rugira demain, qu'il éclatait hier!...

Et doucement bercé par l'onde caressante,
Je pensais au regard de la Sirène absente,
Calme comme la nuit, trompeur comme la mer!

Achille Millien.

VIEILLESSE

A Camille Macaigne.

Après les soirs d'orage et les nuits d'insomnie,
Quand la paix de la tombe apparaît à son tour,
Supportons sans faiblir le poids de l'agonie;
Le temps marche — et demain ce sera notre tour.

L'homme a suivi sa route et sa tâche est finie.
Son âme n'attend plus qu'en un autre séjour
La volupté sereine, éternelle, infinie... —
Il comptait chaque année, il compte chaque jour!

— Pour redouter la mort qui frappe sans relâche
Faut-il être un coupable ou faut-il être un lâche?
L'insondable néant tarde-t-il à venir?

Qu'importe! En attendant l'arrêt qui nous y livre,
Je ne puis concevoir la volupté de vivre
Toujours par le passé, jamais par l'avenir!

Paul Labbé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 28 *juin* 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance :

1° L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa 6me session au Havre, du 23 au 30 août 1877. Une carte d'admission aux séances est mise à la disposition du délégué choisi par la Société Florimontane.

2° La Société helvétique des sciences naturelles se réunira à Bex, canton de Vaud, pour sa 60me session, du 19 au 22 août 1877. Les membres de notre Société qui voudraient prendre part à cette réunion devront s'adresser, avant le 1er août, à M. le Dr Forel, à Morges, Secrétaire de la Société des sciences naturelles.

M. DE TOYTOT, Secrétaire général de la Haute-Savoie, est élu membre effectif.

M. le docteur V. GROSS, archéologue, à Neuveville, Jura Bernois, est nommé membre correspondant.

La réunion vote, sur la proposition de *M. Revon*, une allocation pour offrir des livres aux élèves les plus méritants de l'Ecole municipale gratuite de dessin.

Il est procédé à l'élection du jury de poésie pour le concours de la fondation Andrevetan.

M. Ducis donne connaissance d'une inscription romaine inédite qu'il a estampée à Rumilly. C'est un tombeau de famille.

Il a pu également admirer à Rumilly une œuvre d'art de la maison Armand-Caillat, de Lyon. Ce sont trois lampes avec cabochons et émaux historiés, etc., d'une facture remarquable, comme il ne pense pas qu'il y en ait de semblables dans nos deux départements.

Le même fait un résumé de l'historique du clocher de N.-D.-de-Liesse, d'Annecy, d'après les caractères architectoniques du monument et les titres qu'il a pu utiliser pour ses recherches.

Ces communications paraîtront dans la *Revue*.

Des « inscriptions indéchiffrables » ayant été signalées au château de Lupigny, près de Rumilly, *M Revon* s'y est transporté et a constaté que ces inscriptions se réduisent à des monogrammes du nom de Jésus-Christ et à une invocation, sculptés en caractères gothiques dans des cartouches hexagonaux, placés deux à deux contre les piédroits d'une vaste cheminée.

On lit à droite ℑℌS et ℑpS
— à gauche ℑℌS et ℜVT
ℳℜℜℑ
ℜ

La réunion examine un croquis de *M. Mangé*, figurant le clocher de Notre-Dame et la flèche qui va être reconstruite et qui sera achevée cette année. Le clocher actuel a 34m,80 de hauteur, du sol aux quatre clochetons, dont il ne reste que la base. Ceux-ci seront réédifiés. Entre eux s'élèvera une flèche à pans coupés, haute de 20 mètres jusqu'à la base de la croix. La hauteur totale, du sol au sommet de la croix, qui aura plus de 4 mètres, sera d'environ 59 mètres. La nouvelle œuvre de notre confrère contribuera puissamment à augmenter l'aspect pittoresque de notre cité, où l'on voit déjà se profiler sur le ciel les arêtes aiguës des autres clochers, de la préfecture et du vieux château féodal.

M. Eugène Tissot fait déposer un tirage à part, en grand format, envoi de M. Le Verrier, du *Résumé des observations météorologiques* faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1876. Ce travail qui fait honneur à deux membres de la Société, MM. Tissot et Mangé, et à plusieurs autres collaborateurs du département, fera partie de l'*Atlas météorologique de la France*, publié par l'Observatoire de Paris.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges :

G. de Mortillet, *Races humaines et chirurgie religieuse de l'époque des dolmens*, don de l'auteur. — M. l'abbé Lacroix, *Rua et contrada*, lettre à M. le syndic de Modène, don de l'auteur. — E. Tissot, *Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans la Haute-Savoie pendant l'année* 1876, don de l'auteur. — A. Hovelacque, *Le crâne savoyard*, don de l'auteur. — *Réunion extraordinaire de la Société geologique de France à Genève et à Chamonix*, don de M. Alph. Favre. — Baron Raverat, *De Lyon à Bourg et à La Cluse-Nantua*, don de l'auteur. — A. Vingtrinier, *Léon Cailhava, bibliophile lyonnais*, don de l'auteur. — *Séance publique d'avril* 1877 *de la Société protectrice de l'enfance de Lyon*, don de M. le Dr Dagand.

Revue archéologique. — Revue de la poésie — Polybiblion. — Romania. — Gazette des lettres. — Journal des connaissances médicales. — Association scientifique de France. — Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* de la Société de géographie de Paris. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *Bulletin et Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie. — *Revue du Lyonnais. — Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Courrier de Vaugelas. — Memoires* de l'Académie de la Val d'Isère. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Ardèche. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Annales météorologiques de l'Observatoire royal de Bruxelles. — L'éducateur. — Revue suisse. — Indicateur d'antiquités suisses. — Mémoires* de la Société des antiquaires de Zurich.

Les Alpes. — L'Union savoisienne. — Industriel savoisien. — Le Petit Savoyard. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

La Société Florimontane a reçu, pour le concours de poésie de la fondation Andrevetan, les envois de 68 auteurs représentés par 176 pièces.

—

CONCOURS DE POÉSIE OUVERT PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Le prix de poésie de la fondation Guy, pour l'année 1878, sera de 400 francs.

Les poëmes envoyés au Concours auront au moins 100 vers, sur un seul sujet laissé au choix des concurrents.

Les poëmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à Chambéry, avant le 1er juillet 1878, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui sont nées ou domiciliées dans l'un des deux départements de la Savoie, à l'exception des membres de l'Académie, résidants ou non résidants.

—

Les premiers essais pour la culture du châtaignier en Kabylie ont prouvé que cet arbre réussit fort bien dans ce pays. Les indigènes qui ont été à même d'apprécier les qualités nutritives du fruit de cet arbre, sont tout disposés à le substituer au chêne à glands doux, qui est encore aujourd'hui une source d'alimentation pour les tribus les plus pauvres.

On fera cette année, en Kabylie, des plantations de châtaigniers sur une grande échelle, de manière à pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes des indigènes.

(Correspondance algérienne.)

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 5

MAI 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR					
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	15°	6°5	13°2	722,3	1,9	1,4	86	14°5	39°5	25°2	S	S.-S.-E	faible	couv.1/2	Eclaircie dans le jour, très beau à 10 h. s.	0,820	10°3
2	15,5	1	8	724,3	»	3	77	11,4	40	23,5	S.-O	O.-N.-O	assez fort	très beau	Nuit belle.	0,800	9,3
3	23,2	1,5	9	721,4	»	1,9	70	15,5	40,7	27	—	O	id.	beau	Id.	0,780	8,6
4	28	7	14	717,1	»	2,6	67	18,6	35	26,2	—	O.-N.-O	id.	couv.1/2	Pluie continuelle dès 4 h. s.	0,750	10,2
5	22,5	8,5	11,8	713,8	19	1,5	90	14,8	40,2	27,4	?	S	faible	couvert	Pluie avant 9 h. m., reprend à 4 h. continuelle.	0,790	11,5
6	18	8,5	15	709,8	12	0,8	71	17	23	19,3	S.-O	E	id.	id.	Bourrasque pluie à 5 h. s., à 11 h. couvert.	0,830	11,8
7	19,7	9,5	13,5	713,4	15,3	1,5	87	17	34	26	S.-E	S.-E	id.	id.	Pluie dans la nuit avant 9 h. et de 4 à 7 h. s. A	0,870	11,3
8	29	9	15	714,6	1,7	2,2	86	14	19	16,2	S.-O	S.-O	id.	couvert	Pluie dans le jour. Couv. à 11 h. s. [10 h. tr. b.	0,910	11,7
9	16,5	8	9,2	716,1	5,8	1	95	13	20,3	16	S.-O	O.-S.-O	id.	pluie	Eclaircie dans le jour, pluie à 11 h. s.	0,915	11
10	25,5	5	10,8	719,5	10	2,1	77	13,5	32	22	S.-O	S.-S.-O	id.	couvert	Pluie légère de 6 h. s. à 10.	0,920	11,6
11	24,5	9	10,2	717,6	7,6	2,5	92	12	15,1	12,2	S.-O	S	id.	pluie	Pluie tout le jour, averse le soir et toute la nuit.	0,920	11,6
12	16,5	4,5	10,6	713,8	29	1,3	93	10,7	14	12,3	S.-O	S.-S.-E	id.	id.	Eclairs et tonnerres à 6 h. s. et grande pluie.	0,970	11,5
13	14,5	2,3	10	720,1	58	2,2	94	10,7	25,2	24,2	S.-O	S. S.-O	fort	couv.1/2	Très beau à 11 h. s.	1,190	11
14	24	6,5	10,8	719,4	»	0,7	84	9	14,5	11	S.-O	O.-S.-O	faible	couvert	Bourrasque, pluie de 6 à 7 h. s. à 10 h. Couv.	1,230	11,2
15	16,5	8	9,4	722	17,5	1	81	10,8	15	13	S-S-O	S.-O	id.	pluie	Pluie continuelle jusqu'à midi, bourrasque à 3 h.	1,240	11
16	13	5	12,2	728,2	9,3	1,2	65	17	38,5	28	S	S.-S.-E	id.	beau	Très beau à 10 h. s [Couv. 1/2 à 10 h. s.	1,240	11,4
17	20	4	14	725,9	»	2,4	91	19	43	30	?	O.-S.-O	id.	couvert	Pluie légère de 4 à 7 h. s. Couv. à 10.	1,220	11,9
18	21,5	11,5	15,8	725,4	1,5	2,8	70	15,2	19	17	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie dans le jour, beau à 10 h. s.	1,190	12
19	17	6	13,5	723,3	6,5	1,8	71	13	27,5	21	O	O.-S.-O	fort	id.	Id. Id.	1,160	12,1
20	19,3	4,5	7	718,2	9	2,3	88	8,8	14	13	S.-O	S.-S.-O	id.	pluie	Pluie par bourrasque jusqu'à minuit.	1,110	10,8
21	14,5	5,5	12	720,2	3,1	1,4	87	13,5	17	15	S.-O	S	id.	couvert	Pluie par bourrasque. Beau à 10 h. s.	1,070	12
22	16	3	12,2	723,1	2,4	1,4	83	17,2	38,5	28	?	N.-O	id.	beau		1,030	11,9
23	20,5	6	13,2	722,4	»	3	88	18,5	39	28,5	?	S	faible	id.		0,980	12,2
24	20	5,5	14	721,6	»	3	78	15,8	22,3	19	?	O.-S.-O	fort	couvert	Pluie de 6 à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,950	12,2
25	17	7,5	13,8	723,3	0,9	1,5	86	18	45	32	N	S.-S.-O	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,910	12,3
26	18,3	4,5	14,8	724,6	»	2,1	71	19	39,2	28	N	S -S.-O	id.	beau	Très beau à 11 h. s.	0,860	12,3
27	22,5	5	15,4	724,2	»	3,6	75	21,8	43	31,3	—	O	id.	très beau		0,840	12,9
28	23,5	8	20,1	721	»	3,7	47	22,5	34,1	28,2	S.-O	S	fort	couvert	Pluie légère à 10 h. s.	0,800	13,4
29	24,5	11	13,8	718,6	3,4	4,8	80	16	20	18,1	S.-O	S	id.	id.	Pluie légère tout le jour. [légère.	0,800	13,6
30	16,5	11,5	11,4	719,2	34,8	1,2	96	13,2	16	14	S.-O	S	id.	pluie	Pluie jusqu'à midi très forte, reprend à 6 h. s.	0,820	13,7
31	18	11,5	14,1	719,8	36,3	0,8	86	18	27	22,5	S.-O	S.-O	faible	id.	Pluie continuelle jusqu'à midi. Ciel beau après.	0,950	13,9
Moyennes ou Totaux.	19°81	6°60	12°51	720,13	285,0	62,7	81,03									0,963	11°68

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy.— Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — *Regichia*, par M. C.-A. Ducis. — Glanures historiques (suite), par M. Jules Vuy. — Deux jours à Constantine, par M. Papier. — *Le Paillon* (poésie), par M. Paul Labbé. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

REGICHIA

M. Jules Vuy a publié dans le tome XIII des *Mémoires de l'Institut genevois* une étude très instructive sur le terme de droit féodal *Regiquina*, dont MM. Forel et Le Fort ont également parlé, et qui aurait signifié un genre de torture usité en Suisse et en Franche-Comté.

Nous n'avons pas encore rencontré ce mot dans une charte de Savoie. Mais il s'en trouve un autre, presque semblable, et que M. Jules Vuy avait remarqué déjà dans les reconnaissances féodales du 11 décembre 1540 en faveur de Jean, fils de Jacob Folliet de Talloires : *hujus presentis confessionis seu regichie..... commissarii et receptoris extentarum seu recognicionum atque Regichiarum.*

Nous venons de rencontrer ce terme dans un acte du 28 mai 1457, rappelant un autre acte du 28 mars 1454, sous le titre de *hanc confessionem seu Regichiam*, la quelle Antoine, fils de feu Guigonet, de Conflens, ratifie et renouvelle en son nom et celui de Claude de Conflens, son frère, pour lequel il se fait fort, en faveur des confréries du Saint-Esprit et de l'Eucharistie de la paroisse de Conflans, pour le capital dû par leur oncle Bon de Conflans, reconnu par acte du 27 octobre 1443, et pour leur redevance annuelle comme membres de ces confréries, ainsi qu'il est établi *in precedenti ejus confessione sive Regichia*..... Extrait des protocoles de Michel Tailleferd, notaire impérial, bourgeois de Conflens, par son fils Jacques Tailleferd, en suite de lettres judiciaires de Claude de Verdon, juge-mage de Maurienne et Tarentaise, du 19 août 1488.

Ducange cite un acte de 1368 de l'Armorique; *cum juridictionne omnimoda dictorum castri et mandamenti fabricarum, una cum serviciis, usagiis, Regichiis, hominibus fidelitatibus debitis*, etc. Ici le terme semble l'équivalent de *tributum* ou *prestatio.*

Nous l'avons observé déjà dans d'autres études, les dialectes anciens de nos Alpes offrent beaucoup d'analogies avec ceux de l'extrémité opposée de la Gaule, dans les Bretagnes de France et d'Angleterre.

C'est ainsi que le mot breton *Reingernnein*, lier, enchaîner, représenterait en principe l'idée de *confessio* et *recognitio*, celle de tributs et celle de torture. Mais deux autres genres de radicaux les différencient complétement. Les mots irlandais *Reighair*, contrat, convention, *Reighteac*, accord, consentement, peuvent avoir produit le *Regichia* de l'Armorique et de la Savoie, relatif à la reconnaissance de droits féodaux.

Les mots bretons *Reghi*, rompre, déchirer, *quigna*, écorcher, éclisser, semblent se rapprocher plutôt de l'idée de la torture représentée par le mot *Regiquina*.

C.-A. DUCIS.

GLANURES HISTORIQUES

(Suite)

XX

Mémoires de Brissot. — Un homme d'autrefois. — Mathurin Cordier, par E.-A. Berthault. — **Recueil diplomatique du canton de Fribourg. — Armorial de Savoie.**

Les ouvrages sont comme les jours; ils se suivent et ne se ressemblent pas. Je viens de lire, presque en même temps, deux volumes qui roulent sur la même époque et dont les tendances sont essentiellement différentes : les *Mémoires de Brissot*, réimprimés, cette année même, par MM. Firmin Didot et Cie, et *Un homme d'autrefois, souvenirs recueillis par son arrière petit-fils, le marquis Costa de Beauregard.*

Grand partisan des idées nouvelles, *Brissot* avait eu, dans l'origine, le projet de se faire bénédictin; il s'était affublé, quelques années avant 1789, d'un titre de noblesse imaginaire que ses ennemis politiques lui reprochèrent vivement dès lors. Il signait *de Warville;* ce qui ne l'empêcha pas de se jeter avec

ardeur dans la mêlée ardente des écrivains qui sapaient l'ancien régime, et de contribuer à l'avénement de la révolution qui devait un jour l'engloutir lui-même.

Caractère sans équilibre, cherchant une humanité nouvelle qu'il eut de la peine à découvrir, il poursuivit plus d'une chimère ; ses écrits sont un bizarre mélange d'idées généreuses et d'idées absurdes ou d'utopies. Tout au moins ne sut-il pas profiter, comme d'autres, dans son intérêt personnel, d'une popularité éphémère qui le mit quelque peu en relief. Il avait eu, sous ses ordres, dans une étude de notaire, un personnage qui acquit bientôt une triste célébrité et qui avait aussi, quelques années auparavant, signé *de Robespierre*. C'est par les soins de son ancien subordonné que, sous le régime de la terreur, *Brissot* fut exécuté avec les Girondins dont il faisait partie.

Dans ses *Mémoires, Brissot* nous dépeint Robespierre sous des couleurs peu flatteuses : « Ignorant, « étranger à toutes les sciences, incapable d'idées, « incapable d'écrire, il était parfaitement propre « pour la chicane. Les années ne l'ont point changé, « et je suis encore à concevoir comment un tel indi- « vidu exerce une influence si grande et si fatale sur « notre liberté. »

Les *Mémoires* de *Brissot*, fervent admirateur de Rousseau, nous donnent bien des détails curieux sur les faits et sur les hommes ; ceux qui voudront étudier l'état des esprits en France, dans la seconde moitié du dernier siècle, les liront avec intérêt et non sans fruit.

Parmi ceux qui souffrirent de la révolution française et qui furent battus, durant des années, par ce grand orage, dont peu de personnes devinèrent au premier moment toutes les conséquences, il faut certainement compter, au nombre des cœurs les plus droits, les plus généreux, le marquis Henri Costa de Beauregard.

« Contre nous, disait-il à la fin de sa vie, contre « nous qui, pour la plupart, n'avons à nous repro- « cher que le crime d'une solidarité originelle, se sont « dressés, au moment de la révolution, les choses « comme les hommes et la nature comme l'idée.

« Contre nous la terre des cimetières a donné son « salpêtre, les cloches sont devenues des canons, les « cercueils de plomb où dormaient nos pères ont « fourni des balles et nos parchemins ont enveloppé « les paquets de mitraille que l'on nous a envoyés.

« Dieu n'a-t-il point voulu châtier ainsi notre or- « gueil de race en l'écrasant sous les monuments « qu'il s'était élevés à lui-même et qu'il croyait im- « périssables ? »

Ainsi parlait un homme de noblesse qui n'avait pas été hostile en 1789 aux innovations et qui avait su les accueillir sans préjugés.

« La noblesse, d'après lui, ne consistait que dans « le sentiment raffiné du devoir, dans le courage à « l'accomplir et dans une fidélité inébranlable aux « traditions de sa famille. »

Ce n'était point là, pour le marquis Henri, une vaine formule ; toute sa conduite et toute son existence furent fidèles à ces principes et son nom inspirera toujours, même à ceux qui ne se rangeront point sous son drapeau, un véritable sentiment d'estime et de respect.

Tout le monde connaît l'admirable *discours à la marquise de Costa sur la mort de son fils Eugène*, de ce tout jeune homme, entouré de tant de sympathies, qui sut combattre avec vaillance et mourir en chrétien. Ces pages comptent parmi les plus belles de la littérature française. Si on a pu reprocher à Joseph de Maistre, l'ami fidèle et dévoué du marquis Henri, la rigueur froide et inexorable de quelques-uns de ses magnifiques ouvrages, on sent ici que son cœur a fortement battu, et, comme dans sa correspondance, on apprend à connaître un écrivain bien différent de celui qu'on se représentait auparavant.

Le récit que nous fait l'auteur d'*Un homme d'autrefois* de la mort d'Eugène de Costa, se laisse fort bien lire après le *discours* de de Maistre et ce n'est pas un mince éloge que nous lui adressons ici. Ce qui donne un grand intérêt à ce volume, ce sont précisément les fragments de lettres, choisis avec soin, empruntés à la correspondance du marquis Henri, de son épouse, de Joseph de Maistre lui-même ; c'est la vérité des sentiments exprimés, la rigoureuse exactitude de ce tableau peint, d'un bout à l'autre, d'après nature. Le malheur supporté avec résignation, vigueur et dévoûment, éveille volontiers la sympathie. On regrette plus d'une fois que ces fragments ne soient pas plus étendus et on critiquerait facilement, à cet égard, la sobriété de l'auteur.

Les rapports du marquis Henri avec Bonaparte ont un intérêt général ; les données que fournit le volume sur la guerre entre le Piémont et la France, sur la chute de la monarchie de Savoie, ne passeront point inaperçues. Et pourtant, il faut le dire, ces rapports et ces renseignements tendent à nous distraire du sujet principal du livre ; deux parties, essentiellement distinctes, s'entremêlent, et enlèvent au volume un peu de cette unité que les événements ne respectent pas toujours, et qu'on aime cependant à trouver dans un ouvrage.

Nous serions bien surpris si ce volume, qui attirera plus d'un visiteur à Beauregard, n'était pas réimprimé bientôt.

Parler du temps de la réforme, après avoir parlé de la révolution française, c'est peu ménager les transitions. M. *Berthault*, docteur ès lettres, a publié sur *Mathurin Cordier*, maître d'école et régent dans le seizième siècle, une brochure empreinte d'un calvinisme exagéré. Il y aurait bien des choses à relever dans ce travail. Je ne m'attache ici qu'à un passage très-succinct que l'auteur consacre à l'instruction publique, à Genève, avant 1535.

D'après lui, lorsque la réformation pénétra dans Genève, « il y avait tout à faire. — Une première « école, l'escholle de Versonnex, fondée en 1534, fut, « pendant les séditions qui agitaient alors la ville, « abandonnée par le directeur et ses élèves. Elle fut « fermée en 1535. »

Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs en quelques lignes et on s'étonne que l'auteur de la brochure fasse preuve d'une telle ignorance.

Lorsque le collége Versonnex fut fondé à Genève, l'instruction publique était déjà fort développée dans la ville du Léman. Créé en 1429, ce collége

a duré, non pas un an, comme le dit l'auteur, mais plus d'un siècle; il a été pour Genève un foyer de lumières.

La charte de fondation de ce collége a été traduite en français et publiée par M. Galiffe pére. Le texte latin a été imprimé dans les *Mémoires* de l'Institut genevois. Il en a été question plus d'une fois ; il n'est donc pas permis de l'ignorer. L'auteur de la brochure ne peut pas faire que ce qui a été n'ait pas été. *Factum infectum fieri nequit,* disent les jurisconsultes. Si on a pu reprocher à un écrivain français de passer sous silence vingt-cinq ans de l'histoire de son pays, que dire de M. Berthault qui supprime sans façon plus de cent ans de l'histoire de Genève?

Il est d'ailleurs absolument inexact d'affirmer que le collége Versonnex ait été abandonné par son directeur et ses élèves. La vérité est qu'il fut détruit à l'époque où furent rasés les faubourgs de Genève et où plusieurs milliers de personnes durent, après avoir vu leur fortune anéantie, s'exiler à regret de leur pays et se répandre dans les contrées environnantes.

Il y a plus; en 1536, sous le régime nouveau, lorsque l'instruction publique était en grande souffrance, le gouvernement s'adressa à Jean Christin, *ancien recteur des écoles de Genève,* et lui offrit de le mettre à la tête de l'instruction publique, « s'il voulait « *vivre selon Dieu, se marier* et *tenir l'école,* parce qu'il était connu à Genève. » Les plus fougueux des novateurs accueillirent cette démarche du gouvernement genevois avec une violente colère et un profond mécontentement.

Quant à Jean Christin, homme âgé *(déjà ancien),* prêtre, si je ne me trompe, il ne jugea pas convenable d'accepter les propositions qui lui étaient faites.

Plus on étudie de près l'histoire de Genève et celle des contrées voisines, soit en Savoie, soit en Suisse, plus l'on peut se convaincre que l'instruction publique, avant le seizième siècle, était plus avancée, plus perfectionnée que ne le prétendent ceux qui soutiennent la même thèse que M. *Berthault.* On trouve chaque jour de nouvelles preuves à l'appui de ce que j'avance.

Ainsi, dans le huitième volume du *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* volume qui vient de paraître, figure à la date du premier décembre 1434, Jean Piri, recteur des écoles de Fribourg *(rector scolarum Friburgi);* bien des années avant cette date, Fribourg possédait une *grande école* où les hautes études étaient enseignées. — Puisque je parle de ce huitième volume, qu'il me soit permis de rendre justice, en passant, au zèle infatigable de M. l'abbé et professeur *Gremaud* auquel nous en sommes surtout redevables. Savant fort distingué et paléographe des plus habiles, M. *Gremaud* a rendu des services signalés à l'histoire, par des publications de diverse nature, concernant surtout le Valais, Fribourg et le canton de Vaud. Les publications de M. *Gremaud*, celles de quelques autres savants suisses, les publications de plusieurs de nos sociétés, l'importante publication des *recez fédéraux*, etc., fournissent une mine abondante de documents authentiques que les écrivains de Savoie feront bien de scruter. Il y a là tout un sujet d'études; ils pourront y consulter, y recueillir, pour leur histoire locale, bien des documents utiles qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

L'*Armorial de Savoie,* de M. le comte *Amédée de Foras*, continue à paraître avec un succès croissant. Comme le nombre des exemplaires ne dépasse pas celui des souscripteurs, cet ouvrage, magnifiquement exécuté, au point de vue de l'art et au point de vue historique, est fort recherché. Il est difficile de se le procurer et son prix augmente chaque jour. Les livraisons 24 et 25, la dernière surtout d'une rare beauté, contiennent les noms des *de Chessel, de Chavanes, de Chatillon* et une partie de l'article relatif aux *Chevaliers du collier de l'Annonciade.*

La lettre C est loin d'être achevée; à en juger par les noms qui devront suivre, elle absorbera encore plusieurs fascicules. Nous souhaitons bon courage à l'auteur et à l'éditeur; il s'agit d'une œuvre qui restera comme un véritable monument.

L'*Armorial de M. de Foras* fournit une nouvelle preuve à l'appui de ce que j'avançais tout à l'heure; nous y voyons figurer, à la date du 24 mars 1341, Mᵉ Jean de Ville, recteur des écoles d'Evian (*magister Johannes de Villa rector scholarum Aquiani*); une petite ville du Chablais avait ainsi, déjà dans la première moitié du quatorzième siècle, ses écoles et un recteur; beaucoup d'autres localités étaient dans le même cas.

Quant à Genève, cité épiscopale, l'instruction y était très-répandue; il serait facile, au moyen d'une série de preuves dont les recherches récentes ne font qu'augmenter le nombre, d'établir, au besoin, qu'à l'époque où, suivant M. *Berthault,* régnait l'ignorance la plus profonde, puisqu'*il y avait tout à faire,* Genève possédait au contraire une instruction publique des plus respectables et des plus développées. Il ne suffit pas de nier des faits constants ou de les passer, sournoisement, avec peu de générosité, sous silence, pour les détruire. JULES VUY.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

Bône, 20 juin 1877.

Cher M. Revon,

Ronda est, me disiez-vous dernièrement, très pittoresquement située sur le Guardiano qui la coupe en deux parties par une gorge profonde de 400 pieds. Soit! Mais si pittoresque que puisse être la position de cette petite ville espagnole encore à moitié mauresque, elle ne saurait être aussi curieuse, croyez-moi, que celle de Constantine.

Figurez-vous une ville d'environ trente mille âmes, bâtie sur un rocher à peu près carré, de cinquante-deux mille mètres de superficie, isolé au sud-est et au nord-est par une crevasse à parois verticales de 50, 60, 110 et 180 mètres de hauteur; au nord-ouest et au sud-ouest par des escarpements de 50, 80 et 100 mètres d'élévation, et n'étant guère abordable, au sud-ouest, que par une langue de terre de 500 mètres de largeur tout au plus qui la relie de plein pied avec le mamelon aujourd'hui presque entièrement rasé du Coudiat Ati.

Aussi ce n'est pas sans raison qu'on la compare à

un nid d'aigle, à une ville suspendue dans les airs, et qu'on vient souvent de fort loin pour la voir. La comparaison n'a rien d'exagéré et l'émotion qu'elle procure, quand on la voit pour la première fois, vaut la peine qu'on se dérange. Quant à moi, je me souviendrai tonjours de l'effet qu'elle m'a produit lorsque, arrivé par une belle nuit d'automne au pied de la rampe qui remonte la vallée du Rummel, je l'aperçus tout à coup éclairée de mille feux étincelants comme autant de brillants enchâssés dans les fleurons d'une vaste couronne.

Mes yeux ne se lassaient pas de l'admirer à chaque détour de la route et se plaisaient à me rappeler le spectacle dont j'avais également joui lorsque, gravissant à pied le Fedj Kentoures, vers les dix heures du soir, j'avais tantôt à ma gauche, tantôt à ma droite, suivant que les lacets de la route portaient mes regards à l'est ou au nord, les deux énormes pitons des Toumiettes éclairés par la lumière argentée de la lune fuyant discrètement derrière la montagne, et postés à l'entrée du col montueux comme deux gigantesques sentinelles.

J'oubliai les fatigues d'une journée très chaude, employée toute entière à courir à travers broussailles et ravins, et les premières atteintes d'un accès de fièvre. La vue de Constantine, confondant ainsi ses lumières avec les étoiles du firmament, venait de mettre le comble à mes émotions de la nuit et de me guérir comme par enchantement!

Mais la cité aérienne, la *Belad-el-Haua* d'El Bekri, produit encore bien plus d'effet lorsque, dépouillés des ombres de la nuit et frappés par les rayons dorés d'un soleil d'Afrique, ses fiers et robustes rochers apparaissent pendant le jour aux yeux étonnés du pédestre voyageur.

On dit qu'un cri unanime d'admiration s'éleva spontanément dans la colonne du duc d'Orléans, lorsqu'en sortant du Hammâ et tournant brusquement à gauche dans la riante et fertile vallée du Rummel, elle aperçut soudain cette ville étrange, par une belle matinée du mois d'octobre 1839. Je le crois sans peine, car en quittant ce délicieux oasis que féconde l'eau de plusieurs sources thermales (1), on a tout à coup devant soi la Casbah et la coupure du Sidi Mcîd avec leurs escarpements formidables, c'est-à-dire un de ces tableaux qui pénètrent l'âme tout à la fois de crainte et d'admiration par leur caractère imposant et sauvage de grandeur et de rudesse.

Mais ne vous est-il pas arrivé parfois d'être en présence d'un de ces grands tableaux et de vous écrier : « Tiens! ce n'est pas plus grandiose, plus imposant! » parce que les récits de certains voyageurs ou les dessins de certains artistes vous en avaient exagéré les beautés? Si fait, n'est-ce pas? Eh bien! si brillants que soient les dessins qu'on a pu vous en donner, ou les récits qu'on a pu vous en faire, vous n'avez aucune déception de ce genre à redouter en venant à Constantine, car jamais aucun artiste ou narrateur n'a pu et ne pourra en exagérer les merveilles.

Venez donc bientôt les admirer vous-même et souffrez, en attendant, que je vous envoie quelques photographies et dise quelques mots, puisque ni gravures ni descriptions ne peuvent nuire à votre enthousiasme futur.

Suivez-moi. — Je suppose que sortis du Hammâ dont nous dédaignons de visiter les quelques vieux pans de murs qu'on s'est avisé de prendre pour des vestiges de l'antique Ad Palmam (1), nous gravissons pédestrement, à partir du pont d'Aumale, la belle rampe qui mène à la ville en contournant la montagne. Si vous brûlez d'arriver au terme de notre ascension, je vous conseille ne ne pas vous arrêter trop souvent pour contempler la sévère beauté du site qui s'étale à vos regards sur la hauteur; vous mettriez bien six bonnes heures à franchir les six kilomètres qui nous séparent seulement de la ville. Baissez les yeux plutôt et pressez le pas. Très bien! — Nous voici de la sorte arrivés sans trop de fatigue au sommet de la crête étroite qui est le seul point par lequel l'antique Cirta soit accessible, c'est-à-dire en face de cette porte Valée ou Bab-el-Oued qui rappelle au cœur de tout bon Français tant d'actions d'éclat et la mort de tant de héros.

Si vous voulez m'en croire, nous entrerons à Constantine par cette porte fameuse, non pour la parcourir en curieux, mais pour nous y reposer quelques moments, car nous avons ce soir pas mal de sentiers à descendre et à monter, de gués à traverser, de blocs à escalader, de chemin à faire, en un mot, et de cris d'admiration à pousser en parcourant son ravin.

Or, je suppose qu'après avoir repris quelque vigueur nous regagnions prestement la porte Valée ou Bab-el-Oued, et que tournant brusquement à notre gauche nous descendions le marché arabe qui se tient sous les murs de la ville et près de l'ancienne Bab-el-Djabia.

A partir de là un immense escarpement naturel constitue vers le sud-est une muraille verticale qui, en face de la caserne du Bardo, atteint une hauteur de 50 à 55 mètres.

Encore quelques pas et nous atteignons le petit pont du Diable jeté sur le Rummel à l'entrée même de la gorge qui en cet endroit mesure à peine 10 ou 12 mètres de largeur.

Pour mettre à profit ce peu de largeur et donner un accès plus facile au pont, on a jugé à propos d'entailler assez profondément le rocher à sa base (photographie n° 1). En artiste déplorez avec moi ce travail, car j'estime que jamais ni ciseau ni marteau n'auraient dû profaner de la sorte une telle merveille.

(1) Les sources d'eau chaude du Hammâ qui autrefois formaient un vaste marécage dont les émanations engendraient la fièvre, émergent de nombreux bouillons (16) concentrés dans une enceinte circulaire de 100 mètres de diamètre. Ce sont des eaux très limpides, à la température moyenne de 25°, ayant une composition variable (de 0.6437 à 0.7720 de sels terreux par kilogramme d'eau, suivant Fournel et Ville) et un débit qu'on évalue à près de mille litres par seconde.

Elles donnent naissance immédiatement à un magnifique petit cours d'eau thermal, l Oued Hammâ, qui va se jeter dans le Rummel à 6 kilomètres au-dessous de Constantine, et qui non seulement sert, en raison de son volume considérable, à l'irrigation de nombreux jardins, mais fournit encore à l'industrie, en raison de ses chutes puissantes (140 mètres au-dessus du confluent de l'Oued Hammâ dans le Rummel), une force motrice des plus considérables, évaluée à 1651 chevaux par Fournel.

(1) D'après M. Cherbonneau, ces ruines seraient celles d'*Azimacia*. La Table de Peutinger place, du reste, Ad Palmam, à 12 milles de Cirta, c'est-à-dire à près de 18 kilomètres ($12 \times 1481^{m},48 = 17,777^{m},76$) et l'oasis de Hammâ ne s'est jamais guère étendu, que je sache, au-delà du 13e kilomètre.

N'êtes-vous pas de mon avis et ne trouvez-vous pas que les hommes chargés de pareils travaux font assez l'effet de ces microscopiques lithophages occupés sans cesse à se creuser une misérable demeure au pied des énormes falaises !

Heureux de votre tacite approbation, je vous dirai alors, en passant, que le nom de la rivière qui coule à nos pieds signifie « la rivière du sable » et devrait s'écrire en arabe littéral *Ouad-er-Ramel* et non Rummel tout court, ce qui n'ajoute, il est vrai, pas un pouce de plus à sa dignité africaine et revient au même pour tous ceux qui ne s'attachent pas précisément, en puristes inconciliables, au pied de la lettre.

Elle portait autrefois, chez les Arabes, celui de *Souf Djimmar* dont le premier mot n'est, il paraît, qu'une corruption du mot berbère *açif*, rivière, et le second désigne le cœur de la jeune tige du *Chamærops humilis* (palmier nain) que mangent encore avec assez d'avidité les indigènes... quand ils n'ont rien autre chose, sans doute, à se mettre sous la dent!

Je la considère, avec quelques auteurs anciens, comme la partie supérieure de l'*Amp Sagas* ou rivière large (1), en phénicien, qui dans un temps, servait, comme on sait, de limite, avec la Tusca, à la Numidie.

Qu'il en soit, du reste, ainsi ou autrement, toujours est-il qu'elle est formée de la réunion de l'*Oued-el-Hammâm* (la rivière du Bain chaud) et de l'*Oued-bou-Merzoug* (la rivière de l'Abondance) qui prennent naissance, l'une sur le plateau fertile des Abd-el-Nour, l'autre au pied du versant sud du Djebel Guerioun.

Elle n'est pas toujours aussi paisible et telle qu'elle est dépeinte sur la photographie que je vous envoie. Représentez-vous-la grossie par les pluies torrentielles de l'hiver, ou par la fonte subite des neiges et venant se heurter contre les parois étroites du sombre défilé. Furieuse, irritée de se voir ainsi arrêtée dans sa course impétueuse, elle monte, monte sans cesse jusqu'à 14 et 15 mètres au-dessus de l'étiage du pont, comme cela lui est arrivé plusieurs fois déjà, entre autres les 31 décembre 1854 et 15 février 1859 (2).

Ce n'est plus alors comme aujourd'hui une paisible et modeste petite rivière, voire même un simple ruisseau, c'est bien un torrent, un véritable fleuve déchaîné et se ruant avec fracas contre les rochers qui osent ainsi lui barrer le passage.

Profitons de ses eaux les plus basses et entrons résolument dans la gorge.

On prétend qu'il est impossible d'y circuler sans risquer cent fois de se casser le cou ou de se noyer, parce qu'elle est encombrée de gros blocs de pierre détachés des parois du rocher qu'il faut à chaque instant contourner ou prendre d'assaut. Mais il est certain, néanmoins, que plusieurs Arabes y sont entrés et en sont sortis sains et saufs et qu'à l'époque de la domination romaine on a fait plus que de s'y promener ; on y a travaillé, comme je ne tarderai pas à vous en donner la preuve.

Mais avant de vous engager dans cette fissure immense, veuillez, je vous prie, regarder à votre droite. La gorge du Rummel, sous Constantine, n'est pas seulement remarquable, en effet, par ses immenses murailles de calcaire noir et gris et par ses voûtes naturelles, elle l'est aussi par ses belles sources thermales qui émergent à diverses hauteurs de ses vastes flancs. Celle de Sidi Rached émerge ici à 2 mètres au-dessus du niveau de la rivière et fournit environ 4 litres par seconde d'une eau très claire et bonne à boire quand elle est refroidie (1).

Elle est captée par une chambre circulaire recouverte d'une voûte sphérique, qui sert de bain maure aux indigènes et d'où elle se rend ensuite dans ce bassin où, comme vous le voyez, grouillent en ce moment, et du reste toute l'année, du matin au soir, un tas de petits bambins arabes et nègres de la plus belle venue.

En voulez-vous goûter? Non — vous préférez lire cette belle inscription qui, cent pas plus loin, a été gravée sur les rochers mêmes qui bordent la rive droite du Rummel en la quinzième indiction et a été découverte, en 1841, par le capitaine du génie Carette. Elle rappelle le martyre du diacre Jacques, du lecteur Marien et de neuf autres chrétiens, humbles jardiniers du faubourg de Cirta, qui eurent le courage de mourir pour la foi en l'année 259, alors que la persécution de Valérien, commencée en 257, s'exerçait avec le plus de violence en Numidie, et particulièrement à Cirta, métropole de la province.

Vous en connaissez si bien, sans doute, le texte et l'interprétation qu'en a donnée notre savant paléographe Hase, que je me contenterai de vous rappeler que jusqu'alors tous les auteurs avaient admis que Marien et Jacques avaient eu la tête tranchée à Lambesa, tandis qu'il est aujourd'hui bien prouvé par cette belle inscription que leur exécution eut lieu ici. Réjouissez-vous aussi de pouvoir encore la contempler et la lire, car il ne s'en est pas fallu de beaucoup qu'elle ne fût détruite, en 1842, par des ouvriers carriers beaucoup plus soucieux de trouver de bons moellons que de belles et précieuses inscriptions.

En entrant maintenant dans cette gorge profonde, ne vous sentez-vous point, dès les premiers pas, oppressé? — Il me semble que plus j'avance, plus ces parois immenses cherchent à se rapprocher l'une de l'autre et à me saisir! J'étouffe!

Je cherche le jour, et levant les yeux vers le ciel qui se découpe au-dessus de nos têtes en un long et étroit ruban d'azur, je reste comme écrasé sous le poids des rochers qui m'enserrent.

Mais point de folles alarmes! Ces parois sont immobiles depuis bien des milliers de siècles déjà et rien ne peut les rapprocher, si ce n'est un cataclysme épouvantable. Avançons donc sans craintes, mais non sans précautions.

(1) En arabe *Ouad-el-Kebir*, la grande rivière.

(2) Ces crues subites et extraordinairement grandes du Rummel n'ont plus lieu depuis que M. Carbonnel, craignant avec raison pour son beau moulin qui est à 40 mètres en amont du pont du Diable, a dégagé à ses frais l'entrée de la gorge, élargi son entrée et permis de la sorte à la rivière d'y pénétrer beaucoup plus aisément, au grand désespoir, il est vrai, de tous ceux qui aiment à contempler ces grandes scènes de la nature sans avoir à en souffrir.

(1) M. Ville a trouvé, le 22 février 1861, à 8 h. du matin, 28°33 pour la température de cette source, celles de l'air ambiant et de l'eau du Rummel étant de 14°66 et 10°33.

Tout un chaos de pierres et de gros blocs éboulés nous attend. Ils nous barrent le passage. Nous les franchissons tant bien que mal, car le Rummel en les léchant et les couvrant depuis si longtemps de ses eaux courantes, les a pour ainsi dire polis et rendus glissants.

Un profond silence règne aussi tout autour de nous; il n'est interrompu de temps en temps que par le vol et le cri de quelques vautours et corbeaux fuyant à notre approche, ou par le bruit que font en tombant et rebondissant à nos pieds quelques pierres détachées de la masse.

Les parois dont nous cherchons à suivre la base ne sont toujours éloignées l'une de l'autre que de 10 à 12 mètres, mais elles grandissent de plus en plus et semblent bientôt se confondre avec le ciel. Encore quelques efforts et nous aurons atteint cette source dont le bruit frappe nos oreilles depuis un bon moment déjà. Elle émerge sur la rive gauche et à 8 mètres environ au-dessus du lit du torrent. Son débit est assez considérable et son eau, d'une température assez élevée, dépose du travertin le long du rocher d'où elle sort.

Les indigènes l'appellent « *Aïn Chegga* » la vieille fontaine.

Ici la gorge fait un coude et il nous semble être au fond d'un gouffre sans issues. Mais à cent mètres plus loin nos craintes se dissipent et font place à un sentiment de joie et d'admiration.

Jamais site plus pittoresque et plus grandiose ne s'est offert à nos yeux comme celui qui se présente là devant nous. Ce pont jeté à plus de trois cents pieds au-dessus de l'abîme; ces pignons de rochers garnis de cactus et d'aloès qui dressent de part et d'autre leurs larges raquettes et leurs longues tiges en fleurs au-dessus de nos têtes; ces groupes de maisonnettes se découpant sur un ciel du bleu le plus pur et opposant aux sombres clartés du ravin leur éclatante blancheur, ne composent-ils pas, en effet, un ravissant tableau!

Je doute, pour ma part, qu'on puisse en rencontrer de plus attrayant, même en Amérique où dame Nature paraît avoir entassé pourtant merveilles sur merveilles.

Mais que sont ces restes de constructions en pierres de taille que nous rencontrons, à partir de là, sur plusieurs points de la gorge? Sont-ce les ruines d'anciens ponts ou les fondations de ponts commencés et à l'achèvement desquels l'art même des Romains aurait dû renoncer?

Fournel et les voyageurs anglais, Sir Greeville Temple et Falbe, pensent que ce sont des restes de ponts romains qui n'ont jamais été terminés; mais il appert d'un passage d'Ibn Konfoud, qui naquit à Constantine même vers le milieu du XIVe siècle et occupait un emploi à la cour du roi hafside El Farès, que plusieurs ponts donnaient encore, au commencement de son siècle, accès à la ville. « Ben-el-emir « avait à peine été nommé caïd de Constantine, dit, « en effet, Ibn Konfoud dans son livre de la Farésiade, traduit par M. Cherbonneau, qu'il se déclara indépendant et prêcha la révolte contre l'émir Khaled en l'année 704 (1304). Lorsqu'il apprit « que son souverain quittait Bougie et s'avançait à « la tête d'une armée formidable, il fit démolir les « ponts de la ville. »

Ces restes de constructions sont donc bien plutôt les ruines d'anciens ponts romains. Comment, du reste, les considérer autrement sans faire injure au peuple-roi qui n'entreprenait jamais rien à la légère et savait toujours terminer ce qu'il commençait!

Mais approchons du pont. Son tablier de fonte s'élance d'une pile à l'autre sur un espace de 56 mètres et à une hauteur de 110 mètres au-dessus du niveau de la rivière. Admirez sa légèreté, son élégance; quant à moi, tout en rendant justice au savant ingénieur qui en a conçu le plan et à l'habile entrepreneur qui l'a construit, je regrette, en archéologue endurci, de ne plus rencontrer là celui d'Antonin le Pieux qui, à défaut d'élégance et de légèreté, avait au moins un magnifique cachet d'antiquité.

Tel qu'on le voyait encore au commencement de 1856, restauré par Salah Bey, en 1788 et 1789, il avait deux étages. L'étage inférieur comptait deux arches, dont celle du côté de la ville était murée. Elles étaient soutenues par trois piliers dont la structure était évidemment romaine, depuis la base jusqu'à la corniche, et dont celui de gauche de l'arche ouverte reposait seul sur la voûte naturelle.

Pour relier ce pont inférieur à la berge du ravin, il existait, sur la rive droite, une arche interrompue vers le milieu par les angles saillants du rocher. Sur la rive gauche, une légère amorce d'arcade supportait la partie supérieure de l'édifice. Un peu plus haut que ce pilier extérieur, on remarquait un fragment de bâtisse romaine terminée par une petite corniche.

Quant au second étage, qui s'élevait à 16 mètres de l'étage inférieur, il se composait de quatre arches. Les deux du milieu correspondaient à celles du bas, mais leurs voûtes étaient en ogive, tandis que les deux latérales étaient à plein cintre et visiblement plus larges. L'arche ouverte, dans la direction de l'ancienne route de Smendou, était établie sur une pile qui, elle-même, adhérait au roc et n'avait, suivant M. Cherbonneau, que treize assises, y compris la moulure. A la partie opposée, quatre rangs de pierres romaines soutenaient la courbe de la dernière arcade. Enfin, au temps des Romains, le pont devait avoir, sur la rive droite, un arceau de plus, ainsi que l'indiquaient les restes d'une construction assez bien conservée.

Sa hauteur totale n'atteignait pas, à partir de la voûte naturelle, plus de 65 mètres; son tablier en avait 60 de longueur.

A en juger par ce qu'il en restait encore avant la catastrophe du 18 mars 1856, ce pont romain ne manquait pas d'un certain luxe; la galerie et les piliers de ses arches étaient ornés de corniches et de festons, de têtes de bœufs et de guirlandes. Les clefs étaient chargées de caducées et autres figures allégoriques.

PAPIER.

(*A suivre.*)

LE PAILLON

Madrid a le Manzanarès.
V. H.

Il tombe en bondissant des roches escarpées
Et garde le reflet des pics étincelants ;
Il est de ces ruisseaux argentés, nonchalants
Que le regard poursuit en maintes échappées.

Parmi les oasis que le ciel a groupées,
Sous les verts orangers il marche à pas tremblants,
Puis, le doux ruisselet court sur les cailloux blancs
Sans lécher en passant les rives détrempées.

Autre Manzanarès, il demeure altéré,
L'hiver — mais quand l'été revient, régénéré,
Quand un orage éclate ou que les neiges fondent

Le ruisseau semble un fleuve et le fleuve un torrent
Dont les sourds grondements, sur la grève, répondent
Au râle que la mer exhale en expirant !

PAUL LABBÉ.

Nice, février 1877.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 26 juillet 1877

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président communique la correspondance :

1° Lettre du Ministère de l'instruction publique, accordant, comme les années précédentes, une allocation de 300 fr. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

2° Circulaire du Ministère, demandant des renseignements bibliographiques. — Le Secrétaire a envoyé les notes demandées, en y ajoutant les tables annuelles de nos publications et la liste des tirages à part.

3°, 4°, 5° Demandes d'échanges, formulées par le Comité royal de l'histoire nationale de Turin, par la Société zoologique et botanique de Finlande, et par la Société des sciences naturelles de Béziers. — Adopté.

6° Circulaire du Ministère de l'agriculture et programmes relatifs à l'exposition internationale des sciences anthropologiques. — Plusieurs membres préparent des envois; le Musée s'est fait inscrire pour diverses séries.

Avant de publier un travail sur les patois de la Savoie, M. *Constantin* communique son projet de notation pour l'orthographe et la prononciation. Les avantages et les inconvénients du système proposé par notre confrère sont discutés par MM. *de Toytot, Ducis, Nanche* et *Revon*. Si l'on adopte le système phonétique, comme le désire M. Constantin, il faut le concilier avec les exigences de l'étymologie, de la grammaire et de la composition typographique.

M. Revon expose les antiquités lacustres offertes par M. le docteur *Gross,* membre correspondant à Neuveville. Ce don important consiste en 110 échantillons provenant des lacs de Bienne et de Neuchâtel. L'âge de la pierre est représenté par les phases de la fabrication des haches et de leurs emmanchures, par des silex taillés, ossements, canines percées pour pendeloques ; l'âge du bronze, par des objets de parure en bronze et par une suite de vases de diverses formes. La réunion vote des remerciements au donateur.

Un autre membre correspondant, M. *Papier,* fait hommage de trois grandes photographies, très réussies comme netteté et comme choix des sites. Elles représentent les gorges du Rummel à Constantine et servent d'éclaircissements aux descriptions que notre confrère va publier dans la *Revue*.

M. Mottard, président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, offre, au nom de cette Compagnie, une photographie in-folio, reproduisant une thèse de philosophie, imprimée sur étoffe en 1679.

M Ducis lit une notice sur les docteurs de l'Eglise universelle, dont le titre va être décerné à saint François de Sales, ensuite de l'enquête ouverte en 1870.

Le même donne le sens d'un terme de droit féodal, *Regichia,* qui se trouve, au XIVe siècle, en Armorique et, au XVe, en Savoie.

Le même rappelle les banquiers Asinari, Medicis, Musset, Orlandini, etc., établis dès le XIVe siècle à Annecy, à Thonon, Genève et Lyon. Il fait ensuite connaître un inventaire des joyaux de la couronne de Savoie engagés à la banque des Medicis de Lyon sur la fin du XVe siècle.

Ces communications paraîtront dans la *Revue.*

M. l'archiviste dépose les dons et échanges :

C. Dunant, *Ascension au Fauteuil de la Tournette,* don de l'auteur. — Ducis, *Occupations, neutralité militaire et annexion de la Savoie,* don de l'auteur. — Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fleau de l'aristocratie genevoise,* don de l'auteur. — G. Vallier, *Notes sur l'abbé Guilloud,* don de l'auteur. — Mlle Nathalie Blanchet, *Le Cri de charité,* poésie, don de l'auteur.

Revue des sociétés savantes. — Polybiblion. — Revue archéologique. — Journal des connaissances médicales. — Association scientifique de France — Bulletin de la Société de géographie de Paris. — *Revue de la poésie — L'Investigateur. — Gazette des lettres. — Annales* de la Société botanique de Lyon. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Mémoires* de l'Académie du Gard. — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Béziers. — *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin. — *Bulletin* de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de Poligny. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme. — *Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande. — *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — *Revue suisse de Beaux-Arts. — L'éducateur. — Recueil diplomatique du canton de Fribourg. — Atti della Società italiana di scienze naturali.*

Les Alpes. — L'Union savoisienne. — Industriel savoisien. — Le Petit Savoyard. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Chablais. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Le recensement d'Alger vient d'être terminé. Entre murs, sans El-Biar, Saint-Eugène, l'Agha, Mustapha, Isly, Hussein-Dey, et sans la population en bloc (prisons, lycées, établissements divers), Alger a 52,702 habitants. C'est une augmentation de près de 4,000 âmes depuis le dénombrement de 1872, en quatre années par conséquent : augmentation qui consiste en 2,048 Français, 151 Juifs français, 1,199 étrangers, 494 Musulmans. Les citoyens français sont au nombre de 25,308, dont 18,200 Français, et 7,098 Juifs naturalisés. Il y a 16,379 étrangers, et 11,013 indigènes musulmans, sur lesquels on ne compte pas plus de 5 polygames. Tout ce monde-là vit dans 3,110 maisons. Avec la population en bloc, on arrive à 57,495 personnes, toujours sans les faubourgs, dont la population totale était, il y a quatre ans, de 15,283 habitants.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 6

JUIN 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
								à	AU SOLEIL		SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR			ET		
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	l'ombre.	noirci.	nu.		Direction.	Force.	à 9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	23°	11°5	16°6	722,9	1,2	1,4	89	23°8	38°	28°3	S.-O	S.-S.-E	fort	beau	A 3 h. s. grosse pluie d'orage, vent d'Est; à 11 s.	1,030	15°
2	24,5	5	15,8	728,2	22,5	1,4	91	20,8	40	30,5	S.-O	S	id.	très beau	[très beau.	1,090	14
3	24	9	17	724,4	»	2,2	92	25	47	35	S.-O	S	id.	beau	Couvert par moment.	1,080	14,7
4	28,5	8,5	20,2	723,3	»	4,8	73	28	46,5	37	O	O.-S.-O	faible	beau		1,060	15,4
5	29,5	16	21,8	724,3	0,1	0,5	55	22	23	22	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pluie avant 9 h. et à 11 h. s.	1,020	15,5
6	25,5	18,5	14	725,9	5,4	3	81	15,5	19,5	17	S	O	assezfort	couvert	Très beau le soir.	0,980	14
7	19,5	8,5	19,5	728,4	»	1,5	67	24	43	33	O	O.-S.-O	faible	beau	Id.	0,960	15,4
8	26	8,5	20	727,2	»	3	72	27,8	48	37,3	—	S.-O	id.	id.	Id.	0,910	16,7
9	30	16,5	25,2	727,5	»	3,6	61	29,2	48	38,5	—	O	id.	id.	Id.	0,860	18,4
10	32	14	23,8	728	»	3,5	60	29,5	48	38,2	—	O	id.	id.	Id.	0,850	19,6
11	33	14	24,2	727	»	3,5	60	30,3	48,5	39,3	?	O	id.	id.		0,810	20,5
12	32,2	13,7	27,3	725	»	3	63	31,4	49,7	40	—	S	id.	très beau		0,790	21,4
13	32,5	43	25,4	722,3	»	4,3	76	31	49	40	—	S	id.	très beau		0,750	21,6
14	32,3	14,5	24,8	721,4	»	5,3	60	30	48,5	39,2	—	S.-O	id.	beau		0,740	21,6
15	32	15	23,8	722,8	»	4,4	62	32	51	40	—	N.-O	id.	id.		0,720	22
16	32	15	23	722,7	»	4,1	74	27,2	46	32	S.-O	N -O	id.	id.	Couvert 1/2 le soir.	0,700	20,5
17	29,7	16,5	22,4	723,7	»	5,3	66	27,6	48	37,5	S.-O	O.-S.-O	id.	id.	Pluie inappréciable de 2 à 5 h. s.; 1/2 couvert	0,690	21,4
18	28,7	16	22,5	724,1	p	3,6	74	24,2	41	32,5	—	O.-S.-O	id.	très beau	Beau le soir. [la nuit.	0,690	21,5
19	21	16	22,2	726,6	»	2,8	66	26,2	49	38	—	O.-S.-O	id.	couv.1/2	Eclairs et tonnerres et pluie aux environs de 4 à	0,685	21,7
20	28,7	14,5	22,5	725,9	»	1,7	74	27,6	46	37	—	S.-S.-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s. [7 h. s.	0,685	21,2
21	29	14	20,2	722,6	»	3,9	71	21,2	29	24,5	S.-O	S.-O	id.	couv.1/2	Pl. lég. p. bourr. v. 2 h. s. inappr., couv. 1/2 le s.	0,670	20,2
22	24,5	16	22,5	721	»	2,4	74	25	32	27,5	S.-O	S. S. O	id.	couv.1/2	Pluie à 6 h. s. ensuite éclairs et tonn., à 10 h. s.	0,660	21,1
23	27,3	16	20	721,8	8	1,4	79	22,2	32,7	27	S.-O	N	id.	couv.1/2	Couvert la nuit. [couvert.	0,690	20,4
24	24,2	13,2	19,8	723,6	»	3	83	17,8	21	18	S.-O	O	id.	couv.1/2	Pluie de 11 h. m. à 4 du soir par bourrasque.	0,680	20,1
25	23,3	12,5	18,2	724,6	11	1,6	53	21,8	45	33,3	O	N	id.	beau		0,680	20,1
26	24,5	10	18,5	725,8	»	3,7	51	23,8	44	33	O	N	id.	beau		0,670	19,3
27	25	10	22,4	726,2	»	4,1	71	26	47	38	—	O	id.	très beau		0,660	19,6
28	28,5	12	22,8	726,1	»	4,6	62	29	48,5	38,5	—	O	id.	beau		0,650	20,6
29	30,5	14	22,2	728,4	»	5,7	58	25,6	45	36	—	O	id.	très beau		0,640	20,6
30	30,5	13	23,2	728,9	»	5,2	66	29,2	49	39	—	O	id.	couv.1/2		0,630	20,5
Moyennes ou Totaux.	27°83	13°16	21°39	725,02	48,2	98,5	69,47									0,791	19°81

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy.— Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 août 1877.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Études sur le patois savoyard, par M. A. Constantin. — Doctorat de saint François de Sales, par M. C.-A. Ducis. — Encore la *Regichia*, par M. Jules Vuy, avec une note de M. A. Morel-Fatio. — Note sur le nom du Dieu des Fidjis, par M. L. Favre-Clavairoz. — Deux jours à Constantine (suite), par M. A. Papier. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

I

> Notre patois s'en va! Cette rapide décadence est un puissant motif pour que nous recueillions par écrit les épaves échappées au naufrage.
>
> Alph. Despine. (*Revue Savoisienne*, déc. 1864.)

Je considère comme un devoir, avant d'entrer en matière, de rendre hommage au talent et au patriotisme de cet infatigable travailleur qui a consacré de longues années à recueillir tout ce qu'il a pu découvrir en fait de chansons et de noëls en patois savoyard, et qui dans une série d'articles insérés dans la *Revue Savoisienne* (1864-1871), n'a cessé de faire l'appel le plus chaleureux à tous les amateurs et détenteurs de poésies patoises. Il suffit d'en lire quelques articles pour voir avec quelle joie et quelle reconnaissance il accueillait la moindre communication relative à ses recherches. Comme il est regrettable que cet homme de cœur et de talent n'ait pas eu la satisfaction de mettre au jour l'œuvre qu'il méditait, et que le monde ne connaisse de ce trésor poétique si péniblement amassé, que les quelques fragments qu'il a publiés dans la *Revue*.

La Société Florimontane, dont M. Despine fut un des membres les plus actifs et les plus distingués, a déjà à plusieurs reprises exprimé le désir de reprendre en sous-œuvre et de compléter le travail interrompu. Espérons qu'elle pourra bientôt mettre à exécution sa louable et patriotique intention. En attendant, honneur à ce vaillant champion, mort victime de son zèle pour la science et le bien public, honneur à M. Alphonse Despine !

En cherchant à sauver du naufrage nos anciennes poésies et à collectionner les nouvelles, M. Despine avait été certainement bien inspiré ; c'est par leur publication qu'il faut commencer. Quel dictionnaire, quelle grammaire peut-on faire sans les documents de la langue d'autrefois et de celle d'aujourd'hui ? Or, pour faire une étude sérieuse d'une langue ou d'un dialecte, il faut trois choses : un texte, un dictionnaire et une grammaire. Malheureusement notre patois qui mérite, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des philologues, n'a ni grammaire, ni glossaire, ni recueil de poésies (1), tandis que presque tous les autres patois de France possèdent des glossaires ou d'autres livres qui en facilitent l'étude aux amateurs des études philologiques. Il serait à souhaiter que des hommes de bonne volonté unissent leurs efforts pour combler cette lacune. En exprimant ce désir, je suis loin de ne songer qu'aux intérêts des philologues, ce que j'ai surtout en vue, ce sont nos intérêts à nous Savoyards ; et, quelque paradoxale que puisse paraître mon assertion, je dirai que nous avons véritablement besoin d'une grammaire et d'un glossaire savoyards, non pas pour apprendre notre patois, mais pour apprendre le français.

Il est certain que les habitants de la campagne et même des petites villes parlent toujours patois entre eux, et qu'ils ne se servent du français qu'à leur corps défendant. Il est non moins certain que le patois déteint sur le français, et que ceux qui l'ont parlé dès leur enfance, comme ceux qui se trouvent chaque jour en rapport avec les habitants de la campagne, en pourront jamais entièrement secouer le joug du patois, quelque bonne instruction qu'ils aient reçue. Ils auront beau se surveiller et peser toutes leurs expressions, il se glissera toujours dans leur parler des tournures de phrase et des mots que la langue française ne reconnait pas. En effet à qui de nous n'est-il pas arrivé de se demander : Quel est le nom français de cette plante, de cet instrument, etc. ? Qui de nous, après avoir fini ses études, n'a pas employé, sans s'en douter, des tournures de phrase calquées sur le patois, des mots que le français a rejetés depuis trois ou quatre siècles et d'autres qu'il n'a jamais connus et qu'il ne connaitra jamais. Un glossaire savoyard, accompagné de quelques remarques grammaticales et d'une liste des expressions

(1) A part quelques chansons imprimées, les *Origines du patois de la Tarentaise*, par l'abbé Pont et le *Nouveau Glossaire Genevois*, par Humbert, nous n'avons rien. Ce dernier ouvrage peut être consulté avec fruit, malgré la différence qu'il y a entre le patois savoyard et le genevois.

fautives, propres à notre province, nous tirerait tout de suite d'embarras et nous faciliterait l'étude du français.

D'un autre côté, dans nos écoles primaires où l'enseignement se fait en français, c'est-à dire, dans une langue que la majorité des enfants ne comprend presque pas du tout, au lieu de considérer le patois comme leur langue maternelle et de s'en servir comme d'un point de repère pour marcher du connu à l'inconnu, on le dédaigne ; beaucoup de maîtres d'école croiraient déroger en employant la langue de leurs élèves et en leur permettant de s'en servir en classe. Un bon maître d'école, loin de rougir de s'en servir pendant les premiers mois de l'année, doit le traiter de pair avec le français, pour mettre ses élèves à leur aise dès leur entrée à l'école. Il doit leur apprendre avant tout à comprendre et à parler la langue française, et la méthode la plus sûre et la plus rationnelle est d'aller du connu à l'inconnu, en prenant le patois comme point de départ pour les amener graduellement à parler français. En un mot, il doit se faire petit avec les petits pour les attirer à l'école, pour se les attacher et enfin pour les élever jusqu'à lui. Cette tâche lui sera rendue d'autant plus facile qu'il connaîtra leur langue, et qu'il en saura faire un judicieux emploi. Par conséquent, pour faciliter l'étude du français et en rendre l'usage plus fréquent et plus correct, il est nécessaire que le maître d'école suive cette marche éminemment pédagogique, et pour cela un glossaire savoyard dans le genre de celui dont je viens de parler, est indispensable.

Toutefois avant de songer à composer un glossaire, il faut songer à recueillir nos chansons patoises, et avant de les publier il est nécessaire de débattre une question d'une grande importance.

Ceux qui ont lu les poésies publiées par M. Alph. Despine dans la *Revue*, savent combien la lecture en est difficile. Dans une pièce vous trouvez un mot écrit de deux manières différentes ; dans une autre pièce d'un autre auteur, le même mot s'y trouve écrit d'une autre manière. Cela tient à ce qu'en l'absence de principes fixes, ou généralement admis, chaque auteur orthographie à sa manière; cette incertitude de l'orthographe a cet inconvénient, que lorsque je lis une chanson écrite dans le patois d'une vallée dont la prononciation m'est inconnue, je ne sais plus lire, car j'ignore complétement si l'auteur s'est attaché au principe phonétique, au principe étymologique, ou si c'est une orthographe qui lui est propre. Ainsi on y trouve *les fiels, les f'llié, les fellie, les feilles,* pour dire *les filles; tothor, tosior, tozor, tozhor* et *tozdor,* pour dire *toujours ; le tin, le tein, le teim, le tem, le têps, le temps* pour dire *le temps,* etc., etc. Comment puis-je me faire une idée de la prononciation de telle ou telle vallée, si je ne sais à quoi m'en tenir sur les principes d'orthographe qui ont guidé tel auteur donné? Il est donc nécessaire de s'entendre à cet égard et de tomber d'accord : 1° sur les principes qui doivent nous guider dans l'orthographe des mots ; 2° sur les signes de convention à adopter pour figurer certains sons inconnus à la langue française.

A titre d'essai, je soumets à l'appréciation du public les considérations suivantes, en priant ceux qui s'intéressent à cette question de vouloir bien faire parvenir leurs observations à la *Revue savoisienne.*

1° Nous nous servirons de l'alphabet français, et nous conserverons à chaque lettre et à chaque combinaison de lettres la valeur qu'elles ont en français.

2° Le principe fondamental de notre orthographe doit être une exacte représentation de la prononciation. C'est pourquoi les lettres *qu* et *gu* qui se prononcent en français de plusieurs manières devraient être remplacées par d'autres, par *ex, qu* par *k* et *gu* par *gh* quand la voyolle *u* ne se prononce pas : ainsi *ki* au lieu de *qui, ghillon* et non *guillon* (faussèt de tonneau, petite broche de bois servant à boucher le trou fait avec un forêt à un tonneau pour lui donner de l'air ou pour goûter le vin). On pourrait à la vérité par l'emploi du tréma obvier aux inconvénients résultant de la double et triple prononciation de *qu* et de *gu.* Comme à Annecy, le pronom relatif *qui* se prononce comme en français, et qu'à Thônes il se prononce comme le participe passé du verbe *cuire,* en figurant la prononciation d'Annecy on écrirait *qui,* et en figurant celle de Thônes on écrirait *quï.*

3° Pour obtenir une exacte représentation de la prononciation, il faudrait s'en tenir strictement au procédé phonétique, c'est-à dire, toujours représenter le même son de la même manière, sans se préoccuper le moins du monde de l'étymologie. Ce procédé sera appliqué à tous les mots qui n'ont aucune ressemblance avec les mots français correspondants. Quant aux mots qui ont du rapport avec le français, il nous faudra, autant que cela sera possible, conserver l'orthographe française ; mais du moment que celle-ci ne représenterait plus la véritable prononciation, l'orthographe française devrait être sacrifiée. Ainsi nous écririons *biau,* beau et non *biô; lou tyran,* les tyrans, et non *lou tiran ; mon habi,* mon habit, et non *mon abi; sçayï,* scier, et non *sayï,* parce que dans ces mots on peut conserver en partie l'orthographe française sans aucun préjudice pour la prononciation.

4° Au contraire nous écririons : *lou bu,* les bœufs, et non *lous bufs ; mar é avri,* au lieu de *mars et avril,* parce que, si dans le but de nous rapprocher autant que possible du français, nous écrivons à la fin des mots des lettres qui tantôt se prononcent, tantôt ne se prononcent pas, nous tombons dans des difficultés inextricables. Par conséquent nous n'ajouterons à la fin des mots aucune lettre quiescente, si ce n'est pour le cas où la liaison a lieu : *on grand homme,* un grand homme, *lou grans hommo, lous hommo.*

5° L'emploi des accents serait le même qu'en français ; toutefois, pour concilier toutes les exigences, il nous faudrait convenir d'employer l'accent circonflexe uniquement pour représenter la longueur des voyelles, de ne représenter l'è ouvert ni par un *e* sans accent, ni par *ai,* ni par *ei,* mais par *è.* et de représenter l'e muet par un *e* sans accent. Ainsi l'*e* dans *revgni,* revenez, *pessa,* sapin, se prononcerait comme l'e muet des mots français *me, te, se,* quoiqu'il soit suivi de deux consonnes.

6° Quant à l'é fermé, on le représenterait par *é* ou par *ai,* suivant que le mot français correspondant contiendrait *e* ou *ai.* Ainsi nous écririons *résta,* reste, *faire,* faire, qui se prononce comme *fére*,

parce que dans le premier mot le français contient un *e* et que dans le second il contient *ai*.

7° L'emploi de l'apostrophe et du trait d'union serait le même qu'en français : *l'hommo, l'eintrâ, d'ai* pour *le hommo, la eintrâ, de ai* (j'ai) ; *vû-te,* veux-tu ? *sâ-te,* sais-tu ? *prein-le,* prends-le.

Mais il conviendrait d'étendre l'emploi du tiret à des cas particuliers au patois. Ainsi, comme dans *onna bonna danna, on* est une voyelle nasale dans *onna* tandis qu'il ne l'est pas dans *bonna*, il convient de trouver un signe de convention pour conserver aux voyelles *an, in, on,* leur son nasal, lorsqu'elles sont suivies d'une *n*. Le trait d'union employé à cet effet par J. Humbert et par l'abbé Pont, me paraît bon ; par conséquent nous écrirons *on-na bonna dan-na* (caverne), *on-na sman-na,* une semaine.

De même nous étendrions l'emploi de l'apostrophe aux cas suivants et autres semblables. On dit quelquefois *m'n hommo* au lieu de *mon hommo*, *'na fena* au lieu de *on-na fena* (femme), *'mna né* (1) au lieu de *bonna né* (nuit) ; l'apostrophe pourrait fort bien servir à indiquer de pareilles élisions et contractions.

A. Constantin.

(*A suivre*).

DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

La Société Florimontane, dont plusieurs membres ont publié, à diverses fois dans cette *Revue,* sur saint François de Sales, des séries de détails historiques inédits encore dans les grandes vies de ce saint, auquel elle se rattache par les souvenirs de l'Académie Florimontane qu'il avait fondée en 1607, est heureuse de prendre acte dans ses mémoires du titre éminent qui vient de lui être décerné par le souverain pontife Pie IX, et dont l'honneur rejaillit sur la ville et le diocèse d'Annecy, sur toute la Savoie et sur la France : car, après saint Hilaire, de Poitiers, et saint Bernard, de Clairvaux, saint François de Sales est le troisième docteur de l'Eglise, du territoire français. La Savoie est fière d'apporter à sa nouvelle patrie cet appoint de gloire, qui manque encore à d'autres nations.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en rappelant sommairement ce que l'on entend par ce doctorat.

Les écrivains ecclésiastiques qui, après les apôtres et évangélistes, ont laissé des commentaires sur l'Ecriture sainte, des apologies et des démonstrations de la doctrine catholique, ont été appelés *Pères de l'Eglise,* parce qu'ils ont concouru à son extension en divulguant ses dogmes et sa morale, et en lui engendrant de nombreux enfants spirituels. Parmi ces Pères il y en eut dont la sainteté, la science et l'éloquence ont obtenu des succès plus considérables auprès des hérétiques et des incrédules, et dont l'Eglise a pu recommander les ouvrages comme exprimant sa propre doctrine dans la continuation de son apostolat. Ils ont eu le titre de *docteurs de l'Eglise universelle,* et reçoivent, en cette qualité, un honneur spécial dans le culte catholique.

On en compte d'abord quatre dont les écrits sont en langue grecque : saint Athanase, patriarche d'Alexandrie en Egypte ; saint Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, saint Grégoire, de Nazianze, et saint Jean Chrysostôme, deux patriarches de Constantinople, tous du IVe siècle.

Le schisme d'Orient, commencé au Ve siècle, y tarit la source des docteurs de l'Eglise.

Quatre autres ont écrit en latin ; ce sont : saint Jérôme, de Stridon en Pannonie ; saint Ambroise, archevêque de Milan ; saint Augustin, évêque d'Hippone en Afrique, du IVe siècle, et saint Grégoire Ier, pape, du VIe siècle.

Après ces huit, et dans un ordre inférieur, l'Eglise compte saint Hilaire, évêque de Poitiers, au IVe siècle ; saint Léon Ier, pape, et saint Pierre Chrysologue, d'Imola, archevêque de Ravenne, au Ve siècle ; saint Isidore, de Carthagène, archevêque de Séville, au VIIe siècle ; saint Pierre Damien, de Ravenne, cardinal-évêque d'Ostie, et saint Anselme, d'Aoste, archevêque de Cantorbéry, au XIe siècle ; saint Bernard, de Dijon, abbé de Clairvaux, au XIIe siècle ; saint Thomas d'Acquin et saint Bonaventure, de Bagnorea, au XIIIe, saint François de Sales, évêque de Genève, résidant à Annecy, au XVIIe siècle, et saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, au XVIIIe siècle.

Il y en a qui sont honorés comme docteurs de l'Eglise dans leur nation seulement, à cause de l'excellence de leurs écrits et de l'apostolat qu'ils y ont exercé, comme saint Fulgence, évêque de Ruspe en Afrique, au VIe siècle ; saint Léandre, archevêque de Séville, au VIe également ; saint Ildefonse, évêque de Tolède, au VIIe ; saint Bède, dit le Vénérable, moine d'Angleterre, au VIIIe. Mais l'Eglise ne leur a pas encore attribué cet honneur dans l'étendue du monde catholique. Ce n'est même que dans le XIXe siècle qu'elle l'a décerné à saint Pierre Damien, à saint Hilaire, à saint Bernard et à saint Alphonse de Liguori. Saint François de Sales vient compléter dignement cette phalange glorieuse.

Mgr Magnin, à la tête de son clergé et de l'ordre de la Visitation, fondé par saint François de Sales, mit à profit la réunion du concile du Vatican pour solliciter cette cause en l'honneur de son saint et illustre prédécesseur. Trente cardinaux, sept patriarches, soixante-quatorze archevêques, trois cent vingt-six évêques, quinze supérieurs d'ordres religieux de toutes les parties du monde catholique, six universités et un grand nombre de personnages appartenant aux familles princières de l'Europe, aux séminaires et aux colléges ecclésiastiques, à la noblesse d'Italie, de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Pologne, de Suisse, etc., sont venus appuyer de leurs vœux la demande de Mgr d'Annecy. C'est, avec le succès obtenu, le plus beau fleuron de son épiscopat.

Bien qu'en face d'un pareil suffrage, qu'on pourrait appeler une acclamation universelle, la Congrégation des Rites, avec la prudence habituelle du Saint-Siége, dont elle est l'intelligente ouvrière dans cette

(1) La suppression de *o* dans *bonna* et le changement de *b'nna* en *'mna* s'expliquent facilement. Par suite du changement de l'accent tonique, *bonna* est devenu *b'nna*, et *bn* s'est transformé en *m*, à cause de l'affinité des lettres *bn* et *m* Le même changement se produit dans le mot allemand *Abend*, soir, qui se prononce comme s'il était écrit *âm't*. L'accent étant ici sur *a*, on a dit d'abord *ab'nd*, puis *bn* a passé en *m*, et *d* en *t*.

spécialité, s'est livrée de nouveau à une étude approfondie de la vie et des écrits de saint François de Sales, imprimés et inédits. Car, pour être reconnu docteur de l'Eglise universelle, il faut réunir une héroïque sainteté et une science éminente.

Et c'est ensuite de ce travail poursuivi pendant plusieurs années avec toute la maturité ordinaire de ses jugements, que cette Congrégation a enfin émis son vote affirmatif le 7 juillet 1877, auquel S. S. Pie IX vient de donner la sanction suprême et irrévocable, en date du 16 du même mois.

La promulgation officielle du décret pontifical donnera lieu à des fêtes solennelles, après l'achèvement des réparations de l'église de la Visitation d'Annecy, qui conserve ses restes vénérés, et sera suivie d'une publication des œuvres complètes du saint docteur, qui, en répandant la *lumière* la plus pure et la plus douce sur la Savoie et la France, est devenu une lumière éclatante de l'Eglise universelle.

C.-A. Ducis.

ENCORE LA REGICHIA

Permettez-moi d'ajouter un mot, sur la *Regichia,* à l'article publié dans la *Revue savoisienne* (1877, p. 65), par notre savant collègue, M. Ducis.

On trouve aussi, dans les documents savoisiens, l'expression *regichire* ou *revichire*. Ainsi les chartes du diocèse de Maurienne, publiées à Chambéry, en 1861, nous en fournissent deux exemples (p. 200, 201, 203, 429). Je ne pense pas toutefois que les auteurs de ce recueil aient bien saisi le sens véritable de cette expression; suivant eux, elle signifierait *payer, acquitter, satisfaire, solvere, persolvere.*

Il me semble, au contraire, résulter des textes publiés dans le recueil, que *regichire* et *solvere* sont deux choses essentiellement différentes. Si je ne me trompe, *regichire* ou *revichire,* signifie reconnaître, reconnaître devoir à autrui; or, il ne faut pas confondre la reconnaissance du droit avec le paiement, ce sont deux idées essentiellement différentes. C'est ce qu'ont fait les auteurs de ce recueil qui mérite d'ailleurs, je dois le dire, les plus grands éloges; il serait bien à désirer, en effet, qu'il parût une publication analogue pour les autres contrées de la Savoie, en prenant ce mot Savoie dans sa signification la plus générale et la plus étendue.

Regichire ne figure pas dans le dictionnaire de Ducange; il est bon de rechercher son sens réel. C'est une petite conquête archéologique à faire.

Dans la charte de 1368, *regichia* veut-il dire *tributum, praestatio,* comme le pense M. Ducis, ou bien *confessio,* reconnaissance? C'est un point sur lequel j'ai quelque doute. Je n'ose pas émettre encore à ce sujet une opinion bien prononcée, définitive; j'attends de nouveaux textes que M. Ducis sera probablement le premier à nous produire pour que la question puisse être exactement élucidée.

Jules Vuy.

Lausanne, 2 août 1877.

Cher directeur,

Le n° 7 de la *Revue savoisienne* parle de la Regiquina, et votre Rigichia me paraît être la même chose et devoir se lire Regichia (avec un trait sur l'*i*) soit Regichina.

Quant à l'étymologie de ce mot, à sa signification absolue, je crois qu'elle se trouve dans le vieux verbe *regehir, rejchir,* confesser.

« *Le livre des Psaumes,* (1) » traduction française du XIIe siècle? fait un emploi fréquent de ce verbe. Je n'en citerai que deux exemples :

El milliu de la nuit esdreçowe a REGEHIR *a tei, sur les jugemenz de la tue justise.*

(Medio noctis surgebam ad confitendum tibi, super judicia justitiae tuae. — Ps. 118, v. 62).

Jo REGEÏRAI *al Seignur sulunc sa justise, e chanterai al num del Seignur très halt.*

(Confitebor Domino secundum justitiam ejus, et cantabo nomini Domini altissimi. — Ps. 7, v. 17).

La *regiquine* était une confession, une déposition probablement accélérée par quelque moyen violent; mais le fond du mot signifie, je crois, confession.

Veuillez communiquer ces lignes à M. Ducis, qui me fera grand plaisir en me disant que mon explication lui agrée.

A. Morel-Fatio.

NOTE SUR LE NOM DU DIEU DES FIDJIS

Trieste, 27 juillet 1877.

Mon cher directeur et ami,

Je viens de lire dans un journal que les Fidjis, que l'Angleterre s'est annexés, ont une religion. Jusque là rien d'extraordinaire. L'homme, où qu'il naisse, ne peut faire abstraction de son âme. Le divin, qui est en lui, se révèle suivant le milieu. La manifestation du sauvage ne peut ressembler à la glorification du civilisé, mais elle est égale, comme preuve de la double nature dont l'homme est formé.

Ce qui n'est pas étrange non plus, c'est que, partout, on rencontre la dualité des principes : le bien et le mal. L'homme souffre et ne se rend pas compte de la cause de sa douleur : il jouit et il ne peut se dissimuler que la joie n'est point due à son effort : il est tout simple qu'il l'attribue à un pouvoir surnaturel.

Mais ce qui m'a fait prendre la plume est beaucoup moins élevé que les questions que je viens d'effleurer. J'ai été frappé que les Fidjis appelassent leur Dieu, principe du bien, *Kalo.* Sans y changer une lettre, c'est le mot grec signifiant *bon.* D'où vient cette coïncidence? Y a-t-il, sous cette ressemblance et ce parallélisme de linguistique, une question de races? d'où viennent les Fidjis?

Mon intention a été seulement d'éveiller l'attention des chercheurs. Il faut souvent un simple hasard pour mettre sur la voie de découvertes importantes. Je vous la livre, mon cher directeur, en appelant l'examen des savants au courant de la langue des Fidjis.

Veuillez me croire votre bien affectionné,

L. Favre-Clavairoz.

Consul général de France.

---

(1) *Le livre des Psaumes,* ancienne traduction française publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Cambridge et de Paris par Francisque-Michel. Voir à la Bibliothèque publique d'Annecy cette publication faite à l'Imprimerie nationale, 1876, 1 v. in-4°. — L. R.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

C'est entre les deux premières, et sur la face occidentale, que se trouvaient les bas-reliefs dont Shaw a donné un dessin et une description si fantaisistes : « Une dame marchant sur deux éléphants avec une « grande coquille qui lui sert de dais. Les éléphants « ont la tête tournée l'un contre l'autre en entor- « tillant leur trompe, et la dame, qui paraît coiffée « en cheveux, porte un habillement fort juste au « corps et relève ses jupes de la main droite en re- « gardant la ville d'un air moqueur. »

Or, ces deux éléphants étaient bien face à face et dans l'attitude de la lutte, mais ils ne se tenaient point par la trompe, et la dame était si légèrement vêtue qu'on devinait aisément sous ses draperies toutes les formes de son corps, mais elle ne relevait nullement ses jupes de la main droite comme pour insulter à la ville. Elle tenait tout simplement de ses deux mains l'extrémité antérieure et repliée de son voile, ainsi que le font encore assez souvent les Arabes, hommes et femmes, avec la partie antérieure de leur *haïk,* ainsi que cela se faisait, du reste, aussi chez les Romains, à en juger du moins par les nombreux monuments découverts à Moute, près Sétif, sur lesquels chaque personnage est revêtu d'une étoffe en draperie ainsi tordue et ramenée tantôt jusqu'à la taille, tantôt jusqu'au bas-ventre seulement.

Au reste, ces bas-reliefs ne faisaient point partie de l'ancien pont et ne se rencontraient là que par un caprice de l'architecte italien chargé, par Salah Bey, de sa restauration; car, dans l'intervalle compris entre eux et le sommet du pilier mitoyen, on distinguait parfaitement des replâtrages modernes attestant qu'ils avaient été encastrés là postérieurement. Les deux pachydermes provenaient, sans doute, de l'hippodrome de Cirta dont Peyssonnel dit avoir encore vu une grande muraille un peu plus loin que l'arc de triomphe; et la dame, de cet autre édifice que les Arabes avaient décoré du nom de Châteàu de la fée malfaisante « *Ksar-el-Ghoula.* »

Mais trêve de considérations et de regrets à ce sujet. Il ne reste presque plus rien de ce vieux pont dont la chute, il y a vingt ans, a privé le ravin de Constantine d'une de ses curiosités archéologiques les plus intéressantes; mais voici deux photographies (n. 2 et 3) qui tempéreront vos regrets et les miens. Elles ont été faites à Bône d'après les dessins de Delamarre, un des membres les plus actifs de cette commission scientifique, qui a exploré l'Algérie par ordre du gouvernement, de 1840 à 1845, et a fait si bien connaître notre belle conquête au monde savant.

Approchons maintenant de la voûte sur laquelle reposait, du côté de la ville, l'un des piliers du pont romain. Elle constitue, à 15 mètres environ au-dessus du lit du Rummel, un amas de travertin produit par le dépôt de deux sources incrustantes éteintes depuis bien des siècles.

Ici, je suis bien obligé de vous avouer que les dangers redoublent et qu'il faut s'armer de torches. Or, comme nous avons fait, en pénétrant dans cette fissure étroite et profonde, ample provision de courage mais oublié de prendre de quoi seulement allumer un cigare, admettons que nous trouvons là, juste à l'entrée de la voûte sombre, une de ces bonnes fées toujours prêtes à exaucer les vœux même les plus extravagants, et qui, nous prenant par la main, consente à nous servir de guide et de providence.

Pleins de confiance en notre invisible protectrice, nous nous enfonçons sans hésiter dans l'antre immense et ténébreux.

La gorge ainsi voûtée est toujours fort étroite dans le bas (12 ou 15 mètres de largeur au plus) et à parois verticales, mais il nous semble qu'elle s'élargit bientôt en tournant vers le nord.

Nous parcourons ainsi souterrainement un espace de 60 mètres environ, dans une obscurité profonde. Une espèce de clarté ne tarde cependant pas à luire dans les ténèbres. Elle tombe d'une ouverture circulaire de 35 mètres de diamètre environ et d'une hauteur considérable, car la voûte qui à son entrée n'avait pas plus de 15 mètres de hauteur sous la clef en a ici au moins 40.

A la faveur de cette clarté qui nous rassure complétement, nous atteignons bientôt une nouvelle voûte de 25 mètres de largeur tout au plus, et sous laquelle nous passons comme sous un pont suspendu.

Si vous voulez m'en croire, nous remercierons ici la bonne fée qui a bien voulu nous accompageer, et nous suivrons ce lit du torrent à moitié desséché sans le secours d'aucune baguette magique. Si mon ami Augé, en partant des cascades, est arrivé jusqu'ici sain et sauf, pourquoi n'irions-nous pas d'ici jusqu'aux cascades, tout aussi sûrement que lui?

Une deuxième voûte dont la beauté est au-dessus de toute expression (phot. n° 4), puis une quat.ième (phot. n° 5), forment devant nous d'immenses arceaux à 40 et 50 mètres au-dessus du Rummel dont le lit s'élargit de plus en plus. A droite et à gauche les parois taillées à pic atteignent une hauteur de plus en plus considérable aussi. On se sent comme anéanti par leur imposante élévation, et ce n'est pas sans frissonner pour ceux qui les habitent, qu'en levant les yeux, on aperçoit, du côté de la ville, des maisons construites sur leurs bords escarpés. Des vautours, indignés sans doute de notre visite indiscrète, quittent leurs retraites obscures et fendant l'air de leurs ailes vigoureuses, disparaissent bientôt dans les nues, en décrivant d'immenses cercles au-dessus de nos têtes. D'énormes quartiers de roches tombées des parois encombrent toujours le lit de la rivière dont le cours nous paraît obéir ici à une pente de plus en plus rapide (1).

Avant d'atteindre la quatrième et dernière voûte, je vous ferai remarquer à diverses hauteurs, sur l'une et l'autre rive, certains dépôts travertineux produits par des sources éteintes depuis longtemps, sans doute, et qui si ces dernières avaient continué

(1) Il résulte des hau eurs barométriques suivantes, citées par Fournel dans sa *Richesse minérale de l'Algérie*, pages 403 et 404 :

Bords du Rummel au-dessous de la pointe d amont 531m au-dessus de la mer,

Sommet de la première cascade 477m au-dessus de la mer;

que le Rummel obéit à une pente de 54m depuis son entrée dans la gorge jusqu à sa sortie, soit 0m,033 par mètre. Mais à partir de la première voû e cette pente s'accentue si visiblement qu'entre la dernière et les cascades, Fournel a constaté lui-même, sur un très court espace, une pente de 5 mètres.

à couler, auraient fini par former d'autres voûtes et par couvrir peut-être un jour tout le ravin.

Permettez-moi de vous dire, à ce propos, cher ami, que toutes ces grandes voûtes que vous venez de traverser et d'admirer, ne sont pas le résultat immédiat de la fracture violente au fond de laquelle gronde, en hiver, le *fluvium Cirtensem famosum* des Romains, mais le produit d'anciennes sources riches en principes calcaires, émergées tantôt de la rive droite, tantôt de la rive gauche, et tantôt même des deux rives à la fois, ainsi que le démontre clairement celle sur laquelle reposait l'ancien pont et qui se compose de deux dépôts bien distincts, formés chacun d'un système de couches concentriques partant de la berge crétacée d'une rive et se rapprochant de plus en plus de la berge crétacée de l'autre rive, comme l'a si bien observé et décrit M. Ville.

Celle qui précède les chûtes du Rummel a 30 mètres de hauteur sous la clef, 12 mètres environ d'épaisseur dans sa partie médiane, et paraît avoir été produite par l'accroissement successif des couches de travertin partant de la berge droite de la fracture, à 15 mètres environ du sommet de cette dernière. Je vous ferai remarquer seulement avec cet infatigable et consciencieux observateur que la mort vient d'enlever trop tôt à sa famille, à ses amis et à l'Algérie, que ces couches de calcaire déterminent sur le fond du ravin deux saillies séparées par une largeur de six mètres, tandis que la voûte de travertin en a 12 de largeur maximum et la distance entre les deux parois du ravin 40 à 25 mètres environ au-dessus de la rivière.

Ah! ne vous impatientez pas, je vous en prie! car je vous préviens que vous n'avez pas à faire le tour de Constantine seulement en artiste, mais encore en archéologue et en géologue. Ainsi notez encore, en passant, qu'à partir de la troisième voûte, qui est le deuxième pont naturel des auteurs, les Romains et, sans doute, avant eux les Numides, avaient construit, le long de la rive gauche du Rummel, un petit aqueduc qui devait conduire une partie des eaux de la rivière sur les roues de leurs moulins.

Il servait encore aux Arabes et voire même aux Français jusqu'en 1855, époque à laquelle, pour mettre désormais le Rummel dans l'impossibilité de compromettre l'approvisionnement de la ville en farines, le génie militaire l'a remplacé par une galerie de 4 mètres de haut sur 3 de large, creusée à grands frais dans le roc.

Nous voici parvenus au point où le Rummel tombe de 67 mètres de haut, en formant une triple cascade au pied occidental du Sidi Mcid et de l'angle le plus élevé de la ville.

Tirons sur notre droite, en d'autres termes, traversons le fleuve qui s'étend là sur un lit de calcaires allant sans interruption d'un bord à l'autre, et laissons-nous glisser à travers rochers et broussailles, jusqu'au pied de ces nappes de cristal, non sans jeter un dernier regard sur les deux voûtes naturelles que nous venons de laisser à 325 et 500 mètres derrière nous.

On ne saurait contempler de perspective plus imposante, de décor plus superbe!

De ce fouillis de cactus, de lentisques, de genêts et de lauriers roses où nous avons fini par pénétrer non sans peines et meurtrissures, nos yeux embrassent encore un horizon splendide. Au premier plan le Rummel se précipitant hors de la gorge qui a ici 80 mètres de largeur, par trois bonds successifs de 25, 31 et 11 mètres chacun (1) (phot. n° 6); au second plan les deux rives du fleuve taillées à pic et s'élevant à 182 mètres au-dessus de la première cascade, c'est-à-dire à 254 mètres au-dessus de nos têtes! Aussi jugez si nous devons paraître lilliputiens en présence d'aussi grandes masses, et combien nous devons nous estimer heureux qu'elles ne viennent pas à s'écrouler tout à coup! Estimons-nous aussi très heureux que le Rummel ne s'enfle pas soudain, car nous ne pourrions demeurer en cet endroit sans être sinon engloutis, au moins complétement trempés par les nuages de rosée qu'il soulève et assourdis par le bruit qu'il fait en tombant quand il sort de son caractère paisible.

Nous supposons que grossi comme en un de ces jours mémorables où on l'a vu s'élever, en quelques heures, à des hauteurs de 14 à 15 mètres au-dessus de leur niveau ordinaire, il exige en maître que nous nous éloignions. Le spectacle qu'il nous offrira en sera-t-il amoindri? Non, certes!

A cette distance nons pourrons le voir et l'entendre encore bondir de rocher en rocher, écumer et rugir comme un lion! Ah! si vous saviez comme il est beau dans ses jours de colère!...

Je ne vous dirai pas de comparer les bonds qu'il fait alors pour s'élancer, tête baissée, dans la vallée qui le conduit après mille circuits détournés jusqu'à la mer, aux chûtes du Niagara, car vous savez trop bien, sans doute, que toutes les cataractes du monde réunies en une seule n'égaleraient peut-être pas le volume que celles-ci déversent avec fracas au-dessus de leur digue immense! Mais vous m'accorderez bien, je l'espère, qu'ils rivaliseraient avec les cascades les plus renommées de la Suisse et de l'Italie, si, comme vous le dites si élégamment à propos des gorges de la Diosaz, les curiosités de la nature pouvaient rivaliser entre elles! Chacune a sa beauté qui lui est propre, et rien ne saurait être aussi varié à l'infini que leur thême. Foin donc des comparaisons les plus impartiales et vivent les cascades du Rummel en dépit de tout ce qu'elles peuvent perdre à être comparées aux chûtes du Niagara!

Après leur avoir payé un juste tribut d'admiration et regretté vivement que les rochers formidables qui les dominent sur la rive gauche ne soient plus couronnés que par de misérables constructions modernes tout à fait indignes de la place qu'occupait, sans doute, là, au temps des Romains, quelque temple magnifique élevé à la gloire de Jupiter très haut — *Zeus upatos*, — descendons le long du Rummel en suivant le sentier qui serpente entre les genêts,

(1) En combinant le résultat des belles opérations géodésiques du capitaine d'état major Boblaye avec les résultats d'un travail de même nature exécuté en 1837 par le capitaine du génie Scheffler, Fournel a trouvé que le Rummel, au pied des cascades, le sommet de la 3e cascade et les sommets de la 2e et de la 1re étaient à 410, 421, 452 et 477 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il en résulterait donc que la première cascade a bien réellement 25 mètres de haut, la seconde 31 et la troisième 11, et que le fleuve tombe bien de 67 mètres de haut et non de 30 pieds seulement, comme l'écrivait, en 1733, le savant naturaliste et voyageur allemand Hebenstreit.



CASCADES DU SIDI MECID

(CONSTANTINE)

Revue savoisienne, août 1877, p. 78.

les myrtes et les lentisques aux rameaux touffus et chargés de fleurs.

Un ruisseau ne tarde pas à nous barrer le passage. Ses eaux claires et fumantes indiquent qu'il est alimenté par une source thermale voisine.

En contournant les masses verticales qui terminent brusquement le Sidi Meîd au nord, et au pied desquelles nous n'avons fait jusqu'ici que ramper, nous ne tarderons pas, en effet, à rencontrer l'*Aïn Râba* émergeant, par plusieurs bouillons, des flancs sourcilleux de la montagne sur une hauteur verticale d'environ 15 mètres. Son débit, d'après l'ingénieur Ville, est de 50 litres par seconde et sa température maximum de 30°,50.

De même que ses voisines elle ne doit sa température élevée qu'à la profondeur d'où elle émerge. Elle dépose, comme vous le voyez, du travertin sur toute la hauteur des points d'émergence, et cette roche remonte même à 6 mètres au-dessus du gouffre supérieur actuel, ce qui prouve un abaissement graduel dans le niveau des eaux de cette belle source, qui est celle que Shaw nomme la *Kabat-beer a-Baal*, et celle aussi dont Jean Léon dit au livre V, page 211 de sa *Description de l'Afrique* : « *Est quoque huic oppido vicinum quoddam balneum atque calidæ, quæ inter rupes fluendo diffiditur; hic maxima est testudinum copia, quas ejus civitatis mulieres demones dicunt: et quoties contingit aliquem corripi fibro, aut alio quovis morbo, illud mox a testudinibus profectum putant.* »

Il faut donc croire que du temps où Jean Léon visitait Constantine (vers 1510), cette source était fréquentée par autant de femmes que de tortues, puisqu'il passe pour avoir connu parfaitement les mœurs et l'histoire naturelle des pays qu'il décrit, et avoir bien moins de penchant à la superstition et à la crédulité que la plupart des écrivains de son siècle.

A. PAPIER.

(*A suivre.*)

BULLETIN

Nous avons appris avec plaisir que M. le professeur Leblond, depuis longtemps membre effectif, puis membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'être nommé principal du collége de Sétif (Algérie).

Liste des prix obtenus par les Sociétés musicales de la Haute-Savoie, au Concours de Rumilly, le 5 août 1877.

Société Chorale d'Annecy. — directeur, M. Jean Ritz :

1er prix d'excellence, une couronne de vermeil ;

1er prix d'exécution en division supérieure, 1re section, couronne de vermeil ;

1er prix de lecture à vue, 1re division, médaille d'or.

Fanfare municipale d'Annecy. — Directeur, M. Gentil :

Prix ascendant en exécution, 1re division, médaille d'or ;

1er prix de lecture à vue, id. id.

Harmonie Chorale d'Annecy. — Directeur, M. l'abbé Tissot :

2e prix en lecture à vue, 2e division, médaille d'argent, grand module.

Fanfare de La Roche. — Directeur, M. Frua-Barabino :

1er prix d'exécution, 3e division, 2e section, médaille de vermeil, grand module, offerte par la Société chorale d'Annecy ;

2e prix de lecture à vue, 3e division, médaille d'argent, grand module.

La Lyre Rochoise. — Directeur, M. Laillard :

1er prix d'exécution en 2e section, 3e division, médaille de vermeil, grand module.

Orphéon de Thorens. — Directeur, M. Paganon :

3e prix d'exécution en 2e section de 3e division, médaille de vermeil, petit module.

Fanfare de Faverges. — Directeur, M. Roir :

2e prix d'exécution en 2e section, 3e division, médaille de vermeil, petit module.

Les enfants de Veyrier. — Directeur, M. Niérat :

Prix d'exécution en 3e section, 3e division, médaille d'argent, grand module ;

Mention honorable en lecture à vue, 3e division.

Fanfare d'Alby. — Directeur, M. Cavoret :

Mention honorable en exécution, 3e division, 2e section.

Savoie.

Cercle Choral de Chambery. — Directeur, M. Trenca :

2e prix d'excellence, médaille d'or :

1er prix d'exécution, division supérieure, 2e section, une couronne de vermeil.

Orphéon Chamberien. — Directeur, M. Carron :

Prix en 1re division, exécution, médaille d'or ;

3e prix de lecture à vue en 2e division, médaille de vermeil, petit module.

Harmonie de Chambery. — Directeur, M. Würtz :

Prix d'exécution en 2e division, coupe en argent ;

Prix de lecture à vue en 2e division, 2e section, médaille de vermeil grand module.

Enfants des Alpes d'Albertville. — Directeur, M. Boirard :

1er prix de lecture à vue en 2e division, médaille de vermeil, grand module.

Fanfare Municipale d'Albertville. — Directeur, M. Schaller :

Prix en 2e division, exécution, médaille d'or.

Chorale d'Aix-les-Bains. — Directeur, M. Mottet :

1er prix ex-æquo d'exécution en 2e section de 3e division, médaille de vermeil, grand module ;

3e prix de lecture à vue en 3e division, médaille de vermeil.

Fanfare d'Aix les-Bains. — Directeur, M. Bouillon :

1er prix de lecture en 3e division, médaille d'argent, grand module, et 4e prix d'exécution en 1re section de 3e division, médaille de vermeil, petit module.

Union Lyrique de Saint-Jean-de-Maurienne. — Directeur, M. Lecœur :

Prix d'exécution et de lecture en 3e division, deux médailles de vermeil, grand module.

Les Allobroges de Saint-Jean-de-Maurienne. — Directeur, M. Lecœur :

3e prix d'exécution en 3e division, 1re section, médaille d'argent, grand module.

Fanfare de la Rochette. — Directeur, M. Mathon :

1er prix d'exécution en 3e division, 2e section, médaille de vermeil, grand module.

Echo du fort de Montmélian. — Directeur, M. Monestès :

2e prix en 3e division, 2e section, médaille d'argent, grand module.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 7

JUILLET 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
								à	AU SOLEIL		SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR		à	ET		
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h m	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	l'ombre.	noirci.	nu.		Direction	Force.	9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE		
1	33°	16°	22°	726,5	»	5,9	58	25°5	36°5	30°5	S	S.-S.-E	calme	couvert	Pluie dans la nuit.	0,630	21°2
2	31,5	17,3	21	722,8	2	5,7	77	24,5	32	27,1	S	S -S.-E	tr. faible	id.	Pluie continuelle dès 3 h. s	6,620	21,2
3	25,5	14	16,3	724	22,7	1,5	76	16,2	20,2	17,5	S.-O	S -O	id.	pluie	Pluie jusqu'à 9 h. Très beau à 11 s.	0,640	20.2
4	25,5	9	17,8	725,3	»	1,4	89	21,4	38,3	29,5	N	O-N-O	id	beau	Couvert la nuit.	0,650	19,8
5	25.5	14,5	20	724.6	»	3,8	72	22,2	29,1	25	S	S -E	id.	couv. 1/4	Pluie par bourrasque à 4 h. s. Eclairs et tonn.	0,635	20,4
6	24,5	16	21	724,8	3,3	2,2	82	21	31	27	S	S	id.	couvert	A 3 h. s. vent violent, pluie, éclairs et tonnerres.	0,630	20.7
7	26.7	15	18,5	725,3	11	1,5	80	23,4	36,2	30,2	S	S	id.	couv. 1/2		0.650	20,6
8	26.5	14,5	16	725,6	»	2,9	79	21,4	40	30,5	S	O.-S.-O	id.	couvert	Très beau 11 h. s.	0,650	19,5
9	25 5	8	18	730,1	»	3,6	71	23	42,5	32,5	—	O	id.	très beau	Id.	0,650	19,8
10	25	10	16,2	729,4	»	4	69	24,8	42,3	33	S -O	O	assez fort	couvert	Très beau 11 h. s.	0,630	19
11	26.5	11	21,8	727,6	»	3,4	70	28	46,5	37	—	N.-E	faible	très beau	Id.	0,630	19,5
12	31	14	20	724,3	»	4,5	81	24,4	46,5	36,5	S	S.-E	tr. faible	couvert	Grande pluie de 6 h. 1/2 s. à 9, suivie d'éclairs [et tonnerres. Beau à 11 h s.	0,615	20,2
13	28,5	17,3	23,8	722,5	13,5	3,4	67	27	44,5	35	S	S	id.	couv. 1 2		0,620	20,6
14	29	16	23	719,4	»	3,2	74	20	26	22	S -O	S.-O	id.	couv. 3/4	Grande pl. par bourr. de 9 à 11 h. s.; écl. et tonn.	0,620	21,2
15	27	16	16,8	714	29,6	2	97	18	20	19,5	S	S	id.	pluie	Pluie jusqu'à 3 h. du s.; à 11 h. beau.	0,650	19,9
16	18,5	14	17,4	716,9	16,1	2	80	19	32	25	S	S	id	couv. 1/2	Pluie légère. Couvert le soir.	0,750	20
17	23,5	13	17,5	721,5	0,4	3,2	70	20,5	35,1	27,3	S	E.-S.-E	assez fort	id.	Pluie par bourrasque à 5 h. s., éclairs et tonn.; [vent fort.	0,740	19,4
18	22,5	11.5	13,8	726,3	16,3	3	84	19,2	38,2	28,7	S -O	S	id.	couvert	Pluie légère à 9 h. s.	0,760	19
19	21,5	13,5	15	723,5	1.1	3,2	78	17	19	18	S.-O	S	tr. faible	pluie	Pluie tout le jour par bourrasque. Couvert le s.	0,750	19
20	17	14	16.8	725	10	1	97	22,8	44,3	33,2	S.-O	S	id.	couvert	Très beau le soir	0,730	19,2
21	24,5	12,5	20,8	725,8	»	2	91	25,2	47	35	S	S.-O	id.	très beau		0,720	19,7
22	28,5	13,5	22,8	724	»	4,5	76	29,4	48,5	38	—	S	id.	id		0,700	20,7
23	32	16.5	22	722,4	»	7	74	27.5	44	35,5	S.-E	S.-S.-E	faible	beau		0,685	21,3
24	32,3	17	25,2	718,4	»	3,4	54	27,4	43	34,5	—	S.-O	id.	id.	Vent très fort, écl. et tonn., suivis de pluie à 9 h. s.	0,650	21,7
25	31	13	14	723,4	18,5	2,8	89	15.4	21,5	18	S -O	O.-S.-O	id.	couvert	Pluie par vent fort avant midi. Beau le soir.	0,650	20,7
26	18,3	11	17,2	727,9	32	0.9	80	22,5	41	31	O	O-N-O	id.	beau	Pluie de 6 à 7 h. s. Couvert à 11 h. s.	0,660	19,7
27	23	11	20,8	728,2	16	1,9	72	22,2	40	30,3	S	S -O	id.	id.		0,650	19,7
28	25	11	20,2	727,5	»	1 7	81	24	46	38	N	S	id.	id.	Très beau à 11 h s.	0,640	19,8
29	26,5	14,5	19	728,8	»	3,1	81	20	24,3	21,2	?	O	id.	couv. 1/2	Beau à 11 h. s.	0,630	19,7
30	24,5	14.7	21,2	730,4	»	2,2	82	26,4	49,1	36	—	O	id.	très beau		0,610	20
31	29	13.5	23	729,4	1,1	6,8	66	29,2	50,5	38	—	O	id.	id.		0,610	20,7
Moyennes ou Totaux.	26°09	13°54	19°31	724,70	150,5	97,7	77,32									0,659	20°13

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abreviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Études sur le patois savoyard (suite), par M. A. Constantin. — Les joyaux de la Maison de Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Quelques mots sur les *ménaïdes*, par M. Jules Vuy. — Deux jours à Constantine (suite), par M. A. Papier. — Bibliographie : *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et Le Fléau de l'aristocratie genevoise*, de M. Théophile Dufour, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

(Suite)

8° Les mots *parla* et *moda*, suivant que l'on met l'accent tonique sur la première ou sur la dernière syllabe, ont des significations différentes. *Parla,* avec l'accent sur la première, signifie *parle;* avec l'accent sur la dernière, il signifie *parlez, parler, parlé. Moda,* avec l'accent sur la première, se traduira par *pars* ou *la mode;* avec l'accent sur la dernière, il signifie *parlez, partir, parti*. Bien plus, suivant qu'une voyelle est ou n'est pas sous l'accent, elle se prononce souvent d'une manière différente. Dans *parla,* parle, le premier *a* est fermé (â) et le second est ouvert (ma, ta, sa, la) ; dans *parlâ,* parlez, le premier *a* devient ouvert et le second devient fermé. Il est donc nécessaire de chercher des signes de convention qui nous indiquent sur quelle syllabe tombe l'accent tonique, et quand certaines voyelles, comme *a* et *o*, ont un son ouvert ou fermé.

La question n'est pas facile à résoudre. En attendant qu'un autre trouve mieux, voici ce que je propose.

En français, l'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe sonore : Repos, reposer, repose. En quoi notre patois diffère-t-il du français sous ce rapport ? Il n'en diffère pas beaucoup, puisque comme le français il a invariablement l'accent sur la dernière syllabe *sonore ;* seulement, en français, il n'y a que l'*e* muet qui ne compte pas pour une voyelle sonore, tandis qu'outre l'*e* muet notre patois en comprend encore deux autres, *a* et *o* brefs : *la terra,* la terre ; *le mando,* le monde ; *parla,* parle. Dans tous ces exemples, l'accent tonique est en patois, comme en français, sur l'avant-dernière syllabe, en d'autres termes, sur la dernière syllabe sonore, puisqu'ici *a* et *o* ne se font guère plus entendre que l'*e* muet. Il nous suffirait donc de trouver un signe qui nous indiquât quand *a* et *o* sont les équivalents de l'*e* muet. Nous pourrions sans inconvénient employer à cet effet le signe des brèves (ă, ŏ) et de cette manière nous poserions en principe que l'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe, excepté quand le mot est terminé par un *e* muet, par *a* ou *o* brefs et ouverts :

Le mandŏ, la terră, parlă, parle ; modă, pars ; la modă, la mode, d'âmŏ, j'aime ; de parlŏ, je parle ; i parlăn, ils parlent ; i jurăn, ils jurent ; is âmăn, ils aiment.

9° Dans les monosyllabes terminés par *a* et par *o,* il serait bon d'indiquer le son ouvert par le signe des brèves et le son fermé de ces voyelles par l'accent circonflexe :

Tŏ lou pŏ san cassâ, tous les pots sont cassés ; é ne vu pâ faire on pă, il ne veut pas faire un pas ; ma mâre a mâ à la tétă, ma mère a mal à la tête ; ne di mŏ, ne dis mot ; vŏ ne savi pô (1), vous ne savez pas (Annecy).

Lorsqu'un monosyllabe s'écrit et se prononce exactement comme en français, l'emploi de ces signes est superflu. De même, dans les mots de plusieurs syllabes, il suffirait d'employer l'accent circonflexe pour indiquer les *a* et les *o* qui ont un son fermé. En un mot, chaque fois qu'il y aura doute sur la prononciation de ces voyelles, nous recourrons au signe des brèves ou à l'accent circonflexe :

La parolă, la parole ; parlă, parle ; parlâ, parlez ; ne fâ pâ tan d'Embarra, n'affiche pas tant de prétentions ; st' hommŏ ne sâ pâ ce qu'é vu, cet homme ne sait pas ce qu'il veut.

10° Le son mouillé de la lettre *l* se représente tantôt par *l* (péril), tantôt par *il* (travail), et tantôt par *ill*. Avec un pareil système comment représenteriez-vous *l* mouillée qui se trouve dans :

Orle, oreille ; gorlă, souche, cep de vigne ; argla, frisé, hérissé ; margli, marguillier ; avoé li, avec elle ; glapon, sabot (d'une vache, d'une chèvre).

Il n'y a pas possibilité. Emprunterons-nous aux Italiens leur manière de représenter *l* mouillée *(gli)* ? Nous ne le pouvons pas, car comment distinguerions-nous les cas où *gli* se prononceraient comme *l* mouillée et ceux où *gli* se prononcent comme dans *église, glisser ?*

Le procédé espagnol *(ll)* pourrait nous tirer d'em-

(1) Dans tous les exemples donnés dans cet article, je me sers du patois de la ville de Thônes ; quand je prendrai mes exemples dans le patois d'une autre localité, j'aurai soin de l'indiquer.

barras, il est vrai, mais du moment que nous adopterions *ll* pour représenter *l* mouillée, il nous faudrait supprimer une *l* dans tous les mots qui en ont deux, comme *aller,* etc. En outre, comment représenterions-nous les deux *l* qu'on entend au commencement de quelques mots dans certaines localités :

Llâtrŏ, l'autre ; llî-tïë, celui-là (Annecy).

Malgré toute notre bonne volonté de nous rapprocher autant que possible de l'orthographe française, il nous faudra ou imaginer une nouvelle combinaison de lettres pour représenter *l* mouillée, ou faire fondre une lettre à cet effet.

Il nous faudra aussi inventer un signe pour représenter le son mouillé des lettres *d* et *t* ; car ce son existe dans beaucoup de localités. Ainsi, à Chamonix, *dix* ne se prononce pas comme à Thônes et à Annecy, *di ;* le *d* est mouillé, et le moyen le plus simple de représenter ce son est d'écrire *dii*. Pour que personne ne fût tenté de prononcer *di-i,* ne serait-il pas mieux de donner au premier *i* une forme différente de celle du second ? Ce ne serait que juste, puisque le son du premier *i* diffère beaucoup de celui du dernier ; celui-ci est susceptible d'avoir, comme toutes les voyelles, un son prolongé, tandis que le premier ne saurait être susceptible de prolongement.

L'art typographique peut mettre à notre service ı (petite capitale), ï et ĭ. Supposons que nous choisissions ĭ. D'après sa nature, ce serait une demi-voyelle, comme le *iéric* russe ; et nous nous en servirions, comme les Russes, pour représenter les sons mouillés de *l, n, d, t.*

L'orlĭe, la gorlĭă, arglĭa, avoé lĭi, le glĭapon ; prenĭi, prenez ; tnĭi, tenez ; vŏ sovnĭi-vŏ, vous souvenez-vous ? Mdĭi (Annecy), dĭi (Chamonix) ; la tĭëvră a dérotĭa, la chèvre est tombée du haut d'un rocher (Annecy).

11° Cette demi-voyelle pourrait nous être encore d'un grand secours dans les cas suivants. Dans les mots *boia,* lessive, *la via,* la vie, *de l'ai renvoia,* je l'ai renvoyé, où *ia* forme une diphthongue, ne vaudrait-il pas mieux employer l'ĭ demi-voyelle ? Il n'y aurait plus moyen de se tromper sur la prononciation de ces mots et d'autres semblables, si l'on écrivait

La boĭă, la vĭa ; de l'ai rENvoĭa, je l'ai renvoyé ; le moĭen, le moyen, la Forclĭă, le col de la Forclaz ; San-Jourĭŏ, Saint-Jorioz.

DES SONS INCONNUS A LA LANGUE FRANÇAISE

12° Notre patois a plusieurs consonnes et voyelles inconnues au français. Il est inutile de dire comment se produisent ces sons, car la meilleure explication ne peut en donner une idée juste à celui qui ne les a pas entendus.

Une de ces consonnes répond complétement au *th* dur des Anglais et au *théta* des Grecs modernes. En attendant mieux, représentons-le par CH (petites capitales) : CHantâ, chanter. ACHtâ, acheter. CHarCHi, chercher. Le CHâté, le château. Le CHapé, le chapeau. La San-MCHi, la Saint-Michel. On CHin, un chien.

13° Nous en avons une autre qui répond au *th* doux des Anglais *(the other)* et au *delta* des Grecs modernes. Représentons-le par G ou J (petites capitales) suivant que le mot français correspondant contient *g* ou *j* :

ToJor, toujours ; déJon-nâ, déjeûner ; Jarratirâ, jarretière ; mGi, manger ; on Geai, un geai.

14° Enfin, nous en avons une troisième qui répond au *ch* allemand et au X grec. Représentons-le par KH (petites capitales) :

LaKHi, laisser ; KHe, ici (Samoëns, Sixt).
KHin, cinq ; KHié, ciel ; naKHion, nation (Bourg-Saint-Maurice).

Ce son est très peu répandu : il n'existe qu'à Samoëns, à Sixt, à Bourg-Saint-Maurice et dans quelques communes environnantes.

L'abbé Brunet figure ces trois sons par des lettres grecques (1). Dans un ouvrage destiné à n'être lu que par des savants, ce procédé n'est pas mauvais, mais je ne saurais l'approuver dans des publications qui s'adressent à tout le monde.

En effet, la grande majorité des lecteurs ne connaît pas ces signes, cela les déroute ; en outre, l'œil des lettres grecques est si différent de celui des lettres latines que cela choque les yeux et les règles de l'esthétique.

Dans la plupart des chansons savoyardes imprimées, on voit que la spirante gutturale *(ch* des Allemands, X des Grecs) est représentée par *h* et que les spirantes dentales (CH et G) y sont représentées par *th*. C'est un système inadmissible, voici pourquoi.

Employer *h* pour représenter la spirante gutturale, c'est la même chose que de ne pas l'écrire, vu que cette lettre ne se prononce jamais du gosier, pas plus dans *héros, haricot* que dans *homme, trahi*. En France, il n'y a que la Bretagne, quelques localités de l'Est et les départements situés au pied des Pyrénées, qui aient cette gutturale, comme en Savoie il n'y a qu'à Samoëns, à Sixt et à Bourg-Saint-Maurice que ce son soit connu. L'*h* dite *aspirée* ne se prononce nullement du gosier, comme le prétendent certains grammairiens ; elle devrait indiquer qu'on ne doit pas faire la liaison avec certains mots tels que *héros, hameau, haricot,* etc., mais elle ne le fait pas. La lettre *h* n'a-t-elle pas la même forme dans « héros » et « héroïne ? » Cependant dans le premier exemple *h* est appelée *aspirée* et dans le second *muette,* distinction aussi puérile qu'inutile, tant que dans l'écriture et les livres on ne les distinguera pas l'un de l'autre. Ecrivez « un HÉros, une héroïne, » avec des caractères différents, et alors vous pourrez parler de deux sortes d'*h*.

Même observation sur l'emploi de *th* pour représenter les spirantes dentales CH et G. Rien ne m'avertit que dans *tothor,* toujours, *th* doive se prononcer autrement que *th* dans *Thomas, théâtre.* Supposons même qu'on emploie d'autres caractères pour annoncer que dans ce mot TH ne se prononce pas comme dans « théâtre, » cela ne suffira pas, car rien ne m'annonce si « toTHor » doit se prononcer comme « toJor » ou comme « toCHor. »

Admettez *th* pour la spirante forte et *dh* pour la faible ; alors ce système est admissible : thantâ, chanter ; thampâ, jeter ; todhor, toujours ; La Dhitta, La Giétaz.

Quant à moi, je préférerais conserver l'orthographe

(1) *Recueil des Mémoires et Documents* de l Académie de la Val-d'Isère. Moûtiers, 1867 1 vol 3 livraison. (*Essai sur les patois des arrondissements d'Albertville et de Moûtiers*).

française de ces mots, et pour qu'on ne les prononçât pas comme *ch* et *j* français, je ferais usage des petites majuscules CH, G ou J, KH, H, dans les cas suivants :

On Hérô. MGi, toJor, déJon-nâ, la moGe, genisse. CharCHi, chercher; CHanGi, changer. KHe, ici (Samoëns); naKHion, nation. Jonnâ, jeûner. La Gittă, la Giétaz.

Lorsque *ch, g, j* conservent la valeur qu'elles ont en français, on écrirait :

On juge, on hommŏ, on monchu, un monsieur; de l'ai mgea, je l'ai mangé; on-nă chusă, une chose.

15° On pourrait représenter par ë une voyelle qui est intermédiaire entre l'*è* ouvert et l'*e* muet des monosyllabes *me, te, se.*

Le CHë, le chat; on pistolë, un pistolet; on bonnë, un bonnet; on merolë, un jaune d'œuf; le boë (l'accent tonique est sur ë) le bois; le nënë, le sein; y ë-tou prë, est-ce prêt?

16° On représente généralement par *ay, ey* un *ê* long et très ouvert qui se trouve dans :

Ma fey, ma foi; beyre, boire; creyre, croire; de creyĭŏ, je crois; de creyîvŏ, je croyais; de creyray, je croirai(s); payi (pê-i) payer, le pays; la mayson, la maison.

Le son représenté ici par *ay, ey,* répond jusqu'à un certain point à l'*e* ouvert des mots *terre, guerre.*

17° On pourrait représenter par EN (avec un E, petite majuscule) la voyelle nasale qui se prononce à peu près comme *in* et que quelques-uns représentent par *ein :*

VEndre, vendre; fEndre, fendre; comprEndre, comprendre; le tEm, le temps; on Encorâ, un curé; le fEn, le foin; cEn, cela; rEn, rien; ddiEn, dedans.

18° Enfin, nous avons une manière particulière de rendre le son français *eu,* que l'on ne peut pas exactement représenter. Employons « aŭ » quand ce son se rapproche de *âou,* et « eŭ » quand il se rapproche de *êeu, aeu.* Le son que nous représenterons par « eŭ » répond à la diphthongue allemande *eu* prononcée par un Allemand du nord.

Le beŭ, l'écurie; preŭ, assez; leŭ, leur; heyreŭ, heureux; corieŭ, curieux (Thônes, Annecy).

Le baŭ, l'écurie; prau, assez; laŭ, leur; hiraŭ, heureux; coriaŭ, curieux (Saint-Jean de-Sixt sur Thônes, Beaufort).

Tels sont les principes et les procédés graphiques ou plutôt typographiques qui me paraissent les plus convenables pour écrire notre patois. Toutes les observations qu'on voudra bien adresser au bureau de la *Revue* à ce sujet, seront reçues avec reconnaissance, et soumises à l'appréciation de la *Société Florimontane* qui jugera en dernier ressort sur le mérite des systèmes proposés. A. Constantin.

LES JOYAUX DE LA MAISON DE SAVOIE

Dès le commencement du XIVe siècle on voit les familles Asinari et Medicis tenir banque à Annecy, comme les juifs Birret, Mussey et son fils Crescent, à Thonon.

Lombards d'origine, ce nom devint l'expression synonyme du métier qu'ils exerçaient. C'est ainsi qu'en 1337 Amé III, comte de Genevois, reconnaît avoir reçu de *Perceval de Medicis, notre lombard, habitant à Anessy,* la somme de 150 livres pour le compte du chapître de Genève, débiteur (1).

Il en était de même des Asinari, propriétaires du *Clos-Lombard,* dont une partie fut affectée au chœur de l'église de Saint-Dominique et l'autre au jardin du monastère de la Visitation, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville.

Au XVe siècle la banque des Médicis était devenue importante à Lyon, rue de l'Anguille. Elle avait pour gouverneur Lyonnet de Rossi, marchand florentin, au nom de Laurent de Médicis et de François Sasset, associés.

Amédée IX et Yolande de France, duchesse de Savoie, durent y engager une partie de leurs joyaux en garantie d'une somme d'argent pour les frais de la guerre de 1470. Ils les récupérèrent l'année suivante par le ministère d'Humbert Burdin, envoyé exprès d'Ivrée à Lyon.

Louis XI s'en était emparé lors de la captivité de sa sœur au château du Rouvre. Il les lui rendit à sa sortie en 1477. Elle mourut l'année suivante au château de Montcaprel en Piémont (2).

On connaît les coups d'état accomplis pendant la minorité de son fils Philibert, par la politique de Louis XI, la mort prématurée de ce prince à Lyon, en 1482, attribuée à un empoisonnement. Dans ces circonstances critiques les joyaux de la couronne de Savoie avaient été de nouveau engagés à la banque de Médicis, à Lyon. Le frère cadet du prince défunt, Charles Ier, avait hâte de les dégager. Mais les finances étaient dans le plus triste état. Il recourut à sa tante Hélène de Luxembourg, épouse de Janus de Savoie, comte de Genevois, laquelle les retira, en remboursant la somme de 7,000 florins.

Enfin, à l'occasion de son mariage avec Blanche de Montferrat, Charles devait les faire rentrer à la Cour. Mais, après toutes les vicissitudes précédentes, ses finances étaient loin d'être rétablies. Dans cette situation le prince se résolut à désintéresser sa tante par la cession du château et mandement de Conflans, estimés 2,800 écus d'or au roi, équivalant à la somme de 7,000 florins; l'écu d'or au roi, de 30 francs, valait deux florins et demi, de 12 francs. L'acte fut passé à Montcaprel par l'entremise d'Amé de Viry, chambellan du duc, et procureur de la comtesse, le 10 mai 1485 (3).

Nous en extrayons l'inventaire qui y a été inséré en français, d'après la teneur des dépôts précédents :

« S'ensuyt le Inventoire des Joyaulx baillés par mon tres redoubté Seigneur Monsgr le Duc de Savoye à Madame la Comtesse de Genevoys en gaige pour VII m. ff. lesqueulx estoient par avant en gaige en la banche de Medicis a lyon pour le dit prix Et lesqueulx Joyaux ont estés expediés par la main de alexandre Richardon tresourier de Savoye.

« Premierement ung colier de chaynes couvert de septante une perles esmaille de ver blanc et rouge poisant un marc deux onces et trois deniers. Item ung camail couvert dessus de dix perles grosses entre deux quatre cabuchons de rubys et une table et

(1) Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XVIII.
(2) *Académie de Savoie. documents.* I vol. *Les Chroniques d'Yolande de France.*
(3) Archives de la Maison de Conflans, conservées au château de Pelly, communiquées par M. Chaumontel.

deux escussons de dyamant ung cuer de dyamant plat et une aultre table de dyamant. Au surplus co-pendans et au mylieu du ditt camail XIIII perles poysant le tout un marc, V onces IX deniers. Item un colier a V dyamans et VII cabuchons de rubys et huyt perles paysant tout VII onces IX deniers. Item une daulce de pois a VIII perles deux Rubys semé de A et Y esmaille deblanc et deroge au des-niers paysant une once et V deniers. Item uneRose en fermaillet à cinq perles deux cabuchons de Rubys et un dyamant paysant une once XIIII deniers. Item ung aultre fermaillet trois perles et trois cabuchons de Rubis et ung dyamant au mylieu paisant une once moins deux deniers. Item un cinge dor tenant une perle deux Rubys et une esmeraulde paysant une once. Item un sauvaige d'or tenant deux perles lune dedans ung boclier et ung rubis en laultre et une table de saffirs paysant une once et quatre deniers. Item ung annel pontifical sur le quel est assis une esmeraulde quatre perles et quatre balais paysant deux onces et deux deniers. Item ung aultre annel pontifical sur le quel sont assis trois perles trois dya-mans lung en table laultre en losange laultre en fa-çon de miroil ung rubys adotz dasur paisant deux onces et trois deniers. Item un miroel dor charge en tour de XXIIII perles et huyt cabuchons de Rubis et au crochet dessus ung dyamant en table, ung ca-buchon de Rubis a une perle et au dernier du miroel les troys Roys adorants nostre dame poysant deux marchs deux onces XII deniers. Item ung tabla d'or charge a lenviron de vingt perles cinq saphirs et V balais au dernier le couronnement Nostre Dame et au bocton dessus IX perles poisant deux marcs VI onces XIII deniers. Item ung colier dor entre layse dè A et Y esmaille de blanc roige et noir au quel sont assis quatre grosses pointes de dyamant trois grans tables de balais et ung gros balais au mylieu du dit colier et XXIIII grosses perles poisant tout deux marcs et deux deniers. »

On a compris, sans doute, que les lettres émaillées A et Y étaient les initiales d'Amédée IX et d'Yolande. Le seul miroir qui y figure était métallique, conséquemment ancien; les miroirs de verre étamé ne se sont guère répandus qu'au XIIIe siècle. Il devait être convexe, d'après la comparaison d'un des trois diamants de l'anneau pontifical qui précède.

C.-A. Ducis.

QUELQUES MOTS SUR LES MÉNAIDES

L'*Indicateur d'antiquités suisses* a publié, il y a quelques années, divers articles sur la question des *ménaïdes*. D'après M. le professeur Hisely, qui avait émis précédemment une opinion différente, elles constituaient, dans l'origine, *un droit de charroi*.

Cette interprétation paraît la seule exacte; elle coïncide avec la manière de voir de Ducange *(Menaïda, vectura, quam quis domino praestare debet, a menare, ducere)*, et du cardinal Billiet *(droit du seigneur de faire faire des transports par ses vassaux (1)*.

Plusieurs textes anciens viennent à l'appui de cette interprétation. En voici un qui remonte au onzième siècle et qui concerne le chapitre de Sion, en Valais.

« *In natale domini servitium quod vulgo dicitur menoïdas quatuor et sex lignorum tractus cum bubus duobus (1).*

Nous trouvons des textes analogues dans des rentes dues au chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, à la même époque.

« *In nativitate domini trainas IIII* (2)..... *in* « *autumno carrucam I* (3) *tribus diebus, et post* « *nativitatem domini boves ad adducendam* « *maieriam* (4) » — Ailleurs : « *Boves ad fenum* « *coadunandum..... debet duos boves in una die.* »

Déjà, dans les onzième et douzième siècles, la Maurienne a des *ménaïdes* converties en une redevance en argent « *XVI den. in nativitate domini... II* « *sol, de menaidis... XII numos de menaidis (5).* »

Toutefois, les *ménaïdes* n'existaient pas seulement dans des terres dépendant d'établissements religieux, ainsi que je l'ai prouvé par la citation d'un certain nombre d'exemples tirés des redevances dues aux anciens comtes de Genève, dans le quatorzième siècle (6).

Les *ménaïdes* furent peu à peu converties, sans l'être à la fois partout, ou en redevances de diverses espèces, en nature (pain, vin, salé, œufs, froment, seigle, etc.), ou en argent.

La plupart des *ménaïdes* étaient payables à Noël, ou dans les jours suivants, surtout le vingt-sept décembre ; il y avait aussi, ça et là, d'autres époques de paiement.

Soit sur la date de l'année à laquelle elles étaient livrables ou payables, soit sur le temps où cessèrent les charrois proprement dits ou les redevances en nature, il est impossible d'indiquer une règle précise et générale ; on peut constater, à cet égard, des différences, de contrée à contrée, ou dans un seul et même pays.

Ce qu'on peut dire, c'est que le paiement en espèces devient de plus en plus fréquent, et presque bientôt le seul, à mesure qu'on se rapproche d'une époque relativement moderne.

Il nous est permis quelquefois de constater le passage de la redevance en nature au paiement en espèces ; ainsi, je lis le texte suivant, dans une reconnaissance féodale, faite à Evian, en faveur de Michelle de la Rivière, femme de noble Jacques d'Epagny, le quatre janvier 1481 (Me Gru, notaire)..... « *et pro ipsa terrae pecia debere confitetur ipse* « *confitens... quinque denarios cum una pogesa* « *gebenn redditus solvendos... in exonerationem* « *unius panis menaydarum acthenus pro septem* « *denariis gebenn, remissi.* » Il s'agit d'une terre qui avait appartenu autrefois à Amédée Dardel (7), et qui avait passé successivement dans deux autres mains, avant de devenir la propriété de la dame d'Epagny.

Jules Vuy.

(1) *Chartes du diocèse de Maurienne.* Chambéry, 1861, p. 423.

(1) *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande.* Tome XVIII, 2me partie, p. 354.
(2) Traineaux.
(3) Charriot ou charrette.
(4) Pour trainer des bois de construction.
(5) Voir l'ouvrage cité plus haut.
(6) *Indicateur d'antiquités suisses*, 1863, p. 8 et suiv.
(7) Treizième siècle. (Voir le *Regeste genevois*, n°s 1178 et 1415.)

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Nous constatons néanmoins que l'Aïn Raba est aussi vierge de tortues que de baigneuses, et nous nous en consolons en murmurant tous deux à l'unisson ces véridiques paroles : autre temps, autres mœurs !

Je ne sais si vous vous sentez encore assez ingambe, mon cher ami, pour gravir, en escaladant les tranches de ces couches crétacées, le versant septentrional du Sidi Mcîd ; je sais seulement que je commence à me ressentir de la longueur de notre course et que je ne serais pas fâché de regagner bientôt la ville. Revenons donc, je vous prie, sur nos pas, et traversant le Rummel à gué, courons d'un trait aux sources chaudes de *Sidi Mimoun*, situées sur la rive gauche, en aval des cascades.

Elles sont deux. La première est captée dans un bassin en maçonnerie recouvert par une voûte cylindrique de 8 mètres de haut sous la clef et reposant sur de grands piliers, également en maçonnerie. Tout cela sent le romain.

Ce n'est pourtant pas la plus importante, puisqu'elle ne débite que 2 à 3 litres par seconde, alors que celle qui émerge à 130 mètres plus bas en fournit 15.

La composition et la température de ces eaux ne diffèrent guère de la composition et de la température des eaux de Sidi-Rached. Cependant l'auteur du *Voyage d'exploration dans les bassins du Hodna et du Sahara* a trouvé à son passage à Constantine, le 25 février 1861, que l'inférieure s'y distinguait par une plus forte proportion de silicate de soude, ce qui peut intéresser vivement un chimiste, un médecin et voire même un malade, mais guère impressionner un amateur de beaux sites, un artiste. Néanmoins, comme je ne vous tiens pas précisément pour chimiste, pour médecin et encore moins pour malade, mais bien pour un peu géologue et surtout bon horticulteur, je vous dirai que ces sources émergent toutes deux à travers le calcaire gris clair qui forme la base du rocher de Constantine, et que leurs eaux, qui n'ont ni saveur ni odeur particulières, servent à l'irrigation des jardins qui nous entourent et s'étendent au loin sur les bords du fleuve. J'ajouterai même, pour satisfaire votre amour pour l'histoire et l'archéologie, que vous êtes ici à ce bain thermal que Peyssonnel visita, en février 1725, et auquel Shaw donne le nom de sources chaudes du *Ma-rahbutt Seedy Meimon* qu'il porte encore aujourd'hui, seulement un peu mieux orthographié.

On y voyait encore de leur temps plusieurs bâtiments aux environs et plusieurs inscriptions dont l'une posée sur un cippe, avec la figure d'un bœuf chargé au-dessus et celle d'une écrevisse de mer, ou crabe, au-dessous, constituait une des marches par lesquelles on montait aux sources. Or, bâtiments et inscriptions n'existaient déjà plus lorsque Fournel vint, en février 1844, visiter ce bain.

En nous retirant disons donc de cet établissement romain ce que l'on dit depuis trois mille ans déjà de Troie et de cent autres villes célèbres anéanties : *Fuit Ilion !*

En marchant au sud pour remonter vers la ville et y rentrer par la porte d'où nous en étions sortis, nous continuerons à suivre le pied des énormes masses de rochers qui de ce côté (n.-o.) constituent, non pas une muraille verticale, comme au n.-e., au-dessus du Rummel, mais une série de gradins gigantesques en partie couronnés par les remparts de la ville.

Arrivés au pied de l'angle qui s'avance le plus à l'ouest, je me souviens qu'en faisant faire, un peu plus loin, des recherches pour retrouver une source thermale qui alimentait encore au temps du bey Hadj-Moussa (1797) un bain public, on découvrit, le 15 avril 1855, à 30 mètres au-dessous des premières assises de la tour byzantine dite *Bordj Açous*, le tombeau d'un orfèvre romain du nom de Proecilius.

Visitons-le, car comment oserions-nous dire être venus à Constantine sans le voir ? Autant vaudrait avouer y être venus sans avoir parcouru son ravin !

Par sa structure, ses enluminures, la fresque qui décore un de ses murs, les mosaïques qui en tapissent le sol, ce caveau suffirait à lui seul, du reste, pour piquer notre curiosité, si le sarcophage qu'il abrite et dans lequel a eu soin de se faire placer, il y a quelque chose comme quatorze cents ans, cet orfèvre original, ne nous offrait lui-même un très grand intérêt. Entrons !

Que ces mosaïques sont belles, en effet, et combien il est regrettable qu'elles ne soient pas entières ! Voyez ce premier fragment ! Peut-on trouver un tapis plus riche comme dessin et comme coloris ! Pas une des rosaces qui en composent le fond ne se ressemble ! La bordure à ronds étoilés et à quatre pointes en est aussi d'un fini merveilleux. Et celui-ci ! N'est-il pas plus curieux encore ! Quelle grâce et quelle perfection dans cet encadrement composé de griffons ailés, affrontés deux à deux, levant gracieusement chacun une patte de devant et s'apprêtant à boire dans le calice qui les sépare ! Chaque couple est de plus séparé par un petit mascaron vu de face et couronné de pointes ou de rayons. C'est tout bonnement ravissant !

Le sarcophage n'est pas moins intéressant, vous ai-je dit. Il porte sur un des bords de son épais couvercle de marbre l'épitaphe que Proecilius lui-même s'est fait composer en vers héroïques, après avoir fêté cent fois, dit-il, l'heureux anniversaire de sa naissance :

« Natales honeste meos centum celebravi felices! »

Vous en connaissez le texte, sans doute, tel que l'a rétabli notre savant épigraphiste M. Léon Renier :

« Hic ego qui taceo versibus mea (m) vita (m) demonstro. »
« Lucem clara (m) fruitus et . . . . . »

Vous en connaissez sans doute aussi depuis longtemps le sens, mais vous tenez à la déchiffrer et à la traduire sur la pierre même où elle a été gravée au IIIe ou IVe siècle. C'est là un désir bien naturel, je l'avoue, et qu'il vous est facile de satisfaire, car l'épitaphe est, en général, très bien conservée.

Vous vous en donnez à cœur joie et, en sortant du caveau, vous paraissez non seulement ravi de tout ce que vous venez de voir, mais encore enchanté de l'aimable centenaire qui, après un petit mouvement d'orgueil et de vanité, vous a fait l'aveu de ses fai-

blesses en vous invitant à le rejoindre un jour après avoir vécu aussi heureux et aussi longtemps que lui :

« Sequimini tales : hic vos ex(s'pecto ; venitæ (e). »

Tout en cheminant je vous entends cependant murmurer : quelle drôle d'idée a eu là le bonhomme Proecilius de faire graver son épitaphe sur le bord de ce couvercle en forçant de la sorte le lapicide d'en altérer la forme poétique ! Aurait-il rougi d'avoir fait quelques méchants vers, d'avoir résumé toute sa vie en un simple acrostiche ! Il n'avait pas à en rougir tant, car pour n'être que des vers quasi hexamètres, ces vers n'en sont pas moins bien tournés et l'acrostiche assez réussi. Puis..... ces vers sont-ils bien de lui ou d'un de ses amis avec lesquels il menait si joyeuse vie :

« Risus, luxuria (m) semper fruitus cum caris amicis. »

C'est peu probable. Proecilius devait avoir une certaine instruction. C'était en tous les cas un homme d'esprit... Qui sait s'il ne fredonnait pas souvent, dans ces moments de douce gaîté, quelques-unes de ces belles strophes d'Anacréon, inspirées par l'amour ou l'ivresse, ou ne déclamait pas quelques-unes de ces belles odes d'Horace qui, lui aussi, vécut toujours loin de la perfection et sut confesser toutes ses faiblesses avec un abandon si plein de grâce et de philosophie. Comme l'ami de Mécène, il rendit hommage au devoir tout en avouant qu'il n'eut pas toujours la force d'y obéir. Autant que je l'ai pu, j'ai vécu tranquillement et saintement avec ma femme, dit-il,

« ..... cum potui gratam, habui cum conjuge sanctam ! »

Ce n'était donc pas un vulgaire sybarite..., c'était un disciple du plus aimable des poètes latins, c'est-à-dire un homme lettré et de bonne compagnie. Sa confession est celle d'un honnête homme et l'on peut en conclure hardiment que lorsqu'il dit :

« Hic ego qui taceo versibus mea (m) vita (m) demonstro, »

il dit la vérité. C'est bien lui qui a écrit ces vers, et l'on doit mettre évidemment sur le compte du lapicide toutes les fautes d'orthographe qui se rencontrent dans son épitaphe, ainsi que la façon sans gêne avec laquelle on a altéré sa forme rhythmique.

Vous avez raison. Proecilius pour qui le *video meliora proboque, deteriora sequor* était aussi le dernier mot, pouvait bien être l'auteur de son épitaphe. Mais il n'y a pas seulement que la sienne qui ait été découverte à Constantine dans ce style et ce goût. On y a encore retrouvé, sur la tranche du couvercle d'un autre sarcophage, celle de dame Mnesithea Aurelia qui déclare, elle aussi, en vers héroïques de la facture de Commodien, avoir toujours été chaste, pudique et fidèle à son mari, *marito in fide*, autant du moins qu'elle a pu, *qua potui*, et n'avoir jamais eu la moindre petite querelle de ménage avec lui, *qui mecum sine lite fuit!*

Ainsi même versification barbare, même latin corrompu, même besoin de confesser publiquement qu'on est resté autant que possible fidèle à la foi conjugale ! Tout cela ne fait-il pas croire plutôt que ces deux épitaphes proviennent d'une personne qui avait la spécialité d'en composer pour le public ? En tous les cas, c'est le même ouvrier qui les a gravées toutes les deux, car leurs caractères sont identiquement les mêmes et.....

Une pente de plus en plus rapide, un marché arabe à droite, un fondouck à gauche, un square devant nous, un va et vient continuel de gens affairés, de promeneurs attardés, de fourgons lourdement chargés, de calèches élégantes, de kabyles demi nus poussant devant eux quelques misérables *bourricots* pliant sous le poids de leur lourd fardeau, de spahis en manteaux rouges regagnant leur smala, beaucoup de bruit et beaucoup de poussière, enfin, mettent fin à notre entretien à la sourdine et nous avertissent que nous sommes aux approches de la ville, c'est-à-dire arrivés au terme de notre excursion aussi laborieuse que magnifique.

Entrons sans plus tarder, car le jour baisse et le moment est venu de contenter la *bête* après avoir satisfait l'*autre* si amplement. Nous remettrons à demain, si vous le voulez bien, notre promenade sur les boulevards qui s'avancent jusqu'à l'aplomb de ces formidables escarpements, nos courses à travers les vieux quartiers arabes et nos réflexions sur l'origine et la constitution de ce fameux rocher sur lequel Syphax, Macinissa, Micipsa, Adherbal et Juba le Jeune, assirent tour à tour leur capitale et sur lequel aussi la France a planté depuis quarante ans son glorieux drapeau !

A. PAPIER.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et Le Fléau de l'aristocratie genevoise, par M. Théophile Dufour, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

A l'occasion des luttes de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe entre la France, la Savoie et Genève, dont nous avons rappelé dernièrement les principales péripéties dans l'opuscule intitulé : *Occupations, neutralité militaire et annexion de la Savoie,* il y eut une guerre de pamphlets politiques, parmi lesquels figurent les trois indiqués dans ce titre, et sur lesquels M. Dufour, directeur des archives de Genève, vient de faire lumière en analysant avec une parfaite critique toutes les éditions connues.

Le Citadin de Genève était une réponse au *Cavalier de Savoie,* dont l'auteur riposta par *Le Fléau de l'aristocratie genevoise*. On connaissait bien l'auteur du *Citadin,* Jean Serrazin, secrétaire d'Etat de Genève, huit fois syndic et quatre fois lieutenant de la justice. Mais Marc Antoine de Buttet, donné par Guichenon et ses copistes comme auteur des deux autres pamphlets, était un personnage inconnu dans les titres de sa famille, au point que M. de Foras, dans son grand ouvrage, l'*Armorial nobiliaire de Savoie,* a soupçonné qu'il fût le même que Claude-Louis de Buttet, seigneur de Malatrait, sénateur à Chambéry, historiographe de Savoie et auteur des *Décades savoisiennes*, ouvrage resté manuscrit à Turin.

L'hypothèse de M. de Foras est devenue une certitude dans la notice pleine d'érudition de M. Dufour, qui se termine par des détails circonstanciés sur les alliances des deux familles de Buttet et Dufour. Elle fait partie du tome XIXe des *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui contient également des documents sur l'Escalade. Nous y reviendrons. C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 15 septembre 1877.

Il avait été question de reprendre à l'Opéra *Armide* de Gluck ; on y a renoncé au profit de la *Reine de Chypre* d'Halevy. Il n'en faut pas plaindre Gluck ; pour reprendre aujourd'hui un de ses opéras, il manque un élément essentiel : ce sont des chanteurs qui sachent les chanter. On avait probablement pensé à *Armide* pour Mlle Krauss; mais, malgré son talent, cette artiste a prouvé au Conservatoire que la musique de Gluck ne lui convient pas trop. Un jour elle a dit assez médiocrement l'air *Divinités du Styx d'Alceste;* un autre jour elle a chanté l'invocation d'Armide à la Haine avec succès, mais avec des effets de voix qu'elle manie habilement, et non pas avec les effets de déclamation qu'a voulus Gluck.

Je ne dirai pas qu'Halevy ait beaucoup à se réjouir d'avoir eu la préférence. On sait quelle influence, en partie fâcheuse, les deux artistes principaux pour lesquels la *Reine de Chypre* a été écrite, ont exercée sur la musique; puis, à l'exception de quelques scènes, le sujet est peu intéressant; l'interprétation estimable, mais rien de plus pour le chant, n'est pas propre à cacher la teinte générale un peu lourde et monotone répandue sur la musique. Il eût été cependant désirable que l'opéra d'Halevy réussît à remettre en honneur un genre de voix trop négligé par les compositeurs : le mezzo-soprano. Aucun des ouvrages écrits pour Mme Stoltz n'est resté au répertoire, du moins n'est-il pas probable que la *Reine de Chypre* retrouve le brillant succès qu'elle a eu autrefois. Nous avons la *Favorite,* bien défraîchie, et le *Prophète* qu'on donne de temps en temps et assez mal. Le mezzo-soprano et le contralto jouent un rôle considérable dans le répertoire italien; mais Rossini l'a fait trop vocaliser; Verdi lui fait trop pousser de cris ou de rugissements. Je ne compte pas les rôles mondains, comme par exemple celui de Miala dans *Paul et Virginie* de M. Massé. Pour donner au mezzo-soprano l'importance que ce genre de voix pourrait avoir dans la musique française, il faudrait une artiste de premier ordre comme l'était Mme Viardot. Ce n'est pas Mlle Bloch ni Mlle Barbot qui y réussiront; j'ignore si ce sera, avec le temps, Mlle Richard qui vient de sortir du Conservatoire pour entrer à l'Opéra.

L'Opéra-Comique a rouvert ses portes pour des reprises qui n'offrent rien à signaler ; on nous promet un ouvrage nouveau; c'est tout, mais ce n'est pas assez pour mériter la subvention intégrale de 240,000 fr. qu'on a rendue à M. Carvalho. On voit bien que l'attention de la direction de l'instruction publique et des beaux-arts est absorbée par la politique.

Le Théâtre-Lyrique avant de faire sa clôture avait donné une seule représentation de trois petites pièces nouvelles que je cite pour mémoire. *La Promise d'un autre* était une œuvre d'amateur d'une parfaite nullité ; *Rafaello le chanteur* avait le tort de trop rappeler le *Passant; Après Fontenoy* est une comédie assez amusante, musique de M. Wekerlin et qui pourra servir de lever de rideau, sans prétendre à l'immortalité.

Les trois ouvrages nouveaux donnés pour la réouverture du théâtre ne fourniront pas un grand appoint à son répertoire. Le poème de la *Clé d'or* n'est guère qu'une mise en scène du roman de M. Octave Feuillet ; il n'est pas mauvais, mais il n'est pas non plus d'un intérêt palpitant. La musique n'a que trop bien justifié les craintes que faisaient naître les ouvrages antérieurs, assez nombreux, de M. Eugène Gautier. Ce n'est pas tout de savoir le métier; il faut avoir des idées : sous ce rapport, M. Gautier n'a jamais brillé. Quant à *Graziella,* on ne comprend pas qu'un littérateur aussi expérimenté que M. J. Barbier ait pu avoir l'idée de mettre au théâtre la petite nouvelle dont Lamartine a voulu faire un pendant à *Paul et Virginie*. La musique est pleine de bonnes intentions, comme celle de presque tous les débutants. *L'Aumônier du régiment* est un vieux vaudeville auquel M. Hector Salomon a ajouté une musique qui n'a pas de prétention à l'originalité, mais se contente d'être faite habilement et d'être gaie et amusante.

Les concours du Conservatoire ne donnent guère lieu à des observations nouvelles; on sait qu'ils se font d'après un mode immuable, si défectueux qu'il soit. L'enseignement du chant et les épreuves auxquelles les élèves sont soumis, sont ou insuffisants ou mauvais. On ne peut pas empêcher les élèves de quitter l'école quand ils le veulent, mais du moins ne devrait-on pas leur donner de prix sans qu'ils eussent acquis une instruction assez solide. J'ai parlé de Mlle Richard; nous verrons bientôt aussi au théâtre quelques autres élèves, particulièrement deux ténors, MM. Sellier et Talazac; alors on verra clairement ce qu'ils valent, ou ce qu'ils pourront valoir plus tard. Il est arrivé assez souvent qu'on a engagé des élèves ayant obtenu des prix, et qu'une fois au théâtre on a constaté leur insuffisance; tel est resté coryphée, tel n'a pas débuté du tout, ou a été envoyé en province.

Les épreuves pour le piano prouvent qu'on ne s'occupe pas assez de rendre les élèves bons musiciens et de leur donner un style sérieux. Ce qui étonnera le plus, c'est que le jury ne semble tenir nul compte de la lecture à première vue pour décerner les prix de piano. J'ai vu cependant que pour les instruments à vent, un élève n'a pas obtenu le premier prix uniquement parce qu'il avait été faible à l'exercice de lecture. Croit-on que les musiciens d'orchestre ont seuls besoin d'être bons lecteurs?

Les violonistes ont presque tous plus de maniérisme que de style; les classes d'instruments à vent sont les unes bonnes, les autres à peu près suffisantes, excepté la classe de trompettes qui depuis longtemps laisse beaucoup à désirer. J. Weber.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 8

AOUT 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	31°5	15°	23°4	723,8	»	3,6	73	31°8	53°	41°	?	S	tr. faible	beau	Eclairs et tonn. à 4 h. s. par gros vent suivi de	0,60	21°1
2	33	16,5	19	722,3	2,5	3,8	72	19	29	23,5	—	S-S-E	id.	couvert	Très beau le soir. [bourr. pluie. Couv. à 10 h.	0,59	20,7
3	20	9	18	723,6	»	2,8	80	22,5	46	32,5	—	O	id.	très beau		0,56	19,6
4	24	8	17,8	722,9	»	2,4	63	23,4	45,5	33	—	S-O	id.	id.		0,56	19,4
5	26	10	18,2	723,5	»	2,4	80	25	47	35	—	O-S-O	id.	id.		0,55	19,8
6	27,3	11,7	24,2	725,1	»	3,3	50	27,2	48	36	—	O-S-O	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,55	20,4
7	29	15	23,2	723,2	»	2,4	91	26,5	38,5	31,5	—	O-S-O	id.	id.		0,54	21,4
8	28,5	17,5	19	720,9	0,1	3,6	88	17	20	17,3	S	S-S-O	faible	couvert	Pluie légère av. 9 h. m . et de 11 h. m. jusqu'à	0,54	20
9	21,5	12,5	21,5	722,4	27,1	0,9	72	23,5	46	33	S	S	id.	conv. 1/4	Très beau à 10 h. s. [10 h. s. continuelle.	0,55	19,7
10	24,5	12,5	19,2	724,4	»	2,3	70	24,2	47,5	34	—	S	tr. faible	beau		0,54	19,4
11	25,7	12	18,4	723,2	»	2,1	88	21,4	28,5	24,2	S	S	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,54	19,9
12	23,5	9	18,2	722,4	»	2,3	80	23,4	41,5	30,5	O	O-S-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,53	19,5
13	25,5	9,5	18,4	721	»	4,4	80	25,4	48,1	34,7	—	O	id.	très beau		0,52	19,6
14	27,5	16,5	21,2	720,1	»	5,1	73	22	25	23	S	S	id.	couv. 1/2	Pluie de 2 à 4 h. s. Très beau à 10 h. s.	0,51	20,4
15	25	14	19,8	724,9	8,5	1,1	80	26	49,7	35,5	—	O	id.	beau		0,51	20,5
16	28,5	13,5	21	723,6	»	2,3	65	23	35,5	29	S	S	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,51	20,6
17	29,5	16	22	723,6	1,5	2,6	74	29	50,5	37,5	S	S-S-E	id.	couv. 1/2	Pluie de 6 à 9 h. s. suivi d'éclairs et tonn. Beau	0,50	20,7
18	29,7	15	24	725,6	»	2,6	75	28,4	42,7	38	—	S	id.	très beau	[à 10 h.	0,49	22
19	32	15,5	24,5	725,6	»	3	66	31	51	39,3	—	S-S-E	id.	id.	Légère ondée à 9 h. s.	0,48	23,3
20	34	22	25	725,6	0,4	4,5	76	32	36	34	S	S-E	id.	couvert	Beau à 10 h. s. [précédé d'écl. et tonn.	0,46	22,5
21	32,7	17	26	722,6	»	3,3	60	23,8	26,5	24,5	S	S-E	id.	id.	Violent orage de pluie de 8 à 9 1/2 s. par vent d'O.,	0,46	22,5
22	26,5	16	22	722	39,7	1,3	87	24	34	28,3	S	S-E	id.	id.	Légère bourr. de pluie de 6 à 9 h. s. Ecl. et tonn.	0,49	22
23	25	16	17,6	722,5	5,3	2	90	15	18	15,2	S	S-O	id.	id.	Grande pl. après 9 h. m. Ecl. et tonn. jusq. 2 h. s.	0,46	21,4
24	18,8	11	18,8	725,8	16	0,8	75	21,2	43	30,5	N	O-N-O	fort	couv. 1/2	Très beau à 9 h. s. [à 10 h. s. couvert.	0,50	20
25	24,5	11,5	19	723,5	»	1,6	90	24,2	49	34,5	N-O	O-N-O	faible	couv. 1/2	Pluie à 10 h. s.	0,50	21,3
26	28,5	8	21	724,3	0,8	2,3	77	23,4	50	37	S-O	S-O	id.	couv. 1/4	Très beau à 11 h. s.	0,51	21,4
27	24,5	13,2	17,2	728,2	»	1,5	80	26	48,3	35	—	O-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,50	20,6
28	28,3	13	20,4	725,9	»	4,6	78	28,2	52	38,1	—	S-O	id.	très beau		0,49	20,8
29	31,3	14,5	22	725	»	2,5	84	28,4	50,7	37	—	S-O	id.	id.		0,48	21,6
30	30	14,5	21	723,2	»	1,3	78	26,6	50	36,5	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie légère à 3 h. s. Couvert 1/2 à 10 h. s	0,46	21,6
31	31	18	21,2	722,7	0,3	2,1	82	21,6	23,5	21	S-O	O	id.	couvert		0,45	22,3
Moyennes ou Totaux.	27°32	13°63	20°71	723,6	102,2	80,8	76,7									0,498	20°84

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les comtes et ducs de Genevois de la Maison de Savoie, par M. C.-A. Ducis. — Imprimeurs et libraires de Savoie par M. Jules Vuy. — Notre-Dame de Provins, par M. C.-A. Ducis. — Deux jours à Constantine (suite), par M. A. Papier. — Notes des correspondants, MM. Raverat et Bernardin. -- Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES COMTES ET DUCS DE GENEVOIS DE LA MAISON DE SAVOIE

On sait qu'après l'extinction de l'ancienne famille des comtes de Genève à la fin du XIVe siècle, par la mort sans postérité des cinq fils d'Amédée III, décédé lui-même à Annecy le 18 janvier 1367, c'est-à-dire Aymon III, le 10 octobre de la même année, Amédée IV, le 14 janvier 1370, Jean à la fin de la même année, Pierre en fin mars 1394, et Robert, le 16 septembre même année, on sait, dis-je, qu'Amédée VIII, comte de Savoie, possesseur déjà d'un certain nombre de domaines dans les Etats de ces voisins, acquit, en 1401, de leurs héritiers de la Maison de Thoire de Villars la propriété ou les droits de ce qui restait de ce comté et de ses dépendances à portée des autres fiefs de sa famille, spécialement en Grésivaudan, Viennois et Dauphiné, et, en 1402, leurs domaines en Bresse et Bugey (1).

Mais il ne put entrer en possession que successivement selon la souplesse des vassaux du Genevois. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir l'investiture des fiefs dépendant de l'évêché de Genève. Mais il n'en fut pas de même de la dépendance de ces provinces de l'ancien royaume burgonde de l'empire germanique. L'empereur Sigismond ne lui donna l'investiture du comté de Genevois qu'en 1422, après la sentence de la Chambre aulique de Germanie.

Amédée VIII avait épousé Marie de Bourgogne en décembre 1403. Les deux premiers enfants du nom d'Antoine, nés en 1407 et 1408, étaient morts au berceau. Le troisième, Amédée, né à Belley le 26 mars 1412, avait reçu le titre de prince de Piémont, en 1424, après la mort de Louis d'Achaie, qui en était apanagé. Le quatrième, Louis, né à Genève en 1413, reçut, après 1422, le titre de comte de Genève et Genevois et le garda jusqu'en 1434, qu'il reçut, en même temps que la lieutenance générale des Etats, le titre de prince de Piémont, vacant par la mort d'Amédée en 1432. Anne de Lusignan, fiancée à ce dernier, avait épousé Louis en 1433 (1).

Le titre de comte de Genevois fut attribué, le 7 novembre 1434, au quatrième fils, Philippe, dit Monsieur, qui reçut encore, le 6 janvier 1440, les baronies de Faucigny, Beaufort, Ugines, Gordans, etc., tint, la même année, les Etats généraux de ses apanages, et mourut le 3 mars 1444.

Louis Ier donna alors le comté de Genève à son second fils, Louis II; Amédée, l'aîné, ayant déjà les titres de prince de Piémont, comte de Maurienne. etc.

Louis II, par son mariage avec sa cousine Charlotte de Lusignan, dut prendre le titre de prince d'Antioche, en 1458, et fut couronné roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie à Nicosie en 1459.

Louis Ier donna alors son apanage du Genevois, Faucigny, etc., à son troisième fils, Janus, le 26 février 1460.

Sa fille unique, Louise, promise d'abord à son cousin Charles, fils d'Amédée IX, épousa un autre de ses fils, Jacques-Louis, qui, par droit de dévolution, selon l'usage ne la Maison de Savoie, porta, du vivant de son beau-père, le titre de comte de Genève. Mais il mourut le 27 juillet 1485. Sa veuve épousa ensuite son cousin, François de Luxembourg, vicomte de Martigues, qui ne put hériter du titre de Genève, attendu qu'il n'était parent de la Maison de Savoie que par les femmes.

A cette époque, la Maison de Savoie rencontrait à Genève les mêmes obstacles qui avaient forcé la Maison de Genève à se retirer à Annecy. Et ses princes ne pouvant séjourner à Genève qu'avec l'autorisation de l'évêque et des syndics, les apanagés faisaient leur principale résidence à Annecy. C'est là que Janus mourut en 1491.

L'apanage demeura alors sans titulaire, que nous sachions du moins, jusqu'en 1514, que Philippe, troisième fils du duc Philippe II, et neveu de Janus, ne voulant pas être évêque de Genève, reçut de son frère, Charles III, l'inféodation du comté de Genevois, des baronies de Faucigny, Beaufort, etc., avec résidence à Annecy, où fut également transférée la

(1) *Archives départementales.* — Lèvrier, *Histoire des comtes de Genevois.*

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, IV, 208. — *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, VII, 345.

cour d'appel de l'ancien comté, qui, depuis la sécession des comtes de Genève, avait siégé à Rumilly en Albanais. Cet acte est du 14 août (1).

Pour détacher le nouveau comte de Genevois du parti de Charles-Quint, à la cour duquel il avait été appelé dès 1520, sa sœur, Louise de Savoie, mère de François Ier, lui fit épouser, le 17 septembre 1528, Charlotte d'Orléans-Longueville, cousine du roi, qui leur attribua, le 22 décembre suivant, le duché de Nemours, possédé précédemment par Julien de Médicis et Philiberte de Savoie, puis par Charles d'Orléans-Angoulême et Louise de Savoie, sa mère, sœur aînée de la précédente.

La supériorité du titre de *duc* à celui de *comte* fit d'abord porter le nom de Nemours à cette branche de Savoie; ce qui ne changea rien au nom du château d'Annecy, où d'ailleurs la famille n'habita guère, surtout pendant la longue lutte de Charles-Quint et de François Ier, dans laquelle cette branche prit parti pour la France contre la branche aînée attachée à l'Empire.

Philippe était mort à Marseille le 15 novembre 1533. Il y avait suivi le roi pour son entrevue avec Clément VII. Son corps fut ramené à Annecy le 19 mars 1534.

Lorsque Emmanuel-Philibert eut recouvré le duché de Savoie, il réorganisa en un seul corps le comté de Genevois et les baronies de Faucigny et Beaufort, et érigea le tout en duché de Genevois, 1564. De sorte que le prestige des titres fut équilibré. En France, où se trouvait le duché de Nemours, la famille continua à en porter uniquement le nom. Mais, dans les Etats de Savoie, le titre de Genevois prévalut ou au moins prit toujours le pas sur ceux de Nemours, d'Aumale, etc. (2).

Ce que nous disons du château d'Annecy a eu lieu également pour celui du Marquisat. Le duc de Savoie ayant donné en 1571, à son cousin Jacques, duc de Genevois et Nemours, le marquisat de Saint-Sorlin, ce dernier en apanagea son second fils, le premier portant le titre de prince de Genevois. On fit élever pour le jeune marquis un petit palais, dont le pourpris rural prit le nom de *marquisat*, mais jamais celui de *Saint-Sorlin*, parce que ce dernier était hors de Savoie, sans calembourg (3).

Après Jacques de Savoie, fils de Philippe, et mort en 1585, le titre de duc de Genevois fut porté successivement par ses deux fils, Charles-Emmanuel décédé en 1595, et Henri en 1632, puis par les trois fils de ce dernier, Louis, mort au siége d'Ayre en 1641, Charles-Amédée tué en duel en 1652. Les trois fils de ce dernier étant décédés avant leur père, le duché de Genevois passa à son frère cadet, Henri, qui avait porté jusqu'alors le titre de marquis de Saint-Sorlin, comme son père, et qui mourut en 1659. Les corps de ces deux derniers frères furent transportés la même année, l'un de Nemours, l'autre de Paris à Annecy pour être réunis avec tous ceux de leurs précédents dans leur tombeau de famille, élevé à côté de celui de l'ancienne famille de Genève, dans le chœur de l'église collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, sur la place actuelle.

Depuis que par la mort sans postérité du dernier prince de cette famille, Henri, en 1659, cet apanage fut rentré dans le domaine de la couronne, et que la dernière princesse, Jeanne-Baptiste, eut épousé le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, en 1664, le titre de duc de Genevois n'a plus été attribué à aucun prince de cette famille jusqu'à Charles-Félix, fils de Victor-Amédée III, et devenu roi en 1821.

Il a encore été donné au prince Victor-Emmanuel, fils de Victor-Emmanuel II, né en 1855.

C.-A. Ducis.

(1) *Archives départementales.*

(2) *Archives départementales.*

(3) Voir les articles que nous avons publiés sur ces questions dans la *Revue*, années 1872, 1873, 1877.

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

Lorsque je rendis compte, dans la *Revue savoisienne*, de l'ouvrage sur *les peintres et les peintures en Savoie du* XIIIe *au* XIXe *siècle*, j'encourageai MM. Auguste Dufour et François Rabut « à continuer leurs vaillantes études et à les communiquer au public. » Ces encouragements n'étaient point nécessaires; l'ardeur littéraire et scientifique de ces deux écrivains est assez connue; il serait à désirer seulement qu'ils eussent un plus grand nombre d'imitateurs.

En parlant aujourd'hui d'un volume de plus de quatre cents pages, qui leur est dû et qui vient de paraître à Chambéry, je désire entretenir quelques instants les lecteurs de la *Revue* d'un sujet qui touche directement à l'histoire de la civilisation d'un peuple.

L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XVe *au* XIXe *siècle*, tel est le titre de l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut.

Dans une première partie assez courte, ils abordent l'histoire générale de l'imprimerie et de la librairie; ils s'occupent successivement de l'imprimerie en France, du célèbre Guillaume Fichet, Savoisien, de l'imprimerie en Italie, à Genève, à Lyon et en Savoie. Rappelons en passant que Genève précéda la Savoie pour l'imprimerie, et que Lyon précéda Genève.

Les deux honorables écrivains nous donnent, dans une seconde partie, *la principale*, « *tout* ce qu'ils « ont pu recueillir sur l'histoire de l'imprimerie et « de la librairie dans les diverses localités de la Sa« voie. » Après avoir consacré deux longs chapitres à Chambéry et à Annecy, ils passent en revue, par ordre alphabétique, onze autres localités de la Savoie. Une troisième partie, peu étendue, mentionne quelques imprimeurs ou libraires savoisiens établis à l'étranger. L'ouvrage, qui renferme des fac-simile curieux et instructifs, se termine par la reproduction de trente-neuf documents inédits.

Le plus ancien volume imprimé en Savoie nous vient de Chambéry; il est sorti des presses d'Antoine Neyret et remonte à l'année 1484. Un Espagnol, Gabriel Pomar, précédemment établi à Genève, a été le plus ancien imprimeur et le plus ancien libraire d'Annecy, où sa présence est constatée dès l'année 1535.

Quoique l'imprimerie n'ait jamais eu, en Savoie, une importance aussi grande qu'à Lyon, par exemple,

on voit que le champ d'étude, embrassé par MM. Dufour et Rabut, est extrêmement vaste, trop vaste peut-être; malgré leurs recherches actives et persévérantes, on pourra, je le crains, signaler dans leur ouvrage plus d'une lacune. Pour un travail d'aussi longue haleine, il ne peut en être autrement; c'est ce qui est arrivé à Genève pour des travaux analogues qui n'étaient point sans mérite.

M. Guillaume Favre a publié, il y a environ trente-six ans, une excellente notice sur les livres imprimés à Genève dans le XVe siècle; cette notice a été réimprimée dès lors avec quelques additions et corrections. M. le professeur Gaullieur, suivant M. Favre dans cette voie, a fait paraître, dans le deuxième volume du *Bulletin de l'Institut national genevois*, des *Etudes sur la typographie genevoise du* XVe *au* XIXe *siècle*. Ce volume, qui nous fournit bien des données nouvelles, relativement au précédent, présente cependant, à plusieurs égards, des lacunes. Les bibliophiles genevois ont dès lors considérablement élargi le champ d'étude de MM. Favre et Gaullieur; la preuve de ce que j'avance sera sans doute faite en 1878, il y aura alors juste quatre siècles que l'imprimerie a été introduite à Genève.

Qu'il me soit permis, avant de consacrer quelques lignes à l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut, de leur signaler une petite publication de Gabriel Pomar, qu'ils paraissent n'avoir pas connue et qui a quelque intérêt pour la Savoie; elle a été faite à Genève, deux ans avant que Gabriel Pomar transportât son domicile à Annecy. Je veux parler d'une feuille imprimée en placard et contenant le tableau des jours fériés observés dans le duché de Savoie (soit pour le conseil résidant avec le prince, soit pour le conseil siégeant à Chambéry), dans le comté de Genevois, devant l'official de Genève et les autres juges ecclésiastiques. Elle est intitulée : *Dies feriati obseruati in ducatu Sabaudie et comitatu gebenn.*, etc. Elle est tout entière en latin et en lettres gothiques. La feuille, qui n'est imprimée que d'un seul côté, a trente-trois centimètres de hauteur sur vingt-un de largeur. On y lit textuellement : *Impressum Gebenn. p. Gab. Po. 1533;* elle contient, outre l'intitulé qui renferme sept lignes, et les trois lignes finales que je reproduirai tout à l'heure, trois colonnes, la première de cinquante-cinq lignes, la seconde de cinquante-quatre lignes, la troisième de cinquante-deux lignes.

Elle se termine par ces mots écrits, avec quelques abréviations, en trois lignes :

« De iuramento calumnie Uersus.
« *Istud iuretur quod lis tibi iusta videtur.*
« *Ut lis tardetur dilatio nulla petatur.*
« *Nil promittetur : nec falsa probatio detur.*
« *Et si queratur verum non inficietur.* (1) »

Sans doute, cette pièce ne rentre pas directement dans le cadre des deux auteurs dont je m'occupe actuellement; mais, comme ils ont eux-mêmes cité plusieurs impressions faites par Gabriel Pomar ou à ses frais, je leur signale cette petite publication qui n'a été, à ma connaissance du moins, citée nulle part.

(1) Collection Jules Vuy.

Elle nous apprend que, devant l'official et les autres juges ecclésiastiques de l'évêché de Genève, il y avait deux espèces de vacances, vacances des moissons *(ferie messium)*, et vacances des vendanges *(ferie vindemiarum)*, absolument comme cela existe aujourd'hui, à Genève, pour l'université, le collége et les autres écoles; tant il est vrai que, malgré les révolutions les plus diverses, religieuses ou politiques, il y a certains usages qui persistent toujours, qu'on n'étouffe pas et qui survivent à tous les changements. Cet usage était déjà ancien à Genève dans le seizième siècle : *Prout est assuetum.*

(La suite à un prochain n°.) JULES VUY.

NOTRE-DAME DE PROVINS

Tel est le titre d'une petite brochure, qui a paru, il y a quelques mois, à l'occasion de la réparation de la chapelle de ce nom sur le plus beau plateau d'Annecy-le-Vieux.

Ce n'est qu'avec la collection la plus complète des biographies et des monographies locales que l'on arrivera à une vraie synthèse historique, qui sorte enfin de ces généralités vagues, que nous chantent trop souvent les écriveurs à la course, qui n'ont pas pris la peine de fouiller les archives.

Mais c'est à la condition pour ces études d'être elles-mêmes véridiques, d'autant plus qu'elles ont moins d'étendue; car alors le nombre limité des faits peut moins racheter les défauts, que l'on rencontre, d'ailleurs, dans toute œuvre humaine.

C'est le motif qui nous engage à relever ici quelques inexactitudes géographiques et historiques, avant qu'elles puissent prendre pied pour être ensuite copiées aveuglément par d'autres. Cette étude nous fournira, en même temps, l'occasion d'ajouter quelques autres détails utiles à l'histoire locale.

1° Le château d'Annecy n'a jamais porté dans aucune charte le nom de *Château de Nemours*. Commencé sous les rois de Bourgogne, agrandi et habité par l'ancienne famille de Genève jusqu'à la fin du XIVe siècle, il fut acquis en 1401 par Amédée VIII, comte de Savoie, avec une partie du comté de Genevois, dont il était devenu le centre officiel; et, si l'un des princes de cette Maison, qui en fut apanagé en 1514, fut doté, 14 ans plus tard, du duché de Nemours, situé au sud de Fontainebleau, cette acquisition n'affecta aucunement le nom du château d'Annecy, comme on l'a vu par l'article précédent sur *les comtes de Genevois*.

2° Nous avons publié, en janvier 1875, l'inscription tombale, jusqu'alors inédite, de Béatrix de Compeis, seconde abbesse de Sainte-Catherine, avec une étude sur les origines de cette abbaye, qui modifie bien les données de Besson. Nous devons ajouter que Béatrix avait apporté en dot les moulins sur le Thioux, aujourd'hui maison Roux, livrés par son aïeul, Albert de Compeis, qui les avait achetés d'Aymon de Magez, 1227. Quant à la pierre tombale, M. Falquet l'avait fait descendre de Sainte-Catherine, il y a plus de 60 ans, au témoignage de la veuve de celui qui en avait fait le port avec d'autres matériaux.

3° La *masse informe* que l'auteur appelle la *Roche de Bange*, n'est autre que la montagne du Semnoz élevée majestueusement, ainsi que l'indique son nom en grec et en gaulois, entre le lac d'Annecy et le cours du Chéran, visitée chaque année par un grand nombre d'amateurs nationaux et étrangers. Elle se termine par les rochers abrupts du Cenglc, sous lesquels s'élevait autrefois le château-fort de ce nom, appartenant à la noble famille d'Orlyé, et dans les ruines duquel le B. Guillaume, dominicain (c'est le nom de religion qu'avait reçu Jacques d'Orlyé), vint mourir, après quelques années d'ermitage, le 19 février 1458, ainsi que le prouvent les documents authentiques, et non à Annecy en 1469, comme l'avance l'auteur.

4° Quant au nom de *Banges*, il n'est porté que par la double grotte baignée d'un lac souterrain qui accidente l'extrémité méridionale de cette montagne, et par le pont jeté au bas sur les escarpements d'une faille rocheuse qui encaisse le Chéran. Les habitués d'Aix-les-Bains en savent l'itinéraire.

5° Lorsque la chapelle de Provins fut déplacée et reconstruite par les soins de M. de la Combe, en 1672, une dalle de marbre, avec armoiries et inscription, y fut placée comme monument commémoratif.

Dans une visite faite à ce sanctuaire, en 1874, nous avions remarqué que le texte publié dans cette *Revue*, en 1860, était erroné, et nous en avons fait l'objet d'une communication à la Société Florimontane.

Au sommet on voit sculpté en relief dans un cartouche fouillé, un écusson rond à six étoiles, trois, deux, une, couronné d'un chapeau à cordons d'une seule houppe, comme ceux des simples bénéficiers. Au-dessous et en creux on lit ce qui suit :

D·O·M· M·S·V·
VNIGENITI·MORTEM
PLANGENTI
S·S· A·A·
ANTONIO ET GVERINO
R·D· I·C
DE LA COMBE
PRVVINIANAM
CAPELLAM
ÆDIFICAVIT ORNAVIT
REXIT
HOC ET SAXVM
POSVIT
1672

Deo Optimo Maximo Mariæ semper Virgini Vnigeniti mortem plangenti sanctis abbatibus Antonio et Guerino Reverendus Dominus Joannes Claudius De la Combe Provinianam Capellam ædificavit ornavit rexit hoc et saxum posuit 1672.

Ce monument constate que Jean-Claude de la Combe a élevé la chapelle de Provins en l'honneur de Dieu très bon et très grand, de Marie toujours vierge, pleurant la mort de son fils unique, des saints abbés Antoine et Guérin, qu'il a placé ce monument en 1672, et qu'il a été le recteur de la chapelle.

On aurait pu croire d'abord que M. de la Combe a fait construire ce sanctuaire à ses frais; car son nom seul y figure avec ses armoiries. Mais l'auteur de la brochure nous apprend que ce fut avec les deniers de Dlle Antonie Guirod, veuve de Claude-François Arpeaud, maître auditeur en la Chambre des Comptes de Genevois, personnages connus d'ailleurs.

L'absence du nom de la bienfaitrice sur le monument nous étonne : c'est pourtant elle-même qui, en fournissant à la dépense, aurait indiqué le titre de *Notre-Dame de Compassion, des saints Antoine et Guérin.*

On ne voit pas non plus pour quel motif elle aurait remplacé le vocable cité par Besson pour le XIVe siècle, c'est-à-dire l'*Assomption*, qui était alors une des principales fêtes de Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

Les registres consulaires de la ville d'Annecy nous mettront peut-être sur la voie. Ils constatent qu'à cette époque sévissait une fièvre putride, intermittente, qui, sans avoir un caractère pestilentiel, était signalée comme très dangereuse par le Magistrat de santé, en 1670 et 1671. Ce fléau n'était, sans doute, pas étranger au votif de Provins, déjà précédemment l'objet d'un concours des localités environnantes.

Saint Antoine était invoqué dans les hôpitaux pour la guérison du *feu sacré*, maladie signalée déjà par deux poètes latins, Virgile et Lucrèce (1). Il était titulaire du maître-autel de l'église collégiale élevée au XIVe siècle à côté de l'hôpital d'Annecy.

Saint Guérin, abbé de Notre-Dame d'Aulps, puis évêque de Sion, a toujours été invoqué pour la conservation des bestiaux, auquel on fait encore toucher la clé de son cilice.

6° Nous ne voyons pas pourquoi l'auteur a traduit *abbatibus* par *évêques?* Saint Antoine ne l'a jamais été; et c'est comme abbé de Notre-Dame d'Aulps que saint Guérin est invoqué dans les épizooties. Les travaux de défrichements et les progrès agricoles au milieu desquels ses vertus ont éclaté, indiquent suffisamment les origines de cette spécialité.

Le culte de ces deux patrons trouvait donc un vrai motif dans les circonstances que nous venons de rappeler, et s'harmonisait avec celui de *Notre-Dame de Compassion* dans les sentiments de tristesse que gardait en son veuvage la nouvelle bienfaitrice du sanctuaire.

D'après une note du chanoine David, secrétaire, au siècle dernier, de la collégiale de Notre-Dame de Liesse, les successeurs de Jean-Claude Lacombe dans le rectorat de la chapelle de Provins furent François Coppier, Philibert Buchard, François Favre du Crévion, celui qui fut bibliothécaire de la ville d'Annecy lors de sa fondation en 1748. Ainsi s'explique l'union de ce bénéfice à la fonction de bibliothécaire, qu'a rappelée l'auteur.

La chapelle de 1672 a dû encore être détruite et remplacée ailleurs, il y a près de 40 ans, et l'on eut la maladresse de coucher la pierre monumentale en guise de dalle après le seuil, et de l'exposer ainsi à une plus grande oblitération sous les pas des pèlerins. C'est là que nous avons pu lire encore l'inscription et copier les armoiries; de sorte qu'elles n'a-

(1) *Georg.*, III. — *De natura rerum*, VI.

vaient pas été si brutalement mutilées à la fin du siècle dernier. A chacun ses œuvres, sans exagération.

Après les observations précédentes nous nous associons pleinement aux éloges qu'a mérités ailleurs cet opuscule. Nous plaçons toujours la vérité avant les personnes, quelquefois avec « une rude franchise, » comme on l'a dit. Mais ce n'est pas la flatterie qui puisse stimuler les fortes âmes au travail. Qui résiste, appuie, dit le proverbe; et un ouvrage sans valeur ne mériterait pas l'honneur d'une critique.

Quant à la transformation et à l'agrandissement de la chapelle, nous ne pouvons qu'applaudir au choix du style ogival, qui en fait un gracieux sanctuaire au milieu d'un riche panorama.

Il est à regretter qu'en l'absence de ceux qui auraient pu s'y opposer, on ait fait servir au seuil l'ancienne table d'autel, qui aurait pu reprendre sa destination primitive.

Nous avons remarqué ailleurs déjà cette inconvenance, entre autres à un balcon d'Annecy. A quelque conviction que l'on appartienne, il y a un sentiment de délicatesse qui ne permet pas de mettre sous les pieds ce qui a été consacré pour un autel.

C.-A. Ducis.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

II

Notre chambre donne au midi, sur tout un quartier arabe. Vous l'avez voulu ainsi. — La lune est aux trois quarts pleine et projette sa lumière blanche jusque dans les replis les plus profonds du ravin. De nos fenêtres nous aimons à suivre les effets bizarres qu'elle produit en courant dans la sombre échancrure. — Le bruit mat et cadencé d'un *derbouka*, accompagnant dans le voisinage un chant plaintif et monotone, nous tient éveillés jusqu'à onze heures, en nous conviant à la rêverie. Mais bientôt tout bruit cesse et le sommeil finit par appesantir et fermer nos paupières.

Dès cinq heures du matin, notre appartement se remplit de lueurs blanchissantes et de bruits vagues qui nous réveillent. Je cours à la fenêtre et l'ouvre à deux battants. Le soleil se lève radieux à l'horizon, derrière la montagne et dans un ciel sans nuages, comme un globe de cristal chauffé à blanc. Ses rayons ont déjà dissipé une bonne partie des légères vapeurs qui recouvrent la campagne comme d'un léger voile de gaze. Allons, debout!

Voici bientôt l'heure où, ménagères matinales, les femmes juives s'en viennent, le corps serré dans leur longue et étroite tunique de laine claire ou foncée, les bras nus, le visage découvert, puiser, comme Rebecca, de l'eau à la fontaine, et s'en retournent avec leur cruche pleine, en faisant retentir le pavé des rues de leurs patins de bois. Voici bientôt l'heure aussi où les négresses aux visages d'ébène, aux dents d'ivoire, aux reins cambrés, à la gorge puissante, drapées et coiffées à l'égyptienne, s'en viennent, semblables à des cariatides taillées dans un basalte vivant, une large corbeille sur la tête ou appuyée sur la hanche, prendre place aux carrefours et vendre leurs galettes de pain sans levain. Voici bientôt l'heure, enfin, où magasins et échoppes, ateliers, chantiers et cafés s'ouvrant et les rues se couvrant d'une multitude de gens affairés, Constantine ressemble beaucoup plus à une vaste fourmilière sur laquelle quelqu'un aurait mis le pied par mégarde qu'à un nid d'aigle. Partons!

Franchissons la place de la Brèche avec la ferme résolution de ne pas nous écarter de notre programme, de ne nous arrêter en route que pour reprendre haleine. Nous avons à faire le tour de la ville en suivant les bords frangés de ses immenses escarpements, à descendre, non plus sous, mais sur les voûtes naturelles qui, à partir du pont, forment, comme vous le savez, de distance en distance, trois arceaux gigantesques ; à contourner le Sidi Mcid par un sentier qui n'est rien moins qu'un affreux casse-cou ; à pousser, enfin, une ou deux pointes dans les vieux quartiers, chaque fois, du moins, que l'absence du moindre petit sentier nous obligera à changer notre itinéraire. Or, tout cela demandera du temps, beaucoup de temps !

Marchons donc, ou plutôt courons droit à l'ouest. En suivant la façade nord du Magasin à orge qui forme un des angles de la place, on n'a guère que vingt-cinq pas à faire pour se trouver sur le boulevard de l'Ouest, si toutefois on peut appeler de ce nom l'étroit passage qui existe là entre les remparts et les maisons très élevées qu'on y a bâties depuis peu. C'est plutôt une rampe qu'un boulevard.

Le marché arabe et le faubourg Saint-Jean s'étalent à nos pieds ; la route de Constantine à Philippeville, avec ses nombreux lacets, se déroule au loin dans la vallée. On envie la belle vue dont jouissent les locataires perchés au troisième ou quatrième étage de ces maisons, mais on ne leur dispute guère l'honneur d'être les premiers à essuyer les coups de vent et les rafales de pluie, de grêle ou de neige dont Constantine est encore assez souvent gratifiée en hiver.

A l'angle qui s'avance le plus à l'ouest, le boulevard change de nom et d'horizon. Il devient aussi beaucoup plus large, beaucoup plus élevé au-dessus de la terre ferme. Ses maisons sont non moins hautes et non moins exposées à toutes les fureurs du vent et de la pluie que celles du boulevard précédent. Elles font face au nord. De leurs fenêtres élevées de 110 à 120 mètres au-dessus de la campagne, la vue s'étend sur une assez grande surface de pays formé de vallées, de collines et de ruisseaux. On doit y souffrir, en été, beaucoup moins de la chaleur aussi, ce qui fait, après tout, qu'elles sont encore plus agréables à habiter que celles qui donnent sur les boulevards de l'Est et du Sud.

Sept rues débouchent sur ce boulevard et servent comme d'issues ou d'exutoires au vent, à la bise qui soufflent sans cesse de ce côté. Les habitants du quartier ne s'en plaignent pas. Ils étoufferaient peut-être sans cela.

Après un parcours de deux cents à deux cent vingt-cinq mètres environ, un mur nous oblige brusque-

ment à prendre la rue du Rocher et à contourner une des ailes de la nouvelle Casbah. A la faveur d'un permis de circulation que j'ai eu soin de solliciter dans les bureaux de l'administration militaire, nous avons le droit d'entrer dans son enceinte. Entrons.

Saluons, en passant dans la première cour, ce petit monument élevé à la mémoire des braves de l'armée française morts devant Constantine en 1836 et 1837. D'abord enterrées au pied de la *Sebbalà* ou fontaine publique que le bey Hadj Achmet avait laissé subsister après le siége de 1836, en face de Bab-el-Oued, leurs cendres ont été déposées ici, en grande pompe, le 2 novembre 1852. Qu'elles y reposent au moins en paix longtemps encore !

Vos regards sont bien vite attirés par les nombreuses et belles inscriptions que le génie militaire a fait encastrer dans les murs de la caserne. Celle-ci énumère toutes les hautes fonctions dont fut investi l'illustre Publius Julius Junianus Martialianus ; celles-là entretiennent la postérité de Lucius Maecilius, de Publius Pactumeius et de Titus Caesernius, patrons des quatre colonies cirtéennes que mentionnent plusieurs autres inscriptions découvertes à Constantine même sous les noms de *Rusicadensis*, de *Milevitanae* et de *Chullitanae*. En voici deux autres, dont l'une écrite en grec, consacrées au même personnage, à Publius Julius Marcianus, propréteur de la province africaine. Il est bien question sur celle-ci de la statue que le Sénat de Constantinople décerna au comte Gratien, en 364, lorsque ses deux fils Valens et Valentinien qui avaient été élevés dans la foi chrétienne se partagèrent l'empire romain, et fit ériger sans doute dans les principales villes des deux empires, entre autres à Constantine, sous le vicariat de Dracontius et par les soins d'un certain Valerius ; mais sur cette autre il est question d'un monument élevé au dieu Mithra, par le consul Publius Ceionius Caesina Albinus qui vivait sous Valentinien ; de sorte qu'on a là, sous les yeux, la preuve écrite que, vers la fin du IVe siècle de notre ère, le culte de *Mithra*, considéré comme dieu solaire et divinité de la génération, n'était pas encore tout à fait éteint dans les classes élevées de la société romaine, malgré la faveur dont jouissait le christianisme depuis la conversion de Constantin le Grand.

La plupart de ces inscriptions sont, comme vous le voyez, souvent très courtes ou mutilées; mais avec les données de l'histoire, plusieurs épigraphistes distingués ont pu en rétablir le texte d'une manière sinon certaine, au moins très probable. Je vous conseille donc de consulter leurs travaux et de vous contenter, pour le moment, de la traduction sommaire que je vous en donne en courant, car nous n'avons guère le temps, vous le savez, de stationner sur un point quelconque de notre route pour discuter des matières qui prêtent surtout à controverse.

Longeons la façade de l'hôpital militaire dont la première pierre a été posée, le 14 octobre 1839, par le fils aîné de Louis-Philippe. Je ne vous engage pas à y pénétrer; à moins que vous ne vouliez y saluer la courte mais éloquente dédicace d'un fils à sa mère : *matri carissimae,* Aelia Prisca, décédée à l'âge de 85 ans. L'état sanitaire de l'établissement est excellent, mais il vaut encore mieux ne pas y pénétrer et, laissant l'arsenal et la poudrière à droite, gagner le coin le plus reculé de cette partie de la Casbah, c'est-à-dire le point où existait dans un temps la porte d'*Er-Rouâh* ou « du Vent. »

Ce n'était à proprement parler, il est vrai, qu'une poterne ouverte dans un mur construit en ce point pour fermer une large fente de l'étage supérieur des escarpements qui formaient de ce côté la défense du Capitole, mais il est certain qu'on y arrivait de l'intérieur par un escalier en pierres de taille et de l'extérieur par une série de rampes tracées dans les talus et de marches étroites taillées dans le rocher. En effet, c'est par cet escalier taillé dans le roc, et dont parle Léon l'Africain, que le 15 octobre 1839 le duc d'Orléans et tous les officiers de sa suite, remontèrent des Cascades à la Casbah, en s'aidant souvent de leurs mains, dit le journal du prince qui devait, trois ans plus tard, périr si fatalement sur une route magnifique et emporter avec lui dans la tombe les regrets unanimes de la France et ses plus belles espérances.

Il est évident qu'en pratiquant une poterne dans le mur des fortifications et en taillant dans le roc l'escalier qui la reliait aux cascades, les Romains avaient non seulement songé à ménager à la garnison logée dans la citadelle une communication avec la campagne en cas de blocus, mais encore songé à lui faciliter les moyens d'aller puiser de l'eau dans le Rummel dans le cas où l'ennemi viendrait à intercepter celle qui alimentait les citernes et venait du Djebel Ouach et du Djebel Guerioun. N'êtes-vous pas de mon avis? — Si fait, mais de quelles citernes voulez-vous parler? — C'est vrai, j'oublie de vous dire que les deux casernes qui font face à l'hôpital sont assises sur 19 galeries voûtées et parallèles, ayant chacune 23 mètres de long sur 5 de large et 4 de haut, d'une capacité totale, par conséquent, de 8,740,000 litres. Ce ne sont pas les seules citernes, du reste, qui alimentaient Cirta, puisque depuis l'ancienne rue Ferame-Borome jusqu'à la rue Abd-el-Hadi, ainsi qu'à droite et à gauche de la rue Vieux, on a découvert d'autres réservoirs parfaitement murés et d'une contenance non moins considérable. Mais que cela ne vous préoccupe point davantage ; nous n'avons pas à interroger la ville qui dort sous le sol ; nous avons à explorer celle qui s'étale au grand jour, et encore au pas de course, s'il vous plaît !

Dirigeons-nous donc au plus vite du côté de l'arsenal qui donne sur le ravin. Nous serons là juste au-dessus des cascades que nous admirions hier à 782 pieds plus bas, c'est-à-dire à l'angle le plus élevé de la ville, et d'où l'on précipitait dans un temps les femmes adultères, en ayant soin de les enfermer dans un sac, en société parfois d'un chat qui devait leur déchirer la figure avant qu'elles ne mourussent broyées sur les rochers accumulés au pied de cet effroyable escarpement vertical.

C'est assurément un des plus beaux sauts que l'on puisse faire, comme dit Peyssonnel, et cependant l'on raconte qu'une de ces malheureuses arriva dans la rivière sans se faire presque aucun mal, le vent ayant ralenti considérablement la chute en s'engouffrant dans son burnous. On s'était dispensé de la mettre dans un sac, il paraît; mais à quoi lui avait servi

d'être sauvée ainsi miraculeusement, puisqu'on ajoute que le cruel et inflexible Bey, qui avait décidé sa mort, la fit précipiter une seconde fois de ce rocher d'où l'œil ne peut sans effroi sonder l'abîme ! Ne vous sentez-vous pas, en effet, comme pris de vertige en regardant au bas de ce précipice affreux ? Je me sens moi-même comme invinciblement entraîné par ce grand vide, et si ce n'était le mur qui me retient, je crois que je m'y laisserais choir! Allons-nous-en !

L'arsenal dans lequel nous ne pénétrons que pour gagner la pointe qui s'avance le plus au nord-est, entre les cascades et la troisième voûte, occupe, dit-on, l'emplacement d'un grand édifice dont le portique devait s'étendre plus loin et dominer toute la ville. C'est probablement à cet édifice ou capitole qu'appartenaient les piédestaux et les chapiteaux d'ordre ionique dont parlent Peyssonnel et Shaw, ainsi que les colonnes de 72 pieds de haut qui gisaient encore éparses sur le sol lorsqu'en 1839 on procéda à la démolition de l'ancienne Casbah turque pour y construire l'hôpital.

Or, que sont devenus, me direz-vous, ces précieux débris d'une civilisation disparue depuis quinze siècles? ces piédestaux et chapiteaux de six à sept pieds de diamètre et ces immenses colonnes de 72 pieds de haut? En a-t-on fait de la chaux et du mortier ? Et pourquoi pas ! On en a bien fait à Philippeville avec des bustes de marbre antique et à Tlemcen avec des fûts de colonnes en onyx translucide ! Dans les premières années de l'occupation on n'y regardait pas de si près, et plus d'un monument, plus d'une inscription ont été ainsi profanés et perdus à jamais !...

De la Casbah, qui occupe aujourd'hui avec les casernes, l'arsenal, l'hôpital et les prisons militaires une superficie de sept ou huit hectares, traversons maintenant la rue qui porte le nom du brave général qu'un boulet parti de Bab-el Oued, le 12 octobre 1837 à neuf heures du matin, vint frapper mortellement à côté de M. le duc de Nemours, et priver de la gloire d'entrer en vainqueur à Constantine. Une petite rue baptisée du nom assez trivial de Guignard nous conduira à la mosquée de *Sidi-El-Kettani*, la seule que nous visiterons, et la seule aussi, du reste, qui soit vraiment digne d'être visitée, tant par la richesse de ses matériaux que pour la netteté de sa construction. Elle a été bâtie, en 1780, par Salah-Bey et consacrée au culte lanéfite sous l'invocation du marabout de ce nom. Le vaisseau en est soutenu par de belles colonnes en marbre blanc; sa chaire est en marbre de toutes couleurs et d'une exécution charmante. Du haut de son minaret, enfin, on découvre une vue magnifique.

Nous en descendons ravis pour traverser la place Négrier où se vendent à la criée des bijoux, des vêtements, des tapis, des armes et des meubles arabes. Si pressé que l'on soit, on ne peut guère passer là sans s'arrêter quelques moments. Nous y faisons emplette d'une petite étagère au *merafa* en bois blanc fortement enluminé, d'un petit coffret à facettes, d'une *zerbia* ou tapis moquette des Beni-Chebaoua (cercle de Sétif), d'une jolie paire d'étriers turcs en fer damasquiné, d'une vieille platine de fusil incrustée d'argent, de plusieurs couteaux ou *flissas* kabyles à manche de cuivre et à fourreau de bois encore assez agréablement fouillés. Quelques petites médailles romaines trouvées dans un tas de vieille ferraille étalée par terre complètent nos achats. A. PAPIER.

(*A suivre.*)

NOTES DES CORRESPONDANTS

Une légère erreur s'est glissée dans l'*Inventaire des joyaux de la couronne de Savoie*, inséré dans le dernier numéro de votre brave *Revue*. M. Ducis relate qu'un Médicis avait une banque à Lyon, *rue de l'Anguille*. Il aurait dû écrire : de *l'Angile;* le nom de cette rue dérive de la présence d'un écusson enchâssé dans la maison de noble Antoine Camus, et qui représentait un *Angelus*, d'où rue de l'*Angele* dans nos anciennes cartes.

Le baron RAVERAT,
Membre correspondant à Lyon.

PETIT JARDIN TOUJOURS VERT.

Quand on n'a qu'un petit jardin, en ville, on peut désirer de le planter de végétaux toujours verts. La composition suivante réalise ce désir.

Bordures de pervenches, de lierres, de petits buis. On peut les émailler de *Crocus*. — En contre-bordure, des Acanthes et divers *Yucca*

Les massifs d'arbustes se composeront d'*Aucuba*, notamment de quelques variétés nouvelles, et au moins de quelques pieds mâles pour provoquer sur les pieds femelles le développement de beaux fruits couleur de corail. — Les *Mahonia* s'élèvent à un mètre environ. Le Buisson ardent (*Cratægus pyracantha*) devient un peu plus haut. On les entremêle de diverses variétés de houx. Le *Jasminum nudiflorum* et l'*Evonymus Japonica* ou Fusain du Japon, peuvent atteindre la taille de deux mètres. — Plus haut encore s'élèvent les ifs, le *Ligustrum sempervirens*, l'*Elæagnus reflex* au feuillage argenté, le *Rhamnus sempervirens*, etc — On peut encore ajouter un massif de rhododendrons et d'azalées en terre de bruyère.

Parmi les conifères le choix est considérable, aussi nous mentionnerons seulement les *Cedrus deodcra, Libani* et *Atlantica*, le *Cryptomeria Japonica*, qui ornent presque toutes les pelouses des cottages anglais.

Enfin, contre les murs on élèvera des lierres et du *Periploca græca*.

Dans un tel jardin l'hiver est sans frimas et la verdure éternelle.

BERNARDIN,
Membre corr. de la Société Florimontane d'Annecy,
à Melle, près Gand.

Notes prises à la lecture de la *Revue savoisienne :*

Page 62, *Ravages des hannetons*. — En Suisse, en 1867, on recueillit 17,376 mesures de hannetons, soit 153 millions d'insectes. — En 1866, dans le département de la Seine-Inférieure, la prime payée pour la destruction des vers blancs fut de 18,000 fr.; la quantité recueillie, de 160,000 kilogrammes. — En 1875, dans la commune de Waneningen en Hollande, on apporta 200 hectolitres, prime de 1 florin (2 fr. 11 c.) par hectolitre, 1 litre = 450 hannetons.

ID.

Page 40. — *Ross*, en allemand, devient *rosse* en français; *Herr* devient *hère*. — Léonce Mallefille, dans sa grammaire espagnole (p. 198), fait une observation analogue pour divers mots. « Il est à remarquer, dit-il, que beaucoup de mots empruntés par la langue française aux autres nations subissent une sorte de dégradation en devenant français. De l'allemand *Ross* nous avons fait *rosse;* de *book*, en anglais, livre, en allemand *Buch*, nous avons fait *bouquin;* de *caza*, maison, en espagnol, etc., *case;* de *hablar*, parler, espagnol, *hâbler* ou mentir; de *zapato*, soulier en espagnol, *savate*, etc. »

ID.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 9

SEPTEMBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	23°5	12°	19°5	725,2	»	1,4	72	24°2	47°	34°	S-O	O-S-O	tr. faible	couvert	Très beau à 11 h. s.	0,45	21°3
2	25.7	12,1	18,5	723	»	2,3	86	22.2	41	30,5	S	O	fort	couv.1/2	Id.	0,44	20,6
3	24,5	13	17,2	721,2	»	2,2	81	20,8	25	23	S-O	O-S-O	id.	couvert	Pluie par bourr. à 2 h. s. Beau à 10 h.	0,44	20,3
4	23.7	7,7	15,4	727	0,9	2,5	68	16.2	29,5	21	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2	Très beau à 11 h. s.	0,42	20
5	19,5	5	14,4	727,5	»	1,5	84	20,5	46.5	31	—	O	id.	très beau	Id. 10 h. s.	0,41	19,6
6	22	6	14,4	724,6	»	2,2	86	21,5	43,7	20,7	—	O	faible	id.	Pluie à 9 h. s.	0,39	19,7
7	22,5	13	17,4	720,4	1,3	1,5	80	24	46	33	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2	Id. 10 h. s. [nuels, q.q. écl. Durée 1/2 h.	0,37	19,7
8	28	13	20	718.1	3,7	2,5	78	24.2	32	27,5	S-O	S-O	id.	id.	A 4 h. s, violent orage S-O avec pl., tonn. conti-	0,37	20,3
9	25	12,3	19	721,1	44,7	2,7	84	23.2	46	24,1	—	E	id.	beau	A 1 h. 1/2 m., orage, pluie et grêle: écl. et tonn.	0,37	19,8
10	28	13	18,8	723,1	1,1	1,4	64	22,8	45,3	30	S	S	id.	id.	Pluie lég. à 7 h. s. [continuels. Durée 12 m.	0,37	19,7
11	25	10	18,1	723,8	»	2	94	22	47,1	»	—	O-N-O	id.	très beau	Beau à 10 h. s.	0.36	19,7
12	25	12,5	20	725,8	»	2,1	82	24	36	»	S O	S	id.	couvert	Très beau à 10 h s.	0.35	19,8
13	26	13	19	728,1	0,5	0,9	81	24,8	47,2	»	?	S	id.	beau	Pluie légère de 3 à 4 h. m. Couvert à 10 h. s.	0,35	20
14	25,5	10	17,8	728,6	»	2,1	82	24,8	48	»	—	S-O	id.	très beau		0,34	19,5
15	26,5	10,5	18,8	726,6	»	1,7	83	25,5	48,5	»	—	S-O	id.	id.		0,32	19,7
16	27	12,5	19,5	724,6	»	2,8	77	21,6	33	»	—	O-S-O	fort	id.		0,31	19,5
17	25	8,7	18	722,8	»	2,8	71	19	44	»	—	O	id.	id.		0,30	17,8
18	20	5	13,5	722,6	»	2,8	77	16,4	34,2	»	N	O-S-O	id.	beau		0,29	15,2
19	19,7	7,3	13,2	722,2	»	1,9	66	20,3	40	»	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2		0,28	15,8
20	20,5	7	13,2	718,2	»	1,7	88	16,8	27,5	»	S-O	O	faible	couv.1/4		0,26	15,7
21	20,5	9	13	716	»	1,7	66	19	35	»	S	S	id.	couvert		0,25	15,5
22	21,5	10	11	714,7	4,2	1,9	92	10,4	12,5	»	S-O	S	id.	id.	Pluie légère tout le jour et avant 9 h. m.	0,25	16,3
23	12,5	6	12,6	721,7	1,7	0,7	75	15	41	»	N	O	id.	beau		0,24	15,4
24	17	2	9	720,9	»	2,1	86	11,8	40,2	»	?	S-O	fort	id.		0,23	13,7
25	18,5	5,5	12,2	724,1	»	1,7	87	14,8	35	»	N	O	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,22	14
26	18,3	5,5	11,8	725,3	»	2,3	64	13,4	39,1	»	N	O	id.	couv.1/4	Très beau à 9 h. s.	0,20	13,7
27	16	1	6,4	727,6	»	2	85	14	39	»	N	O	id.	couvert	Id.	0,19	11,4
28	10,5	2,5	8	726,9	»	1,7	89	13	38,3	»	N	O	id.	id.	Id.	0,19	11,5
29	20,7	2	7,8	727,4	»	1,3	91	17,6	42	»	—	O	id.	très beau		0,19	12,7
30	21	2,7	13	725,4	»	1,7	72	19	46	»	—	O	faible	id.		0,20	12,4
Moyennes ou Totaux.	21°77	8°32	15°01	723,4	58,10	58,10	79,7									0,312	17°34

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Etudes sur le patois savoyard (suite), par M. A. Constantin. — Imprimeurs et libraires de Savoie (suite), par M. Jules Vuy. — Deux jours à Constantine (suite), par M. A. Papier. — Sources de l'histoire de France, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

II

DE L'ORTHOGRAPHE A ADOPTER

Le bienveillant accueil avec lequel a été reçu mon *Projet d'Alphabet à l'usage de notre patois,* prouve combien le public s'intéresse à la question que j'ai soulevée. Je ne saurai donc apporter trop de soins à ce que cet alphabet soit aussi parfait que possible, pour qu'il obtienne l'approbation de mes concitoyens.

Il parait que bien des personnes se sont occupées avant moi de la solution de ce problème, et que plus d'une possède son projet d'alphabet dans ses cartons. Il est fort regrettable que ces personnes ne livrent pas à la publicité le résultat de leurs recherches, car en pareilles matières on ne saurait trop s'entourer des conseils et des lumières de tous.

L'idée fondamentale de l'alphabet proposé est d'avoir une exacte représentation de la prononciation et de nous rapprocher autant que possible de l'orthographe française. Dans le corps des mots une large part a été faite à l'étymologie, mais à la fin des mots j'ai proposé (§ 4 du *Projet d'Alphabet)* de supprimer toutes les consonnes muettes, sauf les cas où la liaison a lieu.

N'ayant aucun parti pris, n'aspirant qu'à donner à l'alphabet savoyard toute la perfection dont il est susceptible, j'accueillerai toujours avec plaisir et reconnaissance les observations qu'on voudra bien me faire parvenir, et je m'empresserai d'en faire part à la Société Florimontane qui aura à se prononcer sur leur valeur.

Parmi les observations qui m'ont été faites, l'une regarde l'emploi du tiret après *an, in, on* (§ 7 du *Projet d'Alphabet)* et l'autre, le § 4.

Le second alinéa du § 7 porte : « Il conviendrait « d'étendre l'emploi du trait d'union à d'autres cas « qui sont particuliers au patois. Ainsi, comme *on* « est une voyelle nasale dans *onna,* tandis que dans « *bonna, on* ne conserve pas le même son, il est né- « cessaire d'avoir un signe de convention pour con- « server le son nasal aux voyelles *an, en, in, on,* « lorsqu'elles sont suivies d'une *n*. Le trait d'union « employé à cet effet par J. Humbert et par l'abbé « Pont, me paraît bon. Par conséquent nous écrirons :

On-nă bonnă sman-nă, une bonne semaine.

M. G. Vallier, de Grenoble, trouve que ce signe est mal choisi, puisque dans les exemples cités le trait d'union, contrairement à son nom et à son emploi bien connu, n'est au fond qu'un *trait de désunion.* En même temps, M. J. Lombard, curé des Houches, découvre que le tiret dans ce cas est tout bonnement *du luxe,* puisqu'on peut s'en passer sans aucun inconvénient. M. Lombard a eu l'heureuse idée de vérifier jusqu'à quel point cette innovation était motivée, et il a constaté, autant qu'on peut le faire en l'absence d'un glossaire savoyard, que *an, en, in, on* conservent toujours un son nasal devant *n,* excepté dans

Bonnă, tonnă, tonnêrrŏ, Jeannă, et quelques autres moins usités.

Il est évident qu'il vaut mieux adopter la règle découverte par M. Lombard et supprimer ce qui a été dit du tiret au § 7. Quant aux mots qui font exception à la règle, on supprimerait tout simplement une *n* :

Jână, Jany, Janétă, bonă, tonă, le tonêrrŏ.

Quant au § 4, plusieurs partisans de la méthode étymologique demandent s'il n'y a pas moyen de le modifier et de faire une plus large part à l'étymologie à la fin des mots. Certainement la chose est possible, sans préjudice pour la prononciation ; mais les avantages de la méthode étymologique sont contre-balancés par des inconvénients d'une autre nature, qui m'ont paru assez graves pour rejeter ma première manière de voir et adopter finalement la rédaction suivante (§ 4) :

« Au contraire, nous écrirons *lou bu, mâr é avri* « et non *lous bufs, mars et avril,* parce que, si dans « le but de nous rapprocher autant que possible du « français, nous admettons à la fin des mots des let- « tres qui tantôt se prononcent, tantôt ne se pro- « noncent pas, nous tombons dans des difficultés

« inextricables. Par conséquent, nous n'ajouterons « *à la fin des mots* aucune lettre quiescente (muette) « si ce n'est pour les cas où la liaison a lieu :

« Lous hommŏ, lou grans hommŏ, on grand hommŏ. »

Avec ce système il n'y a aucun doute, aucune hésitation possible sur la prononciation des mots ; or, c'est là le point capital. Mais s'il y avait moyen de concilier la phonétique et l'étymologie, sans de trop grands inconvénients, je serai le premier à applaudir. Bien plus, je me fais un devoir d'exposer ici la marche que j'ai suivie dans cette direction, les résultats que j'ai obtenus et les raisons qui m'ont fait abandonner le principe étymologique ; peut-être cet exposé suggèrera-t-il à d'autres des idées qui ne me sont pas venues, et qui nous mèneront à une solution satisfaisante. C'est à ce titre seulement que je prends la liberté d'entrer dans ces détails.

Après avoir attentivement examiné quelques textes, j'ai cru d'abord pouvoir atteindre mon but en donnant les deux règles suivantes :

1° La dernière consonne d'un mot est toujours muette :

Il n'y a pas grand mâl à faire cEn. *Prononcez :*
I n'y a pâ gran mâ à faire cEn. (1)

Il faut sortir du boës avant la nét. *Prononcez :*
I fau sorti (2) du boë avan la né.

Tou qu'él t'a dët? (Qu'est ce qu'il t'a dit).
Tou k'é t'a dë.

Vus-te allâr te promenâr avoèc mEn ?
Vu-te allâ te promenâ avoé mEn

Voliz-vŏs allèr vŏs promenèr ? (Sixt).
Voli-vŏ allè vŏ promenè ?

2° Quand les deux dernières consonnes sont muettes en français, elles le sont également en patois :

Le tEmps n'ést pas toJors mauvais.
Le tEn n'é pâ toJor mauvai.

CompREnds-te çlous marchands étranGirs ?
CompREn-te çlou marchan étranGi ?

Sur le pant y avayt bin dix poarcs, finq bufs et vENgt fiës
Su le pan y avay bin di poar fin bu é vEn fië.

Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que ces deux règles étaient insuffisantes, que beaucoup de mots font exception à la première règle, par exemple : On vis, *une vis,* le jor, l'or, on tor, la flor, etc., et qu'il fallait ajouter quelques règles relativement à la liaison, parce que sous ce rapport le patois s'écarte beaucoup du français. Ainsi on prononce :

Pâ ion (pas un), fin-z hommŏ (cinq hommes), t'é-t-onnă foulă *ou* t'ét'nă foulă (tu es une folle,)

et celui qui dirait :

Pâ-zion, fin-kommŏ, t'é-zonnă foulă,

serait aussi ridicule que s'il disait *lé-tomme* pour *les hommes, lè-zun* pour *les Huns.*

(1) A moins de contre-indication, toutes les phrases citées appartiennent au patois de Thônes.

(2) Au XVIIe siècle, l'r ne se prononçait pas devant une consonne dans les verbes en *ir*. VAUGELAS. *Nouvelles remarques.* 1738, tome II, pages 63 et 66.

Après de longues recherches je m'aperçus qu'il faudrait écrire tout un traité sur la liaison, chose impossible ; car la notice qu'on devra mettre en tête de tout ouvrage imprimé selon la nouvelle orthographe, doit être aussi courte que possible.

En présence de ces difficultés, je m'avisai d'employer un autre moyen, savoir, de confier à l'art typographique le soin d'indiquer quand une lettre est muette. Par ce moyen il est facile de tout concilier — prononciation et étymologie :

Il faut : i*l* faut, é*l* fout.
i fau, é fou.
Il parle : é*l* parle. Il aime : él âme, al âme.
è parle.
Ils parlent : i*ls* parlănt, é*ls* parlŏnt.
i parlăn, é parlŏn.
Ils aiment : i*ls* âmănt, ils âmănt, é*ls* âmŏnt, al*s* âmŏn*t*.
i âmăn, iz âmăn, éz âmŏn, al âmŏn.
Cinq enfants : fin*q* z-Enfan*ts*.
Vingt hommes : vEn*g*t hommŏ*s* ;
Tu es une folle : t'é*s*-t-'nă foulă.
C'est un fou : y ë*s*t on fou

Comme on le voit, on arrive par ce moyen à tout concilier, les exigences de la prononciation et celles de l'étymologie. Le problème est donc résolu, me dira-t-on ; que voulez-vous de plus? — Je ne demande qu'à voir de plus près comment fonctionne tout ce système. Prenons le premier couplet de la *Berceuse* de notre grand poète, Fr. Agnellet :

Allin*s*, m'n Enfan*t*, dromi*r* !
Te sâ*s* comme ton pâre *és*t rinmi !
Se te n'é*s* pa*s* diEn*s* le toutou,
E*l* nou*s* foéttera tô*s* lou*s* dou*x*.
PrEn*ds* dan*c* ton nënë,
U tey*s*-le, mon cHë*t* !
Tantou*t* ne di*s* mŏ*t*,
T'arai*s* dou*x* coco*s* !
Refrain : Ah ! dromey*s*, mon Joson :
Toutou, le nënë, le brisson. (1)

Pour pouvoir mieux comparer les deux systèmes, reproduisons la même strophe sans ajouter de lettres muettes à la fin des mots :

Allin, m'n Enfan, dromi !
Te sâ comme ton pâre é rinmi !
Se te n'é pâ diEn le toutou,
É nou foétera tô lou dou.
PrEn dan ton nënë,
U tey-le, mon cHë !
Tantou ne di mŏ,
T'arai dou coco !
Refrain : Ah ! dromey, mon Joson :
Toutou, le nënë, le brisson !

En jetant les yeux sur les premiers exemples, on éprouve un sentiment désagréable, on dirait que toutes les lettres dansent. En comparant les deux manières d'écrire, on trouve que cette multitude de lettres différentes embarrasse la lecture et fatigue les yeux beaucoup plus que ne le fait la dernière stro-

(1) Allons dormir, mon enfant ! Tu sais comme ton père est rabâcheur. Si tu n'es pas dans le berceau *(à son arrivée)*, il nous fouettera tous les deux. Prends donc le sein, ou bien tiens-le, mon chat (autrement je vais le donner au chat) ! Tantôt (quand le père arrivera) ne dis mot, tu auras deux œufs. Ah ! dors, mon Joson ; le berceau, le sein, le petit berceau !

phe. Quand enfin il se rencontre dans le même mot trois caractères différents comme dans

le chët, charchiz, tojors, chiz nŏs,

l'effet en devient insupportable. Acheter à ce prix le maintien des lettres muettes à la fin des mots, n'est pas admissible; il faudrait pour cela être privé de tout sentiment esthétique.

Autre considération. Si nous confions à l'art typographique le soin d'indiquer les lettres muettes par l'emploi d'un caractère italique ou autre, nous augmentons considérablement le travail du compositeur, et celui du correcteur devient un supplice. Nous augmentons par là les chances d'avoir des éditions criblées de fautes d'impression, témoin les chansons publiées dans la *Revue* de 1865 à 1870. Alors, tous les avantages qu'on peut attendre de la méthode étymologique s'évanouissent et tournent en désavantages.

A. Constantin.

(A suivre.)

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

(Suite)

Au moment où j'allais continuer l'examen de l'ouvrage sur les imprimeurs et les libraires de Savoie, mon attention fut détournée, un instant, par deux prospectus de la librairie Firmin Didot et Cie, à laquelle nous devons le magnifique volume de la *Vierge,* qui a eu, l'année dernière, un si grand succès. Et je pensai qu'il serait dommage de ne pas dire un mot de ces prospectus, en passant. L'un annonce un volume sur les *Harmonies du son et l'histoire des instruments de musique,* par Rambosson, (il intéressera plus d'une de vos aimables lectrices), l'autre un splendide volume du bibliophile Jacob (Paul Lacroix) sur les *Lettres, sciences et arts, dans le XVIIIe siècle,* en France. Ce dernier volume sera orné de quinze chromolithographies et de nombreuses gravures sur bois. On a eu le bon esprit « de ne pas oublier qu'un pareil livre est surtout destiné à la famille, » et de tenir compte de légitimes susceptibilités. MM. Firmin Didot et Cie ont raison de s'inspirer de pareils principes; de beaux ouvrages de cette nature peuvent avoir en effet une si heureuse influence pour populariser les idées élevées, spiritualistes!

Pour en revenir à MM. Dufour et Rabut, j'avoue sans détour que leur entreprise présentait bien des difficultés et je ne leur marchande pas les justes éloges qu'ils méritent; ce qui me met d'autant plus à l'aise pour contester une ou deux de leurs appréciations, pour leur signaler une ou deux lacunes, en un mot, pour leur adresser quelques critiques. Mes remarques seront plus ou moins décousues, je le sens bien; elles auront peut-être aussi leur utilité. Sans autre préambule, j'entre en matière.

A propos de Jacques Franconis, libraire et graveur sur bois, à Chambéry, nos deux auteurs parlent avec détail de la plus ancienne édition du *Stile et Règlement sur le fait de la justice, et instruction des procès, dressé par le souverain Sénat de Savoie et confirmé par Monseigneur*. Cette publication est devenue fort rare; ils ne connaissent qu'un exemplaire de l'édition in-4° (il appartient à M. Rabut), et un exemplaire de l'édition in-8°, que possède un bibliophile de Turin, M. Combetti. Suivant eux, l'ouvrage a été imprimé à Chambéry, en 1560, par Franconis qui ne nous est connu, comme imprimeur, que par cette seule publication.

Malgré le titre (eux-mêmes remarquent que les titres sont souvent trompeurs), je ne puis être de leur avis. Si Franconis avait eu, à Chambéry, une imprimerie assez bien organisée pour produire un livre pareil, il serait étonnant qu'il n'eût fait aucune autre publication. D'un autre côté, il est établi, par le livre lui-même, qu'il a été imprimé *à communs frais de Jacques Franconis et de Jean de Tournes*. L'ensemble de l'impression des 373 articles du *Règlement* rappelle, à ne pas s'y tromper, les caractères de Jean de Tournes qui était, à cette époque, imprimeur à Lyon et n'a jamais été établi à Chambéry. Aussi, dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, trouve-t-on, à la fin du volume, les mots suivants : « Il « est permis à Jan *(sic)* de Tournes et à Jacques « Franconis d'imprimer, ou faire imprimer, un livre « intitulé : *Stile et Règlement.....* » Cette permission d'imprimer, signée Fournel et Bullioud, est *datée de Lyon,* le 9 février 1559. J'estime donc que ce livre a été imprimé à Lyon et non à Chambéry.

Il est en effet dangereux de trop se fier aux titres; je n'en veux pour preuve qu'un volume bien plus rare que le précédent, et qui a été dédié, d'Annecy même, le premier janvier 1549, à Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemoux *(sic);* je veux parler du livre de Jean Milles, « premier président des païs de Geneuoys et Foucigny. » Ce livre intitulé : *Style et pratique fondez et succintement adaptez aux ordonnances royaux, et coutume de France*, porte sur le titre : « A Lyon, par *Jean de Tournes et Guillaume Gazeau,* » et, à la fin du volume : « Achevé d'imprimer à Lyon par *Jean de Tournes,* ce quatrième de juin MDXLIX. » Gazeau était sans doute, pour ce volume, dans une position analogue à celle de Franconis, pour le précédent.

MM. Dufour et Rabut nous font connaître plusieurs ouvrages, non encore cités jusqu'à ce jour, et qui sortent des presses de Claude Pomar; je comprends le *plaisir* qu'ils manifestent en nous initiant à leur découverte.

Le volume des *Sonnets spirituels* du président Favre, quoique *rarissime,* n'était cependant pas inconnu; les savants du XVIe siècle, du XVIIe, théologiens, jurisconsultes ou autres, ne dédaignaient pas la poésie, et ils avaient raison. Les belles lettres jettent sur la science elle-même une lumineuse auréole et les qualités littéraires ne sont jamais à dédaigner. Non-seulement dans ses *Quatrains* et dans sa tragédie des *Gordians,* mais encore dans d'autres œuvres, le président Favre a cultivé la poésie. Dans une lettre adressée à saint François de Sales, alors prévôt de Genève, le grave jurisconsulte parle de ses *Méditations poétiques (Meditationes istæ sunt meæ poeticæ)*. Deux poètes contemporains ont emprunté ce titre de *Méditations poétiques* au président Favre; l'un, qu'il n'est, pour ainsi dire, pas nécessaire de nommer ici, Lamartine, l'autre, poète

de la Suisse romande et qui, certes, ne manquait pas d'un certain talent, Calame, de Nenchâtel, homonyme d'un peintre célèbre originaire de la même contrée.

Et, puisque, à cette occasion, je suis appelé à dire quelques mots des œuvres poétiques du président Favre, il me sera bien permis d'émettre le vœu que ces œuvres soient réimprimées en entier, soit à part, soit dans les *Mémoires* ou les *Revues* d'une des sociétés savantes de la Savoie. Les exemplaires imprimés par Claude Pomar ne sont pas à la disposition de tout le monde.

Que MM. Dufour et Rabut me permettent aussi, puisque nous en sommes à Claude Pomar, d'augmenter un péu la gerbe qu'ils ont cueillie et de leur signaler deux autres publications de cet imprimeur. C'est d'abord un volume intitulé : *Statvts, Edicts et Reglemens, tant anciens que modernes. Faits svr la Ivrisdiction et cognoissance de la sovveraine Chambre des comptes de Sauoye, augmentez de nouueau.* Chambéry, 1595. Ce volume instructif, dans lequel se trouvent un certain nombre de lettres ornées, renferme, outre les documents français, quelques documents en latin. Il contient, indépendamment du titre et de la table, cent quatre pages. Sur le titre figurent les armes ducales dans le collier de l'Annonciade, précisément comme dans la planche IV numéro 3 du volume de MM. Dufour et Rabut. A droite et à gauche de cet ornement, on lit le mot : *Fert.*

Ensuite, à la même date de 1595, c'est-à-dire, à la date des *sonnets spirituels,* et avec le même ornement sur le titre que le livre précédent, un volume des édits du prince Charles-Emanuel et des arrêts du Sénat, *livre troisième.* Il est précédé de deux tables, l'une des édits, l'autre des arrêts; en tout, cent quarante-quatre pages, outre le titre et les deux tables. Mentionnons aussi, dans ce livre, des lettres ornées de diverses grandeurs; elles ne sont point sans mérite, non plus que les deux volumes dont nous venons de parler et qui sont sans doute bien rares puisque nous comblons une lacune en les signalant.

Durant plusieurs générations, la famille Dufour a joué, dans l'histoire de l'imprimerie, à Chambéry, un rôle important. Elle a imprimé un grand nombre d'ouvrages, en particulier le *Levain du Calvinisme,* de la sœur Jeanne de Jussie, un des livres les plus admirables du XVIe siècle, deux fois encore réimprimé, de notre temps, à Genève, et dont les éditions ont été promptement épuisées. Un peintre fort peu catholique disait, en parlant de ce volume, qu'il avait rarement lu un si beau livre; j'ai rappelé ailleurs qu'un ministre de Genève estimait qu'au point de vue littéraire Jeanne de Jussie était supérieure au réformateur Fromment.

Nos deux auteurs attribuent égalemont à Geoffroi Dufour la spirituelle et incisive satyre intitulée : *Le fléau de l'aristocratie genevoise, ou harangue de M. Pictet, conseiller à Genève;* c'est aussi l'opinion d'un écrivain de mérite qui a publié récemment une notice bibliographique sur le *Cavalier de Savoie,* le *Citadin de Genève* et le *Fléau de l'aristocratie genevoise.* Nous sommes du même avis.

MM. Dufour et Rabut entrent dans beaucoup de détails sur les imprimeurs Dufour. Pour moi, j'aime à voir un archéologue distingué, qui a conquis, par son travail et son talent, le grade élevé de général d'artillerie, conserver ainsi le culte de ses aïeux; c'est un sentiment des plus louables et qui m'inspire une sincère et véritable estime; cette partie de l'ouvrage est une de celles qui ont été traitées avec le plus de détails par nos deux auteurs.

Nous ne voulons pas dire qu'elle soit absolument complète; par exemple, nous n'y voyons pas figurer le *Règlement sur la taxe des émoluments, labeurs, écritures, salaires, vacations des commissaires, juges, magistrats, officiers,* etc., par Pierre Dv-Fovr, *imprimeur de son altesse.* Chambéry, 1624.

Ce n'est pas la seule personne de cette famille qui ait eu la bizarre idée d'écrire ainsi son nom; les imprimeurs ont leurs caprices comme les poètes. Nos deux auteurs estiment que cette petite manie avait cessé dès l'année 1643; nous ne sommes point d'accord avec eux; elle dura en effet plus longtemps encore. C'est ce que prouvent les deux publications suivantes qui, je crois, leur ont échappé : les édits de Charles-Emanuel, publiés par Geoffroi Dv-Fovr, en 1644, et une nouvelle édition du règlement cité plus haut, imprimée à Chambéry, en 1649, par les *frere (sic)* Dv-Fovr (24 pages in-8, titre compris).

A ces remarques nous en ajouterons encore quelques autres, en tâchant d'être aussi bref que possible, en élaguant bien des détails et en abordant, au point de vue critique, sous forme d'exemples, certains points déterminés.

Jules Vuy.

(La fin au prochain n°.)

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Vous trouverez là une excellente occasion d'enrichir votre musée d'ethnologie d'Annecy, car voici qu'on met en vente tout un assortiment de vêtements des plus riches et des plus variés : ceintures de laine rouge ou de soie agrémentée de fils d'or et d'argent; burnous en drap noir de Tunis avec passementeries de soie rouge; en laine blanche des Beni-Yaya; en poil de chameau des Ouled Khiar; à grandes raies grises de Guelâa; vestes à manches ou sans manches, *r'laïl* et *frâmel,* bordées d'or ou de soie; *frimlats* ou corsets tout chamarrés de fleurs ou plaqués de métal; *haïks* rouges et blancs de Zemmoura; *haouli* des Ziban, *djeridi* de Mostaganem; longs *Kaftans* de mousseline ou de drap d'or, etc., etc.

Ce n'est pas tout. Voici des bijoux, beaucoup de bijoux : des *khalkhal* ou anneaux de jambes, des boucles de ceinture, des épingles de haïk, des bracelets ou *mekias*, des pendants d'oreilles ou *mek'foul*, en argent ou en métal d'Alger, si démesurément grands et si lourds qu'ils finiraient par fatiguer la femme indigène la plus robuste, si jamais femme en Orient pouvait se fatiguer en portant des bijoux! Mais le temps presse. Vous viendrez faire toutes ces emplettes une autre fois. Les occasions ne manquent pas à Constantine. Chargeons le petit nègre qui ne demande qu'à courir et faire nos commissions, de

porter nos bibelots à l'hôtel, et continuons prestement notre route en gagnant le boulevard de l'Est par la rue qui longe au nord la Synagogue.

Je vous aurais bien fait traverser la rue de France et tout ce réseau de ruelles où la courtisane arabe, un pied de rouge sur les joues, les paupières et les sourcils noircis de *koh'ol*, les ongles et la paume des mains teints de *henné,* les cheveux sortant en longues mèches de dessous un foulard mal assujetti sur la tête, les seins à demi-nus et flétris, se montre furtivement sur le seuil de sa porte avec tous les tons les plus criards de sa toilette et de sa condition basse et servile. Mais outre que notre présence dans ces ruelles aussi mal famées que mal pavées pourrait nous compromettre, nous avons juré de ne nous écarter des bords du ravin que lorsqu'il nous serait tout à fait impossible de faire autrement. Ne l'oublions pas !

Suivons donc le boulevard qui de l'extrémité de la rue Damrémont aboutit au marché d'El-Kantara et de là au pont. De ce boulevard on domine non pas précisément le Rummel, mais les immenses voûtes sous lesquelles il se dérobe de temps en temps, et qui s'étendent d'une rive à l'autre en formant cuvette à 50 mètres environ du sommet du rocher.

A partir de la pointe qui s'avance tout à fait au nord-est dans le ravin et d'où part le boulevard, l'escarpement du rocher cesse d'être rectiligne. Il constitue à une distance de 20 à 25 mètres environ un entablement, une corniche assez large que les eaux incrustantes d'un côté, les décombres et les éboulis de l'autre, ont rendu malheureusement impraticable en bien des endroits (Phot. nº 7). En face se dresse le Sidi Mcid avec son hôpital monumental occupé dans le principe par le collége arabe-français.

Encore quelques pas et nous arrivons à la porte d'El-Kantara, la neuve, car la vieille n'existe plus depuis bientôt quinze ans. Cette porte devait sans doute porter, au temps de César ou de Constantin, le nom de *Mugonia*, du mugissement des troupeaux qui de tout temps furent parqués, dit la tradition, et gardés sur le Mansourah pour le ravitaillement de la ville. Il est vrai que Constantine avait alors quatre autres portes de ce côté, et que de chacune d'elles on pouvait entendre tout aussi bien le mugissement des bœufs parqués sur ce plateau ; mais comme toutes ne pouvaient pas s'appeler de même, c'est évident, et que de plus la galerie et les colonnes du pont qu'elle desservait étaient ornées non-seulement de guirlandes et de festons, mais encore de têtes de bœuf, il y a tout lieu de croire que celle-ci portait le nom de *Mugonia* plutôt que les autres. Va donc pour *Mugonia* qui répond à merveille, du reste, au nom de *Mugæ* ou *Mugas* que portait, suivant saint Optat et l'Acte des martyrs cité par Ruinart, ce faubourg qui s'étendait derrière le Mansourah, sur les deux rives du Rummel.

J'ignore si elle était percée, comme celle d'aujourd'hui, directement sur le pont, mais j'en doute. Celle qui existait en 1836 l'était, mais le feu et l'assaut qu'elle eut à essuyer, le 23 octobre, fit comprendre au bey Hadj Achmet, qui régnait alors, qu'il était plus prudent d'en masquer la baie en la dirigeant vers le sud. Pour nous, Européens, cette direction eût été bien gênante, mais pour les indigènes qui n'ont ni voitures, ni charrettes, il importait peu que la porte fût percée sur le pont. Celle qui existe aujourd'hui donne donc directement sur El-Kantara.

Que vous dirai-je de celui-ci? qu'il se compose de chaque côté des deux rives de deux arcades en maçonnerie qui laissent entre elles une distance de 56 mètres et... mais vous savez déjà tout cela. Qu'il vous suffise donc d'apprendre qu'il est plus large et plus élevé que l'ancien d'au moins 10 mètres; que son axe, au lieu de passer sur la voûte naturelle, est un peu en amont; qu'il n'est livré à la circulation que depuis 1863, et que si jamais il s'écroule, ce ne sera pas de sa faute ou plutôt de celle de M. Georges Martin qui l'a construit, car il est, par ma foi, aussi solide qu'élégant. Mais il ne date que d'hier, pour ainsi dire, et cela me suffit pour ne point lui accorder une plus grande estime. J'aurais préféré vous faire passer sur l'ancien, si délabré et dangereux qu'il fût, en songeant que pendant seize ou dix-sept siècles plus de deux cents millions de personnes y avaient peut-être circulé et regardé avant nous l'abîme au fond duquel le Rummel apparaît « comme une petite étoile » dit Bekri, « comme la queue d'une comète » dit Ebn Saïd.

A partir d'El Kantara, le ravin tourne au nord et s'évase de plus en plus, mais il n'en continue pas moins à être encore assez étroit dans le bas, ainsi que vous avez pu le constater hier en le parcourant souterrainement. Retournons sur nos pas et descendons la rampe qui servait de communication entre Constantine et le Mansourah, après l'effondrement de l'ancien pont (18 mars 1856), courons à la première des trois grandes ouvertures que vous connaissez déjà pour les avoir vues de bas en haut. C'est la moins grande des trois, il est vrai, mais elle n'en est pas moins effrayante, car c'est toujours avec anxiété qu'on en approche et avec horreur que l'œil cherche à y démêler les ténèbres au milieu desquelles gronde le torrent. Si habitué que vous soyez aux gouffres béants de la Suisse et de la Savoie, vous n'éprouvez pas moins ici certaine crainte qui ne tarde pas, il est vrai, à se dissiper lorsqu'en nous retirant nous songeons, vous et moi, à l'idée bizarre que Shaw a eue de considérer non seulement cette ouverture et celles qui suivent comme ayant été pratiquées par les habitants, soit pour puiser de l'eau dans le Rummel, soit pour nettoyer le ravin, mais encore la disparition de cette rivière sous ces différentes voûtes comme un effet de la sage nature qui avait ménagé cet écoulement à la rivière, laquelle autrement aurait formé ici un lac prodigieux et aurait inondé une grande partie des terres voisines avant que d'avoir pu trouver une issue pour se jeter dans la mer.

Pour Shaw, en effet, le Rummel disparaissait d'ici dans un abîme comme le Rhône disparaît à Bellegarde. Il ne songeait guère que ces voûtes étaient le produit de plusieurs milliers de siècles peut-être, et que le fleuve qu'elles recouvraient passait à ciel ouvert dans cette immense échancrure bien avant leur formation. Il semble qu'il eût aussi fait avec beaucoup plus d'à-propos sa réflexion sur les inondations probables du fleuve cirtésien à l'entrée de la gorge

qu'en cet endroit, et ce n'est pas sans raison, par conséquent, qu'on l'accuse d'avoir rapporté quelquefois à un sujet des réflexions qui convenaient seulement à un autre. On lui reproche, du reste, aussi d'avoir rapporté à un objet les notes prises par ses prédécesseurs sur un autre objet, mais que ne lui reproche-t-on pas encore tout en rendant à son ouvrage la justice qu'il mérite ! Trève donc de critiques à son égard, d'autant plus que le lieu n'est guère favorable à la discussion. Une distraction, un faux pas, et il pourrait bien nous en cuire de prendre cette voûte pour théâtre de nos dissertations.

Poussons jusqu'à la deuxième voûte sans souffler mot. Le trajet est périlleux quoique court. Une fois là, libre à vous de vous extasier sur cette espèce de vallée encaissée et comme suspendue au-dessus de l'abîme. Le coup d'œil est vraiment magique, et comme artiste vous reconnaissez sans peine que vous êtes là dans un milieu digne de vos meilleurs coups de crayon.

Mais si élevés et tourmentés que soient les rochers qui servent à droite et à gauche de limites à cette étroite vallée, on voudrait les voir encore couronnés non par un boulevard et de belles maisons neuves à cinq ou six étages et à volets verts, mais par d'épaisses et vieilles murailles flanquées de grosses tours à créneaux, toutes noircies et lézardées par le temps qui n'épargne rien, on le sait, mais embellit les constructions les plus misérables mêmes en les revêtant d'un caractère dont lui .seul a le secret.

A l'extrémité de la rampe que nous venons de regagner en faisant une foule de réflexions sur le beau rôle que jouent les ruines dans un paysage, un tableau, existe un sentier pratiqué dans le flanc du Sidi Mcid, sentier abrupte et périlleux s'il en fut, et qu'après tout nous nous dispenserons de suivre aujourd'hui autrement que par la pensée. Il contourne le pic (Phot. n° 9) et conduit à travers mille obstacles et mille dangers jusqu'à la grotte. Il faut être bien audacieux, bien agile, bien confiant en sa bonne étoile ou bien las de la vie pour oser le suivre en s'aidant même par tous les moyens que dame nature nous a fournis pour grimper : *Unguibus et rostro*. Il ne vous ferait rien voir, du reste, que vous n'ayez déjà vu, et qui sait même si préoccupé sans cesse de notre existence, nous pourrions seulement arrêter nos regards sur quoi que ce soit !

(*A suivre.*) A. PAPIER.

SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Un écrivain connu dans le monde savant par diverses publications très appréciées, M. Alfred Franklin, bibliothécaire à la bibliothèque mazarine, vient de mettre au jour un volume intitulé : *Les Sources de l'histoire de France. Notices bibliographiques et analytiques des inventaires et recueils de documents relatifs à l'histoire de France (1).*

La place dont je puis disposer ici ne me permet pas de l'analyser en détail. Quant au plan général, ce volume se divise en sept parties : *1° Inventaires de documents ; 2° Recueils de documents ; 3° Histoire ecclésiastique ; 4° Recueils de lois ; 5° Histoire généalogique ; 6° Histoire financière ; 7° Histoire littéraire.* Telle est la charpente de ce vaste travail, consciencieusement exécuté et qui dénote une remarquable et solide érudition.

L'ouvrage de M. Franklin renferme un grand nombre de données utiles ; pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de France, il abrégera et facilitera singulièrement les recherches, on peut même dire, dès à présent, qu'il leur sera, pour ainsi dire, indispensable.

Aussi cette publication doit-elle être mentionnée avec éloges dans la *Revue savoisienne* qui consacre à l'histoire et à l'archéologie une place relativement considérable.

Ajoutons que le volume est extrêmement bien imprimé et qu'à cet égard aussi il mérite les plus grands éloges. Disons enfin qu'une table détaillée et d'une rare exactitude termine cet ouvrage qu'on peut recommander en toute assurance aux lecteurs de la *Revue*.

JULES VUY.

(1) Paris, 1877. Librairie Firmin-Didot et Cie Fort beau volume de 641 pages, grand in-8.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 29 novembre 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Au début de la séance, la réunion exprime les regrets que lui cause la perte de M. Achille Cazin, membre correspondant, né à Perpignan le 10 avril 1832, décédé à Paris le 22 octobre Professeur de physique au lycée Fontanes, M. Cazin avait publié dans plusieurs recueils scientifiques des travaux très remarqués ; il fit paraître dans la Bibliothèque des merveilles les volumes intitulés *La chaleur, L'étincelle électrique, Les forces physiques ;* le Club alpin lui doit également des études pleines d'intérêt. Il acquit une juste célébrité comme collaborateur de M. le commandant Mouchez dans l'expédition envoyée à l'île Saint-Paul pour observer le passage de Vénus. Appréciateur des beautés pittoresques de la Savoie, M. Cazin avait acheté une propriété à l'entrée des gorges de la Diosaz et avait fait construire les galeries qui depuis trois ans rendent accessible aux touristes un site rival des gorges du Fier et de la Tamina. C'est là que cet infatigable travailleur a voulu goûter l'éternel repos. A l'arrivée de sa dépouille mortelle à Annecy, notre collègue, M. Jules Philippe, député, a présenté à Mme Cazin l'expression de la douloureuse sympathie de la Société Florimontane.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, invitant la Société à recueillir des souscriptions en faveur de l'Association internationale africaine. A la lettre est joint un programme qui porte la signature de M. Ferdinand de Lesseps, président du Comité français, et auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« Des Comités nationaux, au nombre de douze, formés en Europe et en Amérique, ont constitué l'Association internationale africaine, fondée par le roi des Belges, dans le but d'établir dans l'Afrique centrale des stations hospitalières. Cette immense contrée naturellement fertile atteindra une grande prospérité dès que la civilisation y aura pénétré L'obstacle est la traite des nègres qui enlève quarante mille captifs par an, et fait périr un nombre dix fois plus considérable d'êtres humains par les massacres et les incendies.

« En cherchant à abolir ce détestable trafic on servira tout à la fois la cause de la science, de l'humanité et du commerce.

« Le Comité français ouvre une souscription publique destinée à placer la France au rang qui lui appartient dans une croisade pacifique de la civilisation contre la barbarie.

« D'après les statuts de la Section française les membres se divisent en deux catégories : les membres fondateurs qui acquièrent ce titre par le versement une fois fait de la somme minimum de 500 fr. ; les membres ordinaires qui acquitteront chaque année une cotisation d'au moins 15 fr. En outre les dons seront reçus, quel qu'en soit le montant, à partir d'un franc Les noms des donateurs seront publiés.

« Les souscriptions recueillies jusqu'à présent en Belgique permettent déjà de diriger sur les bords du lac Tanganyika le personnel et le matériel d'une première station scientifique et hospitalière destinée à rayonner, suivant les moyens dont elle disposera, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de l'équateur.

« Des artistes ayant offert à l'Association africaine des œuvres d'art, tout don en nature pourra être déposé à Paris, 9, rue Clary. »

M. J. Demogeot, membre correspondant, adresse une lettre accompagnant un volume dont il fait hommage à la Société Le nouvel ouvrage du savant professeur de la Faculté des lettres de Paris a pour titre : ***Notes sur diverses questions de métaphysique et de littérature.***

M. Papier, membre correspondant, envoie de Bône onze photographies de grand format; elles représentent les points les plus pittoresques du ravin du Rummel, à Constantine. Ces vues, d'une exécution irréprochable, complètent la description que notre collaborateur a donnée dans la *Revue;* la plus remarquable épreuve, figurant les cascades du Sidi Mcid, a été confiée au crayon de M. Alexandre de Bar et au burin de M. Huyot pour l'exécution d'une gravure sur bois destinée à un prochain numéro de notre journal.

M. Ritz dépose deux nouvelles compositions musicales, les ***Chants des montagnes*** et ***Nuit de mai.*** La première est un des morceaux imposés au concours de Rumilly.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle-lez-Gand, envoie une nombreuse série d'oiseaux exotiques et de produits végétaux, tels que bois en plaques et en rondelles, fruits, gommes, résines, écorces; plusieurs spécimens sont des souvenirs de voyageurs célèbres : il y a des objets rapportés par Livingstone, Barker, Mann, Elson, etc. Quelques échantillons sont des raretés qu'envierait plus d'un conservatoire botanique.

Grâce au zèle persévérant de notre collègue, M. *J. Thabuis,* à qui avait été confiée depuis bien des années la mission d'acquérir un bouquetin pour le Musée, la galerie savoisienne possède enfin un magnifique représentant de cette espèce, tué dans la vallée de Tignes. C'est un vieux mâle, type robuste, trapu, orné de cornes noueuses qui atteignent près de 60 centimètres. On sait que le bouquetin a presque entièrement disparu de nos Alpes; autrefois abondant en Savoie, il a peu à peu émigré sur le versant italien, où les derniers représentants de cette belle espèce sont impitoyablement massacrés chaque année dans les grandes chasses présidées par le roi d'Italie.

M. Constantin dépose le dessin d'une inscription qu'il a relevée sur une porte au hameau de Thuy. On lit à la première ligne le nom de Jésus IHV̄S et XP̄S; à la seconde, AVE MARIA. Les caractères, d'un style barbare, offrent le passage des lettres gothiques aux capitales modernes.

Le même communique la proposition faite par M. Chaulin-Mercier de publier dans la *Revue* quelques poésies savoyardes avec mélodie et accompagnement. M. *Eugène Tissot* indique les moyens de composer typographiquement ces airs populaires. M *Ritz* fait observer que l'accompagnement enlèverait aux mélodies leur cachet : si l'accompagnement proposé est très simple, il devient inutile; et s'il est compliqué, l'harmonie absorbera la mélodie. Les autres membres partagent la manière de voir de M. Ritz. La Société est toute disposée à ouvrir les colonnes de son journal aux airs populaires, spécialement à ceux qui intéressent la Savoie.

M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, envoie, avec note explicative, la photographie de la plus ancienne charte concernant notre département. C'est la « Donation de la vallée de Chamonix par Aimon comte de Genève et Gérold son fils, à l'abbaye de Saint-Michel de la Clusa en Piémont, ordre de Saint-Benoit. Elle porte la date du samedi 27e jour de la lune, sous le pontificat d'Urbain II (du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099.

« Sous ce pontificat, plusieurs fois le samedi s'est rencontré un 27e jour de la lune; c'est pourquoi, à tout hasard, la date de cette charte a été fixée, par Guichenon et Besson, à l'année 1090 environ.

« Il arrivait fréquemment aux rédacteurs de chartes de mettre de la science dans la date de leurs actes; on en rencontre plusieurs exemples, comme dans celui dont il s'agit.

« Supposant donc, et je crois être dans le vrai, que le rédacteur ait voulu donner une date positive à cette charte, il a dû profiter de la première rencontre qui a eu lieu dès le 12 mars 1088, d'un samedi 27e jour de la lune en cours, et non plus tard, puisque, déjà en l'année 1089, ces rencontres ont été répétées deux fois.

« D'après les calculs qu'a eu la patience de faire M. l'abbé Montagnoux, professeur de mathématiques et de physique à Mélan, cette première rencontre aurait eu lieu le 20 mai 1088; ainsi, jusqu'à preuve contraire, difficile à contredire, ce serait la véritable date de la charte de Chamonix. »

Cette charte, actuellement déposée dans la collection de M. Bonnefoy, a été publiée dans plusieurs recueils, et tout récemment, en photogravure, dans le bel ouvrage de M. Charles Durier, intitulé : *Le Mont-Blanc.*

M. Serand annonce la fondation, à Albertville, d'une Société académique dont le but est de recueillir les documents relatifs à cette contrée et de fonder un musée d'arrondissement La Société Florimontane tend une main sympathique à sa jeune sœur.

M. Revon présente quelques-unes des dernières acquisitions du musée : antiquités, objets industriels, collections ethnographiques; dans ces dernières on remarque, entre autres produits authentiques de la Chine, quinze grandes statuettes en grès-cérame où les expressions et les attitudes des personnages sont modelées avec un vrai talent de caricaturiste.

Le même fait circuler des groupes de fleurs naturelles des Alpes helvétiques, desséchées et disposées avec goût, sur des cartons, en touffes serrées d'où se détachent le rhododendron, l'Edelweiss et les autres types caractéristiques des montagnes. M Revon voudrait voir cette petite industrie, très florissante en Suisse, s'implanter en Savoie, et nos montagnards offrir ces groupes aux touristes en souvenir de leurs ascensions. Comme prix modique et comme articles de provenance authentique, les charmantes fleurettes remplaceraient avec avantage les éternelles agates polies que l'on s'obstine à vendre sous le nom de ***pierres de Chamonix,*** parce qu'elles proviennent du Brésil, qu'on les a travaillées dans le Palatinat, et qu'un de leurs centres d'exportation est Genève.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges reçus pendant les vacances :

1° DONS D'AUTEURS : A. Constantin, ***Cours pratique de langue française à l'usage des écoles*** (russes), 7e édition. — Fleury, ***Notice sur M l'abbé Ch Joguet*** — J. Demogeot, ***Notes sur diverses questions de metaphysique et de littérature.*** — R. Bonnery, ***Une Gerbe,*** poésie. — B. Nicollet, ***Le Graisivaudan,*** poésie. — Th. Dufour, ***Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise.*** — G. Vallier, ***Carrelages du château de Bressieux (Isère).*** — Dr Magnin, ***Lichens de la vallée de l'Ubaye;*** — Id., ***Végétation du rebord méridional de la Dombes*** — Alph. Favre, ***Rapport du président de la Societé de physique et d'histoire naturelle de Genève,*** 1876-1877. — Mgr Magnin, ***Lettre circulaire annonçant un pèlerinage au tombeau de Saint Guérin et Saint-Jean-d'Aulph. — Rapports de la Societé des instituteurs de la Suisse romande — Livre des ascensements des fermes de Siz et d'Aulph,*** manuscrit donné par M. Riondel. — ***Oraison funèbre de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex,*** par don Fulgence de Bellegarde, et documents manuscrits sur la Savoie, don de M. Croset, notaire.

2° DONS ET ÉCHANGES DE RECUEILS PÉRIODIQUES : ***Revue des societés savantes. — Romania. — Revue archéologique. — Association scientifique de France — Journal des connaissances médicales. — Gazette des lettres. — Revue de la poésie — Revue bibliographique universelle.*** — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris. — ***L'Investigateur.*** — ***Mémoires*** de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie du Gard, de la Société d'émulation du Doubs, de la Société d'émulation de Montbéliard, de la Société Dunkerquoise, de la Société de Boulogne-sur-Mer, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de l'Académie de Montpellier. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne, de l'Académie de Mâcon, de la Société des sciences industrielles de Lyon, de la Société des lettres des Alpes-Maritimes, de la Société botanique de Lyon, de la Société d'émulation de l'Ain. de l'Académie de la val d'Isère. — ***Bulletins*** de la Société des sciences de l'Yonne, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société d'agriculture de Poligny, de la Société archéologique du midi de la France, de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, de la Société d'archéologie de la Drôme, de la Société des antiquaires de l'ouest, de la Société d'agriculture de la Savoie, de la Société médicale de Chambéry. — ***Revue du Lyonnais — Feuille des jeunes naturalistes. — Répertoire des travaux*** de la Société de statistique de Marseille. — ***Mémoires*** de l'Institut national genevois. — ***Revue suisse de Beaux-Arts et de Littérature. — Le Globe,*** journal de la Société de géographie de Genève — ***L'éducateur.*** — ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles. — ***Bulletin*** de la Société des naturalistes de Berne. — ***Annales*** de l'Observatoire royal de Bruxelles — ***Miscellanea di storia italiana, edita per cura della regia deputazione di storia patria***

Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	22°	4°	11	724	»	1,4	90	19°4	41°5	»	—	O	assez fort	très beau		0,19	12°7
2	22 3	4	10°4	721	»	1,8	92	18,6	41	»	N	O	faible	beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,18	12,1
3	20,5	8,5	9,8	718,3	»	1,9	81	9,2	8,5	»	?	O-S-O	id.	couvert	Pluie de 1 h. à 5 h. du s. Couvert à 10 h.	0,17	13,2
4	11	7	10,6	720,5	15	0,4	74	12,4	20	»	O	S	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,17	13
5	15,5	4,5	9,5	725,5	»	0,9	93	12,8	21	»	N	O	id.	id.		0,16	12,1
6	14,5	8,3	9,2	726,5	»	1,3	84	9,5	14,5	»	N	O-N-O	fort	id.		0,16	10,7
7	10,7	2,5	5,5	725,5	»	1,4	71	9,5	28	»	N	O	id.	beau	[de 5 h. à 8 h. s. Couvert à 10 h.	0,16	10
8	11,7	3	5,2	722,4	»	1,5	81	7	11,5	»	N	O	id.	couvert	A 5 h. 10 m. tremblement de terre. Pluie légère	0,14	10,6
9	8,5	3	6,8	718,5	2,2	0,7	68	10,2	36	»	N	O	id.	beau	Neige la nuit du 8-9 jusqu'à l'altitude de 1,200m.	0,14	9,1
10	12,5	— 1	5	722,6	»	2,7	80	11	37	»	N	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s. [Très beau à 10 h. s.	0,14	7,4
11	12	— 2	2	723,4	»	1,3	90	12	36	»	O	O	id.	couv. 1/4	Beau à 10 h. s.	0,13	6,8
12	14,5	5,5	8,8	725	»	1,4	86	12	17	»	S	S	faible	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,12	9,3
13	12,7	— 0,3	6	728,3	»	3	81	16	38,5	»	—	O-S-O	id.	beau	Id.	0,13	8,6
14	17,7	1,5	8,8	728	»	1,4	89	18,4	41,5	»	—	S	id.	très beau		0,11	9,8
15	20,5	4,5	11,4	727,8	»	1,4	83	20	43	»	—	S-S-E	id.	id.	Pluie de 5 à 10 h. s.	0,11	10,3
16	20,7	6,5	12,5	732,2	2	1,9	79	15	39,5	»	S	S	id.	beau	Très beau à 11 h. s.	0,11	11,4
17	16	3,5	6,5	730,6	0,6	1,5	85	12,6	39,1	»	N	O-N-O	fort	id.	Pluie légère avant 9 h. m. Très beau à 11 h. s.	0,11	9,7
18	14,3	— 2,5	3,2	730	»	2,2	89	11,8	36	»	—	O	id.	très beau	Très beau tout le jour et à 10 h. s.	0,11	7,3
19	13	— 3,5	1,8	728,2	»	1,9	85	12	37,2	»	—	O-N-O	id.	beau	Id. à 10 h. s.	0,11	6,7
20	13,5	— 2,7	3,5	729,5	»	1,5	91	12,5	35,3	20°2	—	O	id.	très beau	Id tout le jour.	0,10	6,7
21	15,3	1,7	4,5	729,5	»	1,1	90	15,5	40	22,5	—	O	id.	id.	Id. Id.	0,10	6,1
22	17,5	2	7,2	728,9	»	1,4	88	14,2	35	21	?	O-N-O	id.	couv. 1/2	Id. à 10 h. s.	0,10	7,6
23	18,5	4	7,5	724,6	»	1,7	87	19,8	30,5	25,5	S	S	id.	couvert	Couvert le jour et pluie dans la nuit.	0,10	9,3
24	21,3	7	10	715,5	5	2,8	86	6,8	8	6,5	S	S	id.	pluie	Neige à l'altit. de 1,200m. Pluie de 7 h. m. à 5 h. s.	0,09	10,2
25	12,2	2	5,8	717,1	32	0,2	94	11	38	20	S	S	id.	couvert	Pluie dès 5 h. s. [Couvert à 10 h.	0,12	8,8
26	13	6,5	9,2	718,6	10,4	0,9	92	10	12,7	10,5	S	S	faible	id.	Pluie par intermittence. Couvert à 10 h. s.	0,14	9,7
27	12	2	5,5	725,5	7,6	0,4	92	13,8	37	21	S	S	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,17	10
28	16,5	1	5,6	727,9	»	0,9	91	11	30	19	S	S	id.	id.	Couv. à 11 h. m. Pluie légère. Couv. à 10 h. s.	0,17	8,5
29	13	0,3	4,6	727,5	0,2	0,6	90	12	34	19	—	S-S-E	assez fort	très beau	Pluie le soir et dans la nuit.	0,17	7,8
30	14,5	4	9,2	723,9	8,8	0,9	92	10	12	10,5	?	E-N-E	id.	pluie	Couvert à 10 h. s.	0,18	9,8
31	12,5	8,5	12,4	728,9	5,2	1,8	95	15	20,5	17	S-O	S-O	id.	couvert	Beau à 10 h. s. Pluie légère après.	0,20	10,6
Moyennes ou Totaux.	15°17	3°01	7°38	725,0	89,0	44,2	86									0,139	9°25

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

18me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1877.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIETE FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressees à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Etudes sur le patois savoyard (suite), par M. A. Constantin. — Imprimeurs et libraires de Savoie (suite), par M Jules Vuy. — Deux jours à Constantine (suite), par M. A. Papier. — Correspondance bibliographique, par MM F. Rabut et Dufour. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

II.

DE L'ORTHOGRAPHE A ADOPTER POUR CERTAINS MOTS

Les deux considérations précédentes sont suffisantes pour montrer que ce système n'est pas pratique. Indépendamment des inconvénients que je viens d'indiquer, j'ai rencontré dans cette voie des difficultés d'une autre nature qu'il est bon de signaler.

D'après la méthode étymologique nous devons écrire — sortir, corir, morir, soffrir; pour la même raison, nous écrirons avec une *r* à l'infinitif :

Mgir, manger; çharçhir (1), chercher; travalhir, travailler; Emponïir, empoigner; laissir, laisser; parlâr, parler; allâr, aller; aveyr, avoir, etc (2).

Une fois lancés dans cette voie, l'analogie nous forcera d'ajouter une *r* à tous les infinitifs; nous serons invinciblement amenés à écrire :

Çhampâr, jeter; modâr, partir; rjicliar, éclabousser; ringalâr, lambiner; catalâr, rouler, etc

quoique ces verbes n'aient aucune ressemblance avec les mots français correspondants. Celui qui réclamerait contre une pareille orthographe, au nom même de l'étymologie, n'aurait-il pas mille fois raison?

Si nous nous bornions à ajouter des lettres muettes à la fin des mots qui ont de la ressemblance avec le français, comment déterminerions-nous où commence la ressemblance voulue et où elle finit?

Manger se dit Mgi à Thônes, et Mdii à Annecy. Ecrire Mgir avec *r* et Mdii sans *r*, serait illogique; mais si nous écrivons Mdiir avec *r*,

nous établissons en principe qu'il suffit que le mot patois ait conservé une lettre du mot français pour l'habiller à la française, ce qui n'est pas admissible.

Comme notre patois varie pour ainsi dire d'une commune à l'autre, le même mot serait soumis à de singulières vicissitudes; tantôt il conserverait les lettres étymologiques, tantôt il en serait privé. Il les conserverait quand il se rapprocherait beaucoup du mot correspondant français, et il en serait privé justement quand il en aurait le plus besoin pour se faire reconnaître.

Comme nous n'avons pas de monuments littéraires de notre patois antérieurs au XVIIe siècle; il nous est impossible, dans beaucoup de cas, de dire si tel mot nous vient du latin, du celtique ou de l'allemand. En donnant tant d'importance aux lettres étymologiques, nous risquons fort de n'être jamais d'accord sur l'orthographe des mots dont la provenance est incertaine. Par exemple, l'un vous soutiendra que *lainô* doit s'écrire *lai-n-haut* parce que *lai* vient de *là,* que le son *ô* représente l'adjectif *haut*, et que la lettre *n* est une lettre euphonique mise entre *lai* et *haut* qui, venant de *altus,* n'avait primitivement pas de *h*. Un autre prétendra que *haut* se dit *hiau,* que l'on n'a jamais fait la liaison avec *alt*, c'est pourquoi on a fini par écrire *halt,* puis *haut*, que par conséquent *là-haut* n'a pu donner *lé-nô*. Il prétendra que ce mot est d'origine celtique, qu'il se rencontre encore en breton *(énô,* là), qu'à l'instar de *lanjûla,* andouille, de *lanviu,* anvoie, orvet, *luisë* (1) petite lucarne, *Landri*, André, ce mot aurait pris une *l* en même temps qu'il aurait subi une modification de sens.

(1) De tous les sons représentés par de petites capitales le plus fréquent est sans contredit CH. Comme CH et KH sont d'un effet désagréable, j'ai cherché à remédier à cet inconvénient en adoptant une autre manière de représenter le *th* dur des Anglais et le *ch* dur des Allemands La lettre *c* placée devant *h* n'étant jamais accompagnée de la cédille, *çh* pourrait parfaitement remplacer CH. De même, les Bretons représentant le *ch* des Allemands par *c'h*, je propose de leur emprunter cette orthographe, en remplacement de KH. Ainsi nous écrirons Çhantâr, çhampâr (Thônes), lac'hir, rmac'he (Sixt), conservant au *ch* le son qu'il a en français.

(2) Les verbes français en *er* se terminent généralement par le son de *â* à l'infinitif présent et au participe passé. Mais les lettres g, ch, c, çh, ainsi que l, n, d, t mouillés, ont la propriété de faire changer *â* en *i* à l'infinitif, et *â* en *a* au participe passé.

Dans quelques localités, *â* se change en *ô* long et ouvert comme l'*a* anglais de *all, to call.* Dans d'autres on prononce *parlann, contann, morinn, suffrin,* parler, conter, mourir, souffrir (Albiez-le-Vieux en Maurienne).

(1) Selon J. Humbert, *luiset* vient de l'ancien mot *huis* qui est encore usité dans quelques expressions comme *A huis clos*, les portes fermées. L'article ayant par la suite fait corps avec le diminutif *huisë*, on a dit *le luisë.*

Suivant qu'il aura une prédilection pour le français, le latin ou le celtique, tel lecteur adoptera *lai-n-haut,* tel autre *lénô*, tel autre *lainô*.

Pour éviter les inconvénients qui résulteraient des préoccupations étymologiques, il nous faudra nous en tenir strictement à ce principe (§ 3 du *Projet d'Alphabet) :*

« Pour tous les mots qui n'ont aucune ressem-
« blance avec les mots français correspondants, nous
« suivrons la méthode phonétique, sans nous préoc-
« cuper de l'étymologie. »

Enfin, je ne puis passer sous silence que le patois dont je me suis servi jusqu'à présent, est celui de Thônes, et que ce dialecte est peut-être de tous les dialectes savoyards celui qui se prête le mieux à recevoir les lettres étymologiques, à cause de sa ressemblance avec le français. Quand on compare le parler de la cour de Louis XIV avec la prononciation actuelle de Thônes, on est frappé des nombreux points de ressemblance qu'ils présentent. Ainsi, sous Louis XIV on prononçait :

Il pleu*t*. Pleut-i*l?* (Les lettres muettes sont imprimées en italiques.) I*l*s ont; ont-i*ls* été; a-t-i*l* été; sont-i*ls* arrivé*s*; i*ls* doiv*ent* écrire; nou*s* somm*es* instrui*ts*, leu*r* cousin, mouchoi*r*, miroi*r*, tiroi*r*, plaisi*r*, un sa*c* de farine, ramoneu*r*, procureu*r*, quatre sou*s*, sortir, souffrir, etc. (1).

C'est exactement la prononciation du patois de Thônes par rapport aux lettres finales et à la liaison, et, quand les gens illettrés de cette vallée parlent français, ils prononcent 2, 3, comme du temps de Louis XIV ; ils disent *deuss, troiss,* comme l'enseigne l'*Art de prononcer parfaitement*, quoiqu'en patois *deux, trois,* pris séparément, se prononcent *dou, trey*.

Quand au contraire on a à écrire un dialecte qui se rapproche moins du français que celui de Thônes, les avantages de la méthode étymologique deviennent tout à fait illusoires. Prenons, par exemple, un couplet d'une chanson de Ducros, de Sixt.

L'aize, En sec'han*t* dé*s* lachi*rs*,
Paufi*t* ;
Roché*rs* é*t* quarti*rs*
Tan*t* que tŏ*t* dèrri*r*.
Mon*t* Ruan ran*t*, lé*s* Dantét*s*
Se mèttăn*t* tote*s* à tannè*r*.
La câs' aouè*t* cé*s* fraqué*s*,
Sarcalïe, è*t* sa lousa chè*t*.
Pè*r* bounhor que tŏ*t* Prazon
Me di*t*:
T' n'â*s*, liôpă pi*s*,
Fai*t* tour*t* à nïon.

L'eau, en tombant des glaciers, écume et gronde ; quartiers de rochers (dévalent) jusque tout en bas. Le Mont-Ruan gémit, les Dentets se mettent toutes à tonner. La cabane du berger entend ce fracas, chancelle, et sa (toiture d') ardoise tombe. Par bonheur que tout Prazon *(belle prairie escarpée au dessus de Sixt)* me dit : Dors seulement, tu n'as fait de tort à personne.

(Chansons en patois de J.-F Ducros, de Sixt, avec traduction française et notice sur l'auteur par Hippolyte Tavernier Annecy, 1863).

(1) « Ne prononcez pas comme q antité de badauds qui disent *finire*, « *établire*, *dormire*, allongeant ces mots d'une syllabe et prononçant leurs « pénultièmes longues au lieu de prononcer simplement *fini*, *établi*, « *dormi* (devant une consonne) » *L'Art de prononcer parfaitement la langue française*, par J. H. D. K. Paris, 1696. 2e édition, tome II, p. 728.

Les partisans de la méthode étymologique reconnaîtront, je l'espère, que si j'ai fini par rejeter les lettres muettes à la fin des mots, je ne l'ai fait qu'après avoir cherché inutilement un moyen simple et pratique de concilier la phonétique et l'étymologie.

Passons maintenant à une autre question, savoir, à l'orthographe que nous adopterons pour certains mots.

C'est vrai se dit *ië vrai*. La question est de savoir si cette diphthongue *ië* s'écrira par *ië,* ou par *i ë* en deux mots, ou enfin par *y ë*.

Si nous adoptons *ië* en un seul mot, cette orthographe implique que nous nous exprimons comme les Italiens et les Latins, *est vrai, é vero, verum est,* en sous-entendant le pronom sujet *ce,* et que *ë* (é) s'est changé en *ië*.

Si nous écrivons *i ë,* nous annonçons par là que nous nous exprimons comme les Allemands quand ils disent *es ist wahr,* il est vrai, au lieu de *das ist wahr,* cela est vrai.

Si au contraire nous adoptions *y ë,* nous annoncerions par là que nous disons comme les Français *ce est vrai* = c'est vrai.

La première orthographe — *ië* — est assez probable, vu qu'en patois les pronoms sujets se sous-entendent souvent, comme cela avait généralement lieu dans le vieux français. Elle a en outre une preuve plus forte en sa faveur ; on dit :

N'ïë pâ vrai, ce n'est pas vrai ; n'ïëtay pâ vrai, ce n'était pas vrai.

En effet, si le sujet était *i*, cet *i* devrait être placé avant la négation *ne : i n'ë pâ vrai*. Comme on ne s'exprime jamais ainsi, il faut en conclure que le sujet est sous-entendu.

Dans cette hypothèse, il resterait à expliquer si le changement du verbe *ë* en *ië,* est conforme au génie de notre patois. Comme nous n'avons pas de monuments écrits d'ancienne date, impossible de répondre à cette question d'une manière positive. Tout ce qu'on peut dire, c'est que dans la *Chanson de Roland* (XIe siècle) on trouve :

Tu *n'ies* mis hum, tu *n'es* pas mon homme (vassal). Vers 297
Ço dist Tierris : Pinabels, mult *ies* ber,
Granz *ies* e forz, e tis cors bien mollez.
(Thierry dit ceci : Pinabel, tu es un vrai baron, tu es grand et fort, et ton corps est bien moulé. Vers 3899 et 3900.

Quoique notre patois ne puisse être complétement assimilé à l'anglo-normand du XIe siècle, on peut admettre que *n'est pas* s'est changé chez nous en *n'ië pas,* comme *tu n'es pas* s'est dit en normand *tu n'ies pas*.

La seconde manière d'écrire — *i ë vrai* — répondrait à *il est vrai ;* elle a en sa faveur les expressions *i plu,* il pleut ; *i fau*, il faut, dans lesquelles le pronom impersonnel *il* répond à *ce, (ça, cela)*, à l'allemand *es,* à l'anglais *it : es regnet, it rains*, il pleut.

La troisième orthographe — *y ë vrai* — répondrait à *ce est vrai* = c'est vrai. Le mot *y* signifie en français *à cela, à cet endroit ;* en patois il a la même signification, par conséquent nous représenterons le son *i* par *y* lorsqu'il veut dire *à cela*, ou *là*. En français, on dit *c'est vrai* au lieu de *cela est vrai, je le sais* au lieu de *je sais cela* quand on ne

veut pas appuyer sur le pronom démonstratif. De même en patois *cela* se rend par *cen* quand on veut appuyer sur ce mot, et par *i* quand on ne veut pas insister sur le pronom *cela*. Par analogie, le son *i* se représenterait dans ces deux derniers cas par *y* :

Y ë vrai; y ë preŭ, c'est assez.
D'y sai bin, je *le* sais; d'y faray açhâ-pu (1), je *le* ferai peu à peu
D'y pensâvŏ, j'y pensais, d'y vai, j'y vais.

Du moment que l'on met *cen* devant le verbe *être*, pour donner plus de force à ce qu'on dit, *y* disparaît : *Nan, cen n'é pâ vrai*, non, cela n'est pas vrai. C'est une preuve irrécusable que *y* répond au pronom *ce*. Mais, me dira-t-on, comment expliquerez-vous en ce cas la présence de *y* après *n* dans *N'y ë pâ vrai*, et, ne vaudrait-il pas mieux écrire *N'ië (n'iétay) pâ vrai?* Je présume que les voyelles *y ë* = c'est, quoique formant deux mots, se sont si intimément liées dans la prononciation qu'elles ont fini par former une diphthongue, et par être traitées comme ne formant qu'un seul mot. De là on a dit *ië vrai, n'ië pâ vrai*. Ajoutons que *N'y ë pâ vrai* n'est pas aussi usité que *Y ë pâ vrai*, qui se rencontre dans toute la Savoie, même dans les localités où l'on dit *N'y ë pâ vrai*. Comme il est bien prouvé qu'il faut écrire *Y ë pâ vrai* par *y*, nous devons aussi écrire *N'y ë pâ vrai* par *y ë* en deux mots. Il paraît qu'au siècle passé on disait *Y n'é pâ vrai*. Dans un ancien Noel imprimé, qu'on vient de me faire parvenir, je trouve

Y n'é pâ tŏ de nŏs y dire,
Y fau nŏ menâ yeŭ al ë...

Les mêmes vers se trouvent aussi reproduits dans la *Revue savoisienne, 1865, p. 25*, de la manière suivante (dialecte de Chambéry).

E n'é pas tot que d'no z-y diré,
E nos faut ména iau al'é.

Autre cas. Le pronom interrogatif *qui* se dit *koui* à Thônes, *kŏ* à Thonon. Ecrirons-nous *quoui*, *quŏ* ou remplacerons-nous *qu* par *k?* Question délicate ; le *k* est si rarement employé en français qu'il y aurait beaucoup de personnes qui en seraient choquées. Quant aux étymologistes, ils n'y consentiraient jamais. Cependant l'emploi du *k* coupe court à toutes les incertitudes sur la prononciation, et, étant admis que *k* remplace *qu*, ce n'est plus qu'une affaire de temps pour s'habituer à cette lettre.

Autre cas plus épineux. Faut-il écrire

Koui tou, qui est-ce, *ou* koui 't-ou ?
Fara-tou, *mot à mot*, fera-ce, sera-ce suffisant, *ou* fara-t-ou ?
Kan tou, *ou* kan 't-ou k'é vindra, quand est-ce qu'il viendra ?
Fau-tou, faut-il *ou* faut-ou. Plu-tou *ou* plut-ou ?

c'est-à-dire, faut-il considérer que le mot répondant à *ce* et à *il* mis pour *ce*, est *ou* ou *tou?* Si nous admettons *ou* (qui selon les localités se prononce o, é, ey, en) comme le pronom sujet, *koui tou*, *yeu tou* doivent provenir de *koui ët-ou*, *yeu ët-ou*, et par suite nous écrirons *koui 't-ou*, indiquant la suppression de *ë* par l'apostrophe, comme font les Anglais qui écrivent *'t is* pour *it is*, c'est. La suppression de *ë* dans *ët* n'a rien d'étonnant ni d'anormal ; à l'imparfait on dit toujours *koui 'tayt-ou*, ce qui est évidemment pour *koui ëtayt-ou*. D'ailleurs n'avez-vous jamais entendu dire *Mon Dieu, ti possible?* Ce *ti* n'est autre chose que l'altération de [*es*]t-i[*l*] que l'on devrait écrire *'t-i* et non *t'i possible*.

Ceux qui voudraient défendre l'orthographe *tou*, pourraient dire que *tou* est un pronom démonstratif qui ne s'emploie que dans certaines phrases interrogatives, et que le verbe *être* se sous-entend dans

Koui tou ? Yeŭ tou ? Kan tou k'é vindra ?

et autres phrases semblables. Dans cette hypothèse, *koui tou* répondrait à *qui ça?* au latin *quis?* formé de *qui is*, qui ça? au russe *ktŏ?* formé de *ke to, qui ça*, koui tou ? De même

Yeŭ tou k'él ë ?

répondrait à *Où ça qu'il est (où-ce qu'il est*, français populaire).

On pourrait ajouter, non sans raison, que, quoique le sens primitif de *tou* se soit perdu, on peut facilement le retrouver dans les mots

Tië, îtie, *là*, cen-tie, *cela* (1) ;

que cette racine se retrouve dans toutes les langues indo-européennes à commencer par le sanscrit *ta*, ceci, là, *ti*, il, lui, et enfin que le *t* final de la 3e personne du singulier, n'est autre chose que le pronom sanscrit *ti* suffixé au verbe.

Comme on le voit, il n'y a pas jusqu'ici de raisons plausibles pour adopter une forme plutôt que l'autre ; mais poursuivons. On dit :

Tou k'é t'a dë kâk-ren, *est-ce qu'*il t'a dit quelque chose ?
Tou k'é t'a dé, *qu'est-ce qu'*il t'a dit ?

Quand *tou ke*, ou *touke*, signifie *est-ce que*, il est facile de supposer que l'on a d'abord dit : *Et-ou* (est-ce) *k'é t'a dé* (qu'il t'a dit) *kâk-ren* (quelque chose). En ce cas il faudrait écrire *'T-ou k'é t'a dë kâk-ren*. Quand *touke*, ou *tou ke*, signifie *qu'est-ce que*, il faut admettre que l'on a d'abord dit

K' ët-ou k'é t'a dë ? *ce qui répond à*
Qu' est-ce qu'il t'a dit ?

et que par la suite *k'ët-ou ke* est devenu *'t-ou ke* par la chute de *k'ë*. Il n'y a rien d'invraisemblable dans cette supposition, tandis que si l'on n'admettait pas cette orthographe, il faudrait supposer que *touk* est un mot signifiant *est-ce que* et *qu'est-ce que, quelle chose*, ce qui n'a lieu dans aucune langue.

Par conséquent nous écrirons :

1° *Plut-ou? Faut-ou? Y ët-ou vrai?* avec un tiret entre le verbe et le pronom sujet, comme en français ;

2° *Fara-t-ou? Y a-t-ou?* avec le *t* entre deux tirets, comme en français ;

(1) Dans le dialecte provençal on dit *Paou acha paou*, peu à peu, *Saou acha saou*, sou par sou. (Humbert, *Glossaire genevois*).

Il est évident que *açha-pu* est à la place de *pu açha pu; açha-bocon*, morceau par morceau, au lieu de *bocon açha-bocon* Dans le patois de Chef-Boutonne, département des Deux-Sevres, *cha-poi*, ou *cha-petit*, signifie *doucement, peu à peu*.

(1) En poitevin, *cela* se dit *o*, *ol* devant une voyelle; cet *o* répond aussi au pronom *il* · *O faut*, il faut, *ol è*, c'est. En outre, comme les adjectifs et les pronoms démon tratifs sont *thio, thié, thielle, thieu* ou *tieu*, *Qu'est-ce* devrait s écrire *qu'est-o* ou *qu'est-tho*.

L'auteur de l *Essai sur le patois poitevin* écrit *Qu'élo*, qu'est-ce? *O l'est*, c'est, — ce qui est absurde, mais ce qui l'est bien davantage, ce sont ses étymologies. Citons-en deux, qui ne sont qu'amusantes :

Binetu, s. m. C est le verdier Les paysans l'appellent ainsi soit parce qu'il fait son nid dans les vignes au moment où on les bine, — ou plutôt parce qu'en chantant il *prononce parfaitement* les mots *bin' bin' bines-tu ?* comme s'il adressait cette question aux vignerons.

Jeudy, s. m. Grillon des vignes. — Ce nom a peut-être été donné à cet insecte en raison du bruit qu'il fait, lequel rend à peu près à l oreille le mot *jeudi*.

3° *Koui 't-ou? Kan 't-ou* (quand est-ce) *k'é vindra? 'T-ou k'y ë vrai? 'T-ou k'é fâ,* qu'est-ce qu'il fait? — avec l'apostrophe devant le *t,* soit que cette locution signifie *est-ce* ou *qu'est-ce.*

(*A suivre*).

N. B. — Je prie toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de me faire parvenir des chansons et contes patois de vouloir bien agréer ici mes sincères remerciements. Si, parmi les lecteurs de la *Revue savoisienne*, il se trouvait quelques amateurs de nos poésies patoises, et qu'ils eussent l'obligeance de me communiquer au plus tôt celles qu'ils possèdent, il y aurait possibilité de faire représenter notre littérature à l'*Exposition universelle de 1878*. Les personnes qui sont en état de noter l'air de nos chansons, sont priées de vouloir bien s'en occuper et de me les faire parvenir. Aussitôt que les manuscrits ou imprimés seront copiés, ils seront renvoyés intacts à leurs propriétaires. A. CONSTANTIN.

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

(Suite)

Après avoir lu le préambule de MM. Dufour et Rabut, il ne faut point leur demander une *bibliographie complète des œuvres sorties des presses savoyardes ;* ce qu'on peut attendre d'eux, d'après leur programme, c'est de nous faire connaître les œuvres qui *donnent une idée de l'importance des ateliers d'où elles sont sorties, celles qui, par leurs dates, peuvent fournir, sur la durée des établissements qui les ont produites, des renseignements utiles,* celles qui *témoignent du mérite des artistes auxquels nous les devons,* et, en général aussi, les œuvres qui, par leur valeur intrinsèque ou par leur rareté, doivent nécessairement figurer dans un travail de cette nature.

Or, à ces divers égards, leur ouvrage, malgré tout son mérite, laisse peut-être parfois à désirer ; ce que je dis ici, ce n'est point à propos du seizième siècle, dont j'ai déjà parlé, en essayant de combler certaines lacunes, mais à propos des trois siècles qui suivent. Des exemples, empruntés tour à tour aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, me feront mieux comprendre.

MM. Dufour et Rabut mentionnent plusieurs publications dues à Jacques Le Clerc, en particulier le *Pourpris historique de Charles-Auguste de Sales.* Nul n'ignore que cette production, fruit de nombreuses lectures, eut peu de succès dans le temps ; aujourd'hui, elle est fort recherchée et presque introuvable ; une notable partie des documents, qui y sont extraits, n'existe plus.

Pourquoi ne pas citer, parmi les ouvrages imprimés par Jacques Le Clerc « la *Vie de Mgr D. Juste Guérin,* par *D. Maurice Arpaud?* » Ce charmant volume de 368 pages, outre le titre et quelques pages non chiffrées, est remarquable par sa belle impression et aussi, çà et là, par les renseignements qu'il nous fournit ; il nous a conservé, entre autres, des fragments de diverses lettres de saint François de Sales avec lequel dom Juste Guérin était lié d'une étroite amitié et dont il fut le second successeur.

Les attributs des curés, par *Jean-Philibert Comte,* docteur en théologie et curé de la Thuille (Annessy, MDCLXI), méritaient également d'être mentionnés comme un livre curieux et peu commun (103 pages in-12 chiffrées, outre 18 pages non chiffrées, comprenant le titre, une épitre dédicatoire à Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, une préface au lecteur, l'approbation de l'official, une table et des errata) ; on ne trouve pas dans ce livre l'indication du nom de l'imprimeur qui est probablement Jacques Le Clerc, sans que j'ose toutefois l'affirmer.

L'*Edit concernant le fieds (sic) direct des gentilshommes et noblesse deçà les monts,* imprimé en 1606, à Chambéry, par Thomas Bertrand (huit pages in-4), ne figure pas dans le volume de nos deux auteurs, non plus que l'*Edit sur le fait des formalités pour l'abbréviation de Justice* (douze pages in-4), qui fait suite au précédent.

A des points de vue divers, toutes les publications dont je viens de parler, présentent de l'intérêt. Comme je désire abréger, je me borne à ces exemples pour le dix-septième siècle.

En réponse à une explication que semblent solliciter MM. Dufour et Rabut (p. 71), j'ajoute encore que, si le titre des édits de Charles Emmanuel, imprimés à Chambéry, en 1608, par Thomas Bertrand, porte *livre troisième,* c'est que les deux premiers livres avaient été imprimés, avant cette époque, par Geoffroy Dufour ; l'explication de ce fait est donc bien simple.

Il serait facile de faire des remarques plus ou moins semblables à propos du dix-huitième siècle. *Humbert Fontaine, imprimeur de l'évêché* (1693-1703), disent nos deux auteurs (p. 241). Bien des années après 1703, Humbert Fontaine, *imprimeur et libraire,* exerçait encore sa double profession. Je n'en veux pour preuve que l'ouvrage suivant : *Le notaire parfait, ou nouvelle théorique et pratique des notaires.* Annecy, MDCCXII (155 pages in-12, y compris la table et le titre).

Jean-Baptiste Burdet, imprimeur du clergé et libraire, 1737-1773 (p. 246). *Alexis Burdet, imprimeur et libraire du clergé,* 1782-1825 (p. 256). Ces données ne sont pas absolument exactes:

C'est des presses de Jean-Baptiste Burdet, *imprimeur de Mgr l'évêque,* qu'est sortie l'*Oraison funèbre de Louis XV,* prononcée à Annecy le 22 juin 1774, par messire Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève (40 pages in-8).

Qu'il me soit permis de signaler aussi un volume qui a paru à Annecy en 1777. Il est intitulé : *Officia propria diœcesis genevensis* (370 pages in-12). Il est imprimé par Jean Baptiste et Alexis Burdet ; Jean-Baptiste Burdet fut ainsi, pendant un certain temps, l'associé de son fils. C'est une erreur de supposer que Jean-Baptiste Burdet avait cessé sa double profession depuis neuf ans (1773-1782), lorsque Alexis Burdet devint à son tour imprimeur et libraire. En réalité, il n'y a pas eu d'interruption entre eux.

Alexis Burdet imprima également l'*Oraison funèbre de Mgr Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève,* par M. Bigex, chanoine et vicaire-géné-

ral du diocèse (Annecy, 1785, 61 pages in-4, titre compris).

Au point de vue de l'histoire, je regrette que MM. Dufour et Rabut n'aient point mentionné les trois publications suivantes, dont deux surtout sont des plus rares aujourd'hui :

1° *Exercice littéraire que dédient et consacrent à Sa Majesté Victor-Amé III... les écoliers d'humanité du royal collége de la ville de Carouge* (1787). C'est, je crois, un souvenir de la première distribution de prix qui ait eu lieu dans l'église de cette ville naissante (*in ædibus sacris Carugiensis civitatis*), sous la présidence de Grillet, l'historien (*assistente et praeside R. D. Joanne Ludovico Grillet, insignis collegiatæ Rupensis Ecclesiæ canonico, eloquentiæ professore, studiorumque præfecto in regio Carugiensi gymnasio*). — Ce document, qui sort des presses d'Alexis Burdet, contient huit pages in-4, et nous conserve les noms des quatre élèves d'humanité les plus distingués (*selecti Domini*). Annecy occupe le premier rang ; ce sont : D. Joannes-Franciscus-Philippus FICHET, *civis anneciensis*. D. Ludovicus FOURNIER, *ex oppido Sti-Juliani, civis carugiensis*. D. Joannes JAQUET, *civis carugiensis*. D. Claudius-Franciscus MORET, *è Pago Arache, civis clusiensis.* »

2° *La lettre pastorale de Mgr l'évêque et prince de Genève* (Joseph-Marie Paget), datée d'Annecy, 20 janvier 1791, imprimée également par Alexis Burdet, et dans laquelle le prélat, centième évêque de Genève, se prononce d'une manière nette, ferme, catégorique, courageuse, contre la *Constitution civile du clergé*, comme *coupant l'arbre par sa racine*. On sait qu'en 1791 l'évêché de Genève comprenait encore quelques paroisses françaises. (20 pages in-4, outre le titre.)

3° *La lettre pastorale du citoyen évêque du département du Mont-Blanc, François-Thérèse Panisset* (sept pages in-4). Cette pièce sort des presses du citoyen Durand, *imprimeur du Directoire*. Il est presque impossible de s'en procurer, de nos jours, un exemplaire ; je viens de la relire. Au moment où la plupart de ses anciens confrères étaient soumis à toutes les rigueurs de la déportation, sous le doux régime de la guillotine et de la terreur, le bon Panisset accusait les prêtres de la Savoie d'avoir *lâchement abandonné leurs communes (sic)*. Ce pseudo-mandement porte la date du 2 mai 1793 ; *épouvantable année*, comme l'appelle un grand poëte contemporain, M. Auguste Barbier. Le *citoyen évêque* reçut cent francs pour frais d'impression de sa lettre pastorale, et quatre-vingts francs pour ceux de son *Catéchisme important, chrétiennement politique*, pièce que je n'ai jamais pu voir et dont le cardinal Billiet lui-même n'a pu se procurer un exemplaire (1).

Il me semble qu'il aurait valu la peine aussi de parler du journal que publia, durant une année (en l'an six), à Carouge, le général de division Doppet qui fut nommé, dès lors, membre du conseil des Cinq cents, en même temps que le jurisconsulte Mansord et deux habiles militaires, Dessaix et Chastel. Ce journal intitulé : L'*Echo des Alpes ou la vedette littéraire, politique et commerciale de trois républiques*, introuvable aujourd'hui, est très curieux, très instructif, il donne une idée fort nette de l'époque, plus d'un passage intéresserait certainement les lecteurs de la *Revue savoisienne*. Il nous apprend, entre autres, qu'à son passage à Carouge, Bonaparte, qui allait bientôt devenir premier Consul et Empereur, porta un toast, chaleureusement applaudi, à la République. Cette feuille était imprimée par *Spineux* qui vendait également le *Manuel des théophilanthropes*, espèce de déistes, hâbleurs semi-religieux, semi-politiques, qui s'étaient emparés d'un certain nombre d'églises catholiques en France, et qui faisaient alors beaucoup de bruit. Ils devaient régénérer à tout jamais notre pauvre humanité ; leur nom même est maintenant à peu près oublié.

Nos deux auteurs auraient pu rappeler également qu'avant de devenir *imprimeur du Directoire*, Durand avait été *imprimeur du roi*, et qu'avant de vouer tous ses soins à la *lettre pastorale* du citoyen Panisset, il avait réimprimé, par ordre de Mgr Paget, le *Petit Catéchisme à l'usage du diocèse de Genève* (Annecy, 1790). Il y avait là matière à un piquant contraste !

Enfin, je passe au dix-neuvième siècle, et, ici encore, je me borne à quelques citations, à titre d'exemples. Ainsi, j'ai cherché en vain, dans le volume de nos deux auteurs, les ouvrages suivants :

1° *L'oraison funèbre de S. M. Charles Emmanuel IV, roi de Sardaigne*, prononcée dans l'église métropolitaine de Chambéry, le 19 décembre 1819, *par M. l'abbé Rey*, chanoine et vicaire général (Chambéry, Gorrin et Routin, 55 pages, in-4°, titre compris.)

2° *L'oraison funèbre* prononcée, dans la même église, par le même ecclésiastique, le 19 février 1824, à l'occasion du service solennel célébré par les soins du corps de ville, pour le repos de l'âme de *S. M. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne* (Chambéry, Gorrin Routin et Cie, 44 pages in-4°, titre compris, outre trois pages de notes.)

3° *L'éloge historique d'Antoine Favre*, premier président du Sénat de Savoie, par le sénateur *Avet*, (Chambéry, Routin Bottero et Alessio, imprimeurs du roi, 1824, 72 pages in-4°, titre compris, avec portrait du célèbre président en sa 67e année, et reproduction de la face du monument qui lui a été élevé dans la cathédrale de Chambéry). Cette étude remarquable sur un des noms les plus glorieux de la science savoisienne doit être rappelée avec éloges et ne saurait passer inaperçue.

4° La réimpression des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, de *Besson*, curé de Chapeiry (Moûtiers, 1871, Marc Cane, imprimeur-éditeur, 498 pages in-4°, outre la liste des souscripteurs, 6 pages, le titre et l'avis préliminaire, 8 pages). L'ouvrage de Besson étant d'une grande utilité pour l'histoire et l'édition originale devenant de plus en plus rare, M. Cane a eu raison de réimprimer ce grand et solide travail, qui est fort apprécié, et de le mettre ainsi à la disposition d'un public nombreux.

Il méritait donc une mention spéciale, ainsi que

(1) *Memoires pour servir a l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry* (Chambéry, 1865), pages 67, 72 et autres.

d'autres publications, d'autres réimpressions sorties des presses savoisiennes (Thésio, Perrin, etc.), et que je ne signale point ici en détail; car il est bien temps de finir.

La morale de ces pages, c'est qu'il est quelquefois dangereux de trop embrasser ; avec un champ d'étude beaucoup plus restreint, il est déjà si facile d'être incomplet ! On ne saurait, du reste, que féliciter MM. Dufour et Rabut de leur courage et de leur persévérance ; si leur œuvre n'est point parfaite, et elle ne pouvait pas l'être, elle ne renferme pas moins beaucoup de données, extrêmement précieuses, qu'on chercherait vainement ailleurs. Ils ont frayé la voie, donné un excellent exemple et ils accepteront, j'espère, de bon cœur, une critique franche et loyale: le chasseur qui entre le premier dans la forêt n'abat jamais tout le gibier qui s'y trouve.

JULES VUY.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Supposez donc que d'un trait nous soyons, en contournant le colosse calcaire et en escaladant les tranches des couches qui le découpent en gradins sur le versant nord, parvenus jusqu'au sommet de la montagne. De ce point culminant, occupé il n'y a pas bien longtemps encore par une tour en ruines, on domine de beaucoup les parties les plus élevées de Constantine.

L'air est pur, limpide, et la ville se dessine à nos pieds avec la netteté et la précision d'un damier. Profitons-en pour l'embrasser d'un coup d'œil et la détailler ensuite quelque peu. Une brise légère caresse la montagne et nous invite, malgré le soleil qui l'enveloppe de toutes parts de ses rayons de feu, à goûter en cet endroit quelques moments de repos. Asseyons-nous et causons.

Causons tout d'abord de l'idée qu'eurent un jour les compagnons d'Afrikech de fonder une ville sur ce rocher. Leur idée était-elle aussi bizarre, aussi extravagante, aussi diabolique, enfin, qu'on a bien voulu le dire? Non, assurément, car du moment qu'ils avaient résolu de se grouper, de mettre leurs demeures à l'abri des coups de main, ils ne pouvaient choisir d'emplacement plus favorable à leurs desseins. Fortifiée naturellement, leur ville n'avait là besoin d'aucun travail considérable de défense. Une simple muraille longeant les bords les moins escarpés du rocher, une tour percée d'une porte sur la partie accessible, suffisaient pour la protéger contre la force et la ruse. Au reste, à l'origine des civilisations, les villes n'étaient-elles pas presque toutes bâties sur des hauteurs plus ou moins escarpées, et n'est-ce qu'en Afrique qu'on en voit perchées comme des nids d'aigle sur le sommet d'une montagne ou d'une colline? On en rencontre bien davantage encore en Europe et en Asie, et les acropoles d'Argos, d'Athènes et de Thèbes, pour ne citer que les principales, ne représentent que l'Argos, l'Athènes et la Thèbes de Larisse, de Cécrops et de Cadmée et non celles qui plus tard, lorsque la sécurité devint plus grande et la population plus nombreuse, s'étendirent au pied de leurs remparts naturels, comme Cirta s'étendit dans la suite non-seulement sur la crête qui la relie aux montagnes voisines, mais encore le long du Rummel jusqu'à l'embouchure du Bou Merzoug.

Le choix d'un pareil emplacement ne doit donc surprendre personne, et les compagnons d'Afrikech ne l'eussent pas fait qu'on serait, au contraire, en droit de s'en étonner ; car, comme position stratégique, ils ne pouvaient trouver mieux, il faut en convenir ! Salluste le reconnaissait lui-même en faisant remarquer, quelques siècles après, que les armes de Jugurtha ne pouvaient en venir à bout, tant elle était forte par sa position naturelle : *neque propter naturam loci Cirta armis expugnari potest.*

Et cependant, si forte qu'elle fût par elle-même, Cirta n'en fut pas moins emportée d'assaut au temps des Numides, comme au temps des Romains, des Arabes et des Turcs, tant il est vrai, qu'en principe, une ville assiégée est une ville prise, si formidables que soient ses remparts et si grand que soit le courage de ses habitants.

Laissons donc Constantine avec sa vieille réputation de ville sinon inexpugnable, au moins très difficile à prendre, et considérons-la sous le rapport beaucoup plus pacifique de sa physionomie locale.

Vue à vol d'oiseau, et c'est bien ainsi qu'on peut la voir d'ici, elle présentait, dit-on, avant qu'elle ne tombât en notre pouvoir, un panorama étrange, quelque chose d'inexplicable au premier abord, c'est-à-dire une cohue d'habitations sans ordre et sans symétrie, comme des moutons et des agneaux couchés pêle-mêle dans une bergerie. Mais qu'elle a changé d'aspect depuis ! Près des deux tiers de ses maisons indigènes sont abattues et remplacées par des bâtisses européennes, et de longues rues assez droites et larges la traversent de part en part. De telle sorte que, pour peu que l'élément européen continue à progresser, Constantine ne tardera pas à se dépouiller de tout ce qui faisait d'elle, il y a quarante ans encore, la ville la plus africaine de l'Algérie. Alors, adieu la capitale des rois Hafsides ! Plus de rues étroites et tortueuses, plus de voûtes sombres, plus d'impasses et de carrefours inextricables, plus de masures se touchant vers le toit et se poussant mutuellement jusqu'au bord du ravin !

Détournons donc les yeux de ces grandes artères qu'on appelle rue Nationale, rue de France, etc., qui répondent à toutes les exigences de notre civilisation, j'en conviens, mais dont les maisons bien alignées ressemblent aux premières maisons venues d'une de nos grandes villes de France. Elles ne sauraient avoir d'intérêt pour nous qui voyageons pour contempler les œuvres de la nature dans ce qu'elles ont de plus sauvage et de plus imposant, et scruter celles des hommes dans ce qu'elles ont de plus primitif ou de plus dégradé par le temps et la main des conquérants.

Détournons également les regards de ces immenses casernes percées de mille fenêtres et alignées les unes à côté des autres comme de gigantesques dominos. Elles bornent la ville au nord-ouest d'une façon par trop désagréable !

Ici les maisons kabyles n'ont jamais, il est vrai, donné à la cité aérienne l'aspect qui avait valu à

Alger d'être prise, dans un temps, pour un immense bloc de marbre blanc veiné de rose et d'être surnommée par les Arabes « El Bahadja » la Blanche. Non. Par ce que nous en voyons encore aujourd'hui, ces maisons étaient presque toutes bâties en briques crues ou en pisé, élevées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, sans cheminées et presque sans ouvertures, couvertes de grosses tuiles rondes, noircies par le temps ou revêtues de mousse; les unes à murs mitoyens, les autres séparées par de petites cours où ruminaient, pêle-mêle, avec les femmes et les enfants, quelques maigres vaches ou quelques chèvres efflanquées chargées de nourrir toute la famille. Ici point de terrasses, car les terrasses sont faites pour des hivers moins rigoureux. Point de verdure non plus, car à l'exception des jardins qui embellissent depuis une quarantaine d'années seulement l'intérieur du palais de ce farouche et orgueilleux Hadj Achmet, c'est à peine si ça et là on voyait poindre au-dessus des toitures les plus basses, la cime effilée d'un noir cyprès ou le maigre panache d'un palmier rabougri.

Alors quel charme, me direz-vous, pouvaient avoir ces maisons couleur de terre sur notre imagination?

C'est bien simple: celui qu'exerce toujours dans un tableau la vue d'une masure, si misérable qu'elle soit! Au diable les rues tirées au cordeau, au diable les maisons neuves, aux arêtes bien vives, aux ouvertures placées symétriquement, et vivent celles aux contours émoussés, aux murs éraillés! Voilà ce que le peintre et le photographe reproduisent toujours avec plaisir et succès! Les rues Bab-Azoun et Bab-el-Oued sont certes fort belles avec leurs deux rangées d'arcades et leurs grands magasins tout ruisselants d'or ou de soie; mais si jamais j'avais à reproduire une rue d'Alger, ce ne serait certainement pas parmi celles-ci que je choisirais. Je ferais choix de la plus montueuse, de la moins régulière, de celle, enfin, dont les maisons n'ayant que de très rares fenêtres grillées sur le devant, qu'une porte basse qui ne s'ouvre jamais qu'à demi, qu'un étage avançant en saillie sur la ruelle et supporté par de grosses perches rondes en forme de consoles s'appuient les unes contre les autres en formant des voûtes où le jour ne pénètre que par intervalle et par des ouvertures plus ou moins grandes et espacées, en produisant les effets les plus piquants de lumière. Je choisirais....

A. PAPIER.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Dijon, le 15 décembre 1877.

Monsieur le directeur de la *Revue savoisienne*
et cher confrère,

Nous venons vous prier de vouloir bien insérer dans la *Revue* ces quelques lignes destinées à combattre une opinion émise par M. Jules Vuy, dans l'article qu'il a inséré au n° de novembre sur notre livre, *L'Imprimerie* etc.

Nous disons dans cet ouvrage, page 52, que le livre suivant a été imprimé à Chambéry :

Le stile et règlement sur le fait de la iustice et instruction des procès, dressé par le souuerain Sénat de Savoye et confirmé par Monseigneur, IMPRIME A CHAMBERI PAR IAQUES FRANCONIS, *imprimeur et tailleur d'histoyres de Monseigneur avec privileige,* etc..... MDLX.

M. Vuy n'est pas de cet avis. Voici ses raisons et celles que nous leur opposons pour maintenir notre affirmation :

1° Les titres, dit-il, sont souvent trompeurs. Oui, mais il faut qu'ils aient quelques raisons de l'être. Ainsi, quand un pamphlet s'imprimait en France contre Richelieu ou contre Louis XIV, on comprend que l'imprimeur français, pour cacher le lieu d'origine de ce livre, mît sur le titre : *Amsterdam* ou *Chambéri*. Il faut une raison quelconque pour expliquer un pareil pseudonyme. Mais ici, il n'y avait aucune raison pour cela. Le Sénat de Savoie, un corps très sérieux, qui est l'auteur et l'éditeur du livre en question, non seulement n'avait pas de motifs pour tromper sur le lieu d'impression, mais il n'aurait pas laissé prendre le titre d'imprimeur et laissé mettre sur le titre en toutes lettres *imprimé à Chambéri par Franconis,* si cela n'eût pas été vrai.

2° M. Vuy invoque ensuite les deux lignes placées à la fin du volume, savoir :

Imprimé en compagnie et à communs fraiz de Iacques Franconis et Ian de Tournes. Or il n'y a là que l'indication de frais communs, parce que comme nous l'avions dit les premiers, Jean de Tournes a fourni une partie de son matériel à Franconis qui n'en avait pas assez pour faire cette publication que le Sénat voulait aussi belle que possible, mais cela ne prouve aucunement que le livre ait été imprimé à Lyon. On sait combien ces transports de matériel étaient fréquents au XVIe siècle et plus tard encore.

3° M. Vuy pense en outre que ce livre a été imprimé à Lyon à cause de la permission donnée à Jean de Tournes et à Jacques Franconis, laquelle est datée de Lyon. La réponse à cette objection est facile : Jean de Tournes, concourant à l'impression, même à l'étranger, d'un livre où son nom figurait, a été obligé de se conformer aux lois françaises et d'obtenir de l'autorité compétente à Lyon, une permission d'imprimer, ce à quoi n'était pas tenu Jacques Franconis en Savoie. Voilà pourquoi il y a une permission donnée en France et point en Savoie.

4° Enfin M. Vuy ajoute que si Franconis avait eu une imprimerie à Chambéry, il serait étonnant qu'il n'eût pas fait d'autres publications. Ceci n'est pas sérieux, car combien d'autres imprimeurs, même moins anciens, ne sont connus que par un seul produit de leur art?

Quant à la comparaison que fait M. Vuy de l'ouvrage en question avec celui de Jean Miles, elle porte à faux puisque ce dernier livre a sur son titre: *à Lyon par Jean de Tournes,* etc. et à la fin, *achevé d'imprimer à Lyon par Jean de Tournes.*

Nous avons cru devoir dans l'intérêt seul de la vérité combattre l'opinion de votre collaborateur sur l'imprimeur Franconis; c'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas à d'autres critiques de moindre importance qu'il serait facile de réfuter.

Agréez, monsieur et cher confrère, l'expression de notre profonde considération.

F. RABUT.
A. DUFOUR.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 11

NOVEMBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	17,3	3°	10°2	729,1	0,1	0,6	76	12°2	36°2	20°5	N	O	faible	très beau		0,21	9°1
2	15	0	5,5	729,4	»	0,2	93	11,8	35,5	19	—	O	id.	id.		0,20	8
3	14	0,5	5,2	723,9	»	2,2	92	11,2	22	14,2	S-O	O	id.	beau		0,19	7,9
4	13 7	0	4,6	724,2	»	0,6	93	13,2	36	20	—	N	fort	très beau		0,20	8,3
5	16	2	8	721,1	»	0,9	89	14,8	37	22	S-O	S	id.	couvert		0,20	8,4
6	15,5	3	6,2	726,7	»	0,8	97	14,6	37,5	21,5	—	S	faible	très beau		0,20	8,6
7	16,7	2	6,4	724,8	»	0,9	85	15,5	37	22	S-O	S-S-E	id.	couv. 1/2		0,20	8,6
8	18	5,5	8,8	723,7	»	1	89	14	23,5	17	S-O	S	id.	couvert	Pluie de 4 h. à 9 h. du s. Couvert à 10 h.	0,20	8,9
9	17	8,5	9,5	725,7	7,6	0,7	91	12	14	11,5	S	S	id.	pluie	Pluie légère vers 10 h. s.	0,20	10,6
10	12	9,5	10,8	719,8	8,6	1	90	12,2	15	12,3	S	S-E	id.	id.	Pluie tout le jour.	0,20	10,7
11	12,5	8,5	9,2	719,2	28	1	92	12	28	17	S	S	id.	couvert	Très beau à 10 h. s. Pluie après.	0,21	10,2
12	12,5	6	9,5	709,6	22	0,9	86	12,8	15,5	13,3	S	S	id.	id.	Forte pluie dès 7 h. s.	0,26	9,8
13	13,5	3,5	4,8	713,3	29	0,9	87	7,8	21	12	S	S-S-O	id.	id.	Pluie dans le jour. Très beau à 10 h. s.	0,29	9
14	8,5	3	6,2	722,9	0.3	1,1	88	8,8	14,5	10,5	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,31	8,5
15	9,5	0	3,8	732,4	»	1	97	9	20	14	?	O-N-O	fort	id.	Id. Id.	0,31	8,2
16	12	3,5	5,5	731,1	»	0,8	92	6.2	9,5	7	?	N-O	id.	couvert		0,31	7,8
17	6,5	4,5	5,2	729,3	»	0,6	89	5,5	9	6,5	?	N-O	id.	id.		0,31	8,4
18	6,3	2,5	4,2	726,6	»	0,9	77	5,4	27	12,5	?	N-O	id.	id.	Très beau à 10 h s.	0,31	8
19	10,5	0	3,8	726	»	0,4	93	3,8	7,5	5	?	O	id.	id.	Pluie dans le jour. Couvert à 10 h. s.	0,31	7,5
20	5,5	1	5,5	718,5	4.6	2,5	92	5,4	9	6	S-E	E-N-E	id.	pluie	(1)	0,32	6,8
21	7,5	— 0,3	2	721,9	16	1	96	4	20	9	N	O	id.	couvert	(2)	0,35	6,5
22	6,5	0	4,2	721,5	18	1	87	5,8	10,2	8	O	S-O	id.	id.	Pluie à 4 h. s. Elle continue à 10 h.	0,32	7,2
23	9	4	7	721	25	0,9	83	8,6	15,5	11	S	S-O	id.	id.	Pluie légère à 10 h. s.	0,41	8,2
24	10	5	5,8	719.3	0,4	1,4	88	7,5	9,5	7,3	S	S-E	id.	id.	Pluie dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,49	7,4
25	11,5	3,5	4,6	710 5	14	1,5	82	3,1	3	2	?	S	id.	pluie.	(3)	0,49	7.4
26	5,1	— 2,5	— 0,1	726,3	5,4	gelé	98	3	11	6,5	—	E-N-E	id.	très beau	Pluie vers midi. Beau à 10 h. s.	0,49	4.9
27	4	— 2,5	1,2	719,2	5.2	id.	96	5,4	6,5	5	O-S-O	O-S-O	id.	pluie.	Pluie continuelle tout le jour.	0,54	5.3
28	10	1	8	710,6	20.7	—	97	9	11	9,3	S-E	S-S-O	id.	id.	Id.	0,67	8,8
29	9,5	1	1,2	709,6	17.1	0.1	85	8,5	15	10,3	S	S-S-E	id.	couvert	Pluie à 10 h. s.	0,78	8,4
30	9,7	1,5	4	709,5	21,3	0,5	97	8,2	25	14,2	?	E	id.	id.	Pluie de 3 à 4 h. s. Couvert à 10 h.	0,81	8
Moyennes ou Totaux.	11°20	2°57	5°86	721,61	243,3	24,4	89,9									0,34	8°16

(1) Pluie continuelle dès 2 h. matin jusqu'à midi; à 4 h 1/2 pluie, grêle et neige jusqu'à 5 h et 1/2. Eclairs et tonnerres. Couvert à 10 h. soir.
(2) Neige de 7 à 8 h. m hauteur 0m04. Aux environs neige dans la nuit à l altitude de 1,000m, où elle se maintient jusqu'à la fin du mois.
(3) A minuit 40, violent orage S-O Pluie et grêle, écl et tonn. durée 10 minutes. Pluie continue très forte après quelques éclairs et tonnerres, neige ensuite h. 0m01.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

BULLETIN N° 12

DÉCEMBRE 1877

2me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	9°	2°5	4°8	709,9	5,1	0,6	69	4°	5°3	3°7	S	E-S-E	fort	couvert	Pluie de 10 h. m. à 1 h. s. Couv. à 10 h. s.	0,82	6°
2	5,7	2,7	4,8	715,2	4,9	0,7	93	7,5	15,7	10	S	S-S-E	faible	couv.3/4	Couvert à 10 h. s. Pluie la nuit.	0,80	7,7
3	8,5	2,7	3,5	716,8	0,2	0,7	83	4	6	5	S-O	O	id.	couv.3/4	Couvert à 10 h. s.	0,76	7,8
4	4,5	2	3	717	»	0,5	89	3,5	6,3	4	?	O	id.	couvert	Id.	0,74	6,7
5	4,3	2	3	721	»	0,4	89	4	7	4,5	?	O	id.	id.	Id.	0,74	6,1
6	5	2,5	4	719,7	»	0,5	87	4	10,3	6,3	N-E	N-E	id.	couv.3/4	Id.	0,70	6
7	6,5	3,5	6,2	724,5	2,2	0,8	85	10,2	28	16	N-E	S-E	id.	couvert	Pluie avant 9 h. m. Couvert à 10 h. s.	0,67	7,1
8	12	3,3	8,5	724	14	0,5	93	7,5	10	8	S-O	S-E	id.	id.	Grande pluie de 1 à 7 h. m. Très beau le soir.	0,69	7,8
9	8,7	— 2,3	0,4	723,2	»	1,1	92	4	21,5	9	N	N	id.	beau	Très beau le soir.	0,70	7
10	6	— 4,5	— 3,2	720,5	»	»	62	3,5	19,5	8,5	—	N-O	assez fort	très beau	Très beau tout le jour et le soir.	0,70	7,2
11	6	— 2,5	2	725,7	»	»	83	3,5	6,5	4	?	E-N-E	fort	neige	Pluie très légère par intervalle, de 1 h. à 5 h. s.	0,69	6,1
12	5,5	2	5,4	723,8	1,2	»	90	7,4	13	8,5	S	S	id.	couv.1/2		0,67	6,1
13	7,5	3,5	5,2	727,6	»	»	93	5,8	8,5	6	?	S	id.	couvert		0,65	7
14	7,5	— 0.3	1,8	726,2	»	»	94	4,5	12	7	S	S	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	0,64	4,5
15	8	— 4,5	— 2	732,3	»	»	85	3,8	25	10	—	O	id.	très beau		0,61	5
16	4,5	— 5,5	— 2	734,6	»	3,2	96	1,5	15,5	6,5	—	O	id.	beau	Neige à 10 h. s., hauteur : 0.06.	0,64	3,2
17	4,5	— 2	0,6	730,6	4,8	gelé	96	5,6	24	11	—	O	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,60	5,2
18	6,5	— 1,2	1,4	730,9	»	id.	93	1,4	4,5	2	?	S	id.	id.	Id.	0,60	5
19	3,5	— 1	3,1	730	»	id.	98	2	8	6	N	O	id.	couv.1/2	Id.	0,60	4,8
20	7,3	— 3,3	— 3,1	728,3	»	id.	84	1	20	8,5	N	N	id.	couv.1/4	Id.	0,57	2,7
21	1,7	— 3,5	— 3,4	730,6	»	id.	73	— 3,2	— 1	— 2,7	N	N-E	id.	couvert		0,57	3,5
22	— 2	— 4,5	— 4,2	730,7	»	id.	67	— 3,2	— 2	0,7	N	N	id.	id.		0,57	3,2
23	— 2,5	— 5,7	— 5,5	727,8	»	id.	56	— 3	8	0	?	N	id.	id.	Neige inapréciable de 8 à 9 h. s. Couv. à 10 h.	0,56	3,5
24	— 0,3	— 4	— 1,6	727,4	»	id.	84	1,6	9,5	4	?	N	id.	id.		0,56	4,4
25	3,5	— 0,5	2	718,5	»	id.	94	3,4	6,5	4	?	S	faible	id.	Pluie de 2 à 3 h. s. Couvert à 10 h. Brouillard.	0,56	5,2
26	4,3	— 2,5	1,8	709,7	5,5	id.	85	0,6	2,3	1	?	S	fort	neige	Neige de 9 h. à midi avec pluie qui continue jus-	0,56	5
27	4	0,5	3,4	716,4	7,8	id.	86	3,4	5,5	3,5	?	S	id.	couvert	Pluie de 1 h à 11 h. s. [qu'à 10 h. s.	0,56	4,2
28	4	0	1	724,4	7,5	id.	91	1,6	7	3	?	S	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,57	4,2
29	4	— 1,5	1,2	725,7	»	id.	96	2,5	5	3	?	S-S-E	id.	pluie	Neige avant jour, hauteur : 0.03, et pluie conti-	0,56	4,2
30	6	1,5	5	726,9	25,5	id.	84	8,8	26	15	?	S	id.	couvert	[nuelle après.	0,60	6,2
31	9,5	1	6,5	723,4	6	id.	78	5,2	6,5	5	S	S-S-O	id.	pluie	Pluie avant 9 h. jusqu'à 3 h. s. Très b. à 10 h. s.	0,62	6,6
Moyennes ou Totaux.	5°26	0°60	1°72	723,98	84,7	9,0	85,4									0,64	5°45

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 décembre 1877

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

Trois candidats au titre de membres effectifs sont présentés, et l'élection de deux membres correspondants est proposée Il sera statué sur leur admission dans la prochaine séance.

M Papier, membre correspondant à Bône, fait hommage de huit photographies représentant des types algériens. Le même envoie douze minéraux d'Algérie.

M. Ducis offre de la part de M. François Rime un petit volume haut de 12 centimètres, orné de gravures sur bois, intitulé : ***Æsopi Phrygis fabulæ elegantissimis eironibus ueras animalium species ad uiuum adumbrantes*** Sous la marque de Jean de Tournes (deux vipères entrelacées avec la devise : QUOD TIBI FIERI NON VIS, ALTERI NE FECERIS), on lit :

LVGDVNI
APVD . IOAN . TORNAESIVM .
M . D . LI .

M. Ducis pense que cette édition n'a pas été connue des historiens de l'imprimerie

M. Gonthier, vicaire de Veigy, adresse la première partie d'une ***Grammaire patoise*** dont il est l'auteur. Ce travail et les explications qui l'accompagnent seront communiqués à M. Constantin pour en rendre compte.

Empêché d'assister à la séance, *M Constantin* adresse par lettre la proposition « d'insérer dans la *Revue* toutes les publications typographiques et lithographiques faites dans nos deux départements. Nos imprimeurs et libraires seraient invités par une circulaire à envoyer un exemplaire au siége de la Société avec l'indication du prix de l'ouvrage, de l'adresse des libraires et du nombre d'exemplaires imprimés ; moyennant quoi la Société se chargerait d'en faire l'annonce gratuite dans son ***Bulletin mensuel de la librairie en Savoie*** »

Comme le font observer plusieurs membres, l'idée de M. Constantin est excellente, s'il s'agit de publier des études bibliographiques et non de simples annonces Nos tables annuelles prouvent que les comptes-rendus d'ouvrages figurent déjà pour une large part dans nos travaux. Pour pouvoir donner une liste complète de ce qui s'imprime et de ce qui se grave ou se lithographie en Savoie, il faudrait un peu plus de bonne volonté de la part des principaux intéressés : la plupart des éditeurs se sont montrés jusqu'ici peu soucieux de faciliter la rédaction d'un bulletin bibliographique et iconographique des deux départements.

La réunion examine avec un vif intérêt les collections données au Musée par M. *Mirande*, ancien juge à Karikal, et recueillies par le donateur dans l'Inde et sur les côtes d'Afrique. Une antique statue en bronze plein, haute de 40 centimètres, représente Vichnou incarné en Rama ; elle porte encore des bavures et les jets de fusion ; trouvée dans des fouilles, elle a été acquise d'un brahme dans la pagode de Siringam. — Quatre cahiers en tamoul ont été gravés sur feuilles de talipot, au moyen d'un poinçon, puis les caractères ont été noircis avec du jus de bétel ou de la sauce à Karri. Deux de ces cahiers sont des recueils d'horoscopes ; sur les deux autres est retracée la vie de Gnanasavoundéri, pénitente chrétienne contemporaine de la conquête d'Albuquerque. — D'autres objets sont d'une grande valeur comme éléments de comparaison avec nos antiquités préhistoriques : ainsi une hache en fer, de Mozambique, est fixée à un manche en bois dont la forme et les dimensions reproduisent exactement les manches de haches recueillis dans les stations lacustres de la Suisse. Trois sagaies de la côte de Mozambique ont le pied armé d'une sorte de ciseau à douille qui rappelle les instruments de l'âge du bronze désignés sous le nom de ciseaux. Un long sabre indien, en fer, offre une poignée qui n'a que 75 millimètres de largeur, tandis que les poignées françaises ont en moyenne 110 millimètres ; or notre collègue, M. Gabriel de Mortillet, après avoir pris de nombreuses mesures sur les armes de divers peuples, a fait remarquer que les poignées les plus courtes sont celles des armes indiennes, qui ressemblent en cela aux épées et poignards de l'âge du bronze ; c'est une des considérations qui le portent à chercher dans l'Inde l'origine du bronze et à établir un rapprochement entre la race indienne et la race caractérisée par des mains étroites qui occupait nos contrées pendant l'âge du bronze. — Parmi les autres objets donnés par M. Mirande, on remarque encore deux monnaies ptolémaïques à fleur de coin, une mandoline de bayadère à incrustations d'ivoire, 50 bois polis de Ceylan, un énorme coco des Maldives ou coco des Seychelles, 70 espèces de coquilles des Comores représentées par un très grand nombre d'échantillons, etc.

Appelé à remplir les fonctions de juge à la cour de Saïgon, M. Mirande veut bien nous promettre un prochain envoi d'antiquités cochinchinoises et d'objets d'histoire naturelle pour le Musée, et, pour la ***Revue savoisienne***, des études sur les contrées qu'il va parcourir.

La réunion vote des remerciements au généreux donateur.

M Revon expose un relief à gradins, avec courbes de niveau de 40 mètres, construit au 80,000e par M. Drivet, d'Aix-les-Bains, ingénieur géographe à Paris. Cet admirable travail, exécuté avec la plus rigoureuse précision, figure la partie de nos deux départements comprise entre Bonneville-Albertville et Sallanches-Seyssel. M. Revon explique le procédé adopté pour l'exécution de ce relief : la pointe d'un pantographe suit les courbes de niveau sur la carte (laquelle, soit dit entre parenthèses, est sillonnée de nombreuses lignes rouges attestant que M. Drivet a rectifié, baromètre en mains, autant d'erreurs de la carte du dépôt de la guerre) ; à l'autre extrémité du pantographe, une mèche, tournant rapidement, creuse les courbes équidistantes dans un bloc de plâtre. Les reliefs à gradins sont très utiles pour épargner de longues études sur le terrain dans les tracés de routes, chemins de fer, canaux, endiguements, reboisements, etc. Pour obtenir un plan définitif, on fait disparaître avec une échoppe les arêtes dans les pentes unies, on sculpte les accidents de rochers, on peint en couleurs imitant la nature et l'on trace les écritures C'est ce que fera M. Drivet, qui doit marquer en outre, sur le modèle destiné à l'Exposition universelle, les stations savoisiennes recommandées aux malades, aux convalescents, aux constitutions délicates.

M l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Revue archéologique. — Journal des connaissances médicales — Romania. — Association scientifique de France. — Gazette des lettres. — L'investigateur — Revue de la poésie. — *Memoires* de l'Académie de Lyon, classe des lettres. — Id., classe des sciences. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de Lyon. — ***Revue du Lyonnais. — Bulletin*** de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — ***Bulletin agricole*** de l'arrondissement de Douai. — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris. — ***Revue suisse de beaux-arts. — L'éducateur. — Bulletin*** de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — ***Rivista europea. — Smithsonian report***, 1876.

Neuf liasses d'imprimés concernant la Savoie, don de M. E. Levet — Manuscrits sur parchemin, achat. — Journaux de Savoie et de Suisse, 18 volumes, achat.

Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

ANNECY. — IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

Pages

Ducis. Inscription romaine à Rumilly 62

BEAUX-ARTS.

C. Dunant. Rapport sur le concours de peinture 10
J. Weber. Chronique musicale 14, 53, 87
Prix obtenus par les Sociétés musicales de la Haute-Savoie au Concours de Rumilly 79

BIBLIOGRAPHIE.

Albrier. *Capitulation du fort Sainte-Catherine*, de M. Vuy. 41
Ducis. *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise*, de M. Th. Dufour. 86
J. Vuy. *Imprimeurs et libraires de Savoie* . . 90, 99, 108
Id. *Sources de l'histoire de France* 102
F. Rabut et Dufour. Correspondance bibliographique . . 111

BOTANIQUE. — AGRICULTURE. — HORTICULTURE.

Gex. Le châtaignier (fin) 33
E Picard. Flore de la Dent de Lanfon (suite) 50
L. Revon. Les chasseurs de hannetons 61
Bernardin. Petit jardin toujours vert 95
Id. Notes sur les ravages des hannetons 95

ETHNOGRAPHIE. — VOYAGES.

E. Tissot. Le Darfour, d'après les notes du docteur Biron . 20
A. Papier. Deux jours à Constantine. 67, 77, 85, 93, 100, 110
L. Favre-Clavairoz. Note sur le nom du Dieu des Fidjis. . 76

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Ducis. Rapport sur le concours d'histoire 8
Id. La neutralité du Nord de la Savoie (suite) 17, 25, 37, 45, 57
E. Tissot. Les Savoyards en Egypte (suite). Alexandre Vaudey 58
Ducis. *Regichia*. 65
J. Vuy. Glanures historiques (suite) 65
Ducis. Doctorat de saint François de Sales 75
J. Vuy et Morel-Fatio. Encore la *Regichia* 76
Ducis. Les joyaux de la Maison de Savoie. 83
J. Vuy. Quelques mots sur les *ménaides*. 84
Ducis Les comtes et ducs de Genevois de la Maison de Savoie. 89
Id. Notre-Dame de Provins 91
Raverat. Rectification au sujet de l'Inventaire des joyaux de la Maison de Savoie 95

LITTÉRATURE. — PHILOLOGIE. — PÉDAGOGIE.

Gex. Rapport sur le concours de poésie 1
Programme du concours de poésie de 1877 14
Constantin Etude philologique sur le mot *tsar* . . 31, 40, 48
De Vigne. L'école à l'exposition d'hygiène et de sauvetage de Bruxelles 31
A. Millien. *L'anniversaire*, poésie 42
Id. *L'ouvrière*, poésie 54
Id. *En mer*, poésie 62
P. Labbé. *Vieillesse*, poésie 62
Id. *Le Paillon*, poésie. 71
Constantin. Etudes sur le patois savoyard . . 73, 81, 97, 105
Bernardin. Note philologique 95

MÉTÉOROLOGIE.

Mangé. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy... 16, 24, 36, 44, 56, 64, 72, 80 88, 96, 104, 112, 113
E. Tissot. Résumé des observations météorologiques faites dans la Haute-Savoie en 1876 . . . . . 28, 47

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

22, 34, 42, 55, 63, 71, 102, 114

BULLETIN.

Statistique, découvertes géographiques et archéologiques, etc. 35 43, 55, 63, 71, 79, 102, 11

PLANCHE HORS TEXTE.

Cascades du Sidi Mecid, à Constantine, dessin de M. A. de Bar, gravure de M. Huyot, à intercaler dans le n° d'août, page 78.

19me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Imprimeurs et libraires de Savoie (suite), par M. Jules Vuy. — Deux jours à Constantine (suite), par M. A. Papier. — Bibliographie : *Un nouveau docteur de l'Eglise, saint François de Sales, évêque et prince de Genève,* d'un ecclésiastique membre de plusieurs Sociétés savantes, par M. Jules Vuy. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Séance de la Société Florimontane. — Notes des correspondants. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

(Suite)

Ces lignes ne sont qu'un post-scriptum; je ne comptais pas, de longtemps au moins, m'occuper encore de ce sujet, mais je viens de lire la livraison de décembre; j'apprends, suivant une expression courtoise, que mon raisonnement *porte à faux* sur un point, peut-être sur plusieurs. On me permettra donc une réplique; de la discussion jaillit parfois la vérité.

Avant tout, je veux rappeler, en passant, que, par un arrêt du Sénat de Savoie, du 3 juillet 1560, défense fut faite à tous libraires et imprimeurs de son ressort « de vendre ou faire vendre ou imprimer « aucuns livres qu'au préalable ils n'eussent été vus « et visités par le Sénat ou les commissaires d'icelui, « à peine contre les contrevenants de cinq cents « livres et autre amende arbitraire. »

Des dispositions analogues existaient en France; on ne l'ignorait point en Savoie. Cette contrée avait été, l'année précédente seulement, restituée au duc Emmanuel-Philibert, au célèbre vainqueur de Saint-Quentin. On peut dire que tout ce qui tient à la pensée en général et à l'imprimerie en particulier présente de l'intérêt; aussi discute-t-on volontiers même sur des détails. Auteurs et critiques sont-ils en désaccord, vite un petit duel de plume, infiniment plus innocent que les autres, s'engage entre eux. Le pauvre critique se trouve en face de deux redoutables adversaires armés de pied en cap. Il a contre lui l'instruction publique et l'armée, le professeur et le général.

A vrai dire, une telle joûte est un grand honneur pour lui; il n'a jamais eu le titre de professeur et il se souvient modestement que dans la garde nationale, il y a de cela longtemps, il ne fut jamais qu'un humble et simple soldat. Quoique la partie ne soit donc pas absolument égale, il ne recule point devant un pareil combat, ce qui lui vaudra, il l'espère, quelque indulgence.

La plus ancienne édition du *Règlement* élaboré par le Sénat de Savoie (373 articles) a-t-elle été imprimée, à Chambéry, en 1560, comme semble l'indiquer le titre de deux ou trois exemplaires? Ou bien a-t-elle été imprimée à Lyon, l'année précédente, soit en 1559? Comme je ne suis citoyen ni de Lyon ni de Chambéry, je désire examiner cette question froidement, impartialement, sans amour-propre local.

Depuis le moment où Neyret cessa d'imprimer à Chambéry jusqu'à celui où des membres de la famille Pomard vinrent se fixer dans cette ville, l'imprimerie n'y a joué qu'un rôle à peu près nul. Les rapports suivis qui existaient avec Lyon, le développement remarquable de l'imprimerie lyonnaise, l'occupation prolongée de la Savoie par la France, à plusieurs reprises, d'autres circonstances encore expliquent pourquoi François Pomard dut recourir aux presses de Lyon en 1559, pour reproduire les œuvres du jurisconsulte Tabouet.

On n'éprouvait pas plus de répugnance alors à s'adresser aux imprimeurs étrangers qu'on n'en éprouve de nos jours à faire faire son portrait par un peintre d'un autre pays; d'ailleurs, pendant toute la durée de l'occupation de la Savoie par la France, les Lyonnais n'étaient point des étrangers pour Chambéry, comme ils ne le sont pas maintenant pour les Savoisiens.

L'*Introduction à la vie dévote,* le *traité de l'amour de Dieu,* etc., ont été imprimés à Lyon; il en est de même de plusieurs des œuvres scientifiques du président Favre; il suffit de citer, par exemple, la *Science de la jurisprudence papinienne,* son livre sur *les erreurs des praticiens,* son *traité sur le Montferrat.* Son célèbre *Code Fabrien* sort des presses de Genève, à l'exception du livre premier, composé par saint François de Sales et qui dut être imprimé à Lyon, le gouvernement calviniste genevois n'ayant pas permis qu'on l'imprimât à Genève. Le Sénat de Savoie ne l'ignora point; quoique le titre ne portât pas le nom des deux villes, il ne s'en préoccupa point. Corps *très sérieux,* il ne se formalisait pas de si peu de chose.

Sans m'arrêter à d'autres faits analogues, je puis

BIBLIOTHÈQUE

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

dire que, de nos jours, le courant est encore plus ou moins le même; les œuvres poétiques de Marc-Claude de Buttet, Savoisien, ont été réimprimées à Lyon, l'année dernière.

Franconis dont le nom est à peu près inconnu et qui n'était de la taille ni d'un saint François ni d'un président Favre, aurait-il, à cet égard, éprouvé quelque scrupule particulier que n'éprouvèrent pas ces hommes illustres, une quarantaine d'années plus tard (un peu plus, un peu moins), lorsque l'imprimerie avait pris à Chambéry un développement qu'elle n'avait pas en 1560? Cela paraîtrait quelque peu singulier.

On admet bien que Franconis s'adressa à l'imprimeur lyonnais, Jean de Tournes.

Il est bien certain aussi que les 373 articles du *Réglement* sont imprimés avec les caractères de ce dernier.

On reconnaît que Franconis n'a imprimé aucun autre ouvrage, ce qui rend peu vraisemblable qu'il ait imprimé celui-là, mais on veut absolument que les caractères de de Tournes aient fait le voyage de Chambéry.

L'autorisation demandée à Lyon établit clairement le contraire.

« Il est permis à Jean de Tournes et à Jacques « Franconis d'imprimer ou de faire imprimer un « livre intitulé : *Style et Réglement*..... Fait à *Lyon* « le neuvième jour du mois de février mil cinq cent « cinquante-neuf. Bullioud, Fournel. »

Qu'est-ce à dire? sinon qu'il était permis à Jean de Tournes d'imprimer et à Franconis de faire imprimer ce règlement, cette impression se faisant *à communs frais*.

Avec l'interprétation contraire, on ne comprendrait pas comment Franconis domicilié à Chambéry et voulant y faire imprimer un livre, se serait adressé, dans ce but, à l'autorité lyonnaise. C'est une objection que ne nous expliquent point nos savants contradicteurs et sur laquelle ils gardent un silence absolu; il ne suffit pas de l'éluder pour y répondre.

Assez sur ce point qui n'est peut-être que le petit côté de la question; je crois devoir aller plus loin encore. On peut prouver, il me semble, que les mots : *Imprimé à Chambéry,* dont on argumente, ont été fabriqués après coup et ne concordent pas d'une manière exacte avec l'impression même des 373 articles.

Quoique décidée en principe, depuis un certain temps, la restitution officielle de la Savoie au duc Emmanuel-Philibert n'eut lieu que le sept août 1559, non sans quelques frottements désagréables auxquels fait allusion, dans son *Histoire du Sénat*, un écrivain dont la mort prématurée est éminemment regrettable (1); on se plaignait de ce que le duc avait fait, avant cette date, certains actes de souveraineté en Savoie, en particulier de ce que le gouverneur de cette contrée avait été reçu solennellement la veille, à Chambéry, *lorsque le roi de France était encore souverain dans le pays*.

Quant au Sénat de Savoie, il ne fut officiellement rétabli que le douze août 1559; or, plusieurs mois auparavant, il avait rédigé les 373 articles du *Réglement*, puisque l'autorisation de les imprimer avait été donnée le neuf février précédent. Ce règlement fut *publié* au Sénat dans le mois d'octobre 1559, ainsi que nous l'apprend le duc Emmanuel-Philibert dans son édit donné à Nice le trois avril 1560.

C'était l'époque où les Etats généraux touchaient à leur fin et où l'autorité du prince, de plus en plus prépondérante, tendait à s'affirmer nettement dans chaque occasion importante; aussi ne faut-il point s'étonner de la résistance que, aussitôt après son rétablissement, le Sénat opposa au duc, de cette espèce de lutte, plus ou moins sourde, plus ou moins ouverte, qui s'engagea entre eux et à laquelle fait allusion l'historien du Sénat.

Dès cette époque, malgré la fermeté de ce corps illustre et son esprit d'indépendance, la haute main appartint au duc Emmanuel-Philibert. Il le fit bien sentir à propos de ce *Réglement* du Sénat, il ne voulut pas l'approuver tel quel et sans modifications.

« Après avoir, déclare-t-il dans l'Edit du trois « avril 1560, *fait corriger ledit style,* et *amplifié* « *en quelques endroits où nous a paru nécessaire*, « l'ayant au surplus trouvé bon et profitable, pour « la préservation de notre autorité et soulagement « de nos sujets, avons ici *de notre pleine puissance* « *et autorité souveraine,* confirmé, autorisé et va- « lidé..... »

C'est ainsi que ce *Réglement* qui, rédigé par le Sénat, contenait 373 articles, amplifié par le duc, en contint désormais 385.

Or, Franconis, en vertu de son privilége du cinq février 1560, mit en vente les 373 articles, ce qui prouve qu'ils avaient été imprimés *avant l'Edit du duc*. D'un autre côté, le titre porte : *Confirmé par Monseigneur* ; ce qui prouve que le titre fut imprimé ou refait *après la date de cet Edit* avec lequel, du reste, il ne concordait point puisqu'il ne renfermait pas les 385 articles.

Je persiste donc à croire que les 373 articles ont été imprimés à Lyon par Jean de Tournes.

Pour celui qui voudra étudier d'un peu près l'ancienne législation savoisienne, ils présentent un intérêt particulier. Il en est de même des divers points de vue que je viens d'effleurer, qui s'offraient naturellement à nos deux savants contradicteurs, à propos de ce double *Réglement*, et sur lesquels, je regrette de le dire, leur livre garde un mutisme complet.

JULES VUY.

20 janvier 1878.

(1) M Eugène Burnier.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Mais il me semble que j'entre ici dans le vif d'une question d'art difficile à traiter comme il convient dans une causerie de quelques moments. Passons.

Je disais donc que les deux tiers des maisons indigènes avaient déjà disparu de la surface du rocher cirtésien et que, pour peu que l'élément européen fasse encore autant de progrès dans la cité, on n'en verrait bientôt plus traces. Un grand artiste qui n'était pas plus maître de sa plume qu'il ne l'était de son pinceau (1), — c'est lui-même qui l'avoue —

(1) Eugène Fromentin. *Un été dans le Sahara*. Préface de la troisième édition, p. 18.

a dit, il est vrai, en parlant d'Alger comme s'il eût parlé de Constantine, que ne restât-il qu'une rue de cette ville originale, même en Orient, on pourrait à la rigueur la reconstituer telle qu'elle était au temps d'Omar et d'Hussein-Dey ; mais ces paroles consolantes et vraies pour le peintre et le dessinateur qui suppléent à l'absence du sujet par le souvenir, ne sont d'aucune consolation pour messieurs les photographes, dont l'instrument ne reproduit que ce qui existe réellement. Que ceux-ci se hâtent donc de braquer leur objectif sur Constantine avant qu'elle ne devienne tout à fait française, car le marteau des démolisseurs est décidé à n'y rien épargner.

Cela dit, veuillez remarquer ces quelques tours rondes, hexagones et carrées qui ça et là pyramident au-dessus des toitures. Ce sont les minarets des mosquées de *Sidi-el-Keltani,* de *Sidi-el-Akdar* et *d'El-Kebir*. Il en existait encore deux autres, il y a une vingtaine d'années, celui de la *Djama Rabbet-es-Souf* et celui de la *Djama-el-Kasba*, mais aujourd'hui il ne reste plus que ces trois. Ils n'ont absolument rien de remarquable comme architecture, mais ils donnent encore un certain cachet oriental à la ville qui, dit-on, en comptait bien davantage dans le temps. Je doute cependant qu'il y en ait eu jamais beaucoup plus que dix ou douze, y compris même ceux des mosquées extérieures de *Sidi el-Hilouf*, de *Sidi-Ali-el-en'djal* et de *Sidi bou Koceïa*.

Quant aux monuments plus anciens, ne vous en préoccupez pas davantage. Il n'y en a plus un seul debout dans cette ville qui, au dire de Strabon, était encore de son temps magnifiquement ornée de toute sorte d'édifices et d'établissements qu'elle devait principalement à Micipsa, et qui, quoique prise et saccagée plus tard par Rufus Volusianus (311) et par les Vandales (435), fut chaque fois relevée de ses ruines et embellie par Constantin (313) et Justinien (534). Il est vrai que depuis lors elle a subi encore bien d'autres siéges et d'autres désastres, les Arabes n'ayant guère apporté plus de goût pour les monuments que les Vandales, leurs prédécesseurs. Les Berbères n'ayant pas non plus montré beaucoup plus de respect pour les grandes villes et leurs palais que MM les Vandales et Arabes, il n'y a rien d'étonnant que nous ne retrouvions guère aujourd'hui des Romains que quelques pans de murs, des inscriptions plus ou moins bien conservées, des urnes, des lampes, des statues ou des monnaies. On a bien exhumé, il est vrai, en perçant la rue Caboreau, en 1841, un temple grec qui, tournant son frontispice vers les deux principales arcades d'un tétrapylon, révéla l'existence d'un large parvis d'où les fidèles assistaient sans doute aux sacrifices et aux cérémonies religieuses. On a bien encore exhumé, en perçant la rue Caraman, les deux piliers d'un arc de triomphe et découvert, dans les premières années de notre occupation, d'assez nombreux portiques ; mais que sont devenus tous ces vestiges du peuple roi ? Les Arabes en ont pris les pierres pour construire leurs maisons, élever leurs mosquées, rétablir les remparts. N'en avons-nous pas fait presque autant en prenant leur place !

Mais quittons ce sujet de conversation qui assombrit passablement notre promenade, et rapprochons-nous du ravin. Bien ! d'ici, vous le voyez, l'œil embrasse toute la gorge depuis les Cascades jusqu'au pont, sans qu'aucun détail puisse lui échapper. Profitons-en pour causer un instant de l'origine et de la constitution de ce fameux rocher, théâtre de tant de splendeurs et de misères !

Je vous ferai peut-être regretter le temps où l'imagination n'était point à tout moment arrêtée dans son essor par le système d'un géologue ; le temps où l'humanité naïve et crédule expliquait tout ce qui étonnait ses regards, émerveillait son esprit, non point par de subtiles ou savantes théories, mais par de simples et poétiques conceptions ; le temps, enfin, où cet immense rocher passait sans doute pour avoir été arraché aux masses environnantes par la baguette d'une fée toute puissante ; mais, que voulez-vous, la géologie revendique aujourd'hui une grande place au soleil, et sans précisément dépouiller de son prestige idéal tout ce qui peut, dans un vague sentiment d'admiration, enchanter notre esprit, elle entend s'appuyer sur des caractères purement scientifiques pour expliquer la nature des matériaux qui composent notre globe et attribuer chacun de ses nombreux cataclysmes non pas à la colère d'un dieu plus ou moins irrité contre le genre humain ou d'une fée plus ou moins puissante et redoutable, mais à des causes beaucoup plus simples et naturelles. Permettez-moi donc d'être pédant pendant quelques secondes seulement, et je vous dirai que cet énorme bloc qui sert de piédestal depuis si longtemps à Constantine, comprend de bas en haut, suivant les belles études de mon savant et laborieux confrère et ami de la Société géologique de France, M. Coquand :

1° Un ensemble de calcaires compactes, gris très clair, à cassure inégale, avec *Caprina adversa* d'Orb. et *Sphaerulites foliaceus* Lam. représentants de l'étage carentonien, tel qu'il est défini dans les environs de Martigues et d'Angoulème ;

2° Une puissante assise de calcaires marneux noirs, sur l'âge de laquelle on ne peut trop se renseigner, mais qui doit correspondre, selon toute probabilité, à l'étage angoumien ;

3° Des calcaires gris noirâtres, en bancs compactes, avec silex tuberculeux d'un noir plus foncé et *Sphaerulites Sauvagesii* H. Firmas, *Hippurites organisans* Desor, et *Hippurites cornu-vaccinum* Bronn, fossiles caractéristiques de l'étage provencien.

Il appartient, par conséquent, tout entier, de la base jusqu'au sommet, au groupe de la craie moyenne, ou *craie chloritée,* et non à celui de la craie inférieure (étage urgonien), comme on l'avait admis jusqu'en 1860.

Si vous désirez savoir aussi à quel phénomène et à quelle époque géologiques il convient de le rattacher, je vous dirai qu'il est le résultat des commotions violentes qui se sont manifestées après l'accumulation du groupe éocène le plus ancien et ont produit, au sud-est et au nord-est, cette grande fracture qui entoure Constantine comme le *mekias* ou bracelet kabyle entoure le poignet d'une femme ; et au nord-ouest et sud-ouest, ces formidables escarpements contre lesquels viennent buter, en discordance de stratification, les marnes schisteuses grises de ce groupe tertiaire inférieur.

On peut donc le considérer comme ayant été détaché du Sidi Mcid lors du soulèvement de cette montagne, d'autant plus que celle-ci présente, à peu de chose près, la même constitution géologique et minéralogique, les mêmes discordances de stratification et aucune différence sensible, enfin, dans le niveau de ses couches crétacées.

J'ai dit à peu de chose près la même constitution géologique, et je m'explique, car vous pourriez en conclure peut-être qu'il y a eu altération ou métamorphisme et voire même jamais aucune liaison intime entre ces deux massifs. Or, leur constitution géologique ne diffère que parce qu'à la partie supérieure du plus élevé, il y a au-dessus des calcaires provenciens des couches crétacées marneuses en stratification concordante avec ces derniers, et dans lesquelles MM. Mœvus et Coquand ont recueilli des fossiles caractéristiques de la craie blanche (*Micraster brevis* Desor et *Janira quadricostata* d'Orb.), dont les équivalents ne se retrouvent point sur l'autre, par suite de la grande dénudation qui s'y est opérée à la surface avant le dépôt des marnes nummulitiques. A part cela, le rocher de Constantine, dont j'estime le volume à 55,000,000 de mètres cubes, et le poids à 155,000,000 de tonnes environ (1), est de même composition et de même origine que le Sidi-Mcid.

Ainsi ce fameux rocher appartient bien, géologiquement et minéralogiquement parlant, au Djebel Sidi-Mcid, et le ravin qui l'en sépare et court du sud à l'est et de l'est au nord sans cesse en s'élargissant et en s'approfondissant, est dû à un simple effet d'écartement produit à la suite du surgissement de la montagne?

— Parfaitement.

— Et ces voûtes, ces arceaux, ces ponts gigantesques suspendus sur les eaux du torrent ne seraient dûs qu'à l'action lente et continue de sources incrustantes nées sur l'une et l'autre rive, à la suite de commotions souterraines et du déchirement de la montagne?

— Je crois vous l'avoir déjà dit: ces voûtes immenses ont été produites après coup. Elles ne sont pas, comme beaucoup l'ont écrit, la continuation non interrompue des deux massifs rocheux, mais le produit de sources arrachées des entrailles de la terre et très riches en principes calcaires.

— Alors rien de tout ce que je vois ici de merveilleux n'est dû à l'intervention d'une force surnaturelle?

— Allons, je vois bien à votre sourire qu'en fait de créations miraculeuses, de magiciens et d'enchanteurs, de *djinns* et de *ghoules*, vous êtes tout le premier d'un scepticisme dont rien n'approche, et cela juste au moment où j'allais appeler votre attention sur toutes ces cigognes debout, sur une patte, aux bords de leurs vastes nids, et vous apprendre qu'aux yeux des indigènes ce sont là autant de *tolba* ou savants changés en oiseaux pour avoir mangé un jour de *ramadan*. Vous riez de plus belle? Bien! Cela prouve que vous n'êtes pas encore fatigué et c'est tout ce que je désirais savoir pour le moment. D'ailleurs si vous l'étiez, vous ne devez plus l'être maintenant, puisque le rêve délasse, dit-on, le corps autant que l'esprit.

Nous voici de la sorte arrivés assez gaiement au niveau à peu près de la ville, après avoir laissé à notre droite l'hôpital civil d'abord, puis l'ancien cimetière juif.

A. Papier.

(La fin au prochain n°.)

(1) Les indigènes de Constantine ont une façon très originale de faire comprendre combien le poids de ce rocher est énorme. Le considérant comme une pierre au milieu d'un fleuve, ils prétendent qu'il faudrait autant de bras pour le soulever qu'il faudrait de fourmis pour enlever un œuf du fond d'un pot de lait Leur appréciation est moins rigoureuse que la nôtre, mais elle n'en est pas moins aussi juste et plus poétique surtout.

BIBLIOGRAPHIE

Un nouveau docteur de l'Église, saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par un ecclésiastique, membre de plusieurs Sociétés savantes. (Lyon et Paris, 1878).

L'auteur nous dit dans sa préface, en parlant de son travail : « Nous l'avons entrepris dans le but « d'être *utile à la science*, aux âmes pieuses et aux « prédicateurs, *auxquels il s'impose;* car là, ils « trouveront, tout fait, un travail qui leur épargnera « de longues et pénibles recherches que ne leur per« mettent pas les nombreuses occupations de leur « auguste ministère. »

S'il suffisait d'une admiration dévouée et sympathique, d'une science plus ou moins superficielle, d'un certain enthousiasme, le tout entremêlé de déclamations étrangères au sujet qu'il traite, pour faire de ce travail un livre remarquable, l'auteur ne serait point peut-être déçu dans ses espérances.

Malheureusement, lorsqu'on a étudié d'un peu près saint François de Sales, son époque et ses œuvres, lorsqu'on a puisé aux sources, lorsqu'on connaît les meilleurs écrits publiés, jusqu'à ce jour, sur *le plus aimable des saints*, on ne peut s'empêcher de croire que l'auteur est loin d'avoir atteint son but. Son livre ne témoigne, malgré les promesses contraires, ni de recherches suffisantes et suffisamment approfondies, ni de longues et sérieuses études, ni de ces investigations persévérantes, opiniâtres, qui sont nécessaires pour produire un ouvrage véritablement bon et durable. L'auteur assurément ne peut prétendre à une renommée de bénédictin.

Signaler les abondantes erreurs que son ouvrage renferme serait oiseux ; nous nous bornerons à en faire ressortir quelques-unes.

Avez-vous entendu parler d'un *Petit voyage autour du monde* publié, en 1826, par Pierre Blanchard? On y apprend, entre autres, que *la ville d'Annecy est située sur le bord du lac de Genève.*

L'ecclésiastique anonyme, *en nous indiquant les principales chapelles du Chablais*, marche sur les traces de Pierre Blanchard; il fait figurer, dans le nombre de ces chapelles, *Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy* (p. 386). La ville florimontane est ainsi de nouveau transportée dans le voisinage immédiat du Léman. C'est comme si on disait que l'église de Brou se trouve dans le département du Rhône, ou Grenoble dans la Haute-Savoie.

Ailleurs (p. 41), l'auteur nous apprend qu'à l'époque de saint François de Sales, le *Chablais ne comptait que 72,000 âmes*. Les forêts étaient alors nombreuses et étendues, les cerfs n'étaient pas rares, la chasse de ces animaux était fort goûtée, le prince Thomas s'y livra avec ardeur dans le temps, même après la mort du saint évêque. Avec le déboisement, la population a beaucoup augmenté. D'après notre auteur, la population *est aujourd'hui de 25,000 âmes* (p. 2), soit 47,000 âmes de moins qu'alors. Nous serions curieux de savoir comment se concilient ces chiffres qui nous paraissent se heurter vivement entre eux.

Evidemment, les études de l'auteur, en matière de géographie et de statistique, présentent quelques lacunes. Serons-nous plus heureux pour l'histoire?

Il nous parle *de la conversion de M. d'Avully, baron d'Hermance et gouverneur du Chablais* (p. 136), et ne paraît pas se douter le moins du monde qu'*il fait un seul et même individu de deux personnages différents :* le seigneur d'Avully qui ne fut jamais gouverneur du Chablais, protestant célèbre de cette contrée, converti par saint François de Sales, et le baron d'Hermance, catholique zélé, mort en 1595, vieil ami de la maison de Sales. Grâce à notre auteur, ce gouverneur des Allinges, mort catholique, se trouve, après son décès, converti par saint François, dans la personne du seigneur d'Avully. L'originalité de ce fait extraordinaire apparaît, pour la première fois, dans le livre de l'auteur anonyme, et c'est à lui qu'en revient tout l'honneur.

Par une espèce de compensation, il *divise M. de Vallon en deux personnages différents :* d'un côté, Ferdinand Joly, de l'autre, M. de Vallon (p. 237). Jusqu'à ce jour, Ferdinand Joly, seigneur de Vallon, était un seul et même individu.

Ces exemples peuvent nous suffire pour l'époque de saint François.

Si nous passons à des temps plus rapprochés de nous, nous marchons de surprise en surprise. Le cardinal Gerdil, un des plus illustres enfants de la Savoie, devient le cardinal *de Gerdil,* mais ceci n'est rien ; notre auteur va plus loin encore. Il nous affirme, sans broncher, que ce cardinal *monta sur le siége de Saint-Pierre en 1800* (p. 58). Nous rendons volontiers justice au haut mérite du cardinal, à son caractère distingué, à sa science profonde, à un ensemble de qualités qui en faisaient un homme supérieur, mais il ne fut jamais pape; et le cerveau de notre auteur, en créant un pape imaginaire, s'est livré à une fantaisie bizarre dont il aurait dû s'abstenir.

Nous pourrions relever d'autres points encore; mais à quoi bon ? nous nous arrêtons là.

Notre conclusion est très simple : saint François de Sales, proclamé docteur de l'église, méritait mieux qu'un ouvrage pareil.

JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1878.

Le fait le plus notable en musique depuis quatre mois, c'est la déconfiture du Théâtre-Lyrique. On a calculé que pendant l'année qui s'est écoulée après la première représentation de *Paul et Virginie*, c'est-à-dire du 15 novembre 1876 au 15 novembre 1877, M. Vizentini a inscrit, tant en subventions qu'en recettes, près d'un million et demi. Cependant il accuse un déficit de 600,000 francs. Sans doute il avait des charges quand il accepta la direction du théâtre de la Gaîté; la féerie à laquelle cependant il paraît vouloir retourner ne lui paraît pas avoir trop profité.

Il peut et il doit y avoir aussi des erreurs de gestion; c'est un point difficile à discuter, et je préfère considérer la situation du Théâtre-Lyrique en général telle qu'elle fut depuis son origine.

Sans doute ce théâtre a eu un temps de prospérité due au succès des *Dragons de Villars*, de quelques autres ouvrages et surtout de *Faust*, puis des ouvrages empruntés au répertoire étranger, particulièrement à l'Allemagne, enfin à des artistes de talent, aimés du public, tels que Mmes Carvalho, Cabel, Ugalde, Faure, Lefebvre et Nilsson. Mais l'administration de M. Carvalho n'a pas été à l'abri du reproche, et à voir comment il gère aujourd'hui l'Opéra-Comique, on ne peut s'en étonner. Le succès des ouvrages productifs dont le nombre n'a jamais été bien considérable, s'est usé; le nombre des artistes de talent a diminué; la position du théâtre à la place du Châtelet n'était d'ailleurs pas très favorable et la décadence a abouti à une faillite. M. Pasdeloup a essayé de lutter à son tour contre les obstacles; il a dû y renoncer quand la personne qui s'était chargée de combler le déficit croissant, a cru prudent de s'arrêter.

Aujourd'hui le répertoire étranger ne pourrait se maintenir que par une très bonne interprétation. Un des premiers ouvrages repris par M. Vizentini, ce fut *Oberon*, avec une exécution assez mauvaise. Plus tard le personnel s'est amélioré et dans les derniers temps la reprise de *Si j'étais roi*, d'Adolphe Adam, a été assez remarquable. D'ailleurs l'expérience a prouvé que le système des étoiles a plus de périls que d'avantages; une bonne troupe d'ensemble paraît indispensable au Théâtre-Lyrique, s'il renaît comme il faut l'espérer.

Le choix des ouvrages à monter forme certes une des principales difficultés. Il faut que le directeur ait assez de connaissance, de goût et d'expérience pour ne pas commettre des erreurs trop fréquentes. Sous ce rapport M. Vizentini a terminé assez mal. Les deux derniers ouvrages nouveaux qu'il a donnés sont la *Clé-d'Or* et *Gilles de Bretagne*. La *Clé-d'Or* était un opéra comique dont la pièce faite d'après le roman de M. Octave Feuillet, était passable; la musique était de M. Eugène Gautier qui avait fait jouer antérieurement quatorze opéras, soit au Théâtre-Lyrique, soit à l'Opéra-Comique. On pouvait prévoir, avec assez de certitude, que la partition de la *Clé-d'Or* ne se distinguerait pas par la nouveauté d'idées et vivrait peu : c'est ce qui est arrivé. *Gilles de Bretagne* a été encore moins heureux; c'est un grand opéra dont le poème, de Mme Peyronnet, était peu intéressant et assez mal fait; la musique était le début d'un pianiste, M. Kowalski, au théâtre.

Le choix des ouvrages offre d'autant plus de difficultés qu'il n'est pas toujours libre. Je déclare ex-

pressément n'avoir en vue ici aucun directeur spécial; je parle d'une manière genérale, mais ce que je vais dire est arrivé et peut arriver encore. Un directeur subventionné, surtout au Théâtre-Lyrique, a besoin de l'appui de personnages influents auprès du gouvernement; il a besoin aussi de bailleurs de fonds; il peut donc être parfois obligé de jouer des ouvrages spécialement recommandés, sans grand espoir de succès. Parmi les bailleurs de fonds il peut même se trouver un compositeur ou un éditeur d'opéras. Ce n'est pas tout. Supposons qu'un musicien veuille faire jouer un ouvrage qui inspire au directeur peu de confiance : si le compositeur offre de payer les frais de mise en scène et de combler le déficit produit par les représentations, le directeur doit-il refuser? On raconte que Meyerbeer fut obligé d'avancer trente mille francs pour la mise en scène de *Robert le Diable* sur le succès duquel on ne comptait pas beaucoup. Admettons que le fait soit vrai, on n'y trouverait peut-être pas trop à redire. Mais quand un directeur accepte de l'argent pour monter un ouvrage, c'est ordinairement parce que cet ouvrage est presque condamné d'avance. Mieux vaudrait donc en monter un autre qui aurait quelque chance de réussir et de rester au répertoire. Un ouvrage mauvais jette toujours un certain discrédit sur le théâtre qui le donne. On pourra soutenir avec raison qu'un directeur d'un théâtre subventionné par l'Etat ne doit pas accepter des subventions supplémentaires payées par des compositeurs ayant parfois plus de fortune que de talent; il ne doit monter que des ouvrages qui, sérieusement examinés, lui semblent avoir une valeur artistique réelle et pourront faire honneur à son théâtre.

L'Opéra continue à faire des recettes avec un répertoire courant sans se préoccuper de donner des nouveautés plus qu'il n'y est obligé ni même autant qu'il y est obligé par son cahier des charges. Un petit ballet, le *Fandango,* est tout ce qu'il a donné l'année dernière après le *Roi de Lahore*. Les grands poètes ont souvent les idées les plus fausses sur la musique parce que cet art les intéresse peu. Gœthe a écrit des livrets d'opéras qui montrent le peu d'estime qu'il avait pour ce genre. MM. Meilhac et Léon Halevy sont des littérateurs d'un talent bien connu; à voir leur scenario du *Fandango*, ils semblent considérer le ballet avec plus de dédain encore que Gœthe n'en montrait pour les poèmes d'opéras. Nous avons vu des ballets dont l'intrigue était si légère qu'on pouvait douter qu'elle existât : sur ce point le *Fandango* peut rivaliser avec *Gretna-Green,* le *Marché des Innocents* et quelques autres. C'est un simple prétexte à danse et à costumes pittoresques. La musique est de M. Salvayre; elle est aussi honorable qu'on peut le demander à un débutant.

La reprise de l'*Africaine* a eu lieu avec le luxe de mise en scène qui est devenu pour M Halanzier presque une question d'honneur. L'exécution est fort convenable, à part les rôles de Vasco, de l'amiral et de deux personnages qui ne paraissent qu'au premier acte; l'interprétation de ces rôles est à peine suffisante. Le Conservatoire a fourni à l'Opéra une belle voix de mezzo-soprano : nous avons entendu Mlle Richard dans la *Favorite;* nous attendrons de l'entendre dans le *Prophète* pour juger si elle va se corriger des défauts apportés du Conservatoire et si elle prendra un rang plus important que celui dont s'est contentée Mlle Bloch.

Il n'y a rien de nouveau à l'Opéra-Comique, sinon la reprise de *Cinq-Mars* et du *Pré aux Clercs* avec une interprétation assez médiocre pour quelques rôles; puis la reprise des *Mousquetaires de la Reine,* d'Halevy, avec une exécution un peu meilleure. Il y a vingt-cinq à trente ans, ce théâtre était obligé de donner vingt actes nouveaux par an, et il ne s'en plaignait pas; dans les dernières années du règne de Napoléon III, on ne lui en demandait plus que douze; aujourd'hui on ne lui en réclame que dix et il ne les donne pas, quoiqu'on lui ait rendu la subvention intégrale qu'il touchait avant 1871. Sous le prédécesseur de M. Carvalho, la troupe du théâtre était certainement meilleure que maintenant; cependant on n'a pas ménagé les critiques à M. Du Locle, pour cette seule raison que, parmi les ouvrages de tout genre qu'il avait montés se trouvaient quelques œuvres de MM. Massenet, Bizet, Saint-Saëns et Paladilhe. M. Carvalho jusqu'à présent n'encourt pas le même blâme; il faut croire cependant que l'état de son théâtre n'est pas des plus florissants, car on parle de faire augmenter sa subvention et de lui permettre de jouer le genre comique et le genre sérieux comme s'il ne l'avait déjà fait en montant *Cinq-Mars*. Je ne serai pas étonné si avant peu il s'empare de *Paul et Virginie* qui avait été refusé à l'Opéra-Comique comme *Faust* avait été refusé à l'Opéra. *Sic vos non vobis :* c'est la devise que le Théâtre-Lyrique aurait pu prendre et qu'il pourra prendre encore, si on persiste à lui imposer les conditions dans lesquelles il a vécu, il est mort et il a ressuscité pour toujours mourir jusqu'à présent.

Le Théâtre-Italien aussi a donné un ouvrage nouveau qui n'a fait que passer : c'est *Zilia,* musique de M. Villate, jeune compositeur cubain. Puisque M. Escudier a voulu monter une pièce peu intéressante, avec une musique empruntée à Donizetti et à Verdi, il aurait eu plus d'avantage à prendre *Pétrarque* de M. Pascal Duprat, joué il y a quelques années à Marseille, et ensuite dans plusieurs autres villes.

Les Bouffes-Parisiens ont de la peine à retrouver un grand succès. La *Petite muette* n'a pas même vécu deux mois; l'*Etoile* s'est éteinte après six semaines. Il faut croire qu'il n'est pas facile aujourd'hui de faire de grosses bouffonneries qui attirent assez longtemps le public spécial de ce théâtre; puis aussi que les *étoiles* dont ce public raffolait ont un peu pâli. Le théâtre de la Renaissance réussit mieux; la *Tzigana,* avec musique de M. Johann Strauss, dure depuis deux mois et demi; elle ne tardera pas à céder la place à un ouvrage nouveau. Deux mois et demi ce n'est pas beaucoup après la série de succès obtenus par ce théâtre; mais cela ne porte pas à conséquence.

Les concerts ne m'offrent rien de bien important; les nouveautés n'y sont pas très fréquentes; le succès de la *Damnation de Faust*, de Berlioz, s'est renouvelé aux concerts du Châtelet; les virtuoses solistes ont tenu jusqu'à présent, cet hiver, trop de place aux

concerts Pasdeloup. Une nouvelle tentative d'installer des concerts au Cirque-Fernando a échoué après peu de jours; le quartier ne paraît décidément pas favorable à la musique un peu sérieuse. Dimanche dernier M. Cressonnois a commencé une série de concerts de musique vocale et instrumentale au théâtre de la Porte-Saint-Martin; le programme, composé en partie de musique française du siècle dernier, n'offrait pas un intérêt suffisant et l'exécution a besoin de s'améliorer; elle devra même être excellente pour que ces concerts aient quelque chance de durer.

Parmi les publications nouvelles je dois signaler les *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*, par M. Bourgault-Ducoudray (chez Hachette). C'est un ouvrage tout à fait scientifique, jetant non seulement un jour nouveau sur la musique orientale, mais ayant aussi de l'importance pour la théorie philosophique de l'art.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 31 *janvier* 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La réunion procède aux nominations suivantes :

Membres effectifs : MM. GODDE, homme de lettres à Veyrier près Annecy;

— SCHITZ, comptable à la succursale de la banque de France.

Membres correspondants : MM. MIRANDE, président du tribunal de Saïgon (Cochinchine);

— Laurent RABUT, archéologue à Chambéry.

M. le Président lit une lettre de M Pillet, président de l'Académie de Savoie, invitant la Société à une réunion dont le but est indiqué par une circulaire :

« L'Académie de Savoie, désireuse d'accroître les bonnes relations, de faciliter les échanges de communications et la diffusion des idées entre tous les travailleurs des deux départements, a pensé qu'il serait bon de réunir les diverses Societés savantes de la Savoie pour former des Congrès annuels. Les bases de ces Congrès pourraient être jetées dans une séance préparatoire, qui aurait lieu, à Chambéry, le 14 février prochain.

« L'ordre du jour de ce Congrès préparatoire a été fixé de la manière suivante :

« Jeudi 14 février, à neuf heures et demie du matin, dans la grande salle du Conseil général, à Chambéry, réunion de tous les Membres du Congrès, nomination du Bureau et des Commissions;

« A deux heures précises, séance générale consacrée à la solution des questions qui pourront se produire au sujet de la création des Congrès annuels de toutes les Sociétés savoisiennes;

« A six heures, dîner par souscription.

« Les Membres du Congrès qui desireraient prendre part au dîner voudront bien le faire savoir au Président de l'Académie de Savoie avant le 10 février. Le prix en est fixé à 6 fr. par personne: les vins étant offerts par les Membres de l'Académie de Savoie. »

La proposition faite par l'Académie de Savoie est accueillie avec empressement.

La Société Florimontane tiendra une séance jeudi prochain, 7 février, à 5 heures, pour arrêter la liste des membres qui se rendront à la réunion de Chambéry.

M. Revon expose une gravure au burin avec mélange d'eau-forte, exécutée par M. Pascal, de Toulouse, et offerte par l'auteur au Musée. C'est la reproduction du tableau du Titien, conservé au Louvre: la Vierge allaitant l'enfant Jésus ; les autres personnages sont Saint-Etienne, premier martyr ; Saint-Maurice, couvert d'une cuirasse, et Saint-Ambroise, représenté sous les traits du peintre. M. Pascal a consacré huit années à traduire ce chef-d'œuvre. Renonçant en partie aux éternelles tailles en losange, qui rendent si monotones beaucoup d'estampes, il adopte ici un fin pointillé, là des effets de grené, ailleurs de profondes hachures, et le plus souvent des coups de burin qui se contournent capricieusement pour suivre les lignes moutonnées d'un fond de nuages, les plis cassés d'une étoffe, les rides d'une figure, les ondulations d'une longue barbe. Cette gravure ne se distingue pas seulement par un puissant relief; la vérité de l'interprétation du tableau est poussée au point de donner l'impression de la couleur.

M Ducis 1° cite trois chartes de 1361, 1393 et 1428 relatives au prieuré d'Héry-sur-Ugines, dans lesquelles le terme de droit féodal *Regichia* est assimilé à ceux de *Confessio* et de *Recognitio homagiorum, feudorum et serviciorum*, ainsi qu'il l'avait déjà établi précédemment par d'autres chartes du XVe siècle.

2° Rapporte une action de banque du juif Salanim, résidant à Montmelian, sur le juif Jacob Lévi, habitant à Chatillon-les-Dombes, sous la caution de Laurent et Berthet de la Croix, pour la somme de 14 florins dus par Jean de Mons, d'Ambérieu, et devant être représentés par 12 charges de froment, *duodecim asinatas frumenti boni et mercabilis*, entre les mains d'Antoine Longi, notaire de la curie de Bresse pour Amédée VIII, duc de Savoie, en 1431.

3° Entretient la Société des quatre degrés de juridiction pour le fait de la justice aux XIVe et XVe siècles: du châtelain d'Annecy pour le ressort du mandement, du juge ordinaire du comté du Genevois au palais de l'Isle, du juge-mage, siégeant également à Annecy et du juge d'appel, siégeant à Rumilly jusqu'en 1514, qu'il devint le conseil présidial d'Annecy.

4° Appelle l'attention de la Société d'abord sur le nom de *Cheptonay* qu'a porté jusqu'au siècle dernier le chef-lieu de Sallenove; puis sur une inscription tombale de l'ancienne abbaye de Bonlieu, dont les caractères sont du XVe siècle, et dont la date est de 1047, etc. Enfin sur Alexandre de Sallenove, gratifié en 1543 de plusieurs fiefs en Bourgogne par Charles-Quint pour ses services contre la France, entre autres pour avoir battu les troupes de François Ier sur les Usses en 1535; bien qu'il eût été précédemment, surtout en 1524, membre du Conseil de Philippe de Savoie, comte de Genevois, qui dès 1528 servit la France contre l'Empire.

Ces communications paraîtront dans la *Revue*.

M. Constantin fait son rapport sur la *Grammaire patoise*, présentée à la Société par M. Gonthier. Le rapporteur se borne à rendre compte du Système orthographique de l'auteur, vu que la Partie grammaticale n'est qu'ébauchée. M. Constantin se plaît à reconnaître que, dans l'économie et la mise en scène de son système, l'auteur a fait preuve de talent et de patientes recherches, mais que le désir de simplifier l'a conduit dans une fausse voie. Au lieu de prendre l'alphabet français tel qu'il est, M. Gonthier supprime les lettres *q* et *h* initiale, donne au *c* la valeur de *k*, à l'*s* celle de *ç*, au *g* celle de *gh*, représente l'*e* muet par *ĕ*, l'*è* ouvert par *e* sans accent, le son *ô* — dans certains cas — par â, *etc.*

Quelque imparfait que soit l'alphabet français, il a du moins l'avantage d'être connu, et le système proposé heurte trop de front les habitudes prises et les idées reçues. D'après ce système, *Quétand* deviendrait Cétand, *cire*-çire *ou* sire, *cirage*-çiraje *ou* siraje, *guérigéri*, *gens*-jens *ou* jens, suivant la prononciation du *g*; *rose*-roze, *rosse*-rose, etc.

M. Constantin rend ensuite compte d'une remarquable *Etude sur le patois savoisien*, due à la plume de M. Fenouillet, instituteur à Thollon, canton d'Evian-les-Bains. Le rapporteur conclut à l'insertion de cette *Etude* dans la *Revue*.

Après une discussion animée sur les points principaux du système orthographique proposé par M. Constantin, l'examen des autres points, vu l'heure avancée, est remis à la séance suivante.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des dons et échanges.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

NOTES DES CORRESPONDANTS

PLATS D'ÉTAIN GRAVÉS.

Chambéry, janvier 1878.

Depuis le jour où j'ai publié dans la *Revue* une suite à l'étude de M. Blavignac, sur les *distacs* ou plats d'étain donnés comme prix de tir, j'ai vu deux nouveaux spécimens de ces plats

L'un a été donné à Rumilly; il est entre les mains de M. Ronzière, négociant. L'autre a été acheté pour le Musée d'Aix-les-Bains. Il porte les armes de Savoie du roi Victor-Amédée avec son chiffre A et V entrelacés. Autour des armes gravées et représentant l'aigle éployée avec la croix en plastron, court la légende: 1758. VIVA LE RE DE SERDENGA (pour Serdegna). C'est une chose curieuse qu'il faille presque toujours déchiffrer l'orthographe altérée de ces légendes. Au revers, un poinçon : l'F couronné et la marque du fabricant : JEAN-ANTHOINE CHARTON. En exergue 1709 avec une rose.

LAURENT RABUT.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 1

JANVIER 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin.	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	6°5	— 2°5	— 1°5	729,7	»	gelé	92	2°6	20°	8°	—	E	faible	très beau		0,710	6°1
2	4,7	— 5	— 2,5	730,2	»	id.	59	2,2	16,5	6	S-O	S-O	fort	beau		0,710	5,2
3	4,5	— 3,5	— 1	729	»	id.	78	1,5	15	6,5	O	N-O	id.	id.		0,705	4,3
4	3,5	— 2,7	— 0,5	726,1	»	id.	85	1,8	19,5	7	N-O	N-O	id.	très beau		0,700	4,3
5	3,3	— 7	— 4,4	727,1	»	id.	46	0,2	4	0,5	?	E-N-E	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h s.	0,710	3
6	1	— 6	— 3,2	723,8	»	id.	91	2,2	19	7,5	?	N	id.	beau	Id.	0,700	3,7
7	5 7	— 5,3	— 3,8	722,6	»	id.	93	2	19,5	8	?	O	id	couv.1/2	Id. [vent du sud.	0,700	3,7
8	7,5	2	4	712,4	16,0	id.	84	1,2	2	0,5	S	E	id.	pluie	Pluie de 4 à 11 h. m. Neige de 11 à 1 h. s. par	0,700	5,7
9	4,5	— 5	— 1,5	714,1	»	id.	75	1,4	7	2,7	N	E	id.	couvert	Neige de 3 à 5 h. s. par vent S.-O. Très beau	0,700	4,7
10	2,5	— 4	— 2,5	722,1	»	id.	57	— 1,8	3,5	0	N	O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s. [à 10 h. soir.	0,660	4,8
11	— 0,3	— 8	— 7,5	725,6	»	id.	»	— 3,4	14	2	—	O	id.	beau		0,660	1,3
12	— 2,5	— 9,5	— 9,4	731,1	»	id.	»	— 6.5	16	1	—	O	id.	très beau		0,650	2
13	— 5,5	—10,5	— 9,5	734,8	»	id.	»	— 7,8	4	— 4	O	O	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	0,640	3
14	— 5,3	—11,3	— 8,5	738	»	id.	53	— 5	19	3	N	S	id.	beau		0,620	1,1
15	— 1.7	— 8	— 3,2	735,4	»	id.	94	0,4	7,7	2,5	S-O	S-E	faible	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,610	3,7
16	2,5	0	1,5	731,4	5,9	id.	93	3,4	7	4,5	?	S-E	id.	couvert	Brouill. 200) de 8 à 11 H. m. Couv. 1/2 à 10 h. s.	0,610	5
17	6,5	0,5	2	729,8	»	id.	79	5,5	16	8,3	N-O	E	id.	couv.1/2	Brouill. (100) de 7 à 8 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,600	4,6
18	7,7	— 2,5	— 1,2	729,6	»	id.	»	4,2	26	11	N	N	id.	id.	Brouill. léger de 7 à 9 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,595	3,3
19	6,5	— 5,7	— 4,5	732,6	»	id.	»	1,5	27	8,3	—	N-O	fort	très beau		0,595	3
20	5	— 6,7	— 5,5	734,1	»	id.	40	2	3,5	1,2	—	N-O	id.	id.		0,590	3,3
21	5	— 6,5	— 4,8	735,9	»	id.	40	1,2	7,5	2,3	—	N-O	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,580	2,5
22	2,5	— 2,5	— 2	734	»	id.	67	7,2	25	12	?	O	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h s. [Couvert à 10 h.	0,580	3,8
23	11	— 1,5	3	729	»	id.	83	4	5	4,7	?	S	faible	pluie	Pluie légère à 9 h., reprend de 2 h. s. à 8 h.	0,560	4,8
24	6	1,5	3	721	15,6	id.	89	3,4	6	4	?	S-E	fort	couvert	Neige à 2 h. s. et de 6 à 8, haut. 0,04. Couv. à 10 h.	0,660	5,6
25	5,5	0,5	2,5	709 5	40,4	id.	82	2,8	5,5	6	O	O	id.	très beau	Neige de 2 h. s. à 4, haut. 0 015. Couv. à 10 h. s.	0,670	3,7
26	3.5	— 8	— 7	715,5	0,4	id.	»	— 1,8	6	0	N	O	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,680	3,6
27	— 0,5	— 7,5	— 5,5	723,8	»	id.	»	— 1,5	24,5	7	N	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,700	3.5
28	2,5	—13	—10	723,4	»	id.	»	— 1	26	6,3	S-O	O	id.	couv.1/2	Neige à 10 h. s , hauteur 0,025.	0,700	2,1
29	1,7	— 4,5	— 2,8	723,9	0,7	id.	56	4,8	29	12	N	S	id.	très beau		0,700	4
30	7,3	—11,5	— 8,5	722,5	»	id.	»	0,1	25,3	6,5	—	N-N-O	id.	id.		0,680	2,4
31	3	— 9	— 6,2	722,5	»	id.	41	0,3	23,5	7	—	O	id.	id.		0,680	2,5
Moyennes ou Totaux.	3°36	— 5°21	— 2°93	726,4	88,9	gelé	71,6									0,656	3°69

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

ANNECY. — IMPRIMERIE D'AIME PERRISSIN ET Cie.

19me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le premier congrès des Sociétés savantes de la Savoie, par M. Fr. Descostes. — Etudes sur le patois savoyard (suite), par M. A. Constantin. — Le vallon des Vuavres, par M. H. Tavernier. — Une lettre inédite d'Henri IV, par M. Jules Vuy. — Deux jours à Constantine (suite et fin), par M. A. Papier. — Notes des correspondants. — Séances de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LE PREMIER CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

I

L'IDÉE PREMIÈRE ET LE BUT DU CONGRÈS

La Savoie est sans contestation l'une des régions de la France où le mouvement intellectuel s'accuse avec le plus d'intensité; où le culte des sciences, des lettres et des arts est non pas le fait isolé de quelques intelligences d'élite, mais pour ainsi dire, un élément et une partie intégrante de la vie provinciale. Cette diffusion de toutes les choses de l'esprit, cette organisation de toutes les forces de la pensée, elle tient, selon nous, aux goûts élevés que développe chez le montagnard le spectacle quotidien des grandes scènes de la nature, au besoin d'investigation qui en dérive, et à l'association que provoque entre travailleurs la communauté de tèndances, d'études et de conquêtes.

Y a-t-il beaucoup de villes de l'importance de Chambéry qui comptent dans leur sein *six* sociétés savantes, toutes remplies d'ardeur et de vitalité : l'*Académie de Savoie* à qui, à raison de son âge, de ses illustrations passées, de ses services et de ses moyens d'action, ses sœurs cadettes veulent bien accorder la première place; la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* ouvrière plus jeune et plus alerte, qui a publié déjà d'importants mémoires et qui a l'honneur d'abriter sous son drapeau d'infatigables travailleurs, tels que le général Dufour et le professeur François Rabut; la *Société médicale de Savoie,* présidée par le docteur Dénarié, et qui tient, comme science et comme cohésion, l'un des rangs les plus honorables dans la grande association des médecins français; la *Société d'agriculture,* dont un des nôtres (j'ai nommé l'organisateur du *banquet des gens d'esprit,* M. Pierre Tochon) est le président et l'âme; la *Société d'histoire naturelle,* et jusqu'à ce *Club-alpin,* qui fait corps avec elle et qui côtoie trop la science pour ne pas avoir le droit d'y pénétrer quelquefois?

Y a-t-il beaucoup de chefs-lieux de département qui, comme Annecy, aient été le berceau d'une association telle que la *Florimontane,* fondée en 1606, 29 ans avant l'Académie de Richelieu, par saint François de Sales et le président Favre, et redevenue de nos jours une Société vaillante et méritante entre toutes?

Y a-t-il enfin beaucoup de petites villes qui, telles que Saint-Jean-de-Maurienne, Albertville, Moûtiers, possèdent une société d'histoire, une société littéraire, une académie, toutes trois intrépides, laborieuses, creusant les secrets de notre sol ou ceux de la vie de nos pères avec la même avidité, non sans exhumer des filons utiles et souvent précieux?

Réunir dans un foyer commun ces activités diverses, relier par la chaîne de l'association ces troupes indépendantes les unes des autres, augmenter leur force en en formant un même faisceau; faire, en un mot de ces cohortes éparses, une légion se rassemblant par intervalle et apportant au rendez-vous la moisson de chacune, les plans et les aspirations de toutes....., c'était, certes, une idée saine, féconde, patriotique, destinée à encourager par l'émulation et à fortifier par la confraternité intellectuelle l'entreprise créée par les goûts personnels ou par l'amour du pays natal; c'était donner l'essor au libre échange des communications et des productions de l'esprit; c'était contribuer à répandre à tous les degrés autour de nous la lumière, cette lumière dont nous n'avons point à redouter la diffusion jusque dans les couches inférieures; car qu'est-ce que la science, sinon le perpétuel aveu de notre impuissance en même temps que la perpétuelle affirmation de notre grandeur, sinon la démonstration constante de l'existence et de la nécessité d'un moteur à tous ces ressorts, dont l'esprit humain peut décrire les effets, sans pouvoir en sonder la mystérieuse et impénétrable nature.

De cette idée l'initiative revient à l'un des nôtres : il y a deux années déjà que, président de notre Aca-

démie, M. le comte Greyfié de Bellecombe développait ce large et généreux programme dont la première application vient de dépasser nos espérances et l'a détaché de la sphère de la théorie où il était suspendu, pour le fixer dans le domaine des institutions.

II

LA SÉANCE DU MATIN

C'est le jeudi 14 février 1878, qu'a eu lieu, en effet, le premier Congrès des sociétés savantes de la Savoie. Organisé par l'Académie et destiné à l'élaboration de statuts fondamentaux, il avait son siége naturellement indiqué à Chambéry, dans la vieille cité qui, malgré les frontières administratives, est restée pour nous comme une capitale ; la capitale de l'intelligence et des souvenirs. Une attention gracieuse, vivement appréciée par nous, de M. le Préfet de la Savoie, mettait à notre disposition, au Château, cette splendide salle du conseil général, sur les panneaux de laquelle l'architecte Dénarié a inscrit son nom en caractères ineffaçables comme sur les marches de l'harmonieux escalier de la Tour.

Dès neuf heures et demie du matin une nombreuse assistance prend place sur les siéges des mandataires du département un instant transformés en fauteuils académiques. M. Louis Pillet, avocat, président de l'Académie de Savoie, ouvre la séance et invite à s'asseoir à ses côtés M. l'abbé Ducis, vice-président de la Société Florimontane, MM. Guillermin et le docteur Mottard, président de la Société d'histoire et d'archéologie de St-Jean-de-Maurienne, M. Marchand, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et de la Société d'histoire naturelle, M. Pierre Tochon, président de la Société d'agriculture, M. le docteur Dénarié, président de la Société médicale, M. Martin Franklin, président du Club-Alpin. M. le chanoine Chamousset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, remplit les fonctions de secrétaire provisoire.

Les diverses sociétés savantes sont représentées : La Société Florimontane, par MM. Louis Revon, conservateur du Musée d'Annecy, Constantin et le docteur Bouvier, président de la Société linéenne de Genève ; la Société d'histoire et d'archéologie, par MM. Laurent Rabut, le docteur Jules Carret, Laurent Paquet, Florimond Bailly, Perrot, MM. les professeurs Acis, Revoil, Chabrand, et notre compatriote, l'archiviste Mollard, actuellement en mission en Italie ; la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par MM. l'abbé Truchet et Florimond Truchet ; la Société médicale, par MM. les docteurs Massola, Davat, Jarrin, Dumas, le jeune, Chaboux, Chamousset et Veyrat, et par M. Duvernay, pharmacien ; la Société d'agriculture, par MM. Veyrat, Revel, architecte départemental et Berthet de la Tour ; la Société d'histoire naturelle, par MM. Hollande, Bochet, pharmacien ; le Club-Alpin, par MM. Martin Franklin, président de la section de Chambéry, Bochet, ingénieur en chef des mines, et Combes, inspecteur des forêts ; l'Académie de Savoie, par M. Baret, recteur de l'académie de Chambéry, par MM. le docteur Carret oncle, le marquis d'Oncieu de la Bâtie, Bébert, Bonjean, de Jussieu, d'Arcollières, Blanchard, Bailly, Descostes, le comte de Loche, Bertier, le R. P. Laurent, Despine et Martin.

M. le Président de l'Académie de Savoie déclare le congrès ouvert et donne lecture de deux lettres ; l'une où M. Camille Dunant, président de la Société Florimontane, s'excuse de ne pouvoir personnellement y assister ; l'autre, par laquelle M. le chanoine Alliaudi, président de l'Académie de la Val d'Isère, exprime son regret que les rigueurs de la saison n'aient pas permis à celle-ci d'y envoyer un délégué.

M. le Président prononce alors l'allocution suivante :

« Messieurs et chers compatriotes,

« L'Académie de Savoie a fait appel à toutes les sociétés savantes de nos deux départements, pour aviser aux moyens de créer entre elles des relations plus fréquentes et plus intimes. Elle vous remercie d'être venus si nombreux aujourd'hui, bravant les difficultés d'un voyage en plein hiver.

« Elle ne s'est pas bornée à fixer le jour et l'heure du rendez-vous. Grâce à la bienveillance de M. le Préfet de la Savoie, elle a pu en fixer le lieu dans cette salle spacieuse et splendide. Nous devons, en commençant, lui exprimer notre reconnaissance pour cette faveur.

« Peut-être attendez-vous de moi que j'ouvre cette session par un discours académique, où je vous exposerais le but et les avantages de l'institution que nous allons inaugurer, où je vous dirais que je m'estime heureux d'ouvrir cette courte session qui sera, je l'espère, féconde et laissera des traces durables.

« Mais, je le dis à ma honte, je suis ennemi des longs discours, plus familier avec les cailloux qu'avec les fleurs de rhétorique. Aujourd'hui surtout nous n'avons que quelques heures à passer ensemble ; quelques heures pour accomplir de nombreux travaux, proposer des résolutions urgentes, les discuter et les voter avant la fin de la journée.

« Vous m'excuserez donc, si, sans autre préambule, je vous propose de voter immédiatement pour nommer :

« 1° Le Président de la session d'un jour ;

« 2° Un Vice-Président, pour le suppléer en cas d'empêchement ;

« 3° Un ou deux Secrétaires.

« Tous ces scrutins à la simple majorité relative. Il a paru au *Comité d'organisation,* en attendant un règlement normal, que c'était là le *minimum* requis pour constituer une assemblée régulière.

« Avant de terminer, je rappelle avec plaisir que l'idée première et l'initiative de nos congrès savoisiens appartient à M. le comte Greyfié de Bellecombe, président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry et ancien président de notre Académie de Savoie. Je tenais à lui rendre cette justice au moment où ses désirs se réalisent, et où nous allons élire notre président.

« Après avoir accompli ce devoir, je n'ai plus qu'à déclarer ouverte la session préparatoire de 1878 et à vous appeler au scrutin. »

Le vote, auquel il est immédiatement procédé en

conformité de la proposition présidentielle adoptée par acclamation, donne les résultats suivants :

M. Louis Pillet est maintenu président.

M. l'abbé Ducis est élu vice-président.

M. François Descostes, avocat, est nommé secrétaire.

Le Président, le Vice-Président et le Secrétaire élus remercient successivement le congrès de l'honneur qui vient de leur être fait et s'installent au bureau.

M. le Président expose que l'Académie de Savoie s'efface désormais derrière le congrès régulièrement constitué : « Nous ne sommes plus, dit-il, que des frères d'une même famille ; » mais pour procéder avec méthode et avec fruit, un comité d'organisation avait été nommé et c'est le résultat de son examen préalable que l'honorable Président qui en a fait partie, vient soumettre à l'assemblée.

Le comité estime qu'il serait le cas de composer séance tenante trois commissions :

La première aurait à s'occuper exclusivement de fixer la date et le lieu du prochain congrès qui serait en réalité la première de nos sessions provinciales. Ce congrès devrait être tenu dans l'été de 1878 et, suivant un désir presque unanime, dans une localité du département de la Haute-Savoie, comme pour indiquer que le nôtre, d'où est partie l'impulsion, n'a point la prétention du monopole, et pour consacrer l'union indissoluble et historique des deux Savoie, sans égard aux frontières administratives. Il conviendra de désigner dans le lieu du congrès un secrétaire général chargé de l'organiser, d'en assurer le succès et de correspondre avec toutes les sociétés qui devront y figurer. Ce système, mis en vigueur par le vénérable M. de Caumont dès 1833, a pour lui la sanction d'une longue expérience.

La seconde commission aurait à préparer une œuvre législative, le règlement de nos futurs congrès. En thèse générale, il faut se défier d'une réglementation trop minutieuse. Cependant un certain nombre de points fondamentaux doivent nécessairement être prévus à l'avance et arrêtés d'une façon définitive : tels sont le mode de composition et d'élection du bureau, la nature de ses attributions, la durée, le nombre et la sphère d'activité des congrès, les moyens de publicité, etc.

Pour faciliter le travail de la Commission, M. le Président tiendra à sa disposition les principaux règlements adoptés par les congrès des autres sociétés savantes de la France : celui de l'*Institut des Provinces*, fondé en 1833 par M. de Caumont, celui des *Congrès internationaux d'antropologie et d'archéologie préhistorique,* qui est remarquable par sa lucidité et par sa simplicité.

Une troisième Commission, que nous appellerons la *Commission d'initiative,* sera spécialement chargée de présenter en séance publique les propositions qui lui auront été adressées et qu'elle rapportera, ou celles provenant de l'initiative de ses membres.

Si l'assemblée prend en considération la motion qui lui est soumise, elle est invitée à choisir parmi les secrétaires présents ces trois commissions, qui se réuniront sans désemparer, de façon à pouvoir déposer leurs rapports à l'ouverture de sa prochaine séance.

Le bureau nomme :

Membres de la Commission du prochain congrès : MM. Guillermin, le docteur Carret oncle et Mottard, l'abbé Ducis et Pepin.

Membres de la Commission du règlement : MM. Constantin, Marchand, Martin Franklin, le docteur Massolo, Rabut, Veyrat, le docteur Guilland.

Membres de la Commission d'initiative : les docteurs Jules Carret et Bouvier, Revon, de Jussieu et l'abbé Truchet.

A onze heures, la séance est levée et renvoyée à 2 heures de l'après-midi. Les trois Commissions se retirent pour délibérer dans l'intervalle.

III

LA SÉANCE DU SOIR

Rapports des Commissions et discussion générale.

A deux heures de l'après-midi, la séance générale est ouverte. L'assistance est plus nombreuse et plus brillante encore que le matin. M. le Président donne la parole à M. le docteur Carret oncle, rapporteur de la première Commission.

M. le Rapporteur explique que, chargée de proposer une ville pour le prochain congrès, la Commission avait jeté ses vues sur Annecy ; mais ce projet a été combattu par M. l'abbé Ducis à raison de divers obstacles qui s'opposeraient cette année à ce que les Annéciens pussent organiser convenablement une réunion de ce genre. La Commission n'en maintient pas moins, à la majorité de quatre voix, la proposition de tenir le congrès à Annecy dans la seconde quinzaine du mois d'août prochain, et de désigner M. Louis Revon comme secrétaire général en lui adjoignant M. Constantin comme sous-secrétaire.

La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport.

M. Pierre Tochon fait observer qu'il paraît difficile d'imposer à la ville d'Annecy la charge de recevoir le congrès, lorsque par l'organe de l'un de ses délégués, elle l'a formellement déclinée au sein de la Commission, et par des motifs qui semblent péremptoires.

M. l'abbé Ducis demande la parole. C'est avec regret, dit-il, que les membres de la Société Florimontane, bien que très flattés de cette primeur, doivent déclarer qu'ils ne sont pas, pour cette année, en mesure d'y faire face. Il se prépare, pour une date qui est encore inconnue, des fêtes aussi solennelles que celles de 1865, en l'honneur de l'élévation de saint François de Sales à la dignité de docteur de l'Eglise. La ville sera encombrée, ses habitants n'auront pas leur liberté d'action pour faire dignement à leurs compatriotes des sociétés savantes les honneurs de la ville et de ses environs. D'autre part, l'Exposition en attirera un grand nombre à Paris au cours de l'été. Dans ces conditions, la Société Florimontane acceptera de grand cœur le rendez-vous pour l'année prochaine ; mais elle doit le décliner pour cette année.

Sur une demande de scrutin la proposition de la Commission, mise aux voix, est repoussée à une forte majorité.

M. le docteur Jules Carret soumet alors à l'assemblée une combinaison nouvelle dont il vient de s'entretenir avec M. l'abbé Truchet : ce serait de tenir le prochain congrès à Saint-Jean-de-Maurienne.

M. l'abbé Truchet donne l'assurance que la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, dont il fait partie, acceptera ce choix avec empressement et tâchera de s'en montrer digne. Nous n'aurons rien de bien intéressant à vous présenter, dit-il, à part notre cathédrale et le Musée Vulliermet; nous vous recevrons en montagnards, en Mauriennais, mais nous le ferons de notre mieux. (Vive approbation.)

L'assemblée, consultée, décide que le prochain congrès aura lieu à Saint-Jean-de-Maurienne du 10 au 25 août prochain, et nomme secrétaire général M. l'abbé Truchet.

MM. Laurent Rabut et le docteur Jules Carret présentent successivement le rapport de la Commission du règlement et de la Commission d'initiative et deux projets, l'un de statuts, l'autre d'articles additionnels, sur lesquels la discussion générale est ouverte.

La plupart des membres présents prennent part à cette discussion qui offre le plus vif intérêt et se poursuit durant deux heures avec autant d'animation que de courtoisie.

La controverse porte spécialement sur la nomination du secrétaire général et sur la publicité des séances.

M. Rabut propose de remplacer le secrétaire général par une commission de trois membres.

M. le docteur Davat, vu l'importance toute particulière de ces fonctions au point de vue de la rédaction des procès-verbaux, critique le projet qui édicte que le secrétaire général sera pris dans la localité où se tiendra le congrès.

MM. les docteurs Jules Carret et Dénarié proposent de tempérer la rigueur de la disposition par l'addition des mots : *autant que possible*.

MM. le chanoine Chamousset, le docteur Carret oncle et Descostes, combattent la proposition de la Commission d'initiative d'ouvrir le congrès à toute personne qui en fera la demande et paiera la cotisation. L'institution ne doit pas être détournée de son véritable but. Qu'ont voulu ses promoteurs? Faciliter les relations, multiplier les points de contact *entre les sociétés savantes de la Savoie*. Donner à tout individu, quel qu'il soit, le droit, moyennant finances, de siéger au congrès, d'y parler, de prendre part à ses travaux, avec voix délibérative, c'est supprimer le privilége s'attachant à la qualité de membre d'une société savante; c'est ouvrir la porte, sans contrôle, même à des indignes; c'est transformer le congrès en une réunion publique.

MM. le docteur Jules Carret et Rabut soutiennent l'amendement de la commission d'initiative. Suivant eux, le congrès ne doit pas constituer une petite église, mais un foyer de lumière libéralement ouvert à tous. Le meilleur moyen d'en répandre les rayons, c'est d'en faciliter l'abord, au lieu d'en défendre l'entrée. Il n'y pas à redouter sérieusement l'accès d'hommes indignes de figurer dans une réunion de ce genre; et le niveau intellectuel de nos populations ne manque pas de s'élever, grâce à la publicité même de ces pacifiques et fructueux tournois. N'y a-t-il pas du reste, en faveur de cette thèse, le magnifique exemple du congrès scientifique tenu à Chambéry au mois d'août 1863, sous la présidence de M. de Caumont.

Les opposants répliquent qu'ils ne sont point ennemis du principe de la publicité et de la diffusion des lumières; mais qu'ils ne peuvent admettre que l'on place sur le même niveau, dans une réunion de sociétés savantes, les membres de ces sociétés et les premiers venus, qu'il y ait de la part de ceux-ci *un droit* leur permettant de s'introduire dans le congrès et d'y faire la loi On donnera satisfaction à tous les intérêts en laissant au comité le choix de distribuer des billets d'entrée ou cartes d'adhérents; mais il faut absolument un contrôle, sans lequel il n'y aurait vraiment plus d'intérêt à briguer l'honneur et à supporter les charges de membre d'une de nos sociétés.

La discussion générale étant close, l'assemblée vote, sous diverses modifications, et en tenant compte des débats dont le résumé précède, le règlement proposé par la commission, lequel dans sa rédaction finale est ainsi conçu :

Le Règlement.

ART. 1er. — Les Sociétés littéraires et scientifiques de la Savoie se réunissent chaque année en congrès, dans le but de créer entre elles une noble émulation et de favoriser par tous les moyens en leur pouvoir la diffusion des sciences, des lettres et des arts.

ART. 2. — Le congrès ne pourra avoir lieu deux fois de suite dans la même ville.

ART. 3. — A la fin de chaque session, le congrès désigne le lieu où devra se tenir la session suivante, et choisit dans cette localité un *secrétaire général* chargé de se mettre à la tête de l'organisation du prochain congrès.

Le secrétaire général et la Société locale forment un comité qui veille aux détails de cette organisation, prépare l'ordre du jour et rédige le programme des questions à débattre au cours de la session.

Les adhérents au congrès devront soumettre deux mois à l'avance au comité d'organisation les questions qu'ils désirent proposer.

Les invitations seront lancées un mois avant le jour de l'ouverture et accompagnées du programme des questions proposées et admises.

ART. 4. — Au début de la première séance, le congrès procède à la nomination d'un président, d'un vice-président et de deux secrétaires adjoints, qui formeront le bureau avec le secrétaire général, lequel en est membre de droit.

ART. 5. — Chaque Société adhérente devra présenter par l'un de ses membres ou adresser au con-

grès un rapport sur ses travaux depuis la précédente session.

ART. 6. — Nul ne pourra prendre la parole au congrès sans l'autorisation du président.

ART. 7. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

ART. 8. — Toute difficulté non prévue par le présent règlement sera tranchée par le bureau, qui statuera sans appel pour la session courante, sauf à prendre une disposition réglementaire dans l'une des sessions suivantes.

ART. 9. — Pourront faire partie du congrès les personnes étrangères aux Sociétés savantes, qui auront demandé et obtenu des cartes d'adhérents et se seront soumises à en acquitter toutes les charges.

Les adhérents admis au congrès n'auront pas voix délibérative.

Annexe au Règlement.

Sur la proposition de la commission d'initiative, l'assemblée adopte encore quelques mesures additionnelles pour l'organisation des congrès.

Ainsi il est admis que le secrétaire général, chargé de préparer les congrès, devra s'enquérir à l'avance des logements, d'un hôtel où les membres puissent prendre leurs repas à la même table, convenir des prix, et, à l'arrivée de chaque membre, un bureau spécial lui délivrer des cartes, et en percevoir le prix.

Il est également décidé que le public sera admis à assister à une ou deux séances de chaque congrès.

Ces articles toutefois ne seront pas insérés dans les statuts ; ils seront soumis à la sanction de l'expérience dans les prochaines réunions et pourront alors être formulés en articles additionnels.

La communication de M. le docteur Bouvier.

La séance se termine par une intéressante communication de M. le docteur Bouvier, président de la Société linéenne de Genève, lequel fait hommage au congrès d'un exemplaire de sa *Flore de la Suisse et de la Savoie*, dont il raconte en termes animés le laborieux enfantement et les remarquables découvertes. Notre savant compatriote, qui porte haut et ferme à Genève le drapeau de la science française et de ses traditions nationales, rappelle avec bonheur en terminant un nom bien fait pour être évoqué dans le premier congrès des Sociétés savantes de la Savoie et pour planer, avec l'auréole de la science unie à la vertu, sur cette première manifestation de leur existence sociale : le nom du cardinal Billiet, le prélat éminent, le savant illustre, la naturaliste passionné, qui fut l'un des quatre fondateurs de l'Académie de Savoie, et l'un des esprits d'élite qui contribuèrent le plus au développement intellectuel de notre pays.

A cinq heures de l'après-midi, M. le Président déclare le congrès clos et lève la séance après avoir donné rendez-vous officiellement à la prochaine réunion de Saint-Jean-de-Maurienne, officieusement à l'agape confraternelle qui doit cimenter entre les personnes le pacte d'alliance signé entre les Sociétés.

IV

ÉPILOGUE GASTRONOMIQUE

Le Banquet.

Une heure après, les graves législateurs du congrès se retrouvaient dans les salons, artistement décorés, du restaurateur Mignot, à qui nous ne marchanderons pas le diplôme de *Vatel des Sociétés savantes de la Savoie*. Comment mieux terminer une journée utile à la science et à son pays que de se réunir entre gens honorables, sans arrière-pensée et sans préoccupation politique, sur le terrain neutre de sentiments partagés par tous, sous l'inspiration d'une cordialité de bon ton et d'une jovialité de bon aloi, dans l'abandon d'un banquet, où la mousse de l'esprit le disputera à celle de ce champagne, auquel, enfreignant le premier au dessert ses prohibitions de l'entremets, nous verrons notre Président boire... dans la personne de son gracieux donateur (1) ?

Brillat-Savarin — un grand homme ! — ayant élevé la gastronomie à la hauteur d'un art, presque d'une science, nous ne sortirons pas du ton mesuré de ce rapport académique en affirmant que le menu, composé par trois de nos confrères (2), émules du célèbre baron Brisse, a été exécuté d'une façon magistrale qui laisse à M. Mignot la reconnaissance de tous les estomacs du congrès... Dirons-nous (mais est-il permis de se flatter même en famille) que la gamme des vins eût pu conspirer contre la majesté olympienne d'un dîner de savants, que nos crus d'Apremont, de Chignin, de Cornioles, de Montmélian, de Saint-Jean-de-la-Porte et de Princens ne faisaient point mauvaise figure près des grands crus de Bordeaux, d'Hermitage, de Jullienas, de Grenache, de Marsala et de Syracuse, que l'exposition vinicole organisée par M. Pierre Tochon a eu tous les honneurs d'un succès de dégustation qui n'est pas resté purement platonique ? Je me contenterais de renvoyer à notre fourrier en chef la gracieuse épigramme du spirituel docteur Dénarié, et m'élevant plus haut avec les *brindisi* de la fin et les patriotiques paroles de l'abbé Ducis, buvant à l'union des deux villes et des deux académies de Chambéry et d'Annecy, je dirais que la journée du 14 février 1878 est une de celles qui ne laissent après elles que d'heureux souvenirs et de fécondes promesses : elle a été au milieu de nos agitations contemporaines comme une journée de trêve écoulée dans la pure contemplation de ce qui nous réunit, à l'écart de tout ce qui peut nous diviser ; et elle a montré une fois de plus ce qu'il y a de sève et de vitalité dans cette petite province, qui, en apportant sans retour à la France ses frontières, son attachement et toutes ses forces vives, est sûre de bien servir sa grande patrie en conservant l'originalité de sa physionomie, l'amour de ses grandeurs et le culte de son passé.

FR. DESCOSTES.

(1) Toast de M. Louis Pillet à M. Barbier, directeur des douanes, membre de l'Académie de Savoie.

(2) MM. Tochon, Barbier et André Perrin.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

—

NOTICE SUR LE SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE

approuvée par la Commission philologique de la *Société Florimontane*.

Chaque lettre et combinaison de lettres conservent

*

la valeur qu'elles ont en français, et les principes de lecture sont les mêmes dans les deux langues, sauf dans les cas suivants :

1° Quand deux *n* se suivent dans le même mot, la première appartient à la première syllabe qui est alors nasale, et la seconde appartient à la syllabe suivante. Ainsi *bonnâ* se prononce comme s'il était écrit en deux mots *bon nâ.*

2° L'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe, excepté quand le mot est terminé par un *e* muet, par ă ou ŏ surmontés du signe des brèves; en ce cas, l'accent tonique tombe sur l'avant-dernière syllabe : Pârlă, *parle;* on hommŏ pârle, *un homme parle.*

3° Les voyelles â, ô, surmontées de l'accent circonflexe, se prononcent comme dans *Ne dors pas;* elles peuvent en outre devenir sensiblement longues, surtout quand elles se trouvent sous l'accent tonique : *Est-ce qu'il dort? Est-ce votre sabre?*

4° A et o sans accent, ou avec le signe des brèves, se prononcent comme dans *Il avala, bonne, parole*

5° La voyelle *e* lorsqu'elle est sans accent se prononce comme l'*e* muet des mots français *me, te, se,* excepté dans les syllabes terminées en *er,* où elle se prononce comme dans *mer, perte.*

6° *Ai* se prononce toujours comme *é; ay, ey* se prononcent à peu près comme le premier *e* des mots français *terre, guerre* . Lou maitre, *les maîtres,* la mayson, *la maison,* se prononcent *lou mètre, la mêson* (ê long et très ouvert).

7° La voyelle *e* représente un son intermédiaire entre l'*e* muet et l'*è* ouvert : on përe, une poire (Annecy), për on hommŏ (pë-ron-nŏmŏ) pour un homme (Thônes); le boë (*oë* diphthongue) le bois. Elle se rapproche beaucoup de l'*e* final italien : onore, amore.

Remarque. — Dans les diphthongues *oë, oé, oê, oa, oay,* la voyelle *o* a le même son que dans les mots français *moi, toi, soi.*

8° Le signe ĭ représente une demi-voyelle sur laquelle la voix passe légèrement : al étaĭ, *il était;* é féĭ, *il fit,* le poĭ, *le porreau* (Rumilly). Les mots italiens *mai, sei, poi,* et les mots anglais *by, boy* se représenteraient par « mâi, séĭ, pôĭ, bâĭ, bôĭ. »

Aŭ, eŭ se prononcent à peu près comme *a-ou, a-eu* en une seule émission de voix et avec l'accent sur *a :* Praŭ, *assez* (Beaufort), preŭ, *assez* (Thônes). Ils correspondent aux diphthongues allemandes *au, eu.*

9° Après *l, n, d, t,* le signe ĭ figure le son mouillé de ces consonnes : travalıi, *travailler,* prenıi, *prenez,* on tıu, *un chou* (Annecy), dĭi, *dix* (Chamonix).

10° *Ein* représente un son nasal qui se rapproche beaucoup du son français *in :* Ein preneĭn, *en prenant* (Annecy, Chambéry). Mais *en, rendre, bien mien,* se prononcent comme en français.

11° G ou J (petites majuscules) représente le *th* doux des Anglais : toJor, *toujours;* moJe, *genisse;* mGi, *manger* (Thônes).

12° Çh (cédille sous le *c*) se prononce comme le *th* dur des Anglais, et *c'h* comme le *ch* dur des Allemands ou le *c'h* breton : çhantâ, *chanter,* çharçhi, *chercher* (Thônes); lac'hi, *laisser* (Samoëns). Ce son (c'h) est peu répandu.

13° Quant aux consonnes finales, elles ne sont jamais muettes, la liaison se fait avec la voyelle suivante, selon les règles de la prononciation française. Lous hommŏ, *les hommes,* on grand hommŏ, *un grand homme,* se prononcent « lou-zommŏ, on gran-tommŏ. »

Quant aux mots terminés par une voyelle nasale, la liaison ne s'observe guère qu'après *mon, ton, son, on, bon.*

14° L'apostrophe s'emploie au commencement, au milieu et à la fin des mots pour indiquer la suppression d'une voyelle ou d'une syllabe : 'Nă fënă, 'mnă né, pour Onnă fenă, *une femme,* bonă né, *bonne nuit*

Elle s'emploie quelquefois après *n*, pour indiquer que cette lettre doit se prononcer comme si elle était suivie d'un *e* muet : Un' chin' *un chien* (Lans-le-Bourg) Prononcez *Une chine.*

III

LA MUSE SAVOYARDE

—

Lô K'apoé, *ou* La Pasnalĭe.

(Allegro-Moderato.)

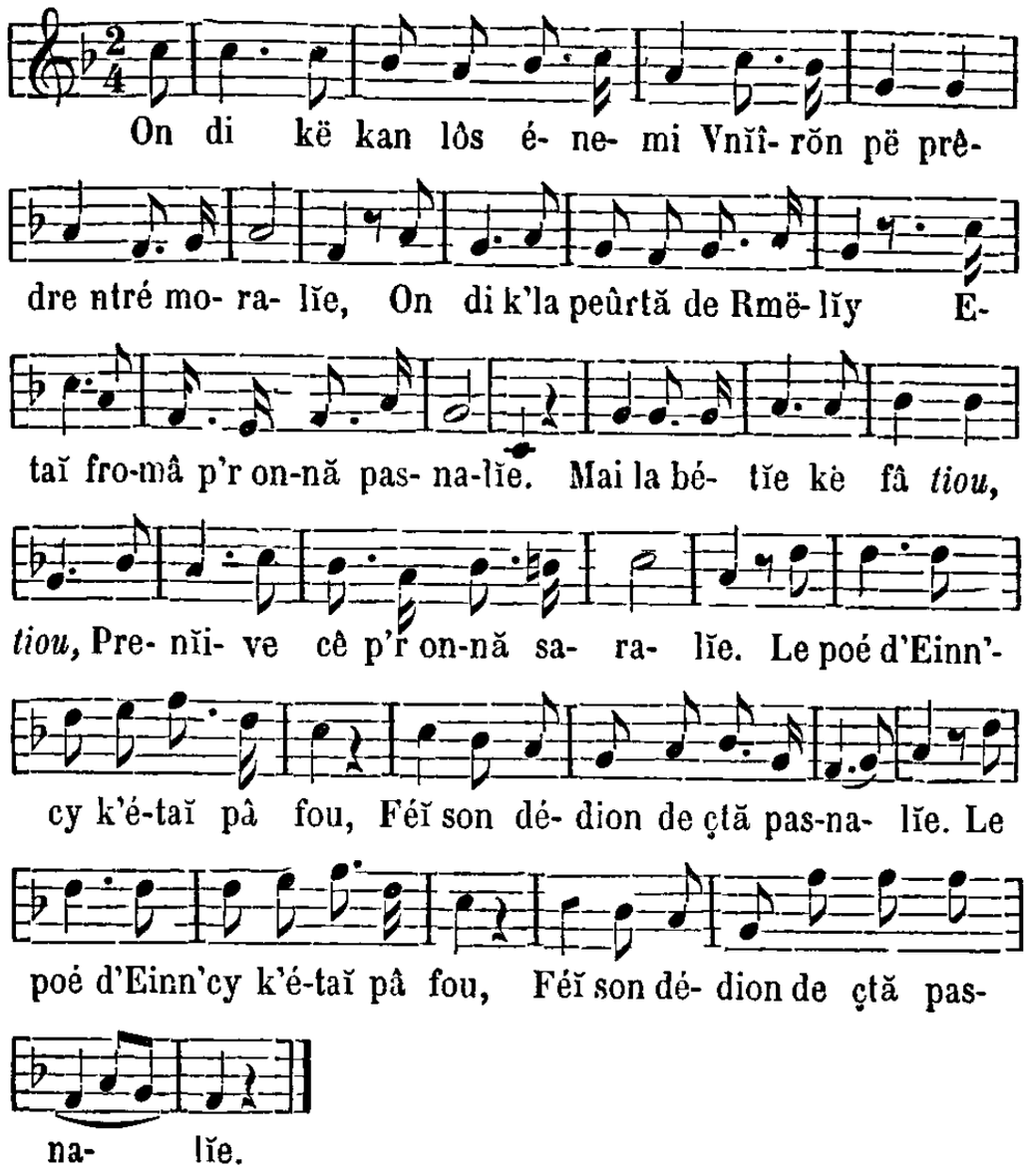

Lô K'Apoé (Les Rumilliens)

(Dialecte de Rumilly)

On di kë kan lôs énemi
Vnĭirŏn pë prêdre ntré moralĭe,
On di k' la peûrtă de Rmëlĭy
Etaĭ fromâ p'r onnă pasnalĭe.
Mai la bétĭe kë fâ *tiou, tiou,*
Prenĭive cê p'r onnă sarralĭe;
Le poé d'Einn'cy, k'étaĭ pâ fou,
Féĭ son dédĭon de çtă pasnalĭe. } *Refrain.*

Traduction littérale. — On dit que quand les ennemis vinrent pour prendre nos murailles, on dit que la porte de Rumilly était fermée par *(au moyen d')* une carotte. Mais la bête qui fait *tiou, tiou,* prenait cela pour une serrure; le porc d'Annecy qui n'était pas sot, fit son déjeuner de cette carotte.

On di kë dzŏ l' pon d' la Cordi,
Tote lé né, y avaĭ de rnôlĭe
K'allivô pë d'dĭein ntrô corti
Gâtâ lô tĭu, lô poĭ, lé fôlĭe.
Avoé d' bâton farrâ p' lô bë,
On di kë n's in toâ çté crapiaute.
Ion d'Einn'cy, kë s' trovisse tĭë,
Rê k' d'on cou de groê lé tuiss' tote. } *Refrain.*

Traduction littérale. — On dit que dessous *(sous)* le pont de la Corderie, toutes les nuits, il y avait des grenouilles qui allaient par dedans *(dans)* notre jardin, gâter les choux, les porreaux, les feuilles. Avec des bâtons ferrés par les bouts *(à chaque bout),* on dit que nous avons tué ces vilaines bêtes. Un Annecien qui se serait trouvé là, rien que d'un coup de groin, les aurait toutes tuées.

« Rmëlĭy, rê-të, u bin t'é pardu ! »
Dzivô rlô kë vnĭivô p' la prêdre.
« Einn'cy, Çhambéĭry s' bin rêdu;
« Parkaĭ n' vodrâ-të pâ të rêdre ? »

Mai ntrô borGeaĭ dzirŏn : « K'apoé?
« Rlô d' Çhambéĭry son d' seŭdâ d' palĭe,
« E rlô d'Einn'cy n' vâ'ĭŏn pâ mai
« Kë l' poé kë n's a mdıa ntra pasnalıe! » } *Refrain.*

Traduction littérale. — « *Rumilly, rends-toi, ou bien tu es perdu !* disaient ceux qui venaient pour la prendre. *Annecy, Chambéry s'est* (se sont) *bien rendus; pourquoi ne voudrais-tu pas te rendre?* — Mais nos bourgeois dirent : Quoi après? (*Quand même?*) Ceux de Chambéry sont des soldats de paille, et ceux d'Annecy ne valent pas plus que le porc qui nous a mangé notre carotte. »

On sâ k'al avô tambornâ
K'on ne devéĭ pâ sê lanterne,
Pêdê la né, s'allâ prom'nâ,
Sénon k'on nŏ ptâve ê caserne.
Mai sè p' c.....â nŏ sin sorti,
Sê kë ntră lanternă n's almisse,
Etaĭ craĭtă kë l' poé d'Einn'cy
Vnĭisse ptâ l' nă dzŏ, s'al u visse. } *Refrain.*

Traduction littérale. — On sait qu'ils avaient tambouriné qu'on ne devait *(que nous ne devions)* pas, sans lanterne, pendant la nuit, aller se (*nous*) promener, sinon qu'on nous mettait (*mettrait*) en prison. Mais si pour certains besoins nous sommes sortis, sans que notre lanterne nous éclairât, c'était crainte (*de crainte*) que le porc d'Annecy *ne* vînt mettre le nez dessous, s'il l'eût vu.

La sêtinëllă de dsu l' pon,
Kë s' vëlĭive, armâ de s'n halbârdă,
On Jŏr dză à çakin luron
K' volaı passâ magrâ la gârdă :
« S' t'arcıl', de t'accrôçh', é d' t'avnĭo ;
« S' t' vin, de te clĭoutr' à la moralıe;
S' te réste dvan maĭ, de te mdĭo,
Cmê l' poé d'Einn'cy mdĭa ntră pasnalĭe. } *Refrain.*

Traduction littérale. — La sentinelle de dessus le pont, qui se veillait (*qui était en faction sur le pont*), armée de son (*sa*) hallebarde, disait un jour à certain luron qui voulait passer malgré la garde: Si tu recules, je t'accroche, et je te tire à moi; si tu viens *(si tu avances)*, je te cloue contre la muraille, si tu restes devant moi, je te mange, comme le porc d'Annecy mangea notre carotte.

Ion k'u l'ôdre de n' pâ beuGi,
Kant é Jo mtiron sêtinëllă,
Dză à sa mâre d' lŏ moçhi,
P' fair' vi k' al 'taĭ gârdă fidélă.
Ion d'Einn'cy n'arë pâ fai cein :
Non pâ s' moçhi, kant é 'n on faută,
(Rlô fotu poé son pi k' lô çhin) —
Éz on l' nâ toJor plıê de crôtă. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Un qui eut l ordre de ne pas bouger, quand ils le mirent en faction, dit à sa mère de le moucher, pour faire voir qu il était un gardien fidèle. Un Annecien n'aurait pas fait cela : au lieu de se moucher, quand ils en ont besoin (ces fieffés cochons sont pires que les ch ens), ils ont le nez toujours plein de crotte (*morve*).

« A mon s'cŏr, pâre, dépaçhi! »
Dzive l'êfan de ntron grou Nainŏ,
« A mon s'cŏr, d'ai fai dou prèznĭi,
« Mai çlô çhampêtre-tĭë m'Enmènŏn. »
Le pâr' kë vnĭa, lé féĭ sauvâ ;
Jamai nŏ n' lés in viu jusqu'ore.
'Tont-é d'Einn'cy? De n'u sai pâ,
Mai n's y in dé En lâ véyein corre. } *Refrain*

Traduction littérale. — « *A mon secours, père, dépêchez-vous !* disait l'enfant de notre gros Antoine, *à mon secours, j'ai fait deux prisonniers, mais ces animaux-là m'emmenent.* » Le père qui survint, les fit sauver. Jamais nous ne les avons vus jusqu'à présent (*depuis*). Etaient-ils d'Annecy ? Je ne le sais pas, mais nous l'avons dit en les voyant courir.

Ntrô borGeaĭ k' n'avô poê d'canon,
Ni d'âtră mitralĭe kë d' pirre,
P' fair' vi k'é nein avô kâkon,
Firŏn brankâ tŏ plĭê d' borrire ;
E jamai rê n'avaĭ fai mieŭ
Ké çlô canon é çtă mitralıe.
Le poé d'Einn'cy 'n ŏ bin tan peŭ
K'é manqua rangliâ ntră pasnalĭe. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Nos bourgeois qui n'avaient point de canons, ni d'autre mitraille que des pierres, pour faire voir qu'ils en avaient quelques-uns, firent braquer tout plein (*placer une grande quantité*) de barattes; et jamais quelque chose n'avait fait mieux *(plus d'effet)* que ces canons et cette mitraille. Le porc d'Annecy en eut bien tant peur *(une telle frayeur)* qu'il manqua vomir notre carotte.

'T-ou k' t'é, taĭ, k' passe îtĭë? Répoñ.
'T-ou k' t'é? dzive ntră sêtinëllă
A l'ânŏ de Beney Tonton,
Kë vnĭive onnă né beyre ein vëllă.
L'ânŏ dză rê, l'âtro féĭ foa,
E toa la bétĭe du compâre!
S' Beney Tonton ein fŏ fâtĭa,
Rlô d'Einn'cy plıorirŏn leu frâre. } *Refrain.*

Traduction littérale — *Qui est-ce que tu es, toi, qui passe là? Réponds. Qui est-ce que tu es?* disait notre sentinelle à l âne de Benoît Tonton qui venait une nuit (*un soir*) boire en v lle. L'âne ne dit rien, l'autre fit feu et tua la bête du compère! Si Benoît Tonton en fut fâché, ceux d'Annecy pleurèrent leur frere.

Kant à ntré peûrte l' poé d'Einn'cy
ŏ fini de mdıi ntré pasnalıe,
Son maître, pë nŏ lé paï,
Féĭ ptâ d' vayron pë ntré sarralĭe.
É cru k' lôs êfan de ntron *tiou*
S' contêt'ront de çlé bostifalıe.
Mai çli pour' homm' étaĭ bin fou :
Jamais Vayron n' vaudra Pasnalĭe. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Quand à nos portes le porc d'Annecy eut fini de manger nos carottes, son maître, pour nous les payer, fit mettre des vairons (poissons) à nos serrures. Il crut que les enfants de notre cochon se contenteront (*que les petits de notre cochon se contenteraient*) de cette mangeaille. Mais ce pauvre homme était bien sot : Jamais un Vairon ne vaudra une Carotte.

ORIGINE DU MOT *K'APOÉ*

C'était en 1630. Le roi de France, Louis XIII, venait d'envahir la Savoie à la tête de 20,000 hommes. Le 23 mai, il met son camp devant Rumilly, et la somme de se rendre. Laissons la parole au modeste et savant historien de cette ville (1).

« Rumilly ne se laisse point intimider. Elle a même l'air de se moquer de l'appareil menaçant que l'on déploie devant ses murs. Lorsque les parlementaires français viennent la sommer de se rendre, elle refuse fièrement d'ouvrir ses portes; et comme on cherche à ébranler la résolution des habitants, en leur annonçant que Chambéry et Annecy se sont rendus, *E K'apoé?* répondent-ils dans leur langage naïf et énergique, *Et quoi après? (Et quand même? Qu'est-ce que cela nous fait?).*

Après une lutte désespérée, la place est emportée d'assaut. Louis XIII veut que Rumilly soit traité avec toute la rigueur réservée par les lois de la guerre aux places emportées d'assaut après refus de capitulation. La ville va être saccagée et incendiée, lorsque le maréchal du Hallier qui venait d'apprendre qu'il y avait dans la ville infortunée trois demoiselles de Pesieu de Salagine (2), ses parentes, dont l'une est religieuse Bernardine, leur fait dire de sortir sur-le-champ de la ville et de se rendre auprès de lui pour échapper aux fureurs de la solda-

(1) Croisellet. *Histoire de Rumilly.*
(2) Salagine est un ancien château situé à Bloye, près Rumilly.

tesque et des flammes. Animées par le sentiment du patriotisme le plus pur, elles font répondre au maréchal qu'elles préfèrent mourir avec leurs compatriotes plutôt que d'abandonner, dans une circonstance aussi fâcheuse, leurs parents et leurs amis. Cependant la bourgeoisie se rassemble à la hâte, et envoie au quartier général la Bernardine de Pesieu, avec une députation des plus notables de l'endroit. »

.....:. Devant la vierge en larmes,
Les Français, dont les rangs soudain se sont ouverts,
En courtois chevaliers baissent ces fières armes
Devant qui si souvent s'inclina l'univers.
A sa voix suppliante, à sa douce éloquence,
Tous sont émus; leur chef, à sa vive douleur,
Seul demeure insensible; en vain la noble sœur,
A genoux, à ses pieds, implorant sa clémence,
S'efforce d'arracher le pardon de son cœur :
Il s'est fait un devoir d'assouvir sa vengeance.
Mais dans sa tente, en vain il voudrait retenir
La fille des autels qui donnerait sa vie
Pour changer le destin de sa ville chérie :
« Par la flamme et le fer Rumilly doit périr;
« Soit donc! » dit l'héroïne; « avec mes dignes frères,
« Dans leurs maisons en feu, je retourne mourir. »
A ces mots, révoquant ses ordres sanguinaires,
Le généreux vainqueur voit ses preux l'applaudir
D'être vaincu par des prières!

(H. THIOLLIER.)

L'ordre d'incendier la ville fut révoqué. Elle en fut quitte pour une heure de pillage. Encore fut-il permis aux habitants de mettre en sûreté dans la maison de Pesieu tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

L'origine du mot *K'apoé* se rattache donc aux plus belles pages de l'histoire de Rumilly; et c'est avec raison que cette petite ville de 4,000 âmes l'a mis dans son écusson, mais il est à regretter qu'à côté du mot qui rappelait le glorieux souvenir de leur bravoure, les Rumilliens aient oublié le nom des demoiselles PESIEU DE SALAGINE. L'envie, la jalousie, ont pu tourner en ridicule cette patriotique exclamation des *K'apoé,* comme cela arrive souvent, surtout quand le succès ne couronne pas nos efforts, mais elles auraient été impuissantes à ternir l'éclat de la noble action de cette femme courageuse, car devant une telle abnégation et une telle grandeur d'âme, tout s'incline.

JOSEPH BÉARD

L'auteur des *K'apoé* est Joseph Béard, né le 25 février 1808 et mort à Rumilly, sa ville natale, au commencement d'avril 1872.

Avant de cultiver la Muse savoyarde, il s'était exercé dans le genre épique. De 1844 à 1854, il a publié plusieurs fragments étendus d'un grand poème. Ce qui a sauvé son nom de l'oubli, ce ne sont pas ses poésies françaises, mais ses chansons savoyardes; ce qui l'a rendu populaire dans sa ville natale, ce qui éternisera sa mémoire parmi ses compatriotes, ce sont les œuvres de l'homme de bien plutôt que celles du poète. Toujours au service des pauvres et surtout des malades pauvres, on le voyait sans cesse par monts et vaux porter aux souffrants les secours de l'art et aux nécessiteux son dernier sou. Malgré sa réputation d'homme de bien et son diplôme de docteur en médecine, il eut souvent maille à partir avec les autorités d'alors jusqu'à l'époque de l'annexion de la Savoie à la France, en 1860. Il avait été reçu docteur à la Faculté de médecine de Lyon, et n'avait jamais voulu aller prendre ses degrés à la Faculté de Turin.

On le surnommait l'*Eliaudo,* c'est-à-dire, l'éclair, à cause de sa vivacité de corps et d'esprit (1). Il allait vêtu et coiffé d'une façon assez originale, mais gare à celui qui se moquait de son bonnet fourré ou de son étroit pantalon tricoté à la main; il avait la riposte vive et mordante.

Depuis 1868, le faubourg de Saint-Joseph où Béard avait son habitation, continue chaque année à célébrer le 21 mars, fête patronale du quartier et de son poète bien-aimé. On y rappelle sa mémoire, en chantant ses poésies ou en lisant des vers écrits pour la circonstance. La meilleure pièce en l'honneur de Béard est sans contredit celle que l'on doit à la plume facile et sympathique d'un poète rumillien, M. Constant Berlioz.

Quand il est mort, on rend quelque honneur au poète,
On reconnaît qu'il est un pur rayon de Dieu,
Que nous sommes de glace et qu'il était de feu;
Vivant, c'est de fou qu'on le traite.

Tel est le sort commun! — il ne fut pas le tien;
Les fronts se découvraient partout sur ton passage.
Ah! c'est qu'un double sceau brillait sur ton visage
De poète et d'homme de bien!

Sous le chaume on les sait, ces rustiques chansons,
On les répétera dans tes plaines aimées,
En suivant les chars pleins de gerbes parfumées
Au retour des riches moissons.

Et ces couplets d'acier, dont l'épigramme est bonne,
Les vignerons joyeux, assis près du pressoir,
Les diront aux échos longtemps, longtemps, le soir,
Aux premiers souffles de l'automne.

Maintenant te voilà dans la tombe endormi,
Toi qui, pauvre, donnas au pauvre, notre frère!
Dans cette même terre où repose mon père,
Ton jeune, ton fidèle ami.

Moi que tu vis enfant, moi qui lutte et qui doute,
Qui marche en pèlerin de pays en pays,
Et dont souvent les pieds sont par le sang rougis
Aux cailloux aigus de la route,

Moi qui garde en mon cœur la fleur du souvenir,
Qui t'aperçois encor passant parmi la foule
Tout pensif en jetant tes refrains dans leur moule,
Je viens en pleurant te bénir,

Et dire simplement à l'ami de mon père :
— Puisque ton luth modeste, ô poète, est brisé,
Puisque ton grand sommeil a déjà commencé,
Que la terre te soit légère!

---

(1) Dans plusieurs localités, *il fait des éclairs* se dit *è lieude, i élieude;* en allemand, *es leuchtet.* En b eton, *éclair* se dit *luc'heden; eclairer, luc'hedi,* et en gallois *lluçedu.*

Lô Vayron (Les Anneciens)

Air de la chanson précédente. (*Dialecte d'Annecy*)

Lô fiés habitein d'Armëlïy,
K' son crânŏ dari 'nă moralïe,
On racontâ ke l' poey d'Einn'cy
On jor avala leu pasnalïe.
Mai s'é n' lé mdïa pâ tô avoé,
Y ëtay d'apré ntron ordonneince
Ke lé défeindiv' dé corbé
De n' pâ détruire l'éspéreince. } *Refrain.*

Traduction littérale — Les fiers habitants de Rumilly qui sont braves derrière une muraille, ont raconté que le porc d'Annecy un jour avala leur carotte. Mais s'il ne les mangea pas tous avec (*en même temps*), c'était d'après notre ordonnance qui lui défendait de détruire l'espérance des corbeaux.

Kan ion dé leu sorti p' c.....â
Sein çhandeylă dïein la lanternă,
É dion k'y é parc' k'é n' volay pâ ;
Ke l' poey d'Einn'cy visse sa m.....ă
Mai pisk'é preniivŏn tan d' soin
Pë consarvâ çti fri sarvâge,
Y ë clâ ke celô fotu çhin
Alô nein fassivŏn usage. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Quand un des leurs sortit pour certains besoins, sans chandelle dans la lanterne, ils disent que c'est par ce qu'il ne voulait pas que le porc d'Annecy vît sa m... Mais puisqu'ils prenaient tant de soin pour conserver ce fruit âpre au goût, c'est (*il est*) clair que ces chiens fieffés en faisaient alors usage.

É nô r'proçhŏn d'étre morveu
Cmein ntron poey k' lé fâ tan d'ombrage,
Mai çlă fotoa sourtă d' ronïeu
Nô fon pâ îtïe on grous utrage.
Câ çlô badau ne r'mârkŏn pâ
K'on lé mtey ddïein d'nă drôlă sourtă :
On leu tire lô vé du nâ,
Kan du nutr' é léçhŏn la morvă. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Ils nous reprochent d'être morveux comme notre porc qui leur fait tant d'ombrage, mais cette vilaine sorte de rogneux ne nous font pas là (*en disant cela*) un gros outrage. Car ces babauds ne remarquent pas que nous les mettons dedans d'une jolie manière : nous leur tirons les vers du nez, pendant que du nôtre ils lèchent la morve.

Lô ch'valié d' l'ôdre *Sain-K'apoé,*
Non pâ s'occupâ d'allâ paitre,
Nô r'proçhŏn k' nô n' valin pa mai
Ke ntron poey, leu seinïeu é maitre.
Ç'peindein ou d'rë à ntron caïon
(Kanbin é son crevâ d' malice)
K' é lôs uvrisse son boêdon,
S'é d'mandâvŏn k'on lé logisse. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Les chevaliers de l'ordre de Saint-K'apoé, au lieu de s'occuper d'aller paître, nous reprochent que nous ne valons pas plus (*mieux*) que notre porc, leur seigneur et maître. Cependant nous dirions à notre cochon (quoiqu'ils soient pleins de malice) qu'il leur ouvrît son étable, s'ils nous demandaient un logis.

On sâ bin cmein leus ingénïeu
On jor armirŏn leu moralïe,
É crûrŏn ke ntron poey u peu
U poin d' leu reindre leu pasnalïe.
Mai é fi seimblan d' la ranglïâ,
Ein fassein 'nă lourdă grimace ;
Al uvri le groin pë s' moquâ
Dé mauvai défeinseu d' la place. } *Refrain.*

Traduction littérale. — On sait bien comment leurs ingénieurs armèrent un jour leurs murailles. Ils crurent que notre porc eut peur au point de leur rendre leur carotte. Mais il fit semblant de la vomir, en faisant une vilaine grimace ; il ouvrit le groin (*la gueule*) pour se moquer des mauvais défenseurs de la place.

Pardon, Rmëlïein, de ntrô coplë,
S'é s' truvŏn trô plein d'insoleince ;
Nô l's in trovâ comm' cein tŏ fai
Dïein lé man de la reconn'seince.
Mai pisk'on li dïein sain K'apoé
K' lé dispute n' vâlŏn rein k' valïe,
Ein bon v'zin vivin désormai
Cmein ntron poey avoé vtră pasnalïe. } *Refrain*

Traduction littérale. — Pardon, Rumilliens, de nos couplets, s'ils se trouvent trop pleins d'insolence ; nous les avons trouvés ainsi tout faits dans les mains de la reconnaissance Mais puisqu'on lit dans saint K'apoé, que les disputes ne valent rien qui vaille (*ne valent rien du tout*), en bons voisins vivons désormais, comme notre porc avec votre carotte.

JOSEPH LIARD

En 1861 s'éteignait à Paris un enfant d'Annecy, que Béranger, le célèbre chansonnier, traitait comme son ami, et qu'il appelait « un brave homme, un philosophe plus instruit que bien des gens du monde. »

Ce brave homme en effet n'était pas un homme du monde, mais un simple ouvrier qui ne devait qu'à lui-même son instruction et son remarquable talent pour l'enluminure. Ce brave homme, c'était J. Liard, l'auteur de la réponse des *Vayrons* aux *K'apoés,* et d'une foule d'autres chansons qui malheureusement n'ont pas été recueillies au moment où il les improvisait. Il avait une facilité étonnante pour l'improvisation, mais il n'ajoutait aucune importance à ses productions. La chanson que nous venons de citer est peut-être la seule qui ait été sauvée de l'oubli, grâce aux circonstances dans lesquelles elle se produisit.

« Annecy et Rumilly, dit M. Alph. Despine dans ses *Recherches sur les poésies en dialecte savoisien,* sont depuis longtemps en guerre ; la première de ces villes est fière, à juste titre, de sa prospérité croissante ; la seconde, comme tous les anciens gentilshommes déchus de leurs splendeurs, rappelle avec orgueil les vieux souvenirs d'une gloire passée. La satire populaire, mutilant ces derniers débris, s'est attachée à en saisir les côtés burlesques.

« La fameuse *pasnalie* avalée par le *poé (poey, poar)* d'Annecy, le *K'apoé* historique, la lanterne qui ne parvient à être utilisée qu'ensuite de trois ordonnances, le *Vayron* de l'ancienne *Cité du Bœuf,* etc., toutes ces traditions vivent au milieu de notre peuple.

« Donc, Liard ayant appris que dans un dîner de joyeux compatriotes il allait se trouver mis en présence d'un admirateur sincère de Béard, le défenseur de Rumilly, l'idée lui vint de riposter à son redoutable jouteur. Quelques minutes de réflexion prises dans un café lui furent suffisantes pour préparer une réplique, moins serrée assurément que l'attaque, mais remarquable pour une improvisation. »

Liard s'était rendu à Paris vers 1825 ; tous les Savoyards, surtout ceux d'Annecy, connaissaient bien le chemin de sa modeste demeure ; les uns y étaient attirés par son bon naturel, son esprit fin et jovial, les autres par son bon cœur et son hospitalité, car, comme Béard, il donnait jusqu'au dernier sou pour venir en aide à ses compatriotes malheureux.

A. Constantin.

(A suivre.)

LE VALLON DES VUAVRES

ANCIENNE FABRIQUE DE FAULX. — LES MINES DE CHARBON

En amont de la ville de Taninge, le Foron suit une gorge resserrée entre le monticule de Brion et les grandes pentes du Marcelly. Quelques cabanes silencieuses sont assises au bord du torrent. Ce hameau s'appelle *Vers les Vuavres,* nom dont la signification dérive peut-être des eaux qui l'entourent, car, jadis, il a porté celui de Mollietaz (1).

Là, au XVIe et au XVIIe siècle, existèrent des forges dont la célébrité est attestée par l'histoire. On y fabriquait divers outils, surtout des faulx. Cette industrie devint si florissante que les produits en étaient exportés fort au loin. Un écrivain piémontais, F.-Aug. della Chiesa, cité depuis par Grillet, en parle en ces termes :

« *Taninge, borgo non molto grande ma assai popolato come quello che eccede 1,500 persone, ove si fabricano e vendono le falci le quali non solamente per tutta la baronia e Savoja, ma anche per Lombardia e Piemonte in tanta quantità si distribuiscono ch' alcuni hanno creduto haver da esse la provincia il nome di Falciniacum riportato (2).* »

L'absence de documents nous prive de détails précis sur l'origine de cette fabrication, sur les procédés employés, sur le trafic auquel elle donna lieu. Dès l'an 1457, le bourg de Taninge eut un marché, des foires et, depuis le 10 mai 1543, des franchises et libertés municipales. Le commerce et l'industrie s'y développèrent rapidement. A cette dernière époque doit remonter la fabrique des Vuavres, localité comprise dans l'enceinte des Franchises. La matière provenait de l'usine à fer de Sixt, exploitée, d'abord, par les moines de cet abbaye, ensuite par la maison Castagneri et, successivement, par la société Rouge, par Albanis Beaumont, par Déjean et, vers 1840, par MM. Felps, Prior et Glover.

Les titres du pays mentionnent plusieurs familles de *faulcheurs :* Ducrest, Du Mullin, Dessuet, Pittet, Roget, De Montant, Foncet, Mogenier, Jacques Du Mullin « maistre feseur de daux et de dailles » fabriquait, à Taninge, d'excellentes faulx portant la marque d'un rasoir surmontée d'un soleil. Mais des rivaux lui empruntaient cette marque pour faire valoir leur marchandise. Il s'en plaint au souverain et demande le privilége de s'en servir à l'exclusion de tous autres. Ce qui lui est accordé par Jacques de Savoie, duc de Genevois, le 21 septembre 1578, moyennant six écus d'or et, en outre, trois deniers genevois de servis annuel et perpétuel : « Donnons et albergeons, est-il dit, les dites marques du rasoer de pirasset et figure du soleil avec plein pouvoir de marquer et engraver les daux et dailles que par luy et les siens seront des hores faictes des dites marques, faisant défense à tous rière notre obéissance a peyne de cent livres et de confiscation de leur marchandise de ne user de telles marques (1). »

La ruche des travailleurs des Vuavres, devenue trop pleine, fit des essaims. Un certain nombre émigra dans diverses contrées. Jean Roget fut employé aux forges de Vizille, à la satisfaction du propriétaire, le fameux Lesdiguières, témoin le certificat-passeport dont suit la teneur :

« Le Seigneur des diguières duc de Champsaux, Mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en dauphiné.

« Nous certifions et attestons à tous qu'il apartiendra que Jean Roget maistre faiseur de dailles de taninge en fousseny duché de Savoye nous a servy fidellement au lieu de Vizille en nos martinets lespace de deux années et illec fait la besogne y nécessaire sans que de luy ny autres estant a son service nous ayons eu aucun reproche n'y plainte luy promettant et donnant tout pouvoir de se retirer a son lieu ou autre ou bon luy semblera sans que nous ny dautres a nous appartenant il reçoive aucun trouble ny empeschement priant et requerant tous seigneurs de places et magistrats de justice gouverneurs capp^nes^ gardes de ponts ports et passages et tous autres que besoing sera luy prester tous ayde et faveur sy besoing est nous offrant en tel cas rendre semblable. En tesmoing de quoy nous avons fait contresigner n^re^ secrettaire. Donne a Grenoble le 20me jour du moys daout 1613 (2). »

Signé : LESDIGUIÈRES.
Contre-signé : BREMOND.
(Sceau.)

Une fois rapatrié à Taninges, Jean Roget y fonde et dote richement une école pour l'instruction de la jeunesse. Cet établissément, créé en 1632, a subsisté jusqu'à 1834.

Les Du Mullin, famille éteinte depuis longtemps, avaient aussi fait fortune. Une branche des Foncet, transplantée à Saint-Jeoire, a donné le baron Jean-Joseph Foncet, l'un des meilleurs jurisconsultes du siècle dernier, mort conseiller d'Etat.

Cependant, en 1666, notre fabrique de faulx tombait en décadence. Jacques-Louis de Castagneri, créancier de Pierre de Montant fait saisir et vendre le martinet que celui-ci possédait vers les Vuavres. D'autre part, suivant une légende locale, des ouvriers du pays, embauchés pour l'Allemagne, auraient emporté avec eux le secret de leur profession.

Les Ducrest, émigrés en Dauphiné, ne revinrent plus. Cette famille, non éteinte, s'est acquis une grande réputation dans l'industrie. Son histoire, découverte depuis peu, est intéressante. En voici l'abrégé :

C'était en 1869. Arrive à Taninge un inconnu, l'air grave, tournure militaire, entre deux âges. Du presbytère où il demande à voir les registres paroissiaux, il nous est adressé. « Je suis Camille Ducrest, dit-il, commandant retraité de cavalerie, né en Dauphiné, demeurant à Lyon. Mes ancêtres sortent de

(1) Voy. Voivres (Saône-et-Loire). — Voavre (Belgique), etc.

(2) Corona reale di Savoja. Cuneo, 1655, tom. II, page 89. — Grillet, III, p. 403.

(1) Archives de Turin, sect. 3 Lettres de dons et constitutions d'offices. Genevois, Reg. 17, fol. 223.

(2) Original sur papier, appartenant à la famille Roget, de Taninge.

Taninges où ils étaient maîtres de forges. Je viens pour visiter le pays et ses archives. » Promenade aux Vuavres, où nous rencontrons l'un des derniers représentants de nos faucheurs, occupé dans son martinet. La causerie est bientôt engagée. Après avoir, à sa manière, débité quelque anecdote, François Mogenier offre à l'étranger une plaquette en bronze portant trois fleurs de lis, trouvée là dans des fouilles, sans doute une marque de fabrique du vieux temps. M. Ducrest, satisfait, repartit, en disant qu'il n'en savait pas long sur sa famille, les papiers se trouvant entre les mains d'un cousin, M. Gautier. En 1876, ce dernier se présente, à son tour, porteur de titres anciens sur les Ducrest. De la lecture de ces documents, il résulte ce qui suit :

François, fils de Simond Ducrest, épouse Jeanne Du Mullin, en 1565. De cette union naquit Angelin père de Jean. Celui-ci, né à Taninge en 1600, demeurait en Dauphiné en 1623 époque où, paraissant vouloir rentrer au pays, il obtint d'Henri, duc de Genevois, une marque de fabrique : un dauphin autour duquel il pourra graver son nom, plus tard surmonté d'une couronne. En 1628, il se trouve à Taninge où il se fait délivrer un acte de notoriété constatant l'honorabilité de sa famille et, deux ans après, il y épouse Luciane, sœur de l'avocat Jean Pellis. On le retrouve, en 1639, à Voirons où il possède une usine et où il fabrique « *des faulx belles et bonnes qu'on débitait dans tout le royaume de France.* » Un jour de cette année là, le roi, se trouvant au château du sire de la Buisse, voulut descendre aux forges de Jean Ducrest. Louis XIII entre avec sa suite, met la main sur l'épaule du faulcheur et exprime le désir de voir confectionner une faulx. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le prince, charmé, distribue aux ouvriers quelques pièces d'or et demande au patron ce qu'il désire pour lui-même. Il se contente de se faire confirmer son privilége touchant la marque du dauphin couronné.

Les Ducrest continuèrent ainsi à exercer leur état, cinq générations durant. Ils tenaient fabrique d'épées, taillanderies. Enfin ils ont dirigé, près Voirons, puis à la Tivolière, une aciérie qui n'a cessé qu'en 1836, avec un autre Jean Ducrest, aïeul maternel de M. Gautier. Disons que Louis Ducrest avait émigré en Espagne où il était en 1648, avec un sien cousin, le sieur Rophillie, de Taninge, pour fabriquer des faulx. On n'a jamais su s'ils y avaient fait souche et fortune.

D'autre part, les archives de la mairie de Taninge nous apprennent que les Ducrest ont demeuré vers les Vuavres où ils avaient maison, martinet, et huit poses de terre et de bois, que François et Angelin Ducrest reconnurent du fief de Mandollaz le 22 juillet 1624. Ces biens, ils les gardèrent encore plusieurs années, car Angelin Pittet les tenait d'eux à bail en 1659. Plus tard, en 1712, Joseph Mogenier achète, pour le prix de mille florins, « *les martinets d'amoz procédés des Ducrest.* »

M. Louis Gautier, à qui nous devons cette page intime de biographie, est fils d'un doyen à la faculté de droit de Grenoble et d'Aspasie Ducrest. Il est président de Chambre à la Cour d'appel de cette ville où un taningeois distingué, M. Alexandre Orsat, est conseiller. Notre président, membre de l'Académie Delphinale, aime l'histoire et la cultive (1). Il conserve, après 40 ans de magistrature, la verdeur de l'âge viril unie à l'amabilité française. Après une visite à la chartreuse de Mélan, puis à Fleyrier, nécropole des anciens, le petit-fils des Ducrest enchanté de nos paysages, a dit adieu à cette bonne patrie des *faulcheurs,* pour de là se rendre à Bonville, à la sous-préfecture, auprès de Mme Montravel, sa parente.

Cependant, le vallon sauvage des Vuavres n'a pas fini de faire parler de lui, comme on verra bientôt.

H. Tavernier.

UNE LETTRE INÉDITE D'HENRY IV

UN MOT DE LUI A PROPOS DE L'ESCALADE

Les recherches les plus actives ont été faites dans toute l'Europe pour recueillir jusqu'aux moindres lettres du roi Henry IV, jusqu'au moindre billet signé de sa main ; car les lettres et les billets entièrement autographes de ce célèbre monarque sont bien rares. Ainsi a pris naissance une publication importante et qui forme plusieurs volumes.

Toutefois des collections de cette nature ne sont jamais complètes ; témoin une petite lettre adressée par lui au duc de Nemours et qui paraît, au premier abord, très insignifiante en elle-même, mais il ne faut pas trop se fier à l'apparence.

Je reproduis textuellement cette lettre, d'après l'original, avec l'orthographe du temps, sans rien changer à la ponctuation.

Adresse. — « A Mon cousyn le duc de nemours. »

Teneur de la lettre. — « mon cousyn, Je ceray tresayse de parler a uous jeudy ou uandredy prochayn pour chose quy ymporte a mon ceruyce cest pour quoy ie uous prye de uous trouuer ycy an ce tams la cete cy nestant a autre fyn Dieu uous aye mon cousyn an sa garde ce XVIme desambre a sayn Jermayn an laye *Henry* (2). »

A quelle époque remonte cette lettre? Comme dans beaucoup d'autres lettres contemporaines, la date de l'année manque; cette omission, qui était fréquente, fait naître parfois bien des incertitudes au point de vue historique.

Si nous en croyons les *Lettres missives d'Henry IV,* publiées par Berger de Xivray et J. Guadet, Henry IV ne se trouva, à Saint-Germain-en-Laye, dans le mois de décembre, qu'en 1598 et en 1599 (le 15 décembre 1598 et du 15 au 17 décembre 1599) (3). A moins d'erreur de ma part, le 17 décembre 1599 était un vendredi ; la lettre aurait donc été écrite le jeudi seize décembre 1599, dans la matinée. Le duc de Nemours était prié de se rendre, le même jour ou le lendemain, à Saint-Germain-en-Laye.

Il y avait donc quelque urgence ; il s'agissait d'affaire *qui importait au service du roi.* Les rapports étaient de plus en plus tendus entre le roi et le duc

(1) Sur la prérogative du commandement dans la province de Dauphiné, etc , par le président Gautier. Grenoble, 1871. In-8°, 87 pages.

(2) Le mot *Henry* est seul de la main d . roi.

(3) Volume IX, p. 463, 469.

de Savoie, Charles-Emmanuel ; ce dernier devait arriver très prochainement à Paris. On sait que les pourparlers diplomatiques n'aboutirent pas ; la guerre fut bientôt déclarée par la France à la Savoie, et la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et le pays de Gex cédés, à contre-cœur, par le duc à la France.

Il est très probable que la lettre d'Henry IV au duc de Nemours n'était pas étrangère à ces événements et c'est ainsi que je crois devoir l'expliquer, sans m'aventurer trop avant dans le domaine toujours chanceux des suppositions.

— Puisque je parle d'Henry IV, encore quelques lignes relatives à ce prince ; elles intéressent directement Genève et la Savoie.

Une source très précieuse pour l'histoire, ce sont les rapports des ambassadeurs vénitiens à leur gouvernement. Les ambassadeurs qui étaient généralement des diplomates de mérite et qui paraissent avoir été très bien renseignés, adressaient à Venise des rapports détaillés sur les événements de quelque importance qui se passaient alors. Plusieurs de leurs lettres ou de leurs rapports ont trait à la fameuse affaire de l'Escalade. La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a publié, l'année dernière, une partie de cette correspondance dans laquelle on pourrait glaner plus d'un passage. Je n'en citerai qu'un ; il a une véritable importance, et, à ce titre, il vaut la peine de le mettre, tel quel, sous les yeux des lecteurs de la *Revue*.

L'ambassadeur de Venise à Paris, Marin Cavalli, écrit à son gouvernement, quelque temps après l'Escalade (1), les lignes suivantes :

« Au sujet de l'entreprise contre Genève, le Roi a « déclaré au R^d^ Mgr le Nonce qu'il lui avait été fort « agréable qu'elle eût eu son effet, parce *qu'il se- « rait allé immédiatement reprendre la ville, et « qu'il l'aurait gardée pour lui ;* qu'en cette af- « faire il voyait bien comme on tâchait d'avoir le « Pape pour soi, parce que ce nid d'hérésie devait « naturellement déplaire à Sa Sainteté ; mais qu'Elle « n'avait pas d'intérêt à ce que la place fût possé- « dée par un prince plutôt que par l'autre et que « *si Sa Majesté s'était emparée de la ville, elle « l'aurait débarrassée des hérétiques et gardée « pour son service* (2). » JULES VUY.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite et fin)

Nous ne nous arrêterons pas à chercher dans cette espèce de vallée assez longue, mais étroite, les vestiges de cet arc de triomphe que Peyssonnel dit y avoir vu encore très bien conservé et composé de trois grandes portes, celle du milieu de 25 pieds de large, les deux autres proportionnées, mais plus petites. De ce monument il ne reste presque plus qu'un misérable pan de mur caché sous le gazon, le bey Salah en ayant fait prendre les meilleures pierres pour la reconstruction du pont, et le génie militaire en ayant employé, soixante ans plus tard, le reste des matériaux aux deux fontaines qui avoisinent l'entrée de la ville.

Rentrons donc philosophiquement dans Constantine en laissant derrière nous le Mansourah avec ses immenses, mais insignifiantes casernes de cavalerie.

Si agiles et audacieux que nous nous sentions encore, nous ne nous voyons pas moins forcés de reculer devant les dangers d'un voyage sur les bords du ravin et de prendre, comme le commun des mortels, la rue Nationale, car de la porte d'El-Kantara jusqu'au point où cette nouvelle rue fait un angle avec l'ancienne rue Ferrame Baroume, aujourd'hui Perregaud, les maisons indigènes sont construites si près du bord de l'énorme et profonde crevasse, qu'un chat ne saurait y passer sans dégringoler.

Nous sommes en cet endroit juste au-dessus de l'Aïn Chegga qui sourd, vous vous en souvenez, de la rive gauche du ravin, à huit mètres environ au-dessus du lit de la rivière. A partir de là un espace assez large nous permet de circuler entre les maisons et le bord du précipice. Nous nous y engageons avec bonheur, heureux de nous sentir les coudées franches et libres de jeter de temps en temps un regard plein d'anxieuse curiosité au fond du ravin qui se rétrécit de plus en plus à mesure qu'on se rapproche de la pointe de Sidi Rached. Mais à 300 mètres environ de ce cap, nous voilà de nouveau contraints, par des maisons surplombant l'abîme, d'interrompre notre promenade quasi aérienne et de pénétrer dans le quartier de Sidi Rached.

Ne vous en plaignez pas ! Nous voilà dans un quartier que l'élément européen n'a pas encore envahi. C'est un véritable labyrinthe de rues en forme de défilés et dont le tracé n'a peut-être jamais changé depuis Constantin, car bon nombre de maisons n'y ont pas d'autre base que celle des anciennes constructions romaines.

Vous connaissez la pointe de Sidi Rached pour l'avoir contournée hier en descendant de la porte Valée le long des escarpements qui font face au Bardo. C'est l'angle de la ville qui s'avance le plus au sud ; c'est aussi le point le plus bas de la ville, puisque de la Casbah jusqu'ici on ne fait toujours que descendre par un plan incliné de 0^m^,02 par mètre.

Deux piliers en maçonnerie de briques en occupaient encore l'extrémité en 1844. Que sont-ils devenus depuis ? La proie de quelque démolisseur ! A quelle sorte de construction appartenaient-ils ? Vous seriez heureux, je le vois, d'y fouiller le sol pour en avoir le dernier mot, mais il faudrait vous rendre maître des épaisses broussailles qui le dérobent à nos yeux et cachent peut-être quelque fente perfide et dangereuse. Retournons plutôt sur nos pas, croyez-moi, et remontant la rue Morland, gagnons rapidement la porte d'*El Djabia* ou de l'Abreuvoir. A mi-chemin nous nous arrêterons pour jeter un coup d'œil sur l'emplacement d'une ancienne poterne construite dans les mêmes conditions que celle d'Er-Rouâh, c'est-à-dire en un point où la continuité de l'escarpement étant interrompue par une large fente, on avait rétabli cette continuité par une muraille s'appuyant des deux côtés à la masse rocheuse, et pratiqué la poterne au pied de cette muraille.

(1) Le 3 février 1603.

(2) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;* volume XIX, deuxième partie, page 246.

Cette poterne portait le nom de *Bab-el-Heninecha*, parce qu'à la suite de la rupture du barrage qui existait à l'entrée du ravin, les Arabes avaient jugé à propos de construire, à partir de cette issue jusqu'à Sidi Rached, un tunnel à double voie au moyen duquel les habitants du quartier pouvaient aller, en temps de siége, puiser de l'eau dans le Rummel, à l'abri de tout projectile.

Il n'en reste plus traces, parce que Salah Bey, qui cherchait partout des pierres toutes taillées pour ses constructions, ne voyant dans le *Heninecha* qu'une carrière facile à exploiter, comme dit M. Cherbonneau, le fit disparaître pièce à pièce dans les dernières années de son règne ; mais il nous suffit de savoir qu'il existait pour en conclure qu'il aboutissait aux deux piliers qui vous intriguaient si fort, il n'y a qu'un instant, et que ces derniers servaient de supports à la poutre au bout de laquelle étaient attachés, sans doute, la corde et le seau destinés à puiser l'eau dans le Rummel.

Mais à quoi servait cette poterne, me direz-vous, ou plutôt comment par cette issue rentrait-on dans la ville, puisque le rocher est ici taillé à pic ?

C'est vrai ; à part les longues stries que j'ai oublié hier de vous faire remarquer comme burinées au ciseau sur les faces de ce roc abrupte et qu'on peut attribuer au frottement violent qui s'exerça sur le rocher au moment de son exhaussement, on ne voit absolument rien de ce côté qui ait pu servir de rampe ou de marches à ceux qui sortaient ou rentraient par cette poterne.

Laissons donc à de moins pressés et à de plus habiles le soin d'élucider cette question, et gagnons Bab-el-Djabia.

Ce n'est à vrai dire qu'une espèce de porche humide et sale où l'on ne rencontre guère que des Arabes allant et venant, debout ou couchés, contre les murs ; mais comme des trois portes de la ville, c'est encore la seule qui soit restée telle qu'elle était au temps des Turcs ou des Berbères, nous n'avons pas à nous préoccuper de sa plus ou moins grande malpropreté, mais de ce qu'elle peut avoir de remarquable comme antiquités ou souvenirs historiques.

Or, sur l'un des pieds droits de la voûte on voit deux inscriptions, l'une en caractères grecs, l'autre en caractères romains. La première concerne ce même Marcianus dont vous avez déjà vu ce matin le nom figurer sur plusieurs pierres de la Casbah. La seconde, beaucoup plus laconique, concerne un nommé Aulus Pompeius, fils d'Aulus.

— De cet Aulus qui, pressé de vaincre en l'absence de son frère, le consul Albinus, se fit battre à Suthul par Jugurtha et passa sous le joug, il y a de cela juste dix-neuf cent quatre-vingt-six ans et six mois ?

— Ah ! voilà ce que l'inscription ne dit pas, et ce que je me garderai bien de vous affirmer. Tout ce que je peux vous certifier, c'est que ces deux inscriptions ne sont pas ici à leur place, et qu'elles y ont été apportées par ceux qui ont construit ou restauré cette porte avec des matériaux pris çà et là dans les ruines de Cirta.

Entrons maintenant sous la voûte. Sur la porte épaisse et toute bardée de fer et de gros clous, on distingue certaines marques qui sont, dit-on, les empreintes des coups de crosse de fusil dont la frappèrent vainement pour l'enfoncer les intrépides soldats du vaillant colonel Duvivier, dans la nuit du 23 octobre 1836, pendant que la colonne du général Trézel, composée des 59e et 63e de ligne, se faisait hâcher sur le pont par l'artillerie d'Achmet Bey embusquée à droite et à gauche de la porte El Kantara.

Or, comme ces traces nous rappellent douloureusement un grand désastre, illustré heureusement par le beau fait d'armes de Changarnier, retournons brusquement sur nos pas, non sans observer toutefois que cette porte fait face tout à fait au midi, et qu'au point de vue stratégique, elle ne pouvait avoir de meilleure exposition. Remontons la rue de l'Echelle, celles de Cirta et d'Abdallah Bey, en laissant à notre droite la Djama'el-Kebir qui passe pour avoir été construite par les Berbères, sur les ruines d'un temple païen, et rentrons au logis, les jambes rompues, mais le cœur content. N'êtes-vous pas de mon avis !

Vous aurez de la sorte toute la soirée pour faire un petit tour dans le vieux quartier arabe à la clarté très douteuse des veilleuses suspendues par un fil de fer à la porte de chaque boutique, d'aller prendre votre *kaoua* dans l'échoppe enfumée du vieux Belkassem, d'y fumer, si le cœur vous en dit, une petite pipe de *kif*, assis sur la banquette, les jambes croisées, et de savourer votre noir et brûlant breuvage, selon la coutume des indigènes, c'est-à-dire par petites gorgées, tout en prêtant une oreille distraite à la musique plus ou moins bien rhythmée d'un joueur de flûte ou *guesba*, accompagné du traditionnel et invariable *tar* ou tambour de basque.

Vous serez même libre d'aller ensuite vous plonger dans l'atmosphère humide et chaude d'un bain maure, de vous y faire retourner sur tous les côtés comme une omelette, savonner, râcler et rincer des pieds à la tête, étirer, disloquer et piétiner comme un martyr, puis enturbanner comme un pacha et emmailloter comme une momie, le tout pour la modique somme de trente sous, y compris la tasse de thé sucré que viendra vous offrir, sur un petit plateau de cuivre jaune repoussé, le *ma'âllem-el-h'ammam* ou maître du bain, en vous demandant de l'air le plus grave : « Ou ach h'âlek ? » Comment vas-tu ?

Puis après une nuit calme pendant laquelle Morphée vous couvre de ses pavots et veille au chevet de votre lit jusqu'au moment où l'aurore daigne descendre de son char de rose pour ouvrir à Phœbus les portes transparentes de l'Orient et mourir sous les baisers de feu de son incomparable amant — vieux style — vous prenez le train de cinq heures et demie qui vous descend rapidement et sans encombre, il faut l'espérer, jusqu'à Philippeville où vous attend le vapeur qui doit vous ramener en France et vous rendre à votre famille, à vos amis et à vos montagnes encore couvertes de neige lorsque les nôtres sont déjà brûlées du soleil.

Et lorsque pressé de vous entendre parler de votre voyage, on vous demandera ce que vous avez vu de plus remarquable en Algérie, vous répondrez sans hésiter : « J'y ai vu la ville la plus étonnante du monde par sa position ; la ville aérienne, comme l'appellent avec raison les Arabes ; la ville que Massinissa

n'osait attaquer avec ses nombreuses légions, et que Jugurtha ne parvint à prendre qu'après avoir affamé et trompé les habitants; la ville où Achmet Bey se riait naguère encore de nos efforts et répondait au général Danrémont qui le sommait de se rendre : « Si tu manques de poudre, nous t'en enverrons; si tu n'as plus de pain, nous t'en fournirons, mais tant que nous serons debout dans ces murs tu n'y entreras pas, car nous ignorons ce que c'est qu'une brêche et que capituler! » La ville, enfin, qu'on ne peut voir de près ou de loin, assise sur son rocher comme un nid d'aigle, sans être saisi tout à la fois d'un sentiment d'effroi et d'admiration, et dont Ronda, en Espagne, assise également sur un roc escarpé, ne peut donner réellement qu'une bien faible idée !...

A. Papier.

NOTES DES CORRESPONDANTS

Armorial et nobiliaire de Savoie

(livraisons 26 et 27).

Les deux livraisons qui viennent de paraître, ne peuvent qu'augmenter encore le beau renom dont jouit ce travail de longue haleine, consciencieusement exécuté, aussi remarquable au point de vue de la science qu'au point de vue de l'art. Une publication pareille honore la Savoie dans un de ses enfants les plus distingués : M. le comte Amédée de Foras.

Les livraisons 26 et 27 contiennent la série des chevaliers savoyards de l'ordre du Collier, devenu depuis l'ordre de l'Annonciade; elles reproduisent, d'une manière digne de grands éloges et véritablement splendide, les blasons de chacun d'eux.

L'œuvre de M. le comte de Foras devient, comme je l'ai déjà dit, un monument historique; elle est hautement appréciée à l'étranger et très recherchée dans le monde savant. On rend, avec raison, pleine justice à son auteur.

Ce sentiment de la *postérité contemporaine*, pour employer une expression de Joseph de Maistre, est un des plus précieux encouragements que puisse recevoir un écrivain; c'est aussi, dans le cas particulier, une récompense des mieux méritées.

Jules Vuy.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une circulaire ministérielle relative aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. MM. Chaumontel, Jules Philippe, Schitz et Revon sont inscrits comme délégués.

Le même rappelle la circulaire de l'Académie de Savoie, convoquant à Chambéry les Sociétés des deux départements pour jeter les bases des congrès annuels. MM. Constantin, Ducis et Revon sont désignés pour représenter la Société Florimontane.

M. Ract-Madoux, directeur des mines et usines de la Société Frèrejean, Roux et Cie, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. Ducis 1° annonce la découverte de plusieurs titres du commencement du XIVe siècle qui concourent à préciser l'époque de l'agrandissement de l'hôpital et de l'église de N.-D.-de-Liesse à plus de 40 ans avant les additions faites par Amédée III, comte de Genevois, en vue d'une collégiale, et, à cette occasion, il indique, toujours d'après les titres, l'extension successive d'Annecy jusqu'au territoire de *Bouz*.

2° Signale l'intérêt qu'il y aurait à collectionner toutes les marques de tabellionat des anciens notaires; elles devenaient comme les armoiries personnelles de leurs fonctions publiques.

Outre ces dessins, quelques scribes délinéaient la figure de l'agent principal de l'acte dans la panse ou autour de la lettre initiale de l'acte; M. Ducis montre, en ce genre, la tête d'une nonne dans l'*N* initial de *Nos abbatissa monasterii montis Ste Catharinæ*, etc., de 1314; la tête d'un guerrier coiffé de son casque sur le *P* initial de *Philippus de Sabaudia, comes gebenensis*, etc., de 1524; enfin un personnage à genoux devant une croix et formant l'*A* initial de *Anno Domini*, 1352, d'un acte d'albergement au questeur de N.-D.-du-Puy, etc. Il y a loin, toutefois, de ces essais rudimentaires à la figure du bénédictin dessinée dans le *Q* initial du *Qui sequitur me* etc., qu'il a publiée dans l'*Auteur de l'Imitation de J.-C.*

M. Revon fait circuler seize grandes gravures exécutées et offertes au Musée par M. Alexandre de Bar. En traduisant avec le burin les strophes du *Lac,* de Lamartine, l'artiste s'est montré le digne rival d'un autre interprète, le musicien Niedermeyer. L'auteur de ces compositions a fait une œuvre d'imagination; il n'a pas cru devoir s'astreindre à reproduire dans leur réalité les « riants coteaux, la grotte de Bordeau, les « rochers muets » et les autres sites du lac du Bourget dépeints par le poète.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, informant la Société qu'une récompense de mille francs lui a été accordée sur la somme de trois mille francs mise à la disposition du Comité des travaux historiques, pour être répartie entre les trois Sociétés savantes des départements dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'archéologie. M. le Président a déjà remercié M. le Ministre pour ce précieux encouragement, et a désigné M. Revon comme délégué pour recevoir la médaille accordée à la Société Florimontane.

M. le Président lit une lettre de remerciements de M. Laurent Rabut, nommé membre correspondant, et une circulaire de la Société Murithienne du Valais, qui envoie ses publications avec demande d'échange; cette proposition est acceptée.

La réunion reçoit la demande d'un candidat au titre de membre effectif et accueille la proposition de nommer un membre correspondant. Il sera statué sur leur élection dans la prochaine séance.

M. Descostes, membre correspondant, secrétaire de l'assemblée des Sociétés savoisiennes à Chambéry,

envoie un compte-rendu qui sera inséré dans la *Revue*.

L'ordre du jour amène la discussion sur le système orthographique du patois savoyard proposé par *M. Constantin*. Les points principaux ayant déjà été adoptés dans sa séance du mois de janvier, l'examen des autres points est confié à une commission qui vient de terminer ses travaux par l'adoption du système proposé. La *Notice* placée en tête des *Etudes sur le patois savoyard* résume les principes et les procédés typographiques qu'elle a jugés les plus simples et les plus pratiques.

M. Martin, curé de Foissiat (Ain), membre correspondant, envoie une communication sur une trouvaille monétaire. « Un bûcheron de Foissiat vient de trouver dans un bois un sac de grosse toile, recouvert de 4 ou 5 centimètres de terre, et contenant 6 ou 700 pièces de cuivre. Elles sont toutes frappées au même coin : d'un côté une croix de Malte; de l'autre, un M surmonté d'une couronne et entouré de 3 fleurs de lys. Le diamètre de ces pièces est de 10 à 12 millimètres. De qui sont-elles? Foissiat était dans le comté de Montrevel, qui appartenait aux Labaume-Montrevel. A 4 kilomètres il y avait aussi la chartreuse de Montmerle. Si la Société Florimontane désire posséder quelques-unes de ces pièces, je les lui ferai remettre. »

Cette offre est acceptée avec empressement.

M. Papier, membre correspondant à Bône, envoie en don de nouvelles photographies représentant des types algériens. Ces études de races, d'une exécution très soignée, font honneur à l'habile photographe, M. Prod'hom.

M. Ritz annonce le brillant succès obtenu par un jeune compositeur de notre ville : le premier prix, consistant en une somme de dix mille francs, pour le concours ouvert par le Conservatoire de Paris, a été attribué à M. Mockers, auteur de la musique de la cantate *Clytemnestre*. La Société Florimontane est heureuse d'adresser ses félicitations à notre concitoyen.

M. Ducis, par une étude comparative des sceaux et monnaies du comté de Genevois, démontre que les armoiries de la Maison de Genève étaient : *d'azur à la croix d'or évidée au centre;* que le seul Amédée III, qui a régné de 1320 à 1367, a pris les armes : *d'or à quatre points équipollés d'azur* avec quelques pièces d'accompagnement; que son fils Pierre a repris l'ancien écu, que l'on a lu depuis : *d'azur à quatre points équipollés d'or;* qu'enfin la Maison de Savoie, en acquérant le comté de Genevois, a continué ces dernières armoiries avec la bordure endentée.

Cette communication paraîtra dans la *Revue*.

Le même signale les établissements ou corporations qui ont reçu des legs entre les années 1308 et 1326 :

A Annecy, l'hôpital de Notre-Dame appelé encore Orphelinat et Maison de Dieu, l'hôpital de St-Jean-de-Jérusalem, les confréries du St-Esprit, de la B.-V.-Marie, de St-Pierre et des Lépreux.

En dehors d'Annecy, l'hôpital de Notre-Dame-du-Puy, les Maladières du pont de Brogny (léproserie), de Vovray, de Duingt, de Talloires, de Sillingy, de La Clusaz, de Thônes et du pont d'Vssy.

Les hôpitaux du St-Sépulcre et des pestiférés à La Puyat ne sont venus que dans le XVe siècle, et celui de la Providence au XVIIe.

M. Ducis, qui a commencé la publication de notices sur plusieurs de ces établissements, continuera à mesure qu'il en aura recueilli les documents.

M. Ducis rend ensuite compte de la réunion des huit Sociétés savantes de la Savoie, à Chambéry, à laquelle il a pris part de concert avec MM. Revon et Constantin.

Le rapport officiel paraîtra dans la *Revue*.

M. Revon présente une série complète de la fabrication de l'outremer factice, offerte par M. Emile Guimet, fils de l'inventeur. — Le même exhibe de nombreux et beaux échantillons donnés au Musée par M. Loustau, ingénieur au chemin de fer du Nord. On y voit les transformations industrielles des minerais de nickel, de tungstène, de fer, les divers emplois de l'émeri, les proportions des alliages de bronze usités dans le matériel des chemins de fer, etc. Ces échantillons sont accompagnés de notes détaillées, de photographies, de notices et d'albums : dans ce nombre figurent les atlas publiés par MM. Schneider, directeurs des usines du Creusot.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

DONS ET ECHANGES

Godard, ***Du bégaiement et de son traitement physiologique,*** don de l'auteur. — G. de Mortillet. 1° ***Revue préhistorique;*** 2° ***Le chronomètre du bassin de Penhouët réduit à sa simple valeur,*** dons de l'auteur. — Deux documents biographiques, don de M. Jules Philippe. — G. Vallier, ***Découvertes archéologiques et numismatiques de Francin,*** don de l'auteur. — A. Vingtrinier, ***Claude Mermet,*** don de l'auteur. — P. Tochon, ***Histoire de l'agriculture en Savoie,*** don de l'auteur. — ***Annuaire administratif et commercial de la Haute-Savoie,*** don de MM. Perrissin et Cie. — ***Introduction à la bibliographie de Belgique,*** don de l'éditeur.

ACHAT : une centaine d'opuscules et brochures relatifs à la Savoie.

Revue des sociétés savantes — ***Revue archéologique.*** — ***Association scientifique de France.*** — ***L'investigateur*** — ***Journal des connaissances médicales.*** — ***Revue de la poésie.*** — ***Polybiblion*** — ***Gazette des lettres*** — ***Bulletins*** de la Société de géographie de Paris; de la Société archéologique du Midi de la France; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société d'agriculture de Poligny; de l'Académie delphinale; de la Société d'agriculture de la Savoie; de la Société des sciences de Semur; de l'Observatoire de Bruxelles; de l'Institut national genevois; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or; de la Société académique du Var; de la Société Murithienne du Valais; de la Société d'agriculture d'Agen; de la Société de statistique de Marseille — ***Annuaire*** de la Société philotechnique. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon; de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Mémoires*** de la Société Eduenne; de l'Académie de Dijon; de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. — ***Revue du Lyonnais.*** — ***Revue suisse de beaux-arts.*** — ***L'éducateur.*** — ***Indicateur d'antiquités suisses.*** — ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève.***

Le Dauphiné. — ***L'Italia agricola.*** — ***L'Union savoisienne.*** — ***Les Alpes.*** — ***Industriel savoisien.*** — ***L'Allobroge.*** — ***L'Echo du Salève.*** — ***Le Chablais*** — ***Le Léman.*** — ***La Savoie thermale.*** — ***La Seybouse,*** journal de Bône.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 2

FÉVRIER 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉ en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	3°3	—11°	— 8°	727,6	»	gelé	73.	— 0°6	25°5	8°5	—	N-O	fort	très beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,66	2°1
2	3	— 7,5	— 4	725,7	»	id.	31	— 0,8	7	1	N	N	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h s.	0,655	3,6
3	4,3	— 4,5	— 3,8	724,3	»	id.	gelé	1,6	12	4	N	N	id.	id.	Id.	0,64	3,3
4	4,5	— 9,5	— 3,8	728,8	»	id.	55	1,2	14	4,5	?	N-E	faible	couvert	Id.	0,65	3,7
5	3,5	— 8,5	— 6,2	734,5	»	id.	gelé	1,2	23	9	N	N-E	id.	couv.3/4	Brouill. (300) à 8 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,64	3,6
6	4	— 9,5	— 7,5	734,5	»	id.	id.	0,2	25,5	8,5	N	N	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	0,62	2,3
7	3,5	— 6	— 3,5	734,9	»	id.	53	— 1	9	2	?	N-N-E	id.	couvert	Brouill. (450) à 8 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,61	2,9
8	1.5	— 6,5	— 5,4	732,9	»	id.	gelé	— 0,2	12,5	3	?	N-E	id.	id.	Brouill. (300) à 8 h. m. Id.	0,60	2,2
9	1,5	— 6	— 5,2	731,2	»	id.	40	— 1.8	8°5	1,5	?	N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,60	2,6
10	1,7	— 5,5	— 3,5	728,4	»	id.	54	2,5	27	10,5	?	?	Nul	id.	Brouill. (600) à 9 h. au niveau du sol, plus épais	0,59	3,2
11	7	— 6,3	— 2	720,3	»	id.	89	5	30	13	—	N-N-E	faible	très beau	Très beau tout le jour et la nuit (1). [dessus.	0,59	3,1
12	8	— 1	2,5	724,1	»	id.	82	9,2	29,5	15,5	O	N-N-E	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,59	4,2
13	10	— 4	— 0,5	729,9	»	id.	80	5,2	28	12,5	—	N-N-E	id.	très beau		0,58	3.6
14	8	— 2,5	1,5	727,9	»	id.	90	7,2	29,5	15	S-O	N-O	id.	couvert	Légère pluie à 10 h. s.	0,56	3,9
15	10.5	— 0,5	3,4	728,9	1,5	id.	76	9,5	34	17	—	E	tr. faible	très beau		0,57	4,5
16	13.5	— 0,5	3,2	733,8	»	id.	93	9,8	30,5	16,5	?	E-N-E	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,57	4,8
17	12,3	— 2	3,4	735,6	»	id.	83	10	35,5	18	—	E-N-E	id.	très beau		0,56	4,5
18	13	— 2,3	2,2	733,5	»	id.	96	6,8	22,5	12	E-S-E	E-N-E	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,56	4,6
19	14,3	3	5	731,3	16,8	id.	93	8,5	18,5	12	O	O	id.	id.	Pluie de 2 à 6 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,55	4,2
20	10	— 2,3	1,5	730,5	»	id.	84	8,5	32	16	—	N-N-E	faible	très beau		0,60	4,3
21	11	— 2	1	734,6	»	id.	93	9	32,7	17	N	N-O	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	0,605	5,5
22	14,5	— 2,5	— 0.3	735,6	»	id.	96	6,4	29,5	13,5	—	?	id.	br. (150)	Beau à 10 h. m. et le soir.	0,605	4,2
23	13,5	— 1,5	0,8	731,9	»	id.	96	10,2	34,3	19	E	N-N-E	id.	beau	Très beau le soir.	0,61	4,9
24	14	— 2,5	2,2	728,7	»	id.	96	11,5	34	18	E-N-E	E-S-E	id.	très beau	Id.	0,61	4,7
25	14	— 2,5	2,8	725,3	»	id.	93	11,4	33	18	—	O	id.	id.	Id.	0,62	5
26	14	— 2,5	2,8	729,1	»	id.	93	10	33,5	17,5	N	O	id.	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	0,62	5
27	14,7	— 2,2	2;5	728,7	»	id.	92	10,2	29	16,5	—	O	id.	beau		0,62	4,5
28	13,5	0,7	6,2	729,3	3,1	id.	88	7	9,5	7,5	?	O	id.	pluie	Neige la nuit précédente à l'altitude de 1,400m. Pluie le jour et dans la nuit.	0,66	5
Moyennes ou Totaux.	8°80	— 3°85	— 0°45	730,06	21,40	gelé	79,9								(1) La neige qui couvrait la plaine depuis le 24 janvier disparait enfin jusqu'à l'altitude de 1500m vers le 10 février.	0,606	3°91

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre : — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les juridictions du Genevois, par M. C.-A. Ducis. — Etudes sur le patois savoyard (suite), par M. A. Constantin. — Encore l'ouvrage sur le doctorat de saint François de Sales, par M. Jules Vuy. — Les anoblis de Savoie sous le premier Empire (suite), par M. A. Albrier. — La légende des Nuttons et l'homme de l'âge du renne, par M. Bernardin. — Séance de la Société Florimontane. — Formation du bureau et liste des membres effectifs et correspondants de cette Société. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES JURIDICTIONS DU GENEVOIS

Je complète ici une communication précédente sur les diverses juridictions de nos contrées. L'ancien comté du Chablais, situé autour de la partie orientale du lac Léman, entre la Veveyse au nord-ouest, le Trient du bas Vallais à l'est et la Dranse de Thonon, fut possédé, de temps immémorial, par la Maison de Savoie, qui en modifia souvent les confins. Car il ne faut pas confondre les comtés de l'empire carolingien avec les comtés féodaux, qui ne se renfermaient pas toujours dans un territoire unique et déterminé. C'est ainsi que le comté du Vallais possédait des terres enclavées dans celui du Chablais entre la Morge et l'Iserne.

Le juge et le baillif du Chablais exerçaient les mêmes fonctions sur les fiefs de la Maison de Savoie répandus dans le comté du Genevois. On disait : *Judex* ou *baillivus Chablasii et in Gebennesio*. Cette judicature ne releva jamais du juge d'appel de Rumilly en Albanais, pas même depuis que la Maison de Savoie eut acquis le Genevois de la Maison de Genève, en 1401. Elle avait récupéré, en 1355, des dauphins de Vienne, le Faucigny, Beaufort, etc., anciennes dépendances du Genevois : elle fit du tout un apanage, dès 1422, pour un cadet de famille. Mais elle ne disposa jamais en faveur de personne de ses grands fiefs d'Aoste, du Vallais et du Chablais, afin de conserver sa route stratégique jusqu'autour de Genève, depuis qu'elle eut acquis des droits sur cette ville.

Quant à la judicature d'appel de l'ancienne Maison de Genève, elle prit, sous la Maison de Savoie, le titre de *Conseil judiciaire résidant à Rumilly*, toujours distinct du conseil résidant avec le prince, ainsi qu'on le voit dans l'acte de confirmation des franchises de Faverges par Louis, duc de Savoie, en présence de son fils Louis II, comte de Genève, daté de Genève, en 1456, *dilectis consiliis nobiscum et Rumilliaci residentibus*, et cela jusqu'en 1514, qu'il fut transféré à Annecy, après l'incendie de la capitale de l'Albanais.

On sait que le *pagus albanensis*, subdivision du grand *pagus gebennensis*, s'étendait, au XIe siècle, de la ligne de montagnes de l'Etoile et du Charvin, à l'est de Marlens, jusqu'à celle du Clergeon à l'ouest de Cessens et de Rumilly.

L'établissement du Juge d'appel du comté de Genève à Rumilly pouvait remonter à l'époque où les comtes de Genève se virent obligés de quitter cette ville et de résider successivement dans leurs nombreux châteaux jusqu'à ce qu'ils se fixassent enfin à Annecy, où ils retrouvaient en miniature un lac, auprès du quel s'éleva un autre palais de l'Ile.

C.-A. DUCIS.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

LA MUSE SAVOISIENNE

(Suite.)

Commentaires.

Attirer l'attention des philologues sur notre patois (1), répandre dans nos campagnes le goût de la musique, la connaissance du français et de notre littérature patoise, développer dans le peuple ses instincts généreux en rappelant à son souvenir ceux de nos compatriotes qui se sont rendus célèbres par leur patriotisme ou leurs talents, ainsi que ceux qui sont arrivés à la fortune et la considération générale par un travail opiniâtre joint à la probité traditionnelle, tel est le but que nous poursuivrons sous le titre et l'égide de LA MUSE SAVOISIENNE.

Comme on l'a vu dans le numéro précédent, chaque couplet des chansons citées est accompagné d'une traduction aussi littérale que possible : 1° pour qu'un étranger puisse étudier notre patois et se rendre compte de chaque mot, sans le secours d'un autre

(1) En 1873, M. Charles Joret, l'auteur du remarquable ouvrage intitulé : *Du C dans les langues romanes*, in-8°, Paris, Vieweg, 1874, avait entrepris un voyage en Savoie pour en étudier les patois *si curieux et si inconnus encore* (page 212), mais malheureusement son état de santé le força d'abandonner ses études à peine commencées.

livre; 2° pour que chaque Savoisien puisse plus facilement comprendre et reproduire dans son patois les chants populaires de nos différentes vallées. Comme une traduction littérale laisse quelquefois beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté, nous avons eu soin de mettre entre parenthèses le mot ou la tournure propres.

A la suite des notices historiques et biographiques qui rappellent des événements et des personnages dont il est bon de cultiver le souvenir, il nous a paru non moins utile d'ajouter, sous le nom de *Commentaires,* quelques remarques, soit sur les idées et les sentiments exprimés par l'auteur, soit sur le patois et les mots dont il s'est servi.

Nous avons vu plus haut l'origine et la signification du mot *K'apoé;* parlons maintenant du mot Pasnalïe, qui est le nom sous lequel cette chanson est généralement connue.

Remarque 1. Dans tous les pays et langues du monde, il existe une grande confusion dans la dénomination des plantes. Nous ne pouvons pas prétendre faire exception à la règle.

Le mot Pasnalie, qu'à Genève et dans le nord de la Savoie on prononce Patnalïe, nous est vraisemblablement venu du Languedoc où, selon O. de Serres (1539-1619), l'on nommait *pastenaille* la plante que les Parisiens du XVIIe siècle appelaient indifféremment *pastenade* ou *carotte*. Aujourd'hui que la langue française est fixée, on ne peut employer l'un pour l'autre.

Le véritable nom français de la plante en question, est *carotte (carotte jaune)*, en latin *Daucus carota*. Celle que nous appelons *carotte* en patois, se nomme en français *betterave*.

2. De même dites *Une botte de carottes* au lieu de *Paquet de pasnailles, une botte de cardes poirées* au lieu de *Paquet de côtes; une botte de porreaux* ou *poireaux* au lieu de *liasse de porreaux*.

3. Prêdre *prendre,* rê-te *rends-toi*, rê *rien*, pêdê *pendant*. Le patois de Rumilly et en partie ceux d'Alby, d'Aix-les-Bains et de Chambéry, se distinguent de tous les autres en ce qu'ils changent en *ê* les voyelles françaises *en, ien, an (an,* dans les participes présents). Ces voyelles ont le son de *an, ian* dans le nord de la Savoie, à part quelques endroits comme Taninges, où *en, an* se changent en *on*. Dans le reste de la Savoie, *en* et *ant,* terminaison des participes présents, se changent en un son nasal, que nous représentons par *ein,* parce que ce son inconnu du français se rapproche fort de *in*.

4. La bétïe kë fâ *tiou* L'animal dont il s'agit ici, s'appelle dans certaines vallées *on tian* Dans toute la Savoie, il accourt à l'appel de *Tiou-tian,* comme en Allemagne à celui de Seŭ-seŭ, et en Russie à celui de Krïou-krïou.

Constatons que dans le canton de Chef-Boutonne, département des Deux-Sèvres, et dans le pays messin, on dit *tia-tia* pour appeler les cochons (1), qu'autrefois *téchon,* dans le Poitou, voulait dire *étable de cochons,* et que *têsson (teinson),* dans les patois du Centre (2), signifiait *cochon, porc*. De même, par suite de ce travail intérieur qui se produit avec d'autant plus de rapidité qu'une langue n'est pas écrite, notre mot *tian* a déjà complètement disparu de certaines localités où, il y a trente ans à peine, il était encore usité. Aujourd'hui on ne l'entend guère que dans les campagnes les plus reculées.

5° Dzivô rlô ke vnïivô. Une des particularités du patois de Rumilly est que la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif se termine généralement par *avô, ivô,* tandis que partout ailleurs elle est terminée par — âvŏn, îvŏn, ou par âvăn, îvăn, évăn, iévăn.

6. Autre particularité. *Une* se dit Onnă, nă, rnă; *ce, celui,* çlo (çli), rlŏ (rli). Cette *r* placée devant nă, cette *r* remplaçant *s* dans Rlŏ, paraissent de prime abord aussi étranges que difficiles à expliquer. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans d'autres publications. Pour le moment, qu'il nous suffise de montrer que le patois de Rumilly n'est pas plus étrange, que le patois qui se parle dans le centre de la France (Sologne, Berry, Touraine) où l'on dit :

Récho, ryeux pour *écho, yeux;*
Coronel pour *colonel,* comme chez nous;
Plaisi, su, dormi pour *plaisir, sur, dormir;*
Pêhe, méhe, fréhe pour *père, frère, mère,* comme à Bessans, en Maurienne, où l'r, entre deux voyelles, tombe;
Jérus Masiâ, urage, furi, chemire pour *Jésus Maria, usage, fusil, chemise.*

7. Sê ke ntră lanternă n's almisse, sans que notre lanterne nous éclairât. Le verbe *almâ* ne se traduit pas toujours par *allumer;* voici quelques exemples qui feront ressortir la différence entre *allumer* et *éclairer*. On dit: *Allumez la mèche de la lampe, de la chandelle, d'un flambeau;* ou simplement *Allumez la lampe, la chandelle, la bougie.* De même on dit : *Allumez le poêle* (en patois *le forniau),* pour *Allumez le bois du poêle.* Dans ce dernier cas l'expression la plus usitée est *Allumez le feu.*

Par contre on dit : *Eclairer une chambre, l'escalier, cette lampe éclaire mal; la lune éclaire la campagne,* etc. De même on dit : *Eclairez monsieur,* ou simplement *Eclairez, allez éclairer,* pour dire *Prenez une chandelle et accompagnez monsieur pour qu'il voie clair*. Dire en ce cas *Faites clair, Faites du clair,* c'est parler français comme une Basque, ou une vache espagnole.

8. Lô Vayron. La ville d'Annecy porte dans ses armoiries un *vairon,* petit poisson qui abonde dans son beau lac. De là le surnom de *Vayron* donné aux habitants d'Annecy.

9. Einnecy. L'origine de ce mot n'est pas très certaine, mais de toutes les étymologies qui ont été proposées, la plus plausible est sans contredit celle de M. l'abbé Ducis qui fait venir ce mot d'un mot celtique. *Enéz* signifie en breton *une île, énizi* ou *énézenned, les îles* Comme Annecy est construit sur les îlots que forme le Thiou à sa sortie du lac, il est probable que son nom lui vient de là.

10. Alô nein fassivŏn usage. Lorsque le pronom *ein,* en, est précédé d'une voyelle sonore, il se change généralement en *nein : D'ein ai,* j'en ai; *é nein on (i nein an),* ils en ont. Dans le patois du Berry, de la Touraine, c'est-à-dire, du centre de la France, la lettre *n* joue un grand rôle comme lettre euphonique. Ainsi on dit : A *n*-une lieue, *n*-on m'a dit, fais-*n*-en, doune-*n*-en (donnes-en). Chez nous, le seul cas où *n* soit employée comme lettre euphonique est le mot *ein*. Comme on dit indifféremment *D'ein ai pâ* ou *de n'ein ai pâ*, je n'en ai pas, l'oreille habituée au son *n'ein* dans les phrases négatives, a pris cette forme plutôt qu'une autre pour éviter l'hiatus.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

(1) BEAUCHET-FILLEAU. *Essai sur le patois poitevin.*

(2) LE COMTE JAUBERT. *Glossaire du centre de la France.*

ENCORE L'OUVRAGE SUR LE DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Lorsque j'écrivis, dans la *Revue savoisienne,* quelques lignes, à l'occasion de cet ouvrage, je ne supposais guères que ce modeste article serait réimprimé. Je viens de l'apprendre par une virulente diatribe qu'on sème dans toutes les directions et où les gros mots pleuvent à mon endroit dru comme grêle.

On va jusques à dire que j'ai été *sans doute rétribué pour écrire cet article pétri d'inconvenances et de platitudes.* Le pamphlet abonde en aménités de ce genre qui me touchent peu; j'admire les bons ouvrages et ne puis être jaloux des mauvais.

L'exactitude de mes remarques est d'ailleurs indirectement reconnue; c'est le point important.

Quant à l'ouvrage lui-même, composé par un anonyme, on nous fait observer, dans le pamphlet, qu'il a été exécuté en quelques mois. Il était facile de le deviner. Si nous en croyons l'auteur du volume, il a été en effet exécuté avec une rare précipitation. *Devant l'acte du doctorat,* dit l'auteur, *un travail nouveau était devenu nécessaire.* L'auteur se décida à l'entreprendre, *après avoir longtemps hésité.*

L'acte du doctorat étant du 19 juillet 1877, si la *longue hésitation* a duré quelques jours seulement, nous arrivons sans peine au mois d'août. Le volume était donc à peine commencé lorsqu'on l'annonçait

déjà comme devant paraître prochainement; nous verrons tout à l'heure avec quelles promesses séduisantes, bien vite oubliées, et qu'on a su ne pas tenir.

Une précipitation si fiévreuse, pour un volume de près de cinq cents pages et sur un sujet d'une telle importance, ne permet pas d'attendre, comme on nous la faisait espérer, une œuvre *raisonnée, complète, approfondie et sérieusement étudiée*. Aussi, malgré la meilleure volonté, ne saurait-on admettre, comme fautes typographiques, les nombreuses et graves erreurs que ce livre renferme.

Bouleverser toutes les notions géographiques, placer, dans le Chablais, Annecy, Rumilly et plusieurs autres localités situées hors de cette province, de deux personnages bien connus, le baron d'Hermance, gouverneur des Allinges, et le seigneur d'Avully, faire un seul et même individu, d'un personnage bien connu aussi en faire deux, ne pas même être au courant de l'histoire ecclésiastique de notre siècle, ce n'est pas de la science. Ne l'oublions point, la science ne s'improvise pas; il y a tel chapitre du *Traité de l'amour de Dieu* que saint François de Sales n'a écrit qu'après avoir lu plusieurs centaines de volumes.

Remarquez aussi que, dans mon premier article, je me suis borné à relever quelques erreurs, lorsque je pouvais en citer un beaucoup plus grand nombre. Je me contente, pour cette fois encore, d'en mentionner une partie.

Par une étrange bizarrerie de notre auteur, saint François de Sales aurait prononcé, *vers 1577*, un discours sur Félix V, le célèbre Amédée VIII (p. 458). En 1577, saint François de Sales, âgé de dix ans, était encore assis sur les bancs de l'école.

Le plus illustre de ses successeurs (*sic*), Jean d'Arenthon d'Alex, aurait, suivant notre auteur, présidé, à Thonon, vingt ans après 1605, les fêtes d'inauguration du *Palais des arts* (p. 403). Jean d'Arenthon d'Alex était né en 1620 (1); il devait être d'une précocité extraordinaire, puisqu'il fut ainsi évêque à l'âge de cinq ans. En réalité, il ne devînt évêque qu'en 1660.

On ne comprend pas pourquoi l'auteur anonyme attribue à *Amédée de Savoie* (p. 45) la fière réponse que fit, en 1598, aux ambassadeurs bernois, le duc *Charles-Emmanuel*.

Il nous affirme qu'en 1618, saint François de Sales consacra un cimetière à Thonon, et il nous dit qu'un violent orage ayant éclaté, *les calvinistes en prirent occasion d'exciter le peuple* (p. 18); or, en 1618, il n'y avait plus de calvinistes à Thonon.

Trois villes, suivant lui, *se disputèrent l'honneur de posséder la dépouille mortelle du saint évêque: Lyon, Genève et Annecy* (p. 109). Il estime donc que les protestants genevois réclamèrent la dépouille mortelle de saint François de Sales. Cette assertion est dénuée de toute vraisemblance et de toute vérité; elle surprend d'autant plus que l'auteur avance précisément le contraire, quelques pages plus loin, dans le même volume (p. 120).

Pierre de la Baume, évêque de Genève, s'éloigna peu courageusement de sa ville épiscopale, dans les années qui précédèrent la réformation. L'histoire a gardé le souvenir de la sévère admonestation que lui adressa le Souverain Pontife. L'auteur le dit lui-même, en parlant du *siége d'Annecy,* par le duc de Nemours, en 1616.

Il ajoute en note (p. 33): « Pierre de la Baume, « *évêque d'Annecy, lors du siége de cette ville,* « *abandonna son troupeau.* »

Ainsi, suivant lui, il y avait à Annecy, en 1616, deux évêques: saint François de Sales et Pierre de la Baume.

Pierre de la Baume qui a siégé à Genève, qui était évêque de Genève, devient *évêque d'Annecy,* de par notre auteur.

Mort en 1544 (p. 365), il revit en 1616, et, soixante-douze ans après son décès, il assiste au siége d'Annecy.

Il me serait facile de relever bien d'autres erreurs encore et je suis prêt à le faire, si l'auteur anonyme le désire.

Qu'il me permette aussi de lui faire remarquer, en passant, que le mot *pottes* ne signifie pas *gestes,* comme il le dit (p. 483). Il serait bien aimable également de nous expliquer ce qu'est le *château d'Alland, près Cossonay-Berné (Vaux),* (p. 483). Où place-t-il le *château d'Alland?*

Encore quelques mots.

En 1876, les journaux annoncèrent la découverte d'un *Traité inédit* de saint François de Sales sur *la Rédemption et l'Eucharistie.* Au point de vue religieux comme au point de vue littéraire, la nouvelle était importante; elle fit quelque bruit. Je connaissais par expérience l'habileté des faussaires et j'avais eu l'occasion de la surprendre et de la déjouer.

En octobre 1876, je fus consulté, au sujet de cette découverte, par une personne qui avait reçu une lettre de Lyon dans laquelle on lui parlait des faux autographes; on lui parlait en même temps du nouveau manuscrit qui *présentait,* croyait-on, *certains caractères d'authenticité.* Sans l'avoir sous les yeux, j'émis des doutes à cet égard.

L'année suivante, je lus, dans la *Bibliographie de la France* (numéro 34, page 1224; 25 août 1877), l'annonce suivante faite par M. P.-N. Josserand, libraire à Lyon (Bellecour, 3): « En préparation, « pour paraître prochainement: *Saint François de* « *Sales, apôtre et docteur de l'Eglise,* suivi d'un « *Traité inédit du saint sur la Rédemption et* « *l'Eucharistie.* »

Comme on avait eu près d'une année pour examiner le manuscrit et qu'on l'avait très probablement soumis à des hommes compétents, j'en conclus que mes doutes n'étaient pas fondés. Je m'inscrivis pour ce volume, chez un libraire, après qu'il m'eut donné lecture du passage d'une lettre de l'éditeur dans laquelle on affirmait que l'*authenticité* de ce traité inédit *était parfaitement établie.*

L'ouvrage ne parut qu'à la fin de décembre 1877. En l'examinant, je m'aperçus que le *Traité sur la Rédemption et l'Eucharistie* n'y figurait pas.

Point de nom d'auteur. Aucune explication, aucune excuse.

Je m'abstiens de toute remarque et je laisse aux lecteurs le soins d'apprécier ce procédé.

(1) Blavignac. *Armorial,* p. 275.

Les journaux, qui ont publié la diatribe, auront-ils la loyauté de reproduire textuellement cet article?

JULES VUY.

P. S. — Je viens de recevoir un *second errata*, imprimé après coup, et qui tient compte, jusqu'à un certain point, de ma remarque sur le cardinal Gerdil.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

22. — 1809. Lettres-patentes conférant le titre de *baron de l'Empire* au général DECOUX, d'Annecy. Fils de Jacques-Joseph Decoux et de Françoise Chabal, Pierre Decoux, né à Annecy le 18 juillet 1775, fit ses premières armes comme sous-lieutenant dans les volontaires du Mont-Blanc et déploya, sur la terre d'Italie, une bravoure telle qu'il reçut les épaulettes de lieutenant. Il assista à l'expédition d'Egypte, fut fait capitaine aux Pyramides et commandant à Saint-Jean-d'Acre; aide de camp du général Lannes, il fut chargé d'une mission très délicate auprès du Pacha de Syrie et élevé, à son retour, au grade d'adjudant-commandant.

Rentré en France, il commanda l'état-major de la 7e division militaire et pass après de Lannes, en 1805, comme sous-chef d'état-major. A Austerlitz, il eut deux chevaux tués sous lui et fut, le même jour, promu colonel du 20e de ligne; à Iéna, à Friedland, à Ratisbonne, il se couvrit de gloire. A Wagram, il s'empara d'une des îles du Danube, fit prisonnier 600 hommes et mit la main sur un grand nombre de pièces d'artillerie : fait d'armes qui lui valut le titre de *baron de l'Empire,* le grade de général de brigade et la plaque de commandant de la Légion d'honneur. Gouverneur d'Otrante, il fut chargé de la surveillance des ports de l'Adriatique : commandant du 1er régiment de chasseurs à pieds, il combattit à Bautzen, devint, en 1813, général de division et se retrouva à Dresde, à Leipeck et à Brienne où il fut mortellement blessé. Il succomba quelques jours après malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués (février 1814). (V. Jules Philippe, *Les Gloires de la Savoie,* etc.)

Le général baron Decoux, dont le père avait épousé en secondes noces, avant 1788, Dlle Claudine de Mallian, eut plusieurs frères qui embrassèrent aussi la carrière militaire. L'un, Jean-François, était officier en retraite en 1801; un autre, Joseph, engagé en 1787, fut tué chef d'escadron en avant de Raab, en Hongrie, le 13 juin 1809; un troisième, Sigismond, tomba à Wagram, major dans la garde impériale; un quatrième enfin, Etienne, capitaine à la 2e compagnie du 2e bataillon du 21e de ligne, succomba au village d'Aldenau, près de Dresde, le 26 août 1813 (Notes communiquées par M. Eloi Serand).

Armes : *Ecartelé : au 1er d'argent, au croissant de sable surmonté d'un cœur de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; au 2e de gueules, au signe des barons militaires; au 3e d'azur, à la forteresse d'or maçonnée et bréchée de sable, mouvant du flanc dextre et soutenu d'une mer d'argent; au 4e de sable, à la momie d'or en rencontre posée en pal et accompagnée de douze fers de lance d'argent, six à dextre, six à senestre, deux, deux et deux* (1).

23. — 9 août 1813. Décret impérial accordant le titre de baron de l'Empire à l'adjudant-commandant Marc-Antoine-Joseph-Frédéric PUTON. Né le 18 septembre 1779. Frédéric Puton entra au service comme volontaire à la 157e demi-brigade, le 13 octobre 1795, et fut nommé d'abord caporal, puis sergent au même corps (28 juillet et 7 août 1796); promu sous-lieutenant le 5 août 1798, il fut choisi pour aide de camp par le général Humbert à son départ pour l'Islande, fut fait prisonnier de guerre, le 22 fructidor an VI, et échangé en l'an VII. Rentré en France, il servit à l'armée des côtes de l'Océan, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et fut nommé lieutenant le 6 août 1802 et capitaine aide de camp du général Leclerc le 23 vendémiaire an XI. Il se distingua surtout à l'engagement du môle Saint-Nicolas où il reçut 14 coups de sabre et plusieurs coups de pique. On lui offrit un sabre d'honneur le 19 avril 1803 et on lui accorda la rosette d'officier de la Légion d'Honneur le 25 prairial an XII. Après le siége de Saint-Domingue par Dessalines, il s'embarqua pour la France le 17 janvier 1806, mais fut fait prisonnier par les Anglais qui le rendirent à la liberté le 15 mars suivant. Il assista ensuite à la bataille d'Iéna, fit les campagnes de Prusse et de Pologne, remplit plusieurs missions en Allemagne et en Dalmatie, fut fait chef de bataillon (10 novembre 1807) et attaché à l'état-major de l'armée d'Espagne, puis, le 6 juin 1809, à l'état-major de l'Empereur et en 1810, à celui du prince de Neuchâtel. Adjudant-commandant le 21 juillet 1812, il prit part à l'expédition de Russie, accompagna le vice-roi d'Italie à Lutzen et fut fait baron de l'Empire, le 9 août 1813, avec dotation. Prisonnier le 21 octobre suivant, il fut mis en non activité par le gouvernement de la Restauration et admis à la retraite le 29 décembre 1816. Il mourut le 13 mars 1856.

Le baron Puton, sur la famille duquel nous avons publié une étude historique (2), appartenait à une maison savoyarde originaire de la paroisse de Saint-Sigismond, en Faucigny, et remontant, par titres authentiques, à Claude Puthon ou Puton qui vivait en 1630 et qui laissa un fils, Jacquemoz Puthon, marchand au Chastelard, époux, le 21 avril 1637, de Clauda Maniguet et auteur des Puthon de Luxeuil, des Puthon d'Entremont, des Puthon de Mieussy et des Puthon de Remiremont. C'est à cette dernière branche, anoblie en 1786, qu'appartiennent le baron de l'Empire, de *cujus*, et le professeur à l'Ecole forestière de Nancy, qui fait partie de la Société Florimontane.

Frédéric Puton avait épousé, en 1816, Anne-Thérèse Poisson et en avait eu un fils, le baron Emile

(1) V. *Revue savoisienne.* Juin 1876.

(1) Nous devons communication de ce blason à M. Alcide Georgel, d'Elbeuf-sur-Seine.

(2) V. *Le baron Puton, sa vie et sa famille, notes historiques et généalogiques, apd. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* Chambéry, 1876, in-8°, t. XV., p. 262.

Puton, maire de Gironcourt (Vosges), et deux filles mariées l'une à M. Malgras, mort inspecteur général de l'instruction primaire, et l'autre d'abord à M. Belfoy, receveux des domaines, puis à M. Delmas, sous-préfet.

Armes d'après les lettres-patentes délivrées par le roi Louis XVIII le 25 novembre 1814 : *D'azur, au cimeterre d'argent monté d'or posé en bande traversé d'une branche de laurier en barre de sinople, à la bordure d'argent.* A. ALBRIER.

(A suivre.)

LA LÉGENDE DES NUTTONS & L'HOMME DE L'AGE DU RENNE

Une foule de petits faits, qui, isolés, ne sont pas très probants, le deviennent par leur enchaînement et leur nombre.

Les Mondes, t. XXXX, p. 219.

Parmi les 60 ou 70 cavernes quaternaires explorées, en Belgique, par M. le docteur Ed. Dupont, le savant directeur du Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, il y en a une, située au village de Furfooz, sur les bords de la Lesse, que les habitants des environs appellent, depuis un temps immémorial, « *le trou des nuttons;* » ces nuttons, ou nuittons, sont les luitons, lutins, farfadets, petits génies, etc., des légendes; les « Kabauter mannekens » des pays flamands, les « hinselmänner, wichtelmänner, kobolde » de l'Allemagne, etc. Dans beaucoup de pays on en raconte la légende; le fond est ordinairement que c'étaient de petits hommes, très agiles, exerçant un métier, venant, par exemple, prendre le soir, pour les réparer pendant la nuit, les ustensiles qu'on déposait en certains lieux, en mettant à côté de la nourriture pour le salaire de l'ouvrier qui les rapportait de bon matin, bien réparés. — Le *commerce muet* se pratiquait avec la plus grande exactitude. — N'y aurait-il pas quelque chose de vrai dans cette légende qui paraît extrêmement répandue? Je vais tâcher d'examiner quelques instants cette question.

Les *pygmées,* ou peuples de petite taille, ont été signalés par divers auteurs dès les temps les plus reculés; plus tard on a souvent nié l'existence de telles tribus; les voyageurs récents, entre autres Schweinfurth et Stanley, sont venus la mettre hors de doute.

Le prophète Ezechiel, chap. XXVII, v. 11, parle de pygmées qui se trouvaient au siége de Tyr.

D'après J. Schott (*Physica curiosa,* Wurzbourg 1667) les pygmées de l'*Ethiopie,* de l'*Egypte* et de la *Thrace* sont cités par Aristote, Pline, Pomponius Melas, saint Augustin.

On sait que Schweinfurth a retrouvé ces pygmées de l'Ethiopie, il y a quelques années, au sud du pays des Mombouttou; ce sont les *Akkas* ou *titiki,* peuple nain, qui déjà au XVIIe siècle, avait des relations avec les Portugais de l'Afrique occidentale, car déjà alors les Akkas venaient à Loango pour y échanger de l'ivoire contre du sel.

Stanley dit que les indigènes qui lui furent les plus hostiles dans sa dernière, si périlleuse, mais en même temps si glorieuse expédition, étaient des nains qui n'avaient qu'un peu plus d'un mètre de hauteur et qui étaient armés de flèches empoisonnées (*Miss. cathol. 1878,* p. 41). Stanley n'a pas été au-delà de 2°N. On peut juger par cette donnée de l'étendue du territoire sur lequel sont disposées ces tribus pygmées. Les Obongos du Gabon appartiennent peut-être encore à la même nation.

Kircherus (*Mundus subterraneus,* Amst 1681, p. 111) parle de lutins demeurant en *Hongrie* et au *lac Léman,* et cite aussi les « Kabauter mannekins » de la *Westphalie* qui réparaient les ustensiles comme nous avons dit plus haut.

La même légende se reproduit, avec quelques variantes dans les détails, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Danemark, en Norwége, etc.

Tout le monde connaît les *Lapons,* vivant encore de nos jours au milieu de leurs rennes; ils se rattachent ethnographiquement aux Magyars ou peuples de la Hongrie, aux Finnois; eux-mêmes s'appellent dans leur langue « Finns; » plus loin nous trouvons les *Samoyèdes,* analogues aux Lapons, et ayant, comme l'homme du renne, un grand goût pour le dessin. Tous les voyageurs nous disent que les Samoyèdes apprécient les ressources que leur offre le renne, le chérissent, le vénèrent pour ainsi dire, et figurent dans tous leurs dessins son image, son histoire.

Les *Aïnos,* hommes de très petite taille, habitent le nord du Japon et paraissent être les aborigènes de ce pays.

Les *Aïnos* nous mènent aux *Esquimaux;* les Esquimaux, en effet, se lient par une chaîne continue aux populations sibériennes dont ils ne sont que l'expansion la plus orientale (L.-F. Maury, *La terre et l'homme,* Paris 1861, p. 167).

M. le docteur Dupont, dans son ouvrage *L'homme pendant les âges de la pierre,* Bruxelles 1871, compare à chaque instant les hommes de l'âge du renne aux Esquimaux (v. p. 94, 95, 101, 116). Les Esquimaux, absolument comme l'homme du renne, mangent la viande crue, c'est même de là que vient le nom d'Eskimos « mangeurs de viande crue » qui leur a été donné par les Indiens, leurs voisins.

F.-A. Allan dit dans la revue anglaise, *Science Gossip,* 1866, p. 204, qu'il y a une ressemblance frappante entre les figures des Esquimaux et celles des premiers habitants de l'Amérique centrale, dont on voit les traits représentés sur les murs des cités anciennes du Guatemala, du Yucatan, etc.

Il est très probable que dans les temps anciens plus d'une fois des Aïnos auront été portés par les courants sur les côtes de la Californie ou de l'Amérique centrale. L'observation a parfaitement démontré, dit Karl Andree, *Geographie des Welthandels,* Stuttgart, 1867, p. 485, que, dans l'océan Pacifique nord, les eaux décrivent un circuit complet; le courant chaud atteint la côte du Kamschatka, et des navires japonais ont été poussés jusqu'au sud de cette presqu'île; on en a trouvé aussi des débris au sud de l'île de Kodiak; en 1852, une jonque japonaise fut entraînée par le courant jusqu'aux îles Sandwich; en 1853, une autre fit naufrage au cap Flaltery, dans l'Orégon, etc.

Des nains ou pygmées furent trouvés, par Maldonata, dans les *Andes* (J. Schott, p. 381). Enfin, di-

vers auteurs mentionnent encore des tribus pygmées dans l'intérieur de l'île de *Ceylan (Rev. gén. 1866,* p. 489) à *Bali* (Rumphius, Amb. Rar. k.) au *sud de l'Afrique,* etc.

Avant de parler maintenant du *commerce muet* qui existait, ou qui existe encore, chez la plupart des peuples que nous venons de nommer, rappelons ce que dit M. le docteur Dupont *(Op. cit.,* p. 65) de l'homme du renne sous le rapport ethnographique :

« Deux crânes humains de cet âge furent trouvés en Belgique ; ils forment le type que le célèbre anthropologiste, M. Pruner-Bey, appelle le *type mongoloïde.*

« Mais le rameau mongolique est extrêmement vaste, il renferme les 2/5 de la population du globe. On peut citer parmi les mieux caractérisés les *Chinois,* les *Japonais,* et la plupart des habitants de l'Empire russe qui ne sont pas Slaves.

« C'est parmi les populations mongoliques de ce vaste empire, le moins avancées du continent européen, que M. Pruner-Bey trouve les représentants de ses Mongoloïdes des cavernes des bords de la Lesse, particulièrement chez les *Finnois,* les *Lapons,* les *Esthoniens,* peuples qui confinent à la mer Baltique et au golfe de Bothnie (1).

« Nos indigènes étaient d'une taille au-dessous de la moyenne, les os des membres dénotent une hauteur totale qui ne dépasse guère 1m,40 (do p. 66). »

K. Andree, dans son ouvrage cité plus haut, consacre plusieurs pages au commerce muet chez les anciens et chez les modernes, et il est très remarquable que la plupart des peuples qu'il cite comme s'adonnant à ce commerce, sont ceux qui sont reconnus comme étant de petite taille, pygmées, etc., ou ceux où l'on dit qu'il y avait des lutins.

« D'après Hérodote, IV, 196, dit-il, les Carthaginois pratiquaient ce commerce à l'ouest de l'*Afrique;* ils apportaient leurs marchandises sur le rivage et se retiraient sur leurs vaisseaux, après avoir allumé des herbes qui répandaient une fumée épaisse ; à ce signal les naturels accouraient et mettaient de l'or en place des marchandises ; un commerce analogue avait encore lieu au siècle passé sur les bords du Niger. Les *Lapons,* les *habitants de la Sibérie* firent longtemps de même pour l'échange de leurs fourrures

« Les *Aïnos* se distinguent encore de nos jours par la pratique du commerce muet ; ils apportent leurs marchandises sur le rivage, et viennent le jour suivant prendre celles que les Russes y ont déposées en échange. Les Aïnos sont probablement les tribus actuelles dont les mœurs se rapprochent le plus de celles de l'homme du renne.

« D'après une tradition, les navigateurs chinois ont trafiqué, pendant des siècles, avec l'île Sze-Tzu, « l'île des Esprits » sans jamais voir leurs correspondants.

« Adolphe Bastian visitant, en 1855, les Indiens Chunchos qui demeurent sur le penchant oriental des *Andes* péruviennes, entra avec eux en commerce muet ; nous trouvions, dit-il, tous les matins des bananes fraîches, près de notre campement, nous les prenions et le soir nous déposions des couteaux au même endroit. »

Ne peut-on pas conclure de tout ce qui précède que tous ces peuples de petite taille, où l'on retrouve la même légende, ou le même commerce muet, forment une chaîne continue dont l'homme du renne n'est qu'un anneau ? — « Les populations de souche indo-européenne en pénétrant en Europe, dit Maury, p. 383, y rencontrèrent sans doute des tribus de la famille ougro-finnoise établies avant elles ; » sans sans doute les *tribus pygmées, l'homme du renne.*

Je livre ces notes à ceux qui s'occupent spécialement de ces études ; puissé-je avoir apporté quelque lumière pour la solution de la question.

BERNARDIN.

Maison de Melle-lez-Gand (Belgique), 20 mars 1878.

(1) Et les *Aïnos ?* B.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 21 MARS 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. BOUCHET, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'année écoulée. Recettes 2,981 fr. Dépenses 1,572 fr. 85 c. Excédant des recettes, 1,408 fr. 15 centimes ; dans cette somme figure la récompense de 1,000 fr. que nous venons de recevoir du Ministère.

Il est procédé à l'élection du bureau. Voir les résultats en tête de la liste des membres.

Sont reçus : membre effectif, M. HENRI MACHARD, avocat, à Annecy ;

— membre correspondant, M. G. LOUSTAU, ingénieur au chemin de fer du Nord, à Paris.

En informant la réunion que MM. Dunant et Serand ont été nommés officiers d'académie, M. Revon dit que le choix fait par M. le Ministre de l'instruction publique ne pouvait s'adresser à des membres plus méritants. Les nombreux amis que nos confrères comptent en Savoie et à l'étranger ont accueilli avec joie la nouvelle de cette récompense accordée à leur dévouement pour la science et pour le bien public. Intelligence d'élite, écrivain spirituel, cœur d'or, M. Dunant dirige depuis bien des années nos séances en homme préoccupé de faire régner la concorde et la bonne camaraderie. Fondateur du Musée municipal auquel il a fait de nombreux dons, M. Serand a également contribué pour une très large part à l'accroissement de la bibliothèque de notre Société ; c'est à ses recherches incessantes que nous devons une quantité de documents du plus haut intérêt pour l'histoire et la topographie de la Savoie.

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le directeur des beaux-arts, invitant la Société à rédiger l'inventaire des richesses d'art du département. Plusieurs membres, entre autres MM. Schitz, Ogier, Ducis, Gex, prennent la parole pour signaler quelques œuvres dignes d'être mentionnées dans cet inventaire.

M. GONTHIER envoie une nouvelle communication sur le patois savoyard. Cette pièce est remise à M. Constantin pour en rendre compte.

M. Revon expose une série d'objets provenant de l'Océanie et destinés aux collections ethnographiques du Musée.

M. Ducis fait part de la suite de ses études sur l'organisation judiciaire de nos vallées pendant le moyen âge.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU

Président : M. Dunant Camille ✻ ✠ ❨❩, conseiller de préfecture.
1er *Vice-président :* M. l'abbé Ducis O ❨❩, archiviste départemental.
2e *Vice-président :* M. Aimé Constantin, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de Saint-Stanislas.
Secrétaire : M. Louis Revon O ❨❩, conservateur du Musée.
Secretaire-adjoint : M. Eugène Tissot ✠ ✝.
Trésorier : M. Bouchet.
Archiviste : M. Serand ❨❩.
Bibliothécaire : M. Mangé.
Comité de rédaction : MM. Tissot, Revon, Constantin, Ducis.
Directeur de la Revue : M. Revon.

MEMBRES EFFECTIFS

Messieurs :

Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Andrevetan, docteur en médecine à La Roche.
Anières (d') de Gantellet, à Hauteville
Babuty Jacques, juge suppléant, à Annemasse.
Bianco, avocat à Annecy.
Blanc ✻ ✠ (baron Jules), à Genève.
Boigne (comte Octave de), membre du Conseil général, à Ballaison.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Bouvier, docteur en médecine, à Lancy près Genève.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Charvet Léon, architecte, à Lyon.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaulin-Mercier, procureur de la République, à Corbeil (Seine-et-Oise.)
Chaumontel, sénateur, président du Conseil général, à Annecy.
Chevalier, chanoine, à Annecy.
Coche, médecin, à Annecy.
Constantin Aimé, homme de lettres, à Annecy.
Dagand ✻, membre du Conseil général, docteur en médecine, à Alby.
Descostes François, avocat à Chambéry.
Ducis (l'abbé) O ❨❩, archiviste, à Annecy.
Dufour, curé de Chavanod.
Dunant Camille ✻ ✠ ❨❩, conseiller de préfecture, à Annecy.
Fleury, recteur de la paroisse du Sacré-Cœur, à Genève.
Germain Félix ✻ ✠, ancien maire d'Annecy.
Gex (l'abbé) ❨❩, ancien professeur, à Annecy.
Godde, homme de lettres, à Veyrier près Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Henry Paul, pharmacien, à Annecy.
Laeuffer Frédéric ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy.
Laeuffer Emile ✻, directeur de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet ✻ O ❨❩, directeur de la succursale de la Banque de France.
Machard Henri, avocat, à Annecy.
Mangé Auguste, architecte de la ville d'Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Annecy.
Montgellaz, membre du Conseil général, médecin, à Reignier.
Mugnier, avoué, à Annecy.
Nanche, dentiste, à Annecy.
Neyret, médecin à Faverges.
Ogier, secrétaire des Hospices d'Annecy.
Philippe Jules ✠, député, à Annecy.
Pissard Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
Poulet Baptistin, maire de Talloires.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, près Annecy.
Revon O ❨❩, conservateur du Musée, à Annecy.
Riondel, géomètre, à Samoëns.
Ritz Jean, directeur de la Société chorale d'Annecy.
Ruphy Gustave, conseiller de préfecture, à Annecy.
Ruphy Scipion (baron) ✻, à Annecy.
Roussy de Sales (comte de) O ✠ ✻, membre du Conseil général, à Thorens.
Salasc, directeur des postes de Vaucluse, à Avignon.
Schitz, comptable à la succursale de la banque de France.
Serand Eloi ❨❩, archiviste-adjoint, à Annecy.
Terrier François, notaire, à Reignier.
Thabuis, pharmacien, à Annecy.
Thonion, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✝, ingénieur, à Annecy.
Wagener Félix, homme de lettres à Liége (Belgique).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Messieurs :

Albrier Albert, à Dijon.
Barthélemy (Anatole de) ✻ ❨❩, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules.
Bernardin, conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
Chantre Ernest, géologue, à Lyon.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✻ O ❨❩, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Doublet, professeur, à Bône (Algérie).
Dufernex Benjamin, procureur général, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Mgr Dupanloup O ✻, évêque d'Orléans.
Forel père, à Morges (Suisse).
Gariel, bibliothécaire de Grenoble.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuveville (Suisse).
Gutierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Jussieu (de) ✠ O ❨❩, archiviste à Chambéry.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Lacroix (l'abbé), professeur, à Modène.
Leblond Isidore, principal du collége de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, archiviste, à Paris.
Lefort, professeur à l'Université de Genève.
Lonstau ✻, ingénieur au chemin de fer du Nord, à Paris.
Loydreau de Neuilly, docteur-médecin, à Chagny (Saône-et-Loire).
Mailland, notaire, à Aix-les-Bains.
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, secrétaire de la Société des sciences de Semur.
Mirande, président du tribunal de Saïgon (Cochinchine).
Mortillet (Gabriel de) ✠, attaché au Musée de Saint-Germain-en-Laye.
Pallias Honoré, homme de lettres, à Lyon.
Papier ◡ ❨❩, chef du service des tabacs, à Bône (Algérie).
Perrin, conservateur du Musée de Chambéry.
Pillet Louis ✠ ❨❩, géologue à Chambéry.
Puton, professeur de droit à Nancy.
Rabut François, professeur d'histoire, à Dijon.
Rabut Laurent ❨❩, archéologue à Chambéry.
Raverat (le baron), à Lyon.
Régnier Antony, peintre à Marseille.
Révérend du Mesnil, à Meximieux.
Revilliod Gustave, à Genève.
Rollier Joseph ✠, à Thonon.
Sommeiller Léandre ✻ ✠, ingénieur, à Genève.
Spano C ✠, chanoine, sénateur, à Cagliari (Italie).
Thomasset, ingénieur, à Paris.
Tripp, à Tampico (Mexique).
Vallier Gustave, à Grenoble.
Vogt, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Wey Francis O ✻ O ❨❩, inspecteur général des archives, à Paris.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 3

MARS 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR					
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉ en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	8°5	5°7	8°	729,6	11,3	gelé	95	10°8	19°5	14°	S	O	faible	couvert		0,655	5°4
2	14,5	1	5	728,5	»	»	90	11,2	24	15	S-E	S-S-O	id.	beau		0,68	5,3
3	18,5	5.5	9,4	729,3	»	»	97	17,2	37	24	N-E	S-O	id.	id.		0,695	6,3
4	18,5	0,5	4	735,7	»	»	83	13,5	37,3	22	N	O-N-O	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,70	5,3
5	15,7	— 0,5	5	733,7	»	»	85	12,8	38,5	21,5	—	O-N-O	id.	très beau		0,71	6,3
6	18 7	4,5	8,8	733,6	»	»	72	12,5	23,3	15,5	?	O-S-O	id.	couvert	Légère pluie à 10 h. s.	0,73	6,8
7	14,5	5,5	7	726,2	4,9	»	93	7,8	11	8,5	S	S-E	id.	pluie	Pluie lègère tout le m. Légères bourr. à 10 h. s.	0,745	6,7
8	9	5	6	725	6,9	»	97	6,5	8,5	6,7	S-O	E	id.	id.	Pluie par bourrasque tout le jour.	0,72	5,5
9	9	2,7	6	726	4	»	97	9,5	33,3	17,5	N	E	id.	couv.1/4	Très beau le soir.	0,725	5
10	11	— 2,5	3,5	724,7	»	»	83	8,6	31	16	?	O	assez fort	couv.1/2	Pluie à 10 h. s.	0,71	4,7
11	11,7	1,5	6,4	729,3	»	1,3	91	11,4	36	20	—	O	id.	beau		0,705	5,2
12	13,5	3,5	6	729,1	»	1,7	91	6,5	9,5	9	S-O	O	id.	couvert	Pluie légère continuelle dès 10 h. m.	0,70	5,7
13	7,5	2,3	3,8	725,3	5,4	0,4	87	4,6	10	6	?	O	id.	id.	Flocons de neige de 4 à 9 h. s.	0,69	5,2
14	8,3	— 3	1,5	726,7	»	gelé	75	4,5	30,5	14,5	N	N-O	id.	couv.1/2	Bourrasques neige à 4 h. s. Beau à 10 h.	0,67	3,8
15	6	— 3,5	1	725,7	»	»	88	4,4	25	13,5	N	N-O	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	0,65	4,3
16	5,7	— 5,5	— 2,8	726.6	»	»	92	1,2	27	11,5	N	N-O	id.	id.	Id.	0,65	2,7
17	4,5	— 6	— 2,8	729,1	»	»	92	2,5	25	12	N	N	id.	id.	Id.	0,65	3,3
18	4,5	— 3,5	1,5	729,1	»	»	87	4,2	10	5,5	N	N	id.	couvert	Quelques flocons de neige. Couvert le soir.	0,645	4,3
19	6,5	— 1,5	0,6	725,5	1,5	»	92	3,2	11,5	6	?	O	id.	neige	Neige de 5 à 9 h. m. Hr 0m,02. Lég. bourr. après.	0,64	4
20	8,5	3,5	8,8	726,7	»	1	52	11,4	37,5	21,5	N	O	id.	couv.1/2		0,63	5,1
21	12	— 1,5	6,2	727,5	»	»	94	12,8	37,3	22	N	N-N-E	id.	couv.1/4		0,63	4,7
22	16	— 2,3	5,5	723	»	1,1	91	14	37	22,5	—	N	id.	très beau	[5 h.; de 5 à 8, pluie.	0,61	4,6
23	16	4,5	7	718,3	»	2,3	77	5,4	7	5	S	E	id.	pluie	Pluie mêlée de neige vers 3 h. s , neige jusqu'à	0,61	5,1
24	7,5	— 3,3	0,5	714	»	gelé	94	2,2	29	12,3	N	E	id.	couv.1/2	Neige de 5 à 8 h. du m. Hr 0.04. Couv. 1/2 le s.	0,65	4,6
25	4,5	— 2,3	1,6	713,2	»	»	85	2 6	15	7,5	N-O	E	id.	couvert	Neige de 4 à 5 h. m. et après midi, par bourr. (1)	0,65	4,3
26	4,7	— 3,3	— 0,2	721,3	28,4	»	gelé	4,4	20,5	10	S	E	id.	neige	Neige par bourrasque tout le jour. Hr 0.13.	0,66	4,5
27	7,5	— 6	— 1	724,4	»	»	id.	4,2	31	13,5	—	E-S-E	id.	très beau	Couvert à 10 h. s.	0,65	4,8
28	13	1	8	716,4	»	»	59	12	30	18	S	E	faible	couv.1/2	Id.	0,65	4,8
29	13,5	3	8,5	701,8	»	»	72	16	41	26	S	S-S-E	id.	id.	Gr. pl. 8 h. 1/2 s. jusq. 10 Ecl. à l'O. à 6. h. s. (2)	0,65	5,8
30	17,5	2,7	6,2	701,2	10	»	85	5	7	4,7	?	E	id.	couvert	Pluie continuelle de 10 h. m. à 6 h. s., puis (3)	0,66	4,2
31	6,7	— 2	4,2	711,4	13,7	4	80	3,8	12	6,5	?	E	id.	neige	Bourrasque de 2 h. à 5 du s. A 10 h. couvert.	0,665	4,6
Moyennes ou Totaux.	10°75	0°18	4°30	723,8	86,1	12,4 en 7 jrs	85,4								(1) Tonn. à 4 et 8 h. s. Hr de neige 0.05. (2) Le 29 à 4 h. s., le baromètre était à 699,4. (3) Quelq floc. de neige et pl. A 10 h. s. neige.	0,670	4°93

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre: — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — No 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1878.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Séance publique de la Société Florimontane : rapport de M. J. Ogier sur le concours de poésie; liste des lauréats. — Programme du concours de 1878. — Bibliographie savoisienne : *M. Louis-Victor Rendu, inspecteur général honoraire de l'agriculture et ses travaux,* de M. Pierre Tochon, par M. Albrier. — Séance de la Société Florimontane. — Prix obtenus à la Sorbonne par les Sociétés savantes. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

—

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1877

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

—

Séance publique du 30 avril 1878

—

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu aujourd'hui, 30 avril, une séance publique dans une salle de l'Hôtel de Ville, décorée avec élégance par M. Mangé, architecte de la ville, aux armes de cette dernière et aux emblèmes de la Société, pour la lecture du rapport du jury et la proclamation des lauréats du prix de poésie fondé par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy.

Sur l'estrade ont pris place le Président, les deux Vice-Présidents et le Rapporteur. M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, M. le Président du tribunal, M. le Procureur de la République, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Secrétaire général de la Préfecture et plusieurs autres fonctionnaires assistaient à la solennité avec un choix de dames, d'ecclésiastiques et nombre d'amateurs.

M. LE PRÉSIDENT, en ouvrant la séance, a exprimé le regret que l'état de santé de M. Andrevetan ne lui ait pas permis de venir jouir du résultat de sa fondation, et a donné la parole à M. J. OGIER, rapporteur de la Commission d'examen :

Messieurs,

Depuis que notre concours poétique est institué, la critique appelée à porter son jugement, se plaint de la difficulté qu'elle éprouve, non pas à être impartiale, mais à sortir de l'embarras où son impartialité la jette. Avant d'adjuger la prééminence à une œuvre, elle doit les comparer toutes; or, les éléments de comparaison se dérobent, puisque la nature de l'une consiste à être dissemblable à l'autre. Voici le rire et les larmes en présence: la comédie a-t-elle mieux ri que le drame n'a pleuré? Voici le poëme aux longs récits et l'apologue bref et léger : Homère et La Fontaine sont aux prises; saisissez la couronne, prix du vainqueur, pour la refuser au front d'Homère ou de La Fontaine !

Cette perplexité disparaîtra le jour où un sujet déterminé sera imposé aux émules de la lyre. Si, comme dans la Grèce antique, la lutte ne devait se renouveler qu'à chaque olympiade, il y aurait peut-être inconvénient à cette division du talent; le public languirait à attendre ses poëtes qui languiraient dans l'attente de leur gloire; mais nos poëtes arrivant chaque année, dans cette enceinte, comme dans leur temple, il ne faudrait que quelques saisons pour les connaître dans leur nombre et la diversité de leur génie.

Cette difficulté disparue, il en resterait d'autres. L'anonymie est imposée par le programme. Et pourtant il existe, entre un auteur et son œuvre, une harmonie qui est aussi un genre de beauté. Si l'auteur est inconnu, cette beauté passera inaperçue et ne pourra entrer en ligne de compte. Je sais bien que l'on pourra conseiller de s'en tenir au beau idéal et impersonnel ; ce conseil est peut-être un pis-aller nécessaire. Mais la critique sera toujours admise à regretter la nécessité de décerner le laurier à des fronts cachés, et de ne point échapper au danger d'accueillir de la même manière le jeune poëte qui débute et le vétéran de rimes qui vient déposer son luth et son art dans un dernier effort (1).

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à juger quel serait le meilleur parti à prendre ; mais, nous constatons des difficultés auxquelles nous voudrions échapper, sans le pouvoir toutefois, puisque c'est à les affronter que consiste la tâche dévolue à la commission d'examen.

Des cent soixante-seize pièces qui lui sont soumises, un grand nombre, par les idées, les images et l'inexpérience de la langue poétique, trahissent la

(1) *Cæstus artemque repono* (VIRG. *Æneid*).

prime jeunesse des auteurs. Ce sont des fruits qui n'ont pas encore subi assez de soleil; mais ils mûriront, et l'avenir les cueillera. Ils font contraste avec d'autres qui se sont attardés sur les branches et ont été pris par l'hiver, malgré Flore et Pomone qui en faisaient la garde, comme au temps de Delille et de Campistron. Ce n'est pas à dire qu'il faille être exclusifs; il y a quelques années, notre ville donna son admiration à une belle statue antique que la charrue déterra dans un champ voisin; c'est avec ce sentiment que doit être accueillie toute œuvre, bronze ou poëme, quel que soit son âge, pourvu que l'art y soit empreint.

Il y a justice à reconnaître que les productions du concours qui accusent un talent sérieux, sont nombreuses. Mais la Commission a dû remarquer que presque aucune ne présente l'à-propos du moment. Une exception cependant est à signaler: c'est la pièce ayant pour titre: *La Poésie et le Siècle*, avec cette épigraphe, tirée d'Alfred de Musset: La poésie,

« Cette langue immortelle,
« Elle a cela pour elle
« Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas. »

Personne n'ignore dans la Savoie et au-delà, que, non seulement, la longue vie de M. le docteur Andrevetan s'est consumée à sacrifier aux muses, mais encore qu'il en a fondé et fixé le culte parmi nous. Eh bien! une lyre harmonieuse est venue de je ne sais quel point de la France, saluer le poëte de La Roche et inaugurer sa renommée :

. . . . . .
Honneur à vous, docteur, riche de poésie!
Vous savez transformer le désert en Eden;
Vous avez la clef d'or du merveilleux jardin;
Au passant altéré vous ouvrez la fontaine,
Ainsi que le Sauveur à la Samaritaine.

Après cet hommage, l'auteur entre, de plein saut, dans son sujet, qui est la glorification de la poésie, et dès les premiers vers, le dialogue laisse le ton tranquille de l'épître pour prendre la couleur lyrique. C'est dans l'ordre. On ne peut reprocher à la poésie de se revêtir un instant elle-même de son éclatant manteau.

Elle raconte son origine contemporaine de l'homme. A peine dégagé du néant, l'homme chanta. Vint sa chûte; Dieu ne le maudit pas au point de lui retirer la lyre. Celle de Moïse résonna sur les marbres du Sinaï, et les tribus hébraïques furent guidées par le chant des prophètes.

Quoique moins pure et dénuée de l'inspiration divine, la lyre profane accomplit aussi une mission morale. Elle conserva quelques débris de vérités primitives et naturelles; elle empêcha l'abaissement total des esprits, en essayant de les élever vers la région du beau :

Quand l'homme ouvrit les yeux à la vie, il chanta;
Et son chant fut si beau que Dieu même écouta.
Saluant d'un beau jour l'aurore fortunée,
Dans le premier berceau la poésie est née.
L'homme tomba; mais Dieu, loin de l'abandonner,
Même en le punissant voulut lui pardonner.
Et des élus, doués de facultés secrètes,
Des desseins éternels furent les interprètes.
Dieu par eux dirigea le monde. Nous voyons
Moïse couronné de célestes rayons,
De l'univers naissant dérouler les spectacles,
Et du ciel à la terre annoncer les oracles;
Et dans le cours des temps des prophètes venir,
Ainsi que le passé raconter l'avenir.

L'homme put oublier sa céleste origine.
Le poëte garda sa mission divine,
Et fidèle à son but, le génie entreprit
De maîtriser le cœur et de charmer l'esprit.
Faut-il vous rappeler les rêves poétiques
Qui remplissent des Grecs les annales antiques?
Les remparts d'Amphion; dans les vallons d'Hémus,
Les tigres attendris et les rochers émus?
L'Hèbre arrêtant ses flots; les chênes du Rhiphée
Inclinés aux accords de la lyre d'Orphée?

Dirai-je les dauphins enchaînés par des sons?
Quel poëte chanta les jours et les moissons?
Quel autre des combats déplora les victimes,
Troie entière expiant des feux illégitimes,
Et sut instruire mieux que Chrysippe et Crantor,
Les peuples et les rois par la voix de Nestor?

Lassés des longs récits des batailles épiques,
Voulez-vous assister aux fêtes olympiques?
A peine de Pindare éclatent les accents
Que l'arène a tremblé sous les chars bondissants.
Il chante, et sous les yeux de la foule charmée,
Triomphe le vainqueur de Pise et de Némée.
Un père est accusé par des enfants pervers;
Athènes va l'absoudre en écoutant ses vers.
La Grèce en pleurs gémit, par Sophocle attristée,
Ou s'élance aux combats à l'appel de Tyrtée.

Ce brillant tableau par lequel la poésie se résume elle-même, laisse *Le Siècle* insensible et froid; partant de l'idée qu'elle n'a que des chimères pour patrimoine, il répond dédaigneusement :

A votre aise vantez les fables du passé!
C'est raconter un songe, au réveil effacé;
Que penser aujourd'hui de l'homme qui s'amuse
A suivre une chimère, en l'appelant sa muse?
Si vous êtes sensé, dédaignez ce travers!
Faites-nous de la prose et laissez là les vers!

Dédaignant à son tour ce propos, le poète arrive à l'époque moderne dont il esquisse quelques grandes figures poétiques; et il montre la muse distribuant, le long des siècles, la gloire ou la flétrissure :

. . . . . .
Et quand Châteaubriand dans le monde a chanté,
Dites! quel est celui qui n'a pas écouté?
Quand, pèlerin pieux, au seuil des basiliques
Il s'inclinait, la foule aux prières publiques
Accourait, pour ouïr l'harmonieux accord
D'une harpe nouvelle, aux sons vierges encor.
Quand Lamartine prend le kinnor des prophètes,
Partout, échos vivants, répondent des poëtes.

Le poëte enrichit l'esprit de fictions;
Il enflamme les cœurs aux nobles actions;
Il crée; et des héros dignes de nos hommages,
Surgissent, triomphants, en vivantes images;
Sur leurs fronts radieux, son magique pinceau
De l'immortalité sait imprimer le sceau;
Et sans lui, toute gloire est jugée éphémère,
Puisque Alexandre aux dieux demandait un Homère.

Le poète est encor la terreur des pervers,
Et les méchants toujours ont redouté les vers;
La muse fit partout trembler la tyrannie,
Et malheur aux tyrans que frappe le génie!
Vivants, il les flagelle, et, d'un vers irrité,
Les traîne au tribunal de la postérité;
Par des éclairs vengeurs signale leurs visages
Pâles, épouvantés, dans le lointain des âges,
Et sillonnant leurs fronts de stigmates brûlants,
Poursuit dans l'avenir leurs fantômes sanglants.

Le Siècle n'ose nier qu'il en soit ainsi, mais il conteste que les vengeances vertueuses du poëte tournent à profit pour lui-même :

Le méchant peut d'un vers craindre le trait futile;
Mais, je plains un rêveur à lui-même inutile.

Le rêveur réplique qu'il y a de hauts plaisirs que le luxe ne sait pas et que connaît le génie même malheureux, et d'un vers indigné, il flétrit les tendances abjectes de notre époque, qui, oublieuse de la destinée humaine, ne pratique plus que le culte de l'or. Il finit, en appelant de ses vœux un poëte souverain qui ait la puissance de régénérer le monde :

Les fronts les plus sereins ne sont pas dans vos fêtes.
Oui, la paix au Carmel monte avec les prophètes,
Ou, suit, loin des Crésus, pâlis sur leur trésor,
Homère qui mendie avec sa lyre d'or.
Voyez Ovide, errant sur les monts de la Thrace,
Un stylet à la main, oublier sa disgrâce!
Milton, en dessinant son magique jardin,
Aveugle, croit rêver sous les berceaux d'Eden.
Vous dirai-je Le Tasse au Capitole? ou Dante
Retrempant dans l'exil son âme indépendante?
Quel est l'ange qui suit Gilbert à l'hôpital,
Chénier à l'échafaud qu'il change en piédestal,
Et montrant la pâleur de la feuille qui tombe,
Pleure avec Millevoie incliné vers la tombe?

. . . . . .
. . . . . .
Vivons-nous seulement de pain et de matière?
Si par des appétits il faut vivre absorbés
Comme les animaux vers la terre courbés,
Ah! notre ambition doit être satisfaite
De la société telle qu'on nous l'a faite.
Ce siècle, au son de l'or, vieillard galvanisé,
Ne croyant qu'au métal qu'il a divinisé,
Penché sur un barême, agiote et spécule.
Son cœur ne bat qu'autant que sa tête calcule,
Tout comme si la fin de l'être intelligent
N'était que d'entasser de l'or sur de l'argent.

Quand cette soif de l'or dévore la patrie,
Par cet impur fléau quand toute âme est flétrie,
Qu'honneur, talent, beauté, devoir, tout est vénal,
Vous voulez retenir le fouet de Juvénal?

Lorsque tout Israël cède à l'idolâtrie
Vous étouffez la voix qui sur les hauteurs crie?
Qui l'arrachera donc aux autels du Veau d'or,
Si Moïse au Sina désespère ou s'endort?

Ah! plutôt d'un poëte implorons la venue!
Le soleil reparaît lorsqu'a passé la nue.
Je vois la poésie éclore et rajeunir
Plus chrétienne et plus belle au ciel de l'avenir :
Aurore radieuse, elle donne la vie
A l'âme qui s'élève, en ses splendeurs ravie;
Et captivant le cœur d'un long rêve enchanté,
Ouvre un monde plus beau que la réalité.

A mon siècle qui raille, et qui doute et qui nie,
Je dirais, si le ciel m'eut donné le génie,
Gloire à la poésie! Amour, foi, liberté,
C'est tout ce qui pourra grandir l'humanité.

. . . . . .
. . . . . .
Tel l'aigle jeune encore, essayant son audace,
Des rocs où pend son aire, effleure la surface;
Tout à coup, s'il pressent, par l'instinct emporté,
Qu'à sa large envergure il faut l'immensité,
Il part : et dans l'azur où, seul il peut atteindre,
On le voit comme un point, fuir, décroître, s'éteindre,.....
Où va-t-il? Au soleil il monte; et roi des airs,
Immobile au milieu de leurs mouvants déserts,
Il plane; et jusqu'aux monts qui tournent sous son aile
Darde en flèches de feu l'éclair de sa prunelle.

Que l'auteur ait exagéré l'influence et la mission de la poésie, je crois que nous devons le penser. Mais, cette réserve faite, il faut reconnaître que son sujet a été conçu et traité avec une grande élévation; non seulement il veut que la muse mène l'homme vers le beau, mais il veut surtout qu'elle le mène vers le bien idéal et supérieur. De la manière dont il la présente, grave et dégagée d'ornements efféminés, Platon n'eût pas hésité à la garder dans sa république.

Sans tomber dans les exagérations de l'école réaliste, l'auteur fait preuve d'un grand souci de la forme; il a le relief de l'image, de beaux essais de rhythme et il ne transige pas sur la rime; il laisse soupçonner cependant qu'il ne l'a pas encore suffisamment domptée. Le jour où il la tiendra en servitude, sa pensée sera plus nette et plus pleine; sa phrase se déroulera avec plus d'aisance, et son style ajoutera plus de souplesse et plus de grâce à la vigueur et à l'éclat rencontrés souvent dans le cours de sa composition.

Si dans le poëme qui vient de nous occuper, on sent une force qui s'observe et craint l'écart, en voici un autre, d'une nature plus hardie et plus aventureuse.

Les Chants de l'Arène présentent ce désordre, effet de l'art souvent, où se jette avec prédilection la muse moderne. Leur ensemble forme la satire lyrique de la société païenne du premier siècle de notre ère, personnifiée dans Néron et les martyrs.

Le poëte débute par un saisissant tableau de l'amphithéâtre qui s'ouvre. Il nous montre échelonnés sur les gradins, tribuns, consuls, prêtres et vestales; les graves matrones romaines ne sont pas ab-

sentes; le peuple immense qui se presse, ondule comme une houle. Deux cents chrétiens sont là; les tigres y sont et Néron aussi, souriant et ému, dans l'attente de la fête de sang qui se prépare :

. . . . . .
Néron sourit, regarde et méprise la foule.
L'impure courtisane a la place d'honneur;
Sa honte s'est assise aux pieds de l'empereur;
Et pour que sa présence avec la leur contraste,
Des vestales sont là, qui gardent l'autel chaste.
Des prêtres sont plus loin, qui doivent en ces lieux,
Soudain, faire éclater la louange des dieux.....
. . . . . .

Deux cents chrétiens sont là : quelle immense pâture!
Néron au-dessus d'eux promène son *injure*.
Tous ses lions sont forts, ses tigres beaux à voir!
Et ces lâches chrétiens l'éprouveront ce soir.
. . . . . .

Cependant on le dit sensible, généreux;
On le dit magnanime, on le dit valeureux.
Il sait conduire l'homme à d'horribles tûries,
Mais il donne une larme à des roses flétries.
Il presse ses bourreaux; mais peur les étonner,
S'ils ont fini leur œuvre, il dit de pardonner!
Il sait faire brûler dix esclaves à l'heure;
Mais il feint d'être ému, commande que l'on pleure,
Et veut que, devant lui, leurs tendres nouveau-nés
Soient, avant de périr, de roses couronnés.
Il sait faire égorger sa mère et sa maîtresse;
Mais avant qu'on les tue, il faut qu'il les caresse!
. . . . . .

Et maintenant l'ennui, sous son riche manteau,
Le ronge, ver plus fort que le ver du tombeau.
Voilà pourquoi César veut voir, avec la foule,
Comme l'on chante au cirque, et comme le sang coule.
. . . . . .

Et la Rome païenne, ainsi qu'une onde accrue,
Vers le cirque où l'on meurt, tout entière se rue;
Tout entière se rue, afin de saluer
De chants et de bravos ceux que l'on va tuer.

Aux apprêts d'un spectacle qui promet d'être si beau, Néron cède à l'enthousiasme; il chante et veut relever sa férocité par le mètre et l'harmonie, comme l'assassin qui use d'un poignard ciselé. N'oublions pas que Néron était le poëte lyrique de son temps, et que, du haut d'une tour, il chanta la ruine de Troie, aux lueurs de Rome qu'il fit brûler, pour animer sa verve :

CHANT DE NÉRON

Accourez à la fête où vous invite encore
Néron, cinquième Auguste et quatre fois consul;
Venez de l'occident, du midi, de l'aurore!
Venez des antres d'Irmensul!
. . . . . .
. . . . . .

Venez tous applaudir le tigre et la panthère!
Ensemble venez voir couler le sang humain!
Gloire à votre empereur, au maître de la terre,
Et largesse au peuple romain!
Largesse! car je veux que la fête soit belle!
Honneur, honneur à tous; gloire au père des dieux!
Largesse! je suis roi dans la ville éternelle,
Autant que Jupiter aux cieux.

Il faut aux empereurs du carnage et des fêtes;
Les parfums de l'encens et l'*odeur du tombeau;*
Venez! Deux cents chrétiens seront jetés aux bêtes!
Cela sera terrible et beau.

Et je ferai lutter les hommes les plus braves;
Le tigre avec le tigre...; à ceux qui survivront
L'on jettera des Juifs et des groupes d'esclaves;
Puis, les vainqueurs s'entretûront.
. . . . . .
. . . . . .

C'est moi-même, c'est moi qui préside l'enceinte;
Moi-même qui des chants ai donné le signal.
Prêtresses de Vesta, répandez l'huile sainte,
Attisez le feu virginal!

Et rendez grâce aux dieux qui veillent aux arènes,
Qui nous font des présents venus de toutes parts :
Le nord nous a fourni des victimes humaines,
Et le désert, des léopards.

Tout le peuple africain, jusqu'où le Nil commence,
Et les races du nord concourent à nos jeux :
Ils ont rivalisé, pour combler Rome immense,
D'hommes, de bêtes et de dieux.
. . . . . .
. . . . . .

Les dieux m'ont tout livré, les hommes et les choses;
J'ai reçu plus de biens que je n'ai de désirs.
Ils me livrent encor des tigres et des roses;
Les dieux m'accablent de plaisirs.

Or, dans le sang chrétien, tous ces tigres vont boire,
A la coupe des dieux de même que je bois;
Jamais tant de bonheur n'a, d'humaine mémoire,
Comblé tant d'hommes à la fois,

Ni, quand, pour s'attirer la foule plébéienne,
César, à pleines mains, jetait l'or sous ses pas;
Ni, lorsque, devant nous, la roche tarpéienne
Comptait, par heure, dix trépas;

Ni, quand, jusqu'aux égouts, vous traîniez pleins de joie,
Les bustes d'Agrippine et de Britannicus,
Ni le jour où Crassus, aux deux bords de la voie,
Fit mettre en croix tant de vaincus;

Ni, lorsque, chez les Juifs, race que j'abomine,
Devant le proconsul, la foule s'ameuta,
Pour qu'un traître, Jésus, mourût sur la colline,
Qu'on nomme, je crois, Golgotha!

Mais, sur cette colline, au pied d'une croix, un autre genre d'enthousiasme avait pris naissance, celui des martyrs qui, selon l'expression d'un grand poète,

« Exultaient du supplice et vivaient de leur mort. »

Le dialogue qui s'établit entre Néron, ses courtisans, et les chrétiens attendus par les tigres, produit une émotion profonde. Cette situation, du reste, n'est pas en dehors des données historiques : le mar-

tyr Athénagène jetait à ses compagnons un hymne pour adieu avant de s'élancer dans les flammes.

Les strophes qui vont suivre sont comme un choc de la Bible et du dogme païen :

Un prêtre païen

Jupiter veille sur le monde;
Vulcain lui forge des éclairs.
C'est Saturne vieilli qui fonda l'univers ;
Il est père des dieux. Neptune régit l'onde.

Chœur des Juifs.

Il n'est qu'un Dieu, c'est Jehovah,
Qui tient la foudre et lui dit: va!
Qui plane sur le mont sublime,
Ainsi qu'il plane sur l'abîme,
Toujours ancien, toujours nouveau;
Et qui, lui seul, a, sur le vide,
Lancé la terre encore aride,
Immense et superbe vaisseau.

Second prêtre païen.

Mais Pan tient la houlette en ses mains balancée
Minerve tient l'égide; Iris a l'arc-en-ciel.
Les Grâces ont des dons qui rendent immortel,
Et le prudent Mercure a l'heureux caducée.

Un diacre.

D'abord fut la Parole; elle était la Lumière;
En Dieu vivait le Verbe et le Verbe était Dieu.
Or, il est la cause première;
Il est du monde aussi la fin et le milieu.

C'est par lui que furent les mondes;
Or, voici que le Verbe ici-bas est venu;
Il luisait au milieu des ténèbres profondes;
Et le monde l'avait, et ne l'a point connu.
. . . . . .

Néron lassé de ces révélations évangéliques fait appel à la voix de ses courtisans :

Et, comme ces chrétiens *(dit-il)*, nous osent contredire,
Laissons-les disputer entre eux!
Chantez Néron, chantez l'empire!

Premier courtisan.

Qui, plus grand que Néron, plus superbe que lui!
Son trône universel a Rome pour appui;
Toujours la gloire l'environne.
Jamais d'une défaite il n'a subi l'affront;
Son pied touche à l'abîme, et le haut de son front
A des étoiles pour couronne.

Néron.

Toujours la gloire m'environne.
. . . . . .
. . . . . .

Deuxième courtisan.

Néron est souverain de la terre et de l'onde.
Néron est dieu de Rome, il est maître du monde;
Son pouvoir doit s'éterniser.
Et quand des rois vêtus de simples laticlaves,
Humbles, lui font présent de lions où d'esclaves,
Il daigne leur offrir son cothurne à baiser.

Néron.

Je daigne leur offrir mon cothurne à baiser.

Cette lutte lyrique inouïe, en face de l'arène, ne doit pas avoir lieu en pure perte; la sérénité des martyrs devant l'imminence de la mort, leur face transfigurée, le pardon donné aux bourreaux, amènent la conversion du gladiateur personnifiant peut-être ici la conversion du monde païen.

Voici en quels termes il reconnaît et confesse le Dieu des chrétiens dans un chant final :

CHANT DU GLADIATEUR

Ah! si tu n'étais Dieu, d'où viendrait leur clémence?
Trouveraient-ils si bien le pardon dans leur cœur?
Si tu n'étais la main qui tient la récompense,
Où faudrait-il chercher la leur?

Si tu n'étais celui devant qui la mort tremble,
S'aventureraient-ils jusqu'à mourir pour toi?
Et quel regard verrait chez tant d'êtres ensemble
Tant d'espérance et tant de foi?

Devant tant de tourments, tant de cœurs intrépides,
En face des bourreaux tant dè sérénité?
En de faibles enfants, en des vierges timides,
Tant d'invincible volonté?

Non, tu n'es point pervers alors que l'homme est juste;
Non, tant d'hommes pour toi ne meurent pas en vain.
Eh bien! j'ai foi, comme eux, en ta parole auguste;
Comme eux reçois-moi dans ton sein!

Dieu bon, je veux t'aimer comme tous ceux qui t'aiment;
Dieu grand, je te suivrai jusque dans le trépas;
Dieu saint, sois salué, quand d'autres te blasphèment,
Par moi qui ne te connais pas!

Dieu fort, si j'ai failli, pardonne...! je suis homme;
Pardonne, et me reçois au nombre des chrétiens!
Dieu vrai, de quelque nom que leur langue te nomme,
Toi, nomme-moi du nom des tiens!

Qu'en expiation, mon sang vers toi s'élève!
Mais pardonne à César qui t'outrage en ce lieu,
A César dont l'orgueil monte à toi comme un glaive,
Et se plonge au cœur de mon Dieu!

A ce moment, les tigres s'élancent dans l'arène et les martyrs entonnent en chœur :

L'heure a sonné d'être victimes,
Pardonnons à notre bourreau!
L'heure a sonné d'être sublimes;
Partons pour un monde plus beau!

Me contredirez-vous, Messieurs, si j'affirme que l'âme est profondément remuée par la passion chrétienne qui anime cette pièce? Toutefois, *Les Chants de l'Arène* ne constituent pas une satire directe et classique; mais elle ressort, avec un grand relief, de

*

la mise en scène des personnages et de la confrontation de leurs sentiments par la conscience humaine. Sans avoir employé les formes acerbes et indignées de Juvénal, l'auteur a ravivé sur la face de Néron et sur son siècle le stigmate sanglant qu'y laisse l'histoire.

Pour atteindre son but, il a dû mettre à contribution les historiens et les poëtes des temps qu'il a décrits, vaste étude dont il a ensuite livré les éléments à son imagination qui en a fait une œuvre saisissante, mais non pas sans défaut.

Nous nous demandons s'il n'aurait pas mieux servi son sujet, en le traitant d'une manière plus unie, plus spondaïque et plus grave; il eût, ainsi, été obligé de se discipliner davantage et de pratiquer l'art si difficile des transitions qui ne l'a pas suffisamment préoccupé. Ces chants, ces tableaux épars, jetés comme des fragments, ces rhythmes divers qui se succèdent avec aisance, je le veux bien, dénotent une imagination puissante et variée; mais l'imagination n'est pas tout dans une œuvre; il y faut la disposition, la trame, l'emploi des nuances et la correction; le coloris ne dispense pas du dessin. Toutes ces qualités ne sont pas absentes des *Chants de l'Arène,* mais elles devraient y être plus marquées. Ils offrent aussi une surcharge de personnages dont l'intervention n'est pas toujours justifiée, et que l'attention se fatigue peut-être à suivre et à distinguer.

Les remarques que nous venons de faire indiqueront à l'auteur celles que l'on pourrait y ajouter, et dénotent encore le souci qu'a la Commission d'aider au développement d'un beau et facile talent.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, la part d'inspiration douloureuse qu'ont eu, dans nos concours précédents, les malheurs de la patrie. Cette inspiration durera longtemps encore. La poésie est comme cette femme de la Bible qui pleure ses fils et ne veut pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus.

Cette réflexion nous est suggérée par la pièce intitulée : *La prise de Berlin.*

Un vieux cuirassier, qui avait chargé l'artillerie anglaise à Waterloo, suivait avec anxiété toutes les péripéties de notre dernière guerre. Il fut tellement frappé de la nouvelle de nos désastres que sa raison s'égara. Puis, rassuré tout à coup par je ne sais quel bulletin menteur, il croit à un triomphe et semble reprendre la lucidité de son esprit. Sa petite fille qui ne le quitte pas un instant s'imagine qu'il est sauvé. Mais le docteur, qui lui donne des soins, en juge tout autrement : nos désastres, dit-il, sont réels, et si le malade vient à en être instruit, il n'y résistera pas. Alors, dit le docteur,

Pourquoi ne pas mentir avec adresse?
. . . . . .
— Oui. . vous avez raison!... eh bien, je mentirai;
Mais Dieu dans sa bonté m'inspirera lui-même,
Pour sauver mon aïeul un adroit stratagème.

Et elle tient parole; sa piété filiale ment par son sourire, par la sérénité de son visage, non moins que par les contes imaginés sur le succès de nos armes. La jeune fille avait son père sous les drapeaux; elle apprend sa mort; son héroïsme va jusqu'à sourire encore, et à ne pas laisser soupçonner sa douleur.

L'aïeul reprit la parole avec les forces qui lui revenaient, ce qui rendit la position plus difficile; il interrogeait et discutait. A ces nouvelles exigences, il fallait des stratagèmes nouveaux. Il se faisait lire la correspondance de son fils, il fallait l'inventer; — les bulletins de guerre, il fallait les transformer.

Puis, le vieux militaire se prit d'impatience; il trouvait que nos succès allaient trop lentement; alors, la jeune enfant inventa le siége de Berlin. Or, un siége ne va pas si vite, disait-elle; il y a des forts et des murailles à Berlin. Le vieillard répondait par ses réflexions et ses souvenirs :

Un jour qu'à gros flocons tombait, tombait la neige,
On l'entend grommeler : « Mauvais temps pour le siége!

Puis soudain :

« — Tu vois bien cette bourrasque-là!
« Ma fille; c'était pis à la Bérésina.
« Et, de plus, talonnés et traqués par le Russe,
« Il nous fallait passer sur le dos de la Prusse :
« Car c'était la retraite. Et nous marchions pieds nus,
« Vrais spectres, à travers des steppes inconnus.
« Les mourants!... il fallait les laisser sur la route.
« De biscuit tout moisi l'on s'arrachait la croûte.
« Nous mangions du cheval!!! Comprends-tu?... Du cheval!... »
Elle comprenait trop. . . . . .

Cette ruse de la prise de Berlin tint en éveil pendant trois mois l'imagination de l'aïeul; mais il se lassa, et l'on dut parler de la rentrée, à Paris, de l'armée française victorieuse. Nous touchons au dénouement; ne laissons pas l'analyse en affaiblir l'intérêt!

C'était de février la dernière soirée.
Le docteur est entré la figure altérée,
Il fait signe à l'enfant :
« — Eh bien! c'est pour demain!
« — O ciel! qui vous l'a dit? En êtes-vous certain?
« — Hélas!
« — Et pour quelle heure?
« — A six heures, je pense.
« Surveillez-le surtout; redoublez de prudence;
« Car, s'il ne dormait pas quand l'armée entrera... .
« — Confiez-vous à moi, docteur, il dormira. »
Le vieillard assoupi, de ce léger murmure
A saisi quelques mots; soudain, il en augure
Qu'on se cache de lui, que, du fameux retour,
Il doit, simple prudence! ignorer le vrai jour.
Ce mot : *il dormira!*... ce mot-là seul l'indique...
On essaiera sur lui de quelque narcotique...
« Nous verrons qui de nous sera le plus adroit,
« Se dit-il; pourquoi donc? Depuis quand? De quel droit
« Prétend-on m'interdire à moi, vieux de la vieille,
« D'acclamer nos soldats?. ...
. . . . . .
Aux tremblantes lueurs de l'aube matinale,
Quand s'éveille Paris, la triste capitale,
Une fenêtre s'ouvre, et l'ancien cuirassier
Paraît à son balcon . . . . . .
. . . . . .

Mais d'où vient ce silence, et sur la vaste place
Pourquoi du moindre apprêt ne voit-il pas la trace?
Aux portes des maisons, véritables tombeaux,
Quoi! Pas un étendard? Si, pourtant; des drapeaux
Qu'il ne reconnaît point . . . . . .
. . . . . .
Il va se retirer... Il se sera mépris.
Non; car du boulevard qui fait face à Paris,
Monte le bruit confus d'une haute marée.
Il ne s'est pas trompé; c'est l'heure de l'entrée!
Il entend les clairons, il entend le tambour...
Oh! soleil d'Austerlitz, oh! luis en ce beau jour!
Et comme à la parade, il se met au port d'armes,
Fixant sur un seul point ses yeux remplis de larmes.

Tout à coup, d'autres yeux ont rencontré les siens;
Aux armes! reprit-il; à moi! Les Prussiens!

On vit alors deux bras s'agiter dans le vide,
Et tomber, sur la rampe, un corps raide, livide.
Hélas! tout était dit! Dans un suprême appel,
Sa grande âme avait pris son essor vers le ciel.

L'auteur de cette pièce a eu la main habile, en faisant choix d'un sujet où les souvenirs navrants de la patrie se mêlent et servent comme de suppôt à une infortune privée. Il a, en outre, mené sa narration avec beaucoup d'art.

Le développement en est clair, et l'intérêt ménagé; les caractères sont bien pris. Tout est exact et correct, le style, la pensée et jusqu'à la douleur de la jeune fille, qui ne se livre à aucune émotion, en dehors de la ligne tracée par le docteur. L'alexandrin est nerveux, brisé à propos, mais non assez alerte.

Ces réflexions paraissent impliquer que le talent de l'auteur manque d'élan. A vrai dire, le sujet choisi le comportait peu; mais, il se serait accommodé, je crois, de plus de grâce qu'aurait dû y répandre une jeune et angélique figure.

La mort tragique du vieux cuirassier vient de nous laisser péniblement affectés. Nous allons être ramenés à des scènes pleines de calme et de fraîcheur par la série de pièces qui a pour titre : *Le Poëme de l'Année*.

Cette poésie, comme le titre semblerait l'indiquer, ne relève ni des *Géorgiques,* ni des *Saisons,* de Saint-Lambert; elle laisse l'homme, son labeur et son bruit, pour se pencher sur la nature et l'écouter. Elle voudrait comprendre la parure des buissons, la chanson des rivières et la prière de l'épi; aucun être n'y est inanimé, mais tout vit, se passionne et fraternise avec l'homme ou l'ange, l'onde comme la plante et l'oiseau. Il y a là un naturalisme éthéré qui semble cotoyer les données du panthéisme, mais sans y entrer jamais : l'hymne au Dieu souverain s'échappe de partout. Ce poëme rappelle, en plus d'un endroit, le *Cantique des Créatures*, de Saint-François d'Assise, s'associant à son frère, le vent, ou à l'eau, sa sœur, pour louer leur maître commun.

Le plan en est simple; le poëte rattache ses idées et ses impressions à des époques et à des phénomènes marquants de l'année. Citons *la Fête-Dieu :*

Dites-moi pourquoi, ce matin,
L'azur brillant comme un satin,
Le soleil en robe vermeille,
Semblent rivaliser chacun,
Pour verser lumière et parfum
Sur notre hameau qui s'éveille!

Dites-moi pourquoi, dans les nids,
Les petits oiseaux réunis,
A l'abri sous de chaudes ailes,
Ne sachant rien que babiller,
Veulent aujourd'hui gazouiller
Une des chansons maternelles!

Pourquoi l'on voit dans les ruisseaux,
Se mirer tous les arbrisseaux,
Et les buissons blancs, verts ou roses!
Pourquoi s'étendent sur les prés,
En tapis longs et diaprés,
Les guirlandes de fleurs écloses!

C'est qu'un ange, à la douce voix,
A dit aux fleurs, aux nids, aux bois,
Que du bon Dieu c'était la fête.
Voilà pourquoi, tous, à leur tour,
Disent : Soyons beaux en ce jour,
Où près de nous Jésus s'arrête!

Ce n'est point un murmure inanimé que celui des moissons qui ondulent au vent; ce qu'elles disent et ce que Dieu leur répond, le poëte va nous l'apprendre dans *La Prière des Épis :*

Quand, bercés par le bruit des ondes,
Les oiseaux rêvent assoupis,
Chaque soir, dans les plaines blondes
On entend chanter les épis.
Et la brise mélodieuse,
Comme un encens,
Vers Dieu porte fraîche et joyeuse,
Leurs doux accents :

« Seigneur, nous croissons sous ton aile;
« Ta bonté donne, sans tarir,
« A notre tige pâle et frêle,
« Pluie ou soleil pour la mûrir.
« C'est ta main qui garde et protége
« Nos germes verts,
« Qui nous prête un manteau de neige
« Pour les hivers.

« Tu nous prodigues le sourire
« Du matin clair et triomphant;
« Tu nous berces de ton zéphire
« Comme une mère son enfant;
« Et nous pouvons boire sans trêve,
« Sans te lasser,
« Toute la liqueur que la sève
« Peut dispenser. »

— Alors, la voix douce et vibrante
Qui parle aux ronces des sentiers,
Le soir, à l'étoile éclatante,
Sur les monts, aux chênes altiers,
Dit aux épis : « La fleur de l'herbe
« Vaut, à mes yeux,
« Autant que l'astre qui, superbe,
« Luit dans les cieux.

« Croissez! vous êtes sous ma garde;
« Et du profond de mon azur,
« O blonds épis, je vous regarde
« Sous les voiles du soir obscur.
« Croissez! L'étoile vous envie,
« Vous, l'humble écrin,
« Qui pour trésor contient la vie
« Du genre humain. »

Cette contemplation de la vie intime et cachée de la nature est d'une influence un peu amollissante, et peut être regardée comme contraire aux tendances actives, dans un temps où l'on s'agite trop. A tout prendre, cependant, elle apaise l'âme, la dégage et la prédispose à la bienveillance et à l'amour:

« Peut-on avoir de la haine,
« Quand l'alouette a chanté? »

Il est à regretter que les formes données au *Poëme de l'Année* soient trop indécises. Souvent les pensées, le style, la phrase poétique même, s'en vont flottants, non sans grâce, mais à l'aventure; et cependant un effet durable ne peut être produit que par des contours nets et arrêtés. Cette critique est spécialement fondée sur quelques parties de l'œuvre que nous n'avons pas citées.

Quoique inférieures en mérite aux compositions dont nous venons de nous entretenir, d'autres doivent être mentionnées honorablement :

1° *La Vision du Poëte*. Deux vierges lui ont apparu dans son sommeil,

Non loin du saut du Doubs, dans un val enchanté;

l'une, évoquant toutes les légendes folles et légères, l'appelle aux fêtes des sens et de l'imagination; l'autre, plus grave, l'invite à chercher le beau, dans le *pur idéal, la nature* et *le cœur;* et son conseil se résume en ce vers :

Poëte, chante Dieu, la France et ta Comté!

Cette production se distingue par de belles qualités de rhythme, de souplesse et d'entente poétique.

2° *Les Migrations de Japhet* offrent le tableau animé et quelquefois grandiose de la dispersion primitive de la race humaine, de ses évolutions et de ses rencontres sur le globe. Or, les peuples ont toujours leurs aspirations tournées vers l'Orient, l'aïeul commun, et les flottes de Japhet saluent chaque jour les vieilles îles de Sem et de Cham, en traversant les mers. Cette ode, dont le sujet est vague, a quelques strophes d'une grande beauté.

3° *La Soirée de M. Beaugrand*. M. Beaugrand est un bourgeois qui a des rentes et pas d'ostentation. Un soir, il sort à une heure un peu tardive. On l'épie. Il traverse des rues douteuses; irait-il à quelque rendez-vous suspect? On le croit d'abord, mais on se détrompe. M. Beaugrand est allé discrètement secourir un ouvrier malheureux et malade.

Tout cela est raconté aisément et dramatiquement, en bonne langue, mais dont la prose s'accommoderait mieux que la poésie; n'était ce défaut, *La Soirée de M. Beaugrand* aurait obtenu une toute autre mention.

Telles sont, à notre avis, Messieurs, les meilleures productions que l'art ait inspirées, dans ce concours, l'art entendu non pas seulement dans le sens étroit de la forme et de la ciselure du mot, mais aussi dans le sens de la disposition, de la justesse et de l'élévation des idées.

La commission a jugé que la somme de 600 fr. devait être divisée entre deux pièces dont le mérite ne lui a paru différer que faiblement;

En conséquence, elle attribue le premier prix (400 francs), à l'auteur de *La Poésie et le Siècle,* et le second prix (200 francs), à l'auteur des *Chants de l'Arène.*

Elle accorde deux mentions *très-honorables,* l'une à l'auteur du *Siége de Berlin;* l'autre à l'auteur du *Poëme de l'Année.*

Trois mentions *honorables* sont dévolues aux trois pièces suivantes: *La Vision du Poëte. — Les Migrations de Japhet. — La Soirée de M. Beaugrand.*

Ce serait, Messieurs, favoriser une fausse impression que de vous permettre de croire que toutes les compositions passées sous silence, soient destituées de valeur poétique; sans être égales à celles qui viennent d'être désignées, un grand nombre contiennent les éléments et comme la promesse de futurs succès. Nous nommerons le poëme intitulé *Jeannie,* nouvelle pleine de mouvement et d'émotion, mais dont le dénouement présente une peinture intime, en un langage que les convenances morales ne peuvent accepter.

Nommons aussi les pièces intitulées : *Sine fide lyra, Miniature* et *La Fleur divine,* du même auteur. *L'hiver. — Doute et foi. — Une destinée de poëte. — Chez la déesse. — La France et la Savoie. — Delphine ou le pardon,* drame en un acte. — *Diane de Poitiers*, drame en deux actes. — *Don Sandoval,* esquisse d'un poëme.

La Commission n'a point achevé l'étude des œuvres qui constituent le concours, sans céder à demi à un sentiment d'amour-propre national. Racine écrivait un jour : « Il arrive rarement que les muses viennent dans les provinces. » Il n'en est pas ainsi, pour notre pays qui paraît leur être un lieu de plaisance, puisque, chaque année, nous les trouvons fidèles au rendez-vous que nous leur donnons. C'est que la poésie qui se complaît dans la mollesse d'un beau ciel et le marbre blanc des statues, s'accommode aussi d'éléments plus sévères. Nos grands poëtes l'ont su et l'ont éprouvé. La hardiesse de nos paysages et les orages de notre terre ont passé dans leur génie. Ce fut Ducis, qui, à la fin du siècle précédent, tenta, le premier, de renouveler la scène française, en y faisant monter les héros audacieux de Shakespeare; c'est de nos rochers qu'est parti, par la voix de Veyrat, le cri de l'âme le plus profond, peut-être, qui ait été poussé dans notre siècle. Leur race n'est pas éteinte. Soyez persuadés que plus d'une lyre,

venue de nos vallées, participe aujourd'hui à l'harmonieux concert de la France entière, sur les bords de notre lac. Saluons cette mêlée du beau qui s'agite devant vous, Messieurs, et va se terminer sans défaite, puisque les combattants qui ne seront pas vainqueurs, obtiendront au moins le prix de votre sereine approbation.

Après la lecture de ce rapport, M. LE PRÉSIDENT a procédé immédiatement à l'ouverture des billets cachetés qui portaient à l'extérieur la devise répétée en tête des pièces couronnées, et a lu les noms suivants :

1er PRIX, 400 fr. : *La Poésie et le Siècle*, de M. MAURY, secrétaire perpétuel de l'Académie de Clermont-Ferrand.

2me PRIX, 200 fr. : *Les Chants de l'Arène,* de M. TRIOULLIER, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Pleaux (Cantal).

1re MENTION TRÈS HONORABLE : *Le Siége de Berlin,* de M. ERNEST AMELINE, secrétaire général de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, à Paris.

2me MENTION TRÈS HONORABLE : *Le Poëme de l'Année,* de Mlle AMÉLIE GEX, à Chambéry.

1re MENTION HONORABLE : *La Vision du Poëte,* de M. PIERRE MIEUSSET, homme de lettres à Besançon.

2me MENTION HONORABLE : *Les Migrations de Japhet,* de M. ETIENNE BONNEAU, à Nantua (Ain).

3me MENTION HONORABLE : *La Soirée de M. Beaugrand,* de M. ACHILLE MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

M. LE PRÉSIDENT a lu ensuite le programme des concours d'histoire et de poésie pour l'année 1878.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CONCOURS POUR 1878

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en janvier 1879.

Une somme de 400 fr. est affectée à l'histoire et une somme de 200 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1878.

PRIX D'HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1878.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

PRIX DE POÉSIE

Les sujets désignés sont :

Saint François de Sales;

L'Exposition universelle.

On est libre de traiter les deux sujets ou un seul. — Tous les genres poétiques sont admis. — Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. Louis-Victor Rendu, inspecteur général honoraire de l'agriculture et ses travaux, par Pierre Tochon, ancien élève de Grignon, président de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, Chambéry, Imprim. Ménard, 1877, in-8° de 19 p.

Il y a quelques semaines, le président de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, M. Pierre Tochon, publiait sur l'inspecteur général honoraire de l'agriculture Rendu une étude pleine d'intérêt. Il payait, pour ainsi dire, en quelques pages, un juste tribut d'éloges à celui qui fut son ami et presque son compatriote. M. Louis-Victor Rendu appartenait, en effet, à une famille d'origine savoyarde. — Lancrans (1), berceau de ses aïeux,

(1) Lancrans, canton de Collonges, arrondissement de Gex, département de l'Ain.

étant un village de cette partie du duché de Savoie qui ne fut séparée de la mère-patrie qu'à la suite du traité du 17 janvier 1601. — M. Rendu descendait d'une maison qui avait donné plusieurs hommes de mérite à l'église, au barreau, à l'instruction publique et aux sciences, et qui a vu un de ses membres, receveur à Lancrans au siècle dernier, volé par Antoine Mandrin, frère puiné de Louis qui venait d'être écartelé (1). « On trouve à Annecy au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle plusieurs membres de cette famille, dit M. Ducis dans une lettre du mois de janvier 1872. François Rendu était président de la Chambre des comptes de Genevois à Annecy en 1657. Un abbé Rendu, mort en 1734, était aumônier de Mgr Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque de Genève à Annecy. »

« Les Rendu, notaires de père en fils à Lancrans, écrit de son côté M. Brossard, archiviste de la ville de Bourg, le 25 octobre 1873, tenaient un rang à part comme bourgeois, » (d'eux descendent les Rendu de Paris); ils étaient parents plus ou moins éloignés avec les Rendu-Rochaux (de la Côte) dont sortait un de mes grands oncles, ajoute M. Brossard; avec les Rendu-Lenfant (de Confort), dont était sœur Rosalie, et avec les Rendu-Gadoillet (de La Mullaz), d'où venait le grand-père ou le père de Mgr d'Annecy. » Ce dernier, né à Meyrin, selon M. Ducis, le 9 décembre 1789 et mort à Annecy le 28 août 1859, portait *d'azur, aux deux gerbes d'or croisées et surmontées d'une croix d'argent.*

M. Victor Rendu était petit-fils de Sébastien-Louis Rendu, notaire royal à Paris, et de Marie Gillet, et arrière petit-fils de Sébastien Rendu, notaire royal à Clermont-en-Beauvoisis, et de Marie Crépin. Son grand père eut entre autres quatre fils qui ont laissé postérité : 1° Louis-Athanase, procureur général près la Cour des Comptes, créé *baron* le 13 janvier 1818, (armes : *d'azur, à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable accosté de deux étoiles de même et accompagné de trois gerbes d'argent, 2 en tête et 1 en pointe),* né à Paris le 27 juin 1777, mort à Ennery le 4 janvier 1861, marié, le 19 mai 1801, à Anne-Marie Garnier, d'où trois filles et quatre fils; 2° Ambroise-Modeste-Marie, inspecteur général de l'Université, né à Paris le 25 octobre 1778, mort à Ennery le 12 mai 1860, père de deux filles et de deux fils ; 3° Armand-Louis né à Paris le 18 novembre 1779, mort au même lieu en 1830 en laissant un fils et deux filles; 4° Achille-Louis, commissaire-répartiteur de la ville de Paris, né à Paris le 10 août 1781, mort en cette ville en 1863, allié à la fille de Victor Yvard (de l'Institut), dont trois enfants et entre autres Louis-Victor, *de cujus.*

Telle était la famille à laquelle appartenait l'homme estimable auquel M. Tochon a consacré récemment quelques pages. Né à Maisons-Alfort (Seine) le 3 mai 1809, Louis-Victor Rendu fit de bonnes études classiques et fut reçu bachelier ès-lettres à16 ans. Destiné par sa famille au commerce, il fut envoyé à Marseille où il apprit l'italien et l'espagnol et même un peu l'anglais et l'allemand; de retour dans ses foyers, il fut placé à la Ville de Paris où il utilisa ses loisirs professionnels en suivant les cours de la Faculté de Droit et du Muséum d'Histoire naturelle et en se faisant recevoir licencié en droit. Il devint bientôt l'ami de Geoffroy Saint-Hilaire, de Blainville et de Jussieu et publia, en collaboration avec son cousin germain, Ambroise Rendu, décédé en 1864 avocat à la Cour de Cassation, une collection de traités scientifiques qu'il intitula : *Nouveaux spectacles de la nature ou Dieu et ses œuvres* (1830-1839. 10 vol, in-8°). Il s'occupa alors spécialement de zoologie et de botanique, puis, renonçant tout à coup à la science pure et au commerce, il s'enferma pendant deux ans au Mesnil Saint-Firmin pour apprendre l'agriculture et fut ensuite chargé d'une mission agricole en Algérie par M. Martin du Nord. A son retour en France il fut nommé, à la suite d'un concours, inspecteur général de l'agriculture: il avait enfin trouvé sa voie.

Dans l'intervalle, Victor Rendu avait fait paraître ses *Leçons de littérature anglaise,* simple délassement intellectuel, un *Traité de zoologie,* un *Traité de botanique*, les *Mœurs des insectes,* et, en 1841, l'*Agriculture du département du Nord.* Chargé de l'inspection de la région de l'Est, puis de celle du Nord, il visita ensuite les contrées du Sud-Ouest et pendant 24 ans, celles de Sud-Est, avec un zèle et un dévouement tels qu'il fut nommé en 1844 membre du Conseil d'agriculture, en 1847 chevalier de la Légion d'honneur et, en 1868, officier de l'Instruction publique ; peu auparavant il avait été promu officier de la Légion d'honneur. « M. Rendu, dit M. Tochon, était un des esprits les plus ouverts qu'il fût donné de connaître, il avait abordé toutes les branches d'instruction: appuyé sur de sérieuses études, amateur d'antiquité et d'histoire, il avait fait un nombre prodigieux de bonnes lectures; une mémoire naturellement heureuse et un esprit habitué à la réflexion le servaient admirablement. Depuis la botanique, l'histoire naturelle, l'agriculture qu'il possédait à fond, jusqu'à la littérature et même la théologie, rien ne lui était étranger : il a eu dans tous les sujets qu'il a abordés une supériorité réelle. »

Inspecteur de l'agriculture dans l'Est, il publie l'*Assolement et les cultures de l'Alsace ;* inspecteur dans le Sud-Ouest, il donne l'*Agriculture du département du Tarn* et les *Principes d'agriculture ;* inspecteur dans le Sud-Est, il fait paraître cette *Ampélographie française* où sont décrits de main de maître tous les grands cépages de la France, puis la *Culture du sol* et la *Culture des plantes.* Admis à la retraite, en 1871, après 35 ans de service, il sut encore utiliser ses loisirs en écrivant, en 1871, les *Mœurs pittoresques des insectes,* en 1872, un *Petit traité de culture maraîchère, Les abeilles, La Basse-cour,* en 1874, les *Notions élémentaires d'agriculture,* en 1875, *Les animaux de la France,* enfin, en 1876, *Les insectes nuisibles à l'agriculture.* « Quel que soit le sujet qu'il traite, dit M. Tochon, M. Rendu se distingue toujours par les mêmes qualités de style : l'élégance unie à la clarté, la sobriété et la justesse de l'expression à la netteté de la langue. Tout l'homme est là: un esprit ferme, tempéré par une grande douceur. » On lui doit aussi *le Christ*

(1) Les pièces du procès existent aux archives de la Haute-Savoie.

dans ses souffrances et une traduction des *Psaumes de David.*

M. Victor Rendu, mort à Paris le 11 juin 1877, a laissé trois enfants qui continueront, nous en sommes certains, les traditions d'honneur d'une famille qui n'est pas étrangère à notre bien aimée Savoie.

A. ALBRIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 17 AVRIL 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, informant la Société que le *Journal des Savants* nous sera envoyé chaque mois.

La réunion décide que les prix de poésie fondés par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy seront décernés, en séance publique, le mardi 30 avril, à 5 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. DUCIS, GODDE, OGIER, JULES PHILIPPE et SCHITZ, il est décidé, à la majorité des voix, que deux sujets seront désignés pour le concours de poésie. L'un est l'*Exposition universelle*, sujet dont l'actualité n'a pas besoin d'être démontrée; l'autre, *Saint François de Sales,* offre le même intérêt d'actualité, de grandes fêtes devant être célébrées en 1878 à l'occasion de l'élévation récente de saint François au titre de Docteur de l'Eglise.

M. DUCIS fait observer que la Société est en retard de féliciter M. l'abbé Gex de sa promotion au grade d'officier d'Académie. L'absence de notre collègue à quelques séances, pour cause d'indisposition, puis d'autres préoccupations, ont été peut-être la cause de cet oubli qu'il est temps de réparer. Personne n'a mieux mérité cette distinction, destinée d'abord à honorer le corps enseignant, que M. Gex, qui a enseigné plus de trente ans dans divers colléges, surtout à Annecy, où il a tenu encore le pensionnat, où il a organisé l'Ecole de Méthode (normale sarde) et initié la Salle d'Asile. Le professeur émérite continue à y consacrer ses soins aux examens des aspirants à l'enseignement primaire.

M. GEX, en remerciant, rappelle à la Société que son président vient d'être élevé à la seconde classe de Conseiller de préfecture. L'assistance s'associe à toutes ces félicitations.

M. CONSTANTIN donne lecture de la lettre que M. Gonthier a dernièrement adressée à la Société, pour faire ressortir les avantages du système orthographique que ce dernier avait présenté, et qu'elle avait unanimement rejeté, dans sa séance du 31 janvier. Quelque éloquent que soit le plaidoyer de M. Gonthier en faveur de sa thèse, la Société maintient son premier jugement. M. Constantin ajoute que, si l'expérience venait à démontrer la nécessité de modifier le système orthographique adopté par la *Commission philologique* à l'usage de notre patois, il serait le premier à en demander la révision, et que par conséquent toutes les communications relatives à ce sujet, seront toujours favorablement accueillies.

M. REVON dépose les trois catalogues du Musée Fol, ornés de chromos et d'innombrables vignettes, et les trois atlas in-folio relatifs à cette riche collection archéologique et artistique. M. Revon a obtenu de la ville de Genève l'échange de ces publications contre une collection de la *Revue,* grâce à l'intermédiaire obligeant de M. le docteur GOSSE, qui a bien voulu offrir aussi deux volumes de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; de son côté, cette Compagnie a fait hommage de sept volumes de ses Mémoires pour compléter notre collection. Des remerciements sont adressés à la Société d'histoire et àM. Gosse.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE

(*Journal officiel* du 28 avril 1878.)

Séance du samedi 27 avril.

Après le discours de M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, MM. Blanchard, Hippeau, Chabouillet et Darcel ont proclamé les noms des lauréats pour les sections des sciences, de l'histoire et de l'archéologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de trois mille francs, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

NANTES. — Société archéologique de la Loire-Inférieure..... 1,000 fr.
CHARTES — Société archéologique d'Eure-et-Loir..... 1,000 »
ANNECY. — Société Florimontane..... 1,000 »

DONS ET ECHANGES

A la séance du 21 mars, M. L'ARCHIVISTE a déposé sur le bureau les dons et échanges suivants :

Edouard Fleury, ***Antiquités et monuments du département de l'Aisne,*** 2e partie, don de l'auteur. — Jules Vuy, ***Origine des idées politiques de Rousseau,*** don de l'auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle,*** don de M. E. Tissot. — ***Catalanes d'Estagell y d'altres endrets*** (des environs de Perpignan), don de M. Cassagnes.

Bulletins de la Société de géographie de Paris; de la Société des antiquaires de l'Ouest; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure; de l'Association scientifique de France; de l'Observatoire de Bruxelles. — ***Polybiblion. — Revue de la poésie. — Revue du Lyonnais. — Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***L'Éducateur. — Revue suisse de beaux-arts. — Journal des connaissances médicales.***

Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Les dons et échanges déposés à la réunion du 17 avril seront publiés dans le prochain numéro.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 4

AVRIL 1878

5me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evapo-	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL		SUPÉ-	INFÉRIEUR					
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	ration en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	RIEUR	Direc- tion.	Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	6°	— 2°	2°2	708,9	0,4	»	85	2°3	6°5	4°	?	E-N-E	faible	couvert	[ensuite pluie jusqu'à 9 h. De 9 h. 1/2 m. à 4 h. s. bourrasque de neige,	0,65	4°4
2	5,5	0,5	4,2	711,7	15,3	»	83	5,8	13,5	8,3	?	E	id.	pluie	Pluie par bourr. tout le jour. Couvert à 10 h. s.	0,67	4,5
3	8,5	2	6	722,7	12	0,6	85	11,8	35,5	20	S	S-E	modéré	id.	Pluie intermittente dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,70	5,8
4	13,5	7,5	9	721	0.5	2,5	86	10,2	14	11	?	E	id.	id.	Pluie tout le jour; elle continue à 10 h. s.	0,68	5,8
5	11,5	7	8,5	721,1	6,6	0,8	95	8,8	11	9	?	E	id.	id.	Pluie tout le jour.	0,72	5,8
6	10.5	4,5	10	723,7	21,5	0,5	86	17	39	25	S-E	E-N-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,81	6
7	17,3	1	8	724	»	0,9	86	15	37	24	—	N	id.	très beau	Id.	0,84	6,1
8	16,7	3	9,5	721,1	»	2,4	80	14	29	19,5	O	E-N-E	id.	beau	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,83	6,2
9	15,5	4,5	5,5	717,7	17,1	1,2	92	5,5	8	6	?	O-S-O	id.	pluie	Pluie tout le jour.	0,86	5,7
10	15,5	4,5	7,8	720,2	17,7	0,7	94	12,6	24,5	17	N-O	E-N-E	faible	couvert	Pluie intermittente dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,95	5,8
11	13,3	7	9	720,4	7,2	0,8	97	13	24	17	?	E-N-E	id.	pluie	Pluie continuelle avant midi et par bourr. après.	0,98	5,8
12	14,7	7,5	12,4	720,7	2,5	0,7	83	12,6	35	22	N	S	id.	couvert	Pluie par bourr. avant midi. Bourrasque à 10 h. s.	1,00	6,2
13	14	0,5	8,2	723	3,1	1,5	89	13	37,5	22	—	O-N-O	fort	très beau		1,01	6,1
14	18	1	9,6	725,7	»	2,2	76	16,8	41	26	—	N	faible	id.		0,98	6,3
15	21	3	12,4	727,5	»	2,4	83	21,2	43,5	29	—	N-N-O	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,96	7,3
16	22,5	8,5	12	723,3	»	3,2	76	14	19,5	16	S	E	id.	couvert	Pluie de 1 h. s. à 10 continue.	0,93	7,3
17	15	8	10,8	722,7	6,7	1,4	93	12,2	19	14	?	E-S-E	id.	id.	Pluie légère dans le jour. Beau à 10 h. s.	0,90	7,8
18	15	7	8	719,7	9,2	1,1	92	9,4	13	10	S	E	id.	pluie	Pluie continuelle avant midi. Très beau à 10 h. s.	0,91	7,9
19	14	6.	9,8	720,7	7,3	0,9	84	12,4	30	20	?	S-E	id.	id.	Pluie presque contlle av. 9. h. m. Tr. b. à 10 h. s.	0,91	8,2
20	17,2	5,7	13.5	717	»	1,2	77	17,2	26,5	20	?	S-E	id.	couv.1/2	Pluie à 4 h. 1/2 s.; à 10 h. continue.	0,89	9
21	18,5	6	7	717,2	30,4	1,5	91	6,5	10	7	S-O	S-E	fort	pluie	Pluie tout le jour et la nuit.	0,92	7,9
22	10,3	4,5	7,5	719,1	22,3	2,6	92	10,8	22,5	15	?	E	id.	id.	Pluie le matin et vers 4 h. s. Couvert à 10.	0,97	8,4
23	13,5	6,5	10,8	713,9	1,8	0,9	82	13,5	17,5	14	S	E	faible	couvert	Pluie à 2 h. s.	0,99	8,4
24	15	7	8,2	711,1	22	0,9	97	10	14	11	?	E	id.	pluie	Pluie continuelle jusqu'à 4 h. s. Couvert à 10.	1,00	7,8
25	11	7,5	9,2	713,4	12	0,4	94	11,4	26	17,5	S	E	id.	couvert	Pluie par bourrasque; à 9 h. s. grande pluie.	1,00	8,2
26	15,5	7,5	10	715,6	15,4	0,8	86	10,5	15,5	12	S	E-N-E	id.	id.	Id. à 10 h. s. continue.	1,01	8,4
27	15,5	6,5	10,2	720,3	16,2	0,7	86	11,8	20,5	15	O	E	id.	id.	Id. à 10 h. s. couvert.	1,05	9,5
28	12,7	3	11,8	723,2	4,4	0,6	83	16,8	40	26	N-O	S-E	id.	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	1,05	9,1
29	19	4,5	13,2	722,8	»	1,8	73	19	31,5	23,5	S	O	id.	couv.1/2	Pluie légère de 4 à 10 h. s. continue.	1,03	9,2
30	20	10,5	12,8	720,6	7	1,8	84	13,4	17,3	14,5	S-E	E	id.	pluie	Pluie le jour. Beau à 10 h. s.	1,03	9,6
Moyennes ou Totaux.	14°55	5°00	9°22	719,6	258,8	37,0	86,3									0,907	7°15

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront eté adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Testament de François de la Perrière, par M. C.-A. Ducis. — Le vallon des Vuavres (suite), par M. H. Tavernier. — Bibliographie historique, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Notes des correspondants. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

TESTAMENT DE FRANÇOIS DE LA PERRIÈRE

Nous donnons la traductiou sommaire de cette pièce comme un type curieux de son époque :

L'an du seigneur 1363, indiction 1re et le 8 août. François de la Perrière, bourgeois et habitant d'Anassy, sain d'esprit et d'intelligence, et, par la grâce de Dieu, ayant toute sa mémoire, considérant qu'il est plus utile à chacun de vivre après avoir testé dans la crainte de la mort, que de mourir sans avoir testé, dans l'espérance de la vie, puisque la vie et la mort sont entre les mains de Dieu, desquelles personne ne peut s'arracher, se résout à faire son testament nuuncupatif, comme suit. Et d'abord il recommande son corps et son ame et aussi toute la somme de ses biens au souverain createur, à la B. Vierge, mère de Dieu, à toute la cour céleste et au B. Maurice, au cimetière duquel il veut être enseveli, où l'a été autrefois son epouse. Il veut que pendant la messe de sépulture on fasse bruler quatre cierges de la valeur de cinquante sols de Genève (1). Il donne au curé d'Anassy-le-bourg deux sols d'aumône, à dom Pierre Samarsel deux sols, à dom Reymond de la Sisière cinq sols. Il veut que l'on convoque à sa sépulture tous les prêtres de la ville d'Anassy, à chacun desquels on donnera douze deniers (2); à chaque clerc de chœur, six deniers; à chaque enfant revêtu du surplis dans le même chœur, trois deniers.

Il donne à chaque religieuse du Mont-de-Sainte-Catherine douze deniers; à l'abbesse du même lieu, trois sols; à Marie du Chatelars et à chacune des novices de Sainte-Catherine, six deniers : ces legs faits dans l'abbaye sont pris des cinq florins (3) et trois sols que l'abbesse doit au testateur, par acte public, et elle reste chargée en outre de faire célébrer une messe après sa mort. Il donne à la maladière de Brogny deux sols de Genève et à chacune des douze maladières les plus proches de la ville d'Anassy douze deniers. Il donne à l'église nouvellement construite à Anassy, en l'honneur du Saint-Sépulcre, son harnais, savoir une plaquette, un bacinet (casque), un gorgerin, les bracelets, les enseignes et la plus petite de ses deux épées, ou bien quatre florins, si ses héritiers préfèrent le harnais pour quatre florins; mais il tient à ce que les serviteurs de cette église gardent ce harnais dans l'église même un an après son décès, et après ce terme, ils devront le placer pour la somme de quatre florins, dont la rente sera appliquée à l'usage de l'église, à condition toutefois qu'il y soit fait un anniversaire pour lui et ses predecesseurs.

Il donne à dom Pierre, curé de Sevrier, quatre des huit ruches qu'il a dans la maison de Berthet du Crest, ordonnant à ce dernier de se conformer, quant aux quatre autres, aux ordres du dit curé, comme il le pratiquait avant la confection du testament. Il donne à Françoise, fille de Jacquemin Voisin, deux florins que lui doit le dit Jacquemin, ainsi que ses autres créances sur ce dernier. Il donne encore à cette Françoise, sa nièce, une seytorée de pré située dans les prés de Ussy, qui relève du chapitre de Notre-Dame-du-Puy *(Aniciensis)*, priant ces chanoines, comme seigneurs directs de ce pré, de confirmer cette donation. Il donne au pauvres de l'Hopital de Notre-Dame-de-Liesse d'Anassy-le-bourg une sommée de vin, un quartier de vache de la valeur de sept sols et une coupe de froment pour leur faire un dîner. Il donne à son épouse Marguerite douze livres de bons deniers de Genève, un vase d'étain, une marmite de métal, un chaudron et un lit garni d'un matelas piqué, d'un oreiller de plumes et de douze draps. Il reconnaît avoir reçu, pour sa dot, quatre livres de Genève. Il donne à la confrérie du Saint-Esprit de Sevrier quinze sols de Genève, que lui doit Richardot, de Sevrier.

Il ordonne que ses exécuteurs testamentaires prélèvent sur son mobilier cent soixante florins d'or bon, pur et fin et de poids légitime pour les placer chez des marchands fidèles, desquels on retirera un gain honnête à l'usage de ses enfants, mais sans diminu-

(1) Le sol de Genève valait alors 2 francs de notre monnaie.
(2) Le denier de Genève valait environ 16 centimes de notre monnaie.
(3) Le florin valait 12 sols.

tion du capital. Les exécuteurs en auront la manutention jusqu'à la majorité des dits enfants. Si ceux-ci meurent auparavant, les exécuteurs emploiront 140 florins à des œuvres pies, selon leur discrétion, et, en ce cas, les vingt autres leur appartiendront. Il leur donne encore les pâturages qu'il a droit de percevoir d'ici à huit ans dans le pré sous Loverchiez, provenant d'Aymon de Cranz, ceux qu'il a à percevoir d'ici à quatre ans dans le pré de Jean Robin au même lieu, ceux de son pré sous Vovrey, provenant de Jean Metral, seulement pendant la minorité de ses enfants.

Enfin, il institue héritiers universels ses enfants Berthet et Jean et le ou les posthumes, que pourra mettre au monde sa femme Marguerite, tous par égales portions, substituant les survivants aux décédés sans postérité, et si tous venaient à décéder sans suite, il donne l'usufruit de ses biens à sa femme Marguerite pour la moitié, et à Peronete, sa sœur, pour l'autre, leur vie durant, si cette Peronete veut tenir une conduite bonne et honnête, autrement sa part reviendra à son épouse Marguerite; et quant à la propriété, il la laisse aux pauvres de Jésus-Christ et à ceux à qui l'on a coutume de donner pour bonnes œuvres, ordonnant aux exécuteurs de le faire par eux-mêmes. Il confie la tutelle de ses enfants et l'administration de leurs biens à sa femme Marguerite, qui s'entendra avec les exécuteurs pour faire un inventaire par le ministère d'un notaire, mais sans l'assujétir au délai légal, ni à aucun mandat de balli, de juge ou de chatelain. Si sa veuve passe à de secondes noces, son second mari devra présenter une caution capable pour les biens que tiendrait sa femme, à moins qu'il veuille lui-même se porter garant; en ce cas il pourra habiter dans la maison du défunt, partager avec sa femme les soins de la nourriture, de l'entretien de ses enfants et de l'administration de leurs biens jusqu'à leur majorité.

Quant à ses dettes ou autres réclamations, s'il s'en présente, il veut que l'on y satisfasse selon les décisions de notre sainte mère, l'Eglise. Enfin il nomme pour exécuteurs Jean Pollier et Vulliet Mellieret, chacun solidairement.

Nous omettons ici les formules rogatoires habituelles.

Acte passé à Anassy dans la maison du testateur, en présence de Nycolet fils de feu Rolier dit *le Bacant*, Jean Boulet, Perrier fils de Mermole de la Perrière, Nycolas de l'Hopital, Bosonier de la Perrière, Durand de Chaparon, Jaquemod Suchet et François des Poysoz, tous habitants d'Anassy. Mermet de Malaz, notaire impérial.

Nous n'avons rien trouvé en fait de détails biographiques sur cette famille jusqu'en 1387, que le testateur était décédé aussi bien que tous ses enfants, et même le second exécuteur testamentaire. Le premier, en vertu de la clause fondamentale du testament, adjugea à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse l'héritage en question, et requit le juge mage du comté de Genevois d'interposer son autorité pour confirmer cette transmission de propriété.

Aux nombreuses largesses faites alors à l'hôpital et à l'église de Notre-Dame-de-Liesse venaient de s'ajouter celles du comte Amédée III de Genève, qui avait fondé le tombeau de sa famille derrière le chœur. Cette nouvelle donation ne pouvait qu'entrer dans les vues du prince.

En conséquence, Jaques de Roguis, docteur es-lois, avocat des pauvres de Jésus-Christ du sacré palais apostolique, juge-mage du comté de Genevois, approuva la mesure prise par le seul exécuteur survivant, Jeannet Pollier, de donner aux pauvres de Notre-Dame-de-Liesse, entre les mains de Jaques Truffier, prêtre recteur de l'Hôpital, les biens laissés par François de la Perrière, décédé sans enfants, pour le motif que c'est dans cet hôpital que s'accompliront avec fidélité et exactitude les œuvres de miséricorde, dont chacun devra rendre compte au jour du jugement dernier. « Donné à Anassy, le lundi après le dimanche où l'on chante dans la sainte église de Dieu, au temps de Carême, *Reminiscere*, qui se rencontre le 4 mars 1387; sous le sceau de notre judicature. »

Il pend, en effet, au bas du parchemin.

C.-A. Ducis.

LE VALLON DES VUAVRES

ANCIENNES FABRIQUES DE FAULX. — MINES DE CHARBON

(Suite. — Voir le numéro du 28 février.)

Le Foron s'est creusé là, avec le temps, un lit très profond. La nature du sol s'y prêtait. La masse du terrain est meuble, un composé de débris variés : sable, argile, schistes, calcaires, poudingues, le tout alternant avec des grès plus ou moins schisteux. D'énormes grès roulés encombrent le torrent. Nous y avons trouvé, convertis en grès quartzeux, des fragments d'une tige cylindrique cannelée, d'un diamètre de 10 à 12 centimètres, ressemblant à des calamites. Or, sur les deux rives et, sur un espace de plus de mille mètres, se montrent, çà et là, des raies noirâtres dans une gangue arénacée ou schisteuse. C'est de l'anthracite. Ces affleurements se voient aussi au revers méridional du Mont-Brion joignant la route nationale n° 202, sur les fonds de MM. Andrier, Ducrettet, Squinabol, aux Hôtes et à Gelinge.

On sait que les principales matières combustibles, tirées de la terre sont, en Savoie : le soufre, le graphite, les bitumes et asphaltes, les lignites, la tourbe, la houille et l'anthracite.

Les combinaisons de carbone avec l'hydrogène et l'oxygène, dit M. Beudant, constituent les matières qu'on désigne sous le nom de charbon de terre et celles qu'on appelle bitume. Les charbons de terre proviennent d'une accumulation de végétaux qui ont subi diverses modifications en vertu desquelles il s'est formé des combinaisons particulières (1).

La houille est un charbon de pierre ou de terre, d'une substance noire, plus ou moins brillante, s'allumant et brûlant avec facilité au chalumeau, avec flamme, fumée noire et odeur bitumineuse. La véritable houille grasse, ou de l'époque carbonifèrienne, n'existe pas en Savoie. Cette houille a été altérée par la chaleur et réduite en anthracite (2).

(1) *Cours élément. d'hist. natur.* Paris, 1861, p. 210.

(2) *Géologie et minéralogie de la Savoie*, par G. Mortillet. Chambéry, 1858, p. 24. — Le coke n'est que de la houille privée, par la distillation, du bitume qu'elle renferme.

L'anthracite est une espèce de houille noire, le plus souvent brillante, sèche au toucher, brûlant avec difficulté au chalumeau, sans flamme ni fumée, et se couvrant d'un léger enduit de cendre blanche. Il est tantôt compacte, tantôt feuilleté, quelquefois granulaire, et même tout à fait terreux. Il se présente en masses et en couches dans les terrains de sédiment, souvent dans ceux qui sont rapprochés des terrains de cristallisation ou enclavés au milieu d'eux. Il appartient, surtout, aux terrains dévoniens et, au milieu des Alpes, il apparaît dans des terrains plus modernes. Les dépôts se composent de lits alternatifs de matières arénacées ou schisteuses, et de combustibles. Les schistes renferment des débris de végétaux assez peu caractérisés. Mais on y trouve déjà, comme dans les dépôts houillers, des fougères et des équisétacées.

L'anthracite peut être employé comme combustible et produit une chaleur très intense, mais il est souvent difficile à allumer et exige, pour la combustion, des fourneaux où il puisse passer beaucoup d'air. On l'a employé avec succès dans les fonderies, mais il ne peut servir que dans les travaux en grand, car il ne brûle qu'autant qu'il est en grande masse. Si même on en tire un morceau du brasier le plus ardent, il s'éteint à l'instant. Un inconvénient fréquent de l'anthracite est de se briser au feu en petits fragments qui, en se tassant les uns sur les autres, interceptent trop le passage de l'air. On ne peut plus alors les faire brûler (1).

L'anthracite est assez répandu en Savoie. Dans le Faucigny, il existe à Saint-Gervais, à Servoz, aux Houches, aux Contamines. Les mines de Lépine (Arâches) étaient exploitées il y a quelques années. Un appareil aérien transportait le charbon du haut des rochers sur la route de Magland.

Venons aux mines de Taninge.

Leur histoire date des premières années du siècle. Albanis Beaumont, dirigeant l'usine à fer de Sixt, où il est mort en 1811, les avait visitées.

« La gorge du Foron, dit-il, renferme plusieurs objets lithologiques dignes de remarque. Après vingt minutes de montée, j'entrai dans un taillis qui couvre le flanc escarpé du précipice, ce que je ne pus faire qu'en me retenant aux branches des arbres. Etant descendu dans le lit du torrent, j'aperçus, tant à droite qu'à gauche, des indices de charbon fossile dans une gangue schisteuse. Ensuite, je vis l'entrée d'une galerie dans laquelle je pénétrai ; mais comme elle avait été percée sans connaissance, la galerie, au lieu de se diriger vers le filon, va en s'en éloignant, c'est ce qui aura fait abandonner cette entreprise. Le véritable filon est celui qui est le plus bas et dont la direction, qui est très inclinée, est du nord-ouest au sud-est. Son épaisseur est de six pouces et les couches se relèvent du côté des Gets. Le toit de ce filon qui se montre des deux côtés du Foron, est une couche de pierre calcaire feuilletée contenant plusieurs fossiles ; entre cette couche et le filon il y a un lit argileux bleuâtre et fossile dans lequel on trouve des empreintes de plusieurs feuilles dont la plupart sont inconnues, excepté une fougère à larges feuilles. A peu de distance de cette galerie, sur la gauche du torrent, il y a une autre ouverture de peu de profondeur, qui est aussi abandonnée, parce qu'on aura trouvé le charbon de mauvaise qualité. Ce qui se comprend, car on avait dirigé l'excavation contre les filons supérieurs qui sont souvent mauvais, au lieu d'attaquer les inférieurs. L'entrée de cette ouverture est entourée de gros blocs de schistes fossiles contenant l'empreinte de plusieurs plantes, telles que des *equisetum*. Le lit et la couverte de ce filon de houille sont calcaires, de couleur brune foncée, ayant une odeur bitumineuse. Il n'est pas douteux que le ravin où coule le Foron n'ait été creusé par les eaux, la structure de la montagne étant un mélange incohérent de schistes fossiles et de calcaires à couches minces. Il y a dans les flancs latéraux de ce ravin plusieurs filons de charbon, les plus bas étant les plus épais et de meilleure qualité. Ces filons sont dans la direction est vers le nord-est. Je suis convaincu que si on ouvrait une galerie à 300 toises environ de celles commencées, en s'approchant de Taninges, on trouverait un filon d'un pied et demi d'épaisseur (1). »

Le même ingénieur observa, dans le Marcelly, des pyrites de fer tenant argent, du côté des Munes, un filon de pyrites cuivreuses, et, dans la chaîne schisteuse qui domine Rivière-Enverse, du sulfure de fer cristallisé en cube d'une ligne de base, ajoutant que ce sulfure est si abondant qu'on pourrait en tirer un excellent vitriol. On dit aussi que l'on a trouvé, dans la gorge du Foron, du mercure.

Nos mines, signalées par Beaumont, ont été, dès lors, l'objet d'explorations successives, jamais d'exploitation sérieuse. Cependant les géologues auguraient bien de l'examen des terrains des environs de notre ville. Feu l'abbé Vallet a découvert, à Mieussy et à Taninge, une couche fort riche en fossiles presque microscopiques, d'une parfaite conservation. Cette couche, intercalée entre les cargnieules keupériennes et le lias, devient, selon ce savant, un bon horizon géologique, un millésime écrit sur la roche. « Au point de vue de notre industrie minière, dit-il, j'observerai que la découverte de cette nouvelle faune n'est pas sans importance. Le gisement des petits fossiles, à Taninge, se trouvant assez rapproché des grès houillers, il s'ensuit que, sur tous les points où ce gisement apparaît, on peut espérer de rencontrer des affleurements de charbon fossile (2). »

De son côté, un Taningeois, ingénieur des mines, M. François Burtin, a étudié le charbon de Taninge dans un rapport adressé, en 1856, au directeur des mines de Saint-Etienne. En voici l'extrait :

« Le vallon des Vuavres est baigné par le Foron qui, en creusant son lit, a mis à découvert, sur les deux rives, des affleurements de combustible minéral. Ce charbon est encaissé dans du grès anthracifère. Ce terrain, spécial aux Alpes du Dauphiné et de la Savoie, renferme des débris de végétaux identiques à ceux du terrain houiller. D'où suit que des géologues le regardent comme étant une couche houillère modifiée par la chaleur qu'elle a éprouvée

(1) *Beudant, op. citat*, p. 214

(1) *Description des Alpes*, etc., II, p. 131, 132.

(2) *Note sur la géologie du Faucigny*, etc. — Séance de l'Académie de Savoie du 24 janv. 1861.

Voy. *Mém. sur les terrains liasique et keupérien de la Savoie*, par Alph. Favre, de Genève (1859).

lors des soulèvements des terrains primitifs qui forment la chaîne principale de nos Alpes. Plus le terrain anthracifère se rapproche des montagnes granitiques, plus le combustible qu'il contient est maigre et dépourvu de principes gazéifiables; on a, alors, l'anthracite.

« Ce combustible, qu'on peut regarder comme un coke naturel, produit par l'action de la chaleur dans l'intérieur même de la terre, s'embrase difficilement, brûle sans flamme, mais donne beaucoup de chaleur, est recherché pour les hauts fourneaux et pour le chauffage des appartements. Si, au contraire, la couche est éloignée du centre des soulèvements, le charbon n'a pas subi l'action d'une température aussi élevée, il n'a perdu qu'une partie de ses principes volatils, il brûle encore avec flamme et se rapproche plus ou moins de la houille. C'est ce qui est arrivé pour le combustible de Taninge dont le gisement est loin des roches cristallines, commençant de l'autre côté du Mont-Buet pour encaisser la vallée de Chamonix.

« Ce charbon est d'un noir grisâtre, brillant, à texture feuilletée; il a une densité qui varie entre 1,64 et 1,70, et brûle en laissant une cendre grisâtre, ne s'agglutinant pas, impropre à la fabrication du coke. Pour brûler il exige un courant d'air continu, de sorte que le menu de ce combustible serait sans emploi; mais, avec les procédés connus d'agglomération, on pourrait l'utiliser avec avantage. Le charbon de Taninge peut, selon moi, être employé dans les hauts fourneaux, pour cuire la chaux, pour le chauffage domestique, chauffage des chaudières, etc. Mais je ne pense pas qu'on puisse s'en servir avantageusement pour les forges.

« Malgré les indices certains de l'existence d'un gîte houiller, pendant longtemps aucunes fouilles ne furent faites, les gens du pays ne connaissant pas l'utilité de ce combustible. Consultant les anciens de la commune, j'appris ce qui suit. Au commencement du siècle M. Ducrey, directeur du collége de Mélan, s'occupant de travaux géologiques, fit des recherches dans le but de fixer son opinion sur ce gîte anthracifère. Peu après, les habitants du vallon, pensant utiliser ce charbon pour leurs petites forges, entreprirent de nouvelles recherches et trouvèrent une couche $0^m,50$ d'épaisseur; mais, quelque temps après, ils l'abandonnent. Après eux, Jean-Claude et Nicolas Derons reprennent les fouilles au moyen d'une galerie pratiquée près des anciennes, et rencontrent une couche de $1^m,25$ d'épaisseur, d'où ils en tirent une certaine quantité, mais, manquant de débouchés, ils laissent tout, à leur tour. D'autres vinrent ensuite qui trouvèrent des couches très minces. Tous ces travaux datent au moins de 40 ans et, n'ayant été faits qu'aux affleurements, ont été comblés et ont disparu. Plus tard, un Anglais, M. Fard, fonça une galerie de 150 mètres de profondeur, trouva plusieurs couches séparées par du grès houiller. Après y avoir dépensé sa fortune il fut contraint de cesser. En 1854, M. Marchand reprit les travaux Fard. A la même époque, le sieur Ducret, de Taninge, se mit en recherche à côté de M. Marchand. Il profita de la mise à découvert d'une couche assez épaisse par le Foron. Après avoir travaillé durant quelques jours à ces affleurments, il creusa un puits carré de $2^m,50$ de côté, lorsque surgit un procès entre lui et M. Marchand, chacun prétendant être seul concessionnaire.

« Il serait à souhaiter qu'une compagnie riche se mît à faire des recherches actives pour connaître l'allure et la richesse de ce gîte. Cette mine est d'un accès facile, et à très peu de frais on établirait une bonne route pour venir à Taninge d'où il y aurait un débouché commode sur Genève, avec la belle route que l'on trace maintenant pour relier le Buet à cette ville et faciliter ainsi les courses aux belles montagnes du Faucigny.

« Je suis convaincu que des hommes de l'art, visitant soigneusement ces montagnes, y découvriraient d'autres gîtes très utiles et, peut-être, abondants, tels que minerais de fer, de plomb et même d'étain. »

Ajoutons que, en 1860, MM. Jules Buttin et E. Croset-Mouchet ont fait des fouilles sur la rive droite du Foron, sous la direction de M. Auguste Lejeune, ingénieur belge. Quelques années après, un agent de la société des mines d'Arâches a ouvert une galerie, à Gelinge, mais sans succès.

Dès 1846, la commune de Taninge s'intéressait à ces recherches, témoin l'acte consulaire suivant :

« Séance du 14 novembre 1846 : le Conseil, vu la requête adressée à l'Intendant par Pierre et Jean Lavanchy et par l'avocat Félix Bergoin, à forme de laquelle ils désirent se prévaloir de la faculté que donne l'Edit du 30 juin 1840, pour procéder à la découverte d'une mine d'anthracite sur Mieussy et sur Taninge (les Munes et Joux du Ban), voit avec plaisir que l'on tente des fouilles sur son sol pour la découverte d'anthracite, car les bois deviennent rares. »

Enfin, le désir émis par M. l'ingénieur Burtin paraît devoir se réaliser. Dès l'automne dernier, un homme très compétent, M. Laroche, attaque, avec une vigueur inconnue jusqu'à ce jour, nos gisements carbonifères, par l'ouverture de plusieurs galeries dont l'une doit, traversant, au nord, le Mont-Brion, déboucher sur la route nationale. Déjà l'on a rencontré des échantillons remarquables du précieux combustible, et de pierres à plâtre. Une nouvelle route, avec ponts et tunnels, court par les sinuosités du val des Vuavres et aboutit à une maisonnette où le directeur a son quartier général. Par intervalle on entend le tonnerre des mines ébranlant le sol. Partout l'activité, le travail et l'espérance.

L'opinion publique s'associe de tous ses vœux à la réussite de cette entreprise, d'un intérêt général. De divers points des environs on vient pour voir tout cela. La belle saison nous promet des visiteurs en plus grand nombre encore. Le 9 mai, M. Le Guay, préfet de la Haute-Savoie, a bien voulu se rendre sur les lieux et encourager, par sa haute et bienveillante approbation, les travaux de l'exploitation naissante.

Ainsi le bourg de Taninge, veuf, depuis longtemps de ses fabriques de faulx, est sur le point de redevenir le centre d'une industrie nouvelle, destinée à améliorer la situation économique de la contrée.

H. TAVERNIER.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Nous avons consacré quelques lignes, dans la *Revue savoisienne* de 1876, page 36, aux patientes et laborieuses recherches du savant abbé Gremaud, professeur d'histoire et bibliothécaire cantonal à Fribourg, spécialement sur les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, qui forment deux gros volumes, les XXIXe et XXXe des *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*. Le XXXe vient de paraître à Lausanne, chez Georges Bridel, éditeur. Il contient 467 chartes, à suivre du nº 1153 jusqu'au nº 1620, entre les années 1300 et 1330, avec une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, parmi lesquels on retrouve toujours avec un vif intérêt ceux des familles et des établissements connus en Savoie. Les vallées arrosées par les sources du Rhône, des deux Dranses, de l'Arve, de l'Isère et de la Doire ont eu tant de rapports dès l'époque romaine jusqu'à la fin du moyen âge, que l'histoire de chacune se complète des matériaux des autres. C'est à former cette riche collection que notre infatigable collègue consacre ses labeurs. Qu'il en reçoive ici nos chaleureuses félicitations.

Les collections de chartes jetteront un jour le suprême ridicule sur certaines productions inspirées par des efforts d'imagination plutôt que par des documents authentiques inconnus ou inexplorés encore, et qui ne feront jamais autorité, malgré d'innocentes réclames, parce qu'ils ne sont que des *romans*, affublés du titre d'*historiques* pour singer l'histoire véritable.

C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 10 mai 1878.

L'Exposition universelle des produits de l'industrie, promet de beaux jours aux théâtres; en 1867, elle a suffi pour faire vivre *Don Carlos* de Verdi pendant plusieurs mois; dès sa fermeture, *Don Carlos* disparut. L'Opéra promet *Polyeucte* pour cet été, nous serions bien étonnés s'il le donnait avant l'hiver prochain; d'autant plus qu'il sera en règle avec son cahier des charges, pourvu qu'il donne un ouvrage lyrique et un ballet nouveaux avant la fin de l'année. Pour le reste, l'Opéra s'est si peu occupé de nouveautés, que depuis cinq mois il n'a eu que deux fois occasión de convoquer la presse; c'était pour des débuts de chanteurs. Sellier a montré une belle voix de ténor et de bonnes dispositions; c'est à peu près tout jusqu'à présent, malgré les prix que l'année dernière il a remportés au Conservatoire. Mme Franck-Duvernoy occupait il y a quelques années une position secondaire à l'Opéra-Comique; mais elle a travaillé et elle fait des progrès considérables; après un court séjour au Théâtre-Lyrique, elle a débuté avec succès dans le rôle de Marguerite des *Huguenots*.

L'Opéra-Comique non plus ne se presse pas de donner des nouveautés, malgré sa subvention augmentée de moitié et portée à 360,000 fr. : un acte, le *Char*, c'est tout jusqu'à présent. Rendre le jeune Alexandre de Macédoine amoureux d'une blanchisseuse et travestir le philosophe Aristote en Cassandre, qui se laisse atteler à un char : ce n'était certes pas se mettre en frais d'invention. M. Emile Pessard est le frère de M. Hector Pessard, directeur du bureau de la presse au ministère de l'intérieur; il a donné à l'Opéra-Comique, en 1870, la *Cruche cassée*; sa nouvelle partition est comme la première, fort agréable, sans montrer des tendances à l'innovation; nous attendons le *Capitaine Fracasse* où M. Pessard pourra se faire juger plus amplement.

La reprise de l'*Etoile du Nord* a d'abord été compromise par une circonstance que nos lecteurs connaissent déjà sans doute. Grâce à des influences personnelles, M. Carvalho avait dû confier le rôle principal de femme à Mlle Ritter; or, quiconque a entendu cette jeune artiste dans *Paul et Virginie*, sait qu'elle y donnait tout ce qu'elle peut donner et même un peu davantage. Aussi son échec dans l'*Etoile du Nord* était-il prévu. Heureusement, on a trouvé Mlle Isaac pour la remplacer. L'exécution de l'ouvrage n'est pas irréprochable, et elle ne saurait l'être vu les difficultés de l'œuvre et le personnel actuel du théâtre; mais elle est suffisante pour attirer le public. La reprise de la *Statue* a été fort honorable pour M. Reyer, quoique la légende qui fait le fond de la pièce ne soit peut-être pas assez amusante pour les habitués de l'Opéra-Comique; les additions musicales qu'on a faites à l'ouvrage l'ont même un peu alourdi. La partition a les faiblesses de facture qu'on a toujours reprochées à l'auteur; elle accuse par moment une certaine hésitation dans la route à suivre, mais les bonnes parties ont un caractère personnel, une chaleur de sentiment et une tendance poétique que tout le monde reconnaît. Un des attraits de cette reprise était le début de Talazac, un ténor dans le genre de Roger, montrant les plus belles dispositions, mais ayant encore considérablement à apprendre. Une autre artiste qui a débuté avec bonheur, mais qui pour le chant est bien plus avancée que Talazac, c'est Mlle Bilbaut-Vauchelet, charmante dans les rôles légers et gracieux.

On s'occupe maintenant de la reprise de *Psyché* de M. Ambroise Thomas.

Pour le Théâtre-Lyrique, il est arrivé ce qui arrive d'habitude chaque fois que le Corps législatif engage une discussion sur les théâtres ou la musique; il montre que ces sujets ne lui sont pas assez familiers et il prend des conclusions parfois erronées, souvent insuffisantes. Il nous semble qu'on a trop insisté sur la faillite de M. Vizentini; le Théâtre-Lyrique étant d'une utilité incontestable, et plusieurs entrepreneurs offrant d'en prendre la direction avec une subvention de 200,000 fr., on n'avait qu'à choisir celui qui offrait les meilleures garanties. Un directeur peut réussir fort bien là où d'autres ont échoué. Si la subvention était insuffisante, il faudrait l'augmenter : on donne bien 360,000 fr. à l'Opéra-Comique qui n'a point à lutter contre les mêmes difficultés que le Théâtre-Lyrique. Déclarer que le Théâtre-Lyrique était nécessairement une affaire mauvaise, c'était montrer trop de sollicitude pour des bailleurs de fonds risquant tous les jours leur argent dans des entreprises plus hasardeuses et moins estimables que ne l'est le Théâtre-Lyrique.

Le ministre des beaux-arts a obtenu qu'on lui laissât la vraie liberté, mais il n'a pu prendre sur lui de rétablir le théâtre supprimé. Il s'est donc contenté d'une demi-mesure dont les résultats risquent fort de n'être pas très brillants. M. Escudier lui-même ne sera pas trop responsable, puisque, pour le choix des ouvrages nouveaux, il devra prendre l'avis d'une commission consultative, formée de musiciens dont aucun n'a montré une grande capacité pour le théâtre. M. Escudier doit donner six ouvrages nouveaux, à savoir trois opéras qui seront représentés avec décors et costumes, et trois œuvres dont l'exécution aura lieu sous forme de concerts; pour le reste, il pourra jouer les ouvrages qu'il voudra. Chacun des six ouvrages nouveaux imposés devra être donné au moins trois fois; pour les auditions « en habits noirs » comme on les appelle, M. Escudier aura une indemnité de 8,000 fr. par audition; cela fera 72,000 fr. pour les trois ouvrages exécutés sous forme de concerts; il restera donc 128,000 fr. pour les trois opéras nouveaux, soit 42,600 fr. par opéra.

Les auditions en habits noirs inspirent naturellement peu d'intérêt au public, et la première tentative qu'on a faite en ce genre a eu un effet piteux. A la première exécution du *Triomphe de la Paix* de M Samuel David, la salle était en grande partie garnie par la presse et par des artistes; la seconde exécution a donné une recette de quatre vingts francs, et la troisième a produit douze francs. Passe encore si l'ouvrage avait du mérite; mais il n'a prouvé qu'une seule chose, c'est que l'auteur avait oublié le sage conseil : ne forcez pas votre talent. Il y a loin d'un agréable petit opéra comique à une ode-symphonie héroïque. La cantate de M. S. David avait obtenu une mention honorable au concours ouvert par la municipalité de Paris; elle est peu propre à vous donner une haute opinion des deux ouvrages couronnés ni de celui qui a eu une deuxième mention honorable. Un des inconvénients des concours officiels de composition, c'est que, sous peine d'exciter les plus violentes récriminations, le jury, purement officieux, est obligé de décerner des récompenses, vaille que vaille. Nous attendons maintenant le *Capitaine Fracasse*.

J'ai parlé de *Zilia* promptement tombée dans l'oubli; il en a été de même pour *Alma l'incantatrice,* un insipide délayage d'un petit opéra comique de M. de Flotow, l'*Esclave du Camoëns,* représenté il y a trente-cinq ans. M. de Flotow est libre de continuer à faire des opéras; mais leur place n'est pas sur des théâtres français; pour nous il restera l'auteur de *Martha,* et ce sera tout.

L'opérette continue à fleurir; *Babiole,* musique de M. Laurent de Rillé, et *Maître Peronilla,* pièce et musique de M. Offenbach, n'ont pas réussi aux Bouffes-Parisiens autant qu'on l'espérait; ce théâtre vient de reprendre la *Timbale d'argent;* mais aux Folies-Dramatiques les *Cloches de Corneville* ont un succès plus durable et plus productif qu'on ne s'y attendait sans doute; à la Renaissance, le *Petit Duc,* de MM. Meilhac, L. Halevy et Lecocq fait merveille, grâce aux mérites de l'œuvre, à l'exécution et à la vogue de Mlle Granier. Il y a des personnes qui préfèrent d'autres opérettes, particulièrement la *Fille de madame Angot,* mais le brillant succès du *Petit Duc* n'en est pas moins incontestable.

Dans les concerts, la *Damnation de Faust* et le *Requiem* de Berlioz ont continué la réhabilitation de l'auteur; le *Désert* et *Christophe Colomb* ont rappelé le nom de Félicien David; la *Fille du Roi des Aulnes,* de M. Niels-Gade, n'a pas réussi comme en Allemagne et en Belgique; l'exécution n'était d'ailleurs pas des meilleures.

Par reconnaissance pour le bon accueil que *Samson* a trouvé à Weimar, M. Saint-Saëns a donné un concert où il n'a fait entendre que de la musique symphonique de Liszt; on y a remarqué quelques bonnes parties mais beaucoup trop d'intentions descriptives jusqu'à la bizarrerie. La subvention de 25,000 fr., accordés à M. Pasdeloup, lui permettra dorénavant de faire entendre davantage de musique chorale.

Il me reste à signaler quelques publications; ce sont : le premier volume du supplément à la *Biographie universelle des musiciens,* par Fétis; l'auteur principal du supplément est M. A. Pougin (chez F. Didot); puis la partition pour piano et chant de *Psyché* et d'*Armide,* de Lully; celle de *Thésée* a paru entièrement (chez Michaelis); rappelons que *Castor et Pollux,* de Rameau, a également paru l'année dernière (chez Legouix). Enfin, je recommande l'*Almanach des spectacles,* par M. Soubies, faisant suite à l'ancien *Almanach* bien connu *des bibliophiles* (chez Jouaust), et une nouvelle édition des *Mémoires* de Berlioz, en deux volumes in-12 (chez Calmann-Lévy). JOHANNÈS WEBER.

NOTES DES CORRESPONDANTS

ANTIQUITÉS MEXICAINES. PUBLICATIONS RELATIVES AU MEXIQUE.

Mexico, 17 avril 1878.

A M. L. Revon.

Mon ami, M. Orozco y Berra, travaille actuellement à une *Histoire ancienne du Mexique.* La première partie s'occupe des recherches préhistoriques que nous avons faites, et dans lesquelles vous verrez confirmée votre idée sur la très remarquable relation existant entre quelques-unes de nos antiquités et celles de vos habitations lacustres : vous m'avez signalé par exemple l'étonnante ressemblance qui existe entre vos pierres à broyer et nos *metatl,* et surtout entre vos fusaïoles et nos *malacatl.*

Vous verrez aussi l'existence de l'homme post-tertiaire dans la vallée de Mexico, prouvée par un sacrum du cheval géant, sur lequel la main de l'homme a façonné une tête de cochon. Cet objet fut trouvé à peu de lieues de la capitale, mêlé aux restes du *Glyptodon,* du *Bos primigenius,* des éléphants et des mastodontes; il conserve encore dans ses cavités la gangue post-tertiaire.

L'*Histoire ancienne du Mexique* ne sera achevée que l'année prochaine. Ensuite viendra mon étude sur les *Pérégrinations des races nahoas;* j'espère la terminer dans deux ans.

J'ai le plaisir d'envoyer à la Société Florimontane un exemplaire de mon *Calendrier aztèque,* essai archéologique qui pourra intéresser vos confrères, puisque le Musée d'Annecy, comme vous me l'avez dit, possède une réduction en plâtre du célèbre monument. J'y ajoute mon travail sur *Sahagun*, résultat de trois ans de recherches. J'adresse aussi à votre savante Compagnie ma tragédie *Quetzalcoatl,* en trois actes et en vers ; c'est une véritable étude mythologique que personne n'avait entreprise jusqu'à présent, sur les mœurs, la philosophie et la théogonie toltèques.

Veuillez agréer, etc.

ALFREDO CHAVERO,
Secrétaire perpétuel de la Société de géographie de Mexico.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 MAI 1878

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance : démission, acceptée, d'un membre correspondant. — Propositions d'échanges. — Programmes de concours de diverses compagnies savantes.

Un candidat au titre de membre correspondant est présenté ; il sera statué sur son élection dans la prochaine séance.

En déposant la médaille de très grand module que M. le Ministre de l'instruction publique lui a remise pour la Société, M. REVON donne quelques détails sur les réunions de la Sorbonne. Le rapport sur les travaux qui ont valu à la Société le prix de mille francs a été rédigé en termes très bienveillants par M. Chabouillet, secrétaire du Comité des travaux historiques.

Le même fait circuler des vues et plans de l'Exposition universelle, et décrit les constructions et le système de classement. Appliquant sur un plan d'Annecy une réduction, faite à la même échelle, de l'enceinte du Champ-de-Mars et du Trocadéro, il fait comprendre à première vue quelle vaste étendue est inscrite dans ce périmètre : toute la ville d'Annecy et ses faubourgs y seraient englobés. La longueur totale, depuis l'extrémité qui fait face à l'Ecole militaire jusqu'au bout du palais du Trocadéro, correspondrait à l'espace compris entre le théâtre et le village d'Albigny ; la largeur s'étendrait depuis la façade du théâtre jusqu'aux débarcadères des bateaux à vapeur.

M. CONSTANTIN fait part à la Société que, d'après les renseignements qu'il a reçus de M. Fleury, professeur à l'Université de St-Pétersbourg, la musique de la chanson *Lô K'apoé* est de Solié (1755-1812) dont on a gravé plusieurs opéras. Les paroles sur lesquelles cette mélodie a été composée, sont consacrées à la gloire de J.-J. Rousseau.

Le même dit que parmi les nombreuses chansons patoises qu'il a reçues, il y en a de fort remarquables au point de vue littéraire, une entre autres dont il fait la lecture.

M. RITZ présente sa composition musicale intitulée *Dernier jour de Pompéi.* Ce chœur à 4 voix d'homme, dont les paroles sont de notre concitoyen, M. Charles Favre, a été imposé en division supérieure au grand concours musical de Paris, annoncé pour l'été prochain.

M. MIRANDE, membre correspondant, adresse une lettre datée de Saïgon. Il décrit sa première installation, promet pour la *Revue* des études sur la Cochinchine, et nous informe que dans deux mois, il enverra en don au Musée de nombreux objets destinés à la section ethnographique. L'histoire naturelle sera aussi représentée, notamment par une collection de coquilles de Java, de Singapore et de Sumatra.

DONS ET ECHANGES

H. Miot, ***Observations sur les insectes nuisibles à la vigne,*** don de l'auteur. — J. Vuy, ***Imprimeurs et libraires de Savoie, notes bibliographiques,*** don de l'auteur. — A. Albrier, ***Bibliographie savoisienne, M. L.-V. Rendu,*** don de l'auteur. — G. Vallier, ***Médailles historiques de Grenoble,*** don de l'auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle,*** don de M. E. Tissot. — Ricotti, ***Federigo Sclopis,*** don de l'auteur. — Alfredo Chavero : 1° ***Sahagun ;*** 2° ***Calendario azteca ;*** 3° ***Quetzalcoatl, ensayo tragico en tres actos y en verso,*** dons de l'auteur.

Journal des savants. — Revue des sociétés savantes. — Comité des travaux historiques. — Revue de la poésie. — Polybiblion — Journal des connaissances médicales. — Association scientifique de France — L'Investigateur. — Revue du Lyonnais. — Bulletins de la Société de géographie de Paris ; de la Société industrielle d'Angers ; de la Société d'archéologique du Limousin ; de la Société des sciences de l'Yonne ; de la Société d'agriculture de la Savoie ; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse ; de la Société vaudoise des sciences naturelles ; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — ***Recueil*** de l'Académie des jeux floraux. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain ; de la Société d'agriculture de la Dordogne ; de la Société d'agriculture de la Loire ; de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Mémoires*** de la Société d'histoire de la Suisse romande ; de la Société littéraire de Lyon ; de la Société des antiquaires de Zurich. — ***Le Globe. — L'Éducateur. — Revue suisse des beaux-arts. — Indicateur d'antiquités suisses. — Congrès archéologique de France,*** session d'Arles. — ***Miscellanea di storia italiana. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola — Observations météorologiques faites en Belgique.***

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Les Pères de la chapelle Saint-Louis, établis sur les ruines de Carthage, viennent de faire dresser à leurs frais une belle carte topographique de cet emplacement fameux ; ils en envoient à M. Léon Renier un certain nombre d'exemplaires pour être remis à l'Institut, à nos bibliothèques et aux personnes dont ce document intéresse les études. Ces religieux ont fait exécuter des fouilles à leurs frais dans les ruines de Carthage ; ils ont de plus acquis toutes les antiquités dont la découverte leur a été signalée dans le pays avoisinant. Ils ont formé de la sorte une collection considérable de textes épigraphiques puniques et latins. Avec une grande libéralité, les Pères de Saint-Louis ont décidé de faire don à l'Académie des inscriptions de ces monuments, qui prendront place parmi ceux que la commission compétente possède déjà.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 5

MAI 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	17°5	11°	16°	716,7	6,3	1,5	66	13°	14°5	13°	S	E	très faib.	pluie	Pluie tout le jour.	1,03	10°6
2	16.5	9	12,4	720	29	0,7	87	13,2	22	16	S-E	E-S-E	id.	couvert	Pluie avant 9 h. m. Très beau à 10 h. s.	1,11	10,3
3	16.5	6	14,2	722,7	6,1	1	78	16	44	30	S	S	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	1,14	11,1
4	18	7	19	723	»	3,3	82	24	42	30	—	N-N-E	id.	très beau	Id.	1,12	12,5
5	25	8	15,4	722,5	»	2	78	23,4	42	30	?	S-E	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	1,11	11,6
6	26	12.5	16,6	717,5	»	3,3	79	19	26,5	21,5	?	E-N-E	id.	couvert		1,08	10,2
7	21	11,5	14	717	3,1	1,3	83	16	20,5	17	S-E	O-S-O	id.	pluie	Pluie par bourrasque tout le jour. Couvert le s.	1,04	11,5
8	18,5	9,5	12	717,5	21,3	0,7	94	14,5	30,3	22	S-E	E	id.	id.	Pluie continuelle jusqu'à midi. Beau à 10 h. s.	1,02	12,2
9	18,5	5,5	14,2	719	1,3	0,6	78	20	40,7	28,5	S	E	id.	couv. 1/4	Couvert 1/2 le s.	1 ·»	12,6
10	23	7	17,4	720	»	1,2	56	26,4	44	32	—	S	id.	très beau		0,97	13,4
11	26 5	9,5	17,3	719	»	3,6	56	25	45	33	—	E	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,94	13,6
12	26,7	12	13,2	717,5	10,6	3,3	93	14,4	18	14,8	N	S	id.	pluie	Couvert 1/2 le soir.	0,92	13,9
13	19	10,5	18	718,3	6	1,3	71	17,8	26	20,5	S	S-E	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	0,91	14,7
14	20,7	7	13	718,8	0,6	2,2	81	18,5	30	22,5	S	E	id.	couvert	Grosse averse à 7 h. s. Ecl. et tonn. Couv. à 10 h.	0,90	14,5
15	22	10,5	17	721,4	8,2	2	74	24,2	42,5	31	S-O	E	fort	id.		0,88	15
16	25,3	11,5	15,2	725,5	15	2,9	76	20	40,3	28	S	S-S-E	faible	id.	Orage et forte pluie. Écl. et tonn. à 3 h. m. jus-	0,88	14,6
17	23,5	8	18,5	729,3	»	2,7	72	25,4	45	33	—	S-O	id.	très beau	[qu'à 7 h. Très beau à 10 h. s.	0,89	15,3
18	27	10,5	21,8	726,5	»	3,5	57	27,2	45	35	?	S-O	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	0,885	15,8
19	29	12,5	22,4	726,5	»	3,8	58	24	37,5	28,5	?	S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,85	16,2
20	29	10,5	17.8	726	»	2,6	70	22,8	41	29,5	?	S-E	id.	couv. 1/4	Beau à 10 h. s.	0,82	15,4
21	24	11	14	723,5	»	3,6	58	17,8	30	22	S	S-S-O	fort	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,80	14,7
22	20,3	3,5	14,5	723,7	»	3,1	57	19	32	23	S-O	O	id.	beau	Id. [cont. à 10 h. Neige, alt. de 1600m.	0,76	13,4
23	21	3,5	13,5	721	»	3,7	59	22	39	28	O	S-S-O	id.	couv. 1/2	Pluie lég. de 3 à 7 du s. suivi de forte pl. et gr. vt,	0,75	14,5
24	22	11,5	13,8	715,3	22,1	2,7	91	19	37,3	27	S	S-S-E	id.	pluie	Jusq. 11 h. m. et dès 4 h. s. gr. pl., écl., tonn. (1)	0,77	14,5
25	22,5	6,5	7	717,9	74	1	90	12,4	37	22,5	S	O	id.	id.	Cesse le matin à 10 h. Par bourrasque dès midi.	0,99	14,3
26	14.5	7,5	12,8	720,7	6	1	86	16,8	38,5	26	N	N-N-E	id.	beau	Très beau à 10 h. s. [A 10 h. s. couvert.	1,12	13,6
27	18,5	4,5	14,5	721,4	»	2,3	98	21	41	29	—	N-E	faible	id.	Pluie à 10 h. s.	1,12	15,7
28	23	11,5	12	716,8	3,6	3	94	14,5	17	14	S-E	S-E	id.	couvert	Pluie par intervalle tout le jour.	1,10	14,7
29	17,5	6,5	12	722,3	17,4	1	76	12	18	14	S	S-E	fort	id.	Pluie par bourrasque de midi à 10 h.	1,10	13,7
30	16	8,5	15,8	722,7	8,3	1,2	89	20.8	43	29	O	E	faible	beau	Très beau à 10 h. s.	1,05	14,5
31	22,3	7,5	12	720,1	»	2,4	71	23,4	45	32	S	E	id.	couv. 1/4	Pluie de 6 h. s. à 10 h. continue.	1,02	14,9
Moyennes ou Totaux.	21°60	8°76	15°07	720,97	238,7	69,5	76,1								(1) A 10 h. continue toute la nuit. Neige à l'altitude de 1600m.	0,97	13°66

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — No 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — A propos du doctorat de saint François de Sales (suite), par M. C.-A. Ducis. — Le gros tilleul de Samoëns, par M. F.-D. Riondel. — Les Noëls de Scionzier, par M. C.-A. Ducis. — Notes et questions des correspondants, par MM. Théophile Dufour et M.-C. Boutrais. — Concours. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

A PROPOS DU DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

A l'occasion des fêtes du doctorat de saint François de Sales, qui auront lieu les 20, 21 et 22 août prochain, M. le comte de Roussy de Sales a bien voulu permettre à M. Peccoud Frédéric de photographier quelques objets précieux ayant appartenu au Saint, et conservés au château de la famille à Thorens. Ce sont, entre autres :

1° Une mitre très courte, à cornes obtuses, comme au moyen-âge, couverte de satin violet, avec broderies d'or ;

2° Une crosse en fer, argentée : Le crossillon doré porte une statuette du bon pasteur avec l'agneau sur les épaules ;

3° Un calice d'argent, à coupe dorée, ornée des figures des quatre évangélistes en relief : la tige porte au sommet les têtes des premiers pères de l'Eglise, et pose sur un pied hexagone.

4° Le testament écrit en entier de la main du Saint. Nous pensons être agréable aux lecteurs de reproduire ici cette pièce, en respectaut l'orthographe originale. L'auteur avait alors 50 ans et 3 mois d'âge, et 15 ans d'épiscopat.

« Je soussigné François de Sales par la grace de Dieu evesque et prince de Geneve voulant manifester et faire sçavoir a tous, qu'il appartiendra ma dernière volonté et faire mon testament. Prie premièrement Dieu tout puissant de recevoir mon ame a merci et luy faire part de lheritage eternel que nostre redempteur nous a aquis en son sang. 2ent Jinvoque la tres glorieuse vierge Marie Nostre Dame et tous les Saints affin quils implorent la misericorde de Dieu sur moy en ma vie et en ma mort. 3ent Sil playsait a la Providence divine, que la tres sainte et uniquement veritable religion catholique apostolique et Romaine fut restablie en la cité de Geneve, lhors de mon trespas jordonne qu'en ce cas la mon cors soit enterre en mon Eglise cathedrale, que si en ce tems la la dite sainte religion ny était pas restablie jordonne que mon cors soit enterré au milieu de la nef de l'église de la Visitation que j'ai consacrée en cette ville. Sinon que je mourusse hors de mon diocese au quel cas je laisse le choix de ma sepulture a ceux qui lors seront aupres de moy a ma suite. 4ent Apreuvant de tout cœur les sacrées ceremonies de lEglise jordonne qu'a mon ensevelissement treze cierges allumes et flambans soient portes et mis autour de mon cercueil sans autres escussons que ceux du nom de Jesus pour tesmoigner que de tout mon cœur jembrasse la foy preschee par les apostres. Mais dailleurs detestant les vanites et superfluites que lesprit humain a introduites es sacrees ceremonies je defens tres expressement toute sorte dautre luminaires, quelquil soit estre fait en mes obseques priant mes amis et parens et ordonnant a mes heritiers de ne rien y adjouster et employer leur pieté envers moy a faire des prieres et aumosnes et surtout à faire celebrer les tres saintes messes pour moy. 5ent Je fais cree et institue mes heritiers universels en tous les biens immeubles noms et actions qui mappartiennent ou peuvent appartenir, procedes, et parvenus a moy, de la part de mes pere et mere, de messire Bernard de Sales mon frere, de dame Marie Aymée de Rabutin ma belle seur ; a sçavoir messire Jean François de Sales mon frere chantre et chanoyne de mon eglise et mon vicaire genéral, pour la tierce part, les enfans masles de feu Galois de Sales mon frere en son vivant seigneur de Boysi et du Vilars Roget pour la tierce part, et messire Louys de Sales baron du dit lieu et de Thorens seigneur de la Thuille chevalier au magnifique conseil de Genevois pour l'autre tierce part les trois faisans le tout. a condition que mes dits héritiers ni les leurs ne viendront jamais a conte ni deconte, ni ne sentredemanderont jamais aucune chose les uns aux autres pour les substitutions faites entre eux et moy par feu nos pere et mere. 6ent je laisse et donne par prelegat et institution particuliere au susnommé messire Jean François de Sales mon vicaire general, tous mes autres biens et meubles, et tous mes autres moyens de quelle nature quils soyent a la charge néanmoins, quil les distribue et departe exactement comme je luy or-

(1) Voir *Revue savoisienne*, 1877, page 75.

donne par un memorial, que je luy en ay fait a part. Chargeant de cela sa conscience en la quelle je me fie. Fait Annessi le XXIX novembre, mil six cens dix sept.

« FRANÇs e. de Geneve.

« Jay fait les ratisseures et corrections de ma main propre

« FRANÇs e. de Geneve. »

Il y a, en effet, deux corrections et deux mots rayés et remplacés. Au bas se trouve un petit cachet à l'écu de famille timbré d'une mitre et d'une crosse.

Les de Sales avaient l'écu ovale d'azur à deux fasces d'or surfascées de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles de même, l'une en cœur, l'autre en pointe.

Le timbre tarré de front, ouvert à cinq grilles, au bourrelet et lambrequins des livrées d'azur, or et gueules. Issant un hercule armé d'une massue sur l'épaule droite. Tenants deux sauvages armés aussi de massues abbattues, ceints et couronnés de feuilles de peuplier.

Le bourrelet fit place à la couronne de comte dès 1631, et celle-ci à la couronne de marquis en 1665 (1). Charles-Auguste de Sales affirme que les étoiles étaient à six rayons. Nous n'en avons jamais vu que cinq.

Dans le petit sceau au bas du testament l'écu est ovale, selon la tradition de la famille, d'après Charles-Auguste. Mais dans les sceaux de l'évêché, l'écu a la forme échancrée, qui est restée en usage.

L'ancienne devise était : NY PLUS NY MOINS. Saint François de Sales prit celle-ci : *Nunquam excidet*, sous-entendu *Charitas*, texte pris dans saint Paul, *Iª ad Corinth.* XIII, 8.

Lorsque saint François de Sales dut partir, en novembre 1622, pour Avignon, d'où il revint mourir à Lyon le 28 décembre, en prévision de sa mort prochaine, il ajouta, le 6 novembre 1622, quelques détails à la dernière partie de son testament relative aux intérêts de famille, qui avaient été modifiés par plusieurs incidents, et c'est le texte qu'a publié son neveu, Charles-Auguste de Sales. Celui-ci est donc en partie inédit.

La collection complète des œuvres de notre saint et illustre compatriote est inabordable pour le plus grand nombre. Nous sommes heureux d'annoncer qu'il vient de paraître une *Somme ascétique de saint François de Sales, docteur de l'Eglise*, de 566 pages, avec portrait. Cet ouvrage donne la synthèse raisonnée des publications, travaux et institutions de cet homme extraordinaire, qui a été vraiment le flambeau de son siècle au sortir du moyen âge pour entrer avec sûreté dans les temps modernes, auxquels il appartient comme initiateur de diverses associations religieuses, scientifiques et littéraires, et comme le plus pur écrivain de son époque. C.-A. DUCIS.

(1) *Revue savoisienne*, 1872, page 78.

LE GROS TILLEUL DE SAMOËNS

Les arbres sont des monuments, et des monuments animés. Ils vivent avec nous, ils assistent, sereins et pleins d'une longévité majestueuse, à nos petites passions, à nos laides querelles, à la succession et au terme, relativement prématuré, de nos jours pleins d'agitation et d'angoisse.

Ils ont, comme nous, leurs vieillards, leurs centenaires, qui comptent parfois jusqu'à dix siècles. Ces patriarches sont partout l'objet d'une vénération poétique et pieuse ; ils ont vu tant de choses ! Leur histoire se lie au souvenir de rois ou de héros dont le nom populaire n'est plus qu'un point lointain dans les horizons du passé, dont les restes mortels ne sont plus que poussière, et poussière semée au vent. (F. Mornand, de l'*Illustration.*)

On a toujours beaucoup de respect pour les arbres à stature gigantesque, et le tilleul tient un des premiers rangs. Ainsi le tilleul d'Angleterre cité par Evelin, de 48 pieds de tour ; un autre de même taille, cité par Thomas Brown ; celui de Neustadt, dans le Wurtemberg ; cet autre noté par Miller, de 30 pieds de pourtour ; celui de Fribourg, rappelant la victoire de Morat ; celui de Melles dans la Charente-Inférieure ; celui de Prilly, près de Lausanne. La tombe de Mme de Warens, ensevelie dans le cimetière de Saint-Pierre de Lemenc, fut creusée au pied d'un vieux et immense tilleul. Faut-il oublier le tilleul qui orne la place du village de Sixt, plein de vigueur végétative, dont la taille et l'élégance égalent bientôt celui de Samoëns, et l'un des trois plantés devant la chapelle de Vercland, probablement du même âge qu'elle (1626), dont le pourtour du tronc a déjà 8 mètres et la tige une circonférence qui dépasse 4 mètres.

Une des poésies tendres et sentimentales de M. Larochefoucauld-Liancourt est intitulée *Le Tilleul :*

On se demande d'âge en âge :
« Est-il bon que l'homme soit seul? »
Mais sous l'ombre de ce tilleul,
Je jouis de la paix dans le calme du sage,
Ainsi que du beau temps après le long orage.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Que d'autres éprouvent l'envie
Et les richesses de la vie,
Et des succès du monde et des plaisirs humains :
A moi ma retraite m'est chère;
Et chaque soir, vers Dieu levant les mains,
J'exprime en mon humble prière,
Ma reconnaissance sincère;
Et je me dis sous mon tilleul :
« Il est bon d'être seul. »

M. Jules Vuy a dédié une de ses charmantes poésies, *Le Tilleul des Confédérés*, à M. Hornung, peintre. Eh bien ! cet artiste est venu autrefois peindre dans nos vallées et a emporté sur ses toiles ou ses albums le dessin de notre bel arbre.

Près des pics éternels, près des hauteurs sauvages,
Le tilleul survivait au souffle des orages,
Les glaciers scintillaient comme un vaste flambeau
Et, jusqu'au jeune Rhin, dans sa majesté pure
La Suisse apparaissait, gigantesque nature,
Si belle, sous un ciel si beau.
. . . . . .
. . . . . .

Oui l'orage souvent chasse dans nos vallées
Des rameaux tout meurtris, des branches mutilées,
Mais la sève est encor dans le tronc respecté,
Les Alpes ont encor la vivante étincelle,
Et toute notre Suisse avec amour recèle
Le trésor de la liberté.

Pour les habitants de la vallée de Samoëns, le gros tilleul qui est sur la place publique du chef-lieu, est leur second blason, leur souvenir, leur point de ralliement, le vieux et vénérable patriarche révéré de tous, leur palladium, presque leur fétiche. Emigrant par sa nature, le Samoënsien, sur quelque point du globe qu'il se trouve, n'a pas de tranquillité, ne mourrait pas satisfait s'il n'a pu revoir le gros tilleul. « Il est un symbole de patriotisme, un emblême de l'amour du pays natal.

Comme un signe connu d'une mère chérie,
Cet arbre au souvenir rappelle nos vallons.
. . . . . .
C'est l'arbre du passé, l'arbre de l'avenir. »

H. Tavernier.

Il fait l'admiration de tous les étrangers, de tous les touristes. Citons ce que chacun en a dit :

Manget, page 210 : « Le tilleul géant qui orne le milieu de la grande place de Samoëns rivalise avec les plus beaux qui soient en Savoie et même en Suisse. Un banc circulaire en maçonnerie a été construit autour du tronc. »

David Bertoloti, lettre 40e, tom. Ier : « De grands tilleuls l'ombragent. L'un d'entre eux, qu'entoure un banc de pierre, est si ancien que probablement les vieillards du pays venaient causer à son ombre à l'époque du retour d'Emmanuel-Philibert. »

V. L., page 18 : « C'est, en vérité, un charmant endroit que Samoëns, disent les voyageurs, et je répète consciencieusement après eux : « Samoëns est un endroit charmant. » L'exposition est ravissante. Les maisons en sont bien bâties et tout y respire un air d'aisance et de bien-être qui fait plaisir. La longue rue par laquelle on entre du côté de Taninges aboutit à une belle place ombragée de tilleuls. Un de ces arbres est d'une grosseur monstrueuse, et l'on a disposé à l'entour un banc rustique. »

Francis Wey, *La Haute-Savoie*, p. 342 : « L'hiver ramène les hommes au bercail où ils apportent l'abondance : devenus vieux, quand ils sont fixés au pied du clocher natal, ils devisent ensemble en prenant le frais sur le banc circulaire qui entoure la base du gros tilleul.

« Cet arbre gigantesque et paternel, dont l'immense ombrage fait dans la journée le tour de la ville, est le plus majestueux monument de Samoëns et le plus vénérable. La haute colonne de cet édifice de verdure mesure entre sept et huit mètres de tour... Son feuillage se déploie au loin sur la place; il a inauguré, vieux déjà au XVIIe siècle, la fête des maçons... Son dôme énorme, ilot verdoyant que peuplent des essaims d'oiseaux, protégeait déjà l'église au temps de la Réforme. »

J'omets beaucoup de citations qui, en ne faisant que répéter ce qu'on vient de lire, allongeraient mal à propos cette étude.

E. Chevalier, *Rev. savois.* 1870, page 54 : « Parmi les tilleuls remarquables plantés près des églises de nos villages, on doit surtout admirer celui qui couvre de son ombre la place du bourg de Samoëns. Il a une circonférence de 7m,10; en calculant son âge d'après l'accroissement moyen de cette espèce d'arbre (4 millimètres par année), il aurait environ cinq cents ans. Près de ce géant se trouve un autre tilleul beaucoup plus vigoureux, dont la circonférence atteint déjà 4m,30 à un mètre du sol. »

Le gros tilleul a excité l'enthousiasme de plus d'un poète. C'est ainsi que l'abbé Deneria, de Morillon, précepteur de Michel-Antoine-Paul Benso de Cavour et des enfants de la famille de Rorà, lui a dédié plusieurs sonnets que l'on trouve dans ses poésies fugitives.

Mais c'était à mon excellent et docte ami qu'était dévolue la tâche de chanter ses louanges. Son poème (1) est empreint du patriotisme et de l'amour filial les plus purs, les plus vrais, les plus tendres.

A mon tour, ne pourrai-je pas consacrer à ce vieux et si respectable patriarche de ma vallée quelques paroles dans l'idiome rude et expressif qui est la langue de ses enfants? Je lui dois ce faible hommage.

Habitans des Sa-Montagnes,
No zâtre enfants du grou tllĭ,
No zâman notre campagnes
Dê lou Saix tant ku Foilly ;
No zâman Poanta Peleusa,
Et les vacHe et lou cHalet.
Et saint Pierre du Béreusa
Et les peKHe du Coulet.

Eparpilla pè les cocHe
N'iublan jamais leu paï,
Criou, Jiffre, la grand'tllĭocHe,
La BorJêsa, le grou tllĭ :
Patti-Verdans, Lottis, CHérmes,
KHezans et Bourla-Fourré,
Tui teurnan u bet d'on térme,
On colou Ratlĭa-VouaKHé.

Preu de garçon et de felĭe
Tiran vè la grand velĭa ;
De Samoënsiens le fremelĭe
Kê coran gâgni leu via.
Dou fan na péssa fortena,
Dix-huit revenian galĭu,
Repassan su Valentena
En remassian le bon Diu.

Kâkon van dian l'Amérique,
Pensan d'ê gagni biêdrê,
D'âtre s'en van dian l'Afrique,
Mais tui san prê pè l'encrê.
Poué le grou tllĭ lou ramène,
Les Jeu et lou rocHé gri,
I revenian vè leu fène
Contentes de lou revi.

Lou devanti l'honorâvan,
Utor ian met le marcHia ;
Su ses racine i Jerâvan
D'être teJor bons menia :
Jerin keman notrou pâre
De ne jamais l'écotâ,
De tota la via en fâre
L'arber de la libertâ.

(1) *Le Gros Tilleul*, par Hipp Tavernier, Chambéry, 1856.

TRADUCTION :

Habitants des Sept-Montagnes,
Nous autres enfants du gros tilleul
Nous aimons nos campagnes
Depuis les Saix jusqu'au Foilly;
Nous aimons pointe Pelouze,
Et les vaches et les chalets,
Et saint Pierre du Berouze
Et les sapins du Culet.

Eparpillés dans les lieux difficiles et déserts
Ils n'oublient jamais leur pays,
Criou, Giffre, la grand'cloche,
La Bourgeoise (pointe) et le gros tilleul :
Patti-Verdans, Lottis, CHermes, } (Sobriquets des
Sizerets et Bourla-Fourrés, } habitants.)
Tous reviennent au bout d'un terme,
Aussi les Ratlïa-Vouakhés. (Id.)

Assez de garçons et de filles
Se dirigent vers la grande ville;
De Samoënsiens elle fourmille
Qui y courent gagner leur vie.
Deux font une petite fortune,
Dix-huit reviennent déguenillés,
Repassant sur Valentine (torrent)
En remerciant le bon Dieu.

Quelques-uns vont dans l'Amérique,
Pensant d'y gagner beaucoup,
D'autres s'en vont dans l'Afrique,
Mais tous sont pris par la nostalgie,
Puis le gros tilleul les ramène,
Les forêts et les rochers gris,
Ils reviennent voir leurs femmes
Contentes de les revoir.

Les devanciers l'honoraient,
Autour ils ont mis le marché,
Sur ses racines ils juraient
D'être toujours bons garçons.
Jurons comme nos pères
De ne jamais l'ébrancher,
De toute la vie en faire
L'arbre de la liberté.

Mais qui l'a planté? Pour quel motif? A quelle époque? — Tout cela est encore ignoré. M. Tavernier a prétendu qu'il a été planté par nos aïeux en commémoration des franchises qui leur auraient été octroyées par Amédée VIII, duc de Savoie. Quoique rien ne l'affirme jusqu'ici, je me rangerais facilement à l'opinion de MM. Tavernier et Chevalier, qui présument que le gros tilleul pourrait bien être le monument commémoratif des premières franchises accordées à Samoëns, comme le tilleul de Fribourg rappelle le souvenir de la victoire de Morat. Or, ces franchises, qui consistaient en la permission d'élire chaque année quatre syndics pour l'administration des affaires, furent accordées en effet par Amédée VIII en 1431; cela contredit l'idée de M. Chevalier qui présume que le tilleul daterait de 1360 environ.

Tout ce que j'ai découvert sur son histoire se trouve dans les comptes des syndics de la « ville de Samoëns » pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Ainsi, en 1565, Delesvys et Demompiton étant syndics, portèrent en dépense :... « Plus a Chappuys pr porter de pre en vng golliex prest le telliez 2 solz... »

En 1581, Me Janus Burdet et honnête Mermet Biord, syndics : « Plus livre a Michiel de Vallon pour la fasson de la clausture du tilliez de la place du marché dix huict solz. »

En 1597, Humbert Rignens, syndic : « Item a delivre pour la facture de la clausture du thillie faicte tout a lenuyron dicelluy scavoir troys ff. A Henri Guillon. »

Cela prouve, mieux que toutes les légendes, que nos pères respectaient cet arbre, puisque l'édilité l'entourait d'une enceinte protectrice aux frais de la communauté des bourgeois.

Le banc circulaire qui protége son tronc est en pierres de taille et a été construit en 1814. A cette hauteur, la circonférence du tronc du tilleul a 7 mètres 45 centimètres (diamètre 2 mètres 37 centimètres); mais là il est couvert d'aspérités qui amplifient beaucoup sa taille, car à un mètre plus haut sa circonférence n'est plus que de 5 mètres 20 centimètres (diamètre 1 mètre 66 centimètres). La surface du sol que son feuillage recouvre est évaluée à 980 mètres carrés.

Combien de fois n'a-t-il pas exercé les crayons ou les pinceaux habiles de Mme Ballaloud et de tant d'autres artistes? Il serait à désirer que l'on pût vulgariser ces œuvres d'art par les moyens ordinaires de la presse aussi facilement que l'on popularise les chefs-d'œuvre des poètes et de tous les auteurs. Chaque maison de Samoëns posséderait alors plusieurs images de ce monument. A côté, dans la petite bibliothèque de famille, on ne manquerait pas de mettre le charmant poëme de M. Tavernier, son digne enfant.

Notre société philanthropique a fait graver le gros tilleul à son sceau. Sur la pompe à incendie, construite en 1830, on a fait dessiner le gros tilleul. Si les habitants de Samoëns et même ceux du canton entier devaient former une légion militaire, leur bannière ne porterait pas d'autre emblême que le gros tilleul.

F.-D. RIONDEL.

LES NOELS DE SCIONZIER

Nous commençons la publication de ces Noëls annoncés dans le compte-rendu de la séance du 27 juin, en réservant pour la fin les observations philologiques auxquelles ils donnent lieu :

Chanton noelz trestons dun aliance
Autement
Vivement
Pour joesitez
Car ilz es nez le Dieu de grant clemence
Purement
Tendrement
An umilité

Les patriarche lavoent prefiguré
Et les profetes lavoent preconisé
Et anoncé
Pour verité
Que de laz Virge partiré de Jesse
Chanton noel
Pour lanfant nez
Que de peché nous a tous delivré

Adam et Eve avoient grase perdue
Follement
Sottement
Par fragilité
Mes pour Marie elle nous est rendue
Vraiement
Siurement
Pour begninité

Emanuel si nous as visité
Lanfant Jhesus sesbas et devale
La Trinite
Nous az montré
En ses afaire très grant urbanité
Par sa bonté
Nous az osté
Par sa clemense de la calamité

Gabriel lange a laz Virge tres pure
An volent
Clerement
La tous salue
Luy aporten des nouvelles tre siure
Onblement
Dignement
Je vous salue

Sans ovri porte en la chambre et autre
Et devant elle si set acorvilié
Reveramment
Antirement
An beaut salu lui offrit un ave
Finablement
En verdorent
La verge seche florit et fruit az porté

Dulce pucelle pleine de grant prudence
Prudemment
Liaulement
Et sans plus tardé
Done responce a laz divine Essense
Ultement
Saiement
Pour la reparé

(A suivre.) C.-A. Ducis.

NOTES ET QUESTIONS DES CORRESPONDANTS

Genève, 11 juin 1878.

Je m'occupe d'un petit travail sur J.-J. Rousseau, et il me semble qu'il y aurait des documents à rechercher sur son séjour à Annecy, sur la maison qu'habitait Mme de Warens près de l'église des Cordeliers, sur l'incendie de septembre 1729, sur l'abbé Gâtier, l'intendant Corvezi, Mlle Galley, M. Gros, supérieur du séminaire, M. Simon, juge-mage, etc. Pourriez-vous me dire si quelqu'un, à Annecy, s'est déjà occupé de recueillir ces renseignements? En tout cas, je ne crois pas que rien de semblable ait été publié.

En particulier, ne pourrait-on trouver, aux archives de l'Evêché, je pense : 1° la date exacte de l'entrée au séminaire de Jean-Jacques (sans doute en 1729); 2° le texte, ou au moins la trace (procès-verbaux) de la lettre écrite par le Chapitre d'Annecy à l'abbé Dortan, comte de Lyon, pour le prévenir de la fuite de M. Le Maître (*Confessions,* commencement du livre IV). Je suppose que ce dernier fait se passa au mois d'avril 1730; il serait intéressant que cette date fût authentiquement prouvée. Sait-on d'ailleurs à Annecy quelques détails sur ce maître de musique de la cathédrale? Théophile Dufour,

Directeur des archives de Genève.

Chartreuse de Sélignac, par Chavannes-s-Suran (Ain).
19 juin 1878.

Pourrait-on savoir au juste en quelle année naquit le prince Thomas, fils du bienheureux Humbert III? Les auteurs varient beaucoup sur ce point. Je désirerais avoir les preuves qui établiraient cette date.

Je signale à votre attention une nouvelle *Vie de saint Anthelme* qui paraîtra prochainement. L'auteur est M. l'abbé Marchal, vicaire général de Belley. F. M.-C. Boutrais,

Chartreux.

CONCOURS

Société Florimontane d'Annecy

Nous rappelons aux intéressés que le programme du concours de 1878, pour les prix d'histoire et de poésie, a été publié dans le n° d'avril de la *Revue savoisienne*.

Académie des sciences, lettres et arts de Savoie, a Chambéry

Le prix d'histoire et d'archéologie de la fondation de Loche sera décerné, en 1880, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie savoisienne (biographie ou monographie, au choix des concurrents). Les mémoires devront être écrits en français.

Le prix sera de 750 fr.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er janvier 1880.

Les concurrents ne sont pas tenus à garder l'anonyme. Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication soit postérieure au 16 mai 1878.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir.

Sont seuls exceptés du Concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,
F. Chamousset.

Académie de Macon

A l'occasion de l'inauguration de la statue de M. de Lamartine, l'Académie de Mâcon met au concours une pièce de vers intitulée :

LAMARTINE

Les concurrents ont pleine liberté pour choisir la forme poétique qui leur conviendra le mieux. Toutefois, les poèmes ne devront pas contenir plus de deux cents vers.

Le prix à décerner consistera en une médaille d'or.

Des mentions honorables avec médailles d'argent ou de bronze pourront être décernées aux auteurs qui en auront été jugés dignes.

La pièce couronnée sera lue le jour de l'inauguration de la statue, à Mâcon.

Les poèmes ne porteront pas de signature. Chaque auteur inscrira ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et contenant une devise ou épigraphe, qui sera répétée en tête du poème.

Le terme assigné aux concurrents est le 25 juillet 1878, avant lequel les pièces de vers et les plis cachetés mis sous double enveloppe devront être adressés *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

Cette Société demeurera propriétaire des manuscrits qui lui seront adressés.

Le Secrétaire perpétuel,
Adrien ARCELIN.

Le Président,
Charles ALEXANDRE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

(Concours de 1879.)

Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi. — Un prix de 1,000 fr.

(Concours de 1881.)

Histoire des institutions de prévoyance en France. — Un premier prix de 1,500 fr. ; un deuxième prix de 500 fr.

A chaque Concours la Société décernera en outre des médailles s'il y a lieu.

Le sujet du concours de 1880 sera ultérieurement indiqué.

Les mémoires manuscrits devront être adressés à l'administrateur, M. le comte de Bussy, rue Gay-Lussac, 40 (Paris), avant le 1er janvier de l'année du concours ; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours.

L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, mis hors de concours.

Les mémoires ne seront pas rendus ; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. La Société pourra les publier en tout ou en partie.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 JUIN 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion admet au nombre des membres correspondants M. le docteur HIPPOLYTE GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance :

1° Lettre de M. l'abbé Truchet, secrétaire général du Congrès des sociétés savantes savoisiennes, informant la Société que les réunions auront lieu les 12 et 13 août à Saint-Jean de Maurienne. La municipalité de Saint-Jean a offert son généreux et patriotique concours, et la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne s'est mise à l'œuvre depuis longtemps ; on prépare à l'hôtel-de-ville une exposition de géologie et de minéralogie, et l'exhibition du riche musée archéologique de M. Vulliermet. Les membres de la Société Florimontane qui désirent prendre part au Congrès sont invités à envoyer sans retard leur adhésion à M. Truchet, secrétaire général ;

2° L'Académie de Savoie adresse son programme de concours ; il sera publié dans ce n° de la *Revue ;*

3° La Société zoologique et botanique de Finlande, établie à Helsingfors, annonce l'envoi de dix volumes. Ces savantes études, ornées de planches, sont déposées sur le bureau ;

4° L'Institution Smithsonienne de Washington fait part du décès de son secrétaire et directeur, M. Joseph Henry, né en 1799 à Albany, dans l'Etat de New-York, et connu par ses travaux sur l'électricité, la météorologie, la capillarité, l'acoustique. Son successeur à la Smithsonian-Institution est M. Spencer Fullerton Baird ;

5° Lettre et Notice de M. Léon FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France en retraite, à Trieste ; l'auteur y relate la guérison inespérée d'une jeune femme, arrivée, disait on, au dernier degré de la phthisie, et recouvrant la santé après un mois de traitement au monastère des religieuses de Saint-Dimitri, couvent établi sur une éminence près de Trieste. La médication suivie est des plus simples : « tous les matins on tue une tortue de terre, on en prend le sang qui remplit environ un demi-verre, on y ajoute une égale quantité de vin rouge vieux et on le fait avaler, à jeun, au malade qu'on oblige ensuite à se promener. La diète se compose de viande presque crue, comme aliment principal. Il faut toujours boire du vin rouge. Au bout de huit jours le malade éprouve généralement une amélioration ; au bout d'un mois il est guéri, ainsi que l'a été ma jeune Grecque. »

M. le docteur COCHE, qui n'a pu assister à la séance, nous a adressé une communication au sujet de cette guérison. Selon lui, la maladie n'était nullement la phthisie au second degré, mais une anémie très avancée ; les remèdes qu'on a mis en œuvre sont des reconstituants du sang. Le sang et le bouillon de tortue étaient très employés autrefois dans les maladies de langueur, les fièvres consomptives et les affections de poitrine.

M. COCHE et notre collègue M. HENRY, pharmacien, ont émis également leur opinion au sujet d'une racine expédiée de Tampico par notre zélé membre correspondant, M. TRIPP.

La lettre de ce dernier signale des guérisons d'hydropisie obtenues en quelques jours par un Indien à l'aide de cette racine ; cela fit grand bruit à Tampico. M. Tripp explique que ce remède est aussi un purgatif énergique, et qu'il faut l'employer avec précaution : M. Coche est complétement de cet avis, et ajoute que dans les hydropisies déterminées par une affection des reins, ce remède risquerait fort d'aggraver la ma-

ladie. M. Henry a reconnu que la racine mystérieuse soumise à son examen n'est autre chose qu'une des sortes médiocres d'ipécacuanha, l'ipécacuanha ondulé *(Richardsonia brasiliensis),* qu'on tire du Brésil et aussi de la Vera-Cruz.

M. J.-B. Tripp ne s'est pas borné à l'envoi de ce produit médicinal. Il fait hommage au Musée d'un bon nombre d'objets d'histoire naturelle, et ajoute à ses précédents cadeaux d'antiquités mexicaines une nouvelle série comprenant 85 échantillons. On y remarque une cruche à figure humaine, des vases représentant des animaux fantastiques, des têtes d'animaux en basalte dont le cou a servi de pierre à broyer, une série variée de fusaïoles ornées; des figures en terre cuite dont les unes sont des caricatures et les autres de fidèles représentations de l'antique race mexicaine; enfin une tête humaine, sculptée sur grès, dont la haute coiffure n'est pas sans analogie avec les coiffures de l'ancienne Egypte.

Un autre membre correspondant non moins dévoué, M. Papier, envoie de Bône plusieurs espèces de bambous, un agave haut de 7m,50, des planches d'agave employées comme liége pour les boîtes à insectes, divers types de liéges recueillis dans les environs de Bône, des graminées ornementales, d'autres produits végétaux, et de belles éponges pêchées à Sfax.

M. le comte Costa de Beauregard et M. André Perrin, membre correspondant à Chambéry, font hommage de leur *Catalogue de l'exposition archéologique du département de la Savoie;* cette notice sur les trésors préhistoriques envoyés à l'Exposition universelle par le Musée de Chambéry et par divers collectionneurs, est accompagnée de 21 belles planches photographiées en format in-4°.

Par l'intermédiaire obligeant de M. le général Dufour, membre correspondant à Turin, nous avons reçu, à titre d'échange, la série complète des *Miscellanea di storia italiana,* formant 17 forts volumes in-8°. Cette publication renferme des documents très précieux pour l'histoire de nos contrées.

Des remerciements sont adressés à tous les donateurs désignés dans ce compte-rendu.

M. Riondel, membre effectif à Samoëns, fait hommage d'un livre manuscrit de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, intitulé : *les noèlz fait et compose az loneour de laz Nativite de nre sigr Jhs Chry et de saz tres dine merez. Ja. de Balme.*

M. Ducis s'engage à les copier pour la *Revue.* Il observe qu'on y a intercalé des pièces latines, et que l'ouvrage se continue par des extraits latins de grammaire, d'écriture sainte et de théologie. L'auteur s'est dessiné lui-même dans une lettre ornée, avec cet avis : *retro agnoscite Jacobum de Balmis. Nobilis est.* Plusieurs autres initiales portent des figures à casques, à bourrelets et à cheveux.

Un autre noël détaché, de la fin du XVIe siècle, a pour auteur Bartholomé Rannaud.

M. Ducis rappelle la continuation de ses recherches dans les documents historiques sur Annecy et ses environs, aux XIIIe, XIVe, et XVe siècles, lesquels auraient rectifié et complété un ouvrage récent, dont la publication a été prématurée. Le travail de notre collègue est loin encore d'être achevé.

M. Revon expose des ornements d'architecture arabe rapportés de Tlemcen par M. le capitaine du génie Eugène Levet, et offerts généreusement par celui-ci au Musée. On remarque un carré de mosaïque polychrome pesant 200 kilogrammes; cette belle œuvre du XIIIe siècle servait de parquet à la Medressa, ancien palais des sultans de Tlemcen. Un pendentif et plusieurs arabesques, les unes en plâtre moulé, d'autres en plâtre sculpté, formaient le revêtement de la mosquée d'Agadir, aujourd'hui ruinée. Un autre travail intéressant est un chevet de tombeau gréco-arabe, sculpté sur une plaque de marbre blanc antique.

DONS ET ECHANGES

Costa de Beauregard et Perrin, ***Catalogue de l'exposition archéologique du département de la Savoie,*** texte in-4° et 21 planches photographiques, don des auteurs. — J. Vuy, ***Nouveaux échos des bords de l'Arve***, don de l'auteur. — J. Bernard, ***Histoire de sainte Solange,*** don de l'auteur. — 24 brochures concernant la Savoie, don de M. E. Levet. — Rapport sur la Société protectrice de l'enfance de Lyon, don de M. Dagand. — ***Discours de Nemo,*** pamphlet offert par l'auteur anonyme. — Marjollet, ***La cuscute et le décuscutage***, don de l'auteur.

Romania. — Journal des savants. — Polybiblion — Association scientifique de France — Journal des connaissances médicales. — Revue de la poesie. — Mémoires de la Société des sciences de Lille, 3 v. — ***Bulletins*** de la Société archéologique du midi de la France; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société d'agriculture de Poligny; de l'Académie d'Hippone, du Comice agricole de Bône; de la Société royale de botanique de Belgique. — ***Miscellanea di storia italiana,*** 17 v. — ***Revue suisse. — L'Éducateur. — Revue du Lyonnais. — Travaux*** de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — ***Le Dauphiné. — L'Italia agricola — Chronique des sociétés savantes de France. — L'Union. — Sällskapets pro fauna et flora Fennica,*** 10 v.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

Par suite d'un accident arrivé dans la mise en pages du n° de mars, plusieurs lignes de la liste des membres sont « tombées en pâte. » Il en résulte l'omission de deux membres dont les noms figuraient dans l'***Annuaire de la Haute-Savoie,*** publié quelques jours auparavant. L'un est Mgr Mermillod, évêque d'Hébron; l'autre, M. Johannès Weber, homme de lettres, à Paris. Nous regrettons d'autant plus l'omission involontaire de ce dernier nom, que M. Weber, l'éminent critique musical du ***Temps,*** n'a pas cessé de nous envoyer régulièrement et gratuitement ses chroniques musicales trimestrielles depuis 1864! Nous voudrions voir un tel exemple suivi, ne fût-ce que de très loin, par quelques membres correspondants qui ont cessé de donner signe de vie depuis le jour où ils ont reçu leur diplôme...

Hâtons-nous d'ajouter que la plupart des correspondants ont droit à nos éloges et à notre reconnaissance. Les uns collaborent à la ***Revue;*** d'autres charment nos séances par des lettres instructives, ou s'imposent souvent de lourds sacrifices pour accroître de leurs dons le Musée municipal sur lequel la Société étend sa sollicitude, et presque tous contribuent plus ou moins à augmenter la bibliothèque de la Société Florimontane. Grâce à eux et aux échanges entretenus avec une centaine de Compagnies savantes, cette bibliothèque occupe entièrement aujourd'hui une surface de 90 mètres carrés. Dans les autres villes de 12,000 âmes trouverait-on beaucoup de Sociétés aussi rapidement enrichies de trésors scientifiques et littéraires par le zèle de leurs correspondants ?

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 6

JUIN 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	24°0	10°5	13°2	719,7	19,4	1,6	93	14°5	22°5	17°	S	E-S-E	faible	pluie	Couvert à 10 h. s.	1,03	15°0
2	19	8,5	14,5	723,7	2,3	0,9	82	21,8	39	28	S-O	S-E	id.	couvert	Id. Pluie dans la nuit.	1,03	15,0
3	23,5	14,3	17	724,2	2,1	2,8	80	19	26	21,2	O	S-E	id.	pluie	Id. et gros vent.	1,01	16,1
4	23,5	14,5	20,4	723,2	10	2,2	80	22,8	30	25	O	E	id.	couvert	Pluie dès 6 h. s. à 10 h. continue.	0,98	16,6
5	25	14	16,4	726,2	36	1	85	21,6	43,2	30,5	S-O	S-E	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. s.	1,06	16,5
6	23	8	18,5	727,7	»	2,2	71	21,6	41,3	29,7	O	O-N-O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	1,08	16
7	24,5	7	16,4	727,5	»	3,5	72	23,4	42,5	31	—	N-O	id.	très beau	Id.	1,05	15,2
8	26	10,5	19,5	724,2	»	3	85	26,2	45,5	34	S-O	O-N-O	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	1,02	17,2
9	28,5	12	15,8	721,0	2,4	3,8	82	17,8	22,5	19,3	S	N	fort	couvert	Pluie dès 7 h. s. à 10 continue.	0,97	16,4
10	22,5	12,5	17	724	14,1	0,9	85	22	40,2	32	S	O	faible	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,97	16,8
11	23,5	7,5	17,4	723	»	2,7	67	26	44,1	38,2	—	O	id.	très beau	Couvert 1/4 à 10 h. s.	0,95	17,3
12	28,5	13	20	721	»	3,4	64	12	14	12,5	S	S-S-O	id.	couvert	Pluie dès midi à 6 h. Beau à 10 h. s.	0,90	17,6
13	22,5	6,5	14,8	720,9	14,7	1,1	80	20,2	41	29	S-O	S-O	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,84	17,8
14	22,7	12,5	14,4	716,9	3,7	1,6	85	15,5	19	16	?	S-E	fort	pluie	Tout le jour continue à 10 h. s.	0,80	16,8
15	16	11,5	14	715,5	16,3	0,4	91	12,2	14	12,4	S	E-S-E	id.	id.	Presque tout le jour. A 10 h. s. couvert.	0,80	16,5
16	14,5	9,5	12,8	718	17,3	3,9	89	13,8	23,2	17	O	E	id.	couvert	Pluie par moment. A 10 h. s. pluie.	0,86	16,4
17	17	9	15,8	719	13,2	1,3	79	20,2	43	30	N	N	faible	couv.1/2	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,89	16,7
18	22,5	11,7	15.8	721,4	2	2,7	89	18	29	21,5	S	N-E	id.	couvert	Pluie par bourr. de 6 à 7 h. s. A 10 h. couvert.	0,87	16,6
19	21,5	12	16,8	722,8	5,8	1,4	81	17	20,7	18,5	S	E-S-E	id.	id.	Forte pluie de 1 à 5 h. s. A 10 h. pluie.	0,86	16,5
20	19,3	10	15	723,8	13,4	0,9	89	20,2	41	29	N	O	fort	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,87	17.2
21	21,5	7	16,8	725,8	»	2,6	87	22,5	41,7	30	O	O	id.	beau	Id.	0,88	15,6
22	26	11	20,8	726,4	»	2,3	81	26,2	45,5	34,5	N	N	faible	couv.1/4	Légers nuages à 10 h. s.	0,85	17,6
23	29	13,5	18,5	724,6	»	3,4	65	22 8	27	26	O	N	id.	couv.3/4	Pluie par bourrasque ; 3 h. s. continue la nuit.	0,83	18,4
24	24	14,5	22	723,9	12,5	1,1	77	24,2	40	27	N	E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0.81	18,8
25	24,7	11,5	19	725,1	»	2,7	83	24,8	44,2	32,2	N	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,77	15,7
26	26	13	20	725,8	»	3,5	85	27,2	43,5	33,5	O	N	id.	id.	Id.	0,755	18,6
27	28	13	22	723,8	»	1,2	82	29	46	38	N	N	id.	très beau	Id.	0,745	18,6
28	30,5	13,5	23,8	718,8	»	1,2	66	23,6	34,2	27	N-O	N-O	id.	id.	Tonnerres et gr. nuages l'apr. m. A 10 h. s. tr. b.	0,73	18,8
29	27,5	14	17	719,5	7	2,4	90	19	31	24	E	E	id.	pluie	Ecl. et tonn. de 2 à 4 h. m. avec fortes bourr. de	0,72	18,5
30	24,3	14,5	17,5	722,8	32,5	1,3	90	18,5	23	20,5	S	E	id.	couvert	Très beau à 10 h. s. [pluie, de même de 5 à 7 h. s. A 10 h. pluie.	0,77	19,7
Moyennes ou Totaux.	23°63	11°35	17°43	722,67	224,7	63,0	81,16									0,856	17°07

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. Louis Revon. — Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens, par M. Théophile Dufour. — Notes des correspondants, par MM. Jules Philippe, C.-A. Ducis et Bernardin. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

VII

SÉPULTURES

En parcourant la description des grottes et des abris, le lecteur a pu noter les stations troglodytiques où des débris humains ont été découverts. L'étude de ces restes a été très négligée : plusieurs remontent certainement aux âges de la pierre et du bronze; mais beaucoup d'autres sont peut-être les pièces à conviction, dissimulées sous le sol, qui révèlent des assassinats, des infanticides commis dans les temps modernes. D'autres encore sont les os d'amateurs des sites sauvages, égarés dans les labyrinthes, comme celui qui vint finir ses jours dans la grotte de Seythenex ; ce sont aussi les corps de quelques malheureux obligés de chercher dans les cavernes un abri contre les révolutions et les guerres, ou une solution au problème de moins en moins soluble des logements à bon marché.

L'examen des dolmens nous a déjà édifiés sur le soin que l'on prenait, à la fin de l'âge de la pierre et au début de l'âge du bronze, pour abriter les morts dans les caveaux construits avec nos blocs erratiques.

En dehors des grottes et des dolmens, plusieurs sépultures appartiennent encore à l'âge de la pierre. Dans les vignes de *Bossey,* un squelette replié, découvert et conservé par M. Thioly, a été soumis à l'examen de M. Carl Vogt. Celui-ci a reconnu les caractères de l'âge de la pierre dans les signes suivants : suture très marquée du crâne entre les arcades sourcilières; menton large et arrondi, avec de fortes saillies ; aux deux bras l'humérus est percé au coude.

Troyon dit, dans ses *Habitations lacustres,* qu'à Thonon plusieurs tombeaux furent mis au jour au levant de la ville, sur le bord du lac; ils ne contenaient que des couteaux en silex et des instruments en pierre. L'archéologue vaudois n'indique pas la forme des tombes; mais les deux découvertes suivantes peuvent contribuer à éclaircir la question par analogie :

Quelques années plus tard, le 12 février 1869, une trouvaille avait lieu entre Rive et le château de La Fléchère, dans la vigne inclinée vers le rivage, près du port de Thonon, et appartenant à M. Colly. Le fils de ce dernier voulut bien m'adresser aussitôt quelques renseignements. Les tombeaux, au nombre de cinq, étaient espacés de 2 à 4 mètres, sur une seule rangée. Le fond de l'un était pavé de cailloux. Les parois étaient formées de quatre dalles brutes en grès vert, recouvertes d'une pierre énorme et non taillée. Les plus grandes dimensions étaient seulement de 1 mètre de long sur 50 centimètres de large et 40 de profondeur, ce qui exigeait une attitude repliée. Dans trois loges il y avait des squelettes d'adultes, et deux têtes d'enfant étaient réunies dans un cercueil plus petit. On a recueilli une espèce de monnaie fruste et deux petits anneaux de bronze « à côté des ossements, » d'autres disent « dans l'emplacement; » cette vague désignation permet de supposer que ces objets étaient étrangers aux sépultures, et qu'ils étaient à côté des tombeaux plutôt que dedans, à moins qu'ils n'y eussent glissé longtemps après l'inhumation avec la terre fortement tassée qui entourait les squelettes. Du reste quelques observations n'ont pas été faites avec une exactitude bien mathématique : ainsi, tandis que des narrateurs indiquent l'orientation Est-Ouest, d'autres ont vu la direction Nord-Sud.

C'est aussi sur les rives du Léman et comme à Thonon en face de stations lacustres offrant la réunion de la pierre et du bronze, que M. le docteur Mayor et moi nous avons trouvé des sépultures qu'il faut peut-être attribuer aux habitants des palafittes. Au lieu dit *Sur-les-Plans,* commune de *Chens-Cusy,* un plateau s'étend entre Hermance et Verette, à quelques minutes du lac et de la frontière suisse. M. Mayor a découvert, à 30 centimètres de profondeur, une tombe en dalles, longue d'un mètre seulement, mais dont le large couvercle aurait pu en couvrir trois. Un squelette de femme y était couché sur le flanc et replié; près de l'épaule était une coquille marine, percée de deux trous de suspension. Le vénérable professeur de physiologie ayant engagé son ancien élève à continuer les fouilles, j'ai fait creuser la terre, en 1869, dans le champ de M. Montillet. Aux premiers coups de pioche, les ouvriers ont tiré du sol terreux une hache en pierre polie, figurée

Sallanches (Haute) 3

dans ce recueil sous le nº 63. Tout près de là, à 40 centimètres de profondeur, nous rencontrâmes des tombes en dalles de schiste micacé, avec mélange de cailloux; elles étaient trop disloquées pour permettre d'en mesurer exactement les très faibles dimensions; elles n'ont offert que des ossements disséminés et brisés.

Il est intéressant de comparer ces sépultures avec les tombes lacustres d'Auvernier, décrites par M. Gross dans la 7me livraison des *Pfahlbauten* et dans l'*Anzeiger* de 1876. Sur les bords du lac de Neuchâtel, comme sur ceux du Léman, les petites loges recouvertes par une dalle unique et très grande exigeaient que les corps fussent repliés. Là aussi, l'analogie est frappante dans le travail grossier des dalles, dans leur combinaison avec les lits de cailloux, dans la présence de hachettes en serpentine et de pendeloques percées, et dans l'emplacement des sépultures, en face des stations lacustres où l'on trouve le passage d'un âge à l'autre. M. Gross classe les tombes d'Auvernier dans cette époque de transition qui va de la pierre au bronze.

Voici maintenant, sur le territoire de *Thonon,* une sépulture d'un autre aspect. Il s'agit d'une quantité d'ossements gisant dans une cavité ou grotte recouverte par un bloc de protogine erratique de 60 mètres cubes, exploité par des ouvriers à *Séchy*, sur Thonon, à la lisière des bois de la ville. C'était au printemps de 1868. M. le docteur Lochon se transporta sur les lieux et reconnut deux squelettes humains; les os étaient disséminés dans le sable et dans les cailloux roulés. Malgré leur friabilité, M. Lochon put conserver les crânes et en donner une description : ils sont dolichocéphales, à mâchoire prognathe, les molaires usées circulairement, comme limées et creusées au milieu de la surface lisse de leur couronne. L'os frontal d'un crâne adulte est franchement divisé en deux parties par une suture suivant la ligne médiane; M. Lochon ajoute qu'une pareille conformation ne se constate jamais dans la race européenne actuelle, sinon pendant la vie fétale : je suis désolé de le contredire, mais ceux qui voudront bien jeter un coup d'œil sur les nombreux crânes savoyards modernes conservés au musée d'Annecy, pourront s'assurer que la suture frontale y persiste chez beaucoup d'adultes. M. Hovelacque, auteur d'une consciencieuse étude sur les têtes osseuses du musée *(Le Crâne Savoyard;* Paris, Leroux, 1877), m'a appris que ce signe a perdu l'importance qu'on lui attribuait.

Des ossements humains, que n'accompagnait aucun objet travaillé, ont été découverts en 1877 par M. Gosse, à 4 mètres de profondeur, dans une cavité de rocher en entonnoir, sur la pente septentrionale du Petit-Salève, commune de *Monnetier-Mornex*. Une tête porte des entailles sur l'occipital.

Encore une sépulture sous un rocher : sur le territoire de *Fillinges,* près de la Menoge et contre la montagne, est un gros roc, la *Pierre des Morts,* autour duquel errent pendant la nuit des feux follets produits par les marécages. Comme deux tailleurs de pierres avaient l'habitude de travailler le dimanche, Dieu les punit en faisant rouler sur eux le rocher sous lequel ils sont restés. Cette légende, arrangée au goût moderne, est peut-être une tradition de sépultures d'une époque reculée.

Passons aux sépultures bien caractérisées de l'âge du bronze, du premier âge du fer et de l'époque gauloise.

Thonon revient encore sous notre plume, et cette fois avec des bronzes qui assignent une date précise aux restes rencontrés sur la plage et sur la pente de la colline, depuis Rive jusqu'à Concise. Dans un cimetière de l'âge du bronze, que Frédéric Troyon me décrivait dans une lettre comme étant situé « au levant de la ville, » et où les corps étaient étendus dans le sol, sans incinération, une sépulture contenait une grande pendeloque triangulaire en bronze, à anneau de suspension, et ornée d'une arête médiane, et de demi-cercles et points sur les bords (fig. 144, musée de Lausanne). — En janvier 1862, quand on nivela le terrain à Rive, on trouva, à côté de nombreux cadavres étendus sans ornements, un squelette de grande taille enfermé dans un tombeau en pierres; il était à 2 mètres sous le sol dans la moraine de sable déblayée pour l'établissement du port, et à quelques mètres en contre-bas des cinq tombes rencontrées en 1869 sur une ligne parallèle. Aux pieds il avait deux larges anneaux de bronze ouverts, sur lesquels sont gravés des cercles concentriques, des parallèles et des chevrons (fig. 145, musée de Thonon). Des ornements identiques figurent sur une pendeloque triangulaire à boucle (fig. 146, id.). On parle d'une agrafe ou baudrier de 30 centimètres posé en diagonale sur la poitrine. Sur le front avait glissé une agrafe de ceinturon en bronze (fig. 147, musée d'Annecy), ayant à une extrémité un crochet précédé de trois petits anneaux servant de boucles, et à l'autre un trou et deux griffes en dessous pour retenir la ceinture de cuir; cette dernière, tombant en miettes, a été prise pour une bande de fer, mais l'agrafe ne porte aucune trace de rouille. La mémoire de quelques témoins plus ou moins oculaires a fait d'autres confusions : ainsi, dans ce tombeau qui appartient à la fin de l'âge du bronze, on a cru voir, rangés autour du squelette, les vases en terre brune conservés au musée de Thonon; ils sont romains et proviennent de trouvailles faites à la même époque, à quelques mètres plus bas; on recueillit, en effet, de grandes amphores, des gargoulettes, des jattes à lait, des tuiles, etc. La même confusion a fait placer, dans la bouche du squelette décrit plus haut, une monnaie d'Antonin-le-Pieux.

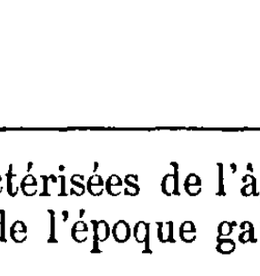
144

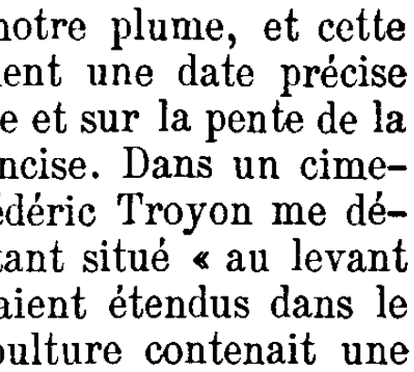
145

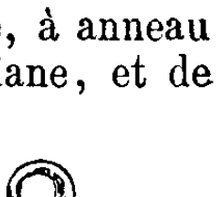
146

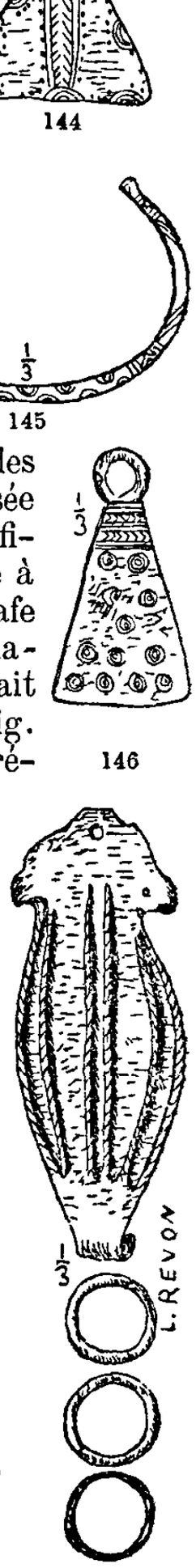
147

Dans la commune de *Gruffy, au Mollard*, une fouille commencée sous l'inspection obligeante de M. Charvier, agent-voyer, puis continuée par l'auteur de ces lignes, a enrichi le musée d'Annecy d'objets intéressants. Dans le champ dit Au-Ceri-

sier, chez Collombat Antoine, il existe un murger énorme (28 mètres de grand axe), coupé en tranchée en 1867 pour la rectification de la route. L'entrepreneur avait recueilli diverses antiquités, entre autres trois monnaies ovales : les deniers d'argent gaulois affectent souvent cette forme. En mars 1878, M. Charvier fit enlever une partie du murger pour empierrer la route. Sous les débris jetés là dans les temps modernes, on trouva sur la terre végétale un lit inférieur de pierres plus grosses (30 à 50 centimètres), sur lequel était posée une autre couche également antique. Entre deux gisaient des ossements humains éparpillés, brisés par le poids des pierres et mêlés aux objets de parure qui eux-mêmes ne sont pas tous intacts. On a compté six têtes en fragments, protégées chacune par deux blocs posés comme un toit; une mâchoire appartient à un enfant de dix à onze ans. Les ouvriers ont aussitôt créé une légende de colporteurs assassinés. Les bronzes recueillis consistent en 4 grands bracelets en tubes creux (fig. 148), pour le haut du bras, et un plus petit; 4 bracelets pleins, cannelés, minces, et 19 bracelets filiformes pour l'avant-bras; deux colliers formés d'un simple fil; une petite boucle; une fibule à double bouton creux (fig. 149), et une autre plus petite de même style; les fragments d'une feuille de bronze estampée, pour ceinturon, et une autre qui est complète, quoique brisée (fig. 150); elle est longue de 38 cent^es, haute de 6; les ornements estampés en relief consistent en une suite de rectangles occupés alternativement par des × et par des lignes obliques, le tout dans un encadrement de filets offrant les mêmes motifs. Il y a quelques taches d'oxyde de fer. Enfin nous avons recueilli un bracelet en bois ou en jayet, entier, et les débris de deux autres. Tout cela caractérise la fin du premier âge du fer ou l'époque gauloise.

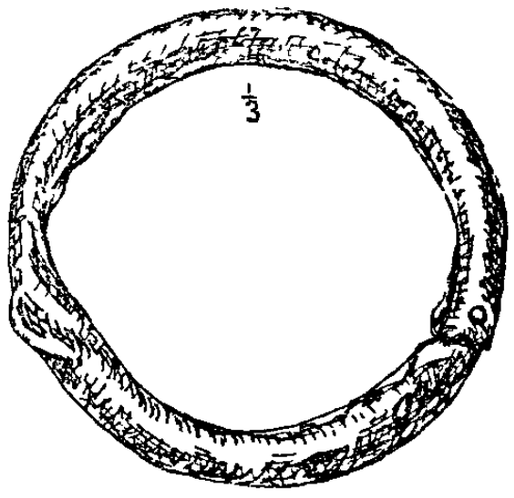
148

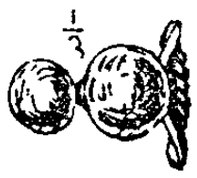
149

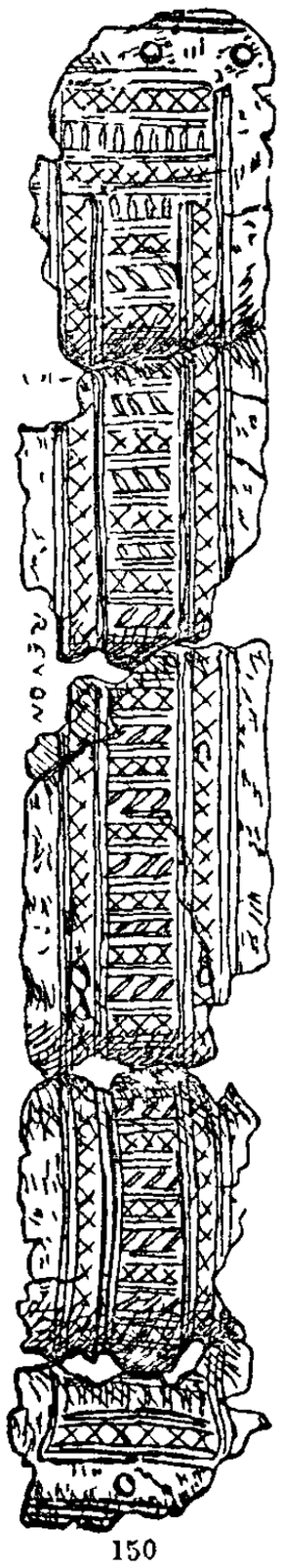
150

Les environs, jusqu'à l'entrée du défilé d'Allèves, sont hérissés d'innombrables murgers accumulés par les cultivateurs ; le noyau primitif de quelques-uns ou peut-être même d'un grand nombre se composait d'anciennes sépultures, comme au Mollard : ce qui me porte à le croire, c'est qu'on m'a remis un bracelet de bronze recueilli sous un de ces tas de pierres, et qu'on parle de découvertes antérieures : ainsi, au *Mas-du-Colonnet*, hameau du Mollard, Métral a défait un murger dont la base antique, en plus gros matériaux que la partie supérieure, a donné des ossements, un bracelet en jayet et deux boucles en bronze. — M. Curtet a offert au musée un bracelet lunulaire trouvé près de là, dans le Chéran, sous chez Perret, au lieu dit *Clubefan* (fig. 151).

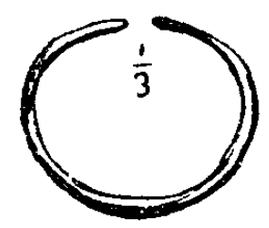
151

Pendant que nous sommes sur le chapitre des murgers, citons d'autres élévations en pierres ou en terre auxquelles se rapportent des traditions de sépultures.

A une lieue de Gruffy, à l'extrémité sud de la commune de *Quintal,* il existe sur la montagne un murger dans un lieu appelé *le Mort.* Chaque passant y jette une pierre, même ceux qui ne croient plus au danger d'être poursuivis par le revenant en cas d'infraction à l'usage établi. La légende nous apprend que le mort était un pauvre diable, se nourrissant de *battue* (petit-lait du beurre) ; un jour, des montagnards l'abreuvèrent avec le petit-lait acide qui sert de présure. En quittant leur chalet inhospitalier, il succomba à une demi-lieue de distance, et son corps fut pieusement recouvert de cailloux par les voisins. Il paraît que cette dévotion pour le défunt s'exerça avec beaucoup de ferveur, car, en 1875, M. Rassat, l'instituteur de Quintal, aidé de ses élèves, dut enlever une dizaine de voitures de pierres avant d'arriver au niveau du sol ; il se borna ensuite à faire un trou sans rencontrer les débris qui devaient récompenser son zèle pour l'archéologie.

Dans la Haute-Savoie, il existe encore d'autres murgers ou *moés* où tous les passants jettent des pierres. Tel est le *Tombeau du pauvre homme,* situé sur la commune de *Megève,* un peu avant d'arriver au Pra Rosset quand on suit le sentier de Megève au Golet du Passon.

Tel est encore le *Plan des Dames,* dans la partie méridionale des *Contamines,* avant le col du Bonhomme. Un cône de 5 mètres de diamètre sur 3 ou 4 de hauteur abrite, dit-on, les corps de deux femmes. Les cailloux jetés au passage par les montagnards recouvrent une base de pierres plus grosses, disposition analogue à celle du murger funéraire de Gruffy.

Les éminences connues sous le nom de *tumulus* abondent dans le département ; certaines régions en sont toutes bosselées, mais la plupart sont des formations naturelles qui n'ont rien à faire avec les sépultures préhistoriques ou proto-historiques. Citons-en pour mémoire : si l'explorateur ne recueille pas des bracelets en bronze ou en jayet, il y rencontrera quelquefois des rangées de tombes burgondes, ou remplira son calepin de récits légendaires.

Aux *Villards,* commune de *Thônes, la Tomba de la marmotta* est un tumulus où l'on dit que la neige ne séjourne jamais. Il recouvre les restes d'une jeune fille qu'un seigneur tua après avoir essayé en vain d'attenter à son honneur. Voilà une légende qui exhale un pur parfum de moyen âge, mais il faut la citer parce qu'on a vu plus d'une fois de tels récits se rapporter à des sépultures antiques.

A *Megève,* le *Mottet,* entre le hameau de Navarin et celui de la Mottaz qui lui doit son nom, est une vaste éminence arrondie, correctement circulaire, dont le premier aspect fait palpiter un amateur de fouilles.

Voyant une cavité pratiquée à la partie supérieure, j'ai demandé si l'on avait cherché et découvert des cadavres : vers le commencement du siècle, répondit-on, quelqu'un a creusé à une grande profondeur, sur deux points différents, dans l'espoir de déterrer un trésor, mais sans résultat. Les éminences de cette nature abondent le long de la vallée.

Le journal l'*Allobroge* du 3 janvier 1878 nous apprend qu'on a découvert des élévations de terrain près de *Bonneville,* à la Fontaine des Sarrasins ; un savant de Châlons les a visitées et croit que ce sont des tumulus funéraires. Le résultat des fouilles, pour lesquelles une allocation avait été votée, n'a pas été publié.

A *Maxilly,* le tumulus appelé *Prô de Cessy* est sur le plateau ; il est limité par un chemin courbe tout près du village et à l'est. Il est semé de blocs erratiques dont quelques-uns affleurent seulement et prennent un faux air de cromlech avec leur disposition circulaire accidentelle. La face abrupte regardant le lac est soutenue par de gros blocs accumulés de main d'homme. — Les terrasses ondulées en forme de tumulus ne sont point rares autour d'Evian : citons Maxilly, Neuvecelle, Amphion, etc.

Si l'on demande pourquoi je ne parle pas longuement du tumulus du *Châtelard* à *Ballaison,* je répondrai que c'est parce que les longs cercueils en dalles de molasse, orientés est-ouest, et alignés parallèlement en plusieurs rangées, découverts à la fin du siècle dernier, me paraissent offrir tous les caractères des cimetières burgondes, quoique de Saussure et Albanis Beaumont tiennent à y voir des sépulcres de guerriers Allobroges.

Revenons maintenant à des découvertes bien datées par les objets recueillis.

Au *Villaret,* commune de *Faverges,* une sépulture mise au jour en 1870 a donné 5 bracelets en bronze, ouverts, à section carrée ; épaisseur, 2 millimètres (musée d'Annecy).

A *Pringy,* à 5 kilomèt. d'Annecy, dans les anciens bois du Barioz, lieu dit le Pré Pugin, les débris d'un squelette furent trouvés en octobre 1855, épars au milieu des pierres, à 4 m. de profondeur dans la terre glaise exploitée pour la tuilerie de M. Dunant. Les os d'un avant-bras adhéraient encore à 3 bracelets filiformes en bronze et à un épais bracelet en bois ou en jayet (fig. 152, musée d'Annecy), ayant 8 centimètres de diamètre et 6 de hauteur ; à l'autre bras était un bracelet de même matière, un peu plus petit (fig. 153, id.). La tête était fracassée sous une grosse pierre ; cela fit penser que le mort avait été lapidé. Troyon croyait aussi fermement à la lapidation des gens de cette époque, et il insista là-dessus dans plusieurs de ses écrits ; mais le poids de la couche de grosses pierres accumulée en bon ordre sur ces sépultures, comme nous l'avons vu plus haut, suffit pour expliquer sans autre effort d'imagination comment on trouve les têtes et les parures en partie brisées.

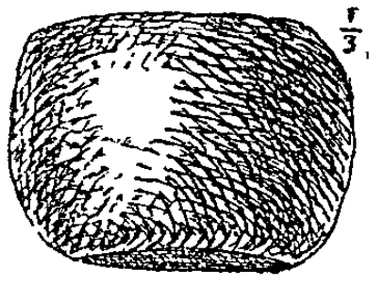

152

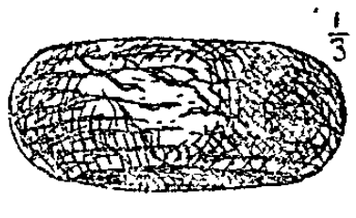

153

Dans la même commune, voici pour terminer cette longue revue, deux sépultures appartenant à l'époque romaine : leur description est encore ici à sa place, parce qu'on y retrouve les traces bien accusées d'une civilisation antérieure. L'emplacement est le *Champ-du-Paradis*, mamelon naturel où l'on a rencontré, il y a quelques années, 80 tombeaux burgondes et divers débris de sépultures romaines. En février 1862, les ouvriers qui puisaient le sable au sommet découvrirent sous mes yeux, à 50 centim. de profondeur, en plein gravier, un squelette de jeune femme dont nous avons recueilli la tête entière et bien conservée. Elle est dolichocéphale, la face d'un ovale allongé, le front élevé et arrondi, la mâchoire étroite ; elle appartient à la race gauloise. Les dents de sagesse, à moitié sorties de leur alvéole, permettent de fixer l'âge à 18 ou 20 ans. A l'avant-bras gauche étaient passés 6 bracelets en bronze et 2 en fer, minces, à ornements caractéristiques de la première époque du fer (fig. 154, musée d'Annecy). Une tasse en bronze étamé était renversée à côté de la main droite (fig. 155, id.); derrière la tête était une cruche à une anse, en terre rougeâtre, le col appuyé contre le crâne. — Trois jours auparavant, les ouvriers avaient trouvé une sépulture de femme âgée, à côté de l'autre, orientée aussi dans le sens Est-Ouest, les pieds au levant. Derrière la tête était une cruche à une anse et à large panse, le col tourné contre le crâne (musée d'Annecy) ; sur un des flancs, un vase plus petit, de même forme (id.) ; et vis-à-vis, un petit pot allongé, à large ouverture, avec des rinceaux en relief qui rappellent certains ornements fréquents sur les monnaies de la Gaule (fig. 156, id.) ; cette considération et l'examen des autres objets avaient porté M. Desor à attribuer la sépulture à l'époque gauloise. Quant à M. Adolphe Morlot, en voyant au musée les 2 bracelets lunulaires en bronze à torsades qui paraient le squelette (f. 157), il s'était écrié : « C'est incontestablement du premier âge du fer ! » Et cependant M. de Mortillet, à qui le crâne avait été communiqué, a reconnu que celui-ci était métissé de romain, avec sa vaste capacité encéphalique et son front large et bas. Les poteries également, quoique de style indigène, sont de l'époque romaine.



155

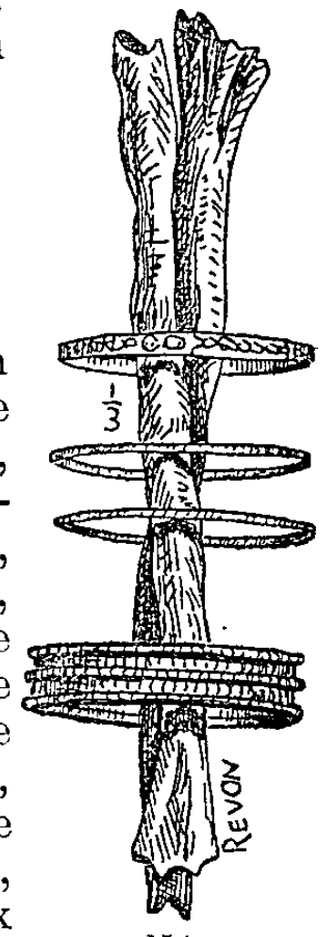

154

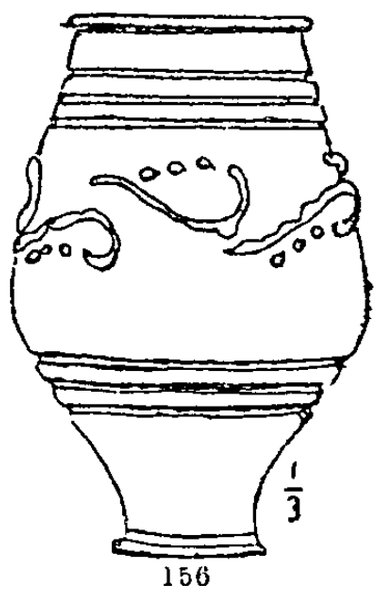

156

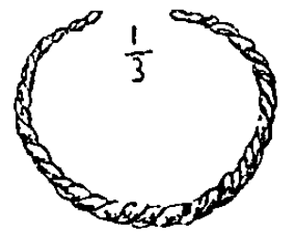

157

La morale de tout cela, c'est qu'il faut être très cir-

conspect dans l'attribution chronologique des antiquités, et se méfier de la tendance propre aux collectionneurs à donner à leurs chers trésors les dates les plus reculées. Continuons à adopter la division très commode, très claire et le plus souvent vraie des trois âges de la pierre, du bronze et du fer ; mais ne craignons pas d'avouer que beaucoup d'armes, d'instruments ou de parures classés à première vue dans l'âge du fer ou même dans l'âge du bronze, pourraient bien avoir été utilisés par nos grands pères jusqu'à l'invasion romaine.

BIBLIOGRAPHIE. — 1° Sépultures de Thonon : Troyon, *Habitations lacustres*, p. 81 ; — L. Revon dans *Revue savoisienne* 1862, p. 38 ; corriger les renseignements inexacts fournis par un témoin d'une découverte. — Dr Lochon, même recueil, 1869, p. 63, et dans le *Léman* du 20 février 1869. — *Courrier du Chablais* du 16 fevrier 1869. — M. L. Rabut, *Deuxième mémoire sur les habitations lacustres,* dessine dans la pl. XIV deux anneaux de jambe et une pendeloque, et les décrit p. 17 et 48, en laissant penser qu'ils proviennent de la station lacustre.

2° Découvertes faites à Pringy : *Bulletin de l'Association Florimontane,* I, 273. — L. Revon dans *Revue savoisienne* 1862, p. 25. — A. Morlot, id, p. 55. — G. de Mortillet, même recueil, 1865, p. 32, description des crânes. — L. Rabut, *Deuxième mémoire sur les habitations lacustres,* reproduit dans la pl. XIV un des bracelets lunulaires d'après le dessin que je lui avais communiqué, et le décrit p. 48.

3° Plan des Dames et Tombeau du pauvre homme : De Saussure, *Voyage dans les Alpes,* II, 149. — Albanis Beaumont, *Description des Alpes.* — De Loche dans *Mémoires de l'Académie de Savoie.* 1re série, III, 448-450. — Ducis dans *Congrès scientifique de Chambéry,* 1863, p. 503. — Ducis dans *Revue savoisienne*, 1869, p. 107, et *Questions archéologiques*, p. 64 et 78.

COLLECTIONS. — Le musée d'Annecy possède notamment les trouvailles de Pringy et de Gruffy. — Musées de Saint-Germain en Laye, de Lausanne et de Thonon. — Collections Mayor et Thioly, à Genève.

(A suivre.) L. REVON.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET Mme DE WARENS

NOTES SUR LEUR SÉJOUR A ANNECY, D'APRÈS DES PIÈCES INÉDITES

Un membre connu et zélé de la Société Florimontane, M. Eloi Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, a rassemblé depuis plusieurs années un certain nombre de renseignements nouveaux sur le séjour que Jean-Jacques fit à Annecy et sur les personnages qu'il mentionne à cette occasion dans les livres III et IV des *Confessions*. Mis au courant de mes demandes d'informations (1) et manquant de loisir pour mettre ses documents en œuvre, M. Serand a bien voulu me confier le soin de présenter aux lecteurs de la *Revue savoisienne* le résultat de ses investigations et j'y ai joint les notes que j'avais réunies de mon côté sur le même sujet. Le philosophe genevois, — ai-je besoin de le dire? — est au nombre de ces privilégiés de l'histoire littéraire dont on étudiera toujours la personne, les œuvres et même l'entourage avec une curiosité persévérante sans cesse renouvelée. En l'année 1878, où le centième anniversaire de sa mort vient d'être commémoré, il sera doublement permis de recueillir, sur les amis qu'il eut à un moment de sa vie, les détails les plus minimes, alors surtout qu'ils reposent entièrement sur la base solide des pièces d'archives.

*
* *

Avant d'entrer dans le sujet, il convient de rappeler que dès 1837 M. J. Replat publiait quelques pages aimables sur une pauvre habitation, située près du hameau de Chavoires, au dessus du lac d'Annecy, à laquelle les habitants du voisinage donnaient, et donnent sans doute encore, le nom de *Maison de Rousseau* (1). M. Replat, qui avait cherché à expliquer l'origine de cette appellation populaire, a depuis lors renoncé à son hypothèse, et dans son *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy (2),* il déclare que cette masure porte un nom apocryphe, que Rousseau ne paraît pas l'avoir habitée et qu'on doit même regarder comme fort douteux qu'il y soit jamais venu (3). Mais les traditions ne s'effacent pas en un jour, et il est probable que pendant longtemps les *Guides* (4) et les cartes continueront à mentionner la « maison de J.-J. Rousseau. »

*
* *

Les biographes se trompent presque tous sur l'époque du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Annecy : je dois donc commencer par la déterminer aussi exactement que possible. Sa première arrivée dans cette ville date du dimanche 21 mars 1728 (5) et il partit presque aussitôt pour Turin, le 24 mars (6). Dès l'année suivante, il revenait chez Mme de Warens. Il dit, à la vérité, qu'il avait alors « près de dix-neuf ans (7) » ce qui nous reporterait à 1731 ; mais, comme on va le voir, c'est là une erreur évidente, qu'il renouvelle plus loin (8) en se donnant vingt ans, au lieu de dix-huit, au moment où il quitte Annecy en compagnie de Mlle Merceret.

Entré à l'hospice des catéchumènes de Turin le 12

(1) Voy. le dernier numéro de la *Revue savoisienne*. En définitive, il se trouve que je suis appelé à répondre moi-même aux questions que j'avais adressées à M. le bibliothécaire de la ville d'Annecy.

(1) *Revue du Dauphiné*, t. I, p. 161-166; article réimprimé à part, la même année, Annecy, F. Saillet, in-8 de 8 p.

(2) *Bull. de l'Assoc. florim.*, vol. III, 1858, p. 125. — 2e édit. du *Voyage*, 1867, p. 84

(3) Cf., dans le même sens, Alf. de Bougy, *Voyage dans la Suisse française et le Chablais*, Paris, 1860. p. 385.

(4) Voy., par ex., Ad. Joanne, *Itinéraire de la Suisse, etc.*, 3e édit., p. 165; — *La Suisse* (guide diamant), 2e édit., 1868, p. 25, — *Dauphiné et Savoie* (id.), 2e édit , 1872, p. 470, etc. — Jules Philippe, *Annecy et ses environs*, 3e édit., p. 127.

(5) « Le jour des Rameaux de l'année 1728. » (*Confessions*, livre II.) — « Jour de Pâques fleuries » (10e *Rêverie.*)

(6) « Le mercredi saint » (*Confessions*, livre II).

(7) *Id.*, livre III.

(8) *Id.*, livre IV.

*

avril 1728, il en sortit le 23 août suivant (1). D'après son témoignage, il passa trois mois chez Mme de Vercellis (2) et attendit ensuite « cinq ou six semaines » la nouvelle place que M. de La Roque lui procura chez le comte de Gouvon. Là, par suite de diverses circonstances, on n'eut, pendant « quelques semaines, » guère le temps de songer à lui, et, d'autre part, ce fut aussi « quelques semaines » avant son départ de Turin que l'abbé de Gouvon lui fit présent de la fontaine de Héron (3). Ces renseignements, joints à ce que Jean-Jacques raconte sur la manière dont il employait son temps et sur les leçons que lui donnait l'abbé, permettent de croire qu'il ne passa pas un temps plus long dans cette seconde maison que dans la première, et qu'il faut placer au printemps de 1729 son retour à Annecy. Cette date coïncide très exactement avec le fait que Rousseau se trouvait chez Mme de Warens au moment de l'incendie de septembre 1729 (4), et avec son affirmation qu'il était dans cette ville « depuis près d'un an » lorsqu'arriva Venture « un soir du mois de février » [1730].

Jean-Jacques avait passé « l'hiver » chez le maître de musique de la cathédrale, et pendant la semaine sainte, soit du 2 au 8 avril 1730, il l'accompagna dans sa fuite (5). Le jour de Pâques (9 avril), ils étaient à Belley où ils passèrent « très agréablement quatre ou cinq jours. » A peine arrivé à Lyon (6), Rousseau abandonna son compagnon et repartit pour Annecy où il dut rentrer vers le 20 ou le 25 avril ; mais il n'y trouva plus Mme de Warens qui, dans l'intervalle, avait pris le chemin de Paris. Il rattache à tort ce voyage à « la révolution causée à Turin par l'abdication du roi de Sardaigne, » car ce dernier événement est du 3 septembre 1730, et dès le 24 juillet, ainsi que le prouvent les curieuses lettres publiées par M. Eugène Burnier (7), Mme de Warens avait quitté Paris pour se rendre à Lyon.

Au reste, pour faire cadrer cette dernière date avec le récit des *Confessions*, il faut supposer que Mme de Warens retourna à Paris au commencement de l'année suivante, car en y arrivant lui-même (mai 1731), Rousseau apprit par Mme de Merveilleux que sa protectrice « était repartie il y avait plus de deux mois, mais qu'on ne savait si elle était allée en Savoie ou à Turin, et que quelques personnes la disaient retournée en Suisse (8). » Jean-Jacques a oublié, ou même ignoré, qu'il y avait eu deux voyages à Paris, et l'on peut appliquer au second le motif secret (9) qu'il a « cru entrevoir » dans les quelques mots qu'on lui a dits.

La course à Thônes avec Mlles Galley et de Graffenried doit se placer dans les derniers jours de juin 1730, puisqu'elle eut lieu « la semaine après la Saint-Jean (1) » et le départ pour Fribourg, avec Mlle Merceret, suivit presque immédiatement, Jean-Jacques n'ayant pas même pu revoir une seule fois les deux amies, grâce à la hâte prévoyante de Mlle Giraud. Encore ici, tout cela coïncide fort bien avec le récit des *Confessions*. On sait, en effet, qu'après avoir essayé de donner des leçons de musique à Lausanne, Rousseau alla à Neuchâtel : il y passa l'hiver qui devait se terminer par la rencontre de l'archimandrite. Or, celle-ci est du mois d'avril 1731, ainsi que le prouvent les extraits des registres des conseils de Fribourg et de Berne, récemment publiés par M. Eugène Ritter (2).

*
* *

Je passe maintenant aux documents recueillis par M. Serand, dont quelques-uns concernent la « vieille maison assez grande » qu'habitait Mme de Warens. Plusieurs passages des *Confessions* avaient fait connaître son emplacement, et le mémoire déjà cité du 19 avril 1742 dit qu'elle appartenait à « M. de Boige (3). » Elle était située dans l'ancienne rue Saint-François, aujourd'hui rue de l'Evêché, et sur le plan cadastral de 1730, elle est inscrite au nom de « noble Jacques de Boëge de Conflens (4), » sous le n° 2380. Au XVIe siècle, elle appartenait à la famille Exchaquet et avait servi d'atelier monétaire (5).

Mme de Warens s'y installa sans doute en sortant du couvent de la Visitation, où elle avait abjuré le 8 septembre 1726 (6) ; elle eut pour voisins les Cordeliers, les frères fourniers qui desservaient le four des Révérends Pères, le chanoine de la Valbonne, les frères Domenjod, le seigneur de Prangin, le seigneur de Miribel, prévôt de la cathédrale, etc. (7). — La « pièce de réserve » ou « chambre de parade, » qu'habita Jean-Jacques, donnait sur un passage « conduisant par une fausse porte à l'église des Cordeliers » (la cathédrale actuelle), et dans ce passage, situé derrière la maison, se trouvait l'heureuse place qu'il eût voulu entourer d'un *balustre d'or*, en sou-

(1) *Fac simile de l'acte d'abjuration de Jean-Jacques Rousseau a l'archiconfrèrie du Santo Spirito, a Turin, en* 1728. (Turin,) 1877, 1 p. in-fol°. — La date du 12 avril avait été donnée dès 1840 par D. Bertolotti. (*Descrizione di Torino*, in-8°, p. 194.) — Celle du 23 *août* est devenue le 23 *avril* dans l'ouvrage de M. Gaberel (*Rousseau et les Genevois*, 1858, p. 57.)

(2) *Confessions*, livre II.

(3) *Id.*, livre III.

(4) *Mémoire remis le* 19 *avril* 1742 *a M. Boudet* — Cf. *La vie de M. de Rossillion de Bernex*, 1751, 2e partie, p. 163.

(5) Le « premier village » où ils trouvèrent un âne pour transporter la caisse de musique fut, paraît-il, celui de *Cran*, commune de Gevrier. (J. Replat, *Bois et Vallons*, 1864, p. 40.)

(6) « Deux jours après notre arrivée à Lyon. » (*Conf.*, livre III.)

(7) *Hist. du Sénat de Savoie*, dans les *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 2e série, t. VII (1864), p. 481-484.

(8) La même crainte avait, en juillet 1730, motivé la lettre adressée par le chevalier Maffei, ambassadeur sarde à Paris, au premier président du Sénat de Savoie (voy. ibid. et p. 239-240.)

(9) L'allusion de Jean-Jacques aux intrigues de Md'Aubonne doit être rapprochée du fait que ce personnage se trouva « à point nommé » (ibid., p. 483) à Seyssel la veille du jour où Mme de Warens y passa en se rendant à Paris (avril 1730).

(1) En 1730, le 24 juin tomba sur un samedi et l'on peut fixer avec précision la date de cette promenade dont le monde entier a lu le récit. Ce dut être le jeudi 29, jour de la fête des SS. Pierre et Paul, chômée en Savoie. Précisément, toute la semaine du lundi 26 juin au samedi 1er juillet fut pluvieuse, *sauf le* 29. (Reg. des employés du cadastre de 1730.)

(2) *La famille de Jean-Jacques. Documents inédits*. Genève, 1878, p. 29-30. — *Jean-Jacques et le pays romand*. Genève, 1878, p. LII-LIII. — Cf. l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. III, col. 263, 10 mai 1866.

(3) M. Francis Wey (*La Haute-Savoie*, 1866, édit. in-fol°, p. 41, note) imprime « M. Bosge » et se plaint que Rousseau ait défiguré ce nom, sans s'apercevoir que c'est lui-même, ou l'édition qu'il a consultée, qui a commis l'erreur.

(4) Il figure dans la généalogie dressée par M. de Foras (*Armorial et nobiliaire de Savoie*, t. I, p. 237).

(5) « L'an 1551 Damoiselle Louise Echaquet veuve de noble Jean de Conflens c'est par elle que la maison de *La Monnoye* en la rue de la Juifverie, proche de l'église de Saint-François, a été faite des appartenances de la maison de Conflens, autrement dite de Boege. » (C.-Aug. de Sales, *Pourpris historique*, p. 189.)

(6) Jean-Jacques se trompe en disant dans les *Confessions* que sa protectrice était depuis six ans à Annecy lorsqu'il la vit pour la première fois, il a donné la date exacte de l'abjuration dans le *Mémoire* du 19 avril 1742.

(7) Visites de quartiers, 1728, 1729, 1730 (Archives départementales.)

venir de sa première entrevue avec Mme de Warens. « Au-delà du ruisseau (1), » qui séparait la maison du jardin (2), « on découvrait la campagne. » En effet, la rue Royale n'existant pas encore, la vue pouvait s'étendre sur la plaine des Fins et sur les coteaux voisins de Gevrier et de Meithet (3).

La rue actuelle de l'Evêché (4), ainsi désignée depuis 1822, portait, en 1462, le nom de rue du Four, à cause du four public qui y était établi. En 1551, elle s'appelait rue Juiverie ou rue Exchaquet; en 1674, le voisinage du couvent des Cordeliers lui avait fait donner le nom de rue Saint-François. Après le départ des Cordeliers et depuis la construction du nouvel évêché, elle devint la rue Saint-Pierre (1780). Le 25 pluviôse an II (13 février 1794), un arrêté municipal la dénomma rue Rousseau. Dès le 19 décembre 1792, on lit dans les registres des délibérations municipales (5) :

Séance du soir.

« .... Deux Commissaires de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité ayant été annoncés à la barre, après avoir obtenu la parole, ont fait la pétition que la Municipalité autorise ladite Société de faire élever un arbre de la Liberté aux mânes et devant la maison qu'a habitée l'immortel Jean-Jacques Rousseau, rue de Saint-François, et que cette rue soit inscrite et s'appelle dès à présent *Rue Rousseau*.

Cette pétition a été appuyée et mise aux voix : ouï le procureur de la commune, a été arrêté, à l'unanimité, que la Municipalité ne s'oppose point à ce que les pétitionnaires, soit la Société, fassent élever l'arbre de la Liberté dans l'endroit par eux proposé, et que la rue Saint-François, à commencer dès les maisons Despine et Magny jusqu'au fond du Cul-de-Sac, sera inscrite et dénommée dès ce jour *Rue Rousseau*. »

Peu de jours après, les 1er et 3 janvier 1793, le club des Jacobins d'Annecy s'occupa de cet arbre de la Liberté (6) :

Séance du 1er de 1793, an II de la R. F.

« Président : DOPPET, par intérim.

« Secrétaires : FAVRE et MARCHAND.

« Un membre a demandé l'exécution d'un précédent arrêté au sujet de la plantation d'un arbre de la Liberté devant l'emplacement qu'occupait la maison qu'avait habitée J -J. Rousseau, et que des Commissaires fussent nommés pour le faire de suite couper, de peur qu'en temporisant, les neiges abondantes ne vinssent à en empêcher. — Renvoyé au Comité d'administration »

Séance du 3 janvier 1793.

« Un membre demande à la Société, au nom du Comité d'administration, que le transport de l'arbre de la Liberté, que la Société a arrêté de faire planter en l'honneur de l'immortel J -Jacques, devenant extraordinairement cher à cause de la grande quantité de neige et des glaces, puisqu'on demande 60 livres, que la Société statue à cet effet. Un autre membre fait la motion que cette entreprise se donne à l'enchère.

« BURNOD offre de faire venir un arbre pour 36 livres. Accepté. Le président Doppet observe à la Société que J.-Jacques ayant toujours aimé la solitude et la simple nature, le plus beau monument qu'on pourrait élever aux mânes de ce grand homme serait un arbre avec toutes ses branches et ses racines, qui s'étendrait dans les airs, et dont le feuillage ombragerait les amants de la Liberté, qui viendraient comme les anciens philosophes étudier et instruire les jeunes citoyens au pied et à l'ombre de cet arbre sacré.

« Un frère d'armes fait la motion que l'arbre qui convient le mieux est le peuplier d'Italie, comme étant celui qui s'élève dans les airs et surtout parce que les cendres de J.-Jacques reposent dans l'île des Palmiers [*lis.* Peupliers] qui fait une partie des Jardins d'Ermenonville.

« Il propose que le peuplier remplace, quand la saison le permettra, l'arbre que la Société va bientôt faire planter.

« Le Comité d'administration est chargé de veiller à la plantation de l'arbre de la Liberté dans la rue Rousseau. »

*
* *

Rousseau étudia pendant quelque temps au séminaire d'Annecy.

En 1855, M. le chanoine Magnin, dès lors évêque du diocèse, a fait connaître qu'une chambre de cet établissement avait « porté de tout temps le nom de *chambre de Rousseau,* » et qu'on y voyait encore, peu d'années auparavant, « le nom du célèbre écrivain gravé dans l'embrasure de la fenêtre, avec la date de son séjour dans la maison (1). » Les bâtiments ayant été remis à neuf, l'inscription fut malheureusement effacée par les ouvriers (2). On peut ajouter à ce renseignement que la chambre dont il s'agit, située au second étage, porte aujourd'hui le nº 48.

*
* *

Au premier rang des personnages dont Rousseau fit la connaissance à Annecy, il faut placer « le maître de musique de la cathédrale » chez lequel il passa « six mois (3) » avec tant de calme et de plaisir. Il l'a dépeint en quelques lignes : « C'était un Parisien, nommé M. Le Maître, bon compositeur, fort vif, fort gai, jeune encore, assez bien fait, peu d'esprit, mais au demeurant très bon homme, » qui « aimait passionnément son pays et son art, » et qui était si supérieur aux maîtres de musique de la province que ceux-ci « le regardaient moins comme leur confrère que comme leur chef. » La mémoire de Jean-Jacques ne l'a pas trompé sur le lieu d'origine du *petit chat;* mais il a pris pour un nom de famille ce qui n'était que le titre abrégé de sa charge. En réalité, « M. le Maître » s'appelait *Nicoloz*, et dans les registres des visites de quartiers, en 1726, 1727 et 1728, on trouve : « le sieur Jacques-Louis Nicoloz le Maître. » La même désignation accompagnait le nom de son prédécesseur à la maîtrise de la cathé-

(1) Le Thiou.

(2) Nº 275 du plan cadastral de 1730 : « Jardin de Nº Jacques de Boëge de Conflens. » — Voy. la planche qui accompagne le présent article.

(3) La maison occupée par Mme de Warens a été démolie en 1784, lors de la construction de l'évêché actuel. (Jules Philippe, *Annecy et ses environs*, 3e édit , p 108).

(4) C'était autrefois une impasse et c'est pour cela que de nos jours encore on l'appelle le *Cul-de-Sac*. (Voy. P.-F. Poncet, *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux*, 1876, p. 10 et 49.)

(5) Vol. 58, folos 18 et 19. (Arch. municipales.)

(6) Reg. des délibérations, ms. de 44 pages, appartenant à la Société Florimontane.

(1) A rapprocher d'une inscription analogue tracée par Jean-Jacques en 1727 dans une tourelle du château du Martheray, à Begnins. (Voy. Eug. Ritter, *Jean-Jacques et le pays romand*, p. XXV, note 2.

(2) *Bull. de l'Assoc. Florim.*, vol. I, p. 245.

(3) « Six mois entiers, » dit-il ailleurs, soit du commencement d'octobre 1729 aux premiers jours d'avril 1730, s'il faut prendre ses paroles à la lettre.

drale, le sieur Dumax. On emploie aussi cette formule : « M. le Maître de Saint-Pierre. »

Le registre de dénombrement de la ville, en 1726, mentionne comme suit l'ami de Jean-Jacques, en tête du personnel de la maîtrise de Saint-Pierre :

« *Maître de musique.* Nicoloz, Jacques-Louis, originaire de Paris, garçon, âgé de 25 ans, habitant Annecy depuis trois mois (1). »

*
* *

Le chantre du chapitre, M. de Vidonne, « très-galant homme, mais trop plein de sa noblesse, » dont les procédés amenèrent le départ subit de « M. le Maître, » est ainsi désigné dans une note du temps (2) : « Monsieur de Vidonne, chanoine de la cathédrale, gentilhomme de mérite, bonne parenté, irréprochable et capable de tous emplois, bon missionnaire, médiocrement savant et peu de bien. »

*
* *

Dans la galerie de portraits savoyards que Jean-Jacques a crayonnés avec un art exquis, la figure du juge-mage Simon (ou plutôt Symond) est peut-être celle qui se détache avec le relief le plus vivant. « Ce petit nain, si disgracié dans son corps par la nature, » mais qui en « avait été dédommagé du côté de l'esprit, » ce « petit homme, dont on commençait par rire et qu'on finissait par aimer, » appréciait « les bons livres et en parlait volontiers. » Aussi, lorsque Rousseau fut installé à Chambéry, il ne manquait point, en se rendant à Genève, d'aller le voir au passage et de causer littérature avec lui; mais « quelques années après, » ajoute l'auteur des *Confessions,* « il eut je ne sais quelle mauvaise affaire qui le chagrina et il en mourut. »

Les registres de sépultures de la cure de Saint-Maurice d'Annecy (3) contiennent son acte de décès : « Le vingt-trois [juin 1748] est mort muni des sacrements et le 24 a été enseveli à St-Maurice le sieur Jean-Baptiste Simond, juge-mage de la province du Genevois, âgé d'environ 56 ans. »

On ignore quelle fut la « mauvaise affaire » à laquelle Jean-Jacques fait allusion, mais on savait déjà par un mot de Grillet (4) que ce magistrat lettré avait été l'un des principaux bienfaiteurs de la Bibliothèque publique d'Annecy (5). Les registres des délibérations municipales donnent à ce sujet les détails qui suivent :

Du 24 juin 1748. » Le seigneur syndic Des Clez a proposé que Sp[ble] Jean-Baptiste Symond, juge-mage du Genevois, étant décédé en cette ville hier, sur les dix heures du soir, on a ouvert ce jourd'hui son testament solennel par lequel il a légué à cette ville tous ses livres pour en faire une bibliothèque publique et a institué héritier l'Hôpital général de cette ville (1). Et comme ce sont des bienfaits considérables en faveur du public, il a convoqué la présente assemblée pour que le Conseil délibère ce qu'il jugera à propos qu'on fasse en conséquence. Le Conseil a délibéré unanimement qu'on accepterait ledit legs avec reconnaissance et qu'on fera fournir quatre flambeaux avec les armoiries de la ville pour la sépulture (2), à laquelle les nobles syndics [et] conseillers assisteront. Et pour retirer lesdits livres et en passer la décharge nécessaire ont été députés Messieurs les nobles syndics, et en leur absence les seigneurs conseillers, soit l'un d'eux premier requis, auxquels le Conseil confère à ces fins tout le pouvoir nécessaire. »

Du 5 août. « M. le syndic Richard a rapporté à l'assemblée d'avoir fait faire l'inventaire de la bibliothèque léguée à la ville par feu M. le juge-mage Symond, laquelle a été dépositée chez M. le chanoine Favre, jusqu'à ce qu'on ait pourvu à un emplacement convenable. »

L'épitaphe du juge-mage, qui rappelle son goût pour les lettres, constate qu'il était originaire de La Rochette et bourgeois de Chambéry. Elle est ainsi conçue :

NOB. JOAN. BAPT. SYMOND
RUPECULA ORIUNDUS
CIVIS CAMBERIENSIS
PROVINCIA GENEVENSI
REI JUDICIARIAE PRAEFECTUS
VIR MORIBUS, PIETATE, DOCTRINA
ET POLITIORI LITTERATURA CLARISSIMUS
BIBLIOTHECAM,
SIBI EXQUISITE ET COPIOSE CONGESTAM
AD PUBLICAM UTILITATEM LEGAVIT
CHRISTI PAUPERES
EX ASSE HEREDES CONSTITUIT
ET PAUPERUM AMANS
HIC CUM EIS SEPELIRI
VOLUIT
OBIIT 23 IUNII 1748 AETATIS 56.

Cette pierre tombale, provenant de la démolition d'un banc situé rue Filaterie (3), a été donnée en 1864 au Musée lapidaire par le propriétaire, M. le Dr Anthonioz. Au-dessus de l'inscription est un écusson aux armes Symond (4).

*
* *

C'est au lendemain de la promenade à Thônes que Jean-Jacques fit plus ample connaissance avec le juge-mage en allant dîner chez lui, accompagné de Venture. La même année 1748, qui fut celle de la mort du magistrat, devait aussi emporter l'une des héroïnes de la merveilleuse pastorale. Mlle de Graffenried, cette « jeune Bernoise fort aimable » qui avait imité Mme de Warens, sans obtenir une pension comme elle, se trouvait en 1732 « réfugiée dans le second monastère de la Visitation, » ainsi que cela résulte d'un document dont on trouvera plus loin des extraits. Elle entra ensuite, en qualité de pension-

(1) Suivent cinq enfants de chœur, âgés de cinq à treize ans, tous originaires du diocèse, et un « clerc tonsuré, âgé de 17 ans, demeurant à la maîtrise. »

(2) « Copie d'estat des ecclésiastiques les plus méritants, » dans un volume intitulé : *Pièces diverses concernant l'évêché d'Annecy.* (Arch. départem.)

(3) Vol. n° 16, années 1745-1755.

(4) *Dict. hist., littér. et statist. des dép. du Mont-Blanc et du Léman,* t. Ier p. 296.

(5) Le chanoine Dumax avait, dès 1744, « légué ses livres au chapitre de la cathédrale pour l'usage du public. »

(1) Le souvenir de cette libéralité a été rappelé, il y a quelques années, par une inscription gravée en lettres d'or sur une table de marbre, à l'hôpital civil d Annecy.

(2) M. Serand a retrouvé le « mémoire des écussons » faits à cette occasion par un sieur Van Helmont : « Premièrement, quatre grands pour la bière, à six sols pièce. Plus huit petits pour l autel, à trois sols pièce. Plus deux douzaines de même qualité pour les cierges. Total : 6 livres. »

(3) Cf. Francis Wey, *La Haute-Savoie,* 1865, in-12°, p. 94.

(4) De sinople à trois fasces ondées d'argent, au chef du même chargé d'une aile de sable.

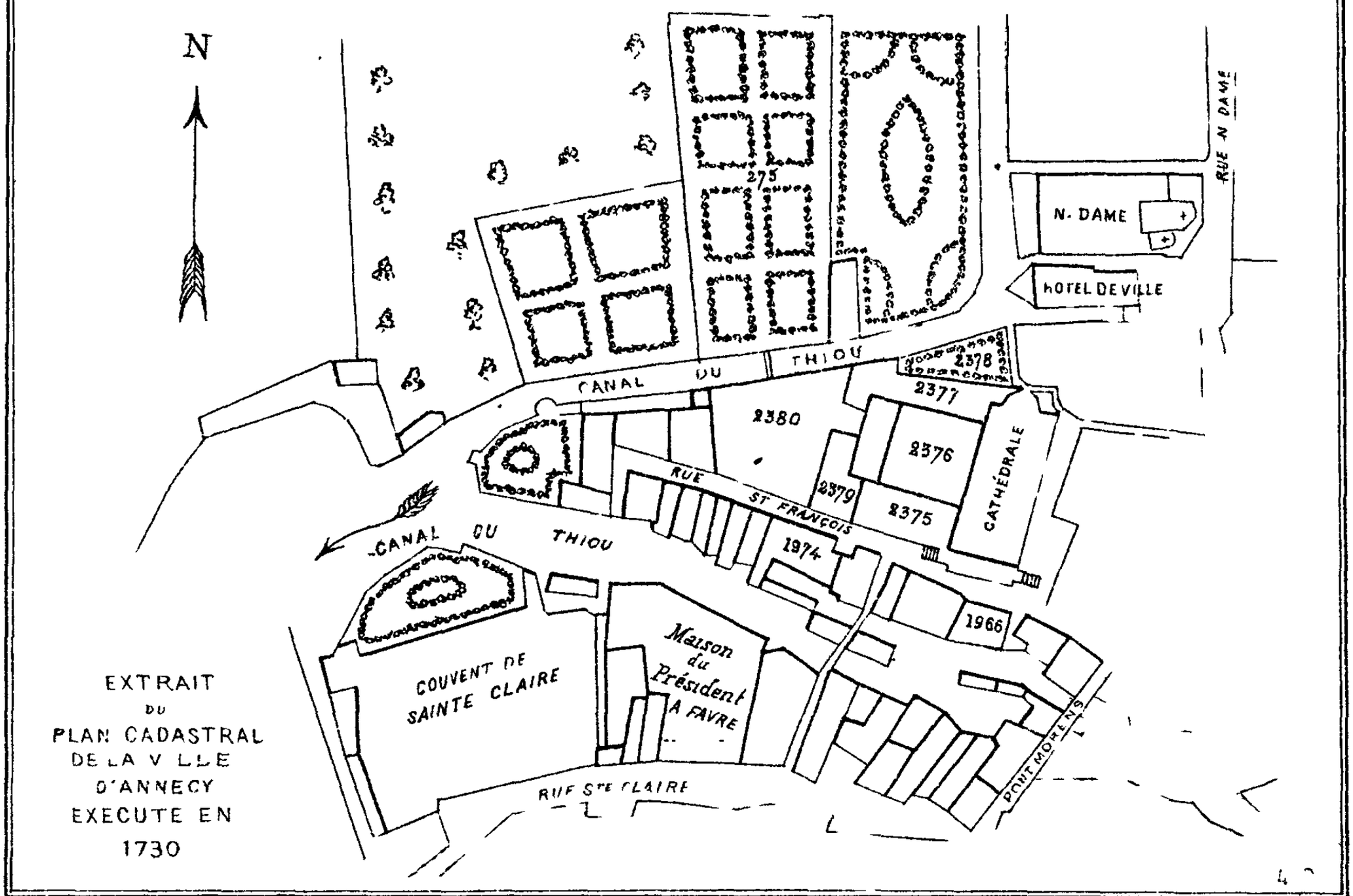

EXTRAIT
DU
PLAN CADASTRAL
DE LA VILLE
D'ANNECY
EXECUTE EN
1730

Autog Grommier Annecy

LÉGENDE

N° 2375 Couvent des pères Cordeliers. } aujourd'hui l'Evêché
2376-77 Cloître et partie du couvent. }
2378 Jardin du couvent.
2379 Four public en ruine.
2380 Maison de noble Jacques de Boëge de Conflens (Habitation de Mme de Warens)
275 Jardin de noble Jacques de Boëge de Conflens.
1966 La Maîtrise de Saint-Pierre.
1974 Maison de noble de Pingon.

naire, chez les religieuses de Bonlieu à Annecy. Sous la date du 27 janvier, on lit dans l'obituaire de cette abbaye (1) : « En 1748 est décédée Mademoiselle de Grafferied, pensionnaire. »

Quant à Mlle Galley, ou de Galley, elle devait être la fille ou une proche parente de « Ne François-Joseph-Marie de Galley de Saint-Pierre (2), bourgeois d'Annecy, seigneur de la maison forte de La Tour en la paroisse de Thônes (3), » qui, à Annecy, demeurait rue Perrière (4), ainsi que les autres membres de sa famille. C'est dans cette rue « petite et déserte, » où un homme se remarquait, que Jean-Jacques, au sortir du dîner de M. Symond courut faire une vaine station dans l'espoir de revoir sa compagne de la veille.

*
* *

« Lazare Corvésy, intendant de justice, police et finances, vice-conservateur des fermes et gabelles, et patrimonial du tabellion pour S. M. en la province de Genevois et bailliage de Ternier, » a été très maltraité dans les quelques lignes que lui consacre Jean-Jacques. L'autorité municipale d'Annecy faisait cependant son possible pour plaire à « ce vilain homme, noir comme une taupe, fripon comme une chouette, » qui avait ses motifs pour obliger M. d'Aubonne à quitter Annecy, mais qui, « à force de vexations, finit par se faire chasser lui-même. » — « Comme la ville a de grandes obligations à M. Corvésy, » disent les registres (5), « et qu'elle est hors d'état de les reconnaître, il a été délibéré qu'on lui présenterait des lettres de bourgeoisie, s'il veut bien les accepter, comme l'on croit qu'il fera. »

*
* *

A la date du 9 janvier 1730, les mêmes registres (6) mentionnent cet incendie du mois de septembre 1729 qui fit « du bruit dans le monde » alors que Rousseau l'avait oublié :

« Le Sr Nouvellet, représentant l'avocat de Ville, a remontré que, dans le dernier incendie arrivé aux Fours des Rds Pères Cordeliers, l'on aurait observé que si, par malheur, le feu se fût jeté de l'autre côté de la rue, tout le quartier serait péri, faute de secours, pâr le manquement du *Pont d'amour*, qui était le seul endroit par où l'on aurait pu donner du secours, croyant par ainsi qu'il serait très à propos de le rétablir.

« Le Conseil a délibéré que l'on prendra l'état de ce qu'il y aurait à faire pour ce rétablissement, pour ensuite voir les moyens que l'on pourrait prendre pour cela. »

*
* *

On sait dans quelles circonstances Jean-Jacques, qui croyait ne s'éloigner que pendant « huit jours tout au plus, » quitta Annecy pour conduire à Fribourg Mlle Merceret, la femme de chambre de Mme de Warens, « très bonne fille, sans malice, non pas jolie, mais assez agréable, quelquefois un peu mutine avec sa maitresse. » Elle n'était point Fribourgeoise, quoi qu'en disent à deux reprises les *Confessions,* car elle avait pour père « Jean-Baptiste-Hyacinthe Merceret, fils de feu Pierre, organiste, de Salins en Comté, habitant la présente ville [d'Annecy] dès environ six ans, âgé de 45 ans, marié, sans enfants mâles (1). » Nommé organiste de la Collégiale de Notre-Dame, le 31 octobre 1720, « à quinze florins par mois de gage, et vingt-cinq s'il apprend à deux de nos enfants de chœur à toucher de l'orgue, en leur donnant deux leçons par jour (2), » il est qualifié, le 5 janvier 1724, « facteur d'orgues et organiste, » à l'occasion d'un mandat de 48 livres « pour tout ce qu'il a fait à l'orgue. » Le 1er février 1730, on reçut organiste « le petit Chevalier, sous le gage de huit livres par mois, » ce qui fixe l'époque du départ de M. Merceret pour Fribourg. Jean-Jacques a oublié d'indiquer la profession de celui-ci, mais on pouvait l'inférer de son récit : « La Merceret, dit-il, avait un vrai goût pour moi; j'aurais pu l'épouser sans peine, *et suivre le métier de son père. Mon goût pour la musique me l'aurait fait aimer*. Je me serais établi à Fribourg..... »

Rappelons aussi que la fille de l'organiste « savait un peu de musique » et chantait avec l'élève de « M. le Maître. »

*
* *

L'acte de décès, ou plutôt d'inhumation, de Claude Anet (14 mars 1734), longtemps cherché en vain (3), a été retrouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Léger (aujourd'hui de Saint-François-de-Sales) à Chambéry, et publié par M. de Saint-Genis (4). Il n'indique pas l'âge du personnage, mais il constate que son abjuration avait eu lieu en 1726. Feu M. Baron, archiviste d'Etat du canton de Vaud, avait, de son côté, transmis à M. Serand l'acte de baptême du valet herboriste. Le voici (5) :

Du 17 janvier 1706. « Claude, fils de David Anet (6) et de Marguerite du Crest, [présenté] par Egrège Claude Genevey, Claude Anet, Anne-Marie Vincent et Marie du Crest. »

Au moment de sa mort, Anet avait donc vingt-huit ans : il était né six ans et demi avant Jean-Jacques, et celui-ci, en le croyant « aussi jeune (7) » que Mme de Warens, le vieillissait de quelques années.

Une note marginale du registre de Montreux établit que cet acte de baptême avait été levé et expédié le 25 mars 1726, soit bien peu de temps avant le

(1) Archives de la Société florimontane.

(2) Armes des Galley de Thônes : D'azur, au croissant d or accompagné de trois étoiles d'argent.

(3) La tabelle cadastrale de Thônes (1730) indique sous son nom : N° 1453. Maison, cour et grange, *à la Tour*. N° 1452. Pré, verger, *ibid.* N° 1454. Jardin, chapelle et four, *ibid.*

(4) En face de la maison Fernex, aujourd'hui Berthet. L'habitation de la famille de Galley figure au cadastre de 1730 sous le n° 1918.

(5) 1er mai 1726.

(6) Vol. 52, f° 147.

(1) Reg. de dénombrement, 1726.

(2) Reg. capitulaires de la collégiale d'Annecy. (Arch. des hospices civils)

(3) J. Replat, *Note sur Mme de Warens*. (*Bull. de l'Assoc. florim.*, 1855, vol. I, p. 264.)

(4) *Hist. de Savoie*, t. III (1869), p. 535.

(5) Reg. des baptêmes de la paroisse de Montreux, vol. 3 bis, f° 106. — Extrait délivré en 1857 par le pasteur D. de Bray.

(6) Ce prénom atteste l'inexactitude de la filiation donnée par M. Bailly de Lalonde (*Le Léman, ou voyage pittoresque, historique et littéraire a Genève et dans le canton de Vaud*, 1842, t. I, p. 388.)

(7) *Confessions*, livre V.

moment où Mme de Warens vint à Evian se jeter aux pieds du roi de Sardaigne et de l'évêque de Genève (1).

*
* *

Rodolphe Wintzenried (2), le prétendu « chevalier de Courtilles » ne connut pas Mme de Warens à Annecy ; il n'entra dans sa maison que quelques années plus tard. Jean-Jacques rapporte qu'en revenant de Montpellier, et après avoir fait le sacrifice de Mme de Larnage, il trouva le nouveau venu installé aux Charmettes. Mais le voyage de Montpellier eut lieu très certainement de septembre à décembre 1737, ainsi que le prouvent plusieurs lettres datées de cette ville, et d'autre part le bail des Charmettes (3) est du 6 juillet 1738 (4). Ainsi, de deux choses l'une : ou la déconvenue contée par Jean-Jacques doit se placer à Chambéry, et non aux Charmettes, ou, ce qui semble plus probable, elle lui arriva bien à la campagne, mais au retour de l'un de ces petits voyages qu'il faisait volontiers à Lyon, à Grenoble, à Genève ou à Nyon.

Quoi qu'il en soit, voici une note de M. l'archiviste Baron sur le personnage, si peu sympathique d'ailleurs, qui courait le monde en se faisant passer pour le fils du « capitaine du château de Chillon. » Elle explique soit l'origine du nom dont s'affublait ce « garçon perruquier, » soit le titre sonore qu'il donnait à son père et que Jean-Jacques traduisait hardiment par « concierge. »

« Originaire de la partie allemande du canton de Berne, la famille Wintzenried, lors de son établissement dans le pays de Vaud, se fit agréger à la bourgeoisie d'Aigle, ainsi qu'à celle de la commune de *Curtilles*, petit village situé sur la rive droite de la Broye, près de Lucens. Lorsqu'en 1733, l'Etat de Berne transféra à Vevey la résidence du bailli de Chillon, il établit dans ce château, à raison de l'arsenal, des prisons, etc., un *concierge* ou *gardien* du fort. Un Wintzenried fut nommé à cet emploi et figure dans les comptes du bailliage de Vevey de 1735 à 1751, année où il mourut à Chillon. Le véritable capitaine de Chillon était le bailli de Vevey, qui conserva ce titre ; le gardien, ancien militaire retraité, était le lieutenant du fort et en avait le grade. Il existe encore (5) à Aigle une famille Wintzenried, bourgeoise de la commune de Curtilles (6). »

J'ai sous les yeux l'original de la lettre que Wintzenried adressa à Mme de Warens le 7 mars 1755 et dont M. Replat a donné l'analyse et un fragment (1). Elle offre trop peu d'intérêt pour être reproduite ici et il suffira de signaler le ton disgracieux de l'homme qui signe avec audace : « *Votre très humble et très obéissant serviteur* De Courtilles. » On lira plus loin une lettre, d'un style tout différent, que Mme de Warens écrivit au même individu à l'occasion de son mariage, et voici une missive de l'intendant Tarraglio (2), du 9 février 1765, qui donne quelques détails sur lui :

Après avoir fait procéder à la description, saisie et séquestre des meubles, biens et effets appartenant à feu M François Perrin, sénateur au Sénat de Savoie, et à M. Charles Perrin, substitut avocat fiscal général au même Sénat, fils et héritier de feu Noble Joseph Perrin, cautions du sieur Charles Perrin leur frère et ci-devant trésorier de la province de Faucigny, je n'ai pas manqué de faire pendant longtemps les recherches les plus empressées pour y établir un économe, mais malgré les plus vives invitations et sollicitations faites et réitérées à plusieurs, toutes ces diligences ont été infructueuses, personne n'ayant voulu accepter cet économat.

Ne sachant plus où me tourner, j'ai jeté les yeux sur le sr De Curtilles, que j'avais député pour inspecteur aux travaux de Cujer (?), et lui en ayant fait la proposition, il m'a répondu qu'il accepterait cette commission, et qu'il se donnerait tous les soins pour la remplir exactement, mais étant étranger et ne possédant aucuns biens, il n'était pas dans le cas de donner une caution.

Le dit sieur De Curtilles est Suisse d'origine, il a embrassé la religion catholique, il habite en Savoie depuis environ 25 ans, où il s'est marié et n'a point d'enfans. S. M. lui fait payer chaque année de sa cassette secrète, la somme de 1,300 livres pour l'aider à subsister, et c'est par ses ordres que, de temps à autre, je lui ai donné de l'occupation dans les différentes inspections pour les réparations de chemins, lui ayant toujours connu une activité et une conduite sans le moindre reproche

Quoique par le tableau que je viens de vous faire du dit sr De Curtilles, j'ai lieu d'être persuadé qu'il s'acquittera bien de cette commission pour mériter de plus en plus la continuation des grâces de S. M., le défaut de caution m'étant cependant un obstacle à la lui donner, je vous en fait part, Monsieur, pour m'aviser les déterminations convenables (3).

*
* *

Tout ce qui se rapporte à l'existence agitée de la protectrice de Jean-Jacques a droit aujourd'hui à l'intérêt et on ne pourra se faire une idée juste de cette singulière et attrayante figure que lorsqu'on aura publié sur elle un nombre suffisant de pièces authentiques. C'est ainsi que M. Replat a mis au jour en 1855 (4) deux lettres de Mme de Warens « à M. de Lambert, baron d'Angeville (5) ; » — que M. Bayle Saint-John (6) en a donné deux autres, l'une, de 1754, à M. Rica, intendant général de l'artillerie à

(1) Au mois de juillet 1726, dit Rousseau (*Mémoire remis à M Boudet*) ; date exacte, car en 1726 Victor-Amédée II séjourna à Evian du 13 juillet au 8 août. (Reg. des délibérations du Conseil de Thonon, 26 août 1726 ; fragments imprimés, il y a quelques années, dans le journal *Le Léman*.)

(2) Son prénom est dans un acte du 26 avril 1755, imprimé par M. de Saint-Genis (*Hist. de Savoie*, loc cit.).

(3) Publié par M. Ch. Guillermin (*Mem. et doc. de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. I (1856), p. 87-90.) — Une phrase de ce document donne à entendre que l installation de Mme de Warens remontait au mois précédent : « Sera aussi tenue ladite dame de laisser les vignes dépendantes desdits biens dûment cultivées, *comme elle les a trouvées au mois de juin dernier.* »

(4) « Autant que je puis me rappeler les temps et les dates, nous prîmes possession [des Charmettes] vers la fin de l été de 1736. » (*Confessions*, livre v) — Jean-Jacques a commis une méprise semblable à l'occasion de son séjour à Bossey ; il avait dix ans, et non huit, quand il fut placé chez le pasteur Lambercier. Voy. l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. IX, col. 255, 25 avril 1876 ; note signée Rr. [Eug. Ritter.]

(5) Cf. A. de Bougy, ouvrage cité, p. 153.

(6) Cf. D Martignier et A. de Crousaz, *Dict. histor , géogr. et statist. du canton de Vaud*, 1867, p. 298.

(1) *Note sur Mme de Warens* (*Bull.* cité, p. 255-256).

(2) Extraite de sa correspondance (Archives départementales). — Le destinataire de cette lettre n'est pas connu.

(3) Cette lettre semble être arrivée trop tard, car dès le 28 janvier 1765, à Turin, on nommait trésorier du Faucigny Joseph-Thérè e Jacquier et il est probable que l'idée d'un *économe* fut abandonnée.

(4) *Note sur Mme de Warens*, déjà citée.

(5) 15 octobre 1756 et 21 septembre 1758 ; reproduites par A. de Bougy à la suite de son *Voyage dans la Suisse française et le Chablais*, 1860, p. 386-389.

(6) *The subalpine Kingdom.* — Le chapitre relatif à Mme de Warens, et dans lequel celle-ci me paraît très justement appréciée, a été communiqué à la *Revue britannique* avant la publication de l'ouvrage (juin 1856, p. 363-385), et la lettre du 10 mars 1760 y a été retraduite d'après le texte anglais. Quant au billet à M. Rica, du 5 janvier 1754, la *Revue* ne l'a pas donné, vu son insignifiance.

Turin, l'autre, de 1760, à un correspondant inconnu ; — que M. de Saint-Genis a joint aux pièces justificatives de son *Histoire de Savoie* (1) un document relatif aux mines de charbon de Saint-Martin de Belleville et des Allues (2), dont Mme de Warens avait obtenu la concession par lettres royales ; — que M. J. Vuy, enfin, a inséré en 1870 dans le présent recueil (3) trois lettres de la baronne au même M. de Lambert d'Angeville (4).

Une correspondance bien plus importante, puisqu'elle ne comprend pas moins de *trente-neuf* pièces, se trouve entre les mains de M. Jules Cuénod, à Vevey. Ces lettres, dont la publication serait si désirable, ont trait soit à l'abjuration de Mme de Warens, soit à la confiscation de ses biens par l'Etat de Berne, soit enfin à des difficultés survenues entre elle et son parent, M. de Roverea, au sujet de l'exploitation de ses mines (5). Elles sont adressées, pour la plupart, au capitaine Hugonin, de Vevey, qui avait épousé Mlle de La Tour, nièce de Mme de Warens et dernière du nom.

Les pièces que je vais transcrire à mon tour consistent en trois lettres de la baronne, une autre à elle adressée par l'intendant du Faucigny, et un acte notarié dont l'analyse se trouve dans un registre des archives départementales de la Haute-Savoie (6). Ce dernier document paraît être le point de départ de la première entreprise de mines de Mme de Warens :

« 1747, 24 octobre (Decoux, notaire). Me Pierre François Millieret, en qualité de procureur de Messire Charles Gaspard Bernard de Graneri, marquis de la Roche, vend, cède et transporte à Dame Françoise Louise Eléonore, fille de feu Noble Jean Baptiste de la Tour, native du païs de Vaud, épouse de Messire Jean Sébastien de Louis, seigneur de Warens, habitante à Chambéry, et à Noble Jean Guillaume, fils de feu Noble Balthazard Sautier de la Balme, seigneur de la Fournache, chambellan et capitaine au service de son S. A E. de Bavière, natif de La Roche, habitant à St Jean de Maurienne, pour eux et leurs amis à élire en tout ou en partie, savoir les fabriques, martinets, bâtiments et biens quelconques que ledit marquis de la Roche possède dans les paroisses de St André, Fournaux, Frenai et Orelle en Maurienne, inscrits sous les nos 2115, 2117 de la mappe de St André ; 284 à 289, 1006, 1007, 1008 de celle de Fournaux ; 433, 434, 528, 529, 1234 à 1247 de celle de Frenai et sous les nos 1058, 1059 et 1060 de la mappe d'Orelle, avec tout le bénéfice (7) qu'il peut mesurer des patentes concédées à feu Messire Gaspard de Graneri, son bisayeul, par la Princesse Christine, Duchesse de Savoie, en qualité de mère et tutrice du Duc Charles-Emmanuel, en date des douze Décembre 1646 et 18 7bre 1647, enregistrées par arrêt de la Chambre du 21 9bre même année, avec tous les meubles appartenants audit vendeur qui existent dans lesdites fabriques et bâtiments.

« Prix . . . . . L. 25,000.

« Na. L'inventaire des effets et meubles est ténorisé au bas du contrat (1). »

* * *

La lettre de l'intendant du Faucigny (2), datée du 2 août 1755, est relative à l'exploitation d'Arraches (3) :

« *A Madame la Baronne de Warens de la Tour.*

« Il est vrai, Madame, que j'ai, et aurai toujours pour vous un respect infini. Sur ce principe vous devez être plus que persuadée, Madame, que je n'échapperai pas une occasion à vous en convaincre, et de rendre à Mrs vos associés, que j'estime beaucoup, tous les services qui dépendront de moi. Je n'ignore point non plus les avantages que nous procurera la minière abondante de bons charbons que vous faites exploiter à Araches, et je pense que Mrs nos Ministres en sont informés ; mais souffrez, Madame, que je vous représente que sans un ordre de mes supérieurs, je ne peux donner le sentiment que vous me demandez à cet égard, et qu'auxdits cas je ne manquerai pas de leur faire envisager, autant qu'il me sera possible et que l'intérêt du Roi et du public l'exigeront, toutes les raisons que vous me faites l'honneur de me suggérer dans votre dite lettre, vous prévenant néanmoins, Madame, que sans un ordre de la Cour je ne saurais permettre le transport desdits charbons par des radeaux sur la rivière d'Arve.

« J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, Madame, etc. »

* * *

L'original de la lettre qui suit m'a été communiqué par M. Ernest Griolet de Geer, à Genève, dont la riche collection d'autographes est bien connue. Cette pièce n'est pas datée, mais un secrétaire a écrit au dos : « A la Reine. — Receue le 23 décembre 1730. — Me de Warens. — B. J. » Si la baronne a été réellement en instance auprès de la cour de France pour en obtenir une pension, la destinataire pourrait être la reine Marie Leczinska. Mais je crois bien plutôt qu'il s'agit ici de la princesse Polyxène-Christine-Jeanne de Hesse-Rheinfels-Rothembourg, seconde femme (1724) du prince de Piémont, Charles-Emmanuel, qui, par suite de la renonciation de son père (3 septembre 1730) occupait le trône de Sardaigne depuis quatre mois. « Dans la révolution causée à Turin par l'abdication du roi, Mme de Warens craignit d'être oubliée, » a dit Jean-Jacques, et si cette réflexion n'est pas tout à fait à sa place chronologique dans les *Confessions*, cela ne l'empêche pas d'être vraie en elle-même. Le billet qu'on va lire est donc un de ceux qu'écrivit Mme de Warens pour se maintenir dans les bonnes grâces de la cour de Turin. Il ne faut pas oublier que la reine de Sardaigne était la sœur de la princesse Eléonore de Hesse, qui, lors de l'abjuration du 8 septembre 1726, fut la marraine (4) de la nouvelle convertie (5).

(1) Tome III, p. 535.

(2) 26 avril 1755.

(3) *Revue savoisienne* du 15 août 1870, et tirage à part en 15 p. in-8° (*Lettres inédites de Mme de Warens*).

(4) 12 janvier et 10 avril 1756, 7 février 1757.

(5) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève. — Cf. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXXIV, p. 260.

(6) Reg. intitulé : Visite des archives du tabellion pour reconnaître les lods en 1777.

(7) « Toutes les mines des environs de Modane, » dit Grillet (*Dict.*, t. III, p. 58), « commencèrent à être exploitées en grand par Gaspard Granery, comte de Mercenasque, ensuite de la concession que lui en fit, en 1647, Madame Royale Christine de France, duchesse régente de Savoie »

(1) Par procuration du 30 juin 1753, Mme de Warens donna pouvoir au sieur Bérard, de Genève, de vendre à M. Perrichon, de Lyon (sans doute celui que Jean-Jacques a connu et qu'il appelait *le noble et généreux Perrichon*, Confessions, liv. VIII), tous les droits qu'elle avait dans les fabriques achetées du marquis de La Roche, comte de Granery. Son mandataire était autorisé à traiter pour 10,000 écus comptant et un gâteau d'argent de trente marcs. (J. Replat, *Note sur Mme de Warens.*)

(2) Copies de lettres de l'Intendance du Faucigny, vol. de 1753-1756.

(3) Voy. Grillet, *Dict.*, t. I, p. 316 ; t. III, p. 41 ; et J. Replat, *Note* citée, p. 256

(4) C'est depuis ce moment que *Françoise-Louise* de La Tour joignit à ses deux prénoms celui d'*Eléonore*.

(5) La princesse Eléonore s'était précisément mariée à Turin peu de jours auparavant (20 décembre 1730) avec Jean-Christian, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, prince-régent de Sulzbach.

« Madame,

« Je supplie (1) très humblement Votre Majesté dans ces saintes fêtes de vouloir agréer les vœux et les prières ardentes que j'adresse chaque jour au ciel pour sa précieuse conservation, pour toutes ses prospérités et celles de son illustre maison royale. En implorant la puissante protection de Votre Majesté, j'ai l'honneur de l'assurer de la parfaite soumission et du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Madame
« De Votre Majesté
« La très humble et très
obéissante servante
« De Warens De La Tour. »

Dans cette courte missive dont les seize lignes sont réparties en trois pages de format in-folio, l'écriture est grande, ferme, allongée : dans les deux autres, elle court à l'aventure, négligée et sans souci de la forme.

Le contenu de celle du 25 janvier 1754, qui a été communiquée à M. Serand par M. le Dr Thonion, d'Annecy, offre un réel intérêt, car si l'on met en regard le ton presque humble de la baronne avec les phrases arrogantes de Wintzenried (lettre du 7 mars 1755), on songe aussitôt à ces révélations de Jean-Jacques dont certains écrivains essaient vainement de suspecter la véracité. Du moins, si l'on a « exigé » de la pauvre femme qu'elle fît elle-même la demande en mariage du pseudo-chevalier, elle s'en consolera par quelques paroles, aiguisées avec art, plutôt que « naïvement » pensées : « Vous ne pouvez que gagner beaucoup *à la différence* que vous rencontrerez..... C'est à vous, à présent, *à vous observer*..... Parlez peu, *si vous pouvez,* » etc.

« *Monsieur De Courtilles*

« Moutiers (2)

« 25e de 1754.

« Je suis persuadée de tout le mérite de l'aimable demoiselle dont vous me parlez : je m'en serais doutée en voyant Monsieur son père, qui, par son esprit et sa politesse, donne à connaître la bonne éducation qu'il est en état de donner à sa famille; par conséquent, vous ne pouvez que gagner beaucoup à la différence que vous rencontrerez. Puisque c'est votre intention de vous établir, je n'ai rien à vous dire à ce sujet que de prier Dieu pour qu'il lui plaise de répandre sur vous sa sainte bénédiction, et que le tout soit pour sa gloire et votre salut. Je vous ai dit, au surplus, ce que j'ai cru devoir vous dire dans ma précédente, que j'ai adressée à M. Gravier : il dépend de vous d'en faire votre profit. Puisque vous avez exigé de moi par votre lettre que je parlasse à Monsieur De Bargonzi (3) de vos intentions pour sa fille, je m'en suis acquittée; s'il le juge à propos, il pourra vous faire part de notre conversation. Vous devez une parfaite reconnaissance à Monsieur et Madame De Bargonzi et [à] leur aimable famille des soins officieux et charitables qu'ils ont eu la bonté de vous rendre, auxquels j'ai pris toute la part possible, et vous félicite de tout mon cœur d'avoir trouvé de ces braves gens à votre secours. C'est à vous, à présent, [à] vous observer et à bien réfléchir à toutes les obligations que vous vous proposez de contracter, afin de ne vous mettre jamais plus dans le cas, ou d'être refusé, ou d'essuyer avec le temps des reproches : parlez peu, si vous pouvez, pensez beaucoup, et conduisez-vous toujours d'une manière irréprochable devant Dieu et les hommes; c'est le moyen d'être toujours aimé et estimé de tout le monde. Je vous prie de vouloir m'excuser si je vous dis si naïvement ce que je pense, vous priant d'être bien persuadé que je serai toute ma vie très-sincèrement portée à vous rendre les services qui pourront être à mon pouvoir, étant véritablement et avec bien de la considération, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante

« La baronne De Warens De La Tour. »

Enfin la troisième lettre (1) fait partie de cette correspondance avec le baron d'Angeville (2), dont cinq lettres ont déjà été publiées. Elle offre, comme la missive du 21 septembre 1758, un post-scriptum qui mentionne « le pauvre M. Danel. » M. Replat a pris ce personnage pour Claude Anet, dont on n'avait pas encore retrouvé l'acte de décès, et dès lors cette idée a fait son chemin (3), comme si Jean-Jacques avait pu inventer de toutes pièces le récit de la mort de l'herboriste ! En réalité, Mme de Warens, qui avait perdu Claude Anet en 1734, a eu à son service, plus de vingt ans après, en 1758 et 1759, un sieur Danel (4). Est-ce toujours le secrétaire qui, le 15 octobre 1756, se mourait d'un abcès dans la poitrine et venait de recevoir « tous ses sacrements? » Est-ce son successeur? Je l'ignore, mais une chose paraît certaine : c'est en allant aux informations, vers 1785, auprès des vieillards qui avaient connu Mme de Warens et son intérieur, que le médecin Doppet aura appris l'existence de ce Danel, dont on pouvait fort bien se souvenir, surtout s'il avait vraiment survécu à sa maîtresse, et c'est grâce à la ressemblance fortuite de ces deux noms, *Anet* et *Danel,* qu'il a pu échafauder ses romans, les *Mémoires de Mme de Warens,* les *Mémoires de Claude Anet,* les *Mémoires du chevalier de Courtille,* ces absurdes et plates supercheries qu'on s'étonne de voir encore citées de nos jours (5).

« *A Monsieur Monsieur De Lambert, baron d'Angeville,*
à La Caille près d'Annecy
A La Caille.

« Ce 20e janvier 1759. Nezin.

« Monsieur,

« Serait-il possible, mon cher baron, que vous eussiez le courage de continuer votre silence dans cette nouvelle année? Je vous ai offert mes vœux les plus sincères [à l'] occasion des saintes fêtes de Noël; je vous les réitère dans ce renouvellement d'année, priant Dieu

(1) Mme de Warens, comme la plupart de ses contemporaines, avait une orthographe très fantaisiste, qu'il est sans intérêt de reproduire, car elle fait de la lecture de ses lettres un véritable labeur.

(2) On ne voit pas bien sur l'original si ce mot doit accompagner le nom du destinataire ou la date.

(3) Ou plutôt Bergonsy (sans particule), famille de la Tarentaise.

(1) Elle appartient à la Bibliothèque de Genève.

(2) Aimé-Louis de Lambert d'Angeville, seigneur du Chesney, baron d'Allonsier et Villy-le-Pelloux, marié en 1738, dernier de son nom en Savoie (A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de Savoie,* t. I, p. 52.)

(3) A. de Bougy, *Voyage* cité, p. 390, — F. Wey, *La Haute Savoie,* in-12°, p. 169.

(4) M Replat imprime *Danet* dans la lettre du 21 septembre 1758. Vérification faite sur l'original, qui appartient à la Société Florimontane, il faut lire *Danel*, comme dans celle du 20 janvier 1759. — « M. Danel » est également cité dans un autre billet, sans date, au baron d'Angeville. (Voy. Arsène Houssaye, *Les Charmettes, J.-J. Rousseau et Mme de Warens,* p. 264, note.)

(5) Je ne connais guère, dans ces trois écrits, qu'un seul renseignement qui offre un fond de vérité. Une lettre de François Fabre, le « maître fondeur en fer coulé, » publiée en partie par M. Vuy et datée du 26 juillet 1756, constate que « depuis huit jours » Mme de Warens, « mise hors de la fabrique, » était venue habiter à Nezin « la maison de M. Flandrin. » Or, les prétendus *Mémoires de Claude Anet* mentionnaient déjà la « maison de M. Flandin » à Nezin. Ce petit détail est donc réel. Doppet a pu aisément le connaître sur les lieux, mais en l'utilisant au hasard et en plaçant en 1759, dans cette demeure, la mort de son héroïne, il est rentré dans la fable, puisque l'acte de décès, dressé le 30 juin 1762, établit que la défunte habitait alors « la maison du sieur Crépine. »

qu'il lui plaise vous l'accorder des plus heureuses, avec grand nombre d'autres comblées de toutes sortes de bénédictions, et que, dans tout le cours de vos prospérités, que vous ayez la bonté de ne pas oublier entièrement la pauvre veuve qui prie Dieu tous les jours pour vous. Soyez-en, je vous prie, bien persuadé, de même que du parfait attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Monsieur et très-cher baron

« Votre très humble

et très obéissante servante

« La baronne De Warens De La Tour.

« Le pauvre Mr Danel est comme moi très en peine de votre silence; il vous prie de vouloir agréer son plus profond respect. »

* * *

Je terminerai ces notes par quelques extraits empruntés à un document que m'a prêté M. Alexandre Jullien, de Genève.

Dans sa *Vie de M. de Rossillion* (1), le P. Boudet raconte, à propos des nouveaux convertis, que « dès le commencement de son épiscopat, M. de Bernex avait sollicité le souverain pontife en leur faveur, par l'entremise du président de Savoie en cour de Rome, et du procureur général de l'ordre de S. Antoine; et lorsqu'il envoyait au Pape l'état de son diocèse, il y exposait les besoins des nouveaux catholiques de la manière la plus touchante. Clément XII en fut attendri, et dans l'année 1732, il fit compter six cents écus romains à l'évêque de Genève, qui fut chargé d'en faire la répartition, selon qu'il le jugerait à propos..... Lorsque M. de Bernex eut touché la somme envoyée par le pape, il en fit la distribution, dont l'état fut envoyé à Rome. On voit dans cette pièce, jusqu'où allait son attention et son exactitude..... »

Le document que j'ai sous les yeux est précisément celui que mentionne le P. Boudet. C'est, du moins, une copie contemporaine, intitulée « Etat des nouveaux convertis auxquels on a distribué la moitié de la charité faite par sa Sainteté au mois d'août 1732. » Son auteur explique que, jusqu'à présent, une partie seulement de la somme allouée par Clément XII est parvenue à Annecy, et qu'en conséquence cette première distribution ne portera que sur 300 écus romains.

Tout d'abord, il en est alloué 10 à une « demoiselle de qualité (2) distinguée par son mérite, aussi bien que par sa naissance » et 7 « aux personnes qui sont venues de Lausanne en sa compagnie; » puis 77 sont répartis entre les quatre villes d'Annecy, de Genève (à l'aumônier du résident de France), de Thonon (au préfet de la Sainte-Maison) et de Gex (à l'archiprêtre curé-doyen, chanoine de la cathédrale).

Vient ensuite la « Désignation des personnes nouvellement converties à la foi catholique, auxquelles on a jugé à propos d'accorder un plus grand secours qu'aux autres, en considération de leurs mérites et bonnes qualités. » En tête de cette liste figurent :

« Madame Louise Françoise de la Tour, baronne de Warens, qui pour pratiquer l'évangile a quitté sa famille, ses amples possessions et tout ce qu'elle avait de plus cher au monde, pour embrasser notre sainte religion à l'édification de tout le diocèse, et particulièrement de notre Roi, qui l'a mise sous sa protection et lui a accordé une pension. Comme cette dame souffre habituellement des indispositions et des maladies, on a cru qu'il convenait de lui accorder quelques secours pour la consoler, d'autant qu'elle se trouvera honorée d'avoir part aux grâces et bienfaits de sa Sainteté; ainsi on lui a destiné dix écus romains.

« Mademoiselle Graferiet, fille de condition, réfugiée dans le second monastère de la Visitation de cette ville, où elle vit fort exemplairement, à laquelle on a accordé six écus romains. »

Et un peu plus loin :

« Mademoiselle Giraud, fille sage et dont la probité est reconnue d'un chacun, vivant du travail de ses mains (1); on lui a accordé trois écus romains. »

Quatorze autres personnes ou familles reçoivent un secours qui varie de deux à cinq écus.

Le document se termine par l'énumération des convertis de catégorie moindre « qui sont dispersés dans le diocèse, » à savoir « dans le Genevois et Annecy qui en est la capitale » vingt-sept, parmi lesquels figure Claude Anet; « dans le Chablais et à Thonon sa capitale, » cinquante; dans le bailliage de Ternier, vingt-six; dans le bailliage de Gaillard, treize; dans le Faucigny, dix; enfin treize « qui n'ont pas encore une habitation fixe. » A chacune de ces 139 personnes, il est alloué un écu romain, et le total épuise la somme sus-indiquée de 300 écus (2).

Théophile Dufour,

Directeur des Archives de Genève.

(1) 1751, 2e part, p. 171. — Cf. *Revue savoisienne* du 15 juin 1861, p. 49.

(2) Elle n'est pas nommée.

NOTES DES CORRESPONDANTS

DATE DE LA NAISSANCE DE THOMAS Ier DE SAVOIE

Paris, 10 juillet 1878.

Mon cher R.

En me communiquant la question posée dans le dernier nº de la *Revue* par M. l'abbé Boutrais, vous me demandez si je connais la date précise de la naissance du comte de Savoie Thomas Ier, fils de Humbert III. Je ne puis à cet égard en savoir plus que les Cibrario et autres maîtres en la matière. On ne connaît rien de certain; on s'accorde simplement à fixer la date en question vers 1177. Dans ma *Chronologie* j'ai adopté le 20 mai 1177 qui est la date donnée par plusieurs historiens, mais je n'ai pas de preuves à l'appui. Cibrario dit dans un de ses ouvrages que Humbert mourut en 1188; ensuite il a dit 1189. Thomas avait 11 ans environ à cette époque; qui de 1188 enlève 11, il reste bien 1177.

Mais est-ce à 1188 ou à 1189 qu'il faut assigner la mort de Humbert? L'obituaire de l'église de Maurienne donne positivement 1189. Qui de 1189 enlève 11, il reste 1178. Voilà pourquoi on a dit *vers 1177*.

Si l'on savait au juste l'âge de Thomas lorsqu'il a

(1) « Mlle Giraud était contre-pointière... » (*Confessions*, livre IV.)

(2) J.-J Rousseau ne figure pas dans ces listes. Il est vrai qu'il résidait alors à Chambéry, mais on a vu que des exceptions avaient été faites pour Mme de Warens et son valet.

succédé à son père, on serait sûr d'avoir la date de sa naissance, car la mort de Humbert est aujourd'hui bien fixée partout à 1189. Mais toutes les notions historiques et biographiques sur les premiers princes de Savoie sont très obscures. JULES PHILIPPE.

Le cardinal Billiet *(Mémoires de l'Académie de Savoie,* seconde série, IV, page 341) a fixé, d'après des documents authentiques, la mort du B. Humbert III au 4 mars 1189.

M. l'abbé Tremey me transmet une note extraite des archives de M. le marquis Costa de Beauregard, établissant au 20 mai 1177 la naissance de son fils, le prince Thomas, au château de Charbonières, son mariage avec Béatrix de Genève, en 1195, et sa mort, à Aoste, en 1233.

Voir encore la *Revue savoisienne*, 1875, pages 20 à 22, et la *Revue des questions historiques*.

C.-A. DUCIS.

EXPLICATION DU MOT « STAIMBORT »

Dernièrement, je pus jeter un coup d'œil, pendant quelques instants, sur un travail de M. De Cartailhac, traitant des instruments en silex ; j'y lus que dans un ancien poème germanique, on parle de guerriers ayant leurs « *Staimborts* » brisés etc. ; il me paraît que l'auteur prend ce mot pour « hache en silex, » ajoutant cependant, si j'ai bon souvenir, qu'il y a trente interprétations de ce texte ; qu'on me permette donc d'en ajouter une trente-unième ; je ne sais si peut-être elle ne concordera pas avec une des précédentes.

Le mot « *Staim* » me paraît le « *Stamm* » de diverses langues germaniques, signifiant « tige, famille, tribu : » *Stammwappen* veut dire, en allemand, armes de famille; *Stammbaum*, arbre de famille, arbre généalogique.

Bort correspond à « bord, bert, bret » signifiant une planche de bois, à peu près aussi longue que large, un plateau etc.

Le « *Staimbort* » serait donc un « plateau de tribu, » un insigne de la tribu, ou de la famille, à laquelle le guerrier appartenait ; probablement ce plateau, attaché au milieu du bouclier, était-il peint de diverses couleurs, ou portait-il les emblêmes de la tribu ; cette supposition explique les lignes suivantes, où l'on dit que « les staimborts » étant brisés, les écus étaient « blancs » c'est-à-dire privés de leurs couleurs ou de leurs emblêmes.

On sait que les boucliers romains portaient de même les emblêmes de la légion ; ainsi sur la colonne Trajane, comme ce sont des soldats de la légion fulminante qui y figurent, leurs boucliers portent un foudre pareil à celui que l'on voit dans les mains de Jupiter.

BERNARDIN.

Melle-lez-Gand (Belgique), 30 juillet 1878.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 15 JUILLET 1878

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance : 1° Lettre de la Société royale de botanique de Belgique, annonçant le décès de M. Barthélemy Du Mortier, président de cette Compagnie, ministre d'Etat et auteur de traités de botanique qui lui ont fait une réputation européenne. Il était né à Tournai en 1797. Cet homme d'un grand caractère est regretté à la fois par les catholiques belges, dans les rangs desquels il luttait, et par les libéraux qui voyaient en lui le sincère défenseur des libertés publiques. — 2° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences. Elle tiendra sa septième session à Paris, du 22 au 29 août. — 3° Avis du comité d'organisation du Congrès provincial des orientalistes. La troisième session est retardée de quelques jours : elle s'ouvrira à Lyon le 31 août pour durer jusqu'au 7 septembre.

M. CONSTANTIN dépose un portrait photographié d'Eustache Chappuis dont M. Orsier fait hommage au Musée.

Le même communique le résultat de ses recherches bibliographiques relatives aux anciens imprimés et manuscrits en patois savoyard. Il constate que les bibliothèques de Paris en possèdent plusieurs qui n'ont pas encore été réédités, et qui mériteraient de l'être. Grâce à la patriotique initiative de M. René Muffat, nous sommes déjà en possession d'une dizaine de réimpressions de ces vieux écrits. Un autre libraire de Paris s'occupe actuellement de rééditer le plus ancien recueil de chansons patoises que nous connaissions : *Noelz et Chansons nouuellement composez tant en vulgaire Françoys qu'en Savoysien dict Patois*, par M. Nicolas Martin, Musicien en la Cité saint Jean de Morienne en Savoye. *Lyon*, 1555. On peut donc espérer que nous aurons bientôt la collection entière de nos anciens écrits patois qui sont encore aujourd'hui disséminés dans différentes bibliothèques (1).

Après avoir rendu compte et lu quelques extraits du livre de N. Martin, dont M. Alphonse Despine avait déjà entretenu les lecteurs de la *Revue*, en 1865, M. Constantin conclut que le chantre de Saint-Jean-de-Maurienne peut sans crainte être comparé aux meilleurs poètes français du XVIe siècle.

Le même donne lecture de quelques passages d'une pièce, en vers patois, intitulée *La Moquerie savoyarde* (1603), où il est question d'un âne

> Que Jaque Bo de Remilly
> Meney on jor vendre au marchi
> E qu'é chassave devan sey
> Avoy son motet *(avec son fils)* Beney.

Ce n'est autre chose que l'histoire du *Meunier, son Fils et l'Ane,* de La Fontaine. Bien que le conte savoyard soit de 1603, et que la fable française soit de 1668, on ne doit pas en conclure que La Fontaine ait puisé à cette source, car il est plus vraisemblable qu'il l'a tirée de Faërne ou de Verdizotti, auteurs du XVIe siècle. Le *Meunier* de La Fontaine, voyant que, de quelque manière qu'il s'y prenne, les passants continuent à se moquer de lui, s'écrie que dorénavant il n'écoutera plus les conseils de personne, et qu'il fera à sa tête. *Il le fit, et fit bien,* ajoute le fabuliste ; mais telle n'est pas et ne pouvait être la conclusion du poète

(1) D'après les derniers renseignements qu'il vient de recevoir, M. Constantin nous fait part que les *Noelz et Chansons* de N. Martin ne paraîtront pas si tôt qu'il l'espérait. — *Note de la rédaction.*

savoyard, qu'on pourrait soupçonner d'être de Chambéry ou d'Annecy. Dans *La Moquerie savoyarde*, le père, impatienté des quolibets des passants, prend le parti d'aller noyer son âne :

Per empechi le gen de rire
Mon âno ira à la revire (*rivière*)
Avoy onna pira ou cou.

Cette conclusion est évidemment une plaisanterie, une moquerie, dans le genre de celles que Chambéry et Annecy ont jadis inventées et mises sur le compte de leur fière rivale. Il est certain que Béard, le poète rumillien, ne connaissait pas ce conte, autrement il y aurait vertement répondu, témoin la chanson des *K'apoé*. Mais à quel propos y parle-t-il de l'*âne de Beney Tonton?* Est-ce tout simplement une invention du poète, et partant une coïncidence, ou bien la légende de l'âne de Beney Tonton ne se rattacherait-elle pas d'une manière directe ou indirecte au conte de 1603? Ce récit est trop bien fait, pour qu'à cette époque il ait passé inaperçu, et qu'il n'en soit rien resté dans la mémoire du peuple.

M. Ducis donne quelques détails sur l'auteur des Noëls, Jacques de Balmes, dont les descendants habitent aujourd'hui à Bourgdefour, *Burgum de foris,* dans la commune de Scionzier. Il fait quelques observations sur les figurines des lettres initiales et quelques locutions vieillies. Il annonce encore des Noëls patois du même pays.

Le même exhibe un acte sur parchemin, passé au château d'Annecy en 1398, par Humbert de Thoire, neveu par alliance des derniers comtes de Genève, relatif aux châteaux de Cessens, de Gresy et de Montrottier ; et un autre acte sur parchemin relatif à une vente d'une maison faite, en 1500, aux religieuses Clarisses de Genève. Sur les vingt-six dont se composait la communauté, quatre seulement étaient encore vivantes lors de leur fuite à Annecy en 1535; c'était Louise Rambod, Jaquême de Vy, Bernardine de Gentod et Peronete de Chateaufort.

M. Revon présente de beaux échantillons de perles factices, fabriquées à Paris dans les ateliers de nos compatriotes, MM. Agnellet frères, de Thônes. On imite à s'y méprendre la forme, l'éclat et les nuances des perles véritables; ce dernier résultat s'obtient en employant les écailles de l'ablette, petit poisson d'eau douce.

Le même fait circuler, autant que le poids le permet, un énorme maillon pour chaîne de navire cuirassé, offert à nos collections industrielles par M. Dorémieux, fabricant à Saint-Amand (Nord). Le grand axe a 32 centimètres, sur une épaisseur de 54 millimètres. Les chaînes pèsent 65 kilogrammes par mètre, et il en faut 450 mètres pour armer un navire.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

DONS ET ECHANGES

A Papier, *Deux jours à Constantine,* don de l'auteur. — *Comice agricole de Remiremont,* ses travaux en 1876 et 1877, don de M. Forel, maire de Rupt.

Journal des savants. — Journal des connaissances médicales. — Revue de la poésie. — Revue du Lyonnais. — Bulletins de la Société académique de Boulogne ; de la Société d'agriculture de Poligny ; de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers ; de la Société académique de Brest; de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or ; de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Mémoires* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *L'éducateur. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola*

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

La Bibliothèque nationale a acheté à la vente Firmin Didot un document du plus haut prix.

C'est le manuscrit inédit, datant de 1440, du ***Dictionnaire latin-français,*** de Le Ver.

Ce manuscrit, payé 3,750 fr., est un document très précieux pour l'histoire de notre langue.

Dans cette même vente, M. le baron James de Rothschild s'est rendu adjudicataire, moyennant la somme assez ronde de 21,100 fr., du ***Débat d'amour***, de Marguerite de Navarre (seizième siècle).

La Bibliothèque publique de Rouen a acheté, moyennant la somme de 51,000 fr., la perle de la vente : les ***Chroniques de Normandie.***

C'est un admirable manuscrit du quatorzième siècle, orné de quinze grandes miniatures du travail le plus exquis, représentant des scènes de l'histoire de Normandie.

—

M. Ad. Régnier a fait hommage à l'Académie des Inscriptions d'un mémoire intitulé : l'***Algèbre d'Al-Kharizmu et les méthodes indienne et grecque,*** par Léon Rodet; dissertation du plus haut intérêt pour l'histoire de la propagation des mathématiques. On y trouve démontrée cette proposition : « Tandis que les Grecs ne faisaient rien, même en algèbre, sans le secours de la géométrie, les Indiens, au contraire, ont donné, et de très bonne heure, au côté purement spéculatif et abstrait, un développement des plus remarquables ; il s'est formé une véritable école indienne, qui a perfectionné et simplifié les opérations de l'arithmétique et introduit en algèbre des conceptions d'une généralité et d'une élévation que nous sommes tout étonnés de rencontrer chez eux, à une époque où l'Occident se traînait encore dans des considérations absolument terre à terre. » Al-Kharizmu avait été chargé par le khalife Al-Mâmoun d'initier les Arabes à la science des mathématiques telle que la possédaient les Hindous.

—

Les terrains avoisinant la rue Monge, à Paris, et sur lesquels se prolongent les arènes romaines dont une partie seulement a été mise au jour et explorée, ont été achetés, et une société se forme pour entreprendre sur ce point des fouilles qui ne manqueront pas d'être fructueuses.

—

La traversée la plus rapide connue entre Londres et Melbourne vient d'être faite par le vapeur ***Lusitania,*** de 3,000 chevaux-vapeur et de 3,825 tonnes. Elle n'a duré que 40 jours et 6 heures et demie, dont un jour et 7 heures à Saint-Vincent (île du Cap-Vert) pour prendre du charbon.

—

La découverte de gisements aurifères dans la Nouvelle-Guinée, attire l'attention des populations australiennes. De tous côtés il se prépare des expéditions pour aller explorer le nouvel Eldorado; de nombreux mineurs se sont fait inscrire sur les listes de départ.

—

Il n'y avait en 1870 que 2,608 transportés sur le territoire néo-calédonien. On en compte 2,749 en 1871, 3,437 en 1872; puis, en 1873, le chiffre s'élève à 5,103, par suite de l'évacuation du bagne de Toulon; au 31 décembre 1875 il était de 6,449.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 7

JUILLET 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	23°5	9°5	18°5	720,5	»	3,1	86	24°2	44°5	33°	?	S	faible	très beau	Pluie lègère à 10 h. s.	0,79	19°9
2	28	15	20	720,4	5,8	3,2	74	22,2	29	25	S	E	id.	couvert	Id. dans la nuit.	0,785	19,5
3	23,5	11	11,8	719,5	15,1	1,9	94	12,4	17	13,5	S	E-S-E	id.	pluie	Presque continuelle tout le jour. Cont. à 10 h. s.	0,85	18
4	14,5	9	13,2	726,1	18,8	0,7	77	14,2	24	17,5	N	O	fort	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,87	18,6
5	19	4,7	15	728,5	»	2,2	82	20,5	41,5	29	—	N	id.	très beau		0,90	17,6
6	23,7	8,5	18	726,3	»	2,8	71	25,8	45,5	34	—	N	faible	id.		0,87	18
7	28,5	13	20	724,1	»	2,7	77	27,3	48	36	S-O	N	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,84	19,1
8	29	15	17,5	722,7	»	2,9	86	22,2	40,5	29,5	S	E-N-E	id.	couvert	Légère bourrasque pluie dans la journée.	0,82	18,8
9	24,5	10,7	21	724,9	14	1,5	67	24,5	45,5	33,1	N	N	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,80	19,3
10	27	12,5	20,5	724,5	»	3	87	25	41	31	S-O	N-N-E	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,77	19,3
11	27,5	15,5	17,5	723	8	3,3	86	18,2	22,5	19,2	S	S-E	id.	couvert	Pluie de 6 à 7 h. m.; 6 à 10 h. s.	0,75	19,1
12	20,5	11	19	723,3	6	1,4	63	24	45	32	S-O	O-N-O	id.	couv.1/4	Couvert à 10 h. s.	0,73	19.6
13	23,5	10,3	20,5	721	»	3,1	87	24,8	45	33	O	O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,70	19,5
14	27,5	14	18,5	721,5	»	2,7	88	27,2	45	33,5	S-O	O	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,68	19,9
15	30	14	22,5	724	»	3,1	66	27,6	46,5	35	O	O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,66	19,7
16	29	13	20	726,3	»	3,5	76	22	47,3	39	?	O	id.	très beau		0,655	19
17	24,2	12	24	727,5	»	2,4	73	26,4	48	38,4	?	N-O	tr. faible	id.		0,65	19,8
18	29	12,3	22,1	728,5	»	3,8	71	30,1	47	38,7	?	N	id.	id.		0,65	19,2
19	33,5	16,2	22,3	726	»	4,2	74	29,7	52	37	?	N	id.	id.	Légers nuages à l'horison le soir.	0,64	19,4
20	31	18	22	724,1	»	5,4	65	30.2	52,3	39,2	O	N-N-O	faible	beau	Nuages le s. à l'Est; tonn. et écl. lointains.	0,62	20,1
21	32	17	24	723,5	»	4	67	29,8	51	41	O	N-O	id.	id.	Nuageux à 9 h. s. Eclairs au nord.	0,62	20,7
22	33,5	14	24	724,3	»	4,2	83	31,8	52,3	43,2	O	N-O	fort	couv.1/4	[Sud. Pluie par intervalle dès 6 h. s.	0,61	21
23	33	15,6	23,6	723,3	»	4	78	30,2	51	43,2	O	N-N-O	id.	couvert	Beau apr.-midi. Couv. à 5 Ecl. et tonnerres au	0,60	20,4
24	32,5	16	23.4	720,6	15,1	4	66	19,9	32,2	28,8	O	O-N-O	nul	id.	Pluie avant 9 h. m. Ecl. dans le jour. Couv. 1/4	0.61	20,7
25	22,4	13,2	17	719,3	5,4	2,3	80	14,3	28	18	?	S-O	faible	id.	Pluie par intervalle. [à 10 h. s.	0,62	20
26	19,5	13	17,5	720,1	7,4	2	81	19,1	26,5	21	N-O	O	fort	pluie	Très beau à 10 h. s.	0,62	21
27	27	12	15,2	720,1	16	1,9	90	23	35	21	S	O	id.	couvert	Pluie de 4 à 6 h m.; de 4 à 5 du s., bourr. de pl.	0,60	20,4
28	24,5	14	20	721,3	14,7	1,1	79	24,3	45,5	33,5	N	N-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s. [cont. jusq. 7; à 10 h. couv. 1/2.	0,61	21,4
29	26,5	14,5	21,4	722,1	»	1,6	85	25	47	32,1	N-O	O	faible	id.	Très beau à 10 h. s.	0,60	21,1
30	27.5	13,5	21,4	722,6	»	1,9	78	26,3	48	35	O	O	id.	beau	Id.	0,59	21
31	28,3	10	20	723,8	»	2,2	55	22,5	44	30,5	N	N	id.	id.	Id.	0,575	20,1
Moyennes ou Totaux.	27°27	12°83	19°72	723,34	126,3	86,1	77,16									0,70	19°71

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — No 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1878.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. Louis Revon. — Les Noëls de Scionzier (suite), par M. C.-A. Ducis. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

VIII

REFUGES ET CAMPS RETRANCHÉS

Le titre d'*oppidum* serait trop ambitieux pour désigner les modestes lieux fortifiés répandus dans notre département. Nommons-les refuges, enceintes ou camps retranchés, et pour les passer en revue commençons par celui qui offre les vestiges les plus incontestables de l'époque gauloise. Il nous rappellera les constructions en pierres sèches, alternant avec les poutres fixées par de longues chevilles en fer, que César a décrites en termes si clairs dans le XXIIIe chapitre de son 7e livre. Le lecteur reportera alors sa pensée vers les figures qui accompagnent les excellentes monographies composées par M. Bulliot sur le mont Beuvray, par M. Le Beuf sur La Ségourie, par M. Castagné sur les fortifications du Lot, et par la Commission de la topographie des Gaules sur Murcens et diverses localités.

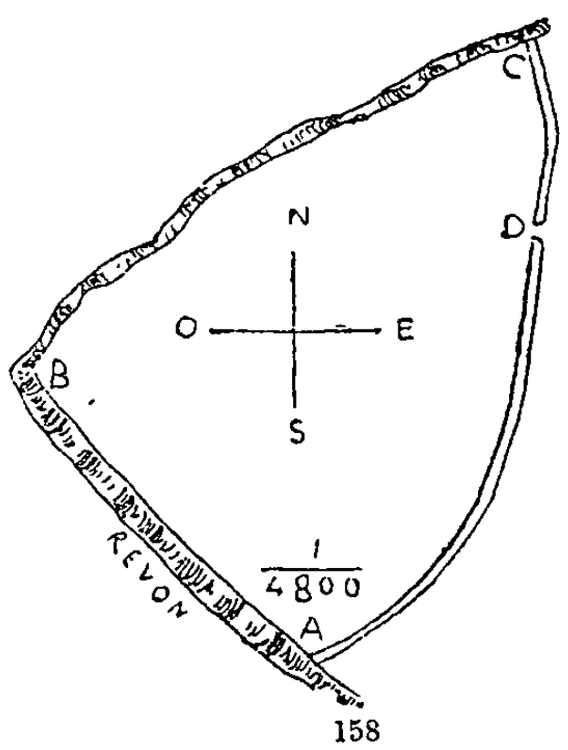

158

Dans la montagne qui limite la Haute-Savoie et le canton de Genève, dans ce Salève que nous avons vu si riche en débris préhistoriques et criblé de grottes habitées à toutes les époques, la partie septentrionale est coupée par le col de Monnetier et prend le nom de Petit Salève. Le plateau culminant (902 mètres) appartient à la commune de *Monnetier-Mornex ;* il est défendu naturellement au nord, à l'ouest et au sud par des rochers à pic; il descend au contraire vers l'est en pente relativement douce : là était le point faible, et c'est là qu'il a fallu établir un mur. Il subsiste encore : c'est le *Rempart des Allobroges*. Comme l'indique la figure 158, il décrit d'A à C une ligne courbe, traversée en D par un sentier.

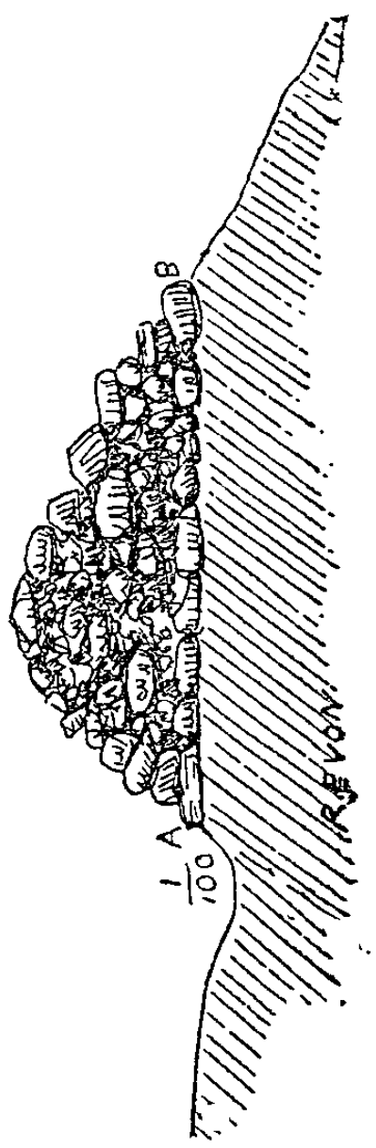

159

La coupe no 159 montre la disposition du terrain : l'enceinte légèrement inclinée est à gauche et se termine par un fossé en A, au pied du mur en pierres sèches, composé de blocs erratiques et de fragments calcaires. La base et les parements, éboulés, sont en moellons bruts, mais choisis, de 30 à 50 centimètres, juste la charge d'un homme ; l'intérieur est rempli par des débris plus petits. La base varie de 5 à 10 mètres, et la hauteur, de 1m,30 à 2 mètres et plus ; vers le N.-E., en C D, où la pente de la montagne devient très rapide, il a fallu entasser les matériaux en un talus de 10 à 15 mètres, qui s'appuie sur un ressaut de rochers. On n'a pas retrouvé les poutres, mais les intervalles carrés observés çà et là dans les pierres, et mêlés à la terre végétale, sont probablement les vides que les pièces de bois ont laissés en se décomposant.

Le périmètre du mur et des rochers abrupts forme un triangle curviligne. Les calculs de l'ancien instituteur, M. Perrin, donnent une surface de 3 hectares 76 ares. Isolé en face des Alpes savoisiennes que dominent les neiges éternelles du Mont-Blanc, ce plateau offrait un excellent observatoire, non pas précisément pour admirer un des plus splendides panoramas de l'Europe, mais avant tout pour surveiller ce qui se passait dans la plaine, sur les rives du Léman, le long des méandres du Rhône et de l'Arve, et dans l'antique oppidum de Geneva, éloigné seulement d'une lieue.

Les défenseurs du refuge ont laissé les preuves matérielles de leur installation depuis une époque reculée. Il y a quelques années, M. Wartmann avait trouvé, le long du mur, des poteries grossières, dont

la composition et la forme appartiennent à l'âge du bronze, mais qui peuvent avoir été encore employées dans la montagne à l'époque gauloise. Un propriétaire voisin, M. Bonzanigo, m'apprend que vers 1841 M. Godefroy, de Hambourg, avait recueilli également des poteries. M. Hippolyte Gosse a commencé des fouilles en 1871 ; elles ont amené au jour des amas de vases communs en menus fragments, semblables à ceux de l'âge du bronze qu'on a rencontrés dans les cavernes voisines ; ils étaient mêlés à des poteries romaines et à une monnaie de Gordien. M. Gosse a recueilli aussi un petit fragment de bracelet en bois ou en jayet, une lame de couteau en fer qu'il rapporte au premier âge du fer, un grain de collier en verre, des plaques de foyer ; puis, dans deux bosselures en forme de tumulus, des ossements très brisés ; enfin, des chevilles en fer éparses dans le mur. Le musée de Genève a fait l'acquisition récente d'une hache en pierre polie, ramassée dans l'enceinte, sur le bord du rocher qui regarde Monnetier.

Avant de quitter le Salève, signalons au-dessus des vignes de *Bossey*, sous la caverne de l'Ours, un plateau limité au sud par un mur en pierres sèches. Ce mur monte en zigzag le long de l'arête qui domine le plateau, et ce dernier est défendu naturellement au couchant et surtout au nord par la rapidité de la pente. Au-dessous, M. Thioly a trouvé en plusieurs endroits des poteries préromaines.

Dans la commune de *Saint-Gervais,* au-dessus du Fayet, sur un plateau situé à la lisière du bois des *Amerans*, lieu dit à la Grange, il existe une enceinte en pierres sèches, semblable au rempart du Salève par la proportion et la disposition des matériaux (fig. 160). Le revêtement, qui a conservé en partie ses assises verticales, offre un mélange de blocs roulés et de plaques en roches feuilletées, d'environ 50 centimètres ; l'intérieur est un amas de cailloux de toutes dimensions. La base a de 3m,50 à 6 mètres, et la hauteur actuelle 1m,20.

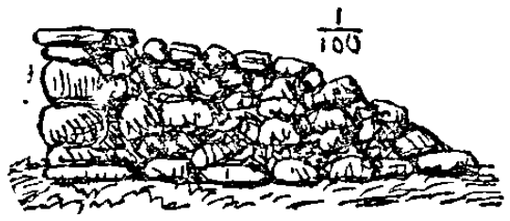

160

On a essayé de reproduire en filets typographiques (fig. 161) le plan que j'ai levé au millième. AB est un mur entier, épais de 6 mètres, long de 76, tourné

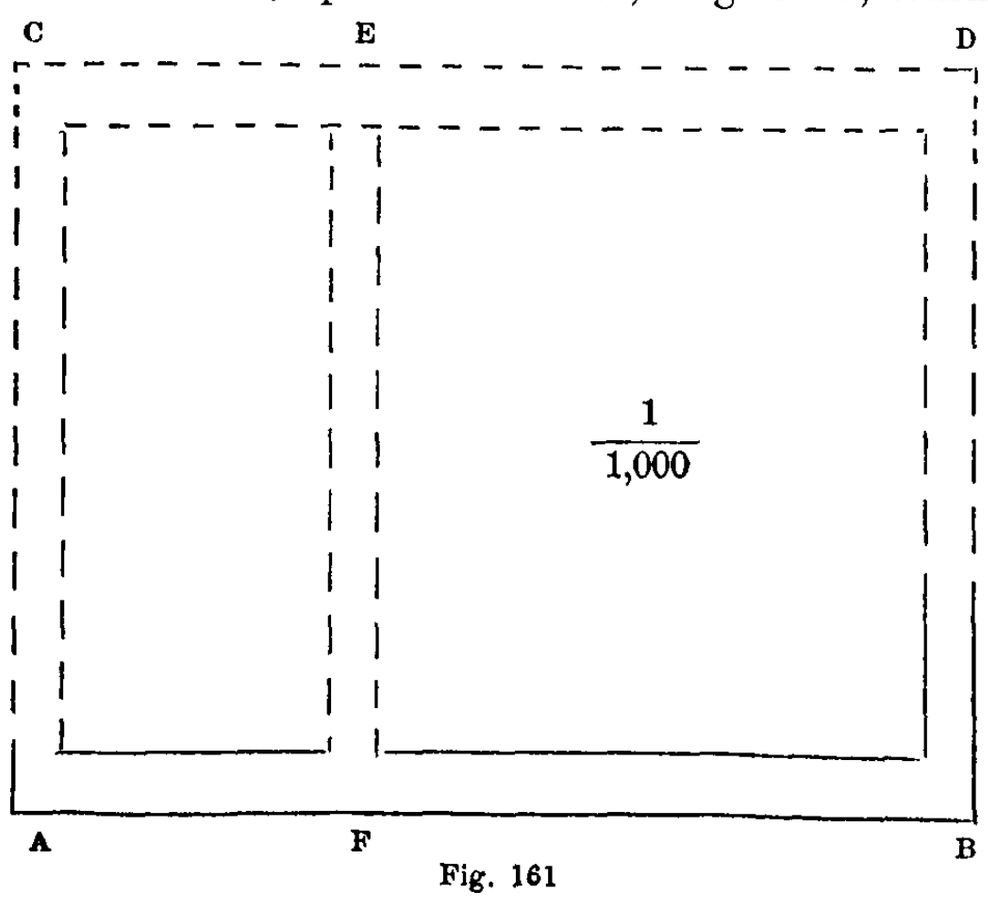

Fig. 161

du côté de la montagne. Le mur C D lui était parallèle et regardait la plaine de l'Arve ; il limitait le plateau au point où celui-ci se change en une descente rapide ; le propriétaire l'a détruit entre 1847 et 1850, et a comblé avec les matériaux un fossé établi en contrebas. Perpendiculairement, s'étendent les murs AC, EF et BD, larges de 3m,50, longs de 63m,50 ; ils offrent des solutions de continuité.

M. Quicherat a reconnu des mardelles d'habitations circulaires qui contribueraient bien, avec le genre de construction des murs, à faire classer l'enceinte dans l'époque gauloise. Je n'ai pas su voir les bourrelets de terre en question, ou plutôt je n'y ai pas songé, le savant directeur de l'École des Chartes me les ayant signalés longtemps après mon exploration. Il est probable que les Romains ont profité des travaux de leurs devanciers pour établir là un *castrum*. La position stratégique a été jugée assez avantageuse pour qu'au siècle dernier M. de Sales ait trouvé bon de s'y retrancher quand les troupes de la République envahirent la plaine.

Dans la même commune, à *Bionnassey*, on vient de signaler à M. Ducis un « camp celtique » vers le hameau de Champel. Une voie romaine passe dans le voisinage ; il sera prudent de vérifier s'il existe un mur d'enceinte, et quel en est le caractère.

M. Ducis rappelle aussi que dans cette région, sur la commune de *Megève,* le Fàbor, désigné comme camp romain par Payen, offre une position favorable pour la défense. Malheureusement, les étymologies celtiques de M. Ducis et les suppositions du docteur Payen ne sont appuyées jusqu'ici par aucun fait matériel prouvant que cette éminence triangulaire, située entre deux ruisseaux, à l'extrémité méridionale du chef-lieu, ait été utilisée par les Romains ou par leurs prédécesseurs : on n'a signalé aucune trouvaille de poterie antique, et je n'ai vu ni mur ni levée de terre, quoique les exploiteurs de gravier aient creusé là de profondes tranchées.

Dans l'arrondissement de Thonon, commune de *Champanges*, sur la partie du plateau limitée par les chemins de Champanges à Marin, de Champanges à Publier, et par un chemin de desserte, s'étend un mur en pierres sèches dont le parcours exige près d'un quart d'heure de marche. Il décrit un trapèze ; la grande base est au nord, à la limite des pentes étagées dans la direction du Léman. Les paysans appellent ce lieu la *Bossenaille* et prétendent qu'une ville du même nom s'y élevait « dans l'ancien temps. »

Le croquis n° 162 indique la coupe du terrain sur le front qui fait face au lac : la ligne horizontale A figure l'extrémité du plateau où se trouve le camp ; puis vient le grand mur, large de 5 à 7 mètres, haut de 1m,20 à 4 mètres. Entre celui-ci et un autre mur large seulement de 3 mètres, s'abrite le chemin de desserte B. Au-delà, les terrasses naturelles s'abaissent en gradins ; leurs talus sont retenus par les petits murs en pierres sèches C, D, E, etc., établis dans l'anti-



162

quité comme moyen de défense, et entretenus de nos jours pour soutenir les terres.

Avons-nous réellement affaire à un camp d'origine gauloise? Je n'ose l'affirmer avant qu'on ait trouvé des objets qui le datent. Le seul indice, jusqu'ici, c'est que le mur a bien le cachet de ses congénères gaulois : je l'ai fait couper par une tranchée, et il a offert exactement la même disposition qu'au Salève : base et parements en blocs irréguliers de 30 à 50 centimètres, espace médian occupé par des fragments plus petits. Mais les Romains n'auraient-ils pas usé, dans nos montagnes, des procédés de construction qu'ils voyaient employés par les vaincus? Quoi qu'il en soit, le séjour de la *gens togata* sur ce plateau est incontestable : près de la route de Champanges à Marin, au clos de Courte-Pose, on voit un beau mur, épais de 1m,70, en petit appareil romain cimenté. Il est long d'environ 25 mètres, et coupé à angle droit par deux autres, laissant entre eux une cour carrée de 10 mètres. Les deux côtés de l'angle sont continués par un mur curviligne en pierres sèches, épais de 6 mètres. L'espace que circonscrit la partie romaine est plein de débris de tuiles à rebords. — Notons enfin un canal en petits blocs, d'une époque inconnue, mis au jour vers la limite inférieure du plateau.

J'omets à dessein, faute de preuves suffisantes pour établir leur origine gauloise, plusieurs emplacements offrant des traces de retranchements, et dans lesquels les Romains ont séjourné : tel est le camp du *Lyaud,* canton de Thonon, localité où l'on a découvert les trois beaux trépieds en bronze conservés au Louvre et à Genève.

Voilà, sauf erreur, ce que l'on sait de certain ou de probable sur les constructions préromaines dans notre département. Il est à présumer qu'il en existait un bien plus grand nombre ; le hasard ou des fouilles intelligentes les feront découvrir un jour. Les habitants de ce pays accidenté n'avaient que l'embarras du choix pour trouver des plateaux défendus par les torrents, les ravins ou les roches à pic, et pour achever l'œuvre de la nature en ramassant sur place les matériaux des murailles qui devaient garantir pendant quelque temps leur indépendance.

Bibliographie. — 1° Refuge du Salève : Blavignac, *Etudes* sur Genève, I, 75-76, et II, 12-14, publie une lettre de M. Gosse, donnant quelques détails sur les objets découverts ; j'en ai complété l'énumération en les examinant au musée de Genève.

2° *Les Amerans :* Quicherat, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de France,* 1865, p. 149. — Le même est cité par M. Ducis, *Revue savois.*, 1866, p. 45, et *Questions archéol.*, p. 77.

3° *Le Fâbor :* Le docteur Payen, dans sa carte des environs de Saint-Gervais, accompagnant la *Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais,* le désigne comme camp romain. — Ducis, *Questions archéol.*, p. 77, cherche des origines celtiques dans les noms du Fâbor (*fal bor,* place fortifiée), de Megève et de l'Arly.

4° *Champanges :* Le cadastre de 1730, conservé aux Archives départementales d'Annecy, et celui de 1867, marquent les murgers, les murs des terrasses, l'aire de la construction en petit appareil romain ; mais leurs indications se trouvent insuffisantes pour le vaste périmètre du principal mur en pierres sèches.

IX

MONNAIES

Nous voici bien loin des jours où les premiers habitants de la Haute-Savoie, pauvres chasseurs nomades, poursuivaient de leurs flèches en silex les rennes qui paissaient au pied du Salève. Nous avons assisté aux progrès de nos ancêtres à l'âge de la pierre, à l'époque des dolmens, pendant les âges du bronze et du fer. Et maintenant nous entrons dans les temps historiques, en pleine civilisation gauloise. La monnaie remplace les échanges en nature ; l'écriture vient nous révéler les noms, et la gravure, les portraits et les emblèmes des chefs et des peuples établis sur notre sol ou dans les contrées voisines.

Il semble au premier abord que l'art a dû faire chez nous des progrès immenses depuis l'âge de la pierre ; et cependant, si l'on excepte quelques monnaies imitées de celles qui étaient frappées dans le Midi par les Grecs, on trouve, dans les pièces en argent, et surtout dans celles en potin, des représentations si gauches, si laides, souvent si monstrueuses, que l'on se prend parfois à regretter au point de vue artistique le temps où les dessinateurs traçaient sur un os de renne, dans les cavernes de Veirier, le profil très étudié d'un bouquetin ou l'élégante esquisse d'une branche feuillée.

Plusieurs découvertes importantes ont été faites dans le canton nord d'Annecy, sur les rives du lac. L'une, datant de 1830, eut lieu à *Veyrier*, vers le hameau de *Lacombe*. Surpris par un orage, deux jeunes bergers grattaient la terre dans le creux d'un rocher où ils avaient cherché un abri, quand ils aperçurent sous un bloc de pierre une marmite en bronze, à anse, ronde en dessous ; elle était pleine de pièces d'argent ! Les prenant pour du plomb de chasse, ils les portèrent à leur père. Celui-ci en remplit ses poches et les utilisa comme des chevrotines ; mais le frottement ayant fait disparaître la croûte terreuse et rendu au métal tout son éclat, le braconnier se hâta de livrer son trésor à un orfèvre qui l'acheta pour une valeur intrinsèque de plusieurs centaines de francs. Les enfants avaient gardé quelques pièces pour jouer à la Mourre ; ce sont les seules qui aient échappé au creuset. Le musée d'Annecy put en acquérir 25. M. de Saulcy, membre de l'Institut, les attribue aux peuples suivants :



163

15 des Allobroges à l'hippocampe des bords du Léman (fig. 163). Tête d'homme imberbe regardant à droite, coiffée d'un casque déprimé que surmonte une large aigrette d'où pendent deux plumes ondulées. — Revers, cheval marin (hippocampe), à droite. — Dans les spécimens les plus nombreux (fig. 164), l'homme et l'animal regardent à gauche. Une pièce a été percée pour orner un collier.

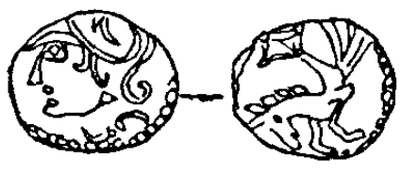

164



165

1 des Allobroges montagnards (fig. 165). Tête d'homme laurée, à g. ; imitation des types grecs. — ℞., un bouquetin bondissant à g. ; au bas est une espèce de fleuron.



166

3 de la ligue des peuples des Alpes contre l'envahissement des Germains d'Arioviste (fig. 166). Tête à nez aquilin, casquée. — ℞., cavalier courant vers la dr., la lance en arrêt, manteau flottant. Légende : COM[AN].



167

1 des Volkes Arécomiques (f. 167). Tête laurée. — ℞., cheval galopant à g. ; entre les jambes, une roue à 4 rayons. Légende : VO[L]. — Le dictionnaire de la Gaule, fig. 10 des planches de numismatique, décrit ce type et regarde la tête barbare comme la figure d'Apollon.

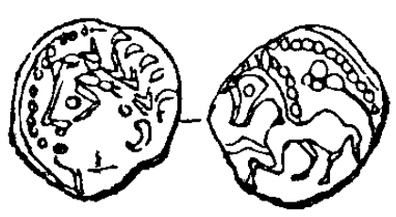

168

3 des Voconces, probablement, anépigraphes, et 1 retrouvée récemment (fig. 168). Tête laurée à g. — ℞., cheval à g. ; il n'a plus la roue, mais au-dessus on voit tantôt une croix à deux traverses, qui doit figurer une branche et ses fruits; tantôt une espèce de fleur à long pédoncule, comme l'indique la figure ci-jointe.

1 des Celtes-Eduens (KA.\·EΔOV). Tête casquée à g. ; derrière, une croix. — ℞., cheval à g., sous lequel est une roue à 4 rayons.

7 autres échantillons du même trésor avaient été présentés à l'Académie de Savoie. Sur ce nombre, 6 offraient une tête avec casque surmonté d'une aigrette, et au revers un cheval marin : c'étaient donc des Allobroges à l'hippocampe; le 7me, sur lequel on voyait un cheval ayant entre les jambes les lettres VOL, devait appartenir aux Volkes Arécomiques.

Des découvertes ont eu lieu près de là, dans la commune de *Talloires*, sur le *Roc de Chère*, montagne qui s'avance dans le lac et forme un plateau accidenté, rappelant la configuration de la falaise sur laquelle s'élevait la cité gauloise de Limes (*Magasin pittoresque*, 1849, p. 172). En 1786, un agriculteur, travaillant sur la pente du Roc de Chère, brisa avec sa pioche un vase rempli de nombreuses monnaies en argent. Elles furent disséminées et les orfèvres en achetèrent pour une somme considérable, mais leur description sommaire a été consignée dans deux manuscrits de M. Despine. La plupart portaient une tête casquée, et au revers un cheval, ou un hippocampe, ou un cavalier armé de la lance, etc. Les principales légendes étaient VOL et CON (probablement COM[AN]); une pièce portait sur la face COOV, et au revers Coo OMA. Ces indications paraissent se rapporter à des types identiques à ceux du trésor de Veyrier.

Le musée d'Annecy possède un échantillon en argent des Allobroges à l'hippocampe, trouvé sur le versant nord du Roc de Chère, et offert par M. Monnet, propriétaire voisin. — M. l'avocat Marion avait recueilli une pièce semblable dans son jardin, sur le même versant.

Des monnaies en potin proviennent également de ce plateau. Le musée d'Annecy en a 8; M. de Saulcy a bien voulu vérifier les noms des peuples :

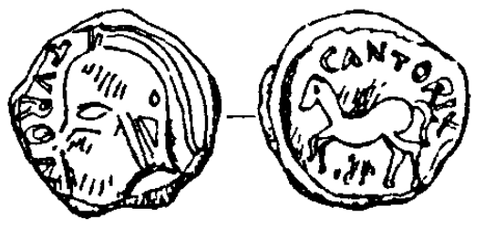

169

1 des Turones (fig. 169). Tête casquée avec cimier, à g. Légende : TVRONOS. — ℞. cheval courant à g. Légende : CANTORIX.

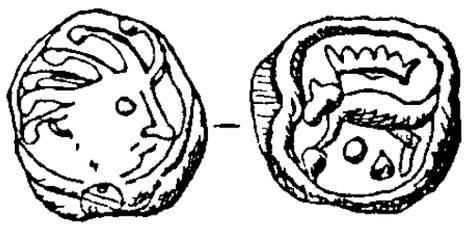

170

1 des Senones ou des Aulerkes? (fig. 170). Vilain personnage, proche parent de Pierre l'Ebouriffé ; il est tourné à droite, les cheveux hérissés. — ℞. sanglier à g., ayant entre les pattes trois globules, 1 et 2. Une pièce semblable est figurée dans le Dictionnaire de la Gaule sous le n° 200 et classée dans les attributions indéterminées.

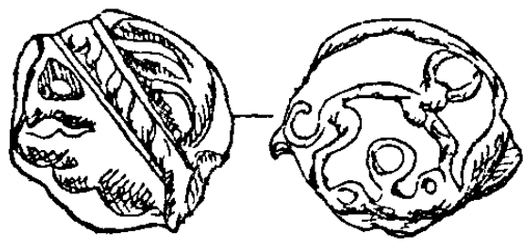

171

2 des Leuks (fig. 171). Tête à g., à chevelure ondulée, avec torsade ; profil monstrueux.— ℞. sanglier barbare à dr. ; sous les pattes est une triple boucle.



172

1 des Séquanes (fig. 172). Tête fruste, paraissant offrir la forme de la précédente. — ℞. bouc ou animal de la même famille, sautant à g., les jambes de devant ramenées vers le corps.

1 des Bituriges. Tête à g., cou allongé. — ℞. animal informe.

1 des Carnutes, trop fruste pour être décrite. On peut la rapprocher du n° 197 du Dictionnaire de la Gaule.

1 des Sénones. Tête barbare à g. — ℞. quadrupède bondissant à g. ; il rappelle celui qui est figuré ci-dessus, n° 172, avec ses pattes de devant repliées et sa longue queue relevée.

Après ces trouvailles, il ne reste à mentionner que des rencontres isolées. Classons-les selon l'ordre des communes.

Alby. 2 très petites monnaies Massaliètes, d'argent, à la roue. Légende : MA. (Musée d'Annecy).

Annecy. Dans la plaine des Fins, sur l'emplacement de la station romaine de *Bautæ*, M. Courrier a trouvé en 1871 une pièce en argent, offrant d'un côté une tête humaine à gauche, à très long cou ; de l'autre, un cheval courant à g. Il faudrait la rapporter aux Volkes Arécomiques. (Musée d'Annecy). — La même station a donné en 1877, dans le champ de M. Ducruet, un spécimen en argent des Allobroges à l'hippocampe (id.) : tête à g., avec casque déprimé, surmonté d'une large aigrette. — ℞ cheval marin à g. — Du même champ, petit bronze à l'hippocampe (id.).

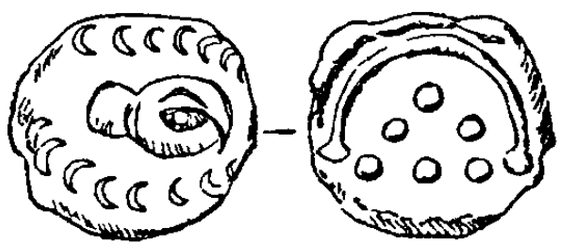

173

Sillingy. En 1864, un cultivateur trouva dans son champ une monnaie en or, d'une valeur intrinsèque de 23 fr. (fig. 173). Après me l'avoir laissé dessiner, le campagnard qui avait promis de la livrer à nos collections publiques l'a vendue à l'étranger. La face représente une tête d'oiseau à d., entourée d'une couronne de feuillage faisant bordure. — ℞. 6 points disposés 1, 2 et 3, entourés d'un demi-cercle à extrémites globuleuses, ou torques. Ces monnaies appartiennent à la Rhétie ou à la Vindélicie.

Bonneville. Denier d'argent fourré, percé d'un trou. Tête humaine à d. — ℞. cavalier galopant à d. et tenant une lance baissée; au-dessous, [AV]SC [ROCOS]. Ligue des peuplades alpines contre Arioviste. (Coll. du doctr Dufresne à Fillinges).



174

Marcellaz près Bonneville. Monnaie en argent, trouvée dans les bois de *Chaumont* (fig. 174, coll. Léandre Dufresne à Saint-Jeoire). Buste à d. avec casque orné d'ailes, Légende : DVRNACOS. — ℞. [A] VSCRO [COS] sous un cavalier armé d'une lance, galopant à d.; ligue contre Arioviste.

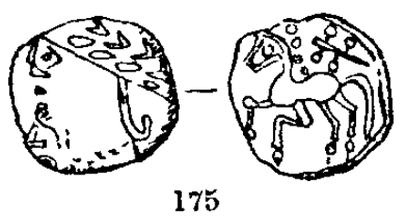

175

Saint-Jean-de-Tholome. Argent, anépigraphe (f. 175, coll. du dr Dufresne à Fillinges). Tête laurée à g. — ℞. cheval courant à g.; au-dessus, un rameau garni de baies. Attribuée par M. de Saulcy et par le Dict. de la Gaule aux Volkes Arécomiques.

Thonon. Anépigraphe, en potin, des Allobroges. Recueillie près de la ville (coll. Griolet à Genève). — A Ripaille, monnaie en potin, offrant sur la face une tête coiffée d'un casque rond. — ℞. cheval grossièrement tracé et entouré de 6 points. Appartient à M. Ducis.

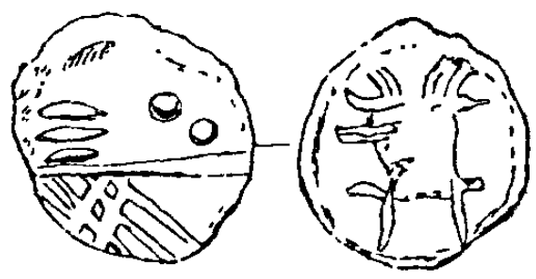

176

Lugrin. Une belle monnaie d'or (fig. 176), provenant du hameau de la *Tour-Ronde*, a été achetée en 1860 au docteur Marin, de Genève, par M. de Saulcy, et doit avoir été cédée à la Bibliothèque nationale de Paris avec la collection du savant numismatiste. Elle a été frappée par les Salasses. M. de Longpérier suppose que le type singulier des monnaies d'or de ce peuple représente « les instruments qui servaient au lavage de l'or, cette opération si importante pour le pays, la cause des guerres qu'il eut à soutenir. »

Collections. — Musée d'Annecy : 25 monnaies en argent, de Veyrier; 8 en potin du roc de Chère, et 1 en argent de même provenance; 2 d'Alby; 3 des Fins d'Annecy. — Bibliothèque nationale de Paris: la monnaie d'or de Lugrin, acquise par l'Etat avec toute la collection de M. de Saulcy, la plus riche du monde en numismatique gauloise. Il s'y trouve peut-être d'autres sujets intéressant notre département, parce que M. de Saulcy avait acheté le médailler du célèbre Tochon d'Annecy. — Collection Griolet à Genève, très riche en monnaies gauloises de toutes provenances. M. Griolet ne m'a montré comme provenant de la Haute-Savoie que le denier d'argent de Thonon décrit ici. — Diverses pièces du département, énumérées plus haut, sont conservées par M. Ducis et Mme Marion à Annecy, M. le docteur Dufresne à Fillinges et son frère à Saint-Jeoire.

Bibliographie. — 1° Trésor de Veyrier : *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 1re série, t. IV, p. 19. Appréciations fantaisistes sur l'attribution de 7 pièces. — L. Revon, *Revue savoisienne*, 1866, p. 53. — Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, rédigé par la Commission de la topographie des Gaules et par ses correspondants, offre une nombreuse suite de monnaies admirablement reproduites, où l'on reconnaît la plupart des types recueillis dans nos contrées.

2° Trésor du roc de Chère : Despine, *Essai médical*, p. 295, volume mscr., appartenant à la Soc. Florimontane. — Idem, *Antiquités*, p. 6, volume mscr., même bibliothèque. — Eloi Serand, notes mscr. — L. Revon, *Rev. savois.*, 1866, p. 53.

3° Monnaie d'or de Sillingy : Voir dans la *Revue numism.*, 1863, p. 146, et pl. IV fig. 8, une pièce analogue, décrite par M. A. de Longpérier d'après le mémoire de Streber : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen;* Munich, 1860 et 1861, in-4°, 11 pl.

4° Monnaie d'or de Lugrin : dessinée dans la *Revue numism.*, 1861, pl. XV, n° 10. M. de Longpérier, auteur de l'article intitulé : *Monnaies des Salasses*, p. 333 à 347, se borne à la brève indication suivante : « N° 10. Sans légende. Or. Achetée à Genève par M. de Saulcy en 1860. » Plus loin il ajoute que ces monnaies sont extrêmement rares, et qu'on n'en connaissait pas un seul exemplaire en France avant que M. de Saulcy en rapportât un de Suisse. — J'ai appris par mon ami, M. Morel-Fatio, que le lieu de provenance est le hameau de la Tour-Ronde, commune de Lugrin, sur la rive savoisienne du Léman.

Louis Revon.

(A suivre.)

LES NOËLS DE SCIONZIER

(Suite)

De ce dit-elle an suis laz volonté
Je suis lanselle de laz Divité
Incontinent
Ativement
Le noble arcange ausi sans ne voles
Joesement
Fidelement
Fut anbessade Gabriel affiné

Quant de moy ves Marie fut a tes
Fut cité
Et modé
Pour tribus pais

En Betteen Josephtz le bon prodomme
La menné
Et logé
A grant povreté

Au diversoire quant elle anfenté
Lanfant Jhesus unblement recliné
Anvelopé
Le doulx agniel
Dedens la creche elle la reposé
Leu adoré
Et acollé
Le buf et lane tous doulx lon adoré

Les bergeron que son pour les montagne
Ansemble
Pour garde
Ant chan leour berbis
Si ont oir le cantique de gloire
De chanter
Resonne
Gloria in exelcis

Lors son venu pour lanfant adoré
Et de leour biens li liont presenté
Puis sans tardé
Tan consolé
A leour mouton si sen son retourné
La grant clarité
De lanfan ses divulgué
Par touta la cité

Trois grous Sig^or vonient detranges tere
Doriem
Vel lanfan
Si sont arivé
Pour faire omage a lenfant debonoire
Delansant
Redolent
Luit on arporté

Et de la mierre de grant suavité
Et de fin or a grande cantité
Dautre costé
Sam son alé
Le roy Erode a bien este trompé
Chanton Noel
Pour lanfant nez
Et luis dison en toute pureté

Nous suplion Dulce Virge Marie
Que se lui
En vertu
Volit conservé
Et preservé sete paroche de Sionsié
Tous jour plus
Que Jesu
La volie gardé

Or antendé mere pucelle
Et contenplé devotement
De Gabriel Dulce novelle
Danné estion tous premierement
Mais la renne de Paradis
Nous az donné joie eternelle
Ave dison pour amour delle
Que porta le doulx Jhesus Cris
Et la leta de ses mamelles
Explicit

Le titre de l'ouvrage est dans un encadrement formé de deux colonnes contournées par des bandes en spirale, avec linteau rempli de feuillages au centre desquels pose une colombe. Au-dessus ou lit : *J. de Balmis*.

Le seuil distinct des piédestaux est orné de cartouches ondulées.

Le C initial de *Chanton*, formé d'ornements calligraphiques, est flanqué de deux têtes d'hommes opposées comme dans Janus Bifrons. Dehors la panse se trouve le vieil homme, coiffé d'un bonnet phrygien, que l'on portait autrefois dans quelques campagnes. Au-dessus un oiseau tient à son bec, par le manche, une pomme. L'intérieur de la panse encadre l'homme nouveau dans l'attitude du chanteur. Sur les ornements qui servent d'abri à sa tête pose une colombe tenant à son bec un rameau d'olivier. On reconnait ici le fruit de perdition du paradis terrestre et le symbole de la paix obtenu par l'Incarnation du Verbe.

Le D initial de *Dulce pucelle* contient une figurine et la corne du D se termine par une tête de serpent lançant le dard.

Le D initial de la strophe suivante enferme également une figurine en sens inverse et se termine par une queue de dragon. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 8 AOUT 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président informe la réunion que M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'allouer une somme de 400 fr. à la Société à titre d'encouragement pour ses travaux. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour cette nouvelle marque de sympathie.

Le même se fait l'interprête de la Société Florimontane en complimentant notre collègue, M. Ritz, pour le beau succès obtenu à Paris par la Chorale d'Annecy, confiée à sa direction. On sait que grâce aux études sérieuses de cet orphéon et au dévouement de M. Ritz, un premier prix de lecture à vue et un troisième prix d'exécution ont été obtenus en division supérieure au grand concours du Trocadéro. La Chorale avait à lutter avec les sociétés les plus exercées de Paris, de Rouen et de Toulouse.

M. Revon présente une peinture à l'huile offerte au musée par un de nos meilleurs paysagistes savoisiens, M. Hugard, de Cluses. Le sujet est pris dans la forêt de Compiègne. Une mare, le Trou-Fondu, laisse échapper des ruisselets qui serpentent dans les terres désagrégées du premier plan. Des perspectives très fuyantes s'ouvrent sous les grands arbres, traités avec une largeur qui n'exclut pas l'étude consciencieuse des détails. Elève de Diday, M. Hugard appartient encore à cette vieille école de paysagistes qui croient qu'une peinture à l'huile ne doit pas rester à l'état de simple ébauche et ne doit supprimer ni le dessin ni la couleur : nous confessons nos sympathies pour ces idées-là.

Le même fait circuler une suite de gravures à l'eau-forte composées et exécutées par M. Alexandre de Bar. Se mettant à l'unisson de Bernardin de Saint-Pierre, l'artiste a chanté de sa voix la plus douce les chastes amours de Paul et de Virginie; les forêts où s'entrelacent les lianes, les rochers, les solitudes ombreuses, les huttes des colons de l'Ile de France lui ont inspiré des scènes pleines de fraîcheur. L'édition de *Paul et Virginie* que devaient illustrer ces petits chefs-d'œuvre n'a jamais paru, et pour cause : tout cela est bien passé de mode et bien fade à côté de l'*Assommoir* ou de la *Fille Elisa*...

M. Serand signale, parmi les achats faits pour la bibliothèque de la Société, le bel *Armorial genevois*, publié par MM. Galiffe et de Mandrot. Des planches irréprochables figurent en or, argent et couleurs, huit cents armoiries d'évêques, d'administrateurs et de familles ; la Savoie occupe une très large place dans ce recueil.

M. Ducis 1° signale la position d'un camp celtique qu'on lui a fait observer dernièrement au plateau de Campel *(campus belli?)* sur Bionnay.

De là on monte au col de Voza, et l'on pouvait surveiller la voie romaine qu'il a indiquée par Montivon jusqu'au plateau de la Forclaz, où se trouvait l'inscription limite entre les Viennois, soit Allobroges, et les Ceutrons (1).

2° Fait connaître que l'église de Contamines sur Saint-Gervais a été bâtie sur les ruines de l'ancien château de Montjoë *(Mons Jovis)*, appartenant à la famille de Faucigny. La base du clocher est encore le reste d'une tour ancienne.

C'est de ce château que Béatrix, fille unique de Pierre II de Savoie et d'Agnès de Faucigny, et femme de Guigue VII, Dauphin de Vienne, donna, sur la fin du XIIIe siècle, l'albergement perpétuel des montagnes aux habitants de la vallée.

M. Revon expose le produit des fouilles exécutées sous un murger, à Gruffy, et signale de nouveaux fragments d'inscriptions provenant de la démolition de l'église de ce village. Ils sont promis au musée.

On connaissait déjà le fragment

DOMITIA·C·F·MAR//////

Les autres paraissent se rapporter à la même inscription :

////S·PATRVO//// et ////VA·SIBI·P/////

M. Allmer, à qui M. Revon a communiqué cette découverte, nous écrit : « Le nom de *Domitia*, un des plus connus de la haute aristocratie romaine, le soin que prend la personne qui le portait de rappeler sa filiation, ce qui marque en elle une personne d'un rang supérieur, tout cela indique une inscription non banale.

« Probablement le personnage, qualifié de *patruus*, à la mémoire duquel elle était consacrée, a joué dans ce pays-ci un rôle important comme fonctionnaire public ou municipal, ou comme grand propriétaire. L'essentiel, c'est de profiter de l'heureuse circonstance de la démolition de l'église pour tâcher de rassembler tout ce qu'on pourra retrouver du tombeau qui sans doute a existé autrefois sur cet emplacement.

« Déjà on peut lire :

.... *Domitia, Caïi F(ilia), Mar...,...S. Patruo... (vi)va sibi P(osuit,* ou *Posterisque suis posuit).*

« *Mar...* est certainement le commencement du *cognomen*, soit *Marcella*, ou *Marcia*, ou quelque autre. La première partie de l'inscription devait contenir les noms et titres du personnage. »

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

(1) *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, p. 64.

DONS ET ÉCHANGES

Dons. — Eugène Enfonce, *Buzenval*, poésie. Auteur. — Anonyme, *La Molluire ou la montagne ensorcelée du Bec-Rouge en Tarentaise*. Auteur. — *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*. Ministère de l'instruction publique.

Achats. — Galiffe et de Mandrot, *Armorial historique genevois*, in-4° de 36 pl. — Edouard Mallet, *Documents genevois inédits* pour la généalogie historique de la Maison souveraine de Savoie, du XIe au XVe siècle.

Echanges. — *Revue* des Sociétés savantes des départements. — *Journal des connaissances médicales*. — *Association scientifique de France*. — *Revue de la poésie*. — *L'Investigateur*. — *Mémoires* de l'Académie du Gard; de la Société archéologique de Constantine. — *Annales* de la Société botanique de Lyon; de l'Académie de Mâcon; de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletins* de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; de la Société d'agriculture de la Savoie. — *Travaux* de la Société de statistique de Marseille. — *Revue du Lyonnais*. — *L'Educateur*.

Le Dauphiné. — *L'Italia agricola*. — *L'Union savoisienne* — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *L'Echo du Salève*. — *Le Chablais*. — *Le Léman*. — *La Savoie thermale*. — *La Seybouse*, journal de Bône.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

Le nivellement depuis la Méditerranée près d'Haïfa, jusqu'au lac de Tibériade ou mer de Galilée, commencé en juin 1875 par le lieutenant Conder, interrompu depuis, et enfin achevé par Kitchener, a donné à ce lac une altitude moins grande que celle que Doergens et Lynch lui avaient attribuée : Doergens lui donnait 194 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, et Lynch 199 mètres, tandis que le nivellement récent accuse 208 mètres de dépression.

Comme la Mer morte est à 394 mètres au-dessous de la Méditerranée, il s'ensuit que du vieux lac de Génézareth à la mer Maudite, le Jourdain a une pente de 186 mètres : pente régulière, car on ne cite qu'un ou deux rapides sur le fleuve sacré.

Le capitaine Burton, qui fit, il y a vingt-cinq ans, un voyage à la Mecque, déguisé en musulman, a reçu les confidences d'un pèlerin sur l'emplacement de mines d'or et d'argent. Burton obtint du khédive le commandement d'une expédition pour aller reconnaitre ces gîtes précieux. Dans l'ancien pays des Madianites, Burton a retrouvé les ruines de trente-deux villes et les restes de nombreux établissements métallurgiques, puis les gisements signalés d'or et d'argent, de soufre et de sel gemme.

M. de Lesseps attend des caisses renfermant des échantillons de minerais qu'il soumettra à l'examen de M. Daubrée. Il paraît que M. Mariette possède des papyrus mentionnant l'existence de nombreuses usines minérales dans le pays des Madianites. Le golfe d'Akabah, près duquel les découvertes ont été faites n'est éloigné de Suez que d'une ou deux journées.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 8

AOUT 1878

5me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	26°	8°5	16°4	724,5	»	4,1	70	23°8	46°	32°	—	N	fort	très beau		0,55	20°
2	26,5	10,5	20	717,3	»	2,9	64	24	42,5	31	O	N	faible	couv.1/2	Pluie à 7 h. s. Continue à 10 h.	0,555	20,6
3	26,5	13	15,8	713.5	20,7	2,4	70	19	33,5	29	?	N	id.	pluie	continuelle. Continue à 10 h. s.	0,55	19,3
4	22	14,5	18,4	720,8	8,4	1,2	86	22,5	36	27	S-O	E	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,57	20
5	26	11,5	20	721,8	»	1,8	77	26,3	44,5	32	S-O	E-S-E	id.	id	Très beau à 10 h. s. pluie dans la nuit.	0,57	20,4
6	29,5	14	17,2	721	3,3	2.3	88	21,4	30	25	S	O	fort	pluie	par bourr. très forte à 8 h. m. à 3 h. s. écl et tonn.	0,56	20,2
7	24,5	13,5	20,5	723,5	20	1,3	88	26,5	47	33	S	E-N-E	faible	beau	T. beau à 10 h. s. [et g pl. à 10 h. s. c. 1/2	0,59	19,5
8	27	14	19,5	726	»	2,1	88	23,5	33	26	S-O	E	id.	id.	Couvert 3/4 à 10 h. s.	0,605	19,7
9	27	11,5	20,5	726	»	2,6	74	25,2	48	35	S	S-E	id	id.		0,60	19,7
10	28	13	21,6	721	»	2,7	77	25,2	33,5	29	—	S-S-E	id.	très beau	Pluie à 5 h. s suivie d'écl et tonn à 10 h. couv	0,59	20,4
11	27,3	13,5	20,4	722	16,1	2	69	20,3	40,5	28,5	S	S-S-E	id.	beau		0,61	21
12	20,5	13,5	21	720,6	»	2,1	73	22	40	28	O	S-S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,61	19,8
13	27	13	20	721,2	»	2,4	77	26,6	50	36	O	E	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s	0,60	21,2
14	28,5	17.5	24,8	720,4	»	3,4	55	27	34	29	S	E	id.	couvert	Grande pluie de 4 1/2 à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,60	22,1
15	28,7	16,5	20	719,4	17,2	2	83	23,5	28,5	28	S-O	S-E	id.	id.	Grande pluie et vent violent à 7 h. s. Vent cont.	0,62	20,5
16	24	14,7	16,8	717	48	0,9	88	18,2	19,5	21,5	S	E	fort	id.	Bourrasque de pluie dans le jour.	0,72	19,3
17	20,5	14,3	19	724,3	4,3	1,1	82	21	34	28	S	S-E	faible	id.	Beau à 10 h. s.	0,74	19
18	25	9	18,2	723,1	»	2,1	80	23,8	47,5	32	S	S-S-O	id.	couv.1/4	Id.	0,76	19,4
19	26,5	14,7	21,2	720,9	»	2	80	25	39	30	—	S	id.	couvert	Bourrasque, pluie à 6 h. s. Couvert à 10 h.	0,74	19,4
20	27,5	14,5	18	721,7	1,5	3	90	19.5	29,5	25	—	S-O	id.	id.	Pluie à 10 h. s.	0,71	19,6
21	28,5	12	19	724	»	1,6	87	23,5	44,5	30	—	S-E	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,72	20
22	25	10,5	20	723	»	2,4	87	25,6	41,3	30	—	S	id.	couv.1/2	Pluie dans la nuit.	0,70	19,8
23	27,3	15,5	16,4	720	7,6	1,1	90	18	24	20	—	S	fort	pluie	par g. v. S-E. écl. et tonn. bourr. de pluie très	0,69	19,6
24	21,3	11,5	17	715,2	13,2	0,8	81	16,4	19	16,5	E	S-E	faible	id.	Couvert à 10 h. s. [forte, vent violent	0.67	19,7
25	22	12,5	17.2	716,7	9,8	1,1	78	20	31,7	25	S-E	S	id.	couvert	[bourr. de pluie	0,67	19,5
26	22	15	15,5	719,7	2,4	2	90	15	17,5	15,3	E	S	fort	pluie	Grande pl. de 6 h. à midi, à 8 1/2 écl. et tonn g.	0,68	19,3
27	23	14,5	22,8	721,5	13,8	0,7	74	22	30	25	S-E	S	id.	couvert	Bourrasque de pluie dès 9 h. à 10 h. s. pluie.	0,72	20
28	26	17	23	724	9.8	1,3	86	26,5	40,5	37	N-N-O	O	faible	couv.1/4	Très beau à 10 h. s., pluie avant 9 h m.	0,74	20,5
29	31	19	21	721,6	1	2,4	82	23	30,5	25,5	S-O	S-O	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,75	20,6
30	27,5	17	17,5	719,3	24,4	1,8	95	15,5	16,5	15	E	S	id.	pluie	contin. avec écl. et tonn. continue le matin, vent	0,77	20
31	19	13	17	722,1	16,1	0,2	90	23	45	30	S	S	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s. [violent.	0,77	19,9
Moyennes ou Totaux.	25°52	13°63	19°21	721,07	237,6	59,8	80,61									6,56	20

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite), par M. Louis Revon. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Avis. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

X

MYTHOLOGIE GAULOISE. — PIERRES A LÉGENDES

Ce n'est pas ici le lieu de faire un cours de mythologie. Dans une étude dont le but essentiel est d'énumérer les objets découverts sur notre sol, il faut se borner à décrire les monuments matériels du culte avec les légendes qui s'y rapportent.

Les *fées* ou *fayes* jouent chez nous le principal rôle dans les traditions populaires qu'on peut faire remonter aux temps antérieurs à la conquête romaine. Fort peu versés dans la théorie des blocs erratiques et des phénomènes glaciaires, les anciens habitants de nos contrées ont vu l'intervention d'êtres supérieurs, de *Dames* bonnes ou malfaisantes, dans la dispersion des pierres arrachées aux flancs des Alpes et disséminées au loin, sur les pentes et dans les plaines, dans des conditions de forme ou d'équilibre bien faites pour parler à l'imagination. Les grottes sont les habitations des fées ; les ponts naturels sont leur œuvre ; elles ont creusé des bassins dans la protogine, superposé les blocs tournants et dressé les monolithes.

Dans l'ouest et le centre de la France, quelques-uns de ces grands travaux sont attribués à *Gargantua,* espèce d'Hercule gaulois bien antérieur au fils de Gargamelle et de Grandgousier. Les mythes relatifs à ce géant n'ont guère pénétré dans nos régions, et je n'ai entendu citer son nom qu'une ou deux fois dans la Haute-Savoie ; cependant il est venu jouer au palet avec des rochers dans le Doubs, dans le Lyonnais, dans le Jura et même dans l'Ain, tout près de nos limites, par exemple dans le pays de Gex ; il ne faut donc pas trop se hâter de rejeter les récits de nos campagnards comme une importation de l'érudition étrangère.

Un autre géant, *Morand,* a pris les environs de Bonneville pour théâtre de ses exploits.

Le Neptune gaulois a laissé des souvenirs de son culte sur la rive savoisienne du Léman. De même que dans le port de Genève on voit émerger la *pierre de Niton,* on retrouve également le *mas Niton* au fond du golfe de Coudrée, à *Sciez.* — Devant le promontoire voisin, à *Yvoire,* à 60 mètres du château, la *pierre d'Equarroz* apparaît au-dessus des ondes ; selon la tradition, les riverains y faisaient des sacrifices à Neptune, Neith ou Niton ; les offrandes devaient avoir une certaine valeur, car on dit que « la dot des filles d'Yvoire est sous la pierre. »

Le *cheval,* mythe solaire selon quelques savants, joue son rôle dans nos régions. Il parcourt d'immenses espaces dans les airs et laisse l'empreinte de ses sabots sur les pierres qu'il touche entre deux bonds. Le christianisme venant greffer ses récits sur l'antique légende, le cheval a souvent pour mission d'emporter des saints loin de leurs persécuteurs.

L'influence chrétienne a modifié d'autres mythes : la sainte Vierge a détrôné plus d'une bonne fée ; saint Martin est venu substituer son nom à celui des *pierres Martines ;* les cures opérées par l'intercession de saint Clair ont fait oublier l'ancien culte des fontaines ; et le signe de la rédemption, fixé sur les mégalithes, a dû rappeler à plus d'un montagnard trop fidèle aux vieilles croyances que la vénération pour les pierres n'est plus admise de nos jours.

PIERRES BRANLANTES

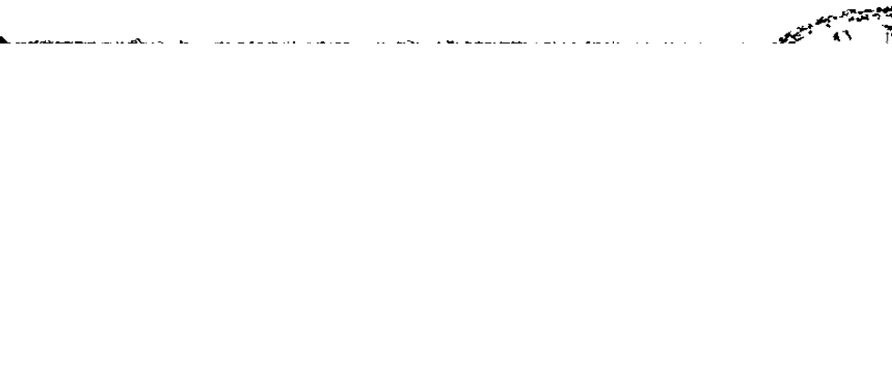

177

Dans la commune du *Petit-Bornand,* près du hameau de Termine, à Saxiâ, on voit au bord de la route la *pierre branlante* ou *tournante :* un rocher calcaire, long de 15 mètres, supporte un bloc quadrangulaire, de 2m,30 de largeur sur 1m,10 de hauteur. Celui-ci n'est nullement branlant, mais la tradition

veut qu'il tourne sur lui-mème, à Noël, pendant la messe de minuit.

Sur la pente méridionale des Voirons, commune de *Fillinges,* à Buisson-Rond, un bloc erratique en gneiss, haut de 1m,50, long de 3m,70, forme une table très inclinée, maintenue en équilibre sur une étroite base de petites pierres (fig. 177). On l'appelle la *pirra à chantapeu,* la *pierre à chante-poulet* ou *chante-coq,* c'est-à-dire le réveille-matin, l'endroit où l'on se réunit au point du jour pour aller à la montagne ; selon d'autres, cette pierre et ses homonymes que l'on rencontre en divers pays ont reçu ce nom parce qu'elles font entendre à l'aurore des sons semblables au chant du coq ; on dit aussi qu'un coq vient y annoncer le lever du soleil. A notre bloc se rattachent de vagues histoires de fées ; il passe aussi pour avoir été jeté là par Gargantua qui jouait au palet sur le mont Salève.

On pourrait classer dans les pierres branlantes, à cause de sa position en équilibre d'une stabilité peu assurée, le *bloc des fées,* conglomérat descendu des moraines de *Chavanod* et qui s'est arrêté à l'issue des gorges du Fier. Posée sur une de ses aspérités, la gigantesque pelote de graviers agglutinés est maintenue dans cette situation par de menus fragments. Les gens de la localité disent qu'une fée l'avait apportée dans son tablier, procédé déjà employé ailleurs, comme nous l'avons vu pour le dolmen de Reignier.

PIERRES A ÉCUELLES.

Dans notre département, je n'ai aperçu jusqu'ici que dans l'arrondissement de Thonon ces petits bassins, creusés le plus souvent dans des roches erratiques, et auxquels beaucoup d'archéologues attribuent une origine très ancienne.

On m'a conduit à *Champanges,* tout près de la limite de Publier, vers la Benne, auprès d'un bloc en gneiss dont la moitié a été malheureusement exploitée. La partie subsistante a encore 7 mètres de longueur ; la face supérieure est couverte d'écuelles dont le diamètre varie de 4 à 12 centimètres. La pierre ne porte pas de nom ; c'était le lieu de réunion de la *chette,* l'assemblée des sorcières.

M. F. Troyon visita en 1856 la *pierre d'Epeneux,* entre *Féternes* et Vaugron. On venait de faire sauter, pour l'employer à la construction de l'église, cette roche feuilletée, dans laquelle étaient creusés de petits bassins ; un fragment a été transporté au musée de Lausanne. Cette pierre était hantée par la *chette ;* là se tenait la synagogue des francs-maçons. — En 1871, j'ai observé dans la même commune deux autres pierres à écuelles. L'une est une plaque de gneiss de 1m,30 sur 1 mètre, épaisse de 15 centimètres. La moitié d'une face présente une douzaine de bassins ayant 4 à 5 centimètres de diamètre et une profondeur de 2 centimètres. Elle était primitivement couchée sur la pente d'un champ dans la direction de la Dranse, à 100 mètres sous le Château-Vieux ; aujourd'hui elle est appuyée contre un mur dans le village. — L'autre pierre est un bloc erratique en roche feuilletée, de plus de 4 mètres, posé à plat dans le vignoble dit Sous l'Evaux, sur une pente à l'est près de la Dranse. Là sont creusées à intervalles irréguliers des écuelles larges de 8 à 10 centimètres, profondes de 3 à 4, et dont les stries concentriques montrent aussi clairement que dans les deux pierres précitées le travail de l'homme, — ou de l'enfant, car il est permis de voir dans un bon nombre de ces fameuses pierres à bassins un amusement de petits bergers nés longtemps après la disparition de la dernière Velléda. En lisant la savante monographie de M. Desor sur les pierres à écuelles, on reconnaît sans doute que dans bien des cas les bassins sont contemporains des mégalithes (fin de la pierre polie), mais les exceptions sont nombreuses ; il suffira d'en citer une pour inspirer de la circonspection aux chercheurs de monuments préhistoriques. Dans le département de la Savoie, à Saint-Sigismond sur Aime en Tarentaise, il existe devant la chapelle une inscription romaine isolée sur le plateau et tracée sur la face antérieure d'un parallellipipède en marbre bleu. Je ne fus pas peu surpris de voir le plan supérieur tout creusé en écuelles identiques à celles des blocs erratiques, mais ne pouvant dater évidemment d'une époque antérieure à celle de la taille du monument épigraphique ; les intempéries avaient rendu aux bassins la couleur primitive de la pierre. D'autres écuelles, tout à fait modernes, moins soignées, à surface blanchâtre, occupaient les côtés ; M. l'abbé Tremey m'a appris que dans son enfance il contribua à leur confection en jouant à la *bouna* (borne) : pendant que les petits camarades vont se cacher, un enfant compte 50 ou 100 coups en tapotant au même point d'une pierre avec un caillou arrondi, puis il poursuit les autres qui courent toucher la borne pour ne pas perdre l'enjeu. L'expérience se renouvelant souvent, et les longues heures de solitude des pâtres étant aussi consacrées au même exercice, des bassins très correctement creusés finissent par peupler les pierres disséminées dans nos prairies. Pour savoir s'il a affaire à un travail d'une époque reculée, l'archéologue devra s'assurer si les creusures offrent une apparence réellement antique, si elles sont entourées parfois de cercles ou d'autres ornements, et surtout si le bloc est l'objet d'une vénération traditionnelle ou d'idées superstitieuses transmises à travers les siècles. Il va sans dire qu'il ne faut pas compter au nombre des bassins les creux résultant de la disparition naturelle d'un ou de plusieurs noyaux désagrégés par le temps.

PIERRES A LÉGENDES

La protogine est souvent empâtée de nodules qui disparaissent en laissant des vides. Il n'y a qu'un pas entre la présence d'une cavité de forme un peu singulière et la naissance d'une légende. En voici quelques preuves. Les fées ont transporté sur la pente méridionale de la colline des Crêts, sur *Argonnex,* un bloc où l'on croit reconnaître des empreintes de pieds et de mains. — Quand elles venaient danser au clair de la lune dans le bois de chênes qui ombrageait la *pierre des fées,* au nord de Crevy, sur la hauteur entre l'Hermance et le ruisseau de Marnod, commune de *Veigy-Foncenex,* les fées ont laissé la marque de leurs pas sur la table granitique détruite il y a peu d'années. — A *Boussy,* à 300 mètres de la tour de Marlioz, un monticule s'élève au lieu dit Sur les Chés ; on l'appelle *le cré de la réu-*

nion de la sandgôga (synagogue); là se trouvait une grosse pierre plate, enlevée en 1875; elle servait de table à manger à « une société de francs-maçons ou de carbonari, » et les cavalcades exécutées après les festins nocturnes y laissaient l'empreinte des chevaux. — Un coursier a marqué également son pied sur la *pierre au cheval,* fendue vers 1850 pour être exploitée, puis conservée par ordre de l'autorité comme limite entre les communes d'*Évires* et d'Arbusigny. Ce bloc en protogine, long de 2 mètres, est au bord du sentier près du lieu dit les Mules. Un cheval ailé, s'élançant de la montagne du Salève, sauta d'un seul bond sur cette pierre où il imprima la marque d'un de ses sabots, et fit un autre saut pour atteindre le mont Parmelan. Selon une variante, le cheval était enfourché par un saint qui, pour fuir la persécution, aurait suivi ce prodigieux itinéraire. Une troisième version veut que le cheval ait été monté par une fée : sur le point d'être atteinte par un personnage mal intentionné, l'amazone s'élança de la pierre en question sur le Salève. M. Gosse a trouvé tout près de la pierre au cheval un bracelet en bronze, figuré dans un autre chapitre sous le n° 131. — Au Partouè (pertuis), sur *Ayze,* la *pierre à Morand* est un débris calcaire que le géant Morand avait porté sur ses épaules; il le jeta, puis donna un coup de poing dans ce rocher, à l'endroit où l'on voit une cavité. — En sortant de Mornex pour aller à *Monnetier,* on voyait la *pierre large*, table en protogine haute de 1m,80, longue de 5 mètres; elle portait de profondes dépressions en forme de pied de biche; les fées venaient y exécuter des rondes *per amica silentia lunæ,* et les revenants y faisaient des apparitions; comme tant d'autres, ce poétique souvenir des dames blanches a été converti en jambages de portes et en bordures de trottoirs. — Quant aux creux qui se remarquent sur certaines pierres dans la plaine des Rocailles, c'est au démon qu'il faut demander leur origine. Telle est la *pierre Passe-Diable* (la *pirra Passa-Dauba),* au sud de *Reignier*. C'est un bloc de protogine fendu des deux côtés. On croit y voir des empreintes de pieds; je ne partage pas l'opinion de M. Henri de Saussure, qui dit avoir reconnu le travail du ciseau : comme le montrent les nœuds conservés en d'autres points, les excavations proviennent de la désagrégation de nodules tendres. D'autres pierres, dans cette plaine, offrent des empreintes encore plus sensibles et tout aussi naturelles. L'imagination des campagnards a vu là les traces des pas du Diable, et dans l'une des fissures une ornière creusée par son char. La plaine des Rocailles est bien propre à faire songer à l'Esprit malin et à ses mauvais tours : sur une étendue immense, on ne découvre autour de soi que des rochers amoncelés; tantôt ce sont des masses calcaires corrodées par les actions atmosphériques, brisées, déchiquetées, se dressant avec des formes fantastiques; tantôt ce sont des blocs erratiques en roches cristallines, arrachés au massif du Mont-Blanc et amenés au milieu des cultures par l'extension mystérieuse des glaciers quaternaires. « Il faut que le Diable ait passé par là, » disent les paysans; aussi attribuent-ils encore à ses pérégrinations des empreintes qui se voient sur la *pierre au Diable,* sur les bords du Foron, au nord de Reignier. Cette masse de protogine, haute d'un mètre, longue de sept, offre des rainures que l'on croit avoir été imprimées par les jambes de Satan, quand il lui prit la fantaisie de se mettre à cheval sur l'arête.

A *Ballaison,* à l'extrémité du plateau du Châtelard, est la *pierre à Martin,* en gneiss erratique. Il faut rapprocher ce nom des *pierres Martines* qu'on observe dans le Quercy et ailleurs, et se souvenir que *Marline* est le nom d'un démon apparaissant sous la forme d'une martre. Nous allons voir quelle transformation le christianisme a fait subir à la croyance primitive et au vocable qui la désigne. Parmi les nombreux blocs erratiques en protogine disséminés sur la pente orientale du Grand Salève, un des plus gros est la *pierre de saint Martin,* commune de *La Muraz*. C'est une table trapézoïde, reposant sur la terre; sa longueur est de 5m,63; la largeur est de 4m,50 et l'épaisseur moyenne, de 1m,30. Une dépression naturelle en forme de pied et un autre creux ont donné naissance à la légende de saint-Martin laissant l'empreinte de ses pas et de son bâton. Comme on l'a vu pour beaucoup d'autres blocs isolés, en France, en Suisse et dans diverses contrées, le clergé s'est hâté d'introduire dès les premiers siècles une légende chrétienne pour détourner les habitants d'une vénération moins orthodoxe : le nom du hameau de Jovis, près duquel est la table en question, fait songer au culte de Jupiter, et des traditions qui peuvent remonter à l'époque gauloise se rattachent à cette pierre et à ses voisines : les fées viennent y danser le soir.

Dans le chapitre consacré aux monuments mégalithiques, il a été dit que nous parlerions de deux faux menhirs. Le premier est la *Margeria* ou *pierre mal tournée,* rocher formant aiguille, détaché naturellement de la montagne de Veyrier, en face d'Annecy, et servant de limite entre les communes d'*Annecy-le-Vieux* et de Veyrier. Les chartes du XIVe et du XVe siècle l'appellent *peulvanum quod dicitur Margeria.* En creusant à sa base pendant la messe de minuit, les jeunes filles ont la chance de trouver un trésor qui constituera leur dot. — Au lieu dit Sous le Saix, à 25 mètres de la limite de la commune d'*Abondance* avec celle de La Chapelle, en face du hameau de Miolène, s'élève une pyramide quadrangulaire, haute de 1m,60, taillée et posée sur une base circulaire également travaillée, en trois pièces, laissant entre les deux parties un promenoir large d'un mètre. Ce monument a l'aspect d'un menhir, mais les menhirs sont d'un seul bloc. Depuis des siècles les gens superstitieux craignent de passer là pendant la nuit, prétendant que c'est le rendez-vous des esprits malfaisants et le lieu de réunion de la synagogue.

A des blocs de toute forme se rattachent des légendes dont le thème ne varie guère. Pour ne pas fatiguer le lecteur, j'en citerai seulement quelques-unes. — La mine a fait sauter la *pirra dé faya,* bloc amené entre *Saint-Sylvestre* et Boussy par les fées. — Elles ont transporté aussi à *Magland,* dans un bois sur la rive gauche de l'Arve, entre les hameaux des Meuniers et de la Vulpillière, la *pirra aux fayes,* rocher pyramidal qui a 25 mètres de long, 20 de large et 12 de hauteur. Les fées s'y sont abritées; les personnes qui leur portaient du lait s'en retournaient avec leurs seaux remplis de pièces d'or. — Lorsqu'on descend

dans le bois de sapins du Péray, à 400 mètres de l'église de *Combloux,* on se trouve en face de la plus prodigieuse accumulation de blocs de protogine qu'il soit possible d'admirer à quelque distance du Mont-Blanc. La plupart sont de proportions colossales : le plus grand a exactement 30 mètres de longueur, et le sommet de son échine inclinée s'élève à une vingtaine de mètres, sur une largeur moyenne de 7 à 8 mètres. Ce chaos de rochers, appelé les *pierres aux fées*, devait nécessairement avoir ses légendes : un bloc de forme aplatie servait de table pour les repas des fées ; un autre touche la masse principale, et leur réunion forme un abri où les fées avaient élu domicile. Un jour, une femme leur porta du lait dans un baquet ; pour la remercier, elles remplirent le récipient de feuilles de tremble. La campagnarde jeta le contenu avec humeur, mais arrivée à son habitation, elle s'aperçut que la seule feuille qui restait attachée au baquet s'était transformée en une pistole. — Les *cheminées des fées,* bien connues des baigneurs qui fréquentent *Saint-Gervais,* sont des colonnes de graviers glaciaires, portant en guise de chapiteaux des blocs erratiques ; ceux-ci ont fait l'office de parapluies et ont protégé leurs supports contre les eaux qui ont creusé le terrain environnant. — Sur la commune des *Houches,* lieu dit le Pràzvzin, les deux *pierres aux fées* ont chacune 8 mètres de long, 5 de large et 8 de haut ; les fées y faisaient leur ménage. — Sur Ogny, commune de *Thairy,* elles ont apporté la *pierre des fées ;* si l'on y passe pendant la nuit, on voit apparaître une dame ou des animaux fantastiques.

Sur la limite de *Bonne* et de Lucinges, à la Feuilleuse, un rocher granitique long de 8 mètres, large de 5, présente une particularité intéressante (fig. 178).

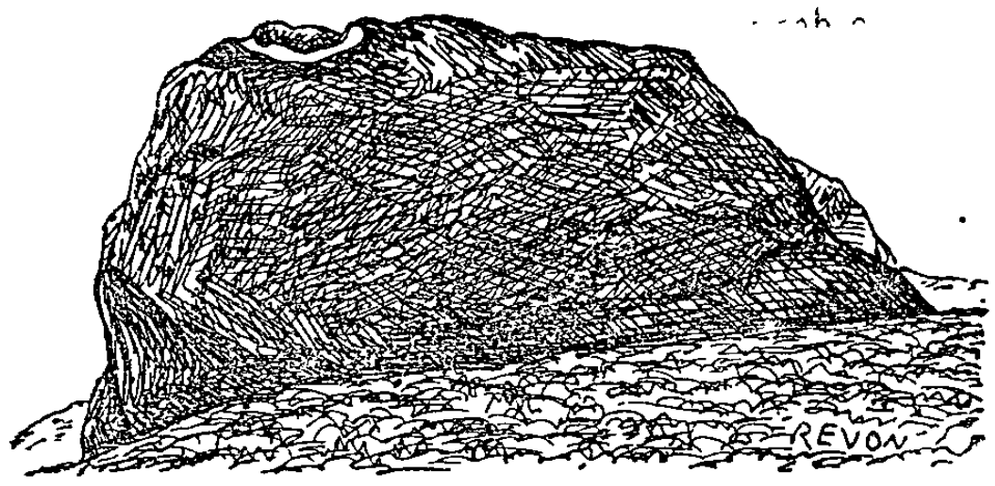

178

A la partie supérieure est une rigole circulaire et horizontale, large de 10 à 15 centimètres, limitant un disque ou bouton de 1m,20 de diamètre, dont le bord domine la creusure de 10 à 20 centimètres. Les campagnards y voient une tentative pour tailler une meule. En vérité, on aurait pu mieux choisir les matériaux, car les tables en protogine d'un abord facile abondent sur la pente voisine, et il est difficile de comprendre comment des ouvriers auraient eu l'idée de se jucher au sommet d'un roc dont l'arête à pic est élevée de 4 mètres. Il faut voir là un travail beaucoup plus ancien, pour lequel je n'ai pas encore trouvé d'éléments de comparaison avec d'autres mégalithes. La légende veut que les fées aient apporté ce rocher du haut de la montagne, aussi l'appelle-t-on quelquefois la *pierre aux fées*.

Longtemps avant l'institution des frères pontifes, les berges de plusieurs cours d'eau avaient été reliées par des fées bienfaisantes : c'est à elles qu'on attribue l'existence du *pont Navet,* rocher naturel qui traverse le Fier à un kilomètre en aval de *Saint-André.*

Les grottes et les roches à cavités fournissent aussi leur contingent de légendes. Ce sont presque toujours les fées qui les ont construites et habitées. Tel est le cas pour les *tannes des fées,* au bas de la montagne d'Anterne sur Lachy *(Passy),* pour la grotte du même nom à *Vailly* et pour la grotte de Balme près de *Magland :* dans les unes et les autres, les parois affectent des formes bizarres où l'imagination découvre des statues taillées par les fées ; — la *danna des fayes* à La Caille *(Allonzier) ;* — à *Saxel,* la *roche des fées,* dont la teinte noire a fait penser qu'elles y entretenaient du feu ; — la *barme des fées,* du côté de la montagne de Sales, à 12 kil. de *Sixt ;* — la *grotte des fées-ternes* (actuellement *Féternes),* à laquelle se rapporte une histoire de trésor caché ; — la *chambre des fées,* dans les bois de la Balme, près de La Roche (commune d'*Etaux) ;* quatre rochers y constituent une enceinte à ciel ouvert. — Dans une montagne à 3 kil. du Tour, commune de *Chamonix,* un entassement de rochers s'appelle le *corridor des fées.* C'était leur habitation. S'étant vu refuser l'hospitalité dans les chalets, les fées se vengèrent en faisant surgir les glaciers qui couvrent aujourd'hui les pentes. — A 200 m. de la limite d'Ayse, lieu dit Vers Sizon, commune de *Saint-Jean-de-Tholome,* les fées habitaient la grotte qui porte leur nom. Une femme de Bovère leur ayant porté du lait, elles remplirent sa seille de feuilles de hêtre, avec défense d'y jeter un regard avant d'avoir regagné son domicile ; chemin faisant, elle ne put résister à la tentation de voir quel était le contenu de la seille, et le jeta ; mais arrivée chez elle, la pauvre femme s'aperçut qu'une feuille collée au fond du récipient était devenue une pièce d'or. C'est une troisième variante des légendes de Combloux et de Magland.

Pour ne pas allonger ce chapitre par les récits relatifs au culte des fontaines, bornons-nous à citer une tradition conservée dans la commune de *Groisy :* dans le bois d'Essert, près du lieu dit Chez Charmillon, le ruisseau des Aires a creusé dans les assises de molasse un trou ovale de deux mètres de longueur sur un mètre ne largeur, appelé le *creux des fayes.* On dit que l'excavation a été pratiquée par les fées, et que lorsqu'on y jette des pierres, elles sont repoussées de côté. En dépit des efforts des dames blanches, les galets ont comblé en partie ce creux qui avait encore trois mètres de profondeur il y a peu d'années.

INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES.

Ayant déjà publié les inscriptions antiques de la Haute-Savoie, je dois me borner à rappeler les monuments épigraphiques sur lesquels se lisent des noms de divinités gauloises. Ils portent dans mon mémoire les nos 1 *(Apoll. Virotuti...),* 35 *(Aug. Vin(tio)...),* 47 *(Athuboduae* ou *Cathuboduae...)* et 52 *(Deo Vintio...).* En outre, un certain nombre de marques de potiers offrent des noms gaulois. — La géographie de nos régions à la fin de l'indépendance ne pourrait être traitée ici qu'au point de vue des restes matériels propres à élucider la question ; les inscriptions qui

présentent un intérêt topographique ont été transcrites par l'auteur de ces lignes sous les nos 12 (...*vicanis Bo*...), 31, 32 (...*vicanis Albinnensibus*...), 44 (...*inter Viennenses et Ceutronas terminavit)* etc.

Bibliographie. — C'est en faisant causer les campagnards que j'ai recueilli la plupart des légendes consignées dans ce chapitre. Je les ai retrouvées en partie, avec quelques variantes, dans le *Répertoire archéologique des instituteurs de la Haute-Savoie,* précieux travail manuscrit rédigé par nos maîtres d'école sur la demande de la Société Florimontane. — D'élégants écrivains, tels que MM. Menabrea, Francis Wey, Replat, Raverat, Joseph et Antony Dessaix, ont émaillé leurs descriptions de récits légendaires avec la préoccupation bien naturelle de charmer le lecteur par des détails pittoresques plutôt qu'avec l'intention de se présenter en mythologues. D'auteurs auteurs se sont attachés à l'étude sérieuse de quelques pierres à légendes. Citons les suivants :

Pierre à écuelles d'Épeneux (Féternes). — F. Troyon, *Catalogue manuscrit* de sa collection au musée de Lausanne.

Pierre au cheval (Évires). — Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières,* p. 12, extrait du t. xi des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.*

Pierre Passe-Diable (Reignier). — H. de Saussure dans l'*Indicateur d'hist. et d'antiq. suisses*, juin 1867, avec 3 figures. — P. Vionnet, *Monuments préhist. de la Suisse occid. et de la Savoie,* p. 25 et pl. xxviii.

Pierre au Diable (id). — H. de Saussure, *Indicateur,* mars 1867, avec fig. — Vionnet, p. 25 et pl. xxix. — *Album de la Suisse romane,* t. iii, p. 26. — Salverte, *Notice sur qqs monum. anciens, situés dans les environs de Genève,* p. 13. — Blavignac, *Descr. de qqs monum. celt.* p. 18.

Bloc de la Feuilleuse (Bonne). — Vionnet, p. 25.

Pierre à Martin (Ballaison). — Ducis, *Revue sav.* janvier 1874.

Pierre Margeria (Annecy-le-Vieux). — Revon, Dunant, Ducis, *Rev. sav.* 1873, p. 40. — Ducis, *Congrès scientif. de France,* session de Chambéry, p. 503. — *Dictionnaire archéol. de la Gaule,* t. i, p. 63.

Monument d'Abondance. — Ducis, *Rev. sav.* 1865, p. 87. — E. Dufour, *id.,* 1869, p. 48.

Blocs de Combloux et de Magland. — Ducis, *Rev. sav.* 1867, p. 15; 1868, p. 35; *Questions archéol.,* p. 250.

Cheminées des fées (Saint-Gervais). — *La Nature,* 5 mai 1877, avec 1 fig.

Inscriptions gallo-romaines. — Revon, *Inscr. antiq. de la Haute-Savoie,* 1 v. in-4°, fig. — Allmer, *Inscr. de Vienne,* 6 v. et atlas, prend pour des lettres les traits accidentels qui terminent la première ligne de l'inscription *Apoll. Virotuti,* et lit à la seconde ligne *Verotuti;* or il y a évidemment un I et nulle trace de la barre transversale médiane d'un E. Sauf quelques petites défectuosités analogues, on reconnaît dans cet ouvrage l'œuvre d'un maître dans la science épigraphique. — Ducis, *Rev. sav.* 1871, p. 69; 1873, p. 51.

Louis Revon

(La fin au prochain n°.)

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1878.

L'intérêt principal du moment est, comme on le pense bien, à l'Exposition universelle ; aussi les théâtres se sont-ils moins encore mis en frais de nouveautés que ce n'est leur habitude pendant l'été. *Polyeucte* attendra la fin de l'Exposition, c'était prévu. En l'absence de Faure, on a confié le rôle d'Hamlet, dans l'opéra de M. A. Thomas, à Bouchy qui n'y a réussi qu'à demi ; mais peu importe que l'ouvrage soit manqué : les visiteurs de l'Exposition vont à l'Opéra pour le seul plaisir d'y aller. Est-ce aussi pour complaire à M. A. Thomas que l'Opéra-Comique a repris *Psyché,* datant de plus de vingt ans ! On l'a adapté le mieux possible au personnel actuel du théâtre ; on a même prétendu en faire un « drame lyrique, » par la suppression de presque tout le dialogue. Les coupures n'y ont peut-être pas gâté grand' chose, mais les additions ne l'ont pas rendu meilleur. *Psyché* est resté un médiocre opéra-comique que l'Exposition elle-même n'a pas fait vivre longtemps. En tous cas, peu de directeurs de théâtres devront bénir cette bien heureuse Exposition, autant que M. Carvalho. Ce n'est un secret pour personne, qu'il y a six mois, la situation de l'Opéra-Comique n'était pas brillante ; seulement l'Exposition touche à sa fin et M. Carvalho fera bien de prendre des mesures pour ne pas retomber dans les mêmes embarras. Il a donné un petit ouvrage nouveau, *Pepita,* en deux actes ; mais, à tort ou à raison, cela semblait une pure complaisance pour M. Delahaye, secrétaire à l'Opéra, qui est l'auteur de la pièce et dont le fils a écrit la musique. M. Delahaye est un pianiste de talent, mais il semble croire une partition d'opéra chose beaucoup plus facile qu'elle ne l'est. En définitive, l'ouvrage n'a fait ni bien ni mal à personne, et il est déjà oublié ; il n'en compte pas moins pour le cahier des charges ; avec le *Char,* cela fait trois actes nouveaux, depuis le mois de janvier.

Les journaux viennent de publier une liste de six ouvrages nouveaux, formant un total de dix actes, que M. Carvalho promet pour l'hiver prochain. Depuis que l'Opéra-Comique n'observe plus son cahier des charges, on lance de temps en temps des réclames de ce genre ; nous savons ce qu'elles valent.

Le Théâtre Lyrique a fermé ses portes, faute de répertoire. Le *Capitaine Fracasse* ne pouvait faire recettes ; *Aïda,* avec traduction française, le pouvait d'autant moins que l'exécution était assez médiocre. Dans la situation précaire du théâtre, le directeur ne saurait faire de grands efforts ni courir de grands risques.

On sait que M. Escudier doit donner trois ouvrages nouveaux ; il rouvrira le théâtre par les *Amants de Vérone*, musique du marquis d'Ivry. Le sujet de la pièce n'est autre, très probablement, que celui de *Roméo et Juliette*. Il y a environ une dizaine d'an-

nées, on a donné une audition de l'ouvrage dans un concert et la partition a été gravée.

Quant au *Capitaine Fracasse,* le roman de Théophile Gautier n'était pas facile à mettre au théâtre, parce que, précisément, les scènes les plus attachantes et les plus dramatiques du livre perdent le plus à cette transformation. M. Catulle Mendès s'en est acquitté assez habilement, quoique le dénoûment qu'il a dû imaginer soit loin de celui du roman.

M. Emile Pessard n'avait encore donné au théâtre que deux petits ouvrages : la *Cruche cassée* et le *Char*, représentés à l'Opéra-Comique. Dans sa nouvelle partition, il y a des morceaux heureux, mais, pour produire une œuvre d'un succès durable, M. Pessard devra renoncer à suivre les errements d'Auber et de M. A. Thomas.

Je ne m'arrêterai point au *Pont d'Avignon* donné, il y a quelques jours, pour la réouverture des Bouffes-Parisiens ; il n'est pas probable que cette bouffonnerie réussisse à conjurer la malechance qui poursuit le théâtre du passage Choiseul.

Les concours publics du Conservatoire se sont faits dans les conditions ordinaires, si fâcheuses qu'elles soient. On songe si peu à y remédier, que les journaux ont tous reproduit une note ainsi conçue : « Après enquête sur les réformes à apporter au Conservatoire de musique, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux arts étudie un projet d'après lequel les programmes des cours de musique et de déclamation seraient modifiés de manière à faciliter aux jeunes artistes l'entrée des diverses scènes lyriques ou dramatiques ; en même temps, pour compléter leurs études, on créerait plusieurs cours, notamment d'histoire littéraire, musicale et dramatique. (1) » Et voilà ce qu'on appelle des réformes ! Quant à la promesse de faciliter aux élèves l'accès des théâtres, je la crois de peu d'effet ; elle a été provoquée par le procès intenté à trois lauréats du Conservatoire qui ont manqué à leurs engagements. En échange de l'instruction gratuite qu'ils reçoivent, instruction tout à fait insuffisante pour les chanteurs, les lauréats doivent se mettre à la disposition des théâtres subventionnés, si les directeurs le demandent ; ceux-ci leur accordent des appointements le plus souvent très modiques, en attendant qu'ils les renvoient, s'ils n'en sont pas satisfaits. Mlle Vaillant a été condamnée à payer 15,000 fr. ; si le tribunal belge ratifie la décision du tribunal français, le Théâtre de la Monnaie de Bruxelles se chargera de payer l'indemnité ; le ministère de l'instruction publique français sera de 15,000 fr. plus riche, mais Mlle Vaillant ne regrettera ni son escapade, ni sa condamnation. M. Soulacroix aussi a contracté un engagement, à Bruxelles, avant l'expiration du délai pendant lequel il devait se tenir à la disposition des théâtres subventionnés de Paris. Une assignation vient de lui être envoyée à la requête du ministère. Si M. Carvalho veut engager M. Soulacroix, que ne le dit-il ? Voilà déjà six semaines qu'il tarde. Attend-il que les théâtres de province et de l'étranger aient complété leur personnel, tandis que M. Soulacroix resterait comme sœur Anne, à regarder le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie ?

(1) Le cours d'histoire de la musique existait déjà, il était fait par Eugène Gautier, mort il y a quelques mois.

Parlons de l'Exposition universelle. C'est une idée bien fallacieuse que celle d'une « exposition musicale. » Par exemple, dans la galerie de tableaux, qui est au palais du Champ-de-Mars, l'entrée est libre et gratuite (à part le prix d'entrée pour toute l'Exposition) comme pour les vêtements, les meubles, les instruments de musique, etc. On y va quand on veut, on y reste le temps qu'on veut, et l'on y retourne si l'on veut et comme on veut. D'un coup d'œil, on peut juger si un tableau mérite l'attention ; s'il le mérite, on s'y arrête ou l'on y revient, selon son bon plaisir ; s'il ne la mérite pas, on passe outre. En est-il de même pour les auditions musicales ? Chacun fera la réponse.

On a donc donné une série de concerts pour faire entendre des œuvres de compositeurs français. Celles qui étaient déjà connues, ne nous apprenaient rien de nouveau ; plût au ciel que, pour plaire à certains musiciens médiocres, on n'y eût pas mêlé des œuvres déjà jugées et condamnées par le public et par la presse. Parmi les ouvrages qui peuvent passer pour nouveaux, la médiocrité a également une trop large part. En définitive, les compositeurs de mérite nous étaient déjà connus.

La mauvaise sonorité de la salle était un fait avéré dès le premier jour. La forme de la salle est vicieuse, ses dimensions exceptionnelles ne font qu'augmenter et aggraver les résonnances et les échos ; les symphonies y sont fort mal à l'aise ; les solos de musique vocale n'y sont guère mieux placés. Les architectes avaient si mal pris leurs mesures qu'ils ont été obligés de faire empiéter l'orchestre sur l'espace réservé au public. C'est bien la peine de construire une salle trop grande et beaucoup trop grande, pour qu'elle ne permette pas même une disposition rationnelle de l'orchestre et des chœurs. Quand l'Exposition universelle sera close, combien de fois par an aura-t-on l'occasion d'utiliser une salle pouvant contenir près de 5,000 personnes, située dans un quartier excentrique et ne pouvant être ni chauffée, ni éclairée ?

Les séances de musique de chambre ont lieu dans une salle provisoire, de forme rectangulaire, salle assez sonore et dont on a, tant bien que mal, déguisé la laideur, en y plaçant des tableaux. Le palais du Trocadéro n'est pas terminé, et ne le sera probablement pas de sitôt. On travaille toujours du côté droit de cet énorme pâté qui renferme la salle de fête et dont les deux tourelles latérales ne sauraient atténuer la lourdeur.

Puisqu'on a tant parlé d'exposition musicale, la direction générale de l'Exposition universelle aurait dû offrir aux orchestres étrangers les mêmes avantages et les mêmes moyens de publicité qu'à l'orchestre français. Il n'en a rien été. Le premier orchestre qui s'y est trompé, c'est celui du Palais de l'Industrie, d'Amsterdam ; ses concerts ont passé presque inaperçus. L'orchestre du théâtre de la Scala, à Milan, a été plus avisé ; il a fait préparer son arrivée par des gens experts dans l'art de la réclame. Il se distingue par la précision de l'ensemble et une verve un peu exubérante. L'orchestre des Concerts populaires, de Turin, a un jeu plus posé ; mais les artistes italiens sont obligés de jouer un peu de tout, principalement de la musique italienne, et ils ne sauraient être bien familiarisés avec le style de la musique classique alle-

mande. Quant aux compositeurs, leurs tendances symphoniques ne paraissent pas dépasser jusqu'à présent, ce qu'en italien on appelle *sinfonia* et ce qu'en français on appelle simplement prélude ou ouverture. Il faut dire cependant que l'influence de l'école symphonique française et allemande se fait sentir dans les ouvertures italiennes de l'époque actuelle ; le reste est une question de temps.

La musique militaire de New-York n'a pas excité une grande attention, quoiqu'elle soit composée de bons artistes. La Société chorale de Londres a prouvé ce que nous savions déjà, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de musique anglaise, mais seulement des imitations plus ou moins heureuses de la musique allemande, auxquelles il peut se mêler parfois de la musique française ou italienne. Les étudiants d'Upsal et de Christiania ont eu beaucoup de succès, en chantant fort bien des airs nationaux arrangés en chœurs et d'autres compositions pour voix d'hommes.

Les concerts russes qui ont lieu en ce moment motivent les mêmes conclusions que la musique anglaise. Il y a certainement en Russie des compositeurs de talent, mais leurs œuvres ne sont qu'un reflet de la musique allemande, avec un peu de musique italienne et des emprunts faits à Berlioz. Le meilleur des compositeurs russes, et en même temps le plus allemand, c'est assurément M. Antoine Rubinstein que nous connaissons depuis longtemps ; son frère, Nicolas, directeur du Conservatoire de Moscou, est également un pianiste très distingué, mais sans se donner à la composition comme fait l'ancien directeur du Conservatoire de Saint-Pétersbourg.

Le festival militaire où étaient réunies les musiques de la garnison de Paris n'était qu'une entreprise du comité de l'Association des artistes musiciens pour faire une belle recette au profit de la caisse des pensions de l'Association. Les concours de sociétés chorales et instrumentales auraient pu offrir beaucoup d'intérêt s'ils avaient été des réunions exceptionnelles, tandis qu'on en abuse tous les ans pendant la belle saison. La plupart des sociétés sont plus occupées à gagner des médailles, qui le plus souvent ne leur coûtent pas grande peine, qu'à travailler pour faire des progrès.

Pour compléter cette rapide revue de l'Exposition, il me reste à dire quelques mots des instruments. La facture instrumentale en est restée, à peu de chose près, au point où elle en était en 1867, et il faut bien dire que, pour les instruments à cordes, comme pour les instruments à vent, la facture française conserve une supériorité marquée. Ce que les autres pays offrent de meilleur est une imitation des instruments français ; encore la plupart paraissent-ils peu disposés à confesser leur infériorité.

Une des parties les plus curieuses de l'Exposition, ce sont les galeries du Trocadéro consacrées à l'histoire des arts ; c'est même la première fois qu'on a fait une exposition de ce genre. Assurément, elle est très incomplète et ne saurait être beaucoup plus complète, vu les difficultés que présente la réunion des objets nécessaires ; mais, pour la musique, la section française et la section belge contiennent un grand nombre d'instruments et d'autres objets, offrant matière à des études historiques. Pour les pianos, il faut remarquer aussi la petite section de la République de Saint-Marin, ou, pour parler plus exactement, les clavecins et les modèles du mécanisme des marteaux empruntés au musée Kraus de Florence. Enfin, je signalerai l'exposition théâtrale au palais du Champ de Mars, intéressante, sans être très riche.

JOHANNÈS WEBER.

P. S. — Je venais de mettre ma *chronique* à la poste, quand parut la nouvelle de la démission de M. Escudier ; son bail de la salle Ventadour est expiré, et nous comprenons qu'il n'ait pas voulu le renouveler. On dit que Capoul, qui paraît avoir grande envie de jouer le rôle de Roméo, va achever de monter les *Amants de Vérone*, mais il faut avant tout qu'il s'entende avec les artistes de l'orchestre.

Le *Journal officiel* a publié un nouveau règlement du Conservatoire ; c'est le septième, sans compter un règlement de police intérieure et un autre concernant le pensionnat, supprimé il y a quelques années. Le règlement de 1850 avait subsisté jusqu'à présent ; le nouveau règlement ne fait guère que constater les modifications introduites dans l'école depuis cette époque ; quant à des réformes véritables, il n'en est pas question ; l'enseignement continuera à se faire comme par le passé. D'ailleurs les règlements valent ce que valent les hommes qui les font et doivent les faire respecter. Nous verrons si certains articles seront mieux observés désormais qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent sous la direction de M. A. Thomas comme sous celle d'Auber.

AVIS

Messieurs les membres effectifs et abonnés domiciliés hors d'Annecy et de sa banlieue sont priés de vouloir bien se libérer à l'avenir au moyen d'un bon postal, en déduisant leurs frais. En se soumettant à ce petit dérangement qui ne leur occasionnera aucune dépense, ils éviteront à la Société des frais considérables de recouvrement.

Le Trésorier,

PIERRE BOUCHET.

BULLETIN

Nous avons oublié de rappeler dans le dernier n° de la *Revue* qu'ensuite de l'invitation qui leur en avait été faite par Mgr l'Evêque d'Annecy, l'Académie de Savoie et la Société Florimontane, représentées par le personnel de leurs bureaux et plusieurs autres membres, ont assisté de concert, le 22 août dernier, à la solennité du doctorat de saint François de Sales.

—

On rappelle également que MM Ducis, Constantin, Coche et Revon ont pris part au congrès des huit sociétés savantes de la Savoie réunies à Saint-Jean-de-Maurienne, les 13 et 14 août dernier. Le compte-rendu paraîtra plus tard.

Outre le secrétaire général, M. l'abbé Truchet, nommé le 14 février, le bureau était ainsi composé : président, M. Pillet ; vice-présidents, MM. Ducis et Guillermin ; secrétaires, MM. Alliandi et Truchet Florimond. Mgr Rosset, évêque de Maurienne, nommé président d'honneur, a assisté à toutes les séances.

M. Ducis a accepté, au nom de la Société Florimontane, la tenue du congrès pour l'année prochaine à Annecy, et M. Revon en a été nommé secrétaire général. L'époque de la session sera annoncée plus tard.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 9

SEPTEMBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	24°3	11°3	17°5	726	»	2	89	20°4	40°5	38°	O	S	fort	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,76	19°3
2	21	8	14	726	»	2	88	20,2	40	28	N	O	id.	beau	Id.	0,73	19,4
3	22,5	8,5	18,2	727,1	»	1,4	80	22	46,5	30,5	N	N-N-E	id.	id.	Id.	0,725	18,6
4	23,7	10,5	15,5	726,2	»	1,8	89	23,5	47	31	N	N	id.	id.	Id.	0,69	18,7
5	24,5	10,3	17,8	727,1	»	1,1	84	24,4	48,5	32	N	N	faible	couv. 1/4	Id.	0,65	19,7
6	27.7	10	19,5	726,5	»	1,8	84	26,8	49	34	—	N-N-E	id.	très beau	Id.	0,63	19,5
7	28,5	12,5	19,4	725,2	»	2,0	81	26,8	48,7	34	N	N	id	beau	Id.	0,61	19,6
8	28	15	21	723,3	»	1,9	74	27,2	50,3	37	N-O	N	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	0,60	19,4
9	28,7	15,5	21,2	724	»	1,9	83	24,5	35	27	N	N	id.	très beau	Très beau à 10 h. s.	0,595	19,9
10	26	12,5	17	725,3	1,0	1,8	79	23,8	47,5	32	N-N-O	N	id.	couv. 1/2	Pluie avant 9. h. m. Très beau à 10 h. s.	0,59	19,8
11	24,5	14	18	726,6	»	2,2	76	22,5	47	31	N	N	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,58	19,5
12	26	13,5	19,5	726,8	»	1,8	82	25,2	48	33	N	N-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,55	19,5
13	27,5	15	19,2	722,8	»	1,7	88	21,8	30	25	S	N-N-O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,55	19,7
14	23,5	9.5	14,8	722,2	»	1,4	70	20	34	25	O	N-N-E	fort	id.	Très beau à 10 h. s.	0,55	18,5
15	22	8	17	722,4	»	2,1	80	22	35	26	N-O	N-N-E	id.	beau	Beau à 10 h. s.	0,55	17,7
16	22,5	7,5	18,4	724,8	»	1,1	80	21,5	31,5	26	O	N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,55	17,3
17	21,5	8	16	728,1	»	1,3	89	21 4	44	29,5	?	O-N-O	id.	id.	Id	0,55	17,2
18	23	7,5	17,2	724,5	»	1,8	81	22	45	29	—	O-N-O	faible	très beau	Id.	0,54	16,8
19	26	13,5	17,4	724,3	»	2	90	21,8	38	27	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	0,51	16,4
20	23,5	11	14,4	722,8	»	1,6	84	17,5	28,5	21	O	O	fort	id	Très beau à 10 h. s.	0,50	17
21	20	9	11	723,4	5,5	1,8	93	13,4	26	18	N	N	id.	couvert	Grosse bourrasque pluie à 3 h m. Pluie dans le	0,495	16,6
22	15,5	6,5	14,4	722,8	1,2	1,3	84	17,5	43,5	26	S-O	N	faible	couv. 3/4	Beau à 10 h. s. [jour Très b à 10 h. s.	0,495	15,3
23	18,5	7,3	14,2	717,1	»	1,4	78	13,8	15	12,5	S	E	fort	couvert	Pluie à 10 h. s.	0,48	16,3
24	15,5	9,5	12	713,8	7,5	0,7	76	17,2	36	25	S	S	faible	id.		0,46	15,3
25	17,7	7,5	9,4	714,4	6,8	1,2	92	10,5	13,5	11	N	N-N-O	fort	id.	Pluie de 2 à 8 h m. et à 10 h. m.	0,45	15,5
26	16,7	7,5	15,5	720	0,2	1	75	18	43	26,5	N	O-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,45	14,8
27	19,5	3,5	11,4	723,5	»	1,9	93	19,8	44	28	N	N-O	id.	id.	Id.	0,45	13,7
28	20,5	4,5	14,2	725,8	»	1,6	78	18,5	43	27	N	N	id.	id.	Id.	0,44	13,5
29	21	5,5	13,4	725,8	»	1,2	89	20	45	28,5	N	N-N-O	id.	très beau	Id.	0,445	15,5
30	23	6,5	14,4	724,3	»	1	84	22	46,3	30	N	N-O	id.	id.	Id.	0,44	15,8
Moyennes ou Totaux.	22°76	9°63	16°09	723,26	22,2	47,8	82,43									0,553	17°48

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — No 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La Haute-Savoie avant les Romains (suite et fin), par M. Louis Revon. — Les Noëls de Scionzier (suite), par M. C.-A. Ducis. — La muse savoisienne au XVIe siècle, par M. A. Constantin. — Note bibliographique, par M. Jules Philippe. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

XI

ADDITIONS

Depuis l'impression des chapitres consacrés à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze, plusieurs découvertes intéressantes ont eu lieu et méritent d'être signalées. Classons-les par époques et par communes.

1° Age de la pierre.

Dans les environs de *Rumilly,* on a trouvé un marteau-hache en grès dur, long de 115 millimètres (fig. 179, musée d'Annecy). Le trou d'emmanchement, lisse et très régulier, paraît avoir été obtenu par le procédé du tube en roseau tournant avec rapidité dans un sable humide. Des stries très fines font supposer que le sable a joué aussi un rôle dans l'aiguisage du tranchant.

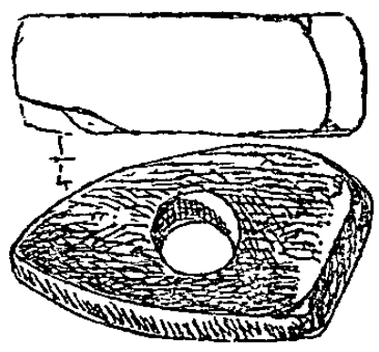

179

Sur la commune voisine, à *Sales,* dans un champ situé entre l'Annonciade et Faramaz, un campagnard a recueilli au printemps de 1878 un marteau-hache en protogine (fig. 180, musée de Chambéry). A première vue on le prendrait pour une arme de sauvage, avec son large tranchant et ses bourrelets parallèles, qui ne sont point une forme naturelle de la pierre, mais le résultat d'un travail soigné, et destinés sans doute à retenir dans la gorge la ficelle qui reliait l'instrument à son manche. Comparez le casse-tête ou marteau-hache de Mornex, représenté par la figure 66.

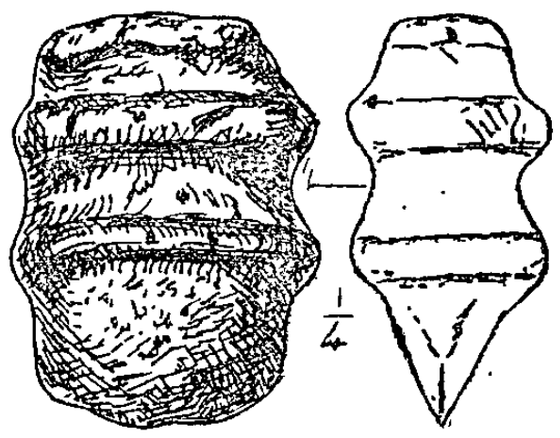

180

Quant à l'instrument décrit précédemment à la suite de celui de Mornex, et trouvé à *Vétraz-Monthoux,* un dessin que m'envoie son propriétaire, M. de Boringe, le représente comme formé d'une large poignée à bourrelet probablement naturel, avec une extrémité taillée en cône arrondi et poli; ce serait peut-être une pierre à broyer.

Une belle hache en serpentine, longue de 125 millimètres, a éte mise au jour en décembre 1876 à la Bovière, entre Chosal et le Nant de la Motte, commune de *Mésigny* (fig. 181, coll. Constantin à Annecy). Elle était accompagnée d'un galet plat et circulaire, en serpentine, offrant un poli remarquable qui peut avoir été complété par le travail humain; le diamètre moyen de ce disque est de 125 millimètres (id.).

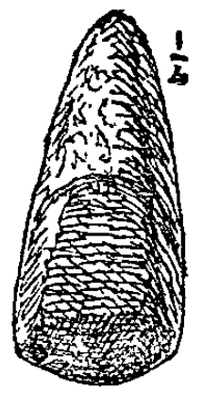

181

Mine inépuisable d'instruments en pierre, la commune de *Monnetier-Mornex* devait nécessairement être signalée comme théâtre de découvertes récentes. Le Musée de Genève a fait l'acquisition d'un ciseau poli, long de 13 à 14 centimètres, à tranchant arrondi, provenant de la ferme de M. Perravex, sous l'embranchement de la route de Mornex avec celle du pont de Viaison. — La même collection s'est augmentée d'une hache en serpentine et d'une autre fragmentée, recueillies dans le bois de châtaigniers près de la campagne Bonzanigo.

Le musée de Genève a reçu encore 8 silex taillés, de la carrière de *Collonges,* et 5 éclats de silex trouvés dans la même commune, au pied des bancs de rochers du Salève.

La station lacustre de *Thonon* a fourni à M. J. Costa de Beauregard une hache en serpentine.

2° Age du bronze.

La pièce la plus intéressante est une petite épée en bronze, courte et épaisse, à lame bombée et unie, avec soie d'emmanchement brisée vers l'extrémité ; longueur 0m,37, largeur maximum 3 centimètres, épaisseur 7 millimètres (fig. 182, musée d'Annecy). M. de Mortillet la classe dans les premiers temps de l'âge du bronze, c'est à dire à l'époque du fondeur qui a pré-

cédé celle du marteleur. Cette épée a été recueillie en janvier 1877 sur la berge du Chéran, rive droite, à 800 mètres en amont du confluent du Fier, dans la commune de *Rumilly*.

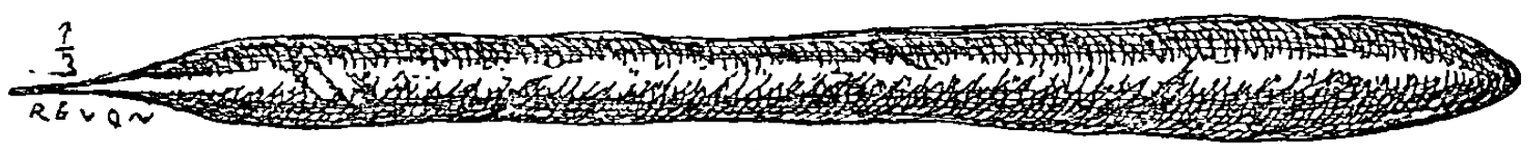

182

A la même époque, et à 8 kilomètres du point précédent, on découvrit dans le Fier, un peu en aval du pont de *Saint-André,* une tête de lance en bronze, à douille (fig. 183, musée d'Annecy). Sa longueur est de 165 millimètres et la largeur maximum de 37 millimètres. — Le musée d'Annecy possède aussi un bracelet lunulaire en bronze, trouvé dans le val de Fier lorsqu'on établit la route nouvelle qui suit le tracé de la voie romaine. Comme les autres bracelets lunulaires que j'ai décrits, celui-ci est peut-être contemporain de l'invasion romaine, mais il conserve le style de l'époque précédente.



183

Un culot de bronze, conservé au musée de Genève, a été recueilli dans la vigne de M. Kraut, près d'Aiguebelle, commune d'*Etrembiéres*.

La même collection a fait l'acquisition récente d'une série d'antiquités lacustres de la station de Tougues, commune de *Chens-Cusy*. — Elle a acheté aussi, à la mort de M. Blavignac, la faucille à bouton qui faisait partie de la cachette de fondeur de *Meythet*.

J'avais dessiné au musée de Lausanne un singulier bronze pêché par M.. Carrard dans le Léman, à *Thonon* (fig. 184). C'est un disque ovale, formé de minces feuilles de bronze superposées que retient une bordure coulée, à moulures, suspendue à une bélière également en bronze. L'épaisseur est de 4 millimètres; le grand diamètre a 118 millimètres. Rien de semblable n'ayant été recueilli jusqu'ici dans les emplacements lacustres, j'avais cru devoir m'abstenir de faire figurer cet objet parmi les produits de nos palafittes; le style du cadre en particulier me paraissait offrir bien peu de rapports avec ce qu'on connaît de cette époque. Maintenant il faut s'incliner devant l'autorité d'un nom respecté dans le clan des archéologues : le savant docteur Forel, de Morges, n'a pas hésité à décrire l'ornement en question dans l'*Anzeiger (Indicateur d'antiquités suisses)* d'octobre 1876, en l'attribuant à la station lacustre. Il fait remarquer qu'il n'y avait en réalité que deux feuilles de bronze, et que les quatre minces feuillets intérieurs « ne sont que les surfaces d'oxydation, les couches de tuf chargé de sels métalliques et de chaux, qui recouvrent les deux faces internes et externes de chacune des deux feuilles primitives. » Dans le catalogue manuscrit du musée de Lausanne, le conservateur, M. Morel-Fatio, ajoute la note suivante : « Cet objet pourrait bien être une moitié de ce que Lindenschmidt appelle des *Brustspangen*. Cf. Lindenschmidt, tome I, heft 7, pl. 4. »



184

J'avais fait encore une omission volontaire, et je suis tenté de la maintenir, dans la description des objets appartenant au premier âge du fer ou à l'époque gauloise. Il s'agit de vilaines petites statuettes en bronze, d'un travail barbare, divisées entre les musées d'Annecy et de Genève. Dans cette dernière ville elles sont classées à la fin de l'âge du fer; mes prédécesseurs au musée d'Annecy ont aligné les bonshommes de cette catégorie parmi les objets romains. Il est assez difficile, en effet, de dire si ce sont des artisans gaulois ou des ouvriers romains de la décadence qui ont conçu ces figurines aux gestes désordonnés, aux membres grêles et sans modelé. Quant aux lieux de provenance, ils fournissent des présomptions d'égale valeur pour les deux époques: par exemple, deux figurines de notre musée municipal, dont l'une est en fer et offre l'idéal de l'exécution barbare, proviennent de la plaine des Fins d'*Annecy,* où l'on a recueilli quelques monnaies gauloises et un autel gallo-romain, mais où les autres antiquités, très nombreuses, sont de l'époque romaine. En revanche, le musée de Genève possède 3 statuettes en bronze découvertes en 1848 sur le roc de Chère *(Talloires),* localité voisine des bains romains de Menthon, mais qui a essentiellement fourni des médailles gauloises, et en abondance. Dans la même collection, on voit une figurine en bronze, d'un travail non moins défectueux; elle vient de *Bonneville*.

3° Pierres à légendes.

Le mythe de Gargantua s'est répandu jusque dans les environs d'*Annecy*. Dans les rochers polis par les glaciers, sous la croix du Cré-du-Maure, on voyait le *fauteuil et les escaliers de Gargantua,* produits par un travail d'érosion. En s'appuyant pour s'asseoir, le géant avait imprimé à droite et à gauche la marque profonde de ses mains. M. Serand avait examiné dans son enfance cette pierre, détruite par la mine vers 1845.

Parmi les légendes de fées, il en est une où les récits du moyen-âge se mêlent au souvenir des palafittes. Les divinités qui avaient jeté le pont Navet sur le Fier offrirent au seigneur de Duingt de relier son château au roc de Chère, au moyen d'un pont, en échange d'une certaine quantité de sel et de beurre. Elles se mirent à l'œuvre, mais le châtelain n'ayant pas tenu sa promesse, elles détruisirent leur ouvrage pendant la nuit. Du *pont des Fées* il ne reste qu'une culée (elle fait partie des escarpements naturels du roc de Chère, près de *Talloires),* et un groupe de pilotis, sur le bas-fond du Roselet : nous avons vu plus haut que cet îlot est l'emplacement d'une station lacustre.

LOUIS REVON.

ERRATUM. — Les carrières de Veirier, décrites dans le Ier chapitre, appartiennent à la minuscule commune d'Etrembières, et non à celle de Monnetier-Mornex.

Page 63, après « Aux Villards, commune » rétablissez deux mots omis : « *du canton* de Thônes. »

LES NOËLS DE SCIONZIER

(Suite)

Chanton az aute voy
Noel je vous am prie
Est nez le roy des roy
De la Virge Marie
En Betléem est my
Entre grant provrete
Noel noel noel

Quant vient a laz minuit
Que Dieu fut né de mere
Pour lange y fut dit
Gloyre fut en terre
Est pasteurs ceantz nunsé
Le fils de Dieu est nez
Noel noel noel

A luy abandonne
Avion toute leour bestie
A l'enfant on donné
Taborin et musette
Obade on mené
An grand joosaté
Noel noel

Herode pour trové
Le redentour du monde
Des enfants fit tué
Plus de sans mille nombre
Biens en ce jorduis
Que enfert en donne
Noel noel

Troy roy son venu
Duz paye Darabie
Pour adoré Jesu
Le roy filz de Marie
Or mirre et ansans
A lanfant on donné
Noel noel

Or prions Jhesu Chrit
Et sa très digne mère
Que suions contre dixt
Nous voillie donné gloire
Devans sa dignité
Puisson chanter noel
Noel noel.
Explicit.

On aura remarqué la présence du *z* après l'*a* bref dans *laz nativité, laz vierge, az l'honneur, saz très digne mère, nous az montré, nous az visité, nous az ôté, az aute voy, laz minuit,* etc. Cet usage s'est maintenu après l'*a* et l'*o* final des noms de localités et de famille, lorsqu'ils sont brefs dans la prononciation : La Clusaz, la Forclaz, la Giettaz, la Guerraz, la Muraz, la Chiésaz, Chavannaz, etc. Millioz, Culoz, Marlioz, Duittoz, Magarroz, Salevoz, Allevoz, quelquefois même Salevouz et Allevouz. Cette syllabe finale est tellement brève que l'orthographe actuelle tend à la remplacer par un *e* muet, comme Duitte, Magarre, Salève, Allève, etc.

Il est évident que ce *z* final est antérieur aux occupations espagnoles, qui n'ont commencé en Savoie qu'au XVIe siècle ; peut-être faut-il le rapporter aux invasions méridionales des VIIIe et Xe siècles.

Le *z* final après le mot *mère*, dans le titre, indique un *é* demi fermé, comme nos vieillards, surtout dans le flanc occidental des Alpes contre le Piémont, prononçaient encore, il y a quelques vingt ans, les *e* aujourd'hui muets, mais alors ressemblant à l'*é* final des mots italiens *amore, onore.*

L'emploi de *z* ou de *s* après l'*é* fermé tient lieu d'accent dans *nez, vales, joesitez, s'esbas*, etc. Mais l'auteur y manque souvent, et, pour faciliter la lecture, nous avons suppléé l'accent, lorsque rien ne l'indiquait.

Quelquefois le *s* remplace le *t*, commme dans *s'esbas* pour *s'ébat et dévale*, c'est-à-dire se lève et descend, comme aussi *en ses afaire* pour *en cette affaire.*

L'expression *pour* à la place de *par* est encore un souvenir du langage vulgaire d'outre monts : *Mais pour Marie elle nous est rendue... pour benignité... pour les montagnes... pour l'ange fut dit.*

L'absence de l'*e* dans *Virge* et *antirement* n'empêchait pas de prononcer *Vierge, entièrement.* Car *Virgo virginum* se chantent encore aujourd'hui dans certaines campagnes : *Viergo vierginum.*

La forme *eou* représente la prononciation locale dans les mots *loneour* pour *l'honneur, ant chan leour brebis* pour *en champ leurs brebis, leour biens, lcour mouton*, pour *leurs biens, leurs moutons.*

L'origine latine se trahit dans les mots *diversoire* de *diversorium, recliné* de *reclinatum, dulce* de *dulcis, paroche* de *parochia, anselle* de *ancilla, ultement* de *ultro, redolent* de *redolens*, qualificatif de l'encens, *clarité* de *claritas* dans le sens de vogue, célébrité, *volant clérement*, c'est-à-dire dans un éclat de gloire.

Le 5e vers de la seconde strophe est une traduction du texte d'Isaie XI. *Egredietur virga de radice jesse.* La suite du verset : *flos de radice ejus ascendet,* a inspiré le 8e vers de la 6e strophe : *verdorent* pour *verdoyant.*

Le lecteur aura lu sans doute *liaulement* pour loyalement, *saiement* pour sagement, *joesitez, joesement* pour joyeuseté et joyeusement, et aura suppléé l'*h* initiale qui manque aux mots *ativement, autement, onblement, omage, Erode.*

L'inversion et la forme orthographique doivent être rétablis ainsi dans la 8e atrophe : je suis la volonté de ce messager ; je suis la servante de la divinité. Incontinent hâtivement, le noble archange s'est envolé joyeusement et l'ambassade de Gabriel fut achevée *(affiné)* fidèlement.

La strophe suivante offre quelques difficultés. D'après les données de Ducange, on pourrait interprêter *demoy* dans un sens fiscal, et dire : Quand le domaine vers Marie fut allé, elle fut citée pour *(moder)* aller payer le tribut, Joseph, le bon prudhomme, le *vir fidelis et prudens* de l'Ecriture sainte, la mena en Bethleem et la logea en grande pauvreté, puisqu'ils ne trouvèrent qu'une étable.

Le *buf* devait alors se prononcer *beuf,* comme on prononce encore *seur* la préposition *sur* dans quelques vallées. La prononciation de *dou* pour *deux,* encore en usage, explique l'orthographe étrange du vers : Le bœuf et l'âne tous deux l'ont adoré.

On aura remarqué les trois grands seigneurs venant des terres étrangères d'Orient vers l'Enfant pour lui apporter de l'encens, de la myrthe et de l'or en quan-

tité. Le mot patois *étrange* signifie encore aujourd'hui *étranger*.

C'est à la 15e strophe que nous avons pu connaître l'origine de ce Noël, à Scionzier, où les documents archiviques constatent la famille *De Balmes,* dont la descendance se trouve actuellement au bourg dehors, *Burgum de foris,* qui vient d'être incendié.

La dernière strophe rappelle le texte sacré : *Beatus venter qui te portavit et ubera quæ suxisti,* Luc XI.

Dans le second Noël, à la deuxième strophe, la naissance du fils de Dieu est *(nunsée)* annoncée par l'ange aux pasteurs de céans, qui, dans la strophe suivante, avaient (*avion,* locution spéciale à Scionzier) abandonné leurs bêtes pour aller lui donner tabourin et musette, et mener aubade (prononciation locale *oubade)* en grande joyeuseté.

La rime de *musette* avec *bestie* fait presumer que ce dernier mot, orthographié sur le latin *bestia,* se prononçait alors déjà comme aujourd'hui.

Le nombre des enfants immolés par Hérode, pour trouver le Rédempteur du Monde, est comparé à celui des damnés que pouvait fournir alors l'Enfer, *cent mille,* c'est-à-dire un nombre indéterminé.

Entre le couplet d'Hérode et celui des trois rois, on a dessiné deux têtes d'ecclésiastiques à longs cheveux pendants, coiffées de chapeaux tricornes.

Pour rimer avec *mère,* le mot de *gloire* devait se prononcer, comme aujourd'hui en patois : *gloëre*. On trouve dans d'autres manuscrits : *Talloëres, chanoëne*.

Le troisième vers : *Soyons contre dix,* semble faire allusion au nombre qui devait marquer le terme de la miséricorde divine aux habitants de la Pentapole; *Genèse,* XVIII, 32. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

Le plus ancien poète qui ait écrit en patois savoyard, est un nommé Nicolas Martin qui publia, en 1555, un petit volume de *Noelz et Chansons*. Selon toute probabilité, il n'en existe plus qu'un seul exemplaire, lequel se trouve à la Bibliothèque Mazarine, sous le nº 21673. Quoique l'impression en ait été mal soignée, ce recueil n'en est pas moins très précieux. Ecrit partie en *vulgaire* français, selon l'expression de l'auteur, partie en patois, il renferme un curieux spécimen du français et du patois parlés à cette époque en Savoie ou plutôt à Saint-Jean-de-Maurienne.

Au point de vue littéraire, Nicolas Martin ne mérite pas l'oubli dans lequel il est tombé. Comme on le voit dans son épître à son imprimeur, tout en parlant des compliments que lui ont valus ses noëls, il ne se fait pas d'illusion sur le mérite de ses vers français; mais, reprend-il d'un ton qui ne manque pas de fierté,

« Mais beaux qui sont en estrangere langue. »

et il a raison, car c'est dans ses poésies savoyardes qu'il déploie un vrai talent de poète.

Ses *Noelz et Chansons* méritent donc à plus d'un titre d'être tirés de l'oubli dans lequel ils sont tombés, et de figurer en tête de la collection de nos vieux écrits qui n'ont pas encore été réimprimés. Tout en reproduisant aussi fidèlement que possible l'édition princeps, nous ne nous croyons nullement tenu, pour faire croire à la fidélité de la réimpression, à employer des caractères typographiques, et encore moins du papier, semblables à ceux de l'édition de 1555. Aussi écrirons-nous *ung, concepvra, je, homme, perpetuel* au lieu de *vng, concepura, ie, hõe, ppetuel*. De même, nous remplacerons l'ancienne notation musicale par celle qui est usitée de nos jours. Enfin lorsque, par suite d'un défaut d'impression, il y a doute sur la manière de lire un mot, nous mettrons la leçon la plus probable la première, et, à sa suite, entre parenthèses, la moins probable.

Pour tout le reste, reproduction intégrale du texte avec toutes ses fautes d'orthographe et de ponctuation.

NOELZ ET CHANSONS

NOUVELLEMENT COMPOSEZ TANT EN VULGAIRE FRANÇOYS QUE SAVOYSIEN DICT PATOYS.

par

M. Nicolas Martin Musicien en la Cité saint Jean de Morienne en Savoye.

A Lyon Chez Mace Bonhomme 1555.

L'Autheur

à l'Imprimeur.

Amy trescher qu'a tresbon droit on nomme.
Tel que tu es Imprimeur et Bonhomme,
Combien ne sois en la Musique instruit
Parfaictement, de tresbon zele induit
Pour honnorer Dieu et sa vierge Mere,
Et pour au veuil de plusieurs satisfere
J'ay composé ces Noëlz tous nouveaux,
Qui de plusieurs ont este trouves beaux.
Si je di beaux, amy Lecteur, presume
Que tout oyseau treuve belle sa plume.
Et ce disant en mon los je n'harangue,
Mais beaux qui sont en estrangere langue :
Desquelz plusieurs oiant la melodie
M'ont supplie, leur faire la copié
Et ma fallu l'escripre bien souvant,
Mais encor plus leur faire le convient.
Je te pry donc o Mace vray Bonhomme
Les imprimer et mettre en telle forme
Que leur chant soit au devant de chascun
Et a requeste et desir de quelcun,
Imprime aussi vingt chansons bergerettes,
Qu'on jugera au vray estre follettes,
Mais tu sais bien que variation
Donne plaisir et delectation
A ce jourhuy en tous et divers sons :
Et mesmement aux motetz et chansons.
Parquoy voiant tant de Seigneurs Francoys
Prendre plaisir au langage patois
Pour leur desir plainement contenter
Les ay voulu offrir et presenter :
Te suppliant avecques grande humblesse
Ton plaisir soit de les mettre a l'impresse.

Noelz

NOUVELLEMENT

Composez par M. Nicolas
Martin Musicien.

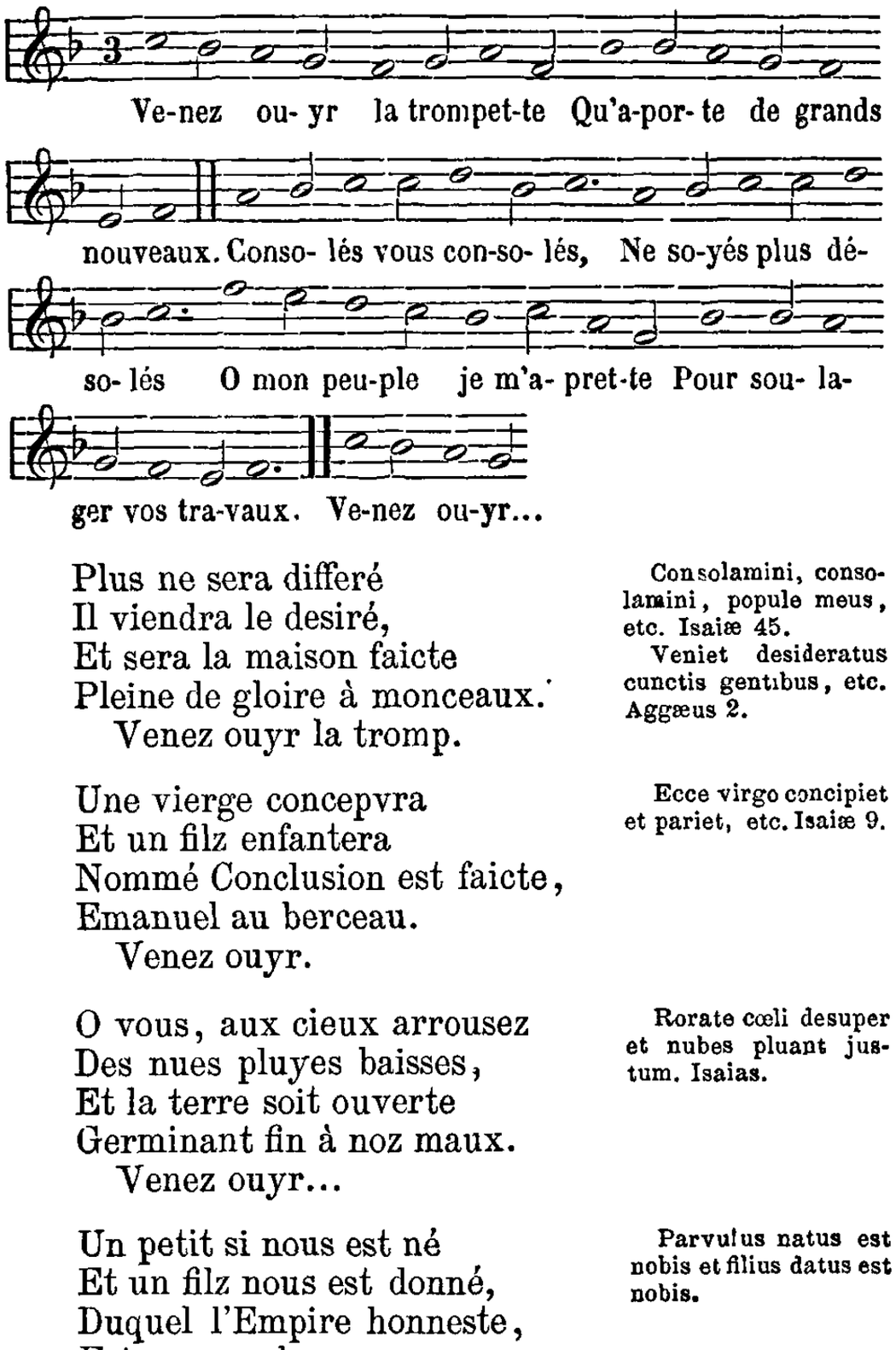

Plus ne sera differé
Il viendra le desiré,
Et sera la maison faicte
Pleine de gloire à monceaux.
Venez ouyr la tromp.

Consolamini, consolamini, populo meus, etc. Isaiæ 45.
Veniet desideratus cunctis gentibus, etc. Aggæus 2.

Une vierge concepvra
Et un filz enfantera
Nommé Conclusion est faicte,
Emanuel au berceau.
Venez ouyr.

Ecce virgo concipiet et pariet, etc. Isaiæ 9.

O vous, aux cieux arrousez
Des nues pluyes baisses,
Et la terre soit ouverte
Germinant fin à noz maux.
Venez ouyr...

Rorate cœli desuper et nubes pluant justum. Isaias.

Un petit si nous est né
Et un filz nous est donné,
Duquel l'Empire honneste,
Est sus sa charge penneaux.
Venez ouyr.

Parvulus natus est nobis et filius datus est nobis.

Peuple est illuminé
Qu'avoit long temps cheminé,
En tenebres et tempeste
Illumine est à flambeaux.
Venez ouyr la tromp.

Populus q i ambulabat in tenebris vidit lucem magnam.

Cecy fut prefiguré
Par celle toyson doré
Dont Gedeon fit requeste
Qu'arrosée ne fust d'eaux.
Venez ouyr.

Par desers villes, et terres,
Sainct crye à haulte voix,
Le Roy vient chascun s'apreste
Faire chemin droit et beau.
Venez ouyr la tromp.

O vous trestous Mauriennois,
Qui avez les propres doigts
De sainct Jehan plus que Prophete,
Desquelz il montra l'agneau.
Venez ouyr la tromp.

Quand Dieu chascun jugera,
La trompette sonnera,
Et justice sera faicte
Chascun portant son fardeau.
Venez ouyr la tromp.

Sentence sera dicté
Disant aux bons venité,
Aux mauvais allez en haste
Aux profons puys infernaux.
Venez ouyr la tromp.

Autre Noel.

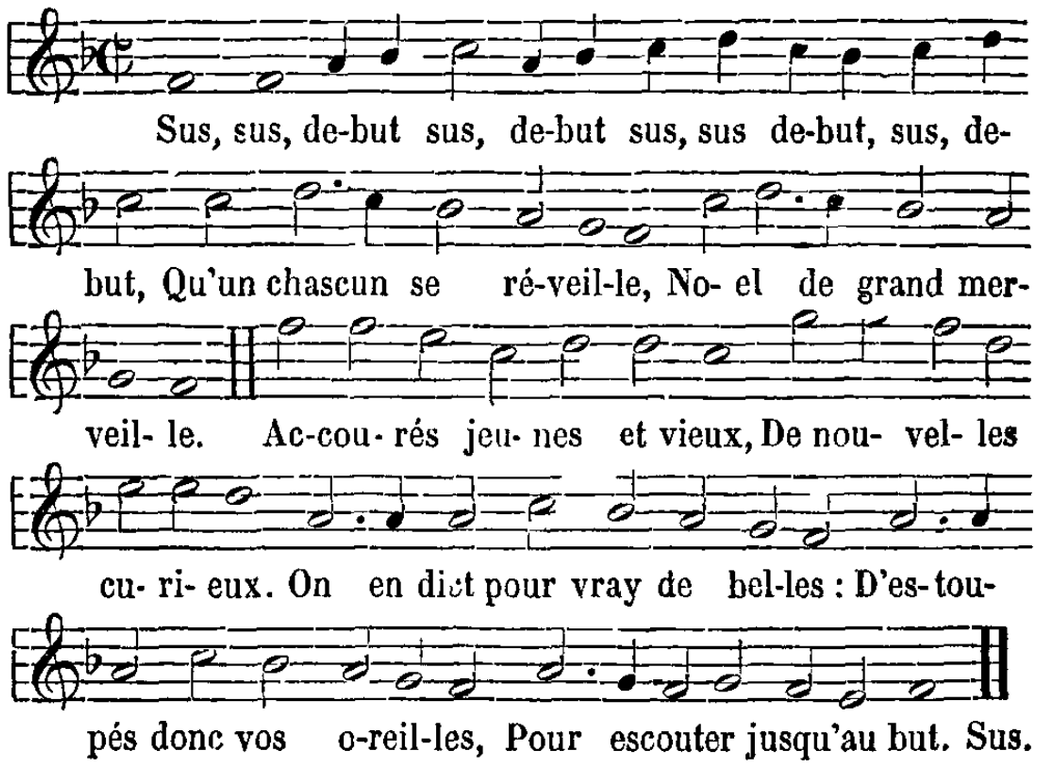

Dieu misericordieux
A regardé des haux cieux
En lieu d'Eve a luy rebelle
Une tant humble pucelle
Jamais si belle ne fut.
Sus, sus, sus debut, etc.

Gabriel l'a salué
Humblement disant avé,
Je te dy et te revele,
Que devant Dieu tu és celle
Ou incarner il se veut.
Sus, sus, sus debeut...

Le message estre dict
Perturbée respondit,
Et fust question que fust elle,
Comme se feroit dict elle
Sans qu'un homme me cogneust.
Sus, sus, sus debeut...

Descendra le sainct Esprit
Super te obumbrabit
Pour la vertu supernelle :
Ta porteure sera telle,
Sanctumque vocabitur.
Sus, sus, sus debeut.

Regarde Elizabeth
Qui bene fecit habet,
De vieillesse elle chancelle
Regarde la grosseur d'elle
Dieu à l'mpossible peut.
Sus, sus, sus debeut

Après le tout entendu
Humblement ha respondu,
Se soubmettant soubz son aille :
Disant je suis humble ancelle.
De Dieu soit faict ce qu'il veut.
Sus, sus, sus debeut.

En celluy mesme instant
Dieu le Pere tout puissant,
De sa grace estincelle
Sus la vierge dont laquelle
Du sainct Esperit conceut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Que du cler jour fit nuict
Marie jour de minuict
Eve fit acte rebelle
Marie acte fidelle
Tousjours humble elle fut.
Sus, sus, sus debut.

Apres les neuf mois passé
Joseph vieux, las et cassé,
Se logit et sa sequelle.
En une grange, laquelle
N'avoit chose que bon fut.
Sus, sus, sus debut.

L'heure de lenfantement
Fut à minuict droictement,
Joseph atout sa chandelle,
L'asne laissant touchant d'elle
Et le bœuf à l'autre but.
Sus, sus, sus debut

D'une chresche fit berceau,
Et de sa robe drappeau,
L'enveloppant pelle, melle,
En luy donnant sa mamelle,
De laquelle souvent beut.
Sus, sus, sus debeut.

Pastoreaux brebis gardans
Les Anges sont escoutans,
Colinet, Margot reveille,
Et luy dict bas à l'oreille :
Que nul ne s'en apperçeut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Colin tenoit un rebec
Perrottin un flageollet
Et Robin sa chalemelle,
Sa robe en escarcelle,
L'enfant qui ploroit se teut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Trois Rois luy ont faict presens
De myrre, or, et encens,
Dont la Vierge sans cautelle :
Bienheureuse apart s'appelle
Les dons humblement receut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Or prions dieu que la paix
Il nous donne à jamais,
Et que guerre et querelle,
Soyent abattu et gabelle
De nous, et de nostre Duc.
Sus, sus, sus debut.

(A suivre.)

A. CONSTANTIN.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Il existe à la bibliothèque nationale, à Paris, dans les manuscrits, fonds français, n° 25075, un manuscrit donné à la bibliothèque de la Sorbonne par Gayet de Sansale, qui fut bibliothécaire de l'illustre compagnie de 1783 à 1792. En tête de ce document figure cette note, écrite par Gayet lui-même :

« Ce manuscrit très prétieux est un suplément de « la règle des religieuses de la Visitation Ste Marie : « il a été rédigé et écrit par la mère Faure, une des « premières disciples de St François de Sales et de « Ste Chantal. Les bontés constantes qu'a eu St François de Sales pour mon arrière grand père Antoine « Rambaud, gentilhomme du Dauphiné, qu'il avoit « ramené à la foi catholique, qu'il avoit établi à Lyon, « qu'il visitoit souvent, ont lié ma famille avec les « dames Ste Marie, parmi lesquelles on comptoit plusieurs filles et petites filles de ce Sr Rambaud. Je « suis encore dépositaire d'une croix pectorale de St « François de Sales. Je l'ai été de ce manuscrit, que « je donne bien volontiers à la bibliothèque de Sorbonne. 1789. GAYET DE SANSALE, B. d. S. »

JULES PHILIPPE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

Après avoir rappelé que sur l'invitation adressée par Mgr Magnin, une députation de la Société s'est rendue au service célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme de Mgr Dupanloup, M. LE PRÉSIDENT énumère les titres littéraires du membre correspondant que nous avons perdu. Né à Saint-Félix (Haute-Savoie), l'évêque d'Orléans avait témoigné spontanément le désir d'entrer dans notre Société. Il s'intéressait à toutes les associations, même les plus modestes, vouées au culte des lettres.

M. GEX mentionne l'éloquent panégyrique prononcé par l'archevêque de Paris, et promet d'en offrir un exemplaire pour les cartons consacrés aux œuvres et à la biographie de Mgr Dupanloup.

M. REVON cite les membres qui ont obtenu des récompenses pour leur participation à l'Exposition universelle et pour leurs travaux antérieurs :

M. Gabriel de Mortillet a reçu la décoration de la Légion d'honneur. Ancien conservateur du musée d'Annecy qu'il a doté d'une riche collection de géologie savoisienne; auteur d'ouvrages scientifiques sur la Savoie, conférencier infatigable, attaché au musée de Saint-Germain dont il rend les collections plus attrayantes par ses obligeantes démonstrations, notre confrère a largement contribué par son initiative et par son activité au succès de l'exposition anthropologique du Trocadéro. — Notre concitoyen, *M. Henri Thomasset,* vient d'obtenir, à l'âge de 33 ans, la décoration et la grande médaille pour ses appareils d'essai à la traction, à la flexion et à la compression, employés aujourd'hui dans tous les grands établissements mé-

tallurgiques. — Plusieurs récompenses ont été accordées à *M. André Perrin* pour ses belles cartes des départements savoisiens. — Une médaille a été attribuée à *MM. Laeuffer,* membres effectifs, directeurs des manufactures d'Annecy et Pont, pour leurs filés et tissus de coton. — L'*Académie de Savoie* et la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* ont reçu des médailles pour leur publications. — Cette liste sera complétée si les autres lauréats qui font partie de la Société Florimontane veulent bien nous aider à ne pas pécher par omission.

M. LE SECRÉTAIRE communique une demande d'échange faite par la Société historique de l'Etat de Kansas, et annonce qu'il a obtenu l'échange de la *Revue* avec les publications de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain.

La réunion procède à l'élection des jurys de poésie et d'histoire pour les travaux envoyés au concours fondé par M. Andrevetan.

La nomination d'un membre correspondant est proposée ; il sera statué sur son admission à la prochaine séance.

M. SERAND fait don à la Société d'un parchemin du XIIe siècle de l'abbaye de Talloires, contenant d'un côté une prose notée en l'honneur de saint Nicolas, et de l'autre un jugement arbitral du comte de Genevois entre son ministériel et le prieur de Talloires.

MM. RITZ et DUCIS, qui ont étudié préalablement cette pièce, font, chacun dans leur spécialité, des observations musicales et littéraires. Elles paraîtront dans la *Revue*.

Les représentants de la Société au Congrès savoisien de Saint-Jean-de-Maurienne rendent compte de cette session, tenue les 12 et 13 août dernier, et d'autres études, entre autres par M. Ducis sur la tour d'Hermillon, prétendue de Berold de Saxe.

M. DUCIS annonce que les minutaires de notaires déposés dès le XVe siècle à la Chambre des comptes du Genevois, ont été, sur ses instances, attribués dernièrement aux archives départementales, et fournissent des renseignements très précieux sur l'histoire d'Annecy et des environs. C'est ainsi qu'à l'aide de ces titres on reconnaît que messire Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, était fils, non pas de Pierre Fenouillet, quatrième syndic d'Annecy, comme le dit Grillet, mais bien d'Antoine Fenouillet, un des professeurs du collége Chapuisien, en 1572, qu'il avait conséquemment 23 ans quand il soutint sa thèse au collége de Tournon, et qu'il mourut à l'âge de 80 ans.

M. DUCIS présente, au nom de M. Durandard, avoué à Moûtiers, un acte de donation par Charles III, duc de Savoie, à Jean Bugeat, conseiller de S. A. et maître de ses comptes, d'une maison sise à Annecy entre le Thioux et la rue de la Halle, près du pont Morens, du 20 décembre 1517, acquise précédemment par le duc des biens de Jean Dufour, du Conseil du Genevois.

M. CONSTANTIN rappelle la communication qu'il fit dans la séance du 15 juillet, et d'après laquelle on pouvait espérer que nos bibliothèques ne tarderaient pas à s'enrichir de la collection de nos vieux écrits patois, qu'un libraire de Paris était en train de faire réimprimer. Il ajoute que les renseignements qu'il a recueillis dernièrement sur les lieux, ne lui permettent plus de conserver cet espoir, et que par conséquent il se décide, sans plus tarder, à publier dans la *Revue* les vieux écrits qui sont devenus excessivement rares.

LE MÊME raconte la légende qui se rattache à la *Tomba de la Marmôta,* située au-dessus des Villards-sur-Thônes. Ce serait là que des habitants d'Entremont auraient tué et enterré une jeune bergère des Villards, qui, malgré leurs admonestations et leurs menaces, continuait à faire rouler de grosses pierres du haut de la montagne sur Entremont. Des fouilles y ont été opérées à différentes reprises par des gens du pays, mais toujours sans succès.

LE MÊME fait hommage au Musée d'un portrait lithographié de notre compatriote Henri Murger.

Ne pouvant assister à la séance, M. MERMILLOD envoie une note et deux croquis sur la constitution géologique des terrains compris entre le lac du Bourget et le Rhône, d'Hautecombe à Lucey, et sur un bloc erratique de grès anthracifère, reposant en équilibre sur deux pointes de roches oxfordiennes près du hameau de Clermont. Cette communication donnera lieu à un travail plus étendu, accompagné d'une planche.

LE MÊME fait déposer un échantillon d'anthracite de Taninges, espèce de houille sèche, et de belles empreintes de calamites dans les grès anthracifères de cette localité. M. Mermillod annonce également une étude sur cette mine et sur le gaz éclairant qui sort des fissures du terrain à Châtillon.

M. REVON engage les membres à examiner, au musée, l'admirable relief en couleur construit au 80,000^e^ par M. l'ingénieur Drivet. L'espace qui s'étend de Bonneville à Albertville et du val de Fier à Sallanches est représenté avec tous ses accidents de terrains, depuis la haute aiguille et les roches à pic, jusqu'à la dépression du moindre nant et aux bosselures ondulées des graviers glaciaires. Armé d'un compas à cheveu, l'observateur peut mesurer avec une rigoureuse précision la largeur d'un torrent ou la profondeur d'un précipice. En parlant du relief à gradins acquis antérieurement, nous avons déjà décrit le procédé employé par M. Drivet. Un artiste a peint dans leurs teintes naturelles les eaux, les rochers, les forêts, les prairies.

M. PAPIER, membre correspondant à Bône, a eu la patience de réunir, pour en faire don au musée, 58 espèces de bois d'Algérie, recueillis par lui-même dans les pépinières du gouvernement et dans les forêts. Cet envoi considérable consiste en billes qui remplissaient quatre grandes caisses ; il était accompagné de notices du plus haut intérêt, comprenant la description de chaque espèce, son *habitat,* les dimensions de l'arbre, l'emploi, les qualités et les défauts du bois. La Société remercie M. Papier pour ce nouveau don.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges. Ils seront publiés dans le prochain numéro.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	23°3	12°5	15°5	725,2	»	1,4	94	21°4	42°5	29°	N	—	faible	couvert	Couvert à 10 h. s.	0,425	15°5
2	22,5	7,7	14,5	726,6	»	1,6	89	20	43,5	28	N	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,41	14,5
3	21	7,3	12	728,7	»	2,0	87	17,8	36	25	N	N-O	fort	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,41	14,6
4	21,5	6,5	14	728,1	»	1,1	80	21	43,7	27	S	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,40	14,4
5	21,4	5	15,4	728,7	»	1,5	80	20,5	46	28	N	N-O	id.	très beau	Id.	0,395	14,3
6	24	5,7	17	726	»	1,4	80	19,5	44	27	—	N-N-O	faible	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	0,39	14,5
7	23	9,5	12,4	723,7	1,0	1,0	95	13,2	15	13,8	S-O	N	id	pluie	Pluie et gros vent de 7 à 11 h. m. Très b. à 10 h. s.	0,39	15
8	18,5	8	18,2	715,8	10,5	0,9	97	14,2	15,5	14,4	E	S	fort	couvert	Gr. bourr. pl. à 5 h. 1/2 m., cont. presq. t. le j. et	0,39	14,4
9	18,7	10,3	12,2	721,5	20,0	0,6	91	16,5	30	21	O	E-N-E	faible	couv.1/2	Très beau à 10 h. s. [partie de la nuit.	0,40	14,6
10	19,7	5,5	11,5	721,2	»	0,8	86	14,8	18	15,5	S	E	fort	couvert	Pl. de midi à 4 h. s., c. à 10 h. Dans la nuit la neige	0,41	13,7
11	15,7	9,3	12,2	726,5	16,0	0,1	91	13,5	17,7	14	S	S-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s. [à l'alt. de 2,300 m. (1)	0,41	14,5
12	17	3,4	8,8	726,7	»	0,9	92	15,8	36,5	22	?	S-O	id.	id.		0,42	13
13	16,7	7	11	723	»	1,3	75	14	16	15,7	N	N-O	id.	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	0,42	13,3
14	15	2,3	7,5	720,2	»	1,4	90	11,2	18	13	?	N-O	id.	couvert.	Couvert 3/4 à 10 h. s.	0,41	12,4
15	12,5	4	8,5	720,3	»	0,5	87	15,3	27	17,2	?	N	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,395	12,4
16	18,3	3,3	9	724,2	»	0,8	93	17	41,5	25	—	N	id.	très beau		0,39	12
17	20,5	3,7	8,2	723,7	»	1,0	89	17,5	41,5	25	S-O	N-O	id.	beau		0,39	12,7
18	20	7,7	13,5	718	»	0,9	91	20,4	37,3	25,5	S	N-O	id.	couvert	Pluie de 5 h. 1/2 à 8 h. s., à 10 h. couvert.	0,39	14
19	21	9	10,8	718,7	»	0,9	96	12,8	14,5	13	S	S-E	id.	pluie	Elle cesse dans le jour et reprend le soir.	0,37	13,4
20	13,4	8,5	13,3	721,7	3,7	0,8	87	18,5	44,5	26	O	S	faible	couv.3/4	Très beau à 10 h. s.	0,37	13,3
21	21	7,3	10,5	718,8	»	1,1	95	12,5	14,7	12,7	S	E	fort	pluie	Pluie presq. cont. Neige à 2,300 m. dans la nuit.	0,38	13,2
22	13,5	10	12,5	716	57,7	1,3	87	15,5	24	18,5	S	E	id.	id.	Pluie p. g vent de 5 à 8 h. m., cont p. temps plus	0,45	13,3
23	19,5	8,5	10,5	720,5	20,0	0,8	74	14	28	19	S	S-E	id.	couvert	Beau à 10 h s. [calme ; couvert à 10 h. s	0,55	13,4
24	15,5	4,5	7,5	723	»	1,4	85	15,8	42	25	—	S-E	faible	très beau	Pluie à 10 h s. Dans la nuit, neige à 1,700 m.	0,59	12,5
25	17	10,3	12,6	715,8	1,8	1,9	81	17,5	23	18	S	E-S-E	fort	couvert	A 6 h. s. écl. et tonn. suiv. de forte pl., cont. à 10 h.	0,59	13,5
26	19	5	8,1	716,2	40,4	0,5	72	15	40	22	S	S-E	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s. [neige à 1,600 m.	0,67	12,2
27	16	7,5	11,4	712	0,5	1,4	65	15	18	16,5	S	S-E	id.	couvert	Tonn. vers 2 h. 1/2 s., gr. pl. à 2 h. s., cont. à 10 h.	0,70	13
28	15.3	5,5	6,8	719,2	40,0	0,8	86	8	15	10	S	E	id.	couv.3 4	Très beau à 10 h. s. [neige la nuit à 1,200 m.	0,81	12,3
29	10	3	6,5	721	1,3	1,2	85	8	20	11,5	S	E	id.	couvert	Pl. p. bou. le j., à 10 h. mêl. de floc.; neige à 500 m.	0,83	12,6
30	11	0,7	4	716,8	15,0	1,2	91	3,5	6,5	4	S	S-O	id.	pluie	Bourrasque de neige après midi, couvert à 10 h. s.	0,83	12,3
31	5,5	— 2,5	0,4	721,2	5,6	1,1	92	3,8	13	7	O	S-O	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,83	11,7
Moyennes ou Totaux.	17°64	6°19	10°84	721,58	233,5	33,6	86,5								(1) La première neige tombée à cette altitude à été la nuit du 21-22 septembre dernier.	0,490	13°9

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

ANNECY. — IMPRIMERIE PEBRISSIN ET Cie.

19me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1877, par M. E. Tissot. — Guillaume Tardif, par M. Jules Philippe. — Bibliographie : *La Philothée de saint Fraaçois de Sales, vie de Mme de Charmoisy,* de M. Jules Vuy, par M. l'abbé Gex. — Questions des correspondants. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

AUTRE NOEL.

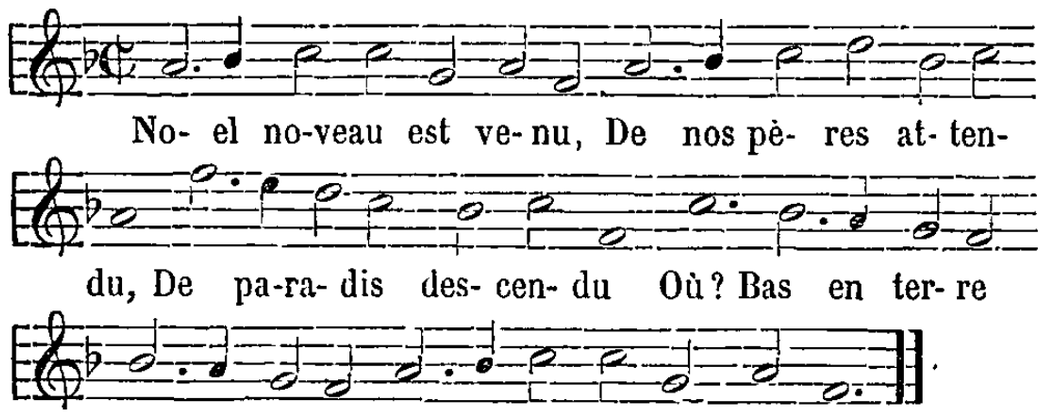

En tresgrande humilité
Dieu en sa nativité,
Voulut estre en pouvre lieu.
Ou? Bas en terre, etc.

Au bœuf, et à l'asne Martin
Pour le chaufer un tantin,
Fut présenté presque nu. — Ou? Bas, etc.

Pasteurs estantz sur les champs
Des Anges ouyrent chants
Annonçant paix de par Dieu. — Ou? Bas, *etc.*

Rois sont venuz l'adorer,
Et pour grands dons lui donner :
Esbays quand ilz ont veu. — Ou? Bas, *etc.*

L'enfant encores petit
A disputé par escript,
Les docteurs ha confondu. — Ou? Bas...

Sainct Jean nostre bon patron
Du doit l'ha monstré à chascun
Voicy l'Agneau qu'est venu. — Ou? Bas...

Aux nopces d'Architriclin,
Il transmua l'eau en vin
Bon, disoyent ceux qu'en ont beu. — Ou! Bas...

Il permit estre tenté
Par Sathan au mont porté,
Mais en fin l'ha confondu. — Ou?...

Le peuple il ha presché
Et les pechez pardonné,
Les fidelles y ont creu. — Ou?...

Aux traistres Juifz mal contant
Pour trente deniers contans,
Judas Jesus ha vendu. — Ou?

Et chez Anne l'ont mené,
Par Pilate examiné,
En un pillier l'ont battu. — Ou? Bas.

D'espines l'ont coronné,
Descrachans environné
Et des poings ilz l'ont feru. — Ou?...

Pilate l'ha condamné
Au calvaire l'ont mené,
Là en croix ilz l'ont pendu. — Ou?...

Ceux qui portoyent amitié
A Jesus, ont heu pitie
De la croix l'ont descendu. — Ou?...

La mere de luy aymée
Gisoit en terre pasmée,
En son giron l'ha receu. — Ou?...

Il en fut oint bien et beau
Et porté en un tombeau
Dans un suayre estandu. — Ou?...

Or soit ainsi si luy plait
Mis en œuvre, et effait
Comme il ha prétendu.. — Ou?...

Autre Noel.

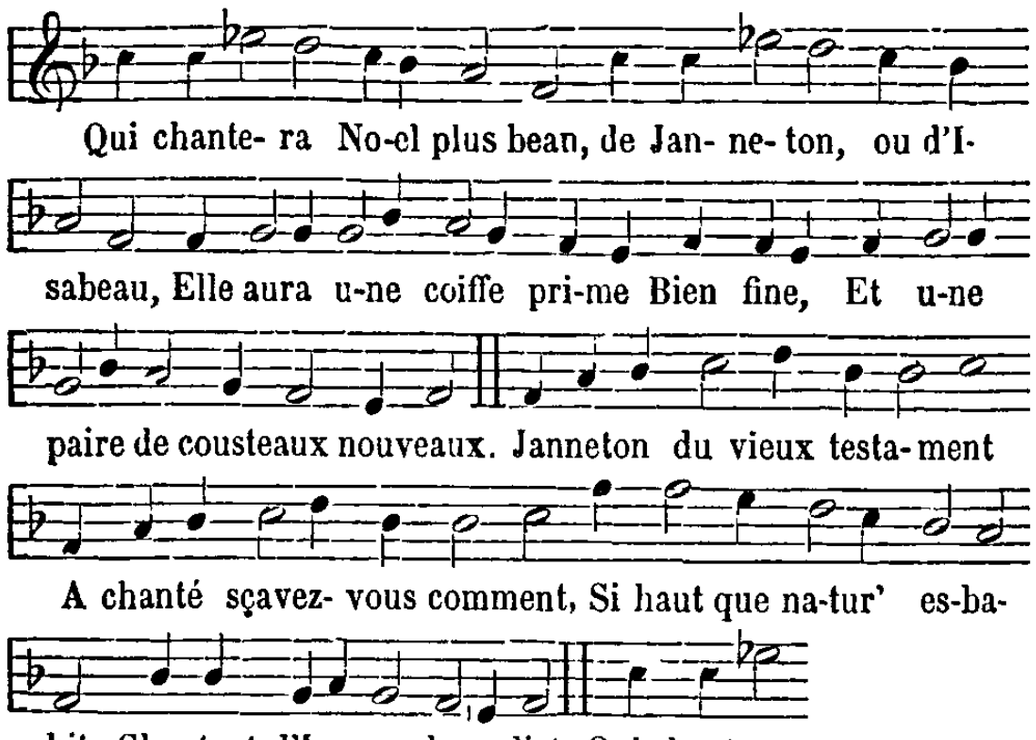

Une pucelle enfantera,
Un enfant qu'ellle concepvra,
Seulement du sainct Esprit
Et se nommera Jesus Christ.
Qui chantera...

Isabeau dit, il est venu
Avec sa mere, je l'hay veu,
Le plus beau que jamais on vist,
Tesmoing Colin qui me suyvist.
Qui chantera...

La nuit de sa nativité
Nous vismes au ciel grand clarté,
Et chantres disant en leurs chants,
Gloire à Dieu, et paix aux vivants.
Qui chantera.

Trois Rois par inspiration
Sont venuz en devotion
Pour l'adorer, et bien servir,
Et luy donner pour le nourrir.
Qui chantera.

Herode pervers et meschant
La mort de Jesus pourchassant,
Fist occire des innocents
Quatre vingtz mille et neuf cents.
Qui chantera.

Depuis sa mere le nourrist,
Et à sa requeste il fist
Miracle muant l'eau en vin
Aux nopces de Architriclin.
Qui chantera.

Cupidité le fist trahir,
Et verité le fit morir
Pour nous il souffrit passion,
Et fist nostre redemption.
Qui chantera.

Prions le qu'a nostre vivant,
Nous soyons en paix le louant,
Et qu'à la mort jouxte ses dicts.
Il nous octroye paradis.
Qui chantera.

Autre Noel.

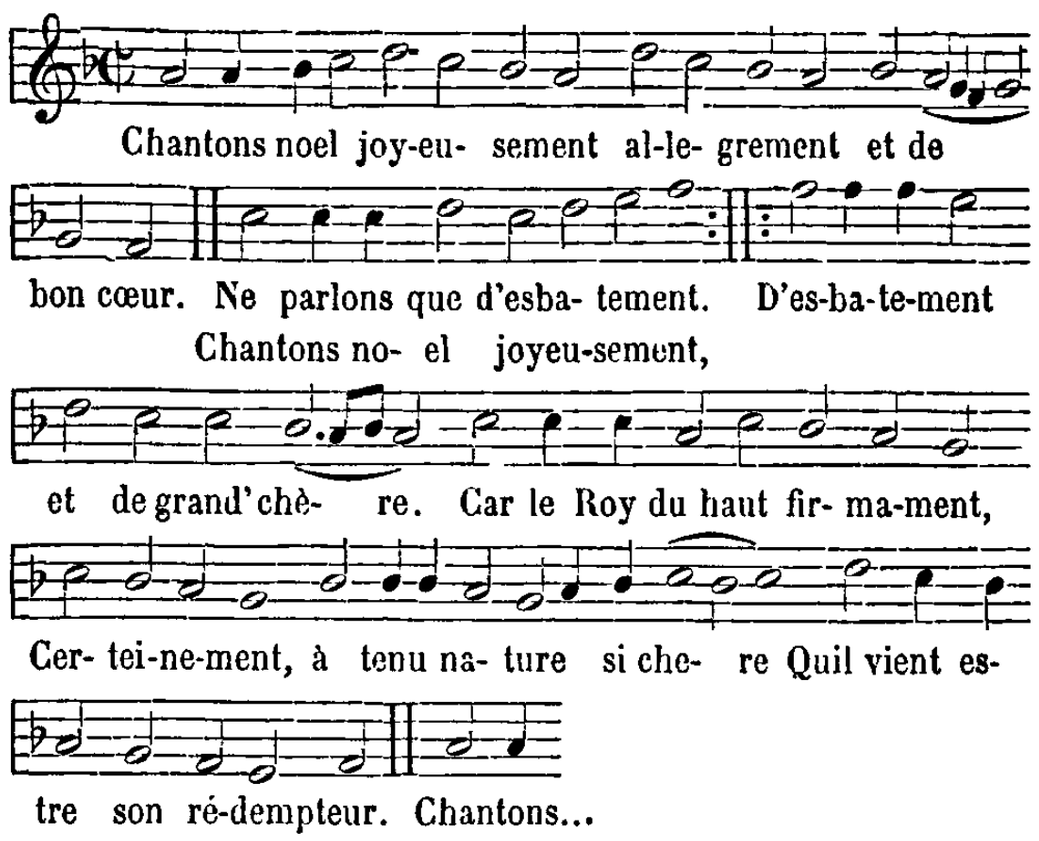

Gabriel par commandement
— Chantons noel joyeusement —
De Dieu le Pere de lumiere,
A Marie la saluant
Dit vrayement,
Tu es de grace tresoriere
Avecque loy est le Seigneur.
Chantons Noel, etc.

Elle en esbaissement
— Chantons noel joyeusement, —
D'ouyr parler de tel matiere
Dit à l'Ange, helas comment
Pudicquement
Se feroit demeurant entiere
Avecque virginalle fleur.
Chantons Noel.

Lange respondit prudemment,
Chantons noel joyeusement
Et dit plus ne te fault enquerre
Sainct Esperit divinement,
Ombragement
Fera a cestuy sainct mystere
Sur toutes femmes as l'honneur.
Chantons...

Qu'il soit vray regarde comment,
Chantons noel joyeusement.
Dieu ha exaucé la prière,
D'Elizabet qui longuement
Stérillement
Vivoit sans enfans en misere,
Elle conceut le precurseur.
Chantons...

La vierge respond sagement,
Chantons noel joyeusement.
Ayant entendu la maniere,
Et dict à l'Ange seurement
Treshumblement,
Voicy du Seigneur la chambriere,
Soit faict de ton dict la teneur.
Chantons...

Jour de noel certeinement,
Chantons noel joyeusement
Sur tous dieu t'a voulu eslire,
Luy qui est eternellement
Humainement,
A tel jour sur povre litiere
C'est monstré Dieu, et homme pur.
Chantons...

Prions l'enfant devotement
Chantons noel joyeusement
Que de la guerre nous delivre,
De tout autre empeschement
Qui justement
Vient à provoquer son yre
Dieu garde nous de ta fureur.
Chantons Noel...

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1877

I. — BAROMÈTRE

Observations de 9 heures du matin réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (629m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	724,1	18,2	723,1	17,7	709,1	19,5
Février...	724,1	25,4	.....	....	708,6	23,3
Mars.....	717,2	28,6	.....	....	701,9	27,5
Avril.....	716,8	21,8	.....	....	701,4	21,6
Mai.....	720,1	18,4	718,8	17,3	704,7	17,5
Juin.....	725,0	7,8	723,4	10,1	709,4	7,8
Juillet....	724,7	16,4	723,1	16,7	709,2	15,7
Août.....	723,6	8,1	722,2	9,2	708,4	10,2
Septembre.	723,4	13,9	722,4	13,6	708,0	13,1
Octobre...	725,0	16,7	724,0	17,1	709,4	15,7
Novembre.	721,6	22,8	720,6	26,6	706,2	25,4
Décembre.	724,0	24,9	723,2	24,9	708,5	23,5
ANNÉE..	722,5	18,6	.....	....	707,1	18,4

OBSERVATEURS : M. Mangé, architecte, à Annecy ; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien ; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

La plus forte pression a été observée le 16 décembre et la plus faible le 20 mars : l'excursion totale du mercure a été de 32.7 à Annecy et de 30.9 à Mélan; elle est moins grande que l'année précédente où elle avait atteint 36 millimètres; mais d'un autre côté les oscillations mensuelles sont beaucoup plus fortes, surtout au printemps, ce qui, avec les basses pressions moyennes qui ont régné pendant la même saison, en explique le caractère particulièrement pluvieux.

En revanche les mois d'été ont joui d'une pression relativement haute, aussi la quantité d'eau tombée s'y est-elle maintenue dans le voisinage de la normale.

II. — VENTS

Dans le compte-rendu de l'année dernière, nous disions que le régime des vents du nord avait subi une modification notable dans les vingt dernières années, au point que les jours de *bise,* qui étaient encore au nombre d'une centaine en 1860, se réduisaient aujourd'hui à quelques unités. Par le fait, il n'y en a eu que *sept* jours en 1872, *quatre* en 1873, *neuf* en 1874, *six* en 1875 et *dix-huit* en 1876. Mais voici que l'année 1877 nous en offre déjà *quarante-deux.* Que faut-il conclure de là? Serions-nous à la veille d'une de ces périodes venteuses comme nous en avons autrefois traversé, qui se faisaient remarquer par la rigueur de certains mois du printemps et de l'arrière-automne? — Pour aider les observateurs à se former une idée à cet égard, nous leur donnons ci-après un petit tableau qui résume, par périodes de quinze ans, un intervalle de cent-cinq années. C'est le même que celui de l'année dernière, mais sous une autre forme, et complété par le dépouillement des précieux registres de M. Joseph Despine, qui vont de 1773 à 1829. Il a fallu beaucoup de temps pour extraire ces résultats; nos correspondants voudront bien y voir une des raisons du retard qui a été mis à la publication du présent compte-rendu.

Nombre moyen de jours, par saison, où le vent a soufflé de la direction du Nord à Annecy, depuis l'année 1773.

PÉRIODES	HIVER	PRINT.	ÉTÉ	AUTOM.	ANNÉE
1773 à 1787...	6	16	4	9	35
1788 à 1802...	7	21	3	8	39
1803 à 1817...	4	15	3	7	29
1818 à 1 832..	9	14	8	14	45
1833 à 1847...	33	25	16	25	99
1848 à 1862...	25	22	18	26	91
1863 à 1877...	8	7	6	9	30
MOYENNES.	13	17	8	14	52

Il est à remarquer que l'année 1834 est celle où le vent du nord a été le plus fréquent : on l'y a compté *cent quarante* fois, savoir : 28 en hiver, 42 au printemps, 15 en été et 55 en automne. (Conformément à l'usage adopté en météorologie, nous comprenons dans l'hiver les mois de décembre, janvier et février, et ainsi de suite, de trois en trois mois, pour les autres saisons.) Les années 1811 et 1873 sont celles où il a été le plus rare ; il n'a été relevé que *quatre* fois dans chacune.

On a conservé un très bon souvenir des récoltes de 1811 ainsi que de 1834, surtout comme qualité de vin, d'où il semble résulter que la direction des vents n'exerce pas une influence prépondérante sur cet ordre de phénomènes. En général, cependant, nos agriculteurs souhaiteraient la bise au printemps, plutôt que la pluie qui, en son absence, la remplace ordinairement. Les pluies d'avril et de mai, avec l'intensité qui les caractérise depuis quelques années, sont effectivement très pernicieuses aux productions du sol: elles font couler la fleur des arbres fruitiers, jaunis-

sent les céréales et compromettent la pousse des pommes de terre. Mieux vaudrait à coup sûr la bise et ses désagréments si, du moins, elle savait se limiter aux deux saisons du printemps et de l'automne; malheureusement, quand le vent du nord s'établit chez nous, il accapare aussi volontiers les mois d'hiver, dont il rend alors les températures vraiment pénibles à supporter.

III. — Température de l'air

Une troisième station thermométrique s'est adjointe à celles d'Annecy et de Mélan, afin de nous offrir de nouveaux éléments de comparaison. La station du col de Tamié est située à l'extrémité méridionale du bassin du lac d'Annecy, au sommet d'une vallée orientée nord-sud, qui ouvre sur le cours de l'Isère. Pendant l'été, les vents diurnes remontent cette vallée en venant du nord; ils sont secs et maintiennent le long de leur parcours un état hygrométrique sur lequel le rayonnement nocturne n'agit que faiblement : aussi les températures minima de Tamié sont-elles plus élevées que ne le ferait supposer son altitude. D'autre part, les vents de retour qui descendent la vallée pendant l'hiver ne sont pas trop froids, parce qu'ils proviennent du bassin de l'Isère, où règne un climat tempéré, mais humide.

Ces considérations étaient nécessaires pour expliquer le peu d'écart qu'il y a entre les températures de Mélan et de Tamié, nonobtant la différence de niveau des instruments. Elles serviront aussi à rendre raison de la quantité d'eau assez forte qui, sous forme de pluie ou de neige, se précipite sur cette dernière station.

Températures moyennes, maxima et minima.

ANNÉE 1877	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			TAMIÉ (893m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.	8°68	-0°21	4°23	5°34	-3°23	1°05	3°30	-1°51	0°89
Février.	9,17	-0,46	4,36	6,24	-1,80	2,22	4,41	-1,74	1,34
Mars...	8,66	0,20	4,43	7,41	-1,56	2,93	5,68	-1,07	2,30
Avril..	16,21	3,94	10,07	13,51	2,54	8,02	11,47	3,20	7,34
Mai...	19,81	6,67	13,24	16,00	5,60	10,80	13,04	5,09	9,06
Juin...	27,83	13,16	20,50	24,96	11,10	18,03	23,18	12,68	17,93
Juillet.	26,09	13,54	19,81	22.66	11,70	17,18	22,61	12,18	17,40
Août...	27,32	13,63	20,47	25,15	11,78	18,46	22,87	14,16	18,51
Septre..	21,77	8,32	15,05	20,30	6,50	13,40	16,20	8,51	12,36
Octobre.	15,17	3,01	9,09	14.22	1,86	8,04	10,17	3,24	6,70
Novre..	11,20	2,57	6,88	9,25	0,80	5,03	7,59	2,17	4,88
Décre..	5,26	-0,63	2,32	3,90	-3,28	0,31	2,70	-2,92	-0,11
ANNÉE	16,43	5,31	10,87	14,08	3,50	8,79	11,93	4,48	8,21
EXTRÊMES	19 août	10 mars	Ecart	19 août	23 décre.	Ecart	19 août	10 mars	Ecart
	34°0	-6°5	40°5	32°0	-15°4	47°4	30°7	-13°2	43°9

Grâce à un hiver remarquablement tiède, suivi d'un été chaud, la température moyenne de l'année dépasse la normale de près d'un degré à Annecy. Les saisons de transition ont été cependant assez froides, surtout le printemps et la première partie de l'automne, mais les mois de novembre et de décembre ont presque suffi, par leur excédant, à compenser cette perte.

L'année dont la physionomie se rapproche le plus de celle-ci, dans nos anciens recueils d'observations, est l'année 1849; toutefois son été fut encore plus chaud. — A cette occasion nous sommes heureux de dire à nos correspondants que nous espérons bientôt leur mettre sous les yeux les résultats de ces observations anciennes : un premier résumé en a déjà été fait dans le temps par un de nos prédécesseurs (1); nous aurons à y remplir certaines lacunes et à l'augmenter du tableau des années ultérieures, de manière à avoir le siècle complet.

IV. — Température de l'eau

Nous donnons, comme l'année dernière, le tableau des températures de l'eau du lac d'Annecy, prises à 9 heures du matin, comparées avec celles de l'air à la même heure : on verra que pendant les mois froids et même pendant une portion de l'été, l'eau se maintient plus chaude que l'air. Il n'y a eu que trois mois où elle l'ait été un peu moins : aussi la moyenne de l'année présente-t-elle à son profit un excédant de 1°57.

Températures de l'air et de l'eau du lac à 9 heures du matin.

	Air.	Eau.	Diff.		Air.	Eau.	Diff.
Janvier.	2°47	7°05	+ 4°58	Juillet.	19°31	20°13	+ 0°82
Février.	2,45	6,95	+ 4,50	Août...	20,71	20,84	+ 0,13
Mars..	3,94	6,17	+ 2,23	Sept...	15,01	17,34	+ 2,33
Avril..	10,17	8,92	— 1,25	Octobre	7,38	9,25	+ 1,87
Mai...	12,51	11,68	— 0,83	Novem.	5 86	8,16	+ 2,30
Juin...	21,39	19,81	— 1,58	Décem.	1,72	5,45	+ 3,73

Moyennes annuelles : air 10°24, eau 11°81; différence + 1°57.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 4° le 11 mars, 23°3 le 19 août. Ecart 19°3; celui de 1876 avait été de 20°1.

Vers le mois de juin de cette année, la station de Mélan a commencé des expériences sur la température des eaux de source, et nous en avons fait faire de notre côté sur la fontaine des Marquisats, près d'Annecy. Les résultats en seront présentés dans le compte-rendu de 1878.

(A suivre.) E. Tissot.

GUILLAUME TARDIF

Grillet a placé dans le nombre des hommes remarquables nés à Annecy, Guillaume *Tardi,* professeur à la Sorbonne de 1470 à la fin du xve siècle. Grillet avait puisé ses renseignements dans les ouvrages d'Augustin Chieza et de Rossotto qui ont publié une sorte de biographie des écrivains piémontais et savoisiens.

Moi-même, dans les *Gloires de la Savoie*, j'avais suivi ces errements, n'ayant aucun moyen de les contrôler dans le moment où j'écrivis cet ouvrage. Mais en faisant de nouvelles recherches pour la préparation d'une seconde édition de mon livre, j'ai reconnu que Chieza, Rossotto, et après eux Grillet, avaient commis une erreur en faisant naître *Tardi* à Annecy.

Et tout d'abord, il s'agit de Guillaume *Tardif* et non *Tardi* ou *Tardy*. Ce professeur fut l'émule et peut-être l'adversaire de notre Guillaume Fichet. Du Boulay, dans son *Historia universitatis parisiensis,* nous apprend que Tardif eut beaucoup d'*envieux,*

(1) J.-A. Boltshauser : *Notes climatologiques sur la ville d'Annecy,* mémoire inséré dans la *Revue savoisienne* de 1858.

mais qu'il tourmenta les autres comme il fut tourmenté lui-même. Ce qui prouve qu'il n'avait point un caractère des meilleurs. Sa lutte contre Fichet semble être démontrée par le fait qui suit. On se rappelle que Fichet publia un traité de rhétorique en 1470, qui fut le premier livre d'un Français imprimé à Paris. Tardif, sans doute jaloux des succès de Fichet, publia à son tour, vers 1475, un traité semblable sous ce titre : *Guillermi Tardivi Aniciensis Rethorice, Artis ac Oratorie facultatis compendium Prefatio;* imprimé par Pierre Cœsaris et Jean Stoll, à Paris.

C'est précisément d'après ce titre que Chieza et Rossotto ont cru pouvoir avancer que Tardif était né à Annecy, à cause du mot *Aniciensis,* qualificatif qu'on retrouve aussi dans Du Boulay, lorsqu'il dit : *Guillelmus Tardinus aliis Tardivus, Aniciensis, docuit grammaticam in Collegio navarrico.*

Mais les deux écrivains piémontais se sont trompés; et, il faut l'avouer, ils pouvaient s'y tromper s'ils n'ont pas eu connaissance des autres publications de Tardif. En effet, parmi ces publications, il y en a une qui a obtenu un certain succès et qui est recherchée encore de nos jours par les bibliophiles. Chose singulière, ce n'est ni un traité de rhétorique ou de grammaire, ni une œuvre d'érudition proprement dite, mais simplement un ouvrage que Grillet a intitulé : *De l'art de la fauconnerie,* et dont le vrai titre est celui-ci : *C'est le livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse.* Ce livre a eu plusieurs éditions, dont la première parut en 1492 et la seconde en 1506.

La première, faite du vivant de Tardif, ne porte pas de nom d'auteur, probablement parce que le professeur de rhétorique ne voulait point passer ouvertement pour s'occuper de *faulconnerie,* ce qui eût semblé, à juste titre, ne pas s'accorder avec sa situation. Mais lorsque la seconde édition parut, Tardif était mort, si l'on s'en rapporte à Du Boulay, qui ne lui assigne pas une existence au-delà de la fin du siècle : *Floruit ab anno circiter 1470 ad finem usque seculi.* Et alors, l'imprimeur n'hésita pas à dire que le livre de Fauconnerie avait été composé par *Guillaume Tardif du Puy en Vellay.*

Or, cette désignation précise d'origine nous explique le qualificatif de *Aniciensis* adopté par Tardif dans le titre de son traité de rhétorique, et sur lequel se sont fondés les auteurs piémontais pour faire de ce professeur un enfant d'Annecy. Le Puy, en latin du moyen-âge, s'appelait *Anicium* aussi bien que *Podium* (Puy), nom que, du reste, on retrouve déjà sur les monnaies du Ve au IXe siècle qui portent : *Anicio Vacetos.* Le mont auquel est adossé Le Puy s'appelle aussi *Anis.*

Il n'y a donc pas de doute à avoir, Tardif, et non *Tardy,* est bien du Puy-en-Velay, et nous n'avons aucun droit à prétendre sur lui.

JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE

La Philothée de saint François de Sales, vie de Mme de Charmoisy, par M. Jules Vuy.

Un des membres de la Société Florimontane, depuis longtemps connu dans les lettres françaises, et d'origine quelque peu savoisienne, vient de publier une étude biographique dont l'intérêt s'adresse tout spécialement à notre pays.

Chercheur aussi infatigable qu'habile écrivain, M. Jules Vuy (1) a consacré de longues années à rassembler de précieux souvenirs que personne, c'est probable, ne songeait à évoquer et que même on ignorait assez généralement.

Il s'agit de Philothée, avec laquelle saint François de Sales s'entretient dans son *Introduction à la Vie dévote,* ouvrage le plus remarquable, sous bien des rapports, de tous ceux que nous devons à cette plume d'une si grande valeur ascétique et littéraire. Qu'on le sache bien, Philothée n'est point un personnage imaginaire et fictif, c'est la proche parente de M. de Genève (2) et tout ce que celui-ci lui attribue est tout à fait réel. C'est Mme de Charmoisy, entrée dans une maison alliée à celle de Sales par les de Bellegarde; nommons-la, c'est la femme forte à laquelle le saint évêque écrit avec tant de suite et de persévérance des lettres d'autant plus nombreuses qu'il avait moins l'occasion de la voir; car ils se rencontraient à peine tous les ans. « C'est la femme, dit l'auteur, qui, mêlée au « grand monde, amie dévouée aux monastères, mais « ne rêvant point pour elle, comme un idéal, la per- « pétuelle solitude du cloître, aspirait toutefois à la « vie dévote, qui voulait concilier les exigences d'en « haut avec celles de ce monde, la croyance ferme, « profonde, sincère avec les devoirs quotidiens et obs- « curs d'une bonne mère de famille. Personne distin- « guée assurément..... pour avoir saisi, avec perspi- « cacité, toute la portée des lettres du saint évêque, « et pressenti, en quelque sorte, le plus beau de ses « livres (3). »

Le biographe, concernant Mme de Charmoisy, condense toutes ses recherches dans les questions suivantes :

« Où était-elle née? Où passa-t-elle son enfance et « sa première jeunesse? Quand vint-elle en Savoie? « Comment la connut-il? Quelle fut sa destinée? »

Les réponses à faire, à ces diverses demandes, tel est le but auquel vise l'écrivain. Et il l'a d'autant mieux atteint qu'il a pu suivre dans son œuvre le plan qu'il s'était tracé en y mettant l'unité possible. Ainsi il s'est attaché plus « spécialement à la partie de l'exis- « tence de Mme de Charmoisy, qui a trait à sainte « Chantal, au président Favre et surtout à saint « François (4). »

Pour conduire à bon terme une telle entreprise, combien n'a-t-il pas fallu feuilleter d'imprimés, de manuscrits, de débris de paperasses et de missives! Ce n'est, en effet, suivant l'auteur, « *qu'à force de patience qu'il a pu reconstituer, dans ses grands traits, cette physionomie si délicate, si modeste, si vaillante.* »

L'ouvrage de M. Vuy avait grand'raison d'être; car, suivant le témoignage de Charles-Auguste de Sales, le pieux évêque, s'il eût survécu à Philothée et

(1) Ancien président de la Cour de cassation du canton de Genève et membre de plusieurs Sociétés savantes.

(2) On appelait ainsi saint François.

(3) Préface, page IX.

(4) Préface, page X.

à Françoise de Chantal, aurait lui-même écrit leur vie.

Louise Duchâtel, fille de noble Jacques Duchâtel, écuyer, seigneur d'Hattevillette, en Normandie, et de Françoise de Reuil, fut élevée à la Cour de France, et lors de son mariage, elle était dame d'honneur de Catherine de Clèves. Elle avait donc été dans une tout autre atmosphère que le petit pays dont notre modeste Annecy était la capitale. Elle devint notre compatriote par son mariage avec M. Claude de Charmoisy, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours. M. de Charmoisy fut honoré des plus hauts emplois près la Cour de Paris, près celle de Turin. Henri IV, qui se connaissait en hommes, sut bien vite apprécier son mérite et essaya plusieurs fois de l'attacher à son service. Cependant, les qualités hors ligne dont M. de Charmoisy était doué ne le mirent pas à l'abri d'accablantes disgrâces, de rudes épreuves, ainsi que le rapporte M. Vuy.

Ce fut à la Cour de Paris que M. de Charmoisy fit la connaissance de celle qui, devenue son épouse, était destinée à être la célèbre Philothée. Aussitôt après leur mariage, ils viennent s'installer dans leur maison du Pont-Morens qui fait angle à la rue de l'Ile. Leur arrivée met toutes les grandes familles en jubilation, et donne lieu à des fêtes inaccoutumées.

Les de Charmoisy, ainsi que nous l'avons déjà insinué, étaient alliés aux de Sales par leur commune parenté avec les de Bellegarde. C'est sans doute ce qui a fait naître les rapports qui ont existé entre saint François et Mme de Charmoisy.

La voilà donc sous la direction de l'homme apostolique dont le zèle, le talent et la piété vont conduire de degré en degré cette nature d'élite jusqu'à la plus haute perfection chrétienne.

La voilà cette femme qui se transforme rapidement dans tous ses goûts : ferme et résignée, pleine d'abnégation et de vaillance, jamais elle ne recule devant le sacrifice; dans les épreuves comme dans le bonheur, elle met tout son espoir en la Providence.

N'est-il pas écrit que *la piété sert à tout?* En effet, pendant les longues absences de son mari, elle se livre sans relâche à la sage direction de sa maison, à une gérence éclairée et laborieuse des affaires d'intérêt les plus compliquées. Successivement aux châteaux de Prêle, de Folliet, de Villy et de Marclaz, partout elle établit en toutes choses l'ordre et la bonne marche; partout elle fait face aux exigences quelconques de la situation.

Il surgit devant le Sénat, à l'encontre de la famille, un procès d'une gravité assez considérable. Mme de Charmoisy se renseigne complétement sur le pour et le contre du litige; puis, esclave du devoir, elle se rend à Chambéry, n'épargne aucune démarche pour faire valoir, comme de droit, tous les justes moyens de défense, afin d'arriver à une solution en harmonie avec ses titres.

Au surplus, quelles que soient ses occupations, elle ne cesse un instant d'enliasser, de numéroter tous les écrits que, pour sa direction spirituelle et son avancement dans la vertu, elle échange avec le zélé prélat. Et tels furent les éléments du livre si populaire, si justement apprécié, puisqu'il a été traduit presque dans toutes les langues et que toutes les personnes pieuses l'ont entre les mains. Nous voulons dire l'*Introduction à la vie dévote*.

Ajoutons que Mme de Charmoisy, quoique dans un état assez souvent maladif, puise dans la vertu assez de force, assez de courage et d'abnégation pour supporter les étranges persécutions dont son digne mari a été l'objet du côté de l'envie; car l'orage l'atteignit cruellement dans les sphères élevées où son mérite l'avait porté.

De plus, elle peut survivre à cet époux, si digne à tous égards de son inaltérable affection et de son estime sans bornes.

Enfin, Mme de Charmoisy ne cesse de vivre dans la modestie chrétienne, dans la solitude de son cœur, n'aspirant en aucune manière aux distractions du grand monde et combattant héroïquement jusqu'aux souvenirs des joies de la cour.

Son seul délassement est d'aller respirer l'air frais et pur de nos montagnes, dans l'agréable vallée du Giffre, à Samoëns, chez sa belle-sœur, née de Charmoisy, qu'avait épousée M. Jacques de Gex, baron de Vallon. Pour tout dire en peu de mots, Mme de Charmoisy était la *Philothée*.

Favorablement accueilli par tous les partisans des études historiques et de la saine littérature, l'ouvrage de M. Vuy est, en général, lu avec une vraie satisfaction. Néanmoins il s'est produit de légères divergences dans les appréciations qui en ont été faites. Les droits imprescriptibles de la critique ne me permettent pas de passer outre sans en dire quelques mots.

Dans cette biographie, disent certains lecteurs, ne se rencontre-t-il pas de légères redites, en fait d'expressions et même d'idées? Les agents secondaires, mis en scène, sont-ils assez relégués au second plan, et montrés de profil seulement, afin que l'intérêt porte plus explicitement sur le personnage censé jouer le principal rôle? Et tant de menus détails, digressifs, épisodiques, ne masquent-ils point la trame du récit concernant Mme de Charmoisy?

Suivant nous, les taches que paraissent indiquer ces questions sont légères, et, en tous cas, elles s'expliquent : justement épris d'un sujet qu'il a complétement créé lui-même, au prix de veilles et de soins que lui seul connaît, M. Vuy ne veut rien perdre, rien négliger de tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin. C'est, pour me servir d'une comparaison, l'amour exceptionnel d'une mère pour l'enfant qui lui a coûté le plus de peines et de sollicitude.

D'un autre côté, il se dégage évidemment du contexte de l'ouvrage, cette idée que le biographe ne s'est pas proposé uniquement de sauver d'un regrettable oubli une existence très remarquable à tous égards, mais de mettre en lumière et de fixer des points d'histoire, assez douteux jusqu'à l'heure présente et même inconnus, ce dont nous devons lui savoir bon gré, en passant sur des particularités qui, tout compte fait, ne sont pas sans intérêt.

Ensuite, on aurait tort de chercher dans *Philothée* une héroïne aux allures chevaleresques ou dramatiques, comme dans un roman; ici, l'héroïsme mise en relief par l'auteur consiste dans une immolation non interrompue, sous la main douce et charitable, mais vigoureuse et inflexible de son directeur; c'est l'héroïsme, disons-le, d'une sainte qui s'anéantit dans les

profondeurs et les secrets, trop souvent ignorés, de l'humilité chrétienne, et, partant, de toutes les abnégations et de tous les dévouements dont cette vertu est la base fondamentale.

Tout examiné, M. Vuy peut se flatter d'avoir publié un livre excellent, et tel que, de diverses sources il est émané des comptes-rendus qui en proclament l'incontestable valeur.

Nous savons qu'il est arrivé à notre écrivain des lettres très flatteuses de quelques personnages haut placés dans le monde savant et littéraire. Citons dans le nombre Mgr Dupanloup qui, peu de jours avant sa mort, ayant parcouru le nouveau volume, en a vivement félicité l'auteur, par une lettre élogieuse, que celui-ci garde comme un honorable souvenir du grand prélat.

Un second volume, complétant en quelque sorte le premier, va paraître avant la fin de l'année. Il contient beaucoup de pièces inédites, notamment sur la correspondance du président Favre, de Deshays, des lettres de Mme de Charmoisy, des lettres inédites de saint François de Sales, de dom Juste Guérin, du duc de Nemours, d'Anne d'Este, du duc Charles-Emmanuel et autres.

Abbé GEX.

QUESTIONS DES CORRESPONDANTS.

Un de nos membres correspondants, M. Lecoy de la Marche (79, rue du Bac, Paris) va publier une *Histoire de saint Martin de Tours*. Il nous adresse les questions ci-jointes, auxquelles il prie de répondre en peu de mots, en appuyant autant que possible les témoignages sur des faits ou des documents authentiques. L'ouvrage sera imprimé par la maison Mame, en édition de luxe, avec illustrations.

1. Quels sont les *faits historiques ou traditionnels* qui rattachent le nom de saint Martin à votre pays?

2. Saint Martin est-il ou a-t-il été dans ce pays l'objet d'un *culte*, et en quoi ce culte consiste-t-il?

3. Des *églises, chapelles* ou autres monuments y ont-ils été construits en son honneur, et qu'en reste-t-il aujourd'hui?

4. Conserve-t-on des *monuments figurés*, peintures, sculptures ou autres, se rapportant directement ou indirectement à saint Martin?

5. Possède-t-on des *écrits*, des *documents particuliers*, des *légendes locales* sur saint Martin, ses miracles ou son culte?

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion apprend la perte d'un membre correspondant, M. Jacques-Antoine-Charles-Albert ALBRIER, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), le 9 octobre 1846, de Jacques Albrier, notaire en cette ville, et de Marie Deroye, décédé à Fleurey, le 29 octobre dernier. Sa famille est originaire des Chapelles, en Tarentaise (Savoie). Chevalier de l'ordre du Saint-Sauveur de Montréal, M. Albert Albrier était membre de plus de vingt sociétés ou académies. Nous perdons dans ce jeune travailleur, enlevé à l'âge de 32 ans, un zélé collaborateur de la *Revue*.

M. FLEURY, professeur à l'Université de St-Pétersbourg, est admis au nombre des membres correspondants.

Il sera statué à la prochaine séance sur l'admission d'un autre candidat.

M. REVON fait circuler une grande photographie du nouveau bourdon d'Annecy, fondu le 10 août en utilisant l'ancienne cloche, baptisé le 21 août sur la place Notre-Dame, et installé le même soir. Cette belle cloche, qui fait honneur aux ateliers de MM. Paccard frères, d'Annecy-le-Vieux, pèse 5,105 kilogrammes.

LE MÊME présente des gazes de Chambéry, élégants produits de la manufacture de M. Martin-Franklin, avec les divers fils de soie employés dans cette fabrication. Il exhibe aussi une série de l'industrie de l'asphalte, offerte au musée par M. Bouchère, sur la demande de notre collègue, M. Mangé.

Le reste de la séance est consacré à une causerie sur l'Exposition universelle. MM. CHEVALIER, CONSTANTIN, DUNANT, SCHITZ et REVON donnent des détails sur ce qu'ils ont noté dans leurs visites au Champ-de-Mars et au Trocadéro.

M. CONSTANTIN constate les progrès réalisés, ces dernières années, dans le domaine de l'instruction publique, sous le rapport du matériel des classes et des méthodes d'enseignement. C'est surtout dans les nouveaux Alphabets et les manuels de géographie qu'on remarque des progrès frappants. Là, la méthode intuitive et analytique gagne chaque jour du terrain sur les anciens procédés dogmatiques et synthétiques.

Parmi les sections les plus intéressantes de l'Exposition, sous ce rapport, il cite celle de l'Algérie qui fait le plus grand honneur au zèle, à l'esprit d'initiative et aux connaissances pédagogiques des instituteurs et professeurs de cette colonie. Il exprime ses regrets de n'avoir pu y découvrir, au commencement de juillet, une quantité de livres consignés dans le *Catalogue général*, et de n'y avoir pas rencontré l'obligeant empressement avec lequel les visiteurs obtenaient partout ailleurs les renseignements dont ils avaient besoin.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

BULLETIN

En Algérie, les résultats généraux du recensement de 1876 viennent d'être publiés; ils sont au-dessus de tout ce qu'on pouvait espérer.

En quatre ans, la population européenne a augmenté de 110,000 personnes, dont 67,000 Français et 43,000 étrangers.

On estime à 4 milliards par an ce qui se consomme de tabac et de liqueurs fortes aux Etats-Unis.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 11

NOVEMBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	8°	— 1°5	3°2	719,9	»	0,4	79	5°8	13°5	8°	—	S	fort	très beau		0,79	11°6
2	8,3	0,3	2	718,9	5,5	0,7	85	6	15	10	O	S	id.	couvert	Bourrasque de neige le matin. Couv. à 10 h. s.	0,76	11,4
3	8,5	— 1,3	2,2	722,7	»	0,9	79	4,8	17,5	8,5	N	O-S-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,72	10,3
4	6,5	— 4	— 1	719,7	»	1,1	»	5	31,5	13	O	S-O	id.	couvert		0,70	10,4
5	8	— 1,5	— 0,2	712,6	»	1	96	5	15,5	8	?	O	id.	id.		0,67	10
6	5,5	— 0,5	1	712,8	2,3	1,5	95	3	10	4,5	O	E	id.	id.	Bourrasque de neige av. midi. Couv. 3/4. à 10 h.	0,67	9,5
7	3,5	— 0,5	3	716,4	5,1	0,8	84	6	28	1,3	O	E	faible	id.	Neige nuit du 6-7, h^r 0.04. Couvert à 10 h. s.	0,65	9,6
8	6,5	— 3	— 0,3	722,2	4	0,3	»	6	29	13	—	S	modéré	très beau	Pluie légère à 10 h. s.	0,64	8,8
9	8,5	1,3	2,5	724,9	6,3	1	95	4	7,5	5	O	O	fort	pluie	Beau à 10 h. s.	0,62	8,8
10	6,5	— 5	— 1,8	721,9	»	gelé	»	3	27,5	10	?	E	id.	couv.1/2	Très beau le soir.	0,61	7,2
11	8,5	— 2	5,5	717,8	»	id.	74	5,5	6,5	5	S	S-O	id.	pluie	Pluie presque continuelle t. le jour. C. à 10 h. s.	0,59	9,5
12	6	0,7	2,8	717,6	24	0,4	89	8,2	28	15	—	N-E	id.	très beau		0,65	8,7
13	10,5	— 2	1	710,1	»	1,1	85	3,5	7	4	?	S-O	id.	couvert		0,65	8,5
14	5,5	— 1	2,2	711,4	»	0,7	74	7	27	14	E	S-O	id.	beau	Pluie et neige à 10 h. s.	0,65	8,2
15	9,5	0,5	3	713,9	1,7	0,9	89	2,6	4,5	2,5	S	E	id.	couvert	Pluie et neige de 10 à 11 h. m. C. à 10 h. s.	0,64	8,3
16	6	0,5	2,2	713,6	8	0,6	79	7,2	23	12	S	E	id.	beau	Pluie dans la nuit	0,64	8,2
17	10	1	5	716,1	4	1,1	84	8	15	10	S	E	faible	couvert	Pluie légère à 10 h. s.	0,64	8,2
18	11,5	— 0,3	1,8	718,4	2,7	0,7	85	5	9	5,5	?	S-E	id.	id.		0,61	8
19	6,5	— 0,5	1,5	721,3	»	0,4	94	3,4	8,5	5	N	N	fort	id.		0,60	7
20	4	0,2	2,8	723,1	»	1,1	89	4	10	6	N	N	id.	id.		0,58	6,7
21	4,7	2	2,8	719,1	»	1	93	4	6	4	?	N	faible	id.	Légère pluie de 3 à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,58	6,6
22	4,5	0,7	2,4	721,1	5	0,2	85	3	5	3,2	N	N	fort	id.	Pluie légère toute la nuit du 21-22 jusqu'à 8 h.	0,59	6,3
23	3,5	— 4	— 2	723,6	»	gelé	»	3,2	19	9	—	O-N-O	id.	très beau	m. Dans le jour, légers br. Très b. à 10 h. s.	0,57	5,3
24	6	— 2,5	2	721,6	»	id.	90	4	10	7	S-O	N	id.	couvert		0,55	5,6
25	10	3	6,5	717	0,3	id.	85	10.8	17	12	S	N-N-O	faible	id.	Légère pluie avant 9 h m	0,56	6,7
26	15	5,3	9,2	715,4	7,4	1	89	11,2	21	15	S	S	id.	id.	Forte pluie nuit 25-26. A 10 h. s. très beau.	0,60	7,8
27	13	8	12,8	711,1	»	1,4	68	11,5	15	12	S	E	id.	id.	Fortes bourrasques pluie de 2 à 3 h. s. A 10 t. b	0,67	8,6
28	13	6,5	8,5	710,6	3,7	1,3	86	8,4	10	8,3	S-E	E	id.	id.	Pluie de 11 à 3 h. s. A 10 h. couvert.	0,70	8,7
29	8,7	1,5	4	716	5,9	1,5	91	6,5	12	8	S	O-S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,71	7,2
30	8,7	0	2,6	721,1	1,6	0,4	89	4,2	10	5,5	S	E-S-E	id.	id.	Pluie pendant nuit du 29-30. A 10 h. s. couv.	0,71	7
Moyennes ou Totaux.	7°83	0°63	2°90	717,73	87,5	21,5	82,6									0,643	8°29

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1877, par M. E. Tissot. — Bibliographie : *Somme ascétique de saint François de Sales, ou la vie chrétienne étudiée à l'école de la piété,* de M. l'abbé Nestor Albert, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

Autre Noel.

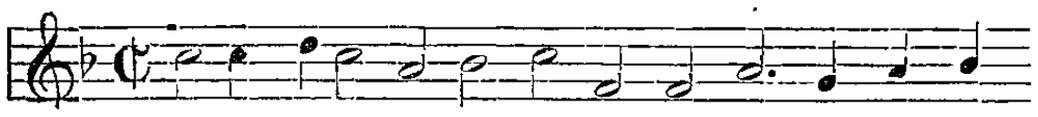

Chantons Noel a haul-te voix Don-nons à Dieu lou

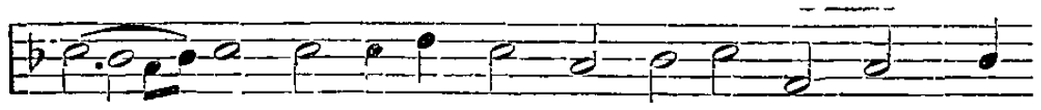

an- ge Car Je-sus Christ est mort en croix Pour l'hom-

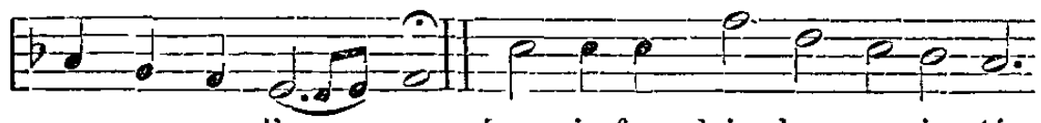

me non pour l'an- ge Lu- ci- fer plain de va-ni- té
Non content de l'é- ter-ni- té,

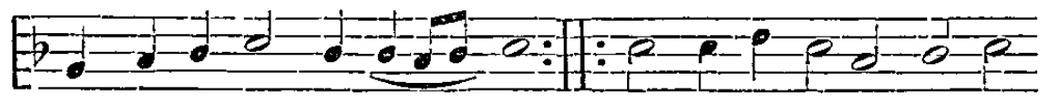

Vou- lut le lieu su-bli- me En per- pe- tu- el feu gre-
Tom-ba au fons d'abis- me,

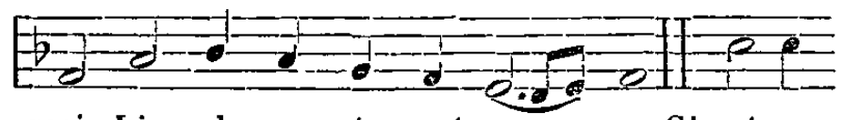

geois Lieu obscur et es-tran- ge. Chantons...

Adam par sa fragilité,
Nous fit mortelz par vice,
Mais Dieu par sa grand charité
Nous fut à ce propice.
Car s'humanité sur le bois
Fit de la mort eschange.
Chantons noel...

O bien heureuse affinité
D'icelle à Dieu le Pere,
Ou Jesus print humanité.
O bien heureuse Mere,
Heureux le lieu ou tu gisois
L'estable et la grange.
Chantons noel...

Les Anges ont noel chanté,
Annonçantz paix en terre
A gens de bonne volunté,
Pourquoy pasteurs grand erre
Ont accordé tous leurs haulbois,
Et pour dancer se rengent
Chantons noel...

Les saincts Prophetes l'ont preveu
Par divine science,
Le bœuf, et l'asne l'ont cogneu,
Et fait obeyssance,
Nous Chrestiens transgressons ses loix
Faisant à autres eschange.
Chantons, *etc.*

Autre Noel.

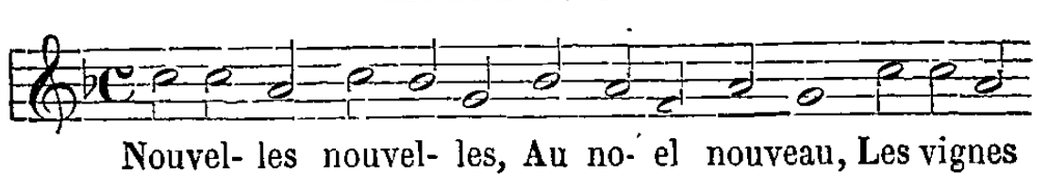

Nouvel- les nouvel- les, Au no- el nouveau, Les vignes

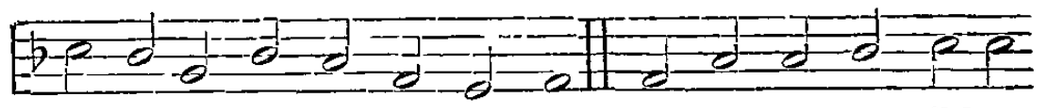

sont belles Et tous les bléz beaux. Pas-toureaux en veil-les
Les vi-gnes sont bel-les

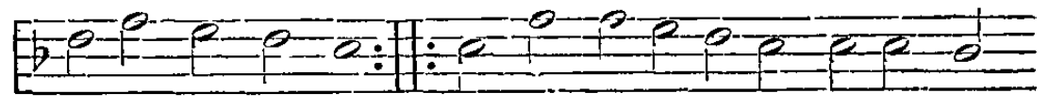

A-vec leurs troupeaux Ont vu es-tin-cel-les Relui- sans
et tous les bléz beaux

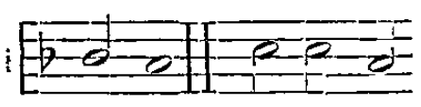

flambeaux. Nouvel-les...

Ont veu extincelles
Reluisans flambeaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Ouyrent nouvelles
Et propos moraux
Nouvelles nouvelles, etc.

Ouyrent nouvelles
Et propos nouveaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Gloires éternelles
A dieu aux cieulx haulz.
Nouvelles nouvelles...

Gloires eternelles
A Dieu aux cieulx haulz
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Et paix sans querelles
Aux bons et loyaulx.
Nouvelles nouvelles...

Et paix sans querelles
Aux bons et loyaulx
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Je te pry reveille
La bell' Ysabeau.
Nouvelles nouvelles...

Je te pry reveille
La bell' Ysabeau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
La fleur des nouvelles
A faict un agneau.
Nouvelles nouvelles...

La fleur des nouvelles
A faict un agneau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Prenons noz soquelles
Et noz gris manteaux.
Nouvelles nouvelles...

Prenons noz sequelles
Et noz gris manteaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Vestons noz gonnelles
Laissons noz chevreaux.
Nouvelles nouvelles...

Vestons noz gonnelles
Laissons noz chevreaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Des roses vermeilles
Nous ferons chappeaux.
Nouvelles nouvelles...

Des roses vermeilles
Nous ferons chappeaux.
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Pendrons aux oreilles
Des petits sonneaux.
Nouvelles nouvelles...

Pendrons aux oreilles
Des petits sonneaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Colin prent aux treilles
Un petit roseau.
Nouvelles nouvelles...

Colin prent aux treilles
Un petit roseau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Dont fit chanterelles
Ou un chalemeau
Nouvelles nouvelles...

Dont fit chanterelles
Ou un chalemeau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Emplissons corbeilles
Des cassemuseaux
Nouvelles nouvelles...

Emplissons corbeilles
Des cassemuseaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Portons des noysilles
Tartres et gasteaux
Nouvelles nouvelles...

Portons des noysilles
Tartres et gasteaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Pourvoyons bouteilles
Flascons et barraux.
Nouvelles nouvelles...

Pourvoyons bouteilles
Flascons et barraux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
La fleur des pucelles
Joignant de sa peau.
Nouvelles nouvelles...

La fleur des pucelles
Joignant de sa peau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Donna ses mamelles
A Dieu au berceau
Nouvelles nouvelles...

Donna ses mamelles
A Dieu au berceau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Heureux ceux et celles
Qui en cas d'appeaux
Nouvelles nouvelles...

Heureux ceux et celles
Qui en cas d'appeaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Sont soubs les esselles
Des gardes des seaux.
Nouvelles nouvelles...

(A suivre.)

A. CONSTANTIN.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1877

V. — Humidité.

Afin de simplifier la tâche de nos collaborateurs d'Annecy et de Mélan, nous ne leur avons demandé, pour le psychromètre, qu'une observation par jour, celle de 9 heures du matin, comme étant la plus commode et en même temps celle qui se rapproche le plus de la moyenne. Mais l'observateur de Mélan ayant tenu à étudier de plus près la marche de l'instrument, au moyen d'observations trihoraires commencées à 6 h. du matin et continuées jusqu'à 9 h. du soir, nous nous empressons de mettre à profit ses résultats pour dresser le tableau suivant : il fait voir le degré de saturation de l'air aux moments les plus intéressants de la journée, c'est-à-dire le maximum, qui a lieu ordinairement le matin vers le lever du soleil, le minimum, ou la plus grande sécheresse, qui se présente à peu près au milieu de l'après-midi, et un degré intermédiaire, enregistré à 9 heures du soir. Selon les indications de l'Observatoire de Paris, la moyenne arithmétique de ces trois résultats est sensiblement égale à celle qui serait déduite de huit observations équidistantes : nous pourrons donc comparer cette expression avec notre observation de 9 heures du matin, et juger du crédit que nous devons lui accorder comme moyenne (1).

État hygrométrique mensuel à Annecy et à Mélan.

Année 1877	Hygromètre à Mélan à 6 h. m.	à 3 h. s.	à 9 h. s.	moyennes	Hygromètre à 9 h. m. Mélan	Annecy
Janvier.	85,2	68 2	83,0	78,8	83,5	79,1
Février	93 0	71 0	87.0	83,7	85,0	88,7
Mars.....	88,0	63,0	82 0	77,6	74,0	82 5
Avril.....	89,0	56,0	77,0	74 0	68 0	80.1
Mai.....	87,5	57 5	78,7	74 6	72 3	81,0
Juin.....	85 8	59,8	81 4	75,7	66 6	69,5
Juillet.	87,5	60,3	82,7	73 8	72,4	77,3
Août	87 7	60 1	84,1	77 3	71 0	76,7
Septembre....	86,5	58 8	81 6	75 6	70,5	79,7
Octobre.	90,9	58,5	85,1	78,2	71,9	86 0
Novembre.....	90 8	74,4	89 3	84,8	85,7	89,9
Décembre.....	89.9	77,4	88,4	85,2	90,5	85,4
Année...	88,5	63,7	83,3	78,5	76,0	83,0

On voit que les chiffres de 9 heures du matin marquent un degré de sécheresse plus élevé que la moyenne en été, et au contraire une plus grande saturation en hiver. Cela tient à ce que les moments où la moyenne se produit, viennent avant 9 heures pendant la belle saison, et après 9 heures pendant la saison froide: il en est à peu près de même, d'ailleurs, pour la température. Au bout de l'année, les résultats sont presque semblables; il y a toutefois un léger excédant de sécheresse en faveur de l'observation de 9 heures du matin, comme il y a aussi d'habitude un petit excédant pour le thermomètre, — à Mélan du moins, car chez nous ces différences finales sont si minimes, qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter.

(1) Les observations trihoraires de Mélan ne se rapportent pas seulement à l'hygrometre: elles embrassent également la température, le baromètre et la direction des vents. Ces observations ont été communiquées par leur auteur à l Observatoire de Paris qui en tirera meilleur parti que nous ne saurions le faire nous-même

VI. — Evaporation.

Hauteurs d'eau évaporées à Annecy en 1876 et 1877.

	1876	1877		1876	1877
Janvier.....	»	13	Juillet.....	109	98
Février.....	»	8	Août	105	81
Mars.....	30	29	Septembre ...	46	58
Avril.....	54	60	Octobre	41	44
Mai	79	63	Novembre....	12	24
Juin	80	99	Décembre....	7	9

Année 1876 : 563 millimètres. Année 1877 : 586 millimètres.

La plus forte évaporation mesurée en vingt-quatre heures pendant l'année 1876 avait été de 10 millimètres le 7 août, par une température moyenne de 23 degrés. En 1877, on n'a pu relever, au maximum, que 7 millimètres dans la journée du 23 juillet, qui avait cependant fourni une température moyenne de 24°4. Il est vrai que dans le premier cas l'hygromètre n'accusait que 51 °/₀ de saturation, tandis que dans l'autre il en marquait 76 °/₀.

VII. — Pluie et Neige.

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1877 dans le département de la Haute-Savoie.

Altitude	Stations	Jours pluvieux ou neigeux	Eau totale recueillie	Neige mesurée : épaisseur sur le sol	Neige mesurée : eau correspondante	Neige mesurée : coefficient
	Bassin du lac Léman.					
1162m	Les Gets	113	1m646	5m48	0m438	80.0
380	Evian	133	1.225	....	.....	.....
428	Douvaine	110	0.915	0.12	0.014	115.0
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	108	1.132	2.42	0.205	85.0
1113	Megève.....	121	1 521	5 22	0 456	87.3
555	Sallanches.....	114	1.194	1.49	0 149	100.0
629	Mélan.....	127	1 420	1.89	0.159	84.0
435	Annemasse.....	84	0.891	....	.....	.....
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles	124	1.380	1.08	0.107	99.0
	Bassin du Fier.					
893	Col de Tamié.....	124	1 406	4.09	0.275	67.3
625	Thônes	137	1.956	2 85	0.218	76.4
448	Annecy.....	136	1 548	0 60	0 052	86 5
334	Rumilly.....	126	1 269	0.29	0.028	96.2
680m	....Moyennes....	120	1m346	1m96	0m162	82.3

Observateurs. — MM. Goury et Frère Joséphus, aux Gets; Jahard et Couly, à Evian; Granger, à Douvaine; Bouchard, à Chamonix; Frère Odéric, à Megève; Revil, à Sallanches; Montagnoux, à Mélan; Dutro, à Annemasse; Bouchet, à Cruseilles; un religieux trappiste, à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Si l'on compare les moyennes de ce tableau avec celles du tableau correspondant de l'année 1876, on demeure surpris de leur grande similitude. La même quantité d'eau est tombée sur le département de la Haute-Savoie dans les deux années. Il n'y a même pas de différences sensibles pour les bassins, bien que chaque station prise individuellement ait éprouvé une recrudescence ou une diminution. Ainsi, l'année passée, le maximum était sur Tamié et le minimum sur Annemasse, au lieu que cette année le maximum est sur Thônes, mais le minimum ne s'est pas déplacé.

Le point sur lequel les deux tableaux présenteraient une certaine divergence, est le nombre des jours pluvieux. Ce nombre est plus petit en 1877 qu'en 1876; aussi les quantités d'eau mesurées en vingt-quatre heures sont-elles en moyenne plus considérables; en d'autres termes, il y a eu cette année, plus de fortes averses qu'en 1876. Voici, du reste, le tableau des principales, que nos lecteurs trouveront intéressant de mettre en regard de celui de l'année précédente:

Maximum de l'eau recueillie dans l'espace de 24 heures.

80	millimètres	au col des Gets, le 13 février.
46	—	à Evian, le 11 avril.
48	—	à Douvaine, le 30 mai.
43	—	à Chamonix, le 13 février.
78	—	à Megève, le 13 février.
66	—	à Sallanches, le 13 février.
80	—	à Mélan, le 13 février.
54	—	à Annemasse, le 30 mai.
50	—	à Cruseilles, le 13 février.
54	—	à Tamié, le 13 février.
110	—	à Thônes, le 13 février.
58	—	à Annecy, le 12 mai.
45	—	à Rumilly, le 12 mai.

En ce qui concerne la neige, la présente année offre un excédant appréciable sur sa devancière, qui était déjà fort neigeuse, et ce fait vient confirmer un mot caractéristique des habitants de la vallée de Chamonix sur leurs glaciers. Ils disent, par exemple, que le *genou des Bossons* augmente, c'est-à-dire que la crête du talus de glace, dont le pied n'a pas cessé pourtant de reculer pour ce glacier depuis 1817, semble aujourd'hui se relever. D'après le même témoignage, les grandes chutes de neige de notre temps ont commencé en 1873; on en mesura alors une épaisseur de 13 pieds au village du Tour (altit. 1,494 m.) et de 7 pieds à Argentières (altit. 1,270 m.).

Pour en revenir à notre tableau, il montre que le coefficient moyen exprimant l'épaisseur d'eau qui correspond à un mètre de neige fraîchement tombée est de 82 millimètres. L'an dernier nous avions trouvé 81, il y a donc concordance.

VIII. — Radiation solaire.

L'année passée, si l'on s'en souvient, les plus fortes températures solaires furent observées au mois d'octobre: le thermomètre noirci s'éleva alors à 57 degrés, chiffre énorme qui n'a plus été revu. Cette année le maximum tombe dans une saison plus normale, au mois d'août, mais il n'est que de 53 degrés. Dans le mois le plus froid, il est encore de 28 degrés, se rapprochant beaucoup du chiffre correspondant de 1876 qui était de 27 degrés.

Températures maxima observées au soleil, à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
6 janvier.....	9°8	20°2	35°1
11 février.....	10.0	21 0	40.0
31 mars.....	16 5	27.0	44.0
8 avril.....	20.0	30 0	46.2
25 mai.....	18 0	32 0	45 0
15 juin.....	32 0	40 0	51.0
22 juillet.....	29.4	38 0	48.5
1 août.....	31.8	41.0	53 0
15 septembre.....	25.5	. (1)	48.5
15 octobre.....	20 0	....	43 0
6 novembre.....	14.6	21.5	37 5
7 décembre.....	10.2	16 0	28.0

(1) Le thermomètre nu a été brisé par un orage le 9 septembre, et n'a pu être remplacé que le 21 octobre suivant. Il y a donc encore cette année une lacune de six semaines dans ce groupe d'observations.

IX. Orages.

La période des orages s'est ouverte dans notre département le 1er juin et a pris fin le 9 septembre. Il y a eu depuis ce moment une interruption de 72 jours, après lesquels conformément à une règle qui se vérifie assez fréquemment, de nouveaux orages se suivant à quelques jours d'intervalle, sont venus marquer la clôture définitive. En somme, l'effectif de la saison est de dix-huit orages, dont quatre en juin, cinq en juillet, cinq en août, deux en septembre et deux en novembre. Ceux du 6 juillet, du 21 août, du 9 septembre et du 25 novembre ont été les plus importants.

X. — Lac Léman.

Comme les crues du lac Léman dépendent presque exclusivement de la fonte des neiges dans le bassin du haut Rhône, il s'ensuit que les crues seront d'autant plus fortes que la neige aura été plus abondante, à la condition toutefois que les chaleurs estivales soient suffisamment accusées. Tel est précisément le cas de l'année 1877: à un hiver et un printemps très neigeux a succédé un été chaud, de sorte que la crue du Léman ne pouvait manquer d'être considérable; elle s'est élevée à la cote 1m,97 de l'échelle d'Evian, maximum inconnu jusqu'à ce jour dans les annales hydrométriques des stations riveraines (1).

XI. — Lac d'Annecy.

Ainsi qu'on le verra par le tableau ci-après, qui forme en quelque sorte le pendant de celui que nous avons publié l'année dernière pour le lac Léman, l'année 1877 a fourni une crue qui dépasse de 0m,26 la moyenne des crues du lac d'Annecy. Elle a eu lieu au printemps, conformément à la règle énoncée dans no-

(1) Pour donner une idée de la quantité de neige tombée dans le bassin du haut Rhône pendant l'hiver et le printemps, il suffira de dire que la moyenne des cinq dernières années est, pour le Grand-Saint-Bernard, de 4m90, et que cette moyenne a été dépassée de 4m24 en 1877.

tre précédent compte-rendu, et l'étiage s'est présenté en automne, ce qui est encore dans les habitudes de régime de ce petit bassin.

Tableau des crues et des étiages du lac d'Annecy.

ANNÉES	ÉTIAGES	HAUTES EAUX
1862.....	0m00 le 26 août.	0m83 le 1er février.
1863.....	0.05 le 24 août.	0.87 le 21 juin.
1864.....	— 0.05 le 21 octobre.	0.97 le 15 juin
1865.....	0.09 le 18 octobre.	0.84 le 20 avril.
1866.....	0 19 le 8 novembre.	0.95 le 14 février.
1867.....	0 05 le 16 septemb.	1.01 le 16 mars.
1868.....	— 0.05 le 13 septemb.	0.70 le 4 mai.
1869.....	0.08 le 5 septembre.	0 88 le 1er janvier.
1870.....	0 01 le 15 septemb.	1.15 le 3 novembre.
1871.....	0.12 le 21 septemb	1.00 le 6 octobre.
1872.....	0.10 le 4 janvier.	1.02 le 26 mai.
1873.....	0 20 le 30 août.	0.95 le 14 mars.
1874.....	0 37 le 24 octobre.	0 83 le 18 août.
1875.....	0.38 le 9 octobre.	1.18 le 12 novembre
1876.....	0 25 le 16 février.	1.32 le 14 mars.
1877. ...	0.09 le 24 octobre.	1 24 le 16 mai.
Moyennes.	0m12 le 12 octobre.	0m98 le 7 avril.

Nota. — Depuis le 7 juillet 1874, le lac d'Annecy est pourvu de barrages régulateurs qui ont pour effet de tenir un peu plus élevé le niveau des étiages; la construction de ces appareils a commencé le 16 juin de la même année.

Résumé agricole.

C'est le printemps qui est chez nous la période critique. Les pluies persistantes dont il a été accompagné ont nui à presque tous les fruits de la terre. Toutefois les fourrages et les céréales d'été ont bien réussi. La vendange, de qualité passable, a été abondante. Mais les pommes de terre ont manqué; les arbres à fruits, qui avaient beaucoup de fleurs en avril, les ont perdues sous l'abondance des eaux pluviales; il y a seulement eu quelques poires, quelques pommes et un peu de noix. Les châtaignes s'annonçaient avantageusement, l'été chaud leur avait bien profité; elles ont gelé sous les premiers froids d'octobre; les blés noirs ou sarrasins ont eu le même sort. Malgré ces moins-values, l'année 1877 a encore été pour notre département une année de rendement moyen, tandis que beaucoup d'autres régions du territoire français ne peuvent, hélas, en dire autant. E. Tissot.

BIBLIOGRAPHIE

Somme ascétique de saint François de Sales, docteur de l'Eglise, ou la vie chrétienne étudiée à l'école de la piété, par M. l'abbé Nestor Albert (1), 1878.

M. Albert a eu pour but, comme il nous l'apprend lui-même, de mettre les œuvres de saint François de Sales, *dans leur ensemble,* à la portée de tout le monde. Il s'est efforcé de classer les matières *dans un ordre facile à saisir,* et de condenser en un volume *la moelle et la fleur* des œuvres de cet incomparable écrivain.

(1) Actuellement chanoine.

Il a voulu que le nouveau docteur de l'Eglise, *avec toutes ses richesses,* pût trouver place aussi bien chez le lettré que chez le villageois, chez l'homme instruit que chez le simple campagnard. Son volume se compose de cinq parties précédées chacune d'une introduction : Fin de la vie chrétienne, Ses devoirs, Obstacles à éviter et à surmonter, Richesse et appui de la vie chrétienne, Sources et pratiques de la vie chrétienne.

Sous chacun de ces chefs, il a groupé une série de passages empruntés aux œuvres du saint dont il a fait un étude attentive.

« Il pleut en France, dit M. Albert dans son avant-« propos, des livres de piété vraiment misérables, « pour ne pas dire davantage, qui font de la dévotion « je ne sais quel sentimentalisme vaporeux et insi-« pide. » Ce jugement sévère a du vrai cependant. Le livre que j'annonce ne mérite pas un tel reproche; assurément des passages de saint François de Sales, même isolés, présenteront toujours au lecteur une nourriture littéraire et spirituelle, saine et abondante.

Toutefois, on ne saurait s'empêcher d'avoir des doutes très sérieux sur la possibilité d'exécuter des travaux de la nature de celui qu'a entrepris M. Albert et de le faire avec un plein et entier succès.

Même en rendant justice à l'auteur de ce volume, en reconnaissant volontiers qu'il a fait une œuvre consciencieuse, étendue, qui a dû lui être particulièrement très utile et avoir pour lui un véritable intérêt, j'ai éprouvé un scrupule que je ne puis vaincre, et c'est celui-ci : Est-il praticable de recomposer victorieusement, sous une autre forme, les écrits d'un auteur quelconque, notamment de saint François? Un passage, séparé de ce qui le précède et de ce qui le suit, a-t-il la même valeur, la même signification? Chaque ouvrage du plus aimable des saints a son cachet spécial, sa grâce, son plan, sa méthode ; ce cachet, cette grâce, ce plan, cette méthode pourrez-vous, malgré tous les soins, malgré les meilleures intentions, les reproduire, les faire revivre, en disloquant plus ou moins les pages de ce beau génie qu'un académicien de France appelait dernièrement, avec raison, le grand saint François? C'est là l'écueil inévitable de tous les travaux de cette nature dans lesquels on se heurte forcément contre le talent du maître. L'homme le plus habile, le théologien le plus distingué, l'écrivain le plus compétent ne sauraient refaire avec succès les œuvres de saint François de Sales.

Les éloges que je me plais à donner au volume de M. Albert, mieux exécuté, je le reconnais, que bien d'autres essais du même genre, ne sont pas absolus et sans réserve. Pour être plus exact, je dois dire que ces éloges s'adressent à M. Albert et cette critique au genre qu'il a choisi. Jules Vuy.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président communique une lettre de M. le curé de Saint-Félix, informant la réunion que le cœur de Mgr Dupanloup, légué à l'église du village de Saint-

Félix, son lieu natal, y sera transporté solennellement au printemps prochain. La Société Florimontane, dont le regretté évêque d'Orléans était membre correspondant, est invitée à se faire représenter à cette cérémonie.

Le Secrétaire annonce la perte d'un membre, M. le chanoine Spano, sénateur du royaume d'Italie, commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, décédé à Cagliari le 3 avril dernier. Nous avons appris par le compte-rendu d'un recueil scientifique la mort de ce correspondant, bien connu de nos confrères par la régularité et le nombre de ses envois d'imprimés : chaque année nous recevions l'exposé des découvertes archéologiques faites dans l'ile de Sardaigne, et de savantes notices sur les dialectes sardes.

M. Théophile Dufour, directeur des Archives d'Etat, à Genève, est nommé membre correspondant.

M. Ducis offre, au nom de M. Tremey, curé en retraite à Aime (Savoie), le tableau du personnel du chapitre de Genève depuis 1535 jusque vers la fin du siècle dernier, par nos des stalles de chaque côté du chœur. Il manque au manuscrit quelques feuilles, qui devaient contenir les stalles de 15 à 22, et de 25 à 30, ainsi que celles du prévôt et du chantre

On remarque que la 11e stalle à gauche, occupée en 1535 par Pierre de Lambert, nommé évêque de Caserte, le fut, en 1726, par Pierre-François de Sales, devenu évêque d'Aoste.

La 12e stalle à droite fut occupée, dès 1615, par Louis Desplans, devenu prêtre à Annecy, apres avoir été converti par saint François de Sales, lorsqu'il était marchand de Genève. Cette satisfaction eut un revers de médaille. Saint François, troisième successeur d'Eustache Chappuis, à la 13e stalle à gauche, en 1593, eut la douleur de voir son successeur à cette stalle passer au calvinisme à Paris, en 1620, et s'évader en Angleterre. C'était Denis de Granier, qu'il avait fait arriver à ce canonicat, en 1602, en considération de Mgr Claude de Granier, auquel il succédait comme évêque de Genève.

Notons encore que Pierre Fenouillet, admis en 1606, à la 23e stalle à droite, n'eut pas le temps d'en venir prendre possession, étant déjà chanoine théologal à Gap, lorsqu'il fut nommé évêque de Montpellier en 1607.

Le même répond au questionnaire de M. Lecoy de la Marche relatif à Saint-Martin de Tours. MM. Revon et Serand prennent part à la discussion. Cette communication paraitra dans la *Revue*.

M. Ducis donne ensuite lecture d'une note extraite du minutaire de M. Gabriel Bovard, notaire à Duingt :

« Tremblement de terre general
« Le dit jour (XI mars 1584). Dymanche en Caresme
« environ les XI heures mattin a este faict tremble-
« ment de terre au dict lieu de Doingt Talluyeres St
« Jore et alleurs Dieu nous donne sa grace et con-
« duyse le tout a bon presage a sa louange et au
« pruffit de son pauvre puple amen
« Dient (on dit) que Allyous (Aigle) sus Villenove au
« dessus du lac de Geneve fut abismé par le dit trem-
« blement que y continua III jours »

Si Spon, dans son histoire de Genève, I, 325, place cet évènement à un dimanche, 1 mars, c'est qu'à Genève on n'avait pas adopté la réforme du calendrier par Grégoire XIII, tandis qu'elle avait été mise en pratique à Annecy dès le premier jour, le 5-15 octobre 1582, ainsi qu'on le publiera ultérieurement.

Ce minutaire contient en outre plusieurs détails sur la peste qui a régné dans le bassin d'Annecy en 1587, et sur d'autres accidents de saisons, qui seront publiés.

M. Ducis, en remettant une copie et une traduction de la prose rimée en l'honneur de saint Nicolas, ajoute quelques observations historiques sur ce document du XIIe siècle.

M. Tissot remet à la Société, de la part de M. Charles Burdet, deux volumes de Mémoires de la « Société royale de la ville d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts ». Cette Société fut fondée en 1817, avec le concours de M. Aimé Burdet, père du donateur, qui exerçait alors les fonctions de professeur de mathématiques et de dessin à l'école du 2e régiment de génie. Mais les devoirs de l'enseignement ne l'empêchaient pas de s'occuper aussi de littérature, témoin les articles variés qu'il inséra dans les Mémoires de la première année de fonctionnement de la Société d'Arras. On y remarque surtout une description de l'île de Tino, qui semble découpée dans un chapitre de *Télémaque*, tant l'allure en est fraîche et pastorale, quoique un peu jeune. Dans le courant de l'année suivante, M. Aimé Burdet fut obligé de revenir en Savoie, et il cessa dès lors de coopérer activement aux travaux de la Société.

M. Constantin rend compte de ce qu'il a vu de remarquable à l'Exposition dans la section de linguistique — annexe de la section d'anthropologie. Autant les différentes branches des sciences anthropologiques étaient dignement représentées, et faisaient plaisir à voir, autant la section de linguistique était pauvre et laissait à désirer. A part le basque, le breton et le savoyard, les autres dialectes de France n'y étaient représentés que par quelques ouvrages. Encore faut-il ajouter que les livres basques et bretons n'étaient accompagnés d'aucune notice ou catalogue raisonné, et que par conséquent ils ne pouvaient pas être d'une grande utilité pour les profanes.

Le même étale une grande carte géographique où il a indiqué les limites de la langue d'oc et celles du provençal divisé en trois dialectes. Cette carte est la reproduction de celles qui ont été exposées dans la section de linguistique par M. de Fourtoulon, pour la langue d'oc, et par M. de Berluc-Perrussis, pour le provençal.

Selon M. de Fortoulon, les limites Nord de la langue d'oc suivent cette ligne :

Elle part de l'embouchure de la Gironde qu'elle remonte jusqu'à 5 kilom. N.-O. de Blaye ; de là elle se dirige vers le sud-est et atteint Coutras (Gironde). De Coutras elle remonte vers le nord, laissant Angoulême sur sa droite, à environ 6 kilom., et passe à 18-20 kilom. O. de Confolens. De là, elle se dirige vers le nord-est, suit les limites sud des départements de la Vienne et de l'Indre, et passe à 10 kilom. nord de Boussac et de Montluçon. Après avoir traversé le Cher, elle fléchit brusquement vers le sud jusqu'à Ebreuil, et remonte insensiblement vers le nord, en se rapprochant de l'Allier qu'elle traverse un peu au-dessous de Varennes. De là, elle se dirige vers Char-

lieu (Loire) en décrivant quelques zigzags, puis remonte presque en ligne directe vers Pont-de-Vaux (Ain) en passant entre Cluny et Mâcon. De là elle s'avance vers Dôle qu'elle laisse sur sa droite, à 5-6 kilom., puis vers Vesoul qu'elle laisse à 4-5 kilom. au nord. De Vesoul elle se dirige vers la frontière de la Suisse en passant entre Belfort et Montbéliard, redescend ensuite vers le sud en suivant la frontière suisse jusqu'à 20 kilom. au nord de La Chaux-de-Fond. De là elle s'avance en ligne droite vers l'est, passe à 10-12 kilom. N. de Biel, puis redescend presque en ligne droite vers le sud jusqu'à l'entrée du Valais, en passant à 10-15 kilom. E. de Biel et de Fribourg. Enfin elle remonte la vallée du Rhône jusqu'à Sierre qui forme l'extrême limite de la langue d'oc à l'est; de là elle revient vers la Savoie, et suit les frontières de la France jusqu'à la Méditerranée.

M. Constantin se borne à constater que cette ligne de démarcation entre la langue d'oil et la langue d'oc s'écarte beaucoup, surtout pour les dialectes de l'est, de l'opinion de G. Fallot, de Burguy, Hovelacque et autres. Il réserve toutefois sont jugement sur la valeur de cette division jusqu'à ce que M. de Fourtoulon ait publié ses travaux, et fait connaître au public les motifs qui l'ont engagé à enclaver la Franche-Comté, la Suisse française et la Savoie dans le domaine de la langue d'oc.

M. Ogier rappelle en quelques mots les traits caractéristiques de la langue d'oc et ceux de notre patois. Ce rapprochement l'amène à conclure que la division de M. de Fourtoulon lui paraît peu fondée.

M. Serand communique la note suivante sur l'hiver de 1829 à 1830; elle est extraite des manuscrits de M. Exertier, de Faverges, ancien juge à Beaufort :

« L'hiver de 1829 à 1830 a présenté à l'observateur des phénomènes dignes de toute son attention. L'état de l'atmosphère a souffert des variations si grandes, si subites et si fréquentes qu'en quelques heures on a vu dans le thermomètre Réaumur, le mercure s'abaisser et s'élever alternativement de 5, 6, 7, 8 ou 9 degrés. L'intensité du froid s'est soutenue de 5 à 15 degrés pendant plus de quarante jours, à compter du 25 décembre.

« Les hivers de 1573, 1681, 1682, 1695 et 1789 ont fait époque dans l'histoire de la météorologie ; mais celui qui fait l'objet de cette note doit y figurer en première ligne.

« Le froid s'est fait sentir dans les lieux les mieux abrités. Il a causé des dommages si considérables tant aux boissons qu'à presque tous les végétaux qu'on est en coutume de serrer et qu'on destine à être servis sur les tables ou à la nourriture des bestiaux, que le prix des céréales a haussé au point de donner des inquiétudes pour la subsistance de la classe peu fortunée de la société.

« On a remarqué qu'en général la neige est tombée plus abondamment dans les pays de plaine que dans les régions montagneuses ; car on ne se souvient pas qu'on en ait jamais eu si peu dans la haute Maurienne, la haute Tarentaise et dans les vallées de Chamonix et de Beaufort. Dans cette dernière, notamment dans le superbe et riant bassin de Roselenc, il y en avait si peu pendant les premiers jours de janvier, qu'on y a vu les chèvres et les moutons aller à la pâture.

« Dans la nuit du 25 au 26 janvier, la partie supérieure du lac d'Annecy, jusqu'à une ligne qu'on aurait tirée du village de Chavoire aux digues de la Puya, s'est couverte d'une légère couche de glace qui a tellement pris d'épaisseur que le trente-un le nommé Falconnet en a parcouru l'étendue d'une rive à l'autre.

« Le 7 février, des jeunes gens ont fait la traversée, sur des patins, de Duing à Talloires en moins de trois minutes,

« Ce même jour, cette partie du lac a offert un spectacle curieux et d'autant plus remarquable qu'il y avait à craindre qu'il ne fût terminé par une catastrophe épouvantable. Dès les neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi, plus de 500 personnes s'y sont trouvées réunies et s'y sont promenées tout aussi tranquillement et aussi joyeusement que si elles n'avaient pas eu sous les pieds un abime immense dont elles n'étaient séparées que par quelques centimètres de glace et où à chaque instant elles pouvaient être englouties.

« Au milieu de l'espace qui sépare Duing de Talloires, une trentaine de personnes, tant hommes que femmes, ont exécuté une ronde, comme elles l'auraient fait dans une salle de danse.

« On a parcouru cette plaine de glace dans tous les sens, à pied, sur des traîneaux, à cheval, et même au grand galop. Enfin il n'est pas d'imprudence, pas de folie auxquelles on ne se soit livré.

« Dès le 31 janvier au 20 février, les habitants des communes méridionales avoisinant le lac, n'ont pas suivi d'autres routes que par le lac, pour le transport de leurs denrées, tant à dos d'homme qu'avec des voitures traînées par des chevaux ou des bœufs. »

M. l'archiviste dépose les dons et échanges.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

J Vuy, *La Philothée de Saint François de Sales, vie de Mme de Charmoisy*, auteur. — Boltshauser, *Descrizione di alcuni fenomeni atmosferici osservati in Catania*, auteur. — L. Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains*, auteur. — Th. Dufour, *J.-J Rousseau et Mme de Warens, notes sur leur séjour à Annecy*, auteur — Puton, *Determination du revenu annuel des forêts de taillis sous futaie*, auteur — Laissus, *Notice sur les eaux thermales de Bonneval (Savoie), et esquisse autographiée*, dons de M. l'abbé Tremey — J. Bellanger, 1° *Bataille sur la Sambre ; 2° O imitatores ! poésie*, auteur. — R. de Beauregard, *Notice historique et statistique sur l'épidémie de cholera en Egypte en* 1865, auteur. — *Œuvre du vénérable de la Salle*, don de M. E. Tissot. — *Budget de la ville d'Annecy*, 1878 *et* 1879, don de la Mairie. — J. Vuy, *Notes sur l'etymologie du mot Corraterie*, auteur. — *Jacques Balmat, le premier guide au Mont-Blanc*, don de MM. Perrissin et Cie, éditeurs. — *La Fête savoisienne de Saint-Mandé*, et nombreuses notices, cartes, circulaires, etc. dons de M. Jules Philippe.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France; de l'Académie de la Val d'Isère; de la Société des sciences de Douai; de la Société des naturalistes de Berne; de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; de la Société d'émulation du Doubs.

Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon; de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne; de l'observatoire royal de Bruxelles; de la Société des lettres des Alpes-Maritimes.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain n° la suite des dons et échanges.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 12

DÉCEMBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	6°7	— 3°7	0°2	719,8	»		gelé	4°	21°	9°	O	E	fort	couvert		0,70	5°7
2	5,7	— 2	0,8	718,5	»		»	3	13,5	6,5	S	N-O	id.	id.		0,67	5,6
3	3,5	— 0,7	1	717,6	»		81	1	3,7	1,7	?	N	id.	id.		0,65	6,3
4	1,5	0	0,8	718,3	»		86	1,5	4	2	?	N	id.	id.		0,64	5,3
5	4,5	0	1,4	719,6	»		93	2,4	6	3	?	N	id.	id.	Neige à 7 h. s	0,63	5,5
6	3,3	— 0,3	1,6	717,9	»		89	1,4	3	1	?	O-N-O	id.	neige	Neige av. 9 h. m. jusq. 7 h. s. A 10 h. c. Hr n.	0,62	5,3
7	1,7	— 5,5	— 3,5	717,2	»		gelé	— 0,5	11,3	2	—	O	id.	beau	Très beau à 10 h. s. H. neige 0.01. [0 04.	0,61	4,6
8	1,7	— 9	— 4,2	707,1	»		»	0,4	5	1,7	?	O	id.	neige	Neige de 6 h. m. à 6 s. A 10 c. H. neige 0.04.	0,60	4,5
9	0,7	— 4,5	— 3	710,9	2,8		»	— 1	4	— 0,3	?	O	modéré	id.	Couvert à 10 h. s. H. neige 0.08.	0,60	4,7
10	0,5	— 7,7	— 5,2	716,6	»		»	— 2,6	21	3	E	O	id.	beau	Id. H. neige 0 03.	0,60	3,7
11	1	— 8,7	— 3,5	710,8	6		»	— 2,6	1	— 2	?	O-N-O	id.	neige	Neige cne de 2 h. m. jusqu'après 10 s. H. 0.155.	0,60	3,3
12	— 2	— 8,7	— 7,5	717,9	4		»	— 5,4	5	— 3	?	O-N-O	id.	couvert	Beau à 10 h. s. H. neige 0.12.	0,60	4,3
13	— 1,5	— 15,3	— 6,4	712,2	2,4		»	— 4,5	— 1	— 4	?	O	id.	neige	Neige cont. de 8 h. m. à 3 s. C. à 10. H. 0,07.	0,59	4,8
14	— 0,5	— 12	— 9,8	715,9	»		»	— 0,2	20	5	—	O-S-O	id.	beau	Neige à 10 h. s. H. 0.02.	0,59	3
15	2,5	— 9,5	1	714,9	7		»	0,2	4,5	1	O	O-S-O	id.	neige	Couvert à 10 h. s. H. neige 0.06.	0,59	4
16	1	— 11,5	— 10	718,3	»		»	— 3,4	4	— 1,5	N	E	id.	très beau	Neige à 10 h. s. H. 0.025.	0,59	4,2
17	2,3	— 5,5	1	709,1	0,1		»	1,4	3	1	?	S	faible	neige	Neige et pl. mêl. tout le jour. A 10 s. neige. H.	0,59	4,5
18	2,5	— 3	— 1	716,2	0,2		»	1,2	24	8,5	N	E	fort	couvert	Très beau à 10 h. s. H. neige 0.04. [0.02.	0,61	5,2
19	5	— 13,5	— 6,5	711,6	»		»	— 2,6	— 0,5	— 2,7	?	O	faible	id.	Neige de 10 h. à midi. Pluie après et le soir.	0,58	3,4
20	2	— 6,5	0,5	709,1	25,5		»	1,6	5	2	?	O	id.	pluie	Pluie tout le jour avec neige. H. neige 0.03.	0,62	4,7
21	2	— 1	— 0,4	716,5	»		»	1,4	8,7	3,3	?	S-O	id.	couvert	Neige de 4 à 7 h. s. C. à 10 h. H. 0.02.	0,65	5,4
22	4,3	— 3,5	— 2,5	718,1	0,15		»	— 1,6	16	4	?	O	fort	id.	Beau à 10 h. s. H. neige 0.03.	0,62	2,2
23	2,5	— 14	— 8	720,6	»		»	— 1,8	4,5	— 1,5	?	E	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,62	3,4
24	— 0,5	— 10,5	— 9,2	724,9	»		»	— 0,2	19	6	O	E	id.	beau		0,60	3,7
25	4	— 8,5	— 5	727,6	»		»	1	10	4	—	N	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,60	4,5
26	1,5	— 5	1	721,6	»		88	1,5	4,5	1,7	?	O	faible	pluie	Pluie légère continuelle le jour. Couv. à 10 h. s.	0,59	5
27	5	— 0,3	4,5	716,6	16,3		91	5	6,5	5	S	E	id.	couvert	Pluie par mom. dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,60	5,3
28	6,3	1,7	3,5	721,3	20,6		90	7,2	28	13,3	S-O	E	id.	brouill.	Léger brouill. à 9 h. m. Très b. à 10 h. s.	0,65	5,1
29	9,5	— 1,3	5,5	720,1	2,3		91	7,8	13,5	9	S	E	id.	couvert	Pluie par intervalle le jour. C. à 10 h. s.	0,66	5,3
30	8,5	2	6	724,9	18		85	6,8	8,5	6,5	?	E	id.	pluie	Pluie tout le j. jusqu'à 7 h. s. C. à 10 h. 1/2.	0,71	6
31	8,5	2,5	4	726,6	7,4		91	6,4	11,5	8	S	E	fort	couvert	Bourrasque de pluie dans le jour. C. à 10 h. s.	0,76	6,2
Moyennes ou Totaux.	3°02	— 5°30	— 1°70	717,3	112,75		88,5								12 jours neigeux. Hauteur de neige 0m79.	0,624	4°73

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGTIÈME ANNÉE

BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER, directeur du lycée de Catane.
BOUCHAGE LÉON.
BRAND, vicaire, à Annecy-le-Vieux.
BRASIER, chanoine, à Annecy.
CARRET J., docteur, bibliothécaire, à Chambéry.
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
DUVAL C., pharmacien, à Saint-Julien
GERMAIN, à Nancy.
HENRY P., pharmacien, à Annecy.
LEVET EUG., capitaine du génie, à Paris.
MANGÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de Saint-Germain-en-Laye
MOTTARD docteur, président de la Société d'histoire de Maurienne.
PAPIER A., contrôleur des tabacs à Bône (Algérie).
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de la Haute-Savoie.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PONNAT (BARON DE), à Chambéry.
POULET J.-B., maire de Talloires.
RAVERAT (LE BARON), président de la Société littéraire de Lyon.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RITZ J., directeur de la *Chorale d'Annecy*.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT E, ingénieur, à Annecy.
TOCHON P., président de la société d'agriculture, à Chambéry.
TREMEY, vicaire, à Aime.
TRUCHET FLORIMOND, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut genevois.
WEBER J, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN — DUCIS
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1879 — 20ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1879

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

20me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — Calendrier Grégorien, par M. C.-A. Ducis. — L'Auciège (fragment de droit coutumier), par M. H. Tavernier. — Fondation du prieuré de Chamonix, par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Notes des correspondants, de MM. Bernardin et A. Papier. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

Autre Noel.

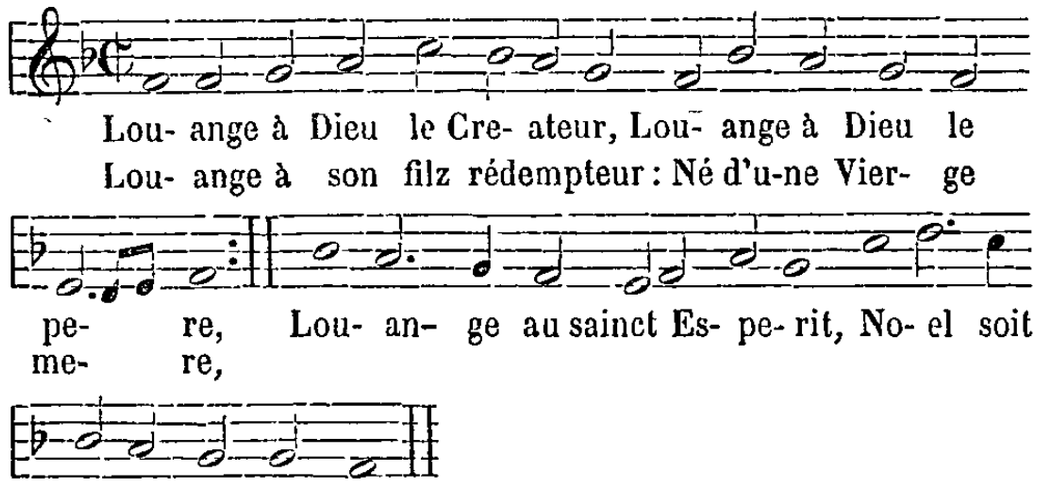

Louange à l'Ange messager
De Dieu à la pucelle,
Qu'a respondu sans long songer
Qu'elle est de Dieu ancelle
Du sainct Esprit elle eust fruit,
Noel soit chanté, et bien dit.

Louons sainct Jean notre patron
Qu'au ventre de sa mere
Le jour de la visitation
Commença honneur faire,
A Jesus encor' si petit,
Noel soit...

Chantons de la Nativité
Cantiques et louanges,
Dieu honnora humanité
Plus qu'il ne fit les Anges,
Quand homme paisible ce fit,
Noel soit...

Gloire à Dieu en bal, et accord,
Et à sa compagnie
Louons la paix qui cause accord,
Et accord armonie
A tel jour l'Ange le predit
Noel soit...

Pasteurs de nuict escharguetants
Loups qu'ilz leur font la guerre
Les Anges ont ouy chantants
Gloire à Dieu, paix en terre,
Gloire à dieu et paix nous souffit,
Noel soit...

Louons la venue aux Rois
Des Regions loingtaines
Louons la visité des trois,
Avecques leurs estraines.
Qu'à Jesus un chascun offrit,
Noel soit...

Herodes sur tous Rois tyrans
Exerçeat acte ville
Occire fit des innocens
Cent et quarente mille,
Pour Jesus occir' il meffit,
Noel soit...

Chantons noel à haulte voix
Non faulcées ne fainctes,
Honnorons Jesus, et sa croix,
Tous les saincts, et les sainctes,
Croyons ce que l'Eglise esdit,
Noel soit chanté et bien dit.

(A suivre.) A. Constantin.

CALENDRIER GRÉGORIEN.

On sait que par bref du 24 février 1582 le pape Grégoire XIII ordonna que, pour compenser les 11 minutes et 12 secondes excédant le temps exact de l'année dès la réforme du calendrier par Jules César, il serait prélevé 10 jours, et que le jeudi 4 octobre serait suivi immédiatement du 15 octobre vendredi, etc. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, prescrivit la mise en vigueur de cette réforme dans ses Etats par édit du 31 août, même année. Elle fut pratiquée au

jour même dans le Genevois, d'après cette note qu'on it dans le minutaire de Gabriel Bouvard, de Duingt, après une *obligation* du 4 octobre 1582 stipulée à Faverges.

« Pour les fêtes mobiles

« Nota que par mandement du St père le Pape, du seig. Evesque de Montdevys nonce en Savoye resident au pres la personne de Son Altesse Charles Emmanuel, R^me^ de Granyer evesque de Geneve a fait publier par toute sa dyocese le dymanche dernier septembre que du jour St Francoys 4 octobre ensuite seront mis pour neant x jours prochains suyvans et le lendemain vendredi sera mis et compte le xv du dict octobre pour cette année seullement. Ainsy a este fait et a este celebré le jour de feste St Lucas sacre a Doussard le londi prochain après xviiie du dict octobre. Et ainsy successivement a la reste de ce dict an. Ayant avance de x jours toute la dicte reste de la dicte année 1582. priant Dieu soit à sa loange et à nostre salut et commodité. Amen.

« Et en lieu de G questoit la lettre dominicale jusqu'au dict jour et des a present c'est pour la lettre dominicale C. »

On voit que le notaire avait passé son jour de fête à Doussard. Il revint à sa résidence de Duingt où il stipula un acte le 21 octobre.

Les registres consulaires d'Annecy ne contiennent rien de spécial là-dessus. Le conseil était alors presque absorbé par les démarches auprès du duc de Genevois pour éviter le passage de troupes ou forcer les habitants à payer la garde des portes. Mais après la délibération du dimanche 9 septembre, suit celle du mardi, 19 octobre, qui aurait été le 16, sans l'observation de la réforme du Calendrier.

La Savoie a précédé la France dans l'adoption de cette Réforme. Car Henri III ne la fit publier qu'au 15 février 1583. Genève ne l'a reconnue qu'en 1701. La Russie et la Grèce n'y sont pas encore. Et, par suite de l'erreur de comput depuis bientôt trois siècles, leur calendrier est en retard de douze jours de celui des autres peuples civilisés.

C.-A. Ducis.

L'AUCIÈGE

FRAGMENT DE DROIT COUTUMIER

L'emphythéose est un contrat par lequel on concède, à perpétuité ou à temps, un fonds, à la charge de l'améliorer et de payer un revenu annuel en argent ou en denrées. Il tient à la fois de la vente et du louage. Le bailleur associe ainsi le preneur à la propriété de la chose, et l'y héberge ; d'où est venu, paraît-il, le nom d'albergement, *albergamentum*, nom très connu sous lequel on désignait l'emphythéose, en Savoie et en Dauphiné.

Dans un pays marécageux ou ensablé dans la plaine, rocailleux ou boisé sur les collines et sur les montagnes, il a fallu un rude labeur pour mettre les terres en état de production. Aussi l'albergement fut-il d'un usage fréquent chez nous, et il a fait merveille. Dégagé, presque toujours de l'attache féodale, ce contrat marqua un progrès sensible dans le régime de la possession du sol (1).

Les moines de Saint-Bruno, maîtres dans l'art d'exploiter les pâturages et de tirer parti des produits des bestiaux, après avoir fait les premiers frais d'établissement de leurs domaines alpestres, donnèrent ceux-ci en emphytéose aux familles qui étaient venues se grouper dans le voisinage du monastère. Ainsi, les Chartreux du Reposoir, installés, dès le xiie siècle, au sein de l'antique désert de Béol, avaient divisé ce territoire en un certain nombre d'exploitations, pour les alberger ensuite à des particuliers de Scionzier, de Magland ou des environs. Voici le sommaire de ces contrats :

1372, juin 3. — Dom Jacques Ogier, prieur, alberge la montagne de Breon et de Méry à des hommes des villages de la gauche de l'Arve, proche Cluses, savoir : Jaquemet Gervaz, Perret Lombard de Chissin, Perret Tornier, de Chamonix, Jean Orsat, etc.

Charges : 12 deniers à titre de droit d'entrée ou d'introge, et la cense annuelle des produits de quatre jours et demi, « *pro fructu quatuor dierum cum dimidio.* »

1417, juin 5. — Dom Philippe Revel, prieur, alberge la montagne de Romes, sur Nenzier, à plusieurs individus y nommés.

Charges : mille florins d'or p. p. d'introge ; cense annuelle, 33 livres de Savoie et trois jours d'auciège. (Le florin d'or, de petit poids, valait environ douze francs).

1427, octobre 26. — Dom Philippe Revel, prieur, alberge la montagne de La Forclaz à des personnes de Scionzier.

Charges : 120 florins d'or p. p. et, pour cense annuelle, dix florins d'or p. p. et deux pièces de fromage « *pro duabus peciis fructus.* » — Clause spéciale : les albergataires sont tenus de défricher « *essertare et evellere nemora et dumos dicti montis.* »

1433, octobre 3. — Dom Chrispin de Salis, prieur, alberge à des hommes « *de Ripperia Sionziaci* » la montagne d'Aufferant.

Charges : 200 florins d'or p. p. d'introge ; cense annuelle, 12 jours d'auciège, « *pro duodecim diebus de auchiagio annuali et perpetuo.* »

1434, janvier 5. — Le même prieur alberge la montagne de Lachat à divers individus, pour 200 florins d'or d'introge et 13 jours d'auciège annuel.

1440, mars 29. — Dom Philippe Revel, prieur, alberge la montagne de la Touvière à plusieurs, pour 100 florins d'or d'introge, et pour 7 jours d'auciège de cense annuelle.

1450, avril 7. — Dom Jean Michon, prieur, alberge les monts de Comba-Martel et de Cumillon, à Pétremand de la Croix, Henri de Balme, Jean Clère, etc. — Ceux-ci sont tenus d'y mettre au moins 60 vaches à lait ; ils pourront y avoir une vache stérile pour

(1) L'emphythéose perpétuelle, supprimée, en France, le 18 décembre 1790, n'a plus été reconnue (*a*). Absent du code Albertin, ce contrat a été admis par le Code italien de 1866, avec les modifications que comportent les progrès du droit moderne, et dont la principale consiste en ce que l'emphytéote peut toujours racheter le fonds (art 1556-1567). Le nouveau projet du Code rural français pense que l'emphytéose peut encore favoriser les grandes entreprises d'agriculture et de constructions.

(*a*) L'édit de 1778 de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, défendait d'imposer aucune charge par amphythéose, et réduisait la rente au 4 pour cent — *Note de C.-A. D.*

les travaux du chalet « *vaccam sterilem pro ipsorum cherragio et provisione domus.* »

1495, janvier 30. — Dom Pierre de Bolo, prieur, alberge la montagne d'Agnes à des hommes du Grand-Bornand, pour 240 florins d'or p. p. d'introge, et la cense annuelle de 130 florins p. p. et d'un jour d'auciège, à payer à la saint Théodule (1).

La plupart de ces concessions d'Alpes étaient perpétuelles.

La redevance annuelle, on vient de le voir, consistait principalement dans l'obligation de livrer à la Chartreuse une partie des produits fabriqués avec le lait des troupeaux nourris sur l'alpe albergée. Ces produits, appelés, dans les chartes, *fructus*, devaient être les fromages ; ils étaient dûs pour un jour ou pour plusieurs jours. Car, vraisemblablement, à cette époque ancienne, les albergataires de ces pâturages, réunis au nombre de plusieurs particuliers pour une seule et même montagne, manipulaient le lait en commun, suivant le mode d'association connu, aujourd'hui, sous le nom de *Fruitière*.

C'était donc une rente payée en nature, et cette rente dérivait d'une coutume dont l'ancienneté est constatée par les titres précités. On l'appelait du nom obscur d'*auchegium, auchiagium*. Le sens littéral de ce mot, traduit ensuite en français par *auchéage, ochéage, auciege, haut ciege, aussiège,* n'est pas facile à déterminer. Il remonte, peut-être, sux Burgundes. Le droit d'auciège, qui de la coutume a passé dans les baux emphytéotiques rédigés par écrit, était d'un usage fréquent dans les montagnes du Faucigny. Au val du Giffre, il existait, pour l'alpe d'Erlionaz, en 1436 ; pour l'alpe de Rontine, en 1459 ; pour les grandes montagnes de Samoëns, en 1462 et en 1589 ; pour l'alpe de Gers, en 1476.

Nous n'avons pu vérifier, faute de documents, si cette espèce de redevance était aussi usitée dans les contrées voisines, et ailleurs.

Les albergements sus-énoncés, de 1372 et de 1433, donnent quelques détails sur le mode de perception de l'auciège, dans les alpes du Reposoir. A la fin de septembre, ou dans les premiers jours d'octobre, les envoyés ou valets du couvent se rendaient aux chalets. Là, ils étaient reçus par les débiteurs de la rente. A l'aide d'une lumière fournie par ceux-ci, ils entraient dans la chambre des fromages, les examinaient, les tournaient, y faisaient des trous pour s'assurer de la bonne qualité, et ils en emportaient autant de pièces que l'albergataire avait pu en fabriquer pendant le nombre de jours désignés au contrat.

Aux châlets de Cheranta, desservant, alors, les alpes de Brion et de Méry, les percepteurs ne pouvaient pas, pour l'auciège de deux jours et demi, entrer dans la chambre aux fromages, ni les palper : ils restaient sur le seuil d'où ils indiquaient, avec une baguette, les pièces qu'ils voulaient prendre : « *Videlicet fructum duorum primorum dierum cum dimidio tenendo et levando per nuncios seu familiares dicti conventus unum pedem infra dictas cabanas et alium pedem extra ipsas cabanas et tunc ostendendo cum uno baculo quem fructum dicti nuncii accipere velint...* »

Aux chalets d'Aufferant, on procédait ainsi :

« *Levator ipsius aucheagii nomine dicte domus Reposatorii in dicto monte anno quolibet infra dictam cameram intrare possit et debeat cum candelis et dignum fructum mutare, revertere et palpare, faciendo fenestras et spacia interfructum ipsum unam vel plures, ut fructus possit per ipsum levatorem clare et aperte videri teneri et palpari, et ad ejus libitum de melioribus et grossioribus ipsorum fructuum peciis levari usque ad summam dictorum duodecim dierum aucheagii cum benedictione assueta, faciendo sicut in aliis montibus solitum est fieri.* »

« Si les Religieux ou ceux qu'il commettront pour lever ledit hautciége ne voulaient se contenter dudit fromage ils pourront profiter du lait des vaches et chèvres qui seront en la dite montagne pendant autant de jours et en disposer à leur volonté, et, en ce cas, les dits communiers seront obligés de fournir à l'armallier des Religeux tout le sel qu'il faudra pour saler tout le fruict qu'il fera avec le dit lait, ainsi que de coutume (1). »

L'alpe d'Aufferant, située comme son nom l'indique, dans les sommités, aux confins du Genevois et du Faucigny, contenait 80 vaches à lait « bonnes et capables. » Le contrat de 1433 renferme en outre certaines clauses, comme la prohibition à chacun des coutumiers « de vendre sa part à une personne ecclésiastique, noble, clerc, curial ni bourgeois, » et la disposition par laquelle le R^d^ père prieur, et les religieux étaient constitués juges sommaires des différents qui s'éléveraient entre les co-albergataires. Mais l'étude de chacune d'elles nous entraînerait trop loin, aux dépens de l'auciège.

H. TAVERNIER.

(1) Titres aux arch. municip. de Scionzier.

FONDATION DU PRIEURÉ DE CHAMONIX.

Le prieuré de Chamonix a été fondé en faveur de Saint-Michel de la Clusa en Piémont, par le comte de Genevois, Aymon, qui régna de 1080 à 1128. Cet acte ne porte d'autre date que celle-ci : *feria* VII *luna* XXVII, *Urbano papa regnante*. Comme il s'agit évidemment du pape Urbain II, qui a régné du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099, c'est dans cet espace de temps qu'il faut chercher la coïncidence du 27e jour de la lune avec le samedi. La note de M. Bonnefoy sur le travail de M. Montagnoux, publiée dans la *Revue* de 1877, page 103, donne pour première coïncidence le 20 mai 1088. Or, le premier jour de la lune avait été le 26 avril précédent, le 27e jour tombait au 22 mai, lundi. La conclusion de l'auteur est donc erronée. Il est possible qu'on n'ait pas calculé, outre les 12 heures qui font l'alternance des mois lunaires de 29 et 30 jours, les 44 minutes, 3 secondes, 10,48 dont l'addition forme plus de 8 heures par an et à la longue un jour à intercaler dans un mois appelé pour cela *embolismique ;* ce qui se rencontre aux épactes XI. XII. XIV. XV. XVII. XVIII. Cette addition est en sus de celle des années bissextiles.

L'étude que j'en ai faite est basée sur les *Tables chronologiques* et le *Calendrier* des *épactes et des nouvelles lunes,* par Ducange, sur le tableau des nouvelles lunes dans l'ancienne édition de l'*Art de véri-*

(1) Titre du 2 juillet 1661.

fier les dates, et le *Calendrier lunaire* de la dernière édition. Or voici le résultat. Le 27e jour de la lune s'est rencontré un samedi le 6 octobre 1089, le 2 mars, le 29 juin et le 23 novembre 1090, le 16 août 1091, le 10 janvier et le 8 mai 1092, le 29 janvier et le 22 octobre 1093, le 18 mars et le 9 décembre 1094, le 5 mai 1095, le 26 janvier et le 24 mai 1096, le 14 février et le 11 juillet 1097, le 3 avril, le 28 août et le 25 décembre 1098, le 21 mai 1099 — soit 20 fois. Il n'y a pas de raison de fixer son choix sur l'une de ces dates plutôt que sur une autre avant de rencontrer un document plus explicatif. Tout au plus pourrait-on écarter les coïncidences du 29 juin 1090 et du 25 décembre 1098, à cause des fêtes solennelles de ces jours.

Celle du 8 mai 1092 ne serait pas à négliger, à cause du souvenir de l'apparition de Saint-Michel, bien que sa fête principale ne se célébrât qu'au 29 septembre. Car il devint le patron du prieuré et donna son nom au château féodal qui fermait l'entrée de cette vallée. L'usage s'est maintenu de dater d'un jour de fête les actes qui se rapportent au saint qui en fait l'objet. Mais c'est une simple conjecture. C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 20 janvier 1879.

On s'occupe beaucoup de musique et de théâtres à la Chambre des députés. L'année dernière on n'a réussi qu'à faire un Théâtre lyrique dans des conditions impossibles; cette année-ci sera-t-on plus heureux? Jusqu'à présent nous pouvons craindre le contraire. M. Bardoux a dit avec raison, dans sa lettre au Conseil municipal de Paris, qu'il faut persister dans les tentatives d'organiser le Théâtre lyrique dans des conditions durables jusqu'à ce qu'on ait réussi. Malheureusement, en terminant sa lettre, M. Bardoux a confondu la question du Théâtre lyrique avec celle d'un chimérique Opéra populaire. Or, le Conseil municipal de Paris qui devrait contribuer à la subvention des théâtres, comme cela se fait dans les villes de province, a toujours fait la sourde oreille sur ce sujet. Saisissant le prétexte que lui fournissait M. Bardoux, il a demandé un Opéra populaire dans des conditions telles que sa réponse avait tout l'air d'une fin de non recevoir et qu'on a cru inutile de discuter des propositions dérisoires.

La commission des théâtres a, de son côté, des projets assez bizarres; pour le Théâtre lyrique il paraît y avoir de l'antagonisme entre elle et M. Bardoux; mais comme il est possible qu'au moment où ma chronique paraîtra, la discussion en séance publique de la Chambre ait amené une solution, je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce sujet.

Quant à l'Opéra, nous ne savons pas encore si le privilége de M. Halanzier, qui expire fin octobre prochain, sera continué. Le mieux serait de le renouveler, mais d'être plus sévère qu'on ne l'a été jusqu'à présent sur l'exécution du cahier des charges. Quels que soient les reproches qu'on puisse faire à M. Halanzier, je ne vois pas que ceux qui prétendent le remplacer offrent des garanties meilleures, au contraire. Nous n'avons surtout pas assez oublié la gestion de M. Perrin pour désirer qu'il quitte la Comédie française et rentre à l'Opéra.

Nous avons eu dans les derniers mois deux opéras nouveaux, dont l'un a réussi à demi et l'autre n'a pas réussi du tout. Si *Polyeucte,* au lieu d'être de Gounod, avait été de M. Joncières, aurait-il eu un sort beaucoup plus brillant que la *Reine Berthe?* Jusqu'à présent aucun des ouvrages de M. Gounod donnés primitivement à l'Opéra, n'est resté au répertoire, ni *Sapho,* ni la *Nonne sanglante*, ni la *Reine de Saba;* je ne crois pas que *Polyeucte* soit plus heureux quoique l'on continue à le donner. La nouvelle tentative de M. Gounod était curieuse au point de vue esthétique; mais on pouvait d'avance douter de sa pleine réussite. MM. J. Barbier et Carré ont assez habilement arrangé le sujet emprunté à Corneille; ils n'ont pu en changer le fond peu musical; ils ont même dû terminer la pièce à la façon des opéras de Donizetti.

On comprend le fanatisme d'un Polyeucte à une époque comme celle des persécutions romaines; mais les idées dogmatiques, vraies ou fausses, y ont trop de part pour que ce fanatisme soit du domaine des sentiments simples et naturels, auxquels peut convenir l'expression musicale. C'est une aberration de l'intelligence plutôt qu'une exaltation d'un sentiment essentiel de la nature humaine. Que l'on partage mon avis ou non, il est certain que chaque fois qu'un compositeur a voulu rendre une extase religieuse ou autre, il a échoué parce qu'il ne pouvait se servir d'autres moyens que ceux par lesquels il rendait des sentiments nullement extatiques. L'air de la vision de Marcel au cinquième acte des *Huguenots* est un des morceaux les plus faibles de cet opéra. Les deux derniers actes de *Polyeucte* sont particulièrement curieux sous ce rapport; le futur martyr chante comme tout autre ténor d'opéra n'ayant pas la moindre envie de se faire dévorer par des bêtes fauves. En général les païens ne chantent pas autrement que les chrétiens. Ajoutons que le métier a trop de part dans la musique; M. Gounod affectionne certains moyens dont il se sert assez fréquemment au lieu de chercher une inspiration vivante et originale. Cependant on ne peut pas dire de *Polyeucte* comme de *Cinq-Mars,* que l'auteur y a consacré trop peu de temps; au contraire il a dû écrire *Polyeucte* avec toute la prédilection qu'on lui attribue pour les sujets religieux. Il en est résulté une partition contenant de bons morceaux, mais trop inégale pour prendre rang à côté de *Faust*.

Avant de porter *Dimitri* au Théâtre lyrique, M. Joncières l'avait présenté à l'Opéra. M. Halanzier n'osant pas courir les risques d'un ouvrage en cinq actes et ne voulant pas non plus répondre par un refus absolu, proposa à M. Joncières d'écrire la musique d'un opéra en deux actes; c'est sans doute M. Halanzier qui a choisi le poëme. Pour rendre la légende de la reine Berthe « au grand pied » intéressante au théâtre, il faudrait la traiter tout autrement que n'a fait M. Barbier. Le premier soir la pièce parut peu intelligible; les personnages n'inspiraient guère d'intérêt; la scène finale prêtait au rire; la partition contenait des longueurs et surtout trop de récitatifs; il y régnait une teinte grise qui ne laissait en relief qu'un petit nombre de morceaux. Il est possible aussi que si le rôle de Berthe avait été dit par une chanteuse dramatique, à laquelle il eût mieux convenu qu'à Mlle Daram, et si le rôle du roi n'avait pas été confié à un

écolier assez maladroit tel que Vergnet, l'effet eût été meilleur. Après la première représentation l'on a fait des coupures considérables ; mais la mauvaise impression était produite ; l'ouvrage excite en définitive peu d'intérêt. La partition de M. Joncières contient quelques bons morceaux ; c'est la seconde fois déjà qu'il lutte vainement contre un mauvais poëme ; celui du *Dernier jour de Pompéï* ne valait pas mieux que celui de la *Reine Berthe.*

Le nouvel ouvrage de M. Joncières sert de lever de rideau à *Yedda*, ballet-pantomime sur une légende japonaise ayant des ressemblances avec des légendes européennes et que MM. Gills et Mortier ont arrangé habilement. Les danses et la mise en scène sont brillantes et dignes de l'Opéra ; on n'en peut dire autant de la musique. M. Métra doit sa réputation à la valse des *Roses;* il a écrit beaucoup d'autres valses et toute sorte de musique de danse; il en a même écrit pour des ballets aux Folies-Bergères. A l'Opéra il aurait dû se contenter d'être chef d'orchestre aux bals masqués.

L'Opéra-Comique aussi a eu sa mésaventure : les *Noces de Fernande,* en trois actes, n'ont pas réussi, par la faute de la pièce et davantage encore par celle de la musique. M. Sardou semble croire qu'un opéra comique a d'autant plus de chances de succès qu'il offre plus de variété; en d'autres mots, que la pièce doit être un mélange de comique, de bouffonnerie et de mélodrame. M. Deffès a écrit quelques opéras agréables ; sa musique a de l'analogie avec celle de Grisar, sans en avoir toutes les qualités ; aujourd'hui elle paraît fade et arriérée. C'est ce qu'on pourrait appeler : le vieux jus. M. Paladilhe a été plus avisé; si j'ai un reproche à lui faire c'est de n'avoir pas assez franchement renoncé aux formes irrationnelles et usées. Il peut alléguer pour excuse les attaques que lui ont valu très indûment les *Passants* et l'*Amour africain;* ces deux petits ouvrages sont peu restés au théâtre, parce que les poëmes n'étaient pas viables; ce n'étaient même pas des poëmes d'opéras. Celui de *Suzanne* est bien un libretto d'opéra comique, dont l'action est simple, mais suffisamment amusante, pour qu'à l'aide de la musique l'ouvrage ait réussi. On ne contestera pas désormais à M. Paladilhe, ni le talent scénique, ni l'invention mélodique, ni la finesse et le charme de sa musique, quand elle a des qualités personnelles. Sous ce rapport le premier acte de *Suzanne* est incontestablement le meilleur.

La situation du Théâtre lyrique était tellement insoutenable que M. Escudier a donné sa démission au milieu du mois de septembre. Comme les *Amants de Vérone* étaient en répétition et que Capoul tenait à y jouer le rôle de Roméo, il a pris la direction du théâtre pour mener à bonne fin l'opéra de M. le marquis d'Ivry. Au bout de deux mois de représentation de cet ouvrage, le théâtre a fait sa clôture définitive. Quant à la partition des *Amants de Vérone,* c'est une œuvre fort estimable d'amateur, mais qui ne pouvait longtemps faire concurrence à *Roméo et Juliette* de M. Gounod, quoique cet opéra ne soit pas précisément un chef-d'œuvre.

L'opérette continue à fleurir ; elle doit son succès à ce qu'elle s'est rapprochée le plus possible de l'opéra comique. Les pièces sont presque celles de véritables opéras comiques ; il suffirait d'atténuer quelques scènes bouffonnes, ou de simplifier l'action quand elle est trop compliquée ; je ne parle bien entendu que des œuvres qui ont quelque valeur musicale. Quant aux partitions, elles doivent se renfermer dans des formes assez simples, d'abord parce qu'elles sont écrites pour des acteurs qui rarement ont fait des études spéciales et sérieuses de chant, ensuite parce que les pièces elles-mêmes s'accommodent mieux d'une musique simple que de développements qui ralentiraient trop l'action. On peut dire que dans l'opérette la musique est écrite pour la pièce, tandis que dans les opéras comiques, aujourd'hui du moins, la pièce est écrite, à certains égards, pour la musique. Une autre différence, c'est que l'opéra comique peut se rapprocher plus ou moins du grand opéra ou du mélodrame; l'opérette doit s'en abstenir.

De la transformation dont je viens de parler, dans l'opérette, il est résulté que les ouvrages de ce genre portent maintenant le titre d'opéras comiques, pour les distinguer des bouffonneries ou d'autres pièces où la musique a moins de part et se réduit presque uniquement aux chansons et aux couplets. Le théâtre de la Renaissance est le plus heureux et son compositeur préféré est M. Lecocq. La *Camargo* a succédé au *Petit-Duc*. Les Folies-Dramatiques, de leur côté, viennent de donner *Madame Favart,* musique de M. Offenbach, après avoir épuisé le succès des *Cloches de Corneville,* succès qui avait pris des proportions inattendues et presque incroyables. La *Camargo* et *Madame Favart* rivalisent, sans se nuire réciproquement ; le public va de l'une à l'autre, selon le goût de chacun. Il faut dire aussi que les ouvrages de ce genre sont, toute proportion gardée, mieux exécutés que ne le sont souvent les œuvres jouées au théâtre de l'Opéra-Comique.

Les Bouffes-Parisiens qui furent le berceau de l'opérette continuent à chercher une pièce à grand succès. Le *Pont d'Avignon* n'ayant pu durer beaucoup, on a repris la *Grande duchesse de Gérolstein,* empruntée, comme on sait, au théâtre des Variétés. Puis on a donné la *Marocaine,* opéra bouffe, avec musique de M. Offenbach. C'est encore ce qu'on peut appeler le vieux jus, quoiqu'au théâtre du passage Choiseul ce ne soit pas le même qu'à l'Opéra-Comique. Ni M. P. Ferrier ni M. Offenbach ne se sont mis en grands frais d'invention ; je doute que la *Marocaine* vive plus que le temps nécessaire de la remplacer par une pièce nouvelle.

Les concerts du Trocadéro ont appelé l'attention sur la musique russe; cette musique cependant ne semble fournir d'autres contingents aux concerts Pasdeloup et Colonna que des ouvertures descriptives, imitations plus ou moins heureuses de la musique de Berlioz, mais avec moins de poésie et d'originalité. Le public d'ailleurs n'y prend pas trop de goût. Les virtuoses pianistes ou violonistes continuent à tenir trop de place aux concerts Pasdeloup. Les concerts du théâtre du Châtelet ont eu le privilège de faire entendre les deux œuvres couronnées au concours ouvert par la ville de Paris. Les tendances très différentes des œuvres expliquent pourquoi le jury n'a pu se mettre d'accord pour donner la préférence à l'une sur l'autre. La partition du *Paradis perdu* est écrite sagement,

mais un peu froidement; le sujet emprunté au poëme de Milton était au-dessus des forces de M. Dubois, sans compter que l'auteur des paroles l'a délayé d'une manière peu favorable à la composition musicale. M. Godard au contraire se pose en zélé imitateur de Berlioz, mais en imitateur de moyens matériels, d'effets descriptifs, au détriment de la couleur poétique et de l'expression de la mélodie vocale. Ce sont là des défauts graves; malgré le succès bruyant qu'on a fait à M. Godard, je préfère à son *Tasse,* un ouvrage qui a eu aux concerts Pasdeloup un accueil plus modeste: c'est *Judith,* de M. Ch. Lefebvre, œuvre de talent, écrite dans des tendances sérieuses, plus pures et plus élevées que celles de la musique descriptive.

Il est incontestable que cette musique est tant cultivée par les jeunes compositeurs, parce que les procédés matériels, d'une usage facile, donnent aisément le change sur la pauvreté des idées et l'absence d'originalité.

Deux mots seulement sur les festivals de l'Hippodrome: grâce au bruit qu'on en a fait dans les journaux ces concerts attirent la foule; la curiosité de voir les compositeurs eux-mêmes diriger l'exécution de leurs œuvres entre pour beaucoup dans cet empressement: mais le triste rôle joué au premier concert par l'*andante* de la symphonie en *la* de Beethoven suffirait à montrer qu'il ne faut pas exagérer la valeur musicale de ces festivals dont le nombre ne pourra d'ailleurs être que très limité, dans l'intérêt même de leur succès.

JOHANNÈS WEBER.

NOTES DES CORRESPONDANTS

Melle-lez-Gand, 29 décembre 1878

PATINS PRÉHISTORIQUES.

Des os métacarpiens de cheval, usés d'un côté, se trouvent quelquefois en Hollande parmi les objets préhistoriques et y sont regardés comme des patins. Des os semblables, montés en patins, étaient exposés à Paris dans la section autrichienne de l'anthropologie, avec la mention qu'ils étaient employés encore actuellement sur le lac de Starnberg, en Bavière, et en Transylvanie. Le nom est donc justifié.

LA CARTE D'ANNECY AU 80,000e.

La feuille d'Annecy, de la carte de l'État-major français, a coûté pour sa confection 27,000 francs.

BERNARDIN.

Bône, 16 janvier 1879.

RELATIONS TÉLÉGRAPHIQUES DE LA FRANCE AVEC L'ALGÉRIE.

Je vois par vos bulletins que la *Revue savoisienne* prend toujours intérêt aux progrès de notre colonie. Eh bien, entretenez vos lecteurs du nombre des télégrammes expédiés entre nos contrées et la métropole en 1877. Ils verront que le service de la télégraphie se développe de plus en plus dans notre nouvelle France, et que depuis six ans le total des dépêches transmises dans les deux sens a presque triplé.

Le nombre des bureaux télégraphiques en Algérie s'élevait, au 31 décembre 1877, à 126. Il y a dix ans à peine, on n'y comptait qu'une soixantaine de bureaux, qui expédiaient 298,171 dépêches.

En 1877 le nombre des dépêches privées expédiées par les 126 bureaux de l'Algérie (lignes de terre) s'est élevé à 630,440, savoir: à destination de l'Algérie, 547,143; de la Tunisie, 41,906; de la France, 50,512; de l'étranger, 10,879.

Le total des dépêches de 1877 dépasse de 23,850 celui des dépêches expédiées l'année précédente, et la recette nette a été de 827,453 fr.

Quant aux télégrammes privés transmis en 1877, par le cable d'Alger à Marseille, leur nombre s'élève à 51,301 et ceux reçus à 52,768.

Les 126 stations de l'Algérie sont réparties de la manière suivante: 48 dans la province d'Alger, 29 dans celle d'Oran, 37 dans celle de Constantine et 12 en Tunisie.

A. PAPIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 JANVIER 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT invite la réunion à fixer l'époque du prochain congrès des Sociétés savantes savoisiennes. Le concours international d'orphéons et de musiques d'harmonie ayant lieu le 10 août, il est décidé que le congrès s'ouvrira le lundi 18 août, et que le banquet aura lieu le lendemain ou le surlendemain, sous les ombrages de l'antique abbaye de Talloires.

M. LE PRÉSIDENT communique une circulaire de la Société des sciences industrielles de Lyon, annonçant le décès de son vice-président, M. Alphonse Duvergier.

Un candidat au titre de membre effectif est présenté. Son admission est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le docteur GROSS, de Neuveville, membre correspondant, fait hommage du magnifique album photographique exécuté sous sa direction: sur 12 planches in-folio, accompagnées d'un texte, sont représentés en demi-grandeur 400 objets recueillis dans les stations lacustres de Mœrigen et d'Auvernier. Les trouvailles faites dans les palafittes du Jura bernois offrent une ressemblance frappante avec les bronzes du lac du Bourget; la réunion témoigne avec empressement ses remerciements au donateur de ces précieux éléments de comparaison.

M. MANGÉ, auteur du plan général d'Annecy dressé en 1878 au 6,000e, fait hommage de ce travail. La gravure a été exécutée par M. Erhard.

M. DUCIS rappelle que la réforme du calendrier par Grégoire XIII fut mise en pratique à Annecy dès le jour même, ainsi qu'il conste par le minutaire de Gabriel Bouvard et les registres consulaires d'Annecy de 1582.

LE MÊME donne, en contradiction d'une note publiée dans la *Revue* de 1877, page 103, la liste des concordances du 27e jour de la lune avec le samedi, entre 1088 et 1099, pour fixer la date de la fondation du prieuré de Chamonix.

Ces deux communications paraîtront dans la *Revue*.

M. DUCIS fait connaître le mode de transmission des protocoles et minutes des notaires, en résumant ce qui s'était passé en 1583 pour ceux de Jean Breysaz,

mort notaire au Villars de Beaufort, lesquels furent d'abord inventoriés par le châtelain, d'ordre du duc de Genevois, puis mis aux enchères à Beaufort trois dimanches consécutifs et deux jours de marchés, et enfin misés et adjugés par-devant la Chambre des Comptes du Genevois à Annecy, pour 40 écus d'or au soleil, aux deux fils du notaire défunt, à condition de n'être jamais déplacés du mandement de Beaufort pour l'utilité publique.

Le même cite une note de Gabriel Bouvard, d'après laquelle les offices de notaires et secrétaires subissaient une suspense à la mort de chaque prince. « Mort de « Jaques de Savoye nostre duc en Genevoys et vive « Charles-Emmanuel de Savoye son fils nostre duc au « dit Genevoys avec heureuse augmentation d'Estats « comme fortune et longue vie. »

On sait que Jacques est mort à la Cassine de Châtillon près Turin le 18 juin 1585 (*Revue*, 1873, page 27). Puis après quelques actes on lit ceci :

« Le mardi premier jour d'octobre 1585 fut publie « Anessy à son de trompe la reformation des notayres « et segretayres par le décès de feu monseigneur « Jaques de Savoye avec defense que passes quinze jours « apres nayant eu reception ne user de leurs estats « sans avoir prins confirmation. »

—

« Confirmé par lettre de monseigneur Charles-Em- « manuel de Savoye donnés au Lingot le IIII septem- « bre 1585 signée ainsy Charles-Emmanuel scellée et « contresignée Pellot verifiées et enregistrées en la « Chambre des Comptes de Genevoys seant Annessy « scellées et signées Nycollin le 29 doctobre an predit « 1585 — Enregistrées en la ditte Chambre fol. LXI. »

Le même donne une nomenclature des accidents climatériques arrivés dans les XVIe et XVIIe siècles, extraite des registres de Beaufort et d'Annecy.

M. Ducis a constaté à Saint-Jorioz une famille *Alamand,* possédant des fiefs nobles et alliée à celle de Duingt. Comme le nom de cette localité s'écrivait indifféremment Saint-Joyre, Saint-Jores, Saint-Joroz, et en latin *de Sancto Georio, de Sancto Jorio,* il pense qu'on a confondu avec Saint-Jeoire en Faucigny, et qu'il est bien plus naturel de voir à Saint-Jorioz en Genevois le berceau de la famille Alamand qui a produit les personnages suivants : Thomas, fondateur de l'hôpital de Talloires, en 1329, 1340; Aymon, également abbé de Talloires, en 1352; Ennemond, curé des Ollières, puis doyen d'Annecy, 1352; Guigonne et Prisque, abbesses de Sainte-Catherine, 1341 et 1365; et peut-être encore Aynarde, *Hesynarda de Sancto Jorio,* 1425, 1456.

M. Constantin expose des cartes géographiques de nos deux départements, sur lesquelles les différences de prononciation du patois savoyard sont indiquées par des couleurs. Pour se mettre à la portée du plus grand nombre il a pris le français pour point de comparaison. Ainsi, sur une des cartes il a représenté les différents changements que subissent en patois les lettres françaises *ch* et *j, ge, gi*. Il n'en compte pas moins de sept. En effet ces lettres deviennent tour à tour, suivant les localités :

1° çh — ɢ (çh = th dur et ɢ = th doux des Anglais);
2° ts — dz;
3° s — z;
4° tĭ — dĭ (*t* et *d* mouillés);
5° st — zd;
6° tch — dj;
7° c h ***breton*** (ou ch ***allemand***).

Une autre carte, en relief, représente les permutations de l'*s* française qui, suivant les localités, se change tantôt en *ch,* tantôt en *f,* tantôt en *c'h* breton; dans une commune, *s* devient *ts*.

Enfin, une 3e carte représente les modifications de certaines voyelles. Ce dernier travail est encore incomplet; lorsqu'il sera terminé, M. Constantin le fera paraître dans la *Revue*.

M. Revon expose cinq études de fleurs à l'aquarelle signées de feu M. Félix Rassat, acquises par le musée, et un tableau de fleurs du même auteur, donné par Mme Marie Rassat. Cette charmante composition représente un groupe d'églantines et de roses doubles.

Né à Annecy, le 30 août 1820, Félix Rassat étudia la peinture à Turin, puis à Paris, où il suivit les leçons de Redouté. Il obtint une mention honorable à Paris, deux médailles d'argent à Nice en 1863 et 1865, une médaille de vermeil en Savoie, et une médaille d'argent à Florence, en 1874, à l'exposition qui s'ouvrit après son décès. Chargé par le gouvernement italien de reproduire à l'aquarelle toutes les variétés de raisins de l'Italie, il avait quitté Marseille, où il comptait de nombreux élèves, et s'était fixé à Florence; il mourut le 25 mai 1873. *Le Secrétaire,* L. Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Th. Dufour, ***Notice bibliographique sur les livres imprimés à Genève de*** 1533 ***à*** 1540, auteur. — A Favre, ***Sur une défense d'éléphant trouvée près de Genève,*** auteur. — Justin Bellanger, ***Entre deux spectacles,*** esquisses théâtrales, auteur. — Dian de la Jeanna, ***Le long de l'an,*** sansons, rime et fianfiourne, auteur. — F. Genin, ***Destruction du phylloxéra,*** auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle,*** don E. Tissot. — ***Journal de Saint-Pétersbourg,*** 7 numéros contenant les traités de San Stefano et de Berlin, don A. Constantin. — ***Almanach de la Suisse romande,*** don Institut genevois. — Ménabréa, ***Des origines feodales dans les Alpes occidentales,*** 1 vol., achat.

Mémoires de la Société d'histoire de Beaune.

Annales de la Société botanique de Lyon.

Bulletins de la Société royale de botanique de Belgique; de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure, et ***Catalogue*** du musée industriel de Rouen; de la Société archéologique du midi de la France; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; de la Société des antiquaires de l'Ouest; de l'arrondissement de Douai; de la Société industrielle et agricole d'Angers; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société de géographie de Paris; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure; de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société Vaudoise des sciences naturelles; de l'Association scientifique de France; de l'Académie delphinale; de la Société d'études d'Avallon; de la Société d'agriculture de la Savoie.

Revue des Sociétés savantes; bibliographique; de la poésie; du Lyonnais; archeologique; de la Société littéraire de l'Ain.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François; ***Journal des connaissances médicales; L'Investigateur; le Globe; l'Educateur; Indicateur d'antiqués suisses: Romania; Journal des savants; L'Union; List of publications of the Smithsonian Institution;*** Compte-rendu des travaux de l'Académie de Clermond-Ferrand; ***Répertoire*** des travaux de la Société de statistique de Marseille.

—

Erratum. — Dans le dernier n° de la *Revue*, page 114, 2e colonne, il faut lire *M. de Tourtoulon* au lieu de *Fourtoulon*, et à la page 115, *Bienne* au lieu de son correspondant allemand *Biel*.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 1

JANVIER 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	9°3	1°	3°5	726,9	3,6		91	7°8	20°	11°	S-O	E	faible	couv.1/2		0,88	5°3
2	12.5	2	9,4	721	3		69	6,8	8	6	?	E	id.	couvert	Pluie pr. continuelle dès 10 h. m. Contin°. à 10 h. s.	0,91	5,3
3	9,5	0,7	3,5	722,6	6,6		83	4,5	7,5	5	S	S-E	id.	id.		0,96	5,4
4	8	2,5	4,5	719,1	13,7		91	6,5	10	7,5	S	S-E	id.	id.	Pluie pr. continuelle de midi à 9 h. s. A 10 couvert.	0,98	5,3
5	7	0,3	0,8	727	13,6		88	2,5	8	4	S	S-O	id.	id.		1,05	5,3
6	4,5	— 5	— 4	725,5	»		63	0	22	7	—	E	id.	très beau		1,01	4,5
7	2	— 7,3	— 5	723,8	»		46	— 2	4	— 0,5	?	E-N-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. soir. [Hr à 9 h. m. 0m,09.	0,98	4,6
8	— 0 5	— 5	— 4	709,3	5		43	— 3,4	0,5	— 2	?	O	id.	neige	Neige contin. t. le j. dès 1 h. m. jusqu'après 10 h. s.	0,96	4,5
9	— 2,5	— 6	— 5,2	707,8	13		54	— 5,4	2	— 3	?	N-O	id.	neige	Hr de neige à 9 h. m. 0m,19. A 10 h. s. c.	0,91	4,5
10	— 3,7	— 14,5	—10,8	710,7			29	— 7,8	9	— 2	S	N	id.	couvert	Neige à 10 h. s Hauteur à 9 h. m. 0m,01.	0,88	4,5
11	3	— 7,3	3	712,8	4,7		90	5	23	10	S	S-E	id.	couv.1/2	Hr neige à 9 h. m. 0m,01. A 10 h. s. couvert 1/2.	0,86	4,7
12	7	— 6,3	— 4	719,8	»		43	1,5	12,5	4,3	S	S-E	id.	couv.1/4	A 10 h. soir couvert.	0,80	4,2
13	4,3	— 5,5	5	731,5	»		37	0,4	20	6,5	N	O	id.	beau	Très beau à 10 h. soir. [h. s. t. b.	0,77	4
14	2,5	— 10,5	— 8	729,3			34	— 4	6	— 1,5	?	?	id.	br. (40)	Br. de 3 à 11 h m. Arbres couverts de givre. A 10	0,73	4,1
15	0.7	— 7,7	0	724			96	2,2	5	2,5	S	E	id.	couvert	Pluie de 11 h. à midi. A 10 h. s. brouillard.	0,71	4,3
16	4,7	— 6,5	— 4	723,3	8		43	1,4	7	2	?	E	id.	id.		0,70	4,4
17	2.3	— 1,5	0,8	722,3			88	2,8	7	3	?	O	id.	id.	Neige de 2 à 4 h. s. Haut 0m,04. A 10 h. s. couv	0,68	5,2
18	3,5	— 2,3	— 1,4	724,8			92	1,6	9	3	?	E	id.	id.	Petits flocons de neige à 10 h. s.	0,65	5,8
19	2,7	— 1,3	2,2	720,1	3,7		91	2,8	5	3	?	E-S-E	id.	id.	Pluie mêlée de neige après midi. A 10 h. s. beau.	0,63	4,7
20	3,5	— 2,3	— 1,5	725,8			90	0	8,3	3	?	N	id.	id.		0,61	4,3
21	1	— 7,3	— 4,8	720,1	»		88	— 2,2	2,5	— 1,3	S	N-N-E	id.	couv.1/2		0,59	3,7
22	— 0,3	— 5,5	— 0,6	717,9	»		92	1,2	4,5	1,5	?	E-N-E	id.	couvert		0,60	4,1
23	2,3	— 1,7	0,8	717,2	4,7		91	5,4	16,5	8	?	S-E	id.	id.		0,585	4,2
24	8	1,5	4,2	716,9	0,7		97	4,5	8	5,3	?	O	id.	id.		0,58	5,5
25	7	0,3	1,8	718,4	»		93	5	15	8	?	O	id	id.		0,58	4,5
26	7,5	0	1,4	721,9	»		95	4,2	12	6	S-O	O	très faib.	id.		0,60	4,7
27	5.5	— 1,5	0,8	725,5	»		92	6,4	20,5	10	?	O	id.	br. (60)	Couvert 1/2 à 10 h s.	0,60	4,7
28	7	— 2	— 1,5	726,2	»		92	1	7	2,5	?	O	id.	br. (150)	Couvert à 10 h. s.	0,60	5
29	2,5	1,5	0	725,4	»		90	0,4	7	2,5	?	O	id.	couv 1/2	Id.	0,60	4,2
30	2	— 3,5	— 2,5	725,9	»		58	— 0,2	8,5	2,5	?	O	id.	br. (180)	Id.	0,60	3,7
31	2,5	— 4,3	— 3	726,7	»		58	— 0,6	10	2,5	?	O	id.	br. (400)	Id.	0,60	3,4
Moyennes ou Totaux.	4°04	— 3°48	— 0°68	721,6	80,3	4,7	74,6								4 jours de neige. Hauteur tombée 0m,34. Elle disparaît à partir du 28.	0,722	4°6

21 jours sans dégel sensible au réservoir.

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — No 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — La cachette de fondeur de Menthon, par M. L. Revon. — Louis Ier de Savoie et Sibylle Cadière de Lyon, par M. le baron Raverat. — Encore le prieuré de Chamonix, par M. C.-A. Ducis. — Quelques mots sur l'étymologie du mot *auciège*, par M. Jules Vuy. — Le duc de Chablais à Annecy en 1772, par M. E. Levet. — *La fenêtre* (poésie), par M. Jules Vuy. — Notes et questions des correspondants, de M. L. Germain. — Séance de la Société Florimontane. — Programme du concours de 1879. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

NOELZ *en Savoysien ou Patois nouvellement faitz par M. N. Martin (1555).*

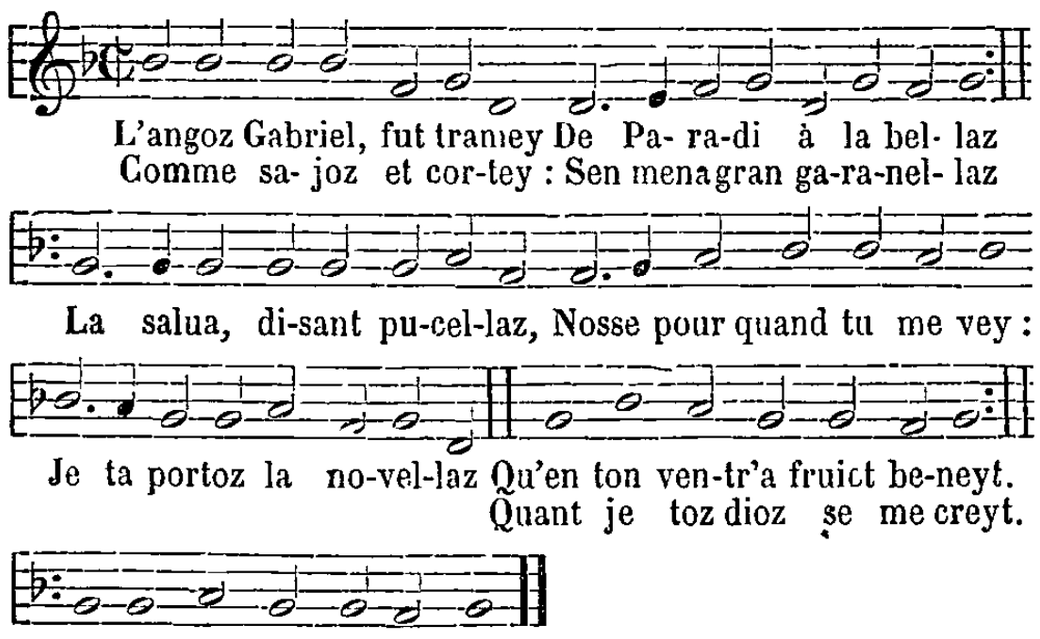

L'angoz Gabriel, fut tramey
De Paradi a la bellaz
Comme sajoz et cortey :
Sen mena gran garanellaz
La salua, disant pucellaz,
Nosse pour quand tu me vey :
Je ta portoz la novellaz
Qu'en ton ventr' a fruict beneyt.
Quant je toz dioz se me crey.
Noé ply de trenta vey.

Missus est Gabriel angelus a Deo, etc.
Et ingressus ad eam dicit, etc.
Et benedictus fructus ventris tui.

La viergiz rogeysseyt,
En brogean suz loz messagoz :
Apré loz musa noz vey,
Ly declara son coragoz
Comme se farit l'ouvragoz
Je ne nuz jamay envey
De cogneitre personagoz
Virginita j'ai promey
Pucellaz suy et sarey,
Noé ply de trenta vey.

Quæ cum audisset turbata est.
Et cogitabat qualis esset, etc.

L'Angoz comme bin aprey
Respondit et ly va dire
Le Sainct Eprit orendrey
Descendra en la maniriz
Que cachera la lumieriz.
Du mysteroz un po toquey
Et naîtraz sen grand fumieriz,
De tey un sainct que je crey.
Fioz dé Dieu motra du dey.
Noé ply de trenta vey.

Dicit autem Maria : Quomodo fiet istud ? Et respondens angelus, dicit : Spiritus sanctus superveniet in te, etc.
Nascetur ex te sanctum, etc.
Ecce agnus Dei, etc.

Mariaz regardaz et vey,
Elizabet ta cousinaz
Qui esteyt ey na pa trey mey
De conceyvre enfa indignaz
Consideraz un po sa minaz
Et son ventre comme crey
La graciz de Dieu benignaz
Ouvret en celui qui creyt
Possible liet, que qui seyt,
Noé ply de trenta vey.

Et ecce Elisabet, etc.
Et hic mensis est sextus, etc.
Quia non erit impossibile apud Deum, etc.

La viergiz jognit loz dey
De viagoz bin me de trentaz
Disant Angoz te me vey
Je suy du Seignour serventaz
Luassey Dieu, je n'ay pa crentaz
Que celuy lez mabuyseyt,
D'estre grossaz suy contantaz,
Ma que nion ne me toucheyt
Comme tia dict inse seyt
Noé ply de trenta vey.

Dicit autem Maria : Ecce ancilla domini, etc.

Estre uz but de noz mey
La viergiz fiert en palliolaz
En Bethleem, ou Belley
Mein vallien de parpalliolaz
Ey ny aveyt losaz [lofaz] ne tiollaz
Uz couvert de lour logey
Palliz, bry, piez, ne malliolaz
Ne couvertioz quin qua seyt
Per loz gardar de la freyt,
Noé ply de trenta vey.

Fiat mihi secundum verbum tuum, etc.
Completi sunt dies Mariœ.

Noé ply de trenta vey
A Jesus fioz de sa mare
La quallaz comme je crey :
Lo consiut sen gin de pare
Lo sainct Eprit fit lafare
Viergiz fut comme atre vey
Joseph ne fut que compare
Du grand seignour Rey des reyz
Un solet Dieu en trey
Noé ply de trenta vey.

AUTRE NOEL.

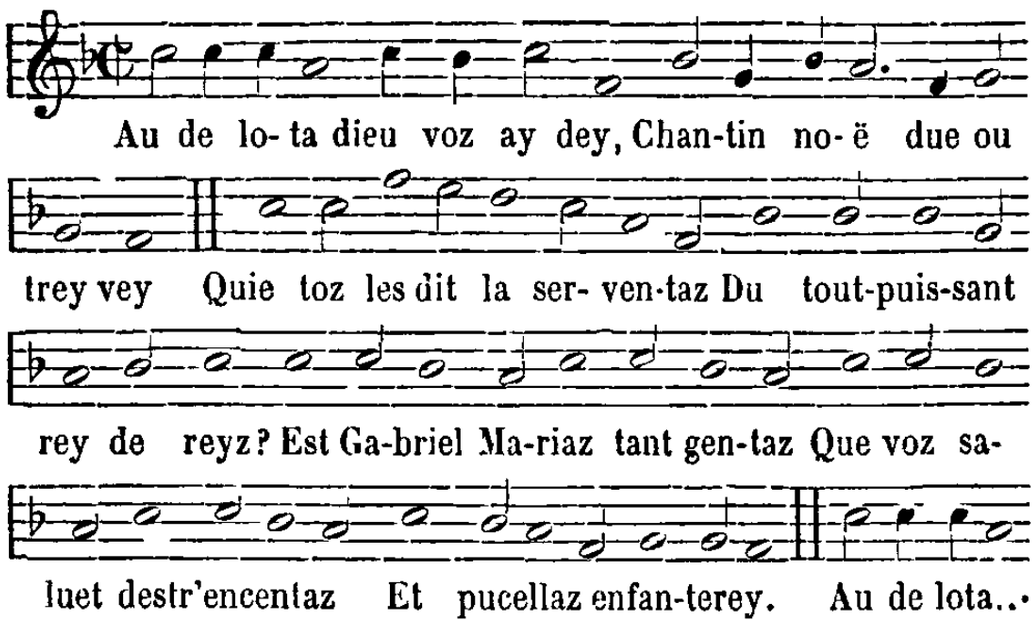

Comme se farit lovragoz
Sen homoz gy brogerey
Loz sainct eprit faraz umbragoz
Se dit l'ango tin corajoz
En consentant ly consey.
Au de lota, etc.

Quietoz lez, dit unaz hostessaz
Que cherchet quon labergey
Et Joseph et sa n.etressaz
Quen bethleem tout expressaz
Vin per hobeyr ou rey.
Au de lota...

Que saroz sou, se dit lostoz
Coquin sor de mon logeyz
Joseph dit devant voz motoz
Et dy loger me desportoz
Dieu noz dont mieux enquessey
Au de lota...

Que fut adonc bin estrangoz
Mariaz et luy entreprey
La menaz en unaz grangiz
Ou y naveyt pont ne planchiz
Quunaz crechiz que cheyseyt.
Au de lota, etc.

Quietoz dyt que nos esveillet
Ung berger et atroz trey
Est lange quaduit novelle
Qui est na loz Dieu de merveille
Su debout allin loz veyr.
Au de lota, etc.

Ou estoz dit la bergeryz
Je ly vuy portar de noy
Et se jy suy la premieriz
Jey despogniz en ma furgieriz
Siont vout je ly marcherey
Au de lota, etc.

Ou estoz virgiz benignaz
Jesus vostroz fioz beneyt
Je ly aportoz unaz gelinaz
Et Margot unaz puginaz
Assiz blanchiz quan de ney.
Au de lota, etc.

Ou estoz dioz loz rey sagoz
Qu est nacu de Juif le rey
Cherchin loz per tout potagoz
Et ly allin fare homagoz
En bethleem est de vey.
Au de lota, etc.

Quant voz larey dit herode
Trova fede myoz scavey
Et fusseto bin a rhodez
Je chouserey me garaudez
Et lez je l'adorerey
Au de lota.

Quant y furon en la grangiz
S'agenoliaron tuy trey
Loz premier a barbaz blanchiz
Loz second a cheraz franchiz
Et loz tier esteyt tout neyr.

Escuta me se dit langoz
Quant voz en retournerey
Cherchie ung chemin estrangoz
Et du premier feyde eschangoz
Ne ny torna pa due vey.
Au de lota, etc.

Sire dioz se dit lo poploz
De la Savoye orendrey
Fay que la pez siest possibloz
Seyt entre gens sy terribloz
Et nostron Duc retourney.
Au de lota, etc.

AUTRE NOEL.

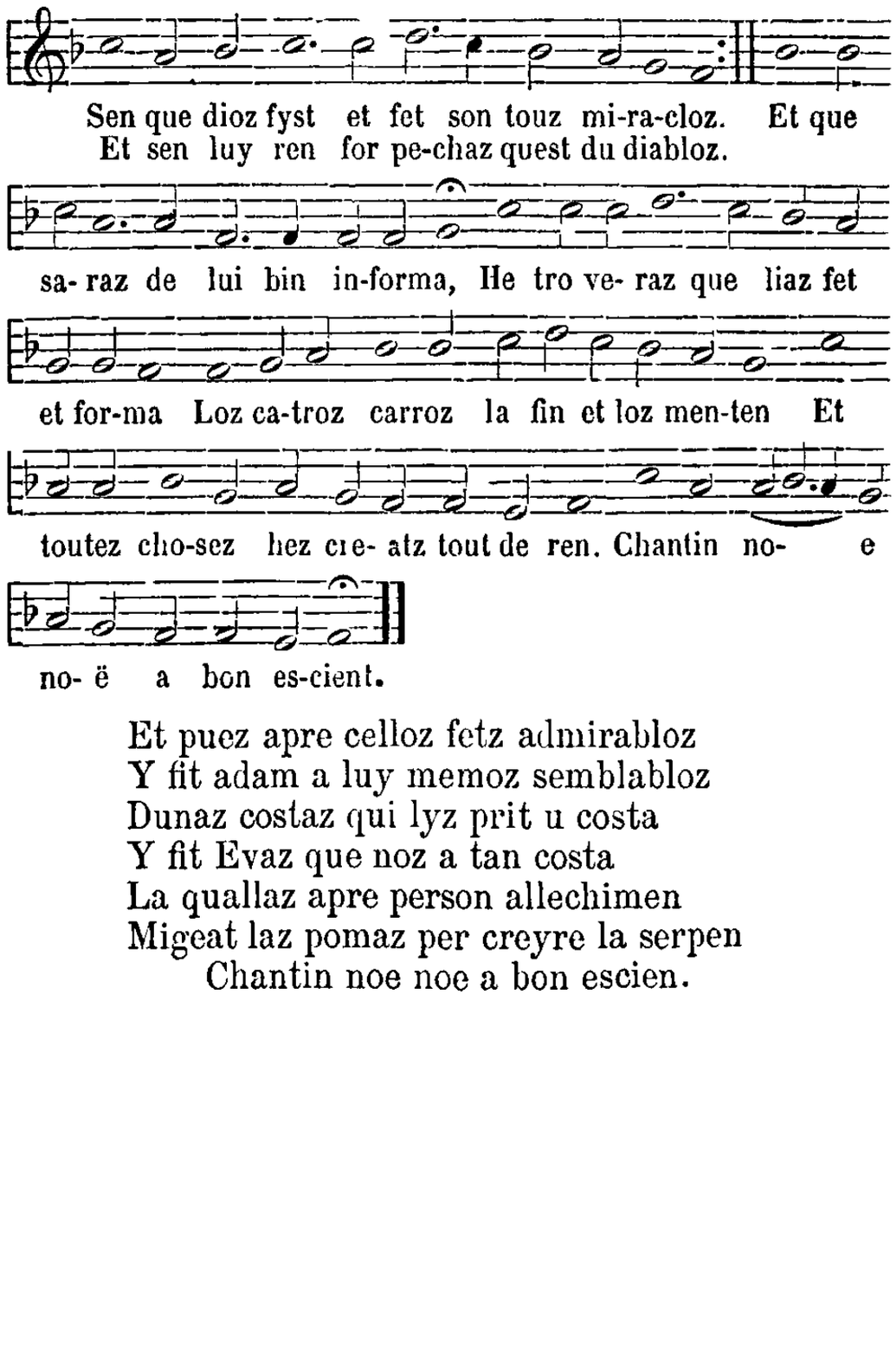

Et puez apre celloz fetz admirabloz
Y fit adam a luy memoz semblabloz
Dunaz costaz qui lyz prit u costa
Y fit Evaz que noz a tan costa
La quallaz apre person allechimen
Migeat laz pomaz per creyre la serpen
Chantin noe noe a bon escien.

Dioz tout puyssan pidoz et charitabloz
Mandat gabriel messager veritabloz
Direz a mariaz que lieteyt a son gra
Et que ver luy graciz aveyt trova
Dont de son ventre soudryt assiouramen
Son beneyt fiouz de ly herousamen
Chantin noe...

Mariaz respond dun bon desyr laudabloz
Angez dy me comme saryt feysabloz
Vioz que jamez homoz je ne cognuz
Ne volonta oncque je ne nez huz
Destre pucellaz je nez affichemen
Joz ay promey joz tindrey veremen
Chantin noe...

Langoz gabriel sus son propos loabloz
A respondu dioz saraz favorabloz
Et descendraz en tey loz sainct eprit
Qui manderaz, joz scez y moz a dit
Et que seyt veyr regardaz veyr commen
Helisabeth te monstre lexperimen
Chantin noe...

Mariaz trovaz son dire favorabloz
Et senclinat dun stilloz honorabloz
En ly disant angoz de grand valeur
Je suy serventaz du tout puyssant Segnour
Contentaz sey qui seyt fet propremen
Comme he voult et ton dire sesten [festen]
Chantin noe...

Achiaz dun temps de touz bon desirabloz
La pucellaz en ung pouroz establoz
Le qual esteyt quasi tout desrochaz
A la my noet de Jesus acuchat
Sen sentit mal ne dollyz ne tormen
Mez l'adorat loz beysant bin soven
Chantin noe noe...

Robin colin et de bergiers semblabloz
Avoy bochard de leur feez defendabloz
A la minoet ont oy gringotar
Gloeriz et honnour seyt a lomnipoten
Angos du ciel disant a lour chantar
Et paix en terraz se disian en orguen
Chantin...

Touz loz bergiers dun voleyr acordabloz
Se son vestu en estat recepvabloz
Colin butat son beturquin gipon
Et la margot son be vert chaperon
Janot chargiaz per ly fare presen
A lanet corboz et loz atroz dansen
Chantin...

Trey richoz rey son venu per obstacloz
Don lun esteyt assiz neyr qun cumacloz
Je ne scez pa qui laveyt bocharda
Mes ver lenfan, son venu aborda
Sagenolien tuit trey bien sagemen
Ly presentant or mirre et encen
Chantin...

Entre loz reyz qui furon éxecrabloz
Herodez fut loz pry desreysonabloz
Quant he fit tuar pensant faire amortar
Loz rey des rey par loz atroz avortar
Dont puez apre y muryt meschemmen
Comme y deveyt et deseperamen.
Chantin...

Noz furon toz par Adam miserabloz
Noz sarin toz a Jesus redebvabloz
Prien de cor loz fieu avoy la mare
Que nostre gracez ou besoen volian fare
Ou tout pry loen ou jor du jugemen
Incez seyto par sa graciz amen.
Chantin noe...

Autre Noel.

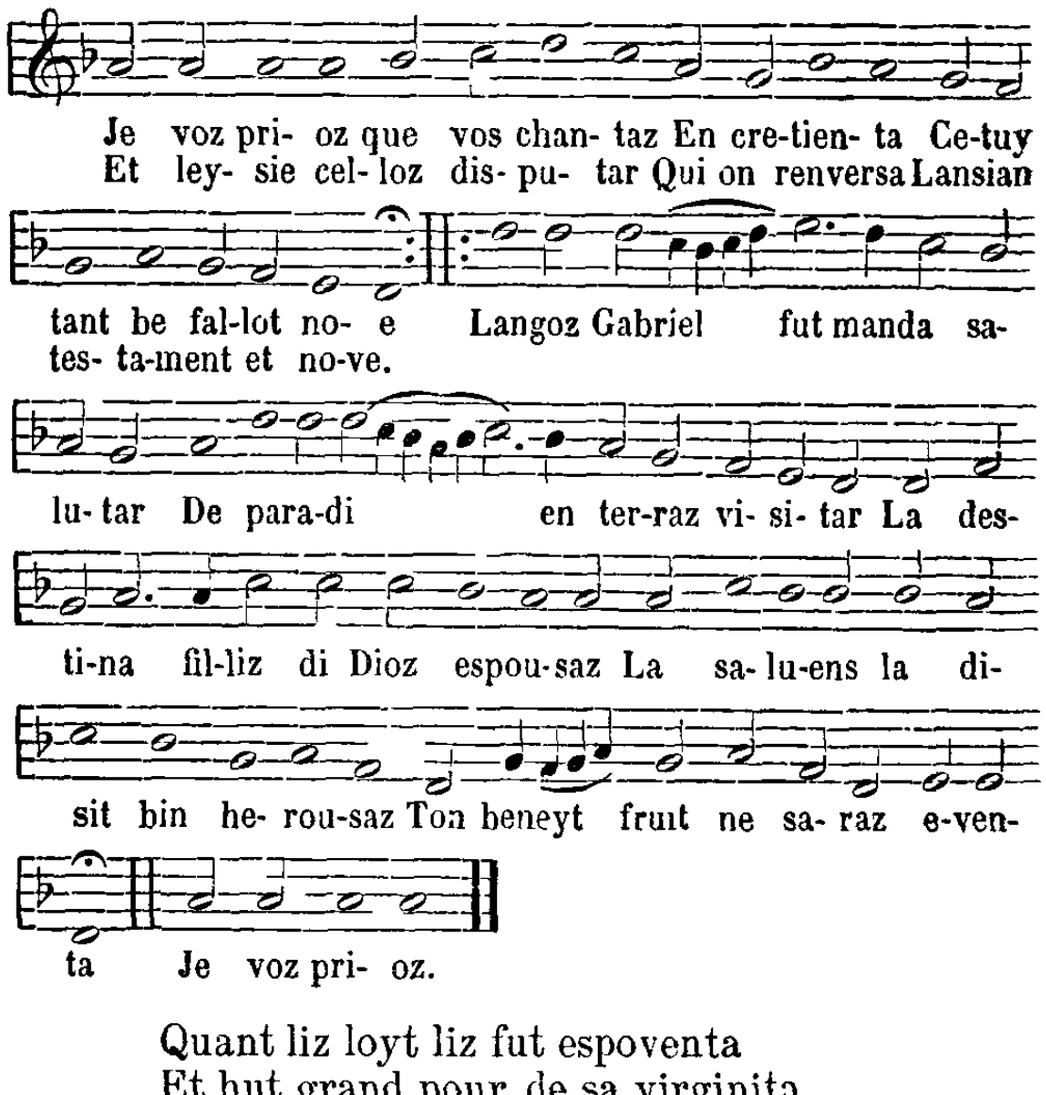

Quant liz loyt liz fut espoventa
Et hut grand pour de sa virginita
Dit a gabriel comme se porrit fare
Que sen homen je puissoz estre mare
Car quant a mey jez promey castita.
Je voz prioz, *etc.*

Lango Gabriel lassieurat et lia dit
Ey descendraz en tey loz sainct eprit
De paradi et ne tarderaz gueroz
Qui cacheraz sy tan sacra misteroz
Et remandre en ton integrita.
Je voz prioz...

La pucellaz entendit Gabriel
Liz commensaz a repondre tout bel
En luy disens, je suy de dieu serventaz
Commen ta dit que seyt fect suy contentaz
Dieu pour de mey fare a sa volunta
Je voz prioz, *etc.*

Achiaz dung tens ey levat loz foudar
Joseph oz vit se prit à supitar
Et sendormit en musan a la bellaz
Langez liaz dit ta fenaz est pucellaz
Du sainct eprit per verez ey liet enta
Je voz prioz, etc.

Apre lesdit de Cesar tant puyssen
Joseph menat sa fena en Bethleem
Ou logeat per faultaz de taverna
Dedans ung beau teyt comen una caverna
Desert de bin et plein de poureta
Je voz prioz.

Et quant ey fut environ la minnet
De laz viergiz notron redempteur net
Lanoz et loz bo serviron de serventes
Et daranie furon tendue lez tentes
Veyde de dieu la grand humilita
Je voz prioz, etc.

Colin bergier dit esatroz ecuta
Angos du ciel clartees ont chanta
Gloiriz u ciel a dioz et pex en terraz
Contraz loz loups noz narin plus la guerraz
Loz grand berger du ciel est aventa.
Je voz prioz, *etc.*

Trey sagoz Rey son venu de bin loyen
En Bethleem lour estat bin en poen
Ou li on trova la chosaz bin estrangiz
Que Jesus Chrit fusset en unaz grangiz
Ou l'adorens li on grands dons presenta.
Je voz prioz, etc.

Adorin Dioz et sa mare priin
Que ver son fioz quant noz loz requerrin,
De tous pechaz noz volliet fare graciz
Per pervenir devant dioz faciz a faciz
Et noz arin ply que nyn merita.
Je voz prioz que voz chanta, *etc.*

AUTRE NOEL.

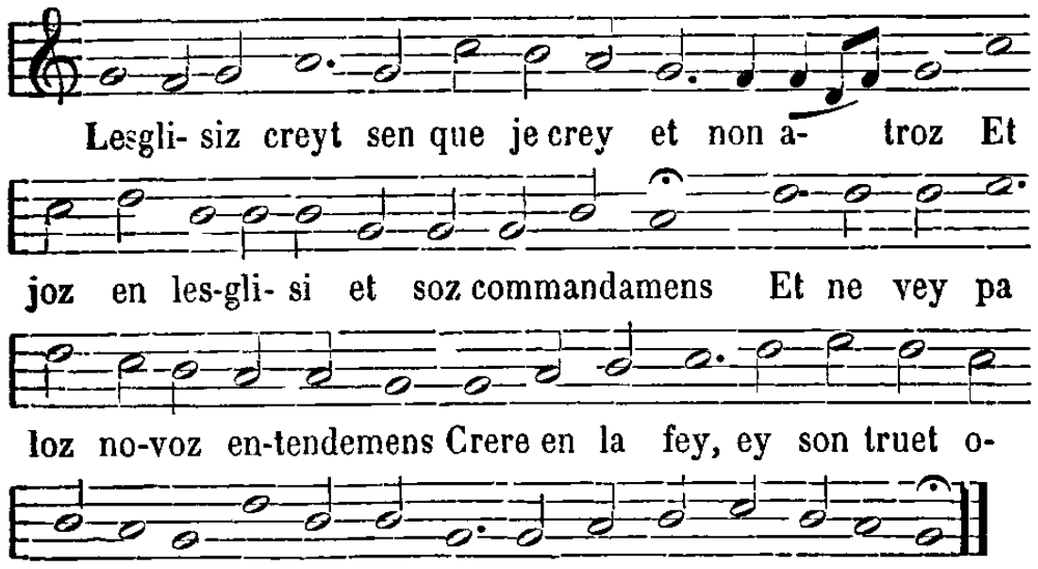

Dioz habitet per graciz avoy noz atroz
Et par graciz est corporallamen
En la sainct hostiz joz creoz fermamen
Quey que dieset luter et soz semblabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Dioz a gari proz de gens sen emplastroz
Per les prieres des santes et dez santz
Et dio celoz estre for de lour sen
Qui ne creyron es evidens miracloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Loz dire son truet fort desreysonabloz
Dire qung bin faict en pechaz mortal
Torne à celluy a damagoz et mal
Lo qual le fet tal propo est dampnabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Loz preyrez ey dion estre ez gigoz semblabloz
Et que du mal ez gugon soulamen
Gran taraz y a et menton faulsamen
Ung preyre absotz repentant loz culpabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Ey von semen de propo execrabloz
En appellenz seutz sept sacramenz
De serimonie ey menton par les dens
Per loz consilioz sacramenz son provabloz
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

Per se monstra ez preyre favorabloz
Ey lou consellion femme et friandisiz,
Seloz consillioz oz permet et lesglisiz
Je trouverey leur dire reysonabloz.
On loz devryt pendre en ung cumacloz.

AUTRE NOEL.

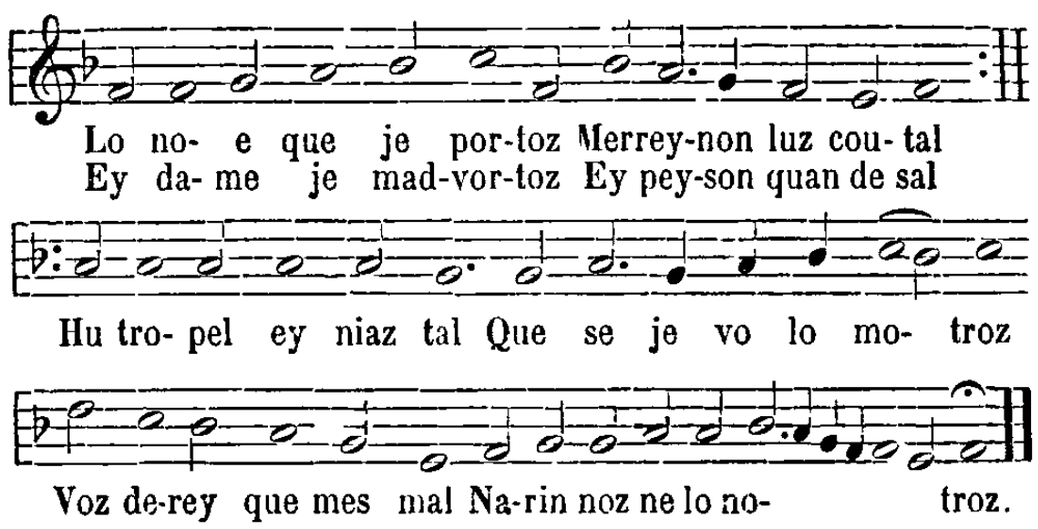

Colin per la parelliz
Dy ce Noe novel
Tare de la vermeilliz
Detranchaz ung platel
Mez dy noz loz ply bel
Je pretarey l'oreilliz
Monstraz qua ta servel [feruel]
Et gueymen te revelliz.

Colin tuseyt et crache
Devan que cumensyer
Et dict que les estache
Du cornu lucyfer
Est ian furge de fer,
Et que Dieu se depache
Dallar rontre enfer
Per tenir e vieuz pasche.

Liz barbu Dieu luz pare
Noz a manda son fieu
Per la redention fare
Jo sce quar jo e vieu
La e lesteyt tout nu
Entre lo bres sa mare
Mal chousiaz mal vestu
Affubla de patuare.

E faraz de miracloz
Et vivra seinctamen
Gariraz demoniacloz
Pregiraz sagimen,
Et son ensegnemen
Certan est veritabloz
Perpetualamen
Creyron gens reysonabloz.

Envisiuz loz terribloz
Loz faraz marturier
Et e ivers incressibloz
Luz verron tortollier
Batre en ung pillier
Pertuysyer conmung cribloz
En fin loz crucifier
Et ply mal si est possibloz.

E morraz per noz atroz
Comung pouroz martyr
Et noz faraz emplatroz
Son mal per noz garir
Ey luz faut requerir
Que noz gardey du suatroz
Quan vindraz a muryr
De satan execrabloz.

AUTRE NOEL.

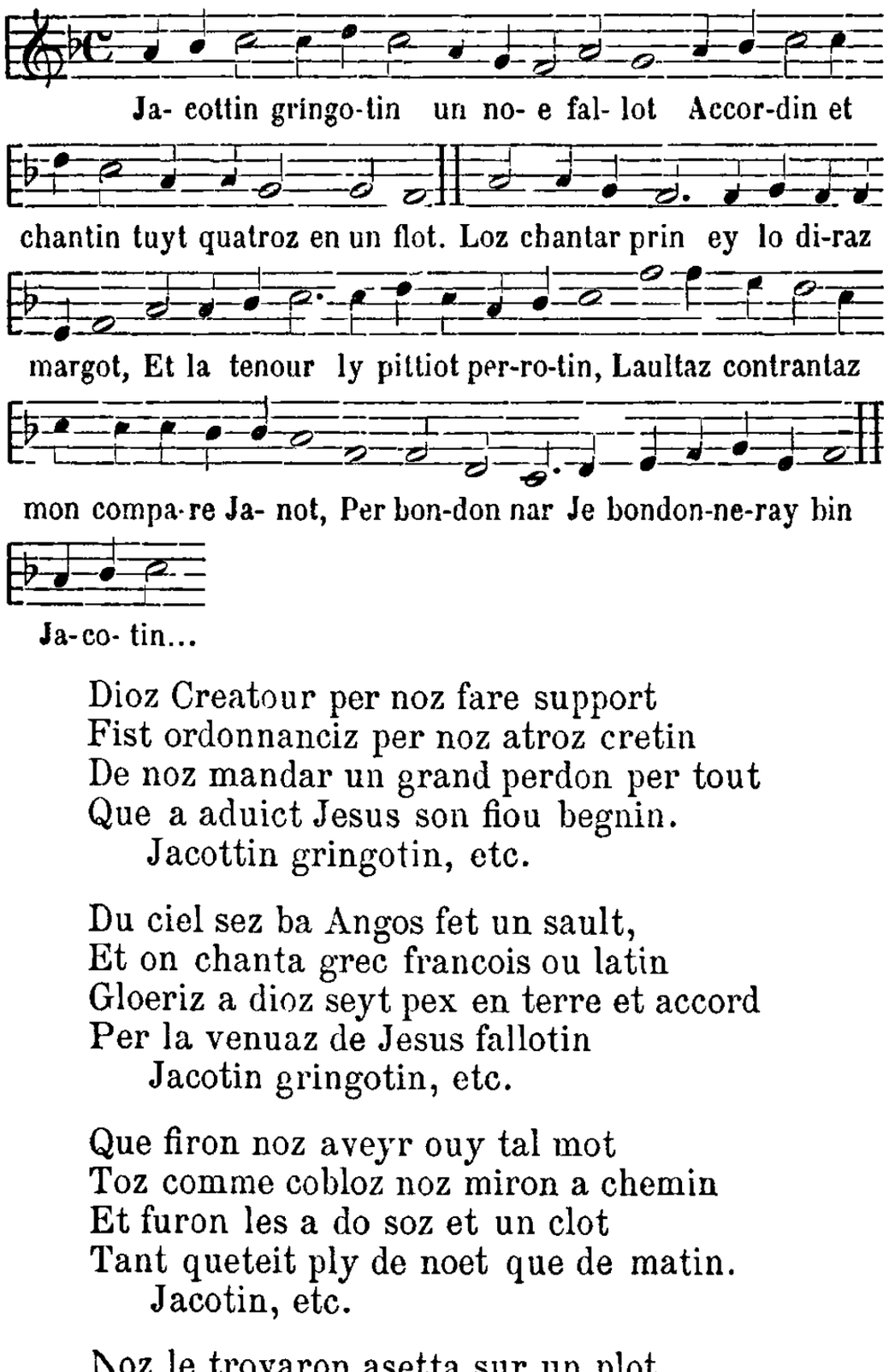

Dioz Creatour per noz fare support
Fist ordonnanciz per noz atroz cretin
De noz mandar un grand perdon per tout
Que a aduict Jesus son fiou begnin.
Jacottin gringotin, etc.

Du ciel sez ba Angos fet un sault,
Et on chanta grec francois ou latin
Gloeriz a dioz seyt pex en terre et accord
Per la venuaz de Jesus fallotin
Jacotin gringotin, etc.

Que firon noz aveyr ouy tal mot
Toz comme cobloz noz miron a chemin
Et furon les a do soz et un clot
Tant queteit ply de noet que de matin.
Jacotin, etc.

Noz le trovaron asetta sur un plot,
Un viou bon hommoz essuyan un pattin
Per loz pupu charfar et tenir chault
Quand de sa mare leysserit lu tetin
Jacotin, etc.

Mon compagnon sajoz discret et cault
Apre haveir denna un agneillin
Dict a colin pren le ba un escot
Et per dancyer tochiz loz taborin
Jacotin, etc.

Lanuz et lo bo ne furon pa si glot
Qua fare honour a Dioz ne fussian enclin
Et on leyssiaz de migier un fagot
Per regardar luz petiot enfantin
Jacotin, *etc.*

Loz Rey ply sagoz que voz ne noz et tot
Lion presenta et denna prou de bin
Don lun esteit gaspard, latroz melchiot
Et baltasard semblabloz a un mourin
Jacotin, etc.

Sadevoz quey a parlar per escot
Ey loz noz fault craindre et amar bin
Et son coman fare ey net pa sot
Se noz volin parady a la fin
Jacotin, etc.

Preyn luz don que du cornu barbot
E noz deffende noz et nostroz vesin,
Et quand sera le tot derrier sanglot
Comen e bon ey volliet dyre vin
Jacotin, etc.

AUTRE NOEL.

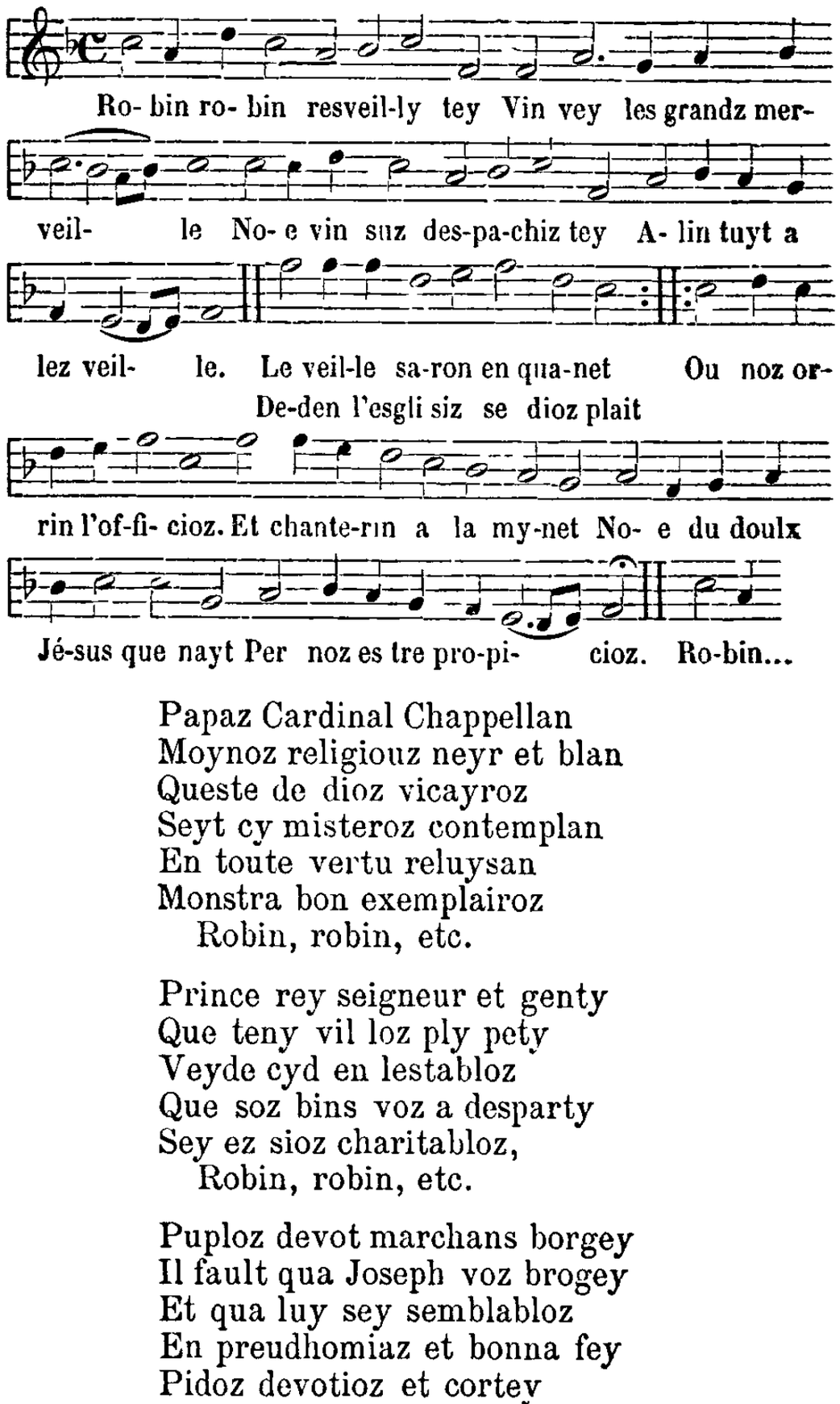

Papaz Cardinal Chappellan
Moynoz religiouz neyr et blan
Queste de dioz vicayroz
Seyt cy misteroz contemplan
En toute vertu reluysan
Monstra bon exemplairoz
Robin, robin, etc.

Prince rey seigneur et genty
Que teny vil loz ply pety
Veyde cyd en lestabloz
Que soz bins voz a desparty
Sey ez sioz charitabloz,
Robin, robin, etc.

Puploz devot marchans borgey
Il fault qua Joseph voz brogey
Et qua luy sey semblabloz
En preudhomiaz et bonna fey
Pidoz devotioz et cortey
En faictz et dictz valabloz.
Robin, robin, etc.

*

Dame curiouse en vanita
Borgeyse que voz mignota
Veyde de dioz la mare
Le git ba en humilita
Veny la vey et aveyta
Commen ey voz fault fare.
Robin, robin, etc.

Gens de villagoz gens ganyour
Gens de tous mestierz labourour
Veni a cestaz festaz
Accompaignis voz des patours,
Et veny humbloz comme lour
A dioz faire requestaz
Robin, robin, etc.

Totte gens ez estas comprey
Quand noe daccord chanterey
Dioz amerey en crentaz
Vostroz bin en paix gauderey
En totte chose frogerey
Dit lescripturaz saintaz
Robin, robin, etc.

Ango du ciel son adventa
Et un bel noe ont chanta
Annoncentz pex en terraz,
A gentz de bonne vollonta
Et fust tot adrey appointa
Noz narin ply la guerraz.
Robin, robin, etc.

CHANSONS savoysiennes et Françoyses composées et mises en chant par M. Nicolas Martin musicien en la cité s. Jehan de Morienne.

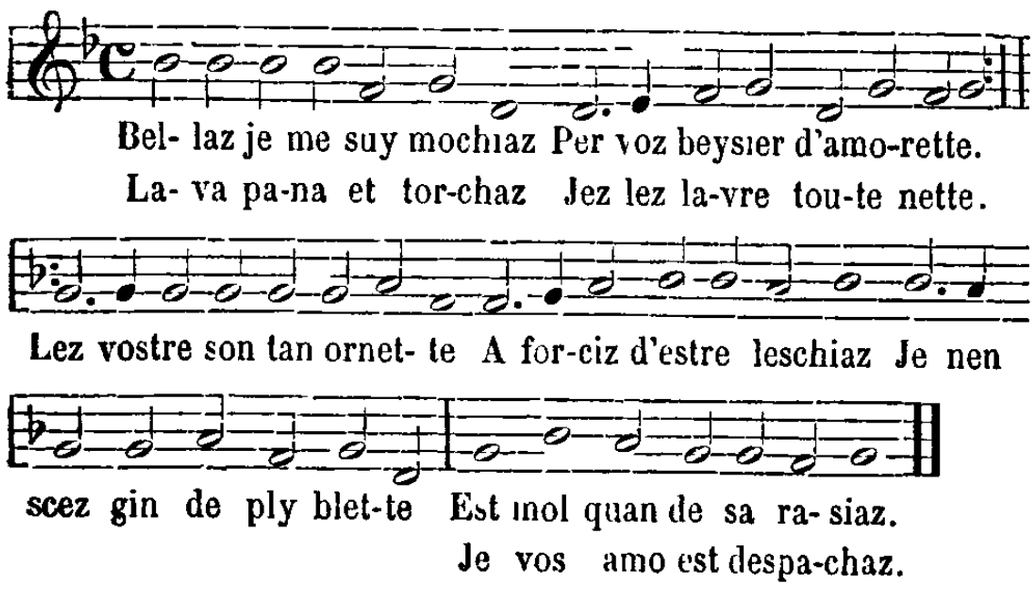

Sevoz mavia debochaz
Ou fect engrossyr la panciz
Jaquoz voz naria pechaz
Et n'y a pa grand fianciz
Mioz voz voudrit la quillanciz
Que de maveyr debochiaz
Terie arrier vostre lanciz
Ey nest pa ouraz machaz
Leyssye est prou tatassiaz.

Jay ung gran temp perchassiaz
Bellan vostraz bonaz graciz
Dey sinq ans je lez crochiaz
Voz facen bellaz grimaciz
Je suy jaz freid quan de glaciz
Est fect je suy fricassiaz
Se voz ne me teny pachiz
Je morrey comme enragiaz
Ey voz saraz reprochiaz.

Je suy tan entrefechiaz
Damour quest unaz grand chosaz
Je mestyo bien affichiaz
Se je luvruz a dieu ma posaz
Est fect je suy fricassiaz
Que farey joz malleyrousaz
Je sarey poez menassiaz
Fede je suy corrossiaz
De tenyr ma portaz closaz.

Apre que lustz esmochaz
Demy doseynaz de viajoz
E dict est proz tracassiaz
Ey me suet jaz loz visajoz
Ly respondit bon corajoz
Ey ny haz ply qu'unuchiaz
Fedez soul y haz proz larjoz
Tandy que je suy .....
Furny sen quiest cumenciaz.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

LA CACHETTE DE FONDEUR DE MENTHON

En janvier 1879, M. Belluard faisait sauter un rocher calcaire au mas de Montessuit, immédiatement au-dessus du hameau de Ramponnet, commune de Menthon (canton nord d'Annecy). Sous le roc il trouva, entassés dans la terre, les objets suivants, tous en bronze et caractéristiques de l'époque du bronze :

1° 3 haches à ailerons, longues de 13, 14 et 15 centimètres. Elles avaient servi longtemps, car les deux plus petites ont le tranchant très diminué, et toutes trois sont veuves du double crochet qu'on voit d'ordinaire à la partie supérieure. Elles étaient donc probablement réservées pour une nouvelle fonte;

2° 8 faucilles à bouton, avec 2 et plus souvent 3 rainures parallèles au dos; plusieurs offrent 3 traits en saillie perpendiculaires aux rainures et près du bouton, comme pour empêcher le pouce de glisser le long de la lame;

3° 5 anneaux de jambe, ouverts, terminés par des oreilles, et formés d'une lame atteignant jusqu'à 3 centimètres de largeur, avec renflement médian du côté externe. Celui-ci est très gentiment gravé : les chevrons alternent avec les ellipses, et des lignes de points frappés au ciselet en suivent les contours;

4° Un superbe bracelet ouvert, massif, à section demi-circulaire, terminé par deux très grandes oreilles (3 centimètres), et orné de sept groupes de lignes en relief, alternativement lisses et denticulées. Le grand axe intérieur n'a que 6 centimètres, et le petit axe 45 millimètres; cela confirme ce que l'on savait déjà sur la gracilité du poignet chez la race de cette époque;

5° Un anneau de jambe plus étroit que les précédents, et tordu pour être jeté au creuset;

6° Enfin, un gros culot de bronze. Il sera analysé, et je crois pouvoir prédire qu'on y trouvera du nickel, car la patine vert foncé offre, surtout dans les an-

neaux de jambe, des reflets grisâtres et brillants. Le nickel a été déjà rencontré dans la cachette de fondeur de Meythet.

Toute la trouvaille, pesant plus de 5 kilogrammes, a été achetée pour le musée d'Annecy. Les objets sont entiers; on n'a découvert aucune pièce en fragments.

A côté, et plus engagés sous le rocher, on a exhumé quelques ossements humains, entre autres un crâne brisé que nous essaierons de restaurer. Des os de ruminants, de petits carnassiers, d'écureuils, d'oiseaux, appartiennent à diverses époques.

Situé sur une pente rapide, le bloc formait la limite inférieure des *aiguilles de Ramponnet*, amas de rochers calcaires détachés des assises voisines. Une anfractuosité au-dessus des éboulements porte le nom de *Barma dé fayes* et passe pour avoir été creusée par les fées.

L. Revon.

LOUIS Ier DE SAVOIE & SIBYLLE CADIÈRE DE LYON

Sur l'emplacement limité entre la place du Change, la rue Saint-Jean, la rue Porte-Froc, la place du Petit-Collége et le pied de la montagne de Fourvière, on voyait jadis plusieurs maisons dont la plus importante était qualifiée de : belle, antique et somptueuse. Au milieu de ces maisons se trouvait une grande et belle cour qui donna son nom au quartier; un jardin montait de terrasse en terrasse jusqu'auprès de la côte Saint-Barthélemy.

Ces divers immeubles avaient appartenu aux familles de la Mure, de Saliens, Audebert et du Lard avant de devenir, en partie, la propriété de Catherin Stuard, bourgeois et marchand de Lyon.

La femme de ce riche marchand, Sibylle Cadière, était renommée non seulement par ses grâces et sa beauté, mais encore par une foule de talents agréables. Les poètes, les savants, les beaux esprits, les artistes et les littérateurs de la ville se réunissaient chez elle et lui formaient une cour assidue; les grands seigneurs, les chanoines-comtes de Saint-Jean, les princes, les souverains mêmes qui s'arrêtaient à Lyon tenaient à honneur de lui être présentés et de lui offrir leurs hommages.

Au mois de décembre 1464, le duc de Savoie, Louis Ier, époux d'Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre, vint à Lyon où il avait donné rendez-vous à son gendre Louis XI, qui se trouvait alors à Moulins. Ces deux souverains avaient à s'entretenir de la conjuration, dite du Bien Public, tramée entre les princes du Sang et les grands vassaux du royaume. Le duc logeait dans le couvent des Célestins, qui appartenait à la famille de Savoie; il était accompagné d'une suite nombreuse.

Pendant son séjour à Lyon, et en attendant son royal gendre, il rendit plusieurs visites à la belle Sibylle, dont il prisait fort l'esprit et l'amabilité.

Ce fut dans une de ces visites que, pris d'un accès de goutte, auquel il était sujet, il mourut dans le salon de cette dame, le 29 janvier 1465.

Transporté immédiatement aux Célestins, on procéda à ses funérailles. Son cœur fut enfermé dans un caveau de la chapelle, où l'on put voir, jusqu'en 1787, une épitaphe en vers latins composée en l'honneur de ce prince. Son corps, revêtu de l'habit de saint François et conduit à Genève, fut déposé auprès de celui de sa femme, Anne de Chypre.

« La chronique latine, dit Guichenon, remarque que, dès qu'il fut décédé, tous les seigneurs et gentilshommes de sa cour se retirèrent, ne demeurant personne de considération auprès de lui que Jacques de Savoie, son fils; Louis, fils du marquis de Saluces; Aymard de Poizieu, chevalier, dit Capdorat, gentilhomme dauphinois renommé par sa valeur, et le seigneur de Coudrée de la maison d'Alinges en Savoie...»

La fille de Sibylle Cadière, Joséphine Stuard, devint l'épouse de Georges Grollier, secrétaire de la ville de Crémone; elle se livrait aussi au culte de la poésie. Le recueil des œuvres de Bonaventure des Périers contient une pièce de vers de sa composition.

Aux réunions que présidaient la belle Sibylle et son aimable fille, allaient succéder celles non moins brillantes de ce XVIe siècle si célèbre par l'éclat que ses grands hommes et ses femmes illustres ont jeté sur l'histoire littéraire de notre ville de Lyon.

Le baron Raverat.

ENCORE LE PRIEURÉ DE CHAMONIX

L'oubli d'une ligne, qui a échappé aux corrections, m'a fait omettre deux coïncidences du 27e jour de la lune avec le samedi : ce sont celles du 19 août 1088 et du 13 janvier 1089, ce qui fait en tout 22; mais le choix ne peut tomber que sur 20, pour le motif indiqué dans l'article du numéro précédent. A cette époque et bien des siècles après on n'aurait pas rédigé un acte même ayant un but religieux les jours de deux fêtes aussi solennelles que celles de Noël et de Saint-Pierre au 29 juin.

M. Montagnoux, qui avait été induit en erreur par le *Traité du Calendrier* de Rivard, m'écrit que depuis l'acquisition par l'établissement de Mélan d'une ancienne édition de l'*Art de vérifier les dates*, il a trouvé la coïncidence du 19 août 1088, qu'il l'a signalée à M. Bonnefoy l'année dernière. Je suis heureux de rencontrer cet excellent professeur dans la bonne voie. Il ne reste plus qu'à trouver un document pour le choix à faire dans ces dates, car il n'y a pas de motif de préférer la première aux 19 autres. Il est bon de rappeler, pour cette recherche, que Aimon, comte de Genève, régna encore 29 ans après la mort d'Urbain II, sous le pontificat duquel fut faite cette donation, que son fils Gérold n'a pu être associé à cet acte que parce qu'il avait atteint l'âge de majorité, qu'il était mort en 1119, et que son frère puiné, Guillaume, majeur à cette date, mourut également avant leur père, qui eut enfin pour successeur le troisième de ses enfants, Amédée, vers 1128.

Parmi les témoins de l'acte figurent deux frères utérins du comte de Genevois, Guillaume et Amédée de Faucigny, dont la mère Tetberge, veuve de Louis de Faucigny, avait épousé en secondes noces Gérold de Genevois, dont elle eut Aimon, le donateur de Chamonix.

C.-A. Ducis.

QUELQUES MOTS SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT AUCIÈGE

Un article intéressant de M. H. Tavernier, publié dans la livraison de janvier de la *Revue savoisienne,* parle de l'*auciège,* rente payée en nature et qui dérivait d'une coutume fort ancienne. Elle était d'un usage fréquent dans les montagnes du Faucigny et représentait le *vectigal* annuel des contrats emphythéotiques (1).

« On l'appelait, dit M. Tavernier, du nom obscur « d'*auchegium, auchiagium.* Le sens littéral de ce « mot, traduit ensuite en français par *auchéage,* « *ochéage, auciège, haut ciege, aussiège,* n'est pas « facile à déterminer. Il remonte peut-être aux Bur« gundes. »

Ocagium. Fructus s. redditus qui ex cultura *ocae* villano, sub annuo censu concessae, proveniunt. *(Migne.)*

L'*ochéage* ou *auciège* vient du mot *ouche* qui, dans diverses contrées, signifiait terrain cultivé, jardin planté d'arbres, verger, etc. Du mot *olca,* qui se trouve, avec cette signification, dans Grégoire de Tours, on a fait *osca.* Il y a plusieurs lieux en France qui se nomment des *ouches;* un petit pays en Normandie est appelé pays d'Ouche *(Ménage, Dictionnaire étymologique de la langue française,* mot *ouche.)* Il y a aussi des *ouches* en Savoie.

L'impôt en nature, payé à raison de la terre, a pris le nom de la terre elle-même. JULES VUY.

(1) Voir le beau livre de M. *Alphonse Vuy* : *De originibus et natura juris emphyteutici Romanorum* (Heidelberg, 1838). Ce volume, couronné par l'université d'Heidelberg, est demeuré classique. Au nombre des comptes-rendus qui ont signalé cet ouvrage à l'attention du monde savant, j'indique, entre autres, celui de M. Edouard Laboulaye, sénateur et membre de l'Institut (*Revue de législation et de jurisprudence,* Février 1839, p. 393-400).

LE DUC DE CHABLAIS A ANNECY EN 1772

L'AVOCAT DE LA COMBE A M. DEPASSIER INTENDANT ET RÉFORMATEUR DE FAUCIGNY 7 SEPTEMBRE 1772

J'ai l'honneur de vous envoïer la relation de tout ce que j'ai observé de particulier occasion du séjour de Son Alt. Monseigr le duc de Chablais en cette ville. Mrs de Bonneville qui s'y sont trouvés pourront vous racconter les traits qui m'auraient échapés.

Il a reçu un Reliquaire des Religieuses de la Visitation où il a fait une offrande considérable a ce que l'on dit.....

S : A : Monseigr le duc de Chablais arrivat en cette ville jeudi 4e du courant à 10 : 1/2 heures avant midy dans un carosse attelé de 6 : chevaux gris pomellés au salve du canon et son des cloches de cette ville dont les boutiques furent fermées dès les 8 : h : jusqu'à midy. Mr l'Intendant avec Mrs les sindics, Jûge-Mage et fiscal ces six derniers en robbe l'allerent attendre au dehors du fauxbourg du Sepulchre.

Mr l'Intendant le complimentat en langue italienne le prince s'avancant à la fenetre du carosse dit deux mots à Mr l'Intendant et salua de la tete nos magistrats municipaux et de justice, suivit sa route jusqu'au devant du palais de Mr le marquis de Sales; trouvat dans l'escalier Mr l'eveque les chapitres de la cathédrale, de la collégiale et nombre d'autres prêtres qui le suivirent dans la sale ou l'eveque fit compliment au nom du clergé dont la propreté et le nombre S : A : témoigna la surprise.

Mr de Leny grand maître assigna l'heure aux différents corps. Mr de Gondé colonel de cette ville avec le lieutenant et cornette du Tirage y furent aussi sur les 7 : heures du soir pour proposer le divertissement de l'exercice de l'oiseau. S : A : témoigna que cela luy faisait plaisir et Mr de Leny en fixa la montée le lendemain 4e du courant sur les 3 : à 4 : heures après midy.

S : A : sortit sur les 5 : heures se rendit à la Visitation visitat les Reliques et reçut la bénédiction du St Sacrement fut ensuite se promener au chateau de là à la Mission et dans l'allée de Mr Tinjod jusqu'au lac. Sur le tard arrivat Mr l'archevêque de Tarentaise que l'on dit avoir été choisit pour aumônier de S : A : pendant sa résidence en Savoye, qui fut descendre chez Ms de Rochette et fut faire sa cour en frac des lors il a porté le manteau long et n'a guere quitté le prince de même que notre eveque Mrs les marquis de Sales et de Disonche.

A 7 : heures trois quarts S : A : suivie de nos sindics en ville et de sa cour allat mettre le feu au bûcher préparé au paquier Mossiere; Mrs de St Lazare allumèrent aussi un feu de joie sur l'esplanade de St Brunoz et la flèche du clocher de St Dominique fut artistement illuminée. S : A : voulut ensuite voir l'illumination de la ville à deux chandeles par fenetres et allat jusqu'au devant du palais Episcopal, fit attention aux maisons qui n'étaient pas encore illuminées en passant de la rue sous les arcades et de celles ci en rue et dit l'illumination sera complette à mon retour.

Les 4 : à 8 : heures du matin S : A : montat à cheval avec sa cour Mrs les marquis de Sales de Disonche de Ballon et fut se promener par la porte de Bœuf jusqu'au petit Brogny suivit par dessous la colline d'Annessy le vieux jusqu'au lac et revint par Albigny. Sur les 11 : heures fut entendre la messe à la cathédrale Mr Conseil fut aumônier Mrs l'archevêque, evêque, Schuast brigaddier d'armée de Savoie, le colonel de Chablais, de Leny grand maître, le brigadier des gardes du corps les marquis de Sales et de Disonche furent admis à la table du prince. Quantité de bourgeoisie des deux sexes furent introduit dans la chambre pour le voir manger. A 3 : heures 1/2 une Compagnie de 60 : Chevalliers Tireurs en habits bourgeois et propres armés les uns d'arcs et les autres d'arcbalestes furent se ranger sous le guidon du Tirage au devant de l'hôtel de ville. En tete et sur l'ordre de Mr de Leny l'on perchat l'oiseau et sur les 5 : heures Mr le colonel de Ville ouvrit l'exercice et l'on tirat 6 : passes à l'arc, auquel se montrat fort attentif S : A : des le balcon du palais et comme l'exercice s'interrompit pour aller ramasser les fleches. Mr de Leny et Mr le maitre de sceremonie se rendirent au parquet et firent tirer à l'arcbaleste mais comme la force de cette arme enlevait la vue des flèches Mr le marquis de Disonche fut député pour faire tirer aux deux armes indifferement et dans trois ou quatre minutes l'oiseau fut abbatu par Mr le procureur Roux l'ainé surnommé le prince et Son A : qui vit le coup témoignat sa satisfaction par un sault et un éclat de joie et dit à Mr de Leny qu'un moment plus tard il serait allé luy même tirer; se fit apporter un arc et une arcbaleste qu'il examina

beaucoup et temoigna son contentement et comme le colonel de ville se retirait Mr de Leny luy remit 10 : pist. de la part de S : A : pour être emploiées à un prix franc l'on fit ensuite la sceremonie ordinaire à St Sebastien et l'on remit l'oiseau et le guidon en maison de ville.

S : A : fut ensuite se promener jusqu'au pied de la Puïat. En revenant Mr de Disonche le fit entrer dans le jardin de Pellicin on y presentat un beau melon et comme S : A : s'informait de qui il venait Mr de Disonche repondit j'en fais mon affaire. S : A : voulut ensuite passer dans le clos des Barnabites et le prévost fit un compliment.

S : A : fut le 5 : à 4 : h : 1/2 du matin entendre messe à la collégiale. Les valets de ville se trouvèrent au bas de l'escalier du palais avec des flambeaux et éclairèrent jusqu'à l'Eglise. Au sortir de la messe il montat en carosse et partit pour Chambery. Il a témoigné beaucoup de bonté et de satisfaction à tous ceux qui ont été admis à luy parler et ceux de sa suitte ont dit qu'il était très satisfait de cette ville dont l'affluence continuelle de monde dans les rues et par les fenêtres luy aura donné une idée avantageuse.

Les officiers de bouche et de traint ont aussi témoignés leur contentement de l'exactitude avec laquelle on leur a fournit ce qui leur manquait.

Le prix franc s'est tiré hier 6 : du courant distribué en 10 : prix et ceux qui les ont remportés ont tout mis en fond de gueule pour mardi au soir entre les 60 : chevaliers de la parade auquel repas doit se trouver Mr le comte Sechi et les sindics pour cimenter la concorde.

L'éveché était fort bien illuminé en plusieurs triangles et trois grandes couronnes en verdures surmontées de loriers, suspendues dans la cour. Toute la balustrade de maison de ville garnie de chandèles à demi pied de distance surmontée par six flambeaux de 10 : liv : pièce. Le Bardaquin sur la porte la tapisserie en dessous orné des portraits de S : M : et de ses deux ducs avec trois chandèles à chaque fenêtre. Le balcon du 2d appartement orné d'un emblême representant une aigle sur un rocher la croix blanche au poitrail envoïant deux aiglons contre un soleil avec la devise sortant du bec de l'aigle *nostri non degenerant*. L'œil du fronton était garnit de l'armoirie de la maison de Savoye fort illuminée par derrière ce qui fesait bon effet. Le palais de S : A : était garnit de 84 branches de lustre en christaux garnits de chandeles et le prince fut le 1er à en éteindre après 10 : h : ce qui fit penser qu'il voulait se coucher et servit de signal aux autres. Il deffendit l'illumination pour le lendemain.

Ce récit est extrait du registre de correspondance de Roch-Antoine Delacombe, bourgeois d'Annecy, avocat au sénat de Savoie, vice-auditeur des guerres; il est adressé à son beau-père, l'Intendant Depassier, bourgeois d'Annecy, intendant de Faucigny.

E. Levet.

LA FENÊTRE

A M. AUGUSTE BARBIER, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Chers petits oiseaux, venez en grand nombre,
Ne redoutez rien, faites halte ici,
De vous, sous un ciel glacial et sombre,
La main d'une mère aura bien souci.

Cet asile est sûr, ce coin de fenêtre
Où la pauvre enfant se montrait jadis,
Mais elle est partie et Dieu, notre maître,
A voulu l'avoir dans son paradis!

Elle semble là, tant sa bonne mère
Pense à vous pour elle, et, chaque matin,
Toujours attentive à votre misère,
Répand à foison les miettes de pain!

Quand, sur vous, l'hiver étend sa main sombre,
Que, neige et frimas, tout gronde en courroux,
Chers petits oiseaux, venez en grand nombre ;
Un ange et sa mère auront soin de vous.

Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

NOTES ET QUESTIONS DES CORRESPONDANTS

Nancy, 26, rue Héré, 28 février 1879.

SUR MARGUERITE DE JOINVILLE ET PIERRE, COMTE DE GENEVOIS.

J'ai commencé une notice sur Marguerite de Joinville, héritière de cette seigneurie et du comté de Vandémont, en Lorraine, qui fut mariée en secondes noces, de 1374 à 1392, à Pierre, comte de Genevois, et qui paraît avoir habité Annecy pendant presque tout ce laps de temps. Par son contrat de mariage, son douaire lui fut assigné sur La Roche, Rumilly-sous-Cornillon et Ballaison. J'ai retrouvé deux actes concernant ce fait : l'un est une transaction passée le 24 juin 1392 avec le pape Clément VII, frère et héritier de Pierre ; l'autre est une quittance donnée par le comte de Savoie, le 15 octobre 1411, de l'achat de ce douaire. J'ai découvert aussi un testament fait par Marguerite à Annecy, en 1386; enfin, j'ai trouvé la copie d'un acte et la mention dans un inventaire de deux autres actes concernant la fondation d'une chapelle érigée par la même princesse, en 1392, dans l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy, en l'honneur de Notre-Dame et de son cousin-germain le B. Pierre, cardinal de Luxembourg-Ligny. Par suite de ces recherches, il résulte que le décès de Pierre de Genève, marqué dans l'histoire comme étant arrivé en 1394, doit être ramené au plus tard au commencement de l'année 1392. Sauriez-vous me donner un renseignement plus précis à cet égard et me dire où les comtes de Genevois se faisaient enterrer? Avez-vous connaissance de documents concernant la fondation faite par Marguerite ou quelque autre de ses actes?

Léon Germain.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et une communication analogue de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des beaux-arts, relatives à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les billets de circulation seront valables du 7 au 19 avril inclusivement pour se rendre directement à Paris, et du 19 au 23 inclusivement pour le retour. Les lectures et conférences seront faites le 16, le 17 et le 18, et la séance générale, présidée par M. le Ministre, aura lieu le 19 avril. — MM. Schitz et Revon sont délégués pour représenter la Société.

M. LE PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de la réunion en adressant des félicitations à M. RITZ, nommé officier d'Académie. Les palmes académiques sont la juste récompense du talent du jeune compositeur et du zèle infatigable déployé par notre confrère dans la direction de la Chorale. Habitué à cueillir des couronnes dans les fêtes musicales, l'orphéon qui doit la plus grande partie de ses succès à M. Ritz remportait encore il y a peu de mois un premier et un troisième prix en division supérieure au concours de Paris.

M. MATHIEU, conseiller de préfecture, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. GEX et M. CONSTANTIN sont délégués pour représenter la Société, le 18 mars, à la cérémonie de la translation du cœur de Mgr Dupanloup à Saint-Félix.

Au nom du jury de poésie, M. OGIER propose de ne pas distribuer le prix de 1878, de joindre au concours de 1879 la somme qui lui était affectée, et de maintenir les sujets imposés. Adopté. Les auteurs qui avaient envoyé des pièces sur ces deux sujets pourront les présenter de nouveau en les modifiant.

La distribution des prix d'histoire aura lieu sous peu.

On lira plus loin le programme élaboré dans cette séance pour le concours d'art et de poésie de 1879.

M. DUCIS, continuant ses études sur les anciennes familles, pense que le hameau de *Alamania,* traduit assez arbitrairement par *A la Magne,* aurait été le berceau de la famille *Alaman,* qui a fait l'objet d'une communication précédente, pour ses propriétés féodales à Saint-Jorioz, dans les XIVe et XVe siècles.

LE MÊME signale une autre famille, dont les membres sont désignés ainsi dans les actes des mêmes siècles : *Nobilis et potens... de Sancto Jorio,* possédant des fiefs nobles à Saint-Jorioz, à Duingt, à Chapparon, à Bredannaz, conseigneur de la vallée des Clés, du Turchet et de la Croix-en-Bornes, de la maison forte d'Alléry, etc.

Dans les actes français on lit : *Noble et puissant... de Sainct-Joyre* ou *de Saint-Joyeres,* que l'on a confondu avec Saint-Jeoire en Faucigny ; car les noms des lieux dits : Machevaz, Grands-Champs, Monnetier, Chessenaz, N.-D.-du-Puy, Ferrières, etc., ne se trouvent qu'à Saint-Jorioz, et c'est bien là dans leur maison ou dans celle d'Annecy que les actes ont été passés.

Il ajoute que le patron de Saint-Jeoire est *Sanctus Georgius,* et celui de Saint-Jorioz, *Sanctus Jorius,* un moine de Talloires.

Comme les notaires ont pris l'un pour l'autre deux noms assez ressemblants dans la prononciation, il reste à chercher quel aurait été le berceau primitif de cette famille, ou s'il y en a deux distinctes.

M. REVON expose les bronzes faisant partie d'une cachette de fondeur, trouvés près de Menthon. Il les a achetés pour le musée et en donnera la description dans ce nº de la *Revue.*

LE MÊME présente des incunables de 1482 à 1485 et quelques beaux spécimens de typographie et de reliure, faisant partie des 516 volumes qu'il a obtenus en don, de M. Auguste Bonzanigo, pour la bibliothèque publique. Ce riche cadeau se compose surtout des œuvres complètes des classiques italiens, depuis Dante jusqu'aux littérateurs qui ont brillé au commencement de ce siècle. Il s'y trouve aussi des ouvrages d'art, d'histoire et d'archéologie. La réunion s'associe aux témoignages de gratitude adressés par la municipalité à l'auteur de cet acte de libéralité.

M. MANGÉ annonce que M. Vallin, architecte à Annecy, auquel nous devons la construction du châlet-hôtel du Semnoz, a récemment proposé à M. le Ministre de l'instruction publique de laisser établir dans ce châlet-hôtel une station météorologique. Cette proposition, que notre collègue M. Jules Philippe a bien voulu transmettre et appuyer, a été acceptée : dans sa séance du 18 février dernier, le Bureau central météorologique, en décidant la création de cette station, a accordé, outre les instruments nécessaires, une subvention spéciale annuelle.

Cette station, la première à une telle altitude dans nos Alpes (le point culminant est à 1,708 mètres et le chalet à 1,650 m.), complètera en partie les études faites par les autres stations déjà existantes, notamment celles de Mélan, d'Annecy et de Tamié.

M. LE DOCTEUR GROSS, membre correspondant à Neuveville, envoie en don pour le musée 26 objets lacustres de l'âge de la pierre et de l'époque du bronze, qu'il a recueillis dans les palafittes de Latrigen et d'Auvernier. On remarque de belles lamelles en silex, entre autres une lance travaillée avec soin ; parmi les haches en pierre se trouve une hachette polie, en néphrite, matière que l'on croit avoir été importée d'Asie dans les établissements lacustres de nos contrées.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CONCOURS DE 1879

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en février 1880.

Une somme de 400 fr. est affectée aux beaux-arts et une somme de 400 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1879.

PRIX DE POÉSIE

Les sujets désignés sont :

Saint François de Sales;

L'Exposition universelle.

On est libre de traiter les deux sujets ou un seul. — Tous les genres poétiques sont admis. — Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage artistique (peinture, sculpture, ou gravure). Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Sont exclues les productions qui auraient déjà été couronnées à la suite d'autres concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Ces dernières devront être retirées entre le 1er et le 31 décembre 1879.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

A. Vingtrinier, *Notice sur Paul Eymard,* auteur. — L. Rabut, *Grand sceau d'Amédée VIII* (lettre sur la sigillographie savoyarde), auteur. — Dr Guilland, *Rapport sur le Cercle d'Aix en Savoie,* auteur. — *Annuaire de la Haute-Savoie pour* 1879; MM. Perrissin et Cie, éditeurs.

Revue archéologique; de la poésie; bibliographique universelle; de la Société littéraire de l'Ain

Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne; de la Société d'émulation de l'Ain; de l'Observatoire royal de Bruxelles.

Bulletins de l'Association scientifique de France; de la Société de géographie de Paris; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société d'agriculture de la Savoie; de la Société des sciences de Semur; de la Société académique de Boulogne; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société académique de Boulogne; de la Société d'histoire de Beaune; des lettres de l'Aveyron.

Journal des savants; des connaissances médicales; le Globe; l'Investigateur; l'Educateur; Indicateur d'antiqués suisses;

Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

La nature humaine se montre partout la même. Arrivés à un même degré de développement, les hommes et les peuples conçoivent les mêmes idées et les expriment artistiquement de la même façon. Partout la pierre taillée nous apparaît comme le premier instrument, la première arme dont notre espèce ait usé; les commencements de l'art du potier, les formes que l'argile plastique a prises dans la main des fabricants d'urnes et d'ustensiles, tout cela ne varie pas chez les races diverses parvenues au même degré de civilisation. Le tumulus d'Europe a la même forme que celui d'Amérique; les sambaqui de l'Amérique du Sud, les « tas de coquilles » des îles Andaman, les Kiœkenmöddinger danois offrent très peu de différences; les menhirs et les dolmens que les sauvages de l'Inde érigent sous nos yeux sont exactement les mêmes monuments que ceux que nous possédons en Europe comme témoignage de générations depuis longtemps éteintes. *(Richard Andree.)*

—

D'après les tableaux de Behm et Wagner, la population du globe serait de 1,439,145,300 hommes ainsi répartis :

Europe · 312,398,480 habitants sur 989,619,700 hectares, soit 31,6 habitants par kilomètre carré ou par 100 hectares;

Asie : 831 millions d'habitants sur 4,482,800,000 hectares, soit 18,5 habitants par kilomètre carré;

Afrique : 205,219,500 habitants sur 2,993,244,800 hectares, soit 6,9 habitants par kilomètre carré;

Amérique . 86,116,000 habitants sur 4,093,850,000 hectares, soit 2,1 habitants par kilomètre carré;

Océanie : 4,411,300 habitants sur 886,562,000 hectares, soit 0,5 habitant par kilomètre carré.

L'addition de la population de ces cinq parties du monde donne bien 1,439,145,300 habitants, sur 13,446,077,000 hectares, soit 10,7 habitants par kilomètre carré ou par 100 hectares.

—

On ignore en général que la carrière d'Onyx translucide d'Aïn-Tekbalet (près du pont de l'Isser) n'est pas la seule qu'il y ait en Algérie. Dans cette même province d'Oran, à 12 kilomètres de Nemours, on trouve aussi ce marbre magnifique près du marabout de Sidi-Brahim, immortalisé par la reddition d'Abd-el-Kader.

—

On estime à un million de *feddans*, soit à 400,000 hectares, la surface déjà occupée par la culture du coton dans la vallée du Nil.

—

Le Mexique possède 29 associations littéraires, 20 associations artistiques, 3 associations à la fois artistiques et littéraires, 20 bibliothèques ayant ensemble 236,000 volumes, un musée d'histoire naturelle, de peinture et d'antiquités à Mexico, un musée de peinture à Oajaca, des musées d'antiquités à Campêche, à Yucatan, à la Puebla, un musée d'histoire naturelle à Jalisco. Il s'y publie 168 journaux ou revues, dont 2 artistiques, 18 scientifiques, 26 religieux, 122 politiques.

—

La Hollande s'accroît continuellement par ce qu'elle gagne sur la mer et sur les marécages. De cette façon, elle a gagné en trois siècles 369,700 hectares.

Le Directeur-gerant, L. REVON.

BULLETIN N° 2

FÉVRIER 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	3°	— 2°5	— 2°	723,2	»	gelé	96	2°2	9°5	4°	N N-O	S	faible	br. (400)	Disparaît à 11 h. Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,59	4°3
2	4	— 1,7	3	721,2	»	»	93	6,5	31	15	N	S	id.	beau		0,59	4,7
3	8.5	2	2,5	718,6	2,3	»	93	6	7,5	5,5	?	N-N-E	id.	pluie	Tout le jour. Continue à 10 h. s.	0,58	4,8
4	6,7	2,5	6,5	715,9	27	»	93	9	15	11	S	E	id.	couvert	Pluie par bourrasque à 9 h. s. Couvert à 10 h.	0,67	5,1
5	11.5	1,5	2	721,2	10,9	»	93	1,8	5,5	3	?	S	id.	id.		0,71	4,8
6	2,7	0	1,5	721,1	»	0,3	93	4,8	22,5	10,5	S	E	fort	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,71	4,5
7	6	— 2,3	2,4	722,6	»		94	4,8	11,5	6,5	O	E	id.	id.	Pluie et gros vent à 10 h. s.	0,73	4
8	9	4,5	8,4	722,1	»	1,9	86	13	25	17	S-O	S	faible	id.	Très beau à 10 h. s.	0,69	5,1
9	14	2	8,5	720,6	»		71	14,5	36,3	30	S	S-E	id.	couvert	Id.	0,68	4,6
10	15,3	7	10,5	712	»	2,9	74	11	14	11,5	?	S-E	id.	id.	Pluie par bourrasque et vent fort à 6 h. 1/2 s.	0,66	5
11	12 5	5	5,8	706	14	1,3	77	4	6	4,5	S	E	id.	pluie	Continuelle jusqu'à 4 h. 1/2 s., à 10 h. couvert.	0,70	4,7
12	6,5	3,3	6,5	711,5	25,8	0,6	85	6,4	9,5	6,5	S	E	id.	couvert	Pluie dans la nuit. Neige à l'altitude de 1,600 m.	0,80	4,8
13	10,3	3	4,8	721,8	3,6	0,4	93	6	11	7,5	?	S-E	id.	id.	Beau à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,80	4,7
14	7,5	2	3,5	714,5	1,5	0,8	97	3,4	5	3,3	S	N-O	id.	id.	Pluie de 9 h. 1/2 m. à 11 h. A 10 h. s. beau.	0,81	4,6
15	6	1,5	3	710	7,2	0,1	93	4	8	5	N	N-E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	0,79	4,5
16	5,5	2,5	5	708,8	0,4	0,5	92	4,5	6	4	?	N-E	id.	id.	Neige par bourrasque dès midi. A 10 h. s. très b.	0,78	4,6
17	6,5	0,5	3	705,1	9	0,4	83	3,2	6	3,5	?	E-N-E	fort	id.	Bourrasque de pluie de midi à 9 h. s.	0,77	4,5
18	6,7	0,3	1,5	706,4	23	0,6	96	4,2	11	6.5	O	E	id.	id.	Bourr. de neige et grêle par moment. A 10 h. s. c.	0,77	4,2
19	5	— 0,5	1	716,5	2,5	0,7	97	2,8	8	4,5	?	S	id.	id.	Hautr neige 0m,04. Bourrasque de neige le jour.	0,76	4,2
20	5	0	2,2	712,3	7	0,6	96	2,4	6	4,5	?	E	id.	id.	Baromètre à 3 h. s. 702.8. Ouragan très violent avec pluie et neige, S. et S.-S.-O., de 5 h. 1/4 s. à 9 h. 1/2. Eclairs lointains au N.-E.	0,75	4,2
21	9,5	— 0,5	1,5	710,8	5,2	1,8	96	2,4	6,7	3	S	E	id.	id.	Hr neige 0m,09. Bourrasque neige. A 6 h. s. pluie.	0,74	3,7
22	5	0,5	3	706,1	11.6	0,5	91	5	8	5,3	S	S-E	id.	id.	Bourrasque de grêlons dans le jour. A 10 h. s. c.	0,73	3,6
23	6,7	0,7	1,5	701,3	1,5	0,5	85	1,8	4	2	N	N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,71	3,8
24	2,5	— 1,7	— 0,2	712,3	»	0,3	93	4	29,5	12	N	O-N-O	id.	couv.1/4	Neige à 10 h. s	0,69	3,8
25	6	— 4	— 2,5	706,8	»	gelé	58	— 3.8	0	— 2	N	N-O	id.	couvert	Barc à 3 h. s. 703 . 6. Beau à 10 h. s., neige après.	0,66	3
26	— 1,5	— 5	— 2,8	712,3	2	»	96	1,8	15,5	5,5	O	O	id.	id.	Hr neige 0m,01. Neige avant midi. Couv. à 10 h. s.	0,65	3
27	2.5	— 3	— 0.8	718		»	96	2,8	23	9	?	S-S-O	id.	id.	Hr neige 0m,02. Très beau à 10 h. s.	0,64	3,7
28	3.5	— 5,5	— 2,8	718,3	»	»	96	2,8	28,5	11	N	O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,63	3,6
Moyennes ou Totaux.	6°66	0°43	2°73	713,6	154,5	14,2	89,5								Ouragan du 20: Renverse plusieurs cheminées. — Arrache des arbres isolés. — Des parties de bois essence sapin sont renversées.— De souvenir pas vu d'aussi fort.— Commencé dirn S. fini S.-O.	0,706	4°28

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1879.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Eau sulfureuse de Cordon près de Sallanches, par M. Paul Henry. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1878, par M. E. Tissot. — Notes des correspondants, de M. Bernardin. — Prose en l'honneur de saint Nicolas de l'abbaye de Talloires, paroles transcrites par M. C.-A. Ducis, musique transcrite par M. J. Ritz. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

EAU SULFUREUSE DE CORDON PRÈS DE SALLANCHES

Ayant été chargé de faire l'analyse de l'eau d'une source sulfureuse située près de Sallanches, sur le territoire de la commune de Cordon, je pense qu'il peut être utile de consigner les résultats de mon étude dans la *Revue savoisienne*.

D'après l'analyse chimique, cette source devrait être classée assez haut sur l'échelle sulfhydrométrique, et il se pourrait qu'elle prît rang parmi les eaux médicamenteuses de notre Savoie déjà si riche en eaux minérales de toute espèce.

Cette eau que je désigne sous le nom d'*eau de Cordon*, attendu que je n'ai pas de renseignements bien précis sur sa situation exacte, m'est parvenue logée dans des bouteilles de verre d'un litre environ, bien bouchées et cachetées avec de la cire. Lorsqu'on ouvre une bouteille, on remarque une forte odeur sulfureuse et un léger dégagement de bulles gazeuses. Si on abandonne la bouteille débouchée, on ne tarde pas à voir un trouble blanchâtre se former à la surface du liquide. Ce trouble gagne de proche en proche et bientôt envahit toute la masse qui devient laiteuse. Ce trouble est produit par du soufre très divisé. En même temps l'odeur sulfureuse s'affaiblit par degrés et disparaît complétement au bout de deux ou trois jours; à ce moment aussi l'eau redevient tout à fait limpide, sans aucune coloration.

De cette série de phénomènes, on peut conclure que, dans cette eau, le soufre se trouve en partie à l'état d'acide sulfhydrique libre.

Voici les résultats numériques que j'ai obtenus pour les divers éléments contenus dans un kilogramme d'eau.

Comme la composition de l'eau de Cordon ressemble beaucoup à celle des eaux d'Enghien et d'Allevard, je rapprocherai les trois analyses en un tableau comparatif.

NOM DES ÉLÉMENTS	EAU DE CORDON	EAU D'ENGHIEN (source du Roi)	EAU D'ALLEVARD
	gr. millig.	gr. millig.	gr. millig.
Acide sulfhydrique	0,0259	0,0260	0,0380
— carbonique libre	0,1000	0,1200	0,1920
— carbonique combiné aux carbonates neutres	0,2200		
Acide carbonique des carbonates neutres	0,2200	0,1048	0,1410
Chlore	» »	0,0237	0,3040
Acide sulfurique anhydre	0,1815	0,3072	0,8210
Chaux	0,3280	0,2536	0,2920
Magnésie	0,0300	0,0391	0,2092
Soude	0,0212	0,0447	0,3006
Potasse	0,0031	0,0041	» »
Silice	0,0080	0,0287	0,0050
Alumine	» »	0,0116	» »
TOTAL des matières fixes	0,8118	0,8175	2,2728

Le résidu de l'évaporation au bain-marie est coloré par de la matière organique.

Ce résidu a été traité par de l'acide chlorhydrique étendu, puis évaporé de nouveau en présence d'un excès d'acide sulfurique et chauffé au rouge pour transformer toutes les bases en sulfates anhydres.

Le poids de ces sulfates a été trouvé égal à 1g,014.

Or, si on transforme par le calcul la chaux, la magnésie, la potasse et la soude en leurs sulfates respectifs, on obtient les nombres suivants :

	gr. millig.
Sulfate de chaux	0,8043
Sulfate de magnésie	0,1500
Sulfate de soude	0,0485
Sulfate de potasse	0,0057
TOTAL	1,0085
Silice	0,0080
TOTAL GÉNÉRAL	1,0165

Le calcul ne différant que de 2 milligrammes et demi du poids fourni par la balance, on peut conclure à l'exactitude du résultat numérique de l'analyse.

Si, d'un autre côté, on compare l'équivalence des acides et des bases, on voit que les acides carbonique et sulfurique sont en quantité à peu près suffisante

pour saturer la totalité des bases. En effet, il manquerait moins d'un milligramme d'acide carbonique. On peut conclure de cette concordance que l'acide sulfhydrique se trouve en grande partie à l'état libre, comme nous l'avions pressenti d'abord à la manière dont l'eau se comporte en présence de l'air. L'autre portion pourrait être combinée avec les bases à l'état de sulfures, ainsi que M. O. Henry fils l'a supposé pour l'eau d'Enghien, à l'encontre de MM. de Puisaye et Leconte qui n'admettent que de l'acide sulfhydrique libre. Cette manière de voir serait d'autant plus plausible que l'odeur sulfureuse persiste fort longtemps dans l'eau exposée à l'air libre, et que les bouteilles une fois bien bouchées se conservent parfaitement sans altération. Pour élucider cette question, fort importante au point de vue médical, des essais à la source même seraient indispensables.

En examinant le tableau comparatif ci-dessus, on peut remarquer d'abord l'absence de chlorures dans l'eau de Cordon. Dans l'eau de Cordon et dans l'eau d'Enghien, un résidu fixe, à peu près égal, correspond à une richesse sulfureuse identique, tandis que dans l'eau d'Allevard, le résidu fixe étant presque triple, le degré de sulfuration ne s'élève pas de la moitié. L'eau de Cordon contient moins de sulfates que ses deux congénères, et elle présente un petit excédant de chaux, mais cette chaux doit se trouver pour la plus grande part à l'état de bicarbonate.

Je n'ai pas eu assez d'eau à ma disposition pour la recherche des éléments qui se trouvent d'ordinaire en quantités infinitésimales, je veux dire l'iode, le brôme, l'arsenic, le fluor, la lithine, la strontiane, etc., etc., donc, je ne puis affirmer ni leur absence ni leur présence. D'ailleurs, ces recherches très longues et très coûteuses ne se font d'ordinaire que sur des eaux ayant acquis déjà assez d'importance pour mériter une étude approfondie.

La richesse sulfureuse de l'eau de Cordon correspond au 19e degré de la table sulfhydrométrique de Dupasquier.

Voici, par rapport au degré sulfhydrométrique (1) le classement des eaux sulfureuses les plus connues :

Challes	180°	Uriage	11°
Marlioz	30°	St-Gervais-l-Bains	10°
Allevard	28°	Ax	8°
Bagnères	23°	Pierrefonds	8°
Bagnols	20°	Vinça	8°
Enghien	19°	Bonnes	6°
Cordon	19°	Cauterets	6°
Le Vernet	18°	Saint-Sauveur	6°
Amélie-les-Bains	13°	Saint-Honoré	1°
Barèges	12°		

Comme on le voit, l'eau de Cordon occupe une place élevée dans cette liste. En outre on doit noter que les dosages de soufre n'ayant pu être faits que longtemps après le puisage, sur une eau transportée, il doit y avoir pour le principe sulfureux une perte dont il faut tenir compte. Le degré trouvé est donc un minimum, et il serait probablement plus élevé pour des essais effectués à la source même.

PAUL HENRY,
pharmacien.

(1) Cette table est empruntée à la thèse de M. le dr F. Bertier (1873), sauf une correction pour le degré de l eau d'Enghien, et l'intercalation des eaux de Challes, de Cordon et Saint-Gervais.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1878

I. — BAROMÈTRE

Observations de 9 heures du matin réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (629m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	726,4	28,5	724,9	28,8	710,8	28,1
Février...	730,1	15,3	728,7	14,7	714,3	14,6
Mars.....	723,8	34,5	722,1	34,9	707,5	34,5
Avril.....	719,6	18,6	718,4	17,9	703,8	17,7
Mai.....	721,0	12,5	719,7	12,9	705,7	12,0
Juin.....	722,7	12,2	721,7	12,8	707,3	12,3
Juillet....	723,3	9,2	722,2	10,3	708,0	10,3
Août ...	721,1	12,5	720,0	12,8	706,5	13,2
Septembre.	723,3	14,3	722,8	14,0	708,5	13,6
Octobre..	721,6	16,7	720,4	17,4	706,4	16,1
Novembre.	717,7	14,8	717,6	16,3	702,6	17,0
Décembre.	717,3	20,5	716,3	19,3	703,0	20,0
ANNÉE..	722,3	17,5	721,2	17,7	707,0	17,4

OBSERVATEURS : M. Mangé, architecte, à Annecy ; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien ; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

La plus forte pression de l'année a été inscrite le 14 janvier et la plus faible le 30 mars : l'excursion totale a été de 36.8 millimètres à Annecy, 37.0 à Saint-Julien et 36.8 à Mélan ; elle est sensiblement plus grande que l'année dernière et se rapproche du maximum observé dans nos régions.

Quant à la moyenne annuelle, si elle dépasse légèrement la normale, cela tient à l'élévation de l'instrument pendant le premier trimestre, car durant les autres saisons il s'est généralement tenu au-dessous de la hauteur réglementaire. Aussi l'année que nous considérons a-t-elle remarquablement pluvieuse.

II. — VENTS

D'un autre côté, il semble que le régime des vents est en voie de subir une modification. Malgré le caractère pluvieux de l'année, les jours de vent du nord ont augmenté en nombre. Dans le mois de septembre, qui a été, il est vrai, le plus sec de tous, on en compte jusqu'à 18, et le chiffre de l'année entière est de 69, soit 17 en plus de la moyenne. On peut voir là comme l'indice d'une lutte entre les agents atmosphériques, dont l'issue sera vraisemblablement la fin de la période humide dans laquelle nous sommes engagés depuis 1872.

III. — TEMPÉRATURE DE L'AIR

La *bise* ou la pluie ne favorisent guère la hausse du thermomètre, car si d'une part le vent du nord amène

le beau temps, de l'autre il exagère le rayonnement nocturne, ce qui, sur un sol détrempé par des chutes d'eau antérieures, ne peut que produire un refroidissement assez sensible. La température moyenne de 1878 est donc plus faible que celle des années précédentes, surtout en été ; elle se tient pourtant à un niveau qui diffère peu de la normale des cinquante dernières années (1).

Températures moyennes, maxima et minima.

ANNÉE 1878	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			TAMIÉ (893m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.	3°4	-5°2	-0°9	2°1	-13°4	-5°6	1°8	-5°8	-2°0
Février.	8,8	-3,8	2,5	6,7	-8,6	-0,9	4,5	-3.0	0,7
Mars. .	10,7	0,2	5,4	9,2	-2,2	3,3	5,6	-1,3	2,2
Avril. .	14,6	5,0	9,8	13,3	3,2	8,2	11,3	3,3	7,3
Mai . . .	21,6	8,8	15,2	19,9	7,1	13,5	17,2	8,1	12,6
Juin. . .	23,6	11,3	17,5	21,3	9,4	15,3	18,8	10,6	14,7
Juillet .	27,3	12,8	20,0	23,7	10,7	17,2	20,8	12,3	16,6
Août. . .	25,5	13,6	19,6	23,6	11,0	17,3	»	»	»
Septre. .	22,8	9,6	16,2	20,7	7,7	14,2	»	»	»
Octobre.	17,6	6,2	11,9	15,3	4,3	9,8	»	»	»
Novre. .	7.8	0,6	4,2	6,5	-2,9	1,8	»	»	»
Décre. .	3,0	-5,3	-1,1	1,8	-7,6	-2,9	»	»	»
MOYENNES	15,56	4,48	10,02	13,67	1,56	7,62	»	»	»
EXTRÊMES	le 22 juillet 33°5	le 13 décbre -15°3	Différence 48°8	le 21 juillet 30°4	le 14 janv. -21°5	Différence 51°9	le 22 juillet 26°3	le 14 janv. -13°8	Différence 40°1

NOTA. — Les thermomètres de Tamié ont été brisés par un ouragan le 6 août, et n'ont pu être remplacés que tardivement.

IV. — Température de l'eau

Voici le résumé des observations faites sur les eaux, tant à Annecy qu'à Mélan : pour Annecy, nous mettons en présence les températures du lac et de la fontaine des Marquisats (2), comparées avec celles de l'atmosphère à 9 heures du matin. A Mélan, nous avons les expériences faites sur l'eau du Foron, important ruisseau qui descend du col des Gets, et sur un puits de 5 à 6 mètres de profondeur. Nos lecteurs examineront sans doute avec intérêt ces divers résultats.

Températures du lac d'Annecy et de la fontaine des Marquisats, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Lac.	Fontaine.		Air.	Lac	Fontaine.
Janvier...	—2°9	3°7	10°55	Juillet..	19°7	19°7	11°09
Février ..	—0,4	3,9	10,57	Août ...	19,2	20,0	»
Mars	4,3	4,9	10,87	Septemb.	16,1	17,5	»
Avril....	9,2	7,1	10,87	Octobre .	10,8	13,9	»
Mai	15,1	13,7	10,88	Novemb.	2,9	8,3	10,80
Juin.....	17,4	17,1	11,07	Décemb.	—1,7	4,7	10,47

Moyennes annuelles : air 9°14, eau du lac 11°21, fontaine 10°83

Températures extrêmes observées à la surface du lac à 9 heures du matin : 22°1 le 14 août, 1°1 le 14 janvier. Ecart 21°0 ; celui de 1876 avait été de 20°1 et celui de 1877 de 19°3.

Températures extrêmes observées à la fontaine des Marquisats : 11°15 le 27 juin, 10°20 le 3 février et le 18 décembre. Ecart 0°95.

Ce petit tableau confirme ce que nous disions plus haut de la température de l'année : à 9 heures du matin, moment où elle est la plus voisine de la moyenne, elle n'est que de 9°14, tandis qu'elle atteignait 10°19 en 1876 et 10°24 en 1877. L'eau du lac, à son tour, témoigne de ce refroidissement.

Quant à fontaine des Marquisats, les variations qu'elle a subies sont si peu appréciables que, d'une année à l'autre, nous aurons probablement de la peine à les reconnaître. Cette stabilité montre, du reste, que la source est très profonde, et sa température relativement élevée en est une autre preuve. On sait qu'en effet sous nos climats, la température subit un accroissement de 1 degré par 30 mètres de profondeur et qu'à partir de 27 mètres cette température est à peu près constante. Sous les tropiques, dès le premier mètre d'enfoncement dans le sol on trouve déjà une température invariable. Par contre, à Iakoutsk, en Sibérie, elle ne se présente pas à moins de 100 mètres.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits		Air.	Foron.	Puits.
Janvier...	—9°9	1°0	9°1	Juillet...	18°5	14°4	8°1
Février...	—5,2	3,0	5,9	Août.....	18,2	15,7	9,4
Mars.....	1,8	4,2	5,9	Septembre	15,2	13,8	10,3
Avril.....	8,4	5,9	5,6	Octobre .	9,4	8,1	11,5
Mai.....	14,6	9,4	6,0	Novembre	0,2	2,9	11,2
Juin	16,5	12,0	6,8	Décembre.	—4,2	1,3	10,2

Moyennes annuelles : air 6°96, Foron 7°64, eau du puits 8°33.

Températures extrêmes observées à la surface du Foron : 19°0 le 23 juillet, 0°2 le 15 janvier et le 10 décembre Ecart 18°8.

Températures extrêmes observées dans le puits : 11°9 le 25 octobre, 5°2 le 2 avril Ecart 6°7. L'année précédente, le maximum s'était élevé à 12°5 le 4 novembre Nous n'avons pas le minimum de 1877, parce que les observations ont été commencées seulement en juin.

Il est à remarquer que la température moyenne du torrent au bout de l'année est exactement égale à celle que nous avons déduite du rapport des maxima et des minima atmosphériques.

Les variations de température du puits, quoique très vivement accusées, sont en retard sur les effets produits au-dessus du sol. Ce retard est d'environ trois mois, tant pour le maximum que pour le minimum. Si la profondeur du puits descendait à 10 mètres, le retard serait de six mois, c'est-à-dire que le maximum du puits aurait lieu en même temps que le minimum de l'air et réciproquement.

Malgré cette lenteur de propagation, les allures générales de la température annuelle se font sentir avec une grande netteté sur les eaux souterraines. Ainsi les observations de Mélan, pour l'année 1877, rapprochées de celles des mois correspondants de 1878, accusent une différence notable en faveur de la première : nouvelle preuve que l'année 1878 a été plus froide (1).

V. — Humidité

Etat hygrométrique mensuel à 9 heures du matin.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier....	71,6	82,5	Juillet.....	77,2	67,6
Février....	79,9	89,0	Août.....	80,6	78,3
Mars.....	85,4	77,0	Septembre .	82,4	73,4
Avril.....	86,3	77,3	Octobre....	86,5	80,0
Mai	76,1	64,7	Novembre..	82,6	85,2
Juin	63,0	70,7	Décembre..	88,5	83,0

Moyennes annuelles : Annecy 79,18; Mélan 77,39.

(1) Les calculs relatifs aux températures séculaires d'Annecy ne sont pas terminés ; nous sommes donc obligés d'en ajourner la publication.

(2) Les observations de la fontaine des Marquisats sont dues à l'obligeance de M. Constantin, vice-président de la Société Florimontane.

(1) Voici, à titre de renseignement, les résultats de 1877 pour le puits de Mélan : juin 7°7, juillet 8°9, août 10°3, septembre 11°5, octobre 12°2, novembre 12°2, décembre 11°0. Différence moyenne avec les mois correspondants de 1878 : + 0°9.

On voit par ce tableau que le climat d'Annecy est toujours plus humide que celui de Mélan, surtout pendant la belle saison. S'il y a quelques petites exceptions, elles ont lieu en hiver, c'est-à-dire à une époque où quelques centièmes de saturation de plus ou de moins sont de médiocre importance. On s'accommode, en effet, de l'humidité de l'hiver, puisque c'est sa loi, mais on aimerait un été sec, et malheureusement cette circonstance météorologique s'est rencontrée jusqu'à ce jour plus souvent ailleurs qu'à Annecy.

VI. — Evaporation

Hauteurs d'eau évaporées à Annecy en millimètres.

	1876.	1877.	1878.		1876.	1877.	1878.
Janvier...	»	13	»	Juillet....	109	98	86
Février...	»	8	»	Août.....	105	81	60
Mars....	30	29	12	Septembre.	46	58	48
Avril....	54	69	37	Octobre...	41	44	34
Mai.....	79	63	70	Novembre.	12	24	21
Juin.....	80	99	63	Décembre..	7	9	»

Totaux : 563 millimètres en 1876, 586 en 1877 et 431 en 1878.

Hauteurs d'eau maxima évaporées en 24 heures : 10 millimètres le 7 août 1876, 7 millimètres le 23 juillet 1877 et 5 millimètres 1/2 seulement le 20 juillet 1878.

VII. — Pluie et Neige

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1878 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.					
1162m	Les Gets.....	126	1m796	5m18	446.5	86.2
380	Evian.....	121	1.366	(0.79)	111.3	(141)
428	Douvaine.....	108	1.189	0.86	88.5	102 9
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	118	1.376	3.40	210.1	61 8
1113	Megève.....	120	1.412	5.35	353 5	66.1
555	Sallanches.....	133	1.331	1.96	180.3	92 0
629	Mélan.....	138	1 613	2.23	207.4	93.0
435	Annemasse.....	121	1.118	0 85	94 7	111.4
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	136	1.536	(1.70)	168.1	(99.0)
	Bassin du Fier.					
893	Abbaye de Tamié...	122	1 514	3.47	271.2	78.2
625	Thônes.....	146	2.006	3.33	239.7	72.0
448	Annecy.....	142	1.739	1 15	80.8	70.3
334	Rumilly.....	117	1 452	0.71	64.6	91.0
680m	.... Moyennes....	127	1m496	2m38	193.6	81.3

Observateurs. — Frère Joséphus, aux Gets; MM. Couly, à Evian; Granger, à Douvaine; Bouchard, à Chamonix; Frère Odéric, à Megève; Revil, à Sallanches; Montagnoux, à Mélan; Dutro, à Annemasse; Bouchet, à Cruseilles; un religieux trappiste, à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Nota. — Les chiffres entre parenthèses ont été obtenus par interpolation.

L'excédant sur les deux années précédentes est de 1/8e pour l'eau tombée; pour les jours pluvieux il est d'une proportion moindre, ce qui dénote cette fois encore une recrudescence dans le nombre des fortes averses. On pourra d'ailleurs en reconnaître la progression à l'examen du tableau suivant :

Nombre des pluies de 30 millimètres et au-dessus, par 24 heures.

	1876.	1877.	1878.		1876.	1877.	1878.
Les Gets....	17	9	14	*Report*...	41	41	51
Evian.....	1	4	7	Annemasse..	1	6	8
Douvaine...	2	5	3	Cruseilles...	4	9	6
Chamonix...	3	4	7	Tamié.....	9	8	8
Megève	5	10	9	Thônes.....	14	10	12
Sallanches..	4	5	3	Annecy.....	5	8	10
Mélan.....	9	4	8	Rumilly....	1	5	11
A reporter.	41	41	51	Totaux.	75	87	106

En ce qui concerne la neige il y a aussi augmentation, mais elle porte sur les stations de faible altitude : ainsi les Gets, Megève et Tamé qui se font ordinairement remarquer par l'abondance de la neige mesurée, ont eu un chiffre inférieur à 1877, bien que l'année ait été plus froide. Au reste dans les hautes montagnes, cette disproportion n'est pas moins saillante : le Grand-St-Bernard, par exemple, qui avait enregistré 12m,25 de neige en 1877, n'a obtenu que 8m,84 en 1878.

Le coefficient de l'année, c'est-à-dire l'épaisseur d'eau qui correspond à 1 mètre de neige fraîche est de 81.3 millimètres. Nous avions trouvé 82.3 en 1877 et 81.5 en 1876 : la moyenne de ces trois résultats est 81.7.

Marche des pluies. — Sur une ligne de 63 kilomètres dirigée du sud-ouest au nord-est et passant par Annecy, Mélan et les Gets, un certain nombre d'observateurs ont bien voulu noter l'heure du début de la pluie à chaque jour de cette année, de façon à nous mettre à même d'en déduire quelques renseignements sur son mode de propagation. On conclut de ces relevés que la pluie ne procède pas toujours du sud-ouest, comme on serait tenté de le croire, ou que du moins, les stations placées au sud-ouest ne sont pas inévitablement celles qui reçoivent la pluie en premier lieu. C'est même le contraire qui se produit pendant l'hiver. Pourquoi? Le régime des vents d'est, qui est le propre de cette saison, en révèlerait peut-être la cause : on s'expliquerait, en effet, que ces vents froids, en réduisant la capacité hygrométrique de l'air, puissent accélérer la précipitation pluviale, et que les lieux situés le plus près de leur origine soient les premiers atteints.

Au printemps et en automne, il n'est pas rare que les pluies commencent à la fois sur toute la ligne; mais pendant le reste de l'année, c'est-à-dire de mai à octobre, la propagation se fait régulièrement du sud-ouest au nord-est. Quant à la vitesse de cette translation, elle est assurément un peu variable; toutefois on rencontre fort souvent le délai de trois heures et demie, correspondant à une marche de 18 kilomètres par heure; nous serions même tentés de l'admettre comme la moyenne de l'été, à la condition bien entendu qu'il ne s'agisse pas d'un orage, car alors la marche deviendrait plus rapide. La vitesse d'hiver est moindre : elle ne dépasserait guère 10 à 12 kilomètres.

Tels sont les premiers résultats que nous a fournis le dépouillement des observations de 1878. Il seront peut-être sujets à modification plus tard : quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que remercier dès à présent nos

nouveaux collaborateurs et les prier de vouloir bien nous continuer leur utile concours (1).

Hauteur des nuages. — Les nuages sont-ils plus élevés en été qu'en hiver? Pour répondre à cette question, M. le professeur Montagnoux, après avoir reconnu autour de Mélan une trentaine de pointes et de montagnes échelonnées entre 860 et 3,100 mètres d'altitude, s'est livré à des constatations suivies sur l'élévation des nuages.

Il en ressort que les saisons n'occasionnent pas de changement appréciable dans leurs positions : ainsi on retrouve dans chaque mois les ordonnées de 1,300, 2,300 et 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les premières se montrent dans les temps très humides et sont généralement accompagnées de pluies persistantes. D'autre part, les ondées soudaines, les bourrasques proviennent presque toujours de nuages situés entre 2,000 et 2,400 mètres, mais où domine la hauteur de 2,300.

Enfin, les nuages de 3,000 mètres et au-dessus, lorsqu'ils donnent lieu à des pluies, ce qui est rare, ne fournissent que des quantités d'eau peu importantes. La neige fine descend quelquefois de ces nuages; quant à la neige floconneuse, elle se forme beaucoup plus bas, mais il est assez difficile d'en préciser le point, à cause de la brume qu'elle répand aussitôt dans l'air ; M. Montagnoux a cependant noté plus d'une fois 1,100, 900 et même 700 mètres.

Il y a lieu de poursuivre ces recherches, et si les observateurs de Sallanches et de Chamonix, qui ont devant eux une gamme de repères plus étendue que Mélan, voulaient bien y contribuer pour leur part, ils rendraient service à la science. E. Tissot.

(La fin au prochain n°.)

NOTES DES CORRESPONDANTS

CAMERON ET LES GORILLES

D'après plusieurs relations françaises du voyage du commandeur Cameron à travers l'Afrique, cet explorateur affirme que les gorilles « se contruisent tous les jours une nouvelle hutte » ou « qu'ils se construisent des huttes sur les arbres, *entretiennent le feu alentour,* etc. »

Ces assertions me semblant extrêmement remarquables, pour ne pas dire singulières, je fis des recherches dans l'ouvrage original « *Across Africa, by Verney Lovett Cameron,* » London, 1877; il y est dit, page 296 du tome I :

« Ici (après avoir passé Runangwa Ras, sur le lac « Tanganika, vers le 8e degré Sud) je vis quelques « gorilles (soko), de noirs gaillards, semblant plus « grands que des hommes; avant que je pusse les vi- « ser *(get a shot at them,* les tirer), le canot glissa « derrière une pointe qui les couvrit, et retournant « pour les voir de nouveau, ils avaient disparu. Les « naturels disent qu'ils se construisent une nouvelle « demeure chaque jour. *(They are said by the na- « tives to build a fresh house every day.)* »

Le tout repose donc, non sur une assertion du commandant Cameron, mais sur un « on dit » des naturels, et il n'y est nullement question d'entretenir le feu.

C'est le seul endroit où l'explorateur parle des gorilles, comme on peut s'en convaincre par la table des matières. Bernardin.

Maison de Melle-lez Gand (Belgique), 25 mars 1879.

PROSE EN L'HONNEUR DE SAINT NICOLAS

DE L'ABBAYE DE TALLOIRES

La *Prose,* appelée aussi *Séquence,* est un cantique liturgique en prose rimée, qui se chante à la messe entre l'épitre et l'évangile. Les plus anciennes que l'on connaisse sont antérieures à la seconde moitié du IXe siècle.

Celle-ci, en l'honneur de saint Nicolas de Myre, remonte, par les caractères de notation, à la fin du XIIe siècle. Toutefois, les majuscules initiales du texte s'allongent encore un peu à la manière du XIe siècle.

Au verso du même parchemin on lit, en caractères un peu antérieurs à ceux de la prose, la note d'un jugement du comte de Genevois en faveur du prieuré de Talloires, du fonds duquel provient cette pièce.

Cette prose comprend 48 rimes latines arbitrairement croisées ou doublées, et rappelle quelques traits de la vie du saint. Il n'y a pas un mot relatif à l'enfant ou aux enfants ressuscités, selon la variété des légendes, et ensuite desquelles saint Nicolas avait été choisi pour patron de l'enfance et de la jeunesse, et pour titulaire de confréries bourgeoises établies dans beaucoup de localités.

Dans le dernier fait relatif à son tombeau, on remarque le mot *uncio* dans le sens d'*eau*. Jusqu'ici, cette expression ne s'était rencontrée qu'en Chablais, où les titres donnent le nom d'*Oncion, Ancion,* et, plus tard, *Anfion :* 1° au cours d'eau qui sépare les communes d'Anthy et de Thonon, aux étangs qui lui donnent naissance, et, par suite, aux moulins qu'il dessert; 2° au cours d'eau qui traverse la commune de Publier, et aux sources minérales qui portent aujourd'hui le nom d'*Amphion,* auparavant *Anfion,* parce que la prononciation locale du *c* s'aspire en *f.* Cette transformation s'est opérée également dans le nom du torrent appelé *Cier* jusqu'au siècle dernier, et qui s'écrit aujourd'hui *Fier,* selon la prononciation, comme encore dans le nom de *Cellières,* qui s'écrit aujourd'hui *Fillières.*

Traduction de la prose.

Livrons-nous ensemble aux transports de joie par nos chants harmonieux à la fête solennelle du bienheureux Nicolas, qui, encore au berceau, commença à mériter les joies éternelles, en observant les jeûnes au sein de sa mère.

—

Jeune homme, il embrassa l'étude des lettres. Ennemi et exempt de toute lasciveté, heureux confesseur, tel fut le mérite de sa parole, messagère du ciel, que par lui la prélature s'éleva au faîte de la gloire.

—

Son âme était d'une bonté exquise, et il rendait aux malheureux beaucoup de services. C'est ainsi que par des dons successifs il préserva trois vierges du déshonneur, et releva leur père de la misère.

(1) En outre des stations d'Annecy, de Mélan et des Gets, l'étude de la marche des pluies comprend les stations de Saint-Félix (observateur M. Lallemand), Thorens (M. Guillermin), Mont-Saxonnex (M. Picaudey) et Samoens (M. Prunier).

—

Des matelots en butte à la fureur des flots sur un navire presque disjoint, et désespérant déjà de leur vie dans un si grand péril, s'écrient tous d'une seule voix : O bienheureux Nicolas, préservez-nous d'une mort imminente, amenez-nous au port de mer, vous dont la bonté est secourable à tant de gens Leur prière ne fut pas vaine; une voix répond : Je suis à votre secours. Aussitôt l'orage tombe, la tempête s'apaise, la mer devient calme.

—

De son tombeau coule en abondance une eau qui guérit tous les malades par son intercession. Nous qui, en ce monde, avons subi déjà des naufrages dans le bourbier des vices, glorieux Nicolas, amenez-nous au port du salut, où il y a la paix et la gloire Obtenez-nous du Seigneur par vos prières dévouées, cette eau qui a guéri la blessure de beaucoup de péchés dans la mer du monde.

C.-A. DUCIS.

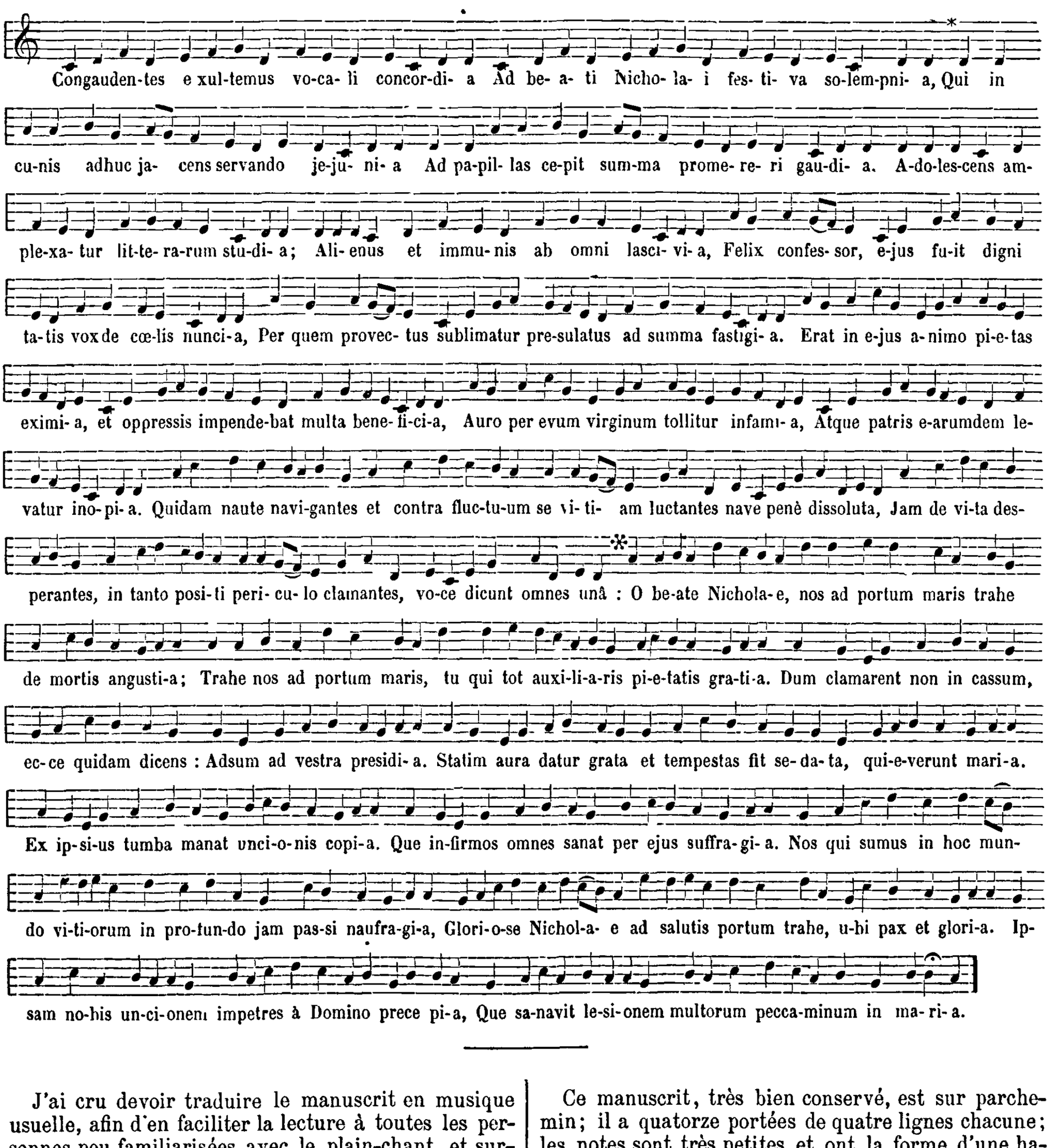

J'ai cru devoir traduire le manuscrit en musique usuelle, afin d'en faciliter la lecture à toutes les personnes peu familiarisées avec le plain-chant, et surtout avec la musique ancienne. Bien que la première partie paraisse être en *ré* mineur jusqu'à l'astérisque, et, de cet astérisque, à la fin, en *la* mineur, on devra solfier ce morceau tel qu'il est écrit, sans altérer aucune note par un dièse ou par un bémol.

Ce manuscrit, très bien conservé, est sur parchemin; il a quatorze portées de quatre lignes chacune; les notes sont très petites et ont la forme d'une hachettte; il n'a pas de clefs usitées de nos jours : la tonalité est indiquée par des lettres correspondant à la gamme diatonique. En remplaçant ces lettres par des clefs, on en trouve trois différentes pour ce morceau : une clef de *fa*, 3e ligne, pour la première por-

tée (1) seulement, allant jusqu'à « *solempnia.* » (Ceci est évidemment une erreur du copiste : trois lettres placées, au lieu d'une seule, en tête de la première portée, l'une correspondant à la clef d'*ut,* 4e ligne, tandis que les deux autres correspondent à la clef de *fa,* 3e ligne, indiqueraient que ce copiste avait d'abord mis le même signe qu'à la seconde portée, c'est-à-dire une clef d'*ut,* 4e ligne ; mais que, s'étant trompé en plaçant ses premières notes, il a ajouté des signes équivalents à une clef de *fa,* 3e ligne, pour ne pas refaire son travail.) A la seconde portée (2), la lettre placée équivaut à une clef d'*ut,* 4e ligne; et, enfin, à la neuvième portée (3) indiquée dans ma copie par un astérisque, à une clef d'*ut,* 3e ligne, jusqu'à la fin. Jn Ritz.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 13 MARS 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Trésorier rend compte de sa gestion pendant le dernier exercice :

Recettes	Fr.	3,573 85
Dépenses	»	2,131 40
Excédant de l'actif. . .	Fr.	1,442 45

Les élections donnent le résultat suivant :

Président :	MM. Camille Dunant ;
1er *Vice-Président :*	Ducis ;
2e —	Constantin ;
Secrétaire :	Revon ;
— *adjoint :*	E. Tissot ;
Trésorier :	Bouchet ;
Archiviste :	Mangé ;
Bibliothécaire :	Serand ;
Comité de rédaction :	Revon, Constantin, Ducis, E. Tissot ;
Directeur de la Revue :	Revon.

Il sera procédé dans la prochaine séance à l'élection d'un membre effectif qui est présenté par un membre.

M. Henry lit une étude sur l'eau minérale de Cordon; elle sera publiée dans la *Revue.*

M. le docteur Coche indique l'emploi que l'on pourrait faire de ces eaux ; les observations sur leurs vertus curatives n'ont été consignées jusqu'ici dans aucun recueil.

M. Chevalier donne des renseignements topographiques sur la situation de la source minérale de Cordon. Elle s'échappe au-dessus d'un marais qu'elle traverse ensuite, près de la route, entre Cordon et Combloux.

M. Ducis répond à la question de M. Léon Germain, du dernier n°, et donne quelques détails chronologiques et généalogiques sur l'ancienne famille des comtes de Genève. Cette communication paraîtra dans la *Revue.*

M. Dunant fait hommage de 11 photographies exécutées à Shang-Haï ; elles figurent des types chinois, des monuments et des paysages. Plusieurs sont particulièrement intéressantes pour l'ethnographie et l'anthropologie, entre autres celle qui représente, d'après le vivant, un pied atrophié de dame chinoise.

Les dons et échanges sont déposés sur le bureau. Ils seront énumérés dans un autre n° du journal.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

(1) 1re portée

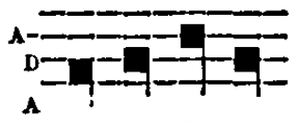

con-gau-den-tes

(2) 2e portée

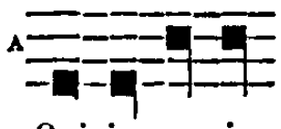

Qui in cu-nis

(3) 9e portée

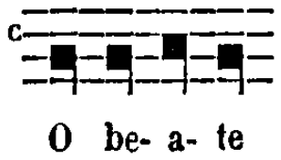

O be- a- te

BULLETIN

La France possédait, en 1852, 6,000 machines fixes, représentant ensemble une force de 75,000 chevaux. Actuellement, le nombre de nos appareils à vapeur dépasse 40,000, et leur force totale est évaluée à 1,500,000 chevaux. C'est l'équivalent de plus de 60 millions de bras !

—

Parmi les substances bitumineuses que l'on soumet à la distillation pour en extraire des huiles d'éclairage, il en est dont les produits trop odorants ne sont pas propres à la consommation. MM de la Loyère et Muntz ont pensé qu'ils trouveraient leur application dans la destruction des insectes.

Par exemple, les calcaires bitumineux d'Orbagnoux, près de Seyssel, contiennent une notable proportion de soufre engagé dans une combinaison organique. L'huile qu'ils donnent à la distillation est très propre à la destruction des insectes. On peut encore augmenter la proportion du soufre en introduisant dans le minerai, avant la distillation, du sulfate de chaux ou de la pyrite de fer. On obtient alors des huiles qui renferment 7 à 8 pour 100 de soufre. A la température ordinaire, ces huiles émettent une abondante vapeur sulfurée.

L'emploi de ces huiles contre le phylloxéra est très commode, en se servant comme excipient du minerai même formé de carbonate de chaux, contenant un peu de sulfure de calcium et quelques millièmes de phosphates et de potasse. Il est bon d'incorporer au mélange les eaux ammoniacales qui se produisent pendant la distillation Ce mélange a la forme pulvérulente et s'applique autour du cep de vigne, à la profondeur de 10 à 15 centimètres.

—

Sur la côte occidentale de la Colombie, le commerce de l'*ivoire végétal, le corozo,* a pris beaucoup d'activité. On fait des boutons de cette substance blanche et dure, qui s'exporte surtout en Angleterre. Il y a quelque quarante ans, un capitaine de navire trouva par hasard ces petites noix de coco abandonnées sur le rivage, à Guayaquil, le port principal de l'Equateur, et, n'ayant pas un fret de retour suffisant, les chargea comme lest. L'intérieur de ces noix de coco est blanc et dur, et se taille et se polit comme l'os et l'ivoire.

On exporte aujourd'hui en Europe plus de 10,000 tonnes par an de corozo. Que de substances inconnues sont ainsi destinées à recevoir plus tard une application utile et à fournir à la navigation maritime un fret très important !

—

Le dernier recensement de la population japonaise a donné le chiffre, pour 1877, de 34,388,000 âmes.

—

On estime à près de 5,000,000 d'hectares l'étendue des forêts abattues ou brûlées, aux Etats-Unis, pendant les dix dernières années.

—

Emile Schlagintweit estime à six millions le nombre des Indiens qui, en dehors de leur langue nationale, connaissent aussi la langue anglaise.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 3

MARS 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	4°7	— 6°5	— 2°5	721,3	»	gelé	92	4°	28°	12°	N-O	E-S-E	fort	beau	Très beau à 10 h. s.	0,60	3°6
2	7,7	— 4,7	1	726,2	»	id.	89	4,6	31,5	13,5	—	O	id.	très beau	Id.	0,58	3,5
3	9,5	— 1,3	3	721	»	id.	93	6,8	26	13	O	O	faible	couv. 1/2	Id.	0,57	4,5
4	8.5	— 2,7	— 0,5	725,1	»	id.	96	5	16	9	—	—	fort	br. (400)	Id.	0,57	4,2
5	10	— 2	1,4	727,9	»	id.	96	7	31	15,5	N-O	N	id.	couv. 1/2	Id.	0,57	4,4
6	10,7	— 3,5	1,2	729,6	»	id.	90	9,8	33	17	—	O	faible	très beau	Couvert à 10 h. s.	0,56	4,5
7	11,5	— 1,3	3,5	731,6	»	id.	91	10,8	36	20	—	O-S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,56	4,4
8	12 5	3,5	5,2	735,7	»	id.	90	10,6	35,5	18,5	N	N-N-E	id.	beau	Id.	0,56	4,7
9	13,5	— 2,7	4	734,8	»	1,1	92	13	38	20	—	O	id.	très beau	Id.	0,58	4,2
10	14,5	— 2	5,4	735,1	»	3,3	85	12,4	37,5	21	—	O	id.	id.	Id.	0,57	4,9
11	17.5	— 2,5	3,2	731	»	2,9	93	14	39	22	—	O-N-O	id.	id.	Id.	0,58	5
12	17,7	3	7,2	728,6	»	3,2	69	13	33	19,5	O	O-N-O	id.	beau	Id.	0,59	5,5
13	15	1	5,5	725,1	»	5,2	75	9,5	19,3	12,5	O	N-O	id.	couvert	Pluie légère inappréc. vers 1 h. 1/2 s. A 10 h.	0,60	5,2
14	10	— 2,5	1,8	726,2	p.	gelé	75	5,8	31,5	16	O	N-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s. [très beau.	0,61	3,5
15	7,7	— 5,5	0,8	723,9	»	»	93	8,4	34	16,5	N	N-N-O	id.	id.	Id.	0,60	3,8
16	13,3	— 0,3	9	723,6	p.	»	80	10	19	14	?	E-N-E	id.	couvert	Pluie légère vers 7 et 8 h. matin. A 10 h. s. ct.	0,60	4,3
17	11,5	1,5	7,8	724,6	»	»	75	16,2	38,5	23	S	N-E	assez fort	id.	Couvert à 10 h. s.	0,59	5
18	19	— 1	6	723	»	1,9	70	17	35	22	—	N-N-O	id.	très beau	Très beau à 10 h. s.	0,59	4,9
19	18,5	— 1	3,5	717,4	»	1,9	88	14,5	31	21	O	N-N-O	id.	beau	Beau à 10 h. s.	0,60	5,2
20	18.7	4,5	5	713.1	»	3,1	84	18	30	20,5	S-O	N	faible	couv. 1/2	Légère pluie à 10 h. s.	0,60	5,7
21	20.7	1,5	7,5	710,8	p.	2,3	85	13,4	25,3	16	S	E	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,61	4,7
22	16	6	7,8	710,1	»	1,4	76	13	33,5	20,5	S	S-O	id.	id.	Id.	0,61	6,2
23	15,3	4,3	8	708,9	»	1,4	91	11,8	22	15	N	N-N-E	id.	id.	Id.	0,605	4,8
24	14	5	6,5	710,7	»	1,7	77	11	21	14	N	N-O	fort	beau	Beau à 10 h. s.	0,59	5,8
25	11,2	1,5	8,5	718,1	»	1,1	91	15	25	18	E	O	faible	couvert	Pluie à 10 h. s.	0,59	6
26	16	1,5	5,4	715,7	10	1,7	94	7,2	15,5	10,3	S	S	fort	pluie	dans le jour. A 10 h. s couvert.	0,61	5,2
27	10,7	1	6,5	711,5	6,3	1,6	82	13,2	36	21	S	E	faible	couvert	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,61	5,7
28	16	3,3	7,5	712,1	3,7	1,7	85	11,8	21,5	15	S	S-E	id.	id.	Id. Id.	0,61	6,3
29	15	5	6,8	723	10,8	1.6	85	11,2	37	20,3	?	S-O	id.	id.	Pluie à 10 h. s.	0,61	6,3
30	13,3	6	12	723,9	5	2,2	93	16,8	40,3	25	O	S-O	id.	id.	Id.	0.62	6,5
31	17	7	10	720,6	7	1,7	89	18	38	24	S	E-S-E	id.	couv. 1/2	le jour et à 10 h.	0,635	7,7
Moyennes ou Totaux.	13°46	5°84	5°06	722,26	42,8	33,4	86									0,593	5°04

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude), par M. C. Dunant. — Les anciens comtes de Genevois, par M. C.-A. Ducis. — Fabrique de poterie de Banassac, commerce avec la Savoie, par M. Gabriel de Mortillet. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1878 (suite), par M. E. Tissot. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

C'est un dogme artistique généralement admis en France que la représentation de la nature alpestre n'est pas du domaine de l'art. Les masses colossales, désordonnées des Alpes ne peuvent entrer, dit-on, dans le cadre étroit d'un tableau. Leurs pics géants, leurs murailles de rochers qui se dressent brusquement devant le spectateur n'offrent aucun jeu à la perspective linéaire, aucune ressource pour la perspective aérienne. Elles résistent aux procédés de la peinture, qui étant condamnée à représenter des objets saillants sur surface unie, a besoin de plans successifs pour rendre la profondeur de l'espace. La plus ou moins grande précision de la touche, la dégradation des teintes peuvent donner la sensation de l'éloignement des objets s'enfonçant les uns après les autres dans les couches d'air de l'horizon, mais il n'est presque pas possible de faire sentir la hauteur, quand on n'a pas un terme de comparaison pour la mesurer. Dans une atmosphère limpide, les détails d'un massif de rochers de deux ou trois cents mètres d'élévation se voient presque aussi nettement au sommet qu'à la base; il devient, dès lors, difficile d'indiquer, par les artifices du trait et de la couleur, le degré d'élévation de la ligne ascendante, qui est la ligne caractéristique du paysage alpestre.

Vouloir reproduire sur la toile cette nature bizarre, pauvre de couleur, dénudée ou verdie de pâturages tachés de noirs sapins, veuve de la présence habituelle de l'homme, manquant à la fois d'unité, de grâce et d'harmonie, c'est tenter l'impossible : c'est marcher à l'encontre des destinées de l'art qui, dans le paysage, tend à grandir ce qui est petit, à atténuer ce qui est grand, c'est s'exposer à créer quelque chose de phénoménal.

Cet article du *credo* général des artistes enseigné par la presse est tellement répandu dans le public des grandes villes de France, que s'il aperçoit par hasard, dans une exposition, un site appartenant de près ou de loin aux Alpes, il s'en détourne, comme d'une excentricité.

Que l'on présente aux plus humbles des rapins ou à l'homme du monde, non pas une vue des hautes régions, mais simplement un lac entouré d'un cirque de montagnes bleuâtres, ils ne manqueront pas de s'écrier : Tout cela est fantastique, voué au bleu, faux de couleur, impossible. — Ils ne connaissent le plus souvent les montagnes que de réputation, ils ne peuvent pas les souffrir en peinture. Elles ne sont pas conformes à leur échantillon; elles sont plus élevées que les collines qu'ils voient tous les jours, elles n'en ont pas la livrée grise; elles sont donc invraisemblables.

Le vrai est souvent invraisemblable pour ceux qui sont affligés de l'infirmité du sédentarisme.

Mais, qu'on mette ces mêmes personnages en face d'un sujet qui leur est familier, d'une flaque d'eau hérissée de joncs, ombragée par un vieux saule, d'une plantation de pommiers bien ronds, bien touffus groupés ou isolés dans une prairie où paissent quelques vaches sous la conduite d'une bergère d'opéra comique, ils s'extasieront de confiance : Tout cela est vrai, frais, rustique, délicieux ! Leur enthousiasme ne connaît plus de bornes, s'il leur est donné de contempler un de ces dessous de bois consacrés par la mode, composé d'arbres chauves dont les feuilles jaunies par l'automne voltigent dans un brouillard argenté, à travers lequel se dessinent vaguement les silhouettes d'une jeune fille et d'un âne. Guidé par journal, ils découvrent dans ce brouillard, dans cette jeune fille, dans cet âne tout un monde de poésie.

Nous savons qu'un peintre de talent peut faire une œuvre remarquable avec les simples données que nous venons d'indiquer. Dans ce cas, c'est moins au motif qu'il a choisi, qu'à la manière dont il l'a interprété qu'il doit son succès. Si le même sujet, qui n'est pas très intéressant par lui-même, est traité par un artiste ordinaire, il plaira quand même au public, parce qu'il est convenu que le brouillard et les arbres chauves à peine ébauchés sont pleins de poésie. Les simples

mortels qui ne sont pas initiés aux mystères du brouillard cherchent en vain, dans cette contrefaçon d'un tableau connu, les mérites qu'on lui attribue, ils n'y trouvent ni dessin, ni style, ni vérité, ni coloris. Ils croient fermement qu'il existe hors des sites marécageux, hors de la brume et des forêts chauves des sujets de tableaux bien autrement intéressants. — Erreur.

En dehors des quatre ou cinq types de paysages adoptés par la mode et qui embrassent la plaine, les collines, la plage et la mer, il n'y a pas de salut pour les artistes, pas de vente, pas de paysage possible.

En présence de cette répulsion presque unanime pour la représentation de la haute montagne, n'est-il pas téméraire et inutile de poser cette question :

La nature alpestre peut-elle être l'objet d'une œuvre artistique?

La conviction où je suis que l'ostracisme dont elle a été frappée est trop absolu, qu'elle est, dans une certaine mesure, accessible à la peinture, m'ont enhardi à éveiller, sur cette question, l'attention des personnes compétentes pour la résoudre par la plume ou par le pinceau.

L'art et l'alpinisme sont également intéressés à la solution de ce problème. En attendant que des écrivains, des artistes autorisés veuillent bien s'en occuper sérieusement, qu'il me soit permis d'exposer quelques considérations à l'appui de mon opinion.

Il y a du vrai et du faux dans cette proposition : la nature alpestre n'est pas du ressort de la peinture.

L'art a des limites, c'est incontestable. Il est évident qu'un peintre placé au pied du Cervin, ou de toute autre pyramide des Alpes, serait impuissant à rendre la sensation de hauteur écrasante qu'il éprouve à l'aspect de cette masse colossale qui semble défier le ciel.

Un artiste perdu dans un coin de la vallée de Chamonix, ayant le Mont-Blanc en face, serait également dans l'imposibilité de faire un tableau de cet entassement de talus verts, de sapins, de mélèzes, de rochers et de glaciers se dressant presque perpendiculairement devant lui, sans plans intermédiaires, sans perspective où l'imagination puisse prendre son essor. Il pourra admirer la grandeur de l'ensemble, la variété des détails, l'éclat des neiges et des glaces, mais il sera réduit à répéter les naïves paroles d'un Anglais qui suivait du balcon d'un hôtel de Chamonix les phases du soleil couchant sur le Mont-Blanc : « Tout cela est fort beau! c'est dommage que le Mont-Blanc cache la vue. »

Si des étroites vallées l'artiste monte jusqu'à ces belvédères aériens de trois à quatre mille mètres d'élévation, dominant un océan de montagnes, il jouira d'un des plus sublimes spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler; il verra des cercles concentriques de cimes neigeuses fuyant les unes derrière les autres jusqu'aux dernières limites de l'horizon; ses regards se promèneront dans des avenues de glaciers étincelants, ils plongeront dans des abîmes insondables, ils descendront successivement des hauts sommets aux plateaux verdoyants, de là aux vallées, où les lacs réfléchissent les nuages; ils suivront le cours des fleuves et arriveront de gradins en gradins aux plaines lointaines qui semblent se confondre avec le ciel. Cette vue est infinie comme celle de la mer : c'est le déroulement de l'immensité, suivant l'expression d'un écrivain distingué.

Eh bien! que le peintre essaye de retracer l'impression saisissante, la splendeur de cette vue idéale, il n'obtiendra qu'une carte de géographie avec plus ou moins de relief, un panorama sans intérêt artistique. Le peintre vraiment digne de ce nom ne fait pas des panoramas. Mais à côté des sites bornés des vallées étroites et profondes, au-dessous des grandes perspectives circulaires à vol d'oiseau, il existe, dans les différentes zones des Alpes, une ample moisson pour les artistes.

Dans les vallées qui touchent à la plaine, sur les premiers plateaux enrichis par les détritus des arbres des plateaux supérieurs, l'on rencontre une végétation luxuriante : des noyers, de race antique, grands comme des chênes, des familles de vieux châtaigniers, entourés de leur jeune postérité, laissent entrevoir entre leurs groupes des toits de chaume tapissés de mousse et de fleurs, les flèches argentées des clochers, des manoirs délabrés qui cachent leurs ruines sous un manteau de lierre. Ce paysage agreste a ordinairement pour fond une succession de profils de montagnes bleuâtres. C'est la contrée des scènes champêtres, des attelages de bœufs gravissant péniblement un chemin escarpé, des fenaisons, des foires et des marchés, des fêtes villageoises où les montagnards se rendent dans leur costume pittoresque et varié.

Il n'est pas rare de trouver adossées aux premiers contre-forts des Alpes des rues de villages, étroites, tortueuses comme une rue de bourgade de l'Orient; véritable fouillis de murailles brunies par le temps, de parois de planches aux tons ocreux, d'escaliers ébréchés, de galeries à clairevoie, de toits de toutes formes, de toutes couleurs, couverts de tuiles rougeâtres, de chaumes moussus et échevelés. Sur les escaliers, sur les galeries où sèchent de vieux linges, se groupent des femmes, des enfants éclairés par des jets de lumières qui contrastent avec les ombres vigoureuses des entrées voûtées, des caves et des écuries entr'ouvertes.

Plus loin, les anneaux brisés de la chaîne des Alpes forment une vasque d'émeraude où dorment les eaux azurées d'un lac. Ses contours sinueux présentent, au midi, des anses abritées par des rebords rocheux qui revêtent l'ardeur des teintes des pays méridionaux, tandis que le bord opposé a la fraîcheur de la végétation du nord. A l'extrémité du lac, des prairies encadrées dans des montagnes disposées comme les décors d'une scène de théâtre, prolongent la perspective et laissent un libre essor à l'imagination et au pinceau du paysagiste. L'arène liquide s'anime au souffle du vent, des barques aux voiles blanches glissent sur les flots simulant dans le lointain des cygnes qui vont prendre leur vol.

Chaque contour du rivage offre de nouveaux motifs de tableaux. De superbes noyers projettent leur feuillage sur les eaux qui se teignent de toutes les couleurs du prisme, suivant les saisons et les heures de la journée. Le sol affecte les formes les plus variées ; il se creuse en vallons, s'élève en promontoires, se dresse en cimes escarpées qui se profilent sur la vue d'ensemble.

Si nous quittons la zone inférieure pour parcourir la région moyenne, nous nous trouvons en face d'une

gorge étroite à demi voilée par des bouquets d'arbres. Une blanche cascade s'en échappe enveloppée, comme une vierge mystérieuse, d'un brouillard de vapeurs irisées. Elle bondit de rochers en rochers jetant sur leurs masses brunes l'écume de ses eaux bouillonnantes qui vont se perdre en méandres argentés dans le fond de la vallée.

Plus haut, un défilé s'ouvre entre deux montagnes; l'une d'elles est composée de rochers gris tombant du ciel en deux bonds; l'autre s'élève par terrasses successives couronnées d'arbres de différentes essences. Les hêtres mêlent leur feuillage d'automne, nuancé de pourpre et d'or, au vert foncé des sapins, au vert pâle des bouleaux. Un torrent coule dans le fond du défilé noyé dans l'ombre; il entoure de ses eaux cristallines d'énormes blocs détachés des sommités, transformés par le temps en îlots drapés d'arbustes. Contre le flanc de la montagne rampe un chemin rapide sur lequel s'avance un mulet chargé d'une femme et d'un enfant suspendus sur le bord du précipice. Le défilé aboutit à un carrefour de vallées innondées de lumière. Un cirque de montagnes couvertes de prairies couronnées d'un diadème de rochers ferment l'horizon.

Bien que ce site soit composé, en grande partie, de lignes presque verticales, il ne laisse pas que de présenter un intérêt spécial.

La ligne ascendante multipliée dans l'espace a un caractère de puissance et d'énergie, de haute aspiration; elle entraîne l'âme vers le ciel : c'est là sa poésie.

Dans les vallées perdues de la zone moyenne on trouve encore quelques rares forêts vierges qui font songer aux forêts du nouveau Monde. Ce sont de sombres colonnades de hêtres et de sapins dont les pieds sont couverts d'une épaisse toison de mousse. Sur la lisière de la forêt le temps, l'avalanche ou la tempête ont éclairci les rangs. On voit réunis près d'une pelouse plusieurs de ses vétérans mutilés, portant de longues barbes grises de lichen, et ayant l'air de songer à leurs destinées. Quelques-uns ont succombé. Leurs troncs énormes gisent sur le sol. De vigoureuses fougères les protégent de leurs palmes; le lierre, des lianes, mille plantes grimpantes jettent sur ces troncs blanchis leurs gracieuses draperies. De jeunes générations de hètres à la taille svelte, au feuillage luisant, entourent les restes de leurs ancêtres. Il se forme sur les branches cassées des étages verdoyants, des cavernes voilées d'un fouillis inextricable de végétaux nourris par les détritus des feuilles accumulées depuis des siècles. Quelquefois les eaux ravinent l'humus mouvant sur lequel reposent les arbres abattus, et leur creusent une tombe fleurie. Avant qu'ils y soient complétement ensevelis, le touriste y passe comme dans un chemin creux, ayant au-dessus de lui un pont de verdure. A travers les éclaircies il aperçoit les parois de la montagne et des pans de ciel bleu.

Au-dessus des vallées se développent des plateaux mamelonnés, tapissés de pâturages, coupés çà et là par des massifs de mélèzes et de pins, ou par un sapin solitaire, d'un développement prodigieux. Pendant les grandes chaleurs, les pâtres et les troupeaux se groupent dans des attitudes pittoresques à l'ombre de ces demeurants d'un autre âge. Des chalets construits en pierres brutes, ou en poutres grossièrement équarries, couverts de bardeaux retenus par des solives chargées de grosses pierres, s'abritent derrière un mamelon. Ces constructions primitives, qui rappellent les habitations de nos ancêtres, les *Aryas* des hauts plateaux de l'Asie, ont ordinairement pour fond des chaînes de glaciers.

Nous touchous à la zone supérieure. Lorsque nous avons fait quelques minutes d'ascension, la végétation arborescente disparaît. Nous sommes arrivés dans le monde mystérieux des plateaux rasants, des vastes solitudes, des déserts rocheux, des mers de glace. Quelle variété de formes dans ces masses imposantes qui se profilent à tous les points de l'horizon : remparts crénelés flanqués de tours, dômes, pyramides alternées de pierre et de glace, coupes hardies de rochers intermédiaires brisant les molles ondulations des pelouses fauves. Dans le lointain, de blanches allées où flottent les nuages qui se perdent dans le bleu du ciel, des campaniles, des coupoles, des vallées montantes escortées d'une suite de gracieux arceaux s'illuminant au lever et au coucher du soleil, comme l'avenue d'un palais de fée.

Les détails ne font pas défaut à cette région. Ce sont d'énormes blocs de rochers gris, roux, bruns, jaspés de lichens et de mousses de différentes couleurs; des accidents de terrains striés par les eaux qui descendent des glaciers, de larges tapis de fleurs éclatantes, au milieu desquelles brille le rhododendron dont la fleur purpurine s'épanouit tout près des neiges; ce sont de sombres flaques d'eau veloutées entourées de joncs; des lacs alpins, d'un bleu verdâtre, enchassés dans des gazons mordorés, parsemés d'un archipel de roches moussues.

Au milieu de ces ruines de la nature, on voit parfois apparaître un chevrier, vêtu du sagon antique de peau de mouton, conduisant ses bêtes indociles, qui se disputent quelques touffes d'herbe.

La zone inférieure est la moins contestée des trois, au point de vue de l'art, en raison de ses analogies avec les pays de plaines et de collines. Comme eux, elle renferme des arbres d'un riche feuillage, des ruisseaux, des chaumières, des horizons peu élevés formés par des monts éloignés ou par les dernières pentes qui viennent expirer dans les vallées. Elle a sur eux l'avantage d'une végétation plus diversifiée, d'un aspect plus rustique, moins empreint du cachet uniforme des cultures perfectionnées. Elle a en plus le torrent, la cascade et le lac.

Le lac est une précieuse ressource pour l'artiste. Il est à lui seul tout un poème. Il n'est pas seulement, suivant l'expression consacrée, un miroir, qui réfléchit immobile et glacé, les paysages dont il est encadré. Sa surface changeante et mobile participe à tous les incidents, à tous phénomènes qui se produisent dans le ciel et sur ses bords. Les montagnes se couvrent-elles, au lever du soleil, d'un long voile argenté, il s'enveloppe de vapeurs diaphanes qui jouent l'infini de la mer. Quand le soleil, s'approchant du zénith, lance des rayons plus éclatants sur les prairies, les forêts et les rochers, il étale aux yeux éblouis le velours de sa robe azurée, resplendissante de diamants. Le soir, aux derniers rayons qui rougissent les cimes neigeuses, il se revêt d'un manteau de pourpre. Comme la figure

humaine, il reflète toutes les impressions du dehors : il s'illumine sous le nuage doré qui passe ; il s'assombrit, se couvre de noirceurs sinistres à l'aspect des nues plombées qui portent la tempête. Si l'ouragan brise les chênes et courbe les roseaux de ses rives, son sein se trouble, il bondit, il écume et lance à la terre ses flots courroucés. Le calme revenu, il s'apaise, et sourit radieux à l'arc-en-ciel qui repose sur ses flots. Lorsque le ciel a repris toute sa sénérité, il laisse voir, dans le fond de ses eaux, la profondeur des espaces célestes et l'image adoucie des paysages qui l'entourent.

Existe-t-il beaucoup de sujets de tableaux aussi variés, aussi sympathiques, aussi harmonieux que le lac et ses rives?

(A suivre.) C. DUNANT.

LES ANCIENS COMTES DE GENEVOIS

Nous avons donné dans cette *Revue,* 1877, page 89, la série des comtes de Genevois de la Maison de Savoie dès le commencement du XVe siècle. Mais la chronologie de l'ancienne Maison de Genève, à laquelle elle a succédé, n'est pas encore complètement établie. La question soulevée dans le numéro de février dernier, page 17, en appelle d'autres, et nous apportons aujourd'hui quelques renseignements de plus.

Déjà dans la *Revue* de 1875, page 38, nous avons rappelé les circonstances de la mort d'Amé II, le 22 mai 1308 (1). Il avait testé le 24 septembre 1306. Son fils Guillaume III règna sous la tutelle de sa mère, Agnès de Châlons, et mourut le 26 novembre 1320, du chagrin de la prise de son château de Cessens qu'il n'avait pu secourir, en octoble, contre Edouard de Savoie, qui, à cette occasion, débaucha encore plusieurs vassaux du comte de Genevois.

On ne connait pas la date précise de son mariage avec Agnès, fille d'Amédée V de Savoie. L'acte du 31 août 1297, passé au château de Saint-Georges-d'Esperanche, n'était qu'une convention de futur mariage, et, en attendant qu'ils fussent en âge de l'accomplir, Amé II de Genevois avait livré ses deux châteaux de Clermont et de Ballaison, en gage du douaire de l'épouse.

En novembre 1321, leur fils Amé III dut aller au secours du château de La Corbière, qui fut pris le 28 décembre par le comte Amé V de Savoie, père d'Agnès, elle eut un chagrin mortel de ce malheureux début de son fils.

Elle ne serait néanmoins pas morte le 4 octobre 1322, comme l'avance Guichenon d'après l'obituaire d'Hautecombe ; car elle fit un legs à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy. par son testament du 24 novembre 1322, passé dans sa chambre au château d'Annecy.

Amé III retomba sous la tutelle de son aïeule, Agnès de Châlons, qui en porte le titre dans les actes des 6 juin et 4 décembre 1327, 8 août 1328, 6 mars 1335 et 24 mars 1341.

Elle traita encore de concert avec son fils cadet Hugues de Genève, seigneur d'Anthon en Dauphiné, de Varey en Bugey et de Cruseilles, les 11 et 27 janvier, le 11 juillet 1345 et 25 avril 1346.

Elle testa le 18 octobre 1350.

Amé III avait épousé, le 15 février 1334, Mahaut ou Mathilde de Boulogne, dont il eut Aimon, Amé, Jean, Pierre, Robert, Marie, Jeanne, Blanche, Yolande et Catherine.

L'empereur Charles IV lui donna, le 10 février 1360, les titres de prince et de vicaire du Saint-Empire romain. Il testa le 15 octobre de la même année.

Il avait fait construire derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy l'autel de Saint-Blaise avec son tombeau, qui devint celui de sa famille et des branches de Savoie qui lui ont succédé. A côté de ce tombeau son épouse, Mathilde de Boulogne, fit construire le sien avec l'autel de Saint-Adrien, dont on faisait la commémoraison le 8 septembre, la grande fête de Notre-Dame-de-Liesse. Amé III mourut en 1367, le 18 janvier, d'après les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XVIII, page 408.

L'obituaire de Bonlieu, dont la famille de Genève était bienfaitrice, place au 10 octobre l'anniversaire d'un Amé de Genève, dont la date ne convient à aucun de ceux qui ont régné.

Aimon, son fils, dut suivre l'expédition du comte de Savoie en Orient, avec un autre Aimon de Genève, seigneur d'Anthon, fils d'Hugues de Genève, qui avait été frère de Guillaume III. Il testa le 30 août 1366, avant de partir pour Pavie, où il assista au baptême de Valentine de Milan, fille de Galeaz Visconti et d'Isabelle de Valois, puis accompagna le Comte-Vert, Amédée VI, à Venise, où ils s'embarquèrent pour la Grèce. Il mourut pendant l'expédition à Callocastro, d'après Thomas Blanc, et probablement le 10 octobre ; car la trève de Varna, prise après Callocastro, fut traitée le 16 octobre. Ce serait la date indiquée dans l'obituaire de Bonlieu avec la variate d'Amé pour Aimon, facile à concevoir de la part de la rédactrice de ce registre.

Dans ce cas Aimon de Genève n'aurait pas régné, puisque son père ne mourut que le 18 janvier 1367. On ne pourrait pas transporter la date de la mort d'Aimon au 10 octobre 1367, puisque le comte de Savoie était de retour avec son armée en Italie, au mois de mai 1367, et que Aimon de Genève n'y figurait plus.

Amé IV succéda donc à Amé III, et renouvela, en sa qualité, et du consentement de sa mère, Mathilde de Boulogne, les franchises d'Annecy, le 19 novembre 1367.

D'après Guichenon, III, page 355, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XVIII, page 409, il serait mort à Paris le 19 janvier 1368, le 14 janvier, selon Levrier, I, p. 236. Le *Regeste genevois* retarde ce fait après le 6 septembre 1369. Un document des Archives départementales constate qu'il a passé une reconnaissance des terres de Falavier et Goncelin en Dauphiné en faveur du roi de France dans le mois de décembre 1369 à Paris. Il a pu y mourir le 19 janvier suivant. Mais Guichenon, I, p. 419, le fait figurer aux premiers rangs de l'expédition d'Italie par le Comte-Vert de Savoie en 1371. Il ne dut pas y rester longtemps, car son frère Janus ou Jean renouvela, en qualité de comte de Genevois, la reconnaissance de

(1) Voir également la *Revue* de 1869, page 51.

Falavier et Goncelin en Dauphiné, et dut mourir dans l'année, puisqu'au mois de septembre il avait pour successeur le quatrième frère, Pierre de Genève.

En effet, dans un acte collectif du 18 septembre 1371, reçu par Aymaret de Bosson, de Rumilly, il conste que le cardinal Robert de Genève, Mathilde de Boulogne et Pierre, comte de Genevois, ont chargé trois commissaires de faire effectuer des rentrées pécuniaires dans divers mandements pour l'exécution du testament d'Amé III, relativement aux fondations faites à Notre-Dame-de-Liesse.

Aux 16 et 18 septembre 1375, les trois mêmes, Mathilde, Robert et Pierre firent collectivement des échanges de leurs terres de Vars, près de Desingy, avec d'autres.

On a des actes du même comte Pierre du 17 septembre 1372 à Cruseilles avec sa mère, du 4 novembre même année à Rumilly, du 8 novembre 1376, de 1383 et du 19 janvier 1390 à Annecy.

Il épousa le 25 mai 1374 Marguerite, fille d'Henri V de Joinville, mort la même année et fils d'Ancel de Joinville et de Marguerite de Vaudemont. Sa mère, Marie, fille de Jean de Luxembourg, était sœur de Gui, père du cardinal Pierre de Luxembourg, qui fut béatifié par l'antipape Clément VII (Robert de Genève).

D'après l'*Art de vérifier les dates,* XI, p. 330, XIII, p. 455, XVII, p. 147, Marguerite de Joinville était devenue, en 1374, veuve de Jean de Bourgogne, seigneur de Montagut, de Couches, etc., fils de Hugues et de Jeanne de Saillenay. Elle avait apporté à Pierre de Genève pour sa dot le fief de Vaudemont qu'elle tenait du chef de son aïeule, Marg. de Vaudemont, épouse d'Ancel ou Anceau de Joinville, et le douaire fut posé sur les châteaux de Rumilly-sous-Cornillon, de La Roche et de Ballaison.

Spon, I, 23, et Levrier, I, 269, font tester le comte Pierre de Genève le 24 mars 1394. Guichenon, II, 24, III, 355, Thomas Blanc, II, 12, l'*Art de vérifier les dates* et une Histoire manuscrite de Savoie, inédite, avancent ce fait d'une année, 1393. Mais il paraît que la date du 24 mars 1392, donnée par Besson, p. 117, est la seule vraie, comme on va le voir.

La maison du Saint-Sépulcre d'Annecy, qui date du XIIe siècle, comme nous l'avons signalé déjà dans cette *Revue,* 1871, page 21, avait une chapelle qui fut rebâtie et agrandie vers le milieu du XIVe siècle, et mise sous le patronage du cardinal Robert de Genève. Mais les agrandissements successifs de l'église de Notre-Dame-de-Liesse, qui allait devenir la nécropole de la famille de Genève, à la place de l'abbaye Sainte-Catherine du Semnoz, en retardèrent l'achèvement, pour lequel le comte Pierre fit des legs, de concert avec son épouse, à ce qu'il paraît d'après les titres trouvés par M. Léon Germain.

Pierre n'ayant pas de postérité, fit héritier du comté de Genevois Humbert fils d'Humbert de Thoire de Villars et de Marie de Genève, sa sœur aînée. Robert, le dernier des frères de Genève, devenu l'antipape Clément VII dès le 20 septembre 1378, revendiqua ses droits à la succession. Son neveu les reconnut à la condition de lui succéder. C'est probablement à cette question que se rapporte l'acte du 24 juin 1392, entre Clément VII et la veuve de son frère Pierre, rappelé par M. Léon Germain.

Robert de Genève continua à faire des actes de souveraineté. C'est ainsi qu'au 12 février 1393, il fit une transaction avec Girard de Ternier, par laquelle il hypothèque le château de Gaillard pour 10,000 florins d'or (1).

Le 5 juin 1393, la comtesse Bonne de Bourbon, mère et tutrice d'Amédée VIII de Savoie, confirma en faveur de Girard de Ternier l'hypothèque que lui avait donnée Robert de Genève.

Le 16 août 1393, le même Robert de Genève donna ordre à Nicolas d'Hauteville, baillif des comtes de Genevois, de mettre Girard de Ternier en possession du château de Gaillard, et d'intimer aux habitants d'avoir à lui obéir et de le laisser jouir des revenus de ce mandement.

L'antipape Clément VII mourait dans la nuit du 16 au 17 septembre 1394 à Avignon, et son successeur et héritier, Humbert de Thoire de Villars, comte de Genevois, confirma, le 6 novembre 1394, en faveur de Girard de Ternier le contrat du 16 août 1393.

Cet acte provoqua l'opposition de l'évêque de Genève, comme suzerain des comtes de Genevois, qui avaient précédemment prêté hommage à ce siége, et Girard de Ternier dut le renouveler, ensuite d'un jugement. Le 10 novembre 1396, Guillaume de Lornay, évêque de Genève, approuva l'assignation de Robert de Genève pour le château de Gaillard, sauf l'hommage par le comte de Genevois.

Mais auparavant le comte de Savoie, qui avait des droits divers sur le comté de Genevois, dont il prêtait également l'hommage à l'évêque, avait fait saisir par le Conseil judiciaire de Savoie, siégeant à Chambéry, le 26 novembre 1394, le comté de Genevois vacant par le décès du comte Pierre, à cause des différends entre le seigneur de Villars prétendant au comté et Clément VII. Cette date paraît un peu tardive relativement à celle de la mort de Pierre. Celle de Robert motiva une pareille mesure : par acte du mois d'août 1395, le comte Amédée VIII de Savoie fit saisir le comté de Genevois, vacant par la mort de Pierre, dernier comte, et de Clément VII, pape, son frère. On sait que ce dernier, pour se faire reconnaître le vrai comte de Genevois, avait fait hommage au comte de Savoie, par procureur, pour sauvegarder sa dignité pontificale. On ne voit pas qu'il ait fait prêter hommage à l'évêque de Genève, sans doute et à plus forte raison pour le même motif, parce qu'il avait à faire à un inférieur.

Enfin, par acte du 7 décembre 1395, le comte de Savoie donna main-levée du comté de Genevois à Humbert de Thoire-Villars, avec réserve de l'hommage jusqu'à Pâques suivant.

Marguerite de Joinville, veuve de Pierre de Genève, avait épousé en 1393 Ferry de Lorraine, seigneur de Guise, fils puîné de Jean de Lorraine, et lui apporta le comté de Vaudemont, qui rentra ainsi dans la maison de Lorraine. Amédée VIII de Savoie racheta l'hypothèque de son douaire, le 15 octobre 1411, du comte de Vaudemont, Antoine, fils de Ferry de Lorraine et de Marguerite de Joinville. Ferry succomba à la jour-

(1) Girard de Ternier avait épousé Catherine de Montagut, dame de Sombernon, et proche parente du premier mari de Marguerite de Joinville.

*

née d'Azincourt, le 25 octobre 1415, et Marguerite lui survécut à peine d'une année.

Voir pour la suite du comté de Genevois la *Revue* de 1877, page 89. C.-A. Ducis.

FABRIQUE DE POTERIE DE BANASSAC

COMMERCE AVEC LA SAVOIE

I

Les études préhistoriques, partant de la géologie pour aboutir à l'histoire, ont non seulement agrandi considérablement le cadre de nos connaissances archéologiques, mais elles ont encore eu l'immense avantage d'introduire dans la vieille archéologie les méthodes rigoureuses et précises des sciences naturelles. Ce n'est que par l'emploi de ces méthodes que l'archéologie proprement dite pourra arriver à d'importants et rapides progrès.

Les signatures de potiers ou sigles figulins nous en fournissent un exemple frappant.

Tout le monde connaît les Romains comme grands amateurs d'inscriptions. Ils en mettaient partout. Beaucoup d'ouvriers signaient leurs œuvres. Les potiers entre autres inscrivaient volontiers leur nom sur les vases, les lampes, les amphores et même sur les tuiles et les briques qu'ils fabriquaient.

Un certain nombre d'archéologues ont recueilli avec plus ou moins de soin ces signatures. Ils en ont dressé de longues listes. La plus grande, je crois, est celle patiemment rassemblée par M. Schuermans. Sous le titre de *Sigles figulins (Epoque romaine),* il a publié à Bruxelles, en 1867, un volume contenant 6,000 signatures ou marques de potiers. C'est un travail extrêmement utile, tellement utile qu'il serait fort désireux de le voir, dans une nouvelle édition, mis au courant actuel des découvertes qui se sont grandement multipliées. Malheureusement cet ouvrage n'est et ne pouvait être qu'un simple index sans critique et sans classification. Pour que l'étude des signatures de potiers porte tous ses fruits il faut forcément abandonner les voies faciles et commodes suivies jusqu'à ce jour. Il faut absolument emprunter aux naturalistes leur exacte et impartiale méthode d'observation. C'est ce que je vais essayer de faire avec les sigles figulins de Banassac qui se trouvent au Musée de Saint-Germain.

On pourrait tout d'abord se demander si à Banassac il y avait des sigles figulins?

En effet, dans un petit livre intitulé : *Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, la céramique,* on lit page 155 :

« L'usage qu'avaient les potiers de timbrer à leur nom les vases qui sortaient de leurs mains n'était pas absolu. Ainsi les poteries de Banassac sont privées de ces marques. »

Mais c'est là une simple assertion d'un archéologue de la vieille école, d'un archéologue qui, dans la *Revue archéologique,* vient de se faire le champion de la théorie qui nie l'existence, au moins en France, de l'âge du bronze. Cet archéologue ne voit pas plus clair dans un cas que dans l'autre. En effet, il suffit d'avoir des yeux et de les ouvrir pour s'assurer que les poteries de Banassac ont leur contingent de noms de potiers tout comme les autres poteries romaines. Rien qu'au Musée de Saint-Germain j'ai compté 76 sigles sur des poteries venant de cette localité.

C'est en 1871, que le conservateur du Musée archéologique de Rodez, M. Cérès, a signalé la découverte d'une fabrique de poterie à Banassac, dans la Lozère. Un habitant de cette commune a trouvé, dans un espace assez restreint de sa propriété, une accumulation considérable de tessons, un certain nombre de vases cassés sur place qui pouvaient se reconstituer plus ou moins exactement par la juxtaposition des fragments, enfin une série de vases simplement ébréchés. Il était évident qu'on avait manié là une grande quantité de vases, plus que dans une habitation ordinaire. Il y avait donc eu magasin ou fabrique. Quelques vases entiers, mais tous avec des défauts ou des défectuosités, rebuts de fabrication, venaient compléter cette démonstration.

D'autre part des moules cassés et usés, ayant servi à la confection des vases avec sujets en relief ; des supports en terre cuite pour recevoir les vases dans les fours et permettre à la chaleur de circuler autour d'eux ; des cales, en terre simplement pétrie avec les doigts, pour soutenir les piles de vases placées sur les supports ; enfin des vases formant des piles entières qui ayant subi un coup de feu trop fort se sont déformés et soudés par la vitrification, le tout mêlé aux tessons et aux vases défectueux, viennent témoigner que l'on est bien en présence d'une ancienne fabrique.

L'abondance des débris permet de présumer que la fabrication a duré fort longtemps. Quand et comment a-t-elle fini? Rien n'est venu me l'apprendre. Plus heureux que moi, l'auteur de l'étude sur la céramique du Musée du Saint-Germain, mettant les bonnes lunettes que vous savez, croit l'avoir découvert.

« Une pile de soucoupes, dit-il page 160, soudées ensemble par un commencement de vitrification et ramassées à Banassac au milieu de nombreux débris, est curieuse comme indice de l'abandon subit de la fabrique de poterie. »

En simple naturaliste, en simple physicien et même en simple bonhomme, j'aurais cru que l'abandon subit d'un four fait tomber et éteindre le feu. Il paraît que, d'après l'archéologie pure, il en est tout autrement. L'abandon au contraire active le feu et occasionne la vitrification des produits ! !.....

Mais laissons cette singulière manière de raisonner pour analyser sérieusement les faits et en tirer des conclusions logiques et vraies.

Toutes les poteries de la fabrique de Banassac sont de ces poteries rouges, recouvertes d'un vernis plus ou moins brillant, qui leur donne l'aspect de la cire à cacheter. Ces poteries, à tort ou à raison — ce n'est pas ici le lieu de discuter la question — sont généralement désignées sous le nom de poteries samiennes. Parfois aussi on les appelle poteries arétines, ou bien encore poteries sigillées, parce que ce sont elles qui portent le plus fréquemment des signatures. Les Romains seuls semblent avoir connu cette poterie et encore ne l'ont-ils pas gardée longtemps. Elle ne paraît avoir commencé qu'avec l'empire, et déjà au IIIe siècle de notre ère les produits commencent à dégénérer. Au IVe siècle ils se transforment en une poterie bien moins compacte, à vernis beaucoup plus terne, à aspect

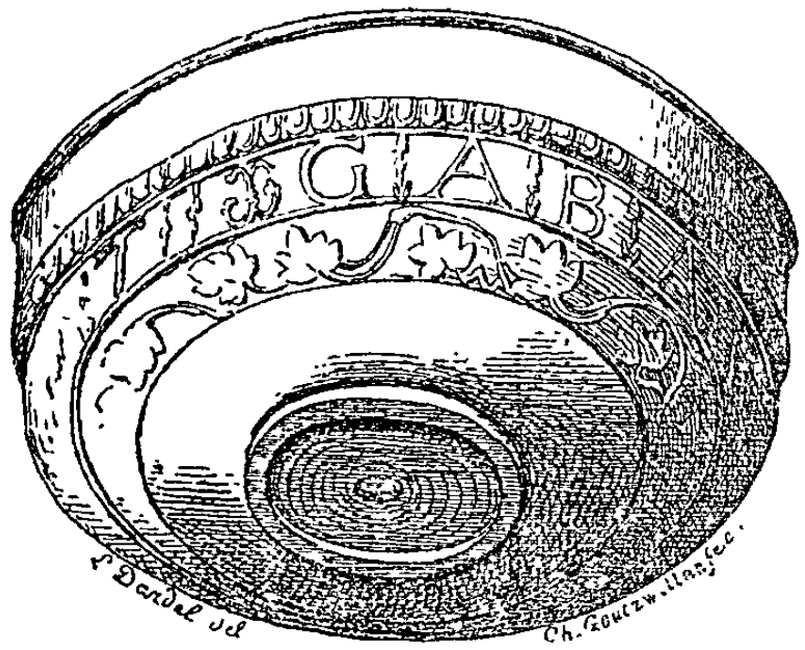

SALUT AUX GABALES

VASE DE BANASSAC

MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES DE SAINT-GERMAIN

(Extrait des *Vases sigillés*, de M. A. de Barthélemy.)

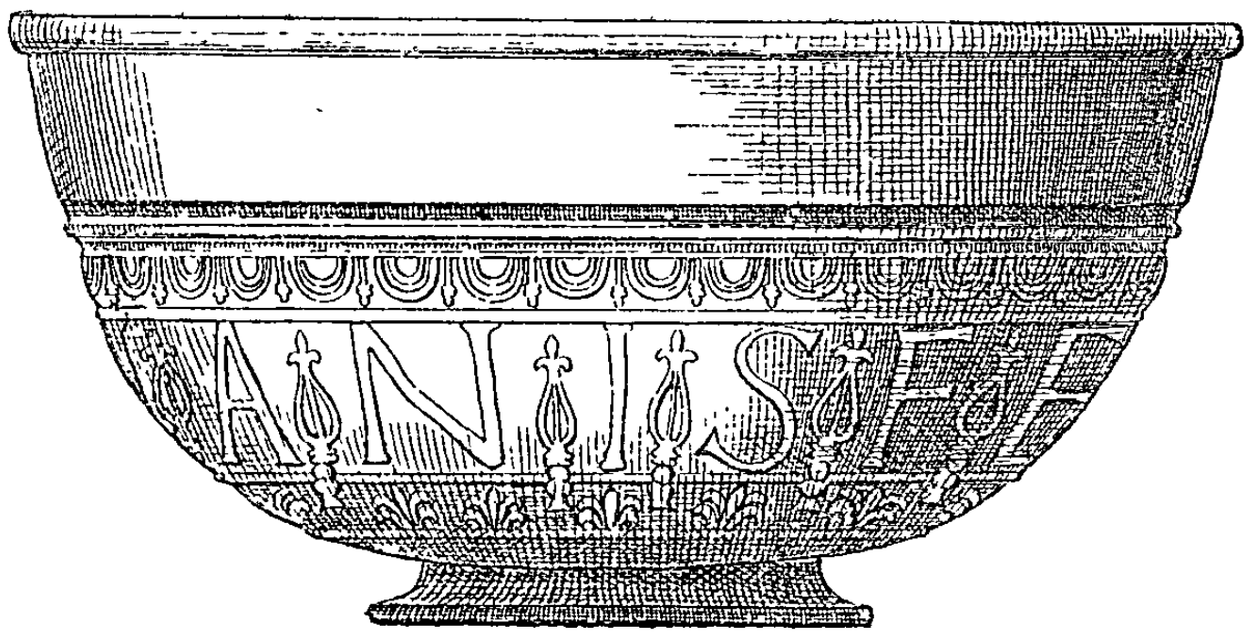

SALUT AUX SEQUANES

VASE DES TRANCHÉES DE GENÈVE

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE GENÈVE

(Extrait des *Vases sigillés*, de M. A. de Barthélemy.)

plus ordinaire, qu'on a désignée sous le nom de faux-samien. Avec cette dégénérescence disparaissent peu à peu les sigles. Ces deux genres de poteries, le samien et le faux-samien, rentrent dans les données qui m'ont servi à caractériser mes deux époques de l'occupation romaine en Gaule.

La poterie samienne appartient au beau temps de l'occupation romaine, commençant à la conquête de César et finissant vers la fin du IIIe siècle. Cette époque, je l'ai appelée lugdunienne, parce que c'est surtout à Lyon que la belle civilisation romaine a brillé de tout son éclat.

Le faux-samien arrive avec la décadence, vers le IVe siècle. Parmi les caractères principaux de cette décadence se fait remarquer l'inhumation des morts, remplaçant l'incinération, qui était généralement en usage à l'époque précédente. On établissait de grands cimetières fréquemment désignés sous le nom de Champ-Dolants. C'est pour cela que j'ai nommé cette nouvelle époque champdolienne. En effet dans les tombes des Champ-Dolants ou trouve en abondance les poteries en faux-samien.

La fabrique de Banassac, ayant produit des poteries samiennes, appartient donc à l'époque lugdunienne. Mais le glaçage ou vernis de ces poteries est assez terne, on n'est donc pas au plus beau temps de cette fabrication. C'est ou le commencement ou la fin. L'examen des sigles de Banassac nous permet de résoudre la question. Ces sigles contiennent fréquemment des lettres archaïques, des lettres anciennes: ainsi ⊦⊦ pour E, des A avec un point au centre au lieu d'une barre, des L formés d'un ⊦ avec petite barre inclinée faisant un angle aigu à la base : ⊾. Ces lettres prouvent très nettement que loin d'être à la décadence de la poterie samienne on est à ses débuts.

La fabrique de Banassac a fourni des produits tout spéciaux. Ce sont de grands bols avec ornements en relief à l'extérieur, parmi lesquels se trouvent des inscriptions en grandes et belles lettres du beau temps, nouvelle preuve que cette fabrique date de la première moitié de l'époque lugdunienne.

Ces inscriptions sont de simples noms :

AVRELIUS

Ou bien des invocations :

VENI AD ME AMICA
BONUS PVER
BONA PVELL·····
...CERVESAR·····

Enfin des ethniques, saluts ou toasts portés à divers peuples des Gaules :

GABALIBUS FELICI····
REMIS FELICITER
LINGONIS ·····ER

Je n'ai pas à m'étendre sur ces diverses inscriptions, M. Anatole de Barthélemy s'en étant occupé dans une excellente et savante note intitulée : *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine,* Paris, 1878, in-4°, avec figures. Je ferai seulement remarquer que le salut aux peuples de la Gaule montre que le sentiment patriotique était encore actif, nouvelle preuve que la fabrique de Banassac est bien de la première partie de l'époque lugdunienne.

Il est tout simple de trouver à Banassac un salut aux Gabales : c'étaient les habitants de la région. Il n'en est pas de même pour ce qui concerne les Lingons et les Rémois, populations fort distantes de Banassac. Il faut donc en conclure que les produits de la fabrique étaient destinés à alimenter un commerce assez éloigné. Les Lingons occupaient les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de l'Aube et de la Haute-Marne; les Rémois celui de la Marne.

Le commerce des potiers de Banassac ne se dirigeait pas seulement vers le nord, il s'étendait au nord-est jusque dans la Haute-Savoie et à Genève. En effet, le Musée de Genève possède un bol samien tout à fait semblable à ceux de Banassac, comme terre, vernis et ornementation, portant l'inscription :

SEQVANIS FELICIT····

Il a été trouvé à Genève même dans les travaux des Tranchées en 1862.

C'est aussi à la fabrique de Banassac qu'il faut rapporter un fragment du Musée d'Annecy, signalé par son actif et habile conservateur, M. Louis Revon. On ne lit plus que :

·····S FE··CIT···

Nous avons là évidemment le fragment d'un vase qui portait un salut à une population des Gaules; peut-être aux Allobroges.

Le commerce de poterie de Banassac rayonnait aussi vers le sud-est. En effet, le Musée de Nimes contient deux fragments de poteries samiennes avec de grandes lettres du module et de l'aspect de celles des inscriptions de la fabrique dont nous nous occupons. Le Musée de Saint-Germain possède aussi un fragment avec une de ces grandes lettres, trouvé à Orange.

II

Par suite de l'obligeante intervention de M. Cérès, tout le produit des premières fouilles de Banassac a été acheté par le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain. J'ai donc pu l'étudier avec soin. J'ai reconnu sur divers vases et fragments de vases 76 sigles. Mais ces sigles ne sont pas répartis indistinctement sur toutes les formes de vases.

Certaines séries, comme les grands bols, ornés en relief à l'extérieur, comme les petites tasses basses tout unies et sans anses, etc., n'en contiennent pas.

Parmi les plats :

5, dont un avec deux petites anses, portent en grandes et belles lettres :

SVARAD·M

6, avec ou sans anses, en lettres de même grandeur que les précédentes, mais beaucoup moins belles, parfois presque informes :

VARA

Les A sont généralement barrés, il en est pourtant qui ne contiennent qu'un point ou même rien entre les jambages. Dans un ou deux de ces sigles on voit en avant une petite s inclinée et en arrière en haut un petit D, ce qui fait :

ˢVARA ᴰ

1 plat a un sigle illisible par suite de la mauvaise formation des lettres qui ne figurent qu'une série de barres plus ou moins droites.

Parmi les assiettes,

4 plates, dont une au moins avec deux petites anses, portent en assez bonnes lettres, mais très maigres et à très faible relief :

BIRACI

L'I final parait parfois être accouplé à un F.

3 assiettes creuses, avec le sigle en petites lettres peu nettes :

COCCIL · M

Deux piles d'assiettes creuses déformées par un coup de feu et soudées par la vitrification, phénomène dont j'ai parlé précédemment, paraissent porter le sigle :

M · COC

1 assiette plate avec

PERRIMM

1 assiette FIVLIAEM

l'A sans barre, pas de point entre F et I et entre E et M.

3 assiettes avec sigle rétrograde dont la fin est mal écrite

V I CRIISI

qu'on peut lire V.I.CRESI. Il n'y a pas de points entre les lettres V, I et C, mais elles sont suffisamment espacées pour reconnaitre très clairement qu'elles sont indépendantes les unes des autres. L'E est formé de deux I comme cela a lieu fréquemment dans les sigles figulins des premiers temps.

6 assiettes, enfin, avec des sigles trop effacés ou trop mal écrits pour être lus.

1 assiette à anses portant au centre une fleur à huit pétales séparés par huit rayons.

Parmi les tasses ou gobelets coniques :

1 CRICIRO · OF

1 FMAE

L'F du commencement moitié moins grand que les autres lettres est au niveau du haut de l'M, l'A sans barre.

2 DOMITVS et DOMITVSF

3 GIIAMIhh

Le G est fait comme un C dont la base rentre dans l'arc de cercle; les deux I peuvent valoir un E; l'A a un point au centre; les deux L finales sont simplement des I avec une petite barre formant angle aigu à la base h. Toutes ces formes sont très archaïques.

1 tasse conique contient dans un cartouche orné à chaque extrémité d'un triangle renversé avec point central :

FEAGE

Toutes les lettres sont étroites sauf le G qui est fort large ; l'A avec un point au bas.

4 sigles illisibles.

Parmi les tasses à deux bourrelets, c'est-à-dire resserrées sur la panse :

3 portent

COWICA

Dans toutes les trois l'M est renversée.

1 où je lis avec doute :

VLLICINIV

6 avec sigles illisibles.

Parmi les tasses basses, à deux petites anses :

1 GIIAMIhh

1 IAIA

Les A ont les deux jambages qui ne se relient pas au sommet et pour barrage un simple point au centre.

2 NIGRI ou NIGRF

3 MANF

L'A n'est pas barré ; l'F moitié plus petit que les autres lettres est au niveau du sommet de l'N et même un peu plus haut.

12 avec marques illisibles dont 5 au moins sont évidemment le même sigle.

Le nombre des sigles illisibles ne doit point étonner; il faut se rappeler qu'on a à faire à des rebuts de fabrication.

1 tasse basse à petites anses contient comme sigle un cartouche avec deux bandes longitudinales sans aucune lettre.

1 dernière a une fleur assez confuse, pourtant certainement distincte de celle qu'on voit dans une assiette, citée plus haut.

Cela fait pour les seules poteries de Banassac, déposées au Musée de Saint-Germain, soixante-seize sigles.

Sur ces soixante-seize sigles j'ai pu constater vingt-un types parfaitement distincts. Un seul de ces types GIIAMIhh se trouve sur deux formes de vases. Il est une fois sur une tasse basse à petites anses et trois fois sur des tasses ou gobelets coniques. Cela nous montre que la division du travail chez les Romains en Gaule, au moins pendant l'époque lugdunienne, était portée à un point extrême. Non seulement dans l'art de la terre, comme dit notre ami M. Fillon, chaque ouvrier avait sa spécialité, mais encore dans la poterie chaque ouvrier ne faisait qu'une seule et même forme de vases. C'est pour cela que les formes des vases romains sont si peu variées.

L'étude de la fabrique de Banassac nous montre encore que les sigles figulins ne sont pas des estampilles de propriétaires de four, des marques de fabrique dans la véritable acception du mot, mais des marques d'ouvriers signant leurs propres œuvres. Œuvres d'auteurs divers qui, comme à Banassac, pouvaient être cuites dans un seul et même four.

Ces deux conclusions, importantes au point de vue de l'histoire de l'industrie, sont entièrement nouvelles. Elles découlent de l'analyse exacte et minutieuse des faits et ont été obtenues par l'emploi des méthodes rigoureuses.propres aux sciences naturelles.

III

Il ne me reste plus, maintenant, qu'à comparer les sigles trouvés à Banassac avec ceux signalés ailleurs. Je vais le faire en indiquant autant que possible le genre de vase sur lequel ils se montrent. Il va sans dire que je ne m'occupe que de la poterie samienne.

BIRACI : n'a pas encore été signalé ailleurs que je sache.

COCCIL.M : à Vienne, Isère, d'après M. Allmer, sur une assiette comme à Banassac et à Londres.

COCCILLM, Flavion en Belgique, avec une monnaie de Commode de 180 à 192 de notre ère. COCCILLI, Wilderspool. COCCILLI.M, Londres, Newington, York. La marque de Vienne vient certainement de la Lozère; quant aux autres elles peuvent appartenir à un autre ouvrier potier.

COMICA : je ne connais pas cette marque ailleurs. COMICVS est indiqué de Paris.

V I CRIISI, rétrograde. CRESI M et OF.CRESI ont été indiqués de Londres.

CRICIRO.OF : M. de Fontenay cite CRICIRO à Autun. On l'a aussi trouvé sous cette forme à Bordeaux, à Poitiers et à Voorburg en Hollande; rétrograde à Neuwied dans la Prusse Rhénane; CRICIRO FIICI, à Augst, en Suisse. Celui de Suisse, avec son E archaïque, peut venir de Banassac. Les autres me semblent devoir être attribués à un homonyme du nôtre.

DOMITVs et DOMITVSF : la seconde de ces formes est signalée à Vienne, par M. Allmer, dans une tasse; or, à Banassac, c'est aussi dans une tasse que se trouve ce sigle, indiqué également à Paris et à Londres. DOMITUS, dans l'Allier, par Tudot, Londres, Sandwich, en Angleterre.

FEAGE : je ne connais ce sigle que du Temple de Diane à Nîmes, cité par M. Aurès, au fond d'une coupe conique et dans un cartouche avec triangles comme à Banassac.

GIIAMILL : cité seulement par M. Allmer sous la forme CIIAMILI. Il est évident que c'est le même sigle. Il y a défaut de lecture. Ayant eu quatre exemplaires à ma disposition je suis sûr de ma version.

IAIA : pas connu.

FIVLIAEM : n'est pas connu non plus. Le sigle qui s'en rapproche le plus est OF IVLIAE M cité par Tudot comme ayant été trouvé dans l'Allier. Les IVLI, IVLIAE et IVLIVS sont communs, surtout en Allemagne, mais ne paraissent pas se rapporter à notre sigle.

FMAE : M. de Fontenay cite MAE à Autun, à lettres très incorrectes comme dans le sigle de Banassac. MAE a aussi été trouvé au Luxembourg, à Paris.

MANF : le Musée d'Annecy possède MAN, indiqué, par M. Revon, comme trouvé dans les Fins. On l'a rencontré aussi à Bâle, et M. Allmer, d'après M. Revon, le donne de Genève avec accouplement de M et A.

NIGRI ou NIGRE : la seconde version n'est pas citée. La première a été indiquée d'Autun par M. de Fontenay. Précédée de OF on la donne de Bavay, de Flavion en Belgique, de Londres. NIGR avec ou sans OF se trouve plus fréquemment encore, Tours, Paris, Amiens, Bavay, Windisch, Vechten, Londres, Richborough.

PERRIMM : n'est citée qu'à Windisch en Suisse sous la forme PERRIMN, qui doit être une mauvaise lecture.

SVARAD.M et VARA : M. Allmer signale SVARA à Vienne, sur un plat et le figure en grandes lettres élégantes tout comme à Banassac. Ce sigle a aussi été indiqué à Augst et à Windisch en Suisse Tudot le donne de l'Allier. Steiner mentionne deux exemplaires de VARA à Augst. L'Allier n'est séparé de la Lozère que par un département, l'Isère aussi; quant à la Suisse, nous avons vu que les poteries à inscriptions de Banassac y pénétraient. Tous ces sigles probablement partent d'une source commune, la fabrique de Banassac.

VLLICINIV ? pas connu.

Cette comparaison des sigles de Banassac avec ceux qui ont été signalés ailleurs confirme les conclusions de la deuxième partie de ce travail. Comme on vient de le voir, toutes les fois qu'il m'a été donné de connaître la forme des vases portant les signatures, j'ai constaté que ces signatures étaient sur des vases de même forme, de même nature que ceux portant les signatures analogues de Banassac. Le même ouvrier faisait donc toujours le même vase.

De plus, la comparaison des sigles nous montre que les potiers romains étaient beaucoup plus sédentaires qu'on ne l'a admis jusqu'à présent. On les représentait volontiers courant le monde, passant d'une fabrique à l'autre. Je crois qu'il faut beaucoup en rabattre. Ce n'est pas eux qui voyageaient, mais bien leurs produits. Ainsi à l'époque lugdunienne les vases fabriqués chez les Gabales, au milieu des montagnes de la Lozère, se répandaient dans la Suisse, atteignaient la Belgique et même peut-être passaient en Grande-Bretagne, tandis que les potiers restaient tranquillement chez eux. Toujours est-il que Banassac fournissait des poteries samiennes à l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.

GABRIEL DE MORTILLET.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1878

VIII. — RADIATION SOLAIRE

Températures maxima observées au soleil, à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
29 janvier 1878....	4°8	12°	29°
17 février.....	10	18	35.5
29 mars.....	16	26	41
15 avril.....	21.2	29	43.5
18 mai	27.2	35	45
27 juin	29	38	46
22 juillet.....	31.8	43.2	52.3
13 août.....	26.6	36	50
8 septembre	27.2	37	50.3
5 octobre.....	20.5	28	46
4 novembre,.....	5	13	31.5
28 décembre.....	7.2	13.3	28

Maximum de l'année: 52° contre 53 obtenus en 1877 et 57 en 1876 Minimum 28° comme l'année dernière. Celui de 1876 avait été de 27 degrés.

IX. — ORAGES

Annecy a essuyé le premier orage de la saison le 14 mai ; un coup de foudre l'a signalé dans cette ville,

mais il ne paraît pas s'être étendu sur le département. Il y a ensuite jusqu'au 30 août une succession de douze orages, après lesquels survient une interruption assez longue, déjà remarquée les années précédentes, puis enfin les dernières bordées, qui prennent place, cette année, aux 25 et 27 octobre. La grêle est tombée le 16, le 24 et le 28 mai, et le 6 août, causant passablement de dégâts. Les autres orages se sont fait surtout remarquer par l'abondance des averses qui les ont accompagnés.

X. — Lac Léman

Eu égard à la fraîcheur de l'été, la crue du Léman n'a pas été aussi forte que les deux dernières; elle est toutefois supérieure à la moyenne, parce que la quantité de neige tombée dans le bassin du haut Rhône a été relativement grande, bien qu'elle se tienne loin de celles mesurées en 1876 et 1877. Le limnimètre du port de Thonon a donné sa plus haute cote du 31 août au 1er septembre; elle s'est élevée à 1m,85. La moyenne présentée dans notre compte-rendu de 1876 et qui se rapporte à une période de dix-sept ans, n'est que de 1m,65.

XI. — Lac d'Annecy

S'il y a excès pour le bassin du Léman qui est alimenté par la fonte des neiges, il en sera de même, à plus forte raison, pour le lac d'Annecy, sur lequel agissent principalement les pluies. Puisqu'en effet l'année 1878 a présenté un caractère très pluvieux, la tenue du niveau de notre lac s'en est naturellement ressentie. On en jugera par le tableau suivant, qui donne les moyennes mensuelles de ce niveau, comparées avec les moyennes des cinq années antérieures.

Hauteurs moyennes annuelles du lac d'Annecy.

	5 ans.	1878.	Différ°.		5 ans.	1878.	Différ°.
Janvier.	0m50	0m66	+0m16	Juillet..	0m60	0m70	+0m10
Février.	0.47	0.61	+0 14	Août...	0.53	0.65	+0.12
Mars...	0 64	0 67	+0.03	Septbre..	0.47	0.55	+0.08
Avril..	0.63	0 91	+0.28	Octobre.	0.45	0.49	+0 04
Mai...	0.71	0.97	+0.26	Novbre..	0.50	0.64	+0.14
Juin...	0.64	0.86	+0.22	Décbre..	0.61	0.62	+0.01

Année moyenne: 0m562. Année 1878: 0m694. Différence + 0m132.
Hauteurs extrêmes observées en 1878 : 1m14 le 3 mai, 0m37 les 19 et 20 octobre. Les moyennes inscrites dans notre résumé de 1877 (seize ans d'observation) sont respectivement 0m98 et 0m12.

XII. — Résumé agricole

Les pluies prolongées des mois d'avril, mai et juin ont amené la coulure des cerisiers, noyers et poiriers, compromis les récoltes de froment et d'avoine, ainsi que des pommes de terre dont elles ont fait pourrir plusieurs plantations. Il y a eu beaucoup de foin, mais dur, ligneux, peu nutritif; le regain a été meilleur. Beaucoup de prunes et passablement de pommes; de châtaignes peu et de médiocre qualité. Bonne récolte de blé noir, de raves et de choux : ces productions automnales doivent leur réussite aux beaux jours de septembre et de la première moitié d'octobre.

Quant à la vigne, après avoir été sensiblement endommagée par les pluies de l'été, puis par les orages, elle a reçu des mois d'août et septembre une chaleur insuffisante, de sorte que la vendange a été fort maigre. On en aura une idée par le tableau suivant qui résume pour une période de dix années le rendement d'un vignoble situé aux environs d'Annecy.

Rendement d'un vignoble des environs d'Annecy.

Années.	Hectolitres.	Qualité.	Années.	Hectolitres.	Qualité.
1869	163	Ordinaire.	1874	157	Bonne.
1870	97	Excellente.	1875	63	Ordinaire.
1871	191	Médiocre.	1876	59	Bonne.
1872	35	Passable.	1877	123	Passable.
1873	32	Passable.	1878	80	Médiocre.

Année moyenne : 100 hectolitres ; qualité : ordinaire.

(La fin au prochain n°.) E. Tissot.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 AVRIL 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance.

La Société admet au nombre de ses membres effectifs M. Pissard, secrétaire de la mairie d'Annecy.

M. le Président fait connaître à la réunion la distinction qui vient d'être accordée au secrétaire de la Société, M. Louis Revon, récemment décoré de la croix de la Légion d'honneur, à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à Paris. M. le Président rappelle tous les titres qui justifient la distinction dont M. Louis Revon a été l'objet. Non seulement notre honorable collègue a consacré ses connaissances étendues, son zèle, son activité à la formation du Musée annécien qui compte aujourd'hui parmi les plus intéressants des départements de la France, et qui a servi de modèle à plusieurs; mais il a encore rendu des services importants comme correspondant du ministère pour les recherches archéologiques; il n'est pas un des savants préposés à la conservation des grandes collections publiques de la capitale qui n'ait eu à utiliser la collaboration précieuse de notre honorable collègue. Aussi M. le Président se fait-il avec plaisir l'interprète de tous les membres de la Société, pour féliciter M. Louis Revon sur la marque de distinction qui vient de lui être accordée par le gouvernement, et pour le remercier d'avoir ainsi procuré à la Société Florimontane l'honneur de compter un de ses membres parmi les rares savants français désignés, cette année, pour recevoir la plus haute et la plus enviée des récompenses.

La Société applaudit unanimement aux paroles de M. le Président.

M. Schitz, délégué de la Société à la réunion des Sociétés savantes à Paris, fait un rapport verbal sur cette réunion. M. Schitz a suivi les travaux de plusieurs sections, et il en donne une analyse très intéressante.

MM. Ducis et Constantin sont désignés comme secrétaires-adjoints pour rédiger, de concert avec M. L. Revon, le programme et les diverses communications se rapportant au congrès des Sociétés savantes savoisiennes qui doit avoir lieu à Annecy le 18 août prochain.

M. Ducis, donnant suite à ses communications précédentes sur l'antiquité du clocher et de l'église de Notre-Dame-de-Liesse, cite une donation de 500 flo-

rins d'or faite, le 10 janvier 1415, par Humbert de Villars pour réparer l'édifice de Notre-Dame-de-Liesse et achever le clocher après l'incendie du 5 février 1412; et celle de 600 florins avec un drap d'or, en 1422, par Pierre de Genève-Lullin.

Après l'incendie du 12 mai 1448, les murs de l'église et le sommet du clocher avaient été réparés, ainsi qu'il résulte des actes du 7 avril 1451 avec la famille Hudry, et du 26 février 1453 avec la famille Georges.

C'est ensuite de ces réparations qu'eurent lieu les fondations en l'honneur de saint Sébastien, du 6 octobre 1451, en l'honneur de saint Bernardin, du 8 novembre 1451, et en l'honneur de saint Laurent, du 28 janvier 1456, etc.

La donation de 80 florins d'or, du 14 octobre 1511, par Girard Desservetaz a eu pour objet, non pas la construction de la tour, dont le sommet était réparé depuis longtemps, mais le flèche et les clochetons; car il conste, par le minutaire de Reymond Georges, que la croix fut posée au sommet de cette flèche, *magni cymbalatorii*, pour le distinguer des quatre clochetons, le 13 février 1512. La flèche seule pouvait avoir été faite dans les mois de novembre, décembre et janvier, où l'on surseoit généralement aux travaux de maçonnerie.

M. Ducis fait connaître qu'il y avait à Annecy une corporation de marchands, dont le chef portait le titre de *Rex merceriorum*. Bernard Massot, investi de cette dignité par Charlotte d'Orléans, tutrice de Jacques de Savoie, duc de Nemours et comte de Genevois, donna, en cette qualité un diplôme de mercier à Reymond Vuillerme de Sévrier, en l'assistance de deux membres de l'association, le 20 novembre 1538. — Hugon, notaire.

Le meme cite un acte reçu par Reymond Georges, le 31 mai 1513, par lequel François de Miossinge et Claude Ducis, notaires, s'engagent sur serment à peine de tous dépens, à cette condition réciproque que le premier d'entre eux qui convolera en premières noces donnera à l'autre une paire de souliers et un bonnet, le tout de la valeur de quatre écus d'or au soleil. L'intérêt de cette pièce originale porte sur le premier acteur, qui, d'après Grillet, I, 282, acquit une certaine renommée par la traduction qu'il donna, en 1536, des poésies de Battista Mantuano, sur la réédition de Paris de 1513. Quant au second, Claude, fils de Jacques Ducis, aussi notaire, il a été quelque temps commissaire d'extentes du comté de Genevois, et devint, en 1531, syndic d'Annecy avec François Garin. La suite de sa famille est connue. Mais la quittance de l'engagement précité n'est pas encore trouvée.

M. Mirande, membre correspondant à Saigon, envoie à la Société une série de publications relatives aux productions et à la statistique de la Cochinchine. Il annonce le départ de plusieurs caisses de collections dont il fait hommage au Musée.

M. Constantin présente quelques considérations sur la *Prose en l'honneur de saint Nicolas*, qui a paru dans le dernier numéro de la *Revue*, et tâche de prouver que cette hymne est antérieure de plusieurs siècles au manuscrit que M. Serand a découvert à Talloires, et que M. Ducis fait remonter à la fin du XIIe siècle.

Il établit d'abord que les chants d'église appelés *proses* sont en vers rhythmés, c'est-à-dire qu'ils sont soumis à certaines règles qui ont un grand rapport avec celles de la versification française. En effet ils sont fondés sur un nombre déterminé de syllabes, sur l'assonance ou rime et sur une pause intérieure dans les grands vers : ce qui est la base de la poésie celtique (1).

Il démontre ensuite que la *Prose* en question renferme onze phrases musicales dont chacune contient deux, quatre ou six vers. La septième phrase ainsi que les deux suivantes, renferme une véritable stophe de six vers, que de nos jours on présenterait sous cette forme :

8	*syllabes.*	O beate Nicholae,
8	—	Nos ad portum trahe
7	—	De mortis augustia.
8	—	Trahe nos ad portum maris,
8	—	Tu qui tot auxiliaris
7	—	Pietatis gratia.

Comparant ensuite les formes poétiques de ce cantique à celles qui ont eu cours dans la poésie *chantée* du IVe au XIIe siècle, il en infère que cette pièce est du Xe siècle, selon toute probabilité.

Cette communication fera l'objet d'un article qui paraîtra dans la *Revue*.

M. Ducis fait observer que l'âge assigné par lui à cette pièce est celui des caractères du manuscrit, qui peut avoir été copié sur un plus ancien, et qu'il a distingué toutes les strophes dans la transcription qu'il a donnée à la Société.

Pr le Secrétaire,
Jules Philippe.

BULLETIN

Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie ne veulent quitter leur tribu pour venir travailler à Nouméa que sur une réquisition de l'administration pour les services publics. On emploie donc comme domestiques et ouvriers des Malabars (coulies indiens) et surtout des Néo Hébridais, notamment des noirs de Tanna et de Mallicolo, qui sont amenés par des navires et loués pour trois ans, moyennant un prix qui varie de 75 à 300 francs par tête à payer à l'introducteur, et de 12 à 20 francs par mois à payer au compte de l'engagé : celui-ci est en outre logé, nourri, habillé, soigné et rapatrié aux frais de l'engagiste. Beaucoup de ces Néo-Hébridais refusent de quitter leur place à la fin de leur engagement. De Tanna seulement, il en est venu 2,000.

—

Un calcul approximatif établit qu'il n'y a que 1,800,000 hectares cultivés dans les Philippines, soit seulement le *treizième* du sol. Or, cet archipel a certainement de 8 à 9 millions d'âmes.

Cette inculture ne doit être attribuée ni au climat, qui est extraordinairement favorable à la végétation, à cause de l'alternance de pluies abondantes; ni à la nature du sol, qui, volcanique en grande partie, est d'une fécondité sans rivale; ni à la plastique de ces îles, qui, par leur altitude variable au-dessus du niveau de la mer, se prêtent aux cultures les plus riches et les plus variées; ni, comme on l'a souvent dit à tort, à la paresse des indigènes, à leur répulsion pour le travail des champs; au contraire, à de rares exceptions, les Malais des Philippines sont une des races, ou plutôt un des ensembles de races les plus industrieux, les plus laborieux, les plus persévérants du Tropique.

La vraie raison, ou du moins la plus importante, c'est, en somme, l'absence de voies de communications.

(1) Zeuss, *Gramm. celtica*, p. 940, 2e édition.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 4

AVRIL 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	19°5	7°5	14°	718,2	»	1,4	57	18°	27°	20°	S	E-S-E	faible	couvert		0,64	7°
2	22,5	8,5	9,5	711,8	»	3,8	86	8,5	11	9	S	O-S-O	id.	id.	Pluie dès midi ; à 4 h., un peu de neige. A 10 h. soir	0,65	7,5
3	15	1	4,8	710,5	16,2	0,7	90	9	29,5	16,5	?	O-S-O	id.	id.	Bourrasque de pluie de 7 à 9 h. s. [pluie.	0,67	7,6
4	11,7	1,3	5,5	714	11	1,1	77	9,4	23	14,5	N	N	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,67	6,5
5	11	— 1	5,2	720,2	»	1,4	88	9,7	24	13	N	N	id.	beau		0,665	6,3
6	11,2	0,7	5,1	718,5	»	1,2	77	9,2	22	12	?	N-N-E	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,66	6,4
7	12,2	5,1	8,2	706,8	»	2,1	89	13,5	18,5	14,5	S	S-O	id.	couvert		0,65	6,7
8	13.5	5,3	8	704	1,2	2,7	86	6,5	9	6,3	S	O-S-O	fort	id.	Pluie légère intermittente t. le j. A 10 h. s. couv.	0,645	6,5
9	9,5	4	4,5	710,2	14,4	0,7	93	8,8	25	15	N	E	id.	pluie	Pluie le jour. Couvert à 10 h. s.	0,65	6,2
10	10	6,3	9	710,8	0,8	0,8	82	14,8	33,5	21	S-O	O	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,65	6,7
11	17,5	5	8,8	712,5	»	2,1	89	13,5	19,5	14,5	S	N	faible	couvert	Pluie et quelques grêlons à 3 h. s. A 10 h. s c.	0,65	7
12	15	0,5	2	714,5	28,2	1,1	85	2	6.5	3,3	?	N	id.	neige	Hr 0m,01 mêlée de pluie t. le jour jusqu'à 9 h. s.	0,67	6,2
13	2,5	— 2,5	2,2	712	10	gelé	85	6,5	32,7	16	S-E	N	id.	très beau	Couvert à 10 h. s.	0,67	6,3
14	9,5	2,3	7	710,6	»	id.	78	7,8	17	11	S	N	fort	couvert	Pluie de 5 à 8 h. s. A 10 h. couvert.	0,685	6
15	10	3	6,4	711,4	20,2	0,7	73	7,4	10	7,5	S	N	id.	pluie	Continuelle jusqu'à 5 h. s. A 10 h. s. beau.	0,73	6,1
16	8	1,7	4,5	712,4	9,6	0,4	90	6,5	14,7	9,3	S	O	id.	id.	Presque continuelle. A 10 h. s. couvert.	0,74	5,8
17	7,5	2,5	3	713	12,8	0,4	88	3	5	3,3	S	S-O	id.	id.	Continue pendant le jour. A 10 h. s. couvert.	0,77	5,4
18	7	— 0,5	6,4	715,4	1,3	0,5	78	4,8	17	10	?	S	id.	couvert	Pluie et neige à 1 h. s. A 10 h. s. couvert.	0,76	6,7
19	8,5	— 1,7	5	720,7	2	0,6	61	11,2	33	19	N	E	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,76	5,7
20	13,3	— 0,7	7	717	»	2,3	64	13	18	15	S	S-O	id.	couvert	Couvert à 10 h. s.	0,76	5,9
21	11.3	5,5	5,8	707,7	6,4	2,2	87	6,4	10,7	7,3	S-O	S-O	id.	pluie		0,76	6
22	8,5	4	6,5	713,8	19	2,9	88	8,4	24	14	S-O	S-O	id.	couvert	Pluie dans le jour.	0,76	5,9
23	10	— 0,3	10	713,1	1,3	4	74	14	32,5	20,5	S-O	O	id.	pluie		0,775	5,7
24	16,5	5,5	8,5	715,6	9,6	3,3	86	8,4	13	9,7	O	O-N-O	id.	couvert	Pluie dans le jour.	0,79	6
25	10,5	5,7	9,2	723,8	9,1	3,9	89	9	12	9,2	S-O	O	id.	pluie		0,80	6,2
26	11	3	8,9	720,3	1	2	98	10	15,5	12	O	S-O	id.	id.		0,79	6
27	12	4	10,8	714,8	2,4	3,3	67	10,2	14,5	11,3	O	S-O	id.	couv. 1/2		0,79	5,9
28	13,7	5,5	11	712,8	»	2,6	74	12,5	18	13,5	N	S-O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,78	7,5
29	15,7	7,5	9,5	717,7	»	5,2	66	10,8	30	19	N	N	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,76	7,5
30	13,5	2,5	9	723,8	»	6,6	61	11,5	34,5	21	N	N	id.	beau		0,75	6,2
Moyennes ou Totaux.	11°92	2° 84	7°17	714,27	176,5	36,2	80,5									0,716	6°38

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — No 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Séance publique de la Société Florimontane : rapport de M. C.-A. Ducis sur le concours d'histoire; liste des lauréats. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude), suite, par M. C. Dunant. — La céramique soumise aux méthodes des sciences naturelles, par M. Gabriel de Mortillet. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1878 (suite et fin), par M. E. Tissot. — Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy (18-20 août 1879). — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1878

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Séance publique du 8 mai 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu, le 8 mai, une séance publique dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, que l'Administration a bien voulu mettre à sa disposition, pour la lecture du rapport du jury et la proclamation des lauréats du concours d'histoire, fondé par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy.

Sur l'estrade ont pris place le Président et les deux Vice-Présidents. M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, M. le Préfet, M. Jules Philippe, député, M. l'Inspecteur d'Académie, plusieurs autres fonctionnaires, l'élite des diverses classes de la société d'Annecy, assistaient à cette solennité.

A cinq heures, M. LE PRÉSIDENT a déclaré la séance ouverte, et a donné la parole à M. DUCIS, rapporteur de la Commission d'examen :

MESSIEURS, MESDAMES,

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, devaient être décernés pour le concours de 1878 à la poésie pour un tiers, et à l'histoire pour les deux autres tiers, selon l'ordre établi par l'acte de fondation.

Les concurrents pour la poésie ont été moins nombreux que les années précédentes. Ce résultat était prévu et attendu. Précédemment, la liberté du choix du sujet exposait notre concours de poésie à se grossir de pièces refusées ou couronnées ailleurs, comme nous avons eu l'occasion de le constater plus d'une fois.

La désignation du sujet a eu pour résultat d'écarter des productions d'origine douteuse, de provoquer des travaux réellement inspirés par le programme, et rentrant mieux dans les vues des fondateurs. Si aucune des pièces présentées n'a été jugée digne du prix, il ne faut pas en conclure qu'elles fussent toutes sans mérite, bien loin de là. Aussi le jury a-t-il jugé à propos de maintenir les mêmes sujets pour le concours de 1879, et de permettre aux concurrents de 1878 de présenter de nouveau leurs pièces, auxquelles ils doivent apporter quelques corrections.

Le prix du concours de poésie de 1879, augmenté de celui de 1878, qui n'a pas été distribué, arrivera à la somme de 400 francs, ainsi que la Société l'a fait publier dans les journaux.

C'est pour la seconde fois que nous avons l'honneur de décerner le prix d'histoire devant l'auditoire distingué qui veut bien témoigner par sa présence de l'intérêt qu'il porte aux études historiques, aux arts et à la poésie.

La Société Florimontane a constaté avec bonheur que le nombre des concurrents de 1878 a surpassé de plus d'un tiers celui de 1876. Cette progression atteste un vrai mouvement historique. Convaincus qu'il a été provoqué, et qu'il est entretenu par l'utile institution de nos concours, nous ne saurions passer outre sans exprimer hautement nos félicitations et nos remercîments aux généreux fondateurs de cette œuvre patriotique.

Il n'est pas si facile d'écrire une histoire, une biographie, une dissertation archéologique. Ce travail exige des études et des connaissances variées, de pénibles recherches, un certain talent de coordination et un sentiment critique élevé. L'esprit positif et scrutateur de notre époque aime à pénétrer dans l'organisation des communes par les franchises féodales, les actes consulaires, les statistiques locales; dans les mœurs par les titres de famille, les usages et fêtes populaires; il aime à se rendre compte des progrès de la cité ou de la province, des grandes institutions, des industries, des vicissitudes administratives, en regard

de l'histoire contemporaine. La tâche est rude, les sentiers sont peu battus, les archives encore peu connues, quand elles n'ont pas été dispersées ou même détruites. Il n'est donc pas de trop de l'appui des concours, pour stimuler l'activité intellectuelle dans cette voie qui nous met en possession de l'expérience des siècles.

Eh bien ! nous aimons à le proclamer : les travailleurs sont résolument à l'œuvre; peu à peu le jour se fera dans notre histoire provinciale. Vous en jugerez par l'analyse que nous allons faire des pièces du concours. Elle paraîtra peut-être sévère à quelques-uns. Dans tous les cas nous croyons qu'elle n'est que juste et impartiale.

Premier ouvrage : *Six mois de l'histoire de Savoie,* c'est-à-dire d'octobre 1847 à avril 1848. Manuscrit in-4° de 302 pages.

Le programme du concours portait : « Un mémoire sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de *biographie,* se rapportant à l'un des départements savoisiens. »

Or, le mémoire en question est défectueux sous le rapport du style et de l'économie. L'histoire des événements de Turin, de Milan et d'autres contrées de l'Italie, y tient la plus grande place. Le peu qui concerne la Savoie, est encore incomplet, car l'auteur ne relate que ce qui s'est passé à Chambéry, comme s'il n'y avait pas eu de manifestations dans d'autres provinces.

Il y a plus. Sans doute il est difficile d'écrire l'histoire, sans toucher à la politique de l'époque que l'on traite; mais, par là même que l'histoire est le récit des faits passés, ces faits ne tombent dans son domaine que lorsque la phase sociale qu'ils ont marquée, est accomplie, que les passions du temps sont apaisées, ou plutôt, qu'elles ont fait place à d'autres.

Le mouvement social qui a repris, dès 1848, un développement plus accentué, n'a pas encore parcouru toutes ses étapes, et si nous ignorons le terme de notre course, nous savons du moins que nous sommes encore en marche. L'histoire de l'une des phases de cette évolution appartient donc encore à l'époque contemporaine.

La Société Florimontane s'étant fait une loi de s'abstenir de toute discussion religieuse ou politique dans ses travaux, doit naturellement écarter du concours les productions dont l'examen et le jugement l'entraîneraient hors du cadre qu'elle s'est tracé pour elle-même. Ce n'est pas une dissertation plus ou moins littéraire pour ou contre tel ou tel ordre de choses que la Société entend couronner, mais c'est une œuvre nourrie et appuyée de documents authentiques. Le but des fondateurs du concours a été de provoquer des recherches pour mettre en lumière tant de documents intéressants, qui, après avoir échappé à de regrettables destructions dans des temps malheureux, allaient peut-être subir le même sort par l'indifférence de notre époque pour le passé, sans les patientes investigations de quelque amateur de chroniques locales.

Deuxième ouvrage. Ces principes expliqueront encore le jugement de la Commission sur un autre mémoire présenté par le même auteur : *Le petit-fils d'un homme d'autrefois, Etude biographique sur le marquis Léon Costa de Beauregard,* manuscrit in-4° de 135 pages.

La première partie donne un précis historique de la famille Costa de Beauregard dès son établissement en Savoie, au XVIIe siècle. L'auteur nous montre plusieurs de ses membres occupant un rang distingué dans les armes, les sciences et les lettres; le dernier, Léon, était, sans contredit, la plus haute personnification de la loyauté, de l'honneur et du patriotisme.

La seconde partie n'est, pour ainsi dire, qu'un épisode du mémoire précédent, restreint à la vie publique de ce personnage et traité en forme de panégyrique. Or, déjà, en 1865, le regretté M. Burnier disait que « l'histoire ne prononcera son dernier mot sur cette « imposante figure que lorsque les passions du mo- « ment se seront calmées, et permettront d'en mieux « saisir les traits. »

Ce qui était vrai à cette époque, l'est encore plus aujourd'hui, pour les motifs invoqués tout à l'heure.

D'ailleurs, un éloge n'est pas toujours une biographie. Celle-ci exige, comme l'histoire qu'elle personnifie, un ensemble de matériaux qui, coordonnés avec l'histoire du temps, donnent la physionomie complète du personnage et la place exacte qu'il a occupée dans la société.

Toutefois la Commission se plaît à reconnaître dans ce dernier travail un style plus correct, une allure plus littéraire que dans le précédent.

Elle aime à proclamer aussi qu'en dehors de la politique il y a dans les deux mémoires d'excellents tableaux historiques sur la Savoie, inspirés par un véritable amour de la patrie.

Troisième ouvrage : *Essai historique sur les représentants de la Savoie aux assemblées législatives de la Révolution, avec notices biographiques.* Manuscrit de 107 pages in-8°.

Un coup d'œil préliminaire sur l'histoire de la Révolution jusqu'à l'Empire occupe la première moitié de l'ouvrage, et ne touche qu'assez superficiellement à l'histoire de Savoie. Le point de vue où s'est placé l'auteur, est de nature à provoquer l'application du principe adopté par la Société Florimontane de s'abstenir de toute discussion politique sur des questions dont l'état actuel des choses ne permet pas encore de saisir la véritable portée.

Les biographies, qui remplissent la seconde partie de l'ouvrage, pourraient être intéressantes si l'on voyait les personnages agir au sein des assemblées politiques de cette époque; mais isolées de ce milieu vivant, ces notes biographiques manquent de vie et d'intérêt, et n'apparaissent que comme une froide énumération des représentants élus, des votes qu'ils ont émis sur des questions dont l'importance échappe souvent à la mémoire. L'auteur aurait pu donner une idée plus complète de chaque personnage, et répandre de la variété dans son travail, s'il était entré dans quelques détails sur leurs rapports sociaux ou sur leur vie de famille.

Nous passons au quatrième ouvrage : *Mémoires sur l'histoire de la commune de Sciez en Chablais,* remplissant seize cahiers manuscrits, dont cinq de pièces justificatives, avec plans locaux; le tout formant environ 600 pages in-8°.

La méthode de l'auteur consiste à présenter successivement la monographie de chaque village, couvent, château, avec détails sur les familles. C'est le genre

qui peut le mieux intéresser les habitants des divers hameaux, à travers lesquels l'auteur a entrepris des promenades historiques et descriptives. Mais, si cette méthode a l'avantage de pouvoir donner une idée nette et un tableau plus complet de chaque localité, elle expose nécessairement à des redites en raison des rapports que ces localités ont pu avoir entre elles, comme membres d'une même commune, défaut que l'on ne saurait éviter, si ces rapports n'ont pas été indiqués antérieurement. L'auteur n'a pu y échapper, d'autant plus qu'il a poussé son principe jusqu'à l'extrême, et que, sous prétexte de procéder plus méthodiquement, il a trop fractionné ses études, pour que le lecteur puisse bien embrasser l'ensemble. Si, du moins, chaque section offrait une suite enchaînée de faits; mais il y a tel déplacement qui ne peut se justifier, comme la biographie des curés avant la discussion des origines de la paroisse, l'opération des affranchissements féodaux du siècle dernier avant l'œuvre du cadastre qui en a été l'introduction. Il en est de même de l'observation sur les tendances de Genève, qui est tout à fait prématurée à la place qu'elle occupe, et nécessairement incomplète avant les faits qui l'ont motivée. Ailleurs, c'est une institution particulière, comme la *Société des bons amis,* qui figure dans un précis d'organisation primitive du diocèse.

Le coup d'œil préliminaire du troisième cahier semble mieux convenir au premier. Nous passons sur certaines erreurs de détails et de dates faciles à corriger. L'auteur, qui a le mérite de donner les variantes successives de l'orthographe de chaque nom de localité, s'aventure un peu trop en fait d'étymologies, comme dans celles de Filly, de Nernier, de Nyon, etc.

On sait que les annales des familles patriarcales, qui se maintiennent pendant des siècles, forment une bonne part de l'histoire des villages, mais pour qu'on puisse en parler, il faut que le rôle qu'elles ont joué, rentre dans le mouvement social du pays, qu'elles aient créé d'utiles institutions, ou qu'elles aient exercé des charges plus ou moins importantes.

Certaines généalogies qui émaillent ces mémoires, pourraient être renvoyées aux notes finales, et surtout elles ne devraient pas toucher aux intérêts des personnes encore vivantes.

Ces divers mémoires sur Sciez ne forment pas encore une histoire. C'est un recueil de notes et de documents, qui doivent être coordonnés. C'est une riche collection de matériaux, fruits d'un pénible labeur, qui, moyennant certaines modications, pourraient composer un tout complet. L'auteur a besoin de se former au style de l'histoire, qui n'est pas le sans façon de la causerie, et qui surtout doit avoir au moins pour base la correction grammaticale.

Cinquième ouvrage : *Le B. Boniface de Savoie, religieux de la Grande-Chartreuse, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, sa vie, son histoire, son siècle.* Manuscrit in-4° de 158 pages, 23 chapitres.

L'auteur débute par un sommaire historique de Béatrix de Genève et de Thomas Ier de Savoie, son époux, de leurs enfants et petits-enfants, parmi lesquels on compte les épouses de saint Louis, roi de France, de son frère le roi de Sicile, d'Henri III, roi d'Angleterre, de son frère Richard, empereur de Germanie, etc.

Après la solide dissertation de M. T. de Lortay dans la *Revue des questions historiques,* juillet 1870, il n'est plus permis de révoquer en doute le fond historique de l'enlèvement de Béatrix dans la vallée du Furan en Bugey, ni son mariage avec Thomas de Savoie dans l'église de Rossillon.

L'auteur a passé sous silence la principale des fondations pieuses de Béatrix, celle de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Semnoz, près d'Annecy, qui devint la nécropole de la famille princière de Genève, à commencer par son père Guillaume Ier et par elle-même, ainsi que le constate son épitaphe. Contrairement à l'assertion plusieurs fois répétée de l'auteur, elle n'a pu être inhumée à Hautecombe, où son tombeau n'existe pas, et la note obituaire de cette maison, de 1230, sans indication de nom, ne peut être appliquée à une princesse décédée en 1257. Voir *Revue savoisienne,* 1875, janvier, février, mars.

L'éloge de Béatrix ne serait-il pas un peu trop absolu ? Certainement on ne peut que la louer d'avoir donné une éducation chrétienne à ses enfants, mais on ne saurait la louer de leur avoir obtenu des commendes ecclésiastiques, sans se préoccuper de leurs aptitudes. De cinq enfants destinés à l'Eglise, il n'y en eut, en effet, que deux qui aient montré par leur conduite, qu'ils y étaient vraiment appelés. Ajoutons que la Maison de Savoie n'était pas la seule à se laisser quelquefois entraîner dans ce genre de sollicitudes.

L'auteur donne ensuite la vie de son héros : chartreux d'abord, puis évêque de Belley, enfin primat d'Angleterre à Cantorbéry, par l'influence de sa nièce, reine d'Angleterre. Après le récit de son sacre au concile de Lyon, 1245, suit un coup d'œil rétrospectif sur l'introduction du christianisme dans la Grande-Bretagne et sur les prédécesseurs de Boniface : Lanfranc de Pavie, saint Anselme d'Aoste, le martyr saint Thomas Becket, Etienne Langton, saint Edmond. Puis il signale l'attitude de l'épiscopat anglais d'origine normande, en face duquel se placent les premières luttes de Boniface. L'incident du don de sa bibliothèque à la Grande-Chartreuse aurait dû avoir sa place plus haut.

Boniface revint en Savoie avec un train princier, comme il convenait à l'oncle de quatre grands monarques, fit le pélerinage de Rome, à l'appel du Souverain-Pontife, qui aurait voulu lui confier la défense de l'Eglise contre les factions de l'Italie ; charge pleine d'avenir pour Boniface, s'il avait eu de l'ambition.

Son retour en Angleterre est marqué par la fondation de plusieurs hôpitaux, et sa sollicitude pour les progrès de l'université d'Oxford, où brillait, entre autres, l'illustre Roger Bacon.

Un second retour rapide dans sa patrie eut pour objet de faire rendre la liberté à son frère prisonnier, de rétablir la paix par l'intermédiaire de ses neveux, le roi de France et l'empereur de Germanie, d'assurer contre les divisions féodales l'avenir de la monarchie de Savoie.

A peine rentré en Angleterre, on le voit porté à la présidence du conseil d'Etat par le parlement d'Oxford, en 1258, pour essayer de concilier Henri III soit avec ses barons, soit avec Louis IX. Il est régent du

royaume pendant l'absence d'Henri III jusqu'à l'arbitrage du roi de France, auquel il prête son appui aussi bien qu'aux Juifs, persécutés par la noblesse. Conseiller infatigable de la modération, il est le sauveur de la famille royale et de l'unité nationale.

Enfin, épuisé par les travaux, il revient en Savoie et meurt à Sainte-Hélène-du-Lac, en 1270.

Sans exhumer aucun fait inconnu, ni aucun document historique qui eût été ignoré jusqu'ici, l'auteur a recueilli des écrivains nationaux et étrangers un ensemble de traits, d'où Boniface apparaît comme un personnage presque nouveau dans l'histoire politique du XIIIe siècle. Nous avons constaté que l'auteur a souvent copié mot à mot, sans guillemeter, des pages et des tirades entières, et qu'il a, en outre et de la même manière, grossi son ouvrage de plusieurs épisodes qui n'ont rien à faire dans la biographie du héros, ou qui n'ont avec elle que des rapports éloignés, comme l'histoire des Flagellans, la chute du Mont-Granier, la description des tombeaux de grands personnages, à propos des conjectures qu'il fait sur celui de Boniface, etc. Ces hors-d'œuvre et autres semblables auraient dû être renvoyés aux notes finales.

S'inspirant de quelques traits généraux fournis par certains textes, l'auteur a composé, à la manière du roman historique, des tableaux d'intérieur de famille, des scènes de vie intime, des portraits physiques et moraux, qui ne sont pas sans mérite; mais l'exubérance des détails et de sa phraséologie fatigue le lecteur, et trahit trop la part qu'a eue l'imagination dans ce travail. Après s'être étendu avec complaisance sur toutes les qualités et vertus de ces personnages, l'auteur aurait mieux fait de ne pas les rappeler si souvent.

Par contre, n'a-t-il pas laissé trop dans l'ombre le rôle qu'a joué à la cour d'Angleterre un des frères de Boniface, Pierre de Savoie, qui y jouissait d'une confiance presque illimitée?

En citant la chronique d'après laquelle Boniface, lors de son premier voyage en Savoie, aurait établi plusieurs familles de sa suite dans ses terres, l'auteur aurait pu ajouter que ces familles, exilées d'Angleterre depuis le meurtre de saint Thomas Becket, avaient été ramenées de Hollande.

C'est encore pendant le séjour de Boniface en Savoie que mourut son oncle maternel, Guillaume II, comte de Genevois et père de la première abbesse de Sainte-Catherine-du-Semnoz, fondée par sa mère Béatrix.

C'est à la même époque qu'à la demande de cette dernière et de ses frères Philippe et Thomas de Savoie, Boniface accorda des franchises à la chartreuse des Portes dans le Rossillon, qui était de son apanage. Il chargea sa mère Béatrix de les faire exécuter, et c'est l'objet des Lettres-patentes qu'elle donna à Pierre-Châtel, le 21 septembre 1253. Voir *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry,* IV.

En parlant de la cession de l'hommage de dix familles de Saint-Didier à Rodolphe, archevêque de Tarentaise, l'auteur aurait bien fait d'expliquer qu'il s'agissait de Saint-Didier-de-la-Bâthie près d'Albertville, où l'on voit encore les ruines du château des archevêques.

L'évêque de Genève, contre lequel fut faite l'enquête de 1227, était Aymon de Grandson, et non Pierre de Cessons, ainsi que l'a établi Edouard Mallet. Voir le *Regeste genevois*.

Nous n'avons trouvé nulle part la preuve des exactions de Rome sur l'Angleterre au temps d'Henri III. Peut-être les a-t-on confondues avec les droits ordinaires dus au suzerain depuis que l'Angleterre s'était déclarée lige du pape, au temps de Grégoire VII.

Nous pensons avec l'auteur que Rohrbacher, assez souvent hostile à la Maison de Savoie, a commis une grave méprise, en rangeant dans le parti des barons insurgés Boniface, qui n'eut jamais d'autres intérêts que ceux de son église et de la famille royale. Mais nous ne trouvons nullement fondé le reproche que l'auteur adresse à Boniface à propos de son testament, qui est, dans son genre, aussi édifiant que celui de saint François de Sales. Ni l'un ni l'autre n'ont entendu écrire un ouvrage ascétique dans le dispositif de leurs dernières volontés.

Nous avons hâte de mettre fin à cette critique, et de féliciter l'auteur de l'esprit distingué qui a inspiré son travail, des hautes considérations philosophiques qui en relèvent l'importance, du patriotisme éclairé qu'il montre partout, de l'élégance de sa diction, qualités qui, toutefois, ne peuvent racheter tous les défauts que nous avons signalés.

Sixième ouvrage : *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge.* Un volume imprimé de 270-CLXXIX pages, 16 chapitres, 34 pièces justificatives.

L'auteur rapporte dans l'ordre chronologique les origines de la famille de Ternier (Xe siècle) et sa vassalité de l'évêché de Genève à l'encontre des prétentions des comtes de Genevois et de ceux de Savoie. Il nous montre les modestes commencements de Saint-Julien au XIIIe siècle, raconte les luttes de ces contrées avec les cantons de Genève et de Berne dans le XVIe et les excès qui s'ensuivirent, constate l'établissement de la judicature-mage de Saint-Julien pour les bailliages de Ternier et Gaillard, après la cession du pays de Gex à la France, en 1601, et entre dans quelques détails de chronique locale du XVIIe siècle. Viennent ensuite les occupations française et espagnole au XVIIIe siècle, les nouvelles limites avec Genève dès 1754 et l'érection de la province de Carouge en 1780. Pour la période de la Révolution et de l'Empire, l'auteur se borne presque au sommaire des faits et aux listes des fonctionnaires. Ce n'est qu'à l'époque de transition de 1814 à 1815 qu'il rappelle avec quelques détails de glorieux faits d'armes et surtout les dernières campagnes du général Dessaix, dont la vie vient d'être publiée.

Cette méthode est la meilleure pour l'enchaînement des faits; mais l'auteur y a manqué quelquefois, en passant brusquement, sans transitions convenables, d'un sujet à l'autre, comme dans le genre des annales, où les faits se suivent, sans égard à leur filiation et à leur importance.

Nous rappellerons à l'auteur que la juridiction civile de l'évêque de Genève remonte à l'empereur Valentinien Ier, qui donna le titre de *defensor civitatis* aux évêques des cités qui se mettaient sous sa

protection. Ils avaient le titre de *comites* sous les Burgondes et les Francs, et les empereurs germaniques n'ont fait qu'ajouter à leur pouvoir lors des invasions hongroise et sarrasine du xe siècle, en assujettissant leurs terres au régime féodal.

Dans les chapitres II et III, au lieu d'analyser ou de reproduire 53 articles du *Regeste genevois*, qui n'est qu'une indication de sources historiques, l'auteur aurait dû recourir aux sources mêmes, et surtout ne pas omettre celles qui intéressaient spécialement son sujet. Il aurait reconnu, entre autres, que l'acte prétendu de juin 1310, relatif à Jaquète de Ternier, est du 18 mai 1317, d'après l'original aux Archives de la Société Florimontane. Il aurait vu que les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* ne s'arrêtent pas à la fin du *Regeste*, et qu'ils contiennent plusieurs autres documents précieux. Avec ces données il aurait pu composer un texte suivi et intéressant, pour les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Une partie du XVIe siècle est encore plus écourtée. Ce n'est qu'une table des matières des Archives de Genève, dont le développement aurait nourri et complété son récit.

Mais il y a d'autres fonds aux Archives départementales que l'auteur n'a pas connus, et qui sont à la disposition des travailleurs. Ce sont d'abord les déclarations de *servis* féodaux et les sommaires des fiefs pour l'œuvre des affranchissements, où l'on trouve la filiation des propriétés seigneuriales ; ce sont les attributions de territoires en suite des divers traités avec Genève; c'est le contentieux des douanes sur la zone selon les règlements de chaque traité; ce sont les statistiques de toute sorte et les ordonnances intendantielles du Genevois, dont dépendait le bailliage de Ternier ; c'est enfin la nombreuse correspondance internationale et provinciale des autorités militaires, judiciaires et administratives des bailliages et de la province de Carouge. Outre les lacunes qu'il aurait pu combler dans son ouvrage, l'auteur y aurait trouvé la réponse aux reproches qu'il adresse au gouvernement de la Maison de Savoie, lequel avait certainement le droit de prendre contre ses voisins les mesures de sauvegarde et de conservation, autorisées par les traités. L'appui qu'il trouvait dans la magistrature et le clergé, nous semble tout à fait conforme à l'ordre public. — Chapitres XIII et XIV.

L'auteur a préféré s'appuyer sur le témoignage plus que suspect d'écrivains hostiles au gouvernement d'un pays que le leur convoitait. C'est sans doute sous cette influence qu'en citant la *Chronique de Paradin*, il en a dénaturé un passage, et confondu le parti du comte de Savoie avec celui de l'évêque de Genève, dont il n'était pas question. De même il a passé sous silence l'attaque du château de Compeys, et la part glorieuse prise par Girard de Ternier pour Edouard de Savoie à l'affaire de Montmortier contre le comte de Genevois. Pourquoi répéter le récit de Spon sur le meurtre de Jean de Montchenu, puisqu'il est réfuté par son annotateur et d'autres documents?

Quelquefois le fait est présenté d'une manière incomplète. Ainsi, la destination du jeune Philippe de Savoie à l'évêché de Genève, à l'âge de sept ans, était regrettable sans doute. Mais il ne dit pas que ce fut à la demande du conseil municipal et du chapitre de Genève que le pape y accéda, en chargeant de l'administration l'évêque de Lausanne, alors dans les Etats de Savoie, comme Genève.— Chapitre VI.

C'est Mgr Claude de Granier qui présida aux exercices d'Annemasse, et c'est saint François de Sales, aidé des confrères de la Sainte-Croix, qui planta la croix des 40 heures. Le P. Chérubin n'était là qu'en sous-ordre. — Chapitre XI.

Les assertions empruntées à M. de Saint-Genis sur les monnaies et les impôts sont erronées. A l'époque visée, c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle, les espèces monétaires avaient subi leur plus grande dépréciation par suite de l'abondance du numéraire versé en Europe depuis l'exploitation des mines de Potosi en Amérique. Les statistiques publiées par le savant Blavignac, ont établi le peu de différence dans les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui. C'est une erreur d'assimiler à nos contributions directes les sommes exigées à Saint-Julien, en 1596, pour frais de guerre.

En fait de critique historique, chaque époque doit être jugée, sans parti pris, non point d'après notre état social actuel, mais d'après sa législation, ses mœurs, ses coutumes et ses convictions. Ainsi, avant l'établissement du cadastre de Savoie en 1730 et l'opération des affranchissements, qui en a été la suite, la taille foncière était toujours féodale, perçue par le prince dans les terres du domaine, et par les familles seigneuriales dans les dépendances de leurs manoirs ; le chef de l'Etat imposait des subsides de guerre sous le nom de focage ou de capitation, même la taxe du sel qui était proportionnelle au nombre de personnes et d'animaux dans chaque maison. Les dons de joyeux avènement étaient devenus obligatoires.— Chap. XII.

Le revenu des terres affectées aux églises formait le traitement fixe du clergé ; la dîme ne formait qu'un appoint proportionnel à la population. C'était un droit variant du dixième au quarantième du produit des terres particulières selon les localités, sauf certains fruits qui n'étaient jamais dîmés, et certaines natures de sol qui ne l'étaient qu'après une période d'années. Dans ce système le clergé subissait, comme les paroissiens, toutes les vicissitudes des saisons. Pour percevoir ces droits, le bénéficier se faisait installer civilement, après l'avoir été canoniquement pour les fonctions religieuses.

L'exposé de la situation économique des fermiers de l'abbaye de Pomiers et des mesures prises à son égard, est incomplet et inexact. Voir la notice publiée sur Saint-Julien en 1868 et les documents archiviques.

Rappelons à l'auteur qu'avant 1793 le clergé seul était chargé de tenir les registres des naissances et baptêmes, des mariages et sépultures, en vertu d'une prescription du concile de Trente, sanctionnée par le duc de Savoie.

A propos de l'abbé Jacques Pignarre, né à Naves et curé d'Andilly, l'auteur aurait pu ajouter qu'il a été l'introducteur de la culture de la pomme de terre sur les deux versants du Mont-Sion, et qu'après la Révolution sa paroisse reconnaissante sollicita son retour. Voir la *Revue savoisienne*, 1869, n° 8.

L'auteur aurait dû, en ouvrant le chapitre XIII, rappeler le *modus vivendi* créé par le traité de Saint-Julien, pour mettre le lecteur à même d'apprécier les graves accusations formulées dans ce chapitre. Il est

*

bien reconnu, en outre, que la Maison de Savoie avait seule intérêt à faire déclarer la neutralité depuis la sécession de Genève.

Enfin les listes des fonctionnaires de tous ordres, qui terminent les chapitres XII et XIV, nous paraîtraient mieux placées aux notes finales, puisqu'elles ne se rattachent à aucun fait considérable de l'époque.

A part ces observations, la Commission aime à reconnaître dans ce Mémoire une marche soutenue, une allure historique, quelquefois un peu chronicale, enfin un style convenable au genre.

Septième ouvrage : *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration.*— 1 volume très compact de VIII-644 pages, in-8°, imprimé : 27 chapitres, 30 pièces justificatives, outre celles qui sont citées dans le corps de l'ouvrage.

Le titre semblerait d'abord ne pas astreindre l'auteur à la marche rigoureuse de l'histoire. Toutefois l'ensemble qui embrasse depuis l'époque romaine jusqu'aux temps actuels, imposait une méthode digne du cadre qu'il s'est tracé. L'auteur a suivi en principe l'ordre successif des faits, sauf à consacrer un chapitre spécial à chaque période ou établissement importants. C'est ainsi qu'il débute par les origines d'Annecy et raconte ses développements successifs dus, soit au séjour des comtes de Genevois et aux franchises qu'ils lui accordèrent, soit au séjour des apanagés de la Maison de Savoie qui succéda à celle de Genève au commencement du XVe siècle. Ici l'auteur consacre quelques chapitres à l'église paroissiale de Saint-Maurice-du-Château, à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Semnoz, au prieuré du Saint-Sépulcre, à la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, au couvent de Saint-Dominique. Il donne ensuite la série des évêques de Genève et la biographie de quelques grands personnages des XIVe, XVe et XVIe siècles : Robert de Genève, le cardinal de Brogny, Amédée VIII et Eustache Chappuis.

Après avoir parlé de la révolution de Genève, et de ses conséquences pour Annecy, qui abrita le chapitre cathédral, celui des Macchabées et les Clarisses, tous chassés de Genève, l'auteur entre dans quelques détails sur certains événements de l'époque, sur les occupations militaires et l'administration locale, et signale les inconvénients résultant de la double souveraineté à laquelle l'apanage était soumis. Il reprend la série des évêques depuis leur séjour à Annecy, et celle des ordres religieux de la même époque — la Visitation, le collége Chappuisien et le Séminaire. Il revient ensuite sur les divers hôpitaux, rappelle les occupations militaires sous Louis XIII et Louis XIV, la vie intérieure d'Annecy au XVIIIe siècle, avant et pendant la Révolution, le sort des églises, du clergé et des religieux, la conservation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, la Restauration et le rétablissement de l'évêché d'Annecy et de la nouvelle Visitation.

Le cadre est riche, le plan généralement assez bien distribué ; mais l'auteur n'a pu échapper à certaines redites. On pourrait désirer plus de suite et d'enchaînement chronologique, surtout au chapitre XXI, où, entre autres, les faits relatifs au passage de Louis XIII sont intervertis. Ailleurs, on trouve la cause d'un événement dont le récit est achevé dans un chapitre précédent. Les faits ne peuvent pas être isolés ; ils remplissent le rôle de causes, de mobiles ou de conséquences, les uns à l'égard des autres.

Rappelons à l'auteur que la voie prétorienne d'Ugines à Annecy ne passait pas par Dingy ; que le territoire de *Bautas,* constaté encore dans les chartes, n'était pas à Annecy-le-Vieux ; que la bulle de saint Léon-le-Grand, de 451, ne fit que restituer le diocèse de Genève à la juridiction primitive du métropolitain de Vienne ; que la Tour de la Reine est antérieure au reste du château d'Annecy, qui, d'ailleurs, n'a jamais porté le nom de Nemours dans aucun acte public ; que l'ancien *pagus genevensis* comprenait le haut Chablais, et ne peut servir de base aux limites du comté de Genevois ; que les baronies de Faucigny et Beaufort ont été récupérées par la Maison de Savoie un demi siècle avant le Genevois, 1355, en échange de ses terres en Dauphiné ; que la troisième enceinte fortifiée d'Annecy est au moins du milieu du XIVe siècle, aussi bien que la porte et le pont du Pâquier.

L'annexion de la cure de Saint-Maurice à la Collégiale, dont les chanoines sacristains étaient curés d'Annecy, par bulle de l'antipape Benoît XIII, en 1397, fut ratifiée par le pape légitime Martin V, l'année même de son élection et de la déposition de l'antipape par le Concile de Constance, et fut constamment observée dès l'origine jusqu'au XVIe siècle, ainsi que l'établissent les archives de la Collégiale et les visites épiscopales. L'ancien Décanat d'Annecy fut, non pas supprimé, mais réuni à celui de la Collégiale avec ses droits précédents. Il ne représentait pas l'official forain qui ne fut installé, à Annecy, qu'en 1492, sans préjudice des droits du Doyen.

L'antiquité du clocher de Notre-Dame est prouvée non seulement par ses caractères architectoniques, mais par des titres authentiques déposés aux mêmes archives. La donation du 14 octobre 1511 n'a eu pour objet que la flèche, qui n'avait pas été rétablie depuis l'incendie de 1448, et qui reçut son couronnement le 12 février 1512.

En 1793, les murs de Notre-Dame restèrent intacts sur trois façades, jusqu'à son agrandissement en 1846. Tout n'a pas été détruit, non plus, à l'Hôpital de la Providence, en 1726, puisque le cadastre de 1730 a consigné ce qui restait, et qu'on en peut reconnaître encore aujourd'hui une partie.

L'auteur se montre par trop indulgent à l'égard des Espagnols, dont l'occupation, au siècle dernier, n'a laissé que d'odieux souvenirs, surtout pour avoir élevé à la somme annuelle de 7 millions, pour toute la Savoie, la capitation et les fournitures de toutes sortes, tandis que l'impôt cadastral n'allait pas à 2 millions, et pour avoir achevé de ruiner notre patrie déjà bien éprouvée par les déplorables saisons de 1740 et 1741, auxquelles nos aïeux avaient donné le nom d'années de la *misère*.

En 1816, la judicature mage fut rétablie à Annecy, comme elle y avait été dès les premiers comtes de Genève, jusqu'en 1792 ; elle ne remplaça donc point le Conseil présidial, juge d'appel intermédiaire, qui avait siégé successivement à Rumilly et à Annecy, et qui, fermé en 1659, réouvert en 1675, avait été supprimé définitivement en 1723.

Ajoutons enfin, que l'Intendance de Rumilly, succédant à la Sous-Préfecture, a fonctionné jusqu'à la fin de 1818; que La Roche et les Bornes étaient réunies au Faucigny dès 1798, que Mgr Rey est né à Mégevette et non à Bellevaux, etc. Nous ne nous arrêterons pas à certaines assertions qui sont sujettes à discussion.

A part quelques défectuosités de langage, la Commission aime à reconnaître que cet ouvrage est, en général, écrit d'un style approprié au genre historique, qu'il est non seulement le plus complet qui ait été publié sur Annecy, mais le plus important du concours. Les souvenirs d'Annecy comprennent l'histoire de plus de douze établissements, qui s'y sont groupés successivement. Ce n'est plus une chronique que l'on parcourt, c'est un ensemble de faits, dont les rapports et l'influence sociale sont discutés avec une certaine largeur d'idées. L'auteur s'élève à des considérations patriotiques, morales et scientifiques, qui constituent la philosophie de l'histoire.

On a vu les motifs qui ont fait écarter les trois premiers mémoires du concours. Les quatre autres seuls rentrent effectivement dans les termes du programme. Les trois derniers seulement présentent un corps d'histoire traité avec des degrés relatifs de perfection, et ayant chacun des mérites réels et positifs.

Il est évident que les deux derniers ont embrassé un cadre historique bien plus considérable, qu'en outre ils ont mis en lumière bien des faits ignorés et des matériaux inédits d'une certaine importance.

Tout en mettant les *Souvenirs d'Annecy* au premier rang, la Commission a cru devoir tenir compte des efforts de l'auteur de *Ternier et Saint-Julien* et des difficultés qu'il a dû rencontrer sur un terrain encore inexploré; et sûre d'être l'interprète de l'intention des fondateurs qui a été d'encourager les travaux sérieux, la majorité s'est prononcée pour le partage du prix *ex æquo* entre les auteurs des deux derniers ouvrages, c'est-à-dire, *Souvenirs historiques d'Annecy* et *Ternier et Saint-Julien*. Elle a décerné, en outre, une mention très honorable à la *Vie du B. Boniface de Savoie*, et une mention honorable aux *Mémoires sur l'histoire de Sciez,* en Chablais.

Maintenant que l'arène est fermée pour deux ans, nous avons le devoir de dire aux laborieux pionniers de l'histoire de nos provinces : La lutte a été vive, le prix bien disputé; et, si tous les essais n'ont pu être couronnés, il faut considérer ce résultat, non point comme une défaite, mais comme un stimulant aux prochaines joûtes historiques. L'action est engagée, des travaux sérieux ont vu le jour, d'autres le verront sous peu. Qu'ils arrivent nombreux, riches de documents, inspirés par un vrai patriotisme; que toutes nos cités puissent montrer leurs annales glorieuses. L'histoire, c'est la vie d'un peuple. A l'œuvre donc, jeunes travailleurs, vous fortifierez votre caractère dans ces études. Faire connaître à ses contemporains les beaux exemples légués par les générations qui ont foulé, avant nous, le sol de notre bien aimée patrie, est une noble mission.

Que chaque année voie éclore quelques travaux sur nos grands hommes, sur nos cités et nos vallées, et que de ce faisceau d'écrits historiques surgisse bientôt le monument glorieux de notre histoire nationale.

L'ouverture des billets cachetés a fait connaître que les *Souvenirs historiques d'Annecy* ont pour auteur M. MERCIER, curé de Saint-Maurice, à Annecy, et que *Ternier et Saint-Julien* est dû à la plume de M. CÉSAR DUVAL, pharmacien, à Saint-Julien.

La mention très honorable a été obtenue par M. C. BERTHIER, qui n'a fait connaître ni ses titres ni son domicile; et la mention honorable, par M. PICARD, à Sciez.

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

Les zones moyenne et supérieure pour être moins riches que la zone inférieure, n'en n'offrent pas moins de grandes ressources à la peinture.

Elles ont pour premiers plans et repoussoirs des arbres de différentes essences : hêtres, bouleaux, érables, pins, mélèzes, sapins, arbustes; des flaques d'eau couronnées de joncs, des blocs de rochers, des lacs alpins, des groupes d'hommes et d'animaux. Elles ont des perspectives dégradées, dans les profils des montagnes, dans les croupes mamelonnées des plateaux, dans les avenues d'arbres interrompues par les clairières, les vallées montantes, les mers de glace et de rochers, les cimes chenues, les chaînes neigeuses. Au milieu du désordre apparent qui semble régner au sein des régions supérieures, quelle grandeur, quel caractère expressif, quelle harmonie dans ces masses qui s'équilibrent dans la proportion et l'unité! Si parfois elles sont trop ardues, trop tourmentées, trop rapprochées, le peintre, qui a le droit de choisir, évitera les lignes disgracieuses; il estompera au moyen de légers brouillards qui se dégagent des hauts sommets, les rochers trop apparents, trop accentués. Nulle part il ne rencontrera une atmosphère plus transparente, des couleurs plus vives, des effets d'ombre et de lumière plus saisissants. Le ciel, à cette hauteur, est d'un bleu intense, les eaux sont d'une noirceur veloutée ou d'un vert profond, les gazons vivaces passent des verts glauques aux rousseurs fauves, les rochers jaspés de lichens ont toutes les nuances du gris jusqu'aux limites du noir, du brun, du jaune et du blanc.

Les teintes bleutées des neiges dans l'ombre, les reflets nacrés des glaces crevassées, les violets des lointains, l'or, le pourpre des cimes embrasées par l'aurore ou par les rayons du soleil couchant, complètent ce riche écrin de couleurs. Ce monde primitif, abandonné à ses propres forces, vierge des marques de la civilisation, plein de contrastes et d'effets inattendus, recèle des trésors artistiques pour ceux qui sauront les exploiter.

Si les Alpes commençaient à la forêt de Fontainebleau, il y a longtemps qu'elles seraient dans le domaine de l'art.

Nous n'avons soulevé qu'un coin du voile qui cache aux habitants sédentaires des villes la succession de paysages, que les touristes admirent dans les différents étages des Alpes. Les grandes lignes, les détails, les

jeux de l'ombre et de la lumière, s'y combinent de mille manières, et donnent à chaque site les aspects les plus divers, suivant la saison, l'heure du jour, l'état du ciel.

Pourquoi le peintre n'irait-il pas chercher des sujets de composition dans les trois zones alpestres? Ne possèdent-elles pas les éléments essentiels dont se compose habituellement un tableau de paysage? N'ont-elles pas la richesse des formes, l'éclat de la couleur, le mystère des demi-teintes, la solennité des grandes ombres et la variété dans l'unité? Ne donnent-elles pas à un haut degré le sentiment de l'infini et de la puissance divine que l'esprit humain aime à retrouver dans les œuvres de l'art? La créature vivante, — les hommes et les animaux qui donnent de la vie et de l'intérêt à la nature inanimée,— leur fait-elle défaut? N'est-ce pas dans les régions montagneuses que l'on trouve les types les plus purs, les plus primitifs, les plus caractérisés de la race humaine, les costumes les plus simples, les plus pittoresques?

Au reste, on ne demande pas à l'artiste la reproduction exacte, mathématique, de tel ou tel site, mais l'expression de ce qu'il a RESSENTI à l'aspect de cette nature grandiose et sauvage. Ce n'est pas une photographie morne et sans vie, où toutes les assises géologiques sont cotées et enregistrées que l'on veut obtenir de lui, c'est le caractère spécial des hauts sommets, le sens caché de leur poésie qu'il doit faire saillir et mettre en lumière. A lui de choisir les traits caractéristiques qui les distinguent, d'élaguer les détails inutiles, d'amplifier, au besoin, les formes significatives, de donner à telle montagne qui joue le rôle principal dans l'esprit du spectateur, un développement plus considérable que celui qu'elle a en réalité, d'après les lois de la perspective, afin de rendre l'impression reçue, et qui reste gravée dans l'imagination, en dépit de l'optique.

L'art est en quelque sorte infini dans ses manifestations. Qui oserait dire à l'artiste : tu ne t'élèveras pas au-dessus des collines, tu ne dépasseras pas les bords de la Seine, les plages de la mer, les plaines de la Flandre, la campagne de Rome consacrée par les grands peintres.

Le beau dans la nature ne réside pas exclusivement dans telle ou telle région, ni dans des formes déterminées. La nature est un vaste poëme dont les strophes changent de modalité et d'accent, suivant les latitudes et la hauteur.

Des sables du Désert jusqu'aux pieds des monts glacés, quelle variété d'épisodes intéressants, propres à charmer les yeux et le cœur d'un artiste! Qu'il en saisisse bien le sens intime, qu'il les traduise avec un sentiment ému et un pinceau habile, il finira par attirer l'attention du public sur des scènes inédites, contre lesquelles on nourrit d'anciennes préventions.

Les voyageurs qui parcourent les Alpes avec un esprit attentif, ouvert au sentiment du beau, sont émerveillés de la splendeur des spectacles qu'elles offrent à chaque pas. Lorsque les yeux encore éblouis de leurs coupes hardies, de leur vive coloration, du miroitement des lacs, du scintillement des cascades et des glaciers, ils descendent dans les plaines d'Italie, ces campagnes fertiles, arrosées par un grand fleuve, leur paraissent manquer de caractère et de grandeur.

Une foule de touristes, appartenant à différentes nations, à diverses classes de la société, se dirigent chaque année plus nombreux vers les Alpes; il faut bien qu'ils y soient attirés et retenus par les charmes de leurs beautés. Des écrivains, des poètes illustres ont décrit leurs mystérieux attraits, ont puisé dans leur sein des inspirations poétiques et religieuses. Pourquoi la peinture, qui a besoin de renouveau, n'irait-elle pas chercher de nouvelles inspirations à ces sources élevées?

Nous ne pouvons croire que la peinture qui a osé esquisser l'image de la divinité, soit impuissante à représenter l'œuvre de Dieu sous tous ses aspects.

Elle ne saurait être condamnée à perpétuité à retracer des scènes d'idylles, et à regarder le paysage à travers les souvenirs classiques de l'antiquité et des temps modernes.

La littérature a brisé les entraves qui l'enserraient dans un cercle de compositions tracé depuis plusieurs siècles. Elle a introduit le drame dans son répertoire. Serait-ce donc un si grand mal que de sortir des lignes tranquilles et monotones du paysage ordinaire, et de peindre des scènes de la nature un peu plus dramatiques?

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Des représentations de sites sauvages, exposés à côté des sites champêtres, se feraient valoir réciproquement par l'effet des contrastes.

Le meilleur moyen de prouver qu'il est possible de trouver des sujets de tableaux dans les Alpes, ce serait de montrer aux incrédules une toile, signée du nom d'un peintre illustre, aimé du public, qui, s'emparant d'un site alpestre adapté aux ressources de l'art, mettrait en relief un des côtés les plus saisissants des hautes régions. On pourrait leur dire alors : Voyez et dites-nous s'il est beaucoup d'œuvres plus belles, plus intéressantes.

Si cette preuve n'a pas encore été faite en France d'une manière complète, cela tient beaucoup à ce qu'on ne l'a pas tentée sérieusement.

A peu près vers l'époque où le romantisme commençait à fleurir dans la littérature, un artiste français, Michallon, composait un tableau de montagne qui obtint, dans une certaine mesure, les suffrages du public et les éloges de la presse. Il est vrai de dire que le site, choisi par l'artiste, empruntait un intérêt particulier de la situation du personnage qui figurait dans ce tableau : c'était Roland mourant dans les gorges de Roncevaux.

Un autre peintre français, M. Thuillier, n'a pas craint d'aborder les paysages alpestres. Une vue du lac d'Annecy, de cet artiste distingué, occupe un rang très honorable au Musée de Genève. MM. Rousseau, Girard et Gustave Doré, Hugard et Loppé ont peint, et peignent encore avec succès les hautes cimes.

En Suisse, et dans quelques contrées du nord, l'épreuve a été faite d'une manière assez satisfaisante. Meuron, Diday, Calame ont représenté de grandes scènes des Alpes, qui ont fait sensation en Angleterre, en Belgique et en Allemagne. Les esprits, dans ces pays, sont plus disposés qu'en France à goûter la saveur un peu âpre de cette nature. Calame, le plus célèbre de ces trois artistes, débuta dans cette voie nouvelle par un tableau d'un orage sur la *Handeck,* qui établit sa

réputation. Il nous fait voir, dans cette composition, la tourmente courbant d'énormes sapins, enveloppant d'un voile de nuages livides et le ciel et l'alpe ruisselante ; un torrent précipitant ses eaux troublées dans un lit de granit embarrassé de blocs blanchis d'écume.

Dans la vue du Mont-Rose qu'il refit plusieurs fois avec des variantes, il transporte le spectateur au sein des chaînes nues, des glaciers, des vastes solitudes; et son dernier tableau, peut-être le meilleur, représente le Wetterhorn, une des sommités les plus élevées de la Suisse.

L'œuvre de Calame n'est guère connue en France que par des lithographies. La touche un peu sèche et minutieuse de ses premières peintures exposées à Paris, contribua, tout autant que la nouveauté des sites, à soulever des critiques contre le genre de composition qu'il avait adopté.

Lorsqu'il se fut rendu maître de son sujet, qu'il eut acquis une touche plus large, plus magistrale, ses tableaux furent enlevés par les Anglais, par les Allemands et par les Russes. Nul n'avait mieux compris que lui le caractère des Alpes, les effets qu'on peut en tirer ; nul mieux que lui ne savait grouper, équilibrer leurs masses, les diminuer ou les grandir, selon les exigences de l'art, tout en sauvegardant les traits généraux de leur physionomie. Il excellait à faire fuir, par des glacis, les lointains neigeux si difficiles à rendre.

Son œuvre restera comme une des illustrations les mieux réussies de la nature alpestre. C'est un solide jalon planté sur ce terrain nouveau où des artistes de talent pourraient se distinguer, s'ils l'étudiaient avec ardeur et persévérance. Le champ qui leur est ouvert, est des plus vastes; on peut dire qu'il n'a été qu'effleuré.

D'où vient que l'exemple donné n'a pas été suivi? A cela plusieurs causes : les traditions d'école, les préjugés entretenus contre les Alpes suisses par d'affreuses lithographies de pacotille enluminées ; l'obligation de se créer un nouveau genre de peinture, de s'imposer des études pénibles et coûteuses, de renoncer à certaines qualités acquises, qui ne trouveraient plus leur application ; l'ennui d'abandonner des sujets qui sont familiers, qu'on exécute avec facilité; l'incertitude du succès, enfin quelques tentatives avortées, faites à la hâte par des artistes qui en abordant les Alpes auraient voulu pouvoir dire comme César :

Veni, vidi, vici.

L'art ne s'empare pas si facilement de ces hautes citadelles de la nature. Ce n'est que par un siége en règle et des assauts répétés qu'il peut s'en rendre maître.

Les formes variées des grandes montagnes, leur vive et transparente coloration sont plus difficiles à saisir qu'on ne le pense, surtout pour ceux qui n'y sont pas nés ou qui ne les ont pas longtemps pratiquées.

L'artiste qui se trouve pour la première fois en présence de ce monde formidable, se trouble. Absorbé par des détails colossaux, les lignes d'ensemble lui échappent. Il est tenté de donner une importance exagérée à des accidents, au détriment des lignes principales. Nous avons vu des peintres, réputés habiles, transformer les pitons, les créneaux des chaînes calcaires en aiguilles, en pyramides granitiques, et revêtir leurs flancs du vert émeraude des prairies de la plaine. L'ossature de chaque montagne, la couleur de son vêtement doivent être étudiées par le paysagiste presque avec le même soin que mettent les peintres d'histoire à étudier la structure et la carnation du corps humain.

Quand on remonte à l'origine du paysage, qu'on suit sa marche progressive à travers les siècles, on voit avec quelle lenteur cette branche de l'art s'est développée.

« L'homme, aux yeux de l'homme, est la plus belle image. » C'est à la représenter qu'il s'est tout d'abord appliqué. Le paysage n'a été, pendant de longues années, qu'un accessoire de la figure humaine, qu'un fond destiné à la faire valoir. Les Grecs et les Romains, qui voyaient dans chaque élément de l'univers une divinité, qui donnaient des formes humaines aux arbres, aux fleurs, aux prairies, n'accordaient probablement qu'une place secondaire aux paysages dans leurs compositions.

Ceux qu'on a retrouvés sur les murs des maisons de Pompéï, consistent ordinairement dans des rochers au bord de l'eau, parsemés d'arbres et de temples, animés par des scènes historiques. Les peintres de l'antiquité ne durent pas s'occuper de la grande montagne. Elle était réputée inaccessible : ils ne durent pas la visiter. Sylvius Italicus, qui vivait sous Trajan, représente la haute région des Alpes comme un horrible désert.

Au moyen âge, la terre était considérée comme maudite ; les rochers, les neiges, les glaciers étaient des témoins de la vengeance céleste, de la punition des crimes des anciens habitants. Le paysage n'apparaît qu'accidentellement dans les enluminures consacrées à Dieu, à la Vierge, aux saints et aux fêtes de la chevalerie. Il se produit sous la forme d'un pan de montagne, d'un tapis de gazon semé de grandes fleurs, d'un arbre ou deux, dont les branches, disposées comme les sept branches du chandelier de la Bible, sont ornées de deux ou trois grosses feuilles. Ce sont là des formes symboliques plutôt qu'une imitation de la nature.

A l'époque de la renaissance, les maîtres italiens traitèrent le monde matériel avec plus de considération, dans les tableaux historiques. Il faut toutefois arriver jusqu'au XVIIe siècle pour rencontrer des compositions dont le sujet principal soit le paysage. Nous devons cette conquête aux Poussin, aux Lorrain, aux Winantz, aux Ruisdaël. Les deux premiers s'inspirèrent des vues de la campagne de Rome, de la splendeur de son ciel, des nobles et élégants contours de ses horizons. Les Flamands s'abandonnèrent naïvement aux charmes rustiques de leur pays natal ; ils en exposèrent avec une grande vérité, les grâces familières, les terrains légèrement mouvementés, les ruisseaux ombragés de vieux saules, les chaumières à l'entrée des bois, les horizons brumeux.

Les deux genres de paysages que nous venons d'indiquer, constituent encore aujourd'hui les types généralement adoptés et suivis. Sur deux ou trois mille tableaux qui figurent chaque année à l'exposition de Paris, on compte à peine deux ou trois toiles représentant la grande montagne. Comme elles ne sont pas signalées par la Presse, la foule passe ordinairement devant elles sans les regarder. Il est vrai qu'elles

sont le plus souvent si haut placées qu'il est impossible de les voir.

Bien qu'on ait proclamé, depuis quelques années, l'émancipation de l'art, qu'une nouvelle école ait même écrit sur son drapeau que tous les sujets se valent, qu'il ne s'agit que de les imiter fidèlement, ce sont toujours à peu près les mêmes sujets qui reviennent sous le pinceau des artistes.

Sans admettre que le peintre ne doive être que le singe de la nature, suivant la pittoresque expression de Lairesse, et tout en reconnaissant qu'il doit choisir avec discernement les éléments de ses compositions, nous pensons qu'il peut les tirer de la montagne.

Nous ne sommes pas du reste très surpris qu'il n'ait pas songé sérieusement à transporter sa tente sur les plateaux élevés. L'esprit humain se complaît dans certaines créations consacrées ; les évolutions de l'art s'accomplissent avec tant de lenteur ! Chacun a dans soi un monde de souvenirs qui se rattachent aux lieux qu'il a connus et chéris dès son enfance. On aime naturellement à en retrouver l'image. Celle des sites inconnus ou entrevus en passant, intéresse beaucoup moins, lors même qu'ils seraient plus dignes d'intérêt.

Il n'y a guère plus d'un siècle que Rousseau et de Saussure ont découvert les merveilles des Alpes, qui étaient ignorées, bien qu'elles fussent exposées aux yeux de tous depuis des milliers d'années. Des écrivains de génie les ont exaltées dans toutes les langues. Les peintres, qui marchent ordinairement sur les traces des écrivains, en vertu de cette solidarité qui existe entre l'art et la littérature, sont restés avec la foule au pied du Sinaï.

Espérons que les flots toujours plus pressés de touristes qui assaillent les Alpes, entraîneront un jour avec eux quelques habiles paysagistes, déterminés à s'y installer avec leur palette et leurs pinceaux.

Les artistes qui seraient assez heureux pour obtenir en France des lettres de grande naturalisation en faveur des paysages des différentes zones alpestres, rendraient un service signalé à l'art, dont ils agrandiraient le domaine, et, par contre-coup, à l'alpinisme dont ils favoriseraient le développement.

On conçoit quelle puissante impulsion vers la montagne imprimerait aux habitants des villes une œuvre d'art qui ferait ressortir les aspects les plus caractéristiques, les plus séduisants des Alpes. Quelle est la description qui pourrait en donner une idée aussi précise, aussi vivante !

Que de voyageurs les tableaux de Poussin et de Claude Lorrain ont entraînés dans la campagne de Rome et sur les bords de la mer !

La France, qui étale dans ses musées, dans ses expositions, l'image embellie de ses riches plaines, de ses plantureuses collines, qui possède encore aujourd'hui les premiers paysagistes du monde, devrait tenir à honneur d'avoir l'effigie de quelques-uns des sites les plus intéressants de sa splendide chaîne de montagnes qui s'étend des bords de la Méditerranée aux rives du Léman.

Parmi les régions les plus riches en paysages alpestres susceptibles d'être reproduits par le pinceau, la Savoie occupe incontestablement un des premiers rangs. Elle réunit, dans un espace relativement restreint, les sites agrestes et bocagers des premières pentes, les rivages vaporeux des lacs, les forêts, les cascades, les pâturages semés de chalets, peuplés de nombreux troupeaux, enfin les solitudes glacées au milieu desquelles émerge le massif souverain, le Mont-Blanc. Elle participe à la fois de la nature du Nord et du Midi. Ses arbres aussi vigoureux que ceux des Alpes septentrionales qui possèdent d'autres avantages, sont d'un vert moins cru, ses rochers sont plus chaudement colorés, son ciel, voisin de celui de l'Italie, en a parfois l'éclat et la profondeur.

Si l'on excepte la vallée de Chamonix, qui est un caravansérail européen fréquenté par tous les touristes de l'univers, la Savoie n'est pas encore complètement connue. Elle conserve, dans certaines localités, son cachet de simplicité primitive.

Elle n'a pas encore été marquée du sceau uniforme de la civilisation. Ses paysages n'ont pas été maquillés en vert, jaune et bleu par les enlumineurs. C'est une bonne fortune pour les artistes de trouver un coin du temple de la nature où les marchands d'images, les vendeurs de vues, n'aient pas pénétré.

Topffer, qui était un habile écrivain, doublé d'un artiste, avait une prédilection marquée pour le paysage *savoyard*. Dans un parallèle qu'il établit entre les Alpes bernoises et les Alpes de Savoie, il affirme que, sous certains rapports, ces dernières « ont un charme poétique plus simple, plus universel, plus attachant ; qu'elles sont plus riches d'atours pudiques, de grâces négligées. »

C. DUNANT.

(A suivre.)

LA CÉRAMIQUE SOUMISE AUX MÉTHODES DES SCIENCES NATURELLES

I

Depuis que j'ai écrit mon article sur la *Fabrique de poterie de Banassac,* j'ai encore trouvé, au Musée de Saint-Germain, quatre sigles figulins de cette localité. Cela porte leur nombre à quatre-vingts. Ces sigles confirment que le même nom est toujours sur la même forme de vase. Ce sont, en effet, BIRACI et COCCIL.M sur des fonds d'assiettes et SVARAD·M sur un fond de plat.

Le quatrième sigle, également sur un fond de plat, est nouveau pour nous : il me paraît être MD·M·PIO. Le commencement, se trouvant très fruste, reste fort douteux.

Les fouilles de Banassac ayant continué après l'acquisition faite par le Musée de Saint-Germain, M. l'abbé Cérès, conservateur du Musée de Rodez, a pu réunir une autre série très importante. Il a bien voulu me fournir, par lettre, les renseignements suivants :

Il possède cinq SVARAD·M sur des fonds de plats, comme les six que j'ai cités, ce qui fait un total de 11 et même de 17 si on y joint les six VARA du Musée de Saint-Germain.

M. Cérès m'indique aussi, sur un fond de plat, PIO·M·PIO qui, évidemment, est une lecture différente de mon MD·M·PIO. Quelle est la bonne?

Pour ce qui concerne les assiettes, M. Cérès possède un BIRACI, ce qui, avec les 5 du Musée de Saint-Germain, fait 6.

Six COCCIL·M, soit avec nos 4 un total de 10.

Enfin deux FIVLIAEM qui, joints à celui de Saint-Germain, font 3.

La division du travail, et même son extrême spécialisation, se trouve donc de plus en plus confirmée.

M. Cérès m'indique, en outre, vingt-un sigles que nous n'avons pas à Saint-Germain. Comme il prépare un travail spécial sur les poteries anciennes de l'Aveyron et des pays limitrophes, je lui laisse le plaisir et l'honneur de les publier, bien qu'il les ait mis avec une extrême obligeance à ma disposition.

II

Le but de mon travail est de constater à l'époque romaine l'existence de potiers Allobroges, c'est-à-dire Savoyards ou Dauphinois. Pour atteindre ce but d'une manière sûre et certaine, il faut m'appuyer sur des bases solides, c'est ce qui m'oblige à étudier tout d'abord la question des potiers Romains d'une manière générale.

J'ai constaté, faits entièrement nouveaux et imprévus, qu'à Banassac :

1° Les potiers de l'époque lugdunienne étaient sédentaires; leurs produits seuls couraient le monde;

2° Le même potier ne fabriquait habituellement qu'une seule et même forme de vases.

Voyons si ce sont là des lois générales qui se confirment ailleurs.

Commençons par les bols ornés à l'extérieur de sujets variés en relief, ornementation obtenue au moyen du moulage. Les bols qui en sont dotés peuvent se grouper en trois séries :

1° Les *Bols hémisphériques,* — de beaucoup les plus nombreux, — dont l'ornementation en relief est surmontée d'un cordon continu d'oves et d'une bande lisse;

2° Les *Bols cylindriques*, de la forme de nos gobelets actuels, — cylindres un peu plus évasés à l'ouverture qu'à la base; — portant aussi le cordon d'oves, sauf dans les petits exemplaires, et surmontés de la bande lisse;

3° Comme intermédiaires, des bols hémisphériques plus ou moins évasés à l'ouverture, parfois légèrement carénés comme les bols cylindriques; sans cordon d'oves. La partie surmontant les ornements en relief est généralement garnie de petites stries en creux. Enfin, tandis que les ornements des deux séries précédentes sont presque exclusivement formées de pièces isolées et indépendantes, diversement groupées et juxtaposées, ceux de cette série sont presque toujours des rinceaux continus et élégants. Aussi proposerais-je de nommer ces bols, bols à rinceaux, s'il n'était pas préférable, pour la régularité de la nomenclature, de les appeler *Bols évasés*, les deux noms précédents étant tirés de la forme des vases.

Les bols hémisphériques sont parfois, bien que rarement, dotés de deux petites anses et d'un bec d'écoulement. Sur 58 bols hémisphériques du Musée de Saint-Germain, il y en a 5 à bec d'écoulement.

Ce Musée possède, plus ou moins complets, 34 bols samiens à ornements en relief, venant de Banassac, sur lesquels il y en a deux avec bec d'écoulement. Il faut ajouter 9 fonds; soit 43 bols. Tous sont hémisphériques, aucun ne porte de sigles.

Il n'en est pas de même des bols d'autres localités, beaucoup sont signés. Au Musée, sur 25 bols complets de localités diverses, il s'en trouve 11 avec sigles. Les signatures peuvent se trouver sur le fond à l'intérieur, ou bien à l'extérieur, soit sur la bande lisse d'en haut, soit au bas au-dessous des ornements, soit enfin diversement placées au milieu des ornements eux-mêmes.

Cinq bols ont des sigles au fond, à l'intérieur. Parmi ces bols un seul est hémisphérique, et c'est un des cinq à bec d'écoulement. Il faisait partie de la collection Durand. De localité inconnue; dans les anciennes collections les provenances étaient entièrement négligées. On y lit : FELICIOF.

Les quatre autres sont tous des bols évasés, contenant les sigles suivants :

OFMERC et OFMASCLI. Dans ce dernier il y a accouplement de M et A. Ces deux bols proviennent de Vienne (Isère).

OII·CATI pour OFI·CATI. Sans indication de localité. Collection Durand.

RIMVS·FE. Les deux premières lettres P et R sont accouplées; l'S est à rebours. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). A Clermont-Ferrand il y a eu une grande fabrication de poterie samienne. Le Musée de Saint-Germain en possède de nombreux échantillons. Pour ne parler que des bols à reliefs, il y en 8 hémisphériques dont un à bec d'écoulement, et 4 cylindriques. Ces douze bols ne contiennent point de sigles, ce qui prouverait que les potiers de Clermont, comme ceux de Banassac, ne signaient pas leurs bols. Le seul bol signé de cette localité est un bol évasé qui paraît avoir été apporté par le commercé.

Ces bols évasés ou à rinceaux appartiennent surtout à la vallée du Rhône. Le Musée de Saint-Germain en contient cinq sur lesquels il y en a trois de Vienne et un de la collection Durand, or cette collection renfermait beaucoup d'objets lyonnais. Il possède aussi des fragments provenant d'Aoste (Isère) et de Balvé, près Rumilly (Haute-Savoie), où sur cinq débris samiens, recueillis par M. L. Revon, deux ont fait partie de bols évasés. D'après Grivaud de la Vincelle on en a trouvé de très nombreux fragments dans le jardin du Luxembourg, à Paris.

Parmi les sigles extérieurs du Musée de Saint-Germain, tous sont sur des bols hémisphériques, sauf un seul bol cylindrique. Deux se voient sur la partie lisse supérieure. Ce sont de simples estampilles imprimées sur cette partie au lieu de l'être sur le fond à l'intérieur.

DECIMANIM Allier. De la collection Tudot.

OPPVRK ⊳. Même provenance. Rétrograde, moins R qui est dans sa vraie position. Un petit V est couché à la fin. Le premier P est évidemment pour F.

Deux sigles sont sur la partie lisse inférieure. Tous les deux sont en écriture cursive, lettres en relief, moulées avec le reste du vase.

Catostin. Toulon-sur-Allier (Allier).

Marti rétrograde, collectien Durand.

Enfin 13 sigles dans les ornements; tous en relief sauf un, CΛTIITIM dont les lettres sont en creux sur une bande en relief. Il est répété deux fois sur le même bol hémisphérique. Ce sigle est rétrograde; A

archaïque avec un point au lieu de barre à l'intérieur, deux I pour E. Collection Durand.

ADVOCISI. Sur un bol cylindrique de Moulins (Allier).

Tous les autres sur bols sphériques.

OFLIBERT. En petites lettres, Allier.

BANV. Feurs (Loire), A sans barre. — BANVI, Glanon, près Seurre (Côte-d'Or). — Le même rétrograde, Chambois (Orne), tous les trois en grandes lettres assez irrégulières.

(PL)VTRIV, sans localité. Lettres irrégulières, P et L accouplés, T à barre transversale inclinée.

RVIRIO, Paris.

: : EV(ER)I. Le second E et R accouplés. Par suite d'une cassure la première lettre manque ainsi qu'une portion du premier E. Ce doit être SEVERI.

P(AT)(ER)NI(FE). Trois exemplaires de Vieille-Toulouse (Haute-Garonne) et un du Mont-Chyprès, commune de la Croix-Saint-Ouen (Oise). Ce sigle est tout particulier. C'est sans contredit l'énigme la plus compliquée parmi les anciennes signatures de potiers. D'abord le mot est rétrograde, c'est-à-dire écrit à rebours. L'A sans barre est accouplé au T, mais la barre horizontale de cette lettre ne s'étend que d'un côté. E et R sont accouplés aussi, seulement E n'est représenté que par la barre verticale de l'R coupé en trois. Enfin un I coupé en quatre a la valeur de FE. Ce sigle si singulier et si spécial est assez répandu. D'après mon ami Louis Revon on le lit, au Musée d'Annecy, sur un bol hémisphérique trouvé à Albens (Savoie). Le Musée de Rouen en renferme deux exemplaires de la Seine-Inférieure. Grivaud de la Vincelle le représente du Luxembourg, à Paris, mais à l'envers et le donne comme illisible. Tudot l'indique aussi de l'Allier et l'explique d'après M. Hucher qui, je crois, est le premier qui l'a déchiffré.

En dehors des bols à ornements en relief, il y a une autre série de bols samiens, tout unis à l'extérieur, mais garnis, à une certaine distance au-dessous du bord, d'un grand rebord horizontal ou arqué. C'est ce que j'appelle les bols à collerette. Le Musée de Saint-Germain en possède douze dont deux ont des sigles dans le fond à l'intérieur.

CARANIIN, rétrograde, les A non barrés. La Garenne-du-Roi, commune de Marienval (Oise).

MACCALIM. Etaples (Pas-de-Calais).

Ces détails sur les bols sont peut-être un peu longs, mais j'ai voulu donner un exemple concluant de la manière de procéder des archéologues naturalistes. Tout d'abord ils s'occupent de nomenclature. Lorsqu'on est bien d'accord sur les termes et surtout sur le groupement des objets, l'on s'est grandement éloigné des discussions oiseuses et l'on est bien près de la découverte de la vérité.

La nomenclature doit être facile et claire. Ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit d'une exactitude absolue. L'absolu n'existe nulle part. Dans toute nomenclature il y a et il y aura toujours des exceptions et surtout des passages. C'est la grande loi des transformations qui relie tous les êtres et tous les objets entre eux. Les classifications ne sont et ne doivent être que des moyens de grouper rationnellement les choses et les individus, soit pour les exposer de manière qu'ils puissent être étudiés plus facilement, soit pour les loger sans confusion dans l'esprit et dans la mémoire.

Ainsi quand je divise les bols samiens à reliefs en :

Bols hémisphériques ;

Bols évasés ;

Bols cylindriques ;

on peut me dire qu'il y a certains échantillons hybrides qu'on ne sait où placer. C'est très vrai. Mais il en est malheureusement de même en tout. Ainsi dans notre vaisselle moderne rien n'est plus net et plus tranché que le plat, l'assiette et la soucoupe, ou bien la tasse et le bol. C'est si tranché que le bon sens public, au plus grand avantage de la clarté du langage et par conséquent de la facilité des relations, a désigné chacune de ces formes par un nom spécial !... Pourtant qui se chargera de dire, et surtout de définir d'une manière certaine, où finit le plat et commence l'assiette, et où finit l'assiette et commence la soucoupe ; quel est la dernière tasse et le premier bol. Ce serait bien pire encore si l'on entrait dans les détails de formes. Il est tout simple que ce qui ne peut pas se faire pour la poterie actuelle, à plus forte raison ne le puisse pas pour la poterie ancienne.

Après la nomenclature vient la statistique. C'est un élément important que l'archéologue naturaliste ne néglige jamais. Le nombre a autant de valeur que la distribution géographique et le niveau du gisement. Tout enfin pour le naturaliste a de l'importance. Pour arriver à la synthèse, couronnement de toute étude, il procède par l'analyse, aussi précise et aussi complète que possible.

Revenons à nos bols samiens et à leurs sigles qui sont :

ADVOCISI, indiqué par Cochet (*Seine-Inférieure historique et archéologique,* p. 314), « sur le flanc d'un vase à relief » de la forêt de Brotonne (Seine-Inférieure). Il existe une ou deux autres indications sur lesquelles je n'ai pas de détails suffisants.

BANV et BANVI. Ce dernier normal et rétrogade. BANVI est cité par Brongniart et Riocreux (*Musée céramique de Sèvres,* p. 134), sur « la panse d'une jatte hémisphérique à reliefs, » près de Bourges (Cher). —M. de Fontenay (*Inscriptions céramiques d'Autun,* pl. X, fig. 334, p. 58) donne BA et le premier jambage de N avec l'indication : « Inscription rétrograde, incomplète sur la panse d'un vase orné de combattants. » — Tudot mentionne de l'Allier BANNVIM, sur samien, sans autre explication.

CARANIIN, rétrograde. Pas cité sous cette forme. Schuermans et Allmer ont CARANTIN et CARANTIM.

OII·CATI.

CATIITIM, rétrograde.

Catostii, cursif.

DECIMANIM. Quatre sigles que je ne connais pas ailleurs.

FELICIOF. A Lyon, à Vienne on trouve FELICI sur des amphores d'après Comarmond et M. Allmer. Ce dernier cite FELICIO, sur samien, d'Aoste (Isère). Grignon l'a cité du Châtelet. Les FELIX et FELICIS

sont communs. Le Musée de Saint-Germain possède, sur des fonds samiens, FELICI· avec L archaïque, de Bordeaux; FELIX du Musée Campana; FELIXFIC· d'Orange (Vaucluse), et FELIX·SEV de Murvieil (Hérault). Ces exemples suffisent pour montrer que le nom de Félix s'applique à divers potiers.

OFLIBERT. Je ne le connais pas ailleurs sous cette forme. LIBERTVS et LIBERTI sont assez communs.

MACCALIM. Pas cité ailleurs.

Marte, rétrograde, en écriture cursive. Ce sigle a été cité mais en lettres capitales ou majuscules. Je manque de détails sur ces citations.

OF(MA)SCLI. M. de Fontenay (*Inscriptions céramiques d'Autun,* pl. VIII, fig. 261, p. 52) représente et décrit un sigle incomplet MASCL··· « sur les flancs d'un vase décoré, le long d'un personnage debout. » Roach Smith donne un MASCLVS·F, de Londres, « sur un vase à relief » d'après M. Schuermans. Des MASCLI et OFMASCLI, avec M et A accouplés ou non accouplés sont cités de Limoges, de Vienne (Isère), de Tongres, d'Oberwinterthur, de Windisch, etc.

OFMERC. Amiens, le Châtelet, Vienne, Tongres, Vechten, Londres.

P(AT)(ER)NI(FE) avec son cachet tout spécial, voir ce que j'en ai dit précédemment. Cette signature existe parfois en caractères ordinaires. Le Musée de Saint-Germain possède un PATERNI, sur le fond d'un plat ou assiette, de la Garenne-du-Roi, forêt de Compiègne.

(PL)VTRIV. Comme P et L sont accouplés, pour peu que les lettres soient effacées ou qu'on ne prête pas suffisamment d'attention on lit PVTRIV. Cette lecture est citée d'Amiens par M. Dufour, « sur la gorge d'un vase. »

(PR)IMVS·FE. Signature très répandue qui certainement a appartenu à de nombreux potiers. Le seul Musée de Saint-Germain possède sur des fonds samiens PRIMVS, deux de Champlieu et un de la Garenne-du-Roi, forêt de Compiègne (Oise); PRIMVSF de Champlieu et d'Orange (Vaucluse); PRIMVSL, de Champlieu; PRIMVSFE, sur une assiette sans localité; PRIMI, Champlieu; OF PRIMI, sur deux assiettes sans localité; OF RRIMI, Aveyron; PR(IM), tasse à bourrelet de Saint Bernard (Ain); OF PRIM, Vienne (Isère) et Orange; OF PRIM.... incomplet, Aveyron, et OPPRI... également incomplet de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

OPPVRK⊳, rétrograde. Je ne le connais pas ailleurs. Le sigle de Bourbon-Lancy précédent montre que OP est pour OF.

RVIRIO, inconnu ailleurs.

SEV(ER)I. Signature extrêmement répandue. Le Musée de Saint-Germain en possède, sur fonds samiens, trois types différents entre eux et différents surtout de celui du bol à reliefs. OFSE(VE)R, Paris; (OF)SEVERI, assiettes, une de Sceaux (Loiret), deux indiquées comme de Paris, une de provenance inconnue; OFSEVERI, quatre de l'Aveyron dont deux de Millau.

Les documents dont la science dispose sont encore trop insuffisants et surtout trop peu précis pour pouvoir tirer des conclusions définitives. Pourtant l'énumération que je viens de faire suffit pour montrer que les deux faits constatés à Banassac semblent se confirmer d'une manière générale.

GABRIEL DE MORTILLET.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1878

XIII. — MORTALITÉ

Ce paragraphe intervient ici pour montrer le rapport qu'il peut y avoir entre les saisons et le nombre des décès. Dans notre pays, ce rapport est manifeste: ainsi le maximum des décès tombe dans le premier trimestre de l'année et le minimum dans les mois d'automne. Entre ces deux termes l'écart est considérable: à Annecy, par exemple, de la statistique des dix dernières années nous relevons une mortalité moyenne de 67 personnes par trimestre, l'un dans l'autre. Or, les mois réunis de septembre, octobre et novembre ne donnent que 56, tandis que janvier, février et mars réalisent le chiffre énorme de 84.

La raison de cette différence n'est pas difficile à trouver: c'est que les affections des voies respiratoires, qui tiennent la plus grande place dans le cortège de nos maladies, éprouvent une recrudescence comme gravité et comme nombre pendant les longs hivers que nous avons à traverser. Au contraire, la saison d'automne, qui est la plus régulière, la mieux équilibrée, est vraiment, pour nos climats de montagne, la saison de bonne santé publique.

Une autre conclusion se dégage de nos statistiques, c'est que les décès sont moins nombreux chez les enfants et plus nombreux parmi les vieillards ici que dans les autres parties de la France. Afin de faciliter cette comparaison, nous mettons en présence, dans le tableau ci-après, d'une part les moyennes des décès par âges, telles qu'elles résultent des tables de la mortalité en France, mais en les ramenant au chiffre de la population d'Annecy; d'autre part les nombres relevés dans cette dernière ville.

Décès par âges à Annecy, comparés à la normale française.

	Normale.	Annecy.	Différence.
Au-dessous de 1 an....	32	30	— 2
De 1 à 10 ans.....	52	26	—26
De 10 à 20 ans.....	14	15	+ 1
De 20 à 30 ans.....	24	23	— 1
De 30 à 40 ans.....	24	22	— 2
De 40 à 50 ans.....	22	22	0
De 50 à 60 ans.....	25	30	+ 5
De 60 à 70 ans.....	29	41	+12
De 70 à 80 ans.....	30	44	+14
De 80 à 90 ans.....	15	13	— 2
Au-dessus de 90 ans...	2	1	— 1
TOTAUX...	269	267	— 2

On voit par là que dans les âges compris entre 1 et 10 ans la mortalité annuelle pour Annecy n'est que de 26, tandis que la mortalité normale est de 52 individus, c'est-à-dire du double. A quoi faut-il attribuer une si

grande disproportion ? Aux plus grands soins dont les enfants sont entourés chez nous? Non, car pour les nourrissons, auxquels devrait revenir la plus grande part de cette sollicitude, la mortalité est la même que la normale, à deux unités près. Selon nous, on ne peut qu'y voir un indice de la vigueur du tempérament local. Vigueur dont nous trouvons une nouvelle preuve dans le grand nombre de vieillards qui remplissent les registres de l'état civil : au-dessus de l'âge de 60 ans nous avons en effet 99 décès, contre 76 qui est le nombre normal, c'est-à-dire près du tiers en plus.

Il doit forcément résulter de ce déplacement une différence dans la durée de la *vie moyenne,* qui s'obtient, comme on le sait, en divisant par le nombre total des décédés la somme totale des années qu'ils ont vécu; par suite, plus il y a de vieillards inscrits, plus le dividende devient grand, et par conséquent aussi le quotient. L'application de cette formule donne pour Annecy une vie moyenne de 43 ans, tandis que la normale en France ne serait que de 36 ans et demi.

E. Tissot.

DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES A ANNECY

(18-20 août 1879)

Les membres effectifs ou correspondants des Sociétés savantes de la Savoie sont priés de vouloir bien envoyer sans retard au soussigné l'intitulé des questions qu'ils désirent poser ou des lectures qu'ils se proposent de faire. La liste des sujets à traiter sera publiée dans la *Revue savoisienne.*

Le Secrétaire général du Congrès,
Louis Revon.

Moûtiers, le 8 mai 1879.

Monsieur,

Je viens vous prier de vouloir bien porter à l'ordre du jour du prochain Congrès savoisien, qui se tiendra à Annecy, la proposition des modifications suivantes à introduire dans le règlement rédigé à Chambéry le 14 février 1878 :

1° Supprimer l'article 2, et lui substituer le suivant: « L'*Académie de Savoie,* la *Société Florimontane,* la *Société d'histoire et d'archéologie* de Chambéry, la *Société d'histoire et d'archéologie* de Maurienne, la *Société médicale* de Chambéry, l'*Académie de La Val d'Isère,* la *Société d'histoire naturelle* de Chambéry, la *Société académique* d'Albertville, la *Société d'agriculture* de la Savoie, le *Club Alpin* savoyard, seront successivement, et dans l'ordre énoncé, chargés de la tenue des congrès annuels. »

2° Le premier paragraphe de l'article 3 serait formulé ainsi : « A la fin de chaque session, le Président proclame le nom de la Société chargée du Congrès de l'année suivante en vertu de l'article 2, et celui de la ville où il se tiendra : puis, sur son invitation, le Congrès choisit, dans le sein de cette Société, le secrétaire général qui devra s'occuper d'organiser la prochaine réunion. »

Les autres paragraphes de l'article 3 seraient maintenus.

3° On ajouterait à l'article 6 la clause suivante: « La parole ne sera jamais laissée à un orateur plus de vingt minutes consécutives, soit pour lectures, soit pour communications verbales. »

Ces modifications ont été adoptées par l'Académie de La Val d'Isère, dans sa réunion du 6 mai : je ne doute pas que la Florimontane leur fasse un accueil aussi favorable.

Agréez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le Président de l'Académie de La Val d'Isère,
Alliaudi.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 MAI 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président dépouille la correspondance : — 1° Demandes d'échanges par plusieurs Sociétés; adopté. — 2° Communication de l'Académie de la Val d'Isère, proposant des modifications au règlement des congrès savoisiens. Ces questions seront discutées à la session d'août.

La réunion élabore le programme de ce congrès. Il sera publié dans un prochain n° de la *Revue.*

M. Abel Hovelacque, membre correspondant à Paris, envoie ses *Nouvelles recherches sur le crâne savoyard,* faisant suite au travail intitulé : *Le crâne savoyard;* et un autre mémoire sur *Le crâne des Burgondes au moyen âge.* La plupart des têtes qui ont servi de base à cette triple étude font partie de la collection anthropologique d'Annecy.

M. Bernardin, membre correspondant à Melle (Belgique), a expédié une nouvelle et nombreuse série de produits végétaux naturels ou transformés en applications industrielles. Quelques échantillons très rares ont été rapportés de l'Afrique centrale par des voyageurs célèbres; d'autres ont figuré pour la première fois en Europe à la dernière Exposition universelle.

M. Ducis donne connaissance d'un acte sur parchemin passé à Paris le 6 novembre 1557, en l'assistance de Philippe le Menestrel et Gauffred-Cordeau, notaires apostoliques du conservatoire des priviléges apostoliques de l'Université épiscopale de Paris, suivant l'édit royal, alors obligatoire en Savoie jusqu'en 1559. François Papard, prieur de Saint-Dominique d'Annecy et administrateur du collége de cette ville, convint avec Pierre de Gervais, clerc de Limoges, alors employé de la curie de Bavière pour la nation germanique à l'Université de Paris, que ce dernier se rendrait dans dix jours ou plus tôt, si possible, de Paris au collége d'Annecy, pour y enseigner le grec, le latin, la dialectique et la rhétorique, comme cela s'était pratiqué précédemment, que ses frais de bouche et de voyage lui seraient soldés par le dit prieur, son coadjuteur, qu'il aurait son logement et sa pension au collége avec le principal, ou ailleurs, s'il le désirait, et qu'il recevrait par an vingt-cinq écus d'or au soleil percevables par trimestre en six écus et quart, à compter du jour de son départ.

Il serait intéressant de recueillir tous les éléments du programme des études de ce collége soit alors, soit depuis l'introduction des Barnabites, en 1614, par saint

François de Sales. On peut juger déjà de cette dernière période par la biographie du P. Redempto Baranzano, professeur à Annecy, publiée en 1878, par J. Colombo.

M. CONSTANTIN présente un nouveau travail sur la manière d'écrire et d'orthographier, non seulement notre patois, mais encore tous ceux qui se rattachent à la langue d'oïl. Il annonce qu'il est parvenu à concilier deux éléments qui semblaient s'exclure, l'étymologie et la phonétique, c'est-à-dire, à conserver les lettres muettes à la fin des mots, sans préjudice pour la prononciation.

Malgré l'avantage qu'offre l'emploi du signe des brèves, il propose d'y renoncer et de le remplacer par un autre, parce qu'il y a très peu d'imprimeries, dans les provinces, qui soient pourvues des caractères ă, ĕ, ĭ, ŏ, ŭ.

Le mémoire présenté est accompagné d'instructions détaillées sur l'orthographe de notre patois; il sera communiqué à la Commission philologique pour y être examiné.

M. le docteur LEMARIÉ offre, au nom de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, un album de plantes marines, collées sur 25 feuilles et étiquetées avec soin. Nous attendons une collection de coquilles marines des mêmes localités : les membres de la Société de la Charente-Inférieure contractent l'engagement de recueillir chaque année un certain nombre d'objets d'histoire naturelle pour les livrer à titre de dons ou d'échanges aux musées scolaires de leur département et aux Académies correspondantes. Voilà un exemple bon à imiter, en France et ailleurs.

M. REVON expose une partie des objets provenant de son dernier voyage à Paris : 1° 10 types de races humaines, moulés sur le vivant et mis en couleur avec une scrupuleuse fidélité par M. Lagache, peintre du Muséum. Pour cet échange, M. de Quatrefages et M. le docteur Hamy ont choisi des spécimens très intéressants : un Alsacien, type Franc bien accusé; un métis Indo-Espagnol; un guerrier Ioway; un Hindou de la côte de Malabar; la jeune Tasmanienne Lalla-Rouk et divers sujets de l'Océanie. Nous possédions déjà 23 bustes et torses de races du nord et plusieurs Savoyards moulés sur le vivant.

2° Une *Euplectella speciosa*, donnée par M. Dufresne-Sommeiller. Cette merveilleuse production, classée parmi les spongiaires, se vendait 200 fr. il y a peu d'années, lorsqu'on a commencé à en pêcher sur les côtes des Philippines. La réunion admire ce réseau qu'on croirait avoir été tissé à jour avec un crin soyeux, et qui se recourbe gracieusement en cylindre un peu évasé, fermé à la base par un lacis d'une régularité géométrique.

3° Trente modèles de fleurs à l'aquarelle et à la gouache, signés par Mlles Jumon et par MM. Calmant, Grobon, Barrère, etc. Ils sont destinés à nos écoles publiques de dessin.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges. La liste que nous publions plus loin, comprenant seulement les envois des deux derniers mois, donne une idée de l'étendue de nos relations actuelles avec les sociétés françaises et étrangères.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

C. Duval, ***Ternier et Saint-Julien, essai historique,*** don de l'auteur. — Colombo, ***Vita del P. Redento Baranzano,*** don de Mme Maria Torelli. — Dr Abeille, ***Fibromes interstitiels de l'utérus,*** auteur. — ***La Cochinchine française en*** 1878, don de M. Mirande. — ***Lettre cochinchinoise sur la guerre franco-annamite,*** id. — A. de Lubawsky, ***Calembours français,*** auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle,*** don de M. E. Tissot. — R. Pottier, ***Etude historique sur l'assurance terrestre,*** auteur. — ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève,*** 1877 et 1878. — Fabre, ***Renseignements photographiques,*** don de M. Cartailhac. — Hovelacque, ***Nouvelles recherches sur le crâne savoyard,*** auteur. — Id., ***Le crâne des Burgondes du moyen-âge,*** id.

Revue archéologique; des Sociétés savantes des départements; de la poésie; du Lyonnais; bibliographique; de la Société littéraire de l'Ain.

Mémoires de la Société des antiquaires de France; de l'Académie des sciences de Savoie; de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; de la Société d'émulation de Montbéliard; de la Société dunkerquoise; de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; de l'Académie d'Arras; de la Société des sciences de Lille.

Bulletins de la Société de géographie de Paris; de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; de l'Académie d'Hippone; de la Société des sciences de l'Ardèche; de la Société archéologique du Limousin; de la Société de Borda à Dax; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure; de la Société royale de botanique de Belgique; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société des antiquaires de l'Ouest; du Comité agricole et industriel de la Cochinchine; de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon; de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne; de l'Observatoire royal de Bruxelles; du jardin botanique des Mares (Cochinchine); de la Société d'agriculture de la Loire; de la Société des sciences industrielles de Lyon; de la Société botanique de Lyon.

Journal des savants; Journal des connaissances médicales; Miscellanea di storia italiana; Indicateur d'antiquités suisses; Annuaire de la Cochinchine; Romania; l'Educateur; l'Investigateur; Congrès archéologique de France, session de Senlis; ***Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*** à Saint-Jean-de-Maurienne; conférence viticole faite à ce congrès; ***Actes*** de la Société zoologique et botanique de Finlande; Société des antiquaires de Zurich; Société d'horticulture du Kansas; Société historique du Kansas; Conférence littéraire et scientifique de Picardie; Association scientifique de France.

L'Italia agricola. — L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — Le Petit savoisien — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

Les Etats-Unis, et spécialement la Pensylvanie, possèdent une nouvelle région pétrolifère, la région de Bradfort, près de la frontière de l'Etat de New-York, à 70 milles (113 kilomètres) de Buffalo. Sa longueur est de 13 milles (21 kilomètres), sa largeur de 3 milles (4800 mètres), et sa surface peut être estimée à 10,000 hectares. Il y jaillit 1,300 sources d'huile minérale donnant ensemble 10,000 barriques par jour; quelques-uns des puits ont été poussés jusqu'à 2,000 pieds de profondeur (610 mètres). Le pays est montagneux, d'un climat rude. Quant à la ville principale de la région, Bradfort, elle est maintenant extraordinairement animée : à tel point qu'il n'y a probablement pas en ce moment aux Etats-Unis de ville faisant relativement autant d'affaires. Dans la Grande rue, le terrain vaut 100 dollars ou 525 francs le pied de façade.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 5

MAI 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evapo-	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR			ET		
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	ration en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force.	à 9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	13°	— 1°	8°8	722,9	»	3,9	65	14°	38°	23°	?	N	fort	beau	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,745	6°3
2	15	4	5	717,9	2,6	2,3	72	10,2	21,5	14	N	N	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,72	6,5
3	12,5	2,5	7	719,9	0,5	2,2	71	12	20,3	13	N	N-N-E	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,70	6,7
4	13,7	3,2	8	722,4	»	1,9	70	13,5	24,2	14,2	N	N-N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,68	6,8
5	16,2	1,2	11,6	724	»	2,1	68	14	36	22,3	N	N-N-E	id.	beau	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,66	6,8
6	16,5	1	11,8	722,3	»	1,9	67	16,2	40	25	N	N-N-E	id.	couv. 1/2	Pluie légère à 6 h. s. Couv. à 10 h. s. Neige à l'al-	0,65	7,5
7	19,5	7	8,5	713	9,6	2,4	91	8	10,3	8,5	S	E-S-E	id.	pluie	Jusqu'à midi. A 10 h. s. couv. [titude 500m.	0,64	7,9
8	14	3,5	4	714,5	12,2	0,6	90	5,2	10	6,1	S-O	O-S-O	id.	id.	Jusqu'à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,65	8
9	7,3	3,5	6,8	710,3	5	1,5	77	8,5	11	9	N	N	id.	id.	Le matin et de 2 h. s. à 10 h continue.	0,67	7,3
10	9,5	0,3	3	715,3	14	0,5	89	9	18,1	12,2	S	O	id.	id.	Neige de 4 à 7 h. Hr 0m,01, ensuite pluie jusqu'à	0,68	6,2
11	10,5	0,5	8	722,2	3,1	1,5	64	10	24,1	18	N	O-N-O	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s. [10 h. m.	0,68	6,3
12	12,5	2,5	8,8	723,4	»	1,4	58	10,4	23	15,1	N	N	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,67	6,3
13	12,5	0,3	10	726,9	»	4,6	74	14,5	36	24	—	N	id.	très beau		0,66	6,2
14	16,5	1	13,4	724,9	»	4,8	62	12,8	34	23,2	S	N	faible	beau	Couvert à 10 h. s.	0,65	6,8
15	21,5	6	9,5	725,3	7,6	3,4	81	13,4	26	18,2	S	E-S-E	fort	couvert	Pluie de 2 à 7 h. m.	0,655	7,8
16	17,7	3	11,2	724,7	»	2,2	77	16,5	41,3	26,5	O	O	id.	couv. 1/2	Pluie dans le nuit.	0,66	8,4
17	16,7	4	7,5	723,7	4,5	2,7	88	8,5	12	9,2	S	S	id.	couvert	Pluie par bourrasque dans le jour.	0,665	8
18	13	1	10	718,4	3	1	86	14,5	10	9,5	S-S-E	E-S-E	id.	couv. 1/2	Pluie dans le nuit.	0,66	8
19	15	7	10,2	715,7	4,8	1,7	84	11,4	16	12,1	S	E	faible	couvert	Pluie par bourrasque dans le jour.	0,66	8,6
20	13,5	8	11,5	720,2	2,7	0,7	86	18,5	42,5	29	N	S-O	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,655	9,7
21	19.7	5	13,8	724	»	1,8	80	20	36	30,2	N	O-N-O	id.	beau	Bean à 10 h. s. Tonnerre lointain.	0,65	9,7
22	23,5	5,7	15,8	725,2	»	3	81	23,5	43,2	31,4	S-O	S	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,67	10,5
23	26	7,5	18,5	726	»	3,3	83	24	46,3	32,4	—	S	id.	très beau	Pluie dès 6 h. s. A 10 h. continue.	0,70	11,9
24	25,7	6	9,4	725,2	30,4	1,5	86	11,8	24	16,8	N	N-N-E	fort	couvert	Pluie dans la nuit jusqu'à 8 h. m. A 10 h. couv.	0,73	10
25	14,5	4,3	12	725,1	»	1,9	76	18	30,1	24,2	N-O	N-N-O	faible	beau	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,79	9,5
26	20	10	15	716	0,4	2,3	74	15	19,2	16	N	N	fort	couvert		0,78	10,8
27	17	9,5	10,5	713	9,1	1,9	81	11,4	16	13,2	O	O-S-O	id.	pluie	Presque continuelle tout le jour.	0,78	10,5
28	13,7	9	13,2	711,2	2,1	0,7	90	15,5	25,5	19	S	S-S-O	faible	couvert	Pluie le matin de 3 à 7 h., ensuite brum. jusqu'à	0,805	10,4
29	16,5	5,7	5,7	720,5	10,6	1	87	16,2	36,5	25,1	S	S-S-E	fort	id.	4 h., puis grande pluie jusqu'à 7 h.	0,80	9,7
30	18,5	8	8	722,5	0,5	2,1	73	12,5	18	14,8	S	E	id.	id.		0,76	10,7
31	13,5	9,5	12	722,3	11,4	0.8	74	12,3	18.8	15,3	S	E	faible	id.	Pluie à 10 h. s.	0,81	10,8
Moyennes ou Totaux.	15°97	4°44	9°95	720,61	134,1	63,6	77,27									0,699	8°08

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que de abonnements annuels

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Inventaire des sigles figulins du Musée de Saint-Germain et le briquetier Clarianus, par M. Gabriel de Mortillet.— Saint Martin de Tours, par M. C.-A. Ducis. — L'eau sulfureuse de Vervex (Domancy), par M. Paul Henry. — La muse savoisienne au XVIe siècle (suite), par M. A. Constantin. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy (25-27 août 1879); programme et première liste des lectures et communications annoncées. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Erratum. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

INVENTAIRE DES SIGLES FIGULINS DU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN ET LE BRIQUETIER CLARIANUS

I

J'ai déja passé en revue les 80 marques de potiers de Banassac et les 24 sur bols samiens possédées par le Musée de Saint-Germain. Continuer cette énumération conduirait beaucoup trop loin, ce Musée étant fort riche en sigles de potiers romains. Je vais donc tout simplement donner l'inventaire sommaire et méthodique de ceux qui s'y trouvent, en ne m'arrêtant que sur quelques-uns des plus intéressants :

Sigles sur bols samiens ornés en relief que j'ai décrits précédemment 22
Sigles sur bols à collerettes, aussi décrits . . 2
Tasses samiennes à bourrelet formé par une dépression circulaire autour de la panse, 21 entières sur lesquelles il y en a 17 avec sigles, plus 6 fragments signés. 23
Tasses samiennes coniques, 23 entières sur lesquelles 14 avec sigles, plus 96 fragments. . 110
Plats samiens, avec ou sans anses, 13 entiers dont 8 seulement avec sigles. 8
Assiettes diverses, qui peuvent se classer en plusieurs groupes, 55 entières dont une seule sans sigle 54
Sigles sur fragments de plats et d'assiettes qu'il est difficile sinon impossible de séparer . . . 141
Sigles sur fonds de vases samiens entiers de formes diverses. 32
Sigles répétés généralement trois fois dans le champ de plateaux samiens, énumérés et décrits ci-après 7

A reporter.... 399

Report.... 399
Sigles sur fonds de vases samiens cassés dont il n'est pas possible de préciser la forme . . . 235
Sigles sur poterie grise, à couverte noire : estampilles trois fois répétées sur le même plateau, 5; au centre du plateau, 4; les autres sur des fonds de vases divers 31
Sigles en rond, sous le fond de vases en poterie grise dont je m'occuperai d'une manière toute spéciale. 28
Sigles sur moules de figurines et sur figurines en terre blanche 11
Sigles sur lampes 76
Têles ou bols en terre blanchâtre, à collerette arrondie au pourtour du bord, avec large canal d'écoulement. Les sigles sont à droite et à gauche du canal d'écoulement. 8
Sigles sur goulots et sur anses de grandes amphores 71
Contre-poids de métier, en terre cuite, avec sigles, de Vienne (Isère) : MARTIALIS en lettres cursives et CA(TT)AIVS, répétés chacun quatre fois sur le mème contre-poids. MARTIALIS est en outre accompagné de L·F·M également répété quatre fois 2
Sigles sur tuiles et surtout sur briques, 13 de France que j'ai figurés et décrits dans la Revue de M. de Caix de Saint-Aymour, *Le Musée archéologique,* 1877, 2e volume, p. 36; 5 d'Afrique et 3 de Constantinople 21

C'est un total de. 882

Sur ce nombre il y en a 634 sur poterie samienne et seulement 248 sur tous les autres genres de poteries. C'est donc avec raison qu'on peut donner aux poteries samiennes le nom de poteries sigillées, puisqu'elles contiennent près des trois quarts des sigles. Pourtant s'il est des séries de vases samiens, comme les assiettes, qui sont presque complètement signées, il en est d'autres qui ne le sont à peu près jamais, tels que les petites tasses basses évasées. Les vases samiens ornés de feuilles sur le bord le sont aussi très rarement.

J'ai fait sur fiches le relevé complet des sigles du Musée de Saint-Germain et j'ai inscrit mes lectures sur les poteries elles-mêmes. Ce travail est à la disposition de tous ceux qui peuvent en avoir besoin, et je me

ferai un véritable plaisir de fournir sur ce sujet tous les renseignements qu'on me demandera.

II

En faisant l'inventaire précédent j'ai signalé sept sigles répétés chacun trois fois dans le champ intérieur de plateaux samiens. Ces sigles méritent, sous plusieurs rapports, d'attirer d'une manière toute spéciale l'attention.

Tout d'abord, c'est avec hésitation que je range ces plateaux parmi les poteries samiennes. La couverte au lieu d'être d'un beau rouge vermillon comme dans le vrai samien, passant par des dégradations de teintes à l'orange comme dans le faux samien, est rouge jaunâtre, peu épaisse, mais uniforme et consistante. Elle pénètre moins l'intérieur de la poterie, qui est très fine et très compacte. C'est évidemment une poterie à part. Elle se distingue aussi comme forme. Le bourrelet support du dessous, au lieu d'être élevé et bien caractérisé, est très bas et comme aplati. Un seul échantillon fait complète exception. Il a le vernis ou couverte d'un beau rouge brillant et le support bien marqué. Mais cet échantillon, portant le sigle P·FER, en lettres fort étroites et très allongées, ayant fait partie du Musée Campana, provient très probablement d'Italie.

Un autre échantillon est intermédiaire. Il est recouvert d'un vernis rouge de médiocre qualité et son bourrelet support bien qu'assez élevé commence déjà à s'aplatir. Il porte la signature S(ENTI). Les quatre lettres entre parenthèses sont accouplées et n'en font qu'une. Mont-Beuvray, fouilles de M. Bulliot. Le Musée de Saint-Germain possède au centre de fonds samiens SE(NT) de Berthouville (Eure) et C·S(ENTI) du Mont-Beuvray. On connaît encore SENTI, à Paris, d'après Grivaud de la Vincelle; A·SE(NTI), Arezzo, et T·(SENT)I, Tongres, d'après M. Schuermans; C·SENTI, deux à Autun, d'après M. de Fontenay.

Les cinq autres sigles sont :

AICV*S*. Caractères cursifs, A sans barre, S à l'envers, Mont-Beuvray (Nièvre). Fouilles de M. Bulliot.

ALTISSV. La barre de A est oblique, Champlieu, dans la forêt de Compiègne (Oise). Fouilles de M. de Roucy.

ARANTEDV. Lettres maigres et allongées, en partie soudées les unes aux autres. Environs d'Epernay (Marne).

DVROTIX·F. Champlieu (Oise). Fouilles de M. de Roucy. M. Schuermans cite DVROTIX d'Amiens, Mayence et Xanten.

TARVAS. Les deux A ont leur barre oblique. Provenance inconnue : ayant fait partie de la collection Charvet. TARVA est mentionné de Tongres et TARVACF de Westerndorf, d'après M. Schuermans. M. Allmer cite aussi cette dernière forme de Genève.

Ce qui frappe dans ces derniers noms de potiers, c'est leur physionomie tout à fait gauloise. Le type plateau avec sigle répété plusieurs fois dans le champ, paraît donc être un type italien, importé en Gaule dès les premiers temps de l'occupation romaine ; aussi a-t-il été reproduit par des potiers gaulois qui n'étaient pas encore initiés à la belle fabrication samienne. Bien plus ces potiers ont fabriqué de ces plateaux avec leur poterie nationale. En effet on en trouve assez fréquemment en poterie grise, portant aussi des sigles disséminés dans le champ.

Parmi les sigles sur plateaux, deux proviennent des fouilles importantes exécutées au Mont-Beuvray, par M. Bulliot. Ces fouilles au milieu de quantités énormes de tessons de poteries n'ont fourni qu'un très petit nombre de signatures de potiers. Cela prouve que l'influence romaine n'a pas été bien considérable sur cette localité. Aussi les débris samiens sont très rares, d'une finesse de pâte, d'une élégance et d'une légèreté qui dénotent des produits italiens. Les signatures de potiers viennent confirmer cette détermination. Ce sont :

C· S(ENTI) au centre d'un fond. Ce sigle, comme nous l'avons vu précédemment, a été recueilli aussi à Arezzo.

PROTVS sur un fond d'assiette. Fabroni cite PROT.... et PROTOS d'Arezzo.

P·A·..... Incomplet.

LDO. Encadré, ainsi que PROTVS, entre deux zones striées, caractère propre à l'Italie, très exceptionnel en France.

A·VIBI·
SCROF } Fabroni cite A.VIBI de Cervetri, Cere et Arezzo; VIBI à Capoue d'après Riccio.

L·GELLI
L·SEMPR } Fond d'assiette. Fabroni cite L·GELI de Cervetri et Cere; G.GEL, L.GELLI et L. GELLIVS d'Arezzo. Il faut ajouter GELLI de Capoue d'après Riccio, et G·E·L·L·I· dans l'Apennin bolognais, à Orea, d'après M. Gozzadini *(Sepulcro romano sul' Apennino bolognese,* p. 4).

L·(TE)TTI
SAΛIA } Les L·TETI et L·TETTI unis à SAMIA sont très communs en Italie, Naples, Modène, Arezzo. Le Musée de St-Germain possède un de cette dernière localité.

L·TETTI
S(AM)IA }

ATEI
::::::: } La signature ATEI présentant les accouplements les plus variés de lettres, avec ou sans prénom, est très commune en France et en Belgique. Le Musée de Saint-Germain en possède neuf, sans compter celle du Beuvray. Cette signature a aussi été signalée en Italie, entre autres à Capoue par Riccio. Mes citations de Fabroni et de Riccio sont tirées des *Sigles figulins* de Schuermans.

Cette série de sigles du Mont-Beuvray prouve que dans cette localité il n'y a que des vases samiens apportés d'Italie ou tout au moins fabriqués par des potiers venant directement de ce pays. C'est une confirmation très concluante de l'opinion émise par M. Bulliot que le Beuvray était un oppidum gaulois qui a été abandonné peu de temps après la conquête. Les produits samiens fabriqués en abondance en Gaule dès les premiers temps de la grande occupation n'y ont pas pénétré. On voit tout au plus l'industrie romaine commencer à réagir sur l'industrie gauloise, soit en habituant les potiers gaulois à signer leurs œuvres, soit en les poussant à essayer une contrefaçon des poteries romaines. Cette contrefaçon ou, pour parler plus exactement, ce premier essai d'imitation de poterie romaine a porté sur les grands plateaux à plusieurs signatures dans le champ.

Le Mont-Beuvray a fonrni de ces plateaux presque samiens. Il a aussi fourni d'autres plateaux ou assiettes en poterie grise ou brune gauloise, avec signatures.

L'une est une imitation des sigles italiens à deux lignes IOV / IIRI

Les autres sont OICOS, ***Rocos*** et ***Riocos,*** ce dernier quatre fois répété en croix.

Riocos
Riocos ***Riocos***
Riocos

Ce sont là évidemment les signatures de potiers gaulois plus habiles à fabriquer des poteries — leurs produits sont fins et élégants — qu'à traduire leur nom en écriture romaine. Et de fait les trois sigles sont en très mauvais caractères, deux même sont en cursif.

Le sigle ***Riocos*** montre le nom du potier quatre fois répété en croix. Ces répétitions de noms juxtaposés se voient quelque fois, mais toujours exceptionnellement. En voici trois exemples sur samien possédés par le Musée de Saint-Germain :

ANION
ANION

des environs du camp de Châlons (Marne), fouilles Machet. Ce n'est pas un sigle double, comme les marques italiennes du Beuvray citées précédemment, mais bien deux fois la même marque juxtaposée.

M M

Vichy (Allier) donné par M. Harel. C'est le même sigle répété deux fois sur la même ligne mais en sens inverse.

DOMITIVS DOMITIVS
DOMITIVS
DOMITIVS
DOMITIVS DOMITIVS

J'ai recueilli cette singulière marque à Amiens, dans les travaux du chemins de fer pour la gare des marchandises, du côté de Saint-Roch. C'est le même sigle, caractérisé par un petit I après le T, sigle répété sept fois de manière à former au milieu du fond un rectangle.

Ce ne sont là que des exceptions, de vraies singularités, que l'on peut citer comme curiosités, sans qu'il soit possible d'en tirer des déductions scientifiques. Et même on peut les traiter de jeux d'enfants ou de débutants, car sur les trois exemples cités, les deux premiers sont sur des poteries d'un samien imparfait. La terre d'ANION passe au gris et la double M se trouve sur un fond de vase qui n'est par recouvert de son vernis rouge.

III

Si, quittant les poteries samiennes, nous jetons un coup d'œil sur les autres genres de poteries, nous arriverons généralement à reconnaître que leur champ de distribution est considérablement plus réduit. Ces poteries voyageaient beaucoup moins que les samiennes. Il n'y a d'exception à faire que pour ce qui concerne les lampes, dont un petit nombre de fabriques inondaient le monde entier; le monde de cette époque cela va sans dire.

C'est surtout pour les poteries encombrantes, les matériaux de construction, comme les tuiles, les briques, les carreaux, les tuyaux d'eau et de chaleur, que la localisation est très sensible. Ces matériaux qui peuvent à peu près se fabriquer partout ne se transportaient pas au loin. Sans être aussi abondantes que de nos jours, leurs fabriques étaient assez nombreuses. Nous pouvons donc, quand les produits sont signés, connaître les industriels spéciaux du pays. C'est ainsi qu'au plus beau temps de l'époque lugdunienne la vallée du Rhône a été approvisionnée de tuiles et surtout de carreaux et de tuyaux en terre cuite, par un grand industriel nommé Clarianus. En effet on trouve fréquemment sa signature sur des produits de ce genre.

1° Briques :

CLARIANVS, Lyon, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lapidaire,* n° 460).— Vienne, Musée de Saint-Germain (de Mortillet : *Musée arch.,* 1877, p. 16); Musée de Vienne (Allmer: *Inscr. Vienne,* n° 1732). — Aix-les-Bains, une entière et deux fragments provenant des bains romains, Musée d'Aix; sur de nombreuses briques formant le plafond du vaporarium des bains d'Aix, conservées dans la maison Perrier-Chabert (Louis Revon : lettre).— Sonnaz, près de Chambéry (*Mém. Acad. Savoie,* 1re série, vol. XII, page L. d'après L. Revon). — Die (Drôme), plusieurs (Long : *Rech. sur antiq. rom. des Vecontiens,* p. 114) — Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), surtout au mas des Hayes. (P. Simian : *Saint-Etienne de Saint-Geoirs,* page 35). Ces deux dernières indications m'ont été données par M. Fl. Vallentin.

CLARIANVS, l'I du milieu plus petit que les autres lettres. Vienne, ancienne collection Chavernod (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1730).— Sainte-Colombe (Rhône), presque en face de Vienne, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.,* n° 393). — Aps (Ardèche), Musée de Saint-Germain, un exemplaire que j'ai rapporté moi-même. J'en ai vu 7 ou 8 (de Mortillet : *Musée arch.*, 1877, p. 16).

CLARIANA, Vienne, Musée de la ville et ancienne collection Chavernod (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1728). — Sainte-Colombe, Musée de Lyon, 2 exemplaires (Comarmond : *Musée lap.,* nos 383 et 402).

CLARIAN, Lyon, 2 exemplaires au Musée de la ville (Comarmond : *Musée lap.*, nos 394 et 400). — Vienne, Musée de la ville (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1727). — Sans désignation de localité, Musée d'Avignon (L. Revon : lettre). — 2 des thermes de Vaison, Vaucluse (Lombard-Dumas : *Collection Emilien Dumas,* planche XXII). — La collection E. Dumas contient deux autres sigles incomplets, sans provenances.

CLARIANVMADA, Lyon, d'après de Boissieu,

cité par Allmer, et Musée de la ville (Comarmond : *Musée lap.,* n° 442). — Aix-les-Bains, dans l'établissement romain, Musée de Chambéry (L. Revon : lettre). C'est probablement à ce sigle que se rapporte le CLARIANVM d'Aix se trouvant au Musée de Chambéry, cité par Allmer n° 1729.

CLARI.... Incomplet, les Barattes à Annecy-le-Vieux, Musée d'Annecy (L. Revon : *Inscr. Haute-Savoie,* n° 113).

CLAR.... Incomplet, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.,* n° 462) et Musée de Vienne (L. Revon : lettre).

CLARIA / DECIAL } Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.,* n° 389).

CLARIA / A·DECIAL } Montauban à Lyon, collection Vincent (Comarmond, n° 68 des marques de potiers).

CLARIANVS / A·DECI ALPIN· } Vienne, de ruines entre la Halle-Neuve et l'Abattoir, Musée de la ville (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1732).

2° Tuiles :

CLARIANVS, avec S rétrograde, Vienne, collection Girard (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1741). — La Tronche, près Grenoble, Musée de Grenoble (Fl. Vallentin : lettre).

CLARIANA, Vienne, collection Girard (Allmer, n° 1742).

CLARI... Incomplet, Théâtre romain d'Arles, Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.,* n° 753).

3° Tuyaux quadrangulaires pour la chaleur, dits tuyaux d'hypocaustes.

CLARIANVS, Vienne, collection Girard (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1749).

CLARIANA. Les trois A non barrés. Décines, près de Lyon, collection Pierre Berliet à Pierrefitte. — Uriage, collection de Saint-Ferréol (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1746).

CLARIANA, Sainte-Colombe (Rhône), 2 exemplaires au Musée de Lyon (Comarmond : *Musée lap.,* n°s 385 et 386).— Vienne, ancienne collection Chavernod.— Uriage, collection de Saint-Ferréol (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1747).— Aix, aux bains romains, Musée de Chambéry. — Mérande, près Arbin, dans une villa, 3 exemplaires, Musée de Chambéry (L. Revon : lettre).

CLARIAN... Incomplet, Vienne, collection Chavassieu (Allmer : *Inscr. Vienne,* n° 1748).

Ces sigles sont en belles lettres, en lettres du meilleur temps. Il y avait donc à l'époque lugdunienne dans la vallée du Rhône un briquetier du nom de Clarianus qui fabriquait en abondance les matériaux de construction en terre cuite, briques solides, forts et gros carreaux pour dallages, grandes tuiles à rebords pour couvertures, conduits rectangulaires pour calorifères ou hypocaustes, comme vous voudrez. Il signait rarement ses tuiles, souvent ses carreaux, habituellement ses conduits de chaleur.

La fabrication étant devenue très considérable, Clarianus s'est adjoint des membres de sa famille ou des associés, comme Numadus et A. Décius.

Les produits de Clarianus étaient excellents. Ils ont joui d'une immense réputation, réputation bien méritée comme le prouve les débris qui sont parvenus jusqu'à nous. Aussi quand il s'est retiré des affaires ou bien après sa mort, les produits de son ou plutôt de ses usines ont conservé son nom. On demandait et l'on vendait toujours les produits des fabriques de Clarianus ou Clarianiennes.

Ces produits sont surtout abondants à Lyon, à Vienne et à Aix-les-Bains. J'ai pu en citer dans seize localités, mais ces localités se groupent en partie autour des trois grandes villes romaines que je viens de nommer.

Décines est à la porte de Lyon.

Sainte-Colombe est en face de Vienne, de l'autre côté du Rhône.

Mérande et Sonnaz, dans le département de la Savoie, ne sont pas éloignés d'Aix-les-Bains. Aix peut être considéré comme étant sur le Rhône par suite du canal de Savières qui relie ce fleuve au lac du Bourget.

Reste Annecy-le-Vieux, qui est bien dans l'intérieur des terres, aussi n'y a-t-on trouvé qu'un seul débris portant le nom de Clarianus. C'est la limite nord-est de la diffusion de ces produits. On n'en a point signalé à Genève et sur les bords du Léman. Cela tient à ce que la navigation était interrompue par la Perte du Rhône. Les produits encombrants de Clarianus ne remontaient pas plus haut que la Svoie.

Uriage, près de Grenoble, est la limite sud-est de la diffusion des produits de Clarianus. Et encore dans cette localité au centre des terres on ne trouve qu'un produit spécial, les tuyaux de chaleur, pour l'usage des bains, les eaux d'Uriage étant déjà très connues à l'époque romaine.

Die, dans la Drôme, Aps, dans l'Ardèche, à peu près au niveau de Viviers, Vaison, dans Vaucluse, ne sont pas à une grande distance du Rhône.

Avignon et Arles sont sur le Rhône même. Les produits n'avaient qu'à descendre le fleuve et pourtant ils deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne de Vienne. A Avignon et à Arles on peut dire qu'ils sont exceptionnels. Il ne sont pas connus à Nimes, où il a tant de vestiges romains et qui est si peu éloigné du Rhône.

Le centre de la fabrication de Clarianus devait donc se trouver sur les bords du Rhône. Je dis le centre parce que peut être avait-il des fours en divers endroits. D'après Comarmond (*Musée lapidaire de Lyon,* p. 460), Saint-Romain-en-Gal, au nord de Sainte-Colombe, un peu en amont de Vienne, sur la rive opposée ou rive droite du Rhône, paraît être le lieu de fabrication des tuiles et briques romaines. Je ne sais sur quoi est fondé cette assertion, mais il me semble que la fabrication de Clarianus devait plutôt être en amont de Lyon; les produits descendant plus facilement le fleuve qu'ils ne le remontent.

Toujours est-il que nous sommes là en présence d'une grande industrie que l'on peut parfaitement considérer comme appartenant à la région des Allobroges, région devenue ensuite partie de la province viennoise. C'est une industrie qui avait son siége dans le nord du Dauphiné ou le sud-ouest de la Savoie.

Enfin ce qui vient confirmer l'assertion que le centre de fabrication pouvait bien se trouver en Savoie, c'est

qu'un des collaborateurs de Clarianus, A. Décius, porte le surnom d'Alpinus. GABRIEL DE MORTILLET.

SAINT MARTIN DE TOURS

Nous sommes en retard de publier la réponse au questionnaire de M. Lecoy de la Marche sur le culte de saint Martin en Savoie ; voir la *Revue* de 1878 pages 107 et 114.

Rappelons d'abord que saint Martin, fils d'un tribun militaire, naquit à Sabaria en Pannonie (Hongrie) en 316, entra dans l'armée en 330, quitta le service en 355, se mit sous la direction de saint Hilaire, évêque de Poitiers, obtint d'aller voir ses parents pour régler ses affaires, passa par les Alpes, où il échappa à l'attaque des malfaiteurs, continua sa route par Milan, etc. A son retour il résida quelque temps près de Milan, puis à l'île Gallinara, près d'Albenga, sur la rivière de Gênes, alla à Rome en 360, et n'y trouvant pas saint Hilaire, qui venait de partir, il le rejoignit en route, et, rentré à Poitiers, il reçut de lui le territoire de Ligugé pour bâtir un monastère, le premier dans les Gaules, qu'il gouverna, puis fut élu évêque de Tours en 371 ou 375, ensuite fit bâtir le monastère de Marmoutiers, où il choisit une cellule, et mourut en 400 ou environ.

Ce saint a été vénéré en Savoie sous le rapport de toutes les phases de sa vie :

1° Comme protecteur de l'armée, parce que sa première profession a été celle des armes. Chaque année, le 11 novembre, jour de la fête de saint Martin, la garnison sarde d'Annecy avait double ration, se livrait à des ébats divertissants, et le soir il y avait au château, qui a continué à servir de caserne, illumination et feux d'artifice ;

2° Comme protecteur des maisons religieuses ; c'est ainsi qu'il était titulaire du prieuré de Talloires, dépendant de l'abbaye de Savigny, dédiée à saint Martin ; du prieuré conventuel d'Aime en Tarentaise, élevé pour la desserte d'un hospice sur des ruines romaines, avec une crypte du VIIIe siècle ; du prieuré de Saint-Martin de Moûtiers, fondé en 900 pour des chanoines séculiers devant servir au Chapitre régulier de la métropole ; des trois chapellenies de saint Martin à l'ancienne cathédrale de Genève, dont le Chapitre était augustinien, du prieuré bénédictin d'Anglefort, près Seyssel ;

3° Comme protecteur des voyageurs, des passages et des ponts. On le trouve à Saint-Martin-de-Bavel et à Saint-Martin-d'Yon, près Belley, où la tradition rapporte qu'en récompense de l'eau qu'on lui donna pour se désaltérer lui et sa monture, il fit jaillir de la fente d'un rocher voisin une source abondante, qui fait encore la fortune du pays; à Arcine pour le pont de Léaz, à Vallières et à Vaulx pour le passage du Fier et des torrents aboutissants ; la tradition rapporte qu'arrêté dans sa marche par un ruisseau profondément encaissé, dont le pont avait été détruit, il étendit son manteau sur le gouffre et passa dessus ; ce cours d'eau porte encore le nom de Nant de saint Martin, et le saint est le patron de Vallières. A La Muraz, au flanc du Salève, on montrait un roc sur lequel saint Martin avait laissé l'empreinte de son pied et du bout de son bâton. On le trouve encore à Allonzier pour le pont de la Caille, au Mont-Saint-Martin, qui est tout à côté, à Pontchy pour le pont de Bonneville, à Saint-Martin près Sallanches pour le pont sur l'Arve, à Seynod, près le pont sur le Thiou, qui menait à *Bautas,* à Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise pour le passage qui aboutit à Saint-Martin-de-la-Porte en Maurienne, puis au delà du pont, à Saint-Martin-d'Outre-Arc, à Saint-Martin-d'Aoste en Piémont pour le pont sur la Doire, au Pont-Saint-Martin sur le torrent de Gressonnay près de Donnaz, à Saint-Martin-d'Agliè pour le pont sur le canal de Caluso, à Saint-Martin-du-Pont sur le Naviglio au passage du Tessin, etc.

Ces nombreux témoignages du culte de saint Martin sur les ponts et les routes se rattachent au souvenir de ses voyages, et amènent naturellement à rechercher la direction qu'il a prise pour revoir ses parents avant d'entrer dans la vie religieuse. Or, la ligne la plus directe de Poitiers à Milan par les Alpes, termes constatés par son historien et son disciple, Sulpice Sévère, était celle-ci par les stations romaines que nous allons indiquer, d'après la Table théodosienne ou Carte de Pentiger, l'Itinéraire d'Antonin et les commentaires qui en ont été publiés.

Lemonum, Poitiers, *Fines,* Haies, *Argentomagus,* Argentan, *Mediolanum,* Château Meillant, *Aquæ Neræ,* Vichy ou Neris, *Rodumna,* Roanne, *Lugdunum,* Lyon, *Condate,* Seyssel, *Bautas,* Annecy, *Casuaria,* Faverges, *Ad Publicanos,* Albertville, *Obiludum,* Albine, *Darentasia,* Moûtiers-Tarentaise, *Axima,* Aime, *Bergintrum,* Bourg-Saint-Maurice, *Alpis Graia,* le Petit-Saint-Bernard, *Ariolicæ,* les Arioles-de-la-Thuille, *Arebrigium,* Pré-Saint-Didier, *Augusta Prætoria,* Aoste, *Vitricio,* Verrès, *Eporedia,* Ivrée, *Vercellis,* Verceil, *Novaria,* Novarre, *Mediolanum,* Milan.

Sur cette ligne nous trouvons les souvenirs de notre héros à Saint-Martin-la-Rivière, près de Chauvigny (Vienne), à Saint-Martin de Pouligny, près la Châtre (Indre), à Saint-Martinien, près Montluçon (Allier), à Saint-Martin d'Estreaux, *de strata via,* près Roanne (Loire), à Saint-Martin de Bavel, Saint-Martin d'Yon, Saint-Martin d'Anglefort, près de Champagne et Seyssel (Ain), à Saint-Martin de Vallières et au Nant-Saint-Martin de Vaulx, près de Rumilly. La voie romaine du Val-de-Fier conserve encore plusieurs tronçons taillés dans le roc avec ornières ; quelquefois elle était assise sur des murs de soutènement, dont il reste encore un de 25 mètres de hauteur, contre un roc coupé à pic. Elle aboutissait à *Bautas,* soit Annecy, autour duquel les paroisses du Mont-Saint-Martin, de la Balme-de-Sillingy, de Poisy, de Seynod, de Vieugy ont saint Martin pour patron. Nous avons indiqué déjà les souvenirs de saint Martin sur la suite de la voie romaine à Talloires, à *Darentasia,* Moûtiers, à *Axima,* Aime, à *Augusta prætoria,* Aoste, à Donnaz, entre *Vitricio,* Verrès, et *Eporedia,* Yvrée, au passage du Tessin, entre *Novaria,* Novarre, et *Mediolanum,* Milan.

Ajoutons que, dans le diocèse d'Annecy, autrefois du diocèse de Genève, saint Martin était encore patron ou titulaire des paroisses de Cernex, de Champanges, de Chevaline, de Chapeiry, de Châtillon, de la Muraz,

*

de Reignier, de Machilly, de Nernier, qui subsistent toutes, sauf Chevaline. C.-A. Ducis.

L'EAU SULFUREUSE DE VERVEX (DOMANCY)

Le numéro du 31 mars 1879 de la *Revue savoisienne* contenait une note relative à la composition d'une eau sulfureuse dont j'avais été chargé de faire l'analyse. La personne dont je tenais cette eau, m'avait simplement dit qu'elle se trouvait dans les environs de Sallanches.

D'après les renseignements fournis par les honorables membres de la Société Florimontane qui ont bien voulu prendre intérêt à ma communication, j'avais cru pouvoir attribuer cette source à la commune de Cordon.

Or, voici que le propriétaire de la source, M. Edouard Moret, négociant à Sallanches, m'écrit pour me prier de rectifier cette indication. Il me donne en même temps quelques renseignements sur la situation topographique et le régime de ces eaux.

La source se trouve à Vervex, commune de Domancy, à vingt mètres environ à droite de la route qui va de Sallanches à Chamonix, à 4,500 mètres soit de Sallanches, soit des bains de Saint-Gervais.

Voici la constitution du terrain telle qu'elle est indiquée par mon correspondant.

Sol marécageux sur un terrain argileux d'un mètre d'épaisseur. On trouve au-dessous, successivement, deux couches de tourbe, puis un lit de sable calcaire. L'eau sulfureuse filtre par plusieurs points différents au travers de cette couche de sable. Son débit total est d'environ un mètre cube à l'heure, débit qui pourrait être augmenté par le captage.

La température de la source ne m'a pas été indiquée d'une manière exacte, faute d'instruments de précision et d'observations suivies.

M. Moret me dit seulement que l'eau fume lorsque la température de l'atmosphère s'abaisse, et qu'en été on peut y rester plongé pendant plus d'une heure sans ressentir le moindre frisson. Il estime la température à trente-deux degrés centigrades. Quoi qu'il en soit, le double renseignement qu'il donne, indique évidemment que nous avons affaire à une source thermale.

Paul Henry.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

Autre chanson.

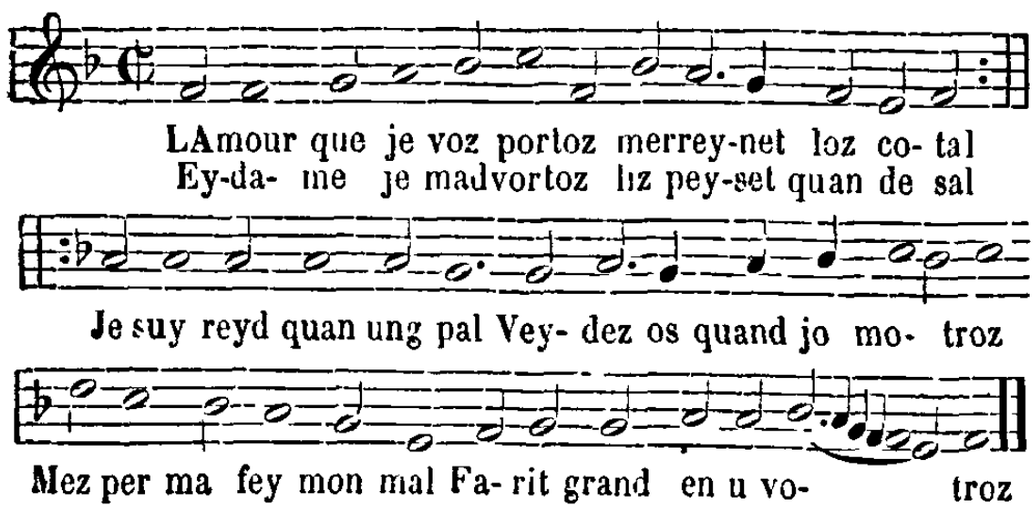

Se voz este pidousaz
Jo verrey veremey
Vos sarey armonousaz
Et ne denerey ren
Prenie tan soulamen
Et ne sey regourousaz
Voz verrey ben comen *bis*
Se voz neste poyrousaz

Berthoz te me fez rire
Je te juroz ma fey .
Mes que faultoz tan dire
Je tamuz et tamarey
Jamez ne te derey
Sen que mon cœr desire
Mes prensoz ou que seit *bis*
Maque a la charrieriz.

Tu te ron bin la testaz
De tan jaravella
Atentuz qui seyt festaz
De volleyr janiclar
Je suy en toz fillar
Fesoz a ta requestaz
Et puez me leyssiz allar *bis*
Quan tiare fect se retaz.
(1) . . . . . .

Autre chanson.

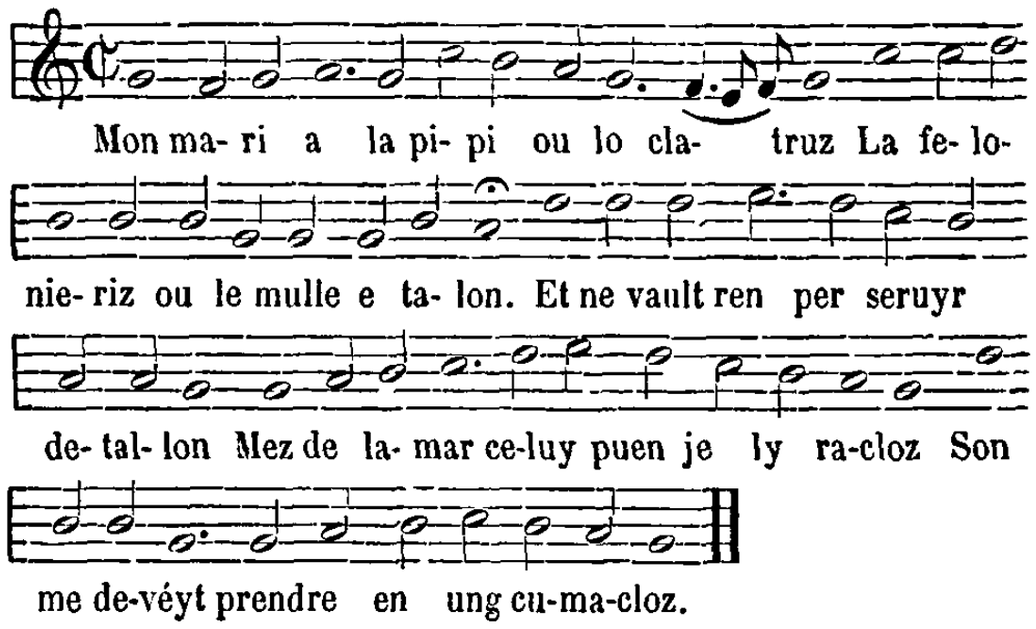

Se mon leyfruz haveyt luz mal du macloz
Et les ventrieres tan que me fut apiaz
Voz me veiria tantoz estre acropiaz
Per luz servir de son long dun emplastroz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

Mon mary est un groz tuynet folatroz
Que nuet et jor ne me fet que rocher
Mes se me voust que me veignet chercher
En atroz luaz que ver luz for du plastroz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

Omon leyfruz ply fallot que loz atroz
Coran vindre tuz est drumy luz ruclez
Je poserey desot luz lict lez clez
Se tu ne vin je ne scary fare atroz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

Se mon mary volleyt fare miracloz
Et leycerit luz pot per menbrassier
Mes je sce bin que mamet mes leyssier
Que l'ivrognier de sen ren ne luz flatruz
Son me deveyt pendre en ung cumacloz.

(1) Nous supprimons, par respect pour les lecteurs de la *Revue*, certaines crudités du texte. L'œuvre de Nicolas Martin paraîtra sous peu en entier sous forme de volume, et sera suivi d'un texique et de commentaires.

AUTRE CHANSON.

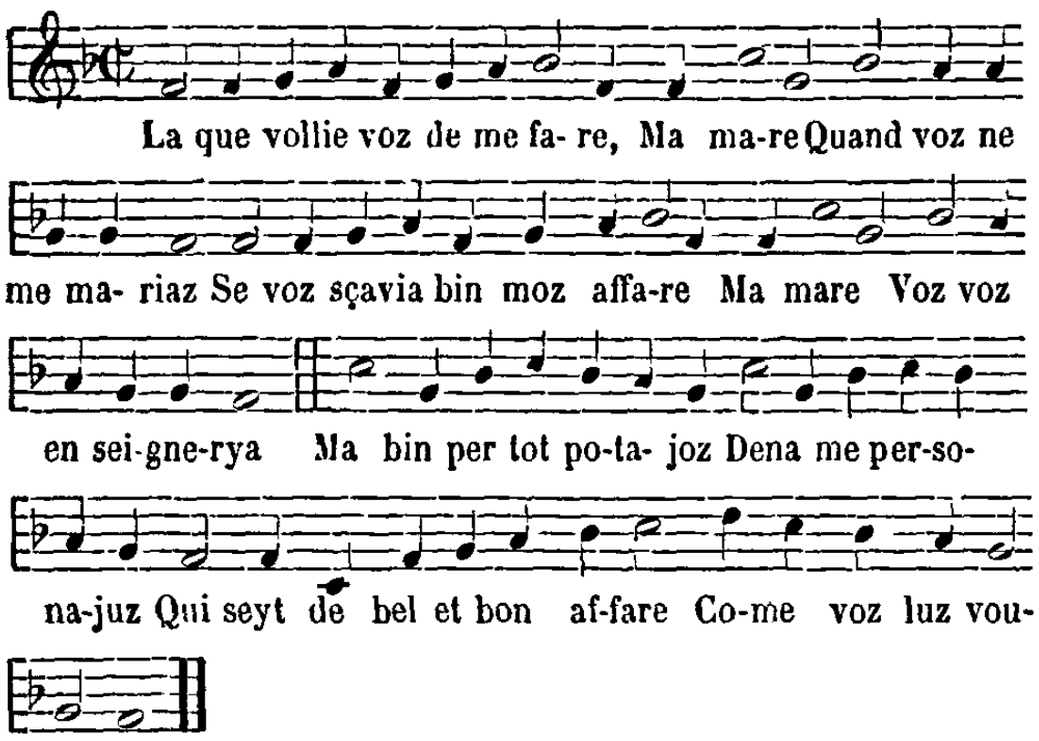

Se voz estia de leajuz
De mey et mon corajuz
Vostre jues sarian vainez
Ou voz escarerya
La que vollye voz *etc.*

Se jestioz unaz buetaz
Ou cretiannaz ou muetaz
Lez reysons saryan clarez
De mey voz y chivirya
La que vollye voz *etc.*

AUTRE CHANSON.

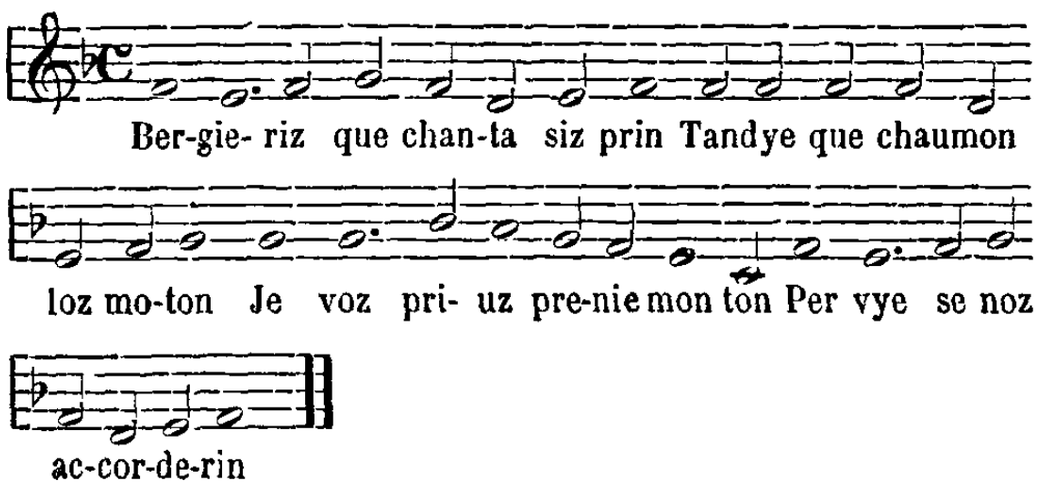

Se voz vollye que noz chantin
Ey voz faut tenir loz dessu
Mon chantar prin voz a dessyuz
Loba per naturaz me vin

Colin dict prenie votroz engin
Et comencin per accorda
Je voz priuz que voz fluta
. . . . . .

Ha dict la bergeriz a colin
Que vouto dire voz ronfla
Je voz dotuz truet curt luz fla
Voz retarey per luz chemin.

Colin joyet doux van et prin
Et dit veyciz un tord on
La bergieriz dict et lest bon
. . . . . .

AUTRE CHANSON.

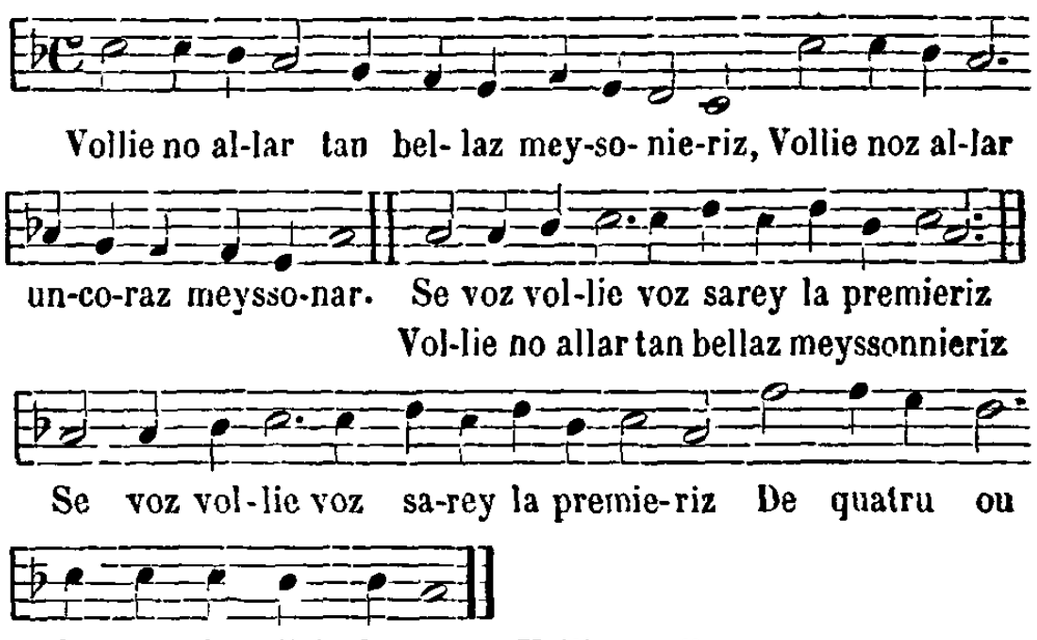

Je voz darey unaz bellaz gorgieriz
Vollieno allar *etc.*
Je voz darey unaz bellaz gorgieriz
Ung penuz do per adreit voz penar
Vollienoz allar, *etc.*

Quan noz sarin le detrier la gerbieriz
Vollieno allar *etc.*
Quan noz sarin le detrier la gerbieriz
Nonoz porrin ensembluz druginar
Vollieno allar *etc.*

Contentaz fut et hu gallan vet dieriz
Vollieno allar *etc.*
Contentaz fut et hu gallan vet dieriz
Ey voz fudraz un po bin affanar
Vollieno allar *etc.*

Lovrier ut fet a leydaz de lovrieriz
Vollieno allar *etc.*
Lovrier ut fet a leydaz de lovrieriz
Lovraz a fare devant que fut dinar
Vollieno allar *etc.*

La bergieriz fit a lovrier prieriz
Vollieno allar *etc.*
La bergieriz fit a lovrier prieriz
Dun corung col lourajoz rebeinar
Vollieno allar *etc.*

AUTRE CHANSON.

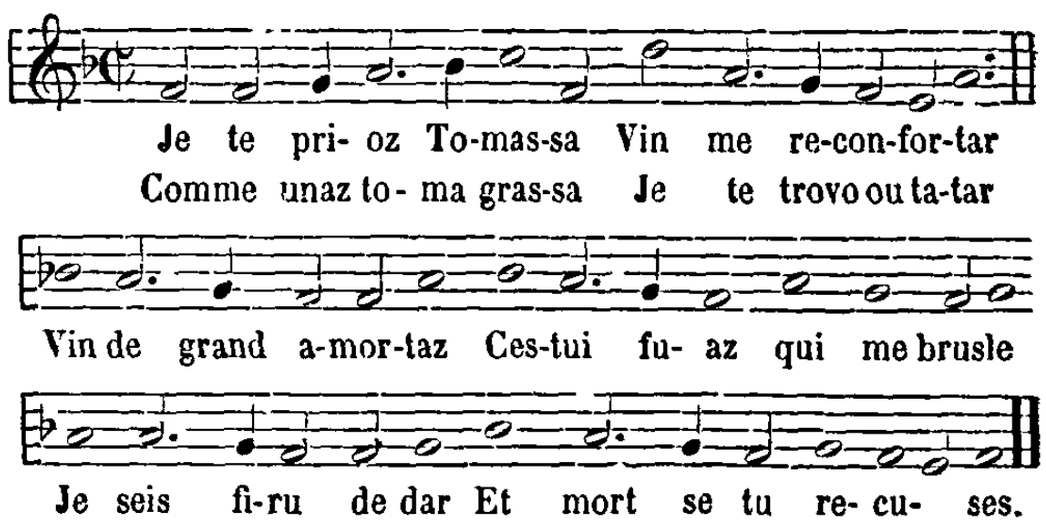

Je te prioz amassaz
Ta bonnaz voluntaz
Ne permet que seit arsa
La minaz neventa.

Je suy tan tormenta
De tamour que jy moyroz
Te de mey regretaz
Meis il ne tenchaut gueroz.

Je te prioz appassaz
De me volier amar
En taz chambraz bassaz
Me voulier coloquar
Lessaz rigour apart
Beisies mey damorettes
De pleisir ont lour part
Amoeyrouses fillettes.

De ton dyre suye lassaz
Et de semblabloz bysier
Que leisson unaz garsaz
Apres loz pertuisier
Taloz son coustumier
De trompar les plus pretes
A dieu a dieu panier
Quand vendenges sont festes.

AUTRE CHANSON.

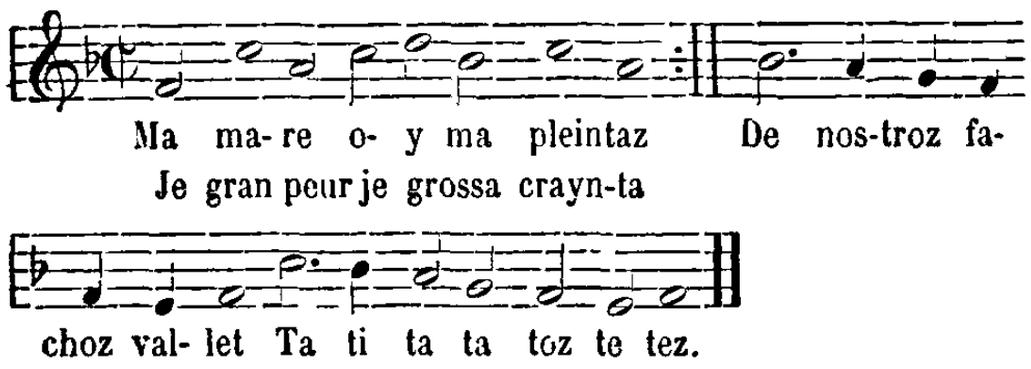

Tata ma a la mallauraz
Mo tetez et la tetauraz
E ma leyssia debvetta
Toz tetez tati tata

Lys chaton de malla sorta
Est tan vegneu a ma porta
Que la leva lo peyclet
Tati tata toz tetez

En me tatent et me oyentaz
Et en moyntante ma poyentaz
Ma leyssiaz escharbouta
Toz tettez tati tata

Ey nest si forta serrura
Ferrollieriz ne barrauraz
Que nuvreysset loz guichet
Tati tata toz tettez

Toujour e vint a estrehauraz
Et se cuchet en collouraz
Du lon de me a plata
Toz tettez tati tata

. . . . . .

Ma mare la je sui morta
Sey te plet se me conforta
Sus sen qui met aventa
Toz tettez tati tata

AUTRE CHANSON.

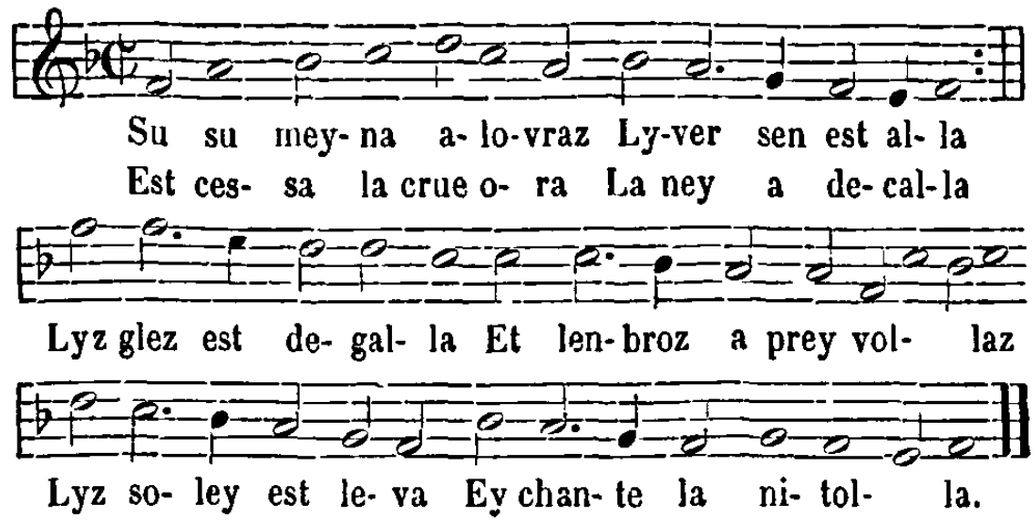

Perrot pren ta poyretaz
Et alin to do puar
Mermet et la mermetaz
Vindrant essarmentar
Nico et Joan girar
Chercheron quarque liavraz
Per lier et emportar
Encanet nostraz puovraz.

Apre trentaz dimenge
Vole voz suvinir
Que noz arin vendenge
Ni faillir di venir
Aporta per cultra
Pagnies coppes selliettes
Et per non pa fallir
Amolla le gogettes.

Jorsina joz tavisoz
Vin quan no tirarin
Et si en ren joz te doisoz
Bin noz acorderin
Vinten et noz ririn
Chanterin a plaisansi
Et quant noz trollierin
Noz berin a utransi.

AUTRE CHANSON.

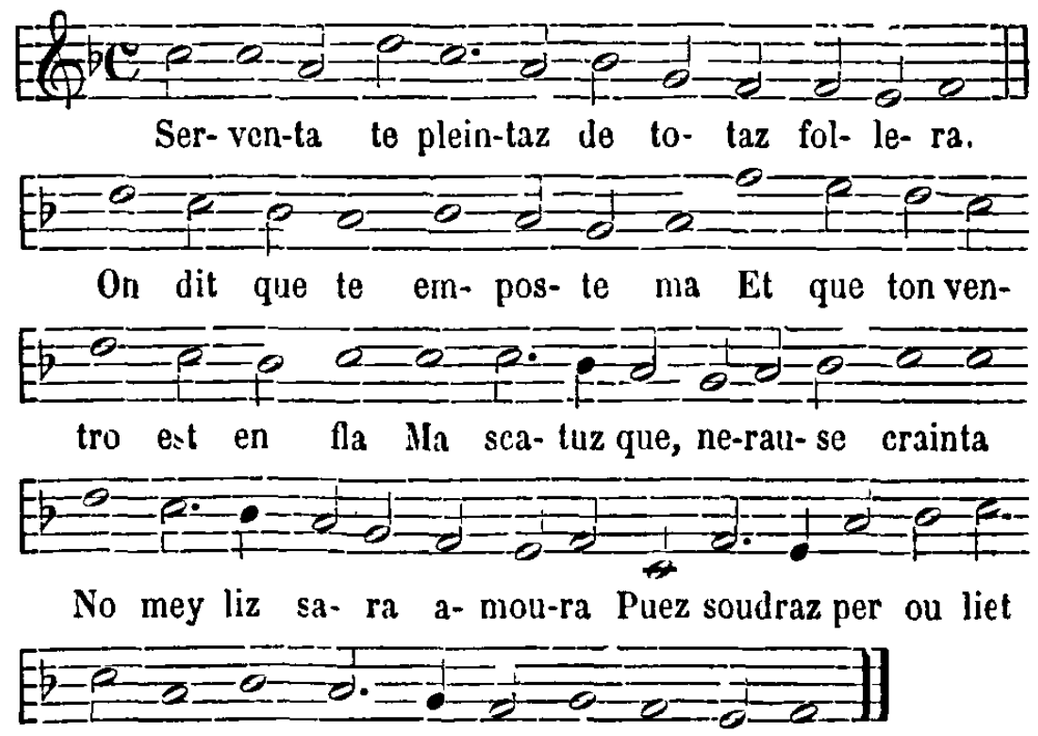

. . . . . .

Se ta sentu égavitar
Musaz dey quan a bin contar
U macluz premier te fu joinctaz
E apren enfans malliolar

Pue po a po te chadellar
Ne va pa truet etrentaz
Serventaz, etc.

Quan lo no mey seron passa
Et la malady rellassa
Devan les gens te fare feintaz
Destre pucellaz eschapa
Avoe les folles ne va pa
Tin les vil comme fyentaz
Serventaz, etc.

AUTRE CHANSON.

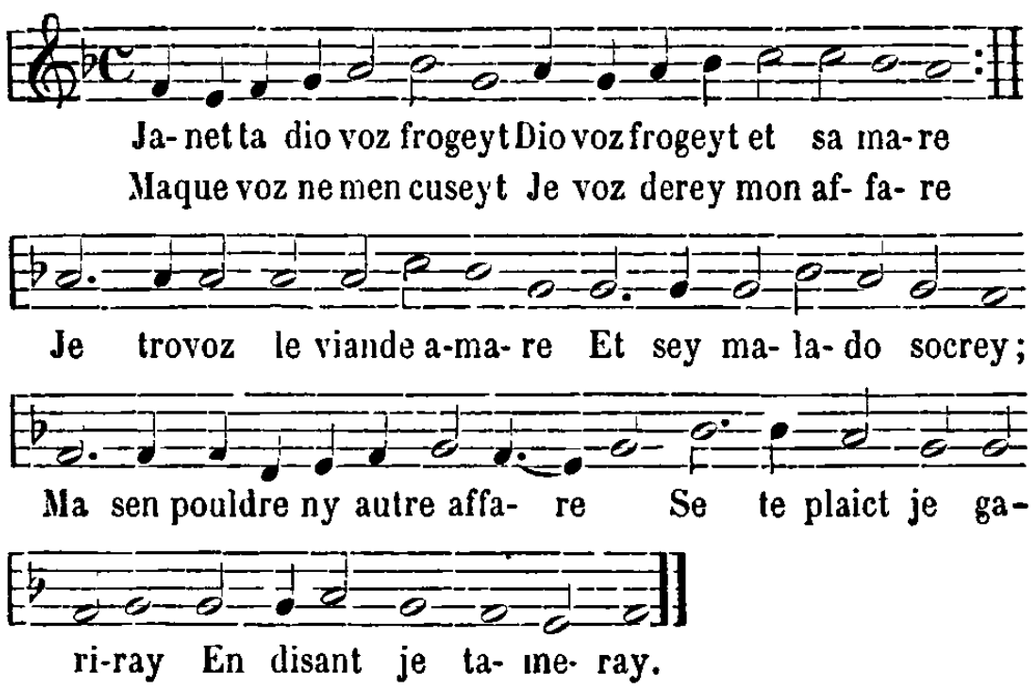

Nicol on te cognoyt prouz
Te des falloz de village
Que cherchont de bou en bou
Fille de petiot corage
Ey tabuse mon visaigez
Je nay pas loz cour si douz
Sinon que cet en mariagoz
Je ne vuil gin damouroux
Eposa mey se te vouz

Janetta te souven toz
Quant nous gardavon la vache
Nous estion encor pitioz
Nous commencinoz la pasche
Ce taz vouler te depache
Te priant qu'il seyt tantost
Mon pollien ront son estache
Las que lestramaratoz
Se y nest tey que sera toz

AUTRE CHANSON.

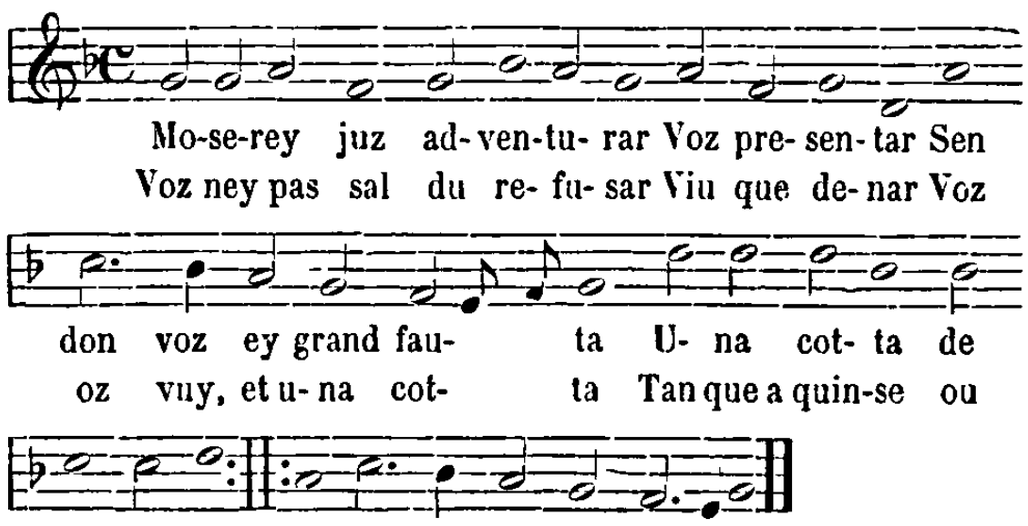

Un pallatotz de drat valley
Du ply larjuz et ply espey
Grivolla a la maudaz
Voz ney pa sal, etc.

Mon be fallotz je te derey
Se te presente ren est prey
Seyt pallatotz ou cottaz
Moserey juz aventurar, etc.

La pouruz mey quan je te vey
Je trepuz tout de bel envey
Sey te plect paraz faudaz
Voz ney pa sal, etc.

Satuz quey demoraz tot quey
Ou siz tresgran tesclaferey
Que tuz changere notaz
Moserey juz aventurar, etc.

Que toz setez ganimez, aprey
Daveyr tal geffios entreprey
Tatar desot ma roba
Moserey juz aventurar, etc.

Est afare a quarque cley
De restar et demorar quey
Avoy unaz fallotaz
Voz ney pa sal, etc.

Se ty torne unatraz vey
Tuz recepvre per cetaz crues
Du piaz ou de la soquaz
Moserey juz aventurar, etc.

Esto bin fect dy per ta fey
De volleyr buta le loz
Ou ey noz fon pa fautaz
Moserey juz aventurar, etc.

AUTRE CHANSON.

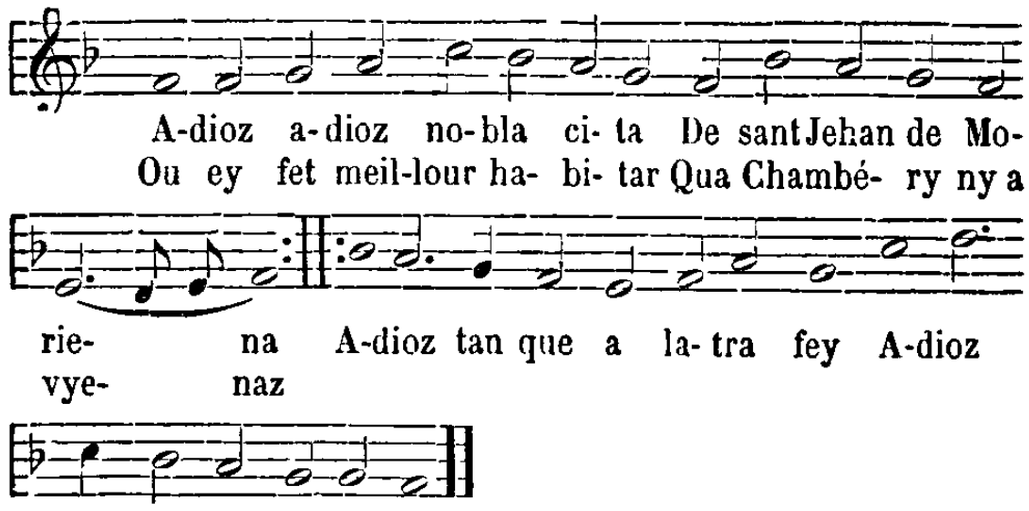

Seygnours desglisis a dioz vos dio,
Moz bons seignours et metre
Perdona mey je voz os prioz
Chanoynoz clers et prebstre
Avoy voz ply ne chanterey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz nobloz adioz genty,
Adioz fleur de noblessiz
Adioz doctours grandz et péty.
Adieu vostraz sagessiz
Adioz bon conseyls soub bon drey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz procurours praticienz,
Adioz loz clers de banchiz
En vaoz de villaz musiciens
Et perfetz en la dancyz
Ey chanton a quatruz et a trey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz trestoz loz habitanz
Adioz loz populeyroz,
Adioz gagnours et mesterans,
A mey tan necesseyroz
Adioz marchanz adio borgey,
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz meyna bon compaignon,
Adioz enfans de vellaz
Adioz gota, adioz dejon
Adioz cheraz increditblaz
Adioz toz batieurs de pavey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz parangon en honnour
Dame et damoiselle
Dont la cita en ha lhonnour
De vertuousez et belle
Adioz ply de quarantaz vey,
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz borgeysez de vallour
Bellez et gratiousez,
Adioz voz fillie sen rigour
Ressemblan a noz musez
Chantan dansan per contrapey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz lingierez de sainct Jehan,
Adioz bellez coyffyerez
Adioz de que on parle tan,
Adioz bellaz chambriere
Adioz tavernez et logey,
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz curty adioz vergiers,
Fleurs de toute manière,
Adioz girofliers et rosiers,
Adioz prumez filyere,
Adioz ou tan de be bin crey
Adioz bon vin du rocherey.

Adioz bon vin blanc darmeillion
Et cez de largentieriz
Adioz ripez et leschaillion,
Bon rioz et la freydieryz
Margillan et pont a ma frey
Adioz bon vin du rocherey.

Villard gondran a tres bon vin
Siatoz a lez senyere
Villard clemen et saint jelin
Rondour soub le rossiere
Prinsen est sus loz atroz rey
Adioz bon vin du rocherey.

Pentecostez et a la saint Jehan
Vos avye legaz cheraz
Ghallandez et cataramentran
On y faceyt grand cheraz
On y trionfavet atre vey
Adioz bon vin du rocherey.

AUTRES CHANSONS NOUVELLES EN FRANÇOYS DUDIT AUTEUR.

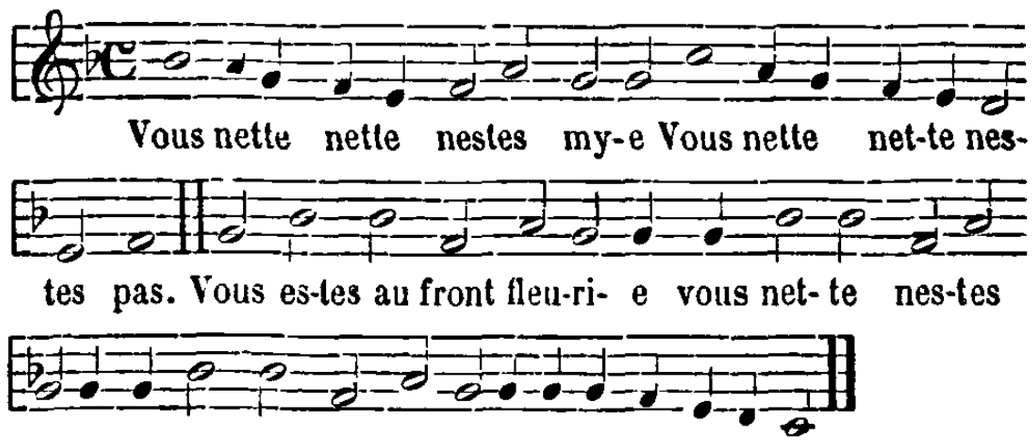

Votre peau est flestrie,
Vous nette néstes mye,
Votre peau est flestrie,
Vous estes ung vieux cabas,
  Vous nette nette nestes mye
  Vous nette nette n'estes pas.

Votre aspirer sent lye,
Vous nette néstes mye
Votre aspirer sent lye
Et lalyenner le bas
  Vous nette nette.....

Vous estes au corps pourrye
Vous nette nestes mye
Vous estes au corps pourrye
Rogneuse jambes et bras.
  Vous nette nette.....

Vous venez de furie [surie]
Vous nette n'estes mie
Vous venez de furie
Vous sentez le bourras.
  Vous nette, etc.

Vous faictes que lon crye
Vous nette n'estes mie
Vous faictes que lon crye
Le plusmé jusque aux draps.
  Vous nette, etc.

Vous aymez bien la pye
Vous nette nestes mye
Vous aymes bien la pye
La pye aussi le gras.
  Vous nette, etc.

Vous faictes à qui vous prye
Vous nette nestes mye
Vous faictes a qui vous prie
Dancer le grand helas.
  Vous nette, etc.

Vous faictes en l'armonye
Vous nette nestes mye
Vous faictes en l'armonye
Chanter le contrebas
  Vous nette, etc.

Hors la grand confrerye
Vous nette nestes mye
Hors la grand confrerye
On ne vous mettra pas
Vous nette, etc.

AUTRE CHANSON.

En descouvrant le feu qui me tormente,
Si je pouvois celluy cœur entamer,
Qui faict le mien comme bois enflammer :
Je ne vouldrois au monde d'aultre rente.

S'il avenoit (qu'elle tres bien contente)
Devant mes yeux se vousist presenter,
Je pourrois bien en toutes pars chanter
Vive L'espoir, quoi qu'il soit de l'attente.

Je ne crains fors un beau semblant en fainte,
Pour mon desir mettre à grand desespoir
Mais non sera : cela ne se peut voir
Qu'en grand'beauté pitié se trouve estainte.

AUTRE CHANSON.

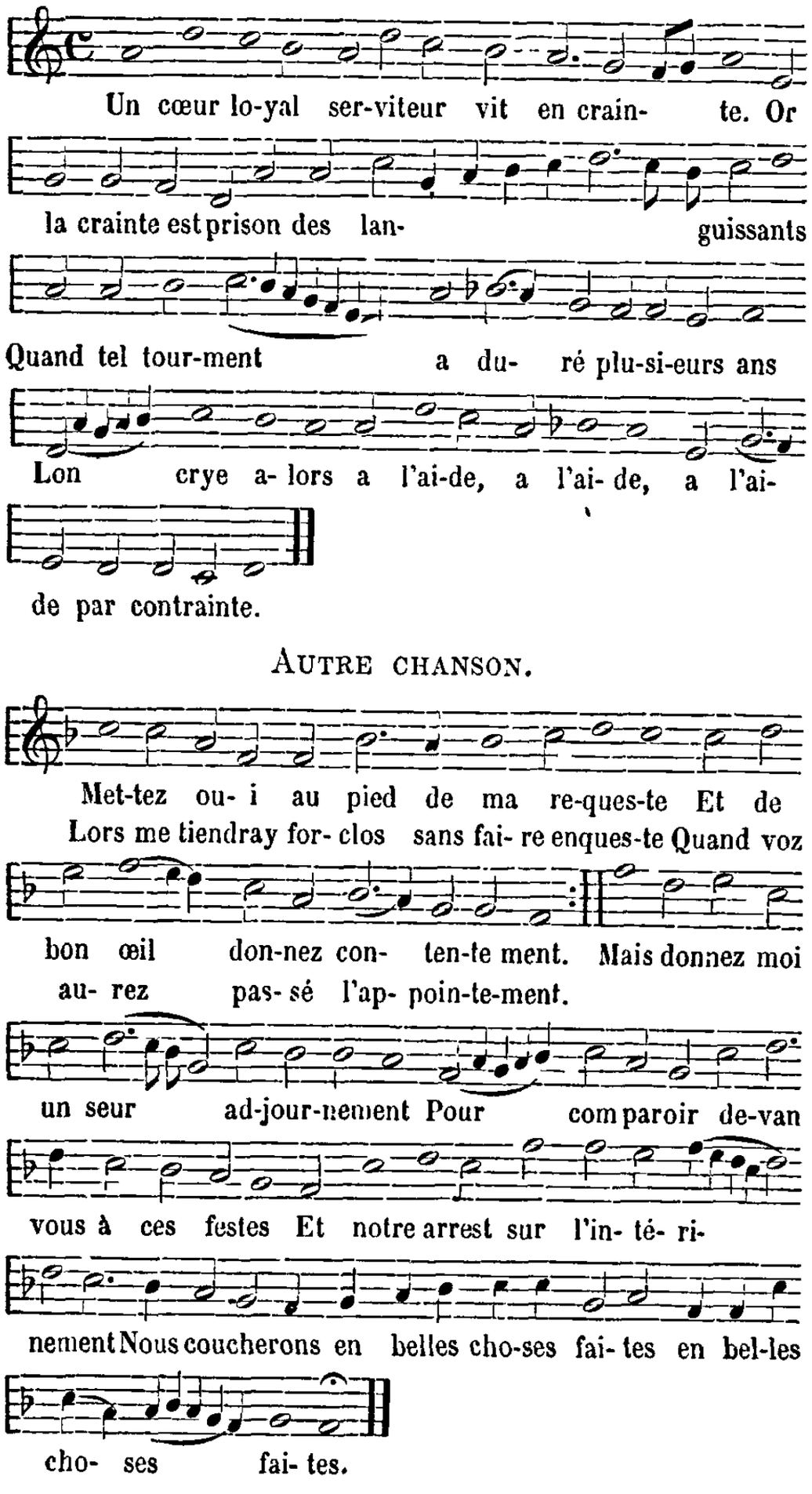

AUTRE CHANSON.

AUTRE CHANSON.

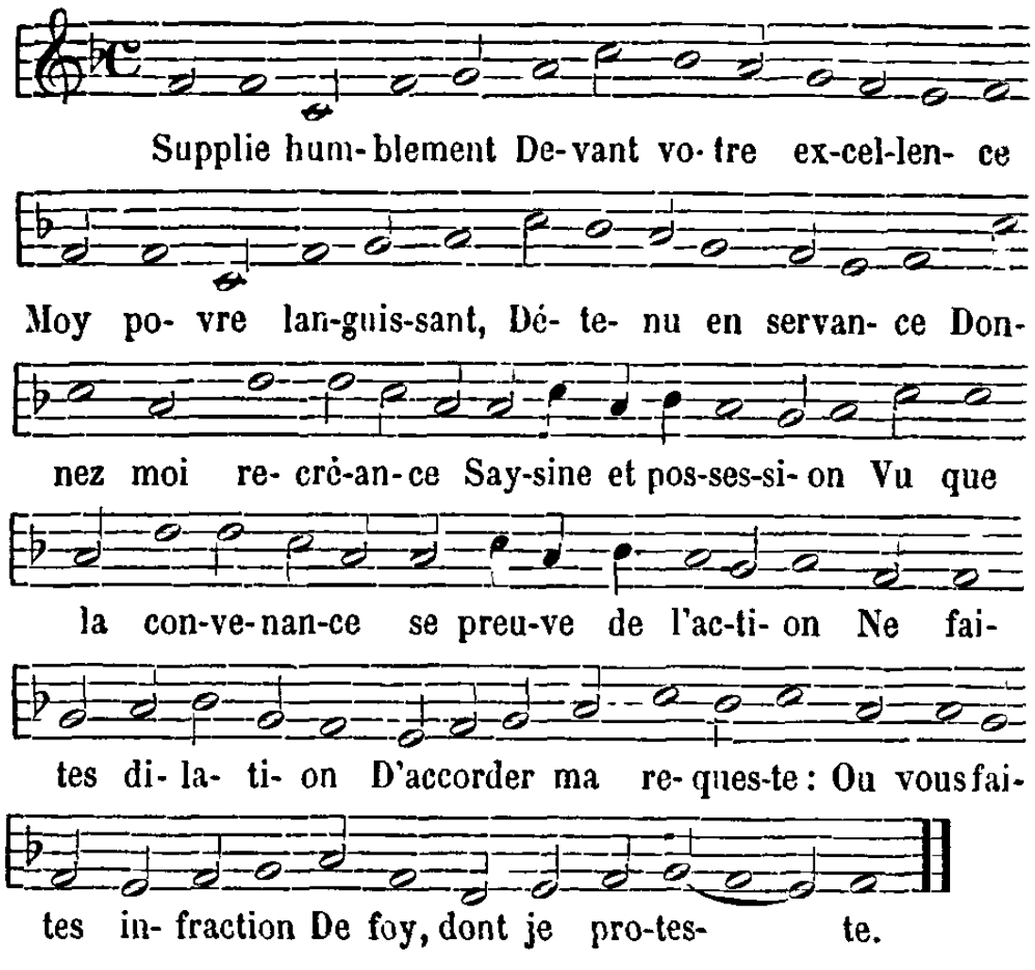

Il est permis a Macé Bonhomme d'Imprimer les Noelz et Chansons tant en François que Savoysien ou patois nouvellement composes avec leur chant par M. Nicolas Martin Musicien. Et defenses sont faictes à tous Libraires et Imprimeurs ne les Imprimer ny exposer en vente avec Musique ou sans Musique si ce nest du consentement du dit Bonhomme, jusques à dix ans finiz, sur les peines contenues en son privilege.

A Lyon
De l'Imprimerie Macé Bonhomme.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 25 mai.

La saison musicale s'est ressentie des hésitations du gouvernement à trancher les questions concernant l'Opéra et le Théâtre-Lyrique. Nous avions eu d'abord le rapport de M. Proust rempli de chiffres et de faits intéressants, penchant pour la régie de l'Opéra par l'Etat, mais abandonnant la décision à une Commission spéciale. Puis est venu, en décembre dernier, le rapport de M. Denormandie, rédigé non moins consciencieusement, mais n'offrant qu'une solution provisoire. Il y était dit que les belles recettes faites par M. Halanzier étaient dues à des causes exceptionnelles, et principalement à la curiosité de voir le nouvel édifice et à l'Exposition universelle des produits de l'industrie ; que ces causes n'existant plus, on ne pouvait prévoir quelle serait désormais la situation du théâtre.

En conséquence le rapporteur proposait un système transitoire consistant en une régie au nom de l'Etat par un directeur assisté d'un conseil d'administration.

Cependant la régie trouva des adversaires obstinés refusant de grever le budget de charges nouvelles. On allait donc attribuer la direction de l'Opéra à M. Vaucorbeil, soutenu par une compagnie financière ; mais

comme on ne put s'entendre sur les conditions, tout fut rompu ; le projet de régie revint sur l'eau pour sombrer de nouveau. Enfin, après avoir longuement examiné les titres des différents candidats à la direction de l'Opéra, on donna la préférence à M. Vaucorbeil, qui prendra la direction du théâtre à la fin d'octobre.

Nous connaissons cet artiste comme auteur d'œuvres de musique de chambre et d'un malheureux opéra, *Bataille d'amour*, représenté à l'Opéra-Comique ; nous attendrons qu'il ait fait ses preuves comme administrateur.

En sa qualité de commissaire du gouvernement auprès des théâtres lyriques subventionnés, il a pu étudier la situation de l'Opéra depuis assez longtemps. Son cahier des charges ne paraît pas différer considérablement de celui de M. Halanzier. Il devra donner chaque année un grand opéra nouveau, en trois, quatre ou cinq actes, et un petit ouvrage, opéra ou ballet, en un ou deux actes. En cas de non-exécution de cette clause, il subira une retenue sur la subvention, équivalente aux dépenses qu'aurait occasionné l'ouvrage non représenté. M. Halanzier en était quitte pour une indemnité fixe de 20,000 francs. M. Vaucorbeil ne pourra se retirer avant l'expiration de son privilége, accordé pour sept ans, à moins qu'il n'éprouve une perte de 100,000 francs, déduction faite des bénéfices antérieurs. M. Halanzier avait eu le droit de se retirer ; il perdait la même somme dans le cours d'une année.

On avait parlé aussi d'augmenter le prix des places les plus chères et de diminuer celui des places inférieures ; c'était une concession aux faiseurs de projets d'opéra populaire. On paraît y avoir renoncé.

Nous n'en avons pas fini avec les commissions de théâtre nommées par la Chambre des députés ; il me reste à parler du rapport sur le Théâtre-Lyrique ; seulement je ne saurais accorder à ce rapport les mêmes éloges qu'aux précédents. Fait avec un parti pris évident, et une connaissance peu exacte de la situation musicale et théâtrale, ce rapport semble non avenu ; du moins n'en parle-t-on plus et c'est en effet le sort qu'il mérite. On agrandira les bâtiments du Conservatoire ; on construira une salle de théâtre, mais elle sera forcément réservée aux exercices des élèves, aux concours publics et à des concerts. Autre chose est un théâtre d'écoliers et autre chose un théâtre lyrique destiné à faire recette avec une bonne interprétation d'ouvrages nouveaux ou anciens. Il existe en ce moment un projet de réinstaller le Théâtre-Lyrique à la salle de la Gaîté ; à la tête de l'entreprise se trouve M. Martinet qui a dirigé autrefois le théâtre des Fantaisies-Parisiennes et celui de l'Athénée ; je n'ose dire qu'il soit homme à éviter une nouvelle mésaventure ; mais il est secondé par M. Husson, ancien directeur du grand théâtre de Marseille, et qui paraît avoir plus d'expérience que son associé.

Le compte-rendu des nouveautés données depuis quatre mois ne sera pas long. Après *Yedda* M. Halanzier s'est reposé ; nous avons eu une reprise assez bonne du *Roi de Lahore*, de M. Massenet, et une reprise médiocre de *Don Juan*, de Mozart. L'Opéra-Comique a monté une bluette, la *Zingarella*, qui n'a pas tardé à disparaître, et le *Pain bis*, petite comédie amusante avec musique de M. Théodore Dubois, où il y a de jolis morceaux. La *Courte-Echelle*, en trois actes, de MM. de la Bonnat et Membrée, n'a pas duré longtemps ; l'ouvrage n'est pas sans mérite, mais la musique n'a pas assez de piquant et de nouveauté. Mme Carvalho est rentrée au théâtre dirigé par son mari, dans la *Flûte enchantée*, encore une épave du Théâtre-Lyrique, et dont la reprise a réussi grâce à la musique de Mozart. Mme Carvalho n'a jamais été très bonne dans cet ouvrage ; elle l'est moins encore qu'autrefois ; malgré son talent et sa voix assez bien conservée, l'âge a alourdi son jeu et sa façon de dire le dialogue. Née le 31 décembre 1827, à Marseille, elle remporta en 1847 le premier prix de chant au Conservatoire de Paris ; en 1850 elle débuta à l'Opéra-Comique ; elle suivit son mari au Théâtre-Lyrique ; puis elle fut engagée à l'Opéra ; puis elle retourna à l'Opéra-Comique, puis encore elle revint à l'Opéra qu'elle a quitté de nouveau pour rentrer à l'Opéra-Comique. Ce sera sans doute sa dernière station.

On annonce pour le premier jour un ouvrage nouveau : *Embrassons-nous, Folleville*, musique de M. Valenti. Le vaudeville de M. Labiche ne paraît pas des mieux choisis pour être transformé en opéra comique ; le nom de M. Valenti est inconnu. Serait-ce un pseudonyme de quelque amateur ?

Les Bouffes-Parisiens ont trouvé enfin une pièce à succès ; non pas qu'elle soit bien supérieure à d'autres qui ont réussi moins, mais la *Marquise des rues* a eu le don de plaire au public. Un autre ouvrage, meilleur peut-être, aurait dû appartenir de droit aux Bouffes-Parisiens, c'est le *Grand Casimir* donné au Théâtre des Variétés ; seulement il aurait fallu y mettre davantage de musique ; M. Lecoq n'aurait certes pas demandé mieux. Le théâtre de la Renaissance, de son côté, continue ses succès par la *Petite Mademoiselle* de MM. Meilhac, L. Halévy et Lecoq. Malgré la faiblesse de l'action au dernier acte, l'ouvrage a fort bien réussi ; la vogue de Mlle Granier y est pour une bonne part.

A défaut d'un Théâtre-Lyrique, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accordé au grand théâtre de Lyon une somme de 20,000 francs pour monter *Etienne Marcel*, opéra en quatre actes de MM. L. Gallet et Saint-Saëns. Le *libretto* et la partition avaient été publiés quelques jours avant la première représentation. Le succès obtenu par un tel ouvrage dans une ville de province ne prouve pas nécessairement qu'il se renouvelle à Paris, comme il est arrivé aussi que la province n'a pas ratifié le jugement favorable ou défavorable porté par le public parisien. Toujours est-il qu'*Etienne Marcel* a été fort bien accueilli à Lyon ; tôt ou tard on le verra à Paris et il le mérite parfaitement. M. Gallet a tiré un bon parti des faits historiques ; la partition est bien écrite et contient des morceaux remarquables ; mais une des conditions d'une bonne exécution, c'est que le rôle principal soit rempli par un très bon chanteur qui soit en même temps excellent acteur, pour ne pas laisser faiblir l'intérêt jusqu'à la catastrophe finale.

J'ai déjà dit que les concerts Pasdeloup et Colonne font entendre moins d'ouvrages nouveaux qu'autrefois ; mais il y a quelques autres sociétés qui y suppléent d'une manière plus ou moins satisfaisante. C'est ainsi qu'on a entendu divers ouvrages dont je ne cite

que les plus importants : *Asléga*, de M. Gouvy, d'après une légende scandinave; l'*Enlèvement de Proserpine,* de M. Th. Dubois; *Balthazar,* de M. Guilmant; la *Nativité,* de M. Maréchal; la *Résurrection de Lazare,* par M. Pugno; j'ai déja parlé de *Judith,* de M. Lefebvre. Terminons par une mention honorable d'un ouvrage de M. Albert Cahen, intitulé : *Les Bois.*

Les festivals de l'Hippodrome ont décidément obtenu un succès de mode plutôt qu'un succès artistique; le dernier concert était consacré à Berlioz; il m'a rappelé l'insuccès du festival-Berlioz donné à l'Opéra, un an après la mort du maître. Heureusement ses œuvres ont fini par trouver justice, grâce aux concerts Pasdeloup et Colonne; ce n'est pas à l'Hippodrome qu'on aurait pu les apprécier.

M. Pasdeloup, de son côté, a fait une nouvelle tentative de familiariser plus amplement le public français avec les œuvres de Richard Wagner; il a donné trois auditions de la majeure partie du premier acte de *Lohengrin*. Dans deux de ces concerts la salle était comble; au troisième il y avait des vides assez sensibles. Plusieurs morceaux ont été très chaleureusement applaudis; mais *Lohengrin* est fait pour être représenté sur un théâtre; ce n'est pas une œuvre de concert; quelques morceaux seulement peuvent en être détachés sans inconvénient. D'ailleurs, pour une bonne exécution des rôles il faudrait avant tout des chanteurs capables de les comprendre et persuadés qu'on doit chanter la musique de Wagner tout autrement que celle de *Fra Diavolo* ou de *Lucie de Lamermoor*.

Une nouvelle société, à la tête de laquelle se trouvent MM. Caffanel et Turban, est consacrée à l'audition d'œuvres de musique de chambre pour instruments à vent. Le répertoire classique n'est pas bien riche sous ce rapport, mais il est fort intéressant et il peut s'augmenter d'œuvres nouvelles. Composée d'artistes excellents, la société n'a pas tardé à trouver un public sympathique et assez nombreux.

JOHANNÈS WEBER.

DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES A ANNECY

(25-27 août 1879)

Dans la réunion du 25 juin, la Société Florimontane a porté au 25 août l'ouverture du Congrès, pour éviter de faire coïncider les séances avec la session du Conseil général, qui s'ouvre le 18 août.

M. CONSTANTIN appelle l'attention de la Société sur la proposition de l'Académie de la Val d'Isère de limiter le temps consacré à toute communication verbale.

A son avis, il est probable que, vu le nombre des lectures déjà annoncées, cette proposition sera acceptée par le Congrès. Il en résulterait alors pour les conférenciers une position embarrassante. D'un côté, ils ne pourraient pas toujours donner, de vive voix, à leur sujet les développements qu'il comporte; d'un autre, ils ne peuvent compter sur la reproduction intégrale de leur manuscrit, dans le compte-rendu du Congrès, car le bureau a, pour ainsi dire, à cet égard les pouvoirs de la censure préventive (1).

(1) « Le Congrès charge son bureau de trancher toutes les questions « que pourra soulever la publication du compte-rendu, d'en arrêter la forme « et de fixer l'étendue qui sera donnée à chacune des communications « faites pendant les séances. » *(Congres des Societés savantes de la Savoie. Premiere session tenue a Saint-Jean-de-Maurienne.)*

Pour obvier aux inconvénients résultant de cette fausse position, M. Constantin propose que tous les travaux, présentés et admis, soient donnés *in extenso* dans le compte-rendu.

Plusieurs membres ont fait remarquer que des erreurs d'appréciation ou d'analyse se sont glissées dans celui de la session de Saint-Jean-de-Maurienne, parce que les auteurs n'ont pas reçu communication des épreuves. M. REVON propose aux adhérents du Congrès d'Annecy de faire publier leurs travaux *in extenso* dans la *Revue savoisienne* avant le tirage en volume. Après avoir reçu les épreuves, ils posséderont ainsi un texte corrigé, qu'ils auront encore le loisir de réviser avant le tirage à part. La Société Florimontane agrée ces deux propositions, qui seront présentées à l'acceptation du Congrès, puis elle procède à la rédaction du programme suivant :

LUNDI 25 AOUT.

A l'arrivée du train de *midi 29* (heure de Paris, en retard de 20 minutes sur Annecy), réception à la gare des membres du Congrès, par la Société Florimontane.

Réunion à *2 h.* dans les grands salons de l'Hôtel-de-Ville. — Discours d'ouverture. — Constitution du bureau. — Communications.

Départ à *3 h 1/2* précises, avec halte du bateau à vapeur devant le château de Duingt et la station lacustre du Roselet. Arrivée à Talloires. Visite de l'abbaye.

5 h. Banquet.

7 h. Embarquement pour Annecy.

MARDI 26.

8 h. A l'Hôtel-de-Ville, conférence publique de M. Pierre Tochon sur le *phylloxera* : mœurs, propagation, statistique des vignobles attaqués, moyens proposés pour entraver la marche de l'insecte, rénovation des vignes détruites.

De 9 h. à midi. Lectures, communications.

2 h. Séance publique. — Reprise des lectures. — Visite des monuments. — Le Musée sera ouvert de 7 h. du matin à 6 h. du soir.

MERCREDI 27.

Le matin, promenade au défilé de Dingy-Saint-Clair : voie romaine. — Col de Bluffy : panorama du lac. — Visite au château de Menthon.

A *2 h. 1/2* (l'heure de Paris = 2 h. 17), départ en chemin de fer pour la visite des Gorges du Fier et du château de Montrottier. — Le train suivant conduira les voyageurs dans la direction de Chambéry et de la Maurienne, et le dernier train ramènera les autres membres du Congrès à Annecy.

Nous rappelons que d'après le règlement, art. 5, chaque Société adhérente devra adresser un rapport sur ses travaux depuis la précédente session.

Art. 9. « Font partie du Congrès et ont droit à toutes ses publications les personnes qui en ont fait

la demande, ont obtenu du Comité leurs cartes personnelles, et ont versé la cotisation destinée à acquitter les frais de la tenue du Congrès et de l'impression des travaux.

« Les membres du Congrès étrangers aux Sociétés savantes de la Savoie n'ont pas voix délibérative. »

—

Chaque membre du Congrès payera, en recevant sa carte, une cotisation de 10 fr., dont 5 pour le banquet, les vins étant offerts par la Société Florimontane, et 5 pour les frais d'impression du compte-rendu et de publicité.

Les Présidents des Sociétés sont instamment priés de faire parvenir, avant le 1er août, à M. le Président de la Société Florimontane, les noms des membres de leurs Sociétés qui assisteront au Congrès.

Les personnes étrangères aux Sociétés savantes, qui désirent assister au Congrès, sont invitées à se faire inscrire, avant la même date, chez M. le Président de la Société Florimontane. Elles recevront des cartes personnelles et payeront: 1° la cotisation de 5 fr. pour les frais de publication du compte-rendu, dont un exemplaire leur sera envoyé; 2° celle de 5 fr. pour le banquet, si elles veulent y prendre part.

Les adhérents qui ont des communications à faire au Congrès et qui ne les ont pas encore annoncées, sont priés de les adresser au Secrétaire général avant le 1er août.

PREMIÈRE LISTE DES LECTURES ET COMMUNICATIONS ANNONCÉES

1. — M. Aimé Constantin : Légendes et chansons de la vallée de Thônes.

2. — Le même : Mœurs du haut Chablais avant 1792.

3. — M. Ducis : Louis XIII et le maréchal de Bassompierre.

4. — M. Camille Dunant : Annecy au XVIe et au XVIIe siècle, d'après d'anciennes gravures.

5. — M. Gex : L'enseignement intuitif, conférence avec appareils et démonstrations.

6. — M. Melvil Glover : Inventaire de la salle d'armes du château d'Annecy.

7. — M. Mottard : Analyse des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

8. — M. André Perrin : La justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au moyen âge.

9. — Le même : Note sur le médailler de Savoie du Musée d'Annecy.

10. — M. Jules Philippe : Guillaume Fichet et l'introduction de l'imprimerie à Paris.

11. — M. Tremey : Présentation de manuscrits.

12. — M. Florimond Truchet : Lettres de Berthollet et détails sur la famille du chimiste.

13. — M. Jules Vuy : Une famille savoisienne d'origine cypriote.

14. — M. Bouchage : Saint François de Sales.

Le Secrétaire général du Congrès,
Louis Revon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 25 JUIN 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur Andrevetan, décédé à La Roche-sur-Foron, le 8 juin. Sur l'invitation de M. le Maire de cette ville, MM. Dunant et Constantin s'y sont rendus pour assister aux funérailles, qui ont eu lieu, le 10 juin, au milieu d'un grand concours. Il entre dans quelques détails biographiques sur cet homme de bien qui, non seulement a fondé nos concours de poésie, d'histoire et de beaux-arts, mais qui a donné la plus grande partie de sa fortune pour des œuvres de bienfaisance dans la ville de La Roche. On sait qu'il y était né, en 1802, de parents originaires du département de l'Ain.

Deux candidats sont présentés, l'un au titre de membre effectif, l'autre comme membre correspondant.

M. le Président communique la correspondance : 1° Lettre de M. le Président du Comité agricole et industriel de la Cochinchine, relative à l'envoi réciproque des publications : nous avons reçu les nombreux et intéressants travaux de ce Comité, et M. Mirande, membre correspondant à Saigon, lui a remis une collection de la *Revue savoisienne*.

2° Lettre de M. Le Jolis, directeur de la Société des sciences de Cherbourg, demandant l'envoi, à titre d'échange, des 15 premiers volumes de nos publications. Adopté.

La réunion rédige le programme du Congrès et décide qu'il s'ouvrira le 25 août et non le 18, pour éviter la coïncidence avec la session du Conseil général, qui empêcherait M. le Président et plusieurs membres de prendre part au Congrès (voir à la page 69, sous le titre de : *Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy)*.

M. Ducis fait connaître que « la Société nationale d'encouragement créée à Paris et autorisée par le ministre de l'intérieur en 1862, a accordé, dans sa séance du 15 juin, une grande médaille d'honneur à M. Viallet Louis, médecin à Rodez (Aveyron), comme le créateur du premier hôpital ophtalmique en France et pour sa participation à la plupart des institutions charitables fondées dans le département de l'Aveyron en ces derniers temps. » Or, ce vieillard si méritant est fils de M. Pierre Viallet, né à Beaufort (Savoie), où les branches collatérales de sa famille ont continué.

Il est auteur de plusieurs études sur les réformes à introduire dans l'organisation des hôpitaux, sur la profession médicale, sur l'ophtalmie, sur l'émigration des campagnes vers les villes et sur divers sujets d'archéologie locale. Mgr Dupanloup l'affectionnait particulièrement.

M. Ducis rappelle qu'une enquête juridique de 1339 par le juge de Maurienne et de Tarentaise sur un procès entre Marlens et Marthod, est écrite sur un rouleau de 19 mètres de longueur et de 0,15 de largeur, formé de carrés de papiers d'environ 0,40, cousus les uns aux autres, avec le sceau du juge en cire noire

sur les coutures. On sait qu'à cette époque il y avait une papeterie à Faverges. L'étude des filigranes et de la qualité de ce papier serait intéressante pour l'histoire de cette industrie locale.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges:

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Bulletins de la Société académique de Brest; de la Société des antiquaires de l'Ouest; de la Société des sciences de l'Yonne; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société archéologique du midi de la France; de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; de la Société vaudoise des sciences naturelles;

Revue de la poésie; Revue du Lyonnais;

Journal des savants; Journal des connaissances médicales;

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne; de la Société de statistique de Marseille.

Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande; ***Association scientifique de France; Polybiblion;*** l'***Éducateur***; ***Œuvre du vénérable de la Salle.***

La rose de la cathédrale de Lausanne. Le Mus'e Fol, 4e année, 1 v. in-4°, planches.

L'Italia agricola. — L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — Le Petit savoisien — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

ERRATA

Nous rétablissons ici quelques omissions accidentelles du dernier numéro de la *Revue* :

Page 44, colonne 1. Ligne 44, *ajoutez :* entre autres celle du saint, qui a porté, en Savoie, le nom de Crecherel, et s'est alliée aux maisons les plus distinguées de sa nouvelle patrie.

..... colonne 2. Lignes 9 et 10, *supprimez :* assez souvent hostile à la Maison de Savoie.

..... colonne 2. Ligne 55, *ajoutez :* a manqué quelquefois de faire ressortir le rôle de quelques établissements ou le côté saillant de certains faits.....

..... colonne 2. Ligne 63, *lisez :* sous leur protection.

Page 45, colonne 1. Ligne 54, *supprimez :* l'attaque du château de Compeys et.

Page 47, colonne 2. Ligne 9, *lisez :* Massongy *au lieu de* Sciez.

Le tirage à part du compte-rendu contient plusieurs autres corrections moins importantes.

BULLETIN

On annonce la fondation d'une nouvelle société littéraire à Annecy sous le nom d'***Académie Salésienne,*** en souvenir des fêtes du doctorat de saint François de Sales, pendant lesquelles elle a pris naissance. Nous lui souhaitons la bienvenue Il y a place pour tous dans le vaste champ des connaissances humaines, et les travailleurs ne seront jamais trop nombreux pour répondre au programme spécial de chaque société.

—

L'Académie française a décerné, dans sa dernière séance, le prix Jean Reynaux (1,000 francs) à M. Henri de Bornier, auteur de la ***Fille de Roland.***

Dans la même séance, l'Académie a décidé que les membres de son bureau ne se rendront officiellement qu'à l'inauguration de la statue de M. Thiers, à Saint-Germain-en-Laye.

—

Le spectacle imposant qu'offrent de nos jours, les œuvres de l'esprit humain au point de vue des entreprises industrielles, dépasse celui des travaux les plus fameux de l'antiquité: les monts se perforent, les isthmes se creusent, et grâce à la facilité de construction en mer, les détroits eux-mêmes sont franchis par les voies ferrées.

Celui du Pas-de-Calais est l'objet, comme on le sait, d'études scientifiques d'une grande portée. Celles qui ont pour but les travaux préparatoires de l'établissement du passage à ***ciel ouvert*** viennent d'être terminées et nous apprenons que prochainement M. Verard de Saint-Anne, auteur du projet, poursuivra devant l'Académie des Sciences la communication des plans qui ont déjà reçu l'approbation complète d'ingénieurs et de savants du plus haut mérite.

La réalisation de cette belle entreprise s'impose d'elle-même aujourd'hui puisque les travaux d'exécution reposent sur des données précises, sur des points d'appuis solides, et qu'un revenu exceptionnel est justifié par le compte-rendu des douanes.

—

La richesse chevaline du monde entier se chiffre par un total de 58 millions de chevaux. La Chine et le Japon ne sont pas compris dans ce chiffre. La France y figure pour 3 millions de chevaux ou à peu près. Il y a sept ans, elle en possédait 3,300,000.

La Russie possède. . . .	21,570,000	chevaux.
L'Allemagne	3,352,000	—
L'Autriche	1,367,000	—
La Hongrie	2,179,000	—
La Grande-Bretagne . . .	2.255,000	—
La Turquie	1.100,000	—
Les Etats-Unis	9,504,000	—
La République Argentine. .	4,000,000	—
Le Canada.	2,624,000	—
L'Uruguay	1,600,000	—

On sait que c'est dans les vastes plaines de l'Amérique du Sud, et particulièrement dans celles de la Plata, que quelques gouvernements européens, et principalement l'Angleterre, font leur remonte. On raconte à ce sujet qu'il y a plusieurs années, le gouvernement anglais fit l'acquisition de 2,000 juments de la Plata, que, par mesure politique et par nécessité financière, le gouvernement de Buenos-Ayres céda au prix de 5 francs par tête! Ces juments étaient complétement sauvages, et l'on recourut, nous dit-on, pour les embarquer, à un procédé assez original. Un sous-officier, au moyen d'une éponge imbibée de chloroforme, amenait l'animal à un degré d'anesthésie suffisant pour empêcher ses violences, mais lui permettant cependant de se tenir debout et de se mouvoir. L'embarquement fut ainsi pratiqué très rapidement et sans difficulté.

—

En Australie, les peaux de kangourou forment maintenant un important objet d'exportation : ces peaux-là donnent les cuirs les plus souples que l'on connaisse; on en fait surtout des tiges de bottes, des gants, de superbes cravaches. On les exporte soit crues, soit tannées.

—

On suppute, d'une façon très conjecturale, qu'à la fin du quinzième siècle, il y avait dans le monde pour 700 millions d'argent et pour 300 millions d'or. De l'an 1500 à l'an 1848, la production des métaux précieux aurait été de 30 milliards de francs en argent et de 14 milliards de francs en or. Il est curieux que jusqu'à ce moment, le rapport se soit strictement maintenu entre les valeurs de l'ensemble des quantités existantes des deux métaux. A partir de 1848, la production, surtout celle de l'or, devient infiniment plus abondante par suite de la découverte des placers et des filons de l'Australie et de la Californie. On calcule que, de 1848 à 1870, vingt milliards d'or et d'argent ont été ajoutés à la circulation, ce qui fait un accroissement de 45 pour 100. Si l'on ajoute 6 milliards pour la production des sept dernières années, on a un total de 70 milliards pour les métaux précieux mis en circulation.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 6

JUIN 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	20°3	5°5	18°5	720,3	»	0,6	76	22°	44°2	30°1	S	O	faible	beau	Couvert à 10 h. s.	0,83	10°
2	23	10,3	17	724,5	»	3,4	61	21,8	41	32	S	S-O	id.	couv.3/4	Id.	0,82	11,7
3	23,5	13	15	721,8	»	4,8	74	20,4	32,1	25,4	S	E-S-E	id.	couvert	Légère pluie par intervalle après midi. Couv. à	0,81	12,4
4	23,5	13	18	724	1	2,6	67	23	45	33,3	S	E-S-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s. [10 h. s.	0,81	13,2
5	26,3	10	20	722	»	3,2	87	17,4	19,5	17,5	?	S-E	id.	couvert	Légère bourr. pluie à 11 h. 1/2 m. A 10 h. s. b.	0,805	13,9
6	26,5	11,5	16,4	720,5	5	2,5	87	20,2	42,1	32	O	S-E	id.	id.	Pluie de 6 à 8 h. m. Beau à 10 h. s.	0,80	13,8
7	23,5	11,3	18,8	720	»	1,9	64	25,4	38,3	29	S	S-E	id.	couv.3/4	Couvert à 10 h. s.	0,80	14,8
8	28	13	24,5	717,3	»	3,7	63	25	45	35,2	S	S-E	id.	couvert	Bourrasque pluie à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,80	14
9	25,5	11	21	720,7	2,5	2,6	59	21	34	27	S-E	E	id.	couv.1/2	Bourrasque pluie, tonn. après midi. Pl. à 10 h s.	0,78	15
10	24,3	11	18,2	723,8	4,2	2,4	69	23	37,2	30,2	S	E	fort	id.	Très beau à 10 h. s.	0,79	15
11	25,5	10	19,5	725,5	»	3	68	26,8	46	35,1	—	S	faible	très beau	Id.	0,775	16
12	29,3	12	18,5	726,5	1,2	3,7	71	24	43,5	35	O	S-E	id.	couv.1/2	Forte bourr. pl. de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 s. Tr. b. à	0,76	15,6
13	25,5	10,3	16,8	728,3	4	2,5	72	21	41	30,3	O	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s. [10 h. s.	0,74	15,3
14	22,3	5.5	14,5	727	»	3	78	23	40,5	31,2	O	O	fort	couv.3/4	Id.	0,73	14,5
15	23,7	12	19	724,5	»	4	72	24,8	44,2	35	—	O	faible	beau	Id.	0,71	14.9
16	27	12	17,5	718,5	»	3,4	88	20	27	23,5	S	E	id.	couvert	Bourrasque pluie après midi. Couv. à 10 h. s.	0,70	15,5
17	27	10,5	16,5	717,5	18,5	1,2	69	19,2	34,5	27,6	S	S	id.	id.	Ecl. et tonn. vers 8 h. s. A 10 h. pluie.	0,71	15
18	21	11,3	15,3	721	21,5	2	75	18	29	23,7	S	S-E	id.	id.	Grande pluie et orage Sud la nuit du 17-18. A	0,73	14,8
19	20,5	6	17,4	723	»	2,3	61	22,5	42	31	—	O	id.	très beau	[10 h. s. c.	0,72	15,3
20	25	9	19	722,2	»	3	81	26,8	42,3	32,2	S	E	id.	beau	Pluie de 5 à 7 h. s. A 10 h. c.	0,71	14,8
21	27,5	10	17,4	721,1	4,4	2,4	86	23	43,5	34	N	N	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,70	15,5
22	27	12,5	17	724	»	2,6	88	21,5	37,4	30,6	S	O	id.	couvert	Id.	0,69	16,3
23	24,2	9	17	720,5	»	2,2	81	22,8	29,1	25	S	E	id.	beau	Pluie de 5 à 6 h. s. Couv. à 10 h.	0,67	15,7
24	27,3	13,3	21	719,1	7	2,2	80	24	40,5	30,1	S	E-S-E	id.	couvert	Bourr. pluie dans le jour. Continue à 10 h. s.	0,70	16,8
25	24,3	12,5	16	718,6	11,6	1,3	89	16	22	18	S	S-E	id.	id.	Eclairs et tonnerres après midi, forte pluie. Cou-	0,73	16,1
26	24.3	6,7	15,5	724,8	18,6	0,9	78	22,1	41.2	29,8	S	S-E	id.	beau	[vert à 10 h. s.	0,78	15
27	26	10,5	21,8	726,6	»	3	63	30	50,3	36,8	—	S-E	id.	très beau		0,78	16,2
28	31,7	13,3	21.8	724,4	»	3,7	70	30,4	48,5	38	S	E-N-E	fort	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,77	17,2
29	31,5	14	25	724,5	»	4,4	69	31	48	37,5	S	S-E	faible	beau		0,74	18,2
30	32,5	16	22,5	726,6	»	3,8	67	24,4	42,2	35	O	O	id.	couv.1/2		0,73	18,4
Moyennes ou Totaux.	25°57	10°86	18°54	722,63	99,5	82,3	73,76									0,754	15°03

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les potiers Allobroges, par M. Gabriel de Mortillet. — Un épisode de l'histoire d'Annecy, 1629-1630, par M. C.-A. Ducis. — Eruption de l'Etna, par M. Boltshauser. — Deuxième congrès des Sociétés savantes savoisiennes à Annecy (25-27 août 1879); deuxième liste des lectures et communications annoncées. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

LES POTIERS ALLOBROGES

L'art de la terre, chez les Allobroges, n'a pas seulement été cultivé avec succès par le briquetier Clarianus, il existait dans le pays tout un groupe assez nombreux de potiers qui nous ont laissé leur nom sous leurs œuvres. Je dis *sous,* car contrairement à ce que faisaient les autres potiers romains, au lieu de placer leur sigle à l'intérieur des vases, au pourtour, sur les anses ou sur les bords, nos potiers allobroges signaient toujours au-dessous du fond. Il n'y a que les fabricants de lampes qui aient ce caractère commun avec eux.

Les signatures sont en grandes et belles lettres, de 4 à 17 millimètres, à fort relief. Toujours, sauf deux cas exceptionnels, elles sont écrites en rond, c'est-à-dire formant cercle. La base des lettres habituellement se trouve dans l'intérieur du cercle; pourtant parfois elle est extérieure. Comme c'est l'exception, dans la nomenclature que je vais donner de ces signatures, je la signalerai toutes les fois qu'elle se produira. Si je ne dis rien, il est bien entendu que le nom est écrit la base des lettres tournée vers le centre. La lecture se fait régulièrement de gauche à droite en mettant la première lettre en haut du rond si les bases sont tournées vers le centre, et en bas si elles sont tournées en dehors.

Les lettres sont généralement belles et d'une bonne époque, certainement de l'époque lugdunienne. Pourtant on en voit de très négligées. De tout temps il y a eu des personnes qui écrivaient plus ou moins bien, et ce n'est pas à des potiers qu'il faut demander d'une manière régulière des modèles de calligraphie. Les A paraissent parfois non barrés, mais comme souvent, à cause de l'usure des lettres, il est difficile de vérifier le fait, je ne le signalerai pas toujours. Les points sont représentés habituellement par un simple point ordinaire, pourtant parfois il y a des points triangulaires et même des feuilles de lierre remplaçant le point. A cause de l'arrangement en rond ils sont généralement placés en haut des lettres.

Ces lettres étant en relief, sous des bases de vases, par conséquent exposées à un frottement continuel, pour les empêcher de s'user et de s'effacer, les signatures sont entourées d'un plus ou moins grand nombre de cercles concentriques à relief encore plus fort que celui des lettres. C'est une imitation des cercles concentriques en relief qui ornent le dessous des casseroles ou patères romaines en bronzes. En outre le pourtour extérieur du fond forme ordinairement un gros bourrelet protecteur. Les sigles sur bases tout à fait unies sont très exceptionnels et alors le fond va un peu en creux de la circonférence au centre.

Le centre du rond formé par les lettres est très rarement vide. Généralement il contient un gros point central, très en relief. Ce point peut être seul ou enfermé dans un cercle continu, qui pourtant parfois est formé d'une série de 6 à 9 points. Ces cercles perlés se transforment même en fleurs à 8 ou 9 pétales. Exceptionnellement le point central est entouré de deux cercles ou bien est remplacé par une croix.

Motif central et cercles extérieurs sont complètement indépendants des signatures. Le même sigle peut avoir tous les modes d'ornementation, et la même ornementation accompagne souvent des noms bien différents.

Ces sigles en rond, formés de grandes lettres, à fort relief, sont toujours sous des bases de vases en poterie grise, qui tend au brun et qui porte quelquefois une belle couverte noire.

Je vais passer successivement en revue tous les sigles qui sont parvenus à ma connaissance.

Je prends la responsabilité pleine et entière des lectures de tous ceux dont le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain possède les originaux ou des moulages. Les originaux provenant des Fins et les moulages du Musée d'Annecy sont dus à M. Louis Revon; ceux du Musée de Chambéry, à M. André Perrin.

Les autres indications sont puisées surtout dans:

Allmer A.: *Inscriptions antiques de Vienne,* volume IV, 1876, texte. Atlas, pl. 29 — 7 et 8, fig. 223 — 1 à 44. Excellent ouvrage, malheureusement les figures sont réduites à moins de moitié et pas très nettes. Chaque inscription portant un numéro d'ordre qui correspond au texte et aux figures, je n'indiquerai que ces numéros.

Canat de Chizy : *Congrès archéologiques de,*

France, 1862, volume XXVI, p. 525, a donné la liste des noms de potiers d'Aoste, sans détails.

Fazy H.: *Catalogue du Musée de Genève,* 1863, p. 46, simple liste, déjà donnée en partie, en 1859, dans *Note sur les antiquités romaines découvertes sur les Tranchées,* p. 11.

Leblanc, sous le titre de *Musée de Vienne,* a publié six planches contenant des fac-similes de sigles figulins fort bien faits. Ces planches m'ont été communiquées par M. Aurès.

Lombard-Dumas a eu l'obligeance de m'envoyer d'excellentes planches d'un ouvrage en voie de publication, sur les sigles figulins de la remarquable collection de son beau-père, Emilien Dumas, de Sommières (Gard).

Revon Louis: *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie,* 1870. Contient, page 50, une liste de sigles figulins. En outre, mon ami M. Revon a bien voulu me donner par lettres des renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont d'une rare exactitude.

Quant aux autres sources, très restreintes, je les indiquerai à leur lieu et place,

Ceci dit, je commence mon énumération.

1

AGENORF — Vienne, collection E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 14, fig. 6); Musée de Vienne (Allmer, n° 855). — Détrier, Savoie, à la Cure (id.). — Trept, Isère (id).

Id. Bases des lettres à l'extérieur. — Aix-les-Bains, Savoie, maison et coll. Perrier-Chabert (Revon, lettre).

AGENOR·F· — Plateau des Tranchées à Genève, coll. Thioly (L. Revon, lettre). — Détrier et Savoie sans localité précise, Musée de Chambéry, moulages à Saint-Germain (Perrin).

Id. Le dernier point remplacé par une feuille de lierre. — Musée de Vienne (Leblanc, pl. 1, f. 1).

A·GENOR·F·, le second point est une feuille de lierre. — Plateau des Tranchées à Genève, Musée de Genève (Revon, lettre); H. Fazy, *Catal.,* p. 46, donne ACENORF.

AGENORFE — Les Fins d'Annecy, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (L. Revon : *Inscr.* p. 48).

AGENORFE· — Soleymieu, à la Cure (Allmer, n° 826).

AGENORFECIT — Musée de Vienne (Delorme: *Descript. Musée Vienne,* 1841, p. 186). Très probablement il s'agit des sigles précédents complétés théoriquement. Cette indication n'est donc pas à compter.

Ce nom n'est pas cité ailleurs.

2

ATTIVSF, l'S est rétrograde, ce qui l'a fait prendre pour un Z par M. Allmer. — Aoste, Isère, au Musée (L. Revon, lettre).

ATTIVS·F·, les deux points sont triangulaires.— Mont-du-Chat, Savoie, Musée de Chambéry, moulage à Saint-Germain (Perrin).

M. Allmer, *Inscript. de Vienne,* n° 828, donne pour ces deux sigles la lecture ATTIVZ·F erronée.

M. Schuermans cite ATIVS du Musée de Wiesbaden; ATTIVS de Friedberg; ATTIVS·F de Riegel et de Rottenburg; AT(t)IV(s)FE avec S rétrograde de Tongres. Tous ces potiers du nord peuvent être étrangers à celui de l'Allobrogie. Mais il n'en est peut-être pas de même des ATTIVS qui ont imprimé leur nom sur un fond samien d'Izernore, Ain (Beaux : *Ruines d'Izernore,* p. 116) et sur le rebord d'une tèle d'Aoste (Allmer, n° 1667).

3

BELLICVS·F· — Aoste, Isère, au Musée (Allmer, n° 829 et Revon, lettre).

On ne cite qu'un ou deux BELLICI.

4

BVDDARVSF, les deux D barrés. — Aoste, coll. Chaper à Grenoble (Allmer, n° 1990)).

Pas cité ailleurs. Toutes les fois que je ne dirai rien c'est que le sigle n'est pas indiqué, à ma connaissance, sur d'autres genres de poteries.

5

CASSIOFE — Aoste, 2 exemplaires au Musée (Allmer, n° 830). D'après M. L. Revon le FE ne serait pas bien net et pourrait peut-être se lire LI. M. Canat de Chizy cite du Musée d'Aoste un CASSIOF qui doit se rapporter au sigle précédent ou au suivant.

CASSIOL· — Aoste, Musée et coll. Dulac (Allmer, n° 831). M. Allmer mentionne aussi ce sigle d'Ambilly au Musée d'Annecy, de Gilly et de Cordon au Musée de Chambéry. Mais comme ni M. L. Revon, conservateur du Musée d'Annecy, ni M. André Perrin, conservateur du Musée de Chambéry, ne me l'ont indiqué il y a certainement erreur.

CASSIO·LI· — Aoste, Musée (Allmer, n° 832, et L. Revon, lettre).

CAS·SI·OLI — Aoste, coll. Boviet-Lapierre, (Revon, lettre).

Aucun de ces sigles n'est dans Schuermans qui contient de nombreux CASSI, CASSI·M, CASSIA·OF, CASSIVS et CASSIVS.F avec ou sans point. Ces sigles sont sur des poteries samiennes, des tèles ou des lampes. M. Allmer, n° 1476, cite un CASSI sur fond de lampe trouvé à Vienne.

6

CATISIVS·F· — Vienne, fouilles de la place Saint-Paul en 1876, Musée (Allmer, n° 1991).

Comarmond (*Musée lapid.,* p. 463, n° 46) cite une tèle, de la collection Garapon de Lyon, portant d'un côté CATISIVS et de l'autre GRATVS. Delorme (*Musée de Vienne,* 1841, p. 184) indique une autre tèle avec CATISVS d'un côté et SABINVS de l'autre. Le Musée de Saint-Germain possède deux tèles, de Saint-Genix-d'Aoste, portant CATISIVS d'un côté avec un point dans le C. De l'autre l'une à GRATVS, l'autre SABINVS. Il y a au Musée de Saint-Germain une troisième tèle avec C·A(TI)SIvS et SAB(IN)vS. Les deux V sont très petits. Elle vient de la vallée du Grésivaudan, Isère.

7

CATVLLVSF — Les Fins d'Annecy, Musée de la ville, moulage à Saint-Germain. — Aix-les-Bains, coll. Davat (Revon, lettre).

CATVLLVSF· — Les Fins, Musée d'Annecy et

Musée de Saint-Germain. M. Revon *(Inscriptions de la Haute-Savoie,* p. 48) en indique 7 exemplaires. Il est probable que dans ce nombre sont comprises les trois variantes.

CATVLLVS·F· — Les Fins à Annecy, Musée de Saint-Germain.

Dans ces trois sigles la base des lettres est à l'extérieur.

M. Schuermans ne cite que trois sigles de ce nom sur poteries ordinaires : CATVLLVS de la Bibliothèque de Ludwigsburg ; *Id.* rétrograde avec A archaïque de Tongres; CATVLLVSF des environs de Mayence avec S rétrograde. On voit qu'ils sont tous du nord. Comarmond dans son *Musée lapidaire de Lyon,* n° 397, indique CATVL sur une antéfixe de Vienne.

8

CIVLSF — Musée de Vienne, 2 exemplaires (Leblanc, pl. 6, fig. 127 et 128).

CIVLSFE — Vienne au Musée et coll. Vallentin à Montélimar (Allmer, n° 834). L'exemplaire du Musée doit correspondre à un de ceux de M. Leblanc.

La base des lettres dans les deux sigles est tournée à l'extérieur. Les deux lettres liées sont suivant moi V et L. Il faut donc lire CILVS. M. Aurès, en me communiquant les planches de M. Leblanc, propose la lecture (LV)CIVS·F. M. Allmer y voit CI(VILI)S FE. Ils se basent sur ce qu'on ne connaît pas de Cilus tandis que les Lucius sont extrêmement nombreux et que les Civilis sont assez connus.

9

...NEKIA... } Les deux lignes forment deux cer-
CORNELFEC } cles concentriques, l'extérieur est incomplet. Les lettres ont leur base tournée à l'extérieur. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 2, f. 31, et Allmer, n° 835). M. Allmer lit : CORNEKIVS à la première ligne avec L archaïque. N'est pas cité ailleurs. Je ne connais pas même de Cornelius.

10

COTTI·OFFI·, les barres horizontales des deux T se touchent et forment une seule et même ligne. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 2, f. 33, et Allmer, n° 836).

11

CTS } Rectiligne, inscrit dans un cercle. — Les
FEC } Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

12

DOMESTICICA — Aoste, Musée (Canat de Chizy : Allmer, n° 837 ; Revon, lettre).

13

EVTICVS·, le point est une feuille de lierre. — Decines, coll. Berliet-Pierre, à Pierre-Fritte. (Allmer, n° 838).

14

FATEBLINVS — Les Tranchées à Genève. Musée (H. Fazy : *Catal.* p 46).

15

FIRMINVS — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 74, et Allmer, n° 840).

Indiqué avec FE et FEC à Dusseldorf et à Gellep.

16

IVLIANVS — Aoste, ancienne coll. Pillon (Allmer, n° 841).

IV·LI·A·NVS· — Aoste, Musée (Allmer, n° 842; Revon, lettre).

IVLIANVS est cité de Rheinzabern et d'Allemagne; suivi de F de Westerndorf; IVLIANOS du Poitou; IVLIANI de Poitiers; avec A et N accouplés, précédés ou non de M, de Paris et de Riegel.

17

C·PIVLI· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon : *Inscr.*, p. 48).

IVLI·C·F — Aoste, Musée (Canat de Chizy, p. 525). C'est très probablement une mauvaise lecture du sigle précédent, le P aura été pris pour un F. La signature étant en rond on peut à volonté placer les initiales avant ou après le nom. Ce qui prouve qu'il faut les placer comme elles sont dans la première version, c'est que M. Canat de Chizy n'indique pas de point après F. M. Revon qui a vu ce sigle le lit C·PIVII.

On connaît IVLI·M de Chesterford; OFIVLI de l'Allier et IVLI accolé à différents autres noms.

18

IVLIVS — Aoste, Musée (Allmer, n° 843; et Revon, lettre).

IVLIVS·FE — Aoste, ancienne coll. Pillon (Allmer, n° 844).

M. Revon me signale encore d'Aoste un fragment de la signature de Julius et un autre fragment ne donnant que IVL... qui se rapporte à l'un des 3 derniers numéros; Musée d'Aoste.

Sans parler des IVLII, des IVLIVS ont été signalés seuls à Günzburg; suivi de F, à Rheinzabern et à Brumath; suivi de FECIT à Rottweil, IVLIVSIII en cercle, sur poterie samienne, à Mayence. Je ne l'ai pas retrouvé dans nos environs. Le Musée de Saint-Germain en possède un sur samien indiqué comme de Paris.

19

LVCANVS·E· — Aoste, Musée (Revon, lettre). — Mont-du-Chat, Musée de Chambéry (id). M. Allmer pour ces deux sigles donne la lecture (n° 845) LVCANVS·F·. C'est évidemment la plus logique, mais est-ce la bonne? En outre, pour le second, M. Allmer indique comme localité Gilly au lieu de Mont-du-Chat.

Pas signalé. On a indiqué seulement LVCAN sur samien de Poitiers et LVCANI sur moule de statuette en terre blanche de l'Allier, gravé en caractères cursifs.

20

KVCIOKVS·F· — Aoste, Musée. M. Canat de Chizy et M. Revon écrivent ce nom avec deux L ordinaires. M. Allmer dans le texte n° 846 commence le nom avec une K archaïque et dans l'intérieur met une L ordinaire. Dans les planches fig. 223-13 les deux K sont archaïques. Je crois que c'est la bonne lecture.

21

MANSVETVS· — Bourgoin, coll. Fochier. (Allmer, n° 847).

Ce nom n'a été signalé que par M. de Fontenay *(Inscrip. céramiques d'Autun,* p. 51) qui cite d'Autun MANSVETVSI, sur samien.

22

MARCELLINVS F — Aoste, coll. du Receveur du péage du Pont de Cordon (Allmer, n° 848).

Les MARCELLIN et MARCELLINI sont nombreux. M. Schuermans en indique de quatorze localités. Il cite aussi un MARCELLINV du Musée de Wiesbaden et de Voorburg. M. Revon dans ses *Inscr. de la Haute-Savoie* donne un MARCELLINII sur samien, des Fins, au Musée d'Annecy.

23

FMARCAS· Bases des lettres tournées à l'extérieur. Les A sans barres. F est bien au commencement du sigle, car il n'est pas suivi de point, tandis qu'il y en a un après S ; cette lettre finit donc la signature. — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain. (Revon, *Inscr.*, p. 49, a un point de trop.)

MARCASF — Aoste, Musée (Allmer, n° 850). — Vienne, Musée (id.).

24

MARCVS, bases des lettres en dehors, S parfois couchée. — Feurs, Loire, Musée de Saint-Germain. — Andance, Ardèche, ancienne coll. Magnard (Allmer, n° 849). — Les Tranchées à Genève. Musée (Fazy, *Catal.*, p, 46), un second exemplaire signalé par M. Revon (lettre).

MARCVSF, bases des lettres extérieures. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 3, f. 62). — Aoste, Musée (Canat de Chizy; Revon, lettre). — Les Tranchées, Musée de Genève (Revon, lettre).

MARCV..., incomplet. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MARCVS·F a été signalé à Nimègue et à Voorbourg; avec FE à Rottenburg. Les MARCI sont très nombreux seuls ou avec F, M, MA, O ou OF. M. Schuermans en cite 11.

25

MARTINVS, base des lettres à l'extérieur au moins pour les 3 du Musée de Saint-Germain. — Les Fins, Musée d'Annecy et 3 au Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 47 et 49). — La Tour, près Saint-Jeoire, Haute-Savoie, coll. Dufresne. (Id. p. 49.) — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 3, f. 63).

MARTINVS·, tous à base des lettres tournées vers l'extérieur du rond. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre) ; moulage et 3 originaux au Musée de Saint-Germain ; 4 autres échantillons de cette variante ou de la précédente.

MARTINVS : — Vienne, Musée (Allmer, n° 851). C'est peut-être un double emploi avec le sigle figuré par M. Leblanc. Je ne connais pas de ces deux points; M. Allmer en indique aussi pour le Musée d'Annecy où ils n'existent pas.

MARTINVSF — Les Fins, Musée d'Annecy, et 2 au Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 49).

MARTINVS·F — Les Fins, Musée de St-Germain.

MARTINVS·F· — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MARTINVSFE·, point triangulaire. — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain.

MARTINVS·FE· — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MARTINVS·FEC· — Idem.

MARTVNVSF, les lettres sont mal formées. A sans barre, T à barre horizontale courte, S longue, comme étirée, V pourtant très marqué. — Feurs, Musée de Saint-Germain.

Dans les poteries ordinaires les Martinus sont abondants. M, Schuermans cite MARTINVS à Rottenburg, Le Mans, Voorbourg, Bavay ; avec F, à Bâle, Augst, Londres, Wels, Rottweil ; MARTINV à Londres ; MARTINI au Musée de Wiesbade, à Voorbourg, Londres, Flavion, Allier; avec M, Allier et Londres. Sauf l'Allier, les Martinus sur poteries diverses et surtout samiennes ne se trouvent pas dans nos régions.

26

MASCARPVS·F· — Vienne, Musée (Allmer, n° 853). — M. Allmer cite aussi ce sigle des Fins. Il a pu le reconstituer avec des fragments. Le Musée d'Annecy, en effet, possède des morceaux de trois de ces sigles (Revon, lettre).

N'est pas cité ailleurs. M. de Longuemar *(Notice poteries antiques,* p. 9) donne MASC, de Poitiers, sur samien. Le même sigle, également sur samien, est indiqué par M. Allmer, comme de Vienne (n° 1228). Enfin, toujours sur samien, on trouve (MA)SC, à Genève (Fazy, *Catal.)*. Mais comme Genève a donné aussi (MA)SCE, on voit que les MASC ne se rapportent pas à Mascarpus.

27

MASCVRICVSFEC· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, lettre). Indiqué sans point final dans *Inscript. de la Haute-Savoie,* ce qui n'est pas étonnant car le point est très peu visible. Au-dessus de ce nom on voit quelques traces illisibles d'autres lettres qui devaient former un second cercle.

MASCV..... Des Fins; Musée d'Annecy (Revon, lettre).

..ASCVRICVSF... — Aoste, Musée (Revon, lettre). C'est très probablement le ...,.CVRICVS cité par M. Canat de Chizy.

MA*S*CVRICV*S*FEC·, les deux S rétrogrades, — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

MA*S*CVRICV*S*·FEC·, les deux S rétrogrades; le point final remplacé par une feuille de lierre. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre). — Vienne, Musée (Allmer, n° 854). M. Allmer cite le même sigle des Musées d'Annecy et d'Aoste. Ce sont certainement des doubles emplois avec ce que je viens de mentionner. Dans son texte, M. Allmer n'indique que la première S rétrograde ; dans les planches, 223-20, cette première S manque, le sigle n'étant pas complet et la seconde est rétrograde.

.....RICV*S*·FE..., la lettre S rétrograde.— Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

OVERRIACHILLAEI· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à St-Germain. M. Revon, dans *Insc. de la H^{te}-Savoie,* cite OVIRRIACHILLINI ; M. Allmer, dans *Insc. de Vienne,* n° 884, QVERRIACHILLAEI. Le sigle des Fins commence bien par un O. La lettre qui suit le V laisse entrevoir les barres horizontales inférieure et médiane de E, en outre la barre verticale n'est pas au milieu de l'espace qui sépare V et R. La fin est bien LAEI. Les deux A ne sont pas barrés.

QVERRIACHILLAEI
MASCVRICVSFEC } formant deux ronds concentriques.— Vienne, Mu-

sée (Leblanc, pl. 4, f. 67; Allmer, nº 883). — Nîmes, Musée, d'après M. Allmer, mais M. Aurès qui a publié avec tant de soin, en fac-simile, les *Marques de Fabrique du Musée de Nîmes,* non seulement ne cite pas ce sigle, mais m'écrit que le Musée ne l'a jamais possédé.

.....CHILL....) — Les Fins, Musée d'Annecy
.....VRICV....) (Revon, *Inscript.*, p. 50).

M. Allmer explique ces derniers sigles en disant que Q. Verrius Achillaeus était le maître du domaine où était la fabrique dont Mascuricus n'était que le fabricant.

Mascuricus et Verrius Achillaeus ne sont pas cités ailleurs. On trouve simplement VERIVS et VERI tout seuls.

28

MAXIMVS, base des lettres à l'extérieur. – Vienne, Musée (Leblanc, pl. 3, f. 65; Allmer, nº 855) et coll. Vallentin à Montélimar (L. Vallentin, lettre). — Bourgoin, coll. Fochier (Allmer, nº 855).

MAXIMVS est cité de Limoges par Schuermans d'après Frœner, et MAXI(MVS) sur une tèle par Birch. Les MAX, MAXI, MAXIM et MAXIMI sont nombreux. Ce dernier sur samien est indiqué d'Autun par M. de Fontenay (p. 52) et de Vienne par M. Allmer (nº 1244). Il se trouve au Musée de Saint-Germain, également sur samien, du Mont-Berny, Oise.

29

M·B·P·F· — Aoste, coll. Boviet-Lapierre (Allmer, nº 888 et Revon, lettre).

30

MENOSF, lettres fort grossières, M fort étirée en largeur, S sans retour à la base. — Vienne (Leblanc, pl. 3, f. 66).

31

MERCOF·, base des lettres à l'extérieur. — Vienne, Musée (Delorme, p. 186; Leblanc, pl. 4, f. 70). — Lyon (Allmer, nº 856).

ME...O·F·, base à l'extérieur. — Vienne, coll. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 14, f. 7).

MERCO, avec E archaïque, a été trouvé à Tongres; la collection Raifé contenait MERCOFC, rétrograde. Les MERCA sont abondants. — OFMERC, fond d'un bol samien à reliefs, Vienne, Musée de Saint-Germain.

32

MINVSO·F — Aoste, coll. Boviet-Lapierre (Revon, lettre).

MINVSOF a été cité de Trèves (Schuermans).

33

NOSTER — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre).

NOSTERF — Albens, Savoie, Musée de St-Germain. — Sur les Tranchées, Musée de Genève (Revon, lettre). M. H. Fazy (*Catal.*, p. 46) lit NOSTERI. Cela tient à ce que F final est usé. — Aoste, Musée (Canat de Chizy et Allmer). M. Revon, par lettre, m'en indique 23 exemplaires au Musée d'Aoste. M. Allmer (nº 858) en cite des collections Pillon, Dulac et Boviet-Lapierre. Ce dernier m'est aussi indiqué par M. Revon (lettre). — Bassens. coll. Fivel (Allmer, nº 858). — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Id.). — Feurs, Loire, Musée de Saint-Germain.

Id., bases des lettres à l'extérieur. — Aix, coll. Davat (Revon, lettre, et Allmer, nº 857).

NOSTERF· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, *Inscrip.*, p. 49). Aix-les-Bains (Revon, lettre). — Mont-du-Chat, Musée de Chambéry (Perrin, lettre).

NOSTER·F — Gilly, Musée de Chambéry (Revon, *Inscrip.*, p. 49).

NOSTER·F· — Feurs, Musée de Saint-Germain.

NOS(TE)RF, le T et E accouplés. — Aoste, Musée (Allmer, nº 859, et Revon).

NOSTERI, l'I est pour F, l'E et R sont rétrogrades. — Aix-les-Bains, Musée de Chambéry (Revon, lettre).

NOSTRF. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 49). — Aoste, Musée (Revon, lettre).

34

PECASVSF, bases des lettres extérieures. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 80). M. Allmer (nº 860) donne PEGASVSF·.

V·PECASVS· — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 79).

35

PRISCVSF — Vienne, coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 14, f. 8).

PRISCVS·F — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 82).

PRISCVSFE· — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 5, f. 88). — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, lettre). Le point est remplacé par une feuille de lierre.

PRISCVS·FE· — Les Fins, Musée d'Annecy et Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 49). — Sigle avec le second point remplacé par une feuille de lierre, acheté à Lyon, collection Gueyffier à Bressieux (A. Gueyffier, lettre).

PRISC...FE(IT), les deux dernières lettres accouplées en forme de croix. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 4, f. 83).

PRISCV····CI — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 5, f. 87).

D'après M. Schuermans, PRISCVS a été signalé en Poitou, dans l'Allier, à Bavay; avec F à Rossum. PRIS à Douay et PRISCI avec F dans l'Allier, avec M à Poitiers, à Douay, à Ferron-le-Comte.

36

PVPVSFE — Vienne, coll. Girard (Allmer, nº 863).

37

Q·V·II·T· — Vienne, Musée (Allmer, nº 887).

38

QVINTINVSF — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Allmer, nº 865).

QV(IN)TINI· — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 49, le point est oublié). — Gilly, Musée de Chambéry d'après M. Allmer (nº 864).

QVINTINI·M est signalé à Londres (Schuermans).

39

QVINTVS·F· — Aoste, 2 ex. au Musée (Revon, lettre), coll. Dulac (Allmer, nº 866). — Vieu, Ain (T. Desjardins : *Antiquités du village de Vieu,* p. 20) donné sans points.

*

On a cité QUINTVS d'Augst et Köngen ; avec F de Voorbourg et Neuwied. QVINTI de Tongres et Vechten ; avec M de Richborough et de l'Allier ; avec O de Douay (Schuermans). Le dernier suivi de M sans points, Suèvres, Loir-et-Cher, Musée de Saint-Germain.

40

SACIRO·FE· — Optevoz, Isère, Musée de Saint-Germain, donné par M. Ernest Chantre. — Décines, coll. Berliet Pierre à Pierre-Fritte (Allmer, n° 867).

On retrouve sur d'autres poteries SACIRO, avec F, à Augst en Suisse, et avec M, à Bâle, Augst et Douay (Schuermans); SACIRV·FE sur 2 assiettes samiennes du Mont-Berny, Oise, Musée de Saint-Germain.

41

SCARPVS F·N — Les Fins, Musée d'Annecy, 2 entiers et un fragment (Revon, *Inscr.*, p. 49).

..CARPVS.. — Vienne. Musée (Leblanc, pl. 7, fig. 189).

42

SCOTTVSF — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 2, f. 32). M. Allmer dans son texte (n° 868) indique SOOTTVSF, avec C rétrograde, dans les planches 223-32 il le figure non seulement avec le C mais encore avec la seconde S rétrogrades. — Lyon d'après de Boissieu. Comarmond donne SCOTVS·F, n° 807 des poteries du Musée de Lyon.

M. Allmer a cité SCOTTVSF à Vienne sur un contrepoids (n° 1716). Sans F il a été trouvé à Tongres sur une poterie samienne. On cite aussi des SCOTTI, avec M ou O, à Vechten, Orléans, Augst et Tongres.

43

SECVNDVS — Lyon, Musée (Comarmond, *Musée lapidaire*, p. 471).

SECVNDVS·F· — Les Tranchées, Musée de Genève (H. Fazy, *Antiq. Tranchées*, p. 11). M. Fazy n'indique pas de points, mais il y en a d'après M. Revon.

SECVNDVS·FE· — Vienne, Musée (Allmer).

Les SECVND, SECVNDVS et SECVNDI abondent. M. Schuermans en a réuni 42. A lui seul le Musée de St-Germain possède, tous sur samien, L·R·SECVN de la Garenne-du-Roi, Oise; I(FR)·SECVN de l'Aveyron; OFSECVND, d'Aoste, Isère; SECV(ND)I, Cologne ; SECVNDVS, Vaison, Vaucluse; Id. avec F sans points, d'Orange. Je puis citer de notre champ d'études ou des environs : SECVND, Aoste (Allmer); SECV(VN), Vienne (Allmer) ; OSECVND à Pringy et aux Fins (Revon); SECVNDVS, Autun (de Fontenay); SECVNDI, Vienne, et le même procédé de OF, Aoste (Allmer); SEC(VN)DI, Vienne (Allmer); OFSEC(VND)I, Doussard, Les Fins et Genève (Revon); tous sur samien. SECvNDVS, tèle, Isernore, Ain (Baux); SEC(VN)DVS, tèle, les Fins (Revon), et amphore, Vienne (Allmer).

44

SEVERINVSF· — Aix-les-Bains, coll. Davat (Revon, lettre). — Châtillon, dans le lac du Bourget, coll. Costa de Beauregard, au château de Beauregard, H^{te}-Savoie (Mortillet : *Promen. Expos. univ. 1867*, p. 56).

SEVERINVS·F· — Aoste, Musée (Allmer, n° 8709). M. Revon en indique 4 exemplaires.

SEVERINV....IT. — Soleymieu, à la cure (Allmer, n° 871).

M. Schuermans signale SEVERINVSFE de Londres. Tudot indique SEVERINVS sur un moule de figurines de l'Allier, en terre blanche ; les SEVER, SEVERVS et SEVERI sont très nombreux. Le Musée de Saint-Germain en possède dix, tous sur samien. J'ai parlé de l'un d'eux sur bol à reliefs.

45

SEVVO·FE, l'F non pas rétrograde, mais renversée, c'est-à-dire la base en dehors, tandis que toutes les autres lettres ont la base en dedans. — Les Fins, Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 50).

SEVVOFEC — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 110; Allmer, n° 877); collect. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 13). — Vichy (Tudot : *coll. figurines argile*, 1860, p. 72).

SEVVOFEC· — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 5, f. 109); coll. L. Vallentin à Montélimar (L. Vallentin, lettre).

SEVVO·FEC· — La Balme, Isère, Musée de Saint-Germain, don de M. Ernest Chantre. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 113, et Allmer, n° 878). — Aix-les-Bains, Musée (Revon, lettre).

Id., les points remplacés par des feuilles de lierre. — Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or, Musée de Saint-Germain, don de M. L. Coutant. — Vienne, coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 10).

SEVVOFEC·I — Vienne, coll. L. Vallentin (L. Vallentin, lettre).

SEVVOFECIT — Vienne, 2 au Musée de Saint-Germain; coll. L. Vallentin (L. Vallentin, lettre); Musée de Vienne (Delorme, p. 186). — Villa romaine de Mérande à Arbin (d'Oncieu, *Acad. de Savoie*, 2e sér., vol. XII, p. 311, d'après Revon).

SEVVO·FECIT — Saint-Pierre-d'Albigny. Coll. de l'Asile de Bassens, près Chambéry (Revon, lettre).

SEVVO : FECIT : — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 112 et Allmer, n° 879). M. Allmer indique des points ordinaires, M. Leblanc dessine des chevrons superposés.

SEVVOFEC(IT), par leur liaison, T et I forment une croix. — Les Fins, Musée de Saint-Germain (Revon, *Inscr.*, p. 50). — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 111, et Allmer, n° 872); 2 coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 11 et 12); coll. Girard et coll. Chavassieu (Allmer, n° 872). — Bourgoin, coll. Fochier et coll. Victor Guilland (id.). — Lyon, Musée (id.). — Uriage, coll. de Saint-Ferréol (id.). — Avignon, Musée (id.). Ce sigle vient-il bien d'Avignon? M. Allmer cite aussi Sevvo du Musée de Nîmes ; or, d'après M. Aurès, il n'y existe pas.

SEVVO·FEC(IT) — Vienne, 2 exemplaires (Leblanc, pl. 5, f. 107, 108).

Id., le point remplacé par une feuille de lierre. — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, lettre) ; Musée de Saint-Germain.

SEVVO·FEC(IT)· — Vienne, coll. E. Dumas (Lombard-Dumas, pl. 15, f. 9). — Les Tranchées à Genève. Musée 2 exemplaires (Revon, lettre). M. Allmer les indique sans points, et M. H. Fazy *(Note,*

p. 11) sans points et sans accouplement des 2 dernières lettres.

Id., les points remplacés par des feuilles de lierre, — Châtillon-sur-Seine, Musée de Saint-Germain. — Les Fins, Musée d'Annecy, moulage à Saint-Germain. La feuille terminale est bien faite; celle entre le nom et le verbe n'est qu'un trait.

Dans le Catalogue de la collection céramique d'Emilien Dumas, publié par M. Lombard-Dumas, il est question d'un SEVVO venant de Vaison. Collection Rousset d'Uzès. — Aspres-lès-Veynes, Hautes-Alpes (Jourdan et Fl. Vallentin, lettres). — Les Fins, sigle incomplet.

La ponctuation et l'espace ménagé entre la première lettre du nom et la dernière du verbe, ou bien entre la dernière du nom et la première du verbe, montre que le nom du fabricant est tantôt avant, tantôt après son déterminatif *fecit*.

En dehors des sigles en grandes lettres, sous poteries grises, écrits en rond, je ne connais que le SEVVOFEC(IT), sur samien, figuré par Tudot (p. 67). Pourtant il cite aussi de l'Allier SEVVO tout court (p. 72).

46

SEXTINVLVSF, bases des lettres en dehors. — Vienne, Musée (Allmer, n° 873).

47

SEXTINVSF — Aoste, Musée (Revon, lettre). C'est probablement ce sigle que M. Canat de Chizy a cité comme SEXTIVSF.

S·EXTINVS·F· — Aoste, coll. Dulac et coll. du Receveur du pont de Cordon (Allmer, n° 874).

M. Allmer cite aussi un SEXTINVS, sur samien, de Genève (n° 1401).

48

SEXTVSF — Aoste, Musée, et coll. Boviet-Lapierre (Revon, lettre).

SEXTVS·F, le point est une feuille de lierre. — Aoste, Musée (Revon et Allmer, n° 875); ancienne coll. Pillon et coll. Dulac (Allmer, n° 875).— Lemenc, Musée de Chambéry (Perrin, lettre).

Les SEXTVS et SEXTI sont assez communs. M. Schuermans en cite bon nombre. Allmer indique SEXTVSF, sur samien, de Vienne. H. Fazy, SEXTI seul et avec un M, également sur samien, de Genève.

49

SILO·FECIT — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Allmer, n° 876).

50

SIOLCAS·, base des lettres à l'extérieur.— Cordon, Ain. — Gilly, Savoie. — Savoie, sans indication précise de localité, tous les trois Musée de Chambéry, moulage à Saint-Germain (Perrin, lettre).

...OLC...—Ambilly, Haute-Savoie, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 49).

51

SOI...ERF·— Mont-du-Chat, Musée de Chambéry (Revon, lettre).

52

VALLO·FE· — Aoste, 2 exemplaires au Musée (Revon, lettre). M. Allmer (n° 881) l'indique sans points.

VALLOFEC· — Champagne, Ain, coll. Desjardins (Allmer, n° 882).

Id., le point remplacé par une ꝏ couchée.— Aoste, Musée (Revon, lettre). M. Canat de Chizy indique du Musée d'Aoste VALLOF et VALLOFECIT. Ce sont très probablement les deux formes données par M. Revon.

VALLOF..., écrit en ligne droite, sous un fond, mais entouré de cercles en relief comme les sigles en rond. — Vienne, Musée (Leblanc, pl. 6, f. 121, et Allmer, n° 880).

VA..O·FE..— Bressieux, coll. Gueyffier (Gueyffier, lettre).

53 et 54

VERRI ACHILLAEI, seul et entourant MASCVRICUS. Voir ce dernier mot n° 27 de notre liste.

55

(VIT)ALIS·, base des lettres extérieures.— Vienne, Musée (Leblanc, pl. 1, f. 3). M. Allmer (n° 885) cite un VITALIS, avec toutes les lettres indépendantes, A barré et pas de point, Vienne, Musée.

Cette signature est fort commune. M. Schuermans cite 37 VITALIS, 9 VITALI et 29 VITAL. Le Musée de Saint-Germain possède sur samien : VITALIS de l'Aveyron; OFVI(TAL)IS de Champlieu, Oise; VITALI de Paris et d'Orange; VITAL de Vienne. OFVITAL et VITALIS ont aussi été signalés, sur samien, de Vienne, par M. Allmer (n°s 1454 et 1456) et VITALI, d'Aoste, également sur samien (n° 1455).

56

V.....SVS — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 50).

57

..·FEPPIVS.. — Lémenc, Musée de Chambéry (Revon, lettre).

58

...EVI... — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 48).

59

...SON... — Les Fins, Musée d'Annecy (Revon, *Inscr.*, p. 50)

60

...·C·V·I·O..— Vienne, Musée (Allmer, n° 886).

61

...VNI·PRIMIGE...) deux ronds concentriques.
..L.....) — Vienne, Musée (Allmer, n° 861).

62

.....CLINVS....) deux ronds concentriques.
.....LINVSFE.. (— Vienne, Musée de Saint-Germain.

63

AQAAALAA — Sainte-Colombe, Ardèche, coll. Chavassieux, trouvée en 1876 (Allmer, n° 1989).

(La fin au prochain N°.)

GABRIEL DE MORTILLET.

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE D'ANNECY, 1629-1630

Parmi les communications annoncées, pour le congrès des Sociétés savantes d'Annecy, se trouve le récit de la campagne de Louis XIII en Savoie. Avant d'a-

border ce sujet, nous avons cru devoir préciser quelques détails sur l'histoire intérieure d'Annecy.

Cette ville était alors en proie au fléau de la peste. Le 26 juillet 1629, après la mort de Louis Jaquet, secrétaire de la ville, on élut Jean Moënne, alors poudrier de S. A. à Annecy. Il fit régulièrement son service. Sous prétexte qu'il ne pouvait remplir en même temps deux charges, le prince Thomas de Savoie, par lettre du 9 août, invite le Conseil d'Annecy à élire à sa place Jean Favre. Celui-ci n'ayant pu exercer la charge, le prince écrivit deux lettres datées du 18 août : 1° l'une présentée à la séance du 1er novembre par Pierre Champroux, invitant le Conseil à en élire un capable ; 2° l'autre présentée par M. de Soyrier, capitaine de ville, à la séance du 11 novembre, invitant le conseil à élire Pierre Champroux jusqu'alors trésorier de S. A. dans le Genevois, et disposé à quitter ce service pour devenir secrétaire. Enfin, à la séance du 26 novembre, M. Barfelly, procureur fiscal, en présente une autre de S. A. pour la même fin. Le secrétaire Jean Moënne en appela à S. A. mieux informée, et le premier syndic de Fésigny pria M. de Soyrier de faire entendre raison au prince Thomas. En attendant, on élut Pierre Champroux.

Aymé Amblet, trésorier de ville, étant aussi mort de peste, le conseil lui donna pour successeur, le 30 juillet 1629, Jean-Louis Goville. A son refus, Jean Moënne fut chargé de la Trésorerie, mais en dehors des formes ordinaires d'après lesquelles on présentait une rosette de trois candidats. Et, pour le maintenir contre certaines plaintes, on recourut au prince Thomas, qui, par lettre du 26 avril 1630, fit aux syndics d'Annecy un bel éloge de Jean Moënne pour ses services précédents, en qualité de poudrier de S. A., et félicitant le conseil de l'avoir élu comme Trésorier perpétuel de la ville.

Le 1er mai 1630, jour de l'élection annuelle des syndics, M. Méclard proteste, au nom d'une partie des citoyens d'Annecy, de ne vouloir procéder à l'élection des syndics, avant que l'on ait nommé le Trésorier selon les formes habituelles. On renvoya l'assemblée au dimanche suivant.

Le dimanche 5 mai, on élut les syndics, les conseillers, et, pour trésorier, Jean-Louis Goville, sur une liste de trois, parmi lesquels figurait Jean Moënne. Ces nominations se firent régulièrement, sans l'intervention de personne.

Le récit de ces incidents à été tout à fait dénaturé, comme plusieurs autres, dans un ouvrage récent, page 414, etc. La phrase soulignée : *le 5 mai il fut procédé sous la protection de la France, etc.*, comme si elle avait été tirée d'un texte authentique, n'est qu'un tableau à effet destiné à appuyer cette autre invention : « On ne sait comment ce différend se fut terminé, si Louis XIII n'eut fait diversion en occupant Annecy dès le lendemain, » c'est-à-dire, le 2 mai, selon le dada de l'auteur. Louis XIII ne fut pour rien dans les élections d'Annecy, il était bien loin de là; le 3 mai il écrivait de Lyon au maréchal de Bassompierre, en Suisse, qu'il se proposait de faire par lui-même la conquête de la Savoie, et l'invitait à le rejoindre à Lyon. Ils s'y trouvaient réunis le 8 mai, et se disposaient à aller à Grenoble pour de là remonter l'Isère et entrer en Savoie. Le 9 mai les syndics d'Annecy recevaient du prince Thomas de Carignan un avis de réparer promptement leurs murailles, et allaient, le 12 mai, à Conflans prendre les ordres de ce prince en cas d'attaque de la part de la France. La sommation de se soumettre à cette puissance ne fut faite que le 22 mai et Louis XIII n'y arriva que le 25 (1).

Nous donnerons la suite de ce récit dans un article sur la conquête de la Savoie par Louis XIII.

C.-A. Ducis.

ÉRUPTION DE L'ETNA

Catane, 18 juin 1879.

Si de Catane comme centre, et avec un rayon d'environ 70 kilomètres, on décrit en Sicile un demi-cercle, celui-ci coïncide presque entièrement avec la chaîne de montagnes calcaires, qui renferme d'un côté la grande plaine de Catane *(piana di Catania)* et de l'autre l'Etna, célèbres l'une par son inépuisable fertilité, l'autre par l'immense quantité de lave qu'il a entassée autour de lui. Ce demi-cercle présente dans son ensemble une même conformation géologique, et paraît avoir été parsemé autrefois de foyers volcaniques ; car en divers points, plus ou moins isolés, et hors de la sphère d'action de l'Etna, on rencontre des collines de lave antique et de lave prismatique; telles sont les îles des Cyclopes, les rochers d'*Acicastello*, de *Paternò* et de *Motta*. Ailleurs, le sol volcanique est tout à fait à découvert ou à peine couvert par des terrains sédimentaires.

Le soulèvement de l'Etna et les immenses éruptions de ce volcan semblent avoir absorbé, dès les temps les plus reculés, toute l'action volcanique, qui auparavant était répartie entre les nombreux foyers isolés du demi-cercle mentionné et qui, par cette raison, ne pouvait produire que des effets de peu d'importance en comparaison des éruptions gigantesques de l'Etna. Il est toutefois assez probable, qu'à une certaine profondeur, peut-être là, où se produisent les ignitions et la fusion des roches, il y ait encore à présent une certaine uniformité d'action, de manière qu'au moins une partie des phénomènes volcaniques peuvent facilement se manifester dans toute l'étendue du demi-cercle en question. On en jugera par les faits suivants.

Le 4 octobre 1878, à une heure et trois quarts environ du matin, un tremblement de terre fut senti dans toute la province de Catane; dans la partie située au midi de l'Etna le mouvement fut assez intense, mais plutôt faible dans la partie opposée. A *Mineo*, petite ville de 4 à 5 mille âmes, située sur une colline haute de 560 mètres et distante de l'Etna d'environ 60 kilomètres, les secousses endommagèrent une trentaine de maisons et deux églises. Dans l'une de celles-ci des murs épais et solides se fendirent du haut en bas; dans l'autre une cloche, suspendue entre deux pilastres de maçonnerie, fut lancée sur un avant-toit. Le centre de mouvement de ce tremblement de terre fut évidemment à *Mineo*, car dans aucune autre localité la secousse ne fut assez intense pour produire la plus petite lésion.

Près de *Paternò*, petit bourg au S-S-O de l'Etna et

(1) *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, II. (Registres consulaires d'Annecy)

distant du volcan de 15 kilomètres, on observe depuis des temps immémorables des éruptions boueuses, qui ont une certaine périodicité, c'est-à-dire cessent pendant un temps plus ou moins long, et ensuite recommencent à l'improviste et avec une intensité qui quelquefois est surprenante. La localité, où se produit ce phénomène, est formée d'un sol argileux d'une étendue de près d'un hectare. Entre une éruption et l'autre l'on n'y voit qu'un certain nombre de petites sources d'eau salée et trouble, qui transforment, en hiver, tout le lieu en un marais boueux, et qui, en été, s'évaporent rapidement en laissant sur la terre une couche de sel de cuisine. Au moment d'une éruption chaque source se transforme en un petit cratère qui vomit un liquide boueux et des matières gazeuses qui consistent principalement en vapeur d'eau et en acide carbonique. Le plus souvent ce mélange est à une température plus élevée que celle de l'air. Une telle émanation eut lieu quelques mois après l'éruption de l'Etna en 1865; mais elle dura peu et depuis ce temps-là la *salinella* de *Paternò* ne présenta plus aucun phénomène remarquable.

A peine les nombreuses secousses qui suivirent à *Mineo* le tremblement de terre du 4 octobre, avaient-elles cessé, que les éruptions boueuses de *Paternò* reparurent avec une intensité extraordinaire. Le professeur O. Silvestri, qui alla les observer, publia les notes suivantes : « Une importante éruption boueuse s'est produite dans la *salinella* de *Paternò*. De nombreux cratères, qui se sont formés dans un large bassin, vomissent une grande quantité de boue épaisse, salée, qui, en sortant des cratères, est à une température de 40 à 45° C. La force éruptive consiste en un dégagement d'acide carbonique, d'hydrogène et d'acide sulfhydrique, qui poussent la boue hors des cratères avec un bruit très fort et une violence qui fait trembler le sol environnant. Déjà à une certaine distance on sent une odeur de carbure d'hydrogène, et, en effet, des gouttes d'une espèce de pétrole apparaissent fréquemment sur les matières liquides. Il est assez probable qu'il y a une certaine relation entre ce phénomène extraordinaire et les nombreuses secousses de tremblement de terre qui ont épouvanté la population de *Mineo*. »

Le soir du 23 décembre, peu après 9 heures, on sentit dans presque toute la Sicile orientale un tremblement de terre qui fut assez intense dans la partie la plus rapprochée de l'Etna, mais peu sensible dans les lieux plus éloignés. A *Mineo* on ne l'observa point, ce qui prouve que le centre d'action s'était rapproché de l'Etna. Cependant on n'attribua pas une grande importance à ces faits. Le 26 mai, entre 9 et 10 heures du soir, on aperçut sur le versant S-S-O de l'Etna une vive rougeur, qu'ailleurs on aurait prise pour un incendie, mais qu'ici on reconnut immédiatement pour le reflet d'un cratère en éruption. On sut en effet, le lendemain, que le volcan s'était ouvert près du bois de *Biancavilla*, et qu'un puissant courant de lave se dirigeait vers *Adernò*.

Le professeur Silvestri, qui s'était aussitôt rendu sur le lieu de l'éruption, en donne des détails précis dans son intéressant mémoire *Sulla doppia eruzione dell' Etna scoppiata il 26 maggio 1879*. « Le cratère, dit-il, qui a la forme d'une immense crevasse longue de près d'un kilomètre, s'est formé un peu au-dessous du *monte Frumento sud*, à une hauteur comprise entre 2,400 et 2,650 mètres. Les huit bouches, par où la lave sortait, se trouvent dans la partie supérieure de la crevasse ; elles ont un diamètre de 4 à 15 mètres, ce qui a suffi pour vomir en un jour et demi un courant de lave long de 2 kilomètres et large de 400 mètres, qui par la fusion de la neige, haute en ces lieux de 2 à 4 mètres, a donné naissance à des torrents d'eau. L'éruption s'arrêta dans la nuit et le lendemain je pus, en suivant le courant de lave, arriver aux cratères obstrués par des matières déjà presque solidifiées.

« Pendant cette éruption, c'est toujours le professeur Silvestri qui parle, une immense quantité de fumée se dégageait, soit du cratère principal de l'Etna, soit de beaucoup d'autres points qui reliaient la crevasse au-dessous du *monte Frumento* avec une autre qui s'était formée en 1874 sur le versant nord entre *Randazzo* et *Castiglione*. Bientôt une grande partie de la montagne fut enveloppée par ces émanations gazeuses, ce qui empêchait d'observer le vrai état du volcan. Toutefois, l'incertitude dura peu. Dans la matinée du 28, des dépêches télégraphiques annoncèrent que près du *Monte Nero*, dans le territoire de *Castiglione*, un autre cratère s'était ouvert et que la lave menaçait les bois de cette commune. »

Voici ce que M. Silvestri raconte de cette autre éruption :

« En me transportant de *Biancavilla*, sur le versant nord de l'Etna et en m'approchant de *Randazzo*, je commençais à distinguer des détonations sourdes et prolongées, tandis qu'une pluie abondante de cendres couvrait le sol. Peu avant mon arrivée à *Randazzo*, le bruit s'y était répandu que la lave ne tarderait pas à envahir la route provinciale et que sous peu les communications avec *Castiglione* et *Linguaglossa* seraient interrompues. Je vis le soir que la colonne principale de fumée ne sortait point du cratère de l'Etna, mais du sommet d'un monticule plus bas, et qu'à partir de celui-ci le profil de la montagne était éclairé par une lumière très vive. C'était le courant de lave qui se précipitait en bas.

« Pendant la nuit je me remis en route pour visiter le cratère. La chose n'était pas facile, car le vent contraire me tenait enveloppé d'une fumée noire et épaisse. Dans mon parapluie ouvert je pouvais recueillir, toutes les dix minutes, un kilogramme de cendres; mais à mesure que je m'approchais de la région du cratère, les cendres étaient remplacées par des *lapilli* et ceux-ci, à leur tour, par des scories. A la fin, cette pluie devint si incommode, qu'il fallait prendre un chemin moins direct pour arriver à un point d'où l'on pût observer le cratère. Au pied du monticule de *Timparossa* je commmençai à sentir les oscillations du sol, qui accompagnent les détonations et la sortie violente de la lave; en continuant de monter, j'arrivai à un endroit tout bouleversé, où le sol présentait tantôt des affaissements, tantôt des crevasses et des ouvertures d'une étendue très considérable. Je passai sur ces crevasses en sautant d'un bord à l'autre, et je montai sur l'antique cratère appelé *la Pernice*, d'où je voyais les jets de lave dans leur épouvantable sublimité. Mais quelle ne fut pas ma surprise quand je m'aperçus que les fentes et les ouvertures que j'avais

traversées étaient le prolongement d'une autre immense crevasse, de celle précisément dont les cratères nouvellement formés faisaient partie. Sur le cône de l'Etna les tourbillons de vapeurs ressemblaient à des nuages immenses; un autre cratère, placé à quelque distance au-dessous de moi, produisait toutes les 4 à 5 secondes une explosion effrayante et lançait en l'air une quantité prodigieuse de scories, de lapilli et de cendres; de ces dernières, la partie la plus fine restait suspendue dans l'air et y formait de gros nuages obscurs. Un troisième cratère finalement vomissait de la lave, à la sortie violente de laquelle j'apercevais sur les nuages de fumée de fréquents éclairs, qui étaient certainement le résultat de décharges électriques.

« Toutefois, il m'était impossible de rester longtemps dans ce lieu d'observation, parce que les oscillations du sol me produisaient un malaise semblable au mal de mer. Je le quittai pour me rendre sur le point culminant de la *Timparossa,* où je pus mieux observer les localités et les phénomènes. J'avais devant moi une espèce de plan incliné, situé entre cette même *Timparossa* et le *Monte Nero* et dans lequel se trouvaient les bouches de lave. J'en comptais sept placées en demi-cercle; entre toutes elles donnaient lieu à un courant de lave. De chaque ouverture la lave s'échappait par l'impulsion d'une force intermittente, qui produisait des détonations sourdes, souterraines; le dégagement de matières volatiles, denses et élastiques, parmi lesquelles dominait le sel de cuisine, entretenait dans la lave un mouvement d'ébullition, qui de temps en temps se transformait en véritable explosion. La lave, à peine sortie des cratères, répandait une lumière blanche, éblouissante; toutefois, même pendant l'espèce d'ébullition, je ne voyais point de flammes. En observant cette lumière avec un spectroscope à vision directe, je distinguai un ensemble de spectres particuliers, dans lequel je reconnus quelques lignes de l'hydrogène, du sodium, potassium, calcium et d'autres matières encore que les circonstances du moment ne me permettaient pas de déterminer. Les scories étaient les unes noires, les autres blanches; dans ce dernier cas, elles étaient couvertes d'une légère couche de sel de cuisine.

« Les sept ouvertures, dont j'ai parlé plus haut, formaient un premier groupe de cratères élevé d'environ 1,950 mètres au-dessus du niveau de la mer. A l'aide d'une lunette d'approche j'en découvris plus bas, dans l'endroit appelé *Piano delle Palombe,* un second formé de bouches disposées le long de la crevasse, comme autant de boutonnières. Cette multitude de cratères vomissait la lave et les matières plus ou moins divisées avec une telle activité et violence, que, en reportant mon regard sur le premier groupe, il me semblait voir une éruption en miniature. Ces deux groupes de cratères, la crevasse qui les relie et qui, en passant par le grand cône de l'Etna, se rattache à celle qui s'est formée près du *Monte Frumento,* constituent l'appareil émissif de cette éruption imposante, qui a déjà donné lieu à un nouveau de ces monticules, qui, par centaines, ornent les côtés de l'Etna. »

Il est important d'observer qu'une partie de la crevasse, sur laquelle se trouvent les cratères de l'éruption actuelle, existe depuis 1874 et passait déjà par les cratères qui menacèrent alors le versant oriental de l'Etna d'une éruption sérieuse, mais dont le feu s'éteignit tout à coup, après avoir duré à peine sept heures. En parlant de cette éruption éphémère, le professeur Silvestri disait : « Il est très probable qu'une prochaine éruption de l'Etna aura lieu dans cette partie du volcan restée pour ainsi dire ouverte. » Comme on le voit, la prophétie s'est parfaitement vérifiée.

Cette immense crevasse et les élévations différentes des divers cratères, expliquent plusieurs circonstances de l'éruption actuelle. La fente ou crevasse, qui, verticalement, a dû arriver à une profondeur considérable et atteindre les vastes espaces où se trouve accumulée la matière fluide, a fourni à celle-ci des issues nombreuses et faciles; et la lave, obéissant aux lois de l'hydrostatique, a dû s'écouler plus abondamment par les ouvertures plus basses. C'est pour cela que le grand cône de l'Etna n'a rejeté que des matières gazeuses, et que l'éruption près du *Monte Frumento* a cessé, aussitôt que sur le côté oriental les cratères moins élevés s'étaient agrandis ou multipliés.

Le courant de lave, dans la partie plus élevée de la montagne, avait une vitesse d'environ un quart de kilomètre par heure; mais, plus bas, cette vitesse alla rapidement en diminuant, et plus loin, à la base du volcan, elle devint très petite.

Mercredi, 28 mai, à huit heures et demie du soir, la lave, après avoir suivi déjà pendant quelque temps le lit du torrent *Pisciaro,* arriva au pont *Passo Pisciaro,* sur lequel passe la route provinciale qui longe toute la base septentrionale de l'Etna. Après avoir rempli une profonde excavation, due à la violence des eaux, la lave se reversa sur le pont lui-même et, en quelques minutes, le couvrit totalement. Dans cette localité, la route est éloignée d'environ quatre kilomètres de la rivière *Alcantara,* alimentée en hiver par les pluies, au printemps par la fonte des neiges qui couvrent le versant septentrional de l'Etna. Quoique depuis la destruction du pont *Passo Pisciaro* le mouvement de la lave se fût encore beaucoup ralenti, cependant, le 31 mai, le courant n'était éloigné de la rivière que d'environ un kilomètre; et comme alors les cratères avaient conservé encore toute leur activité, il semblait presque impossible que la lave n'atteignît le lit de l'*Alcantara,* ou même n'envahît la rive opposée, sur laquelle se trouve, à peu de distance de la rivière, le village de *Mojo.* Un tel mouvement du courant aurait été une double calamité par l'étendue considérable de terre cultivée qui aurait disparu sous la lave, et par les inondations qu'auraient occasionnées les eaux de l'*Alcantara* après que la lave en eût rempli le lit. Heureusement, la détresse n'arriva pas à ce point extrême. Quoique jusqu'au 5 juin, les cratères conservassent à peu près leur première activité, et que le volume de la lave éruptée journellement restât sensiblement le même, le courant s'étendit dans la vallée de l'*Alcantara* bien plus en largeur qu'en longueur et ne s'avança vers la rivière qu'avec une extrême lenteur.

Dès les premiers jours, les étrangers accoururent en foule pour contempler le spectacle sublime d'une éruption. La plupart arrivaient par le chemin de fer et se rencontraient à la station de *Piedimonti,* éloignée d'environ 20 kilomètres du théâtre de l'éruption. Au

commencement, les moyens de transport y étaient tout à fait insuffisants et il fallait le plus souvent se résoudre à continuer la route à pied. *Linguaglossa,* petite ville de 4 à 5 mille âmes, à 10 kilomètres de la lave, était la dernière étape du voyage. C'était là que tout le monde attendait l'heure convenable de se mettre une autre fois en route, pour voir le courant de lave de nuit et de jour. Le soir, les places et les rues étaient encombrées d'équipages, de voitures, de bêtes de somme, parmi lesquels circulait la foule silencieuse, préoccupée et surtout impatiente de partir pour arriver sur les lieux quelques heures avant le jour.

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, je me trouvai mêlé à cette foule avec une soixantaine d'élèves du lycée. Nous eûmes la bonne fortune de trouver dix charrettes, sur lesquelles nous primes part à l'espèce de procession qui se dirigeait vers le courant de lave. A mesure que nous avancions, les détonations des cratères devenaient plus intenses et la pluie de cendres plus sensible. A un certain point, le profil du versant nord de l'Etna se dessina nettement devant une rougeur, qui devint de plus en plus vive, jusqu'à ce que, à un détour de la route, nous eûmes devant nous l'indescriptible spectacle de l'éruption; un fleuve de feu en relief, qui majestueusement descendait pour former à nos pieds un lac de feu. Au loin sur la montagne, des explosions, qui se succédaient comme les décharges d'une batterie; plus près, des espèces d'éclairs qui apparaissaient sur la lave en mouvement; près de nous, un bruit sinistre de rochers qui se renversaient; de blocs incandescents qui se précipitaient du haut du courant; de parois qui cédaient à la pression d'un fleuve pâteux; tout autour un air pesant, obscurci par des nuages de vapeur, de fumée, de cendres, derrière lesquels la lune faisait des efforts inutiles pour éclairer l'horrible scène de destruction.

Guidée par la lumière vacillante du courant, la foule cherchait péniblement sur la surface accidentée d'une vieille lave, qui peu à peu disparaissait sous la nouvelle, des lieux sûrs pour s'abandonner aux impressions qu'inspire la terreur sublime d'une éruption; mais pas un cri, pas une discussion, aucune parole qui eût pu attirer l'attention des passants. Le jour vint enfin nous délivrer de l'oppression dans laquelle nous avait tenus l'idée d'un danger si grand et si proche, et, comme si la présence du soleil eût doublé les forces des spectateurs, on vit renaître l'activité et le courage. La foule se divisa et bientôt il y eut des curieux partout; les uns montèrent sur des lieux élevés pour voir l'ensemble; les autres examinèrent le front du courant pour constater la lenteur du mouvement, et d'autres encore s'approchèrent de la lave au point d'allumer leurs cigares à quelque morceau détaché de la masse incandescente.

L'aspect de quelques maisons menacées par la lave faisait connaître le caractère des propriétaires. Tandis que les uns se contentaient de coller aux portes de leurs maisons des images de saints et d'attendre tranquillement le secours de leur intervention, d'autres, plus résolus, avaient profité de la lenteur de la lave pour vider leurs demeures et pour en ôter les portes, les fenêtres et même les tuiles. Qui sait si une application plus large de la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera » n'aurait pu éviter beaucoup de dommages dans la vallée de l'*Alcantara,* où le moindre obstacle suffisait pour produire une déviation de la lave.

Quoique les hommes de science aient été généralement de l'avis que l'éruption serait longue et que dans la nuit du 3 au 4 juin les détonations des cratères aient été entendues même à Catane, M. le Préfet de la province reçut, dans l'après midi du 5 juin, la dépêche suivante : « Depuis cette nuit, éruption sensiblement diminuée; détonations presque cessées; lave presque stationnaire, en plusieurs endroits déjà refroidie. » Les nouvelles du 6 furent encore meilleures; le 7, l'éruption avait complétement cessé; le 8, un journal annonça que le vieux fou de la montagne s'était retiré dans son antre, sans même saluer tant d'étrangers venus pour voir l'éruption et qui furent obligés de s'en retourner sans avoir pu satisfaire leur curiosité.

BOLTSHAUSER.

DEUXIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES A ANNECY

(25-27 août 1879)

DEUXIÈME LISTE DES LECTURES ET COMMUNICATIONS ANNONCÉES

15. — M. PIERRE TOCHON : Conférence publique sur le phylloxera, inscrite dans le programme, omise dans la liste précédente.

M. le docteur JULES CARRET : Conférence publique sur les sujets suivants :

16. — Détérioration du climat de la Savoie.

17. — L'accroissement de la taille dans le département de la Savoie.

18. — Les races savoyardes.

19. — M. LOUIS PILLET : Exposé des travaux de l'Académie de Savoie.

20. — M. le baron DE PONNAT : Notice sur Saint-Julien-de-Maurienne et critique historique sur l'origine de ce nom.

21. — M. LAURENT RABUT : Note sur un registre de décisions de la Sainte Maison de Notre-Dame de compassion de Thonon.

22. — LE MÊME : Délibération du Conseil municipal de Calais pour le repatriement d'Albanis Beaumont (1793).

23. — M. le chanoine BRASIER : L'Académie Salésienne et son programme.

24. — M. l'abbé BRAND : Projet de bibliographie savoisienne.

25. — M. CLAUDIUS BLANCHARD : Anne de Lorraine, régente du Genevois, et le Sénat de Savoie.

26. — M. CÉSAR DUVAL : Fief et juridiction de saint Victor et Chapitre dans le Bailliage de Ternier.

27. — M. ALPHONSE CALLIGÉ : Les gorges de la Diosaz (poésie).

Le Secrétaire général du Congrès,

LOUIS REVON.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain n° le compte-rendu de la séance de la Société ainsi que la liste des dons et échanges.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 7

JUILLET 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE A ZÉRO	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	26°	11°	22°	721,6	»	3,7	66	27°	46°1	37°3	O	S-O	faible	beau	Couvert 3/4 à 10 h. soir.	0,71	18°6
2	32,5	9,5	10	722,7	41,5	4	92	15,5	38	29,4	S-O	O	fort	pluie	Ecl. et ton. suivis de g^de pluie de 3 à 10 h m.	0,74	15,6
3	19	6,5	17	721,9	4,5	1,3	80	22,2	41,5	33	—	E	id.	très beau	Couv. 1/2 à 10 h. s. [T. B. à 10 h. s.	0,785	15,2
4	25,5	15,3	16	721,5	5,5	3,8	90	15	16	14,1	S-O	E	id.	pluie	Continuelle de 5 h. m. à 2 h. s Couv. à 10 h.	0,76	17,7
5	17,5	9	11,8	724,7	12	0,8	90	12,5	25	21	S	E	id.	id.	Par bourr. tout le j. Quelq. grêlons à 11 h. m. (1)	0,79	15,5
6	16,7	9,5	15	726	7,2	1,5	80	19	42,3	30,2	O	E	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,815	15,6
7	21	12,5	16,8	724,8	0,5	2,2	68	21,5	35,1	28,2	S	S-E	faible	couv.1/2	Beau à 10 h. s. [continue toute la nuit.	0,79	16,2
8	23,5	11,5	22,8	721	»	2,7	68	27,6	47,5	36,1	—	E	id.	très beau	Ecl. et ton. f pl de 5 h 1/2 à 8 h s. A 10 h. pl.	0,78	17,6
9	31	12,5	18,2	721,7	41	3	90	18,8	29,2	25	O	S-E	id.	couvert	Eclair, tonnerre, bourr. de pluie d^s l'ap.-midi. (2)	0,88	17,3
10	20	9	12,6	723	11,1	1,8	86	15,4	32	23,2	O	S-E	fort	id.	Bourrasques de pluie par moment. Couv. à 10 h.	0,97	14,7
11	19,7	9	11,8	724,7	8,5	1,3	88	13,8	19	16	O	S-S-E	id.	id.	Id. id. avant midi. Beau à 10 h.	0,98	15,6
12	20	5,5	15,5	724,3	2,4	1,3	78	20	40,1	28	S	S-O	id.	couv.1/2	Pluie à 10 h. soir	0,965	16,3
13	22,7	13	13,4	718,5	»	0,2	91	13,2	17	13,5	?	E	id.	pluie	Forte de 8 h. m. à 8 h. s. A 10 h. pluie légère.	1,10	15,3
14	15	11,5	13	719	70	0,3	86	16	28,2	22,1	?	S-O	id.	id.	Par bourrasque avant midi. Couvert à 10 h. s.	1,16	15,6
15	21	10	12,4	720,7	22,7	1,7	87	15,8	32,0	22	S	E-S-E	id.	id.	Id. dans le jour. Beau à 10 h. s.	1,23	14,7
16	17	10	16	721,9	9	1,1	81	22,1	43,5	32,1	O	S	faible	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	1,24	15,6
17	23,5	11 5	17,6	720,5	»	2,2	94	18	38,2	27,9	S	S	fort	pluie	Pluie à 10 h. s.	1,20	15,8
18	23	13,5	17,8	721,5	»	1,5	89	21,5	36,0	27,8	S	S-E	faible	id.	Couvert à 10 h. s.	1,19	16,5
19	23,5	10,5	18,2	721,9	14,5	2,5	92	24,4	44,5	35,1	S	S-O	id.	couv.3/4	Id.	1,17	16,7
20	24,5	13	20	722,5	»	1,9	91	25	42,5	33,9	S	O	id.	couvert	Id. Pluie dans la nuit.	1,11	17,4
21	26,5	14	17,4	719	6	2,5	80	20,2	44,5	32	S	O-S-O	id.	couv.1/2	Couvert 3/4 à 10 h. s. Id.	1,06	17,4
22	21,3	10	13	719	4,4	2,5	81	13,2	16 5	14,5	S	E	fort	couvert	Pluie à 10 h. s.	1,04	16,5
23	16,5	11	12,5	723,5	12,2	0,8	93	15,5	26	21	S-O	S-E	id.	pluie	Par bourrasques dans le jour. Couv. à 10 h. s.	1,03	16,4
24	17,5	8	15,5	727.6	7,6	0,6	84	22,4	41	30	N	O-S-O	faible	beau	Très beau à 10 h. s.	1,04	15,4
25	24,7	9	18	726,7	»	2,3	98	25,4	45,5	34	—	N-O	id.	très beau		1,01	15,1
26	28	11,7	20	724,3	»	2,6	94	28,8	49	37	S	O	id.	beau	Pluie à 10 h. s	0,96	16,8
27	31	14	18.2	719,7	6,6	3,9	91	21	35	28	O	S-E	id.	couvert	Bourrasque de pluie de 6 à 8 h. m. T. B. à 10 h. s.	0,93	18,7
28	24	9,5	17	728	2,1	1,7	88	24,2	45,2	35,1	—	N-N-E	id.	très beau		0,92	17,7
29	26,5	11	20,1	723,5	»	3	91	27	47,4	38	—	N-N-E	id.	id.		0,89	19,2
30	30	14,5	24	724,5	»	2,9	84	29,4	49	37,8	?	N-E	id.	beau		0.85	17,3
31	31	14	24.2	723,8	»	3,4	67	29,8	49	37,2	—	S-O	id.	très beau		0,82	18,6
Moyennes ou Totaux.	23°21	10°98	16°70	722,70	290,0	65,00	85,03								(1) Eclairs lointains au S. E. Couv. à 10 h. s. (2) A 10 h. s. forte pluie.	0,961	16°55

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes; liste alphabétique des membres et adhérents; discours d'ouverture prononcé par M. Camille Dunant; rapport des travaux de l'Académie de Savoie, par M. Louis Pillet; rapport des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par M. le docteur Mottard. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude, suite), par M. C. Dunant. — Les potiers Allobroges (suite et fin), par M. Gabriel de Mortillet. — Camp celtique du Châtelard, par M. C.-A. Ducis. — Bibliographie, par M. A. Constantin. — Séance de la Société Florimontane. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

L'ouverture du second Congrès a eu lieu à Annecy, le 25 août, à 2 heures de l'après-midi, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

M. Camille Dunant, assisté du bureau de la Société Florimontane, déclare le Congrès ouvert, et souhaite la bienvenue à l'honorable assemblée. On procède ensuite à l'élection du bureau.

M. Louis Pillet est élu président.

Quoique l'article 4 du règlement ne parle que d'un seul vice-président, l'assemblée consultée opine à la nomination de deux vice-présidents, comme cela s'est pratiqué, l'année passée, au Congrès de Saint-Jean-de-Maurienne.

MM. C. Dunant et J. Philippe ont été élus vice-présidents.

Le secrétaire général de la présente session, M. Louis Revon, étant absent pour cause de maladie, l'assemblée désireuse de lui témoigner sa satisfaction pour le zèle qu'il a déployé dans les préparatifs du Congrès, le maintient comme son secrétaire, et procède à l'élection de deux secrétaires-adjoints chargés de la rédaction du compte-rendu.

MM. Constantin et Ducis sont nommés secrétaires.

M. L. Pillet remercie le Congrès de l'honneur qui vient de lui être fait, et donne lecture des questions à l'ordre du jour.

L'article 2 du règlement rédigé à Chambéry, le 14 février 1878, porte : « Le Congrès ne pourra avoir « lieu deux fois de suite dans la même ville. »

L'Académie de la Val d'Isère propose de supprimer cet article, et de lui substituer le suivant :

« L'Académie de Savoie (Chambéry),
« La Société Florimontane (Annecy),
« La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Chambéry),
« La Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne,
« La Société médicale de Chambéry,
« L'Académie de la Val d'Isère (Moûtiers),
« La Société d'histoire naturelle de Chambéry,
« La Société académique d'Albertville,
« La Société d'agriculture de Chambéry,
« Le Club alpin savoyard,

« seront successivement et dans l'ordre énoncé, char-« gés de la tenue de congrès annuels. »

Après quelques observations présentées par différents membres, l'assemblée s'est rangée à l'avis de son Président de s'en tenir à l'article 2 du règlement, qui laisse toute latitude pour suivre l'ordre exposé ci-dessus ou pour s'en écarter, suivant les circonstances locales, suivant la formation de nouvelles sociétés ou la dissolution de celles qui existent, d'autant plus que l'esprit d'entente et de confraternité de nos différentes sociétés est le plus sûr garant d'une prompte solution des difficultés qui pourraient surgir.

L'Académie de la Val d'Isère proposait en outre d'ajouter à l'article 6 du règlement la clause suivante :

« La parole ne sera jamais laissée à un orateur plus « de vingt minutes, soit pour lectures, soit pour com-« munications verbales. » (Voir *Revue savoisienne*, mai 1879.)

Pour obvier aux inconvénients qu'elle voyait dans l'adoption d'une pareille mesure, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie avait présenté une contre-proposition; c'était de former deux sections, l'une pour les sciences, l'autre pour les lettres.

Ces deux propositions ne furent pas même discutées, parce que les notes prises, avant la séance, sur la durée probable de chaque communication, établissaient que toutes les lectures pouvaient se faire le même jour, sans qu'on fût obligé de recourir à l'une ou à l'autre des mesures proposées.

Il restait deux autres propositions à examiner, l'une

de M. Constantin et l'autre de M. Revon. Le premier demandait que, si le Congrès limitait la durée des lectures, il accordât à chaque conférencier le droit de faire paraître son mémoire *in extenso* dans le Compte-rendu, avec tous les développements que son sujet pouvait comporter.

M. Revon, avec l'assentiment de la Société Florimontane, proposait de publier toutes les communications *in extenso* dans la *Revue savoisienne,* avant de les faire paraître en volume. Les auteurs, ayant eux-mêmes revu les épreuves, posséderaient ainsi un texte corrigé qu'ils auraient encore le loisir de réviser avant le tirage à part.

Après un court échange d'idées, il est arrêté, à titre d'essai, que les communications qui ne dépassent pas cinq colonnes de la *Revue,* paraîtront en entier, et que le comité de rédaction se réserve sa liberté d'action pour les mémoires plus étendus.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance a été levée à trois heures trois quarts, et les assistants se sont hâtés de gagner le bateau à vapeur qui devait les conduire à Talloires.

L'*Allobroge* fit de son mieux les honneurs du lac, son domaine : il prit les points de vue qui en faisaient le plus avantageusement ressortir les beautés et évolua devant le Roselet, le château de Duingt et dans la baie de Talloires.

M. Poulet, maire de Talloires, reçut gracieusement le Congrès au débarcadère, et le conduisit à l'Abbaye où eut lieu le banquet, dans le réfectoire même des anciens Bénédictins. A la fin du dîner, des toasts pleins de traits d'esprit et de cordiales aménités, furent successivement portés par M. L. Pillet — auquel répondit non moins spirituellement M. le sénateur Chaumontel — par MM. J. Vuy, P. Tochon, J. Carret, Loustau et le docteur Dénarié.

A huit heures et un quart, on quitta le réfectoire pour aller prendre le café sous la treille, doublement éclairée par la lune et les lanternes vénitiennes. Pendant ce temps, la Fanfare municipale qui avait bien voulu prêter son concours pour fêter nos hôtes, jouait, aux applaudissements de tous, les meilleurs morceaux de son répertoire.

A neuf heures et demie, l'*Allobroge* reprend ses passagers pour les ramener à Annecy. Les boîtes donnent le signal du départ, et la Fanfare répond aux acclamations venant de l'Abbaye. En ce moment, la baie de Talloires présentait un superbe coup d'œil: l'Abbaye et le château de Duingt étaient éclairés par des feux de bengale et par la lune à demi-voilée; sur le versant des collines restées dans l'ombre, des feux scintillaient de loin en loin.

L'entrée du pyroscaphe au port s'effectua presque dans les mêmes conditions que le départ de Talloires : feu de joie sur les rocs de La Puya, feux de bengale sur l'ile des Cygnes et musique à bord.

Ainsi se termina la première journée du Congrès.

Le lendemain, à huit heures, conférence publique de M. Tochon, sur le phylloxera.

De neuf heures à onze heures et demie, ont successivement pris la parole MM. Bouchage, J. Vuy, baron de Ponnat, Perrin et Ducis.

A la suite de la communication du baron de Ponnat, quelques observations ont été présentées par MM. les abbés Ducis, Brand, Tremey et M. J. Vuy.

Avant de lever la séance, M. le Président propose de procéder à la désignation du lieu de la prochaine session. Il annonce en même temps que l'Académie de Savoie est toute disposée à recevoir le Congrès, l'année prochaine, si aucune autre Société ne revendique cet honneur.

M. Jules Carret dit que plusieurs des Sociétés de Chambéry seraient désireuses de recevoir à leur tour le congrès, mais qu'elles seraient, vu l'état de leurs finances, dans l'impossibilité de le faire convenablement après l'Académie de Savoie. Il propose, en conséquence, d'associer les cinq Sociétés chambériennes pour la réception de 1880.

Après une courte discussion, cette proposition est approuvée; Chambéry est désigné pour le lieu de réunion du prochain congrès, qui sera fixé, autant que possible, aux premiers jours d'août, avant la clôture du lycée.

Pour préparer la session, le Président propose de nommer un secrétaire général, assisté de quatre secrétaires adjoints choisis dans les quatre autres Sociétés. Mais M. Carret ayant opposé le texte du règlement et réclamé le scrutin secret pour l'élection d'un secrétaire unique, M. Perrin est élu secrétaire, pour le congrès de 1880, par 20 voix sur 25 votants.

Le Président explique que la résolution votée n'implique point que Chambéry ne recevra le congrès qu'une seule année, au nom de ses cinq Sociétés. Au contraire, le syndicat des Sociétés chambériennes pourra se reconstituer chaque fois qu'une de ces Sociétés sera appelée, par son tour de rôle, à recevoir le congrès. Ce sera, autant que possible, tous les deux ans, en conformité de la réforme proposée par l'Académie de la Val d'Isère. Mais rien n'est préjugé pour l'avenir; chaque année, le congrès statuera pour la session suivante.

A deux heures, séance publique. A cette séance prirent successivement la parole MM. Mottard, Florimond Truchet, J. Vuy, J. Philippe, Constantin, Duval, Pillet, Brasier, Tremey, Calligé et Brand.

M. Jules Vuy, en entendant M. Calligé lire des vers, se souvint que lui aussi était poète, et demanda à M. le Président la permission de lire une petite poésie. Ce que ce savant et sympathique vieillard a su mettre d'âme et de suaves nuances dans cette lecture, est chose impossible à dire. Aussi les applaudissements de la salle lui témoignèrent-ils combien il avait charmé et touché son auditoire.

La séance publique fut levée à cinq heures.

A huit heures du soir eut lieu la conférence de M. J. Carret, qui tint pendant une heure et demie un nombreux auditoire sous le charme de sa parole aussi claire que facile.

Pour le Secrétaire général du Congrès,
A. Constantin.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ET ADHÉRENTS DU CONGRÈS

MM. Balleydier, avocat, à Paris.
Bianco, avocat, à Annecy.
Blanchard Claudius, docteur en droit, à Chambéry.

MM. Bonnefoy, notaire, à Sallanches.
Bouchage, curé de Saint-Cassien (Savoie).
Bouchet, trésorier de la Société Florimontane, à Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Brand, vicaire, à Annecy-le-Vieux.
Brasier Vincent, chanoine, à Annecy.
Calligé Alphonse, à Faverges.
Carret Joseph, docteur, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry.
Carret Jules, docteur en médecine, à Chambéry.
Chatelain Maurice, à Faverges.
Chaumontel, sénateur, à Annecy.
Chevalier Etienne, chanoine, à Annecy.
Coche J.-M.-L., docteur en médecine, à Annecy.
Constantin Aimé, vice-président de la Société Florimontane, à Annecy.
Dagand, docteur en médecine, à Alby.
Dénarié Eugène, architecte, à Annecy.
Dénarié, docteur, président de la Société médicale, à Chambéry.
Despines A., étudiant en médecine, Annecy.
Despines B., étudiant en médecine, Annecy.
Ducis (l'abbé), vice-président de la Société Florimontane, à Annecy.
Duparc Louis, avocat, à Annecy.
Dunant Camille, président de la Société Florimontane, à Annecy.
Duval César, pharmacien, à Saint-Julien.
Girod Louis, avocat, à Annecy.
Henri Paul, pharmacien, à Annecy.
Jugeat, avocat, à Grenoble.
Loche (comte de), à Grésy-sur-Aix.
Loustau, ingénieur, à Crépy-en-Valois (Oise).
Mangé, architecte de la ville d'Annecy.
Mareschal de Luciane (de), à Billième (Savoie).
Menn, sculpteur, à Genève.
Mercier, chanoine, curé de St-Maurice d'Annecy.
Mermillod Francisque, garde-mines, à Annecy.
Moron Camille, ingénieur des ponts et chaussées, à Annecy.
Mottard, docteur en médecine, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
Nanche Isidore, dentiste, à Annecy.
Neyret, médecin, à Faverges.
Peccoud Francis, à Annecy.
Perrier de la Bathie, professeur départemental d'agriculture, à Albertville.
Perrin André, libraire, à Chambéry.
Philippe Jules, député, à Annecy.
Pillet Louis, vice-président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
Pillet Antoine, avocat, à Grenoble.
Ponnat (baron de), bibliothécaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry.
Poulet Baptistin, maire de Talloires.
Ract-Madoux, ingénieur, à Annecy.
Revon Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
Richard, avocat, à Annecy.
Ritz Jean, directeur de la Société chorale d'Annecy.
MM. Ruphy Gustave, conseiller de préfecture, à Annecy.
Serand Eloi, archiviste-adjoint, à Annecy.
Thonion, médecin, à Annecy.
Tissot Eugène, ingénieur, à Annecy.
Tochon Pierre, président de la Société d'agriculture, à Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Truchet Florimond, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Truchet Saturnin, chanoine, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Vulliermet, imprimeur, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Vuy Jules, notaire, ancien président de la Cour de cassation du canton de Genève.

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ PAR M. CAMILLE DUNANT.

Messieurs,

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue, au nom de la Société Florimontane. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont obligés, à notre grand regret, de décliner l'honneur d'inaugurer le premier Congrès des sociétés savantes de la Savoie. L'Académie de l'antique et patriotique cité de Saint-Jean-de-Maurienne nous a remplacés avantageusement dans cette tâche honorable. Elle s'en est acquittée avec un zèle, un dévouement, qui a laissé les meilleurs souvenirs.

Vous voudrez bien, Messieurs, nous excuser si, nous écartant de la voie qui nous a été brillamment ouverte, nous vous recevons avec une simplicité préhistorique.

Il y a peu de jours, la ville d'Annecy était en liesse. Les derniers restes de ses vieilles fortifications ont failli s'écrouler, comme les murs de Jéricho, devant les fanfares de 3,000 musiciens. Nos yeux sont encore éblouis de l'éclat de leurs bannières couronnées de médailles d'or, des feux d'une illumination vénitienne embrasant de ses reflets mystérieux notre lac et ses rives.

Il nous était difficile après cette fête splendide, de vous en donner une qui fût digne de vous. Au reste, nous aimons à nous persuader que vous préférez à des manifestations trop bruyantes, un accueil calme et sympathique et la tranquillité qui convient aux travaux de l'esprit.

Est-ce à dire, Messieurs, que vous fuyez la publicité, et que vous pensez faire de vos séances un champ clos où les sociétaires seraient seuls admis aux joutes courtoises de l'intelligence? Non, Messieurs! Plus larges, plus étendues sont vos visées. Vous n'avez pas seulement voulu créer une noble émulation entre les diverses sociétés littéraires et scientifiques de la Savoie, vous avez aussi la généreuse ambition de travailler à répandre autour de vous le goût des arts, des lettres et des sciences.

De là ces assises que vous vous proposez de tenir, chaque année, sur divers points de la Savoie. De là vos séances publiques, gratuites, mais non obligatoires, dans lesquelles seront lues les études qui seront de nature à intéresser la généralité des auditeurs. De là ces con-

férences faites par des hommes compétents, sur des questions pratiques et vitales pour le pays.

Jamais on n'a tant exalté la science. Bien des gens qui ne la connaissent guère que de réputation, l'adorent comme une divinité qui doit régénérer notre vieux monde, quelque peu délabré. Partout on proclame ses bienfaits et les immenses services qu'elle doit rendre prochainement à l'humanité, toujours un peu besoigneuse, toujours un peu souffrante en dépit de tous les docteurs qui ont tenté jusqu'à présent de la guérir de ses maux.

Si la science ne nous guérit pas de toutes nos infirmités, elle en diminue le nombre, elle les soulage, et nous console. Malheureusement elle manque d'apôtres pour propager son culte. Les vrais dévots scientifiques sont rares, les fidèles sont tièdes ou indifférents. On aime en général la science d'un amour tout platonique, et dans un âge avancé. Le torrent de la politique et des passions entraine les jeunes esprits loin des retraites paisibles où vous voudriez les attirer, et que l'étude réclame pour être féconde. Il est vrai que les hauts sommets des lettres et des sciences sont d'un accès difficile, qu'il n'est donné qu'à des natures d'élite de les affronter et de jouir des vastes horizons qu'elles présentent ; mais les premières pentes sont plus accessibles, et les jouissances intimes réservées à ceux qui les gravissent sont grandes encore. Pourquoi faut-il que nous ne songions à faire cette charmante et utile excursion qu'au moment de notre dernière ascension vers un monde meilleur ?

Nous avons le bonheur de vivre dans une contrée privilégiée, sous bien des rapports. Il en est peu qui offrent des sujets d'étude plus variés, plus attrayants que notre chère patrie. Ils se succèdent comme les chaînes de nos montagnes. Quelles riches moissons pour le peintre, le poète, le naturaliste, l'historien dans les différentes zones de nos Alpes, dans nos archives locales encore peu explorées ! Nous devrions, ce semble, être possédés du désir de pénétrer les secrets du grand livre de la nature étalé sous nos yeux. La couverture est tellement belle qu'on se contente de la contempler, de l'admirer, sans chercher à lire les pages intéressantes qu'elle renferme. Et cependant, plus que les habitants des grandes villes, nous devrions demander à l'étude des distractions à la fois amusantes et sérieuses. Nous n'avons pas comme eux les ressources des grandes bibliothèques, des rapports journaliers avec des hommes instruits, des cours publics périodiques, l'échange des idées au contact du monde. Nous sommes souvent seuls en face de nous-mêmes et de la nature. Mais nous avons le loisir de penser, de réfléchir, qui leur fait quelquefois défaut. Quel charme répandrait sur nos heures de solitude un travail littéraire ou scientifique entrepris avec amour et poursuivi avec persévérance ! Nous serions ainsi utiles à nous-mêmes et à notre pays. Une province, comme une nation, ne compte, ne tient le rang qu'elle doit occuper que lorsqu'elle possède un certain nombre de citoyens honnêtes et éclairés.

Le passé nous a légué dans cet ordre d'idées de beaux exemples à suivre. N'est-il pas merveilleux de voir, dans une petite ville de la Savoie, deux hommes illustres devancer leur siècle, fonder en 1607 une Académie où l'on traitait les plus hautes questions philosophiques et littéraires, où l'on donnait des cours populaires aux « *braves maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables.* »

Quel enseignement pour nous tous !

La ville d'Annecy n'a pas, Messieurs, de monuments vraiment dignes de ce nom à offrir à votre curiosité. Ses véritables monuments sont ses montagnes. Mais si les œuvres de l'homme sont chez nous simples de forme, pauvres d'ornements, elles sont riches de souvenirs. Il est bien peu de constructions de quelque importance qui n'aient été illustrées par une famille ou par un homme célèbre dans nos annales. Ainsi, ce vaste château sans faste dont les tours féodales s'élèvent au-dessus de notre cité, a été successivement habité par les comtes de Genève, dont la puissance balança un instant celle de la maison de Savoie et par les ducs de Savoie-Nemours, ce brillant rameau détaché de la tige de cette ancienne dynastie.

L'église de Saint-Maurice, qui était la nécropole de la noblesse du Genevois, a été fondée par le cardinal de Brogny, cardinal légat du pape au concile de Constance. Les voûtes de la Cathédrale ont retenti de la parole éloquente de saint François de Sales. Dans la maison forte des Monthoux du Barioz, devenue un asile pour la vieillesse, le président Favre a rendu ses oracles judiciaires. La tour du clocher de Notre-Dame, véritable tour de Babel pour les archéologues qui ne s'accordent ni sur son âge ni sur son style, a porté l'étendard des *Grands pardons,* et sonné les glas funèbres de quelques comtes du Genevois et de toute la famille des Nemours.

Il existe toutefois dans cet Hôtel de ville des collections dignes d'intérêt. Vous trouverez au Musée des poteries, des instruments exhumés de nos habitations lacustres, des restes de l'occupation romaine, des types des différentes races qui ont peuplé notre pays. A côté de la Bibliothèque publique est installée la Bibliothèque de la Société Florimontane, composée en grande partie de livres et de manuscrits relatifs à la Savoie. En présence de ces diverses collections vous pourrez constater, Messieurs, les résultats obtenus, en peu d'années, avec des ressources restreintes, par le concours de l'Administration et de la Société Florimontane, fécondé par le dévouement intelligent du Conservateur du Musée, que la maladie empêche malheureusement de prendre part à nos séances.

En terminant ce trop long entretien je fais des vœux, Messieurs, pour que l'oranger, emblème de la plus ancienne Académie de la Savoie, soit toujours verdoyant au sein de nos montagnes, qu'il soit un trait d'union entre toutes nos Sociétés, et qu'il donne, comme autrefois, des fleurs et des fruits : *Flores fructusque perennes.*

Académies, Sociétés archéologiques, Sociétés médicales, Sociétés d'agriculture, d'histoire naturelle, Société alpiniste, toutes si dignement représentées dans cette assemblée, serrons nos rangs sur le terrain neutralisé de la confraternité ; unissons nos efforts, dans le noble but de concourir avec plus d'énergie et de succès à l'amélioration physique, intellectuelle et morale de notre pays. Etudions, divulguons ses richesses naturelles, ses titres historiques aussi beaux, aussi intéressants que ceux de beauconp de peuples

plus considérables que le nôtre. Mieux nous connaîtrons notre pays, plus nous l'aimerons, et le ferons aimer et respecter.

L'amour s'élevant naturellement du sol natal à la grande patrie, aimer la Savoie, c'est aimer la France.

Rapport des travaux de l'Académie de Savoie, par M. Louis Pillet.

Je suis chargé par l'Académie de Savoie de vous présenter un rapport *sur ses travaux depuis la dernière session,* en conformité de l'article 5 du Règlement de nos concours.

J'ose dire que je suis fier d'avoir à mettre sous vos yeux un ensemble aussi satisfaisant, pour la courte période qui s'est écoulée depuis notre dernier Congrès, à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1878.

L'Académie de Savoie a publié d'abord deux gros volumes de mémoires, les tomes v et vi de la 3e série.

Le tome v contient une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie : le général Dessaix, sa vie politique et militaire,* ouvrage commencé par Joseph Dessaix et terminé ou plutôt refondu en entier par M. André Folliet, député de Thonon.

Ce volume de plus de 800 pages fait passer sous nos yeux, avec la célèbre légion des Allobroges, toutes les campagnes, les nombreuses batailles auxquelles elle a pris une part glorieuse. Il a pour nous Savoisiens un autre intérêt : nous y trouvons décrits pour la première fois les combats livrés en Savoie, les mouvements des armées dont nos anciens ne nous avaient transmis qu'un vague souvenir. Puisant aux archives de l'Etat, M. Folliet a pu suivre nos troupes jour par jour, et ouvrir ainsi tout un horizon nouveau à notre histoire nationale.

Le volume vi intitulé : *Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André et sur la ville de ce nom ensevelie au* xiiie *siècle sous les éboulis du Mont-Grenier,* par M. l'abbé Trepier, a un tout autre caractère. C'est un résumé de notre vieille histoire ecclésiastique, depuis le xie jusqu'au xvie siècle, avec l'épisode dramatique de la chute du Mont-Grenier, en 1248, qui occupe le milieu du tableau.

Ayant vécu de longues années à Grenoble, M. Trepier a pu compulser les archives diocésaines et spécialement les visites pastorales des évêques de Grenoble, dans le Décanat de Saint-André. Il y avait là une mine inépuisable de documents inédits. M. Trepier l'a exploitée à fond; il a pu donner une monographie complète de chaque communauté et presque de chaque paroisse du diocèse. Ce sera un trésor précieux pour les monographies locales, pour les histoires à venir.

Un second volume (vol. vii), sous presse, conduira cette étude, du xvie siècle jusqu'à nos jours, la complétera par une série de documents et pièces justificatives, dont plusieurs verront le jour pour la première fois, puis enfin par des tables alphabétiques très précieuses. Ce sont là des travaux d'érudition que doivent rechercher particulièrement les académies provinciales; ce sont les services qu'elles ont mission de rendre à l'histoire nationale.

Je ne parlerai pas de trois autres volumes dont l'impression est déjà fort avancée : le volume viii des mémoires, le volume iii des documents, enfin le splendide catalogue du médailler de Chambéry, avec iconographies intercalées dans le texte. Ces travaux auront paru, à notre prochaine session, en 1880; il sera temps alors d'en rendre compte.

Outre les matériaux de ces six grands volumes, de nombreuses communications ont été faites aux séances de l'Académie. Ainsi M. le Dr Carret, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, nous a souvent rendu compte des opérations qu'il a tentées dans sa clinique. Il nous a entretenus spécialement, cette année, des vertus curatives des eaux de la Boisse et de l'histoire presque légendaire de cette source minérale. (V. *Notice historique sur les eaux de la Boisse;* Chambéry, Chatelain 1879).

M. Perrin nous a souvent entretenus des découvertes archéologiques et des dons faits au Musée. (V. Rapport au Conseil général, etc.)

L'Académie de Savoie est chargée de décerner plusieurs prix. Le concours de poésie, de la fondation Guy, clos en 1878, lui a valu une gerbe de dix-sept poèmes, dont plusieurs d'un vrai mérite. Il lui a valu surtout un rapport dû à la plume exercée de M. Descostes, travail de critique qui est lui-même une œuvre littéraire d'une haute valeur.

Elle avait à décerner, pour 1879, un prix de peinture de la même fondation Guy; mais les concurrents étaient peu nombreux, les œuvres exposées d'une valeur médiocre..., en conséquence l'Académie a dû se borner à formuler un jugement sans le motiver.

En 1880, nous aurons deux prix à distribuer : celui de 750 fr. de la fondation de Loche à une monographie historique en prose, et celui de 400 fr. de la fondation Guy à une composition poétique. Nous ferons appel à tous les concurrents nés, ou domiciliés dans nos deux départements de la Savoie. Plus ils seront nombreux, plus ils rendront difficile la fonction de juge dévolue à l'Académie de Savoie, plus nous serons heureux, sinon de les couronner tous, du moins d'encourager tous les efforts.

Le grand événement de l'année 1878 a été l'Exposition universelle, qui, au moment où nous nous réunissions à Saint-Jean-de-Maurienne, convoquait à Paris le monde entier, et dépassait toutes les espérances. L'Académie de Savoie ne devait pas y rester étrangère.

Elle y avait envoyé une collection de ses Mémoires, avec les beaux atlas qui les accompagnent. Elle a été récompensée par une médaille d'argent, distinction flatteuse qui n'a été accordée qu'à un petit nombre de Sociétés savantes.

Chargée de la direction du Musée départemental d'archéologie, l'Académie avait fait exposer aussi, dans les galeries spéciales de la section préhistorique, la collection de l'âge du bronze du lac du Bourget, l'une des plus complètes qui existent en France. Notre savant confrère et zélé conservateur du Musée, M. Perrin, a reçu à cette occasion les insignes d'officier d'Académie, juste récompense bien due à ses travaux et à son dévouement.

Cette Exposition de Paris a valu à notre Musée départemental d'autres bonnes fortunes. M. le duc de Chaulnes, l'un de nos membres correspondants, pos-

*

sesseur d'une des plus belles séries lacustres qui aient été pêchées au lac du Bourget, a saisi cette occasion pour en faire cadeau au Musée de Chambéry. C'était le complément de nos collections, le couronnement qui achève l'œuvre.

La Commission départementale de l'Exposition a donné aussi à notre Musée les beaux *pupazzi* vêtus des costumes typiques de nos paysannes du Bourg-Saint-Maurice, de Beaufort, de Saint-Colomban-des-Villards et de Bessans, qui avaient obtenu un grand succès à Paris. C'est le commencement de notre collection ethnologique.

En même temps, un jeune magistrat qui habite la Cochinchine, M. Vulliez, nous donnait une collection curieuse de costumes, d'armes, d'ustensiles, etc., de cette colonie. Elle venait à point pour enrichir ce musée naissant.

Comme les salles primitivement destinées à recevoir nos collections étaient devenues trop étroites pour les contenir toutes, l'Académie s'est adressée de nouveau au Conseil général, et a obtenu l'autorisation d'occuper encore un vaste appartement désert, au troisième étage, au-dessus du Musée actuel.

Dès cet hiver, elle en a profité pour y installer son concierge, qui est en même temps concierge du Musée départemental. Elle a affecté en outre une salle du même appartement à ses collections phrénologiques déjà importantes, qui promettent de s'enrichir prochainement d'un grand nombre de types nouveaux.

Une autre salle plus vaste y sera consacrée à la technologie; mais une Société amie, la *Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment* avait demandé la faveur de diriger cette partie de nos musées, où elle sera bien plus compétente que nous pour juger le mérite des œuvres. L'Académie s'est empressée de souscrire à ce vœu. La tâche est assez vaste; il y a place pour tous les ouvriers.

Si j'avais à présenter le tableau complet de notre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, ce serait pour moi un devoir et une douce satisfaction de vous parler d'un membre illustre que nous avons perdu, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, membre de notre Compagnie. Je devrais aussi vous exposer les titres de deux nouveaux membres effectifs, M. le Dr Fusier, médecin-directeur de l'Asile des aliénés de Bassens, et M. le comte Du Verger de Saint-Thomas, ainsi que ceux d'un nouveau membre agrégé, M. le baron Eugène Perrier de la Bâthie, professeur départemental d'agriculture.

Mais ce serait sortir des termes de l'article V de notre Règlement, qui demande seulement à chaque Société un *rapport succinct sur ses travaux depuis la dernière session*. Ce serait surtout empiéter sur le *Compte-rendu* que le Secrétaire perpétuel doit présenter chaque année à notre Académie, et où il sera jaloux de rendre à chacun, mort ou vivant, la justice qui lui est due.

Rapport des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par M. le docteur Mottard.

—

De tout temps on a écrit l'histoire des hommes et des choses ; mais je ne sache pas qu'on l'ait jamais fait avec autant d'ardeur et de patriotisme qu'aujourd'hui. Presque partout on rencontre des chercheurs, des investigateurs infatigables, heureux de fouiller dans les siècles passés pour mettre sous les yeux de la génération présente ce qu'ont été et ce qu'ont fait nos pères.

Bien des documents et des travaux d'art ont été irrévocablement perdus par l'incurie, l'ignorance et par le besoin de détruire. Les archives très riches de ma province, ainsi que les peintures, ornements, ameublements, etc., de nos édifices religieux, de nos établissements publics et de bien des maisons particulières ont eu spécialement à souffrir du vandalisme des Sarrasins qui l'ont occupée pendant une partie des VIIIe et Xe siècles, par les troupes mercenaires de Lesdiguières, par les nombreuses armées qui l'ont si souvent traversée pour aller en Italie ou venir en France, enfin pendant la triste Révolution française.

Malgré cela, les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne cherchent avec persévérance et trouvent toujours çà ou là quelques épaves échappées à la destruction : témoins les vingt bulletins qu'elle a publiés, et ceux qu'elle publiera encore, il faut l'espérer, durant bien des années ; témoin aussi le beau musée qu'un membre de notre Société, M. Vulliermet, a créé avec tant d'art, de patience et de frais, et que beaucoup d'entre vous ont visité.

Je vais, messieurs, ainsi que j'en ai pris l'engagement, vous donner l'intitulation des travaux imprimés dans nos bulletins, tout en regrettant de ne pouvoir en faire l'analyse; pour ce motif, j'ai adopté l'ordre alphabétique des auteurs.

—

Le château de Tournon sur l'Isère. Précis historique par le père Archange, capucin.

Lettres-patentes d'abolition du crime d'usure pour les étapes de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane, par le même.

—

Ventes et inféodation de la mestralie de Saint-Michel au baron de Saint-Michel, messire de Duing, dit Maréchal. Documents édités et annotés par M. le comte d'Arves.

Vidimus de confirmation faite par Amédée, comte de Savoye, des franchises et libertés concédées par les Rds seigneurs évesques de Maurienne aux hommes nobles, bourgeois habitants et du pays de Saint-Jean et du détroit de toute la terre et évesché et église de Maurienne tant devant l'association que après suivant la coutume du dict pays mandant aux officiers corriers et autres qu'ils eussent à faire observer les dictes franchises. L'an 1407, par le même.

Notes sur l'invasion des troupes espagnoles en Savoie, par le même.

Mémoire inédit pour le chapitre de Maurienne. Annoté par le même.

Entrée et installation sur le siége épiscopal de Maurienne de Mgr Charles Joseph Filippa de Martiniana, le 11 septembre 1757. Extrait du livre journalier de noble et spectable Claude François de Rapin. Annoté par le même.

—

Notices historiques sur la commune de la Chapelle, canton de la Chambre, par M. Assier, propriétaire-rentier.

—

Etude sur les droits seigneuriaux des évêques de Maurienne, par M. Charles Buet, rédacteur de l'*Univers*.

—

Pièces inédites relatives à la province de Maurienne tirées des archives du Sénat de Savoie, par M. C. Burnier, juge au tribunal de Maurienne.

—

Notice sur le fort Sarrasin, à Pontamafrey, extraite des archives de la commune, par MM. Couvert, curé de Pontamafrey et Buttard, curé de Saint-Sorlin.

—

Documents pour servir à l'histoire de la Maurienne, extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, dressé en octobre 1756 par Me Buisson, notaire, et annotés par M. Ernest Dalbane, imprimeur.

—

Notice sur la réception au canonicat, à Saint-Jean de Maurienne, de S. A. R. le prince Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le 18 juin 1564, par M. Daymonaz, avocat.

Document trouvé dans les archives paroissiales de Modane intitulé : Sentence du juge ecclésiastique portant interdit de l'église en 1709, 27 mars, par M. Durand alors vicaire à Modane, docteur en droit canon et licencié en théologie.

Notes historiques sur la paroisse d'Avrieux, en Maurienne, par le même, curé de Freney.

—

Les Franchises de Bessans, en Maurienne, comprenant les chapitres suivants :

1° Rodolphe de Montbel, abbé de Saint-Michel de la Cluse, achète du comte Aymon le château, ville et mandement de Tournon, en Savoie ;

2° L'abbé Rodolphe échange le château et la ville de Tournon contre le village de Lans-le-Villard, Bessans, etc. en Maurienne et partie du péage de Lans-le-bourg ;

3° Confirmation de privilèges à la communauté de Bessans ;

4° Les habitants de Bessans obtiennent don et rémission de la cote qui leur avait été imposée pour la commutation des gabelles et pour les frais de construction du fort de l'Annonciade.

5° Règlement pour l'élection des syndics; extraction des deniers, etc.

6° Vente du château, ville et mandement de Tournon, par le comte Aymon de Savoie à l'abbé de Saint-Michel de la Cluse, en 1333 et 1337.

Ce mémoire est divisé en paragraphes, le 1er est intitulé : *Domini abbatis sancti Michaelis de Clusa super facto Turnonis;* le 2e *Ejusdem domini Abbatis;* le 3e *Ejusdem domini abbatis et domini Comitis ;* le 4e *Domini abbatis sancti Michaelis ;* le 5e *Ejusdem domini comitis et dicti domini abbatis super eodem;* le 6e *Permutationes facte inter comitem et abbatem sancti Michaelis Clusini de Castro turnonis et villa Lancei vilarii.* Suit : *Tenor instrumenti procurationis dicti fratris Johannis de quo supra fit mentio ;* le 7e *Domini comitis et domini abbatis sancti Michaelis Clusini de facto turnonis et Lancei vilarii.* — Le 8e Confirmation de privilèges à la commune de Bessans, par Emmanuel Philibert ; le 9e Supplique de Bessans ; le 10e Lettre de sur-an par la dite communauté de Bessans ; le 11e Lettre patente du don et rémission de la commutation et quart d'icelle pour l'année 1580 pour ceux du mandement de Bessans ; le 12e Arrest pour les scyndics de la communauté de Bessans, aux fins de réformer les abus qui se commettent à l'élection des scyndics dans la dite paroisse, par M. Auguste Dufour, général d'artillerie à Turin.

—

Monographie historique de la Basse-Maurienne en Savoie, par M. Foray Camille Gabriel, greffier de la justice de paix du canton de Saint-Jean.

Aiguebelle. — 1. Où fut la première résidence des comtes de Maurienne ; 2. Charbonnières. — Son étymologie ; 3. Aiguebelle. — Son origine. — Sa population ; 4. Monnaies anciennes. — Solidi aquabellæ ; 5. Guerres de Lesdiguières ; 6. Siège de Charbonnières par Sully ; 7. Siège de Charbonnières par Créqui ; 8. Fléau de la peste. — Juifs. 9. Catinat à Aiguebelle ; 10. Guerre des Espagnols. — Destruction de Charbonnières. — 11. Baronie d'Aiguebelle. — Municipalité. — Galbert. — Usages ; 12. Châtellenie. — Violences de Louis de la Chambre. — Luttes et conflits entre les syndics et les barons d'Aiguebelle ; 13° Période de 1792 à 1815. — Suivent : notes et documents.

RANDENS — COLLÉGIALE DE SAINTE-CATHERINE

1° Fondation. — Organisation. — Richesses. — 2° Archéographie de la collégiale de Randens. — Note 1. Approbation de la fondation de la collégiale suivant Combet. — 2. Tableau synoptique et chronologique des maisons religieuses en Maurienne. — 3. Noms de quelques dignitaires de la collégiale. — 4. Lettre de l'avocat fiscal général Chevillard de Laduy, — et autres.

SEIGNEURIE ET VALLÉE DES HURTIÈRES

1. Origine, étendue, valeur du fief des Hurtières. — 2. Minières et concessions. — 3. Généalogie des Hurtières. — 4. Synchronisme des annales de la Maurienne. — 5. Nobiliaire des Hurtières et d'Epierre. — 6. Iconographie et hagiographie. — 7. Ethologie. — 8. Etymologie des mots Cucheron et Hurtières. — — 9. Linguistique. — 10. Géologie. — 11. Guerre et campement.

DOCUMENTS, NOTES OU DISSERTATIONS

Note 1. Transaction entre le comte Amédée V et Nantelme, seigneur des Hurtières, du 20 février, 1296. — 2. Transaction entre le comte Amé et le baron Pierre des Hurtières, du 24 septembre 1344. — 3. Lettres par lesquelles le comte Amé de Savoie, pour récompenser les mérites d'Antelme des Hurtières, lui donna en fief et pour augmentation des autres fiefs, la châtellenie des Hurtières et les rentes dues par quelques particuliers au comte Amé. — 4. Confins du fief épiscopal aux Hurtières. — 5. Autre désignation des confins de la vallée et baronie des Hurtières, 18 janvier 1421. — 6. Donation du comte Thomas au chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, 1274. — 7. Quantité de douzaines de bennes de mine grillée extraite de la montagne de Saint-Georges, de 1818 à 1861. — 8. Droits du seigneur. — 9. Acte de confirmation

des droits du monastère de la Novalaise en Maurienne. — 10. Coutumes d'Epierre. — Requête à l'évêque de Maurienne. — 11. Traité entre Aymon des Hurtières, évêque de Maurienne, et Edouard, comte de Savoie. — 12° Texte de l'acte de reconnaissance de Jean de la Chambre, en faveur du comte Amé de Savoie. — 13° Transaction entre Mgr de Martiniana et le Roi par laquelle l'évêque cède à S. M., moyennant quelques compensations et notamment le titre de prince d'Aiguebelle, son pouvoir temporel sur les paroisses, qui formaient son apanage, sous date de 1768.

—

Notice historique sur le vignoble de Princens, à Saint-Jean-de-Maurienne, par M. Joseph Grange, notaire.

—

Notice nécrologique sur le chanoine Pierre Antoine Marcoz, frère de M. Marcoz, médecin, mathématicien, astronome, ancien membre du Conseil des 500 et fondateur de l'école de dessin linéaire à Chambéry, par M. le docteur Mottard.

Mémoire instructif pour la ville de Saint-Jean-de Maurienne. Annoté par le même.

Testament de révérendissime et illustrissime seigneur évêque de Maurienne, prince du saint empire romain, abbé de Saint-Pierre de Châlons, comte de Masin et de Valperga, etc. Annoté par le même.

Testament de Rd Pierre Duvernay, chanoine, vicaire général, proto-notaire apostolique, etc,, homme exceptionnel. Un de ses confrères au chapitre, qui a écrit en latin sur la Maurienne, l'appelait : *prima capituli columna*. Annoté par le même.

Délibération du conseil communal de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne dressant le tableau du maximum des salaires, gages, mains-d'œuvre et des journées de travail rière la commune. Annoté par le même.

Détails sur des objets consacrés au culte dans les diverses églises, chapelles et établissements religieux de Saint-Jean-de-Maurienne, enlevés en 1793 et 1794 au profit de la République française, publiés et annotés par le même.

Institution papale de Rd Pierre A. Albrieux. Mode de nomination, d'institution et d'installation des chanoines de la cathédrale de Maurienne avant la révolution de 1792, par le même.

Extrait du relevé général des émigrés du département du Mont-Blanc. Noms des émigrés et des déportés de la Maurienne pendant la Révolution française. Publié et annoté par le même.

Brièvе notice du diocèse de Maurienne, avec le tableau des évêques de 568 à ce jour pour Mgr Grisella de Rosignan, par Rd Savey, vicaire général. Publiée et annotée par le même.

Présentation à la cure de Saint-Martin-la-Porte faite en faveur de Rd Antoine Albrieux, prêtre de la cité. Publiée et annotée par le même.

Ordre de démolition des forts de Saint-Jean de Maurienne et des fortifications de Saint-Michel. Publié et annoté par le même.

Testament de Michel Allard, d'Hermillon. Publié et annoté par le même.

Etat succint du diocèse de Maurienne, par Rd Esprit Combet. Publié et annoté par le même.

Diplôme de Boson, roi de Provence et de Bourgogne, cédant le château d'Hermillon, en 883, à l'évêque de Maurienne. Publié et annoté par le même.

Quelques notes sur les 7 cardinaux qui ont occupé le siége de Maurienne, par le même.

Biographie des membres du chapitre de Maurienne avant la Révolution, par le chanoine Boniface. Revue et annotée par le même.

—

Appel fait au clergé de Maurienne par le roi Victor-Amédée II pour l'engager à concourir aux frais de création et d'entretien des cordons sanitaires à établir sur quelques frontières de la Savoie pour empêcher l'introduction de la peste qui avait envahi les provinces méridionales de la France. Publié et annoté par le même.

Inventaire des biens meubles et immeubles pris au décès du Sgr Philibert de la Val d'Isère, baron de Saint-Michel, par demoiselle Anne de Cève, sa veuve, comme tutrice de son et dudit Sgr Philibert fils, ensuite de la tutelle qui lui avait été baillée le 4 décembre 1688, par-devant le juge-mage de Maurienne. Notes sur l'inventaire par le même.

Documents sur le B. Ayrald, évêque de Maurienne. Recueillis par le même.

—

Brun-Rollet, de Saint-Jean-de-Maurienne, voyageur en Egypte, par M. Tissot, ingénieur civil à Annecy. Extrait de la *Revue Savoisienne* et inséré dans nos Bulletins.

—

Franchises accordées par les évêques de Maurienne. Copie et notes de M. Florimond Truchet.

Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne. — Essai historique sur l'aumône du carême qui était faite par les évêques de Maurienne dans la ville de Saint-Jean, avec les preuves authentiques tirées des archives de la même ville, par le même.

Les Noëls de Bessans (Maurienne). Spécimen de poésies en patois, traduits et annotés, par le même.

Les Franchises de Bessans octroyées par le prince cardinal de Savoye, le 16 juillet 1620, copiées sur l'original, par le même.

Huit documents pour servir à l'histoire de Maurienne, recueillis et copiés par le même.

—

Notice historique sur la commune de Valloires, par M. l'abbé Truchet, vicaire de Jarrier.

Notice historique sur la commune de Jarrier, par M. l'abbé Truchet, professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne.

Supplique des communes du mandement de Valloires, Albane et Montricher, à l'évêque de Maurienne, et jugement de Mgr de Gorrevod en leur faveur, par le même.

Doléances des communes de la Maurienne, adressées au duc Philippe, lettres-patentes. Document communiqué par le même, curé de Saint-Jean-d'Arves.

Notes sur Philibert Milliet, Paul Milliet et Charles

Bobba, évèques de Maurienne, extraites de titres inédits, par le même.

La peste de St-Sorlin d'Arves, en 1588, par le même.

La commune de Saint-Sorlin-d'Arves et les guerres de la fin du XVIe siècle, par le même.

La chapelle de Bonne-Nouvelle, près Saint-Jean-de-Maurienne, par le même.

Transaction entre le comte de Maurienne, Amédée VI, et le chapitre de Saint-Jean, 14 mars 1344, par le même.

Notes historiques sur le canton de Saint-Jean-de-Maurienne de 1795 à 1800, par le même.

L'aumône de Pâques à Mont-Denis, par le même.

—

Numismatique mérovingienne de la Maurienne, par M. G. Vallier.

Lettre de M. G. Vallier sur les peintures murales de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, découvertes au-dessus du tombeau du bienheureux Ayrald.

—

Notes et documents sur les frères Dufour, de Saint-Michel-en-Maurienne, peintres des ducs de Savoie. Leur père, Pierre, ayant peint un portrait en pied de saint François de Sales, destiné au palais communal d'Annecy, fut reçu bourgeois de cette ville. — Par M. Vulliermet, imprimeur et antiquaire.

—

La Société Florimontane, la Société centrale d'agriculture et la nôtre envoient directement par la poste leurs publications. Les autres, comme cela se pratique presque partout dans la France, les adressent au ministère, qui les fait parvenir ensuite à leur destination. Ce grand détour occasionne toujours un retard bien connu, et expose les envois à s'égarer, ce qui a lieu quelquefois au détriment des collections; pour ce motif, je prie les Académies et Sociétés de nos deux départements d'imiter l'exemple des trois premières : faisons nos affaires en famille.

Je viens de faire une prière, je fais actuellement une proposition, et si le Congrès l'agrée, il adoptera les moyens qu'il croira utiles. La voici : prier le ministre compétent d'autoriser les Académies et les Sociétés de la France à adresser directement leurs publications sous la signature du président de chacune d'elles. On éviterait par ce moyen le cercle vicieux que font, par exemple, les travaux de Chambéry, de Moûtiers, etc., pour arriver à Annecy, Saint-Jean et ailleurs; partant, moins d'encombrements à la poste et moins d'embarras au ministère. — Je crois que cette proposition serait facilement acceptée, et je ne vois pas qu'il puisse y avoir des raisons pour la rejeter.

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

Dans la Haute-Savoie, les environs d'Annecy jouissent de l'avantage de concentrer, dans une échelle de quelques centaines de mètres d'élévation, des vues de plaines rappelant les horizons de la campagne romaine, un lac moitié suisse, moitié italien, et des belvédères offrant des perspectives imposantes sur les grandes Alpes.

Les montagnes du Charbon et du Parmelan, cette dernière surtout, sont les mines les plus fécondes de ce dernier genre de vues, formant matière à tableau.

Il nous avait paru, lors de notre première ascension, au Parmelan [1], que plusieurs aspects de sa mer de rochers, qui a pour fond un amphithéâtre de chaînes alpestres, pouvaient figurer dignement dans un cadre doré. Désireux de nous assurer si cette nature prise sur le vif confirmerait notre opinion et la thèse que nous soutenons, nous avons essayé, cette année, d'organiser une petite expédition artistique, pour conquérir des sujets de tableaux dans ces hauts parages.

Le corps expéditionnaire était composé d'un peintre, M. Cabaud, qui, né au sein des montagnes, en connaît les contours et la couleur; de M. Nanche, membre militant du Club Alpin, amateur de peinture; de notre ancien guide Verjus, ex-clerc de la paroisse rurale de Naves, devenu chantre au lutrin de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, depuis que nous avons révélé ses puissantes facultés musicales. Le guide Panisset et un jeune porteur, chargés de boîtes à couleurs, chevalet, appareils photographiques et de deux jours de vivres, formaient, avec celui qui écrit ces lignes, le complément de la troupe.

Nous avons à peine atteint les premiers gradins de la colline d'Annecy-le-Vieux que M. Cabaud est séduit par les charmes des ondulations des montagnes qui se balancent avec beaucoup de grâce à l'occident; il s'éprend des grands chênes devenus presque aussi rares que les cèdres du Liban, et s'écrie comme Max dans le *Chalet :* « Arrêtons-nous ici ! Quel beau sujet à peindre ! »

Nous fûmes obligé de rappeler à l'artiste, pour l'arracher à sa contemplation, qu'il était réservé pour de plus hautes destinées.

Après 3 heures d'une ascension souvent interrompue par le récitatif périodique : « Arrêtons-nous ici, » nous gravissons le sentier du Grand-Montoir, défilé resserré entre deux tours rocheuses d'une hauteur prodigieuse. Nos regards plongent d'un côté sur les aiguilles d'une forêt de sapins; de l'autre, ils s'élancent vers le sommet de la plus haute tour dont le profil se dessine sur le ciel, et la base sur les avant-monts qui escortent le lac d'Annecy.

Haletant sous le poids de la chaleur et de son havresac qui contient des plaques photographiques impressionnées qu'il soigne comme la prunelle de ses yeux, M. Cabaud s'asseoit en disant : « Quel beau motif d'étude ! »

Chaque fois que l'artiste éprouve le besoin de se reposer, il découvre un motif d'étude; et la troupe de répéter en chœur :

> Arrêtons-nous ici. L'aspect de ces montagnes,
> De crainte et de plaisir fait palpiter son cœur.

Lorsque nous eûmes franchi le pas des Contrebandiers, passage étroit réputé autrefois dangereux, mais devenu très accessible, depuis que la sous-section d'Annecy du Club Alpin Français a fait sceller dans le rocher une barre de fer servant de point d'appui aux touristes, le guide Verjus qui nous précédait se retourne vers nous en disant; « Prenez garde, messieurs, prenez garde; c'est ici que le père Clavel, le

1 Voir le Parmelan et ses Lapiaz, *Annuaire du Club Alpin* de 1875.

propriétaire du chalet du Parmelan, est tombé dans un précipice, il y a trois mois à peine. Tenez, voilà encore sur le bord du ravin le tronc de pin qu'il traînait avant sa chute. Il voulait élargir le sentier, suivant le désir de ces messieurs du Club Alpin. Il avait amené dans cette bonne intention ce billot de pin qu'il tirait au moyen d'une corde ; son jeune fils retenait le tronc par derrière. Tout à coup la corde mal assujettie se détache... L'enfant voit son père balancer dans le vide et disparaître : il se met à crier au secours, il sanglote sur les bords du précipice sans pouvoir descendre le long des parois verticales du rocher. Ses cris désespérés ayant été entendus par les pâtres des chalets voisins, l'un d'eux se laissa glisser le long d'une corde jusqu'au fond du ravin. Il ne trouva plus qu'un corps glacé. Le pauvre père Clavel était mort sur le coup... Dieu ait son âme ! »

Ce récit nous avait tous vivement émus. Alpinistes et guides, nous avions tous connu le père Clavel, cet ancien soldat redevenu pasteur, cet aimable vieillard si vert encore malgré ses soixante-quatre ans, ce type de bonhomie intelligente et de franche gaieté... Tous, nous avions eu l'occasion d'apprécier sa cordiale hospitalité qui s'étendait au pauvre comme au riche : c'était le bon génie de ces lieux désolés.

Nous ne pensions guère, alors qu'il nous entretenait avec une ardeur toute juvénile de ses projets d'amélioration, pour faciliter l'accès du Grand-Montoir et la connaissance du pays, suivant son expression, qu'il mourrait bientôt victime de son dévouement aux intérêts de son pays et de l'alpinisme.

Les tristes réflexions auxquelles chacun de nous se livrait en silence sur la fin prématurée du père Clavel, sur la fragilité de la vie humaine, ralentissaient notre marche.

Il était nuit quand nous arrivâmes au dernier contour du défilé. Nous vîmes soudain apparaître, à la clarté de la lune, un cercle immense de gigantesques fantômes revêtus d'un linceul de glace : c'était le Mont-Blanc et sa suite... A nos pieds, une mer de rochers déroulait ses vagues pétrifiées. Nous marchions sur un plan rocailleux : le sommet du Parmelan s'élevait devant nous, et nous cachait une partie du ciel. Par un singulier effet d'optique, la lune semblait suspendue à quelques mètres au-dessus de la montagne. Les guides qui nous précédaient, hérissés d'instruments photographiques, paraissaient, suivant leur situation, se mouvoir comme des ombres fantastiques dans la sphère lumineuse de la lune. Près de l'arête, l'illusion disparut. La chaste Diane s'avançait dans les hautes régions de l'empyrée. Elle répandait une vive clarté sur la mer de rochers. Les ondulations des lapiaz coupées de sombres crevasses, de gouffres insondables, réflé chissaient vivement ses rayons sur leurs aspérités. On aurait dit un paysage lunaire. Çà et là, de noirs sapins se dressaient sur les points les plus élevés, pareils à des croix plantées dans un vaste cimetière.

Aux confins de la zone lumineuse s'étagent les masses obscures des montagnes secondaires. Plus haut, les flancs glacés des Alpes sont enveloppés d'une pénombre mystérieuse, tandis que les aiguilles et les dômes des cimes brillent d'un éclat argenté sur l'azur foncé du ciel constellé d'étoiles.

Quel étrange, quel magnifique spectacle ! répétaient à l'envi le peintre et l'alpiniste amateur. Quel beau sujet de clair de lune !

« Supposez, ajoutai-je, que quelques gros nuages noirs frangés d'une auréole lumineuse étendent de grandes ombres sur une partie de cette scène féerique, que des pâtres allument un feu de joie sur le tertre de gazon, qu'ils viennent se grouper autour du foyer dans leur rustique accoutrement. Voyez-vous d'ici les flammes vacillantes jetant leurs reflets rougeâtres sur les vagues immobiles, sur les tours rocheuses illuminées comme des phares, et les ombres des pâtres qui attisent le foyer, s'allonger d'une manière fantastique, et danser au-dessus des abîmes !

« Quel sujet de clair de lune ! »

— J'y songeais, reprit M. Cabaud.

Nous étions à cinq minutes du chalet du Blandet, le chantre Verjus avait vainement annoncé notre arrivée par un de ces cris stridents et prolongés que les montagnards s'envoient d'une alpe à l'autre. Aucun écho humain n'avait répondu à sa voix, aucune lumière ne scintillait à travers les ais mal joints du chalet, pas un seul tintement de sonnettes révélant la présence d'un troupeau. La demeure du père Clavel était abandonnée.

Sa veuve et ses enfants n'avaient pu se décider à rester dans cette solitude, depuis qu'elle n'était plus animée par sa présence.

Le guide Panisset ayant soulevé la porte du chalet et pénétré dans l'intérieur, nous le suivîmes. Nous reconnûmes, à la clarté d'une bougie, que les quelques ustensiles dont le père Clavel se servait, étaient encore à la place où il les avait laissés. Ils semblaient destinés à continuer après lui sa modeste hospitalité.

Une provision de branches de pins était préparée pour ranimer le foyer éteint, et réchauffer les voyageurs. Le feu fut allumé ; nous nous assîmes autour de l'âtre pour prendre le repas du soir. Le maître du chalet n'était plus là pour nous préparer des aliments chauds, pour nous égayer par ses récits guerriers et ses joyeux refrains. Notre souper avait l'air d'un de ces repas funèbres renouvelé des Grecs, et dont la tradition a conservé l'usage dans nos montagnes.

(A suivre.) C. DUNANT.

LES POTIERS ALLOBROGES

(Suite et fin)

En résumé, je suis arrivé à réunir 264 exemplaires de sigles figulins, écrits en grandes lettres, à fors relief, sous le fond de vases en poterie grise. Tous, sauf deux, sont en rond.

Ces sigles appartiennent à 63 types distincts et offrent un très grand nombre de variétés secondaires.

Ils sont groupés dans trois départements : l'Isère, qui en a fourni 143, plus de la moitié. La Savoie et la Haute-Savoie en ont donné 25 et 63, soit pour les deux départements 88.

Il n'en reste donc que 33 en dehors des trois départements et encore sur ce nombre la majeure partie provient de localités tout à fait limitrophes, comme Genève qui en fournit 10; l'Ain qui en a donné 6 tout près du Rhône, à Champagne, Vieu et Cordon; Lyon où l'on en compte 5; Sainte-Colombe qui n'est séparé

de Vienne que par le Rhône, 1 ; un autre à Andance, également sur la rive droite du fleuve, un peu plus bas. Il n'en reste donc que 10 réellement en dehors du groupe. Ces exemplaires peuvent très bien être le résultat du commerce.

L'Allobrogie, comme on sait, était délimitée à l'ouest et au nord par le Rhône, au sud par l'Isère, et à l'est par les grandes Alpes. Elle comprenait donc le nord du Dauphiné et toute la partie basse de l'ancienne Savoie. Eh bien, tous les sigles que j'ai signalés dans les départements de l'Isère et de la Savoie ont été recueillis sur la rive droite de la rivière qui donne son nom au premier de ces départements, sauf un à Uriage et deux à Détrier. Tous ceux des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, proviennent des parties basses. Il n'en a pas été recueilli un seul dans l'intérieur des Alpes, Maurienne, Tarentaise, Haut-Faucigny, Chablais. On peut donc dire avec raison qu'ils appartiennent au pays des Allobroges.

Mais, dira-t-on peut-être, vous n'en signalez pas d'ailleurs parce qu'on ne les a pas cherchés?

Erreur.

Parmi les sigles dont nous avons donné l'énumération, il en est qui proviennent de Genève, à la limite de l'Allobrogie, mais on n'en a point encore cité du reste de la Suisse. On sait pourtant avec quel soin les Suisses étudient l'archéologie de leur pays! Tout près de Genève, au bord du lac, à Nyon, au milieu de débris romains, on a recueilli un certain nombre de sigles figulins. Ils ont été publiés dans l'*Indicateur d'archéologie suisse*. Aucun ne correspond à ceux que nous étudions. M. L. Rochat, auteur des *Recherches sur les antiquités d'Yverdon,* et M. C. Bursian dans ses mémoires sur Avranches, intitulés *Aventicum Helvetorum*, donnent avec soin la description de tout ce qui a été trouvé dans ces deux importantes localités, or parmi les sigles figulins on n'en voit point des nôtres.

Trois localités du département de l'Ain, voisines du Rhône, vers la Savoie, nous ont fourni six sigles en rond, sur fonds de poteries grises. Mais si l'on pénètre dans l'intérieur du département on n'en rencontre plus. Ainsi M. Baux signale à Izernore, au nord de l'Ain, 24 sigles sur samien, 2 sur tèles et un sur amphore; pas un en rond sur poterie grise. *(Ruines d'Izernore,* 1866, p. 116.)

Dans le département du Rhône, malgré le voisinage de l'Isère, ces sigles sont rares. On n'en cite qu'un à Sainte-Colombe, en face de Vienne, et cinq à Lyon. C'est bien peu pour une grande cité romaine comme était Lugdunum, cité confinant les Allobroges. On pourrait, d'après Comarmond, croire qu'il y en a davantage. En effet, cet ancien conservateur du Musée de Lyon mentionne :

FEBRISCVS sur fragment de vase en argile noire *(Musée lapidaire,* p. 466); sur fond de vase noir *(Poteries du Musée,* n° 806).

L·L·LAV·O, tesson en argile noire *(Mus. lap.,* p. 467); L·LAV·F·O· fond de vase noirâtre orné de filets circulaires *(Pot. Mus.,* n° 805).

MAXINI·F· sous la base d'un vase en poterie brune, au bas du Jardin des Plantes *(Pot. Mus.*, n° 745). Voir notre n° 28.

O·VIRI CINIAEL·CHASPICVS·O *(Mus. lap.,* p. 473); OVIRRI·CIII·IAEL CHAS PICVS, sur le fond d'un vase en argile noire *(Pot. Mus.,* n° 812). Voir notre n° 27.

SEV·VOL·F, fond d'un vase *(Musée lapidaire,* p. 472); SEV·VO·FEC·, fond de vase en poterie noirâtre, fond en argile rouge, fond en argile noire *(Poterie, Musée,* n°s 808, 809, 810). Voir notre n° 45.

Je n'ai pas cité ces sigles dans mon énumération, parce que les lectures m'ont paru avoir été faites très légèrement. Comarmond a publié deux grands et beaux ouvrages sur le Musée de Lyon. Sur 5 sigles 3 sont lus différemment dans l'un et dans l'autre de ses volumes. Comment choisir la bonne lecture, si toutefois l'une des deux est bonne. MAXINI est aussi probablement une mauvaise lecture. Quant à FEBRISCVS, je ne sais s'il répond aux conditions des poteries allobroges. Du reste M. Allmer, qui connaît très bien l'archéologie lyonnaise, ne les cite pas non plus dans son ouvrage.

Pourtant pour en avoir le cœur net, j'ai demandé des renseignements à mon ami M. Ernest Chantre, sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle. Il m'a répondu le 10 mars 1879 :

« J'ai cherché en vain les dites poteries, avec les inscriptions que vous signalez. Il n'y en a pas au Musée d'art et d'archéologie. C'est pour avoir cette réponse que j'ai retardé de vous écrire. Dans les galeries il n'y a pas trace de ces poteries, mais comme j'espérais en trouver dans quelques fonds de tiroirs, j'ai dû attendre le Conservateur qui était absent. »

En remontant la Saône, d'après M. Lacroix, de Mâcon : « Il a été trouvé, il y a quelques années, dans la rivière, en face Asnières, Ain, rive gauche, 2 fonds de pots d'inégale grandeur, d'une pâte grise, assez fine, portant l'inscription SEVV·OSS··· J'en possède encore un. » Je n'ai pas fait rentrer ces 2 sigles dans mon énumération parce que la lecture m'a paru douteuse. Toujours est-il certain, d'après la découverte rappelée par M. Lacroix, que les produits de Sevvo remontaient jusque vers Mâcon.

Allaient-ils encore plus au nord? On serait en droit de le penser d'après 2 échantillons du Musée de Saint-Germain. Ces échantillons ont été donnés par feu M. Coutant, des Ricays, Aube, comme trouvés à Châtillon-sur-Seine. C'est très probablement une erreur. Comme tous les anciens archéologues, M. Coutant attachait fort peu d'importance aux indications de localités. Les échantillons ne portaient point d'étiquettes, c'est donc de mémoire que l'indication a été donnée. En outre, les sigles de SEVVO, de tous ceux de la série sont les plus communs; ce sont donc ceux qu'on obtient le plus facilement en échange, ceux qui ont le plus de chance de se disperser. Mais la raison la plus concluante, pour ne pas admettre l'indication donnée par M. Coutant, c'est que les poteries allobroges n'allaient point aussi loin. Ayant questionné divers archéologues sur la présence de nos sigles dans les régions qu'ils habitent, j'ai reçu les réponses suivantes :

M. Castan, qui a si bien étudié l'époque romaine dans le Doubs, m'a écrit le 21 mars 1879 : « J'aurais pu vous répondre négativement d'après mes souve-

nirs; mais j'ai voulu inspecter à votre intention tous les vases de provenance séquanaise qui sont conservés au Musée archéologique de Besançon et cet examen m'a confirmé dans le bien fondé de ma présomption. »

M. l'abbé Coffinet, conservateur du Musée archéologique de Troyes, le 19 mars 1879. « Je connais parfaitement les signatures des potiers romains trouvées dans l'Aube ou dans les environs, et qui font partie soit de notre Musée, soit des collections particulières. Jusqu'ici je n'en ai rencontré aucune qui ressemble au croquis que vous m'avez envoyé (un décalque de SEVVO). Je vous l'affirme de la manière la plus positive. »

Enfin mon ami M. François Rabut, de Chambéry, par conséquent connaissant bien les poteries allobroges, professeur d'histoire au lycée de Dijon, m'écrivait le 11 mars 1879 :

« Quant aux inscriptions circulaires sous le fond de vases en terre grise, il n'y en a pas trace en Bourgogne. J'ai visité deux ou trois Musées à votre intention, entre autres celui de M. Baudot, sans en rencontrer. Ce dernier antiquaire n'en a jamais vu. Comme il vient encore de publier récemment des vases gallo-romains, il n'aurait pas manqué de signaler le fait. Il doute, comme moi, que les deux témoins que vous signalez pour la Côte-d'Or y aient été trouvés. »

Autun, dans Saône-et-Loire, est une station bien plus au sud que Châtillon-sur-Seine, par conséquent bien plus rapprochée de l'Allobrogie. Les débris romains y abondent, et pourtant nos sigles y font complètement défaut. M. Harold de Fontenay, dans ses *Inscriptions céramiques découvertes à Autun*, 1874, sur 652 articles ne mentionne pas un sigle en rond, sous poterie brune, avec lettres en relief. Dans une lettre du 14 mars 1879, après m'avoir annoncé que depuis la publication de son travail il a réuni 350 sigles nouveaux, il ajoute : « Pas un ne ressemble à ceux dont vous me parlez. Je vous dirai même plus, c'est que je ne me rappelle pas en avoir vu d'analogues dans notre région. »

Si les poteries allobroges remontaient fort peu vers le nord, elles s'étaient ouvert un débouché vers le nord-ouest. C'est ainsi que nous trouvons quatre sigles à Feurs dans la Loire. C'est ainsi aussi que Tudot signale à Vichy une bouteille en terre brune avec le nom de Sevvo. Mais il reconnaît lui-même que c'est un produit étranger, importé accidentellement. En effet, sur 274 marques de potiers qu'il cite dans l'Allier, c'est la seule ayant les caractères des marques allobroges.

Les poteries grises des Allobroges descendaient beaucoup moins le Rhône, que les produits du briquetier Clarianus. On cite une marque de Vaison, dans Vaucluse, et une d'Avignon, sans dire si cette dernière a bien été trouvée dans le pays. M. Aurès, qui a publié avec grand soin le fac-simile de 235 sigles de Nîmes n'en indique point. Bien plus, il m'a écrit le 15 mars 1879 : « Nous n'en avons point au Musée de Nîmes, quoique M. Allmer y signale une inscription circulaire de SEVVO. Mais c'est une erreur et j'ignore ce qui a pu la motiver. » Le 6 avril 1879, M. Flouest m'écrivait aussi : « Je n'en ai jamais rencontré ni vu dans le Gard qui m'aient été indiquées comme trouvées dans la région. »

Emilien Dumas qui, en vrai naturaliste, avait beaucoup de précision, a acquit de nombreux sigles figulins à Vaison et à Orange, sans rencontrer de nos sigles circulaires sur poteries grises. Il en est de même du Musée de Saint-Germain. Remontant plus au nord, M. L. Vallentin, qui a exploré avec tant de soin le sud du département de la Drôme et Ars, dans l'Ardèche, n'y a point non plus rencontré de ces sigles. Tous ceux qu'il possède, ainsi que ceux de la collection Dumas, ont été trouvés à Vienne.

Reste à signaler au sud-est, comme au nord-ouest, un échappé qui n'est, du reste, encore indiqué que par le seul échantillon d'Aspres-lès-Veynes, dans les Hautes-Alpes.

De tout ce qui précède il résulte bien clairement que les marques de fabrique, écrites en rond, en grandes lettres, à fort relief, sous fonds de poteries grises, caractérisent bien une industrie purement allobroge. La preuve qu'on ne fabriquait pas ailleurs, c'est que les échantillons disséminés au loin se rapportent tous à des signatures qui se retrouvent dans le pays. Ainsi à Chatillon-sur-Seine, à Asnières-sur-Saône, à Vichy, à Avignon, à Vaison, à Aspres on a retrouvé Sevvo, un des noms les plus répandus en Allobrogie. A Feurs c'est Marcus, Martinus et Noster, trois autres noms des plus communs dans ce pays.

Les fabricants étaient nombreux. J'en ai signalé soixante-trois, généralement seuls, parfois pourtant associés ; alors le sigle est formé de deux cercles concentriques, indiquant les deux noms.

La plupart des signatures ne se retrouvent pas ailleurs. Ces potiers étaient donc bien des Allobroges, habitant le pays et n'ayant pas de relations ailleurs. Pourtant certains noms ont été signalés dans d'autres régions. Ce sont généralement des noms très répandus, comme Secundus, Sextus, Vitalis, qui sont des sobriquets plutôt que des désignations particulières et qui répondent à nos Dubois, Duval, Marchand. Quant aux autres, en petit nombre, ils présentent tout simplement le même nom porté par deux personnes tout à fait étrangères l'une à l'autre. Ne voit-on pas cela tous les jours! Ce qui montre qu'il en est bien ainsi, c'est que, parfois, ces noms semblables à certains noms de nos potiers allobroges, ne se retrouvent que loin de ce pays.

Et puis qui nous dit que les industriels du temps de Rome ne faisaient pas comme les industriels de notre époque? Qu'ils ne prenaient pas parfois un nom bien connu pour écouler plus facilement leurs produits sous le couvert d'une réputation acquise? Tous les fabricants d'eau de Cologne ne sont-ils pas des Jean-Marie Farina?... Le Sevvo de l'Allier qui fabriquait des poteries samiennes pouvait bien n'être qu'un faux Sevvo désireux de profiter de la juste renommée du Sevvo allobroge.

N'est-ce pas aussi une réputation acquise qui nous a valu les poteries de Marcus et de Marcas, comme nous avons le chocolat Ménier et Munier?

Autre question. Quelques potiers allobroges ont-ils fabriqué des poteries de genres divers? Le nom de Scottus se trouve à Vienne sur un vase gris et sur un contre-poids de métier. C'est un cas tout-à-fait excep-

tionnel. Secundus a bien aussi été cité sur poterie grise à Genève et à Lyon, sur amphore à Vienne et sur tèles aux Fins et à Izernore, mais nous savons que Secundus est un de ces noms portés par un grand nombre de personnes. Ces exceptions si rares viennent, il me semble, confirmer la règle de la spécialisation du travail que j'ai si bien établie en étudiant la fabrique de Banassac. On peut donc dire que nos potiers allobroges ne fabriquaient que leurs poteries grises. En effet, nous n'avons jamais trouvé leur marque, si spéciale sous le rapport de la grandeur des lettres, de leur relief et de leur groupement en rond, sur d'autres poteries que leur poterie grise.

Où étaient placées les fabriques ?

Presque les trois quarts des sigles allobroges proviennent de trois points très circonscrits : Vienne qui en a fourni 59, Aoste dans l'Isère, qui en a fourni 71, et les Fins d'Annecy où l'on en a trouvé 61. Il n'en reste plus de connu que 73 qui sont disséminés dans 34 localités. Vienne, Les Fins et Aoste étaient donc les trois centres de fabrication.

A Vienne se trouvait très probablement la fabrique de Cilus, et très certainement la plus importante de toutes, celle de Sevvo. Comme Vienne était la capitale de la province Viennoise, à laquelle appartenait l'Allobrogie, c'était le centre commercial le plus considérable. Cela explique parfaitement pourquoi les poteries de Sevvo sont les plus répandues et les plus disséminées.

Les Fins d'Annecy possédaient les fabriques de Martinus et de Catullus, auxquelles il faut, suivant toutes les probabilités, ajouter celles de Mascuricus et du groupe des Mascarpus et O.Verri Achillaei. Déjà en 1870, M. Revon *(Inscriptions de la Haute-Savoie,* p. 47), avait signalé la première de ces fabriques. « On remarque, dit-il, la fréquence du nom de Martinus : il a été trouvé à une vingtaine d'exemplaires en un même point de la plaine des Fins, dans l'enclos de M. Bonetto et dans le champ voisin. Plusieurs fragments de vases n'avaient pas encore subi la cuisson; près de là on a découvert des instruments de potier. La plaine est riche en argile utilisée par les fabriques actuelles. »

Le centre le plus important comme production de poterie, était Aoste. C'est là que se trouvaient la fabrique de Noster, la plus considérable après celle de Sevvo; celles de Cassio, du groupe des Sextus et Sextinus, et du groupe des Julius, C.-P. Juli et Julianus; enfin, probablement celles de Quintus et de Sévérinus.

Quant à toutes les autres nous ne possédons pas assez de documents pour pouvoir indiquer même approximativement leur position.

Entre Vienne capitale et Aoste centre principal de fabrication, il y avait, paraît-il, antagonisme. En effet, les Sevvo si répandus, puisque je les ai signalés dans 15 localités, sans compter Lyon et Asnières, n'ont pas été trouvés à Aoste. Sur 130 sigles recueillis dans les deux localités, il n'y a de communs qu'un Marcas, un Marcus et un Vallo. Sur 132 sigles d'Aoste et des Fins, il y a de communs : un C. P. Juli, un Marcas, un Marcus, un Mascuricus et 3 Noster. C'est un peu plus, mais ce n'est pas encore beaucoup, et c'est Aoste qui a envoyé le plus de ses produits.

Les relations entre les deux points extrêmes, les Fins d'Annecy et Vienne, étaient bien plus importantes. En effet, le total des sigles des deux localités est de 120, chiffre moins considérable que les deux précédents, et pourtant il y a de communs : 1 Agenor, 1 Marcas, 1 Marcus, 2 Martinus, 1 Mascarpus, 3 Priscus, 1 Scarpus, 6 Sevvo, 1 O.Verri Achillaei Mascarpus. Vienne a donné 6 Sevvo aux Fins et les Fins ont fourni à Vienne 2 Martinus et 2 Mascarpus.

Soit entre Vienne et Aoste 4, 6 pour cent de communs. Entre Aoste et les Fins 10, 6 pour cent. Enfin, entre Vienne et les Fins 28, 3 pour cent.

La plupart des noms communs aux grands centres appartiennent très probablement à des fabriques étrangères à ces trois centres. Cela paraît certain pour les deux signatures Marcas et Marcus.

Il ne nous reste plus qu'une question à étudier, savoir à quelle époque remonte la fabrication des poteries dont nous venons de nous occuper ?

Comme pâte, ces poteries grises, à couverte noire, rentrent dans la grande famille des poteries gauloises.

Comme formes elles sont intermédiaires entre le Gaulois et le Romain.

Comme inscriptions elles révèlent une influence certainement romaine. Les lettres sont bien tracées et appartiennent à une belle époque.

Ces trois considérations nous portent à admettre que les poteries allobroges sont des premiers temps de l'occupation romaine, temps qui, pour l'Allobrogie, ont commencé avant la conquête de César.

Deux faits viennent confirmer cette déduction.

Le premier est une superposition réelle. M. Jourdan m'a écrit, le 4 juillet 1879, de Serre-la-Croix, commune d'Aspres-les-Veynes, où il a trouvé un sigle de Sevvo : « Selon la profondeur où l'on creuse on trouve successivement des débris de poteries rouges, grises et noires, ces dernières en plus petites quantités. »

Le second fait est une superposition morale ou historique, si je puis m'exprimer ainsi. Vienne, comme on sait, est la sœur aînée de Lyon. La seconde de ces villes s'est développée assez longtemps après la première qu'elle a considérablement éclipsée en se développant. Eh bien, les sigles allobroges sont abondants à Vienne, rares à Lyon. Ils appartiennent donc à l'époque de la prospérité de Vienne, et commençaient déjà à disparaître quand Lyon a pris de l'extension.

Nous sommes maintenant à même de conclure :

Que les sigles figulins en rond, sous fond de vases en poterie grise, avec grandes lettres à fort relief, appartiennent à des poteries exclusivement allobroges;

Que les fabriques étaient surtout groupées à Vienne, dans la plaine des Fins d'Annecy et principalement à Aoste, Isère ;

Enfin, que le grand développement de la fabrication a eu lieu au commencement de l'occupation des Gaules par les Romains.

G. DE MORTILLET.

| | | ISÈRE | | | | | | | | | | SAVOIE | | | | | | | | | |

CAMP CELTIQUE DU CHATELARD

Au moment du Congrès d'Annecy je reçus, mais trop tard pour en faire l'objet d'une communication, l'avis de la découverte d'un camp celtique sur la crête boisée entre la Combe du Châtelard et le cours de l'Arve dans la commune de Servoz. Une tournée d'inspection d'archives dans le Faucigny m'a permis d'aller reconnaître cette station.

C'est une enceinte polygone marquée par des restes de murs en larges dalles de micaschiste. Les passages de ronde, étagés inférieurement du côté de l'Arve, sont fermés par des murs de même nature et dimension. Sur les flancs on rencontre d'énormes blocs erratiques de granit, calés et disposés en demi dolmens, quelques-uns avec les entailles des autels druidiques.

Cette station et celle du bois des Amérans, moins caractérisée toutefois, mais signalée par M. Quicherat, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, pourraient concourir à expliquer la lutte pour confins territoriaux entre les Viennois (Allobroges) et les Ceutrons, terminée en l'an 74 de notre Ere, selon l'inscription romaine de la Forclaz, que j'ai commentée dans les *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*.

Une étude plus détaillée paraîtra dans la *Revue*.

Passant au moyen âge, j'ai pu constater par plusieurs actes sur parchemin des XIIIe, XIVe et XVe siècles, la position de l'ancienne église de Notre-Dame du lac de Servoz au bas du château de Saint-Michel, dépendant du prieuré de Chamonix, distincte de l'église actuelle de Saint-Loup de Servoz, dont le territoire dépendait de Passy et du mandement de Charousse.

C.-A. DUCIS.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir l'annonce d'une prochaine publication qui, nous en sommes certain, sera bien accueillie de tous les amis des muses. C'est un volume de *Poésies* de Mlle Amélie Gex que la Société Florimontane et l'Académie de Savoie ont plusieurs fois honorée de leurs distinctions. Mlle Gex tient une place des plus honorables parmi nos poètes savoisiens ; comparée aux femmes-poètes que la France a produites, elle rivalise avec Mmes A. Tastu, Desbordes-Valmore, de Girardin, etc.

Ce volume de 250 pages environ paraitra en novembre prochain. On peut y souscrire dès à présent en envoyant son adhésion à Mlle Amélie Gex, à Chambéry, rue de la Gare. Pour les souscripteurs, le prix est de 2 fr. payables en prenant livraison de l'ouvrage.

A. CONSTANTIN.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 JUILLET 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance : 1° Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, annonçant une allocation de 300 fr. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour ce nouvel encouragement. — 2° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences; la 8me session sera tenue à Montpellier du 28 août au 4 septembre. — 3° Lettre de M. le chanoine Dumont, président de l'Académie Salésienne, fondée récemment à Annecy. La demande d'échanger nos publications avec celles de cette société est adoptée.

M. CÉSAR DUVAL, pharmacien à Saint-Julien, est élu membre effectif.

M. MELVILLE GLOVER, homme de lettres à Lyon, est nommé membre correspondant.

Un candidat au titre de membre correspondant est présenté pour qu'il soit statué sur son admission à la prochaine séance. Une autre candidature est ajournée.

M. EUGÈNE TISSOT présente, pour en faire don au Musée, un instrument de mesure qu'il a rapporté d'Egypte et qui s'appelle *deraa meïmari* ou coudée d'architecte. Elle a une longueur de 75 centimètres aujourd'hui, mais elle était autrefois un peu plus petite, et formait une division aliquote du degré du méridien ; elle valait alors 74 centimètres seulement. C'est un Français, M. Linant-Bey, qui a fixé sa longueur à 75 centimètres, pour le rendre plus conforme au système métrique. Il fit cette modification vers 1835. Auparavant il y avait toujours un peu d'indécision dans la confection de la coudée d'architecte, parce qu'il n'y avait pas d'étalon gouvernemental. Il est au contraire facile au premier maçon venu de la constituer avec sa nouvelle longueur, parce que le mètre, même en Egypte, est entre les mains de tout le monde. Voici comment elle se reliait au méridien sous sa forme primitive : le degré valant 60 milles, et le mille géographique arabe valant 1000 brasses, on divisait la brasse en 10 pieds ou en cinq coudées d'architecte ; le pied valait 12 pouces et la coudée, par conséquent, était de 24 pouces, comme elle l'est encore aujourd'hui. Au moyen de cette filiation, elle se trouvait donc contenue 300,000 fois dans le degré géographique.

M. EUGÈNE TISSOT avait déjà remis antérieurement au Musée d'Annecy un double pied anglais en bois à l'usage des ouvriers d'art, et un autre pied en cuivre paraissant ancien, dont la tige à section carrée renferme des divisions logarithmiques très bien exécutées. Il croit que ce pied, en raison de sa longueur qui est de 291 millimètres, et du motif héraldique qui en orne l'extrémité, appartient à la ville de Rostock.

M. CONSTANTIN donne lecture de la dernière chanson que Joseph Lyard improvisa à son lit de mort, et que ses amis firent imprimer sous le titre de *Dernière œuvre de Lyard Joseph, né à Annecy (Savoie), décédé à l'âge de 50 ans, le 25 juillet 1856*. — LES ADIEUX.

La découverte de cette feuille volante est précieuse en ce qu'elle donne la date précise de sa mort, que les uns faisaient remonter à 1859 et d'autres à 1861 (*Revue sav.* n° 2, 1878).

Notre honorable confrère fait hommage de sa trouvaille à la bibliothèque de la Société.

M. L'ARCHIVISTE dépose les dons et échanges.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 8

AOUT 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30 Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	32°3	15°	24°	723,8	»	3,4	84	31°5	52°	39°	—	S-E	faible	beau		0,79	21°5
2	33,5	16	23,5	724,3	»	3,4	74	32	51,5	38,4	—	S-O	id.	id.		0,76	22
3	33,5	16	24,6	724,4	»	3	71	31	51,4	41	—	S-E	id.	très beau		0,73	22,8
4	35	16	24,6	724,1	»	3,9	71	29,5	51	39,3	—	S-E	id.	beau		0,72	23
5	32,3	16,5	24,5	723,5	»	3,6	79	29,5	50,5	39	S	S-E	id.	couv.1/4	Couvert 1/2 à 10 h. soir	0,70	21,7
6	32,5	18,5	23,4	721,8	»	3,7	83	17	19	15,1	S-O	S-E	id.	couvert	Pluie par bourrasque de 10 h. m. à 4 h. s., suivie	0,67	22
7	25	11	18	724,5	8	0,7	71	21,2	36,5	31	S-O	O	id.	beau	Couvert à 10 h. s. [d'éclairs et tonnerres.	0,65	19,3
8	24	9	18,2	725	»	2,6	80	24,6	45	37,2	O	S-O	id.	très beau	Couvert 1/2 à 10 h. s	0,63	19
9	26,5	15	20	724	»	3,1	81	17,5	20,5	19,4	S	S-E	id.	couvert	Pluie par bourrasque tout le jour.	0,62	19,5
10	26	14	19	724	23	1,2	82	17	22	17	S	E	id.	pluie	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,61	20,3
11	24	13	21,2	721	»	0,4	72	26	42	31,3	N	O	id.	beau		0,60	19,7
12	27	13	22,5	721,8	»	0,3	79	26,6	48,5	36	—	N	id.	très beau		0,59	20,2
13	30	13,5	21,5	720,5	»	2,3	86	27,8	48,5	37,2	—	N	id.	id.		0,59	19,8
14	31,5	14,7	19,4	722,8	»	3,1	87	26,5	42,3	35	—	N-O	id.	beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,57	20,2
15	31	16	25,2	721,5	»	3,1	90	28,8	50	37,5	O	N-O	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,57	20,8
16	31	17,3	19,5	719,5	»	2,5	85	22	33	29	S	E	id.	pluie	Par bourrasque le matin. Couvert à 10 h. s.	0,57	21
17	24,3	13,5	16,5	722	10	1,1	83	22,6	40,2	32,1	S	S-E	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,59	19,9
18	23,7	9,7	17,8	721,2	»	2,2	80	23	46	36	S	S-E	id.	couv.3/4	Couvert 1/2 à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,58	18,8
19	24,3	14,5	20	723	0,9	2,8	72	23,5	33,3	34,2	—	S-E	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,57	19,2
20	27	12	21,5	723,2	»	2,5	86	26,2	48,3	36	—	S	id.	très beau		0,56	20,5
21	30,5	13	21,8	721,2	»	3	63	31,1	51,7	39,2	—	S-E	id.	id.		0,55	20,8
22	32	18	20,4	722,5	0,3	3,2	91	23,4	29	24,6	S	S-E	id	couvert	Forte bourr pluie av 9 h. m et de 6 h. 1/2 s	0,54	21,4
23	28	12	19	724,4	7,9	1,7	81	25,4	48	37	S-E	E	id.	beau	Pluie dans la nuit. [à 10 h. continue.	0,54	20
24	27,5	16,5	21	725,5	0,3	2,4	80	26,8	47,5	37	O	S-E	id.	couv 3/4	Très beau à 10 h. s.	0,545	19,8
25	28	12	20	725	»	2,8	74	25,4	49	37,2	—	O	id.	très beau		0,54	19,5
26	26,5	12,5	18,2	722,2	»	2,9	80	20	24,5	23	S	E	id.	couvert	Bourrasques pluie après midi.	0,52	18,6
27	21	10	17,2	723,1	15,5	0,5	90	23,2	45	37,1	—	N-O	id.	très beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,52	18,5
28	25,3	11 5	21,5	724,4	»	3,1	70	28	51	39	S-O	O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s	0,51	18,9
29	31	11,5	24	724	»	2,4	67	29	49,3	38,5	—	S-O	id.	très beau		0,50	19,8
30	30	15	23,5	723	»	3,1	82	27	46	36	S	S O	id.	couv.1/2		0.49	20,5
31	29	17,5	22,5	723,2	»	2,2	84	29	49	40,2	S	E	id.	couv 3/4		0,48	21,2
Moyennes ou Totaux.	28°49	13°99	21°09	723,06	65,9	76,2	79,32									0,58	20°32

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite); Discours de M. le chanoine V. Brasier; Un Mémoire du Juge-Mage de Saint-Julien relatif aux terres de Saint-Victor et Chapitre, communication de M. César Duval; Note critique sur l'origine du nom actuel de Saint-Julien de Maurienne (Savoie), par M. le Bn de Ponnat; Les eaux thermales de Bonneval-les-Bains et les eaux gazeuses des glaciers, par M. M.-A. Tremey; De la lotte d'eau douce vivipare et de la période d'interdiction de la pêche, par M. Jean-Baptiste Poulet. — La peinture alpestre (un tableau à 1,800 mètres d'altitude, suite et fin), par M. C. Dunant. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

DISCOURS DE M. LE CHANOINE V. BRASIER, VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE

Messieurs,

Dans les bonnes familles, il fait bon naître des derniers. Les cadets, par le droit de leur âge et de leur inexpérience, y jouissent sans conteste de l'appui, de la sympathie et de l'affection de tous. C'est la pensée qui fait en ce moment l'espoir de l'Académie Salésienne. Nous sommes encore si petits, si près de terre que, nous vous l'avouerons sans détour, Messieurs, si votre congrès se fût tenu ailleurs qu'à Annecy, nous n'eussions pas osé permettre à notre nom de s'y produire. Mais nous dissimuler et nous dérober ici même et devant vous, non, nous ne le ferons pas. Ce serait douter de vous et de vos sympathies.

En ma personne (ce qui montre bien la faiblesse de ses débuts) l'Académie Salésienne à peine née, à peine baptisée, vient donc, Messieurs, solliciter l'honneur de vous rendre ses premiers hommages et ses premiers devoirs. Ce tribut d'hommages, Messieurs, nous vous le devons à tous les titres.

Si nous tentons d'ouvrir non pas une voie nouvelle, mais un étroit sillon, dans le champ commun de notre histoire, à qui l'honneur? Il vous revient, Messieurs, puisque nous ne faisons que répondre aux appels incessants et pressants que vous jetez dès longtemps à tous les échos du pays. Vous faites mieux que d'inviter au travail. Si notre terre de Savoie est un beau livre, n'en avez-vous pas bientôt illustré toutes les pages? Reste-t-il une vallée, une époque, un personnage que vous n'ayez pas étudiés? Vous avez pénétré partout, le flambeau à la main; il n'y a plus qu'à vous suivre. Aussi prenons-nous un nom qui n'est pas nouveau, c'est un nom de famille; pour peu il serait le vôtre.

Tous, Messieurs, vous vous honorez de descendre pour ainsi dire de l'Académie Florimontane. En vous constituant, vous vous êtes inspirés du souvenir de saint François de Sales. Le temps modifie les institutions. Mais le but élevé du saint évêque est toujours le vôtre, et vous avez voulu garder jusqu'à sa devise que vous réalisez si bien. Vous poursuiviez ainsi, avec amour, son œuvre favorite, lorsque naguère, la plus haute autorité du monde, rendant justice à son génie, l'a proclamé solennellement *Docteur de l'Eglise*, c'est-à-dire, Prince de la science, lumière entre les lumières, sommité parmi les sommités. Nous avons encore présentes à nos souvenirs les fêtes de l'an dernier auxquelles vous avez pris, Messieurs, une part si cordiale, et qui furent l'accueil fait par le pays à l'exaltation nouvelle de son saint bien-aimé. L'auréole du Docteur rejaillissait jusque sur nous comme un grand honneur, comme une véritable gloire; vous savez si notre patriotisme l'a acclamée avec ardeur, avec transport.

Se pouvait-il qu'un tel événement ne laissât parmi nous d'autre trace, d'autre souvenir que celui de nos fêtes brillantes sans doute, mais passagères? Ne fallait-il pas, pour en garder la mémoire, un monument, une œuvre quelconque datant de ce grand fait? Nous l'avons pensé, et l'*Académie Salésienne* a été projetée, avec ce nom qui renferme celui du saint Docteur lui-même. C'est vous dire, Messieurs, que notre petite association, jalouse de tout ce qui tient au culte et à l'honneur du nom de saint François, fera tout pour en rehausser encore l'éclat. Quand l'Eglise l'honore, l'exalte, le porte jusqu'au sommet de la gloire, c'est bien à son pays, à son clergé de le soutenir à ces hauteurs en affirmant qu'il n'en descendra jamais : *Non excidet*.

Et à ce propos, Messieurs, vous connaissez notre pro-

gramme, laissez-moi reprendre cette pensée qu'il ne fait qu'indiquer. Il s'en faut que tout soit dit sur notre grand Docteur. Comme littérateur, comme philosophe et théologien, est-il suffisamment connu ? — Plus d'un trait nouveau peut s'ajouter à son histoire; des faits, des souvenirs de lui flottent encore épars dans les traditions ou les archives des paroisses; toutes ses lettres ne sont pas retrouvées, publiées. Avons-nous de ses œuvres une édition exacte et complète? Son culte doit avoir aussi son histoire et ses annales. — En provoquant des études sur ce sujet, en les publiant aux frais de l'association, nous voudrions, Messieurs, servir la cause et la gloire de notre saint Docteur dans la mesure plus grande qui est encore possible.

Encore un espoir que nous caressons. Que de fois, Messieurs, en vous entretenant de vos chères études, vous avez émis l'ardent vœu de voir la jeunesse s'éprendre et se passionner pour elles ! Cette conquête, vous le savez, est difficile. Nous venons la tenter à notre tour. Vous l'avez compris déjà en voyant notre œuvre s'installer en plein Grand-Séminaire. La mesure est simple et naturelle. Nous désirons que nos jeunes lévites ne puissent plus être victimes de cette illusion que les associations scientifiques appartiennent à un monde à part, vivant dans un lointain désespérant, dans des régions inaccessibles. Quand ils verront des travaux, des recherches de différente portée, de mérite divers, surgir sous leurs yeux, et sur des sujets éveillant les plus nobles sentiments de leur cœur, ces jeunes gens ne résisteront pas à l'aiguillon. Les prédestinés, les vrais élus, du moins, seront certainement conquis.

Or, que d'espoir, que de riantes promesses reposent toujours sur un jeune homme bien doué qui, dans l'ardeur de ses vingt-cinq ou trente ans, entre dans cette carrière que la fatigue, l'âge, les infirmités, hélas ! viennent toujours fermer trop tôt.

Nous n'aspirions, Messieurs, qu'à l'honneur de nous présenter à vous, et voilà qu'en toute simplicité nous vous avons livré tous nos vœux et nos pensées. Nous sommes, croyez-le bien, sans illusions sur nous-mêmes et sur notre œuvre. Mais Dieu et les hommes s'inclinent volontiers vers les bonnes intentions. Vous nous serez indulgents, Messieurs, nous en avons la confiance. Que la Société Florimontane tout particulièrement nous permette de proclamer ici publiquement l'espoir que nous mettons en son aide et son secours. Réflétant l'esprit éminent de son digne président, une obligeance extrême, une amabilité, une courtoisie parfaite, ont toujours été le caractère de cette docte Société. Nos grands besoins nous seront un nouveau titre à sa condescendance. Dès ce moment, nous nous empressons de l'assurer de toute notre reconnaissance.

UN MÉMOIRE DU JUGE-MAGE DE SAINT-JULIEN RELATIF AUX TERRES DE SAINT-VICTOR ET CHAPITRE

COMMUNICATION DE M. CÉSAR DUVAL

(Résumé)

Le traité conclu à Turin, le 3 juin 1754, entre le roi de Sardaigne et la république de Genève, fit disparaître une juridiction particulière dont il est souvent fait mention dans l'histoire de notre pays.

Cette juridiction dite de *Saint-Victor et Chapitre,* comprenait les anciennes possessions du prieuré de Saint-Victor, du Chapitre cathédral de Saint-Pierre et de quelques autres établissements religieux de la ville de Genève. La plus grande partie de ces terres étaient situées dans le bailliage de Ternier; le reste était disséminé dans le mandement de Gaillard, le pays de Gex et jusqu'au fond du Chablais.

Ces possessions de Saint-Victor et Chapitre provenaient de donations faites par les anciens dynastes du Genevois, du Faucigny, du pays de Gex et par quelques familles nobles moins importantes. Mais aucun des donateurs n'avait renoncé au *domaine direct,* c'est-à-dire, à la souveraineté sur ces terres, dont ils n'avaient concédé que les *droits utiles,* les *droits ecclésiastiques* et la *basse juridiction*. Par conséquent, en succédant à ces divers dynastes, la maison de Savoie acquit cette souveraineté, qui passa à Berne, à la France et à l'Espagne, lorsque la fortune des armes amena ces puissances à occuper temporairement la Savoie.

L'émancipation de la ville de Genève au 16e siècle et la conquête des bailliages de Ternier et Gaillard par les Bernois, au même moment, amenèrent l'organisation de cette juridiction de Saint-Victor et Chapitre telle qu'elle fonctionna jusqu'au traité de 1754.

Après de longues discussions, entremêlées d'arbitrages, Berne et Genève finirent par tomber d'accord. A la souveraineté entière sur tout ce qui avait relevé du prince-évêque comme seigneur féodal, c'est-à-dire, sur ce que l'on appelait les anciennes *Franchises de Genève*, la nouvelle république calviniste joignit la propriété de la plupart des biens et revenus des maisons religieuses genevoises supprimées par la réforme protestante. Cette adjonction fut faite aux mêmes conditions et avec les mêmes droits des anciens possesseurs : Berne conserva sur ces biens la souveraineté que les ducs de Savoie exerçaient avant la conquête.

Le tout fut réuni alors sous la domination collective de *Terres de Saint-Victor et Chapitre,* dont la juridiction fut confiée à un tribunal mixte appelé *Cour des Appellations de Saint-Victor et Chapitre.* Cette Cour, comprenait deux juges dont l'un était nommé par le Grand-Conseil de Berne, et l'autre par le Conseil des Deux-Cents de Genève. Ces juges établissaient deux procureurs, l'un de Savoie et l'autre de Genève, et deux greffiers choisis de la même manière. Les deux juges alternaient d'année en année pour la préséance, de même que les greffiers pour la tenue du registre des causes.

Ce tribunal mixte ne s'occupait que des causes civiles; quant aux criminelles, le juge genevois en avait exclusivement la connaissance : seulement l'exécution des sentences d'une certaine gravité appartenait à Berne, en vertu de son droit de souveraineté.

Lorsque les Bernois restituèrent au duc Emmanuel-Philibert les bailliages de Ternier et Gaillard, ce souverain respecta cette organisation, en se bornant à prendre la place de Berne. Ses successeurs firent de même.

Toutefois l'exercice de cette juridiction, à laquelle participaient deux gouvernements aussi hostiles que le devinrent les successeurs d'Emmanuel-Philibert,

fut une cause incessante de difficultés et de contestations suscitées par le zèle des agents chargés de l'exercer. Chacun d'eux cherchait à augmenter les droits du pays qu'il représentait, et cela autant par amour-propre national que pour répondre aux désirs secrets de leurs gouvernements : car au fond il s'agissait toujours des prétentions des ducs de Savoie sur Genève.

Cette situation dura ainsi jusqu'aux traités de 1749 et 1754 lesquels, comme le remarque très-judicieusement M. le professeur Galiffe, changèrent une frontière purement *féodale* et *ecclésiastique*, très enchevêtrée, en une frontière *politique* dans le sens moderne.

C'est à Charles-Emmanuel, deuxième roi de Sardaigne, que revient l'honneur d'avoir mis fin à ces conflits perpétuels. En 1741, sur l'ordre de ce monarque, le marquis d'Orméa, premier ministre, s'adressa au juge-mage des bailliages de Ternier et Gaillard pour avoir les renseignements les plus détaillés sur l'étendue de ces terres de Saint-Victor et Chapitre, le nombre des protestants et des catholiques y domiciliés et les revenus que Genève en retirait.

Le siège de la judicature-mage était occupé alors par l'avocat Charles-Antoine Paget qui venait d'y être promu, après avoir rempli pendant vingt ans les fonctions d'avocat fiscal dans ces bailliages. Nul n'était plus capable de demêler un écheveau aussi embrouillé. J'ai retrouvé la correspondance échangée entre le premier ministre et le magistrat de Saint-Julien, ainsi que la minute du *Mémoire* rédigé par ce dernier, qui fit le voyage de Turin pour le remettre au ministre.

En attendant la publication prochaine de ces documents, je vais donner un résumé succint du Mémoire, qui contient des détails assez curieux sur un grand nombre de localités situées entre Saint-Julien et Genève ; notamment sur les Vernets, la Queue d'Arve, Chancy, Avully, Onex, La Petite-Grave, Cartigny, Avusy, Athenaz, Epeisses, Passeiry, Laconnex, La Bâtie-Mélier, Lancy, Saint-Georges, Carouge, Pinchat, Pesey, Grange-Colomb, Sézegnin, Landecy, Chez-Charrot, Veyrier-sous-Salève, Troînex, Surne, Evordes, Vessy, Soral et Lully, appartenant aujourd'hui à la république de Genève, et Neydens, Moisin, Mouvy, Pernin, Malagny, Germagny, Lajoux, les Berthets, Valeiry, Lathoy, Crevins, Bossey, Lacombe, Archamp et Thairy, faisant partie du canton de Saint-Julien (Haute-Savoie).

Dans chacune de ces localités la juridiction de Saint-Victor et Chapitre s'exerçait d'une façon très irrégulière ; tantôt sur la presque totalité des maisons et du territoire qui en dépendaient, tantôt sur une fraction de maison et sur une pièce de terre ou deux. Les revenus queGenève en retirait, variaient nécessairement dans la même proportion. Ces revenus consistaient en dîmes et en servis féodaux payables en nature, le plus souvent deux tiers en froment et un tiers en seigle. A Neydens et à Moisin, Genève percevait une taxe annuelle de 6 florins genevois sur chaque maison.

Les dîmes produisaient environ 1,300 coupes de froment, 200 coupes de seigle et 150 septiers de vins. Quant aux servis, le juge-mage déclare qu'il lui a été impossible d'avoir des renseignements précis à cet égard. Il croit que Genève retirait de la Champagne (pays qui comprenait Valeiry, Chancy, Avully etc.) en blé, vin et argent, une moyenne annuelle de 500 livres ; Troînex et les localités environnantes donnaient de la même manière environ 120 écus patagons. Les renseignements les plus curieux sont relatifs à Archamp et à Carouge. Les voici *in extenso* :

« Archamp, petit village où il n'y a qu'une maison du fief du Chapitre, possédée par la veuve Girod de Genève. Il y a peu de ruraux réputés du fief du Chapitre : le reste est de la juridiction et fief des vassaux du roi.

« Les habitants sont tous catholiques, excepté la dite veuve Girod et le sieur Lullin de Genève, qui y possède aussi une maison du fief et juridiction des vassaux.

« MM. de Genève y perçoivent environ 90 coupes de froment de dîme, année commune ; sur quoi ils paient 20 coupes de froment et 40 écus patagons par année au curé d'Archamp pour sa portion congrue. Outre cela, ils lui ont relâché un pré de la contenance de quatre seytines pour les *Novales* dont la dîme est comprise dans les 90 coupes.

« Carouge est en partie dans l'enceinte des limites de la seigneurie de la Bâtie-Mélier, appartenant à la marquise de Challes. » *C'est un village composé de diverses maisons éloignées, les unes des autres.* La ville de Genève y fait juridiction sur les maisons et ruraux qui relèvent des fiefs de Saint-Victor et Chapitre. Le seigneur de Ternier y fait aussi juridiction sur ce qui dépend de son fief.

« Dans ledit Carouge il y a six maisons de catholiques, y compris les deux capites des employés de la Gabelle et du péage du pont d'Arve. Toutes les autres maisons sont à des protestants. Le Roi y posséde une maison qui lui appartient par aubaine déclarée par arrêt de la Chambre, des Comptes de Turin. Elle provient d'un nommé Durand, catholique, décédé sans héritiers.

« Rière Carouge, Genève perçoit la dîme qui est, année commune, de 36 *pairs* de froment : le pair est de cinq *quarts* et une quarte.

« La dîme des *Novales* se trouve comprise dans ce chiffre. Le curé de Lancy, de la paroisse duquel dépend ledit Carouge, a renoncé à cette dîme des *Novales* en faveur de Genève, qui lui a compté pour cela 200 écus patagons, une fois donnés, et une pièce de terre de la contenance de cinq coupes ; moyennant quoi ledit curé s'est chargé de l'entretien du *Sancta-Sanctorum,* des ornements et des vases sacrés. »

Ces arrangements paraîtront sans doute extraordinaires à ceux qui connaissent l'hostilité ardente témoignée par le clergé catholique savoyard contre la cité genevoise et son gouvernement calviniste.

Notons en passant que la Cour des Appellations de Saint-Victor et Chapitre, qui dans le principe tenait ses audiences indifféremment dans un des villages de sa juridiction, finit par prendre l'habitude de siéger à Carouge, dans une maison située à l'entrée du pont d'Arve.

Comme on l'a vu plus haut, ce Mémoire fut remis au marquis d'Orméa à la fin de mai 1741. Mais la question fut forcément ajournée par l'occupation de la Savoie par une armée espagnole de 1742 à 1749. Mais

après la paix conclue à Aix-la-Chapelle, elle fut reprise, et deux ans plus tard l'avocat Foncet de Montailleur entamait avec la Seigneurie de Genève les négociations qui aboutirent au traité de 1754.

Ce traité fut avantageux pour le roi de Sardaigne, qui y gagna la plus grande partie des terres de Saint-Victor et Chapitre. Il reçut en outre une somme de 50,000 écus que Genève lui compta pour indemniser l'évêque et le Chapitre de l'ancien diocèse, établis à Annecy depuis la Réforme. En échange, le roi reconnut l'indépendance de Genève, et fit l'abandon des droits hypothétiques qu'il croyait avoir sur cette petite république.

Le juge-mage Paget, sénateur depuis 1750, fut le plus utile auxiliaire de l'avocat Foncet, et contribua beaucoup au succès de ce négociateur savoyard. Les services qu'il rendit dans cette circonstance, attirèrent l'attention du gouvernement sur lui et les siens. Trois de ses enfants firent une brillante carrière: l'un fut choisi comme précepteur du duc de Chablais, fils cadet du roi, et devint Conseiller d'Etat. Un autre devint évêque de Genève, et le troisième lui succéda comme juge-mage et fit aussi partie du Sénat de Savoie.

NOTE CRITIQUE SUR L'ORIGINE DU NOM ACTUEL DE SAINT-JULIEN-DE-MAURIENNE (SAVOIE)

Alors que j'annonçai une courte notice sur Saint-Julien, je venais de prendre connaissance d'un manuscrit laissé par M. Victor Dalbane, ancien notaire de cette petite ville. Depuis lors, j'ai pu me convaincre de l'erreur dans laquelle j'étais tombé, la plupart de ces documents ayant été déjà publiés.

Il ne me reste donc plus qu'à exposer mes observations critiques sur l'origine du nom de cette intéressante localité.

C'est au commencement du VIIIe siècle que Saint-Julien, qui alors s'appelait *Manosces,* prit, pour la première fois, le nom qu'il porte aujourd'hui. Cela résulte de la lecture faite par Dom Mabillon d'un testament par lequel Abbon, fondateur du monastère de la Novalaise, prit Suse en Piémont, légua, en 739, à cette abbaye, les immenses territoires qu'il possédait alors dans les Gaules (MANOSCES, *nomine mutato, nunc dicitur* SANCTUS JULIANUS).

On croit, en Maurienne, que ce saint Julien, dont le nom est ainsi devenu patronymique, n'était autre que l'un des vaillants soldats de la légion Thébéenne ou Thébaine.

Cette hypothèse ne nous paraît pas soutenable.

Sur la foi d'une légende, faussement attribuée à saint Eucher, évêque de Lyon, mort vers 449, et dans laquelle il est question de Sigismond qui régna sur les Burgondes, de 516 à 524, nos pères ont cru de très bonne foi, pendant une dizaine de siècles, au martyre de la légion Thébaine, sous le règne de Dioclétien, et par l'ordre de Maximien, son collègue à l'empire.

Si, comme la justice, la foi est aveugle; en revanche la critique historique a d'excellents yeux, et quand, le flambeau de la science à la main, elle parcourt le vaste champ de l'histoire, les racines des vieilles légendes résistent bien difficilement au souffle de cet aquilon d'un genre tout nouveau.

Combien de prétendus saints l'impitoyable et savant abbé Jean de Launoy n'a-t-il pas fait descendre de leur piédestal? On l'appelait le *Dénicheur de saints.* A combien de martyrs supposés Henri Dodwell, par sa dissertation *De paucitate martyrum,* n'a-t-il pas enlevé cette brillante auréole, appelée la couronne du martyre?

Voici, à leur tour, six mille six cent soixante-six soldats chrétiens qui doivent aller rejoindre leurs illustres devanciers de la trop fameuse *Légion fulminante.*

Aucun historien n'en a parlé, avant Grégoire de Tours, au VIe siècle. Ni Sulpice Sévère, ni Zosime, ni Ammien Marcellin, ni Paul Orose n'en ont soufflé mot. On trouve même dans Eusèbe Pamphile, le père de l'histoire ecclésiastique, une preuve négative accablante, à l'encontre de cette atroce légende : il parle de très nombreux martyrs à cette époque; mais il a soin d'observer qu'il y en eut fort peu parmi les gens attachés au métier des armes.

Eût-il dit cela si, au IVe siècle, on eût entendu parler du massacre de toute une légion chrétienne, sous le règne et par l'ordre de Maximien?

Quand il fut bien établi que la légende, rapportée dans tous les martyrologes, jusqu'au XVIIe siècle, ne pouvait être antérieure au VIe, on tenta les derniers efforts pour se procurer un autre témoignage, et l'on découvrit enfin, à la Bibliothèque du Roi (aujourd'hui Bibliothèque Nationale), un martyrologe manuscrit dont on n'indique pas la date, mais dans lequel on prétend reconnaître le véritable texte de saint Eucher, évêque de Lyon, au Ve siècle.

Nous ne saurions accorder à ce seul témoin une autorité suffisante pour nous convaincre.

Il écrit *cent trente-deux ans après l'événement,* et ne s'appuie que sur des on-dit.

Quant aux nombreux ossements que les moines d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice) présentent comme de précieuses reliques, nous trouvons qu'il était trop facile d'en recueillir bien davantage encore, dans un défilé dont les Romains avaient fait un cimetière, et qu'ont dû franchir de nombreuses légions, au prix des plus sanglants combats.

Non, cela ne se soutient pas, et, malgré les très savantes recherches de Pierre-Joseph de Rivaz *(Eclaircissements sur le martyre de la légion thébaine;* Paris 1779, in-8°), nous préférons nous en tenir aux indications du plus vulgaire bon sens.

Nous voulons bien que le culte de saint Maurice se soit établi, en Valais, vers la fin du IVe siècle; mais il s'agit de savoir quel est le saint Maurice dont il est ici question.

Eh bien! il nous paraît tout simple d'admettre qu'au début, on n'a honoré, dans le monastère de ce nom, que le saint Maurice, tribun militaire dont parle Théodoret, et qui souffrit le martyre, à Apamée, en Syrie, avec soixante-dix de ses soldats, par l'ordre de Maximien.

C'est déjà bien assez comme cela! Au moins avons-nous ici le témoignage d'un véritable historien, contemporain de l'événement.

Ajoutons qu'à une époque où les langues orientales étaient peu connues dans les Gaules, et où l'on commençait à répandre, dans ces contrées, de très nom-

breuses versions latines des historiens grecs, tels que Eusèbe Pamphile, Théodoret, Philostorge, etc., etc., un scribe valaisan a fort bien pu, de très bonne foi, lire et écrire *Agauna* pour *Apamea,* puis, multipliant par cent le nombre des victimes d'Apamée, supposer tout simplement le massacre de six à sept mille soldats chrétiens, alors que l'empereur Maximien n'en avait fait périr que soixante et onze.

Voilà ce qui nous paraît vraisemblable, et c'est sans crainte que nous livrons cette hypothèse à l'appréciation des sincères amis de la vérité historique.

En tout cas, le saint Julien de Maurienne est apocryphe, en tant que compagnon de saint Maurice, ayant appartenu à la légion thébaine.

Bn DE PONNAT,
Bibliothécaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Ainsi qu'il a été dit dans la précédente livraison de la *Revue*, la lecture de ce mémoire a donné lieu à des observations de la part de MM. les abbés Ducis, Brand et Tremey, observations qui seront développées au Congrès de l'année prochaine. — ***Note du Comité de rédaction.***

LES EAUX THERMALES DE BONNEVAL-LES-BAINS ET LES EAUX GAZEUSES DES GLACIERS

A BOURG-SAINT-MAURICE (SAVOIE).

La commune de Bourg-Saint-Maurice qui avoisine le Mont-Blanc et le Petit-Saint-Bernard, possède deux sources minérales précieuses, inconnues hors de la Tarentaise : les eaux thermales de Bonneval et l'eau gazeuse des Glaciers ; le premier de ces hameaux porte aujourd'hui l'épithète de Bains, nécessaire pour le distinguer de deux autres localités du même nom en Savoie.

I

Les Romains ont probablement utilisé les eaux de Bonneval, d'après une inscription publiée par M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie [1], puisque l'empereur L. Aurélius Verus avait fait rétablir le bain public inondé par les torrents de la localité, avant l'an 168.

Pendant l'occupation française du pays de 1703 à 1713, l'intendance militaire française délivrait des bons aux officiers, pour leur entretien aux bains et pour la nourriture de leurs chevaux [2].

Ces eaux inspiraient, en 1802, une sollicitude spéciale au docte médecin Ch. H. A. Despine, d'après le rapport que m'en fit, en 1872, son fils Constant, qui s'y intéressait également beaucoup. M. le docteur Guilland, père, m'écrivait dernièrement que ces eaux méritent qu'on les rende abordables, et qu'on les fasse connaître.

Dans sa statistique du Mont-Blanc [3], Lelivec annonçait que l'humanité en recevrait un grand secours.

Ces vœux sont aujourd'hui réalisés par l'établissement balnéaire, créé, depuis une année, par M. Laurent, le propriétaire actuel, qui a bâti, et qui tient dans le voisinage des Bains, un café-restaurant et dans le village des chambres meublées, comme de coutume.

Le captage heureux des sources [1] a doublé le volume des eaux, qui donne plus de douze cent mille litres par jour, et il en a élevé la thermalité de 35 à 38° centigrades. Douze cellules bien aérées et très commodes, contenant 16 baignoires, avoisinent une salle d'attente, fort utile pour le climat, et à cause du voisinage du torrent, aujourd'hui digué.

Dans une notice sur les eaux de Bonneval-les-Bains, M. le docteur Laissus [2], inspecteur des eaux de Salins et de Brides, dit que les eaux de Bonneval « ont aujourd'hui leur place marquée dans la carte thermale de la Savoie. »

Il ne manqne à ces eaux, me disait le regretté chimiste de Chambéry, M. C. Calloud, que les *faveurs de la renommée étrangère.* D'abord il les reconnut salines, sulfatées, chlorurées, ferrugineuses, légèrement sulfureuses, arséniquées et sulfhydratées. Leur saveur est styptique et leur vertu tonique.

Ces eaux chaudes sont réellement puissantes contre les rhumatismes, les sciatiques, les névralgies, les maladies de la peau et du sang. Leur puissance même exige les conseils d'un médecin, surtout prises en boisson, car jusqu'à ce jour, elles n'ont été utilisées qu'en bains ou en lotions anti-névralgiques. Elles sont depuis peu recommandées en boisson, mais coupées avec du vin et comme toniques.

Le voisinage des trois stations thermales de la Tarentaise et la vertu spéciale de chacune de ces eaux leur procure un mutuel secours. Seules les eaux de Salins [3], qui sont des eaux de mer thermales uniques en Europe, nous vaudront, à cause de l'affluence croissante des étrangers, un plus grand établissement et un chemin de fer, aussi bien qu'à Plombières.

Certaine analogie des eaux de Bonneval-les-Bains avec celles d'Aix-les-Bains en feront une annexe, avantageuse pour Brides et Salins, malgré le site élevé (640m) mais pittoresque de Bonneval, au pied occidental du Petit-Saint-Bernard. La guérison fait bien vite oublier les inconvénients de la montagne et apprécier son air pur. On y voit au reste, couler, à côté du lait [4] les eaux chaudes et les eaux gazeuses naturelles des glaciers, dont il me reste à donner une notice succinte.

II

Les eaux gazeuses naturelles des Glaciers sont ainsi nommées parce qu'elles avoisinent un village plusieurs fois séculaire, situé sous l'emplacement des glaciers aujourd'hui disparus. Il occupe le centre d'un petit vallon alpestre dépourvu de bois aujourd'hui, à 10 ou

1 *Questions Archéologiques sur les Alpes de Savoie* p. 145.

2 L'instituteur de Versoie, M. Mengeon, possède des bons, délivrés par l'intendance militaire française, vers 1711, lesquels n'ont pas été remboursés à ses ancêtres avant le départ de la troupe.

3 *Journal des Mines,* 1806. Bibliothèque de M. le baron Duverger à Moûtiers.

1 Nous ne parlons pas ici de la source de 20 à 25° centigrades sur la la rive droite, presque en face du confluent des deux ruisseaux, ni de celle *vitriolée,* qui sourd entre cette dernière et les *Eaux rousses.*

2 *Notice sur Bonneval...* Bourg-Saint-Maurice 1878. — Extraite des *Mémoires de l'Académie de La Val d'Isère.*

3 Plus de 5 millions de litres par jour.

4 Le hameau de Bonneval dépend de la paroisse de Versoye, section du Bourg-Saint-Maurice. Or Versoye, en patois Versouya, vient des mots *Var* qui signifie *eau,* et *souya* qui signifie *traite du lait,* c.-à.-d , cette eau imite la traite du lait dans sa chute et dans son cours. Elle passe au grand *Passeu* (passoire) reçoit l'eau du *grand colice* (*couloir*) de Beaupré, et enfin, à Bonneval, les cascades de Pis-de-Vache ! L'eau de la Versoya, Versoie près d'Allinges, imite le goût du lait... et rafraîchit comme lui.

12 kil. en amont de Bonneval. On y rencontre de magnifiques pâturages et des demeures bien bâties pour le pays, auxquelles fut donné le nom de *La Ville,* à 1,800 mètres d'altitude.

On aborde ce hameau, pendant l'été et l'automne, au nord par le col des Fours (2690), au levant par le col de la Seigne (2472), l'Allée-Blanche, le lac Combal et Courmayeur, au couchant par le col du Bonhomme (2480), au midi par le Chapieu (1553), auquel on arrive par Beaufort, Roselen, le *plan de la Laie* et plus habituellement par Bonneval-les-Bains (1040), par le Bourg-Saint-Maurice, sur la route du Petit-Saint-Bernard.

Pour se rendre à la source, le touriste prend pour point de départ la Chapelle; de là remontant le torrent, il trouve un petit pont voûté qu'il ne franchit pas, mais d'où il aperçoit une mare d'eau roussâtre et un dépôt fort apparent d'oxide de fer, duquel jaillit un filet de deux centimètres de diamètre. C'est l'eau froide naturelle, gazeuse, crénatée, laxative ou légèrement purgative. La source primitive est plus haut dans la prairie, d'après le témoignage de l'ancien propriétaire, M. Gontard, qui m'assurait, en 1868, qu'on ne buvait que le résultat d'un drainage opéré par lui-même, soit pour éviter le piétinement de la récolte, soit pour obtenir le desséchement du sol.

Le sort de ces eaux dépend donc d'un nouveau captage intelligent, qui peut doubler ou tripler leur volume et leur valeur thérapeutique. Elles varient de 10 à 14° centigrades de chaleur.

Leur avenir dépend de la station thermale de Bonneval-les-Bains, dont les eaux plus dépuratives que purgatives, feront apprécier les eaux gazeuses purgatives des glaciers.

D'après la publication de M. le docteur Laissus fils sur Salins [1], M. Ch. Calloud donne les indications suivantes sur les eaux des Glaciers : température 14° centigrades. Terrain : lias, schistes. Minéralisation : sulfates de chaux, de soude et de magnésie, bicarbonates de soude et de chaux, crénate de fer.

Le chimiste la qualifia d'abord d'eau séléniteuse, ferrugineuse et crénatée. Le sulfate de chaux figure pour les trois quarts de la minéralisatlon saline. Le poids des sels anhydres est de 1 gramme 830.

Elles seraient très gazeuses et diurétiques. Le fer en grande partie combiné avec l'acide crénique se conserve en solution dans ces eaux, ce qui n'a pas toujours lieu, quand il est combiné avec l'acide carbonique. Une nouvelle expérience a donné pour résultat: sulfates de chaux, de magnésie, de soude —deux tiers; bicarbonates de chaux, de soude, chlorure de sodium, silice, crénate de fer — un tiers. Dans une lettre, l'auteur de cette analyse m'annonce que la minéralisation de ces eaux est presque toute formée de sels sulfatés, ce qui les lui fit ranger dans la classe des eaux salines. « Il est vrai, dit-il, que cette minéralisation saline n'est pas très forte, car elle n'est que de 1 gramme 830 milligr. pour *mille* grammes d'eau ; mais le sel dominant est le sulfate de chaux ; ceux de magnésie et de soude sont en minime quantité. Il y a aussi du crénate de fer et même je les soupçonne légèrement arsénicales, comme toutes les eaux minérales alpines charriant du fer. »

1 *Salins*, par M. le docteur Laissus fils, page 34.

Analogie, Vertu, Guérisons.

Le pétillement de ces eaux à la source supérieure, leur donne de l'analogie avec celles de Vichy, de Seltz, de Vals, mais on ne peut les comparer vraiment, selon M. Calloud, qu'à leurs voisines, celles de Courmayeur dites *Eaux de la Victoire*. M. Despine les croit supérieures à celles-ci [1]. M. le docteur Laissus, père, pense qu'elles remplaceraient avec avantage pour la Tarentaise, les eaux d'Evian et de Saint-Alban. De l'analogie à l'emploi, le pas d'essai est facile. On les coupe utilement et agréablement avec du vin.

Nous conclurons d'ailleurs avec M. le docteur Laissus fils, inspecteur des Eaux de Brides et de Salins, « *que ces eaux éminemment digestives mériteraient* « *certainement d'être popularisées, et pourraient* « *remplacer avantageusement les eaux de table de* « *Saint-Galmier.* » M. Calloud ne leur trouvait pas de rivales pour la qualité rare de conserver leur propriété, malgré le transport.

Voici sa dernière appréciation : « Leur richesse en gaz acide carbonique *libre* les rend agréables à boire, passantes et bienfaisantes, c'est ce qui fera leur réputation; mais minéralogiquement parlant, bien que reconnues pour diurétiques, on ne leur trouve pas les qualités spécialement digestives et absorbantes, apanage des eaux principalement minéralisées par les carbonates alcalins et terreux. C'est la présence heureuse du gaz acide carbonique libre qui fait leur mérite, et, sans lui, elles seraient lourdes et même très purgatives. Si elles étaient plus chargées en sels sulfatés, elles ressembleraient plutôt aux eaux salines gazeuses purgatives de Sedlitz, d'Egra, d'Epsom. Elles représenteraient alors une fortune considérable. La réputation de ces eaux dépendra d'un nouveau captage, puisque la vraie source n'est pas captée, ni analysée, et que d'ailleurs mes jugements portent sur de l'eau transportée dans des conditions défavorables pour une sérieuse analyse. »

Il appartient à la Faculté de médecine de préciser les vertus curatives, le mode d'emploi de ces eaux, mais il faut aussi lui fournir les éléments de son étude ; or, parmi les guérisons attestées figurent celles des inflammations d'intestins, des aigreurs d'estomac, des lourdeurs de tête provenant d'un prompt travail après les repas, de la respiration d'un air vicié. Ainsi l'instituteur actuel de Versoie a retrouvé la voix et l'appétit par l'usage des eaux gazeuses. Ses deux oncles, robustes vieillards octogénaires, déclarent avoir bu à la source cachée et lui attribuent leur forte santé. Des dames du pays, qui faisaient auparavant usage de l'eau de Vichy, de Saint-Galmier, ont donné leur préférence aux eaux gazeuses des Glaciers.

Une provision annuelle est faite dans le chef-lieu du Bourg-Saint-Maurice par M. Henri Miédan.

L'eau des Glaciers à domicile.

On sait que l'eau ordinaire exposée à l'air libre s'évapore. Au bout de quelques mois, la plupart des eaux en flacons débouchés ou non, finissent par se troubler. On voit apparaître un précipité ferrugineux ou à leur surface une espèce de végétation verdâtre, dans laquelle le microscope pourrait découvrir des

1 *Promenades en Tarentaise*, p. 37.

animalcules qui ont la propriété de décomposer l'acide carbonique en dissolution, en fixant son carbone et en dégageant son oxygène. L'expérience faite sur les eaux des Glaciers a donné un résultat opposé ; le gaz acide carbonique s'est conservé libre, d'où l'on peut conclure que ces eaux peuvent se transporter à demeure.

Les eaux gazeuses des Glaciers viendront un jour, nous l'espérons, trouver à domicile ceux que leurs fonctions ou leurs infirmités en éloignent. Agréables à boire, quoique amarescentes, pures ou coupées avec du vin, elles conviennent aux hommes appliqués à l'étude, dont la digestion est lente. Sauf l'avis des disciples d'Esculape, elles seront utiles dans les maladies chroniques qui fatiguent les organes abdominaux. Mais les frais de transport actuels en élèveront le prix au-dessus de celui de leurs similaires, tant que le chemin de fer en sera trop éloigné.

La Chapelle des Glaciers.

On demandera naturellement depuis combien de siècles les glaciers ont mis à jour, en se retirant, cette source précieuse ? La seule réponse que je puisse donner, m'est fournie par une visite pastorale du 23 juillet 1653. Mgr Benoît Théophile de Chevron Villette constatait que la chapelle des Glaciers était fort ancienne, environnée d'un cimetière, munie d'antiques fonts baptismaux. On y célébrait la sainte messe pendant trois mois de l'été en alternant la célébration dans la chapelle des Chapieux depuis le 24 juin jusqu'au 14 septembre.

Cette fonction était déjà à la charge du Recteur de l'hôpital du Bourg (fondé de nouveau en 1358, par Marguerite Flandin, veuve d'Antoine Ferrier).

L'ancien oratoire de style roman a été reconstruit en style moderne, en 1857, par la famille Rullier de Crousaz, propriétaire de la montagne voisine dite Les Lanchettes.

La chapelle des Chapieux, sa voisine, porte également des traces de haute antiquité. Elle fut construite ou reconstruite, selon la tradition, par les religieux de Saint-Maurice d'Agaune, qui ont laissé au pays le culte de saint Sigismond contre la maladie de la pierre. La vieille statue du saint orne encore la porte d'entrée de la chapelle dédiée à saint Jacques d'Assyrie, premier apôtre certain des Ceutrons, dès 380.

M.-A. TREMEY.

DE LA LOTTE D'EAU DOUCE VIVIPARE ET DE LA PÉRIODE D'INTERDICTION DE LA PÊCHE

La lotte d'eau douce, *gadus lota* de Linnée, Cuv., Lacép., Bloch, etc., famille des Gadoïdes de Cuvier, est considérée par la plupart des auteurs comme ovipare, et quelques-uns émettent l'avis qu'elle est quelquefois vivipare.

Lacépède, page 94, tome II, Furne 1844, dit : « On a écrit que dans quelques circonstances la lotte était vivipare, c'est-à-dire, que les œufs de cette espèce de gade éclosaient quelquefois dans le ventre même de la mère, et par conséquent avant d'avoir été pondus.

« Cette manière de venir à la lumière... supposerait dans ce gade un véritable accouplement du mâle et de la femelle, et lui donnerait une nouvelle conformité avec l'anguille. »

Diverses fois, notamment le 14 mai 1878, j'ai trouvé dans le ventre d'une lotte une quantité de petites lottes vivantes, ayant un centimètre de long, la tête allongée comme celle du brochet, 2 nageoires pectorales, 2 dorsales à la suite l'une de l'autre peu séparées, une anale. Les yeux et les nageoires se détachaient en noir sur le corps blanchâtre et transparent, les petites lottes nageaient en se repliant et en s'étendant à droite et à gauche, un peu à la manière des puces d'eau.

J'ai mis quelques-unes de ces petites lottes dans un aquarium, je n'ai pu ensuite en retrouver vestige ; leurs corps peu consistants ont dû s'aplatir sur les coquillages et cailloux du fond.

Période d'interdiction de la pêche.

La période du frai de la lotte est de décembre à la fin de mars, mais par exception l'on trouve quelques lottes dont le frai se retarde beaucoup. Répondant à une observation d'un pêcheur de Talloires, par une lettre du 30 mai 1872, M. le Préfet de la Haute-Savoie dit qu'il n'est pas possible d'introduire aucune modification aux prescriptions du 25 février 1868 qui fixent pour la lotte l'interdiction de pêcher du 15 avril au 15 juin.

Il est présumable que l'on assimile la lotte d'eau douce à ses congénères, les gades, et surtout aux gades morues, dont la pêche n'est profitable qu'en hiver.

Par lettre du 22 février 1876, M. le Préfet promet de s'occuper de la question de pisciculture que je lui ai soumise en envoyant des lottes en pleine gestation.

Pour ne pas changer les époques usuelles des interdictions de pêche, il serait désirable que l'interdiction de la pêche de la lotte fût comprise dans la période des salmonidés (truites) d'octobre à fin février, et non du 15 avril au 15 juin, époque où la lotte fraie le moins.

L'on accuse la lotte de détruire les œufs de poissons. Elle vit beaucoup de larves d'insectes aquatiques ; et lors même qu'elle mangerait quelques œufs de chevêne, il n'y aurait pas grand mal. Elle ne peut manger les œufs de truite, qui se déposent dans le haut des rivières et non dans le lac. Quant aux œufs de perche, ils sont en rubans attachés aux herbages, par conséquent difficilement attaquables par les lottes.

Conclusions : la lotte est un excellent poisson qu'il est utile de propager.

La lotte est sûrement quelquefois vivipare.

L'interdiction de la pêche de la lotte doit avoir lieu à l'époque de l'interdiction de la pêche de la truite et non à l'époque de l'interdiction de la pêche des cyprins.

JEAN-BAPTISTE POULET.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

LA PEINTURE ALPESTRE

UN TABLEAU A 1,800 MÈTRES D'ALTITUDE

(Suite et fin)

On ne saurait se figurer quelle large place un homme, comme le père Clavel, peut occuper dans le monde déshérité des lapiaz. Lui manquant, tout nous faisait défaut. Dans les fourmilières de la plaine, un

homme peut facilement en remplacer un autre. Il n'en n'est pas de même dans ce désert rocheux, celui qui l'habite doit en connaître les moindres ressources. Il doit savoir, où gisent les pins morts qui alimenteront son foyer, où se trouve la caverne qui fournit la glace destinée à être fondue au soleil, pour servir de boisson aux hommes et aux animaux ; il doit, sous peine d'accident, avoir une connaissance minutieuse de tous les sentiers, de tous les dédales, de tous les gouffres et précipices qui les environnent.

Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut se diriger et conduire avec sûreté le voyageur qui traverse ces lieux inhospitaliers. Il est un lien en quelque sorte obligé entre eux et le touriste.

Nous gagnâmes de bonne heure le fenil qui devait nous tenir lieu de dortoir. Le vent soufflait avec violence à travers les bardeaux de la toiture. Nous avions de la peine à nous prémunir contre les atteintes du froid. Il nous manquait la chaude couverture de laine, que le père Clavel avait l'habitude d'enlever de son lit, pour l'étendre lui-même sur ses hôtes, comme un père attentif l'aurait fait pour ses enfants.

Mon sommeil agité fut troublé par un mauvais rêve. Je songeais qu'un ouragan terrible emportait le chalet vers l'abîme dont il n'est en réalité séparé que de quelques mètres. Le père Clavel faisait des efforts surhumains pour le retenir au moyen d'une corde enroulée autour de son poignet. Je cherchais, mais en vain, à sortir du fenil. J'étais retenu dans le foin par une force invincible. La corde se rompt... Je me sens rouler avec le chalet dans le vide, je bondis de rocher en rocher ; j'étais sur le point de toucher le fond ; j'allais me briser sur la pointe d'un roc lorsque je me réveillai. Il était temps, j'étais brisé par l'émotion. L'aube commençait à blanchir les solives de notre dortoir. Nous devions faire une chasse aux tableaux, avant le lever de l'aurore. Le signal du départ est donné ; chacun se lève en trois temps et quatre mouvements. Deux guides s'emparent des chevalets, cartons et appareils photographiques. Le chantre Verjus reste au quartier général pour garder les vivres et entretenir le feu sacré. Nous suivons les ondulations tourmentées du sentier qui longe la croupe gazonnée du Parmelan du côté du Midi. Au lieu du gazon ras dont elle était habituellement couverte, elle étalait un duvet herbeux constellé de fleurs éblouissantes de fraîcheur. Le guide Panisset nous explique que cette abondance relative d'herbe et de fleurs est due à l'absence des bestiaux, surtout des moutons ; lesquels tondent même les fleurs qui se blottissent dans les creux des rochers pour s'abriter contre le vent. Il y aurait là, dit-il, de quoi engraisser plusieurs douzaines de moutons... Nous ne nous attendions guère à cette conclusion essentiellement pratique, qui nous arrivait brusquement au moment où nous admirions ce riche écrin de fleurs enchâssé par des rebords rocheux ; mais, comme le fait très-justement observer M. Nanche : En toute chose, il faut considérer la *faim*.

M. Nanche qui marche à l'avant-garde, nous signale du côté du Nord un motif de tableau. Nous voyons les lapiaz descendant vers la vallée de l'Arve, avec l'apparence d'un fleuve pétrifié ; des donjons de rochers sur le bord du fleuve et la nappe ardoisée du Léman, limitée dans le lointain par la chaîne du Jura.

En avançant vers le Sud, nous relevons un second motif. Ce sont des coupes hardies de rochers revêtus de pelouses fauves, avec des perspectives un peu plongeantes sur les montagnes mouvementées du lac d'Annecy et sur les glaciers de la Vanoise et de la Maurienne.

Après trois quarts d'heure de marche dans la même direction, nous nous arrêtons devant un troisième sujet de tableau qui, de prime abord, conquiert tous les suffrages. Le point de vue est situé sur le sentier qui conduit au passage du Grand-Pertuis, à peu de distance de l'abrupte rocher où Eugène Süe saisi par le vertige et l'admiration, et n'osant s'aventurer dans le dédale des lapiaz, était resté plusieurs heures à contempler cette étrange nature, évoquant les noms des grands paysagistes qu'il croyait capables de rendre la profonde impression qu'elle lui causait.

Nous nous installons sur une petite éminence. Tout près de nous, un robuste gazon étale ses plis onduleux semés de grandes feuilles glauques de gentianes et de fleurs humides de rosée. Quelques troncs de pins blanchis par les années, morts de vieillesse, gisent sur les pentes gazonnées, à moitié ensevelis sous les feuilles des valérianes. A quelques pas en face de nous se dresse un rocher gris, en forme de pelvan. Il est surmonté d'un groupe de pins verts qui résonnent comme une harpe éolienne, sous le souffle du matin. Il forme, avec deux étages de rochers adossés à un tertre qui surgit à notre droite, un étroit et sombre défilé qui va se perdre dans les pentes précipiteuses du Pertuis. A notre gauche, un mur de calcaire ruineux, d'un gris bleuâtre, élève ses assises crénelées, couronnées de genièvres, de rhododendrons et de pins échevelés. Au-dessous de la dépression d'un massif central, nous découvrons les flots tumultueux de la mer de rochers, qui déferlent comme la marée montante sur les flancs d'une montagne couverte de pâturages. Derrière ce premier gradin se cache à moitié une seconde montagne tachée de sapins mêlés de clairières. Plus loin, la chaîne des Aravis découpe ses arêtes chauves et dentelées sur l'argent mat des flancs du Mont-Blanc. Le géant des Alpes apparaît dans toute sa magnificence, avec ses vastes épaulements, avec sa croupe de névés et de glaciers, jalonnée de pyramides de granit. Elle monte par ressauts des limites de la Suissse jusqu'à la cime qui se projette dans le ciel, et descend, par une série de gigantesques arceaux, vers les confins de l'Italie.

L'aurore inonde l'orient de ses lueurs rougeâtres. L'aiguille verte est entourée d'une auréole incandescente qui fait pressentir le soleil. Voilà qu'il lance ses premiers rayons sur les sommets les plus élevés. C'est le moment solennel de l'effet que le peintre veut saisir, il court à sa palette comme à un incendie, et jette sur la toile les nuances fugitives du prisme qui illuminent le ciel et les glaciers.

C'est avec ces teintes recueillies à la hâte, un dessin d'après nature et quelques photographies que M. Cabaud a composé un tableau, représentant une vue prise à 1,800 mètres d'altitude.

Toutes les lignes générales et tous les détails que nous venons d'indiquer, se retrouvent dans cette toile partagée en deux zones inégales d'ombre et de lumière.

La première comprend les gazons, les roches des plans les plus rapprochés, les vagues ardoisées du second plan de la mer de rochers, l'amphithéâtre des montagnes secondaires, conservant chacune leur couleur locale, sous la transparence grisâtre du voile crépusculaire dont elles sont enveloppées.

Les flancs du Mont-Blanc, les contreforts du côté de l'Italie sont plongés dans la pénombre gris bleuâtre du matin. — Tout le reste du sommet de la chaîne est illuminé.

L'Aiguille-Verte, les glaciers qui la précédent, sont noyés dans une atmosphère embrasée.

De ce foyer jaillissent des jets de lumière vermeille qui glissent sur les croupes neigeuses, se brisent contre les aiguilles, caressent les dômes, s'éteignent sur les pentes des escarpements et s'irradient dans le ciel où ils se fondent en nuances verdâtres. Quelques légers nuages dorés flottent au-dessus du Mont-Blanc, et accusent la profondeur des espaces célestes.

On pourrait croire que cet entassement de rochers verticaux, de roches horizontales crevassées de montagnes étagées les unes au-dessus des autres, produit une confusion écrasante qui trouble le spectateur.

Il n'en est rien. Tout cet ensemble peut être embrassé d'un seul regard. Chaque massif, nettement déterminé, s'enlève sans dureté par la dégradation de ton qui convient à son rang. Rien de heurté, rien de bizarre dans ces monts successifs dont les courbes légèrement festonnées tombent dans des vallées dont on devine la profondeur. Le Mont-Blanc qui, vu de trop près, ressemble à une cathédrale de marbre blanc, hérissée de contreforts et de clochetons, acquiert, par l'effet de l'éloignement des formes plus simples, plus nobles, d'une ampleur plus plastique. Il est grand sans être phénoménal.

Bien que les anneaux de sa chaîne ne soient pas représentés dans tout leur développement, et précisément à cause de cela, il acquiert une importance plus considérable.

Le spectateur circule librement dans le labyrinthe rocheux de l'avant-scène. Après avoir traversé à pied sec, la mer de rochers, il s'élève, sans effort, de gradins en gradins, de montagnes en montagnes jusqu'aux confins de la terre, jusqu'à la cime lumineuse du Mont-Blanc, d'où il peut prendre son vol, sur les ailes de l'imagination, dans les profondeurs de la voûte céleste.

Quel contraste ! quelle poésie dans cette mer pétrifiée sortant du chaos de la nuit, dans ce monde primitif se reposant, dans le calme et le silence, des convulsions qui l'ont agité au premier âge du globe, dans cette fête du soleil sur les sommets glacés, dans cette union de la terre et du ciel sous un voile de vapeurs empourprées !

Ce spectacle serait-il réellement moins intéressant, moins artistique que la vue d'une mare ou d'un étang ombragé de saules écimés, et dans lequel on croit entendre croasser des grenouilles ?

Le tableau de M. Cabaud vigoureusement dessiné, largement peint, d'un coloris, d'un effet puissant, est empreint d'un remarquable caractère de sauvage grandeur.

Il renferme les éléments essentiels d'une composition artistique : unité et variété de formes et de couleurs, harmonieuse ordonnance, heureuse dégradation des plans, intérêt croissant et concentré, riche luminaire, poésie.

Est-ce à dire que nous considérions le tableau de M. Cabaud, comme le type du paysage alpestre, comme une œuvre irréprochable ? — Non.

Le champ de ce genre de paysage est vaste et diversifié, et les chefs-d'œuvre dans tous les genres sont rares. M. Cabaud ne nous a montré dans la mesure de ses forces, qu'une station de l'espace à parcourir. Nous avons simplemeni voulu constater que ce peintre, qui a déjà exposé à Paris plusieurs vues des Alpes, a fait une œuvre réussie, une œuvre originale pouvant concourir à la démonstration de notre thèse : La nature alpestre est réellement susceptible d'entrer dans le domaine de l'art.

Nous n'avons pas du reste été seul à concevoir cette opinion en présence de ce tableau qui rend d'une manière vraie et énergique la sensation que nous avons éprouvée en présence du modèle. Tous ceux qui l'ont vu, peintres et amateurs ont été plus ou moins vivement impressionnés. Un paysagiste suisse a trouvé qu'il lui rappelait certaines pages de Calame. Un peintre de Paris a oublié, en le contemplant, l'axiome que la peinture alpestre est impossible.

Les personnes qui ne connaissent le lever de l'aurore que par le souvenir de la Déesse qui ouvre les portes de l'Orient avec ses doigts de rose, estimeront que la coloration de l'Aiguille-Verte et de la cime du Mont-Blanc est trop exaltée. Il ne serait même pas étonnant qu'elles ne prissent les chaudes teintes du lever du soleil pour un effet de soleil couchant. Nous dirons à cet égard qu'à la hauteur de 1,800 à 2,000 mètres l'illumination du matin, dans certaines conditions atmosphériques, est souvent presque aussi vive que celle du soir.

L'artiste doit avoir le droit de choisir ses effets à la seule condition qu'il les prenne dans la nature.

On peut adresser un reproche plus fondé à l'œuvre que nous avons analysée. Il n'y a pas de figure. Elle manque donc de cet intérêt que la nature brute emprunte à la présence des êtres vivants ; elle n'a pas un point de comparaison connu, nécessaire pour se rendre compte de la grandeur relative des masses.

L'artiste avait introduit dans son paysage un ours, qui sortait de la caverne béante du rocher central. Ce personnage, qui avait le malheur d'être le portrait vivant de l'ours empaillé du Musée d'Annecy, attirait l'attention plus qu'il ne convenait sur son individualité ; il troublait la sérénité de cette nature intéressante par elle-même. Quelques coups de pinceaux ont fait rentrer l'ours dans les profondeurs de la caverne, et le site est resté veuf de toute espèce de personnage.

Malgré la lacune que nous venons de signaler, la Société alpiniste d'Annecy aurait été très-désireuse de posséder cette représentation vraie d'une montagne dont elle apprécie la sévère beauté. Ses modestes ressources ne lui permettant pas d'acquérir le portrait, elle a acheté l'original, c'est-à-dire tout le sommet du Parmelan, appartenant à la famille Clavel, — 12 hectares de pâturages et de rochers, — moyennant la modique somme de 800 francs.

Différents motifs l'ont déterminée à faire cette acquisition, nonobstant les difficultés qu'elle présentait : la crainte que la succession du père Clavel ne tombât

dans les mains de pâtres inhospitaliers, les inconvénients de bâtir sur la propriété d'autrui, peut-être aussi le secret désir de pouvoir chanter en face du Parmelan les vers connus :

D'ici *je vois mon* beau domaine
Dont les créneaux touchent le ciel.

On dit que la propriété est un des plus solides fondements des Sociétés. Il serait à désirer, à ce point de vue, et sous beaucoup d'autres rapports, que le Club Alpin Français fût légalement autorisé à devenir propriétaire.

En attendant, la sous-section d'Annecy va renouer le fil de ses projets, brisés par la mort du père Clavel.

M. Mangé, l'architecte décorateur des fêtes d'Annecy, a préparé le plan d'un chalet pour le Parmelan, destiné à abriter les peintres qui seraient tentés de faire des tableaux de la nature alpestre, à 1,800 mètres d'altitude.

C. DUNANT.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 15 septembre 1879.

M. Halanzier n'a pas voulu rester à l'Opéra jusqu'à l'expiration de son privilége, ce qui l'a dispensé de se mettre en règle avec son cahier des charges. Le 15 juillet, il a cédé la place au successeur que le gouvernement lui avait donné. Personne n'ignore que M. Vaucorbeil est soutenu par une grande compagnie financière ; c'est pour cela qu'on avait tant hésité à prendre une décision ; on craignait que les bailleurs de fonds n'eussent davantage d'autorité à l'Opéra que le gouvernement. Il y a cette différence que les bailleurs de fonds ont intérêt à ce que le théâtre marche bien, tandis que les personnages du gouvernement n'y ont pas un intérêt pécuniaire, et sont souvent trop portés à exercer une pression en faveur des gens qu'ils protègent pour des raisons plus ou moins bonnes.

M. Vaucorbeil aura le droit de se retirer avant l'expiration de son privilége si les pertes s'élèvent à 400,000 fr. et non pas à 100,000 fr. comme je l'ai dit dans ma dernière chronique. Nous sommes dans l'attente de ce qu'il fera pour relever le théâtre dont la situation longtemps incertaine n'a pu manquer d'être préjudiciable. On a publié la liste des artistes engagés par M. Vaucorbeil ; si nombreux qu'ils soient, ils ne sont pas suffisants ; en pareille circonstance, le nombre est la chose la plus facile. M. Vaucorbeil a commencé par nous donner une assez mauvaise représentation des *Huguenots ;* il a continué par une reprise plus soignée de la *Muette de Portici,* mais qui a mis en évidence le manque d'un fort ténor, capable de soutenir le répertoire ; la voix de Villant est trop fatiguée.

Les ouvrages nouveaux annoncés pour passer les premiers ne m'inspirent pas non plus une entière confiance. Après *Cinq-Mars* et *Polyeucte,* il est peu probable que le *Tribut de Zamora* de M. Gounod servira de pendant à son *Faust*. *Hamlet* de M. Ambroise Thomas n'intéresse pas assez le public en l'absence de Faure ; *Françoise de Rimini* sera-t-elle autre chose qu'une édition rembrunie de *Mignon ?* On a répété aussi que M. Vaucorbeil se propose de demander un opéra à Verdi ; en admettant que cela soit, rien ne laisse supposer que cet opéra vaudra mieux que *Don Carlos* ou *Aïda*. Dire que MM. Gounod et Verdi sont sur leur déclin, et que M. A. Thomas devrait s'en tenir à des opéras comiques, peut paraître trop dur ; il faut avouer cependant qu'il serait temps de demander les nouveautés à des compositeurs plus jeunes. Ce n'est pas de son plein gré que M. Halanzier avait monté le *Roi de Lahore* de M. Massenet ; raison de plus pour ne pas s'en tenir à des compositeurs qui semblent avoir dit leur dernier mot.

On a prêté bien des projets à M. Vaucorbeil ; on lui en a même attribué de trop absurdes pour avoir la moindre vraisemblance. C'est ainsi que plusieurs fois on lui a attribué l'intention de donner l'hiver prochain des concerts historiques. Cette invention a peut-être été provoquée par une clause insérée nouvellement dans le cahier des charges et reposant sur ce principe que l'Opéra doit être le musée de la musique. Il ne faut pas une grande sagacité pour voir que l'Opéra est un théâtre comme un autre, ayant pour but de faire des recettes en contentant le goût du public. Il est si peu un musée qu'il est incapable de donner une bonne interprétation d'un ouvrage ancien et d'un autre style que le répertoire courant, sans parler de l'exécution infidèle ou médiocre des opéras de Weber et de Mozart. Il ne pourrait même pas nous rendre l'interprétation d'*Alceste* de Gluck telle que nous l'avons vue, il y a environ dix-huit ans, sans que le public cependant montrât un goût bien vif pour cette tragédie lyrique. Si l'on reprenait *Armide* de Gluck, ce serait uniquement pour donner le rôle principal à Mlle Krauss ; encore la manière de chanter de cette artiste n'est-elle pas celle que réclame le style de Gluck. On a parlé aussi d'une reprise de *Fidelio* de Beethowen, sans doute parce que Mlle Krauss l'avait fait reprendre au Théâtre Italien, au temps où elle appartenait à ce théâtre.

L'Opéra Comique est toujours fermé pour cause de réparations ; il ne rouvrira pas avant le mois d'octobre. Je suis curieux de savoir quel prétexte M. Carvalho trouvera l'année prochaine pour se reposer pendant l'été, puisque la clôture annuelle du théâtre est presque devenue réglementaire, si abusive qu'elle soit.

La question du Théâtre Lyrique est toujours en suspens. MM. Husson et Martinet persistent à ouvrir l'Opéra populaire dans la salle de la Gaîté, au commencement d'octobre par *Guido et Ginevra* d'Halévy et *Lucie de Lamermoor* de Donizetti. *Lucie* a été donné pendant un certain temps à l'Opéra comme lever de rideau pour un ballet ; *Guido et Ginevra,* malgré des beautés musicales, a une intrigue trop sombre et trop t urmentée pour être resté au répertoire de l'Opéra ; nous l'avons revu au théâtre Italien avec des coupures auxquelles on sera bien obligé aussi d'avoir recours à la Gaîté.

Le projet d'un Opéra populaire municipal subsiste. Sur l'invitation de M. Turquet sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Conseil municipal a consenti à abandonner à la direction de l'Opéra populaire, sous forme de subvention, le prix du loyer et de l'éclairage de la salle lui appartenant, à la condition que l'Etat accorde pour le même but une subvention annuelle d'au moins 200,000

francs. Quoique la décision du Conseil municipal ait été prise quelques jours avant le vote du budget des théâtres par la Chambre des députés, personne n'a élevé la voix pour faire rétablir le crédit supprimé par la commission ; M. Turquet devra donc soumettre la question à la Chambre après la rentrée. Si la subvention est rétablie, toutes les difficultés ne seront pas encore levées ; la municipalité voudra certainement organiser le théâtre nouveau selon ses vues ; et elle ne se rend peut-être pas un compte exact des conditions d'existence d'un théâtre lyrique. Elle est disposée à installer l'Opéra populaire dans la salle du théâtre du Châtelet, en réservant la salle de l'ancien Théâtre lyrique au théâtre populaire dramatique qu'elle veut organiser conjointement avec l'Opéra populaire. Le choix de la salle du théâtre du Châtelet est motivé par ses dimensions permettant un grand nombre de places à bas prix.

Un ancien tenorino de l'Opéra comique, M. Leroy, a organisé des représentations lyriques au théâtre du Château-d'Eau ; elles paraissaient n'avoir pas été mal accueillies du public ; on dit qu'elles seront continuées dans une autre salle du voisinage. Cependant de pareilles représentations ne sauraient se prolonger longtemps sans une organisation régulière et solide.

Le théâtre Taitbout aussi va se rouvrir sous la direction de M. Vasseur, l'auteur de la musique de la *Timbale d'argent ;* on y donnera des opéras comiques et des opéras bouffes, sans chœurs. On ne saurait prévoir si la tentative réussira ; en tout cas elle peut être utile. Il n'est d'ailleurs pas probable que l'Opéra populaire municipal, si tant est qu'il soit établi, s'ouvrira l'hiver prochain ; la saison sera trop avancée quand on sera tombé d'accord sur l'organisation de ce théâtre.

Les Bouffes Parisiens ont fait leur réouverture sous la direction de M. Cantin, directeur des Folies Dramatiques, dont la fortune a commencé par la *Fille de Madame Angot*. Tandis que les Folies Dramatiques et la Renaissance donnent des pièces qui se rapprochent de l'opéra comique, les Bouffes préfèreront les pièces graveleuses, à en juger par *Panurge*. Si la musique de M. Hervé aidant, cela peut ramener aux Bouffes un certain public et leur rendre la prospérité, ce sera tant mieux pour le directeur.

Quant au théâtre qu'on a proposé d'établir dans les bâtiments agrandis du Conservatoire, je n'ai pas à en parler ; tout cela est encore à l'état de projet, et en tout cas, par la force des choses, ce ne sera qu'une salle d'exercices plus grande et jamais un véritable théâtre. Il se passera d'ailleurs plusieurs années avant que les projets d'agrandissement soient exécutés. En attendant, le Conservatoire persiste dans ses habitudes et sa routine, comme si tout était pour le mieux.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

—

La seule rivière de la Durance jette annuellement à la mer une quantité de matières fertilisantes dont la valeur équivaut à celle de tous les engrais que nous achetons à l'étranger ; et la masse de limons ainsi perdue pendant une période de 50 années représente environ celle des terres arables de tout un département de la France. Par là on peut imaginer ce que l'ensemble de nos fleuves enlève ainsi annuellement au territoire.

—

Si la langue celtique a laissé peu de traces dans la langue française, elle en a beaucoup laissé sur le sol de la France. Un très grand nombre de noms de lieux, de rivières, de forêts, sont dérivés de l'idiome de nos ancêtres, non sans avoir quelquefois singulièrement changé de forme en route

Cot, Coat, voulait dire en celtique la *forêt ;* ce mot, nous le retrouvons encore, non altéré en Bretagne : par exemple dans les Côtes-du-Nord, aux environs de Belle-Isle-en-Terre. Là, deux forêts se nomment *Coat-an-Nos* ou forêt de la Nuit, et *Coat-an-Nay*. Dans le Finistère, un petit fleuve s'appelle *Coat-Meret,* un petit ruisseau, tributaire de la Penzé, se nomme *Coat-Touldach.*

Ce *Coat,* ce *Cot,* les Romains en firent *Cotia ;* et de ce *Cotia* ou de ses dérivés sont venus les noms de Coucy, Cuise, Cuiseaux, Cuisance, Cuisery, Cuisiat, Cuiserey, Cuisy, Cuissy, Guise, Quincy, Choisy, Chessy, Crécy, Cressy, Chaource, etc , etc.

Ce même *Coat,* ou plutôt le mot *Coil,* qui se retrouve encore aujourd'hui en gaëlique sous la forme Coill, est devenu avec le temps le mot Goële ou Gouelle. On nomme ainsi un petit pays de Seine-et-Marne qui empiète un peu sur l'Oise et sur Seine-et-Oise, et dont le bourg principal s'appelle Dammartin-en-Goële.

Pour nous en tenir aux forêts, la forêt de Chaux, l'une des plus grandes de France, car elle a bien près de 20,000 hectares, entre le Doubs et son affluent la Loue, sur le territoire du Jura et un peu sur celui du Doubs, la forêt de Chaux, disons-nous, tire évidemment son nom du mot celte *Chod,* bois.

Quant à la forêt des Ardennes, qui fut jadis l'une des plus grandes de l'Europe, son nom, dit Alfred Maury, « paraît être dérivé de l'article celtique *ar,* et *dan, dean,* forêt. On doit faire observer toutefois, à l'encontre de cette étymologie, que l'article *ar,* dont l'ancienne forme semble être *ir,* se change en *an* devant le *d* et devant le *t ;* de sorte qu'on aurait dû dire *Andenne,* et non *Ardenne.* Aussi le savant Zeuss, dans sa *Grammatica celtica,* explique-t-il ce nom par le celte *Arddu,* haut (*Altior*). »

Et de fait, il y a en France une forêt d'Andaine, jadis beaucoup plus vaste, dans le département de l'Orne, à l'est de Domfront, à l'ouest de la Ferté-Macé, au nord de *Juvigni-sous-Andaine.*

—

On peut facilement imaginer que l'instruction publique en Sibérie laisse encore passablement à désirer. Et pourtant, le ministère a multiplié les avantages qui pourraient attirer les fonctionnaires de l'enseignement au delà de l'Oural. La retraite, qui ne s'obtient en Russie qu'après vingt-cinq ans de services, est accordée là-bas après quinze ans. Néanmoins les amateurs sont rares. Professeurs, médecins et juges n'ont qu'une idée, celle de s'enfuir le plus tôt possible. Malgré tout, le gouvernement persévère. Il vient encore d'ouvrir pour l'instruction secondaire deux gymnases de garçons, à Tomsk et à Omsk, et deux progymnases de filles, à Omsk et à Barnaoul. Cette dernière ville réclame encore une école professionnelle.

D'autre part, Pétropavlosk, Semipalatinsk et Kaïnsk demandent à cor et à cri des gymnases de garçons. Dès aujourd'hui, dans le seul gouvernement de la Sibérie Occidentale, le ministère de l'instruction publique peut citer avec orgueil 26 établissements d'enseignement secondaire, comprenant 3,800 élèves, et plus de 600 écoles primaires, avec une population de 14,000 garçons, et seulement, il est vrai, 2,200 filles. Et je ne parle pas ici des maisons d'instruction fondées pour civiliser les nomades, c'est-à-dire une vingtaine d'internats pour les enfants kirghises : dont 3 pour les filles, qui y apprennent, outre la langue russe, les éléments des sciences et des arts de l'Europe. Il n'est pas jusqu'aux misérables sauvages connus sous le nom d'Ostiaques et de Samoyèdes dont les enfants ne soient recueillis et élevés par l'Etat, dans une sorte d'école mutuelle établie au centre de la région désolée de l'extrême nord, à Obdorsk.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 9
SEPTEMBRE 1879
4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	30°5	17°	20°	727,3	»	2,6	87	23°5	38°	32°	S	S-O	faible	couv.3/4	Beau à 10 h. soir.	0,46	19°2
2	24,7	16,5	19,2	729,5	»	2,5	88	23	44	38	N	O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,45	19,1
3	26	12,5	17,5	729	»	1,9	80	24,5	47	39	—	O	id.	très beau		0,44	18,5
4	27,3	12,5	20,4	724,7	»	1,9	87	29	50,5	44	—	O-N-O	id.	très beau		0,44	19,2
5	31,3	15,7	22	720	»	1,7	80	27,6	49	43	E	O	id.	beau	Bourr. pl., écl. et tonn. vers 6 h. s. A 10 h. cont.	0,435	19,7
6	30,2	16	19,2	718,5	4	2,4	86	21	25,5	20,3	E	E	id.	couvert	Bourrasque pluie après midi. Couv. à 10 h. s.	0,44	20
7	21,5	15	20	720	24,2	0,8	87	25	47	40,5	S	S-O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,42	19,8
8	27	12,5	19	720	»	1,7	66	25	45	40	S	S-E	id.	couv.1/2	Pluie à 10 h. s.	0,41	19,5
9	28,5	11	11,8	721,9	22,7	1,9	90	14	24,5	21	S	E	fort	pluie	Très beau à 10 h. s. Neige la nuit à 2,300m	0,42	18
10	17	10,5	13,2	724,1	8	1	88	15	21	20,5	O	S	id.	couvert	Très beau à 10 h. s. [d'altitude.	0,44	17,7
11	17	6	13,4	725,6	»	1	84	18	39	30	—	S	id.	très beau	Id.	0,43	16,7
12	21,5	6,5	14,8	723,1	»	1,8	84	20	43,3	36	?	N	id.	beau		0,43	16,6
13	23,5	12,3	17	722,1	»	2	90	24,6	47	40,1	S	E	faible	beau		0,41	17,6
14	25,5	10,5	17,2	722,6	»	1,9	80	23	42	36,1	—	O	id.	très beau		0,41	17,8
15	27,4	11,6	16,4	721	»	2	79	20	24,5		S	S-E	id.	couv.1/2		0,41	17,3
16	27,5	11	17,5	720,5	»	1,3	80	21,2	29		S-O	S-E	id.	couv.1/4	Couvert à 10 h. s.	0,40	17
17	22	11	15	720,3	»	1,2	93	19,4	26,7		?	E	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,39	17,2
18	21,5	13	18,5	722	7	0,9	80	24,5	45		S	S	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,38	18
19	25	11	17,8	724	»	1,2	87	23,5	45,5		S-E	S-E	fort	couv.1/2		0,36	18,1
20	26,5	12	18,5	724,8	»	1,9	90	23,8	47		N	O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,35	18
21	26,3	11,5	17	724,3	»	1,9	94	22,5	45		N	O	id.	couv.1/2	Id.	0,35	17,7
22	23,5	12	15	721,9	1	1,7	91	17	21		O	O	faible	couvert	Bourrasque pluie à 7 h. m. Beau à 10 h. s.	0,35	17,7
23	18	7	11,5	721,5	»	0,9	90	19	32,5		S	S-O	fort	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,34	17,5
24	22	9,3	18,8	720	»	1,9	80	20	32		O	S-E	faible	couv.1/2	Beau id.	0,33	17
25	26	9,5	10,4	725	2,2	2,7	95	9,5	12		O	N	fort	pluie	Continuelle t. le j. et la nuit. [1,600m d'alt.	0,31	15,3
26	10,5	6	7.2	724,8	16	0,6	85	8	12,3		N	N-N-O	id.	couvert	Pluie légère t. le j., forte à 6 h. s. Neige la nuit à	0,305	12,2
27	9,3	5	8,8	724,6	6,7	0,7	86	11,4	18,5		N	N	id.	couvert	Tremblement de terre par trépidation régulière	0,30	12,7
28	11,5	4 5	11,4	724,9	»	1	85	13.2	22,5		N	N-O	id.	couvert	très courte à 4 h. m.	0,30	12
29	14,3	9	10,2	725,6	»	0,8	90	15,2	27		N	N-N-O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. soir.	0,29	13,3
30	16,5	4,5	13	725,5	»	0,2	88	13,1	24		N	N	id.	très beau		0,28	13
Moyennes ou Totaux.	22°64	10°74	15°72	723,30	91,8	46,0	85,6									0,382	17°11

Appareil en réparation.

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe *?* indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — No 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : Guillaume Fichet, communication faite par M. Jules Philippe; La justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au moyen âge, communication de M. André Perrin ; Une famille savoisienne d'origine cypriote, communication faite par M. Jules Vuy ; Notes inédites sur saint François de Sales, présentées par M. l'abbé Lécn Bouchage ; Note sur une pierre à godets trouvée à Mont-Denis (Maurienne), par M. Florimond Truchet; Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse, avant 1792, par M. Aimé Constantin.

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne, par M. Jules Vuy. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

GUILLAUME FICHET

COMMUNICATION FAITE PAR M. JULES PHILIPPE

M. Jules Philippe, député de l'arrondissement d'Annecy, ancien secrétaire de la Société Florimontane, a fait une communication relative à une étude biographique qu'il prépare sur Guillaume Fichet. Il s'est excusé de ne pas présenter au congrès un travail complet et terminé ; mais il a pensé que ses confrères n'entendraient pas sans intérêt l'exposé de ses recherches et du but qu'il se propose d'atteindre. Depuis de longues années, M. Jules Philippe s'est appliqué à faire connaître les hommes illustres ou simplement remarquables originaires de la Savoie, afin de restituer à ce pays le rang qui lui est dû dans les annales intellectuelles des peuples, rang que lui ont enlevé certains préjugés universellement répandus. En écrivant la biographie de Guillaume Fichet, il ne fait que continuer l'œuvre patriotique qu'il a entreprise, en même temps qu'il prouve sa fidélité aux études historiques que ne lui ont point fait abandonner les graves et nombreuses occupations que lui occasionne sa situation.

De tous les hommes remarquables produits par la Savoie, Guillaume Fichet est peut-être celui sur lequel on a publié le moins de détails biographiques, et cela faute de renseignements. M. Jules Philippe a été assez heureux pour retrouver de précieux documents sur notre compatriote, dans les bibliothèques de Paris. Il a pu reconstituer à peu près complètement l'histoire de Guillaume Fichet, depuis l'arrivée de ce professeur à Paris et son entrée à la Sorbonne, comme élève, jusqu'à sa mort arrivée à Rome vers 1474. Il peut rectifier des notions répandues et répétées jusqu'à ce jour sur les faits et gestes de cet humble enfant de nos montagnes, qui, parti du Petit-Bornand sans autre bagage que son ardent amour de la science, est parvenu, au bout de quelques années, au grade de professeur de rhétorique à la Sorbonne et bientôt après au poste de recteur de l'Université de Paris.

Mais ce qui a attiré surtout l'intérêt de M. Jules Philippe sur Guillaume Fichet, c'est la part qu'a prise ce professeur à l'introduction de l'imprimerie à Paris, à la fin de 1469. Cet acte de notre compatriote constitue en effet un grand titre de gloire et pour lui et pour son pays d'origine. Tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet ont bien cité Guillaume Fichet comme le principal créateur de l'établissement typographique qui s'installa dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne, et commença à imprimer dans les premiers mois de 1470 ; tous ont bien cité le traité de rhétorique de Fichet qui fut l'un des premiers livres imprimés à Paris, et le premier sorti d'une plume française. Mais aucun n'a traité ce sujet en détail et avec toute l'attention que méritait un pareil évènement ; quelques-uns même ont mal exposé les faits, mal désigné la part qui revient aux divers personnages engagés dans la question. M. Jules Philippe espère pouvoir compléter le récit des uns et rectifier les erreurs des autres, grâce aux documents qu'il a sous les yeux.

Ces documents consistent surtout en un recueil de lettres qu'il a retrouvé à Paris ; ce recueil précieux, cité par quelques bibliographes, mais non utilisé jusqu'à ce jour, contient une partie de la correspondance de Guillaume Fichet avec le cardinal Bessarion, ce savant cardinal grec qui fut un des principaux promoteurs de la Renaissance en Italie. Il faut ajouter à ce document de nombreuses publications faites en ces

dernières années et dans lesquelles on trouve, éparpillés au milieu des textes ou des notes, de précieux renseignements sur Fichet et ses actes. Le tout étudié, classé, coordonné pourra produire, on le comprendra, un travail complet et intéressant. Ce travail sera accompagné de la description minutieuse du recueil de lettres cité plus haut, du traité de rhétorique dont les principales bibliothèques de l'Europe possèdent des exemplaires, ainsi que des autres ouvrages imprimés auxquels Guillaume Fichet a collaboré.

M. Jules Philippe a terminé son exposé par quelques considérations sur l'utilité des recherches historiques locales, qui sont un puissant moteur des sentiments patriotiques. Il voudrait voir les jeunes générations s'occuper un peu plus de ces études qui élèvent le cœur, et meublent l'intelligence de notions qu'il n'est permis à aucun citoyen d'ignorer : l'homme qui se désintéresse des choses de son pays natal, de sa petite province, de sa ville d'origine, voire de son village, est bien près de ne plus ressentir l'émotion que doit faire naître dans le cœur du vrai citoyen le mot de *Patrie !*

LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LES HAUTES VALLÉES DES ALPES AU MOYEN AGE

COMMUNICATION DE M. ANDRÉ PERRIN

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le premier volume de documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix ; le second est en cours d'impression.

Cet important cartulaire, dont le manuscrit comprend plus de trois cents actes, est dû aux recherches infatigables de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, qui, pendant plus de quarante ans, a fouillé les archives de Chamonix et de Sallanches ; vous regretterez, comme moi, que son grand âge ne lui ait pas permis de se rendre à notre réunion.

A la mort de notre regretté confrère Burnier qui avait entrepris l'étude de ces documents, et devait écrire une histoire de Chamonix, M. Bonnefoy voulut bien me confier la publication de cet important recueil dont l'Académie de Savoie vota l'impression dans ses Mémoires. Les pages que je vais vous lire sont en partie extraites des documents sur Chamonix et de quelques autres relatifs aux vallées d'Abondance, de Sixt et de St-Maurice d'Agaune, sans doute occupées par des tribus burgondes qui, lors de la chute de l'empire romain, envahirent nos contrées, et prirent en partie la place des anciens propriétaires du sol ou s'établirent dans ces hautes vallées encore inoccupées.

A partir du XIIe siècle, les chartes établissent une distinction entre le droit criminel et le droit pénal, distinction bien plus marquée dans nos hautes vallées des Alpes. L'exercice de la justice criminelle était réservé aux syndics ou aux bons-hommes élus par leurs pairs à l'exclusion des prieurs, maîtres du sol, et de leurs juges. Cette importante prérogative qui remontait aux libertés germaines, fut maintenue intacte pendant toute la durée du moyen âge dans la plupart des hautes vallées de la Savoie et du Valais. L'homme libre était le Germain investi des droits politiques, le guerrier possédant un héritage, exempt de servage, qui au moyen âge s'appela *bonus homo, probus homo,* bon-homme.

Les populations, chez lesquelles les anciennes libertés et en particulier le droit de rendre la justice avaient été conservés, portaient le nom de consuétudinaires ; et dans leurs demandes de confirmation des franchises locales, nous les voyons toujours réclamer le maintien de leurs bonnes et anciennes coutumes. Et lorsque des contestations s'élèvent spécialement à l'égard du droit de rendre la justice, elles insistent, ainsi que le fit la communauté des bons-hommes, des habitants et des sujets du prieur de Chamonix, en 1338, réclamant que dans les causes et les affaires criminelles soit observé ce que dicte l'ordre du droit et de la coutume. Les officiers du prieur avaient fait le procès à une truie accusée d'avoir tué un enfant, et l'avaient condamnée à mort ; les bons-hommes demandèrent que la cause leur fût remise. Une enquête fut ordonnée par le prieur Antoine de Saint-Amour ; il en résulta que, de temps immémorial, en conformité des bonnes et anciennes coutumes, la communauté des bons-hommes avait le droit de juger les criminels comme juges et *cognitores* du prieur et du prieuré, de rendre des sentences et d'absoudre les accusés après instruction de l'affaire par un clerc de la curie. Les témoins rapportèrent à l'appui du droit de la communauté les jugements suivants : condamnation d'un voleur au pilori, acquittement d'un accusé non coupable, la peine de mort prononcée contre un homme qui avait enlevé l'oreille d'un enfant, le bannissement prononcé contre un homme après avoir été battu de verges. Ces faits furent ténorisés dans un acte, et le prieur dut confirmer un droit qui constituait pour lui une infériorité par l'impossibilité où il était d'établir des fourches patibulaires aux extrémités de son territoire en signe d'omnimode juridiction. Un acte d'opposition fut fait par les syndics de Chamonix, en 1368, contre la prétention du prieur de vouloir en faire établir ; l'affaire fut déférée à l'abbé de Saint-Michel de la Cluse qui donna toutefois raison à la communauté.

Nous allons exposer l'ordre suivi dans l'instruction des affaires criminelles, l'interrogatoire et la comparution des accusés et la reddition du jugement. Pendant le laps de temps fixé avant la remise de l'affaire aux prud'hommes, le châtelain et le clerc de la curie procédaient à l'enquête dont ils remettaient toutes les pièces aux trois prud'hommes chargés de l'étudier ; ceux-ci étaient obligés au secret. A Chamonix, ces juges étaient nommés par la réunion des bons-hommes *(probi homines, boni homines);* à Abondance, l'exercice de la justice appartenait aux syndics nommés à l'administration de chacun des hameaux.

Le prieur devait procurer à ses frais aux prud'hommes un jurisconsulte ou conseiller en loi choisi hors du territoire ou sans aucun pouvoir dans l'étendue de la juridiction du prieuré ; sa nomination était soumise aux syndics libres de l'accepter ou de la refuser. Dans la plupart des cas, cette charge était remplie par le juge du prieuré, qui se démettait auparavant de sa charge. Le rôle de ce conseil consistait à faire connaître son opinion sur la cause, la législation en vigueur et les peines qu'il croyait encourues par le coupable, sans que les prud'hommes fussent tenus de s'en rapporter à son opinion ou d'en tenir compte. Les

dossiers des causes criminelles jugées par les prud'-hommes et les jugements rendus contre eux, que M. Bonnefoy a pu retrouver pour Abondance et pour Chamonix, nous font connaître les détails des procédures. Tout accusé de crime devait être traduit devant le tribunal des prud'hommes, au plus tard trois jours après son arrestation, par les officiers du prieur et être remis à la garde du métral pendant un jour et une nuit. L'un des prud'hommes nommé juge et rapporteur de la cause *(cognitor)* était chargé de rédiger et de rendre le jugement d'après la décision prise avec ses collègues. Pour le couvrir de la responsabilité qui lui incombait d'une façon plus particulière par suite des condamnations qu'il pouvait prononcer, les syndics et les procureurs de la communauté s'engageaient à le sauvegarder, et lui en donnaient des lettres testimoniales.

Le jour de la comparution, qui avait lieu en public sur la place du prieuré, l'accusé était amené devant le tribunal et interrogé par le juge. Lecture de l'acte d'accusation, des interrogatoires et de l'enquête était faite par le notaire en langue latine d'abord *(lingua romana)* et ensuite en langue vulgaire *(laïca lingua)*, pour que ces actes fussent compris de l'accusé et de tous les assistants.

La cause entendue, le juge prenait l'avis du conseil, et rendait ensuite la sentence au nom des syndics et d'après la décision des prud'hommes. Les syndics faisaient dresser par les notaires acte du jugement et de la sentence. Absous, l'accusé était immédiatement relâché ; condamné, il était remis de nouveau aux mains du châtelain, chargé de faire exécuter la sentence.

Les jugements criminels rendus par les prud'hommes entraînaient souvent la perte d'un membre, la mort par la corde ou par le feu, le bannissement après avoir subi la peine du fouet. Une condamnation à ces dernières peines, rendue à Abondance, le 23 juillet 1562, nous a été conservée en langue vulgaire.

« Nous, scindiques, prodhomes et communiers de « la Vaux d'Abondance, procédant comme en tel cas « avons eu de coutume, ordonnons, connaissons et par « notre définitive sentence, prononçons toi Antoine « (Brelat) enqueruz devoir être, par les officiers de « R^d^ seigneur Monsieur d'Abondance, remis aux « mains du maître exécuteur de la justice et être par « icelui dépouillé depuis le nombril en sus et être « battu de verges publiquement ès lieux où seront « gens congregés pour voir la justice et mené d'ici « jusqu'au lieu accoutumé de sous les Saix, auquel lieu « tu demanderas à Dieu pardon de ton offense et re- « mercieras la justice de ton bon châtiment, et en « après cela fait, connaissons toi devoir être banni de « la dite Vaux et des limites d'icelle pour le terme « d'un an et d'un jour, rière la dite Vaux durant le « dit terme tu ne te trouveras. »

Cette langue vulgaire ou laïque est un français déjà pur qui fait regretter de n'avoir pas un plus grand nombre de ces actes, qui présenteraient un intérêt plus grand que ceux en langue latine que nous possédons en si grande quantité.

Les condamnations au dernier supplice avaient lieu dans les cas assez nombreux de sorcellerie et d'hérésie ; la teneur des jugements parvenus jusqu'à nous reflète d'une manière toute spéciale l'esprit de l'époque. Les cruautés exercées contre les sorciers et les hérétiques au moyen âge ne sont point, comme on l'a souvent avancé, le fait du clergé seul ; l'on semble avoir oublié l'état des croyances, à cette époque, dont le peuple, comme toutes les classes de la société, a subi les influences. Les traitements barbares auxquels les coupables étaient condamnés, découlaient de la barbarie de leur siècle, et à la fin du XVIIe siècle, un sénateur du Sénat de Savoie écrivait encore : « que les juge- « ments rendus contre les sorciers ne sont pas des « songes n'y à l'égard des juges, n'y à l'égard des « accusés. »

Les pays protestants, comme les pays catholiques, adoptèrent les lois civiles contre les sorciers et les hérétiques regardés comme rebelles à Dieu et comme auteurs de séditions contre l'Etat, et nommèrent des commissions d'enquête et des inquisiteurs chargés d'en purger le pays. Les croyances à la sorcellerie étaient tellement répandues que, par suite d'une véritable aberration de l'esprit, un grand nombre de personnes, prenant des rêves et des imaginations pour la réalité, se croyaient réellement en rapport suivi avec Satan ou avec les sorciers, et douées de pouvoirs considérables sur les hommes et sur les créatures.

Les accusés d'Abondance et de Chamonix dont nous possédons les jugements et les condamnations, paraissent avoir tous été dans ce cas. Les juges ne sont plus ici des inquisiteurs ou des commissaires spéciaux, le tribunal est composé des syndics ou des prud'hommes nommés par les habitants. De tous leurs actes ressort un sentiment de justice en faveur des accusés et des efforts presque toujours inutiles pour les ramener de leurs erreurs et leur éviter de cruelles condamnations ; condamnations que l'obstination des accusés à maintenir la vérité de leur dire et les faits qui leur étaient imputés et à ne point vouloir renoncer à leurs prétendus rapports démoniaques, rendait en quelque sorte inévitables et nécessaires.

L'analyse de quelques-uns de ces jugements fera mieux juger de leur esprit. En 1458 les prud'hommes de Chamonix instruisent contre Guiga, veuve de Millieret, Balmat, dit Monard, de Chamonix et Rolette, veuve de Jean Duc de Vallorcine.

Les accusées conduites dans l'église de Chamonix y sont interrogées par Pierre Ginod, professeur de théologie et inquisiteur, puis remises par lui au châtelain qui les conduit devant l'aire de la grange du prieuré où siégeaient les prud'hommes et les syndics, en requérant leur condamnation comme hérétiques. Après avoir entendu la lecture des actes d'accusation et interrogé les accusées qui n'alléguèrent rien de juste à l'encontre des accusations portées contre elles, Jacques Bollet, au nom des syndics et de la volonté et du consentement de la majeure partie des bons-hommes, les condamne à mourir dans un feu grand et terrible, afin que cette mort inspire de la crainte à ceux qui tenteraient de les imiter.

En 1462, un procès plus grave se déroule devant le même tribunal ; huit accusés des crimes d'hérésie et de sorcellerie, après avoir été examinés par Claude de Pup, vice-inquisiteur, sont amenés devant les prud'hommes sur la place publique remplie par une foule considérable. Le notaire donne lecture, en langue laïque, des

actes d'accusation, des interrogatoires, des confessions et des aveux faits par les accusés.

Ceux-ci reconnaissent avoir renié Dieu et rendu hommage au diable sous des formes feintes *(fictis speciebus)* en fléchissant le genoux devant lui, d'avoir eu des rapports charnels avec des animaux *(annuale prestationem animalium)* etc. Après un nouvel interrogatoire et la présentation de leurs moyens de défense, les accusés n'ayant pas voulu revenir de leurs erreurs ou promettre de s'amender, et ayant plusieurs fois confessé leurs erreurs et leurs crimes, et affirmé leur assistance à des synagogues ou conventicules, sont reconnus sorciers et hérétiques et condamnés à être brûlés devant le peuple dans un lieu élevé. Des condamnations plus barbares sont portées contre Peronette, veuve de Michel de Ochiis (des Houches) qui s'est rendue coupable de crimes plus grands *(nephandissima)* par des rapports répétés avec le diable, des péchés contre nature, d'avoir mangé des enfants à la synagogue et commis d'autres crimes qui ne peuvent être rapportés, est condamnée à être attachée à une colonne de justice en bois haute et visible sur un fer rouge et ardent, pendant la 20e partie d'une heure (3 minutes) avant que l'on mette le feu à la masse de bois sur laquelle elle sera placée pour être brûlée. Jean Greland qui s'est, outre le crime d'hérésie, rendu coupable de crimes inhumains, qui a foulé aux pieds le corps du Christ, le signe de la croix figuré à terre, fait hommage au diable, l'a embrassé au derrière et aux parties honteuses en signe d'hommage, a promis et payé des tributs annuels pendant plusieurs années, a ensorcelé diverses personnes et commis plusieurs crimes qui ne sont pas relatés *(ex bonis respectibus),* est condamné à être conduit au lieu où il a commis ses crimes, soit au lieu de justice voisin, pour avoir la partie inférieure du pied coupée et être conduit mort ou vif au dernier supplice, être lié à une colonne et brûlé avec son pied.

Les jugements rendus à Abondance dans des causes semblables qui nous sont parvenus, contiennent moins de détails que les précédents ; nous citerons seulement un jugement du 10 septembre 1502 pour crime d'hérésie. Les syndics et les consuétudinaires, parce qu'il leur conste par la confession spontanée de ladite Claudia qu'elle a commis le crime d'hérésie et plusieurs autres délits, ont déclaré ladite Claudia, amenée en leur présence par le noble Métral, devoir être constituée et conduite au lieu dit le Pas d'Abondance, à l'incendie du feu pour être brûlée jusqu'à ce que son âme soit séparée de son corps. Ils déclarent en outre contre l'usage qu'avaient les juges d'Abondance de se réserver les biens des condamnés, que ses biens appartiendront à ses proches.

Les documents que je viens de vous faire connaître, vous montrent l'importance du recueil de M. Bonnefoy pour l'histoire des hautes vallées des Alpes et en particulier pour celle de Chamonix. Le chapitre relatif à l'établissement des Burgondes et des Alemani que de récentes études ont fait distinguer les uns des autres ; l'envahissement du régime féodal et les luttes des bonshommes pour le maintien de leurs libertés, présenteront surtout un grand intérêt dans l'histoire de Chamonix, histoire que ces chartes m'ont permis de préparer.

UNE FAMILLE SAVOISIENNE D'ORIGINE CYPRIOTE

COMMUNICATION FAITE PAR M. JULES VUY

M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois, fait une communication verbale sur une famille noble de Savoie, éteinte dans la seconde moitié du dernier siècle, la famille *de Baillans* (ce nom a été écrit de diverses manières et les documents originaux ne concordent pas à cet égard). Il établit, par des extraits de chartes authentiques, inédites, concernant cette famille, qu'elle était originaire de l'île de Chypre et qu'elle vint se fixer en Savoie à l'époque du duc Louis, dans le quinzième siècle ; cette origine cypriote était inconnue de Guichenon et des autres historiens qui ont parlé de cette famille ; elle résulte d'une manière certaine des pièces citées par M. Vuy.

La famille de Baillans eut des possessions considérables dans la Semine et dans les environs ; elle s'allia successivement à plusieurs des principales familles de la Savoie, et paraît avoir occupé un rang assez élevé dans le monde féodal. Sa généalogie peut être complétée sur plusieurs points, en suite de documents qui n'ont pas encore été utilisés jusqu'à ce jour. Un ou deux de ces documents ont été imprimés par M. Vuy dans les *Mémoires de l'Institut genevois.* Presque tous les pays retrouvent une partie de leur histoire dans les pays voisins ; un travail quelque peu détaillé sur ce point, avec publication d'autres pièces à l'appui, aurait son intérêt et son originalité.

Cette étude permettrait, en particulier, de juger de plus près et avec plus de connaissance de cause le faible caractère du duc Louis ou plutôt son absence de caractère et l'ascendant extrême, sans limites, qu'exerçait sur lui sa belle et impérieuse épouse, Anne de Cypre. La toute-puissance de cette femme sur un prince sans énergie, peu soucieux de sa dignité, est constatée par une ou deux citations que fait M. Vuy, et qui provoquent dans l'assemblée un sentiment de surprise, d'étonnement, peu favorable à la mémoire du duc.

Sous ce rapport, le travail de M. Vuy aurait un intérêt plus général que celui de la simple généalogie d'une famille noble : il fournirait à l'histoire quelques données nouvelles.

L'influence que l'île de Chypre exerça sur la Savoie, qu'exercèrent ceux des Cypriotes qui vinrent s'établir au pied des Alpes, et qui y demeurèrent définitivement, est un sujet qui n'a pas été suffisamment approfondi jusqu'à ce jour, qui mériterait d'être étudié de plus près, et sur lequel M. Vuy, à la fin de sa communication, attire particulièrement l'attention de MM. les membres du congrès.

Peut-être y aurait-il encore, çà et là, dans ce domaine, quelques filons nouveaux à exploiter ; il serait regrettable de n'en pas tenir compte et de les négliger. Les luttes longues et acharnées, entre Cypriotes et Savoisiens, donnent à cette époque de l'histoire un cachet tout spécial, une physionomie agitée, un caractère des plus dramatiques et des plus intéressants.

NOTES INÉDITES SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES

PRÉSENTÉES PAR M. L'ABBÉ LÉON BOUCHAGE

(Résumé)

Ordinations célébrées par saint François de Sales.

Il est bien minime le travail que j'ai l'honneur de présenter au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Vous n'y cueillerez ni fleurs parfumées, ni fruits à la sève immortelle, comme paraît le demander la célèbre devise qui préside à vos études, *Flores fructusque perennes*. Néanmoins, j'ose solliciter pour lui la faveur d'un accueil indulgent, parce qu'il arrive avec le désir d'ajouter une parcelle de lumière à l'auréole de notre saint compatriote, François de Sales, évêque de Genève, docteur de l'Eglise et fondateur de la première Académie qui ait fleuri sur le penchant de nos belles montagnes.

Ayant obtenu, ces années dernières, de Mgr Claude-Marie Magnin, de si douce et regrettée mémoire, l'autorisation de consulter les archives de l'ancien évêché de Genève, je rencontrai, tout en feuilletant sur le sujet qui m'occupait, la suite des ordinations célébrées par saint François de Sales. J'eus l'idée d'en dresser un état statistique, et je vous l'apporte aujourd'hui avec la légende explicative qui lui sert de préface. Je vais indiquer rapidement le plan de ce travail, et signaler le profit que l'histoire peut en tirer.

Le plan est simple. Il comprend une série de tableaux, dans lesquels sont enregistrés les dates, qualités et chiffres des ordres conférés. Il y a autant de tableaux que d'églises différentes, théâtres d'ordinations générales. Sous un titre générique, j'ai réuni les ordinations partielles et inférieures. Le tout se complète par une table synoptique, où sont groupées, à côté des sommes totales, des moyennes pour chaque période de cinq années.

Quant au profit historique, le voici tel du moins que nous avons su l'entrevoir.

1° Cette statistique est un recueil de dates pour des faits connexes.

2° Elle corrigera quelques erreurs de détail échappées aux biographes de saint François de Sales, soit à Charles-Auguste, dans son édition française, soit à MM. Hamon et Fr. Perennes.

3° On lui empruntera un nouvel argument à l'appui du zèle infatigable déployé par le saint évêque au cours de ses visites pastorales. Car non seulement, malgré l'excessive difficulté des routes, qui l'obligeait fréquemment de voyager à pied, il parvint à visiter la première partie de son diocèse, c.-à-d., 260 paroisses, en 139 jours, laissant partout des procès-verbaux, remarquables de gravité, de laconisme et de précision, véritables documents pour les monographies locales, mais encore il jugeait les différends, terminait les procès, réconciliait les partis, et administrait le sacrement de l'Ordre à ceux qu'il en estimait dignes.

4° Les églises paroissiales, qui ont reçu ce privilége, seront satisfaites d'apprendre, avec plus de détails, que, dans leurs murs, ont eu lieu des ordinations par saint François de Sales. Au commencement du XVIIe siècle, faute de grands-séminaires, les élèves ecclésiastiques étaient disséminés, ou dans des abbayes, ou dans des colléges, ou chez des prêtres séculiers pieux et savants. C'est de là qu'ils venaient se présenter pour les ordres. En face des difficultés créées par cet état de choses, les évêques profitaient de leur présence, dans une localité centrale, à l'époque des Quatre-Temps, pour convoquer les candidats. Ainsi François de Sales fit des Ordinations à Cranves, en 1606, y procédant à la visite pastorale; à La Roche, en 1605, y prêchant le Carême; à Rumilly, en 1606, y procédant à la visite pastorale; en 1608, y prêchant le Carême; à Thonon, en 1603, dans l'église de Saint-Augustin, lors de son pèlerinage à N.-D. de Compassion; en 1611, en cours de visite préfectorale; en 1614, à l'occasion de son voyage à Sion dans le Valais pour le sacre de Hildebrand Josse ou Jodoque; à Viuz-en-Sallaz, en 1604, au retour de son pèlerinage à Saint-Claude-en-Bourgogne; à Chambéry, en 1606, dans l'église de Saint-Antoine, et en 1612, dans la chapelle de la Confrérie de la Croix, avec l'autorisation de l'Ordinaire, pendant le Carême qu'il y prêchait. Pourtant, c'était là une exception. D'après la règle, ces fonctions s'accomplissaient à Annecy, siége de l'Evêché. Or, dans cette ville, deux églises se partagent la gloire d'avoir servi pour ces majestueuses cérémonies: Saint-François et Sainte-Claire; la première, de 1602 à 1610; la deuxième, de 1610 à 1622. Pourquoi cette substitution, dira-t-on? La meilleure explication est, peut-être, dans la proximité de Sainte-Claire, de l'hôtel du président Favre devenu palais épiscopal, dans le courant de l'année 1610, date extrême des dernières ordinations faites à St-François.

5° L'examen des mêmes registres révèle cette particularité que saint François de Sales se déchargea sur son frère et coadjuteur, Jean-François, du soin de célébrer les Ordinations, à partir de 1621. La dernière qu'il ait faite, porte la date du 19 décembre 1620.

6° Enfin, sans prétendre à des conclusions rigoureuses, cette statistique fournirait des bases pour la question des vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Genève, au commencement du XVIIe siècle. Assurément ces données ne sont pas absolues. Car d'un côté, il manque le nombre des ordinations générales de 1606 à Rumilly et à Cranves, ainsi que celui des lettres dimissoriales délivrées, en l'absence de l'évêque, dans les années 1608, 1609, et aussi peut-être 1612, 1617, 1618, 1619. D'un autre côté, outre les trois ordinations de Chambéry, nous devons reconnaître que des prêtres étrangers venaient volontiers demander les ordres au saint prélat. Néanmoins, nous pouvons tirer de nos tableaux, tels qu'ils sont, la preuve de la progression ascendante des bonnes vocations sous l'épiscopat de saint François de Sales.

En effet, dans le mouvement de cette époque vers le ministère sacerdotal, il se produit, aux yeux de l'observateur attentif, un double courant en sens contraire. Pendant que s'abaisse le nombre des clercs, celui des prêtres s'élève. Les cadets de famille, qui n'entraient dans la cléricature que par ambition de bénéfices, s'éloignent peu à peu d'un état rendu moins attrayant à la nature par la sévère application des lois canoniques; et la moyenne de leurs ordinations descend graduellement de 118 à 70, à 67 et à 63.

Parallèlement, les vrais dévouements se multi-

*

plient. Tandis que, pour les cinq dernières années de l'épiscopat de Mgr Claude de Granier, la moyenne des prêtres ordonnés n'était que de 20 par an, cette moyenne monte, sous son illustre successeur, à 22 pour les années 1602-1606, à 33,48 pour les années 1607-1611, à 61,60 pour les années 1612-1616 et à 53 pour les années 1617-1621. Ainsi sont réduites les présomptueuses accusations de l'historien du P. Bourdoise reprochant à saint François de Sales de négliger la formation d'un bon clergé et de se livrer presque exclusivement à la conduite des personnes du sexe. [1]

Les indications abrégées des jours ecclésiastiques se lisent ainsi : *Sabbato quatuor temporum post sanctam Luciam,* que l'on fête le 13 décembre, *post Exaltationem Crucis,* dont la fête se célèbre le 14 septembre, *post Cineres, post Pentecosten,* fêtes mobiles.

Quand il n'y avait pas de fête proche, on indiquait le jour par le premier mot de l'*Introït* de la messe de ce jour : *Ad Sitientes,* pour le samedi avant le dimanche de la Passion.

Ordinations célébrées à Annecy dans l'Eglise de Saint-François (aujourd'hui Cathédrale).

DATES DES ORDINATIONS			QUALITÉS DES ORDRES				
Année.	Mois.	Jour ecclésiastique.	Tonsure.	Ordres Mineurs.	Sous Diaconat.	Diaconat.	Prêtrise.
1602	21 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	18	17	4	11	6
1603	22 fév.	Sabb. Q. T. p. Cineres.	36	25	6	7	5
	15 mars.	Sabb. ad Sitientes.	3	2	»	»	8
	21 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	26	19	1	6	3
	20 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	26	20	13	5	4
1604	12 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	28	20	21	4	9
	18 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci	13	11	10	10	6
1605	4 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	45	24	3	3	2
	24 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	13	10	10	8	11
	17 déc.	Sabb. Q. T p. S. Luci.	15	13	3	9	5
1606	20 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	30	30	8	11	7
	23 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	14	17	8	9	5
1607	10 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	52	5	7	11	11
	9 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	5	9	6	5	2
	22 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	15	14	11	8	9
	22 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	8	8	10	10	6
1608	31 mai.	Sabb. Q. T. p. Pent.	15	17	14	13	7
	20 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	23	32	12	6	7
1609	14 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	21	15	17	13	5
	4 avril.	Sabb. ad Sitientes.	1	2	5	11	8
	13 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	16	10	3	6	11
	19 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	18	23	11	9	17
1610	6 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	15	14	6	5	4
	27 mars.	Sabb. ad Sitientes.	8	8	6	2	4
	5 juin.	Sabb. Q T. p. Pentec.	15	14	7	8	8

Ordinations célébrées à Annecy dans l'Eglise de Sainte-Claire.

DATES DES ORDINATIONS			QUALITÉS DES ORDRES				
Année.	Mois.	Jour ecclésiastique.	Tonsure.	Ordres Mineurs.	Sous Diaconat.	Diaconat.	Prêtrise.
1610	18 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	10	17	12	10	10
	18 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	13	12	14	8	7
1611	26 févr.	Sabb Q. T. p. Cin.	7	11	4	10	9
	19 mars.	Sabb. ad Sitientes.	4	2	12	4	3
	28 mai.	Sabb Q. T. p. Pentec.	21	16	4	3	6
	17 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	18	19	11	18	11
1612	10 juin.	Sabb. Q. T p Pentec.	16	20	8	11	16
	22 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	18	21	6	16	6
	22 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	14	18	13	10	12
1613	2 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	23	21	8	9	5
	1 juin.	Sabb. Q T. p. Pentec.	16	18	8	8	4
	21 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	6	11	12	13	13
	21 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	11	15	28	14	18
1614	22 févr.	Sabb. Q. T. p. Cin.	9	9	25	20	15
	15 mars.	Sabb. ad Sitientes.	7	12	12	10	5
	24 mai.	Sabb. Q. T p. Pentec.	20	29	18	24	23
	20 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	13	17	24	18	24
1615	24 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	24	27	24	16	20
	4 avril.	Sabb. ad Sitientes.	9	9	11	8	9
	13 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	21	22	20	15	22
	19 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	19	22	34	23	22
1616	27 fév.	Sabb. Q. T. p. Cin.	22	24	14	30	16
	19 mars.	Sabb. ad Sitientes.	9	10	8	11	12
	28 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	20	20	8	17	17
	24 sept.	Sabb. Q T. p. Ex. Cr.	»	5	13	13	20
1617	20 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	32	38	16	12	27
	23 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	15	10	12	16	17
1618	9 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	33	43	17	11	16
	22 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	14	20	27	19	13
1619	21 déc.	Sabb. Q. T p. S. Luci	52	45	32	18	19
1620	14 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	34	27	31	34	26
	4 avril.	Sabb ad Sitientes.	11	11	7	20	22
	13 juin	Sabb. Q. T. p. Pentec.	32	26	12	18	18
	19 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	7	12	14	15	16
	19 déc.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	20	22	21	27	19
1621	6 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	22	31	18	19	10
	27 id.	Sabb. ad Sitientes.	1	2	4	7	13
	4 juin.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	12	16	12	10	19
	18 sept.	Sabb Q. T. p. Ex. Cr.	17	11	13	13	10
	18 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci.	13	12	8	8	17
1622	19 févr.	Sabb. Q. T. p. Cin.	4	4	10	4	8
	21 mai.	Sabb. Q. T. p. Pentec.	14	11	7	10	5
	24 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	10	8	14	9	11
	17 déc.	Sabb. Q. T. p. S. Luci	8	11	8	5	13

[1] Vie de saint Vincent de Paul par Maynard, t. 2, l. IV, ch. 1, p. 19.

Ordinations célébrées à Annecy dans l'église du 1er monastère de la Visitation.

DATES DES ORDINATIONS			QUALITÉS DES ORDRES				
Année.	Mois.	Jour ecclésiastique.	Tonsure.	Ordres Mineurs.	Sous Diaconat.	Diaconat.	Prêtrise.
1615	18 avril.	Sabbato Sancto.	»	»	»	1	2
1621	10 avril.	Id.	»	»	1	4	3

Ordinations célébrées à Annecy dans les chapelles du cloître de Saint-François et du Palais épiscopal.

1604	17 avril.		»	2	1	»	4
1606	6 janv.		1	»	»	»	»
1607	31 mars	Sabb. ad Sitientes.	»	»	2	»	3
1610	1er juin.		1	»	»	»	»
1612	20 juin		1	»	»	»	»
1614	20 déc.	Sabb. Q. T. p S. Luci	»	»	3	6	9
1615	19 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	3	5	»	»	»
1616	2 avril.	Sabbato Sancto.	»	»	»	2	4
	25 sept.	Ex indulto.	»	»	»	1	»
	27 id.	Id.	»	»	»	»	1
1620	14 juin.		1	»	»	»	»
1622	12 mars	Sabb. ad Sitientes.	»	»	»	4	5

Ordinations célébrées à La Roche dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste.

1605	5 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	35	26	9	11	5

Ordinations célébrées à Rumilly dans l'église et le prieuré de Sainte-Agathe.

1606	25 juin.			»	»	»	»
1608	29 fév		2	»	»	»	»
	1er mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	22	11	8	5	6
	Id.		4	»	»	»	»
	Id	Sabb. ad Sitientes.	10	4	9	10	8

Ordinations célébrées à Thonon dans l'église de St-Augustin et de N.-D. de la Compassion.

1603	20 sept.	Sabb Q. T. p. Ex. Cr.	8	4	3	»	9
1611	24 sept.	Id.	18	18	8	10	7
	3 oct.		3	»	»	»	»
1614	14 déc.		10	»	»	»	»

Ordinations célébrées à Viuz-en-Sallaz dans l'église paroissiale des SS. Laurent et Blaise.

1604	18 sept.	Sabb. Q. T. p. Ex. Cr.	19	16	5	6	2

Ordinations célébrées à Chambéry dans l'église de St-Antoine et la chapelle de la Confrérie de la Sainte-Croix.

1606	18 fév.	Sabb. Q. T. p. Cin.	40	11	4	11	15
		Sabb. ad Sitientes.	54	10	2	5	4
1612	17 mars.	Sabb. Q. T. p. Cin.	44	29	18	16	12

Ordinations célébrées en cours de Visite Pastorale.
(Incomplet.)

DATES DES ORDINATIONS		QUALITÉS DES ORDRES					LIEU DES ORDINATIONS
Année.	Mois.	Tonsure.	Ordres Mineurs	Sous Diacres	Diaconat.	Prêtrise.	
1605	22 octob.	1	»	»	»	»	Ardon.
	24 id.	5	»	»	»	»	Lancrens.
	25 id.	6	»	»	»	»	Chezery.
	27 id	8	»	»	»	»	Montagny.
	31 id.	4	»	»	»	»	Champdor.
	3 nov.	2	»	»	»	»	Grand Albergement.
	5 id.	7	»	»	»	»	Lilinod.
	7 id	6	»	»	»	»	Lochieu.
	Id. id.	6	»	»	»	»	Passin.
	10 id.	18	»	»	»	»	Belmont.
	11 id.	15	8	»	»	»	Charvonay.
	12 id.	20	»	»	»	»	Viuz
	15 id.	15	»	»	»	»	Ceyserieu.
	18 id	13	6	»	»	»	Chanaz.
	20 id.	10	»	»	»	»	Seyssel.
	21 id.	12	»	»	»	»	Culoz.
	Id id	3	»	»	»	»	Anglefort.
	23 id.	5	7	»	»	»	Chindrieu
	24 id.	4	»	»	»	»	Serrières.
1606	25 juin.	»	»	»	»	»	Rumilly en Albanais.
	23 sept.	»	»	»	»	»	Cranves.
1611	3 octob.	»	»	»	»	»	Thonon.
	8 id.	4	»	»	»	»	Veigy.
	11 id.	3	»	»	»	»	Cholex.

Tableau général statistique des Ordinations et moyennes par périodes de cinq ans.

Années.	Tonsurés.	Minorés.	Sous Diacres.	Diacres.	Prêtres.	Total pour 5 ans.	MOYENNE POUR CINQ ANS	
1602	18	17	4	11	6	591	Tonsurés....	118,20
1603	99	70	23	18	29	298	Minorés.....	59,72
1604	60	49	37	20	21	111	Sous Diacres.	22,22
1605	275	94	25	31	23	116	Diacres.....	23,10
1606	139	68	22	36	31	110	Prêtres.....	22,00
1607	80	36	36	34	31	352	Tonsurés....	70,40
1608	76	64	43	34	28	281	Minorés.....	57,20
1609	56	50	36	39	41	199	Sous Diacres.	39,80
1610	62	65	45	33	33	185	Diacres.....	37,00
1611	78	66	39	45	36	169	Prêtres.....	33,40
1612	93	88	45	53	46	335	Tonsurés....	67,00
1613	56	65	56	44	40	364	Minorés.....	72,80
1614	59	67	82	78	76	315	Sous Diacres.	63,00
1615	76	85	89	63	75	312	Diacres.....	62,40
1616	51	59	43	74	70	307	Prêtres.....	61,40
1617	47	48	28	28	44	316	Tonsurés....	63,10
1618	47	63	44	30	29	326	Minorés.....	65,10
1619	52	45	32	18	19	245	Sous Diacres.	49,00
1620	105	98	85	114	101	251	Diacres.....	50,10
1621	65	72	56	61	72	265	Prêtres.....	53,00
1622	36	34	39	32	42	»		

Puisque nous parlons de saint François. il n'est pas sans intérêt de rappeler, par manière de digression, le fait qui suit : « Le samedi des Quatre-Temps après les « Cendres (1603), rapporte Charles-Auguste [1], il célé- « bra les Ordres généraux en l'esglise de saint François « et entre autres promeut à la prestrise un certain « étranger auquel Dieu avoit faict tant de grâce qu'il « avoit la veüe de son bon ange. Cet homme après la « célébration des Ordres voulant sortir de l'esglise se « tenoit arresté à la porte comme s'il eust disputé avec « quelqu'un la prérogative de la sortie. Le bienheu- « reux evesque survenant aussi a même temps pour « sortir prist garde à cette cérémonie extraordinaire « et tira le nouveau prêtre à part lequel confessa « franchement qu'il disputait avec son bon ange « et « la raison est, dit-il, parceque devant que je fusse « prestre, il me precedoit tous jours et maintenant je « me suis arresté parcequ'il s'arrestoit aussi à la sor- « tie et ne vouloit point passer devant moy. » Le « serviteur de Dieu admira fort ceste chose et s'en « servist depuis souvent d'exemple en célébrant les « Ordres pour recommander la dignité sacerdotale. » Eh bien ! quel est ce certain étranger auquel Dieu avait faict tant de grâce qu'il avoit la veüe de son bon ange et que François de Sales promeut à la prestrise dans des circonstances aussi touchantes ? Nous croyons pouvoir le nommer. Ce serait un prêtre du diocèse de Tarentaise, appelé Guillaume Puret. L'affirmation s'en déduit naturellement de la rédaction même du tableau des ordinations de ce jour. Cinq prêtres seulement y figurent, tous du diocèse, sauf un qui est mentionné comme appartenant à la Tarentaise, et muni de lettres dimissoriales. Du reste, voici la copie des noms, telle que la porte le registre :

R^dus D^us Joannes Franciscus de Sales Geben. can.
Claudius Dronchattus.
Guillielmus Puretus Taren. dimissus.
Petrus Voyrattus.
Bernardus Combaz.

NOTE SUR UNE PIERRE A GODETS TROUVÉE A MONT-DENIS (MAURIENNE)

Le 22 juillet dernier, je me rendis à Mont-Denis en compagnie de M. l'abbé Truchet, mon cousin, et de M. l'abbé Buttard. J'avais l'espoir d'y trouver quelques documents paléographiques, et je voulais aussi y visiter les divers emplacements où l'on avait découvert jadis des sépultures antiques renfermant des objets de bronze en assez grand nombre. Un de mes anciens condisciples, M. Deléglise, curé de la paroisse, nous y attendait ; il nous offrit cette hospitalité sincère et sans façon qui engage à en profiter une autre fois. Nous nous rendîmes ensemble auprès des ruines d'une ancienne chapelle, jadis érigée en bénéfice. Là, nous eûmes la chance de rencontrer le propriétaire du champ qui avait trouvé une de ces sépultures, en bêchant à même ledit champ.

Il nous expliqua comment, en défrichant une *broue* (talus gazonné) qui soutenait le jardin du bénéficier, situé à quelques mètres en amont, il avait d'abord trouvé des *lauzes,* ou grandes ardoises, disposées en forme de bière et recouvrant des ossements mélangés à de la terre, et parmi ces ossements de nombreux objets de bronze, notamment à l'avant-bras des squelettes ; le *cubitus* et le *radius* étaient colorés en vert turquoise par les sels de cuivre provenant des réactions qui s'étaient opérées entre les bracelets et les autres substances métalliques contenues dans le sol, ou peut-être encore provenant de la décomposition du cadavre. Toutes les sépultures trouvées à Mont-Denis étaient orientées, c'est-à-dire, les pieds étaient tournés vers le levant, et, par conséquent, dans la direction du roc de Beaune, ou Beaunan, si étrangement dominé par les trois pitons gigantesques qui le terminent, et entre lesquels le soleil se lève à certains temps de l'année pour éclairer d'une façon vraiment fantastique la vallée qui s'étend à ses pieds.

Pourquoi cette orientation des sépultures ? Pourquoi ce culte des hauteurs, notamment des sommets trifurqués ? Pourquoi Moïse va-t-il chercher Dieu au sommet du Sinaï ? Pourquoi surtout dans toutes les religions cette idée de trinité ou de trilogie de la Divinité ?

Qu'on me pardonne cette digression, je reviens à mon laboureur. Celui-ci avait recueilli les bracelets, dont une partie est possédée par le Musée d'Annecy, et quelques ossements vert-de-grisés, que l'on peut voir encore au Musée Vulliermet à Saint-Jean, puis il enfouit tout le reste sans plus s'en inquiéter sous le soc de sa charrue triomphante.

Il nous montra encore les emplacements où l'on avait fait aussi de semblables trouvailles, en deçà et au delà d'un groupe de blocs erratiques auxquels je n'avais pas pris garde d'abord.

Bien que je me fusse informé auprès du curé, et celui-ci auprès de ses paroissiens, s'il n'y avait nulle part des pierres levées ou branlantes, ayant une forme originale et portant un nom particulier ou des caractères, etc., partout on avait fait la même réponse négative.

Rien de plus naturel d'ailleurs, ni de plus facile à expliquer ; le massif tout entier de la montagne étant formé de schistes s'exfoliant et entrant facilement en décomposition, sous l'influence des agents atmosphériques, il était difficile d'y trouver des matériaux assez résistants. Quant à les transporter du fond de la vallée, c'était impossible, quelque puissants que fussent les moyens de traction. Restait donc à utiliser les matériaux que l'on avait sous la main.

Or, on n'en avait pas d'autres que ces blocs erratiques abandonnés par un glacier sur la côte dominant le village du Rieu, bâti en effet dans la combe creusée par les eaux provenant de la fonte des glaces antéhistoriques. Telles étaient les réflexions auxquelles je me livrais, en nous dirigeant vers ces pierres, que je n'apercevais encore que de loin, à travers les arbres. J'avais été frappé de trouver des sépultures en deçà et au delà de ces blocs erratiques, et qui sait ? peut-être y en a-t-il encore autour, si ce lieu a été un centre religieux.

Tout à coup le plus grand de ces blocs, celui qui commande aux autres, m'apparut dans toute sa hauteur, je dirai presque sa sauvage majesté ; une sensation inconnue s'empara de moi, je pensai involontairement

[1] Vie du Bienheureux, édition française, Paris 1870, t. 1, l. V, p. 345.

à l'antique *Mens agitat molem,* et prophétisai à mes compagnons que ce roc superbe, avec sa grande pierre tabulaire arrêtée sur sa hanche puissante, pourrait bien être, lui, un antique dieu déchu ou son simulacre, et elle un autel.

Cinq énormes blocs erratiques, aux angles usés par les morsures des agents préhistoriques, forment un hémicycle, une espèce d'*aula* malheureusement située sur un plan incliné; puis le menhir, naturel ou non, accompagné de son palet ou pierre tabulaire, soit naturelle, soit apportée, domine la situation et a l'air de présider cette façon de demi-cromlech.

Un de ces blocs est caché dans un chalet, à la rustique charpente duquel il prête, comme Atlas au monde, l'appui de ses robustes épaules.

En effet, si la disposition de ces pierres est fortuite, pourquoi les populations primitives qui se réfugièrent en ce lieu sauvage et presque inaccessible, ne les auraient-elles pas utilisées telles quelles pour leurs rites ou leurs cérémonies inconnues, avec d'autant plus de raison que cette disposition se trouve être identique ou presque identique à celle que, dans les plaines ou sur les collines, les autres populations contemporaines donnaient à leurs monuments informes et grossiers en employant des moyens d'action et des forces extraordinaires dont nous n'avons plus le secret? D'ailleurs ces moyens eussent été impraticables à Mont-Denis à cause de sa situation sur une pente assez raide, et d'où se seraient précipités infailliblement tous les blocs pour s'abîmer au fond de la combe, au moindre déplacement de leur centre de gravité. Menhir, demi-dolmen, pierre-levée ou non, ce lieu est hospitalier, et les chalets y alternent avec les bouquets de platanes-sycomores et les blocs erratiques, et tous s'y étalent sous le même soleil-dieu qui peut-être y a eu jadis un autel. De l'arbre au toit du chalet, du chalet au bloc superbe, on grimpe sans façon; en un clin d'œil, sur la pierre tabulaire brute et vaste apparaît un sacrificateur en jaquette brandissant un alpenstock, au moyen duquel il écarte violemment les lichens qui recouvrent la surface de la pierre.

Victoire! victoire! s'écrie-t-il, il y a une rainure et des godets!

Aussitôt mes trois compagnons, jusqu'alors un peu incrédules et souriant de mes prédictions à propos de trouvailles préhistoriques, grimpent sur la table-autel, et à grand renfort de bâtons et d'ongles on arrache, on détruit des myriades de petits insectes et de cryptogames dont les aspérités parcheminées protestent contre cette violation de leur antique domicile.

Quinze godets de diverses dimensions, creusés dans la surface de la pierre et disposés sans symétrie, ainsi qu'une rainure infléchie vers son milieu et n'aboutissant pas aux godets, mais à un enfoncement naturel de la pierre, apparaissent à nos yeux sur une surface carrée de 3 mètres à peu près et dans la partie la plus plane de cette dalle rugueuse.

Notre trouvaille nous engage à étudier cette pierre avec plus d'attention. On l'appelle en patois : *La Piéra du Carro,* c'est-à-dire : La Pierre de l'Angle.

Elle est posée à plat comme le serait une tuile sur l'épaule d'un homme dont la tête serait la pyramide que j'ai appelée ci-devant menhir, et qui la dépasse d'au moins deux mètres en hauteur. Tel est l'aspect de ce double arrangement au nord-ouest.

Elle présente de nombreux angles saillants, au contraire des blocs erratiques qui l'avoisinent, et dans la partie unique où elle est accessible on voit le vide formé par un éclat de pierre qui paraît avoir cédé à la pression d'un levier titanique. Elle mesure cinq mètres cinquante centimètres dans sa plus grande longueur et deux mètres cinquante centimètres de largeur. J'ai encore remarqué sur la partie où commence la déclivité, un enfoncement tel que l'aurait produit la sole du sabot d'un cheval lilliputien dans une argile malléable. Cette pierre est calée par un gros galet, elle a l'air de s'appuyer sur la pyramide sa voisine. Sa présence en ce lieu et en cette position est-elle due à la main de l'homme? Est-elle un fragment de l'un des blocs erratiques situés en amont sur la pente de la montagne? C'est probable; mais nous dûmes cesser nos investigations, à cause d'une pluie fine et serrée qui nous surprit tout à coup et de la nuit qui occupait déjà la plaine, et montait vers les hauteurs, nous promettant bien de revenir à notre pierre, mais l'*homme propose et Dieu dispose.* Je crois que ce monument est le seul de ce genre connu en Maurienne jusqu'à ce jour, toutefois il est juste de dire que M. l'architecte Fivel m'a affirmé avoir aussi trouvé une pierre à godets près de Bessans.

En conséquence, je livre les observations ci-dessus pour ce qu'elles valent à de plus savants que moi, me défiant un peu de mon bagage scientifique préhistorique : *Non licet omnibus adire Corinthum.*

FLORIMOND TRUCHET,
Pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

Parmi les papiers laissés par M. l'avocat Alphonse Despine, dont les dernières années ont été consacrées à recueillir et à sauver de l'oubli tout ce qui se rapporte à notre littérature populaire, nous en avons trouvé plusieurs relatifs aux mœurs et usages de la Savoie, entre autres, un qui ne manque pas d'intérêt.

L'auteur de cet écrit est inconnu, mais il est évident que c'est un enfant du pays. Frappé des changements qui s'étaient opérés, en quelques années, dans les usages et le patois du Haut-Chablais, sous l'influence des nombreux émigrés qui étaient venus y chercher un refuge pendant la Révolution, il a eu l'heureuse idée de laisser par écrit certains usages et spécimens du patois, tels qu'ils existaient avant 1792.

Le patois de Morzine est représenté par la fable de *la Laitière et le Pot au lait* et par une traduction de la parabole de l'*Enfant prodigue*. Une autre traduction de la même parabole est écrite dans les patois de Saint-Paul et de Thollon.

L'auteur a eu le bon esprit de s'appliquer à donner une représentation aussi exacte que possible de la prononciation d'alors, en rejetant toutes les lettres muettes. Sous ce rapport, ce document est excessivement précieux. Pour que le lecteur puisse se faire une idée des changements survenus depuis lors, dans le parler et la prononciation de ces trois communes, nous donnons des spécimens de la prononciation actuelle de Morzine, de Saint-Paul et de Thollon.

Tout en conservant à cette courte notice son cachet propre, nous avons cru devoir y faire quelques modifications et ajouter quelques usages d'autres communes de la même vallée, pour former un tout plus complet.

A la suite de ce *Coup d'œil* sur les anciens usages de la vallée de la Dranse, nous publierons les données que nous avons recueillies sur ceux des autres vallées. Il ne s'agit pas ici d'une étude comparée des usages de la Savoie, — les documents sur ce sujet sont encore trop peu nombreux, — mais d'une simple introduction à cette étude. Nous nous estimerions heureux si, par la publicité de ces courtes notices, nous pouvions contribuer à provoquer des recherches sur cette matière et à sauver de l'oubli nos anciens usages. Aussi serions-nous très reconnaissant à ceux qui auraient la complaisance de nous fournir des renseignements sur les localités qu'ils habitent.

BAPTÊMES

Dans le Haut-Chablais on est exempt de chercher des parrains et marraines. Ce sont eux-mêmes qui sollicitent cette charge, comme une faveur, et ils s'y prennent de bonne heure. Aussi n'a-t-on que l'embarras du choix et celui de savoir refuser délicatement ceux qu'on ne veut pas, chose souvent très épineuse

Le jour du baptême, il n'y a guère que le parrain et la marraine avec la sage-femme, qui accompagnent l'enfant à l'église. Par égard pour l'état de la mère, toute réjouissance profane est bannie ce jour-là de la maison du nouveau-né, mais il en est autrement le dimanche qui suit les relevailles. Un banquet simple, mais copieux, y appelle parents et amis. On y parle du bonheur qu'a reçu la petite créature, et de ce qu'elle peut devenir un jour. Le père et la mère sont accablés de félicitations. Sous l'influence du *rouge* de Thonon ou du *blanc* de la Côte d'Arve, ou du cidre du pays qu'on verse à grands flots, les plus flegmatiques deviennent tout à coup des Massillons champêtres ou des Horaces au petit pied.

Aux Gets [1], le baptême a généralement lieu comme dans toute la Savoie, le jour même de la naissance; on porte à l'église le nouveau-né dans un berceau couvert d'une garniture de mousseline, plus ou moins richement brodée et chargée de rubans, sur un transparent rouge. Un gros bouquet de fleurs artificielles, placé au-dessus de la tête sur l'arceau, annonce si c'est un garçon ou une fille; quand il est placé de côté, c'est un garçon; quand il est au milieu, c'est une fille.

C'est la marraine qui porte le berceau sur la tête jusqu'à la porte de l'église; alors, le parrain le prend sur ses bras, et va le déposer au pied de l'autel.

Le droit de tenir sur les fonts baptismaux le premier-né mâle, revient au grand-père paternel, à son défaut, aux frères du père, ensuite au grand-père maternel, aux frères de la mère, etc.

Le dimanche après le baptême, a lieu un festin auquel sont invités le parrain et la marraine, et quelquefois de proches parents. Les invités ont l'habitude de fournir diverses provisions de bouche, en cette occasion : le parrain fournit le vin ; la marraine, du pain, du beurre, une *tomme* et quelquefois un jambon.

[1] A proprement parler, ce village n'appartient pas à la vallée de la Dranse. Il se trouve à 1162 d'altitude, presque au sommet du Col des Gets, qui relie la vallée de la Dranse à celle du Giffre, mais par ses usages il appartient plutôt au Haut-Chablais. Le manuscrit relatif aux usages des Gets remonte à l'année 1862.

MARIAGES

Dans certaines communes les mariages sont précoces et nombreux; dans d'autres un seul enfant, ordinairement l'ainé, prend femme (Saint-Jean-d'Aulps). Les mœurs souffrent de ce dernier abus ; ne rien exagérer est l'affaire du sage.

Les parents du jeune homme, après avoir sondé les dispositions de leur fils ou petit-fils, négocient le mariage auprès des parents de la personne désirée. Le jeune homme ne doit se présenter qu'après avoir reçu l'assurance qu'il sera favorablement accueilli.

L'affaire conclue, le jour des épousailles est fixé. En ce jour solennel, tout ce qui n'est pas entièrement neuf, déshonore la toilette des promis. Tous les conviés arrivent de bonne heure à la maison de la promise; là, les attend un confortable déjeûner.

Reine de la fête, celle-ci est parée comme une reine. Une coiffe dix fois placée et replacée par les matrones et les amies, orne sa tête. Une guirlande de fleurs artificielles la ceint comme un diadème. Une coquette et belle rose, entourée de brillantes paillettes, embellit son occiput.

Si la malignité publique n'a jamais fait courir de bruits injurieux sur sa vertu, et qu'elle ait le droit de porter la tête haute, un petit rameau de fleurs s'élève comme une aigrette sur son front. De la guirlande partent deux longs et larges rubans, parsemés de paillettes, qui flottent et voltigent sur ses épaules. Un autre ruban beaucoup plus large entoure sa taille, et forme une ceinture dont les deux bouts descendent jusqu'aux pieds [1].

Les fiancés doivent, si c'est possible, demeurer à jeûn jusqu'après la cérémonie. Le père de la jeune fille fait les honneurs du banquet; car, n'étant pas encore considéré comme chef, le jeune homme doit se tenir dans une honnête et quasi timide réserve. La mère doit pleurer sur le départ de sa fille. Celle-ci, quoiqu'elle puisse être ravie de bonheur, doit s'affliger de quitter d'aussi bons parents. Ses yeux fussent-ils secs, comme le fer dans la fournaise, elle doit les essuyer sans relâche.

Quand les convives, en gens bien appris, ont largement fait honneur au déjeûner, et répandu des flots de consolation sur leurs hôtes éplorés, qui intérieurement bondissent de joie, on s'achemine vers l'église. La fiancée ouvre la marche, conduite par son père et un de ses frères ou proches parents. Vient ensuite le fiancé avec ses amis. Pendant que le violon, à la tête du cortège, ricane en soubresaut *Vins, malorôsa, vins,* les montagnes répètent au loin les détonations des boites et des pistolets.

La cérémonie religieuse achevée, l'époux avec une de ses plus proches parentes donne le bras à la jeune mariée, et la conduit triomphalement à sa nouvelle demeure au milieu d'un fracas, encore plus assourdissant que le premier.

Tout à coup le joyeux cortége s'arrête et se tait. L'étonnement est peint sur tous les visages : la maison est fermée, et partout un silence de mort !

[1] Cette ceinture s'appelle en patois *le fien*.

On court vers la porte qui gémit sous les coups des convives.

— Qui va là? dit tout à coup une voix de femme d'un ton aigre.

— Ouvrez donc ; on vous amène une fille bien belle, bien bonne. Depuis une heure (une demi-heure, suivant le temps écoulé depuis la cérémonie) elle est à vous.

— M'aimera-t-elle ?

— Sans doute.

— Aimera-t-elle son nouveau père ?

— Oui.

— Aimera-t-elle ses nouveaux frères et sœurs ?

— Oui, oui ; elle les aimera tous, et vous aussi, même un peu plus qu'eux.

— Ainsi soit-il ! répond la femme en ouvrant la porte.

Alors apparaît la mère de l'époux ou celle qui la supplée, avec un gros pain et une grande bouteille de vin en main. A côté d'elle sourit un enfant portant un plateau sur lequel brille un verre avec un couteau. La matrone s'empare aussitôt du couteau, divise le pain en deux parties, le présente gravement à la jeune épouse en prononçant ces paroles : « Ma fille, je vous mets le pain en main ; conduisez-vous toujours de manière à ne jamais en manquer. »

Elle remplit ensuite le verre qu'elle offre à sa bru en disant : « Mon enfant, l'homme ne vit pas seulement de pain ; reçois donc cet autre bien du ciel, et fais de manière à ce qu'il y ait toujours de l'un et de l'autre pour vous et pour l'indigent. »

Le jour qu'on se marie, on a le cœur si bon, si généreux ! Deux pauvres qu'un hasard intelligent fait trouver là à propos, reçoivent les présents qui viennent d'être faits à la nouvelle mariée. Alors éclatent les vivats champêtres, accompagnés de battements de mains et des détonations des boites et des pistolets. La bonne mère, émue et rajeunie, embrasse et couvre de baisers la nouvelle venue. Le père d'en faire autant ; les beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, de s'épanouir de bonheur. La jeune mariée laisse alors éclater sur son visage les sentiments qu'elle avait refoulés dans son cœur, et l'époux de son côté se dépouille de sa modestie d'emprunt.

Cependant la porte se referme, — se referme à double tour, et la clé est remise à la nouvelle mariée, qui se met aussitôt en devoir de rouvrir la porte, et devient ainsi la fille et souvent la maîtresse de la demeure.

Aux Gets on se rend généralement à l'église à cheval, pour peu que le trajet soit long ou que le temps soit mauvais. Le plus souvent le même cheval porte deux convives, le cavalier devant et la dame derrière. Mais qu'on aille à pied ou à cheval, le cortège est toujours ouvert par deux chevaux conduits en laisse ; l'un est pour le curé, et l'autre pour le vicaire, à qui l'on fait toujours l'honneur d'une galante invitation. et qui de leur côté honorent souvent le repas des noces de leur présence.

A. CONSTANTIN.

(A suivre.)

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°)

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MAURIENNE

La *Revue savoisienne* a publié dernièrement l'indication sommaire des travaux de la Société d'hist ire et d'archéologie de Maurienne, d'après la communication faite, dans le mois d'août dernier, par M. le docteur Mottard, son président, au congrès des sociétés savantes de la Savoie. Il y a, dans les quatre volumes imprimés jusqu'à ce jour par cette société, bien des choses intéressantes, et ceux qui les liront ne le feront pas sans fruit.

Par sa position géographique toute spéciale, par l'énergie de ses habitants, par son importance, comme une des clés de l'Italie, la Maurienne a joué un rôle qui est loin d'être insignifiant ; aussi son histoire mérite-t-elle d'être étudiée ; nous avions déjà à ce sujet des ouvrages de mérite. Je cite, entre autres, en passant, l'*Histoire du diocèse de Maurienne*, par M. Angley, et les chartes de Maurienne imprimées, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* par Mgr Billiet et M. l'abbé Albrieux.

La Société d'histoire de Maurienne a suivi avec courage, quoique n'étant pas extrêmement nombreuse, la route qui lui a été si bien tracée par ses vaillants devanciers ; les membres qui la composent ont cette ardeur, cet entrain, ce zèle de bon aloi qui sont toujours dignes d'encouragement.

Ils ont une ambition modeste : celle de préparer et de recueillir des matériaux pour l'histoire de leur pays ; c'est une noble ambition, et leur tâche est encore loin d'être accomplie. Nous attendons d'eux bien d'autres travaux encore.

Nous pouvons le dire aussi : il serait vivement à désirer que toutes les anciennes provinces de la Savoie eussent une ambition semblable, et qu'on vît naître ça et là et se développer d'autres sociétés qui poursuivissent un but analogue.

Pourquoi le Chablais, le Faucigny, etc., n'imiteraient-ils pas un tel exemple? N'y a-t-il pas partout une histoire à écrire, des documents précieux qu'on néglige, qui se perdent ou se détériorent, qu'il serait important de sauver et de faire connaître? Ces contrées intéressantes ne renferment-elles pas des hommes de valeur et de science, qui ont déjà fait leurs preuves, et qui pourraient, facilement et avec autorité, donner une excellente impulsion?

En accordant ici, dans la *Revue savoisienne,* à une société locale, les éloges auxquels elle a droit, j'émets le vœu bien direct que d'autres sociétés, cultivant le même champ d'études, prennent prochainement naissance; il y a telle vallée, telle région dont l'histoire présenterait le plus vif intérêt. M. Bonnefoy, de Sallanches, a rendu, sous ce rapport, un véritable service à la Savoie en prenant soin des chartes de Chamonix et en les déchiffrant. Les amis de la science apprendront avec plaisir que son beau travail se publie en ce moment sous les auspices de l'Académie de Savoie, et spécialement d'un de ses membres déjà connu dans le monde savant, M. A. Perrin.

JULES VUY.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	19°	4°3	9°5	726,4	»	0,8	86	18°4	41°5		?	O	fort	très beau	Beau à 10 h. soir.	0,27	14°
2	21.3	7	15,5	724,3	»	1	83	17,4	30		O	N	id.	couvert	Pluie de 1 h. 1/2 à 3 h., de 8 à 10 h. s.	0,26	14,8
3	19	8,7	12,4	728,2	18	0,6	88	18,5	42		N	O	id	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,26	13,3
4	19,5	6,5	13,5	729	»	1,6	86	18	40		N	N	id.	couvert	Id.	0,255	13,4
5	18.6	7	14	728,4	»	0,9	80	17,5	41,6		N	N	id.	beau	Id.	0,245	13,6
6	18,7	6,5	14,1	728,3	»	1,2	78	19	42,2		—	N	faible	très beau	Id.	0,245	13.6
7	20,7	9	20,2	728,5	»	1,3	76	18	40		N	N	fort	beau	Id.	0,23	14,2
8	19,2	7,7	13,2	729,3	»	1,3	75	17,2	38		N	N	id.	couv.3/4	Beau à 10 h. s.	0,22	14,3
9	18	10	11,2	728,2	»	1,3	73	12,3	16		N	N	id.	couvert		0,215	13,4
10	12,6	10	11,5	728,8	»	1,8	88	17,1	41,2		N	N	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,21	13,5
11	19,2	8,3	11,6	729	»	1,3	83	12	19		N	N	id.	couvert		0,20	13,5
12	13,8	8,8	11,2	732,2	»	1,2	85	15	36,8		N	N	faible	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,20	13,4
13	17,5	4	11,2	731,3	»	0,9	85	14	20,5	16°	N	N	fort	couvert	Id.	0,20	12,5
14	15,3	6	8,2	727,4	»	0,7	91	13	33	20,4	—	N	id.	couvert	Id. [neige à l'altit. 1,400 m.	0,19	12,3
15	16	3,5	7,8	721.5	»	0,2	95	11,2	20,5	14,5	—	N	id.	couvert	Pluie dès 6 h. s. Contin. à 10 h. s. Dans la nuit	0,18	11,4
16	12,5	3,5	5,4	717,9	10	1,3	74	9,4	35	20,8	N	N	très-fort	couvert	Bourr. pluie et grêlons de midi à 6 h. s. à 10 h.	0,17	9,2
17	9,5	0,5	3,6	723	2	1,6	70	9	33,5	20,4	N	N	fort	beau	Couvert à 10 h. s. [très beau. (1)	0,16	5,3
18	10,5	3,5	4,4	721,8	8,5	1,7	93	5,2	7,7	4,7	S	S-S-E	id.	pluie	Pluie de 3 h. m. à midi. Couvert 1/2 à 10 h. s	0,17	7,5
19	7,7	0,3	7,2	726	2,3	0,2	97	6	12	7,4	E-S-E	E N E	id.	couvert	Pluie légère après-midi. Couvert à 10 h. s.	0,175	9,5
20	13	7	13	720,5	2	0,9	79	14,8	22	16,4	S	E	faible	couvert	Forte pluie dès 2 h. s. Continue à 10 h. s.	0,17	11,2
21	15	5	7,2	721,2	43,5	0,8	85	10	16	12,4	S-O	O	fort	couvert	Pluie dans la nuit.	0,30	10,5
22	13,3	4	6	722	0,7	1	67	6	25	18	N O	N-O	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,33	10
23	7	— 2,2	1,2	723.2	»	0,8	72	10,9	34	20,7	N	N	id.	beau		0,34	8
24	13,5	— 3,1	1,9	722,8	»	1	70	11,8	34	20,5	N-O	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,35	8,6
25	14	0,5	0,5	719,5	»	0.9	82	12	37	22	S	N	faible	couv.1/2	Id.	0,345	9,2
26	14,7	2	2	721,8	»	0,9	84	15.2	38	24,5	O	N-O	id.	beau	Id.	0,34	10,2
27	16,5	1	6	724,1	»	0,8	78	13,7	36	22,8	?	N-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,34	9,8
28	16.7	3 5	6,4	725,8	»	0,9	91	9.8	18	12,6	O	N-O	fort	couvert	Id.	0,335	10,2
29	17,7	4,7	6,3	722,8	»	0,6	94	8,8	14,7	10,6	O	N-N O	faible	couv.1/4	Id.	0,325	10,3
30	10	4,5	6,4	723,1	»	0,6	91	13,5	34,2	22,4	—	O-N-O	id.	très beau	Id.	0.31	10,4
31	15	3,5	6,8	723,2		0,8	94	8	11,5	8,8	?	N-O	fort	couvert		0,30	10,3
Moyennes ou Totaux.	15° 35	4°70	8°93	725,1	87,0	30,9	83								(1) Dans la journée du 16, neige jusqu'au bord du lac ; disparaît le lendemain jusqu'à 700m d'altitude.	0,253	11°33

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — No 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 f.

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : La campagne de Louis XIII en Savoie, par M. C.-A. Ducis; Projet de bibliographie savoisienne, communication de M. l'abbé Placide Brand; Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse, avant 1792, par M. Aimé Constantin.

Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

LA CAMPAGNE DE LOUIS XIII EN SAVOIE

L'histoire de cette campagne, avec les développements que l'auteur a dû lui donner, en suite de la découverte de plusieurs documents inédits, serait trop étendue pour pouvoir prendre place dans le volume du Congrès. Dans la séance du 26 août, M. Ducis en a fait un résumé verbal, que nous publions ici presque textuellement.

La cause de cette guerre fut la succession du Montterrat, promise à la Maison de Savoie lors des mariages d'Yolande Paléologue de Montferrat avec Aymon de Savoie, 1330, et de Blanche de Montferrat avec Charles Ier de Savoie, 1485, et, malgré ces stipulations pour l'extinction des mâles, passée à la Maison de Gonzague Mantoue par le mariage de Marguerite, nièce du dernier Paléologue, en 1533, avec Frédéric II de Gonzague, qui en acheta l'investiture de Charles Quint en 1536. Enfin la dernière héritière de cette famille, fille de François de Gonzague et de Marguerite de Savoie, promise au fils du duc de Savoie, fut enfermée, en 1612, au château de Goïto, puis dans un couvent, et enfin mariée, en 1627, par ordre de Richelieu au duc de Rhètelois, d'une branche des Gonzague-Nevers retirée en France.

L'Empereur fit occuper le Mantouan, la France soutint son protégé dans le Montferrat. Nous ne suivrons pas les péripéties de cette guerre, ni les roueries politiques appelées trèves, armistices, accords, etc., où chaque prétendant essayait de gagner un point sur l'autre. Richelieu, ne pouvant attirer le duc de Savoie dans le parti français, essaya de le surprendre avec son fils, près de Rivoli par un guet-à-pens, dont la conscience honnête du duc de Montmorency avisa le duc, qui put ainsi se sauver. Richelieu débaucha le gouverneur de Pignerol qui rendit la place, la veille de de Pâques 1630 et, ne pouvant aller outre avec une armée épuisée, tenta une diversion en poussant Louis XIII à occuper la Savoie avec les troupes de Schomberg, de Chatillon et de Bassompierre en Suisse.

Le roi arriva à Lyon le 1 mai 1630 avec 12,000 hommes et 1,200 chevaux. Bassompierre, qui croyait entrer en Savoie par Genève, reçut de Richelieu un ordre du 24 avril de passer par Grenoble, et du roi une lettre du 3 mai, qui lui marquait de le rejoindre à Lyon. Schomberg fut remplacé par Du Hallier et avec Bassompierre ils avaient 13,000 hommes et 600 chevaux. Le 6 mai ils rejoignaient à Lyon le roi, qui en partit le 8 pour Grenoble. Le lendemain Bassompierre prit également la route de Bourgoin, la Tour-du-Pin, Voirons. L'entrée en Savoie par la vallée d'Isère était motivée par la crainte de ne pas y trouver des provisions, et la nécessité de les faire arriver du midi ; mais peut-être aussi pour que Richelieu put tout avoir sous la main, en arrivant de Pignerol, d'où il partit le 2 mai. Il arriva à Grenoble le 6, vint au devant du roi à Voirons, et le 10, ils firent leur entrée à Grenoble.

Le 12 Richelieu alla rendre visite aux deux reines à Lyon, et surtout apaiser la reine-mère, qui, ennemie de la Maison Gonzague-Nevers, voyait avec déplaisir une guerre entreprise pour la défendre, et la reine épouse, Anne d'Autriche, nièce du duc de Savoie, ne pouvait l'approuver non plus.

Les trois maréchaux Coligny de Chatillon, Bassompierre et Créqui partageaient, à tour de rôle, le commandement de l'avant-garde, du corps d'armée et de l'arrière-garde avec le roi.

Le 13 au matin Créqui partit de Grenoble avec l'avant-garde, le lendemain ce fut Bassompierre avec le gros de l'armée, puis le roi. Ils vinrent coucher à Croles le même jour et le lendemain 15 à Barraux. Le 14 Créqui était arrivé devant Chambéry. A la som-

mation de se soumettre au roi de France la capitale de la Savoie opposa un refus formel, en suite duquel un combat s'engagea aux faubourgs du Reclus et de Nezin.

Le prince Thomas, troisième fils du duc de Savoie, en était parti le 7 mai pour Conflans. Le président du Sénat souverain, Hector Millet de Challes, pour éviter d'autres désastres s'aboucha avec le maréchal de Créqui, obtint une suspension d'armes, en attendant que les syndics allassent trouver le roi à Barraux. MM. de Buttet et de Sainte-Colombe obtinrent une capitulation en 15 articles sur 18. Le roi refusa la prohibition aux troupes d'entrer dans la ville et le délai de six jours pour en aviser le duc de Savoie.

Une lettre de Richelieu sur la difficulté des approvisionnements explique la marche si lente de l'armée et le séjour prolongé du roi à Barraux. Le 16 mai seulement le corps d'armée put se remettre en marche et arriva devant Chambéry. Alors seulement le château se rendit. Le lendemain à 8 heures du matin, Louis XIII fit son entrée et fut reçu par le conseil de Ville, le Sénat et la Chambre des Comptes. Il ratifia la capitulation du château, remplaça les deux cours souveraines par un Conseil judiciaire, dont les principaux membres venaient du parlement de Grenoble.

On était à la veille de la Pentecôte, dernier terme pour l'accomplissement du devoir pascal par les voyageurs. Bassompierre raconte dans ses *Mémoires :* « le dimanche 19 mai jour de la Pentecôte le roi fit ses Pasques, je les fis aussi. » Richelieu n'arriva que le 21 mai, et, sous son inspiration, Louis XIII adressa le lendemain aux gouverneurs des provinces un *memorandum* sur les motifs de son entrée en Savoie. Le même jour il alla coucher à Aix.

Le lendemain Bassompierre allait sommer la ville de Rumilly. Louis XIII mit l'armée en bataille dans la plaine de Salagine et alla coucher à Alby, le 23 mai.

On connait la résistance de Rumilly et la riposte : *Et quâ poé!* Et quand même ! opposé à l'exemple proposé par Bassompierre de la soumission de Chambéry. L'avant-garde occupa d'abord les fortins de l'ouest, puis alla faire une diversion contre le fort de l'Annonciade. Et Claude François Joly eut ordre de commencer le siège de la ville sous la direction du maréchal du Hallier.

Celui-ci avait occupé d'abord le château de Salagine, dépendant du fief de Beaufort. De ce dernier plateau il suivait le siège de Rumilly. Or ces fiefs appartenaient à Jeanne-Marie-Aymée de Beaufort, femme de Peisieu, parent du maréchal. Il envoya à cette famille dans Rumilly une sauvegarde pour se retirer à son logement avec ses effets, et échapper ainsi au pillage et à l'incendie, auxquels la ville allait être livrée.

M. de Longecombe de Peisieu avait un commandement dans l'armée du prince Thomas de Savoie. Fidèles au principe, les demoiselles de Peisieu, dont l'une était religieuse Bernardine, déclarèrent ne pas vouloir séparer leur cause de celle de leurs compatriotes. Toutefois, sur l'invitation pressante de la bourgeoisie, elles allèrent courageusement solliciter du maréchal la grâce de la ville. L'ordre de l'incendie fut révoqué, le pillage réduit à une heure seulement, avec sauvegarde des maisons de Peisieu et de tout ce que l'on y avait réuni de personnes et d'objets précieux.

Dans ces angoisses et pendant ces tractations, la supérieure de la Visitation avait proposé aux syndics de Rumilly une procession votive en l'honneur de l'Immaculée Conception. Ce vœu fut accompli dès lors chaque année le 8 décembre.

Louis XIII fit son entrée à Rumilly le 24 mai au soir, et le lendemain il se rendit à Annecy par un très mauvais temps, dit Bassompierre.

Avertie par lettres du prince Thomas de Savoie, le 5 avril 1630, de faire bonne garde, le 9 mai suivant, de réparer les murailles, la ville d'Annecy envoyait, le 12, le premier syndic et le colonel de ville prendre les ordres du prince à Conflans, où il était venu de Chambéry le 8 mai, et, le 13 mai, la jeunesse s'exerça au tir de l'arbalète.

M. Antoine Deshayes, Conseiller du roi, intendant de la Maison de Louis XIII, prévot des marchands de Paris, était beau-frère de la Philothée de saint François de Sales, et avait été très lié avec ce dernier dont un frère, Jean François était alors évêque à Annecy, et l'autre, Louis, comte de Sales, était gouverneur du château d'Annecy. Le fils Deshayes, qui avait fait ses études à Annecy, et tenait alors pour son père le gouvernement de Montargis, fut chargé de venir à Annecy négocier la soumission au roi de France. Il connaissait trop le caractère des de Sales, pour compter sur un succès. Aussi il s'adressa d'abord à la ville, soit au poste de la porte du saint Sépulcre. Les syndics lui offrirent une collation et obtinrent un délai de 24 heures pour répondre. C'était le 22 mai. Il se fit introduire ensuite au château. Mais Louis de Sales, qui venait de recevoir du prince Thomas une lettre du 21 mai, fut inflexible sur le principe de la fidélité à la Maison de Savoie.

La ville avait de suite envoyé un exprès à Conflans, et le lendemain elle recevait une lettre du prince datée du 23 mai. Toutes les autorités judiciaires et administratives réunies chez l'évêque rédigèrent une réponse affirmative de leur fidélité au duc de Savoie, sauf *en voyant le roi ou son canon*, auquel cas ils supplieraient sa Majesté d'accepter leurs conditions de capitulation. La ville d'Annecy n'était pas fortifiée comme celle de Rumilly, et ne pouvait nullement soutenir un siége.

A ce moment Coligny de Chatillon arrivait avec l'avant-garde sur les plateaux de Seynod et d'Alléry. On lui présenta vingt articles de capitulation, qui furent acceptés provisoirement, sauf celui qui interdisait aux troupes l'entrée de la ville. Le maréchal les dirigea même de ce côté par l'ancien pont d'Isernon. Mais elles eurent à subir une bordée de canon du château. Elles coururent alors s'abriter contre les Balmettes pour entrer par le faubourg du Saint-Sépulcre. La mousqueterie des plateaux adjacents du château les poursuivit jusqu'en ville, malgré la nuit, à tel point que Chatillon craignant un incendie, fit proposer une suspension d'armes, qui fut acceptée pour 24 heures. Le comte de Sales avait reçu déjà le même jour une lettre du prince Thomas ; il envoya le soir même à Conflans une estafette, qui revint le lendemain un quart d'heure avant l'expiration du délai. Il eut le temps de rédiger cinq articles de capitulation des plus honorables, qui furent accordés le 24 au soir, et le 25 au matin la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, et se dirigea vers Conflans, sous la conduite de son digne chef,

qui regrettait, disait-il à de Chatillon, « de n'avoir pas été gouverneur de Montmélian ou de Nice pour les défendre jusqu'au jour du jugement, s'il avait eu tant à vivre. »

Le 25 mai au soir, Louis XIII, Richelieu et la suite arrivèrent au château d'Alléry où ils couchèrent. Le ministre présenta son mémoire dans lequel il discutait la marche ultérieure des troupes par la plaine de l'Arly, par les vallées de Beaufort, de Tarentaise, de Maurienne et d'Aoste.

Le 26, le roi nomma M. Deshayes gouverneur d'Annecy, du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, avec le traitement de 400 florins par mois, à la charge du pays.

Le lendemain il donna deux lettres de sauvegarde et d'exemption de logements militaires pour les châteaux et terres du duc de Genevois-Nemours, et pour celui de Boisy appartenant à l'évêque de Genève, Jean-François de Sales. Le soir du même jour il reçut Mazarin, porteur des propositions de paix du duc de Savoie.

Le 28 mai il approuva les deux capitulations de la ville et du château d'Annecy. Puis il établit le capitaine Ninville *sergent-majour,* soit chef de la police militaire, et enjoignit à la ville de lui fournir huit rations d'hommes et deux de chevaux par jour. Le même jour Bassompierre, qui avait reçu, le 26, le commandement de l'avant-garde, partit pour Faverges. Le roi partit le lendemain 29 mai.

C'était mercredi, veille de la Fête-Dieu, à laquelle toutes les autorités d'Annecy avaient l'habitude de prendre une part solennelle. L'assistance du roi, que le registre de Saint-Félix appelle « Louys-le-Juste, » et du cardinal n'aurait pas nui à leur cause. Mais préoccupés d'autres intérêts, ils allèrent s'effacer dans une petite bourgade voisine. Peut-être voulurent-ils échapper à la mauvaise impression que produisit après leur départ l'ordre du gouverneur de loger six compagnies d'infanterie.

Pendant ces huit jours d'occupation militaire, l'armée avait commis des déprédations odieuses. Après la fête, les syndics réclamèrent l'acte de capitulation pour s'en réclamer contre ces excès. M. Deshayes refusa jusqu'à la prestation du serment. Toutes les autorités et le grand conseil furent donc convoqués pour le dimanche suivant, et le 2 juin eut lieu la prestation de serment de fidélité au roi de France entre les mains du gouverneur.

Cet acte, et celui de la capitulation du 23 mai, furent enregistrés, le 26 juin, à la Cour souveraine de Chambéry. C.-A. Ducis.

(*La fin au prochain n°.*)

PROJET DE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Communication de M. l'abbé Placide Brand, vicaire a Annecy-le-Vieux.

La première préoccupation de celui qui entreprend une œuvre historique, c'est l'étude des sources. Il se demande d'abord quels sont les monuments et les livres à étudier, quelles pièces manuscrites il faut rechercher. Sachant qu'en histoire, comme dans toutes les sciences exactes, il faut partir du connu pour arriver à l'inconnu, il commencera par dresser le catalogue complet des ouvrages qui peuvent lui fournir des données. Ce travail préliminaire n'est pas sans difficultés, surtout pour ceux qui font les premiers pas dans la carrière historique, et qui vivent loin des grandes bibliothèques.

Le désir d'exempter les pionniers de l'histoire de ces pénibles recherches, a déterminé nombre d'auteurs à publier des répertoires bibliographiques. Potthast a donné la *Bibliotheca historiæ medii œvi;* Moreni, la *Bibliografia Toscana;* Jaffé, le *Regestum Pontificum Romanorum,* et monsieur l'abbé Ulysse Chevalier édite en ce moment son monumental *Répertoire des sources historiques du moyen-âge.* Ces ouvrages sont d'une grande utilité.

Il est souvent fort difficile de savoir quels ouvrages ont été publiés à l'étranger ou même dans le pays sur un sujet donné. Messieurs Dufour et Rabut pourraient témoigner de la vérité de ce que j'avance. Si celui qui entreprend un travail historique de quelque importance, n'a pas de la fortune, des loisirs et de nombreuses relations, il ne lui sera pas facile de faire la bibliographie complète de son sujet. Peut-être écrira-t-il quand même, mais alors son ouvrage sera nécessairement fautif et incomplet. Un bon répertoire bibliographique dispense de ces fastidieuses recherches, et permet au travailleur de se mettre de suite à l'étude des ouvrages et des documents.

Il dispose ainsi de beaucoup plus de temps pour fouiller les archives et rechercher les chartes inédites. Aujourd'hui, on veut que l'historien remonte aux sources, qu'il étudie ses héros à la lumière des écrits contemporains, et on apprécie une œuvre historique surtout par la quantité et l'importance des pièces inédites dont elle s'autorise. Ai-je besoin d'ajouter que cette manière de voir est la seule vraie? Or, messieurs, rien ne conduit plus sûrement à ce but que les répertoires dont je vous entretiens. L'écrivain connaît en peu de temps la manière dont les historiens ont raconté et apprécié les faits, et il voit quelles lacunes il doit combler, quelles obscurités il doit faire disparaître, et de quel côté il doit diriger ses investigations.

En rendant la tâche plus facile, ces recueils augmentent le nombre des travaux historiques. Tel qui n'aurait pas osé entreprendre de nous retracer la physionomie d'un personnage ou d'une institution, n'hésitera plus dès qu'il saura où prendre ses premiers matériaux. Il se mettra courageusement au travail, et, après quelques années de persévérant labeur, il pourra offrir au public une œuvre bien étudiée, complète, apportant la lumière là où régnaient les ténèbres. Combien dans notre Savoie qui, voyant la route ainsi aplanie, y marcheraient avec ardeur et succès, et utiliseraient les talents qu'ils ont reçus de Dieu !

Notre désir à tous, messieurs, est de pouvoir un jour offrir aux amis et aux détracteurs de notre pays une histoire de Savoie véridique et complète. Vous travaillez à l'édification de ce monument en étudiant la formation géologique de nos Alpes, les vestiges des temps préhistoriques, les traces de l'époque celtique, les restes des constructions et des autres travaux de la domination romaine, en exhumant les chartes et les manuscrits du moyen-âge, en nous faisant connaître les événements des temps modernes. Ce sont là de

nobles travaux dont la Savoie peut à bon droit être fière. Mais, en dehors de ces magnifiques ouvrages, en dehors de vos Concours où le mérite trouve sa consécration et sa récompense, en dehors de vos encouragements autorisés, il y a quelque chose à faire pour ouvrir la barrière aux bonnes volontés tentées de découragement, pour augmenter le nombre des ouvriers et rendre leurs œuvres plus parfaites. Ce quelque chose, messieurs, c'est une *Bibliographie de la Savoie*. Dès que nous serons en possession de ce précieux ouvrage, il sera facile de connaître notre glorieux passé et d'en faire un récit fidèle. A mon humble avis, ce serait l'une des entreprises les plus dignes du Congrès et certainement la plus utile, la plus féconde en résultats.

Cette *Bibliographie* indiquerait les ouvrages à consulter pour faire l'histoire de chaque personnage marquant, de chaque localité de notre pays, les œuvres littéraires, artistiques, historiques et scientifiques ayant des Savoyards pour auteurs ou traitant de la Savoie et les livres où elles sont appréciées. Le cadre est vaste, comme vous voyez, et l'entreprise a ses difficultés. Mais, vous le savez mieux que moi, vous, messieurs, dont les œuvres font tant d'honneur à notre cher pays,

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Cette perspective, loin de vous décourager, sera pour vous un stimulant. Les Potthast, les Moreni, les Jaffé ont mené à de bien plus difficiles entreprises. Pourquoi donc n'essayeriez-vous pas de marcher sur leurs traces ? Ce que pourrait difficilement un seul homme, vos sociétés réunies en un seul faisceau le pourront aisément.

Du reste, messieurs, s'il manque encore bien des données, s'il reste de nombreuses recherches à faire, il y a déjà beaucoup de matériaux qui attendent leur mise en œuvre. Le *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, qui va de l'an 1 à l'an 1500 de notre ère, nous sera d'un grand secours. Il est vrai que les deux premiers fascicules seulement de la première partie ont paru, la Bio-Bibliographie; mais, monsieur l'abbé Chevalier est de la race de ces savants si communs chez nous, qui ne savent pas tenir leurs trésors cachés, et nous pourrons facilement obtenir communication de son travail avant sa publication. Le *Dictionnaire historique* de Grillet, l'excellent ouvrage de messieurs Dufour et Rabut *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du* XVe *au* XIXe *siècle,* les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry,* les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* l'*Histoire littéraire de Genève*, de Sénébier, la *Revue Savoisienne* et quantité d'ouvrages et de collections de ce genre nous fourniront d'utiles renseignements. Il y a aussi bien des travailleurs qui ont en portefeuille soit des notes, soit des ouvrages presque terminés sur cette matière. Monsieur Eloi Serand ne m'en voudra pas si je dénonce à l'honorable assemblée qui m'écoute, ses précieuses notes bibliographiques sur les personnages d'Annecy qui se sont fait un nom dans l'histoire. Vous le voyez, messieurs, le terrain est déblayé, les matériaux sont prêts : c'est le moment de vous mettre à l'œuvre.

Il faudrait diviser cet ouvrage en trois parties : les personnes, les lieux et les ouvrages. La première indiquerait les sources pour écrire l'histoire des personnages ; la seconde, les travaux publiés sur chaque localité ; la troisième, les ouvrages d'auteurs savoyards ou traitant de la Savoie, avec leurs différentes éditions et les livres où ils sont appréciés. Il va sans dire que le volume, la page, le lieu et l'année de l'édition seraient partout indiqués. Il n'est guère possible, je crois, de trouver un plan plus rationnel et plus propre à faciliter les recherches. Si vous l'adoptiez, vous pourriez faire de chaque partie un ouvrage spécial.

Devrez-vous prendre la Savoie avec l'étendue qu'elle avait sous Amédée VIII ou vous borner à la Savoie d'aujourd'hui ? Au point de vue de notre future histoire, il y aurait avantage à embrasser le premier parti, mais alors il nous faudrait le concours des Sociétés savantes de la Suisse romande et de l'Ain. Vous déciderez dans votre sagesse ce qu'il y a d'utile et de praticable à faire dans ce sens.

La réalisation de ce projet ne saurait être l'œuvre d'un seul homme. Tous les membres de nos Sociétés savantes seraient appelés à concourir à ce grand travail. Vous nommeriez une commission spéciale chargée de réunir les matériaux, de les coordonner et de faire la rédaction définitive. Voici comment je comprends le fonctionnement de cette commission. Elle commencerait par dresser la liste de tous les personnages qui se sont fait un nom dans notre histoire. Cette liste serait communiquée par parties brisées à nos Sociétés savantes qui la compléteraient au besoin, et mettraient en regard de chaque nom l'indication des ouvrages à consulter pour faire sa biographie. Ces réponses reçues, la commission les vérifierait, et ferait sa rédaction qui serait soumise chaque année au Congrès et ensuite imprimée par ses soins. Par ce moyen, le travail avancerait rapidement et offrirait toutes les garanties désirables sous le rapport de l'exactitude. Resterait la question financière qui ne paraît point insoluble. Nos Sociétés pourraient parfaitement consacrer chaque année une somme déterminée, en rapport avec leurs ressources, pour subvenir aux frais de la commission et plus tard à ceux de l'impression. Elles le pourraient d'autant plus facilement qu'elles seraient sûres de rentrer dans leurs déboursés par la vente de l'ouvrage. Ces frais ne sauraient du reste être bien considérables.

Nouveau venu au milieu de vous, peu expert en ces matières, je me borne à exposer sommairement mon projet, ses avantages et les moyens à employer pour en faire une réalité. Je m'estimerais trop heureux si, jugeant sa réalisation possible et capable de faire progresser les études historiques dans notre pays, vous vouliez bien l'adopter et y travailler dès ce moment.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

MARIAGES

Les Gets en 1862

(Suite)

L'usage est de faire une légère collation chez la

fiancée avant de se rendre à l'église, et de dîner au retour chez le nouveau marié. Les invités, chefs de famille, apportent en venant, qui un jambon, qui du beurre, qui autre chose.

Le dîner consiste en deux services, séparés par un intermède avec danses et tir au pistolet. L'intermède se termine par une danse d'un caractère tout particulier [1]. Une jeune fille entre tout à coup dans la chambre en dansant, les mains sur les hanches et un grand gâteau sur la tête. Après quelques tours, le gâteau passe sur la tête d'autres jeunes filles, jusqu'à ce qu'il commence à s'en aller par morceaux. Alors la cuisinière s'en empare, le partage en plusieurs lots qu'elle dépose devant la jeune mariée qui prend le plus gros morceau pour elle, et distribue le reste à ses compagnes. Quand celles-ci posent le leur à leur place respective, on se remet à table ; c'est le signal du second service.

Les jeunes filles emportent chez elles leur portion.

Le dernier samedi qui précède le jour fixé pour le mariage, le fiancé va recevoir des mains de sa promise un gros bouquet de fleurs artificielles dont il orne son chapeau, le lendemain en se rendant à l'église, le jour des noces et le dimanche suivant. C'est aussi ce jour-là qu'elle distribue des fleurs artificielles à tous les garçons de la noce.

Cet usage est tombé en désuétude depuis une vingtaine d'années.

Aujourd'hui (1879) les fleurs sont remplacées par des rubans : le promis en porte un grand nœud à sa boutonnière gauche, et les garçons un petit ruban au bras gauche. Si l'on est en deuil, au lieu d'être rouges, les rubans sont bleus.

La fiancée, à moins d'être veuve ou d'avoir fait parler d'elle, porte une couronne sur la tête, un bouquet au côté gauche et une ceinture de ruban.

Le premier dimanche qui suit le mariage, la belle-mère accompagnée de toutes les invitées de la noce conduit la jeune femme à l'église à la place occupée par les parents du mari ; les hommes de leur côté conduisent celui-ci au chœur. Tout le monde est paré comme le jour des noces. Au sortir de l'église, il y a encore un festin à la maison des nouveaux mariés, mais seulement pour les plus proches parents. C'est ce qu'on appelle le *requis*.

Larringes, en 1862 [2].

Après la célébration du mariage, on se rend chez le nouveau marié. On trouve sa maison barricadée ; un homme en costume grotesque, armé d'un fusil ou d'un autre instrument, leur en défend l'entrée, disant qu'il ne les connait pas, que ce sont des vagabonds, des gens sans aveu, etc. Alors l'époux se choisit un avocat pour plaider sa cause. Mais il a beau dire, l'homme fait la sourde oreille. L'avocat le menace ensuite de le faire traduire en justice, de lui intenter un procès ; rien n'y fait. Alors il lui propose de boire une bouteille avec lui, et de bien le régaler, ainsi que toute la compagnie. « Ah ! en ce cas, s'écrie notre homme, entrez, entrez, Messieurs ; entrez, entrez, Mesdames ! C'est vraiment un plaisir que d'avoir affaire à des gens si raisonnables. »

En disant ces mots, il se range d'un côté de la porte, l'avocat de l'autre, et la jeune mariée s'avance. Sur le seuil de la porte apparait tout à coup un petit garçon qui lui présente un plat sur lequel se trouvent une clé et une *poche* [1]. A sa suite veulent entrer son mari et toute la compagnie, mais parfois l'homme au fusil se ravise, et trouve que pour boire une bouteille, c'est assez de trois personnes — de la jeune mariée, de l'avocat et de lui. Arrière donc, la bande ! allez danser ailleurs.

Mais le jeune marié n'entend pas de cette oreille ; il faut qu'il entre, et qu'il entre à tout prix. Pour rien au monde il ne laissera sa femme. Alors toute la compagnie s'ébranle pour prendre la place d'assaut. On se bouscule, on se pousse, on crie, on rit ; enfin le nombre l'emporte, et les convives entrent dans une chambre où un copieux dîner les attend.

Le lendemain, les époux avec toute la compagnie de la veille se rendent à l'église, mais quel contraste ! Ils sont habillés de noir, tous en deuil !

Ils vont assister à un service funèbre pour le repos des âmes défuntes des deux maisons qui viennent de contracter alliance.

Ce dernier usage subsiste encore (1879) aux Gets, à Saint-Paul, à Morzine et dans quelques autres communes du Haut-Chablais. A Saint-Paul, après le service funèbre, les parents conduisent la nouvelle mariée à la place qu'elle occupera à l'église au milieu d'eux ; de là, ils la conduisent au cimetière pour lui montrer les tombes de leurs ancêtres au milieu desquels elle...

C'est bien ici le cas de dire : Ne rien exagérer est l'affaire du sage.

A la Chapelle d'Abondance, il y a une trentaine d'années, aussitôt après la messe on jetait sur les épaules des nouveaux mariés le drap mortuaire, et l'on entonnait le *Libera me !!!*

Au sortir de l'église, la jeune mariée distribuait à toutes les personnes qu'elle rencontrait, une grosse et longue épingle. — Même usage à Châtel.

SÉPULTURES

A part certains cas extraordinaires, toute personne qui a fait sa première communion, est inhumée avant midi. Une grand'messe est la partie essentielle de la cérémonie. Quelque éloignée que soit la maison du mort, tous les parents, amis et voisins, se rendent chez lui pour l'accompagner jusqu'à l'église, et de là jusqu'à sa dernière demeure. Le plus proche parent du défunt conduit les funérailles ; c'est le fils qui fait enterrer son père !..... En vain cet usage vous semble-t-il dur et barbare ; essayez de vous soustraire à ce pénible devoir, vous passerez pour être insensible, cruel, sans cœur, sans affection, sans gratitude, etc.

Rien de plus déchirant que le spectacle qu'on a sous

1 Cet usage a disparu vers 1840.

2 Village de 665 habitants, à 803 mètres d'altitude, à 5 kilomètres au sud-ouest d Evian-les-Bains.

1 Le mot *cuiller à pot* est relativement moderne ; autrefois on disait *une louche* ou une *poche* *Louche* s'employait principalement dans les provinces de l ouest et du nord, *poche* dans celles de l est. Aujourd hui ce dernier est encore très usité dans la Franche-Comté, la Suisse romande et la Savoie Quoique Littré ne les donne pas comme vieux dans cette acception, il n'en est pas moins vrai que ces mots sont tombés en désuétude.

les yeux en pareille circonstance. Une douleur muette, comme le sont les grandes douleurs, est presque un scandale dans ces vallées. Il faut des pleurs qui retentissent, des hurlements qui assourdissent ; il faut énumérer, amplifier les bienfaits qu'on en a reçus ; il faut prendre à témoin de son malheur et le ciel et la terre. Si c'est une femme qui ait perdu son mari ou un enfant chéri, il faut qu'elle dispute leur dépouille mortelle à ceux qui viennent l'enlever, qu'elle fasse mine de vouloir les suivre dans la tombe. La première fois que vos regards attristés voient une pareille scène, vous ne pouvez vous empêcher de verser des larmes et d'en revenir profondément ému ; mais la seconde fois, c'est un sentiment de pitié pour ces pauvres gens qui ne savent pas mieux honorer leurs morts. On se tromperait fort si l'on croyait que les habitants de ces montagnes sont dupes de ces démonstrations extravagantes ; ils savent très-bien à quoi s'en tenir, et les apprécient à leur juste valeur ; mais à l'occasion, par respect humain, ils tombent dans le même travers [1].

Après la cérémonie funèbre, les proches et les amis invités reviennent à la demeure du défunt, où les attend un frugal repas d'où sont absolument bannis la viande et le vin [2]. On s'y entretient tristement de la personne qu'on pleure, de ses bonnes qualités et de ses bonnes actions. Si c'est un père, une mère ou une personne âgée, on recommande à leurs descendants de ne pas oublier leurs exemples.

Le repas terminé, l'assistance tombe à genoux ; on récite un *De profundis,* un chapelet ou une autre prière pour le repos de l'âme du trépassé. Tout est fini, vous direz-vous en vous-même. Vous êtes dans l'erreur.

Tout à coup on entend un sourd murmure ; on dirait le bruit des pas de gens qui vont et viennent, on dirait des voix de tout âge qui se confondent.

Regardez sous les fenêtres. Vous verrez circuler une foule considérable de gens, les uns assez bien mis, les autres en guenilles, tous munis d'un vase appelé *toupin* [3]. Peu à peu l'attroupement se trouve sur deux lignes parallèles, assis sur des bancs rustiques improvisés. Ce sont les pauvres et les non pauvres de la commune et des environs qui viennent à *la fête* [4]. Une fête chez un mort ? direz-vous. Oui ; un peu de patience et vous saurez tout. A. CONSTANTIN.

(*A suivre.*)

(*La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°.*)

1 Le jugement que porte l'auteur sur ces braves et sympathiques montagnards, nous semble au premier abord beaucoup trop sévère ; on se surprend à les excuser, et l'on se dit que l auteur était probablement un homme concentré qui avait passé par de grandes douleurs, les douleurs muettes dont il parle ; de là, son scepticisme à l'égard de la sincérité des pleurs et sa répulsion pour toute manifestation bruyante, même celle d une juste et vraie douleur.

Mais renseignements pris, il faut reconnaître avec tous ceux qui ont vu ces scènes de près, que l'auteur n a rien exagéré, qu'il s'est contenté de donner son appréciation sans vouloir entrer dans de plus grands détails.

En effet, on pourrait croire, d après sa relation, que ces scènes n'avaient lieu que dans la demeure du défunt, au moment qu'on allait l'emporter pour jamais loin du toit qui l avait vu naître et grandir. Mais il faut bien admettre que ces bruyantes démonstrations n'avaient pas seulement lieu, comme on pourrait dire, à huis clos, mais qu'elles se reproduisaient encore avec plus de force dans l'église même, au moment que finissait le service funèbre, puisqu'il en était encore ainsi dans un village du Haut-Chablais, il y a quelques années !!

2 De même aux Gets. On n'y sert que de la soupe aux fèves ou aux pois et un plat de riz.

3 *Toupin, topin, tupin* ont eu cours dans le français jusqu'à la fin du XVIe siècle. Ce mot nous est venu de l allemand *Topf*, pot. On le rencontre dans les chartes du XIe siècle sous la forme de *tupinus*.

4 Dans la vallée de Thônes, on dit indifféremment *Allâr à la féta* ou *à la danna*. Cet usage, qu'on nomme *dône, donna* ou *danna* selon les localités, se trouve mentionné dans un testament fait à Moûtiers, en 1270 : *Item volumus quod omnibus pauperibus qui interfuerint, fiat* dona *cum pane* et *caseo*. (*Mém.* de l Acad. de Savoie, Documents vol. IIe, p. 413.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion procède à l'élection du jury pour les concours d'art et de poésie de la fondation Andrevetan. Quatorze peintures et une statue sont exposées ; les pièces de vers sont remises aux examinateurs.

M. MAURICE CHATELAIN, fils, candidat notaire à Faverges, est reçu au nombre des membres effectifs.

Deux autres présentations sont faites pour la prochaine séance.

M. MIRANDE, membre correspondant à Saigon, fait hommage au Musée, par l'intermédiaire de la société, de plus de deux cents objets annamites, chinois et japonais, recueillis dans son dernier séjour en Cochinchine : instruments de musique, armes de guerre, de parade et de chasse, objets de toilette, parures, costumes, jouets et jeux, ustensiles, poteries et porcelaines, nécessaires de fumeurs d'opium, boîtes à bétel, peintures, monnaies, types d'écritures orientales, instruments scientifiques, statuettes, préparations d'histoire naturelle ; tout a été choisi avec un remarquable discernement, non seulement pour satisfaire la curiosité, mais surtout pour fournir de précieux éléments d'étude. Nommé président de la Cour d'appel de Pondichéry, M. Mirande veut bien promettre de recueillir dans sa nouvelle résidence des collections plus importantes encore que ses envois de 1877 et de 1879. Des remerciements sont adressés à cet infatigable et savant chercheur pour ses dons passés, présents et futurs.

M. DUVAL, membre correspondant à Saint-Julien, adresse une série de documents manuscrits sur le sénateur Paget et l'acte de naissance de Mgr Joseph-Marie Paget, évêque de Genève, né le 25 mars 1727 à Saint-Julien ; sa famille était originaire d'Annecy.

M. RITZ dépose deux de ses œuvres musicales : *le Soir au village,* chœur à 4 voix d'hommes, imposé au dernier concours d'honneur ; et l'*Ecole buissonnière,* chansonnette, paroles de M. C. Berlioz.

M. THABUIS rend compte de l'étude qu'il a faite d'une Cistude, tortue d'eau douce recueillie dans le bois parsemé de flaques d'eau des Glésins, près d'Annecy. Il pense que c'est peut-être le premier exemplaire de cette espèce aquatique signalé en Savoie, où l'on trouve, quoique assez rarement, les petites tortues terrestres.

M. CONSTANTIN fait une communication relative à la vallée de Thônes, et présente l'empreinte en gypse d'une pierre trouvée, cet été, parmi les décombres de la tour du Quart *(Couar)* de l'ancien château des Clefs. Il en fait présent au Musée de la ville d'Annecy de la part de MM. Dépommier, propriétaires de toute la partie nord de l'ancien emplacement de ce château. Cette pierre porte un écusson assez bien conservé, quoiqu'elle ait évidemment passé par le feu.

Des trois tours dont on voyait encore des vestiges au commencement de ce siècle, il ne reste plus rien. Il existe toutefois des voûtes souterraines, aujour-

d'hui recouvertes de terre, où MM. Dépommier ont trouvé deux pièces de monnaie, vers 1840. L'une, frappée à Lyon, est d'Auguste, et l'autre, frappée à Rome, est de l'empereur Maximin.

Déjà en 1828, on y avait découvert 13 pièces frappées à Genève, entre 1300 et 1306, portant d'un côté l'effigie de saint Pierre avec la légende *Sanctus Petrus* et de l'autre une croix avec deux S placées diagonalement, chacune entre deux branches de la croix et avec la légende *Civitas Geneva* [1].

M. CONSTANTIN démontre ensuite comment, dans le siècle passé, s'est opéré le changement de plusieurs noms de localités de cette vallée, comment le nom *des Clets* (de Cletis) est devenu *Les Clefs,* celui de la vallée de *Maurman* est devenu *Montremont*, en passant par Manreman, Monromon, Mont roman et Montromant ; comment celui de la montagne nommée *Tosbran* est devenu *Montisbran*.

Il signale en outre l'existence d'un mur en pierres sèches au pied du roc à pic de Morette, lequel semble faire suite à un chemin, aujourd'hui disparu par un effondrement. Ce mur doit incontestablement avoir sa raison d'être. La seule supposition admissible est qu'il y avait à gauche un sentier qui reliait le plateau inférieur du *camp de Morette,* à un chemin de 40 à 50 mètres qui existe encore à droite de ce mur.

M. SERAND présente une matrice de sceau en bronze, offerte par M. Dunant, à qui notre collection sigillographique sera redevable d'un de ses plus beaux spécimens. Cette matrice de sceau d'une conservation complète, de la forme dite *Vesica piscis,* a 75 millimètres sur 45. Elle représente, sous un dais d'architecture de la fin du XIVe siècle, la Sainte-Vierge, vue de face, debout, voilée et nimbée, en robe et manteau, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche. Elle est accostée à dextre et senestre de deux anges ailés, postés debout dans un porche d'assez joli travail, se faisant vis-à-vis, comme étant les gardiens de la souveraine des cieux.

L'exergue contient cette légende en caractères gothiques :

SIGILLV : CAPITVLI : ECCE : COLEGIATE : BEATE : MARIE : LETE ; ANNESSIECI : GEBEN : DIOC.

Sigillum Capituli Ecclesie Collegiate Beate Marie Lete Annessiencis Gebennensis diœcesis.

C'est donc le sceau de la collégiale de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, fondée par l'anti-pape Clément VII, et dont la bulle d'érection fut publiée par Benoît XIII, le 31 août 1395. Nous n'avons aucune hésitation à croire que ce petit monument sigillographique a paru peu de temps après cette date. Mais ce qui nous étonne, c'est l'absence des armes du Chapitre qui sont: *D'azur à une étoile à huit rais d'or*, que nous retrouvons dans tous les autres sceaux connus, et déjà décrits dans la *Revue*.

M. C. DUNANT a offert également un cuivre gravé, signé *J. F. Cars fils;* c'est le portrait de Mme Marie-Madeleine de Chaugy, supérieure du 1er monastère de la Visitation d'Annecy, décédée à Turin en 1680.

LE MÊME dépose un volume composé et offert par M. Du Bois-Melly. Il en sera rendu compte dans un prochain n° de la *Revue*.

M. MELVILLE GLOVER, membre correspondant à Lyon, fait hommage des *Satires de Juvénal,* avec commentaires en latin, petit in-folio imprimé à Turin en 1494. Ce volume faisait partie de la bibliothèque du monastère de Talloires.

Le même fait don d'un ouvrage imprimé en 1659 par Jacques Clerc à Annecy, intitulé: *Les vies de VIII venerables veves religieuses de l'ordre de la Visitation, écrites par la R. Mere Françoise Madeleine de Chaugy*.

Les dons et échanges sont déposés sur le bureau.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

1 Voir dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 1828, la relation détaillée de cette découverte.

DONS ET ÉCHANGES

Mgr Barbier de Montault, 47 volumes et brochures sur l'archéologie chrétienne, don de M. Jules Philippe. — Archives de la commission scientifique du Mexique, 10 livraisons, don du Ministère de l'instruction publique. — *Romania,* même donateur. — *Œuvre du venérable de la Salle,* don de M. Eugène Tissot. — Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois,* achat. — Gaudy-Le-Fort, *Promenades historiques dans le canton de Genève,* achat. — G. Vallier, 1° Médailles et jetons dauphinois; 2° Numismatique des forteresses du Dauphiné; 3° Une inscription retrouvée; 4° Une inscription de la vallée d'Aspe, dons de l'auteur. — *Budget de la ville d'Annecy,* don de M Pissard. — A. Papier, 1° *Histoire de 55 corailleurs italiens capturés à la Calle ;* 2° *Histoire d'un soulèvement Kabyle en* 1804, dons de l'auteur. — Jules Vuy, 1° *Nouveaux echos des bords de l'Arve ;* 2° *Origine des idées politiques de Rousseau*, dons de l'auteur. — Réveillé de Beauregard, 1° *Notice historique sur l'île de Chypre ;* 2° *L'émir Yussef bey Karam,* dons de l'auteur. — L. Viallet, 1° *Aperçu sur les ambons ou les jubés ;* 2° *Études sur la profession médicale ;* 3° *Des reformes à opérer dans l'organisation des hôpitaux,* dons de l'auteur. — Justin Bellanger, *Prose et vers,* auteur. — Th. Dufour, *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève*, auteur. — *Société protectrice de l'enfance de Lyon,* don du d^r^ Dagand. — J Carret, *Notice historique sur les eaux de La Boisse,* auteur. — A. Albrier, *Les naturalisés de Savoie en France de* 1814 *à* 1848, don de M. L. Rabut. — F Descostes, *Rapport* sur le concours de poésie de l'Académie de Savoie, auteur. — *Le prieuré de Chamonix*, vol. Ier des documents, don de M. André Perrin.

Annales : Société d'émulation de l'Ain; Société d'agriculture de la Dordogne; Société des sciences industrielles de Lyon; Observatoire royal de Bruxelles.

Bulletins : Société scientifique de la Corrèze; Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Société de Borda à Dax; Société archéologique du midi de la France; Société académique de Boulogne; Société d'agriculture de Poligny; Société de viticulture de Tarare; Société vaudoise des sciences naturelles; Société des antiquaires de l'Ouest; Société royale de botanique de Belgique; Société héraldique de France; Société des antiquaires de Picardie; Société linnéenne de la Charente-Inférieure; Société de géographie de Paris; Société d'horticulture de la Côte-d'Or ; Société d'archéologie de la Drôme; Société d'agriculture de Douai ; Société d'agriculture de la Savoie; Académie delphinale.

Journal : des connaissances médicales; des savants

Mémoires : Académie du Gard ; Société des sciences naturelles de Cherbourg ; Institut national genevois; Académie de Montpellier; Académie Salésienne; Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

Revues : Société littéraire de l'Ain ; archéologique; des Sociétés savantes ; de la poésie; du Lyonnais.

Atti della Società italiana di scienze naturali. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. — Université royale de Christiania, 7 v. et brochures. — *Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Le Globe. — L'Investigateur. — Société départementale des médecins de la Savoie. — Société Murithienne du Valais — Indicateur d'antiquités suisses.— Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

BULLETIN N° 11

NOVEMBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	9°7	3°6	5°4	723,5	»	0,5	97	7°2	19°	12°5	?	O	fort	couvert	Beau à 10 h. soir.	0,30	10°
2	11,7	5	8,6	717,6	16	0,5	97	9	10,7	9	S	E	id.	pluie	de 2 h. m. à 9 h s. Couvert à 10 h.	0,31	9,8
3	9,5	0,5	2,3	722,8	28,9	0,3	75	5,8	24,5	14,6	N	N	id.	couv 3/4	Très beau à 10 h. s.	0,37	8,6
4	7,5	— 3,3	0,6	730,6	»	»	»	5,5	30	18,8	N	N	id.	très beau	Id.	0,40	6,7
5	8,5	— 4	— 0,2	733,6	»	»	»	7.8	31	17,8	—	N	id.	très beau	Id.	0,41	5,6
6	10,7	— 3,3	0,2	733	»	»	»	6,5	23,3	12,8	?	N	id.	brouill^{d}	(300^{m}) disparaît à 9 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,39	6.5
7	8,5	0	5,4	732.6	»	»	88	10,7	30	19,4	N	N-O	faible	beau	Très beau à 10 h. s.	0,405	7,7
8	11,5	0,3	3,8	735,3	»	1,9	97	8,8	28	17,2	N	N-N-O	fort	beau	Id.	0,39	6,7
9	11,5	— 0,5	3	733,2	»	0,9	96	6,4	17,5	10,8	N	N-O	id.	beau	Id.	0,38	6,3
10	9	— 1.5	0,2	731,9	»	»	»	5,6	23	12.6	—	—	id.	brouill^{d}	(200^{m}) disparaît à 9 h. 1/2 m. Très b. à 10 h. s.	0,38	6,7
11	10	— 0,5	3,6	726,6	»	»	»	9,6	22	14,6	N	N	faible	couv.1/2		0,38	7,8
12	13	3,5	7	723,1	2	1	83	6,6	10	7,4	S-E	E	fort	pluie	légère avant midi. Bourr. à 3 h. s. Couv. à 10 h.	0,38	7,9
13	8,3	0,5	1,8	723,8	5,6	0,7	74	2,2	4,7	2,4	N O	E	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s	0,38	8,1
14	3,7	— 3,3	— 0,2	725.1	»	»	»	1,2	7,5	3.2	?	E	id.	couvert	Bourrasque de neige dans le jour.	0,37	5,6
15	2,7	— 2,5	— 1,6	724,6	»	»	»	0,2	21	10,2	N	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,36	4,3
16	1,7	— 6,7	— 4,8	730,2	»	»	»	— 1	17,5	7	N O	O-N-O	id.	beau	Id.	0,35	3,6
17	0,5	— 6	— 2,2	729,1	»	»	»	3,4	17,5	9,9	?	N-O	id.	neige	de 5 à 11 h m (0^{m}01). B. après. Id. à 10 h. s.	0,35	4,5
18	7	0,3	1,2	727,9	3,1	»	»	2,3	4	2	?	?	faible	couvert	Pluie légère intermittente tout le jour Couv. 1/2	0,355	6
19	3	1	2	721,9	4	»	93	4,9	9	6	N	N-N O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s. [à 10 h. s.	0,33	5,7
20	5,3	— 0,3	0	716,5	»	»	»	0,8	5,5	2,2	N	N	fort	couvert		0,345	5,3
21	1,5	— 5	— 2,4	721,1	»	»	»	1,4	4,5	1,4	S	N-N-O	id.	beau	Pluie légère de 3 à 5 h. s. Couvert à 10 h. s.	0,345	4,7
22	3,3	0,3	3	724,6	0,7	»	96	5,3	9,3	6,1	S E	E	faible	couvert	Couvert à 10 h. s.	0,33	5
23	9,5	3	9,3	721,6	»	»	89	9,4	10,5	8.7	S	E	id.	couvert	Id.	0,31	6,1
24	11	3 3	3,9	724,6	27	»	93	6,2	14	9,6	S	E	id.	couvert	Pluie de 2 h à 8 h. 1/2 m. Couv. à 10 h. s.	0,36	6,1
25	7	1	2,2	720,6	0,8	»	96	5,4	13	8,4	N	O	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,41	6,1
26	7,3	0,7	1,5	717,1	»	»	89	3,9	9,5	5,6	S	N N E	fort	couvert	Couvert 1/4 à 10 h. s	0,41	5,4
27	4,5	— 2	— 1	716,4	»	»	»	1,3	7,7	3,6	S-E	N	id.	couv 3/4	Beau à 10 h. s.	0,41	4,7
28	2,7	— 1.7	— 1,3	715,6	»	»	»	— 0,8	4,5	1,4	N	N	id.	couvert		0,41	3,5
29	0	— 2,5	— 1,2	714,6	»	»	»	2,4	20	4,8	O-N O	N	id.	couvert	Neige de 4 à 8 h. m. (0,02). Couv. à 10 h. s.	0,41	4,5
30	2,7	— 3,5	— 3,1	716	»	»	»	— 1,8	3,3	— 0,2	N	N	id.	couvert		0,41	3,8
Moyennes ou Totaux.	6°76	— 0°79	1°57	724,5	88,1	5,8	90,2								*Nota.* — Par suite du gel, l'évaporomètre n'a pas fonctionné tous les jours, et le psychromètre, par ce froid, donne des indications sur lesquelles on ne peut pas compter.	0,368	6°11

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

20me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1879.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : Conférence sur les mœurs du phylloxéra vastatrix, sur les divers systèmes de préservation trouvés jusqu'à ce jour et sur les moyens pratiques de reconstituer à nouveau les vignes détruites, par M. Pierre Tochon ; Conférence du dr Jules Carret sur la détérioration du climat de la Savoie ; La campagne de Louis XIII en Savoie, par M. C.-A. Ducis. Nouveau système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oïl, par M. A. Constantin. — Bibliographie : *Armorial et nobiliaire de Savoie,* de M. le comte Amédée de Foras, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

(Suite)

CONFÉRENCE

SUR LES MŒURS DU PHYLLOXÉRA VASTATRIX, SUR LES DIVERS SYSTÈMES DE PRÉSERVATION TROUVÉS JUSQU'A CE JOUR ET SUR LES MOYENS PRATIQUES DE RECONSTITUER A NOUVEAU LES VIGNES DÉTRUITES

Par M. Pierre Tochon

Président de la Société centrale d'agriculture de Chambéry.

Messieurs,

En nous rendant au Congrès des Sociétés savantes des deux Savoie, réuni à Annecy, notre première pensée a été de rechercher le but pratique que nous pourrions donner à notre séjour dans cette agréable cité, où nous comptons bon nombre de connaissances et d'amis.

Nous nous sommes demandé si nous ne servirions pas les intérêts de l'agriculture en réunissant les agriculteurs et les vignerons de ce riche pays, pour leur communiquer le résultat de nos études, de nos voyages et de notre vieille expérience.

Les organisateurs du Congrès à qui nous avons communiqué notre projet, ont été d'avis qu'une conférence sur le phylloxéra vastatrix serait le sujet qui répondrait le mieux aux préoccupations du moment.

C'est donc du phylloxéra que nous allons vous entretenir ; mais afin d'élargir ce triste sujet, déjà connu de la plupart d'entre vous, et de lui donner un regain de nouveauté, nous négligerons les détails trop techniques qui auraient de la peine à se fixer dans votre mémoire, afin de vous faire mieux suivre les évolutions multipliées de cet insecte qui est en train d'enlever à la France et au continent européen sa plus grande source de richesse.

Ce chemin raccourci nous permettra de vous initier aux divers systèmes de préservation mis en pratique jusqu'à ce jour et aussi de vous faire voir le sujet que nous traitons sous un jour moins triste, en vous indiquant qu'il existe un moyen assuré de reconstituer nos vignes à mesure que le phylloxéra fera périr les cépages qui les garnissent aujourd'hui.

LE PHYLLOXÉRA

Statistique des vignes détruites ou attaquées en France et en Savoie.

En consultant les communications officielles de l'Etat, la France qui compte 2,400,000 hectares de vignes basses, en aurait perdu jusqu'à ce jour 373 mille 443 hectares, et 343,038 hectares sont attaqués et mourants. Ces 716,481 hectares, qui en forment le total, représentent près du tiers de toutes les vignes cultivées sur notre territoire.

Le département de la Savoie qui, au mois d'octobre 1878, ne se croyait pas attaqué, compte aujourd'hui 63 taches, occupant une surface totale de 26 hectares, disséminées sur les communes de Montmélian, Arbin, Les Marches, Chignin, Saint-Jeoire, Curienne, Chales-les-Eaux, Drumettaz, Clarafond, Serrières, Coise, La Croix-de-la-Rochette, Yenne, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Paul et Saint-Pierre-de-Curtille.

En suivant l'invasion sur la carte du département de la Savoie, on trouve que ce sont les vallées de l'Isère inférieure, du Gellon, de Chambéry, du Rhône et d'Aix-les-Bains, c'est-à-dire à peu près tout l'arrondissement de Chambéry, qui se trouve attaqué.

On remarquera encore que ce sont les vignes les mieux exposées, donnant les meilleurs crus de la Savoie, qui, les premières, ont été envahies par le phylloxéra.

L'étendue de l'invasion, l'imminence du danger que courent les 11,000 hectares de vignes basses du dé-

partement, ont appelé l'attention du gouvernement, et au moment où nous faisons cette conférence, l'Etat fait traiter, à ses frais, toutes les taches que nous venons de signaler, et toutes celles qui seront découvertes, dès ce jour, le seront dans les mêmes conditions.

Maintenant que nous vous avons fait connaître l'étendue du mal, nous allons essayer de vous initier aux mœurs de l'insecte qui le cause.

LE PHYLLOXÉRA

Si nous demandons aux naturalistes qui s'en sont plus spécialement occupés, l'histoire naturelle de l'insecte, ils nous apprennent que le phylloxéra de la vigne n'est pas toujours identique à lui-même : on y rencontre des individus ayant des modes d'existence très différents.

Les uns vivent sur les racines : on les nomme *radicoles;* les autres vivent sur les feuilles : on les nomme *gallicoles*. Comme nombre, les premiers forment pour ainsi dire toute la race. On ne trouve pas de mâles parmi eux ; tous sont des femelles, ou plutôt des *agames,* ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de sexe. Tous pondent, et tous les œufs sont bons. L'œuf éclôt en sept ou huit jours; après quoi, en quinze ou dix-huit jours, l'insecte qui en est sorti, change trois fois de peau, fait trois mues, et pond à son tour. Cette reproduction *agame* dure, en général chez nous, du 15 avril à la fin d'octobre.

Les hibernants. — Aux premiers froids la ponte s'arrête non brusquement, mais peu à peu. Les pondeuses meurent et disparaissent les unes après les autres. La première mue semble être alors un passage critique que l'insecte ne franchit plus. Ceux qui sont au-delà, achèvent leur existence, sans doute fort abrégée. Ceux qui sont en deçà, s'engourdissent fixés à une racine, ne se développent plus, et ne reprennent qu'au printemps suivant le cours interrompu de leur évolution. Les œufs achèvent d'éclore; on n'en trouve plus en hiver. Malgré ce temps d'arrêt annuel et fort long, comme il n'est pas rare de trouver sur les racines des pondeuses qui donnent une centaine d'œufs et davantage, on conçoit que la descendance de quelques individus puisse suffire à peupler en peu de temps toutes les racines d'un cep.

Dégénérescence spéciale. — Une circonstance heureuse réduit notablement la multiplication du phylloxéra : la vie purement *agame* amène une dégénérescence dans les organes de la génération, et la fille est toujours moins féconde que ne l'était la mère. Ce fait, résultat d'observations suivies avec un grand soin, résulte, du reste, d'un fait physiologique facile à vérifier : les œufs se forment dans une petite poche, un ovaire, situé au fond d'un conduit qu'on nomme *tube ovigère*. Quand un œuf est à point, il se détache, descend le long du tube, et est finalement évacué. Certains individus ont jusqu'à 24 de ces tubes. Isolant les générations successives, on a reconnu qu'en passant de l'une à l'autre, le nombre de ces tubes allait en diminuant, jusqu'à se réduire à deux ou trois, et en même temps que le nombre d'œufs fourni par chacun d'eux, allait aussi en diminuant.

S'il n'y avait pas autre chose que cette reproduction agame, le phylloxéra arriverait ainsi en quelques années à une stérilité complète, et disparaîtrait de lui-même; malheureusement *il n'en est pas ainsi.*

La nymphe; l'ailé. — Certaines pondeuses, lorsqu'elles sont arrivées à ne plus donner qu'un très petit nombre d'œufs, ont des filles qui viennent autrement que les autres; elles s'allongent davantage, et ont à la taille une petite tache de chaque côté : ce sont les *nymphes*. Elles montent à la surface du sol, y changent de nouveau de peau, comme on change de vêtement, et, à la place des petites taches noires, se trouvent tout à coup avoir des ailes : les voilà devenues des *ailés*. L'ailé est la nymphe adulte, comme la *nymphe* est l'*ailé* enfant; c'est un seul et même insecte, et nous le verrons bientôt devenir le plus malfaisant de toute la famille.

Comme sa mère restée sur les racines, l'*ailé* est toujours une femelle, et pond sur les parties aériennes du cep, sous les feuilles, le plus souvent sous les écorces en exfoliation, trois ou quatre œufs, toujours bons. Mais ces œufs, différents de ceux qui sont pondus sur les racines, diffèrent aussi entre eux : les uns, plus gros, donneront naissance à des femelles; les autres, plus petits, donneront naissance à des mâles. Les enfants de l'*ailé* sont la seule génération où l'on rencontre le mâle et la femelle; ce sont les seuls qui aient un sexe : on les nomme les *sexués.*

Les sexués. — Ces petits êtres ne mangent pas, n'ayant pas de suçoirs. Leur vie dure huit à dix jours. Ils vivent d'amour et de leur propre substance. Sa mission accomplie, le mâle meurt; la femelle pond un œuf unique, emplissant tout son corps, et meurt toujours à côté. Cette fois, l'œuf n'est bon que si la femelle a été fécondée par le mâle.

L'œuf d'hiver. — Cet œuf, ordinairement déposé sous les écorces du cep, a été trouvé dernièrement sous une petite motte de terre; on est fondé à croire qu'au lieu d'éclore en sept ou huit jours, comme il arrive pour tous les autres, il n'éclôt qu'au printemps suivant, vers le 15 avril, quel que soit le moment où il ait été pondu.

Les gallicoles. — La petite larve qui sort de l'œuf d'hiver, pondu par les sexués, a une fécondité beaucoup plus considérable que ses ascendants. La rencontre du mâle et de la femelle a suffi pour rendre à une race près de s'éteindre toute sa merveilleuse fécondité. Puis, au lieu de vivre sur les racines, la fille des sexués vit sur les feuilles. Ses filles, ses petites-filles, feront comme elle; toutes y forment parfois des galles sous les feuilles : d'où leur nom. Tous leurs descendants retourneront aux racines.

En résumé, la sortie des *nymphes* est successive du 15 juillet au 30 septembre. Les *ailés* et les *sexués* se montrent jusqu'à la mi-octobre; après quoi il n'existe plus jusqu'au 15 avril que l'œuf d'hiver; les trois mois qui suivent avril, sont occupés par deux ou trois générations de *gallicoles* conduisant aux individus qui retournent successivement aux racines.

Il est à remarquer que la *nymphe* de l'*ailé* ne revient jamais dans les premières générations qui suivent l'*œuf d'hiver*. C'est après un très grand nombre de générations de radicoles qu'elle reparaît.

D'après M. de Lafitte, entre les *ailés* d'une année

et les premiers *ailés* qu'on trouve ensuite dans leurs descendants, il y a toujours un intervalle de deux ans au moins.

MARCHE DE L'INVASION DU PHYLLOXERA

L'ailé a deux paires d'ailes; il peut voler et se diriger dans un air tranquille. Saisi par le vent, un essaim entier peut être emporté à plusieurs kilomètres, c'est la cause la plus agissante d'infection. Elle est aussi occasionnée par des importations dues à l'homme.

Un essaim d'ailés viennent se reposer sur quelques ceps voisins, et pondent. Quelques jours après, leurs filles, les femelles des sexués, déposeront sous les écorces *les œufs d'hiver*. Ils éclôront au printemps suivant. Les jeunes qui en sortiront, leurs filles, leurs petites-filles, vivront sur les feuilles, puis, les survivants des générations suivantes passeront aux raisins.

Dès ce moment le vignoble est perdu; ces insectes placés sous terre, à l'abri de tout danger, puisque l'on ne présume pas leur présence, ne s'occuperont plus que de la multiplication de leur famille et de la destruction de la vigne.

Age d'une tache. — Il est bien difficile de déterminer avec précision l'âge d'une tache que l'on vient de découvrir; il faut, en effet, tenir compte de la nature du sol, de sa fécondité, de l'âge de la vigne, des variétés des cépages, des fumures et des soins de culture que l'on a donnés à la vigne. Ce sont, en effet, autant de causes qui accélèrent, ou retardent le dépérissement ou la mort des ceps attaqués.

Quoi qu'il en soit, après qu'une colonie préparée par l'*ailé* est arrivée sur les racines, elle y étend peu à peu son domaine. Les racines d'un pied attaqué viennent se mêler aux racines des pieds voisins, et les insectes passent facilement des uns aux autres. En été, de véritables légions remontent le long des racines, et aussi par les crevasses du sol, viennent s'y répandre à la surface, et contribuent à agrandir les foyers primitifs. Cette émigration a lieu surtout lorsqu'un pied très affaibli n'offre plus à ses hôtes une nourriture suffisante.

Après deux ans, les ailés apparaissent; une partie des essaims qui en résultent, reste à peu de distance du foyer primitif; le plus grand nombre se répand aux environs pour fonder de nouvelles colonies.

C'est par ces essaimages, continués d'année en année, que les taches, d'abord éloignées, se rapprochent de plus en plus, jusqu'au moment où il ne restera pas un seul cep sain dans la vigne attaquée.

LES TRAITEMENTS

Pour guérir la vigne, il faut détruire le phylloxéra; car le mal causé à la vigne par les phylloxéras aptères, est un véritable épuisement résultant de la succion incessante à laquelle ils se livrent sur les racines. — Il faut, disons-nous, tuer le phylloxéra en ménageant, bien entendu, l'existence, la vie du cep.

Les insecticides qui, jusqu'à ce jour, ont le mieux rempli ces conditions, sont l'eau, le sulfure de carbone et les sulfo-carbonates.

L'eau. — Pour qu'une vigne résiste au phylloxéra, il faut la placer sous l'eau en octobre ou novembre pendant 45 à 50 jours. Les vignes des plaines, traversées par des canaux ou d'autres cours d'eau, peuvent seules utiliser cet insecticide. — L'eau, dans ces conditions, tue la plus grande partie des insectes; ceux qui résistent à son action, ne sont pas assez nombreux pour préjudicier à la récolte; mais ils rendent nécessaire une immersion nouvelle.

Dans les terrains forts, le sol n'est pas délavé par l'eau; mais dans ceux à sous-sol perméable, l'engrais est entraîné dans les couches inférieures, et la vigne dépérirait si on ne lui donnait annuellement une fumure.

L'immersion occasionne des frais assez considérables pour préparer l'application de cet insecticide, mais il donne dans le midi des résultats assurés.

En Savoie, nous n'avons pas de vignes susceptibles d'être immergées; du reste, nous ne pensons pas que, sous notre climat, la vigne puisse supporter ce traitement: l'humidité et le gel auraient bientôt entièrement détruit la vigne.

Le sulfure de carbone. — Le sulfure de carbone est un gaz qui, injecté à une certaine profondeur du sol, descend de lui-même à une profondeur plus considérable que celle où il a été injecté; il s'élève ensuite dans la couche supérieure pour y atteindre les insectes qui s'y trouvent.

Le sulfure de carbone tue l'insecte partout où il se trouve en contact avec lui; à une dose modérée, il suspend momentanément la circulation de la sève sans tuer la vigne.

C'est au moyen du pal, inventé par M. Gustine, délégué de l'Etat dans notre région, que l'on injecte le sulfure de carbone à des doses qui varient selon le but que l'on se propose entre 25 et 150 grammes par mètre carré.

Il y a trois espèces de traitement:

1° Le traitement à haute dose ou *d'extinction*, destiné à tuer l'insecte et au besoin la vigne elle-même; c'est celui que l'on doit appliquer aux taches récentes, en pays indemnes, loin des grands centres d'invasion; les doses employées dans ce traitement peuvent varier de 70 à 150 grammes par mètre carré.

2° Le traitement cultural à faible dose, 20 à 25 grammes, en un seul traitement réitéré ou non cinq ou six jours après, destiné à diminuer autant que possible la multiplication de l'insecte, tout en ménageant la végétation de la vigne en vue d'en obtenir des récoltes; il s'applique dans les régions entièrement phylloxérées.

3° Le traitement mixte ou cultural maxima de 40 à 60 grammes, appliqué en deux traitements réitérés; il s'administre lorsque l'ennemi est proche, que les taches sont nombreuses et trop anciennes, pour qu'on ait l'espoir d'arriver à l'extinction. Il a pour but de combattre le mal, sans tuer la vigne que l'on ne doit pas sacrifier, la préservation des vignobles voisins étant devenue impossible.

C'est ce genre de traitement que l'on a adopté pour la plupart des vignes de la Savoie, où il a été appliqué avec des doses variant entre 48 et 72 grammes, en deux opérations, à cinq ou six jours d'intervalle.

Nous croyons devoir vous donner les conséquences des applications aux diverses doses dont nous venons de parler.

Les traitements à la dose de 60 à 72 grammes de sulfure de carbone par mètre carré, ont nui à la végétation de la vigne, en réduisant d'un quart ou d'un tiers la longueur des pampres de la vigne et le fruit à proportion.

Cet effet nuisible est d'autant plus prononcé que le développement des pampres est plus avancé.

Les traitements à la dose de 48 grammes, bien qu'appliqués pendant les sécheresses de l'été, ont eu des effets bien moins nuisibles sur les souches.

Les doses supérieures à 48 grammes, appliquées pendant la sécheresse, ont fait flétrir, jaunir et tomber les feuilles, et ont arrêté le développement des pampres et des fruits, en hâtant sa maturité.

Il résulte de ce qui précède qu'il serait utile de commencer de bonne heure, au printemps, le traitement et de ne l'opérer qu'à la dose de 40 à 60 grammes.

Les frais des divers traitements au sulfure de carbone que nous venons d'indiquer varient entre 150 et 600 fr.

Les engrais qu'il est indispensable de donner à la vigne pour réparer les déperditions occasionnées par la présence de l'insecte, élèvent ces frais de 100 à 200 fr. par hectare.

Il est bien établi aujourd'hui que le sulfure de carbone, précieux au début d'une invasion phylloxérique pour retarder l'extension du mal, est impuissant à conjurer la perte à bref délai des vignes entièrement phylloxérées.

Les sulfo-carbonates de potassium. — Les sulfo-carbonates agissent par le sulfure de carbone provenant de leur décomposition dans le sol, où ils sont entraînés par l'eau à laquelle on les mélange; leur action est puissante en même temps qu'ils épuisent moins la vigne que le traitement au sulfure de carbone, mais ils entraînent une dépense encore plus considérable que ce dernier.

Surfaces traitées avec ces divers insecticides. — Sur les 716,481 hectares de vigne morte ou mourante, on a traité jusqu'à ce jour

Au sulfure de carbone.....	2,512	hectares
Avec le sulfo-carbonate de potassium.	845	—
Par la submersion.....	2,834	—
Ce total réuni de	6,194	hectares

est bien faible en présence des ruines occasionnées par le phylloxéra; il prouve que l'on n'a pas une grande confiance dans leur application.

LES VIGNES AMÉRICAINES

Il n'est plus contesté aujourd'hui que le phylloxéra a été importé par des plants racinés venus d'Amérique.

Cette provenance de l'insecte et la résistance des plants américains, cultivés au milieu des vignes françaises entièrement détruites par le phylloxéra, en a fait rechercher le motif, et l'on a reconnu que la contexture des tissus des racines rendait la piqûre de l'insecte inoffensive, non pas sur tous les cépages venus du nouveau monde, mais sur un certain nombre de variétés, assez bien connues aujourd'hui, pour que l'on puisse les recommander, avec quelque certitude, aux viticulteurs qui devront y avoir recours, pour reconstituer leurs vignes détruites.

La certitude de la résistance au phylloxéra d'un certain nombre de plants américains a fait renaître l'espérance au milieu des désastres occasionnés par les ravages de cet insecte.

Cette reconstitution présente cependant des difficultés, que nous croyons devoir signaler.

En général, les raisins qni croissent sur les vignes américaines, ont des grappes petites, auxquelles sont attachées de rares graines, d'inégale grosseur; de plus ces raisins ont un goût phoxé, un goût de fruit très accentué, peu agréable lorsqu'on le rencontre dans le vin.

Trois variétés seulement de la famille des Astivalis — le Jacquez, l'Herbemont et le Cunningham, donnent deux raisins rouge et un blanc, dont le développement et le goût se rapprochent de celui des vignes françaises.

Malheureusement dans la région que nous habitons, ces cépages, à maturité tardive, ne pourraient pas voir mûrir leurs fruits. Le Jacquez ferait peut-être seul exception; il arriverait à fruit en même temps que la mondeuse, mais son aptitude spéciale à contracter la maladie de l'*Anthracnose* devra le faire éliminer de nos plantations.

Il résulte de cet état physiologique des plants de provenance américaine, que l'on devrait renoncer à les utiliser si la greffe ne nous fournissait un moyen précieux de profiter de l'immunité de leurs racines, en les constituant les porte-greffes de nos raisins français.

PLANTS AMÉRICAINS PORTE-GREFFES RECONNUS JUSQU'A CE JOUR COMME LES PLUS RÉSISTANTS

Première catégorie.

5 Types Riparia	*Solonis* de reprise assez difficile en bouture, sujet à l'anthracnose, s'aoûtant assez difficilement.
Labrusca	*York's-Madeira,* de reprise facile, exempt de toute maladie, de végétation moyenne, à bois grêle.
Hybride de Riparia	*Gaston Bazille,* même remarque que pour l'York's Madeira.

Deuxième catégorie.

Hybride de Riparia	*Vialla*, variété très méritante par sa rusticité, sa vigueur et son bon aoûtement, mais avec racines portant plus de phylloxéras que les trois précédents; il n'en souffre nullement, il convient à tous les terrains.
Id.	*Oporto* } mêmes remarques que pour le
Id.	*Franklin* } Vialla.
Id.	*Elvira.* — Cette variété très vigoureuse, très résistante, peut être recommandée, comme essais de production directe dans les régions du centre.
Riparia	*Riparia sauvage* et ses variétés, parmi lesquelles nous citerons le Baron-Perrier, sont très résistantes, de très facile reprise, mais il s'aoûte un peu difficilement dans les années tardives.

L'adaptation du sol. — Pour que les plants américains réussissent dans un terrain donné, il faut que la composition du sol leur convienne; c'est cette convenance que l'on désigne sous le nom d'*adaptation*. En général les plants américains se plaisent dans les terrains frais, argile siliceux, contenant une certaine proportion de fer.

C'est en cultivant plusieurs variétés de ceps, dans le sol où ils doivent se développer, que l'on arrive à se renseigner d'une manière exacte sur ceux qui s'y plaisent.

C'est pour avoir négligé cette étude préalable à toute grande plantation, qu'un grand nombre de propriétaires ont eu des déboires qui se traduisent par des pertes de temps et d'argent, lorsque l'on veut reconstituer une vigne sur une grande échelle.

COMMENT ON SE PROCURE DES VIGNES AMÉRICAINES

Les arrêtés ministériels des 11 et 12 décembre 1878 déterminent les arrondissements dans lesquels les vignes américaines peuvent librement circuler; aucun arrondissement de la Savoie et de la Haute-Savoie n'ont cette autorisation, mais comme cette interdiction peut être levée, et qu'il existe des plants américains d'ancienne plantation en Savoie, nous dirons un mot des moyens de se procurer économiquement pour l'avenir, des plants américains qui en ce moment ont un haut prix.

On se procure des vignes américaines par semis, par bouture et par la greffe.

L'inconvénient résultant des semis provient de la durée de l'élevage des jeunes tiges et surtout de la crainte où l'on se trouve, qu'une malheureuse hybridation, compromette la résistance des plants que l'on aura obtenu.

En général, toutes les variétés de plants américains reprennent très bien par *bouture,* à la condition que es sarments aient été soigneusement conservés. Pour obtenir ce résultat, on coupe les boutures de longueur et on les enfouit en couches horizontales à 15 ou 16 centimètres de profondeur dans du sable ou de la terre meuble, jusqu'au moment où on les met en place.

Le procédé le plus rapide et le plus économique de se procurer les boutures dont on a besoin, consiste à se procurer des greffons et à les placer sur des vignes françaises de 6 à 8 ans. On adopte la greffe en fente que l'on pratique à 10 ou 15 centimètres sous terre. Dès la première année, on aura ainsi un certain nombre de boutures disponibles.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les divers systèmes de greffe recommandés, pour greffer les ceps français sur les plants américains, mais le temps que nous a accordé le Congrès pour faire notre conférence, ne nous permet pas d'aborder ce sujet, que nous réserverons pour une autre circonstance.

DANGER D'IMPORTER LE PHYLLOXÉRA DANS LES PAYS INDEMNES PAR L'INTRODUCTION DE PLANTS AMÉRICAINS.

De ce que la vigne américaine, expédiée enracinée du nouveau monde, a importé en Europe le phylloxéra, il ne résulte pas d'une manière absolue, comme le font croire quelques personnes, que leurs racines et même leurs sarments en soient toujours couverts.

Il est en effet bien prouvé aujourd'hui que l'on trouve moins de phylloxéra sur les plants de vigne américains que sur les plants français, et cela se comprend, puisque chez nous ils trouvent une nourriture qui leur fait défaut en Amérique.

Cependant si nous ne voyons aucun danger à importer des boutures, en ayant soin par excès de précaution de les tremper pendant deux heures dans un bain de savon noir dilué, nous pensons qu'il est prudent de ne jamais importer des plants racinés américains, à moins qu'ils ne proviennent d'un pays non phylloxéré.

C'est ainsi que l'on pourra se procurer à Albertville chez M. Perrier de la Bathie des *Riparia* sauvages, en plants racinés d'un an ou de deux, reconnus comme des plus résistants et auxquels on a donné le nom de *Riparia Baron Perrier*.

Depuis 35 ans, M. Perrier a vu croître sur un murger ce cep de provenance américaine, qui lui procure aujourd'hui le moyen d'avoir un grand nombre de boutures, dont il en tirera un très bon parti pour rendre service à son pays et reconstituer plus tard ses vignes.

En terminant cette longue conférence, permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer ma gratitude pour votre attention soutenue, en écoutant le développement d'un sujet aussi ingrat.

Je serai très heureux, croyez-le, Messieurs, si le phylloxéra, dédaignant d'envahir les vignes de la Haute-Savoie, vous permet de ne vous souvenir de ma conférence qu'au point de vue historique ou comme une simple leçon d'histoire naturelle.

CONFÉRENCE DE M. JULES CARRET

(Résumé)

Les organisateurs du Congrès d'Annecy ont bien voulu nous permettre d'y faire une conférence, laquelle a roulé sur trois sujets :

I. DÉTÉRIORATION DU CLIMAT DE LA SAVOIE;
II. ACCROISSEMENT DE LA TAILLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE;
III. LES RACES SAVOYARDES.

Ce résumé sera pareillement divisé en trois parties.

I

DÉTÉRIORATION DU CLIMAT DE LA SAVOIE

Le département de la Savoie, avec ses limites actuelles, comprend 327 communes. J'ai recherché les dénombrements de la population de ces 327 communes. J'en ai trouvé dix, échelonnés entre l'an 1800 et l'année 1876.

Ce territoire avait 223,496 habitants, en 1800. En 1848, sa population s'élevait à 293,120 habitants; — elle avait augmenté d'un tiers. En 1876, elle était de 268,361 habitants; soit d'un cinquième seulement plus nombreuse qu'en 1800.

Les 327 communes sont situées à des altitudes très diverses. La plus élevée est à 1,849 mètres au-dessus du niveau de la mer. La plus basse est à 227 mètres. La différence entre les extrêmes est de plus de 1,600 mètres. Si nous partageons le pays en zones de 100

*

mètres d'altitude chacune, nous obtenons 17 zones.

Prenons la population de chacune des zones à chacun des recensements. Nous voyons que dans toutes la population tend bien à augmenter et à diminuer aux mêmes époques, mais qu'une cause spéciale, qui pèse plus lourdement sur les zones supérieures, tend à y atténuer l'augmentation de la population et à y exagérer la diminution du nombre des habitants.

Au total, entre 1800 et 1876, nous voyons la population accrue dans toutes les zones au-dessous de 900 mètres, et diminuer dans celles qui sont au-dessus. Les zones les plus basses sont celles où la population s'est le plus accrue; les plus hautes, celles où elle a subi la plus grande diminution. Allant de la zone la plus basse à la zone la plus élevée, on voit l'accroissement se réduire régulièrement, cesser à 900 mètres, et, au-dessus, la diminution, faible d'abord, augmenter dans une progression régulière.

Cette règle a quelques exceptions, mais les exceptions sont facilement explicables. La plus saillante est relative aux communes de Maurienne voisines du grand tunnel des Alpes, lesquelles montrent un accroissement de population récent, dû à une cause particulière.

Reprenons les 327 communes, et divisons-les en groupes suivant l'orientation. Dans les communes dont les territoires regardent le nord, la population s'est notablement moins accrue que dans les communes qui regardent le midi. Les communes tournées à l'est se sont moins accrues que celles qui regardent à l'ouest. Dans les zones supérieures à 1,100 mètres, l'orientation la plus défavorable est le nord-est, puis l'est, puis le nord. Dans les zones comprises entre 1,100 et 700 mètres, le nord est plus défavorable que le nord-est, et le nord-est plus défavorable que l'est. Entre 700 et 500 mètres, le seul point défavorable paraît être le nord. En somme, la valeur de l'orientation est beaucoup plus marquée aux zones élevées qu'aux zones basses; et l'influence fâcheuse de l'est s'atténue rapidement à mesure qu'on s'abaisse en altitude; celle du nord persiste jusqu'aux zones inférieures.

Mgr Billiet, lorsqu'il était évêque de Maurienne, fit rechercher par ses curés quelle était la population des 77 communes de son diocèse, vers l'an 1650. Il a publié ces chiffres dans les *Mémoires* de l'Académie de Savoie. De leur examen, il résulte que les règles qui ont présidé aux variations de la population entre 1800 et 1876, agissaient aussi entre 1650 et 1800, mais d'une manière moins énergique.

Il est facile de trouver ce que j'appellerai le *point de mi-population* pour un recensement quelconque : c'est l'altitude qui partage en deux parties égales la population totale des 327 communes. Entre 1800 et 1876, malgré que la somme des habitants ait été notablement accrue en 1848, le point de mi-population s'est abaissé par un mouvement sensiblement régulier; — moins rapide cependant entre 1800 et 1814 que depuis cette dernière époque. Si l'on tient comme exacts les chiffres des 77 communes de Mgr Billiet, on trouve qu'entre 1650 et 1800, l'abaissement du point de mi-population a été relativement lent. La considération du point de mi-population a ceci d'avantageux qu'elle élimine du débat les causes qui tendent, également dans toutes les zones, à augmenter ou à diminuer le chiffre des habitants, et ne laisse subsister que les causes à actions inégales.

Vers 1728, fut dressé le cadastre qui sert encore aujourd'hui en Savoie, travail justement célèbre. Les cadastres font connaître la valeur productive du sol, et servent aux gouvernements à répartir les impôts en raison des productions des terrains. Les opérations cadastrales de 1728 montrèrent que les impôts supportés par les diverses provinces de la Savoie n'étaient plus en rapport avec la valeur productive de leur sol. On mentionnait alors un « vieux cadastre, » lequel date peut-être des environs de 1570, mais il est probablement plus ancien; il fut détruit dans les incendies des archives de Chambéry.

En 1731, on proposa une nouvelle répartition des impôts, amenant au même total pour la Savoie entière. D'après le document de 1731, les impôts des trois provinces basses devaient être accrus; — ceux des trois provinces hautes, diminués. Ceux de la Tarentaise, la province la plus haute, devaient être réduits presque de moitié.

Ceci démontre qu'antérieurement à 1730, la production du sol décroissait dans les zones élevées et s'accroissait dans les zones basses. C'est exactement la marche que nous avons constatée relativement à la population.

Pourquoi la population diminue-t-elle ainsi dans les localités élevées, et spécialement à certaines orientations? — Il s'agit sûrement d'une diminution dans la quantité des subsistances, c'est-à-dire dans la productivité du sol. Il y a sûrement une détérioration du climat.

Quelques faits viennent à l'appui de cette idée : la limite supérieure des forêts et la limite supérieure de la culture de la vigne s'abaissent en Savoie.

Pour nous aider à définir la cause de la détérioration du climat de la Savoie, considérons les modifications climatériques qui paraissent, avec quelque certitude, s'être effectuées durant les derniers siècles dans l'Europe occidentale.

Les observations thermométriques montrent que la température moyenne de Londres s'est élevée d'un peu plus d'un degré centigrade depuis un siècle environ; et l'hiver y a plus gagné de chaleur que l'été. Elles montrent au contraire qu'en divers lieux d'Allemagne, l'hiver est un peu plus froid qu'il y a cent ans.

Dans le sud de l'Angleterre et le nord-ouest de la France, les hivers s'adoucissent et les étés sont moins chauds : le climat tend à devenir uniforme. On en a une bonne preuve dans la limite septentrionale de la culture de la vigne. Autrefois, la vigne était cultivée jusqu'aux environs de Bristol et de Londres. Aujourd'hui, la limite part de l'embouchure de la Loire, passe un peu au nord de Paris, et se continue jusqu'à Mézières, parallèle à la côte de la Manche. Or, la température moyenne annuelle est plus élevée à l'embouchure de la Loire qu'à Mézières. Ce qui manque à la vigne, dans le nord-ouest de la France, c'est la chaleur estivale.

Dans le centre de l'Europe, le climat tend au contraire à devenir extrême. En Hongrie, les plantes des steppes progressent vers l'ouest, et aucune plante occidentale ne gagne dans le sens contraire.

Dans le midi de la France, l'olivier, l'oranger, le citronnier reculent vers le sud. La canne-à-sucre, anciennement acclimatée en Provence, en a disparu. Ceci montre une aggravation du froid de l'hiver aussi bien qu'une diminution de la chaleur de l'été.

En Savoie, il ne s'agit pas simplement de l'uniformisation du climat ou de la tendance à un climat extrême ; il ne s'agit pas du reboisement ou du déboisement des montagnes. Dans ce résumé, je dois omettre la discussion sur ces points. Aucune de ces hypothèses ne pourrait expliquer la dépopulation telle que nous l'avons observée. En Savoie, il y a certainement abaissement de la température estivale, probablement aussi, aggravation du froid de l'hiver.

Il me reste à dire la cause à laquelle j'attribue tout ensemble la détérioration du climat de la Savoie et les modifications en sens divers des climats de l'Europe occidentale.

On sait qu'au nord de l'Europe un mouvement séculaire du sol fait depuis longtemps émerger les rivages. Toute la côte de l'océan glacial, depuis la péninsule scandinave jusqu'à l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, présente, parfois jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur des terres, des coquilles d'espèces actuelles et les débris des bois que la mer charrie. La mer devient moins profonde. La Nouvelle-Zemble se dresse comme une digue entre la Russie et la masse des glaces polaires. Les détroits qui font communiquer la mer de Barentz avec la mer de Kara tendent à se fermer.

Une branche du Gulf-Stream apportait aux côtes sibériennes les bois jetés au golfe du Mexique par les fleuves américains. Ce courant d'eau tiède ne dépasse plus guère le cap Nord ; il se détourne et revient à l'Atlantique en longeant les îles anglaises. Nos mers boréales deviennent de plus en plus froides.

Aussi, partout, en Europe, excepté dans les lieux favorisés par la déviation du Gulf-Stream, la température a tendance à baisser, les climats prennent un caractère continental, les saisons s'accentuent.

Les vents du nord et du nord-est ont plus perdu de leur température que tous les autres vents du compas. Par le fait de la rotation du globe, ces courants obliquent sur leur droite, et ils soufflent sur la Savoie, comme s'ils venaient du nord-est et de l'est. Mais, du Mont-Blanc jusqu'au Mont-Cenis, notre pays est protégé par une barrière continue de montagnes où aucun col n'est inférieur à 2,200 mètres; nos vallées sont abritées contre les vents de l'est.

Voilà comment les hautes zones de la Savoie perdent leur fertilité et se dépeuplent ; voilà pourquoi la dépopulation est principalement marquée sur les versants tournés au nord et à l'est; pourquoi l'est est pire que le nord au-dessus de 1,100 mètres ; et comment, au-dessous de 700 mètres, l'influence de l'est est presque nulle.

Le refroidissement des mers septentrionales n'a pas eu un progrès uniforme ; il a dû s'accélérer à mesure que se fermaient les détroits. On comprend donc encore que l'abaissement de la température en Savoie ait dû accélérer sa marche.

Ceci vient à l'appui des idées émises dans mon livre *le Déplacement polaire*.

(A suivre.)

LA CAMPAGNE DE LOUIS XIII EN SAVOIE

(Suite et fin)

Bassompierre était parti d'Annecy le mardi soir, 28 mai, avec 800 hommes et 200 chevaux, qu'il fit camper dans la plaine des Chevillys au bout du lac, puis vint coucher à Faverges, où il fut rejoint par Mazarin et une partie de la suite du roi. Celui-ci vint le lendemain prendre les mêmes logements, et l'armée occupa le même campement. Bassompierre était allé à Ugines. Il en partit le 30 mai par la Forclaz, Queige et Beaufort pour couper le prince Thomas par la haute Tarentaise, comme l'avait essayé, en 1600, Henri IV, qui n'avait pu aboutir à cause des neiges.

Le prince Thomas, pensant que Bassompierre se dirigerait de Faverges sur Conflans avec des forces supérieures, en était parti le 28 pour Moûtiers. Puis apprenant sa nouvelle direction, il monta à Aime et envoya 2,000 hommes pour garder les passages des montagnes.

De son côté, Bassompierre, après deux heures de repos données à ses troupes à Beaufort, envoya 400 hommes dans la vallée de Trécol, dont 200 pour le col de la Barmaz et du Bresson sur Montvalésan, et 200 pour le col du Coin contre Granier. Il en envoya 400 autres dans la vallée de Saint-Guérin sur Arêches, dont 200 pour le Cormet sur Granier, et 200 pour le col de la Louza sur Naves. Il resta à Beaufort le vendredi 31 mai, en attendant le retour de ses éclaireurs, qui lui apprirent, le soir, que tous les cols étaient déjà occupés, sauf celui de la Louza, qui n'avait qu'une petite garde, dont le corps de La Meilleraye eut bien vite raison pendant la nuit. Alors il renvoya la cavalerie avec la noblesse, et alla camper avec 7,000 hommes au Creygerel. Le dimanche, 2 juin, ils passèrent les cols de la Louza et de Naves, et tombèrent sur Aigueblanche.

Le roi était à Conflans le 31 mai et avait envoyé la cavalerie descendue de Beaufort à la rencontre de Bassompierre qui, avec elle, entra à Moûtiers, dont il obtint la soumission, poursuivit les troupes du prince Thomas jusqu'au détroit du Saix, dont il s'empara, puis revint coucher à Moûtiers, le soir du 2 juin.

D'Aime, le prince Thomas rappelait M. de Peisieu de Mont-Girod pour le poste de Granier. Mais c'était trop tard. Il dut lui-même remonter au Petit-Saint-Bernard, car Bassompierre passait le détroit du Saix le 3 juin et faisait camper son monde à Aime.

Sa semaine étant finie, il reçut ordre d'aller attendre à Moûtiers le roi, qui arriva le 4 avec le cardinal et sa suite, puis à Aime le 6, et le 7 au Bourg-Saint-Maurice et au pont de Saint-Germain, où il chargea M. du Hallier de faire construire un fort.

On ne poussa pas plus loin, les troupes désertaient, découragées par la crainte de la peste, d'après la correspondance de Richelieu.

Bassompierre était allé reconnaître le Cormet de Roselenc, puis, le dimanche 9, ils vinrent dîner à Aime et coucher à Moûtiers, le 10 à Conflans, le 11 à Saint-Pierre-d'Albigny, le 14 à Chambéry et le 16 à Lyon. Bassompierre était resté à Chambéry pour diriger les troupes en Maurienne. Pendant ce voyage, il y avait eu un débandement de 6,000 hommes.

A son arrivée à Conflans, Louis XIII y avait trouvé

M. Deshayes, qui venait au nom de la ville d'Annecy demander de faire lever la garnison de cette ville, que la peste venait d'envahir dès le 9 juin. Les registres constatent que, dans les deux années 1629 et 1630, elle emporta plus de 3000 personnes et que 120 familles furent éteintes [1].

Le 17 juin, un débordement de l'Isère et de ses affluents détruisit plusieurs ponts, entre autres celui de Conflans, ce qui arrêta la cavalerie venant de Tarentaise. Le 18, la ville de Montmélian se rendit, et le lendemain ce fut le château de Charbonnières entre les mains de Créquy. On commença les mines contre celui de Montmélian. Le samedi 22, Bassompierre allait avec de Châteauneuf, de Chambéry à la Terrasse, et le dimanche il rejoignit à Grenoble Richelieu et le roi, qui en repartit le 29 pour venir coucher à Goncelin, le dimanche 30 à La Rochette, le lundi à Aiguebelle. Le mardi 2 juillet, après un conseil, le cardinal partit pour Suse avec Deffiat et Schomberg; et le roi, fuyant la peste d'Aiguebelle, vint coucher à Argentine avec Bassompierre et Créquy. Le 4, il alla à La Chambre, puis par Pontamafrey à Saint-Jean-de-Maurienne, où Richelieu s'était arrêté pour recevoir Mazarin, de retour de Piémont. Le duc de Montmorency en arrivait aussi le lendemain, 5 juillet, et, après le conseil, il dut repartir le 6 pour la même destination avec les maréchaux de camp Du Cramail et Du Fargis, et 12,000 hommes, en route déjà depuis la fin juin. Louis XIII ne crut pas pouvoir les suivre, malgré l'avis de Richelieu, qui dut rester aussi.

Le vendredi 5, le roi s'était trouvé fatigué et s'était fait saigner, Bassompierre en fit autant le samedi. Le sergent-major de Nice arrivait déguisé avec le projet du traité de Nice, qui fut confié à M. de Schomberg. La victoire remportée le 10 juillet à Aveillane par le duc de Montmorency fut célébrée à Saint-Jean par des festins successifs chez chaque maréchal. Mais l'état du roi empirait. Il partit le 25, vint coucher à Argentine dans une cabane isolée pour éviter la peste, le 26 à La Rochette, où il reçut la visite de l'évêque d'Orléans, du duc de Guise et de Châtillon, le 27 à Barraux, etc. Le 7 août il était à Lyon auprès des reines, où Richelieu vint le rejoindre quelques jours après, rappelé par lui, et fuyant aussi la peste qui avait envahi son logement à Saint-Jean-de-Maurienne [2].

Le 26 juillet, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, mourait à Savillan de la peste, qui sévissait dans les deux armées.

Le 30 juilllet, une tempête épouvantable ruina les campagnes d'Annecy et des environs. Bassompierre, qui était à Grenoble, dit qu'elle était la plus furieuse qu'il eût vue de sa vie.

De Lyon Louis XIII avait rappelé Deshayes, et lui avait donné pour successeur au gouvernement d'Annecy M. Dupersy, le 10 août.

Quelque temps après, M. du Hallier réunit en sa personne le gouvernement de toute la Savoie, à l'encontre des compétitions de M de Châtillon, que Louis XIII dut écarter comme calviniste, pour ne pas blesser un pays catholique. De dépit M. de Chatillon quitta le siége de Montmélian dont il était chargé, et même le service du roi.

Sur les réclamations de la ville d'Annecy, Louis XIII dut encore rappeler le sergent major Ninville, qui, par l'assassinat de plusieurs fonctionnaires de la ville et d'autres excès intolérables, était devenu un sujet d'horreur. Il fut remplacé par Duschêne.

C.-A. Ducis.

(*La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°.*)

1 Voir la *Revue* 1879, page 80.

2 Voir, pour la suite de la maladie du roi, la *Revue savoisienne* de 1873, page 65.

NOUVEAU SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE

A L'USAGE DU SAVOYARD ET DES PATOIS DE LA LANGUE D'OÏL.

Il est incontestable que, depuis quelques années, les études philologiques ont fait des progrès remarquables en France. Le nombre toujours croissant des ouvrages de linguistique en fait foi. Par suite de l'extension de ces études, nos patois sont aujourd'hui l'objet d'actives recherches de la part d'hommes compétents, comme on peut s'en convaincre par les comptes-rendus des deux dernières livraisons de la *Romania*. D'un autre côté, les sociétés savantes des provinces ne restent pas en arrière de ce mouvement; dernièrement encore l'Académie de Stanislas de Nancy prenait la louable initiative d'ouvrir une enquête sur les patois de la Lorraine, du Barrois et du pays messin.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que, bravant les préjugés de certaine classe de la société, les journaux de province se soient enhardis, depuis quelques années, à ouvrir leurs colonnes aux productions des conteurs patoisants et de la muse populaire. Malheureusement ces écrits, qui pourraient fournir aux philologues de précieux documents, pèchent tous plus ou moins par des préoccupations exagérées de l'étymologie, au grand détriment de la prononciation. Par exemple, écrire *oncle*, *souple*, *sanglier*, *gland* [1], quand on prononce *onque*, *soupe*, *sanlyer*, *lyan* [2], n'est-ce pas pousser trop loin les préoccupations étymologiques ou le désir de se rapprocher de l'orthographe française? Tout ce qu'on peut accorder en pareil cas, c'est de conserver les consonnes quiescentes à la fin des mots.

Mais comment conserver les consonnes finales sans sacrifier la prononciation qui est et doit rester la base de l'écriture? Comment écrire *mars*, quand les uns prononcent *mâ*, les autres *mâr* et d'autres enfin *mars*, comme en français. J'ai exposé dans la *Revue* (n° 11, 1877) les différents procédés auxquels j'avais d'abord songé pour résoudre ce problème et les motifs qui m'ont alors engagé à y renoncer provisoirement, en attendant de trouver une solution plus satisfaisante [3]. Aujourd'hui je crois être arrivé, par une autre voie, à conserver les consonnes finales, sans qu'il en résulte aucune incertitude sur la prononciation de ces lettres.

1 Voir le *Glossaire du Centre* de la France, par le comte Jaubert.

2 Je représente par *ly* le son de *l* mouillée.

3 Depuis lors, M. Ayer, recteur et professeur à l'Académie de Neuchâtel, a proposé dans son *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, un système orthographique uniforme pour tous les patois de la Suisse française Ce sys ème est défectueux en ce qu'il emploie quatre caractè es qui n'existent dans aucune imprimerie, et que la même lettre représente souvent des sons très différents. Le système suivi par la rédaction du *Conteur Vaudois* est mo ns scientifique, mais beaucoup plus pratique.

Je n'entreprendrai pas ici la critique des différents systèmes orthographiques généralement en usage ; cet examen me conduirait trop loin. Je me bornerai à rappeler en quelques mots les principes fondamentaux du nouveau système que je propose.

1° Il faut avant tout chercher à donner une représentation aussi exacte que possible de la prononciation qui ne doit jamais être sacrifiée pour quelque considération que ce soit.

2° On conservera à chaque lettre, comme à chaque combinaison de lettres, la valeur qu'elles ont en français, sauf à déterminer l'emploi et la valeur de certaines lettres qui se prononcent tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, sans règle fixe, comme *a, o, t, gu,* etc.

3° Il ne faudra employer, pour figurer les sons inconnus à la langue française, que des signes qui se trouvent dans les casiers de la plus modeste imprimerie de province.

4° On se rapprochera autant que possible de l'orthographe des mots français correspondants, en conservant les lettres étymologiques et grammaticales.

Tous ces principes, sauf ce dernier, sont d'une application facile; nous nous bornerons par conséquent à exposer comment on pourrait s'y prendre pour concilier l'étymologie avec la phonétique, à la fin des mots.

Il suffirait de poser en principe que les consonnes finales sont toujours muettes, à moins d'être suivies de l'apostrophe qui rend sonores les consonnes qui la précèdent.

Par exemple, les mots *temps, fils, corps, mars, exact,* sans apostrophe, se prononceraient *tan, fi, cô, mâ, exa,* mais *cil's, cor'ps, mar's*, avec l'apostrophe après *l, r,* se prononceraient *cil, còr, mâr,* et *mars' exact',* avec l'apostrophe après la dernière consonne, se prononceraient comme *marse, exacte*. L'emploi de ce signe, comme marque de la sonorité d'une consonne, n'est pas nouveau ; il n'a rien d'insolite ni de choquant pour l'œil. Il a donc toutes les chances d'être accepté, mais il est un cas particulier pour lequel il faut encore un autre signe ; c'est pour le cas où le mot est terminé par deux consonnes dont la dernière seule est sonore, comme dans *sept* (sète), *vingt-deux*. En outre, il y a des patois qui n'observent presque jamais la liaison ; d'autres, qui ne l'observent que dans certains cas. Le berrichon, par exemple, dit : *Nou avons, vou avez, dé amis*. Ce fait doit être noté.

Il conviendrait par conséquent d'ajouter comme corollaire du principe émis ci-dessus, que non seulement les consonnes finales sont muettes, mais encore que la liaison n'a lieu que lorsqu'elle est indiquée.

Je propose donc pour indiquer soit la liaison, soit la sonorité de la dernière consonne seule, le point retourné : *Cinq· et sept· font douze. Il avait sept· enfants. Des doigts· effilés; de gentils· enfants.*

Une fois qu'on serait d'accord sur ce point, les difficultés inhérentes à la création d'un système orthographique uniforme pour tous les patois de la langue d'oïl, seraient plus qu'à moitié levées, car à part quelques cas particuliers, comme la notation de certaines voyelles atones et de *l* mouillée, il ne s'agirait plus que de s'entendre sur les signes de convention à adopter pour représenter les sons inconnus à la langue française. Comme le patois savoyard est, à ma connaissance, celui qui en possède le plus grand nombre, il conviendrait de commencer par lui ; et en attendant que des hommes compétents trouvent un système uniforme pour tous les patois de la langue d'oïl, je vais tâcher de résoudre, pour ma part, les difficultés qu'offrent les différents dialectes parlés en Savoie.

NOTICE SUR LE SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE SAVOYARD

1° Toutes les lettres et combinaisons de lettres conservent en général la valeur qu'elles ont en français. *Exceptions :* les lettres suivantes gardent toujours la même prononciation — celle qu'elles ont dans les exemples ci-après :

a, à, o · ***à*** Paris, va ***à la*** ville; joli, poli.
â, ô : pâle, pôle, trône, qu'il parte, qu'il porte.
e sans accent : Petit***e***, tabl***e***, ressortir. Exceptions :
er, ez, à la fin des mots = ***é*** : All***er***, cerisi***er***, ass***ez***.
ai toujours comme ***é*** : J'***ai***, j'ir***ai***.
ay, ey = ***ê*** long, et plus ouvert que ***e*** dans : Vert, mer.
en = ***an*** : prends ; mais ***ien*** = ***iin*** : bien, viens, tiens.
t, qu, gu (a, e, i, o) = ***t, k, gh*** : guider, quitter, question.

2° Les consonnes finales sont toujours muettes, à moins d'être suivies de l'apostrophe. Ainsi *côrps* se prononcera comme *cô, côr'ps* comme *côr, côrp's* comme *côrpe, côrps'* comme *corpse, vis'* comme *viss*.

3° Le signe (·) ne rend sonore que la consonne finale après laquelle il se trouve placé. Ainsi on prononcera :

fils	comme	***fi.***		***vingt***	comme ***vin***
fil's	—	***fil-e.***		***vingt·***	— ***vint-e***
fils·	—	***fiss-e.***		***vingt·-sept·***	— ***vin-te-cette.***

4° L'accent tonique tombe en général sur la dernière syllabe : *Partot*, partout ; *la vià*, la vie ; *on pâsserat,* un moineau ; *il (él) vindrà*, il viendra ; *vindrà-t-il (-él)* viendra-t-il [1].

5° Les mots terminés par un *e* muet, ou par *es,* ont l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe comme en français. Il en est de même des mots en *a, o* (*os* au pluriel) : La d*a*ma p*â*rle (pôrle) avoéc on· h*o*mmo. Les (lés) d*a*mes et los· (lôs) h*o*mmos.

6° Dans les cas suivants, on l'indique en séparant la syllabe accentuée par une petite espace : Ils (éls) drémont, coront, corivont, paryont, ils dorment, courent, couraient, parient. Continûye (contînua) continue.

7° Les voyelles *a, e, o* (*es, os*) s'élident généralement dans la conversation, à la fin des mots, lorsque le mot suivant commence par une voyelle : De pênso à lui, je pense à lui. Los· (lôs) hommos ont seyf ; la fena a rayson ; lés dames ont freyd [2].

8° La liaison n'a lieu que lorsqu'elle est indiquée ; on emploie à cet effet le signe (·).

On· hommo, mon· ami, los· hommos ; n'ên· arêns, (nôs· ên· arins) nous en aurons ; vêngt·-yon, 21 ; vêngt·-doux, 22 ; vêngt·-houit, 28. Quand· on vindrà, ***prononcez :*** quan-ton-vin-drà.

1 Les exemples cités dans cette Notice appartiennent tous, sauf indication contraire, aux patois de Chambéry et d Annecy. Quand le parler d'Annecy diffère de celui de Chambéry, nous le mettons entre parenthèses. Ainsi *il (él) vindrà* signifie qu'à Chambéry on dit *il vindrà* et à Annecy *él vindrà*.

2 En poésie, ces voyelles s'écrivent ou se retranchent, suivant qu'elles comptent ou ne comptent pas pour une syllabe.

9° Placé entre deux voyelles, l'*y* a le son d'un *i* bref qui forme une diphthongue avec la voyelle suivante, comme dans les mots français : Cayenne, Mayence, Bayard, faye (*étoffe*), oyez.

10° Placé entre une consonne et une voyelle, l'*y* s'entend à peine, et la consonne qui le précède, a un son mouillé :

Dës· orlyes (*d'orlyes*) des oreilles ; ***na bétye***, une bête; ***il se mârye*** (*él se marye*) il se marie
Dyi, dix; ***tyénde***, quinze; ***d'ampyes***, des framboises (Chamonix).

11° Quand deux *n* se suivent, la première appartient à la première syllabe, qui est alors nasale, et la seconde à la syllabe suivante : *Na smanna,* une semaine.

12° L'apostrophe sert à indiquer, soit la sonorité des consonnes finales, § 2, soit la suppression d'une voyelle, comme dans :

'cor = oncor	m'n = mon	l' = le, la, lës
'n = on, ên	n's = nos (nôs).	n' = ne, na, nos.
't = ést (ést).	p'r = për, par.	p' = për, par.

13° Placée après *m* et *n*, l'apostrophe ôte à ces consonnes leur son nasal :

Sim'plo — prononcez ***si-mplo***, simple ; ***dze n'ên· ai dzin's'*** (prononcez ***dzî-ne-ce***) je n'en ai point (Bessans, canton de Lans-le-Bourg)
Un' raisin' (pron. ***u ne rai-si ne***) un raisin (Saint-Jean-de-Maurienne).

14° Pour représenter certains sons inconnus à la langue française, on a recours aux combinaisons suivantes :

ç'h = le ***th*** dur anglais : Çharçhiz, cherchez (Annecy) [1].
j'h = le ***th*** doux anglais : Tojhors, toujours; corajho, courage.
e = son intermédiaire entre l'***e*** muet et l'***é*** ouvert : On polët, un poulet Le boës (l'accent tonique sur ë), le bois
ên = comme ***en*** dans les mots latins ***gentes***, ***mens*** : Rên, rien ; prêndre, prendre
ëu = diphthongue sonnant à peu près comme ***o-eu***, ***à-eu***, ***à-o*** : Prëu, assez ; le bëu, l'étable
c'h = le ***c'h*** breton ou ***ch*** allemand : Lac'hiz, laissez. (Samoëns) Le c'hiél, le ciel (Bourg-Saint-Maurice) ; c'hâc'hagne, châtaigne. (Saint-Michel).

15° Quand la première voyelle des diphthongues porte un accent, la seconde est brève, et ne s'entend que faiblement : *Lôs tsevâos'* les chevaux (Bessans) ; *le pôï*, le porreau ; *él féit*, il fit (Rumilly).

16° Dans les diphthongues *ua, oa, oi, oâ, oé, oë, oay*, les voyelles initiales *u* et *o* ont le son de *ou* bref : le foà, le feu ; on· oaf, un œuf ; t'és parduà, tu es perdue.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial et nobiliaire de Savoie, de M. le comte Amédée de Foras, par M. Jules Vuy.

« Un Nobiliaire, a dit M. de Foras, est pour une province une œuvre indispensable à l'archéologue qui y trouve l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et mille détails de mœurs, de topographie, intéressant l'histoire religieuse, civile, politique et militaire, pour des époques reculées sur lesquelles le moindre éclaircissement devient d'une importance réelle. »

Pour être dignement exécuté, un livre de cette nature nécessite, indépendamment de qualités rares, des recherches de longue haleine. *Alta aedificia pau latim aedificantur.*

Le premier volume de l'*Armorial de Savoie* a paru depuis assez longtemps, et il jouit d'un renom des plus favorables ; peu de volumes honorent autant la Savoie. Il honore aussi tout particulièrement l'auteur et l'éditeur. Suivant un écrivain français, « l'*Armorial de Savoie* est le plus beau livre de ce genre qui ait paru, à sa connaissance, depuis l'invention de l'imprimerie. »

J'ai sous les yeux les deux premières livraisons du second volume de cet ouvrage : elles sont splendides et méritent les plus grands éloges. Elles commencent par une préface que le public lira avec intérêt. Je veux en dire du moins quelques mots.

Si l'auteur a manqué à ses engagements, sa justification est facile ; il a donné plus qu'il n'avait promis, il s'est laissé aller à son amour pour la science et pour l'art, il n'a pas reculé devant de grands sacrifices. Ne soyons donc pas surpris que cet ouvrage, pour être achevé, exige encore bien des années de travail.

Comme par le passé, M. de Foras tient essentiellement à ne pas être un généalogiste complaisant. Il puise aux sources mêmes, autant que possible, et il peut dire, avec un orgueil bien placé, qu'il donne des renseignements dignes de foi puisés dans plus de cinquante mille documents. C'est un travail immense dont on se fait difficilement une idée, un vrai travail de bénédictin. L'auteur a usé la moitié de sa vie à approfondir son sujet aux dépens de sa santé et de son patrimoine.

Promettre beaucoup et tenir peu, c'est faire reculer la science, c'est le propre de certaines publications *frelatées* ; promettre peu et tenir beaucoup, c'est le fait d'un homme qui se respecte et d'un vrai savant.

Les deux premières livraisons de ce second volume concernent les familles de *Chevelu* et de *Chevron-Villette ;* dans la seconde figure Bonaventure de Chevron, dame de Sionnaz, grand-mère de saint François de Sales. La généalogie de cette famille illustre, qui a marqué dans l'histoire, a une importance, un intérêt qu'il n'est pas besoin de faire ressortir.

Les lecteurs de la *Revue savoisienne,* après avoir lu ces deux livraisons nouvelles, n'auront pas, j'espère, une appréciation différente de la mienne.

JULES VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1879

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. JULES TOCANIER, banquier à Annecy, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. le docteur LOUIS VIALLET est élu membre correspondant.

Au moment où la *Revue savoisienne* va entrer

[1] Ces sons — *ç'h, j'h* — tendent à disparaître de Chambéry et de ses environs. On ne les entend plus que dans la bouche des vieillards. La nouvelle génération dit : *Çarces* ou *çarlyez, tezor's, corazo.*

dans sa 21me année, M. Revon propose diverses améliorations : par exemple, le bulletin sera réservé autant que possible à des faits intéressant la Savoie; pour cela nos lecteurs et correspondants sont invités à adresser au directeur du journal des notes relatives aux phénomènes météorologiques remarquables, aux découvertes archéologiques, à l'alpinisme, des notices nécrologiques, bibliographiques, etc. — La commission de météorologie publiera désormais un résumé des observations faites dans toutes les stations du département. — Chaque année paraîtra un travail sur le mouvement de la population. — Enfin plusieurs collaborateurs se sont déjà inscrits pour des articles sur divers sujets.

M. Ducis signale : 1° les ruines du *château de la Dame,* au bas de Naves, sur un coteau couvert de broussailles et isolé entre deux couloirs.

2° Les sigles CS·EM et A/CTRE de deux amphores trouvées dans les ruines d'un édifice à larges murs cimentés, et couverts de pierres plates, à Champagneux sur la voie romaine d'*Augusta* à *Etanna,* et une *lagena* en verre, trouvée dans la même direction au lieu dit *Vers les pavés.*

3° L'inscription d'un bénitier vers la porte de l'ancien prieuré de Contamines-sur-Arve : CET·SO·

MORINEO·HELDVENSI·HVIϑ· *(hujus)*

CONVENTVS·PRIORIS· IOANNES·SO·

4° L'inscription du chœur de l'église des Ollières :

AO·D·M·V·C·VIII·

HV̄C·CHORV̄·FECIT

FIERI·ϑ·MARTINVSϑε

BACHALI·CVRATVS·OLLEϛ —

Anno Domini 1608 hunc Chorum fecit fieri Dominus Martinus de Bachali curatus Olleriarum.

La grande fenêtre du chœur appartient à la première phase du style flamboyant.

Le même rend compte de son excursion au camp celtique du Châtelard, dont la découverte est due à M. Orsat, curé de Servoz, qui l'a reconnu par comparaison avec ce qu'il avait observé sur le Petit-Salève. M. Ducis donne le plan de l'enceinte en murs secs de micaschiste et quelques dimensions des blocs erratiques de granit, dont l'exploitation y a laissé des souvenirs. Cette communication paraîtra dans la *Revue.*

M. Constantin lit quelques chants populaires qu'il a recueillis dernièrement, entre autres, un ancien noël qui s'est transformé en chanson satirique, dans la vallée de Thônes. Comme beaucoup d'anciens noëls, il a un caractère tout à la fois religieux et bouffon; dans quelques localités, notamment aux environs de Cluses, il a conservé ce double caractère, mais dans d'autres, le peuple n'a retenu que les couplets qui provoquent le rire.

Dans la vallée de Thônes, on ne trouve plus trace de l'élément religieux. Il ne s'y est conservé que deux couplets comiques, qu'un plaisant a détournés de leur sens primitif, en y ajoutant six autres où l'humour anglais, propre à cette vallée, se donne pleine carrière. Cette chanson nous montre les pauvres se concertant, s'ingéniant, pour faire de beaux présents à l'enfant Jésus. Quant aux nobles, ils iront aussi présenter leurs hommages, mais ils porteront à la tête du cortége une bannière empruntée à Mgr d'Arenthon (évêque d'Annecy de 1661 à 1695). C'est tout ce qu'ils *porteront* (offriront).

Quant aux riches, aux notables de Thônes, l'auteur leur réserve un trait humoristique charmant, qui se passe de commentaire. Il est « probable qu'*on* « a besoin de paille et de foin, disent-ils; mais mieux « vaut faire les choses en grand; donc, faisons une « requête *(requisition)* d'argent. »

M. Pissard dépose le diplôme de licencié en droit accordé le 15 janvier 1811 à Jean-Baptiste Nicollet, né à Cluses le 1er mars 1787. Ce parchemin porte la signature de Fontanes, grand-maître de l'Université de France.

M. Revon présente une nombreuse série de lithographies et de photographies reproduisant les œuvres d'Adrien Guignet, artiste né à Annecy et auquel un article a été consacré dans la *Revue.* Ces reproductions ont été offertes au musée par MM. Bulliot, Bourgeois, Mouilleron, anciens amis de notre concitoyen, et par le musée de Beaune.

Le Secrétaire, Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Ch. Le Fort : 1° *Les Sarrasins dans les Alpes;* 2° *Une société de Jésus au* XVe *siècle;* 3° *Huit jours à Genève en* 1595, dons de l'auteur.

Annales : la Société des sciences industrielles de Lyon; Société d'agriculture de la Dordogne; Société d'émulation de l'Ain.

Bulletins : Société des antiquaires de l'Ouest; Société scientifique de la Corrèze; Société industrielle d'Angers; Société royale de botanique de Belgique; Société des sciences de Semur; Société de géographie de Paris; Société académique de Boulogne; Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Journal : des savants; des connaissances médicales.

Memoires : Société archéologique de Constantine; Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Société académique de Boulogne; Académie de Dijon

Revue : des Sociétés savantes; archéologique; de la poésie; du Lyonnais; de la Société littéraire de l'Ain; bibliographique.

L'Investigateur; L'Éducateur; Indicateur d'antiquités suisses; Association scientifique de France; Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille; *L'Italia agricola.*

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

On plante de plus en plus l'arbre à quinquina dans l'île de Ceylan, et déjà ce pays exporte en grandes quantités la précieuse écorce fébrifuge; tandis que le thé, bien qu'en très grand progrès, ne sert encore qu'à l'usage local. La culture du quinquina a passé de 200 hectares en 1872 à 2278 hectares en 1877; et celle du thé, dans le même laps de temps, de 4 hectares à 1088 hectares.

—

Pour une dépense minime en canaux et fossés d'écoulement et un ensemencement de lande rase, la valeur des communaux des Landes a monté de moins de 3 millions à plus de 80 millions de francs. Même marche ascendante pour les landes appartenant à des particuliers, et qui, d'une valeur de 4 à 5 millions au plus, sont arrivées à 125 millions. Et l'œuvre est loin d'être achevée.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

BULLETIN N° 12

DÉCEMBRE 1879

4me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	0°7	— 4°	— 2°9	713	»			— 0°8	7°3	1°8	N	N	fort	couvert	Neige dans la nuit du 30 au 1 (0.04).	0,42	3°4
2	0,5	— 5,3	— 3,8	716,5	»			— 0,8	7	1,9	N	N	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,42	2,7
3	1,7	— 13,8	— 10,2	719	»			— 3,8	0	— 3,6	N	N	id.	beau	Neige de 3 à 6 h s. (0 17). C. à 10 h.	0,42	0,8
4	— 1,3	— 7	— 1,9	705,5	»			3,2	9	4,2	E	S	id.	couvert	(*)	0,44	3,2
5	10,7	— 0,3	0,2	714,8	15			0	4	1	E	S	très fort	couvert		0,45	6,7
6	5	— 12,5	— 9,2	720,2	5,5			— 1,4	— 2,7	— 0,3	N-E	S	fort	couvert	Neige de 1 à 6 h. s. (0.055). Très beau à 10.	0,44	5.5
7	— 0,7	— 13.5	— 9,6	726,3	»			— 6,3	2	— 3,2	?	O	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,445	5,1
8	— 5	— 13,3	— 9,8	731,8	»			— 9	5	— 3,2	?	N	id.	beau		0,44	1,7
9	— 6,7	— 13,7	— 11,3	731	»			— 8,3	10	— 0,2	N	N	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,435	1,3
10	— 6,7	— 11,8	— 11,8	730,2	»			— 8,3	11,7	0,4	N	N	id.	beau		0,44	—0,3
11	— 6	— 16,1	— 14.2	730,8	»			— 7,4	9	— 1	N	N	id.	très beau		0,44	2,3
12	— 3,7	— 14,7	— 12,5	734	»			— 5,7	8	— 0,4	N	N	id.	beau		0,42	2,5
13	— 2,5	— 12,5	— 6,9	732	»			— 3,4	16	6,8	N	N	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,43	1,7
14	— 2.5	— 7,6	— 7,4	732	»			— 4	3	— 0,8	N	N	id.	couv.1/2		0.42	1,8
15	— 2,5	— 7,5	— 7,3	730	»			— 6,6	1	— 3,6	O	N-O	id.	couv.3/4	Très beau à 10 h. s.	0,41	2,7
16	— 5,5	— 14,5	— 12,5	731	»			— 5	12	1	?	N-O	id.	beau	Id.	0,41	1,3
17	— 2,7	— 14,9	— 11,6	729,5	»			— 7,4	6	— 2	?	?	—	brouillᵈ	(200)	0,405	1,7
18	— 4,5	— 11,9	— 11	731	»			— 5,2	5	— 1,2	?	N-O	faible	beau		0,40	2,3
19	— 0,5	— 13,8	— 9,5	731.8	»			— 3.5	11,5	2,4	?	N-O	id.	beau	[Vassé jusqu'à l'îleᵈᵉ Cygnes. On patine dessus.	0,40	1,3
20	— 1,7	— 13.9	— 11.6	732,8	»			— 5,6	11,5	2,2	N	N-O	id.	très beau	Dans la nᵗ du 19-20, lac gelé à l'entr. du can. du	0,38	1,5
21	— 1,3	— 12,7	— 8,5	733,6	»			— 4,4	7	0,4	?	?	id.	brouillᵈ	(100)	0,38	1,4
22	— 1,5	— 11,3	— 9,5	735	»			— 5	1,5	— 3	?	?	—	id.	(40) jusqu'à 11 h. m. Très b. à 10 h. s.	0,37	1,5
23	0	— 13 4	— 10,4	739,3	»			— 6,5	6	— 1,4	?	?	—	id.	(200) jusque vers midi Très beau à 10 h. s.	0,36	1,7
24	— 1,5	— 11,8	— 10,2	736,7	»			— 3	15	4	?	?	—	id.	(40) dans la matinée. Très beau à 10 h. s.	0,36	2,5
25	— 0,7	— 13,9	— 12	734,6	»			— 4	9,7	1,2	—	O-N-O	faible	très beau	(**)	0,36	1,6
26	1,7	— 14,6	— 13,5	733,2	»			— 6,8	11,5	4,4	?	N-O	—	brouillᵈ	(200) dans la matinée et après midi. Beau à 10	0,36	1,5
27	1	— 15.8	— 14	733,5	»			— 6	7	— 0.6	—	N-O	faible	très beau	[h. s.	0,355	0,6
28	— 1	— 11,2	— 9,8	737	»			— 6	4,5	— 1,6	?	?	-	brouillᵈ	(20) tout le jour. Brouillard à 10 h. s.	0,35	3.2
29	— 2,5	— 12,3	— 7,6	734	»			0	12	2,8	O	N-O	faible	beau	Dégel; la glace du lac disparaît en partie.	0.34	3,2
30	4,5	— 0,7	2	730	»			3,4	9	5,4	?	E	id.	couvert	Vent violent à 4 h m. Verglas le matin.	0,34	3
31	6,3	— 3	— 2,4	730,5	7,3			4,8	10,3	6,2	O	E	id.	pluie	Vent de 1 h. m. à 3.	0,35	2,5
Moyennes ou Totaux.	— 0°93	— 11°05	— 8°73	729,0	27,8											0,399	2°32

Appareil gelé.

Observations peu sûres.

Pendant le mois, le brouillard règne souvent à plusieurs reprises par jour, principalement dans la matinée jusqu'à 11 h. 1/2 matin. Givre aux arbres. Les canaux se couvrent de glace qui disparaît vers midi. Des platanes de 0.80 à 0.40 de diamètre se fendent dans la hauteur du tronc. La neige se durcit dans la plaine et disparaît sur les hauteurs depuis l'altitude de 1,400ᵐ ; elle résiste à 1,800ᵐ.

(*) De 4 à 6 h. m., ouragan du S-O, précédé, dès minuit, de coups de vent. Couvert 1/2. Vent très fort jusqu'à midi. Neige légère à 5 h. soir. Couvert à 10.

(**) La nuit du 25-26, lac gelé jusqu'au port. Les canaux se couvrent de glace qui disparaît le 26. Des arbres se fendent.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville*.

Annecy. — Impr. Perrissin.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

Pages.

BERNARDIN. Note sur les patins préhistoriques..... 6
L. REVON. La cachette de fondeur de Menthon..... 14
G. DE MORTILLET. Fabrique de poterie de Banassac; commerce avec la Savoie..... 34
ID. La céramique soumise aux méthodes des sciences naturelles..... 50
ID. Inventaire des sigles figulins du Musée de Saint-Germain et le potier Clarianus... 57
ID. Les potiers allobroges..... 73, 94
DUCIS. Camp celtique du Châtelard..... 99

BEAUX-ARTS

J. WEBER. Chronique musicale..... 4, 67, 110
DUCIS ET J. RITZ. Prose en l'honneur de saint Nicolas, XIIe siècle..... 25
C. DUNANT. La peinture alpestre. Un tableau à 1,800 mètres d'altitude..... 29, 47, 93, 107

BIBLIOGRAPHIE

A. CONSTANTIN. Poésies de Mlle Amélie Gex..... 99
J. VUY. Travaux de la Société d'histoire de Maurienne..... 123
ID. L'armorial et nobiliaire de Savoie, de M. A. de Foras. 142

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

DUCIS. Calendrier grégorien..... 1
H. TAVERNIER. L'auciège, fragment de droit coutumier..... 2
DUCIS. Fondation du prieuré de Chamonix..... 3, 15
RAVERAT. Louis Ier de Savoie et Sibylle Cadière de Lyon.. 15
J. VUY. Quelques mots sur l'étymologie du mot auciège.... 16
E. LEVET. Le duc de Chablais à Annecy en 1772..... 16
L. GERMAIN. Note et question sur Marguerite de Joinville et Pierre, comte de Genevois..... 17
DUCIS. Les anciens comtes de Genevois..... 32
ID. Rapport sur le concours d'histoire de 1878..... 41
ID. Saint-Martin de Tours..... 61
ID. Un épisode de l'histoire d'Annecy, 1629-1630..... 79

LITTÉRATURE — PHILOLOGIE

A. CONSTANTIN. La muse savoisienne au XVIe siècle..... 1, 9, 62
J. VUY. *La Fenêtre*, poésie..... 17
CONSTANTIN Nouveau système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oïl..... 140

MÉTÉOROLOGIE

A. MANGÉ. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy..... 8, 20, 28, 40, 56, 72, 84, 100, 112, 124, 132, 144
E. TISSOT. Résumé des observations météorologiques faites dans la Haute-Savoie en 1878..... 22, 37, 53

VARIÉTÉS

Pages.

A. PAPIER. Note sur les relations télégraphiques de la France avec l'Algérie..... 6
P. HENRY. Eau sulfureuse de Vervex (Domancy)..... 21, 62
BERNARDIN. Note sur Cameron et les gorilles..... 25
BOLTSHAUSER. Eruption de l'Etna..... 80

CONGRÈS D'ANNECY

L. REVON Avis, programmes, listes des lectures, etc. 54, 69, 83
CONSTANTIN. Compte-rendu du congrès..... 85
Liste alphabétique des membres et adhérents..... 86
C. DUNANT. Discours d'ouverture..... 87
L. PILLET. Rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie. 89
Dr MOTTARD. — de la Société d'histoire de la Maurienne..... 90
BRASIER. L'Académie Salésienne..... 101
C. DUVAL Un mémoire du juge-mage de Saint-Julien relatif aux terres de Saint-Victor et chapitre..... 102
B. DE PONNAT. Note critique sur l'origine du nom actuel de Saint-Julien de Maurienne..... 104
TREMEY. Les eaux thermales de Bonneval-les-Bains et les eaux gazeuses des glaciers à Bourg-Saint-Maurice..... 105
J.-B. POULET. De la lotte d'eau douce vivipare et de la période d'interdiction de la pêche..... 107
J. PHILIPPE. Guillaume Fichet..... 113
A. PERRIN. La justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au moyen âge..... 114
J. VUY. Une famille savoisienne d'origine cypriote..... 116
L. BOUCHAGE. Notes inédites sur saint François de Sales.... 117
F. TRUCHET. Note sur une pierre à godets trouvée à Mont-Denis. 120
A. CONSTANTIN. Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse avant 1792..... 121, 128
DUCIS. La campagne de Louis XIII en Savoie..... 125, 139
P. BRAND. Projet de bibliographie savoisienne..... 127
P. TOCHON. Conférence sur le phylloxéra vastatrix..... 133
J. CARRET. Conférence sur la détérioration du climat de la Savoie..... 137

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

6, 18, 27, 38, 54, 70, 99, 130, 142

CONCOURS

Concours de la Société Florimontane pour 1879..... 18

BULLETIN

19, 27, 39, 55, 71, 111, 143

DONS ET ÉCHANGES

7, 19, 55, 71, 131, 143

PLANCHE HORS TEXTE

No d'avril. Poteries samiennes.

ERRATA

71

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGTIÈME ANNÉE

BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOLTSHAUSER, directeur du lycée de Catane.
BOUCHAGE LÉON.
BRAND, vicaire, à Annecy-le-Vieux.
BRASIER, chanoine, à Annecy.
CARRET J., docteur, bibliothécaire, à Chambéry.
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
DUVAL C., pharmacien, à Saint-Julien
GERMAIN, à Nancy.
HENRY P., pharmacien, à Annecy.
LEVET EUG., capitaine du génie, à Paris.
MANGÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de Saint-Germain-en-Laye.
MOTTARD docteur, président de la Société d'histoire de Maurienne.
PAPIER A., contrôleur des tabacs à Bône (Algérie).
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de la Haute-Savoie.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PONNAT (BARON DE), à Chambéry.
POULET J.-B., maire de Talloires.
RAVERAT (LE BARON), président de la Société littéraire de Lyon.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RITZ J., directeur de la *Chorale d'Annecy*.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
TOCHON P., président de la société d'agriculture, à Chambéry.
TREMEY, vicaire, à Aime.
TRUCHET FLORIMOND, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut genevois.
WEBER J., homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN — DUCIS

Directeur-gérant : LOUIS REVON

1879 — 20ME ANNÉE

ANNECY

IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie

—

1879

Omnes omnium caritates patria una complexa est

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA VINGT-UNIÈME ANNÉE

ALLIAUDI, chanoine, président de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
BARBIER A., président de l'Académie de Savoie.
BORREL E.-L., architecte, à Moûtiers.
BOUCHAGE L., curé de Saint-Cassien (Savoie).
CARRET J., docteur-médecin, à Chambéry.
CHEVALIER J.-M., chanoine, à Annecy.
COMTE J., à Champigny (Indre-et-Loire).
CONSTANTIN A., vice-président de la Société Florimontane.
DUCIS C.-A., archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT C., président de la Société Florimontane.
DUPARC C.-M., docteur-médecin, à Annecy.
DURANDARD, avoué, à Moûtiers.
FALSAN et CHANTRE, géologues, à Lyon.
GONTHIER, vicaire, à Veigy (Haute-Savoie).
HOLLANDE, docteur ès-sciences, à Chambéry.
LOUSTAU G., ingénieur, à Crépy-en-Valois (Oise).
MANGÉ A., architecte de la ville d'Annecy.
MORTILLET (G. DE), attaché au Musée de St-Germain-en-Laye.
OGIER J., homme de lettres, à Annecy.
PERRIN A., archéologue, à Chambéry.
PHILIPPE J., député de l'arrondissement d'Annecy.
PILLET L., géologue, à Chambéry.
PISSARD C.-E., secrétaire de la Mairie d'Annecy.
REVIL J., pharmacien, à Chambéry.
REVON L., conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
TAVERNIER H., avocat, à Taninges.
TISSOT E., ingénieur, à Annecy.
TREMEY, vicaire, à Moûtiers.
TRUCHET FL., pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VULLIERMET P., antiquaire, à Saint-Jean-de-Maurienne.
VUY J., président de section de l'Institut genevois, à Genève.
WEBER J., homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN

Directeur-gérant : LOUIS REVON

1880 — 21ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN
—
1880

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT INTERCHANGE

PS 10 1877

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

21me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : Conférence du Dr Jules Carret sur l'accroissement de la taille dans le département de la Savoie et sur les races savoyardes.

Lettres inédites de saint François de Sales, par M. l'abbé Léon Bouchage. — Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse, avant 1792 (suite), par M. A. Constantin. — Bibliographie : Poésies de Mlle Amélie Gex, par M. A. Constantin. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Tableau des maladies qui ont causé les décès à Annecy en 1879, par M. le docteur Duparc. — Erratum. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie : nomination des membres du Bureau et extrait des séances de la Commission exécutive, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES [1]

(Suite)

CONFÉRENCE DE M. JULES CARRET

(Résumé)

II

ACCROISSEMENT DE LA TAILLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nous avons tous entendu dire que les hommes d'aujourd'hui sont inférieurs aux hommes d'autrefois, que les hommes d'autrefois étaient plus grands et plus robustes. J'ai vainement cherché des preuves de dégénérescence. Je n'aurai pas de peine à montrer, qu'en ce qui concerne le département de la Savoie, les hommes d'aujourd'hui sont remarquablement plus grands que ceux du commencement du siècle, et donnent une proportion d'infirmes notablement moindre.

Grâce à la bienveillance de MM. les officiers du bureau de recrutement de Chambéry, j'ai pu relever sur les registres de ce bureau les tailles et une partie des signalements de douze mille conscrits environ — ceux des sept dernières années. Durant l'époque antérieure à ces sept années, les signalements des conscrits n'étaient notés ni en Savoie, ni ailleurs en France.

Le gouvernement sarde a publié, dans les *Informazioni Statistiche* (Bibliothèque de Chambéry), les principaux faits relatifs aux opérations de recrutement, pour la période de dix années qui va de 1828 à 1837 inclusivement.

Enfin, je me suis servi des renseignements qu'on trouve dans les ouvrages de Verneilh et de Palluel (Biblioth. de Chambéry) sur les conscrits du département du Mont-Blanc, pour les années 1803, 1804, 1805 et 1806.

Je suis loin de considérer comme terminées mes études sur les conscrits de la Savoie. Elles sont très longues, de leur nature; et le temps que j'y ai employé, est relativement court. J'espère pouvoir continuer mes recherches au bureau de recrutement. En outre, j'ai vu aux archives de Chambéry une soixantaine de registres, généralement bien tenus, lesquels contiennent les signalements de plus de vingt mille conscrits du département du Mont-Blanc, examinés de 1800 à 1812. C'est une riche mine à exploiter.

Les conscrits du département de la Savoie mesurés durant les six années qui vont de 1872 à 1877 inclusivement, sont au nombre de 9876. Leur taille moyenne est $1^{m},648^{m.m}$.

Traçons une ligne verticale, divisée en centimètres, et représentant la *toise* dont on se sert pour mesurer les conscrits. Traçons encore une série de lignes horizontales, ayant chacune son origine à l'une des divisions de la ligne verticale. Puis prenons sur les horizontales, des longueurs proportionnelles aux nombres des conscrits possédant les tailles indiquées. Et supposons mené un trait qui réunisse les extrémités libres des horizontales.

Les *schémas* obtenus par ce procédé varient leurs formes suivant les départements et suivant les époques.

Ici, les tailles extrêmes sont $1^{m},41$ et $1^{m},89$.

De $1^{m},89$ jusque vers $1^{m},80$, les hommes sont en petits nombres, et le trait sinueux qui passerait par les extrémités des horizontales s'écarte peu de la verticale. Le plus grand nombre des conscrits appartient à l'horizontale menée par la hauteur $1^{m},66$. De $1^{m},80$ à

1 Le tirage en volume des communications relatives au second Congrès commencera le 1er mars. Les auteurs qui auraient des modifications à y introduire, sont priés de les faire parvenir au plus tôt.

1m,66, le trait s'écarte rapidement de la verticale, puis s'arrondit vers le maximum, comme le sommet d'une vague. Il est de nouveau proche de la verticale vers 1m,50, et se confond avec elle au-dessous de 1m,41. Au-dessus et au-dessous du maximum, les deux moitiés de la courbe sont sensiblement symétriques. Il n'y a pas lieu de remarquer deux maxima secondaires, formés aux hauteurs 1m,60 et 1m,70 ; ils sont dus à l'attraction produite par les nombres ronds sur le mesureur ; ces excès artificiels comblent assez exactement les vides qu'on voit aux nombres les plus voisins.

Le schéma des conscrits du département du Doubs présente deux maxima. M. Bertillon en a inféré que le département du Doubs est peuplé par deux races principales, distinctes par la taille.

L'unité du schéma de la Savoie n'est qu'apparente. Si, au lieu du département entier, nous ne prenons qu'un canton, un canton quelconque, le schéma des tailles des conscrits devient irrégulier, forme un maximum principal notablement au-dessus ou au-dessous de la hauteur moyenne, ou dessine quatre ou six maxima bien marqués, — dans le canton d'Ugines par exemple. Dans le schéma de la Savoie, des singularités multiples se compensent, et amènent un total presque régulier.

A l'aide de ce schéma nous pouvons facilement calculer le nombre des conscrits dont la taille est supérieure ou inférieure à telle ou telle mesure, ou les nombres compris entre deux limites quelconques.

Les *Informazioni Statistiche* divisent en cinq groupes les conscrits mesurés dans la période 1828-1837. Le premier groupe comprend les conscrits dont la taille est inférieure à 1m,541 ; le cinquième comprend ceux dont la taille est supérieure à 1m,732. Les groupes intermédiaires ont pour limites les hauteurs 1m,626 et 1m,668.

Les résultats sont donnés par provinces. Le territoire actuel du département de la Savoie répond à peu près à quatre de ces provinces : Savoie-Propre, Haute-Savoie, Maurienne et Tarentaise. Cependant, la somme des quatre provinces donne un territoire un peu trop grand ; il faudrait en déduire le canton de Faverges et les six communes d'Alby, Chainaz, Cusy, Héry-sur-Alby, Les Frasses et Saint-Félix, qui appartiennent au département de la Haute-Savoie. Les conscrits du canton de Faverges et des six communes sont en moyenne plus grands que ceux de la Savoie ; nous ne pouvons pas les retrancher ; ils vont élever un peu la taille moyenne du département pour l'époque considérée.

Durant les dix années 1828-37, on mesura 25,527 conscrits dans les quatre provinces.

Les *Informazioni Statistiche* mentionnent simplement les nombres des conscrits compris dans chacun des cinq groupes. Nous ne pouvons pas calculer leur taille moyenne, mais nous pouvons calculer la taille médiane.

Imaginons un nombre quelconque d'hommes rangés sur une seule ligne par ordre de stature. Leur taille médiane est la taille de l'homme qui occupe le milieu de la série : qui a autant d'hommes à sa droite qu'à sa sa gauche.

La taille moyenne des conscrits de la période la plus récente est, comme nous l'avons vu, 1m,648 ; ou, plus exactement, 1m,64826. Leur taille médiane est 1m,6484. C'est presque le même chiffre ; l'inégalité n'atteint pas deux dixièmes de millimètre.

La taille médiane des conscrits de la période 1828-37 est 1m,6187. Elle est inférieure de près de trois centimètres à la taille médiane des conscrits les plus récents.

Construisons un schéma formé de cinq rectangles, pour répondre aux cinq groupes des *Informazioni*, et construisons un second schéma semblable à l'aide des tailles de la période la plus récente. Nous voyons que le nombre des conscrits dont la taille est supérieure à 1m,732 a presque doublé, que les deux rectangles suivants ont augmenté, et que le rectangle des plus petits hommes a considérablement diminué. Sur 1000 mesurés, on avait 186 hommes de taille inférieure à 1m,541, on n'en a plus que 28,3.

Pouvons-nous conclure que la taille moyenne des conscrits du département s'est réellement élevée de trois centimètres entre les deux époques ? — Non, pour plusieurs raisons que je ne déduis pas dans ce résumé. Il demeure cependant certain que la taille s'est élevée, et considérablement élevée.

De Verneilh, qui fut préfet du département du Mont-Blanc vers 1804, publia en 1807 un ouvrage descriptif et statistique sur le département qu'il avait administré. Ce livre fut considéré comme un modèle. J'y puise les renseignements suivants.

En 1804, sur 4165 inscrits, 2299, c'est-à-dire plus de la moitié, furent réformés. La plupart de ces réformes, dit de Verneilh, eurent lieu pour défaut de taille. La taille exigée était alors 1m,598 (4 pieds, 11 pouces.) La levée de 1804 comprenait « deux exercices. »

En 1805, sur 2264 inscrits, on en réforma 565, le quart, pour défaut de taille, et la limite était 1m,543.

En 1806 on avait 3837 inscrits, pour un espace de 15 mois et 10 jours. Sur ce nombre, 1108 conscrits, soit 29 pour 100, furent réformés « pour défaut de semblable taille. »

Les annuaires de Palluel confirment ces données.

Le département du Mont-Blanc comprenait alors tout le territoire actuel du département de la Savoie, plus les cantons d'Annecy-Nord et Sud, de Faverges, de Rumilly et de Thônes, lesquels fournissaient un nombre d'inscrits presque égal au quart du total. D'après le tableau de Palluel, (Annuaire de l'an XIII,) les inscrits de ces cinq cantons ne donnaient que 21 pour 100 de statures inférieures à 1m,543.

Nous pouvons estimer à 278, pour 1000 inscrits, le nombre des statures inférieures à la limite 1m,541, pour le territoire qui forme le département actuel de la Savoie.

Si nous supposons que la taille 1m,541 soit la limite de l'insuffisance de stature pour les trois époques, nous trouvons que le département de la Savoie aurait donné, sur 1000 inscrits :

Entre 1803 et 1806, — 278 réfs pour défaut de taillle,
Entre 1827 et 1839, — 186 —
Entre 1872 et 1878, — 28 —

A l'aide de ces nombres, nous pouvons évaluer l'accroissement de la taille accompli depuis trois quarts de siècle.

Si l'on voulait estimer les tailles moyennes de diffé-

rents pays sur la seule donnée des plus petites tailles, on risquerait extrêmement de tomber dans l'erreur. Les divers cantons de la Savoie, ordonnés suivant les tailles moyennes, ne sont pas, à beaucoup près, ordonnés suivant les nombres des insuffisances de taille. Mais il s'agit ici d'un même pays : le département de la Savoie ; et les époques que l'on compare ne sont ni assez distantes ni assez inconnues pour qu'on puisse craindre l'adjonction subite de races nouvelles ni la disparition subite de races anciennes.

Nous avons plusieurs manières d'évaluer l'accroissement :

1° Déplacer la totalité du schéma récent le long de l'échelle verticale, de manière à laisser au-dessous de l'horizontale 1m,541 les proportions des conscrits indiquées, et mesurer les déplacements ;

2° Admettre un accroissement de trois centimètres entre l'époque moyenne et l'époque récente, et admettre qu'une diminution dans le nombre des petites tailles comporte une augmentation proportionnelle de la taille moyenne ;

3° Supposer que la taille moyenne se soit accrue de quantités égales dans des temps égaux.

Suivant ces trois méthodes, la taille moyenne des conscrits se serait accrue de près de cinq centimètres. Les fils auraient en moyenne deux centimètres de plus que les pères. Mais diverses raisons font cette évaluation fort imparfaite. Nous devons avoir plus gagné du côté des petites tailles que du côté des grandes ; le schéma se resserre à mesure qu'il s'élève. L'accroissement n'est peut-être que de quatre centimètres. Je ne pourrai donner un chiffre définitif qu'après avoir étudié les conscrits dont les signalements sont aux archives.

L'accroissement de la taille est dû à l'élévation du type de bien-être, et, plus spécialement, à l'augmentation de la quantité et de la qualité de la nourriture qui forme la part moyenne de chaque individu. Cette cause pouvait être prévue ; il est difficile d'en supposer une autre. Elle devient plus claire si l'on examine quels rapports existent entre la hauteur de la stature, le degré d'instruction et le nombre des cas de réforme pour infirmités.

Les conscrits illettrés ont une taille moyenne inférieure de un centimètre à la taille moyenne ordinaire. C'est qu'ils forment évidemment une catégorie où la nourriture est pauvre.

Les conscrits infirmes sont plus petits que les conscrits valides. Dans la période 1872-78, la taille médiane des ajournés pour infirmités et pour faiblesse (tous plus grands que 1m,54,) est 1m,6212. La taille médiane de tous les mesurés, si l'on élimine les mesurés inférieurs à 1m,54, est 1m,6504. Différence, trois centimètres.

Si, dans chacun des 29 cantons du département, nous recherchons la taille moyenne et le nombre des illettrés et des exemptés pour infirmités, nous découvrons facilement cette règle générale : *Que les nombres des conscrits illettrés et infirmes sont en raison inverse de l'élévation de la taille moyenne.* Les exceptions paraissent explicables par des différences de races.

Durant la période 1803-1806, les cantons de grande altitude : Lanslebourg, Modane, Saint-Michel, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers Nord et Sud, Beaufort, se signalaient par leurs petits nombres de conscrits à taille insuffisante ou infirmes. Ils paraissent n'avoir que peu gagné. Les progrès les plus considérables ont été accomplis, à tous les points de vue, par les cantons d'altitude inférieure : Ruffieux, Albens, Montmélian, Aix.

D'après le tableau de Palluel, en 1805, la portion du département du Mont-Blanc qui correspond au département actuel de la Savoie, avait 1739 inscrits, sur lesquels 343 furent réformés pour infirmités, sans compter 147 réformés provisoires.

Verneilh dit qu'en 1806, sur un total de 3837 inscrits, outre 1108 conscrits réformés pour défaut de taille, il en fut exempté 1419, soit 369 pour 1000, pour infirmités et difformités.

Le nombre des exemptés pour infirmités à cette époque, peut être évalué à 250 pour 1000 inscrits, et à 300 si nous comptons les réformés provisoires.

Dans la période 1872-70, on n'a exempté pour la même cause que 162 conscrits sur 1000 inscrits. Les ajournés pour infirmités et pour faiblesse ont été de 47 pour 1000 ; mais, sur ce nombre, 37 pour 1000 ont été repris par le service militaire.

Entre les deux époques, le total des infirmes a diminué d'au moins un tiers. Et, si l'on pense que les commissions du premier empire admettaient probablement au service militaire bien des conscrits qui seraient refusés par les conseils de révision d'aujourd'hui, on jugera cette évaluation plutôt atténuée qu'exagérée.

En 1806, suivant Verneilh, il y avait 5000 goîtreux et crétins des deux sexes seulement en Maurienne ; le département, pris dans son ensemble, avait un goîtreux pour 33 habitants environ. En 1801, d'après le recencement qui venait d'être terminé, on comptait un mendiant de profession sur 62 habitants. Suivant les dénombrements les plus récents, le département de la Savoie avait encore : 6020 goîtreux en 1861, 3992 en 1866, 2719 en 1872, et 948 en 1876, soit un sur 283 habitants. Les mendiants sont devenus rares.

Au commencement du siècle, 1000 inscrits ne fournissaient qu'environ 400 hommes en état de porter les armes. Aujourd'hui, 1000 inscrits donnent 800 soldats. En d'autres termes, pour obtenir 1000 soldats, il fallait examiner 2500 conscrits ; — il suffit actuellement d'en examiner 1250. Et les hommes d'aujourd'hui sont plus grands, plus forts, plus instruits, plus aptes à défendre le sol et plus aptes à le travailler que les hommes du commencement du siècle.

III

LES RACES SAVOYARDES

Si le précédent travail n'est pas terminé, celui-ci est à peine ébauché. Je ne possède encore qu'un petit nombre de résultats présentant un degré satisfaisant de certitude. Je n'exposerai que ceux-là.

D'après la carte ethnologique de la France, du docteur Lagneau, le département de la Savoie serait occupé par trois races principales, plus ou moins fondues, mais chacune possédant un territoire où elle domine. Les trois territoires sont : les hauts cantons

qui bordent la frontière italienne ; — les bords du Rhône et du Guiers, plus la vallée de Chambéry, jusqu'à l'Isère ; — et l'espace intermédiaire.

Le long de la frontière seraient les Ligures, — hommes à cheveux bruns ou noirs, brachycéphales (c'est-à-dire au crâne arrondi), de taille moyenne ou petite.

A mi-hauteur, seraient les Celtes, analogues aux Bretons et aux Auvergnats, mais de race plus pure, — les Savoyards proprement dits, les descendants de ces Asiatiques qui civilisèrent l'Europe, — hommes à cheveux châtains ou bruns, un peu plus brachycéphales que les Ligures, et de taille à peine plus élevée.

Enfin, dans le bas pays, seraient les descendants des derniers envahisseurs, de ceux qui refoulèrent les Celtes, les fils des races germaniques septentrionales, — grands, blonds, aux yeux bleus, et dolichocéphales, c'est-à-dire au crâne de forme allongée.

J'ai cru à cette répartition. Elle s'accorde avec les théories acceptées. Mais ce n'est qu'une vue de l'esprit, fort éloignée de la vérité.

J'ai divisé le département de la Savoie en quatre parties : la première est la vallée de l'Arc ; la seconde, la vallée de l'Isère ; la troisième, les sept cantons de la vallée de Chambéry ; la quatrième, les quatre cantons situés à l'ouest de la montagne de Lépine, et confinés par le Rhône et le Guiers ; — et j'ai cherché quelles sont les proportions des conscrits à cheveux des diverses nuances attribuées aux quatre divisions.

La nuance des cheveux, marquée au signalement de chaque conscrit, est fixée par le sergent de recrutement, lequel accompagne le conseil de révision dans les vingt-neuf cantons du département. Pour le sergent, les cheveux sont de neuf nuances : blond, blond foncé, châtain clair, châtain, châtain foncé, brun, noir, roux et rouge. Nous pouvons négliger les deux dernières nuances, qui n'appartiennent qu'à un très-petit nombre d'individus. Supposons mille conscrits, rangés sur une seule ligne, et ordonnés suivant la couleur de leur chevelure, du blond le plus clair au noir le plus foncé. Tel sergent de recrutement attribue l'appellation de blond aux cent premiers conscrits ; tel autre, seulement à cinquante ; on voit encore le même sergent varier dans ses appréciations et trouver plus de blonds ou plus de bruns une année que l'année suivante. Ces variations ne nuisent pas ; il suffit que chaque année une même règle soit appliquée à tous les cantons.

Or, à chaque année, il se trouve que les conscrits des nuances foncées abondent particulièrement dans les quatre cantons situés à l'ouest de Lépine et dans la vallée de Chambéry ; leur proportion y est plus nombreuse d'un tiers que dans le reste du département. Chaque année encore, les conscrits des nuances claires sont plus nombreux qu'ailleurs dans les vallées de l'Arc et de l'Isère. Ainsi, les cantons des montagnes sont en général moins bruns que les cantons d'altitude inférieure. Les chevelures, à l'opposé de ce qu'indiquerait la carte du docteur Lagneau, vont blondissant du nord-ouest au sud-est du département.

Si nous prenons en masse les conscrits des nuances plus claires que le châtain, les châtains et les conscrits à chevelures foncées, nous trouvons que les blonds sont un peu plus grands que les autres. La différence est faible. Mais, parmi les trois nuances principales, il est des groupes d'hommes très-grands, et des groupes d'hommes très-petits.

La Savoie possède au moins deux races à cheveux noirs. Quand le sergent ne désigne sous cette appellation qu'un nombre très-restreint de conscrits, la taille moyenne de ces conscrits est élevée. Quand le nombre des noirs augmente, presque subitement la taille moyenne tombe à un chiffre très-bas. Et, si le nombre augmente encore, la taille se relève. Il y a donc un groupe à cheveux très-noirs et à taille haute, — et un groupe à cheveux un peu moins foncés et à taille très-petite.

La Savoie possède également plusieurs races blondes et plusieurs races à cheveux châtains.

En ce qui concerne la répartition des statures dans le département, je ne puis mieux faire que de donner la liste des vingt-neuf cantons rangés suivant la grandeur des tailles des conscrits des six levées de 1872-77.

Ruffieux	1m,67105
Albens	1m,66312
Aix-les-Bains	1m,66210
Beaufort	1m,66139
Le Châtelard	1m,65833
Montmélian	1m,65614
Les Echelles	1m,65518
Saint-Genix	1m,65341
Chambéry-Nord	1m,65325
La Motte-Servolex	1m,65273
Saint-Jean-de-Maurienne	1m,65273
Yenne	1m,65214
Ugines	1m,65206
Chambéry-Sud	1m,65155
Albertville	1m,65095
Grésy	1m,64844
Pont-Beauvoisin	1m,64800
Bourg-Saint-Maurice	1m,64785
La Chambre	1m,64731
Lanslebourg	1m,64719
Chamoux	1m,64683
La Rochette	1m,64563
Saint-Pierre-d'Albigny	1m,64237
Bozel	1m,63967
Saint-Michel	1m,63929
Moûtiers	1m,63700
Modane	1m,63375
Aime	1m,62975
Aiguebelle	1m,62346

Pour calculer les chiffres de ce tableau, j'ai dû laisser de côté tous les conscrits de taille inférieure à 1m,54.

Ici, la taille des conscrits de Ruffieux dépasse de près de cinq centimètres la taille des conscrits d'Aiguebelle. La différence serait de plus de cinq centimètres si j'avais pu tenir compte des conscrits réformés pour insuffisance de taille ; — car ces derniers sont nombreux dans le canton d'Aiguebelle, plus que dans tout autre canton, tandis que, durant les six années, pas un seul conscrit du canton de Ruffiieux n'a été réformé pour taille insuffisante.

Le nombre des illettrés dans chaque canton dépend de deux facteurs principaux : le degré de l'aisance

générale et la race. Nous avons vu que la taille moyenne des conscrits illettrés est inférieure d'un centimètre à la moyenne générale ; cette différence témoigne de la valeur de l'aisance.

Les proportions d'illettrés qu'on rencontre parmi les conscrits des diverses nuances de cheveux, montrent la valeur du second facteur. Supposons encore tous les conscrits du département rangés sur une seule ligne et ordonnés des blonds aux noirs. Les blonds composent un peu plus du quart de la ligne entière ; et les bruns un peu plus du cinquième. Toute la partie intermédiaire est formée des châtains. Nous ne retenons que les trois nuances principales. Cent blonds donnent 10,4 illettrés. Cent châtains en fournissent 8,4. Cent bruns n'en donnent que 5,8.

Ces résultats sont d'autant plus certains que les blonds sont en moyenne plus grands que les bruns, et que les cantons les plus hauts sont parmi ceux qui ont le moins d'illettrés.

Des nombres égaux des conscrits des trois nuances donnent les proportions suivantes d'ajournés pour infirmités et faiblesse : blonds, 22 ; châtains, 20,8 ; bruns, 10. Le chiffre des bruns n'atteint pas à la moitié des deux autres chiffres.

Le docteur Beddoe affirme que les chevelures d'Angleterre sont en voie de brunir. Il a examiné 737 femmes. La proportion des femmes ayant trouvé mari croît du 55 pour 100 pour les blondes, au 79 pour 100 pour les noires, en passant par des nombres intermédiaires pour les nuances intermédiaires. Si réellement les blondes gardent moins de chances de se marier que les brunes, on comprend que les enfants qui naissent et qui doivent naître en Angleterre donneront des proportions de plus en plus considérables de chevelures foncées.

Pour des motifs différents, et, je crois, plus sérieux, parce qu'ils échappent aux variations de la mode, on peut affirmer que les chevelures de Savoie tendent également à brunir : — les infirmités des blonds et leur difficulté d'apprendre sont de lourdes infériorités dans la lutte pour l'existence. *(A suivre.)*

(*La suite du compte-rendu du Congrès au prochain N°.*)

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

La *Revue Savoisienne* a publié à diverses reprises des lettres inédites de saint François de Sales. Je suis heureux de pouvoir en faire connaître quatre autres.

Les originaux, qui se conservent dans les archives de la Grande Maîtrise des Saints-Maurice et Lazare, à Turin, m'ont été communiqués grâce à la bienveillance parfaite de MM. Luigi Cova, premier officier, et Filiberto Moris, secrétaire de cette Maîtrise.

La première est relative au séjour que saint François, de retour de Rome, fit à Turin, pour faire approuver par le duc de Savoie le bref apostolique sur l'emploi des biens de la religion des Saints-Maurice et Lazare, et pour l'exécution duquel le duc avait délégué le premier président du Sénat de Savoie et le grand prieur des Saints-Maurice et Lazare. Voir Hamou, I. p. 341 et 353 — 358.

La seconde rappelle un conflit d'intérêts entre le prévot de Montjoux, curé primitif des Allinges, et le desservant qu'y maintenait saint François, en suite de la distribution des biens de la religion des Saints-Maurice et Lazare, à laquelle se rapporte la première lettre.

On y voit que l'apôtre du Chablais, dont certains auteurs voudraient faire un saint à l'eau tiède, avait tout l'esprit de résistance et de tenaci té qu'exigeaient les intérêts de son diocèse.

L'objet des deux dernières n'a pas besoin d'explication.

LÉON BOUCHAGE.

†

Très Illustre Seigneur

Le Seigneur président de Rochette est en Savoie, et, moi-même, j'y serai bientôt, si Dieu le permet; il reste que Votre Très Illustre Seigneurie, de son côté, ne mette pas de retard à s'y rendre, afin d'expédier l'importante affaire qui intéresse le service de Dieu et des âmes dans ces bailliages de Thonon et Ternier. Aussi bien je vois que Votre Très Illustre Seigneurie a été nommée pour assister à l'exécution du bref du siége apostolique. Je supplie donc Votre Seigneurie de daigner considérer que dans cette conjoncture le retard de l'œuvre équivaut à sa ruine : car les ouvriers se trouvant sans provision ne peuvent demeurer ainsi que fort peu de temps. Il en résulte que Votre Seigneurie est tout à fait obligée en conscience de ne mettre aucun retard, puisque, de son arrivée dépend le succès de l'entreprise, et que, sans elle, on ne peut rien. Qu'elle veuille se rappeler qu'il s'agit ici du service de Dieu dans lequel la négligence est maudite, et me pardonner la liberté avec laquelle je l'invite à venir sans délai. Je me sens obligé de tenir cette conduite. D'ailleurs je pense négocier avec un personnage d'une prudence telle qu'il reconnaîtra facilement l'urgence de la nécessité. C'est pourquoi je m'enhardis à répéter qu'il faut laisser de côté toute considération soit d'épidémie contagieuse, soit d'autres obstacles. Votre Seigneurie est absolument obligée de se rendre au plus tôt où je vais l'at-

†

Molto Ill^re^ Sig^re^

Il sig^re^ presidente di Rochetta è in Savoia, et io vi saro presto volendo Iddio, restara che anco V. Sria molto Ill^re^ non tardi a venire per spedire quel tanto che tocco al servitio d'Iddio et delle anime in quelli balliagii di Thonone et Ternier. Gia che per quanto vedo V. S. molto Ill^re^ ë nominata per esser presente all' essecutione del breve della Sede Aplica. Supplico adunque V. S. che si degni considerare che tanto è in questa occurentia la ritardatione dell' opera quanto la destruttione poiche essendo gl' operatorii senza provisione non possono star cosi se non brevissimo tempo. Onde è ubligatissima in conscientia di non tardare a venire poiche dalla sua venuta depende il negotio et senza lei non si puo far altro. Si recordi che questo è servitio d'Iddio nel quale la negligentia è maleddittione et mi perdoni se io con questa liberta, linvito a venire senza indugio perche cosi mi sento ubligato di fare, et stimo di trattare con un sig^re^ tanto giuditioso, che conosceva bene la necessita che preme. Et per tanto ardisco di replicare che lasciate da banda tutte le consideratione, o di contagü o di altri impedimenti. V. S. é ubligatissima di venire quanto prima, dove io vado aspettarla

*

tendre moi-même avec la volonté de rester là et partout où je me retrouverai à tout jamais

De Votre Très Illustre Seigneurie, le très affectueux et très humble serviteur dans le Seigneur

FRANÇOIS DE SALES,
Prévôt de Geneve.

Turin où je lui souhaite du Seigneur l'éternelle felicite ce 21 mai 1599.

A mon Très Illustre et très vénéré seigneur monsieur de Ruffia, Grand prieur de la religion des saints Maurice et Lazare en Piémont, conseiller d'Etat et général de l'artillerie de S A. S

con animo di restare et la et dovunque iomi ritruovaro giamai

Di V. S. molto Illre, affmo et humilissmo servitore nel Signore

FRANCISCO DE SALES,
Preposto di Geneva.

Turino dove io glie pregho dal Sigre la felicita eterna alli 21 Maio 1599.

Al molto Illre Sigre mio osservmo il sigre di Rufia, Gran priore delia religion delli Ste Mauritio et Lazaro, in Piemonte consegliere di stato et generale della artigliera di S. A. S.

---

†

Monsieur

Je viens de recevoir une lettre de S. A. par laquelle elle me commande que je ne poursuive plus le procès qui est entre monsr de Montjou d'une part, et le curé des Alinges et moy de l'autre. Je proteste, monsieur, que le dict Sr prevost tient tort de l'audience du prince. Car je ne l'ay jamais tiré en instance et ne pensois guère en lui, quand tout aussi tost que je fus en cette charge, il me fit citer et le pauvre curé auquel il a fait faire de la despense fort hors de propos et à moy aussi. J'ai de l'advantage partout, car le dict Sr de Montjou a esté condamné devant les officiers de S. A., et je suis défendeur et en possession et respons non de mes actions, mais de celles de feu monsieur de Genève, mon prédécesseur, et en faveur d'un curé qui dès le fin commencement a servi fort utilement à la gloire de Dieu en cette paroisse là. Je m'asseure que sur ces fondemens S. A. aura aggréable mes procédures, et n'approuvera pas celles de mon adversaire, lequel ayant, de gayeté de cœur, ce semble, choysi le parti de l'assaillant, et l'exerçent de tout son pouvoir ne doit pas ni ne peut sans aucun tort de moy me faire prohiber celui du défendant. Monsieur j'ay veu que la lettre qu'il a pleu à S. A. m'envoyer estait sortie de votre main, qui ma fait croire que je devoys vous supplier de prendre en protection mon droit pour ce sujet, comme je vous supplie bien humblement, me resouvenant que vous m'avez fait l'honneur de maymer il y a long tems, et me promettant la mesme faveur encor maintenant que je suis

Monsieur
Votre serviteur plus humble
François e. de Geneve
XXXI Oct 1604
Annecy

A Monsieur
Monsieur de Chastelargent
Conseiller et secretaire d'Estat de
S. A.

A Son Altesse le Duc Charles-Emmanuel.

Monseigneur,

Puisque M. le President de Lescheraine aura l'honneur de vous faire la reverence et qu'il fût l'autre jour a Thonon pour voir de la part de S. A. l'état de la Sainte-Maison de N. D. de Compassion je m'asseure que V. A. désirera de sçavoir toutes les particularités des defauts qu'il y aura remarqués. Et je ne doute point qu'il ne represente a V. A. qu'entre tous les remedes par les quels on peut le mieux empecher la decadence de ce lieu de piété, l'introduction des Peres de l'Oratoire, seroit le plus propre, ainsi que étans a Thonon ensemblement, nous l'avions jugé, dont j'ay déja donné avis a V. A. Ser. la quelle je supplie tres humblement de proteger toûjours cette sainte Maison comme un œuvre de grande qualité pour la gloire de Dieu, et le lustre du nom de la Ser. Maison de S. A. de la Main de la quelle est sortie cette piece de devotion, affin qu'elle ne perisse pas ou du moins qu'elle ne perde pas faute de bon ordre, la grande reputation sous la quelle elle a étée fondée contre l'heresie, et pour l'accroissement de la sainte religion catholique. Je supplie encore V. A. Ser. de se resouvenir de l'etablissement des Prêtres de l'Oratoire en l'Eglise de Rumilly en l'occasion qui se presente maintenant que le sieur de Saunaz sujet de S. A. un jeune gentilhomme des plus sçavans Theologiens de son age y doive contribuer sa personne déja vouée à cette congregation, et son Prieuré de Chindrieu, et que le curé de Rumilly decrepite, et extremement malade est jugé à mort par les Medecins qui asseurent que dans bien peu de jours il decedera. Je supplie encore V. A. de jetter les yeux de sa bonté, et de son zele sur les monasteres de Citeaux, de saint Benoit et de saint Augustin de deçà les Monts, ou la regle n'est point observée. Et où elle ne peut être retablie, ni même es religions des filles où elle est si necessaire sans l'execution des projets que V. A. fit icy en cette ville dont je lui envoïay le memoire l'année passée. Et faisant en toute humilité la reverance a V. A. je demeure etc.

31. Août 1621. Annessi.

Monseigneur,

Entre toutes les œuvres de piété par les quelles V. A. a signalé sa devotion envers la trés sainte Vierge Mere de Nôtre Sauveur, il n'y en a peut être point de plus Illustre que celle de la fondation de la sainte Maison de Thonon. Mais pour l'affermir il faut remedier à quelques défauts qui y sont, et par ce que M. le President de Lescheraine qui vint sur le lieu aux fêtes de Pentecôte de la part V. A en sçait toutes les particularités, je la supplie tres humblement de l'oüir ou faire oüir sur cela, et de seconder de sa protection une si digne fondation, qui suis invariablement etc.

31. Août 1621. Annessi.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

SÉPULTURES

(Suite)

Voyez cet homme grave, aux cheveux blancs, au milieu de deux autres qui ont un air non moins grave que lui. C'est le nestor du village, le maire, ou syndic, peut-être, et les deux autres sont ses aides, tous personnages des plus influents de l'endroit. Ils se mettent à la tête d'une longue table sur laquelle sont placées deux ou trois piles de pains d'un pied de diamètre et de deux pouces d'épaisseur ; à côté des pains une énorme

corbeille pleine de fromage découpé ; enfin un immense seau rempli de soupe. A un signal donné, le défilé commence. Chaque pauvre et non pauvre s'avance avec son toupin en main, va d'abord vers le vieillard qui lui donne la moitié d'un pain, puis vers un de ses adjoints, qui lui remet un gros morceau de fromage, enfin vers l'autre qui lui remplit son pot de soupe.

Même distribution, le jour anniversaire de la mort, mais ceux qui participent à la *fête* sont tenus de prier pour le défunt [1].

ETAT DES FAMILLES

Chaque famille est généralement composée d'un grand nombre d'individus ; par exemple, dans une commune on compte plus de trente familles, dans chacune desquelles il y a sous le même toit, et mangent à la même table plus de vingt personnes, sans compter les domestiques et les servantes, qui sont toujours traités comme gens de la maison. Dans une famille, entre autres, il y a père, mère avec leurs trois fils mariés et quatre de leurs filles ; le cadet est déjà père d'un enfant, le second de trois, et l'aîné de cinq : l'aîné de ces cinq est également marié et père de deux enfants. En tout vingt-quatre personnes.

Ces familles patriarcales ne connaissent qu'une seule volonté, celle du vieux père et, en son absence, celle de son fils aîné. Il est l'âme et la providence de tous ; on lui rend compte de tout. Le produit des travaux et de l'industrie personnelle de chacun vient grossir le petit trésor commun dont le chef de famille a seul la clé. C'est lui qui pourvoit aux besoins de tous. Y a-t-il un excédant de recette sur les dépenses, il l'emploie à l'amélioration des terres, à l'acquisition de nouvelles propriétés ou à l'augmentation des fonds spécialement affectés à la dotation des filles.

La nécessité d'en venir à des séparations y est envisagée comme la ruine des familles et la source de mille maux.

Aujourd'hui (1879) cet état de choses n'est plus, comme on peut s'y attendre, ce qu'il était, il y a quatre-vingts ans, cependant il n'a pas encore complètement disparu. Exemple : un entrepreneur, originaire de Morzine, avait eu, en 1863, l'adjudication d'un travail considérable dans un département voisin. Aussitôt il fait savoir à ses compatriotes qu'il a du travail pour cinq ou six hommes pendant deux ans. Cinq frères, tous maçons et tailleurs de pierre, comme le sont tous les Morziniens et les Samoëntains, se rendent à son appel. L'ainé des cinq traite au nom de ses frères ; c'est lui qui touche leur paie, qui fait les achats, et solde les dépenses. Chaque dimanche après la messe, il invite ses frères à boire une bouteille de vin, et, séance tenante, il leur remet à chacun une pièce d'argent pour le tabac de la semaine, et leur donne congé pour le reste de la journée.

Les travaux finis, nos Morziniens rentrèrent dans la maison paternelle où ils avaient laissé leur frère aîné avec deux frères en bas âge. Après le repas de réception où l'on fête leur retour, et où l'aîné des cinq a la place d'honneur, celui-ci dépose sur la table le pécule amassé, et de chef qu'il était, il redevient dès ce moment un simple membre de la famille.

Quinze ans plus tard, cette famille comptait vingt-deux personnes, vivant sous le même toit, mangeant à la même table sous la direction du frère aîné qui était marié, ainsi que deux de ses frères cadets.

RAPPORTS SOCIAUX

Chaque hameau ne semble former qu'une seule famille. Dès la mi-septembre jusqu'à la fin de mars, les habitants passent gaiment ensemble leurs soirées, tantôt chez les uns, tantôt chez les autres. Une même lampe, un même feu, une même chambre suffisent à tous. Les femmes filent, cousent ou tricotent. Le plus instruit du village fait ou fait faire une lecture tout à la fois édifiante et récréative. Il fait réciter aux enfants la leçon du catéchisme que le curé expliquera, le dimanche suivant. Il expose ce qu'il en sait, chacun dit son mot, et jette son trait de lumière. Ensuite les hommes, surtout ceux qui ont été dans les pays étrangers, racontent leurs aventures, les usages des contrées qu'ils ont visitées et les curiosités qu'ils ont vues. Puis viennent les anecdotes amusantes, les histoires de revenants et de sorciers, qui sont toujours les bienvenues, quoiqu'on ait l'air de n'y pas croire. En attendant, les femmes et les enfants en sont toujours impressionnés, et leurs exclamations, leurs craintes amusent et font rire.

Vers dix ou onze heures, on récite la prière du soir en commun, et chacun rentre chez soi.

Les menuisiers, les tailleurs et les cordonniers vont travailler au domicile de leurs pratiques qui les nourrissent, et leur payent un modique salaire. Ceux qui exercent ces trois professions ne se font jamais payer entre eux ; ils travaillent les uns pour les autres, en temps opportun, et tout est dit.

On s'entr'aide également à l'époque des semailles, de la fenaison et des moissons. Ce sont des services mutuels qu'on se rend, sans prétendre au moindre salaire. On ne débourse jamais rien non plus pour faire tiller le chanvre, dresser la charpente d'une maison, descendre en hiver le foin des hautes montagnes. Quiconque refuserait son concours pour de pareils travaux, tomberait immédiatement dans l'isolement, et n'aurait plus d'amis.

Dans les veillées où l'on tille le chanvre, toutes les femmes du village s'y rendent, et dût-on veiller jusqu'au lendemain, elles ne décampent pas que la besogne ne soit terminée. Ces veillées ne sont pas les moins gaies, ni les moins bruyantes. La maîtresse de la maison en est quitte pour une bonne collation et pour rendre à ses voisines le service qu'elle en a reçu.

Dresser la charpente d'une maison est l'affaire des hommes. A l'heure indiquée, tous ceux du village et quelquefois tous ceux de la commune sont sur les lieux, et dans une demi-journée toute la charpente est placée. Un bon repas où la viande et le vin ne sont pas épargnés, est l'unique salaire qu'il soit permis d'attendre.

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

---

[1] Aux Gets, ce n'est que quelque temps après l'enterrement et seulement à la mort d'un chef de famille, qu'on fait quelquefois des aumônes aux pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

Poésies, par Mlle Amélie Gex. Chambéry, 1880.
188 pages in-8°, prix 2,50 c.

Le caractère des *Poésies* de Mlle Gex est essentiellement féminin. Grâce, fraîcheur, sentiment musical, style facile, riant et imagé s'unissent en elle à un amour vrai de l'idéal et de la nature, de la nature surtout qu'elle interprète avec un charme tout particulier.

Dans les sujets qui sont plutôt du domaine de l'homme — *Cris dans l'ombre* — elle déploie souvent une certaine force virile de bon aloi ; mais elle ne se soutient pas longtemps à la même hauteur.

Il y a quelques pièces d'une originalité de forme et de pensée peu commune. Celles-là risquent fort de ne pas être comprises de ceux qui ne voient le beau qu'à travers les préjugés classiques ; de ce nombre sont *La Veille des Morts*, qui vous donne le frisson, et *Un Opéra dans un buisson* dont vous terminez la lecture en frédonnant — sans vous en apercevoir.

Les meilleures sont incontestablement celles qui ont été couronnées par l'Académie de Savoie et la Société Florimontane.

Somme toute, Mlle Gex est un talent poétique des plus remarquables, qui peut hardiment se comparer aux femmes poètes dont la France s'honore. Qu'elle reste dans le cercle d'idées qui convient le mieux à sa nature, et qu'elle cultive son gracieux talent, dont la Savoie peut à juste titre s'enorgueillir.

A. Constantin.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 25 janvier 1880.

Forcé de quitter la direction de l'Opéra, M. Halanzier s'est soucié moins que jamais de se mettre en règle avec son cahier des charges ; son successeur, M. Vaucorbeil, a du temps devant lui, et voilà pourquoi pendant toute l'année passée nous n'avons eu à l'Opéra qu'une seule nouveauté : le ballet *Yedda* représenté pour la première fois le 17 janvier. La plus importante des mesures prises par M. Vaucorbeil, c'est le changement de chef d'orchestre. Au temps où M. Pasdeloup était directeur du Théâtre Lyrique, il dirigeait lui-même l'orchestre dans les circonstances importantes. A l'Opéra M. Jevaërt a occupé le poste de directeur de la musique, avec le droit de prendre le bâton de chef d'orchestre, chaque fois qu'il le jugerait opportun. Il ne l'a jamais pris, mais son droit était expressément stipulé. Rien n'empêchait donc M. Vaucorbeil de se nommer lui-même son directeur de la musique, d'autant plus qu'il risque les capitaux de ses bailleurs de fonds. Puisqu'il ne convenait pas à M. Lamoureux d'accepter une position secondaire, il avait le droit de donner sa démission : c'est affaire d'appréciation personnelle. Nous attendrons que M. Altès, promu du rang de deuxième chef d'orchestre à celui de premier, sous la surveillance de M. Vaucorbeil, bien entendu, ait donné les preuves de la capacité que lui attribuent ses amis. Sa nomination est trop récente. pour qu'on puisse juger si le petit coup d'état de M. Vaucorbeil profitera à l'interprétation des œuvres.

Les nouveaux débutants ont été assez nombreux, mais une partie d'entre eux aurait pu être jugés sans que la presse s'en mêlât ; le plus important c'est Maurel que nous avons vu dans *Hamlet* et *Don Juan*. Sa voix, sans être aussi belle que celle de Faure, est bonne et suffisante ; il interprète ses rôles avec beaucoup de conscience et après en avoir étudié soigneusement le véritable caractère, sans chercher à imiter d'autres artistes ; c'est un mérite que personne ne saurait lui refuser. On peut lui reprocher de manquer parfois de distinction et de modération dans les gestes.

M. Carvalho continue à l'Opéra Comique son système consistant à exploiter le répertoire ancien et à donner le moins possible d'ouvrages nouveaux, à en donner même de trop faibles pour enrichir le répertoire, afin de se mettre tant bien que mal en règle avec son cahier des charges, sans déranger son système favori. En tout cas il n'est pas en règle pour l'année passée. Il n'a donné que six actes nouveaux au lieu de neuf et qui tous n'ont pas tardé à disparaître, y compris même le *Pain bis*, agréable lever de rideau et qui seul a réussi. *Dianova* ne compte pas, attendu que M. Carvalho a reçu la somme de dix mille francs pour monter sans frais de décors ni de costumes, ce petit ouvrage couronné au concours Cressent ; ce n'est d'ailleurs qu'une preuve nouvelle de l'inefficacité des concours à faire prospérer la composition musicale et dramatique. La pièce était insipide ; la musique était d'un jeune, trop jeune lauréat de l'Institut ; je parle au passé, car l'ouvrage est déjà oublié, quoiqu'il ne se soit écoulé qu'un mois depuis la première représentation.

La question du Théâtre Lyrique, ou Opéra populaire, comme on le nomme maintenant, en est toujours au même point.

L'administration municipale a accepté les propositions de M. Turquet ; il reste à faire voter la subvention de 200,000 francs par la Chambre des députés. M. Turquet a annoncé qu'il allait soumettre incessamment à son approbation, un projet élaboré de concert avec la municipalité. En attendant, MM. Husson et Martinet continuent l'exploitation du théâtre de la Gaîté, transformé en Opéra populaire. L'idée d'ouvrir le théâtre par *Guido et Ginevra*, d'Halévy, n'était pas heureuse ; cet ouvrage avait trop peu réussi à l'Opéra et au Théâtre Italien pour offrir des chances de succès ; *Lucie* de Donizetti est usée pour une partie du public ; peut-être ne l'est-elle pas pour celui de la Gaîté. *Rita* et le *Farfadet* ont peu d'importance ; ou pouvait fonder le plus d'espoir sur *Paul* et *Virginie*, dont l'interprétation est fort convenable. Les directeurs se contentent de reprises en attendant que la situation de l'Opéra populaire soit réglée par la Chambre des députés. Ils ont plus d'un concurrent pour le privilége du théâtre subventionné ; mais en tout cas ils auront un certain droit acquis. En ce moment on répète *Pétrarque* de M. Duprat que M. Husson avait le premier monté à Marseille, où je l'ai vu représenter. M. Duprat en avait fait le scenario et la musique imitée de Donizetti, avant de faire faire les paroles. La partition est publiée.

Une entreprise qui s'annonçait avec des prétentions artistiques a échoué : c'est le Nouveau Lyrique (théâtre Taitbout). Ce n'est pas la *Colombe* de M. Gounod

représentée autrefois à Bade et à l'Opéra Comique qui pouvait le faire vivre. On dit que le directeur M. Vasseur, auteur de partitions d'opérettes, qui ont eu du succès, se propose de rouvrir le théâtre avec un ouvrage de sa composition. S'il le fait, il arrivera très probablement à se contenter d'opérettes et de bouffonneries ; mais jusqu'à présent il y a toute apparence qu'il s'en tiendra à son premier essai manqué.

Un autre théâtre qui périclite, ce sont les Bouffes Parisiens ; il semble que ce théâtre a fait son temps. Ni une facétie graveleuse comme *Panurge,* ni une pièce embrouillée comme les *Noces d'Olivette* n'ont pu longtemps attirer le public. On en est revenu à *Fleur de Thé*, musique de M. Lecocq, représenté autrefois au théâtre de l'Athénée, pendant la courte période où ce théâtre était voué à l'opérette.

La vogue est toujours aux théâtres de la Renaissance et des Folies Dramatiques. La donnée fondamentale de la *Jolie Persane* est bien comique ; elle est tirée d'un usage oriental connu, où le *hulla* ou mari temporaire et pour la forme, joue un rôle capital. Mais les auteurs de la pièce se sont trop fiés à cette donnée et n'ont pas assez songé à l'assaisonner d'incidents ; autrement, la musique de M. Lecocq aidant, l'ouvrage n'aurait pas cédé la place, au bout de deux mois, aux *Voltigeurs de la 32me*, musique de M. Planquette, l'heureux auteur de la partition des *Cloches de Corneville*. Les *Voltigeurs* n'atteindront sans doute pas la durée de la *Jolie Persane ;* en tout cas ils ne la méritent pas.

Pâques-Fleuries n'a pas réussi aux Folies-Dramatiques, quoique la musique de M. Lacome méritât un sort meilleur. La pièce avec quelques corrections aurait pu être jouée un mois ou davantage ; on s'est empressé de la mettre de côté pour monter la *Fille du tambour-major*. Cette fois-ci, ce fut le contraire de la *Jolie Persane :* la donnée fondamentale n'était pas nouvelle, mais les auteurs l'ont compliquée d'incidents qui tiennent la curiosité du public en haleine, avec des mots plaisants qui le font rire. Je préfère la partition de M. Lecocq à celle de M. Offenbach, à qui l'on ne peut plus demander d'idées nouvelles ; mais la musique faite toujours avec les mêmes moyens plaît au public, et cela suffit.

Une des auditions les plus intéressantes a été celle de la *Prise de Troie* par Berlioz. Au mois de mars 1878 déjà, M. Pasdeloup avait demandé à l'éditeur, M. Choudens, l'autorisation et la musique nécessaire pour faire exécuter l'œuvre. Lorsque M. Colonne sut qu'elle était en répétition il alla, comme souvent, sur les brisées de M. Pasdeloup pour la faire entendre en même temps. L'effet produit ne pouvait être le même qu'il serait au théâtre, mais il a été très suffisant pour faire espérer que plus tard les *Troyens* seront représentés dans des conditions normales et comme opéra complet en cinq actes. Lorsqu'on l'a scindé en deux pour en faire exécuter une partie au Théâtre Lyrique sous le titre : les *Troyens à Carthage,* les deux premiers actes ont été divisés en trois actes et sont devenus : la *Prise de Troie*. D'après le calcul de Berlioz cette première partie de son œuvre ne durerait pas même une heure et demie, abstraction faite des entr'actes. Les *Troyens* en entier ne dépasseraient pas la durée d'un grand opéra ordinaire.

M. Pasdeloup a fait entendre aussi : *La Lyre et la Harpe* de M. Saint-Saëns. Ecrit l'année dernière pour le festival de Birmingham, cet ouvrage n'était connu que par la partition piano et chant qui a été publiée, M. Pasdeloup en a donné deux auditions intégrales. L'opposition entre la lyre et la harpe personnifiant l'une le paganisme et l'autre la religion chrétienne est une fantaisie de Victor Hugo ; le dialogue entre les deux instruments n'est pas toujours très favorable à la musique ; M. Saint-Saëns en a déguisé les inconvénients par des contrastes heureux entre les différents morceaux. L'œuvre est d'un beau caractère ; c'est une des plus propres parmi celles de son auteur, à plaire au public.

Je terminerai en signalant deux publications nouvelles : l'une est intitulée *Clément Marot et le Psautier huguenot,* par M. O. Douen, (2 gros volumes in-8, Paris, à l'imprimerie nationale) ; elle contient des recherches historiques nouvelles et très détaillées ; l'autre publication, ce sont les chefs d'œuvre classiques de l'opéra français, partitions piano et chant (chez Michaëlis). La collection comprend maintenant *Thésée, Armide* et *Psyché* de Lully, l'*Europe galante* de Campra, *Castor et Pollux* et les *Fêtes d'Hébé* de Rameau. Parmi les ouvrages qui doivent paraître prochainement se trouvent *Didon* de Piccini et les *Danaïdes* de Salieri.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 JANVIER 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique : la prochaine réunion des délégués des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du 31 mars au 2 avril ; le 3, séance générale présidée par M. le Ministre. Les bulletins de circulation avec réduction de 50 p. % seront valables du 22 mars au 3 avril pour se rendre à Paris, et du 3 au 7 avril inclusivement pour le retour. — La Société délègue MM. Schitz et Revon. Les autres membres qui désireraient faire partie de la délégation voudront bien adresser leur demande à M. le Président avant le 12 mars.

M. ANTONIO GUTIERREZ Y VICTORY, membre correspondant à Tampico, fait hommage de plus de deux cents antiquités mexicaines. Le travail de l'obsidienne, verre volcanique qui remplaçait dans ces contrées nos silex européens, est représenté par toutes les phases de la fabrication, depuis le bloc brut et le nucleus d'où l'on a détaché les lamelles par percussion, jusqu'aux lames retaillées en couteaux, en scies, en pointes de lances et de flèches ; ces dernières dénotent une singulière habileté chez les ouvriers qui détachaient patiemment une multitude de petits éclats pour arriver à un degré de fini remarquable. — Parmi les 180 terres cuites, où figurent de jolis vases à trois pieds, on observe une nombreuse série de statuettes et de têtes humaines du plus haut intérêt pour l'étude du costume, des armes, des parures : on voit des personnages porter un gros disque au milieu de l'o-

reille, convenablement déchirée pour l'introduction de cet ornement dont les Botocudos et d'autres peuplades se parent encore aujourd'hui. — Les modeleurs de figurines aztèques paraissent avoir partagé avec les Chinois et les Japonais le goût de la caricature, avec cette différence qu'ils reproduisaient plus souvent le côté mélancolique dans les grimaces humaines. Leurs bonshommes sont exécutés avec une grande vérité d'expression, et les caractères de la race sont très accentués. En montrant ces documents si précieux pour l'ethnographie et l'anthropologie, M. Revon signale encore d'autres points de comparaison, par exemple le rapprochement à établir entre une suite de figures à crâne bilobé et les têtes osseuses, offrant une déformation artificielle analogue, rapportées par M. Reynaud de l'île de Los Sacrificios, dans le golfe du Mexique; nous en avons un moulage au musée d'Annecy. — Parmi les autres dons que M. Gutierrez charge la Société de déposer dans nos collections municipales, se trouvent plusieurs produits végétaux peu communs, des reptiles, des insectes utiles : de ce nombre sont les *axayacatl,* avec les œufs desquels on fabrique du pain; et les *ages* ou *haches (coccus axin).* Cet insecte peu appétissant se mange frit à la graisse; il sert aussi à faire une boisson rafraîchissante, et l'efflorescence blanche qui l'enveloppe, adoucit la peau, et s'emploie en chirurgie comme le collodion.

La réunion vote des remerciements à M. Gutierrez; ce zélé archéologue et naturaliste a été déjà cité souvent dans la *Revue savoisienne* pour des envois nombreux et importants. Il partage avec notre concitoyen, M. J.-B. Tripp, l'honneur d'avoir fondé à Annecy une collection d'antiquités mexicaines que nous envierait plus d'une grande ville.

M. Jean Fleury, membre correspondant, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, envoie quatre publications littéraires dont il est l'auteur.

M. Revon expose trois fusains donnés au musée par le ministère de l'instruction publique. Leur auteur est M. Léon Saint-François.

M. Ducis fait les communications suivantes :

1° Le notaire Bouvard, d'Alex, résidant à Duingt, a consigné dans ses minutaires que la peste a régné à Annecy en 1570, qu'il y eut, dans le mois de décembre, de grandes inondations, qui firent monter le lac à la porte du Secours des Mermet et à la porte de la cure de Duingt, aujourd'hui la mairie et l'école, et qu'enfin le duc de Savoie envoya 400 coupes de froment pour les pauvres d'Annecy.

2° Dans le minutaire de 1573 de Pierre Deservetaz, on voit que cette année le lac commença à geler en janvier, le 17, on passait de Sevrier à Veyrier, de Duingt à Talloires et à Verthier avec des bestiaux. Le dimanche gras, 1er février, le lac fut presque tout gelé. La circulation des barques devint impossible. La glace ne commença à se rompre que le 16 février. Pierre Falconnet, de l'Estrat, a mesuré la largeur du lac d'Annecy sur la glace, le 8 février 1573, entre la chapelle de Saint-Martin de Sevrier et la tour de la Collégiale à Veyrier, par 2,431 aunes. D'après ses opérations en comparaison avec la carte de l'état-major, M. Ducis conclut qu'on s'est servi de l'aune de Genève, usitée dans le mandement de Duingt, donnant 2,774 mètres.

3° Le même constate un nouvel acte de réception par le *Roi des Merciers* en faveur de Jean et Pierre Chappet le 18 mars 1572. — Voir la *Revue* 1879, p. 39.

4° L'existence d'une école secondaire à Annecy antérieurement à la fondation du collège chappuisien de 1549, par les titres de Messire Jean Adam, docteur ès-arts, recteur des écoles d'Annecy, de Claude Bernard, bachelier de ces écoles de 1508 à 1517, et de Claude Favre, bachelier, id., en 1517.

5° Les nombreuses lettres de noblesse accordées aux fabricants et marchands d'Annecy dans les XVe et XVIe siècles, sous la domination de la maison de Savoie, qui, depuis Amédée VIII, visa à diminuer le prestige de l'ancienne noblesse, d'abord hostile, en lui associant la richesse industrielle, pour rattacher à sa dynastie sa nouvelle acquisition du Genevois. Cette jeune noblesse conserva le droit de faire partie de l'administration municipale d'Annecy, et y fit admettre l'ancienne noblesse, autrefois exclue. Ce fut un rapprochement des classes sociales.

6° L'ordre cérémonial de la sépulture à Annecy de Marguerite, fille de Jacques de Genevois-Nemours, née en 1569 à Paris; morte à Chasey et sépulturée à leur tombeau à Notre-Dame-de-Liesse, le 10 juillet 1572.

7° Le projet de transfert du chœur de la Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse où il est aujourd'hui, déjà en 1500, avec autorisation de Philibert II, duc de Savoie, du 5 juillet 1500, à cause des tombeaux de famille. Ce déplacement n'eut pas lieu.

Le Secrétaire,

Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteurs : Jean Fleury, Histoire élémentaire de la littérature française; id, La grammaire en action; id., Krylov et ses fables; id., Un peuple retrouvé par la grammaire. — Chardon, Mont-Blanc ou Simplon. — V. Gross, Les dernières trouvailles dans les habitations lacustres du lac de Bienne. — G. Vallier, Découverte de médailles gauloises à Moirans. — Puton, Détermination du revenu des futaies jardinées. — Th. Dufour, Relations de deux voyages aux glaciers de Chamonix (1741-1742) — Almanach de la Suisse romande, publié par l'Institut genevois. — Musée Fol, 4me v., envoi de la ville de Genève.

Achats : La plaisante ville et chasteau de Anissi en Savoie, gravure par Chastillon. — Catéchisme à l'usage du diocèse de Genève, par Mgr Biord. — Pericaud, Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours.

Annales : Société d'émulation de l'Ain. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société des sciences industrielles de Lyon. — Observatoire royal de Bruxelles.

Bulletins : Société de géographie de Paris. — Société d'agriculture de Poligny — Société des antiquaires de Picardie. — Société de Borda à Dax. — Société scientifique de la Corrèze. — Société académique de Brest. — Société des sciences naturelles de Neuchâtel. — Société archéologique du midi de la France. — Société de statistique de l'Isère — Société royale de botanique de Belgique. — Société d'agriculture de la Savoie. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'archéologie de la Drôme.

Journal : des savants; des connaissances médicales.

Mémoires : Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. —

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Société des antiquaires de France.

Revues : des Sociétés savantes des départements. — Archéologique. — Du Lyonnais. — De la poésie. — De la Société littéraire de l'Ain — Bibliographique universelle.

Association scientifique de France. — L'éducateur. — Société des sciences et arts du Havre. — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône

Tableau des maladies qui ont causé les décès à Annecy en 1879

CAUSES DE DÉCÈS	De moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	au-dessus de 90 ans	Total
Faiblesse congénitale des enfants.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
Variole	1	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	4
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	1	1	3	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2
Méningites	»	»	2	1	»	»	»	2	1	»	»	»	4
Fièvre typhoïde	3	3	»	3	2	4	2	4	4	7	»	»	26
Érysipèle	»	1	1	»	»	5	7	6	»	1	»	»	25
Bronchite	3	1	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	26
Coqueluche	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	12
Pneumonie	3	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
Phthisie	»	2	»	5	2	3	2	4	2	2	»	»	27
Diarrhée entérite	10	»	»	»	»	2	7	6	28	27	2	3	103
Cholérine	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	6
Angine couenneuse	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	10
Croup	3	3	1	1	1	3	2	4	6	2	»	»	27
Affections puerpérales	1	1	1	1	1	2	2	9	28	27	16	3	103
Autres affections aiguës	»	»	»	1	1	1	2	1	2	»	»	»	6
Affections chroniques	»	1	»	4	3	2	2	1	»	»	1	»	10
Affections chirurgicales	1	1	1	2	1	1	2	1	2	»	»	»	27
Causes accidentelles	»	1	1	»	1	1	2	1	»	»	»	»	10
Totaux	27	17	9	22	15	17	23	29	45	38	21	3	266

Docteur DUPARC.

ERRATUM

(N° de décembre 1879)

Page 143, ligne 33, au lieu de 1608, *lisez :* 1508.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

La Commission météorologique de la Haute-Savoie, réorganisée en suite de la circulaire ministérielle du 5 mars 1879, par arrêté préfectoral en date du 16 mai 1879, est composée ainsi qu'il suit sous la présidence de M. le Préfet :

MM. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ;
Dunant, Président de la Société Florimontane ;
Le Lieutenant-Colonel du Génie ;
Le Directeur des postes et télégraphes ;
l'Inspecteur d'Académie ;
l'Inspecteur des forêts ;
Moron, Ingénieur des chemins de fer ;
Le Sous-Inspecteur des forêts ;
l'Inspecteur primaire de l'arrondissement d'Annecy ;
Tissot Eugène, Ingénieur civil ;
Revon, secrétaire de la Société Florimontane ;
Thonion, secrétaire du Conseil départemental d'hygiène ;
Mullin, professeur de sciences au Collège ;
Mangé, architecte de la ville d'Annecy ;
Le garde-mines d'Annecy.

Cette Commission, lors de sa première réunion, a nommé pour former le Bureau :

MM. GUEZ, Directeur des postes et télégraphes, Président ;
VOIRIN, Inspecteur des forêts, Vice-Président ;
MORON, Ingénieur des Chemins de fer, Secrétaire ;
MANGÉ, Architecte, Secrétaire-Adjoint ;
TISSOT, Ingénieur civil, Archiviste-Trésorier.

Les membres du bureau, auxquels sont adjoints MM. Pérot, Inspecteur d'Académie, et Rouyer, Sous-Inspecteur des forêts, formeront la Commission exécutive.

Il est ensuite décidé que cette Commission se réunira le 15 de chaque mois, à 2 heures après midi, à la Préfecture.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

La Commission fait appel aux personnes de bonne volonté qui voudront bien prêter leur concours pour l'aider à noter les observations qu'il serait à désirer de voir faire sur le plus grand nombre de points possible de notre département. Les personnes qui voudront bien envoyer régulièrement leurs observations, seront nommées membres correspondants.

Les travaux de la Commission se diviseront d'après les indications données par le Bureau Central météorologique en deux parties ; les uns, considérés comme

réglementaires, comprendront au moins l'étude des orages, de la distribution des pluies et des températures extrêmes ; les autres, facultatifs, auront trait aux phénomènes de la végétation à l'arrivée et au départ des oiseaux migrateurs, au développement des insectes, etc.

Pour rendre complet le réseau des observations, il faudrait pouvoir créer dans le département 10 stations secondaires, et une station pluviométrique dans chaque canton dont les travaux seraient réglés ainsi qu'il suit :

TRAVAUX RÉGLEMENTAIRES

Stations secondaires. — Ces stations devront être munies réglementairement d'un thermomètre à maxima, d'un thermomètre à minima, d'un pluviomètre, et facultativement d'un baromètre, d'un thermomètre ordinaire ; on pourrait adjoindre, pour rendre la station plus complète un psychromètre, un évaporomètre et des thermomètres conjugués pour la mesure de l'éclairement du ciel.

Ces instruments devront être observés au moins une fois par jour, à 9 heures du matin, à l'exception des thermomètres conjugués qui devraient l'être à midi. Les observations, auxquelles seraient jointes la direction du vent et des nuages, l'état du ciel et les remarques diverses sur les phénomènes de la journée, seront inscrites sur un tableau mensuel, adressé à la Commission départementale.

Stations pluviométriques. — Ces stations ne comprendront qu'un pluviomètre destiné à déterminer la quantité d'eau tombée en 24 heures, l'observation devant aussi être faite à 9 heures du matin. En cas de chute de neige, il devrait en être tenu compte aussi exactement que possible, soit à l'aide de cylindres destinés à recueillir la neige, soit par le pluviomètre chauffé au moyen d'une veilleuse convenablement abritée. Ces observations pluviométriques devraient être complétées par l'indication du vent régnant et de la durée de la pluie.

Observations des orages. — Des observations sur les orages devraient être faites dans chaque canton, partout où il y aurait un pluviomètre.

L'observateur devrait autant que possible noter :

Les heures du début du plus fort de l'orage et de la fin ;

Le point d'où il vient et la direction dans laquelle il disparaît ;

La vitesse et la direction des nuages ;

La force et la direction du vent ;

L'intensité des éclairs, du tonnerre et la durée de la pluie ;

La grosseur de la grêle et sa durée ;

Il faudrait aussi indiquer si l'orage s'est étendu au loin, et, dans le cas de dégats, évaluer les pertes en francs. Ces renseignements seraient inscrits sur des bulletins mis à la disposition des observateurs.

TRAVAUX FACULTARIFS RECOMMANDÉS.

Observations relatives à la végétation, divisées en trois séries :

1° Observations des plantes communes dont les phases de végétation peuvent servir de renseignements météorologiques ;

2° Observations des plantes pour l'histoire et la distribution desquelles les observations météorologiques peuvent fournir d'utiles indications ;

3° Rapport des productions du sol avec les phénomènes météorologiques.

Observations relatives aux migrations des oiseaux de passage, et à l'éclosion des insectes.

Observations de la température du sol par des thermomètres enfoncés à diverses profondeurs, notamment à 30 centimètres, avec l'indication de la nature, l'exposition, l'altitude et l'état du sol. Observations sur la température des eaux, des lacs, rivières, etc.

A ces observations se relie l'étude des gelées, de leurs effets sur les plantes et des conditions dans lesquelles elles se produisent.

La Commission exécutive décide de donner dans son bulletin mensuel toutes les observations qu'elle sera assurée de recevoir régulièrement ; puis elle nomme membres correspondants les observateurs dont les noms suivent :

Pour les observations faites dans le bassin du lac Léman et du Rhône :

MM. COULY, Conducteur des ponts et chaussées, à Evian ;
DUBOIN, avocat, à Saint-Julien ;
GRANGER, Instituteur, à Douvaine ;
Frère JOSEPHUS, Instituteur, Aux Gets.

Pour celles faites dans le bassin de l'Arve :

MM. BOUCHARD, Instituteur, à Chamonix ;
CALLIGÉ, Conducteur des ponts et chaussées, à Sallanches ;
DUTRO, Conducteur des ponts et chaussées, à Annemasse ;
Frère LÉON, Instituteur, à Mégève ;
MONTAGNOUX (l'abbé), à Mélan.

Pour celles faites dans la vallée des Usses :

M. BOUCHET, pharmacien, à Cruseilles.

Pour celles faites dans le bassin du Fier et du lac d'Annecy :

Frère RÉTICIEN, Instituteur, à Thônes ;
Couvent de Tamié, à Tamié ;
Frère VALBERT-MARIE, à Rumilly.

Afin d'unifier autant que possible les observations demandées, il est décidé qu'une instruction sur la manière d'installer les instruments et de les observer sera faite et publiée dans le Bulletin.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. MANGÉ.

Vu : *Le Président,*
L. GUEZ.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 février 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la deuxième session du congrès des Sociétés savantes savoisiennes (suite) : La Campagne de Louis XIII en Savoie (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse, avant 1792 (suite), par M. A. Constantin.

Gaudenzio Claretta, par M. Jules Vuy. — Note des officiers du régiment de Savoie, par M. l'abbé Tremey. — Mouvement de la population d'Annecy, par M. C.-E. Pissard. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Commission de météorologie de la Haute-Savoie : observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU

DE LA

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES

—

(Suite)

LA CAMPAGNE DE LOUIS XIII EN SAVOIE

(Suite et fin)

Le roi Louis XIII avait quitté Lyon, le 20 octobre, pour venir à Briare, où était Richelieu, puis à Paris, où il chargea deux religieux franciscains recollets de venir rendre son vœu au tombeau de saint François de Sales. Ils arrivèrent le 1er novembre et logèrent neuf jours au château d'Annecy.

La peste avait repris à Annecy dès le 6 octobre. Le Conseil présidial du Genevois siégeait à Brogny. Puis le voisinage de la léproserie lui fit décider d'aller à Duingt. Mais l'opposition des procureurs et la fin du fléau le ramena à Annecy.

La peste avait aussi fait sortir de Chambéry la Cour souveraine, qui siégea quelques jours à Aix, puis voulait venir à Annecy. Mais la reprise du fléau, du 6 octobre, la retint à Rumilly, d'où elle envoya une députation de trois conseillers en pèlerinage au tombeau de saint François de Sales, le 2 décembre. La peste, reprenant à Rumilly, toute la Cour vint à Annecy, le 15, et tint sa première séance, le 16, dans la maison de Chavanes, près le pont Morens. Le maréchal du Hallier, qui les avait accompagnés à Rumilly, les suivit encore à Annecy.

Le 4 septembre précédent, Mazarin avait fait accepter une trêve aux puissances belligérantes, l'Empire, la France, l'Espagne et le duc de Savoie. Dans le traité de Ratisbonne du 13 octobre, la restitution de la Savoie à ses princes avait été stipulée. Lorsque la nouvelle en parvint aux syndics d'Annecy, avant d'attendre l'exécution, ils se hâtèrent d'adresser, le 20 janvier 1631, à Victor Amédée, nouveau duc de Savoie, une lettre de condoléance pour la mort de son père Charles Emmanuel, arrivée le 26 juillet dernier, alors que comme sujets de la France, ils n'avaient pu le faire. Ils se disent « vos très humbles et très affectionnés obéissants sujets et serviteurs. »

Le 31 janvier, ils renouvelèrent leurs plaintes sur les concussions des soldats du château. Pour toute réponse, M. du Hallier vint, le 4 février, installer une garnison à Annecy. Effrayé, le conseil de ville délibéra de s'en délivrer, en faisant quelque cadeau à Madame.

Louis XIII avait désapprouvé Léon Brulard et le P. Joseph, négociateurs du traité de Ratisbonne. De Dijon il avait proposé à Victor Amédée, duc de Savoie, son beau-frère, une conquête en Italie, en échange de la Savoie, qui resterait à la France. Cette clause secrète, du 6 avril, qui donnait aux Suisses la garde provisoire des Alpes, ne put aboutir, et la restitution fut décidée à Cherasco, le 30 mai 1631, pour être exécutée le 11 juin.

Le conseil de ville d'Annecy reçut ordre de fournir des munitions à la garnison française du Bourg-Saint-Maurice, se retirant en France, et de préparer un feu de joie pour le 15.

Le 14, le conseil d'Annecy envoya au Conseil d'Etat de Savoie à Chambéry une lettre de félicitation d'être remis sous l'autorité de S. A. R. M. Millet de Challes y répondit le 17.

Les régiments de MM. de Choing et de Langeron, venant du Bourg-Saint-Maurice, passèrent à Faverges, Talloires, Annecy-le-Vieux, Epagny, etc., pour se rendre à Seyssel. La munition, adjugée le 13, leur fut portée à Annecy-le-Vieux, le 15 juin. C'était le dimanche de la Trinité. On chanta un *Te Deum* solennel d'actions de grâces. On procéda à l'élection du capitaine de ville, renvoyée du 23 avril, pour qu'il n'eût pas à prêter serment au roi de France à la veille

de changer de gouvernement. Ce fut M. de Songy. Le soir, les syndics et le président du conseil judiciaire mettaient la mèche au feu de joie préparé au Pâquier. On en publia une description avec allusions politiques contre la France.

Le 21, les syndics envoyèrent des lettres de félicitation et d'obéissance à Turin. MM. Pennet et Panisset y allaient, en outre, pour porter, cette fois sans crainte, les condoléances de la ville sur la mort de Charles Emmanuel, arrivée le 26 juillet de l'année précédente.

Victor Amédée y répondit le 7 juillet; le prince Thomas, le 6, puis arriva le 22, fit célébrer un service funèbre pour son père à l'abbaye de Talloires, le 25, à la cathédrale d'Annecy, le 31, à la collégiale de N.-D. de Liesse, le 1 août, et à l'église de St-Maurice du Château, le 4 août. A la cathédrale, Mgr Jean François de Sales officia, et son neveu, Charles Auguste, fit l'oraison funèbre de Charles Emmanuel.

La Savoie n'eut plus à subir d'occupation militaire jusqu'en 1690; nous en avons donné les détails dans cette *Revue*, 1872, p. 87, etc. C.-A. Ducis.

L'autenr serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien lui faire connaître d'autres détails locaux sur l'occupation française sous Louis XIII.

COUP D'ŒIL SUR CERTAINS USAGES ET SUR LE PATOIS DE LA VALLÉE DE LA DRANSE, AVANT 1792

II

PATOIS DE MORZINE ET DE St-PAUL, EN 1792 ET 1880

Le célèbre Max Müller, professeur à l'université d'Oxford, prétend, sur la foi de plusieurs voyageurs, qu'en l'absence d'une littérature écrite deux ou trois générations suffisent pour changer complètement l'aspect d'une langue. Cette assertion nous paraît bien hasardée, car elle n'est rien moins que justifiée par le document suivant, qui date de plus de quatre-vingts ans.

On pense généralement que les villages où l'émigration annuelle est considérable, modifient leur parler plus vite que ceux où elle n'a lieu que sur une faible échelle. Cette opinion est loin d'être confirmée par l'écrit que nous publions. Nous verrons plus loin que les changements survenus dans le parler de ces deux communes sont aussi peu sensibles à Morzine où l'émigration a toujours été considérable, qu'à Saint-Paul où elle est presque nulle [1].

Comme on peut facilement s'en apercevoir, les traductions suivantes renferment beaucoup de tournures et de mots français qui sont inusités en patois. Par exemple, *couchenet*, coussinet, n'est pas connu du tout; de même *ayant, étant* ne s'emploient pas en patois. On se sert d'une autre tournure : *quand j'avais, quand j'étais*, ou de *qui avait, qui était*, suivant le sens. Sous ce rapport, elles sont très défectueuses, parce qu'elles sont trop serviles; mais ce défaut est largement racheté par le soin que l'auteur a mis à nous laisser une fidèle représentation de la prononciation d'alors.

L'art typographique n'étant pas en état de reproduire les différents signes dont le manuscrit est surchargé, nous emploierons le système orthographique que nous avons exposé dans le nº 12 de la *Revue* 1879 et dont nous allons rappeler les principaux traits.

Lisez le patois, comme on lit le français, mais notez que les consonnes finales sont toujours muettes, à moins d'être suivies du signe (') ou de (·) signe de la liaison. Ainsi *sur, d'abôrd, il, él, à grands pas, ayant on pot, për, arrevâr* se prononcent *su, d'abô, i, é, a gran pa, a-yan on po, pë, arrevâ;* mais *cor't, poar'c, sans· encombro, për· aveyr, él· aveyt* se prononcent *cor, poar, san-zen-com-bro, pë-ra-vey, é-la-vey*.

L'accent tonique est toujours sur la dernière syllabe; mais quand le mot est terminé par un *e* muet, par *a* ou par *o* (*os* au pluriel), l'accent tonique tombe sur l'avant-dernière syllabe : Pérrett*a*, la t*éta*, la vëll*a*, l'hommo, habil*o*, lous sajh*os* (les sages), él· allâv*e* à la campagn*e*.

Les voyelles *a* et *o* sans accent se prononcent toujours comme dans : *Va à Paris, joli, poli*, même devant *r :* Cor't, jhor', pot, agila.

A avec l'accent grave (à) se prononce comme *a* sans accent; on s'en sert à la fin des mots pour indiquer que l'accent tonique est sur la dernière syllabe : Le sarà battu*à* (elle sera battue).

Ai se prononce toujours comme *é*, mais *ay, ey* comme *ai* dans *clair, chair, flair*.

En (*em*) comme *an;* mais *ên* avec l'accent circonflexe, comme *en* dans les mots latins *mens, gentes*.

E, surmonté du tréma (ë), représente un son intermédiaire entre l'*e* muet et l'*è* ouvert; *ëu* a le même son que *ào*, diphthongue, avec l'accent tonique sur *à*, qui se prononce comme la préposition française *à*.

L'*y*, placé entre deux voyelles, n'a jamais la valeur de deux *i;* il représente toujours un *i* bref, comme dans *Mayence, Cayenne*. Placé après une consonne, l'*y* indique que cette consonne a un son mouillé.

Çh, avec cédille sous le *c*, représente le *th* dur des Anglais, et *jh*, le *th* doux.

Qu se prononce toujours comme *k* : Quô. *Pron.* kô.

Quand deux *n* se suivent, la première appartient à la syllabe qui précède et qui est alors nasale, tandis que la seconde *n* appartient à la syllabe suivante.

Quand la première voyelle des diphthongues porte un accent, la seconde est brève, et s'entend à peine. Dans les diphthongues *ua, oa, uë, oë*, les voyelles *u* et *o* se prononcent à peu près comme *ou*.

LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT

Fable de La Fontaine, VIII, 10.

Pérrëtta, sur sa téta ayant on pot de lafé
Bin posô sur on couchenët,
Prétendive arrevâr sans· encombro à la vëlla.
Lejhire ët cor't vétyà, l'allâve à grands pas,
Ayant mettô, cë jhor' intche, për· étre pl'agila,

[1] Morzine, commune de 1623 hab., à 13 kil. sud-est du Biot, à 34 kilom. de Thonon et à 946 m. d'altitude. Si l'on tire une ligne droite d Evian à Chamonix, Morzine occupe le milieu de cette ligne.

Saint-Paul, commune de 1322 hsb., à 9 kilom. sud-est d Evian et à 827 m. d altitude

Cotéillon simplo ët solâr's plats.
Noutra leytire dintche trossâye
Contâve jhà djans sa pensô
Tot le prix de son lafé, en· emplëîve l'arjhent,
Achetâve on cent d'oafs, fatcheyt trës covées.
La soujha allâve à bin për son soin diligent.
Il m'est, dyèt· lyë, facilo
D'élevâr des polets àotor' de ma mêyon ;
Le Renâr'd sarà bin habilo
S'él ne m'en lache prëu për· aveyr on raton.
Le Poar'c pér s'engraichir couterà pou de bren ;
El· îrèt [1], quand de l'us, de grosseur' raîyenâbla :
D'aray, le revendant, de l'arjhent bal· et bon.
Et quô 't-ey que m'empaçherà de mettâr en notron bëu,
Ao prix qu'él· ëst, onna vache et son vél,
Que de vérray sàotâr ào meytan d'ào tropél ?
Pérrëtta intche dessus sàotà achebin transportâye :
Le lafé çhèt ; adju vél, vache, raton, covô.
La dama de celeux bins, lachant d'on· you plorëux
Sa fortenà dintche repanduà,
Va s'éscousâr vërs s'n hommo,
En grous danjhir d'étre battuà.
Le récit en farça fot fait ;
On l'appalà le pot dëu lafé.

Quint· ésprit ne bat la campagne ?
Quô ne fôt pâs de çhâtéls en· Espagne ?
Picrocholo, Pyrrhus, la leytire, enfin tus,
Aotant lous sajhos que lous fous,
Çhacon sonjhe en veillant ; il n'ést ren de pës dëux :
Onna flatteusa èrreur· empeurte adan noutres· ârmes ;
Tot le bin deu mondo ést· à nos,
Tus lous· honneur's, totes lés fénës [1]
Quand de seys sèul, de fais ào pes brâvo on défi ;
De m'écârto, de vais détrônâr le sophi ;
On me choeysit pér rey, mon peuplo m'âme ;
Lous diadémos vant sur ma téta plovant ;
Quâque accident fôt que de rentro en më-mimo ;
De seys Grous-Jhean cment devant.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

(St-Luc, chapitre 15.)

Verset 11. On· hommo aveyt dous· enfants,

12. Dont le plés joanno dyèt à son pâre : Mon pâre, bailli-mé la pâr't déu bin que deyt me revenir. Et le pâre leur fet le partchajho de son bin.

13. Pou de jhor's aprés, le plés joanno de celëux dous· enfants, ayant amassô cen qu'él· aveyt, s'n allà voyajhir djans on pais bin élognà yôvou él dissipà tot son bin en· excès èt en débouçhe.

14. Aprés qu'él· ot tot dépensô, y arrevà onna groussa famenà djans cé pais intche, et él cmentchà d'étre djans l'indigence.

15. Alôr's él s'n allà ët se mettà ào serviço de yon dés· habitants deu païs que l'envoyà à sa mêyon dés çhamps për· égardâr lous poar'cs.

16. Et étant intche, él fot reduit à n'açhe groussa misére qu'él· arèt souhaytô de remplir son ventre de lés gorfes que lous cayons mejhîvant [1], mais nyon ne l'en baillive.

17. Enfin étant rentrô en lyu-mimo, él dyët : Combin y a-t-ey de vaulëts djans la mêyon de mon pâre qu'ant déu pan en· abondance ; ët më, de moeyro tché de fan.

18. Il faut que de cil pas de m'n allo trovâr mon pâre, èt que de lyë dyo : Mon pâre, d'ai péçhià contre le ciél· ët contro vos.

19. Et de ne seys pâs mais digno d'étre appalô voutron· enfe ; tratô-më cment yon dés vaulëts que sant à voutron gajho.

20. El partchët danc, ët s'en vegnët trovâr son pâre. Tandis qu'él· îrèt oncor bin lyoan, son pâre l'apertchot, ët en fot toçhià de compassion ; èt corant vèr's lyu, él s'accouillët à son cou ët le baîyà.

21. Et s'n enfe le dyët : Mon pâre, d'ai pêçhià contre le ciél· ët contro vos ; de ne seys pâs mais digno d'étre appalô voutron· enfe.

22. Alôr's le pâre dyèt à son vaulët : Apportôz prontament la plés balla roba qu'y éche djans ma mêyon, et revetiz-l'en, et mettôz-lo onna veçhtà ào dègt et de lés bottes à sous piads.

23. Amenôz on vél gras et tchôz-lo ; fachans buonna çhéra èt rejoheyssans-nos.

24. Pramào que m'n enfe que veytchià îrët môr't, ët él· ëst ressoscitô ; él îrèt pèrdu, et él· ëst retrovô. Ils cmencharant danc à fâre groussa çhéra ët à se rejhoïr.

25. Pendant cé temps intche, le premir de sous· enfants qu'îret és çhamps, revegnët ; ët, quand él fot prés de la mêyon, él· avoët le son dés· instruments et le brouit de celëux que danfivant.

26. El· appalà danc yon dés vaulëts, ët le demandà cen que îrèt.

27. Le vaulèt le repoëgnët : Y ëst que voutron frâre ëst revenu ; ët voutron pâre a tchô on vél gras, pramào qu'él l'a recovrô en buonna sandô.

28. Ce que l'ayant façhià, él ne voleyt ren entrâr, mais son pâre étant sorti për l'en preïr,

29. Cil-chë prët la parola et le dyët : Dolé jhà tant d'ans que de vos serveycho, èt de ne vos· ai jamais désobéi en ren de ce que vos m'iz cmandô ; cependant vos ne m'iz jamais denô on çhevrët për me dévertir avoéc mous· amis.

30. Mais d'abôrd que voutron· enfe qu'a mejhià son bin avoéc de lés fénés pèrduës, ëst revenu, vos· iz tchô për· lyu on vél gras.

31. Le pâre le dyët : M'n enfe, vos· étes tojhor's avoéc më, èt tot cen que d'ai, ëst· à vos.

32. Mais il failleyt bin fâre on festin, ët nos réjhoïr, pramào que votron frâre que veytchià îrët môr't, ët él· ëst ressoscitô ; él· îrët pèrdu, ët él· ëst retrovô.

REMARQUES

Rapports entre le savoyard et le vieux français.

Le lecteur aura sans doute remarqué que le mot *enfant* se rend dans le patois de Morzine tantôt par *enfe,* (v. 21, 30, 31, 19) tantôt par *enfant* (v. 11, 13, 25). Ceux qui ont fait une étude spéciale du vieux français, ont dû éprouver une agréable surprise en découvrant qu'il est encore un coin de la terre où l'on parle le français du 10e et du 14e siècle, selon toutes

1 L'accent tonique est sur l'avant-dernière syllabe ; en pareil cas, il est indiqué par une petite espace placée après la syllabe tonique.

les règles de l'ancien français. Ceux à qui les études philologiques sont étrangères, n'y auront probablement ajouté aucune importance ; s'ils ont remarqué ce fait, ils l'auront attribué à l'instabilité ou au caprice du parler populaire. Ils seraient bien étonnés si on leur disait que ceux qui emploient *enfe* au nominatif et au vocatif du singulier et *enfant* à tous les autres cas, s'expriment plus correctement que nous, c'est-à-dire d'une manière plus conforme aux principes qui ont présidé à la formation de notre langue.

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs [1], notre patois renferme la solution de bien des questions d'étymologie française, qui sont encore pendantes. Ainsi, Burguy pense que l'ancien mot français *giens* ou *gens* qui signifiait *pas,* vient du celtique ou du latin *genus*. Diez, au contraire, tout en étant moins affirmatif, penche pour le latin *gens, gentis,* nation. Mais sur quelles preuves historiques se basent-ils ? Sur aucune. Donc, la question n'est pas encore tranchée.

Il est vrai que Diez aurait pu donner en faveur de sa thèse, une raison qui n'est pas à dédaigner, quand les preuves historiques font défaut. Il aurait pu avancer que le génie de la langue française a toujours été de renforcer la négation *ne* par des substantifs qui signifient *une petite chose, un rien, une bagatelle. Je n'avancerai pas* est en effet pour *je n'avancerai d'un pas.*

De même, *je n'avancerai point* est pour *je n'avancerai d'un point.* Ces mots et autres semblables, comme *une personne, un rien, une mie, une goutte, un brin,* ont d'abord servi à renforcer la négation *ne ;* ensuite ils ont pris un sens négatif. Le vieux français était riche en mots de cette espèce ; quelques-uns, comme *goutte, mie* [2], ne se sont conservés que dans quelques expressions ; d'autres, au contraire, sont complètement tombés en désuétude, et ne se rencontrent plus que dans quelques dialectes. De ce nombre est le mot *gens,* employé jusqu'au 15e siècle dans le sens de *pas ;* on le retrouve encore aujourd'hui en provençal sous la forme de *ges,* pron. *dzess.* En Savoie, quoiqu'il tende à disparaitre, on le rencontre encore dans toutes les localités un peu éloignées : *De n'ên· ai jhins* (zins, zdins, dzins, dzin'ss), je n'en ai pas.

L'étymologie proposée par Diez est, comme on le voit, très probable, mais non établie. Pour être mise hors de doute, il lui faudrait une preuve vivante ou bien une preuve historique. Dans tous les anciens textes le mot *gens* se présente avec le sens actuel : *les hommes,* ou avec celui de *pas ;* il faudrait trouver au moins un passage où il aurait celui de *personne* (sens négatif). Il serait alors facile de voir comment ce mot a fini par avoir le sens de *pas*. Cette preuve qu'on a cherchée en vain dans les vieux documents de la langue, cette preuve, dis-je, existe ; mais pour la trouver il faut aller jusqu'à l'extrême frontière sud-est de la Savoie, il faut remonter le cours de l'Arc jusqu'au-delà du tunnel du Mont-Cenis. Arrivés à 1600 mètres d'altitude, vous y trouverez la preuve tant cherchée. Dans le parler des habitants de Bessans et de Bonneval, le mot *les gens* se prononce *lós dzin'ss,* et *Personne ne lui en donnait* se rend par *Dzin'ss ne li ên baillévont,* mot à mot, *(les) gens ne lui en donnaient*. Enfin, *je n'en ai pas* se rend par *dz'ên· ai dzin'ss.*

A défaut de preuve historique tirée des vieux documents, nous avons là une preuve vivante qui établit d'une manière irrécusable que l'ancienne particule négative *gens* (*giens*) qui avait le sens négatif de *pas,* est venu du substantif *les gens* (les hommes, les personnes), en passant d'abord par l'acception de *personne : Gens ne lui en donnaient.*

L'étude de notre patois, surtout de celui des vallées reculées, peut encore aujourd'hui apporter de précieuses données à la philologie française, mais c'est à une condition : c'est qu'on se garde de vouloir corriger le parler populaire. Ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale du vieux français ou qui ne sont pas au courant des questions philologiques, ne se doutent guère de l'importance que peut avoir une forme qu'elles considèrent comme surannée ou irrégulière. En effet, dans la traduction précédente, le mot *enfant* se présente tantôt sous la forme *enfe,* tantôt sous la forme *enfant*. Nous avons sous les yeux la même Parabole, traduite en 1862, dans le patois de Morzine ; le mot *enfant* y est toujours rendu par la forme *enfant*. Nous avions d'abord cru. en la lisant, que la forme *enfe* s'était perdue entre 1792 et 1862, mais il n'en est rien. A Morzine on emploie encore, comme en 1792, la forme *enfe :*

1° au vocatif singulier : M'n *enfe ;*

2° au nominatif singulier : Et s'n *enfe* le dyët ;

3° lorsqu'il est employé comme attribut : De ne seys pâs mais digno d'étre appalô (que de sêyo appalô) voutron· *enfe*.

Pour tous les autres cas du singulier et du pluriel, on emploie la forme *enfant ;* v. 11, 13, 15. Or, pour se faire une idée de la faute qu'a commise le traducteur de 1862, il faut savoir que, depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du xve siècle [1], le français employait *enfe* au nominatif et au vocatif du singulier et *enfant* aux autres cas du singulier et du pluriel, exactement comme on s'exprime encore aujourd'hui à Morzine [2].

Je mentionne ce fait pour montrer l'importance 1° de conserver textuellement les vieilles chansons telles que le peuple les chante et 2° d'avoir soin de toujours noter l'accent tonique, car, comme dans le cas présent, c'est à l'influence de l'accent tonique et non au besoin de distinguer le sujet des cas obliques, qu'est due la naissance de ces doubles formes *enfe* et *enfant*, *sire* et *seigneur*, *pâtre (pastre)* et *pasteur , gars* et *garçon,* dont la première vient du nominatif singulier.

En effet, *infans, pastor* ont l'accent tonique sur la première syllabe, parce qu'en latin l'accent tonique n'est jamais sur la dernière syllabe. Il ne peut tomber que sur l'avant-dernière, si celle-ci est longue, ou sur l'antépénultième si l'avant-dernière est brève ; ainsi dans *infans, pastor, senior,* l'accent tonique est sur la première syllabe, tandis que dans *infantem, pastorem, seniorem* il est sur l'avant-dernière,

1 Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Première session Saint-Jean-de-Maurienne, chez P. Vulliermet, 1879

2 Dans la traduction des sermons de saint Bernard, qui est en dialecte bourguignon du xiie siecle, le mot *mie* est b aucoup plus usité que *pas.*

1 L historien Froissard 1337-1410) disait encore : *C'est un enfes.*

2 Nous avons rencontré la même particularité pour le mot *enfant* à Saint-Jean-d Aulph, et à La Vernaz, canton du Biot , à La Côte-d Arbroz, canton de Taninges ; à Saint-Jeoire ; à Saint Jean-de-Sixt, canton de Thônes.

parce que celle-ci est longue. Or, selon le génie de l'ancienne langue française, la syllabe latine accentuée doit être en français la dernière syllabe SONORE : tout le secret de la formation des vieux mots français est là. Voilà pourquoi

infans	a donné	enfe
infantem	—	enfant
pastor	—	pastre (pâtre)
pastorem	—	pasteur
senĭor	—	sire
seniorem	—	seigneur
humĭlis	—	humble
lacrıma	—	larme
fragĭlis	—	frêle

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

GAUDENZIO CLARETTA

UNE ENTREPRISE CONTRE GÊNES SOUS LE RÈGNE DU DUC LOUIS DE SAVOIE.

Au nombre des savants distingués que compte dans son sein la grande société d'histoire d'Italie, cette députation nationale qui a un beau renom et à laquelle nous devons, entre autres, les *Monumenta historiæ patriæ,* figure M. G. Claretta, connu par diverses publications importantes dont le mérite ne saurait être contesté. C'est un de ces chercheurs infatigables que la routine n'absorbe point, qui savent découvrir avec sagacité des documents nouveaux, ouvrir des voies nouvelles et rendre ainsi à la science des services signalés.

Qu'il me soit permis de parler, au moins brièvement, de cet écrivain, aux lecteurs de la *Revue savoisienne,* à propos d'une de ses publications les moins développées, les plus courtes. Cette publication jette un jour nouveau sur le règne d'un prince, à la fois fils indigne et successeur du célèbre Amédée VIII. C'est nommer suffisamment ce duc Louis de Savoie qui, dominé par l'irrésistible et capricieuse volonté d'Anne de Chypre, son épouse, femme aussi ambitieuse que belle, prépara à son pays de longues dissensions, des luttes pénibles et acharnées, de douloureux déchirements.

Il ne s'agit de rien moins, dans cet opuscule de M. Claretta, que d'une entreprise souterraine, cachée, peu loyale, dirigée contre la ville de Gênes, et à la tête de laquelle se trouvait Lancelot de Lusignan, cardinal de Chypre, qui paraît avoir été l'âme de ce complot international. C'était un de ces Cypriotes réfugiés en Occident, et installés dans les Etats du duc; il jouissait de toute la faveur d'Anne de Chypre, dont il était à la fois le compatriote et le parent, prenait une part active aux affaires politiques, jouait un grand rôle, était, en un mot, très puissant à la Cour. Son nom se trouve mêlé à plus d'un événement de ce règne peu glorieux.

Au milieu des divisions intestines de Gênes, de ces divisions si fréquentes alors dans les petits états et trop souvent renaissantes, une espèce d'alliance occulte, de traité secret prend naissance à Turin, le treize février 1449, dans la demeure de Lancelot de Lusignan. Il est signé, d'une part, par un personnage haut placé de Gênes, — personnage qui représente évidemment tout un parti politique de sa patrie, — et, de l'autre, par Lancelot lui-même, en sa qualité de mandataire officiel du duc Louis de Savoie. Sans aucun doute, l'original du traité ne sortit point de Turin ; je n'oserais pas affirmer que le duc Louis, qui abandonnait si volontiers à d'autres les rênes de l'Etat, en ait eu connaissance ; le travail des affaires pesait trop à son faible et indolent caractère. Quoi qu'il en soit, le pacte d'alliance qui assure, il est vrai, certains avantages au pays voisin, est au fond essentiellement dirigé contre l'indépendance d'une petite contrée que convoitait l'ambition politique envahissante de la maison de Savoie.

M. Claretta a eu la bonne chance de retrouver, dans les minutes du notaire De Crose (*De Clauso*), et il reproduit, textuellement et en détail, cette pièce curieuse et peu honorable ; il la fait précéder d'une introduction historique qu'on ne lira pas sans intérêt. Guichenon, historiographe de la cour, est muet sur cette affaire ; on retrouverait facilement, dans des circonstances plus ou moins analogues, un silence semblable, chez d'autres peuples, même très puritains en apparence.

Il ne s'agissait donc, ni plus ni moins, comme on le voit, que d'un acheminement direct à la perte de l'indépendance de Gênes ; le traité fut loin d'avoir un plein succès, et, sans examiner en ce moment si la moralité internationale de notre temps vaut mieux que celle du quinzième siècle, je crois pouvoir dire qu'une intrigue pareille n'était pas des meilleures et doit être sévèrement jugée. Il faut bien avouer, du reste, puisque Lancelot de Lusignan est sur la sellette, en face de ce tribunal suprême qu'on appelle la postérité, qu'il y avait, dans cette sournoise convention, quelques circonstances atténuantes en sa faveur, comme nous disons dans le langage contemporain. Les intérêts du royaume de Chypre, si fortement ébranlé alors, si menacé, et auquel il devait nécessairement s'intéresser encore, dans sa nouvelle position, n'avaient pas été mis en oubli, ils avaient été, dans une certaine mesure, sauvegardés ; mais le but ne justifie pas les moyens, c'est un principe constant.

Ajoutons aussi que cette espèce d'abdication du duc Louis de Savoie, en mains des Cypriotes qui abondaient à sa cour, était absolument antipathique au sentiment intime de son peuple, qu'elle ne fut triomphante qu'un certain temps et qu'une réaction puissante finit par se produire contre cette influence étrangère qui n'avait que trop duré ; l'aveuglement du pauvre duc a eu peu d'approbateurs.

Une autre charte, à peu près contemporaine de la précédente, puisqu'elle porte la date du dix-sept septembre 1448, jettera aussi quelque jour sur cette époque orageuse. Ce document, que j'ai sous les yeux, renferme une sentence de confiscation prononcée, en faveur du duc Louis, par le même Lancelot de Lusignan (*per..... consanguineum nostrum carissimum dominum lancellotum de Lusigniano),* et une donation faite par le duc, à son épouse, Anne de Chypre, des biens, mobiliers et immobiliers, confisqués à la suite de cette sentence. Le prince déclare qu'il ne procède ni par erreur ni à la légère, en faisant cette faveur *à sa très chére épouse (illustri consorti nostre carissime domine Anne de Chypro)*, et il laisse insérer,

*

en toutes lettres, dans le parchemin original, que je crois inédit, ces mots significatifs : *contemplatione potissime rati nostri connubii amoris flagranter perseverantis*.

En rendant à M. Claretta une justice qu'il mérite et qu'il a obtenue d'hommes plus compétents que moi, je suis heureux de voir d'illustres historiens, comme M. Cibrario ou le comte Sclopis, avoir de dignes successeurs. Leur nom vivra dans le monde savant. Pour moi, je me souviendrai toujours des affectueux rapports que j'eus avec ce dernier, — cet ami intime d'un de mes plus intimes, de mes plus chers professeurs, — lorsqu'il vint à Genève pour présider le tribunal arbitral dans l'affaire de l'Alabama, et trancher, avec ses collègues, une question très grave qui se débattait entre deux des peuples les plus puissants de l'univers. Il m'avait écrit plus d'une fois dès lors, et, rappelant deux vers de mes poésies, il avait terminé l'une de ses lettres par ces mots d'une haute bienveillance et que je ne puis relire sans émotion : « Je n'abandonne pas « l'espoir de vous serrer encore la main aux bords « de l'Arve, et, en attendant, je répète avec vous :

« Mon amitié demeure et je sais, Dieu merci,
« Que la vôtre, à son tour, sera fidèle aussi ! »

JULES VUY.

NOTE DES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE SAVOIE

Leur nom, patrie, âge, temps de service, occasions de guerre, qualités, habiletés personnelles, — selon l'ordre reçu du Roy, par lettre du 7 juillet 1736; — (dressée par le général CH-PH. DUVERGER, baron de Saint-Thomas-des-Esserts).

Colonels.

1° Le baron D'HÉRY, lieutenant, âgé de 52 ans, né dans sa terre de Vuache en Genevois, s'est trouvé en plusieurs occasions de la guerre passée et en Sicile. Dans la présente guerre, il fut aux siéges de Pesiqueton et Milan en qualité de capitaine des grenadiers, dans les deux campagnes de 1734 et 1735 en qualité de lieutenant-colonel. Il commandait le 2e bataillon à la bataille de Guastala où il s'est distingué.

2° Le baron DE CHABOD, major, natif de Chambéry, âgé de 45 ans, sert depuis 1709, a fait la dernière campagne de Piémont, la guerre en Sicile, surtout au siége de Mélas, dans la guerre présente aux siéges de Pesiqueton, de Milan. Il s'est trouvé dans les deux campagnes suivantes, à la bataille de Parme, dans le reste de la campagne, commandant des grenadiers, fut fait prisonnier à San Benedetto. Plein d'honneur et de bravoure, d'une conduite régulière, d'un talent à pouvoir parvenir aux premiers emplois.

3° DE LA SAULGE, major en second, de Thonon en Savoie, âgé de 52 ans, sert depuis 1709, s'est trouvé en Sicile ; dans la guerre présente a fait les siéges de Pesiqueton et Tortone; officier de détail appliqué, d'une bonne conduite et très propre à l'état-major d'une place, d'un bon conseil et capable de bien seconder un gouverneur, mais hors d'état de continuer un service de campagne, à cause de ses infirmités.

4° DUCLOZ DE LA MARTINIÈRE, 1er capitaine de grenadiers, né en Chablais, de condition, âgé de 50 ans, s'est trouvé en quelques occasions de la dernière guerre et en Sicile, surtout à Messine et Mélas, dans la guerre présente aux siéges de Pesiqueton, Milan, Tortone, les deux campagnes suivantes, surtout à la bataille de Guastala, commandant les grenadiers, très brave, d'une bonne conduite, mais d'un talent médiocre et hors d'état de service, ne pouvant plus agir.

5° DE MARCELLAZ, 2e capitaine de grenadiers, de condition, natif de Chambéry, âgé de 46 ans, sert depuis 1709, a été en Sicile ; dans la présente guerre assiégea Pesiqueton, Tortone, fit les deux campagnes suivantes, surtout à la bataille de Guastala. Officier de mérite, d'esprit et d'un talent à bien s'acquitter de toutes sortes de commission et à pouvoir parvenir, si sa santé des plus délabrées peut le lui permettre.

6° Le chevalier DE CHATEAUNEUF, de Chambéry, âgé de 45 ans, sert depuis l'an 1713, a fait la campagne de Sicile, la guerre présente, les siéges de Pesiqueton et Milan étant lieutenant des grenadiers, les deux campagnes suivantes en qualité de capitaine, fait prisonnier à San Benedetto. Officier de bonne conduite, de beaucoup d'esprit et de politesse, capable de réussir dans toutes les commissions, d'un talent à succès non seulement dans les troupes, mais à la cour même, et à la suite d'un jeune prince.

7° SIRACE, d'une famille de condition de Chambéry, âgé de 45 ans, sert depuis 1711, a fait la guerre de Sicile, les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone en qualité de lieutenant, les deux campagnes suivantes en qualité de capitaine, s'est trouvé à la bataille de Parme, a été fait prisonnier de guerre avec le bataillon à San Benedetto. Bon officier et brave, sur lequel on peut compter dans toutes les actions militaires, et de bonne conduite.

8° Le chevalier DE CHALLANT, né en la cité d'Aoste, âgé de 45 ans, sert depuis 1713, s'est trouvé dans les occasions en Sicile, a fait les siéges de Pesiqueton et Tortone en qualité de lieutenant, les deux campagnes suivantes en qualité de capitaine, s'est trouvé à la bataille de Parme et fait prisonnier à San Benedetto. Officier très zélé et plein d'honneur, sage, poli et d'un talent à pouvoir parvenir, si son tempérament délicat et sa santé dérangée lui en donnent le temps et peuvent le lui permettre, étant maintenant hors d'état de faire des fatigues.

9° DE SONNAZ DE GERBAIS, d'une famille de condition de Chambéry, âgé de 46 ans, est entré dans la garde du corps en 1712, et en 1714 fut fait prisonnier, s'est trouvé en Sicile aux siéges de Messine et de Mélas; dans la guerre présente, il a fait ceux de Pesiqueton et Milan; ensuite il devint capitaine et figura à l'attaque de Tortone, à la bataille de Parme, fait prisonnier à San Benedetto. Bon officier, sage et d'une bonne conduite, estropié du bras droit par une saignée qui l'empêche de porter la pertuisane uniforme aux autres. Il a une pension de 200 livres comme gentilhomme de *bouche,* laquelle il a déjà proposé de céder et de se retirer, étant marié, aux conditions que le roi lui fasse la grâce de lui accorder la commanderie d'Ugine en Savoie, qu'avait le comte de Brassiaude, qui vaut 500 livres, tout au plus. Cette proposition m'a paru si modeste pour un vieil officier que j'ai cru devoir renouveler sa demande.

10° D'OSSAN, d'une famille de condition d'Annecy, âgé de 45 ans, sert depuis 1713, s'est trouvé en Sicile

dans toutes les occasions et dans la guerre présente aux siéges de Pisequeton, Milan et Tortone, en qualité d'enseïgne et de lieutenant. Il a fait les deux dernières campagnes comme capitaine, s'est trouvé à la bataille de Guastala. Son esprit et son talent sont médiocres, mais il est valeureux et bon officier dans les occasions.

11° De Cerisier, d'une famille de condition de Saint-Genix en Savoie, âgé de 35 ans, est entré au service, en 1713, s'est trouvé à l'affaire de Cartanisetta et au siége de Mélas en Sicile, étant enseigne, et dans la guerre présente aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone en qualité de lieutenant, a fait la campagne de 1734 étant capitaine, s'est trouvé à la bataille de Parme, fait prisonnier à San Benedetto, n'étant pas encore échangé. Bon officier, appliqué, avec le talent de bien s'acquitter d'une commission militaire.

12° De Buttet, d'une famille de condition du Bourget près de Chambéry, âgé de 37 ans, sert depuis 1713, a fait les siéges de Pesiqueton et de Milan étant lieutenant, et les deux campagnes suivantes en capitaine, s'est trouvé à la bataille de Guastala. Brave homme et bon officier, à qui il ne manque ni talent ni esprit, mais d'une médiocre éducation et manquant d'à-propos quelquefois.

13° Carrel, natif de Chambéry, âgé de 47 ans, au service dès 1708, en qualité de soldat, caporal et sergent, a fait quatre campagnes dans la guerre passée. Fait officier en 1718 en Sicile, il y fit le siége de Mélas, entra dans les nationaux, rentra au régiment en qualité de lieutenant en 1730, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan dans le même emploi. Fait capitaine à l'entrée de la campagne de 1734, a servi d'aide-de-camp pour le marquis d'Aix, et s'est trouvé à la bataille de Guastala. Officier brave, de détail et bon aide-de-camp.

14° Guigue, de Chambéry, famille de condition, âgé de 33 ans, a commencé de servir en cadet en 1720. Fait prisonnier en 1726, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone. Il fut fait aide-major avec rang de capitaine pendant la campagne de 1734, s'est trouvé à Guastala, remplaça un capitaine tué. Cet officier a de l'esprit et du savoir, ayant quelques notions de la fortification, vif et brillant.

15° De Ridbes, natif de Flumet en Faucigny, de condition, âgé de 38 ans, est entré cadet en 1720, fait officier en 1726, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, et les deux campagnes suivantes, s'est trouvé à la bataille de Guastala et fait capitaine à la place d'un capitaine tué. Brave et bon officier pour le service ordinaire de la troupe, d'un talent médiocre.

16° Lazary, l'aîné, de famille de condition, de Chambéry, âgé de 35 ans, a commencé à servir en 1720, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan étant enseigne des grenadiers, a été à la bataille de Parme. Lieutenant fait prisonnier à San Benedetto avec le bataillon. A son retour il fut fait capitaine. Honnête homme, d'une bonne condition et très sage.

17° D'Anière, d'une famille de condition de Rumilly en Savoie, âgé de 28 ans, d'abord cadet en 1722, officier en 1726, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan. La première campagne en qualité de lieutenant. S'est trouvé à Guastala où son frère fut tué. Il a fait la deuxième en qualité de capitaine. Officier d'une belle figure et d'une bonne conduite.

18° Le chevalier de Blancheville, neveu du lieutenant-colonel chevalier de Malte, né au Vuache en Genevois, âgé de 26 ans, entra au régiment comme officier le 2 avril 1733, a fait les siéges de Pesiqueton et Milan, a été à la bataille de Parme, fut fait prisonnier à San Benedetto, a fait la campagne suivante en qualité de capitaine. C'est un officier de mérite, de talent, plein d'honneur et capable de pouvoir s'acquitter de toutes les commissions qu'on pourrait lui confier dans toutes sortes d'emploi.

19° De Lannoy d'une famille de condition de Chambéry, âgé de 28 ans, entré cadet en 1723, officier en 1729. Son séjour en Sardaigne l'a fait oublier. Il a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, a fait les deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme avec l'emploi de garde-major, rempli avec distinction. Prisonnier à San Benedetto. Il a beaucoup de talent, propre à l'état-major, homme d'esprit, mais d'une santé fort chancelante.

20° Le chevalier de Challes, de Chambéry, âgé de 29 ans, a eu l'honneur d'être page du roi, est entré ensuite au service en 1724. S'est trouvé aux siéges de Pesiqueton et de Milan, à l'attaque de Tortone, à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto. Bon officier, zélé et plein d'honneur, d'une conduite des plus sages.

Lieutenants.

1° Dadaz, premier lieutenant des grenadiers, de condition, natif de Corsinge en Chablais, âgé de 31 ans, cadet dès 1722, officier dès 1730, assiste aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, s'est trouvé à l'attaque de *Colorne* (*?*), à la bataille de Guastala. Sage, de bonnes mœurs et appliqué pour le service ordinaire de la troupe, ayant pourtant l'esprit borné, peu de talents et petite figure. Cela fera hésiter à le nommer à la 1re compagnie vacante. Espérant cependant qu'on trouvera le moyen de le consoler par un accommodement ou par un emploi moins brillant, à sa portée.

2° Carron, 2e lieutenant des grenadiers, natif de Chambéry, de condition, âgé de 32 ans, cadet depuis 1722 environ, devint enseigne dans les nationaux, où il fut réformé des compagnies d'augmentation et revint cadet dans Savoie, fut fait enseigne en 1731, a fait les siéges de Pesiqueton et de Milan, les deux campagnes suivantes, où il s'est trouvé à la bataille de Guastala. Brave homme, de talent et d'esprit, capable de bien s'acquitter d'une commission.

3° Charrière, natif de Rumilly, d'une famille de condition, âgé de 30 ans, cadet dès 1727, officier dès 1732, fut aux siéges de Pesiqueton et Milan, fit les campagnes suivantes. Il reçut deux blessures à la bataille de Guastala, dont il reste estropié d'un bras. Jeune homme vif, actif et bon pour l'état-major, de même que pour s'acquitter d'une commission.

4° Lazary Charles (2d), frère du capitaine, de condition, né à Chambéry, âgé de 28 ans, cadet depuis 1728, officier dès 1733. Il assista aux siéges de Pesiqueton et Milan. A la 1re campagne il a fait le *partisan* (*?*), assista à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto. Bon soldat, propre à toutes sortes d'expéditions militaires.

5° Carpinel, de Chambéry, d'une famille de condition, âgé de 25 ans, cadet dès 1730, officier au siége de Pesiqueton, a fait ceux de Milan et Tortone, et les deux campagnes suivantes. Assista à la bataille de Guastala. Brave et déterminé, d'un passé peu régulier, mais corrigé depuis qu'il a tué Caudye son camarade.

6° De Bruiset, de Chambéry, de condition, âgé de 24 ans, cadet dès 1730, officier dès 1734, fut aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone; la première campagne à la bataille de Parme, fut fait prisonnier à San Benedetto. De bonne conduite, intelligent et qui promet beaucoup.

7° Morand, de Chambéry, de condition, âgé de 22 ans, cadet dès 1730, officier en mars 1734, assiégea Pesiqueton, Milan, fut à la bataille de Parme et prisonnier à San Benedetto. Officier vif, actif, de bonne volonté pour le service et qui peut réussir.

8° De la Grave Joseph, officier avant son aîné, d'Avusy en Genevois, de condition, âgé de 20 ans, entré au service l'an 1732, a fait les siéges de Milan et Tortone en cadet, et la première campagne en officier. Il fut à l'attaque de *Colorne* enseigne des grenadiers, blessé à la bataille de Parme. Officier brave, ferme dans l'occasion, d'une belle figure et d'une bonne espérance.

9° Dupassier, de la Bonneville en Savoie, âgé de 20 ans, cadet dès 1732, officier dès l'entrée en campagne de 1734, assista aux siéges de Pesiqueton et Milan, fit les deux campagnes suivantes, était enseigne des grenadiers à la Guastala, bien fait, appliqué et d'une belle espérance.

10° De Cerisier, de Saint-Genix (Savoie), de condition, âgé de 23 ans, cadet dès 1732, en cette qualité assiége Pesiqueton, Milan et Tortone, officier en 1734, prisonnier à San Benedetto. D'un talent médiocre mais remplissant bien ses fonctions ordinaires.

11° De la Grave Alexis, l'aîné, d'Avusy (Genevois), de condition, âgé de 22 ans, cadet dès 1732, fut aux siéges de Milan, Tortone, officier dès 1734, s'est trouvé à l'attaque de Colorne, à la bataille de Parme, fait prisonnier de guerre à San Benedetto. D'une conduite sage, d'un service exact, mais il manque de vivacité.

12° De Saint-André, de condition, de Rumilly, âgé de 21 ans, cadet dès 1832, en cette qualité assiste aux siéges de Pesiqueton, Milan. Officier dès 1734, fit deux campagnes, s'est trouvé à Guastala. Officier de talent et de tactique, bon aide-de-camp, ou bon pour l'état-major.

13° De la Balme, de condition, natif de La Roche en Genevois, âgé de 24 ans, cadet dès 1733; il sert aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone. Officier dès 1734. Il fut à l'attaque de Colorne, à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto. Officier de bonne conduite, sage, dont on peut espérer beaucoup.

14° De Salin, de condition, de Chambéry, âgé de 23 ans environ, cadet dès 1733, assiste aux siéges de Pesiqueton et Tortone, officier en 1734, a fait les deux campagnes, fut à la bataille de Guastala, où son frère capitaine fut tué. Cet officier a de la vivacité et ne manque pas de talent et de bonne volonté.

Duverger.

(La fin au prochain n°.) Copie Tremey.

MOUVEMENT DE LA POPULATION D'ANNECY

(Recensement de 1876 : 10,976 habitants)

	1879	Moyenne de 5 années (1875-79)
NAISSANCES		
Garçons	115	126
Filles	102	118
Total	217	244
Naissances doubles	»	3
MARIAGES		
Entre garçons et filles	52	53
— garçons et veuves	2	4
— entre veufs et filles	5	6
— entre veufs	3	2
Total	62	65
Nombre d'époux illettrés	2	3
— d'épouses illettrées	4	10
DÉCÈS		
Garçons de 15 ans et au-dessous	28	31
Filles	28	29
	56	60
Garçons au-dessus de 15 ans	37	32
Filles	34	35
	71	67
Mariés : hommes	60	44
— femmes	30	34
	90	78
Veufs : hommes	21	24
— femmes	28	30
	49	54
Total des décès (1)	266	259
La proportion des décès, pour 1879, est de 24,2 par 1,000 habitants.		
La moyenne, pour les 5 années, est de 23,6 par 1,000 habitants.		
MORTS-NÉS		
Sexe masculin	9	12
— féminin	9	9
Total	18	21

C.-E. Pissard,
Secrétaire de la Mairie.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président donne lecture de la correspondance : circulaire ministérielle relative à la réunion

(1) Il n'y a pas eu un seul cas de décès, en 1879, dans la garnison d'Annecy dont le chiffre arrive à plus de 1,000 hommes. La moyenne, pour la période quinquennale, est de 2.

des sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne. Mêmes conditions que pour les sociétés savantes. — Règlement et programme du congrès de botanique et d'horticulture de Bruxelles, du 23 au 26 juillet 1880. — Programme des prix proposés par la société industrielle de Rouen pour être décernés en décembre 1880.

M. LE TRÉSORIER dépose les comptes de l'année écoulée.

Recettes perçues et à percevoir. . .	fr. 2811,30
Dépenses payées et à payer	2538,20
Excédant de l'actif,	273,10

M. le docteur THONION présente les antiquités gallo-romaines offertes au musée par M. Francis Bachet : vase allongé en terre rouge, avec dessins noirs et cinq dépressions sur la panse ; moitié de petit vase ; gargoulette à anse ; coupe à vernis brun ; grande cuillère ronde en bronze avec portion du manche ; débris de fer ; fragments de têtes : mâchoire d'enfant de 7 ans, boîte cranienne mince, frontal peu épais d'un adulte. Ces objets ont été trouvés en 1879 avec les ossements de 8 à 10 cadavres dans la propriété de M. Bachet à Seynod, hameau de Branchy, mas des Guttets, à 50 et 60 centimètres de profondeur. Les corps étaient orientés dans la direction Est-Ouest, et tous étaient étendus la face contre terre, de même que les squelettes exhumés antérieurement sur la même pente de terrain. M. Thonion fait observer que dans certains pays envahis, les habitants se faisaient enterrer ainsi la face contre terre, en signe de protestation et de mépris : à l'époque de la conquête de la Lorraine par les Français, les Lorrains donnèrent cette position à leurs morts.

M. Thonion offre au musée une lamelle en pierre retaillée et un fragment d'andouiller paraissant avoir servi de polissoir, avec trou d'emmanchement. Il a fait cette trouvaille en creusant la grève sous le hameau des Guerres (commune de Veyrier, lac d'Annecy), sur la partie de la station lacustre qui appartient à l'âge de la pierre. D'autres tranchées ont été ouvertes sans résultat ; au bord de l'eau il y avait des ossements et des poteries vernissées du moyen-âge.

Le même explorateur a fouillé, sans rien découvrir, un abri sous roche du Roc de Chère, près de l'endroit appelé la Grande muraille. Il n'a pas été plus heureux en explorant les grottes de la montagne de Veyrier, qui n'ont aucun rapport avec leurs homonymes du mont Salève pour les richesses archéologiques.

M. DUCIS : 1° présente un tableau commencé du personnel enseignant à Annecy dans les XV, XVI et XVIIe siècles. Les recteurs avaient la charge du logement des écoles. On les trouve à la Perrière, en 1360, à la rue N.-Dame, en 1433, hors la porte Perrière, en 1517, etc. Eustache Chapuys mit fin à ces déplacements, en fournissant des fonds pour acheter des familles de Crans, de Croyson, de Guyrod, etc., des maisons, places et jardins, dont l'ensemble approprié au service de l'enseignement forma un collége stable. Il le dota de manière à en augmenter le personnel. En 1561, on y voit des élèves du Bugey, de la Savoie, de la Maurienne, de la Tarentaise, et même de la val d'Aoste, en 1610 ;

2° fait connaître qu'il a trouvé dans l'un des minutaires de Pierre Deservetaz un inventaire très intéressant des magasins de noble François Ducrest, mort en 1552. On y voit le nom de toutes les étoffes usitées au milieu du XVIe siècle, et l'importance des affaires de cette maison d'Annecy, dont les créances s'étendaient de Chambéry à Berne. L'inventaire du mobilier de famille n'est pas moins remarquable ;

3° Dans un de ses minutaires, Etienne Riotton constate qu'étant au bord du lac à Duingt, le 9 octobre 1600, il vit passer en barque Henri IV, qui demanda des truites à messire Antoine Flocard, fermier du château. Le notaire pensait qu'Henri IV allait à Moûtiers. Mais le lendemain, 10 octobre, le roi arrivait à Beaufort pour couper le duc de Savoie par la haute Tarentaise, comme le fit, 30 ans plus tard, le maréchal de Bassompierre. Voir la *Revue* de 1871, page 94.

M. CONSTANTIN lit des extraits des procès-verbaux du conseil communal de Montmin, canton de Faverges, en 1793, entre autres, la description de la fête qui eut lieu à l'occasion de la prise de Toulon. Cette fête, comme on sait, avait été décrétée par la Convention.

M. SERAND présente un sceau rond du XIVe siècle, diamètre 24 millim., donné par M. Théodore Fivel.

S' IOH' D' CLAROMOTE *Sigillum Johannis de Claromonte.*

Ecu penché à l'antique : *De gueules à deux clefs hautes d'argent passées en sautoir,* timbré d'un heaume cimé d'un dauphin vu de profil et des deux clefs des armes de la maison de Clermont, terminés par une touffe de plumes.

Ce Jean Ier de Clermont, seigneur de Saint-Pierre-de-Souci et de Sainte-Hélène-du-lac, en Savoie, vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle ; il eut pour fils Jacques, seigneur des mêmes lieux, lequel épousa Jeanne de Menthon.

LE MÊME présente les inscriptions suivantes à graver dans l'intérieur du collège d'Annecy :

COLLÈGE DE LA VILLE D'ANNECY
Fondé en 1549
PAR
EUSTACHE CHAPUIS
Ambassadeur de Charles-Quint.

BIENFAITEURS

JUSTE GUÉRIN
Évêque et Prince de Genève.

ANNE CLÉMENCE DE GENÈVE

EMMANUEL CHARDON

JEANNE GOUJON

LOUISE FAVRE-JACQUEMET

JEAN-PIERRE BIORD
Évêque et Prince de Genève.

LOUIS CHAPUIS
Curé de Mésigny.

SUJETS ILLUSTRES SORTIS DE CE COLLÈGE

CLAUDE DE GRANIER
Évêque et Prince de Genève.

SAINT FRANÇOIS DE SALES
Docteur de l'Eglise.

PIERRE FENOUILLET
Évêque, prédicateur de Henry IV.

CLAUDE DE VAUGELAS
Grammairien, membre de l'Académie.

PHILIBERT-ALBERT BALLY
Évêque d'Aoste, Diplomate.

JEAN D'ARENTHON D'ALEX
Évêque et Prince de Genève.

H.-S. GERDIL
Cardinal, Ecrivain controversiste.

CLAUDE-LOUIS BERTHOLLET
Chimiste, membre de l'Institut

J.-F. TOCHON
Archéologue, membre de l'Institut.

GERMAIN SOMMEILLER
Ingénieur, directeur de la percée des Alpes.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : C. Duval, Les terres de Saint-Victor et Chapitre. Auteur. — J. Bellanger, Le corps considéré comme révélateur des impressions de l'âme. Auteur. — A Daguin, Les Prussiens à Nogent. Auteur. — Annuaire de la Haute-Savoie pour 1880. M. Perrissin, éditeur. — Procès-verbaux de la municipalité de Montmin, manuscr. de l'an II. M. Constantin. — Caricatures russes, de 1813. Le même.

Achat : De Resie, La Savoie, voyage à Chambéry et aux eaux d'Aix, 1847, 2 v.

Annales : Société d'agriculture de la Dordogne.

Bulletins : Société de géographie de Paris — Société héraldique de France. — Société linéenne de la Charente-Inférieure. — Société archéologique du midi de la France. — Société des antiquaires de l'Ouest. — Société d'agriculture de Poligny. — Association scientifique de France

Journal : des connaissances médicales.

Mémoires : Société d'émulation du Doubs. — Société littéraire de Lyon.

Revues : du Lyonnais. — Société littéraire de l'Ain.

L'Investigateur. — Indicateur d'antiquités suisses. — L'éducateur. — Travaux de la société d'agriculture d'Agen. — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Assemblée générale du 15 février 1880.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND, VICE-PRÉSIDENT

La Société d'histoire naturelle, désirant donner une impulsion plus active à ses travaux et avoir un organe de publicité tout dévoué à la science, étranger aux luttes politiques, s'est adressée à la *Revue savoisienne*.

M. REVON, après avoir consulté la Société Florimontane, fait à notre Société les offres les plus gracieuses et les plus désintéressées, qui sont acceptées avec reconnaissance.

En conséquence il est arrêté que, dès aujourd'hui, on transmettra à la *Revue savoisienne* un extrait des procès-verbaux de nos séances, ainsi que les principaux travaux scientifiques qui y seront communiqués.

Après avoir réglé quelques questions d'administration intérieure, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice de 1879, et vote le budget de l'année 1880.

Elle procède ensuite à l'élection des membres du bureau.

Sont élus :

Président : M. MARCHAND Henri, président du Conseil d'arrondissement de Chambéry ;

Vice-Président : M. HOLLANDE, professeur au Lycée et à l'Ecole préparatoire ;

Secrétaires : MM. PILLET Louis, avocat, vice-président de l'Académie de Savoie ; GODDARD Michel, garde-mines ;

Membres du Comité des finances : MM. BLANCHARD, avocat ; RÉVIL, pharmacien ; GAUTHIER, professeur à l'Ecole primaire.

M. Paul MILLET, sous-inspecteur des forêts, est reçu, à l'unanimité, membre de la Société.

Depuis la dernière séance administrative, M. PILLET s'est adressé à la *Chambre syndicale des entrepreneurs des travaux du bâtiment* de Chambéry, et lui a demandé de vouloir bien exposer dans la salle de géologie la belle collection des marbres de la Savoie, qui a été formée par la *Chambre,* et qui a mérité une médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

Une lettre de M. GALTIER, président de la Chambre syndicale, nous annonce que cette demande a été favorablement accueillie. Non seulement la Chambre consent à nous prêter sa collection, mais elle a bien voulu en faire don au Musée ou plutôt à la ville de Chambéry, à laquelle doivent revenir, en définitive,

toutes nos collections. Une inscription placée au-dessus de cette collection, rappellera le don généreux de la *Chambre syndicale* et la médaille méritée à l'Exposition universelle.

Après cette communication, l'Assemblée décide qu'elle se réunira dorénavant, le premier dimanche de chaque mois, à sept heures et demie du soir, pour écouter les lectures et communications relatives aux sciences naturelles. Le professeur de géologie et les élèves qui suivent ses cours, y rendront compte des excursions qu'ils auront faites dans les environs. Il sera dressé un compte-rendu de ces séances, qui sera envoyé, chaque mois, à la *Revue savoisienne*.

Le Secrétaire annonce, en finissant, qu'un Congrès des Sociétés savantes de la Savoie se réunira à Chambéry, au mois de juillet prochain. La Société d'histoire naturelle devra y être représentée par un grand nombre de ses membres, et y donner un résumé de ses travaux pendant l'année écoulée. Faisons en sorte, dit-il, que ces travaux soient nombreux et honorables pour notre Société.

La séance est levée.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e Année

JANVIER 1880

Pressions barométriques moyennes : 730.2 à Annecy et 714.2 à Mélan. Pressions maxima le 2 à Annecy et le 7 à Mélan. Excursion du mercure 14.6 à Annecy et 16.36 à Mélan. Cette hauteur exceptionnelle à laquelle le baromètre se maintient et qui a déjà été constatée le mois de décembre dernier, jointe à la continuité des vents dominants du nord, produit un temps sec et très froid.

Températures moyennes, 1°07 maxima — 8°29 au minima, à Annecy, où ce dernier donne le 27 — 16°5, la température étant ce jour-là à 9 h. m. de 14° en dessous de zéro. Selon les courants, le thermomètre, aux environs de la ville, atteint dans le courant du mois — 18°7.

Le lac gèle les derniers jours presque entièrement dans la partie sud. Le 27 la glace permet de passer de Duingt à Talloires.

Pluie : maximum d'eau tombée 41m en 3 jours de neige aux Gets. Minimum 2m5, en 2 jours, à Evian. En général peu de neige. Tous les travaux de la campagne sont interrompus par le froid. Le sol gazonné gèle à plus de 0,65 de profondeur.

JANVIER 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	458	334	
1	'8	.....	.....	.....	8 * / 9,2	40 * / 3	16,8 / 2,7	5,4 / 7,9	.....	.....	.....	15	4,9		
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....									
3															
4	.....	2,3													
5	.....	0,6													
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14	.....	.....	20 * / 2,4	.....	.....	.....	.....	.....	50 * / 3	.....	.....	.....	.....	158 * / 8,7	
15	80 * / 6	.....	.....	.....	.....	.....	40 * / 1,9	40 * / 1,4	.....	.....	.....	60 * / 3	80 *		
16															
17	350 * / 27	.....	10 * / 0,1	.....	150 * / 8,4	190 * / 10,1	.....	220 * / 7	.....	5,3	.....	90 * / 5	20 * /	70 * / 4,5	
18	.....	.....	.....	.....	50 * / 4,6	20 * / 1,7	100 * / 7,2	200 * / 11,6	.....	2,5	.....	150 * / 8	110 * / 2,8	20 * / 0,8	
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30 * / 1,4			
20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20 * / 1,9	40 * / 2,3	.....	3,5					
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
Totaux (pluie.	41	2,9	2,5	.....	22,2	18,4	30,5	35,6	3	13	.....	32,4	7,7	14	
Totaux (neige.	430	.....	30	.....	208	250	160	500	50	n. fond.	.....	330	210	248	

(Manquent.) (Manquent.)

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Le chiffre au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 1.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JANVIER 1880 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	7°2	— 1°7	— 1°	732,2	4,9			4°	6°	4°4	?	E	faible	couvert		couvert	0,35	3°5
2	5,7	— 1,7	— 1	734,6	»			2,2	9,5	5	?	S	id.	couv.3/4		couvert	0,34	3,7
3	6,5	1	2,2	735	»			7	25	15	N	N	id.	beau		très beau	0,34	3,7
4	8,0	— 5,2	— 2,2	734	»			1,2	11	4	?	?	calme	brouill^{d}	Brouillard (100) disparaît à 11 h. du m.	beau	0,34	2,4
5	3,3	— 5,2	— 4,2	733,1	»			— 1,3	11,5	4	O	O	fort	couv.1/2		beau	0,335	2,3
6	2,5	— 4,1	— 3	734	»			— 1,6	2,3	— 0,5	?	S-O	id.	couvert		très beau	0,33	2,2
7	— 0,5	— 6,7	— 5	736	»			— 4	0	— 3,6	?	?	calme	brouill^{d}	Brouillard (200) disparaît avant midi.	couvert	0,32	1,3
8	— 2,5	— 4,7	— 4,6	734,3	»			— 3,6	2	— 1	?	N-N-O	fort	couvert		couvert	0,32	2,3
9	— 1,3	— 6,5	— 6,4	732,6	»			— 3,2	12	3,2	?	N	id.	couvert		couvert	0,31	1,7
10	— 0,5	— 5,3	— 4,6	732	»			— 2,6	2,5	— 0,8	?	N	id.	couvert		très beau	0,31	1,4
11	— 1,9	— 6,1	— 4,2	733	»			— 0,6	15	4,8	N	N	id.	beau		très beau	0,305	2,7
12	0,7	— 6,4	— 4	733,6	»			— 2,5	2	— 1	?	N-O	id.	couvert		couvert	0,30	0,8
13	— 1,5	— 6,5	— 6	735	»			— 3,3	4	— 0,4	?	N	id.	id.		couvert	0,29	0,8
14	— 1,3	— 6,7	— 5,8	728,7	»			— 2,8	1,5	— 1,8	?	N-O	id.	id.	Neige de 2 à 6 h. soir (hauteur 0,08).	couvert	0,29	2,6
15	— 1	— 4,5	— 3	726	»			3	21	10,8	N	N	id.	couv.1/2		très beau	0,285	1,7
16	3,5	— 13,7	— 10	724,9	»			— 1,8	17,5	6	O	N-O	id.	id.		couvert	0,285	1,4
17	1,7	— 8,2	— 3	723,8	»			— 1,2	3	0	?	E	id.	neige	Neige presque tout le jour (haut. 0,025).	couvert	0,28	1,5
18	0,3	— 1,5	0	720	»			1,8	5	2,2	?	S	id.	id.	Neige par bourr. avant midi (haut. 0,11).	couvert	0,28	2,4
19	3,5	— 6,8	— 4,2	722,8	2,8			— 2,2	5,5	0,3	?	N	id.	couvert		couvert	0,275	1,3
20	— 1	— 9	— 8,8	730	»			— 1,4	9	— 0,3	E	N	id.	couv.3/4	Canaux gelés. [dessus.	très beau	0,27	1,1
21	— 2,5	— 16,1	— 15,2	733	»			— 8,8	6	— 3,2	N	N	id.	beau	Lac pris à l'entrée des canaux On patine	très beau	0,26	0,8
22	— 2,5	— 16,1	— 12	730,8	»			— 6,4	2	— 3,2	?	N	id.	beau	Br. (200) dès 9 h m. à 11. La glace s'étend	très beau	0,26	1,2
23	— 4,5	— 10,5	— 7,6	725,5	»			— 3	12	2,8	S-E	N	id.	beau	Le vent de la nuit casse la glace. [jusqu'à	très beau	0,255	1,5
24	0,5	— 15,5	— 6,8	729,2	»			— 4,2	7,5	0,4	N	N	id.	très beau	[l'île.	très beau	0,25	1,4
25	1,5	— 15,7	— 12	727	»			— 8,6	7	— 1,6	?	?	calme	brouill^{d}	Br. (100) disparaît à 9 h. Lac gelé surtout	beau	0,245	1,8
26	1,5	— 12,7	— 12,6	726,8	»			— 6,4	1,3	3,8	E	O-N-O	fort	beau	sur les bords du côté de la ville et entre	beau	0,25	2,8
27	1,3	— 16,5	— 14	726,8	»			— 6	11,3	1,4	?	N-O	id.	beau	On traverse le lac [Duingt et roc de Chère.	beau	0,245	2,4
28	— 1,5	— 14,7	— 11,6	729,9	»			— 4	15,5	6	S-E	O	id.	très beau	entre Duingt et Talloires sur la glace.	beau	0,24	1,7
29	0	— 11,8	— 5,8	729,8	»			— 2	17	8,2	?	N-O	id.	beau		couvert	0,23	1,5
30	5,5	— 9,5	— 7	730,9	»			— 1,2	6	1,4	S-E	N-O	id.	couv.1/2		très beau	0,225	1,5
31	2,5	— 8,5	— 6,8	731,3	»			3,8	20	10	—	N-O	id.	beau		très beau	0,21	2,3
Moyennes ou Totaux.	1°07	— 8°29	— 6°13	730,2	7,7												0,313	1°86

Le lac gèle, dès le 20, dans la partie Nord. Le 25 la glace prend le port, l'île et va à la presqu'île d'Albigny. Une zone de glace, entre le roc de Chère et Duingt, arrête la circulation des bateaux à vapeur. Le 27 la glace permet de traverser entre Duingt et Talloires. Elle augmente les jours suivants où elle a jusqu'à 0,15 d'épaisseur. La glace s'étend aussi sur la première partie du lac. Le sol gelé à 0,65 sous les gazons et à 1,10 sur les routes. Les arbustes à feuilles persistantes périssent en grande partie par le froid. Tous à l'exception des pins, sapins et autres conifères du pays perdent leurs feuilles. La neige résiste dans la plaine et sur les collines et disparaît entre 1000 et 1800^{m} d'altitude presque entièrement.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Notes historiques sur le bas Chablais (Ballaison, Beauregard), par M. J. Comte. — Lettres inédites de saint François de Sales, par M. l'abbé Tremey. — Note des officiers du régiment de Savoie (suite et fin), par le même. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1879, par M. E. Tissot. — Bibliographie : *Le prieuré de Chamonix,* documents de M. Bonnefoy publiés par M. Perrin, par M. Jules Vuy. — Séance de la Société Florimontane. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Séance de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

NOTES HISTORIQUES SUR LE BAS CHABLAIS

BALLAISON — BEAUREGARD

Le coteau de Ballaison qui sépare la plaine de Douvaine de la petite vallée de la Côte située au pied du mont des Voirons, dont le chef-lieu principal est Bons, ancienne judicature de paix sous le Ier Empire, fut dans le moyen âge et probablement dans les siècles antérieurs, et surtout après l'invasion des Burgondes, un point fortifié qui formait une barrière contre l'incursion des Helvètes, soit plus tard contre les invasions des grands barons possesseurs de fiefs acquis des rois de Bourgogne ou des empereurs d'Allemagne.

Le site de Ballaison, par sa position escarpée du côté de l'ouest ou nord-ouest, commandait un respect efficace et sérieux contre les agressions incessantes que ses seigneurs pouvaient redouter de leurs voisins. Le château de Thénières, aujourd'hui détruit et remplacé par une construction moderne très élégante d'où l'on découvre un point de vue des plus pittoresques et des plus gracieux que puisse offrir le bassin du lac de Genève, formait dans le moyen âge une défense qui puisait son mérite dans la situation sur laquelle il était assis.

Au bas du coteau, dans la plaine de Douvaine, existe encore un village qui a conservé le nom de Bourg (de Ballaison). C'était généralement la coutume, dans ces temps reculés, de voir les populations des campagnes se grouper au pied des maisons fortes, sous la sauvegarde du seigneur de l'endroit pour trouver un abri contre les rapines, les spoliations et souvent la destruction de corps et de biens de la part de bandes indisciplinées qui ne rêvaient que le pillage. Il était donc de l'intérêt et du salut de ces populations agricoles et inoffensives de se prémunir contre des dangers qui se présentaient fréquemment, et c'est dans ce but qu'ils venaient se mettre sous la protection d'un homme puissant et guerrier.

Au-dessus du château de Thénières existe, sur la sommité du coteau qui le domine, une élévation presque quadrangulaire ayant la forme d'un tumulus. La tradition prétend que dans cet amas de terre qui ne peut provenir que de la main de l'homme, des guerriers de l'ancien temps ont dû être enterrés dans cette localité. Aucune recherche que nous sachions n'a été faite par des fouilles intelligentes pour vérifier le récit de la tradition. Grillet, dans son *Dictionnaire historique,* n'en fait point mention. C'est regrettable, pour la science archéologique, que des tentatives n'aient pas été faites pour élucider ce point historique, si vraiment la tradition mérite quelque croyance. Ce tumulus, si c'en est un, proviendrait-il des Celtes, des Allobroges, des Gallo-Romains ou des Bourguignons qui possédèrent longtemps ce pays, c'est ce qu'il est difficile de prononcer : *adhuc sub judice lis est.* Nous laissons du reste le soin de rechercher la vérité sur ce fait à des hommes de science plus compétents que nous [1].

Sur le penchant de la colline, vers le sud-est, faisant face à la vallée de Bons, existe le château de Boisy qui n'est plus dans l'état où sa destination primitive l'avait fait édifier; il devait défendre la seigneurie de Ballaison du côté de cette vallée qui, prenant naissance à Annemasse, se prolonge jusqu'à Thonon. Cette vallée se trouve dominée par un mamelon sur lequel est assise la tour de Langin dont il reste de notables vestiges qu'on aperçoit de loin; les seigneurs de Langin jouèrent un certain rôle dans les conflits armés du moyen âge. Cette tour de Langin, flanquée de son château dont on ne connaît point l'origine, était un point de signal qui communiquait avec la tour des *Fées,* au-dessus de Massongy, dont il reste quelques fondations, et avec le fort des Allinges. De Langin, les signaux se communiquaient dans la direction de Genève et, d'après leur organisation stratégique, il donnait le signal d'une levée de boucliers, ban ou arrière-ban. On connaît les différends tantôt apaisés et aussitôt repris entre les maisons de Savoie, de

[1] Voir *Revue savoisienne* 1874, page 7. 1871, page 29 *(N. de la rèd.).*

Genevois, du Faucigny et des Dauphins du Viennois.

Grillet, dans son *Dictionnaire historique* (1807), ne dit rien de la maison de Ballaison; les documents lui auront peut-être fait défaut. D'après des titres que nous avons compulsés avec toute l'exactitude que demande un travail historique, les archives du château de Beauregard, dont nous avons fait autrefois l'inventaire, nous fournissent certaines notions qui donnent une filiation partielle des seigneurs de Ballaison.

Le château de Beauregard, assis sur les rives du lac de Genève, à peu près à moitié côte d'un léger escarpement qui le sépare du plateau uniforme et très étendu de la commune de Chens-Cusy, fut construit, à une faible distance du lac qu'il dominait, sur une hauteur d'environ 30 à 40 mètres au-dessus du niveau de la nappe azurée du Léman. Une anse, ou petite baie, existant tout près de sa construction, devait avoir attiré l'attention du seigneur qui en fut le fondateur. On croit que ce domaine féodal faisait anciennement partie du mandement de Ballaison et des vastes domaines de la maison de Miolans. Voisin de la baronnie d'Hermance et des maisons fortes de Servette (Chens), de Massongy et de Nernier, dont l'histoire et la tradition ne donnent aucuns documents capables de satisfaire la curiosité légitime de l'historien avide d'apprendre, le manoir de Beauregard fut successivement possédé par diverses familles dont les documents existants ne donnent point l'origine et ne présentent qu'une généalogie partielle à dater du XIVe siècle.

Une reconnaissance du 11 novembre 1414, nous fournit le document le plus ancien sur l'existence du fief de Beauregard. On y voit ténorisé l'acte d'investiture (10 septembre 1393) en faveur de Pierre fils d'Etienne de Ballaison, déjà seigneur de Beauregard et de Ballaison, par l'anti pape Clément VII (dernier fils d'Amédée III, comte de Genevois.

Le 8 mars 1400, Humbert II de Thoire, comte de Genevois, inféoda au même Pierre de Ballaison la seigneurie de Beauregard avec toutes ses dépendances. Cet acte fut ratifié en 1403 par le comte de Savoie, et les nobles de Ballaison jouirent encore, pendant près d'un siècle et demi, des droits à eux concédés par les dites lettres patentes de 1400.

Divisés en plusieurs branches, comme il en appert par une reconnaissance de 1421, les descendants des premières souches de cette ancienne famille furent, les uns conseigneurs de Ballaison, de Sares et d'autres lieux circonvoisins. Claude de Ballaison, un des derniers rejetons de cette antique maison, acheta en 1529, de Claudine de Miolans, les droits que cette dame avait sur les seigneuries de Ballaison et en outre sur ceux de la baronnie d'Hermance, le tout pour le prix de *huit mille écus d'or* (somme énorme comparativement au numéraire de nos jours). Ces droits provenaient probablement de noble Claude-Jacques de Miolans qui en avait été investi, en 1497, par le duc Philippe de Savoie, en vertu de services par lui rendus.

Pierre de Ballaison laissa pour successeurs de son nom et de sa fortune Jean et Antoine qui furent seigneurs de Beauregard. Depuis les reconnaissances faites en leur faveur, en 1421, il n'est plus fait mention d'eux dans les livres terriers. Antoine eut de son mariage avec Guigonne de Beaufort deux enfants, Guigue et Françoise de Ballaison. Les reconnaissances de 1421 furent renouvelées en 1462 et acceptées par leur mère et tutrice, Guigonne de Beaufort.

Guigues de Ballaison mourut au commencement du XVIe siècle, et laissa la seigneurie de Beauregard à son fils, François de Ballaison. Il eut, en outre, une fille, nommée Marie, qui épousa, on ne sait à quelle époque, Claude de Mionnax. L'absence de titres ne permet pas de donner des détails sur cette alliance. On voit sur la charpente de la tour du château de Beauregard, incrusté sur une solive, la date de 1573. C'est celle qui coïncide avec la propriété du fief de Beauregard, qui constitue la possession de Claude de Mionnax, en vertu de son mariage avec Marie de Ballaison. Quant à l'origine de la possession de Beauregard par les seigneurs de Ballaison, nous n'avons trouvé d'autres titres que ceux que nous avons énumérés ci-dessus. Il n'y a qu'une descendance provenant d'Etienne et qui finit dans la personne de François de Ballaison, le dernier que nous voyons survivre, d'après les documents que nous avons compulsés.

Devenu successeur des droits de l'ancienne maison de Ballaison par Marie, fille de François, Claude de Mionnax, dernier rejeton mâle de cette ancienne famille, devint possesseur du fief de Beauregard, mais rien n'indique dans les titres que nous avons étudiés que Claude de Mionnax fût héritier direct de François de Ballaison.

Neveu de François de Ballaison par Marie de Ballaison la mère, Claude de Mionnax succéda à François de Ballaison en suite du mariage par lui contracté. Ce fut vraisemblablement cette alliance qui le mit en possession de la seigneurie de Beauregard dont les ancêtres de sa mère étaient propriétaires.

Aucun titre ne prouve que François de Ballaison ait laissé de propriétaire reconnu, donc Claude de Mionnax, par sa femme, se trouva seul habile à recueillir la succession de l'oncle de sa femme.

Les dernières reconnaissances faites en faveur de François de Ballaison, datent de l'année 1536 et on ne voit intervenir dans les actes féodaux qu'en 1543, reconnaissances en faveur des seigneurs de Berne qui s'étaient emparés du Chablais et du canton de Vaud et de Gex. Cet arrière fief doit avoir été stipulé à cause de Beauregard, puisque Claude de Mionnax n'acquit la seigneurie de Massongy qu'en 1552.

Le nouveau seigneur de Beauregard augmenta ses possessions en Chablais par l'acquisition de la seigneurie de Massongy dont il fit l'acquisition des *redoutés seigneurs de Berne* pour le prix de 800 écus d'or. La même année, ou peu après, une partie de la seigneurie de Ballaison fut annexée à ses domaines. Par un acte d'expropriation prononcé par le bailly du Chablais, Claude de Mionnaz fut mis en possession des droits délaissés par Charles de Cholex, héritier de Claude de Ballaison, seigneur de ce lieu et baron d'Hermance. Les dernières reconnaissances faites en sa faveur datent de 1561.

Françoise de Mionnax, fille et unique héritière de Claude de Mionnax son père, épousa, en 1563, illustre et puissant seigneur Bernard d'Allinges, fils de Jean d'Allinges, seigneur de ce lieu et des domaines de Coudrée, Larringes, Langin, Collombières, etc. Cette dernière seigneurie provenait de Marguerite de Col-

lombières (canton de Vaud) sa mère. Cette alliance accrut beaucoup la puissance déjà grande de la maison d'Allinges. Françoise de Mionnax eut de ce mariage Isaac, Esther, mariée à Bernard de Budé (Faucigny), en 1602, Georgette, mariée au seigneur du Rosay, et Elisabeth, mariée au seigneur de Pême.

Isaac d'Allinges, qui avait suivi les doctrines et embrassé la réforme prêchée par Calvin, épousa en premières noces Péronne Métral et en secondes Catherine Jacquemin, l'une et l'autre d'une lignée peu aristocratique. La dernière était fille d'un ministre réformé. Ces deux femmes ne lui donnèrent aucune postérité.

Par son testament du 14 janvier 1654, il institua héritiers de ses avoirs Jacques d'Allinges et Bernard de Budé, ses deux neveux. Il donna à Jacques les seigneuries de Coudré (Sciez) et de Servette (Chens-Cusy), et à Bernard toutes les autres possessions au nombre desquelles était comprise la seigneurie de Beauregard.

Le 8 novembre 1670, par acte, Greppaz notaire, à Chambéry, les frères Isaac, Guillaume et Bernard de Budé et petits-neveux d'Isaac d'Allinges vendirent soudainement la seigneurie de Beauregard avec toutes ses dépendances à noble et illustre Gaspard Costa, comte du Villars et président de la Chambre des comptes de Savoie. Son fils aîné, Jean-Baptiste Costa, qui fut aussi président de la Chambre des comptes, succéda aux droits acquis par son père.

En 1689, il fit procéder à un inventaire solennel de tous les titres qui concernaient le domaine de Beauregard et de Nernier dont il était conseigneur. Plusieurs de ces titres ont été égarés ou ont été portés dans des archives étrangères à celles de Beauregard.

Nous n'entrons pas dans les détails de la succession de Jean-Baptiste Costa ; la généalogie de cette ancienne et illustre famille a été établie par leurs successeurs. Nous nous bornons à mentionner Barthélémi, auteur d'un ouvrage d'agriculture : *Essai sur la culture dans les pays montueux;* ouvrage très rare, car il avait été tiré à un petit nombre d'exemplaires. A Barthélemi succéda Henry qui fut victime de la révolution de 1793. Nous renvoyons le lecteur au livre d'*Un homme d'autrefois,* par M. le marquis Albert Costa de Beauregard, arrière petit-fils du marquis Henri Costa, écrit avec esprit et de touchantes anecdotes, dont nous avons recueilli le récit par un homme dévoué qui avait accompagné l'illustre exilé dans les tourmentes de la révolution.

Nous donnerons plus tard quelques notes sur Nernier, Yvoire et Hermance.

M. le comte Amédée de Foras a eu l'heureuse inspiration de s'occuper de l'histoire des anciennes familles de la Savoie, honneur à son dévoûment ! Un des amis de sa famille avait commencé ce travail ; mais les événements politiques de 1848 et ensuite sa mort prématurée ne lui permirent pas de mettre au jour un travail consciencieux et de longue haleine. Il a eu au moins le mérite de poser les bases d'une étude que M. le comte de Foras a embrassée avec une ardeur et un talent dont les amis de la science archéologique ont droit d'être fiers. Nous espérons nous procurer un jour ces documents qui nous rappelleront beaucoup de suites historiques que nous avons analysées en feuilletant de vieux parchemins et ils nous rappelleront les faits et gestes de notre chère Savoie que des destinées imprévues nous ont forcé de quitter pour une autre patrie. Mais le sentiment patriotique subsistera toujours : *Interea manent in pectore fixa.*

Jh COMTE,
Ancien juge de paix de Beaufort.

Champigny (Indre-et-Loire), 10 février 1880.

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Pour faire suite aux lettres publiées dans la *Revue,* nº de janvier, nous donnons six autres lettres copiées sur les originaux, dont les nos 1, 3, 4 et 5 appartenaient à la Marquise Françoise Milliet d'Arvillars, dame d'honneur de la reine de Sardaigne et les nos 2 et 6 à la Visitation de Turin. TREMEY.

Nº 1.

L'adresse est : *A Monsieur Monsieur Marin procureur fiscal en Chablais.*

Monsieur,

Puisque S. A. veut que les quarente heures se facent le quinziesme de ce moys et quelle veut quelles se facent le plus solemnellement que lon pourra baillant partant esperance de vouloir rembourser les frais que s'y feront ne voyant point d'argent prest il me semble que on ne pouroit point avoir de meilleur moyen pour lauger les musiciens et autres semblables personnes necessaires et les nourrir que de faire que les fermiers qui sont reliquateurs de plus de mille florins vaillant pour les pensions de ceste année respondent vers quelqu'un de la despence que les musiciens porront faire à rate de quoy ie les dechargeray de la dette et à ces fins ie fais trois mandatz un à Meynet, lautre à Vernaz et lautre à Castellani affin quilz respondent vers quelqu'un la despense qui se fera par les musiciens chacun jusques à la somme de cent florins restera quil vous plaise dessaier si l'on pourra trouver qui veuille fournir aux frais à ceste condition en aduançant et ie tiendrois main à les faire bien paier dans le terme quils prendroient et si vous le trouvies il faudroit faire marcher à combien par jour ils entretiendroient la personne honnestement et sans superfluite. Item ie vous prie de trouuer un logis parmi les catholiques pour monsr l'euesque on paiera le louage a tant par iour en fournissant seulement le bois linge et vaiselle car quant au reste Monsr le Rme fera sa despense luy mesme mais il faut que ce soit chez un catholique et qu'on aye pour le moins trois chambres si ce nestoit quil ma tant recommandé que son hoste fut catolique J'eusse nomme monsr d'Alemand touttefois au pis aller encor ne seroit il pas mal La si autrement ne se peut faire Jamais quarente heures neurent tant de difficultes que celle cy qui men fait tant mieux esperer Jay este beaucoup deplaisant de ne mestre pas trouue icy quand vous y aves esté pour jouir de vostre conversation et apprendre à sohait de vos nouuelles S. A. quoi que tresempeché me bailla une audience de quatre mots lundi et entre autres choses me promit de men bailler une plus grande aux quarente heures

de Thonon ou elle espéroit se trouver Dieu le voulust mais ie crains fort qu'il nen sera rien. Je vous salue de tout mon cœur avec toutte vostre compagnie et suis

Monsieur,

Vostre plus humble serviteur,
FRANÇOIS DE SALES.

Je baise tres humblement les mains a madame ma tante a mademoiselle du Maney et a toutte la conversation a laquelle ie me rendray dans 4 ou 5 jours.

A Sales le 6 d'aust 1598.

Il m'est aduis quil seroit bon que Monsieur Chevallier qui a commence a bellevaux poursuivit et que Monsr Clerici fut curé à Thonon ou il feroit rage a bien tenir l'église et instruire la jeunesse mais il faudroit que le P. Cherubin fit un peu de disposition a cela tout bellement Encor aurons-nous besoin dun logis pour sept ou huit personnes ecclesiastiques qui iront la en payant comme dessus sinon que celuy que fournira pour les musiciens fournit encor a cela comme il se pourroit bien faire.

N° 2.

Monseigneur,

Je donnais avis à V. A. du voyage que je devais faire en France et du sujet qui m'y portait pour lequel ayant presque inutilement employé plusieurs moys me trouvant maintenant de retour j'estime aussi lui en devoir donner avis affin qu'elle sache ou ses commandements me rencontreront, quand il luy plaira m'en honorer ce que je me sens toujours plus obligé de faire devant entrer en la charge d'Evesque par le trépas du bon et saint prélat duquel V. A. avait tant gousté la piété en la succession duquel (puisque ça été le bon plaisir du saint Siége et de V. A. de m'y appeler.) J'espère vivre heureusement parmi une infinité de travaux et de peynes qui s'y présentent sous la faveur et la protection de V. A. pour la prospérité de laquelle je feray toute ma vie prières à Notre-Seigneur et demeureray

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant sujet serviteur et orateur,
FRANÇOIS DE SALES
Elu Evêque de Genève.

Thorens, le 14 octobre 1602.

N° 3.

L'adresse est : *A Madame Madame De la Flechere*

Il vaut bien mieux ma tres chere fille vous escrire dans ce mauvais morceau de papier que ie treuve sur ma table que de ne vous escrire point du tout. Ce n'est pourtant que pour vous saluer, et temoigner que ie vous souhaite bon voyage avec toute sainte consolation et encor à toute votre barque. Cependant que nous irons attendant les saint iours de ladvent de N. Sr qui nous preparera beaucoup fera bien l'office ou avec vous ou sans vous selon que vous aviseres. Ma tres chere fille, ie suis infiniment tout vostre. Nous parlons souvent nostre mere et moy de vous. Ell'a un amour non pareil. Ce cousin va en intention de ne point voir M. le Comte, ie ne sçai si le sachant a moytie malade, cela luy fera point changer de dessein. De rechef ie vous salue de tout mon cœur ma tres chere fille que ie souhaite toute sainte en N. S.

Le 1er mars 1616.

(*A suivre.*)

NOTE DES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE SAVOIE

Leur nom, patrie, âge, temps de service, occasions de guerre, qualités, habiletés personnelles, — selon l'ordre reçu du Roy, par lettre du 7 juillet 1736; — (dressée par le général CH-PH. DUVERGER, baron de Saint-Thomas-des-Esserts).

(Suite et fin)

—

Lieutenants.

15° Le baron DE VIRY, en Genevois, âgé de 21 ans, est venu au service en qualité d'officier, en 1734, a fait les deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto; officier plein d'esprit, d'une belle figure, d'une bonne conduite et qui a tous les talents pour parvenir et s'acquitter de tous les emplois et commissions qu'on peut lui donner.

16° Le chevalier DE BLANCHEVILLE, second neveu du lieutenant-colonel, né au Vuache (Genevois), âgé de 17 ans, officier en 1734, a fait deux campagnes. Il était très fâché qu'une maladie l'empêchât d'être à Guastala, car il est plein d'honneur et de zèle, servant exactement, sage, plein d'esprit et de bon sens pour son jeune âge.

17° Le baron D'YVOIRE, de Thonon, âgé de 40 ans, officier dès 1734, fit les deux campagnes, s'est trouvé à Parme, prisonnier à San Benedetto. Cet officier est très appliqué, plein d'honneur, cherchant toujours à s'instruire, à se perfectionner dans le métier qu'il a commencé un peu tard, par la faute de ses parents qui en voulaient, contre son goût, faire un docteur plutôt qu'un guerrier, très fâché d'être le dernier lieutenant à son âge.

18° LAZARY JEAN-BAPTISTE, troisième frère du capitaine, de Chambéry, âgé de 18 ans, entra officier en 1734, a fait deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto, officier de talent, d'esprit, dont on peut beaucoup espérer, si les passions de la jeunesse et les mauvaises compagnies ne le dérangent.

Enseignes.

1° DE LAUNEY LOUIS, enseigne-col., de condition, né à Cruseilles en Genevois, âgé de 28 ans, cadet dès 1731, officier dès 1734, fut aux siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, et les deux campagnes suivantes, s'est trouvé à l'attaque de Colorne, à la bataille de Parme. Il est encore prisonnier à San Benedetto, ce qui l'empêche d'être nommé lieutenant à son tour; devant l'être avant Joseph De la Grave, selon la réserve portée par les commissions du dit De la Grave. Officier servant bien, exact dans ses devoirs, à qui il ne manque ni esprit ni talent pour bien s'acquitter d'une commission.

2° DE LANNOY JOSEPH, frère du capitaine, de condition, natif de Chambéry, enseigne des grenadiers, âgé de 18 ans, officier dès 1734, le 20 avril. Il a fait les deux campagnes, s'est trouvé à Parme, prisonnier à San Benedetto. Officier porté de très bonne volonté, hardi, vif et prêt à tout entreprendre. Quant aux bon-

nes mœurs, il suit celles de ceux qu'il fréquente, bonnes ou mauvaises.

3° De la Pesse Charles, de condition, âgé de 20 ans, venu cadet, fait officier la même année 1734, a fait les deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Parme, prisonnier à San Benedetto, d'une bonne conduite, sage et de beaucoup d'espérance.

4° Grenaud de la Forest, né à Yenne en Savoie, de condition, âgé de 19 ans, entré officier en 1734, a fait la première campagne, fut fait prisonnier à San Benedetto, n'est pas encore échangé. Jeune homme sage, de bonnes mœurs, donnant beaucoup d'espérance.

5° Du Buttex, natif de Moûtiers (Bourg-Saint-Maurice), de condition, âgé de 21 ans, officier dès 1734, a fait deux campagnes, s'est trouvé à la bataille de Guastala. Officier sage et tranquille, servant exactement et de très bonnes mœurs.

6° De Vignod, de Moûtiers, de condition, âgé de 24 ans, officier dès 1734, a fait deux campagnes, fut blessé à Guastala. Brave de sa personne, vif, servant exactement, de bonnes mœurs, mais d'une figure médiocre.

7° De Launey Pierre-Georges (second), de condition, natif de Cruseilles, cadet dès 1733, officier dès 1734, a fait deux campagnes, s'est trouvé à Parme, Guastala. Officier brave, vif et actif, servant exactement et de bonnes mœurs, mais d'une taille et d'une figure médiocre.

Aides-majors.

1° Garzin Jacques, de Tarentaise, âgé de 46 ans, entré au service en 1709, a fait trois campagnes, dans la guerre passée, en soldat et caporal, puis sergent des grenadiers aux siéges de Pesiqueton et Milan, à la bataille de Parme, fait prisonnier à San Benedetto, à son retour fut fait enseigne des grenadiers, aide-major en 1735. Brave homme, intelligent et de bonne conduite, a bien mérité l'emploi qu'il a, et digne d'être placé dans la suite avantageusement.

2° Beauregard Hyacinthe, natif de Chambéry, âgé de 30 ans, entré au service en 1720, est resté soldat 10 ans, 4 années sergent des grenadiers, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, fut blessé à Parme, devint enseigne des grenadiers dans la même compagnie, à la bataille de Guastala, fit la campagne suivante. Brave homme, intrépide, déterminé et capable de toutes les expéditions militaires.

3° Bourlet, originaire de Tarentaise, natif de Turin, âgé de 21 ans, a fait la première campagne en cadet, s'est trouvé à la bataille de Guastala, et la dernière dans la qualité d'enseigne. A qui il ne manque pas de talent et d'esprit quand il voudra s'en servir et se fixer, mais sa jeunesse et les plaisirs le dérangent de temps en temps.

4° De Boege Joseph, de condition, près d'Annecy, âgé de 21 ans, cadet dès 1733, assista aux siéges de Pesiqueton et Milan, officier après Guastala. De bonnes mœurs et sage. Ne pouvant encore connaître ses talents, par la cruauté de ses parents qui le laissent sans secours, ce qui le rend honteux et timide.

5° De la Grave François, le 3me frère, d'Avusy (Genevois), de condition, âgé de 19 ans, officier dès octobre 1734, fit la campagne de 1735. Sage, belle figure, bien élevé et d'une belle espérance.

6° Du Bourget, neveu du capitaine De Buttet, de condition, né au Bourget près Chambéry, âgé de 16 ans, officier crieur de 1735, a fait la même campagne. Sage, belle figure, aux inclinations et aux talents inconnus encore.

7° Buttet, de Thonon, âgé de 20 ans, en cadet fit la campagne de 1734, était volontaire aux grenadiers à Guastala, et la dernière campagne a servi en qualité d'enseigne, servant exactement, officier de bon sens et de bonne conduite.

8° De Saint-Amour Pierre, neveu du général de ce nom, de Megève en Faucigny, âgé de 20 ans, fait officier dès 1735, fit la campagne de 1735; aux talents inconnus, mais sage et de bonnes mœurs.

9° Du Freney de Monarque François, de condition, né à Sallanches, âgé de 20 ans, fait officier le 20 avril 1735, a fait la même campagne, de très bonnes mœurs, bien élevé, parlant juste et d'une belle espérance.

10° De Rochette Joseph, de condition, fils de l'ancien lieutenant-colonel du même régiment, de la ville d'Annecy, âgé de 20 ans, fait officier en avril 1735, en fit la campagne. Sage, belle figure, servant exactement, a beaucoup d'espérance.

11° Donzel Antoine, de Chambéry, âgé de 35 ans, venu au service en 1718, a été soldat et caporal 12 ans, sergent-major 4 ans, fait officier en avril 1735, a fait les siéges de Pesiqueton, Milan et Tortone, et les deux campagnes après, surtout à la bataille de Guastala. Honnête homme, de bonnes mœurs, ayant l'emploi de garçon majeur, dont il s'acquitte très bien.

12° De la Grave Nicolas (4e frère), d'Avusy, de condition, âgé de 17 ans, fait officier au mois d'avril 1735, a fait les mêmes campagnes. Belle figure, bonne éducation, sage et d'une belle espérance.

13° De la Mollière Claude-Gabriel, de condition, natif de la Biolle en Savoie, âgé de 19 ans, cadet dès 1734, enseigne en 1735, a fait la campagne. Sa conduite n'est pas fixée, ses talents inconnus.

Il manque un lieutenant à la place de M. Carrel-Jaillet, mort chez lui des blessures reçues à Guastala, et un enseigne par le décès de Candye, mort en duel.

Milan, 13 juillet 1736. Duverger.

Copie Tremey.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1879

L'année 1879 occupe le dernier terme d'une série de 50 ans, commencée en 1830 par l'abbé Vaullet, et comprenant des expériences non interrompues sur la température et la pression barométrique. Il en résulte, pour l'appréciation de notre climat, des moyennes d'une certaine importance, que nous serons heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs. Les hauteurs barométriques ont été enregistrées à l'hôpital d'Annecy, qui est un peu plus élevé que l'observatoire actuel; nous les avons réduites à l'altitude de ce dernier, qui est, comme on sait, de 453m,10.

Quant aux observations de température, elles ont été prises vers 5 heures et demie du matin et vers

*

3 heures du soir, c'est-à-dire aux moments qui correspondent avec le plus d'exactitude aux maxima et aux minima de la journée. Des observations simultanées ont, d'ailleurs, été poursuivies à l'hôpital et au jardin public d'Annecy pendant les six premiers mois de l'année 1876, et elles ont montré, du moins pour les moyennes mensuelles, le parfait parallélisme des résultats. C'est ce qui nous encourage à les présenter dans leur ensemble, et sans leur faire subir, quant à présent, aucune correction. Plus tard, quand les nouveaux instruments auront fonctionné le temps nécessaire, leurs indications comparées avec celles des observatoires voisins feront connaître s'il y a lieu d'appliquer un coefficient aux moyennes calculées d'après les registres du chanoine Vaullet.

I. — Baromètre

Observations de 1879, faites à 9 heures du matin et réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (633m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	721,6	23,7	720,9	22,7	706,0	22,9
Février...	713,6	21,9	713,1	19,7	698,5	22.2
Mars.....	722,3	26,8	720,8	27,5	706,8	26,3
Avril.....	714,3	19,8	713,4	20,5	698,9	20,4
Mai.....	720,6	16,6	719,5	15,7	704,9	15,3
Juin.....	722,6	11,0	721,2	10,5	707,8	10,1
Juillet....	722,7	9,5	721,5	9,8	707,7	9,8
Août.....	723,1	6,0	721,8	6,0	708,6	6,7
Septembre.	723,3	11,0	722,3	10,1	708,6	11,3
Octobre...	725,1	14,3	724,0	12,7	709,7	15,0
Novembre.	724,5	20,7	723,2	23,1	708,6	24,0
Décembre	729,0	33,8	727,9	33,6	713,4	32,7
ANNÉE..	721,89	17,92	720,80	17,70	706,62	18,06
Extrêmes. 23 décemb.	739,3		739,2		724,0	
23 février.	701,3		703,5		685,2	
Ecart....	38,0		35,7		38.8	

OBSERVATEURS : M. Mangé, architecte, à Annecy ; M l'avocat Duboin, à Saint-Julien ; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

Ainsi qu'on va le voir par le tableau ci-après, la moyenne de cette année est peu différente de la normale ; elle est toutefois légèrement en baisse, à cause des faibles pressions enregistrées durant les mois de février et d'avril qui ont été, du reste, particulièrement pluvieux.

Voici maintenant les résultats de notre série demi-séculaire :

Moyennes barométriques déduites de 50 années d'observation.

	Pressions moyennes.	Excursion du mercure.		Pressions moyennes.	Excursion du mercure.
Janvier..	722,412	18,37	Juillet...	723,113	8,83
Février..	722,297	16,45	Août ...	722,881	9,05
Mars ...	720,786	16,83	Septembre	722,826	10,48
Avril....	720,747	13,08	Octobre..	721,945	15,20
Mai	720,845	10,97	Novembre	721,171	15,60
Juin.....	722,495	9,66	Décembre	722,202	16,50

Pression annuelle 721,977 ; moyenne des maxima 727,59 ; moyenne des minima 714,17 ; excursion moyenne 13,42.
Hauteur maxima absolue 740 millimètres, le 27 janvier 1854 ; hauteur minima 697, le 14 octobre 1875 ; plus grand écart constaté en cinquante ans : 43 millimètres.

II. — Vents

L'évolution signalée dans notre compte-rendu de l'année dernière s'est accentuée : les vents du Nord sont devenus de plus en plus fréquents et une période sèche tend à se dessiner. Déjà l'année 1879 a cessé d'être humide à partir du mois d'août, et dès le mois de septembre suivant, les jours de *bise* ont commencé à se multiplier de façon à faire pressentir que nous approchons, sous ce rapport, d'un maximum. On se souvient en effet que l'on eut en 1873 un minimum ; il ne fut relevé, cette année-là, que 4 jours de vent du Nord ; mais une progression ascensionnelle se manifesta assitôt après, qui aujourd'hui nous amène à un total de 89 jours. C'est 20 jours de plus qu'en 1878, et 46 de plus qu'en 1877.

Mais il y a une autre remarque à faire : c'est que les vents d'Est, qui étaient peu connus autrefois, et qui ne sont mentionnés qu'exceptionnellement par nos vieux observateurs, paraissent aussi en voie de s'établir ; or les vents d'Est sont froids, et bien qu'ils ne soufflent pas dans le milieu du jour, ils ont assurément pour effet d'abaisser les températures matinales, et par cela même la moyenne des mois et de l'année. Si ce régime se maintient, nous serions donc à l'origine d'une période sèche et relativement froide, qui n'exclurait pas, bien entendu, des maxima thermométriques élevés dans la saison estivale.

III. — Température de l'air

Ces conséquences apparaissent déjà dans le tableau suivant, qui résume pour Mélan et Annecy les températures maxima, minima et moyennes observées pendant l'année dernière. Comparées à celles des années précédentes, on verra que ce sont surtout les températures minima qui déclinent.

Observations thermométriques faites en 1879.

ANNÉE 1879	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier....	4°04	— 3°48	0°28	2°65	— 6°40	—1°87
Fevrier....	6,66	0,43	3,54	5,73	— 2,20	1,77
Mars.	13,46	5,84	9,65	12,30	— 1,48	5,41
Avril.....	11,92	2,84	7,38	11,02	1,57	6.29
Mai	15,97	4,44	10,20	13,86	3,39	8,58
Juin.....	25,57	10,86	18,21	22,87	8,69	15,78
Juillet....	23,21	10.98	17,09	20,90	8,90	14,90
Août.....	23,49	13,99	21,24	25.81	11,62	18,72
Septembre	22,64	10,74	16,69	19,78	8,95	14,36
Octobre...	15,35	4.70	10,02	12,43	3,47	7,95
Novembre.	6,76	— 0,79	2,98	4,95	— 2,92	1,01
Décembre..	—0,93	— 11,05	—5,99	—2,03	—14,30	—8,16
MOYENNES.	14°43	4°12	9°27	12°52	1°60	7°06
EXTRÊMES maximum	35°0 le 4 août			maximum 31°3 le 28 août.		
minim.	— 16,1 le 11 déc.			minim. — 21,6 le 9 déc.		
Ecart.	51°1			Ecart. 52°9		

Le tableau qui suit donne les moyennes mensuelles déduites des cinquante dernières années ; nous espérons le compléter un jour par les observations du docteur Joseph Despine qui se rapportent aux cinquante-six années antérieures ; mais tel qu'il est, il offre un moyen d'appréciation passablement sûr pour telle ou telle année que l'on considère ; il fait d'ailleurs pendant au tableau des pressions barométriques moyennes présenté ci-dessus.

Températures déduites de 50 ans d'observations.

Janvier.....	0°212	Juillet.....	20°070
Février.....	2,129	Août..	19,236
Mars.....	5,277	Septembre	15,771
Avril.....	9,659	Octobre..	10,909
Mai.....	14,192	Novembre.....	5,066
Juin.....	18,164	Décembre.....	0,966

Année : 10°137. Températures extrêmes : 36°, le 11 juillet 1870, et —19°, le 2 février 1830 ; plus grand écart observé en cinquante ans : 55 degrés.

(A suivre.) E. TISSOT.

BIBLIOGRAPHIE

Le prieuré de Chamonix. — *Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, recueillis par M J.-A. Bonnefoy*, publiés et annotés par M. A Perrin, Chambéry, 1879, tome Ier.

La vallée de Chamonix que bon nombre de voyageurs et d'écrivains croyaient, récemment encore, avoir été découverte, dans la seconde moitié du dernier siècle, nous réservait une grande surprise. Les Alpes du Mont-Blanc, ces *montagnes maudites*, comme on les appela longtemps, devaient tout à coup nous laisser apercevoir, dans le lointain des âges, des horizons nouveaux et inattendus.

Un habitant du Haut-Faucigny, un savant modeste, M. J.-A. Bonnefoy, étudiait en silence, avec suite et intelligence, les annales de son pays, plus ou moins négligées jusqu'à nos jours ; il arrachait à de vieux parchemins, presque oubliés, qu'avaient heureusement épargnés le temps et les incendies [1], bien des secrets curieux ; il retrouvait en quelque sorte l'histoire de Chamonix et des vallées voisines.

L'Académie de Savoie, comprenant toute l'importance de ce long et consciencieux travail, en décidait la publication ; M. A. Perrin, l'un de ses membres, dont le nom est déjà connu, prêtait à l'érudit et persévérant archéologue, un concours éclairé. Un premier volume de documents a paru en 1879 ; il fait honneur à la Savoie et mérite d'être bien accueilli. Les chartes qu'il renferme, vont de la fin du XIe siècle jusqu'au commencement du XVe. La suite, qui s'imprime actuellement, sera accueillie, je n'en doute pas, avec la même faveur.

Ce premier volume commence par la reproduction textuelle d'une pièce historique qui a des dimensions peu étendues, qui est à peine grande comme la main, et qui renferme cependant la donation de la vallée entière de Chamonix, faite, vers la fin du XIe siècle, par Aimon, comte de Genève, et son fils Gérold, au monastère de Saint-Michel de la Cluse. Les documents postérieurs à cette date présentent un intérêt différent, mais ils ont bien leur valeur. Ils nous permettent d'étudier, d'après nature, la féodalité et ses caractères spéciaux dans ces montagnes, d'assister au développement de cette population énergique des Hautes-Alpes, à ses tiraillements intérieurs, à ses luttes parfois dramatiques, aux mouvements qui se manifestèrent, dans ces régions retirées, comme presque partout ailleurs, à l'époque de la naissance des franchises communales, cette grande révolution du moyen âge, tantôt pacifique et plus ou moins régulière, tantôt orageuse et pleine de déchirements.

C'est assez dire que la publication de MM. Bonnefoy et Perrin est une publication sérieuse, importante, fort instructive pour celui que ne décourage point la sécheresse inévitable des documents originaux, très utile pour l'histoire de la Savoie. Quand je dis *histoire de la Savoie,* je me place à un point de vue relativement moderne ; car le Faucigny n'en faisait pas partie autrefois. Nous ne le saurions point que plusieurs de ces chartes nous l'apprendraient. On allait autrefois du Faucigny en Savoie *(apud sabaudiam),* comme on allait du Genevois en Savoie ; entre la Savoie d'alors et la Savoie contemporaine, au seul point de vue géographique, que de différences !

Il serait facile d'entrer, à propos de ce premier volume, dans de longs développements, mais il faut se borner. Qu'on me permette toutefois, avant de clore cet article, d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue savoisienne* sur un point particulier qui fait naître quelque surprise ; c'est la présence d'une population allemande, dans la vallée de Valorcine *(Theutonici de valle urcina),* en plein moyen âge. Cette population était entourée, de tous côtés, de populations françaises, *romandes ;* elle aboutissait, d'un côté, au Bas-Valais, de l'autre, à la vallée de Chamonix. Envisagée sous le rapport de la langue seulement, elle formait comme une île dans les Hautes-Alpes.

Elle était, comme on le voit, séparée par une assez grande distance, des autres populations allemandes. — Elle reçut en emphytéose *(abergement),* des prieurs de Chamonix, la moitié de la vallée de Valorsine. Parquée dans cette région solitaire et sauvage, elle paraît avoir été très pauvre ; mais elle avait, à d'autres égards, au moment où la féodalité était toute-puissante encore, d'incontestables avantages. Sa position, quant aux droits dont elle jouissait, était fort supérieure à celle de l'habitant des vallées de Chamonix et du Lac.

Elle pouvait, en particulier, aller et venir librement, emporter à son gré ses avoirs mobiliers, vendre de la manière la plus absolue ses possessions et ses terres (*omnia sua mobilia possit secum ducere libere et absolute et vendere possessiones suas*) ; elle n'était point astreinte à diverses redevances féodales auxquelles étaient soumis les autres habitants du pays, elle était spécialement exempte de la corvée (*quicti... et immunes de menaydis, de sectoribus et de corvatis et in aliis usagiis, juribus et consuetudinibus ecclesiæ seu prioratus Campimuniti*). C'étaient là, il faut l'avouer, des avantages précieux, d'une haute portée, si l'on veut bien réfléchir qu'ils se réalisaient, il y a quelques siècles, et qu'ils éle-

[1] Lors du grand incendie de Sallanches, les archives précieuses de l église furent sauvées, quoique l'église ait été brûlée en partie.

vaient cette population germanique bien au-dessus des populations taillables et corvéables, attachées à la glèbe !

Comment ces *Teutons*, — qu'on aurait tort de confondre avec les Burgondes, — vinrent-ils s'établir dans la vallée de Valorsine ? A quelle époque, sous quelle influence, à la suite de quels événements ? Quand cette langue étrangère cessa-t-elle d'être parlée dans les Alpes du Faucigny ? Quel rôle, en général, les populations germaniques ont-elles joué, non seulement dans les contrées dont je viens de m'occuper, mais encore dans les vallées d'Aulps, de Sixt, d'Abondance ? Il y aurait là un beau sujet d'étude ; avec des recherches approfondies, il ne serait peut-être pas ingrat. En tout cas, c'est un sujet presque neuf et qui est loin d'avoir été suffisamment élucidé jusqu'à ce jour.

J. VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 20 MARS 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT

M. JULES MONGE, consul de France, est reçu membre effectif.

M. LE DOCTEUR DUPARC ayant fait observer que son nom avait été rayé par erreur à la suite d'un changement de résidence, la Société l'inscrit de nouveau au nombre des membres effectifs.

Sur la demande de M. REVON, la réunion vote une allocation annuelle à M. Jules Favre, jardinier en chef de la ville, pour recueillir des notes sur la première floraison des végétaux, sur l'apparition et le départ des oiseaux, et autres observations recommandées par le bureau central météorologique.

Les occupations de M. BOUCHET ne lui permettant pas de remplir plus longtemps les fonctions de trésorier, M. PISSARD, secrétaire de la Mairie, accepte cette charge.

M. DUCIS constate, d'après les archives départementales, trois anciens orphelinats à Annecy :

I. Celui de *Notre-Dame de Liesse* fondé par testament collectif du 12 décembre 1308 de Nicolas Balestier et de sa femme Béatrix de Pellionay. Cet établissement, qui était en vigueur en 1315, reçut une augmentation 1° de cinq places, par testament de Dame Anne Clémence de Genève-Lullin, du 8 mars 1606, en faveur des enfants d'Etrembières ou, à défaut, de ceux de ses terres ou de celles de son mari, Bernard IV de Menthon ; 2° de quatre places, réduites à deux en suite de pertes faites à Lyon, par testament du 29 octobre 1681, de Jeanne Goujon, de Ville en Michaille, habitant à Annecy avec son frère le chanoine Goujon, en faveur des pauvres d'Annecy ; 3° de deux places fondées, par testament du 2 août 1692 de M. Emmanuel Chardon, chanoine de saint Pierre, en faveur des pauvres d'Annecy.

Les autres legs très nombreux ne distinguent pas entre les pauvres de l'Hôpital et les orphelins.

II. Celui des *filles orphelines de la Charité,* au faubourg du Saint-Sépulcre, fondé sous l'inspiration de Mgr Charles-Auguste de Sales, et dont les places arrivèrent au nombre de vingt, en suite des legs qui leur furent faits successivement en 1679, 1685, 1692, 1696, année où l'on fit pour elles l'acquisition de la maison de Regard de Morgenex, située sur l'emplacement actuel de la caserne du Saint-Sépulcre.

III. Celui de la *Sainte-Trinité* fondé dans l'Hôpital de la *Providence,* par testament du 31 octobre 1698 de Christophle Joseph Gautier en faveur de trois garçons et de trois filles pauvres, enfants des familles bourgeoises d'Annecy. Les détails de ce dernier ont été publiés déjà dans la *Revue* de 1872, page 93.

M. DUCIS donnera prochainement la liste des hôpitaux et des maladreries d'Annecy et des environs.

M. CONSTANTIN fait une communication relative aux quatre traductions de la Parabole de l'enfant prodigue, qui se trouvent dans la *Statistique générale de la France, département du Mont-Blanc,* par Verneilh, Paris, 1807.

Ces traductions sont en général mal orthographiées, le même mot s'y trouve souvent écrit de deux manières différentes. Ajoutez à cela qu'elles ne sont accompagnées d'aucune instruction donnant la clef de la prononciation. En outre, au lieu de désigner la commune dont il reproduit le parler, il dit que la première traduction est en patois des Beauges, arrondissement de Chambéry, que la seconde est en patois de la Haute-Tarentaise, arrondissement de Moûtiers, que la troisième est en patois d'Aiguebelle, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, et la quatrième en patois du canton de Thônes, arrondissement d'Annecy. Il est regrettable qu'il n'ait pas toujours désigné la commune, comme il l'a fait pour la troisième traduction, car dans les Beauges et surtout dans la Haute-Tarentaise le parler populaire diffère beaucoup d'une vallée à l'autre. Même dans le canton de Thônes qui ne comprend que dix communes, qui est séparé des autres cantons par de hautes montagnes ou par des défilés, et où l'on devrait par conséquent rencontrer un langage homogène, on peut constater une notable différence dans le parler des communes de La Clusaz, de Saint-Jean-de-Sixt et des Villards, qui se trouvent à quelques kilomètres les unes des autres, sur la rive droite du Non.

Malgré les défauts de ces traductions, on peut en tirer de précieuses données. Ainsi, on voit qu'au commencement de ce siècle, on disait dans le canton de Thônes *On· hommou, justou, reprouçhou* (reproche), *proufond, doulor·, recougneytre, poussédâr, oncour·, él· aperchout, él fout* (il fut). Aujourd'hui *ou* est remplacé par *o : On· hommo, justo, reproçho,* etc.; et par *u* dans *él· aparchut, él fut.*

D'après d'autres documents plus anciens, on voit que le son *ou* était autrefois dominant dans le patois de Thônes, et que le changement de *ou* en *o* a commencé à la fin du siècle passé. Dans Verneilh (1807) on trouve déjà *héretajho, misérâblo,* au lieu d'*héretajhou, misérablou.*

Dans la traduction en patois de la Haute-Tarentaise on trouve un fait grammatical fort curieux ; *le,* article masculin singulier, se dit *li* au nominatif et *lo* à l'accusatif : *Li* pârë lëu fachit *lo* partajho de soun

bin. *Li* garçoun li dyit : Pârë, jh'ai pétyà countra *lo* çhiél.

Cette manière de s'exprimer se rencontre dans les plus anciens documents de la langue française, par exemple, dans le *Chant d'Eulalie* qui est du commencement du Xe siècle, et elle s'est conservée dans les dialectes bourguignon et normand jusqu'à la fin du XIIIe. Il serait intéressant de savoir si cette manière de parler existe encore dans quelques communes. Jusqu'à présent M. CONSTANTIN ne l'a trouvée nulle part.

Quant à la traduction en patois d'Aiguebelle, il en fera prochainement le sujet d'une communication.

N. B. — MM. les membres et adhérents du second congrès des Sociétés savantes savoisiennes recevront avec le présent nº de la *Revue* le *Compte-rendu du second Congrès*. Ce volume se vend à Chambéry, chez A. Perrin ; à Annecy, chez tous les libraires ; prix 5 fr.

Le Secrétaire, LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Assemblée générale du 7 mars 1880.

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND.

La Société se réunit pour la première fois à sept heures et demie du soir. La nuit est déjà noire, aussi l'assemblée est-elle peu nombreuse.

Elle a à délibérer, entre autres choses, sur les moyens de réunir à la belle collection de marbres de la Savoie, qui lui a été donnée par la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment, une collection d'ardoises, de briques et autres matériaux de construction. Ici encore elle n'a qu'à se louer du concours empressé de M. Lachenal, ancien président de la Chambre syndicale, qui se met entièrement à sa disposition, pour réunir tous les échantillons demandés.

La collection des bois et essences forestières du département semble le complément naturel de la précédente. La Société pourrait la disposer commodément dans une armoire vitrée de la salle de botanique. Elle voudrait, autant que possible, des troncs d'arbre de $0^m,40$ de diamètre sur $0^m,10$ de hauteur, partagés en deux demi-cylindres égaux, rabotés et polis sur leurs tranches longitudinales et transversales, de manière à présenter à l'œil l'écorce, l'aubier et le bois jusqu'à la moëlle. Le secrétaire est chargé de s'adresser d'abord à l'administration des forêts, pour aviser aux moyens de réunir cette intéressante collection.

A la suite de ces questions d'administration, M. PILLET lit une note sur une vipère, *Pelias berus* (Linnée), *Peliade berus* (Duméril), qu'il a rencontrée près des tours de Montmayeur, ayant avalé un lézard gris plus gros qu'elle, dont la tête et les pattes faisaient saillie sous la peau et dont la queue sortait de sa bouche. Le petit serpent, à l'exemple du boa, était engourdi, comme mort, pour des mois peut-être.

M. HOLLANDE dit qu'il a vu récemment à l'Ecole normale d'Albertville, dans un bocal d'alcool, une grande vipère, *Aspis vipera,* surprise pareillement au moment où elle était occupée à avaler un rat.

M. PILLET fait observer que le *Pelias berus* est abondant sur la montagne de Montmayeur. Il y a quelques années, une femme du village de la Trinité fut piquée en cueillant du bois, par une de ces petites vipères, elle en mourut peu d'heures après ; il semble au contraire que l'*Aspis vipera,* vipère rousse, est plus répandue dans les environs de Chambéry et dans les montagnes voisines.

« Il serait à désirer, ajoute-t-il, que le Conseil gé-
« néral de la Savoie, à l'exemple de plusieurs autres
« Conseils généraux, allouât une prime pour chaque
« tête de vipère tuée. Au moyen âge la vipère jouait
« un grand rôle dans la pharmacopée, pour la prépa-
« ration de la thériaque et autres drogues aujourd'hui
« fort démodées. Ce préjugé avait au moins l'avan-
« tage de favoriser la destruction des vipères, en don-
« nant un prix à leurs dépouilles. Aujourd'hui la
« refonte du *Codex* menace ces préparations archaï-
« ques ; c'est pourquoi une prime devient plus néces-
« saire qu'elle ne l'était autrefois. »

M. le Dr HOLLANDE, professeur au lycée et vice-président de la Société, lit ensuite un compte-rendu du *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen, 1877*. Comme ces comptes-rendus sont de nature à intéresser tous les amateurs des sciences, et qu'on ne saurait assez engager les Sociétés savantes à y donner la plus grande attention, nous nous faisons un plaisir de publier ici celui de M. Hollande :

Au nombre des membres de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen figurait Félix-Archimède Pouchet. Il fut le fondateur du Muséum de Rouen, et, de 1828 à 1872 il en fut le directeur. F. A. Pouchet a laissé de nombreux ouvrages sur les sciences naturelles, entre autres l'*Histoire naturelle et médicale de la famille des Solanées ;* un travail sur *la taupe ;* des considérations sur la *révivification des noyés ;* puis, la *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine,* basée sur l'observation de toute la série animale, théorie qui jette la lumière sur l'une des questions les plus importantes de la physiologie, et qui démontre par de nombreuses comparaisons et par des faits indiscutables que, dans les animaux mammifères, la fécondation se produit à l'aide d'œufs préexistants. Pouchet cherchait à découvrir et aussi à vulgariser. Plus tard, vers la fin de sa carrière, il fut amené à s'occuper de la génération spontanée, une de ces questions brûlantes qui, depuis des siècles, préoccupent si vivement le monde des philosophes et que la science est en quelque sorte impuissante à résoudre expérimentalement d'une façon irrésistiblement convaincante. Pouchet croyait à la génération spontanée. Prenez, dit-il, du foin ; mettez-le dans l'eau, puis faites bouillir le tout ; fermez alors hermétiquement et laissez refroidir ; huit jours après, quinze jours après, ouvrez et examinez le liquide au microscope et vous y trouverez des infusoires. A coup sûr voilà une expérience bien intéressante ; est-ce à dire pour cela que les infusoires sont le résultat de l'eau et des principes du foin ? Non, répond M. Pasteur : si vous obtenez ainsi des infusoires, c'est tout simplement parce que vous n'avez

pas assez chauffé. *Omne vivum ex vivo,* tout vient d'un œuf, croit M. Pasteur ; et cette croyance lui a permis de faire les recherches les plus intéressantes, les plus utiles. Si votre bouillon fermente plus vite en temps d'orage que par un temps calme, serein, c'est tout simplement parce que l'humidité abat plus facilement les œufs en suspension dans l'air et les entraîne dans le bouillon. Prenez un ballon, introduisez-y du bouillon bien frais, puis étirez le col à la lampe d'émailleur et recourbez-le ; faites bouillir et mettez alors votre ballon dans un lieu calme ; puis un an, deux ans, plusieurs années après, examinez le bouillon, il est aussi frais que les premiers jours. C'est qu'en effet, en tombant, les poussières, les miasmes, les œufs en suspension dans l'air ne peuvent arriver jusqu'au bouillon ; le ballon est dans un lieu calme et les corps en suspension dans l'air, tombant suivant la verticale, ne peuvent y pénétrer. Dès lors, point de fermentation. En partant du même principe M. Pasteur et ses partisans sont parvenus à expliquer bien des faits jusqu'alors inexplicables. On coupe une jambe dans un hôpital, l'opération a réussi, mais voici que quelques jours après, la plaie suppure beaucoup, le malade a une forte fièvre, puis la gangrène s'empare de la jambe et bientôt le patient est mort. Un savant médecin, réfléchissant sur les expériences de M. Pasteur, fut amené à cette conclusion : la gangrène enlève nos malades parce qu'il y a dans l'air de l'hôpital des miasmes, des œufs en suspension ; le germe de la maladie est dans l'air, empêchons-le d'arriver impur sur la plaie et nous guérirons nos malades. C'est alors qu'il imagina le pansement à la ouate. On fait tamiser l'air sur de la ouate, les germes sont arrêtés, plus de gangrène.

Quelquefois nos poules meurent en bloc, on dirait un empoisonnement général, c'est le *choléra des poules*. M. Pasteur l'étudie, et il trouve qu'il est la conséquence du développement d'un petit microbe sans mouvements propres et bien différent des Vibrioniens. Ce microbe se présente sous la forme de petits articles d'une grande ténuité, légèrement étranglés à leur milieu. Sous son action, le sang est décomposé et rapidement l'animal meurt. M. Pasteur a pu le cultiver dans du bouillon de muscles de poules, car chose assez remarquable, il meurt dans la décoction de levûre de bière. Par ces cultures on peut obtenir le virus affaibli. M. Pasteur a inoculé ce dernier à des poules bien saines ; après un peu de malaise elles furent parfaitement guéries. Alors, M. Pasteur inocula à ces poules du virus virulent et les poules furent parfaitement indemnes ; en un mot, comme le dit M. Pasteur, le choléra léger protége l'organisme contre l'invasion du choléra grave.

La Société des amis des sciences naturelles de Rouen, voulant rendre un hommage public à Pouchet, organisa une souscription dont le résultat fut l'inauguration du buste de cet éminent naturaliste dans une des salles du Muséum de Rouen. Le Bulletin de cette Société renferme les différents discours prononcés à cette cérémonie.

La Société des amis des sciences naturelles de Rouen a, d'après ce que nous indique son Bulletin, la bonne habitude de faire une grande course tous les ans. En 1877, la ville de Beauvais fut choisie comme lieu de réunion. La Société se divisa en deux camps : botanistes et géologues. Les botanistes explorèrent les environs du village d'Auxmarais. On y fit une bonne récolte, et, après une longue journée de travail, tout le monde revint content et de Beauvais et surtout de sa moisson.

Les géologues avaient à visiter un champ non moins intéressant que celui des botanistes.

Nous ne suivrons pas les géologues dans cette excursion où ils recueillirent de nombreux fossiles admirablement conservés. Qu'il nous suffise de constater qu'on trouve aux environs de Beauvais :

1° la partie supérieure du Sénonien, à Marissel ;
2° l'éocène inférieur, à Bracheux ;
3° l'éocène moyen, à Mouchy.

En Savoie, on trouve aussi le Sénonien supérieur, à Entremont-le-Vieux, par exemple ; mais point de Danien, ni d'assises correspondant aux sables de Bracheux ; cependant, sous forme de calcaire nummulitique, nous rencontrons l'éocène moyen. Les fossiles sont rares ou mal conservés dans nos divers gisements, mais par compensation nous avons les montagnes et leurs dislocatious, et à défaut de fossiles, la sagacité du géologue peut s'exercer sur les faits dynamiques qui ont présidé à la formation de la colonne vertébrale de l'Europe, je veux dire des Alpes.

Dans le même Bulletin, M. Morel s'occupe du *Doryphora decemlineata,* ce coléoptère si nuisible à la culture de la pomme de terre. On a proposé pour détruire ce nouveau cadeau de l'Amérique de répandre sur les points attaqués de l'arsénite de cuivre mélangé à la farine ou au plâtre. Il faut user de ce remède avec prudence et n'y faire entrer l'arsénite que dans une proportion très inférieure. Mais, voici venir de l'Illinois, une des contrées de l'Amérique qui ont eu le plus à souffrir du mal dont nous cherchons le remède, une recette pratique :

« Prenez dix livres de chaux, auxquelles vous « mêlez une livre d'oxyde de cuivre, ce mélange est tout « à fait inoffensif pour les pommes de terre, à raison « de onze livres de mélange par acre [1] ; répandez-le « sur les pommes de terre, au moyen d'un tamis, « chaque matin, de cinq heures à neuf heures au « plus tard, suivant que la rosée demeure sur les « plantes.

« Il faut commencer l'opération au printemps, dès « que les plantes commencent à pousser et que les « premiers insectes font leur apparition ; en deux « jours, tous les insectes disparaissent, même lorsque « le champ a été déjà dévasté, et qu'il ne reste plus « que des tiges couvertes d'insectes et de leurs larves.

« Ce moyen ne manque jamais. Jusque-là, tous les « moyens employés avaient été infructueux. Celui-ci « est efficace, et si peu cher, qu'il faut y mettre bien « de la négligence pour laisser encore détruire des « champs de pommes de terre. »

Ajoutons, avec M. Morel, que ces renseignements méritent d'être connus et vulgarisés dans l'intérêt des populations justement alarmées.

Dr HOLLANDE.

(1) Ancienne mesure agraire de 80 ares environ.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

Extrait des séances des 28 février et 15 mars.

M. De Premorel, Sous-Inspecteur des forêts, est nommé membre de la Commission exécutive en remplacement de M. Rouyer, appelé par ses fonctions dans une autre localité.

La Commission décide de faire faire dans chaque canton des observations sur les phénomènes périodiques des animaux et de la végétation, qui sont recommandées par une circulaire de M. le Directeur du bureau central de météorologie de Paris.

MM. les observateurs qui recevront les instructions et le tableau à remplir, voudront bien faire connaître, dans leur Bulletin pluviométrique, s'ils veulent se charger de ces nouvelles observations. Le tableau envoyé serait conservé par eux, et lorsque la Commission désirera connaître les observations faites, elle adressera pour le remplir un autre exemplaire du tableau qui lui sera retourné.

Par suite de la publication complète des observations pluviométriques, MM. les observateurs n'auront plus à adresser à la Commission qu'une expédition de leur bulletin.

Afin d'unifier toutes les observations, nous rappelons que, conformément aux instructions données, elles doivent être faites à 9 heures du matin, et pour celles de la pluie enregistrer à cette heure la quantité qui a pu tomber dans les 24 heures précédentes.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. Mangé.

Vu : *Le Président,*
L. Guez.

5e Année

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1880

Pressions barométriques moyennes : 723.87 à Annecy et 707.37 à Mèlan. Pressions maxima le 3, minima le 10 à Annecy, et le 3 et 17 à Mélan. Excursion du mercure 19.9 à Annecy, 21.63 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy au maxima 8°76 au minima — 2°82. Le thermomètre descend à — 10°05 les 5, 6, 7, et monte à 16°5 le 22. A Chamonix, moyenne du maxima 6°43, du minima — 5°50; le thermomètre monte à 9° et descend à — 10°.

La neige, qui disparaît vers le 10, revient sur les montagnes avec les pluies des jours suivants.

La température, à 0m20 au-dessus de la neige donne 2°1, en moyenne plus froid que les observations minima.

Pluie. — Maximum d'eau recueillie : 97m/m3 en 8 jours à Thônes. Minimum 34m/m2 à Megève en 6 jours. Peu de neige en général, Les Gets 0m50, Chamonix 0m43, pendant le mois.

FÉVRIER 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	623	448	334	
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9	.....	.... .	.....	(Manquent.)	.....	.....	.....	.....	.....	(Manquent.)	.....	.....	.....	1,5	
10	4	.....	.....		.....	10 * 0,7	.....	.....	10	10,4	.....	5	.....	8,3	
11	.....	9,8	.....		.....	.....	.....	0,6	.....	5,4	.....	3	7,8		
12	110 * 10	5,2	.....		.....	.....	.....	3,1	.....	.....	.....	.....	10 * 1		
13	.... .	.....	.....		20 * 1,5	40 * 2,8	5	15 * 3,2	.....	6,9	.....	50 * 2.4			
14															
15															
16	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	1					
17	.. ..	9	18		.....	.....	14,2	.....	5	3	.....	.....	8,3		
18	90 * 25	10,5	... ..		50 * 9,6	40 * 3	.....	13,5	.....	11,6	.....	24	14,8	0,8	
19	.....	.....	.....		.....	.....	.....	0,9							
20	.....	.....	2		.....	.....	1,3	.....	20						
21	.....	3,6	.....		.....	.....	.....	3,5	.....	1,2	.....	15,1	.....	10,4	
22	100 * 31	7,3	15,5		360 * 47	30 * 18,1	13,8	2	11,3	24,7	.....	.....	11,1	13,2	
23	120 * 15	8	0,8		.....	120 * 8,2	10 * 21,3	30 * 29,2	.....	.....	.....	18	2,4	1,5	
24	80 * 8	4,3	.....		.....	20 * 1,4	.....	1,6	.....	1,7	.....	18	4,8		
25	.....	.....	.....		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	0,9		
26															
27															
28															
29															
Totaux pluie.	93	57,7	46,3	.....	58,1	34,2	55,6	57,6	46,3	65,9	.....	97,5	51,1	35,7	
Totaux neige.	500	.....	.....	.....	430	260	10	45	.....	n. fond.	.....	50	10		

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Le chiffre au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 2.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

FÉVRIER 1880 Altitudes : Du Jardin, 448 30 Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction	INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	6°5	— 6°7	— 6°	731,8	»			3°6	18°	10°2	—	O	fort	très beau		très beau	0,20	2°7
2	6,5	— 8,5	— 7,2	732	»			2	17,5	8,8	—	O	id.	beau		très beau	0.20	1,8
3	5,5	— 9,7	— 3	734	»			0	15	6,2	?	—	calme	brouill[d]	(100)	très beau	0,195	2,3
4	4	— 8,5	— 7,2	732,8	»			— 2,8	11,5	4.1	?	—	id.	id.	(50)	très beau	0,19	2,6
5	3	— 10,5	— 9	727,8	»			— 1,2	7,1	8,2	?	—	id.	id.	(30)	beau	0,19	2,5
6	5.3	- 10,5	— 9	726,8	»			1.8	25,2	12.8	—	N-O	fort	très beau		très beau	0,185	2.4
7	4	— 10,5	— 7,8	724,5	»			0,8	20	8,1	—	N-O	id	id.		très beau	0,185	2,3
8	5,5	— 10,3	— 8,6	718	»			6	25,3	10	?	N-O	id.	beau		couvert	0,175	1,7
9	8,5	— 3	— 0,6	719,8	»			5,6	26	16,2	S-E	S-E	faible	beau		couvert	0,175	2,8
10	8	0,8	2	714,1	»			3,2	5,1	3	S	E-S-E	id.	pluie	Cesse à 3 heures soir. — Pluie la nuit.	couvert	0,18	3
11	4	— 0,2	2,6	715,6	7,8			4	9,2	5,6	S	S	id.	couvert	Neige dans la nuit sur massif Tournette.	couvert	0,185	3,1
12	7,5	0,5	1,4	724	1			7,4	34	21,1	?	?	calme	brouill[d]	(200). Neige 0,01.	couvert	0,19	2,8
13	10,5	— 1,5	— 1	728,5	»			4,6	29,5	16	?	?	id.	id.	300)	très beau	0,18	2,6
14	9	— 5,5	— 1,2	726,4	»			5,4	30	17,2	N	N	faible	très beau		très beau	0,20	2,5
15	8,5	— 4	— 2	724,2	»			4,6	23,1	13,2	S	N-N-E	id.	couvert		très beau	0,19	3
16	9,7	— 1	2 2	726.2	»			13	31,5	21.9	O	S-O	id.	couvert	Pluie légère dès 2 h. s. [et Parmelan.	couvert	0,19	2,8
17	14,5	6,5	8,2	716,5	8,3			11,4	15	12,4	S	S-E	id.	couvert	Id. de 8 h. s. à 2 h. m. Neige sur Tournette	pluie	0,20	2,5
18	13	0,7	3	718,5	14,8			10	31,5	21,8	O	S-E	id.	couvert	Coup de vent assez violent de 1 à 2 h. m.	couvert	0,225	1,6
19	12,7	2,5	4	723	»			10,2	23,5	16,4	O	E-S E	id.	couv. 1/2		très beau	0,25	3,8
20	15,5	— 0,5	2,2	723.2	»			10,4	19	14,4	O	E-S-E	id.	couvert		couvert	0,26	3,5
21	14,3	1,5	2,6	725,5	»			11,4	33.5	22,6	S-O	S-E	id.	couv. 1/2	Pluie la nuit. La 2e partie du lac n'est pas	couv. 1/2	0,26	4,7
22	16,5	2,7	5,2	721	11.1			5,8	8	5,6	S	E	id.	pluie	Continuelle tout le jour. [encore dégelée.	pluie	0,29	4,7
23	6,3	1,5	3,2	718,5	2,4			7,4	13,8	10,8	S	S-S-E	id.	couvert	Pluie tout le jour de 5 h. m. à 5 h. s.	couvert	0,38	4
24	9	0,7	2,6	721.3	4,8			3,8	5,1	3,4	O	S-S-O	id.	id.	Pluie dans la nuit. Neige (600 d'altitude).	couvert	0,42	4
25	5	0	2,4	727,4	0,9			4.6	9,5	6,4	?	O	id.	id.		couv. 1/2	0,455	3,8
26	6,5	— 1	1,8	727,7	»			6,4	31	19	N-O	S-S-E	id.	beau		couvert	0,455	3,7
27	10,5	— 0,5	2,2	721,8	»			8	21,5	14,1	S-E	S-S-O	id.	couvert		couvert	0,45	3,6
28	11,7	— 3.5	1,2	720,5	»			6,4	33,2	19,4	—	S-O	fort	très beau	Légère gelée blanche.	très beau	0,45	3
29	10,5	— 3,5	0,4	721	»			8,4	33,5	25,6	--	O	id.	id.		très beau	0,46	3,2
Moyennes ou Totaux.	8°76	— 2°82	— 0°53	723,87	51,1												0,26	3°00

Dans les premiers jours de ce mois le lac gèle entièrement. La glace atteint 0,27 d'épaisseur dans la deuxième partie du lac. Le 8, après midi, on peut encore traverser de Sevrier à Menthon, soit dans la plus grande largeur. Le 10 commence le dégel qui continue dans la première partie par un vent assez fort. Le 21 la glace couvre encore la deuxième partie du lac.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Impr. Perrissin.

21me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 avril 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Le camp celtique du Châtelard, par M. C.-A. Ducis. Anciennes mesures du Faucigny, par M. F.-D. Riondel. — Chamonix, richesses métallurgiques de cette vallée, par M. C.-A. Ducis. — Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1879, par M. E. Tissot. — Lettres inédites de saint François de Sales, (suite), par M. l'abbé Tremey. — Carte de la Haute-Savoie, de M. Prost, par M. Louis Revon. — Séance de la Société Florimontane. — Concours de poésie. — Dons et échanges. — Programme du troisième Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Chambéry, les 26, 27 et 28 juillet 1880. — Bulletin. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

LE CAMP CELTIQUE DU CHATELARD [1]

Le plateau du Châtelard est situé dans la partie méridionale de la commune de Passy. Il s'élève entre la rive gauche de l'Arve et la vallée du Châtelard, que traverse la nouvelle route de Chamonix, sur une longueur d'environ 1500 mètres et une largeur de 100 à 150 mètres, entre le tunnel et la descente des Egraz.

En faisant l'ascension du côté du pont du Châtelard, on rencontre plusieurs blocs de granit, calés avec de petits prismes de micaschiste, entre autres, un de 3 mètres de long sur 2 de large avec l'épaisseur ou la hauteur de 0,50 cent.; un de 5 mètres de long sur 3 de large, 2 de haut ; un de 4 mètres de long, 1 de largeur, 2 de hauteur ; un autre de 3 mètres de long, sur 2 de largeur, entaillé au tiers inférieur à la profondeur de 0,30 comme pour un autel.

Mais le bloc le plus remarquable en ce genre a 5 mètres de long et 3 mètres de large. En amont, c'est-à-dire au nord-ouest, il a 2 mètres de hauteur. Au milieu il a une entaille arrondie vers l'amont, profonde de 0,10 cent., large et longue de 1,50. De chaque côté sont d'autres entailles étroites, longues, celle de gauche plus profonde. La dernière partie en aval de 1,50, est entaillée dans toute sa largeur plus profondément encore, soit, de 0,50 à 60 cent., de sorte que l'extrémité inférieure n'a plus qu'un mètre de hauteur ; elle est calée par un autre petit prisme de granit, de 1,10 longueur, 0,50 de hauteur en aval.

Sur ce bloc, qui vu de profil représente trois gradins, on croit reconnaître en bas la place du sacrificateur, au milieu celle de la victime, de chaque côté celle des instruments du sacrifice, et au sommet celle du fétiche, s'il y en avait un.

Au sommet le plus élevé du plateau se trouve une enceinte irrégulière formée de larges dalles de micaschiste. Le mur de la façade nord-est a 28 mètres de longueur : par un angle obtus de 120 mètres il continue au nord-ouest sur une longueur de 36 mètres, rentre au sud-est par un angle carré, dans l'espace duquel se trouvent les ruines d'une tour, et suit encore 15 mètres, puis tourne au sud-ouest par 24 mètres, retourne à l'est par un demi-cercle sortant, puis rentre par un arc infléchi selon la disposition topographique, sur une longueur de 50 mètres, et enfin reprend la direction du nord-nord-est par 45 mètres pour rejoindre l'extrémité de la façade de 28 mètres, d'où nous sommes parti. Ces murs enserrent une surface de plus de 2000 mètres carrés.

La place entourée par le demi cercle sortant s'appelle *Labi,* et représente le donjon de la citadelle. Le breton *lab,* le latin *lapis,* puis *labes*, substantif du verbe *labi*, réunissent ici leurs significations; car cette place pose sur un rocher presque coupé à pic. A 4 mètres de profondeur se trouve un passage de ronde, étroit, sous lequel sont des précipices qui dominent la vallée du Châtelard, au sud.

Au centre du polygone principal de ce camp on reconnaît l'emplacement d'un grand réservoir pour recevoir les eaux de pluies, car le plateau est isolé de toutes parts.

A 50 mètres de profondeur au-dessous des lignes de murs de 28 et 36 mètres, du côté du nord, s'étend un fossé extérieur demi circulaire, long de plus de 300 mètres et fermé aux deux extrémités par des blocs de micaschiste comme ceux des murs du camp.

A 25 mètres plus bas se trouve un autre fossé, qui conserve des vestiges d'un cours d'eau, probablement d'une branche de l'Arve, avant que son lit eût été encaissé par les éboulements argilo-schisteux de la rive droite vers le milieu du siècle dernier.

En parcourant les plateaux adjacents au nord-ouest, on rencontre encore plusieurs blocs de granit, qui paraissent avoir été l'objet d'une exploitation. Ici, c'est un rectangle de 4 mètres de long, sur 1,50 de large, 0,30 de hauteur ; là un autre rectangle, aussi régulier, et destiné à être fendu en lamelles, ainsi qu'on le voit par les rainures inachevées. Ail-

[1] Voir la *Revue* de 1879, p. 99 et 143.

leurs c'est un bloc de 7 mètres de long sur 5 de large; une fente longitudinale a été pratiquée pour en détacher un rectangle de 1 mètre de large, et deux coins de quartz y ont été enfoncés si fortement qu'il est impossible de les arracher. Mais l'œuvre en était restée là. Il y a eu donc une cause subite de cessation de ces travaux, qui n'ont jamais été repris.

Quelle est la peuplade qui a été dépossédée si brusquement de ce coteau, et forcée de laisser sur le chantier une industrie qu'aucune autre n'a relevée?

On ne peut la retarder jusqu'aux invasions barbares des IIIe, IVe et Ve siècles. La forme des murs d'enceinte est antérieure. Les coins de quartz n'obligent pas cependant à remonter à l'âge dit de la pierre. Il en est des arts comme des races qui les ont exercés. Elles ne se succèdent pas exclusivement, à point nommé. Les phases progressives d'une invention voient longtemps encore à côté d'elles les phases de décadence d'une autre industrie qui finira par lui laisser la place. Les époques de ces substitutions varient avec les relations commerciales de chaque peuplade.

C'est ainsi qu'au temps de Caius Caligula, d'après Suidas, il y avait encore sur le Rhin des stations lacustres avec leur mobilier primitif. Il ne serait pas étonnant de voir, dans le même siècle, une de nos peuplades alpestres employer encore le quartz pour fendre le granit.

Le haut Faucigny était partagé entre les Allobroges et les Ceutrons.

Sur la rive droite de l'Arve étaient les Allobroges, dont plusieurs inscriptions de Passy mentionnent les fonctionnaires de divers ordres à l'époque romaine [1]. Sur la rive gauche étaient les Ceutrons, que Pline assure avoir été voisins du Vallais, *Octodurenses, finitimi Ceutrones* [2], et conséquemment occupant encore la vallée de Chamonix. Ils ont formé avec les habitants du Vallais la province des Alpes graies et pœnines, composée des deux cités de *forum Claudii Ceutronum* et de *forum Claudii Vallensium*. Lorsque les deux *fora* eurent été détruits par les inondations de l'Isère d'une part et les Vandales de l'autre, les cités respectives perdirent cette appellation de faveur pour reprendre leurs noms primitifs. C'est ainsi que dans la *Notice des Gaules*, on lit: *In provincia Alpium graiarum et pœninarum civitates sunt duæ, civitas Ceutronum Darentasia, civitas Vallensium Octodurum*, aujourd'hui Moûtiers et Martigny. Ces deux cités étaient reliées par un chemin qui se rattachait à deux voies prétoriennes.

De *Bergintrum*, Borgeat, près le Bourg-Saint-Maurice, l'une des stations de la voie des Alpes graies par la Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard, un tronçon montait au Chapieu, passait le Col du Bonhomme entre le *Mons Mercurii* et le *Mons Jovis*, dont on a fait Mont-Jouë et Montjoie, montait au plateau de La Forclaz, tournait aux *Grads*, vers Chamonix, au-dessus duquel il continuait vers la *ville* au-dessus de Vallorcines, puis par Fins-Haut, Salvant, et rejoignait à *Octoduro*, près de Martigny, la voie qui du *Summo pœnino*, le Grand-Saint-Bernard, tendait par le vallée pœnine à Lausanne, Avenches, etc. [3].

[1] *Questions archéologiques entre le Léman et le mont Genèvre*, p. 50-60.
[2] *Hist. nat.* III. 20.
[3] *Questions archéologiques*, p. 64-69.

Dans ce système les Ceutrons devaient donc occuper les vallées de Contamines et de Chamonix reliées par les plateaux de Vaudagne et de Voza.

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

ANCIENNES MESURES DU FAUCIGNY

L'an 1826 et le 10 décembre, avant midi, à Samoëns, dans la salle consulaire, le conseil de la commune convoqué et réuni ès personnes des srs Antoine-François Plagnat, syndic, Jean Dusaugey, François Dunoyer, etc., étant assistés de Me Joseph Ballaloud, notaire royal et secrétaire de la commune,

Vu la circulaire de M. l'Intendant de cette province du 2 octobre dernier à M. le syndic par laquelle est demandé : 1° la transmission des étalons des poids et mesures particuliers existant dans chaque commune pour ensuite être adressés au greffe de la royale Chambre des Comptes, en exécution du manifeste sur les poids et mesures du 29 juillet précédent; — 2° Une copie authentique de procès-verbaux de vérification, confrontation ou rapport qui peuvent avoir eu lieu dans le temps avec les poids et mesures décimales ou avec d'autres poids et mesures locales (*sic*); — 3° Divers renseignements sur les poids et mesures dont est fait usage en cette commune,

A l'honneur de répondre à M. l'Intendant

1° Que n'existe en cette commune aucun étalon de poids et mesures particuliers, sauf trois mesures en cuivre pour les liquides, dénommés pot, demi-pot et quart de pot, sur toutes lesquelles sont empreintes les armoiries des ducs de Savoie (la croix blanche) et celle de cette commune jadis *ville* et portant les millésimes, savoir: le pot, de 1066, 1576, 1583, 1606 et 1728; — le demi-pot, ceux de 1023, 1560, 1575, 1583, 1606 et 1728; — le quart de pot, 1560, 1576, 1583 et 1728;

2° Qu'il n'est pas à la connaissance de ce conseil qu'ayent été ici dressés des procès-verbaux de vérification et confrontation avec les poids et mesures décimales; ont bien été transmis dans le temps divers renseignements et instructions sur cette partie, mais exécution complète n'a pas eu lieu, l'habitude a toujours prévalu;

3° Le poids ici usité est celui de Genève, la livre de 18 onces;

La mesure, quant aux grains, est celle de Cluses, l'on n'en a pas ici d'étalon, elle est inférieure de près d'un 6e de celle de La Roche;

Le pot ici usité et que l'on appelle pot vendant, est inférieur d'un scizième au pot de Bonneville soit quarteron de Genève; le demi-pot, d'après vérification, a été reconnu être de la contenance très approximative du litre.

Le conseil, ainsi que les habitants, tiennent beaucoup à ces mesures, eu égard à l'ancienneté.

N'existe ici aucun vérificateur ni étalonneur, à diverses circonstances l'on s'est servi de celui existant à Cluses.

Successivement, le Conseil, après avoir écrit sur une bande de papier apposée sur chacun des dits étalons, ces mots *pot, demi-pot* et *quart de pot de Samoëns*, et apposé le sceau de la commune sur cire rouge d'Es-

pagne sur chacun des dits étalons au lieu le plus convenable et de plus facile empreinte, a déterminé l'envoi des trois étalons à M l'Intendant de cette province par son pédon ordinaire.

Signé : Plagnat, Riondel, marque du sr Mogenet, Deffaugt, Dunoyer, Ratellier-Parchet, Pantet, Ballaloud, sre.

On ne pourrait nier que les chiffres 1066, 1023 soient des dates, mais cela ne paraît pas vraisemblable.

Doit-on blâmer nos édiles de 1826, qui ont cédé à une obéissance passive en éloignant de nos archives et du pays des objets aussi précieux ?

La demande réitérée de la restitution ou réintégration de nos documents savoisiens, sera-t-elle toujours accueillie par une fin de non-recevoir?

F.-D. RIONDEL.

CHAMONIX

RICHESSES MÉTALLURGIQUES DE CETTE VALLÉE

La question du chemin de fer de Chamonix, qui s'agite en ce moment, peut être appréciée à un autre point de vue que celui des touristes, par la publication de l'acte suivant. C'est un acensement des mines et minières de Vallorsine, de Chamonix, des Houches et de Servoz par le Chapitre collégial de Sallanches, qui en était encore propriétaire en 1782, à une société composée de près de vingt membres, appartenant à la haute aristocratie de France, et qui se proposaient de faire marcher cette exploitation, 10 ans avant que les troupes de Montesquiou envahissent la Savoie au nom de la République française. Cette pièce, déposée aux archives communales des Houches, a été copiée, à ma demande, par l'instituteur-secrétaire précédent, M. Désiré Dévouassoux.

Elle est un type d'exhibition de titres nobiliaires, encore usités en France, alors qu'en Savoie l'œuvre des affranchissements féodaux et du nivellement social, poursuivie activement par le gouvernement sarde dès 1733, retardée par les conséquences de l'occupation espagnole, s'accomplissait pacifiquement dès 1772.

Outre les autres conditions de ce bail, on remarquera la réserve pour la Collégiale de Sallanches des redevances à l'Etat, de l'exploitation en cas d'abandon, sans recours pour indemnité, et enfin la concession du droit de chasse aux preneurs, avec exclusion des ouvriers, probablement pour ne pas exposer l'exploitation à leur négligence.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-deux, et le quatrième jour du mois d'Avril, avant midi, à Sallanches, dans la Sacristie de l'insigne Eglise Collégiale de Saint-Jacques, pardevant moi notaire Soussigné, et la présence des témoins ci-après nommés.

« Se sont en personne établis et constitués les Reverends Seigneurs Doyen et Chanoines de la dite Collégiale, ès-personnes de Noble et Reverend Seigneur François-Louis De-la-Flechère, Doyen, Noble Joseph Duffreney du Châtellet, Prévôt, Jean-Baptiste Gallay, Sacristain, Jacques Ducrey Chantre, Pierre Blanc ouvrier, Nicolas Jacquemier, François-Marie Chesney, Jean-Baptiste Vulliet, Pierre Curtet et Joseph-François Blondet, Chanoines, agissant tant en leurs noms, qu'aux noms des autres Reverends Seigneurs Chanoines absents, lesquels ont cédé et remis, ainsi qu'ils cèdent et remettent à titre d'assencement et ferme : 1° à très-haut, très-puissant et très-illustre prince Monseigneur Anne-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy et du Saint Empire, Baron de la ville de Culan, Seigneur de la Roche-Guillebaut en Forêts, Grailly et autres lieux, Brigadier des armées de Sa Majesté très-chrétienne, et Mestre de Camp du Régiment Royal Normandie; 2° à très-haute, très-puissante et très-illustre Princesse, Madame Auguste-Frédérique-Guillermine, Princesse de Salm-Kirbourg, son épouse qu'il autorise à forme du mandat ci-après désigné ; 3° à très-haute, très-puissante et illustre Princesse, Madame Marie-Christine-Emanuelle-Maximilienne-Sophie-Louise-Françoise De-Salm-Kirbourg, Epouse de très-haut, très-puissant et très-illustre Prince-Monseigneur Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Trémoille, Duc de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente et de Talmont, Comte de Gaval et de Monfort, Baron de Vitré de la Ferté sur Peron et de Montheuil Bellay, Marquis d'Assichy, Vicomte de Bernevil, Président né des Etats de Bretagne, Maréchal des Camps et Armées de S. M. très-chrétienne, Gouverneur du Pont de Remy, et Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, cette Dame en cette partie autorisée par mon dit Seigneur son mari, à forme du sus-dit mandat ; 4° à très-haut et trés-puissant Seigneur, Monseigneur Charles-Henri De Clermont-Tonnerre, Duc de Clermont-Tonnerre, Pair de France, Lieutenant-Général ès Armées de S. M. très-chrétienne, et Commandant en chef dans le Dauphiné, et Grand-Maître héréditaire de la Maison de Monseigneur Le Dauphin; tous Mes dits Seigneurs et Dames, résidants à Paris; 5° à Messire Pierre-Charles-Laurent, Devilledeuil, Chevalier, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, et Secrétaire des Commandements de Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Artois, aussi résidant à Paris; 6° à Monsieur Paul De-Pourtalès, ancien Maire des Verrières Suisses, pour le Roi de Prusse, demeurant ordinairement à Yverdon, en Suisse; 7° à Monsieur François-Joseph-Xavier Moreau, Conseiller de S. M. Très-chrétienne, Rapporteur du point d'honneur, demeurant ordinairement à Valenciennes, tant en son nom personnel, que se faisant et portant fort et ayant charge et pouvoir par le mandat ci-après désigné; 8° de Monsieur Jacques-Humbert-Joseph Moreau, son père, ancien Echevin de la dite ville de Valenciennes; 9° de Messire Emanuel de la Barre, Comte d'Erquelmines, 10° et de Monsieur Augustin-Joseph Recq de Malzine ; 11° à Monsieur Charles-Joseph Bouchelet demeurant ordinairement en la dite ville de Valenciennes, tant en son nom personnel que comme se faisant et portant des Messieurs nommés dans le susdit mandat ; (12° Monsieur Charles-Josse-Joseph Bouchelet, son fils majeur, héréditaire de Valenciennes ; 13° Monsieur François Bouchelet de Verpret, aussi son fils, demeurant à Valenciennes; 14° Monsieur Lagace de Bécourt, demeurant à Maubeuge; 15° Monsieur François Reynard Bigot, demeurant à Lille; 16° Monsieur Nicolas Cannet d'Auville, demeurant à Paris); 17° à Monsieur Jean-Pierre Mathieu De

Noyant, Ingénieur en chef des Mines de la République de Fribourg, demeurant à Moulins en Bourbonnais, et 18° à Monsieur Jean-Jacques, fils du sieur Isaac-Jonas Chevaux, demeurant à Vevey en Suisse, natif et bourgeois de Lucie, canton de Berne, ce dernier ici préseut et tant pour lui que pour Mes Seigneurs et Dames, et Sieurs sus-nommés, acceptant en vertu de la charge et pouvoir à lui donnés par mandat du huitième mars proche passé, pardevant les Mes Punl et Quatramère notaires de la dite ville de Paris, lequel est inséré à la minute du présent, savoir :

« Toutes les mines, minières et minéraux en plomb, cuivre et argent qui se trouvent et pourront se trouver dans les vallées de Chamonix, Vallorsine, Vaudagne et de Saint-Michel-du-Lac, situées dans la présente province du haut Faucigny; desquels territoires les dits Reverends Seigneurs Doyen et Chanoines sont Seigneurs temporels et spirituels, et en cette qualités propriétaires et seuls possesseurs des dites mines et minières, ainsi qu'a été déclaré par arrêts de la Chambre des Comptes et du Sénat de Savoye, en date du vingt-huitième et vingt-neuvième juillet mil sept cent quarante-cinq; accordant en outre le dit Vénérable Chapitre l'exploitation des charbons de pierre, s'il s'en trouve des minières et carrières dans les dites vallées; et c'est tant seulement pour la fonte des minéraux; et ont les dits Révérends Seigneurs Doyen et Chanoines passé le présent assencement des dites mines, minières et minéraux pendant tout le temps et espace d'années que mes dits Seigneurs et Dames et Associés voudront y travailler et les exploiter, sans pouvoir les affermer eux-mêmes, le tout sans aucune redevance, pendant les trois premières années et qui ont déjà commencé dès le premier mars proche passé, et moyennant vingt-cinq louis d'or neufs de France, pendant chacune des sept années suivantes, et moyennant cinquante louis d'or de France, pendant chacune des années qui suivront les dix ci-dessus, les quels vingt-cinq et cinquante louis de redevance seront payables chaque année au premier mars, à devoir commencer à faire le payement de vingt-cinq louis d'or au premier mars mil sept cent quatre-vingt-six, et celui de cinquante louis au premier mars mil sept cent quatre-vingt-treize; pour le payement de la quelle redevance, le dit sieur Chevaux, en vertu du pouvoir à lui conféré par le mandat sus-désigné, oblige solidairement et avec la clause de constitut, les biens de Mes dits Seigneurs et Dames et Sieurs associés, sous toutes renonciations aux bénéfices de division; notamment les dits Reverends Seigneurs Chanoines se réservent la spéciale hypothèque sur tous les bâtiments, artifices et meubles que la société pourra avoir en Savoye; à la quelle société ils promettent de faire jouir des minières sus-affermées pendant tout le temps qu'elle voudra y travailler et les exploiter, de la défendre et maintenir dans la jouissance d'icelles envers et contre tous; la relevant même expressément de toutes redevances et payements de droits royaux et seigneuriaux au sujet de l'exploitation des dites minières; bien entendu que, pour le surplus, elle se conformera à la disposition des Royales Constitutions; promettant en outre de ne permettre qu'aucune personne de quelle qualité ou condition qu'elle soit, puisse travailler à l'exploitation des dites minières, et établisse des artifices pour ce sujet dans le territoire des dites vallées pendant que la dite compagnie voudra continuer l'exploitation; mais si elle vient à l'abandonner ou la discontinuer pour une année, il sera libre et facultatif au vénérable Chapitre de la continuer lui-même et d'assencer les dites minières à qui bon lui semblera; étant même convenu que la compagnie voulant discontinuer l'entreprise des dites exploitations, elle sera tenue d'en avertir le Chapitre trois mois d'avance, à peine de tous dommages et intérêts, outre le payement de la dite redevance. Et enfin le dit vénérable Chapitre permet la chasse dans le territoire des dites vallées aux membres qui composent la dite Société et non à leurs ouvriers.

« Ainsi fait et promis être observé par les parties, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, obligeant à ces fins le dit vénérable Chapitre les biens temporels d'icelui avec constitut d'iceux; Et quant à mes dits Seigneurs et Dames, et Sieurs associés, sous l'obligation et constitution solidaires de tous leurs biens, sous les renonciations sus-énoncées, et clauses requises.

Fait et prononcé au dit lieu, présents Sr Georges Cartier, né et habitant de cette ville, et Claude Demeuret, natif et habitant de Passy, témoins requis. Revient trois livres pour le droit d'insinuation. »

Suivent les procurations du 8 mars, mentionnées dans l'acte précédent. La Société formée, par acte du 29 mars même année, confia la direction de l'exploitation à MM. de Chassignolles et Jacquier, qui firent, avec l'approbation du roi de Sardaigne, l'acquisition de l'île de la Diosaz pour l'emplacement des bâtiments près de la *Montagne de Fer*.

En 1793, la République française s'empara de la propriété de la Collégiale de Sallanches. M. Goblet, qui était alors directeur de l'exploitation, continua à gérer au nom des Sociétaires, la plupart émigrés; puis fut obligé d'émigrer lui-même.

La gestion passa alors entre les mains de l'Administration centrale du département, qui laissa tomber l'établissement dans la plus absolue stagnation, dit le mémoire de Pourtalès. On peut voir la suite dans le dossier déposé aux Archives départementales.

C.-A. Ducis.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1879

(Suite et fin.)

IV. — Température de l'eau.

Températures du lac d'Annecy et de la fontaine des Marquisats, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Lac.	Fontaine.		Air.	Lac.	Fontaine.
Janvier ..	—0°7	4°6	10°56	Juillet...	16°7	16°6	10°96
Février...	2,7	4,3	10,57	Août....	21,1	20,3	10,88
Mars.....	5,1	5,0	10,68	Septemb.	15,7	17,1	10,76
Avril	7,2	6,4	10,82	Octobre..	8,9	11,3	10,70
Mai.....	9,9	8,1	10,77	Novemb.	1,6	6,1	10,63
Juin	18,5	15,0	10,64	Décemb..	—8,7	2,3	10,54

Année : air 8°17, lac 9°76, fontaine 10°71.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau du lac à 9

heures du matin : 23° le 4 août, —0°3 le 10 décembre. Ecart 23°3, le plus fort qui ait été constaté depuis quatre ans.

Températures extrêmes observées à la fontaine des Marquisats : 11°1 le 14 juillet, 10°4 le 8 décembre. Ecart 0°7.

Ces résultats viennent à l'appui de ceux que nous ont fournis les thermomètres maxima et minima placés à l'air libre, et établissent toujours mieux que l'année 1879 a été froide. La température de l'eau du lac, plus stable que celle de l'air, marque surtout cette décroissance : en 1876, elle était de 11°27 ; en 1877 de 11°81 ; en 1878 de 11°21, et cette année, seulement de 9°76.

A la fontaine des Marquisats, la diminution sur l'année précédente n'est que de 0°12 ; mais pour une source dont la fixité est aussi remarquable, elle mérite déjà l'attention.

M. Constantin a relevé une particularité intéressante sur la fontaine des Marquisats, c'est qu'après une grande pluie, sa température baisse de 2 ou 3 dixièmes de degré. Ainsi, le 14 juillet, le thermomètre marquait 11°1, et le 16, après une averse, 10°8.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées avec la température de l'air à 9 heures du matin.

	Air.	Foron.	Puits.		Air.	Foron.	Puits.
Janvier...	—4°1	0°8	8°0	Juillet...	16,0	12,6	7,8
Février....	0,6	2,1	7,8	Août....	20,2	16,6	8,9
Mars.....	1,8	3,9	6,9	Septembre	14,5	13,3	9,9
Avril.....	7,0	6,2	6,3	Octobre...	7,3	7,6	11,3
Mai.....	9,6	7,3	6,1	Novembre	—0,2	2,9	11,6
Juin.....	17,6	10,0	6,6	Décembre	—12,0	0,0	10,2

Année : air 6°52, Foron 6°94, eau du puits 8°45.

Températures extrêmes :

A l'air : 26° le 3 août, —19°5 le 17 décembre. Ecart 45°5.

A la surface du Foron : 19°5 le 5 août, —0,5 le 9 décembre. Ecart 20°.

Dans l'eau du puits, située à 5 ou 6 mètres au-dessous du sol : 11°7 du 4 au 17 novembre, 6° le 6 mai. Ecart 5,7.

V. — Humidité

Etat hygrométrique mensuel à 9 heures du matin.

	Annecy.	Mélan.		Annecy.	Mélan.
Janvier.....	74,6	88,6	Juillet....	85,0	73,2
Février.....	89,5	82,9	Août.....	79,3	70,5
Mars.....	86,0	76,6	Septembre.	85,6	80,0
Avril.....	80,5	71,2	Octobre...	83,0	82,7
Mai.....	77,3	68,0	Novembre.	90,2	85,0
Juin.....	73,7	65,5	Décembre.	(87,2)	89,0

Année : 82,66 à Annecy, 77,77 à Mélan.

Si le climat d'Annecy paraît avoir une tendance à devenir plus sec, c'est-à-dire moins pluvieux, il ne s'ensuit pas que son état hygrométrique doive s'améliorer dans la même proportion. Du moment, en effet, que les froids nocturnes vont aller en augmentant sous l'action des vents du Nord et de l'Est, le point de saturation s'abaissera et les constatations faites à 9 heures du matin s'en ressentiront nécessairement. Peut-être une observation faite dans le milieu du jour révèlerait-elle un état plus sec à ce moment-là, toutefois la situation hygrométrique générale n'a pas une heureuse tendance, parce qu'elle est trop liée, chez nous, à la marche de la température. Mélan, au contraire, qui est situé au centre d'une vallée où le régime des vents est bien défini et peu sujet à variations, se maintiendra sous ce rapport dans des conditions beaucoup plus favorables.

VI. — Evaporation

En millimètres de l'évaporation à Annecy hauteur comparée à la moyenne de 5 années.

	5 ans.	1879.		5 ans.	1879.
Janvier.....	3,5	4,7	Juillet.....	92,0	65,0
Février	5,2	14,2	Août.....	88,8	76,2
Mars..... ..	31,3	33.4	Septembre ..	57,2	46,0
Avril.....	61,0	36,2	Octobre.....	40,0	30,9
Mai.....	77,5	63,6	Novembre...	15,8	5,8
Juin.....	77,7	82,3	Décembre...	3,2	»

Année moyenne, 553,3 ; année 1879, 458,3.

Hauteur d'eau maxima évaporée en 24 heures pendant l'année 1879 : 4,8 millimètres le 3 juin ; c'est le plus petit maximum relevé pendant la période quinquennale que nous considérons.

VII. — Pluie et Neige

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1879 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDE	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol	eau correspondante	coefficient
	Bassin du lac Léman.		millimètr.		millimètr.	
1162m	Les Gets.....	107	1584.2	6m24	510.9	81.9
380	Evian.....	103	1079.3	»	45.0	»
428	Douvaine.....	96	893.2	0.65	48.5	74.6
462	Saint-Julien.....	106	920.0	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix.....	82	1111.9	1.59	171.7	108.0
1113	Megève.....	118	1121.6	5 46	420.5	77.0
555	Sallanches.....	121	1113.3	1.70	146.0	85.9
629	Mélan.....	124	1207.7	1.69	135.9	80.4
435	Annemasse.....	86	705.0	0 90	58 8	65.3
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles.....	118	1180.4	»	131.6	»
	Bassin du Fier.					
893	Abbaye de Tamié...	127	1225 1	2.76	166.3	51.0
625	Thônes.....	129	1644.3	2.17	145.3	67.0
448	Annecy.....	131	1338 3	0 83	60.9	73.4
334	Rumilly.....	115	1081 2	0.63	56.9	90 3
664m	.....Moyennes....	112	1157.5	2m24	174.7	78.0

Observateurs. — Frère Joséphus, aux Gets ; MM. Couly, à Evian ; Granger, à Douvaine ; avocat Dubois, à Saint-Julien ; Bouchard, à Chamonix ; Frère Léon, à Megève ; Calligé, à Sallanches ; abbé Montagnoux, à Mélan ; Dutro, à Annemasse ; Bouchet, à Cruseilles ; un religieux trappiste, à Tamié ; Frère Réticien, à Thônes ; Mangé, à Annecy ; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Les années antérieures avaient donné respectivement, pour la moyenne de l'eau recueillie : 1341.4, 1346.4 et 1496.0. Il résulte donc du tableau ci-dessus que l'année 1879 a été comparativement sèche ; mais ce n'est guère qu'à partir du mois d'août, ainsi que nous l'avons déjà fait sentir, qu'elle a présenté ce caractère.

Pour savoir maintenant si, dans son ensemble, elle a été moins humide que la normale, il faudra faire usage d'un autre critérium, c'est le tableau des observations

*

décennales faites dans quelques-unes de nos stations et que nous donnons ci-après :

Moyennes décennales des pluies tombées dans le département de la Haute-Savoie (1870-1879).

MOIS	Evian.[1] (385m)	Sallanches. (555m)	Annemasse. (435m)	Thônes. (625m)	Annecy.[2] (456m3)	MOYENNES (490m3)
Janvier....	63 6	75 3	34.7	111.7	89.1	73.1
Février....	55.4	72.2	33.1	122.9	71.4	71.0
Mars.....	78.6	77.0	48.1	134.1	79.0	83.3
Avril.....	113.3	78.5	61.8	129.4	112 0	99 0
Mai	126.5	96 7	103.8	180.4	130 0	127 5
Juin	123.4	113.6	73.5	130 4	123 6	112.9
Juillet....	131.8	118.6	67 6	188 4	142.0	129.7
Août	129.5	102.7	100 8	143.7	117.1	118.8
Septembre.	63.4	61.3	45.2	100.9	75 9	69 3
Octobre....	92 3	145.4	121.0	157.7	156.2	134 5
Novembre .	107.4	105.4	73 8	170 3	117.6	114.9
Décembre..	60.1	77 2	41.0	109.3	76.5	72.8
ANNÉE..	1145.3	1123.9	804.4	1679.2	1281.4	1206.8

[1] Les observations n'ont commencé à Evian qu'en 1873; les moyennes, par conséquent, ne comprennent que sept années.

[2] Pendant les 5 premières années, les observations d'Annecy ont été faites à l'Hôpital de cette ville situé à l'altitude de 465m; pendant les 5 dernières années, elles ont été faites au Jardin public, altitude 448m ; la moyenne altitude pour les dix ans est donc de 456m,50.

D'après ce document, soit que l'on considère en particulier chacun des lieux d'observation, soit que l'on envisage la moyenne générale, l'année 1879 a été relativement peu pluvieuse.

En ce qui regarde la neige, il y a également diminution par rapport à l'année dernière, bien que nous restions cependant fort au-dessus du chiffre normal. Nous n'en voulons pour preuve que les constatations faites à Annecy depuis 25 ans : elles donnent comme moyenne annuelle une hauteur de neige de 0m,60, qui a été dépassée de plus d'un tiers par celle mesurée en 1879. On peut en dire autant des hautes stations de montagne : ainsi le Grand-Saint-Bernard a reçu 11m,26 de neige, alors que la moyenne n'y monte pas au-delà de 6 mètres.

Le coefficient de l'année, c'est-à-dire l'épaisseur d'eau qui correspond à 1 mètre de neige fraîche dans notre département, est de 78 millimètres : il se trouve cette fois inférieur à ceux des autres années, qui étaient respectivement de 81.5 en 1876, 82.3 et 81.3 les années suivantes; mais si l'on prend la moyenne arithmétique des quatre résultats, on arrive à 80.8 millimètres, qui se raproche beaucoup du chiffre généralement admis.

VIII. — Radiation solaire

Le tableau suivant montre comme la température solaire est allée en décroissant depuis 1876. Mis en regard de l'augmentation non interrompue des chutes de neige dans les montagnes, un pareil fait donne à penser que les couches de cristaux de notre atmosphère acquièrent d'une année à l'autre une plus grande épaisseur, et que probablement nous touchons à un maximum de froid.

Températures maxima observées à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE — Thermomètre nu.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE — Thermomètre noir.
6 janvier 1879....	0°	7°	22°
9 février.....	14.5	30	36 3
30 mars.....	16.8	25	40 3
30 avril	11.5	21	34.5
23 mai.....	24	32.4	46 3
27 juin	30	36.8	50.3
30 juillet.....	29.4	37 8	49
1er août	31 5	39	52
4 septembre	29	44	50.5
6 octobre	19	»	42.2
5 novembre	7.8	17.8	31
13 décembre.....	—3.4	6 8	16
Moyennes de 1879...	17°51	27°25	39°20
— 1878...	18 87	27.37	41.51
— 1877...	19.82	28.67	43 32
— 1876...	17.85	30.66	43.53
Moyennes de 4 ans.	18°51	28°49	41°89

IX. — Orages

En y comprenant les ouragans du 20 février et du 4 décembre, nous avons eu 18 orages dans le territoire du département, savoir : 1 en février, 3 en mai, 4 en juin, 5 en juillet, 3 en août, 1 en septembre et 1 en décembre : orages ordinairement localisés à quelques cantons et d'une faible intensité, sauf pourtant celui du 8 juin dans la vallée inférieure de l'Arve, qui était accompagné d'une forte grêle; ceux du 25 juin, du 27 juillet et du 5 septembre, particulièrement violents à Saint-Julien, et celui du 15 août à Chamonix.

A Annecy, le nombre des jours où le tonnerre a été entendu est de 17, conforme à la normale établie par cinquante ans d'observation. Il s'en faut, d'ailleurs, que ce nombre soit celui des orages, car la station d'Annecy, éloignée qu'elle est des vallées directrices de ces météores, n'enregistre le plus souvent que leurs manifestations bruyantes, sans avoir à déplorer leurs dégâts. Les ouragans, comme ceux du 20 février et du 4 décembre, font naturellement exception à cette règle et sont, d'ailleurs, très rares.

X. — Lac Léman

Depuis 1846, on n'avait pas vu le lac Léman aussi haut que cette année, ni surtout à une élévation aussi persistante. La raison en est que l'été dans les montagnes a présenté une température plus chaude que la moyenne. Ainsi, au Grand-Saint-Bernard, cet excédant est de 1°7 pour tout l'été, de 1°9 pour la dernière décade de juillet et de 5°3 pour le mois d'août. Dans la plaine, au contraire, nous avons vu précisément l'inverse, c'est-à-dire l'été de 1879 plus froid que la normale. Ce phénomène des montagnes et la grande quantité de neige reçue en hiver expliquent le maximum extraordinaire de la crue du Léman, qui a atteint, le 17 juillet, la cote 2m,04.

Comme niveaux remarquables dans ce siècle, les observateurs genevois relèvent encore les suivants; ils sont rapportés, ainsi que la cote qui précède, au limnimètre du port de Thonon :

17 juillet 1846.....	2m,03
26 août 1816.....	2m,13
16 juillet 1817.....	2m,16
..... 1792.....	2m,18

XI. — Lac d'Annecy

Le lac d'Annecy s'est ressenti du régime pluviométrique de l'année : il a été haut pendant les sept premiers mois, atteignant un maximum de 1m,27 le 16 juillet, mois le plus humide de tous, et baissant ensuite d'une manière continue jusqu'à l'hiver. En novembre et décembre, on le voit se relever un peu sous l'influence de quelques pluies, mais surtout de la fonte des neiges qui se déclare aux altitudes comprises entre 1,400 et 1,800 mètres. Le courant chaud qui dominait en été sur les montagnes persiste donc l'hiver, et nous offre cette anomalie, déjà remarquée en 1829-1830, d'une plaine ensevelie sous la neige et d'une région alpine favorisée d'une température de printemps.

XI. — Résumé agricole

Presque toutes les récoltes ont été compromises par la pluie et retardées par les froids. Les foins n'ont pu être fauchés qu'au commencement de juillet et dans de fort mauvaises conditions. Les blés, peu fournis, ont cependant donné un grain meilleur que l'année précédente, mais le rendement a été très faible. On peut en dire autant de l'avoine cultivée en plaine; sur les montagnes, le retard apporté dans la récolte lui a été favorable.

Il n'y pas eu de fruits; toutes les fleurs ont coulé sous les pluies d'avril. On remarque aussi que, depuis quelques années, certains arbres, tels que les cerisiers et les poiriers, sont atteints d'une maladie qui noircit les feuilles et les dessèche avant le temps. Les châtaignes ont été en partie gelées par les neiges et les froids prématurés d'octobre, froids qui ont également fait beaucoup de mal aux blés sarrasins. La récolte des pommes de terre a été passable, et celle des raves très bonne.

La vigne a souffert des froids prolongés du printemps; le grand retard qui en a résulté dans sa croissance n'a pas permis au raisin de mûrir; il n'était pas encore vendangé à la fin d'octobre et par conséquent a dû subir les gelées du 23 et du 24. N'étant pas mûr, il a pourri sur place, de sorte que le peu de vin qu'on en a extrait s'est trouvé détestable. Pour la quantité, elle ne dépasse pas 25 0/0 de la moyenne, dans le vignoble qui nous a servi de terme de comparaison durant les dix années précédentes.

Avril 1880. E. Tissot.

LETTRES INÉDITES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite et fin)

N. 4.

L'adresse est : *A Madame Madame de la Flechere.*

Ce matin, le sr Roch est parti de cette ville ma tres chere fille, et iay escrit par luy à M. Bonfils, qui est a Lagnieu, pour vostre affaire, puisqu'il ny a pas apparence de le voir si tost, et ledit sr Roch ma dit quil y contribueroit son credit. Il faut tenir bon en la douceur et cordiale civilite envers ceux qui demandent, et Dieu vous assistera et fera que vos affaires se demesleront honnestement et plus tost que vous ne sçauries esperer. Quand le sr Guy de bois aura ses bulles, vous accomoderes le reste non pas aysément, may tout bellement, selon vostre promesse et on le rendra capable. Je pense que vous avez bien fait de vandre le cheval ; car c'est une dangeréuse garde. Vivés tous-iours toute à nostre Seigneur ma tres chera fille ; et me tenes pour vostre ; en luy ; car ie le suis plus que vous ne sçauriez dire. Vive Jesus, Amen.

XXII avril 1616

N° 5.

L'adresse est : *A Monsieur le Baron de Rochefort.*

Monsieur,

Je me resiouis grandemet, avec vous et toute vostre mayson de la naissance de ce beau fils auquel ie souhaite toute sorte de benedictions, et celle-la particulièrement de participer beaucoup aux vertus du glorieux saint Bernard, comme il a le bonheur de participer à son sang. Tous vos justes contentements, Monsieur, m'en donneront tous iours, mon ame estant tellement affectionnée à la vostre quelle a tous iours des ressentimens de vos sentimens et des complaisances en vos playsirs et des condoleances a vos douleurs. Comme quand a celles-ci iespère davoir un iours part en la gloire quelles vous apporteront si vous les souffrez avec lhumilité et charité, que vostre bon ange et vostre propre esprit vous suggerent, en l'union des travaux de N. S. J. C.

On a treuvé un logis et une honneste compaignie pour cette pauvre femme, dont il vous plaira faire donner advis a M. Rosetain afin que s'il est tous iours estimé expedient on la dispose a se prevaloir de cette occasion. Mais vous scaves bien que le bon M. le doyen de Chevron mon cousin et vostre parent, que iavois retenu des il y a trois ans, en nostre profession ecclésiastique, estimant qu'il y pouvoit rendre plus de service à N. S. enfin s'est retiré à Talloyres dans la vocation monastique. De quoy cest la vérité quil communiqua premierement avec moy sur le sujet du refus quil fit daller aupres de Madame ou Monseigneur le serenissime prince le désiroit mais ce fut avec une resolution en laquelle il ny auroit plus aucun lieu de conseil cependant Madame de Chevron ma bonne tante a pense jusques a present que iavais este lautheur de cette retraitte, qui a este la cause que ie ne suis point allé vers Madame de Boege en attendant que par mesme voye allant visiter lune de ces Dames ie passe aussi visiter lautre estant si voysines comme elles sont et lhors ie noublieray pas ce quil vous a pleu de me recommander, Dieu aydant, ayant tous iours un desir invariable de vous pouvoir par quelque preuvre asseurer Monsieur que ie suis et seroy toute ma vie votre très humble et très affectionné serviteur et parent.

François Evêque de Genève.

Anissi, XII febr 1620.

N° 6.

Monsieur mon frère.

Je vous écrivis hier, aujourd'hui je vous redis que j'espère dans huit ou 9 jours partir pour mon retour et tandis je vous asseure que je n'ay nullement oubliée la prière que je vous fis à mon départ de prendre résolution sur l'affaire de Dumont par l'avis de nos amis ; et ce fut la première chose que je lui dis quand il vint icy. Mais parce que d'un coté vous m'écriviez d'une sorte qu'il semblait que vous n'aviez pas fait une résolution finale et que d'ailleurs il se soumettait à l'examen de sa cause, je lui dis qu'étant arrivé, nous considérerions de rechef son affaire et que nous aurions soin de ne point le précipiter dans la démission de sa charge. Je renvoye lhomme d'Auvergne despêché.

Je suis bien ayse que les Filles de sainte Catherine ayent fait leur affaire en mon absence et avant que je parte on despechera à Rome pour la Reformation générale ainsi que Monseigr le Prince le résolut avant hier. Il ne sera, je pense, pas besoin d'envoyer à Louvain puisque son Altesse prendra les moyens convenables pour accoyser ces Messieurs les Proviseurs et que le Pape interviendra en cette affaire. Je vous salue tres humblement et tous nos frères et amis avec nos sœurs et amies.

Je suis

Monsieur mon frere
Votre tres humble frere et serviteur
François Evêque de Genève.

7 juillet 1622.
A Thurin

L'abbé Tremey.

CARTE DE LA HAUTE-SAVOIE, PAR M. PROST

Jusqu'ici notre département avait souvent joué de malheur avec les cartes géographiques et topographiques. Pour ne parler que des plus importantes, le grand travail de l'état-major sarde, si estimable à d'autres égards, laisse beaucoup à désirer pour l'exactitude des noms. Peu familiarisés avec le français, moins encore avec le patois, les officiers piémontais ont accumulé les erreurs au-delà de ce qui est toléré. Prié par un éditeur de vérifier la feuille d'Annecy, une des plus maltraitées, il est vrai, j'ai relevé 68 noms mal orthographiés ou méconnaissables; jugez quel beau total doivent offrir les 25 feuilles !

En France, le dépôt de la guerre a fait une œuvre colossale dont l'assemblage atteint une hauteur de deux étages. Malheureusement, avec le système d'éclairage vertical et la multiplicité des hachures, la région des Alpes a pris l'aspect d'une marbrure noire, où des centaines de noms ne peuvent se déchiffrer qu'après de longs efforts et en exposant le papier à une lumière vive. Un touriste habitué à lire les cartes en marchant, comme le fait tout voyageur sérieux, devrait s'arrêter à chaque instant pour sortir une loupe et se tourner vers un jour favorable ; ce serait même une peine superflue si, au lieu d'emporter le tirage sur cuivre, il avait eu la mauvaise inspiration d'acheter le report sur pierre : les parties ombrées y sont franchement illisibles.

Les tracés exécutés par le corps des ponts et chaussées n'offrent pas ces inconvénients, puisqu'ils n'ont ni hachures ni courbes de niveau. Les écritures s'y lisent avec facilité. Mais ces cartes, dressées dans un intérêt purement technique, sans aucune prétention esthétique, ne sont pas d'un bel aspect : les traits sont maigres, secs, et l'absence de couleurs ne permet pas de suivre aisément les cours d'eau.

Il y avait donc une lacune à combler. Il fallait un travail donnant aux hommes du métier, aux ingénieurs, aux magistrats, aux propriétaires fonciers, les renseignements spéciaux dont ils ont besoin, et offrant aux amateurs et aux touristes un ensemble net, facile à lire et autant que possible agréable à l'œil. M. Prost, conducteur des ponts et chaussées à Annecy, nous semble avoir résolu le problème. Il y a consacré sept ans, de 1871 à 1878, et n'a pas reculé devant les frais d'une impression polychrome.

Lorsqu'on examine cette grande feuille, établie à l'échelle de 1 pour 160,000, admirablement gravée à Paris par M. Dufour, on y trouve dès le premier coup d'œil quelque chose de gai et de séduisant. Des linéaments parallèles, d'un bleu très doux, font ressortir avec la plus grande netteté les lacs et les cours d'eau, depuis le fleuve jusqu'au plus humble ruisselet ; or l'on sait si les ruisseaux forment sur nos pentes ravinées un lacis assez compliqué. Pour l'hydrographie, le travail de M. Prost est un petit chef-d'œuvre, et mérite d'être mis en parallèle avec les splendides feuilles de la topographie des Gaules. Le bleu sert encore ici pour les glaciers, pour la nomenclature des eaux et pour les innombrables chiffres d'altitude.

Sur ce bleu léger se détache en ton discret, nullement criard, le rouge cinabre consacré aux habitations, aux limites de la zone douanière et aux bureaux de douanes, aux ports et débarcadères, aux chemins de fer exploités et en construction, avec leurs stations, leurs cotes de hauteur et leurs distances marquées de 5 en 5 kilomètres.

Les autres écritures sont tracées en noir vif. Elles ont été encrées avec un soin qui fait honneur aux presses de M. Dufrenoy. Grâce à la variété des caractères et à l'habileté calligraphique de M. Prost, les noms grands et petits se lisent sans le moindre effort.

Voilà une feuille qui, vue de loin, offre beaucoup de blancs et paraît très peu chargée, tant les écritures et les espaces ont été judicieusement équilibrés ; et cependant, à mesure qu'on l'étudie, on est étonné de voir quelle quantité de documents en grande partie inédits l'auteur est parvenu à grouper. Des signes distincts marquent les eaux navigables ou flottables, les bureaux de postes et de télégraphes, la population. Les deux espèces de routes nationales et départementales et les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun sont numérotés selon le classement officiel ; les profanes peuvent ainsi comprendre quelque chose aux délibérations du Conseil général quand ils apprennent par exemple que l'amélioration de la route nationale n° 201 ou le redressement du chemin d'intérêt commun n° 12 ont failli être l'objet d'un vote favorable.

Parmi les voyageurs qui parcourent les grandes routes, combien ignorent la signification des nombres gravés sur la face large des bornes kilométriques!

Chacun sait qu'une des faces latérales marque en chiffres et en toutes lettres la distance de l'endroit où l'on va, et que la face opposée donne des indications analogues pour le dernier village ou bourg que l'on a dépassé. Mais le nombre inscrit sous le nom du département et de la route, que signifie-t-il ? Il indique la distance parcourue depuis la limite du département, depuis l'origine ou la bifurcation de la route. Eh bien, tout cela est encore coté, avec beaucoup d'autres choses, sur la carte de M. Prost. En homme qui aime les relations de bon voisinage, l'auteur a compris dans son cadre et avec le même luxe de détails une bande importante du territoire suisse, français et italien. On peut dire, en résumé, que ce travailleur scrupuleux a fait une œuvre élégante, neuve et utile.

LOUIS REVON.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 AVRIL 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT a reçu une lettre de M. Jules Laverrière, bibliothécaire de la Société d'agriculture de France, annonçant l'envoi des publications de cette Société, à titre d'échange.

La réunion fixe au mois de mai la distribution des prix de la fondation Andrevetan, qui n'a pu avoir lieu en février, comme l'indiquait le programme. Nous donnons plus loin le programme du nouveau concours.

M. JULES PHILIPPE, député, adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Président de la Société Florimontane,

« Par lettre de ce jour, j'ai prié M. le Maire d'Annecy de saisir le Conseil municipal d'une proposition tendant à obtenir de cette assemblée le vote d'une allocation en faveur d'un monument à élever à Annecy à Germain Sommeiller. C'est grâce à des circonstances, qu'il serait trop long d'exposer ici, que j'ai obtenu du gouvernement le don d'une statue de notre illustre compatriote à la ville d'Annecy.

« Si, comme je le pense, le Conseil municipal décide la création d'un comité chargé de mener à bonne fin l'entreprise, je crois qu'il s'adressera à la Société Florimontane pour la charger des soins à donner en pareille circonstance. Je viens, en conséquence, vous prier, Monsieur le Président et cher collègue, de vouloir bien entretenir la Société, dans sa première réunion, de cette affaire, et l'engager à prêter son concours le plus actif s'il y est fait appel par la municipalité.

« J'espère que la Société Florimontane voudra bien m'aider à mener à bonne fin cette patriotique entreprise.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« JULES PHILIPPE,
« Député d'Annecy. »

M. DUCIS complète sa précédente communication sur les orphelinats en ajoutant que, 60 ans après la fondation d'Anne Clémence de Genève-Lullin, les administrateurs de l'hôpital de N.-D. de Liesse reconnaissaient que les orphelins étaient négligés sous le rapport intellectuel et qu'il était urgent de leur choisir un pédagogue, qui les initierait aux premiers principes des lettres et les conduirait plus tard aux leçons du collége, puis les ramènerait à l'hôpital, seul chargé des frais d'entretien et d'éducation. Le premier nommé fut l'abbé Etienne Barrucand, en 1666. Les fondations Goujon et Chardon furent faites dans les mêmes conditions. Ces donateurs ne firent aucun legs personnel au collége.

LE MÊME donne un tableau chronologique des huit hôpitaux ou maladières et des trois associations charitables établis dans les confins de la ville d'Annecy, et des 14 établissements analogues établis dans la banlieue, et dont un certain nombre existaient déjà au XIIIe siècle. Cette communication ne pouvant être analysée ici paraîtra en articles dans la *Revue*.

M. REVON conduit la réunion devant des vitraux savoisiens, datés de 1531, acquis par le musée. Deux personnages en pied sont complets : une Vierge debout près de la croix et un saint Maurice costumé en guerrier du XVIe siècle. Les deux autres sujets sont un saint Sébastien, auquel il manque la partie inférieure du corps, et un Christ en croix, entouré d'anges ; la tête a disparu.

La réunion examine aussi la collection sigillographique, récemment classée et augmentée de pièces importantes en bronze, telles que le sceau ogival de l'abbaye de Talloires, gravé au XIVe siècle, et acheté par le musée ; le sceau de même forme des Dominicains d'Evian, donné par M. Saxod ; le grand sceau rond du prieuré conventuel des Voirons, échangé par M. Bonnefoy ; les petits sceaux de Mgr de Thiollaz et de Mgr Rendu, donnés par M. le chanoine E. Chevalier ; et d'autres sceaux et emblèmes de sociétés, offerts par MM. Serand, Guillot, Revon et par la Société philanthropique.

M. Revon montre une aquarelle qu'il a exécutée dans les serres du jardin public d'Annecy, représentant une grande aroïdée qui fleurit rarement ici, l'*Amorphophallus Rivierii*. Plus singulière que belle, cette plante de Cochinchine a un appareil floral haut de 60 centimètres, qui répand, comme ses congénères les gouets, une forte odeur de chair décomposée. La hauteur totale est de 1^m^,20.

M. CONSTANTIN dépose sur le bureau : 1° les *Institutions de l'ordre de l'Annonciade ;* 2° un manuscrit intitulé : *Méditations sur les Institutions de l'Annonciade ;* 3° une plaquette de 1816 contenant une chanson patoise et une chanson française. Ces chansons sont du chanoine Gazel qui en a composé une trentaine, en 1815-1816, pour chanter le retour de nos anciens rois. La plus connue est celle qui commence par *D'ai mo quatre-vein-doze ans,* et dont quelques vieillards peuvent encore citer quelques vers. Au point de vue poétique son mérite est médiocre, mais ce qui la distingue des autres, c'est un ton de bonhomie et une espèce de mise en scène tout à fait dans le goût des gens de la campagne. Ainsi, au second couplet, après les mots *Qué vive* (qu'il vive, vive le roi), on lit : *Iche on lève son chapiau, pouai on le remé.* Après le 10e, il dit : *Reposeinno on momein, Bevein*

on coup to plein é tan ku fin bor, à la santa de Victor, comme y é di diein la Savoyarda de sthiver. Au 20e couplet, comme note explicative : *Na païsanna ein regardein le Rey é la Reinna s'écria : Oh! comme i on bonna grace! La Reinna l'einteindé é lui deza ein prœu bon savoyar : É té aussi, t'â bonna grace.* Au 21e : *Vive le Rey, la Reinna é lé Princesse! Que le bon Diu accreisse é bénisse la Fumellia Royala présenta é à veni.* Enfin après le 25e : *Amen, amen. Vive le Rey, Vive la Reinna.*

M. Constantin donne ensuite l'explication du mot *haytin, haytine* qu'on trouve encore dans nos actes à la fin du XVIe siècle. Ce mot vient de l'ancien haut-allemand *heizan,* appeler, faire un vœu. Jusqu'au milieu du XVIe siècle il a été très usité, surtout dans les provinces du nord ; aujourd'hui on rencontre encore des dérivés de ce mot dans quelques localités, notamment dans l'Ille-et-Vilaine où l'on dit : *Cela ne me haite* (plaît) *guère. Une femme haîtante* (à figure agréable). Dans Rabelais, *haiter* a la signification de *plaire, agréer ; hait* (substantif et adjectif) celle de *allégresse, joyeux ; déhait,* celle de *abattement, abattu.*

Maison haytine signifie donc *maison agréable, maison de plaisance, villa.*

Il n'est resté dans le français moderne que les dérivés *souhait, souhaiter.*

M. Riondel, membre effectif à Samoëns, envoie la copie d'une lettre de saint François de Sales.

L'adresse est : *A Messieurs Messieurs du Chapitre de Samoen*

Messieurs, conferat auec Mr vre doyen [1] sur le regleme[t] du seruice et affaires de vre eglise, jay iugé quil falloit que vous eussies vne copie des statutz de nre cathedrale pour sur iceux former les vres entre vous et parapres en venir icy traitter auec moy. Il vous expliquera plus amplemet mon intention qui me fera finir la presente me Redat a vos prieres et disant

Messieurs
Vre plus humble tres affne confre
Francs. E. de Geneue.

22 auril 1614.

CONCOURS DE POÉSIE

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en février 1881.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

[1] Probablement Cornut François, qui succéda en 1586 à François Longet, de La Roche, premier doyen de notre chapitre.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire avant le 31 octobre 1880.

Le Secrétaire, Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

Dons : 1° ***Description de la Savoie et du Piémont,*** en allemand, 1 vol., in-4', avec planches ; 2° ***A. Augustini de civitate Dei,*** Venise, Nicolas Jenson, 1475, 1 v , pt in-fo, dons de M. Jules Philippe. — ***Méditation sur les constitutions de l'ordre de l'Annonciade,*** 1 v., pt in-4°, mscr , don de M. A. Constantin. — ***Constitutions pour les mères de l ordre de la très saincte Annonciade.*** Paris, 1644, 1 v., in-32, don du même. — Baron Raverat, ***Fourvière, Ainay et Saint-Sebastien*** Auteur. — E Chantre : 1° ***De l'origine orientale de la métallurgie ;*** 2° ***Relations entre les sistres bouddhiques et certains objets de l'âge du bronze européen*** Auteur.— Brochures, don de M. l'abbé Tremey.— A. Papier, ***Une excursion au Coudiat Batoum.*** Auteur. — H. Miot, ***Notice sur le colonel Goureau.*** Auteur. — Chanson en patois savoyard, Chambéry, 1816 (par le chanoine Gazel), don de M. Constantin. — 7 brochures médicales. Docteur Guilland. — ***Poesis latinæ thesaurus,*** 1586, 1 v., in-32. M. Marie Paclet.

Achat : Bertolotti, ***Compendio della istoria della R. Casa di Savoia,*** 1830, 2 v.

Annales : Société des sciences industrielles de Lyon. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société d'émulation de l'Ain. — Société d'agriculture de Lyon. — Société d'agriculture de la Loire.

Bulletins : Association scientifique de France — Société archéologique de Tarn-et-Garonne — Société d'agriculture de l'Ardèche. — Société de géographie de Paris — Société des antiquaires de Picardie. — Société de Borda — Société historique de la Corrèze. — Société héraldique de France — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société industrielle d'Angers. — Société d'agriculture de la Savoie.

Journal : des connaissances médicales

Memoires : Académie de Lyon, classe des lettres ; id , classe des sciences. — Société des lettres de l'Aveyron. — Société de la Suisse romande.

Revues : des Sociétés savantes — Bibliographique — Du Lyonnais. — De la Société littéraire de l'Ain. — De la poésie.

Indicateur d'antiquités suisses. — L'éducateur. — Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne. — Société des sciences du Havre. — Œuvre du B de la Salle. — Commission météorologique de la Haute-Savoie. — Le Globe. — Société des naturalistes de Berne.— Société des antiquaires de Zurich. — Romania. — L'Italia agricola. — Congrès archéologique de France.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A CHAMBÉRY LES 26, 27 ET 28 JUILLET 1880

PROJET DE PROGRAMME

Lundi 26 juillet.

Réception des membres du Congrès par les Sociétés savantes de Chambéry.

Ouverture du Congrès.

Election du bureau.

Fixation de la ville où se tiendra le Congrès de 1881.

Nomination du Secrétaire général du prochain Congrès.

Visite des Musées sous la direction des Conservateurs.

Banquet.

Mardi 27 juillet.

8 heures du matin. — Séance.

2 heures après midi. — Séance.

Mercredi 28 juillet.

Le matin. — Départ pour le tunnel de Lépine; visite des travaux; étude géologique des roches traversées par le tunnel.

2 heures après midi. — Séance publique; clôture du Congrès.

Le Secrétaire général,
ANDRÉ PERRIN.

BULLETIN

Lady Burdett Coutts, dans une lettre au *Times,* appelait il y a quelques temps l'attention sur l'habitude qu'ont prise les dames d'orner leurs chapeaux d'ailes d'oiseaux.

La question, disait-elle, est aussi intéressante, pour les naturalistes, que pour la Société protectrice des animaux. La race des oiseaux mouches sera selon toute probabilité exterminée. L'année dernière, le professeur Tomlinson a fait au comité des dames, dont je suis présidente, une communication portant que quarante mille de ces charmants oiseaux avaient été consignés à une seule maison.

Un savant ornithologiste anglais, John Newton, a calculé que le mois dernier, dans une vente aux enchères publiques à Londres, on avait adjugé 15,574 oiseaux mouches, rubis, topaze ou émeraude, 25,000 perroquets, 17,000 martins-pêcheurs et 10,000 aigrettes.

Il paraît que des ventes aussi importantes ont lieu chaque semaine à Londres. En Espagne, il se fait une destruction incroyable de chardonnerets, de mésanges, de rouges-gorges, et même d'hirondelles. A Jaen, à Malaga et dans tout le midi de la Péninsule, on voit chaque jour sur les marchés des millers de ces oiseaux, que l'on vend 5 et 10 centimes la pièce pour servir de jouet aux enfants espagnols, qui les martyrisent et finissent par les tuer.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 3. — MARS 1880

Pressions barométriques moyennes: 725.54 à Annecy et 709.76 à Mélan. Maxima le 10, minima le 30 à Annecy, et le 9 et le 30 à Mélan. Excursion du mercure 13.4 à Annecy et 13.84 à Mélan. Le temps reste au beau, le baromètre variant lentement. Températures moyennes: à Annecy, au maxima 17°01, au minima 0°86, le thermomètre marque 22°5 le 8 et descend au-dessous de 0° jusqu'à —3°3 dès le 19 au 26; à Mélan moyenne 14°62 et —1°43, le thermomètre indique 20°5 le 5, et —5°5 le 24; à Chamonix le thermomètre atteint 18°5 le 10 et descend à —9° le 1er. Pluies: le mois de mars est un des mois les plus secs, peu de pluie dans le bas et peu de neige sur la hauteur à partir de 1,200 mètres d'altitude. Maximum d'eau recueillie 27m/m2 à Thônes en 3 jours et 23m/m2 aux Gets en 2 jours; minimum 1m/m4 à Rumilly en 2 jours.

MARS 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES — Cruseilles.	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.		Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	448	334	
1															
2															
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,9								
4	17	3,2	5	0,6	6	14,1	.....	1,8	2	4	.....	18	1,7		
5	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	8,7	.....	.....	.....	7	3,4		
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6							
16	.....	.....	.....	.....	1,7		.....								
17	.....	.....	.....	0,2	.....	1,2	3,7								
18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,3	0,3							
19															
20															
21															
22															
23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	
24															
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1						
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	} 12				
27	.....	.....	.....	.....	.....	1,8	.....	.....	.....	.....		.....	.....	0,8	
28	6,2	1,5	.....	.....	5	2,3	.....	1	.....	0,6	.....	2,2	1		
29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,3	1,8	.....	.....	.....	.....	0,3		
30	.....	.....	.....	.....	2,8										
31															
Totaux (pluie.	23,2	4,7	5	2,8 [1]	15,5	19,4	16,2	14,2	3	4,6	12 [2]	27,2	6,4	1,4	
Totaux (neige.															

[1] A Saint-Julien, pas de pluie en janvier. En février, du 1er au 12, 28,5; le 18, 11,4; le 22, 5; le 23, 4,8; le 24, 0,4. Total en février, 51,1.

[2] Pluie ou neige fondue à Tamié en janvier et février, 74 millimètres.

BULLETIN N° 3.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MARS 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	10°5	— 2°7	2°4	719,3	»	»	74	12°	35°1	22°6	—	S-O	faible	très beau		très beau	0,46	4°5
2	14	1,5	5,2	722,7	»	»	81	9,2	24,9	17,4	S	S-O	id.	beau		beau	0,46	4,2
3	13,5	— 2	1	723,7	»	»	94	14,4	37,5	25,4	--	S-O	id.	id.		id.	0,46	3,8
4	16,5	5	7	725,8	1,7	»	91	7,8	10,1	7.6	S	E	fort	pluie		id.	0,47	4,6
5	9,5	3,3	5,6	730,7	3,4	0,2	97	13,4	36,7	25,4	?	?	faible	brouillᵈ	(100) Disparaît vers 9 heures du matin..	id.	0,49	5
6	17,5	0,5	4,4	729,9	»	0,9	93	14	39	27.1	—	S-O	id.	très beau		très beau	0,49	4,5
7	19	0,5	7	727,2	»	1,1	91	17,4	40,7	28,8	—	O-S-O	id.	id.		id.	0,505	6,3
8	22,5	1,7	6,6	729,6	»	1,9	88	14,6	38,5	26,9	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,51	6,5
9	19,3	1	6,2	731,2	»	1,5	87	14,8	39	26,8	—	S-O	id.	id.		id.	0,515	6,4
10	19,5	1,5	5,6	731,6	»	1,4	88	16	39,5	27,9	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,52	6,5
11	21,3	0,7	6,2	731	»	1,9	88	17,2	41	27,1	—	N-O	id.	id.		id.	0,525	6,3
12	21,5	0,7	8,2	730,1	»	2,2	89	17,4	40,2	28,4	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,525	7
13	21,5	4	6,8	729,1	»	2,7	91	10,4	24,9	14,4	?	N-O	fort	couvert		beau	0,52	6,8
14	15,5	3	6,6	728,5	»	1,2	92	10	23	14,1	N	O-N-O	id.	couv. 1/2		très beau	0,52	7,3
15	18,3	1	4,6	726,7	»	1,8	94	11	22,1	17,1	O	N-O	id.	id.		id.	0,52	6,2
16	17	2,3	6	724,6	»	1,5	91	15,8	36,5	25,7	O	N	id.	couvert		id.	0,52	5,5
17	17	4	9,2	722,9	»	1,9	89	14,6	25,5	20,3	O	N-N-O	id.	couv. 1/2		id.	0,52	6,7
18	16,7	4	5,2	723,6	»	2,4	87	11,2	34,8	22,6	N	N	id.	id.		id.	0,51	6
19	14	— 0,3	4,8	727,9	»	2,5	75	13	35,7	24,2	—	N-N-E	id.	très beau		id.	0,51	5,3
20	17	— 2,5	3,2	726,4	»	2,2	86	15	39,5	27,8	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,51	4,8
21	17,5	— 2,7	6,8	720,7	»	4	68	11	35	23,8	—	N-O	id.	id.		id.	0,505	4,3
22	13,7	— 3	4	722,5	»	3,5	93	9	32.7	23,4	—	N-O	id.	id.		id.	0,50	4,7
23	15,3	— 1,5	7,5	724,2	»	2,2	71	12,5	29	21,2	—	N-O	id.	id.		id.	0,495	4,4
24	14	— 3,3	3,6	727,7	»	2,3	90	15	38,2	26,4	—	N-O	id.	id.		id.	0,49	4,3
25	17	— 3,3	5	727,2	»	2 8	85	15,8	38,5	27,6	—	N-O	id.	id.		id.	0,485	4,3
26	18	— 1,5	7	724	»	2,9	71	13,8	21,7	17	—	O	faible	id.		id.	0,48	5,4
27	16,5	5,5	9	722	»	2,3	84	14,8	23,4	18,6	O	N-O	id.	couvert	Pluie légère dans le jour.	id.	0,47	6
28	15,5	3,7	9	723,4	1	1,4	86	15	26,9	21,2	S	S-E	id.	couv. 1/2		id.	0,47	6,5
29	18,5	3,3	8,6	720,3	0,3	1,9	94	16,9	37,8	27,1	—	N-O	id.	très beau		id.	0,47	7,3
30	20	1	9,6	718,2	»	3,1	83	17,1	40,5	30,2	—	O	id.	id.		id.	0,455	7,6
31	19,7	0,3	8	718,4	»	3,8	90	17,7	41,2	29,6	—	O	id.	id.		id.	0,45	7,2
Moyennes ou Totaux.	17°01	0°86	6°12	725,54	6,4	58,5	86										0,494	5°68

Le 1er mars, une légère couche de glace s'étend le matin du roc de Chères dans la direction de Duingt. — La feuillaison des arbres et arbustes commence vers le 15. — Du 10 au 15, semaille des avoines. — Fin mars, les cygnes commencent leur nid.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. – Imprimerie Perrissin.

21me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Les camps celtiques du Châtelard (suite), par M. C.-A. Ducis. — Chronique musicale, par M. Johannès Weber. — Séance de la Société Florimontane. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Séance de la Commission du troisième Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

LES CAMPS CELTIQUES DU CHATELARD

(Suite.)

—

Depuis l'année dernière, de nouvelles recherches ont fait reconnaitre plus évidemment un autre camp au Châtelard sur un plateau inférieur au premier.

A l'occasion de travaux archiviques dans le voisinage, j'ai pu le visiter ainsi que plusieurs localités, dont les noms conservés dans le cadastre de 1729 sont significatifs. M. Orsat, curé de Servoz, et M. Borel Louis-Méry, administrateur de la *Société des Gorges de la Diosaz,* ont bien voulu, comme l'année dernière, ainsi que d'autres personnes, me guider dans ces excursions et me fournir tous les renseignements qu'ils ont pu recueillir dans les traditions locales. On n'aura pas oublié que la découverte de ces antiquités est due à M. le curé de Servoz, qui dessert plusieurs parties des communes des Houches et de Passy, trop éloignées de leurs centres.

Entre le tunnel et le pont du Châtelard s'élève le monticule rocheux de *Rateria,* couvert, en partie, de bois et broussailles sur une largeur de 200 mètres et une longueur de 300, dans la direction du nord-ouest, où l'on rencontre ensuite le plateau un peu concave de la *Rosière*, en partie cultivé en partie marécageux, et qui a dû contenir autrefois un petit lac. A plus de 100 mètres, le monticule s'élève graduellement sur une longueur de 4 à 500 mètres, en se rétrécissant vers le sommet jusqu'à 50 mètres, toujours couvert de bois et broussailles, et environné de restes de murs antiques formés de larges dalles de micaschiste. Ce trapèze allongé et arrondi par le bas, est flanqué, à partir de son inclinaison, de deux autres enceintes étroites et allongées, également entourées de murs antiques. Celle de gauche contre le vallon du Châtelard forme un triangle tracé dans l'*area* du grand trapèze, a 8 mètres de large sur près de 200 de longueur. On arrive à celle de droite contre le cours de l'Arve par un gracieux plateau, appelé le *Pré du Pont*, et, dès le commencement de l'inclinaison du monticule, elle forme une allée inférieure à son niveau, et suivant proportionnellement son plan incliné sur 8 mètres de largeur, 250 de longueur, et se terminant par un sommet de 4 mètres, en forme de trapèze étroit et allongé.

De son sommet on descend à droite dans une anfractuosité de terrain appelée le *Béron,* d'environ 12 mètres de largeur, laquelle sépare ce premier camp d'un autre beaucoup plus élevé, et dont nous avons donné la description dans le premier article, page 37 de cette *Revue*.

Sur le flanc oriental de ce fossé on remarque un prisme de granit adossé en console, de 4 mètres de long, 2 de hauteur, avec un petit bassin à la face supérieure; puis un autre prisme de même nature adossé de la même manière, de 3 mètres de long sur 2 de large et un de surface. Plus loin c'est un menhir renversé de 3 mètres de longueur.

En suivant toujours à l'est par un passage de ronde de 8 à 10 mètres de large, qui contourne le grand monticule jusque sous le précipice du *Labi,* on rencontre un granit représentant la forme d'un navire qui aurait échoué au flanc de la montagne. Il a 3 mètres de hauteur, 5 de longueur; la poupe à 1m,50 de largeur et la proue est en pointe : deux petits bassins ont été creusés sur le pont.

En arrivant sous la direction du *Labi,* on voit la pierre dite *Bovier,* bloc de granit de 6 mètres de long, 4 de large, 3 de hauteur. On arrive par gradins à la surface supérieure, où se trouve un petit bassin avec un canal d'écoulement. C'est encore une forme d'autel.

En poursuivant la course par le premier fossé extérieur, que j'ai signalé précédemment, on trouve, en face du nord, entre le bord de ce passage et le fossé inférieur, la *Grotte* dite *des Fées,* formée par l'avancement de blocs en guise de toit.

Nous n'énumérerons pas les autres blocs erratiques, même de grandes dimensions, mais qui ne se distinguent par aucun caractère bien spécial.

La partie la plus abrupte et la plus élevée du camp inférieur, et tout le monticule du camp supérieur portent le nom de *Les Gurres,* soit dans le cadastre de 1729-38, soit encore dans le langage vulgaire.

Nous laissons d'autres détails qui auront leur place dans la discussion historique que nous allons reprendre où nous l'avons laissée, page 38, 2e colonne.

Le territoire de Chamonix (Champ muni, *Campus munitus),* paraît avoir conservé son étendue primitive jusqu'en plein moyen âge, et même nous pourrions ajouter jusqu'au siècle dernier. Par une charte, dont la date doit se chercher entre le 19 août 1088 et le 24 mai 1099 [1], Aimon, comte de Genève, de concert avec son fils Gerold, donna à l'abbaye de Saint-Michel de La Clusa, située entre Suse et Turin, *Omnem campum munitum cum appenditiis suis ex aqua que vocatur Desa et rupe que vocatur Alba usque ad Balmas* [2].

Le motif de cette annexion paraît avoir été de créer un centre religieux pour les habitants de cette vallée, qui précédemment allaient à Courmayeur [3]. L'abbaye bénédictine y établit d'abord le prieuré de Chamonix, puis les chapellenies de Vallorcines, *Vallis ursine,* et de Notre-Dame du Lac au pied du Mollard, sur lequel s'éleva le château de Saint-Michel. Puis sont venues, plus tard, les paroisses des Houches et d'Argentières.

Ces limites étaient: 1° contre la commune de Passy, le cours de la Diosaz, dont les gorges sont, depuis quelques années, un but d'excursion pour les amateurs des spectacles grandioses de la nature; 2° contre la vallée de Mont-Joie, soit aujourd'hui la commune de Contamines détachée de celle de Saint-Nicolas-de-Véroce, la *Roche blanche,* qui se rattache par le glacier du Bionnassey à l'Aiguille-du-Miage, appelée dans le cadastre le Mont-Fréty; 3° contre le Vallais, les passages des Balmes; entre ces deux derniers points le contour de la chaîne du Mont-Blanc était trop évidente pour qu'il fut nécessaire de l'indiquer.

Le complément de ces confins un peu généraux se retrouve dans les actes du 14 mai, des 5 et 14 juin 1264, indiquant l'eau de Barberine et l'eau Noire contre le Vallais, le col de Salanton contre Passy, puis le lac de l'Ours, les ravines et écheraines de Voza et la Tête-Noire contre la vallée de Mont-Joie et la commune de Passy, donnant le passage de La Forclaz et Vaudagne à Chamonix, aujourd'hui les Houches. Cet ensemble expliquera, nous l'espérons, l'inscription romaine de La Forclaz.

Toutefois ces détails se trouvaient toujours compris dans la formule des confins du XIe siècle, que nous retrouvons dans un acte du 26 octobre 1289, par lequel Béatrix de Savoie, Dame de Faucigny, reconnaît l'indépendance du prieuré de Chamonix, *tota vallis campi muniti cum omnibus pertinentiis appenditiis contingentibus et coherenciis* etc., *ab aqua que vocatur Dyosa et a rupe que vocatur Saxus albus usque ad Balmas,* etc., reconnaît encore tenir du prieur le château de Saint-Michel pour la protection due au prieuré par la Maison de Faucigny dès 1235, etc. [4]

Hugues, dauphin de Vienne et seigneur de Faucigny, reconnut les mêmes droits dans les mêmes confins, le 7 juillet 1319.

La population de cette vallée était étrangère et même hostile à celle qui occupait les coteaux de la rive droite de la Diosaz, c'est-à-dire l'ancienne commune de Passy, dont celle de Servoz a été détachée, dépendant toutes les deux du mandement de Charousse, au moyen âge. Car, au bas de l'Aiguille-Noire et à près de 500 mètres de la rive droite de la Diosaz, presque en face du Brévent, on peut reconnaître encore l'emplacement d'un camp sur un tertre quadrangulaire, de plus de 200 mètres de large sur plus de 300 de long. Il a conservé l'appellation latine au datif: *Campo* [1]. Il était au-dessus des châlets de *Bajula,* autre nom latin, assez significatif. On y arrivait par le chemin de la Crosse, dont la position est naturellement fortifiée, en face du mont Voûtier et des mines de fer, dépendances de la vallée de Chamonix, qui devait être ceutronne.

Or, le territoire de Passy devait être allobroge, puisqu'il a fait partie du municipe viennois. Les peuples gaulois organisés à la romaine prenaient le nom de leur capitale. Les Allobroges s'appelaient *Viennenses.* Vienne devint ensuite métropole de la province de ce nom, détachée de la Narbonaise, et composée des trois cités allobroges de Vienne, de Genève et de Cularo soit Grenoble, et de dix autres cités de la province [2].

Le hameau des Outars, autrefois Aultars, tire son nom de *Altaria.* On y a trouvé des monnaies romaines, des colonnettes et deux inscriptions en l'honneur de Mars, lesquelles ont été encastrées depuis au clocher de Passy. Voici la première:

MARTI · AVG
PRO · SALVTE
L · VIBI · L · FIL
FLAVINI
L · VIBIVS · VESTIVVS
PATER
IIVIR · IVR · DIC
IIIVIR · LOC · P · P ·
EX VOTO

Marti Augusto pro salute Lucii Vibii Lucii filii Flavini Lucius Vibius Vestinus pater duumvir juridicundo triumvir locorum publicorum persequendorum ex voto.

Le père Lucius Vibius, surnommé Vestinus, duumvir chargé de rendre la justice, triumvir préposé aux établissements publics a fait un vœu à Mars Auguste pour le salut de son fils Lucius Vibius surnommé Flavinus.

Or, le titre de *triumvir locorum publicorum persequendorum* ne se rencontre que dans la province viennoise, d'après le savant professeur d'épigraphie au Collège de France, M. Léon Rénier [3].

Quel rapport cette famille des Vibius pouvait-elle avoir avec celle du même nom qui a donné des consuls à Rome, Caius Vibius Pansa, l'an 43 avant J.-C., Caius Vibius Postumus, les ans 5 et 7 de notre ère? L'auteur du votif de Passy serait-il ce Viennois qui mérita ensuite la confiance de l'empereur Claude, et dont l'éloge se lit au discours du même empereur, conservé sur les tables de bronze de Lyon, sa patrie: *Ornatissima ecce colonia valentissima que Viennensium quam longo jam tempore Senatores huic Curiœ confert, ex qua colonia inter paucos equestris ordinis ornamentum Lucium Vestinum fami-*

1 *Revue savoisienne,* 1879, p. 3, 15.

2 Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana,* Cent. I, cap. XLIX.
Le prieuré de Chamonix. Documents recueillis par M Bonnefoy, publiés par M. Perrin. Chambéry, 1879.

3 *Le vie delle Alpi cozie, graie, pennine, negli antichi tempi.* Ricerche dell' avvocato Luigi Vaccarone. Torino, 1880, p. 32. L'auteur établit que le col du Géant était praticable autrefois.

4 *Le prieuré de Chamonix,* etc., page 82 et suiv.

1 Un grand nombre de mots latins se sont perpétués dans nos patois.

2 *Noticia provinciarum et civitatum Galliæ.*

3 *Revue archéologique,* 1859, p. 358.

liarissime diligo et l.odie in rebus meis detineo, etc.? Trebonius Rufinus l'affirme positivement, et ajoute que le consul de l'an 33, Vibius Marsus, était un de ses fils [1].

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 25 mai 1880.

Les représentations d'*Aïda,* les concerts historiques et le renvoi de Mlle Beaugrand, voilà les trois faits saillants de l'histoire de l'Opéra depuis quatre mois; ils prouvent que M. Vaucorbeil n'est pas toujours bien inspiré. Je ne le blâme pas d'avoir monté *Aïda,* quoique cet ouvrage n'eût pas réussi au Théâtre Italien autant qu'on le disait; cependant l'exécution avait été très brillante et l'on n'avait pas ménagé les dithyrambes ni les réclames. Donnée plus tard dans la même salle avec une traduction française, *Aïda* reçut un accueil si froid, que M. Escudier ne tarda pas à renoncer au Théâtre Lyrique provisoire.

A l'Opéra l'œuvre de Verdi se trouve dans un milieu plus favorable. La mise en scène ne saurait guère être plus riche; l'interprétation offre des parties faibles; mais le public est habitué depuis longtemps à n'être pas trop exigeant; Mlles Krauss et Maurel le dédommagent de l'insuffisance de Selliers qui a une belle voix de ténor, mais une éducation vocale à peine ébauchée. La présence de Verdi au pupitre du chef d'orchestre pendant les trois premières représentations a contribué beaucoup à stimuler l'enthousiasme du public. Nous verrons quelle place prendra *Aïda* dans le répertoire de l'Opéra, quand elle aura perdu l'attrait de la nouveauté.

L'idée de faire entendre des morceaux d'opéras anciens n'est rien moins que nouvelle; tout ce qu'on réussit à prouver par là, c'est que dans des ouvrages d'une forme plus ou moins arriérée et qui ne répondent plus au goût du public actuel, il y a des morceaux de valeur. Personne n'en doute; mais le public va à l'Opéra pour assister à des représentations théâtrales et non pas à des concerts comme il en trouve tout aussi bien ailleurs. Et puis une demi-douzaine de morceaux plus ou moins bien choisis dans les ouvrages de Lully, de Rameau et de Gluck peuvent-ils donner une idée de ce que fut l'Opéra au XVIIe et au XVIIIe siècle? Quant à Grétry, pour avoir écrit quelques ouvrages pour le Grand Opéra, il n'en est pas moins resté un compositeur d'opéras comiques. Et la finale du troisième acte de *Moïse* de Rossini suffit-il à représenter l'opéra au XIXe siècle?

Il semble que les soi-disants concerts historiques, dont le nombre s'est borné à deux, n'ont été qu'un prétexte pour faire entendre la *Vierge* de M. Massenet. Loin de traiter les traditions bibliques dans les formes sévères de l'oratorio, comme l'ont fait Bach, Haendel, Mendelssohn et d'autres, la tendance de M. Massenet et de ses collaborateurs parait être de donner à ces traditions une forme moderne se rapprochant de l'opéra, sans toutefois y mêler des frivolités. En tête du poème de la *Vierge,* l'auteur, M. Grandmougin, a placé un sonnet dont voici quelques vers :

Explorant aujourd'hui le céleste univers,
La foi la plus robuste en demeure inquiète
Et les blanches splendeurs des paradis en fête
S'éteignent devant elle ainsi que les enfers!

. . . . . .

Mais pendant qu'à jamais le savant vous exile,
L'artiste vous transforme en un songe tranquille,
Mystiques floraisons d'un merveilleux passé!

. . . . . .

Dans *Marie Magdeleine* M. Massenet ne s'est pas trop écarté de l'histoire sacrée; dans *Eve,* au contraire, la tradition biblique a été sensiblement modifiée, je pourrais dire dénaturée. La *Vierge* est intitulée : « Légende sacrée en quatre scènes; » ce sont, en effet, des scènes empruntées à la légende de Notre-Dame, différant du récit des évangiles pour la Passion et y ajoutant la Résurrection et l'Assomption de la mère du Christ. Cette addition est précisément la partie la moins favorable à la musique. Il y a d'ailleurs, dans la partition, des morceaux fort expressifs et d'un beau caractère. On peut discuter si la *Vierge* vaut *Marie Magdeleine,* mais en tout cas elle vaut mieux qu'*Eve.*

La mise à la retraite de Mlle Beaugrand n'a que deux explications possibles et qui peuvent être valables toutes les deux à la fois. Ou bien M. Vaucorbeil a cédé à des influences personnelles et fâcheuses, ou bien après avoir commis une faute, il n'a pas voulu se rétracter; cependant il aurait gagné à tous les égards en réparant son erreur. Deux premières danseuses, étrangères toutes les deux, lui ont paru suffisantes. Mlle Sangalli, qui est Italienne, se distingue par des effets de vigueur; mais son jeu est devenu lourd. Mlle Mauri, qui est Espagnole, n'est pas plus apte à combler le vide laissé par le départ de Mlle Beaugrand. « Nous ne dansons pas dans la même langue » a dit fort bien celle-ci, représentant la correction, la grâce, la musique expressive de l'école française, dont la décadence devient de plus en plus marquée.

Jean de Nivelle a-t-il réellement du succès à l'Opéra Comique? On le prétend; reste à savoir si l'ouvrage se maintiendra au répertoire. C'est une nouvelle tentative de dénaturer le genre propre à ce théâtre pour le rapprocher du grand opéra. Malgré les apparences, je doute qu'il en soit autrement que de *Cinq-Mars.* Le talent de M. Delibes est d'ailleurs peu propre à la musique passionnée ou très dramatique; la pièce est médiocrement intéressante, si compliquée qu'elle soit.

La situation générale de l'Opéra Comique ne paraît d'ailleurs pas des plus brillantes, et nous ne pouvons en être surpris. On s'occupe en ce moment d'instituer des représentations gratuites ou à prix réduits. M. Carvalho a consenti à en donner à prix réduits, sous la condition d'être autorisé à fermer le théâtre pendant deux mois de l'été. Nous savons que cette fermeture est devenue habituelle, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, tandis qu'autrefois elle ne pouvait avoir lieu qu'exceptionnellement et pour des motifs sérieux, tels que des réparations urgentes.

Au lieu de s'occuper des représentations gratuites ou à prix réduits à l'Opéra et à l'Opéra Comique, on ferait bien mieux de songer sérieusement à rétablir le théâtre Lyrique. Les négociations à ce sujet parais-

[1] Mermet, *Histoire de Vienne,* V, XVI, note p. 272.

saient en bonne voie, lorsque tout a été mis en question, parce qu'un membre du conseil municipal a élevé la prétention d'octroyer au troisième théâtre lyrique le droit de puiser librement dans le répertoire des deux autres. Le refus de MM. Vaucorbeil et Carvalho était inévitable ; et voilà comment la fausse idée d'un opéra populaire ne sert qu'à tout embrouiller. Aussi le Théâtre de la Gaîté n'a-t-il pas tardé à être fermé de nouveau ; *Pétrarque* de M. Duprat ne pouvait que hâter la catastrophe.

L'entreprise de M. Merelli sous le titre : « Représentations de Mme Patti » ne pouvait nous apprendre rien de nouveau, et l'on pense bien qu'il ne s'agissait point d'une bonne exécution d'ensemble. Nous avons revu ainsi en vingt-deux représentations, la *Traviata, il Barbiere, Lucia, Rigoletto* et *Don Pasquale*. L'entreprise était plutôt industrielle qu'artistique.

La situation des Bouffes Parisiens est toujours la même. Ce n'est pas un opéra comique anodin comme les *Mousquetaires au couvent,* qui peut relever ce théâtre ; la pièce est un arrangement d'un ancien vaudeville intitulé : *L'habit ne fait pas le moine.*

La Fille du tambour major continue son succès aux Folies Dramatiques. Au Théâtre de la Renaissance, *les Voltigeurs de la 32e* n'ont guère vécu plus de deux mois ; puis est venue une reprise de la *Marjolaine* et une autre plus heureuse de *Giroflé-Girofla.*

Il est triste de le dire : les concerts populaires du Cirque d'hiver ne sont plus dans le même état florissant qu'autrefois ; cette année-ci, M. Pasdeloup a éprouvé des pertes assez fortes qu'un festival donné récemment à la salle du Trocadéro n'a pu réparer qu'en partie. La cause n'en est pas à la concurrence que font à M. Pasdeloup les concerts du Théâtre du Châtelet, mais aux conditions onéreuses dans lesquelles il donne les concerts du cirque d'hiver, surtout au loyer de la salle beaucoup trop élevé, puis aux matinées dramatiques qui ont lieu le dimanche dans une salle du théâtre, et qui naturellement sont plus amusantes que des concerts de musique symphonique. Pour attirer le public, M. Pasdeloup a eu recours trop souvent à des solistes en renom ; le moyen était insuffisant. Le répertoire classique ne s'enrichit pas facilement ; les compositeurs français vivants s'adonnent pour la plupart à la musique descriptive parce que c'est, en fait de musique symphonique, la plus facile ; aussi leurs œuvres méritent-elles rarement de vivre et, quant aux compositions d'un style différent, elles ne sont guère moins éphémères. Des œuvres comme la *Prise de Troie* de Berlioz, la *Lyre et la Harpe* de M. Saint-Saëns, *Faust* de Schermann, l'ouverture des *Maîtres chanteurs* de R. Wagner, des fragments de *Tannhauser* ou de *Lohengrin,* peuvent intéresser un petit nombre d'auditeurs sérieux et instruits, mais ne sauraient exercer un grand attrait sur le gros public. D'ailleurs les exécutions avec chœurs et orchestre, occasionnent des frais qui ne sont couverts par les recettes que dans des cas très rares. On comprendra donc la situation des concerts Pasdeloup malgré la subvention de vingt mille francs, dont ils jouissent depuis deux ans. Cependant, si difficile que soit cette situation, elle n'est pas désespérée.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 MAI 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT lit les deux lettres suivantes :

« Annecy, le 8 mai 1880.

« A Monsieur le Président
de la Société Florimontane,

« Dans sa séance du 3 mai courant, le Conseil municipal a entendu la lecture d'une lettre de M. Jules Philippe, député de la Haute-Savoie, dont vous trouverez ci-joint copie, relative à l'érection d'une statue à notre éminent compatriote Sommeiller.

« En vue de seconder les bienveillantes intentions de M. le Ministre des Beaux-Arts, ainsi que les démarches faites par notre député, le Conseil a voté un crédit de trois mille francs au budget de l'exercice courant et, comme la somme demandée à titre contributif s'élève à cinq mille francs, il a pensé ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à la Société Florimontane pour l'organisation d'une souscription destinée à couvrir la différence.

« Aussi m'a-t-il chargé de recourir à votre obligeance, M. le Président, pour que vous vouliez bien faire part de son désir à Messieurs vos collègues.

« Le Conseil ne doute pas un seul instant que votre savante Société, toujours au premier rang, lorsqu'il s'agit de rechercher et de mettre au jour les illustrations de notre pays, ne réponde avec empressement à l'appel qui lui est fait pour une œuvre aussi patriotique.

« Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Sénateur, Maire d'Annecy,*

« CHAUMONTEL. »

« A Monsieur le Sénateur-Maire d'Annecy,

« J'ai été chargé, comme ami de notre regretté et illustre compatriote Germain Sommeiller, de solliciter un subside en faveur du monument que nos concitoyens du Faucigny élèvent à Saint-Jeoire pour perpétuer la mémoire de l'auteur de la percée des Alpes. Le gouvernement n'intervient d'habitude dans ces sortes d'affaires que par le don de la statue à ériger ; aussi, après avoir accueilli ma demande de subside, avait-il commandé une statue de Sommeiller à M. Becquet, habile sculpteur de Paris ; mais, dans l'intervalle, le comité du Faucigny en avait commandé une, de son côté, à un artiste de Lyon, ne comptant que sur un subside en argent. Dans ces conjonctures, m'étant de nouveau abouché avec M. le Sous-Secrétaire d'Etat des beaux-arts, ce dernier a bien voulu décider qu'un subside en argent serait accordé au monument de Saint-Jeoire, et que la statue commandée à M. Becquet serait attribuée à Annecy, à la condition que le Conseil municipal de cette ville, en première ligne, interviendrait dans le coût de l'œuvre d'art, par le vote d'une allocation et par tous autres moyens en son pouvoir, pour une somme de 5,000 fr. Le Conseil général devait être appelé aussi à prêter son concours.

« J'ai pensé que les représentants de la cité patriotique d'Annecy ne pouvaient désapprouver mes démar-

ches ayant pour but de doter notre ville d'un monument nouveau, d'un monument élevé à un illustre compatriote qui a fait une partie de ses premières études dans notre collège, qui affectionnait notre cité où il a laissé de nombreux amis et admirateurs. J'ai pensé que nos concitoyens ne pouvaient voir qu'avec satisfaction cet hommage rendu dans le chef-lieu du département à l'auteur de la première percée des Alpes, entreprise gigantesque qui a été le signal de travaux similaires déjà exécutés dans les régions alpestres, et qui sera suivie, espérons-le, d'autres aussi importantes, grâce auxquelles la France et l'Italie, ces deux nations sœurs, auront vu disparaître les barrières presque infranchissables qui les séparaient.

« Sommeiller aura son monument dans son bourg natal, et en même temps le chef-lieu de la Haute-Savoie, toujours plus visité par les étrangers, pourra montrer à ces derniers que s'il est heureux d'offrir à leur admiration des beautés naturelles de premier ordre, il est fier aussi d'exposer à leurs regards les monuments commémoratifs de deux savants qui honorent le pays : Berthollet et Sommeiller.

« Lorsque j'ai eu l'honneur, M. le Maire et cher collègue, de vous entretenir verbalement de cette affaire, vous avez bien voulu partager mes appréciations à son sujet et vous associer à mes démarches, ne retenant, comme moi, des considérations auxquelles elle pouvait donner lieu, que le côté patriotique d'abord, et ensuite, à un certain point de vue, l'intérêt matériel qui pouvait résulter d'une solution heureuse pour notre région tout entière.

« Le Conseil général consulté, tout en s'associant chaudement à l'œuvre commencée, n'a pas cru devoir prendre le premier une résolution ; il a pensé que l'initiative appartenait à Annecy, ce qui lui a permis aussi de réserver son concours plus effectif pour le moment où il s'occupera du budget.

« J'ai l'honneur de vous prier, en conséquence, M. le Maire, de vouloir bien saisir le Conseil municipal d'une proposition tendant à obtenir de cette assemblée le vote d'une subvention aussi large que possible en faveur de l'œuvre dont il s'agit, comme aussi la formation d'un comité chargé de recueillir au besoin d'autres souscriptions et de mener à bonne fin l'entreprise patriotique.

« Veuillez agréer, etc.

« JULES PHILIPPE,
« député d'Annecy. »

La réunion accueille avec joie le double appel qui vient de lui être adressé. Heureuse de contribuer à l'érection d'un monument en l'honneur de celui qu'elle était fière de compter au nombre de ses membres, la Société Florimontane accepte, avec empressement, la mission que l'autorité municipale a bien voulu lui confier. Chacun de nos confrères aura à cœur de déployer son zèle et de prendre part au succès de l'entreprise en recueillant des souscriptions et en nous adressant son offrande.

Des remerciements sont votés à notre collègue, M. le député Jules Philippe : grâce à sa patriotique initiative, le bronze signé d'un nom avantageusement connu dans les arts se dressera bientôt sur les bords de notre lac, et le digne pendant du Berthollet de Marochetti sera réalisé dans l'œuvre de M. Becquet.

Un membre correspondant, M. HENRI THOMASSET, ingénieur à Paris, a envoyé à M. le Président la lettre suivante, à laquelle la réunion fait l'accueil le plus sympathique :

« Je viens de lire que le Conseil municipal de notre ville, après avoir voté une première somme de 3,000 fr., a chargé la Société Florimontane d'ouvrir une souscription à l'effet d'ériger un monument à notre savant compatriote Germain Sommeiller. C'est bien, en effet, à vous que revient cet honneur : par sa profession et par ses travaux, Sommeiller appartient à la science et il nous a laissé un témoin gigantesque, résumant pour ainsi dire toutes ses études : *la percée des Alpes*. Prendre les forces que la nature lui livra sur place, trouver des récepteurs capables de les utiliser, transmettre cette même force à grande distance par un fluide naturel d'un coût nul et portant avec lui la vie des ouvriers, en assurant la respiration et la ventilation au fond de tunnels à une seule ouverture ; là encore trouver des perforateurs pouvant marcher à l'air comprimé et décupler le travail de l'homme ; telles sont en quelques mots les inventions successives du grand ingénieur, telle est en même temps la preuve que sa belle intelligence était servie par une volonté tenace et réfléchie, nécessaire pour assurer le succès.

« Le Saint-Gothard est percé maintenant ; mais loin d'affaiblir l'œuvre de notre compatriote, il en démontre toute l'étendue. La pratique a perfectionné les instruments, d'habiles ingénieurs ont ajouté de nouvelles découvertes aux premières, mais le point de départ est là, dans Sommeiller : c'est lui qui a eu la hardiesse de la première conception, en même temps que toutes les difficultés d'une première et grandiose application. L'air comprimé est employé maintenant dans beaucoup d'appareils et toutes les études dans l'industrie ont eu pour point de départ les travaux de Sommeiller.

« A côté de l'ingénieur, il y avait l'homme, et j'ai bien des fois relu avec plaisir les lettres qu'il m'a écrites lorsque je faisais mes premiers pas dans la carrière. Dans les conseils qu'il me donnait alors, on sent la profonde connaissance qu'il avait de la vie : le souvenir de ses luttes, de ses fatigues était toujours présent à son esprit, et, dans sa bonté naturelle, il cherchait à les éviter aux autres. Mon cœur lui en garde une profonde reconnaissance.

« C'est donc avec joie que j'ai vu ma ville natale honorer à son tour cet enfant de la Savoie. Nous devons nous souvenir en lui du savant, de l'homme et du citoyen, et regretter qu'une vie trop courte ne lui ait laissé que les travaux et les fatigues, sans lui permettre de jouir de son œuvre si féconde en grands résultats. »

M. LE PRÉSIDENT prononce quelques paroles de regrets sur la perte d'un de nos membres effectifs, M. le chanoine Gex. Plein de zèle pour la propagation de l'instruction publique, M. Gex avait contribué à la fondation de la Salle d'asile d'Annecy. Il passa de longues années dans l'enseignement, reçut la direction du collège ; puis, après avoir été admis à la retraite, il continua jusqu'à ces derniers mois, malgré les atteintes de la maladie, à faire partie des commissions d'examens pour les membres du corps enseignant. C'était

aussi un agronome distingué, auteur de plusieurs publications agricoles. Le ministère de l'instruction publique avait rendu hommage à ses efforts en lui donnant les palmes d'officier d'Académie.

Un candidat au titre de membre effectif est présenté ; il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. Dunant dépose des objets d'art et d'archéologie dont il fait hommage au musée. On remarque une grande et admirable gravure ancienne, représentant la façade du Panthéon, à Rome. Parmi un grand nombre de monnaies anciennes et modernes, offertes par notre président, se trouvent plusieurs pièces en argent des Allobroges; ce sont de nouvelles épaves des trésors trouvés à Veyrier et au roc de Chère.

M. Mermillod, membre effectif, a fait hommage à la bibliothèque publique de la correspondance militaire du général Dessaix. Nous signalons aux historiens et aux biographes du célèbre général savoyard ces documents inédits, qui ne comprennent pas moins de dix-huit registres, et contiennent des détails d'un grand intérêt.

M. Revon présente les antiquités romaines découvertes dans les derniers minages opérés dans la plaine des Fins. Les objets principaux sont deux *ascia* en fer, une casserole en bronze, des ustensiles à manche de bronze, des tenailles de même composition, des fonds de vases offrant en relief les noms des fabricants, etc.

La distribution des prix de beaux-arts et poésie fondés par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy, aura lieu, en séance publique, le jeudi 24 juin, à 5 heures après midi, dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville.

Le Secrétaire, Louis Revon.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

Séance du 2 mai 1880

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND

M. Bebert François, pharmacien à Chambéry, est reçu membre de la Société.

M. Huguenin Louis, originaire de Chambéry, résidant à Valence, membre de la Société géologique de France, a enrichi nos collections de nombreux et précieux envois. Il nous annonce encore de nouvelles séries de roches et de fossiles. Voulant lui témoigner sa reconnaissance, la Société lui décerne le titre de *Membre correspondant.*

M. Pillet, conservateur de la section de géologie, a reçu de M. Favre Alphonse, de Genève, une fort belle carte géologique du canton, avec deux volumes de texte. Il en rend compte en ces termes :

M. Alphonse Favre, ancien professeur de géologie à l'Académie de Genève, l'auteur des *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc,* vient de mener à bonne fin une autre œuvre non moins importante : c'est la *Description géologique du canton de Genève.*

Voici dans quelles circonstances ce nouveau travail a été entrepris. La classe d'agriculture de la Société des Arts de Genève avait conçu le projet de dresser une carte agronomique du canton. Elle se mit à l'œuvre, dès l'année 1868, et demanda aux agriculteurs des indications précises sur la nature du sol et du sous-sol des propriétés qu'ils cultivaient.

Mais elle ne tarda pas à reconnaître que les renseignements fournis manqueraient d'unité, et que le travail entier manquerait de base scientifique tant qu'il ne reposerait pas, d'une part, sur une étude géologique exacte de tous les dépôts, et d'autre part sur de nombreuses analyses chimiques des terres arables, aussi bien que du sous-sol.

C'est alors que la Société chargea M. Alph. Favre du premier travail, tandis que M. Rissler, aujourd'hui directeur de l'Institut agronomique de France, installait un laboratoire de chimie dans sa propriété de Calèves, et, pendant cinq ans, y analysait un nombre immense d'échantillons de terres, d'engrais, d'eaux, etc., etc.

M. Favre a terminé sa carte géologique en 1878. Elle est en quatre grandes feuilles, à l'échelle de 1/25,000, double de celle de la carte de l'état-major italien (1/50,000) et plus du triple de celle de l'état-major français (1/80,000) ; aussi toutes les maisons, les chemins et presque les cultures peuvent y être figurées en détail et avec la plus grande précision.

A la représentation graphique des localités se joint un coloriage indiquant la nature des terrains géologiques, principalement les dépôts supérieurs : terrains mollassiques, alluvion ancienne, terrain glaciaire, post-glaciaire, alluvions modernes des ruisseaux, des grands cours d'eau, marais, terrains meubles formés sur les pentes, etc.

On y voit surtout des centaines de numéros de renvoi, placés sur la carte au point précis où ont été pris les échantillons de terres végétales soumises à une analyse chimique rigoureuse, analyse dont les résultats sont consignés dans un des volumes qui accompagnent la carte.

En effet, la carte géologique de 1878 vient d'être complétée, en 1880, par la publication de deux volumes de texte explicatif. Le premier volume, dont il nous reste à parler, contient une introduction à l'étude géologique du canton de Genève, étude considérée spécialement au point de vue de l'agriculture.

Ainsi, il passe rapidement sur l'abrégé de l'histoire de notre planète, durant les périodes incommensurables qui ont précédé les dépôts tertiaires, pour arriver à la seconde partie, la description de chacun des terrains qui se montrent dans le canton.

Commençant par la mollasse, l'auteur expose sa formation, décrit ses principaux fossiles et donne des analyses de ses principales variétés.

Il fait de même pour l'alluvion ancienne, puis pour le glaciaire, le post-glaciaire et les alluvions qui occupent une surface immense dans le canton. Non content d'en discuter les analyses chimiques, il cherche à en déduire les aptitudes agricoles de chaque nature de terrain.

Pour compléter cette étude agronomique et toute pratique, M. E. Rissler y a ajouté un chapitre spécial de considérations agricoles sur les terrrains du canton de Genève, avec l'indication des moyens de les

améliorer, drainages, minages, irrigations, engrais et amendements.

Enfin M. Favre termine par une étude minéralogique des nombreux cailloux et blocs erratiques, avec la provenance de chaque espèce minérale. Cette recherche a été l'objet des préoccupations de M. Favre, depuis nombre d'années, et il y est passé maître.

Tel est le résumé de cette publication à la fois théorique et pratique, aussi importante pour notre Savoie et surtout pour le bassin du Léman, qu'elle l'est pour le canton de Genève.

Le Secrétaire, Dr Hollande.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

Dans sa séance du 27 mai, la Commission du Congrès, composée des Présidents des Sociétés savantes et du Club-Alpin de Chambéry, a fixé la date de l'ouverture du Congrès au 9 août pour répondre au désir exprimé par plusieurs Sociétés. Prière d'adresser au plus tôt à M. Perrin, Secrétaire général, l'énoncé des questions que l'on se propose de traiter.

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e Année

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1880

Baromètre : moyenne 719.08 à Annecy et 703.47 à Mélan. Maxima le 21, minima le 7 à Annecy et à Mélan. Excursion du mercure 15.9 à Annecy et 15.25 à Mélan. Thermomètre : moyenne à Annecy, maxima 16°69, minima 5°56, monte le 26 à 23°7 après avoir été à 0° les 12 et 13; à Mélan moyenne 14°44 au maxima et 4°15 au minima; à Chamonix moyenne 14° au maxima, 1°53 au minima. Pluie : passablement de pluie, un peu de neige sur la hauteur, disparaît presque dans le mois. Maximum d'eau recueillie 167m/m9 à 167m/m4 à Thônes et à Annecy en 17 jours; minimum 66m/m8 à 81m/m2 à Annemasse et Sallanches en 8 et 11 jours. La moyenne des jours pluvieux constatés dans les stations est pour avril de 13 ayant donné une couche d'eau de 102 millimètres 9.

Orages. — A Annecy le 20 de 6 à 7 heures du soir, vent du sud, éclairs et tonnerres, pluie fine au début, forte à la fin. — Eclairs au sud le 28, à 9 heures du soir.

Observations diverses — A Tamié, floraison des primevères et des myosotis du 1er au 15; des poiriers et cerisiers vers le 28. Chant du rossignol le 15. — A Mélan, le 12, arrivée des hirondelles; vers le 17, floraison des cerisiers; le 25, feuillaison des tilleuls. — A Annecy, le 18, arrivée de l'alouette, le 28 le hanneton; floraison du 10-20 de l'anémone, 22 le fraisier, 15-20 le muguet, de l'épinevinette, du noyer, de l'if; du 4 au 10 du peuplier, tremble et bouleau; du 15 au 30 du colza; épiage du seigle du 20 au 30; plantation du 1er au 15 de la pomme de terre; du 15 au 30 des betteraves.

AVRIL 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES — Cruseilles.	BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.		Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altitudes:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	893	625	448	334	
1	.....	.....	0,7	.....	10 * / 4,3	20 * / 6,1	.....	.....	.....	2,5	.....	.....	.....	0,7	
2	.....	.....	.....	1	.....	.....	2,8	7,1	.....	1.8	.....	5	7,3		
3	.....	.....	11	.....	8,3	10,4	.....	.....	2	2,8	14	12	0,6	1,1	
4	10	8,5	13	6,2	30,5	21,9	.....	16,8	18,8	24,5	18	24	28,2	35,4	
5	60 * / 7	.....	.....	.....	.....	10 * / 0,8	30,7	22,9	.....	7,2	18,2	34	15	3,7	
		11,8	.....	9,3	.....										
6	11	....	0,3	0,2	3	5,1	.....	.....	.....	1,8	8,5	3,1	.....	2.4	
7	8,3	.....	11	.....	8,5	.....	2,3	2,6	5	4,1	9,4	15,1	6,5		
8	50 * / 8	.....	.....	.....	.....	30 * / 11	.....	7,6	11	13,3	6,2	18,2	16,5	11.6	
		20,2	10,7	12	.....										
9	19,4	6,7	.....	5,3	.....	.....	5,9	3.1	.....	2,7	1,9	.....	13		
10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,1	.....	.....	.....	.....	.....	3,4	
11	.....	.....	0,3	.....	.....	7,8	.....	.....	.....	.....	4,9				
12	.....	.....	.....	.....	.....	2,4	1,4	.....	.....	2,3	.....	6	1,3	0,7	
13	13	.....	.....	1,5	.....	.....	.....	0,1	.....	.....	1,9	.....	1,3		
14	11	.....	2,2	.....	17,3	.....	.....	.....	.....	2,7	.....	7	.....	1,6	
15	.....	.. ...	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,7		
16															
17	4	.....	.....	.....	.....	8,1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,6	
18	.....	.....	.....	1,2	.....	.....	5,9	11,6	.....	.....	9,7	3	4		
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,9	.....	.....	.....	5,8	
20	7	.....	4	.....	0,7	.....	.....	.....	.....	2,3	0,5				
21	.....	8,9	.....	.....	.....	1,7	5,1	3,7	.....	.....	.....	.....	6,9		
22	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	2			
23	7	9,2	4	14,4	1,8	9	.....	0,7	.....	10,8	.....	4,2	17,7	2.3	
24	.....	4,3	.....	6,1	14,9	.....	4,9	5,9	.....	.....	11,2	12,1	8,1	0.4	
25	9,3	.....	3,7	.....	.....	11,2	.....	.....	25	0,5	.....	.....	.....	1,5	
26	15	7,3	19	1	10,3	.....	5,2	4,8	12,5	9	.....	6	3	20,6	
27	.....	.....	.....	23	3,6	.....	.....	4,1	.....	12,3	8,5	6	21,7		
28	3	15,5	9	.....	1,6	21,4	9,7	0,1	7	2,7	.....	8,2	.....	2,7	
29	.....	.....	.....	.....	21,8	.....	7,3	13,9	.....	.....	12,2	.....	6,6		
30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,4	.....	.....	2				
Totaux (pluie.	133	92,6	108,9	86,2	126,8	116,9	81,2	103,1	66,8	110,4	127,1	167,9	167,4	98,5	
Totaux (neige.	110	.....	.....	.....	10	60									

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Le chiffre au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 4.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AVRIL 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	20°3	6°5	8°6	717,1	»	3,8	97	8°	13°5	9°2	S-O	O	faible	pluie	Continue par intervalle tout le jour.	très beau	0,445	6°3
2	12,7	1	6	720,2	7,3	1,6	94	11	35,5	24	S	S-E	id.	couv.3/4	Pluie la nuit du 1er au 2. Nge à 1400m d'alde.	couvert	0,44	7,3
3	17,5	6	8,8	719,4	0,6	2,8	78	9,2	14	10,2	?	E-S-E	id.	couvert	Pluie dès 4 h. soir. Nuit 2-3 vent violent.	pluie	0,44	7,5
4	10,7	7,5	9	718,2	28,2	0,9	90	11	20,5	14,6	?	E	id.	pluie	Presque continuelle tout le jour, à 9 h. soir	id.	0,475	7,3
5	11,5	5,5	7,2	719	15	0,9	88	10,2	19	14	N	O	fort	couv.3/4	[vent très fort. Barom. bse de 4 mill. 2.	très beau	0,48	7,7
6	13	3,5	6	713,6	»	2,2	87	7,8	18,5	12	S	O	id.	pluie	De 6 heures à midi.	couvert	0,64	6,3
7	11,5	5	7	710,8	6,5	1,2	97	10,8	21	15	N	S-O	faible	couvert	Pluie de 5 heures du soir.	pluie	0,64	7,3
8	11,3	3,5	4	713,9	16,5	0,7	97	5,2	10,4	6,6	?	N-O	id.	pluie	Tout le jour. Neige à 1,000m d'altitude.	id.	0,66	7,4
9	11,5	3,5	5	715	13	0,9	94	10,2	18	14	N	N	id.	couv.3/4		couvert	0,66	6
10	12	4	6,6	717,2	»	1,8	88	7,8	14	10,2	N	N	id.	couvert		très beau	0,66	5,8
11	11,3	2,7	7,4	716,5	»	1,5	91	11,4	23,7	17,6	N	N	fort	id.	Pluie légère après midi.	beau	0,66	6,3
12	12	0	9	716,8	1,3	0,9	75	11	24	17	S-E	N-E	faible	id.	Légère pluie.	id.	0,655	6,7
13	14	0	8	721	1,3	1,1	91	16	39	28,8	—	O	id.	très beau		couv.1/2	0,655	7,3
14	20	5,5	13,6	720,8	»	2,4	71	10	25	18	S	O	id.	couvert		couvert	0,65	7,8
15	19	9,3	17	718,7	1,7	3,8	53	22	39	30,4	S	S-E	id.	couv.1/2	Pluie avant 9 heures matin.	très beau	0,645	8,1
16	22,5	7	13	719,1	»	6	95	17,4	26,5	21,2	S	O	id.	couvert		couvert	0,64	8,2
17	18,5	7,5	11,4	719	»	2,6	94	18,6	38,3	27	S	S-O	id.	id.	Neige a disparu jusqu'à 1.700m d'altitde.	pluie	0,62	8,8
18	20	8,5	11,8	725,4	4	2,2	95	16	31,5	24	N	S-S-E	id.	pluie	Légère le matin jusqu'à 9 h. m.	très beau	0,62	9
19	19,7	3	12	725,7	»	2,4	76	19,8	41,5	31,6	—	O-N-O	id.	très beau		beau	0,61	8,8
20	22,7	5,5	14	722,8	»	2,5	78	19,8	36	27,4	S	S-S-E	id.	beau	Orage de 6 à 7 h. s. du sud, 2 éclairs suivis	pluie	0,61	9,2
21	22	5,5	10	726,7	6,9	2,8	89	15,8	33,5	25,8	S	O	id.	couvert	[de tonn., pl. fine au début, forte à la fin.	beau	0,625	8,7
22	17,5	7,5	13,6	723,4	»	1,6	77	20,4	42	31,6	S	O-S-O	id.	couv.3/4	Pluie nuit du 22-23.	couv.1/2	0,62	9,3
23	22	9,3	11,6	721,5	17,7	2 9	90	15,8	25	19,6	S	S-E	id.	couvert	Pluie le matin jusqu'à 8 heures.	pluie	0,65	9,8
24	17	6,7	13	724,7	8,1	0,7	91	18	34	26,2	S	O-S-O	id.	id.		couvert	0,66	10,8
25	20,5	7	15	722	»	1,7	89	22,4	43	33	S-O	O	id.	id.	Pluie par bourrasque de 3 h. à 8 s.	id.	0,66	10,7
26	23,7	10,7	14,8	716,6	3	2,2	89	16,8	25	20,8	S	E	id.	id.	Forte pluie de 3 à 4 h., reprend le soir.	pluie	0,675	11,5
27	18	7,3	8,6	712,7	21,7	1,1	83	9,8	14	11,2	N	N	fort	id.		couvert	0,67	10,7
28	13,3	7	13	715,2	»	1,2	91	11,2	27,5	20,8	N	N	id.	id.	Pluie par intervalle après midi. Eclairs	id.	0,69	10,8
29	17,5	6	11	720,4	4,6	1,4	84	16,1	38,5	26,8	E	E	faible.	couv.3/4	[au sud à 9 h. soir.	très beau	0,69	10,3
30	17,5	5	6,4	719,2	»	2,2	83	8,6	16	12	N	N	id.	couvert		couvert	0,685	9,3
Moyennes ou Totaux.	16°69	5°56	10°8	719,08	167,4	60,00	86,5										0,618	8°36

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

21me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 juin 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Séance publique de la Société Florimontane : rapports sur le concours de poésie et de beaux-arts; liste des lauréats. — Les camps celtiques du Châtelard (suite), par M. C.-A. Ducis. — Statue de Sommeiller à Annecy, par M. C. Dunant. — Séance de la Société Florimontane. — Dons et échanges. — Bulletin. — Séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie. — Séance de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1879

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Séance publique du 24 juin 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu une séance publique, le 24 juin 1880, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, pour la lecture des rapports du Jury et la proclamation des lauréats des prix de poésie, de peinture et de sculpture, fondés par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy.

La salle avait été élégamment décorée pour la circonstance par M. Mangé, architecte municipal.

Sur l'estrade ont pris place MM. le Président et les deux Vice-Présidents.

M. l'Adjoint au Maire, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Secrétaire général, plusieurs autres fonctionnaires, un grand nombre de dames, M. le Principal, MM. les Professeurs du collège, assistaient à cette solennité.

M. LE PRÉSIDENT a ouvert la séance, et a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Au dernier concours, nous regrettions que la maladie n'eût pas permis à M. Andrevetan d'être témoin des succès de la fondation qu'il a instituée en faveur des lettres et des arts.

Aujourd'hui, ce n'est plus son absence momentanée, c'est son absence éternelle, sa mort que nous déplorons. On ne saurait voir, sans une profonde émotion, disparaître de la scène du monde, ces hommes d'élite qui l'ont traversée en faisant le bien, et qui laissent après eux des œuvres qui leur survivent. M. Andrevetan appartient à cette race d'hommes privilégiée.

Je suis certain d'être l'interprète des sentiments de la Société Florimontane et de la reconnaissance publique, en disant bien haut que la perte de M. le docteur Andrevetan laisse des regrets très vifs à tous ceux qui ont pu apprécier ses talents et ses bienfaits.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de faire ici son éloge d'une manière complète. Le temps et la compétence nécessaires me manqueraient également. Ses œuvres le loueront d'ailleurs plus éloquemment que mes faibles paroles.

La vie de M. Andrevetan a été simple et droite comme son caractère. Elle n'a pas été accidentée par des luttes contre la mauvaise destinée, par ces phases alternatives de haute prospérité et de profonde infortune qui mouvementent l'existence et donnent de l'intérêt à une biographie.

Né à La Roche en 1802 d'une honorable famille, originaire du département de l'Ain, M. Andrevetan a fait ses premières études au collége de sa ville natale.

Quoiqu'il eût pris ses grades de docteur en médecine à la Faculté de Paris et à l'Université de Turin, il ne s'est pas livré exclusivement à la pratique de la médecine; ce n'est guère qu'en faveur des pauvres, sa principale clientèle, qu'il a exercé l'art de guérir.

Simple de goût, en possession de la médiocrité dorée vantée par Horace, ses instincts littéraires l'éloignaient du réalisme de la vie. Jeune encore il avait senti s'allumer en lui le feu sacré de la poésie, qui ne s'est éteint qu'avec son dernier soupir.

Il ne s'est pas contenté d'étudier, d'admirer les grands poètes de l'antiquité et des temps modernes. Il était devenu lui-même un poète très fécond, plein d'ardeur et d'enthousiasme.

Le nombre des ouvrages sortis de sa plume est considérable. Il disait volontiers que venu dans ce monde la même année que Victor Hugo, il avait fait plus de vers que Lamartine, un peu moins que l'auteur des *Orientales*. Inutile d'ajouter que ce rapprochement n'était dans sa pensée qu'une question de statistique littéraire qui n'impliquait aucune idée de comparaison du mérite de ses œuvres avec celles de ces illustres auteurs.

M. Andrevetan avait abordé tous les genres qui sont du domaine de la poésie. Aucun des nombreux sentiers du Parnasse ne lui était inconnu.

Poésies descriptives, odes, épitres, églogues, drames, satires politiques, il a tout essayé. Usant de la faculté

de tout oser accordée aux poètes, il n'a pas craint de composer un poème didactique en dix chants, qu'il présente à ses lecteurs comme le code moral du médecin. Nous savons que notre poète a figuré avec honneur dans un concours de poésie tenu à Bordeaux.

Dans les divers chemins qu'il a parcourus M. Andrevetan a-t-il trouvé celui qui conduit à la gloire? L'avenir seul nous l'apprendra.

Je ne tenterai pas, Messieurs, d'analyser ses nombreux ouvrages, il faudrait y consacrer un volume. Je dirai seulement qu'au milieu de certaines idées un peu étranges, de certaines exagérations et crudités de style, ils renferment bien des pages fortement pensées, énergiquement écrites, empreintes d'un sentiment vrai de la nature, d'un chaud patriotisme, d'une grande indépendance, d'une puissante originalité.

Au reste, l'éloge des œuvres littéraires de M. le docteur Andrevetan a déjà été fait avec beaucoup de tact et de goût par M. F. Machard, dans la *Revue savoisienne* de 1875. Sortir des grandes lignes pour entrer dans les détails, ce ne serait que répéter ce qui a déjà été dit en très bons termes, et affaiblir l'excellente impression qui est restée à tous ceux qui ont lu cette judicieuse critique. La renommée de notre regretté collègue n'aurait rien à y gagner.

Mais il me reste à remplir envers lui un devoir qui m'est cher.

Je veux, en présence de l'honorable assemblée qui a bien voulu lui accorder ses sympathies, rendre un dernier hommage à l'homme intelligent et généreux qui, le premier dans la Haute-Savoie, a fondé pendant sa vie des prix en faveur des lettres et des arts, des récompenses pour la vertu, et qui a laissé en mourant son patrimoine aux déshérités de la fortune atteints par la maladie.

Il est assez rare à notre époque, si égoïste, si avide de jouissance personnelle, de rencontrer des hommes qui se dépouillent vivant d'une partie de leur fortune pour la consacrer au culte du bien et du beau. On ne saurait trop exalter ceux qui donnent d'aussi bons exemples à leurs concitoyens.

Notre docteur ne s'est pas contenté d'employer ses modestes ressources au soulagement des malheureux, il a payé de sa personne; il a combattu au premier rang, comme médecin, les ravages des deux plus grands fléaux qui aient désolé la France, depuis quelques années, le choléra et la guerre allemande.

En 1832, il reçut de la ville de Paris la glorieuse médaille destinée aux médecins qui, pendant la période de l'épidémie, avaient montré le plus de zèle, de savoir et de courage.

Frappé de surdité dans les dernières années de sa vie, en proie à une maladie nerveuse, il avait appris la commisération à l'école de la souffrance. Il était célibataire; ses chères études et le plaisir de se dévouer étaient sa seule consolation.

Lorsque la guerre désastreuse de 1870 éclata, il se rendit à la frontière, malgré son âge avancé et ses infirmités, pour offrir ses services dans les ambulances.

Arrivé seul aux avant-postes, n'ayant pour tout bagage que sa trousse, un havre-sac et une gourde de pèlerin, il fut rencontré par un détachement français, au moment où il admirait tranquillement la belle nature.

Le chef du détachement l'ayant interrogé, il comprit mal, à cause de sa surdité, les diverses questions qui lui furent adressées. Il fit des réponses incohérentes. Le corps détaché l'arrêta comme un espion, il se disposait à le juger sommairement et à le fusiller, lorsque le prisonnier fut reconnu par un de ses compatriotes, qui s'écria en le voyant: Ah! c'est vous, M. le docteur Andrevetan, que venez-vous donc faire ici? — Vous soigner, répondit-il!

Cette réponse partie du cœur avec l'accent de la vérité, le sauva.

Pendant qu'on avait délibéré sur son sort, M. Andrevetan avait conservé le calme d'une personne qui poursuit une rêverie devant un beau site.

Son ardent patriotisme, son dévouement, l'énergie de son caractère lui avaient fait envisager la mort avec cette fermeté stoïque qui est le privilége de l'homme juste et fort. Sous une apparence débile, il avait, comme la plupart des habitants du Faucigny, une nature solidement trempée par les rayons d'un soleil méridional et le souffle glacé des grandes Alpes.

L'isolement auquel M. Andrevetan avait été condamné depuis longtemps par ses infirmités, les dispositions naturelles de son esprit, avaient contribué à imprimer à ses actes, un certain cachet d'originalité qui pouvait paraître étrange dans notre siècle où les caractères sont rares, où la plupart des hommes semblent jetés dans le même moule.

Plusieurs années avant sa mort, M. Andrevetan avait fait creuser son tombeau dans un de ces blocs de rochers isolés, qui se dressent au milieu des prairies de La Roche sous l'ombre des noyers, et qui ont donné leur nom à cette antique cité.

Maladif, il allait seul au coucher du soleil, se reposer devant l'ouverture béante qui semblait lui dire: Poète, il faut mourir!...

Mourir, quand on est encore en possession de soi-même, de toutes ses facultés intellectuelles; mourir en face du ciel qui vous sourit, du soleil qui resplendit sur les glaciers, qui illumine les vallées et les rivières dont les derniers contours se perdent dans les eaux bleues du Léman; cesser de chanter cette splendide nature, alors que les oiseaux gazouillent joyeusement dans la feuillée qui vous ombrage, c'est là sans doute une triste destinée! C'était celle de M. Andrevetan.

L'homme se résignait cependant à subir le sort commun, parce qu'il espérait renaître dans un monde meilleur. Aux amis qui cherchaient à alléger ses souffrances, en faisant luire à ses yeux l'espérance d'une santé meilleure, il disait:

« Je suis médecin et philosophe chrétien; je sais que ma fin est prochaine; je l'envisage avec calme. » Le poète ne prenait pas aussi facilement son parti; il savait que la plus haute renommée ne peut dépasser les confins de ce monde, et qu'elle peut même s'y évanouir avec le temps, comme un léger nuage; aussi avait-il prévu l'éventualité où ses œuvres tomberaient dans l'oubli. Il avait voulu qu'un exemplaire de tous ses ouvrages fût enfermé dans une boîte de plomb et enseveli avec lui dans sa tombe.

Peu de temps avant d'y descendre, il faisait part de son projet à un poète de ses amis, qui le complimentait sur ses dernières productions, et il lui écrivait ces lignes :

« Dans un siècle qu'on ne peut prévoir, un vandale « démolira *l'édicule* (le rocher funéraire) pour en « tirer des moellons à bâtir. La cassette ouverte, « grande sera la curiosité parmi les antiquaires, les « touristes, les savants, les poètes, sur nos mœurs, « nos usages, notre civilisation, les hommes illustres « de notre temps.

« Déjà mort, dans la mémoire des générations futu- « res, nous reprendrons vie, et on nous rééditera. « Ainsi soit-il ! »

Le poète ne s'était pas contenté de présider au creusement de son tombeau dans le rocher, il avait composé lui-même l'épitaphe qui devait orner sa niche sépulcrule comme il l'appelait. Tout était prêt pour le recevoir à l'époque de son décès. La date seule était en blanc. L'épitaphe est ainsi conçue :

ICI REPOSE UN POÈTE CHRÉTIEN,
QUI FUT HEUREUX EN PRATIQUANT LE BIEN.

Ces deux vers dans leur simplicité peignent bien le poète et les excellents sentiments dont il était animé.

Fidèle aux habitudes d'isolement des dernières années de sa vie, M. Andrevetan a voulu reposer seul, à l'ombre des arbres qui avaient ombragé ses méditations, en face de ces Alpes qu'il avait aimées et chantées avec tant d'amour.

Nous avons suivi le long cortège qui l'a conduit à sa dernière demeure; nous avons vu sa dépouille mortelle s'élever jusqu'à sa tombe comme sur un pavoi, portée sur les bras tendus de ses concitoyens. Nous avons entendu le premier magistrat de la patriotique cité de La Roche redire d'un accent ému à la foule attendrie les mérites et les bienfaits de son généreux compatriote.

Les représentants de la Société Florimontane se sont associés de cœur aux sentiments que ce magistrat a noblement exprimés.

Nous aurions voulu déposer aujourd'hui sur le tombeau du premier bienfaiteur des lettres et des arts dans la Haute-Savoie une couronne digne de lui, mais nous sentons que nos efforts sont impuissants pour louer, comme il le mérite, cet homme qui avait la passion du beau, la passion du devoir et l'originalité du bien.

Dans ce monde où tout change. où tout s'efface, les œuvres littéraires de M. Andrevetan pourront s'effacer un jour de la mémoire humaine, mais le souvenir de ses bienfaits durera aussi longtemps qu'il y aura des hommes voués aux travaux de l'esprit, des jeunes filles vertueuses, des souffrances et des cœurs reconnaissants.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Andrevetan, M. le Président a donné la parole à M. le Vice-Président Constantin, chargé de donner lecture du rapport sur le concours de poésie en l'absence du rapporteur :

MESSIEURS,

La poésie est comme la terre; elle a des saisons abondantes et des années qui le sont peu ; le concours dont le résultat vous est soumis aujourd'hui n'offre pas la même richesse que ses aînés. Six pièces seulement ont été présentées à l'appréciation du Jury d'examen : trois, sur *saint François de Sales,* et trois, sur *l'Exposition universelle;* nous avons dû écarter une septième composition qui ne manque pas de souffle, mais qui se trouve en dehors des données du programme : *L'Orphelin ou l'Egoïste puni*.

Il a fallu remarquer que, parmi ces pièces, aucune ne porte une empreinte poétique vigoureuse. Est-ce à dire, selon le dicton vulgaire, que la poésie s'en va? Cela ne peut être ; la poésie est une hôtesse éternelle qui s'absente quelquefois, mais ne s'en va jamais.

Du reste, le concours d'aujourd'hui a présenté une difficulté de plus que les concours précédents, il a porté sur des sujets déterminés ; nos poètes ont paru craindre de s'engager dans des voies où le caprice aurait à compter avec des bornes prescrites.

Toutefois, même parmi ces compositions imparfaites, le talent revendique ses droits, et le Jury a distingué l'*Ode sur l'Exposition universelle,* portant cette épigraphe :

Nous y convierons tout, Europe, Afrique, Asie,
Et nous y conduirons la jeune poésie,
Chantant la jeune liberté.

L'auteur a envisagé l'Exposition universelle de 1878, au point de vue du relèvement de la France. Le relèvement, c'est la partie lumineuse du sujet :

« Accourez vers Paris, impatients d'apprendre
« Si le phénix déjà s'élève de sa cendre !
« Ce que valent ici la constance et l'effort ;
« Et comment notre France, à la manière antique,
« Va grandir pacifique,
« Du ciel lointain d'Afrique
« Aux falaises du nord. »

« Nos cœurs à vous fêter ne seront point avares ;
« Nous ferons éclater de joyeuses fanfares,
« Et plus d'un barde aura des cantiques pour vous.
« Et nos canons grondant, comme ils faisaient naguère,
« Dans les jours de la guerre,
« Rouleront leur tonnerre,
« Et tairont leur courroux.
. . . . . .
. . . . . .
« Vainement l'on jetait l'opprobre sur ta face,
« L'opprobre à s'y fixer n'a point trouvé de place ;
« La France dans sa gloire a lavé son affront ;
« Ce moderne Titan fait monter sa puissance
« De sa propre souffrance,
« Et le géant de France
« A l'auréole au front. »

En faisant saillir notre relèvement, l'auteur devait bien peindre aussi ce qui nous avait abaissé, et il était de son sujet de nous entretenir de nos récents désastres ; mais il a, croyons-nous, beaucoup trop appuyé ; il va devenir de jour en jour plus difficile de gémir sur nos dernières guerres, sans tomber dans le lieu commun et la déclamation.

Quelles que soient, du reste, les idées de l'auteur, leur mélange un peu désordonné et les expressions quelquefois peu précises qui les rendent, elles sont toujours

emportées par des strophes légères et harmonieuses ; l'auteur a de l'aile ; il est fait pour l'ode.

Pour le fonds du sujet, il n'a pas été traité avec une profondeur suffisante. Dire que les arts relèvent un peuple, c'est une vérité, sous forme d'assertion ; il aurait fallu montrer comment, montrer l'idée morale qui est enclose dans l'art ou qui lui donne naissance. L'auteur a bien nommé la liberté ; il la faut, en vérité ; mais, elle n'est pas le seul élément qui constitue la moralité ; c'est ce qui fait que le sauvage, le plus libre des hommes, n'est pas le premier homme du monde, quoiqu'en ait dit Rousseau.

Le second auteur qui a traité de l'*Exposition universelle* l'a fait en plusieurs centaines de vers, roulant sur deux rimes seulement, tirées de six mots invariables :

« Oh! que j'aime penser à cette heure féconde
« Où le nouveau Paris nous montra son pouvoir,
« Où s'ouvrit aux savants cette arêne profonde,
« Mer immense de fleurs qui baignait de son onde
« Les vallons où, rêveur, j'attendais le savoir
« Qui devait m'adoucir la route du devoir.

« Planant sur la cité, le flambeau du devoir
« Dorait de ses rayons une plaine féconde...
« . . . . . .

Et cela va ainsi pendant quarante-trois strophes. C'est un tour de force technique ; mais que voudriez-vous que fît la poésie dans une telle entrave ? Aussi n'y est-elle pas venue. Si l'auteur eût voulu mettre sa muse en liberté au lieu de la tenir au cachot, peut-être lui eussions-nous trouvé une belle allure.

Voici la troisième et dernière pièce sur l'*Exposition universelle,* avec cette épigraphe : *L'heure a sonné du vrai progrès.* Il y a de loin en loin de la vigueur dans la pensée et l'expression ; mais l'auteur est inexpérimenté ; il croit avoir assez fait pour la poésie, quand il a aligné des rimes plus ou moins correctes où le grotesque aurait une tendance à se glisser, comme dans ces vers :

« Mais je n'oublierai point l'aimable Monsieur Krantz...
« . . . . . .

Des trois pièces qui ont trait à saint François de Sales, il en est une : *Rome et Genève,* dont l'auteur s'est fait connaître, et qui, par là même, est exclue du concours. C'est regrettable. Malgré quelques fautes de facture, elle est d'un bel élan lyrique, et aurait appelé l'attention spéciale de la Commission.

Des deux autres pièces, l'une qui a pour épigraphe :

Il a passé en faisant le bien

trahit l'homme inexpert en métier de poésie : *Sales* y rime avec *parles ; saint* avec *point ; hymne* avec *colline.*

L'autre pièce qui porte pour épigraphe :

Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni...

est bien pensée et bien déduite ; mais l'élément poétique y fait défaut. Comme poésie, il ne peut lui être accordé aucune distinction ; ce serait justice qu'il en fut autrement, si la Commission avait à porter son jugement sur des compositions en prose.

De la revue critique qui vient d'être faite, il résulte qu'aucune des pièces présentées ne peut prétendre au prix complet. Toutefois *L'Ode sur le relèvement de la France,* se distinguant malgré les défauts signalés, par une véritable valeur poétique, la Commission, d'un avis unanime, a cru devoir accorder à son auteur la somme de 100 francs.

M. le Président a de nouveau pris la parole pour donner lecture du rapport sur le concours de sculpture et de peinture :

MESSIEURS,

C'est la première fois que la sculpture fait son apparition dans notre concours. Elle nous présente la statue d'un jeune chrétien puisant dans la foi des motifs de consolation, pour alléger son martyre.

L'auteur paraît s'être reporté au temps où Rome païenne essayait de noyer dans le sang les premiers germes du christianisme ; où des femmes et des enfants mêmes étaient soumis à d'atroces supplices par un peuple dégénéré, qui avait perdu, dans les jeux sanglants du cirque, jusqu'au sentiment de la pitié que l'enfance inspire.

Le jeune martyr, qui peut avoir de 12 à 13 ans, est appuyé contre un rocher auquel il est lié par une chaîne de fer. Son corps, affaissé par la fatigue, repose sur la jambe gauche, tandis que la droite se relève avec peine, comme pour chercher un soulagement. Sa tête est légèrement inclinée de côté ; elle accuse assez bien la souffrance unie à la résignation. Ses mains, finement modelées, se joignent naturellement dans une attitude suppliante ; il lève les yeux vers le ciel, son unique espérance, pendant que ses lèvres entr'ouvertes murmurent une prière que Dieu seul peut entendre.

Le thème que le sculpteur s'est donné n'était pas exempt de difficultés. Ce n'est pas, en effet, chose facile que de représenter le corps humain, à cet âge ingrat où il a perdu les contours gracieux de l'enfance, sans avoir acquis le relief accentué de la virilité. Il n'est pas donné au premier artiste venu de trouver dans ses souvenirs historiques, dans son imagination, le type des figures d'une autre époque que la sienne, de leur imprimer l'expression d'un sentiment déterminé.

Nous n'oserions affirmer que l'artiste ait complétement triomphé de ces difficultés, mais nous sommes heureux de constater que, malgré les données ingrates du sujet, son œuvre offre un ensemble satisfaisant et des parties bien réussies.

L'attitude de l'enfant est simple, naturelle, en harmonie avec les sentiments qui l'animent. Le sculpteur a su éviter de donner aux mouvements des membres et à la physionomie, l'empreinte violente de la douleur. Le martyr conserve dans sa pose, dans ses traits, dans les contours de sa bouche habilement dessinés, le calme relatif des lignes, que Lessing recommande aux statuaires, même lorsqu'ils ont à rendre de grandes souffrances, et qui convient surtout à un chrétien soutenu, dans ses tourments, par la force surnaturelle de la foi.

Le torse a un beau mouvement onduleux ; on voit les muscles de la jambe qui supportent presque seuls le poids du corps, se raidir sous l'effort et la douleur. Cette statue a dans son ensemble de la vie et de l'expression.

Nous avons fait la part des éloges ; il nous reste à faire celle de la critique, qui est en quelque sorte obligatoire, pour la classification du mérite relatif des concurrents.

La tête du martyr a paru un peu forte même pour un enfant, surtout pour un jeune romain dont le cerveau ne devait pas avoir le développement excessif que le travail intellectuel donne aux cerveaux modernes. Le Jury a aussi remarqué que les muscles du biceps droit étaient un peu maigres, la courbe des reins trop accentuée, la jambe droite un peu lourde, et laissant à désirer sous le rapport du fini. Il s'est aussi demandé si le type de figure choisi par l'artiste donnait une idée suffisante de la physionomie à la fois douce et énergique de ces jeunes chrétiens qui subissaient les tortures et la mort avec une sublime résignation et dont on retrouve l'image dans les catacombes de Rome. Nous avons tous vu, dans nos rues, des figures d'enfants italiens rappelant les traits du modèle adopté par l'artiste, qu'il n'a peut-être pas assez idéalisé.

Quoi qu'il en soit, la statue que nous venons d'apprécier est une des œuvres les meilleures, les plus difficiles, les plus complètes du concours. Elle révèle chez son auteur une nature artistique et de sérieuses études.

Avec plus d'expérience, de fini dans l'exécution, il produira probablement des œuvres de plus en plus parfaites et dignes, à tous égards, de l'école italienne à laquelle il appartient par ses dernières études.

La représentation d'un enfant qui souffre, attriste ; aussi le Jury se repose-t-il volontiers de ce spectacle, en contemplant une vue du lac d'Annecy et de la Tournette, prise des premières pentes du Semnoz. Tout respire le calme et le bonheur dans cette Tempé alpestre, véritable conque d'azur bordée d'arbres, de prés verts, couronnée de roches bleuâtres et de neiges empourprées par les rayons du soleil.

Sur le premier plan s'étale une prairie ondulée, encadrée d'un côté par des rochers hérissés d'arbustes, de l'autre, par un grand chêne qui laisse apercevoir, dans les trouées de son feuillage, le bleu du ciel et le bleu des eaux.

Un sentier creux qui traverse les hautes herbes conduit le spectateur, par une pente insensible, à une rangée de noyers dont le vert foncé contraste heureusement avec les tons fauves des marais qui enserrent le lac dans ses gracieux contours. Plus loin, la montagne de Duingt projette au large sa presqu'île allongée. A son extrémité, le château de ce nom émerge d'un berceau de verdure qui semble flotter sur les eaux. Sur la rive opposée, la falaise du roc de Chère plonge la mosaïque de ses riches couleurs dans la profondeur transparente des flots.

Vers le milieu du lac, le miroir se ternit sous le souffle du zéphir, les voiles blanches des embarcations se gonflent et prennent leur essor. La Tournette avec son amphithéâtre de vergers, de futaies, de pâturages, de rochers dénudés forme le fond du tableau.

Tout cet ensemble présente des lignes harmonieuses, des couleurs attrayantes. La prairie du premier plan est bien rendue, sans être minutieusement faite. Les nuances automnales des marais sont justes. La silhouette et le feuillé du chêne sont réussis, le sourire du ciel dans les eaux a été heureusement saisi par l'artiste.

Il est toutefois une partie importante du tableau qui n'est pas complètement satisfaisante, c'est le fond et le rôle qu'il joue dans l'effet général. L'artiste s'est laissé entraîner par cette syrène sortant des eaux, qui s'appelle la Tournette. Cette montagne, avec ses formes imposantes, sa coloration variée, son diadème de neiges étincelantes, tend à s'emparer de l'attention du spectateur au préjudice des premiers plans, où l'artiste a concentré son effet. Dans l'après-midi, au lieu de se tenir modestement à son rang pour jouer le rôle de fond, elle étale orgueilleusement, au grand soleil, ses épaules nues. Si elle était éclairée par une lumière faible et oblique, comme celle du matin, qui l'envelopperait d'un voile de gaze, qui glisserait sur ses formes les plus saillantes, et laisserait les moins apparentes dans l'ombre et le mystère, elle serait mieux à sa place : elle aurait à la fois plus de relief et de poésie.

L'art vit de sacrifices : se défier des charmes trompeurs de la Tournette en pleine lumière. Malgré cet inconvénient que le peintre a atténué autant que possible, vu les données de son luminaire, le tableau que nous examinons n'en présente pas moins un aspect très agréable. Un Tityre à demi couché à l'ombre du grand chêne passerait fort bien son temps à contempler ce paysage et des chèvres suspendues aux buissons.

Nous venons d'entrevoir dans le lointain le château de Duingt flottant au milieu des eaux. Permettez-moi de vous présenter une autre toile qui vous introduira dans l'intérieur du pittoresque village qui s'abritait autrefois sous une vieille tour détachée de ce manoir.

Voyez-vous ces maisons rustiques qui se pressent les unes contre les autres dans un étroit défilé entouré de prairies, ombragé de noyers descendant en rangs serrés des pentes voisines? Ce sont bien là les anciennes chaumières savoyardes, moitié pierre, moitié bois, couvertes d'un vaste toit de chaume échevelé, moiré de sedums et de mousses veloutées, abritant sous ses ailes plusieurs générations d'hommes, d'animaux, et tout un arsenal agricole. On croirait voir les tentes des anciens peuples pasteurs agrandies et immobilisées. Sur le devant du tableau, un petit ruisseau coule tranquillement à l'ombre d'un grand noyer. Les rochers crénelés de la montagne de Lanfont se dressent au fond du défilé. Au-dessus, de légers nuages blonds voltigent dans l'azur profond d'un ciel d'Italie.

Cet intérieur champêtre n'est pas nouveau, mais il s'arrange bien comme ligne ; il est surtout d'une couleur très claire, très lumineuse. Les rayons du soleil doré qui semblent descendre des flancs de la montagne, glissent à travers les feuilles des arbres jaunies par l'automne ; ils ruissellent sur les clôtures démantelées des jardins, rayent les prairies et le chemin de zones chatoyantes de lumière entrecoupées d'ombre, et viennent éclater comme une fusée sur les vieux murs des habitations.

Les noyers qui enguirlandent le village, sont d'une bonne facture ; ils conservent, sous une touche facile, le caractère qui leur est propre. Leur coloration est vraie, les ombres sont transparentes ; le vieux chemin du moyen âge a l'apparence de la solidité ; toutefois il aurait pu, sans inconvénients, être encore plus ferme, plus raboteux. Les peintres qui passent pour être un peu excentriques, sont les ennemis nés des agents-voyers qui redressent et polissent les chemins à la satisfaction générale. Il faut aux artistes des routes accidentées, caillouteuses, pour faire valoir les surfaces lisses et éloigner les lointains. Il leur plait de voir, comme dans ce tableau, un arbre svelte étendre familièrement ses branches contre les pignons rustiques et couper les angles aigus et réguliers des toits.

Bien que ce paysage soit enserré dans des montagnes, on sent que l'air y circule. La perspective aérienne est bien ménagée. L'imagination qui n'aime pas à être emprisonnée, peut aisément prendre son essor dans ce dédale de rochers où le village est enfoui. Elle sent qu'elle peut aller plus loin.

En résumé, le tableau que nous venons d'analyser occupe un des premiers rangs dans le concours.

La Commission aurait désiré que le peintre eût représenté la vie villageoise d'une manière plus complète. La bonne femme qui se trouve abandonnée avec sa vache à l'entrée du village, ne peut à elle seule l'animer. La Commission aurait voulu contempler, près du ruisseau qui coule au premier plan, une mère Jeanne entourée de sa famille — fillettes, garçons, canards, dindons.

Depuis que la Commission a porté son jugement, le peintre, qui ne connaissait pas le désir qu'elle avait manifesté, l'a réalisé instinctivement. Il a placé près du ruisseau un groupe de lessiveuses causant, lavant leur linge sale en famille, et, par la même occasion, celui du prochain.

C'est avec ce cortège de vaillantes commères que le village de Duingt est entré à l'exposition de Paris.

La toile qui a le plus fixé l'attention du Jury, après la vue de Duingt, représente un jeune ramoneur quelque peu déguenillé, installé devant une église, la cathédrale de Chambéry, si nous ne nous trompons, et demandant à une jeune fille vêtue d'un riche mantelet de velours un *petit chou,* suivant l'expression consacrée. Pendant qu'elle cherche dans son porte-monnaie l'obole de la charité, sa mère, toute souriante, s'apprête à descendre les marches du temple. A l'intérieur on aperçoit deux bonnes femmes en train de deviser gravement de leurs petites affaires ou de celles d'autrui, à la lueur des rayons mystérieux qui tombent des vitraux gothiques.

Envisagé sous certains points de vue, le choix du sujet était heureux. Il prêtait à l'expression d'un des meilleurs sentiments du cœur humain, de la pitié, de la fraternité, expression morale qu'on aime à retrouver dans les tableaux de genre.

La plupart des personnages en scène pouvaient être facilement reliés entre eux par une certaine unité d'action, motivée par une communauté de sentiments. Cette unité n'est pas à dédaigner dans les compositions artistiques. Le ramoneur qui regarde devant lui, d'une manière distraite, aurait dirigé ses regards vers la jeune fille attendrie. La mère, touchée par la bonne action de sa fille, l'aurait regardée avec émotion, les deux commères arrêtées dans l'intérieur de l'église auraient interrompu un instant leur conversation pour contempler cette scène de charité chrétienne. Elles auraient en quelque sorte représenté les chœurs dans la tragédie antique.

L'artiste ne nous paraît pas avoir tiré tout le parti possible de cette situation.

Cela n'empêche pas que le fumiste en herbe, qui est le principal personnage du tableau, ne soit bien venu. Il est solidement campé dans ses haillons ; le bras qui se présente en raccourci, est habilement dessiné. Sa bonne figure ronde, vrai type savoyard, est calme et résignée. Elle montre les couleurs de la santé sous la teinte bistrée de la suie. Les points noirs qui obscurcissent ses traits pendant les jours de travail, ont probablement disparu sous le robinet de la fontaine voisine ; ce doit être un dimanche.

Bien qu'il porte la livrée de la misère, il ne paraît pas avoir souffert. Ce n'est pas le besoin qui lui fait tendre la main, mais probablement le désir d'ajouter quelque friandise à son pain quotidien.

Le coloris de la jeune fille a de la fraîcheur. Son vêtement de velours bordé de grèbe est chatoyant. Mais sous ce bel accoutrement, elle manque de distinction dans sa pose et dans son expression, comme madame sa mère. Le sujet réclamait un plus grand air pour ces dames, ne fût-ce qu'au point de vue d'une heureuse opposition avec la figure populaire du jeune fumiste.

Certainement la fillette est très sérieusement occupée à chercher un petit *chou* dans son porte-monnaie. Ses yeux baissés, la moue très prononcée de sa bouche l'indiquent clairement ; malheureusement elle n'est pas bien équilibré. La jambe droite, fortement arquée, prend une direction tellement excentrique, qu'on ne sait pas bien comment elle pourra se rattacher au bassin.

La mère de la jeune fille emprisonnée dans une robe fourreau à échelons, fort bien rendue du reste, est aussi dans un équilibre instable. On est tenté de lui tendre la main pour prévenir une chute. Ses cheveux, au lieu d'encadrer son visage, tombent en franges sur son front, affectant une coupe monacale qui peut être à la mode, mais qui n'est pas gracieuse pour autant. Elle sourit sans qu'on sache bien pourquoi ; son regard, qui devrait révéler le motif de son sourire, flotte indécis dans l'espace. On dirait un exercice mimique commandé par le peintre, exécuté à la minute par le modèle, sans que ni l'un ni l'autre ne se soient pénétrés du sentiment à exprimer.

De là le manque d'expression qu'on remarque dans la mère de la jeune fille.

La nature a parfois des distractions. Tout ce qui sort de ses mains n'est pas parfait. Elle fait des borgnes, des boiteux, de belles figures sans expression.

C'est au peintre à choisir ses modèles, à suppléer à ce qu'ils ont de défectueux dans la manifestation des passions qui doivent les animer.

Les lignes architecturales de l'église qui sert de fond aux principaux personnages, sont tracées d'une main sûre, mais la tonalité trop accentuée de la couleur de la façade empêche que les figures ne s'en détachent suffisamment.

Comme dans toutes les œuvres humaines, il y a du bien et du mal, dans le tableau que nous examinons. Cependant le bien l'emporte de beaucoup sur le médiocre. Le Jury a estimé que si le jeune ramoneur ne devait pas être placé au sommet de l'édifice fondé par M. Andrevetan, il devait y occuper un rang élevé; c'est dans l'ordre.

Un artiste marseillais, qui est à la fois un peintre et un littérateur distingué, nous a envoyé quatre petits panneaux sur lesquels il a peint, d'après nature, des types de l'île de Sardaigne.

Le Jury a remarqué une tête de femme d'un profil très fin, chaudement colorié, dont le regard voilé de mélancolie se perd dans l'espace; un homme du peuple aux formes osseuses vigoureusement dessinées et largement peintes. Le caractère de chaque type paraît bien indiqué, quoique les portraits qui sont probablement ressemblants, soient encore enveloppés dans les limbes de l'ébauche.

Quel que soit le mérite de ces études, le peu d'importance du sujet, la manière hâtive dont elles sont faites, n'ont pas permis à la Commission de les mettre en parallèle avec les tableaux d'une exécution plus difficile et plus complète.

La Commission a vivement regretté que l'auteur des types sardes, dont le talent et la personne lui sont très sympathiques, n'ait pas présenté des sujets plus importants, tels que ceux qu'il a souvent traités avec un véritable succès, il aurait probablement obtenu une place distinguée dans le concours.

Nous sommes actuellement devant un tableau de fruits. Aimez-vous les raisins? le peintre vous en a servi à profusion sur une table de pierre: des blancs, des noirs, avec leurs feuilles et un groupe de pêches.

Ils sont artistement disposés tous ces fruits, ils sont correctement dessinés, minutieusement peints. Les raisins ne manquent pas d'une certaine transparence. Il y a telle feuille de vigne si bien finie qu'on pourrait compter toutes ses nervures, et qui ferait la joie d'un naturaliste. Nous sommes persuadé que le poli de l'ivoire qui brille sur ces raisins doit séduire la généralité des spectateurs. Comment se fait-il que tout en rendant justice aux qualités qu'il a constatées dans ce tableau, le Jury ne soit pas complètement satisfait? Evidemment le Jury doit avoir des préjugés ou un mauvais caractère, c'est ce que bien des gens qui ne savent pas distinguer la peinture à l'eau de la peinture à l'huile, ne manqueront pas de penser tout bas et même de dire tout haut.

Le Jury passant sur le banc des accusés, il faut bien qu'il se justifie.

Eh bien! voici les crimes de *lèse-peinture* dont s'est rendu coupable l'auteur de ce tableau de nature morte.

D'abord il a été trop bon père de famille. Il a traité tous les enfants de son pinceau, c'est-à-dire ses raisins, ses pêches et les accessoires, avec des soins trop minutieux, avec la même tendresse, la même force, la mème précision dans la touche; aussi bien ceux qui sont sur le premier plan, en pleine lumière, que ceux qui sont plus éloignés, moins éclairés et qui jouent un rôle secondaire. L'égalité, qui est une excellente chose dans le domaine politique, n'est pas de mise en peinture. Les lois de la perspective linéaire et de la perspective aérienne la repoussent également. Il faut dans une peinture que les contours des objets rapprochés soient tracés d'une main ferme; qu'ils soient peints d'une touche précise; que les objets qui se trouvent dans les seconds plans aient des formes de plus en plus indécises, des tons de plus en plus sourds, suivant le degré d'éloignement. Même sur les premiers plans, les hommes et les choses, les raisins comme les feuilles de vigne ne doivent pas être découpés à l'emporte pièce. Les contours doivent être plus ou moins noyés dans l'air ambiant.

En second lieu, l'artiste n'a pas conservé aux divers objets de son affection les traits saillants qui les caractérisent. Ainsi il est dans la nature des pierres d'être dures, rugueuses, tandis que les fruits mûrs sont tendres, veloutés.

Dans le tableau, l'aspect de la table de pierre et du mur du fond est mou; on dirait qu'ils ont été peints avec de la cire fondue, à la manière antique. Par contre, les pêches sont dures comme des fruits de marbre coloriés.

Il est vrai que les pêches de l'année dernière qui ont dû servir de modèles au peintre avaient cette apparence — la belle saison a été affreuse et froide, les pêches n'ont pu mûrir et devenir tendres. — Ce sont là des circonstances atténuantes dont le Jury a tenu compte, en admettant l'auteur du tableau dont il s'agit à participer au prix dans une certaine mesure. Le Jury n'est donc pas aussi sévère qu'il en a l'air.

A côté du tableau de fruits, la Commission a remarqué un charmant tableau de fleurs qui l'a captivée par ses grâces négligées et la vivacité de son coloris.

Une élégante anémone jaune, aux pétales diaphanes comme des ailes de papillon, brille entre deux roses, dont l'une s'efface dans l'ombre, et l'autre à demi-éclairée laisse entrevoir l'intérieur de son sein carminé.

Ce groupe est couronné par une branche d'aubépine qui projette dans tous les sens ses blanches fleurettes. Les fleurs cultivées et les fleurs des champs unies par la même destinée, ont été oubliées sur la marge d'une prairie, baignée par une eau dormante. Elles se mirent dans cette eau où le premier coup de vent emportera leurs feuilles flétries. Un heureux désordre, effet de l'art ou du goût naturel, règne dans ce bouquet abandonné, dont chaque fleur conserve néanmoins, par l'effet bien ménagé des divers tons, le rang qu'elle doit avoir dans la profondeur du tableau. Avec quelle légèreté de pinceau ont été indiquées les silhouettes des corolles qui se perdent dans un fond chaud et harmonieux! On peut trouver des fleurs dessinées d'une main plus exercée, plus savamment peintes, mais il est rare de rencontrer des dispositions natives plus heureuses pour la couleur, une dose plus grande de ce sentiment délicat de l'expression qui sait donner un langage, une physionomie douloureuse à des fleurs qui vont mourir.

Le Jury a été heureux de rencontrer ce joli bouquet sur son chemin toujours un peu hérissé d'épines. Il n'a pas à s'occuper autrement de ce tableau; la dame qui en est l'auteur ayant déclaré qu'elle n'était pas dans l'intention d'entrer en lice.

La scène change; nous contemplons en ce moment une jeune romaine à la figure pleine et régulière, cou-

ronnée de cheveux noirs abrités sous une bande repliée de toile blanche, disposée comme un toit italien et retenue sur sa tête par une grosse épingle dorée.

Cette plantureuse jeune fille est vêtue d'une robe de laine bleue dont la teinte est rehaussée par un tablier multicolore.

Elle est assise, adossée contre un rocher dans une attitude rêveuse. Ses bras s'arrondissent sur un tambour de basque, placé verticalement sur ses genoux, et sa tête repose sur sa main. Ce doit être une musicienne ambulante. Son instrument orné des grelots de la folie sera-t-il pour elle la roue de la fortune? — C'est douteux. Pose-t-elle simplement devant le peintre, qui est une dame, sans songer à rien, pense-t-elle à *lui*, fait-elle un rêve d'or ou d'argent? il est assez difficile de le deviner : sa physionomie est si placide! Dans le fond du tableau apparaissent les flots bleus de la mer. Il y a des qualités dans cette peinture. La figure est agréable, assez bien posée, d'une bonne couleur, elle a du relief. La touche est large quoique un peu molle, les nuances du vêtement sont harmonieuses. Malgré le vif désir que le Jury a de se montrer courtois envers les dames, il n'a pu se dissimuler que la main de la jeune fille posée sur le tambour de basque n'est pas suffisamment étudiée ; qu'elle est un peu inerte, que l'oreille est trop grande. Serait-ce par hasard des habitudes musicales trop bruyantes qui auraient développé outre mesure le pavillon de l'oreille et en auraient légèrement altéré les contours? Malgré les quelques imperfections que nous venons d'indiquer, la jeune romaine a été jugée digne d'une récompense.

Tout près de ce tableau nous en trouvons un autre qui représente dans un cadre plus restreint que le premier une fillette agenouillée devant une statue de la Vierge. Par ses traits, son costume, la couleur de son teint, cette fillette semble appartenir à la même famille que la musicienne. Elle a quelques-unes des qualités que nous avons signalées dans le sujet précédent, mais elle prête davantage à la critique. Les jambes repliées sous le buste ne sont pas très bien dessinées, elles sont courtes. La pose de profil empêche de voir l'œil et de découvrir le sentiment religieux qui doit l'animer.

Passer d'une jeune fille à un geai, la transition est brusque. Nous sommes donc en présence d'un geai qui est campé sur ses deux pattes en face d'un bouquet de serpolet, et c'est tout.

A coup sûr, ce geai n'est pas paré des plumes du paon. C'est bien là sa forme, ses plumes d'un gris clair, ses ailes agrémentées d'une mosaïque bleue, d'un éclat métallique, et cependant, malgré la fidélité du dessin, la justesse des tons, la ressemblance n'est pas complète. Pour être ressemblant, que manque-t-il donc à cet oiseau peint avec un soin méticuleux? Le Jury a répondu à l'unanimité : La vie .

L'artiste a tenu à présenter au Jury le personnage unique de son tableau, dans une tenue irréprochable. Il l'a brossé, lissé, lustré ; pas une plume ne dépasse l'autre. On dirait que son œil vitreux est voilé sous un monocle. Bref, sa pose est si raide, sa toilette est si parfaite, que s'il était vivant dans une cage, sur le boulevard des Italiens, on le prendrait pour un gommeux de son espèce. Impossible de retrouver dans ce gandin emplumé, l'oiseau sauvage, vif, inquiet, bavard, dont le cou se gonfle, la tête se hérisse de colère, à la moindre contrariété ; qui jette au passant, au chasseur, dont l'apparition le trouble au milieu de ses repas champêtres, des cris aigres comme des grincements de crécelle.

Le volatile qui a servi de modèle au peintre était probablement un geai mal empaillé.

Il a été copié trop fdèlement. Le peintre aurait dû étudier son geai d'après un modèle vivant. Mais cet oiseau est si nerveux, il pose si mal! Le cas était difficile. Allez donc saisir au vol la physionomie mobile d'un geai!

Sur le point de terminer ce rapport trop long à notre gré et au vôtre, il nous reste à nous acquitter d'une tâche délicate.

La Commission a dû apprécier un portrait d'enfant à l'estompe et un paysage à l'huile, présentés au concours par une jeune fille, Mlle Marie-Jeanne, comptant à peine 14 printemps, d'après la légende, et n'ayant commencé à peindre que depuis quelques mois.

Quand on descend si jeune dans l'arène d'un concours, on ne lutte pas à armes égales avec ses concurrents ; on ne saurait, dès-lors, raisonnablement espérer l'emporter sur ceux qui ont fait de longues études artistiques, qui ont blanchi dans la pratique de la peinture.

Cette hardiesse juvénile ne nous déplaît pas. Elle annonce les premières étincelles du feu sacré, le goût en quelque sorte inné de l'art. La lutte entreprise avec ardeur est un essai de ses forces, une utile préparation pour les triomphes de l'avenir, à la condition d'assurer le succès par le travail et la persévérance.

Le portrait d'enfant que nous examinons est intitulé : *Bijou d'amour*.

Cette appellation, qu'il nous soit permis de le dire, est à elle seule un écueil, un danger, celui de rendre le spectateur exigeant, en mettant une trop belle étiquette sur l'objet qu'on lui montre.

Il en est des noms de portraits, comme des prénoms significatifs donnés aux jeunes filles. Ils sont généralement beaucoup plus nuisibles qu'utiles à celles qui les portent. Une jeune fille qui s'appelle Blanche, et qui est brune, paraît noire ; si elle répond au nom de Rose, et qu'elle soit un peu pâle, que l'éclat de son teint ne rivalise pas avec les teintes carminées de la reine des fleurs, elle fera l'effet d'être verte. — Les mots ont une si grande puissance sur l'imagination !

La dénomination de *Bijou d'amour* suppose un enfant parfait. En réalité, le portrait ne l'est pas, quoiqu'il soit modelé avec beaucoup de soins. Il a une joue un peu trop forte, les yeux sont un peu durs, le nez est légèrement cerné, les coins de la bouche sont trop abaissés. Ces imperfections doivent-elles être attribuées à la nature, à l'original que Mlle Marie-Jeanne aurait copié trop fidèlement, ou bien doivent-elles être mises à la charge de cette dernière?

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Dans le doute, nous inclinons à croire que c'est la faute de la nature.

Mlle Marie-Jeanne est d'ailleurs parfaitement excusable d'avoir donné un nom un peu ambitieux au bébé dont elle reproduit l'image. Ce nom n'est que l'écho

affaibli des appellations pleines de tendresse et d'exagération que les parents actuels prodiguent à leurs rejetons. Nous vivons, on l'a dit, sous le règne absolu du roi Bébé. Il n'y a pas de royauté moins contestée que celle-là. Bébé règne et gouverne dans presque toutes les familles. Pareil au Roi-Soleil, il voit les grands parents, les grands frères, les grandes sœurs, assister à son petit lever. Quand il sort de ses appartements, il est chamarré de rubans et de dentelles. Il sait à peine parler que déjà l'on redit ses mots, l'on cite ses exploits. Paraît-il dans la rue, il est demi-couché dans un berceau monté sur trois roues. Un cortège de bonnes et de grand'mères promènent

D'un pas tranquille et lent le monarque indolent.

Quelle chute! quelle déchéance! lorsque l'enfant adulé, devenu grand, apprendra qu'il n'est que la trente-six millionnième partie du peuple souverain, que toute sa puissance réside dans un bulletin de vote, et qu'il n'a pour sceptre qu'un chassepot.

Si Mlle Marie-Jeanne a cédé à l'entraînement de la mode sur certains points, elle a eu du moins la bonne inspiration de dessiner *Bijou d'amour* dans un costume on ne peut plus simple; — il est en chemise décolletée : ce qui a permis à Mlle Marie-Jeanne d'étudier avec succès le galbe du cou.

Son second ouvrage est une vue du lac du Bourget, de ce lac tout imprégné de poésie mélancolique, qui a des perspectives féeriques sur les grandes Alpes, de gracieuses collines, des montagnes sévères où reposent des tombeaux de rois. Toujours d'après la légende, l'œuvre de la jeune artiste serait moins une copie qu'une imitation d'un tableau original, qui doit appartenir à l'ancienne école genevoise, à en juger par le feuillé détaillé des arbres, le poli d'émail qui brille sur les premiers plans et les lointains.

Nous sommes heureux de constater qu'il y a dans ce paysage des qualités au double point de vue de la couleur et du dessin qui annoncent un talent précoce, si l'on tient compte de l'âge de Mlle Marie-Jeanne et du peu de temps qu'elle a consacré à l'étude de la peinture.

Quant aux défauts, tels que le faire méticuleux, les tons de porcelaine, les teintes louches, volontiers nous les mettons au passif de l'original. Mais il est un défaut qui est personnel à Mlle Marie-Jeanne, que bien des personnes voudraient avoir, et dont elle se corrigera avec le temps, ce sont ses 14 ans qui l'ont empêchée de voler de ses propres aîles, de mûrir son talent par des études d'après nature, et de présenter au Jury une œuvre originale au lieu d'une copie ou d'une imitation. Voilà l'ennemi du succès complet.

Avant de proclamer les noms des lauréats du concours, nous devons vous faire connaître, Messieurs, la pensée qui a présidé à la distribution des récompenses, et répondre par anticipation à cette question que bien des personnes nous adressent peut-être dans leur for intérieur :

Pourquoi accordez-vous des distinctions à des œuvres que vous êtes loin de considérer comme irréprochables?

Si la Société Florimontane avait à décerner le prix de vertu fondé par M. le docteur Andrevetan en faveur des jeunes filles de sa ville natale, elle exigerait certainement que celles qui seraient jugées dignes de recevoir la blanche couronne de la sagesse fussent notoirement sans tache. La vertu des rosières de La Roche devant naturellement être au moins aussi solide, aussi pure que celle des rosières de Nanterre, ou de n'importe quelle localité renommée par ses rosières. Mais il n'est pas possible de se montrer aussi difficile, quand il s'agit d'apprécier des œuvres littéraires ou artistiques. La Société Florimontane, placée dans un modeste centre de population, et, n'ayant à disposer que de ressources restreintes, ne saurait avoir la prétention de ne couronner que des chefs-d'œuvre. Les chefs-d'œuvre sont rares partout, beaucoup plus rares que les rosières, bien que certaines gens prétendent que cette fine fleur de la sagesse tende aussi à se perdre.

Les grands talents recherchent les grands centres, d'où leur gloire proclamée par la voix puissante de la presse rayonne au loin.

Est-ce à dire que nous n'ayons à récompenser que des œuvres sans mérite? — Non, Messieurs. Dans le concours actuel ainsi que dans les précédents, la Société Florimontane a été assez heureuse pour décerner des prix à des peintres, ou à des auteurs qui avaient occupé une place honorable, dans les expositions de Paris, ou qui avaient remporté des palmes aux concours institués dans les grandes villes de France.

Pour rendre leur verdict, les membres du Jury se sont inspirés de la pensée des fondateurs, qui ont eu plutôt l'intention d'encourager les productions littéraires et artistiques d'une certaine valeur, que de couronner des ouvrages parfaits. Tenant compte des difficultés, du mérite relatif, de l'importance des divers sujets traités par les concurrents, ils ont distribué de la manière suivante, les prix de poésie et de beaux-arts qu'ils avaient à leur disposition.

Un prix de **100 francs** a été attribué à M. Célestin Trioullier, auteur de la poésie intitulée : *Ode sur l'Exposition universelle* ou *Le Relèvement de la France par les arts*.

Le Jury a octroyé **150 francs** à M. Rey qui a sculpté le jeune martyr; **150 francs** à M. Cabaud qui a peint le lac d'Annecy et le village de Duingt; **100 francs** à M. Daisay, auteur du jeune ramoneur; **50 francs** à M. Johannès Rubellin pour son tableau de fruits; **50 francs** à Mme Garrone, auteur de la jeune romaine.

M. le Président a terminé la séance par la lecture du programme du concours de 1880 :

CONCOURS DE POÉSIE DE 1880.

Le prix de 600 francs, fondé par M. le docteur Andrevetan de concert avec la ville d'Annecy, sera décerné en février 1881.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Tous les genres poétiques sont admis. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française.

*

Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourrcnt en prendre copie.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire avant le 31 octobre 1880.

LES CAMPS CELTIQUES DU CHATELARD

(Suite.)

Nous donnons ici l'autre inscription trouvée au temple des *Aultars* de Passy :

MARTI
A · ISVGIVS · A · F
VOLT · VATVRVS
FLAMEN · AVG
IIVIR · AERARI
EX VOTO

Marti Aulus Isugius Auli filius Voltiniâ tribu Vaturus flamen augustalis duumvir ærarii ex voto.

Aulus Isugius fils d'Aulus, surnommé Vaturus, de la tribu Voltinia, flamine augustal, duumvir chargé du trésor, a fait ce vœu à Mars.

On sait que la province des Alpes graies et pœnines, comprenant le Vallais et la Tarentaise par Chamonix et Mont-Joie, releva d'abord de l'Italie, et ne fit partie du réseau de la Gaule que dès la fin du IIIe siècle : les habitants admis au droit de cité romaine se faisaient inscrire dans la tribu *Sergia* [1]. Tandis que les Allobroges de la province viennoise étaient admis dans la tribu *Voltinia*. Ce régime dura jusqu'à l'édit de Caracalla qui donna le titre de citoyen romain à tous les hommes libres de l'empire.

La corporation des flamines augustaux avait été établie à Vienne sous l'empereur Claude avec les mêmes priviléges que les flamines de Mars à Rome [2].

Les fonctions de duumvirs de la justice et du trésor, et de triumvirs des monuments publics s'exerçaient dans le territoire municipal de Vienne, alors que la *civitas genevensis* n'était pas encore organisée.

Les deux auteurs de ces votifs étaient donc deux Allobroges, fonctionnaires à Vienne, et propriétaires probablement dans ces parages. Il y a encore une famille Vatour dans ces contrées.

Si la Diosaz servait de limite entre l'ancien territoire de Passy et celui du prieuré de Chamonix sur la rive droite de l'Arve, son embouchure dans cette rivière indique la projection de la continuation de cette limite sur la rive gauche à l'est du Châtelard jusqu'au contour de Tête-Noire par le chemin de La Forclaz ; et de là cette limite suit le torrent du Gibloux.

Nous avons établi que le territoire de Passy sur la droite de l'Arve était Viennois soit Allobroge par les deux inscriptions romaines de *Altaribus*. Une troisième inscription est venue constater que la partie de ce territoire sur la rive gauche l'était également.

Découverte, en 1852, dans une masure de châlet au Larioz sur le flanc occidental de La Forclaz, conservée par les conseils de M. Bonnefoy, notaire à Sallanches, je fus la copier l'année suivante, et en voici le texte :

EX AVCTORIT
IMP CAES VESPASIAN
AVG PONTIFICIS MAX
TRIB POTEST V COS V
DESIG VI P P
CN PINARIVS CORNEL
CLEMENS LEG EIVS PROPR
EXERCITVS GERMANICI
SVPERIORIS INTER
VIINNENSES ET CEVTRONAS
TERMINAVIT [1]

Ex auctoritate imperatoris Cæsaris Vespasiani Augusti pontificis maximi tribunicia potestate quintum consulis quintum designati sextum patris patriæ Cneius Pinarius Corneliâ tribu Clemens legatus ejus proprætore exercitus Germanici superioris inter Viennenses et Ceutronas terminavit.

De l'autorité de l'*imperator* [2] César Vespasien, Auguste, grand pontife, exerçant la puissance tribunicienne depuis cinq ans, consul pour la cinquième fois, désigné pour la sixième, père de la patrie, Cneius Pinarius de la tribu Cornelia, surnommé Clémens, son légat, propréteur de l'armée de la Haute-Germanie, a délimité entre les Viennois et les Ceutrons.

Après tous les détails qui précèdent, il n'est pas possible de lire autrement la 10e ligne que *inter Viennenses et Ceutronas*. L'identité du territoire de Passy avec celui des Viennois est évidente. Son extension sur la rive gauche de l'Arve, en dehors de toutes limites naturelles, ne peut s'expliquer que par une très ancienne possession, dont nous trouverons peut-être ici l'origine.

Les plateaux de Mont-Joie, Vaudagne et Chamonix étaient indispensables aux communications entre les deux cités d'*Octodurus* et de *Darentasia,* qui ont été réunies ensuite dans la province des Alpes graies et pœnines. Rappelons le texte de Pline : *Octodurenses finitimi Ceutrones*.

On s'était demandé si les *Octodurenses* n'auraient pas occupé la vallée de Chamonix, et les *Ceutronæ,* ou *Ceutrones,* la vallée de Mont-Joie. La question est tranchée par cette inscription. Les Viennois n'ont eu

[1] Mommsen, *Inscriptiones helveticæ*, 27-28-259.

[2] Mermet, *Histoire de Vienne*, II, XXXV.

[1] Publiée à plusieurs reprises dans cette *Revue*, cette inscription, unique en son genre dans l'épigraphie gallo-romaine, a été le sujet de 25 dissertations critiques dans divers recueils périodiques et brochures spéciales.

[2] Ce mot n'exprimait pas l'idée que nous avons d'un empereur. Il fut d'abord le titre triomphal donné par les soldats au commandant en chef de l'armée après une victoire. Plus tard, il résuma le pouvoir militaire, comme celui de *tribunus,* la puissance populaire, et celui de *pontifex,* la suprématie religieuse. Le *legatus* était le premier après l'*imperator*. Le *prætor* était le chef ordinaire d'un corps d'armée.

affaire qu'avec les Ceutrons. Il n'y avait pas de peuple intermédiaire. Or, le territoire des Viennois, c'est celui de Passy évidemment. Le territoire voisin, sur la ligne divisionnelle duquel se trouvait l'inscription-limite, ne pouvait être que celui des Ceutrons, qui occupaient donc le territoire de Chamonix, celui de Vaudagne et à plus forte raison celui de Mont-Joie. Tous ces plateaux rattachaient la Tarentaise au Vallais, qui ont formé ensemble la province des Alpes graies et pœnines [1].

Elle n'était pas encore organisée alors, puisqu'on ne voit figurer qu'un seul des deux peuples qui l'ont composée, et encore avec son nom ethnique, *Ceutronæ*. Il ne le perdit pas d'ailleurs, parce qu'il dut être accolé à un titre officiel, accordé en même temps à deux autres cités, qu'il fallait distinguer : *Forum Claudii Ceutronum, Forum Claudii Vallensium* et *Forum Claudii Aventicum* ou *Helvetiorum* [2].

Les *Vallenses* étaient les *quatuor civitates vallis pœninæ,* soit les Nantuates, les Véragres, les Seduns et les Viberes, d'après Pline, réunis en une seule grande cité d'Octodure, d'où *Octodurenses* [3].

Les Ceutrons, dont le centre était *Darentasia,* communiqnaient avec ces voisins par un *actus,* dont j'ai pu suivre quelques traces. De *Bergintrum* il passait à Bonneval, dont le *balineum* est rappelé dans l'inscription romaine de Bourg-Saint-Maurice [4], au col du Bonhomme, où l'on a trouvé des monnaies romaines, au plan des Dames, où l'on voit un *tumulus* de 4 mètres de hauteur et de 16 de circonférence, au plan du Mont-Jovet, à Contamines, d'où par la Gruvaz et la Villette-d'en-Haut on arrivait au Champel, autrefois Chambel, dans les anciens titres *campus belli*. C'est un joli plateau, adossé à la montagne qui sert de base à la *Roche-Blanche*. Inabordable du côté de Bionnassey, il a dû être un poste de surveillance pour le passage de Vosaz. Les murs d'enceinte, s'il y en a eu, ont dû disparaître dans la construction des quinze maisons qui composent le hameau.

De Bionnay une autre ligne de chemin plus longue et moins rapide passe à Montivon, au Plan, au Larioz, où a été trouvée l'inscription-limite, au plateau de La Forclaz, et laissant à gauche Vaudagne, *vallis agnie,* tournait à l'est pour recevoir le chemin descendant de Vosaz, puis revenait à gauche passer par le vieux pont sur la rive droite de l'Arve, montait au Mollard-Dessus, l'ancien *campus munitus*.

D'Argentières il y avait le passage *ad Balmas,* mentionné dans l'acte de donation de Chamonix, aux Balmes, à La Forclaz sur Trient. Mais il y en avait un autre moins rapide, moins élevé et de même longueur sur les coteaux opposés.

Le passage des Montets se fait entre deux blocs énormes qui rappellent les monuments druidiques. D'autres tronçons se suivent, on remarque surtout celui de la *Vellaz* au-dessus de Vallorcines. Il correspondait à ceux perdus dans les broussailles par dessous Fins-Haut, qui s'appelle dans les chartes du Vallais *Fines summorum montium;* c'était bien la limite des Vallaisans en face de celle des Balmes, rappelée dans l'acte du comte Aimon de Genève.

On a trouvé des monnaies romaines au Châtelard de Salvant [1]. A côté du chef-lieu, on remarque un bloc erratique de granit, appelé la *Pierre à Berger*. C'est un trapèze cubique renversé et posant comme un vase sur une masse rocheuse, marquée des stries de l'époque glaciaire. Il a 3m,50 de base, 5 mètres de hauteur, 6 de longueur supérieure et 4 d'épaisseur.

En descendant on reconnaît de plus en plus les entailles de l'*actus;* puis on voit à droite un demi-dolmen, de 8 mètres de long, 4 de large, 1m,50 de hauteur, calé par un prisme aux deux tiers de sa longueur, de manière à laisser en amont un vide de 3 mètres, et en aval un vide de 1 mètre, celui-ci garanti du nord par un autre prisme fermant à angle droit le prisme de traverse dans le sens de la longueur du bloc. Les quatre petites fontaines qui sont au bas de ce monument, le long de la route, ont laissé là le nom de Fontanil. L'orientation de ce monument à l'est ne peut avoir eu pour cause le courant glaciaire, dont il coupe à angle droit la direction.

Plus bas c'est un tronçon du chemin entaillé dans le roc à 1m,25 de largeur. Cette mesure m'a déterminé à classer cette voie de communication parmi les *actus,* qui avaient la moitié de la *via,* soit 4 pieds romains. La direction de ce tronçon indique que l'*actus* passait sur le Trient pour contourner sur *Octodure,* soit Martigny-le-Bourg.

Quand les deux cités de *Darentasia* et d'*Octodurus* eurent été réunies *in provincia Alpium graiarum et pœninarum,* entre cette province et la Viennoise, dont les Allobroges ont fait partie, la limite-inscription a servi de base et de centre sur leur grande ligne divisionnelle par la Diosaz, le Mont-Fort ou la Tête-Noire, la crête d'Hermans et le Mont-Joly.

Le moyen âge a conservé cette ligne de limites entre le prieuré de Chamonix et la seigneurie de Mont-Joie d'une part, et la commune de Passy de l'autre.

Maintenant on peut demander si cette délimitation par un chef d'armée au temps de Vespasien a été motivée par une guerre locale entre les Allobroges et les Ceutrons.

Nous allons essayer de chercher une solution dans les accidents topographiques dont ces vallées ont été le théâtre. L'hypothèse que nous proposerons n'a aucune prétention affirmative ; ce seront, si l'on veut, des jalons jetés sur la voie pour attirer l'attention de plus habiles observateurs.

Les crêtes des Fis dominent une grande paroi abrupte, dont les anfractuosités attestent le vide laissé par les masses de rochers qui s'en sont détachées. Le nom de *dérochoir* est resté dans le langage vulgaire comme le témoin traditionnel de ce cataclysme, auquel appartiennent les plateaux superposés de Servoz, aujourd'hui couverts de pâturages, de champs et de maisons.

Lorque le cours de l'Arve fut arrêté par cette masse d'éboulis qui était venue s'abattre contre le monticule du Châtelard, les eaux retournèrent sur elles-mêmes,

[1] On a dit qu'ils pouvaient encore communiquer par le col de la Seigne, l'Allée-Blanche, Entrèves et le val Ferret. On peut le présumer d'après un texte de Strabon On expliquerait ainsi les rapports de Chamonix avec Courmayeur.

[2] *Questions archéologiques, etc.*, p. 94-116.

[3] Boccard, *Histoire du Vallais*, p. 396. Pline, III, xx.

[4] *Questions archéologiques*, p. 145.

[1] Boccard, *Histoire du Vallais*, p. 364.

et de leur reflux il se forma un lac, dont les traces sont encore bien reconnaissables aujourd'hui.

L'action du courant contre les bases du massif de *Rateria* dura bien longtemps, si l'on en juge par l'affouillement circulaire que l'on a pu observer avant l'ouverture du tunnel de la route actuelle.

Le niveau des eaux s'élevant toujours, l'Arve déboucha dans la vallée du Châtelard, où l'action corrosive des flots a laissé les traces d'un courant précipité d'abord, puis continuant contre les parois méridionales des bases du Châtelard.

Dans cette situation, ce plateau fut annexé topographiquement au territoire de Passy, et conséquemment, à cette époque, dont la date est inconnue, il dut appartenir aux Allobroges. Combien de siècles dura cet état ? Aux géologues d'en rechercher le chiffre, en étudiant le poli des corrosions sur la dureté relative de la roche.

Enfin, soit ensuite des filtrations du lac de Servoz à travers les interstices et les fissures des ruines tombées de la montagne des Fis, et de la détrempe de cet amas, soit encore à l'occasion d'un autre éboulement argilo-schisteux par le Nant-Noir, qui aurait déterminé un mouvement et une désagrégation des dépôts en amont, il se produisit un écoulement partiel et successif de ces amas, et l'Arve put reprendre son cours primitif. Peut-être même que le monticule du Châtelard fut, pendant quelque temps, une île entre les deux bras de l'Arve s'échappant du lac de Servoz, et se réunissant en face de Chède.

Mais, après ce premier ébranlement, la nature mobile des depôts qui avaient fait obstacle à l'Arve dut céder bien vite aux flots de cette rivière devenus plus rapides par l'épanchement du lac. Et le niveau baissant graduellement jusqu'au dessous du passage étroit à côté de la *Rateria*, il n'y eut bientôt qu'un seul cours d'eau.

Le passage de l'Arve dans le vallon du Châtelard y avait peut-être inspiré l'établissement de moulins ou autres artifices, qui pouvaient profiter aux habitants des plateaux du Mont-Coutan, des Tannes, de Brion, des Crottes, des Maisonnettes, etc. Ce fut une perte considérable lorsque la décroissance rapide de ce bras de rivière arriva jusqu'à laisser le lit à sec.

Aussi, espérant que l'Arve, ayant repris son cours primitif, ne changerait pas de niveau, non plus que ce qui restait du lac, les habitants imaginèrent de pratiquer à travers la roche *Rateria* dans la partie la plus étranglée du côté de l'est, un canal qui put fournir le vallon du Châtelard d'un cours d'eau régulier. Il s'ouvrait du côté du lac à mi-hauteur de la façade du roc affouillée circulairement en forme de bassin ; j'ai pu observer moi-même l'entaille arquée destinée à recevoir l'entablement des vannes, et les trous carrés pour en assurer les montants, dont quelques débris gisaient encore dans la vase primitive. J'ai donné dans un autre ouvrage [1] les dimensions de cet aqueduc se profilant par 9 angles sur une longueur de plus de 70 mètres, et dont la hauteur varie entre 1,30 et 2,60, la largeur entre 0,70 et 1,65. Mais j'ai pu constater également que l'eau n'avait jamais passé par là, puisqu'on y reconnaissait encore partout la taille à pic et les reprises de l'ouvrier, comme au jour de son travail et au sortir de sa main, sans la moindre trace d'aucun courant d'eau.

C'est que le niveau du lac diminuait toujours graduellement pour les causes signalées plus haut, et la décroissance arriva jusqu'au dessous de l'ouverture de ce canal, qui devint ainsi inutile, au moins pour cet objet.

A quelle nationalité appartenaient ceux qui essayèrent, quoique en vain, de faire dériver une partie de l'eau du lac de Servoz pour le service du vallon du Châtelard ? Encore une énigme historique, ajoutée aux deux précédentes, celle des ouvriers en granit du Châtelard, et celle des motifs de la délimitation romaine.

C.-A. Ducis.

(A suivre).

[1] *Questions archéologiques et historiques, etc.*, p. 72.

STATUE DE SOMMEILLER A ANNECY

Messieurs et chers concitoyens,

Le jour où nous avons appris que la voix stridente d'une locomotive avait traversé les Alpes, que la formidable barrière qui séparait l'Italie de la France avait été brisée par un homme de génie, nous avons tous songé à lui ériger une statue.

Ce rêve de tous les esprits élevés, de tous les cœurs généreux, qui s'intéressent aux nobles et grandes entreprises, qui aiment à voir les peuples unis se tendre la main à travers la brèche des frontières, ce rêve est sur le point d'être réalisé.

Grâce à l'heureuse initiative de notre député, secondé par le zèle de notre représentant au Sénat, le Gouvernement a fait don à la ville d'Annecy d'une statue de l'ingénieur Sommeiller, à la condition toutefois que la municipalité participerait à la dépense du monument.

Le Conseil général a témoigné de vives sympathies en faveur de la réalisation de ce projet.

Déjà le Conseil municipal d'Annecy a voté un subside de 3,000 fr. Il reste un déficit à peu près égal à cette somme.

Pour le combler, le Conseil municipal a prié la Société Florimontane d'organiser des listes de souscriptions.

Placée en dehors des luttes politiques, dans la région sereine du culte des lettres et des arts, la Société Florimontane, qui professe une haute estime pour son regretté collègue, a accepté avec empressement la mission sympathique qui lui est confiée.

Elle espère que sa tâche sera facile.

Vous connaissez tous, Messieurs, personnellement ou par la renommée, la haute intelligence, les aptitudes variées de notre compatriote, l'aménité de son caractère, son dévouement sans bornes à son pays, à sa famille et à ses nombreux amis ; vous savez qu'il aimait à revenir dans notre cité où il avait fait une partie de ses études ; qu'il caressait l'idée de se reposer un jour de ses travaux sur les bords tranquilles de notre lac.

Mais il était écrit que Sommeiller assisterait debout, comme il le disait lui-même, au banquet de la vie.

Orphelin dès son enfance, il avait lutté contre la mauvaise fortune, soutenu dans la lutte par le dévouement d'une sœur chérie. Ce n'est que par sa grande intelligence, l'énergie montagnarde de son caractère, la constance de ses efforts, qu'il est parvenu à vaincre les obstacles qui se multipliaient sous ses pas, et s'opposaient à la réalisation de ses vastes conceptions.

Sommeiller, fils de ses œuvres, est tombé sur le champ de bataille du travail, quelques jours après la victoire...

Il ne s'est reposé que dans la tombe.

Nous venons, Messieurs, faire un chaleureux appel à votre patriotisme.

Vous tiendrez tous à honneur, nous n'en doutons pas, d'apporter dans la mesure de vos forces, une pierre au monument destiné à perpétuer l'image vénérée d'un homme de bien, d'un travailleur infatigable, d'un bienfaiteur de l'humanité, du vainqueur pacifique des Alpes.

Un pays s'honore en honorant ses hommes illustres.

Le président de la Société Florimontane,

C. DUNANT.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 23 JUIN 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. PROST, conducteur des ponts et chaussées à Annecy, est reçu membre effectif.

M. DUVAL, membre effectif à Saint-Julien, envoie la copie de quatre lettres inédites de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex. Elles étaient adressées à une demoiselle Paccot, dont la famille avait une propriété à Thorens. Un frère de cette demoiselle, Henri Paccot, était avocat au Sénat et juge à Annecy.

M. LÉON FAVRE-CLAVAIROZ envoie une poésie intitulée *Jules Favre,* dont il est l'auteur. Cette pièce, imprimée, est accompagnée de la lettre suivante :

« Jules Favre appartenait à la Savoie non seulement par son origine, puisque son grand-père était Savoyard, mais plus encore par l'amour sincère qu'il n'a cessé de porter au noble pays de ses pères.

« Je professe les mêmes sentiments que mon frère, et c'est ce qui me fait espérer que la Société Florimontane voudra bien accueillir l'hommage que je lui fais du témoignage que j'ai rendu au grand orateur qui fut aussi un grand citoyen. »

M. DUCIS entretient la Société des observations archéologiques qu'il vient de faire dans les communes de Passy, de Servoz, des Houches et de Saint-Gervais. Il signale près du château de Marlioz la découverte, à 4 mètres de profondeur, de squelettes, soit isolés, soit enfermés dans des dalles de grès, d'une longueur plus qu'ordinaire, et de plusieurs monnaies romaines et du moyen âge.

M. CONSTANTIN fait hommage à la Société d'une photographie représentant M. Bernard *Claris,* peintre, né à Thônes le 1er mai 1815, et mort à Chambéry, le 6 décembre 1857, à l'âge de 42 ans. Il donne en même temps une intéressante biographie de cet homme de cœur et de talent, raconte le sujet de ses différents tableaux, les prix dont ils furent couronnés aux salons de Chambéry, de Genève et de Turin et enfin en quels lieux et en quelles mains ils se trouvent. Le musée d'Annecy en possède un qui obtint le premier prix au salon de Chambéry, en 1856; c'est celui qui représente Saint-Bernard de Menthon fuyant la maison paternelle, la veille de son mariage.

M. REVON expose huit études de fleurs à la gouache, portant la signature de Mme Anna Coquet-Collignon. Irréprochables de dessin et traités avec le fini désirable, ces sujets offrent néanmoins une grande largeur d'exécution ; les parties fuyantes ou qui doivent rester indécises sont noyées dans une pénombre ; la composition de chaque groupe dénote chez l'auteur une organisation poétique. Ces modèles ont été acquis pour nos écoles publiques de dessin.

LE MÊME présente deux oiseaux montés, assez rares : le *faisan d'Amherst,* du Thibet, introduit récemment dans nos contrées ; et un *canard de Miclon,* tué en novembre 1879 dans la baie de Coudrée (lac Léman). Cette espèce n'est nullement fréquente en Savoie.

M. CONSTANTIN rend compte d'un ouvrage allemand fort rare, dont M. Jules Philippe vient d'enrichir la bibliothèque de la Société. Cet in-4°, qui a plus de 700 pages, porte pour titre : *Description et Etat actuel du duché de Savoie et de la principauté de Piémont; de la nature du sol, des productions, des principales places fortes; de leurs régents, comtes, ducs; des guerres d'autrefois et de la guerre actuelle; le plus étendu et le plus exact de tous les ouvrages qui ont paru jusqu'ici en allemand,* par J.-G.-D.-T. Nuremberg, 1690. — *Belegenheit und heutiger Zustand des Herzogthums Savoyen, etc.*

L'ouvrage est divisé en cinq livres. Le premier contient la description de la Savoie, de ses productions, de l'origine et des qualités de ses habitants, et enfin un résumé de son histoire; le tout puisé dans Guichenon et dans l'*Italia regnante* et l'*Historia Genevrina,* Grigorii Leti.

Le second livre est consacré au Piémont.

Le troisième, le plus long de tous, renferme une histoire très étendue des Vaudois ou protestants du Dauphiné.

Le quatrième contient la description des principaux bourgs, châteaux, villes, places fortes de la Savoie et du Piémont.

Le cinquième raconte la guerre de 1689 et 1690 et la part qu'y prit Victor-Amédée.

L'auteur ne brille ni par la clarté ni par l'intérêt. Choyer la Maison de Savoie, qui avait pris le parti de l'Allemagne, exalter les vertus et le courage des Vaudois, rabaisser la France et la faire cordialement détester, tel est le but de l'auteur. C'est moins une histoire qu'une arme de guerre.

Il ne faut pas oublier que les Français venaient de commettre des atrocités sans nom dans le Palatinat, et que Louis XIV se laissait alors conduire par Louvois, de triste mémoire.

Le principal mérite de cet ouvrage est, pour les chercheurs d'aujourd'hui, dans les nombreuses gravures, cartes géographiques, plans et vues qui l'accompagnent. La carte de la Savoie et celles du Piémont ont chacune 30 centimètres de haut sur 38 de large. Elles sont excessivement curieuses. Que de lacs, de rivières et de vallées ont disparu depuis lors! On ne peut s'empêcher de sourire en les voyant. Le texte qui les accompagne, est cependant moins fautif que les cartes elles-mêmes. Ainsi, quoique le mont Blanc ne soit pas indiqué sur la carte, il en est fait mention dans la description des monts. « Non loin du prieuré de Chamonix, dit-il, il y a le mont Maudit, ainsi appelé parce qu'il est couvert de neiges éternelles, et que rien n'y croît. Selon l'estimation de M. Fatio de Duillier, il a 2000 perches [1] de haut. »

Outre les cartes géographiques, il y a 8 planches gravées sur cuivre reproduisant les portraits des princes de la Maison de Savoie, depuis Berthold jusqu'à Victor-Amédée II. Viennent ensuite les plans des forteresses de Turin, de Verceil, de Trino et de Santia, que l'auteur orthographie ainsi : *St.-Ya*. Chacune de ces planches n'a que 12 centimètres de large sur 16 de haut. Enfin on y trouve d'autres plans et des vues à vol d'oiseau très remarquables; ce sont ceux de Chambéry, Charbonnière, Montmélian (0,12 sur 0,16), Genève, Pignerol (0,16 sur 0,28), Suze et Mont-Cenis 0,30 sur 0,38), etc.

M. Constantin termine son compte-rendu en citant plusieurs passages, dont quelques-uns méritent d'être reproduits à titre de curiosité. Citons d'abord un passage relatif aux mœurs et au genre de vie des Savoyards :

« Le pays ne peut pas nourrir ses nombreux habitants. Aussi en voit-on beaucoup en Hollande et en France; ils y exercent le métier de ramoneurs. Aussitôt qu'ils y ont gagné quelque chose, on les voit reprendre le chemin de leur patrie. D'autres viennent jusque chez nous pour tirer de l'argent à nos Allemands, qui avec toutes sortes de bibelots français, qui avec des souricières et des râteaux, qui avec leur Marguerite courante (c'est-à-dire *vielle,* instrument de musique) et leurs bouffonneries.

« Ceux du bas peuple qui n'ont pas voyagé, se font très bien au genre de vie du pays, lequel est encore un peu sauvage et bien grossier, mais il n'en est pas de même de ceux qui ont voyagé. On peut comparer ces derniers à certaines boissons qui ne sont pas mauvaises, mais qui deviennent meilleures et qui sont fort estimées lorsqu'elles ont un peu voyagé. Ce qu'on ne saurait trop louer, c'est leur fidélité à leurs princes, fidélité peu commune, qui n'a rien de la servilité ni de l'obéissance aveugle des Français qui, sous ce rapport, sont comparables aux ânes.

« La noblesse au contraire est polie, brave, apte à tout; elle est assez nombreuse, et ne le cède en rien à la noblesse française, de sorte qu'à Chambéry, on y trouve une société distinguée, comme on en trouve rarement dans une ville française. Quoique la noblesse aime les armes, elle combat mieux à pied qu'à cheval.

« Les femmes se modèlent en toute chose sur les Françaises; ce qui réussit très bien chez les nobles, mais chez les bourgeoises, cette imitation leur donne le plus souvent un air emprunté. »

Ailleurs, en parlant du lac d'Annecy, qui commençait aux marais de Verthier, il dit : « Ce lac a peu de poissons en hiver et pendant le carême, c'est pourquoi on l'a comparé à certains amis qui fuyent, quand on est dans la nécessité. »

Au nombre des singularités qu'il mentionne, on peut citer la suivante : « On trouve en Savoie des animaux dont la tête et la queue ressemblent à celles d'un bœuf et le reste du corps à celui d'un cheval. Leur mâchoire supérieure est de deux doigts au moins plus courte que l'inférieure. Les Savoyards et les Valaisans les appellent *jumarres* ou *bifs*. Ils proviennent de l'accouplement de l'étalon et de la vache. » (!!!)

La suivante n'est pas à dédaigner : « Lorsque les habitants de Genève veulent faire une gracieuseté à quelque personnage important qui passe par leur ville, ils lui offrent un divertissement sur le lac. Ils jettent à cet effet sur l'eau une cinquantaine de paquets de joncs, longs d'un pied et larges de 3 à 4 pouces. A chacun d'eux est attachée une ficelle au bout de laquelle il y a un petit poisson et un morceau de fer en guise d'hameçon. Aussitôt qu'une truite ou qu'un brochet ont mordu aux hameçons, commence une danse curieuse, la danse des paquets de joncs. »

« Depuis quelque temps, ajoute notre auteur, les poissons de ce lac vont se perdant, mais on y voit maintenant de nouvelles espèces qu'on n'y avait jamais rencontrées jusqu'à présent, espèces très communes toutefois dans le lac de Neuchâtel; c'est pourquoi quelques personnes présument qu'il existe une communication souterraine entre ces deux lacs, et que l'arrivée des poissons du lac de Neuchâtel a bien pu déterminer le départ de ceux du lac de Genève. »

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

[1] La perche allemande (Ruthe) variait, suivant les localités, de 3 à 4 mètres.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteurs : Edouard Fleury, antiquités et monuments du département de l'Aisne, 3e partie, 1. v., in-fo. — Eugène Rolland, Faune populaire de la France, t. 2. — Dr Lachenal, Le matérialisme, voilà l'ennemi! — Dr Laissus, De l'emploi combiné des eaux thermales de Brides et de Salins dans les affections utérines chroniques. — Georges Perrot, De l'art égyptien et de l'art assyrien. — L. Germain, Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont. — G. Vallier, Inscription arabe trouvée à Villefranche-sur-Mer. — A. Papier, Sur quelques helminthes recueillis sur les bords de l'Oued Kouba. — L. Favre Clavairoz, Jules Favre, poésie.

Annales : Société des sciences industrielles de Lyon. — Société d'émulation de l'Ain. — Observatoire royal de Bruxelles. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société botanique de Lyon.

Bulletins : — Société des sciences de l'Yonne. — Société archéologique du midi de la France. — Société vaudoise des sciences naturelles. — Société héraldique de France. — Société nationale d'agriculture de France. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société murithienne du Valais. — Société de viticulture de Tarare. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'agriculture de Poligny.

Journal : des savants -- Des connaissances médicales. — De la Société d'archéologie Lorraine.

Mémoires : Société Eduenne. — Société des sciences de Douai. — Société des sciences de Vitry-le-François. — Société des antiquaires de Picardie. — Académie d'Arras. — Société d'histoire de Beaune. — Société d'agriculture de France, la collection. — Société archéologique du midi de la France.

Revues : archéologique. — des Sociétés savantes. — du Lyonnais. — bibliographique. — de la poésie. — de la Société littéraire de l'Ain.

Miscellanea di storia italiana. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. — Association scientifique de France — Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — L'éducateur. — Indicateur d'antiquités suisses. — — Œuvre du vénérable de la Salle. — L'Investigateur. — L'Italia agricola.

L'Union savoisienne — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône.

BULLETIN

Dans sa session annuelle, la commission supérieure du phylloxéra a délimité le périmètre du territoire envahi depuis la session précédente. Dix-sept nouveaux arrondissements ont été déclarés phylloxérés ; ce sont : à l'est, les arrondissements d'Autun, de Lons-le-Saulnier, du Puy, de Brioude, de Marvejols et d'Annecy ; à l'ouest, ceux de Châteauroux, de Montmorillon, de Villefranche ; au midi, ceux d'Albi, de Gaillac, de Lavaur, de Pamiers et de Perpignan, auxquels il faut ajouter les arrondissements de Bastia et de Calvi, en Corse, et l'île d'Oléron dans la Charente-Inférieure. Neuf arrondissements nouveaux ont été autorisés à la culture des cépages américains : La Rochelle, Rochefort, Agen, Nérac, Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Cahors, Béziers et Gap. Enfin la commission a retranché de la liste des régions phylloxérées les arrondissements de Toulouse (Haute-Garonne) et de Castellane (Basses-Alpes) : le premier, parce que la seule tache qui y avait été constatée a été complètement éliminée ; le second, parce que de plus minutieuses observations ont démontré qu'il n'avait pas cessé d'être indemne.

—

Le golfe du Morbihan devient de plus en plus une huîtrière. En 1878, le dragage des huîtres avait produit 45,000 francs ; il a donné 60,000 francs en 1879, et 150,000 francs en 1880.

—

Un calcul approximatif élève à 23,290 le nombre de tous les journaux du monde.

13,600 paraissent en Europe, 388 en Asie, 50 en Afrique (chiffre incontestablement trop faible), 9,129 en Amérique, 100 en Australie.

Des 13,600 journaux européens, 3,770 paraissent en Allemagne, 2,509 dans la Grande-Bretagne, 2,000 en France, 1,226 en Italie, 1,200 en Austro-Hongrie, 500 en Russie, etc , etc.

—

Dans l'Inde, c'est entre 1,000 et 1,800 mètres que le caféier réussit le mieux, et à 2,000 mètres il cesse de prospérer. Mais l'arbre à thé se plaît, lui, sur les pentes élevées des montagnes, et dans les Nilgherries ce n'est guère qu'à cette altitude de 2,000 mètres qu'on commence à le rencontrer. Il y vient à merveille et les thés de ce district sont en grande faveur auprès des gourmets de Londres. C'est aussi dans les Nilgherries que le gouvernement de l'Inde a tenté la première acclimatation des *cinchonas* ou quinquinas, que M. Clément Markham, le savant géographe, était allé chercher dans l'Amérique du Sud, où ils croissent spontanément, entre le 10e de latitude nord et le 19e de latitude sud, sur les pentes de la Cordillère. On conçoit quel intérêt il y avait à naturaliser cet arbre dans un pays où, chaque année, la fièvre n'enlevait pas moins de 1,500,000 personnes, dont la moitié aurait pu être sauvées si l'on avait trouvé chez les droguistes, à un prix modique, le précieux fébrifuge que contient l'écorce du cinchona. Aujourd'hui, sa naturalisation dans l'Inde est un fait accompli, et l'on en compte 2,500,000 pieds dans la région des Nilgherries, et autant à Darfeeling, dans l'Assam. D'autre part, le docteur Wood, en suivant la méthode recommandée par le docteur de Vrij, savant médecin de La Haye, est parvenu à extraire du *succirubra*, ou espèce à écorce rouge, un alcaloïde fébrifuge, le *quinetum*, dont l'once peut se livrer au prix de 2 fr. 50, alors que l'once de sulfate de quinine ne vaut pas moins de 18 francs.

—

Depuis l'exploitation des huiles minérales en Amérique, la pêche de la baleine s'est ralentie, et ces animaux commencent à reparaître dans des régions d'où ils avaient totalement disparu.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

PRÉSIDENCE DE M. MARCHAND

Séance du 1er juin 1880.

M. l'abbé Morand, curé de Maché, est reçu membre de la Société. M. Huguenin, qui a été reçu membre dans la dernière séance, nous a adressé une caisse de fort beaux fossiles de la montagne de Crussol, fossiles qui ont pour nous un intérêt tout particulier, à cause des rapports qui existent entre ce gisement et notre colline de Lémenc.

M. Joseph Revil rend compte des excursions géologiques aux environs de Chambéry, du 11 avril au 20 mai, sous la direction de M. Hollande, professeur de géologie et vice-président de la Société. Il s'exprime en ces termes :

« La colline de Lémenc, située aux portes de Chambéry, est essentiellement constituée par la partie supérieure des terrains jurassiques, et est pour les géologues du plus grand intérêt. Nous avons, en effet, en allant de bas en haut :

1° La zone à *Amm. polyplocus* et *tenuilobatus ;*
2° Une masse puissante de calcaires presque lithographiques à *Amm. lithographicus, aptychus, imbricatus, aptychus, Beyrichi ;*
3° Des calcaires blancs avec *cidaris glandifera, terebratula moravica, belemnites pilleti, etc. ;*
4° Des bancs minces de calcaires blancs peu fossilifères ;
5° Des bancs de marne et de calcaires argileux sur l'horizon des ciments de Montagnole avec la faune de Berrias dans le haut.

Dans quelles catégories de dépôts jurassiques devons-nous placer les diverses assises que nous venons d'énumérer ? Deux opinions règnent dans la science à ce sujet : pour les uns la zone de l'*ammonites polyplocus* se place au-dessus du *corallien,* pour les autres au-dessous. Dans le premier cas, elle serait kimméridgienne, dans le second oxfordienne. Sans nous prononcer d'une façon définitive à ce sujet et si nous nous rangions à cette dernière manière de voir, les couches n° 1 et n° 2 de notre coupe seraient oxfordiennes, les n° 3 et n° 4 coralliennes et le n° 5 appartiendrait déjà au crétacé inférieur.

Des Barrandiers à la croix de Saint-Saturnin, nous avons une coupe analogue à celle que nous venons de donner, c'est-à-dire que nous trouvons toujours en allant de bas en haut :

1° Zone à *A. tenuilobatus ;*
2° Calcaire lithographique à *Aptychus imbricatus ;*
3° Calcaire blanc à *cidaris glandifera ;*
4° Calcaire argileux sur l'horizon des marnes et calcaires à ciment. (Cette dernière couche est située au-delà de la croix dans le ravin.)

Au nord de la Cluse de Saint-Saturnin et dans le haut des falaises dominant la Croix-Rouge se trouve une dolomie, qui est ensuite recouverte par une brêche formée de rognons de calcaires noirs et d'ammonites jurassiques. Vers la maison d'école de Pragondran, le tout est recouvert par des calcaires marneux de la faune de Berrias. Un peu à l'est de celle-ci, on trouve une falaise jurassique, puis au hameau de Raseray et aux prés de Montbasin on retrouve les calcaires marneux à *belemnitus latus*. Nous avons ici une faille, partant du mont de Joigny pour arriver à Pragondran. Les calcaires marneux sont ensuite recouverts à Montbasin par les calcaires du Fontanil.

Aux Charmettes nos couches de Lémenc se montrent à nouveau et nous avons :

1° Un calcaire marneux et un calcaire lithographique;
2° Un calcaire à *cidaris glandifera;*
3° Des marnes et des calcaires à teinte bleuâtre sur l'horizon des calcaires et marnes à ciment et peu fossilifères;
4° Un calcaire grossier, c'est la lamachelle de Montagnole. Ce calcaire grossier est riche en fossiles coralliens : *belemnites pilleti, radioles* de *cidaris coronata,* des *crinoides,* etc. Nous sommes dans un terrain de passage que recouvrent en stratification concordante les marnes de Berrias.

En remontant le ruisseau de Jacob à 700 ou 800 mètres du moulin, nous trouvons :

1° Un calcaire gris compacte corallien;
2° Des marnes et calcaires bleus, contenant une certaine proportion d'argile, ce sont les marnes et calcaires à ciment;
3° Le calcaire grossier de Montagnole.

Vers l'église de Montagnole, nous devons signaler un accident géologique curieux. L'église repose sur la lumachelle, plus bas on rencontre les marnes et calcaires à ciment et plus bas encore la lumachelle. A ce point les calcaires à ciment sont comme pincés dans le calcaire grossier. Ce fait peut s'expliquer par le voisinage de la grande faille d'Entremont qui passe non loin de là, au pied ouest du mamelon de Saint-Cassin. Dans le voisinage de celle-ci les terrains ont dû être soumis à un effort latéral considérable.

Nos marnes et calcaires à ciment représentent comme horizon géologique, les calcaires à ciment de la Porte-de-France. Nous avons ici le même ordre dans la succession des dépôts jurassiques, si ce n'est que manque à la Porte-de-France le calcaire blanc à facies coralligène. S'il en est ainsi les ciments de Montagnole sont à la base du crétacé ou constituent, tout au moins, une zone de passage.

A Barby, vers Sordet, le Plot, à La Roche, Curienne, Vocher et Boyard nos roches de Lémenc se montrent encore. Dans ce dernier point on trouve des dépôts sensiblement inférieurs aux calcaires compactes et représentant la zone à *Amm. polyplocus*. Ils se retrouvent aussi sur la route de Boyard, à Monthoux, vers la Thuile. Au sud de Monthoux et du hameau de Nicoday les roches oxfordiennes forment un grand pli convexe et sont placées sous des calcaires marneux très argileux ayant la faune de Berrias à la partie supérieure.

Non loin de là, et sur le versant sud qui sépare Nicoday de Torméry, se trouvent des calcaires compactes, puis des calcaires marneux à *Amm. polyplocus*. Au-dessous ce sont des calcaires schisteux avec paillettes de mica et alternant avec des petits bancs de calcaires noirs. Ils sont pauvres en fossiles, mais d'après leur aspect minéralogique et leur position, ils représenteraient les marnes à géodes et les calcaires à posydonies de la vallée du Drac et sont par suite plus anciens que nos assises du Lémenc.

Nous n'avons jusqu'ici étudié que le jurassique supérieur ou le crétacé inférieur, et les couches les plus anciennes que nous avons signalées sont celles de Torméry. Si nous nous transportons à la limite N.-O. de notre département, à Chanaz, nous trouverons deux étages inférieurs à l'*oxfordien*, le *bathonien* et le *callovien*. Nous sommes ici à la limite du Jura méridional, tandis que nous nous trouvions auparavant dans la zone subalpine. C'est la grande faille d'Entremont passant au col de Léliaz, Chambéry, Méry, qui sépare nos deux zones.

A Chanaz, l'étude des terrains des bords du Rhône an lac du Bourget nous à donné la coupe suivante : 1° le *bathonien,* 2° *callovien,* 3° l'*argovien,* comprenant les couches de Birmensdorf, d'Effingen et peut-être celles de Geissberg, 4° la zone de passage à *Amm. polyplocus,* 5° le *corallien,* 6° le *purbeck,* 7° le *valangien,* 8° le *néocomien,* 9° l'*urgonien*.

Il est souvent fort difficile de séparer le *bathonien* du *bajocien,* cependant l'ensemble des fossiles observés à Chanaz sur la falaise située sur la rive gauche du Rhône et qui se prolonge presque jusqu'à Lucey, nous porte à croire que c'est au premier de ces deux étages que nous avons affaire. Nous avons ici un calcaire siliceux en gros bancs compactes ou même en petits bancs feuilletés, et où nous trouvons : *Amm. interruptus, bullatus, biflexuosus, terebratula, spheroidalis, dysaster ellipticus,* etc.

Sur le *bathonien* on trouve, avons-nous dit, le *callovien*. Il consiste en une couche de fer oolitique, riche en fossiles : *A. macrocephalus, anceps, hecticus, Backeriœ, Jason, coronatus,* etc. On le retrouve à Lucey, Saint-Jean-de-Chevelu. Cette couche de minerai de fer est ensuite recouverte par des calcaires marneux appartenant à l'*argovien* et que nous subdivisons en couches de *Birmensdorf,* d'*Effingen* et de *Geissberg*. Ce dernier terme de la série ne se trouve probablement pas à Chanaz, car nous n'avons pas trouvé de fossiles nous permettant d'affirmer sa présence.

Sur ces divers horizons on rencontre la couche à *Am. polyplocus* qui est recouverte par une masse puissante de calcaires gris à *terebratula insignis*. Ce

calcaire surmonté lui-même par les calcaires blancs à *polypiers* et *diceras arietina* forme les points élevés des montagnes de Chanaz. Ces deux dépôts jurassiques que nous pouvons rapporter au *corallien*, se terminent par le *purbeck*, sur lequel reposent ensuite les assises du crétacé inférieur.

Etudions notre chaîne jurassique en un autre point, au Mont-du-Chat par exemple. Nous verrons de Chevelu au lac du Bourget les terrains se succéder dans l'ordre suivant :

1° Calcaires marneux à *Ammonites tortisulcatus, plicatilis, canaliculatus* avec des *scyphia* dans le bas ;

2° Calcaires à *Am. polyplocus*. Ces deux assises représentent l'*oxfordien ;*

3° Calcaires à rognons siliceux que l'on rencontre entre les rochers situés entre la route et la Grande-Vacherie ;

4° Calcaires gris compactes à *terebratula insignis ;*

5° Dolomie grenue qui se trouve au sommet du col ;

6° Calcaires blancs à *polypiers* et *diceras arietina*. Ces quatre dernières assises sont coralliennes et les calcaires à *terebratula insignis*, ainsi que les calcaires à *diceras* forment les dents et les crêtes situées à l'ouest du Mont-de-Chat ;

7° Un calcaire d'eau douce gris dans le bas, blanc dans le milieu, avec infinité de petits corps ronds et quelques points noirs de calcaire. C'est le *purbeck* qui se trouve au-dessus du château de Bourdeau au bas du premier lacet de la route et que l'on traverse à nouveau un peu plus haut que l'auberge ;

8° Un calcaire roux à *pygurus rostratus* et *ostræa macroptera*. C'est entre le 5e et le 6e kilomètre que la route se développe sur les tranches de ce calcaire *valangien ;*

9° Les marnes néoconiennes à *ostræa couloni* et *echinospatagus cordiformis* et que l'on coupe quelques mètres plus loin que le *valangien ;*

10° L'*urgonien* qui a pour ainsi dire coulé sur les flancs de montagne, dont il forme en certains endroits le revêtement et plonge en plusieurs points dans les eaux du lac.

Il importe aussi de signaler dans la vallée de Chevelu deux failles : l'une, celle de Billième, qui part de Chevelu pour arriver à Lucey ; l'autre, celle de la Vacherie, qui décrit un arc de cercle, commence un peu au-dessus de Ménard et se termine un peu au-dessus de Monthoux.

La montagne de l'Epine n'est que le prolongement du Mont-du-Chat : aussi y retrouvons-nous les couches déjà étudiées précédemment. Au col du Crucifix nous avons les calcaires d'eau douce du *purbeck*, reposant immédiatement sur le *corallien* à *polypiers*. Ils présentent ici un certain développement, renferment comme fossiles des lymnées et quelques physes, et sont caractérisés par de petits nodules de calcaires noirs empâtés dans la roche. Ils se rencontrent sur toute la chaîne de l'Epine et du Mont-du-Chat. Notons en passant qu'on ne retrouve plus le *purbeck* dans la zone subalpine.

La nouvelle voie ferrée allant de Chambéry à Lyon coupe la montagne de l'Epine vers Aiguebelette. De ce côté après avoir traversé le *valangien* à *Nathica Leviathan*, rejeté en couches verticales sur le flanc de la montagne, le tunnel coupera les terrains dans l'ordre suivant :

1° Calcaires noirs de l'*oxfordien* supérieur ;

2° Calcaires gris compactes presque lithographiques appartenant au *corallien ;*

3° Calcaires blancs avec *dolomie* à la base représentant le *corallien* à *diceras ;*

4° Calcaires lacustres du *purbeck* dans lequel se pratiquent maintenant les travaux ;

5° Calcaires durs d'un gris sale et représentant les calcaires du Fontanil ;

6° Calcaires et marnes à *spatangues ;*

7° Molasse d'eau douce et molasse marine sur une très grande longueur.

Nous ne pensons pas que le tunnel rencontre les calcaires à *chama ammonia*, car ce calcaire présente des irrégularités sur le versant Est de la chaîne que nous venons d'étudier.

D'après cette courte étude, nous pouvons établir la présence dans les dépôts jurassiques de nos environs des étages suivants :

1° Le *bathonien* que l'on trouve de Chanaz à Lucey ;

2° Le *callovien* qui se rencontre à Chanaz, Lucey et Chevelu ;

3° L'*oxfordien* que nous avons étudié à Chanaz, au Mont-du-Chat, à la montagne de l'Epine, à Montagnole, à Jacob, aux Charmettes, à Lémenc, Barby, Curienne, Boyard, etc.

4° Le *corallien* que l'on trouve au Mont-du-Chat, à l'Epine, à Jacob, aux Charmettes, à Lémenc, etc. ;

5° Le *purbeck* que nous avons rencontré à Chanaz, à l'Epine, et que nous étudierons plus tard au Val-du-Fier, au Clergeon et à la Chambotte : avec ce calcaire d'eau douce qui, pour le géologue, constitue un très bon horizon, se terminent les temps jurassiques. »

M. Gauthier, professeur de télégraphie à l'école primaire de Chambéry, expose ensuite quelques expériences tentées à cette école sur les effets produits par les courants d'induction sur la germination des plantes et réciproquement, ainsi qu'un perfectionnement qu'il a imaginé dans les appareils d'Atwood, pour la mesure de la chute des corps graves. Lorsque l'appareil sera terminé, il se réserve d'en donner une description détaillée.

M. Pillet lit la note suivante sur le gisement des fossiles bajociens de la Table :

« En 1854, j'ai signalé pour la première fois un gisement de fossiles, à la Table, en Savoie. Je les considérais alors comme thoarciens *(Mém. de l'Acad. de la Savoie,* 2e série, tome 2, p. XXIV). Dans sa *Géologie et minéralogie de la Savoie,* M. de Mortillet les attribuait au même étage.

Depuis lors, le regretté paléontologiste de Lyon, M. Eugène Dumortier, a soumis ces fossiles à une critique plus sévère : il en a rapporté quelques-uns au lias supérieur (thoarien), ce sont :

Ammonites heterophyllus (Sow).
Inoceramus cinctus (Goldf).
Inoceramus dubius (Sow).
Posidonomya Bronni (Voltz).

**

Mais un certain nombre sont caractéristiques du bajocien ; ce sont :

Ammonites Murchisonæ (Sow).
Amm. Sowerbyi (Miller).
Amm. Tripartitus (Rasp).
Amm. Brocchi (Sow).

Quelques espèces sont nouvelles ou douteuses ; ce sont :

Ammonites Mensæ (Dumort).
Gresslya concentrica (Gressly).
Inoceramus lævigatus (Goldf).

Ces faits ont été résumés déjà au vol. XII, 2e série p. 52, des *Mémoires de l'Acad. de Savoie,* avec quelques inexactitudes, que je suis heureux de rectifier ici. Mais ce n'est pas là ce qui motive la présente note.

Le gisement de la Table où est-il, comment doit-on s'y prendre pour le retrouver ? M. Dumortier a voulu le visiter en 1870. Au lieu de me prévenir, ainsi que je l'en avais prié, il y vint seul, arriva au chef-lieu de la Table, chercha la montagne aux fossiles, ne tronva rien, et repartit sans avoir rien vu.

Dernièrement notre excellent professeur et vice-président, M. HOLLANDE, a renouvelé la même tentative, sans avoir plus de succès.

C'est que le gite aux fossiles est si *minuscule,* si bien caché qu'il serait probablement perdu pour tout le monde, si je venais à mourir avant d'avoir eu la bonne chance d'y guider un de mes collègues.

En attendant que nous puissions y faire une excursion géologique spéciale, j'ai voulu consigner ici l'itinéraire exact qu'on aurait à suivre :

De Chambéry à Pontcharra, par le chemin de fer.

De Pontcharra à La Rochette par l'omnibus de la correspondance.

De La Rochette, on suit la route départementale, le long du Gelon, jusqu'à une auberge en face de Villarsallet. Là on passe un pont, attigu à l'auberge ; on se trouve sur la commune de la Table. Près du hameau des *Curtets,* on commence à monter ; à trois kilomètres de là environ, hameau des *Fugain,* puis à un kilomètre plus haut, hameau des *Vérollet*. On atteint alors un petit plateau cultivé : c'est le *champ des fossiles*. Ils sont concentrés, surtout au nord, sur les bords d'un petit ravin et dans les talus voisins ; mais ils y deviennent de plus en plus rares, depuis mes fréquentes visites. On les trouve dans des chailles calcaires mêlées aux marnes feuilletées noires de la roche et le plus souvent roulées au bas des talus.

Sur le plateau des Vérollet surgissent les rochers abrupts, compactes qui supportent le chef-lieu de la Table, l'église, ainsi que l'ancien château fort de l'Hœuille. Mais là, il n'y a plus traces de fossiles.

Je crois que les marnes fossilifères, aussi bien que les calcaires durs qui les surmontent, représentent le *calcaire à fucoïdes* de la base du bajocien, dans le Mont-d'Or lyonnais, et dans le bas, peut-être un étage intermédiaire entre le thoarcien et le bajocien.

Ces terrains sont repliés là en fond de bateau. Comme dans les Beauges, le fond de la vallée ancienne se trouve au sommet de la montagne actuelle. Des deux côtés des érosions gigantesques ont dénudé le lias, jusqu'au trias du côté du Bourget en Hœuille, et un peu moins profondément du côté de Villarsallet.

Je reviendrai d'ailleurs sur ces singuliers phénomènes orographiques. Je ne voulais aujourd'hui que donner un guide aux amateurs de paléontologie. Il serait utile de mieux explorer cette région, de vérifier s'il y a bien réellement mélange de fossiles dans la même assise, ou si, comme on l'a souvent vérifié ailleurs, il n'y aurait pas deux gisements distincts sur une épaisseur de quelques centimètres. »

LE SECRÉTAIRE annonce ensuite que le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, primitivement fixé au 26 juillet, a dû être renvoyé au 9 août prochain. Chaque Société devant y présenter un résumé de ses travaux, M. REVIL est chargé de rédiger ce résumé pour notre Société, pendant l'exercice de 1879-1880.

Le jardinier a fait des semis des diverses sortes d'orties textiles : *(urtica nivea, candicans, tenacissima) ;* M. SONGEON est prié de suivre ces cultures et de noter avec soin les résultats observés, soit pour la vigueur des plants, soit pour la rapidité de la croissance, soit surtout pour leur résistance aux intempéries.

M. l'inspecteur forestier COMBE a bien voulu se charger de nous procurer une collection de bois, des principales essences forestières de la Savoie et de la Maurienne. Il nous fait espérer plus de 80 échantillons. La Société lui adresse les plus sincères remerciements. Il nous restera à recueillir les types des bois de la plaine, les espèces cultivées qu'on ne peut obtenir dans les coupes de montagnes.

M. LACHENAL, vice-président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, nous a déjà procuré quelques types de tufs et de briques, pour notre collection de produits industriels. Il continue ses démarches pour compléter cette collection.

Après quelques explications sur la classification des roches, et les difficultés qu'elle présente, la séance est levée.

Le Secrétaire,
Dr HOLLANDE.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

Extrait de la séance du 15 juin.

M. CORNET, Inspecteur d'Académie, est nommé membre de la Commission exécutive en remplacement de M. Pérot.

LE PRÉSIDENT fait part à la Commission : 1° qu'une station pluviométrique a été créée à Seyssel. Cette station, par sa position à un des points les plus bas du département et à la jonction de la vallée des Usses et du bassin du Fier, complétera le premier réseau d'observations qui avait été proposé.

M. PERRUCHOT, qui veut bien se charger des observations, est nommé membre correspondant.

2° Que M. VALLIN, architecte à Annecy, auquel on

doit le projet d'une station au Semnoz, fait exécuter en ce moment le pavillon destiné à recevoir les instruments, comprenant déjà un anémographe enregistreur et un pluviomètre, qui seront complétés par un baromètre et des thermomètres que la Commission décide de solliciter du Bureau central.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. MANGÉ.

5e ANNÉE

BULLETIN N° 5. — MAI 1880

Pressions barométriques moyennes : 720.68 à Annecy et 704.93 à Mélan. Maxima le 29, minima le 3 à Annecy, et le 3 et 25 à Mélan. Excursion du mercure 16 à Annecy et 15.43 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy au maxima 19°9 au minima — 6°7. Le thermomètre marque 6°5 le 25 et va à 29°7 le 28. A Mélan, moyenne générale 10°92. A Chamonix, 9°7. Dans cette dernière station le thermomètre monte à 26°5 et descend les 20 et 21 à — 3°.

La neige disparaît dans les premiers jours de presque toutes les montagnes. Elle reparaît sans grande durée avec les pluies du 11.

Le 25 le Jura est complètement dégarni de neige. En 1878 elle avait disparu le 14 juillet et le 1er août en 1879. Dans le bassin d'Annecy, la Tournette seule a encore de la neige à la fin du mois.

PLUIE. — Maximum d'eau recueillie : 93m/m1 en 9 jours et 75m/m6 en 10 jours à Thônes et Chamonix. Minimum 24m/m en 3 jours à Annemasse.

ORAGES. — Le 5 mai tonnerre et ondée à Mélan à 4 heures 15 du soir, violent orage à Saint-Julien, à 5 heures du soir. Le 6, un orage par vent du sud-ouest avec forts tonnerres et éclairs intenses suivis de pluie, éclate le soir, à 5 h. à Annecy, 5 h. 40 à Cruseilles, 6 h. 5 à Mélan et Saint-Julien, 6 h. 30 à Saint-Laurent. A Annecy, la grêle suit une ligne à 5 kil., à l'est, les prés du Parmelan à l'altitude de 1500m et Saint-Germain en étaient recouverts. A Mélan les arbres à fruits ont les feuilles enlevées par la grêle, il ne reste presque pas de fleurs. Les fruits et les plantes des jardins sont très endommagés ; 24 heures après l'orage les grelons sont encore par place sur le sol. Le 7 à 1 h. 30 du soir orage du sud-ouest à Annecy de très courte durée, le même jour à 2 h. du soir, par un temps calme, on signale de la grêle à la Rivière-Enverse.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Par suite des alternatives des jours pluvieux et couverts, la végétation avance lentement. La floraison en général est retardée. Les pluies du 21 faisant baisser la température il en résulte quelques gelées blanches dont souffrent plusieurs plantes.

Nous rappelons à MM. les Membres correspondants que les observations pluviométriques doivent être faites à 9 heures du matin pour constater l'eau qui a pu tomber dans les 24 heures précédentes, en indiquant dans la colonne, s'ils le veulent bien, le moment où la pluie a eu lieu. Nous leur serions reconnaissants de vouloir bien noter sommairement dans leur bulletin les orages passant sur leur station.

MAI 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations :	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	252	893	625	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	.....	3,1										
2	.....	.....	.....	.....	.....	1,4										
3	.....	.....	22,5	.....	.....	13,7	.....	.....	.....	5,8	.....	.....	0,1	0,6		
4	10,5	7,5	.....	12,5	11,5	.....	8	10	.....	.....	.....	.....	15	4,6		
5	.....	.....	3,8	.....	.....	.....	.....	.....	8,5	1,4	.....	.....	11	.....	1,9	
6	5	18,2	.....	.....	4,6	.....	0,4	0,6	7,5	10,3	.....	.....	4	0,4	1,2	
7	5,6	.....	.....	23	.....	3,2	.....	26,1	.....	.....	.....	.....	.....	9,6		
8	.....	.....	3	.....	15,7	.....	.....	.....	.....	0,4	.....	.....	4	1		
9	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	7,6	.....	.....	.....	.....	4,8	
10	.....	16	13	.....	.....	6,2	4,3	.....	8	.....	.....	.....	11			
11	.....	.....	.....	8,1	15,3	.....	7,4	10,6	.....	.....	.....	9,3	.....	5,5		
12	10															
13																
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,3	.....	.....	.....	.....	2			
15	.....	.....	.....	.....	1,5	12,4										
16	.....	.....	.....	.....	1,3											
17																
18	.....	.....	.....	.....	.....	6,7	.....	.....	.....	4,5	.....	13,3	19	.....	4	
19	5	.....	.....	.....	9	.....	9	4,5	.....	.....	.....	.....	.....	16		
20																
21																
22.	.....	.....	.....	.....	.....	12,2	.....	.....	.....	1,3						
23	10	6,2	2,5	1,4	11,2	.....	8,7	11,7	.....	3,1	.....	17	27	8,5	6,1	
24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,6		
25																
26																
27																
28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,2								
29	.....	.....	.....	.....	4,5	.....	.....	0,8								
30																
31																
Pluie. Neige.	46,1	48,9	46,8	45	75,6	58,9	37,8	70,8	24	34,4	.....	39,6	93,1	46,8	18	

Les observations à Tamié n'ont pas été faites du 1er au 10.

BULLETIN N° 5.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

MAI 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
									AU SOLEIL			INFÉRIEUR						
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	noirci.	nu.	SUPÉRIEUR	Direction.	Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	11°5	5°5	10°	721,3	»	1,9	81	12°6	22°5	17°6	N	N	faible	couvert		couvert	0,68	9°7
2	15	6,5	12,4	715,4	»	1,1	87	16,6	34	25,8	O	S-O	id.	couv.1/2		beau	0,675	9,8
3	18,3	8	14	713,2	0,6	2,5	89	19,6	41	30,1	N-O	N-O	id.	couvert	Pluie avant 9 h. et par bourr. de 3 à 4 h.	couvert	0,67	10
4	21,5	5	13	716	4,6	2	73	21	43,1	32.2	N-O	S	id.	beau	[1/2 soir.	très beau	0,67	11,3
5	22,5	5,5	16	717,5	»	2,7	76	20,4	43	32,4	S	S-O	id.	id.		id.	0,66	12
6	23	4,5	14,6	715,5	0,4	1,3	84	20	38,3	30,2	—	E	id.	très beau	Orage de 4 à 5 h. s., pluie, écl., tonnerre.	id.	0,65	12
7	21,5	4,7	14,2	714,2	9,6	1,9	78	19,2	32,2	25,2	N	N-N-E	id.	couv.1/4	Orage à 1 h. 1/2 s., pluie et quelq. grêles	id.	0,65	10,7
8	20,5	4	5,2	715,5	1	3,2	87	6,5	12,1	8,8	N	N-N-E	id.	couv.3/4		couvert	0,645	9,3
9	8	3,7	7,6	716,2	»	2	74	9	15,9	12	N	N	id.	couvert		id.	0,64	7,6
10	9,5	5	7	717,2	»	1,3	85	10,2	21	15,7	N	N	fort	id.	Pluie de 5 à 6 h. s. Neige à 1,600 mètres	id.	0,63	8,6
11	12	5	9,2	717,3	5,5	1,5	93	15,2	38,5	28,2	S	N-O	faible	couv.1/2		couv.1/2	0,62	9,1
12	17,3	8,3	12,6	716	»	1,5	86	17,3	34,5	26,4	S	—	calme	couvert	Neige disparaît sur la hauteur.	beau	0,61	9,7
13	18,7	10,5	15,8	719,5	»	2,1	81	20,6	32	26	S	O	faible.	couv.3/4	Légère bourrasque pluie vers 2 h. 1/2 soir.	très beau	0,61	10,8
14	23	6,5	13,4	721,8	»	2,4	90	23	43	31,2	S	O-N-O	id.	beau		id.	0,605	11,5
15	25,5	6	14,2	720,5	»	3,4	93	26	45,5	36	—	O	id.	très beau		id.	0,60	11,7
16	27,3	8,5	18	718,8	»	3,5	86	26,4	46	36,6	—	S-O	id.	id.		beau	0,59	13,7
17	28,5	9	18	717,3	»	4,4	80	23	39,8	31,9	S	O	id.	beau		id.	0,58	14,5
18	24,5	11,5	13,4	716,7	»	3,8	84	9	10,5	9	?	N	fort	couvert	Forte pluie de 10 h. 1/2 mat. à 2 h. soir.	très beau	0,575	12
19	13,7	5,7	9,8	716	16	1,9	64	12	33,3	24,2	N	N	id.	beau		id.	0,57	10,3
20	12,5	1,5	8	721,4	»	4,3	72	15,1	37	27,6	N-O	N-E	id.	id.		beau	0,56	9,4
21	16,7	2,7	15,4	724,4	»	4,9	55	18,6	39,5	30	N	N-N-E	id.	id.	Légère gelée blanche le matin.	très beau	0,555	9,3
22	20,5	4	14	725,3	»	5,3	78	19,2	39,5	30,1	O-S-O	O-S-O	id.	id.		couvert	0,55	10,5
23	22,3	10	11	725	8,5	3.7	84	11,6	13	11,2	O	S	faible	pluie	Pluie de 4 à 8 h. matin.	beau	0,55	11
24	16,5	4	15	727,8	0,6	1,3	68	20,6	40,5	31,4	S	S-O	id.	beau		très beau	0,55	12,5
25	23,7	6,5	18	729,1	»	3,5	71	25,6	45	35,6	—	S-O	id.	très beau		id.	0,545	13,5
26	27	9,5	17,6	728,7	»	3,2	72	27,2	46,5	37,6	—	S-O	id.	id.		id.	0,54	14
27	29,7	10,5	19	725,2	»	3,8	72	27,2	45.7	37,2	—	O-S-O	id.	id.		couv.1/2	0,53	14,2
28	29,5	13,5	17,6	728,1	»	4,3	65	25,6	35,8	28,8	S	O-S-O	id.	couv.3/4		couvert	0,53	14,5
29	23,3	10,3	12	729,2	»	4,1	65	16,2	39	28,4	N	N	fort	couvert		couv.1/2	0,53	11,6
30	17,5	6	11,8	725,4	»	5,5	73	13,8	24,5	19,2	N	N-N-O	id.	couv.1/2		très beau	0,50	10,2
31	16	6	10,6	725,5	»	3,6	80	13,6	23	18,4	N	N-N-O	id.	couv.3/4		couvert	0,49	10,5
Moyennes ou Totaux.	19°9	6°7	10°07	720,68	46,8	91,9	78,2										0,592	11°16

Le 6, à 4 heures 20 du soir, éclate un orage. Eclairs horizontaux assez intenses avec tonnerres continuels, pluie assez forte, peu de grêle. Nuages supérieurs d'ouest rapides. Vent inférieur très fort du sud-ouest, cesse à 5 heures 40. L'orage à 5 kilomètres d'Annecy sur une zone allant du sud au nord donne de forts grêlons qui blanchissent les prés au-dessous du Parmelan et à Saint-Germain.

Le 7, orage à 1 heure 1/2 du soir. Quelques tonnerres, pluie et quelques grêlons, par vent du sud. Cesse à 1 heure 50.

Annecy. — Imprimerie Perrissin.

AUGUSTE MANGÉ.

21me Année. — No 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 juillet 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adresses.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Societé laisse à chaque auteur la responsabilite entiere des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Les camps celtiques du Châtelard (suite et fin), par M. C.-A. Ducis. — Lettres de saint François de Sales. — Bibliographies : ***Histoires de voyage***, de M. Auguste Barbier, par M. Jules Vuy ; ***Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudemont,*** de M. Léon Germain, par M. C.-A. Ducis. — Séance de la Société Florimontane. — Bulletin. — Troisième congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880; programme et liste des lectures et communications annoncées. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

LES CAMPS CELTIQUES DU CHATELARD

(Suite et fin.)

Nous ne savons pas à qui le plateau du Châtelard appartenait primitivement. Mais par le fait du déplacement de l'Arve dans le vallon du Châtelard, ce monticule touchait au pays des Allobroges par les dépôts tombés de la montagne des Fis. Lorsque l'Arve eut repris son cours primitif et abandonné définitivement le vallon du Châtelard, ce monticule fut à la portée des Ceutrons, qui le dominaient par plusieurs positions autour du Mont-Coutan. Il est tout naturel qu'ils aient profité de cette circonstance pour s'en emparer. Y ont-ils trouvé les enceintes murées dont nous avons donné la description, ou les ont-ils élevées eux-mêmes pour se défendre contre les attaques des Allobroges? Pendant la lutte les combattants se sont-ils partagé les deux camps? Quel a été le vrai motif de l'essai du camp inférieur?

Tout autant de questions auxquelles il n'est possible de répondre que par des conjectures. Nous supposons toutefois que les Allobroges aient repris le Châtelard. Maîtres enfin de cette position naturellement fortifiée, les vainqueurs auront poursuivi leurs succès.

Autour du Mont-Coutan d'en bas on trouve encore des tannières qui ont conservé, dans le cadastre de 1730 jusqu'aujourd'hui, le nom *Tannes*. Plus loin sont les *Crottes,* soit d'autres cavités couvertes par des rochers [1]. Le nom de Coutan exprimerait la même idée dans la langue des peuplades combattantes; en breton, *Cut, Cout, Cotan* signifient forêt, cachette, caverne.

[1] Sous la première République et le premier Empire, les femmes portaient des vivres à leurs maris cachés là pour ne pas porter les armes.

Entre ces deux localités se trouve un large couloir qui descend à un précipice formé par une grande paroi rocheuse, abrupte et à pic, sous laquelle passe la route actuelle de Chamonix en montant, avant d'entrer dans le vallon du Châtelard. Ce bassin penché porte le nom de *Charnier,* qui, dans la topographie locale, désigne toujours un cimetière ancien [1]. Il serait inutile, sinon dangereux, d'y faire des recherches, car les cadavres des vaincus y auront été jetés pour être coulés jusqu'au précipice. Le combat aura eu lieu vers Brion.

Le théâtre de la lutte a dû prendre une certaine extension sur toute la ligne limitrophe des deux peuples. Nous avons déjà constaté le *Campo* des Allobroges en face du Brévent, qui dominait le *Campus munitus* des Ceutrons. Il est possible que les prétentions des Allobroges aient porté même sur le plateau de St-Gervais. Ainsi s'expliquerait le camp celtique du bois des *Amerans,* signalé, il y a quelques années, par M. Quicherat, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes. *Ameræ,* dans les anciens glossaires, signifie bords; c'est précisément un plateau qui domine la rive gauche du Bonnant. Dans cette hypothèse on conçoit encore le *Campus belli,* Chambel sur Bionnay, soit le petit Vion, lequel aurait été la dernière sauvegarde des Ceutrons pour le passage de la vallée de Montjouë dans la vallée de Chamonix par le col de Voza.

Dans le cadastre de 1730, le sommet fortifié du monticule du Châtelard s'appelle *les Gurres*. En breton *Goré,* élevé, en irlandais et en gaélique *Gwr, Gur,* homme fort, guerrier [2].

Toute cette nomenclature locale accuse de longues hostilités entre les habitants des divers plateaux.

Les deux votifs au dieu de la guerre par deux fonctionnaires allobroges de Passy, dont l'un avait son fils sous les armes, se réfèreraient-ils encore à cette lutte? Rien de plus naturel.

Enfin, le propréteur de l'armée du Haut-Rhin, dont les cantonnements arrivaient aux flancs du St-Gothard, fut chargé par l'empereur Vespasien d'aller mettre la paix entre ces deux peuplades. Il fixa la ligne limitrophe de leurs territoires respectifs. Une inscription commémorative fut placée au passage de La Forclaz à côté de l'*actus,* dont nous avons donné précédemment la direction, et qui sur ce plateau devait

[1] Entre autres les *charniers* de La Roche, de Marin, de Samoëns, de Saint-Jeoire, d'Armoy, de Saint-Jean-d'Aulps, de Bonne, etc.

[2] En hébreu, *goror* signifie *scindere lapides*, tailler ou fendre des pierres.

servir de limite entre les Viennois et les Ceutrons. La Tête Noire, les deux monts Coutan, le Montfort et toute la côte des Plagnes jusqu'à l'Arve restèrent aux Viennois, ainsi que le Châtelard, par une ligne correspondant à l'embouchure de la Diosaz, leur limite de l'autre côté de l'Arve. C'est du moins ainsi que cette délimitation s'est perpétuée à travers le moyen âge jusqu'au siècle dernier entre la commune de Passy d'une part et le prieuré de Chamonix de l'autre.

Il est remarquable que les deux camps des Allobroges, celui des *Gurres* au Châtelard et celui appelé *Campo*, sont demeurés propriétés communales de Passy dans l'ancien cadastre.

Lorsque la commune de Servoz a été détachée de Passy, le carré du *Campo* entrait par la ligne séparative dans le territoire de la nouvelle commune; mais celle de Passy a tenu à conserver ce vieux camp, qui forme ainsi une entaille irrégulière dans la ligne de Servoz.

Puisque les travaux sur les blocs de granit du Châtelard ont été suspendus brusquement, et n'ont jamais été repris, il est évident encore qu'ils étaient l'œuvre de la peuplade qui en a été dépossédée, et conséquemment des Ceutrons.

Les deux autels celtiques que nous y avons observés sont orientés vers le nord-ouest, contre le territoire de Passy.

Les autres détails de cette industrie n'ont rien qui doive nous étonner de la part de cette peuplade acculée dans les gorges des montagnes.

Pline parle avec éloge des cristaux des Alpes, de la manière dont on les extrait des voûtes des cavernes dans lesquelles on descendait par des échelles de cordes [1]. C'est précisément ce que l'on a fait jusque dans ce siècle pour les cristaux des Enclaves et du Grand-Mont, à Beaufort.

Le même auteur avait dit que Rome s'embellissait des marbres des Alpes, et que le premier qui, à Rome, revêtit les murs de son palais de plaques de marbre, était Mamurra, *præfectus fabrorum Caii Cæsaris in Gallia*, l'intendant des ouvriers en Gaule pour Caligula [2]. Il s'agissait de la *Gallia comata* que Pline étendait jusqu'aux Alpes.

La brèche de Villette, en Tarentaise, a fourni les pavés cubiques de la place d'*Axima*, les plaques d'inscriptions romaines de Villette, d'Aime et du Bourg-St-Maurice.

Les Ceutrons, race montagnarde, dit Strabon, savaient les chemins souterrains de l'écorce du globe [3]. Comme leurs voisins, les Salasses de la vallée d'Aoste, ils avaient exploité les minéraux de leur pays, et le sel gemme d'Arbonne et les sources salées qui venaient sourdre à deux pas de leur capitale *Darentasia*. Mais le gouvernement s'en était emparé, et Salluste le neveu, qui s'était fait adjuger leurs mines de cuivre, ne les trouva pas assez riches [4].

L'industrie de chaque peuple a dû être stimulée par les objets qu'il trouvait sous sa main. Et c'est sur les flancs de la rive gauche de l'Arve que se trouvent échelonnés les dépôts de blocs erratiques par les courants glaciaires. La rive droite n'en a pas.

Nous pensons que les Ceutrons ont été les scieurs et fendeurs des granits du Châtelard pour le mobilier de la forteresse. Les Allobroges n'étaient pas tailleurs de pierre, puisqu'ils n'ont pas repris en sous œuvre les travaux commencés. D'ailleurs le camp du Châtelard devenait inutile depuis la pacification et la délimitation par le gouvernement romain.

Quant au canal de dérivation creusé dans le roc de *Rateria*, il n'a pu être entrepris que depuis le retrait de l'Arve dans son premier lit. Cet accident ayant fourni aux Ceutrons l'occasion d'occuper le Châtelard, le creusement du canal a pu être leur œuvre. Toutefois elle a pu être également celle des Allobroges dans l'intérêt des habitants de ce vallon et des coteaux supérieurs, depuis qu'ils leur ont été adjugés par la délimitation.

Le lac formé dans les circonstances racontées plus haut, a porté dans les chartes le nom de *Serva* [1], quelquefois *Servuz* ou *Servoz*, comme dans le langage vulgaire, où ce que nous entendons aujourd'hui par un *e* muet, s'écrivait et se prononçait en *oz* ou en *uz* très bref. Salevoz, Salevuz, Allevoz, Allevuz, Reyvroz, Culoz, Thonoz, Aviernoz, Marlioz, Vergloz, Cohennoz, etc. [2].

Le nom de Servoz demeura au groupe de maisons que les gens de Passy construisirent sur le plateau en face du lac. A quelques cents mètres au sud-est un petit bois, *boschetum*, avait cru sur les grèves abandonnées par le lac décroissant. On y éleva une chapelle en l'honneur de Saint-Loup. Ce fut le centre du village du *Bochet* ou Bouchet, plus tard de la paroisse, et enfin de la commune de Servoz, qui finit par se séparer de celle de Passy.

De son côté le prieuré de Chamonix, pour défendre l'entrée de la vallée, avait fait construire un château, qui porta le nom de Saint-Michel, comme l'église du prieuré, et l'église mère de la Cluse-Saint-Michel en Piémont. On en voit encore les ruines sur un monticule qui s'élève sur la rive gauche de l'Arve [3]. Les serviteurs du castel et les colons devenant plus nombreux à mesure que le lac leur laissait sa vase à cultiver, on y bâtit une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-du-Lac. Ce bénéfice, dépendant du prieuré de Chamonix, devint bientôt une paroisse, qui existait encore au commencement du siècle dernier.

Dans le courant du XIIIe siècle, les prieurs de Chamonix avaient érigé la chapelle de Notre-Dame-de-Vallorcine, *vallis ursinæ*, devenu aussi paroisse, puis commune séparée de Chamonix. La moitié septentrionale de cette localité était habitée par des étrangers appelés *Theutonici* ou *Allemani*, que l'auteur des *Documents sur Chamonix* a confondus à tort avec les Burgondes. Ceux-ci ont occupé dès le cinquième siècle une bonne portion de la Savoie, se sont mélangés avec les anciennes populations, auxquelles ils ont laissé leur nom national de Burgundes.

[1] *Hist. nat.* XXXVII. 2.

[2] *Hist. nat.* XXXVI. 1, 6. — XI. 37.

[3] Strabon, lib. IV. *Questions archéologiques*, p. 84-90.

[4] Pline, *Hist. nat.* XXXIV. 2. — On trouve des traces d'exploitations aux Allues, à Pesey, à Bonneval, à Granier, à Doucy, à Beaufort et à l'ancien Chamonix.

[1] Ducange, *gloss.*: pièce d'eau.

[2] Cette particularité se remarque encore dans les noms de famille Allemoz, Millioz, Duittoz, Magarroz, dont la dernière syllabe se prononce très brève, presque comme un *e* muet.

[3] Non loin de là contre l'Arve on voit un bloc erratique de granit de 8 mètres de long sur 4 de largeur et 4 de hauteur.

Enfin le défrichement des forêts sous les Grads, *ad gradus,* de la voie qui descendait de la Forclaz à l'Arve, ayant ouvert là d'excellents pâturages, *Oschias, Hochias,* on y éleva la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, devenue paroisse et séparée de la commune de Chamonix postérieurement au cadastre. C'est dans cette commune des Houches que se trouvent aujourd'hui les territoires qui ont fait autrefois l'objet des partages avec ceux de Passy.

La paroisse d'Argentière est moderne et se trouve encore de la commune de Chamonix.

Le reste du territoire des Ceutrons dans la vallée de Mont-Joë, *Mons Jovis,* s'est divisé successivement en plusieurs communes. La seigneurie de Montjoie appartint à la Maison de Faucigny, qui avait acheté au XIIIe siècle celle de Beaufort limitrophe. Elle avait sa châtellenie principale à Saint-Gervais et un autre castel où se trouve maintenant l'église de Contamines, *Condominia.* Entre deux s'était établie, au XIIIe siècle, la commune de Bionnassey, aujourd'hui réunie à celle de Saint-Gervais.

La famille de Villette en Tarentaise a tenu quelque temps la conseigneurie de la vallée de Montjoie, qui lui a été acquise enfin avec le titre de comté. Elle a fourni des prieurs à Chamonix aux XIIe et XIIIe siècles, continuant ainsi les souvenirs des Ceutrons dans ces vallées [1].

Après toutes les conclusions qui précèdent, il ne serait plus admissible de supposer avec Durando [2] que les Ceutrons allassent vendre leurs fromages à Passy chez les Allobroges.

Pline, contemporain de Vespasien, a laissé ce texte : *Duobus Alpes generibus pabula sua approbant, Dalmaticœ Docleatem, Ceutronicœ Vatusicum* [3]. Deux genres de fromages se fabriquaient sur la ligne des Alpes. Ceux des Alpes Dalmatiques se vendaient à Docleas [4], et ceux des Alpes Ceutroniques, à Vatusicum.

Le rapprochement de ce nom avec celui de Passy est passablement forcé, outre les obstacles que les Ceutrons devaient rencontrer dans l'hostilité locale et la concurrence des produits similaires des montagnes de Passy appartenant aux Allobroges. Ils ont dû chercher ailleurs l'écoulement de leurs produits.

Au débouché de deux vallées ceutronnes, dont les fromages sont encore très renommés, celle de Beaufort et celle de Tarentaise, se trouve le plateau de Venthon, qui dominait la station romaine *Ad publicanos,* et qui peut avoir été le dépôt central de cette industrie, avant que les produits en fussent écoulés dans la Province ou dans les Gaules.

L'ancienne orthographe *Vantzon* représente, avec l'*n* euphonique usitée dans nos contrées [5], la prononciation contractée du *Vantusicon,* comme Lyon, de *Lugdunum,* Bourgoin, *Bergusium,* Nyon, *Nevidunum,* Mevoullion, *Medullium,* Moudon, *Mionodunum,* Chevron, *Caprœdunum,* etc.

En résumé de cette étude on peut formuler une conclusion : les Ceutrons que la tradition locale dit avoir occupé tout le haut Faucigny jusqu'au détroit de Cluses, ont été successivement repoussés par les Allobroges en amont de l'Arve jusqu'à la dernière lutte qui ne leur a laissé que les plateaux de Chamonix et de Montjoie ; comme ils ont été repoussés ailleurs, depuis le bassin d'Albertville jusqu'au détroit de Briançon sur l'Isère.

De même les Médulles avaient acculé successivement les Graïocèles depuis le détroit d'Aiguebelle jusqu'au delà de Termignon sur les rives de l'Arc.

Les races gauloises chassaient les anciens habitants de la plaine et les reléguaient sur les hauts plateaux des Alpes.

C.-A. DUCIS.

1 *Questions archéologiques et historiques,* p. 141.

2 *Piemonte cispadano antico,* 40.

3 *Hist. nat.* XI. 42.

4 Patrie de Caius Valerianus, qui en a pris le surnom de Dioclétien.

5 *Antuarii* pour *Attuarii* (Côte-d'Or), *Piéra Menta* pour *Piéra Meta* (Beaufort), *Henricus* pour *Erric, Santhonay* pour *Sathonay, Manchard* pour *Machard,* etc.

LETTRES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

†

« Certes vous êtes bienheureuse, ma très chère « fille, de scavoir si bien écrire, mays pour vous ren- « dre maitresse en ce metier il faut former votre main « pour un tems d'écrire aussy à tous et non seulement « à moy qui plus que tous peut être supporterais plus « doucement votre mauvaise écriture. Dieu par sa « bonté mesme trenne de sa s^te^ main mademoyselle de « la Ramillière par tout ou elle ira et vous console de « plus en plus en son saint service. Monsieur de « Blonnay votre père et M^r^ le prieur votre frère sou- « pèrent hier céans et ce porteur qui est bien fort de « mes amis vous dira qu'ils se portent très bien. A la « première occasion je vous écrirai plus amplement, « car je suis son enfant. Que Dieu fasse advenir mes « vœux et assistes vos. . . . . run

« Annessi le xx sep^b.^ 1621.

« 1. . . . . »

L'eau et le temps ont altéré les derniers mots et la signature ; mais le cachet est incontestable et l'adresse porte : *A la mère supérieure de Lyon.*

Au dos de la lettre se trouve collée une feuille de papier portant la signature autographe de Mgr Michel-Antoine, archevêque de Turin, attestant un autre autographe du saint.

Communiquée par M. le chevalier V. PROMIS à M. l'abbé TREMEY, le 23 juillet 1880.

Lettre trouvée en 1854 à la Visitation de Turin.

« Tandis que j'étais avec vous, moy mesme au par- « loir, M. de Monthoux me vint chercher ce que je ne « seu qu'en soupant, et lors je lui envoyai un billet « par lequel je le priai ne point partir qu'il ne vous « parlast afin d'arrester les affaires de sa cousine. Or « il fut trouvé chez son hôte où il n'y avait ni papier « ni encre, c'est pourquoi, il m'envoya dire qu'il fe- « rait selon mon billet. Au reste quand il ira vers vous « ne luy dites point de paroles qui luy puisse estonner « comme serait celle que vous avez cité, estonnée de « quoi il s'en allait simplement, que vous estant ap- « percue qu'il s'en allait, vous avez désiré d'arrester « l'affaire affin qu'à la profession il n'y ait rien à trait- « ter ains seulement a éxécuter le traité. Je crois bien « qu'il ne trouvera pas trop de trois mille florins. Ce-

« pendant je vay pensant ce que je vous dirai tantost.
« Dieu qui sçait ce qui est requis à vostre cœur au
« mien et à ceux de nos sœurs me veuille suggérer
« selon sa gloire. Amen. Bonjour mille et mille fois. »

A. TREMEY.

BIBLIOGRAPHIES

Histoires de voyage (souvenirs et tableaux), 1830-1872, par Auguste Barbier, de l'Académie française. Paris, 1880. E. Dentu, éditeur.

Il y a un demi-siècle que l'auteur des *Iambes* s'est fait connaître dans le monde littéraire par des productions désormais célèbres ; l'auteur de la *Curée,* de l'*Idole* et de plusieurs autres pièces saillantes occupe un rang très-élevé parmi les contemporains. Son nom est devenu populaire ; il est, avec Victor Hugo et Victor de Laprade, un des trois poètes que compte dans son sein l'Académie française.

Tout récemment, il vient de publier, — comme pour fêter ses noces d'or d'écrivain, — un volume de prose qui renferme dix-neuf histoires très-brèves, écrites à longue distance les unes des autres, à bâtons rompus, dans une période de près de cinquante ans.

On voit, par ce volume, — ce qu'on devinait déjà sans trop de peine, — que l'illustre académicien est un artiste (les vignettes sont de M. Barbier et les dessins ont leur originalité) ; si la langue des vers lui est familière, sa prose a bien aussi son mérite et elle se fait lire avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais recommander ce volume aux lecteurs de la *Revue savoisienne.*

Ce sont des souvenirs de nature variée, sans recherche, sans affectation, qui tous ont trait à la France ; on écoute volontiers ces récits simples et charmants, peu étendus et qui éveillent à chaque instant nos réflexions, nos sympathies. L'auteur est non-seulement un grand poète, mais encore un artiste de talent et un observateur plein de finesse.

A la base de chacun de ses récits, il y a une idée ; sous certains rapports, je le comparerais volontiers à ces prédicateurs assez rares dont les sermons paraissent trop courts. C'est un mérite que tout le monde n'a pas.

S'il m'était permis d'entrer dans quelques détails, je signalerais aux amis de notre littérature les vieilles poésies populaires des Vosges recueillies dans ce volume ; plus d'un écrivain s'est retrempé dans cette langue, dans cette littérature d'autrefois. On voit que M. Barbier est de ce nombre ; il cite avec beaucoup d'à propos ces vers d'un des pères de la poésie française, de Charles d'Orléans :

Contre les vagues du tourment,
Quand il lui plaira, Dieu m'envoie
A plaisir et à gré le vent.

Faut-il signaler ici la description du port de Marseille et la comparer à celle du président de Brosses ? Faut-il parler de ce *nid d'hirondelles* et de la visite que M. Barbier fit à Lyon à Mme Desbordes-Valmore, lorsqu'il partait pour l'Italie avec un homme d'un noble et beau talent, avec Brizeux, l'auteur de *Marie?*

Ailleurs, les pages consacrées à la Laure de Pétrarque nous réservent une agréable surprise. Ce sont des vers inédits de l'auteur lui-même et je veux me faire le plaisir de les reproduire ici :

On était aux beaux jours de la fleur avrilière,
A l'heure où du matin la divine courrière
Brille encore au sommet de la voûte des cieux.
Avignon se rendait gravement aux saints lieux,
Pour baiser les pieds morts du Rédempteur du monde.
Un jeune clerc, déjà de science profonde,
Le front enveloppé d'un grand capuche noir,
Allait aussi, rêveur, accomplir son devoir.
Sur ses pas un couvent, celui de Sainte-Claire,
Entr'ouvrait son église. Il entre et vers la pierre
Où tremble l'eau bénite, il incline la main.
A peine elle y descend qu'une dame soudain
Y plonge aussi la sienne, et dérangeant son voile,
Découvre deux yeux bleus plus brillants qu'une étoile.
Le jeune homme ébloui croit voir à son côté
Descendre du ciel même un ange de clarté.
Jamais femme n'avait montré beauté pareille,
Si bien qu'au prompt départ de la jeune merveille,
Immobile, longtemps il la suivit des yeux,
Oubliant tout, le monde et l'heure et les saints lieux...

C'est une bonne fortune de pouvoir citer quelques vers nouveaux de notre auteur, mais c'est de sa prose surtout que je dois parler ici.

Dans les pages qui concernent le comte Beugnot, il nous fait connaître l'origine du mot de *Monsieur,* qui fit quelque peu fortune, au moment de la restauration : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.* Cherchez dans l'histoire une époque qui n'ait pas eu ses courtisans ; donner de l'esprit à un prince est une manière fort adroite de le flatter.

N'oubliez pas de lire *la forêt de Montrichard* qui nous représente l'émir Abd-el-Kader en prière, à l'heure du soleil couchant. « Cette prière en pleine « forêt, et spontanément faite, sans pose aucune, « par des hommes d'une autre race que la mienne, « mais croyant comme moi à un être suprême, était « de nature à me faire réfléchir et méditer sur cette « action pieuse. Je me demandai alors si ces hommes « que j'estimais si fort au-dessous de moi dans l'é« chelle de la civilisation, ne m'étaient pas en ce mo« ment supérieurs. Ils pouvaient être ignorants, bar« bares, cependant ils pensaient à leur créateur et lui « rendaient hommage. Il est vrai qu'ils étaient « malheureux, loin de leur terre natale et prisonniers « d'un autre peuple, n'importe ; ils auraient fait la « même chose dans leur patrie et dans la plénitude de « la force et du bonheur. J'avais beau croire comme « eux et autant qu'eux, j'étais loin de manifester ma « pensée envers Dieu d'une manière aussi patente et « aussi visible. On me dira que l'honnête homme prie « Dieu à tous les instants de son existence par ses « bonnes pensées et ses bonnes œuvres. Qui travaille « prie est une maxime de l'Eglise, cependant une for« mule extérieure et directe de soumission et d'adora« tion, soit par la parole, soit par le geste n'est pas « un acte sans valeur et superflu ; elle montre que « l'homme n'est pas entièrement absorbé par le fini « et qu'il s'en détache parfois pour se souvenir de son « origine, de sa source primordiale ; puis cette preuve « ostensible d'élévation de la pensée vers l'infini peut « être un spectacle salutaire à ceux qui en sont les

« témoins, cette vue peut chasser de leur âme les « mauvais desseins, en leur rappelant les prescrip- « tions divines de leur auteur, les remettre dans la « bonne voie et leur rendre une paix que toutes « les distractions du monde ne sauraient leur don- « ner. »

Les idées élevées dominent dans ce volume, et on y rencontre, — le passage qui précède le prouverait à lui seul, — un fond de croyance qu'on chercherait en vain dans beaucoup de productions contemporaines.

Il y a, du reste, comme je l'ai dit plus haut, bien de la variété dans l'œuvre de M. Barbier, et c'est un de ses mérites.

Vous y trouverez, par exemple, une comparaison pleine de sagacité entre *Roméo et Juliette,* d'un côté, le roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne,* de l'autre.

Plus loin, c'est un spectacle saisissant de la longue expiation que subit une malheureuse extrêmement belle ; elle a commis un meurtre dans un accès de jalousie, mais elle conserve toute sa dignité dans la prison et elle se sent profondément humiliée de vivre ainsi au milieu de personnes condamnées pour vol.

Bref, et pour ne pas tout citer, on peut appliquer au volume, véritable friandise littéraire, une remarque que je lui emprunte : « Il y a des rencontres, à tra- « vers la vie, qui, telles que de belles pensées, vous « raniment et vous encouragent. » JULES VUY.

Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudemont, époux de Marguerite de Joinville 1368—1392, par M. Léon Germain, membre de plusieurs Sociétés savantes (Nancy, 1879, 164 pages).

Les lecteurs de la *Revue* n'auront pas oublié un *desideratum* de M. Léon Germain, inséré en 1879, page 17, et la réponse que j'y ai faite, page 32. Tel est l'avantage des correspondances entre les Sociétés scientifiques et littéraires, qu'elles mettent en commun les données qui peuvent faire défaut aux unes ou aux autres, et permettent ainsi aux laborieux pionniers de quelques spécialités de faire une œuvre plus complète. Et c'est le cas de celle que nous annonçons. Elle intéresse plusieurs contrées depuis le Luxembourg jusqu'à la Savoie; parce que Marguerite de Joinville a épousé d'abord Jean de Bourgogne, puis Pierre de Genève et, en dernier lieu, Ferry de Lorraine.

Il a fallu établir la situation féodale de ces familles et les circonstances de leurs alliances par des tableaux généalogiques raisonnés sur titres, puis les actes nombreux de la vie sociale qui en sont résultés. De tout ce travail il ressort de nouvelles vues historiques sur ces différentes régions, des détails biographiques très intéressants sur les nombreuses familles qui ont pris part à ces tractations. Et, pour l'histoire de Genève, d'Annecy et des environs, en particulier, nous aimons à signaler un ouvrage nouveau et indispensable désormais à consulter. Ce volume est enrichi de 8 blasons et de 18 documents, auxquels on aurait pu ajouter ceux de nos archives départementales, si l'on avait pu prévoir le programme de cette étude.

Placé à distance de notre département, l'auteur a accepté de confiance certaines traductions ou copies de noms faites loin d'ici, et erronées, comme Henri de Ruppe pour de La Roche, Desserie pour d'Esery, Roncimont pour Roncignod, Notre-Dame la Rye pour la Leye ou la Lée, etc.

Il a confondu Rumilly-sous-Cornillon, dans l'ancien Genevois, aujourd'hui arrondissement de Bonneville, avec Rumilly-sur-Chéran, en Albanais, aujourd'hui arrondissement d'Annecy. Nous relevons encore l'orthographe « pécunières » de la page 60, parce qu'elle n'est pas dans l'original, *Revue savoisienne* 1879, page 33, 1re colonne.

La forme *gebennensis, gebennesii* est bien celle du moyen âge et parfaitement admise pour signifier le Genevois, sans qu'il soit besoin de la remplacer par la forme classique, qui serait *genavensis* plutôt que *genevensis.*

Mais ces légères inexactitudes seront bien vite rectifiées par les lecteurs de la Savoie, et pour ceux des autres contrées, elles n'ont pas de conséquences.

Elles sont abondamment rachetées par la saine critique que l'auteur a apportée dans toutes les discussions historiques. C.-A. DUCIS.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 29 JUILLET 1880

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

On propose un membre correspondant, dont l'admission est renvoyée à la prochaine séance, selon les règlements.

Les listes de souscriptions pour le monument Sommeiller sont distribuées aux assistants pour être communiquées.

Il est statué sur le compte-rendu des travaux de la Société à présenter au Congrès des Sociétés savantes à Chambéry.

M. DUCIS lit un acte de réception d'une famille quittant les Gets pour Saint-Jean-d'Aulps, dans la communauté d'Essert-Romans, de Cheravaux et de Morzine, pour l'exploitation des montagnes albergées de l'abbaye d'Aulps, du 28 octobre 1433.

Les communiers albergataires portent la qualification collective de *Jomarons.* Ainsi s'expliquerait le nom de *Jumars* donné à un genre hybride dans l'ouvrage analysé à la dernière séance par M. Constantin. Le nom de *Bifs,* de prononciation anglaise, rattacherait mieux à une des races bovines de nos Alpes ce genre sur lequel l'auteur allemand a brodé un type introuvable.

Les *Jomarons* ne doivent pas être confondus avec les *Marrons* ou guides du Grand-Saint-Bernard, qui en obtenaient le droit de *Marronage,* ou de conduire les étrangers.

LE MÊME rend compte des fouilles faites dans un cimetière burgonde à Perroix, au-dessus de Talloires.

M. SERAND annonce qu'il a réuni des archives de la ville et d'autres sources qui lui ont été communiquées, des notes précieuses sur le couvent de Sainte-Claire de Genève et sur celui d'Annecy qui lui a succédé. Dans la liste complète des abbesses on voit, entre autres, que Jeanne de Jussie, qui passait jus-

qu'ici pour avoir vécu plus d'un siècle, était née à Jussy-l'Evêque, aujourd'hui canton de Genève, en 1503, qu'elle était entrée au couvent en 1521, et qu'elle décéda à Annecy le 7 novembre 1561, à l'âge de 58 ans.

Cette communication paraîtra dans la *Revue*.

M. Jules Philippe offre à la Société une collection de documents, entre autres sur le collège d'Annecy à Avignon, sur divers personnages pendant la période révolutionnaire, etc.

Des remerciments sont adressés au donateur.

Le Secrétaire adjoint,
Eugène Tissot.

BULLETIN

Une preuve fort curieuse de l'état avancé de la civilisation dans la Plata, c'est la multiplication incroyable des pianos. D'après des renseignements puisés à bonne source, on estime à 8,404, le nombre de ces instruments, plus ou moins mélodieux, qui font résonner les échos de cette région fortunée. La province et la ville de Buenos-Ayres, à elles seules, entrent dans le total ci-dessus pour 5,000; Montévidéo vient ensuite, avec 2,000 pianos, et l'Assomption, la capitale du Paraguay, vient modestement à l'un des derniers rangs avec 30 pianos seulement.

—

Un vaisseau vient de quitter Canton pour les îles Sandwich. C'est un fait qui n'a rien de rare. Mais le curieux, le nouveau, c'est que ce vaisseau, frêté par une compagnie chinoise que le gouvernement chinois subventionne, porte 500 Chinois, émigrants volontaires, dont un grand nombre sont des hommes mariés, emmenant avec eux femmes et enfants.

Voici donc les Chinois qui se mettent à émigrer en famille, sous les auspices de leur gouvernement.

Si ce mouvement continue, c'en est fait du trafic inique des coulies.

Gare à l'invasion du monde occidental par la fourmilière de l'Extrême-Orient !

—

L'importation d'opium en Chine est en voie d'accroissement continuel ainsi que la culture du pavot dans le pays même.

Cette importation a été de 59,670 *piculs* en 1871; de 71,462 en 1878. — Le *picul*, c'est à peu près 133 livres.

C'est surtout du Malva, pays de l'Inde, qu'arrive l'opium, par le port de Hong-Kong; le reste vient de Patna, de Bénarès et autres districts indiens.

Chaque année 1,100 caisses environ d'opium sont envoyées aux Chinois de Californie: valeur d'environ 330,000 taëls ou un peu plus de 2,400,000 francs.

TROISIÈME CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

Le lundi 9 aout, réunion à 1 heure, à la Mairie, dans la salle du Conseil municipal. — Ouverture du Congrès. — Election du Bureau. — Fixation de la ville où se tiendra le Congrès de 1881. — Nomination du Secrétaire général du prochain Congrès. — Visite des Musées. Au Musée départemental, conférence de M. Rabut : les habitations lacustres.

Le soir, à 8 heures, conférence de M. Jules Carret, à la Mairie, dans la salle des élections : Etudes sur les Savoyards.

Mardi 10 aout, 7 heures du matin, à la Mairie, dans la salle du Conseil, conférence de M. le baron Perrier de la Bâthie sur les moyens de combattre le phylloxéra.

8 heures, dans la même salle, séance. Lecture et discussion des questions annoncées.

1 heure après midi. — Départ pour Challes-les-Eaux. (Des omnibus seront à la disposition des membres du Congrès, place Octogone). — Visite de l'établissement et du Château. — Démonstration sur place du phylloxéra, des ravages qu'il a causés et des moyens de le combattre, sous la direction de M. le baron Perrier de la Bâthie.

6 heures 1/2, banquet.

9 heures, retour à Chambéry.

Mercredi 11 aout, 8 heures du matin, séance.

2 heures après midi, séance publique et clôture du Congrès.

N.-B. La cotisation est fixée à 10 fr. pour les membres des Sociétés savantes ; pour les personnes étrangères aux Sociétés savantes, la cotisation est de 5 fr. pour recevoir l'exemplaire du compte-rendu et de 5 fr. pour assister au banquet.

On souscrit chez M. Perrin, rue des Portiques, 6, Chambéry.

LISTE DES LECTURES ET COMMUNICATIONS ANNONCÉES

1° Rapport des Sociétés adhérentes sur leurs travaux depuis la précédente session ;

2° M. Barbier : La Bibliothèque publique de la ville de Chambéry ;

3° M. Pillet : Les cailloux exotiques de la Savoie ;

4° M. l'abbé Ducis : Le martyre de la Légion Thébaine ;

5° M. le baron de Ponnat : La Légion Thébaine ;

6° M. l'abbé Tremey : Notice historique sur Brides-les-Bains ;

7° M. l'abbé Tremey : Monographie du prieuré d'Aime ;

8° Distribution du prix d'histoire ;

9° M. Rabut : Les habitations lacustres (Conférence) ;

10° M. le baron Perrier de la Bâthie : Conférence sur les moyens de combattre le phylloxéra ;

11° M. Carret : Etudes sur les Savoyards (Conférence) ;

12° M. l'abbé Ducis : l'Université de Saint-François-de-Sales ;

13° M. A. Constantin : Les mœurs et les usages de la vallée de Thônes;

14° M. Jules Philippe : Claude Fichet et la première imprimerie de Paris ;

15° M. l'abbé Brand : Dépenses occasionnées par l'occupation du département du Mont-Blanc par les armées alliées du 1er juillet au 31 octobre 1815 ;

16° M. Hollande : Coupe de l'Epine au Pas-de-la-Fosse ;

17° M. Jules Vuy : Note sur les Sœurs de Sainte-Claire de Genève et d'Annecy ;

18° M. Durandard : Quatre sentences arbitrales rendues par Mgr Milliet, archevêque de Tarentaise, en 1679 ;

19° M. l'abbé Buttard : Réponse à M. le baron de Ponnat sur le nom de la commune de Saint-Julien ;

20° M. Truchet Florimond : Communication sur une pierre à écuelles récemment découverte en Maurienne ;

21° M. Vulliermet : Découvertes préhistoriques et gallo-romaines en Maurienne ;

22° M. Ernest Chantre : Carte de l'époque glaciaire dans la Savoie, l'Ain, l'Isère et le Rhône ;

23° M. Jules Philippe : Carte cantonale des grands hommes de la Savoie.

Le Secrétaire général du Congrès,
ANDRÉ PERRIN.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 6. — JUIN 1830

Pressions barométriques moyennes : 722.00 à Annecy et 706.39 à Mélan. Maxima le 28, minima le 4 à Annecy, et le 28 et 20 à Mélan. Excursion du mercure 13 à Annecy et 12.79 à Mélan.

Températures moyennes données a Annecy au maxima 22°19, au minima 9°83 ; le 30 le thermomètre atteint 29°5 après avoir été à 10°8 le 4. A Mélan, moyenne générale 13°91, le thermomètre marque 27°9 le 30 et 3°1 le 1er. A Chamonix, la moyenne thermométrique est 14°2 pendant le mois, la température ayant été à — 1°5 le 12 et à 26° le 30.

L'eau du lac d'Annecy arrive à 17°2 et en moyenne 14°36. La température de celle de rivière prise au Foron varie entre 11°3 et 13°9.

PLUIE. — Maximum d'eau recueillie : 202m/m en 20 jours à Cruseilles. Minimum 78m/m3 en 15 jours à Rumilly. Les stations constatent en moyenne 15 jours pluvieux donnant une hauteur moyenne de 150m/m9.

ORAGES. — Plusieurs orages ont éclaté sur le département pendant le mois et nous regrettons de ne pas les voir figurer sur les Bulletins transmis des stations, ce qui aurait permis d'indiquer la marche suivie. Orages le 16 à Annecy à 1 h. 30 du soir et à Mélan à 2 h. 15; le 17 à Mélan à 3 h. 10; le 19 à Annecy de 5 h. 30 à 6 h. 30 du soir et à minuit à Mélan; le 20 à Annecy à 5 h. du soir et le 23 de 8 h. à 8 h. 30 du soir; le 24 à Mélan à 3 h. 45 du soir et à Annecy à 6 h.; le 26 à Mélan à 11 h. du matin et à Annecy et à Sallanches vers 1 h. du soir. Pas de dégâts appréciables. Pluie et peu de grêle. Vents sud et sud-ouest à Annecy et généralement nord-ouest à Mélan.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — Tremblement de terre le 28 à 3 h. 5 du matin signalé des stations de Vétraz-Monthoux et Douvaine.

VÉGÉTATION. — Le nombre relativement grand des jours pluvieux retarde les progrès de l'agriculture. Dans le bassin d'Annecy, les lauriers, althæas, deutzias fleurissent dès les premiers jours du mois, l'épiage de l'avoine a lieu vers le 20, la floraison de la vigne commence le 15 et les foins se fauchent du 15 au 30; ce travail se fait à Mélan les derniers jours du mois.

JUIN 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	7	.....	24,7	
2	.....	11,7	8	.....	2.3	8,4	5,7	6,1	8,5	15,6	2	.....	14	24,4	4,5	
3	12	2	.....	.....	6,1	.....	6,8	6,2	.....	.....	0,9	.....	.....	2,9		
4	.....	21,6	20	.....	3,3	21,8	9,9	12	.....	19,7	1,1	.....	23	12,2	2,6	
5	9	.....	2,2	.....	15 4	4,8	4,7	7,3	.....	10,5	0,9	.....	16	8	4,3	
6	.....	7	1,2	.....	6,7	.....	5,3	7,7	.....	.....	.....	.....	1,2	3	1	
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,3	.....	2,1	.....	.....	3	0,7	2	
8																
9	6	.....	1	.....	.....	2,3	.....	.....	.....	3						
10	4	.....	.....	.....	.....	.....	0,7	1,6	5	2	0,6	.....	5	1,4		
11	.....	4,3	19	.....	.....	21,7	.....	.....	7	22,6	1,9	.....	6			
12	41,3	17	4,2	.....	15	14,2	23,4	17.3	15	14	.....	.....	3,2	28		
13	5	8,1	.....	.....	19,1	.....	.....	16,6	.....	.....	.....	.....	5	26		
14																
15	.....	1	.....	.....	6,9	.....	.....	.....	3	3,5	0,7	.....	.....	.....	1,2	
16	6,2	11,2	21	.....	9.8	7,8	7,5	2,8	6,3	21,4	0,9	.....	13	.....	6,4	
17	.....	31,8	3,5	.....	.....	9,1	.....	16,5	4,5	14,1	7,3	.....	11	28,8	2,3	
18	23,7	8,7	.....	.....	10,5	22,2	.....	8,3	.....	1,2	5	.....	.....	4,8		
19	8	2	6,5	....	23.2	7,4	15,7	6,7	5	6,9	.....	.....	26,2	0,4	7,2	
20	11	8,3	17	.....	11,1	22,8	9,8	8,4	2	28,7	7	.....	28	4,3		
21	18	16,5	.....	.....	18 3	1,9	21,8	24,7	3,3	.....	36	.....	2	40,7	4.5	
22	.....	.....	1,8	.....	1	.....	0,6	0,6	3	1,9	.....	.....	3,2	2,8		
23	.....	3,4	3,5	.....	.....	14,3	.....	.....	5	.....	6,5	.....	.....	.....	0,5	
24	11	.....	.....	.....	11,3	6,8	7,5	7,2	20	12,3	4,2	.....	3,2	6	12,8	
25	6	9,1	4	.....	5,8	.....	4,9	5,2	.....	3,3	.....	.....	.....	6,9	1,4	
26	.....	.....	0,7	.....	.....	6,5	6,7	.....	6,3	6,4	.....	.....	11	.....	2,9	
27	17,6	1,4	.....	.....	.....	.....	0,7	9,2	.....	2,8	13	....	3	9,6		
28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1								
29	.....	3,8														
30	.....	.....	.....	.....	.....	3,4										
Pluie. Neige.	178,8	168,9	127,6	.....	165,8	175,4	131,7	161,7	95,9	202	88	.....	186	200,9	78.3	

BULLETIN N° 6.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUIN 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	19°	6°7	14°	720,2	»	4,3	89	14°4	17°5	14°8	N-O	N	faible	couvert	Pluie dès 1 heure du soir.	pluie	0,49	11°6
2	14,7	8,5	12	720	24,4	5	89	12	14	12,2	O	O	id.	id.	Pluie par bourrasque tout le jour.	couvert	0,495	12
3	17	8,3	14	719,6	2,9	2,7	89	19,8	38	29,2	S-E	E-S-E	id.	conv. 1/2		id.	0,50	12,5
4	21,5	10	10,8	717,5	12,2	5,3	94	13,6	18,3	15.4	S	O	id.	pluie	Pluie presque continuelle tout le jour.	id.	0,51	12,6
5	15,5	9	11,2	718,2	8	1,9	92	10,8	13,1	10,8	S	O	id.	id.	Id., id.	pluie	0,54	12,5
6	13,3	6,7	13	725,2	3	3	66	16,4	33	24,2	N	O	id.	couvert	Neige à 1,800m, très peu à 1,400m, dis-	id.	0,55	12
7	18,5	9,5	12	726,2	0,7	2,6	85	17,2	30,2	23,6	S	S-E	id.	id.	[paraît pendt le jour, persiste à 2,000m.	couv.1/2	0,565	12
8	19,3	11,5	16,2	725,2	»	2,1	69	21.4	43	32,8	O	E	id.	couv.1/2		très beau	0,56	13,2
9	22,5	9,5	17,2	724,3	»	3	80	20	30,1	26	O	E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	couvert	0,56	13,2
10	22	11	15	723,1	1,4	1,5	89	22	42,1	32,8	S	E	id.	couvert		beau	0,55	13,4
11	22,5	10.3	16,2	719,3	»	2.7	87	14,6	16,5	14,4	?	E	id.	id.	Pluie de 10 h. à midi, id. de 4 à 9 h. soir.	couvert	0,54	13,7
12	21,3	8,5	11,2	721,4	28	1,5	86	13,2	16.1	13	S	E-S-E	id.	id.	Pluie presque continuelle dès 11 h. matin.	pluie	0,56	13,2
13	21	9	10,2	723,9	26	1,1	86	13	14,2	12	S-E	E-S-E	id.	couv.1/4		beau	0,59	13,4
14	24.6	7,9	18	722,8	»	3	84	24	45,1	35	O	O-S-O	id.	id.		couv.1/2	0,59	13,9
15	25,5	8	17	721,2	»	2,8	88	23,6	38	31,2	S-O	O-S-O	id.	couv.1/2		couv.1/4	0,58	14
16	26,3	10,5	17,4	721,3	»	3,1	81	22,8	53,1	27,8	S	S-E	id.	beau	De 1 h. 30 à 3 h. 30 d. s., forte pl., écl., tonn.	couvert	0,575	14,5
17	26,7	8,7	16	723,7	28,8	1,2	89	23,4	43	33,6	S	O-N-O	id.	id.	Pluie par intervalle après midi.	id.	0,60	14,7
18	25	11,5	17	722,5	4,8	1,9	77	24	43,5	34,6	S	S-E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	id.	0,595	15,6
19	25.7	12	19,4	718,2	0,4	3,8	66	24,6	44	35,4	S-E	E	id.	couv.1/2	Forte pl., écl. et tre de 5 h. 30 à 6 h. 30 du s.	id.	0,60	15,7
20	27,5	13	16.2	717,7	4,3	2.6	88	19,4	26.3	22	S	S-E	id.	couvert	Pluie dès 5 h. s. Eclairs et tonnerres.	pluie	0,60	16,8
21	23,5	11,5	16,4	718,2	40.7	1,5	89	20	33,1	26,2	E	E-S-E	id.	id.	Pluie dans la nuit.	couvert	0,71	16,2
22	22	10.5	15,5	721	2,8	2,1	88	18,8	27,9	23,2	S	S-S-E	id.	id.	Légère pluie après midi.	couv 1/2	0,71	15,8
23	20.5	7,7	16	721.3	»	2 2	84	22.4	42,3	33	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie p. bourr. de 8 à 8 h. 30 soir. Ecl. et t.	couvert	0,71	16,2
24	25	11,5	16,2	722,7	6	3,5	70	19,2	34,8	28,1	S	E	id.	id.	Id. de 6 à 6 h. 30 soir. Ecl. et t.	id.	0,71	15,3
25	22	8,5	15	721,7	6,9	2,7	87	21,6	38.9	31,1	S-E	S-O	id.	beau		très beau	0,72	15,6
26	22,5	10,3	15	718,8	»	2,5	86	16,8	20	18,2	S	E	id.	id.	Pluie de midi à 1 h s. avec écl. et tonnerres.	pluie	0,72	15,7
27	21,3	11.5	16,9	725,5	9,6	1,7	82	21	38,2	30,6	N	N	fort	couv. 1/2		beau	0,725	16,3
28	24	8,5	17,6	731,4	»	2,6	84	23,8	43,5	34,8	N	N-N-O	faible	beau		très beau	0,73	15,7
29	26	9,5	18,6	726,4	»	4,1	76	26,6	45.5	36,6	—	N	id.	très beau		id.	0,72	16,3
30	29,5	11,3	22	721,5	»	3,7	68	29	47.5	39	—	N-N-O	id.	id.	Eclairs à 9 h. soir au sud.	couv.1/2	0,71	17,2
Moyennes ou Totaux.	22°19	9°83	15°44	722,00	200,9	66	82,9										0,61	14°36

La neige disparaît complètement les derniers jours du mois du versant sud de la Tournette. — Le 16, orage par vent sud-ouest à 1 heure 15 du soir, quelques tonnerres et éclairs, forte pluie jusqu'à 2 heures du soir, continue lente jusqu'à 4 heures. — Le 19, de 5 h. 30 à 6 h. 30 du soir, forte pluie, éclairs et tonnerres. — Le 20, vers 5 h. du soir. — Le 23, à 8 h. du soir, éclairs au nord-ouest, vent d'ouest assez fort, quelques tonnerres et pluie de 15 minutes. — Le 24, tonnerres et éclairs à 5 h. 45 du soir, pluie assez forte par vent du sud-ouest. — Le 26, de midi à 1 h., quelques tonnerres et éclairs. — Le 30, éclairs au loin de 9 à 11 heures du soir du sud-ouest et finissant à l'est.

Annecy. — Imp. PERRISSIN.

AUGUSTE MANGÉ.

21me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 août 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Compte-rendu de la troisième session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880; rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie, par M. Barbier; rapport des travaux de la Société d'histoire naturelle de la Savoie, par M. J. Revil; rapport sur les travaux de l'Académie Salésienne, par M. le chanoine J.-M. Chevalier; rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par M. Vulliermet; rapport sur les travaux de l'Académie de La Val d'Isère, par M. le chanoine Alliaudi; rapport sur les travaux de la Société Florimontane, par M. Jules Philippe. — Coupe de l'Epine au Pas-de-la-Fosse, par M. le dr Hollande.

Statistique médicale de la Savoie, par M. G. de Mortillet. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

—

La séance d'ouverture du troisième Congrès a eu lieu à Chambéry, lundi 9 août, à 1 heure de l'après-midi, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

M. Jules Dumas, président de la Société médicale et délégué municipal faisant fonction de maire, assisté de M. Barbier, président de l'Académie de Savoie, M. Tochon, président de la Société d'agriculture, M. Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, M. Alliaudi, président de la Société de la Val d'Isère, déclare le Congrès ouvert et souhaite la bienvenue à l'honorable assemblée en exprimant le regret que la ville n'ait pas pu concourir plus largement à sa réception. Il lui fait part que le Conseil municipal a voté une somme de 300 fr. destinée à faciliter la publication des travaux du Congrès réuni à Chambéry. On procède ensuite à l'élection du bureau :

M. Jules Philippe est élu président.

De même que dans les deux précédentes sessions, l'on nomme deux vice-présidents : MM. le chanoine Alliaudi et Charles Guillermin.

Secrétaires-adjoints : MM. de Foras et Constantin.

M. Jules Philippe remercie le Congrès de l'honneur qui vient d'être fait non au plus digne, dit-il, mais sans doute au publiciste dont les travaux ont toujours eu pour but la gloire de la Savoie. Il fera son possible pour diriger d'une manière impartiale les assemblées et les discussions.

Il propose ensuite de procéder à la désignation du lieu où devra se tenir le prochain Congrès. Moûtiers est désigné, et M. Alliaudi accepte le rendez-vous au nom de l'Académie de La Val d'Isère.

Le scrutin secret ayant été demandé pour l'élection du secrétaire général, M. l'abbé Borrel est élu secrétaire pour 1881 par 20 voix sur 36 votants.

M. Perrin demande qu'une décision soit prise relativement à l'impression des communications du Congrès qui pourraient, comme cela a eu lieu l'année précédente, être publiées dans la *Revue savoisienne* avant leur tirage à part. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Philippe, Carret, Tochon, Alliaudi, Perrin, et de la proposition de M. Mossière d'imprimer les comptes-rendus dans l'*Indicateur savoisien,* il est décidé, par votation à main levée (18 contre 14), que leur impression sera confiée à la *Revue savoisienne,* organe de la Société Florimontane d'Annecy, aux conditions fixées pour le précédent Congrès.

M. Barbier, président de l'Académie de Savoie, et M. le chanoine J.-M. Chevalier, de l'Académie Salésienne, rendent compte des travaux de leurs Sociétés pendant l'année écoulée.

Au sortir de la séance, les membres du Congrès vont visiter le Musée de tableaux, le Musée d'histoire naturelle et le Musée départemental, où M. Laurent Rabut, conservateur, fait une conférence sur les habitations lacustres. M. Jules Carret ayant été empêché de préparer sa conférence, la première journée du Congrès se termine par la visite des Musées.

Le 10, à 7 heures, M. Perrier de la Bathie fait une conférence publique sur le phylloxéra.

Le bureau du Congrès se réunit pendant ce temps pour fixer l'ordre des lectures. Il reçoit les comptes des deux premiers Congrès, et décide qu'une copie en sera adressée à chacune des Sociétés savoisiennes. L'on arrête en outre qu'un registre des comptes-rendus sera commencé, et que dans la suite il devra être remis à la Société chargée de tenir le prochain Congrès.

De 8 à 11 heures, MM. Ducis, baron de Ponnat et Jules Vuy ont successivement lu des mémoires, et discuté sur la réalité du massacre de la légion Thébaine. Les incidents de la discussion se trouvent relatés à la suite des mémoires de MM. Ducis et de Ponnat.

A 2 heures, séance ordinaire, MM. Carret, Borrel,

Hollande, Ducis, de Foras, Durandard ont pris successivement la parole.

A 6 heures et demie, a eu lieu le banquet chez M. Mignot, rue du Collège, le nombre des étrangers établis à Challes n'ayant pas permis aux maîtres d'hôtels d'accepter l'honneur de recevoir le Congrès.

A la fin du dîner, plusieurs toasts pleins d'humour, de traits d'esprit et d'un vibrant patriotisme furent portés par MM. Dumas, le baron du Verger, Jules Philippe, Barbier, Tochon et le docteur Dénarié.

A 9 heures, les membres du Congrès se rendaient au grand Cercle de la place Saint-Léger où ils avaient été invités à venir entendre la Musique de la ville de Turin, qui, à son retour du concours de Romans, faisait entendre ses plus beaux morceaux.

Le 11, à 8 heures, séance remplie par les lectures et communications de MM. l'abbé Tremey, Truchet, Vallier, Vulliermet, Jules Philippe et Perrin.

A 2 heures, séance publique. M. Jules Vuy a lu un intéressant mémoire sur les Sœurs de Sainte-Claire de Genève et d'Annecy, et récité une pièce de vers, qui a vivement impressionné l'auditoire.

M. d'Arcollières, au nom de l'Académie de Savoie, présente ensuite le rapport sur le prix d'histoire de la fondation de Loche ; le lauréat est M. le chanoine Fleury, vicaire général de Genève.

M. Constantin fait connaître un chapitre de son mémoire sur les usages, tant anciens que modernes, de la vallée de Thônes.

M. Philippe résume les découvertes qu'il a faites relatives à Fichet et à l'établissement de la première imprimerie à la Sorbonne, à Paris, et donne lecture de l'introduction du livre qu'il espère publier bientôt sur notre compatriote.

M. de Foras émet un vœu pour l'impression de l'inventaire des archives de la ville de Chambéry.

M. Jules Philippe déclare le Congrès clos, après avoir adressé des remercîments à l'assemblée, et engagé les membres à assister en aussi grand nombre que possible au prochain Congrès.

Le Secrétaire général,
A. PERRIN.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE, PAR M. BARBIER.

Messieurs,

Le fait le plus important qui ait signalé l'année qui vient de s'écouler, depuis la rentrée de l'Académie au mois de novembre dernier, époque habituelle de la fin de ses vacances, est sans contredit la dépossession dont notre Compagnie a été l'objet en ce qui concerne le Musée départemental.

La vie des Sociétés savantes ne se compose pas seulement, Messieurs, de leurs travaux littéraires et scientifiques ; elles doivent pour garder leur rang et leur influence prendre part à tout ce qui se fait d'intéressant dans le pays, se mettre à la tête de toutes les améliorations nécessaires, patronner toutes les institutions qui peuvent contribuer à la gloire ou à la richesse du pays, en un mot prendre l'initiative du progrès dans la sphère dans laquelle elles se meuvent.

C'est à ce point de vue que s'était placée l'Académie de Savoie, lorsqu'en 1874, grâce au zèle et à l'activité de son président, M. l'avocat Pillet, elle recevait du Conseil général la direction du Musée départemental, et qu'elle obtenait son transfert dans les belles et vastes salles du Château, où elle le faisait installer de la manière la plus convenable.

C'est aussi, Messieurs, pour obéir au même sentiment que j'avais agi en 1878, d'accord avec l'honorable M. Lachenal, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Chambéry, près de l'autorité supérieure pour fonder un Musée industriel, entreprise qui n'a pu aboutir pour des causes qu'il serait superflu d'indiquer ici.

C'est toujours aussi pour obéir à la même pensée que les négociations entreprises avec la municipalité de Chambéry, possesseur de collections importantes déposées au Musée départemental, avaient abouti à un heureux résultat, et qu'une convention passée avec la ville dans les mêmes conditions que celle adoptée par le département, avait assuré au Musée départemental une direction unique, une impulsion qui devait durer aussi longtemps que l'Académie elle-même.

Notre Compagnie n'avait eu aucune prétention à échapper à un contrôle sérieux qu'elle considérait comme la meilleure sauvegarde des intérêts divers qui étaient confiés à sa sollicitude. Elle avait pris l'engagement de faire chaque année un rapport détaillé sur la gestion du Musée, et avait demandé qu'un membre du Conseil général et du Conseil municipal, fussent délégués auprès d'elle pour exercer son action sur les opérations du conservateur qui était pris parmi ses membres effectifs.

Ce contrôle, Messieurs, n'avait jamais donné lieu à aucune observation critique de nature à infirmer en quoi que ce fût la bonne administration de l'Académie qui n'était en quelque sorte que la tutrice légale du Musée. Aussi la surprise de ses membres, et je puis dire celle du public, fut-elle grande lorsqu'on apprit que le Conseil général par 5 voix contre 4 avait décidé sur le rapport d'un de ses membres que la gestion du Musée départemental était retirée à l'Académie de Savoie.

Sans aucun doute, Messieurs, le Conseil général avait le droit de défaire ce qu'il avait fait, et tout en étant persuadée que la décision prise en 1874 était favorable aux intérêts du Musée, il ne venait point à la pensée de l'Académie de faire aucune objection sur le fond même de la question, si on avait gardé vis-à-vis d'elle les égards qu'on devait à son autorité morale et scientifique dans le pays.

C'est uniquement à ce point de vue que l'Académie, dans la conférence du 6 septembre 1879, a protesté contre la mesure qui venait l'atteindre sans que rien ne la justifiât ni dans le fond ni dans la forme.

Je n'insiste pas davantage sur cet incident ; l'Académie de Savoie a eu l'honneur de contribuer à la réorganisation du Musée départemental ; elle est largement récompensée par la pensée du bien qu'elle a pu faire à cet établissement, par le succès que ses collections ont obtenu à l'Exposition universelle de 1878, et par la récompense décernée au conservateur M. André Perrin qui a reçu à cette occasion les palmes d'officier d'Académie.

L'Académie de Savoie a pu constater, Messieurs, que

l'activité de ses membres ne s'est point ralentie pendant la période qui vient de s'écouler.

En dehors des lectures qui ont été faites au cours de ses séances bi-mensuelles par des membres habitant Chambéry, et dont je vous entretiendrai tout à l'heure, elle a reçu de ceux qui sont en dehors de la ville ou du département les ouvrages suivants :

Miolans, prison d'Etat. Monographie de MM. Dufour et Rabut.

François le Balafré. Roman historique de M. Charles Buet.

De l'origine orientale de la métallurgie avec 4 planches, de M. E. Chantre.

Léon XIII et sa mission providentielle en 1880, par Mgr Turinaz, évêque de Moûtiers.

Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de Saint-Georges, par M. Francis Mollard.

Le matériqlisme, voilà l'ennemi! par le docteur Lachenal d'Annecy.

Voltaire et le dernier gouverneur du château de Sales, lettres inédites, et *Un poète catalan du XIIIe siècle,* de M. Aragon, ancien premier président de la cour de Chambéry.

Relevé des principales opérations chirurgicales pratiquées, en 1879, dans sa clientèle, par le docteur Dumas.

Parmi les travaux lus en séance ordinaire, il convient de signaler la notice sur l'ancienne fabrique de faïence de la Forêt de M. le comte de Loche. Ce mémoire consciencieux et intéressant a été soumis au jugement qui a conclu à son impression dans les mémoires de l'Académie. Il a été décidé en outre qu'il serait tiré un certain nombre d'exemplaires de la photographie d'une magnifique assiette provenant de la fabrique de la Forêt, et qui appartient à M. Brachet d'Aix, afin d'être jointe au mémoire de M. de Loche. M. Blanchard a donné lecture au nom de M. le baron Claretta d'un manuscrit intitulé : *La Mission du seigneur de Barres, envoyé extraordinaire de François Ier à la cour de Charles III, duc de Savoie.* M. Blanchard fait connaître le but et le plan de ce travail dont l'impression dans les Mémoires de l'Académie est votée à l'unanimité.

La même décision a été prise pour une série de documents adressés par le général Dufour, et qui prendront place à la fin du VIIIe volume de la 3e série des Mémoires qui contient l'ouvrage de MM. Dufour et Rabut sous le titre de *Réhabilitation du P. Monod.*

L'Académie a entendu aussi à diverses reprises des communications médicales et chirurgicales très intéressantes de M. le Dr Joseph Carret, la lecture d'une note de M. le chanoine Chamousset, son secrétaire perpétuel, intitulée : *Interprétation géométrique et analytique de l'équation Y-I;* puis celle d'une autre note sur le *mouvement d'une droite de grandeur variable assujettie à appuyer constamment ses extrémités sur les deux côtés d'un angle droit.*

M. Perrin a donné dans une de nos dernières séances des détails curieux et inédits sur un registre des délibérations prises par les prieurs de la confrérie de Saint-Antoine de Padoue érigée à Chambéry, au faubourg Montmélian, de temps immémorial. Ce document récemment retrouvé est spécialement consacré à la nomination des prieurs et au compte-rendu de leurs dépenses dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à Paris, M. Blanchard a envoyé à la section des beaux-arts, sous le patronnage de l'Académie, un manuscrit portant le titre de : *Descriptions artistiques de l'église de l'abbaye Royale d'Hautecombe en Savoie.*

M. Louis Pillet a lu dans la même séance une note relative à l'inscription latine placée sur le portail de l'Hôtel-Dieu de Chambéry ; il relève des fautes nombreuses dans le second distique, et prouve que le premier distique d'une latinité fort correcte n'est qu'un plagiat, extrait de Claudien, poète latin du Ve siècle. Dans une autre séance, M. Pillet a lu une note critique sur la *Description géologique des Alpes occidentales* par M. Baretti, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Turin.

Durant la période annuelle qui vient de s'écouler, l'Académie s'est attaché comme membres correspondants diverses personnes dont les travaux offraient un intérêt réel. Ce sont MM. Jules Périn, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire de la Société de protection des enfants dans les manufactures; Charles Robert, ancien intendant général de l'armée, membre de l'Institut; du Bois-Melly, de Genève; Martin Franklin, ancien officier du génie, président de la Société du Club Alpin, section de Chambéry; l'abbé Tremey, membre de l'Académie de la Val d'Isère ; le docteur José Pereira Rego-Filho, secrétaire général de l'Académie impériale de Rio-Janeiro, et M. le docteur Ducret, d'Albertville.

Elle a élevé au rang d'agrégé M. le comte de Loche qui était depuis longtemps membre correspondant, et dont les travaux consciencieux promettent à l'Académie un collaborateur des plus utiles.

M. le comte Charles Duverger de Saint-Thomas a été reçu membre effectif, et dans la séance du 13 mai, a prononcé l'éloge de notre regretté confrère, le comte Greyfié de Bellecombe. Ce travail paraîtra dans le prochain volume des Mémoires, qui est actuellement sous presse.

Je n'aurais pas fini d'énumérer les travaux de l'Académie de Savoie, si je ne vous disais, Messieurs, qu'elle a en cours de publication dans ce moment, indépendamment des volumes qu'elle a publiés depuis notre dernière réunion générale, 1° le tome second du Décanat de Saint-André, de M. l'abbé Trépier; 2° un volume de Mémoires qui comprendra, indépendamment de ceux dont je vous ai donné connaissance, quelques travaux intéressant l'histoire ou l'archéologie; et enfin 3° le 2e volume du Cartulaire de Chamonix, par MM. Bonnefoy et Perrin, qui formera le IVe volume de la série des Documents.

Rapport des travaux de la Société d'histoire naturelle de la Savoie, par M. J. Revil, pharmacien a Chambéry.

Messieurs,

Au nombre des sciences dont l'étude s'impose aujourd'hui, et qui méritent d'être prises en grande estime

et sérieuse considération, il faut, sans contredit, placer les sciences naturelles. Elles ont fait d'ailleurs, depuis quelques années, d'immenses et incontestables progrès : on ne saurait donc trop en propager le goût dans notre chère Savoie ; car, au milieu de nos belles montagnes, mille sujets d'observation s'offrent à nos yeux, mille problèmes se posent et demandent solution. Plus, en effet, l'esprit humain cherche à scruter et à fouiller la nature, plus il s'aperçoit que les horizons sont vastes, et que les secrets dont il voudrait déchirer le voile, sont nombreux et variés. Il ne faut néanmoins jamais désespérer, mais au contraire aller sans hésitation de l'avant ; car ce sont parfois d'humbles observations recueillies au jour le jour qui font faire à la science des pas de géants, et qui dans tous les cas sont pour elle d'une utilité évidente.

Notre pays, proclamons-le avec orgueil, a déjà été, au point de vue qui nous occupe, étudié avec sagacité et persévérance. Que de choses cependant restent encore à faire ! La flore et la faune ne sont point suffisamment connues. L'étude de notre sol, quoique sérieusement entreprise par MM. Lory, Pillet et Vallet, auteurs de la carte géologique de la Savoie, comporte encore des observations nombreuses. La mission que s'imposeront les géologues, ne manquera ni de variété ni d'étendue. Ce n'est ni sans fatigues ni sans labeurs qu'ils pourront l'accomplir. Mais l'intérêt qu'une pareille étude comporte, sera pour eux d'un puissant encouragement. Le rôle que doit remplir notre société est donc tout tracé, et cette année particulièrement elle s'est essayée à ne point trop faillir à cette tâche.

Dans la séance du 15 février, elle renouvelait son bureau, et décidait qu'à l'avenir des réunions plus fréquentes auraient lieu, afin de donner une impulsion plus vive et plus soutenue aux diverses études qu'elle comptait entreprendre. Ne possédant pas, par suite de la modicité de ses ressources, d'organe spécial pour la publication de ses travaux, elle décidait qu'ils seraient dorénavant insérés dans la *Revue savoisienne,* journal de la Société Florimontane d'Annecy. M. Louis Revon, directeur de cette revue, nous avait offert un concours entier et tout désintéressé : aussi qu'il nous soit permis ici de lui adresser tous nos remerciements.

M. le Dr Hollande nous a rendu compte des travaux de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen. Les bulletins de cette société, entre autres faits intéressants, contenaient une étude géologique sur les environs de Beauvais. A Marissel on trouve la partie supérieure du sénonien, à Bracheux l'éocène inférieur, à Mouchy l'éocène moyen. Comparant cette région à la nôtre, M. Hollande retrouvait le sénonien en Savoie en divers points, à Entremont-le-Vieux par exemple où il fut découvert, en 1845, par des membres de la Société d'histoire naturelle. Quant au danien, aux assises correspondant aux sables de Bracheux, on ne les retrouve pas, et nous avons seulement sous forme de calcaire nummulitique l'éocène moyen. Chez nous les fossiles sont rares et mal conservés, et nous ne pouvons plus, comme dans d'autres régions, en faire d'abondantes moissons. Par contre, nous avons les montagnes et leurs dislocations, et la sagacité du géologue peut s'exercer à l'aise et se donner libre carrière sur les faits dynamiques qui ont présidé au soulèvement des Alpes.

M. Louis Pillet nous a lu une étude sur un gisement de fossiles bajociens à la Table. C'est en 1854, qu'il avait pour la première fois signalé dans cette commune un point fossilifère digne d'être visité. A cette époque, il le considérait comme thoarcien, c'est-à-dire appartenant au lias supérieur. Les fossiles trouvés ayant été depuis soumis à une critique plus sévère, il fut reconnu que la plupart d'entre eux, tels que Ammonites Murchisonœ (Sow.), Amm. Sowerbyi (Miller), Amm. tripartitus (Rasp.), Amm. Brocchi (Sow.) étaient caractéristiques du bajocien.

C'était là une découverte importante dont la science géologique était redevable à notre savant confrère. M. Pillet nous trace aussi d'une façon minutieuse l'itinéraire à suivre pour retrouver ce gisement, lequel, nous dit-il, est si minuscule qu'il serait pour ainsi dire introuvable et par conséquent perdu, s'il ne le faisait pas connaître à ses confrères.

M. Revil a rendu compte des excursions géologiques faites aux environs de Chambéry, sous la direction de notre vice-président, M. Hollande. Du 11 avril au 10 mai, ces excursions ont eu pour but l'étude des terrains jurassiques. C'est par la colline de Lémenc qu'elles ont commencé, et là nous trouvons la zone à Ammonites tenuilobatus, pomme de discorde des géologues, et que les uns placent dans le kimméridgien, les autres dans l'oxfordien. Au-dessus sont placés les calcaires à Ammonites lithographicus, plus haut les calcaires à Cidaris glandifera, et enfin des bancs de marnes et des calcaires argileux sur l'horizon des ciments de Montagnole avec la faune de Berrias dans le haut. Ces diverses assises se retrouvent, et furent étudiées à St-Saturnin, aux Charmettes, à Montagnole, Barby, Curienne, etc., etc.

A Chanaz, petit village coquettement placé aux bords du Rhône, nous descendons plus bas dans la série jurassique. Nous y trouvons le bathonien et le callovien que surmontent ensuite l'argovien, la couche à A. tenuilobatus, le corallien et le purbeck. Au mont du Chat prolongement de la chaîne jurassique dont nous venons de parler, nous n'allons inférieurement qu'à la zone à A. tenuilobatus, et nous continuons comme précédemment pour les assises supérieures. Même disposition au mont de l'Epine où l'on creuse un tunnel et où l'étude par suite est facilitée de beaucoup.

Du 27 mai au 24 juin, toujours sous la direction du savant professeur, les excursions eurent pour objectif l'étage néocomien, c'est-à-dire les diverses assises du crétacé inférieur. A Montagnole, au Pas-de-la-Fosse, au mont de Joigny, au Pellat, se trouvent des marnes et des calcaires représentant l'horizon de Berrias. Ce premier niveau qui ne se rencontre plus dans la région du Jura, est ensuite recouvert par les assises valangiennes. C'est au Nivollet où elles présentent un certain développement, que l'étude en est facile. Elles sont ensuite recouvertes par les marnes à spatangues et l'urgonien à Chama ammonia. Notons en passant que c'est dans les marnes à spatangues que sourdent nos principales sources : la Doria, Fontaine-Noire, située à proximité de la chapelle des Déserts et qui, amenée à Chambéry, pourrait nous être fort utile. Ce fut ensuite par le gault et la craie blanche de la Pointière que se terminèrent ces excursions aussi instructives que pleines d'agrément.

M. Gauthier, professeur de sciences à l'école préparatoire de Chambéry, nous a fait l'exposé de quelques expériences tentées à cette école sur les courants que peut développer la germination des plantes. Il nous a aussi décrit un perfectionnement apporté à la machine d'Atwood destinée à mesurer la chute des corps.

Nous n'avons pas non plus, cette année, négligé nos collections, puisque au contraire nous en avons entrepris de nouvelles. C'est ainsi que nous commençons à collectionner les divers types de bois de notre département. M. Combes, inspecteur des forêts, a bien voulu nous promettre le concours de ses agents, et nous fait espérer plus de 80 échantillons des principales essences forestières de la Savoie et de la Maurienne. Il ne nous restera plus ensuite qu'à recueillir les bois de la plaine et les diverses espèces cultivées.

Dans le jardin, ont été faits des semis de diverses sortes d'orties textiles (Urtica nivea, candicans, tenacissima). Notre confrère, M. Songeon, surveille et note les phases de croissance de toutes ces espèces.

La chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments nous a donné sa belle collection de marbres et de matériaux de construction qui, envoyée à l'exposition de 1878, a été l'objet d'une récompense flatteuse et bien méritée. Cette collection placée actuellement dans notre galerie de géologie sera complétée par l'adjonction des types de ciments, chaux, tufs, lignites et ardoises de la Savoie. M. Lachenal, vice-président de la chambre syndicale, nous a déjà procuré quelques échantillons et nous en procurera d'autres à brève échéance. Nous ne saurions trop le remercier de son bienveillant concours.

Dans une de nos vitrines, nous avons placé une collection spéciale de la métallurgie de la Savoie, contenant les minerais en nature et les produits ouvrés de divers genres qui en ont été extraits.

Nous avons commencé de plus une collection des roches de notre région dans la salle laissée vacante par le transport de la galerie de géologie à un étage supérieur. Ce travail qui, au point de vue de la classification, n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés, sera, nous en sommes persuadés, mené à bonne fin par notre savant conservateur de géologie, M. Louis Pillet.

Nous avons aussi reçu des dons importants, et il nous faut donner à leurs auteurs un témoignage public de notre gratitude. M. Paul Millet, sous-inspecteur des forêts, nous a donné une série de beaux fossiles du jurassique supérieur de la Champagne. M. Huguenin, un compatriote habitant Valence et que nous avons reçu membre correspondant, nous a envoyé des caisses de fossiles de la montagne de Crussol. C'est la zone à Ammonites tenuilobatus qui lui a fourni de nombreux et magnifiques échantillons. Cet envoi a été pour nous d'un grand prix, puisque ces fossiles sont contemporains de ceux que nous trouvons à Lémenc. Ils sont admirablement conservés, et ont été dénommés avec soin par M. Fontannes.

M. Alphonse Favre nous a adressé une carte géologique du canton de Genève, accompagnée de 2 volumes de texte. M. Louis Pillet a bien voulu dans une de nos dernières séances nous rendre compte de cet important travail. Cette carte géologique, terminée en 1878, est en 4 grandes feuilles à l'échelle de 1/25.000, double par conséquent de celle de l'état-major italien et plus du triple de celle de l'état-major français. Toutes les maisons, tous les chemins et jusqu'à un certain point les cultures y sont figurées avec la plus grande précision. A cette représentation graphique est adjoint un coloriage indiquant la nature géologique des terrains, principalement des dépôts supérieurs. Sur ces cartes sont placés des numéros de renvoi aux points où ont été pris les échantillons de terres soumis à l'analyse. Enfin, comme nous l'avons dit, elles sont accompagnées de deux volumes de texte du plus haut intérêt, contenant des études géologiques faites plus spécialement au point de vue de l'agriculture.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par cet exposé sommaire, notre Société a essayé de tenir honorablement sa place, et surtout dans la mesure de ses forces d'être utile à son pays. Espérons qu'à l'avenir elle fera mieux encore, car dans la voie du travail et de l'étude, il faut sans cesse marcher en avant et ne jamais s'arrêter sur la route du progrès.

Rapport sur les travaux de l'Académie Salésienne, par M. le chanoine J.-M. Chevalier.

Messieurs,

Au Congrès tenu l'an dernier à Annecy, l'Académie Salésienne, par l'organe de son vice-président, M. le chanoine V. Brasier, a eu l'honneur de vous rendre ses premiers hommages et ses premiers devoirs. Encouragé par votre bienveillant accueil, elle est heureuse aujourd'hui de vous présenter un rapport succinct sur ses modestes débuts dans le vaste champ des études auxquelles depuis de longues années se livrent avec succès les Sociétés savantes de la Savoie. Elle vient donc mettre sous vos yeux l'analyse de ses premiers travaux.

Un premier volume de *Mémoires et Documents* a paru l'année dernière ; l'impression du second s'achève en ce moment.

Le premier est tout entier consacré à une *Etude sur saint Germain, moine bénédictin, d'abord prieur de Talloires et ensuite solitaire ;* c'est un volume de près de 300 pages, dû à la plume de M. le chanoine V. Brasier. L'auteur, qui avait été curé de Talloires, a recueilli avec le plus grand soin tous les documents et toutes les traditions concernant son héros ; le judicieux usage qu'il en a fait, dénote un fidèle observateur des règles de la plus saine critique. Il a divisé son livre en trois parties : dans la première, il examine l'époque où vécut saint Germain ; dans la deuxième, il trace un aperçu de la vie de ce saint ; et dans la troisième, il montre le culte dont les fidèles ont honoré sa mémoire depuis sa mort jusqu'à nos jours. L'ouvrage se termine par une série de pièces justificatives pour la plupart inédites.

La simple énumération des travaux que renferme notre second volume, pourra vous en donner, Messieurs, une idée suffisante. En premier lieu il contient six lettres de saint François de Sales, dont cinq voient le jour pour la première fois ; une *Relation de la mort du même saint,* extraite d'un journal manuscrit de M. le marquis Cambis-Velleron, qui fait partie de la bibliothèque du Séminaire de Saint-Irénée à

*

Lyon, et une *Epître* en vers français sur les Fêtes du Doctorat de saint François de Sales, par M. l'abbé J. Lombard, curé des Houches. L'Académie Salésienne n'a cru pouvoir mieux faire que de consacrer les premières pages de ce volume à la mémoire du grand Docteur qui demeurera toujours la plus haute personnification de la science dans notre terre de Savoie. — En deuxième lieu viennent les mémoires suivants : *Etude sur saint Ruph, d'abord moine prieur de Talloires, ensuite solitaire,* par M. le chanoine V. Brasier ; *Notice sur l'hôpital de la Providence d'Annecy, d'après des documents inédits,* par M. le chanoine J. Mercier, curé de Saint-Maurice d'Annecy ; *Statistique historique du diocèse d'Annecy,* par M. l'abbé J.-M. Pettex, curé de St-Gingolph ; *Les synodes dans l'ancien diocèse de Genève,* par M. l'abbé P. Brand, vicaire à Mieussy, 1re partie ; *De la monographie des paroisses,* par M. le chanoine J.-M. Chevalier, professeur au séminaire d'Annecy. — En troisième lieu se placent divers documents. Les premiers concernent l'histoire générale du diocèse d'Annecy. Vient ensuite un manuscrit de 13 pages compactes, format in-4°, écrit de la propre main de M. l'abbé Besson, curé de Chapeiry ; ce sont des *Notes destinées à servir de complément aux Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye.* Il suffit de mentionner ce manuscrit pour en indiquer l'importance. Quelques anciennes chartes terminent le volume.

Tels sont, Messieurs, les résultats des efforts que nous avons faits pour nous associer, dans la mesure de nos faibles forces, à vos travaux déjà si féconds par les succès obtenus.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MAURIENNE, PAR M. VULLIERMET.

Depuis le Congrès de 1879, la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne a publié un bulletin qui contient :

1° *Note sur quatre monnaies mérovingiennes de la Maurienne,* par M. Gustave Vallier, de Grenoble ;

2° *Notes sur la guerre de 1628-1630, la garde du Charmaix et noble Emmerand Martin,* par M. l'abbé Truchet ;

3° *Les fiefs du Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne,* par le même ;

4° *Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne,* — suite, — 1576, par M. Florimond Truchet ;

5° *Le B. Ayrald, d'abord chartreux, ensuite évêque de Maurienne,* par M. l'abbé Truchet ;

6° *Notes biographiques sur quelques Mauriennais dignes de mémoire,* par M. le docteur Mottard, président de la Société.

En outre, la Société s'est installée dans un local plus vaste que celui qu'elle occupait auparavant. Elle a organisé sa bibliothèque, inventorié ses archives déjà considérables, et commencé un médailler.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE, PAR M. LE CHANOINE ALLIAUDI.

Messieurs,

Lorsque vous écoutiez avec tant de bienveillance le premier rapport que je vous fis sur l'état et les travaux de notre jeune Société de La Val d'Isère, vous avez pu entrevoir un prochain et presque inévitable arrêt dans ce développement de vitalité auquel vous prodiguiez vos sympathiques applaudissements.

Nous avions fait au-dessus de nos forces et entrepris au-delà de nos ressources : nous avons dû nous recueillir et nous préparer à de nouveaux efforts : 1879 a été pour nous une année pénible.

Privés des secours sur lesquels une habitude de douze ans semblait nous avoir donné le droit de compter, nous avons été réduits à la dure impossibilité de rien publier et à une grande difficulté de suffire aux autres charges que nous nous sommes imposées.

Toutefois, nous avons pu, grâce à un nouvel appel aux hommes de bonne volonté, n'abandonner aucune de nos œuvres ; et, bien que le succès soit resté un peu au-dessous de nos espérances, nous croyons être en état de traverser la crise sans avaries et d'attendre avec patience des jours meilleurs.

Une livraison de six feuilles d'impression vient de paraître. Elle contient plusieurs notes d'un de nos illustres collègues, M. Fleury, vicaire général de Genève, sur les rapports des anciens diocèses de Tarentaise et de Genève ; la monographie d'une agrafe trouvée dans un tombeau de Saint-Marcel et un mémoire sur le monument historique d'Aime par M. l'architecte Borrel ; un travail remarquable d'un autre confrère, M. Gustave Vallier, sur la numismatique mérovingienne de la Tarentaise ; quelques notes de M. Durandard sur la famille Fine de Salins ; et enfin deux pièces officielles, avec l'état du personnel de la Société.

Nos séances ont été tenues régulièrement. Deux seulement ont été nulles, faute du nombre requis des membres présents : l'une en 1879, l'autre en 1880.

Outre les matières traitées dans la livraison qui vient de paraître, et les articles d'administration intérieure, divers autres sujets scientifiques ont intéressé les pacifiques discussions de nos séances.

On y a fait diverses lectures concernant : la cure du Bourg-Saint-Maurice, la commune et l'établissement de Brides, la paroisse de Laval, la pierre armoriée qui git au bas du roc Puppim, l'inscription romaine d'une pierre provenant de l'ancienne église du Bourg, le coutumier du Chapitre de l'ancienne métropole de Tarentaise, la crypte de la Cathédrale, les richesses minérales de nos Alpes, les moyens d'accroître le nombre des visiteurs de nos montagnes, etc.

L'Académie de La Val d'Isère ne pouvait rester étrangère à une question vitale pour nos contrées. Profondément émus de la présentation à la Chambre des députés d'une proposition qui menaçait l'existence même des diocèses de Maurienne et de Tarentaise, ses membres, réunis en grand nombre dans l'assemblée du 11 mars 1879, votaient unanimement une adresse au gouvernement. Ils y résumaient avec lucidité les raisons du maintien de nos circonscriptions ecclésiasti-

ques, raisons qui en avaient amené la restauration, en 1825, vingt-quatre ans seulement après leur suppression par le Concordat.

Notre Société s'est aussi plusieurs fois occupée des Congrès savoisiens. En 1879, elle eut l'honneur de présenter au Comité chargé de préparer la deuxième de vos assises scientifiques quelques modifications au règlement si rapidement improvisé, en février 1878.

Nos propositions ne furent pas intégralement insérées au programme du Congrès d'Annecy, mais elles furent toutes soumises à sa votation : l'honorable assemblée en adopta une partie, et rejeta l'autre. La réflexion et la force des choses feront sans doute revenir sur ce dernier vote qui n'avait pu être assez mûri. Si l'on veut assurer la durée d'une institution qui a eu d'aussi heureux commencements, il faudra bien faire sa part à chacune de nos Sociétés, et ne pas abandonner le choix des siéges successifs de nos réunions aux hasards d'un scrutin sans cesse renouvelé.

Dans le cours de ces deux années, l'Académie de La Val d'Isère a voté l'admission de 21 membres savoir :

6 Effectifs,
13 Correspondants,
2 Honoraires.

Vous voyez, Messieurs, par ce rapide exposé, que, si nous n'avons pas fait de grandes choses, nous ne sommes pas cependant restés oisifs. Nos modestes travaux se sont continués avec une persistance qui finira sans doute par triompher des difficultés.

Au surplus, nous comptons que bientôt vous verrez de près quelques-uns des fruits de nos premiers labeurs. Vous en jugerez par vous-mêmes ; et nous serons heureux de nous aider de vos sages conseils.

Rapport sur les travaux de la Société Florimontane, par M. Jules Philippe.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être chargé de vous rendre compte des travaux de la Société Florimontane, en exécution de l'article 5 du règlement du Congrès. Ce compte-rendu n'a pas été fait, en 1879, alors que le Congrès a siégé à Annecy ; je dois donc comprendre dans mon exposé les travaux des années 1878, 1879 et partie de ceux de 1880.

En 1878, la *Revue savoisienne,* journal de la Société, a publié 41 mémoires, écrits par 21 auteurs nationaux ou étrangers. Dans le nombre de ces mémoires, on en compte 4 d'archéologie, 9 de bibliographie, 2 d'ethnographie et de voyages, 12 d'histoire et de biographie, 4 de littérature et de philologie ; les autres traitent de questions diverses qu'il serait difficile de classer exactement. La *Revue savoisienne* de 1878 contient 116 pages à double colonne, qui forment l'équivalent d'un volume in-8° de près de 400 pages.

En 1879, le nombre des auteurs a été sensiblement augmenté, par ce motif que le journal de la Société a publié les notes et mémoires de notre Congrès de l'année dernière, qui ont été tirés à part et distribués à chaque adhérent. En somme, la *Revue savoisienne* a inséré 48 mémoires, dont 7 d'archéologie, 3 de bibliographie, 11 d'histoire et de biographie, 3 de littérature et de philologie, 7 de variétés, et 20 se rapportant au Congrès.

Je dois signaler spécialement, parmi les ouvrages appartenant en propre à la Société, celui de M. Louis Revon, intitulé *La Haute-Savoie avant les Romains,* accompagné de planches ; remarquable travail qui a valu à son auteur les hommages mérités des hommes les plus compétents. Je dois signaler aussi les études philologiques de M. Constantin.

La *Revue savoisienne* de 1879 contient 144 pages, qui forment la matière d'un volume in-8° de 500 pages environ.

Dans les six premiers mois de 1880, ce recueil a inséré la fin des notes du Congrès de 1879 et un certain nombre de mémoires variés, parmi lesquels je citerai celui de M. l'abbé Ducis sur les Camps celtiques du Châtelard. Au nombre des documents reproduits, je signalerai plusieurs lettres inédites de saint François de Sales, retrouvées par M. l'abbé Tremey.

Les six premiers numéros de la *Revue savoisienne* de 1880 contiennent 72 pages.

Fidèle à son programme, la Société Florimontane n'a point négligé de faire entrer dans le cadre de ses publications ce qui intéresse les arts et les sciences naturelles. Son journal a continué de publier, chaque trimestre, une revue musicale rédigée par M. Weber, l'éminent critique du journal *Le Temps* de Paris. Elle a consacré, comme par le passé, la dernière page de son journal à la reproduction des observations météorologiques et hydrométriques relevées journellement à Annecy par M. Mangé, l'architecte-voyer de la ville, document scientifique des plus complets, résumé et commenté chaque année par M. l'ingénieur Tissot.

Elle a ouvert les colonnes de la *Revue savoisienne* aux comptes-rendus de la Commission météorologique de la Haute-Savoie ; elle a aussi été honorée et flattée d'avoir pu prêter l'appui de sa publicité à la Société d'histoire naturelle de Chambéry.

Mais la Société Florimontane ne s'est point bornée à donner tous ses soins à la partie originale de sa publication. Elle n'a pas manqué de relater dans un Bulletin spécial les découvertes archéologiques les plus importantes, les faits scientifiques les plus remarquables, à la fin de chaque mois.

Chaque mois aussi, elle a tenu une séance dans laquelle ses membres ont fait des communications ou discuté des questions d'ordre intérieur. Si je relève ce détail, Messieurs, c'est que je tiens à constater que depuis sa création, soit depuis près de trente ans, la Société Florimontane n'a pas cessé de tenir régulièrement ses réunions mensuelles ; vous penserez sans doute avec moi que cette persévérance et cette régularité méritaient une mention spéciale.

Durant ces deux dernières années, notre Société a perdu quelques-uns de ses membres correspondants, mais elle en a nommé de nouveaux, de telle sorte que sa petite légion scientifique est toujours assez complète pour faire face à toutes les exigences. C'est par ses membres correspondants que la Société Florimontane accomplit une œuvre méritoire que je ne puis taire, si je veux être complet dans mon rapide exposé. Notre Société ne se borne pas seulement à publier des travaux scientifiques, à rechercher et à sauver de la destruction les documents intéressant notre cher pays ;

elle travaille aussi à enrichir les collections publiques de la ville d'Annecy, et c'est avec le secours de ses membres correspondants qu'elle atteint ce but. Elle compte de ces membres non seulement en France, en Suisse et en Italie, mais aussi en Algérie, dans les Indes, au Mexique; c'est grâce à ces amis, à ces confrères dévoués que le Musée d'Annecy présente aujourd'hui aux amateurs étonnés, des collections nationales ou exotiques dont les pareilles ne se trouvent pas dans la plupart des musées de grandes villes. Placées sous l'habile surveillance de M. Louis Revon — dont vous connaissez tous la science et le dévouement — ces collections font honneur au pays dont elles marquent le goût pour les choses de l'intelligence. Oui, sans doute, elles honorent le pays, la municipalité d'Annecy qui ne leur a jamais marchandé un sacrifice pécuniaire quelconque; mais, laissez-moi dire, à moi qui peux être impartial puisque mes fonctions m'interdisent, depuis plusieurs années, de prendre une part active aux travaux de mes confrères, laissez-moi dire qu'elles honorent aussi la Société Florimontane; qu'elles honorent surtout son Secrétaire : le signe de l'honneur qui est venu se placer sur sa poitrine de savant et d'honnête homme, est une juste récompense de ses travaux.

La Société Florimontane décerne chaque année des prix fondés par M. le docteur Andrevetan, à des œuvres littéraires, historiques ou artistiques. Les prix du concours de 1878 ont été distribués, le 8 mai 1879, en séance publique. Le prix de poésie n'a pu être décerné, aucune des pièces présentées n'en ayant été jugée digne. Le prix d'histoire, qui avait attiré sept concurrents, a été partagé *ex æquo* entre M. Mercier, auteur des *Souvenirs historiques d'Annecy*, et M. César Duval, auteur d'un travail intitulé *Ternier et Saint-Julien*.

Le concours de 1879, dont les prix ont été distribués le 24 juin 1880, a eu pour objets la poésie et les beaux-arts, et a donné lieu à un remarquable rapport fait par M. Camille Dunant, président de la Société. En ouvrant la séance solennelle, il a payé un juste tribut de reconnaissance au généreux fondateur du concours, que la mort venait d'enlever à l'affection de tous. Grâce à l'esprit de confraternité patriotique qui vous anime, vous vous associerez, Messieurs, à nos regrets, comme aussi à notre reconnaissance pour le docteur Andrevetan, de La Roche. Sur la proposition des jurys de poésie et des beaux-arts, la Société a accordé un prix de 100 francs à M. Augustin Trioullier pour son *Ode sur l'Exposition universelle;* un prix de 150 francs à M. Rey, d'Annecy, élève de l'école de Turin, pour sa statue représentant un jeune martyr; 150 francs à M. Cabaud, 100 francs à M. Daisay, 50 francs à M. Rubellin et 50 francs à Mme Garrone, auteurs de tableaux.

Pour l'année 1880, le concours, suivant les termes de la fondation, aura la poésie seule pour objet; le prix sera de 600 francs. On a fait remarquer avec raison que la distribution des prix avait été jusqu'à ce jour par trop tardive. Des mesures sont arrêtées pour éviter l'inconvénient signalé.

Enfin, Messieurs, comme dernier détail, je dois ajouter que la Société Florimontane vient d'être chargée par la municipalité d'Annecy de la formation d'un comité ayant pour mission de recueillir des souscriptions pour le monument qui sera élevé à Annecy à la mémoire de Germain Sommeiller, l'illustre auteur de la première percée des Alpes, et dont la statue a été généreusement donnée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

J'ai terminé ce court exposé des travaux de la Société Florimontane. Laissez-moi espérer, Messieurs, que vous y puiserez cette conviction que notre Compagnie a continué à faire preuve, dans ces deux dernières années, de persévérance et d'activité; qu'elle a justifié la devise de notre ancêtre à tous : *Flores fructusque perennes*.

COUPE DE L'ÉPINE AU PAS-DE-LA-FOSSE

Les montagnes du Jura méridional se terminent aux environs de Chambéry. En effet, les monts Hautheran, Corbelet, Chambotte, Clergeon, etc., constituent le dernier bourrelet jurassien, lequel se réunit vers les Echelles à la petite chaine de l'Epine et du mont du Chat, et aussi aux prolongements du mont Tournier et des montagnes d'Yenne.

Le mont du Chat, par le Mollard de Vions, se réunit au Colombier de Gex, dans l'Ain, et les montagnes d'Yenne se ramifient vers Virieu-le-Grand et Massigneu où elles s'étalent par Don et Artemarre pour rejoindre le Colombier par Chavornay et Talissieu. Chanaz, point central de ces différents massifs, en offre la coupe la plus complète. On y trouve en effet :

1° Le *bathonien*, avec *Amm. interruptus, Amm. biflexuosus, Amm. polymorphus*, etc.;

2° Le *callovien* avec *Amm. macrocephalus, Amm. anceps, Amm. hecticus*, etc.;

3° L'*argovien*, avec *Amm. transversarius, Amm. canaliculatus, Amm. tortisulcatus*, etc.;

4° La zone de passage à *Amm. tenuilobatus, Amm. polyplocus*, etc.;

5° Le *corallien* avec *Tereb. insignis, Diceras arietina*, etc.;

6° Le *purbeck* avec *Physes* et *Cyclas*.

Sur le purbeck commencent les couches du crétacé inférieur.

Les fossiles de ces dépôts de Chanaz ont été étudiés avec le plus grand soin par notre savant confrère M. Pillet.

La coupe de Chanaz se retrouve au col du mont du Chat, vers Saint-Jean-de-Chevelu et Lucey. Au tunnel de l'Epine on rencontre encore la zone à *Ammonites tenuilobatus*. A Hautheran domine le crétacé inférieur, et au Corbelet se trouve le singulier faciès coralligène à *Valletia Tombecki, (Mun. Chalmas.)*

A la Chambotte on a le purbeck et un lambeau des calcaires blancs coralliens; au-delà du Clergeon, au Val-du-Fier on retrouve toute la partie supérieure de la coupe de Chanaz. Au Val-du-Fier, on a :

1° La zone à *Amm. Tenuilobatus;*

2° Les bancs de calcaires gris, presque lithographiques à *Tereb. insignis et Scyphia;*

3° La dolomie et les calcaires blancs à *diceras ;*

4° Le purbeck, très développé, avec nombreux fossiles ; enfin, sur ces calcaires d'eau douce se trouvent les assises du crétacé inférieur avec le faciès jurassien.

Au Mollard de Vions, d'après la carte géologique de la Savoie de MM. Lory, Pillet et Vallet, on trouve le jurassique supérieur et le crétacé inférieur. Ce petit mamelon fait suite au mont Landard, situé au sud de Chanaz. A l'ouest, une grande cassure transversale laisse passer le Rhône au pied du Colombier. Cette montagne est une immense voûte jurassique rompue et disposée absolument comme celles du mont du Chat, de l'Epine ou du Corbelet, de la Chambotte, du Clergeon et du Val-du-Fier.

Le Jura méridional s'arrête donc à Chambéry. On y trouve presque toujours les dépôts suivants :

1° La zone à *Amm. tenuilobatus, Amm. polyplocus,* etc., ou *tenuilobatien*, suivant l'expression de M. Huguenin ;

2° Le *corallien* avec calcaires gris à *Tereb. insignis,* et calcaires blancs à polypiers et *diceras ;*

3° Le *purbeck* avec calcaires et marnes d'eau douce.

A Chambéry, la faille d'Entremont-le-Vieux sépare le Jura méridional des premières montagnes des Alpes. A la base de ces montagnes subalpines on trouve également le jurassique supérieur, mais généralement peu développé. Ces dépôts sont :

1° Des calcaires et des marnes avec *Amm. polyplocus, Amm. tenuilobatus,* c'est-à-dire le *tenuilobatien ;*

2° Des calcaires gris, légèrement lithographiques, avec *Amm. plicatilis, Amm, lithographicus, Amm. Loryi,* etc., *Tereb. janitor ;* le tout représentant la partie supérieure du *tenuilobatien ;*

3° Des calcaires blancs et une brèche avec polypiers, *Tereb. moravica, Cidaris glandifera,* etc., représentant le corallien. On ne trouve pas la moindre trace de calcaires ou de marnes d'eau douce du purbeck.

(*La fin au prochain n°.*) Dr HOLLANDE.

(***La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°***)

STATISTIQUE MÉDICALE DE LA SAVOIE

Sous le titre d'*Essai de géographie médicale de la France,* le Dr Arthur Chervin vient de publier [1] un travail des plus importants, qui a été couronné par la Société d'anthropologie de Paris. C'est un relevé méthodique des infirmités constatées chez les conscrits par les conseils de révision pour le recrutement de l'armée, de 1850 à 1869. Voici ce qui concerne les deux départements de Savoie et Haute-Savoie, dont le relevé n'a pu avoir lieu que de 1860 à 1869, période de dix ans. Je vais rapprocher ces deux départements des trois départements limitrophes : Hautes-Alpes, Isère et Ain.

M. Chervin dans ses cartes divise les départements en cinq groupes, représentés chacun par une teinte différente sur les cartes. Or, fait singulier, les cinq départements dont nous allons nous occuper, appartiennent justement chacun à un des groupes particuliers de l'auteur pour ce qui concerne l'ensemble des infirmités physiques. L'Ain appartient au premier groupe, il ne compte que 28,31 pour cent de conscrits réformés pour infirmités physiques ; l'Isère au second groupe avec 31,25 ; la Haute-Savoie au troisième avec 37,78 ; la Savoie au quatrième avec 42,28 ; enfin les Hautes-Alpes au cinquième avec 45,88.

En rang d'ordre le premier département, c'est-à-dire celui qui compte le moins d'infirmités est le Morbihan, seulement 23,54 pour cent. La Haute-Savoie occupe le 68e rang, la Savoie le 82e. Au 89e ou dernier se trouvent les Ardennes avec 48,99 cas d'exemptions sur 100 conscrits.

Si nous entrons dans les détails, nous trouvons :

NOM DES INFIRMITÉS	NUMÉRO D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POUR MILLE
Faiblesse de constitution...	1	Haute-Saône . . .	75,09
	7	Isère	96,00
	10	Ain.	102,53
	17	Haute-Savoie . . .	114,95
	52	Savoie.	148,26
	76	Hautes-Alpes. . .	202,00
	89	Loir-et-Cher . . .	269,40
Convulsions.....	1	Eure-et-Loire. . .	0,00
	29	Haute-Savoie . . .	0,23
	31	Isère	0,24
	34	Ain.	0,26
	71	Savoie	0,49
	78	Hautes-Alpes. . .	0,68
	89	Eure	3,30
Strabisme	1	Charente.	0,38
	9	Haute-Savoie. . .	0,92
	13	Ain.	1,00
	30	Savoie	1,22
	57	Isère	1,76
	82	Hautes-Alpes. . .	3,22
	89	Ardennes	6,84
Bégaiement.....	1	Haut-Rhin. . . .	0,63
	21	Ain.	4,35
	53	Hautes-Alpes. . .	7,52
	69	Isère	9,18
	77	Savoie	10,95
	86	Haute-Savoie. . .	14,51
	89	Bouches-du-Rhône.	15,33
Surdi-mutité.....	1	Haute-Saône . . .	0,83
	49	Isère	1,89
	66	Ain	2,40
	85	Haute-Savoie. . .	3,58
	88	Savoie	6,47
	89	Hautes-Alpes. . .	6,75
Aliénation mentale.....	1	Haute-Savoie. . .	0,34
	8	Savoie	0,49
	14	Isère	0,59
	21	Hautes-Alpes. . .	0,68
	55	Ain	1,00
	89	Creuse	2,58
Epilepsie.....	1	Côtes-du-Nord . .	0,02
	2	Savoie	1,10
	35	Ain	2,31
	38	Isère	2,49
	56	Haute-Savoie. . .	3,12
	72	Hautes-Alpes. . .	3,72
	89	Lozère	6,01

[1] A. CHERVIN : *Essai de géographie médicale de la France,* 1880, Masson, éditeur à Paris, in-8°, avec 24 cartes.

NOM DES INFIRMITÉS	NUMÉRO D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POUR MILLE
Crétinisme	1	Seine	1,49
	21	Ain	5,35
	80	Isère	10,14
	82	Haute-Savoie	10,44
	88	Savoie	37,41
	89	Hautes-Alpes	60,72
Goître	1	Morbihan	0,16
	51	Ain	10,69
	80	Isère	35,10
	87	Haute-Savoie	113,32
	88	Hautes-Alpes	179,90
	89	Savoie	183,58
Scrofules	1	Tarn-et-Garonne	6,88
	25	Haute-Savoie	12,03
	53	Ain	17,25
	69	Savoie	19,06
	72	Isère	19,55
	73	Hautes-Alpes	20,49
	89	Cantal	52,99
Pieds-bots	1	Corse	1,25
	2	Isère	5,13
	53	Ain	23,80
	58	Savoie	28,44
	71	Haute-Savoie	34,70
	78	Hautes-Alpes	37,65
	89	Cher	73,29
Gibbosité	1	Corse	4,21
	17	Ain	12,32
	27	Isère	13,66
	43	Savoie	15,14
	45	Hautes-Alpes	15,24
	52	Haute-Savoie	16,09
	89	Ardennes	29,17
Pieds plats	1	Pyrénées-Orientales	1,70
	52	Savoie	7,08
	57	Isère	7,87
	59	Haute-Savoie	8,39
	67	Ain	9,83
	83	Hautes-Alpes	14,08
	89	Moselle	19,15
Hernies	1	Lozère	15,77
	20	Haute-Savoie	25,76
	34	Isère	28,87
	39	Savoie	31,68
	44	Ain	32,89
	88	Hautes-Alpes	62,37
	89	Loir-et-Cher	85,03
Varices	1	Corse	5,59
	13	Savoie	11,67
	35	Haute-Savoie	17,32
	45	Isère	19,08
	64	Ain	22,38
	79	Hautes-Alpes	28,10
	89	Ardennes	49,37
Varicocèle	1	Côtes-du-Nord	5,60
	7	Savoie	7,56
	13	Haute-Savoie	8,73
	27	Ain	11,89
	49	Hautes-Alpes	16,39
	52	Isère	16,70
	89	Ardennes	63,54
Hydrocèle	1	Pas-de-Calais	4,44
	9	Ain	6,86
	14	Isère	7,47
	26	Savoie	8,29
	57	Haute-Savoie	11,01
	74	Hautes-Alpes	13,26
	89	Loir-et-Cher	22,98

NOM DES INFIRMITÉS	NUMÉRO D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POUR MILLE
Perte de dents	1	Puy-de-Dôme	1,03
	5	Savoie	1,59
	21	Haute-Savoie	4,73
	22	Ain	4,96
	31	Hautes-Alpes	6,45
	34	Isère	7,04
	89	Seine-Inférieure	148,82
Division congéniale des lèvres	1	Tarn-et-Garonne	0,00
	12	Haute-Savoie	0,23
	16	Isère	0,29
	44	Ain	0,61
	47	Savoie	0,61
	50	Hautes-Alpes	0,68
	89	Ardennes	2,39
Myopie	1	Morbihan	1,64
	21	Ain	4,61
	23	Savoie	4,77
	46	Isère	6,69
	62	Haute-Savoie	7,93
	72	Hautes-Alpes	9,43
	89	Bouches-du-Rhône	22,71
Calvitie, alopécie	1	Bas-Rhin	1,42
	3	Ain	1,66
	6	Savoie	2,08
	22	Haute-Savoie	3,23
	23	Hautes-Alpes	4,23
	64	Isère	6,29
	89	Seine-Inférieure	18,74
Dartres, couperose	1	Morbihan	0,65
	6	Haute-Savoie	1,27
	42	Ain	2,40
	63	Hautes-Alpes	3,05
	75	Isère	3,97
	77	Savoie	4,28
	89	Ardennes	10,23

Ces tableaux montrent qu'en fait d'infirmités les conscrits de la Haute-Savoie se trouvent dans des conditions bien meilleures que ceux du département de la Savoie, puisqu'il n'y a que 37,73 pour cent d'impropres au service du fait de ces infirmités, dans le premier de ces départements, tandis qu'il y en a 42,28 dans le second. Les Hautes-Alpes sont encore bien plus mal partagées, puisque les réformés pour infirmités physiques y montent à 45,83 pour cent. Au contraire ils n'atteignent que 31,25 dans l'Isère et 28,31 dans l'Ain. La moyenne pour toute la France est 34,31 pour cent.

Ce qui grossit le chiffre des réformés des Hautes-Alpes, de la Savoie et de la Haute-Savoie, c'est le nombre considérable des goîtreux. Sans les goîtreux, les réformés pour infirmités physiques de la Haute-Savoie n'atteindraient pas la moyenne et ceux de la Savoie la dépasseraient à peine s'ils la dépassaient.

En ce qui concerne les réformés pour défaut de taille, la Haute-Savoie occupe le 9e rang avec seulement 33,60 pour mille de réformés; l'Ain le 12e avec 34,68; la Savoie le 25e avec 44,44; et l'Isère le 26e avec 45,10. Quant aux Hautes-Alpes, elles sont bien en retard: elles se trouvent vers la fin, au numéro 86 avec 98,55 réformés par mille.

Il résulte donc des cartes et tableaux dressés par M. Chervin que comme taille la population de la Savoie et surtout de la Haute-Savoie est dans les meilleures conditions. Comme santé les populations de

ces deux départements seraient dans les conditions moyennes et même au-dessus de la moyenne s'il n'y avait pas le développement du goître qui afflige une partie des habitants des montagnes.

G. DE MORTILLET.

Le Directeur-gérant: L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1880

Pressions barométriques moyennes: 723.9 à Annecy et 708.34 à Mélan. Maxima le 5, minima les 25 et 30 à Annecy, et le 11 et 26 à Mélan. Baromètre généralement bas avec des températures élevées.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 28°56, minima 13°56; le 20 le thermomètre atteint 35°50, le 6 il descendait à 8°5. A Mélan, moyenne générale 18°37; à Chamonix, 17°02. La moyenne de la température de l'eau du lac d'Annecy est de 19°93 ayant été à 22°8; celle de rivière prise dans Foron de 16°3. Le 13 juillet, M. Forel, professeur à l'Académie de Lausanne, ayant pris la température du lac d'Annecy à 7 heures du matin, l'a trouvée de 18°8 à la surface, 18°5 à 10 mètres de profondeur, 10°3 à 20 mètres, 6°7 à 30 mètres, 6° à 40 mètres, 5°5 à 50 mètres, 5° à 60 et à 63 mètres qui est la plus grande profondeur du lac.

PLUIE. — Maximum d'eau recueillie: 112m/m2 à Thônes en 11 jours. Minimum 21m/m8 en 5 jours à Seyssel. Pendant ce mois les pluies aux périodes du 8-11, 19-22, 26-27 et 30-31 sont générales dans le département et presque toujours avec orages.

ORAGES. — Des orages sont signalés de diverses stations, quelques-uns avec grêle, causant dans la partie sud-ouest du département d'assez forts dégâts. Orages le 1er, à 3 h. 45 puis à 5 h. 30 du soir à Annecy, à Mélan à 5 h. 45 du soir; le 8, à 5 h. 15 du soir à Tamié; le 9, à 3 h. 40 du soir à Annecy, à 5 h. 30 à Saint-Gervais; le 11, à Chamonix; le 13, à 3 h. 15 du soir à Mélan. La période la plus orageuse est du 20 au 21. Le 20, à Annecy à 5 h. 30 du soir et à 5 h. 45 à Mélan; le 21, à 2 h. du soir puis à 5 h. 45 à Annecy, à 2 h. 3 à Mélan, à 3 h. 5 à Chamonix, à 4 h. 3 à Saint-Laurent. A Saint-Gervais, ce jour-là, trois orages: à 2 h. 30, 3 h. 45 et 6 h. 40 du soir. Le 26, à 3 h. 5 du soir à Mélan et à Sallanches, à 4 h. 30 à Cluses; le 27, à 4 h. 50 à Tamié et à 5 h. à Chamonix; le 30, à 4 h. soir à Mélan; à Fry, commune de Taninges, la foudre tombe pendant cet orage sur deux maisons qu'elle incendie. — En dehors des orages, éclairs et quelques fois tonnerres.

PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES ET VÉGÉTATION dans le bassin d'Annecy. — 29 juillet, départ du martinet de muraille. — Moissons du blé d'hiver du 20 au 30 juillet, de l'orge du 18 au 25. Semailles des raves, navets et du sarrasin du 25 au 31. Floraison du chanvre du 15 au 25 juillet.

JUILLET 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	2,4	.....	4,1	.....	3,4									
2	.....	1,8	.....	.....	.....	8,1	.....	1,8	.....	.....	.....	.....	1	3,6		
3	.....	.....	10	.....	1,2	.....	9,2	0,7	.....	2,3	.....	.....	2	0,9	5,2	
4	.....	14,4	.....	.....	.....	.....	.....	5,9	12.5	3,7	.....	8,7	.....	5,3		
5	10	.....	.....	.....	11,9											
6																
7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,5	.....	3,1					
8	.....	.....	4	.....	.....	15	.....	.....	5	6,3	.....	.....	7			
9	10,1	5,7	3,6	.....	11,1	.....	10,6	6,1	2,5	2,9	4,3	16,6	14	8,1	19,2	
10	4	18	9	.....	3,5	.....	.....	4,6	2,5	14,2	.....	8,4	10	3	10,1	
11	15	.....	.....	.....	11	.....	6,4	9,8	3	.....	.....	4,7	2	11,2		
12	.....	.....	.....	.....	0,2											
13	.....	.....	.....	.....	0,2											
14	9,6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,1								
15	.....	.....	.....	.....	.....	6,4	.....	.....	.....	.....	4,2					
16																
17	.....	.....	.....	.....	.....	3,7										
18																
19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2							
20	.....	1	23	.....	.....	.....	.....	.....	2,5	0,7	.....	.....	.....	1,1	4,5	
21	.....	12,1	14	.....	.....	18,4	.....	1,5	5	22	6,1	.....	5	15,7	10,2	
22	9	22,3	.....	.....	20,4	11,8	25,6	12,5	.....	.....	.....	25,4	26	6		
23	12,8	.....	.....	.....	.....	.....	2,1	.....	.....	.....	.....	2,2	1,2	1,3		
24																
25																
26	9,8	.....	2,4	.....	.....	11,9	.....	1,8	.....	1,9	.....	.....	.....	0,8	2,5	
27	.....	13,5	.....	.....	9,5	.....	8,6	8,6	.....	.....	.....	8	27	4,7		
28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,1					
29																
30	.....	9,3	2,5	.....	.....	7,1	.....	.....	.....	18	.....	.....	.....	.....	16	
31	29,5	6	.....	.....	4,7	.....	6,9	11,3	.....	.....	.....	6	7	5,7		
Pluie.	109,8	104,1	70,9	.....	77,8	82,4	72,8	74,7	39,5	72,0	21,8	80,0	112,2	67,4	78.3	
Neige.																

Pluie à Tamié pendant le mois de juin : 157m/m4.

BULLETIN N° 7.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

JUILLET 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL			HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	à 9 h. m.	DURANT LE JOUR	à 10 h. s.	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	30°	14°	21°4	721,1	»	4	63	26°	34°	30°	S	E	faible	couvert	Eclairs et t. de 4 à 5 h. du s., pluie ensuite.	couvert	0,705	18°2
2	29,3	14	21,2	722,3	3,6	3,7	72	25	41	33	S	S-E	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	0,70	18,1
3	27,5	15,3	18,6	724,4	0,9	3,9	84	18,6	22	19,-8	S	S-O	id.	couvert	Pluie avant 9 heures matin.	id.	0,69	18
4	23	14	14,8	724,4	5,3	1,9	80	19	26	23	S	S-O	id.	pluie	Forte bourrasque pluie de 8 à 9 h. matin.	beau	0,665	17,6
5	22,5	9,5	17	726,9	»	2,6	76	23,6	43,5	34,2	N	S-O	fort	beau		id.	0,66	17,7
6	25,5	8,5	18	726,6	»	4	71	24,4	45	35,5	N	N-N-O	faible	très beau		très beau	0,64	17,6
7	26	9,3	19,6	724,1	»	3,4	74	27,8	46,7	37,6	—	O	id.	id.		couv. 1/2	0,63	18,2
8	28,5	13,5	18,6	721	»	4,6	66	16	17,3	15,4	S	E	id.	pluie	Pluie par intervalle dès 9 heures matin.	id.	0,62	18,4
9	18,7	11,5	16	721,4	8,1	0,8	85	21,6	39,3	31.6	S	E	id.	couvert	Ecl. et tonn. de 4 à 5 h. s., pluie après.	couvert	0,615	18
10	21	15	19,8	722,6	3	1,5	83	19,2	20,5	18,4	S-O	E	id.	id.	Forte pluie de 1 à 2 h. soir et vers 3 h.	couv. 3/4	0,61	18,6
11	21,3	9	18	728,6	11,2	0,7	75	23	41	33,2	O	O	id.	beau		beau	0,61	18,5
12	21	13,5	21,6	726,4	»	2,6	73	25,8	46	37,2	S	N-N-E	id.	id.		id.	0,60	18,6
13	28,7	12,5	23	725,7	»	3,3	83	26,6	42	35	N-E	O	id.	id.		très beau	0,595	18,8
14	29,5	12	21	724,7	»	3,4	65	27,6	47,5	38	—	O	calme	très beau		id.	0,59	19,3
15	30	12,5	24,8	724	»	3	69	30	49	40,1	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,58	20
16	32,5	14,5	23,6	725	»	6,5	70	33,2	50,2	41,4	—	O	id.	id.		id.	0,57	21,3
17	34	14,5	22,6	724,7	»	4,2	62	30,6	50,3	41,4	—	O	id.	id.		id.	0,56	21,7
18	34,3	16	26,6	724,8	»	4,5	52	32,2	50,3	41,6	S	O-S-O	id.	beau		id.	0,54	22
19	33,3	16	25,9	725,5	»	4,7	56	32,6	52	43,4	—	S-S-O	id.	très beau	[bourr. pl., grêle, écl. et tonn.	id.	0,55	22,2
20	35,5	18	26,6	726,8	1,1	4,1	62	31	51	40	O	O	faible	beau	Vent violent de 5 h 30 à 6 h. du soir, forte	beau	0,53	22,7
21	32,5	16,5	24,6	724,8	15,7	4,2	55	28	»	»	O	O	id.	couvert	Ecl. et tonn. Vent viol. et pl. après midi.	couvert	0,52	22,8
22	31,7	16,3	21,6	722,5	6	3,5	78	21,02	»	»	S	S-O	id.	id.		beau	0,515	22
23	23,7	12,4	20,4	723,3	1,3	2	72	24,8	»	»	—	O	id.	très beau		id.	0,51	21
24	27	11	20,6	723,3	»	3,4	70	25,8	»	»	—	E-S-E	id.	id.		très beau	0,505	20,8
25	29,5	13,5	23	723,4	»	4,8	74	26,6	»	»	—	S-E	id.	id.	Pluie légère de 5 à 7 h. du s. Ecl. et tonn.	beau	0,49	21,3
26	32	17	26	720,6	0,8	2	62	31	»	»	—	O-S-O	id.	id.	Pluie par bourrasque de 4 à 6 h. du soir	couv. 1/2	0,48	21,6
27	33	13,5	19,8	724,8	4,7	3,8	68	25,2	»	»	S	O	id.	couv. 1/2	[Ecl. et tonnerre.	très beau	0,47	22,1
28	32,7	10,5	20	722,8	»	2,9	53	27	»	»	—	N	id.	très beau		id.	0,47	19,8
29	29,3	13	23	721,2	»	3,9	66	31,2	»	»	—	N-E	id.	id.	Quelq. tonn. et écl. à 6 h. 45 s. pluie à 7 h.	couv 1/2	0,46	20,6
30	34,5	18,5	24,6	720,6	»	3,7	65	26	»	»	—	S-O	id.	id.	Eclairs et tonn. après midi. Pluie.	très beau	0,45	21
31	27,3	15	18,2	722,8	5,7	2,1	69	22	»	»	S	S	id.	couv. 1/2		id.	0,43	20,3
Moyennes ou Totaux.	28°56	13°56	21°31	723,9	67,4	103,7	69,13										0,566	19°93

Les orages se renouvellent pendant le mois. Le 1er, tonnerres intenses avec éclairs de 3 h. 45 à 4 h. 15 du soir, vent sud-ouest, pluie cesse à 4 h. 30, reprend à 5 h. 30 avec quelques tonnerres et éclairs, couvert à 6 heures. — Le 8, à 9 h. du soir, quelques éclairs. — Le 9, à 3 h. 40 du soir, tonnerres, vent sud-ouest, pluie cesse à 4 h. 50. — Le 19, éclairs au nord le soir. — Le 20, éclairs et tonnerres très intenses à 5 h. 30 du soir jusqu'à 6 h. 10, pluie et quelques grêlons, vent très violent du sud au début puis du sud-est à la fin, cause quelques dégâts aux arbres. A l'ouest dégâts par la grêle. — Le 21, éclairs et tonnerres, forte averse à 2 h. du soir, quelques éclairs et tonnerres avec pluie de 5 h. à 5 h. 45 du soir.

Annecy. — Imp. PERRISSIN.

AUGUSTE MANGÉ.

21me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1880.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Compte-rendu de la troisième session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880 (suite) : Les cailloux exotiques du bassin d'Aix, par M. Louis Pillet. — Découvertes préhistoriques et gallo-romaines en Maurienne, par M. P. Vulliermet. — Coupe de l'Epine au Pas-de-la-Fosse (suite et fin), par M. le dr Hollande. — Quatre sentences arbitrales rendues par Mgr Millet de Challes, par M. Durandard. — Carte cantonale des grands hommes de la Savoie, par M. Jules Philippe.

Bulletin. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

—

(Suite.)

LES CAILLOUX EXOTIQUES DU BASSIN D'AIX

—

Pour dresser la carte géologique de la Savoie, nous avons dû explorer toutes les chaines qui sillonnent cette région, reconnaitre tous les types de roches qui apparaissent depuis la cime des Alpes jusqu'au bord du Rhône.

Ce n'est qu'après cette étude préalable, que nous avons pu commencer à examiner les cailloux roulés, qui encombrent nos champs. La plupart d'entre eux proviennent des montagnes primaires, point de départ de nos anciens glaciers, et de nos torrents actuels ; un grand nombre sont détachés des parois secondaires ou tertiaires qui les encaissent ; ils sont aisément reconnaissables pour un œil exercé.

Mais un certain nombre (un pour cent à peine) résistent à cette analyse ; ils accusent une origine inconnue, des types bien certainement étrangers à la Savoie et à ses bassins actuels. C'est ce que nous appelons *les cailloux exotiques*.

D'où nous viennent-ils ? Quel est le rocher d'où ils ont été détachés ? Quelle voie ont-ils suivie ? Quels phénomènes mystérieux les ont amenés jusque dans nos plaines ? C'est là un problème intéressant, qui peut nous révéler des convulsions du sol, des faits géologiques restés inconnus jusqu'à ce jour.

Ce problème a déjà, depuis bien des années, éveillé l'attention des géologues suisses, nos devanciers sur le terrain de la science. Ainsi M. Studer, de Berne, signalait déjà la fréquence de ces cailloux exotiques dans les poudingues du Righi et de la Suisse orientale. Ayant bien constaté, lui aussi, qu'ils ne proviennent d'aucune montagne connue en Suisse, il supposait qu'il y aurait eu autrefois, entre les Alpes et le Jura, des chaines granitiques ou porphyriques, qui auraient fourni ces cailloux, puis auraient été englouties dans quelque cataclysme plus récent. Cette hypothèse nous semble par trop hardie ; en tout cas, elle vaut la peine d'être sérieusement contrôlée.

M. Rutimeyer, dans sa monographie spéciale du Righi (Bâle, Georg, 1877), est moins affirmatif. Il se borne à décrire les cailloux, et à dire qu'ils proviennent des poudingues du flysch des Alpes, ce que nous admettons sans peine. Mais le flysch, où les avait-il trouvés, de quelle roche en place les avait-il détachés pour les rouler et les entasser dans les poudingues dont il se compose ? C'était la question essentielle que M. Rutimeyer n'essaie même pas de résoudre.

Pour le Jura bâlois, le Dr Grepin est plus net : il affirme que les cailloux exotiques de cette région proviennent tous des montagnes hercyniennes ; qu'on pourrait, en remontant au nord, trouver au-delà du Rhin le rocher d'où chacun d'eux a été détaché. A la bonne heure ! Pour cette région du nord de la Suisse, on peut donc affirmer, sur l'autorité si compétente de M. Grepin, que le problème est résolu.

Venons maintenant à notre bassin du sud, à l'extrémité opposée de la mer molassique de la Suisse.

I

Il nous faut d'abord décrire les couches où se rencontrent ces cailloux, et les conditions dans lesquelles ils se présentent.

Dans le bassin de Chambéry, nous avons d'abord, à la base du tertiaire, les poudingues lacustres de Vimines composés de cailloux roulés, presque tous détachés de l'urgonien ou du néocomien qui les supportent. S'il y a des cailloux siliceux, ils semblent provenir des géodes, ou concrétions siliceuses du néocomien ; je n'oserais pas affirmer d'y avoir trouvé jamais un débri de roche alpine et moins encore de roche exotique.

Au-dessus du tertiaire lacustre, viennent les premiers grès marins ; c'est là qu'apparaissent tout à coup et sur toute la surface du bassin molassique les cailloux exotiques. On les observe surtout à Corbeil, sur les bords du Guier, aux confins du département de l'Isère, à Vimines, à Bissy et le long de la montagne de l'Epine jusqu'au lac du Bourget. Dans cette dernière station, ils sont mêlés à des cailloux calcaires urgoniens et néocomiens très abondants, qui sont souvent criblés par des lithophages, comme le sont les cailloux d'une plage, au bord de la mer.

En s'éloignant de Bissy et de l'Epine, les cailloux calcaires disparaissent dans les molasses ; on dirait qu'ils ont été pulvérisés par le roulis ; il ne reste que des silex plus résistants, jaspes rouges et verts, porphyres rouges, granits à feldspath rose, et autres roches primitives étrangères à la Savoie. Ces cailloux, dans nos grès inférieurs, atteignent rarement la grosseur d'un œuf.

Mais à une époque plus récente, nous avons reçu des courants marins contenant des cailloux analogues, quelquefois de la grosseur d'un boulet de canon, mêlés à des sables fins et formant un dépôt meuble ou une molasse très friable. Ce dépôt se voit encore en place au sommet de la colline de Chamoux, sur Bissy, où on le prendrait pour un dépôt alluvien. Il a dû s'étendre primitivement bien plus loin, sur le pourtour du bassin molassique jusqu'à Aix et Cusy ; mais, vu son inconsistance, il a été généralement balayé par les courants glaciaires, et ses cailloux exotiques ont été entraînés, empâtés dans les boues glaciaires sur toute la vallée de Chambéry à Rumilly.

On voit par là comment les cailloux exotiques que nous recueillons aujourd'hui disséminés dans le glaciaire (et dans les dépôts plus récents formés par le lavage du glaciaire), proviennent originairement d'une molasse marine, primitivement déposée au sud de notre bassin tertiaire. Cette première induction est confirmée par une singulière coïncidence : dans tous les limons où j'ai rencontré des blocs exotiques, j'ai trouvé aussi des calcaires percés de lithophages, exactement semblables à ceux qui accompagnent les mêmes cailloux, dans les tertiaires miocènes de Bissy.

Il peut sembler étrange au premier abord que ces cailloux exotiques, déposés à la période miocène, fassent défaut dans les énormes dépôts quaternaires ou préglaciaires de la Boisse, de Sonnaz et de la Motte, où je ne les ai cependant jamais rencontrés. Mais cette anomalie s'explique, si l'on réfléchit que les courants qui nous ont amené ces dépôts, ont pénétré dans notre vallée par la cluse de Chambéry, et n'ont rencontré nulle part sur leur passage les molasses marines. En effet, depuis les cimes de la Tarentaise et de la Maurienne jusqu'à Chambéry, ils n'ont touché à aucune formation tertiaire, ils n'ont pu y recueillir aucun caillou exotique. Ainsi cette anomalie apparente est encore une confirmation de notre thèse sur la provenance des cailloux exotiques.

Basé sur ces inductions, nous pouvons donc tenir comme chose prouvée, que les cailloux exotiques que nous observons dans le glaciaire de la vallée d'Aix à Rumilly proviennent, non pas du flysch, mais de la molasse miocène du sud de ce bassin ; qu'ils en ont été détachés par les glaciers marchant du sud vers le nord, disséminés sur toutes les collines atteintes par le glaciaire, et même à des altitudes bien supérieures à celles de leur station primitive dans les nagelfluhes miocènes.

Nous avons ainsi une première étape dans l'histoire de ces cailloux ; mais il nous reste à élucider le point le plus important et le plus difficile : d'où venaient ces cailloux exotiques du nagelfluhe tertiaire, où est la roche d'où ils ont été primitivement détachés ?

II

Pour m'éclairer dans cette étude, j'ai soumis les cailloux provenant de nos molasses à divers géologues expérimentés. Voulant d'abord vérifier l'hypothèse admise par M. Lory pour les cailloux de l'Isère, j'ai prié M. Berthaud, professeur de géologie de Lyon, qui a passé sa vie entière dans les collines des bords de la Saône, du Lyonnais et du Forez, de vouloir bien examiner mes cailloux exotiques.

Cet observateur bien compétent m'a certifié qu'aucun d'eux, surtout parmi les jaspes et les porphyres, ne provient de cette région. Tout au plus quelques fragments de granit auraient pu nous venir du Morvan, ce qui est assez peu vraisemblable.

Je leur trouvais plus d'analogie avec certains cailloux que j'avais recueillis dans le lit du Rhin, et qui provenaient de la Thuringe ou de la Forêt Noire. Pour m'éclairer sur ce rapprochement, je visitai attentivement les vitrines du Jardin des plantes à Paris. Au moment où je me livrais à ces recherches, ma bonne étoile me fit rencontrer M. le professeur Daubrée dans cette galerie du muséum. Je pris la liberté de le consulter ; avec une obligeance parfaite, il m'engagea à lui envoyer mes échantillons, me promettant de les comparer à ceux qu'il possède, provenant de toutes les régions de la France.

Voici un extrait de la lettre qu'il m'a adressée, peu de mois après cette entrevue :

« Monsieur,

« Parmi les roches, il en est un petit nombre qui « peuvent être reconnues avec certitude dans leur « provenance ; la plupart des espèces et même des « variétés se retrouvent sans différences notables, sur « des points très-distants. Aucun des échantillons « que vous me communiquez, ne rappelle par quelque « trait caractéristique la Forêt-Noire, les Vosges ou « l'Eifel, que j'ai souvent parcourus... »

Après cet arrêt d'un juge aussi compétent, je dus me résigner à chercher ailleurs le point de départ de nos cailloux. Les Alpes opposent, à l'est, une barrière insurmontable ; la région de l'ouest étant exclue par M. Berthaud, et celles du nord par M. Daubrée, il ne me restait plus qu'à chercher avec soin au sud, s'il n'existerait pas quelque roche caractéristique, d'où nos cailloux auraient pu être détachés.

M. Ebray, à qui je soumis cette question, me signala une analogie entre quelques-uns de mes types et ceux de l'Estérel, sur les bords de la Méditerranée, entre Toulon et Cannes. Mais par quelles voies auraient dû passer ces débris, pour arriver dans nos molasses de la Savoie ? Il y avait là une impossibilité, qui ne me permet pas de m'arrêter sur une pareille hypothèse.

III

Bien plus près de nous, au sud de la Savoie, se rouvent deux types providentiels, dont les débris ont partout aisément reconnaissables : je veux parler les roches connues sous le nom de *spilites,* ou *variolites de la Durance et du Drac.* Comme les *euphotides de Saas,* du Haut-Valais, servent à caractériser es glaciers du Rhône, ainsi et à meilleur droit encore, ces euphotides, si elles se rencontrent dans des cailoux, peuvent constater qu'ils proviennent, en partie lu moins, du massif de montagnes, au sud de Grenoble, le long de la vallée du Drac ou de la Durance.

Or ce fait important, j'ai pu le reconnaître à pluieurs reprises dans les cailloux exotiques des environs d'Aix. J'ai extrait d'un poudingue glaciaire, à Grésy-sur-Aix, une serpentine verruqueuse, présentant tous les caractères de la variolite de la Durance. J'ai surtout recueilli, dans les boues glaciaires, trois cailloux roulés appartenant incontestablement à la variolite du Drac, roche qui n'existe, à ma connaissance, dans aucun autre gisement que dans la vallée supérieure du Drac.

D'autre part je remarque que, sur les bords du Rhône, entre Valence et Lyon, on a retrouvé de nombreux gisements de granit rosé, de porphyres, de silex jaspoïdes, dans la région méridionale du plateau central.

Je me crois donc fondé à conclure que c'est de là, des montagnes du sud et du sud-ouest que nous sont arrivés ces cailloux exotiques de la molasse marine. Un fleuve, que j'appellerai *molassique,* les a détachés des hauteurs qui bornaient alors au sud notre mer miocène, et les a déposés sur le delta méridional, entre Bissy et Aix-les-Bains, à une époque où le massif de la Grande-Chartreuse n'existait point encore.

Une singulière coïncidence vient confirmer cette induction ; à l'ouest de Grenoble, dans le vallon de Proveysieu, se trouve un lambeau de molasse marine, ou plutôt de poudingue formé de cailloux agglutinés. M. Lory y a reconnu des débris des Alpes centrales, des terrains jurassiques et crétacés de la région subalpine. « Mais, ajoute-t-il, il y a aussi beaucoup de « cailloux étrangers aux Alpes, tels que porphyres « quartzifères, jaspes rouges et verts, etc., qui doi- « vent venir du plateau central, et dont la présence « sur ces points suppose une configuration du sol « bien différente de celle qui existe aujourd'hui. » (*Desc. géol. du Dauphiné*, p. 218.)

Ne serait-ce pas là un tronçon de notre fleuve molassique, dans son trajet du Drac à Bissy ?

Ainsi les molasses lacustres de l'aquitanien se seraient déposées dans des lagunes où n'arrivaient que de faibles cours d'eau, avec les débris de l'urgonien, c'est ce qui a produit la brèche de Vimines. Plus tard, un effondrement se serait produit sur tout le bassin des molasses helvétiennes ; l'eau de la mer s'y serait introduite, et en même temps des fleuves au long cours y auraient versé les eaux lointaines et les cailloux de provenance exotique. Au nord, dans le Jura bâlois, M. Grepin y a reconnu les apports des montagnes hercyniennes. A notre tour, nous constatons au sud, les dépôts d'un fleuve méridional qui y a déposé d'abord les cailloux de la molasse compacte, puis à la suite des crues encore inexpliquées, les gros cailloux de la molasse désagrégée, cailloux remaniés ensuite dans notre glaciaire.

Des fleuves analogues auraient disséminé des cailloux de même nature dans les plaines du Dauphiné et dans les poudingues des Basses-Alpes, sur tout le pourtour des Alpes Dauphinoises, où l'on observe les mêmes jaspes et porphyres associés aux variolites du Drac.

Si nous sommes dès à présent fixés sur la provenance des cailloux exotiques des deux extrémités, nord et sud, de la mer molassique, il nous resterait à voir si nous pourrions résoudre le problème jusqu'ici insoluble des poudingues du Righi.

Il y a quelques mois, M. Alph. Favre, de Genève, a eu l'obligeance de soumettre à M. Bachmann, de Berne, quelques échantillons de nos cailloux exotiques, le priant de les comparer à ceux du Righi, dont ce géologue a fait une étude toute spéciale. Sans transcrire ici la note fort détaillée et fort instructive de M. Bachmann, je me bornerai à dire que tous nos échantillons, sans exception, ont été reconnus par lui comme identiques avec ceux des roches exotiques de la nagelfluhe bernoise. Même la variolite du Drac, au sujet de laquelle il dit : « *On trouve de semblable variolite parmi les cailloux de l'Emme, p. ex. à Berthoud (Burgdorf). Le glacier de l'Emme provient de la nagelfluhe de l'Emmenthal.* »

Cette similitude entre des dépôts si éloignés, dans des conditions si disparates, ne semble pas nous faciliter la solution du problème. Loin de là ! Comment admettre une communication entre notre *fleuve molassique* méridional et le bassin de la nagelfluhe des Alpes bernoises, quand les régions intermédiaires n'en portent aucune trace ? Comment ce fleuve qui n'a coulé, en Savoie, qu'à la fin de la période aquitanienne, avait-il déposé les cailloux du flysch probablement antérieur et contemporain du tongrien ?

Il y a là, pour cette région des nagelfluhes, des questions encore insolubles aujourd'hui. Néanmoins le fait nouveau reconnu par M. Bachmann m'a paru assez important pour être signalé ; c'est un nouvel élément dont devront tenir compte ceux qui, à la suite de Studer, de Bachmann et de tant d'autres, chercheront l'origine des cailloux exotiques des nagelfluhes bernoises.

Pour moi, j'ai voulu d'abord soumettre nos principaux types de cailloux exotiques à MM. Fouqué et Lévy, pour en faire une étude microscopique, étude qui ne laisserait plus aucun doute sur leur détermination.

Je me proposais de publier ensuite cette découverte dans le *Bulletin de la Société géologique de France ;* mais Savoyard avant tout, je suis heureux d'en donner la primeur à ce Congrès, le vrai, le légitime représentant de nos Sociétés savoisiennes.

L. PILLET.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES ET GALLO-ROMAINES EN MAURIENNE

Je viens signaler à l'attention de Messieurs les Membres du Congrès les découvertes de monuments préhistoriques, que j'ai faites en Maurienne, depuis le

dernier Congrès qui a eu lieu à Saint-Jean-de-Maurienne.

Ces découvertes sont peu nombreuses, mais il importe de les signaler afin d'activer la recherche et le classement des monuments mégalithiques en Savoie.

La Maurienne et la Tarentaise possèdent encore bien de ces monuments qui sont ignorés ; il est temps de les découvrir et de les faire connaitre, afin d'en empêcher la destruction.

MM. les membres du Club-Alpin, dont la mission est de parcourir nos monts et nos vallées, pourraient nous rendre de très bons services en signalant aux Sociétés archéologiques les blocs erratiques et autres pierres qui leur paraîtraient extraordinaires et remuées par la main des hommes.

L'année dernière, j'ai exploré les grottes de Saint-Martin-la-Porte (Maurienne). J'ai acquis la certitude qu'elles ont été habitées dans les temps préhistoriques. Autrefois ces trois cavernes devaient avoir un accès facile; aujourd'hui elles sont à peu près inabordables, le torrent qui roule à leur base en a rendu les abords très dangereux.

L'année 1879, de pluvieuse mémoire, avait rempli d'eau et converti en lac la principale de ces grottes. Je n'ai pu la fouiller, mais j'ai été assez heureux pour trouver dans une anfractuosité, près du foyer, une magnifique hache en serpentine ; ne pouvant lui donner le nom de fleur de coin, je l'appellerai fleur de meule, tant elle est belle et tranchante.

Je suis allé chercher près des Aiguilles-d'Arves, près de ces trois immenses monolithes accolés qui s'élèvent à une altitude de plus de 3,400 mètres en cônes aigus, que l'on aperçoit de tous les points de la Savoie ; autour d'elles ont dû se grouper des peuplades primitives qui furent considérables, à en juger par les objets de l'âge de la pierre et du bronze que de tout temps le sol de la région des Arves a mis à découvert. Il me semblait impossible que ces peuplades eussent passé par là sans laisser quelques épaves de leurs primitifs monuments.

Effectivement, sur le sol de la commune de Montrond, dans les pâturages qui avoisinent et aboutissent à la base des Aiguilles, en formant un immense cirque en plan incliné, existent deux monuments mégalithiques bien précieux, qui peuvent trouver place dans la préface de notre histoire de Savoie.

Le premier de ces monuments, le plus rapproché des Aiguilles, est un menhir que j'ai dessiné. Il mesure 4 mètres de haut; il est adossé à un chalet situé à 1,572 mètres d'altitude, au plan de *Mortan*, nom que les habitants du pays traduisent par *Champ des Morts,* probablement ainsi dénommé à cause de plusieurs amoncellements de terre de forme ronde de 10 à 12 mètres de diamètre, sur 5 à 6 de hauteur; les habitants croient que ce sont des sépultures antiques. L'un de ces tertres, de forme arrondie, parfaitement régulier, pourrait bien être un grand tumulus.

Le propriétaire du menhir m'assura que, d'après le dire de ses ancêtres, cette pierre était mentionnée dans une histoire de Savoie ; je ne sache pas que nos anciens chroniqueurs en aient jamais dit mot, mais toujours est-il que ces sortes de monuments portent généralement avec eux, soit une légende soit un nom qui reflète leur mystérieuse origine, tandis que les pierres que les cataclysmes ont jetées de toutes parts sur le sol, ne portent pas de ces noms à légende ou de singulière signification.

Sur cette même commune de Montrond et sur le versant qui regarde Albiez-le-Vieux, existe une pierre debout, semblable à peu de chose près, à celle que je viens de décrire, et qui est appelée la *Pierre du bourreau.*

L'autre monument qui est de la même époque que le menhir et qui appartient au même culte, est situé un kilomètre environ en contre-bas du plan de Mortan, tout près du hameau de Chalmieux. C'est une belle pierre branlante que j'ai dessinée sur place; elle a au niveau du sol 1 mètre 70 de hauteur, y compris la pierre formant le soubassement; la table de la pierre vacillante forme un carré allongé de 2 mètres 50 sur 1 mètre 20. Ainsi que le menhir, elle est en poudingue du massif des Aiguilles; sur la table il y a des traces de godets, mais vu la nature du bloc, il serait téméraire de les donner comme authentiques. Cette pierre branlante est située au milieu d'une grande prairie, en plan incliné, appelée l'*Orgière,* bien en vue des trois gigantesques Aiguilles-d'Arves, et à 1,509 mètres d'altitude. J'interrogeai les habitants sur l'origine du nom *Orgière,* donné à ce lieu, pour savoir s'il ne venait pas de la culture de l'orge en cet endroit; ils me répondirent qu'autrefois on faisait sur cette pierre et autour d'elle des cérémonies et des orgies, et que le nom d'Orgière ne pouvait venir que de ces temps reculés, en souvenir de ce qui se faisait en cet endroit. Cette tradition, qui me paraît fantaisiste, ne manque pas d'originalité.

Une tête d'antilope a été retrouvée avec des silex travaillés dans un abri sous roche, à Modane. Ici se bornent les découvertes préhistoriques faites en 1880.

Une trouvaille intéressante, mais d'un âge plus récent, a été faite dernièrement dans la commune de Montvernier, près Saint-Jean-de-Maurienne. Elle consiste en quatre socs de charrues de différentes grandeurs et d'époque gauloise. Ces rares instruments ont été trouvés dans un terrain parfaitement sec et abrité ; c'est ce qui explique comment ce fer, qui porte le stigmate de son âge, a pu traverser les siècles sans être entièrement détruit.

Le village de Montvernier est situé sur le grand chemin de toutes les invasions de l'Italie dans les Gaules et *vice versâ*. La réunion de ces quatre instruments, trouvés dans une espèce de cachette, peut faire supposer que dans ces temps de guerre et de pillage le montagnard, qui n'avait rien de plus précieux que le fer de ses outils aratoires, s'empressait, au moment du danger, de les mettre en sûreté.

Comme chaque année voit revenir nos Congrès, j'espère, Messieurs, pouvoir vous signaler, à la prochaine session, d'autres découvertes intéressant l'histoire primitive de notre Savoie.

P. VULLIERMET.

COUPE DE L'ÉPINE AU PAS-DE-LA-FOSSE

(Suite et fin.)

Si nous examinons actuellement les dépôts qui recouvrent le jurassique supérieur dans le Jura méri-

COUPE, de l'Epine au pas de la fosse.

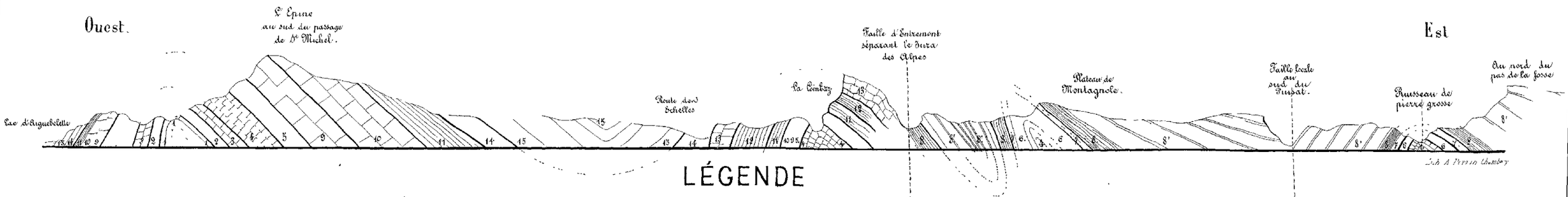

LÉGENDE

Echelle des longueurs 0.01 pour 200m

Echelle des hauteurs 0.01 pour 400m

Oxfordien	1. *Zone de Cammon. tenuilobatus,*	6. *Marnes et Calcaires à Ciment,*	12. *Marnes et Calcaires à ostrea Couloni et Ech. Cordiformis,*
	2. *Calcaire à rognons Siliceux,*	7. *Calcaire grossier ou lumachelle de Montagnole,* — Néocomien	13. *Calcaire à Requienia Ammonia*
Corallien	3. *Calcaire lithographique à Terebr. insignis,* — Néocomien	8 et 8'. *Marnes et Calcaires de Berrias,* — Aquitanien	14. *Mollasse d'eau douce,*
	4. *Dicératien et Calcaire gris à Cidaris glandifera,*	9. *Valangien à Natica leviathan,* — Helvétien	15. *Mollasse marine.*
Purbeck	5. *Calcaire d'eau douce.*	10. *Valangien à pygurus rostratus,*	
		11. *Valangien à Ostrea macroptera,*	

dional confinant à Chambéry, nous allons trouver un calcaire roux, en gros bancs, avec *Pygurus rostratus, Tereb. carteroniana, Rhynchonella lata, Pholadomya elongata,* etc., fossiles du crétacé inférieur. Ces strates de calcaire à fossiles valangiens se prolongent par des calcaires marneux, pourris, avec nombreuses *Ostrea macroptera,* quelques bélemnites — *Belemnites pistilliformis* — et *Amm. cryptoceras*, *Nautilus pseudo-elegans,* etc... Enfin, arrivent les marnes à *spatangues,* lesquelles sont recouvertes par les calcaires blancs urgoniens appartenant à la première zone des rudistes du crétacé du midi.

Dans la zone subalpine les derniers dépôts jurassiques supportent :

1° Des marnes et des calcaires à ciment — (plateau de Montagnole) ;

2° Un calcaire grossier, à l'état de lumachelle — (plateau de Montagnole) ;

3° Des marnes et des calcaires avec *Amm. occitanicus, Amm. rarefurcatus, Amm. berriacencis, Amm. Euthymi, Amm. neocomiensis,* etc.;

4° Un calcaire roux, avec *Brachiopodes* et *Pygurus rostratus ;*

5° Des marnes et des calcaires jaunes, pourris, avec *Ostrea macroptera,* etc.;

6° Des marnes avec nombreux *Echinospatagus cordiformis, Ostrea Coulonii,* etc.;

7° Des calcaires blancs à rudistes.

Ainsi, dans le Jura méridional, le jurassique supérieur se termine par des calcaires d'eau douce, le purbeck ; dans la zone subalpine par un calcaire gris, légèrement lithographique, à fossiles marins et rarement — à Aizy, à Lémenc — par un calcaire blanc et une brèche avec fossiles coralliens. Mais, dans le Jura méridional, on ne trouve pas trace de marnes de Berrias à la base du crétacé, marnes si bien développées dans la zone subalpine. Ce sont ces faits si caractéristiques, permettant de séparer les montagnes du Jura des premières montagnes subalpines, que la coupe que j'ai l'honneur de vous présenter, cherche à résumer. Cette coupe, dirigée sensiblement de l'ouest à l'est, part du lac d'Aiguebelette, traverse le mont de l'Epine, passe à la Combaz, et, parcourant tout le plateau de Montagnole, gagne ainsi le Pas-de-la-Fosse. (Voir fig.)

Les monts de l'Epine et du Chat, Hautheran et le Corbelet sont en forme de voûtes crevées à leur centre, donnant ainsi des combes, si utiles pour l'étude géologique de ces montagnes. A l'Epine, un peu au nord du tunnel, la voûte atteint les calcaires à *Amm. tenuilobatus* et *Amm. polyplocus*. Le corallien a ici une grande puissance ; on y trouve un calcaire gris presque lithographique et un calcaire blanc à polypiers et *diceras arietina.* Ces dernières couches coralliennes sont recouvertes par les calcaires d'eau douce du purbeck. Immédiatement sur ces dépôts sont les calcaires du Fontanil à *Natica Leviathan* et *Pygurus rostratus*. Au Corbelet, notre coupe passe au nord de la cascade de Couz et au sud du petit village de la Combaz, au Pré de l'eau qui sonne, qu'il ne faut pas confondre avec le Forney où jusqu'à ces derniers temps on avait signalé un faciès coralligène dans le néocomien. Il est probable que ces polypiers, ces diceras, ces trigonies, ces astartes, du Pré de l'eau qui sonne et du Forney, représentent le calcaire blanc à diceras du Jura méridional. J'ai donné ailleurs [1] les raisons permettant de considérer ces dépôts comme coralliens. Au Corbelet, ils sont recouverts par un calcaire gris, à pâte très fine, avec petites cavités comblées par des cristaux de carbonate de chaux ; puis on trouve un calcaire roux représentant sans doute le valangien. Enfin, sur le valangien sont les calcaires pourris et les marnes à *Ostrea macroptera,* puis les calcaires à spatangues et les calcaires blancs urgoniens lesquels forment la crête du Corbelet. A l'est de cette montagne est la faille d'Entremont-le-Vieux, et souvent il est permis de voir le contact des calcaires urgoniens avec les marnes de Berrias.

Le plateau de Montagnole est le résultat de plusieurs plissements ; notre coupe les représente. A Montagnole, on trouve les calcaires de la Porte de France recouverts par une brèche semblable à celle d'Aizy, qui est elle-même recouverte par des calcaires à ciment avec céphalopodes crétacés. Sur ces calcaires à ciment se voit une lumachelle à débris de fossiles coralliens, mais avec des céphalopodes crétacés. Ces bancs de calcaire grossier, signalés à cet horizon seulement au plateau de Montagnole, ont sans doute été formés sur une côte, aux dépens des calcaires coralliens. C'est pourquoi on y trouve un mélange de fossiles jurassiques et crétacés. Enfin, notre coupe se termine avec les couches supérieures des marnes de Berrias lesquelles ont au Pas-de-la-Fosse, environ 300 à 350^{m} de puissance.

Il résulte des faits que je viens de rappeler qu'il y a, entre les montagnes du Jura méridional et la zone subalpine, de grandes différences dans l'ordre de succession des dépôts. C'est pourquoi, j'ai cru qu'il serait utile de les représenter par une coupe passant à leur point de jonction.

De plus, après ce que nous venons d'établir, on peut dire que l'histoire géologique des environs de Chambéry, pendant les temps jurassiques, est celle d'un fond de mer qui s'est élevé progressivement. A l'époque de l'oolithe inférieure et de la grande oolithe, l'emplacement de Chambéry était sans doute un rivage. Mais pendant l'*oxfordien*, Chambéry était occupé par une mer profonde, et de nombreux dépôts vaseux s'y sont formés : ce sont les calcaires à chaux hydrauliques ou les calcaires à chaux grasse de Chanaz, de Lémenc, avec leurs nombreux fossiles pélagiens. Après le dépôt des calcaires du calvaire de Lémenc, le fond de la mer s'est élevé, et l'emplacement de Chambéry est devenu un golfe peu profond, dans lequel se sont formés les calcaires blancs de Jacob, Bellecombette ou du plateau de Lémenc, avec leurs fossiles côtiers. Puis toute cette partie de la zone subalpine et même l'emplacement du Corbelet, de la Chambotte, du Clergeon, de la chaîne de l'Epine, etc., sont devenus une terre pendant un laps de temps considérable. Plus tard, des eaux saumâtres ont envahi la chaîne de l'Epine, le mont du Chat, la Chambotte, le Clergeon, le Val-de-Fier, etc... pour y former les calcaires lacustres du purbeck. L'emplacement de Chambéry ou de la zone

[1] Les Terrains jurassiques supérieurs et les terrains crétacés inférieurs aux environs de Chambéry. — Imprimerie Savoisienne, Chambéry.

subalpine était sans doute alors une terre, ou peut-être même déjà tout cela était-il envahi par les eaux de la mer crétacée.

Dr HOLLANDE.

Chambéry, le 8 août 1880.

QUATRE SENTENCES ARBITRALES RENDUES PAR Mgr MILLIET DE CHALLES

Mgr François-Amédée Milliet de Challes, dont Chambéry s'honore d'être la patrie, fut non-seulement un grand prélat, mais encore un profond jurisconsulte; successivement sénateur et président de la Chambre des Comptes, il fut appelé à gouverner l'Eglise de Tarentaise, vers 1660.

Pendant les quarante et quelques années qu'il occupa le siége épiscopal de Tarentaise, il fut l'arbitre de nombreuses contestations; on venait rendre hommage à ses talents conciliateurs, même des provinces transalpines, tant sa renommée était grande; les princes de Savoie eux-mêmes déféraient à ses lumières et à ses vastes connaissances juridiques.

J'ai eu la bonne fortune de trouver quatre sentences arbitrales rendues par notre prélat.

L'une d'elles intéresse l'abbaye de Sixt, dans la Haute-Savoie;

Trois autres se rapportent à des différends entre le Domaine royal et les familles d'Oncieu, de Châteauneuf et de Gantellet de Beaufort.

Une notice tout-à-fait sommaire va faire connaître ce dont il était question dans ces divers litiges.

DIFFÉREND DE L'ABBAYE DE SIXT

L'abbaye de Sixt avait, au nombre de ses dépendances, la cure de la Tour en Faucigny, pour le service de laquelle elle entretenait un vicaire chargé annuellement du service divin, moyennant la jouissance de la cure et une redevance annuelle de huit coupes de froment (mesure de Saint-Jeoire); l'entretien et les réparations des édifices curiaux étaient à la charge de l'abbaye.

Ces émoluments furent jugés insuffisants, ainsi que le constate Jean François de Sales dans une visite qu'il fit à l'église de la Tour, en 1626.

D'autre part, comme on vient de le dire, l'entretien et les réparations de l'église et de la cure restaient à la charge de l'abbaye, mais le plus souvent celle-ci négligeait de remplir ses engagements, de sorte que les chapelains étaient bien contraints de les exécuter de leurs deniers, pour le compte de la maison-mère, s'ils ne voulaient laisser tomber en ruine les bâtiments.

Depuis 1626, les parties furent en procès continuels; il y eut des décisions, en 1652, en 1670, 1672 et 1673, mais elles furent loin de terminer les différends existants.

En 1679, l'abbaye avait pour abbé « Illustre Seigneur, Révérend Besson Charles-Emmanuel de Cagnol. »

Le curé de la Tour avait pour vicaire, révérend Messire Philippe Gabriel de Grilly; tous les deux convinrent de s'en rapporter à la haute sagesse de l'archevêque de Tarentaise.

Le prélat décida une fois pour toutes, que l'abbaye relâcherait à la cure de la Tour le revenu de deux pièces de terre attenant à la dite cure, ainsi que la jouissance des granges, jardins, vergers, cours et chenevriers qui en dépendaient.

Une indemnité fut donnée plus tard pour les réparations.

Le procès fut ainsi éteint.

DEUXIÈME SENTENCE

Le Domaine royal réclamait au sénateur d'Oncieu, le paiement des laods, à raison : 1° d'un contrat passé en sa faveur pour la juridiction de la Bâthie et de la maison forte de la Fontaine, située rière Saint-Jean-d'Arvey; 2° d'un autre acte passé en faveur de Guillaume d'Oncieu, son frère, concernant la terre et juridiction de Thoiry et de Puisgros.

L'archevêque interposa ses bons offices entre les parties, et à la date du vingt février mil six cent soixante-dix-neuf, il rendit une sentence par laquelle le Seigneur d'Oncieu verserait au Trésorier général, la somme de treize cents florins.

TROISIÈME SENTENCE

En mars 1678, le procureur patrimonial intenta une instance judiciaire à M. de Châteauneuf Jean-Baptiste, fils et héritier de noble seigneur Jacques-Louis Castagneri, baron de Châteauneuf, pour le paiement des laods, à raison d'un contrat de vente de la terre et juridiction de la Thuile.

Les parties transigèrent sous les auspices de notre prélat qui arbitra à quatre cent dix florins la somme due au Trésor.

QUATRIÈME SENTENCE

La quatrième sentence est relative à un procès intenté par le même procureur patrimonial aux frères Jacques-Louis, Antoine-Louis et Alexandre, enfants de feu noble Georges Gantellet de Beaufort, en paiement de laods, à raison du contrat du 30 janvier 1646, de rente annuelle et perpétuelle, fief et emphytéose, censes, servis et autres tributs appartenant à noble seigneur de Longecombe de Sesieu, avec le direct domaine et tous les hommages taillables, liéges, censifs et autres droits de servitude et astriction de taillabilité qui lui appartenaient, à cause de la maison forte de Beaufort, rière les paroisses d'Hauteville, Vallière, Vaux et St-Eusèbe du Resson, du mandement d'Hauteville, et pour le prix et somme de cinq mille cinq florins, laquelle rente relève en arrière-fief de S. A. R., rière le mandement de Rumilly.

L'Archevêque fixa à deux cent dix florins le prix des laods réclamés; en outre les frères Gantellet durent passer reconnaissance en faveur de S. A. R.

Ainsi se termina ce différend.

Plusieurs autres seigneurs se virent aussi l'objet de réclamations fiscales; ce fut une faute dont le duc de Savoie se ressentit plus tard.

La noblesse, dit M. de Costa, ruinée au service militaire par de longues guerres, ne vit pas sans indignation la Chambre des Comptes s'enquérir minutieusement sur la validité des titres en vertu desquels elle possédait quelques fragments de l'ancien domaine de la Couronne.

DURANDARD.

CARTE CANTONALE DES GRANDS HOMMES DE LA SAVOIE

COMMUNICATION FAITE PAR M. JULES PHILIPPE

M. Jules Philippe communique au Congrès une carte biographique des deux départements savoisiens, divisés par cantons. Il donne quelques renseignements sur le plan qu'il a suivi pour établir cette carte qui devra offrir le tableau des principaux personnages savoisiens classés dans le canton où ils sont nés. M. Jules Philippe désirerait que cette carte pût être utilisée dans les écoles primaires; c'est à cette destination qu'il la consacre.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

BULLETIN

Le musée d'histoire naturelle de Berne vient de s'enrichir d'une défense de mammouth qui a été découverte récemment en creusant une cave à Grellingue. Elle mesure 1m,15 de longueur et a un diamètre de 19 centimètres à la racine. — L'énorme grandeur de cette défense laisse supposer que l'animal antédiluvien auquel elle appartenait, avait des dimensions colossales. Précédemment déjà, on avait découvert à Grellingue des défenses de mammouth.

Le Directeur-gérant : L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 8. — AOUT 1880

Pressions barométriques moyennes : 721.75 à Annecy et 705.95 à Mélan. Maxima le 10, minima le 2 à Annecy et à Mélan. Excursion du mercure 10.7 à Annecy, 9.8 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 25°92, minima 12°15 ; le 21 le thermomètre maxima indique 33°3, le minima ayant été à 14° et à 8° le 5. A Mélan, moyenne générale 16°25 ; à Chamonix, 9°9, où l'on constate 0°5 au minima le 4 et 28° au maxima le 21. Moyenne de la température du lac d'Annecy 19°21, ayant été à 21°2 le 22 ; celle de rivière prise dans le Foron étant 13°5.

PLUIE. — Les périodes de pluie sont assez régulières dans le département vers le 3, 7, 23 et 30. Celle du 23 avec orage. Le maximum d'eau recueillie est de 212m/m3 aux Gets en 11 jours, le minimum de 37m/m9 à Annemasse en 10 jours.

ORAGES. — Un orage passe sur Mélan le 3, à 3 heures du soir ; sur Annecy le 15, à 5 heures du soir et à 6 heures à Mélan ; un autre éclate à Annecy le 20, à 7 heures du soir et dure jusqu'à 8 heures 30 ; à la même date on le signale à 8 heures du soir à Seyssel et à Mélan, à 8 heures 30 à Sallanches et à Chamonix, et à 8 heures 50 à Saint-Laurent, très violent dans cette dernière localité. Leur direction est du sud-ouest. La nuit du 21-22 éclairs et tonnerres à Annecy, le 22 orage à 4 heures du matin à Tamié et le 23 à 7 heures du soir, puis à 8 heures à Mélan, le 24 à Chamonix, à 8 heures du soir. — Le 20 la foudre incendie une maison à La Rivière-Enverse.

VÉGÉTATION DU BASSIN D'ANNECY. — Du 1er au 14 on rentre l'avoine, le chanvre ; du 20 au 30 floraison du sarrazin.

AOUT 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations :	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit. :	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	.....	7,1	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	19,3	
2	18	6,4	16	.....	19,4	39,7	12,7	24,7	7,5	29,8	.....	31,8	49	26,6	24,2	
3	23	14,9	6,2	.....	9,6	8,2	18,2	20,5	.....	18,1	.....	15,7	36	26,5		
4	13	8,4	.....	.....	7	....	13	12,2	10	.....	.....	14,5	2	5,7		
5	.....	.....	.....	.....	.....	8,9										
6	.....	....	8	.....	0,5	21,7	.....	.....	.....	4,8	5,9	2.6	.....	.....	20,2	
7	23	9,7	5	.....	30,8	0,8	23,7	17,2	2,4	13,6	4,4	18,4	40	20	1,3	
8	5	.....	.....	.....	2,9	.....	17,2	14,3	2	.....	3,8	.....	.....	2		
9	.....	3,5	.....	.....	.....	.....	.....	0,2	.....	.....	.....	.....	.....	0,8		
10																
11																
12																
13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.. ...	.....	.....	5,2					
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,6					
15	20															
16	.....	6,2	.....	.....	13,3	.....	5,2	18	.....	.....	.....	.....	10	2		
17	.....	.....	.....	.....	.....	1,1										
18	.....	.....	.....	.. ...	.....	.....	0,8									
19																
20	.....	.....	6,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	13	.....	.....	.....	2,5	
21	.....	8,7	9	.....	6,7	3,6	2,8	7,1	.....	2,4	.....	5	11	3	24,3	
22	46,6	10,4	.....	.....	41,8	39,4	37,6	27	2	22,8	.....	51,2	48	40	1	
23	.....	.....	14	.....	3,6	20,1	21,2	10,6	3	.....	.....	9,6	.....	3,7		
24	38,4	8,3	.....	.....	8	6,2	10,7	15,9	2	2,3	.....	6,1	8	6		
25	.....	.....	.....	.....	.....	....	0,8	3,5								
26																
27	.....	.....	.....	.....	1,2	.....	0,1									
28	10	.....	.....	.....	8,5	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,5	
29	.....	.....	.....	.....	0,9	.....	1,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,3	
30	6,0	.....	2	.....	2,7	.....	1,3	0,3	2	4,9	3	23	.....	6,7	4,4	
31	9,3	27,2	1,4	.....	.....	.....	7	7,7	4	0,6	.....	9,6	.....	23,3	5	
Pluie. Neige.	212,3	103,7	68,0	.....	156,9	156,8	173,7	179,2	37,9	103,3	41,9	187,5	204	166,73	110	

BULLETIN N° 8.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

AOUT 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	24°5	11°	19°4	719,8	»	3	75	18°8		»	S	S-E	faible	couvert	Pluie de midi à 2 h	couvert	0,42	19°8
2	20,5	13	14,6	718	26,6	1,8	84	14,2		»	S-O	S-E	id.	pluie	Pluie le matin, bourrasque à 4 h. du soir.	id.	0,44	18,6
3	20,5	11	13	718,8	26,5	0,9	96	17,4		»	S	S-E	id.	couvert	Pluie par intervalle avant midi, la nuit,	id.	0,47	18,8
4	19,5	6,5	14,6	721,1	5,7	1,1	78	20,4		»	N	N	fort	beau	[neige sur le massif supérieur de la Tour-	très beau	0,47	18,8
5	22,5	8	16,8	721,2	»	2,9	83	24,2		»	—	N	id.	très beau	[nette qui disparaît dans la journée du 4.	id.	0,47	18,5
6	27,3	14	20	719,9	»	2,5	72	12		»	S	E	id.	couvert	Pl. de 11 h. m. à 5 h. s., forte pl. p. la nuit.	pluie	0,48	18,3
7	22,5	13,5	15	718,9	20	0,7	89	18,2		»	S	S-O	id.	id.	Pluie de 6 à 8 h. m. et légère après midi.	couvert	0,50	18
8	22,7	12	20	719,4	2	2,5	65	12,8		»	O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie dans la nuit.	couv. 1/2	0,51	18,3
9	22,7	9,5	16	724,1	0,8	2,7	81	21,4		»	S	S-E	faible	id.		beau	0,52	17,6
10	23	8,5	16,8	728,7	»	3,1	80	22 6		»	—	N	id.	très beau		très beau	0,51	17,6
11	24	9	18,2	723	»	4	90	22,2		»	—	N	id.	id.		id.	0,505	18
12	25	9,5	18,4	722,2	»	3	80	21,4		»	—	N-O	id.	id.		id.	0,49	18,3
13	25,5	10	18,2	721,3	»	2,8	90	26,8		»	N	N	id.	beau		id.	0,49	18
14	28,5	12	19,4	720,3	»	2,9	81	25		»	N	N-O	id.	id.		beau	0,48	18,6
15	29	9,4	25	721,5	»	3,3	70	27		»	O	O-N-O	id.	couv. 1/2	Pluie et tonnerres vers 5 heures du soir.	couvert	0,47	19,1
16	30,5	12,5	22	721,4	2	2	74	27		»	N	N	id.	id.		très beau	0,46	19,8
17	29	13,7	22	722,2	»	2,6	82	28,2		»	O	O-N-O	id.	beau		id.	0,455	19,6
18	30.3	13	20	722,4	»	2,9	83	27,8		»	O	N-O	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	0,45	19,7
19	31.5	12.5	21,4	722,5	»	2,7	65	29,6		»	—	N-O	id.	très beau	[s.-o., de 8 à 9 h. pluie.	très beau	0,445	20
20	31	14	24	722,8	»	3,5	67	30,8		»	—	S-O	id.	id.	Ecl. et tonn., à 7 h. du s., très intense vent	couvert	0,44	20,4
21	33,3	14	20,2	722,8	3	4,2	66	26,4		»	O	E	id.	beau	Forte pluie pendant la nuit, écl. et tonn.	pluie	0,43	21
22	28.7	16	17	722,4	40	1,7	94	22		»	O	E-S-E	id.	couvert	Pluie jusqu'à 8 h. du m., éclairs et tonn.	couvert	0,45	21,2
23	22.5	12,5	20,2	723.4	3,7	1,1	80	24,6		»	O	S-O	id.	couv. 1/2	Pluie forte de 7 à 10 h. du s.	pluie	0,50	20,8
24	27,7	14.5	18,8	722,7	6	2,2	90	22,2		»	O	S-E	id.	id.		beau	0,54	20,3
25	24.5	11,5	19	724,4	»	1,9	81	24.8		»	—	S	id.	très beau		très beau	0,535	19,8
26	28.7	14	19	723,1	»	2,3	86	22,8		»	S	S-E	id.	couvert		couv. 1/2	0,525	20
27	25.5	12.5	20	722,8	»	2,1	72	26,3		»	—	S-S-O	id.	très beau		très beau	0,52	19,3
28	27,5	12,5	21,6	720,8	»	1,8	73	25,4		»	—	O-N-O	id.	id.		id.	0,51	19,8
29	28,5	14,5	21,4	719,1	»	2,7	76	24		»	S-O	N-O	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	couvert	0,50	20
30	25,7	16,5	18	719,5	6,7	1,5	92	18,6		»	S-O	O	fort	id.	Forte bourrasque de 1 à 2 h. du soir, re-	pluie	0,50	19,8
31	21	15,5	19	723,8	23,3	0,7	90	28,8		»	S	S-E	faible	id.	[prend vers le soir et la nuit.	couvert	0,54	19,3
Moyennes ou Totaux.	25°92	12°15	19°	721,75	166,3	73,1	81,13										0,483	19°21

Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.

Le 15, vers 5 heures du soir, pluie par éclairs et tonnerres. — Le 20, à 7 heures du soir, éclairs et quelques tonnerres, deviennent intenses de 8 à 9 avec de grosses gouttes de pluie en petite quantité. — Eclairs et tonnerres avec pluie dans la nuit du 21-22.

Annecy. — Imp. PERRISSIN.

AUGUSTE MANGÉ.

21me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Sommaire. — Compte-rendu de la troisième session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880 (suite) : Les pierres à bassins ou à écuelles et le polissoir de Comborsière, près Fontcouverte en Maurienne, par M. Florimond Truchet.

Vallée d'Aulps, les Jomarons ou Somarons (notes ethnographiques), par M. H. Tavernier et Observations de M. l'abbé Ducis. — Note sur les ordinations célébrées par saint François de Sales, par M. l'abbé J.-F. Gonthier. — Chronique musicale, par M Johannès Weber. — Séance de la Société Florimontane — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite.)

LES PIERRES A BASSINS OU A ÉCUELLES ET LE POLISSOIR DE COMBORSIÈRE

(Fontcouverte en Maurienne)

A deux heures de marche environ dans la montagne à partir de la commune de Fontcouverte, et à quatre heures de Saint-Jean-de-Maurienne, se trouve un plateau couvert de vastes prairies et de plantureux pâturages, où l'on voit de nombreux chalets et des blocs erratiques éparpillés de toutes parts.

Ce plateau est assez brusquement terminé à l'ouest par un torrent *(Combe)*, auquel il emprunte son nom de Comborsière. Le pays était boisé jadis, et on y trouve encore dans les tourbières d'énormes troncs de conifères ; je me garderai bien d'en inférer qu'il a été jadis le séjour des ours, quoique son nom, au point de vue phonétique, soit si proche de *Combe-aux-Ours*, mais il est toujours bon d'être très circonspect à propos d'étymologies. D'ailleurs ce nom de Comborsière se retrouve à Saint-Sorlin-d'Arves et dans quelques localités du Briançonnais et de l'Embrunais.

Nous avions chargé plusieurs habitants de la campagne de rechercher et de nous signaler les pierres à écuelles ou à signes, qu'ils rencontreraient. Or, un de nos vignerons, propriétaire audit lieu de Comborsière, vint un jour nous dire qu'il y en avait trouvé une ; il nous en apportait même un petit croquis. Nous résolûmes de nous rendre sur les lieux pour en juger *de visu*.

Notre première visite fut consacrée à l'étude d'une pierre présentant la forme d'un fer de lance, inclinée du nord au sud, longue de 3m,50, large de 2m,40 environ et offrant l'aspect d'une table à surface brute et irrégulière. C'est un granit à gros grains siliceux, comme la plupart des autres blocs erratiques qui se trouvent en si grand nombre dans ces parages.

On y voit une cinquantaine d'excavations de toutes formes, variant dans leurs dimensions soit en profondeur, soit en largeur. Toutes étaient remplies de l'eau de la pluie qui était tombée pendant la nuit, sauf toutefois celles qui se trouvent sur les parois latérales et perpendiculaires.

Notre première impression fut celle du désappointement, car nous espérions trouver des bassins réguliers comme ceux des autres pierres à écuelles signalées jusqu'à présent ; mais après un examen plus attentif et après avoir raclé quelques lichens, nous mettons à nu deux ou trois écuelles assez régulières, peu profondes et paraissant évidemment dues à un travail humain. Nous y découvrons des rainures et enfin de petites entailles mettant en communication les excavations irrégulières supérieures avec celles qui se trouvent au-dessous de celles-ci dans les parties plus déclives de la pierre.

Ce gros bloc est accompagné d'un autre de même nature de roche, mais plus petit, à demi couvert de terre et présentant sur ses faces latérales de grandes excavations qui nous paraissent devoir être attribuées à la disparition de noyaux solubles.

Cet examen nous suggère la pensée que les populations primitives ont pu avoir utilisé pour leurs rites ou autres cérémonies ces excavations naturelles, qu'ils les ont fait communiquer entre elles par de petites entailles, et qu'ensuite ils en ont encore augmenté le nombre, en donnant aux nouvelles la forme d'une écuelle.

Nous nous disposions à revenir sur nos pas, assez peu satisfait de notre trouvaille, car on nous avait annoncé une pierre portant une cinquantaine d'écuelles que nous nous étions complu à nous imaginer très régulières, comme celles de mont Denis, de Montlaville et de la Boule de Gargantua de Thoys près Belley, lorsque nous trouvâmes au bord d'un sentier un bloc erratique de grès anthracifère alpin au grain compacte

et très dur, presque carré, de 1m,80 de longueur sur 1m,20 de largeur, offrant une surface parfaitement plane sur les deux tiers environ de sa superficie, et dont l'autre tiers est occupé par une gibbosité.

Sur cette surface plane nous découvrons onze rainures parfaitement droites, de diverses longueur, largeur et profondeur, et présentant tantôt l'aspect d'un V, tantôt celui d'une N allongée.

Nous raclons encore des lichens détrempés par la pluie de la nuit, et cinq nouvelles rainures plus étroites et moins longues apparaissent à nos yeux.

Elles suivent diverses directions et une des cinq dernières que nous venons de mettre au jour, coupe presque à angle droit les deux rainures minces et longues qui occupent le centre de la surface de cettepierre.

Deux et peut-être trois de ces sillons ont été élargis très récemment, mais seulement sur une petite partie de leur longueur, par le passage réitéré d'un frottoir plus volumineux, qui n'a cependant pu atteindre et effacer le fond du sillon dont l'angle reste très aigu.

D'autres, les plus larges, paraissent avoir été laissées sans usage depuis des siècles, car on y peut constater l'effet des agents atmosphériques qui ont détruit le poli des surfaces et rendu plus sensible l'aspérité du grain de ce grès.

Sur le bord de ce bloc on lit les initiales V. C. tout fraîchement et grossièrement tracées à coup de marteau, et autour desquelles nous retrouvons encore des écailles et de la poussière de la pierre écrasée.

Que sont ces rainures et ces surfaces polies ?

La réponse ne me paraît pas douteuse. Ces rainures, ou sillons, sont des affiloirs qui étaient destinés à donner le tranchant à des armes ou à des objets de pierre, voire avec l'intermédiaire du sable et de l'eau, et les surfaces planes et presque polies ont servi à dresser et à polir, par un frottement réitéré, les faces latérales des haches, pointes de flèches ou autres objets de serpentine, de protogine et peut-être de silex et de bronze.

Malgré le désir que nous en avions, le temps ne nous permit pas de faire des fouilles autour de ce bloc, où nous aurions peut-être trouvé des fragments de ces outils en pierre.

Nous eûmes l'explication de l'élargissement récent de quelques-unes de ces rainures sur une partie de leur largeur, par l'aveu que nous fit notre vigneron et notre guide, propriétaire du pré voisin, d'avoir lui-même à la suite d'une brèche survenue à l'enclume dont il se servait pour battre et affiler sa faux, d'avoir, disons-nous, réparé cet accident et rétabli la surface de son outil en l'usant par le frottement dans ces rainures, qui se trouvaient là comme à souhait, et, peu respectueux de cet antique monument, il avait répété, sans s'en douter, la manœuvre des hommes de l'âge de la pierre.

Cette découverte nous engagea à accorder plus d'attention à la première pierre que nous avions visitée; ce qui nous confirma dans l'opinion émise plus haut que les trous que nous y avons vus, peuvent bien avoir été employés comme écuelles dans les temps préhistoriques.

Mais notre étonnement s'accrut encore, lorsque, après avoir étudié de près les blocs erratiques avoisinants, nous reconnûmes qu'ils sont disposés dans un ordre presque symétrique, sur trois lignes à peu près parallèles et présentant la forme d'un quinconce, en tenant compte toutefois de la position très approximative de deux blocs que le propriétaire de la prairie voisine avait minés pour les transformer en matériaux de construction.

La seconde pierre de la ligne centrale offre les mêmes trous, presque tous de forme allongée, au nombre d'une quinzaine, sauf quatre ou cinq d'une forme plus circulaire, dont deux communiquent entre eux au moyen d'une rainure et avec un autre grand bassin irrégulier situé dans la partie inférieure.

La troisième pierre qui est aussi inclinée et très grande — 2m,80 de longueur sur 1m,80 de largeur — présente aussi sur ses parois une soixantaine de ces anfractuosités plus ou moins régulières au nombre desquelles trois au moins bien circulaires et dues à un travail manuel. Du côté du nord quatre de ces bassins superposés à diverses hauteurs versent l'un dans l'autre, et le premier communique avec le second au moyen d'une espèce de viaduc ménagé dans l'intervalle qui les sépare, puis une rainure terminale se continue jusqu'au bord saillant de la pierre. Plusieurs autres bassins communiquent encore entre eux sans être absolument conjugués par un canal bien visible.

Cette troisième pierre de la ligne centrale domine un ravin, et semble s'être arrêtée au bord extrême du plateau de verdure.

Nous avons encore observé à quatorze mètres environ à l'est de la pierre à affiler un autre bloc plus petit et muni aussi de deux bassins.

En revenant sur nos pas, un petit berger nous fit remarquer parmi de nombreux blocs erratiques en aval du pont de la Tessuire, rive gauche du torrent, sur un énorme bloc et dans sa face supérieure la plus plane, une très grande écuelle parfaitement ronde et pleine d'eau, mesurant 25 centimètres de diamètre sur 14 de profondeur et dont le fond est incliné. Les bords de ce bassin paraissent avoir été arrondis et régularisés avec intention. Il y a en outre quelques rainures et des enfoncements sur la face orientale de ce bloc.

Une vieille femme de l'endroit, consultée à cet égard, nous dit que tous ces trous, selon la légende, avaient été creusés par des criminels condamnés à cette expiation, que les gens de cette époque étaient des fées, petits de taille, faciles à effrayer, d'un naturel doux, prompts à rendre service, sachant employer les simples contre les maladies, qu'ils passaient pour avoir appris l'art de faire du fromage et l'agriculture aux autres gens de races différentes, et qu'ils habitaient dans des grottes naturelles encore aujourd'hui appelées *trous des fayes* (Prononcez ce mot comme les Parisiens prononcent *faille*).

Ne pourrait-on pas conclure de tout cela :

Que les antiques habitants du sol ont employé les bassins naturels en les appropriant à leurs cérémonies ?

Que ce lieu était un centre de population, puisqu'on y retrouve un atelier à fabriquer les outils tranchants et polis ?

Qu'ils étaient probablement de race septentrionale ?

Qu'ils ont été détruits par une race plus forte envahissante ?

Nous nous bornons à signaler ces faits aux savants en leur posant ces questions.

FLORIMOND TRUCHET,
Pharmacien à Saint-Jean-de-Maurienne.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

VALLÉE D'AULPS. — LES JOMARONS OU SOMARONS.

(Notes ethnographiques.)

M. Ducis vient de lire à la Société Florimontane une charte ancienne où se trouverait le nom curieux de *Jomarons,* nom donné à des emphytéotes de la vallée d'Aulps [1].

Cette note nous rappelle que nous avions, autrefois, rencontré ce nom sous la forme *Somarons*. Avant d'examiner ce vocable, deux mots sur l'origine de cette population.

La vallée creusée par la Drance centrale se nomme la vallée d'Aulps, *vallée des Alpes; vallis Alpium* ou *de Alpibus*. Géographiquement, elle comprend trois petits bassins, séparés les uns des autres par des cluses à travers lesquelles le torrent s'est frayé un passage. Le premier bassin s'étend du défilé de Bioge au rocher du Test; le second, depuis ce rocher au pont de la Corbassière; le troisième, depuis ce pont jusqu'au col de Couz, frontière du Valais.

A chacun de ces bassins correspond une étape dans l'âge de la colonisation : Le Biot et ses environs, la commune de Saint-Jean d'Aulps, enfin Essert-Romand, Montriond et Morzine.

Le bassin du milieu est devenu, dès la fin du XIe siècle, le siège d'un monastère de l'Ordre de Citeaux. Le comte de Savoie, Humbert II, lui avait donné, vers l'an 1094, une terre allodiale, comprenant les deux pendants de la vallée, sur un trait d'une lieue de long, *a summitate collis quæ dicitur Testus usque ad locum qui vocatur Bornel* [2]. Cette dernière limite se trouve au pont de la Corbassière. Ce territoire fut le noyau primitif des possessions de la célèbre abbaye d'Aulps, dont on voit encore les ruines sur la rive droite à l'entrée du val de Clénant.

A partir du pont de la Corbassière, la majeure partie du territoire dépendait de la seigneurie de Faucigny, mais dans le cours du XIIe siècle, les princes de ce nom l'abandonnèrent aux religieux d'Aulps. Dès lors, le monastère se trouva maitre de toute la colline du Test jusqu'au sommet des montagnes, et y exerça les droits de la souveraineté féodale.

Les annales de l'abbaye d'Aulps font connaitre le régime du sol, la condition des habitants, ainsi que les rapports qui se sont établis entre eux et le monastère. On trouve notamment un recueil de coutumes adopté par ce dernier, du consentement des hommes de la vallée [3]. Mais les documents se taisent sur l'origine de ceux-ci. Un mot seulement sur cette question neuve et obscure.

Le Biot, *Biol, Biollum, Albucetum,* avait des habitants avant l'arrivée des moines [1]. Un nommé Vuibold, fils de Salico, y possédait une manse, vers l'an 1026 [2]. Entre le pont de Gy et le chef-lieu, il y a le village de Richebourg, nom que l'on trouve aussi dans la vallée voisine, près d'Abondance. Ce premier village est fort ancien. Il en est fait mention dans une charte de 1279. Guillaume de Compesio, *miles,* et ses frères Pierre, Giraud, Enselme et Rodolphe, albergent à Pierre dit Tricu de Gye, un domaine situé *in valle de Alpibus in loco qui dicitur Richubor* [3]. Dès le XIIIe siècle, les sires de Rovoré, famille puissante, avaient au Biot des possessions et une maison-forte. Celle-ci fut vendue par Mermet de Rovoré en 1370, à Pierre de Ferney, seigneur de Lullin. Le titre qui constate cette vente place le château sous le village de *Richebourg* [4].

Il serait intéressant d'étudier ce nom de Richebourg, comme l'a déjà fait M. Jules Vuy pour les *Faramans,* dans cette Revue [5]. Il se rattache vraisemblablement aux antiques *Rachimburgi* qui, chez les Francs, étaient les hommes libres, les notables, les riches, appelés dans la suite *Boni homines,* comme les *ricos hombres* des Espagnols, de *rek* (puissant), ou de *reich* (riche) [6].

En face du Biot, sur la rive gauche, s'échelonnent deux hameaux appelés *Ombres, Umbres*.

Le bassin de Saint-Jean d'Aulps n'offre pas dans les noms de topographie un caractère bien significatif. Les vocables y appartiennent au français ou au roman.

Mais le troisième bassin, le bassin supérieur, ouvre d'autres horizons. C'est d'abord le plateau d'Essert-Romand, que l'on prononce l'*Echéramand*. Toutefois, une charte du 1er novembre 1305, présente ce nom de lieu avec la forme « *Armant* » dans le passage qui suit :

« Jean de Larmant, de l'Essert-Armant achète de de Jean de la Molle dit Salatz tout ce qu'il a dans le territoire de l'Art-plein, etc. [7]

De la forme *Armant,* que nous croyons avoir été la forme primitive, on arrive bien vite à la forme *Almant;* puis *Allemand*. Mais faute de documents, la preuve matérielle fait défaut. Dans ce cas, nous aurions là une petite colonie germanique, où la famille patriarcale des Trombet, jadis *Turumbert,* subsiste encore. On y trouve le village de La Salle.

Poursuivons. On laisse à gauche le coteau de Chéravaux, *Caravallis,* aujourd'hui Montriond, et son joli lac dominé par l'alpe de *Leindarrè,* et l'on atteint la combe de Morzine. Ce nom, en patois *Mourzena, Morgena*, presque synonime de Morzin sur Abondance, n'est pas encore expliqué. Aux portes de ce bourg est une agglomération de maisons nommée aussi *La Salle*, et plus haut, dans le vallon des ardoises, campé sur un ruisseau, le village des *Hudrezens*.

[1] *Revue Savoisienne,* 1880, p. 81.

[2] Ménabréa, *L'Abbaye d'Aulps*

[3] Inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps, par le commissaire Joseph-Marie Jacques, du 8 septembre 1737. (N° 3, 2 tiroir).

[1] Ruffin, vie de saint Guérin, p. 46.

[2] Regeste Genevois, p. 48.

[3] Titre inédit, trouvé en 1868, dans une maison de la vallée d'Aulps.

[4] Inventaire précité, titre sous n° 1773.

[5] *Revue Savoisienne,* 1869, p. 60.

[6] Guizot, cours d'histoire moderne, 33e leçon, *in notis*.

Les Faramans étaient, suivant M. Vuy, des hommes d'un rang élevé. Ce nom vient de Fara, *faro* (race, lignée), en burgonde, et de *mann* (homme) Voy. Petits Bollandistes, vie de Saint-Faron, noble bourguignon, mort en 672.

[7] Arch. de la Mairie de Côte-d'Arbroz.

Si de là on remonte la vallée, on trouve dans une solitude le hameau des *Allemands,* au pied du massif boisé des *Hautforts* [1].

Bref, de ces quelques données, que nous pourrions augmenter de plusieurs autres dénominations topographiques, et de certains noms patronymiques, on peut conclure, ce semble, comme suit.

Avant la création de l'abbaye d'Aulps, il y aurait eu au Biot un groupe de population burgonde ou franque, ayant son centre juridictionnel au village de Richebourg. Plus haut, dans le territoire de Saint-Jean d'Aulps, autour de l'abbaye seraient venus, attirés là par les moines, des hommes de sang mêlé, sans caractère bien spécial.

Ces dernières familles se seront étendues dans le val supérieur où elles auront rencontrées des groupes étrangers. Ceux-ci, d'abord emphythéotes des sires de Faucigny, venus par le col de Couz, comme les *Allamands* de Samoëns, leurs voisins, auront laissé leur nom national au territoire défriché par eux, et qui est devenu leur seconde patrie. On sait en effet que, au moyen âge, la Suisse s'appelait *Allemanie, Allemagne.*

Revenons au vocable précité. Le nom de *Somarons* se lit dans un fragment de charte, que nous avons trouvé, avec le titre sus-énoncé de 1279, chez le sieur Premat, au hameau du *Bas-Test :* il s'y applique à des albergataires d'alpes de ce pays. Ce fragment est égaré dans nos papiers. En outre, on rencontre le même nom dans un mémoire imprimé à Chambéry, en 1866, relatifs aux anciens possesseurs de la montagne de Gredon, près d'Essert-Romand. On y trouve l'analyse de deux chartes, l'une du 14 novembre 1550, l'autre du 20 septembre 1696. « Ces actes, y est-il dit, constatent que l'alpe de Gredon était albergée *communeriis et somaronibus dictæ montis,* pour eux et pour les autres communiers et somarons d'icelle ; il est constaté que ces communiers et somarons en jouissaient dès un temps immémorial [2]. »

Ce nom de somarons, renfermant l'idée de la montagne ou d'animaux domestiques vivant dans la montagne, signifierait, sauf erreur, les hommes exploitant les pâturages avec les troupeaux, hommes pasteurs de leur état.

Le 10 août 1880.

H. TAVERNIER.

OBSERVATIONS

Plusieurs chartes du XIVe siècle déposées aux archives départementales portent *Exertum Romanorum* pour Esserts-Romans. Dans un acte de 1366 on lit : *in villa Exertorum es Rumons,* et plus loin : *communitas de Exerto es Rumons,* puis *communitas Exertorum.*

On trouve à côté de Thonon le mas des *Romanies.*

Au XIVe siècle *Mons rotondus* était un des villages de la communauté de *Caravallis.* Montriond n'est devenu le centre principal que sur la fin du siècle dernier, lors de l'établissement de la chapelle en église paroissiale.

Les archives de Vallorcines constatent des familles d'*Allamani* dans la partie nord de la commune, au XIIIe siècle.

Il faut retenir encore que le nom latin des Jomarons est *Jomaroni* dans quelques actes et *Jomarones* dans d'autres. C.-A. DUCIS.

[1] Hochforst, allem. (*Alta-Silva*) : Horizé, Signification des noms de lieux, p. 106.

[2] Conclusions pour D. Favrat, maire d'Essert-Romand contre A. Lecruit, maire de Saint-Jean d'Aulps, signées : N.-E Parent, avocat

NOTE SUR LES ORDINATIONS CÉLÉBRÉES PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES

Monsieur le Directeur,

Il y a quelques mois, la *Revue savoisienne* publiait la statistique des ordinations célébrées par saint François de Sales durant le cours de son épiscopat. Ce travail, fort intéressant à divers titres, sera cité à l'avenir par tous ceux qui écriront la vie de notre saint. Malheureusement, il renferme des omissions et des inexactitudes qui, si elles n'étaient relevées, induiraient le public en erreur.

OMISSIONS. — M. l'abbé Bouchage ne mentionne qu'une seule ordination à La Roche en l'année 1605 ; or il y en eut trois : une, le 5 mars ; une autre le 26 du même mois, dans laquelle je compte 12 tonsurés, 11 minorés, 8 sous-diacres, 7 diacres et 4 prêtres ; une troisième, le 9 avril, dans laquelle une personne reçut la tonsure, 1 le diaconat et 4 la prêtrise.

Enfin, le saint évêque, se trouvant à Thonon le 13 septembre 1615, y fit 4 clercs et 2 acolytes.

Il faudrait aussi tenir compte des lettres dimissoriales délivrées en 1608 et 1609, dont le nombre s'élève à 3 pour le sous-diaconat, à 11 pour le diaconat et à 17 pour la prêtrise.

ERREURS DE DATES. — La troisième ordination de l'an 1603 eut lieu le 24 mai, et la quatrième, le 24 septembre.

En 1605, l'évêque confère la tonsure à Viuz le 11 novembre, à Charvonnex le 12, et le 22 à Culoz.

La première ordination de 1615 eut lieu le 14 et non le 24 mars.

ERREURS DE CHIFFRES. — Le 10 mars 1607, M. l'abbé Bouchage met 52 tonsurés, il n'y en eut que 5 ; je dis *cinq,* voici leurs noms :

Ad clericaturam : Claudius, filius Nicolai Lyonnaz, Anneciacensis.

Franciscus, filius egregii Ludovici Garin, ejusdem oppidi.

Petrus, filius Petri Burgat, parr. Manigod.

Heucherius, filius Ludovici Perreal, d'Evières (Evires).

Natalis, filius Jacobi Moyrod, parr. Stⁱ Felicis.

Je passe sous silence d'autres erreurs assez nombreuses : elles dépassent le chiffre de 50. Mais je me hâte de le dire, ces erreurs sont d'une importance minime, et elles ne changent guère le résultat général. En effet, d'après les chiffres rectifiés, la moyenne du nombre des clercs qui, durant les dix premières années de l'épiscopat de saint François de Sales (1603-1612) est de 97.7, tombe à 59 pendant la deuxième période (1613-1622) ; et par contre la moyenne du nombre des prêtres monte de 34.2 à 57.

Les conclusions de M. l'abbé Bouchage restent ; sa thèse demeure incontestée : *Sous l'épiscopat du saint, pendant que s'abaisse le nombre des clercs, celui des prêtres s'élève.*

C'est pourquoi je termine en félicitant M. l'abbé de son heureuse initiative et en souhaitant à sa brochure une seconde édition.

Agréez, je vous prie, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'abbé J.-F. GONTHIER.

Veigy, le 24 septembre 1880.

CHRONIQUE MUSICALE.

L'Opéra n'a donné depuis *Aïda* que quelques débuts de peu d'importance ; la reprise du *Comte Ory* ne promet pas non plus d'être très brillante. Voilà dix-sept ans que cet ouvrage n'a pas été joué ; les chanteurs ne sont plus guère en état de comprendre ce genre de musique d'autant plus qu'à certains égards il a vieilli.

Il n'est plus question de concerts historiques dont M. Vaucorbeil avait eu l'idée ; la parfaite froideur avec laquelle le public en a accueilli le premier a dû en décourager le directeur à tout jamais. Le seul avantage qu'on en a retiré, c'était l'exécution de la *Vierge*, de M. Massenet.

Les représentations à prix réduits n'ont pas non plus répondu à l'attente. On en a donné jusqu'à présent deux à l'Opéra-Comique, elles étaient destinées aux personnes qui d'ordinaire ne vont pas à ce théâtre ; mais c'est précisément le public ordinaire qui en a profité. Cela prouve que chaque théâtre a son public, et qu'il ne suffit pas d'abaisser le prix des places pour le changer sensiblement. M. Carvalho continue, d'ailleurs, son système d'administration ; il se repose sur le succès de *Jean de Nivelle,* et il n'a donné depuis six mois que trois bluettes qui n'ont nullement dérangé le répertoire courant, ce sont : la *Fée*, pièce arrangée par M. L. Gallet, sur une comédie d'Octave Feuillet, musique de M. Hémery ; le *Bois*, saynète à deux personnages, de Glatigny, jouée à l'Odéon et à laquelle M. Albert Cahen a ajouté de la musique ; enfin *Monsieur de Floridor*, pièce d'Anseaume, arrangée par MM. Nuitter et Tréfleu, musique de M. Théodore de Lajarte. La *Fée* n'a guère profité à M. Hémery ; le *Bois* a été plus favorable à M. Cahen ; M. de Lajarte était déjà connu et n'avait rien de nouveau à nous apprendre.

Malheureusement la question du Théâtre Lyrique, au lieu d'avancer, a fait un nouveau pas en arrière ; il semble presque qu'on prend plaisir à l'embrouiller en confondant le Théâtre Lyrique avec un chimérique Opéra populaire devant jouer les meilleurs ouvrages du répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. Il y a plus : une grande partie du conseil municipal s'est éprise d'un projet de théâtre municipal de drame, dont l'urgence ne se fait cependant pas sentir. Il existe assez de théâtres de drames, et qui sont à la portée de toutes les bourses. Un théâtre municipal leur ferait concurrence ; quant aux choix des ouvrages et des artistes, le conseil municipal aurait-il la prétention d'exercer une influence ? Il y a quelques jours la question paraissait devoir rester en suspens jusqu'après l'élection du nouveau conseil ; mais on vient de la reprendre. Les douze membres du conseil qui forment la commission des beaux-arts et la délégation des théâtres se sont réunis pour discuter l'organisation du soi-disant *Théâtre de Paris* qui doit être créé dans la salle de la Gaîté. Lorsqu'on a procédé au vote, les voix se sont partagées ; six se sont prononcées pour le drame et six pour la musique. A la suite de ce résultat négatif, on a résolu d'entendre les auteurs de toutes les propositions dont le conseil municipal a été saisi ; la commission espère s'éclairer ainsi complètement et arriver à un vote définif. Elle doit se réunir de nouveau prochainement.

M. Leroy a donné l'été dernier des représentations lyriques à la salle du Château-d'Eau, comme il en avait donné l'année passée. Le succes a été suffisant pour prouver que le Théâtre-Lyrique est très possible, si tant est que cette preuve ne soit pas faite depuis longtemps. La reprise de *Si j'étais roi*, d'Adolphe Adam, a particulièrement réussi ; mais M. Leroy a eu la malheureuse idée de monter un opéra nouveau, représenté déjà à Bruxelles, la *Fée des bruyères*, dont la pièce était aussi banale que la musique.

L'opérette continue à fleurir, sans que la mort de son directeur lui porte préjudice. On a compté qu'en l'espace de trente ans Offenbach a donné à différents théâtres, quatre-vingt-neuf ouvrages, dont le dernier, la *Belle Lurette*, vient d'être joué à la Renaissance. Reste le quatre-vingt-dixième : les *Contes d'Hoffmann*, opéra-féerie en cinq actes, que l'Opéra-Comique a promis de monter. Maintenant qu'Offenbach n'est plus là, M. Carvalho tiendra-t-il parole ? Malgré tout ce qu'on a dit contre la personne de l'auteur d'*Orphée aux Enfers*, il y a un fait qu'il faut noter à son avantage. Lorsqu'il a dû quitter la direction du théâtre de la Gaité, il aurait pu déclarer faillite tout aussi bien que l'ont fait d'autres directeurs ; il préféra se libérer en sacrifiant la plus grande partie de la fortune qu'il avait acquise ; puis il alla donner des concerts en Amérique.

Il faut avouer d'ailleurs qu'en musique il n'avait plus rien de nouveau à dire. Outre l'opérette, il a cultivé l'opéra-comique et le ballet ; mais c'est dans son genre favori qu'il a eu ses vrais succès. La musique de la *Belle Lurette,* comme celle de *Madame Favart,* est faite avec l'habileté ordinaire d'Offenbach et ses moyens connus ; cependant il a dans certaines situations une finesse et un charme incontestables. La pièce est d'ailleurs aussi bien amusante et bien jouée.

Le succès *persistant* des *Mousquetaires au Couvent* semble engager les Bouffes-Parisiens à quitter leur ancien genre et à se rapprocher de l'opéra comique, comme ont fait d'autres théâtres. Nous verrons l'hiver prochain ce qu'il en sera. Le *Beau Nicolas*, donné aux Folies-Dramatiques, dédommagera, il faut l'espérer, M. Lacome de l'insuccès de *Pâques-Fleuries* dont la musique ne méritait pas de partager le sort de la pièce. L'Athénée-Comique (ancien théâtre Beaumarchais) s'est également voué à l'opérette ; seulement le compositeur de la musique du *Ménétrier de Meudon* a besoin de prouver qu'il sait faire mieux que d'imiter ses prédécesseurs.

Les concerts populaires de musique ne nous ont

révélé depuis leur réouverture qu'une seule œuvre remarquable, une symphonie posthume de Bizet, intitulée *Roma*. Ce n'est sans doute pas une de ses dernières compositions, et elle n'accuse pas une originalité bien marquée ; mais n'en prouve que mieux ce qu'on aurait pu attendre de son auteur si une mort prématurée ne l'avait enlevé à l'art.

Je terminerai par quelques publications qui méritent d'être signalées : c'est d'abord le dictionnaire anglais de la musique et des musiciens, par M. Grove, qui en est à sa onzième livraison (Londres, chez Macmillan) ; puis le supplément à la biographie universelle des musiciens, par Fétis (Paris, chez Firmin-Didot) ; la biographie de Glinka, par M. O. Fouque (chez Heugel) ; de l'Interprétation des œuvres de Chopin, par M. Kleczcynski (chez Mackar) ; enfin le chef-d'œuvre classique de l'Opéra français, dont l'éditeur, M. Michaelis, continue la réimpression et dont au moment où j'écris ont paru dix partitions, à savoir : cinq de Lully, trois de Rameau, une de Cempra et une de Grétry.

Pomone, de Combert. *Didon*, de Piccini et les *Danaïdes* de Sadieri, paraîtront incessamment.

JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1880

PRÉSIDENCE DE M. C DUNANT, PRÉSIDENT

M. l'abbé TREMEY, à Moûtiers, est reçu membre correspondant.

La réunion désigne le jury chargé d'examiner les nombreuses pièces envoyées au concours de poésie.

M. JULES PHILIPPE rend compte de l'état des travaux préparatoires pour la statue de Sommeiller. Le sculpteur, M. Becquet, a terminé la petite maquette. L'ingénieur est représenté dans son attitude habituelle, une main appuyée dans le gilet entr'ouvert, le corps un peu fléchi par la fatigue, la tête penchée et suivant le mouvement de l'autre main : il paraît poursuivre un calcul. A ses pieds on voit une réduction du tunnel des Alpes, ainsi que l'organe principal de la perforatrice.

Deux membres correspondants dont le nom revient bien souvent dans nos comptes rendus, M. TRIPP, à Tampico, et M. MIRANDE, vice-président de la cour d'appel de Saigon, font de nouveaux dons au musée par l'intermédiaire de la Société. On remarque des têtes osseuses de caïman et d'ours du Cambodge, des armes et instruments annamites, des antiquités aztèques, des produits végétaux. La Société remercie ces fidèles correspondants, qui ne laissent jamais passer une année sans nous envoyer des dons importants.

M. EUGÈNE TISSOT présente la thèse de doctorat de notre compatriote M. Louis Balleydier, avocat à la Cour d'appel, lauréat de la Faculté de Droit de Paris au concours de Vienne de 1876. Cette thèse, qui a été soutenue, le 30 juin dernier, traite de la *Preuve littérale en droit romain* et de la *Date certaine en droit français*. Elle est offerte par son auteur à la Bibliothèque publique.

LE MÊME fait don d'un recueil littéraire publié au Caire pendant les années 1872, 1873 et 1874, sous le titre l'*Esbekieh*. Il contient quelques illustrations sur pierre et sur bois, entre autres, des dessins de Rion crayonnés pendant son séjour en Egypte.

LE MÊME informe la Société qu'il a eu l'occasion de visiter une grotte où se trouvent des vestiges humains paraissant appartenir à l'époque préhistorique. Son altitude est de 740m. D'après le témoignage des habitants, elle n'aurait été explorée qu'une fois, en 1875, par M. Cuvier, ingénieur, chargé des études du chemin de fer de Bellegarde à Thonon. M. Cuvier y trouva des silex taillés, un os sculpté et un coin en serpentine. Depuis cette époque, elle n'a été revue que par M. TISSOT qui en a rapporté des débris de poterie et quelques autres objets qu'il place sous les yeux de l'assemblée.

La réunion vote une allocation pour continuer les fouilles, qui seront opérées sous la direction de M. TISSOT.

M. l'abbé J.-M. TISSOT, membre effectif à Cluses, envoie la première livraison de ses *Chants sacrés* (Annecy, Abry, libraire). Elle se compose d'un *Kyrie*, un *Gloria*, un *Sanctus*, un *Agnus*, un *O salutaris* et de deux *Tantum ergo*. Ces sept pages ne se vendent que 30 centimes : on ne saurait mieux faire pour faciliter la propagation de la musique religieuse.

Un autre ami des Muses, M. JEAN RITZ, dépose deux nouveaux chœurs à 4 voix d'hommes dont il a composé la musique : *La Paix*, paroles de M. Constant Berlioz, et *Divin nectar*, paroles de M. Charles Favre.

M. CONSTANTIN offre un chant national intitulé *Les Allobroges*, composé, en 1833, par J.-B. Claray, de Crest-Voland.

LE MÊME fait hommage à la Société de deux cartes photographiques, l'une représentant M. *Joseph Avet*, à qui la ville de Thônes vient de payer sa dette de reconnaisance, en lui élevant une statue, et l'autre, M. *François Agnellet*, de Saint-Jean-de-Sixt, auteur de nombreuses chansons savoyardes d'un grand mérite,

M. DEMOGEOT, docteur ès-lettres, membre correspondant à Paris, fait hommage de deux volumes récemment parus : *Histoire des littératures étrangères*. Ils sont l'œuvre de notre vaillant confrère.

M. SERAND dépose les portraits en gravure et en lithographie de trois Savoyards célèbres ; le numismate Tochon, d'Annecy, l'astronome Bouvard, de Contamines sur Saint-Gervais, et le poète Ducis, originaire de Beaufort.

M. REVON montre le grand tableau donné par l'Etat et peint par M. Grellet, de Vienne (Isère). Le sujet est tiré des guerres de religion qui désolèrent le Midi en 1570. Pendant le siége de Montélimar, une jeune fille, Marguerite ou Margot Delaye, voyant un assaillant monter sur le rempart, fit rouler sur lui d'énormes pierres qui l'étendirent dans le fossé.

LE MÊME conduit la réunion devant les nouvelles collections de produits forestiers. Plusieurs centaines d'échantillons, en rondelles brutes et en plaques polies, portent des étiquettes indiquant les noms français et latins, le nom local et la famille, le lieu de provenance,

puis les qualités, défauts et emplois du bois. En regard de chaque espèce on voit ses applications : travaux de tour, coffrets, sculptures, découpages, etc. Au-dessus des vitrines sont groupés sur des panneaux et classés par essences les travaux de tonnellerie, de sellerie, de charronnage, de boissellerie. La décoration des murs est complétée par des trophées d'instruments agricoles et par des gravures, photographies et notices.

M. L'ARCHIVISTE présente une quantité considérable de publications reçues pendant les vacances. Leur longue liste nous dispensera de commentaires sur l'étendue de nos relations avec les Sociétés françaises et étrangères.

Le Secrétaire,

LOUIS REVON.

Les dons et échanges seront publiés dans le prochain numéro

Le Directeur-gérant · L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 9 — SEPTEMBRE 1880.

Pressions barométriques moyennes : 724.77 à Annecy et 709.18 à Mélan. Maxima le 3, minima le 15 à Annecy et le 30 et le 16 à Mélan. Excursion du mercure 14.70 à Annecy, 13.83 à Mélan.

Températures moyennes données à Annecy, maxima 23°51, minima 10°92, générale 17°21 ; le thermomètre maxima relevé le 5 donne 29°5, le minima ayant été à 4°3 le 21. A Mélan, moyenne générale 12°02 ; à Chamonix, 11°62, où l'on constate les 18, 21, 22 et 24 le thermomètre minima en-dessous de zéro, le maxima étant ces jours-là à 15° environ et ayant été à 27°5 les 5 et 6. Moyenne de la température du lac d'Annecy 18°38, étant le 1er à 20 3 pour venir graduellement le 30 à 16°3, celle de rivière (Foron) donne 11°72 et celle des puits 10°85 en moyenne.

PLUIE. — La période de pluie assez longue va du 8 au 21 ; la température restant relativement élevée. La nuit du 15, 16 donne de la neige sur le massif de la Tournette, le pic de Marcely et sur les sommités des Alpes, vues de la station de Tamié. Le maximum d'eau recueillie est de 218m/m à Thônes en 9 jours ; le minimum 55m/m en 8 jours à Seyssel.

ORAGES. — Le 5, éclairs à Mélan ; le soir, et à 7 h. 30, orage à Annecy. Eclairs à Mélan le soir du 7. Le 10, orage à Annecy à 4 h 50 du soir, à 5 h 40 à Tamié, à 7 h. 45 du soir à Chamonix et dans la nuit à Annemasse. A Chamonix la foudre brûle trois paratonnerres de la ligne téiégraphique, deux du côté du Montanvers et un du côté de Sallanches Celui à pointes multiples du Montanvers a une vingtaine de pointes fendues, le fil de fer a été brûlé par la décharge électrique — la planche sur laquelle il reposait a été carbonisée, et le bureau envahi par une odeur de poudre A Annecy, le 11, orage à 8 h. 45 du matin ; éclairs les 28 et 29 à 8 h du soir.

OBSERVATIONS DIVERSES. — A Annecy, 23, 28 départ des hirondelles ; 20, 30 récolte des pommes de terre ; 22, 30 semailles du seigle.

SEPTEMBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations:	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1	.....	.....	.....	.....	5,8	.....	0,8	1,6	.....	.....	.....	.....	.....	0,8		
2																
3																
4	.....	2,1														
5	.....	12,6	.....	.....	.....	2,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	0,7	
6	.....	.....	.....	.....	5,6	.....	3,2	12,9	.....	.....	.....	4.3	7	16		
7	.....	27,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,8	0,7	.....	0,4		
8	.....	.....	12	.....	0,2	.....	.....	.....	31,3	5	.....	.....	10			
9	.....	.....	19	.....	4	6,3	11,2	10,3	17,5	.....	3,7	9,7	15	11,8	8'4	
10	.....	.....	.....	.....	7,5	17,5	18	18	.....	12,2	.....	23,4	12	19	10,4	
11	.....	15,4	21	.....	7,5	4,8	2,1	3,5	8,8							
12	23	11,9	.....	.....	11	16,9	16,4	7,4	.....	24,6	11,5	7	34	23	27,4	
13	20	14,8	6	.....	18,4	17,5	14,2	22,7	.....	20	3,8	14,9	.....	1,1		
14	.....	8,2	7	.....	0.4	.....	0,5	.....	15	.....	.....	.....	.....	21,8		
15	13	23,6	4	.....	5,4	3,2	4	11,8	20	29,3	10,5	10,6	44	17,2	23	
16	.....	.....	2.1	.....	33.6	22	14 1	15,6	5	13,6	2,7	23,8	.....	14,4	11	
17	15	.....	3,2	.....	7,7	16,1	3	6	15	12,1	8,9	16,3	25	4,3	20,3	
18	24	.....	.....	.....	3,2	5,2	1,9	3,5								
19	.....	.....	.....	.....	.....	10,1	21,2	.....	12,5	17,1	.....	.....	.....	22,4		
20	11	.....	.....	.....	28,7	25,5	1	4.5	.....	10	11,2	53,8	.....	1,7	25,7	
21	14	.....	.....	.....	0,8	5,3	0,4	1,7								
22	.....	.....	.....	.....	0,4											
23																
24																
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68			
26																
27																
28																
29																
30																
Pluie.	120	115,8	74,3	.....	140,2	152,8	111,8	119,5	125,1	143,9	55,1	164,5	218	178,5	126,9	
Neige.																

BULLETIN N° 9.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

SEPTEMBRE 1880 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	26°	14°5	19°	728,5	0,8	2,3	88	23°8		»	N	O	faible	couv. 3/4		très beau	0,54	20°3
2	26,5	11,7	19	730,7	»	2	81	27		»	—	N-O	id.	très beau		id.	0,54	19,7
3	28	13	20,6	731	»	2	82	25,8		»	—	N-N-O	id.	id.		id.	0,535	20,3
4	29	13,5	22	728,7	»	2,1	76	26		»	N	N	id.	beau		id.	0,53	20
5	29,5	14,3	22,5	728,5	»	2,4	72	25,6		»	S	N	id.	id.	Ecl. et tonn. vers 7 h. 30 s, suivis de fortes	couvert	0,525	20,3
6	29	14	20,6	729,3	16	2,5	87	25,8		»	S-E	E	tr. faible	id.	[bourrasques de pluie pendant la nuit.	beau	0,54	20,4
7	28,5	14	18,8	726,5	0,4	2,2	84	25,6		»	S-O	S	fort	couv. 1/2		couv. 1/2	0,510	20,3
8	26,7	14	20	723,5	»	2	85	20,2		»	S-O	E	faible	couvert	Forte bourrasque pluie de 11 h. s. à min.	couvert	0,51	20,3
9	22,5	15,7	20,6	722,8	11,8	1,2	81	25,4		»	S	E	id.	beau		beau	0,52	20,4
10	27,3	15	16	721,7	19	1,8	92	21		»	S	S-S-E	fort	pluie	De 5 à 10 h. m. Ecl. et t. à 4 h. 50 m. pl. f.	très beau	0,53	19,7
11	25,3	13	19,4	721,5	»	1,4	73	24		»	—	S	faible	très beau	Ecl. et tonn. à 8 h. 45 s., pluie t. la nuit.	pluie	0,55	19,8
12	27,5	14,3	16,8	720,6	23	2	81	21,2		»	S	S-S-O	id.	couvert	Pluie très forte à 8 h. s.	couvert	0,57	20,4
13	27,5	13,3	15	719,3	24,6	1,1	81	17,6		»	S-E	S-S-O	fort	pluie	Jusqu'à 10 h. m.	couv. 1/2	0,64	19,3
14	21	13	15	722	1,1	1,1	89	20,8		»	S	S-E	faible	beau	[le massif supérieur de la Tournette	id.	0,65	18,4
15	29	13,5	14,6	717	21,8	2,2	94	16,8		»	S	S-E	fort	pluie	Le mat., par bourr. après midi. Neige sur	couvert	0,72	18,4
16	17,5	8,5	11	717,7	17,2	1	86	15		»	S	S-S-E	id.	couvert	Fortes bourr., pluie de 2 à 3 et 6 à 7 h. s	id.	0,76	18
17	17,7	9,5	10	719,9	14,4	2,1	94	13,8		»	S	E	id.	pluie	De 5 à 10 h. m. F. averses de midi à 5 h. 30.	id.	0,79	17,6
18	15,3	8	13,2	725,8	4,3	0,8	93	19,4		»	O	E-N-E	id.	couvert		très beau	0,83	18
19	21,3	7,7	13,6	725	»	1,4	93	18,2		»	?	S	id.	id.	Pluie dès 6 h. soir.	pluie	0,81	18,4
20	20,5	12	14	720,5	22,4	1,3	87	14,6		»	O	O	id.	id.		beau	0,825	17,6
21	18,3	4,3	10	725,4	1,7	0,9	86	15,6		»	O	S	id.	id.		id.	0,92	17,3
22	16,5	8,3	15	726,1	»	1,5	78	22		»	O	O	id.	id.		id.	0,89	17
23	24	7	14,8	726,6	»	1,5	93	22,8		»	—	O	faible	très beau	La neige a disparu de la Tournette.	très beau	0,86	17,5
24	25	7,3	13	723,3	»	1,6	92	22		»	N	O-N-O	fort	beau	Br. le matin.	id.	0,85	16,8
25	23,3	10,5	14,8	723,6	»	1,6	91	20,8		»	N-O	O	id.	couvert	Id.	beau	0,83	17
26	23	8,5	13	724,8	»	1,2	90	21,6		»	S-O	O-N-O	id.	couv. 1/2		très beau	0,78	17,6
27	22	8,5	14,8	725,2	»	1,3	84	18		»	S	O-S-O	faible	id.	Br. (400) 8 h. m.	beau	0,73	17,5
28	21,7	8	11,8	728,5	»	2,3	93	14,6		»	N	O	id.	id.	Br. (340 à 7 h. m. Ecl. à l'est à 8 h. 30 s.	très beau	0,72	16,5
29	17	8,3	11,8	729,6	»	0,3	90	16,8		»	—	N	id.	id.	Br. (200) à 7 h. Ecl. au sud et n.-o. à 8 h.	id.	0,70	16,5
30	19	4,5	9	730,6	»	1,2	94	17,2		»	N-O	N	id.	id.	Br. (150) à 7 h. m. [30 soir	id.	0,67	16,3
Moyennes ou Totaux.	23°51	10°92	15°65	724,77	178,5	47,5	86,33										0,679	18°58

Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.

Le 5, à 7 heures du soir, éclairs et tonnerres suivis d'une forte pluie qui dure moins intense toute la nuit. — Le 8, très forte averse de 11 heures à minuit. — Le 10, à 4 heures 50 du matin, tonnerres et éclairs très intenses jusqu'à 5 heures 10 avec pluie très forte qui continue légère. Vent assez fort du sud-ouest. — Le 11, à 8 heures du soir, éclairs et tonnerres au sud-ouest, orage éclate sur Annecy à 8 heures 45, éclairs et tonnerres très intenses, vent fort du sud-ouest, pluie serrée et abondante jusqu'à 9 heures, continue faible. — La pluie du 15 dans la nuit donne de la neige sur le massif supérieur de la Tournette, d'où elle ne disparaît complètement que dans la nuit du 22-23. — Les derniers jours du mois, brouillard le matin jusqu'à 7 ou 8 heures.

AUGUSTE MANGÉ.

Annecy.— Imp. PERRISSIN.

21me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la troisième session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880 (suite) : Mœurs et usages de la vallée de Thônes, par M. A. Constantin. — Monographie géologique des anciens glaciers du bassin du Rhône, par MM. Falsan et Chantre.

Les Somarons, par M. Jules Vuy. — La fabrication des ciments de Portland, par M. G. Loustau. — Séance de la Société Florimontane — Dons et échanges. — Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite.)

MŒURS ET USAGES DE LA VALLÉE DE THONES

(Extrait de la communication faite par M. Constantin.)

DU MARIAGE

Dans les communes les plus élevées ou les plus isolées, la plupart des mariages ont lieu entre jeunes gens de la même commune ; dans le bas de la vallée, c'est le contraire. Cela s'explique facilement. Dans les hauts lieux les jeunes gens se voient fréquemment, pendant les longues soirées d'hiver, dans ces joyeuses veillées où la moitié du village s'assemble sous prétexte de venir en aide à la maîtresse de la maison ; c'est pendant ces veillées que se forment la plupart des liaisons de cœur ; de là, la fréquence des mariages contractés entre les habitants de la même commune. Aussi les femmes qui viennent d'une autre commune ou d'une autre vallée, n'y sont-elles pas les bienvenues. Les filles de l'endroit gardent longtemps une rancune contre le jeune homme qui est allé prendre femme ailleurs. Il n'est pas jusqu'au vieux curé qui ne considère sa conduite comme un acte de félonie ; à l'occasion, il ne manquera pas de venger les filles de sa paroisse en disant : Il aurait bien mieux fait de prendre une brave fille de la commune.

Quant à la nouvelle venue, il faudrait qu'elle fût née sous une bien bonne étoile, ou qu'elle eût de la corde de pendu dans sa poche, pour échapper à la malveillance des vieilles et des jeunes. Qu'elle soit bonne, qu'elle soit belle, qu'elle soit riche, rien n'y fait ; il faut qu'on se paye le plaisir de parler d'elle, et, règle générale, mal appris qui s'aviserait de n'en dire que du bien. Si, à défaut de corde de pendu, elle avait sur elle de la poudre de *risoletà*, au bout de quelques jours tous les caquets prendraient fin. Sans jeter de la poudre aux yeux, en se montrant telle qu'elle est, elle aurait conquis tous les cœurs. Qu'est-ce que c'est que cette *risoletà* qui fait merveilles ? Le mot vient de *rire, risée, risible;* il a un masculin, c'est *risolët*. Un risolet, comme la racine l'indique, est un rieur qui rit à tout propos et pour un rien, un peu par bêtise ou naïveté, un peu par complaisance ou méchanceté, un peu, beaucoup par tempérament ; son rire est bruyant, il vient du diaphragme. Une *risoletà*, ou selon le français du pays, une *risolette*, est à la vérité le féminin de *risolet*, mais *risolet* et *risolette* ne se ressemblent pas plus que mari et femme ou plutôt ils ont, comme ces derniers, plusieurs choses communes. La risolette est gaie, joviale ; elle rit à tout propos mais d'un rire franc, ouvert, communicatif, un peu par besoin, un peu par coquetterie, un peu pour faire rire les autres ; son rire vient du gosier, se traduit sur les lèvres par un sourire, dans les yeux par une larme et sur tout le corps par des mouvements saccadés, mais gracieux. Celle qui a ces qualités, n'a rien à craindre des vieilles, encore moins des jeunes : elle a de la poudre de *risoltà*.

A Thônes même on se marie à toutes les époques de l'année, sauf aux temps et jours où l'Eglise le défend. Le mariage a toujours lieu le matin pour pouvoir, après la mairie, assister à une messe. Autrefois les jeunes fiancés communiaient généralement ce jour-là, et cet usage se conserve encore dans la plupart des communes environnantes.

A la campagne, les trois quarts des mariages ont lieu en avril et en juin ; et cela pour de bonnes raisons. Une jeune fille se croirait déshonorée si elle se mariait pendant le *mois de Marie ;* elle préférera attendre le mois de juin ; le carême tombant toujours en février et mars, pas de mariages en ces mois. Pendant l'été et le commencement de l'automne, le campagnard est trop occupé pour songer à autre chose qu'à ses travaux. Il reste, il est vrai, l'arrière-automne et l'hiver où il a assez de loisirs, mais les parents du jeune homme se soucient fort peu d'avoir une bouche de plus à nourrir depuis l'entrée de l'hiver jusqu'au printemps ; ils préfèrent remettre le mariage après Pâques, c'est-à-dire

avant les travaux du printemps ou ceux de l'été : ce sera deux bras de plus dans la maison, deux bras qui ne coûtent que le logement et la nourriture. Voilà pourquoi avril et juin ont pour ainsi dire le monopole des mariages de la campagne.

Autrefois les noces duraient souvent toute une semaine. Toute la parenté jusqu'à la quatrième génération y était conviée ; aussi la moitié de la dot y passait-elle. Heureusement, aujourd'hui qu'on est plus éclairé, on commence à comprendre la sottise de faire de pareilles noces. Un jour suffit ; quelquefois on les prolonge encore d'un jour sous prétexte de manger les restes de la veille. Cependant si l'on ne voit pas comme autrefois de ces réunions nombreuses qui engloutissaient en quelques jours la moitié de la dot, on fait toujours un festin où sont invités les plus proches parents, deux ou trois voisins, deux ou trois amis, d'une part ; l'autre famille en fait autant, et en fin finale on se trouve plus nombreux qu'on ne le pensait et qu'on ne le voulait.

Dans quelques communes que vous me permettrez de passer sous silence, vous ne sauriez croire jusqu'à quel point l'idée des noces est ancrée dans la tête des jeunes filles. Elles se croiraient méprisées, déshonorées, si leurs parents ne faisaient pas de noces. Si l'on offrait à la plus pauvre d'entre elles des habits éblouissants, de riches parures, — la tentation devrait être assez forte pour une fille pauvre, eh bien ! non, elle en ferait fi : Il lui faut une noce, une noce comme à sa sœur, comme à sa cousine, comme à sa voisine qui ne valait pas plus qu'elle, qui n'était pas plus qu'elle, etc., etc.

Autant les jeunes filles tiennent à ce qu'on leur fasse une belle noce, autant les jeunes gens de toute la vallée tenaient autrefois à faire un charivari, quand un veuf ou une veuve se remariaient.

La demande en mariage n'offre rien de particulier dans la vallée de Thônes. Verneilh [1] nous apprend que dans les campagnes celui qui voulait se marier, se rendait sur le soir, accompagné d'un camarade, chez la personne de son choix, et que si la demande n'était pas agréée, on le lui disait en prenant un tison et en le dressant dans la cheminée ; ce qui voulait dire : Va te chauffer ailleurs. Rien de semblable dans notre vallée.

L'autorité du père était fort respectée, et avant de demander à être introduit dans une maison, le fils faisait part de son désir à son père, qui à son tour sondait les intentions du père de la jeune fille. Les parents ayant à peu près conclu l'affaire entre eux, le jeune homme pouvait se présenter. Dès sa première visite, il faisait un présent ; ordinairement c'était, comme cela se passe encore de nos jours, un mouchoir quadrillé qui devait avoir des raies bleues, c'est ce qu'on appelle le mouchoir d'engagement. Séance tenante, la jeune fille, si elle ne craint pas trop les quolibets des voisins, se le jettera négligemment sur les épaules *pour voir* — sous entendu : comme il lui va. Quelquefois la jeune fille est trop timide pour afficher de prime abord son contentement, alors c'est une petite sœur ou un des frères qui vient furtivement par derrière, le met doucement sur les épaules de la prétendue. Dans certains cas, le jeune homme donne des arrhes — 100, 200 et quelquefois 300 fr. La jeune fille est tenue, en cas de dédit, de rendre le double.

Les fiançailles ont généralement lieu, un samedi soir, deux ou trois semaines avant le mariage. Les futurs époux se rendent à l'église accompagnés de leurs plus proches parents. Une légère collation les attend chez la jeune fille. Les fiançailles ont un caractère grave ; quoique les visages soient gais et ouverts, les cœurs ne sont pas épanouis ; on dirait que l'on craint de part et d'autre de tout gâter en se livrant à la joie.

Après les fiançailles commencent les achats des cadeaux. Le jeune homme, outre l'anneau nuptial et le *fiên*, doit faire cadeau à sa fiancée d'un esclavage, ou chaine en or, d'une forme particulière et terminé par une croix. Il ne peut pas donner moins. Pour faire leurs emplettes, les jeunes fiancés, accompagnés d'un ou de deux de leurs parents, se rendent généralement ensemble à Annecy, quelquefois à Genève. C'est le jeune homme qui paye les frais du voyage.

La future reçoit également des cadeaux de son parrain et de sa marraine. Ce sont généralement deux tabliers tout à fait semblables, pour que la filleule ne puisse pas dire que la marraine s'est montrée plus chiche ou plus généreuse que le parrain. Quoiqu'ils soient semblables, l'usage veut qu'elle mette celui du parrain, le dimanche qui précède le mariage, et celui de la marraine, le dimanche suivant.

Si la fiancée reçoit beaucoup de cadeaux, elle en a aussi beaucoup à faire ; entre autres, à tous les garçons et à toutes les filles qui sont invités ; aux premiers, une cravate qu'ils doivent mettre, le dimanche qui précède le mariage ; aux filles, un bonnet ou une coiffe.

Le jour de la noce, les invités se rendent de bonne heure chez la fiancée. Le promis doit se conduire avec réserve et être comme oublié dans la foule. La fiancée termine sa toilette pendant que les invités prennent une légère collation. Autrefois les fiancés restaient à jeûn jusqu'après la bénédiction nuptiale, car la plupart avaient l'habitude de communier ce jour-là.

Lorsque la toilette de la promise est terminée, on invite le fiancé à venir la voir. Après un échange de compliments, la fille d'honneur prend un large et long ruban, et le présente au fiancé. Celui-ci le prend et le passe autour de la taille de sa promise ; c'est cette ceinture, dont les bouts descendent jusqu'à terre, qu'on appelle *le fiên*. Après l'avoir attaché, il prend les ciseaux que lui présente la fille d'honneur, découpe un bout de ce ruban, et le fixe solidement au bouquet qu'il porte au côté gauche. Malheur à lui s'il vient à le perdre en route ! Le malheur est certain, imminent, à moins que la fiancée ne le conjure, en perdant — pendant la journée — sa jarretière.

Pendant que le promis est occupé à attacher le *fiên*, la fiancée prend une assiette chargée de petites cocardes, et la remet à une de ses meilleures amies qui va en offrir une à tous les invités. Dans quelques communes, au Grand-Bornand par exemple, les invités ont l'habitude de déposer une pièce d'argent dans l'assiette, en en prenant une. Cet argent revient de droit à la future épouse.

Lorsque tout le monde est prêt, on se met en marche. Le père prend sa fille par la main, et sort le

[1] Statistique générale de la France, département du Mont-Blanc, p 295.

premier de la maison avec elle. Dans quelques communes, le père la conduit jusqu'à la table de la communion (aux Villards, à Glapigny) ; dans d'autres, au contraire, après avoir fait quelques pas hors de la maison, il la confie à deux de ses plus proches parents, et lui se mêle dans la foule des invités. Immédiatement après la fiancée vient le futur époux. Tous les hommes portent un bouquet de fleurs artificielles à leur chapeau, du côté gauche, et une cocarde sur la manche, du même côté.

On se rend à l'église généralement à pied, mais autrefois, au Grand-Bornand il n'était pas rare de voir une noce arriver à cheval. En ce cas, la plus belle jument était pour la fiancée, et le promis chevauchait à ses côtés, en ouvrant la marche. Puis venaient les parents et les invités, souvent pêle-mêle, chaque cavalier ayant sa dame en croupe.

Autrefois le ménétrier était de rigueur, et à peine le cortége était-il sorti de la maison qu'il entonnait, en s'accompagnant de son violon, une vieille chanson aujourd'hui complètement oubliée, et dont le refrain était :

Plëura, plëura, plëura !
Poura malherëusa,
Te vindrais prëu d'hëura ..

Aujourd'hui le ménétrier se rencontre encore dans les campagnes, mais ce n'est plus un rapsode, ce n'est plus le boute-en-train d'autrefois. Son rôle se borne à râcler quelques valses ou contredanses.

De même a disparu ou presque disparu l'habitude qu'on avait de tirer des coups de pistolet et des boîtes en cette circonstance.

Après la bénédiction nuptiale, le jeune marié disparait laissant à son père le soin de reconduire sa jeune femme chez lui. Pourquoi disparait-il ? Pour aider ses parents dans les préparatifs de réception, dit-on à Manigod ; pour préparer une comédie, dit-on à Serraval. Le fait est que dans chaque commune les choses se passent un peu différemment, qu'il est probable qu'avant quatre-vingt-treize les usages étaient les mêmes dans toute la vallée, et que depuis lors une commune en a laissé tomber en désuétude une partie, tandis qu'une autre en a conservé une autre partie. De là, cette diversité qu'on remarque d'un village à l'autre, dans quelques détails. Grâce à un manuscrit du commencement de ce siècle, dans lequel se trouve consignés les usages du Haut-Chablais avant 1793, il est facile de reconstituer les usages de la vallée de Thônes, il y a 100 ans. Pour le moment occupons-nous des usages actuels.

Lorsque le cortège revient de l'église, il trouve souvent son chemin barricadé soit par des fascines ou un billot, soit par un ruban tendu en travers de la route, soit par une table couverte d'un linge fin sur laquelle il y a des liqueurs et des friandises. Dans ce dernier cas, on ne peut passer outre sans prendre un petit verre, et la fiancée ne peut refuser les cavaliers qui viennent l'inviter à faire un tour de danse. C'est généralement ainsi que les choses se passent, quand un père de famille veut montrer son affection aux nouveaux mariés. Si ce sont les garçons d'un village qui veulent montrer la leur à la jeune fille et marquer le déplaisir qu'ils éprouvent de la voir partir, ils barrent le chemin au moyen d'un ruban. La mariée seule a le droit de toucher au ruban et de le couper, mais elle ne peut refuser de faire un tour de valse, sur le lieu même, avec les jeunes gens qui tenaient le ruban. A La Clusaz il arrive souvent que le cortège est arrêté de cette manière, mais c'est par de petits enfants dont l'un tient une assiette chargée de bonbons, de dragées, de noisettes. L'épouse prend un bonbon, et dépose une pièce d'argent sur l'assiette, et les autres d'en faire autant.

Si le chemin était barré par des fascines ou une bille de bois — c'était à l'époux de débarrasser la voie. Ce n'était ni une espièglerie ni une taquinerie. Cette bille de bois qu'avait placée une main inconnue, était le symbole du poids qu'avait sur le cœur un pauvre inconnu dont les tendres sentiments avaient été méconnus.

Ce dernier usage ne se rencontre plus dans la vallée depuis une quarantaine d'années.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

MONOGRAPHIE GÉOLOGIQUE DES ANCIENS GLACIERS DU BASSIN DU RHONE

PAR MM. FALSAN ET CHANTRE

M. Perrin présente au nom de MM. Falsan et Chantre leur monographie géologique des anciens glaciers du bassin du Rhône. Cet ouvrage se compose de deux volumes et d'une grande carte en six feuilles à l'échelle du 1/80000.

En Savoie, nous sommes entourés de toutes parts par les phénomènes de l'époque glaciaire, et la théorie du transport des blocs erratiques et du dépôt du terrain glaciaire, par suite de l'extension des glaciers des Alpes, est connue de nous tous. C'est la marche et le développement de ce phénomène que ces Messieurs ont étudiés et qu'ils ont indiqués sur leurs cartes. Des lignes et des flèches de couleurs différentes indiquent le grand glacier du Rhône descendu des Alpes, ainsi que ceux du Jura, du Beaujolais, du Lyonnais, de l'Isère, du Drac et de la Romanche. Des traits doubles placés en travers indiquent les moraines transversales ou frontales encore en place. Dans leur premier volume sont décrits, dans l'ordre des feuilles d'état-major, les blocs erratiques, les roches striées et les grands dépôts glaciaires étudiés et reconnus par eux — une collection d'échantillons de roches les plus importantes, avec indication de leur gisement et de leur grosseur, a été formée à Lyon. — Vient ensuite une étude des auteurs qui se sont occupés de cette question ; quelques pages sont consacrées au Congrès géologique tenu à Chambéry, en 1844.

Les auteurs rendent hommage à Mgr Rendu qui, l'un des premiers, a reconnu l'extension des glaciers et leur action sur le transport des blocs erratiques, théorie nouvelle alors, sur laquelle Mgr Billiet et le grand vicaire Chamousset hésitaient à se prononcer. Parmi les hommes qui se sont, dès lors, le plus occupés de l'étude du terrain glaciaire en Savoie, ils citent MM. le chanoine Vallet et Louis Pillet. Le second volume est consacré à l'étude du climat qui a précédé

l'extension des glaciers; vient ensuite la description des anciens glaciers, de leur marche, de leur développement et de leur retrait. Il se termine par la nomenclature des formations géologiques qui ont précédé et suivi immédiatement l'époque glaciaire, et par l'énoncé des études dont elles ont été l'objet et des découvertes relatives à la faune quaternaire et aux temps préhistoriques dont le Muséum d'histoire naturelle de Lyon possède de belles collections.

(La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°)

LES SOMARONS

Dans les dernières livraisons de la *Revue Savoisienne* [1], on a parlé des *Jomarons* ou *Somarons*, communiers albergataires, dit un de nos collègues, pasteurs montagnards, suivant l'autre, deux explications qui, sans être entièrement semblables, ne se contredisent cependant pas. A mon avis, elles ont, l'une et l'autre, l'inconvénient de ne pas aller suffisamment au fond des choses; je veux essayer aussi de fournir une explication qui est, je crois, plus complète et qui diffère un peu des précédentes.

De ces deux qualifications, celle de *Somarons* me semble la seule juste, au point de vue historique; l'autre est une expression plus ou moins modifiée ou dénaturée, soit par les copistes, soit par l'usage ou le temps.

Les *Somarons* étaient des tenanciers soumis, dans l'origine, à des droits féodaux désignés sous le nom de *sommages;* ils devaient fournir, pour le service militaire ou pour tout autre service, des chevaux, des mulets ou autres bêtes de *somme*.

Ces droits féodaux existaient dans bien des contrées, principalement à l'époque de la féodalité pure. On comprend sans peine de quelle utilité ils étaient, à divers égards et sous divers rapports, surtout dans des temps où les routes n'abondaient pas, comme de nos jours.

Il y a tel pays où ces tenanciers spéciaux portaient le nom de *Sommés,* qui était au fond exactement le même que celui de *Somarons*. Les *Sommés du Béarn* occupaient sans doute autrefois, dans la hiérarchie sociale, une position analogue à celle des *Somarons de la vallée d'Aulps*.

Anciennement, ces *droits de sommage,* ainsi que beaucoup d'autres, se payaient uniquement en nature; peu à peu, avec les changements survenus dans les mœurs, dans l'organisation militaire, dans l'organisation politique, dans l'état de la civilisation, en général, les prestations en espèces ont été substituées aux prestations en nature. Elles étaient loin d'être les mêmes, avant 1789, qu'il y a quelques siècles.

Maint albergataire (pour me servir d'une expression employée dans nos contrées), maint emphytéote, maint autre tenancier des temps modernes descendait de tenanciers astreints autrefois au *service à sac et à somme*.

Le nom de *Somarons,* comme tant d'autres noms de famille que nous entendons tous les jours et qui ne nous frappent plus, rappelait un état de choses bien différent de l'état de choses actuel. Nous nous servons à chaque instant de l'expression : *bêtes de somme;* les chartes de Maurienne désignaient les *bêtes de somme* sous le nom de *somars*.

Ce *droit de sommage* existait en Savoie, notamment dans la partie supérieure de la vallée d'Aulps, qui a été détachée du Faucigny; il existait en effet en Faucigny. Il serait facile d'en citer des exemples; ainsi, j'ai sous les yeux, au moment où j'écris cet article, un autographe du duc Charles III de Savoie [1], dûment contresigné par le secrétaire d'Etat Alardet, adressé au sieur de Bellegarde, bailli du Faucigny, et lui ordonnant de tenir prêts dans son bailliage, cinquante chevau-légers, « sans employer ceux qui pourraient « servir pour cause d'armes. »

Je me borne à ces quelques lignes, sur un sujet tout spécial, et je n'entre pas à dessein dans de plus amples développements.

JULES VUY.

Bords de l'Arve, 26 novembre 1880.

[1] 1880. p. 81, 108.

LA FABRICATION DES CIMENTS DE PORTLAND

MM. Lonquéty et Cie étaient en 1856, et ont été longtemps les seuls fabricants de ciment des environs de Boulogne; mais, depuis, il s'est fondé d'autres usines dans le rayon qui en compte huit aujourd'hui, dont quatre sont la propriété de MM. Lonquéty et Cie, trois à Boulogne et une à Nesles.

Aucun des nouveaux fabricants n'a rien inventé! tous ont copié ce qu'avaient fait MM. Lonquéty et Cie en opérant quelques légers changements, pour ne pas tomber dans leurs brevets.

Pour donner une idée de l'accroissement considérable pris par les usines de la Société, il suffira de faire ressortir que la fabrication annuelle, qui variait de 1856 à 1863, entre 3,000 et 7,000 tonnes, s'est élevée graduellement, et atteignait 70,000 tonnes en 1875; elle est aujourd'hui de 115,000 tonnes.

En 1859, elle occupait une centaine d'ouvriers; elle en a mille aujourd'hui. — Elle possédait, à la même époque, une force motrice de 70 chevaux portée actuellement à 595 chevaux.

En 1867, la fabrication annuelle était de 40,000 tonnes. le nombre d'ouvriers 500.

La moitié environ de la fabrication s'expédie par mer et la moitié par chemin de fer.

Opérations que subit la fabrication du Ciment de Portland chez MM. Lonquéty et Cie à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1° DÉLAYAGE. — Qui comprend l'élimination des matières étrangères, pyrite, sable, et la mise en pâte du ciment.

Pour cette opération de délayage, la Société reçoit chaque jour deux trains spéciaux de craie de chacun 25 wagons de 10,000 kil.

Les carrières et les usines sont reliées au chemin de fer par des embranchements particuliers.

[1] Du 17 janvier 1529.

2° Dosage. — Qui comprend le mélange intime des matières provenant de la première opération, brassage général et dosage de la pâte.

Il existe 16 bassins de 100 mètres cubes chacun pour cette opération.

3° Epaississement. — Les matières dosées dans les bassins ci-dessus sont envoyées dans de grands réservoirs où la pâte s'épaissit par évaporation et infiltration. Cette opération demande de 4 à 6 mois, suivant la température.

Dans ces réservoirs la Société a toujours en avance environ 40,000 mètres cubes de pâte.

4° Séchage de la pate. — Quand la pâte des réservoirs est arrivée au degré voulu d'épaississement, elle est conduite sur des séchoirs, où la dessication complète s'opère à l'aide de fours à coke.

Dans cette opération la Société fait du coke et utilise la chaleur perdue du combustible pour le séchage.

5° Cuisson. — La pâte bien séchée est conduite des séchoirs dans des fours où on la cuit : on alterne un lit de pâte, un lit de combustible ; la température pour la cuisson est à peu près la même que pour la cuisson de la porcelaine. — L'opération dure une quinzaine de jours.

6° Défournement. — Après cette opération, la pâte est passée à l'état de Portland, et tout se borne au triage des matières suivant leur degré de cuisson. — On élimine les parties incuites. Ce qui reste se divise en deux, dont on fait la première et la deuxième qualité.

7° Mouture.— La matière tirée des fours est triée et passée aux concasseurs, et des concasseurs aux meules ; au sortir des meules, elle est tamisée et mise en magasin.

Avant d'être livré à la consommation, tout le ciment est soumis aux épreuves en usage dans l'administration des ponts et chaussées.

Des briquettes d'essai de $0^{m}16$ carrés de section donnent, après 5 jours d'immersion, une résistance à la traction de 200 à 300 kil.

Elles arrivent à casser à 700 et 800 dans les six premiers mois.

Note générale sur la fabrication des ciments de Portland.

L'un des meilleurs ciments de Portland se fabrique à Boulogne-sur-Mer ; il ne fait prise qu'au bout de 12 ou même de 18 heures ; mais il l'emporte de beaucoup sur la plupart des autres ciments par sa résistance à l'écrasement et par la forte proportion de sable qu'il admet. Il a été constaté que des mortiers composés d'une partie en volume de ce ciment et de 4 parties de sable présentent autant de résistance que ceux dans la composition desquels on fait entrer un volume de ciment de Portland anglais et 2 de sable, et deviennent plus durs que les ciments ordinaires employés purs.

Ce portland est imperméable, s'emploie avec succès à la construction d'auges et de réservoirs, et n'est point attaqué par les gelées. Il doit ces qualités aux proportions de chaux et d'argile, à la cuisson et aux soins apportés dans sa fabrication.

Les calcaires argileux qui fournissent ce ciment contiennent de 18 à 25 p. °/₀ d'argile. On les mélange dans des proportions déterminées par des expériences de laboratoire pour chaque cuisson, de manière à obtenir une pâte contenant 21 p. °/₀ d'argile.

Composition pour 100 parties :

Chaux	65 13
Silice	20 42
Alumine	13 87
Magnésie	0 58
Oxide de fer. . Sulfate de chaux.	Traces

D'après les expériences de Vicat, l'hydraulicité tient à la proportion d'argile que renferme la chaux. L'argile est un silicate d'alumine ; dans les bonnes chaux hydrauliques, la silice et l'alumine doivent être en proportions telles qu'elles puissent former des combinaisons définies.

Les expériences de Vicat, et celles plus récentes de M. Frémy, ont mis en lumière le rôle que jouent séparément l'alumine et la silice ; M. Frémy a pu former des aluminates de chaux qui, broyés et gâchés, puis immergés, ont fait prise très rapidement. La silice rend stable la combinaison de la chaux avec l'argile ; c'est grâce à elle que la prise persiste et que les mortiers ne se délitent pas à la longue.

La fabrication des ciments est analogue aujourd'hui à celle des chaux artificielles ; car, si l'on se sert de calcaires argileux naturels, il faut, pour obtenir des produits uniformes, analyser le calcaire employé à chaque fournée, et ajouter ce qui lui manque, de manière à obtenir les proportions voulues.

Le Portland est donné par tout calcaire qui renferme 22 à 23 p. °/₀ d'argile. Si ces proportions n'existent pas, on est sûr de ne point obtenir de ciment à prise lente. Il est rare de rencontrer un calcaire naturel renfermant exactement les proportions ci-dessus ; le plus souvent, il faut arriver à cette composition par des mélanges.

Bibliographie relative aux ciments.

Il y a au sujet de la fabrication et de l'emploi des ciments en général et du Portland en particulier, l'article *Mortier* dans le *Dictionnaire des arts et manufactures*, et surtout dans le Complément de ce Dictionnaire.

Il existe un *Traité des ciments* par Lipowitz, en allemand, dont une traduction en français a été faite très récemment par X.

Sur la question *chimique des ciments*, il y a des travaux de Rivot et Chatonay dans les *Annales des Ponts et chaussées* (publiés à part chez Dunod).

On peut voir aussi dans la *Docimasie* de Rivot (2e vol., chap. viii) l'article *Aluminium*.

A la librairie Roret, il y avait le manuel du chaufournier, plâtrier, carrier, contenant l'exploitation des carrières et la fabrication du plâtre, des différentes chaux, des ciments, mortiers, bétons, etc. ; mais l'édition, déjà ancienne, est épuisée, et l'on prépare, sur cette matière, un nouveau manuel qui paraîtra dans quelques mois.

G. Loustau, *ingénieur*.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1880

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE SECRÉTAIRE informe la Société qu'un membre correspondant dont nous regrettons la perte récente, M. Léandre Sommeiller, a légué mille francs au musée d'Annecy pour achat de collections, et deux mille francs au collége pour en consacrer la rente à distribuer chaque année des prix aux élèves les plus distingués. M. Sommeiller, frère et collaborateur de l'auteur de la percée des Alpes, avait déjà fait des dons importants à la bibliothèque publique et au musée.

M. G. LOUSTAU, ingénieur, membre correspondant à Crépy en Valois, fait hommage de la série des ciments de Portland, depuis les matières premières jusqu'aux produits livrables à l'industrie. Les échantillons sont accompagnés de notes que nous publierons dans la *Revue;* M. Loustau les a recueillies en visitant cet automne les usines du Boulonnais. Il fait remarquer que les fabricants de Portland font un mystère des proportions dans lesquelles ils opèrent les mélanges des deux corps, argile et craie, qui forment la base de leurs produits; c'est un tâtonnement et une étude à faire pour un nouveau fabricant.

M. B. POULET, membre effectif, maire de Talloires, offre au musée lapidaire une pierre tombale trouvée dans cette localité. Au-dessus d'une croix gravée elle porte la date de 1582; au-dessous, DE LA PROSAZ.

M. SERAND signale un autre don fait à la collection lapidaire, par M. Salles. C'est la pierre tumulaire du chanoine Rex, trouvée en 1846 pendant les travaux opérés dans l'église de Notre-Dame.

HIC IACET R^VS D^VS
IOAN̄ES REX + C^CVS
HVIVS · ECCLESIÆ
ET ARCHIPRES BIER
MACABÆOR̄V ·
SANCTI PETRI
GENEVENSIS
OBIIT II IVNII
1670

L'épitaphe est surmontée des armes de ce chanoine, qui sont : *d'argent à l'aigle éployée de sable, sénestrée en chef d'une étoile de gueules.*

M. SERAND lit l'extrait suivant relatif au même personnage :

« Du 12 juin 1670

« R^d Mre Jean Rex, chanoine et trésorier de céans, « est décédé à deux heures après minuit et le lende- « main a été inhumé dans le chœur de notre église « à droite du tombeau des comtes de Genève. »

(Extrait de l'Obituaire de la Collégiale d'Annecy)

LE MÊME dépose une copie de l'acte de décès de l'historien Besson :

« L'an mil sept cent soixante-trois et le vingt-six « du mois de mai, est mort, environ midi, et le len- « demain a été inhumé dans l'église de Chapéry, « Révérend sieur JOSEPH-ANTOINE BESSON, curé dudit « Chapéry, muni de tous les sacrements et âgé d'en- « viron quarante-sept ans.

« Ainsi est :

« *Signé :* REY, gardiateur. »

Extrait des Registres de la paroisse de Chapéry et copié fidèlement :

Signé : JACOB, curé.

Pour seconde copie :

Annecy, le 17 septembre 1880.

Signé : J. PETTEX, curé de Saint-Gingolph.

La réunion parcourt les salles du musée où sont exposés provisoirement environ cent cinquante moulages donnés par l'Etat à l'école publique de dessin et aux cours gratuits de dessin pour les jeunes filles.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES

Dons d'auteurs : FALSAN et CHANTRE, Monographie des anciens glaciers de la partie moyenne du bassin du Rhône, atlas in-folio. Auteurs — MONARD, La métallothérapie en 1820, don du d^r Guilland — RÉVEREND DU MESNIL, Aquae Segetae Mediolanum, Auteur. — La pierre à écuelles du Suc de la Violette Même auteur. — MAMESSIEN, Parenté de Marguerite-Marie Alacoque. Auteur. — BERNARDIN, Classification de 350 matières tannantes. Auteur. — E. RITTER. Poésies des XIVe et XVe siècles d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Genève Auteur. — HOLLANDE. Les terrains jurassiques supérieurs aux environs de Chambéry Auteur. — Aubertin, Albert Albrier. Auteur. — Chervin. Essai de géographie médicale de la France. Auteur.

Annales : Société d'agriculture de Lyon. — Société d'agriculture de la Dordogne. — Société des sciences industrielles de Lyon.

Bulletins : Société archéologique du Limousin. — Société d'agriculture de Poligny. — Société d'agriculture de la Savoie. — Société d'archéologie de la Drôme. — Société des antiquaires de l'ouest — Société des sciences du Havre. — Académie delphinale. — Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Académie d'Hippone. — Société hispano-portugaise de Toulouse. — Société de Borda à Dax. — Société des antiquaires de Picardie — Association scientifique de France. — Société de géographie de Paris — Société scientifique de la Corrèze — Société d'agriculture de France — Société héraldique. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Journal : des savants. — des connaissances médicales.

Mémoires : Societas pro fauna et flora Fennica — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire. — Académie de Nîmes. — Société académique de Maine-et-Loire. — Académie Salésienne, — Académie de la Val d'Isère.

Revues : — des Sociétés savantes. — du Lyonnais. — archéologique. — bibliographique. — de la poésie. — de la Société historique de l'Ain.

Indicateur d'antiquités suisses. — L'Éducateur — Commission de météorologie de la Haute-Savoie. — Romania. — L'Investigateur. — Le Globe. — Société agricole des Pyrénées-Orientales. — L'Italia agricola — Rapport sur la Société de lecture de Genève. — Budget de la ville d'Annecy.

L'Indépendant savoisien. —L'Union savoisienne. — Les Alpes.— Industriel savoisien. — L'Allobroge — L'Echo du Salève. — Le Léman. — Le Petit Savoisien. — La Tribune de Genève. — La Seybouse, journal de Bône. — Le Rochois.

Le Directeur-gérant. L. REVON.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e ANNÉE

BULLETIN N° 10 — OCTOBRE 1830.

Pressions barométriques moyennes : 721.64 à Annecy et 706 01 à Mélan. Maxima le 1, minima le 22 à Annecy et le 1 et le 29 à Mélan Excursion du mercure 15 4 à Annecy et 15 72 à Mélan

Températures moyennes données à Annecy, maxima 16°98, minima 7°54, ayant indiqué 25° le 8 et —2 le 31. A Mélan, moyenne générale 10°31, à Chamonix, 6°85 Moyenne du lac d'Annecy 14°39, décroissant pendant le mois de 16°5 à 12°, celle de rivière (le Foron) de 8°8

PLUIE. — Les pluies sont presque continuelles pendant ce mois, et très abondantes à partir du 20, où quelques stations enregistrent les 23 et 24 de 45 à 55 m/m d'eau tombée. Aussi les lacs augmentent rapidement et plusieurs rivières et torrents débordent. Le lac d'Annecy, qui était à 0 76 le 24, est le 25 à 1.07, où il se maintient malgré l'ouverture des vannes du barrage. Le lac Léman, observé à Thonon et à Evian, est à l'altitude de 372.60 le 21 et à 373.06 le 30, soit 0.46 d'augmentation alors qu'il était en période décroissante. L'Arve, à Bonneville, était, le 20, à 0 48 de l'échelle ; le 21 à 2 14, revient le 22 à 1.20. et atteint son maximum le 23, à 6 h. matin, à la cote 2.80. A Sallanches (pont de S -Martin) étant à 0.90 le 20, l'eau arrive à 2m le 21 et 2.10 le lendemain Le torrent l'Udrizon, à Tamié, complètement sec le 20, déborde le 21.

La température s'abaissant, la neige paraît sur les sommités.

Maximum d'eau recueillie, 406m/m8 en 15 jours aux Gets. Minimum, 88m/m2 en 12 jours à Seyssel.

ORAGES. — Dans la nuit du 5-6 à Annemasse. Le 7, à 7 h. du soir à Mélan et Annecy éclairs et tonnerres. Le 8, orage de 4 à 6 h. du matin à Annecy, Mélan et Annemasse Le 10, à 10 h. 30 du soir à Annecy, orage avec grêle ; le 22, à 9 h du soir à Seyssel ; le 23, à Tamié, à 3 h. 45 du matin. et à Annecy à 7 h. 1 ; id. le 24, à 1 h. du matin. A Annemasse, la nuit du 28, et le même jour à 2 h 30 du matin à Tamié et à Annecy, et à 10 h. du soir à Seyssel.

OCTOBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations :	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel.	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1																
2																
3	.....	.....	.....	.....	2,7	1,8	.....	0,4								
4	.....	3,5	.....	.....	.....	2,5	0,5	1,3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,4	
5	.....	5,8	11,7	.....	.....	5,6	5,2	1,5	10	11,2	.....	2.5	10	3,2		
6	11,3	3,7	4	.....	.....	.....	4,4	7,5	10	1,5	.....	6	.....	6	5,7	
7	.....	2,9	19,3	.....	.....	.....	0,7	0,9	5	3,2	6,1	4,9	12	5,7	24,3	
8	.....	11,4	9,5	.....	.....	8,4	11,7	1,1	6,3	35,4	11,9	5,7	20,1	5,9	5,2	
9	.....	.....	4,3	.....	.....	.....	.....	13,6	.....	.....	2,1	9,3	7	17.5	2,3	
10	.....	.....	.....	.....	1,4	.....	0,2	4,5	.....	2,3	.....	.....	9	3,9		
11	.....	14,2	7	.....	.....	8,3	.....	.....	.....	1,9	.....	.....	15	.....	30,5	
12	14	21	11	.....	.....	11,9	20,3	33	.....	29,6	9,2	25	18	39,6	2,7	
13	42	.....	.....	.....	4,7	2,7	1,4	2,7	1,3	3,4	1,9	6	5	5,7	1,4	
14	.....	.....	.....	.....	2,4	.....	.....	0,5	2	.....	.....	1,5	.....	1,7		
15																
16	.....	.....	.....	.....	18,6	1,8	2	.....	.....	.....	.....	.....	7			
17	.....	.....	6,2	.....	4	1,4	.....	0,2	5	3,1	.....	.....	9			
18	8	8	6,1	.....	4	2,1	2,1	4,6	.....	.....	1,6	1,7	6	0,7		
19	.....	.....	.....	.....	0,8	1,9	7	.....	2,5	5,8	.....	0,8	.....	6	2,5	
20	5	.....	1,8	.....	0,3	37,7	6	1,7	.....	.....	.....	1,2	6	1,1	1,2	
21	60	9,3	1	.....	36,8	.....	17,4	26,1	.....	4,3	5,1	37,8	9	6,2	5	
22	.....	.....	19	.....	21,3	38,4	10,1	26	17,5	2,3	.....	13,5	16	0,8	32,4	
23	24	38,9	19,4	.....	46,7	45	39,2	49,5	22,5	44,5	17,7	47,1	19	31	20,5	
24	26,5	28,2	.....	.....	41,6	4,8	40,8	55,5	2	29,4	13,1	51,4	6	39,7		
25	39	.....	.....	.....	.....	.....	7,9	1,5	.....	.....	.....	3,1	.....	7		
26	25	12,3	5,4	.....	17,5	.....	.....	.....	2,5	0,7	.....	.....	7	.....	7,3	
27	53	31	5	.....	10,8	.....	10,9	10,3	15	24	4,3	5,6	8	4,2	25	
28	35	.....	3,3	.....	14	35,1	21,2	20 2	13,8	.....	10,5	27,2	.....	24		
29	18	7	.....	.....	.....	53,2	14,3	9,6	.....	14	4,5	25,4	.....	13,3	5,3	
30	29	.....	.....	.....	.....	.....	14,4	14,8	.....	.....	.....	17,6	.....	10		
31	17	.....	.....	.....	.....	.....	5,7									
Pluie. Neige.	406,8	197,6	134	.....	227,6	262,6	243,4	287,2	115,4	216,6	88,2	293,3	189,1	233,2	174,7	

BULLETIN N° 10.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

OCTOBRE 1880

Altitudes : Du Jardin, 448 30 Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275 (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	19°5	6°	13°	730.6	»	0,9	93	19°8		»	N	N	fort	couv. 1/2		très beau	0,65	16°5
2	21,7	5,5	13,8	726 4	»	1,3	91	21		»	—	N	faible	très beau		id.	0,63	15,3
3	24,3	8,5	11,8	721,8	»	1,5	93	15		»	O	S-E	id.	couvert		couvert	0,62	16,4
4	18	10,5	14,4	718,9	»	0,9	80	20,8		»	O	N-O	id.	couv. 1/2		couv. 1/2	0,62	16,3
5	21,5	13	16	718,2	3.2	2	86	18,5		»	S	E-S-E	id.	couvert	Pluie de 1 h. à 2 h. s	couvert	0,60	16.2
6	21,5	14,5	18	715,4	6	2.3	62	17,8		»	S	S-S-E	fort	id.	Pl v. 8 h. m. [s.-o, t. à l'o et au n.	id.	0,59	15,9
7	24	15	16	716,2	5,7	4.3	82	20,2		»	S	E	id.	id.	Pl. pend. la n. j. 9 h. m. à 7 h. s. écl au	id.	0,59	16,5
8	25	12	13	718,9	5,9	1,3	80	10,2		»	S	N-O	id.	pluie	A 4 h. m. écl. et t. j. 5 h 45, à 7 h. écl. et t	très beau	0,56	16
9	13,7	4,5	8	721,4	17,5	0,6	88	16,1		»	S	E-S-E	id.	couvert	au s.-o, pl. ass. forte. [la chaîne du sud Neige s. le m. de la Tourn^te et s. la cim. de	beau	0,59	14,7
10	20,3	8,5	11	724,2	3,9	1,3	94	18,4		»	S-E	E-S-E	id.	beau	A 10 h. 30 s. écl. et t. av. grêle s. de pl	très beau	0,58	15
11	20	3,5	8,2	724,9	»	1,4	95	11,8		»	S	S-E	faible	couvert	Pluie dès 4 h. s. pluie toute la nuit.	couvert	0,57	14,
12	13,5	8	9	720,9	39,6	0,5	95	10,4		»	S	E	fort	pluie	Presque tout le jour.	id.	0,65	14,4
13	10.7	5	7,4	722,9	5,7	0,3	97	7,2		»	O	N-N-E	id.	id.		id.	0,67	13,9
14	8.5	4	8,2	727,5	1,7	0,7	86	11,4		»	N	N	id.	couvert		id.	0,69	14,4
15	12.7	6,5	9,8	727,2	»	1	81	13,6		»	N	N-O	id.	id.		id.	0,67	13,8
16	15,5	5,5	9,2	725,5	»	1	94	16		»	?	N-O	id.	id.		très beau	0,65	13,7
17	18.5	5,5	11	725,1	»	0,7	86	12		»	O	N-O	id.	id.	Pluie légère dans le jour.	couvert	0,65	13,7
18	13,5	8	10,8	724,2	0.7	0,7	90	13,6		»	S	S-E	faible	id.		id.	0,65	14
19	17	11	12,4	721,7	6	0,6	95	16,8		»	S	S E	id.	id.		id.	0,635	14,2
20	17,7	7,5	9.6	717,5	1,1	0.7	95	16,2		»	S	E-S-E	id.	id.	[la Tournette.	id.	0,62	13,8
21	18	8	14	716,7	6,2	1,8	89	14,4		»	S	E-S-E	fort	id.	Pluie de 9 h 30 à midi, la neige disp. de	couv. 1/2	0,63	14,4
22	16,3	10,3	14	715,2	0,8	0,9	91	16		»	S	S-O	faible	pluie	[j. 2 h. 15 t. int. à 3 h. 30 à 4 h. 15 pl. int.	couvert	0,65	14,3
23	16,7	12	13.8	720.4	31	0,7	91	17		»	O	E	id.	couvert	Eel. fr. à 7 h s. à l'o, la n. du 23-24 à 1 h m.	id.	0,72	14,4
24	18,5	13	12,8	722,4	39,7	0,7	88	12		»	N-O	S-O	id.	id.	Pluie par intervalle tout le jour.	id.	0,76	14,5
25	13,5	4,5	5,8	725,4	7	1,1	88	9,6		»	O	S-O	faible	id.	[vent violent la nuit.	très beau	1,07	12,8
26	13,5	0	4,4	723,3	»	0,9	94	9,8		»	S-O	O	fort	id.	Pl. ap.-midi, la nuit, neige sur la Tourn.	couvert	1,05	13
27	13,7	4	13	718.4	4,2	1,4	97	13,8		»	S	S-S-E	faible	pluie	Neige de la Tournette disparaît.	id.	1,02	13,4
28	16,3	11	13,2	716,5	24	0,5	82	19.6		»	S	E-S-E	fort	couv. 1/4	Vers 2 h. 30 m. deux tonn. très fort.	très beau	1,03	13,4
29	21	7.7	9	715.4	13,3	2,7	96	9,6		»	S	N-N E	id.	couvert	Pluie par intervalle tout le jour.	pluie	1,03	13
30	10	3	5	721,5	10	0,4	81	9,8		»	N	N-E	id.	beau	Au m. neige j St-Germ., Chalet, en bas du	très beau	1,00	12,6
31	11,7	— 2	2	726.2	»	1.6	95	9.2		»	—	N-E	id.	très beau	[Parmelan et somm. du Mont-Veyrier.	id.	1,08	12
Moyennes ou Totaux.	16°98	7°54	10°89	721.64	233,2	36,7	88,87										0,736	14°39

(Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.)

Les orages sont fréquents pendant ce mois. — Le 7, à 7 heures du soir, éclairs au sud-ouest, continuent à l'ouest puis au nord. — Le 8, à 4 heures du matin, éclairs et tonnerres, rares jusqu'à 5 heures 45 ; à 7 heures, éclairs et tonnerres au sud-ouest et à l'ouest, pluie assez forte par vent dn sud-ouest. — La neige recouvre le massif de la Tournette et la chaîne au sud.— Le 10, à 10 heures 30 du soir, éclairs et tonnerres, assez forts, pluie mélangée de grêles, assez forts pendant 45 minutes, pluie intense. — Le 23, éclairs dès 7 heures du soir, à l'ouest et au nord-ouest, avec tonnerres fréquents de 1 heures du matin à 2 heures 15. — Le 24, éclairs et tonnerres très intenses et fréquents de 3 heures 30 jusqu'à 4 heures 15 avec pluie abondante qui continue, par vent faible du nord-ouest. — Dans la nuit du 26-27, vent très violent. — Le 28, vers 2 heures du matin, 2 tonnerres avec éclairs, le premier très fort.

Annecy. — Impr. Perrissin.

AUGUSTE MANGÉ.

21me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1880.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOMMAIRE. — Compte-rendu de la troisième session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry, les 9, 10 et 11 août 1880 (suite, : Manuscrits de la Bibliothèque de Chambéry, par M. Barbier. — Les constructions féodales de la Tarentaise. par M. E.-L. Borrel; — observation de M. de Foras.

Analyse des bronzes préhistoriques de Menthon, par M. Loustau.— Bibliographie : *Saint Martin*, de M A. Lecoy de la Marche, par M. C.-A. Ducis.— Bulletin.— Observations pluviométriques, météorologiques et hydrométriques faites au jardin publie d'Annecy, par M. A. Mangé.

COMPTE-RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES SAVOISIENNES TENU A CHAMBÉRY, LES 9, 10 & 11 AOUT 1880

(Suite)

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBÉRY

PAR M. BARBIER, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

Si les manuscrits ne se trouvent pas en très grand nombre, il y en a de fort rares et de très précieux. Son Eminence le cardinal Billiet avait fait pour quelques-uns d'entre eux des recherches dont nous avons trouvé la minute dans les archives de la Bibliothèque, et dont nous ferons profiter les lecteurs.

M. Reynaud, bibliophile, qui a visité cet établissement, en 1845, a décrit aussi deux manuscrits qui portent maintenant les nos 6 et 39. Nous reproduirons également ses appréciations et son opinion.

Dans notre travail nous avons conservé l'ordre de classement qui leur a été assigné par le conservateur actuel, M. Carret. Nous eussions voulu donner pour chacun d'eux leur provenance, leur histoire, les circonstances dans lesquelles ils sont arrivés à la Bibliothèque, mais malgré toutes nos recherches et notre bonne volonté, cela nous a été impossible pour la plus notable partie.

N° 1. — Un livre d'Heures manuscrit sur parchemin avec vignettes, in-12, relié. Il est du XVe siècle, bien écrit avec de belles marges et selon la liturgie romaine. Les vignettes coloriées sont au nombre de 33. Le manuscrit s'ouvre par le calendrier de l'année, une quinzaine de jours sur chaque feuille. Les dimanches sont indiqués par une lettre capitale dorée, les commencements du mois par une capitale plus grande.

Les Heures commencent par l'évangile selon saint Jean : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu. » Puis viennent les autres évangiles selon saint Luc, saint Mathieu et saint Marc.

Domine, labia mea aperies et os meum,

Au-dessous un écusson complètement effacé.

Puis une première peinture représentant l'Annonciation de la Sainte-Vierge. Cette peinture prend toute la page ; elle est entourée de petits sujets peints à la sépia et représentant des scènes de l'Ancien-Testament, Eve et le serpent, Adam chassé du paradis. La Sainte-Vierge est vêtue d'une robe bleue.

La 2e peinture se rapporte à la visite de la Sainte-Vierge chez Elisabeth; la Vierge est également vêtue d'une robe bleue, et accompagnée d'une suivante qui porte un petit coffret; sainte Elisabeth est vêtue d'une robe jaune à manches rouges et d'un manteau violet. Le dessin est bon, les couleurs tranchées s'harmonisent bien, les figures ont une bonne expression, et cette peinture est bien conservée.

Dans la troisième peinture nous voyons la Nativité de notre Seigneur. La Vierge est encore vêtue de sa robe bleue, saint Joseph d'une robe violette avec un manteau rouge; dans le fond on aperçoit la crèche avec le bœuf et l'âne; très bon dessin, positions naturelles, figures expressives.

Dans la quatrième on figure l'annonce de la naissance du Christ aux Bergers, auxquels apparaît un ange qui tient une banderolle avec cette inscription: *Deus natus est nobis.*

Dans la cinquième nous voyons la présentation au Temple; l'artiste a conservé à la Vierge sa robe bleue, c'est sans doute un signe symbolique de sa part ; la suivante tient un cierge et une offrande (deux oiseaux blancs, des colombes sans doute) ; le Grand prêtre est au milieu.

La sixième représente le couronnement de la Vierge au milieu des personnages.

La septième — David en prière, et auquel apparaît la figure du Christ.

La huitième — la piscine de Siloë ; un homme enveloppé de son linceul, les mains liées, est délivré par

un moine à la tête rasée; notre Seigneur est entouré de ses apôtres, deux femmes sont en prière.

La neuvième — concert des Anges; on voit la Vierge avec son divin fils.

La dixième — le sacré cœur de Jésus.

La onzième — la Sainte-Trinité.

La douzième — saint Michel terrassant le démon; saint Michel porte un écu aux quatre couleurs (rouge, bleu, jaune et violet).

La treizième — décollation de saint Jean-Baptiste; le bourreau est revêtu d'une robe bleue, de chausses rouges et d'un bonnet rouge. On voit dans le groupe des personnages une femme qui porte un hènin.

La quatorzième — saint Jean l'Evangéliste.

La quinzième — saint Julien dans une barque avec un rameur et une femme.

La seizième — la tentation de saint Antoine.

La dix-septième — le martyre de saint Sébastien.

La dix-huitième — saint Fiacre.

La dix-neuvième — saint François d'Assises.

La vingtième — saint Françcis d'Assises, symbolisé par trois mitres d'évêque à ses pieds.

La vingt-et-unième — saint Vincent.

La vingt-deuxième — saint Charles Borromée.

La vingt-troisième — saint Pierre et saint Paul.

La vingt-quatrième — saint André, apôtre.

La vingt-cinquième — saint François-Xavier.

La vingt-sixième — saint Simon et saint Jude.

La vingt-septième — plusieurs martyrs.

La vingt-huitième — plusieurs confesseurs.

La vingt-neuvième — sainte Catherine, martyre, patronne des philosophes.

La trentième — sainte Marguerite.

La trente-et-unième — sainte Appoline, martyre.

La trente-deuxième — sainte Barbe.

Et la trente-troisième — la Toussaint. Toutes ces enluminures ont une certaine valeur artistique.

N° 2. — Un Psautier manuscrit sur parchemin avec la vignette du roi David au commencement. Remonte au XVe siècle ou tout au plus à la fin du XIVe. En bon état de conservation, beau vélin, écriture très correcte et très soignée, lettres capitales en rouge, relié en basane jaune avec filets dorés, tranches dorées, dos avec fers dorés; la reliure est relativement moderne.

La première page seule est ornée du portrait du roi David au milieu d'un B majuscule qui commence le premier mot du premier psaume.

Les marges sont ornées de figures allégoriques, dont l'une, celle de droite, en assez mauvais état, laisse apercevoir un personnage dont le bas du corps est complètement velu avec des pieds fourchus. Dans le fond un paysage. Il n'y a point d'autres peintures. Magnifique conservation; il provient de la bibliothèque de M. de Mellarède qui l'a sans doute fait relier.

N° 3. — Un livre d'Heures manuscrit en latin, in-8° doré sur tranches avec quantité de vignettes coloriées et ornement en marge avec les armes de M. de Mellarède. Reliure riche, les plats dorés, les fers assez jolis, probablement de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe.

Ce manuscrit commence par un calendrier; sur chaque page se trouvent peints les signes du zodiaque, le Verseau, les Poissons, etc.; du côté opposé une vignette représentant le travail des champs de chaque mois; ainsi, la taille des arbres, la chasse, la tonte des moutons, la moisson, etc.

Au premier chapitre une peinture représente saint Jean dans le désert écrivant, un aigle devant lui. Dans une marge, en haut de la page, apparaissent la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus. Cette première enluminure est fatiguée et assez mal conservée. Toutes les marges d'un côté sont couvertes de dessins variés. Dans le corps, Jésus à la montagne des Oliviers, les disciples endormis.

La deuxième gravure représente l'adoration de la Croix, elle est en assez bon état. Les femmes qui sont au pied de la croix, portent un costume moyen âge. Les peintures qui viennent ensuite dans leur ordre numérique sont la Pentecôte, le Saint-Esprit est au-dessus de la Sainte Vierge assise au milieu des Apôtres qui restent en extase; l'Annonciation de la Vierge un peu effacée; la Visitation; la naissance de Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem; la Vierge adore le divin enfant; l'adoration des mages; la fuite en Egypte assez peu conservée; David venant de couper la tête de Goliath; saint Jérôme en prière. Ces peintures sont généralement dans leur naïve expression, d'un bon dessin, le coloris en est brillant, les personnages se détachent bien, et l'effet en est fort agréable.

N° 5. — Manuscrit sur parchemin, petit in-4°, orné de lettres peintes: *Lactance, De resurrectione Christi.* Le commencement manque, il se termine par ces mots: *Finit feliciter Lactantius de resuctiâ xpi.* Bien écrit, de la fin du XVe siècle.

N° 6. — Une Bible sur velin, relié, très petit in-8°, en bon état de conservation; un des ouvrages les plus précieux de la Bibliothèque. Ouvrage remarquable en 1400 feuillets d'un travail de toute rareté, d'une magnifique écriture excessivement fine sur deux colonnes par page. On pourrait dire de cette Bible que c'est l'Elzevir des manuscrits. Elle a été décrite par M. Reynaud qui s'exprime ainsi: « Le second manuscrit précieux est une Bible très ancienne d'une « écriture fort nette dont les lettres capitales et « initiales sont enluminées de diverses couleurs et « offrent des portraits dont le dessin révèle la plus « haute antiquité.

« On lit à la fin de cette Bible, mais d'une autre « écriture que celle du copiste : Ista Biblia conscripta « sunt Rome anno redemtionis nostre IX. C° XIIII « sedente beato Martino ppa IIIo. Philibert de Pingon « a mis ici: Le dit pape Martin III fut élu en 943, « tint le siège 3 années 9 mois. Il estait romain de « naissance.

« Si ce manuscrit est réellement du Xe siècle c'est « l'un des monuments de paléographie les plus anciens « qu'il soit possible de voir, tant le travail est fini et « parfait. Je me garderai bien d'y reconnaître une « écriture du XIIe siècle avec quelques amateurs qui « l'ont successivement examiné. Philibert de Pingon, « l'un des bibliophiles les plus éclairés de son siècle, « après avoir parcouru toutes les bibliothèques célè- « bres de l'Europe, a consigné cette note qu'en 1845 il « serait assez téméraire d'infirmer, lorsque près de « trois siècles se sont déjà écoulés : *Philibertus Pin-* « *gonius hæc sacra sancta Biblia dono habuit* « *nihil hoc munere antiquieus observaturus, 1560.* « Cette note est placée au revers de la couverture.

« Vis à vis, l'abbé de Pingon, comte de Lyon et « vicaire général du Dauphiné, a consigné la déclara- « tion suivante : Je soussigné certifie que les quatre « lignes précédentes de l'autre page précédente sont de « même que les deux dernières lignes de la dernière « page de ce livre de l'écriture de Philibert de Pingon « un des prédécesseurs de ma maison. A Chambéry ce « 1er octobre.

« L'abbé de Pingon était venu à cette époque à « Chambéry pour recueillir tous les documents propres « à l'histoire de sa famille, travail publié en 1779. Il « dut nécessairement visiter le couvent des Domini- « cains où était la chapelle consacrée à la sépulture de « ses ancêtres. Sans doute ce fut chez eux qu'il ren- « contra cette Bible que leur avait léguée Philibert de « Pingon ou l'un de ses descendants. Quoi qu'il en soit, « cette attestation de la main de l'abbé de Pingon « montre clairement qu'elle n'était pas alors entre les « mains de sa famille.

« A la suite de la citation de Grillet, M. Reynaud « ajoute : « Ne serait-ce point le Bréviaire de la du- « chesse Marie désigné mal à propos par Grillet sous « le nom de Missel. M. Chapperon l'avait qualifié « aussi de Missel d'Amédée VIII. Après la mort du « duc Philippe, la duchesse Marie se fit religieuse, et « par son testament du mois de mars 1458, institua « pour son héritier son frère Louis, duc de Savoie. Ce « prince, mort en 1465, aurait légué, selon nous, ce ma- « nuscrit à Pierre de Pingon, son secrétaire ducal, et « celui-ci en aurait fait don aux Dominicains de « Chambéry. »

Le missel dont il est fait mention par Grillet, n'a rien de commun avec la Bible dont il vient d'être question. C'est un volume in-folio qu'il n'est pas possible de confondre avec le manuscrit n° 6. Nous décrirons ce missel que nous reprenons sous le n° 9, suivant l'ordre qui lui a été donné. Il est probable qu'à l'époque de la visite de M. Reynaud, ce missel ne lui aura pas été montré, car il était enfermé, ainsi que tous les autres manuscrits, dans des caisses d'où il était assez difficile de les faire sortir. Le missel dont parle Grillet, a été légué, lui aussi, par un membre de la famille de Pingon, ce qui peut avoir donné lieu à cette confusion.

N° 7. — Une partie d'un missel sur parchemin, relié avec vignette au commencement et avec la croix de Savoie, ayant appartenu à Amédée IX de Savoie. Date de 1466. Incomplet, ne renferme plus que 3 cahiers au lieu de 9 ou 10 que devait contenir la couverture en bois recouverte en velours rouge frappé avec la croix de Savoie en argent émaillé ; seulement l'émail a disparu. Sur la couverture les deux mots : Fert-Fert, ainsi que divers ornements dont il ne reste plus que des traces qui laissent deviner qu'ils étaient d'un fort bon goût.

Sur la première page, une lettre capitale P ; au milieu un pape ou un évêque assis sur son siège, bénit d'une main, et de l'autre tient une crosse. Tout autour dessins variés ; au bas l'écu de Savoie avec une tête de lion ailé et les mots Fert-Fert.

Au deuxième chapitre on voit la lettre capitale E ; une peinture représente un prêtre qui adore la sainte hostie ; tout autour dessins variés, un ange en adoration ; sainte Cécile ; au-dessous un petit cartouche représentant la mort d'Abel. Puis le canon de la messe.

Au troisième chapitre, un religieux lisant dans sa stalle ; un cartouche avec *Fert*.

A la fin : Festum sancti Anatoli celebratum duodecimale 12 mai millesimo quadragentessimo, sexagessimo festo de mense septembris Dominus Calcaz de fortuno prior monastery sancti Anatoli in propria donavit hunc librum, illustrissimo ac excellentissimo domino Amedeo Duci Sabaudiæ domino suo metuendissimo.

Ce manuscrit est fort bien écrit, les enluminures ont une certaine valeur, mais les parties qui restent ne sont pas complètement terminées.

N° 8. — Un obituaire des Cordeliers de Chambéry in-octavo. Commence en 1500 et se termine en 1706, renferme une foule de faits intéressants pour la confrérie de Chambéry et pour la chronique de cette ville.

N° 9. — Un missel manuscrit, relié, in-folio. Il est connu généralement sous le nom de Missel de Pingon. Il appartenait, avant la Révolution, au couvent des Dominicains auquel il avait été donné par Pierre III de Pingon, frère de Louis de Pingon, représentant de la branche d'Aix en Provence, élu évêque d'Aoste en 1440 et qui fut secrétaire, conseiller d'Etat et chambellan de Blanche de Monferrat, duchesse régente de Savoie.

C'est lui qui fonda une chapelle dans l'église Saint-Dominique de Chambéry, et qui légua à la sacristie, indépendamment de divers objets relatifs au culte, le missel en question que l'on conservait soigneusement, avant la Révolution dans la bibliothèque du couvent, ainsi que le constate un certificat des PP. Dominicains du 4 octobre 1774 (V. Grillet, t. III, p 179).

Ce missel est précédé d'un calendrier avec lettres coloriées, il est bien écrit. En tête se trouve un Christ en croix très effacé et d'un dessin très ordinaire. Il est en assez bon état.

A la fin on trouve intercalés deux feuillets de papier en mauvais état, qui contiennent l'office du saint sang de Dieu, vulgairement suaire du Christ.

Ce document très rare et très curieux doit être un spécimen de xylographie, imprimé sans doute à Chambéry où se trouvait, on le sait, la précieuse relique avant sa translation à Turin, lors de l'invasion des Espagnols.

A la fin se trouve également la note qui a été reproduite par Grillet.

N° 10. — Un manuscrit in-4° petit sans couverture et en assez mauvais état, commençant par les mots : Incipiunt capitula libri pastoralis beati Gregorii papæ.

Ce livre renferme 1° le Pastoral de saint Grégoire le Grand ; 2° un traité intitulé : De conflictu Vitiorum atque Virtutum. C'est un dialogue entre les vices et les vertus. — Il est attribué à saint Grégoire le Grand, mais on ne le trouve pas dans la collection de ses œuvres ; 3°, un dialogue entre l'homme qui se plaint de ses misères et la raison qui veut l'aider à les supporter. Il a pour titre : *Excerpta synonymi libri Isidor*. Cependant ce traité ne paraît pas être de saint Isidore de Séville. Ce volume, dit S. Em. le cardinal Billiet, mérite d'être relié et conservé avec soin.

N° 15. — Un traité manuscrit en latin : la Vie, la Mort et les Miracles de saint Jérôme. Moitié sur

papier, moitié sur parchemin, sans intérêt et en mauvais état.

N° 16. — Un volume grand in-4° manuscrit, sur parchemin, intitulé Lexicon plantarum. De la fin du XIIIe siècle et en bon état. Il porte sur la couverture : Monastère de Saint-Pierre de Lémenc, 1698, ad usum Ioanni Batisti a Santo Andrea monachi congregationis, sancti Bernardi ordinis cisterciensis in monasterio sancti Petri de Lemenco anno 1698.

N° 17. — Un volume manuscrit, petit in-folio, sans couverture, sur parchemin, intitulé : *Commentaire de saint Ambroise*, en latin, lettres coloriées.

Ce volume renferme le commentaire de saint Ambroise sur l'Evangile de saint Luc ; il est divisé en dix livres. Complet et en assez bon état. L'écriture paraît être du XIIe ou du XIIIe siècle. Il est suivi d'un petit traité de saint Prosper contre Cassien, mais il y manque quelques feuillets à la fin. Il mérite néanmoins d'être conservé et relié.

N° 19. — Un volume manuscrit, sur parchemin, in-4° ; en assez bon état, fermoir en fer et crochet de même métal pour le porter pendu à la ceinture.

Commence par ces mots: *Apostolus dicit incipiunt.* La première partie de ce manuscrit est un traité des Vertus, composé en entier d'un choix de textes des S. S. Pères, des auteurs ecclésiastiques et même des auteurs païens. Il n'y a aucune date ni aucun nom d'auteur. On y trouve cité Bède, mort en 735 ; Alcuin en 804; Avicène en 1037; saint Pierre Damien en 1073 ; saint Bernard en 1153 ; saint Anselme en 1109; Hugues de Saint-Victor en 1140 et Richard de Saint-Victor en 1173. Saint Bonaventure, mort en 1274, n'y est pas cité. Ce traité est tout à fait dans le genre de celui que ce dernier saint a intitulé Pharétra; cependant ce n'est pas le même, mais il doit être du même siècle. Nous citerons ici le titre de quelques chapitres.

De Fide — De Officio Fidei et Symbolo — De Spœ — De Caritate et quod phanitudo Sanctis in caritata — Quod omnis virtus in caritata — Quod vita beata in caritata — Quod caritas duos animas jungit quem ad modum in unam — De Benivolentia — De Amicitia politica non gratuita — De Amore in genere — De signis divini amoris — De Amore dei ad nos — Quod anima plus diligens dona quam danterus meritrix, etc. — De inordinato amore sui et suorum.

La seconde partie de ce manuscrit est un choix des vies et des exhortations des Pères grecs, traduit par le moine Joseph. Il a pour titre : Ad hortationes sanctorum patrum quas transtulit Beatus Josephus.

M. le Docteur Guilland a aussi un manuscrit du même ouvrage traduit par un moine du nom de Pascasius. (Cardinal Billiet.)

N° 20. — Un volume manuscrit en latin, in 4°, en bon état de conservation, sauf la couverture. Lettres capitales coloriées.

Ce volume renferme: les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des Cantiques avec un commentaire précédé de la préface de saint Jérôme sur les livres de Salomon. Il est très bien écrit. On n'y trouve point de date. L'écriture est du XIVe siècle. Il mérite d'être conservé avec soin et relié.

N° 21. — Un volume, grand in-8°, manuscrit en latin ; la couverture manque ; lettres capitales et ornements en couleur à la première page seulement.

Ce volume renferme les quatre livres de saint Thomas d'Aquin *Contra Gentiles*. Il y a le commencement et la fin. L'ouvrage est complet, et mérite d'être relié et bien conservé.

N° 24. — Un volume in-8°, relié, manuscrit en latin. Sermon de saint Bernard. En mauvais état et sans grande valeur.

N° 25. — Un volume in 4°, relié, intitulé : Manipulus Tho. de Hibernia. Couverture en mauvais état. mais le manuscrit est bien conservé et bien écrit. Lettres capitales et ornements.

Ce livre est intitulé : Manipulus florum sive extractiones originalium a magistro Thoma de Hybernia quondam — de Narbona *ou* de Varbona. On voit à la fin qu'il a été achevé en 1306. C'est un choix de passages des saints Pères sur tous les points de la morale chrétienne, disposés par ordre alphabétique en forme de dictionnaire. Il commence par le mot *Abstinentia,* et finit par le mot *Uxor*.

Il y a encore à la fin, après la table, un catalogue des écrits de plusieurs S. S. Pères, tels que saint Denis, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Bernard, saint Hilaire, etc. L'ouvrage est assez difficile à lire parce qu'il y a beaucoup d'abréviations. (Cardinal Billiet.)

N° 26. — Un volume in-4°, relié, manuscrit sur parchemin, lettres majuscules coloriées. Assez mal conservé et en mauvais état.

La première partie est un traité de philosophie en latin. La seconde est un traité des vertus monastiques. Son Em. le cardinal Billiet dit qu'il n'a pu en découvrir l'auteur ; il paraît avoir été composé du XIIe au XIIIe siècle, l'écriture est du XIVe siècle ; elle est très difficile à lire à cause des nombreuses abréviations. Cet ouvrage est du reste peu intéressant.

N° 27. — Un volume in-4°, manuscrit sur parchemin, relié ; majuscules en couleurs, couverture de droite en bois, sur laquelle on lit *Aristotelis*. L'autre couverture manque, ainsi que le dos. Lettres capitales ornées d'une manière remarquable.

Ce volume renferme quelques traités de Boëce et les œuvres d'Aristote traduites par le même auteur : on y trouve 1° une introduction de Porphir à la Dialectique d'Aristote : *Ysagoge Porfirii ;* 2° une introduction qui paraît être d'Aristote lui-même, *Prædicamenta Aristotelis;* 3° Le Livre des divisions de Boëce, *Liber divisionum Boëci ;* 4° Le Livre des Topiques, ou Traité sur les lieux oratoires de Boëce: *Liber topicorum Boëci ;* 5° Le Livre des démonstrations, *Liber Elenchorum;* 6° Les deux premiers Livres des Analytiques d'Aristote, appelés les *Prieurs;* 7° Les Topiques d'Aristote, divisés en 8 livres ; 8° Les deux derniers livres des Analytiques d'Aristote appelés les *Postérieurs*.

L'écriture, qui paraît être du XIVe siècle, est belle et assez bien conservée, mais extraordinairement difficile à lire à cause des abréviations. (Cardinal Billiet).

N° 28. — Un volume in-4°, relié, manuscrit en latin. Lettres capitales ornées et coloriées. En bon état de conservation.

Ce volume renferme deux ouvrages; le premier est un traité de théologie mystique, sans date ni nom

d'auteur. L'écriture est du XIIIe siècle ; l'ouvrage est aussi du XIIe ou du XIIIe siècle. On y cite le décret de Gratien qui a paru en 1150; on y parle aussi des chanoines réguliers qui sont à peu près du même temps. Les neuf premiers livres traitent *De mysteriis rerum* en suivant l'ordre des livres de l'Ancien Testament; les trois derniers traitent du Nouveau Testament.

Le second ouvrage est un dictionnaire où l'on traite par ordre alphabétique un grand nombre de questions relatives à la morale et à la théologie mystique. (Cardinal Billiet).

N° 29. — Un volume petit in-folio, manuscrit sur parchemin, relié. Ex Convi. Bibli. f. f. Prœd. Camberii.

Contient deux parties; la première est un Traité de Philosophie par *Maitre Imbert de Garda*, moine de la province de Bourgogne. La seconde est un Traité de Physique. On n'y trouve pas de date. L'écriture est du XIIIe ou XIVe siècle. Il est difficile à lire à cause des nombreuses abréviations qu'il contient.

N° 30. — Un volume petit in-folio, manuscrit sur papier, relié, avec majuscules coloriées. La couverture est en mauvais état.

Il contient, comme le précédent, deux traités. Le premier est intitulé : *Rosarius de Viciis et Virtutibus compositus a Domino Sperato de Baro utriusque juris professore.*

Le nom de ce Speratus de Baro ne se trouve pas dans le dictionnaire des grands hommes; il n'en est pas parlé non plus dans l'histoire ecclésiastique. D'ailleurs ce traité ne paraît pas d'un grand mérite. Le second est intitulé : *Libellus Guillelmi de Sancto Amore contra Pseudo prophetas de periculis novissimorum temporum.* Guillaume de Saint-Amour, né à Saint-Amour au commencement du XIIIe siècle, mort en 1272, était docteur de Sorbonne ; son traité *De periculis novissimorum temporum* est une violente déclamation contre les Dominicains. L'écriture paraît être du XIIIe ou XIVe siècle. (Cardinal Billiet).

N° 31. — Un volume petit in-folio, manuscrit avec majuscules coloriées, commence par ces mots : *Incipit liber sextus Domini Bonifacii ;* en bon état, sauf la couverture qui ne tient presque plus. Ce livre vient de la Bibliothèque des Dominicains de Chambéry ; il comprend les 5 livres des Décrétales de Boniface VIII en entier soit, le *Sextus decretalium* et les 5 livres des Clémentines de Clément V. Boniface VIII est mort en 1303, et Clément V en 1314. Le manuscrit est du XIVe siècle. (Cardinal Billiet.)

Les abréviations sont si nombreuses, et en rendent la lecture si difficile que le cardinal y a laissé annexée une note destinée à en faciliter l'examen.

N° 32. — Un volume grand in-8° manuscrit, en latin, sans reliure. N'offre que peu d'intérêt et d'une lecture d'ailleurs presque impossible à cause des abréviations.

N° 33. — Un volume in-folio manuscrit, sans reliure, avec vignettes coloriées. Il renferme le décret de Gratien ; la première partie divisée en 100 distinctions et... 36 causes. Il y manque 4 ou 5 feuillets après la cause 35 et plusieurs feuillets aussi à la fin. Il est très-bien écrit et assez facile à lire. L'écriture paraît être du XIVe siècle. Il y a dans la seconde partie au commencement de chaque cause des vignettes en miniature qui sont remarquables sous plusieurs rapports. Ce volume mérite d'être relié et conservé avec soin. (Cardinal Billiet.)

N° 34. — Un psautier manuscrit, sur parchemin in-4°, relié. Ad usum Prœdicatorum conventus Camberiensis. Bien conservé, écriture ordinaire, lettres en couleur. A la fin : Sit nomen Domini in seculum et in seculorum 1677. Doit provenir du couvent des Dominicains.

N° 36. — Un volume grand in-4°, manuscrit sur parchemin, sans couverture, lettres et ornements coloriés ; commence par ces mots : « De Lapiâ effundi flumina etc. »

Ce cahier renferme le premier livre d'un ouvrage de théologie qui parait être rédigé dans le même sens que la Somme de saint Thomas d'Aquin ; il est extrêmement difficile à lire parce qu'il est plein d'abréviations. L'écriture paraît être du XIIIe siècle. (Cardinal Billiet.)

N° 39. — Bréviaire d'Amédée VIII, remarquable manuscrit sur parchemin vélin, format in-4°, les plats de la couverture sont en bois recouverts de velours rouge frappé; ils étaient garnis d'ornements d'argent doré du dessin le plus pur, à en juger par le peu qui en reste.

Ce manuscrit est le second dont parle M. Reynaud dans la notice dont nous avons parlé à propos du manuscrit n° 6.

L'origine de ce manuscrit est inconnue, et bien qu'il ait été de tout temps désigné sous le nom de Bréviaire d'Amédée VIII, on croit avoir prouvé qu'il n'avait pas été fait pour ce prince, et on n'est pas d'accord sur les titres qui ont donné lieu à cette appellation.

On sait que ce prince, élu pape en 1439, sous le nom de Félix V, par les Pères du Concile de Bâle, à l'âge de 51 ans, déposa la tiare, en 1442 et retourna à Ripaille où il mourut en 1451.

Le conservateur actuel de la Bibliothèque, M. Michel Carret, m'a affirmé avoir entendu dire maintes fois à M. Bouchet, dont il a été le collaborateur pendant 10 ans, que le Bréviaire d'Amédée VIII avait été trouvé dans les combles du château de Chambéry après la Révolution, etre mis au prédécesseur de celui-ci, M. Bise, qui avait immédiatement compris la valeur de ce manuscrit sans cependant consigner de qui il le tenait. Toutes les personnes qui l'ont vu, sont d'accord sur l'intérêt qu'il présente : il a été estimé par M. Baudrillart 25,000 fr. ; d'autres amateurs qui l'ont parcouru en entier, lui donnent une valeur de 50 et même de 100 mille francs.

Cet admirable ouvrage d'une parfaite conservation est composé de 723 feuillets, soit 1446 pages toutes couvertes de dessins de la plus remarquable exécution et de la plus grande richesse, en même temps que d'un coloris éclatant. Les marges sont grandes, l'écriture est fort belle, et à part la couverture qui aurait besoin d'une complète restauration, il est dans un état remarquable de conservation.

Tous les animaux symboliques qu'on y rencontre en quantité considérable : chiens, paons, perroquets, lièvres, putois, lions, léopards, serpents, etc., sont des allégories. Ils sont du reste en nombre si grand qu'on ne saurait les détailler à moins d'un gros volume, car il n'y a pas de page où le même dessin se trouve répété.

Ce bréviaire est précédé d'un calendrier. La pre-

mière page représente l'adoration des Mages. La Vierge Marie, couronnée, est assise sur une chaise d'ivoire du travail le plus fin, et voit défiler devant elle des rois, des papes, des évèques, des vierges et des martyrs. Au-dessus, un ciel dans lequel circulent des anges de lumière.

Au-dessous, un cartouche représentant un apôtre; au bas de la page, les armes de Savoie et de Visconti. Sur les côtés à droite, Dieu, le père, tenant le monde dans sa main, saint Louis, roi des Français, martyr, la visitation de la Vierge; à gauche, saint Georges terrassant le dragon; un paon d'une admirable facture et Dieu apparaissant au roi David.

Nous avons dit qu'on n'était pas d'accord sur le fait en vertu duquel ce bréviaire est connu sous le nom de Bréviaire d'Amédée VIII. Citons ce que nous dit M. Reynaud dans son travail : « Parmi le petit « nombre de manuscrits de la Bibliothèque, deux « méritent une mention spéciale : le premier est un « bréviaire orné de magnifiqnes enluminures, montré « depuis longues années comme ayant appartenu à « Amédée VIII.

« M. le marquis Costa de Beauregard et M. Léon « Ménabréa s'empressèrent de démentir cette fausse « tradition en voyant placées sur la première page les « armoiries accouplées des Visconti et de la maison « de Savoie ; ils en avaient conclu fort naturellement « qu'il avait dû être exécuté pour une princesse de « Savoie mariée à un duc de Milan. Nous résolûmes « avec M. Bouchet d'examiner avec le soin le plus « scrupuleux ce manuscrit précieux sous tant de « rapports. Il eût été singulier que l'habile copiste ne « nous eût pas tracé par quelques lignes sa noble « origine ; et ces armoiries placées au fronton de ce « monument religieux laisseraient-elles deviner le « nom de la princesse qui fit écrire ce superbe et « royal bréviaire ? Nous l'avions parcouru vingt fois « sans succès, lorsque je m'aperçus que deux feuilles « étaient attachées ensemble.

« Avec toutes les précautions nécessaires, je sé- « parai ces deux feuillets, et je m'aperçus alors que « le bréviaire était divisé en deux parties, dont la « seconde commençait à cet endroit même par les « mots : *Orbe percellens celebrisque ducissa Maria « Anguigero consors associata duci principe Ame- « dei cui magna Sabaudiæ paret, pridemque « genita est diva puella patre, ornatum variis « librum hunc pictumque figuris perscribi jussit « laudet ut ipsa deum.*

« Il s'agit ici de Marie de Savoie, mariée en 1427 « avec Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, comte « d'Anglerie, et duc de Gènes à cette époque.

« Le titre d'Anguiger donné à Philippe-Marie « vient des armoiries des Visconti où, comme on le « sait, était représenté le serpent dévorant un enfant. « Dans le plus grand nombre des pages encadrées du « Bréviaire on a peint des dragons regardant la cou- « ronne ducale. Il est vrai que la vipère s'y montre « quelquefois, mais plus rarement.

« A l'office des Saints l'habile enlumineur du ma- « nuscrit a représenté chaque saint avec tous ses at- « tributs distinctifs dans des lettres initiales du tra- « vail le plus exquis. On admirera surtout la vignette « du bas de la page où saint Georges, le patron des « Chevaliers, terrasse un dragon, et la variété des ani- « maux souvent singuliers, des oiseaux de toutes « espèces, des enfants et une multitude d'objets divers « dont sont entourées les pages. Sans doute la plupart « de ces peintures sont le fruit de l'imagination de « l'artiste, mais quelques-unes ont, selon nous, une « valeur historique à laquelle il serait bien aisé de « donner cours. »

De tous les avis émis sur cette question, on doit conclure que ce magnifique manuscrit n'est pas antérieur à 1421, ni postérieur à 1435 ; que c'est entre ces deux dates que se place sa rédaction et son enluminure.

Ce qui serait plus intéressant à éclaircir, c'est sa provenance, les circonstances qui lui ont fait donner le nom d'Amédée VIII. A-t-il réellement appartenu à ce prince ? Est-ce un cadeau qui lui ait été fait du temps de sa royauté ou du temps qu'il était Souverain Pontife, et qui serait resté dans la maison de Savoie depuis cette époque ?

M. Reynaud dit qu'il est de tradition constante que ce manuscrit provient de la famille de Pingon, qu'il ne fut pas apporté à la Bibliothèque pendant la Révolution, car il n'en existe aucune trace dans les divers inventaires dressés alors. Nous avons fait connaître plus haut les circonstances dans lesquelles ce manuscrit était arrivé à la Bibliothèque. Nous savons également que M. Bouchet s'était assuré, après de nombreuses et vaines recherches, qu'on n'avait consigné aucune note sur la personne qui légua plus tard ce magnifique présent.

En consultant l'histoire de la maison de Savoie de M. Costa de Beauregard, il est certain que sous le règne d'Amédée VIII, il n'y eut point de membre de la famille de Pingon occupant une haute situation et en position de faire un semblable cadeau.

Les recherches de M. le marquis de Costa et de M. Ménabréa, puis de M. Reynaud, ont établi en effet que le manuscrit en question avait été fait pour la princesse Marie, fille d'Amédée VIII, épouse d'un Visconti. Mais la constatation de cette circonstance n'implique pas nécessairement qu'il n'ait point appartenu à ce prince, ou plutôt à ce pape, car dans notre opinion, c'est au pape Félix V que ce volume précieux aurait été offert, soit par sa fille elle-même, soit par son gendre, qui avait une certaine influence sur lui, et qui voulait, peut-être dans un intérêt politique, s'attirer ses bonnes grâces par un cadeau vraiment royal.

Nous avons remarqué en outre une grande analogie entre le velours rouge qui est posé sur la couverture du bréviaire d'Amédée VIII et celui qui recouvre également le manuscrit portant le n° 7, et qui a appartenu à Amédée IX.

Nous sommes donc d'avis qu'on doit garder à ce manuscrit, qui est un des plus beaux ornements de la Bibliothèque, le nom sous lequel il a toujours été connu.

N° 42. — Un volume, partie d'un manuscrit sur parchemin, sans reliure, in-folio. Lettres capitales ornées et coloriées.

Ce beau manuscrit renferme plusieurs petits traités qui ont été copiés, en 1297 et 1298, pour l'usage de Bernard de Castrambo, évêque d'Albi.

Le premier livre est intitulé : *Gemma Ecclesiæ ;*

il traite des Pères et des cérémonies de l'Eglise. Le deuxième livre est un traité des vertus ; il est intitulé : *Diadema Monachorum*, et dans la traduction française, *la Couronne des moines*. Il est de l'abbé Smavagdus, qui vivait au commencement du IXe siècle, d'après Moréri, et était abbé du monastère de Saint-Michel en Lorraine.

Le troisième livre est intitulé : *Quæstium cudæ Magistri Albini in Libro genesis*. On sait quel était ce maître Albini.

Le quatrième livre est un recueil de sentences, tirées principalement des lettres de saint Jérôme. On y traite ensuite beaucoup de questions diverses. Il a pour titre : *Expositiones diversæ* ; il est sans nom d'auteur. Il y a à la fin de ce livre un petit dictionnaire latin.

Le cinquième livre est un dialogue de saint Anselme avec un de ses disciples. Il est intitulé : *Elucidarius* ou *Elucidarium ;* c'est un abrégé de la doctrine chrétienne. Ducange dit qu'on appelle Elucidarium ou Lucidarium (en français Lucidaire) : *Liber in quo multa elucidantur*. Il a été copié pour l'évêque d'Albi, en 1298.

Le sixième livre est un petit traité des sacrements, sans nom d'auteur. On y cite Pierre Lombard, mort en 1164 ; il n'a donc pu être écrit qu'au XIIe ou XIIIe siècle. L'auteur de ce traité n'admettait que six sacrements. On trouve à la fin de ce volume un petit traité du sacrement de la Pénitence ou plutôt une instruction sur la manière d'entendre la confession et d'interroger les pénitents. Ce traité a été écrit par le frère Etienne, de l'ordre des Prédicateurs, qui, selon Moréri, était natif de Crémone, et vivait en 1260. Il est donc certain que ce manuscrit est du XIIIe siècle. Il est du reste bien écrit, et mérite d'être relié et conservé avec soin.

N° 43. — Un volume in-4°. Manuscrit sur parchemin. Traité de philosophie. Lettres capitales ornées et coloriées.

Ce manuscrit est peut-être l'ouvrage suivant : *Liber de proprietatibus rerum* par Barthélemi Glawil, franciscain anglais du XIVe siècle.

N° 45. — Trois volumes in-8°, reliés, manuscrits sur papier. Mémoires historiques sur la royale Maison de Savoie, par le marquis Henri Costa de Beauregard. 1798, 629 pages. Curieux pour l'histoire du pays.

N° 51. — Une Bible manuscrite en 4 volumes, grand in-folio, reliés. Capitales et lettres multicolores. Ecriture gothique sur parchemin et sur deux colonnes. Chaque volume est précédé d'une table indiquant les matières qu'il renferme. Ces tables paraissent avoir été établies à une époque postérieure au manuscrit, et elles ne s'appliquent pas d'une manière exacte à l'ordre de la copie, qui est celui de la Bible. Travail de patience, mais qui n'offre quelque intérêt qu'au point de vue des enluminures qui sont nombreuses et dont quelques-unes ont une véritable valeur artistique.

A. BARBIER,
Président de l'Académie de Savoie.

LES CONSTRUCTIONS FÉODALES DE LA TARENTAISE

Messieurs,

Depuis longtemps déjà j'ai entrepris la tâche de dessiner et de décrire les monuments antiques de la Tarentaise.

Parmi ces précieux restes de l'antiquité, je compte les constructions féodales.

Les châteaux forts, les manoirs, les murs d'enceinte des anciennes villes fortifiées, peuvent éclairer l'histoire de notre chère Savoie, et faire connaître l'art de la défense et les progrès de l'architecture, de la sculpture et de la peinture pendant le moyen âge.

Mais il n'y a plus de temps à perdre. Il faut mettre la main à l'œuvre sans retard, car le temps et l'homme détruisent chaque jour des parties de ces constructions et finiront par les faire disparaître.

De tous les anciens monuments, les châteaux forts sont certainement ceux dont les archéologues se sont le moins occupés. C'est un grand tort, car leurs débris contiennent d'excellentes leçons sur l'architecture du moyen âge. Il y a beaucoup d'art dans ces édifices que l'on considère à tort généralement comme des produits barbares. Ils sont une partie de notre architecture nationale, la preuve vivante de notre progrès pendant plusieurs siècles, et, comme c'est avec le passé que nous édifions le présent en grande partie, et que nous contribuons à fonder l'avenir, nous devons en faire une étude complète et raisonnée.

Les châteaux sont les demeures fortifiées pendant la période féodale, du Xe au XVIe siècle.

C'est la féodalité qui, après Charlemagne, transforma la *villa* en château fort.

Tous les châteaux forts étaient défendus par un donjon.

Le donjon est une conséquence du système féodal, exigeant que les vassaux du seigneur, au moment du péril, se renfermassent avec lui, et concourussent à sa défense. Le donjon est indépendant du château en ce sens qu'il a deux issues, l'une visible et l'autre cachée. Il commandait les défenses du château et les dehors. On avait toujours la précaution de le construire en face du point faible. Lorsque le château était pris, on se réfugiait dans le donjon, et quand le donjon était forcé, on s'échappait par son souterrain, habilement masqué, qui débouchait sur la campagne.

En temps de paix, le donjon n'était pas habité ; il renfermait les trésors, les armes et les archives de la famille. En temps de guerre, les seigneurs, obligés de s'y renfermer, devaient y mourir d'ennui. Pendant leur séjour dans ces sombres demeures, tourmentés par la crainte d'une défaite ou bercés par l'espoir d'une victoire, les uns sentaient la haine leur monter au cœur, les autres avaient l'âme éprise de sentiments généreux. Car, depuis un temps bien reculé, l'expérience a consacré cette vérité : que les âmes faibles périclitent dans la solitude, et que les fortes y grandissent. C'est dans le silence de la retraite que les grands travaux d'esprit ont été et sont encore conçus et exécutés.

La chevalerie est sortie de ces tristes donjons ; elle s'est livrée à des abus odieux, elle a même commis bien des crimes, mais elle nous a légué l'énergie mo-

rale qui a puissamment contribué à la grandeur de la France.

Pendant le moyen âge, des châteaux forts, des manoirs et des tours ont été construits en Tarentaise, principalement le long de l'Isère, depuis Feissons-sous-Briançon jusqu'au pied du Petit-Saint-Bernard.

Toutes ces constructions féodales ont été élevées suivant une disposition stratégique, afin d'établir des communications entre elles.

Il existait certainement une corrélation entre tous les châteaux forts d'un territoire ; car, si les seigneurs luttaient souvent entre eux, toujours ils se réunissaient pour combattre l'ennemi commun.

Toutes les tours n'avaient pas la même destination.

Les tours flanquantes, ouvertes ou fermées à la gorge, défendaient les courtines ou les autres constructions qu'elles flanquaient; les tours-réduit tenaient lieu de donjons ou dépendaient de donjons ; les tours de guet avaient pour objet de prévenir les approches suspectes; enfin, les tours isolées protégeaient des passages ou des ponts, et maintenaient les populations voisines.

J'ai levé le plan de toutes ces ruines antiques, et j'ai restitué une partie de ces anciennes demeures féodales.

Je vais faire la description du château de Feissons-sous-Briançon et des ruines de celui de Briançon.

HISTORIQUE.

Le château de Feissons-sous-Briançon appartenait aux seigneurs de Briançon.

Le nom de ces nobles remonte bien haut dans l'histoire. On sait, en effet, qu'un membre de cette famille fonda, l'an 900, le prieuré de Saint-Martin hors les murs de Moûtiers, sur l'agrément d'Annuzo Ier, archevêque de Tarentaise [1].

Outre le château de Feissons-sous-Briançon et celui de Briançon, ils possédaient des manoirs et des tours répandus dans les vallées inférieures de la Tarentaise. Leurs propriétés s'étendaient jusqu'aux portes de Moûtiers. Maîtres du col de la Madeleine, du défilé de Briançon et de celui situé entre Aigueblanche et Moûtiers, ils détroussaient les passants au pont fortifié de Briançon qui leur appartenait. Ce fut Humbert II, comte de Maurienne, qui mit fin aux exactions de ces brigands blasonnés.

Héraclius, archevêque de Tarentaise, mit, en 1082, son diocèse sous la protection de ce comte, et le supplia de le délivrer des tyrannies d'Aymon, seigneur de Briançon [2].

Humbert s'empressa de venir au secours d'Héraclius. Il divisa en trois corps sa petite armée d'expédition : l'un remonta la vallée de l'Isère; un autre se rendit de Maurienne en Tarentaise, par le col de la Madeleine, et menaça Aymon dans ses châteaux de Briançon et de Feissons ; enfin, il passa lui-même à la tête du troisième corps par le col des Encombres, descendit jusqu'à Salins, et compléta le blocus du bassin d'Aigueblanche. Les autres détails de cette guerre sont ignorés. On sait seulement qu'Aymon implora le vainqueur, et qu'il restreignit les libertés du pillage et les exactions de ses péagers.

[1] Besson, *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique*, etc , p, 193.
[2] Besson, p 193.

Les redoutables seigneurs de Briançon exerçaient en Tarentaise la juridiction de vicomtes, sous la mouvance des archevêques.

Les plus anciens dont on trouve des traces dans les monuments antiques, sont, après le fondateur du prieuré de Saint-Martin dont nous avons parlé, un vicomte Gonthier et son frère Emeric, qui vivaient à la fin du XIe siècle [1].

Le même Emeric, ou peut-être un autre, qui se qualifie vicomte de Tarentaise, *Aimericus vicecomes Tarentasiensis* [2], intervint, en 1125, à une donation faite à l'hospice du Grand-Saint-Bernard par le comte Amè III.

Un Aymon de Briançon, *Aymo de Brianzone* est mentionné pour la première fois au bas d'une charte de 1137 [3]. Il assiste en qualité de vicomte, *Aymo vicecomes*, à un acte de 1140 [4]. Depuis cette date, la chronologie des sires de Briançon nous manque pendant cinquante ans. En 1190, Guigues de Briançon se croisa, et partit pour la terre sainte avec ses deux fils, Oddon et Gonthier; pas un des trois n'en revint [5].

Les propriétés des seigneurs de Briançon n'étaient pas toutes en Tarentaise, ils possédaient plusieurs terres en Graisivaudan, et notamment le formidable château de Bellecombe, proche de Chapareillan, flanqué de quatre tours, qu'Emeric donna, en 1289, au dauphin de Vienne, Humbert Ier, en échange du château de Varces, situé au bord de la Gresse, au-dessous de Vif. La charte dressée à ce sujet mentionne qu'Emeric s'était précédemment attiré la haine du Dauphin à cause de ses nombreuses félonies. La famille de Briançon de Varces a subsisté longtemps en Dauphiné. Ces seigneurs possédaient aussi la maison forte de la Terrasse. Des membres de cette famille sont désignés sous le nom de *Domini de Terrasio* dans l'échange ci-dessus cité. Aymar de Briançon, coseigneur de la Terrasse, vendit à la Dauphine Béatrix les droits qu'il avait à cette seigneurie. Cette famille avait encore des biens à Eybens, à Bresson, à Saint-Martin et le fief de Saint-Pierre-de-Soucy qu'elle vendit, en 1327, aux sires de Clermont qui relevaient des comtes de Genève [6].

L'empereur Frédéric, par bulle donnée à Pavie, le 6 des ides de mai 1186, comprit dans l'investiture du temporel de l'église, en faveur de l'archevêque de Tarentaise, Aymon II, le château de Briançon [7].

Par acte passé en la cathédrale de la Tarentaise, le 4 des calendes de juin 1215, les frères barons de Villette promettent de laisser jouir paisiblement l'archevêque de Tarentaise, Bernard de Chignin, des dimes de la vallée de Montpont (Bonneval) à condition « qu'en cas qu'Emeric, seigneur de Briançon, ou ses « successeurs, vinssent à refuser hommage pour le fief « qu'il tient des dits frères, et que dès qu'eux ou leurs

[1] Id., *Preuves*, n° 11.
[2] Guichenon, *Histoire généalogique de la Savoie*, première partie, p. 31.
[3] *Doc. sigilli e mon.*, p. 47.
[4] Besson, *Preuves*, n° 19.
[5] *Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble* Charte de 1227, fol. 139.
[6] Menabréa. *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 315, 409, 410 et 462.
[7] Besson, p. 202.

« successeurs en auront porté leurs plaintes à l'archevêque, celui-ci excommuniera le dit Emeric et les « siens, jusqu'à ce qu'il ait satisfait [1]. »

Aux calendes de mars 1244, Emeric de Briançon rendit hommage à Herluin, archevêque de Tarentaise [2].

Il y eut, entre Rodolphe Ier, archevêque de Tarentaise, et Aymon, seigneur de Briançon, un long procès au sujet du château et de la seigneure de Briançon qui relevait, en arrière-fief, de l'archevêque. Ce procès se termina par une transaction passée à Pierre-Châtel, le 16 des ides de septembre 1258, portant cession, de la part de l'archevêque, de tous ses droits sur le château de Briançon, en faveur d'Aymon, évêque d'Herford, et d'Emeric de Briançon, son frère, pour le prix de 1700 livres viennoises, au profit de l'église de Tarentaise [3].

De graves difficultés éclatèrent de nouveau entre les mêmes personnages. Il y eut des voies de fait commises par leurs officiers: des lettres interceptées, des fourches patibulaires érigées sur les terres de la juridiction de l'archevêque par le seigneur de Briançon, qui avait été vivement piqué au sujet des plaintes que ce prélat avait portées sur son compte auprès des comtes de Savoie et de Bourgogne. Ces contestations, soumises à l'arbitrage de Guillaume et d'Antelme, évêques de Grenoble et de Maurienne, furent aplanies par une transaction passée en l'église de Conflans, en 1267 [4].

Il s'éleva, en 1284, de nouvelles difficultés avec Aymon III, archevêque de Tarentaise, et Emeric de Briançon et son frère Jean, doyen d'Herford, à l'occasion de leurs juridictions respectives; elles furent tranchées par le comte de Savoie [5].

Par acte passé à l'archevêché, le 5 des ides de janvier 1296, Emeric d'Aigueblanche, seigneur de Briançon, chancelier d'Herford, fit au même archevêque, Aymon III, hommage et fidélité pour tous les fiefs qu'il tenait de son église, sauf la fidélité due au comte de Savoie [6].

DESCRIPTION DU CHATEAU DE FEISSONS.

Le château de Feissons-sous-Briançon tient du manoir et du château fort; il est élevé sur un monticule naturel, très escarpé sur ses flancs sud-est et sud-ouest et d'un accès relativement facile par ses côtés nord-est et nord-ouest.

Il était défendu par un fossé de douze mètres de largeur, visible encore aujourd'hui, creusé parallèlement à sa façade nord-est, par le donjon qui est de forme cylindrique, par les tourelles qui le flanquent à chacun de ses angles et par des créneaux sous comble.

Le fossé et le donjon étaient construits en face des deux points faibles.

Une basse-cour faisait le tour du chateau, sauf à l'angle sud-ouest à cause de la trop grande déclivité du terrain.

Le mur d'enceinte, percé de deux portes dont l'une était défendue par le fossé et l'autre par le donjon, s'élevait à ses angles jusqu'à la hauteur de ceux du château, et dans ses autres parties, jusqu'au niveau du plancher du premier étage; son épaisseur qui n'était que de 0,83 à 1,09 ne lui permettait pas l'établissement, à son sommet, de créneaux et d'un chemin de ronde. Il était très rapproché du château et du donjon. Il existe encore sur presque toute sa hauteur primitive aux angles sud-est et nord-ouest; ailleurs il est arasé jusqu'à un mètre environ au-dessus du niveau du sol et sur quelques points jusqu'au sol même. Il a été construit avec de petits moellons noyés dans du très bon mortier.

Le donjon, entièrement conservé à l'exception de son couronnement, commandait les défenses du château et les dehors. Sa partie inférieure, à l'extérieur seulement, est construite en moellons smillés, posés par rangs sur leurs lits de carrière, et tout le reste en moellons ordinaires réunis par un excellent mortier.

Les murs forment une retraite à chaque étage; ils ont une épaisseur de 2,80 à la base et de 2,24 au sommet. Cette construction, très bien exécutée, n'a subi que des dégradations insignifiantes.

Ce donjon est composé de quatre étages, non compris celui inférieur, séparés par de simples planchers en bois. Il est terminé par une plate-forme posée sur voûte, et couronné d'un parapet crénelé à ciel ouvert avec chemin de ronde. Une gargouille rejetait à l'extérieur les eaux de la terrasse.

Le seuil de la porte est à 7m 88 au-dessus du sol extérieur. On ne peut arriver à cette porte unique que par une échelle. En temps de guerre, on retirait à l'intérieur cette échelle par la baie de la porte. Il existe au-dessus de cette porte qui est ogivale, deux corbeaux avec entailles destinés sans doute à recevoir les tourillons du mantelet protégeant la personne qui lançait par la baie des traits sur les assaillants.

La communication d'un étage à l'autre se faisait intérieurement par des échelles de meunier traversant les planchers, sauf celle du troisième étage à la terrasse crénelée qui avait et qui a encore lieu au moyen d'un escalier en pierre de 0,65 de largeur, composé de trente-cinq marches et construit dans l'épaisseur du mur. L'étage inférieur était probablement destiné aux provisions et ceux intermédiaires à l'habitation. Le sommet du donjon servait à la défense. Le dernier étage est voûté en calotte sphérique. Cette voûte, admirablement construite avec des tufs taillés, posés par assises horizontales réglées et non en claveaux, est très solide, et peut supporter une grande quantité de projectiles. La terrasse pouvait être approvisionnée de deux manières: par l'intérieur au moyen des échelles et par la basse-cour en se servant d'un palan à poulie placé sur le couronnement du donjon.

La faible distance de 3m 40 du donjon au château nous autorise à penser qu'un souterrain, actuellement masqué par les décombres, reliait ces deux constructions. Le donjon se défendait par la porte, les meurtrières munies d'un banc de pierre, les latrines et les créneaux qui, au moment de l'attaque, devaient être garnis de hourds en bois abrités par un toit qui recouvrait probablement aussi le chemin de ronde.

Il n'y a dans tout le donjon qu'une seule cheminée au premier étage, très bien construite en tufs taillés,

[1] Besson, p. 203,
[2] Id, p. 206
[3] Id. p. 208.
[4] Id. p. 208.
[5] Id p. 209.
[6] Id. p. 210.

*

et dont le conduit de fumée apparent est adossé au mur dans toute sa hauteur. Des latrines, qui remplissaient les fonctions de mâchicoulis pendant la défense, existent au second étage seulement.

Le château renfermait quatre étages, compris celui des combles. L'étage inférieur devait contenir trois caves, ainsi que l'indiquent les murs encore existants. Le rez-de-chaussée comprenait deux pièces d'égale grandeur ayant des entrées distinctes. Le seuil de ces portes était à 1m,50 au-dessus du sol. Les escaliers extérieurs actuels ont dû être construits depuis que l'attaque des châteaux a cessé; auparavant, on ne devait pouvoir arriver aux pièces du rez-de-chaussée que par une rampe volante en bois.

Il n'y avait dans tout le château qu'une cheminée établie dans l'une des pièces du rez-de-chaussée. Cette chambre, ainsi que celle contiguë, devait être occupée par le châtelain et par sa famille.

Le mur de refend s'arrêtant à la hauteur du plafond du rez-de-chaussée, le premier étage ne se composait que d'une seule pièce qui devait former la grand' salle où le seigneur réunissait ses suzerains et ses gens d'armes en temps de guerre.

Les murs de l'étage des combles étaient percés d'ouvertures faisant fonction de créneaux servant à la défense du château; ces baies devaient être munies de volets pour préserver les défenseurs des traits de l'ennemi.

Le château était flanqué à ses quatre angles de tourelles encore existantes, espèces de guérites ou d'échauguettes, montant de fond et pleines jusqu'au niveau du plancher du rez-de-chaussée, afin qu'elles pussent résister aux engins d'attaque ou à la sape. Toutes ces tourelles sont fermées et ne communiquent avec les logis que par une porte à chaque étage, elles forment ainsi intérieurement une petite pièce circulaire. Un mâchicoulis, destiné à lancer des pierres sur les assaillants, est pratiqué dans l'épaisseur des murs du rez-de-chaussée des tourelles. Elles sont en outre munies d'une meurtrière à chaque étage, destinée plutôt à observer l'ennemi qu'à tirer de l'arbalète. Tous leurs étages sont voûtés en calotte sphérique. Ces tours servaient à la défense et au guet.

Les entourages de toutes les baies du château étaient en pierres de taille; ils ont été arrachés et emportés en grande partie, ce qui a occasionné la plupart des dégradations qu'il a subies.

Les murs sont construits en petits moellons et avec du mortier d'excellente qualité.

La forme et la disposition du donjon et du château, et surtout les baies ogivales et le genre de construction des fenêtres, font remonter cette construction au commencement du XIIIe siècle.

DESCRIPTION DES RUINES DU CHATEAU DE BRIANÇON

Il reste peu de vestiges de cette célèbre retraite des seigneurs de Briançon.

Le donjon était construit sur la cime de ce rocher triangulaire à pic, émergeant de la gorge de Briançon, dont l'un des côtés est baigné par l'Isère, et l'autre par le torrent impétueux qui prend sa source dans les montagnes de la Madeleine. Il n'y a rien de plus triste et de plus sauvage que le sommet de ce roc, rien de plus frappant que les arêtes aiguës qui le couronnent, rien de mieux naturellement fortifié. On ne pouvait arriver au donjon qu'après avoir préalablement gravi un escalier construit dans une espèce de couloir naturel formé dans l'escarpement rocheux qui fait face à l'Isère, et qui devait être suivi d'un sentier dont il ne reste aucune trace. Le mur sur lequel étaient placées les marches existe encore sur toute sa longueur; sa largeur moyenne est de 1,50, et son couronnement suivait une déclivité uniforme.

Il existe encore trois marches en place dans la partie courbe de cet escalier; elles ont 0m,19 de hauteur et 0m,25 de giron. La rampe mesurant une longueur horizontale de 60 mètres, le nombre des marches devait être de 240. Il n'est pas nécessaire d'être stratégiste pour reconnaitre que ce donjon ne pouvait être pris que par la famine. Pour rendre leur retraite tout à fait inexpugnable, les seigneurs de Briançon firent construire sur des arêtes de roc mesurant moins d'un mètre de largeur, qui paraissent inaccessibles et qui dominent quelques points faibles, des murs d'enceinte de plusieurs mètres de hauteur pour fortifier encore ce lieu déjà si extraordinairement défendu par la nature. On ne sait comment les maçons ont pu les construire, ni de quelle manière on y a fait parvenir les pierres et le mortier. Ce redoutable donjon commandait l'étroite gorge de Briançon que la route était obligée de suivre.

De tout l'ensemble de ce château, on ne voit plus aujourd'hui que les ruines de quatre constructions. La première, en commençant par la base du rocher, était élevée sur le bord de l'Isère, un peu en aval du pont actuel, et devait être la tour qui défendait l'entrée du pont sur la rive gauche; on voit encore une partie des soubassements de trois de ses murs et des pans de murailles couchées sur le sol, dénotant une construction d'une certaine importance. Une autre tour semblable a certainement existé sur la rive droite, à l'entrée du pont en remontant l'Isère. Les deux autres constructions existaient, l'une à droite, et l'autre à gauche de la base du grand escalier découvert; elles étaient reliées par un mur qui en défendait l'entrée, ainsi que l'accès de l'escalier.

L'édifice de droite, qui était le plus grand, pouvait contenir les hommes de garde du château et ceux des postes du pont, et celui de gauche, dont les murs et la voûte de l'étage inférieur subsistent encore, était, croyons-nous, à cause de ses petites dimensions, une tour de guet à forme barlongue. Enfin la quatrième, qui certainement était le donjon, le dernier refuge, lorsque toutes les autres défenses avaient été forcées, était élevée sur la cime du rocher, et en occupait toute la largeur, si minime du reste.

On y voit encore aujourd'hui des murs dérasés presque jusqu'au niveau du sol, indiquant d'une manière certaine l'existence d'une construction de 8m,40 de côté, hors d'œuvre.

La voie romaine, qui était établie sur la rive gauche de l'Isère depuis un peu plus bas que le confluent de cette rivière avec le Doron, passait sur la rive droite à Briançon. Il n'est pas douteux qu'un pont ait été construit en cet endroit par les Romains, et il parait vraisemblable que les seigneurs de Briançon l'auront utilisé, se contentant de le fortifier, comme l'étaient

tous les ponts du moyen âge, soit pour aider à la défense de leur donjon, soit surtout pour que les voyageurs et, par suite, les droits de péage ne pussent leur échapper Les tours qui défendaient le pont à ses deux extrémités, devaient servir en même temps de corps de garde et de bureau de péage. Il ne reste aucun vestige de la tour de la rive droite ni du pont de l'époque des seigneurs de Briançon.

Roche dit [1], et nous partageons son avis, « que les deux avenues du pont étaient fortifiées. » Il est probable qu'en raison de l'abondance du bois dans notre pays, surtout à cette époque, ce pont était construit en charpente.

Ce sont, comme nous l'avons dit plus haut, les extorsions exercées par Aymon, seigneur de Briançon, au sujet des abus concernant le péage établi sur ce pont, qui déterminèrent Héraclius, archevêque de Tarentaise, à prier Humbert II, comte de Maurienne, de venir mettre à la raison le sire de Briançon. Il paraît, d'après la tradition, qu'Humbert II fit raser le château de Briançon qui disposait de l'entrée et de la sortie de la Tarentaise.

Selon Roche [2], cette position stratégique fut de nouveau fortifiée, en 1536, pour résister aux troupes de François Ier. Les Français s'en emparèrent cependant, et l'occupèrent jusqu'en 1557, époque à laquelle la Savoie fut rendue à Emmanuel-Philibert par la victoire de Saint-Quentin. Cette place fut de nouveau prise, et ses constructions démoliesen grande partie, en 1600, par Lesdiguières, date de la conquête de la Savoie par Henri IV.

Les énormes pans de murs renversés dont plusieurs mesurent dix à douze mètres de surface, et dont le temps n'a pu désagréger le mortier qui unit leurs assises, indiquent que les murailles ont été sapées par la base, et qu'elles étaient construites avec du mortier d'excellente qualité.

D'après la chronique, le péage de Briançon avait été établi au Xe siècle par Emeric, vicomte de Briançon, seigneur d'Aigueblanche.

Les pans de murs renversés sur lesquels on constate *l'opus spicatum,* ne paraissent pas appartenir à une époque antérieure au XIIe SIÈCLE.

E.-L. BORREL, architecte,

correspondant du Ministère de l Instruction publique.

M. de Foras fait observer à M. Borrel que son assertion « les seigneurs de Briançon pillaient les voyageurs » est un peu hasardée. M. Borrel a suivi la légende accréditée par les vieilles chroniques de Savoie, répétée par tous les historiens sans vérification.

Pourtant M. de Foras a produit et lu à l'Académie de Savoie (voir vol. IX, 11e série, XCIV de ses *Mémoires*) deux documents du XIIIe siècle prouvant que les seigneurs de Briançon avaient *a longo et longissimo tempore* un droit légitime au péage de Briançon. Ces chartes originales [1] prouvent victorieusement que ce péage déplaisait aux voyageurs; que la population d'Ugine s'était soulevée contre les seigneurs accusés de l'exiger injustement ; mais les droits des Briançon furent maintenus, comme on peut le voir dans les deux sentences produites, dont l'une sous forme arbitrale acceptée par les communiers d'Ugine eux-mêmes, révoltés contre cette prétendue injustice.

M. de Foras ajoute qu'il est facile de s'expliquer comment de ces faits a pu naître la légende de brigandage, mais, il le répète, ce n'est qu'une légende, maintenant annihilée par la production de documents authentiques.

Même en admettant, ce qui est fort possible, que les seigneurs de Briançon fussent impitoyables dans l'exercice de leurs droits féodaux, ces torts provenaient de la législation de l'époque : *dura lex, sed lex!*

(*La suite du compte-rendu du Congrès au prochain n°*)

[1] Notices historiques sur les anciens Ceutrons, page 62.

[2] Roche, *id* , page 63,

[3] M. de Foras présentera ces deux précieux documents au Congrès de Moûtiers de l'année prochaine.

ANALYSE DES BRONZES PRÉHISTORIQUES DE MENTHON

Crépy en-Valois, 28 décembre 1880.

Cher Monsieur Revon,

Vous m'avez envoyé un aileron de hache provenant de la cachette de fondeur découverte à Menthon près d'Annecy, en janvier 1879, trouvaille que vous avez décrite, le mois suivant, dans la *Revue Savoisienne*.

Voici la composition de cet échantillon.

Cuivre	88 10
Etain	9 60
Plomb	2.05
Soufre, près de	1.00
Arsenic	0 15
	100 90

Ce bronze ne contient aucune trace de zinc ou de fer ; le dosage du soufre est assez incertain ; la séparation exacte, en présence de l'étain, est à peu près impossible.

Il résulte également de la présence du soufre que le chiffre indiqué pour l'étain pourrait être trop fort, parce que l'oxyde qui sert à la détermination de l'étain conserve toujours un peu de sous-sulfate, même après calcination au rouge vif; cependant il est certain qu'il y a au moins 9 p. % d'étain dans l'alliage de la hache.

Les haches, faucilles, anneaux de jambe et bracelets étaient accompagnés d'un lingot de métal dont vous m'avez adressé également un échantillon. Il contient :

Cuivre	95.87
Nickel	1 46
Fer	0.11
Plomb	0 03
Soufre	0.63
Arsenic	0 75
	98 87

L'analyse a été faite deux fois, et la seconde fois, comme la première, elle n'a pas pu être fermée exactement à 100; cependant on peut la regarder comme exacte, car on est arrivé aux mêmes résultats en opérant de deux manières différentes, mais le manquant doit provenir de ce qu'une portion du cuivre est à

l'état d'oxydule, et de ce que le métal contient encore un peu de gangue terreuse qu'il est presqu'impossible de doser.

Le nickel a été séparé par la pile à l'état métallique, il n'y a donc aucun doute sur sa présence.

Vous remarquerez que l'analyse du bloc de métal n'accuse aucune trace d'étain; le lingot ne constitue donc point du bronze, mais seulement du cuivre rouge, et les veines noirâtres proviennent du sulfure de cuivre inégalement réparti dans la masse.

Il parait donc certain que le fabricant avait de l'étain et savait l'allier au cuivre pour faire des outils en bronze.

La présence du soufre et de l'arsenic n'a rien d'extraordinaire, mais leur proportion relativement considérable prouverait que les fondeurs anciens avaient une méthode d'affinage très imparfaite; à moins de supposer que le lingot analysé n'ait été mis par eux au rebut, ou n'ait été réservé pour une opération ultérieure.

Ne pourrait-on pas aussi admettre qu'on se trouve en présence de cuivre natif? Je possède des échantillons de cuivre natif des Montagnes-Rocheuses de l'Amérique du Nord, qui ont le même aspect que le lingot de Menthon.

Il serait intéressant de rechercher s'il est possible d'admettre que ces fondeurs anciens tiraient leur cuivre des mines d'Anniviers, canton du Valais, comme vous paraissez disposé à le croire; en entrant dans cette voie, il faudrait chercher d'abord à savoir si les mines d'Anniviers renferment du cuivre natif, et en second lieu si le cuivre de cette localité donne à l'analyse des résultats qui se rapprochent de ceux obtenus dans l'analyse de votre lingot. (Les échantillons de nickel et de cuivre d'Anniviers, conservés au Musée d'Annecy, contiennent du cuivre pyriteux, bismuthifère, argentifère, avec du fer magnétique et des arséniates).

Quoi qu'il en soit, il est bon de rapprocher les chiffres ci-dessus de ceux fournis par l'analyse d'un trésor semblable trouvé à Meythet, près d'Annecy. M. de Fellenberg y avait reconnu :

Cuivre	88 79
Etain	9.71
Argent.	0.15
Fer.	0.20
Nickel	1.15

Votre dévoué confrère,

G. LOUSTAU.

Note sur la marche suivie dans l'analyse d'un fragment de lingot de cuivre et d'un fragment de hache en bronze provenant du trésor de Menthon près Annecy (Haute Savoie). Ces analyses ont été faites au laboratoire de chimie du chemin de fer du Nord à Paris.

1° ANALYSE D'UN LINGOT DE CUIVRE. — 4 grammes ont été attaqués par l'acide azotique concentré dans une petite fiole Après l'attaque terminée, le liquide transvasé dans une capsule de porcelaine a été évaporé à sec; puis le résidu a été repris par de l'eau bouillante contenant un peu d'acide azotique. Il est resté un résidu composé de soufre fondu englobant un peu de métal qu'il avait préservé de l'attaque; ce résidu a été calciné, puis attaqué de nouveau par l'acide azotique, et il n'a pas laissé de partie insoluble appréciable : donc le métal ne contenait pas d'étain

Dosage du cuivre, du plomb, du fer, du nickel :

Les deux dissolutions azotiques ont été réunies et concentrées de manière à occuper une capacité de 200 centimètres cubes; on a pris 50 centimètres cubes de cette dissolution correspondant à 1 gramme de métal et on les a soumis à l'électrolyse, dans l'appareil de M. Riche, au moyen de deux petits éléments Bunsen, le liquide électrolysé étant chauffé au bain-Marie à 60° : le cuivre s'est déposé au pôle négatif, parfaitement rose, et adhérent et le plomb à l'état d'oxyde pur au pôle positif, le premier sur un cône de platine taré, le second sur le creuset de platine taré qui contenait le liquide électrolysé, la tare étant prise au quart de milligramme et la pesée finale faite dans les mêmes conditions; cette méthode de séparation étant à peu près parfaite, les poids qui ont été obtenus pour le cuivre et pour le plomb sont certainement exacts.

Le liquide décanté a été additionné d'ammoniaque; il a été filtré après ébullition, et on a séparé ainsi une trace d'oxyde de fer qui a pu cependant être dosé approximativement avec le permanganate de potasse.

Le liquide ammoniacal filtré (très légèrement bleu à cause du nickel) a été évaporé à sec; le résidu a été additionné d'acide sulfurique et chauffé pour chasser l'acide azotique, puis étendu d'eau et rendu de nouveau ammoniacal.

Ce nouveau liquide ammoniacal contenant quelques grammes de sulfate d'ammoniaque en dissolution a été soumis à l'électrolyse à froid, toujours avec deux éléments Bunsen; le nickel s'est déposé au pôle négatif en paillettes brillantes, absolument caractéristiques; il a été pesé avec une très grande exactitude; on a constaté qu'il était insoluble dans l'acide azotique concentré froid et dans l'acide sulfurique étendu, et que par conséquent il ne contenait ni cuivre, ni zinc, ce qui d'ailleurs était prouvé par son seul aspect; sa dissolution dans l'acide azotique avait aussi les caractères bien connus des sels de nickel.

Après l'électrolyse le liquide est resté parfaitement limpide en y ajoutant quelques gouttes de sulfhydrate d'ammoniaque; il ne contenait donc plus aucun métal (les métaux à sulfures solubles qui auraient été séparés par les évaporations à sec précédentes).

Dosage du soufre :

On a opéré sur 4 à 5 grammes réduits en limaille qu'on a laissé s'attaquer lentement par l'acide azotique froid étendu. Dans ces conditions le soufre est séparé complètement sans être transformé en acide sulfurique; on s'est d'ailleurs assuré que le liquide décanté après l'attaque complète ne se troublait pas par les sels de baryte; le résidu composé en majeure partie de soufre a été mis dans une dissolution de potasse bouillante dans laquelle on a fait passer un courant de chlore, en ayant soin de ne pas employer de caoutchouc vulcanisé dans l'appareil; puis dans la dissolution rendue acide par l'acide chlorhydrique, on a dosé l'acide sulfurique à l'état de sulfate de baryte avec les précautions et les lavages usités pour obtenir un dosage exact; ce dosage est cependant moins exact que celui des métaux et le chiffre obtenu doit être considéré comme un minimum.

Dosage de l'arsenic :

L'arsenic a été dosé par l'appareil de Marsh; le chiffre obtenu est une approximation à un millième près du poids du métal essayé.

En résumé, l'absence de l'étain et du zinc a été constatée avec certitude dans ce métal; le cuivre, le nickel et une petite quantité de plomb ont été dosés avec une grande exactitude. — Le fer, le soufre, l'arsenic ont été dosés avec une assez grande approximation, et les chiffres indiqués pour ces substances devraient peut-être être un peu forcés.

2° ANALYSE D'UN FRAGMENT DE BRONZE. — L'analyse de ce bronze ayant été faite à très peu de chose près comme la précédente, il n'y a que peu de chose à ajouter aux détails dans lesquels on est entré pour celle-ci.

On a commencé aussi par attaquer quatre grammes au moyen de l'acide azotique et on a évaporé la dissolution à sec, mais, à la diffé-

rence de l'essai précédent, en reprenant par l'eau bouillante azotique, on a obtenu un résidu insoluble dont le poids, après lavage et calcination, a servi à calculer l'étain ; la présence du soufre transformé en grande partie en acide sulfurique par l'acide azotique et restant combiné en partie à l'oxyde d'étain, même après calcination, a forcé à réduire un peu le chiffre obtenu pour l'étain ; cette correction n'est d'ailleurs que de quelques millièmes.

Le cuivre et le plomb ont été dosés par l'électrolyse exactement comme pour l'échantillon de cuivre rouge, et les dosages sont certainement exacts à un millième. L'électrolyse ayant eu lieu dans un liquide fortement acidulé par l'acide azotique chaud, il est impossible que la plus petite trace de nickel ou de zinc se soit déposée avec le cuivre.

D'un autre côté, le liquide décanté après l'électrolyse a été évaporé à sec avec un excès d'acide sulfurique, de manière à expulser tout l'acide azotique ; le résidu a été étendu d'eau et d'ammoniaque en excès, et ce nouveau liquide ammoniacal électrolysé n'a donné aucun dépôt de zinc ou de nickel ; il ne s'est nullement troublé par le sulfhydrate d'ammoniaque, ce qui démontre complètement l'absence du nickel et du zinc dans le métal essayé.

L'arsenic a été dosé comme dans le cuivre par l'appareil de Marsh ; de même pour le soufre : pour ce dernier, la présence de l'étain a rendu la détermination un peu incertaine ; c'est pourquoi on a indiqué approximativement 1 p. °/₀, quoiqu'on n'ait eu que 0,60. Les deux analyses du cuivre rouge et du bronze ferment à très peu de chose près à 100, ce qui indique que toutes les substances entrant dans leur composition ont été dosées.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Martin, par M. A. LECOY DE LA MARCHE, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 1 vol. in-4°, 750 pages, avec 173 gravures, chromolithographies en reproduction des monuments antiques, d'après les célébrités artistiques du jour. Chez MAME. Broché, 25 fr., relié, 35.

Il y a deux ans, l'auteur de l'ouvrage important que nous annonçons provoquait dans toute la France et les contrées voisines des recherches sur la vie et le culte de saint Martin de Tours. Cet appel fit écho dans l'Europe catholique, et les documents, les traditions, les monuments, etc., sont venus de toute part affirmer et compléter le récit de Sulpice Sévère, disciple et biographe de saint Martin. De cette riche variété de matériaux M. Lecoy de la Marche a fait surgir une œuvre hors ligne.

Tout d'abord un savant tableau de l'état de la Gaule au IVe siècle, où l'auteur passe en revue les divers systèmes des écoles sur les races celtes, les colonies romaines, l'Empire, les Barbares aux frontières, leurs forces respectives en face du christianisme qui pénètre dans les villes, en attendant que son héros lui fasse conquérir les campagnes.

C'est alors qu'apparaît le légionnaire de la Sabarie, Martin, fils d'un tribun militaire, ce qui nous vaut une esquisse de l'armée romaine, comme le partage de la chlamyde, à Amiens, une étude sur le costume des légions.

La vocation religieuse de Martin amène encore un coup d'œil historique sur les origines monastiques d'Orient en Occident, leurs épreuves avec bien des ressemblances actuelles, puis le passage accidenté du néophyte à travers nos Alpes, son apostolat dans sa patrie, ses essais de solitude en Italie, au milieu des persécutions ariennes, et enfin la fondation de Ligugé, sous la direction de saint Hilaire, revenu de l'exil à son église de Poitiers, premier docteur de l'Eglise dans les Gaules.

Ici s'ouvre une nouvelle phase de la vie de saint Martin : son élection tout à fait merveilleuse à l'évêché de Tours, devenu métropole sous son administration. Cet évènement inspire à l'auteur une belle page d'histoire sur la charge du *defensor civitatis* et sur le rôle donné aux évêques de cette époque dans l'administration civile par les empereurs Constantin et Valentinien.

Dès lors c'est une vie exceptionnelle qui se révèle sous deux faces distinctes, mais simultanées. D'une part, c'est la nouvelle solitude de Marmoutiers, qui fut vraiment l'initiation des écoles catholiques, des grands séminaires, la pépinière des évêques, l'inspiration de la règle de saint Benoît avec cette armée de copistes qui ont sauvé et transmis aux âges suivants les monuments littéraires des siècles précédents. D'une autre part, c'est la vie la plus active, la plus puissante, la plus féconde d'un apôtre, d'un thaumaturge, d'un défenseur du peuple à l'encontre des Césars et des gouverneurs de province, d'un démolisseur à coups de prodiges des superstitions druidiques, d'un adversaire charitable des hérétiques qu'il arrache aux derniers supplices, etc.

Le zèle d'une nature aussi vigoureuse ne pouvait se renfermer dans les bornes d'un diocèse. Combien de provinces de la Gaule ont entendu l'ardent évangélisateur, et ont gardé le souvenir de ses œuvres ! Cette marche triomphale donne lieu à des discussions instructives sur les voies de communication et les centres de population au déclin de la civilisation romaine.

Il nous plaît, en particulier, d'admirer dans le genre de prédication de saint Martin, le type de l'ingénieuse simplicité de saint François d'Assise et de notre saint François de Sales dans l'interprétation pratique des riches variétés de la nature à la gloire de leur Auteur. Ajoutons que le caractère personnel de l'apôtre des Gaules était précisément celui des deux saints que nous venons de citer, un fonds inépuisable de charité à l'encontre de l'impossible.

L'auteur a abordé franchement toutes les objections. Il les réfute sans acrimonie, avec une aisance et une loyauté parfaite. En l'occasion il relève avec toute l'autorité de la science les erreurs de certaines écoles modernes sur cette époque de transition de la société gallo-romaine à l'invasion des Barbares. Rien ne lui est étranger : théologie, droit public, théorie des pouvoirs, questions ethnologiques, organisations et caractères divers des classes sociales, etc.

Son livre est un tableau critique et raisonné d'une vie extraordinaire, recueillie de tous les souvenirs de l'histoire, de la poésie, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et des autres arts, répandus en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Afrique, en Asie, et venant témoigner de l'éclat et de la puissance du passage de saint Martin à travers la société du IVe siècle de notre ère, par la transformation des classes rustiques, la substitution du Christianisme à l'Idolatrie dans les campagnes en face de la résistance des races et des institutions. Le terrain est

déblayé pour le baptême de Clovis et des Francs. Il en ressortira le vrai caractère social de la nation française.

Voilà pourquoi saint Martin est le plus populaire des saints de la France. Il a reçu les vœux du voyageur fatigué, du négociant affairé, du métayer, de l'artisan, du soldat, du moine et de l'évêque. Il a été l'ami et le protecteur de toutes les conditions. Et voilà pourquoi encore il a été élevé plus de 4,000 églises en son honneur.

Notre Savoie n'a été étrangère ni à ses voyages, ni à son influence morale. 33 églises paroissiales et plus encore de chapelles rurales l'ont toujours eu pour titulaire, outre les sanctuaires conventuels, parmi lesquels nous noterons surtout l'église romane avec crypte, encastrée d'inscriptions romaines, de Saint-Martin-d'Aime, classée comme monument historique national.

L'histoire du culte de saint Martin, qui forme la seconde partie de l'ouvrage que nous analysons, est une véritable promenade monumentale à travers les différentes contrées de l'Europe. Chaque chef-d'œuvre motive une excellente leçon d'archéologie. Tout parle et tout témoigne autour du récit, sculptures, bas-reliefs, vitraux, tapisseries, miniatures, sceaux, monnaies, gravures, inscriptions, etc. C'est le suffrage universel des arts.

Que de coutumes singulières, que d'usages bizarres que de locutions proverbiales se sont perpétués dans presque toutes les contrées, et s'expliquent par les souvenirs de saint Martin, dont le culte a quelquefois même remplacé les cérémonies payennes !

Dans le cycle des pélérinages européens du moyen âge, le tombeau de saint Martin personnifie la France, comme saint Jacques de Compostelle, la péninsule ibérique, après le tombeau des apôtres à Rome. Saint Grégoire de Tours, dont M. Lecoy de la Marche a apprécié ailleurs l'*autorité historique*, a donné la liste des pélérins déjà nombreux à son époque. Clovis y vint par sainte Clotilde, avant son baptême, et y célébra sa première royanté, après la bataille de Vouillé. Clotaire y respecta sainte Radegonde. Les rois, les empereurs, les peuples et même les pontifes romains y ont couru; tous y ont trouvé la réalisation d'innombrables bienfaits. Les croisés allaient y recevoir le bâton de pélérin. Les *hospitia* y ont pris naissance. Et ce tombeau, source de consolation pour toutes les misères sociales, continua d'être redoutable à toutes les injustices et à toutes les tyrannies.

Revendiqué, au moment de sa mort, par deux cités, le corps de saint Martin dut chercher successivement un abri dans diverses églises de la France pendant les invasions étrangères. Mais le vandalisme officiel du XVIe siècle, comme celui de 1793, ne laissèrent à Tours que des ruines. Dans le récit de ces lamentables vicissitudes on rencontre des scènes inouies, d'étranges révélations historiques, et quelquefois des allusions pleines d'actualité.

L'abondance des renseignements de toute sorte que contient ce volume en fait une véritable encyclopédie.

Il est impossible de donner une idée complète de cet excellent ouvrage, où l'allure magistrale de l'histoire s'allie avec la riche érudition, la saine et sévère critique du savant, et se colore d'un style chaud, qui ne dédaigne pas, comme variété, la causerie spirituelle, même caustique, lorsque le sujet le comporte. L'écrivain est de son temps, mais toujours en bonne compagnie.

Inutile d'ajouter que l'auteur a conquis sa place dans la pléiade des historiens sérieux de notre époque, par plusieurs travaux importants et surtout par la *Chaire française* au XIIIe siècle, qui lui a valu le témoignage le plus flatteur qu'on puisse ambitionner. Enfin la plus haute distinction de l'Institut, le grand prix Gobert, lui a été décerné pour ses trois volumes sur *René d'Anjou*. *Saint-Martin*, nous en avons la certitude, sera lu de toute la France et dans l'étranger.

La partie artistique de ce beau volume est tout-à-fait digne de la partie littéraire. Tout est historique et scientifique. Trente gravures dont six chromolithographies hors texte font connaitre la manière successive des peintres et des sculpteurs depuis le commencement du moyen âge sur le type de saint Martin. L'art contemporain y est représenté par MM. Flandrin, Joseph Blanc, Olivier Merson et Lafon. Cinquante frises représentent les plus célèbres des quelques mille sanctuaires de saint Martin. Cinquante culs de lampe d'après les monuments figurés lui composent un iconographie populaire. Pour les vingt-deux lettres ornées Ciappori s'est inspiré de l'ornementation des catacombes de Rome et du symbolisme chrétien dans le IVe siècle.

La maison Mame, de Tours, si avantageusement connue par ses publications, s'est surpassée dans l'illustration de cette œuvre remarquable.

Ce bon et beau livre a donc sa place dans la bibliothèque du savant, dans les collections de l'artiste et sur la table du salon.

C'est avec bonheur que nous rendons ce témoignage véridique et impartial à notre méritant prédécesseur aux Archives départementales, et à l'ancien collaborateur de la Société Florimontane d'Annecy. On n'a point oublié, entre autres, sa *Notice sur Ripaille*, titre modeste, sous lequel l'auteur abordait déjà en 1863, avec une grande sûreté de vue, le problème social d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui, après avoir été le Salomon de son siècle, fut un instant l'antipape Félix V.

C.-A. DUCIS.

BULLETIN

—

Quoique nous donnions un numéro double, l'abondance des articles nous oblige à renvoyer au numéro de janvier plusieurs communications de MM. Ducis, de Ponnat, Hollande, Pissard, etc., et un article de M. G. de Mortillet sur l'*Homme tertiaire*, avec planches.

—

Une dépêche du Caire nous apprend la mort du célèbre égyptologue François Mariette, dit Mariette-Bey, membre de l'Institut.

M. Mariette était né en 1821 à Boulogne-sur-Mer, où il fit ses études, et devint lui-même professeur de grammaire et de dessin ; il profita de ses loisirs pour écrire une dissertation sur les noms des villes anciennes dont Boulogne a occupé l'emplacement. L'étude des hiéroglyphes anciens captivait son attention, malgré le peu de ressources que lui offrait sa ville natale.

En 1848, M. Mariette fut attaché au musée égyptien du Louvre et fut bientôt chargé d'une mission scientifique en Egypte. Son attention ayant été de suite attirée sur les lieux occupés par l'ancienne Memphis, il pratiqua des fouilles et retrouva sous le sable le temple du dieu Serapis, les tombeaux des bœufs Apis et un grand nombre de monuments précieux.

Pendant quatre ans, M. Mariette poursuivit ses fouilles au milieu du désert. Après avoir mis au jour le Sérapeum, il déblaya le célèbre colosse du Sphinx, et s'assura que ce gigantesque monument avait été taillé sur place dans un rocher naturel.

A son retour d'Egypte, M Mariette fut nommé conservateur adjoint du musée égyptien au Louvre. Envoyé en 1855 à Berlin pour étudier le musée égyptien, il y reçut la décoration de l'Aigle-Rouge. Rentré en Egypte, il y remplit les fonctions d'inspecteur général et de conservateur des monuments de l'Egypte, puis de directeur du musée de Boulaq, et eut le titre de bey.

En 1874, M Mariette obtint le grand prix biennal de l'Institut; en 1878, il fut élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était correspondant depuis 1863. Promu officier de la Légion d'honneur en 1861, Mariette-Bey avait été fait commandeur en 1867. Il a fait paraître, sur les monuments égyptiens, une quantité de mémoires qui, pour la plupart, ont paru dans la *Revue archéologique* et *l'Atheneum français*.

Lors de l'Exposition de 1878, M Mariette était revenu en France pour organiser l'exposition égyptienne C'est à cette époque qu'il fut reçu, en grande pompe, membre de l'Académie des inscriptions.

Des obsèques solennelles vont être faites au Caire au savant égyptologue (*Temps*, 20—1—81.)

Le Directeur-gérant : L. Revon.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

5e Année

BULLETIN N° 11 — NOVEMBRE 1880.

Pressions barométriques moyennes : 724.23 à Annecy et 708 44 à Mélan. Maxima le 30, minima le 17 à Annecy et à Mélan Excursion du mercure 27 5 à Annecy et 26 28 à Mélan

Températures moyennes données à Annecy, 10°16 au maxima et 2°05 au minima; 6°50 et —5 30 à Chamonix, et 4°816 pour moyenne générale de Mélan. La température du lac arrive à 9°00, la moyenne étant 10°01 et celle de rivière 5°4.

Pluies. — Ne sont pas abondantes. Neige sur les hauteurs Chamonix on enregistre 0m13. Pas de neige à la station de Mélan. Maximum d'eau recueillie, 114m/m8 à Rumilly en 15 jours. Minimum, 30m/m en 4 jours à Annemasse.

NOVEMBRE 1880. OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES.

Stations	BASSIN DU LAC LÉMAN ET DU RHONE				BASSIN DE L'ARVE					VALLÉE DES USSES		BASSIN DU FIER ET LAC D'ANNECY				OBSERVATIONS
	Les Gets.	Evian.	Douvaine.	Saint-Julien.	Chamonix.	Megève.	Sallanches.	Mélan.	Annemasse.	Cruseilles.	Seyssel	Tamié.	Thônes.	Annecy.	Rumilly.	
Altit.:	1162	380	428	462	1044	1113	555	629	435	793	259	893	625	448	334	
1																
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	
3	90 * 7,5	1,8	12,2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,4						
4	.....	9,5	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	0,6	0,7	
5	.....	1,5	.....	.....	.....	.....	0,9	.....	.....	2,1	.....	.....	.....	1,1		
6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,9		
7	.....	8,5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5,6	
8	32	.....	11	.....	1,2	26,3	1,3	3,2	.....	2,1	.....	.....	23	5.4	34,2	
9	.....	15	19	.....	17,7	.....	9,7	30,8	.....	39	.....	.....	16	43,7	2,4	
10	.....	.....	.....	.....	0,6	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	8	0,8		
11																
12																
13																
14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,5	
15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	0.6		
16	32	.....	18	.....	90 * 16,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	12	12,4	
17	.....	12,7	9	.....	18	29,9	17,8	18.8	12,3	17,1	.....	.....	39	2,4	20,4	
18	.....	6,3	1,3	.....	.....	.....	14,1	19,4	.....	.....	.....	.....	3	12,7	8,3	
19	.....	7,2	8	.....	40 * 12,4	45,8	13,1	8.7	2,3	1,9	.....	.....	.....	9,8	8,7	
20	.....	10,2	.....	.....	14,8	.....	13,5	13	.....	2	.....	.....	.....	10,6		
21	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,25	.....	.....	6						
22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,8	.....	.....	.....	.....	2,7	
23	.....	.....	2													
24	.....	7	.....	.....	.....	.....	0,4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,3	
25	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,5	
26	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,3	3	3,3	.....	.....	.....	0,7	0,2	
27	.....	3,8	1,4	.....	.....	4,1	0,6	.....	.....	1,2	.....	.....	.....	0,4	0,9	
28	.....	.....	.....	.....	.....	.....	0,8	1,3								
29																
30	.....	1,6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,1		
Pluie.	71,5	85,3	83,9	.....	81,1	106,1	72,45	98,9	30	78,1	.....	.....	112	89,7	114,8	
Neige.	90	.....	.....	.....	130											

Les chiffres suivis d'un * indiquent la hauteur de neige en millimètres.
Ceux au-dessous l'eau correspondante.

BULLETIN N° 11.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

NOVEMBRE 1880 — Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 433 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITE relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M INFÉRIEUR Direction	VENTS A 9 HEURES DU M INFÉRIEUR Force	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR	ÉTAT DU CIEL à 10 h. s.	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	11°3	— 3°	2°	728	»	gelé	96	8°8		»	—	N-E	fort	très beau		très beau	1,05	12°
2	10	— 2	— 1	723,5	»	—	93	9		»	S-O	N-E	id.	beau		couv.1/2	1	11,5
3	12	0,5	5	713	»	—	84	6,4		»	?	N-E	id.	couvert		couvert	0,95	10,6
4	8,5	2,5	4	716,5	0,6	—	90	7,2		»	N-O	N	id.	id.		id.	0,90	10,8
5	8,3	3	3,8	723,8	1,1	—	93	4		»	N-O	N	id.	pluie		id.	0,85	10,5
6	5,5	2,5	4	728,7	0,9	0,3	93	6		»	?	N	id.	couvert		id.	0,82	10,2
7	6,5	3	5,4	729,7	»	1	88	7,4		»	?	N	id.	id.		beau	0,80	10,1
8	9,7	0	4,4	727,8	5,4	0,6	93	5,8		»	?	N-O	id.	id.	Pluie dès 10 h. matin.	pluie	0,74	10
9	8	3,5	6	724,5	43,7	0,2	94	8		»	N	N	id.	id.		couvert	0,84	10,1
10	9,3	5	5,4	726,8	0,8	0,5	95	6,2		»	N	N	id.	id.		couv.1/2	0,84	10,5
11	7	— 0,5	3	727,9	»	0,3	93	7		»	?	N	id.	id.		couvert	0,82	10
12	8,5	1,5	5	727,5	»	0,5	90	6,8		»	?	S	faible	id.		très beau	0,79	9,8
13	8	1	3,2	720,1	»	0,7	87	11,2		»	?	N-E	id.	beau		id.	0,77	9,4
14	13	0	3	723,3	»	0,5	93	12,6		»	N	N-E	id.	très beau		id.	0,75	10,1
15	13,7	2,5	11,8	722,3	0,6	1	63	12,8		»	S	N-E	id.	couvert		couvert	0,73	10,5
16	14,5	7	10,6	718	»	0,5	75	12		»	S	E	fort	id.	A 11 h. soir. vent très fort du sud	id.	0,70	10,3
17	14,5	5,3	6,6	707,8	2,4	2	91	6,2		»	S	E	id.	pluie	De 2 h. m cont. tout le j. à 1 h. m. v^t tr. f.	pluie	0,73	10,2
18	7	0,5	3	711,2	12,7	0,1	93	7,4		»	—	S	id.	très beau	Pl. et f. v^t, à 10 h s. [s-o. Neige à 1,000^m.	id.	0,80	9,8
19	10,3	2,5	8,2	710,8	9,8	1,7	89	10		»	S	E	id.	couvert	Pluie de 3 à 4 h m. et la nuit.	couvert	0,82	10
20	13,3	5,5	7	719,3	10,6	0,9	88	12		»	S	E	id.	id.		id.	0,85	9,8
21	12,7	1,5	3,6	721,9	»	1	90	4,4		»	S-O	O	id.	id.	Pluie inapprèc. intense de 7 h. 30 à 8 h. s.	id.	0,88	9,6
22	5	— 1,5	1	721,5	»	1,2	93	3,5		»	S-E	S-O	id.	id.	Neige inappréciable le matin.	id.	0,82	9,2
23	3,5	0,5	1,2	725,7	»	0,5	95	7		»	S-E	S-S-E	faible	id.		id.	0,84	9,2
24	10	0,7	6	730,2	»	0,8	90	11,2		»	S	S-E	id.	couv.1/2	Arc-en-ciel à l'ouest, à 7 h. 30 matin.	très beau	0,81	9,5
25	14	1,5	4	729,5	»	0,9	88	13,8		»	S-O	S-E	id.	couv.3/4		couvert	0,79	9,5
26	16	3,5	6,4	728,5	0,7	0,7	91	11,4		»	S	S-E	id.	couvert		id.	0,77	9,5
27	14	3,5	7,8	727,3	0,4	0,5	91	9,6		»	S	E	id.	id.		id.	0,75	9,7
28	12	6,5	7	732,9	»	0,6	90	11		»	O	N	id.	couv.1/2		beau	0,73	9,6
29	11,3	2	5,2	734,6	»	1,1	94	8		»	N	N	id.	couvert		couvert	0,71	9,5
30	8,5	3	4	735,3	1,1	0,8	93	4,8		»	?	N	id.	id.		id.	0,69	9
Moyennes ou Totaux.	10°16	2°05	4°88	724,23	89,7	18 9	89,86										0,811	10°01

Les deux thermomètres ont été brisés par l'orage du 20 juillet dernier.

AUGUSTE MANGÉ.

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

Pages.

DUCIS. Les camps celtiques du Châtelard..... 37, 49, 66, 77
LOUSTAU G. Analyse des bronzes préhistoriques de Menthon près Annecy 131

BEAUX-ARTS

WEBER J. Chronique musicale... .... 8, 51, 109
OGIER J. Rapport sur le concours de poésie de 1879..... 59
DUNANT C. Rapport sur le concours des beaux-arts de 1879. 60

BIBLIOGRAPHIE

CONSTANTIN A. Poésies, de Mlle Amélie Gex..... 8
VUY J. Une entreprise du duc Louis de Savoie, par Gaudenzio Claretta 17
ID. Le prieuré de Chamonix. Documents publiés par MM. Bonnefoy et Perrin..... 31
REVON L. Carte de la Haute-Savoie, par M. Prost..... 44
VUY J. Histoires de voyage, par M. Auguste Barbier.... 80
DUCIS C.-A Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, par L. Germain..... 81
ID Saint Martin, par M. A. Lecoy de la Marche.. 134

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

BOUCHAGE L. Lettres inédites de saint François de Sales... 5
TREMEY. Lettres inédites de saint François de Sales.. 27, 43, 79
— Notes du général Duverger sur les officiers du régiment de Savoie en 1736... .... 18, 28
COMTE J. Notes historiques sur le bas Chablais..... 25
DUNANT C. Le docteur Andrevetan (Discours) 37
TAVERNIER H. Les Jomarons ou Somarons..... 107
GONTHIER J.-F. Note sur les ordinations célébrées par saint François de Sales..... 108
VUY J Les Somarons 116

LITTÉRATURE — PHILOLOGIE

REVON L. Concours de la Société Florimontane pour 1880.. 46
CONSTANTIN A. Rapports entre le patois du haut Chablais et le vieux français..... 15

MÉTÉOROLOGIE

MANGÉ A. Commission météorologique de la Haute-Savoie: Séances, Observations pluviométriques. 11, 23, 35, 47, 55, 74, 83, 95, 103, 111, 119, 135
ID. Observations météorologiques et hydrométriques faites au jardin public d'Annecy. 24, 36, 48, 56, 76, 84, 96, 104, 112, 120, 136
TISSOT E. Résumé des observations météorologiques faites à Annecy et dans le département de la Haute-Savoie pendant l'année 1879..... ..... 29, 40

VARIÉTÉS

DUPARC Dr. Tableau des maladies qui ont causé les décès à Annecy en 1879 11
PISSARD C.-E. Mouvement de la population d'Annecy..... 20
RIONDEL F.-D. Anciennes mesures du Faucigny. 38
DUCIS C.-A Chamonix: richesses métallurgiques de cette vallée 39
DUNANT C. Souscription pour élever une statue à Sommeiller. 68
MORTILLET G. Statistique médicale de la Savoie..... 93
LOUSTAU G. La fabrication des ciments de Portland..... 116

CONGRÈS D'ANNECY EN 1879 (SUITE)

Pages.

CARRET J Conférence sur la détérioration du climat de la Savoie..... 1
DUCIS C.-A La campagne de Louis XIII en Savoie..... 18
CONSTANTIN A. Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse avant 1792..... 6, 14

CONGRÈS DE CHAMBÉRY EN 1880

PERRIN A Avis, programme, listes des lectures. ... 46, 55, 82
ID. Compte-rendu du Congrès de Chambéry..... 85
BARBIER A. Rapport sur les travaux de l'Académie de Savoie. 86
ID Manuscrits de la Bibliothèque de Chambéry... 121
REVIL J. Rapport sur les travaux de la Société d'histoire naturelle de la Savoie..... 87
CHEVALIER J.-M. Rapport sur les travaux de l'Académie Salésienne..... 89
VULLIERMET P. Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne 90
ID. Découvertes préhistoriques et gallo-romaines en Maurienne..... 99
ALLIAUDI. Rapport sur les travaux de l'Académie de la Val d'Isère..... 90
PHILIPPE J Rapport sur les travaux de la Société Florimontane..... 91
ID Carte cantonale des grands hommes de la Savoie. 103
HOLLANDE Dr. Coupe géologique de l'Epine au Pas-de-la-Fosse 92, 100
PILLET L. Les cailloux exotiques du bassin d'Aix-les-Bains. 97
DURANDARD. Quatre sentences arbitrales rendues par Mgr Milliet de Challes..... 102
TRUCHET F. Les pierres à écuelles et le polissoir de Comborsière..... 105
CONSTANTIN A. Mœurs et usages de la vallée de Thônes... 113
FALSAN et CHANTRE. Monographie géologique des anciens glaciers du bassin du Rhône..... 115
BORREL E.-L. Les constructions féodales de la Tarentaise.. 127

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SAVOIE

22, 33, 54, 71

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

9, 20, 32, 45, 52, 69, 81, 110, 118

CONCOURS

Concours de poésie de 1880 65

BULLETIN

47, 71, 82, 103, 134

DONS ET ÉCHANGES

10, 22, 40, 46, 70, 118

PLANCHE HORS TEXTE

N° de septembre. Coupe géologique de l'Epine.

ERRATUM

11